



John Adams
Library.



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY



SHELF N°

ADAMS

1776

3



1
DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

FRANÇOIS ET LATIN,

VULGAIREMENT APPELÉ

DICTIONNAIRE DE TRÉVOUX.

TOME TROISIÈME.

CRE=E

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

RESEARCH REPORT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

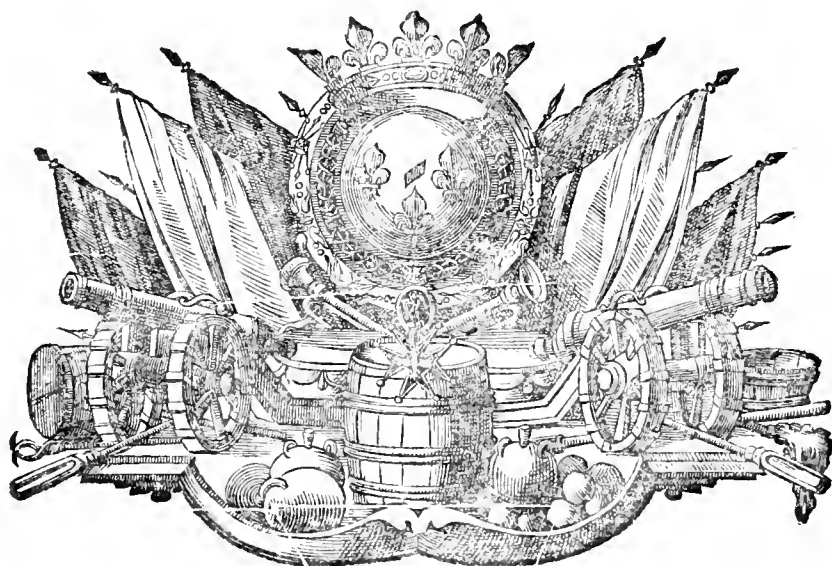
U N I V E R S E L

V U L G A I R E M E N T A P P E L É

C O N T E N A N T la Signification & la Définition des mots de l'une & de l'autre Langue ;
avec leurs différens usages ; les termes propres de chaque Etat & de chaque Profession :
La Description de toutes les choses naturelles & artificielles ; leurs figures , leurs espèces ,
leurs propriétés : L'Explication de tout ce que renferment les Sciences & les Arts , soit
Libéraux , soit Mécaniques , &c.

*LE TOUT tiré des plus excellens Auteurs , des meilleurs Lexicographes , Etymologistes
& Glossaires , qui ont paru jusqu'ici en différentes Langues.*

C O R R I G É E E T C O N S I D É R A B L E M E N T A U G M E N T É E .

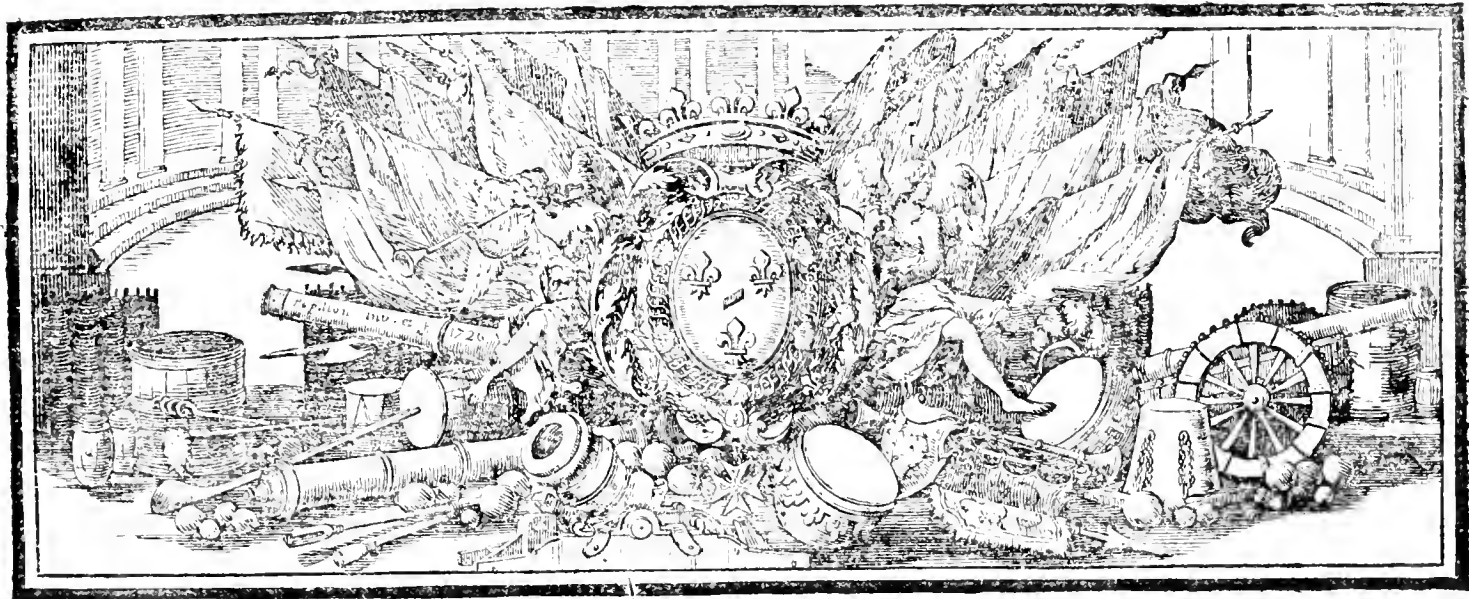


PAR LA COMPAGNIE DES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

ADAMS 41.4

v.3



DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

CONTENANT TOUS LES MOTS

DE LA

LANGUE FRANÇOISE,

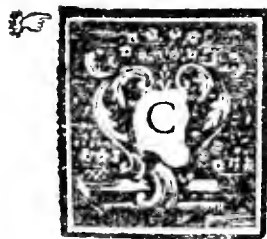
DES SÇIENCES ET DES ARTS,

Avec les termes latins qui peuvent y convenir.



C R E

C R E



CRÉANCE. s. f. Terme de Jurisprudence. Somme dûe par un débiteur à un créancier. *Debitum fides creditori data.* Créance & dette active sont termes synonymes : dette qu'on a droit d'exiger de quelqu'un. On lui conteste sa *creance*. On doit

colloquer dans un ordre les créanciers suivant la date ou le privilège de leurs créances. *Voyez* DETTE & CREANCIER.

CREANCE, dans le droit politique, signifie l'instruction secrète d'une négociation qu'un Souverain confie à son Ministre pour en traiter avec un autre Souverain. *Mandatum alteri fidem faciens.* Ce Ministre a exposé sa *creance*, c'est-à-dire, ce que son Souverain lui a confié pour en traiter.

Tome III.

On appelle *Lettre de créance*, ou en *creance*, une Lettre qui porte *creance*, c'est à-dite, dont est porteur celui qui est chargé de quelque négociation, afin qu'on ajoute foi à ce qu'il dira. Elle ne contient autre chose sinon qu'on peut ajouter foi à celui qui la rend. *Littera mandantis fidem arrogantes.* Les Ambassadeurs présentent leurs lettres de *creance*.

On appelle encore *Lettre de créance* celle que donne un Banquier, ou un Marchand à un homme qui voyage, pour lui servir de lettre de change quand il aura besoin d'argent. *Littera facientes fidem ad pecuniam ab alio accipiendam.*

CRÉANCE, synonyme de sentiment. Croyance qu'on a pour des raisons solides ou apparentes. La raison ne sert qu'à augmenter la *creance* du péril, lorsqu'on est épouvanté. Sarr. Dans cette acception où ce mot signifie la persuasion où l'on est de la vérité de quel-

A

que chose, il n'est plus usité. On dit *croissance*.
La *croissance* des Chrétiens, des Mylteres. Voyez
CROYANCE.

CRIANCE, signifie quelquefois, Confiance. *Fiducia*.
En déclarant à une personne ce qu'un autre nous a
conté, nous lui faisons entendre par-là qu'on a
croiance en nous, qu'on nous estime, & qu'on nous
consulte. BOUILL. Avoir de la *croiance* parmi les peu-
ples, c'est un sens renversé, & par-la très-élegant,
pour dire de quelqu'un, que les peuples le croient,
& lui défèrent. CHARP.

CREANCE, en termes de Fauconnerie, est un nom qu'on
donne à la filière, ou ficelle avec laquelle on re-
tient l'oiseau qui n'est pas encore bien assuré. *malena
aucupatoria*. Et on appelle un oiseau de peu de *creance*,
celui qui n'est ni bon, ni loyal, qui est sujet à s'es-
sorier & à se perdre, qui n'est pas assuré.

CREANCE, se dit, en termes de Chasse, des chiens
qui ont plus d'adresse & d'obéissance que les autres.
Memoria disciplina atque obsequium. Les chiens bards
font de bonne *creance*, font aisés à conduite à la
chasse.

CREANCER, v. a. Vieux mot. Assurer, promettre.
Assicere, promittere, fidejubere, stipulari. Le Comte
de Hainault appela son fils, & lui fit *creancer* par la
foi de son corps qu'il tiendrait cette alliance. Voyez
encore le c. 97. & Villehardouin, n. 15. 38. 60. 110.
249. 250. & Du Fresne dans son Gloss. sur cet
Auteur.

CREANCIER, IERE. s. Celui à qui il est dû quel-
que chose par un autre, une somme d'argent, une
rente, du grain, ou autre espece, pourquoi il
a contre son débiteur une action personnelle qu'il
peut valablement intenter. *Creditor, creditor* les
creanciers chirographaires, sont ceux qui n'ont de
leur débiteur qu'un simple billet sous signature pri-
vée: les *creanciers hypothécaires*, sont ceux dont les
obligations sont munies de toutes les formes néces-
saires pour emporter une hypothèque, & pour être
colloqués en ordre selon la date de leur obligation.
Les *creanciers privilégiés* sont colloqués selon la qua-
lité de leurs privilèges. Les *creanciers chirographaires*
viennent sui les meubles à contribution. Une direc-
tion de *creanciers*, est une assemblée qui se fait entre
les *creanciers* d'une personne qui leur a abandonné son
bien pour se faire payer à l'amiable, & empêcher les
frais de Justice. *Convictus creditorum*. *Creancier* enga-
giste, est celui qui prête sur gages. *Creancier délégué*,
est celui qui doit recevoir le prix d'une chose vendue
par son débiteur, qui l'a ainsi stipulé par le contrat.
La Loi des douze Tables permettoit au *creancier* de
mettre son débiteur en pièces.

*Le pôle créancier que l'on voit au palais
Plaide pour un argent qui se consume en frais.* VILL.

Ce mot vient de *credentiarius*. MÈN. Du Cange dit
qu'on disoit autrefois *creant* & *créanter*, dérivés du
mot de *creantare*, qui signifioit *promettre* & *stipuler*.

CREANT. s. m. Vieux mot. Terme de Jurisprudence
féodale. C'est une promesse de rendre service. Voyez
M. Du Cange, dans son Glossaire sur le mot *crean-
tare*, & dans son Glossaire sur Villehardouin. *Fiducia,
fidejussio*. Ne il ne puet çaiens entrer trosque adonc
qu'il ara fait notre *creant* des convenz qu'il nos a.

CR ANTER. v. a. Terme de Jurisprudence féodale.
Promettre, assurer avec serment; Créancier, assu-
rer. Voyez le Glossaire de M. Du Cange sur Ville-
hardouin, *Asserere, fidejubere, stipulari, promittere*.
Cette convenance *creanta* Messire Willaumes, dans
les preuves de l'*Hist. de Bethune*, p. 164. Du Cange,
Gloss. de Villehard. Le peuple Champenois dit en-
core, *créanter* une fille, la promettre, l'accorder en
mariage. *Gloss. des Poës. du Roi de Nav.*

CREAT. s. m. Terme de Manège. Gentilhomme qui
est élevé dans une Académie pour se mettre en
état d'enseigner l'art de monter à cheval. Il sert
aussi de Sous-Ecuyer. *Magistri locum tenens in schola
equestri*.

Ce mot vient de l'Italien *creato*, signifiant la mê-
me chose.

CRÉATEUR. s. m. Qui tire un être du néant. Au pro-
pre il ne se dit que de Dieu seul, qui a tiré tous les
êtres du néant, qui est le *Créateur* du Ciel & de la ter-
re. *mundi effector, motor, artifex, opifex, adificator,
Deus, creator, procreator*. Il faut rendre grâces cent fois
le jour à son *Créateur*. Dans les afflictions il faut avoir
recours à son Dieu, à son *Créateur*. Le monde ne peut
pas être éternel; donc il y a eu un *Créateur*. NICOL.
Dieu n'agit point avec nous par des règles arbitraires,
ni en vertu de son droit, & de son pouvoir absolu
de *Créateur*; sa justice souveraine est la règle de sa
conduite. SHERLOCK. Le seul aspect de la vaste
machine de l'Univers nous prouve assez que c'est là
l'ouvrage d'un *Créateur* sage & intelligent. S. EVR.
On ne peut écouter sans indignation ces excès où
tombent quelques Prédicateurs, qui comparent la
créature au *Créateur*, & qui font brûler le même
encens pour l'un & pour l'autre. FLÉCH.

On dit, Recevoir son *Créateur*, pour dire, rece-
voir la sainte Communion.

CRÉATEUR. Se dit figurément & par extension de celui
qui est inventeur original de quelque chose. *Inventor,
artifex*. Ménage disoit qu'il étoit l'Auteur de ses autres
ouvrages, mais qu'il étoit le *Créateur* de son Histoire
de Sablé. Pour composer une fable parfaite, & ornée
de tout ce qui peut la rendre agréable, il faut être, pour
ainsi dire, le *Créateur* de son ouvrage. M. SCUD.

On le dit aussi adjectivement génie *Créateur*.

CREATION. s. f. Action par laquelle Dieu tire les
êtres du néant, les produit sans les tirer d'une ma-
tière préexistante. *Creatio*. La *création* du monde est
décrite dans la Genèse, Chap. 1. Dieu a partagé en six
jours son ouvrage de la *création*. L'institution du Sab-
bat nous conduit à la *création*, dont elle perpétue la
mémoire. ABAD. La conservation des créatures est une
création continuée. MALEB. Une démonstration in-
vincible de la *création*, & à laquelle l'impie n'oppo-
sera jamais rien de tolérable, c'est celle qui se tire
de l'existence de l'ame: en voici les principes & les
éléments. J'ai, & je me suis témoin à moi-mê-
me que j'ai en moi un être qui n'est point matière,
c'est un esprit: cet esprit n'est point éternel, il a
commencé d'être. Si cette substance a commencé
d'être, ou elle s'est produite elle-même & par
elle-même, ou elle a été produite par un au-
tre. Elle ne peut s'être donnée l'être à elle-même,
elle l'a donc reçu d'un autre: si elle l'a reçu d'un au-
tre, cet autre ne peut être qu'esprit ou matière, &
elle ne peut être produite que par voie de génération
ou de propagation, ou par voie d'éducation, comme
on le voit dans l'école, c'est-à-dire, étant tirée d'un
autre sujet, ou par voie de *création*. Si elle vient d'un
esprit, ce ne peut être ni par voie de généra-
tion ou de propagation, ni par voie d'éducation. Un
esprit est indivisible & n'a point de parties; on n'en
peut tirer un autre esprit. Elle ne peut venir de la
matière en aucune façon, ni par voie de génération
ou de propagation, ni par voie d'éducation. La ma-
tière ne peut produire, & l'on n'en peut tirer ce
qui n'y est pas. Il faut donc nécessairement que mon
ame existe par *création*.

CREATION, se prend quelquefois, mais rarement,
pour la reproduction qui se fait de l'humanité de J.
C. par les paroles de la consécration. Quelques Peres
l'ont employé en ce sens. Voyez la Liturgie sacrée
de Grimaud.

CREATION, se dit figurément des nouveaux établisse-
ments de droits, de charges, d'impôts, que font les
Rois & les Princes dans leurs Etats. *Creatio*. Il y a eu
une nouvelle *création* de Cardinaux. La fonction
de ces charges est contenue dans l'Edit de leur *créa-
tion*. C'est-là un droit, un impôt de nouvelle *création*.

On le dit aussi des Particuliers, quand ils font des
dettes, quand ils constituent des rentes, des pensions.
Ces rentes sont d'une ancienne *création*. Il n'a rien
reçu de sa pension depuis la *création*.

On le dit aussi des mots nouvellement fabriqués.

Prendre des engagements avec quelqu'un, sont des termes de nouvelle creation. BOUH.

CREATURE. f. f. Ette qui a été créé, tiré du néant. *Creatura, res creata, res à Deo effecta, perjecta.* L'homme ne doit user des créatures, & ne les aimer que par rapport à Dieu. S. EVR. Toutes les créatures annoncent la gloire du Créateur. Il y a une distance infinie entre le Créateur & la creature. Toutes les créatures s'élevent en témoignage, & portent des traces de la main de l'Ouvrier tout-puissant qui les a formées. S. EVR. Il y a une cause supérieure & intelligente, à qui toutes les créatures doivent leur être. JAC. Le Démon se cache dans toutes les créatures; il les arme toutes contre nous. NIC. Les créatures retourneroient dans le néant d'où elles sont sorties, si la main toute-puissante du Créateur ne les conservoit. S. EVR. Quelque vertu que les créatures aient reçue dans leur origine, pour remplir leurs fonctions, elles attendent néanmoins une nouvelle influence du Créateur pour agir. Le dessein de Dieu en donnant l'être à ses créatures étoit de les rendre toutes heureuses, & de ne les point assujétir à tant de maux, & à tant de misères. Les créatures, sans sortir de leur bassesse, & sans blesser la souveraineté de Dieu, peuvent avoir une force mouvante qui leur est propre & naturelle. FONT.

*Les arbres, & les plantes
Sont devenus chez moi créatures parlantes.* LA FONT.

CREATURE, signifie aussi une personne individuelle, & particulièrement au féminin. *Homo, mortalis, femina, mulier.* On dit qu'Hélène étoit la plus belle créature qui fût jamais. Cet homme n'a eu garde de vous offenser, c'est la meilleure créature qui soit sur la terre. Scaron a dit en parlant de Caron :

*Il ne fut jamais créature
De plus mal plaisante structure.*

CRÉATURE, se dit quelquefois par mépris d'une femme de mauvaise vie. Cet homme a une creature qui le ruine. Il se dit aussi par familiarité, & en bonne part. Ah! la jolie créature. Cette creature me plairoit fort.

CRÉATURE, signifie figurément celui qui est attaché étroitement à un supérieur, à celui qui a fait sa fortune, à qui il doit son élévation. *Client, alicujus obsequio addictus, devotus, mancipatus.* Les Ministres sont puissans par le grand nombre de créatures qu'ils se font tous les jours. On ne songe presque point à être des Favoris, pourvu qu'on soit de leurs créatures. S. EVR. Les créatures du Cardinal de Richelieu avoient à la Cour après sa mort les mêmes avantages qu'il leur avoit procurés pendant sa vie. ROC. On le dit particulièrement des Cardinaux qui ont été créés par le même Pape. Les créatures d'un tel Pape sont les plus forts dans le conclave.

CRECERELLE, CRÉCELLE & QUERCERELLE, f. f. Oiseau de proie de couleur fauve, de race d'épervier, espèce de faucon bâtard qui fait son nid dans de vicieuses tours, qui se prend au vent, qui a le bec bleu, les jambes hautes & la queue longue. *Tinnunculus, cenchris.* Les Provançaux l'appellent *ratier*, & les Italiens *fottiventi*.

Jules Scaliger dérive ce mot de *querquerella* ou *querquedula*, à cause que les Anciens appeloient *querquerum* un cri lamentable. Saumaïse le dérive de *crepitacella* à cause du bruit que cet oiseau fait en volant. Ménage le fait venir de *crecarella*, qui a été fait du Grec *κρηκε*, sorte d'oiseau, dont la voix est fort aiguë.

CRECERELLE OU CRECELLE, est aussi un petit instrument de bois qui fait beaucoup de bruit en tournant une manivelle, & dont on se sert au lieu de cloches le jeudi & le vendredi de la Semaine Sainte, pour appeler à l'Office. *Crepitaculum.* Sonner la *Crecelle*.

Prenons du Jeudi-Saint la bruyante crécelle. BOIL.

Son nom lui est venu de l'oiseau ainsi appelé, à

cause que sa voie ressemble au bruit de cet instrument. Pasquier croit que c'est le son qu'il fait qui est cause qu'on l'appelle ainsi. Ménage prétend qu'il vient de *crecarella*, qui est le nom d'un oiseau dont la voix est fort aiguë, & dont cet instrument imite le bruit. Magnus, dans son livre des cloches, dit, que les Chrétiens Grecs se servoient d'un certain instrument de bois qu'ils appellent *symantre*: ce n'est qu'un ais fort sur lequel on frappe avec deux maillets de bois, qui font le même effet que la *crecelle*, & qui en tient lieu quelquefois.

*Ils prennent la crécelle, & par d'heureux efforts,
Du lugubre instrument font crier les ressorts.* BOIL.

CRÈCHE. f. f. Mangeoire, où l'on met le foin, les fourrages des bœufs, vaches, moutons. *Præsep, præsepis, præsepium.* On le disoit autrefois des chevaux; mais ce mot est maintenant banni des Manèges. Ménage dérive ce mot de l'Italien *greppia*, qu'il prétend avoir été fait du Latin *præsepere*. D'autres le dérivent du mot Latin *crater*. Le grand usage du mot de *crèche* est dans l'article suivant.

CRÈCHE, en termes de dévotion, se dit du lieu où fut mis Notre-Seigneur en naissant, & où il fut adoré des Rois & des Bergers. *Sacrum Christi Domini præsepere.* C'étoit en effet la *crèche* d'une étable, où Dieu voulut naître, pour nous apprendre l'humilité.

CRÈCHE, est encore en Architecture une espèce d'éperon bordé d'un fil de pieux, & rempli de maçonnerie devant & derrière les avant-becs de la pile d'un pont de pierre. *Anteris, crisma.* La *crèche* d'aval doit être plus longue que celle d'amont, parce que l'eau dégravoit davantage à la queue de la pile. On appelle *crèche de pourtour*, celle qui environne toute une pile, & qui est faite en manière de bâtardeau, avec un fil de pieux à six pieds de distance.

CRECI. Nom de lieu qu'il seroit peut-être mieux d'écrire *Cressi*, mais l'usage est pour *Creçi*, petite ville de France dans la Brie. *Cressiacum* ou *Creccacum.* Elle est située sur le Grand-Morin. *Creçi*, bourg de France en Picardie, sur l'Authie. On l'appelle *Creçi* en Ponthieu. Les Rois Mérovingiens y avoient un Château. *Crisfiacum, Crisfiacum, Crisfecum.* C'est là que Philippe de Valois perdit, contre Edouard III. Roi d'Angleterre, la fameuse bataille de *Creçi* en 1346. le 26. d'Août. La forêt de *Creçi, Crisfiacensis silva.* Il y a eu encore *Creçi* sur Serre dans le Laonnois. *Crisfiacum,* ou *Criciatum.* Le P. Sirmond & d'autres, à son exemple, ont cru que *Creçi* sur Serre étoit le *Crisfiacum ad Isaram*, fameux dans l'Histoire Ecclesiastique du IX. siècle. Valois les réfute, & montre que *Crisfiacum* est *Chierfi*, ou *Quierfi*.

CRÉDENCE. f. f. Petite table qu'on met de chaque côté de l'Autel, où l'on pose les chandeliers, bassin, burettes, linge, & autres ornemens ou vaisseaux qui servent au sacrifice & aux cérémonies de l'Autel. *Mensa ad utrumque latus aræ adstructa. Credentia.*

Ce mot vient de l'Italien *credenza*, signifiant la même chose.

On a dit aussi dans la basse Latinité *credentia* dans le même sens.

CRÉDENCE, est aussi synonyme à buffet, où l'on met la vaisselle d'argent. *Abacus argentea vesia ad convivorum magnificentiam suscipiens.* Voyez BUFFET.

CRÉDENCE, signifie aussi la chambre où l'on sert les vivres. *Cella cibaria.* D'où vient qu'on appelle quelquefois *Crédencier*, un Sommelier. *Promus-condus.*

En Normandie on appelle *témoins de crédençe*, les témoins qui déposent qu'ils croient que la chose est ainsi comme ils la disent.

CRÉDIBILITE. f. f. Terme de Théologie & de Morale, raisons humaines qui nous portent à croire les révélations divines, qu'il est par laquelle une chose est rendue croyable ou diene d'être crue. Voyez CROYABLE & CROYANCE. *Credibilitas.* C'est le mot dont on se sert dans l'Ecole, quoiqu'il ne soit pas fort Latin. Quand on veut convertir les Pavens, il faut établir d'abord la vérité de l'écriture par des motifs de *cré-*

dibilité. JESUS-CHRIST dit lui-même qu'il est Dieu, & il le prouve en faisant des miracles : cela n'ajoute-t-il pas un degré de *credibilité* qui nous ôte toute la liberté d'en douter.

☞ CREDIT. f. m. Signifie en général la faculté de faire usage de la puissance d'autrui.

Dans le commerce c'est un prêt mutuel qui se fait d'argent & de marchandises sur la réputation de la probité & de la solvabilité d'un négociant, ou faculté d'emprunter sur la réputation qu'on a d'être solvable. *Fides.* Il a bon crédit chez les Marchands, sur la place. Conserver, perdre son *credit*. Faire *credit*, vendre à *credit*, acheter à *crédit*, *emere, vendere sine presente pecuniâ, sed acceptâ tantum emptoris fide.* Ne pas payer comptant ce qu'on achète.

A CREDIT, signifie quelquefois en vain, sans profit. Personne ne vous fait gre de ce que vous faites, vous travaillez à *credit*. Quelquefois il signifie, sans preuve, sans fondement. Tout ce que cet Avocat allégué est à *credit*, sans preuve.

On dit proverbialement que *crédit* est mort, ou qu'on fait *credit* depuis la main jusqu'à la bourse, pour dire qu'on veut être payé comptant, & d'une fille qui est grosse avant le mariage, qu'elle a pris à *credit* un pain sur la fournée. Les lettres de *credit* sont différentes des lettres de change, & cependant s'exigent par les mêmes voies. Ce sont des lettres missives qu'on donne à des gens de confiance pour prendre de l'argent sur des correspondans en des lieux éloignés, en cas qu'ils en aient besoin. Voyez CREANCE, lettre de créance.

CRÉDIT, se dit aussi du cours que les papiers ou effets de commerce ont dans le public & parmi les Négocians. On dit que les billets d'une compagnie ont pris *credit*, lorsque les Marchands ne font aucune difficulté de les recevoir. Prendre *credit* signifie pareillement dans le négoce des actions de compagnie, lorsqu'elles sont achetées à plus haut prix qu'elles n'ont été créées.

Dans un sens métaphorique, ce mot est employé comme synonyme de considération, de pouvoir : *Auctoritas, gratia.* C'est une relation personnelle fondée sur la connoissance du mérite ou sur l'inclination, dont l'effet est de pouvoir faire usage de la puissance d'un autre qui a quelque supériorité sur nous. Car il faut remarquer que le mot de *credit* emporte nécessairement l'idée d'infériorité & de dépendance. On ne dit point d'un Souverain qu'il a du *credit* sur l'esprit de son Ministre : mais on le dit du Ministre à l'égard du Souverain.

On dit, à la vérité, qu'un Souverain a du *credit* parmi les autres Princes ses alliés ; mais alors, étant pris solitairement, il est regardé comme inférieur aux autres Princes, considérés comme formant ensemble un même tout. Ce Ministre a acquis un grand *credit* sur l'esprit de ce Prince. Ce Président s'est mis en *credit* dans sa compagnie. Perdre son *credit*. Employer son *credit*. User de tout son *credit*. Abuser de son *credit*.

Quand sur un jeune cœur un Amant qu'on estime
A pris quelque crédit,
On commence à douter si l'amour est un crime
Aussi grand qu'on le dit. B. RAB.

On le dit de même du pouvoir que l'on a sur soi-même, sur son propre esprit.

Quoi ! l'homme sur soi-même a si peu de crédit
Qu'il devient scélérat quand Delphes l'a prédit ? CORN.

On le dit dans un sens plus étendu de la considération, de la réputation & de l'autorité qu'on acquiert dans le public par la vertu, la probité, la bonne foi, le mérite. *Existimatio.* Les Grecs se sont mis en *credit* par les sciences qu'ils cultivoient ; les Romains par leur valeur ; les Chrétiens par la sainteté de leur doctrine & la pureté de leurs mœurs. L'éloquence étoit nécessaire à Rome pour se donner du *credit*. S. EYR. Cet habile hypocrite jouit de tout le *credit* que donne la vertu. *id.* CRÉDIT, terme de coutumes. C'étoit autrefois un droit

que les Seigneurs avoient sur leurs sujets, & qui consistoit en ce que pendant un certain tems ils pouvoient les contraindre à leur prêter de l'argent. Il s'appelloit aussi droit d'emprunt. L'Evêque de Nantes avoit *credit* pendant 15 jours sur ses sujets & sur ceux du Prince, c'est-à-dire, qu'il pouvoit pendant ce temps-là les contraindre à lui prêter de l'argent, & le Duc de Bretagne avoit aussi le même *credit*, ou droit d'emprunt, pendant 15 jours, sur ses hommes & ceux de l'Evêque. LOBINEAU, T. I. p. 204.

CRÉDITER. v. a. Coucher par écrit sur le Memorial, sur le Journal, ou sur le Grand-Livre, la somme que l'on doit à quelqu'un, ou une somme que quelqu'un a payée.

CRÉDITEUR. f. m. Terme dont les Négocians se servent assez souvent, pour signifier un créancier, ou, comme ils disent, celui qui doit avoir.

CRÉDO. f. m. Le Symbole des Apôtres qui contient les articles principaux de notre Foi. *Apostolorum symbolum præcipua fidei capita complectens.* Il se met entre les oraisons du Bréviaire & des Heures. L'Office commence par un *Pater*, un *Ave*, & un *Crédo*. Les Curés sont tenus de faire apprendre à tous leur Paroissiens leur *Crédo*. La Messe en est au *Crédo*, qui est un autre Symbole dressé au Concile de Nicée, qu'on chante au milieu de la Messe.

CRÉDO, (le mont ; montagne de France, dans le Bugey. C'est une partie du mont Jura qui est aussi nommé le *grand Crédo*, & qui s'étend entre la Franche-Comté & le Rhône.

CRÉDULE. adj. m. & f. Qui croit trop facilement & légèrement. *Credulus.* Les enfans, les femmes, les peuples sont *credules*, ont l'esprit *credule*. Qu'un Amant est *credule* & qu'il se laisse aisément persuader ce qui lui paroît agréable. Il se perdit par la *credule* & superstitieuse opinion qu'il eut du courroux des Dieux. S. EVR. Nous ne sommes pas si simples, ni si *credules*, dans les choses temporelles, que quand il s'agit de conscience & de foi. PORT-R.

CRÉDULITÉ. f. f. Disposition, ou plutôt foiblesse d'esprit qui le porte à croire légèrement & sans examen tout ce qu'on nous propose. *Credulitas.* L'incrédulité qui rejette tout, n'est pas plus dangereuse que la *credulité* qui admet tout indistinctement. Les Charlatans abusent de la *credulité* des peuples.

Jeme plains dans l'erreur ; laissez-moi ce que j'aime,
Et jouir des douceurs de ma *credulité*. CORN.

Du Cange dit qu'on a appelé autrefois *Crédulité*, la profession de la Foi Chrétienne, qu'on a depuis appelée *Croyance*.

CRÉER. v. a. Tirer du néant, faire quelque être de rien, & sans matière préexistante. *Aliquid è nihilo creare, procreare, efficere ; conficere.* C'est Dieu seul qui a créé toutes choses. Dieu a créé les anges des hommes après leur conception, selon l'opinion de S. Augustin.

CRÉER. Reproduire l'humanité de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie par la consécration. Voyez CREATION.

CRÉER, se dit par extension des hommes à l'égard des choses dont ils sont les inventeurs. *Invenire, excogitare, fingere.* Boileau semble créer les pensées d'autrui par le tour qu'il y donne. LA BRUY. Si la Nature n'a pas formé les Sirènes, ou les Néréides, on ne peut pas du moins en contester l'existence aux Poètes qui les ont créées, & qui leur ont donné l'être. AB. NICAISE.

CRÉER, se dit figurément & abusivement des nouveaux établissemens d'Officiers que font les Rois & les Princes souverains dans leurs Etats. *Creare.* On a créé bien des Offices pour faire des levées de deniers extraordinaires. *Creer* des Charges, des Offices, c'est établir des Charges nouvelles, des Offices nouveaux.

☞ On dit aussi *creer* des rentes, *créer* une pension, constituer sur soi-même une rente, une pension. Il a créé, constitué des rentes sur lui, sur tout son bien, *Créer* une pension sur un bénéfice, se dit du Pape qui octroie l'établissement d'une pension sur un bénéfice.

CRÉER, se dit aussi des dettes que font les particuliers.

Contranere. Le nommen est point tenu des dettes *crées*, par la femme avant son mariage.

CRÉE, *EE*. part. *Creatus, procreatus*. Il a les significations de son verbe.

CREIL. *Cretilium, Credelium*, comme Valois l'appelle; ce non pas *Creouium*, ni *Cretonium*. Petite ville de l'Isle de France dans le Comté de Senlis. Ce nom s'est formé du Latin *Cretilium*, en retranchant le *d*, comme en beaucoup d'autres. Prononcez en une seule syllabe, & mouillez l'*i*, sans faire sentir *ei*.

CRELIAU. C'est le cri d'armes de la maison de Craon. Je ne sai pour quelle raison les de Craon ont pris le mot de *Creliau* pour leur cri d'armes. *MÉNAGE, Hist. de Sablé. Re.n. p. 344.*

CREMAILLÈRE. *f. f.* Quelques-uns disent *Crémillere*, & anciennement *cramaillere*. Intérieur de fer plat & délié, large d'environ trois ou quatre pouces, ayant plusieurs crans ou hoches, qu'on attache à la cheminée pour y pendre des marmites, des chauderons qu'on veut mettre sur le feu. *Cremastra, cite. a ferrea ad sustinendum unco pendentem in foco cretem.*

On dit proverbialement, lorsqu'un homme change de maison ou prend son ménage, qu'on ira pendre la *cremaillere* chez lui, pour dire, qu'on ira manger & se réjouir chez lui.

Nicod dérive ce mot du Grec *κρημα*, & Ménage de *cramacularia*, qu'on trouve dans les Capitulaires de Charlemagne. Du Cange dit qu'en la basse Latinité on l'a appelée *cruca*, & *cremajter*, de l'Anglois *crook*, qui signifie *crochu*, ou plutôt du *κρημα*, *suspensio*.

CREMAILLÈRE, se dit aussi de ces garnitures de fer qui sont en travers derrière les portes des grandes maisons, qui servent à leur donner telle ouverture qu'on veut par le moyen d'une barre qu'on fiche dans leur divers crans. On le dit aussi de ces fers qu'on met aux chaises & lits de repos, pour en hausser ou baisser le dossier tant & si peu qu'on veut. On le dit aussi des crans qui sont en plusieurs machines & ressorts.

CREMAILLON, ou **CREMILLON**. *f. m.* Petite cremaillere qu'on attache à la grande, soit pour l'allonger, soit pour faire cuire quelque chose à côté.

CREMASC, ou **CREMASQUE**. *Cremaensis ager*. Province de l'Etat de Venise en Italie, qui tire son nom de Crème sa capitale, & la seule ville qu'elle ait. Le *Cremafc* est enclavé dans le Milanois, dont il dépendoit autrefois.

Ce mot s'est formé de l'Italien *Cremafc*.

CREMASTERES. *adj.* Terme d'Anatomie. C'est une épithète qu'on donne à deux muscles appelés autrement *suspensores*, qui tiennent les testicules suspendus. *Cremastreres*. Ils prennent leur origine d'un ligament qui est à l'os pubis, & s'insèrent à la partie extérieure de la tunique vaginale des testicules.

Ce mot vient du Grec *κρημα*, *suspendre*.

CRÈME. *f. f.* La partie la plus épaisse, la plus délicate, la plus grasse du lait, & dont se fait le beurre. *Spuma lactis pinguis, cremor lactis*. Les bons fromages sont faits de *crème*. Les tartes, les tartelettes sont faites de *crème* douce.

Ce mot *crème*, vient du Latin *cremor*, qui signifie la même chose. On trouve aussi dans la basse Latinité *crema lactis*. Voy. *Acta SS. April. T. II. p. 175. 277. D.*

CRÈME FOUETTÉE. *Crème* qu'on fait éiever en mouffe en la fouettant avec des brins d'osier & qu'on mange avec du sucre, de l'eau de fleur d'orange & autres ingrédients.

CRÈME, se dit figurément de ce qu'il y a de plus subtil, de plus spiritueux dans un corps naturel, de ses parties les plus déliées & les plus volatiles. *Spiritus, partes subtilissimæ*. Il faut qu'un des principes des eaux de Bourbon, qui en est comme l'ame, & qui les rend si animées, si pénétrantes, si expansives, soit une *crème* de soufre, une fleur de bitume, une quintessence de baume extrêmement exaltée. *MEM. DE TR.*

CRÈME, se dit figurément de ce qu'il y a de meilleur dans une affaire d'intérêt, dans un livre, dans une science. *Quod est melius, quod est exquisitius*. Un tel a eu, a pris toute la *crème* de cette affaire, de

cette entreprise. On a fait un recueil qu'on a intitulé, la *Crème* des beaux vers. Ce Marchand a eu toute la *Crème* des tableaux de ce cabinet.

On appelle encore figurément *crème fouettée*, un Ouvrage, un livre, un discours, & même une personne, lorsqu'on y trouve de belles paroles, quelque chose d'agréable, & au fond rien de solide, par une métaphore tirée de la *crème*, qui s'entle prodigieusement quand on la fouette. *ut quæ levioris est, levioris manus.*

⚡ Tout cela ne peut passer que dans le discours familier.

CRÈME D'ORGE. Décoction d'orge dépouillé de son enveloppe, qu'on fait dans une quantité proportionnée d'eau. On l'appelle aussi *orge mondé*, ou *orge passé*. Les anciens l'appeloient *cremor pifana*, *crème de tiane*.

⚡ On fait de même de la *Crème de ris* d'une confistance moyenne entre la tisane liquide & la bouillie.

CRÈME DE TARTRE, est le tartre purifié & coagulé en forme de cristaux. Voyez **CRISTAL DE TARTRE**. C'est la même chose.

CRÈME. Liqueur sacrée. Voyez **CHRÈME**.

CRÈME. *f. m.* Terme de Coutumes. Il se prend dans quelques livres qui traitent de Jurisprudence féodale pour *Succession*, étendue de Jurisdiction spirituelle.

CRÈME. *Crema*. Ville de l'Etat de Venise en Italie, & capitale du Crémafc, située sur la riviere de Serio. L'Evêque de *Crème* est suffragant de Boulogne. *Crème* est très-bien fortifiée. Il y a une Histoire de *Crème* écrite avec beaucoup de justesse & d'élégance par Alemanno Fino au XVI^e. siècle.

CREMELIN. Voyez **CREMLIN**.

CREMENT. *f. m.* Terme d'Ordonnance qui signifie une augmentation ou accroissement de terrain qui se forme dans les rivieres ou sur les rivages, du verbe Latin *crefcere*.

CREMENT, en terme de Grammaire, est en Latin ou en Grec l'augmentation d'une ou de plusieurs syllabes qui surviennent à un mot dans la formation des temps d'un verbe, ou des cas d'un nom, comme dans *amabam*, de *amo*, *capitis* de *c. put.*

CRÈMER. *v. n.* Se dit du lait, quand il fait de la *crème*. Il y a du lait qui *crème* plus que d'autre. Le lait qui *crème* le plus est toujours le meilleur.

CREMER. *f. m.* C'est le nom d'une maladie qu'on dit être endémique en Hongrie, & qui paroît à en juger par la description qu'on en fait, n'être autre chose qu'une suite de la crapule ou de l'ivresse. On en guérit en buvant une petite quantité de quelque eau cordiale. *1. ill. de James.*

⚡ **CRÈMIÈRE**. *f. f.* C'est le nom qu'on donne à Paris aux femmes qui vendent de la *crème*.

CRÈMIEU. Ville de France en Dauphiné, dans le Viennois, à cinq lieues de Lyon.

CRÈMILLÉE. *f. f.* On appelle ainsi une certaine garde qui est dans les ferrures.

REMIR. *v. a.* Vieux mot. Craindre.

*Si doit on de paour fremir,
Et le puissant Juge cremir.*

On a dit aussi *crémer*. On trouve encore *crémeteux*; pour dire, craintif, & *crémear*, pour crainte.

CREMLIN, ou **CREMELIN**. *f. m.* Terme de Relation. Nom du Palais du Czar à Moscou. *Cremlinum*. *Cremlinum*. Ce bâtiment consiste en diverses grosses masses entassées les unes sur les autres sans aucun ordre. *LETT. MOSCOV. p. 71.*

CREMONE. *Cremona*. Ville du Duché de Milan, située sur le Pô, & capitale du Crémonois. *Cremona* est une Ville très ancienne. On croit qu'elle fut fondée par les Gaulois Senonois l'an de Rome 445. Aujourd'hui c'est un Evê. hé suffragant de Milan. La manière dont les troupes du Roi, qui tenoient *Cremona* pour Philippe V. Roi d'Espagne, chasserent le Prince Eugène & les Alle-mans, qui s'en étoient secrètement emparés pendant la nuit du 2 Février 1702. est une des plus belles & des plus mémorables actions dont on ait ouï parler.

CRÉMONOIS. Petit pays d'Italie qui prend son nom de *Crémone* sa capitale, *Cremonensis ager*. Le *Crémonois* est entre le Po, l'Oglio & l'Adda, ayant pour bornes au Couchant le Lodéfan & le Ciémase, au Nord le Bressan, au Levant le Mantouan, & le Duché de Parme au Midi.

CREMONOIS, OISE. f. m. & f. Qui est de Crémone. *Cremonensis*.

CRÉNEAU. f. m. Terme de guerre. Dentelure, entaille faite au haut d'un parapet, d'une muraille, d'une tour, pour avoir la liberté de regarder par là, ou de tirer. *Pinna*. Toutes les villes, les tours & les châteaux fortifiés à l'antique, étoient entourés de *créneaux*. Les *créneaux* sont proprement des ouvertures pratiquées dans les murs des ouvrages de fortification pour passer le fusil & tirer sur l'ennemi. Les embrasures servent pour le Canon.

Ce mot vient de *crenellum*, diminutif de *crena*, qui signifie *fente*. MEN. Mais Faucher le dérive de *cran*, qui signifie *hoche*. Du Cange le dérive de *quarnellus*, parce que c'est une espèce de fenêtre carrée qui sert aux soldats à tirer. On a dit autrefois *carneaux*, & on dit encore *carne*, en parlant de l'angle d'un corps carré.

CRÉNEES. f. f. pl. On donnoit ce nom aux Nymphes des Fontaines ou Nayades, du mot Grec *νεῦν*, Fontaine,

CRÉNELAGE. f. m. Terme de Monnoyeur, Donner le *crénelage* à une monnoie, c'est faire un cordon, ou grenetis sur l'épaisseur d'une Pièce de monnoie, ou y mettre l'empreinte de la légende ordonnée par les Edits du Prince,

CRÉNELER. v. a. Faire des créneaux aux tours, aux murailles *Muri fastigium pinnis distinguere*. *Craneler* une muraille.

CRÉNELER, signifie aussi, Denteler, faire des dents, des entailures à une roue de montre, de moulin, de machine. *Incidere*. On est obligé de *craneler* des roues pour les faire entrer les unes dans les autres, ou dans des pignons. *Craneler*, terme de monnoie, donner à un flanc le cordonnet ou la légende sur tranche.

CRÉNELÉ, ÉE. part. On appelle une monnoie *crénelée*, ou *carnelee*, quand il y a un cordon ou grenetis relevé sur l'épaisseur de la monnoie, comme on voit aux pièces d'Angleterre. *Coronatus*. On y a mis depuis quelque temps une légende.

En termes de Blason on appelle *crénelé*, tout ce qui est fait ou taillé en créneaux. *Pinnis distinctus*. Il porte d'azur à la tour *crénelée* d'argent. Il y a des chefs, des fasces, des pals, des bandes *crénelées* & brétellées. On dit aussi *crénelé* de tant de pièces, pour dire de tant de créneaux.

CRÉNELURE. f. f. Manière de dentelure faite à créneaux. *Denticuli*. Il y a des plantes dont les feuilles sont à *crénelure*, en *crénelure*.

CRÉNEURE. f. f. Vieux mot. Coupure par dentelles, selon Nicod.

CRÉNEQUIN. f. m. C'est, dit Nicod, comme quelques-uns l'interprètent, une espèce d'habillement de tête de l'homme de guerre à cheval, assez semblable au heaume. *Galea, cassis*. Ainsi pris il viendroit du Grec *κεφάλαιον*, tête, duquel Aristote & Hérodote ont usé. Aussi *κεφάλαιον* est le têt de la tête, & on dit têtèriere, & l'Espagnol *capacete*.

CRÉNEQUINIER. f. m. Nom d'une ancienne milice. Soldat portant un crennequin. *Equus galeatus*, ou *casidatus*. Le Duc de Bourgogne avoit six cens *Crennequiniers* dans son armée. GOLLUT, L. X. c. 96. Les gaignes du *Crennequinier* à cheval seront par mois de cinq francs. Id.

CRÉQUINIER. f. m. Terme de Coutumes. On appelle en quelques endroits *Crenquiniers*, des Officiers qui peuvent faire exécution.

CRÉOISON. f. f. Mot du vieux langage, qui signifioit création & créature.

CRÉOLE. Voyez CRIOLE.

CRÉPAGE. f. m. Apprêt que l'on donne aux crêpes que l'on veut crêper, c'est-à-dire, qu'on ne veut pas qui restent lisses.

CRÉPE. f. m. Etoffe claire faite de soie crue & gommée,

& torse sur le moulin. *L'annus bombycinus tenuis & crispus*. Le *crêpe* frite se met sur les habits pour porter le grand deuil. Le *crêpe* lisse, ou uni, est celui dont la soie n'est pas si torse que l'autre & qui fait l'étoffe plus douce que le *crêpe* crêpé. On appelle absolument *crêpe* celui qui sert de cordon au chapeau. Le *crêpe* seul qu'on appelle autrement *voile*, est une étoffe d'une soie déliée & retorte, qui est plus claire que le crêpon & la crêpodaille. Le *crêpe*, selon Philon Juif, ou son Traducteur, est une toile de très-fin lin retors.

Ce mot vient du Latin *crispus*. MEN. Boicl le dérive de *crispine*, qui est une espèce de coiffure de femme, d'où est venu aussi *crapaudaille*, qui étoit fort en usage en Languedoc, où l'on fabrique beaucoup de ces étoffes. Dans la vie de Ste Bathilde, Reine de France, à la fin du §. 4°. on trouve que la Sainte Reine fit faire une *crêpe*, *crepam*, admirable d'or & d'argent pour mettre sur le corps de St Eloi. Les Bollandistes disent qu'ils n'ont point trouvé ce que c'étoit que *crêpe*. Binet dit que c'étoit une châlle pour enfermer le corps du Saint; mais on ne diroit pas que c'étoit seulement pour mettre sur les reliques, ou sur les membres. Je crois que c'étoit une étoffe d'or & d'argent fort claire, afin que l'on put voir à travers les saintes Reliques, & que c'est de *crêpe* qu'est venu *crêpe*.

CRÈPE se dit aussi figurément, & sur-tout en Poësie, pour signifier la nuit. *Tenebrae, nox*.

Dès que l'ombre tranquille

Viendra d'un crêpe noir envelopper la ville. BOIL.

CRÈPE. Terme de Perruquier. Les Perruquiers appellent *crêpe*, les cheveux qu'ils ont nattés & tortillés dans leur longueur, après les avoir frisés par le bout, & avant que de les mettre en pâté. Cette opération les fait bouffer. ENCYC.

CRÈPE. Terme de Jardinage. Espèce de laitue, qui se cultive comme les autres. La petite *crêpe* & la grosse ne tardent pas à pommer sur couche & sans cloche. PLUCHE.

CRÈPE est aussi une espèce de pâtisserie, fort connue dans quelques Provinces. Elle est faite de farine délayée avec de l'eau ou du lait, où l'on mêle quelques jaunes d'œufs. On en fait une pâte semblable à celle des beignets, & on la fait cuire de même dans la poêle, en mettant chaque fois une certaine quantité de cette pâte qu'on étend sur toute la capacité de la poêle.

CRÈPELU, VE, vieux adj. Crêpu, crêpé, *Crispatus, a, um*.

CRÈPER. v. a. Friser doucement & à la manière de crêpe. *Crispare*. *Crêper* une étoffe *Crêper* les cheveux. Il est aussi réciproque. Les cheveux se *crêpent*, quand on a soin de les mettre sous le bonnet.

CRÈPÉ, ÉF. part. & adj. *Crispatus*. Ce qui tient de la nature & qualité du crêpe ou du crêpon. Une étamine *crêpée* est une étamine fabriquée à la manière du crêpon. Cheveux crêpés. Ce mot pris au figuré n'est pas d'usage.

*Et la vague à l'entour blanchissante & crêpée
Grondant sous l'aviron dont elle étoit coupée,*

ne figure bien que dans les ouvrages du P. Le Moine.

CRÉPEREIUS, CRÉPÉREIA. Nom propre d'une famille de l'ancienne Rome. *Gens crepercia*. Les médailles de la famille *Crepercia* sont en petit nombre. On y trouve Q. CREPER. M. F. ROCUS, ou Q. CREPEREI ROCUS, & dans une ancienne inscription citée par Patin, L. CREPERIUS HERACA VI VIR. ET CREPERIA PATERA. avec L. CREPERIUS CELER, sa fille & son petit fils. C'étoit une famille de Chevaliers Romains; c'est Cicéron qui nous l'apprend, L. I. in *Terrem*.

CRÉPI. *Crispeium, Crispicium, Chrispeiacum, Crispianense Castellum, Crispiniacum*. Ville de l'île de France, dans le Comté de Valois, appelée commu-

nément *Crépi en Valois*. Elle est entre Meaux & Compiègne. Valois croit que son ancien & véritable nom est *Crispium* & *Crispiacum*; mais qu'il semble qu'on l'ait appelé *Crispiniacum*, comme si son fondateur ou son Seigneur avoit eu nom Crispin. Il est quelquefois parlé dans l'Antiquité de la monnoie de *Crepi. Soldi Crispiacensis monete*. VALOIS, *Not. Gallic.*

CREPI, f. m. Enduit ou mortier qu'on met, qu'on couche sur une muraille avec le balais sans passer la truelle dessus, &c. *Arenatum*. On fait des *crepis* de chaux & de sable, de plâtre, de stuc, &c. On fait aux Indes un *crepi* de la chaux vive mêlée avec du lait & du sucre, dont on enduit les murailles, qu'on polit avec une agathe: ce qui les fait unies & luisantes comme une glace de miroir, & les rend plus propres par dedans, qu'aucune de celles qu'on voit en Europe.

RELATIONS DU RECUEIL DE THEVENOT.

CREPI, IE, adj. Ce mot se dit d'une muraille enduite de mortier, ou de plâtre. *Incrustatus, arenato inductus*. On le dit aussi d'un cuir auquel on a fait venir le grain. Muraille *crepie*, cuir *crepi*.

CRÉPIN, f. m. & nom propre d'homme. *Crispinus*. S. *Crépin* fut martyrisé à Soissons avec son frere S. *Crépinien* l'an 287. de J. C. S. *Crépin* est le Patron des Cordonniers. *Crispinus*. Ce mot a passé dans la langue dans ces phrases familières. *Perdre son Saint Crépin, porter tout son Saint Crépin*. Perdre, porter tout ce qu'on a. Façon de parler qui vient de ce que les garçons Cordonniers qui courent le pays & vont de ville en ville pour travailler, portent avec eux tous leurs outils dans un sac qu'ils appellent un *Saint Crépin*.

CRÉPINE, f. f. Ouvrage à jour par le haut, par en bas pendant en grands filers, ou franges. qu'on travaille avec des fuseaux. *Reticulata supernè fimbria*. On en fait de fil, de laine, de soie, d'or ou d'argent. On met des *crépines* aux dais, aux pentes des lits, aux impériales des carrosses.

CRÉPINE, est aussi un terme de Rotisseur & de Boucher. C'est une manière de petite toile de graisse, qui couvre la panse de l'agneau, & qu'on étend sur les roignons, lorsque l'agneau est habillé. La *crépine* ne sert qu'à parer les roignons.

CRÉPINIEN, f. m. & nom propre d'homme. *Crispinianus*. Voyez CRÉPIN.

CRÉPIR, v. a. Enduire une muraille de chaux & de sable, de plâtre, de stuc; employer le mortier avec le balai sans passer la truelle par-dessus. *Incrustare, arenato parietem induere, parietem trullissare*. Le bas d'une muraille se gâte, si on le laisse quelque temps sans le *crepir*. Il vient de *crispere*, friser.

CRÉPIR, est aussi un terme de Corroyeur, qui se dit du cuir auquel on fait venir le grain, quand il est sorti de l'eau. *Crépir* un cuir.

CRÉPIR LE CRIN. Préparation que les Cordiers donnent au crin du cheval ou du bœuf, en le faisant bouillir dans l'eau, après l'avoir cordé pour le friser, & le mettre en état d'être employé par les tapissiers, selliers & autres artisans.

CRÉPISSURE, f. m. L'action de crépir. *Trullissatio, incrustatio*. Il a tant coûté pour la *crépissure* de cette muraille.

CRÉPITATION, f. f. Bruit que les bouts ou pièces d'os font en se froissant ensemble, lorsque le Chirurgien remue le membre pour s'assurer de l'existence d'une fracture, par l'organe de l'ouïe. Un des signes sensibles des fractures est celui de la *crépitation*. M. le Ch. DE JAUCOURT.

CRÉPITATION dans les fractures, *craquement* qu'on sent en pressant les tumeurs emphysemateuses, & *cliquetis* dans les articulations.

CRÉPITATION se dit aussi du bruit redoublé d'une flamme vive qui pétille. *Crepitus. Crepitantibus urere flammis*.

CRÉPODAILLE, ou CRAPAUDAILLE, f. f. Crêpe fort délié dont on fait des coiffes de femmes & des voiles de Religieuses. Le peuple prononce *crapodaille*. *Pannus bombycinus crispus & tenuis*.

CRÉPON, f. m. C'est une étoffe de soie cuite, qui est excessivement tortillée. *Pannus bombycinus crispatus*.

Le meilleur se fait à N. ples. Les Italiens l'appellent *ritorté*. Le *crepon* de Zurich est une étoffe toute de laine tortillée, dont les hommes s'habillent. *Crepon* de Caîtres, est une même étoffe de laine plus claire, qui est un peu frisée, dont les femmes font des habits.

CRÉPU, VE, adj. très-frisé. *Crispus*. Les cheveux des Nègres sont crépus. C'est la même chose que crépé: mais on ne le dit que des cheveux.

CRÉPU, VE, adj. Frisé. *Crispatus*. Les cheveux qui reviennent sous la perruque sont plus beaux & plus *crepus* qu'ils n'étoient. Il se dit aussi de la moufle, que La Quintinie dit être une petite herbe frisée & *crepée*.

CRÉPUSCULAIRE, adj. Cercle crépusculaire, c'est le cercle terminateur des crépuscules. Voyez CRÉPUSCULE.

CRÉPUSCULE, f. m. Lumière foible qui précède le lever du soleil, ou qui reste après son coucher jusqu'à ce que la nuit soit venue. *Crepusculum*. On prétend que le crépuscule commence & finit lorsque le soleil est environ 18 degrés au-dessous de l'horizon. Les parties les plus raréfiées de l'air réfléchissent la lumière; & tant que le soleil en éclaire quelques-unes, elles sont visibles à ceux à qui la convexité de la terre n'en dérobe pas la vue. Les *crepuscules* sont plus longs dans les solitices que dans les Equinoxes; dans la Sphère oblique que dans la Sphère droite. La cause des *crepuscules* ne doit pas être attribuée entièrement à notre air, puisqu'il y a une certaine matière éthérée qui environne le soleil, comme s'il avoit lui-même une espèce d'atmosphère; ce que l'on peut remarquer, par exemple, après le coucher du soleil, car elle est toujours plus de tems que le soleil à se lever, ou à se coucher. Avant le lever elle paroît de figure circulaire, parce que c'est un segment de l'atmosphère du soleil coupé par l'horizon. En un mot la lumière est tout-à-fait différente de celle qui naît de l'atmosphère terrestre. *Instit. Astronom. pag. 402*.

Les Crépuscules d'hiver sont plus courts que ceux d'été, parce que l'air est plus condensé en hiver & a conséquemment moins de hauteur. Par la même raison les crépuscules du matin sont plus courts que ceux du soir. La chaleur du jour dilate & raréfie l'air, augmente son volume & sa hauteur.

Papias dérive ce mot de *creperus*, qu'il dit avoir significé autrefois *incertain* & *douteux*, comme étant une lumière incertaine.

CRÉPUSCULE se dit au figuré de l'esprit & de la raison. M. du Bois, Auteur des Conférences d'Angers, le prend pour les premiers tems où l'on commence à avoir l'usage de la raison. Plusieurs Docteurs croient que dans ce *crepuscule* de la raison le manque de connoissance excuse les enfans de péché mortel (s'ils ne font pas des actes d'amour de Dieu.) CONF. D'ANG.

CRÉPUSIUS, CREPUSIA, f. m. & f. Nom propre d'une famille de l'ancienne Rome. *Crepusia gens*. La famille *Crepusia* est peu connue: il y a une médaille de cette famille qui a d'un côté deux figures de Magistrats assis sur deux chaises curules, devant eux un épi, derrière PA. dans l'exergue M. FANI CRI. De l'autre côté une tête de femme couronnée d'épis de blé. AED. PL. c'est-à-dire, *Aedilis plebis*. Ces derniers mots font juger à M. Parin que si cette médaille est d'un *Crepusius*, cette famille étoit plébéienne.

CRÉQUI, *Crequium*. Bourg ou village en Artois, à trois lieux au Nord d'Hesdin. C'est de ce bourg, qui a titre de Duché, que l'illustre maison de *Créqui* a pris son nom. Baudouin de *Créqui*, Chevalier célèbre, avoit pour devise *Nul ne s'y frotte*.

CRÉQUIER, f. m. Prunier sauvage, ou cerisier croissant dans les haies de Picardie: *Prunus vel cerasus silvestris*. Il est devenu terme de Blason, à cause que la Maison de *Créqui* porte dans ses armes un *Créquier* de gueules en champ d'or. On le représente avec sept branches en forme de chandelier, portant des petits fruits comme des capres. Quelques-uns croient que c'est un arbre imaginaire. D'autres assurent qu'il vient sur les bords d'une rivière qui arrose les prés de la Maison de *Créqui*. Les Picards appellent son fruit *crèques*, & dans leur vrai patois *souderaines*. Dom

8 Duplessis, dans sa *Description Géogr. & Hist. de la Haute Norm. T. I, p. 172.* prétend que *Crequi* vient absolument de *Kerch*, mot Teutonique qui signifie une *Eglise*, & que *Créquier* signifie un candelabre ou un grand chandelier à sept branches, tel qu'on en voit dans un grand nombre d'Eglises.

CRES. Sorte de toiles de lin qui se fabriquent à Morlaix en Bretagne, & aux environs.

CRESCENTINO. Ville du Piémont dans le Verceillois, sur le Pô, prise par les François en 1704, & reprise par les Alliés en 1706. *Crescentinum*. Elle est à huit lieues de Turin.

CRESCENZAGO. Bourg d'Italie à trois lieues de Milan, qui donne son nom à une Congrégation de Chanoines Réguliers, dont le premier Monastère fut bâti dans ce bourg en 1140. La Réforme de Latran y fut introduite l'an 1502. *Hist. des Ordres Monast. &c. T. II pag. 48 & 49.*

CRESEAU, que quelques-uns écrivent CRÉZEAU. f. m. Etoffe de laine crisée, qui est une espèce de grosse serge à deux envers, couverte de poil des deux côtés.

CRESME. Voyez CRÈME.

CRESPE. Voyez CRÈPE.

CRESPER. Voyez CRÉPER.

CRESPHONTE. f. m. Arrière-petit-fils d'Hercule, & Chef des Héraclides, rentra avec ses deux frères Téléphème & Aristodème dans le Péloponnèse huit ans après la guerre de Troie, & se fit Roi de Messénie. Il y a une Tragédie de M. Gilbert, Secrétaire des commandemens de la Reine Christine de Suède, intitulée : *Cresponte, ou le retour des Héraclides*. Elle fut représentée en 1659.

CRESPI. Voyez CRÉPI.

CRESPI. Voyez CRÉPI.

CRESPI. Voyez CRÉPI.

CRESPINETTE. f. f. Sorte de coiffure dont on s'est servi autrefois.

*Et par dessous la crespinette
Une couronne d'or pourtraite.*

CRESPINIEN. Voyez CRÉPINIEN.

CRESPIN. Voyez CRÉPIN.

CRESPISSURÉ. Voyez CRÉPISSURE.

CRESPODAILLE. Voyez CRÉPODAILLE.

CRESPON. Voyez CRÉPON.

CRESPU. Voyez CRÉPU.

CRESELLE. Voyez CRÉCERELLE.

CRESSERETTE. f. f. Nom d'un oiseau. Les œufs des faisans & des *cresserettes* sont rouges. FAULTRIER.

CRESSI. Ville de France dans la Brie, au Diocèse de Meaux. Voyez CRECI.

CRESSON. f. m. Terme de Botanique. Le *cresson* Alénois & le *cresson* d'eau ne sont point du même genre, quoiqu'ils aient tous les deux leurs fleurs en croix. Leur fruit sert sur-tout à les distinguer.

Le *cresson* Alénois, ou le *Nastitor*, *Nasturtium hortense*, est annuel; sa racine est blanchâtre, simple, quelquefois branchue, ligneuse & chévelue: sa tige est droite, haute de deux pieds environ, ferme, branchue à son extrémité, & garnie de feuilles découpées en des segmens plus étroits à mesure qu'elles approchent du sommet de la tige. Ses fleurs sont petites, composées de quatre pétales blancs lavés un peu de pourpre, & disposés en manière de croix. Elles sont ramassées par petits bouquets. A ces fleurs succèdent des fruits séparés en deux loges comme dans le *Thlaspi*; & la seule différence qu'on établit entre ces deux plantes, ne se tire que des feuilles qui sont entières dans le *Thlaspi*. Toute la plante est couverte d'une fleur grise qui rend glauque la couleur de ses feuilles & de sa tige. Le *Nastitor* est apéritif: bon pour le scorbut. Cette plante donne plusieurs variétés; car tantôt ses feuilles sont découpées en des segmens plus larges, & tantôt ces segmens sont crénelés & frisés.

Le *cresson* d'eau, *Sisymbrium aquaticum*, diffère du précédent: 1°. Par ses racines traçantes & filamenteuses. 2°. Par ses tiges creuses, couchées sur l'eau. 3°. Par ses feuilles qui sont découpées en segmens arron-

dis, & qui ressemblent à des feuilles composées. 4°. Par ses fleurs, qui sont tout-à-fait blanches. 5°. Par son fruit, qui est une silique longue d'un pouce sur une demi-ligne de largeur, & composée de deux lames, qui s'appliquent sur une cloison moyenne qui divise la silique en deux loges; ses semences sont petites & brunes. Le *cresson* d'eau a un goût piquant & agréable. On emploie le *cresson* d'eau contre le scorbut & contre l'hydropisie, & lorsqu'il s'agit de purifier le sang. On le sert en salade, & sous les volailles roties. On le met aussi dans les bouillons.

Il y a plusieurs autres plantes de cette famille qui ont un goût âcre & piquant, & auxquelles on a donné le nom de *cresson* sauvage, ou de cardamine. La plante qu'on a voulu appeler *cresson* des Indes, *Nasturtium Indicum*, n'est point du genre du *cresson*. Voyez CAPUCINE.

Ce mot vient du Latin *creasco*, à *crecendi celeritate*. MÉNAG.

On trouve dans la basse Latinité *crifsonium*, ou *crifonium*, pour signifier une herbe marécageuse.

CRESSONNIÈRE. f. f. Lieu où croît le *cresson*. *Locus Nasturtii ferax*. Il y a peu de *cressonnières* où il n'y ait de la berle.

CRESSONNIÈRE, dans Rabelais, femme qui vend du *cresson*.

Le CREST. Ville de France en Dauphiné, sur la Drôme, à six lieues de Valence. *Crista*.

CRESTEAUX. f. m. pl. Ce mot se disoit autrefois au lieu de *créneaux*, & on le nommoit ainsi à cause qu'ils étoient à pointes par intervalles, comme les crêtes des coqs.

CREBUS. Voyez CRÆSUS.

CRESTON. f. m. En quelques Provinces frontières c'est un *chevreau*. *Capreolus*.

CRÊTE. f. f. Excroissance de chair rouge extraordinairement, dentelée qui vient sur la tête des coqs & des poules & de quelques autres oiseaux de la même espèce. *Crista, apex*. Les friands aiment les *crêtes* de coq.

CRÊTE, se dit par ressemblance d'un toupet de plumes que quelques oiseaux ont sur la tête, comme les alouettes. Alors il est synonyme avec Huppe. Une *crête* d'alouette.

C'est encore cette partie relevée qu'on aperçoit sur la tête de quelques serpens.

On donne aussi ce nom à une rangée d'arrêtes que quelques poissons ont vers la tête.

On appelle *crête* de morue un certain endroit du dos de la morue qui se coupe entre le collier & l'entre-deux.

CRÊTE, se dit par la même raison de la partie des armes défensives de la tête, qui s'élève par dessus en forme de *crête*. La *crête* d'un armet, d'un morion, d'un casque.

On appelle *crêtes*, en termes d'Anatomie, des excroissances qui surviennent autour du fondement. On peut ôter les *crêtes*, ou par ligature, ou par cautérisation, ou par amputation. Ces excroissances ne s'appellent *crêtes* que quand elles ressemblent à des *crêtes* de coqs: elles ont d'autres noms quand elles ont une autre figure. Voyez M. Dionis, des opérations de Chirurgie. On appelle encore *crête* une éminence tortue & courbée qui est au milieu de l'épine de l'omoplate. On la nomme aussi l'aile de la chauve-souris, à cause de la ressemblance qu'elle a avec ces deux choses.

CRÊTE DE COQ. *Crista galli*. Terme d'Anatomie. Eminence de l'os ethmoïde qui avance dans la cavité du crane, & à laquelle s'attache la partie de la dure-mère qui sépare le cerveau en deux, & que l'on nomme la *faulx*. Cette éminence est appelée *crête de coq*, parce qu'elle a de la ressemblance avec la *crête* d'un coq.

CRÊTE DE COQ, se dit aussi d'une plante dont la racine est petite & blanche. C'est une espèce de *pédiculaire*. *Pedicularis pratensis lutea*, ou *crista galli*. Voyez PÉDICULAIRE.

CRÊTE DE COQ. Terme de Conchyliologie. Nom d'une des

des espèces de coquilles de mer. *Crista galli*, *concha*. Une *crete de coq* d'une espèce peu commune, à pointes rondes & feuillées. GERS. Un groupe de deux *cretes de coq* parfaites. ID. Une *crete de coq* à pointes. ID.

CRETE MARINE. Plante qui est une espèce de *crithmum*, ou *bacille*. Les François & les Italiens l'appellent *herbe de S. Pierre*. Ses feuilles sont étroites, mais plus larges & plus courtes que celles du fenouil, charnues, subdivisées trois à trois, & d'un goût salé. Sa tige est cannelée, verte comme un porreau. Ses fleurs sont ramassées en parasol & de couleur jaune. Sa semence est semblable à celle du fenouil; mais plus grande. Sa racine est grosse, longue, d'une odeur & d'un goût agréable. âcre & aromatique. Cette plante croit dans les lieux pierreux le long de la mer. On la confit dans la saumure. Elle est bonne pour l'estomac, & pour exciter l'appétit: elle fait aussi uriner, & ouvre les obstructions. *Crithmum*, *feniculum maritimum minus*, ou *crista marina*. Voyez **BACILLE**.

CRÈTE, signifie aussi en termes d'Agriculture, la terre qui a été tirée en faisant une fosse de clôture, & élevée sur le bord du champ. C'est aussi le sommet d'une butte qu'on abat quelquefois pour jouir de la vue. *Crête*, *croute*, *crute*. On appeloit ainsi en Normandie des terres inutiles autour des maisons.

Ce mot vient du mot Saxon *crosta*, qui est fort commun dans les anciens titres d'Angleterre. HUET.

CRÈTES, on appelle ainsi en bâtiment, les cueillies, ou arrières de plâtre, dont on scelle les tuiles faitières.

CRÈTES. Les Marchands de blé appellent à Paris une *crête de blé*, ce qu'on appellerait ailleurs un tas de blé. *Cumulus*. Ainsi, mettre le blé en *crête*, c'est, selon eux, l'élever en forme pyramidale.

On dit figurément lever la *crête*, s'enorgueillir, baïsser la *crête*, perdre de son orgueil, de ses forces. Rabattre la *crête* de quelqu'un, lui donner sur la *crête*, rabattre son orgueil, le mortifier. *Superbiam retundere*. Toutes ces expressions sont tout au plus du discours familier.

CRÈTE, ÉE. adj. Qui a une crête. *Cristatus*. Un coq, un dragon *crété*. Il se dit particulièrement en Blason, de ce qui est sur la tête des coqs d'une autre couleur que le corps entier. On le dit pareillement des nageoires des poissons, comme de celles des dauphins.

CRÈTE. Ancien nom de l'île qu'on nomme aujourd'hui Candie. *Creta*. C'est une île de la mer Méditerranée, située à l'entrée de l'Archipel. Elle se nomme Aërie, *Aëria*; Curétide, ou Pays des Curètes, *Curætis*; Hécatompole, ou l'île à cent villes, *Hecatompolis*; l'heureuse *Macaros*, ou l'île heureuse, *Macaronelos*. Cette île a 270. milles de long & 50. de large. La *Crète* a été célèbre dans l'antiquité par bien des endroits Jupiter y regna; &, si l'on en croit les Poètes, il y fut caché par Cybèle sa mère, pour empêcher que Saturne son père ne le dévorât comme ses autres enfans; il y fut élevé par les Curètes. Avant Minos l'histoire de *Crète* est incertaine ou fabuleuse. Ce Prince, fils d'Europe & d'Astérius, Roi de *Crète*, selon Eusebe, & selon Apollodore, de Jupiter, & frere de Rhadamante & de Sarpédon, est le premier Roi de *Crète* dont on sache quelque chose de plus certain. D'autres remontent jusqu'à Testamus, fils de Dorus, petit-fils d'Hellen, & arrière-petit-fils de Deucalion. Il y vint, disent-ils, avec les Eoliens & les Pelasges, & s'y fit reconnoître Roi. Il épousa la fille de Cretheus, dont peut-être, disent-ils, vient le nom de *Crète*, & il en eut l'Astérius dont nous avons parlé, & sous le regne duquel Jupiter enleva Europe, dont il eut Minos, Rhadamante & Sarpédon. Astérius ensuite épousa Europe, & adopta ses fils, auxquels il laissa son Royaume, parce qu'il n'en eut point d'enfans. La *Crète* fut encore fameuse par le sage gouvernement & les sages loix de Minos, l'enlèvement d'Europe, les amours de Pasiphœ, le tribut imposé par Minos aux Athéniens de douze jeunes hommes par an, le Minotaure, le Labyrinthe bâti par Dédale, la victoire de Thésée, &c. Après les

Rois, dont les derniers qu'on connoît furent Idoménee & Merion son frere, la *Crète* se gouverna en République. Dans la suite la *Crète*, vaincue par Metellus se donna à Pompée. Dans la division de l'empire elle vint au pouvoir des Empereurs de Constantinople, & leur fut soumise jusqu'en 823. que les Sarrasins la prirent, & y bâtirent la ville de Candie, qui lui fit perdre son nom. Voyez **CANDIE**. Vigenere parle de cette île dans son César. Quand on parle de l'Antiquité il faut toujours dire la *Crète*, comme fait M. de Fenelon, dans le V^e. Livre de Télémaque, & jamais Candie.

CRETÉLER. v. n. C'est le terme dont on se sert pour exprimer la manière dont les poules crèent quand elles ont pondu. Cette poule a pondu, car elle *cretelle*. Lorsqu'elles veulent pondre, elles *caquetent*, & lorsqu'elles couvent, elles *gloupent*, *gloissent*, *gloissent*, ou clocioquent. *Crétéler* est sans doute un terme usité dans quelque Province.

CRETENET. f. m. On a appelé *Créténets* des Ecclésiastiques que M. *Cretenet* érigea en Communauté vers le milieu du dernier siècle, avec la permission de M. le Cardinal de Richelieu, Archevêque de Lyon. Ils ont été fondés par M. le Prince de Conti & M. le Marquis de Coligny. On voit fort au long leur origine & leur établissement dans la vie de M. *Cretenet*, imprimée à Lyon en 1680.

CRETENISTE. f. f. *Crétenista*. Sœur de la Congrégation de S. Joseph. Nom que l'on a donné en quelque lieu aux Sœurs de la Congrégation de S. Joseph, parce qu'elles ont été instituées par un Chirurgien natif du bourg de Champlite, au Comté de Bourgogne, & nommé Crétenet.

CRETINE. f. f. *Allavio*. Ce mot se trouve dans une ancienne traduction des Instituts de Justinien. C'est un accroissement qui se fait peu-à-peu.

CRETOIS. f. m. & f. Qui est de Crète. *Cres*, *Cretenfis*. Saint Paul rapporte, *Lit. I. 12.* qu'un de ceux de cette île disoit d'eux: Les *Cretois* sont toujours menteurs, ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger & à ne rien faire. PORT-R. Les *Cretois* étoient bons soldats, habiles sur-tout à tirer de l'arc. A peine le vaisseau Phénicien fut arrivé, que les *Cretois* donnerent à Télémaque & à Mentor toutes les marques d'amitié sincère. FÉNELON. On dit *Cretois*, en parlant des anciens Habitans de l'île de Crète; & *Canaïots*, en parlant des Habitans de la même île, depuis qu'elle s'appelle Candie.

Ces mots, selon quelques-uns, viennent de *Cretheus*, comme nous l'avons dit; mais ce que l'on en dit n'est pas sur. Bochart, dans son *Chanaan. L. I. C. 15.* prétend que c'est un nom Phénicien. Dans la Palestine, dit-il, on appeloit כרתי, *Crethi* ou *Creti*, un Archer, un homme habile à tirer de l'arc. Les Habitans de cette île étoient très-habiles dans cet art; c'est pourquoi on leur donna ce nom. Grotius, & d'autres encore, adoptent ce sentiment, en parlant des Céréthi & Phléthi, dont l'Écriture fait mention dans l'histoire de David. Voyez **CÉRETIEN**.

CRETONNE. f. f. Sorte de toile blanche, qui se fabrique en Normandie du côté de Lisieux. Ces toiles ont été ainsi appelées du nom de celui qui en a fabriqué le premier.

CRETONS. f. m. pl. Petits morceaux de graisse de porc, frits dans la poêle.

CREU. Voyez **CRU**.

CREUE. Voyez **CRUE**.

CREVILLE. f. f. Repas où l'on mange par excès, & jusqu'à être prêt à crever. *Immoderatum epulum*. Les fréquentes *crevilles* ruinent la santé. Ce mot est des plus bas. Rabelais s'en est servi.

CREVILLE, est aussi un terme de Poésie, selon quelques personnes, qui appellent *creville* la pièce de Saint-Amand, qui a pour titre la *Débauche*, ou le *Cabaret*. *Epula*, *convivium*, *compotatio*, *heliustio*, *perpotatio*.

CREVANT, ou **CRAVANT**. Petite ville de France en Bourgogne, au Diocèse d'Auxerre, proche le confluent de la Cure & de l'Yonne. fameuse par la bataille qui s'y donna entre les François & les An-

glois. *Crevennum*. Elle est à quatre lieues d'Auxerre. **CREVASSE**. f. f. Fente qui se fait à une chose qui s'entr'ouvre ou qui crève, *rima, fissura*. Il y a plusieurs *crevasses* dans ce mur. Les *crevasses* de la terre sont produites par la sécheresse. Les engelures font des *crevasses* sur les lèvres.

CREVASSE en maréchallerie, c'est aussi une fente qui se fait aux pâtures & aux boulets d'un cheval, d'où sort une eau rouille & puante. *Fissura in capronis equina suffraginis*.

CREVASSER. v. a. Faire des fentes, des *crevasses*. *Rimas agere*. Le grand froid *crevasse* la peau. Le grand chaud fait que la terre se *crevasse*. Il se dit aussi des navires, & signifie, s'entr'ouvrir. *Hiare*.

*Le navire comblé de morts & de mourans,
S'entr'ouve & se crevasse.* BREB.

CREVASSÉ, ÉE. Part.

CREVECHÉ. f. m. Ce mot s'est dit autrefois pour *couvre-chef*, qu'on a dit dans la suite.

CREVECŒUR. Nom de lieu. *Crepicordium*. *Crève-cœur* dans le Cambresis est une petite ville que la victoire que Charles Martel y remporta en 717. a rendue célèbre. Elle étoit autrefois défendue par un château nommé Vinchy, *Vinciacum*, & elle avoit un pont sur l'*Escaut*, qu'on appeloit *Pons Julius*, le Pont Jules; comme s'il avoit été construit par Jules-César; aujourd'hui ce n'est plus qu'un bourg. *Crève-cœur*, dans le Beauvaisis, est un bourg à quatre lieues de Beauvais, dans l'île de France. *Crève-cœur*, ou comme disent les Italiens, *Crevacare*, est un bourg qui a titre de Marquisat; il est enclavé entre les Etats de Milan, & ceux de Savoie, sur la rivière de Sesseta. *Crève-cœur*, en Hollande, étoit une forteresse sur le bord méridional de la Meuse, à l'endroit où elle reçoit la Dièse. Le Roi la prit en 1672, & la fit raser en 1674.

CRÈVE-CŒUR. f. m. Dépit qu'on a d'une chose, qu'on voit, qu'on souffre à regret. Douleur mêlée de dépit. Terme familier. *Dolor, moror acerbus*. C'est un grand *crève-cœur* à une aînée de voir marier sa cadette la première.

CREVER. v. a. Rompre, ouvrir avec effort & violence. *Rumpere, dirumpere, dirumpere*. La chute des glaces a *crevé* la chaussée de cet étang. Ces bas de soie sont si étroits, qu'on ne peut les chauffer sans *crever*. Cet homme est si pesant, qu'il *crève* les sièges où il s'assied. Ce coup de balle a *crevé* les filets du jeu de Paume. *Crever* les yeux aux criminels fut un supplice assez ordinaire sous la II^e. race de nos Rois, & dont l'usage étoit venu de l'Empire d'Orient, où il étoit fort commun. P. DANIEL. *Alicujus oculos configere*.

Ce mot vient de *crepo*.

CREVER, v. n. signifie s'ouvrir, se rompre par un effort violent. *Rumpi, dirumpi*. La foudre ne tombe que quand la nuée *crève*. Un feu trop violent fait *crever* les matras & les autres vaisseaux de chimie. Son fusil *creva* à la chasse. On le dit de même en parlant des bombes. *Diffilire*. Les éclats d'une bombe qui *crève* sont fort dangereux.

CREVER, se dit aussi par les Fleuristes des œillets, & de leur étui, lorsque la quantité des feuilles les fait ouvrir & éclater; ce qui arrive presque toujours aux œillets dont l'étui est gros & court. *Rumpi, dirumpi*. Il est difficile d'avoir de beaux œillets, & de les empêcher de *crever*. CULT. DES FLEURS.

On dit figurément, il est temps que l'apostème *crève*; pour dire qu'une affaire éclate, qu'elle finisse. *Tempus ut res erumpat palam*. On dit aussi qu'une chose *crève* les yeux, tant au propre qu'au figuré, quand elle est sous les yeux, ou si évidente qu'il est impossible qu'on ne la voie. *Res aperta, manifesta*. Notre propre intérêt est un merveilleux instrument pour nous *crever* agréablement les yeux. M. PASCAL.

CREVER, signifie aussi souler, faire manger par excès. *Inguigare cibis*. Cet homme nous a *crevés*, tant il nous a fait faire bonne chère. Se *crever*, c'est manger & boire avec excès. Il est si fou, qu'il *crève*. Ce

cheval est *crevé* d'avoine. Un écornifleur mange à *crever*. Dans cette acception il est bas, au moins familier.

CREVER, se dit aussi en parlant des efforts extraordinaires qu'on fait ou qu'on souffre. *Rumpi, dirumpi*. Il *crève* de faim & de soif. Il *crève* de chaud. Il *crève* de rire. On dit aussi qu'un homme *crève* sous un fardeau qu'il porte; & figurément, sous le faix des charges qu'on lui impose. Une double charge met un canon en danger de *crever*. Les fiots les plus élevés viennent *crever* sur le rivage. La vague *crève* God.

CREVER, signifie aussi, être trop plein, regorger. *Redundare*. Ses granges, ses greniers *crèvent* de grains. Ce Partisan *crève* d'argent. Ce sac est si plein qu'il *crève*. Cet homme *crève* de graisse. Tout *crève* de chenilles cette année.

*Un gros garçon qui crève de santé,
Mais qui de jens a bien moins qu'une bûche,
De m'attaquer a la temerite,
En medisant de ma gentille muse.* MAR.

CREVER, signifie aussi, mourir, & sur-tout d'une mort violente. *Interire, perire, occidere*. On a mis le feu à une tour où les ennemis s'étoient sauvés, on les a tous fait *crever*. Cette médecine étoit trop forte, elle l'a fait *crever*. Il a eu le plaisir de voir *crever* tous ses envieux, tous ceux qui le chicanotent. Tout cela est banni du style noble. *Crever* un cheval, c'est-à-dire, l'outrer à la course, le pousser jusqu'à ce qu'il en meure, ou qu'il ne puisse plus servir.

On dit, Se *crever* de travail, de fatigue, pour dire, travailler avec excès, s'outrer de travail. AC. FR.

CREVER, se dit aussi figurément en choses morales, des passions violentes, qui nous touchent le cœur, qui nous piquent vivement. *Rumpi, dirumpi*. Cet homme *crève* d'orgueil. Ce rival *crève* d'orgueil. Cela fera *crever* de rage & de dépit tous ses envieux. Quand un homme charitable voit la misère des pauvres, le cœur lui *crève* de tendresse, de pitié. On dit d'un impatient, qu'il *crève* dans sa peau, dans ses panneaux quand il ne voit pas assez tôt l'effet de ce qu'il souhaite. Le secret est insupportable aux femmes; elles *crèvent*, elles étouffent si elles ne parlent. BOUH. Je *creverois* plutôt que d'abandonner mon opinion. MOL. M. Guéret fait dire à un célèbre Comédien, Il vaut mieux *crever* de rire en divertissant le Bourgeois, que *crever* d'une belle passion pour satisfaire les beaux esprits. Tout cela est du discours familier.

CRÈVE, ÉE. Part.

On dit d'un gros homme, d'une grosse femme, que c'est un gros *crève*, une grosse *crève*. Il se dit par mépris.

CREVET. f. m. Sorte de lacet qui ne peut être que de tresse, ferré par un bouc en forme de croix, & pare l'autre à l'ordinaire, avec lequel les femmes se lacent en échelle. ENCYC.

CREVETTE. f. f. Espèce d'écrevisse de mer. M. Huet soutient qu'on a dit *crevette* pour *chevrette*, parce que ce poisson ressemble à la chèvre par ses cornes, Il y a même des endroits où tout le monde dit *chevrette*. On dit manger de la *crevette*, la *crevette* est si délicate qu'on ne peut la transporter à Paris des côtes de la basse normandie, sans qu'elle se corrompe, à moins qu'on ne la fasse cuire à mi-chemin, en la portant par la poste. Elle est blanchâtre, & elle devient rouge sur le feu, comme l'écrevisse. Il y en a une autre espèce, qui ne rougit pas à la cuisson, qu'on appelle cardon; l'autre s'appelle la *crevette* franche. Lémery nomme *Chevrette* ce petit poisson de mer. On l'appelle encore *salicot*, *salicoque*, *sallicoque* & *solicoque*, ce dernier nom lui est donné, parce qu'on prétend qu'elle engendre les soles, ou du moins que leur frai s'y attache. En effet sous l'estomac de la *crevette* pêchée récemment, on remarque plusieurs petites vessies inégales collées par une liqueur gluante. Vues au microscope ce sont des embryons de soles: cela a été confirmé par l'expé-

rience. On a pris des *crevettes* que l'on a gardées dans l'eau de la mer ; au bout de quelques jours on y trouva de petites soles : on mit d'un côté des *crevettes* avec des soles ; d'un autre côté des soles sans *crevettes* : les soles frayerent des deux côtés ; les *crevettes* avec des soles donnerent des soles ; les soles sans *crevettes* ne donnerent rien.

☞ CREUSAGE. f. m. Terme de gravure en bois. C'est dans la nouvelle maniere de préparer le bois pour graver les lointains, &c. l'action de le creuser aux places nécessaires avec la gouge, & de le polir avec le grattoir, afin de pouvoir desliner dessus & les graver. M. PAPILLON.

CREUSE, ou CREUZE. Nom de deux rivières de France. *Crofa*, *Crosta*. L'une qui s'appelle la *Grande Creuse*, ou simplement la *Creuse*, porte ce nom, selon Valois, *Not. Gall. p. 163.* parce qu'elle est creusée, c'est-à-dire profonde ; & selon d'autres, parce que c'est celui de sa source. Elle prend sa source dans la haute Marche, & va en Touraine se jeter dans la Vienne, après avoir séparé le Berry du Limoulin & du haut Poitou. La *Petite Creuse*, *Crofa minor*, se décharge dans la grande, au-dessous des Frosselines, aux confins de la Marche & du Berry.

CREUSE. f. f. Fille de Priam, fut mariée à Énée, & fut mere de Jule ou Ascagne. Comme elle périt dans l'incendie, Virgile fait paroître son ombre à Énée qui la cherchoit, & lui fait dire que la mere des Dieux & Vénus l'avoient enlevée aux Grecs.

CREUSEMENT. f. m. Action de creuser *Cavatio*, *excavatio*. Faire l'estimation du creusement d'un canal. GAULT.

CREUSER. v. a. Rendre creux, faire profond. *Cavare*. Les eaux ont creusé la terre. Souvent on est obligé en Orient de creuser des puits pour trouver à boire. *Puteum fodere*. Creuser un port. Ab. Les Indiens creusent des boullaux, des troncs d'arbres, pour faire leurs canots. On creuse, on perce les aunes, pour en faire des tuyaux de fontaine.

Selon E. Guichard, creux, & creuser, s'est fait de l'Hébreux כרה, *charah*, qui signifie en effet, creuser, fouir et terre. Il est mieux de le tirer de חרש, *hharasch*, labourer, remuer la terre.

☞ CREUSER. v. a. Graver en bois. Voyez CREUSAGE.

On dit figurément en Morale, qu'un homme creuse sa fosse, son tombeau ; pour dire, qu'il avance sa mort par un excès de travail, de débauche, &c.

*En vain affermis dans le vice,
Vous vous cachez le précipice
Que vous creuse l'impiété ;
Dieu va combler votre misere ;
C'est du trésor de sa colere
Que sort votre incredulité.* DUCHÉ.

☞ On dit absolument & sans régime, creuser en terre. Creuser bien avant. Creuser jusque sous les fondemens. En creusant on trouvera un puits.

☞ Dans un sens figuré, on le dit activement pour approfondir, pénétrer dans l'intérieur des choses. On dit creuser une science, une affaire ; & absolument, creuser dans une affaire, dans une science.

Les Modernes ont creusé bien plus avant que les Anciens dans la Physique, dans les sciences. On n'a pas encore assez creusé dans ce procès criminel pour découvrir les complices. On dit qu'un homme s'est creusé le cerveau, pour dire, qu'il s'est donné beaucoup d'application, de fatigue, à approfondir certaine matiere. Ac. Fr.

CREUSÉ, ÉE. Part.

CREUSET. f. m. Petit vaisseau de terre cuite & fort seche, qui n'a d'ordinaire ni anse ni poignée, & qui sert aux Monnoyeurs, aux Orfèvres & aux Chimistes, pour fondre & calciner l'or, l'argent & les métaux. *Catillus in quo liquatur aurum*. *Catinus*. Il est fait en forme de cône renversé. Il y a des creusets de différentes matieres : dans nos monnoies il

y en a de terre & de fer. Ce qu'on appelle creuset de terre, n'est autre chose qu'un vaisseau en maniere de pyramide ou de cône renversé, qui est fait de terre glaise & de pots de grès pilés & tamisés ; on s'en sert pour fondre l'or, l'argent & les autres métaux. Quant au creuset de fer, c'est un vaisseau en maniere de petit feu sans anse, qui est de fer forgé, & qui est propre à fondre les métaux, à la réserve de l'or, parce qu'il s'y aigriroit. Boiz. Il y a des creusets de terre qui tiennent jusqu'à trois à quatre cens marcs ; mais on ne se sert dans les monnoies que de ceux de cent marcs pour fondre l'or. Les creusets de fer sont ordinairement plus grands que ceux de terre.

Il y en a qui tiennent jusqu'à 1400 à 1500 marcs. J'en ai même vu dans la Monnoie de Paris qui tenoient jusqu'à 1700 marcs & plus, & qui y ont servi long-temps. Id. On observe de mettre toujours dans le creuset moins d'or ou d'argent qu'il n'en peut tenir. 1°. Parce que l'or pétille beaucoup lorsqu'il est au plus haut degré de chaleur. 2°. Parce que le Fondeur en pourroit répandre en le retirant du feu pour le jeter en lames. 3°. Afin que si l'Essayer ne trouve pas l'argent du titre qu'il faut, on puisse remettre dans le creuset, ou du fin, ou de l'alliage. 4°. Afin qu'on puisse plus aisément brasser les matieres quand elles sont en bain. Il se fait aussi de grands creusets pour les fourneaux de Verriers, qui ont beaucoup de capacité.

Charger le creuset, c'est en terme de Monnoie, quand il est au plus haut degré de chaleur, & qu'il paroît blanc, y jeter les matieres que l'on veut fondre. Faire ressuier le creuset, autre terme de Monnoie. Quand un creuset de fer n'est plus en état de servir, on le met le fond en haut sur les barreaux d'un fourneau à vent, & on fait un grand feu, afin de faire fondre l'argent qui est attaché au creuset ; c'est ce qu'on appelle faire ressuier le creuset.

CREUSET, s'est dit figurément des épreuves que Dieu envoie. C'est une vertu éprouvée dans le creuset. Il a été mis au creuset de la tribulation. Ces métaphores ont vieilli, & ne se diroient plus que dans le style familier, ou en fait de spiritualité.

Ce mot vient de l'Hébreux *keres*, qui signifie *testa*, *fiéile*. Du Cange le dérive de *cruselinum*, qui a signifié dans la basse Latinité, un petit vaisseau à boire.

CREUSON. f. m. On nomme ainsi à Milan l'écu ou piastre du pays. Il vaut environ 5 livres 17 soldis Milanois.

☞ CREUSURES. Cavités pratiquées sur différentes matieres, & qui, selon qu'elles sont plus ou moins profondes, s'appellent trait, crenelures, cannelure, rigole, rainure, &c.

☞ CREUTZNACH ou CREUTZENACH. *Crucinicum* ou *Crucinacium*. Ville d'Allemagne, au Palatin du Rhin sur la Nave, qui la partage en deux parties, avec un château sur une hauteur.

☞ CREVURES ou CREVASSES, en gravure. Endroit où les tailles sont confondues dans l'ouvrage ; défaut qui provient, ou de l'eau forte, ou des coups de burin.

CREUX, EUSE. adj. Profond. *Altus*, *profundus*. Les puits des mines ne sont pas bien creux. Il faut faire des fondemens bien creux dans des terres sablonneuses. Plus les rivières sont creuses, plus elles sont navigables.

On le dit aussi des choses étendues en longueur. *Protenfus*, *extensus*. Cette maison est fort creuse, fort profonde. Cette forêt est fort creuse, fort étendue.

☞ En terme de chasse trouver buisson creux, c'est ne trouver plus dans l'enceinte la bête que l'on avoit détournée ; & au figuré, l'on dit familièrement qu'on a trouvé buisson creux, quand on n'a pas trouvé la chose ou la personne que l'on cherchoit.

CREUX, signifie aussi, qui est vide, qui a une cavité intérieure, soit naturellement, soit par art. *Vacuus intus & inanis*. Les colonnes, les statues de métal sont creuses en dedans.

☞ On dit qu'un homme a les yeux creux pour dire

enfoncés dans la tête : qu'on a le ventre *creux*, pour dire qu'on a besoin de manger.

Le peuple appelle *creux* ce que les Géomètres appellent *concave*.

CREUX, se dit figurément des viandes légères. *Levis*. Les cornets de mouton, les petits choux, la crème fouettée, sont des viandes *creuses*, par opposition à nourriture solide. On dit aussi de la Musique, des longs recits de vers & de prose, que ce sont des viandes *creuses*. On dit d'un repas ou il n'y a pas suffisamment à manger, qu'il n'y en a pas pour la dent *creusée* de quelqu'un, pour dire qu'il en mangeroit bien davantage.

CREUX, se dit aussi au substantif, cavité, vide, profondeur. *Cavus, avum*. Il est tombé dans un *creux*, pour dire, dans un trou. On se peut cacher dans le *creux* d'un arbre. Le *creux* de la main. Le *creux* de l'estomac ; cavité extérieure qui est entre l'estomac & la poitrine.

*Je ne puis arracher du creux de ma cervelle,
Que des vers plus forcés que ceux de la Pucelle.* BOIL.

CREUX, en terme de Droit, se dit des droits casuels des Curés, & de tout ce qu'ils reçoivent au-delà du gros ou de leur portion congrue. Les *creux* sont principalement ce qui est donné aux Curés pour l'administration des Sacrements, & pour les sépultures, les offrandes, les rétributions des Messes, les fondations, &c. Le *creux* s'appelle aussi *honoraire*.

CREUX, signifie chez les Musiciens, un voix qui descend fort bas. *Ima vox, gravis*. Ce Chantre a un beau *creux* de voix.

CREUX, chez les Fondateurs, est un moule dans lequel ils jettent leurs figures, ou leurs autres ouvrages. *Typus, forma*. Un *creux* sert aussi à ceux qui moulent en plâtre & en cire. On a apporté à Paris tous les *creux* des plus belles figures de Rome ; les *creux* de la colonne Trajane, qu'on a fait mouler. On appelle colonne *creusée*, celle qui est dans un escalier à vis, pour monter jusqu'au dessus. On le dit aussi des poinçons & coins gravés dont l'empreinte fait des figures en relief.

CREUX, se dit figurément en choses spirituelles & morales, & signifie, vain, léger, peu solide. *Inanis, vanus, vacuus, falsus, levis*. C'est un cerveau *creux*, ou vide ; un esprit *creux*, ou visionnaire ; une pensée *creusée*, qui n'a point de solidité. Il se repaît de vaines espérances, d'imaginations *creusées*. Il ne faut presque point songer d'abord aux paroles ; il ne faut songer qu'aux choses, sans lesquelles le discours est *creux* & vide de sens. BOUILL. Les pensées *creusées* & profondes sont en quelque façon semblables aux abîmes, dont la profondeur étonne & trouble la vue. ID. Ce qui paroît trop recherché passe aisément pour *creux*, & pour chimérique. S. REAL. Il ne se peut rien voir de plus *creux* ni de plus frivole que cette pensée : c'est du faux tout pur. BOUILL.

On dit en ce sens d'un mélancholique, que c'est un *songe-creux*, un rêveur. *Inanibus pascit se somniis*.

CREUX, en terme de Marine, est la hauteur ou distance qui est entre les baux & les varangues d'un vaisseau, ou depuis le dessous du pont jusqu'à la quille : on l'appelle aussi *pontal*. Il se prend quelquefois pour le sein d'une voile qui reçoit & enferme le vent.

CREUX, en terme de jeu de cartes, se dit d'un jeu dont les cartes ne sont point de suite. Les jeux *creux* sont les plus difficiles à tenir.

CREUXER, ou **KREUX**. f. m. C'est en Allemagne tout ensemble une monnoie courante, & une monnoie de compte.

CREX. f. m. C'est un oiseau, ainsi appelé à cause de son cri, & qu'il repete souvent *crex, crex*. Cet oiseau est aussi appelé Avofeta. Il est haut monté sur ses jambes comme un chevalier, mais un peu plus gros, moindre néanmoins que le corbis. Il a le bec

long & noir, ainsi que les jambes & toute la tête ; mais le dessous du cou & de la poitrine, & le dessous des épaules est blanc. Le reste du corps est de couleur cendrée. Ses ailes sont brunes ou noirâtres, avec une ligne blanche sur chaque coté en travers. L'on n'en voit pas en France. Quelques-uns veulent que ce soit un Corlieu ou une Barge. Il se nourrit de petits insectes qu'il trouve sur la terre, & de mouches qu'il attrape en l'air, ainsi que le Vanneau. Il fait beaucoup de bruit en volant. Le *Crex* étoit de mauvais augure chez les Anciens, sur-tout pour les mariages. Voyez Méziriac, p. 192.

CREX. C'est aussi le nom qu'on donne au cri de l'Avofeta, qui est un oiseau que l'on voit en Italie. Je viens d'entendre le *crex* d'un Avofeta.

C R I

CRI. f. m. Voix haute & poussée avec effort : grande élévation ou effort de voix. *Clamor*. On le dit des hommes & des animaux. Les douleurs de la goutte font jeter de hauts *cris*. Dans le sac d'une ville on entend plusieurs *cris* & lamentations. Les Victorieux poussent des *cris* d'allégresse.

Clameur & *cri*, mots synonymes par l'idée générale mais distingués par l'idée particulière qu'ils présentent à l'esprit. *Cri* désigne simplement une élévation de voix, souvent modifiée par des épithètes. *Clameur* dit quelque chose de tumultueux, d'excessif, & presque toujours sans fondement. Respecter le *cri* public ; mépriser les *clameurs* des sots, de la populace. Ce mot est ancien dans la langue. Il est Celtique ou bas Breton. *Cri* se dit de la voix ordinaire & naturelle de certains oiseaux. Le *cri* des hiboux, des oisraies est de mauvais augure. Le *cri* de la corneille annonce la pluie.

On le dit aussi d'une voix plaintive & quelquefois basse, qui sert à témoigner l'oppression qu'on souffre. *Clamor*. Un bon Prince ne doit pas fermer l'oreille aux *cris*, aux plaintes de son peuple. L'ame accablée par la douleur, se soulage & se relâche par des pleurs & par des *cris*. MONT. L'affliction lui causoit des *cris*. S. EVR.

*Sion, le jour approche où le Dieu des armées
Va de son bras puissant faire eclater l'appui,
Et le cri de son peuple est monté jusqu'à lui.* RAC.

CRI public, signifie, ban, publication qui se fait hautement, & après avoir amassé le peuple, soit en guerre, soit en fait de police. *Promulgatio auctore Magistratu, Principis editum, Regium editum pronuntiatum publicè*. On a publié un tel ordre, un tel règlement, à son de trompe, & *cri* public, au son du tambour. Les *cris* se font dans les carrefours & lieux publics.

Scaliger dérive ce mot de *quaricare*. On appelle *cri* public, ce qui est publié à son de trompe, par ordre de Justice.

CRI, se dit aussi en parlant de ces petits Marchands qui vont vendre ou acheter par la ville de menues denrées ou marchandises, qui annoncent à haute voix plusieurs choses pour la commodité du public. *Propolarum venalitia praconia, rerum venalium praconium*. Ainsi on appelle les *cris* de Paris, ceux des Gazetiers, des Gagne-petits, des Ramonneurs, des Revendeuses, &c.

CRI, en terme de chasse, se dit premièrement du *cri* naturel de plusieurs animaux, comme du léopard, de la panthere, de la giraffe, du tigre, du loup-cervier, du lievre, du lapin, du chevreuil & du faon. *Clamor*. Mais à l'égard du loup, on dit qu'il hurle. *Uulat*. Que le cerf, le daim brament. *Clamat*. Que le sanglier grumèle. *Frandet*. Que le bœuf, le buffe & l'ours beuglent. *Mugiunt*. Le cheval hennit. *Hinnit*. L'âne brair. *Rudit*.

CRI, se dit aussi à l'égard des chasseurs, du bruit qu'ils

font quand ils paient aux chiens pour les faire, ou les animer à poursuivre la bête. *Clamer*. Comme *noarvati*, est un *cri* pour faire retentir les chiens, quand ils sont hors des votes; *geli*, *nela*, *cri* pour les faire requêter quand ils sont en défaut; *nor*, *har*, pour les faire craindre quand ils braient du change. *Harlou* est le *cri* qu'on fait à la vue du loup; & *hou*, *hou*, quand on le poursuit. *cheau*, est le *cri* qu'on fait aux chiens courans, à la vue du renard ou du lievre; *ayaa*, quand on lance le coif, &c.

CRI ou **CRI D'ARMES**, en terme de Blason, est un certain mot qui sert de devise, & qu'on met au cimier des armes: ce qui vient d'un certain *cri*, ou signal que les chefs de maisons, ou les soldats croient à la guerre. *Alalagus gentilitius*. Autrefois nul n'étoit reconnu pour Gentilhomme de nom, d'Armes & de *cri*, que celui qui avoit droit de lever bannière; l'un & l'autre servant à mener des gens à la guerre, à les rallier, & à les assembler près du drapeau. Il y avoit quatre sortes de *cri*s. Le premier pour se rallier pendant ou après le combat: le second étoit un *cri* d'heureux présage ou d'invocation, comme celui de Clovis, qui voyoit balancer la victoire à la bataille de Tolbiac, *Montjoie S. Denis*. Le troisieme étoit un défi qui tenoit de la rodomontade; & le quatrieme servoit à se reconnoître, & à se distinguer des ennemis. LE P. ANSELME. L'ancien *cri* des Rois de France étoit *Montjoie S. Denis*. Il y avoit aussi des *cri*s de défi, d'invocation, d'exhortation, de résolution, d'évènement, de commandement, &c. les *cri*s servoient aussi aux Hérauts dans les tournois, pour appeler les Chevaliers, parce que le *cri* de plusieurs étoit celui de leurs noms, de leurs maisons & de leurs villes. On dit en proverbe des Maisons d'Ally, Mailly & Crequy, Tel nom, telles Armes, & tel *cri*. Dans les tournois, chaque Chevalier avoit son *cri*, mais dans les occasions de guerre, il n'y avoit que les Chefs qui en pouvoient avoir. Le *cri* servoit à se rallier: à présent le *cri* de guerre n'est plus que le mot du guet. M. Du Cange a fait une dissertation curieuse du *cri* d'Armes.

On dit proverbialement qu'il n'y a qu'un *cri* après une personne; pour dire qu'on la souhaite, qu'on l'attend avec empressement. On dit aussi qu'il n'y a qu'un *cri* sur quelque chose, sur une personne, pour que chacun en parle de même manière. On dit: chasser à cor & à *cri*; pour dire, chasser avec le cor & les chiens. On dit figurément, chercher quelqu'un à cor & à *cri*, pour dire, le chercher, en demandant par tout de ses nouvelles.

CRIAGE. f. m. *Præco*. Crieur public, Officier de la ville de Paris, qui après le son de la trompette ou du tambour, proclame, annonce, déclare quelque chose au public. Ce mot n'est plus en usage. Voyez de Louviere sur Ragueau.

CRIAILLER. v. n. Crier souvent, faire du bruit à plusieurs reprises & sans sujet. *Clamitare*. Les femmes sont sujettes à *criailler*. Elle *criaille* tantôt après son mari, tantôt après son enfant, tantôt après sa servante.

CRIAILLERIE. f. m. Bruit qu'on fait en criant à différentes reprises, soit en contestant, soit en se plaignant, soit en réprimandant. *Clamitatio*, *clamor importunus*, *queritatio*. Un homme est souvent obligé d'éviter sa maison à cause des *criailleries* de sa femme. Socrate ne se soucioit pas des *criailleries* de sa femme Xantipe. ABLANC. Les *criailleries* du Barreau. Id.

CRIAILLEUR, EUSE. f. Qui criaille, qui fait du bruit. *Clamator*, *clamojus*. il n'y a point de plaisir à disputer avec des *criailleurs*. Il faut ces menus créanciers qui font des *criailleries*. Ces trois mots sont du discours familier.

CRiant, ANTE. adj. qui fait crier, qui excite à se plaindre hautement. Une injustice *crante*.

On fut usage de ce mot en parlant d'une carac-

chée de l'aiguille de l'opérateur. *Sonans*, *resonans*. En retirant cette opération de la caracade sur l'œil dicit, après avoir plongé l'aiguille à l'ordinaire, l'opérateur tient sous son argente une membrane dure & *crante*, qui retient à l'aiguille. PISON.

CRiARD, ARDE. adj. Qui est sujet à crier, qui se plaint ou qu'on se plaint & sans sujet. *Crans*, *ablativus*. est un terme familier. On le dit particulièrement des enfans. Les enfans sont *crans*. Femme *crante*. Les plus grands *crans* ont le plus d'avantage dans leurs assemblées. ABL.

On appelle oiseaux *crans* ceux qui crient beaucoup, comme le geay, la corneille, &c.

On appelle dette *crante*, les petites sommes qu'on doit aux Marchands & Artisans pour de menus fournitures de bouche & autres choses; celles des créanciers qui font du bruit, & viennent importuner leurs débiteurs à force de cris & de plaintes. *Crans* *juste*. Les plus méchans payeurs ont soin d'acquitter les dettes *crantes*.

Memoire juste & brief de nos dettes crantes. RICH.

On dit en Fauconnerie, quand l'oiseau mord, & qu'il est *crant*, il lui faut mettre un chaperon à bec couvert comme un écu.

CRiARDES. adj. f. pl. On appelle ainsi des toiles extrêmement gonflées, dont les femmes font des espèces de jupons, pour soutenir & comme enfler leur jupes de dessous. Ce nom leur vient d'un bruit que ces toiles font, lorsque celles qui en portent, sont obligées de faire quel que mouvement.

CRIBLE. f. m. Instrument à vanner, à nettoyer le grain, le blé, l'avoine. Instrument fait pour l'ordinaire d'une peau tendue au dedans d'un cercle, & percée de plusieurs petits trous, pour séparer le bon grain d'avec le mauvais, & d'avec les ordures. *Crivum*, *epherium*, *incunicatum*. Il y a des *cribles* à pied dans les greniers qui sont composés d'une grande auge élevée, où l'on verse le grain, qui en coulant sur des petites planchettes de bois, & sur plusieurs rangs de fil d'archal, s'évente & se nettoie, tandis que la paille & les ordures coulent le long d'une peau qui est au derrière.

Isidore dit que *crivum* a été appelé de ce nom, qui d'ibi *currat frumentum*.

Il y a un *crible* de main dont on se sert dans les écuries pour nettoyer l'avoine chaque fois qu'on la donne aux chevaux. Il est composé d'un grand cercle de bois large de trois doigts, & d'une peau de parchemin entièrement percée par des trous de différentes figures. Il y a aussi des *cribles* qu'on suspend au plancher avec des cordes, afin de pouvoir s'en servir avec moins de fatigue.

CRIBLE, dans l'économie animale, & en matières de Physique, se dit d'un plan percé de petits trous, qui, en refusant passage à certaines parties grossières, en séparent les plus fines, & les admettent. Les Cartésiens se servent de la comparaison du *crible* pour expliquer comment les sucs de la terre sont différents fruits, quand ils montent dans les arbres; en supposant que les arbres sont percés, comme les *cribles*, de différente espèce de trous, qui n'admettent que les atomes des figures qui leur ressemblent.

CRIBLE, en termes de Pharmacie, est un instrument dont on se sert, après avoir pilé quelque drogue dans un mortier, pour séparer ce qui est délié d'avec ce qui est grossier. On pile de nouveau ce qui n'a pu passer & on le remet dans le *crible*. Comme il faut que les poudres soient plus ou moins subtiles, il a fallu aussi inventer plusieurs sortes de *cribles*. Il y en a qui sont faits avec des écorces de tilleul coupé, déliées également, lesquelles on entrelace en façon de treillis. On en fait d'autres avec un tissu de crin de cheval, ou de soie, tendu d'un côté & d'autre avec deux cercles de bois.

CRIBLE des Coquilles. De leur variété peut dépendre celle des coquilles.

On dit d'une chose, qu'elle est percée comme un *crible*, pour dire, qu'elle a plusieurs trous. Cette tapisserie est vieille & percée comme un *crible*. Cet homme reçut mille coups en cette défaite, on le trouva percé comme un *crible*. On dit au figuré. Il faudroit faire passer tout cela par le *crible*. Tout cela est familier.

CRIBLER, v. act. Nettoyer du grain, du blé, de l'avoine. *Cribrare*. L'âne de Rabelais disoit qu'il mangeoit fort bien de l'avoine sans *cribler*, & que tant d'honneur ne lui appartenoit.

CRIBLER, en termes de Marine, se dit d'un vaisseau qui est percé, soit par des trous de vers, soit par le canon dans les œuvres vives, & qui est en danger de couler à fond.

CRIBLER, se dit figurément en choses morales, & signifie, Eplucher, éprouver, examiner de près & avec soin. Il se dit des personnes & des choses. *Excutare, perferutari, probare, explorare*. Vous n'avez qu'à vous attendre à être *crible* comme il faut. Quand Satan *crible* les hommes par la permission de Dieu, il se trouve plus de paille que de bon grain. HERMAN. On a bien *criblé* cette affaire, cette proposition, avant de prononcer.

Je crible mes raisons pour en faire bon choix. REGN.

Il ne se dit plus dans cette acception.

CRIBLER, signifie aussi, Prendre tout le meilleur, toute la substance d'un négoce, d'une ferme. Il n'y a plus rien à gagner dans un tel trafic, dans un tel parti, ils ont été trop bien *criblés*. Terme peu usité, même dans le discours familier.

CRIBLER, en termes de Pharmacie, signifie, Séparer ce qui est délié d'avec ce qui est grossier. *Cribrare*. Ce mot se dit proprement des choses sèches; & couler se dit des liquides. Lorsqu'on veut *cribler* quelque chose, on prend le crible par le cercle de dessous, & on le secoue contre quelque chose.

CRIBLÉ, ÉE, part. *Cribratus*. Ce mot dans le sens propre, se dit du grain qui a passé par le *crible* qu'on a nettoyé & séparé du reste de ses immondices en le criblant. Un vaisseau *criblé* de coups de canon. Des voiles *criblées* sont des voiles percées, déchirées en plusieurs endroits par les boulets de canon. *Crible* se dit aussi figurément d'un homme percé de plusieurs coups. *Perforatus, vulneratus, faucius*. Un Officier *criblé* de coups. CH. DE RIOR. Il a le corps tout *criblé* des coups qu'il a reçus en quinze batailles.

CRIBLÉ, au figuré. On dit d'une Religion où il y a du bon & du mauvais, qu'elle auroit besoin d'être *criblée* pour retenir le bon, en laissant échapper le mauvais. Tout cela est du discours familier.

On dit proverbialement: *Criblé* comme une poêle à chataignes.

CRIBLÉUR, s. m. Celui qui crible le blé. *Cribrarius agitator*. Par un Edit du mois de septembre 1704, le Roi a créé en titre d'Offices cinquante Jurés *CriblEURS* de blé, froment, seigles & orges, sur tous les ports, halles & marchés de Paris.

CRIBLEUX, adj. m. Terme d'Anatomie. On appelle *os cribleux*, un petit os qui est au haut du nez, qui est percé comme un crible, pour laisser passer plusieurs petites fibres qui viennent des productions mammillaires, & qui vont se répandre dans les membranes qui tapissent les cavités des narines. *Os cribrarium, os excussorium*. Il est aussi nommé *éthmoïde*. Voyez ÉTHMOÏDE.

CRIBLURE, s. m. Le mauvais grain & les ordures qui restent après qu'on en a retiré le meilleur par le grand crible. *Excretum*. Je ne veux pas acheter ce tas de blé autant que l'autre, ce ne sont que des *criblures*.

CRIBRATION, ou **CRIBELLATION**, s. f. Terme de Pharmacie, est une séparation des parties les plus déliées des médicamens secs, & généralement de tout corps pilé, d'avec les plus grossières, qui se fait par le moyen de différens cribles & tamis. *Cribraria excussio*.

CRIC. Terme indéclinable, qui exprime le bruit que

fait une chose qu'on déchire. *Crepitus, fragor, stridor*. Il se joint ordinairement avec *crac*. On prononce le *c* final dans tous les deux. Quand on rompt une chose avec violence, elle fait *cric, crac*. Les ivrognes disent aussi dans la débauche, *cric & crac*, pour s'inviter à boire, ce qui est tiré du Jargon de l'Argot, où il signifie, *je boi à toi*. Nous avons porté autrefois en France des souliers au *cric, crac*, qui faisoient quelque espèce d'harmonie. VIGN. MARV.

CRIC, s. m. (ne prononcez point le *c* final.) Terme de Mécanique. C'est une machine qui sert à lever de très-pesans fardeaux. *Machina tollendis ponderibus*. Elle est composée d'une roue dentée, ou pignon qui se meut avec une manivelle; & qui fait élever une grosse barre de fer aussi dentée, quand les dents du pignon entrent dans les dents de la barre. Le tout est enfermé dans une boîte qui est aussi de fer. Cet instrument sert aux Chatrons, à l'artillerie, & ordinairement pour soulever le train d'un carrosse.

CRICOARITENOÏDIEN. Terme d'Anatomie. C'est un nom que l'on donne à deux paires de muscles ouvreurs du larynx. Il y a les *cricoaritenoïdiens* postérieurs, & les *cricoaritenoïdiens* latéraux. Les premiers sont la première paire des ouvreurs du larynx, dont les seconds sont la seconde paire. Les *cricoaritenoïdiens* postérieurs sont ceux qui prennent leur origine à la partie postérieure & inférieure du cartilage cricoïde & qui s'insèrent à la partie supérieure & postérieure de l'aritenoïde. Les latéraux prennent leur origine du bord de la partie latérale & supérieure du cricoïde, s'insèrent à la partie latérale & supérieure de l'aritenoïde. On voit dans ce que nous venons de dire la raison & l'étymologie de ce nom.

CRICOÏDE, adj. quelquefois employé substantivement. Terme d'Anatomie. C'est un cartilage du larynx appelé *cricoïde*, c'est-à-dire, annulaire, par ce qu'il est rond comme un anneau, & qu'il environne tout le larynx. *Cricoides*. Ce mot est formé de *κρίκος*, qui s'est dit par métathèse ou transposition, pour *κύκλος*, cercle, & de *ἴδος*, forme, qui a la forme d'un cercle ou anneau. Le *cricoïde* qui est le second cartilage du larynx, est étroit par devant, large & épais par derrière, sert de base à tous les autres cartilages, & est comme encaissé dans le tiroïde. C'est par son moyen que les autres cartilages sont joints à la trachée-artère; c'est pourquoi il est immobile.

CRICO-PHARYNGIEN, adj. & subst. m. Qui se dit en Anatomie de quelques muscles du pharynx. *Cricopharyngius*. Les *crico-pharyngiens* sont attachés chacun au bas du cartilage cricoïde. Ils ne sont qu'une suite des thyro-pharyngiens, & ne donnent autre marque de distinction que les attaches & une direction un peu différente, en ce qu'en allant en arrière, ils descendent un peu. C'est ce qui m'a fait quelquefois prendre ces deux muscles pour un seul, & le nommer thyro-crico-pharyngien. WINSLOW. Les plus inférieures de ces fibres sont un contour entier en arrière depuis un côté de la base du cartilage cricoïde, jusqu'à l'autre côté, lequel contour fait le commencement de l'œsophage, & a donné occasion à quelques-uns de le regarder comme un muscle particulier sous le nom de muscle œsophagien. Id.

CRICO-THYRO-HYOÏDIEN, adj. & s. Terme d'Anatomie. On dit aussi cricothyroïdien & cricothyroïde. M. Winslow emploie les deux premières indifféremment. Les *Crico-thyrohyoïdiens*, ou *Cricothyroïdes*, sont deux petits muscles placés au bas du cartilage thyroïde l'un près de l'autre; & par leurs extrémités supérieures ils sont attachés latéralement au bord inférieure du cartilage thyroïde, l'un écarté de l'autre. Par cette situation oblique ces deux petits muscles représentent un V romain. WINSLOW. *Crico-thyroïdien* est un nom que l'on donne à des muscles du larynx. Les *crico-thyroïdiens* sont la première paire de muscles propres du larynx. Leur nom vient de ce qu'ils prennent leur origine de la partie latérale & antérieure du cricoïde, & vont s'insérer à la partie inférieure de l'aile du tyroïde.

CRIE. f. f. *Promulgatio*. Ce mot, qui n'est plus en usage, se disoit autrefois pour *cri*, proclamation. Il y a encore à Bourges la pierre de la *crie*, c'est-à-dire, où se faisoient les cris publics.

Il y avoit autrefois à Paris la pierre de marbre dans la cour du Palais qui servoit au même usage: il y en avoit même dans les autres Villes que l'on appelloit *crie* de la Ville.

CRIÉE. f. f. Publication en Justice des choses à mettre à l'enchere ou au rabais. *Auctio*. La *crie* des meubles exécutés se doit faire en place publique, & les jours de marché. On fera la *crie* & l'adjudication de cette terre à une telle heure à la barre de la Cour. Quand on a résolu l'entreprise d'un bâtiment public, on en fait la *crie* au rabais.

CRIÉE PARISIS. Augmentation de prix des meubles qui s'achètent sur la prise de l'inventaire. Quand on prend des meubles sur le pied de la prise d'un inventaire, on est obligé d'y joindre le parisis, qu'on appelle autrement *crie*. Voyez **PARISIS**. Une veuve peut prendre son préciput en meubles, suivant la prise, en y ajoutant la *crie*.

CRIÉE, se dit plus particulièrement de cette formalité essentielle aux décrets qui consiste en quatre publications qui se font à la porte des Eglises Paroissiales, des immeubles dont on poursuit la vente en Justice. *Praconium, promulgatio*. La première, la seconde *crie*, &c. On les appelle autrement *les quatre quatorzaines*, parce qu'il faut qu'il y ait quatorze jours d'intervalle entre chacune. En pays de Droit écrit on fait une quinte & surabondante *crie*. En ce sens on dit, certifications de *criées*, certificateur de *criées*, en parlant de l'attestation de ceux qui attestent que les *criées* ont été faites dans les règles. Un procès verbal de *criées*.

CRIÉES, se prend quelquefois pour toute la suite de la procédure du décret. En ce sens on appelle un poursuivant *criées*, celui sous le nom duquel se fait toute la procédure. On dit qu'un bien est en *criées*, quand il est saisi réellement. Il faut s'opposer durant le cours des *criées* pour conserver son hypothèque.

CRIEL. ancien Bourg de la Vicomté d'Eu, qui a eu autrefois trois Paroisses, réduites aujourd'hui à une seule. *Descript. Géogr. & Hist. de la haute Norm. T. I. p. 66.*

CRIER. v. n. Elever la voix avec effort; pousser un ou plusieurs cris. *Clamare, clamorem edere*. Il *crioit* de toutes ses forces. Il *crioit* si fort qu'on l'entendoit de bien loin. Ne faites point *crier* ces enfans.

On dit que les boyaux *crient* à quelqu'un, pour dire qu'ils font du bruit. *Intestina murrunt*. En parlant d'une chose dure qui frotte rudement contre une autre, on dit figurément qu'elle *crie*, c'est-à-dire qu'elle rend un son aigre & désagréable. *Stridere, stridorem edere*. Cette porte *crie* quand on la ferme. Cet ellieu *crie*, Virgile a dit, *stridentia plaustra*, des chariots dont les roues sont mal graissées.

Nicod dérive ce mot du Grec *κρίσις*, signifiant la même chose. Ménage le dérive du latin *queritare*, d'où les Italiens ont fait aussi *gridare*. D'autres croient qu'il vient de l'Allemand *schreyen*, signifiant *s'écrier*.

CRIER, se dit aussi de cette élévation de voix précipitée par laquelle on demande du secours dans un accident inopiné. *Crier au feu. Clamare aquam. Crier au meurtre, aux voleurs, à l'aide, au secours. Inclamare*. On dit de même *crier* merci, *crier* miséricorde.

CRIER, signifie aussi prononcer ses paroles d'un ton de voix élevé. *vocem tollere*. Il y a des gens qui veulent l'emporter sur les autres à force de *crier*; qui ne sauroient disputer sans *crier*.

*J'ai des forces, du feu, de l'esprit, de l'étude;
Et jamais sur les bancs on ne vit Bachelier,
Qui fût plus à propos interrompre & crier.* VILL.

On dit plumer la poule sans *crier*; pour dire, exiger des choses qui ne sont pas dues d'une manière adroite, sans bruit & sans éclat.

On dit encore *crier* à pleine tête, comme un fou, comme un enragé, comme un aveugle qui a perdu son bâton: *crier* à tue-tête. Expressions proverbiales & familières.

CRIER, dans la signification de gronder, réprimander en élevant la voix. *Ulpagare, increpare, vociferari*. Cette femme *crie* toujours après son mari, elle ne fait que *crier*, laissez-la *crier*. C'est un maître difficile, de mauvaise humeur, qui sans cesse *crie* après ses domestiques.

C'est encore élever la voix pour se plaindre, quelquefois avec aigreur. *Querere, conquerere, expostulare*. On *crie* d'une chose, d'une injustice, contre une injustice. Il est accoutumé à entendre *crier* contre lui. On *crie* depuis long temps contre la dureté & l'insolence des Traitans. Le peuple *crie* contre les impôts. Il est si naturel de se plaindre & de *crier*, qu'il y auroit de la stupidité à souffrir sans dire mot.

CRIER, élever la voix pour donner conseil. *Admonere*. Il y a long-temps qu'on lui *crie* qu'à son âge il devoit être plus sage.

*Et que sert à Cotin la raison qui lui crie,
N'écris plus; guéris-toi de ta vaine folie?* BOIL.

CRIER, blâmer publiquement. Les prédicateurs dans les chaires *crient* contre la débauche, contre le luxe, contre le vice.

On dit figurément qu'une chose *crie* vengeance, pour dire qu'elle demande vengeance. Cette injustice *crie* vengeance.

CRIER, jeter certain cri, soit pour rallier les troupes dans un combat, soit pour témoigner sa joie dans une occasion particulière. Les François en allant au combat *crioient* autrefois *Montjoie Saint-Denis. V. Cri*. On *crie* *vivat*, vive le Roi. On *crie* le Roi boit, le jour des Rois.

On dit proverbialement: on a tant *crié* Noël qu'il est venu; pour dire, qu'on a tant demandé & désiré une chose, qu'elle est arrivée.

CRIER, v. a. signifie, Proclamer en Justice pour trouver des enchérisseurs. *Publicare, aliquid per auctiorem vendere, praconium facere alicujus rei, auctiari*. Ces meubles ont été *criés* & vendus au plus offrant & dernier enchérisseur. On a *crie* ces ouvrages, ces réparations au rabais. On le dit plus particulièrement des immeubles. On a *crie* cette terre dans les formes, on a fait les quatre quatorzaines. Au Châtelet de Paris il faut avoir un congé de *crier*, avant que de procéder aux *criées*.

CRIER, signifie encore, Publier solennellement dans les places publiques, & à son de trompe, des réglemens, des ordonnances, ou autres choses qu'il faut que tout le monde sache. *Aliquid, auctore magistratu, principe, promulgare, denunciare, edicere*. On a *crié* l'ouverture de la Foire. On a *crié* un tel à trois brefs jours.

CRIER DANS A LOUS, signifie citer quelqu'un, & lui ordonner de comparoitre devant le Juge dans le temps marqué.

CRIER, dans la même signification, se dit pour proclamer en Justice pour retrouver une chose égarée ou perdue. On fait *crier* un enfant perdu. On a *crié* ce bijou.

On le dit aussi de ceux qui vont vendre quelque chose par les rues. On *crie* de la salade, des choux, des navets, des fruits.

CRIER HARO, est un usage de Normandie, qui fait qu'on arrête un homme, on saisit une chose d'autorité privée, pour les conduire sur le champ devant le Juge, ou en prison. On a *crié haro* sur lui & sur sa bête. Voy. **HARO**.

On dit aussi figurément, *Crier haro* sur une personne; pour dire, Se plaindre hautement d'elle, lui dire des injures par tout où on la trouve. *Objurgare*.

CRIER, se dit aussi des chiens de chasse, & signifie, aboyer en chassant. *Adlatrare, oblatrare*. J'ai des chiens qui *crient* comme il faut.

CRIE, EE. part.

CRIERIE, f. f. Action de celui qui crie, le bruit qu'il fait en criant. On n'entend en cette maison que des *crieries* perpétuelles. Un bon Juge ne doit pas s'émouvoir par les *crieries* des parties. C'est un terme familier.

CRIEUR, EUSE. f. Qui fait du bruit soit en querellant soit, en se plaignant, soit d'autre manière. *Clamator, clamosa mulier*. Dans les disputes les plus grands *crieurs* ont le plus souvent l'avantage. C'est un crieur perpétuel. Cette femme ne peut garder de domestiques, c'est une trop grande *crieuse*.

CRIEUR, se dit aussi de ceux qui vendent, ou qui achètent de menues marchandises en criant par les rues. *Præco rerum venantium*. Un *crieur* de gazette. Un *crieur* de vieux passemens d'argent. Un *crieur* de vieux fouliers & de chapeaux.

CRIEUR, est aussi un Officier public qui va publier par les carrefours les ordres de la Justice, les réglemens, les défenses, les assignations à trois brefs jours. *Præco*. Le Juré *Crieur* est assisté de trois Trompettes, quand il fait un cri public.

Chez les Romains il y avoit au Théâtre une espèce de *Crieur* public, dont l'office étoit de publier de dessus le théâtre, ce que le Prince, ou le Magistrat ordonnoit qui le fût; & de lire ce que les Comédiens lui donnoient à lire, soit pour demander quelque chose au Prince, ou au peuple, soit pour avertir de quelque chose, & faire les Annonces. Voyez Martial, dans la Préface de son second livre; & Turnèbe, *Advers. l. XXI. c. 8*.

CRIEURS DE CORPS ET DE VINS. C'étoit autrefois des Officiers de Ville qui étoient établis pour annoncer le vin qui étoit à vendre, les enfans, les papiers, ou les autres choses égarées ou perdues, afin qu'on les pût recouvrer, & pour avertir qu'on eût à prier Dieu pour quelqu'un, & à se trouver à ses funérailles. *Præco*. Maintenant leurs fonctions sont réduites à faire les cérémonies des enterremens. *Vespillo*. Aux services des Princes les Jurés Crieurs vont faire la cérémonie avec leurs habits de cérémonie & leurs clochettes. Les Maîtres Peintres ont fait défense à tous *Crieurs* d'entreprendre & de faire aucunes armes, ou banderolles, pour les funérailles & cérémonies.

CRIM. *Crimea*, autrement CRIMENDA, *Crimenda*, & SOLAT. *Solatium*. Ville autrefois, maintenant village des petits Tartares en Europe; elle est dans la Crimée, à laquelle on donne son nom, sur la rivière de Gérukélu. Quelques-uns veulent que *Crim* soit le *Cimmerium* des Anciens. D'Herbelot en parle.

CRIME. f. m. Signifie en général une faute énorme, une action faite contre la prohibition de la loi, soit naturelle, soit divine, soit ecclésiastique, soit civile, laquelle assujettit à quelque peine. *Crimen*. Les Romains distinguoient deux espèces de *crimes*: les *crimes privés*, qui ne regardoient que les particuliers, & dont la poursuite n'étoit permise par les Loix qu'à ceux qui y étoient intéressés; & les *crimes publics*, dont la poursuite étoit permise à toutes sortes de personnes, bien que non intéressées. En France les *crimes* se divisent en *capitaux* ou *cas royaux*, comme les *crimes* d'Etat & de lèse Majesté, assassinat, vol, fausseté, qui méritent la mort, qui sont de la connoissance des Juges Royaux; & en *delits communs*, comme simple fornication, violation de vœu, & autres dont le Juge Ecclésiastique peut connoître. Il y a des *crimes* pour lesquels nos Rois ont déclaré qu'ils ne vouloient point donner ni octroyer d'abolition ni de grace. BRUNEAU. Ces *crimes* sont le parricide, le duel, l'assassinat, l'empoisonnement, le rapt commis par violence, l'outrage fait aux Magistrats & Officiers dans l'exercice de leurs charges, &c.

Le mot de *crime*, pris dans une signification moins étendue, dans le sens grammatical, peut être considéré comme une action énorme qui blesse les loix de la nature.

La *faute*, dit M. l'Abbé Girard, tient de la faiblesse humaine; elle va contre les règles du devoir. Le *crime* part de la malice du cœur: il est contre les loix de la nature. Le *pèche* ne se dit que par rapport aux préceptes de la Religion. Il va proprement contre les mouvemens de la conscience. Le délit part de la défobéissance ou de la rébellion contre l'autorité légitime. Il est une transgression de la loi civile; voilà pourquoi il est du style du Palais. Le *forfait* vient de la scélératez, & d'une corruption entière du cœur; il blesse les sentimens d'humanité, viole la foi, & attaque la sûreté publique. Il faut pardonner la *faute*, punir le *crime*, ne point décider sur le *pèche*, examiner la nature du *delit*, & avoir horreur du *forfait*. Les intrigues de galanterie sont des *fautes*: les assassins sont des *crimes*: les mensonges sont des *péchés*: les duels & les contrebandes sont des *delits*: les empoisonnemens sont des *forfaits*.

Ainsi le mot *faute* peut être regardé comme le mot générique: il dit moins que les autres, quand il n'est point modifié par des épithètes aggravantes. Voyez tous ces mots.

Le nom de *crime* renferme en soi l'idée d'une détermination & d'un dessein formé de faire injure: ainsi ce n'est pas l'action extérieure qu'il faut punir dans le *crime*, c'est l'intention intérieure. LE MAIT. La simple conception du *crime*, & même le consentement de la volonté, n'est point du ressort de la Justice humaine. DE LAUNAY. Sous le règne de Tibere le *crime* étoit moins dangereux que la vertu. S. EVR. Il y a des *crimes* qui deviennent innocens, & même glorieux par leur éclat: de là vient que prendre des Provinces injustement, s'appelle faire des conquêtes. ROCH. Ses ennemis lui ont fait des *crimes* de tout ce qui leur déplaisoit. NICOL. Lucrece, cette prude farouche, ne put se pardonner le *crime* d'un autre. S. EVR. Le *crime* trouve moins d'aversion dans les esprits, lorsqu'on met tant d'adresse & de dextérité à le conduire. ID. Dans le Droit les *crimes* les plus atroces s'appellent du nom de *crimes*, & les moindres s'appellent *delits*. LANGE.

*Donnez-moi des conseils qui soient plus légitimes,
Et plaignez mes malheurs sans m'ordonner des crimes.*
CORN.

C'est un crime d'Etat que d'en pouvoir commettre. ID.

Ce mot vient du Latin *crimen*, qui vient du Grec *κρίνω, judico*, comme qui diroit, action digne d'être déferée au Juge, & d'être punie.

On dit qu'un homme est atteint & convaincu de *crime*, lorsqu'il a été condamné juridiquement: voyez au mot *convaincu*, & qu'il est prévenu de *crime*, lorsqu'il est seulement accusé, & qu'il n'y a qu'un simple décret contre lui.

CRIME, en termes de Dévotion, se dit de tous les grands péchés, ou péchés mortels qu'on commet contre Dieu. Il y en a qui se croient gens de bien, seulement parce qu'ils s'abstiennent des *crimes* les plus grossiers. CLAUD.

Quelles excuses ne trouverois je pas en votre personne, si le *crime* pouvoit s'excuser? ABAD. Il sentoit les remords que l'on sent lorsqu'avec beaucoup de vertu l'on est sur le point de commettre un grand *crime*. VILL. Une femme s'affermir dans le *crime*, quand on lui ravit la honte qui la pouvoit retenir. VILL.

De mes crimes passés, je fais un saint usage.
L'ABBÉ TÊTU.

CRIME, se dit aussi dans la conversation ordinaire, d'une faute que l'on commet, ou dans la conduite, ou contre le devoir, ou contre l'amitié. Vous n'avez pu sans *crime* violer les loix d'une si étroite amitié. S. EVR.

CRIMEE. *Crimea, Tartaria Crimea, ou Procopenfis, Taurica Chersonesus*. C'est la plus considérable partie de

de la petite Tartarie, État d'Europe tributaire du Grand Seigneur. La *Crimee* est la presqu'île que les Anciens ont connue sous le nom de Chersonèse Taurique, ou Scythique, ou Cimmérienne, parce qu'ils appeloient les peuples qui l'occupaient Tauriques, Scythes, ou Cimmériens. Ils l'appeloient encore Chersonèse Pontique, parce qu'elle s'avance sur le Pont, ou Pont-Euxin, c'est-à-dire, la Mer Noire, qui la baigne au midi & au couchant. Elle a au levant le détroit de Caffa, qui la sépare de la Circassie, & au nord la Mer de Zabachie, le lac de Suco-Morzi, & un petit Isthme de demi-lieue de largeur, qui la joint au pays des Tartares Nogais. Les Tartares ont encore tiré dans cet Isthme un fossé du lac Morzi au Golfe de Nigrépôli, pour couper cet Isthme & rendre la *Crimee* plus inaccessible. On nomme encore ce pays *Crim*, Tartarie de *Crim*, ou Tartarie de Précop, ou Précopense, à cause d'une ville qui est dans l'Isthme, & que les Polonois appellent Précop, ou Krimski. Mais le nom le plus ordinaire en François est *Crimee*, comme l'a remarqué d'Herbelot, & non pas *Crim*. Voyez sur la *Crimee* les *Mémoires des Missions du Levant*, imprimés en 1715, où l'on écrit *Crimee*. Il y a dans ce livre un voyage de *Crimee* fait en 1702. par le Sieur Ferrand, Médecin François : il y a des choses curieuses dans cette relation.

CRIMINALISER. v. a. Terme de Pratique, qui se dit lorsque d'un procès civil, on en fait un criminel. *Criminaliser* une affaire, la rendre criminelle.

CRIMINALISÉ, ÉE. Part.

CRIMINALISTE. s. m. Auteur qui a écrit sur les matières criminelles. J'ai dit que les peines selon l'énoncé de crimes sont marquées par le Droit Romain. Parmi nous on pourra lire Masuer, Jean Imber, &c. & les autres *Criminalistes*. BRUN.

CRIMINALISTE, se dit aussi de celui qui est instruit sur les matières criminelles. C'est un bon *Criminaliste*.

Naudé s'est servi de ce mot dans son *Mascurat* pour signifier Juge Criminel, Juge du criminel, Lieutenant Criminel. *Rerum capitalium cognitor, Judex*. Cela montre bien, dit-il, que tous les Juges n'ont pas lu ce qui arriva au Cardinal Paulo Areffio, lorsqu'il n'étoit encore que *Criminaliste* à Naples. Il quitta ensuite la judicature, & prit l'habit de Théatin, sous lequel il vécut si religieusement, que Pie V. lui donna le bonnet rouge. MASC. p. 323. En parlant de nos Juges de France, il ne faudroit point se servir de ce mot, mais dire Lieutenant Criminel.

CRIMINEL, ELLE. adj. Ce qui appartient au crime, & se dit tant de la méchante action qui est commise, que de la Justice des Officiers établis pour la punir. *Criminalis*. L'intention, les circonstances font qu'une chose est tantôt innocente, tantôt criminelle. L'action criminelle est éteinte & prescrite par le temps de 20. années, à l'égard de la peine, & non pas à l'égard des intérêts civils. Un Juge Civil & Criminel, un Greffier Criminel, sont les Officiers qui instruisent les procès des accusés. Le Code Civil, le Code Criminel.

Autrefois on décidoit les procès criminels par le combat & par le duel. Voyez COMBAT.

Dans cette acception il se prend quelquefois substantivement, en parlant soit de matière criminelle, soit de procédure criminelle. On dit tirer une affaire au criminel. Il est plus en peine pour le criminel que pour le Civil.

On distingue au Palais le grand criminel & le petit criminel. Le grand criminel se dit des procès qu'on juge à la Tournelle Criminelle, & sur lesquels il peut intervenir condamnation à peine afflictive : & en ce sens on les appelle instruits à l'extraordinaire. *Rerum capitalium Tribunal*. Le petit criminel se dit de ceux où il ne s'agit que de réparations, ou d'amendes qu'on peut juger aux Enquêtes; & en ce cas on dit qu'un homme est reçu

en procès ordinaire, pour dire, que son affaire est civilisée. *Rerum criminalium leviorum Tribunal*. Il y a au Parlement un Greffe particulier pour le petit criminel.

On dit proverbialement & figurément, prendre quelque chose au criminel, s'en tenir offensé. Aller d'abord au criminel, juger malignement d'une chose sur la moindre apparence.

CRIMINEL, se dit aussi figurément des organes, des instrumens du crime. *Criminalis, nocens*. L'Evangile conseille d'arracher les yeux criminels qui nous scandalisent. Il a trempé ses mains criminelles dans le sang du juste.

CRIMINEL, se dit aussi par rapport aux actions, ou aux passions mauvaises, ou illicites. Une femme, parce qu'elle est aimable, est-elle obligée en bonne conscience à se séquestrer du monde, de peur d'allumer des desirs criminels? S. EVR.

Rien ne peut

Régler de nos desirs la pente criminelle.

PAVILLON;

D'un criminel amour détruisez le pouvoir.

L'ABBÉ TÊTU.

CRIMINEL, ELLE. s. m. & f. Celui, ou celle qui a commis un crime. *Nocens, fons*. Un accusé se rend criminel par la fuite. Il vaut mieux pardonner à un criminel, que de punir un innocent. COURTIN. Sous un regne plein de soupçons, c'est être criminel d'État, que d'être capable de le troubler. LE GEND. Un Juge qui ne punit que pour exécuter les loix, ne se repait point du supplice des criminels, & ne s'en fait point un spectacle de plaisir. JUR. Nous sommes ici-bas comme des criminels dans leur prison, toujours incertains de leur supplice. NICOL. A Venise, comme anciennement à Rome, les criminels sont défendus par des plaidoyers pleins de figures, pour émouvoir la pitié des Juges. S. DIDIER.

Et parmi les pauvres mortels,
Quelquefois ceux que l'on encense
Ne sont que de grands criminels;
A qui notre seule ignorance,

Au lieu de châtimens, décerne des autels.

En jurisprudence, on appelle criminel, celui qui est atteint & convaincu de quelque crime, jusqu'au jugement il n'est qualifié que d'accusé.

Un Président du Parlement de Bourdeaux a fait un traité sur la manière dont on faisoit à Rome le procès aux criminels. Le Concile de Mayence de l'an 847. ordonne au 7^e Can. que les criminels condamnés à mort ne seront privés ni des prières de l'Eglise après leur mort, ni de la communion pendant qu'ils vivent encore, s'ils sont vraiment pénitens : quelques-uns par le mot de communion n'entendent que l'absolution.

On dit d'un homme qui interroge trop particulièrement un autre, qui lui veut tirer les vers du nez, que c'est un bon Lieutenant Criminel. On dit aussi d'un homme qui interprète mal les choses, qu'il prend tout au criminel, qu'il va toujours au criminel.

CRIMINELLEMENT. adv. D'une manière criminelle. *Criminaliter, criminose, capitaliter*. Ce qui, suivant les différentes acceptions du mot criminel, signifie par procédure criminelle, d'une manière qui rend criminel devant Dieu, ou d'une manière odieuse, avec malignité, en mauvaise part. Cette affaire se poursuit criminellement. On aime une femme, on la regarde criminellement. On prend, on interprète une chose criminellement. Le peuple, cette bête féroce, n'entre dans aucune discussion des choses mêmes dont elle juge criminellement. S. REAL. **CRIMNUM.** s. m. Voyez FROMENTEE. c'est la même chose.

CRIM-TARTARE. f. m. & f. Nom de peuple. Habitant de Crimée. *Crimæus Tartarus*. Les *Crim-Tartares* éraient le nez de leurs enfans, & croient que c'est une folie de potter un nez devant les yeux. VIGN. MARV.

CRIN. f. m. Long poil qui vient au cou & à la queue des chevaux & de quelques autres animaux. *Juba*. Quand le cheval se cabre, on le prend aux *crins*. Le *crin* sert à plusieurs usages, à garnir des sommiers, des matelas, des selles, des chaises, à faire des bourses, des boutons, des cordons de chapeau, &c. Ce mot vient de *crinis*, NICOD. Et *crinis*, selon le P. Pezron, est pris sur le *crin* des Celtes, qui veut dire, aride, n'y ayant rien de plus sec & aride que les cheveux. PEZRON.

☞ On dit populairement prendre quelqu'un au *crin* & aux *crins*, le prendre aux cheveux. Se prendre aux *crins*, se prendre aux cheveux. Ces deux termes se font pris aux *crins* & se font battus.

CRIN D'ARCHET. Terme de Luthier. *Crin* qu'on frotte avec de la colophane, & dont on se sert pour faire resonner quelques instrumens de Musique, comme violes, violons, &c. *Plectrum*.

☞ **CRIN.** Terme de Métallurgie. C'est ainsi qu'on appelle dans l'exploitation des mines une interruption de la mine ou du filon, causée par l'approche d'un ban de pierre.

CRINAL. f. m. *Crinale*, is. Instrument de Chirurgie pour comprimer la fistule lacrymale. Voyez le Dict. de M. Col de Villars.

CRINIER. f. m. Artisan qui accommode le *crin*, & le met en état d'être employé par les Selliers, Tapissiers & Bourrelliers. *Qui jubas aptat in opus quodlibet*.

CRINIÈRE. f. f. En terme de Manège, est le crin qui est sur le haut de l'encolure du cheval, tout le crin qui est depuis le toupet jusqu'au garot. *Juba*. Les *crinières* larges sont moins estimées que les autres. Ce cheval a une belle *crinière*. On dit ironiquement de ceux qui ont de vilains cheveux, qu'ils ont une vilaine *crinière*.

CRINIÈRE est aussi une couverture de cheval qu'on met sur les crins depuis le haut de la tête jusqu'au surfaix. *Juba stragulum*. On en use en Angleterre, & en plusieurs autres endroits.

CRINIÈRE, se dit plus particulièrement du crin qui est sur le cou des lions. *Juba*. Un lion en fureur secoue d'abord sa *crinière*.

On appelle quelquefois la Comète, une étoile à longue *crinière*. *Crinitus cometa*. Voy. Comète.

CRINON. f. m. Sorte de petits vers qui viennent sous la peau des enfans, & qui sont en forme de gros cheveux courts, ou de soie de sangliers. Par le moyen du microscope ils paroissent de couleur de cendre, ayant deux longues cornes, les yeux ronds & grands, la queue longue & velue au bout; en un mot, horribles à voir. Ils occupent ordinairement les parties musculieuses du dos, des épaules; du gras de la jambe au-dessous de l'épiderme, & causent une demangeaison continuelle & fâcheuse, qui est très-sensible, & des inquiétudes, des cris & des insomnies aux enfans, qui s'amaigrissent & tombent enfin en langueur: ce qui fait dire à plusieurs meres que leurs enfans sont enforcelés. Les enfans foibles & délicats y sont le plus sujets. La cause des *crinons* est la suppression de la transpiration insensible; la matière retenue se pourrit, & les semences ou les œufs qu'elle contient venant à éclore par une chaleur douce & modérée, se convertissent en ces petits vers. On les découvre, & on guérit l'enfant en le mettant dans un bain, où on le frotte bien avec du miel. Les *crinons* sortent avec la sueur, & il est facile de les racler & de les arracher avec un rasoir, ou une croûte de pain, tandis qu'ils montrent la tête. Quelques-uns, au lieu de ce bain, mettent les enfans jusqu'au cou dans une lessive où ils font bouillir de la hiente de poule, & les y laissent suer, en excitant les *crinons* avec leurs mains enduites de miel. Sitôt qu'ils paroissent, on les racle de la même manière: ce qu'il faut continuer deux ou trois jours, jusqu'à ce qu'on n'en

voit plus sortir. On les appelle *comedones*, du verbe Latin *comedere*, manger, à cause de la maigreur des enfans dont ils mangent la nourriture; ou *crimones*, de *crinis*, cheveu, parce qu'ils sortent d'ordinaire par les pores de la peau, en forme de cheveux courts, ou de poils noirs. Voyez *DRACUNCULUS*.

CRIOBOLÉ. f. m. Terme d'Antiquaire. Sacrifice d'un mouton, d'un bélier. *Criobolium*. Le *Criobole* se faisoit autrefois chez les payens à l'honneur d'Atys, comme le Taurobole se faisoit à l'honneur de Cybèle mere des Dieux. Ce sacrifice se trouve marqué sur plusieurs bas-reliefs anciens par une tête, ou crâne de bélier, avec des festons de fleurs & de fruits. On faisoit souvent le Taurobole & le *Criobole* ensemble à Cybèle & à son favori, comme on le voit dans de vieilles inscriptions, où ils sont appelés Grands Dieux, & où le Taurobole & le *Criobole* sont presque toujours joints ensemble. Cet Atys est, à ce que l'on croit, le même que le Soleil, c'est pour cela qu'il est appelé *Menotyranus*, *Μηνωτιραννος*, Roi des mois.

M. D. M. I.
ET ATTIDI SANCTO
MENOTYRANNO
Q. CLODIUS FLAVIANUS
V. CL. PONT. MAJOR.
XV. VIR S. F. SEPTEM
VIR EPULONUM
TAUROBOLIO CRIOBOLIO
LIOQUE PERCEPTO.

Voyez Saumaïse sur Lampridius, C. VII. de ses Notes, édit. de Paris in-folio, p. 179. & 180. Dans cette inscription je crois qu'à la première ligne il faut M. D. M. D. au lieu de M. D. M. I. & je l'explique, *Magnis Diis, Matri Deum*, &c. comme on le voit tout au long sur beaucoup d'autres qui sont dans Guter.

CRIOLE. f. m. Terme de Relations. C'est un nom que l'on donne aux familles des descendans des premiers Espagnols qui s'établirent en Amérique dans le Mexique. Les Espagnols qui viennent d'Espagne sont grands ennemis des *Crioles*, & empêchent qu'ils ne parviennent aux charges. Voyez Hornius. *Orb. Polit.* On dit plus ordinairement en François Créole que *Criole*.

☞ On donne généralement le nom de Créole à tout Européen d'origine qui est né en Amérique.

CRIOPHORE. adj. m. Pausanias parle du Temple de Mercure *Criophore*, ou porte-bélier, ainsi appelé, parce que Mercure avoit empêché que la peste ne désolât la ville de Thebes, en portant un bélier tout autour des murailles. De là venoit qu'à la Fête de Mercure, le mieux fait des jeunes garçons de la ville faisoit le tour de ses murailles, portant un bélier ou un agneau sur ses épaules.

CRIQUE. f. f. Les matelots appellent *criques* de petits ports sans art, ou plutôt de petits enfoncemens que la mer fait dans la côte, où de petits vaisseaux se peuvent retirer, & se mettre l'abri. *Statio tuta*.

CRIQUET. f. m. petit cheval de peu de valeur. *Manulus*. Il a acheté un petit *criquet* pour monter un laquais.

Que plût-à-Dieu que faite de Pégase,
Je pussé au moins, monté sur un criquet,
A travers monts voler au Bourniquet,
Et voir de près le Patron de la Case!

P. DU CERC.

Ménage dérive ce mot de *kerkettus*, dérivé du Grec *κέρκος*. M. Huet croit qu'on appelle *criquet*, un petit cheval, par une comparaison hyperbolique avec le grillon, qu'on appelle *criquet*.

☞ **CRISE.** f. f. Ce mot dans sa propre signification

est synonyme à jugement étant formé du Grec κρινω, *judico, juder.*

Les Medecins entendent par là un changement subit de la maladie en mieux ou en pis ; un effort , pour ainsi dire , que fait la nature , ordinairement accompagné d'une sueur ou de quelque autre symptôme qui donne à juger de l'événement de la maladie. *Crisis.* La doctrine des *crises* étoit la partie la plus importante de la Médecine des anciens ; elle a été dans dans tous les tems , & est encore aujourd'hui attaquée & défendue par les Médecins de la plus grande réputation.

La *crise* se fait ou par excréation , comme flux de sang , d'urine , de ventre , ou par sueurs & vomissemens , ou bien par abcès. Les *crises* viennent d'ordinaire le 7. & le 14. ou le 20^e. jour. Les maladies fort aiguës se jugent la plupart dans le septième jour.

CRISE, se dit aussi de l'accident qui est alors causé par la nature. Ce malade est en sa *crise* , en sa sueur , il ne faut pas le découvrir.

CRISE, se dit figurément en choses morales. *Criticus dies.* Cette intrigue est dans sa *crise* , nous en verrons bientôt le dénouement. Ce procès est dans sa *crise* , il est sur le point d'être jugé. Je ne fais quelle humeur maîtrise nos volontés , est la *crise* de nos passions. ΤΗΕΟΡΗ.

CRISPATION. f. f. Terme de Chirurgie , qui exprime l'effet que produit le feu appliqué sur des chairs , des muscles , &c. C'est un resserrement des parties extérieures qui se replient sur elles-même à l'approche du feu. Les anciens Chirurgiens avec des ferremens rougis au feu brûloient les vaisseaux , pour les fermer par la *crispation* que cause la brûlure. *Mem. de l'Acad. des Sciences.*

On le dit en Médecine d'un effet à-peu-près semblable qui arrive aux entrailles , aux muscles , &c. à l'occasion de quelque chose qui les irrite , les picote & les contracte.

CRISSE. verb. neut. Qui se dit proprement des dents , quand elles font un bruit aigre , lorsqu'on les serre fortement. *Stridere.*

Ce mot est apparemment formé du bruit que font les dents. S'il est en usage , ce ne peut être que dans quelques Provinces.

CRISTAL. f. m. (on peut écrire *crystal.*) Pierre transparente & blanche comme le diamant , mais qui n'en a ni la dureté , ni la vivacité , ni l'éclat. *Crystallus , Crystallum.* On l'appelle *crystal de roche* ou de montagne , quand il est net , sans tare , pailles , atomes , petits nuages , rouille , ou quelques autres imperfections. La nature l'a formé hexagone ; & il a ses angles si lissés , si polis & si unis , que les Lapidaires n'en sauroient faire de pareils. Les anciens ont cru qu'il venoit de congélation. Mais il paroît certain que c'est une terre tres-fine & très-déliée , imprégnée de particules cristallines , qui nage au milieu de l'eau. Cette eau , trouvant une issue , abandonne ces particules cristallines , qui se déposent les unes sur les autres , se durcissent & forment le cristal. Il est bien vrai que l'eau en est le véhicule , & tient les parties pierreuses & cristallines en fusion , de même que les fontaines qui font des incrustations autour des objets qu'on leur oppose. De plus si le cristal étoit formé d'eau , il devroit se consumer ou se fondre dans le feu ; il se réduit au contraire en une terre friable , dégagée de tous sels , de laquelle on peut former de nouveaux cristaux , en y ajoutant des sels alkalis fixes.

Il se trouve dans les Alpes , en Italie , en Bohême , & en divers autres lieux de l'Europe. Le *crystal* a une qualité astringente. On s'en sert dans la diarrhée , dans la dysenterie , & dans plusieurs autres indispositions. On s'en sert aussi pour augmenter le lait aux nourrices. Le *crystal* de roche mis en poudre est estimé le meilleur remède contre l'arsenic.

Il y a des cristaux rouges appelés faux rubis ; de violets , ou fausses améthystes ; de jaunes , ou fausses topases ; de bleus , ou faux saphirs ; d'un rouge

jaunâtre , ou fausses hyacintes ; de verts , ou fausses émeraudes , qui sont des cristaux naturellement colorés , sans mélange.

Ce mot vient de κρύσταλλος , *glacies* , qui vient de κρύος , *frigus* , στήλλομαι , *concreresco*. On a donné ce nom au *crystal* , parce qu'il ressemble à la glace. Pour κρυος , il vient , selon le P. Pezron , du Celtique *Creu* , ou *Grou*.

CRISTAL , est aussi un corps factice , ou un verre fort clair & fort net qui se fait dans les verreries. Les beaux verres de *crystal* , les belles glaces de *crystal* , se font à Mourran auprès de Venise : c'est ce qu'on appelle *crystal de Venise*. Un œil de *crystal* , est un faux œil qu'on met quand on est borgne , & il se fait par les Emaillieurs. *Oculus crystallinus*. Pline dit en parlant des verres de *crystal* , que leur fragilité même leur donne du prix , & qu'on a mis la gloire du luxe à avoir des choses qui puissent tout d'un coup périr entièrement. Il y a des amis si pointilleux , qu'il faut vivre avec eux avec la même précaution qu'avec des verres de *crystal* , tant leur amitié est fragile. S. EVR.

CRISTAL , en termes de Chimie , se dit des sels & de quelques autres matières qu'on fait congeler en manière de *crystal*.

CRISTAL DE TARTRE , est du tartre purifié & coagulé en forme de cristaux. C'est la même chose que *crème de tartre*. Pour le préparer on prend du tartre qu'on fait bouillir dans l'eau : on ôte l'écume , & on le passe par la chausse : quand on l'a laissé refroidir , on trouve des petits cristaux blancs & brillans aux côtés & au fond du vaisseau. On trouve aussi une pellicule ou crème qui nage sur la liqueur. On la ramassoit autrefois , & on la croyoit différente du *crystal de tartre* ; mais c'est une même matière. Le *crystal de tartre* est purgatif & apéritif ; il est propre pour les hydropiques , pour les asthmatiques & pour les fièvres intermittentes. Le *crystal de tartre de chalybé* , est un *crystal de tartre* empreint des parties les plus dissolubles du fer. Le *crystal de tartre emetique* , est un *crystal de tartre* chargé des parties sulfureuses de l'antimoine , qui le rendent vomitif.

On appelle *crystal d'alun* , de l'alun purifié & réduit en cristaux de la même manière que le tartre. On cristallise tout de même le nitre , le vitriol & les autres sels. Les cristaux d'alun sont quadrangulaires , & brillans comme le diamant. Ceux de nitre sont blancs & oblongs. Ceux de vitriol sont verts , quadrangulaires & éclatans.

CRISTAL MINÉRAL , est du salpêtre préparé avec le soufre. On prend du salpêtre , par exemple , demi-livre ; on le met dans un creuset qu'on place dans un fourneau entre les charbons ardents. Lorsque le salpêtre est en fusion , on y jette à diverses reprises deux drachmes de fleur de soufre. Après que la flamme est passée , on renverse le creuset dans une bassine d'étain plate , & on la remue , afin que le sel s'étende. C'est ce qu'on appelle *crystal minéral* , ou *anodin minéral*. On le nomme aussi *sel prunelle* , ou *sel de prunelle* , parce qu'il est bon contre l'equinancie qu'on nomme *pruna* ou *prunella*.

On appelle *Cristaux d'argent* ou de lune , un argent pénétré & réduit en forme de sel par les pointes acides de l'esprit de nitre. On s'en sert pour faire escarre en touchant la partie. On en fait prendre aussi intérieurement pour les hydropisies , & pour les maladies du cerveau.

On appelle *Cristaux de Mars* , un fer pénétré & réduit en forme de sel par une liqueur acide. C'est un admirable remède pour toutes les maladies qui viennent d'obstruction. On les appelle aussi *sel* , ou *vitriol de Mars*.

On appelle *Cristaux de Vénus* , du cuivre pénétré & réduit en forme de vitriol par l'esprit de nitre. Ils sont caustiques. On s'en sert pour consumer les chairs baveuses. On les appelle aussi *vitriol de cuivre* , ou de *Vénus*.

CRISTAUX DE VERDET , c'est du vert de gris cristallisé.

CRISTAL D'ISLANDE Corps diaphane, pierre transparente que l'on apporte d'Islande. Cette pierre ressemble au talc ; elle est molle comme le talc. On remarque des réfractons tout-à-fait particulières dans ce *crystal*. 1. Dans les autres corps il ne se fait qu'une réfraction, dans celui-ci il y en a deux différentes, en sorte que les objets paroissent doubles à travers ce *crystal*. 2. Dans les corps transparens le rayon qui tombe perpendiculairement sur leur surface, passe tout droit, sans souffrir de réfraction, & le rayon oblique se rompt toujours ; mais dans le *crystal d'Islande* le rayon perpendiculaire souffre réfraction, & il y a des rayons obliques qui passent tout droit. Voyez M. Huygens, qui a traité exprès des réfractons extraordinaires de ce *crystal*.

CRISTAL, se dit figurément & poëtiqnement des eaux fort claires. *Aqua limpida*. Cette source répand le *crystal* de ses eaux dans cette prairie. Daphné, ne cherchez point le *crystal* des fontaines, pour vous instruire de vos appas, mes soupirs vous en instruiront assez. FONT.

*Dans le cristal des eaux souvent Philis se mire,
Et là contre mon cœur elle apprête ses traits.* ID.

*Couchés près du cristal d'une onde vive & pure,
Nous nections jamais las d'admirer la nature.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

CRISTALIER. s. m. Ouvrier qui taille ou qui grave le cristal.

CRISTALLIN, INE. adj. Pur, clair & transparent comme du cristal. *Crystallinus*. La cascade naturelle de ce ruisseau est une eau pure & *crystalline*.

CRISTALLIN, s. m. Espèce de verre que l'on fait avec de la soude d'Alican, & du sablon vitifiés ensemble.

CRISTALLIN, en termes d'Optique, est une humeur épaissie en forme de petite boule posée au milieu de l'œil, dans laquelle se fait la réfraction des rayons de lumière, afin qu'ils se réunissent dans la rétine, & y forment l'image de l'objet qui doit produire la vision. *Humor crystallinus*. C'est la configuration du *crystallin*, qui est cause que la vue est plus courte ou plus longue. Quelques-uns disent *crystalline*, féminin. *Crystallin* est plus en usage, & beaucoup mieux. Voyez ŒIL, VISION.

En Astronomie on appelle les cieux *crystallins* deux orbes qu'on s'est imaginé être entre le premier mobile & le firmament, dans l'hypothèse de Ptolomée, selon laquelle on croyoit les cieux solides & susceptibles d'un seul mouvement propre. *Cælum crystallinum*. Ils ont été imaginés par Alphonse Roi d'Espagne, pour expliquer deux mouvemens qui ont été appelés de *trepidation*, ou de *titubation*, ou de *variation*. Le premier *crystallin*, selon l'hypothèse de Ptolomée & de Regiomontanus, sert à expliquer le mouvement tardif des étoiles fixes, qui les fait avancer d'un degré en 70. ans, selon la fuite des signes, c'est-à-dire, vers l'Orient : ce qui cause la précession des signes. Le second *crystallin* sert à expliquer le mouvement de libration, ou de *trepidation*, par lequel la sphère céleste est portée d'un pôle à l'autre ; ce qui cause de la différence dans la plus grande déclinaison du soleil. Les Modernes expliquent ces divers mouvemens d'une manière plus facile.

CRISTALLINE. s. f. Terme de Chirurgie. C'est une maladie qui vient à la partie honteuse de l'homme par une fluxion d'humeurs, qui la font paroître comme de cristal.

CRISTALLINE. s. f. Espèce de poire. *Crystallina*. *Pyrum crystallinum*. La Quintinie met la *Crystalline* parmi les mauvaises poires. Elle se mange en Février & en Mars.

CRISTALLISATION. s. f. Terme de Chimie & d'Histoire Naturelle. On entend en général par ce mot un

phénomène physique, par lequel les parties solides d'un corps, d'une pierre, par exemple, dissoutes dans un liquide, se rapprochent & forment une masse solide d'une figure régulière & déterminée. *Coagulation*. *Crystallifatio*. Plus particulièrement, on entend par ce mot, des amas de pierres d'une forme régulière & constante.

En Chimie, la cristallisation est une opération chimique, par laquelle les parties ou molécules des sels dissous dans un menstrue convenable, se rapprochent & forment des masses différemment figurées, suivant la nature des différens sels.

CRISTALLISATION Terme de Lithologie. Ce sont des pierres dures, ou des cailloux, dans lesquels il se trouve des parcelles de cristal en trop petite quantité pour former du vrai cristal, mais suffisamment pour produire un effet brillant aux yeux. En rompant de certains cailloux, on les trouve ordinairement remplis de ces particules de cristal ; & c'est ce qu'on nomme cailloux cristallisés.

CRISTALLISATION. Terme de Gabelle. C'est l'épaississement de l'eau marine, soit dans les marais salans, soit dans les chaudières, cuves, plombs, où l'on fait le sel.

CRISTALLISER. v. a. Terme de Chimie. Réduire en cristal après l'évaporation de l'humidité. *Congelare*. On fait bouillir le salpêtre pour le *crystalliser*. Quand on fait le sel des puits salans, on fait évaporer l'eau jusqu'au sec, & ce sel se trouve *crystallisé*. Le tartre se *crystallise* autour des tonneaux. L'alun fondu dans l'eau se *crystallise* autour des bâtons qu'on y jette, & fait plusieurs petits corps pyramidaux.

CRISTALLISER est quelquefois neutre. Faire cristalliser un sel. Il est plus souvent actif & réciproque.

CRISTALLISÉ, ÉE. part.

CRISTALLOMANTIE. s. f. Art de deviner, de connoître les choses secrètes & cachées, par le moyen d'un miroir, en les faisant voir dans un miroir. Autrement *Catopromantie*. *Crystallomantia*. *Catopromantia*. On dit qu'il y a des devins qui font voir dans un miroir la personne que l'on veut connoître ; par exemple, celui qui a volé, ou fait quelque autre chose que l'on veut savoir. C'est ce qui s'appelle *Crystallomance*, ou *Catopromancé*, de *κρυσταλλος*, glace, eau gelee, & *crystal*, verre, *glace de miroir*, ou *κατόπτρον* miroir & *μαντεία*, divination.

CRISTE-MARINE. Plante. La même chose que Crête-Marine. Voy. ce mot.

CRIT. s. m. Petit poignard de 12 ou 15 pouces de long, dont la lame est plate & en onde par les côtés, qui est en usage chez les Siamois, ou plutôt les Macassats. La plupart de ces armes sont d'un acier empoisonné d'un poison si subtil & si puissant, que la moindre égratignure qu'il fait est mortelle, principalement en été. Le Pere Tachard dit qu'il y a de ces lames qui coutent près de mille écus. Rendre le *crit* parmi les Macassars, c'est infamie ; le tuer & ne tuer personne, est la dernière des lâchetés. ID. Le Chevalier de Forbin envoya à l'instant lui demander le *crit* de la part du Roi. ID.

CRITHOMANCE. s. f. *Crithomantia*. Sorte de divination, qui consistoit à considérer la pâte ou la matière des gâteaux qu'on offroit en sacrifice, & la farine qu'on répandoit sur les victimes qu'on devoit égorger ; & parce qu'on se servoit souvent de farine d'orge dans ces cérémonies superstitieuses, on a appelé cette sorte de Divination *Crithomance*, de *κριθῆ*, orge, & de *μαντεία*, divination. Voy. Peucer des Divinations, & son Traducteur.

CRITHOPHAGE. s. m. & f. ou adj. Mangeur d'orge, qui vit d'orge. *Crithophagus*. S. Macédoine, Prêtre d'Antioche & Solitaire, surnommé le *Crithophage*, étoit Syrien de nation, & il vint au monde vers l'an 320. Il vécut 45 ans sur le haut des montagnes des environs d'Antioche, sans autre cellule que les trous qui s'y trouvoient ; & il en passa 40 sans se nourrir d'aucune autre chose que de l'orge broyée & détrempée dans de l'eau avec le son. BAILLET, 24.

Jan. & CHASTELAIN, au même jour, p. 393 & 398, 399.

Ce nom vient de *κριτής*, orge, & *φάγωμαι*, je mange. Ainsi pour être exact, il faut écrire *Critophage*, comme l'Abbé Chastelain, & non pas *Critophage*, comme Baillet; mais dans ces mots Grecs l'usage ôte souvent l'h.

CRITIQUABLE. adj. de t. g. Que l'on peut critiquer. Pour quelques endroits *critiquables* du *Paysan parvenu* & de *Marianne*, par M. de Marivaux, vous trouverez certainement des pensées originales, des manières de s'exprimer qui surprennent l'esprit, & frappent agréablement l'oreille; des portraits si bien touchés, qu'ils vous font connoître les gens comme si vous les aviez vus toute votre vie; des récits dont les circonstances sont ménagées si habilement, qu'il vous semble être présent à tout. *Merc. d'Ocl.* 1737.

CRITIQUE. adj. m. & f. Terme de Médecine, se dit d'un symptôme, d'un accident qui fait juger de l'événement de la maladie. On le dit des jours où ces accidens arrivent ordinairement. *Dies critici.* Le septième jour est un jour *critique*.

CRITIQUE. Terme d'horlogerie. Moment où les Limaçons d'une répétition changent de situation. S'ils ont quelques défauts, & que l'on pousse la répétition au moment du changement, la répétition mécomptera; c'est pourquoi une partie se meut par saut pour éviter le moment *critique*.

CRITIQUE. f. m. Se dit de celui qui porte son jugement, ou sur le texte, ou sur le sens, ou sur l'Auteur de quelque ouvrage. *Criticus.* Les grands *Critiques* des derniers siècles ont été les Scaligers, Casaubon, Lipsé, Erasme, Turnèbe, &c. Les *Critiques* sont des bêtes farouches. BAL. Saumaïse a été un judicieux *Critique*. On appelle grands *Critiques*, les notes de divers Auteurs sur la Bible. Politien, au rapport de Scioppius, a été le premier des *Critiques* modernes qui ait examiné & corrigé les anciens Auteurs en les faisant imprimer. Audacieux *Critique*, *Critique* outré, téméraire, trop hardi; *Critique* judicieux, sensé, ingénieux, habile.

CRITIQUE, se dit particulièrement de celui qui reprend les fautes d'autrui, quelquefois avec sévérité. *Criticus*, *Censor*. En qualité de *Critique* l'on s'engage à avoir évidemment raison, autrement il n'est pas permis d'insulter un Auteur sur une faute douteuse & ambiguë. S. RÉAL. Plutarque étoit sérieux & *critique*. BOUH.

*Craignez-vous pour vos vers la censure publique ?
Soyez-vous à vous-même un seigneur critique.* BOIL.

CRITIQUE, se prend quelquefois dans une signification plus étendue pour un homme de mauvaise humeur qui trouve à redire à tout. Dans ce sens, il ne se dit qu'en mauvaise part. *Molestus censor*, *Aristarchus*. Le moyen de vivre avec un *critique*, & un censeur perpétuel, à qui rien ne plaît? C'est un vrai *critique*, un fâcheux *critique*.

*Je ne saurois souffrir qu'un cagot de critique,
Vienne usurper ceans un pouvoir tyrannique.* MOL.

CRITIQUE, est aussi adjectif dans tous ces divers sens. *Criticus*. Ouvrage *critique*, Discours *critique*, Dissertation *critique*, où l'on examine avec soin un ouvrage pour en porter son jugement. Il y a une Histoire *critique* du V. & du N. Testament, par le P. Simon. Humeur *critique*, esprit *critique*: alors ce mot annonce une disposition à critiquer trop légèrement. Redoutez ces dévots chagrins & *critiques*, qui ne pardonnent rien: toujours plus satisfaits de trouver une faute à reprendre, qu'une vertu à imiter.

*Gardez-vous, dira l'un, de cet esprit critique;
On ne fait bien souvent quelle mouche le pique.* BOIL.

CRITIQUE. f. f. Se dit du goût, du discernement, de la

science, de la capacité qu'on a de juger, de faire un bon ouvrage *critique*. *De scriptis judicariis ars*, *Critice*. La *Critique* est l'art de juger des faits qui composent l'histoire, des ouvrages d'esprit, des différentes leçons qui s'y rencontrent, de leur style, & de leurs Auteurs. Tout cela est du ressort de la *Critique*, & M. le Clerc en a donné une idée imparfaite, quand il la définit, l'art d'entrer dans le sens des anciens Auteurs, & de faire un juste discernement de leurs véritables ouvrages. D'autres voudroient qu'on la définit simplement l'art de juger. C'est la véritable notion, & la signification propre de son nom. Rien n'est plus propre que la *Critique* à former le bon sens, à donner de la justesse à l'esprit. La *Critique* souvent n'est pas tant une science qu'un métier, où il faut plus de fanté que d'esprit, & plus de travail que de capacité. LA BRUY. La *Critique* Sacrée de Cappel sur le texte Hébreu, est très-sage & très-exacte. S. EVR. Il faut autant de bon sens que d'érudition, pour bien réussir dans la *Critique*. La *Critique* d'un tel est sûre & judicieuse. La *Critique* est le dernier effort de la réflexion & du Jugement. DAC. Il y a telle observation de *Critique* qui demande plus de sagacité & d'invention qu'une belle pensée. S. EVR.

On peut appeler *Critique Philosophique*, l'art de juger des opinions de Philosophie; *Critique Théologique*, l'art de juger des explications des dogmes; *Critique Merale*, l'art de juger des actions, des intentions, du mérite des personnes; *Critique politique*, l'art de juger des moyens de gouverner, d'acquiescer, de conserver ses Etats. Mais on n'appelle communément *Critique* que la *Critique Littéraire*, qui renferme plusieurs espèces; car elle comprend l'art de juger des faits; espèce de *Critique* fort étendue, qui ne regarde pas seulement l'histoire, mais encore le discernement des véritables ouvrages d'un Auteur, du véritable Auteur d'un Ouvrage, de la véritable manière de lire un texte; l'art de découvrir la supposition des monumens antiques, des chartes, &c. Les autres parties de la *Critique* littéraire sont la *critique* des ouvrages d'esprit, qui est l'art de juger de leur excellence, ou de leurs défauts; la *Critique* grammaticale, ou l'art d'interpréter, de découvrir le sens des mots & des discours d'un Auteur; la *Critique* des Antiquaires, qui consiste à distinguer les vraies médailles, les différens goûts que l'on y remarque, selon les différens peuples, les différens pays, les différens tems où elles ont été frappées, à reconnoître ce qui est moulé de ce qui est frappé, & ce qui est retouché & réparé, ou ajouté, de ce qui est véritablement antique, le véritable verni du faux, &c. à les déchiffrer, & à les expliquer. La *Critique* sacrée en général, est celle qui travaille sur les matières Ecclésiastiques, histoire de l'Eglise, ouvrage des Peres, Conciles, vie des Saints, &c. Et plus en particulier celle qui s'occupe de ce qui concerne les livres de l'écriture. Quelqu'un a dit sagement de celle-là qu'elle devoit aider la Théologie, mais que la Théologie devoit la gouverner; *Adjuvanda Criticâ Theologiam, moderanda Theologia Criticam*.

Aristote, si l'on en croit Denys d'Halicarnasse, est le premier inventeur de cet art. Aristarque, Denys d'Halicarnasse lui-même, Varron & Longin, s'y signalèrent en leur tems. Le Christianisme, dès les premiers tems, n'a pas manqué de *Critiques*. Origène, S. Denys d'Alexandrie, Lucien, Hésychius, Eusèbe, Tichonius, S. Jérôme, Théodoret, ont été de grands maîtres en cet art. Le Décret du Pape Gelase sur les Livres Apocryphes n'a pu être fait sans le secours de la *Critique*. Elle tomba avec les autres arts; elle se rétablit ensuite sous l'empire de Charlemagne, & sous celui de ses enfans. Les soins des Religieux de Cîteaux pour corriger les manuscrits de la Bible, prouve que les règles & l'usage de la *Critique* n'étoient pas inconnus dans le onzième siècle. Les Ouvrages de Jean Salisbery, d'Eustathius, de

Tzetzes, montrent qu'on la cultivoit dans le douzième. Les manuscrits de la Bible corrigés par les Dominicains de Paris, & par les Docteurs de Sorbonne dans le XIII^e. siècle montrent qu'elle subsistoit encore. Elle fut cultivée avec plus de soin encore dans les siècles suivans ; le XVI^e. & le XVII^e. sur-tout l'ont beaucoup perfectionnée, & aujourd'hui tout le monde veut s'en mêler. Le P. Honoré de Sainte Marie, Carme Déchaussé, a fait des Réflexions sur les règles & sur l'usage de la Critique. Voyez cet Ouvrage. De tout ceci il s'en suit que la Critique suppose une grande connoissance des matières sur lesquelles on l'exerce, & des principes des arts & des sciences qui en traitent; mais que la Critique elle-même n'est pourtant autre chose que le bon sens perfectionné par la Logique.

CRITIQUE. Se dit, en terme de Palais, de l'examen que l'on fait des moyens que propose la partie adverse, des réponses qu'on y fait, des témoins que l'on produit, dans une enquête, & des reproches qu'on y oppose, de la réfutation qu'on en fait. *Conjunctio, refutatio.* On a fait une critique des témoins qui consiste à trouver de la contradiction dans ce qu'ils ont proposé. DURAND.

CRITIQUE, signifie encore, Censure maligne, examen rigoureux, soit des actions, soit des Ouvrages. *Censura.* Les hommes ne doivent point se juger à toute rigueur; personne ne peut arriver à un degré de perfection qui soit au-dessus de la plus sévère critique S. RÉAL. Après avoir invoqué en vain la critique la plus chagrine, la plus dégoûtée & la plus piquante, il n'a pu s'empêcher d'admirer votre ouvrage. La critique est une arme offensive dont il faut se servir avec précaution. Id. Il ne faut pas outrer la critique. BOUH. Rien n'échape à la critique.

*Sans crainte & sans inquiétude,
Je livre mes amusemens
A la critique la plus rude.* DES-HOUL.

Le mot de critique s'applique proprement aux Ouvrages littéraires: celui de censure, aux Ouvrages Théologiques, à la doctrine, aux mœurs.

CRITIQUER. v. a. Juger d'un Ouvrage, en examiner, en corriger les défauts. *Alicujus scripta censoria virgulâ notare.* Les meilleurs Auteurs ont été critiqués par les Grammairiens. Critiquer un tableau, un bâtiment.

CRITIQUER, se prend odieusement, pour dire censurer, reprendre sans cesse, ne trouver rien de bien fait à sa fantaisie. *Reprehendere, carpere.* Les femmes sont sujettes à se critiquer les unes les autres. Les gens qui critiquent sur tout sont insupportables.

*Personne ne lit pour apprendre,
On ne lit que pour critiquer.* DES-HOUL.

CRITQUÉ, ÉE. Part. *Censoriâ virgulâ notatus.*

CRITIQUEUR. f. m. Celui qui reprend, qui critique. *Censor.* Ce mot se trouve dans Richelet & dans La Fontaine.

CRITOMANCE. Voyez CRITHOMANCE.

CRITOPHAGE. Voyez CRITHOPHAGE.

C R O.

CROACER. v. n. C'est ainsi qu'il faudroit écrire, & non pas croasser. La première manière me paroît plus naturelle, étant plus conforme au latin *crocare, croitare,* dont on a fait *croacer;* mais l'usage est d'écrire *croasser.*

CROAILLEMENT. f. m. Cri des Corbeaux. *Crocitus.* Ce mot se trouve dans le Dictionnaire de C. Erienne: Croailler, crier comme des Corbeaux. *Crocire.* Id.

CROASSEMENT. f. m. Cri des Corbeaux. *Crocitus.*

CROASSER. v. n. Crier comme les Corbeaux *Croc re.* Ce mot vient du latin *croitare.*

CROASSER, signifie figurément, criailler, c'est un terme de mépris. *Clamitare, croitare.*

*Si-tôt que d'Apollon un génie inspiré,
Trouve loin du Vulgaire un chemin ignoré,
Ses rivaux obscurcis au tour de lui croassent.*
BOILEAU.

*Laiſſons chanter sur ce sublime ton,
Chaulieu, la Mothe, & tel autre Génie,
Qui de la Lyre a reçu l'harmonie,
Et n'allons point, Poètes croassans,
De leur concert troubler les doux accens.*
P. DU CERC.

*Or à présent que le Parnasse
Est vilainement infecté,
Et n'est plus qu'un mont déserté,
Où maint & maint Corbeau croasse,
N'espère plus de telle race
La louange qu'as mérite.* M. DE LA FARE.

CROATE. Nom de Peuple. *Cortas, Chrovatus, Croatus.* Les Croates, que Cédrenus appelle *Corbates,* sont les peuples qui habitent la Croatie, dont nous allons parler. Quelques-uns prétendent qu'on les appelle indifféremment *Croates,* ou *Cravates,* ou même *Corvates,* & *Crobavates;* cela n'est pas vrai: quand on parle, en terme de guerre, de soldats de Croatie, il faut dire *Cravate,* c'est l'usage en notre langue. Une compagnie de *Cravates,* un regiment de *Cravates.* Un Capitaine de *Cravates.* Les *Cravates* furent commandés pour attaquer ce poste, & l'emporterent. Voyez CRAVATE. Quand on parle des habitans de Croatie en d'autres matières, *Croates* paroît mieux. Les *Croates* sont bons soldats. Les *Croates* sont originairement les *Chrovates,* qui vinrent sur la fin du IX. siècle s'établir en Croatie, & lui donnerent leur nom.

CROATIE, Province du Royaume de Hongrie. *Croatia, Corbavia.* Elle est bornée au couchant par la Carniole, au nord par la Save, rivière qui la sépare de l'Esclavonie. Elle a la Bosnie au levant, & au midi le Comté de Zara & le Golfe de Carnero. La Croatie se divise en deux parties; l'une, qui est le long du Golfe de Carnero, s'appelle Morlaquie; l'autre, qui est au nord & à l'orient de la Morlaquie, s'appelle Corbavie. La Morlaquie & la partie occidentale de la Corbavie est à la Maison d'Autriche. Les Turcs sont maîtres de la Corbavie orientale. L'ancienne Croatie, comprenoit encore la Bosnie occidentale, une partie de la Dalmatie & l'Esclavonie; & elle avoit ses Rois particuliers. Charles, Roi de Hongrie, s'en empara en 1310. Le Ban de Croatie. Voyez BAN. La première Histoire particulière que nous ayons eue de la Croatie parut en 1666. in-fol. Amsterdam. *Joannis Lucii Dalmatici de Regno Dalmatia & Croatia Libri VI.*

CROC. f. m. (le final ne se prononce point.) Ustensile de cuisine qui a plusieurs pointes recourbées où l'on attache de la viande. *Uncus.* Un *croc* toujours bien garni de volaille, de gibier. C'est un ancien mot François qui se trouve dans la Loi Salique. MÉNAGE.

CROC se dit généralement de tout instrument à plusieurs pointes courbées dont on se sert pour y pendre ou pour y attacher quelque chose. *Uncus, Hamus.* Pendre quelque chose au *croc.*

On dit figurément & populairement, pendre les armes au *croc,* son épée au *croc,* pour dire quitter le métier de la guerre.

On dit de même qu'un procès est pendu au *croc;* pour dire qu'on ne le poursuit plus. Les vers & la prose sont au *croc.* GOMB. C'est-à-dire, qu'on ne veut plus écrire ni en vers ni en prose.

*Le Paradis vous est hoc;
Pendez le Resaire au *croc.** FURET.

CROC, se dit aussi de tout autre instrument de fer ayant

des pointes recourbées, avec lequel on tire, on arrête, on pêche quelque chose. *Harpago, hama*. Les Bateleurs tirent, poulissent, arrêtent les bateaux avec des *crocs*. Les *crocs* des Bateleurs ont une pointe de fer allongée outre le *croc* qui leur donne leur nom. Le feu étoit tombé dans le puits, on l'a pêché avec un *croc*. On le dit aussi des harpons & mains de fer. Les *crocs* de la ville, dont on se sert pour arrêter le cours du feu, en abattant les endroits où il a pris.

On appelle *crocs*, de grandes moustaches recourbées en forme de crochet.

ARQUEBUSE A *CROC*, est une arme à feu plus pesante que l'ordinaire, qu'on tiroit autrefois sur une fourchette, ou par les petites ouvertures d'une muraille. On l'appeloit ainsi, parce que le fût étoit recourbé. *Ferrea fistula furcilla superposita*.

Crocs, en termes de Manège, sont quatre dents au-delà des coins, situées sur les barres, où elles poulissent à chaque côté des mâchoires, deux dessus & deux dessous, & cela entre trois ou quatre ans. *Dentes unci, uncinati*. On les appelle aussi *crochets*.

On dit en termes de Marine *Croc de Pompe*; c'est un crochet de fer qui est au bout d'une longue vergue, qui sert à retirer l'appareil de la pompe, quand on y veut raccommoquer quelque chose. *Croc de candellette*, est un *croc* avec lequel on prend l'ancre pour la remettre à sa place. *Crocs de Palans*, sont deux *crocs* de fer mis à chaque bout d'une corde fort courte, que l'on met au bout du palan, quand on a quelque chose à embarquer. *Crocs à bressins* ou *crocs de palans de canon*, sont des *crocs* attachés au bout des palans; ils servent à arrêter les canons par le moyen des autres *crocs* qui sont à la herse de l'affût, ou aux côtés des sabords, auxquels on les accroche. *Crocs de palanquins*, sont de petits *crocs* de fer qui servent à la manœuvre dont ils portent le nom.

On le dit aussi des dents pointues qui viennent aux chiens. *Canini dentes uncinati*. Et à l'égard des hommes, on le dit de certaines petites pointes qui restent d'une dent rompue sur les gencives.

Croc, est aussi un terme bachique, qui exprime l'action de celui qui avale promptement un verre de vin, ou quelque gros morceau. *Statim, repente, in info puncto temporis*. Il a avalé cela *croc*. On l'emploie en plusieurs chansons bachiques. Ainsi Colletet a dit de Flotte à table :

*Et toi faisant cric & croc
Plus que tout le monde,
Paroîtras-là comme un roc
Qui méprise l'onde.*

Il sert aussi, dans le style familier, à exprimer le bruit que les choses sèches & dures font sous la dent quand on les mangé : & alors le C final se prononce fortement.

Croc, s'est dit figurément de ce qui accroche, qui fait tomber. *Uncus*. Comme on voit dans cette vieille Epitaphe Picarde.

*Croc de la mort qu'escaper ne pouvons,
Croqua l'Elû Croquet qui croquoit les capons.*

Le sens est que la mort a accroché ou pris l'Elû Croquet, comme il accrochoit les chapons. *Croqua* signifie ici *accrocha*, & *croquoit*, *accrochoit*. Les Picards disent *croquer* pour *crocher*, comme ils disent au composé *accroquer* pour *accrocher*; *escaper*, au lieu d'*échapper*, & *capon*, au lieu de *chapon*.

CROC-EN-JAMBE, est un tour d'adresse dont se servent les Lutteurs pour renverser leur adversaire, en lui accrochant les jambes. *Adversarii crus crure implicare ad eum prosternendum*.

CROC-EN-JAMBE, se dit figurément & familièrement d'un tour d'adresse de ceux qui ruinent un projet, une affaire, la fortune de leur ennemi, de leur rival, de leur compétiteur, *Fraus, dolus, fallacia, insidia*. Il a donné le *croc-en-jambe* à Cupidon. ABLANC.

Donner le *croc-en-jambe* à quelqu'un, c'est le supplanter. *Supplantare*.

*D'un tour d'adresse tout nouveau,
En lui donnant le croc-en-jambe,
La traîtresse le fit tomber dans le tombeau. MÉN.*

CROC-AU-SEL. Voyez *CROQUE-AU-SEL*.

CROC. f. m. Filou, Escroc. Au lieu d'Escroc, on dit populairement *Croc* par une apherèse ou soustraction qui arrive quelquefois dans les langues. Je me trouvais avec trois ou quatre *crocs* qui avoient bien envie de me bonneter. Il y a néanmoins quelque différence entre ces deux termes. Celui d'Escroc n'est pas si injurieux. Un *Croc* est un filou de profession, qui s'entend avec d'autres qu'il ne fait pas semblant de connoître, qui fréquente les Académies de Jeu, pour y chercher des dupes, qui prend beaucoup de mesures pour tromper, qui ne s'occupe que de cela, & qui n'a point d'autre métier. Un Escroc ne s'associe avec personne, & ne travaille que pour lui : il attend plus patiemment les occasions, & fait seulement en profiter, lorsqu'elles se présentent.

Croc, se dit aussi des suppôts de mauvais lieux & de jeux défendus.

CROC-DE-CHIEN. Arbre des Îles Antilles, qui est tout armé de petites épines faites en forme de crochets. Il n'est pas fort gros; mais ses branches se traînent jusques sur les arbres les plus hauts. Ses feuilles sont petites, en fort petit nombre, assez semblables à celles du prunier. Son fruit est jaune, gros comme de petites prunelles. Ce nom lui a été donné, parce qu'il accroche les chiens, lorsqu'ils vont à la chasse, & les arrête tout court.

CROCANS. f. m. Nom de faction. Voyez *CROQUANT*.

CROCANTE. Pâtisserie. Voyez *CROQUANTE*.

CROCÉ, EE. adj. Vieux mot. Qui est de couleur de safran, de *crocus*, safran.

CROCHE. adj. Qui est courbé & tortu. Jambe *croche*, main *croche*. Il vieillit.

CROCHE. f. f. Terme de Musique. Note qu'on figure ordinairement avec une tête noire & un crochet au bout de la queue : dans le triple double on se sert souvent de *croches* dont la tête est blanche. La *croche* à tête blanche vaut la moitié de la valeur d'une blanche : la *croche* à tête noire vaut la moitié de la valeur d'une noire. La double-*croche* est figurée par deux crochets à la queue, ce qui diminue sa valeur de la moitié de celle de la *croche*. Dans la mesure à 2 ou à 4 tems, il faut huit *croches*, ou seize double-*croches* pour faire une mesure; dans le Triple il ne faut ordinairement que six *croches*, ou douze double-*croches*. BROSSARD. La note noire pointée vaut trois *croches*. MONTECL. La *croche pointée* vaut trois double-*croches*. Id. Il y a des mesures où les *croches* sont égales & d'autres où elles sont inégales. Id. On dit *croche pointée*, *triple-croche*, sextuple de *croches*, nonuple de *croches*, &c.

CROCHE. f. f. Petite monnaie de billon, qui se fabrique à Bâle en Suisse, qui n'a cours que dans ce seul Canton.

CROCHEE. f. f. Terme de Musique. M. de Brossard dit *croche*, ou *crochée*; c'est la même chose. Voyez *CROCHE*. *Crochee* est peu en usage.

CROCHET. f. m. signifie quelquefois la même chose que *croc*, comme le *crochet*, ou le *croc* où l'on pend de la viande, les *crochets* ou les *crocs* de dents d'un cheval. *Uncinus, hamus, hamulus*. Quelquefois il est seulement diminutif de *croc*, & signifie un petit fer arrondi ou recourbé, comme le *crochet* d'un Serrurier, avec lequel on ouvre des serrures qui ne sont pas fermées à double tour; ou qui est recourbé à plomb, comme un clou à *crochet*, qui sert à soutenir des tapisseries, ou à pendre toute autre chose. On dit figurément en ce sens, Aller aux mûres sans *crochet*, pour dire, entreprendre quelque chose sans avoir ce qu'il faut pour réussir.

On appelle aussi *Crochets d'enfaîtement* & à *chaîneaux*, ceux qui servent à soutenir les parties d'un bâtiment. Ce sont des fers plats & coudés.

CROCHET, signifie aussi, Agraffe. *Fibula*. Le *crochet* d'une montre. On lui a donné un *crochet* de diamans.

On appelle aussi *crochet*, la balance Romaine, à cause que la chose qu'on pèse s'attache à un *crochet* posé à peu de distance du centre de la balance. *Scitæra*.

On le dit aussi de certaines dents aiguës de quelques animaux, particulièrement des chiens & des chevaux. *Voyez* CROC.

CROCHET, en termes de Boucherie, se dit d'une partie du trumeau de bœuf qui est coupée du côté du pied. On le nomme aussi *croûte*.

CROCHET, en terme d'Imprimerie, se dit de certains traits ou lignes, tantôt droits, tantôt faits en S, & recourbés par le bout, qui servent à lier & accoler quelques articles qu'il faut lire ensemble, avant que d'aller à des subdivisions qui se mettent à côté avec de semblables ou de moindres *crochets*. *Nexus*, *vincula*. On s'en sert dans les Généalogies, & surtout dans les Traités qu'on veut faire par abrégé, & disposer en forme de Tables pour en faciliter les dispositions.

On appelle aussi *crochets* des figures courbes pour marquer les parenthèses.

CROCHET, est aussi un nom que les Tourneurs donnent à plusieurs de leurs ciseaux, à cause qu'ils sont faits en *crochet*. Il y a *crochet* plat, *crochet* rond, *crochet* pointu, double *crochet* rond, double *crochet* plat, double *crochet* pointu.

CROCHET. Terme d'Agriculture. *Voyez* COURSON ; c'est la même chose.

CROCHET à tirer du fumier. Instrument composé de deux dents de fer de sept à huit pouces, & recourbées. Au bout de ces dents est un gros anneau de fer, dans lequel on met un manche de bois de la longueur de trois pieds & demi, & d'environ quatre pouces de tour. On se sert de cet outil, lorsqu'il est question de remuer du fumier entassé, &c. En quelques lieux ce *crochet* s'appelle *Tire-fiem*. **LIER**.

CROCHETS, au pluriel, se dit d'une petite machine de bois dont les Portefaix de Paris se servent pour porter plus commodément les fardeaux & les meubles. *Ærumule*. Elle est faite de deux bâtons liés ensemble par deux traverses, qui s'appliquent le long du dos avec des bretelles ; & par le bas il y a deux autres petits bâtons en pointe qui remontent, & qui arrêtent les meubles qu'on pose entre deux. Il est étrange que dans les Provinces on ne se serve pas de *crochets*, attendu la grande commodité qu'ils apportent au transport des meubles & des marchandises.

Dans la coëffure des femmes, on appelle *crochets*, des petites boucles de cheveux, ou naturels ou postiches qu'elles mettent sur le front auprès des temples.

CROCHETS DE RETRAITE. Terme d'Artillerie. Ce sont dans l'affût d'un canon des fers crochus qui servent à tramer la pièce. *Unçi*. L'usage des plus élevés, c'est de la faire avancer, & celui des plus abaissés, est de la faire reculer.

CROCHETS D'ARMES. Terme de Marine. Sont des *crochets* en forme de râtelier, qui servent à soutenir des armes dans les chambres des vaisseaux, dans les corps de garde, &c.

CROCHET D'ÉTABLI. Terme de Menuisier. Est une espèce de *crochet* de fer à dents, enfoncé par le pied dans un morceau de bois carré qui sert à l'élever ou à l'abaissier : ce *crochet* arrête l'ouvrage sur l'établi, tandis que les ouvriers travaillent.

CROCHET. Terme de Fortification. Dans l'attaque d'une place il faut embrasser tout le polygone attaqué, assûrer les flancs de l'attaque par des *crochets*, & même par des redoutes fermées. M. DE FEUQUIÈRES. L'Ingénieur habile fait se défilier par des *crochets* & traverses tournantes, & par ce moyen il supplée souvent au blindage, qu'il faut éviter, autant qu'il est possible. **IDEM**.

CROCHET. *Uncinus*. Instrument de Chirurgie, qui est de deux sortes ; l'un pour accrocher & tirer la tête du fœtus restée dans la matrice, l'autre pour extraire les pierres qui sont au passage, dans l'opération de la taille. **COL DE VILLARS**.

CROCHET. En termes de Fauconnerie, on appelle les ongles des griffes des aigles, *des crochets*. En général on appelle ces ongles ou griffes dans les oiseaux de Fauconnerie, & même de l'aigle, *serres* ; mais le propre nom de ceux des aigles, c'est *crochets*.

CROCHET. Terme de Doreur. Les Doreurs sur métal se servent d'un *crochet* quand ils veulent dorer d'or moulu. Il est de fer, fort recourbé, avec un bouton aussi de fer par un bout, & un manche de bois à l'autre. C'est avec cet instrument que l'on remue l'or & le vis-à-vis, quand on les a mis dans le creuset, pour les amalgamer.

CROCHET. Terme de Vannier. Les Vanniers-Clôturiers ont aussi un *crochet* de fer, long d'environ sept pouces, pointu & recourbé par les deux bouts, en sorte que les pointes se regardent. Ils s'en servent pour tourner les bords de leurs hottes & de leurs vans.

CROCHET. Terme de Chandelier. On appelle, en termes de Chandelier, le *crochet* du culot d'un moule à chandelle, une petite lame de métal, qui s'avance jusqu'au milieu de cette partie des moules, qu'on nomme culot. C'est par le moyen de ce *crochet*, auquel la mèche s'attache, qu'elle se maintient justement au milieu de la tige du moule où se jette le suif liquide.

CROCHET. Terme de Couvreur. Les Couvresseurs appellent le *crochet* d'une tuile, cette espèce de petit rebord, ou mentonnet, qui est au haut de chaque tuile, & qui sert à l'arrêter sur la latte.

CROCHET. C'est, en termes de Charpentiers, une des marques dont ils se servent, pour signer, ou marquer les bois des bâtimens, à mesure qu'ils les façonnent, pour les reconnoître, lorsqu'ils veulent les mettre en place. Cette marque est faite en *crochet*, avec la roquette, ou les tracherets.

CROCHETS. Terme de Fondeur de caractères d'Imprimerie. Ce sont deux morceaux de gros fil de fer, recourbés par le bout, qui sont attachés au haut des moules, dans lesquels se fondent les lettres. Leur usage est pour retirer du moule le caractère quand il est fondu.

CROCHET. C'est le nom qu'on donne en plusieurs endroits, & principalement en Normandie, au marché où se vendent certaines denrées, comme les laines, les fils & les filasses, & autres choses qui se présentent avec la petite romaine portative. On a meilleur marché d'acheter au *crochet* que chez les marchands débitans. Les Marchands filoutiers courent tous les *crochets* circonvoisins. Ces marchés tirent leur nom du *crochet* de la romaine qu'on nomme aussi *crochet*, soit parce qu'elle a un croc où l'on attache les marchandises qu'on veut peser, ou parce que les Marchands coureurs de marchés ont chacun une de ces petites romaines qu'ils accrochent à la ceinture de leur culotte.

On dit aussi figurément & familièrement, Allons dîner ensemble, chacun sur nos *crochets*, c'est-à-dire, à nos dépens, & chacun payant son écot. *Nostri impensis, sumtibus*. Erre sur les *crochets* de quelqu'un, c'est vivre à ses dépens.

CROCHETER. v. a. Ouvrir une serrure de porte, de coffre, &c. avec un *crochet*. *Uncino referare, aperire*. Les voleurs ont *crocheté* la porte.

CROCHETÉ, ÉE. part.

CROCHETEUR. f. m. Qui crochette des portes, des serrures. *Qui arcas unco aperit, referat*. On a pendu le Serrurier avec un écriteau au dos. *Crocheteur* de portes.

Dans cette acception il ne se dit qu'avec une addition, *Crocheteur* de porte, de serrure.

CROCHETEUR signifie aussi un Portefaix qui transporte des fardeaux sur des *crochets*. *Bajulus*. Ce Laquais est

est trop chargé, on lui a donné la charge d'un *Crocheteur*.

CROCHETEUR, se dit aussi par extension, des gens de basse condition qui font des choses indignes des honnêtes gens. Il n'appartient qu'aux *Crocheteurs* de battre leurs femmes. On nous a donné à ce repas du vin de *Crocheteur*. Homère fait dire à ses Héros des injures de *Crocheteur*. G. G. On dit une santé de *Crocheteur*, pour dire une santé forte & robuste.

CROCHETON. f. m. Les deux petites branches des crochets du Portefaix. *Uncinus*.

CROCHU, *vb.* Ce qui est recourbé, qui est fait en crochet. *Uncus, auuncus, reduncus, namatus, uncinatus*. Ce clou ne vaut plus rien, il est tout *crochu*. Les cagneux ont les jambes *crochues*. Mains *crochues*.

CROCHU, en termes de Manège, est un cheval qui a les jarrets trop proches l'un de l'autre.

On dit figurément & proverbialement d'un homme, qu'il a les mains *crochues*, pour dire qu'il est sujet à dérober.

CROCODILE. f. m. Espèce de grand lézard amphibie qui se nourrit dans les joncs sur le rivage des grandes rivières. *Crocodilus*. Les *Crocodiles* sont couverts d'écailles difficiles à percer, excepté tous le ventre où ils ont la peau tendre. Leur gueule est grande, avec des dents aiguës & séparées qui entrent l'une dans l'autre, & il y en a plusieurs rangs. Ils sont fort bas sur les pieds, rampant presque à terre. Ils vivent long-tems, & font leurs œufs quelquefois jusqu'au nombre de 60. qu'ils déposent dans le sable : la chaleur du soleil fait éclore les petits sans incubation. Ils ont des yeux de pourceau, & leurs pattes armées d'ongles aigus & tranchans. Il y en a de si grands aux Indes, qu'un homme de la plus grande taille pourroit demeurer debout entre leurs mâchoires, quand leur gueule est ouverte.

En 1681. le Sr. du Verney distéqua à Versailles un petit *crocodile*. Son estomac étoit rempli de quantité de pierres, & d'ailleurs semblable à celui des oiseaux. Avant ce temps-là on n'avoit point vu de *crocodile* vivant en France. Pendant deux mois que celui-ci avoit été à Versailles, il n'avoit rien mangé. Il étoit long de près de quatre pieds, avoit tout le corps couvert d'écailles, à la tête près. Il ne remuoit que la mâchoire inférieure, la supérieure étoit immobile. Vers le milieu de l'inférieure, il avoit des deux côtés deux glandes, d'où sortoit une liqueur d'une odeur très-désagréable. Voilius parle des *crocodiles* dans son III^e. livre *De Idolol. C.* 47. 55. 56. 59. 68. 73. 74. & examine différentes propriétés de ces animaux, ou qu'on leur attribue. Plinè s'aveugle lui-même, lorsqu'en traduisant Démocrite, il dit que le caméléon est fait comme le *crocodile*, & qu'il est aussi gros que lui. Il ne songeoit pas que le mot *Κροκοδειλος*, dont s'est servi Démocrite, suivant le langage des Ioniens, ne signifie pas un *crocodile*, mais un lézard ; VIG. MARV. Le *crocodile* est le symbole du Nil & de l'Égypte qu'il arrose, parce qu'il naît dans ce fleuve. Quelquefois il marque (sur les médailles) des spectacles, où l'on avoit donné au public le plaisir de voir de ces animaux extraordinaires. P. JOUBERT.

Ce mot vient du Grec *κρόκος*, *safran*, & de *δελών*, participe qui signifie *craignant*. Les *crocodiles* appréhendent le safran à le voir seulement, & encore plus à le sentir. Quelques-uns aiment mieux le dérider de *κροκον*, *litus* ou *ripa*, *bord*, *rivage*, parce que cet animal accoutumé dans les eaux, n'aime guère à venir à terre, où les hommes lui dressent ordinairement des embuches. En l'Île de Batou il y en a plusieurs qu'on apprivoise, qu'on engraisse, & qu'après on tue, dont on fait un mets très-délicat. Lorsqu'on les blesse, ou qu'on les éventre, leurs entrailles sentent fort bon, & parfument l'air tout-au-tour. Cette odeur ressemble à celle du musc, & quelquefois elle est si forte qu'elle est capable de faire tomber en foiblesse ceux qui la sentent : ceci n'est vrai que des *crocodiles* d'eau douce,

Tome III.

les *crocodiles* de mer n'ont aucune odeur. On a trouvé quelquefois dans le ventre de ces animaux, des cailloux qu'ils avalent pour appesantir leur corps, & aller à fond ; parce qu'ils n'y peuvent pas descendre bien avant sans cein. Aux Indes Occidentales on les appelle *crumms*, & il y en a de si forts, qu'on en a vu un se défendre contre trente hommes, qui lui tirent six coups d'arquebuse sans le pouvoir percer. HERRERA. On n'en trouve que dans les grands fleuves & dans les pays chauds, comme le Nil, le Gange, l'Orénoque, &c. Thomas Gage dit qu'il s'est garanti d'un *crocodile* en fuyant & tournoyant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, sans aller tout droit, parce qu'il ne sauroit tourner son corps que difficilement, à cause qu'il est roide & pesant, & que d'ailleurs il court en avant aussi vite qu'une mule. Les Egyptiens honoroient le *crocodile* dans une ville qu'ils appeloient la ville des *crocodiles*, *Crocodilopolis*, dont parle Strabon. En langage hiéroglyphique le *crocodile* signifioit la tyrannie dans le Gouvernement politique. Voyez Kirker, *Œd. Egypt. T. I. p. 157. 158.*

Le *crocodile* étoit un animal sacré chez plusieurs d'entre les Egyptiens. Ceux de Thèbes & du Lac Mœris lui rendoient un grand culte. Ils en prenoient un qu'ils apprivoisoient : ils lui mettoient aux oreilles des pierres précieuses & d'autres ornemens d'or, & l'attachoient par les pieds de devant : ils lui donnoient pour sa nourriture une certaine quantité de viandes qu'ils appeloient sacrées. Les Egyptiens croyoient que les vieux *crocodiles* avoient la vertu de deviner, & que c'étoit un bon présage lorsqu'ils prenoient à manger de la main de quelqu'un ; & au contraire un mauvais, lorsqu'ils le refusoient. Lorsque le *crocodile* qu'on avoit élevé étoit mort, on l'embaumoit, & on le mettoit dans des urnes sacrées que l'on portoit dans le Labyrinthe, où étoit la sépulture des Rois. Ces mêmes animaux étoient regardés avec horreur dans tout le reste de l'Égypte & on y en tuoit autant qu'on pouvoit en attraper. La Religion leur inspiroit cette haine. Ils croyoient que Typhon, meurtrier d'Orreste s'étoit transformé en *crocodile*.

CROCODILE, est aussi un petit animal qu'on appelle autrement *Sinx*, qui est assez semblable au lézard, ou à de petits *crocodiles*. Il vit partie dans l'eau, & partie sur la terre. Il a quatre jambes courtes & menues. Son museau est fort pointu, sa queue courte & menue. Il est assez beau à voir, parce qu'il est couvert de petites écailles fort bien arrangées, de couleur argentine, bruniées en divers endroits, de couleur dorée, particulièrement sur le dos. Il demeure toujours petit, & naît en Égypte vers la Mer rouge, en Lybie & aux Indes. On en prend les reins & le ventre pour les faire entrer en la composition du Mithridate. Il a une raie tirée le long de son corps depuis la tête jusqu'à la queue. Il ressemble à nos lézards. Dioscoride l'appelle *crocodile terrestre*.

CROCODILE, se prend figurément & familièrement pour méchant, traître, perfide. *Nequam, impius, perfidus*. Ah *crocodile* ! qui flatte les gens pour les étrangler. MOLI.

On appelle des larmes de *crocodile*, les larmes par lesquelles on veut émouvoir quelqu'un pour le tromper, une feinte douleur qui ne tend qu'à surprendre quelqu'un. *Crocodyli lacryma*. Les pleurs des Courtisannes sont des larmes de *crocodile*.

CROCODILUM. f. m. Plante qui est semblable, selon Dioscoride, au caméléon noir : elle croît parmi les bois, & a la racine longue, lisse, un peu large, d'une odeur comme le cresson. Cette racine cuite dans de l'eau, & prise en breuvage, fait sortir le sang par le nez. On s'en sert dans les obstructions de la rate. Sa graine qui est ronde, procure l'urine. Les Botanistes ne conviennent point quelle est cette plante. Quelques-uns croient que c'est le *caméléon noir* ; d'autres, une espèce de char-

don, qu'on appelle *spherocephalus*. Il y en a qui la prennent pour *Peringium marinum*.

CROCODILOPOLIS. *Crocodylorum Civitas*; c'est-à-dire, Ville des crocodiles. Il y en a deux dans l'antiquité qui portent ce nom: l'une dans la haute Egypte, ou dans la Thébaïde, sur le bord du Nil, ainsi appelée, parce que les crocodiles y étoient adorés. Strabon en parle dans son VII^e. Livre. L'autre étoit aux confins de la Phénicie, & de la Palestine dans le Mont Carmel, au rapport de Pline, L. V. c. 9.

CROCOMAGMA. f. m. Terme de Pharmacie. Ce sont des trochisques composés avec le safran, la mirrhe, les roses rouges, l'amidon, & la gomme Arabique.

Ce mot vient du Grec *κρόκος*, safran, & de *μάγμα*, qui signifie le marc de quelque matière qu'on a épreinte.

CROCOTE ou **CROCOTON.** f. m. Terme d'Antiquaire. *Crocoton* ou *Crocota*. C'est un habit ancien. Apulée parle de gens habillés de *crocotes Phrygiennes*. *Crocotisque Phrygiis induti*, dans la description de la Pompe d'His. C'est ce qu'il appelle ailleurs dans le même Livre *Stola Olympionica*, décrite ainsi dans un autre endroit: *floridè depictà veste conspicuus*, paré d'une veste à fleurs. Les Latins ont aussi appelé ce vêtement *Palla* & *Lacerna*, comme Ovide parlant d'un Joueur de flûte:

Verrit humum Tyriâ saturatâ murice Pallâ.

D'une veste de pourpre il balaye la terre. Ce qui est proprement le *crocoton*. D'où vient que Vopiscus dans la vie de Carinus appelle *Tyrianthinum*, à fleur de couleur de pourpre, le manteau du Joueur de flûte. *Pallium Choraulæ*. BAUDELOT. *Hist. de Ptol. Aul. P. II. C. V. p. 264, 265*. Au reste on ne voit pas pourquoi faire *crocote* féminin, & pourquoi dire la *crocote* & le *crocoton*; il paroît mieux de ne point changer le genre. Le *crocote* étoit un habit à frange, comme l'expliquent les Lexiques, *vestis fimbriata*, un habit de soie, léger, de couleur de safran, à l'usage des Comédiens, des femmes galantes, &c. Baudelot en voit une représentation dans un dessin tiré d'un Manuscrit du Vatican, & que Bartholin a publié dans son traité des flûtes.

CROCOTE, f. f. animal des Indes. Sa couleur est mêlée de celle du Lion & de celle du Tigre, & la conformation de ses parties tient quelque chose du Chien, & quelque chose du Renard. Parmi quantité de bêtes amenées à Rome pour les jeux célébrés à l'occasion du retour de l'Empereur Sévère, la dixième année de son regne & de ses victoires, il y avoit une *crocote* qui fut, comme on croit, la première qui eût jamais été vue à Rome. M. COUSIN, p. m. 398. de sa Trad. de l'Hist. Rom. de Xiphilin.

CROCUS. f. m. Mot Latin qui signifie safran. Quelques-uns lui donnent le même nom en François. Voyez SAFRAN.

CROCUS, en termes de Chymie, se dit de plusieurs préparations à cause de leur couleur rouge. Le *crocus Martis* est une préparation de fer. Il y a le *crocus Martis apéritif*, & le *crocus Martis astringent*. V. SAFRAN DE MARS. C'est la même chose. Le *crocus metallorum* est une préparation d'antimoine, qu'on appelle autrement *safran des métaux*, ou *soie d'antimoine*. On en fait le vin émétique. Voyez ANTIMOINE.

CRODON. f. m. Fausse Divinité des anciens Saxons. *Crodo*, *Crodus*, ou *Krodo*, *Krodus*. Saxon le Grammaïrien, L. I. le nomme le premier entre les Dieux des Saxons, qui sont, dit-il, *Codrus*, *Hama*, *Irmus*, *Flivius* & *Siba*. Crantzius, *Saxonia*, L. II. c. 12. dit qu'il étoit honoré sur-tout à Harsbourg. Quelques-uns croient que *Crodon* étoit Saturne. George Fabricius, au premier Livre de ses *Origines Saxones*, rapporte la manière dont on le représentoit, qui convient en effet assez à Saturne. Il avoit, dit-il, la figure d'un moissonneur qui est ceint d'un

morceau de linge. Il tenoit de la main droite un petit vase plein de roses, & une roue de char de la main gauche, qu'il élevoit en l'air. Il fouloit aux pieds une perche, poisson hérissé d'écaillés & de piquants. C'est une pensée bien raisonnable de croire que le culte de ce Dieu avoit passé de la Grece aux Germains voisins du Danube, de là dans la Saxe, & que, de même que le Dieu *Irmus* semble avoir été fait de l'*Egus* des Grecs, le nom *Crodon* pouvoit bien aussi venir du *κρόνος* des Grecs, qui est le Temps, ou Saturne. Charlemagne abolit le culte de ce Dieu, aussi-bien que de toutes les autres Divinités Saxones. Voyez Vossius, de *Idol.* L. II. c. 33.

CROËSUS ou **CRESUS.** f. m. Nom propre d'un Roi de Lydie, le plus riche dont il y ait mémoire dans l'antiquité. *Cræsus*. Ce mot est fort en usage dans notre langue, pour signifier un homme puissamment riche. On dit tous les jours, c'est un *Cræsus*; il est riche comme un *Cræsus*; il a des richesses de *Cræsus*.

*Doué en biens, tel fut Cræsus tenu,
Qui tout-à-coup un Job est devenu.* MAROT.

CROIE. Ville capitale de l'Albanie. *Croia*, anciennement *Antigonia*, ou *Erihonia*. Elle est située sur la rivière d'Hismon, ou de Lifance. C'étoit autrefois une ville Episcopale de la Province de Durazzo. Cette ville est nommée dans l'Histoire de Scanderberg. Voyez la vie de ce Prince écrite en notre langue par le P. du Poncet Jésuite, & d'Herbilot au mot *Croya*.

CROILER. Terme de Fauconnier, qui se dit des oiseaux qui se vident par le bas. *Subter se alvum reddere*. On dit aussi *emeutir*. Quand un oiseau de proie *croile*, c'est marque de santé.

CROIRE. v. a. quelquefois n. Ainsi on dit qu'un homme *croit* ou ne *croit*, & qu'il *croit* les mystères. Dans le sens vulgaire, c'est être persuadé de la vérité d'une proposition ou d'un fait. Donner son assentiment à une chose que l'on estime vraie, soit après un examen suffisant, soit qu'on n'ait point, ou qu'on ait mal examiné. *Credere*. On prononce je *croi*; mais il n'y a que les Poètes à qui il soit permis d'écrire je *croi*. On écrit je *crois* en Prose. VAUG. CORN. Remarquez encore qu'on met rarement *de* après le verbe *croire*: il a *croi* bien faire, est mieux que, il il a *croi* de bien faire. Il faut encore remarquer que *croire* étant une chose positive, exige l'indicatif, & qu'il faut dire, je *crois* qu'elle est aimable, & non pas qu'elle soit. Plusieurs Provinciaux ne font point cette remarque. Corneille lui-même a dit dans le *Menteur*.

La plus belle des deux, je crois que ce soit l'autre

C'étoit une faute de Grammaire du temps même de Corneille. Mais pourquoi dit-on, je *croi* qu'elle est aimable, qu'elle a de l'esprit? Et *croyez*-vous qu'elle soit aimable, qu'elle ait de l'esprit? C'est, dit M. de Voltaire, que *croyez*-vous n'est point positif. *Croyez*-vous, exprime le doute de celui qui interroge. Je suis sur qu'il vous satisfera: êtes-vous sur qu'il vous satisfasse.

Vous voyez par cet exemple que les règles de la Grammaire sont fondées la plupart sur la raison & sur cette logique naturelle, avec laquelle naissent tous les hommes bien organisés.

CROIRE, en termes Théologiques, & en parlant de la foi, c'est, dit l'Auteur des Conférences d'Angers, donner son approbation & son consentement aux vérités révélées dont on a la connoissance; c'est y adhérer, parce que Dieu les a révélées à son Eglise, qui nous les propose. Ce n'est pas proprement *approbation* & *consentement*, c'est adhésion d'esprit & de cœur; d'esprit, pour juger qu'elles sont vraies, puisque Dieu, qui ne peut, qui ne veut nous tromper, nous les a révélées; de cœur, pour vouloir les

embrasser, les professer, &c. Car la foi comprend cet acte de volonté que les Théologiens appellent *pius affectus*; & par-là la foi de l'homme chrétien est différente de celle des démons, qui, comme dit Saint Paul, *croient* & frémissent de crainte, *credunt* & *contremiscunt*; & de la foi de bien des Apôtats qui, quoiqu'ils soient persuadés des vérités de la foi, se laissent vaincre par la crainte des supplices, ou par quelque autre considération humaine.

Ne croire que ce que l'on voit, ou ce que l'on connoît par l'évidence naturelle; ne consulter là-dessus que soi-même, & ne déférer à nul autre qu'à soi-même, voilà le premier principe de l'orgueil humain. BOURDALOUE. EX. II. Il faut croire les articles de la Foi, l'Évangile, la Sainte Ecriture. Dieu a voulu accoutumer l'homme à croire sans connoître, afin de le tenir dans la dépendance & dans la servitude. Il y a des dévots qui aiment Dieu sans y bien croire. S. EVR. Celui qui croira, & qui fera baptisé sera sauvé. A moins que la Foi n'assujettisse notre raison, nous passons la vie dans une contrariété perpétuelle, à croire, & à ne croire point. S. EVR. Les personnes pieuses embrassent d'abord le parti de croire; qui fixe & arrête les courses de l'imagination. VILL. Les gens qui se bornent à une foi spéculative & superficielle, croient tout ce qu'on veut sans répugnance; ils n'y font pas assez d'attention pour se rendre difficiles. MONT. Les prudens du siècle se font un honneur de ne rien croire, pour se distinguer du vulgaire, & ne pas hazarder leur créance. TAIL. En quel temps si malheureux a-t-il été permis, ou de faire dans la République, ou de croire dans l'Eglise ce que l'on veut? PELISS. Croire n'est pas imaginer. Nous croyons Dieu en tous lieux, & tout entier, sans qu'il occupe aucun lieu; mais nous ne l'imaginons pas, parce que nous n'avons jamais rien vû de semblable. ID. Croire n'est pas comprendre, c'est plutôt ne pas comprendre; mais recevoir par une autorité supérieure ce que l'on ne comprend pas, & se persuader seulement qu'il est possible, tant par cette autorité supérieure qui nous l'ordonne, que par la comparaison que nous faisons de cette merveille avec d'autres dont nous ne pouvons douter, ou par la proportion entre la merveille & son auteur. ID.

*Présumez-vous pouvoir détruire
Une loi qui fut vous instruire,
Dès que le monde a commencé?
Et ce qu'ont cru les plus habiles,
Des aveugles, des indociles,*

*Croiront-ils l'avoir effacé? DUCHÊ, Ode sur
l'imm. de l'ame.*

CROIRE, se dit aussi de l'imagination qu'on a qu'une chose est vraie, quoiqu'elle soit fautive. Les petits esprits croient aux Devins, aux Sorciers, aux Songes, aux Astrologues, ajoutent foi à tout ce qu'ils leur disent d'extraordinaire. On dit en conversation, cet homme est si simple, qu'on lui fait croire que des vessies sont des lanternes. Cet homme est si jaloux de sa femme, qu'il ne la croit pas où il la voit.

CROIRE, signifie aussi Ajouter foi à ce qu'on nous dit; témoigner qu'on est persuadé de quelque chose, sur le rapport d'autrui. *Fidere alicui*. On doit croire un homme sur sa parole. Cela est vrai, si l'on en croit les Historiens. En l'état où je suis, je lui dois pardonner; mais je ne la dois pas croire. ROCHEF.

*C'est un homme, entre nous, à mener par le nez,
Et je l'ai mis au point de voir tout sans rien croire.*
MOLIERE.

CROIRE, se dit aussi des opinions qu'on se met dans la tête, fondées sur plusieurs raisonnemens & conjectures. Il n'y a point d'opinion si extravagante, que quelques Philosophes ne la croient. Il y a des hommes qui s'imaginent qu'avec une certaine étendue d'esprit, & de certaines vues, il ne faut pas

croire comme le peuple. LA BRUY. Le monde a des apparences bien trompeuses, ce n'est pas tout ce qu'on croit. Entre les sciences il n'y a que la Géométrie qui oblige à croire ses démonstrations.

*Quoi! le foible intérêt de ce qu'on pourra croire
D'une bonne action empêchera la gloire? MOL.*

CROIRE, signifie encore, suivre l'avis, le conseil de quelqu'un, déférer, se rapporter à quelqu'un. Si vous m'en croyez, vous n'entreprendrez point cette affaire. Mon droit est si bon, que j'en croirai qui l'on voudra. Il ne faut pas croire son sens, sa passion. Il ne faut pas quelquefois même croire à ses yeux.

CROIRE, en termes de Palais, signifie, Recevoir pour preuve, admettre à un serment en Justice. On ne croit point les simples allégations des Avocats, mais les preuves, les titres qu'ils rapportent. On doit en croire le serment du Défendeur.

CRUE, VE. part. Il a les significations de son verbe. On dit absolument au Palais, après qu'on s'est rapporté au serment de quelqu'un, qu'il viendra cru, c'est à-dire, qu'il gagne la cause en faisant son affirmation en Justice.

CROIRE. *Etre du croire*, demeurer du croire, c'est être garant à son correspondant pour les deites que l'on contracte pour son compte, ou pour les Lettres de change qu'on lui remet.

CROISADE. f. f. Guerre entreprise par les Chrétiens pour recouvrer les Lieux Saints, ou pour l'extirpation de l'hérésie & du paganisme. *Sacrum bellum, sacra crucis militia*. On y alloit autrefois par dévotion, & ceux qui avoient dessein d'y aller se distinguoient des autres en mettant des croix de différentes couleurs sur leurs habits, suivant leur nation. Les François la portoient rouge, les Anglois blanche, les Flamands verte, les Allemands noire, & les Italiens jaune. On compte huit Croisades pour la conquête de la Terre Sainte. La première fut entreprise en 1095 au Concile de Clermont. La seconde en 1144 sous Louis VII. La troisième en 1188 par Philippe Auguste & Henri II. Roi d'Angleterre. La quatrième en 1195 par le Pape Célestin III. & l'Empereur Henri VI. La cinquième fut publiée en 1198 par ordre d'Innocent III. Les François, les Allemands & les Vénitiens se croisèrent. La sixième, sous le même Pape, commença tumultuairement en 1213, & finit en 1244 par la victoire des Cotasmins sur les Chrétiens. La septième fut résolue au Concile de Lyon en 1245; c'est la première de S. Louis. La huitième, qui est la seconde de S. Louis, & la dernière de toutes, fut entreprise en 1268. Les Religieux de Cîteaux formèrent le projet de ces Croisades: Philippe Auguste en sollicita l'exécution auprès du S. Siège, & Innocent III. leva le premier l'étendard de la Croix. Il fut ordonné au Concile de Clermont qu'on mettroit dans les drapeaux le signe de la Croix, & que ceux qui voudroient s'entôler, le porteroient sur leur habit. L'usage le plus ordinaire fut de porter une croix d'étoffe sur l'épaule droite, ou au chapeiron; & c'est de là que vint le nom de Croisade.

C'est Pierre l'Hermite qui le premier prêcha la Croisade. Tous n'alloient pas aux Croisades pour la gloire de Dieu: les uns partoient pour accommoder leur dévotion à leurs intérêts, & les autres, pour ne passer pas pour des lâches. CHEV. Voy. M. Fleury. Les Croisades ont été instituées d'abord pour aller conquérir la Terre-Sainte; mais depuis, les Papes les ont employées contre les Infidèles & contre les Hérétiques. L'Abbé Justiniani dans son *Historia de gl'Ordini milit.* T. I, c. 20, fait un Ordre de Chevalerie des Croisés qui servoient dans les Croisades.

Vers le milieu du XII^e. siècle il y eut une Croisade des Saxons contre les Pavens du Nord, de laquelle les Chefs furent Frideric, Archevêque de Magdebourg, les Evêques d'Halberstât, de Munster, de Mersbourg, de Brandebourg, d'Havelberg & de Moravie, ou d'Olmuts, & l'Abbé de Corvei, avec

plusieurs Seigneurs laïques. Vers le commencement du XII^e. siècle de l'Eglise, sous le Pontificat d'Innocent III, & sous le règne de Philippe Auguste, l'hérésie des Albigeois devint si puissante dans le Languedoc & dans les Provinces voisines, que les Catholiques ne virent plus d'autre remède efficace à lui opposer que celui d'une *Croisade*. P. LANGLOIS. Cet Auteur nous a donné en notre langue une Histoire exacte des *Croisades* contre les Albigeois, à Rouen 1703. Tout le monde fait que Maimbourg a écrit celle des *Croisades* de la Terre-Sainte.

CROISADE, en termes d'Astronomie, est une Constellation qui est vers le Pôle Antarctique, composée de quatre étoiles disposées en croix, par le moyen de laquelle les Navigateurs peuvent trouver le Pôle Antarctique. *Sydrus crucis signum referens.*

CROISAT, s. m. Espèce de monnoie d'argent, valant environ un écu & demi. *Moneta signo crucis signata.* Les *Croisats* se fabriquent à Gênes, & sont marqués d'un côté d'une Croix, & de l'autre ils ont une image de la Sainte Vierge.

CROISE, adj. pris subst. Terme de Manufactures. Voyez **CROISER**.

CROISÉE, Fenêtre, grande ouverture qu'on laisse dans une muraille en l'élevant, pour éclairer les appartemens. *Fenestra.* On ne fait plus de *croisée* avec des méneaux, parce qu'ils défigurent tout un bâtiment; c'est cependant de ces méneaux qui formoient une croix dans l'ouverture de la fenêtre qu'est venu le nom de *croisée*, que les fenêtres retiennent encore aujourd'hui: on les appelle en ce sens *scapi per mediam fenestram projecti.* Une *croisée* cueillie en plâtre. Une *croisée* partagée, est celle qui a 4. à 6. ou 8. jours. *Croisée* cintrée, est celle dont la fermeture est en plein cintre, ou en anse de pannier.

On appelle aussi *croisée*, le chassis de menuiserie qui sert à boucher cette ouverture, avec les vitres & les volets qu'on y applique. *Cancelli.*

DEMI-CROISÉE, est une petite fenêtre qui n'a que la moitié de la largeur d'une *croisée*, ou fenêtre, quoiqu'elle en ait toute la hauteur. *Media fenestra pars.*

CROISÉE, dans les Eglises, est cette représentation de croix qui se fait dans la voute des grandes Eglises, quand les ailes sont élevées au milieu aussi haut que le chœur & la nef. *Quatuor angulorum templi, junctura, commissura, positio.* Ainsi on appelle croix le travers que forment les deux bras d'une Eglise bâtie en croix.

CROISÉE D'OGIVES. Terme d'architecture. On appelle ainsi les arcs, ou nervures qui prennent naissance des branches d'ogives, & qui croisent diagonalement dans les voutes Gothiques. *Arcus decussatim trajecti.*

CROISÉE DE L'ANCRE. Terme de Marine. C'est la partie de l'ancre qui en fait la croix, laquelle est soudée au bout de la verge; c'est sur les bras, ou la croix de l'ancre que les deux pattes sont soudées. *Pars extrema anchoræ in crucem conformata.*

CROISÉE. Terme de Tisserand. C'est un entrelacement de fils bien serrés ensemble. *Stamen ac subtegmen directo transversum.*

CROISÉE. Terme de Danseur de corde. Ce sont quatre perches à quelque distance les unes des autres, *croisées* vers le haut, & sur lesquelles on bande la grosse corde sur laquelle on danse avec un contre-poids. Mettre les *croisées*, & bander la corde. *Pertica decussata.*

CROISÉE, se dit de petits bâtons croisés au haut de la ruche, par dedans, autour desquels les abeilles font leur cre. *Bacilli decussati.*

CROISÉE. Terme d'Horlogerie. Rayons qui maintiennent le centre d'une roue.

CROISÉE. Terme de Couverturier. C'est un petit instrument de bois fait en croix, sur lequel sont montées les bossés de chardon, dont on se sert pour lainer une couverture. Les autres ouvriers en laine l'appellent une croix.

CROISELLE, ou **CROISETTE**. s. f. On appelle en France, Papier à la *croiselle*, une espèce de papier

qui se fabrique à Marseille, & qui est principalement pour le commerce du Levant.

CROISEMENT. s. m. Terme de Maître d'armes. Le *croisement* consiste à mettre son épée en forme de croix sur l'épée de celui contre qui on se bat. *Enfès decussati.* Faire un *croisement d'épée*. LIANCOURT.

CROISEMENT. Terme de Physique. Action de se croiser, de se mouvoir en sens différent d'un autre mobile. *Motus in diversâ.* Descartes n'a jamais expliqué la pesanteur & l'arrondissement des tourbillons que par les mouvemens du tourbillon & du reflux de la matière subtile aux pôles, & des pôles à l'équateur. Ce *croisement* n'a rien de convenable ni de naturel. *Mém. pour les Sciences* 1740 p. 1991.

CROISEMENT. Terme de filage, ou devidage de soies. Cet apprêt se fait en passant, ou croisant les uns sur les autres, les dix ou douze petits fils dont on forme le premier fil de soie, qu'on destine à la fabrique des étoffes.

CROISER. v. a. Mettre une chose de travers sur une autre, en sorte qu'elle représente une croix, en la coupant ou traversant. *Decussare, cancellare.* Ces deux lignes, ces deux diamètres se *croisent*, c'est-à-dire, se traversent à angles droits, à angles aigus. Les fils de la toile, de la serge, se *croisent*, passent les uns sur les autres. *Croiser* les piques, les épées. Les Tailleurs *croisent* les jambes quand ils travaillent. Les Vanniers *croisent* les osiers. Les Jardiniers *croisent* les branches des espaliers, ce qui est quelquefois une beauté, & quelquefois un défaut. Les pareilleux ont souvent les bras *croisés*.

On dit aussi que deux chemins se *croisent*, pour dire qu'ils se traversent; que deux lignes se *croisent*, qu'elles se coupent.

CROISER, se dit aussi de ce qui traverse le chemin devant quelqu'un. *Viam secare in transversum.* Ces Cavaliers sont venus *croiser* le chemin pour nous reconnoître. Nous avons vu un sanglier qui a *croisé* notre route. On dit à la chasse, *croiser* les chiens, quand on traverse le chemin où ils courent.

SE CROISER se dit proprement de deux personnes qui vont l'une par un chemin & l'autre par un autre, en sorte que ces deux chemins soient traversés ou coupés perpendiculairement. De-là on l'a dit pour aller par des chemins opposés en quelque manière qu'ils le soient, ou par le même chemin, en le faisant en sens contraire. Ainsi l'on dit, le Courier du Pape & celui du Roi se sont *croisés*, c'est-à-dire, l'un allant & l'autre venant par la même route. Ils se sont *croisés* à Lyon, c'est-à-dire, qu'ils se sont rencontrés à Lyon, l'un allant & l'autre venant.

CROISER, se dit presque dans le même sens au figuré, pour dire, Se traverser les uns les autres, s'opposer à quelqu'un, se nuire mutuellement dans les mêmes vues, ou dans les mêmes prétentions. *Sibi mutuè adversari, obfistere, nocere.* Ces deux rivaux se *croisent*, & se traversent par-tout. On a transporté ce verbe aux sentimens & aux Auteurs, pour signifier se contredire. M. Languet & quelques autres l'ont pris en ce sens. Ces deux Auteurs sont tellement opposés, qu'ils se *croisent* continuellement.

CROISER, signifie aussi, Rayer quelque partie d'une écriture, en la traversant avec un trait de plume en forme d'une croix. *Linæa cancellatim inducere, scriptum aliquod cancellare.* Ne faites pas fond sur la clause de ce contrat, il y a trois lignes de *croisées*, de rayées, de batrées.

CROISER. Terme de Palais & de Finance, signifie aussi Marquer quelque chose d'une croix, pour montrer qu'il y a quelque chose à redire, ou à refaire. *Cruce aliquid signare.* On a *croisé* cet arrêt, pour empêcher qu'on ne le délivrât, que le procès ne fût un peu mieux examiné. Quand on est appellant d'une taxe de dépens, le Procureur est poursuivi pour coter, & *croiser*, c'est-à-dire, marquer d'une croix les articles dont il est appellant. *Croiser* des dépens, en ce sens, c'est mettre des croix à côté des articles que l'on veut contester.

CROISER est aussi verbe n. & dans cette acception

il se dit des vêtements & des choses dont les côtés passent l'un sur l'autre. On dit qu'un tabat *croisé*, qu'une camisole *croisée* trop, ne *croise* pas assez.

CROISER, avec le pronom personnel, s'est dit du temps des guetres faintes, de ceux qui faisoient vœu d'y aller, qui se *croisoient*, & qui prenoient la marque d'une croix sur leurs habits. *Sacram militiam profiteri, sacra militia nomen dare.* Philippe de Valois proposa à ses Sujets de se *croiser*, & commença lui-même à prendre la croix. DE PRADE.

CROISER, en termes d'Art Militaire, se dit de la conduite de la tranchée qui va en zigzag. Il ne faut pas s'éloigner des capitales prolongées, dont il faut renouveler les piquets de tems en tems, & les coiffer d'un bouchon de paille, même de quelque mèche allumée pendant la nuit, pour les reconnoître, afin de ne s'en pas éloigner, & de-là fréquemment *croiser*. DESTREZ DE S. SAVIN.

CROISER, en termes de Marine, signifie, Rôder sur une côte, y faire diverses bordées & traverses; aller & venir sur une mer pour la garder, & empêcher les Corsaires de piller les Marchands, de faire des descentes. Il se dit aussi des ennemis qui cherchent à pitater, & qui attendent les vaisseaux à l'entrée ou à la sortie des ports. *Maria percurrere, obfidere ad eadem tutanda vel infestanda.* L'armée a passé une partie de l'été à *croiser* sur les côtes de Barbarie.

En termes de Jardinage on dit qu'il faut se donner de garde de *croiser* les branches d'un arbre qui est en espalier, c'est-à-dire, de les faire passer les unes sur les autres. Une blanche *croisée* a mauvaise grace.

CROISER les soies. C'est les tordre légèrement par le moyen d'un moulin, ou métier à tirer les soies.

CROISER une étoffe. C'est la travailler à quatre marches, pour en ferrer les fils, & faire ce qu'on appelle la *croisure*.

CROISE, ÉE. part. Il a les significations de son verbe, en Latin, comme en François.

CROISE, en termes de Blason, se dit du Globe Impérial, & des bannières chargées d'une croix. *Cruce insignis.*

CROISÉ, ÉE. En termes de Poësie Française, on appelle des rimes *croisées* ou des vers *croisés*, ceux dont les rimes sont alternées, comme dans les stances où elles sont éloignées & entremêlées, à la différence du poëme héroïque, de l'Élégie, & autres ouvrages qui ne souffrent point la *croisure* des vers.

*Je ne sai si je dois par des rimes croisées
Construisant d'abord un quatrain,
Joindre de deux tercets les phrases reposées
Dans un terme égal & certain.* LA MOTTE.

M. Corneille dans l'examen de son Andromède dit: la diversité de la mesure & de la *croisure* des vers que j'y ai mêlée, me donne occasion de les justifier.

CROISÉ. En termes de Guerre on appelle feu *croisé*, quand on charge l'ennemi en tête & en queue, ou simplement quand l'ennemi se trouve entre deux feux.

CROISÉ, en terme de Danse, se dit des pas qui se font en allant de côté, soit à droit, soit à gauche. *Passus*, ou *gradus obliquus*. La cinquième position du corps est pour les pas *croisés*. RAMEAU.

CROISE. f. m. Celui qui est de la Croisade, qui a pris la croix pour aller faire la guerre aux Infidèles. *Sacram militiam professus*. Il alla au secours des *Croisés*.

CROISÉ. f. m. Terme populaire. Jour de l'Invention de la Sainte Croix le troisième de Mai. Ce mot ne se dit que dans ce proverbe du peuple. Georget, Marquet, *Croiset* & Urbinet sont des jours funestes aux biens de la terre par la gelée. Voyez au mot GEORGET.

CROISETTE, ou **CROISILLE**. f. f. Diminutif de croix. Ce mot n'a guère d'usage qu'en termes de Blason, où on voit souvent des Ecus semés de *croisettes*, ou de petites croix; & les fascés ou autres pièces honorables chargées ou accompagnées de *croisettes*. *Cruce minor*. Les croix mêmes aboutissent

souvent en *croisettes*, & sont appelées alors *croisettes* & *recroisettes*.

CROISETTE. f. f. *Cruciata*. Plante qui a tiré son nom de la disposition de ses feuilles. L'espèce la plus commune est celle qui est toute veue. *Cruciata nersura*. C. B. Ses racines sont menues, jaunâtes, & poussent plusieurs petites tiges carrées, velues, garnies à chacun de leurs nœuds de quatre feuilles disposées en croix, comme arrondies, velues, & des aisselles desquelles naissent des fleurs qui roiment comme des ventricelles. Ces fleurs sont soit petites, jaunâtes, d'une seule pièce découpée en quatre ou cinq parties. Le calice qui les soutient devient un fruit composé de deux très-petites semences rondes, & appliquées l'une contre l'autre. On met cette plante au nombre des apéritives & astringentes. Des Médecins la font passer pour une antiépileptique. Elle est très-commune à la campagne.

CROISETTE. Terme de Marine. Quelques-uns appellent *croisettes* la clef ou les chevilles qui joignent & entretiennent le bâton du pavillon avec le mât qui est au dessus.

CROISETTE, ÉE. adj. Terme de Blason. On appelle croix *croisettee*, celle dont les quatre extrémités sont terminées par des *croisettes*.

CROISIC, ou **CROISIL** (le). Petite Ville de France en Bretagne, dans le Pays Nantois: c'est un des ports de la Loire.

CROISIE. f. f. *Cruis*. Vieux mot qui s'est dit en quelques endroits en parlant des croix qu'on fait sur des écritures, pour en contester quelques articles.

CROISIER. f. m. Nom d'un Ordre Religieux, qui est une Congrégation de Chanoines Réguliers, qu'on appelle *Croisiers*, ou Porte-croix. *Cruciatus, Cruciger*. Il y a trois Ordres qui ont porté ou portent encore ce nom. L'un est d'Italie; le second a pris son origine aux Pays-Bas; & le troisième en Bohême. Ils prétendent venir de S. Clet; que S. Quiriace, Juif qui montra à Sainte Hélène le lieu de la vraie Croix, & qui se convertit, les réforma. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet Ordre étoit établi en Italie avant qu'Alexandre III montât sur la chaire de Saint Pierre, puisque ce Pontife fuyant la persécution de l'Empereur Frédéric Barberousse, trouva un asile dans les Monastères des *Croisiers*, & après que l'Eglise fut en paix, l'an 1169, il renouvela cet Ordre, lui donnant une Règle & des constitutions, & le prenant sous sa protection. Pie V. l'an 1518, l'approuva de nouveau, & confirma ses privilèges. La discipline régulière s'y étant encore affoiblie, Alexandre VIII le supprima tout-à-fait en 1656. Ils avoient la qualité de Chanoines Réguliers, la Règle de Saint Augustin, & cinq Provinces toutes en Italie, celle de Boulogne, de Venise, de Rome, de Milan & de Naples. Ils étoient aussi Hospitaliers.

M. Allemand, dans son *Hist. Mon. d'Irlande*, dit qu'il y avoit quatorze Monastères de *Croisiers* en Irlande, & qu'ils étoient venus de ceux d'Italie, puisque ceux de France & des Pays-Bas ne les reconnoissoient point pour membres de leur Ordre. D'autres tenoient qu'il y a lieu d'en douter.

Mathieu Paris dit que des *Croisiers*, ou Religieux Porte-croix, portant des bâtons au bout desquels il y avoit une croix, vinrent en Angleterre en 1244, se présenter au synode que tenoit l'Evêque de Rochester, pour être reçus. Dodsworth & Dugdale, dans le *Monasticon Anglicanum*, parlent de deux Monastères de cet Ordre en Angleterre, l'un à Londres, l'autre au Bourg de Rigat, celui-ci fondé en 1245, & l'autre en 1298. Ils en avoient encore un à Oxfort, où ils furent reçus en 1349. Ces trois maisons ont subsisté jusqu'au schisme.

CROISIERS de France & des Pays-Bas, qu'on nomme aussi de *Sainte-Croix*, & à Paris de *Sainte Croix de la Bretonnerie*, autre Congrégation de Chanoines Réguliers fondée sous le Pontificat d'Innocent III, l'an 1211, par Théodore de Celles, fils du Baron de Celles, issu des Ducs de Bretagne. Le P. Verduc, Religieux de *Sainte-Croix*, qui a écrit la vie du

Pere Théodore, dit que ce jeune Baron s'étant croisé en 1188, & ayant été servir en Palestine, il y connut de ces *Croisiers*, institués, à ce que l'on prétend, par S. Clément, & conçut dès lors le dessein d'en instituer une Congrégation dans son pays. Ce qu'il y a de certain, c'est que Théodore, étant retourné de Palestine, fut engagé dans l'Etat Ecclésiastique par Raoul Evêque de Liège; qu'il alla en qualité de Missionnaire à la Croisade contre les Albigeois; qu'étant retourné en son pays en 1211, l'Evêque de Liège lui donna l'Eglise de Saint Thibault, située sur une colline appelée Clairlieu proche de la ville d'Uuy; que ce fut là qu'avec quatre compagnons il jeta les fondemens de son Ordre, qu'Innocent III & Honorius III, confirmèrent. Théodore envoya de ses Religieux à Toulouse qui se joignirent à Saint Dominique, pour combattre les Albigeois; & cette Congrégation s'établit & se multiplia depuis en France. Les Papes ont voulu soumettre les *Croisiers* d'Italie à ceux de Flandre, dont le Général fait ordinairement sa résidence à Clairlieu, qui est le Chef d'Ordre.

Ces Religieux portoient dans le commencement une soutane noire avec un scapulaire gris, & par dessus une grande chape noire avec un grand capuchon: ils changèrent la soutane noire en blanche, par une Bulle de Clément VIII; & sur la fin du dernier siècle ils changèrent encore leur habillement, qui consista à présent en une soutane blanche & un scapulaire noir chargé sur la poitrine d'une croix rouge & blanche. Lorsqu'ils sont au chœur, ils ont l'étole surplis avec une aumusse noire; & lorsqu'ils vont en ville, ils mettent un manteau noir comme les Ecclésiastiques. Ils mettent encore dans quelques Provinces le surplis sur le capuchon, & le capuchon à la tête au lieu de bonnet carré; & en mémoire de leur ancien habillement, les Novices portent la soutane noire pendant deux mois.

CROISIER, ou PORTE-CROIX avec l'étoile. Autre Congrégation de Chanoines Réguliers de Sainte-Croix établis en Bohême, qui prétendent faire remonter leur origine jusqu'au temps de Quiriace, puisqu'ils disent qu'ils sont venus de Palestine en Europe, où ils ont embrassé la règle de S. Augustin; qu'ils bâtirent plusieurs Monastères ou Hôpitaux, entre autres celui de Sorzik proche de Prague; que la bienheureuse Agnès de Bohême en tira des Religieux pour fonder celui de Prague; & qu'afin que ces *Croisiers* fussent distingués des autres, cette Princesse obtint d'Innocent IV, qu'ils ajouteroient une étoile à la croix qu'ils portent. Mais ce que l'on dit de S. Quiriace n'est point fondé; c'est la bienheureuse Agnès, fille de Primislav, ou d'Ottocare I, Roi de Bohême, qui institua cet Ordre à Prague en 1234, & leur donna l'hôpital qu'elle y fonda auprès du pont. Ils ont maintenant deux Généraux, l'un à Prague, auquel une partie obéit, & l'autre à Breslaw, auquel une autre partie des *Croisiers* de Bohême, & ceux de Pologne & de Lithuanie sont soumis. Voyez les Bollandistes dans la vie de la bienheureuse Agnès, T. I. de Mars, p. 518, &c. Voyez aussi sur tous ces *Croisiers*, l'*Hist. des Ord. Mon. & Relig. P. II, C. 35.*

CROISIER avec le Navire. Le P. Anastase de S. Agnès, Augustin Déchauffé, fait mention de certains Religieux *Croisiers* en Bohême, qui ont sur le côté gauche un navire, & qu'il dit avoir été établis en 1400. Pontanus parle aussi de ces *Croisiers avec le navire*, qui, dit-il, ont trois maisons en Bohême. V. l'*Hist. des Ord. Mon. & Relig. P. II, C. 35. Pontanus, Bohemia Sacra.*

CROISIÈRE. f. f. en termes de Marine, est une certaine étendue de mer, où les vaisseaux vont croiser & faire des courses. *Infesta piratis ore. Statio, locus observationis.* Cette frégate semble avoir établi sa *croisière* depuis Livourne jusqu'à Nice. GAZETTE, 1740, p. 530. Dès que le temps fut plus calme, je revins sur ma *croisière*. FORBIN. En revenant sur ma *croisière*, j'eus ordre de retourner à Cadix. IDEM.

Ette en bonne *croisière*, c'est être en un bon endroit pour attendre les vaisseaux & pour les attaquer. Vaisseaux en *croisière*, sont des vaisseaux qui sont dans le parage qu'on doit ou qu'on veut tenir pour croiser.

CROISILLE. f. f. Terme de Cordier. Petite pièce de bois taillée en portion de cercle, qui est sur le rouet des fileurs, & qui poite les molettes.

CROISILLE. Terme populaire. Petite croix. *Crucicula.*

CROISILLON. f. m. Le bras, le travers d'une croix. *Crucis brachia.*

CROISILLON, est aussi une partie, soit de pierre, soit de bois, qui sépare une croisée en deux par sa hauteur & par sa largeur. *Fenestra transversus scapus.* Il signifie aussi une demi-croisée. On appelle *croisillons de chassis*, de petits morceaux de bois croisés qui séparent les carreaux d'un chassis de verre.

CROISOIRE, qu'on nomme aussi quelquefois *peigne*. Instrument de fer ou de bois, dont on se sert pour faire, sur les galettes de biscuit de mer, diverses façons en forme de croix.

CROISSANCE. f. f. Augmentation qui se fait de la taille ou de la hauteur des animaux, ou des arbres, jusqu'à un certain âge. *Accretio, incrementum, accrementum.* On pardonne aux jeunes gens, s'ils mangent beaucoup, jusqu'à ce qu'ils aient pris leur *croissance*. Les chênes sur leur retour ne sont plus en état de *croissance*.

Ce mot vient de *crefcentia*, qu'on forme de *cref-cere*. Il vieillit un peu dans le propre, & dans le figuré, il est suranné. C'est un jeune esprit qui n'a pas encore pris toute sa *croissance*. L'amour & l'estime que j'ai pour vous, ont déjà pris toute leur *croissance*.

COSTARD.

On appelle aussi *croissances*, certaines herbes congelées qui se prennent sur les rochers, & dans la mer, dont on orne les grottes. Il y a de ces *croissances* qui sont en forme de crête-de-coq, qu'on appelle *croissances* des Indes. Elles font un très-bel effet.

CROISSANT. f. m. La figure de la nouvelle Lune, jusqu'à son premier quartier. Elle présente alors un petit rayon de lumière aboutissant en pointe. *Luna crescentis cornua.*

On appelle improprement *croissant*, la même figure de la lune en décroissance; mais alors les pointes sont tournées du côté de l'Occident, au lieu qu'elles sont du côté de l'Orient pendant le *croissant*. Voy. LUNE.

Avant que les Turcs se fussent rendus maîtres de Constantinople, & de toute antiquité, la ville de Byzance avoit pris un *croissant* pour symbole, comme il paroît par les médailles des Byzantins, frappées à l'honneur d'Auguste, de Trajan, de Julia Donna, de Caracalla.

CROISSANT, se dit aussi de ce qui a la figure de cette nouvelle lune. Ainsi S. Amand a dit d'un fromage.

*Pourquoi toujours s'appetissant,
De lune devient-il croissant ?*

CROISSANT, se dit figurément & poëtiqnement de l'Empire du Turc, qui a un *croissant* en ses armes, & qui le fait mettre sur tous les toits & lieux élevés, comme nous mettons les girouettes en Occident. *Turcicum Imperium cujus luna crescens insigne est.* Faire pâlir le *Croissant*. BOIL. C'est-à-dire, Epouvanter les Turcs.

CROISSANT, est aussi un instrument tranchant, & fait en arc, dont se servent les Jardiniers pour tondre leurs palissades. *Falcis genus crescentis in morem luna conformatum.* On le dit aussi des autres ferremens taillés de cette manière, comme ceux qui servent à tenir la garniture du feu dans une cheminée.

On donne le même nom aux branches recourbées de fer ou de cuivre ordinairement doré, dont on se sert pour arrêter les portières & les rideaux de fenêtres.

CROISSANT, en termes de Luthier, est un enfoncement fait en forme de demi-cercle aux côtés des violons, des violes, des basses, &c. *Fissura crescentis in morem luna citharis adacta.*

CROISSANT. f. m. Ornement de tête des Dames & Demoiselles. C'est une partie de la coiffure que l'on nommoit Commode.

CROISSANT. Papier aux trois *croissans*. C'est ainsi qu'on nomme à Constantinople, une espèce de papier de France, qui se fabrique dans plusieurs lieux de la Provence.

ORDRE DU CROISSANT. Ordre de Chevalerie militaire fondé par René d'Anjou, Roi de Sicile, & Comte de Provence, en 1448. *Ordo militaris à crescente luna nuncupatus.* Les Chevaliers portoient sur le bras un *croissant* d'or émaillé, duquel pendoient autant de petits bâtons travaillés en façon de colonnes, que chacun de ces Chevaliers s'étoient trouvés ou à des batailles, ou à des sièges. LE P. ANSELME. Ce qui donna occasion à l'établissement de cet Ordre, c'est que René avoit pris pour devise un *croissant*, sur lequel étoit écrit le mot *Los*; ce qui, en style de rebus, vouloit dire, *Los en croissant*; c'est-à-dire, qu'en avançant en vertu, on mérite des louanges.

CROISSANT DOUBLE, **DOUBLE CROISSANT**. Autre Ordre de Chevalerie, appelé autrement l'Ordre du Navire. Voyez NAVIRE. Le P. Hélyot, T. VIII. c. 38. prétend que cet Ordre est chimérique & supposé, quoi qu'en dise l'Abbé Giustiniani, dans son Histoire des Ordres militaires, & quelques autres Auteurs. Il parle de l'Ordre que ces Auteurs prétendent avoir été institué par S. Louis, & porté à Naples par son frere Charles d'Anjou, Roi de Naples; car pour l'Ordre du *Croissant* que l'on nomme aussi du Navire, ou des Argonautes de S. Nicolas, il convient qu'il a été plus réel, qu'il fut institué par Charles de Duras, Roi de Naples, que Jeanne I. qui n'avoit point d'enfans avoit adopté, & à qui elle avoit fait épouser sa Nièce Marguerite, dont il voulut rendre la cérémonie du couronnement plus auguste par l'institution de l'Ordre du *Croissant* & du Navire. Le collier de cet Ordre étoit composé de coquilles & de *Croissans*, au bas duquel étoit attaché un navire, avec cette devise: *Non credo Tempori.* L'habillement de ces Chevaliers, selon le P. Bonnani, consistoit en un grand manteau parsemé de fleurs de lys en broderie, au côté gauche duquel il y avoit un navire flottant sur les eaux. Leur toque étoit de velours noir, couverte par-devant d'une plaque d'or, qui représentoit aussi un navire. Après la mort de ce Prince, qui arriva en 1386. cet Ordre fut aboli dans des tems de troubles.

En terme de Blason, on appelle *croissant montant*, celui dont les pointes sont tournés en haut vers le chef, qui est la plus ordinaire représentation. *Lunula resupina.* Les Ottomans portent de sinople au *Croissant montant* d'argent. Les *Croissans adossés* sont ceux qui ont leurs parties les plus grosses & les plus pleines à l'opposé l'une de l'autre, & dont les pointes regardent le flanc de l'Écu. *Lunula obversa.* Le *Croissant renversé* ou *couché*, est celui dont les pointes sont au rebours du montant. *Inversa.* Les *Croissans tournés* se posent comme les adossés: la différence est, qu'ils tournent toutes leurs pointes d'un même côté vers le flanc dextre de l'Écu, soit en fasce, soit en bande, les contournés au contraire ont leurs pointes vers le côté gauche de l'Écu. *Lunula versis in scuti latus cornibus.* Les *Croissans affrontés*, ou *appointés*, ont leur assiette contraire à celle des adossés, parce que leurs pointes se regardent, & sont opposées les unes aux autres. *Lunula adversis cornibus posita.* Du Tillet dit que Clovis porta autrefois trois *Croissans*. Saint Louis institua l'Ordre du double *Croissant*. La devise d'Henri II. étoit aussi un double *Croissant*.

CROISSET. Lieu de Normandie, situé à une lieue de Rouen.

CROISSIER, v. n. Vieux mot, qui a signifié le croiser, c'est-à-dire, mettre une croix sur son habit, pour marquer qu'on va faire la guerre aux Infidèles.

CROISSIR. v. n. Se rompre. Vieux mot, d'où sont venus en Languedoc *croïssi* & *s'croïssir*, pour dire, craqueter en se rompant.

CROIST. Voyez CROIT.

CROISTRE. Voyez CROÏTRE.

CROISURE. f. f. La tissure de la serge qui se fait en croix. *Staminis ac subtegminis directò transversa positio.* Celle du drap s'appelle *filure*. On connoît la finesse d'une serge à la *croisure*, & celle du drap à la *filure*.

CROISURE, est aussi un terme de Poésie François, qui se dit des vers dont les rimes sont alternées. Voyez CROÏSE, terme de Poésie.

CROÏT, f. m. Augmentation d'un troupeau par le moyen de petits qui y naissent. *Accretio, incrementum, accrementum, accessio.* Dans tous les baux à chepreil des bestiaux, après qu'on a remplacé le premier nombre qu'on en a donné d'abord, le maître & le métayer partagent le *croît*, c'est-à-dire, les bestiaux qui se sont multipliés, & qui sont le profit du bail.

☞ Dans Montagne ce mot se trouve comme synonyme à croissance. Dans la fleur de son *croïst*. pag. 49.

CROÏTON. f. m. Nom que l'on donne à une prison, dit M. Bruncau, dans ses observations & Maximes sur les matières criminelles. *Carcer, ergastulum.*

CROÏTRE v. n. Prononcez *crêtre*. Je crois, je croïssois, je crus, j'ai crû, je croîtrai, que je croïsse, croissant. Augmentation en hauteur, en grosseur, en étendue; devenir plus gros ou plus grand. *Crescere, accrescere, excrescere, increscere.* Tous les animaux & les plantes croissent jusqu'à un certain âge, jusqu'à un certain état de hauteur & de grosseur, qui est différent selon leur espèce. On dit que le crocodile croît pendant toute la vie. L'enfant croît dix mille fois plus vite au ventre de la mere, qu'après qu'il est né. ANDRI.

Ce mot n'est pas tellement neutre que les anciens Auteurs ne le fassent quelquefois actif, & alors il signifie, faire croître. On en trouve divers exemples dans la Poésie, & quelques-uns dans la Prose.

*A des cœurs bien touchés tarder la jouissance,
C'est infailliblement leur croître le désir.* MALH.

Corneille a dit :

*Mais la plus belle mort souille notre mémoire,
Quand nous avons pu vivre & croître notre gloire.*

☞ Et dans le Cid.

M'ordonner du repos, c'est croître mes malheurs.

Auxquels on peut ajouter Racine, qui a dit : les Dieux m'ont dicté cet oracle, qui croitra sa gloire & son tourment. Ces phrases, où croître est dans une signification active, ont été blâmées par de bons Auteurs.

☞ Voltaire sur Corneille, dit : croître aujourd'hui n'est plus actif, on dit *accroître*; mais il semble, continue-t-il, qu'il est permis en vers de dire croître mes toutmens, mes ennuis, mes douleurs, mes peines.

☞ A la bonne heure dans la Poésie où il y a assez d'autres difficultés à surmonter; mais, hors de là, on ne doit point user de cette licence.

CROÏTRE, se dit aussi des parties des animaux & des végétaux qui ne leur sont point essentielles, ou nécessaires, des ongles, des cheveux, de la barbe, &c. Les Moines Grecs laissent croître leur barbe & leurs cheveux. *Barbam, crines promittere.* **CROÏTRE**, s'employe aussi en parlant des herbes, des plantes, des fruits, & signifie venir, être produit

dans un lieu. Les blés de France ne *croissent* point en Amérique, ni n'y peuvent venir. Il *croit* du tabac, des cannes de sucre en Languedoc, mais ils n'y mûrissent pas bien. Telle plante *croît* dans les marais, qui ne *croît* pas dans les montagnes. Il *croît* plusieurs gommes, de la mouffe, & autres choses semblables sur les arbres.

CROÎTRE, se dit pareillement des choses qui s'enslent, qui s'augmentent, qui deviennent plus grandes. *Crescere, augetere*. Les eaux, les rivières *croissent* à la fin de l'hiver. Les marées *croissent* en pleine lune, & dans les équinoxes. Les jours *croissent* en été. La lune *croît* jusqu'à son plein. L'eau *croît*, en termes de Marine, c'est-à-dire, il y a flux, la marée monte.

CROÎTRE, se dit aussi des maladies qui empirent, qui augmentent. *Ingravescere*. Sa fièvre *croît* au lieu de diminuer. Ce cancer, cette louppe *croissent* toujours. La gangrène *croît* en peu de temps, si l'on n'y remédie.

CROÎTRE, s'applique aussi aux corps politiques, & signifie, multiplier, augmenter en nombre. *Accrescere, crescere, &c.* Le peuple *croît* tous les jours à Paris. Son revenu *croît* tous les jours. La rivière est *crüe*, a *crü* d'un pied. Son armée est *crüe* par la désertion des ennemis. Dieu, après avoir imprimé à l'homme le penchant qui le porte au mariage, lui ordonna encore de *croître* & de multiplier. S. EVR.

CROÎTRE, se dit figurément des choses morales & incorporelles. L'amour, la colere *croissent* par la présence des objets. Cette maison a bien *crü* en honneur & en dignité depuis sa faveur. Les discours, le commerce des gens du siècle font *croître*, malgré nous, une foule de desirs séculiers dans nos cœurs. FLÉCH. Les réflexions doivent être placées dans un tel ordre, que les plus fortes & les plus sensibles soient les dernières, afin que le discours aille toujours en *croissant*. CLAUD.

Je vois mes honneurs croître, & tomber mon crédit.
RACINE.

*Puisse durer, puisse croître,
L'ardeur de mon jeune Amant,
Comme feront sur ce hêtre,
Ces marques de mon tourment.* DES-HOUL.

Crescent illa, crescentis amores.

Voyez d'autres exemples de ce sens figuré dans les vers qu'on a cités au milieu du premier article.

Les choses matérielles *croissent* par la nourriture qu'elles prennent, par une addition intérieure & mécanique, qui fait l'essence la nourriture propre & réelle; elles *augmentent* par la simple addition extérieure d'une nouvelle quantité de même matière.

Les choses spirituelles *croissent* par une espèce de nourriture prise dans un sens figuré; elles *augmentent* par l'addition des degrés jusqu'où elles sont portées.

Mieux on cultive un terrain, plus les arbres y *croissent*, & plus les revenus *augmentent*.

L'amour qui se forme dans l'enfance *croît* avec l'âge. Le vrai courage n'est jamais fanfaron; il augmente à la vue du péril. L'ambition *croît* à mesure que les biens *augmentent*. Voyez au mot AUGMENTER, la différence délicate qui se trouve entre ces deux mots, dans les cas même où ils paroissent absolument synonymes, expliquée par M. l'Abbé Girard.

CROÎTRE, signifie aussi se répandre, en parlant des bruits. Le bruit de la peste, de la guette, *croît* tous les jours. *Increbrescere*.

CROÎTRE, signifie aussi naître. Corneille a dit de Paris: il y *croît* des badants autant & plus qu'ailleurs. *Nasci*.

CROÎTRE, se dit proverbialement en ces phrases: à

chemin battu il ne *croît* point d'herbes. On dit aux jeunes gens qui *croissent*, qui sont devenus grands, Mauvaise herbe *croît* toujours. On dit, quand on veut louer une personne ou quelque chose, qu'elle ne fait que *croître* & embellir. On dit d'un homme de néant qui a fait une grande fortune en peu de temps, qu'il est *crü* comme un champignon, tout en une nuit.

CRÜ, VÊ. PART.

CROIX, f. f. Piece de charpente composée de deux morceaux de bois, dont l'une traverse & coupe l'autre ordinairement à angles droits. *Crux*. Elle servoit autrefois de supplice pour les malfaiteurs & les esclaves. Les Romains faisoient élever des *croix*, pour faire peur aux soldats, comme on fait ici des potences. Vers l'an 321. Constantin abolit par une loi le supplice de la *croix* usité chez les Romains. SOZOM. *Hist. Eccl. L. I. c. 9.*

CRUX, une *croix*, un gibet, prend son origine du Celtique, *croug* & *croas*. PEZRON. Si *croug* & *croas* ne viennent pas de *crux*, une *croix*.

CROIX, signifie parmi les Chrétiens les mystères de la Rédemption du genre humain. *Salutare reparationis humane Mysteriorum*. La *croix* a été un scandale pour les Juifs, une folie dans l'opinion des Payens, dit S. Paul.

CROIX, signifie aussi le bois sacré qui a servi d'instrument au Mystère de la Rédemption. *Sacram crucis lignum*. La *croix* a été en une grande vénération depuis que J. C. y a voulu être attaché pour nos péchés. On dit, la vraie *croix*, adorer la *croix*, l'étendard de la *croix*; & l'on dit figurément, en ce sens, mettre ses injures, ses ressentimens au pied de la *croix*, pour dire les offrir à J. C. pendant à l'arbre de la *croix*.

Il y a des sentimens différens sur la manière dont se faisoit l'exécution du supplice de la *croix*; si l'on clouoit avec quatre clous, ou seulement avec trois; si les pieds étoient immédiatement attachés à la *croix*, ou s'ils portoit sur un petit morceau de bois ou espèce de marche-pied, ou de soutien attaché à la *croix*, & auquel on les clouoit: si l'on plantoit la *croix* en terre avant que le patient y fût cloué, l'y attachant ensuite par le moyen d'un échafaut élevé à la hauteur de l'endroit où les pieds devoient être attachés, sur lequel on faisoit monter le patient: ou si on n'élevoit & on ne plantoit la *croix* qu'après qu'il y avoit été cloué, comme nos Peintres le supposent: enfin, si le Patient y étoit attaché tout nu, ou s'il étoit couvert; & toutes ces questions se font sur-tout par rapport à J. C. crucifié.

On demande si J. C. fut attaché à la *croix* avec trois clous seulement, ou avec quatre. Il semble que le sentiment de ceux qui disent qu'il ne fut attaché qu'avec trois clous, soit aujourd'hui le plus répandu. Au moins presque toutes les images du Crucifix, n'ont que trois clous. Ce sentiment est aussi très-ancien. S. Grégoire de Naziance, ou Apollinaire, ou quel que soit l'auteur de la Tragédie de J. C. souffrant, appelle la *croix* *τριπικλον ξυλον*, un bois à trois clous. Et Nonnius, sur S. Jean C. XIX. v. 18. dit que les pieds du Sauveur furent attachés avec un seul clou *αζονι γυμφω*. Daniel Mallo-nius tâche de confirmer ce sentiment dans ses notes sur Alphonse Palaxotus, C. 19 *De stigmatibus Christi*. Il paroît cependant plus probable qu'il y eut quatre clous. C'est le sentiment de Grégoire de Tours, L. I. *De Glor. Mart. c. 6.* On voit par l'acte II. Scene I. du *Mostellaria* de Plaute que c'étoit la coutume des Romains. Nonnius lui-même, sur S. Jean C. XIX. v. 15. représente les Juifs pleins de fureur, criant à haute voix que J. C. fut mis en *croix*, & qu'il y fût attaché *τετραπικλον δεσμων*, d'un quadruple lien. Enfin il y a beaucoup d'anciennes images du Crucifix qui ont quatre clous, comme on peut le voir dans le *Roma subterranea* de Paulus Arringhius. L. III. C. 42.

Grégoire de Tours est le premier qui ait parlé d'un soutien pour les pieds des crucifiés, *πυργος*, selon la remarque de Nanius sur la Paraphrase de Nonnius sur S. Jean XIX. 8. & de Vossius dans son *Harmon. Evang. L. II. c. 7. §. 28.* Bien des gens ont embrassé ce sentiment, entre autres Feuillard dans ses Notes sur S. Irénée, L. II. c. 42. où il le prouve par plusieurs très-anciennes Images du Crucifix, qu'il avoit vues à Verdun, à Cologne, à Trèves, &c. & qui avoient toutes cette espèce de petit banc. On assure que l'on conserve dans le Monastère de Liesies en Hainaut, une Médaille Grecque dont Juste Lipsé a parlé, *L. II. De Cruce, c. 10.* où l'on voit ce marche-pied, aussi-bien que dans plusieurs autres Images dont il est fait mention dans le *Roma subterranea* de Paulus Aringhius. Cependant, malgré cette nuée de témoins, plusieurs gens habiles soutiennent le contraire. Saumaïse, dans sa première épître sur la *Croix*, soutient que ce petit banc est de l'invention de Grégoire de Tours. George Callixte, dans l'Addition qu'il a faite au livre de Lipsé sur la *Croix*, Dilherus dans ses Notes sur le Crucifiement, & Vossius dans son *Harmonie Evangelique*, sont du même sentiment. Voyez encore Anton. Binaeus L. III. *De Morte J. C. c. 5. 11. 12.* où il le prouve avec beaucoup de soin.

Il étoit si difficile aux exécuteurs de ce supplice d'avoir à élever une *croix* chargée d'un corps, que, quand on voudroit qu'ils n'eussent point eu d'égard aux douleurs affreuses que les secousses de la *croix* auroient causées au patient, on ne peut presque douter que pour s'épargner à eux mêmes beaucoup de peine, ils n'élevassent & n'affermissent bien la *croix* dans son trou, avant que d'y attacher celui qui y étoit condamné.

Quant à la dernière question, S. Ambroïse, Hétychius, S. Augustin, S. Bonaventure, & d'autres anciens; & parmi les modernes, Saumaïse, Gérard-Jean Vossius, Bynæus, & beaucoup d'autres veulent que J. C. fut attaché tout nu à la *croix*; que, c'étoit la coutume des Anciens; qu'Artémidore le dit positivement dans son second livre des songes, c. 58. *γυμνὸν γὰρ σταυρῶνται*; qu'Arrien montre la même chose dans sa Dissertation sur Epictète L. IV c. 26. quand il dit qu'on sort du bain tout nu, & qu'on s'étend comme les crucifiés, pour être frotté. Mais on répond à cela que les paroles d'Artémidore ne signifient pas qu'on fût entièrement nu à la *croix*; que pour Arrien sa comparaison tombe, non sur ce qu'on est nu au bain comme un crucifié, mais sur ce que pour se faire frotter on s'étend comme un crucifié. Ainsi plusieurs Savans croient que le sentiment contraire est plus probable; que la pudeur ne permettoit pas qu'on en usât autrement, que les Images du Crucifix sont toutes couvertes, au moins en partie; qu'à Aix-la-Chapelle on croit encore avoir le linge dont le Sauveur fut ceint; que plusieurs anciennes Images ou statues le représentent même vêtu d'une espèce de jupon qui prend à la ceinture, & descend jusqu'aux genoux; que dans l'Eglise de Nantes, que Felix Evêque de Nantes fit bâtir, & qui fut consacrée en 568, il y fit mettre un Crucifix d'argent, ceint d'un jupon d'or, embelli de pierres précieuses; & que ce sont les Peintres qui ont introduit la coutume de ne mettre au Crucifix qu'un linge autour de la ceinture.

On appelle *Invention de Sainte Croix*, la fête qui se solénnise le 3 de Mai en mémoire de ce que Sainte Hélène mere de Constantin trouva la vraie *croix* de Nôtre-Seigneur bien avant en terre sur le Calvaire, où elle fit bâtir une Eglise pour y en laisser une partie, l'autre ayant été depuis apportée à Rome en l'Eglise de Sainte Croix de Jérusalem. *Pia inventa Sanctæ Crucis memoria, celebrata, festivitas.* Théodoret raconte qu'on trouva les trois *croix*, de J. C. & des deux brigands crucifiés avec lui, & que pour faite le discernement, on toucha une Dame malade, qui se sentit guérie par l'attouchement de la vraie *Croix*. Cousins. Eusebe

Tom. III.

rapporte que le Grand Constantin vit en songe une *Croix* lumineuse, avec ces paroles, *tu vaincras avec faveur de ce signe.* 10. Voyez sur l'invention de la *Croix*, Théodoret, *Hist. Eccl. L. I. c. 18.* Rufin L. I. c. 7. 8. Socrate L. I. c. 17. Sozom. L. II. c. 1. S. Ambroïse *De obitu Theod. n. 42.* S. Cyrille de Jérusalem, Epître à l'Emp. Cont.

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX, est une autre fête qui se fait le 14 Septembre en mémoire de ce qu'Héraclius rapporta sur le Calvaire la vraie *Croix* que Costocès Roi des Perses avoit enlevée quatorze ans auparavant, lorsqu'il avoit pris Jérusalem sur l'Empereur Phocas. *Relata a Persis Sanctæ Crucis memoria.*

CROIX, se dit aussi des représentations & figures de la *Croix*, qui sont dans les Eglises & les maisons chrétiennes, & sur les chemins. *Cruce.* On va à la Procession avec la *Croix* & les chandeliers. On porte des *croix* d'argent aux entretremens des personnes riches. On appelle ces *croix* processionales; & quand elles sont d'argent, elles doivent être contre-marquées à la douille. On dit en ce sens, qu'il faut avoir la *croix* & la bannière, la *croix* & l'eau bénite pour avoir quelqu'un; pour dire, qu'on a de la peine à en avoir. On dit aussi qu'il faut faire la *croix* à la cheminée, quand on reçoit quelque visite qui surprend, ou lorsqu'il arrive quelque chose d'extraordinaire. On dit en ce sens figurément, d'un homme à qui on dispute un bénéfice dont il est en possession, qu'il se défend avec le bâton de la *croix*, des pierres du clocher.

Jusqu'à Constantin, jusqu'au quatrième siècle, on ne grava point la *croix* par-tout comme on le fait; comme la Religion n'avoit pas encore la liberté qu'elle eut depuis, on ne le pouvoit faire; mais, depuis que Constantin l'eut embrassée, on grava, on peignit, on mit des *croix* presque par-tout, sur les temples, sur les vases sacrés, sur tous les habits sacerdotaux, & jusque sur la couronne des Césars & des Augustes.

Macaire, Patriarche de Jérusalem, ordonna le premier que la *croix* seroit placée dans un lieu fort élevé de l'Eglise. On a toujours adoré, c'est-à-dire, honoré la *croix* dans l'Eglise; & comme les Hérétiques nous le reprochent, les Payens le reprochoient aux premiers Chrétiens, ainsi qu'il paroît par Minutius Felix & par Tertullien, *Apolog. c. 16.* Autrefois les témoins qui signoient dans les Actes, ajoutoient quelquefois des *croix* à leurs seings. Voyez la *Diplomatique* du P. Mabillon, p. 265. Il paroît par les vingt-neuvième & trentième canons du Concile de Clermont en 1095. que les *croix* plantées dans les grands chemins étoient alors des aîles comme les Eglises.

CROIX, se dit aussi des mêmes figures qui servent d'ornemens & de marques pour quelque Dignité. Les Evêques, les Abbés Réguliers, portent une *croix* pectorale, une petite *croix* d'or pendue au cou. La coutume de porter un *croix* pendue au cou, est fort ancienne. S. Procope, Martyr sous Dioclétien, en portoit une, selon le témoignage de Nicéphore, L. VII. C. 15. du Concile de Nicée Act. IV. & de Métaphraste dans Surius au huitième de Juillet. Le P. Greffer Jésuite, *De Cruce, L. I. c. 58. L. II. c. 27. & 34* & Rosweïd, *Onom.* en rapportent beaucoup d'autres exemples.

CROIX DE CARAVACA. Voyez CARAVACA.

PORTE-CROIX, est l'Aumônier d'un Archevêque, d'un Primat, qui porte une *croix* devant lui dans les cérémonies. *Crucifer.* Un Patriarche porte une *croix* double, & le Pape une *croix* triple dans leurs Armes. Le Pape fait porter la *croix* par-tout. Les grands Patriarches la font aussi porter par-tout, hors de Rome; les Primats & Métropolitains, & ceux qui ont droit de Pallium, dans leur Jurisdiction. Grégoire XI. a fait défense aux Patriarches, Prélats & Evêques, de la faire porter en présence des Cardinaux.

Les Archevêques font porter la *croix* devant eux

par un Ecclésiastique nommé *Porte-Croix*. Dans la vie de S. Samson, premier Evêque de Dol en Bretagne, L. II. C. 10. il est marqué que ce Saint faisoit porter devant lui une *croix* bénite, & ornée d'or & d'argent & de pierreries. M. l'Abbé Fleury en conclut en général, *Hist. Eccl. L. XXXIII. p. 425.* que l'on portoit devant les Evêques une *croix* bénite, & ornée d'or & d'argent. Ce seul exemple suffit-il pour prouver cet usage ? Il paroît par la narration que c'étoit par une dévotion particulière que S. Samson avoit fait faire, & avoit béni cette *croix*, & qu'il la faisoit porter devant lui. *Voyez Acta Sancti Benedicti. fac. I, p. 165.*

CROIX, en ce sens, se dit aussi des mêmes figures que portent les Chevaliers de divers Ordres, soit à leur cou, au bout d'un ruban en écharpe, soit sur leurs habits. Elles sont différentes par leurs figures, ou par leurs émaux. La *croix* des Chevaliers du S. Esprit, de S. Lazare, de Malte; & on appelle Chevaliers *Grands-Croix*, ceux qui tiennent le premier rang dans l'Ordre de Malte.

CROIX PECTORALE. Terme d'Evêque. *Crux pectoralis.* C'est une *croix* d'or que les Evêques & les Abbés Réguliers portent au cou, qu'ils prennent après avoir pris leur aube, avant que de mettre l'étole.

GRAND-CROIX. La première dignité de l'Ordre des Chevaliers de Malte après celle de Grand-Maître. *Primaria inter Melitenses equites dignitas*; & c'est parmi les *Grands-Croix* qu'on choisit le Grand-Maître de l'Ordre. Le corps du Grand-Maître d'Aubusson fut porté à l'Eglise de S. Jean sur les épaules des principaux *Grands Croix*. BOUH.

GRAND-CROIX. Chevaliers de l'Ordre de S. Louis, institués en 1603. *Primarii Ordinis Sancti Ludovici Equites.* Il y a huit *Grands-Croix*: ils ont le privilège de porter la *croix* de l'Ordre attachée à un large ruban rouge qu'ils portent en écharpe. Ils portent aussi une *croix* en broderie sur le manteau, & sur le juste-au-corps.

CROIX. Se dit des guerres entreprises autrefois par les Princes Chrétiens pour chasser les Infidèles de la Terre-Sainte, parce que ceux qui s'engageoient à ces guerres portoient une petite *croix* sur leur habit. En ce sens prêcher la *croix*, c'est exhorter les Fidèles à ces guerres. Prendre la *croix*, c'est s'enrôler dans ces guerres, & pour marque de son engagement, mettre la figure d'une *croix* sur ses habits. On ne le dit en ce sens que dans ces deux phrases. *Ad facrum bellum proficisci, sacra militia nomen dare.* La *croix*, selon le P. Ménétrier, a été non seulement la marque des Croisades & des voyages d'Outremer, mais encore la marque de la liberté, sur-tout dans l'Italie. C'étoit autrefois une espèce de pénitence qu'on imposoit, de se tenir long-temps les bras étendus en *croix*. Ça été aussi un examen dont on s'est servi pour vérifier les crimes dont on ne pouvoit avoir de preuves. Dans ce comique jugement de la *croix*, on donnoit gain de cause à celui des deux Plaideurs qui tenoit le plus long temps ses bras élevés en *croix*. Il étoit en usage en France dans le neuvième siècle.

On le dit aussi des Ordres de Religieux qui se distinguent par diverses figures de *croix*. La *croix* des Mathurins a les branches comprises sous des arcs de cercles. Une *croix* de S. Anroine est faite en forme de T, &c.

CROIX (Ordre de la vraie) ou de la **CROISADE**, ou de la **CROISÉE**. En 1668, un grand incendie ayant consumé tous les bijoux de l'Impératrice Eléonore de Gonzague, femme de l'Empereur Ferdinand III, qui l'épousa en 1631, cette Princesse étoit inconsolable de la perte d'une petite *croix* d'or, dans laquelle étoient renfermés deux petits morceaux de la vraie *croix*, lorsqu'un Cavalier l'ayant cherchée la trouva au milieu des cendres, l'étui, dans lequel elle étoit, brûlé, le cristal dont elle étoit ornée, fondu, & le bois de la sainte *croix* aussi entier que s'il n'avoit pas été plusieurs jours au milieu d'un brasier

de charbons ardents. L'Impératrice, en reconnaissance du recouvrement miraculeux de cette précieuse relique, qui est aujourd'hui dans l'Abbaye de S. Germain des Prés à Paris, institua un Ordre, ou une Société de Dames, sous le nom de Constellation de la *croix* pour marquer que la *croix* doit être la constellation qui nous conduit dans le chemin du salut, comme l'étoile polaire conduit ceux qui vont au nouveau monde. *Voyez l'Abbé Justiani, T. II. C. 91.* Cet Ordre ne fut institué que sous Léopold en 1668.

SAINTE-CROIX de Fontavelle. (Ordre de) *Ordo Sanctæ Crucis de fonte Avellano.* Le B. Ludolf, Evêque de Gubio au Duché d'Urbain en Italie, est l'Instituteur de l'Ordre de Sainte-Croix de Fontavelle, sous la Règle de S. Benoît. Cet Ordre a pris son nom du lieu où il a commencé comme beaucoup d'autres. Ce lieu, qui est au Diocèse de Gubio, & non pas d'Eugube, comme dit M. Chastelain; ce lieu, dis-je, se nommoit originairement Font-Avelines. *Fons Avellinus*, parce qu'il y a là une fontaine qui étoit entourée de noyers, dit M. Chastelain; il falloit dire d'Avclimiers, ou de Coudriers. S. Pierre Damien étoit Moine de Sainte Croix de Fontavelle.

CROIX de S. Dominique & de S. Pierre Martyr. (Chevalier de la) Il y a eu un Ordre militaire de ce nom que les Inquisiteurs Dominicains donnoient. Les statuts de cet Ordre portent pour titre: *Règle & statuts des Chevaliers du saint Empire de la Croix de Jesus.* Il y a bien de l'apparence que cet Ordre n'étoit que celui de la Milice de Jesus. *Voyez le P. HEYLOT, T. III, C. 22.*

CROIX ROUGE (Ordre de la). Chevalier de la *Croix rouge.* Ordre de Chevalerie du Royaume de Bohême. *Ordo, ou Equites Crucis rubra.* Les Chevaliers de la *Croix rouge* ont une Eglise à Prague. *Voyez la Gazette 1723, p. 528.*

CROIX (filles de la). Nom de Congrégation de filles qui instruisent les jeunes personnes de leur sexe. La première de ces Congrégations fut établie en Picardie l'an 1625, sous la direction de M. Guérin, Curé de . . . qui leur prescrivit des réglemens. En 1636, la guerre & des persécutions ayant obligé les quatre filles qui la composoient, de se réfugier à Paris; le P. Lingendes, Jésuite, les adressa à Madame de Villeneuve, Marie Luillier, qui les plaça à Brie-Comte Robert. Cette Dame obtint l'an 1640 de Jean-François de Gondy, Archevêque de Paris, l'érection de cette Compagnie de Filles en Congrégation, sous le nom de filles de la *Croix*. Elle fut autorisée par Lettres-Parentes du Roi vérifiées au Parlement de Paris l'an 1642. Alors Madame de Villeneuve & les Filles qui demeuroient avec elle à Vaugirard, firent les vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance & stabilité entre les mains de M. Froyer, Curé de S. Nicolas du Chardonnet, que l'Archevêque de Paris leur donna pour Supérieur. Toutes les filles de la *Croix* ne font pas ces vœux, mais toutes s'exercent aux œuvres de charité spirituelle qui leur conviennent, auprès des personnes de leur sexe. P. HEYLOT, T. VIII, C. 17.

DEMI-CROIX. s. m. Qui ne se dit pas seulement dans l'Ordre de Malte, mais encore en d'autres Ordres militaires, comme dans celui de S. Etienne en Toscane, où il y a aussi des *Demi-Croix*.

La confraternité de Ste Croix des Luquais est une Société ou Confrérie de Pénitens établis à Luques en Italie.

SAINTE-CROIX de Conimbre en Portugal (Chanoines Réguliers de). Congrégation de Chanoines Réguliers formée sur celle de S. Ruf, dont elle a pris les Constitutions, les réglemens, la forme & la manière de gouvernement. Elle commença en 1131, par le zèle d'un Chanoine & Archidiacre de la Cathédrale de Conimbre, nommé Tellon, aidé par onze personnes de piété. Don Paterne, Evêque de Conimbre, lui donna l'habit de Chanoine Régulier dans sa Cathédrale. Il prit la résolution de réformer les Chanoines Réguliers en établissant une nouvelle Congrégation,

En 1132, la première Communauté se forma à Combrè. Après la mort de Telson arrivée en 1136, ils prirent les règles des Chanoines Réguliers de S. Ruf. Ces Chanoines sont vêtus de blanc : ils ont un surplis fermé de toutes parts, qui n'est point plissé autour du cou, ils portent en tout temps des aumônes de drap noir sur les épaules, les Novices en ont de blanches. *Hist. des Orâmes Mon. & relig. P. 11, Ch. 29.*

CROIX, signifie quelquefois la doctrine de la Foi Chrétienne, & la marque qu'on laisse aux lieux où on l'a plantée. S. Xavier est allé planter la *croix*, élever la *croix* dans les Indes. On y a arboré la *croix* en plusieurs endroits, quand on a pris possession de la terre que les Chrétiens ont découverte.

On appelle aussi, Planter la *Croix*, commencer la fondation, l'établissement d'un Monastère en quelque lieu. Il n'y a qu'à planter la *croix*, & laisser le soin du reste à la Providence.

CROIX (Signe de) ou Signe de la Croix, se prend en deux manières. Premièrement, il signifie cette commémoration qu'on fait du mystère de la Passion de Notre-Seigneur, un mouvement de la main droite, par lequel on exprime la figure d'une *croix*, en allant de haut en bas, puis de gauche à droite; on le fait sur soi en portant la main à la tête, puis à l'estomac, à l'épaule gauche, & enfin à la droite. Les Prêtres font souvent le *signe de la croix* dans la célébration des Saints Mystères. Les Ministres des Sacramens font aussi souvent le *signe de la croix* en les administrant. On donne la bénédiction en faisant le *signe de la croix* avec la main, ou avec le S. Sacrement. Tous les bons Chrétiens font le *signe de la croix* en commençant toutes leurs actions. La première chose qu'on apprend aux enfans, c'est à faire le *signe de la croix*, & en leur parlant, l'on appelle souvent ce signe l'*In nomine Patris*, parce qu'en le faisant on prononce ces paroles *In nomine Patris, & Filii, & Spiritus Sancti, Amen*; comme nous appelons l'Oraison Dominicale, le *Pater noster*; la Salutation Angélique, l'*Ave Maria*, parce que ç'en sont les premières paroles; & ainsi le *Credo*, le *Confiteor*, le *Te Deum*, &c. On fait quelquefois dans les cérémonies de l'Eglise le *signe de la croix* d'un seul doigt, c'est celui que l'on fait de la main. Les Evêques donnent leur bénédiction en levant l'index & le doigt du milieu, & abaissant les autres, & faisant ainsi le *signe de la croix* sur le peuple. Au reste, quoi qu'en aient voulu dire quelques mauvais Theologiens, la coutume de faire le *signe de la croix* est très-ancienne, & en usage dans les premiers siècles de l'Eglise. A toutes nos démarches, dit Tertullien dans le *Livre de la Cour*, à tous nos mouvemens, en entrant, & en sortant, en nous habillant, en nous chauffant, en nous baignant, en nous mettant à table, en entrant au lit, en prenant un siège, en allumant une lampe, à quelque action que nous faisons, nous marquons notre front du *signe de la croix*. Origène en parle aussi, Hom. 5 sur les Nombres. S. Epiphane, *Her. 30, n. 5*, dans le récit de la conversion du Comte Joseph, marque que le *signe de la croix* rendoit les charmes inutiles. L'Empereur Julien s'étant livré à un Magicien qui lui fit paroître les Démons, il eut peur, & ayant fait sur son front le *signe de la croix*, aussi tôt les Démons disparurent. L'enchantement s'en plaignit à Julien qui avoua sa peur, & témoigna admirer la vertu de la *croix*. THEODORE, *Hist. L. III, C. 3.*

Secondement, *signe de la croix* signifie quelquefois la *croix*, parce que plusieurs ont entendu du Jugement dernier & de la *croix* ce que J. C. dit en S. Matth. XXIV, 30. que le *signe du fils de l'Homme paroîtra sur les nues*, on entend par-là la *croix*, & on appelle quelquefois la *croix*, le *signe de la croix*; & au lieu du signe du fils de l'homme, on dit, le *signe de la croix*, dans des sermons & des livres spirituels; mais alors il faut toujours mettre l'article, &

ne point lire *signe de croix*, comme on fait souvent dans la première signification.

En termes de manège on dit, Faire la *croix* à courbettes, à ballotides, quand on fait de ces sauts avant, en arrière, & aux côtés tout d'une haleine, parce que cela fait la figure d'une *croix*. *Equum in transversis directis partibus agere, crucem factibus exhibere.*

CROIX, se dit aussi de toutes les lignes ou autres choses qui se coupent ou qui se traversent les unes les autres. *transversus directio lineas ponere.* Il y a des superstitieux qui ne veulent pas qu'on mette des couteaux en *croix*. Deux diamètres qui se coupent font une *croix*.

CROIX, est aussi une petite marque qui se fait à la hâte par deux petites lignes qui se coupent sur quelque chose. Comptez jusqu'à dix, & puis faites une *croix*. Les *croix* dans le Missel marquent qu'il faut faire des signes de *croix* & des bénédictions en ces endroits là. Les *croix* dans l'impression marquent des renvois. En Algèbre la *croix* signifie *plus*, & est une marque qu'il faut ajouter.

On fait au Palais des *croix* à la marge des Déclarations de dépens, ou de dommages & intérêts qu'on a taxés, pour marquer les articles dont on veut être appellant. Une appellation sous deux *croix* est une cause d'Audience; sous trois *croix*, est un procès par écrit.

CROIX, est aussi une marque qu'on met d'un côté à la plupart des monnoies des Princes Chrétiens. On dit aussi *croix*, pile, pour signifier les deux côtés de la monnoie. *aversa & obversa nummi facies*, ou *caput, titia*; & en ce sens on dit qu'un homme n'a ni *croix* ni pile, pour dire, qu'il n'a point du tout d'argent. On dit aussi, jeter à *croix* & à pile, pour dire, mettre une chose au hasard. *Omniem aleam sulire, adire.* Les Anglois appellent le côté de la tête *King side*, le côté du Roi; & le revers, *Cross side*, le côté de la *croix*, comme nous. Cet usage vient de ce que sur leur anciennes monnoies, aussi bien que sur les nôtres, il y avoit une *croix* au revers.

CROIX, signifie figurément, Peine, affliction que Dieu nous envoie. JESUS-CHRIST veut que chacun porte sa *croix*. Il n'y a guere de gens qui ne portent leur *croix* en ce monde. Dieu envoie des *croix*, des afflictions aux pécheurs. C'est une grande *croix* qu'une méchante femme.

*Celui qui veut suivre mes loix,
En tout temps doit porter sa croix,
Se détacher de tout, se renoncer soi-même.*

L'ABBÉ TERU.

CROIX DE PAR DIEU, est une *croix* qui est au devant de l'Alphabet du livre où l'on apprend aux enfans à connoître leurs lettres. On le dit aussi de l'Alphabet même, *Literarum elementa*, & du livre qui le contient, *Codicilli puerorum literas appellare discentium, abecedarium.* Je vous enverrai par le premier ordinaire une *croix de par Dieu Siamoise*. DE CHOISI.

*Les soucis auront bientôt lieu,
Dès quatre ans la croix de par Dieu,
Croix de tous enfans abhorree,
Va vous apprendre à votre dam,
Que vous êtes né fils d'Adam.*

P. DU CERCEAU.

On dit aussi au figuré, quand il faut recommencer une affaire, ou quelque procédure mal faite, qu'on est encore à la *croix de par Dieu*.

On dit encore *croix de par Dieu* dans un sens figuré, en parlant des choses qu'on fait le mieux, qu'on a apprises dès sa jeunesse, & dans lesquelles on s'est exercé, des commencement, des rudimens d'un art, ou d'une science.

*Le tout dépend des momens & du tour ;
Vous l'apprendrez des Rheteurs de la Cour ,
Point ne connois pour l'art de la parole ,
De plus adroite & plus subtile Ecole ,
Le leu parler vint au monde en ce lieu ,
Et compliment est leur croix de par Dieu*

P. DU CERCEAU.

- CROIX, se dit aussi en termes de Blason, quand la croix est toute seule dans un Ecu, & sans être accompagnée ni cantonnée. Elle doit en occuper justement le tiers, parce qu'elle est mise au rang des pièces honorables qui font la division de l'Ecu.
- CROIX ALÈSÉE, ou *racourcie*, est celle qui ne s'étend pas jusqu'au bord de l'Ecu. *Cruis acifsa.*
- CROIX ANCRÉE, qui a des ancres, dont les branches finissent & se terminent en ancres de navire. *Anchorata.*
- CROIX S. ANDRÉ, en termes de Charpenterie, est aussi un assemblage de poteaux ou de pièces de bois inclinés l'un vers l'autre, qui se coupent diagonalement, & qui archoutent les pièces d'un pan de charpente. *Decussis.* On s'en sert sur-tout dans les clochers, combles & autres charpentes massives.
- CROIX S. ANDRÉ, qu'on appelle autrement *Sautoir*, ou *Croix Bourguignone*, est une croix qui n'est point à angles droits, ni à plomb, & dont il y a deux pointes qui posent sur la ligne horizontale. *Decussata.* La *Croix de S. André*, que portent les Rois d'Ecosse dans leurs armes, leur vient des Rois Piétes, dont ils joignirent les armes aux leurs quand ils réunirent les deux Royaumes. Les Rois Piétes la portoient depuis que ce Saint apparut la veille d'une bataille contre les Saxons à Achaius qui gouvernoit les Piétes sur la fin du VIII^e. siècle.
- CROIX DE S. ANTOINE, ou *tau*, est celle qui n'a que trois branches, celle de dessus étant retranchée. *In morem literæ T.*
- CROIX BORDEE, est celle qui a tout autour un filet d'autre couleur, ou métal que le corps de la croix. *Cincta limbo.*
- CROIX BOURDONNÉE, est celle qui a, aux extrémités & au milieu, des cercles qui représentent les pommes d'un bouton. On l'appelle aussi *potmee.* *Globata.*
- CROIX BRETESSÉE, est celle qui a les branches garnies de breteffes, composée de crénaux qui se rapportent les uns aux autres. *Utrinque pinnata.*
- CROIX CABLÉE, est une croix qui est composée ou chargée de plusieurs tortils de cables, de cordes, ou de cordons. *Funibus implicata.*
- CROIX CANTONNÉE, est celle qui a aux cantons quelques figures qui remplissent les vides de l'Ecu. *Angulata, stipata.* Et *croix chargée*, est celle qui a sur ses branches des coquilles, des étoiles, ou autres meubles de l'Ecu. *Impressa.* Il y a aussi des croix qui sont chargées d'une autre croix plus étroite.
- CROIX CERCELÉE, est celle dont les bouts se recourbent en demi-cercle, comme une volute. *Curvata.*
- CROIX CLAVELÉE, est celle qui est composée de bâtons tronçonnés qui semblent être enclavés dans le bois principal de la croix. *Claviculata.* On l'appelle aussi *croix batonnée.*
- CROIX COMPOSÉE, est celle qui est faite de divers émaux, dont les parties sont d'un métal, ou d'une couleur différente. *Composita.*
- CROIX CROISÉE, ou *recroiffetée*, est celle qui a de petites croix aux quatre extrémités. *Cruçibus repetita.*
- CROIX A DÉGRÉS, est une croix haussée, dont le pied est posé sur la maçonnerie en forme de degrés, comme sont celles des grands chemins. *Gradibus fulta.* On dit aussi une *croix enfoncée de quatre degrés*, quand à chaque bout de ses branches il y a trois degrés figurés, comme à celui qui lui sert de marche-pied. Quelques-uns appellent aussi cette croix, *denchée*, *dentée*, *endenchée*, *endementée*, ou *dentelée.* *Densiculata, striata.* Cette dernière a les dents plus petites. L'engrêlée ne diffère de l'endementée, que parce que l'endementure est différente de l'engrêlure.

- CROIX DOUBLE. Le P. Menestrier dans son *Origine des Armoiries*, croit que l'origine des croix doubles vient de ce que, la croix étant devenue le sceptre des Empereurs Chrétiens de Constantinople, quand ils étoient en même temps deux Empereurs sur le trône, au lieu de mettre deux croix d'un même côté de leurs monnoies, ils mettoient une seule croix, mais à double traversé, & chacun d'eux la tenoit d'une main.
- CROIX ÉCARTELÉE, est celle qui est divisée par une ligne tirée tant de haut en bas, que de travers de droite à gauche, & dont les parties divisées sont de différens émaux, soit couleur, soit métal. *Quadrifida.*
- CROIX ÉCOTÉE, est une croix dont le montant & les branches ont plusieurs chicots, nœuds, ou inégalités. *Nodosâ.*
- CROIX ENHENDÉE, est celle qui a les branches terminées en façon de croix ancrée, & qui a entre les deux crochets une pointe comme un fer de lance. *Anchorata, spiculata.* Celle-ci est commune chez les Espagnols, qui lui ont donné ce nom.
- CROIX ÉCHIQUETÉE, qui est chargée de carrés posés en échiquier. *Esselata.*
- CROIX FENDUE, est celle qui est entr'ouverte & séparée en deux. *Fissa.*
- CROIX FLORENCÉE, ou *fleuronnée*, ou *fleurdelisée*, est celle qui a des fleurs, ou des fleurs de lis à ses extrémités. *Liliata.* *Croix trèflée*, qui a des trèfles. *Trifoliata.*
- CROIX FOURCHÉE, est celle dont les branches se terminent par trois pointes qui font deux angles entrans; & *croix fourchetée* celle dont les branches se terminent en fourchettes, dont on se servoit pour porter un mousquet. *Bifida.*
- CROIX FRÊLÉE qui est composée ou plutôt chargée de cotices qui se traversent, & laissent un vide en forme de carrés posés en pointe comme des losanges. On l'appelle autrement *croix cotice* & *recotice.* *Clathrata.*
- CROIX GIVRÉE, ou *gringolée*, est celle qui finit ses branches par des têtes de serpens recourbées de part & d'autre de la manière des croix ancrées. *Binis anguibus in quadruplici extremo anchoratis affecta.*
- CROIX D'HERMINE, celle qui est chargée d'hermines. *Mustelis Ponticis affecta.* Il y a aussi des croix à quatre queues d'hermine, & aboutées en croix qui aboutissent à un centre, & forment une croix.
- CROIX DE LORRAINE, est celle qui est double, comme les croix Patriarchales, qui a deux travers, chacun à l'endroit de chaque tiers du montant, celui d'en bas un peu plus long que l'autre. *Lotharingica, seu transtro gemino affecta.* Ainsi la portent les Religieux de l'Ordre du S. Esprit, & autrefois les Templiers. Cette croix à double travers est proprement appelée la *croix des Grecs*, parce qu'ils l'ont souvent représentée à l'imitation de celle de Porphyre, que Constantin fit dresser au milieu du marché de Constantinople.
- CROIX LOSANGÉE, qui est composée ou chargée de losanges de métal ou de couleur, qui en font le plein & le vide. *Scutulata.*
- CROIX MILLÉE, ou *de moulin.* On l'appelle aussi *nellée*, *nil*, ou *nigle*, qui est faite de deux bandes séparées & crochues par le bout, telle qu'en porte la Maison d'Aubusson *Anchorata.* Elle est ancrée & fort déliée comme est l'anille ou le fer de moulin.
- CROIX ONDÉE, est celle dont les branches se tournent en ondes. *Undata.*
- CROIX PARTIE, qui est divisée par en bas par une ligne qui sépare les émaux différens de deux côtés. *Partita.*
- CROIX PATÉE, est celle qui s'élargit vers l'extrémité des branches, comme celle des Mathurins, ou qui est un peu croisée en quart de voussure. *Pedata.* Il y en a qui ont les bouts des branches plus larges trois fois que leur racine, & qui sont vidées sur les flancs par un trait d'ovale.
- CROIX AU PIED FICHÉ est celle qui a l'extrémité d'en bas aiguillée en pointe, & qui est d'ordinaire un peu plus

haute que large. *Spiculata*. En ce cas on l'appelle *croix hauffée*, ou *croix de Sauvage*.

CROIX POTENCEE, est celle dont les extrémités sont faites en potence double, ou selon la figure de la lettre T, comme celle de Jérusalem. *Palatata*.

CROIX RESARCELÉE, est une *croix* divisée en sa largeur par le moyen d'un filet d'un autre email qui regne tout le long de ses bords. *Laternus tertiana*.

CROIX DE TOULOUSE, est une *croix* vide, trellée, & pommelée d'or; c'est-à-dire, qui paroît creuse, qui a pour chef aux extrémités quatre petits carres, & à chacun trois pommettes. *Trifoliana seu cruciata, trifoliata, globata*. On met la *croix de Toulouse* entre les Armoiries qu'on prétend être descendus du ciel.

CROIX DE VAIR, ou *vairée*, qui est chargée de vair, ou de pots ou de cloches vairées. *Festivata*.

CROIX, en termes de Tondeurs de draps, se dit d'une petite coulote de cuir, qui fait partie de l'instrument que ces Ouvriers appellent Manicle.

CROIX GEOMETRIQUE. Terme de Marine. C'est un instrument composé d'un long bâton, & d'un autre plus court mis en *croix*, dont les pilotes se servent pour mesurer les hauteurs. On l'appelle aussi *Aractricille, bâton de Jacob, Radiometre, Arbalète*, &c.

CROIX, ou *Croisèle du Sud*. C'est une constellation de quatre étoiles disposées en *croix*, où les pilotes prennent hauteur dans la mer Méridionale. *Stidus figuram crucis referens, exhibens*.

CROIX INDIENNE. f. f. C'est une des Constellations nouvellement découverte dans la partie méridionale du ciel, & qui ne paroît jamais sur notre horizon.

CROIX de cerf. C'est l'os que l'on trouve dans son cœur, qui approche de la figure d'une croix.

Les Chimistes ont appelé *Freres de la Rose-Croix*, certains Visionnaires qui cherchoient la Pierre Philosophale, qui étoient si cachés, qu'ils passoient pour invisibles; & leur cabale étoit marquée par ces lettres F. R. C. que quelques uns d'entre eux ont interprétées, *Fratres Ioris Coeli*, à cause qu'ils prétendoient que la matière de la pierre étoit la rose cuite. Voyez Gabriel Naudé, qui a fait un très docte livre contr'eux, quoiqu'ils n'en valussent guere la peine.

CROIX, en Botanique, est employé pour exprimer l'arrangement des pétales de certaines fleurs qu'on appelle plantes à fleurs en *croix*. *Plantæ flore cruciformi*. Telles sont les giroliers, les choux, le cresson, &c. Les fleurs ne doivent avoir ni plus ni moins de quatre pétales, leur calice n'est aussi composé que de quatre pièces. Le pistille devient presque toujours un fruit qu'on nomme silique, ou silicule.

CROIX de Jérusalem. Le simple est peu de chose; mais la double est une belle fleur. Le lieu où elle croît, ne doit être ni trop chaud, ni trop humide.

CROIX, en termes de Serrurier, se dit des gardes qu'on met dans les pannetons des clefs: ces gardes, quand elles sont en forme de *croix*, ont différens noms pris de leur figure & de leur situation. Pleine *croix*, simple, marquée, pleine *croix* renversée en dehors, pleine *croix* en fond de cuve & en bâton rompu, pleine *croix* hâtée en dedans, pleine *croix* hâtée en dehors & renversée en dedans, pleine *croix* hâtée en dedans & renversée en dehors, pleine *croix* renversée en dedans, pleine *croix* renversée au fond de cuve, pleine *croix* en fond de cuve renversée des deux côtés en dehors & en dedans. Voyez l'Art de la Serrurerie de Mathurin Jouffe, où il y a des figures de toutes sortes de *croix*.

LA PIERRE DE CROIX. *Lapis Crucifer*. Sur un fond blanc, elle représente une *croix* en noir, ou en gris, sur chaque tronçon, dans lesquels on la coupe ordinairement; il y en a une espèce plus ferrugineuse où la *croix* est extérieure & en reliefs, laquelle reste dans son entier, & ne se coupe point.

CROIX DU TIROIR à Paris, c'est une *croix* auprès de laquelle il y a une fontaine, dont le robinet sort du piédestal de la *croix*, ce qui lui a fait apparem-

ment donner ce nom. Brunehaut, Reine de France, fut condamnée par les Etats Généraux des François d'être attachée par un bras & une jambe à la queue d'une jument incompréhensible, & traînée par la ville de Paris, où elle mourut étalée au lieu où depuis une croix a été élevée, dite la Croix du Trahoir, *in insula & par le vulgaire, la croix au Le Pélageux, Hist. de Nav. L. 1, p. 37*. On appelle aussi *croix de l'Évêque*, le carrefour où est cette Croix & les environs. Il demeure à la *Croix de l'Évêque*.

L'ILE DE SAINTE CROIX, est une des Antilles de Balbovento, ou la dernière de celles de dessous le vent. Elle est entre celle de S. Jean de Porto-Rico. & celle de S. Christophe. Son circuit est de 25 lieues. Elle appartient aux François depuis 1650. Elle est à la hauteur de 16 d. & quelques minutes. Les Caraïbes, qui en furent chassés par les Espagnols la nommoient Agay. Le Chevalier de Pomer la décrit dans son *Hist. des Antilles*, L. I. C. 5, art. 7.

CROLER. v. n. Terme de Fauconnerie. Voy. CROLLER.

CROLER Marot a dit *croler* au lieu de crouler.

Qu'il fait crolez les toits du lieu infâme.

CROLIS. f. m. Vieux mot. Fondrière. Il vient de *crolier*, qui se dit d'une terre qui n'est pas ferme, qui s'enfonce sous les pieds.

CRONASTY. Petite Ville de l'Ecosse Septentrionale, dans la province de Ross.

CROMATIQUE. Voyez CHROMATIQUE.

CROMMYON. f. m. Le troisième des combats de Thésée fut son combat contre le sanglier. *Crommyon*, selon Diodore.

CROMORNE. f. m. Terme de musique. C'est un jeu de l'orgue accordé à l'unisson de la trompette. *Crudo tuborum organi mure et tube confonus*. Il a quatre pieds depuis son noyau jusqu'au sommet, dont le premier demi-pied va en élargissant jusqu'à cinq pouces, & puis il continue tout droit, ayant un pouce & demi de diamètre.

On appelle aussi *cromornes* en général, les tuyaux qui sont longs, & qui ne s'élargissent point par en haut.

On trouve quelquefois ce mot écrit avec un h au commencement, *cromorne*, & qu'il quefois avec deux h, l'une au commencement, & l'autre au milieu, *chromorne*. Voyez M. de Brossard.

CRONACH. Ville d'Allemagne au Cercle de Franconie, dans l'Evêché de Bamberg.

CRONE. f. m. Terme de marine. C'est sur le bord d'un port de mer, une tour ronde, & basse, avec un chapiteau, comme celui d'un moulin à vent, qui tourne sur un pivot, & a un bec qui, par le moyen d'une roue à tambour, & des cordages, sert à charger & à décharger les marchandises. *Turris depressior*.

CRONE. Terme de pêche. Ce sont des endroits qui sont au fond de l'eau, garnis de racines d'arbres, de grands herbages, & autres choses de cette nature. C'est ordinairement où se retire le poisson.

CRONENBOURG. Ville de Finlande. Voyez THAVASTUS.

CRONIES. f. f. pl. Fêtes à l'honneur de Saturne, qui en Grec s'appelle Κρονος, *Cronos*, d'où se forme le nom de Κρονια, *Cronies*. Les *Cronies* sont chez les Grecs ce que les Romains appelloient Saturnales. Consultez Macrobe, L. I. des Saturnales, C. 7, & voyez SATURNALES.

CRONIQUE. Voyez CHRONIQUE.

CRONIQUEUR. Voyez CHRONIQUEUR.

CRONOS. f. m. La même chose que Saturne. Voyez ce mot.

CROON. f. m. Ancienne monnoie d'argent qui se fabriquoit autrefois en Hollande. Le *croon* vaut deux florins; ce qui revient à 4 liv. 1 s. 3 den. argent de France.

CROONE, ou **COURONNE**. f. f. Monnoie de compte du Canton de Berna,

CROPIÈRE. *Curtipetra.* Petite Ville de France dans la baillié Auvergne, à six lieues de Clermont, vers Lyon.

CROPIOT. f. m. Petit fruit de l'Amérique, ridé, renfermant une semence noire, semblable au poivre d'Ethiopie, d'un goût très-âcre. Les Indiens en mêlent avec leur tabac, quand ils veulent fumer; il soulage le mal de tête, comme fait quelquefois le tabac. Clusius & Bauhin en font mention.

CROQUANT. Nom de faction de payfans révoltés en quelques Provinces au-delà de la Loire pendant la ligue sous Henri IV. Il se fit en 1593 un soulèvement de payfans dans le Périgord, le Limousin & le Poitou. Ils s'attrouperent, se firent des Chefs, & des Officiers, refusèrent de payer les impôts, coururent la campagne, & ne faisoient aucun quartier aux Gentilshommes qui tomboient entre leurs mains, pour se venger, disoient-ils, des violences qu'on leur avoit fait souffrir, & des extorsions des Gouverneurs des villes & des châteaux. On leur donna le nom de *Croquants*, parcequ'ils croquoient, c'est le terme populaire, c'est-à-dire, qu'ils mangeoient & buvoient tout ce qu'ils trouvoient à manger & à boire dans les maisons des Gentilshommes, & que tout leur butin étoit employé à faire bonne chère. P. DANIEL, dans *Henri IV. T. III. p. 1648.*

CROQUANT, se dit par extension d'un homme de néant, d'un gueux, d'un misérable, C'est un *Croquant*, un pauvre *croquant*. Ce terme est populaire.

CROQUANT, ANTE. Se dit neutralement des fruits & des mets durs, secs, fermes qui croquent ou font du bruit, en se brisant sous la dent.

CROQUANTE. Se dit absolument d'une tourte ou pièce de pâtisserie composée d'amandes, mince, séchée au four, & qui croque sous la dent.

CROQUE. f. f. On dit manger quelque chose à la *croque-au-sel*, pour dire, manger quelque chose sans autre apprêt que le sel, ou comme on la trouve.

Dans le sens figuré, on dit qu'un homme en mangeroit un autre à la *croque-au-sel*, pour dire qu'il est beaucoup plus fort que lui. Expression familière.

CROQUE-LARDON. f. m. Affamé, écornifleur de cuisine. Terme populaire.

CROQUER. v. n. C'est en parlant des choses dures ou sèches qu'on mange, faire du bruit sous la dent. *Crepitare sub dentibus.* Le biscuit de mer, les amandes à la praline *croquent* sous la dent. Les moules, les laitues qui ne sont pas bien lavées, *croquent* quand on y a laissé du gravier. Quelquefois ce verbe est actif, & signifie manger des choses qui font du bruit sous la dent. *Croquer* du petit métier.

Activement il signifie aussi manger avec avidité. *Glutire, deglutire, vorare.* Ce cadet a bon appétit, il auroit bientôt *croqué* ce poulet. Il *croquera* toute notre collation, si l'on n'y prend garde. La Fontaine fait dire par le Renard au Lion :

*Et bien, manger moutons, canaille, sotté espèce,
Est-ce un péché? non, non: vous leur fîtes, Seigneur,
En les croquant beaucoup d'honneur.*

*Assaillir un poulet hérissé de lardons,
Fripper un bon morceau, croquer des macarons.*
NOUV. CHOIX DE VERS.

CROQUER, signifie encore, dissiper, perdre. *Abliquirire bona, nummos comedere, patrimonium conficere, dissipare.* C'est un homme qui a *croqué*, qui a dissipé tout son bien. Vous avez prêté votre argent à cet insolvable, c'est autant de *croqué*.

CROQUER, figurément signifie, dérober avec adresse & promptitude. *Suffurari astute.* Je laissai mon livre sur la table, il fut incontinent *croqué*. Tout cela est du style familier ou populaire.

CROQUER, en termes de Peinture, signifie, tracer sur le papier à la hâte les premières idées, les premiers traits d'un dessein, dans l'intention de les corriger,

de les rectifier à loisir. *Aliquid adumbrare leviter; levior manu, rudiore penicillo.* On le dit aussi des vers, & de tous les ouvrages d'esprit qui ne sont pas achevés, où l'on n'a pas mis la dernière main. Cet ouvrage n'est que *croqué*, c'est dommage.

CROQUER. Terme de Marine, il se dit pour accrocher. *Croquer* le croc de palan, c'est le passer dans l'arganeau de l'ancre.

On dit proverbialement, qu'un homme a été long-temps à *croquer* le marmot; pour dire qu'on l'a laissé long-tems à attendre sur les degrés, dans un vestibule. Ce proverbe vient apparemment des compagnons Peintres qui, quand ils attendent quelqu'un, se défennuient à tracer sur les murailles quelques marmots, ou traits grossiers de quelque figure: ce qu'on appelle *croquer le marmot*, suivant la phrase qui vient d'être expliquée.

CROQUÉ, ÉE. Part. Il a les significations de son verbe.

CROQUET. f. m. Espèce de pain d'épice qui est fort mince, fort sec & fort dur, qui par conséquent croque sous les dents. *Dulciarius panis duratus ac siccatus igne, qui sub dentibus crepitat, cum frangitur.*

CROQUET, Pomme de *croquet*. Nom d'une espèce de pomme. La pomme de *croquet* est une espèce de châtaigne.

CROQUEUR. f. m. Celui qui prend, qui attrape, qui mange, qui croque.

*Un vieux renard, mais des plus fins,
Grand croqueur de poulets, un jour fut pris au piège.*
LA FONT.

CROQUIGNOLE. f. f. Quelques-uns disent *croquinole*; mais mal. C'est une espèce de chique-naude ou de nasarde. C'est un coup qui se donne sur le visage, en lâchant avec violence un doigt qu'on a posé sur un autre. *Lalitrum.* Donner des *croquignoles*. L'un en passant me donnoit une nasarde, & l'autre une *croquignole*. ABLANC. Choisissez d'avoir trente *croquignoles*. MOL.

CROQUIGNOLER. v. a. Donner des *croquignoles* à quelqu'un. *Lalitrare illudere.* Il n'est pas usité.

CROQUIS. f. m. Terme de Peinture. Esquisse faite à la hâte, moins finie que les esquisses ne le sont ordinairement. Voyez PENSÉE, ESQUISSE.

CROSSE. f. f. Bâton crochu, ou recourbé par le bout, avec lequel les enfans jouent & s'échauffent en hiver, en poussant & se renvoyant une balle, une pierre. *Baculus extremorum altero recurvus.*

CROSSE, est aussi la partie du fût du mousquet, d'un fusil, qu'on appuie contre l'épaule en tirant. *Sclopeti majoris pars incurva.* Ce soldat a achevé de tuer son ennemi avec la *croisse* de son mousquet.

CROSSE, est aussi un bâton Pastoral que portent les Archevêques, Evêques & Abbés réguliers, ou qu'on porte devant eux dans les cérémonies. C'est un bâton d'argent ou d'or, recourbé & ouvragé par le haut. *Pedum Pontificum, Pontificale, Pastorale.* C'est le symbole de la correction Episcopale. Les Evêques, les Abbés, Abbeses, la font porter devant eux; & ils la tiennent à la main, quand ils donnent la bénédiction en cérémonie. La *croisse* d'Evêque d'un côté est pointue, de l'autre courbe: ce qui est signifié par ce vers.

Curva trahit mites, pars pungit acuta rebelles.

L'usage de porter un bâton pastoral devant les Evêques est très-ancien, comme il paroît par la vie de S. Céfaire d'Arles, L. II. n. 22. ce Saint vivoit vers l'an 500. & par la vie de Saint Germain, Evêque de Paris qui mourut en 576. Mais on ne trouve point de mention de *croisse* avant le XI^e. siècle. Chez les Grecs il n'y avoit que les Patriarches qui eussent le droit de porter la *croisse*. Les premières *crosses* n'étoient que de simples bâtons de bois, qui d'abord eurent la forme d'un Tau, T. & dont on se servoit pour s'appuyer. Ensuite on les fit

plus longues, & peu-à-peu elles ont pris la forme que nous léu voyons. Consultez le P. Thomassin. *Disq. Eccl. Tom. I. L. II. C. 58. §. 2.* Coquille rapporte cette espèce de proverbe qui étoit de son tems dans la bouche du Peuple.

*Au tems passé du siècle d'or,
Crosse de bois, Evêque d'or,
Maintenant changent les loix,
Crosse d'or, Evêque de bois.*

Les Abbés Réguliers peuvent officier avec la *crosse* & la mitre. La lanterne d'une *crosse*.

Du Cange dit qu'on l'a appelée en Latin, *campuca* & *camputa*, ou *campucum* & *petalum*; & *Sambuca*, ou *Cambucarius*, celui qui porte la *crosse*, ou la croix. On l'a appelée aussi en Latin *pedum* & *crocia*, & *croffa* dans la plus basse Latinité, *Acta SS. Mart. T. I. p. 122. E.* Papias croit que ce mot vient à *similitudine Crucis*. Les *crosses*, comme on l'a dit, n'étoient anciennement qu'un long bâton de bois, qui par en haut se terminoit en croix. De là vient que dans la basse Latinité on appelle du même nom *croffa* & *crucca*, *croca*, *croeta*, *crocia*, les béquilles, ou potences dont les gens perclus se servent pour marcher en les mettant sous leurs aisselles, & s'appuyant dessus. *Cambotta*, qui étoit le nom propre d'une *crosse*, se prend aussi pour une béquille, par Gocelin, Moine de la fin du XI^e. siècle, dans l'Histoire de la Translation de S. Augustin, Archevêque de Cantorberi, C. 3. *Acta SS. Maii. T. V. p. 418. A.* Tout cela montre que Papias a raison. Cependant quelques Auteurs prétendent qu'il vient de *camoc*, qui en ancien Saxon signifie quelque chose de courbé. D'autres veulent que l'on ait dit *cambota*, qui vient de *καμπω*, je *courbe*. Voyez *Du rand, Rationale Off. L. III. 15* & le *Glossar. Archæolog. de Spelman*.

CROSSE se dit, en termes d'Anatomie, des parties des vaisseaux du corps animal, qui se recourbent en forme de *crosse* ou de demi-cercle. *Curvatura*. La *crosse* de l'aorte ascendante. La *crosse* de l'aorte descendante. La *crosse* droite, la *crosse* gauche de l'artère du poulmon. Toutes ces expressions sont de M. Du Verney, dans sa description du cœur de la tortue.

CROSSE D'ÉGUIÈRE, c'est une anse d'éguière en forme de *crosse*. *Ansa*. Les éguières à *crosse* sont à la mode.

CROSSE, terme de Rivière, pièce de bois qui sert au gouvernail d'un bateau foncer.

CROSSE, EE. adj. Qui ne se dit que des Prélats & dignités qui ont droit de porter la *crosse*, & de la mettre au-dessus de leurs armes. *Pontificii pedis habens*. Tel Abbé est *croffé* & mitré.

CROSSEN. Ville de Silésie, au confluent du Rober & de l'Oder, capitale de la Principauté de Croffen, aux confins de la Marche de Brandebourg.

CROSSER. v. n. Jouer avec une *crosse*, pousser une balle avec une *crosse*. *Baculo recurvo pilam pulsare*. Les laquais, les petits garçons, *crossent* pendant l'hiver. Il y a des défenses de tirer de l'arc, de jouer au mail, à la paume, *crosser*, ou faire quelque autre exercice dangereux dans les rues, places publiques, ou autres lieux fréquentés & passans. DE LA MARE, *Tr. de la Pol. L. I. T. XI. c. 7.*

CROSSER, se dit figurément & populairement, pour dire, Traiter avec un grand mépris. C'est un homme à *crosser*. Ac. FR.

CROSSETTE. f. f. Terme d'Agriculture. Branche de vigne taillée, où il reste un peu de bois de l'année précédente. *Decisus de vite malleolus*. Ces *crossettes* reprennent facilement racine quand on les fiche en terre. Les *crossettes* de figuier sont des branches coupées de dessus un figuier, & auxquelles on observe de laisser au talon un peu de vieux bois de l'année précédente, & ce sont ces sortes de branches dont on se sert pour boutures. Ainsi les Jar-

diniens disent, j'ai beaucoup de *crossettes* de figuier à planter. LIGER, & LA QUINT.

Crossettes est synonyme à *bouture*; mais *bouture* est un terme générique. *Crossette* se dit particulièrement de la vigne & du figuier; *plançon* des saules.

CROSSETTES, en Architecture, sont les retours aux coins des chambranles de porte, ou de croisée qu'on nomme aussi *oreilles*, ou *ordons*. *Acones*. On appelle *crossettes* de *lucarne*, des plâtres de couverture à côté des lucarnes.

CROSSLTTES. Terme de Marine. Voyez *VOUS-SOIRS*.

CROSSEUR. f. m. Qui pousse une balle avec une *crosse*. *Qui pilam pulsat baculo recurvo*. On a de la peine à se garantir des *crossieurs* durant la gelée.

CROSSILLON. f. m. Terme d'orèvre en grosserie. C'est l'extrémité recourbée d'une *crosse*, & la fin des tours qu'elle fait au-dedans. Le *crossillon* est terminé ordinairement par un ornement qui lui donne de la grace.

CROSSON. f. m. Berceau, *Cuna*. Ce mot n'est en usage qu'en Dauphiné, & peut-être dans les lieux voisins. Il vient de *κροσσος*, mot Grec, qui signifioit une sorte de vaisseau; & les berceaux en ont la forme. CNOR. *Hist. de Dauph. L. II. p. 101.*

CROTALAIRE. f. f. Plante qui nous est venue d'Asie. Sa tige est de la hauteur d'un pied & demi ou davantage, anguleuse, noueuse, & jetant beaucoup de rameaux disposés en rond. Ses feuilles naissent alternativement & seules le long des branches, comme celles du genêt. Elles sont longues d'un demi doigt, & larges d'un bon pouce, obtuses, nerveuses, vertes en dessus, blanchâtres en dessous, parsemées de verrues, & onduées en leurs bords. Ses fleurs sont disposées en épis au haut des rameaux, légumineuses, semblables à celles du genêt, de couleur bleue. Il leur succède des gouffes enfilées & arrondies comme celles de l'arrête-bœuf, noirâtres & garnies de quelques poils éloignés. Elles renferment de petites semences jaunes, qui ont la figure d'un petit rein, d'un goût un peu âcre & ingrat, & qu'on estime purgatives. LEMERY.

CROTALE. f. m. Terme de Médailliste. *Crotalum*. Espèce de tambour de Basque qu'on voit sur les médailles dans les mains des Prêtres de Cibile. Le *crotale* étoit différent du sistre, quoiqu'on semble avoir confondu quelquefois ces noms. Le *crotale* consistoit en deux petites lames, ou petits bâtons d'airain, que l'on remuoit de la main, & qui en se choquant, faisoient du bruit. On en faisoit aussi d'un roseau fendu en deux, dont on frappoit les deux parties l'une contre l'autre; & comme cela faisoit à peu près le même bruit que celui du bec d'une cigogne, on appeloit cet oiseau *Crotaliftria*, *Joceuse* ce *crotales*. Aujourd'hui nous avons des triangles faits de trois verges de cuivre, dans lesquels il y a plusieurs anneaux, & qu'on frappe par dedans en cadence avec une baguette de fer. Un Ancien dans Pausanias dit qu'Hercule ne tua pas les oiseaux du lac Stympale, mais qu'il les chassa en jouant des *crotales*. Si cela est vrai, les *crotales* étoient en usage dès le temps d'Hercule. Clément d'Alexandrie en attribue l'invention aux Siciliens, & en défend l'usage aux Chrétiens, à cause des mouvemens & des gestes indécens que l'on faisoit en jouant de cet instrument. Saumaïse parle des *crotales* dans ses notes sur Vopiscus, p. 492 de l'Histoire d'Auguste; & le P. Abraham Jéf. dans les notes sur l'Oraison de Cicéron *In Pison*, n. 20.

CROTAPHITE. adj. Terme d'Anatomie, qui se dit du muscle temporal qui occupe la cavité des tempes, & qui tire la mâchoire inférieure en haut. *Crotaphita*.

Ce mot vient du Grec *κροταφίτις*, qui signifie, la *tempête*. Voyez *TEMPORAL*.

CROTE. f. f. & son diminutif *Croton*. Il y a à Chartres deux Notre-Dames, dont l'une est dans le Temple, l'autre dessous. Celle qui est dedans s'appelle Notre-

Dame d'en-haut ; l'autre, Notre-Dame d'en-bas, ou Notre-Dame sous terre, ou Notre-Dame des *Crottes*, non pas qu'elle soit crottée, mais parce qu'elle est en un creux sous terre, fait en façon de cave ; car ce mot *crote* en cette signification vient du Grec *Crypta*. Encore en quelques lieux on use du mot *Croton* dans les prisons, comme qui diroit basse-fosse. *Apol. pour Herodote, c. 38, art. 16, t. 3, p. 265 de l'édition de la Haye, 1735. Crote pour Grote, caverne ; & Croton ou Groton pour cachot, prison obscure, font dans Pomcy.*

CROTE, CROTÈR. C'est ainsi qu'on devoit écrire ces mots, parce qu'ils tirent leur étymologie de *crusta*, selon Nicod, ou de *creta*, selon Ménage. *Voyez CROTTE.*

CROTIN. *Voyez CROTTIN.*

CROTOI (le). Bourg situé à l'embouchure de la Somme en Picardie, vis-à-vis de S. Valeri. Adrien de Valois croit que ce doit être le *Corocotinum* des Anciens. Dom Duplessis croit que ce doit être plutôt Harbeur, à moins que l'itinéraire d'Antonin qui en fait mention, n'ait été altéré en cet endroit-là par les Copistes. *Descript. Geogr. & Hist. de la Haute-Norm. T. 1, p. 4 & 11.*

CROTONE. Ville ancienne d'Italie, qu'on nomme aujourd'hui *Cerone*. *Croto.* Elle étoit dans le pays des Brutiens, sur l'Esato. *Crotone* étoit sur la côte de la Mer Ionienne, dans un très-bon air ; ou du moins dans un lieu dont l'air passoit pour être excellent, parce qu'il sortoit de cette ville beaucoup d'Athletes vigoureux. Le Scholiaste de Théocrite dit que *Crotone* l'emportoit sur toutes les villes d'Italie en courage & en toutes sortes de richesses. On croit que cette ville fut bâtie par les Achéens, & par Diomède, ou Melisse, la troisième année de la X^e. Olympiade. Selon Eusebe, c'est la seconde année de la XIX^e. Olympiade ; & selon Denys d'Halicarnasse, L II. la troisième année de la XVII^e. Olympiade. *Crotone* étoit une très-grande ville de quatre lieues de tour. Elle est encore très-grande. *Voyez les médailles de Crotone dans la grande Grece de Goltzius. Tab. XXVIII. XXIX. KROTONIATAN.*

CROTONIATE. f. m. & f. *Crotonias.* Qui est de la ville de Crotone. Citoyen, habitant de Crotone. Les *Crotoniates* étoient excellens Athlètes, & bons guerriers. Milon *Crotoniate* fut six fois vainqueur aux jeux Olympiques. Il y porta une fois un bœuf sur ses épaules &, après l'avoir mis bas, il le tua d'un seul coup de poing qu'il lui donna. Mais toi, *Crotoniate* grossier, crois-tu que se vanter de porter un bœuf, ce ne soit pas se vanter de lui ressembler beaucoup. **FONTEN.** Le Milon *Crotoniate*, qui est dans les Jardins de Versailles, est une statue admirable. Milon *Crotoniate* florissoit vers la LXII^e. Olympiade, & fut disciple de Pithagore. Il y eut des Jeux Olympiques où tous les sept prix furent remportés par des *Crotoniates*. De là vint le proverbe : Le dernier des *Crotoniates* l'emporte sur le premier de tous les autres Grecs.

CROTONS. f. m. pl. On nomme ainsi dans le raffinage des sucres, les morceaux de sucre qui n'ont pu passer par l'hébuchet.

CROTTE. f. f. boue, fange, qui est dans les rues, & dans les chemins, formée par la poussière détrempée par les eaux de pluie. *Lutum.* On ne sauroit marcher pendant la pluie, qu'on ne soit plein de *crottes*. Les Persans ne sauroient souffrir une seule *crotte* sur leurs habits ; ils se tiennent immondes, quand cela leur arrive. On dit proverbialement & populairement, quand la gelée a séché les rues, les chiens ont mangé les *crottes*.

Nicod dérive ce mot de *crusta* ; Ménage de *creta*, terre gluante & rémède.

CROTTE, se dit aussi des excréments de certains animaux. *Fimus.* Des *crottes* de souris, de lapins, de lièvres, de chats, &c. Les *crottes* de fouine sentent bon.

CROTTER. v. act. Éclabouffer, faire jaillir de la

crotte sur quelque chose, salir avec de la *crotte*, *Luto aspergere, inficere.* Cette Dame marche si proprement, qu'elle ne se *crotte* point. Un cheval qui galoppoit m'a tout *crotté*, éclabouffé. Il ne faut pas laisser entrer ces payfans dans les chambres, ils *crotteroient* le plancher, les meubles.

On dit proverbialement qu'un homme est *crotté* comme un barbet, *crotté* jusqu'au cul, jusqu'à l'échine, jusqu'aux oreilles, pour dire qu'il est fort *crotté*. On dit aussi, *crotté* en Archidiacre, parce qu'autrefois les Archidiacres faisoient leurs visites à pied. On appelle un Poète *crotté*, un méchant Poète qui se *crotte* en allant à pied. On dit de même muse *crottee*.

*Quand on est en pays barbare,
Sans douceur, sans société,
Passé qu'on ait l'esprit bisarre,
Et que d'écrire on joit tenté ;
Mais qu'en ces lieux, mais qu'à Lucienne,
L'envie ou la fureur me vienne
De vivre en Poète crotté,
Je paroîtrois bien dégouté.* P. DU CERCEAU.

CROTTÉ, ÈE. part. pass. & adj. Un Pédant *crotté*. *Lutosus, luto infectus.*

On dit, il fait bien *crotté*, plus ordinairement, il fait bien de la *crotte* dans les rues, pour dire, que les rues sont bien sales.

CROTTIN. f. m. qui se dit des excréments de certains animaux, du cheval, du mouton, &c. La fiente fraîche du cheval s'appelle *crottin*. *Fimus, stercus.* Le *crottin* de mouton & de chèvre. **LA QUINT.** Le *crottin* de mouton est de tous les fumiers celui qui a le plus de disposition à fertiliser la terre. **Id.** Les fels de cet engrais sont très-actifs ; c'est pourquoi il faut avoir la précaution de le laisser reposer long-temps, & perdre à l'air son trop de chaleur avant que de l'employer.

CROTTON, ou **CROTON.** D'autres disent **GROTON.** f. m. Cachot. Ce mot ne se trouve que dans Pomcy.

CROU, ou **CARROA.** Espèce de Monnoie de compte, dont on se sert à Amadabath, & presque dans tous les Etats du Grand Mogol. Chaque *crou* fait quatre arebs.

CROU. Petite rivière de France, qui a sa source près de Louvres en Paris, passé à Gonelle, à St. Denis, & se rend dans la Seine.

CROUCHAUT. f. m. Terme de Charpenterie, qui se dit des pièces de bois qui portent sur le chef d'un bateau. *Voyez CHEF.*

CROULANT, ANTE. adj. Qui croule, qui est prêt à tomber. Un édifice *croulant*, une maison *croulante*.

CROULARD. f. m. Oiseau nommé autrement Traquet & Tarier. *Voyez TRAQUET.*

CROULEMENT. f. m. *Eboulement.* Le *croulement* des terres, d'une terrasse. Le *croulement* d'un bastion.

CROULER. v. n. Tomber en s'affaisant. *Concuti, nutare.* Cette terre n'est pas ferme, on la sent *crouler* sous les pieds. Les fondemens de cette maison *croulerent* tout d'un coup, & la maison tomba. Nicod dérive ce mot du Grec *κροῦω*, c'est-à-dire, *pulso, je pousse.*

CROULER, est aussi quelquefois actif, & se dit des arbres qu'on secoue pour en faire tomber le fruit. *concutere.* *Croulez* ce pommier, ce poirier, ce prunier.

POM. DANET. Ce mot n'est usité que dans quelques provinces.

CROULER, Terme de Marine. *Crouler* un bâtiment, un vaisseau, c'est le rouler pour le lancer à l'eau. Dans ce sens il est aussi actif.

CROULER LA QUEUE. Terme de chasse, se dit du mouvement que l'animal fait de cette partie, lorsqu'il fuit.

CROULIER, ÈRE. adj. Qui se dit des terres qui ne sont pas fermes sous les pieds, des sables mouvans où l'on enfonce. *Terra tremula, vacillans, deliscens.*

déhiscens. On ne peut bâtir en ce champ-là, parce que ce sont des terres *croulières*. On dit aussi des prés *crouliers*. On appelloit autrefois *croulis*, les fondrières, & *croulières*, des ornières profondes.

CROUPADE. f. f. Terme de Manège. La *croupade* est un fait plus relevé que la courbette, & qui tient le devant & le derrière du cheval en une égale hauteur, en sorte qu'il trouble ses jambes de derrière sous le ventre, sans les allonger ni montrer ses fers. *Equi factus erectis aequaliter tam anterioribus, quam posterioribus pedibus.* Hautes *croupades*, ce sont des *croupades* plus relevées que les *croupades* ordinaires. Manier à *croupades*. Mettre un cheval à l'air des *croupades*. Cheval qui se présente à *croupades*.

CROUPE. f. f. La partie de derrière du cheval, qui comprend depuis l'endroit où la selle porte jusqu'à la queue. *Tergum.* Il se dit de toutes les bêtes de monture & de somme. Ce cheval porte en *croupe*. Le postillon met la valise sur la *croupe*. Les Meuniers ne montent que sur la *croupe* de leurs mulets. Monter en *croupe* derrière un autre.

On appelle *croupe* de mulet, une *croupe* pointue & aigue. Ce cheval à la *croupe* de mulet.

Ce mot vient de *crouppa*, qui se trouve dans les Gloses, & est formé de l'Allemand *grub*, qui signifie gros, gras, épais. MEN. On trouve *Cruppa equi* dans le procès des miracles de S. Yves, fait l'an 1321. C. 13. *Acta Sancti Martini, T. IV. p. 567.* F. Bochart croit que ce mot a été fait par retranchement de *croupion*. Du Cange le dérive de l'Italien *groppa*, qui signifie *seffé*.

CROUPE, se dit figurément dans quelques façons de parler, comme lorsque Voiture dit que l'Hymen porte d'ordinaire en *croupe* le repentir & la misère, pour dire que le mariage entraîne souvent après lui la pauvreté & les chagrins.

*Un jou remplit d'ennuis que le trouble accompagne,
En vain monte à cheval pour tromper son ennui;
Le chagrin monte en croupe, & galope avec lui.*

BOILEAU.

Post equitem sedet atra cura. HORACE.

CROUPE, se dit aussi ironiquement & populairement du derrière d'une femme. Cette femme a une belle *croupe*.

On dit figurément d'un homme fort délicat, & qui se fâche aisément & sans sujet, qu'il est chatoilleux sur la *croupe*.

On dit aussi, Gagner la *croupe* du cheval de son ennemi, pour dire, l'approcher par derrière.

CROUPE, se dit aussi du haut, du sommet d'une montagne. *Vertex, apex, jugum.* Cette maison a belle vue, elle est sur la *croupe* de la montagne. Ils s'étoient saisis de la *croupe* du mont. VAUG. Ils firent des feux sur la *croupe* des montagnes. AB.

CROUPE, en Architecture, signifie aussi le derrière du chevet d'une Eglise, qui est arrondi. *Testudo.* La *croupe* de l'Eglise Notre-Dame est belle à voir de dessus le Pont-Marie.

CROUPE, se dit aussi de la partie d'un bâtiment, ou pavillon ordinaire, qui n'est point bâtie en pignon, mais qui est coupée obliquement & couverte en penchant comme le reste du comble, & qui est garnie d'attériers qui sont d'ordinaire de sept à dix pouces de gros, compris le débardement. *Testum testudinatum.* On dit aussi des entrails de *croupe*, des chevrons de *croupe*, des fermes de *croupe*.

CROUPE AU MUR. Terme de Manège, qui signifie faire aller un cheval de côté, ayant la *croupe* placée du côté de la muraille ou de la barrière, & la tête & les épaules vers le centre du Manège. *Voy. l'Ecole de Cavalerie de M. de la Guerinière, p. 109.*

CROUPE, ÉE. adj. Cheval bien *croupé* qui a une belle *croupe*. Philargyre a une maison bien réglée, un bon carrosse uni, deux chevaux bien *croupés*, deux laquais vêtus d'un bon drap gris, une servante propre, un ordinaire bien juste pour lui & pour ses

domestiques. *Ecole du monde.* L'auteur n'est pas d'un grand poids.

CROUPE. Vieux mot. Epais, de l'Allemand *Crub*. C'est de-là qu'est venu *croupe* de cheval, & *croupion*.

CROUPETONS (à). adv. Terme populaire, relatif à la manière de se tenir, lorsque la plante des pieds touchant à terre, le derrière touche les talons. *Appressis humi clunibus accubare, incubare.* On dit, *Être à croupetons*, pour dire, Être assis à terre sur sa *croupe*. Marcher à *croupetons*, pour dire, Marcher en se traînant contre terre. On dit aussi qu'un lièvre en forme est à *croupetons*, & qu'on le prend à l'accroupie.

CROUPIADER. v. n. Terme de Marine. Il signifie mouiller en *croupière*. *Voyez CROUPIERE.*

CROUPIAT. f. m. Terme de Marine. C'est un nœud qu'on fait sur le cable. *Nodus in fune.*

CROUPIER. f. m. Celui qui est associé avec un autre qui tient le jeu ou le dé. *Ludi jocius.* Cet homme ne pourroit pas jouer si gros jeu, s'il n'avoit des *croupiers* avec lui. En terme de Ballette & de Pharaon, *croupier* est un homme que le Banquier choisit pour l'avertir des cartes qu'il oublie, & pour lui aider à recevoir & à payer: quelquefois le *croupier* est intéressé à la banque.

CROUPIER, signifie aussi un associé secret en un traité, en une ferme, qu'il laisse mettre & régler sous le nom d'un autre, dont il partage le gain, ou la perte; à proportion de ce qu'il y a avancé. *Aliquis negotii socius.*

CROUPIER, se dit aussi en Jurisprudence Canonique, d'un confidentiaire qui prête son nom à celui qui plaide pour un Bénéfice. *Confidentarius.* C'est ainsi qu'on l'appelle dans le Droit. Quand on se désiste de son droit, on fait obtenir un dévolut sur soi-même, afin de l'obtenir en tout cas sous le nom d'un *croupier*.

CROUPIER, vient sans doute de *croupe*; parce que celui qui est monté en *croupe* derrière un autre, est censé son compagnon de fortune.

CROUPIERE. f. f. Longe de cuir qui passe au-dessous de la queue du cheval, ou autre bête de monture, qui s'attache à la selle pour la tenir en état. *Postilena, quasi post celta*, dit Papias.

On dit figurément & proverbialement, Tailler des *croupières* à quelqu'un, pour dire, le poursuivre vivement, le faire bien aller, & courir, lui donner bien de l'exercice. *Atiquem acriter infequi, persequi.*

CROUPIERE, ou **CROUPIAS**, est une corde qui tient le vaisseau arrêté par son arrière. *Navis retinaculum.* Ainsi on dit en termes de Marine, Mouiller en *croupière*, ou en *croupe*, pour dire, Jeter un ancre du côté de la poupe pour maintenir les ancres de l'avant, & empêcher un vaisseau de se tourmenter, ou pour lui faire présenter toujours le même côté.

CROUPION. f. m. Os pointu qui est à l'extrémité de l'épine du dos & proche du fondement. *Uropygium.* Il est composé de trois os, dont le plus grand touche l'os sacrum; le second est plus petit; & le troisième est le moindre de tous. Au bout de ce dernier est attaché un petit cartilage. Cet os est autrement appelé *coccy*, parce qu'il ressemble au bec du coucou. Il s'est démis le *croupion*.

CROUPION se dit aussi particulièrement de cette partie des oiseaux, où sont attachées les plumes de leur queue. *Croupion* de poularde, de chapon.

GARNIR UN CROUPION. C'est, parmi les Rôtisseurs, Mettre proprement sous la peau du *croupion* plusieurs petits lardons, pour faire paroître le chapon plus gras.

CROUPIER. v. n. Demeurer dans une même situation; se corrompre faute de mouvement. *Desidere, stagnare, stare.* On le dit particulièrement des choses qui se corrompent faute de mouvement. L'eau qui *croupit* est bientôt puante. On le dit aussi des personnes qu'on n'a pas soin de changer assez souvent de linge. Un malade, un paralytique, un enfant,

croupiroient dans leur ordure, si l'on n'avoit soin de les nettoyer.

CROUPIR, se dit figurément en choses morales, pour dire, languit honteusement dans l'oisiveté, dans la nonchalance, ou dans quelque état triste. Demeurer long-temps dans le même état. *Languere in otio*; *languescere*, *inertia marcescere*. Les pécheurs *croupiroient* toujours dans le péché, sans la grace. Comment Dieu qui est si miséricordieux, a-t'il laissé si long-temps *croupir* les nations idolâtres dans l'ignorance de la Loi de grace. TAV.

Las de vous signaler, & de vaincre en tous lieux, Allez, allez croupir dans un calme odieux. ERAB.

CROUPI, IE. part.

CROUPISSANT, ANTE. adj. Qui croupit. *Stagnans*, *deses*, *figer*. L'habitation dans les lieux marécageux n'est pas saine, à cause des eaux *croupissantes* qui y font d'ordinaire.

CROUPISSEMENT. f. m. Etat des différentes matières qui croupissent. Le *croupissement* des alimens dans les intestins.

CROUPON. f. m. Les Tanneurs, & ceux qui font commerce de gros cuirs, appellent ainsi les cuirs de bœuf & de vache tannés, lorsqu'ils n'ont ni tête ni ventre, comme qui diroit, cuir de croupe. Un *croupon* de bœuf.

CROUSTILLE. f. f. Petite croûte de pain. *Crustula*. Dans ce mot & les suivans, prononcez l's, quoiqu'ils viennent de croûte, où l'on ne la prononce point, & mouillez les deux ll.

CROUSTILLER. v. n. C'est manger de petites croûtes en buvant, pour rester plus long-temps à table. *Crustule frustum comedere*, *rodere*. Ne voulez-vous pas *croustiller* avec nous? Il est familier.

CROUSTILLEUSEMENT. adv. D'une manière croustilleuse, bouffonne, plaisante. *Lepidè*, *facetè*. Il fait, il dit toutes choses *croustilleusement*. Cela est populaire.

CROUSTILLEUX, EUSE. adj. Terme populaire & vieux, bouffon, plaisant, qui fait rire. *Lepidus facetus*. Cet homme est *croustilleux*.

CROUSTILLEUX. Ce mot se prend encore pour extraordinaire, ridicule, impertinent. *Ineptus*, *insulfus*. On dit quelquefois dans le discours populaire & familier en se fâchant, ou en se moquant d'un homme : Voilà un plaisant corps, ou *croustilleux* personnage.

CROÛTAC ou demi-DANTZ'KHORS. f. m. Monnoie d'argent qui a cours à Dantzick, & en d'autres villes du Nord. Les *croûtacs* valent neuf gros, à prendre le gros pour 18 penins.

CROÛTE. f. f. Partie extérieure du pain, endurcie par la cuisson, & principalement par celle du four. On le dit aussi de plusieurs autres choses. *Crusta*. La *croûte* d'un pain, la *croûte* d'un pâté. La *croûte* fine est celle où il y a du beurre mêlé avec de la fleur de farine. La *croûte* bise est celle où l'on n'emploie que la grosse farine.

CROÛTE, se dit aussi de tout ce qui se sèche, s'endurcit sur la surface de quelque chose. Il se fait sur le sel qu'on garde une *croûte* qui est fort dure & épaisse. La sécheresse avoit fait une *croûte* si dure sur la terre, qu'on avoit de la peine à la labourer.

On appelle aussi *croûte* en Chirurgie, cette gale qui vient sur les plaies, quand elles se cicatrisent; & aussi ce qui vient sur les boutons, dartres & autres maladies de la peau. On dit d'un homme couvert de gale, que son corps n'est qu'une *croûte*.

CROÛTE. Terme de Conchyliologie. Voy. EPIDERMIE.

CROÛTE de sucre. Voyez SUCRE.

CROÛTE, signifie aussi, en terme de Peinture, un tableau douteux, une copie qu'on voudroit faire passer pour original, & généralement tout tableau noir, écaillé, & dont le plus grand mérite est le plus souvent d'être fort ancien.

CROÛTE. On nomme cuir en *croûte*, le cuir de vache, de cheval & de veau, qui a été plané, coudré &

tanné, & qu'on a fait sécher, après l'avoir tiré de la fosse au tan.

On appelle aussi, Parchemin en *croûte*, ou parchemin en colle, celui qui n'a point été raturé sur le sommier par le Parcheminier.

CROÛTE VELOUTÉE. Terme d'Anatomie. Willis, dans sa *Pharmacutice rationalis*, prétend que la *croûte veloutée*, qu'on prend seulement pour l'épiphyse de la tunique nerveuse, est véritablement une tunique particulière assez épaisse de sa nature; & on peut l'appeler proprement une tunique glanduleuse, à cause du grand nombre de glandules dont la superficie extérieure est couverte.

On dit d'un avaro, qu'il ne mange que du pain & des *croûtes*, pour dire, qu'il fait très-petite chère. On dit aussi, que *croûte* de pâté vaut bien pain. Pour dire, qu'on portera la peine de quelque chose, on dit proverbialement qu'on en aura les *croûtes* à ronger.

CROÛTELETTE. f. f. Synonyme à Croustille, moins ulité. *Crustula*.

CROÛTIER. f. m. Ce mot se dit dans le même sens que Brocanteur qui ne se charge que de mauvais tableaux, & qui voudroit vendre ses copies pour des originaux. Ce Peintre n'est qu'un vrai *Croûtier*.

CROÛTON. f. m. Morceau de croûte de pain. *Crusta*, *Crustula*. Manger un *croûton*.

CROWN, ou COURONNE. Monnoie d'argent d'Angleterre.

CROY, ou CROUY. Car c'est ainsi que l'on prononce. Bourg situé proche le Monastère de Saint-Médard dans le Soissonnois. *Croviacum*, *Croniacum*, *Croiciacum*. VALOIS. *Notit. Gall.* C'est de ce Bourg que la Maison de Croy tire son nom. Henri IV. l'érigea en Duché l'an 1598, en faveur de Charles de Croy Duc d'Archeot. Voyez Imhoff, *Not. Imp. L. V. C. 13.* sur la Maison de Croy.

CROYABLE. adj. m. & f. Digne d'être cru, qui mérite d'être cru. *Credibilis*. Il se dit des personnes & des choses. C'est un Auteur grave, & qui est fort *croyable* quand il dit quelque chose. Cet Orateur a reçu tant d'applaudissemens, que cela n'est pas *croyable*. Tout cela n'est pas *croyable*.

Ce que je viens d'entendre, ô Ciel, est-il croyable!
MOLIERE.

Le mot de *croyable* s'applique aux choses qui ne sont pas évidentes par elles-mêmes, ni évidemment déduites de leur cause ou de leur effet, mais dont la vérité est établie par d'autres preuves. On ne dit pas qu'il est *croyable* qu'on croit que la neige est blanche, que le tout est plus grand que la partie; mais on dit que cela est évident. On voit, on connoît que cela est ainsi.

CROYANCE. f. f. Ce mot signifie proprement la persuasion où l'on est de la vérité d'une chose, d'une proposition quelconque. Le consentement que l'esprit donne à quelque chose. Considéré comme synonyme à *foi*, il en diffère par sa généralité. Le mot de *foi* pris seul, exprime la persuasion où l'on est des mystères de la religion. La *croyance* des vérités révélées constitue la *foi*. *Christiana fidei capit.* Bien que *croyance* & *créance* soient deux choses différentes, on prononce toujours *créance*; à la fin on n'écrira plus autrement; c'est déjà l'opinion de plusieurs, & j'y souscris. VAV. Peu de personnes écrivent présentement *croyance*. La délicatesse de la prononciation a passé dans l'orthographe. CORN. Ces Auteurs ont mal vu la destinée des mots *croyance* & *créance*. On écrit *croyance* & *créance*, suivant les cas. Les prudens du siècle se font un honneur de ne rien croire, pour se distinguer du vulgaire, & ne pas hazarder leur *croyance*. TAIT. Dans la plupart des Chrétiens l'envie de croire tient lieu de *croyance*; la volonté leur fait une espèce de *foi* par les desirs, que l'entendement leur refuse par ses lumières. S. EVR. Parmi les Novateurs, chacun s'est fait un tribunal à soi-même,

& s'est rendu l'arbitre de sa croyance. FLECH. La croyance des Chrétiens est contenue dans le Symbole. Les Idolâtres ont eu des croyances ridicules & extravagantes.

CROYANCE, signifie aussi, opinion qu'on s'est mise dans l'esprit sur des raisonnemens & des conjectures. *Opinio, Sententia*. La croyance d'Aristote étoit, que le monde étoit infini & éternel. Il arrive bien des choses contre la croyance générale. Il y a des hyperboles moins hardies, & qui ne vont pas au-delà des bornes bien qu'elles soient au-dessus de la croyance commune. BOUH.

CROYANCE, se dit encore de la confiance qu'on a en une personne à laquelle on ajoute pleine foi. *Fides, fiducia*. Ce Prince a une entière croyance en ses Ministres. La vertu souple & maniable d'Atticus lui attiroit souvent une croyance & une approbation qu'il ne méritoit pas. S. REAL.

☞ Corneillé dans Polyucte a dit, donner de la croyance à quelque chose. Cette expression, dit M. de Voltaire, n'est pas d'un François pur.

☞ En effet, la croyance est dans celui qui croit, & non pas dans la chose qu'on croit.

☞ **CROYANT**, ANTE. f. Qui signifie littéralement celui ou celle qui croit. Ce mot ne s'emploie guère parmi nous qu'en parlant de celui qui croit ce que la religion enseigne. *Qui Christiana Fidei capitibus credit, fidem habet*. Les Juifs appeloient *Croyans*, ceux qui faisoient profession de la Religion Judaïque, par opposition aux incrédules. Abraham est appelé dans l'Écriture, le Pere des *Croyans*. *Credentium Pater*. Les Turcs se sont appropriés le titre de Musulmans, qui veut dire en leur langue *Vrais Croyans*.

Les Albigeois, ou du moins quelques-uns parmi ces Hérétiques, ont été appelés *Croyans*. Voyez *Acta SS. Maii, Tom. VII. p. 181. B.* Ceux des Albigeois qu'on nommoit *Croyans*, menoient une vie déplorable, parce que, mêlant avec les plus énormes crimes une austerité apparente, ils s'assuroient d'être sauvés par la seule foi, sans être obligés, à ce qu'ils prétendoient, ni à la confession de leurs péchés, ni à la restitution de ce qu'ils avoient pillé par les usures, les rapines, les brigandages dont ils ne se faisoient aucun scrupule, non plus que de tous les autres déréglemens de la volupté, à laquelle ils s'abandonnoient avec une liberté effrénée, ne doutant pas de leur salut, pourvu qu'avant de mourir ils pussent recevoir l'imposition des mains de quelqu'un de ceux qu'ils appeloient les Bons-hommes ou les Parfaits. P. BENOÎT.

CROYE. f. f. Terme de Fauconnerie, qui se dit d'une maladie des oiseaux de proie, ou espèce de gravelle qui leur cause de l'obstruction dans la vessie.

C R U.

☞ **CRU**. f. m. Produir d'un fonds de terre qui appartient à quelqu'un, ou plutôt un terroir où quelque chose croît. *Fundus*. On le dit particulièrement du blé, du vin, des fruits, & généralement de toutes sortes de denrées. Ces fruits sont de mon *cru*. Il ne boit que du vin de son *cru*, c'est-à-dire, tiré des vignes & vignobles qui lui appartiennent.

☞ Quelquefois il signifie la même chose qu'accroissement. Ces arbres ont bien poussé; voilà le *cru* de cette année.

☞ Dans le style figuré, mais familier, on dit qu'une chose est du *cru* de quelqu'un; pour dire qu'elle vient de lui, que c'est lui qui l'a inventée. Toutes les circonstances du fait que vous nous contez, sont de votre *cru*. Cet écrivain ne nous donne rien de son *cru*, il ne fait que compiler.

☞ **CRU**. Part. du verbe croître. Champignon *cru* en une nuit. *Natus, ortus*. Voyez CROÎTRE.

☞ **CRU**. Part. du verbe croire. Voyez ce mot.

☞ **CRU**, par opposition à cuit. Voyez CRUD.

CRU & CRUD. Terme de Fauconnerie. Le *cru* du buisson, c'est-à-dire, le milieu du buisson où se

met la perdrix pour se garantir des chiens. On cit aussi le creux du buisson.

CRUAUTE. f. f. Passion féroce qui exclut tout sentiment d'humanité, & nous porte à faire du mal aux autres, sans avoir dessein de les rendre meilleurs, par pure insensibilité, ou par le plaisir de les voir souffrir. Voyez BARBARIE, INHUMANITE. *Cruelitas, ferocitas*. La *cruauté* seroit naturelle aux hommes, si la vertu n'en étoit le correctif. Il entra le cours d'une *cruauté* si barbare & si detestable. S. EVR. L'amour que nous avons pour la vie, redouble notre avertissement pour la *cruauté*. M. ESP. Il ne faut pas prendre une *cruauté* lâche & allouvie, pour la clémence. ID. Les Anglois avides de la *cruauté* du spectacle, veulent avoir des meurtres & des corps sanglans sur la scène. S. EVR. Dans Tacite la *cruauté* est prudente, & la violence avisée. ID. L'humeur chagrine du Roi dégénéra en *cruauté*. S. EVR.

*Engraisse-toi, mon fils, du suc des malheureux,
Vas par tes cruautés mériter la fortune.*

BOILEAU.

*Dans le fond de la Thrace un barbare enfanté,
Est venu dans ces lieux souffrir la cruauté.*

RACINE.

CRUAUTÉ, se dit des bêtes sanguinaires & féroces. La *cruauté* des tigres, des ours, des lions.

☞ On dit aussi la *cruauté* du sort, du destin, de la fortune & de choses semblables que l'on paroît personnifier.

CRUAUTE, signifie aussi l'action même qui est cruelle. Les Turcs ont fait souffrir d'étranges *cruautés* aux Chrétiens.

CRUAUTE, se dit figurément en choses morales, & sur-tout dans les expressions amoureuses, & signifie, dureté, rigueur, insensibilité. Tous les amans se plaignent des *cruautés* de leurs maîtresses. Vos yeux exercent une grande tyrannie sur mon cœur. Hélas! vous appelez votre *cruauté* le soin de votre repos. P. DE CL. Quoi! vous voulez éprouver ma constance par un essai de toutes vos *cruautés*. S. EVR. La *cruauté* n'est point si dangereuse que des bontés prodiguées, & mal ménagées. ID.

*Il ne faut point qu'une rare beauté
Ait trop d'amour, ou trop de cruauté;
L'une dégoûte, & l'autre désespère.* MAIN.

*Hâï de tous les Grecs, pressé de tous côtés,
Me faudra-t-il combattre encor vos cruautés?*

RACINE.

CRUAUTÉ, signifie quelquefois une chose fâcheuse, odieuse, insupportable. C'est une *cruauté* de laisser jouer cet homme-là avec ces filoux, il perdra tout son argent. Il signifie quelquefois simplement, c'est dommage. C'est une *cruauté* d'abattre cette belle allée qui vient si bien, de couper ce taillis qui n'a que quatre ans, de ruiner ce pavillon qui est si bien bâti.

☞ **CRUCHE**. f. f. Vaisseau ordinairement de terre ou de grès; large par le ventre, étroit par le cou, servant à puiser de l'eau, à mettre ou transporter des liqueurs. Il a une anse. *Hydria*. Remplir une *cruche* d'eau. Vider, casser sa *cruche*. Les Danaïdes sont représentées avec des *cruches*, & occupées à remplir leur tonneau.

Ce mot vient de l'Allemand *krug*, signifiant la même chose.

CRUCHES FÉCONDES, qui viennent du Levant. Le St. Paul Lucas en a apporté en France. Les meilleures se fabriquent dans une ville de la Haute-Egypte, nommée Kana, près des mines de Dandera. Ces *cruches* rafraîchissent les liqueurs en très-peu de tems, & l'on y sème sur l'extérieur de la salade, qui y croît, & est bonne à manger en 4. ou 8. jours

de tems. On dit que l'eau qui a été quelque tems dans ces *cruches*, a la vertu de guérir les dyffenteries & pertes de sang causées par quelque vaisseau rompu dans le corps. *Voyage de Paul Lucas.*

CRUCHE, signifie figurément & populairement un homme bête & stupide, qui ne fait point raisonner. *Stolidus, stupidus, plumbeus.*

On dit proverbialement; tant va la *cruche* à l'eau, qu'à la fin elle se brise, pour dire, qu'à force de s'exposer aux dangers, on y demeure à la fin. On dit aussi à ceux qui veulent trop s'opiniâtrer, trop tourmenter un homme, vous le ferez devenir *cruche*.

CRUCHÉE, f. f. Plein une cruche. Ce que peut contenir une cruche. Une *cruchée* d'eau fraîche. Il a une *cruchée* d'huile pour sa provision. Les Artichaux d'un an ou de deux doivent être arrosés régulièrement deux ou trois fois la semaine à une *cruchée* dans chaque pied. LA QUIN.

CRUCHERIE, f. f. Terme du discours familier, qui ne se dit qu'en riant, & signifie, folie, bêtise, stupidité. *Stultitia, infania, stoliditas.* On demandoit un jour à Madame la Marquise de Sablé, pourquoi elle prenoit des précautions singulières pour sa santé, & pourquoi elle avoit tant d'appréhension de la mort, c'est là ma *crucherie*, répondit elle. DANER.

CRUCHON, f. m. Petite cruche. *Urnula.* Dans les caves on se sert de cruches & de *cruchons*.

CRUCIADE, Bulle de la *Cruciade*. Ce mot se trouve dans l'histoire de Jérôme Acolta, touchant l'origine & le progrès des revenus Ecclésiastiques. Voici ce qu'il en dit, p. 175. Les Rois d'Espagne tirent encore aujourd'hui un très-grand revenu de la Bulle qu'on nomme la *Cruciade*. L'on fait que les Bulles des Papes pour avoir la permission de manger pendant le Carême, des œufs, du fromage, & quelques autres choses semblables, ont beaucoup de cours en Espagne. Celle de la *Cruciade* se publie solennellement, & dure trois ans, du jour qu'elle a été publiée. L'on fait trois prédications dont la première s'appelle *suspension*, parce qu'elle suspend toutes les autres Bulles qu'on auroit pu prêcher; enforte que ceux qui veulent jouir des permissions que leur donnent les autres Bulles, sont obligés de prendre celle-ci. La seconde prédication se nomme composition, parce qu'elle contient une clause qui remet l'obligation de restituer jusqu'à la somme de 15. ou 20. ducats, quand on ne se souvient pas à qui l'on doit restituer. On nomme la troisième *repredication*, parce qu'on prêche de nouveau la première & la seconde.

Outre ces prédications, on en ajoute une quatrième, & l'on publie au moins six Jubilés, qui sont taxés à huit maravedis par tête, & à quatre pour les morts. Chaque Jubilé produit au Roi d'Espagne plus de vingt-cinq mille ducats par an. Les Espagnols font monter le revenu que le Royaume tire, tant des Bulles que des Jubilés, pendant les trois ans de la *Cruciade*, à un million vingt-quatre mille ducats, tous frais faits, c'est-à-dire, sans compter la dépense des Prédicateurs, des Exécuteurs & des Imprimeurs des Bulles.

Les Papes ont souvent accordé aux Rois d'Espagne & de Portugal, des Bulles de la *Cruciade*, pour lever des décimes sur les Ecclésiastiques, sous prétexte des guerres qu'ils avoient contre les Infidèles. Nous apprenons des Historiens Portugais, que leur Roi Jean II. en ayant obtenu une d'Innocent VIII. pour le secourir dans la guerre qu'il avoit en Afrique; ce Pape la lui vendit bien cher; car il ôta au Royaume la liberté qu'il avoit de ne recevoir aucune Bulle venant de Rome, qu'elle ne fût auparavant examinée dans le Conseil du Roi de Portugal. *Voyez Emanuel* Telles dans la vie de Jean II. imprimée à Lisbonne en 1689.

CRUCIAL, ALE. adj. Terme de Chirurgie qui ne se dit guère que dans cette phrase. Une incision *cruciale*, pour dire une incision faite en forme de croix.

Crucis formam referens.

CRUCIATA, f. f. Plante. *Voyez* CROISSETTE. C'est la même chose.

CRUCIFÈRE, adj. m. & f. On appelle colonne *crucifère* toute colonne qui porte une croix, & qui est posée sur un piédestal, ou sur des degrés pour servir de monument de piété dans les cimetières, ou devant les Eglises, ou dans les places publiques. *Crucifer.*

CRUCIFÈRE, adj. Terme de Botanique, qui s'applique aux plantes dont les fleurs sont disposées en forme de croix, comme dans le cresson, le thlaspi, le chou, &c.

CRUCIFIEMENT, f. m. Le supplice qu'on faisoit autrefois endurer sur la croix. *Crucis supplicium.* Le *crucifiement* de J. C.

Le Grand Constantin, après avoir embrassé la Foi Chrétienne défendit de faire endurer aux criminels le supplice de la Croix, par le respect qu'il avoit pour le *crucifiement* de J. C. *Voyez* au mot CROIX, comment se faisoit le *crucifiement* chez les Anciens.

On le dit aussi des tableaux qui représentent le *crucifiement* de J. C. Les Peintres ont fait des *crucifiemens* de diverses manières. *Christi in Cruce morientis in tabella adumbratio, delineatio.*

CRUCIFIEMENT, se dit figurément en choses morales des passions, des sentimens & des inclinations de la nature, pour marquer leur extinction. C'est alors un terme de spiritualité. *Extinctio, repressio.* L'oraison est le *crucifiement* de toutes nos passions, la mort de notre amour propre. MADAME DE LA VALL.

CRUCIFIER, v. a. Attacher à la croix, faire mourir en croix. *In Crucem tollere, agere, Cruce afficere, Cruci affigere, figere.* Nos péchés ont été cause que les Juifs ont *crucifié* J. C. qu'ils l'ont fait mourir en croix.

CRUCIFIER, avec le pronom personnel, se dit figurément des personnes dévotes qui ont renoncé au monde pour s'attacher à Dieu. *Christi in Cruce morientis dolores amulari; se totum Christi in Cruce morientis obsequio, voluntati mancipare.* Ils se font *crucifiés* en esprit.

On dit hyperboliquement, qu'un homme se feroit *crucifier* pour de l'argent, pour servir ses amis, plutôt que de faire une telle chose; pour dire qu'il seroit capable de faire tout pour ses amis, pour de l'argent, qu'il endureroit toutes sortes de tourmens plutôt que de faire une telle chose.

CRUCIFIÉ, EE. Patt. Saint Paul ne vouloit rien favoir ni connaître que J. C. *crucifié.* *Crucifixus, affixus, suffixus.*

CRUCIFIX, f. m. Croix où J. C. est représenté attaché. *Christi in Cruce pendentis effigies, imago.* On met un *Crucifix* dans toutes les Eglises sur l'entrée du Chœur. Il y a des Chapitres où J. C. est le premier Chanoine, il a les fruits d'une Prébende. Il y a dans l'Eglise Paroissiale de Caudebec un *Crucifix* singulier, & peut-être unique dans son espece. Ce n'est ni la Sainte Vierge, ni Saint Jean l'Évangéliste, ni la Madeleine, qui se tiennent au pied de la croix, comme dans presque toutes nos autres Eglises; c'est notre premier pere Adam qui en embrasse le pied, un genouil en terre, sans autres vêtemens qu'une ceinture de feuilles d'arbre, & tenant de la main droite un calice ou une coupe, pour recevoir le sang qui coule des plaies du Sauveur. *Descript. Géogr. & Hist. de la Haute-Norm. T. I. P. 2.*

On dit proverbialement des dévots outrés, & des hypocrites, que ce sont des mangeurs de *Crucifix*.

On dit, mettre les injures qu'on a reçues, mettre ses ressentimens aux pieds du *Crucifix*, pour dire, oublier pour l'amour de Jésus-Christ *crucifié* les ressentimens, les injures qu'on a reçues. ACAD. FR.

On dit populairement, faire le demi-*Crucifix*, pour dire, demander l'aumône, parce qu'ordinairement les gueux alongent un bras de côté pour demander la charité.

CRUCIFIX. Confraternité, ou Archiconfraternité du *Crucifix* à S. Marcel à Rome, est une Société ou Confrérie qui s'exerce en différens actes de charité. On appelle ceux qui y sont associés, les Confreres du *Crucifix*. Voyez le P. HELYOT, T. VIII. P. 363.

CRUCIFIXION. f. f. Crucifiement. L'action de crucifier, d'attacher à une croix; l'état d'un homme attaché à la croix. *Crucifixio*. Le P. Joseph, Capucin, ayant établi l'Ordre de Notre-Dame du Calvaire, donna à l'un des Monasteres de Paris, le nom de *Crucifixion*, afin d'imiter & d'honorer le Mystère de la compassion de la Sainte Vierge aux douleurs de J. C. Il ordonna qu'à cet effet il y eût jour & nuit, sans interruption, une Religieuse au pied de la croix, afin de réparer par une espèce d'amende honorable, & par des actes d'amour & de reconnoissance, les outrages que font les pécheurs à cet arbre de vie. P. HELYOT, Tome I Chap. 46.

Presque tous nos Auteurs se servent de *Crucifiement*; mais M. Bayle & quelques autres, & principalement les Protestans, affectent de dire toujours *Crucifixion*. Milson, parlant de S. Pierre qui fut crucifié la tête en bas, dit que le tableau de cette *Crucifixion* se voit à l'Eglise de S. Paul aux trois fontaines, de la main du Guide. Lorsqu'on confait l'Eucharistie dans l'ancienne Eglise, on rompoit toujours le pain à l'exemple de J. C. pour représenter sa Passion & sa *Crucifixion*. DE LA ROCHE. Si l'on ajoute tout ce qui se passa entre la condamnation & la *Crucifixion*, ainsi que S. Matthieu le raconte, il s'en suivra qu'il étoit bien huit ou neuf heures quand le Seigneur fut attaché à la croix. LE CLERC.

CRUD, *ve.* adj. On ne prononce pas le *d*. Il seroit plus simple de ne point le mettre; on est même obligé de le retrancher au féminin. *Crud* est l'opposé de cuit, & se dit généralement des fruits, des viandes, des alimens qui n'ont pas encore reçu par l'action du feu ou par un certain degré de chaleur, la préparation nécessaire pour pouvoir servir de nourriture à l'homme. *Crudus*. Les fruits *cruds* ne sont pas si sains que les fruits cuits. La chair *crue* se conserve moins que la cuite.

CRUD, se dit dans les arts & métiers de plusieurs choses qui n'ont pas encore reçu la préparation, l'apprêt nécessaire pour être employées.

La colle ne vaut rien *crue*, il faut la cuire. Du chanvre *crud* qui n'a pas encore été trempé dans l'eau. *Canabis nondum macerata*. De la soie *crue*, qui n'est ni lavée ni teinte. *Bombyx nondum abluta, nondum tinctia*. Les petits velours à un poil, crêpes & crêpons se font de soie teinte sur le *crud*. Les fains, damas & vénitiennes, ne doivent point être faits de soie teinte sur le *crud*. Toutes ces étoffes doivent être de soie cuite en chaîne, trame, poil ou broche; ou toutes de soie *crue*, sans aucun mélange de *crue* & de cuite. Teindre sur le *crud*, ou teindre à demi-bain, ne se dit que de la teinture des soies. C'est mettre les soies à la teinture, sans les avoir auparavant parfaitement décreusées.

Teindre sur le Fil *crud*, qu'on nomme plus communément Fil *écreu*. C'est celui qui n'a point été mis à la lessive, soit pour le blanchir, soit pour le teindre.

On le dit encore de ce qui est indigeste. Le melon est *crud* sur l'estomac.

En Chimie on appelle de l'antimoine *crud*, quand il est tel qu'il sort de la mine, sans préparation. Du mercure *crud*, &c.

En Médecine on dit que les humeurs sont *crues*, lorsque la chaleur naturelle est faible, & qu'elles n'ont pas la préparation que la digestion leur fait acquérir ordinairement. Quelques Médecins moder-

nes entendent par des humeurs *crues*, des humeurs qui ne sont pas broyées comme elles le doivent être. Ce sont ceux qui veulent que dans le corps tout se fallé par trituration.

CRUD, se dit aussi d'un cuir qui n'a reçu aucune préparation ni apprêt.

CRUD, se dit figurément des discours désobligeans auxquels on n'apporte aucun adoucissement pour ôter ce qu'ils ont de rude ou de choquant. *Durus, asper, rigidus, severus*. Faire un pareil reproche à quelqu'un, cela est bien *crud*. Ne nous établissons point d'opinion sur l'opinion de nos maîtres, & ne recevons pas leur doctrine toute *crue*. S. EVR. il lui conta cette nouvelle toute *crue*.

CRUD, se dit aussi des ouvrages, des compositions d'esprit qui sont encore informes, qui n'ont pas la perfection requise. *Imperus, impositus, imperfectus*. Cet Auteur a laissé son ouvrage imparfait, il est encore tout *crud*, il n'y a pas mis la dernière main.

CRUD, & mieux **CRU**, est encore un terme de Peinture qui s'applique aux lumières, lorsque les grands clairs sont trop près des bruns, & aux couleurs, lorsqu'elles sont trop entières & trop fortes.

A CRUD, se dit adverbiallement. Un homme armé à *crud*. *Cataphraçius, continuo ferro teclus sine interioriveste, ocreatus sine tibialibus*; botté à *crud*, c'est-à-dire, sans habits, sans bas sur la peau. Monter un cheval à *crud*, c'est-à-dire, sans selle, ou à poil. *Nudo equo insidere*.

CRUD, f. m. En termes de Fauconnerie. Voyez **CRU**. **CRUDELITE**. f. f. Mot formé du Latin *Crudelitas*, qu'on employoit autrefois pour cruauté. On disoit aussi *Cruex, crueux & crueusement*, pour cruel & cruellement.

CRUDITE. f. f. Qualité des fruits & des viandes qui n'ont pas encore reçu par l'action du feu, par la cuisson proprement dite, la préparation nécessaire pour pouvoir servir de nourriture. On le dit de même de ce qui est indigeste. *Cruditus*. La *crudité* du melon, de la châtaigne, des coins, est plus dangereuse que celle des autres fruits. La bille d'acier qu'on fait bouillir dans l'eau, ôte sa *crudité*. L'eau pannée, où l'on a trempé du pain, perd sa *crudité*.

CRUDITÉ des humeurs en Médecine, c'est la mauvaise qualité des humeurs qui ne sont pas digérées. On entend proprement par *crudités*, les humeurs *crues* contenues dans les premières voies, produites par des alimens mal digérés. *Saburra cruda*; & *crudités* d'estomac, si elles font sentir leurs mauvais effets dans l'estomac. Ces viandes engendrent des *crudités*. Il a des *crudités* dans l'estomac.

CRUDITE des couleurs & des lumières. *V.* **CRUD**, terme de Peinture.

CRUE. f. f. Quand il vient de croûte, il signifie, augmentation. *Incrementum, accressio, accessio*. La *crue* des rivières vient de la fonte des neiges. Les Anciens admutoient la *crue* du Nil en été, parce qu'ils n'en connoissoient point encore la source. *Crue* se dit particulièrement des augmentations des rivières, causées par les pluies ou par la fonte des neiges. Les *crues* des rivières ont causé dans toute l'Europe à la fin de 1748. des inondations affreuses, & des dommages infinis. Voilà une terrible *crue*. Cette *crue* a inondé toutes les vallées. La Loire est dangereuse dans ses grandes *crues*.

CRUE, est encore la seconde partie de la taille. On l'imposoit ci-devant par une commission particulière sur le pied de la grande taille. *Tributi accessio*. On distinguoit, taille, taillon, *crue*, subsistance, étapes, &c. qui sont à présent confondus.

CRUE, se dit aussi pour croissance, augmentation de grandeur. Cet arbre a pris toute sa *crue*. Par extension, il se dit aussi des hommes. Cet enfant n'a pas pris toute sa *crue*. Voyez **CRÉISSANCE**.

CRUE, en termes de Palais, est un parisis, ou cinquième denier qu'on ajoute à l'estimation des

meubles prisés par un Huissier, & qui sert de supplément pour les remettre à leur juste valeur. *Accetto*. Quand les meubles d'un inventaire n'ont point été vendus à l'encan, on les estime avec la *crue* dans un compte, dans un partage. Les veuves ont d'ordinaire stipulé l'avantage de prendre leur préciput en meubles, suivant la priée, & sans *crue*.

CRUEL, ELLE adj. Celui qui se plaît à faire du mal aux autres par insensibilité de cœur, ou par le plaisir de les voir souffrir. *Cruelis*. On le dit des personnes & des actions. Les peuples sauvages sont *cruels*. Voilà une action *cruelle* & sanguinaire. Les gens *cruels* sont d'ordinaire des lâches, qui cherchent leur sûreté en exterminant ceux qui les pourroient blesser. MONT. La Religion nous commande des choses difficiles, mais elle n'est ni affreuse, ni *cruelle*. BEN.

CRUEL, se dit aussi des animaux féroces. Les tigres d'Hircanie sont fort *cruels*.

CRUEL, se dit encore des choses douloureuses. *Durus, asper, acerbus, crudelis, molestus*. C'est un tourment *cruel* que la jalousie. Une destin *cruel* l'a persécuté toute sa vie. C'est mourir d'une mort *cruelle*, que de mourir de la pierre. C'est une folle imagination de croire que la vertu adoucit la rigueur des supplices les plus *cruels*, M. ESP. Le Magistrat qui punit un scélérat par les plus *cruels* supplices, ne doit avoir pour sa personne aucun mouvement de haine.

CRUEL, se dit aussi pour, dur, fâcheux, nuisible, accablant.

*Que les Dieux sont cruels, quand ils sont trop faciles !
Helas ! que les refus sont quelquefois utiles !* MOL.

Les Stoïciens se piquoient d'une fermeté intrépide dans les plus *cruelles* disgrâces. S. EVR. Il avoit toutes les apparences d'une entière liberté d'esprit dans les plus *cruelles* agitations. S. REAL. Un spectacle si funeste & si *cruel* ôta l'usage des pleurs à ce pere désolé. FLL.

*Le Ciel a pour nos vœux une bonté cruelle ;
Il devrait être sourd aux aveugles souhaits.*

LA FONT.

CRUEL, se dit aussi des choses qui sont simplement rudes, fâcheuses. Les Amans disent que l'absence est une chose *cruelle*, que leur Maitresse est *cruelle*, quand elle ne satisfait pas leurs desirs. On le dit même des simples paroles. Epargnez-moi de si *cruelles* conversations. P. DE CL. Quand on est accoutumée à être jeune & belle, c'est une *cruelle* chose de se voir vieille & laide. M. SCUD.

Ne m'affuffinez point de vos cruels adieux. CORN.

*Ah ! pour jamais adieu : songez-vous en vous-même,
Combien ce mot cruel est affreux quand on aime.*

RACINE.

CRUEL, se dit simplement pour mauvais. Voilà un *cruel* tems, pour dire, un vilain tems.

*On ne voit plus qu'Alceste, ou Thésée, ou Cadmus,
Quoiqu'on n'y trouve point de machines nouvelles,
Que les vers soient mauvais, que les voix soient
cruelles, &c.* LA FONT.

On dit qu'un homme fait le *cruel* quand il ne répond pas bien aux cajoleries qu'on lui fait ; & au contraire, qu'une femme n'est pas *cruelle*, pour dire honnêtement, qu'elle est de facile composition.

CRUEL, pour le masculin, & **CRUELLE**, pour le féminin, est aussi quelquefois substantif. Néron étoit un *cruel*.

Jamais Surintendant ne trouva de cruelles. BOIL.

CRUELISER. v. a. Mot nouveau & peu en usage, pour dire, traiter avec cruauté. J'aime les belles cruelles ; mais je ne veux pas qu'elles me *cruelisent* longuement. VASCONIA. Il est peu de femmes capables de *crueliser* un amant couronné. MAD^e DE NOYER.

CRUELLEMENT. adv. D'une manière cruelle. *Crueldeliter, inhumaniter, atrociter*. Il l'a fait mourir *cruellement*. Ces Auteurs se sont déchirés *cruellement* dans leurs écrits. Je hais *cruellement* ceux qui n'ont de l'esprit que pour déplaire. CH. DE MER. *Valdè, maximè, pessimè*. Ce critique s'attache *cruellement* sur tous les Ouvrages, & ne trouve rien de supportable dans les livres. BAIZ.

CRUEMENT. adj. D'une manière dure, sans qu'on se donne la peine d'adoucir ce qu'il y a de mal ou de fâcheux dans ce qu'on dit ou dans ce qu'on fait. *Austerè, severè, parum comiter*. Il ne faut pas dire aux gens tout *cruement* leurs vérités, quand on veut qu'ils en profitent. Les Grecs se pilloient tout *cruement* les uns les autres. CHARP. *Omninò, palam, audacter*.

CRUPELLAIRE. f. m. *Crupellarius*. Les *Crupellaires* étoient chez les anciens Gaulois des Soldats armés de toutes pièces, de pied en cap. *Cataphracti milites*.

CRUPÉZIA. Voyez CASTAGNETTES.

CRURAL, ALE. adj. Terme d'Anatomie. Est l'épithète qu'on donne à la grosse artère & à la grosse veine de la cuisse. *Crumum arteria*. L'artère *crurale* vient de l'iliaque, ou plutôt c'est l'artère iliaque qui change de nom, & qui s'appelle *crurale*, dès qu'elle est entrée dans la cuisse. Elle porte le sang dans toute cette extrémité par un grand nombre de branches. La veine *crurale* est formée de six autres veines, qui sont la sphène, la grande & la petite sciatique, la musculaire, la poplitique, ou la jarretière, & la fémorale. Elle reporte le sang de toute l'extrémité inférieure dans la veine iliaque. Il y a aussi un muscle qu'on appelle *crural*, qui est attaché à l'os de la cuisse, comme le branchial l'est à l'os du bras, & qui va s'insérer au haut du gros os de la jambe.

CRUSCA. Ce mot est Italien, & signifie le son, ou ce qui reste quand la farine est blutée. Il n'est en usage que dans cette phrase ; l'Académie de la *Crusca*. C'est une Académie établie à Florence pour la perfection de la langue Toscane. Elle a pris son nom de son emploi, & de la fin qu'elle se propose, qui est d'épurer la langue Toscane, & pour ainsi dire, d'en séparer le son. Sa devise est un bluteau, avec ce mot Italien, *Il più bel fior ne cogite*, c'est-à-dire, *Il en recueille la plus belle fleur*. Dans la salle où se tient cette Académie tout fait allusion à son nom & à sa devise. Les sièges ont la forme d'une hotte à porter du pain, leur dossier celle d'une pèle à remuer le blé ; les grandes chaises sont faites en façon de cuves d'osier, ou de paille, où l'on garde le blé ; les coussins des chaises sont de satin gris en forme de sacs ; les étuis dans lesquels on met les flambeaux, ressemblent aussi à des sacs. C'est ce que rapporte Monconis dans son premier voyage d'Italie.

Le Dictionnaire de la *Crusca*, est un Dictionnaire Italien composé par cette Académie.

CRUSTACE & mieux **CRUSTACEE**. adj. Animal qui n'a point de sang, & qui est couvert d'écailles divisées par des jointures différentes. *Crustacea*. M. Woodward dans son Histoire Naturelle, remarque que pour tous les coquillages & les nautilus, & dans toutes les couches de différentes matières que l'on tire de la terre, il ne se rencontre presque aucun de ces poissons *Crustacées* ou couverts d'une écaille, tels que les écrevisses, dont la raison est, dit cet Auteur, que ces sortes de poissons étant plus légers que les coquillages, ils ont dû au déluge rester à la surface de la terre, après l'affaissement de différentes couches, & s'y corrompre, en sorte qu'il n'en est demeuré presque aucun vestige. JOURN. DES SAV.

L'écrévillé est un poisson *Crustace*, fuit à peu près comme le scorpion. ANDRY.

☞ On dit subtilement, les *Crustacées*. Le homar est du genre des *Crustacées*.

CRUYS-DAELDER. f. m. Monnoie d'argent qui se fabrique à Conisberg, ville de la Prusse Ducale, & qui a cours dans les Etats du Roi de Prusse, & dans plusieurs autres. Le *Cruys* vaut trois florins & seize gros.

CRUZADE. f. f. Monnoie d'argent de Portugal, battue d'abord sous Alphonse V. vers 1457. dans le tems que Calliste III. y envoya la Bulle d'une croisade contre les Infidèles. Elle étoit frappée aux armes de Portugal, & portoit une croix sur le revers, ce qui la fit appeler *cruzade*. Une *cruzade* vaut quarante sous. Les peuples ont accordé un million de *cruzades* pour l'entretien des Ministres que l'on envoie dans les Cours étrangères, pour celui des garnisons, & pour le paiement de quelques dettes contractées durant la guerre. LE QUIEN DE LA NEUL. En Portugais on dit *Cruzado*, de *Cruz*, croix. Les nouvelles *cruzades* ne valent que trente sous de notre monnaie. Mariana dit dans son Histoire, Liv. 22. Ch. 13. que la *cruzade*, monnaie de Portugal a été fabriquée sur le motif de la Croisade accordée par Nicolas V. au Roi de Portugal.

CRUZE. Nom d'une Peuplade de l'Isthme de Panama, sur la rivière de Chagres, à quinze ou dix-huit lieues de ce port. Cette Peuplade est composée d'une centaine de cases. Elle devint considérable par plusieurs habitations des environs. Il y a un Alcade, nous dirions en François un Bailli, qui dépend du Président de Panama. *Cruze* est à sept lieues de Panama. Le chemin est affreux; ce ne sont que roches pointues, qu'il faut monter & descendre.

C R Y.

CRYPTE. f. f. Lieu souterrain ménagé, pratiqué sous terre, & principalement sous une Eglise, ordinairement pour enterrer les morts. *Crypta*. M. Ciampini, dans son Traité de *Sacris Edificiis à Constantino M. constructis*, en parlant des dehors de l'Eglise du Vatican, décrit la *Crypte* de S. André, celle de sainte Pétronille, celle de sainte Marie aux Fièvres, & les *Cryptes* de saint Paul dans la voie d'Ostie, & de saint Laurent. On trouve dans l'histoire de l'Eglise de Meaux, T. I. p. 41. & suiv. la description des *Cryptes*, ou des catacombes de Jouarre. Les *Cryptes* étoient voûtées. Dans Vitruve, c'est une partie d'un bâtiment qui répond à-peu près à ce que nous appelons cave, ou caveau. Juvenal, *sat. l. v.* 106. a pris ce mot pour cloaque, égoût, parce que les égoûts sont des lieux cachés sous terre, & voûtés, que l'on pratique pour conduire les ordures dans une rivière. L'Abbé de Maroles l'a traduit *veute*.

Ce mot vient de *κρυπτός*, *abscondo*, je cache, d'où s'est fait *κρυπτή*, *Crypta*, une *Crypte*, un lieu caché sous terre.

☞ CRYPTÉ, en termes d'Anatomie, se dit de certaines parties qui présentent un orifice en forme de petite fosse.

CRYPTOGRAPHIE. f. f. L'art d'écrire d'une manière cachée, inconnue à tout autre que celui à qui on l'adresse. L'art des chiffres, l'art d'écrire en chiffres. *Cryptographia*. La *Cryptographie* est nécessaire dans les Bureaux des Secrétaires d'Etat.

Ce mot est grec, composé de *κρυπτός*, *absconditus*, *occultus*, de *γράφω*, *abscondo*, *occulto*, & *γράφω*, *scribo*.

CRYPTOGRAPHIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à la cryptographie. *Cryptographicus*, *a*, *um*. Un Mémoire *cryptographique*, un mémoire en chiffres; des lettres *cryptographiques*.

CRYPTONYME. f. & adj. C'est le nom que les Savans donnent aux Auteurs qui se sont cachés ou déguilés. Les Auteurs *Cryptonymes* sont de plusieurs

sortes, les uns font imprimer leurs ouvrages sans mettre leur nom, & on les appelle *Anonymes*, les autres y mettent un nom factice & inventé à plaisir, & on les appelle *Pseudonymes*: d'autres se cachent sous le nom véritable de quelque Auteur de réputation, & cherchent à leur attribuer des ouvrages qu'ils n'ont pas faits, comme a fait plusieurs fois le Dominicain Annius de Viterbe, & on les appelle *Allonymes*, ou imposteurs; & d'autres ne font que transporter les lettres de leur nom, & en trouver un autre dont ils se servent, & qui est l'anagramme du véritable. Ce sont ceux là qui sont les véritables *Cryptonymes*, & qui ont donné ce nom à tous les autres. Adrien Baillet avoit commencé un ouvrage avec le recueil de tous les *Cryptonymes*; mais il n'en a fait imprimer que la première partie, sous le titre d'*Auteurs déguilés*. Le mot de *Cryptonyme* vient du Grec *κρυπτός*, je cache, & *ὄνομα*, nom.

CRYPTO-PORTIQUE. f. m. Lieu souterrain & voûté, arc pris par sous-œuvre dans un vieux mur, & au-dessous du rez-de-chaussée. *Cripto-porticus*. *Crypto-portique* se dit aussi de la décoration de l'entrée d'une grille. Il vient du Grec *κρυπτός*, caché, & du Latin *porticus*.

CRYALIDE. Voyez CHRISALIDE. C'est ainsi qu'il faut l'écrire.

CRYSTAL, CRYSTALLIN, CRYSTALLISER. C'est ainsi qu'il faudroit écrire; mais on écrit ordinairement *cristal*, &c.

CRYSTALIÈRE. Voyez CRISTALIER.

CRYSTALLIN. Voyez CRISTALLIN.

CRYSTALLISATION. Voyez CRISTALLISATION.

CRYSTALLISE, EE. Voyez CRISTALLISÉ.

CRYSTALLOMANTIE. Voyez CRISTALLOMANTIE.

CRYSTAUX de Verdet. Voyez CRISTAL.

☞ CRYSTINE. f. f. Monnoie d'argent qui a cours en Suede elle vaut 14 sous 11 deniers de France.

☞ C-SOL-UT. Terme de Musique, par lequel on désigne un ton d'ut. Un air en *c-sol-ut*. La clef de *c-sol-ut*.

C T E.

CTÉSIPHON. Ville d'Asie sur le Tigre, vis-à-vis de Séleucie. *Ctesiphon*. On croit que *Ctesiphon* fut bâtie par les Parthes, pour l'opposer à Séleucie. Plin dit, L. IV. c. 26. qu'elle fut la capitale du Royaume de Babylone.

CTESIPHON. f. m. Fameux Architecte, qui est aussi nommé *Ctesiphron*, donna les desseins du Temple de Diane d'Ephese, qui furent exécutés en partie sous sa conduite, & en partie sous son fils Méragène & d'autres Architectes. *Ctesiphon* inventa une machine dont il se servit pour transporter les colonnes qui devoient servir d'ornement à ce Temple, les ayant fait amener depuis les carrières où on les avoit taillées, jusqu'à Ephese. *Dict. de Peint. & d'Architect.*

C U.

CU. Voyez CUL.

C U A.

CUADAC. Ville & Port d'Asie, dans le Tonquin, sur la rivière de même nom.

CUATI. Voyez COATI.

C U P.

CUBA. Île de l'Amérique, la plus grande des Antilles. *Cuba*. Christophe Colomb découvrit l'île de *Cuba* à son second voyage, l'an 1492. & la nomma *Juana*, en l'honneur de la Reine Jeanne, & ensuite *Ferdinanda*, en l'honneur de Ferdinand, Roi d'Arragon. Quelques uns disent qu'elle fut encore appelée *A & O*. Elle a reçu son ancien

nom de *Cuba*, qu'elle conserve encore aujourd'hui. Sa capitale est la Havana. Elle est dans la mer du Mexique, & s'étend du couchant au levant, ayant environ 250. lieues de longueur. Dans sa moindre largeur elle a douze à quinze lieues, & quarante dans sa plus grande. C'est dans l'île de *Cuba* que l'on trouve le Canninga, arbre qui a le goût de la cannelle & du girofle. On trouve de l'or dans les rivières, & il y a des mines de cuivre très-abondantes. La chair de cochon y est la plus saine de toutes. Il y a entre la ville de Saint-Salvador & celle de Saint-Iago, une vallée toute pleine de cailloux si ronds, qu'on s'en sert pour des boulets de canon. Il y a des tortues très grandes. On en tire du gingembre, de la casse, du mastic, de l'aloës, de la falsépareille, du sucre, des peaux, du cuivre & de l'or.

CUBA, ou **CUBE**. f. f. Terme de Mythologie. Ancienne Déesse des Romains, ainsi nommée de *Cubo*, je suis couché, parce que c'étoit la Divinité qui avoit soin de ceux qui étoient au lit, qui étoient couchés. On mettoit les enfans sous la protection de la Déesse *Cuba*, de la Déesse Eduse & de la Déesse Potine, afin qu'ils bûssent, qu'ils mangeassent & qu'ils dormissent bien.

CU-BAS. f. m. Jeu de cartes qui a quelque rapport au Commerce, excepté que dans le Commerce on cherche à amasser des cartes, & à celui-ci on cherche à s'en défaire. On joue avec le grand jeu, & l'on donne aux joueurs chacun cinq cartes; puis on en étale à découvert sur le tapis huit autres du talon. Lorsque le premier en carte apperçoit une carte dans ces huit, semblable à une des siennes, comme s'il a un valet, & qu'il en voie un dans les huit cartes, il le couple avec le sien, & les met bas devant lui; c'en est déjà une dont il est défait. Les autres en font de même à leur tour: puis il recommence. Ceux qui n'en ont aucune dans leur jeu pareille à l'une des huit, mettent bas leurs cartes à découvert, ce qu'on appelle mettre *cu-bas*. Cette augmentation aide encore aux autres à se défaire de leurs cartes. Celui qui s'est plutôt défait de ses cinq cartes, gagne ce que chacun a mis pour le *cu-bas*.

CUBATURE, ou **CUBATION**. f. f. Terme de géométrie, l'action de cuber, ou la méthode de cuber une quantité, de la réduire en cube *Aëlio vel methodus cubandi quantitatem aliquam; Cubatura*. Dans les Mémoires de l'Académie 1714, il y a un article des *cubatures* sphériques.

La *cubature* consiste à mesurer la solidité des corps, comme la quadrature consiste à en mesurer la surface. Quand on a déterminé cette solidité, on trouve ensuite un cube qui soit égal au solide proposé, & c'est-là proprement ce qu'on appelle *cubature*.

CUBE, f. m. Corps solide régulier, qui est composé de six faces carrées, & qui a toutes ses faces égales, aussi-bien que ses angles. On l'appelle aussi *hexaèdre*, à cause de ses six faces. *Cubus, quadratum undique solidum*. Les dez sont des petits cubes.

Ce mot vient du Grec *κύβος*, qui signifie *teffera*, ou *dez*. La duplication du *cube* est un des problèmes fameux, recherché inutilement par les Géomètres. Voyez **DUPLICATION**.

Le *cube* est le symbole de la fermeté & de la confiance, & peut faire le corps d'une devise.

*Un cube qui s'y voit de quatre vents battu,
De son ame immobile exprime la vertu.*

P. LE M.

CUBE, est un terme premierement de Géométrie, 2^o. d'Arithmétique, tant ordinaire que spécieuse, c'est-à-dire d'Algebre. *Cube* en termes d'Arithmétique, est un nombre produit par deux multiplications. La première est la multiplication d'un nombre par lui-même, comme 4 multiplié par 4, ce

qui fait 16 carré de quatre. La seconde est la multiplication de ce produit 16 par le même nombre 4, ce qui produit 64, qui est le nombre *cube*, ou le *cube* de quatre. En un mot, le *cube* est le produit d'un carré multiplié par sa racine, c'est-à-dire, par le nombre qui l'a produit; 16 par 4. Le *cube* est la troisième puissance de l'Algebre. 64 est un nombre *cube* produit par la multiplication de 4, qui est sa racine cubique, par lui-même, ce qui fait 16. à son carré, & de ce carré 16 multiplié derechef par 4.

En Algebre le *cube* se marque en écrivant trois fois de suite la même lettre; *ddd* est le *cube* de *d*, ou bien en écrivant 3 après le *d*, ou toute autre lettre quelconque en forme de lérine. Ainsi *d³ m³ y³* &c. sont les *cubes* de *d*, de *m*, de *y*; & le *cube* s'appelle en Algebre la troisième puissance du nombre par lequel il est produit. La première est la racine, la seconde est le carré, & la troisième est le *cube*. La première est *d¹*, la seconde *a²*, & la troisième *d³*.

CUBE CUBIQUE. f. m. Terme d'Arithmétique. C'est le *cube* d'un nombre cubique. C'est le produit d'un nombre *cubique* multiplié par lui-même, & multipliant le produit de cette première multiplication; 8 est le *cube* de 2. Multipliez 8 par 8, vous aurez 64 par 8, il vous donnera 512. Ce produit, ou 512, est un *cube cubique*. L'exposant du *cube cubique* est 6.

CUBE, est aussi quelquefois adjectif, & signifie cubique. *Undique, ex omni parte quadratus*. Un pied *cube*, une toise *cube*, sont les mesures des corps solides. Ce muid contient tant de pieds *cubes* d'eau. Ce rempart a tant de toises *cubes* de terre.

CUBÈBE f. f. Terme de Pharmacie. Fruit qu'on apporte de Java, qui est une île des Indes Orientales. Ce sont des grains qui ressemblent en forme & en grosseur, au poivre rond, qui croissent en masses de même que les baies de lierre, & qui ont une petite queue. Leur goût est âcre & aromatique. Les habitans de Java les font bouillir avant de les vendre, afin qu'on ne les puisse pas semer dans d'autre pays. L'arbre qui les porte est semblable au pommier, & a des feuilles qui approchent de celles du poivre. Les *cubèbes* fortifient tous les viscères, & sur-tout le cerveau. On en met en diverses compositions.

CUBICULAIRE. f. m. Valet de chambre. Du Latin *Cubicularius*. Saint Ambroise fut engagé à écrire son Traité du Mystère de l'Incarnation par deux *Cubiculaires*, Valets de chambre de l'Empereur Gratien, qui étoient Ariens. FLEURY.

CUBIQUE, ou **CUBE**. adj. Qui appartient au cube, qui en a la figure. *Ex omni parte quadratus*. Quelques Anciens ont attribué à la terre la figure *cubique*. Un pied *cubique*. Les nombres *cubiques* sont ceux qui peuvent se ranger en cubes, comme 8 ou 27, dont les côtés sont 2 & 3, & les bases sont 49. Tout nombre *cubique* multipliant un nombre *cubique*, produit un autre nombre *cubique*. La racine *cubique* est un nombre lequel étant premièrement multiplié par lui-même, & multipliant ensuite son carré, produit celui dont il est la racine *cubique*. Par exemple, la racine *cubique* de 125. est 5, parce que 5. multipliant son carré 25, produit le cube 125.

Extraire la racine *cubique*, c'est trouver un nombre, lequel étant multiplié deux fois de suite par lui-même, donne le cube proposé. Par exemple, 2 par rapport à 8; 2 fois 2, 2 fois 4.

En termes d'Anatomie, on ne dit point *cubique* pour marquer ce qui a la forme cube, mais *cuboïde*. Voyez ce mot.

CUBISTÈTER. f. m. Les anciens appeloient ainsi ceux qui dansoient les pieds en haut & la tête en bas. Cette espèce de danse étoit admise dans la fête appelée *Consularia*. *Κυβιστήτης*.

CUBIT. f. m. ou **COUDEE**. f. f. C'est une des mesures

res applicatives, dont on se sert en Angleterre, pour mesurer les longueurs.

CUBITAL, ALE. adj. *Cubitalis*, du mot latin *cubitus*, qui signifie le coude, partie du corps humain, & coudée, mesure d'un pied & demi. Le mot latin *cubitalis* se prend dans ces deux sens; mais le françois *cubital* ne se dit que de ce qui appartient au coude. En anatomie, on dit muscle, nerf *cubital*, artère *cubitale*.

On appelle *cubital* externe, *cubital* interne, deux muscles du bras, dont le dernier est le premier des fléchisseurs, qui est placé le long de l'os *cubitus*, & qui est en-dedans du bras; raisons pour lesquelles on lui a donné ces deux noms. Il prend son origine du condyle inférieur & interne de l'humérus, & couché le long de la partie inférieure de l'os du coude, il passe par-dessous le ligament annulaire, & va s'insérer par un gros tendon au petit os du carpe, qui est situé sur les autres. Le *cubital* externe est le premier des extenseurs. Son nom lui vient de ce qu'il est placé le long de l'os *cubitus*, & extérieurement. Il prend son origine de la partie postérieure du coude, passe sous le ligament annulaire, & va s'insérer à la partie supérieure & externe de l'os du métacarpe qui soutient le petit doigt. L'artère *cubitale* s'enfonce entre l'os du coude, & les parties supérieures des muscles pronateur, rond, sublime, palmaire & radial interne. Ensuite elle quitte l'os, & se glisse tout le long, entre le muscle sublime, & le muscle *cubital* interne jusqu'au poignet, pour aller gagner le ligament transversal interne, ou gros ligament du carpe. Dans ce trajet elle fait plusieurs rameaux en serpentant, & donne plusieurs branches. WINSLOW. Le nerf *cubital* naît de l'union de la septième paire cervicale & de la première paire dorsale. Il communique avec la racine inférieure du nerf médian. ID.

CUBITUS. f. m. Terme d'Anatomie. *Cubitus*. Ce mot est Latin, mais on l'a introduit dans la Langue Françoise: les Chirurgiens s'en servent en parlant & en écrivant. L'os *cubitus* est cet os de l'avant bras, long, irrégulièrement triangulaire, dont l'extrémité supérieure se termine par deux apophyses, dont l'une forme le coude. *Cubitus*.

CUBOÏDE. f. m. Terme d'Anatomie. Os du pied qui a la forme d'un cube. *Cuboides*. Ce mot est Grec, & vient de *κύβος*, *cubus*, cube, & *ειδος*, forme. Le *cuboides* est carré, & a presque la figure d'un cube. Quelques uns le nomment *Multiforme*. Il est situé au devant du *calcaneum*, auquel il est joint par une superficie inégale; il s'articule encore avec le septième os du tarse; & si on l'examine seul, on y trouve six faces comme à un dé. DIONIS.

CUBOCUBIQUE. Terme d'Algèbre. C'est la neuvième puissance des nombres, ou un nombre multiplié huit fois par lui-même. Ainsi le nombre de 512 est un *cubocubique*, dont la racine est 2 multiplié huit fois.

CUBOSAMA. f. m. Nom de dignité au Japon. Général d'armée. *Dux*, *Imperator*. C'étoit autrefois la première dignité de l'Empire Japonois. *Cubo* veut dire Chef de Milice, & *Sama* signifie Seigneur. Un *Cubosama* avint usurpé l'empire sur le Daito, lui laissa son nom & tous les dehors de la royauté, & retint le titre de *Cubosama* avec presque toute l'autorité royale.

C U C.

CUGA. Voyez *Coca*, c'est la même chose.

CUCCICAPIGI. f. m. Terme de Relation. Portier du Serrail. Voyez *CAPIGI*.

CUCCINC IMBROORBASSI. f. m. Officier de la Maison du Grand-Seigneur, premier Ecuyer de ce Prince. *Primus stabuli Magister apud Turcas*. Le *Cuccing Imbroorbassi*, en l'absence de l'Imbroorbassi, c'est-à-dire, du Grand Ecuyer, commande la petite Ecurie, tant pour les chevaux de selle que pour les mulers, chameaux, & autres bêtes de voiture qui

Tome III.

portent l'équipage de l'Empereur quand il est en campagne, & de même dans le Serrail. Il a soin encore de faire fournir les fourrages & munitions à ceux à qui il en est dû, pour leurs chevaux ou autres voitures.

CUCERON. f. m. Petit insecte qui se met dans les lentilles, les pois, les féveroles & autres légumes, excepté la fève blanche ou haricot, qui n'est sujet à aucune vermine ni insecte, pas même aux rats ni aux souris.

CUCI. f. m. Fruit des Indes Orientales dont parle Lémery après Plin & Laméhot. Il est rond, oblong & d'une grosseur capable de remplir la main. Il est de couleur jaunâtre, & d'un goût doux & agréable, renfermant un gros noyau très-dur. Il croît à une espèce de palmier que ceux du pays nomment *cuciofera*.

CUCIOFERA. f. f. Plante qui est décrite par Théophraste, & qu'il dit être semblable au palmier par le tronc & par les feuilles: elle en est différente en ce que le palmier ne fait qu'un seul tronc, au lieu que la *cuciofera*, étant un peu élevée de terre, en fait deux, qui en font deux autres & produisent ensuite beaucoup de petites branches. Son fruit est assez gros pour remplir la main, rond, doux & de bon goût, sans être en grappe comme celui du palmier. Il est jaunâtre comme un coin, auquel il ressemble assez, excepté qu'il n'est pas coroné & que sa chair est nerveuse. Son noyau est gros comme une noix, de forme quadrangulaire, large dessous, pointu au bout, de même couleur que les coquilles d'aveline, & couvert d'une autre plus grande coquille, qui est dure & velue, & de couleur rousse & noirâtre. *Cuciofera palma facie; palma cusus fructus cucii*.

CUCUBALE. f. m. *Cucubalus*. Plante qui pousse plusieurs tiges de la hauteur de cinq ou six pieds, grêles, flexibles, rondes, nouées & rampantes, si elles ne sont soutenues par les arbres voisins ou par des perches. C'est pour cela qu'on l'appelle aussi la *Parresseuse* ou la *Couchée*. Il sort de chaque nœud deux feuilles opposées, semblables à celles de la marjolaine, mais plus grandes, & égalant celles de la pariétaire. Ses fleurs sortent d'une enveloppe ou follicule, & sont composées de cinq ou six feuilles blanches-verdâtres, disposées en œillet. Il leur succède des baies grosses comme celles du lierre, ordinairement ovales, vertes au commencement, puis noires & molles. Elles renferment des semences le plus souvent de la figure d'un petit rein, entassées ensemble, noires & luisantes. Cette plante croît aux pays chauds, comme en Espagne, en Italie & en Languedoc, aux lieux humides & ombrageux, contre les haies, dans les buissons & proche des fontaines. Elle est humectante, rafraîchissante & propre pour les pertes de sang. LEMERY.

CUCUFAT. f. m. Nom d'homme. *Cucufas*. La mémoire de S. *Cucufat*, que le vulgaire de France appelle en quelques endroits S. Couquenfat, en d'autres, S. Cougat, & encore autrement, a été célébrée par le Poète Prudence, *Peristeph. hymn. 4. v. 33*. Il souffrit le martyre l'an 304. BAILLET, ou vers l'an 300. Le Martyrologe d'Esternach le nomme *Locufas* & *Cucubas*; celui de S. Vandrille *Loquinfas* & *Quoquofas*; celui de Corbie *Logunfas* & *Cucufas*; & celui de Corbie une fois *Cuentas*, selon que l'a lu Florentinius. Au Martyrologe imprimé par Plantin en 1564, il est nommé *Cuxupas* dans l'éloge de Ste Eulalie. Son nom n'a pas moins de diversité en françois, selon la différence des lieux où on l'honore; *Cogat*, *Cougat*, *Couquesat*, *Couquensat*, *Quiquensat*, *Quiquesat*, *Guiquesat*, *Guignefat*, *Gaignefat*, *Guignesot*, *Guignesot*, *Gunesot*, *Gunifort*, *Gounifort*, & même tout court *Fort*. CHASTELAIN, au 15^e de Février, p. 656.

CUCUJO. f. m. Espèce d'Escarbot ou de Scarabée d'Amérique. Voyez *Scarabée*.

CUCULE. f. m. & f. C'étoit autrefois une espèce de cappe ou chappe de Voyageur, qu'on appeloit aussi *coule*, ou *goule*, ou *gule*, dont le nom a passé depuis

aux Moines pour signifier leur froc & leur chappe. *Cucullus*. Les Religieux de Citeaux appellent encore *roules* leurs chappes. Ils n'imaginent point de moyen plus prompt que de prendre des habits de Moines, & la tête enveloppée d'une *cucule*, & le corps couvert du reste de l'assortiment, ils partirent à pied de Florence. LE NOBLE. Le mot de *cucule*, dans cet exemple, est féminin. Quelques-uns, comme Chorier, *Hist. de Dauph. L. X. p. 662*, confondent *cucule* & capuchon.

Ce mot vient de ce qu'on portoit autrefois des habits rebordés sur le cou & sur les manches, de peaux rouges teintes de gueules, qu'on nommoit par cette raison *gules*, *goutes*, *caules* & *cucules*, du mot approchant de *cucullum*, qui signifie *graine d'escalate*. S. Bernard condamne ces peaux de gueules sur les habits.

☞ CUCULE, dans l'Ordre des Chartreux, se dit pour ce qu'on appelle ailleurs Scapulaire.

Quelques-uns font venir ce mot de *collum*, parce que la Cucule couvre le cou.

CUCULLAIRE. adj. Muscle *cuculaire*, ou trapèze. *Musculus cucullaris*. Ce muscle est un grand plan charnu, large & mince, qui est situé entre l'occiput & le bas du dos, & de-là s'étend jusq' à l'épaule, à-peu-près comme un grand carré inégal & irrégulier. C'est de cette figure que les Grecs ont tiré le mot *trapèze*. Il forme avec celui de l'autre côté une espèce de losange. Voy. le *Diét. de James*.

CUCUPHE ou CUCUFE. f. f. *Cucupha*, *cucullus*, *pileolus*, *byrethum* & *berrethus*. Terme de Pharmacie. C'est une calotte odoriférante pour la tête. C'est un sachet qu'on s'applique dans les maux de tête: ce sachet est fait en bonnet de nuit, & rempli de poudres céphaliques, pour fortifier le cerveau. Voy. en la description dans le Dictionnaire de James. On s'en sert peu aujourd'hui.

CUCURBITACEE. ad. de t. g. *Cucurbitaceus*. C'est le nom générique qu'on donne à toutes les plantes qui portent des fruits qui ont quelque rapport à la courge ou calebasse, qui se nomme en latin *cucurbita*; en sorte que les plantes qui portent les courges, calebasses, citrouilles, melons, potirons, concombres, pommes d'amour, artichaux de Mississipi, & autres semblables fruits, sont toutes plantes *cucurbitacees*. Leurs fleurs sont ou stériles ou fertiles. Celles-ci nouent & donnent des fruits charnus de différente figure, & qui renferment intérieurement plusieurs semences aplaties & placées dans trois ou quatre loges, ou même dans un plus grand nombre. Ces semences ont ordinairement une amande blanche & douce, & sont la plupart du nombre de celles qu'on nomme froides majeures. La citrouille, le potiron, le melon, le concombre, &c. sont plantes *Cucurbitacees*. *Planta Cucurbitacea*, à *Cucurbita sic dicta*, parce qu'elles ont toutes un rapport considérable avec la calebasse ou la courge, qui doit être mise à la tête de cette famille. On dit *Cucurbitacée*, tant au masculin qu'au féminin, & jamais *Cucurbitace*.

CUCURBITE. f. f. Terme de Chymie. Vaisseau de verre ou de verre, où l'on met les matières qu'on veut distiller. *Cucurbita*. Il y en a aussi d'étain & de cuivre étamé. Lorsqu'on veut faire quelque distillation on y adapte un chapiteau de verre qui a une embouchure proportionnée & un bec. La *cucurbite* sert aussi à d'autres opérations.

CUCURBITE. f. f. *Echites floridus*. Pierre très-pesante, quoiqu'argilleuse, dont la figure approche de celle du concombre.

CUCURBITIN. f. m. Terme de Médecine. On appelle *cucurbitins* ou *cucurbitains* certains vers qui s'engendrent dans les intestins, & qui sont de la longueur des ascarides, mais plus larges. *Cucurbitini*. *Cucurbitins* ou *cucurbitaires* sont des vers plats, ovales, blancs, semblables à de petits pepins de courge, d'où vient leur nom, à *cucurbita*, courge. Ce ne sont que des portions du *tenia*, ou ver solitaire, qui se sont détachées de leurs articulations. Voyez SOLITAIRE.

CUCURMA. f. m. Plante. Voyez CURCUMA. C'est ainsi qu'il faut écrire.

CUDE. f. f. On nommoit autrefois ainsi une sorte de padoue, qui se fabriquoit à Lyon. Il ne s'en fait plus.

☞ CUDRETIN. Petite Ville de Suisse, dans le canton de Berne, à une lieue de Neuf-Châtel.

CUDUPARITI. f. m. Petit arbrisseau qui croit dans le Malabar, qui s'élève à deux fois la hauteur de l'homme, & qui porte des fleurs pendant toute l'année. Ses feuilles broyées, mises dans du lait, & appliquées sur la tête en forme d'onguent, procurent le sommeil & calment les maux de tête & les vertiges. Son fruit broyé & pris dans de l'eau, arrête la dysenterie, guérit les gerçures de la bouche. RAY, *Hist. Plant.*

CUE.

☞ CUEILLAGE. f. m. Terme de Verrerie. C'est la portion de matière vitrifiée qu'a tiré successivement à quatre reprises le Gentilhomme apprenti d'une verrerie, laquelle est nécessaire pour faire un Plat. V.

CUEILLEUR & CUEILLIR en Verrerie.

CUEILLE. f. f. Terme de Marine. C'est un des lez, ou des bandes de toile qui composent une voile.

CUEILLERET, f. m. Terme de Pratique. Etat des cens & rentes dûes & reconnues par les Tenanciers d'un Seigneur.

☞ Cet Extrait du papier tertiaire sert au Receveur pour se faire payer des cens & rentes dûes à la Seigneurie. Le mot de *Cueilleret* vient de *Cueille* autrefois synonyme à *Pecette*.

CUEILLETTE. f. f. Récolte des bleds, des fruits, rentes & autres droits qui composent le revenu d'une terre, d'une métairie. *Mejstis*, *frugum collectio*. On donne les baux à ferme pour six ou neuf ans, c'est-à-dire, pour autant de *cueillettes*, de dépouilles de fruits.

La Quintinie & Liger disent que *cueille* signifie non pas la récolte, mais le temps de la récolte; & Liger assure qu'on dit en ce sens, Nous approchons de la *cueille* des fruits. La *cueille* des fruits est venue.

☞ CUEILLETTE, signifie proprement les fruits qu'on retire tous les ans d'une terre, *fructus annui*, *Frugues*. Au reste ce mot vieillit dans cette acception, & n'est presque plus d'usage qu'à la campagne & dans les baux.

CUEILLETTE, se dit aussi d'une quête, de la recette d'une contribution volontaire qu'on fait pour quelque œuvre pie, pour quelque nécessité publique. *Collecta*. Le Marguillier de village est celui qui fait la *cueille* pour le Prédicateur, pour la réfection de l'Eglise.

CUEILLETTE, en termes de Marine, est l'amas de différentes marchandises, qu'un Maître de navire cherche & reçoit de divers particuliers pour faire le chargement de son vaisseau, qui de cette manière est dit chargé à *cueille* sur l'Océan; on dit au *quintal* sur la Méditerranée.

CUEILLEUR, EUSE. f. m. & f. Celui, ou celle qui cueille. *Qui fructus decerpi, legit ex arboribus*, *Legulus*. On le dit en cette phrase proverbiale, Il est toujours trouffé comme un *cueilleur* de pommes.

CUEILLEUR D'OR DE PAILLOLES. C'est ainsi que les ordonnances appellent ceux qui tirent de l'or des torrens & des fleuves qui en entraînent. BOIZARD.

CUEILLEUR. Terme de Verrerie. C'est celui qui prend le verre les quatre premières fois dans les pots à cueillir.

CUEILLIE. f. f. Terme de Mâçon. C'est une traînée de plâtre étendue le long d'une règle, qui sert de repère pour lambrisser, enduire de niveau, faire à plomb les piédroits des portes, des cheminées, des croisées.

CUEILLIR. v. act. Je cueille, je cueillois, je cueillis, j'ai cueilli, je cueillerai & non pas je cueillirai, comme prétend Vaugelas. MEN. BOUH. Que je cueille, que je cueillisse, je cueillerois. Il signifie, Détacher avec la main des fruits, des fleurs, des herbes de

leur tige, de leurs branches. *Carpere, decerpere; leg. c.* On cueille des fleurs au Printemps, & des fruits en Automne; *cueillir* des roses, *cueillir* un bouquet, *cueillir* des légumes.

Ce mot vient du Latin *colligere*.

CUEILLIR, se dit aussi des gros fruits, quand on parle en général de ce qu'on a retiré dans une récolte, dans une vendange, *colligere*. L'été a été sec, on n'a pas cueilli beaucoup de blé, mais en récompense on cueillera beaucoup de vin.

On dit aussi qu'on a proposé un homme pour cueillir la dime, pour en faire la recette, l'enlèvement des gerbes. *Cueillir* les aumônes, pour dite, en faire la cueillette, la recette.

Ceux qui s'en servent dans ces deux dernières significations, ont tort. *Cueillir* ne se dit que des fleurs, des fruits, des légumes qu'on détache de leurs branches ou de leurs tiges. On cueille des fleurs, des pommes, des poires, des légumes, & on recueille du vin, du blé & on lève la dime, on fait la recette des cens, des droits Seigneuriaux. on fait la cécite dans l'Eglise, dans les maisons pour les Pauvres, pour le Prédicateur &c. Dans ce dernier sens, on dit aussi quelquefois *cueillette*, que je n'aime pas.

Dans le figuré, *cueillir* des Palmes, des Lauriers, c'est remporter des victoires. *Palmas, laurea metere, victorias reportare*.

En style de galanterie, *cueillir* un baiser sur les lèvres d'Iris *Cueillir* la fleur de la virginité d'une fille.

CUEILLIR le verre, Terme de verrierie. C'est le prendre avec la selle dans le pot où les matières ont été entièrement vitrifiées, (ce qui se fait à quatre reprises différentes, quand la matière attachée au bout de la selle à chaque fois est assez refroidie;) pour ensuite les souffler, & en faire des plats de verre, ou du verre en table.

CUEILLI, II. part. Il a la signification de son verbe.

On dit en Maçonnerie, qu'une porte ou une croisée est cueillie en plâtre, quand sur le mur simplement hourdi on fait une petite bordure de plâtre, qu'on applique avec la règle, afin de servir de niveau & de règle pour enduire le tableau de la porte, ou de la croisée.

CUEILLOIR. f. m. Petit panier long d'environ un pied, large de cinq à six pouces, n'ayant point d'anses, & fait pour l'ordinaire d'osier vert assez grossièrement rangé. C'est dans ces sortes de cueilloirs que les gens de la campagne apportent au marché leurs prunes, cerises, groseilles, &c. LA QUINT. *Qualus, canistrum, calathus*. Un cueilloir de cerises, de prunes, de groseilles, &c. Apporte ce cueilloir pour y mettre des cerises. J'ai besoin de ce cueilloir pour mettre des figues. LIGER.

CUEILLOIR, en terme de pratique, signifie la même chose que **CUEILLERET**.

CUENÇA, Ville Episcopale de la nouvelle Castille en Espagne, située sur les hautes montagnes fort rudes appelées *La Sierra de Cuença*. Elle se nomme en Latin *Concha*. M. l'Abbé Châtelain, dans son Martyrologe au 28^e de Janvier, p. 434. & 445. dit toujours *Couenque*, au lieu de *Cuença*. Alphonse IX^e. grand-père maternel de S. Louis, ayant pris sur les Maures la ville de *Couenque* en Castille, y fit ériger un Evêché. Les Chanoines de *Couenque*, &c. Je ne fais où il a pris ce mot. Nous disons *Cuença*, comme en Espagnol.

Il y a une autre ville de ce nom dans l'Amérique Méridionale au Pérou, dans l'audience de Quito. On la nomme aussi *Bamba*.

CUENS. f. m. Vieux mot très-usité dans notre langue, qui s'est dit pour comte, *Comes*. Li *Cuens* de Flandre, li *Cuens* de Champagne.

CUFA. Ville d'Asie, dans les états du Turc, sur l'Euphrate, dans l'Iraqe.

CUHUNG. Ville de la Chine, quatrième Métropole de la Province de Sunnan. Elle est de 15. d. 24 min plus occidentale que Peking. Lat. 24 d. 36. 1

CUJAVA. f. m. Terme de Relation. Espèce de chaise fermée en usage aux Indes. On en met deux sur un chameau, une d'un côté, & une seconde de l'autre, comme nous mettons ici des paniers, ou des mannes sur des chevaux: on renferme dedans les femmes, & on s'en sert pour les transporter d'un lieu en un autre sans qu'on les voie. *Sella Indorum gestatoria*. Aft-kan voulant surprendre la citadelle de Doltabad, & la mettre entre les mains du Mogol son maître, feignit un mécontentement, & se réfugia chez le Roy de Visapour: à qui il demanda la permission de se retirer avec dix ou douze de ses femmes, & autant de gens à lui, dans la Citadelle de Doltabad; l'ayant obtenue, il y entra avec huit ou dix chameaux, les deux *cujavas* qui sont de côtés & d'autres du chameau étant bien fermés, selon la coutume, afin que l'on ne pût voir les femmes que l'on met dedans; mais, au lieu de femmes, on avoit mis deux soldats dans chaque *cujava* tous gens d'exécution, tels qu'étoient aussi ceux qui conduisoient les chameaux. Ainsi il leur fut aisé d'égorger la garnison, qui n'étoit pas sur ses gardes, & de se rendre maîtres de la place. TAVERNIER, *Voyage des Indes*, T. II. L. I. C. 9.

CUJAVIE. Province de la grande Pologne. *Cujavia*. Elle a au Nord le Duché de Prusse, au couchant le Palatinat de Kalisk, au midi ceux de Lancici & de Rava, & au levant celui de Ploczko. La Capitale de *Cujavie* est *Uladislaw*.

CUIDER. v. n. Vieux mot qui signifioit autrefois *penfer*. *Putare, cogitare, existimare*. Il *cuidoit* bien faire ses affaires, il a *cuide* tout gâter; il n'est plus du tout en usage, si ce n'est dans le style burlesque. Le Comte Duc mourir *cuida*. VOIR.

Ce mot vient du Latin *cogitare*, NICOD.

CUIDEREUX. f. m. pl. Vieux mot. Amans. On trouve dans Villon,

A cuidereux d'amour transis.

CUILLER, ou **CUILLIER**. f. f. On prononce fortement l'*r* finale comme dans *fer* & *mer*. Ustensile de ménage, qui a un creux, ou demi-globe concave, qu'on nomme *cuilleron*, & qui est par un bout attaché à un manche. *Cochlear, cochleare*.

Il ya des *cuillers* à bouche, dont on se sert à table pour manger le potage & autres choses.

Il y en a de plus grandes dont on se sert à la cuisine pour dresser le potage & pour divers autres usages. *Cuiller* à pot, *cuiller* à potage, à ragoût. *cuiller* à olives.

Il y en a de plus petites dont on se sert pour prendre le Café.

On appelle *cuiller* couverte, une sorte de grande *cuiller* dont on se sert pour faire prendre des bouillons ou des médecines aux enfans, aux malades.

Il y a aussi des *cuillers* dont les Artisans se servent pour différens usages. Elle sert aux Ciriers à verser de la cire; aux Fondeurs à verser du plomb & des métaux. En grand volume, elle sert à vider des sables, &c.

Quelques auteurs écrivent *cueiller*, mais selon l'usage le plus ordinaire, & la prononciation généralement reçue, ce premier *e* est inutile & mal ajouté. Car on ne prononce point la première syllabe de ce mot, comme celle de *cueillette*, *cueillir*, &c. où l'on met un *e* entre l'*u* & l'*i*; mais on prononce simplement l'*u* & l'*i* comme dans *cuidereux*, *cuir*, *cuirasse*, &c.

Ce mot étoit autrefois masculin. Aujourd'hui il est féminin; & bien des gens l'écrivent avec un *e* à la fin: ce qui paroît plus analogue au génie de la langue; que de terminer un nom féminin en *er* pur: chose dont il n'y a guère d'exemple.

L'usage de la *cuiller* pour administrer la communion aux Laïques est une preuve de l'attention pleine de

respect (qu'ont les Orientaux) pour les saints mystères. L'opinion commune des Grecs est que la coutume en fut établie par S. Jean Chrysostôme; & quoique cette Traduction ne soit pas certaine, au moins l'antiquité de cette pratique est incontestable, puisque les Nestoriens & les Jacobites la conservent pareillement, ce qui fait voir qu'elle est plus ancienne que les schismes de ces deux sectes. Tous les Auteurs qui en ont parlé, conviennent que la communion donnée de cette manière a été introduite pour prévenir l'effusion du calice, précaution fort inutile, qui ne peut venir dans l'esprit à ceux qui ne croient pas qu'il contienne autre chose que du vin, & que les Protestans n'ont jamais prise. Le nom de *cuissis*, qui signifie une pincette, & qui fait allusion au charbon que le Chérubin prit sur l'autel pour toucher les lèvres d'Isaïe, fait assez voir l'opinion qu'ils en ont, aussi bien que la conservation qu'ils en font, dans laquelle, selon le Rituel du Patriarche Gabriel, il est dit qu'elle servira à contenir les membres où les parties du Corps de Jésus Christ.

RENAUDOT.

Les *Cuillers* des Turcs sont de bois, avec un manche long d'un demi-pied pour le moins, & ils n'en usent guère que pour s'empêcher de se brûler les doigts. Aussitôt qu'ils le peuvent, ils se servent d'une main pour *cuiller* & pour fourchette, & du creux de l'autre pour assiette, avec laquelle en même temps ils portent le manger à la bouche. Du LOIR, p. 163.

On appeloit autrefois *cuiller* un morceau de fer qui embrassoit le bout de l'essieu des roues de devant d'un carrosse. Une *cuiller* du carrosse se rompit.

CUILLER A CANON, en matière d'Artillerie; c'est une feuille de cuivre arrondie de différente grosseur, qui sert à retirer la gargouille d'un canon.

CUILLER A BRAI, est une grande *cuiller* de fer pour prendre le brai chaud.

CUILLER DE POMPE, c'est un instrument de fer acéré, & tranchant, avec lequel on creuse les pompes.

CUILLER, Coquille longue, ou poisson à têt dur. ROND. *Concha longa*

CUILLER, ou **CUIILLIER**, Instrument de Chirurgie. C'est une petite *cuiller* d'argent dont on couvre l'œil, quand on fait l'opération de la fistule lacrymale. COL DE VILLARS.

CUIILLER, ou **CUIILLIER**, Oiseau semblable au héron, hormis qu'il a le bec en forme de *cuiller*, ou de spatule. On l'appelle autrement Palle ou Spatule. Voyez Palle.

CUIILLER, aux Pelottes. Les *cuillers* des Fondeurs en fable ne ressemblent que par leur long manche aux *cuillers* des Plombiers, & par le nom qu'elles ont conservé, à cause qu'on s'en sert pour porter les pelottes de cuivre dans le creuset où le métal est en fusion.

CUIILLEREE. f. f. Plein une cuiller. *cochlear cumulatam* Ce malade n'a pris qu'une *cuilleree* de gelée, de bouillon. Il ne faut qu'une *cuilleree* de vinaigre pour faire une chopine d'oxycrat.

CUIILLERIE. Herbe, *Cochlearia*. POMMEY.

CUIILLERON. f. f. La partie creuse de la cuiller attachée au manche, & qu'on met dans la bouche, quand on mange. *Cochlearis pars cava*. Il y a des *cuillérons* en ovale, comme ceux qui servent à table, d'autres ronds, comme ceux de la cuisine; d'autres avec un bec, comme ceux des Ciriers, &c.

☞ On se sert de ce terme en Botanique pour désigner les parties qui ont la forme d'une cuiller. Feuille creusée en *cuilleron*.

CUIPOUNA, f. m. Nom d'un arbre qui croît au Brésil. Il y en a de plusieurs espèces. Le suc de l'écorce de celui qui porte des fleurs jaunes, exprimé & mêlé avec de l'eau claire, déterge & incarne les ulcères invétérés. RAY, *Hist. Plant.*

☞ **CUINE**, f. f. Terme de Chimie. Vaisseau de terre, servant à distiller de l'eau forte.

☞ **CUIR**, f. m. On le dit en général de la peau de l'animal. *corium*, *pellis*. On dit qu'un homme a le *cuir* dur, rude. L'âne a le *cuir* dur & épais. Avoir

des sérosités entre *cuir* & chair. *Aqua intercus*, *aquam intercutem*.

On le dit plus ordinairement de la peau des animaux, séparée de la chair qu'on corroie, & qu'on prépare pour servir à divers usages, particulièrement à faire des bottes, des souliers, à couvrir des carrosses, des meubles, des livres, &c. *Corium*. Tous Marchands sont obligés de porter leurs *cuirs* à la Halle aux *cuirs*. Les *cuirs* de Hongrie sont faits de peaux de Bœuf & de cheval; ceux de Russie, de peaux de Vaches, ceux de Maroc ou de marroquin, de mouton. Le *cuir* d'un âne est le meilleur pour faire du chagrin. Il y a plusieurs sortes de Marchands de *cuir*. Les Tanneurs vendent les gros *cuirs* passés à la tannerie. Les Corroyeurs préparent le *cuir* avec des graisses pour le rendre plus maniable. Les Peaussiers vendent des peaux de mouton de toutes sortes de couleurs, des peaux pour faire des gants, & des peaux de truie pour couvrir des coffres & des livres d'Eglise. Les Mégissiers préparent les peaux de mouton, & en ôtent la laine. Il y a aussi des Marchands de marroquin, de vache de Russie, & de mouton de Limoges, qui n'ont point de grain de l'autre côté. On appelle *cuirs verts*, les *cuirs* qui n'ont aucune préparation, & tels qu'ils sortent de dessus le corps. Les Romains se servirent dans les commencemens de monnoie de *cuir*. Philippe de Commines dit qu'après les levées faites pour la rançon du Roi, on fut obligé de se servir en France d'une monnoie de *cuir*, où il y avoit seulement un petit clou d'argent. Un Arrêt du conseil de 1640, attribue deux muids de sel aux Tanneurs de Paris pour la fabrique des *cuirs* de Hongrie. M. de la Mare, dans son *Traité de la Pol.* L. V. T. XX. C. 10. traite ce qui regarde la salaison & la conservation, la vente & le débit des *cuirs* des abatis de Bouchers.

CUIR VERT. *Cuir crud*, ou *Cuir frais*. Ce sont certains *cuirs* qui ne sont point apprêtés, & qui se mettent sur les écoutilles de la sainte Barbe, de crainte du feu; on en couvre aussi les hunes.

CUIR DE POULE. C'est un nom que les Gantiers donnent à une sorte de petit *cuir* très-mince & très-léger, qu'ils emploient à faire des gants de femmes pour l'été.

☞ **CUIR DORÉ**. On appelle ainsi des peaux de mouton passées en basanne, sur lesquelles sont représentées en relief diverses sortes de grotesques relevées d'or ou d'argent, de vermillon ou autres couleurs. On en fait des tapisseries.

CUIR BOUILLI. C'est une préparation de *cuir*, qui par les réglemens de Police, n'appartient qu'aux Gantiers & Bourrelliers qui font bouillir le *cuir* avec plusieurs gommes, résines & colles, dont ils font un secret entr'eux. *Corium decoctum*, *coctum*.

☞ Ce mot vient du Latin *corium*, qui, si l'on en croit Rochefort, s'est dit pour *Carium*, de *caro* chair, parce qu'il couvre la chair.

On dit figurément & proverbialement, Rire entre *cuir* & chair, Jurer entre *cuir* & chair; pour dire, Rire, Jurer en soi-même, sans oser éclater, sans en faire rien paroître au-dehors. On dit aussi, Faire du *cuir* d'autrui large courroie; pour dire, faire largesse aux dépens d'autrui. Ce proverbe est tiré du Latin, *De alieno corio ludere*. Etre libéral du bien d'autrui. On appelle ironiquement & populairement un Savetier, un Orfèvre en vieux *cuir*. On appelle un visage de *cuir* bouilli, un visage extrêmement laid.

CUIRASSE. f. f. Arme défensive faite d'une lame de fer fort battu, qui couvre le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture; tant par devant que par derrière, & qui doit être à l'épreuve au moins du pistolet. *Lonica*. Les Piquiers sont armés d'un pot & d'une *cuirasse*; c'est un bon corps de *cuirasse* qui est à l'épreuve. Les Cavaliers ne prirent une *cuirasse* que vers l'an 1300. LE GENDRE.

Quelques-uns croient que ce mot a été dit par corruption de *cuirasse*, parce qu'elle couvre le corps. D'autres le dérivent de *cuir*, ou de *coriaceus*, parce

que les armes défensives étoient faites anciennement de cuir.

CUIRASSE, se dit quelquefois pour Cuirassier. *Eques loricatus*. Comme Mazarin étoit fort ami de Piccolomini, maintenant Archeveque de Siemie, il fit grande liaison avec son frere, qui étoit lors Major de Cavalerie dans le Régiment de Papenheim, lequel lui persuada de prendre une Compagnie de *Cuirasses* dans le même régiment. MASCUR. En ce sens on ne le dit qu'au pluriel, & il est un peu vieux.

On dit proverbialement, endosser la *cuirasse*, pour dire, embrasser la profession militaire. *Militiam sequi*. On dit le défaut de la *cuirasse*, pour dire où la *cuirasse* finit; & au figuré, l'endroit foible d'un homme, d'un écrit. Il a trouvé le défaut de la *cuirasse*.

CUIRASSER. v. a. Couvrir, revêtir, armer d'une cuirasse. *Loricâ induere, armare*. On va *cuirasser* toute la Cavalerie.

CUIRASSÉ, EE. part. & adj. Qui a une cuirasse. *Loricatus, loriceatus*. Lorsqu'il y avoit des Piquiers dans les compagnies d'Infanterie, ils étoient *cuirassés*. Toute la Cavalerie Allemande est *cuirassée*. Saint Dominique le *Cuirassé*, ou l'Encuirassé, est un Saint du onzième siècle, ainsi nommé, parce qu'il portoit toujours une cuirasse de fer par pénitence. Saint Pierre Damien son ami a écrit sa vie.

Il se dit aussi figurément, pour dire, un homme bien préparé à tout. Il croyoit le surprendre, mais il l'a trouvé *cuirassé*.

CUIRASSIER. f. m. Cavalier armé de cuirasse. *Loricatus eques*. Les Allemands font grand état des *Cuirassiers* de l'Empereur. Il y a en France un Régiment de *Cuirassiers*. Ce mot se dit aussi d'un simple Fantassin qui porte la cuirasse & la pique. *Loricatus*.

CUIRATIER. f. m. On nomme ainsi en quelques endroits du Languedoc, particulièrement à Beaucaire, ceux qui travaillent à la préparation des cuirs.

CUIRE. v. a. *Je cuis, tu cuis, il cuit, nous cuissons, je cuisis, j'ai cuit, je cuirai; que je cuisè, que je cuisisse, je cuirais*. Donner aux alimens une préparation convenable par le moyen de la chaleur, pour les rendre plus faciles à digérer. *Coquere, concoquere*. On le dit tant de ce qui se cuit dans le pot avec de l'eau, que de ce qu'on rotit à la broche, dans le four, sous la cendre, ou d'autre manière; & tant des choses solides, comme le pain, les viandes, les fruits, que des liqueurs, comme le vin, les syrops, &c.

CUIRE, se dit aussi dans la signification de faire cuire. On *cuisoit* du pain dans tous les environs pour l'armée.

On le dit quelquefois absolument pour cuire du pain. *Cuire* au four bannal. Les Boulangers ne *cuisent* point demain. Tel Boulanger *cuit* deux fois, trois fois par jour.

CUIRE, signifie aussi Digérer; & se dit de cette seconde préparation des alimens qui se fait dans l'estomac pour les rendre propres à être convertis en notre substance. Il y a des alimens que l'estomac a peine à *cuire*.

On le dit à peu-près dans le même sens de l'action de la chaleur naturelle sur les humeurs. Telle chose est bonne pour *cuire* les humeurs, il faut que la chaleur naturelle *cuisè* les humeurs, *cuisè* le rhume. On le dit encore de l'action du Soleil sur les fruits; le soleil *cuit* les fruits, la chaleur du soleil n'est pas assez grande chez nous pour bien *cuire* les melons. *Voyez* Suc, fruit, maturité.

CUIRE, dans différens arts & métiers, se dit en général de la préparation qu'on donne par le moyen du feu ou de la chaleur à certaines choses pour les rendre propres à l'usage auquel on les destine, soit en leur donnant plus de consistance, soit en faisant sortir tout-à-fait l'humidité. Ainsi on dit *cuire* du fil, de la soie, de la colle; *cuire* de la chaux, du plâtre. En Orient les briques se *cuisent* au soleil, en France dans des fourneaux.

CUIRE, Terme de Doreur, c'est mettre une pièce rougit sur le feu pour la rendre plus maniable & plus douce. ENCYC.

CUIRE des cheveux, terme de Perteuquier. C'est mettre des cheveux au feu, roulés autour des meules ou bilboquets, & enfermés dans de la pate, pour leur faire prendre la couleur.

CUIRE, se dit aussi au neutre. Le souper *cuit*, cela doit *cuire* dans son jus. On dit que des légumes, des pois, des fèves &c. *cuisent* bien, ou ne *cuisent* pas bien, pour dire qu'ils sont faciles, ou difficiles à cuire.

CUIRE se dit hyperboliquement d'une chaleur ou douleur excessive qu'on souffre. *Uti*. Le soleil en si ardent en cette saison, qu'on *cuit* dans cette campagne. Ceux qui souffrent une grande migraine, disent que la tête leur *cuit*.

CUIRE, se dit aussi en parlant des plaies, des excoriations, fluxions, inflammations, &c. pour causer une douleur semblable à celle que cause le feu qui touche quelque partie. *Utere, dolorem asserit, crepare*. Une plaie qui est exposée à l'air *cuit* davantage, que quand elle est bandée. Quand le pus se forme dans une plaie, cela *cuit* beaucoup. Les yeux *cuisent* quand ils sont rouges & enflammés. Dans ces cas il est aussi neutre.

CUIRE, se dit figurément dans le style simple & enjoué, des mauvaises suites des affaires, qui causent de la douleur & du repentir. *Volere*. Il a dit une parole, il a fait une sottise; il lui en *cuita* long-temps. Oh! qu'il vous en *cuita*. BENS.

On appelle un boute-tout-*cuire*, un homme qui mange, qui dissipe tout. Expression populaire.

On dit proverbialement & par menace, Vous viendrez *cuire* à notre four: pour dire, vous aurez quelque jour affaire de moi.

CUIRE, ITE. part. Il a toutes les significations de son verbe. *Coctus*. Du pain *cuit*. De la viande *cuite*. On dit, en parlant des choses bouillies, qu'elles sont pourries de *cuire*, pour dire, excessivement *cuites*. Du vin *cuit*. De la crème *cuite*. Son rhume n'est pas encore *cuit*. Les humeurs ne sont pas *cuites*.

On dit proverbialement, Il est trop *cuit*, ou assez *cuit*, pour manger cru, quand on a une telle impatience de manger, qu'on ne veut pas donner le loisir à la viande de *cuire*. On dit qu'un homme est *cuit*, qu'il est fricassé, pour dire, que sa fortune est ruinée, que son crédit, que sa réputation sont perdus. On dit, qu'il n'a pas la tête bien *cuite*, pour dire, qu'il est un peu extravagant; qu'il n'est pas assez mûr. On dit, qu'un homme a du pain *cuit*, pour dire, qu'il a beaucoup de bien, qu'il se peut passer de travailler. On dit aussi qu'un homme a du pain *cuit*, pour dire, qu'il a une bonne provision de ce qui lui est nécessaire. Ce predicateur a deux ou trois Carêmes, il a du pain *cuit*. ACAD. FR.

On dit encore, Trop gratter *cuit*, trop parler nuit; pour dire, qu'il faut s'abstenir de se gratter, & de parler. On dit d'une place mal fortifiée, qu'on la prendroit avec des pommes *cuites*; & aussi de celui qu'on menace de battre, Je lui rendrai le visage plat comme une pomme *cuite*. On dit aussi Liberté & pain *cuit*; pour dire, que les deux plus grands biens sont d'être libre, & d'avoir ce qui est nécessaire pour la vie. On dit populairement & bassement: Je fais où il m'en *cuit*: c'est-à-dire, je fais ce qui me gêne, ce qui me fait peine. Il a *cuit* & moulu, pour dire, qu'on ne veut plus entendre parler de quelqu'un, dont on a lieu d'être mécontent.

CUIRE, EE. adj. Terme en usage chez les Maîtres Coffretiers-Malliers, une malle bien *cuirée* est une malle de bois, dont les joints, avant qu'elle soit couverte de cuir, ont été radoubés, soit en dedans soit en dehors, avec une toile épaisse, enduite de colle forte.

CUIRET. f. m. Signifie en termes de Chapeliers, un petit morceau de cuir que l'on met entre la chanterelle & la corde de l'arçon, dont se servent les Arçonneurs pour faire voguer l'étoffe.

CUIRIE. f. f. Vieux mot qui a signifié un collet de cuir, ou un colletin de buffle.

CUISANT, ante. adj. Synonyme d'âpre, piquant. *Acer, pungens*. Douleur *cuisante*. Froid *cuisant*.

Au figuré, on le dit en parlant des peines d'esprit, pour douloureux, sensible. *Acerbus, molestus*. Le péché laide des remords & des soucis *cuisans*. Son *cuisant* désespoir se changea en une tranquillité pleine d'horreur, S. REAL. Combien de *cuisans* déplaissirs traversent souvent la fortune la plus tranquille? ABAD. Les Philosophes ont fait consister la fermeté d'ame à recevoir sans émotion les chagrins les plus *cuisans*, & à regarder d'un air tranquille les pertes les plus douloureuses. S. EVR.

Qui peut dire les soins cuisans
Qui travaillent les Courtisans? ID.

Je sens au fond du cœur mille remords cuisans. CORN.

L'amour n'a point de peine & de tourment,
De feu cuisant, ni de cruel martyre,
Que de bon cœur je ne voulusse élire,
Pour vos beaux yeux qui me vont consumant. VOIT.

☞ CUISEAU. Petite ville de France, dans la Bresse Châlonnoise, du Diocèse de Lyon, sur les frontières du Comté de Bourgogne.

☞ CUISERY. Petite ville de France, dans la Bresse Châlonnoise, Diocèse de Châlons.

CUISINE. f. f. La partie du logis où l'on cuit, & où l'on prépare les viandes, *Culina*. Les bourgeois ont des servantes de *cuisine*. Les grands ont des Ecuers de *cuisine*, des chefs de *cuisine*. Il y a aussi une *cuisine* sur les vaisseaux. Dans les vaisseaux de guerre on la place ordinairement au fond de cale, dans les vaisseaux marchands sous le premier pont, quelquefois dans le château d'avant, ou aux côtés, &c.

Chaque nation suit en cela ses vues particulières.

La beauté, les attraits, l'esprit, la bonne mine,
Echauffent bien le cœur, mais non pas la cuisine. CORN.

Ce mot vient de *cuina*, qui se trouve pour *coquina* dans les anciennes Gloses. MENAGE.

Les Italiens disent en leur langue *cuina*. Il grande *Apparechio della cucina*.

Coquina se prononçoit *cokina*, d'où il s'est fait *cuina*, qui est la même chose que *cuina*. Pour *coquina*, le P. Pezton prétend qu'il est pris du Celtique *queguin*; mais il est au moins douteux si *queguin* n'est pas plutôt du Roman formé du Latin *coquina*. On trouve aussi dans la basse latinité *cocina*, & *cocinaris*, pour dire, *cuisinier*. Voyez *Acta SS. April. Tom. III. p. 223 F.*

On appelle batterie de *cuisine*, tous les ustensiles de cuivre & de fer qui servent à faire cuire, rotir, griller, ou autrement préparer les viandes. *Vasa coquinaria*. Couteaux de *cuisine*, table de *cuisine*, linge de *cuisine*.

☞ On appelle familièrement Latin de *cuisine*, un fort mauvais Latin.

☞ On dit populairement ruer en *cuisine*, pour dire, goinfrer.

☞ Faire la *cuisine*, c'est apprêter à manger. *Apparare*. Bonne *cuisine*, mauvaise *cuisine*, pour dire, bonne chère, mauvaise chère. Chercher les bonnes *cuisines*, les *cuisines* bien fondées, les maisons où l'on fait bonne chère; faire rouler, aller la *cuisine*, donner ordre que la table aille bien; fonder la *cuisine*, pour voir à ce qui regarde la nourriture.

CUISINE, se dit aussi pour le métier de Cuisinier, pour l'art simple d'apprêter les mets pour satisfaire aux besoins de la vie. *Ars coquinaria*. Mais aujourd'hui que la délicatesse & la volupté président dans les *cuisines*, c'est l'art pénible de donner aux mets, par les différens apprêts, un goût plus agréable, d'aiguiser l'appétit, & de faire manger au-delà du nécessaire. C'est, en style de Montagne, la science de la gueule. Apprendre la *cuisine*. Savoir la *cuisine*.

Et Malherbe & Balzac se suivans en beaux mots,
En cuisine peut-être auroient été des fots. MOL.

On appelle aussi, la *cuisine*, les Officiers qui servent dans une *cuisine*. Il a laissé sa *cuisine* à Paris.

On appelle chez le Roi, *cuisine-bouche*, le lieu où l'on prépare les viandes pour sa table. *Culina mensæ regis*; *cuisine du commun*, celle où l'on prépare pour les Officiers. *Domesticorum mensæ culina*.

Le Grand Maître des *cuisines* de Pologne est un Office important qui se donne à un homme de condition.

On dit proverbialement, qu'un homme est fort chargé de *cuisine*, pour dire, qu'il est fort gras, & sur-tout qu'il a un gros ventre. *V'aldè obesum esse*.

On donne encore le nom de *cuisine* à une espèce de boîte à différens compartimens, dans lesquels on met des épices & autres drogues aromatiques, dont on se sert dans les ragoûts. Les *cuisines* sont comme un cylindre de cinq à six pouces de long, qui s'ouvre à vis par cinq ou six endroits, qui sont autant de couplets & autant de petites boîtes pour les épicereries. Ces sortes de *cuisines* se portent dans la poche. Un tel a toujours sa *cuisine* dans sa poche.

Qui de livres de Droit toujours débarrassé,
Porte cuisine en poche, & poivre concassé. REGN.

CUISINER. v. n. Faire la *cuisine*, apprêter à manger. *Coquinariam artem exercere*. On a mis ce garçon chez un Traiteur pour apprendre à *cuisiner*. Il *cuisine* fort bien. Il n'est d'usage que dans le style familier. Il est dans Charles Etienne.

CUISINERIE. f. f. Manière de faire la *cuisine*, d'apprêter à manger. Il est vieux. L'art de *cuisinerie* au monde de la Lune, est de renfermer dans de grands vaisseaux moulés exprès, l'exhalaison qui sort des viandes en les cuisant, & quand on en a ramassé de plusieurs sortes & de différens goûts, selon l'appétit de ceux que l'on traite, on débouche le vaisseau où cette odeur est assemblée; on en découvre après cela un autre; & ainsi jusqu'à ce que la compagnie soit repue. CYRANO.

CUISINIER, 1ERE. f. Qui fait la *cuisine* & apprête les viandes. *Coquus, coqua*. Les Traiteurs doivent être reçus Maîtres *cuisiniers*: c'est une maîtrise particulière différente des Rotisseurs & des Pâtisiers. Leurs ritres sont de *Maîtres Queux* & *Porte-chappes*. Les *Cuisiniers* ont réduit en art & en méthode le secret de flatter le goût, & de faire manger au-delà du nécessaire. LA BRUY. On donne souvent le surnom de *Cuisinier*, *coquus*, à Martial, soit parce que lui, ou son pere l'avoient été, soit parce qu'il parle souvent de sauce & de bonne chère.

☞ On a donné le nom de *Cuisiniere*, f. f. à un ustensile de fer blanc, qui sert à faire rotir la viande.

CUISSART. f. m. Armure de la cuisse, qui sert au soldat à le défendre des atteintes ou des effets du coup, dans cette partie. Le *cuissart* est attaché au bas du devant de la cuirasse. *Femorale, femoris tegumentum ferreum*. Les *cuissarts* n'ont commencé d'être en usage que vers 1300. LE GENDRE, *Mœurs des François* p. 104.

CUISSE. f. f. Partie du corps de l'homme, ou des animaux à quatre pieds, & des oiseaux, qui est entre la jambe ou jarret, & le tronc du corps. *Femur*. On a donné différens noms aux différentes parties de la *cuisse*. Le devant de sa partie supérieure se nomme l'aîne, *inguen*, le côté de dehors la *hanche*, *coxa*, *coxendix*, & le derrière la *fesse*, *clunis*. Sa partie inférieure & postérieure s'appelle *jarret*, *poples*, de *post* & *plico*, parce qu'il se plie par derrière; & l'antérieure s'appelle *genou*, *genu*, qui vient du Grec *γῆνο*, signifiant *angle*. L'os de la *cuisse* est le plus grand & le plus fort de tous les os du corps humain, parce qu'il en porte tout le fardeau; d'où vient qu'il a été aussi appelé *femur*, du mot Latin *fero*, qui signifie *porter*. Les Payens croyoient que Bacchus étoit né de la *cuisse* de Jupiter, où il avoit été enfermé. On estime la *cuisse* dans les bécaasses, & Paile dans les perdrix.

Ménage, après Saumaïse, dérive le mot François *cuisse* du Latin *coffa*, qu'on a dit pour *cova*.

On dit au Manège, les aides des *cuisse*s, pour dire, les mouvemens des *cuisse*s, par lesquels le Cavalier fait obéir le cheval à ce qu'il lui demande. *Femorum motu equum regere, moderari.*

A la boucherie on appelle la *cuisse* de bœuf, la partie de derrière du bœuf qui se divise en quatre, le *cimier*, le *gîte*, la *culotte*, & le *trumeau*.

On appelle aussi *cuisse*s, certaines parties ou divisions de fruits coupés par quartiers. Une *cuisse* de noix. *Quadripartita in nucleo distinctionis pars quilibet.*

On dit accoler la *cuisse* à un homme, quand on le va saluer à son arrivée en descendant de cheval. *Alicui descendenti ex equo gratulari, blandiri.*

CUISSES, en termes de Verrerie, sont des manières de piliers qui supportent la couronne & l'arche.

Les ferronniers appellent *cuisse* de *grenouilles* certains anneaux de clefs qui sont limés & arrondis, en sorte que ce qui touche la tige est plus menu que le milieu de l'anneau, lequel est partagé avec la lime par une espèce de ciselure qui forme comme les deux *cuisse*s.

CUISSE DE TRIGLYPHE. Terme d'Architecture. C'est la nervure, la côte élevée entre deux glyphes ou cavités dans un triglyphe. Vitruve l'appelle *Femur*.

CUISSE - MADAME. f. f. Espèce de poire. *Pyrum Onychinum*. La *Cuisse-madame* est une espèce de rouffelet; elle en a la figure & le coloris; elle a la chair entre tendre & cassante, accompagnée d'une eau assez abondante, un peu musquée, & fort agréable quand elle est bien mûre. Elle mûrit au commencement de Juillet. Son arbre fait de fort beaux buissons; il est très-difficile à se mettre à fruit; mais aussi fait-il merveilleusement des qu'il a commencé. LA QUINT. L'arbre & le fruit portent ce nom, comme la plupart des autres fruits.

CUISSETTE. f. f. Terme de Manufacture de lainage. Il se dit de la moitié des fils d'une portée.

CUISSON. f. f. Manière de faire cuire une chose, & le degré convenable auquel il faut faire cuire. *Cottio, coctura*. On a tant payé pour la *cuisson* des viandes. Les viandes doivent être servies dans une certaine fleur de *cuisson* qui passe en un moment. CITRI.

On appelle pain de *cuisson*, le pain de ménage qu'on fait chez soi.

CUISSON se dit principalement, parmi les confiseurs des différentes préparations du sucre qu'on fait passer au feu. Voyez CAMEL, CASSÉ, LISSE, PLUMÉ, SOUFFLÉ.

CUISSON, se dit aussi passivement de la douleur que cause une brûlure, une inflammation, une plaie, une excoriation. *Urens doloris sensus*. Il sent une grande *cuisson* dans l'œil, dans les reins, dans les urèteres.

CUISSOT. f. m. Cuisse de cerf, de sanglier, de chevreuil, il ne se dit qu'en parlant de venaison. *Ferina femur*. Il m'a fait présent d'un *cuisot* de cerf. Ce *cuisot* de chevreuil fera bon en pâte.

CUISSY. Abbaye de Prémontrés. *Cuissiacum*. Elle est au pied de la montagne de *Cuissy*, assez près de la rivière d'Aisne, à quatre lieues de Laon. Elle doit ses commencemens à Luc, Doyen de la Cathédrale de Laon, qui quitta le monde, & se retira dans une Chapelle au lieu où est cette Abbaye. L'Evêque de Laon Barthelemi, à qui cette Chapelle appartenait, en fit la donation à Luc par un Acte de 1117. Voyez la Vie de S. Norbert par le P. Hugo, p. 194 & 253.

CUISTRE. f. m. C'est le nom qu'on donne ordinairement aux valets de Collège.

C'est aussi un terme d'injure dont on se sert pour désigner un pédant rustre & grossier. C'est un *cuisstre*, un vrai *cuisstre*, un *cuisstre* fiéffé.

Plusieurs dérivent ce mot de l'Allemand *kuster*, qui signifie un *serviteur d'Eglise*. Mais il vient plutôt du Latin *coquere*.

CUIT, ITE. Voyez CUIRE.

CUITAPERI. Montagne de Laponie, près du bord

oriental du fleuve de Torno, à 4 ou 5 lieues au Sud d'Avaxaxa. *Cuitaperus Mons*. À 4 lieues d'Avaxaxa nous quittâmes nos bateaux, & ayant marché environ une lieue dans la forêt, nous nous trouvâmes au pied de *Cuitaperi*, montagne fort escarpée, dont le sommet n'est qu'un rocher couvert de mousses, d'où la vue s'étend fort loin de tous côtés, & d'où l'on voit au midi la Mer Bornia. MAUPERT.

CUITE. f. f. Quantité de pain ou d'autre chose qui a été mise au four, & retirée chaque fois. Du pain de la première, de la seconde *cuite*. Dans ce sens il faut dire du pain de la première ou de la seconde fournée.

On le dit aussi du degré de cuisson. *Coctura*. La *cuite* de ces briques n'a pas été assez forte. La *cuite* de la chaux, du verre, la première, la seconde *cuite*. Les Chimistes tiennent que le succès de leurs opérations dépend de la *cuite*, de la manière de donner le feu pendant la *cuite*.

On a dit à *cuite* dans le vieux langage, pour dire à force. Brochent à *cuite* d'épouin.

CUIVRE. f. m. Métal qu'on tire de plusieurs mines de l'Europe, mais particulièrement de Suède. *Æs cyprium, cuprum*. Il est dur, sec & pesant, & le plus ductile après l'or & l'argent. Il abonde en vitriol & en soufre. Les Chimistes l'appellent *cuprus*, croyant qu'il a du rapport à cette planète. Ils disent qu'il est composé d'un soufre mal digéré, d'un mercure jaune & d'un sel rouge. On le trouve en poudre & en pierres, lesquelles on lave bien pour les nettoyer d'une terre qui y est mêlée. On les fait fondre ensuite par le moyen d'un feu très-vif, & l'en jette la matière fondue dans des moules. C'est le *cuivre* ordinaire. Pour le rendre plus dur & plus beau, on le fait refondre une ou deux fois; il s'en sépare à chaque fusion quelques parties grossières & terrestres. On l'appelle alors *cuivre de rosette*. Toute la fonte ou le bronze est de *cuivre* avec quelque mélange d'étain ou d'antimoine. Le *cuivre* jaune est un mélange de *cuivre* avec de la calamine, qui est une terre jaune que l'on trouve vers le Pays de Liege, avec laquelle on le fond; & il augmente son poids de dix pour cent. On l'appelle aussi laiton, & en Latin *aurichalcum*, comme qui diroit *es aureum*. On en fait la plupart des ustensiles du ménage & de cuisine. On reblanchit le *cuivre* jaune avec de l'esprit d'arsenic & d'orpiment. Pline dit qu'il y a du *cuivre* naturellement blanc, & qu'il se trouve au-dessous de la mine d'argent.

On connoît à la Chine le *cuivre* blanc & le noir.

Il y a au Japon du *cuivre* couleur de feu, qui est extrêmement fin & cassant.

Il y a à la Chine un très-beau *cuivre* vert, qui est par petites aiguilles, velouté & soieux; on diroit qu'il chatoye.

On appelle *cuivre vierge*, celui qui sort de la mine, qui n'a point été fondu.

Les Chimistes appellent *safran de Venus*, celui qui se fait de lames de *cuivre* stratifiées avec du sel décrépité en poudre dans un creuset, quand on les a éteintes dans l'eau, & ratillées avec des broches de fer. Ce *safran* est très-rouge, & on en fait des emplâtres pour mondifier les plaies & les ulcères. On a prétendu que l'esprit de Venus étoit un véritable alkali capable de dissoudre totalement les perles, les coraux, les yeux d'écrevisse, plus facilement que tous les autres dissolvans, sans rien perdre de sa force; mais l'expérience est contraire. On donne aussi le nom de *safran de Venus* à l'as *ustum*. On appelle le vert de gris ou rouille de *cuivre*, *arago*. Le *cuivre* rouge fondu avec vingt-deux à vingt-trois livres d'étain fin par quintal, est appelé *metal*, & c'est celui dont on fait les cloches. Quand le *cuivre* rouge & le jaune sont fondus ensemble quintal pour quintal, alors on l'appelle bronze, & on en fait les figures, les statues, & les autres ornemens. Dans la province de Fokien à la Chine, il y a un

lac, disent les Chinois, dont l'eau est verte, & qui change le fer en *cuivre*. P. LE COMTE.

M. Beker, premier Apothicaire du Roi de Danemark, croit qu'il est dangereux pour la santé de manger ou de boire des choses acides dans des vases d'argent commun, où il y a beaucoup de *cuivre*, & plus dangereux encore de se servir dans ces occasions des vaisseaux de *cuivre*.

Aucun métal ne se rouille plus facilement à l'air & dans l'eau. Cette rouille qui est verte, & qui s'appelle verdet, communément vert de gris, rend les vaisseaux de *cuivre* très-dangereux, à moins qu'ils ne soient bien étamés, & si l'eau y a séjourné, elle contracte le goût de *cuivre*, & en dissout quelque partie, qui peut être très-préjudiciable à la santé.

Les Médecins Indiens font grand cas du talc & du *cuivre* jaune, qui consume, à ce qu'ils disent, les humeurs les plus visqueuses, & qui leve les obstructions les plus opiniâtres. LET. CUR. ET ÉDIF. Tom. IX.

Ce mot de *cuivre* vient du Latin *cuprum*, ainsi appelé, quasi *as Cyprium*, parce qu'il a été trouvé premièrement dans l'île de Chypre, comme dit Pline.

CUIVRE DE CORINTHE, ce métal si fameux étoit un alliage d'or & d'argent, où le *cuivre* l'emporte. *As Corinthiacum*. Ce mélange se fit à l'embranchement de Corinthe. Les différens métaux fondus formerent un alliage fortuit qui a gardé le nom de cette ville faccagée.

Plusieurs regardent comme une fable cet alliage accidentel des trois métaux qui se fit dans l'embranchement de Corinthe, suivant quelques Historiens, & prétendent que le *cuivre de Corinthe* étoit réellement une composition d'un mélange de *cuivre*, d'or & d'argent fait par art.

Savot a parlé plus exactement du *cuivre de Corinthe*, il en marque trois espèces; l'une où l'or est le métal dominant; l'autre où l'argent prédomine, & la troisième, où l'or, l'argent & le *cuivre* sont en égales portions. Il prétend même qu'on imitoit le vrai *cuivre de Corinthe* en alliant ces trois métaux. Chez les Médailleurs le *cuivre*, dans la distinction des suites des médailles dont les cabinets sont composés, porte le nom de bronze. On voit plusieurs médailles de *cuivre* rouge dès le tems d'Auguste, qu'on range parmi le moyen bronze. Il y en a aussi de *cuivre* jaune parmi le grand & le moyen bronze.

CUIVRE. Terme de Carrier. Les Carriers appellent banc de *cuivre*, une pierre dure & jaunâtre, qui ne peut servir qu'à faire du rabot, & à paver les cours des maisons.

CUIVRE. adj. On appelle, en termes de Doreurs, Ouvrage *cuivré*, une fausse dorure, c'est-à-dire, une dorure faite avec du *cuivre* en feuille, employé de la même manière que l'or fin.

CUIVRETTE. f. f. C'est une petite anche de *cuivre* qu'on applique sur les bassons ou hautbois, lorsque leur longueur empêche de les emboucher commodément. *Lingula ex are cyprio*. On appelle aussi *cuivrette* le petit morceau de *cuivre* sur lequel on attache & on lie les petits morceaux de *cuivre* qui composent une anche.

CUIVREUX. adj. Terme de Teinturier. Ce sont des reflets qu'à une pellicule presque toujours très-mince, que l'on voit dans la fermentation de l'indigo. Ces reflets sont appelés *cuivreux*, parce qu'on y voit les couleurs de l'iris, où le rouge & le jaune dominant. *Mémoires de l'Académie des Sciences* 1740. pag. 155.

CUIVROT. f. f. Outil d'Horlogerie. Petite poulie de laiton qui a un trou pour entrer sur les riges de différentes pièces que l'on veut tourner. ENC. Il y en a de plusieurs façons.

C U L

CUL. f. m. L' ne se prononce point, & on le sup-

prime souvent dans l'écriture. Le derrière, cette partie de l'homme, qui comprend les fesses & le fondement. Tomber sur le *cul*. S'asseoir sur le *cul*. Donner des coups de pied au *cul*. Un postillon a fouvent le *cul* écorché. Cet enfant s'est mis à *cul* nud. *Culus, nates, clunes*. On le dit aussi de l'anus même, par où l'animal décharge son ventre.

On dit proverbialement qu'un homme montre son *cul*, qu'on lui voit le *cul*, pour dire que ses habits sont mauvais.

On dit aussi proverbialement & figurément, montrer le *cul*, pour tourner le dos, montrer de la foiblesse où il faut de la fermeté. *Tergum vertere*.

On dit d'un homme, qu'il a toujours le *cul* sur la selle, pour dire qu'il est vigilant, qu'il est toujours à cheval. *Semper equo insidens*. On le dit aussi de celui qui est assidu à l'étude, à son travail, qui est sédentaire. On l'appelle autrement *cul de plomb*.

On dit aussi que quelqu'un a été arrêté sur *cul*, pour dire, tout court, & qu'on l'a empêché de passer outre. *Repente*. On le dit aussi des autres obstacles qu'on met à la poursuite des affaires. On alloit faire adjuger cette terre; mais les dettes de l'Etat ont fait arrêter sur *cul* le poursuivant.

On dit au jeu, jouer à *cu*-levé, dans les jeux où l'on ne peut jouer que deux, lorsque celui qui perd quitte la place à un troisième pour jouer à son tour. On dit aussi, jouer à coupe-*cul*, quand on joue à la charge de ne point donner de revanche. On appelle au Lanquenet un coupe-*cul*, quand celui qui a la main, tire sa carte la première, & perd toutes les autres.

Qu'ils se gouvernent comme au jeu,
Quand on leur coupe *cul*, qu'ils modèrent leur feu.
NOUV. CHOIX DE VERS.

CUL, se dit par extension du fond de la partie inférieure d'un vaisseau. *Fundus*. Le *cul* d'un verre, d'une bouteille. Le *cul* d'un chapeau, c'est la forme d'un chapeau. *Cul* de chapeau se dit vulgairement d'un chapeau dont on a coupé les bords au nœud, c'est-à-dire, au bas de la tête. Le *cul* d'un chaudron, le *cul* d'un panier, d'une poêle, d'une hotte, &c.

Mettre un tonneau sur *cul*, c'est-à-dire, le vider & le renverser après. *Dolium, cadum invertere, vertere*. On dit aussi, boire sur le *cul* d'un tonneau, pour dire, se servir d'un tonneau renversé au lieu de table. On dit, mettre une charrette à *cul*, pour dire, la mettre les limons en haut. ACAD. FRANÇ.

On dit sur la nier, mettre *cul en vent*, c'est-à-dire, mettre vent en poupe, sans voiles, ou autrement, par un gros tems. *Puppim ventis obvertere*. Les matelots appellent *cul de pot* double ou simple, certains nœuds qu'ils font au bout des cordes.

On appelle un *cul-de-basse-fosse*, un cachot creusé dans la basse-fosse même, l'endroit le plus bas d'une prison. *Locus in carcere depressior*.

CUL, en matière de Modes, on a donné ce nom à des embourrements d'habits, ou à certains gros bourrelets qui entouroient tout le corps, dont les Dames se servoient pour paroître plus grosses de la ceinture en bas. Elles ne mettoient ces *culs* que quand elles vouloient sortir; & elles disoient, apportez-moi mon *cul*. On ne trouve point le *cul* de Madame. Le *cul* de Madame est perdu. *Dialogue du nouveau langage*, p. 205.

CUL, se dit aussi du derrière de quelque chose. *Tergum*. On fouette les coupeurs de bourse au *cul* d'une charrette. Le *cul* d'une aiguille, est le derrière, le trou où l'on passe le fil. *Foramen acus*. Le *cul* d'un artichaut est la partie du fond qui touche la tige. *Cinara ima pars*.

CUL-BAS. Sorte de jeu de cartes qui se joue à cinq ou six personnes, plus ou moins. Voyez *CUL-BAS*, en suivant l'ordre orthographique.

CUL-DE-LAMPE, se dit non-seulement de la partie extérieure

extérieure & plus basse de la lampe, mais aussi par comparaison des ornemens d'architecture & de menuiserie, qu'on met aux voutes & aux planchers, pour finir & terminer le dessous d'un ouvrage, & qui ont la figure de l'extrémité d'une lampe. *Testudineus lucerna fundus*. On appelle *cul-de-lampe* une espèce de pendentif qui tombe des nervures des voutes gothiques. *Pendens à fornice gothico ornamentum testudineato lucerna fundus fundus*. On le dit aussi en Imprimerie de ces figures qu'on met au bas des pages à demi-vides. *Impressa Typis unguicula, testudineata lucerna fundi in morem deponens*. Et encore de ces lignes qui aboutissent en pointe à la fin d'un chapitre, d'un traité, qui ne vont pas jusqu'au bout de la page. *Cul-de-lampe* en encorbèlement, est une saillie de pierres rondes par leur plan, qui porte en encorbèlement la retombée d'un arc doubleau, d'une tourelle, d'une guérite, &c.

CUL-DE-FOUR. Voûte sphérique. On appelle *cul-de-four* un pendentif, une voute sphérique rachetée par quatre fourches ou pendentifs, & qu'on nomme aussi pendentif de Valence. *Testudo*. *Cul-de-four* de niche, la fermeture cintrée d'une niche sur un plan circulaire.

CUL-DE-JATTE est un homme qui n'a ni jambes ni cuisses, & qui marche sur le *cul* enfermé dans une jatte. *Captus cruribus ideoque coactus sedere semper tanquam in gabata*. Le Poëte Scarron avoit pris le surnom de *cul-de-jatte*, parce qu'il étoit paralytique, & étoit toujours dans la chaise.

CUL-DE-POULE, se dit par comparaison d'une petite grimace qui se fait, quand on avance les levres en rond pour faire la moue, parce que cela représente un *cul-de-poule*. *Affectata quadam laorum projectio*. On le dit aussi, quand on joint les cinq doigts de la main ensemble, en sorte qu'ils ne fassent qu'une pointe. *Coacti in unum eam em apicem quinque a. g. r.*

CUL-DE-SAC, se dit non-seulement au propre du fond d'un sac, mais encore il signifie un bout de rue qui n'a point d'issue. *Angiportus, Angiportum*.

CUL-DE-SAC-ROYAL. Terme de Géographie. C'est le principal & le meilleur port de la Martinique, il est défendu par un bon fort.

CUL-BLANC, f. m. Oiseau qui fréquente les rivières, gris par-dessus, & blanc par-dessous. Il est bon à manger. On l'appelle *Cul-blanc* à cause de la blancheur des plumes de son croupion. Le *Cul-blanc* n'a qu'un petit cri lorsqu'on le fait partir. Il ne fait pas un vol fort long, & ne s'élève pas beaucoup, volant seulement à fleur d'eau. Il est un peu plus petit que la bécassine. La couleur de son pennage est d'un gris cendré; mais les grandes plumes des ailes sont un peu obscures. Le ventre, les cuisses, & généralement toutes les parties de dessous sont blanchâtres. Son bec est noirâtre, long & menu, ses jambes noirâtres aussi, & moins longues que celles de la bécassine. On dit qu'il se cache pendant les jours caniculaires, & qu'il revient aussi-tôt qu'ils sont passés.

Il y a encore trois autres espèces de *cul-blancs*. La première s'appelle Vitrec. Voyez ce mot.

La seconde est un oiseau un peu plus petit que le Vitrec, & un peu plus grand qu'un passereau. Sa tête, son cou, son dos, les petites plumes de ses ailes, sa poitrine & son ventre, sont d'un roux jaunâtre, plus coloré sur le dos, & plus clair par la poitrine. Ses yeux sont noirs: derrière les yeux il a une tache noire assez grande, qui a la figure d'un croissant. Son bec est d'une moyenne longueur, grêle, & noir. Les grandes plumes de ses ailes sont pareillement noires, & jaunâtres à leurs extrémités, ainsi que les plumes de sa queue. On l'appelle en Grec *Oenanthe*, & en Latin *Vittiflora*.

La troisième espèce est commune en Italie. *Oenanthe, Vittiflora Italica*. Cet oiseau a le bec très-aigu, & une façon d'oreilles assez grandes. Sa tête est d'une couleur cendrée, tirant sur le brun; son dos est de même couleur, mais marqué de taches

plus noires. Son ventre est tacheté de marques de couleur de rouille. Sa gorge, sa poitrine, & le reste de son ventre, sont d'un gris cendré, comme l'alouette; ses ailes de même. Les plumes qui sont à l'extrémité des côtés sont plus pâles. Les petites plumes du second rang, qui couvrent les grandes plumes des ailes, sont teintées de blanc. Sa queue est longue de trois doigts, & garnie de douze plumes, qui ont chacune une tache blanche à leur extrémité, qui est placée en dedans respectivement de part & d'autre. Elles sont opposées les unes aux autres avec un bel ordre. Les plumes qui garnissent le croupion, sont blanchâtres à l'extrémité. Ses ongles sont grands, robustes, & bien proportionnés.

Aux environs de Boulogne en Italie, il y a encore un petit oiseau qui a la queue & le cul presque tout blanc, la tête & le dos d'un jaune tirant sur la rouille, les plumes de ses ailes moitié noires, & moitié jaunes; son bec long & brun, sa gorge, sa poitrine & son ventre, d'un blanc qui tire un peu sur le jaune. Sa queue proche du croupion, est jaune; le reste est noirâtre. Les Ciseleurs l'appellent *Stra-pasio*. On pourroit l'appeler en Latin *Oenanthe* ou *Vittiflora Bononica*.

On appelle populairement *culs-blancs*, les petits merciers qui vont par la campagne vendre de menues marchandises qu'ils portent dans une balle sur le dos. Dans les Ordonnances ils sont nommés *Porte-Balles*.

CUL-ROUGE, f. m. Sorte d'oiseau. Voyez ÉPÉICHE, ou PRE-ROUGE.

CUL-D'ANE, f. m. Espèce de poisson, autrement nommé *Ortie de mer*.

CUL, se dit proverbialement en ces phrases. Il est demeuré entre deux filles le *cul* à terre, pour dire, Il a manqué les deux occasions qui s'étoient présentées, & sur lesquelles il avoit compté.

*Je vois ces héros retournés
Chez eux avec un pied de nez,
Et le protecteur des rebelles*

Le cul à terre entre deux jetés. LA FONT.

Comme un homme, qui voulant s'asseoir, au lieu de se mettre sur un siège, s'allied entre deux chaises & tombe à terre.

On dit aussi qu'un homme en a dans le *cul*, pour dire qu'il a fait une grande perte, soit en procès, soit au jeu, soit en autre affaire: & on dit aussi, qu'il est à *cul*, pour dire, qu'il est ruine sans ressource. On dit aussi de celui qui est tombé en bas la tête la première, que la tête a emporté le *cul*. On dit de plusieurs gens alliés en même famille, qu'ils se tiennent tous par le *cul* comme des hannetons: on dit aussi, comme des Juifs. On dit de celui qui n'ose achever une affaire, après l'avoir entreprise avec bravade, qu'il a montré le *cul*. On le dit même d'un poltron, ou des soldats qui fuient. On dit d'un homme fort crotté, qu'il est crotté jusqu'au *cul*. On dit de celui qui marche mal en traînant les jambes, qu'il a le *cul* rompu. On dit aussi, renverser *cul* par dessus tête. On appelle *bout-de-cul*, un petit homme gros & trapu. On dit d'un homme qui se tourmente extrêmement pour venir à bout de quelque chose, qu'il y va de *cul* & de tête comme une corneille qui abat des noix. On dit d'un homme qui joue, & qui perd tout ce qu'il a, qu'il perdrait son *cul*, s'il ne tenoit. On dit, faire une chose à *corche-cul*, pour dire, la faire à regret & en rechignant. On dit qu'un homme tire le *cul* en arrière, pour dire, qu'il a de la peine à se résoudre à faire une chose. On dit d'une personne qui a grand-peur, qu'on lui boucherait le *cul* d'un grain de millet. On dit, briser le *cul* à quelqu'un; pour dire, lui rendre des soumissions serviles & lâches; il ne faut pas vouloir périr plus haut que le *cul*, pour dire qu'il ne faut pas entreprendre plus qu'on ne peut.

On dit proverbialement Tenir quelqu'un au *cul* & aux chaufes, pour dire, le tenir d'une manière qu'il

ne puisse échapper. On le dit aussi au figuré, pour dire, qu'on agite quelque chose qui concerne la personne, les biens, la vie, son honneur.

CULAGE. Voyez CULLAGE.

CULANT. Ville de Berry, qui a titre de Baronie *Culentum*. La Ville de *Culant* est située à quatre lieues de Dun-le-roy à dix lieues de Bourges, & porte de rems immémorial le titre de Baronie. Elle a donné son nom à une des plus illustres Maisons de Berry, qui a possédé cette Baronnie jusqu'en 1582, que Jean de *Culant*, Seigneur de Brecy, la vendit à Jean de Beaufort, Marquis de Canillac. Voyez la Thaumassière. *Hist. de Berry*. L. IX. C. 6. & suiv.

CULASSE. f. f. C'est la partie du canon comprise entre les tourillons, & l'extrémité de la pièce où elle est renforcée de métal & la plus épaisse. *Ferrea fistula cauda, postica pars*. Elle comprend la lumière, la platte-bande & le bouton. On a trouvé l'invention de faire des canons qu'on charge par la *culasse*.

CULASSE, se dit aussi des autres armes à feu. On démonte les mousquetaes par la *culasse*. Elle tient au canon par une vis.

On dit proverbialement & basèment, qu'une femme est renforcée sur la *culasse*, quand elle a les hanches larges, & de grosses fesses.

CULASSE. Terme de Marine. Ce mot se dit aussi du derrière d'un vaisseau. *Tergum navigii*. POMER.

CULBUTE. f. f. On prononce *U. Saut périlleux*, où les pieds font le tour du corps, tandis que la tête est en bas. *Applicato in terram capite totius corporis rotatio, rotatus, circumactio*. Les Baladins font plusieurs *culbutes* tout de suite. Pourquoi a-t-on établi ces exercices, & de quoi servent à la vertu tous ces sauts, & toutes ces *culbutes*? ABL.

CULBUTE, signifie aussi une chute. *Prolapsio in caput*. Il est tombé du haut du rempart, il a fait une étrange *culbute*.

On dit figurément d'un homme qui d'une grande fortune est tombé dans la misère, dans la disgrâce, qu'il a fait une grande *culbute*. *Lapsus, prolapsio*.

CULBUTE, ou CULEBUTE, se dit aussi d'un nœud de rubans de couleur que les jeunes Demoiselles portoient presque sur le derrière de la coiffe-cornette. Cette *culbute* s'appelle aussi une *renverse*. *Tania occipiti imposta, ou tania postica*.

CULBUTER. v. a. Faire tomber, renverser quelqu'un d'un lieu haut, cul par dessus tête. *Aliquem pronum in caput dejicere*. Les ennemis étoient entrés dans la demi-lune, mais on les a *culbutés* & renversés dans le fossé. Il le poussa si rudement qu'il le *culbuta*.

CULBUTER; se dit aussi au figuré, & signifie, abattre, détruire: mais on ne le dit qu'en riant. *Dejicere, evertere*.

*La mort qui se plaît à la lute,
Et qui les plus forts culbute.* MÉNAGE.

CULBUTER quelqu'un, c'est renverser, détruire sa fortune.

CULBUTER, est aussi quelquefois neutre, & signifie, tomber en faisant la *culbute*. *Pronum in caput volvi*. Il fit un faux pas, & *culbuta* le plus plaisamment du monde. Les petits enfans *culbutent* souvent.

On le dit aussi figurément, pour dire, être ruiné, perdre sa fortune. Ce Banquier a *culbuté*.

CULBUTÉ, ÉE. Part.

CULE. Terme de Marine. C'est un commandement pour dire, *recule*, par aphérèse, ou le retranchement de la première syllabe.

CULÉE. f. f. Terme d'Architecture. C'est une grosse masse de pierre qui soutient la voûte de la dernière arche d'un pont, & toute sa poussée. *Moles faxea cui pontis arcus ultimus totiusque vis pontis incumbit*. On appelle aussi *culée*, ou *butée*, la palée de pieux qui retient les pierres derrière ce massif.

CULÉE D'ARC-BOUTANT. Dans l'Architecture c'est un pilier fort & solide qui soutient la voûte des grands

bâtimens, par exemple, des Églises, en recevant les retombées des arcs-boutans d'une Eglise.

CULÉE. Terme de Mer. Donner des *culées*, se dit lorsque le vaisseau qui touche à terre, ou sur le sable, donne des coups de sa quille sur le fond. *Navis impressio*.

CULÉE. Terme de commerce de cuirs. On nomme ainsi la partie du cuir, qui est la plus proche de l'endroit où étoit la queue de l'animal. On l'appelle aussi croupe.

CULEMBACH. *Culembachium*. Ville du Cercle de Franconie en Allemagne, capitale du Marquisat de même nom, située au confluent des deux sources du Mein. Le Marquisat de *Culembach* est borné au couchant par l'Evêché de Bamberg, & au midi par le territoire de Nuremberg, au levant par le Palatinat de Bavière & de Bohême, & au nord par le Voigtland, qui est une partie du cercle de la Haute Saxe. *Culembachius tractus, ager, pagus, Marchionatus Culembachensis*. Le Marquisat de *Culembach* est la partie supérieure du Burgraviat de Nuremberg, dont le Marquisat d'Onspach est l'inférieure. Voilà pourquoi on les appelle la Principauté inférieure & la Principauté supérieure. MATY.

CULEMBOURG. Petite Ville des Pays bas avec titre de comté; aux confins du Duché de Gueldres & de la Province d'Utrecht.

CULER. v. n. Terme de Marine. C'est aller en arrière. Il est peu usité.

CULERON. f. m. Terme de Sellier & de Bourelier. *Postilena*. C'est la partie de la croupière qui est faite en rond & sur laquelle pose la queue du cheval.

CULEYATELMUHAYDIN. Ville d'Afrique, au Royaume de Maroc, dans la Province de Hea, située entre des écueils.

CULIACAN. Ville de l'Amérique Septentrionale, dans le Mexique, au Pays de même nom, sur le bord oriental de la mer Vermeille.

CULIER. adj. Terme d'Anatomie, qui n'est d'usage que dans cette phrase, boyau *culier*, celui qui se termine à l'Anus. Il est situé entre le *cacum* & le *rectum*. Voyez COLON.

CULIÈRE, f. m. C'est une pierre plate, creusée en rond ou en ovale, de peu de profondeur, avec une goulette qui reçoit l'eau d'un tuyau de descente, & la conduit dans un ruisseau pavé. *Cavatus vel in orbem vel inovatam figuram lapis; cujus per canaliculum exceptus è fistulis imber in incile pavimentatum deducitur; cavatus in orbem, ou in ovum lapis*.

CULLAGE, ou CULLIAGE. f. m. Droit honteux & injuste usurpé par les Seigneurs sur leurs vassaux, & établi par une bizarre coutume, qui leur donnoit la première nuit des nouvelles mariées. *Delibatio pudicitie, violatio, defloratio virginitalis*. On prétend que ce droit, qui choque le bon sens & les bonnes mœurs, fut établie par Even Roi d'Ecosse, & aboli par Malcolm III, & converti en une prestation. L'usage de ce droit a causé quelquefois des révoltes des sujets contre leur Seigneur: aujourd'hui ce droit est aboli par-tout, & peut-être en quelques endroits converti en autre chose. Il y a encore en quelques endroits des Seigneurs qui ont des droits qui ont quelque chose d'obscène & de bizarre, mais qui n'approchent pas de ce qui vient d'être rapporté. Voyez de Laurière sur Ragueau.

CULM. CULME. Petite ville de la Prusse Royale, capitale du Palatinat de *Culme*. *Culmia*. Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique en jetèrent les fondemens l'an 1223. & la fortifièrent ensuite contre les irruptions des Prussiens. L'Evêque de *Culm* fut d'abord suffragant de l'Archevêque de Riga; mais en 1466, on le restitua à celui de Gnesne. Depuis comme la ville a été presque ruinée par les guerres, il a été transféré à Colmenée, ville du même Palatinat.

CULMINANT. adj. masc. Terme d'Astronomie qui se dit du point du méridien, par lequel passe une étoile. Le point *culminant*. *Punctum culminans*. On ne se sert point de ce mot qu'il ne soit précédé de

celui de *point*. Le point *culminant*, c'est l'endroit par où l'écliptique est coupée par le méridien, dans la partie qui est sur l'horizon. Le point opposé de l'écliptique est pareillement coupé par le même méridien; mais c'est sous l'horizon, & il s'appelle le fond du Ciel. Ce mot vient du nom latin *calmen*, qui signifie le sommet, la plus haute partie de quelque chose que ce soit, & on le donne au point du méridien où passe un astre parce que c'est le point du Ciel où cet astre est le plus haut sur l'horizon.

CULMINATION. f. f. La plus grande élévation d'une étoile. Voyez **ELEVATION.**

CULMINER. v. n. Terme d'Astronomie, qui se dit des Astres. C'est la même chose que passer par le méridien. *Culminare.* Sirius, ou le grand Chien *culminoit* cette nuit à 1 h. 30'. 50'.

☞ **CULOT.** f. m. On appelle ainsi l'Oiseau le dernier éclos d'une couvée, & le dernier né des autres animaux: & dans le style familier & populaire, on donne le même nom au dernier né d'une famille *natu minimus*; & figurément on appelle *culot* d'une compagnie, celui qui est le dernier reçu, ou le plus jeune de la compagnie. *Aliquam in societatem recentissimus omnium aggregatus.* Dans quelques Provinces on dit *dos-cul*, terme également banni du style honnête & poli.

CULOT, est aussi le petit rond qui forme la plus basse extrémité d'une lampe d'Eglise. *Fundus lucernæ testudineatus.*

CULOT, en termes d'Architecture & de Sculpture, est un ornement ressemblant à une tige, à un cornier, d'où naissent des feuillages: on emploie cet ornement dans les grotesques, & dans les cabinets, pour porter quelque pièce curieuse.

CULOT, en termes d'Orfèvre, se dit des parties rondes de plusieurs ouvrages, ou de leurs parties inférieures: comme des réchauds à *culot*. Les calsolettes doivent être marquées au *culot*, au baste, au dôme & au chaudron; les lampes aux cores, au chapiteau, & au *culot*, qui est ce petit rond qui forme la plus basse extrémité des lampes d'Eglise.

CULOT, se dit aussi d'un creuset à fondre de l'or & de de l'argent. *Catillus in quo liquatur aurum.* POMEY.

☞ Il y a apparence que cet auteur s'est trompé. *Culot* ne se dit point d'un creuset, mais d'un petit plateau cylindrique de terre cuite, sur lequel on pose le creuset dans le fourneau, pour le garantir de l'action trop vive du feu.

☞ **CULOT**, se dit encore, en termes de monnoie, des matières métalliques qui, après la fusion, restent au fond du creuset, séparées des scories.

Quand l'argent est fondu, & que le troisième feu qu'on y a donné est passé, on découvre le fourneau, on y laisse refroidir le creuset sans y toucher, on le retire ensuite; on le casse & on y trouve un *culot* dont le fond est d'argent fin, & le dessus de crasses de salpêtre avec l'alliage de l'argent, & même quelque partie d'argent que le salpêtre y a attirés pendant l'opération. BOIZARD. On fait fondre après cela le *culot* d'argent fin dans un autre creuset, &c. Id. Quand on a laissé refroidir le creuset où l'on a fondu l'or, & jeté l'antimoine nécessaire, on le retire, on le casse, & on trouve un *culot* dont le fond est d'or fin, & le dessus de crasses d'antimoine, avec l'argent & le cuivre de l'alliage, & même quelques parties d'or que l'antimoine y a aussi attirés pendant l'opération. Il est à remarquer que, bien que l'or de ce *culot* soit fin, il est néanmoins de couleur grizâtre, & est si aigre & si cassant qu'on le réduiroit facilement en poudre avec le marteau, parce que l'antimoine lui communique ses qualités. Id. Pour retirer le plomb, l'argent & le cuivre dont ces *culots* sont composés, on se sert d'une manière de fourneau qu'on appelle *Resfluage*. Quand on veut séparer les métaux des *culots*, ce que l'on appelle faire *resfluier* les *culots*, on fait un feu de charbon pour bien recevoir la casse; on fait une grille avec des buches au-dessus du resfluage: cette grille n'est pas de fer, parce que l'ardeur du

feu seroit que le cuivre des *culots* s'y attacherait: on met les *culots* sur cette grille, on fait un feu clair dessous, qui fait allumer le charbon qui est lardé entre les pavés dont le resfluage est composé. Quand les *culots* sont bien échauffés, le plomb & l'argent se fondent presque en même temps, & coulent dans la casse; mais comme le cuivre est plus difficile à fondre, il reste sur la grille, & on voit le reste des *culots* percés comme des éponges, aux endroits dont le plomb & l'argent ont été détachés par l'action du feu. On retire après cela les restes des *culots*, on les fait fondre & on les met en lingots. Id.

A la Boucherie on appelle *culot* le derrière du cimier de bœuf qui contient depuis les hanches jusqu'à la queue. *Tergum Bovinum.*

CULOT, en termes de Miroitier, signifie une espèce d'escabelle sans fond, sur laquelle se pose la sebille, où se conserve le vit argent, pour mettre les glaces au teint.

CULOT. Terme de Chandelier. On appelle dans la fabrique des chandelles moulées le *culot* du moule, un espèce de petit entonnoir mobile, fait de fer blanc ou d'étain.

CULOT. Terme d'Artificier. C'est la base mobile du moule d'une fusée quelconque, sur laquelle on appuie son cartouche, par le moyen d'un bouton en hémisphère qui entre dans la gorge, du milieu duquel sort souvent une petite broche de fer.

CULOTTE. f. f. Partie de notre vêtement qui couvre depuis la ceinture, jusqu'aux genoux, sur les côtés desquels elle se boutonne, & se ferme par une boucle de jarretière. *Bracca, femoralia.*

CULOTTE, signifie aussi des trouffes de Page qui sont serrées & plissées, & qui ne couvrent que le haut des fesses. *Breves & complicata Epheborum caliga.* C'est aussi le haut-de-chaussé des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, & celui que les gens-d'armes portoient autrefois à cheval.

CULOTTE IN-FOLIO. On appelle ainsi, dit-on, une espèce de *culotte* qui descend jusqu'au bas des jambes, & les couvrent toutes ou presque toutes; comme la *culotte* des Turcs & autres Orientaux. Cette expression ne convient qu'au style badin & bouffon.

CULOTTE en Pantalon, c'est une *culotte* qui tient au bas des chausses.

CULOTTE. Terme de Fleuriste. Il se dit de l'anémone; c'est la moitié de dessous des grandes feuilles, qui est le plus proche de la queue, & qui est d'ordinaire de différente couleur que le bout de ces grandes feuilles. *Pars ima calicis.* La *culotte* aide à connoître quand une anémone doit augmenter en coloris. **CULTURE DES FLEURS.**

CULOTTE, ou **CALOTTE.** Terme d'Arquebuzier. L'un & l'autre se disent, mais *culotte* est le plus usité. C'est un fer délié, rond & creux en manière de petite *calotte*, que l'on attache au bout de la poignée d'un pistolet. On en fait aussi d'autre métal. Pour la *culotte* ou la *calotte* d'un pistolet.

On appelle encore *culotte* de bœuf le derrière du cimier.

CULOTTE de Pigeon. Le derrière. On sert le derrière d'un pigeon par distinction, & non pas le devant, qu'on appelle *brassières*.

CULOTTIN. f. m. Espèce de haut-de-chaussé, qui est étroit & juste par la cuisse, qui ferme par le bas, & qui quelquefois a des boutonnières à côté du genou, & tout autour au-dessus du genou, des aiguillettes & des rubans. *Braccarum genus quoddam strictiorum.*

CULOTTIN, est un nom que l'on donne populairement aux petits enfans nouvellement en *culotte*, & en ce sens on dit un petit *culottin*.

CULTE. f. m. Hommage, honneur religieux qu'on rend à Dieu par des actes de religion, par des prières, des sacrifices, des cérémonies &c. *Cultus*: rendre son *culte* à Dieu. Rétablir le *culte* Divin. Quel étonnant spectacle que cette différence infinie de *cultes* qui partagent l'Univers! Ce Quétisme aboutit à anéantir le *culte* de la Religion. Bos. Ceux

qui sont accoutumés à vivre de raison & d'intelligence, ne peuvent s'accommoder d'un *culte* où l'esprit n'a point de part. PORT-R. Ce *culte* qu'on rend aux Saints ne peut être regardé comme un *culte* profane & mondain, parce qu'il se rapporte à Dieu. FLÉCH. Ce *culte* extérieur ne fauroit plaire à Dieu, lorsqu'il est séparé des mouvemens intérieurs de l'ame. S. EVR. Les Siamois tiennent que la diversité des Religions est agréable à Dieu, & que les différens *cultes* sont différentes manières de l'honorer qui ne lui déplaisent point, parce qu'elles tendent toutes à une même fin, & qu'elles ont toutes les mêmes objets. ID. Les Payens rendoient un *culte* superstitieux à leurs fausses Divinités. Epicure trouvoit que ces Dieux oisifs, ces êtres impuissans dont il ne voyoit rien à espérer ni à craindre, ne méritoient pas la peine de son *culte*. ID. Le *culte*, se divise chez les Théologiens en trois sortes; le *culte de latrerie*, celui qui se rend à Dieu; le *culte de dulie*, celui qui se rend aux Saints; le *culte d'hyperdulie*, celui qui se rend à la Sainte Vierge. Voyez LATRIE, DULIE, HYPERDULIE.

On dit aussi en parlant de l'idolatrie: le *culte* des Idoles; le *culte* des Faux-Dieux.

CULTE, se dit aussi figurément de l'attachement que nous avons pour certaines choses dont nous nous faisons des espèces de Divinités. Les femmes sont flattées agréablement par la vanité d'attacher les hommes, & d'être, pour ainsi-dire, l'objet de leur *culte*, & de leur adoration. BOURSAUT. Soumissions, bassesses, voilà le *culte* agréable aux Idoles à qui notre ambition nous fait sacrifier. S. REAL. Voyez ADORATION, ADORER.

CULTELLATION. f. m. Terme de Géométrie. Manière de mesurer assez simple par le moyen de l'instrument universel qui mesure les distances & les hauteurs pièce par pièce, & non tout à la fois par une seule opération. *Cultellandi ratio*.

CULTIVATEUR. f. m. Celui qui cultive. *Cultor*. Il a été trouvé juste de tout tems de donner une partie des fruits de la terre au propriétaire du fonds, & l'autre au *cultivateur*. Les Espagnols ont traité la question, si, après que le Curé avoit dimé fut le monceau des gerbes provenues au champ, il pouvoit, après le partage fait entre le *cultivateur* & le propriétaire, redemander encore sur la portion du propriétaire tirée *ex acervo*. FEVRET.

CULTIVER. v. a. Labourer, amender une terre, lui donner les façons nécessaires pour la rendre plus fertile. *Colere, culturam adhibere*. La terre ne rapporteroit que des plantes inutiles, si elle n'étoit *cultivée*. Voyez LABOURER, FUMER, ENSEMENCER.

CULTIVER, se dit aussi des arbres & des plantes, quand on a soin de les tailler, émonder, déchauffer, & de les garantir des mauvais vents & des injures du ciel, pour les faire mieux venir, & les faire mieux rapporter. Cultiver en ce sens, c'est labourer, arroser & conduire un arbre. Voyez ces mots. Les plantes qui naissent dans les pays chauds, ne *se cultivent* pas sans peine dans les pays froids.

CULTIVER, se dit figurément de l'esprit, de la mémoire, &c. pour dire, les exercer, apporter du soin à les perfectionner. Il faut *cultiver* l'esprit des jeunes gens, leur mémoire, en leur donnant de bonnes instructions. Depuis cent ans on a bien *cultivé* les arts & les sciences dans l'Occident. On dit en ce sens *cultiver* l'amitié, la connoissance, la bienveillance de quelqu'un, pour dire, prendre soin de les conserver, de les ménager. Scipion avoit toute la vertu des anciens Romains; mais polie & *cultivée*. S. EVR. Vous avez un esprit *cultive* qui réveille le mien. M. DE SCUD. Je me suis fait un plaisir de *cultiver* un beau naturel que le hazard offre à mes soins, & que je ne veux point laisser stérile. VILL. On est trop dissipé dans le monde pour *cultiver* l'amitié: on se donne à tout superficiellement, & on ne s'attache à personne. LE CH. DE MER. Le plus heureux naturel a besoin d'être *cultivé* par l'usage du monde.

BELL. La science rouille l'esprit en *cultivant* le jugement. S. EVR.

On dit, c'est un homme qu'il faut *cultiver*, pour dire, c'est un homme dont il faut ménager, entretenir la bienveillance. ACAD. FR.

CULTIVE, ÉE. part. *Cultus*.

CULTURE. Soit qu'on prend de rendre une terre fertile par le labour, par l'amendement; d'élever un arbre, une plante. *Cultura, cultio, cultus*. La *culture* de la terre est l'occupation la plus honnête & la plus innocente. Voyez CULTIVER.

CULTURE, se dit figurément de l'esprit, des mœurs, des arts & des sciences. La *culture* de son esprit, est son unique application. Le plus beau naturel sans *culture*, est comme un champ négligé, qui ne produit que des plantes inutiles. VAUG. La *culture* des sciences forme l'esprit. Le peu de connoissance que j'ai, je le dois à la *culture* des bonnes lettres. PATR. Il faut songer à la *culture* des arts & des sciences. ABLANC. Travailler à la *culture* de son esprit.

CULTURE, & par corruption, **COUTURE**, s'est dit pour un lieu cultivé, un lieu plein de jardins, de piez, de vignes, &c. *Colonia, ager*, ou *campus hortensis*. Il y avoit autrefois aux environs de Paris, la *Culture* S. Eloy, aux environs de l'Eglise Saint-Paul, la *Culture* de Sainte Catherine, qui a donné son nom au quartier qui a été bâti dans son étendue, & qui s'appelle encore la Couture, la rue de la Couture, Sainte Catherine de la couture. De même *Cultures*, ou *Coutures* de Saint Gervais, du Temple, de Saint Martin, de Saint Lazare, de Saint Magloire, de l'Evêque.

CULVERTAGE. Terme de coutume, dont la signification est ignorée: on fait seulement que c'étoit une servitude ignominieuse.

CUM.

CUMANA. f. m. Arbre Indien qui ressemble beaucoup au mûrier, tant par la forme, que par son fruit, dont on a fait un syrop, qu'on dit être fort bon pour la toux & pour l'enrouement. Son bois est si dur, qu'il fait feu comme le cailloux.

CUMANDA-GUACU. f. m. Nom de certaines fèves Indiennes fort grosses. On les fait torréfier, on les broie, & on en donne dans un œuf pour le flux du ventre. Bouillies, mises en cataplasme, & appliquées sur le ventre, elles passent pour guérir la colique. On s'en sert aussi sous cette forme pour résoudre les abcès.

CUMBERLAND. Nom d'une Province du Nord d'Angleterre qui a titre de Comté. *Cumbria*. Le Comté de *Cumberland* est séparé de l'Ecosse, par le Golfe de Solway, & par les monts Cheriotes qui la contiennent du côté du Nord. Il a le Comté de Northumberland au levant; ceux de Westmorland & de Lancastre au midi, & la mer d'Irlande au Couchant. MATY. Sa Capitale est Carlisle. Les Isles de *Cumberland*, *Cumbria insula*, sont trois grandes Isles de l'Amérique Septentrionale, entre le détroit de Hudson & celui de Davis. ID.

CUMBULU. f. m. Grand arbre qui croît au Malabar. Sa racine prise en décoction avec une addition légère de riz, passe pour un bon remède dans les fièvres symptomatiques qui accompagnent la goutte. Voyez le Dictionnaire de James.

CUMÉE, adj. fém. Qui ne se dit qu'au féminin & de la Sybille Italique, qu'on appelle aussi *Cumée*, parce qu'elle étoit de Cimmérie, petit bourg près de Cumes, ville de la Campanie en Italie. *Cumæa*. Enée, au Livre VI^e. de l'Eneide, va consulter la Sybille *Cumée*, qui le conduit aux enfers. La Sybille *Cumée* est différente de la Sybille Cumane, qui vivoit sous le regne de Tarquin le Superbe. Voyez Onuphrius & Gallæus *De Sybillis*.

CUMÉEN, ÉNE. f. m. & f. Qui est de Cumes. *Cumæus, a*. Hérodote écrit dans la vie d'Homère que les *Cuméens* sont les premiers Fondateurs de Smyrne. DU LOIR, pag. 13.

CUMEIN. f. m. Et nom propre d'homme. *Cumenus.* Voyez M. Chastelain, *Martyrol.* au 12. de Janvier.
CUMES. Ancienne ville d'Italie, dans la Campanie, près de Naples & de Pouzoles. Elle fut bâtie, si l'on en croit Virgile, avant la guerre de Troye. Ce fut, dit-on, par les Cuméens, *Cumai*, peuples d'Asie, & par les Chalcidiens. Ils y conduisirent une Colonie de l'Eubée, que nous appelons Négrepont. Voyez Léander Alberti, Clavier & Vignère sur T. Liv. Tom. I. p. 1761. 1762.

Il y avoit encore une ville de ce nom dans l'Eolie sur le Golfe de Smyrne.

CUMIN. f. m. *Cuminum*, ou *Caminum*, *Cyminum*. Plante ombellifère. Le vrai *Cumin*, *Feniculum orientale*, *Cuminum dictum* *Infl. R. herb.* est annuel, & on le cultive à Malte : la tige, qui n'a guère qu'un pied de hauteur, est garnie de feuilles découpées en quelques lanières fort étroites. Ses fleurs qui sont en ombelles, sont blanches & très-petites ; à ces fleurs succèdent des semences oblongues cannelées légèrement sur le dos, de couleur blanchâtre, ou cendrée, & d'une odeur & d'un goût très-aromatiques. Cette semence est employée dans plusieurs compositions ; elle est très-carminative.

Dioscoride décrit un *cumin* sauvage, qui est une herbe petite & branchue, qui pousse des tiges grêles de la hauteur d'une palme, avec quatre ou cinq feuilles menues, dentelées comme une scie, & déchiquetées comme celles du cerfeuil. A la cime de ses branches il produit cinq ou six boutons, au dessus desquels il y a une graine écaillée qui est plus âcre au goût que celle du *cumin* cultivé.

CUMIN, se prend le plus souvent pour la semence de la plante de *Cumin*. Le *Cumin* est en usage dans la Médecine. Il est propre pour dissiper les vents. On s'en sert dans la colique, dans la tympanite, & dans le vertige.

CUMUL. f. m. Droit qui est d'usage dans quelques Coutumes, comme dans celle de Bourbonnois. Ce droit de *Cumul* a lieu lorsque les meubles & acquêts sont considérables, & que les propres sont en petite quantité ; en ce cas l'héritier demande le *Cumul*, c'est-à-dire, qu'on accumule les meubles & acquêts avec les propres, & qu'on donne les deux tiers du tout aux héritiers du sang. LE BRUN, *des success.*

☞ Pour que ce droit de *Cumul* ait lieu, il faut que les meubles & acquêts excèdent des trois quarts la valeur des propres.

☞ Ce *Cumul* est réel dans les lieux où il est établi ; ainsi les propres qui sont situés dans d'autres Coutumes n'y sont point sujets.

CUMULATIF, VE. adj. Terme de Jurisprudence. Qui se fait par accumulation. *Cumulatus.* Il étoit déjà pourvu de ce Bénéfice par résignation, il a eu encore le droit d'un obituaire, c'est un droit *cumulatif.*

CUMULATIVEMENT. adv. Terme dogmatique & de Droit. D'une manière cumulative, *Cumulatim*, *Accumulativè.* Les Officiers Royaux font la Police *cumulativement* avec les Juges ordinaires. Les Interprètes ont tiré cette conclusion, que puisque le Pape avoit transmis la Jurisdiction aux Ordinaires *cumulativement*, & non privativement, il pouvoit, quant à la volontaire, non-seulement conférer par concours avec eux, mais encore les prévenir. FEVRET. Ces deux exemples font voir que *cumulativement* veut dire conjointement, & est opposé à privativement, ou exclusivement ; de sorte qu'une personne faisant quelque acte d'autorité, de Jurisdiction, elle ne prive point certaines autres personnes du droit de faire la même chose.

CUMULER. v. a. Terme de Jurisprudence. Assembler, réunir plusieurs droits pour fortifier une préention. *Cumulare.* M. COURTIN.

CUN.

CUNANE. f. f. Nom d'un fruit Indien, assez gros,

qui croît sur un petit arbre appelé *Morremor.* Les habitans de la contrée où il croît le font cuire, & le mangent pour guérir les maux de tête. RAY. *Hist. Plant.*

CUNARIA. Voyez CUNINE.

CUNEGONDE. f. f. Et nom propre de femme. *Cunegondis.* Sainte *Cunegonde* étoit fille de Sigefroi, ou Sifroy, Seigneur Palatin du Pays de la Moselle au Diocèse de Trèves ou de Metz, qui fut fait premier Comte de Luxembourg en 963. Elle fut mariée au Duc de Bavière Saint Henri, qui après la mort d'Othon III. fut élu & proclamé Roi des Romains, & couronné à Mayence le 6. Juin 1002. BAILLET, 3. de Mars.

CUNIFORME. adj. Terme d'Anatomie, qui signifie, qui a la forme d'un coin ; du Latin *cuneus*, coin, & *forma*, forme. C'est une épithète, ou nom que l'on donne aux 3^e, 6^e & 7^e os du tarse, parce qu'ils ont en effet la figure d'un coin à fendre du bois. Ils sont de différente grandeur, & s'articulent tous trois à l'os scaphoïde par une de leurs extrémités, & par l'autre ils soutiennent chacun un des os du métatarse. DRONIS.

☞ On donne aussi ce nom au 3^e os du carpe, à cause de sa figure. Cette épithète peut généralement s'appliquer à tout ce qui a la figure de coin.

CUNETTE ou **CUVETTE.** f. f. Terme de Fortification. Voyez CUVETTE.

CUNGCHANG. Grande ville de la Chine, cinquième Métropole de la Province de Chenü ou Xenü. Elle est de 11. d. 34'. plus occidentale que Peking, sous le 36. d. 51'. de lat.

CUNINE ou **CUNINA.** f. f. Nom d'une fausse Divinité. *Cunina.* Cette Divinité avoit soin des petits enfans ; & selon les différens soins qu'elle avoit d'eux ou de ce qui les regardoit, elle étoit tantôt Dieu & tantôt Déesse, & prenoit différens noms. En tant qu'elle présidoit à leurs premiers cris, c'étoit un Dieu qui s'appeloit Vatican, *Vaticanus Deus*, parce que le premier son qu'ils poussaient est la première syllabe de ce mot, *Va*, d'où vient qu'on appelle leurs cris *vagitus*. Parce que cette Divinité étoit censée les lever de terre, les disposer à faire les premiers pas, elle s'appeloit *Dea Levana*, Déesse Lévana. Enfin parce qu'elle avoit soin de leur berceau, elle se nommoit *Dea Cunina*, Déesse *Cunine* ou *Cunaria*, *Cunarie*, c'est-à-dire Déesse du berceau. Varron en parle ainsi dans Aulu-Gelle, Liv. XVI. c. 17. & Laënce, Liv. I. c. 20. Struvius, *Ant. Rom. Synt. C. 1. p. 155.*

CUNINGHAM ou **CUNNINGHAM.** Province de l'Ecosse méridionale, au couchant de celle de Clydsdale. Capitale, Irwin.

CUNNOLITES. Espèce de pierre qui paroît être un ossément d'animal terrestre ou marin pétrifié. Cette nature offeuse en dedans se fait remarquer dans la décomposition de la pierre. On en voit la figure qui est circulaire elliptique, un peu élevée en cône par le dessus & plate en dessous, avec des cercles concentriques qui se bornent à la superficie. Cette pierre se trouve en Roussillon, dans la vallée de Custua.

CUNTUR, **CONTAUR** ou **CONDOR.** f. m. C'est un oiseau fameux au Pérou, & que les peuples ont adoré comme un de leurs principaux Dieux. Il y en a de si grands, qu'ils ont cinq à six aunes de long, à les mesurer d'une pointe de l'aile à l'autre, & qui sont si furieux, qu'il s'en est trouvé qui ont tué des Espagnols. C'est un oiseau de proie qui n'a aucunes serres comme les aigles. Ses pieds ressemblent à ceux des poules. Il a un bec si fort & si dur, qu'il en perce le cuir d'un bœuf, & que quand ils sont deux, ils combattent un taureau & le mangent. Il est tacheté de noir & de blanc, comme les pies, & a sur la tête une crête faite en façon de rasoir, différente de celle d'un coq, en ce qu'elle n'a aucune pointe. Son vol est si effroyable, que du grand bruit qu'il fait, il étourdit ceux qui le voient fondre à terre. Les Espagnols le nomment *condor*. HIST. DES

INCAS. Le P. Jeronimo Lobo dit qu'on trouve aussi des oiseaux *condor* dans la région de Sophala, des Caffres & de Monomotapa, jusqu'au Royaume d'Angola. Ils sont semblables à l'aigle. Ils ont des plumes qui ont vingt-huit paumes de long, & trois de large, dont le tuyau est long de cinq paumes, & de la grosseur du bras, lequel est blanc, & la plume noir. Il y en a qui ont la grandeur de deux éléphants joints ensemble, qui ont emporté des vaches & autre bétail, & qui ont d'étendue d'un bout d'une aile à l'autre jusqu'à trente pieds. On en a vu qui ont vomis jusqu'à deux cens livres de chair. C'est peut-être le *rouch* des Arabes. Cela est tiré de l'Histoire d'Éthiopie du Pere Bolivar. On garde dans le Trésor de la Sainte Chapelle, une serre d'oiseau, qui fait voir qu'il y en a de bien grands.

C U P.

CUPAYBA, ou COPAÏBA. f. m. Arbre du Brésil dont le bois est fort rouge, & aussi dur que celui du hêtre. On en fait des ais larges qui servent à différents usages. Ses feuilles sont ovales, longues de quatre ou cinq doigts, & larges de deux ou de deux & demi, dans leur plus grande largeur. Il porte une fleur médiocre, composée de cinq feuilles presque rondes. Son fruit est une silique aussi presque ronde, grosse comme le doigt, & de couleur brune : elle contient un noyau de la figure d'une noisette, qui est couvert d'une petite peau noire. Lorsqu'on incise l'écorce de cet arbre, il en sort une huile fort claire, qui a l'odeur & la consistance de l'huile de thébéntine. On l'appelle *baume*, ou *huile de Copayba*, qui est admirable pour consolider & pour mondifier les plaies. Les Juifs s'en servent dans la Circoncision pour arrêter le sang. On en prend aussi trois ou quatre gouttes dans un œuf contre la dysenterie, & les autres flux de ventre.

CUPIDE. adj. m. & f. Vieux mot, qui signifie desiteux.

☞ Ce mot, hazardé par quelques-uns, n'a pas réussi : il paroît tout au plus être admis dans le style Marotique, où tout est bon.

CUPIDIQUE. Vieux adj. m. & f. Qui appartient à Cupidon, à l'amour. *Cupidineus*, a, um.

☞ CUPIDITÉ. f. f. Desir immodéré, convoitise, du Latin *cupiditas*, qui signifie la même chose ; mais le mot François ne va pas à tout comme le mot Latin. César a dit, *cupiditas cibi*, pour dire, l'appétit, l'envie de manger ; & Cicéron, *cupiditas honoris*, pour exprimer le desir d'honneur. Vaugelas dit que de son temps les bons écrivains préféroient *convoitise* à *cupidité* ; mais pour parler franchement, ajoute-t-il, je ne crois pas le mot de *cupidité* fort bon, & *convoitise* ne vaut guère mieux. Le mot *convoitise* est approuvé dans le Dictionnaire de l'Académie, où l'on dit, la *convoitise* des honneurs, la *convoitise* des richesses. J'aimerois mieux dire avec Vaugelas, desir, avidité de gloire, de biens, des honneurs.

Bouhours ajoute avec raison que le mot de *cupidité* peut passer dans un sens Théologique, & que les écrivains qui l'emploient, ne le prennent guère que pour concupiscence ; hors de-là, dit-il, je ne voudrois pas m'en servir, ni dire, la *cupidité* des richesses. Cette dernière phrase ne pourroit-elle pas trouver place dans un Sermon, dans un discours Moral, pour dire un desir immodéré ?

CUPIDITÉ, se prend aussi absolument pour la concupiscence en général. Nous mesurons nos desirs par la *cupidité*, & non par la raison. FLÉCHIER. Il n'y a rien dont on tire de plus grands services, que de la *cupidité* des hommes. NICOL. Pressé d'un côté par la grace qui m'appelle, & de l'autre par la *cupidité* qui m'entraîne, je fais souvent le mal que je voudrois éviter. FLÉCH. Il est à craindre que si les hommes ne repoussent pas la *cupidité* avec assez de vigueur, elle ne se rende la

maîtresse. NICOL. L'ame est ingénieuse à défendre l'innocence de sa *cupidité*, & à justifier les objets de ses passions. ABAD. Les gens du monde conçoivent la charité comme une vertu flatteuse qui n'incommode ni la *cupidité*, ni l'amour propre. PORT-ROYAL. La terre n'a point d'endroits si cachés, où pour trouver l'or & les diamans, la *cupidité* des hommes ne fasse fouiller. Ce qu'on croit ne souhaiter que pour la charité, la *cupidité* s'en empare quand on est parvenu à l'avoir. M. LE DUC DE BOURG.

CUPIDON. Dieu fabuleux de l'amour. *Cupido*. On le peint avec des ailes, un arc & un carquois, pour blesser les cœurs. On représente *Cupidon* sous la figure d'un enfant, parce que ceux qui s'abandonnent à leurs passions agissent sans raison comme les enfans. On lui donne des ailes, pour montrer que rien n'est plus inconstant ni plus léger qu'un amant. Enfin, les flèches dont il est armé apprennent que les plaisirs sont suivis de remords & de chagrins.

*Cupidon sous les loix de la simple nature
Regit tout ce qui fait soupirer ici-bas ;
Il ne punit jamais rebelle ni parjure,
C'est un empire qui ne dure*

Qu'autant que les amans y trouvent des appas.

DES HOUL.

Héliode, dans sa Théogonie, v. 201. & Anacréon, Ode 51. distinguent *Cupidon* de l'Amour, l'un est *ἔρως*, & l'autre *ἔγος*. Le Lièvre étoit consacré à *Cupidon*. Marot a fait un Poème fort ingénieux du Temple de *Cupidon* : c'est le premier de ses opuscules.

CUPIDON, terme de Fleuriste. Tulipe, violet d'Évêque, pourpre clair & blanc. MORIN.

CUPIENNIUS, CUIPIENNA. f. m. & f. Nom propre d'une ancienne famille Romaine. *Cupiennia gens*. Les médailles de la famille *Cupiennia* sont rares. On y lit C. CVP. & L. CVP. *Caius Cupiennius*, & *Lucius Cupiennius*.

C U R.

CURABLE. adj. m. & f. Qui peut recevoir guérison. *Sanabilis*. Tous les maux sont *curables* pour des Chatlatans. Ce mot ne se dit guère ; mais son contraire *incurable* est fort en usage. *Insanabilis*.

CURACA. f. m. Terme de Relation. C'est un nom que les Espagnols ont donné aux Seigneurs & aux Gouverneurs du Pérou, qui est la même chose que ce qu'ils ont nommé *Cacique* dans les Îles au Mexique.

CURAGE. f. f. Plante qui est une espèce de persicaire. On l'appelle autrement *poivre d'eau*, *Persicaria urens*, *feu Hydro-piper*. Voyez PERSICAIRE.

CURAGE. f. m. L'action de curer, nettoyer, ou l'effet de cette action. Le *curage* d'un puits, d'un fossé, &c.

☞ CURATELLE. f. f. Charge de Curateur ; commission donnée à quelqu'un d'administrer les biens d'un autre, qui ne peut y veiller par soi-même, soit à cause de la foiblesse de son âge, soit pour quelque autre empêchement. *Bonorum pupilli curatio*, *procuratio*.

Les Académiciens François sont exempts de tutelle & de *curatelle*. Un prodigue, un interdit est mis sous la *curatelle* d'un parent. Les Conciles d'Afrique indiqués par Saint Cyprien, *Épître 1^{re} Pamela*. 66. exemptoient les Clercs de tutelle & de *curatelle*.

CURATEUR. f. m. Celui qui est élu ou nommé pour avoir soin des biens & des affaires d'une personne émancipée, ou interdite. *Pupilli curator*. En pays de Droit écrit, après l'âge de quatorze ans on donne un *curateur* aux mineurs jusqu'à vingt-cinq ans : jusqu'à 14. ans ils ont un tuteur. On dit d'un homme qui fait des dépenses excessives, & qui gouverne

mal son bien, qu'il lui faut donner un *curateur*. ACAD. FRANÇ.

CURATEUR D'ACADÉMIE. C'est dans les Provinces-Unies une charge élective, dont la fonction est de diriger les affaires des Académies; comme d'administrer les revenus, d'appeler les Professeurs, & en général de veiller pour le bien & l'avantage de l'Université. *Curator Academiæ.* Ces *Curateurs* sont élus par les États de chaque Province. L'Académie de Leyden a trois *Curateurs*. Celui qui est pris du corps des Nobles est le premier. Les quatre Bourguemestres de la ville font une quatrième voix dans le Collège des *Curateurs*.

On dit aussi, un *Curateur* aux causes; pour dire, celui qui a soin des affaires de quelqu'un, soit interdit, soit mineur. Un *Curateur* aux biens vacans, celui qui est élu pour défendre & pour régir une succession abandonnée. Un *Curateur* à un corps mort, ou à un muet, celui qu'on nomme pour défendre un corps mort, un muet, pour la forme & la validité d'une procédure criminelle.

Il y avoit à Rome plusieurs sortes de *Curateurs*. *Curatores omnium tribuum*: Syndics qui étoient comme les protecteurs des quartiers de Rome, auxquels répondoient les Quartiniers de Paris.

CURATORES operum publicorum, les Surintendants des ouvrages publics, qui en prenoient soin.

CURATORES alvei Liberti & Cloacorum, Commissaires pour le nettoyageement du canal public & des égouts de la ville, qui furent établis par Auguste.

CURATORES viarum, extra urbem, Commissaires des grands chemins hors de Rome, & des ponts & chaussées.

CURATORES denariorum flandorum, désignés par ces trois lettres dans les inscriptions antiques C. D. F. Maîtres des monnoies, qui sont encore appellés *vi. Monetarium*, qui avoient soin de faire battre monnoie. On trouve dans les inscriptions des pieces d'or & d'argent anciennes, ces cinq lettres A. A. A. F. F. qui signifient *Aere, Argentum, Auro, fando, feriando*, Commis à faire fondre & battre les espèces de cuivre, d'argent & d'or.

CURATORES Kalendarii, ceux qui donnoient l'argent de la maison de ville à usure, & qu'on payoit aux Calendes, ou le premier jour du mois, d'où ils ont été nommés *Kalendarii*. *Antiquites Grecques & Romaines.*

CURATIF, IVE. Terme de Médecine, épithète que l'on donne aux remèdes qu'on emploie pour la cure, la guérison d'une maladie déjà formée, pour les distinguer des palliatifs & des préservatifs. *Curativus; curationi, sanationi serviens.* Il y a des remèdes préservatifs, & des remèdes *curatifs*. Dans la peste tous les remèdes *curatifs* doivent tendre à favoriser les éruptions critiques, comme dans la petite vérole. DIDIER. Ceux qui seront curieux de recueillir un grand nombre de remèdes, tant préservatifs que *curatifs* contre la peste, peuvent lire le livre de M. Pestalossi, intitulé: Avis de précaution contre la maladie de Marseille. JOURNAL DES SAV. 1721.

Ce mot s'applique, non seulement aux remèdes employés dans le traitement d'une maladie, mais encore aux indications qui se présentent à remplir dans ce traitement même. Indication *curative*, méthode *curative*, remèdes *curatifs*. C'est l'indication *curative* qui détermine le Médecin à faire usage de la méthode *curative* & des remèdes *curatifs*, qui peuvent détruire la maladie, ou en faire cesser les effets.

CURATION. f. f. Terme de Médecine. Cure, traitement d'une maladie, manière dont il faut la guérir. *Curatio.* En comparant les différentes descriptions avec les symptômes qui caractérisent telle ou telle peste actuellement regnante, on peut découvrir des conformités suffisantes pour établir plus sûrement une méthode de *curation*. JOURNAL DES SAV. On dit plus ordinairement *cure*, cependant on trouve le mot *curation* dans les Médecins. Il n'y a rien qui fasse plus de peine à un Chirurgien dans la *curation* d'un ulcère, que lorsque la carie y est jointe. DEGORI.

Le mot de *cure* est équivoque lui-même. Il est quelquefois synonyme à guérison, quelquefois il le signifie simplement le traitement d'une maladie. C'est dans cette dernière acception que le mot *cure* peut être regardé comme synonyme à *curation*. Voyez CURE.

Ce mot vient du Latin *Curatio*.

CURATRICE. f. f. Celle qui a la curatelle de quelque personne. La veuve est ordinairement *curatrice* de ses enfans. Voyez CURATEUR & CURATELLE.

CURCAS. f. m. C'est le nom d'un fruit de l'Amérique, dont parle Lémery ap. es Carzias du Jardin. Il est gros comme une aveline avec sa coque, mais il est moins rond. Il est blanc, & a le goût d'une truffe cuite. Il croit en Malavar & en Cambaya. On en voit aussi au Caïre, mais il ne garde pas par-tout le nom de *curcas*. Lémery dit qu'en Cambaya on l'appelle *Carzita*, & que celui du Caïre en peut-être ce que Sérapion appelle *Hæmæmum*.

CURCE. f. m. Nom propre d'homme. *Curcius.* Il ne faut dire *Curce* que lorsqu'on parle de l'Historien *Quinte-Curce*; hors de-là il faut toujours dire *Curcius*; de plus il ne faut pas dire *Curce* tout seul, mais y joindre son prénom, à qui nous donnons aussi une forme Française *Quint-Curce*, & plus ornementalement *Quinte-Curce*. Voyez CURTIUS, & QUINTE-CURCE, & les remarques de Vaugelas, p. 68. de l'Édifica in-4°.

CURCHUS. f. m. Faux Dieu des anciens habitans de la Prusse. *Curchus*, il présidoit au bon & au malin. Après la récolte des biens de la terre on lui en offroit les prémices. Harfnoch qui, dans sa dissertation sur les Dieux des anciens Prussiens, parle de celui-ci, ajoute qu'ils entretenoient un feu perpétuel en son honneur, & que tous les ans on brûloit sa statue, & qu'on lui en érigeoit une nouvelle; apparemment parce que les fruits se renouvellent tous les ans.

CURCUMA. f. m. Plante que quelques Botanistes appellent *fouchet d'Inde*, & d'autres *terra merita*. Sa racine est semblable à celle de la gertiane, & de couleur jaune, au dedans: elle teint aussi en jaune comme le safran, d'où vient qu'elle est encore appelée *safran d'Inde*. Ses feuilles ressemblent à celles de l'élébore blanc. Sa fleur est d'une très-beille couleur de pourpre. Ses fruits sont des hérissans de même que nos châtaignes, dans lesquels leur semence est renfermée, qui est ronde comme des pois. On se sert en Médecine de sa racine, qui est anère & apéritive, dans la jaunisse, dans l'hydropisie, & dans la cachexie. Les Chinois en mettent dans leurs sternutatoires. *Curcuma, cyperus Indicus, ou crocus Indicus.* Il est venu à M. de Jussieu de l'Île de Bourbon des pieds de *Curcuma* ou *Terre-Mérite*, qui étoient si frais, qu'ayant été plantés au jardin du Roi, ils s'y sont conservés près de deux ans; ce qui a donné lieu de se convaincre que c'étoit de vraie terre-mérite, dont la racine fraîche donne un beau suc jaune, couleur qu'elle conserve étant sèche, & qui est très-nécessaire pour les teintures de cette couleur. Elle est bonne aussi pour la guérison de la jaunisse. DE JUSS. *Mem. manuscr.*

CURDE. f. m. & f. Nom des peuples du Curdistan, *Curdis*. Les Emirs des *Curdes* sont sous la protection du Roi de Perse. La langue des *Curdes* approche de celle des Persans. Les *Curdes* sont moitié Mahométans, & moitié Jéhides, c'est-à-dire, disciples de Jésus, Chrétiens. MATY. Les *Curdes* sont originaires des monts Gordiens, branche du mont Taurus, qui sépare l'Arménie de la Haute-Médie. Les anciens ont appelé ces montagnes & les peuples d'alentour *Corduçi* & *Corduchi*. Cette nation s'est répandue dans l'Assyrie le long de l'Euphratè & du Tigre, & a donné à ce pays le nom de Curdistan. Ils n'ont reçu que fort tard la Loi Mahométane. D'HERB. Voyez cet auteur au mot CURD.

CURDISTAN. Pays des Curdes. *Curdorum regio, Curdi, Curdia, Curdistania.* C'est une contrée de l'Asie, située entre l'Empire du Turc & celui du Sophi de Perse. Le *Curdistan* s'étend le long du bord orientai

du Tigre, depuis les sources de l'Euphrate jusqu'au Chumitan.

CURE. f. f. Ce terme est quelquefois synonyme à guérison, *sanatio*, quelquefois à traitement d'une maladie, ou application des remèdes, & manière de traiter une maladie. *Curatio*.

Dans le premier cas le mot *cure*, exprime le succès ou le bonheur d'un Médecin dans le traitement d'une maladie longue ou invétérée, ou regardée comme très difficile à guérir.

Dans le second cas le mot *cure* désigne la manière de traiter une maladie, en employant les remèdes propres pour en procurer la guérison. Ainsi un Médecin dit qu'il a employé tel ou tel remède dans la *cure* d'une maladie. Dans ce cas le mot *cure* ne suppose point nécessairement le rétablissement de la santé.

Nous ajouterons ici les remarques de M. l'Abbé Girard, pour fixer, autant qu'il est possible, la vraie signification de ces deux mots. On fait une *cure*, dit-il, on procure une *guérison*. La première a plus de rapport au mal & à l'action de celui qui traite le malade. La seconde a plus de rapport à la santé & à l'état du malade qu'on traite. On dit de l'une qu'elle est belle; alors elle fait honneur à celui qui l'a entreprise: on dit de l'autre qu'elle est prompte & parfaite; c'est tout ce qu'on doit désirer dans la maladie; & l'on dit de toutes les deux qu'elles sont faciles ou difficiles.

Il semble que la *cure* n'ait pour objet que les maux opiniâtres & d'habitude; au lieu que la *guérison* regarde aussi les maladies légères & de peu de durée.

Plus le mal est invétéré, plus la *cure* est difficile. C'est souvent plus à la force du tempérament qu'à l'effet des remèdes qu'on doit la *guérison*.

CURE, en termes de Fauconnerie, est un certain remède que les Fauconniers donnent à leurs oiseaux en forme de petites boules d'étoupes, de coton, ou de plumes, pour dessécher leur flegme. *curunda*, *buccafingea*. Les oiseaux se portent bien quand ils ont rendu leur *cure*. On dit qu'un oiseau tient sa *cure*, quand la pilule fait son devoir. La *cure* de l'oiseau doit être de plume, ou d'ossetts d'oiseaux froissés, ou de pieds de lapins, ou de lièvres, dont on a rompu les ongles, & ôté les gros os. La *cure* de coton n'est pas bonne à user; car elle brûle & consume le poumon, & fait mourir l'oiseau; & principalement quand elle est donnée sans être lavée ou baignée. Quand elle est lavée ou baignée en eau, elle élargit plus qu'autre chose le boyau de l'oiseau, & lui ôte la superfluité des humeurs. La *cure* jetée au matin par l'oiseau, qui est nette & non sèche, & qui est sans mauvaise odeur, montre que l'oiseau est sain. La *cure* molle, pâteuse & puante, marque flegme & indigestion à l'oiseau. Quand l'oiseau garde trop sa *cure*, le moyen de la lui faire rejeter & rendre est de ne le paître point qu'il ne l'ait rendue; si ce jour-là il ne la jette, le lendemain il la lui faut faire rendre en la manière qui suit: Prenez du gras de lard bien raffraichi, & lavé en deux ou trois eaux bien nettes & bien fraîches, & un peu de sel menu & de poudre de poivre, faites-en une pilule, & la faites avaler à l'oiseau, & attendez qu'il l'ait jetée. S'il ne la jette pas, prenez de ce qu'il aura jeté, broyez le & le mouillez, puis mettez le dans un drapeau, & le faites flâner à l'oiseau, & alors il rendra sa *cure*.

CURE, est aussi un vieux mot François, qui signifioit *soin*. *Cura*. Il n'a plus d'usage qu'en cette phrase proverbiale: On a beau prêcher à qui n'a *cure* de bien faire, en parlant de ceux qui n'ont aucun soin de profiter des instructions qu'on leur donne.

CURE, en matière bénéficiale, est un bénéfice dont le titulaire a soin de la conduite des âmes dans une certaine étendue de pays qu'on appelle une Paroisse, *Parochia*. Une *Cure* est un Bénéfice à charge d'âmes, qui requiert résidence. Une *Cure* avec son annexe,

Parochia alteri in iudicium annexa. Pour être pourvu d'une *Cure*, il n'est pas nécessaire d'être Prêtre; il suffit de se faire promouvoir à l'Ordre de Prêtrise dans l'an, à compter du jour des Provisions. On appelle *vicaires-Cures* des *Cures* qui sont possédées par des Religieux, comme sont celles qui ont été données aux Chanoines Réguliers de St. Augustin.

Les Evêques de France ont fait quelques tentatives dans leurs assemblées de 1682 & de 1700, pour rendre les *Cures* amovibles; mais cela n'a eu aucun effet. Le P. Thomassin, dans sa *Discipline Ecclésiastique*, p. 4. l. 2. ch. 6. montre par l'autorité de plusieurs Conciles, que les Bénéficiaires, & même les Curés, n'ont jamais été amovibles au gré des Evêques; que pour les destituer il falloit un Jugement Canonique. Il produit là-dessus un Canon du Concile tenu à Plaisance en 1095, où il est arrêté que les Clercs seront attachés pour toujours aux Eglises pour lesquelles ils auront été ordonnés, & qui leur serviront de titres. *Ordinatio in qua quilibet titulatus est, in ea perpetuo perseveret*. On ne peut rien voir de plus décisif pour la stabilité des *Cures*, que le Canon IX. d'un Concile de Nîmes en 1096. Il y est dit en termes formels, que les Prêtres auxquels les Evêques auront donné des *Cures* les desserviront pendant toute leur vie, à moins qu'ils ne soient destitués par un jugement en forme. Plusieurs autres Conciles confirment la même chose, de sorte qu'il est évident que les Curés n'ont point été destituables à la volonté des Evêques, comme quelques-uns le prétendent.

Il y a de la difficulté pour les *Cures* de Normandie ou le dépôt est en usage: savoir, si ceux qui en sont pourvus sont obligés de se faire Prêtres dans l'an, à compter du jour de leurs provisions. La raison est que l'Evêque jouit des revenus de la *Cure*, & que même il y commet un Prêtre pour le spirituel, avec défense au pourvu d'y faire aucunes fonctions Ecclésiastiques; & ainsi il semble n'être obligé de se faire Prêtre que dans l'an, à compter du jour que finit le dépôt, puisque les loix lui donnent une année entière pour opter.

Cure actuelle est opposée à *Cure* primitive. La *Cure* actuelle est celle que possède le Curé qui a la charge des âmes, qui exerce les fonctions curiales, & qui est Vicaire perpétuel d'un Curé primitif. Voyez mémoire de M. Sarazin pour l'Eglise de Paris, & l'union de S. Germain l'Auxerrois, p. 9. Il a droit de prêcher sans être sujet à prendre aucuns pouvoirs de l'Ordinaire, non pas en qualité de Curé primitif, qui n'autorise pas à prêcher, mais à titre de Curé actuel. MANNORI. Voyez Curé primitif & Vicaire perpétuel.

CURE, signifie aussi la maison destinée à loger le Curé. *Curialis domus*. Ce Curé a établi un petit séminaire dans sa *Cure*.

CURE. f. m. Prêtre pourvu d'un *Cure*, qui a la charge & la conduite des âmes d'une Paroisse. *Parochus*, *Parochia pastor*, *rector*. Pour être *Cure* il faut avoir 25 ans commencés. Les *Curés* n'ont que la Jurisdiction pénitentielle, & pour le for extérieur ils peuvent seulement user de monitions & de censures Ecclésiastiques; mais ils n'ont point la puissance d'excommunier, ni d'exercer la Jurisdiction contentieuse. Leur office n'est qu'une émanation du pouvoir de l'Evêque, qui ne peut pourtant réunir à son ministère les fonctions attribuées aux *Curés*. Du Bois. Les *Curés* ont la conduite du peuple de Dieu sous les Evêques: ce sont les vrais Pasteurs, à qui l'Evangile ordonne de donner leur vie pour le salut de leur troupeau. LE MAIT. Les Constitutions Canoniques qualifient les *Curés* de ces divers noms, *Capellanus*, *Pastor* & *Parochus*, qui marquent leurs fonctions, & leur autorité dans l'Eglise. Anciennement les *Curés* des Paroisses de la ville composoient le Conseil de l'Evêque, & le Clergé de sa Cathédrale. Théodulphe, Evêque d'Orléans, donne d'excellents avis aux *Curés* dans son capitulaire.

Ce mot vient de *Curatus*, que les Auteurs de la basse Latinité on dit pour *Curator*. MENAGE.

CURÉ PRIMITIF, est celui qui s'est réservé les gros fruits d'une Cure, les droits honorifiques, & quelques marques de prééminence, tandis qu'il la fait desservir par un Vicaire perpétuel, auquel il donne une portion congrue pour subsister. *Parochus primitivus*. Le Concile de Mérida, tenu en 666. permet dans son can. 12. à l'Evêque de prendre dans les Paroisses les Prêtres & les Diacres qui le pourront soulager, & de les mettre dans son Eglise Cathédrale, sans néanmoins qu'ils doivent cesser d'avoir inspection sur les Eglises dont ils seront tirés, & d'en recevoir le revenu. Ils y établiront seulement des Prêtres choisis par l'Evêque pour y servir à leur place, & ils leur donneront des Pensions. Quelques-uns croient que c'est là l'origine des *Curés Primitifs*. Il y a beaucoup d'Abbés, de Chapitres, de Communautés, qui sont *Curés Primitifs*. Un *Curé Primitif*, est celui qui a droit de jouir des fruits d'un Bénéfice uni, lequel avoit charge d'ames selon sa première & primitive institution; mais ayant été converti en Bénéfice simple, le soin des ames a été transféré à un Vicaire perpétuel. LE MAIT. Le nom de *Curé Primitif* a été inconnu aux Anciens, il ne se trouve point dans le Droit Canonique. Id. La qualité de *Curé Primitif* est odieuse; elle sépare le Bénéfice d'avec l'Office; elle dépouille le *Curé* de la récompense légitime due à son travail, & à ses soins; & ne lui laisse qu'un revenu médiocre, avec le titre de *Vicaire perpétuel*. Id.

CURÉ signifie en Bretagne ce que nous appelons Vicaire, & ce que le reste du Royaume appelle *Cure*, les Bretons l'appellent Recteur.

CURÉ, se dit proverbialement en ces phrases, il faut faire Carême - prenant avec sa femme, & Pâque avec son *Curé*. On dit aussi, vous allez trop vite à l'offrande, vous ferez cheoir Monsieur le *Curé*, à ceux qui s'empressent trop de faire quelque chose, & sur-tout de manger à table. On dit aussi, il a affaire au *Curé* & aux Paroissiens, pour dire, à plusieurs parties ensemble. On dit aussi,

*Qui croit sa femme & son Curé,
Est en hazard d'être damné,*

On dit que c'est gros Jean qui remonte à son *Curé*, pour dire, que c'est un ignorant qui veut instruire un homme qui en fait plus que lui.

CURE. f. f. Terme de Fleuriste. Nom de tulipe. *Cure* printanière est gris de lin fort pâle & blanc. *Cure* tardive de même. MORIN.

CUREAU. f. m. Terme de Tondeurs de draps. C'est un petit instrument de bois, semblable à la tête d'un maillet, dont ces ouvriers se servent pour faire agir celui des deux couteaux des forces à tondre, que l'on appelle le Mâle. Ce même instrument s'appelle mailleau quand il est emmanché.

CURE-DENT. f. m. Petit instrument, ou aiguille dont on se cure, on se nettoie les dents. *Dentifscapium*. On fait des *cure-dents* d'or, d'ivoire, de bois, de plume. Les Espagnols font des *cure-dents* de paille, d'où est venu ce proverbe qui leur est fort familier, *En un da ca ta paja, En un donne-moi la paille, ou le cure-dent*, pour dire; *En un clin d'œil*.

CURE DENT d'Espagne. f. m. Plante dont la racine est fibreuse & annuelle. Ses feuilles sont plus larges, plus courtes & plus émoussées que celles du fenouil. Son ombelle est ordinairement retrécie & serrée, & ses semences sont ordinairement plus petites que celles du fenouil. *Vifnaga*. Cette plante croît elle-même en Italie, en Sicile & dans les contrées méridionales de la France. Il y a beaucoup de personnes, sur-tout en Espagne, qui font des pédicules roides & odoriférans, des ombelles du *vifnaga*, des *cure-dents*.

CUREE. f. f. Terme de Vénèrie, est le repas qu'on fait faire aux chiens & aux oiseaux, en leur faisant manger la bête qu'ils ont prise. *Esca pradaceu, pars*

præde canibus à venatore, vel accipitri ab aucupe porrecta. *Curee chaude*, est quand on leur donne sur le champ quelque partie de la bête. On disoit anciennement *curce*, d'où le mot de *curee* a été fait par corruption, à cause que la *curce* se fait dans le cuir de la bête. MEN. *Curee froide*, est celle qu'on leur prépare d'ailleurs. Cette *curce* se fait de morceaux de pain trempés dans le sang de la bête, qu'on met sur sa peau avec quelques morceaux de chair, qu'on appelle le *droit des chiens*, comme la cervelle & le cou. Les chiens font quelquefois la *curee* du gibier avant que le Veneur arrive.

On appelle *souaille*, la *curee* du sanglier, car elle se fait avec du feu. Quelques-uns disent *curie*. La *curee* du lièvre se fait avec pain, fromage & frandise, bruns dans le sang du lièvre. Aux chiens maïs & jeunes on donne la tête & les épaules. Les *curees* baignées sont laxatives; les *curees* essuyées.

On dit, en parlant des chiens, qu'ils font *curce*, lorsque, sans attendre le Veneur, ils mangent la bête qu'ils ont prise.

On dit, mettre les chiens en *curée*, pour dire, leur donner plus d'ardeur à la chasse par la *curée* qu'on leur fait, Et l'on dit dans le même sens qu'ils font en *curce*. On dit, défendre la *curce*, pour dire, Empêcher à coups de gaulle que les chiens n'approchent trop tôt de la *curce*.

Dans le sens figuré, on le dit des hommes lorsque le butin & le profit qu'ils ont faits, les anime davantage à quelque entreprise. Ce petit avantage a mis les troupes en *curce*, elles sont en *curce*. Il a fait *curce* à son armée du pillage de cette ville. Le profit qu'il a trouvé d'abord en cette affaire, l'a mis en *curce*. ACAD. FR.

Je respecte beaucoup une pareille autorité; mais je ne conseillerois à personne de se servir de cette expression. Non-seulement elle est balle, mais elle présente encore quelque chose de dégoûtant.

CURE-OREILLE. f. m. Petit instrument d'or, d'argent, ou d'ivoire, qui est plat & délié, avec un petit rebord creux à l'un des bouts qui sert à nettoyer l'oreille & à d'autres opérations relatives à cette partie. *Auriscalpium*.

CURECTIS. f. m. C'étoit le troisième jour des Apaturies, auquel les jeunes gens qui entroient dans l'âge de puberté faisoient couper leurs cheveux dans le Temple de quelque Divinité, & les consacroient à Diane ou à Appollon. De *Κούρος*, jeune homme.

CURE-PIED, f. m. Instrument de fer crochu qui sert à nettoyer le dedans du pied des chevaux, à en ôter la terre, la crotte, ou le sable. *Pediscalpium*.

CURER. v. a. Nettoyer quelque lieu profond, quelque chose de creux, en ôter les ordures. *Purgare*. *curer* un puits, des fossés, un canal, un étang, un privé, &c.

CURER, se dit aussi des dents & des oreilles, qu'on nettoie de l'ordure qui s'y attache, avec des plumes, ou quelques autres petits instrumens propres à cela, qu'on appelle *cure-dent*, ou *cure-oreille*. Quand il s'agit des dents & des oreilles, il est selon l'usage de dire *nettoyer*, plutôt que *curer*.

CURER, est aussi un terme de laboureur, qui se dit de la charrue qu'on nettoie avec le curoir.

CURER. Terme d'Agriculture. *Curer* une vigne en pied, c'est ôter du pied des sèps tout le bois inutile que l'ignorance d'un vigneron y avoit laissé dans l'ébourgeonnement. Ainsi les vigneron disent; je viens de *curer* en pied, j'ai déjà trois arpens de vignes *curés* en pied. LIGER.

Les Couverturiers se servent aussi de ce mot; pour dire, Nettoyer. *Curer* des chardons.

CURER, en terme de Chasse, se dit des oiseaux qu'on purge en leur donnant une cure. Il ne faut point paître oiseau qu'il n'ait *curé*, ou rendu ses cures. Voyez **CURE**.

CURER, en ce sens, signifie rendre gorge; & les Veneurs ont abusé du terme de *curce*, qu'ils ont emprunté des Fauconniers, pour l'appliquer aux repas

qu'ils donnent à leurs chiens. *Smegmaticas glandes vomere, reddere.*

CURÉ, ÉE. part.

CURES. f. m. pl. Vieux mot qu'on a dit pour signifier des charriots. Il vient du Latin *currus*.

CURÈTES. f. m. pl. Peuple de l'Île de Crète, qu'on appelloit autrement *Corybantes*. Ils étoient, disent quelques Auteurs, originaires du mont Ida en Phrygie, & on les nommoit encore pour cela *Idai Dactyli*. Pour le nom de *Curètes*, on le leur donna, dit Strabon, parce qu'ils se coupoient les cheveux par devant, afin de ne point donner de prise à leurs ennemis, car ce nom est Grec, *Κουρήτες*, & vient de *Κούρη*, qui signifie l'action de couper les cheveux, de *κείρω*, *tondeo*. D'autres disent que ce nom leur fut donné de *Κυροτροφία*, qui signifie nourriture d'un enfant, parce qu'ils furent les nourriciers de Jupiter, selon la fable. Ovide dit qu'ils naquirent d'une grande pluie. Lucien & Diodore de Sicile sont les seuls qui disent qu'ils avoient l'art de lancer des flèches; tous les autres ne leur donnent pour armes, que des boucliers & des piques. Tous leur donnent aussi des tambours de basque, & rapportent qu'ils avoient coutume de danser au bruit des armes & de leurs tambours. Quelques-uns prétendent qu'ils étoient Étolien d'origine. On dit encore qu'ils quitterent l'Île de Crète, & qu'ils allèrent s'établir dans la Grèce au-dessus du fleuve Achéloüs, où, parce qu'ils avoient les cheveux coupés par devant, on les appela Acarnanes.

Autre opinion. Les *Curètes*, si fameux parmi les Titans, & qui eurent soin de l'éducation de Jupiter, & du corps desquels fut Crès son frere, les *Curètes* n'étoient autre chose du temps de Saturne, de Jupiter & des autres Titans, que ce qu'ont été dans les siècles suivans les Druïdes & les Bardes si célèbres parmi les Gaulois. C'étoient les Prêtres & les Sacrificateurs, qui avoient soin de ce qui regardoit la Religion & le culte des Dieux. Et, comme on s'imaginait alors que l'on communiquoit avec les Dieux par l'art des divinations & des augures, & par les opérations de la Magie, cela étoit cause que tous ces *Curètes* étoient Magiciens, Devins, & Enchanteurs, comme on l'a fort bien reconnu. Ils joignoient à cela la science des Astres, de la Nature, & de la Poésie; ainsi ils étoient encore Astronomes, Physiciens, Poètes & Médecins. Voilà quels ont été les *Curètes*, & après eux les Druïdes; avec cette différence, que les *Curètes*, du temps des Titans, ne manquoient pas d'aller à la guerre: c'est pourquoy ils étoient armés; ils sautoient même, & dansoient si habilement avec leurs armes, frappant leurs boucliers de leurs javelots, que c'est de ce frapement, si j'ose ainsi parler, qu'ils ont été appelés *Curètes*; car *curo*, en langue Celtique, est la même chose que le *κέρω* des Grecs, qui en a été formé par la transposition d'une lettre. PEZRON. Selon le P. Kirker les *Curètes* sont dans Orphée ce que sont les Puissances dans Saint Denis, le *מרת*, ou *Esprits* chez les Cabalites, les Anges chez les Platoniciens, & les Génies chez les Egyptiens.

Vossius distingue trois sortes de *Curètes*; ceux d'Étolie, ceux de Phrygie & ceux de Crète, qui étoient originaires de Phrygie, & une espèce de colonie de ceux-ci, que Rhéa fit venir de Phrygie dans l'Île de Crète, lorsqu'elle fut prête d'accoucher de Jupiter. Le nom de ceux d'Étolie vient de *κέρω*, *tonsure*, & il leur fut donné parce que, depuis que dans un combat leurs ennemis les prirent par leurs cheveux qu'ils portoient fort longs, ils se les couperent. Ceux de Phrygie & de Crète furent appelés *Curètes*, de *κέρως*, *jeune homme*, parce qu'ils étoient jeunes, ou parce qu'ils éleverent Jupiter encore jeune. Vossius, *De Idolat. L. II. C. 53.* au commencement.

CURÉTIDE. Ancien nom de l'Île de Crète, aujourd'hui Candie. *Curetis*. Elle avoit pris ce nom des *Curètes*, qui l'habitoient. Voyez CURÈTE.

CURETTE. f. f. Instrument de Chirurgie, fait en forme de petite cuiller alongée, dont on se sert pour ramasser & tirer de la vessie les matières étrangères, les fragmens de pierres, les sables qui peuvent demeurer dans la vessie après l'extraction de la pierre.

CURETTE, est aussi un terme de Couverturier. C'est un petit instrument qui a un manche de bois & des dents de fer, dont on se sert pour cuter les chardons qui sont remplis de laine.

CURETTE. Terme de Mécanique. C'est un instrument de fer, court & plat, & emmanché de dix ou douze pieds de long, qui sert à nettoyer la pompe après qu'on l'a percée.

CURETTE. Terme d'agriculture, instrument qui sert à nettoyer le coutre de la charrue. *Kulla, a*, ou *rullum*.

CUREUR. f. m. Celui qui cure les puits, les canaux, les retraits. *Foricarius*. Cureur de puits. *Purgator putei, latrinarum, &c.*

CUREURES. Voyez CURURES.

CURIAL, ALE. adj. Qui concerne la Cure. *Curialis*. Ce Prieur fait toutes les fonctions *Curiales* dans son bénéfice. Les droits *Curiaux* sont dus au Curé à Pâque; ils étoient anciennement taxés à un blanc, ou cinq deniers par chaque chef de famille.

CURIAL, signifioit autrefois: Qui appartient à la Cour, qui est à la Cour. Les Clercs *Curiaux* étoient les Ecclésiastiques qui étoient à la Cour.

CURIAL. f. m. On appelle dans les Coutumes de Bresse, & dans les Ordonnances anciennes pour cette Province, du nom de *curiaux*, des Officiers de ville qui servent de scribes sous les Châtelains & Officiers des lieux. *Curialis, scriba urbanus*.

Chez les Romains le mot de *Curialis*, adj. signifioit, qui est de la même Curie, ou ce qui concerne une Curie.

Le même mot pris substantivement, signifioit le chef d'une Curie.

CURIATIUS, CURIATIA. f. m. & f. Nom propre d'une famille Romaine. *Gens Curiatia*. Denys d'Halicarnasse, L. III. dit que la famille *Curiatia* étoit plébécienne, originaire d'Albe, & que c'étoit le Roi Tullus Hostilius qui lui avoit donné le droit de bourgeoisie Romaine. On ne lui voit point d'autre prénom sur les médailles & dans les inscriptions, que *C. Caius*. Les Trigemini étoient de la famille *Curiatia*; car les médailles ont d'un côté une quadrigue conduite par une figure qui tient de la main gauche une petite figure ailée, ou une espèce de masse d'armes, & qui est couronnée par la victoire avec ces mots, *C. CUR. F. ou G. CUR.* seulement, & dans l'exergue *ROMA*. De l'autre côté la tête de Rome armée d'un casque ailé, & *TERGE*.

CURIE. f. f. Portion, subdivision de la Tribu chez les Grecs & chez les Romains. *Curia*. Du temps de Romulus, une Tribu étoit composée de dix *Curies*, c'est-à-dire de mille hommes. Romulus divisa le peuple en trente *Curies*. Ensuite on appela *Curia*, *Curies*, ou *Domus Curialis*, Maison Curiale, le lieu où chaque *Curie* tenoit ses assemblées. De-là ce nom *Curia* passa au lieu où le Sénat se tenoit; & c'est de là qu'est venu le nom de Cour, *Curia*, pour signifier tout corps de Juges, ou de Magistrats. Le peuple s'assembloit par *Curies*. *Curiatim*. Voyez Vigenere sur T. Live, T. I p. 1035.

Quelques Canonistes dérivent le mot *Curia*, *Curie* de *Cruor* Je n'en vois pas la raison. Varron dit qu'il vient de *Cura*, soin, comme qui diroit une assemblée de gens chargés du soin des affaires publiques, ou qui se tient pour en prendre soin, d'autre prétendent qu'il vient du Grec, & qu'on appelloit à Athènes *Κυρία*, le lieu où le Magistrat tenoit ses assises, & où le peuple avoit coutume de s'assembler. *Κυρία* venoit de *κύριος*, autorité, pouvoir, comme si l'on avoit voulu appeler ce lieu le lieu du pouvoir, le siège de l'autorité, parce que c'étoit là que se créoient les Magistrats, que se faisoient les loix, que se rendoit la justice. Les Romains prirent ce nom des Grecs, comme beaucoup d'autres.

CURIEUSEMENT. adv. Avec curiosité, ou bien avec soin, avec exactitude. *Curiosè, studiosè, curatè, accuratè.* Il a observé *curieusement* tout le cours de la Comète. Il a lu ce livre fort *curieusement*, pour en observer tous les défauts, tous les beaux endroits. Nous ne sommes point en droit d'examiner trop *curieusement* les voies de la providence. S. EVR. *Curiosè.* Conserver *curieusement* quelque chose.

CURIEUX, EUSE. adj. Quelquefois employé substantivement, quand il est appliqué aux personnes. Ce mot désigne celui qui a une grande envie, un grand empressement de voir, d'apprendre quelque chose. *Curiosus, cupidus, studiosus.* Curieux de voir, d'entendre. Quelquefois il se prend en mauvaise part, pour celui qui veut indiscrètement pénétrer dans les secrets d'autrui. Vous êtes bien *curieux* d'écouter ce qu'on dit. Et substantivement, *curieux* indiscret. Le monde est plein de ces *curieux* impertinens, qui ne sont occupés que du desir d'apprendre tout ce qui se passe. S. EVR.

Si nous pouvions pénétrer tout ce que les autres pensent de nous, nous en serions mortifiés, & je ne doute point que l'Empereur Adrien, qu'on dit avoir été le plus *curieux* de tous les hommes, n'ait été le plus misérable. MOTH. VAY. Un silence respectueux est plus sûr qu'une recherche trop *curieuse* de la conduite de Dieu. SHERLOCK. Mais pourquoi suis-je si *curieuse*, & pourquoi veux-je lire dans une ame où je ne trouverois que de la tiédeur, & peut-être de l'infidélité? Ce n'est ni l'habitude de vous voir, ni la crainte de vous fâcher en ne vous voyant pas, qui m'oblige à rechercher votre vue, c'est une avidité *curieuse* qui part du cœur sans art & sans réflexion. ID.

Ha! que vous enflammez mon desir curieux. RAC.

Et d'un œil curieux,

Dans son cœur palpitant consultera les Dieux. ID.

CURIEUX, se dit en bonne part de celui qui a desir d'apprendre, de voir de bonnes choses, les merveilles de l'art & de la nature. *Rerum reconditarum studiosus indagator.* C'est un *curieux* qui a voyagé par toute l'Europe; un *curieux* qui a feuilleté tous les bons livres, tous les livres rares. C'est un Chimiste *curieux*, qui a fait de belles expériences, de belles découvertes.

CURIEUX, se dit aussi de celui qui amasse des choses rares, singulières, excellentes, ou qu'il regarde comme telles; car tous les *curieux* ne sont pas connoisseurs; *rerum singularium, reconditarum & exquisitarum conquisitor studiosus.* C'est un *curieux* de livres, de médailles, d'estampes, de tableaux, de fleurs, de coquilles, d'antiquités, de choses naturelles. Dans ce cas il est pris substantivement.

CURIEUX, se dit encore de la chose rare qui a été ramassée, ou remarquée par l'homme *curieux.* *Rarus, singularis, exquisitus.* Ce livre est *curieux*; c'est-à-dire, est rare, ou contient bien des choses singulières, que peu d'hommes savent. Ce secret est *curieux.* Cette expérience, cette remarque est *curieuse.* Le cabinet de cet homme est fort *curieux*, rempli de choses *curieuses.*

On appelle les *sciences curieuses*, celles qui sont connues de peu de personnes, qui ont des secrets particuliers, comme la Chimie, une partie de l'optique, qui fait voir des choses extraordinaires avec des miroirs & des lunettes; & plusieurs vaines sciences où l'on pense voir l'avenir, comme l'Astrologie Judiciaire, la Chiromance, la Géomance, & même on y joint la Cabale, la Magie, &c. *Res, ou artes abstrusa ac recondita.*

CURIEUX, signifie quelquefois Recherché. Le Titien étoit *curieux* dans son coloris; Raphaël étoit *curieux* dans le choix & dans les accommodemens des draperies.

Pétrone dépensoit son bien, non pas dans la débauche, mais en homme délicat, dans un luxe poli

& *curieux.* S. EVR. Cette femme est fort *curieuse* en habits, en dentelles.

CURIEUX. f. m. Terme d'histoire ancienne. Officier de l'Empire Romain sous les Empereurs du moyen âge, *Curiosus.* Les *Curieux* étoient des gens commis pour empêcher les fraudes & les malversations, surtout en ce qui regardoit les postes & les voitures publiques, pour donner avis à la Cour de tout ce qui se passoit dans les Provinces, ce qui les rendoit redoutables, & leur donnoit moyen de faire beaucoup plus de mal qu'ils n'en empêchoient; c'est pourquoi Honorius les cassa sur les côtes de Dalmatie l'an 415 de J. C. On les appelloit *Curieux*, du mot *Cura*, soin, *quod curis agendis & executionibus curfus publici inspiciendis operam darent.* Ce nom revient à peu près à ce que nous appellerions Contrôleurs des postes. Ils étoient encore chargés de donner avis aux Juges des crimes qui se commettoient, à ce qu'il paroît par le Code, *L. 1. de Curiosis.* Tertulien est le premier que je sache qui en ait parlé au *L. de jugâ in perfec. Voyez* sur les *CURIEUX* le Code, *L. 13 de Curs. publ. L. 2. de Curios. & L. 1. de Off. Magistr. Officior. Et L. ult. §. 4. ff. de Muner. & honor.* Le Jurisconsulte Jean Laurent sur Phédre, *L. IV. f. 22. v. 12.* Godefroy sur le Code Théodosien au Titre de *Curiosis*; Scaliger, sur Manilius, *L. V. Tillemont, Hist. des Emper. T. V. p. 626.* Ces Prêtres & ces Diacres adressèrent un autre acte au Préfet Philagre, à Pallade le *Curieux*, & à Antoine Biarque, centenier des Préfets du Prétoire.

CURION. f. m. Chef & Prêtre d'une Curie. *Curio.* Romulus divisa le peuple Romain en trois Tribus, & en trente Curies, dont chacune étoit de cent hommes. Il donna à chaque Curie un chef, qui étoit le Prêtre de cette Curie, & qu'on appela *Curion, Curio, & Flamen Curialis.* C'étoit lui qui faisoit les sacrifices de la Curie, qui s'appelloient *Curionies, Curionia.* Sa Curie lui donnoit quelque somme d'argent pour cela. Cette pension ou ces appointemens s'appelloient *Curionium.* C'étoit chaque Tribu qui choisissoit son *Curion*; mais tous ces *Curions* particuliers avoient un supérieur & un Chef, un *Curion Général*, qui étoit à la tête du Corps, & qui gouvernoit les autres; on l'appelloit *Grand Curion. Curio Maximus.* Celui-ci étoit élu par toutes les Curies assemblées dans les Comices qu'on nommoit *Curjata.* Toutes ces institutions furent faites par Romulus, & confirmées par Numa, au rapport de Denys d'Halicarnasse, *L. II. Godwin, Ant. Rom. L. II. Sect. II. C. 5.* prétend qu'il y avoit deux *Curions* dans chaque Curie. Rosin parle des *Curions, L. III. Antiq. Rom. C. 13.* & Vigenere sur Tite-Live.

CURIONIES. f. pl. *Curionia.* Sacrifice d'une Curie que faisoit le Curion dans la Curie, ou Maison Curiale, & après lequel la Curie faisoit un festin.

CURIOSITE. f. f. Desir pressé de savoir, d'apprendre des choses nouvelles. Ce desir est louable ou blâmable, & se prend en bonne ou mauvaise part, suivant les objets auxquels il se porte. *Curiositas.* L'Evangile apprend à l'homme à connoître sa propre foiblesse, & à n'avoir qu'une curiosité respectueuse. S. EVR. Les Théologiens contribuent eux mêmes à nous donner des *curiosités* qui mènent insensiblement à l'erreur. S. EVR. Rien n'échappe à la *curiosité* des yeux jaloux. BOUH. Il y a diverses sortes de *curiosités*; l'une d'intérêt, qui nous porte à desirer d'apprendre ce qui nous peut être utile, & l'autre d'orgueil, qui vient du desir de savoir ce que les autres ignorent. ROCHEF. Une *curiosité* indiscrète marque presque toujours une légèreté d'esprit. MOTH. VAY. Employons aux affaires de notre salut toute cette *curiosité* qui se répand au dehors. FLECH. Une *curiosité* bien dirigée & bien ménagée, est un desir louable qui conduit à la connoissance des sciences. S. EVREM. La *curiosité* d'un mari jaloux est imprudente; il ne devroit point chercher à s'éclaircir d'un mal où il n'y a point de remède. MONT. C'est affoiblir les loix que d'en rechercher les motifs avec trop de *curiosité.* S. EVR.

Les choses extraordinaires & peu communes ne font pas si utiles que notre vaine curiosité nous le fait voir. MALEB. Térence n'enflamme pas la curiosité, & ne jette pas l'esprit dans l'impudence de voir le dénouement de les aventures. DAC.

☞ Ce mot se prend quelquefois plus particulièrement pour une trop grande envie de savoir les secrets & les affaires des autres. C'est avoir trop de curiosité que de vouloir pénétrer dans le secret de ses amis malgré eux.

☞ Ce mot, principalement au pluriel, est souvent synonyme à choses rares & curieuses, en fait de tableaux, de dessins, d'estampes, marbres, bronzes, médailles, &c. *Res singulares, eximia, rara.* Il y a à Paris plusieurs cabinets de curiosités.

CURIOSITÉ. Il se prend aussi pour la recherche des curiosités. Cet homme donne dans la curiosité. ACAD. FRANÇ.

M. Mariette a dit : le nom de M. Jabach subsistera long-tems dans la curiosité, c'est-à-dire, parmi les curieux. *Desc. du Cabinet de M. Croizat.* Ce mot est reçu parmi les Amateurs des Arts. On dit familièrement ; comment va la curiosité ? Les Brocanteurs s'assemblent pour trafiquer entr'eux, & ils appellent cela, se trouver à la curiosité.

CURIOSITÉ se dit aussi d'une manière de grande boîte, que certains Savoyards portent derrière le dos, & où ils font voir aux enfans, ou la ville de Constantinople, ou quelque bataille, ou autre chose de cette nature. Ces Savoyards crient ordinairement par les rues, la rareté, la curiosité, la merveille.

CURLANDE. Le Duché de *Curlande, Curia, Curonia, Curlandia.* Petite Contrée d'Europe située entre la mer Baltique au couchant, la Lithuanie au levant, la Samogitie au midi, & la Livonie au nord. On la divise en *Curlande* propre, qui est au couchant, & *Semigalle*, au Levant. La capitale de *Curlande* est *Mittaw.* Le Duché de *Curlande* appartenait autrefois aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique de Livonie. Quand ils apostasierent pour embrasser le Luthéranisme, ils se rendirent maîtres de toutes les Commanderies. Le Grand-Maitre fut fait Duc de *Curlande*, à condition d'en faire hommage au Roi de Pologne, auquel il céda ce qu'il possédoit de la Livonie.

CURLES. Voyez MOLETTES.

CURMI. f. m. Sorte de boisson qu'on faisoit avec l'orge, & qui avoit beaucoup de rapport avec la bière. *Curmi.* Les Anciens en buvoient au lieu de vin. Dioscoride dit que le *curmi* est nuisible aux nerfs, qu'il cause des maux de tête, & qu'il engendre de mauvaises humeurs.

CUROIR. f. m. Terme de Laboureur. Bâton avec lequel on cure, ou nettoie la charrue. *Regula lignea ad aratrum detergendum.* Liger l'appelle *curon.* V. l'article suivant.

CURON. f. m. Terme de Labourage. *Curon* de charrue. C'est une espèce de serpe attachée à quelque endroit de la charrue, & dont les Laboureurs se servent lorsque la terre trop humide s'attache à l'oreille de leur charrue. En bien des endroits ce n'est qu'un morceau de bois, un bâton, & non une serpe, comme on l'a dit au mot *curoir.* Peut-être aussi que *curon* se dit dans l'Auxerrois, patrie de Liger, *curoir* ailleurs ; ce dernier paroît mieux, & plus selon l'analogie.

CURSEUR. f. m. Terme de Marine. On appelle *Curseurs*, des bois qui traversent la flèche de l'arbalète, qui se nomment aussi *marteaux.*

CURSEUR. Terme de Mathématique. Partie d'un instrument de Mathématique, laquelle coule ou court sur un autre, s'avance & se recule. *Cursor.* Une équerre ordinaire qui porte sur l'un de ses côtés un curseur. DE LA HIRE, *Acad. des Sc. 1700. Mém. p. 100.* Au long du demi-diamètre il y a sur la platine une fente, dans laquelle passe ou coule un curseur qui a une tête pointue. Id. p. 102. On placera le curseur au nombre des toises, & mirant par le curseur & par le clou, on fera couler le clou sur la règle, tant qu'on

voie par le curseur & le clou, le but où l'on tire. IDEM. CURSEUR APOSTOLIQUE. Voyez COURIER APOSTOLIQUE.

CURSOLAIRES. C'est un peloton de cinq petites Iles, que les Italiens appellent *Curzolari*, & que les Anciens nommoient *Echinades*, situées dans le Golfe de Patras, à l'entrée de celui de Lépante. *Echinades.* Elles appartenent à l'Acarnanie, & s'étoient formées du sable que poussa l'Achéloüs, à l'embouchure duquel elles sont. Les Poètes ont feint que c'étoient des Naiades qu'Achéloüs & Neptune avoient métamorphosées en Iles. Voyez OVIDE, *Metam. L. VIII. v. 590. & suiv.* C'est à la hauteur des *Curfolaires* que se donna en 1571. la fameuse bataille de Lépante.

☞ CURTICONE. f. m. Terme de Géométrie, la même chose que cone tronqué. Voyez ce mot qui est plus en usage.

CURTIAN. Voyez CYRTIEN.

CURTIUS, ou CURTIA. f. m. & fem. Nom propre d'une famille Romaine. *Curta gens.* On ne fait si la famille *Curta* étoit plébéienne, ou patricienne. Quand on parle de l'Auteur qui a écrit en Latin l'histoire d'Alexandre, il faut dire *Quinte-Curce*, ou *Quint-Curce.* VAUGELAS. Hormis en ce seul cas, il faut toujours dire *Curtius.*

CURTIUS. Chevalier Romain, qui par amour pour sa patrie se jeta dans un gouffre qui s'étoit formé à Rome dans la place publique.

CURVATURE. f. f. Vieux mot. Etat, qualité de ce qui est courbé. L'action de comber quelque chose. *Curvatura, curvatio.*

CURUCUCU. f. m. Serpent du Brésil long de quinze pieds. Son venin est fort dangereux.

CURVILIGNE. adj. m. & f. Terme de Géométrie, qui se dit d'un angle, ou d'une figure qui a une, ou plusieurs lignes courbes. *Angulus ex curva & recta vel ex curvis lineis duabus coalescens; curviligneus.* La tangente avec le cercle qu'elle touche fait un angle *curviligne.* L'ellipse, la parabole & l'hyperbole, sont des figures *curvilignes.* Tous les triangles sphériques sont *curvilignes*, quoiqu'ils aient des angles droits.

CURVITÉ. f. f. Terme de Géométrie. Figure de ce qui est courbe, qualité de ce qui est courbe. *Curvitas.* Il y a dans les Mémoires de l'Académie 1702, p. 192. un Mémoire de M. Varignon de la figure ou *curvité* des fusées des horloges à ressort.

☞ Ce mot est synonyme de courbure, qui est plus usité.

CURULE. adj. Chaise *curule.* C'étoit un siège d'ivoire, sur lequel certains Magistrats de Rome avoient droit de s'asseoir. *Curulis.* Les Sénateurs qui avoient exercé les premières Magistratures *curules*, se faisoient porter au Sénat sur ces chaises *curules.* Ceux qui triomphoient étoient aussi sur une chaise posée sur une espèce de char, *currus*, d'où est venu le mot *curule.* La chaise *curule* (sur les médailles) marque la magistrature, soit des Ediles, soit du Préteur, soit du Consul ; car tous avoient droit à une chaise d'ivoire en forme de pliant. Quand elle est traversée par une haste, c'est le symbole de Junon, dont on se sert pour marquer la conservation des Princesses. P. JOBERT.

CURUPICAIBA. f. m. Arbre qui croît dans le Brésil, & dont la feuille rend une certaine liqueur de lait semblable à celui des figues. C'est un singulier remède pour les plaies & les pustules. Son écorce étant incisée distille une manière de glu, dont les Sauvages se servent quand ils veulent prendre des oiseaux.

CURURES. f. f. pl. Boutes, vases qu'on trouve au fond d'un puits, d'un étang, des fossés & qu'on dessèche, qu'on nettoie. *Egesta, educta sordes, purgamenta.* Les *curures* qui ont été exposées au soleil sont très-propres pour faire fructifier les arbres. Les *Curures* ayant été mises en état, & long-tems exposées au soleil, sont une espèce de terre neuve propre à être employée, soit pour des arbres, soit

peut des légumes, principalement dans les terres qui sont trop sèches. LA QUINT.

CURURU-APE. f. m. C'est le nom d'un arbre rampant qui croît au Brésil. Il porte des gouffes qui contiennent des semences semblables à des fèves. Ses fèves jetées dans l'eau, font mourir les poissons. On dit que ses feuilles vertes, broyées & appliquées sur les blessures récentes, les guérissent en unissant leurs lèvres dès la première application. DIC. DE JAMES.

CURURYVA. f. m. Serpent du Brésil. Il y en a de 25 ou 30 pieds de longueur. Il a de longues dents, & déchire les hommes & les bêtes.

CURUTU-PALA. f. m. C'est le nom d'un arbrisseau qui croît dans le Malabar. L'écorce de sa racine broyée & prise dans de l'eau chaude, arrête la diarrhée; & dans du lait, elle soulage la dysenterie. Broyée dans de l'eau, & appliquée sur les abcès, on dit qu'elle les résout. DIC. DE JAMES.

CURUTZETI. f. m. Plante qui se trouve en Amérique dans la Province de Méchoacan. Sa racine est fibreuse & odorante: elle sent le musc. Ses tiges sont hautes d'une coudée, polies & flexibles. Ses feuilles ressemblent à celles de la vigne. Ses fleurs sont jaunes, & ses semences noires & fort menues. La poudre de cette racine prise avec du vin, ou avec de l'eau de buglose ou de citron, nettoie les reins, apaise les douleurs néphrétiques, fortifie l'estomac, & ouvre les obstructions. C'est un excellent remède contre les venins.

C U S.

CUSCO. Quelques Auteurs écrivent Cuzco. Ville de l'Amérique Méridionale, capitale du Pérou. Joseph à Colta dit, dans son *histoire des Indes*, que cette ville fut fondée vers l'an 1200. par les habitans du lieu, sous la conduite d'un Inca, nommé Manco Capac, c'est-à-dire, *Riche en esprit*.

CUSCUTE. f. f. *Cuscuta*, f. f. Plante parasite qui ne donne jamais de feuilles, & qui ne pousse que des filets longs, aussi déliés que des cheveux rougâtres, qui s'attachent aux corps voisins, & qui sont chargés d'espace en espace de petits pelotons de fleurs. Elles sont d'une seule pièce, taillées en manière de godet, composé en quatre quartiers, blanchâtres, assez souvent de couleur de chair. A ces fleurs succèdent de petites capsules rondes, membraneuses, & qui renferment quatre ou cinq semences brunes aussi menues que celles du Pavot. On appelle Epithym, f. m. la petite espèce de *Cuscuta*, qui s'attache aux plantes du Thym, *Cuscuta minor*, sive *Epithymum*. On s'en sert en Médecine, & on la donne dans les obstructions du foie, & pour purger la bile. Les filamens de cette *Cuscuta* sont très-déliés, & ses fleurs sont fort petites. On trouve cette espèce non-seulement sur le Thym, mais encore sur d'autres plantes. On nomme ordinairement *Cuscuta*, *Cuscuta major*, *Cuscuta*, ou *Cassitha*, l'espèce qui a des filamens plus gros que les cheveux, & des paquets de fleurs assez considérables. Celle-ci s'attache à toute sorte de plantes, aux Vignes, au Genêt, au Lin, &c. Comme l'on a cru qu'elle n'avoit point de racines, on a pensé qu'elle tiroit toute sa nourriture des plantes sur lesquelles elle s'entortille, & l'on s'est imaginé qu'elle devoit par cette raison participer de la vertu de la plante sur laquelle on la trouvoit; mais on ne doute plus à présent qu'elle n'ait des racines, puisqu'elle vient de semences; & on ne voit pas que l'Epithymienne beaucoup du Thym, si l'on met cette *Cuscuta* au nombre des purgatifs; qualité qui ne convient point au Thym.

Ce qu'on appelle Goutte de lin, *Podagra lini*, n'est autre chose que la *Cuscuta* ordinaire, qui est encore nommée dans les *Institutions de Botanique* de Tournefort. *Cuscuta de Venise*.

CUSEAU. Petite ville de France dans la Bresse, aux confins de la Franche-Comté, près de St Amour.

CUSEFORNE. f. m. Terme de Relation. C'est un petit bâtiment du Japon, dont on se sert pour la pêche de la baleine. Il n'est point ponté, il est long & aigu par le bas, on y met beaucoup d'hommes pour ramer.

CUSISTAN. Voyez CHUSISTAN.

CUSOS. f. m. Animal des Îles Moluques. Il ressemble à un lapin. Il demeure dans les arbres, & vit de fruit.

CUSSET. Ville de France dans le Bourbonnois, Diocèse de Clermont.

CUSSONÉ, ÉE. adj. se dit du bois qui est mangé de vers appelés *coffons*. *Coffus* & *cusus* signifient un coffon, ver qui ronge le bois. *A vermibus coffosus*.

CUSTODE. f. m. Terme Ecclésiastique, qui se dit du Saint Ciboire où l'on garde les Hosties consacrées, qui est couvert d'un petit pavillon. Il se dit aussi du pavillon même qui couvre le Saint Ciboire, *Pyxis Eucharistica*, *Jaera Christi corpori asservando pyxis*. Quelquefois on le garde dans un tabernacle. Mais dans les Eglises Cathédrales & Abbatiales on le suspend au-dessus du maître-autel.

CUSTODE, se dit aussi des rideaux qui sont dans quelques Eglises à côté du grand autel, & qui y servent d'ornemens: & même on appelle quelquefois ainsi les rideaux des lits des particuliers; mais en ce sens il est vieux. *Velum conopaeum*.

CUSTODE, est aussi un terme de Sellier. C'est le chaperon ou le cuir qui couvre les fourreaux des pistolets pour empêcher qu'ils ne se mouillent. *Custodia*. Et en ce sens *custode* est moins usité que chaperon.

CUSTODE, est encore un terme de Sellier-Carrossier. C'est la partie garnie de crin qui est à chaque côté du fond du carosse, & sur quoi on peut appuyer la tête & le corps.

On appelle aussi *Custodes*, quelques Supérieurs de certains Ordres de Religieux, comme Capucins, Cordeliers & autres. *Custodes*. Ce sont ceux qui font l'office du Provincial en son absence. Chez les Récollets le *Custode* est Supérieur d'une petite maison où il y a peu de Religieux.

On dit aussi donner le fouet sous la *custode*, c'est-à-dire en secret & dans la prison, *sub custodia*, pour épargner au criminel la honte du supplice public. Autrefois les Confesseurs donnoient à leurs Pénitens la discipline sous la *custode*, c'est-à-dire, en particulier, en secret: cet usage a été sagement aboli.

CUSTODE. Au lieu de se servir de ce mot, qui est propre aux Capucins, on retient le mot latin *custos*, pour signifier en termes d'Histoire Ecclésiastique, celui qui est pourvu de la Custodie d'une Eglise, qui exerce la Custodie ou Coutrierie d'une Eglise. C'est ainsi qu'on en a usé dans la Dissertation sur l'Abbaye de Saint Bertin. *Custos*, *Ædituus*. S'acquitter de toutes les fonctions de *Custos*. *IBID.* p. 218. Le *Custos* étoit la même chose que le Coutre. Les Statuts du Chapitre nous apprennent que les fonctions du Coutre ou *Custos* regardoient le Prevôt, son Vicaire ou *Custos*. *IB.* p. 219. Il appartient au Prevôt d'établir le grand & le petit *Custos*, ou Coutre. *IB.* p. 222. Le Prevôt étoit chargé de toutes les fonctions qu'on attribue ordinairement aux *Custos* ou Sacristains des Eglises. Il établissoit le grand & le petit *Custos* ou Coutres, qui exerçoient sous lui cet office. *IB.* p. 227.

Il se trouve encore présentement des Eglises Collegiales, dans lesquelles le *Custos*, le Sacristain ou le Trésorier à qui le droit attribue presque les mêmes fonctions, sont la première dignité du Chapitre, quoique dans d'autres Eglises elle ne soit que la seconde, la troisième, quelquefois même la quatrième, selon l'usage des lieux. Telles sont l'Eglise Collégiale de Saint Nizier à Lyon, les Saintes Chapelles de Paris, de Vincennes & de Bourges, *IB.* p. 225.

Dans le Chapitre de Lyon il y a un Chanoine qui porte le titre de grand Custode; & l'E-

glise de Sainte-Croix, Paroisse unie à la Cathédrale, est desservie par deux Curés, qui portent tous deux le nom de Custodes.

Le B. Amedée ayant reçu le Couvent d'Antignano, & trois autres dans la Lombardie, en fit une Custodie avec ceux qu'il avoit déjà, & il en fut fait *Custode* l'an 1469. par Paul II. P. HÉLYOT, T. VII. p. 109.

CUSTODE. On a donné ce nom au chef, ou première dignité de la Collégiale de Windfor en Angleterre. Edouard III. Roi d'Angleterre, en 1348. voulant augmenter le nombre des Chanoines & des autres Ministres de cette Eglise, ordonna qu'on ajouteroit aux huit Chanoines qui y étoient déjà un *Custode* pour être leur chef, quinze autres Chanoines, & vingt-quatre pauvres Chevaliers, avec des Chapelains qui obéiroient au *Custode*. P. HÉLYOT, T. VIII. p. 300. Le *Custode* avoit toute juridiction sur les Chanoines, &c. Id. Henri VIII. changea ce nom en celui de Doyen. Id.

CUSTODE. C'est le Président de l'Académie des Arcadiens à Rome. Voyez le Dictionnaire au mot *Eglogue*.

CUSTODERIE. f. f. C'est ainsi qu'on appelle à Lyon la maison où logent les deux Curés ou Custodes de Sainte-Croix.

CUSTODES. *Custodes.* On donnoit ce nom à certains Officiers Romains, qui prenoient garde qu'on ne fit quelque supercherie en donnant les bulletins dans les élections des Magistrats. *Ant. Grec. & Rom.*

CUSTODIAL, ALE. adj. qui appartient à une Custodie. *Custodialis, e.* Un Chapitre *Custodial.* Le définitoire *custodial.* Les Custodies indépendantes du Provincial tiennent leur Chapitre en particulier. Elles ont un définitoire *custodial,* & se gouvernent d'elles-mêmes sous l'autorité d'un Custode. P. HÉLYOT, T. VII. C. 2.

CUSTODIE. f. f. La partie d'une Province de Capucins, de Cordeliers & autres. *Custodia.* C'est le terme dont on se sert ordinairement parmi eux. Chez les Récollets on appelle *Custodie,* une certaine quantité de maisons qui est trop petite pour faire une Province.

CUSTODIE. Terme en usage dans l'Ordre de Saint François. Union de quelques Couvens gouvernés par un Custode. *Custodia.* L'Ordre de S. François est divisé en deux familles, la Cisjontaine & l'Ultramontaine. Ces familles sont divisées en Provinces, Vicairies & *Custodies.* On appeloit au commencement de l'Ordre *Custodies* quelques Couvens, qui faisoient partie d'une Province, qui, à cause de sa trop grande étendue, ne pouvant être gouvernée par un Provincial, étoit divisée en plusieurs *Custodies,* gouvernées par des Custodes dépendans toujours néanmoins d'un Provincial de cette Province, qui étoit obligé d'y faire la visite tous les ans. Maintenant les *Custodies* ont succédé aux Vicairies, & celles qui ne dependent d'aucun Provincial, sont immédiatement sujettes au Général. P. HÉLYOT, T. VII. C. 2. Eriger une *Custodie.* Id. T. VII. p. 109. Il y a aussi des Custodes & des *Custodies* dans le Tiers Ordre de S. François. Dans un Chapitre de cet Ordre, tenu en 1608, il fut résolu de diviser les Couvens de France en quatre *Custodies,* gouvernées la première par le Gardien de Picpus près de Paris, la seconde par celui de Rouen, la troisième par celui de Lyon, & la quatrième par celui de Toulouse. Id. T. VII. p. 276.

CUSTODIE ne se dit pas seulement dans l'Ordre des Capucins, il se dit encore d'un office & d'une espèce de supériorité établie en quelques Eglises. *Custodia.* Hugues, frere de Louis le Débonnaire, & Abbé de S. Bertin, obtint que l'Abbaye de S. Bertin auroit la *Custodie* de l'Eglise de S. Omer, c'est-à-dire, qu'elle nommeroit un de ses Religieux pour en être le chef, appelé *Ædituus* ou *Custos,* avec le droit d'officier quatre fois l'année dans cette Eglise; savoir, la troisième Férie des Rogations,

les jours de S. Jean Baptiste, de la déposition de S. Omer & de la Toussaints, & d'y percevoir les offrandes. *Disj. sur l'Abb. de S. Bertin,* p. 185. La *Custodie* ou Edilité de cette Eglise. Ib. p. 180. L'Edilité ou *Custodie* de l'Eglise de la Sainte Vierge ou S. Omer. *Ædilitas seu Custodia.* L'Office de la *Custodie* ou de l'Edilité fut réellement exercé par un Moine de S. Bertin, nommé Morus. Ib. p. 213. La *Custodie* s'appelle aussi quelquefois Coutierie; mais alors elle est différente de la *Custodie* dont nous venons de parler.

CUSTODI-NOS. f. m. Terme Latin, dont on se sert en Jurisprudence Canonique, en parlant d'un Confidentiaire qui est Titulaire d'un Bénéfice, pour le remettre à un autre dans un certain tems, & qui lui prête son nom pour en recueillir les fruits. *confidentarius.* Ce mot est du style familier.

CUSTODI-NOS se dit aussi de celui qui fait les fonctions d'un Office pour celui qui en est pourvu, mais qui ne peut pas l'exercer à cause de son bas âge.

CUSTOS. f. m. Mot Latin transporté dans notre langue, & en usage dans l'Ordre des Trinitaires. La mort du Général arrivant, le Prieur de Cerfroi étoit autrefois *Custos* de plein droit, c'est-à-dire, que toute l'autorité du Général lui étoit dévolue, jusqu'à l'élection de son successeur; mais aujourd'hui on élit le *custos* comme le Général. *Hist. de l'Eglise de Meaux,* T. I. p. 178.

CUSTOTE. Vieux mot qui se disoit des manches d'une robe, faites d'une certaine manière semblable aux manches d'un Prêtre. L'Ordonnance de créer & faire les Chevaliers du Bain porte que le Chevalier sera revêtu d'une robe de bleu, & les manches de *custote* en guise d'un Prêtre.

CUT.

CUSTRIN. Ville d'Allemagne au cercle de la haute Saxe, dans la nouvelle marche de Brandebourg, sur l'Oder.

CUTAMBULES. adj. m. pl. Certains vers qui rampant ou sur ou sous la peau, causent une sensation désagréable. *Cutambuli.* On donne aussi cette épithète à certaines douleurs scorbutiques errantes, qui sont très-cruelles, & qui produisent en ceux qui en sont affectés, une sensation qui tient beaucoup de celle qui est causée à la peau par les vers *cutambules.* DICT. de JAMES.

CUTANÉE. adj. m. & f. qui appartient à la peau. *Cutaneus, a, um.* Le palmaire *cutanee* est une muscle qu'on appelle communément le court palmaire. WINSLOW. Ce mot s'est formé en François de *cutis,* peau. Je dis en François, car *cutaneus* ne se dit point en Latin, quoiqu'en Anatomie on puisse le forger de même qu'en François, & s'en servir.

Le nerf *cutanée* interne est fort délié. Il naît de l'union de la septième paire cervicale avec la première paire dorsale, mais principalement de celle-ci. Il passe sur les autres nerfs brachiaux, & descend tout le long de la partie interne du bras, entre les régumens & les muscles. Id. Les Médecins & Chirurgiens se servent de ce mot pour expliquer toutes les choses qui appartiennent ou qui dependent de la peau. La rougeole, la petite vérole, les dartres, &c. sont des maladies *cutanées.* Le pani ou le charme est un muscle *cutanée.* DIONIS. Le dartot est un muscle *cutanée* du scrotum. Ce mot, ainsi que tous ceux qui sont faits des adjectifs latins en *eus,* doivent avoir deux *e* à la fin, même au masculin; par exemple, *spontanée, testacée;* & quoique *cutaneus* ne soit pas bon latin, il est usité en Médecine, & de-là on en fait *cutanée.*

M Andry se sert de *cutanée* dans son *Traité de la génération des vers,* pour marquer ceux qui naissent dans la peau, ou sous la peau. *Qui in cute, sub cute nascitur.* Car il distingue douze sortes de

vers, les encéphales, les pulmonaires, les hépatiques, les spléniques, les cardiaires, les péri-cardiaires, les sanguins, les vésiculaires, les héléophages, les *cutanées*, les ombilicaux & les vénériens.

CUTHÉEN, ENNE. f. m. & f. Quelques-uns écrivent Chutéen; mais premièrement il faudroit écrire Cuthéen. 2°. Les Bibles Latines écrivent *Cuthcus*, & nos interprètes *Cutheen*; celui-ci est plus selon l'usage, & par conséquent il faut le suivre. Les *Cutheens* étoient des peuples de l'Orient ainsi nommés de la contrée appelée *Cutha*, Province du Royaume d'Assyrie. Il y eut une colonie de *Cutheens* transplantée à Samarie après la destruction de ce Royaume par Salmanasar. Tourmentés par des lions, ils crurent que pour s'en délivrer il falloit adorer le Dieu de ce pays. Ils obtinrent du Roi d'Assyrie un des Prêtres Israélites emmenés captifs. Il leur apprit la loi de Moïse, & ils joignirent le culte du vrai Dieu à celui de leurs idoles. Ils adoroient une Idole que l'écriture nomme Nergel, 4. L. des Rois XVII, 28. & suivans. Voyez sur les *Cutheens* le P. Souciet Jésuite, *Dissert. sur les Médailles Hébraïques*, p. 58.

CUTICULE. f. f. Terme de Médecine, qui se dit de la petite peau qui couvre la peau. C'est une membrane très-mince qui enveloppe extérieurement tous les corps. On l'appelle autrement *Epiderme*, & plus communément *sur-peau*. *Cuticula*. Riolan, & quelques autres après lui, on dit que la *cuticule* des femmes n'avoit point de pores: Molinette soutient le contraire, par la raison qu'elles furent aussi bien que les hommes; mais il remarque que cela est vrai des chiens & des chats, qui ne furent jamais, quelque fatigue qu'ils aient.

CUTZUBITE, ou **CUZUBITE**. f. m. & f. Nom de secte. *Cutzubita*, *Cuzubita*. On donna ce nom à Rome aux Donatistes, comme nous l'apprend S. Augustin dans sa lettre 175°. des anciennes éditions, T. II. p. 237. On croit que ce nom vient de *Cuzuba*, *Cuzubica*, & *Cuzubita*, nom du Monastère des Donatistes. Quoique plusieurs manuscrits écrivent *Cutzupite* dans S. Augustin, ce n'est point une preuve suffisante pour croire qu'il faut dire *Cutzupite*, plutôt que *Cuzupite*. Le son du *z* qui équivaut à *tz* ou *tz*, *dz*, ou *dz*, a pu faire ajouter cet aux Copistes, sur tout quand on leur dictoit ce qu'ils écrivoient.

C U V.

CUVAGE. f. m. Terme de pratique. Lieu où l'on met les cuves, ou les cuves mêmes dont un héritage doit être garni. Celui qui baille à ferme un bien de campagne, doit fournir ce qui est porté par le bail, pour le ménagement des héritages, & pour la récolte des fruits, comme les granges, *cuvages*, pressoirs & autres choses, selon qu'il est convenu ou réglé par l'usage. *DOMAT. Loix civiles*.

CUVE. f. f. Grand vaisseau de bois, rond, composé de doëles, ou douvelles exactement appliquées l'une à l'autre, & entourées de cerceaux qui lient ces doëles, garni d'un fond seulement. On se sert des cuves pour mettre la vendange & fouler le raisin que l'on y laisse, plus ou moins, selon que l'on veut laisser prendre plus ou moins de couleur au vin. *Lacus vinarius*, *cupa*. On dit que la *cuve* de Clairvaux tient quatre cent muids. Abbever une *cuve*, c'est y mettre de l'eau pour la laver, la nettoyer, l'imbiber, & faire rentler le bois afin que les tentes que la sécheresse y a faites depuis qu'elle n'a servi, se bouchent, & que le vin ne s'écoule point.

Ce mot vient de *cupa*. *NICOD.* Mais Ménage, après Saumaise, observe que ce mot de *cuve* vient de *cupa* avec un simple *p*, mais quand il y a deux *p*, il signifie un vaisseau à boire, telle qu'est une coupe. D'autres le font venir du mot *habel* Allemand, signifiant la même chose. Dès le XII^e. siècle ce mot étoit dans la langue, comme il paroît

par les Actes de S. Outille Archevêque de Bourges, écrits en ce siècle, C. 1. n. 8. *Acta SS. Mau F. V. p. 250.* * *D.* Mais ce mot *cupa* signifioit alors un tonneau, dans lequel on entonne, & l'on conserve le vin; & non point le grand vase où l'on met la vendange avant que de la pressurer.

On donne le même nom aux grands vaisseaux dans lesquels les Brasseurs font fermenter les grains avant que de les cuire dans les chaudières. **CUVE**, se dit aussi des autres vaisseaux amples pour recevoir des liqueurs. *Labrum*. Une *cuve* pour se baigner, qu'on appelle autrement une *baignoire*, ou *cuve* de bain. On baptisoit autrefois dans une *cuve*.

CUVE chez les Teinturiers, est un grand vaisseau dont ils se servent pour teindre les étoffes.

CUVE, se dit aussi de la teinture même qui y est contenue. Une *cuve* de cochonille, une *cuve* de fleurée.

On appelle des fossés à fond de *cuve*, des fossés escarpés, & qui ont peu de talus, dont les deux côtés sont presque à plomb. *Fossè cujus latus paulùm declivè est*.

On dit proverbialement, Déjeuner à fond de *cuve*, pour dire, Déjeuner amplement.

CUVEAU. f. m. Petite cuve, *Labelum*. Un *cuveau* suffit pour ma vendange de cette année.

CUVEAU, est aussi, selon Liger, un vaisseau de bois, entouré de cerceaux, mais beaucoup plus petit qu'une cuve, dont on se sert pour recevoir le vin qui coule de dessus le pressoir. Hâtez-vous de porter le vin du *cuveau*, autrement il sera trop plein. *LIGER*.

CUVÉE. f. f. La quantité de vin qui se fait en une seule fois dans une cuve. *Plenum vindemiæ labrum*. Les Marchands distinguent leur vin par *cuvées*, car elles ne sont jamais également bonnes. Vin de la première, de la seconde *cuvée*. Je veux du vin de la même *cuvée*.

On dit figurément & familièrement de deux contes ou histoires qui sont presque d'un même genre, de même nature, ils sont tous deux de la même *cuvée*. *Ex eodem fonte*.

On dit aussi en voici d'une autre *cuvée*, pour dire, voici une histoire, un conte qui ne vaut pas mieux que le premier.

CUVER. v. n. demeurer dans la cuve. On le dit du vin qu'on laisse quelques jours dans la cuve avec la grappe. Ce vin n'a point *cuvé*. *Fermentesciere*. Faire *cuver* du vin, c'est laisser fermenter dans la cuve le raisin avec le mout, pour faire le vin, & lui donner par-là le corps, la couleur & la qualité qu'il doit avoir.

CUVER son vin, se dit pour dormir après avoir bu avec excès. Dans ce cas il est actif. *Vinum, crapulam edormire, exhalare, discutere, edormiscere, obdormiscere*. Ne disputez point avec un homme ivre, laissez-lui *cuver* son vin.

On dit figurément & familièrement d'un homme qui est extrêmement en colère, qu'il faut lui laisser *cuver* son vin; pour dire, qu'il lui faut laisser passer sa colère.

CUVÉ, ÉE. Part. Le vin trop *cuvé* sent la grappe.

CUVETTE. f. f. Petit vaisseau en forme de cuve, fait de cuivre, d'argent, de marbre, &c. qu'on met dans les salles où l'on mange pour y jeter l'eau dont on s'est javé les mains, ou dont on a rincé les vers. *Labellum*.

CUVETTE ou **CUNETTE**, en termes de Fortification, est un petit fossé assez souvent plein d'eau, pratiqué dans un fossé qui est sec d'ailleurs. Il est d'ordinaire large de 17 à 20 pieds, & profond. Il sert pour empêcher l'ennemi de traverser si facilement le fossé. *Fossula aquâ plena in aridâ fossâ majore cavata*. Remarquez néanmoins que souvent ce fossé est sec, ou avec très-peu d'eau, & que celle qu'il a communément, n'est pour l'ordinaire qu'un amas fortuit.

CUVETTE. Terme de Plombier. C'est dans les bâtimens

un vaisseau de plomb qui reçoit l'eau des toits qui coule le long des cheneaux qui sont autour des couvertures, d'où elle descend par les tuyaux de plomb qui sont le long des murs. *Compluvium*.

il y a des *cuvettes* en entonnoirs, il y en a en hottes.

☞ **CUVETTE**, en Jardinage, est un vaisseau de plomb ou de cuivre, qui reçoit l'eau d'une source pour la distribuer ensuite à différents endroits.

CUVIER, se dit aussi des vaisseaux semblables pour tirer les sels lexiviels des terres. Dans cette salpêtrière il y a tant de *cuviers*, où l'on fait couler continuellement le salpêtre. Les tripières, les poissonnières sont ordinairement allées dans des *cuviers*.

☞ **CUZISTAN**. Voyez **KOUSISTAN**.

· CY.

CY. Voyez. CI.

C Y A.

CYANÉES. Petites îles, ou plutôt rochers du Bosphore de Thrace. *Cyanea insula*. Les îles *Cyanees* étoient si proches l'une de l'autre, que les Poètes ont dit qu'elles étoient mouvantes, & qu'elles s'approchoient l'une de l'autre, parce qu'en les regardant d'un côté, elles paroissent séparées, & qu'en s'éloignant un peu de l'autre côté, elles sembloient s'approcher & se joindre. Valerius Flaccus, dans ses Argonautes, les appelle tantôt *Cyanees* & tantôt *Symphagades*. Au reste, ne vous étonnez point si je ne vous marque point ici les îles *Cyanees*. Busbequius ne fut pas plus heureux que moi à les rencontrer, & si vous portez assez de respect aux Poètes pour croire que ce qu'ils en disent est véritable, vous excuserez bien ces vagabonds, qui étoient allés se promener ailleurs. Du LOIR, p. 74.

☞ **CYATHE**. f. m. Mesure Romaine qui contenoit autant de vin qu'on en pouvoit boire d'un seul trait *Cyathus*. C'étoit un petit vase avec lequel on puisoit le vin dans un autre plus grand.

C Y B.

CYBAR. f. m. & nom propre d'homme *Eparchius*. *Eparchius*, que nous appelons *S. Cybar*, fils de Felix d'Oriol & de Principe, naquit à Périgueux de l'une des meilleurs familles de la ville. BAILLET. Il fut réclus à Angoulême, & mourut en 581. Ce mot s'est formé du Latin *Eparchius*, ou plutôt de Saint & d'*Eparchius*, Saint Epar, Saint Par, Sypar, *Cybar*, par une étrange corruption.

CYBÈBE. f. f. & nom de Divinité. *Cybebe* *Cybebia*. La Déesse *Cybeté* étoit la même que *Cybèle*, appelée *Cybébé*, *Κυβέβη*, *Κυβέβα*, *Κυβέβης*, de *κυβέβω*, tourner, remuer violemment la tête, parce que les Prêtres Gaulois de cette Déesse, la remuoient, & la tournoient ainsi dans leurs enthousiasmes & leurs cérémonies. Voyez Vossius, *De Idol. L. II. c. 52*.

CYBÈLE. f. f. Nom propre d'une Déesse Phrygienne. *Cybèle*. On l'appelloit encore la Grande Mere, *Magna Mater*, la Mere des Dieux, *Mater Deorum*; *Ops*, *Ops*, *Rhée*, *Rhea*; *Vesta*, *Vesta*; la Mere Idéenne, *Idaea mater*; *Dindymène*, *Dindimène*, & *Bérécynthe*, *Berecynthia*. *Cybèle* étoit fille du Ciel & de la Terre, & femme de Saturne. On l'appela *Cybèle*, d'une montagne de Phrygie du même nom, *Cybelus mons*, au sentiment d'Hésychius; & c'est, dit-on, parce qu'elle fut exposée sur cette montagne, & nourrie par des bêtes. Festus croit que ce mot vient de *Κυβέβω τὴν Κεφαλήν*, ce qui signifie danser sur la tête; en effet les Prêtres Gaulois de cette Déesse, faisoient de ces sortes de danses. D'autres disent que ce nom vient de *Κύβος*, un cube, qu'il fut donné à *Cybèle*, parce que *Cybèle* étoit la Terre. Cependant elle étoit fille de la Terre; mais il se pourroit faire que dans la fable on les eût souvent confondues ensemble, comme bien d'autres Divinités; & certainement on les confondoit, puisqu'on l'appelle *Ops*; car *Ops* étoit la Terre, dit Cicéron. On lui attribuoit l'invention du tambour, de la flûte & de

la cymbale. Le Pin lui étoit consacré, parce que le jeune Athys qu'elle aimoit, fut métamorphosé en cet arbre, ou qu'il le punit lui-même sous cet arbre de son infidélité à l'égard de cette Déesse. C'est pour cela que dans les sacrifices qu'on lui faisoit tous les ans, & dont Prudence, dans l'hymne de S. Romain v. 196. & Firmicus, *De errore prof. relig.* parlent, on coupoit un Pin, & on le portoit au milieu la figure d'un jeune homme. Vers l'an 550. de Rome, fut un mot que l'on trouva dans les Sybilles, en y cherchant autre chose, & sur une réponse de l'Oracle de Delphe, les Romains demandèrent au Roi Attalus la Mere Idéenne. Ce Prince leur fit donner une pierre que l'on conservoit à Pessimunte en Phrygie, & que les habitans disoient être la Mere des Dieux; on l'apporta à Rome avec beaucoup de cérémonie, & on la plaça dans le Temple de la Victoire qui étoit sur le mont Palatin. Tite Live raconte cet événement. L. XXIX. C. 10. 11. 14. Silius Italicus le décrit en vers dans son XVII^e. Livre. Strabon L. X. & Suctone dans Tibere, C. 2. en parlent aussi. Tous les ans les Prêtres lui faisoient un sacrifice d'une truie. Un Prêtre & une Prêtresse Phrygienne en étoient les Ministres. Habillés d'une robe de différentes couleurs à la manière de leur pays, ils portoient la statue de la Déesse en Procession dans les rues de Rome, frappant leur poitrine, jouant du tambour de baïque, & demandant l'aumône à tous ceux qu'ils rencontroient. Voyez ROSIN, *Antiq. Rom. L. II. C. 4.* & les augmentations de Dempster. Voif. *De Idol. L. I. C. 20. L. II. C. 52. 53. 54.* Les Prêtres de *Cybèle* s'appelloient Galles, *Galli*, leur Chef Archigalle, *Archiegallus*. On lui con croit le cœur des animaux, pour montrer qu'elle étoit la cause de leur génération, dit Plurnutus, ou parce que c'est le principe de la vie; ou, comme dit Vossius, pour marquer qu'on se devoit à elle de tout son cœur.

Servius a cru que *Cybèle* avoit été appelée ainsi *ἀπὸ Κυβέβων τὴν κεφαλήν*, de ce que les Prêtres tournoient & agitoient violemment la tête dans les sacrifices; mais Strabon, dont Vossius préfère en cela l'autorité à celle de Servius, dit que ce nom lui fut donné de la montagne *Cybelus* en Phrygie. Etienne de Byzance, Festus, Suidas, & l'Étymologiste, sont du même sentiment.

CYBENDIS. Voyez **CALCIS**.

CYBERNESIES. f. f. pl. Fêtes que Thésée institua en l'honneur de Nautilhée & Pheax, qui faisoient l'office de Pilotes en son expédition de Crète. Du Grec *Κυβερνάω*, je gouverne.

C Y C.

CYCEON. f. m. *Κυκεών*, de *κυκῶω*, mêler. Les Latins rendent ce mot par *cinnamum*. Le sentiment le plus commun est que le *cyceon* des Grecs étoit une composition faite de vin, de miel, de fine fleur de farine d'orge, d'eau, de fromage, & de la consistance de la bouillie. Il paroît qu'il y en avoit de deux espèces: l'une grossière, faite d'eau & de farine; l'autre plus fine & plus délicate, faite de vin, & de différentes espèces de farine, de fromage & quelquefois de miel. Les Grecs entendoient aussi par ce mot, toute boisson ou mélange composé d'ingrédients de différente nature, selon le genre de la maladie & l'intention du Médecin. Voyez le *Dict. de James*.

☞ **CYCINNIS**. f. f. Nom d'une danse des Grecs, moitié grave, moitié gaie.

CYCLADES. C'est le nom ancien d'une des Îles de l'Archipel, qui font une espèce de cercle au tour de Delos, ce qui leur fit donner ce nom. *Κύκλις* en Grec signifie *cercle*, & de là *κυκλῆς*, *κυκλάδος*, *cyclas*, *cycladis*, un amas de plusieurs choses disposées en rond, en cercle. Bochart va plus loin, & veut que ce nom leur ait été donné par les Phéniciens, & qu'il vienne du Phénicien; car, dit-il, *Chanaan L. I. c. 14. גִּלְגַּל*, *Gigla*, pour *גִּלְגַּל*, signifie en Phénicien

cien un cercle. Les principales *Cyclades* étoient Andro, *Andros*; Zéa, *Cea*; Sdille, *Delos*; Micoli, *Micon*; Naxia ou Naxi, *Naxos*; Quinanco, *Oliaros*; Pario, *Paros*; Morgo, ou *Rhenia*; Zorphanto, *Seriphus*; Ciphano, *Siphnus*; Siro, *Siros*; Thine, *Linos*. Elles sont aujourd'hui sous la domination du Turc, peuplées de Chrétiens qui suivent le rit Grec, & dont plusieurs sont Schismatiques, & d'autres Catholiques. Il y a aussi des Eglises du rit Latin.

CYCLAMEN. f. m. Voyez PAIN DE POURCEAU. *Cyclaminum*. C'est la même plante.

Ce mot vient de *κύκλος*, *cercle*; & l'on a donné ce nom à ces fortes de plantes à cause de la figure de leurs feuilles & de leur racine.

CYCLAMOR. f. m. Terme de Blason, qui se dit d'une manière de bordure que quelques-uns nomment *Orterond*. *Limbus*. La Maison de Barbaro à Venise porte d'argent à un cercle, ou *cyclamor* de gueules.

Ce mot vient de ce qu'il représente la bordure d'or d'une robe qui s'appeloit *cyclas* chez les Grecs & les Latins, à cause de sa figure ronde, comme qui diroit *cycle en or*; & on appeloit aussi autrefois une robe *cyclée*, pour dite, *bordée*.

CYCLE. f. m. Est une période, une révolution d'un certain nombre d'années; après lesquelles le soleil & la lune sont censés revenus au même point du ciel d'où ils étoient partis. Les Juifs ont un *cycle* de 84. ans, ou une *ogdoécotatésaraétéride*, comme S. Epiphane nous l'apprend dans l'hérésie LI. qui est celle des Alogiens. Le P. Petau & le P. Boucher ont donné des traités sur le *cycle* des Juifs, ou *ogdoécotatésaraétéride*. Il y a maintenant trois *cycles* principaux. Le *cycle* solaire ou des lettres Dominicales, le *cycle* lunaire & le *cycle* de l'indiction.

CYCLE SOLAIRE. Terme du comput Ecclésiastique. *Cyclus solaris*. Par le mot *cycle*, on entend une suite de certains nombres qui vont successivement, & sans interruption l'un après l'autre dans leur ordre, depuis le premier jusqu'au dernier, d'où retournant immédiatement au premier, il se fait une espèce de circulation perpétuelle. Ainsi le *cycle solaire*, c'est la révolution de 28. ans qui commence toujours par 1. & finit par 28. après laquelle toutes les lettres qui marquent le Dimanche & les autres Fêtes, reviennent dans le même ordre où elles étoient. La réformation du Calendrier par le Pape Grégoire XIII. apporta un grand changement dans le *cycle solaire*. Il est ainsi appelé, non pas à cause du cours du soleil, qui ne contribue rien à cette supposition; mais parce que le Dimanche est appelé par les Astronomes, le *jour du soleil*, & que la lettre Dominicale est celle qu'on cherche principalement dans cette révolution. Les lettres Dominicales qui sont les sept premières lettres de l'Alphabet, ont été substituées en la place de huit lettres Nundinales des Romains. Voyez DOMINICALE.

Le *cycle solaire* ou des lettres Dominicales est de 28. ans, parce qu'après 28. ans les lettres Dominicales recommencent à se trouver aux mêmes jours de l'année qu'elles étoient la première année de ces 28 ans, & qu'elles ont été pendant tout le *cycle*, en sorte que si la première des 28. années étoit bissextile, & qu'elle eût pour lettre Dominicale GF l'année suivante E, & ainsi des autres, après 28. ans ou la 29^e année suivante aura encore GF, la suivante, E, &c.

Pour trouver le *cycle solaire* en telle année qu'on voudra, il faut ajouter 6. à l'année proposée, & diviser le tout par 28. & le reste fera le nombre des années du *cycle solaire*, & le quotient sera le nombre des révolutions depuis JESUS-CHRIST. S'il ne reste rien à la division, on fera à la 28. & dernière année du *cycle solaire*. Par exemple à 1740. ajoutez 6, la somme est 1746; divisez 1746 par 28, vous aurez 62 de reste après la division. Ainsi 62 est le *cycle solaire* de l'année 1740 de J. C. Voici deux

vers techniques qui peuvent servir à retenir cette méthode.

*Junge annis Domini ter ternos, perque viginti
Octo seca summam, & cyclus solaris nabetur.*

Voilà pour les années depuis J. C. Pour celles qui précèdent la naissance de J. C. prenez l'année de la période Julienne, qui répond à l'année avant JESUS-CHRIST proposée. Divisez cette année de la période Julienne par 28, le restant après la division faite est le *cycle solaire* de cette année-là. Cette règle peut encore servir pour les années après J. C. & généralement pour trouver le *cycle solaire* de quelque année que ce soit avant ou après J. C. Voyez quelle est cette année-là dans la période Julienne, & divisez cette année de la période Julienne par 28, le restant après la division est le *cycle solaire*. Pour savoir quelle est une année quelconque dans la période Julienne, il n'y a qu'à se souvenir que la première année de J. C. est l'année 4714 de la période Julienne. Ainsi de 4714 retranchez l'année avant J. C. proposée, & ajoutez à 4713 l'année après J. C. proposée, & vous aurez l'année de la période Julienne qui y répond.

CYCLE LUNAIRE, autrement appelé le *Nombre d'or*, ou Ecclésiastique. *Cyclus Lunaris*. C'est une période de la révolution de 19 années lunaires, & de 7 mois embolismiques, ou intercalés, qui reviennent à 19 années solaires, laquelle fut inventée par Méthion Athénien, lequel observa qu'au bout de ce tems la lune recommençoit à faire les mêmes lunaisons. Avec le tems il s'est trouvé un peu d'erreur dans cette observation; car les nouvelles lunes retournoient bien au même jour après le cours de ces 19 années; mais près d'une heure & demie plutôt. Ce *cycle* est de 19 nombres, qui se suivent successivement, sans interruption dans leur ordre naturel, depuis le 1 jusqu'au 19 l'on continue la même circulation jusqu'à l'infini. Chacun de ces nombres répond à une année du *cycle* de 19 ans. Il fut reçu par les premiers Chrétiens pour déterminer par un ordre certain les jours des nouvelles lunes Paschales dans le cours des années. Ceux qui ont travaillé au Calendrier de l'Eglise ont arrangé les nombres du *cycle lunaire*, en supposant que les nouvelles lunes devoient précisément retourner au même point & à la même heure, de 19 ans en 19 ans; & cela à perpétuité. L'usage de ces nombres étoit tel, que chacun d'eux enseignoit les nouvelles lunes au jour ou il se trouvoit, & dans les années dont il étoit le nombre d'or. Comme les Orientaux commencèrent à se servir du nombre d'or au tems du Concile de Nicée, ils prirent pour la première année du *cycle* la nouvelle lune Paschale qui se rencontra au 13 de Mars, & ils donnerent à ce jour-là le nombre d'or 1. Or en supputant sur ce pied-là, le *cycle lunaire* 3 tombe au 1 de Janvier de la 3^e année. Au contraire les Chrétiens d'Occident apposèrent le nombre 1 au 1 de Janvier, & cette différence en apportoit beaucoup dans le tems de la célébration de la Pâque. C'est pourquoi Denys le Petit, en dressant une nouvelle forme de Calendrier, persuada aux Chrétiens d'Occident, pour faire cesser cette diversité, de se conformer à l'usage de ceux d'Alexandrie, ou d'Orient, en plaçant le *cycle* 3 au 1 de Janvier. D'où s'ensuit que le nombre 3 se trouvant à la 1 année du *cycle*, celui de la 19 est nécessairement le 2 d'où l'on retourne à la première année du *cycle* suivant, marqué par le nombre 3 en conservant le même ordre par une circulation perpétuelle. BLONDEL. Observez que, dans la distribution du *cycle lunaire* dans chaque mois du Calendrier, chaque nombre précède de onze jours celui qui est moindre que lui d'une unité. Ainsi en mettant le nombre 12 au 12 de Janvier, le nombre 1 qui est moindre d'une unité ne se trouvera qu'au 23 de Janvier; c'est-à-dire, onze jours après. Id. Le *cycle lunaire*, dans l'ancien Calen-

drier, montrait le jour des nouvelles lunes de chaque année; mais il ne sert dans le nouveau qu'à trouver les épâctes, lesquelles font voir dans chaque Calendrier que les nouvelles lunes arrivent tous les ans onze jours plus tard. Le *cycle lunaire* a été appelé *enneadecaeteride*, ou la période de Méthon. Le nombre d'or, ou *cycle lunaire* servoit à marquer les nouvelles lunes, & à fixer la célébration de la Pâque dans l'ancien Calendrier; mais il est inutile dans le nouveau. On y a substitué les épâctes.

CYCLE DE L'INDICTION, est une révolution de trois lustres, ou de 15 années, après lesquelles on recommence à compter, par une révolution continuelle, comme dans tous les autres cycles. *Cyclus Indictionis*. Ce nouveau cycle fut établi par le Grand Constantin, qui voulut que l'on comptât à l'avenir par Indictions, & non plus par Olympiades. Voyez sur les cycles le P. Petau, de *Doct. temp. L. VII. C. 3.* & *Ration. Temp. L. I. C. 3.* Dodwel imprima en 1701 à Londres un in 4°. De *veteribus Graecorum Romanorumque cyclis, obiterque de cyclo Judaeorum atote Christi.*

CYCLE, se dit non seulement en général de tous les nombres qui le composent, mais aussi en particulier de chacun de ces nombres. Ainsi on compte de la première année de notre époque commune & ordinaire depuis la naissance de JESUS-CHRIST, avoit le *cycle lunaire* 2, le *cycle solaire* 10 avec la lettre dominicale B, & le *cycle de l'indiction* 4. La première année de Denys le Petit avoit le *cycle lunaire* 1 & 9 du *cycle solaire*, &c.

CYCLE LUNISOLAIRE. Voyez LUNISOLAIRE. C'est un cycle conciliant les mouvemens de la lune & du soleil, en sorte qu'à la fin de ce cycle ils se trouvent tous les deux au même point du ciel d'où ils étoient partis au commencement du cycle.

CYCLÉE, f. m. Terme de Mythologie. *Cycleus*. Habitant de Platée dans la Béotie, que ses compatriotes honorent comme un Dieu: Ce fut la Prêtresse d'Apollon Pythien qui le leur ordonna pendant la guerre contre les Médes. *Vossius, Idolatria, L. 1, c. 13.*

CYCLIQUE. adj. de t. g. Qui appartient aux cycles, ce qui les regarde & les concerne. Le Journal des Savans du 15 Mai 1679; dit, en parlant de la nouvelle méthode pour tracer des cadrans solaires sur toutes sortes de surfaces planes, que ce qu'il y a de plus particulier dans cet ouvrage, est la manière de construire un cadran *cyclique* fort curieux.

CYLIQUE. C'est le nom que l'on donne également à certains Poètes & à de certains Poèmes. Un Poète *Cyclique* est celui qui fait des Vaudevilles & autres vers qui se débitent & se chantent au coin des rues, & les Poèmes *cycliques* sont les Vaudevilles mêmes. Horace appelle *Scriptor cyclicus*, un auteur qui va lire ses ouvrages dans les compagnies, dans les cercles. L'exemple d'Ovide que Giraldi allègue en sa faveur & celui des autres Poètes *cycliques*, qu'il pouvoit aussi alléguer, ne le justifient pas. HUET.

Les parties qui composent les Poèmes *cycliques* étant toutes des actions détachées. Id.

CYCLOÏDAL, ALE. adj. Terme de Géométrie. Qui appartient à la Cycloïde. *Cycloïdalis*, c. M. Bernoulli, Professeur à Groningue, a donné des segments & des secteurs *cycloïdaux* quarrables, au mois de Juillet des actes de Leipzig de 1699. Ac. d. S. 1781. Mesurer l'espace *cycloïdal*. L'espace *cycloïdal* est triple de son cercle générateur. CARRÉ, *Ac. des Sc. 1701 Mém. pag. 164. &c.*

CYCLOÏDE. f. f. Terme de Géométrie. C'est une ligne courbe qui est décrite par l'extrémité supérieure du diamètre d'un cercle, lorsqu'il se meut perpendiculairement sur une ligne droite: ou pour parler populairement: ce n'est autre chose que la ligne courbe qu'un clou fiché dans le haut d'une roue trace dans l'air, lorsque la roue se meut. M. Huygens a démontré que, de quelque point qu'un corps pesant puisse commencer à descendre, tandis qu'il se meut

dans une *cycloïde*, les temps de la descente sont égaux entr'eux. *Cyclois*. C'est sur le fondement de cette ligne qu'on a trouvé le moyen de faire une horloge à pendule, dont le même Mr. Huygens a fait un grand volume intitulé *Horologium Oscillatorium*. Philippe de la Hire, & le Pere de la Loire, Jésuite, ont fait chacun un Traité de la *Cycloïde*. Quand les plus grands Géomètres du XVII^e. siècle se mirent à étudier une nouvelle courbe qu'ils appellerent la *Cycloïde*, ce ne fut qu'une pure spéculation, où ils s'engagerent par la seule vanité de découvrir à l'envie les uns des autres des théorèmes difficiles. Ils ne prétendoient pas eux-mêmes travailler pour le bien public; cependant il s'est trouvé en approfondissant la nature de la *Cycloïde*, qu'elle étoit destinée à donner aux pendules toute la perfection possible; & à porter la mesure du temps jusqu'à sa dernière précision. FONTEN. *Hist. de l'Acad. Pref.*

Ce mot vient du Grec *κύκλος*, *circulus*. On l'appelle aussi *roulette*. On en attribue l'invention au P. Mersenne.

CYCLOMÉTRIE. f. f. L'Art de mesurer des cercles & des cycles.

CYCLOPE. f. m. C'est un nom que les Poètes ont donné à des habitans de Sicile, qu'ils ont feint être des ouvriers qui travailloient sous Vulcain pour forger les foudres de Jupiter, & qui avoient fait les armes d'Achille & d'Enée. *Cyclops*. Ils ont été ainsi nommés, parce qu'ils n'avoient qu'un œil rond au milieu du front. Ulyssè fut long-temps engagé dans la caverne du Cyclope Polyphème. Selon Théophraste les *Cyclopes* étoient des peuples de Phénicie qui avoient appris à employer le fer à différens usages, & c'est ce qui a donné occasion à la fable des Poètes. Les *Cyclopes*, disent les fables, étoient fils de Neptune & d'Amphitrite; Héliode, *Theog. v. 199.* dit de la Terre & du Ciel. Les principaux & les seuls dont la fable fasse mention sont Brontès, Stéropès & Argès dans Héliode, *Theog. v. 140.* Au lieu d'Argès, Virgile, *Enéide*, L. VIII. v. 425. & Claudien, de *Tert. Honorii consulatu*, v. 195. mettent Pyracmon, & Ovide, L. IV. des Fastes, v. 287. Acmonides. Polyphème est encore fameux dans Homère, L. IX. de l'Odyssée, dans Virgile, *En. L. III. v. 118.* dans Apollonius, *Argon. L. I.* On dit qu'ils étoient cent en tout.

Les *Cyclopes* sont les premiers habitans de Sicile. Leur taille gigantesque, leur barbarie, leur brigandage & leur voisinage du Mont Etna donnerent lieu aux fables. Ceux qui veulent que la Physique soit cachée sous les fables, disent qu'on a signifié par là les vapeurs qui produisent les foudres, le tonnerre & les éclairs, comme on peut le voir dans les notes de Barlé sur l'endroit d'Héliode que j'ai cité. Thucydide, L. I. Justin, L. IV, c. 1. Leander Albetti, dans sa description d'Italie, & Natalis Comes, L. IX. c. 8. de sa Mythologie, parlent aussi des *Cyclopes*.

Ce mot vient de *κύκλος*, *circulus*, & de *ὀψ*, *oculus*. Quelques-uns croient que ce mot est formé de *κύκλος*, *cercle*, qui au troisieme cas, *κύκλω*, signifie tout-au-tour, à la ronde, & de *ὄρα*, *je vois*, d'où se forme *ὀψ*, ou *ὄψ*; de sorte que *Cyclope* signifie un homme qui est toujours aux aguets, qui jette toujours l'œil çà & là, & que ce nom fut donné aux premiers habitans de Sicile, grands pirates, parce qu'ils étoient toujours sur la côte à considérer s'il ne passoit point quelqu'un à la ronde, pour le voler.

En 1712. On dit qu'il naquit à Coppenhague un *Cyclope*, c'est-à-dire un enfant qui n'avoit qu'un œil au milieu du front.

On appelle un borgne, en raillant, un *Cyclope*. Ah le vilain *Cyclope*!

CYDIPPE. f. f. Prêtresse de Junon, mere de Clébis & de Biron.

CYDIPPE. Une des Nymphes compagnes de Cytène, mere d'Aristée.

CYDIPPE, Nymphé de l'Isle de Délos.

CYDONITE. f. f. Pierre blanche & friable, qui a l'odeur du coignassier.

C Y G.

CYGNE. f. m. Gros oiseau aquatique, agréable à voir, qui a le cou long & fort droit, & qui est fort blanc, excepté quand il est jeune. *Cygnus*. Son cou est long, & composé de 28 vertèbres. Ses jambes, ses pieds & son bec sont noirs; son bec approche de celui de l'oie; mais il est un peu plus rond, & un peu crochu en bas par le bout, & a sur le sommet une bosse noire proche de la tête. Les deux côtés du dessous de ses yeux sont noirs & éclatans comme de l'ébène. Cet oiseau étend ses ailes à la manière des voiles, afin que le vent le pousse quand il est dans l'eau. Le cygne n'a que l'aigle pour ennemi, mais l'on assure qu'il en est toujours vainqueur. Michel Glica dit qu'il mange des grenouilles pour se garantir d'une maladie qui le tourmente quelquefois. Il s'apparie au printemps, & fait plusieurs petits. Il vit d'herbes à la manière des oies, & de quelques grains, & se plaît dans les lacs, dans les étangs fangeux, & dans les lieux écartés & solitaires, plus que dans les rivières. Les cygnes vont en troupe pour l'ordinaire. Willoughby, dans son Ornithologie, parle d'un cygne qu'on dit avoir vécu 300 ans.

Il y a une espèce de cygne qui a le pied droit comme les ferres d'un oiseau de proie. Il en prend & arête sa proie en plongeant. Son pied gauche est comme celui des autres cygnes, & il ne lui sert qu'à nager. Il y en a beaucoup de cette espèce en Amérique. On en tua un en 1654 dans l'étang de l'Abbaye de Sully près de Dammartin. Cette espèce ne se plaît que dans l'eau, & ne peut être apprivoisée.

M. Rédi, Médecin de Florence & Académicien de la Crusca, sur ce qu'Horace appelle les cygnes qui traînent le char de Vénus, *Purpurei*, observe qu'il y a véritablement une race de cygnes dont personne n'a encore parlé, & qu'il a souvent vue dans les Chasses de M. le Grand-Duc, lesquels ont toutes les plumes de la tête, & du cou & de la poitrine, marquées à l'extrémité d'une pointe jaune comme de l'or, tirant sur le rouge.

On dit que les cygnes ne chantent que quand ils sont prêts de mourir, & qu'alors ils chantent fort mélodieusement. C'est une erreur populaire. Le cygne étoit consacré à Apollon, comme au Dieu de la Musique, par la raison de l'opinion, ou du conte dont ont vient de parler.

Ce mot vient du Grec *κύβινος*, *cygnus*: *Cygnus*, un cygne, est pris du Celtique *Cyn*, ou *cin*. PEZRON.

On appelle figurément les Poètes, les cygnes du Patnasse. On appelle chant du cygne, les derniers vers qu'un Poète a faits peu de tems avant sa mort.

On dit d'un homme fort vieux, qu'il est blanc comme un cygne, quand il a les cheveux blancs, & la barbe blanche.

Un de nos Poètes a pris ce nom dans le même sens que nous prenons oison, pour dire un homme sans esprit, une bête.

*Orcan prêt au Génois des oreilles avides;
Car malgré le bonheur qui le mit sur les rangs,
C'étoit un cygne des plus francs,
Qui fut jamais sorti des Palus Méotides.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

On dit proverbialement, faire un cygne d'un oison, c'est-à-dire, louer quelque chose excellivement.

Un Cygne, avec ce mot *cutis nigerrima subter*, feroit une fort bonne devise pour un hypocrite.

CYGNE. Ordre de Chevalerie institué, dit-on, au VIII^e siècle dans les Etats de Cleves. *Beatrix*, fille unique de Thierry, Duc de Cleves, par son avoir laissé ses Etats en mourant, injustement persécutée par ses voisins, qui vouloient la dépouiller de ses biens, se retira dans le Château de Nieubourg, où elle fut défendue par un Chevalier nommé *Blas*, qu'elle épousa. Les armes de ce Chevalier étoient un Cygne peint sur son bouclier. C'est de là que fut pris le nom de l'Ordre dont nous parlons, & qui fut alors institué par *Beatrix* & par *Elio. Favyn*, *Theat. d'hon. & de Chev. T. I. L. I. p. 1373*. *Menenius*, *Jos. dei Michteli*, & *J. L. Godefroi*, dans son *Archontol. Cosmica*, écrivent que cet Ordre fut institué par *Salvius Brabon*, qu'ils appellent aussi *Charles*, Duc de Brabant, & qui, selon eux, donna son nom à cette Province, qu'il gouvernoit 50 ans avant *Jesus-Christ*, selon la Chronologie du *P. Riccioli*. Voyez l'ABBÉ *JUSTINIANI*, *Hist. de tutti gli Ord. milit. C. 7. T. I. p. 86. & suiv.* Cette opinion est fondée sur les Antiquités de *Handre de Vaisembourg*. Voyez encore *MICHELLEI*, *Thesoro Milit. fol. 62*. *Caramuel*, *Theolog. Regul.* Cette antiquité de cet Ordre est fabuleuse.

CYGNZ, ou *la poule*, est un nom que les Astronomes donnent à l'une des 21 constellations septentrionales. Les étoiles des ailes du cygne, celle de sa queue, & la petite rougeâtre de son bec, font une espèce de grande croix.

C Y L.

CYLINDRE. f. m. Terme de Géométrie. Corps solide terminé par trois surfaces, étendu en une longueur également ronde, & dont les extrémités sont des cercles égaux: ou bien c'est un corps décrit par une ligne qui parcourt de telle sorte la circonférence de deux cercles égaux & parallèles, qu'elle soit toujours parallèle à celle qui est tirée du centre de ces cercles à l'autre, c'est-à-dire, à l'essieu, lequel passe par les centres des deux cercles qui lui servent de bases. En style vulgaire, c'est un corps d'une figure ronde & longue, & d'égale grosseur par-tout. *Cylindrus*. Il y avoit au dessus du tombeau d'Archimède une petite colonne avec la figure d'une sphere & d'un cylindre, pour marquer qu'il avoit été l'inventeur de ces deux instrumens. *FELIB.* Archimède a fait un excellent livre de la sphere & du cylindre. Les tours des machines, du cabestan, de la calendre, des presses, sont des cylindres. Lorsque le parallélogramme, par la circonvolution duquel autour de l'un de ses côtés se fait le cylindre, est rectangle, le solide qui est décrit par son mouvement, se nomme cylindre droit parce que son axe est perpendiculaire à ses deux bases; mais quand du même parallélogramme les angles sont obliques, le cylindre que sa circonvolution produit, s'appelle cylindre oblique. On dit que deux cylindres sont semblablement inclinés, lorsque leurs axes sont avec leurs bases des angles égaux; & que deux cylindres sont semblables quand ils sont semblablement inclinés, lorsque leurs axes sont avec leurs bases des angles égaux; & que deux cylindres sont semblables, quand ils sont semblablement inclinés, & que leurs axes sont proportionnels aux diamètres de leurs bases. On appelle cylindre cube, celui dont la hauteur est égale au diamètre de sa base. Le *Sieur Petit* a fait un traité du cylindre Arithmétique, qu'il appelle *Babulologie*, qui sont des bandes de cartons arrangées sur un cylindre qu'on a seulement la peine de tourner. Cette invention vient de *Néper*, *Ecoslois*.

CYLINDRE, est aussi un gros rouleau de bois mobile sur deux pivots, qu'un homme ou un cheval tient, & font passer par dessus un champ labouré, pour casser les mottes, par dessus les avoines, pour les douçoyer, par dessus les allées d'un jardin, pour les unir ou applanir.

CYLINDRE. Terme de Conchilologie. Nom d'une classe de coquillage, qu'on nomme aussi *rouleau*. V. ce mot.

CYLINDRIQUE. adj. Qui a la figure d'un cylindre. *Cylindraceus, cylindricus.* On fait des miroirs & cadrans *cylindriques*.

On appelle aussi colonne *cylindrique*, celle qui n'a ni renflement ni diminution, comme les piliers Gothiques.

CYLINDROÏDE. f. m. Terme de Géométrie. C'est proprement ce qui a la figure d'un cylindre. *Cylindroides.* C'est une figure solide avec des bases elliptiques, parallèles, & situées également. HARRIS.

Ce mot est composé de *κύλινδρος*, cylindre, *ειδός*, forme.

CYLLÈNE. Nom de lieu. *Cyllene.* 1°. *Cyllène* fut autrefois le nom d'un quartier de l'Élide, Province du Péloponnèse. 2°. *Cyllène* fut une ville & un port de mer de cette contrée, & qui lui donna son nom. Méla prétend, L. II. C. 3. que c'est cette ville qui a donné le jour à Mercure. 3°. *Cyllène* étoit une montagne d'Arcadie qui prit son nom de *Cyllène*, fille d'Elatus, Roi d'Arcadie. D'autres au contraire veulent que ce fut de la montagne *Cyllène* que cette Princesse, qui fut un prodige d'esprit & de beauté, prit son nom. Quoi qu'il en soit, cette montagne est fameuse chez les Poètes, parce que ce fut là que Mercure fut conçu de Jupiter & de Maia. C'est pour cela qu'ils l'appellent si souvent *Cyllénien*, *Cylenus.* G. Hornius, *Hist. Philol.* L. I. C. 7. ne croit pas cependant que cette épithète de Mercure vienne de là. Il la dérive de l'Hébreu *חֶלֶל*, *chelil*, qui signifie *parfait*.

CYLLÉNIEN. adj. Epithète de Mercure. Voyez **CYLLÈNE**

CYM.

CYMAÏSE. f. f. Terme d'Architecture. Moulure on-dée par son profil. C'est la partie la plus haute de la corniche & qui la termine, qu'on appelle autrement *gorge* ou *gucule droite*, ou *doucine*, & *gucule renversée*, ou *talon*. *Cymatium.* La première de ses parties est convexe, & l'autre concave; ce qui la rend d'une figure ondoyante. La *Cymaïse Toscane* est un ové, ou quart de rond. La *Cymaïse Dorique* est un cavet, ou moulure en creux, opposée au quart de rond. La *cymaïse Lesbienne*, se prend pour un talon, c'est-à-dire, que la partie d'en haut est convexe, & celle d'en bas concave. Quelques-uns prétendent qu'elle a pris son nom de *κυμάτιον*, Grec, qui signifie, *petite onde*: ou plutôt on l'appelle *cymaïse*, parce que c'est la dernière moulure, & qu'elle est comme à la cime de la corniche.

CYMBALARIA. f. f. Plante qui est une espèce de linnaire, & qui croît sur les murailles & sur les mafures. Elle pousse une infinité de petites tiges menues, pendantes, souples & fort tendres, en forme de cheveux, de la longueur d'un pied, ou d'un pied & demi. Il sort de ces tiges des feuilles semblables à celles du lierre, découpées, molles, lissés, attachées à des queues longues & menues. Ses fleurs sont de couleur de pourpre, attachées aussi à des queues fort menues. Cette plante est fort bonne dans le flux blanc des femmes, si elles en mangent en salade, à ce que Matthiolo assure. Voyez **LINAIRE**.

CYMBALE. f. f. L'instrument que les Anciens appeloient *cymbale*, en Latin *cymbalum*, & en Grec *κύμβαλος*, étoit d'airain comme nos tymbales; Joseph le dit expressément, & souvent les Poètes l'infinuent; mais il n'étoit pas si grand: il en avoit la forme. C'est pour cela que Cassiodore & Isidore les appellent *acétabules*, c'est-à-dire, l'emboîture d'un os, la cavité ou la sinuosité d'un os dans laquelle un autre os s'emboîte, parce qu'elle ressembloit à cette sinuosité. C'est encore pour cela que Properce

les appelle des instrumens d'airain qui sont ronds, & que Xénophon les compare à la corne d'un cheval, qui est creuse. Cela paroît encore, parce que *cymbale* s'est pris, non-seulement pour un instrument de musique, mais encore pour un bassin, un chaudron, un gobelet, un casque, & même pour un fabot, tels que ceux qu'Empédocle portoit, & qui étoient de cuivre. Du reste ils ne ressembloient point à nos tymbales, & l'usage en étoit tout différent. Les *cymbales* avoient un manche attaché à la cavité extérieure: ce qui fait que Pline les compare au haut de la cuisse, *coxendicibus*, & Raban à des phioles. On les frappoit l'une contre l'autre en cadence, & elles faisoient un son très-aigu. Selon les Payens, c'étoit une invention de Cybèle. De-là vient qu'on en jouoit dans ses sacrifices & dans ses fêtes: hors de-là il n'y avoit que des gens mous & effeminés qui jouassent de cet instrument. V. Ciceron, *Or. in Pison.* n. 20. & 22.

M. Lampe en attribue l'invention aux habitans du mont Ida dans l'Île de Crète. Les Corybantes, milice qui formoit la Garde des Rois de Crète, les Curètes, peuple de Crète, les Telchiniens, peuple de Rhodes, & les Samothraces, ont été célèbres par le fréquent usage qu'ils faisoient de cet instrument, & leur habileté à en jouer.

Raban décrit les *cymbales* dans son commentaire sur Judith, Laurent Pignorius, dans ses commentaires, de *Servis*. Le P. Abraham, Jésuite, en traite dans ses Notes sur l'endroit de Ciceron, dont j'ai parlé. M. Lampe donna en 1703. à Maestricht un Traité sur cette matière, en trois livres, qu'il acheva à l'âge de 17. ans & qu'il imprima à 19. *Frederici-Adolphi Lampe de cymbalis veterum libri tres.* V. encore Turnébe, *Advers.* L. XXVI. c. 33. & la 29^e note du P. Goar, sur le V^e C. de Codin, où ils marquent une plante dont les feuilles représentent la figure de la *cymbale*. C'est le nombril de Vénus. *Cotyledon.*

Ce mot *cymbale* vient du Latin *cymbalum*, qui venoit du Grec *κύμβαλος*, que l'Étymologiste de Sylburgius tire de trois racines différentes. Car 1°. il dit qu'il est dérivé de *κυρτός*, courbe. 2°. De *κύπελλον*, une tasse, un gobelet; car il faut remarquer avec Saumaïse, Reinesius & M. Lampe, que souvent les Grecs ajoutoient ou retranchoient le *μ* devant le *β*, ou les lettres qui y répondent, comme le *π*. Témoin *κύμβη* & *κύβη*, la tête; *κακὰμβη*, & *κακάμβος*, qui se trouvent dans Paul d'Egine pour signifier un plat, un bassin; dans Homère & dans Cattle, *τύπανον*, pour *τύμπανον*, & cent autres. Ainsi de *κύπελλον* s'est pu faire, selon l'Étymologiste, *κύπαλον*, *κυβαλον*, *κυμβαλον*. 3°. Il le tire de *φωνή*, voix, parce qu'une *cymbale* résonne. Isidore, L. III. c. 21. tire *cymbalum* de *cum*, avec, & *ballematica*, danse immodeste, qui se dançoit en jouant de cet instrument. La véritable étymologie de ce mot est *κύμβος*, cavité.

Dans les siècles postérieurs de la basse Latinité, & chez les Auteurs Chrétiens, *cymbale*, *cymbalum*, ne signifie souvent que cloche, & la cloche de l'Eglise & celle du réfectoire y sont appelées *cymbales*. On en trouvera des exemples dans le Glossaire de Mr Du Cange.

Les Juifs avoient aussi des *cymbales* qu'ils appeloient *צִלְצִלִּים* ou *צִלְצִלִּים*, ou du moins un instrument que les anciens Interprètes Grecs & Latins nomment *cymbales*, Pl. CL. 5. Et quoique, selon la remarque de De Muis sur cet endroit, il soit impossible au juste de savoir ce que c'étoit que cet instrument, il semble néanmoins qu'il étoit plus approchant des nôtres, que ceux des Grecs & des Romains. Car De Muis lui-même, & tous les Commentateurs conviennent qu'il faisoit beaucoup de bruit, & que c'est le sens de l'épithète que David leur donne à l'endroit que j'ai cité, où il les appelle *צִלְצִלִּים*, *tseltsetli schemag*, des *cymbales*, qui se font entendre & font beaucoup de bruit; aussi-bien que celui de l'Apôtre qui l'appelle

inniens, ce que l'on croit revenir à l'Hébreu *תרועה תרועה*, *tsaltjal thervaa*, qui signifie une *cymbale* qui fait un bruit éclatant, un grand bruit. Au reste, si les *מצלתים*, *Metsuthaim*, dont il est parlé 1. Paral. XV. 19. étoient, comme on le veut communément & avec beaucoup de raison, le même instrument, ils n'étoient point d'airain chez les Hébreux, mais de fer ou d'acier, *נהשת*, comme ajoute l'Auteur sacré: mais on jouoit avec deux ensemble, comme on le fait encore à présent. Ce duel *מצלתים* semble ne pouvoir pas en laisser douter.

*En vain je parlerois le langage des Anges ;
En vain, mon Dieu, de tes louanges
Je remplirois tout l'Univers :
Sans amour ma gloire n'égale
Que la gloire de la cymbale
Qui d'un vain bruit frappe les airs.*

NOUV. CH. DE VERS.

La *cymbale* moderne est un instrument dont les gueux accompagnent le son de la vielle. *Cymbalum*. C'est un fil d'acier de figure triangulaire, dans lequel sont passés cinq anneaux, qu'on touche, & qu'on promène dans ce triangle avec une verge de fer, dont on frappe de cadence les côtés de ce triangle.

CYMBALE, se dit aussi de deux jeux de l'orgue. La grosse *cymbale* a trois tuyaux sur marche, dont le premier est ouvert, & long d'un pied, le second de huit pouces & demi, & le troisième de demi-pied.

Il y a une seconde *Cymbale*, qui a deux tuyaux sur marche, dont le premier est ouvert, long de deux pieds, & le second de quatre pouces. Durandus dit que les Moines ont aussi appelé *cymbale*, le timbre qui est suspendu dans le Cloître pour les appeler au réfectoire.

CYMBALER. Vieux v. n. Faire du bruit comme celui d'une cymbale ou d'un tambour.

*Fuyez l'infâme, inhumaine personne,
De qui le nom si mal cymbale & sonne,
Qu'abhorré est de toute oreille sainte.* MAROT.

CYMBALIUM, f. m. Plante qu'on appelle autrement *cotylédon*, ou *nombril de Venus*. *Umbilicus Veneris*. Voyez COTYLÉDON.

CYME, f. f. Tige des plantes & des herbes. Ce mot vient du Grec *κύμα*, que Les Latins ont imité en écrivant *cyma*, comme on peut le voir dans Charles Etienne, Budée & tous les bons Auteurs. Il signifie le *germe*, la *pousse*; & comme cette signification est bien différente du mot *cime*, *cocumen*, Danet & le P. Monet ont cru devoir les différencier dans l'orthographe, en écrivant *cyme*, tige, & *cime*, sommet.

CYMETTES. Nicod appelle *cymettes*, & Pomey *cymes*, ce que les Italiens appellent *brocolis*, c'est-à-dire, des rejetons que les troncs du chou poussent au printemps. *Cyma*, *cauliculus*. Un tendron de chou.

CYMENDIS. Voyez CALCIS.

CYMODOCE, f. f. Nymphé de la mer, fille de Nérée & de Doris.

CYN.

CYNANCHIQUES, adj. & f. m. pl. *Cynanchica medicamenta*. Remèdes qui conviennent dans cette espèce terrible d'esquinancie, qui est accompagnée d'inflammation à la gorge, d'une difficulté excessive de respirer, & qu'on appelle *cynanche*, des mots Grecs *κύων*, *chien*, & *ἀνγκω*, *suffoquer*, parce que lorsqu'un chien est pendu, comme son corps ne suffit pas ordinairement pour tendre la corde assez fortement, & intercepter subitement la respiration, il lutte pendant un temps considérable contre la mort. Ses yeux & sa langue se gonflent, ils sont plombés; la langue lui sort de la gueule, qu'il a

ouverte & écumante; il grince les dents: or l'espèce d'esquinancie en question étant accompagnée de symptômes assez semblables à ceux-là, on lui a donné le nom de *cynanche*. Voyez le DICT. DE JAMES. Voyez aussi ANGINE dans le Supplement.

CYNANTHROPIE, f. f. *Cynanthropia*. Deline dans lequel les malades se croient changés en chiens, & en imitent les actions. C'est un symptôme de la mélancholie hypocondriaque & de la rage. Ce mot est Grec, formé de *κύων*, *chien*; & de *άνθρωπος*, *homme*. COL DE VILLARS.

CYNEGÉTIQUE, adj. Qui concerne la chasse. Ménage se sert de ce terme pour exprimer les Poèmes de Gracius & Nemesianus sur la chasse, intitulés *Cynegeticum* ou *Cynegeticon*. Ménage auroit pu joindre à ces deux Poètes *Calpurnius* & *Oppien*, qui sont deux Auteurs anciens qui ont fait aussi des Poèmes *cynégetiques*. Pierre Angéli dans le XVI^e. siècle composa des *cynégetiques*. Le livre que le Souffloux a fait en François est un ouvrage *cynégetique*. Lors qu'on dit simplement les *cynégetiques* d'Oppien, le *cynégetique* de Gracius, &c. ce mot est pour lors substantif, mais il devient adjectif, quand on dit des ouvrages ou des Poèmes *cynégetiques*.

CYNIQUES, f. m. pl. On désigne par ce nom une secte de Philosophes, à qui l'on reprochoit d'être mordans & sans pudeur, comme les chiens.

Cette secte méprisoit toutes choses, & sur-tout les grandeurs & les richesses, les arts & les sciences, à la réserve de la morale. Elle avoit pour chef Antisthène. *Cynicus*. De cette Secte étoit le fameux Diogène qu'on appelle le *Cynique*. Leurs leçons de sagesse tenoient plus de l'insulte que de la remontrance; & pour décrier le vice, ils le reprochoient avec scandale. S. Evr. Voudroit-on pour rétablir l'Ordre des *Cyniques*, cette Philosophie médisante, cette profession publique de japper, de mordre, & de déchirer, & cette métamorphose d'hommes en chiens? BALZ. Ce n'est pas la pauvreté qui nous rend sages: les haillons des *Cyniques* ne contribuent ni à la tranquillité, ni à la modestie. S. Evr. On a ainsi nommé ces Philosophes, à cause qu'ils étoient mordans, & parce qu'ils aboyent après tout le monde, comme des chiens. D'autres disent que ce nom leur fut donné à cause de Cynofarges, fauxbourg d'Athènes où ils se retiroient en quittant le Pyrée. D'autres encore, parce que ces Philosophes n'avoient honte de rien, & qu'ils tenoient qu'il étoit permis de tout faire, sans pudeur & sans retenue, à la vue de tout le monde; sans excepter même les actes du mariage.

Dans ce sens, on dit d'un homme sans pudeur, c'est un *cynique*, un vrai *cynique*.

Il est aussi adj. Diogène, étoit un Philosophe *cynique*.

Les manières effrontées des *Cyniques* ont fait donner l'épithète de *cynique* aux expressions trop hardies, qui blessent la pudeur: discours *cynique*, vers *cyniques*.

*Regnier du son hardi de ses rimes cyniques,
Allarme trop souvent les oreilles pudiques.* BOIL.

CYNIQUE, adj. m. & f. Terme de médecine. On appelle spasme ou convulsion *cynique*, une convulsion particulière des muscles maxillaires qui tirent de côté la bouche, le nez & l'œil, & par conséquent la moitié du visage. On la nomme aussi *contorsion de bouche*. *Canis canin*. Il vient de *κύων*, *chien*; parce que cette convulsion imite la contorsion de gueule que les chiens font quand ils sont irrités. COL DE VILLARS.

CYNITE, f. f. Pierre figurée représentant un chien.

CYNOCEPHALE, f. m. Animal fabuleux qu'on a feint avoir une tête de chien, que les Egyptiens ont eu en grande vénération & qu'ils révéroient comme un Dieu. *Cynocephalus*. Ils l'appeloient autrement *Anubis*, comme témoinne Plutarque. Tertullien, *Apolog.* C. 6. & 5. Augustin de la *cité d*

Dieu, L. II. C. 13. témoignent que les Egyptiens ont adoré ce Dieu; & Pietro Della Valle, T. IV. dit que les habitans de la Zone Torride l'honorent encore. On doute si le *Cynocéphale* est Anubis, ou Mercure, ou un symbole de l'un ou de l'autre. Ceux qui prétendoient que c'est Anubis, disent qu'on le représentoit avec une tête de chien, & que c'est pour celi que Virgile, *Enéide*, L. VIII. v. 698. l'appelle *latrator*, aboyeur. Ceux qui veulent que ce soit Mercure, disent que le chien lui étoit consacré; que Strabon dit que le Dieu *Cynocéphale* étoit adoré chez les Hiermapolitains. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Anubis des Egyptiens étoit le Mercure des Grecs & des Romains. Voyez ANUBIS ci-dessus, & Vossius, *De Idolol.* L. I. C. 27.

L'animal *Cynocéphale* étoit une espèce de singe, mais plus grand & plus farouche que les singes ordinaires, & qui a la tête plus approchante du chien, comme Aristote le dit au L. II. de *l'Hist. des Anim.* C. 8. c'est celui que les Italiens appellent *Babuino*; les François *Babouin*, & les Flamands *Bavinen*. Un *Cynocéphale* assis étoit chez les Egyptiens l'hieroglyphe des deux Equinoxes. Voyez sur cet animal Vossius, *De Idolol.* L. III. c. 74. Saumaïse sur Solin, p. 644. & suiv. On a dit de cet animal qu'il rendoit son urine douze fois la nuit par intervalles égaux, & que c'est ce qui a donné lieu à la division des heures.

CYNOCÉPHALE, a aussi été un nom de peuples fabuleux de l'Inde, dans Pline L. VII. c. 2. dans Aulugelle L. IX. c. 4. dans Solin, c. 52. qui disent d'après Mégasthène, que dans plusieurs montagnes de l'Inde & de l'Éthiopie, il y a des nations qui ont la tête d'un chien; S. Augustin le dit aussi. Ils ajoutoient qu'ils aboyoient comme des chiens, qu'ils étoient farouches, & que leur morsure étoit dangereuse, mais les Relations de tous les modernes n'en font aucune mention. C'étoient des peuples qui ne vivoient que de la chasse: voilà ce qui donna occasion à cette fable.

Cynocéphale est encore une ville des Locriens & un château des Thébains: & *Cynocéphales* au pluriel, *Cynocéphale*, des montagnes de Thessalie.

CYNOCRAMBE. f. m. Plante qui est une espèce de *Mercuriale*, & que quelques-uns appellent *mercuriale sauvage*, ou *choux-de-chien*. Elle a beaucoup de petites racines fibreuses, d'un goût désagréable, & qui rampent par terre. Il en sort plusieurs tiges longues d'un pied, rondes & nouées. Ses feuilles naissent de ses nœuds deux à deux par intervalles: elles sont cotonnées, plus longues que celles de la *mercuriale commune*, pointues au bout, découpées par les bords, & d'un goût qui fait soulever le cœur. Ses fleurs sont de couleur d'herbe, composées de trois petites feuilles. Le *Cynocrambé*, se divise en mâle & en femelle. Il a les mêmes qualités que la *mercuriale*. Il purge doucement les sérosités. On en use par la bouche, le faisant cuire de même que les herbes potagères. On en met aussi dans les lavemens, pour les rendre purgatifs. Voyez MERCURIELLE.

Ce mot vient des mots Grecs *κύων*, génitif de *κύων*, chien, & *κράμβη*, chou, comme qui diroit chou de chien. Quelques Botanistes donnent ce nom à une autre plante qui est autrement appelée *apocynum folio subrotundo*.

CYNOGLOSSÉ. f. m. Plante qu'on appelle autrement *langue de chien*. *Cynoglossus*, *cynoglossum*. Voyez LANGUE-DE-CHIEN.

Ce mot vient des mots Grecs *κύων*, génitif de *κύων*, chien, & *γλῶσσα*, langue, comme qui diroit *langue-de-chien*. Voyez LANGUE DE CHIEN.

CYNOPHONTIS. f. f. Fête qu'on célébroit à Argos aux jours caniculaires, durant laquelle on tuoit tous les chiens qu'on rencontroit. De *κύων*, *κύων*, chien.

CYNORRHODON. f. m. Espèce de rose sauvage, qu'on appelle aussi *rose-de-chien*. *Cynorrhodon*. Le fruit de

Cynorrhodon. est un bouton qu'on ramasse en automne, quand il est bien rouge. On l'emploie dans les tisannes apéritives; on en fait aussi de la confiture, qui est bonne pour la gravelle, pour les crachemens de sang, & pour fortifier l'estomac. Voy. ROSE.

Ce mot vient de deux mots Grecs, *κύων*, génitif de *κύων*, chien & *ρόδον*, rose.

CYNOSARGE. f. m. Gymnase dans l'Attique, où Anthistène, Chef de la secte Cynique, donnoit ses leçons. Ce mot signifie *chien blanc*, à cause qu'un chien de cette couleur emporta dans cet endroit une victime immolée à Hercule. *κύων*, chien, & *ἄγρος*, blanc.

CYNOSARGÈS. f. m. Surnom donné à Hercule à cette occasion. Un citoyen d'Athènes, nommé Didymus, voulant offrir un sacrifice à Hercule, un chien blanc saisit la victime & l'emporta. Didymus ne savoit qu'en penser, lorsqu'il entendit une voix qui lui ordonnoit d'élever un autel dans l'endroit où le chien s'étoit arrêté; ce qu'il exécuta, & donna à Hercule le nom de *Cynosargès*, qui vient de *κύων*, chien, & *ἄγρος*, blanc.

CYNOSORCHIS. f. m. Plante dont il y a plusieurs espèces. *Cynosorchis* Celle que C. Bauhin appelle *cynosorchis latifolia*, *hiante cuculio major*, a ses feuilles grasses, larges, presque semblables à celles des lis; la tige de la hauteur d'un pied, ou davantage, & anguleuse, garnie de beaucoup de fleurs disposées en forme d'épi de couleur de pourpre clair, semblables à un capuchon, ou à un morion ouvert, desquelles il sort par le bas quelque chose de frangé qui semble de peau de chien, ou de quelque autre bête à quatre pieds, qui est aussi de couleur de pourpre clair; mais il est marqué de points plus purpurins. Ses racines sont deux bulles qui ressemblent à deux testicules un peu longs, dont l'un est bien nourri, & l'autre tout ridé. Voy. ORCHIS.

Ce mot vient de *κύων*, génitif de *κύων*, chien, & *ὄρχις*, testicule, comme qui diroit *testicule de chien*.

CYNOSURE. f. m. Terme d'Astronomie. C'est un nom que les Grecs ont donné à la petite ourse. Il signifie *queue de chien*. *Cynosura*. C'est une constellation la plus voisine de notre Pole, qui a sept étoiles, dont quatre sont disposées en carré comme les quatre roues d'un charriot, & les trois autres en long, qui représentent un timon: ce qui fait que les Payfans appellent ces étoiles *le charriot*; & c'est du nom de ces sept étoiles qu'on a appelé le Pôle Septentrional, & toute la partie du Ciel qui s'étend jusqu'à la Ligne, *septem triones*.

CYNTHIEN & CYNTHIENNE. *Cynthus* & *Cynthia*. Surnoms d'Apollon & de Diane, ainsi appelés du mont *Cynthus*, dans l'isle de Délos, où ils avoient été élevés; & où le premier avoit un Temple.

C Y P.

CYPARISSE. f. m. Jeune homme de l'île de Cos, favori d'Apollon, qui fut changé en cyprès.

CYPERUS LONG, ou SOUCHET LONG, qu'on nomme aussi *Galanga sauvage*. f. m. Espèce de petite racine, dont l'usage le plus ordinaire est pour la Médecine. Il y a un *Cyperus rond*, ou *souchet* qui est pareillement une racine médicinale.

CYPHI. Mot Arabe, qui signifie une espèce de parfum fortifiant. *Cyphi*. Mithridate donna ce nom à des trochisques dont les Prêtres d'Égypte parfumoient anciennement leurs dieux pour en obtenir ce qu'ils leur demandoient. Il les fit aussi entrer dans la composition du Mithridat, parce qu'ils sont excellens contre les venins, contre la peste, contre les maladies froides du cerveau, & contre les fluxions sur la poitrine. Ils sont composés de raisins secs, de térébenthine, de myrthe, de scannarthe, de cannelle, de canne odorante, de *bdellium*,

de spic-nard, de *castia lignea*, de fouchet, de grains de genièvre, d'aspalath & de safran; à quoi on ajoute du miel & un peu de vin pour en former une masse.

CYPHOME. f. m. & CYPHOSE. f. f. Terme d'Anatomie. Courbure de l'épine du dos, dans laquelle les vertèbres s'inclinent contre nature, & promettent en dehors. *Κύρσις & κύρσις*, de *κύρα*, je courbe. DICT. DE JAMES.

CYPHONISME. f. m. *Cyphonismus*. C'est le nom d'un supplice autrefois en usage. On ne fait point quel il étoit. Quelques-uns croient, dit Rosveid dans son *Onomasticon*, que c'est celui dont parle S. Jérôme dans la vie de S. Paul, Hermite, C. II. & qui consistoit à frotter de miel le corps du patient, & à l'exposer à un soleil ardent les mains liées derrière le dos, afin que les mouches le piquassent sans qu'il pût les chasser. Voyez GALONIUS., *De Tormentis*, C. I.

CYPPUS. f. m. Capitaine Romain, qui se retira de Rome, parce que les Devins lui avoient prédit que s'il rentrait dans cette ville, il seroit déclaré Roi. Le Sénat, pour récompenser sa générosité, lui décerna des terres hors de Rome, & fit élever un monument en son honneur.

CYPRE, ou CHYPRE. Voyez ce mot.

Il y a une Poire que la Quintinie appelle la Poire de Cypre, & qu'il met au rang des mauvaises.

CYPRÈS. f. m. *Cupressus*. Arbre toujours vert, & qu'on distingue en deux espèces, qui ne diffèrent que par la direction de leurs branches. L'une par la direction de ses rameaux prend & conserve une forme Pyramidale; & c'est le cyprès femelle des Botanistes. *Cupressus fastigiata sive femina*. C'est ordinairement cette espèce que l'on élève dans les jardins, soit pour des palissades, soit pour former des pyramides. L'autre espèce prend une forme toute opposée, & étend ses branches de côté. *Cupressus fusca, sive mas*. Mais comme chacun de ces arbres porte des fleurs & des fruits, il est en même tems mâle & femelle, & la distinction des Botanistes est chimérique.

Cet arbre est plus ou moins haut, suivant son âge. Le grand hiver de 1709. fit périr tous les cyprès du Royaume. Il arriva à peu près la même chose en 1683. mais heureusement cet arbre leve fort bien de graine, & il croît assez vite. Son bois est dur, un peu rougeâtre, pâle cependant, veiné, d'une odeur douce & d'un goût un peu aromatique. Ses feuilles couvrent presque toutes les branches, qui sont divisées en une infinité de petites ramifications. Ces feuilles sont dans les jeunes branches de petites écailles vertes & pointues; mais dans les vieilles ces mêmes écailles sont collées les unes sur les autres, & sont plus obtuses. L'extrémité de quelques-unes de ces ramifications est terminée par de petits chatons rousâtres, qui n'ont pas quatre lignes de longueur, sur une ligne & demi de largeur; ils sont formés par des écailles qui sont chargées de sommets dont la poussière est jaune. Les fruits naissent dans des endroits séparés; ils sont ronds & gros comme des noix dans leur maturité, couleur d'olive.

Les Latins l'appellent *conus*, à cause de sa figure; ils s'ouvrent de la circonférence au centre en quelques pièces coniques semblables à des écailles: elles cachent dans leurs fentes de petites semences aplaties & anguleuses. On appelle ces fruits des noix. On s'en sert dans les décoctions astringentes pour les hernies, les cours de ventre, pour arrêter les hémorrhoides; ces mêmes noix prises intérieurement guérissent quelquefois des fièvres, comme font la plupart des astringens.

CYPRÈS, se dit du bois de l'arbre de cyprès. *Cupressus* se dit de même en Latin. Le bois de cyprès est fort massif & de bonne odeur, quasi comme le santal. Il n'est jamais pourri, ni vermoulu, non plus que celui du cèdre, de l'ébène, de l'if, du buis, de

l'olivier & du lotus sauvage. C'est pour cette raison que les Anciens en faisoient des statues, comme celle de Jupiter au Capitole. En Candie & au mont Ida le cyprès vient si naturellement qu'en quelque lieu qu'on remue la terre, il y vient des cyprès sans semer, quoiqu'ailleurs on ait grande peine à les élever. Les cyprès haïssent le fumier, qui les fait mourir, aussi-bien que les lieux aquatiques. MATHIOLE.

PETIT CYPRÈS, est une plante aromatique. Voyez GARDE-ROBE.

Le Cyprès étoit consacré à Pluton. On le plantoit autour des tombeaux. A Rome on mettoit des rameaux de cyprès devant les maisons des morts: c'est pourquoi il est appelé funeste, & en Poésie Cyprès se prend quelquefois pour le symbole de la mort. Les funestes cyprès.

Et de cette maison, de ce bois agréable,
Que les siècles firent exprès,
Tu n'en remporteras, possesseur peu durable,
Qu'un funeste cyprès.

NOUV. CH. DE VERS.

CYPRINÆ. Voyez CYPRÈS.

CYPRIOT, OTTE. f. m. & f. Qui est de l'île de Chypre, ou Cypre, *Cyprius, a*. Quoiqu'on dise Chypre, on ne dit point *Chypriot*, mais *Cypriot*. On a dit autrefois *Cypriens*, comme on le voit dans Paradis, *Annales de Bourgogne*, p. 233.

CYPRIS, ou CYPRINE. Surnom donné à Vénus, ainsi appelée de l'île de Cypre qui lui étoit consacrée.

C Y R.

CYR. f. m. Et nom propre d'homme. *Cyriacus*.

CYR. Se dit aussi pour Cyrique, *Cyriacus*, autre nom d'homme. Sainte Julitte, issue du sang des anciens Rois d'Asie, si l'on en croit ceux qui se vantoient d'être de sa race au tems de l'Empereur Justinien, avoit un fils nommé Cyric, appelé parmi nous S. Cyr.

Ce mot vient de *κύριος*, *dominicus*, de *κύριος*, *dominus*, qui vient de *κίρος*, *auctoritas*. Baillet le tire de *κύριος*, *præco*; d'où il prétend que l'on a fait *Quiricus*, Cirgues, Ciergues, Circ, &c.

Saint CYR. Lieu célèbre situé dans le parc de Versailles. Louis le Grand y a fait construire une belle maison pour y élever de pauvres Demoiselles sous la conduite de Religieuses. Ces Religieuses s'appellent les Dames de *Saint Cyr*, & les filles nobles qu'on y élève les Demoiselles de *Saint Cyr*. Les Lettres patentes pour l'érection de cette maison sont du mois de Juillet 1686, & en forme d'Edit. Le Roi y ordonne que les Dames de S. Cyr seront au nombre de trente-six, & que ce nombre ne pourra être augmenté; que les Demoiselles seront au nombre de deux cens cinquante; que quand il viendra à vaquer une place des Dames, elle ne pourra être remplie que par une des Demoiselles qui sera choisie par la Communauté à la pluralité des suffrages, & âgée au moins de 18 ans accomplis pour être reçue au Noviciat, & le tems du Noviciat passé, à la Profession. Que ces Dames feront les vœux simples ordinaires de pauvreté, chasteté & obéissance; & un vœu particulier de consacrer leur vie à l'éducation & à l'instruction des Demoiselles. L'Evêque de Chartres nomme un Supérieur Ecclésiastique, qui doit être agréable au Roi. Sa Majesté se réserve & aux Rois ses successeurs la nomination & entière disposition par simple brevet des deux cens cinquante places des demoiselles, qui ne sauroient être admises qu'elles n'aient fait preuve de noblesse de quatre degrés du côté paternel, à compter le pere.

Elles ne peuvent être reçues avant sept ans, ni au dessous de douze, & ne peuvent demeurer dans la maison après vingt ans accomplis. Il y a 24 sœur converses, qui font les mêmes vœux que les

Dames. Les unes & les autres, aussi bien que les Demoiselles, sont entretenues des revenus de la Maison à laquelle le Roi attribue la Maison de S. Cyr, & tous les meubles dont il l'avoit pourvue, la Terre & Seigneurie de S. Cyr, cinquante mille livres de rente en fonds de terre, & la menſe abbatiale de l'Abbaye de S. Denys. En 1694 le Roi permit à la Communauté d'augmenter les Dames & les Converſes juſqu'au nombre de quatre-vingts, & que ſi quelquefois il ne ſe trouvoit point parmi les Demoiselles de fille qui eût les qualités néceſſaires pour remplir une place de Dames vacante, la Communauté pourroit en choiſir ailleurs. Innocent XII. donna le 23 Janvier 1692 une bulle d'approbation & de confirmation de l'inſtitut & Communauté de S. Louis de S. Cyr, & pour l'union de la menſe abbatiale de l'Abbaye de S. Denys. Par Lettres patentes de Mars & Juillet 1698, le Roi a aſſigné un fonds pour doter les Demoiselles qui ſortiront de cette maiſon, & qui auront contenté la Communauté.

Juſqu'en 1692 les Dames & les Converſes ne firent que des vœux ſimples. Elles ſupplient le Roi de vouloir bien conſentir à ce qu'elles pourſuiſſent en Cour de Rome un bref, pour changer leur état ſéculier en régulier, ſous la Règle de S. Auguſtin; le Roi y conſentit. Innocent XII. leur accorda leur demande par un bref du 30 Septembre 1692. Et quoique le Pape eût conſenti qu'elles conſervaſſent leur habit ſéculier, elles le changèrent en habit régulier l'an 1707 le jour de l'Aſſomption. Voyez LE P. HÉLYOT, T. IV. C. 56. Cette Maiſon s'appelle la Royale Maiſon de S. Louis de S. Cyr, & plus communément S. Cyr. La maiſon de S. Cyr. Dans tous les actes publics les Religieuſes ſont nommées Dames, mais entre elles elles ſe nomment ma ſœur, avec leur nom de famille, & la Supérieure ma mere, & les ſœurs converſes, ſœurs avec leur nom de baptême.

CYRAN. Voyez SIRAN.

CYRBASIE. f. f. *Cyrbaſia*. Bonnet pointu, en uſage chez les anciens Perſes, qui le portoient penché. le droit de porter la *Cyrbasie* toute droite étant réſervé au Roi. HÉSICHIUS.

CYRBES & ANONES. f. m. pl. Termes de l'Hiſtoire ancienne d'Athènes. C'eſt le nom que l'on donna aux loix que fit Solon, comme les Lacédémoniens donnerent celui de *Rhetra* à celles que leur donna Lycurgue. Les *Cyrbes* contenoient ce qui regardoit le culte des Dieux, & les *Anones* renfermoient toutes les autres loix civiles & politiques. Ces loix étoient déposées en original dans l'Acropole qui étoit une Fortereſſe, & l'on avoit ſeulement des copies au Prytanée. Ces loix étoient écrites ſur des tables de bois, & d'une manière *buſtrophe*, c'eſt à-dire, qu'au lieu que chacune de nos lignes commencent à la main gauche & finit à la main droite, leur première ligne ſe recourboit & revenoit de la droite à la gauche, puis ſe recourboit de même pour retourner de la gauche à la droite, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin, par une ſeule ligne continuée, comme on fait les ſillons du labourage. Plutarque dit que de ſon tems on voyoit encore des reſtes de ces tables.

CYRENAÏQUE. Nom d'une ancienne province de la Lybie propre, ainſi nommée, parce que Cyrène en étoit la capitale. *Cyrenaïca*. La *Cyrenaïque* avoit la Marmatique au levant, la Lybie intérieure au midi, la province Tripolitaine avec la grande Syrté au couchant, & la mer Méditerranée au nord. Voſſius, dans ſes Notes ſur Mela, L. I. C. 8, remarque que les Anciens ne donnent pas tous les mêmes bornes à la *Cyrenaïque*; que ce nom ſe prend même tantôt pour la contrée appelée Pentapole, & quelquefois qu'il ſ'étend beaucoup plus loin; que ceux qui lui donnent plus d'étendue la continuent depuis la grande Syrté juſqu'à l'Égypte.

CYRENAÏQUE. f. m. Nom d'une ſecte d'anciens Philoſophes, *Cyrenaïcus*. Le Chef des *Cyrenaïques* fut

Ariſtippe de Cyrène, diſciple de Socrate. C'eſt de-là qu'ils furent appelés *Cyrenaïques*. Ariſtippe qui vivoit en la 96 Olympiade, c'eſt-à-dire près de 400 ans avant J. C. Ariſtippe, diſ-je, & ſes diſciples, faiſoient conſiſter la fin de l'homme & ſa félicité dans le plaisir; & ils n'eſtimoient la vertu louable qu'autant qu'elle pouvoit ſervir à la volupté, comme on n'eſtime une médecine, qu'autant qu'elle eſt utile à la ſanté. C'étoit-là leur comparaiſon ordinaire. Ils entendoient par plaisir, ou volupté, non pas ſeulement la privation de la douleur & la tranquillité de l'ame; mais l'aſſemblage de toutes les voluptés particulières, tant de l'ame que des ſens, & ſur-tout celle-ci. Trois diſciples d'Ariſtippe diverſerent dans la ſuite ſa ſecte en trois branches, qui convinrent cependant toutes trois de ce principe. L'une fut appelée Hégréſiaque, *Hegreſiaca*, l'autre Annicéſie, & la troiſième Théodote, du nom de leurs Auteurs. Cicéron parle ſouvent de l'École d'Ariſtippe, & dit qu'il en ſortoient des débauchés.

CYRÈNE. Quelques-uns écrivent CIRÈNE. Ville d'Afrique, l'une des cinq, dont la petite contrée, nommée Pentapolis avoit reçu ſon nom *Cyrene*. Poſtel a cru que c'étoit Carvan, ou Cairoan; mais cette ville eſt plus moderne, plus à l'oueſt, & plus avant dans la terre ferme. Elle étoit entre la grande Syrté, ou le grand banc des côtes d'Égypte, & le Palus Maréotide, mais dans les terres & non ſur la côte. *Cyrène* fut la patrie de pluſieurs grands hommes, Ariſtippe, Callimaque, Ératostène, Carnéade, Synéſius, &c. On croit que cette ville fut bâtie par Arcéſilas, ſecond Roi d'une Colonie de Grecs qui s'étoit établie proche de la fontaine du ſoleil, & y bâtit d'abord la ville de Zoa ſous Battus ſon premier Roi. *Cyrène* fut bâtie par Battus & les Théréens, ſelon Hérodote, L. IV. Callimaque, L. XVI. Strabon, & Pauſanias dans ſes Laconiques, l'an 90 de la fondation de Rome, ſi nous nous en voulons rapporter à Euſèbe; mais Plinè, qui eſt plus ſûr en cet endroit, L. IX. c. 3. le met en l'an 144. VIGENERE.

CYRÈNE. f. f. Terme de Mythologie. Nympe de Thrace, fut aimée du Dieu Mars, qui la rendit mere du fameux Diomède, Roi de Thrace.

CYRÈNE, maîtresse d'Apollon & mere d'Ariſtée.

CYRÈNEEN, ÉENNE. adj. Qui eſt de Cyrène. *Cyrenus*. Comme Simon le *Cyreneen* ſouffroit J. C. en apparence, parce qu'il avoit une force divine qui ne laiſſoit affoiblir ſon corps qu'autant qu'il vouloit, ainſi c'eſt nous qui paroiffons porter la croix que Dieu nous impoſe; mais ſi nous ſouffrons par l'eſprit de J. C. c'eſt lui en effet qui la porte, & qui nous empêche d'y ſuccomber en la proportionnant à notre foibleſſe. ROYAUM. On diroit que tous nos nouveaux Traducteurs du N. T. aient évité ce mot. Ils ont toujours dit un homme de Cyrène, ceux de Cyrène. Cependant *Cyreneen*, ſur-tout en parlant de Simon qui aida J. C. à porter la croix, eſt fort en uſage. Les *Cyreneens* étoient très-voluptueux. Les *Cyrencens* excelloient dans l'art de dresser les chevaux, & de conduire un char dans la lice.

CYRIQUE. f. m. Voyez QUIRIACE.

CYRIC, ou CYRIQUE. Car c'eſt ainſi qu'il faut écrire, & non pas *Cyric*, comme fait Baillet Voyez Cyr.

CYRNUUS. Ancien nom de l'Île de Corſe. *Cyrnus*. Lors qu'Harpagus vint aſſiéger Phocée, une partie des Phocéens ſe retirèrent à Alalie, qu'ils avoient bâtie 20 ans auparavant dans *Cyrnus*, qui eſt l'Île de Corſe: mais y étant inquiétés par les Carthagiinois & les Tyrthéniens, ils furent contraints 5 ans après de chercher des lieux de repos, qu'ils trouverent le long des côtes d'Italie & de France, où ils bâtirent Marſeille. Du LOIR, p. II.

CYRRHE. Nom de deux villes, l'une en Syrie, capitale de la *Cyrréſique*; & l'autre dans la Phocide, *Cyrrhus*. La première s'appelle aujourd'hui *Quars*, ou ſelon d'autres *Carin*; & la ſeconde *Körr*.

CYRRHESTIQUE. *Cyrréſica*. Contrée de Syrie, qui prenoit

prenoit son nom de la capitale appelée *Cyrus*, ou *Cyrus*, aujourd'hui Quars ou Carin.

CYRTIEN, ENNE. f. Nom de Sette. *Cyrtianus*, a. Les *Cyrtiens* étoient une branche d'Ariens, à laquelle un certain *Cyrtius* leur chef donna son nom. L'an 395 de J. C. les Ariens de Constantinople élevèrent une question qui causa bien des troubles & des divisions parmi eux. Il s'agissoit de savoir si Dieu le pere pouvoit être appelé pere avant la production de son fils. Les uns tenoient pour la négative, les autres pour l'affirmative. Ils se séparèrent à ce sujet les uns des autres, & firent chacun bande à part. La division passa de Constantinople dans d'autres Eglises, & principalement à Antioche, où ils furent appelés *Psathyriens*. Vingt-cinq ans après, l'an 419 sous le Consulat de Monaxius & de Plintha, & sous l'empire de Théodose le jeune les divisions cessèrent en partie. Les *Psathyriens* convaincus par les raisons de leurs adversaires, se réunirent à eux; il y en eut cependant qui se séparèrent d'eux avec un certain *Cyrtius*, petit homme fort contrefait qui leur donna son nom. Voyez THEODORET, *Harct. Falul. L. II. C. 4.* C'est le seul Ancien que je sache qui parle des *Cyrtiens*. Quelques-uns, comme M. Fleury, *L. XIX. n. 35.* écrivent *Curtiens*. Comment diroient-ils, si ce petit bossu s'étoit appelé *Kóρτιος*, & non pas *Kóρτιος*, comme le nomme Théodoret, qui dit aussi *Kóρτιος*, & non pas *Κορτιανός*.

C Y S.

CYSTHÉPATIQUE. adj. de tout genre. Conduit *c. ssthepatique. Cysthepaticus ductus.* C'est-à-dire, qui porte la bile du foie dans la vésicule du fiel. *Licet. de James.* Ce canal est si petit qu'il est imperceptible, dans presque tous les animaux, en sorte qu'on l'a long-tems cherché en vain; mais enfin M. Perrault, le Médecin, persuadé que ce conduit existoit nécessairement, & que pour l'apercevoir il falloit le chercher dans les bœufs, l'y chercha en effet, & l'y trouva en 1680. Il est vrai que l'on ne l'aperçoit pas indistinctement dans tous les bœufs; mais une disposition schirreuse avoit tellement enduré & élargi tous les conduits biliaires de celui-ci, que ce canal y étoit tres-visible. Il entroit par un bout dans l'hépatique, sans être bouché d'aucune valvule; mais l'autre extrémité qui entroit dans la vésicule étoit fermée d'une valvule. C'est à ce canal qu'on a donné le nom de *cysthepatique*. Ce mot vient de *κύστις*, vésie, & *ήπατις*, qui concerne le foie.

CYSTHEOLITHRE. f. m. Espèce de pierre marine qu'on trouve dans les grosses éponges.

CYSTIQUE. adj. de tout genre. Terme d'Anatomie, qui vient de *κύστις*, vésie. *Cysticus, Kysticus, a, um.* Les Médecins distinguent la bile hépatique & la bile *cystique*, c'est-à-dire, la bile qui est dans le foie, & qui est fort douce, & ne contient qu'une petite portion des véritables parties bilieuses, & celle qui est dans la vésicule du foie. Il n'y a point d'observations ou d'expériences qui prouvent que la jaunisse soit produite sans le concours de la bile *cystique*. DEMOURS, *Acad. d'Ed. T. I. p. 375.* Si une petite pierre tombe dans le canal *cystique*, il ne laisse pas de passer toujours une grande portion de bile. *Id. pag. 381.* Le canal *cystique* est le canal de la vésie du foie par lequel la bile se décharge dans l'intestin.

CYSTIQUES. f. f. pl. pris adjectivement. On donne ce nom à des artères qui viennent de l'hépatique, & vont à la vésicule du fiel.

C Y T.

CYTHARE. f. f. Ancien nom d'un Instrument de Musique. *Cythara.* La *cythare* étoit un instrument triangulaire, en forme de Delta Grec. Les Poètes disent qu'Apollon en fut l'inventeur.

Tome III.

CYTHÈRE. f. f. *Cythera, orum.* C'étoit autrefois le nom d'une île du Péloponèse, vis-à-vis de Crète. On la nomme aujourd'hui *Cerigo, Sophiaro.* Hésiode dit que Vénus, ayant été produite de l'écume de la mer, fut portée d'abord à cette île sur une conque marine. C'est de-là qu'elle est si souvent appelée *Cythérée*, *Cythéréeine*, par les Peuples Grecs & Latins, & par les nôtres la Déesse de *Cythere*.

*Asi souvent les ris ennuyés à Cythère,
Pour la suivre en ces lieux abandonnent leur mere.*
NOUV. CH. DE VERS.

Bien étonné fut l'enfant de Cythete. IBID.

Bochart, L. I. c. 22. prétend que ce mot vient du Phénicien *קתר*, *Cethri*, qui signifie pierre, rocher, comme il paroît par le Chaldéen. Cette île étoit toute entourée de rochers.

CYTHÉRÉE. adj. m. & f. ou **CYTHÉRÉEN**, ÉENNE. adj. Épithète qui se donne à Vénus, pour la raison que nous avons dite au mot **CYTHÈRE**; & à Cupidon, à cause de Vénus sa mere.

CYTHÉRÉE, se prend aussi substantivement pour Vénus.

*Au fond du Temple est un réduit,
Où la Déesse retiree
Jugeoit des époux divisés:
Voilà, dit-elle, Cythérée,
Les querelles que vous cauzez.*

DE LA FUSELIERE.

CYTHÉRIADES. f. f. plur. Surnom des Graces qui accompagnent Vénus. Elles étoient honotées à *Cythere*.

CYTHÉRON. f. m. Mont qui sépare la Béotie de l'Attique, consacré à Bacchus & aux Muses. C'est sur ce mont que les Poètes ont mis la fable d'Actéon, les Orgies de Bacchus, Amphion jouant de la lyre, le Sphinx d'Œdipe.

CYTINUS ou **CYTINE**. f. m. Terme de Pharmacie que Dioscoride donne à la fleur du grenadier domestique, comme il donne celui de *balauftium*, à la fleur du grenadier sauvage. *Cytinus.* Les Apothicaires appellent *balauftes*, les fleurs de l'un & de l'autre grenadiers indifféremment. Pline dit que ces fleurs sont bonnes pour reindre en cette sorte de couleur rouge qu'on appelle en Latin *punicus*, de *punica*, qui signifie *grenadier*. Le *cytinus* répercute & restreint; il est propre pour arrêter le sang & toutes sortes de fluxions, & pour cicatrifer les plaies. Il est aussi stomachique.

CYTISUS. f. m. Plante. Voyez **CYTISE**.

CYURAN. Nom d'homme fait par corruption de celui de Cyprien. *Cyprianus.* Il y a eu aux environs de Poitiers un Monastere de la Congrégation de Tiron, sous le nom de S. Cyprien, dit vulgairement S. *Cyuran*. P. HÉLYOT, *Tome II. c. 15.*

C Y Z.

CYZICÈNES. f. m. pl. C'étoient chez les Grecs les plus magnifiques salles à manger. *Cænacula, cyzicena.* Ce mot vient de *Cyzique*, ville d'Asie, célèbre par la magnificence des bâtimens.

CYZICÈNES, est encore une espèce de médaille, ou de monnoie valant deux drachmes, fort estimée autrefois pour la beauté de son coin. Elle représentoit d'un côté la Déesse Cybèle, & de l'autre un lion. *Cyziceni stateres.*

CYZIQUE. Ville ancienne de Mysie sur la Propontide. *Cyzicus.* *Cyzique* fut bâtie par les Miletéens, l'an troisième de la septieme Olympiade, selon quelques-uns, & selon d'autres, la seconde année de la XXIV^e. Olympiade. Elle prit, dit-on, son nom du Roi *Cyzique*, que Jason tua imprudem-

ment. C'étoit une des plus belles & des plus grandes villes d'Asie. *Cyzique* a frappé plusieurs médailles sur lesquelles on voit KYZ. Les habitans de *Cyzique* passoient pour être mous & lâches. Voyez Casaubon sur le douzième Livre de Strabon, & Grelot dans son *Voyage de Constantinople*. Hoffman donne à *Cyzique* 54. degrés 50 min. de long. & 42. d. 15. m. de latitude.

La Divinité prétendue Tutelaire de *Cyzique* étoit sans doute Hercule : car il étoit leur fondateur, comme ils le déclarent eux-mêmes sur une médaille de Domitien où Hercule est au revers, avec cette inscription, ΤΟΝ ΚΤΙΣ ΤΗΝ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ. P. HARD. *Mém. de Trév.* 1713. p. 1439.

C Z A.

CZAR. f. m. Roi. C'est un nom ou titre d'honneur que prend le Grand Duc de Moscovie. En son pays on prononce *Tzar*, ou *Zaar*, & cela est corrompu de *Cesar*, ou Empereur. Car il prétend descendre d'Auguste. Il réside à Moskou sa ville capitale. Le premier qui a pris le titre de *Czar* a été Basile, fils de Jean Basilide : c'est lui qui vers l'an 1470, commença à faire parler de la puissance des Moscovites. Les grands Ducs de Moscovie ont aussi pris l'aigle, pour marque de l'empire. Ce fut vers la fin du XV^e. siècle que le Duc Jean secoua le joug des Tartares, dont les Princes de Russie, jusques là, avoient été tributaires, & donna à cet Empire la forme que nous lui voyons. Ces Princes, dit M. Sperlingius, dans une Dissertation sur la majesté du nom *Konning*, Roi, ces Princes n'ont porté le nom de *Czar* que depuis que les Russiens, ou Moscovites, ont embrassé la Religion des Grecs. Il prétend qu'auparavant ils s'appeloient *Konger*, Roi.

Les Mémoires de Trévoux écrivent depuis quelques années *Tzar*, au lieu de *Czar*. Il paroît néanmoins que ce n'est point encore l'usage, sinon dans le Nord. Nos gazettes & tous nos autres livres disent *Czar*.

CZARAFIS, ou **CZAROWITZ**. Nom qui signifie Prince, ou fils de Czar, chez tous les Tartares, comme en Moscovie, car le mot de *Czar* vouloit dire *Roi* chez les anciens Scythes, dont tous ces

peuples sont descendus ; & ne vient point des Césars de Rome, si long-temps inconnus à ces barbares. M. de Voltaire, *Hist. de Charles XII. Roi de Suède*. Je ne vous disputerai point l'étymologie du mot *Czar*, ou de *Czarafis* : je me contente de dire que je n'ai jamais entendu appeler *Czar* que le Souverain de Moscovie, dont le fils aîné est toujours appelé *Czarowitz*. M. de la Motraye à M. de Voltaire. Voyez CZAROWITZ.

CZARÉE. adj. f. Majesté *Czaree*. M. Potenkin, Ambassadeur de Moscovie, demanda en 1681. que Louis XIV. traitât le Czar de Majesté *Czarée*. Le Czar prenoit lui-même cette qualité dans la lettre de créance de son Ambassadeur. Le Roi ne voulut point lui accorder sa demande.

CZARIEN, **ENNE.** adj. Qui appartient au Czar. *Cæsarianus*. Les Auteurs des Mémoires de Trévoux disent *Tzarien*, selon l'usage du Nord. Il est sorti de l'Imprimerie *Tzarienne* une Géographie universelle. MÉM. DE TR. La Princesse *Czarienne*, c'est-à-dire la fille du Czar, épouse le Duc d'Holstein. Sa Majesté *Czarienne*, c'est le Czar. Leuts Majestés *Czariennes*, en parlant du Czar, & de la Czarine.

CZARINE. f. f. Titre qu'on donne à l'épouse du Souverain de Russie, ou à la Princesse qui en est souveraine de son chef. *Regina*, ou *Magna Ducissa Moscovia*. Eckard a recherché les anciennes alliances de la Maison de Brunswick avec les Czars. Il en a trouvé deux. La première vient de Marie, femme de l'Empereur Andronic : elle étoit fille d'Anne de Brabant, & petite fille de Frédéric Barberousse : d'elle sont descendus les derniers Empereurs Paléologues, & Sophie Paléologue *Czarine* de Moscovie femme de Jean Basilowitz, surnommé le Grand. L'autre alliance vient d'Hélène de Danemarck mere d'Orthon, premier Duc de Brunswick. MÉM. DE TR.

CZAROWITZ. f. m. Fils du Czar, & héritier présomptif de sa Couronne *Cæsaris Moscovitici filius*. Le Czar Pierre Alexiowitz, mécontent du *Czarowitz* son fils, le Prince Alexandre Petrowitz, le fit condamner à mort en 1718. par tous les Ordres de la Monarchie assemblés pour le juger. Il fit aussi punir de mort différentes personnes, qui avoient donné au *Czarowitz* des conseils de désobéissance. Ce nom signifie Prince Royal.



D

D



Substantif masculin & indéclinable, que nous prononçons *de*, tant au pluriel qu'au singulier. Quatrième lettre de l'Alphabet, & la troisième des consonnes. M. l'Abbé de Dangeau appelle le *d* une lettre palatale : les autres regardent communément cette lettre comme une

lettre de la langue, c'est-à-dire dont la langue est le principal organe, où à la prononciation de laquelle la langue concourt plus que les autres parties de la bouche ; car, pour prononcer cette lettre, il faut que le bout de la langue frappe contre le palais vers l'endroit où les dents d'en-haut sortent de la gencive.

Le *d* conserve sa prononciation dans la plupart des mots, lors même qu'il est devant une consonne ou un *j* & un *v* consonne, comme dans *adjectif*, *admettre*, *adverbe*, &c. Il faut pourtant excepter quelques mots de cette règle générale, comme *avis*, *avocat*, &c. mais aussi l'usage aujourd'hui retranche presque toujours dans l'orthographe le *d*, lorsqu'il est retranché dans la prononciation, & l'on écrit comme on prononce, *avis*, *Avocat*, &c.

Le *d* à la fin des mots ne se prononce pas quand il n'y a point d'autre mot qui suive, comme *grand*, *second*, *second*, *fond*, &c. excepté dans les mots des langues étrangères que la langue Française a adoptés sans y rien changer, comme *iod*, *lamed*, *Galaad*, *Aod*, *David*, &c. Le *d* final dans les mots François ne se fait point sentir, si le mot suivant commence par une consonne, comme *grand bonheur*, *second chef*, &c. mais, quand le mot qui suit le *d* final commence par une voyelle, le *d* se prononce comme un *t* ; exemple, *grand esprit*, prononcez *grant esprit* : il en est de même du *d* final devant un mot qui commence par une *h* qui n'est point aspirée, comme *grand homme*, on prononce *grant homme* ; quand l'*h* est aspirée le *d* se perd dans la prononciation, comme *grand héros*, prononcez *gran héros*. Le *d* final se perd aussi dans quelques monosyllabes devant un mot qui commence par une voyelle, comme dans les exemples suivans, *sourd animal*, *fond inépuisable*, on prononce *sour* & *fon* ; mais, dans cette phrase, *de fond en comble*, l'usage change le *d* en *t* & on prononce *de font en comble* ; on prononce aussi *froid* avec un *t*, *troit épouvantable*. Il faut encore remarquer que dans quelques mots, comme *grand* & *fond*, lorsqu'on retranche le *d* dans la prononciation, on allonge la syllabe, ce qui ne se fait pas dans les autres mots, comme *second*, *second*, *sourd*.

Dans les noms féminins le final se retranche dans la prononciation devant une voyelle, mais le *d* qui précède cet *e* conserve sa prononciation, & ne se change point en *t*. Il arrive alors que le *d* est prononcé dans le temps même que l'*e* muet va se perdre dans la voyelle qui suit. Ainsi l'on prononce *Grand'ame*, *second'observation*, & non pas *Grande ame*, *seconde observation*.

La raison qui fait qu'on change en certaines occasions dans la prononciation le *d* en *t*, est qu'en François il faut soutenir beaucoup plus les consonnes finales devant les voyelles qu'ailleurs. Voyez les remarques de Vaugelas, & les observations de M. Ménage sur la langue Française, la Grammaire de M. l'Abbé Regnier, & le discours de M. l'Abbé de Dangeau sur les consonnes.

Cette lettre *d* en Hébreu, en Chaldéen, en Samaritain, en Syriaque, en Grec & en Latin, est la quatrième de l'Alphabet. Dans les cinq premières langues elle a le même nom, énoncée cepen-

dant différemment, en Hébreu & en Chaldéen *daleth* : en Syriaque *dolath*, en Grec *delta*. Les Arabes ont trois *d* dans leur langue, le premier se nomme *dal*, c'est la huitième des vingt-huit lettres de leur Alphabet. La neuvième, qu'ils nomment *dhsal*, ne se distingue de la précédente pour la forme que par un point que l'on met dessus, mais quant au son, il est mêlé de celui du *z*. Le troisième *d* des Arabes qui tient la dix-septième place de leur Alphabet, se nomme *da* ; il a le son de notre *d*, mais la figure du *Ta* Arabe, dont il ne diffère que par un point que l'on met dessus.

La forme de notre *D*, est celle du *D* des Latins, comme il paroît par toutes les médailles & les inscriptions anciennes. Le *D* des Latins n'est autre chose que le Δ des Grecs arrondi, en le faisant plus vite, & en deux traits seulement. Le Δ des Grecs est pris du *daleth* de l'ancien caractère Hébreu, tel qu'il se conserve encore sur les médailles Hébraïques, appelées communément médailles Samaritaines, comme on le peut voir dans la première des Dissertations du P. Soucier, Jésuite, qui est sur les médailles Samaritaines, & sur les premières lettres Hébraïques, p. 13. & p. 242. Seulement les Grecs en ont retranché une petite ligne, & l'ont penché. Il seroit aisé de montrer que le *dolath* Syriaque, & le *dal* Arabe viennent aussi de cet ancien Hébreu, comme le γ , *daleth* du nouvel Hébreu ou de l'Hébreu carré, c'est-à-dire du caractère Chaldéen ou Assyrien.

Quelques-uns néanmoins prétendent que le Δ , *delta* des Grecs, leur est venu des Egyptiens, qui marquoient cette lettre par trois étoiles mises en triangle ; hiéroglyphe qui chez eux désignoit Dieu, l'Être Souverain, comme s'ils avoient connu la Trinité des personnes en Dieu, & qu'il l'eussent ainsi exprimée. Tout cela est sans apparence ; mais c'est le réfuter mal, que de dire que l'ancien Δ , *delta* Grec, étoit rond, & non pas en triangle : car comme on l'a dit ci-dessus, c'est le triangle du *daleth* de l'ancien caractère Hébreu. Les médailles, tous les plus anciens monumens, & en particulier les Inscriptions tirées d'Athènes par les soins du Marquis de Nointel, Ambassadeur de France à la Porte, ont le Δ en triangle. Il est vrai que sur deux colonnes qui sont au Palais Farnese il est arrondi ; mais ces colonnes sont fort postérieures, faites à Rome & pour l'Italie, mises dans le chemin d'Appius, tout près de Rome. Ainsi il n'est par extraordinaire qu'il y ait un *D* Romain pour un Δ Grec, comme il y a beaucoup d'autres choses peu conformes à l'usage Grec. Vossius croit que ces colonnes n'ont été faites que sous Antonin Pie, ou Marc Aurèle ; & le P. Montfaucon, tout au plus sous Trajan.

Le *D* & le *T* se changent souvent l'un en l'autre ; ce qu'il importe de remarquer pour les étymologies. Les Bretons les confondent aussi dans la prononciation, & n'y mettent presque point de différence.

Le *D* est la foible du *T*, & le *T* est la forte du *D* ; ce qui fait que ces lettres se trouvent souvent l'une pour l'autre.

Le *D* mis seul en notre langue signifie *Dom*. Le Roi *D*. Pedre ; c'est-à-dire, le Roi *Dom* Pedre ; mis après un *N*, il veut dire Dame *N*. *D*. *Notre-Dame* ; c'est-à-dire la Sainte Vierge.

Cette lettre avoit différentes significations dans les inscriptions. *D*. *M*. se prenoit pour *Diis Manibus*. *D*. pour *Divus*. *D*. *N*. pour *Dominus Noster*, en parlant des Empereurs Romains,

D, est aussi un caractère de chiffre Romain, qui signifie *cinq cens* : ce qui vient de ce que le *D* est la moitié d'une *M* en caractère Gothique, qui a signifié *mille* : sur quoi on a fait ce Vers.

Littera D velut A quingentos significabit.

Si on met au-dessus du *D* une barre, elle signifie *cinq mille*.

Le *D* majuscule dans les basses continues marque le *dessus* ou le *bas-dessus*. C'est un caractère de Musique en cette occasion.

D. C'est la quatrième lettre des sept Dominicales.

D. C'est par ce caractère qu'on distingue la monnaie de Lyon.

D, dans l'Alphabet Chimique, dénote le vitriol.

D A.

DA. On écrivoit autrefois *Dea*. Interjection qui sert à augmenter l'affirmation ou la négation ; c'est un terme familier. *Planè, omnino. Oui-da, Nenni-da.*

*La dévote Caliste,
De son mari a fait un Jean :
Oui-dà, un Janseniste. SCAR.*

Oui-dà, je ferai ce qu'il me plaira. MOL.

Ménage, après Bochart, dit que ce mot vient du Grec $\Delta\iota\alpha$, comme, par Jupiter. Borel le dérive de la particule Grecque $\delta\alpha$, qui signifie *profecto*, & M. Huet du Chaldéen $\delta\alpha$, *hic, hæc, hoc.*

D A A.

DAALDER. f. m. Monnaie d'argent qui se fabrique en Hollande, & qui a cours pour un florin & demi, c'est-à-dire pour environ 37. sols six deniers de France.

DAARIN, AINE. adj. Vieux mot, qu'on trouve dans quelques Coutumes, il veut dire dernier. Sitôt comme la terre a sa *daraine* roie pour semer bled. DE BEAUMAN.

D A B.

DABACH. Voyez DABUL.

DABARITH. Voyez DABERETH.

DABBASETH ou DABBASCETH. Voyez DEBASSETH.

DABBAT. f. f. Nom que les Musulmans donnent à la bête de l'Apocalypse, qu'ils croient devoir paroître avant le Jugement dernier, aussi bien que l'Antechrist, qu'ils appellent *daggial*. Ils appellent *Dabbath al ardh* ; c'est-à-dire Bête de la terre, la seconde bête de laquelle il est aussi fait mention dans l'Apocalypse.

Ce mot *dabbat*, signifie en Arabe *bête* ; d'où vient qu'ils appellent *Dabbat al misk*, la bête qui porte le musc ; *Dabbat al Zabbad*, la civette. Ils appellent par excellence la bête de l'Apocalypse, *bête* simplement.

DABERETH ou DABARITH. Ville de la Tribu d'Issachar sur les confins de la Tribu de Zabulon. *Dabereth*. Le torrent de Cisson l'arrose, & elle fut ville de Refuge & Lévitique. Voyez Josué XIX. 12. 20. XXI. 28. 7. Par. VI 72. Les Septante l'appellent $\Delta\alpha\beta\iota\rho\theta$, *Dabiroth*, $\Delta\epsilon\beta\beta\alpha$, *Debba*, $\Delta\epsilon\beta\epsilon\pi\iota$, *Deberi*. Le P. Lubin croit que c'est la Rabboth dont il est parlé au chap XIX. de Josué, v. 20. parce que les Septante appellent cette ville $\Delta\alpha\beta\iota\rho\theta$, nom qui approche de $\Delta\alpha\beta\iota\rho\theta$, qu'ils donnent à celle-ci. *Dabereth* s'appelle aussi *Dabareth*. Joseph l'appelle *Dabarith* & *Dasbath*. Zieglerus croit que c'est Pah-rath.

DABERT. f. m. & nom d'homme. *Dagobertus*. A Bourges, S. *Dabert*, Evêque, dont le corps repose à Saint Outille du château. CHAST. *Martyr. f. l. p. 339.* Quoique le nom de ce Saint Evêque de Bourges soit le même que Dagobert, il ne faut pas cependant l'appeler ainsi, mais *Dabert*, que l'usage a fait de Dagobert, par corruption & par syncope.

DABES. f. f. Terme de Relation. C'est le nom du sixième des dix mois dont l'année des habitans de l'île Formose est composée. Voyez la Description de cette Ile, imprimée à Amsterdam en 1705.

DABIR ou DÉBIR. Ville dans la Terre Sainte. *Dabir, Débir*. Il y en avoit deux de ce nom. L'une étoit dans la tribu de Juda. *Jos. XII. 13.* ç'avoit été une ville Royale sous les Chananéens : elle fut prise, & son Roi défait par Josué. *Jos. X. 38. XII. 13.* Elle fut donnée à la Tribu de Juda, comme il paroît par Josué XI. 21. XIII. 26. & XV. 7. Le P. Lubin prétend qu'elle passa ensuite à la Tribu de Siméon. Je ne fais sur quoi il se fonde. Quoi qu'il en soit, elle fut enfin Lévitique assignée aux enfans d'Aaron. *Jos. XIII. 15. 1. Paral. VI. 58.* *Dabir* eut encore deux autres noms, *Carioth-Senna, Jos. XV. 49. & Cariath-Sepher, Jos. XV. 15. Jug. I. 11.* Voyez ces mots. *Dabir* étoit dans les montagnes.

L'autre *Dabir*, que les Septante appellent $\Delta\alpha\beta\iota\rho\theta$, *Daibon*, étoit à l'orient du Jourdain dans la Tribu de Gad, *Jos. XIII. 26.* Elle avoit été aux Amorhéens d'au-delà du Jourdain, comme Adrichomius l'a remarqué.

Ce nom vient de l'Hébreu דבַר, *dabar*, c'est-à-dire *parler*, & signifie *parole, discours, oracle* ; peut-être parce que, sous les Chananéens idolâtres, il y avoit des oracles dans ces villes.

DABO. Voyez DACHSBOURG.

D'ABONDANT. adv. De plus, outre cela. *Praterèd, insuper.* Il vieillit ; & n'est plus en usage qu'en style de Bulles, d'Ordonnances, de Réglemens, &c.

D'ABORD, & mieux *dabord* sans apostrophe ; V. ABORD.

D'ABORD - QUE. conjonct. Aussi-tôt que. Voyez ABORD.

DABOUI. f. m. Toile de coton qui se fabrique aux Indes Orientales.

DABOUL. Voyez DABUL.

DABUH ou DABACH. f. m. Sorte d'animal qui naît en Afrique, qui est de la grandeur d'un loup, & presque de la même forme ; mais il a des pieds & des mains comme un homme. Il tire les corps morts des sépulchres, & les mange. Il est si charmé du son des trompettes & des tymbales, que c'est en jouant de ces instrumens que les Chasseurs le prennent. ABLANC.

Les Arabes le nomment Hyene, les Africains Tesh.

DABUL ou DABOUL. Ville de la presqu'île de l'Inde deçà le Gange. Elle est dans le Royaume de Décan à l'embouchure de la rivière d'Halevrako. *Dabul* a un fort bon port ; elle est marchande & fortifiée. MATY. V. Mandeslo, *Voyage des Indes*. Lat. nord 18. d. selon Delisle.

DABUSIJAN ou DABUSCA. Ville de la grande Tartarie. *Dabuscia*. D'Herbelot dit qu'Abulfeda la place à 88. d. 55. min. de longitude, & 39. d. 40. ou 50. m. de latitude.

DABUSIYAH ou ALDABUSIYAH. Ville de la petite Tartarie, dans la Transoxane, entre Bochara & Samarkande.

D A C.

DACA. f. f. Grande Ville des Indes sur le bord du Gange, Voyez TAVERNIER, *Voyages des Indes*. T. II. Liv. I. ch. 8.

D'ACCORD. Espèce d'adverbe. Terme de commerce & de compte. C'est une conformité & égalité dans

le calcul que font deux marchands & Négocians. Un Marchand écrivant à son Correspondant, dit qu'il a trouvé la facture de son ami *d'accord*, & que son compte à lui envoyé s'est trouvé *d'accord*, c'est-à-dire tout conforme au sien.

☞ **D'ACCORD** est aussi une expression adverbiale par laquelle on fait entendre qu'on approuve, que l'on ne conteste point ce qu'on dit. *Voyez* ACCORD.

DACE. f. f. Imposition ou taxe qui se met sur le peuple *Tributum*.

Nicod croit que ce mot vient de *tributum indicere*. Vossius croit qu'il vient du Latin *datia*, à *dando*, comme *tributum à tribuendo*; parce qu'autrefois elles étoient gratuites, & se payoient volontairement aux Seigneurs. On l'a appelé aussi en Latin moderne *data à datio*.

DACE. f. m. & f. Peuple qui habitoit la Dacie. *Dacus*. Les *Daces* étoient voisins du Danube & de la forêt Hercinie. On dit qu'ils se retirèrent dans la suite sur les côtes de Norwége. Dion, Strabon, & Appien, disent que les *Daces* étoient Gètes, que les Romains appeloient *Daces* les Gètes d'au-delà du Danube. Les Gètes étoient Scythes, ainsi les *Daces* l'étoient aussi, comme dit Cluvier, *Introd. Géog. L. IV. c. 18*. Strabon, dit qu'ils s'étoient appelés auparavant *Daves*, *Davi*; que c'est pour cela que *Dave* chez les Athéniens, & dans les Comédies, est un nom d'esclave. Les *Daces* eurent leurs Rois jusqu'à la fin du premier siècle de l'Eglise. Le dernier fut Décébale, que Trajan vainquit. Cette victoire lui acquit le nom de Dacique, que nous lui voyons sur ses médailles la 7^e. année de sa Puissance Tribunitienne; l'année d'avant son 5^e. Consulat. IMP. CÆS. NERVA TRAJANUS AUG. GERM. DACICUS P. M.) (TR. P. VII. IMP. III. COS. III. DES. V. P. P. dans Mezabarba, p. 152. Alois la Dacie fut réduite en Province Romaine. Les *Daces* étoient brutaux & cruels. On dit qu'ils furent convertis par St. Nicétas. Ils s'imprimoient des marques sur le corps par la ponction, comme encore plusieurs Américains. Quelques-uns disent que les *Daces* étoient ceux que les Grecs ont appelés *Δασι*, *Dai*; Saumaïse le nie. Plin., Liv. IV. c. 12. & XXII. c. 1. Ptolomée, Liv. III. c. 8. Dion, Liv. LXVIII. Cluvier, *Germ. Ant.* Saumaïse sur Solin, p. 38. 39. 795. parlent des *Daces*.

DACE, ou **DACIE**. Ancien nom d'un pays de l'Europe. *Dacia*. La *Dace* étoit bornée au nord par le mont Darphate, & par une partie de la rivière de Tyras, ou Niefter, qui la séparoient de la Sarmatie Européenne. Au couchant le Tibisque, ou la Teisse la séparoit des Jaziges Metanattes. Au midi le Danube la séparoit de la haute & basse Mésie: au levant cette même rivière avec l'Hiérassus, aujourd'hui le Pruth, la séparoit des Gètes. Ainsi l'ancienne *Dacie* renfermoit toute la partie de la haute Hongrie qui est à l'orient de la Teisse, avec la Transilvanie, la Valaquie, & la Moldavie. MATY. Trajan réduisit la *Dacie* en Province, & c'est en mémoire de cette expédition qu'on lui éleva la colonne Trajanne. Aurélien en tira une Colonie à laquelle il fit passer le Danube, & qu'il plaça entre les deux Mésies. Il lui donna son nom, & pour la distinguer de l'ancienne *Dace*, il l'appela *Dacie Aurélienne*, *Dacia Aureliana*. La Capitale de l'ancienne *Dacie*, étoit Zarmisogétuse, que Trajan nomma *Ulpia Trajana*; & que l'on a aussi appelée Varheli. La *Dacie* Aurélienne se divisoit en Alpestre, *Alpestris* & en Ci-Instrienne, *Cis-instriensis*, laquelle se divisoit en Ripense, *Ripensis*, ou Pannodacie, comme qui diroit *Dacie* Pannonienne & en Méditerranée ou Gépide. Cluvier dans son *Germania Antiqua*, p. 14. croit que les *Daces* & les Gètes étoient le même peuple.

Hadrien, Antonin Pie & Trajan Dèce, ont au revers de quelques-unes de leurs médailles **DACIA**. Le type dans celle d'Hadrien est une figure virile

sur des montagnes & des rochers, tenant de la main droite une aigle légionnaire, & à la gauche une palme, ou quelque chose de semblable, & dans l'exergue **DACIA**. *Voyez* PATIN, T. I. p. 191. 192. Mezabarba, p. 173. Sur celles d'Antonin, cette figure de soldat tient de la main droite un casque renversé, & de la gauche un *lobarum*. Dans Trajan Dèce il y a **DACIA**, **DACIA CAPTA**, **DACIA FELIX**.

Un des fleuves principaux qui arrosent la *Dace*, est le Marise, *Marisus*, que les Allemands appellent *Marish*, & les Hongrois *Maros*, ou *Marons*. Plin., L. IV. c. 12. Ptolomée, L. III. c. 8. Strabon, L. VII. Cluvier, *Introd.* L. IV. c. 18 décrivent la *Dacie* Méla n'en dit pas un mot.

DACE. f. m. Nom d'homme. *Dacius*. S. *Dace*, Evêque de Milan, mourut à Constantinople, où il étoit allé pour l'affaire des trois Chapitres. S. Grégoire parle de ce voyage, en ses Dialogues. C'est à lui que s'adresse la seconde lettre du XII^e. Livre du Registre de ce même S. Pape. On garde à Milan une Chronique en manuscrit, qu'on nomme la Chronique de Saint *Dace*, & qui a été citée sous son nom par Possevin, par Aubert le Mire & par Ughel, quoiqu'elle ne soit pas de lui. On peut voir le jugement qu'en porte D. Mabillon au commencement du premier Tome de ses Annales. Cette Chronique est de trois Auteurs, un ancien Landulf, un Arnou & un autre Landulf; ce qui a donné occasion de l'attribuer à S. *Dace*, c'est la conformité de son nom avec celui d'Idace, grand Chronologue, Evêque en Espagne. *Chastelain Martyr. T. I. p. 245*.

Il y a encore un autre S. *Dace*, *Dacius*, dans le Martyrologe Romain au vingt-septième de Janvier, mais c'est une faute de Galésinius, qui a lu *Dacius* pour *Dativus*, Datif. V. CHASTELAIN.

DACHAW. Petite Ville d'Allemagne dans le Duché de Bavière, sur la rivière d'Amber ou Amper: à deux milles de Munich.

DACHSBOURG, ou **DABO**. Petite Ville de la haute Alsace. *Dachspurgum*, *Dachsburgum*. Cette place est située sur un rocher, & appartient au comte de Linage. MATY.

DACHSTEIN, ou **DAGOBERSTEIN**. Petite ville de la basse Alsace dans l'Evêché de Strasbourg. *Dachsteinum*; *Dagoberti Saxum*. Cette ville, qui a pris son nom de Dagobert Roi de France, son Fondateur, avoit un bon château, que les François ont ruiné. MATY.

DACIE. adj. *Voyez* DACE.

DACIQUE. f. m. & f. Titre d'honneur accordé à un Général pour avoir vaincu les *Daces*. Vainqueur des *Daces*. *Dacicus*. Ce titre, comme nous l'avons dit, fut déferé à Trajan l'année VII^e. de sa puissance Tribunitienne. Juvénal parle de la guerre des *Daces*, Sat. IV. III. & du titre de *Dacique* joint à celui de Germanique sur la monnoie. Sat. VI. 204.

Cum lance beatâ

Dacicus & scripto radiat Germanicus auro.

L'Auteur du Commentaire à la Dauphine prétend que cela marque une monnoie de Domitien, sur laquelle il avoit les titres de *Dacique* & de Germanique: c'est une erreur. Domitien a le titre de Germanique, mais jamais celui de *Dacique*; Trajan est le premier qui l'ait porté: & ceci est une preuve que Juvénal non-seulement a vécu sous Trajan, mais que sa IV^e. & sa VI^e. satire n'ont été faites qu'après l'année VII^e. de la puissance Tribunitienne de ce Prince. Quand dans un riche bassin on voit rayonner sur l'or ciselé l'image de Domitien *Dacique* & Germanique. DE MAROLLES.

☞ **DACOS**. *Voyez* DAX.

DACROIDE. adj. Terme de Médecine, ou de Chirurgie, qui se dit des ulcères qui jettent continuellement de la matière. BLANCHARD, HARRIS.

Ce mot vient du Grec *δάκρυον*, larme, & *ἵδρις*;

forme. Ces ulcères pleurent une matière en forme de larmes.

DACTE. f. f. Voyez **DATTE** ; c'est la même chose.

DACRUE. Ville d'Afrique dans la Nubie.

DACTYLE. f. m. Nom que portoient les premiers Prêtres de la Déesse Cybèle. On les appeloit *Daçtyles* Idéens, *Daçtyli Idai*, comme on appeloit Cybèle Idéenne, *Idæa*, parce qu'elle étoit principalement honorée sur le mont Ida en Phrygie. On leur donna le nom de *Daçtyles*, parce que, pour empêcher que Saturne n'entendit les cris de Jupiter que Cybèle leur avoit confiés, ils chantoient je ne fais quels vers de leur invention, & dont les mesures inégales imitoient les temps du pied appelé *Daçtyle*. C'est au moins ce qu'en dit le Grammairien Diomède. Un Sophocle cité par Strabon. L. X. prétendoit qu'on les appela *Daçtyles* du mot Grec *δακτυλος*, signifiant *doigt*, parce qu'ils étoient d'abord autant que l'homme a de doigts aux mains ; c'est à dire dix, cinq garçons & cinq filles. Il ajoutoit qu'on leur devoit l'invention du fer, & l'art de le fabriquer, & de plusieurs autres choses utiles à la vie. D'autres en mettoient plus ou moins de dix, & varioient sur leurs noms, comme sur le nombre de ces premiers adorateurs de Cybèle. Les uns les faisoient originaires de Phrygie au pied du mont Ida, d'autres disoient qu'ils y étoient venus d'ailleurs.

Du reste tous les Auteurs que Strabon avoit vus convenoient 1°. Qu'ils avoient les premiers travaillé en fer près du mont Ida ; que c'étoient des imposteurs, qu'ils avoient été Ministres de la mere des Dieux, ou de Cybèle, qu'ils demeuroient au pied du mont Ida en Phrygie, en comprenant la Troade dans la Phrygie, ils conjecturoient aussi, non pas comme on le dit communément, que les Curètes & les Corybantes étoient les mêmes que les *Daçtyles* Idéens, quoique cela puisse aussi avoir un bon sens ; mais que les Curètes & les Corybantes étoient leur postérité ; que d'abord cent hommes nés en Crète furent appelés *Daçtyles* Idéens, que ceux-ci eurent neuf enfans qui furent les Curètes ; & que chacun des Curètes eut deux fils, qui furent aussi appelés *Daçtyles* Idéens. Strabon ne rapporte les noms que de quatre, qui sont Salaminus, Dammance, Hercule, & Acmon. Je ne fais encore où l'on prend les autres. M. Beger fait les *Daçtyles* inventeurs de l'art de lancer des flèches.

DACTYLE. f. m. Terme de Prosodie Grecque & Latine. Pied ou mesure de vers, composée d'une syllabe longue suivie de deux brèves. *Daçtylus*. Les vers hexamètres doivent finir par un *Daçtyle* & un spondée. Le *Daçtyle* étoit, dit-on, une invention de Denys, qui rendoit des oracles à Delphes avant Apollon, en vers de cette mesure.

DACTYLE, étoit encore chez les Grecs une sorte de danse, que dansoient sur-tout les Athlètes, dit Hétychius.

DACTYLE, est aussi le fruit du palmier. On l'appelle plus communément *datte*. *Daçtylus*. Voyez **DATTE**.

DACTYLE. f. f. Coquillage. Voyez **MANCHE DE COU-TEAU**.

DACTYLIOMANCE ou **DACTYLIOMANTIE.** f. f. Sorte de Divination qui se fait par les anneaux fondus durant le temps de certaines constellations, ou auxquels quelques pactes, ou quelques charmes sont attachés. *Daçtyliomantia*. La *Daçtyliomantie* consistoit essentiellement à tenir un anneau suspendu par un fil délié au-dessus d'une table ronde, sur laquelle il y avoit différentes marques & les 24. lettres de l'alphabet peintes sur le bord de la table. On faisoit sauter l'anneau, qui venoit enfin s'arrêter sur quelque une des lettres, & ces lettres assemblées composoient la réponse que l'on demandoit. Cela étoit précédé & accompagné de plusieurs cérémonies superstitieuses. L'anneau étoit consacré auparavant avec bien des mystères & beaucoup d'art ; celui qui le tenoit, n'étoit vêtu que d'ha-

bits de linge ; sa chaussure étoit de toile ; il avoit la tête ratée tout-autour, il portoit en main des verveines. Il appaioit le Dieu par des formules de prières faites exprès. Ammien Marcellin décrit ces superstitions dans son XXIX^e. Livre, en parlant du successeur de Valens, & il en parle encore dans son XXXI^e. Livre.

On rapporte à la *Daçtyliomantie* tout ce que l'on dit du fameux anneau de Gygès, par le moyen duquel il se rendoit invisible, en tournant le chatou. **DACTYLIOMANCIEN**, ou **DACTYLIOMANTIEN.** adj. Celui qui se vante de deviner par le moyen des anneaux.

Ce mot Grec, est composé de *δακτυλιος*, anneau, qui vient de *δακτυλος*, doigt, & de *μαντεία*, divination, dérivé de *μαντις*, devin.

DACTYLIQUE. adj. Qui appartient au dactyle, qui a rapport au dactyle, qui est composé de dactyles. *Daçtylicus*. Il y avoit autrefois des flûtes *daçtyliques*, comme il y en avoit de *spondaiques*. Les flûtes *daçtyliques* avoient des intervalles inégaux, comme le pied nommé dactyle à des temps inégaux ; & c'étoit là ce qui leur avoit fait donner le nom de *Tibia daçtylica*, flûtes *daçtyliques*. Voyez **SCALIGER**, *Poëtic. L. I. c. 20.* On pourroit appeler *daçtyliques* les vers hexamètres qui finissent par un dactyle au lieu d'un spondée, comme on appelle spondaiques ceux qui ont un spondée au cinquième pied, au lieu d'un dactyle qu'ils devoient avoir, *Enéide VI. 33.*

Bis patria cecidere manus : quin protinus omnia Perlegerent oculis.

Est un vers *daçtylique*.

DACTYLOMANCE. Voyez **DACTYLIOMANCE**.

DACTYLONOMIE. f. f. Science de compter par les doigts. *Daçtylonomia*. On donne 1, au pouce de la main gauche ; 2, à l'index, & ainsi de suite jusqu'au pouce de la main droite qui est le dixième, & qui a par conséquent le zero 0. Manière de compter fort incommode. Ce mot est formé de deux mots Grecs *δακτυλος*, doigt, & *νομός*, loi.

DAD.

DADA. f. m. Terme enfantin, qui signifie un cheval, & le plus souvent un cheval de carte. *Equus*. On a mis cet enfant à *dada*, pour dire, à cheval. Voiture l'a employé quand il a dit :

. . . . son *dada*
Demeura court à Lérida.

Ducerceau a aussi employé ce mot dans le style badin.

*Voilà déjà mon volontaire ;
Suivi de son papa mignon,
A dada sur un grand bâton.*

DADAIS. f. m. On appelle ainsi un niais, un nigaud ; un homme décontenancé. C'est un *dadais*, ce n'est qu'un grand *dadais*. Il est du style familier. Laifons-là le pauvre Jupiter, c'est bien le plus sot *dadais* de tous les Dieux qu'on introduit dans la Comédie de Momus Fabuliste. *Merc. de Janv. 1720.*

DADES. f. pl. ou *Dadis*. *Δαδεις*. Fête célébrée tous les ans durant trois jours avec des torches allumées appelées en Grec *Δαδεις*, d'où elle a pris son nom. (*Lucian. in Pseudomante.*) Le premier jour étoit consacré à faire mémoire des douleurs de Latone dans son enfantement, & de la naissance d'Apollon & de Diane. Le second on célébroit la naissance de Glycon & des Dieux ; le troisième étoit destiné à honorer le mariage d'Odalire, fils d'Esculape, & d'Olympias, mere d'Alexandre. Pottetus, *Archæolog. Græc. L. 2. c. 20.*

DADON. f. m. *Dado*, ou AUDEON. *Audoënus*. S. *Dadon*, natif de Sens, fils de S. Autaire, & de Ste. Aige, & compagnon de S. Eloi, fut considéré à la Cour de Dagobert I. & élu Archevêque de Rouen en 646. Il assista en 650. au Concile de Châlons, & en 662. à celui de Clichy-la-Garenne. C'est lui qui est Auteur de la vie de S. Eloi, son ami, rapportée par Surius: & à ce que l'on dit, d'une de S. Remi, qui est dans l'Abbaye de S. Gal en Suisse. S. *Dadon* mourut le 24. Août 677.

Apparemment de S. Audeon on a fait successivement *Saint Audon*, *Sain-l'audon*, *Sain-Tadon*, *Sain-Dadon*, *Saint-Dadon*.

DADON, ou **DEDON**. Ville d'un Pays de l'Afrique intérieure, que les Arabes appellent *Vaconack*. **DADUQUE** ou **DADOUQUE**. f. m. Terme de Mythologie. Prêtre de Cérès. *Daduchus*. Cérès, ayant perdu sa fille Proserpine, se mit à la chercher au commencement de la nuit, disent les fables. Pour le faire dans les ténèbres, elle alluma une torche, & commença ainsi ses courses par le monde. C'est pour cela qu'on la représentoit toujours un flambeau à la main. C'est aussi pour cela, & en mémoire de ce prétendu fait, que dans les sacrifices & dans les fêtes de cette Déesse, ses Prêtres couroient dans son temple une torche à la main en cette manière. L'un d'eux prenoit sur l'Autel une torche allumée, & la tenant à la main, il couroit jusqu'à un certain endroit du Temple, où il la donnoit à un autre, en lui disant: *Tibi trado*. Celui-ci couroit de même & la donnoit à un troisième, & ainsi des autres. Cette cérémonie fit donner à ces Prêtres le nom de *Daduques*, qui signifie *porte-flambeau*, *porte-torche*. Au reste, les *Daduques* étoient des gens honorables & distingués, & il ne faut pas les confondre avec d'autres Ministres de la même Divinité appelés *Métragyrtes*, qui étoient vils & méprisés.

Ce mot est Grec, formé de *δαρ*, qui signifie proprement un bois onctueux & résineux, tel que le picea, le pin, & les autres dont les anciens faisoient leurs torches, & de-là il se prend pour une torche & un flambeau; & de *ἵκω*; *Paï*, *je tiens*, *je porte*; *δαδύκος*, *Daducque* Porte-flambeau.

DADUQUE, étoit aussi, selon *Alex. ab Alex. II. C. 8.* le Grand Prêtre d'Hercule chez les Athéniens.

C'étoit la coutume de porter des flambeaux, non-seulement dans les sacrifices de Cérès, mais encore dans les Panathénées, les fêtes de Vulcain, & celles de Prométhée. Ce fut même dans celles de Vulcain que cette cérémonie fut d'abord pratiquée, parce qu'on le regardoit comme l'inventeur & le Dieu du feu. Mais je ne trouve point que les ministres de ces fêtes aient été appelés *Daduques*.

DAËZAJIE. f. f. Monnoie d'argent, qui a cours en Perse. Elle vaut cinq mamoudis.

DAFAR. *Daphar*. C'étoit la capitale des Homérites, peuples de l'Arabie heureuse, aujourd'hui l'Yémen, situés sur la côte orientale de cette contrée, au-delà du détroit du Golfe Arabique, aujourd'hui détroit de Babel-Mandel, ou de la Mecque. Le Prince des Homérites fit bâtir trois Eglises, l'une dans la ville capitale de toute la nation, nommée *Dafar*, ou *Tafar*. **FLEURY**.

DAG.

DAGGIAL, ou **DEGGIAL**. f. m. C'est le nom que les Mahométans donnent à l'Antechrist, qu'ils appellent ou simplement *Daggial*, c'est-à-dire *menteur*, *imposteur* ou *almassi al Daggial*, c'est-à-dire *faux Messie*. Les Mahométans croient que *Daggial* doit venir à la fin du monde, & que JESUS-CHRIST, qui n'est pas mort, selon eux, viendra le combattre dans son second avènement; qu'après l'avoir vaincu, il mourra effectivement. *Voyez* III. D'HERBELOT.

Ce mot vient de l'Arabe *دجال*, *dajiala*, qui signi-

fie proprement, enduire quelque chose de poix, & par métaphore, couvrir quelque chose sous de fausses apparences, mentir, tromper. *Lexic. Jussu specie*, *decepit*, *mentitus est*. Les Arabes écrivent ce nom *دجال*; *Daggial*. Il signifie aussi un homme qui n'a qu'un œil, & qu'un sourcil, un Cyclope; & les Mahométans s'imaginent en effet que l'Antechrist fera tel.

DAGHESTAN. Province d'Asie entre la mer Caspienne qu'elle a à l'Orient, & le mont Caucase, qui la borne à l'Occident. Elle a au Septentrion les Circasses, & au midi le Schirwan, Province de Perse. Les habitans de ce pays se nomment *Daghestan Tatar*, Tatars de *Daghestan*, ou Tatars montagnards. Les Perses les appellent *Lesgi*. *Taiku* est la ville principale du *Daghestan*.

DAGHO, ou **DAGO**. Ile de la mer Baltique, sur les côtes de la Livonie, dont elle dépend. *Daghoa*.

DAGIE, ou **THAGIE**. Ville d'Afrique, dans la Province de Tremecen, au Royaume de Fèz.

DAGNO, ou **TERMIDAVA**. Petite ville de Turquie en Europe, *Dagea*, *Termidava*. Elle est dans l'Albanie.

DAGOBERT. f. m. & nom propre d'homme. *Dagobertus*. Il y a deux de nos Rois qui ont porté le nom de *Dagobert*. *Dagobert I.* regna 14. ans, selon quelques-uns, & 16. selon d'autres. Il commença en 632. selon la Chronique de Du Tillet. Sous *Dagobert I.* qui avoit cinq femmes à la fois, & un Serail de concubines, on se plongea dans la débauche. **LE GENDRE**. *Dagobert* aimoit les lettres. **Id.** *Dagobert II.* commença à regner en 716. **DU TILLET**. On appelle *Dabert* un Saint Evêque de Bourges, nommé *Dagobert*. *Voyez* **DABERT**.

Pour marquer qu'une chose est fort vieille, antique, usée, on dit proverbialement & populairement qu'elle est du temps de *Dagobert*.

DAGON. f. m. Faux Dieu des Philistins. *Dagon*. Ce Dieu étoit honoré sur tout à Azot, où il avoit un temple, comme il paroît par le Ch. V. du I. L. des Rois. C'est-là que l'Arche de Dieu fut amenée & placée, après que les Philistins l'eurent prise, sous le Grand-Prêtre Héli, Juge du peuple d'Israël. Les Philistins ayant donc pris l'Arche de Dieu, l'emmenèrent de la Pierre du secours à Azot. Ils mirent l'Arche de Dieu qu'ils avoient prise dans le Temple de *Dagon*, & la placèrent auprès de *Dagon*. Le lendemain ceux d'Azot s'étant levés dès le point du jour, trouverent *Dagon* qui étoit tombé le visage contre terre devant l'Arche du Seigneur, ils le releverent & le remirent à sa place. Le jour suivant s'étant encore levés de bon matin, ils trouverent *Dagon* couché par terre sur le visage devant l'Arche du Seigneur; mais la tête & les deux mains en ayant été coupées, étoient sur le seuil de la porte, & le tronc seul de *Dagon* étoit demeuré en sa place. C'est pour cette raison que les Prêtres de *Dagon*, & tous ceux qui entrèrent dans son temple dans Azot, ne marchent point sur le seuil de la porte. **SACY. 1. des Rois 1. V. 2. 3. 4. 5.**

On prétend, après les Rabbins, que ce Dieu étoit représenté comme on représente les Tritons: c'est-à-dire sous la forme d'homme depuis la tête jusqu'à la ceinture, & le reste en forme de poisson. Cela est fondé sur la signification de ce mot, qui en Hébreu veut dire poisson. Au Ch. V. du I. L. des Rois, v. 4. où nous traduisons, & le tronc seul de *Dagon* étoit demeuré en sa place, il y a dans l'Hébreu *רק רגליו נשא עליו*, *seulement Dagon étoit demeuré sur lui*. **R.** David Kimhhi veut qu'on traduise; *seulement la forme de poisson étoit restée en lui*, c'est-à-dire qu'il n'étoit resté à sa place que la partie d'en-bas, semblable à un poisson.

Le mot *Dagon* est masculin en Hébreu; ainsi *Dagon* étoit un Dieu. Les Septante & la Vulgate suivent ce sentiment, aussi-bien que Philon de Biblos qui interprète *Dagon*, *blé*, *froment*, *Δαγών* & *Ζιτών*, & qui veut qu'il fût fils du Ciel, & qu'il eût été ainsi appelé, parce qu'il étoit l'inventeur du blé. Car

דגן, *dagan*, en Hébreu, signifie *blé, froment*. C'est ainsi, & pour la même raison, que ceux de Syracuse appelloient, Cérès *Σιρο*. Le même Philon dit que *Dagon* passoit aussi pour être l'inventeur de la charnue, & que pour cette raison on le nommoit *Σας Αγορεύς*. C'est une erreur de Philon de dériver *Dagon* de דג, *dagan*, blé, froment, il vient de דג, *dag*, ou דגה, *dagah*, poisson.

Selden, *De Diis Syr. Syntag. II. C. 3.* où il traite de ce Dieu, croit que l'Oannis des Babyloniens, dont Bérofe, Apollodore & Polyhistor faisoient mention, est la même chose que *Dagon*. Il prend encore que *Dagon* est la même chose que *Atergatis*, *Aadadaga* & *Derceto*, noms que les Européens ont fait, selon lui, par corruption de *Adir-Dagan*, c'est-à-dire, le grand, le magnifique *Dagon*; qu'il n'étoit point extraordinaire que la même Divinité fût Dieu en un endroit & Déesse en un autre; ou Dieu en un tems & Déesse en un autre. Mais Bochart & d'autres Auteurs croient que *Dagon* & *Atergatis* sont deux Divinités fort différentes; que dans Philon de Biblos, *Dagon* est frere de Saturne, *Atergate* est sa femme. Au sentiment de Vossius, ce Dieu contenoit le Dieu Lunus, ou la Lune, comme principe actif, & la Mer comme, principe passif. A raison de l'un il étoit mâle, & c'étoit un Dieu; à raison de l'autre, il étoit femelle & Déesse. Saumaïse croit que *Dagon* est la même chose que דגון, qui étoit une espèce de grand poisson, *Cetc*, & que le *Dagon* d'Azot, le Céto de Joppé, & le *Derceto* des Ascalonites, n'étoit qu'une même Divinité. Voyez Bochart, *Chan. L. II. C. 2.* Selden, *De Diis Syr. Synt. II. C. 3.* Vossius *de Idôl. L. I. C. 22. L. II. C. 76. L. IX. C. 10.* Saumaïse sur Solin, *p. 574.* & ci-dessus au mot *ATERGATIS*. Drusius croit que le château que l'Auteur du premier Livre des Machabées, *XVI. 15.* appelle *Doch*, ou *Δοκ*, est le même que Joseph nomme *Dagon*, *Antiq. Jud. L. XIII. C. 15.* Ainsi *Doch* & *Dagon* seroient le même nom, ou deux noms du même Dieu; mais voyez *Doc*.

Le Temple de *Dagon* s'appelloit *Beth Dagon*, nom purement Hébreu, qui signifie *Maison de Dagon*, il étoit à Azot, & il en est parlé au I. Livre des Machabées *X. 83.* & au I. Livre des Rois *C. 5.* ci-dessus. Les Philistins faisoient des Fêtes en l'honneur de ce Dieu: elles consistoient en sacrifices & en festins, comme il est marqué *Jug. XVI. 23.*

DAGORNE. f. f. Une vache à qui on a rompu une corne. *Vacca cornu altero mutilata.*

DAGORNE, est aussi un terme populaire & injurieux qu'on dit à une femme vieille, laide & de mauvaise humeur; ce qui vient d'un vieux mot Lorrain, qui signifie une *couenne de lard*, à cause que les vieilles ont d'ordinaire la peau fort vilaine. *Anus morosa.*

M. Huet prétend qu'on a dit *dagorne* pour *dragone*.

DAGOUTHAH. Ville d'Afrique, la dernière de ces Pays, & la plus proche de l'embouchure du grand fleuve nommé Niger, aujourd'hui Senega. Elle est à 30 milles de l'île de Comor.

DAGUE. f. f. Gros poignard dont on se seroit autrefois dans les combats singuliers. *Sica, Pugio.* Il lui donna plusieurs coups de *dague*. Il rapporta qu'il avoit trouvé force traits, force *dagues*, & force épées émouluës. **TALEMAN.**

DAGUE A ROUELLE. f. m. C'étoit un ancien poignard assez long, qui étoit monté d'une rouelle fort large, qui lui seroit de garde. Il fut introduit par Louis XI. Il étoit aboli du temps de Marot, & passoit déjà pour un antiquaille; & c'est en ce sens que ce Poète l'applique à une vieille méditante. *Notes sur Cl. Marot.*

Ce mot selon Ménage, vient de l'Allemand *daghe* & *daggen*; qui signifie la même chose. La basse Latinité s'est servie aussi du mot de *daga*, *dagger*, *daggerius*, *dagardum*. D'autres disent qu'il vient

de *taga*, quod sit ad tangendum paratior, ou de *dagua*, quod acuta sit. Du Cange dit que ce mot vient du Bas-Breton *deger*, & qu'on l'appelloit en vieux François *Badelaire*, en Latin *pugio*. D'autres le dérivent à *Dacis*, parce que c'étoit leur arme ordinaire; d'autres de l'Hebreu *dacach*, qui signifie *acuere*; d'autres enfin, comme Guichart, de *dacar*, qui signifie *confodere*.

DAGUE, en termes de Vénérie, est le premier bois que porte le cerf de deux ans, & où commence les perches qui sont sans cors ni chevillures. *Ferula.* On les appelle ainsi, parce qu'elles sont pointues comme des *dagues*.

DAGUES, en termes de chasse, est un nom qu'on donne quelquefois aux défenses du sanglier. *Apridentes falcati.*

DAGUE, en termes de Marine, est un bout de corde dont le Prevôt donne des coups aux Matelots qui ont fait des fautes.

DAGUE. Terme de Relieur. Demi-espadaon emmanché par les deux bouts d'une poignée de bois, dont on se sert pour racler les veaux & enlever ce que le Tanneur y a laissé d'ordure. On dit une *dague* à ratisler. **ENCYC.**

On dit proverbialement d'un homme grossier qui fait faire le fin, qu'il est fin comme une *dague* de plomb.

DAGUER. v. a. Frapper avec une *dague*. *Aliquem scâ, pugione configere.* Ce mot est vieux & hors d'usage.

DAGUER. v. n. Terme de Fauconnerie, se dit de l'oiseau qui va à tire d'aile, qui vole de toute sa force, & travaille diligemment des pointes des ailes. *Pernicissimis alis deserti.*

DAGUER. v. n. Terme de Vénérie. C'est le terme dont on se sert pour exprimer l'action du cerf lorsqu'il s'accouple avec la biche pour la génération. Le cerf est si chaud, qu'un Piqueur assura le Roi Louis XIV. qu'il en avoit vu un *daguer* quatorze fois dans une nuit. Ce mot, selon Ménage (*Diçl. Etym.*) est tiré de la ressemblance du membre du cerf à une *dague*. C'est peut-être de ce mot qu'on appelle un cerf d'un an *Daguet*.

DAGUET. Terme de Vénérie. Jeune cerf qui est à sa première tête, qui pousse son premier bois. *Cervus bimus, subulo.*

D'AGUET. adv. Sourdement, en cachette. *Clam, furtim, occultè.* Il s'en est allé, il a tiré ses chaufses *d'aguet*.

Il n'est point d'usage.

D A I.

DAIBUTH, ou **DAIBOTH.** f. m. Si l'on en croit les Auteurs du Moréri, c'est un faux Dieu des Japonois, qui est honoré principalement à Méaco, où il a un temple; mais si l'on consulte les Historiens du Japon, *Daibuth* signifie un Temple dans lequel il y a une Idole; & ce prétendu Dieu honoré principalement à Méaco, étoit un temple que Taicosama bâtit à Méaco, & qui brûla. Voyez Bartoli, *Dell. Hist. della Comp. di Giesu Asia P. II. p. 501.*

DAIGNER. v. n. Avoit la bonté, vouloir bien faire une chose en faveur de quelqu'un, s'abaisser jusqu'à vouloir bien la faire. *Dignari.* Il se dit d'un supérieur à un inférieur. Je ne mérite pas que vous entriez chez moi, mais, Seigneur, daignez dire une parole, & ma fille sera guérie, disoit le Centurion, en Saint Mathieu. Ce que je vous demande est si peu de chose, que je ne daigne pas vous en prier. *Daigneriez-vous bien vous abaisser jusqu'à moi?*

Daignerez-vous compter les jours de mon absence;
RAC.

Avec deux mots que vous daignâtes dire,
Vous fûtes arrêter mes veines pour jamais. **VOIT.**

DAIL. f. m. Terme de Conchiliologie. C'est le nom d'un coquillage dont il est parlé dans l'histoire de l'Académie des Scienc. de 1710. p. 14. d'après M. de Reaumur. Le *dail* ne se trouve jamais qu'enfoncé dans la glaise, ou dans la banche qui n'est, selon M. de Reaumur, que de la glaise durcie. La figure du *dail* & de son trou est à peu-près celle d'un cône tronqué, dont la petite base est toujours en haut, & par conséquent il ne sort jamais de son trou. Il l'augmente par le bas à proportion qu'il croît, par le moyen d'une espèce de pied fait en losange qu'il fait sortir par le bas de sa coquille. M. de Reaumur conjecture que les *dails* vivent longtemps, & juge de la profondeur où ils se tiennent par la longueur des tuyaux dont ils se servent pour rejeter l'eau, ainsi que font le coutelier, le sourdou, le lavignon, & autres coquillages.

D'AILLEURS est quelquefois adjectif de lieu, & signifie d'un autre côté, d'un autre endroit. Je ferai venir *d'ailleurs* ce que vous demandez.

Quelquefois il signifie la même chose que d'une autre cause, d'un autre principe. Vous avez tort d'attribuer votre disgrâce aux propos qu'il a tenus; elle procède *d'ailleurs*.

Quelquefois ce mot est synonyme à *de plus* & *outre cela*. Ils signifient tous trois surcroît ou augmentation, avec cette différence, dit M. l'Abbé Girard, que *de plus* s'emploie fort à propos lorsqu'il est question d'ajouter encore une raison à celles qu'on a déjà dites. Il sert précisément à multiplier, & n'a rapport qu'au nombre. *D'ailleurs* est à sa place, lorsqu'il s'agit de joindre une autre raison de différente espèce à celles qu'on vient de rapporter. Il sert proprement à rassembler, & a un rapport particulier à la diversité. *Outre cela* il est d'un usage très-convenable, lorsqu'on veut augmenter par une nouvelle raison la force de celles qui suffisoient par elles seules. Il sert principalement à renchérir, & a un rapport spécial à l'abondance.

Il y aura toujours des guerres entre les hommes parce qu'ils sont ambitieux, que l'intérêt les gouverne, & que *d'ailleurs* le zèle de la religion les rend cruels.

DAILLOTS ou **ANDAILLOTS.** f. m. pl. Terme de Marine. Ce sont des anneaux qui servent à amarrer à voile, qu'on met de beau tems sur le grand étai, & qui font le même effet que les gascettes sur la vergue. *Annuil.*

DAIM. f. m. Bête fauve & sauvage, de grandeur moyenne, entre le cerf & le chevreuil, portant cornes tournées en avant, mais dont les perches & chevillures sont larges & plates & non pas rondes. Le *daim* est de pelage plus blanc que le cerf. Il porte plus de cors sur sa tête, qui est ordinairement paumée, & sa venaison est plus friande quand il est jeune, tendre, gras & bien nourri; mais quand il est vieux, sa chair est difficile à digérer. Il y a des *daims* mâles & des *daims* femelles. *Damas*, *dama femina*. On fait des gants de *daim*. Le *daim* est naturellement fort timide & fort peureux, agile & léger à la course. On tient que sa chair est nourrissante, qu'elle fait un bon suc, qu'elle est propre pour la paralysie, & pour appaiser les douleurs de la colique. Son sang bu aussi-tôt qu'il est tiré, appaise les vertiges. Son fiel est détersif, & propre à emporter les cataractes, & à dissiper les nuages des yeux. Son foie arrête le cours de ventre. *Voyez* M. Lémery, *Traité des alimens*.

On dit en proverbe, vite comme un *daim*. Il saute comme un *daim*.

DAINE. f. f. La femelle d'un daim. *SALNOVE.*

DAINT ER. f. m. Terme de Venerie, qui se dit des testicules des cerfs. *Cervinus testiculus*. On dit aussi *Dintier*.

DAIRE. f. f. Nom propre d'une Nymphe. *Daira*. Elle étoit fille de l'Océan: elle eut de Mercure un fils, nommé Eleusis. Pausanias en parle *in Atticis*.

DAÏRE ou **DAÏRO.** f. m. C'est le nom de l'Empereur Souverain du Japon. *Daïr*, *Daïrus*. Il s'appelle

autrement *Vô* ou *Teio*, *MAFF.* *Hist. Ind. L. XII.* C'est le titre de la Souveraine Puissance; ainsi l'écriture *Maffé*, à l'endroit que je viens de citer; le P. Sacchin, Jésuite, dans le II. Tome de l'*Hist. de la Compagnie de Jesus*. L. IV. n. 282. Le P. Bartoli, dans son Histoire Italienne du même Ordre, T. I. de l'Asie, L. III. p. 191. *Hornius*, *Orbis Imp.* & après lui *Hoffman*. Je ne sais où les Auteurs du *Moréri* ont pris que *Daïre* est le Souverain Pontife des Japonois. D'abord, le Japon fut gouverné par des Rois qu'ils appeloient *Micott*, c'est-à-dire, *hauts*, *sublimes*. Il y a douze de ces Rois qu'ils honorent encore sous le nom de *Camis*. Ils croient qu'ils étoient la postérité du soleil. De ces *Camis* étoient descendus les Princes qui regnerent ensuite dans le Japon. Le premier vivoit 660. ans avant la naissance de J. C. Cent onze Princes tous de la même race ont gouverné le Japon après lui, avec le titre de *Teio* ou *Vô*, *Daïre*. Ils étoient Empereurs Souverains de tout le Japon, & tous les autres Rois leur obéissoient. Leur famille subsiste encore au Japon, mais elle ne tient plus le même rang. Il y a deux cents & quelques années, & selon Bartoli, 360. & plus, & près de quatre cents ans, comme dit Sacchin, que sous un *Daïre* fainéant & indolent, le *Cubosama*, c'est-à-dire, le Connétable, ou Commandant Général des armées, s'empara de toute l'autorité, & les Rois soumis au *Daïre*, à l'exemple du *Cubosama*, se révolterent, & se mirent en liberté. Jusqu'au commencement du XVI^e. siècle, les *Cubosama* reconnurent cependant & conservèrent l'apparence que sous son nom & son autorité; mais l'an 1600. le *Daïre* ayant donné sa démission, *Taicosama* fut déclaré Empereur du Japon, & commença une nouvelle forme de Gouvernement. Ainsi le *Daïre*, aussi-bien que le *Cubo*, sont deux dignités séculières, pour parler avec Bartoli. Il est vrai que les Japonois ont aussi leur Souverain Pontife, mais ils le nomment *Zazzo*, & non pas *Daïre*. Au reste, en changeant la forme de l'Empire, ils n'ont point changé les noms de *Daïre* & de *Cubosama*; de sorte qu'aujourd'hui l'Empereur du Japon ne porte plus le titre de *Daïre*, mais celui de *Cubosama*, qui n'étoit que celui d'un grand Officier de l'Empire Japonois sous les anciens *Daïres*.

Le mot de *Daïro* est Japonois, & signifie, dit Bartoli, la Cour. *Aula*.

DAIS. f. m. Meuble précieux qui sert de parade & de titre d'honneur chez les Princes & les Ducs. C'est une espèce de poêle fait en forme de ciel de lit, avec un dossier pendant. *Umbella*, *umbraculum*. Il n'y a des *dais* que chez les Rois, chez les Princes, les Ducs, & les Ambassadeurs.

Le *dais* se met auprès de la cheminée dans les chambres de parade. On tend un *dais* dans la grand-Chambre quand le Roi y tient son lit de Justice.

DAIS, se prend encore pour un ouvrage d'Architecture & de Sculpture, qui est un ornement de bois, de bronze, de fer, qui sert à couvrir, à couronner un autel, un trône, un tribunal, une chaire de Prédicateur, une œuvre d'Eglise, &c. Ces sortes de *dais* sont faits en forme de pavillon, de couronne fermée, de consoles adossées. *Voyez* encore BALDAQUIN.

Il y a aussi des *dais* portatifs sur quatre colonnes, sous lesquelles on porte le S. Sacrement. On les appelle aussi le *ciel*. Les plus notables bourgeois portent le *ciel* ou le *dais* à la Procession de la Fête-Dieu. On présente aussi un *dais* aux Rois, aux Reines & aux Légats qui font leur entrée en cérémonie en quelque ville. Les Echevins ont présenté, ont porté le *dais*, &c.

Haut *dais*, est un trône ou un lieu élevé où le Roi donnent leurs audiences, & où ils se tiennent dans les cérémonies publiques, soit qu'il y ait un *dais* dessus soit qu'il n'y en ait point.

Ce mot vient de ce qu'anciennement on les faisoit comme un couvercle d'*ais* ou de Menuiserie,

qu'on revêtoit de riches étoffes. On a prononcé autrefois *ders*. NICOD.

Ménage dit qu'il vient de *doffum* fait de *dorsum*, d'où l'on a fait *dois* & *dais*. On dit aussi qu'on a appelé *dois* une table entourée de bancs à dos, & couverte par en haut pour garantir de la poudre du plancher : il étoit en usage dès le tems des Romains. On trouve dans la basse latinité, *dagus*, qu'un vieux glossaire explique par *επίσκελλιον*, la garniture d'une chaise, d'un fauteuil, le tapis que l'on met dessus. Meurcius prétend que *dagus* est le mot François *dais*; car un *dais* n'est pas ce qui se met sur un siège pour le couvrir, mais ce qui s'étend au-dessus de la tête de celui qui est assis. Au reste, *dais* n'est pas un mot nouveau dans la langue; Matthieu Paris le rapporte dans les vies des Abbés de S. Alban, pag. 92.

L'origine & le premier usage des *dais* vient de ce qu'on exposoit les corps des Princes après leur mort sur des lits ou des *dais* magnifiques & de parade, comme on fait encore à présent. Ainsi Constantin fut exposé durant plusieurs jours, & servi avec les mêmes cérémonies que s'il eût été vivant. Les Payens exposoient aussi sur des lits ou des *dais* les images de leurs Dieux, on leur faisoit de magnifiques festins; & les Prêtres qui présidoient à ces festins, qui en avoient l'intendance, étoient appelés *Epulones*. Voyez ce mot.

DAISCHOU ou DAISSAT. Terme de Relation. Nom de la douzième partie des vingt-quatre, dans lesquelles l'année des Cathariens est divisée. Chaque partie est de quinze jours, & tient lieu à ces peuples de semaine, de sorte que leur année est de 360. jours.

DAISSAT. Voyez le mot précédent.

DAKON. f. m. Pierre bleue semblable à du corail, que les femmes de Guinée portent dans les cheveux, pour servir d'ornement.

D A L.

DALANGUER (Montagnes de). Grande chaîne de montagnes dans les Etats du Mogol. *Dalanger montes*. On les appelle aussi montagnes de Naugracut, parce qu'elles environnent cette Province du côté du nord, & en partie du côté du couchant. *Naugracutii montes*.

DALEBOURG. Petite ville de la Dalie, Province de Suède *Daleburgum*. MATY.

DALECARLIE. Province de la Suède propre. *Dalecarlia*. La *Dalécarlie* est bornée au couchant & au nord par les montagnes de Norwège, au levant par l'Heltingie & la Gestricie, au midi par la Westmanie & la Wermelande. La *Dalécarlie* est très-vaste, mais toute couverte de hautes montagnes, & n'a que des bourgs & des villages, dont Idra est le principal. On y trouve quantité de mines de fer & de cuivre, dont quelques-unes sont d'une prodigieuse profondeur. Ses habitans sont rudes, belliqueux, robustes, & on remarque que les grandes révolutions arrivées en Suède, ont presque toujours commencé & fini par cette Province.

DALEM. Petite ville des Pays-Bas dans le Limbourg Hollandois. *Dalemum*. Elle est capitale d'un Comté qui a eu autrefois ses Comtes particuliers; c'est pour cela que les Flamands la nomment encore Gravendale, c'est-à-dire, la *Dalem*, ou la vallée des Comtes. MORIN.

DALEPON. Terme de Fleuriste. Tulipe couleur de brique, le fond noir. MORIN.

DALIE. Province de Suède dans la Westrogothie, c'est-à-dire, dans la partie occidentale de la Gornie. *Dalia*. Elle s'étendoit autrefois jusqu'en Norwège. Elle a aujourd'hui des bornes plus étroites. HOFFMAN, MATY.

DALKETH. Petite ville de l'Ecosse méridionale dans la Lokiane, sur la rivière d'Esk. *Dalketum*.

DALLE ou DARNE. f. f. Tranche ou morceau de Poisson, entr'autres du Saumon & de l'Alose.

Ménage après Bochart, dérive ce mot de l'Anglois *deal*, qui signifie *portion*. En quelques lieux on dit une *darne* de Saumon, & l'Académie le préfère à *dalle*. Borel dit qu'en Normandie on dit *dale*, ou *dele*, pour signifier une tranche, & qu'il vient du Latin *taleola*. Du Cange dit que *darn* est un mot Bas-Breton, qui signifie une *partie*, & ainsi il faut dire, *darne* de Saumon, & non pas *dalle*, comme on dit abusivement à Paris. En Auvergne on dit *dearne*. *Offa*, *offella*. Mr. Huet dit que ce mot vient de l'Anglois *deal*, qui signifie *portion*; & *deal*, du mot Allemand *theil*, qui signifie *partie*.

DALLE. Terme de Marine. Petite auge qui sert dans un brûlot à conduire la poudre aux choses combustibles. *Vas*, *vasculum*. On appelle aussi *dalle*, un petit canal qu'on met sur le pont d'un vaisseau pour recevoir l'eau.

DALLE, est encore une grande pierre de liais, telles que sont celles qui sont élevées dans les cuisines, qui servent à laver. *Lapis ad expurganda vasa coquinaria*.

DALLE se dit plus généralement des pierres dures débitées par tranches de peu d'épaisseur, dont on couvre les toits des bâtimens, les terrasses, les balcons, & d'où l'eau s'écoule par les têtes de lion, & par les gargouilles & gouttières taillées sur la plus haute cymaise de la corniche des murs, *Stillicidia lapidea*. On fait aussi du carreau de *dalles*. On appelle *dalles* à joints recouverts, celles qui étant feuillées avec une moulure dessus en manière d'ourlet en recouvrement, servent de couverture.

DALLE, est aussi une pierre dure qui sert à aiguiser les faux à faucher, dont on fait grand trafic en Lyonnais, en Auvergne, & ailleurs. *Cos*.

DALLE a encore en Normandie la signification d'évier, égoût, trou par où les eaux s'écoulent.

Dalle en ce sens pourroit venir de l'Anglois *dalle*, vallée. HUET.

DALLE. Monnoie de compte, dont on se sert dans plusieurs villes d'Allemagne, pour tenir les livres de commerce & de banque. La *dalle* vaut trente-deux sous lubs, ce qui revient à quarante sous de France, le sou lub valant un peu plus que le sou tournois. *Diçl. de Commerce*. On exaltoit le labeur de M. de Lyon, qui forgeoit une loi fondamentale par laquelle il seroit porté que quiconque parleroit de paix de vingt ans, ou demanderoit le commerce libre, & regretteroit le bon tems passé, seroit envoyé en exil à Soissons, comme hérétique & maheutre, ou paieroit à la bourse de l'Union certaine quantité de *Dalles*, pour l'entretien des Docteurs. *Sar. Mén. t. 1. p. 198*.

DALLE & DALLÉE. Dans quelques Coutumes ces mots signifient *fosse*, en Latin *fossia*.

DALLER, qu'on appelle aussi *Dallet* ou *Tallet*. f. m. Monnoie d'argent à-peu-près de la valeur de l'écu de France de 60 sous. Les *dallers* se fabriquent en plusieurs états de la haute & basse Allemagne.

DALLON. Voyez DALOT.

DALMACE. Nom d'homme. *Dalmatius*. Constantin Chlotus avoit eu Jules Constantius d'une autre mere que Constantin le Grand, c'est-à-dire de Theodore; & de la même femme Constantius Chlorus avoit un autre fils *Dalmace*, surnommé Hannibalien, que Constantin son frere fit Censeur. Celui-ci avoit laissé deux fils, Jules *Dalmace* & Claude Hannibalien. Constantin avoit donné à *Dalmace* le titre de César avec la Thrace, la Macédoine & l'Achaïe. FLEURY. Les Antiquaires disent toujours *Dalmatius*, & point *Dalmace*. Il y a aussi un Saint *Dalmace* ou *Dalmatius*, Abbé.

DALMANUTHA. Lieu ou petite contrée située entre le lac de Génésareth & la Décapole. *Dalmanutha*. Le P. Lubin croit que ce pouvoit être une ville. Communément on prend *Dalmanutha* pour un petit pays. Orçi qu'il en soit, *Dalmanutha* étoit dans la demi-Tribu de Manassé, au-delà du Jourdain. Dans

Saint Marc VIII. 10 J. C. après avoir nourri quatre mille hommes de sept pains & quelques petits poissons, passa le lac de Genesareth & alla du côté de *Dalmanath*. Dans Saint Matthieu, XV. 39. ce fut du côté de Magédan. Cela fait voir que ces deux lieux se touchoient; car il n'est point nécessaire que ce fût le même lieu, comme le P. Lubin soupçonne que cela pourroit être.

Ce mot est communément appelé *portion* ou *héritage du pauvre*, de דל, *dai*, pauvre, & ננה, *port or*, qui vient du verbe ננה, *manahh*, *numeravit*.

DALMATIE. f. m. & f. Nom de Peuple. *Dalmata*. Les *Dalmates* étoient originairement Illyriens. Ils prirent ce nom du pays qu'ils occupèrent, ou de la ville principale de ce pays. Les Anciens & les Inscriptions les nomment *Delmates*, *Delmata*, comme nous le dirons en rapportant l'origine de ce nom au mot **DALMATIE**. Quoi qu'il en soit du Latin, l'usage François est de dire *Dalmate*. Les *Dalmates* vivoient dans les Forêts, & étoient fort adonnés au larcin & au pillage; ils étoient braves & belliqueux. Dioclétien étoit *Dalmate*. Saint Jérôme l'étoit aussi. La Cavalerie *Dalmate* s'acquit de la réputation dans les armées Romaines sous l'Empereur Claude. **TREB. POLLION.** Une vieille inscription qui est à Mayence fait mention d'un soldat de la cinquième cohorte des *Dalmates*. Les *Dalmates* furent convertis à Jésus-Christ en 866. par Méthodius soutenu de Louis, Roi de Germanie.

DALMATIE. Région d'Europe, voisine de la Macédoine. *Dalmatia*. La *Dalmatie* étoit la partie orientale de l'Illyrie, & avoit à l'occident & au midi la mer Adriatique, la partie occidentale de l'Illyrie, ou l'Illyrie propre, & la Pannonie au septentrion; la Mœsie, la Dardanie & la Macédoine au levant. Ce qu'on appelle aujourd'hui *Dalmatie*, comprend l'une & l'autre Illyrie & la Liburnie, & se nomme Esclavonie. Elle obéit presque toute au Turc, à la réserve de quelques villes qui sont encore aux Vénitiens.

Pour en parler juste, il faut distinguer la *Dalmatie* ancienne & la *Dalmatie* nouvelle. La *Dalmatie* ancienne fut d'abord composée de vingt villes, & de leur territoire, que prirent les Dalmiens aux habitans de *Dalmium*, qui se revoltèrent contre le Roi Gentius. C'est de cette ville de *Dalmium* ou *Delminium*, qu'ils furent appelés *Delmates* ou *Dalmates*, & le pays *Delmatie* & *Dalmatie*. Jusques-là la *Dalmatie* étoit toute au milieu des terres; mais ils poussèrent plus loin leurs conquêtes, prirent encore soixante autres villes, & s'étendirent jusqu'à la mer Adriatique. Leurs voisins inquiets & jaloux de ces conquêtes, appelèrent les Romains, qui vainquirent les *Dalmates*, & réduisirent la *Dalmatie* en Province. Mais les *Dalmates* secouèrent le joug quelque tems après, enleverent aux Liburniens leur pays, & aux Romains l'Illyrie. La *Dalmatie* s'étendit même beaucoup davantage. Mais, à proprement parler, aujourd'hui la *Dalmatie* est bornée au couchant par les Îles du golfe de Carnéro; au nord par la Morlaquie, la Croatie, la Bosnie & la Servie; au levant par l'Albanie, & au midi par le golfe de Venise. La *Dalmatie* a dépendu du Royaume de Hongrie. Elle peut avoir eu quatre-vingt-dix lieues sur les côtes, mais elle ne s'avance pas beaucoup dans les terres. La *Dalmatie* est partagée entre trois Souverains. La République de Raguse possède une petite partie de la *Dalmatie* orientale. Les Turcs tiennent le reste, à quelques villes considérables près, que les Vénitiens possèdent avec toute la *Dalmatie* occidentale. Au reste, on donne quelquefois moins d'étendue à la *Dalmatie*, que nous n'avons fait; car on la termine au couchant par la rivière de Kurka, ou Cherca, où commençoit anciennement la Liburnie. Quelquefois aussi on l'étend au-delà des bornes que nous lui avons données, & on y renferme vers le couchant toute la Morlaquie, & vers le levant la partie de l'Albanie qui est au-deçà de la Boyana, &

quelquefois même tout ce qui est au-deçà du Din. La *Dalmatie* fut érigée en Royaume l'an 1076. Démétrius en fut créé Roi. La capitale de *Dalmatie*, selon Vigénere sur César, est Jadera, que Villehardouin appelle Jadras.

La mer de *Dalmatie*; *Dalmaticum*, *Liburnicum mare*, est la partie du golfe de Venise qui baigne les côtes de Morlaquie & de *Dalmatie*, & qui s'étend depuis l'Istrie jusqu'au golfe du Din.

Quelques-uns disent que ce pays a pris le nom de *Dalmatie*, de *Dalmium*, qui en étoit la capitale. Cela est plus vraisemblable que de le tirer de l'Hébreu ננה, *Tactem*, c'est-à-dire, un *illon*, & figurément par synecdoque *labourage*; & de dire que ce pays fut ainsi nommé parce qu'il est labourable, & qu'il étoit bien cultivé.

DALMATIE. Nom d'une République de l'Illyrie, dans les siècles précédens. *Dalmatia*. *Delminio*, ville autrefois puissante, étoit la capitale de la *Dalmatie* ou de la République appelée *Dalmatie*. Elle conquiert toute la partie de l'Illyrie qui est le long du golfe de Venise, entre les rivières de Cherca & de Bojana; & ce pays en prit le nom de *Dalmatie*, qu'il conserve encore aujourd'hui. **MATY.** Ce fut sous Guitius, Roi d'Illyrie, que les habitans de *Delminio* secouèrent le joug, se mirent en liberté, & commencerent à former cette République composée d'abord d'une vingtaine de villes, qu'ils prirent ou qu'ils attirèrent dans leur parti.

DALMATIQUE. f. f. Ornement d'Eglise; espèce de tunique que portent les Diacres & les Soudiacres, quand ils assistent le Prêtre à l'Autel, en quelque Procession, ou autre cérémonie. *Dalmatica*. On peint S. Etienne revêtu d'une *dalmatique*. Du Cange dit que les Empereurs & les Rois, dans leurs sacres & autres grandes cérémonies, étoient vêtus de *dalmatiques*. Cet ornement n'appartenoit autrefois qu'aux Diacres de l'Eglise de Rome. Les autres ne la pouvoient porter que par un indult & concession du Pape dans quelque grande solennité: depuis on l'a accordée même aux Moines, quand ils ont reçu le Diaconat, comme on le peut voir par un Pontifical rapporté par le P. Martenne, dans son ouvrage des anciens rites de l'Eglise; & c'est aujourd'hui l'usage qu'ils la reçoivent lorsqu'on les fait Diacres, & lorsqu'ils assistent le Prêtre à l'Autel. Herbert dit que la tunique étoit le propre des Soudiacres, la *dalmatique* des Diacres, & la chasuble des Prêtres. Le Pape Zacharie avoit coutume de la porter sous sa chasuble, & les Evêques en portent encore. C'étoit un ornement sacerdotal qu'on a pris souvent pour la chasuble, qui étoit blanc moucheté de pourpre, & c'étoit autrefois un habit militaire, à ce que dit Amalarius. Alcuin dit que le Pape Silvestre en introduisit le premier l'usage dans l'Eglise; mais elle étoit différente de celle d'à présent. Elle étoit faite en forme de croix, avoit du côté droit des manches larges, & du côté gauche de grandes franges, lesquelles signifioient, suivant ce que dit Durandus, les soins & les superfluités de cette vie. On n'en mettoit point par conséquent au côté droit, à cause que l'autre vie en est exempte. C'est aujourd'hui l'usage de donner aux Diacres une *dalmatique* dans la cérémonie de leur ordination: cet usage, selon le P. Martenne, n'est universellement établi que depuis environ cinq cens ans; d'où il conclut, contre Médina, que donner la *dalmatique* n'est point une chose essentielle à l'ordination des Diacres. On trouve dans l'ouvrage du P. Martenne plusieurs Pontificaux ou Rituels des Eglises de Rome, de Mayence, de Besançon, de Tours, où la cérémonie qu'on fait, & les paroles qu'on récite ou qu'on chante en donnant la *dalmatique* aux Diacres, sont marquées. C'étoit la coutume au tems de Saint Grégoire, lorsqu'on portoit en terre le corps du Pape, le peuple le couvrit de *dalmatiques*, qu'il partageoit ensuite, & qu'il gardoit comme des reliques. Saint Grégoire le défend dans le Concile Romain tenu en 595. Il paroît qu'à

la fin du VI^e. siècle les Evêques de France n'avoient point le droit de porter de *dalmatiques* ; car S. Arige, Evêque de Gap, ayant demandé cette grâce à S. Grégoire, ce Saint Pape lui en envoya, à lui & à son Archidiacre, en 585. avec la permission de s'en servir ; il en parle comme d'une grâce qui ne s'accordoit pas aisément.

La *dalmatique* est un vêtement dont l'usage est venu originellement de Dalmatie. Capitolin, dans la vie de Pertinax, c. 8. dit qu'on tenoit parmi les meubles de l'Empereur Commode, *tunicas, penulasque, lacernas & chiritatas Dalmatarum*. Lampride, dans la vie de Commode, c. 8. dit de ce Prince, qu'il parut en public vêtu d'une *dalmatique* : *Dalmaticus in publico processit* ; ce qui passoit alors pour une chose infâme, les gens graves & modestes ne paroissant jamais avec des *dalmatiques* ; & le même Historien assure, c. 24. de la vie d'Héliogabale, que cet Empereur avoit souvent paru sur la place en *dalmatique* après son souper. *Dalmaticatus in foro post cenam*. MERCURE, Mai 1733.

Les chappes des Crieurs & des Maîtres de Confrérie sont faites en forme de *dalmatiques* ou de tuniques. En Berry & en Touraine on l'appelle *courtibaut*. Les payfans de Berry & autres lieux au-delà de la Loire ont des habits faits en forme de casques longues, qu'ils appellent *daumais*, ce qui apparemment est un mot corrompu de *dalmatique*. Voyez dans les *Acta Sancti Propyleum Mens. Maii Conat. Chronol. pag. 89. & pag. 97.* la forme des *dalmatiques* anciennes. Voyez encore, Tom. VII. *Maii Paral. pag. 97 & 108.* des *dalmatiques* de Diacre.

DALON ou DALONE. Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, dans le Limousin, fondée en 1120.

DALOT. f. m. Terme de Marine. Canal pour faire écouler les eaux d'un vaisseau. Les *dalots* sont des morceaux de bois percés & disposés en pente le long du tillac, qui passent au travers du bordage, & servent à faire sortir & écouler l'eau des pompes & des gouttières. Ces trous ont quatre pouces de diamètre. On les appelle aussi *orgues, daillons ou dallons*.

D A M.

DAM. f. m. Terme de Théologie dont on se sert pour désigner la peine que les damnés ont d'être privés de la vue de Dieu. Les Théologiens distinguent la peine du *dam* & la peine du sens. *Æterna Divina presentia post mortem privatio, damnium, pœna damni*.

DAM, en langage ordinaire, signifioit autrefois perte & dommage, & n'est plus en usage qu'en cette phrase. S'il lui arrive du mal, à son *dam*, pour dire, ce sera lui qui en souffrira le dommage. *Damno suo*. En ce sens il vient du Latin *damnum*. Autrefois on disoit à son *dam*, comme on dit maintenant à ses dépens. Il a appris à être sage à son *dam*, c'est-à-dire, à ses dépens ; il lui a bien coûté pour cela.

DAM. Vieux mot. Titre d'honneur qu'on donnoit autrefois aux personnes distinguées, tant hommes que femmes, & qui vient de *Dominus & Domina*. On disoit *Dam Dieu*, pour dire, *Seigneur Dieu*, comme les Italiens on dit *Domene Dio* ; & *Vidame* pour *Vicedominus*. On a dit aussi, *Dam Chevalier*, pour dire, *Seigneur Chevalier*.

On a fait aussi *Dom* de *Dominus*, nom que les Moines ont conservé, & ensuite *Damoiseau, Damoisel & Damoiselle*. Ce nom entre dans la composition de plusieurs noms de lieux, & dans ces noms il précède ordinairement le nom propre du Seigneur à qui ce lieu a appartenu, & dont il a pris le nom ; comme *Damgillon, Dammartin, Dampierre*, &c.

DAM, dans la langue Flamande, signifie une levée de terre, une sorte de digue pour retenir les eaux

de la mer, d'une rivière, d'un canal. Il entre dans la composition d'un grand nombre de noms Géographiques, & est particulier aux villes des Pays-Bas. Ce mot désigne presque toujours un lieu situé sur une de ces digues, & l'on y joint d'ordinaire le nom de la rivière qui passe en cet endroit, comme *Rotterdam, Amsterdam* : ou le nom de ceux qui l'ont faite, comme *Monikendam*, &c.

DAM. Autrefois ville, maintenant gros bourg de la Province de Groningue dans les Pays-Bas. *Dammum*.

DAM ou DAMME. *Dammum*. Ville de Flandre, dans le Franconat, à une lieue de Bruges. Quelques-uns l'appellent *Hondsdamme*.

DAM. Petite ville d'Allemagne dans la Poméranie, sur l'Oder, à une lieue de Sterin. On la nommoit autrefois *Vadam*.

DAMAGE. f. m. Vieux mot dont on s'est servi pour dire dommage. On a dit aussi *damagent*, pour domageable.

DAMALA. Petite ville appelée autrement *Pleda*. *Damala, Pleda*, anciennement *Troezen, Trozeux*. Elle est dans la Scavie en Morée près de la côte. C'étoit autrefois une ville Episcopale. MARY.

DAMAN. Ville d'Asie dans les Etats du Mogol. Elle est dans le Royaume de Guzarate, située dans la Presqu'île de deçà le Gange. Elle a un bon port sur le golfe de Cambaye : elle est aux Portugais, qui la conquièrent en 1559. Voyez Davity, Mandello & Carré, dans le second tome de son *Voyage des Indes Orientales*.

DAMAR. Ville de l'Arabie heureuse dans le Royaume d'Yémen.

DAMARAS. f. m. Taffetas des Indes. C'est une espèce d'armoisin.

DAMARIN. f. m. Nom d'homme, *Marinus*, selon le Martyrologe de Baronius, & *Amarinus*, selon Monsieur Chastelain au vingt-cinquième de Janvier. Ce dernier est plus vrai. De Saint-Amarin, en changeant le *t* en *d*, s'est fait Sain - *Damarin*, pour Saint-Amarin.

DAMAS. Nom d'une ville très-ancienne & célèbre. *Damascus*. Elle est dans la Syrie, au pied du mont Liban, dans une plaine très-fertile & très-agréable, qui s'étend entre le mont Liban & les montagnes que l'Écriture appelle Galaad. *Damas* est sur une petite rivière nommée par les anciens Chrysorroas. On ne fait quel fut le fondateur de *Damas*. Joseph, *Antiq. Jud. L. I. c. 6.* dit qu'elle fut bâtie par Us, fils d'Amram. D'autres disent que *Damascus*, fils de Mercure & de la Nymphe Alcimede, étant venu d'Arcadie en Syrie, y bâtit cette ville, à laquelle il donna son nom. D'autres veulent qu'elle l'ait pris d'un Géant nommé *Ascus*, qui ayant lié Denys, le jeta dans la rivière avec Licurge ; ou de ce que Denys poursuivit & atteignit là un certain *Damascus*, qu'il écorcha tout vif, parce qu'il avoit coupé les vignes. Enfin, l'on dit qu'elle a pris le nom d'un Prince nommé *Damascus*, qui y a régné. On peut regarder tout cela comme autant de fables, ou de sentimens avancés sans fondemens suffisans. Quoi qu'il en soit, *Damas* étoit déjà du tems d'Abraham, c'est-à-dire, environ deux mille ans avant J. C. Cette ville fut capitale de Syrie jusqu'à ce que Seleucus eut achevé de bâtir Antioche, qu'Antigonus avoit commencée, c'est-à-dire, jusqu'environ 300. ans avant J. C. Elle fut encore soumise aux Séleucides, & puis aux Romains. Omar, successeur d'Abubécher, la prit l'an 636. comme le marque Guillaume de Tyr, L. I. c. 2. Depuis ce tems-là elle a toujours été aux Musulmans, ayant passé des Sarrasins aux Sultans d'Égypte, auxquels les Turcs l'enleverent il y a près de 200. ans. Malgré tant de révolutions, elle est encore une des plus considérables de l'Orient. On y fait beaucoup de commerce, & ses soies, ses laines, ses prunes, ses raisins, ses eaux de senteurs, & ses lames d'épées la font connoître par-tout. *Damas* est une des premières villes où le Christianisme ait été porté. Saint Paul y alloit

persecuter les fideles environ deux ans apres la mort de J. C. lorsqu'il fut renverse & converti en approchant de la ville. Dans la suite *Damas* fut une Metropole dependante du Patriarche d'Antioche. Aujourd'hui le Patriarche Grec d'Antioche y reside, aussi bien que le Beglierbey de la Phenicie ou de la Judée, dont elle est capitale. *F. Thevenot, Voyage du Levant, P. II. c. 58. Coppin, Voyage de Phenicie, c. 25.*

Il y a trois endroits de l'écriture, où le nom de cette ville est un peu different en Hébreu de ce qu'il est communément. Car 1°. I. Paralip. XVIII. 5. & 6. elle est appelée non pas דַמַשֶׁק, *Dammesék*, à l'ordinaire, mais דַרְמַשֶׁק, *Darmesék*. 2°. Au 4°. L. des Rois, XVI. 10. elle est nommée דַמַשֶׁק, *Dametsék*, quoiqu'il n'y ait point de Keri ou de variante dans ces endroits, ce sont apparemment des fautes de Copistes, qui ont d'abord ajouté un ד, & qui l'ont ensuite pris pour un ק, comme cela est arrivé souvent.

Si l'on en croit le Géographe Etienne, *Damas* a tiré ce nom de son Fondateur *Damascus*, fils de Mercure & d'Alcimède; & selon Justin, de *Damascus*, qui y regna. S. Jérôme dit que c'est de l'Intendant de la maison d'Abraham, nommé (Gen. XV. 2.) *Eliézer Damesék*; mais il est bien plus vraisemblable qu'il faut dire Eliézer de *Damas*, & que cela signifie qu'il étoit de la ville ou du territoire de *Damas*.

Damas vient du mot Hébreu de cette ville דַמַשֶׁק, *Dammesék*, mais son origine & sa signification sont fort incertaines. Quelques-uns l'interprètent *sac de sang*, de דַם, *dam*, sang, & שַׁק, *shak*, sac; mais ils varient sur la raison qui lui fit donner ce nom. Les uns disent que ce fut parce qu'il croissoit d'excellent vin dans son territoire; mais de bonne foi, que veut dire *sac de vin*? Peut-être pourroit-on suivre ce sentiment, si l'on avoit nommé cette ville *Tonneau de vin*, *Cave de vin*; mais un sac est-il un vase à mettre du vin? Si donc ce nom vient de שַׁק, *sac*, il n'y a pas d'apparence que דַם, *dam* désigne le sang de la vigne, c'est-à-dire du vin. D'autres prétendent que *Damas* fut appelé *sac de sang*, à cause du sang d'Abel qui y fut répandu par Caïn; mais cela est fondé sur le sentiment faux de ceux qui croient que le Paradis Terrestre & la terre voisine qu'habita Adam après en avoir été chassé, est le pays de *Damas* & les environs. La plus commune opinion des Orientaux, tant Chrétiens que Musulmans, est que *Damas* a tiré son nom de Dimshak ou Damashk Eliézer, serviteur d'Abraham, & que c'est ce Patriarche qui en est le Fondateur. *D'HERBELOT.* Dans *Damas*, nom de ville, le dernier *a* est long, & l'on fait sentir l's finale.

Dans l'écriture *Damas* se prend, 1°. Pour la ville de *Damas*, capitale & Métropolitaine de Syrie; comme Gen. XIV. 15. II. des Rois, VIII. 5. 6. III. des Rois, X. 34. XI. 23. IV. des Rois, V. 12. VIII. 7. XIV. 28. XVI. 9. XIX. 15. Cant. VII. 4. II. VII. 8. &c. Act. IX. 2. 3. XXII. 5. 10. XXVI. 12. Galat. I. 7. 2°. Pour la Province dont *Damas* étoit capitale, qui s'appelle Syrie de *Damas*, en Latin, *Syria Damasci*, & en Hébreu, אֶרֶץ דַמַשֶׁק, *Aram Dammesék*, & quelquefois *Damas* tout court, comme III. des Rois, XX. 34. Amos, V. 27. II. Cor. XI. 32. 33.

Acier de *Damas*. *V. ACIER.*

DAMAS. f. m. *Damascenus acinaces*. Sorte de sabre fait d'un acier très-fin, d'une trempe excellente, & fort tranchant. Les premiers ont été faits à *Damas*. Mon sabre est un vrai *damas*.

DAMAS. f. m. Etoffe faite de soie, qui a des parties élevées qui représentent des fleurs ou autres figures. *Damasceni operis pannus bombycinus*. C'est une espèce de moire & de satin mêlés ensemble en telle sorte que ce qui n'est pas satin d'un côté, l'est de l'autre. L'élévation qui fait le satin d'un côté,

de l'autre fait le fonds. Les fleurs ont le grain de satin, & le fonds a un grain de taffetas.

Elle est ainsi nommée, à cause qu'elle est venue originairement de *Damas* en Syrie. On fait de beaux ameublements de *damas* de Gênes, de Lucques & de Venise: celui-ci est le plus exquis.

DAMAS CAFFART, est un *damas* dont les trames sont de fil ou de fleuret, & les chaînes de soie. *Damasceni operis pannus, partim lineus, partim bombycinus.*

DAMAS ou *grand Caën*. f. m. Nom que l'on donne à une sorte de linge ouvré qui se manufacture dans la basse Normandie.

DAMAS se dit aussi d'une espèce de prunes dont le plant nous est venu de *Damas*. C'est un fruit d'une médiocre grosseur, assez sucré, & qui quitte le noyau. *Pruna Damascena.*

Il y en a de cinq ou six espèces, qui diffèrent par la grosseur, la couleur, la figure, ou par le tems de leur maturité.

Le *damas* violet, le rouge & le blanc sont au nombre des bonnes prunes, qui ont la chair fine, tendre & fondante, l'eau douce & sucrée, le goût assez relevé. Le *damas* noir hâtit à la chair aigrelette. Le *damas* musqué l'a sèche; plusieurs l'ont verte.

DAMAS, espèce de raisin dont la grappe est fort grosse & longue, le grain très-gros, long & ambré, qui n'a qu'un pépin. *LA QUINT*. Nous essayons, par le moyen de nos murs bien exposés, de procurer autant de chaleur qu'il en faut aux pergolées & aux *damas*.

Ce mot de *damas*, dans toutes les significations qu'il a, se prononce ainsi; le premier *a* a un son bref, le second *a* a un son obscur qui allonge la seconde syllabe, l's finale ne doit point se faire sentir dans la prononciation. Il faut en excepter *Damas*, nom de ville, de la prononciation duquel nous avons parlé en son lieu.

DAMASAN. Petite ville de France dans le Bazadois, sur la frontière de l'Agenois, Election de Condon.

DAMASCÈNE. adj. Qui est de *Damas*. *Damascenus*. Ce mot n'est en usage en François que pour Saint Jean Mansur, qui étoit de *Damas*, & que nous nommons S. Jean *Damascène*, & quelquefois S. *Damascène*. S. Jean *Damascène* est le S. Thomas des Grecs. Le nom Arabe de sa famille, qui étoit considérable, étoit *Mansur*. Il vivoit vers le milieu du VIII^e. siècle. Le P. Le Quien, Dominicain, a donné une belle édition des Ouvrages de S. Jean *Damascène*, à Paris 1712. avec des dissertations & de savantes notes. Il y a beaucoup d'autres Grecs qui ont porté le nom de *Damascène* en Grec & en Latin, comme l'a remarqué Léo Allatius au commencement de ses Prolegomènes sur les ouvrages de ce Saint; mais, comme ils sont moins connus, ce nom n'est en usage ordinairement en François que pour ce Saint. Il ne faut pas le dire en général des habitants de *Damas*. Quelquefois, au lieu de S. Jean *Damascène*, on dit S. Jean de *Damas*.

Ce mot vient du Latin *Damascenus*, qui signifie, un homme de *Damas*.

DAMASCÈNE. Partie de Syrie, Province de Syrie dont *Damas* étoit capitale. *Damascene*. C'étoit la même chose que la Céléfyrie.

DAMASE. f. m. Nom d'homme. *Damafus*. Le Pape *Damase*, élu en 366. & mort en 384, condamna en 377. Ursace & Valens, Ariens, & les Apollinaristes en 377. Il y eut encore dans le XI^e. siècle un Pape de ce nom, qui mourut 25. jours après son élection.

DAMASÉE. adj. m. Linge fabriqué en façon de *damas*. On écrit & on prononce *damassé*. *Voyez* ce mot.

DAMASIEN. adj. qui n'est en usage que dans cette phrase; les monts *Damasiens*: ce sont des montagnes d'Asie, vers la source des rivières de Hoang & de Kiang, qui s'étendent du nord au sud, entre la Chine & l'Inde de de-là le Gange. *Damasi montes*.

DAMASINE. f. f. Terme de Fleuriste. Anémone incarnate & blanche, panachée distinctement. C'est une des plus belles anémones qu'on puisse voir. MORIN, *Culture des fleurs.*

DAMASONIUM. f. m. Plante qui pousse des feuilles semblables à celles du plantin aquatique, mais beaucoup plus petites, attachées à des queues longues. Il s'éleve d'entre elles des petites riges de la hauteur de la main, rondes, vides, portant des fleurs ordinairement à trois feuilles disposées en rose. Il leur succède un fruit en étoile, composé de plusieurs pièces creusées, dont chacune renferme une ou deux semences oblongues. Ses racines sont menues, fibreuses, comme celles du plantin aquatique. Cette plante est détersive, astringente, rafraîchissante, & fait perdre le lait aux femmes, étant appliquée sur le sein.

DAMASQUETTE. f. f. Espèce d'étoffe à fleurs d'or & d'argent, ou seulement de soie, qui se fabrique à Venise, & se débite dans le Levant, particulièrement à Constantinople.

DAMASQUIN. f. m. Que l'on nomme plus ordinairement *Rotte*. Poids dont on se sert dans le Levant, particulièrement à Seyde.

DAMASQUINER. v. a. Terme de Fourbisseur & d'Armurier. Tailler ou ciseler le fer, enforte qu'il reste plusieurs raies ou entailles de diverses figures dans lesquelles on enchâsse des filets d'or ou d'argent.

✂️ Quand on veut *damasquiner* le fer ou l'acier, on le met au feu, pour lui donner le passe-violet, qui est ce qu'on appelle couleur d'eau: puis on dessine légèrement dessus avec un poinçon de cuivre jaune fort délié l'ornement qu'on veut figurer, & on le taille avec un couteau à tailler des limes.

Cela étant fait, on prend du fil d'or, on le conduit selon le dessin qu'on a formé, on l'enfonce proprement avec une touche de cuivre, on le fait revenir avec de l'eau forte: on prend une sanguine, pour abattre toutes les hachures, & on remet le fer ou l'acier au feu pour lui donner la couleur d'eau. *Damasquiner* une lame d'épée. *Damasquiner* le canon d'un fusil ou d'un pistolet. *Encausto damasceno acinacem, fistulam ferream distinguere.* Les cimenterres sont d'ordinaire *damasquinés*. Un étui à *damasquiner*, c'est un étui garni de fer pour travailler à cette sorte d'ouvrage.

DAMASQUINÉ, ée. part. Couteau *damasquiné*. Cuirasse *damasquinée*.

DAMASQUINERIE. f. f. L'Art de damasquiner.

DAMASQUINEUR. f. m. Celui qui damasquine. PO-MEY. *Damascenus encaustes.*

DAMASQUINURE. f. f. Travail de ce qui est damasquiné, ornement d'une arme damasquinée, ou d'une autre pièce de fer damasquinée. *Damasceni artificii opus.* On dit aussi *damasquine*.

DAMASSER. v. a. Fabriquer une étoffe ou du linge en façon de damas. Faire de petites figures sur du linge, comme des oiseaux, & autres. *Linteum opere damasceno variare.*

✂️ **DAMASSER,** chez les Vanniers, c'est former sur une pièce des ornemens semblables à ceux qu'on voit sur le linge *damassé*.

✂️ **DAMASSÉ,** ée. adj. Linge destiné ordinairement au service de la table, qui est à fleurs ou à personnages, où l'on remarque un fond & un dessin; ainsi appelé, parce que le travail en est le même que celui du damas. *Linteum opere damasceno variatum.* Un service de table *damassé*. Une nappe *damassée*.

On appelle aussi une étoffe de soie *damassée*, celle qui paroît de damas d'un côté, & qui a un envers tout uni. *Pannus bombycinus opere damasceno distinctus.*

DAMASSÉ, se dit aussi substantivement pour dire du linge *damassé*. Un service de *damassé*. Ac. Fr.

✂️ **DAMASSIN.** f. m. Petit damas moins chargé de chaîne & de trame que les damas ordinaires.

DAMASSURE. f. f. L'ouvrage du linge *damassé*. *Operis*

damasceni artificium. Cette *damassure* est fort belle; fort agréable.

DAMASTÈS. f. m. Géant fameux par sa cruauté, surnommé Procnuste, parce qu'il obligeoit ses hôtes de s'égalier à la mesure de ses lits.

DAMATER. f. f. Nom de la Prêtresse de Cybèle. *Damatris.* Voyez DAMIAS & DAMIE. Quelques-uns veulent qu'on dise *Damiatrix*, au lieu de *Damatris*. Voyez sur ce nom Scaliger, dans ses notes sur Festus, *Alexander ab Alex. Genial. diar. VI. 8.* Pannin, de *Civ. Rom. C. 37.* Gruter. *De vet. Jur. Pont. IV. 8.*

DAMATRIUS. f. m. Dixième mois de l'année chez les Thébains & les Béotiens. *Damatris.* Junius, dans son livre de *anno & mensibus*, le confond mal-à-propos avec le mois d'Octobre; il répondoit au mois de Juin & partie de Juillet, & tiroit son nom de *Δαμάτρις*, en Béotien *Δαμάτρις*, qui est celui de Cérés en Grec, parce que c'est dans ce mois qu'elle donne ses biens, que l'on fait la récolte des blés, dont ils rendoient grâces à cette Déesse.

✂️ **DAMAVEND.** Ville d'Asie, autrefois dans la Province d'Adherbigiane en Médie, aujourd'hui comprise dans la Province nommée Gebal ou Iraque Persienne.

DAMBEA. Province, ou Royaume d'Afrique, qui fait partie de l'empire d'Abylinie. *Dambea.* Vossius & les nouvelles Relations le placent vers les sources du Nil. Quelques-uns disent, selon Maty, que le Nil passe dans ce Royaume, qu'il y a même sa source; mais la carte faite sur le pays par les PP. Manuel d'Almeida Alfonso, Mendez, Pero Pays, & Jeronimo Lobo, Jésuites, qui découvrirent les sources du Nil vers l'an 1629. & la relation qu'en a donnée le dernier, placent le Royaume de *Dambea* au nord du Nil, qui coule d'abord d'Occident en Orient; & les sources du Nil ne font point dans le Lac de *Dambea*, mais à cinq journées de chemin. Voyez NIL. M. Corneille dit *Dambée* ou *Dambea*; mais la Traduction Françoisé de la relation du P. Jérôme Lobo, & les autres disent *Dambea* & non *Dambée*.

Le lac de *Dambea*, c'est un grand lac dans la Province de *Dambea*, lequel a vingt-cinq lieues de long du Sud au Nord & environ quinze dans l'endroit où il est le plus large. Il fait plusieurs Iles, les unes désertes, les autres habitées. Le Nil, à cinq journées de ses sources, entre avec rapidité par une des extrémités de ce lac, & s'ouvrant le passage dans le vase du lac, en ressort par un autre endroit, après avoir traversé un quart de lieue de sa largeur.

✂️ **DAME.** f. f. Titre autrefois très-distingué parmi nous, & qui ne s'accordoit qu'aux femmes du premier rang. Celles des hommes les plus qualifiés, portoient simplement le nom de *mademoiselle*. *Domina, illustris matrona.* On le donna ensuite aux femmes qui possédoient quelque Seigneurie, puis à toutes les femmes de qualité, aux femmes des gens de robe, des financiers; & par un abus singulier, que l'usage autorise, cette qualification s'est tellement multipliée & avilie, qu'on la prodigue aux femmes des simples bourgeois, & à toutes celles qui veulent la prendre.

✂️ Ainsi ce nom marque quelquefois seigneurie, droit d'autorité sur des vassaux. C'est ainsi que l'on dit: cette veuve est *dame* d'un tel château, d'un tel bourg, d'un tel marquisat. *Allicujus loci domina.*

✂️ C'est quelquefois un simple titre que l'on donne par honneur aux femmes de qualité. *Dame* à Carreau, qui a droit de se faire porter un carreau à l'Eglise, & à qui l'on porte la robe. On dit de la femme d'un homme qualifié: haute & puissante *Dame*; les *Dames* de la Cour.

✂️ Ce nom est quelquefois synonyme à maîtresse de la maison. Je voudrois parler à la *Dame* de céans. *Hera.*

✂️ Quand on le dit des personnes de la plus

basse condition, c'est comme une espèce de titre qu'on leur donne, & qu'on joint ordinairement à leur nom, soit en parlant d'elles, soit en parlant à elles. *Dame* François, *Dame* Jeanne.

DAME se prend quelquefois généralement pour toutes les femmes d'un état. *Femina*. Les *Dames* Romaines couperent leurs cheveux dans une nécessité publique pour faire des cordages de navires. Les *Dames* de Lacédémone excitoient leurs enfans à combattre vaillamment pour la patrie.

Dans un sens à-peu-près semblable, nous étendons ce nom à toutes les femmes & à toutes les filles d'une condition un peu honnête, quoiqu'il soit particulièrement réservé à celles qui par leur naissance ou par leur mérite, sont distinguées des autres. Plaire aux *Dames*, aimer les *Dames*. Les *Dames* sont la plus belle moitié du monde. Le goût des *Dames* attire d'ordinaire celui du reste des auditeurs. CORN. Les anciens Chevaliers soutenoient l'honneur des *Dames*. C'est dans ce sens qu'on dit *Dame* sage, *Dame* vertueuse, prude, &c.

En courant la bague, on dit que la première course est pour les *Dames*, & elle n'est point comprise dans le nombre de celles qu'on doit courir pour le prix. *Profusio equestris*.

Voilà pour les *Dames*, c'est-à-dire pour faire honneur aux *Dames*. C'est la même chose au jeu de paume, où l'on appelle donner les *Dames*, le premier coup qui se sert sur le toit, qui n'est compté pour rien, ainsi que les autres balles qu'on sert ensuite, & qui sont balles de cérémonie, jusqu'à ce que celui qui sert dise, *tout de bon*. *Profusio paratis*.

Autrefois les *Dames* présidoient aux Tournois. Nos *Dames* Françoises ont été peu parées pendant huit à neuf cents ans : leur coiffure étoit simple, peu de frisure, nulle dentelle, du linge uni, mais du plus fin ; leurs robes étoient fort serrées, & couvroient tout-à-fait la gorge. Les Veuves étoient habillées à-peu-près comme les Religieuses. Cet air de modestie continua jusqu'à Charles VI, sous son regne les *Dames* commencerent à se découvrir les épaules ; sous Charles VII elles prirent des pendans d'oreille, des coliers & des bracelets. Sous François premier elles furent appelées & introduites à la Cour. Par un raffinement de politique, Catherine de Médicis y établit des Filles d'honneur, mais la triste aventure d'une des Filles d'honneur de la Reine Mere Anne d'Autriche, aventure assez connue par le fameux sonnet de l'Avorton, donna lieu à un nouvel établissement, & l'on substitua douze *Dames* du palais aux douze Filles d'honneur.

On appelle *Dame* d'honneur, *Dame* d'atours, *Dame* du palais, des *Dames* revêtues de certaines charges qui leur donnent ces sortes de titres chez la Reine & chez les Princesses. *Dame* d'honneur est la première *Dame* de la maison & de la suite de la Reine. *Honoraria Regina affecta*. *Dame* d'atours, celle qui prend soin de la parer. *Regina cultui, mundoque perfecta*. *Dame* du palais. *Palatio perfecta*. On peut ajouter à ces expressions, *illustris matrona*, *femina*.

Ce mot vient de *Dominus* & *Domina*, dont on a fait *Dam*, titre d'honneur, qu'on donnoit autrefois aux hommes aussi-bien qu'aux femmes. MEN. Voyez **DAM**, ci-dessus.

Borel dit que quelques-uns font venir le nom de *Dame* de l'Hébreu *dama*, qui signifie *filere*, parce qu'il est de la gravité des *Dames* de parler peu. Chorier croit que *Dame* & *dama*, comme l'on prononce en Dauphiné, vient du Grec *δαμα*, qui signifie une femme mariée. Avant Chorier, Guichard avoit été de ce sentiment. Le P. Papebroch ne veut point que l'on dérive le mot *Dame* du Latin *Dominus*, *Domina*. Il croit que c'est plutôt un mot Franco François originairement. Voyez *ACTA SANCTI*. April. Tom. I. p. 159.

DAME est aussi un titre d'honneur qu'on donne par excellence à la Vierge Marie, qu'on appelle absolu-

ment *Notre-Dame*. *Nostri Domina*. Les Eglises de *Notre-Dame*, l'Office de *Notre-Dame*, le Salut de *Notre-Dame*, les Fêtes de *Notre-Dame*, la *Notre-Dame* de Mats, de mi-Août. *Notre-Dame* signifie aussi souvent une Eglise de la Sainte Vierge, une Eglise consacrée à Dieu sous l'invocation de la sainte Vierge. *Notre-Dame* de Paris, *Notre-Dame* d'Amiens, *Notre-Dame* de Chartres, ce sont les Eglises Cathédrales de ces villes. Il est certain que *Notre-Dame* de Paris a été bâtie sous Childébert, & que ce prince n'en a commencé le bâtiment que vers les dernières années de son regne. BAUDELLOT. La Nef de Saint Etienne de Bourges, la Croisée de *Notre-Dame* d'Amiens, le Chœur de Beauvais, & le Portail de Rheims, sont les plus beaux morceaux d'Architecture qu'il y ait en fait d'Eglises Gothiques.

Il y a de même plusieurs Ordres Religieux qui portent le nom de *Notre-Dame*. Les filles de l'Assomption de *Notre-Dame*. Voyez HAUDRIETTE. *Notre-Dame* de la Victoire. Voyez VICTOIRE. *Notre-Dame* de la Merci, Voyez MERCI. Les Religieux Hospitaliers de la Charité de *Notre-Dame*. Voyez CHARITÉ. *Notre-Dame* de Gonzagues. Voyez GONZAGUES. *Notre-Dame* du Refuge. Voyez REFUGE. *Notre-Dame* de Misericorde. Voyez MISERICORDE. *Notre-Dame* du Rosaire. Voyez ROSAIRE. *Notre-Dame* de Lorète. Voyez LORÈTE.

DAME, est aussi un nom qu'on donne aux Religieuses Professes dans les Abbayes, & aux Chanoines établies en plusieurs endroits. *Illustres moniales*. Les *Dames* de Longchamp. Le Pont-aux-*Dames*. Le Fort-aux-*Dames* : c'est une prison auprès du Grand-Châtelet, qui dépend des *Dames* de Montmartre. Les *Dames* Chanoines de Remiremont en Lorraine. Les *Dames* du Chœur, à la différence des Sœurs Converses, ou Laies

Pauvre *Dame*. Nom que l'on donne aux Clarisses ou Religieuses de Sainte Claire, qui suivoient la Règle de Saint François, réformée par Grégoire IX.

DAME-DE-LA-HACHE. Les *Dames*-de-la-hache, ou la compagnie des *Dames*-de-la-hache, ou du Passerems, à Tortose en Catalogne. Espèce de Chevalerie de *Dames*. Voyez HACHE.

DAME, en termes de Médecine, ou plutôt de rapport de Matrones, est une petite pellicule qu'on a cru autrefois être la vraie marque du pucelage, que les Matrones appellent la *dame* du milieu, les Latins, *Hymen*. Mais on a depuis découvert qu'elle ne se trouvoit pas aux filles du plus bas âge, & que ce n'étoit qu'une union des caroncules qui sont près de l'orifice externe de la matrice.

DAME. Terme d'Astrologie judiciaire, qui se dit des planètes féminines qui dominent dans quelque endroit d'un thème céleste. Cet homme a la Lune *dame* du milieu du ciel, & Vénus *dame* de l'ascendant.

DAME ou **DEMOISELLE**. Terme de fortification C'est une piece de bois ayant des bras qu'on tient à deux mains pour battre la terre ou le gazon qui se mettent dans un mortier.

C'est aussi un instrument de Pavés. Voyez **DEMOISELLE**.

En termes de mines, une terre qui reste isolée entre les fourneaux lorsqu'ils ont joué, s'appelle aussi *dame*.

DAME. Terme d'Architecture. On appelle ainsi dans un canal que l'on creuse certaines digues du terrain même, qui étant laissées d'espace en espace, y font entrer l'eau, comme on le juge à propos, & empêchent qu'elle ne gagne les travailleurs. *Moles terra*.

On donne le même nom de *dame* à certaines petites langues de terre qui sont couvertes de leur gazon, & qu'on laisse de distance en distance. Elles servent de témoins de la hauteur des terres qu'on a fouillées, afin d'en toiser les cubes. *Dame* en ce sens vient du Flamand *dam*, qui signifie *chauffée*, & qui entre dans la composition du nom de plu-

fieurs villes du Pays-Bas, comme *Amsterdam*, *Rotterdam*, &c.

DAME, se dit aussi en plusieurs sortes de jeux. *Regina*. Aux Cartes on dit, le Roi, la Dame & le Valet.

La Dame est la carte sur laquelle est peinte la figure d'une Dame, & l'on donne à ces figures le nom de Dame de cœur, Dame de pique, Dame de trefle & de Dame de carreau.

Au jeu du Hoc, la Dame de pique & le Valet de carreau sont Hoc.

DAME, est aussi un petit palet rond ou une petite tranche platte & cylindrique, d'ivoire, d'ébène ou de bois, qui sert à jouer sur un tablier ou un trictrac. *Scrupi lusoria*. Le jeu de dames se fait avec douze dames blanches & douze noires sur le tablier. *Scuporum ludus*. Celui du trictrac avec quinze dames de chaque sorte dans le revers du tablier avec deux dez. On y joue diversement, à dames rabattues, au coquimbert, à toutes tables, ou au simple trictrac.

DAMES RABATTUES. Nom d'un jeu de tables des plus faciles. Le jeu de dames rabattues se joue dans un trictrac avec quinze dames de chaque couleur, deux cornets & deux dez. On ne joue que deux aux dames rabattues. Chacun met toutes ses dames dans la table du trictrac la plus près du jour, & fait six piles ou tas de ses dames sur toutes les flèches qui sont de son côté. Sur chacune des trois premières flèches proche du jour il faut mettre deux dames, & sur chacune des trois autres flèches jusqu'à la bande de séparation il faut mettre trois dames, qui, avec les six précédentes, composent les quinze de chaque joueur. On met toutes ces dames l'une sur l'autre, & non point accouplées en manière de café. A chaque coup de dé on joue deux dames selon le nombre qu'on amène; mais on ne peut prendre l'as que sur la première café, le deux sur la deuxième, le trois sur la troisième, &c. Quand on a doublet, on n'en joue qu'un, & l'adversaire joue l'autre, mais on garde le dé. Tout ce qui n'est point joué par l'un des joueurs, l'autre le joue. Quand on a abattu toutes ses dames, on leve à chaque coup deux dames, dans le même ordre qu'on les a jouées, & celui qui le premier a levé toutes ses dames, a gagné la partie.

Les dames, au jeu de trictrac, se nomment aussi tables. Une dame aventurée, au jeu de trictrac, est une dame qu'on avance d'abord beaucoup toute seule, sans être assuré de la pouvoir couvrir promptement.

Au trictrac, une dame couverte est une dame qui n'est pas seule sur la flèche, qui en a une autre avec elle. Qui dit dame couverte, dit café. Qui dit dame découverte, dit demi-café.

On appelle au trictrac une dame découverte, celle qui est seule sur une lame: s'il y en a deux accouplées, elles sont couvertes, ferment le passage, & font un obstacle pour battre une dame plus éloignée.

Dame passée en retour, c'est une dame passée dans le jeu de l'adversaire. Dame passée quant au plein, est une dame qui ne peut plus servir à faire le plein, parce qu'elle se trouve au-delà des flèches vides, qu'il faut garnir pour le faire.

Dame surnuméraire est une dame qui se trouve dans une café déjà faite, qui est la troisième sur une flèche.

DAME, au jeu des échecs, s'appelle autrement la reine. *Regina*. C'est la seconde pièce du jeu, & la principale pour le mouvement, car elle a celui du fon & de la tour. Le chevalier donne échec au roi & à la dame. Il joue mieux que vous, il vous donneroît la dame.

On dit en ces jeux, aller à dame, quand un pion d'un côté peut parvenir au dernier rang des cafés du parti opposé.

On dit proverbialement en ces jeux, dame touchée, dame jouée; pour dire, que dès qu'on a touché une pièce, on est obligé de la jouer. On dit

aux échecs, dame blanche a le cul blanc; pour dire, que le roi blanc doit être placé d'abord sur une café noire.

On appelle aussi une Dame faite à la hâte, une personne qui prend la qualité de Dame, qui fait la Dame, quoiqu'elle ne le soit point.

DAME. Sorte d'interjection dont se sert le peuple pour marquer de la surprise & de l'étonnement, ou pour mieux affirmer quelque chose. *Papa. Dame!* je n'entends pas le Latin. *MOL*.

DAME-DAME. f. m. Sorte de fromage entre le lèbe & la côte-rouge.

DAME-JEANNE. Nom que les matelots donnent à une grosse bouteille de verre couverte de natte. *Lagena amplior, capacior*. On le dit familièrement d'une grosse bouteille qui sert à garder ou à transporter du vin ou autre liqueur.

DAME (BONNE). Plante. Voyez au mot *BON* ci-dessus.

DAMEGAN, ville d'Asie, aujourd'hui capitale d'un petit pays nommé Comus, resserré entre le Ghilan & le Korafan.

DAMEL. Petit Royaume d'Afrique, voisin de Gorée, un des départemens du Sénégal.

DAMELOPRE. f. m. C'est une sorte de bâtiment dont on se sert en Hollande pour naviger sur les rivières & les canaux.

DAME-MARIE. *Domna Maria*. Bourg de France dans la Brie, sur le chemin de Montereau-faur-Yonne à Provins, Généralité de Paris, Election de Montereau.

DAMEN. f. m. Terme de Relation. Second mois des habitans de l'île Formose. Voyez la Description de cette île qui parut à Amsterdam.

DAMER. v. a. Terme de jeu de dames, se dit d'une pièce qui a pu parvenir à l'extrémité opposée du tablier, c'est-à-dire sur la bande d'en haut de l'adversaire; on la couvre d'une autre dame pour la distinguer des dames simples, & c'est ce qu'on appelle dame damée; alors elle va & prend en tout sens, à droite à gauche, en avant & en arrière *Scrupos geminare*. Aux Echecs, c'est changer un pion avec la meilleure pièce qu'on a perdue, quand il a été poussé jusqu'aux dernières cafés du côté opposé.

On dit proverbialement & figurément, damer le pion à quelqu'un, pour dire renchérir sur lui, avoir avantage sur lui, le supplanter: c'est par une métaphore tirée du jeu des Echecs, qui s'est pourtant tournée en un sens contraire.

DAMER. En termes d'Architecture, c'est donner un demi-pied de pente. *ABRÉGÉ DE VITR.*

DAMÉ, EE. part. Il a la signification de son verbe, en Latin comme en François.

DAMERET. f. m. On appelle ainsi un jeune homme qui fait le beau, un galant de profession qui affecte de s'attacher à plaire aux Dames. *Concinnitatis nimius affectator*. N'allez pas peindre Brutus galant, & Caton dameret. *BOIL.*

*Il est d'autres maris volages, infidèles,
Fatigans Damerets, tyrans nés des ruelles.*

DAMERI. Bourg de France, en Champagne, sur la Marne, entre Ay & Châtillon, renommé par les bons vins que son territoire produit. *Dameriarum*.

DAMGARTEN. Petite ville de la Poméranie Royale, en Allemagne, à l'embouchure de la rivière de Renkenitz, dans le Comté de Bardt. *Damgardia*.

DAMGILLON. La Chapelle *Damgillon*, ou *Dangillon*. Petite ville du Berry. *Capella Domini Gillonis*. Cette ville a pris son nom d'un Seigneur de Sully nommé Gillon, qui en jeta les premiers fondemens: ainsi ce nom est composé de Dom, ou Dam, qui vient de *Dominus*, Seigneur, & Gillon; d'où il suit qu'il faut dire & écrire *Damgillon*, & non pas Angillon, comme a fait du Chêne dans ses *Antiq. des Villes de Fr. P. I. C.* 113. & après lui M. Corneille, ni d'Angillon, comme écrit encore celui-ci. On peut aussi écrire

écrite *Dangillon*, que l'usage approuve ; mais le vrai nom est *Danguion*.

DAMIANISTE. f. m. & f. Nom de secte. *Damianiste.* Les *Damianistes* étoient une branche des Acéphales Sévêrites. Ils recevoient le IV^e. Concile avec les Catholiques, mais rejetoient toute différence de personnes en Dieu, n'admettant qu'une seule nature incapable d'aucune distinction. ils ne laissoient pas d'appeler Dieu, Pere, Fils, & Saint Esprit. C'est pour cela que les Sévêrites Pétrites, autre secte d'Acéphales, les appelloient Sabelianistes, & quelquefois Tétrédites. C'est Nicéphore Calliste qui nous apprend ceci, L. XVIII. C. 49.

Les *Damianistes* furent ainsi nommés de Damien, *Damianus*, Evêque, qui fut leur chef. *Nicéph. cité par Baronius à l'an 535. n. 14.*

DAMIANISTE. f. f. Nom que l'on donna au commencement aux Clarissés ou Religieuses de Sainte Claire, parce qu'elles avoient pris leur origine du Monastere de S. Damien, où vivoit Sainte Claire sous la direction de S. François. P. HÉLIOT. *Tom. VI. C. 25. Damianista.* Innocent IV. par un Bref du 15. Avril 1253. défendit au Général des Freres Mineurs & à tous les autres, de contraindre les religieuses *Damianistes* à l'observance d'une autre regle que celle qui avoit été donnée par Saint François. Id.

DAMIAS. f. f. Prêtresse de la bonne Déesse, ainsi nommée parce que cette Déesse s'appeloit *Damie*. *Damias.* C'est ainsi qu'on lit dans Festus. Denys Godéfroy, & après lui M. Dacier, disent que d'autres lisent *Damiatrix*. Vigenere en effet lit ainsi, & d'autres encore, selon Godéfroy, *Demiatrix*. V. DAMIE.

DAMIATE. Corneille en fait une petite ville de France, dans le Languedoc, Diocèse de Castres. Dans le dénombrement de la France ce n'est qu'un village.

DAMIE. f. f. Surnom de la bonne Déesse ; c'est-à-dire, de Cybèle ou de Maia, comme dit M. Dacier, *Damia.* Ce nom est Grec, & vient de *Δαμῖος*, & selon le dialecte Dorique *Δάμιος*, peuple. De-là *Δαμῖος* ou *Δάμιος*, public.

Ce surnom fut donné à Cibèle par antiphrase, si l'on en croit Festus, qui dit positivement que le sacrifice que l'on faisoit à cette Déesse se nommoit *Damium*, & que ces noms étoient pris du mot Grec *Δαμῖος* pour *Δημόσιος*, qui signifie public, pour exprimer par contre-vérité, celui de tous les sacrifices qui étoit le moins public & le plus secret ; car on ne faisoit à la bonne Déesse que dans des maisons particulières, portes & fenêtres fermées, sans qu'il fût permis à aucun homme d'être présent au sacrifice, & il étoit défendu aux femmes, qui seules pouvoient y assister, de révéler ce qui s'y passoit. C'est peut-être pour cela qu'on a si peu de connoissance de ce qui regarde la bonne Déesse.

Mais M. Dacier, dans ses notes sur cet Auteur, prétend qu'il se trompe ; que ce n'est point par contre-vérité que ce sacrifice se nommoit ainsi, mais parce qu'il se faisoit pour le peuple ; & il cite sur cela Cicéron, qui écrit à Atticus, L. I. Ep. 10. Je crois que vous avez appris que pendant que l'on faisoit le sacrifice pour le peuple chez César, il y entra un homme en habit de femme : il allegue aussi le Glossaire Latin & Grec, qui définit ce sacrifice, un sacrifice qui se faisoit à l'air, en lieu découvert, exposé à l'air.

Quelques-uns disent que cette *Damie* étoit une Dryade, femme de Faune, qui fut si chaste & si retirée, qu'elle ne vit jamais ni n'entendit aucun homme que son mari : de-là venoit ce grand soin d'exclure les hommes de ses fêtes, & de voiler même dans la chambre où on les célébroit, tout ce qui pouvoit avoir la forme de mâle, peinture, gravure, sculpture, &c. les femmes seules magnifiquement parées, se donnoient toute sorte de licence pendant neuf jours & neuf nuits, dansant, chantant, & faisant tout ce qui leur plaisoit.

Tom. III.

DAMIEN. f. m. Nom d'homme. *Damianus.* S. Côme & Saint *Damien* étoient freres & Médecins, ils naquirent à Egée, ville d'Arabie, & furent martyrisés sous l'empire de Dioclétien & de Maximien. L'Eglise fait la fête de S. *Damien* le 27. de Septembre.

DAMIEN. Ordre, ou Chevaliers de S. Côme & de S. *Damien* Voyez CÔME.

DAMIEN. Nom d'homme. *Damianus.* Ermites de Saint *Damien.* *Sancti Damiani Eremita.* Les Céléstins ont porté ce nom au commencement de leur Ordre. P. HÉLIOT, T. VI. C. 23.

DAMIER. f. m. Echiquier, tablier divisé en 64. carreaux noirs & blancs, qu'on appelle cases, & sur lesquels on joue aux échecs & aux dames. *Alveolus laforius.*

On dit que ce mot se dit du livre des Inspecteurs des troupes & de ceux des Colonels, où sont les noms des Soldats. Ce livre a été apparemment nommé de la sorte, parce qu'il est communément carré comme un *damier*.

DAMIER Terme de Conchyliologie. Espèce de coquillage marin marqueté de petits carrés de différentes couleurs comme un jeu de dames. Deux *damiers* à bandes jaunes. GERSAINT. Deux grands *damiers* à bandes jaunes & autres velutes. Id.

DAMIETTE. Ville maritime d'Egypte, sur le bras le plus oriental du Nil. *Thamiatia, Damiatia, Damietta.* Cette ville est grande, marchande, peuplée. *Damiette* s'est agrandie des ruines de Peluse, qui étoit vis-à-vis de l'autre côté du Nil. Les Croisés ont pris deux fois *Damiette*; en 1218. ils l'assiégerent la première fois, & l'année suivante ils la forcerent. En 1221. elle fut rendue au Sultan. En 1249. S. Louis la reprit après deux jours de siège ; mais ayant été fait prisonnier en 1250. il la rendit pour sa rançon. Les Infidèles la brûlerent, pour empêcher les Chrétiens de s'en emparer de nouveau ; mais elle s'est rétablie, à cause de la commodité de la rade. *Damiette*, avant que les Musulmans s'emparassent de l'Egypte, avoit un siège Archiepiscopal, sous le Patriarchat d'Alexandrie.

DAMITES f. m. pl. ou DAMITONS. f. f. pl. Toiles de coton qui se fabriquent dans l'île de Chypre.

DAMIUM. Sacrifice à la bonne Déesse. Voyez DAMIE, & Vigenere, *Annot. sur Tite-Live p. 209.*

DAMMA. Voyez DUMMERZÉE.

DAMMARTIN ou DAMP-MARTIN. *Dominium Martini, Castrum Domini Martini, Dominus Martinus, Dammartinum.* Bourg considérable de France avec titre de Comté. Il est dans l'île de France, entre Meaux & Senlis.

DAMMIN. Voyez DOMMIM.

DAMNA. Quelques-uns, comme Ziéglerus & les Desmarais, disent *Dimna, Dimnach.* C'est la prononciation Hébraïque. *Damna.* C'étoit une ville de la Tribu de Zabulon, qui fut donnée aux Lévités de la famille de Merari. Jos. XXI. 34. 35. Les Septante en cet endroit ni le I. des Paral. C. VI. n'en parlent point.

דמנא, d'où pourroit venir דמנא, *Dimnach*, signifie en Hébreu *fumier*.

DAMNA. Voyez DELMINO.

DAMNABLE. adj. m. & f. (On n'y prononce pas l'm, non plus que dans tous les dérivés du verbe *damner*; mais elle allonge la première syllabe.) Qui peut attirer la damnation ; faire mériter les peines éternelles de l'enfer. *Damnandus.* Action, doctrine *damnable*.

*L'autre pour s'exempter d'un rigoureux devoir,
Met ces loix au-dessus de son foible pouvoir;
Et suivant de Calvin les damnables maximes,
A l'Auteur de son être il impute ses crimes.*

NOUV. CH. DE VERS.

Dans une signification plus étendue, *damnable* se dit de ce qui est pernicieux, détestable. Dessein, entreprise *damnable*.

DAMNABLEMENT. adv. D'une manière *damnable*.

Damnandum in morem. C'est un malheureux qui a *damnablement* abusé de la confiance publique.

DAMNATION. f. f. Peine éternelle de l'enfer, punition des damnés. *Sempiterna in improbos constituta à summo Iudice supplicia.* Sur peine de damnation. C'est un défaut universel que de prononcer des arrêts définitifs sur le salut & sur la damnation des autres. S. EVR.

DAMNER. v. a. Condamner aux peines éternelles de l'enfer. *Aliquem aeternis suppliciis adducere.* Le mauvais riche a été *damné* pour n'avoir pas assisté le Lazare. On se fait honneur de damner les autres de plein pouvoir ; mais l'on ne témoigne pas la même ardeur dans l'observation de la morale de Jésus-Christ. Il y a si peu de plaisirs au monde, qu'ils ne valent pas la peine de se *danner*. B. RAB.

*Dans la Chaire jamais n'introduis la satire,
Et de peur de damner ne vas point faire rire :
Ne vas point, Casuiste ignorant & chagrin,
Damner pour un ruban ton innocent prochain.*

VILL.

☞ DAMNER, signifie hyperboliquement & dans le style familier, importuner, tourmenter excessivement. Vous me faites *damner*. Vous ferez *damner* cet homme-là à force de plaider. Le serment ordinaire des Gascons est, Dieu me *damne*. Dieu me *damne*, voilà son portrait véritable. MOL.

Rabelais a dit proverbialement, vous vous *damnez* comme une serpe, c'est-à-dire, vous vous précipitez aveuglément la tête la première dans l'enfer, parce que quand une serpe tombe, le fer, qui en est la principale partie, tombe le premier, à cause de sa pesanteur.

DAMNER. Ce mot signifioit autrefois condamner. On disoit aussi *damnement* & *damnation* pour condamnation.

DAMNÉ, ÉE. Part. pris quelquefois substantivement. *Aeternis suppliciis addictus.* Souffrir comme une ame *damnée*, comme un *damné*. Dieu ne se plaît point aux supplices des *damnés* ; il ne se plaît qu'en l'ordre de sa Justice, qui les punit, & qui a réglé leurs peines. M. ESP.

----- *Le funeste lieu
Que réserve aux damnés la Justice de Dieu.*

MALHERBE.

On appelle figurément un ame *damnée*, un homme entièrement dévoué à toutes les volontés d'une personne puissante. Ce valet est l'ame *damnée* de son Maître. On le dit aussi d'un méchant homme. *Homo nequam.* Ce Procureur est l'ame *damnée* du Palais.

Il faut remarquer que le mot de *damné* signifioit autrefois condamné en Justice, soit civilement, soit criminellement : on le trouve encore en cette signification en plusieurs endroits de la Coutume de Normandie : & dans un plaidoyer de l'Université, il est dit, que par les Conciles de Confiance & de Bâle avoient été extirpés, *damnés* & abolis les Annates, dépôts de Bénéfices, comme abusives exactions.

DAMNÉE (TERRE). *Damnata terra.* En termes de Chimie, c'est la même chose que *caput mortuum* ; je veux dire, c'est toute la terre, route la masse qui demeure au fond de la cornue, après qu'on a tiré par le feu tous les autres principes d'un corps.

DAMNIO. Voyez DELMINO.

DAMOISEAU, DAMOISEL. f. m. Jeune Gentilhomme qu'on appelloit ainsi avant qu'il fût Chevalier. Dans l'Amadis, Noranfel demandant à être reçu Chevalier, est appelé *Damoisel*. Ce nom se donnoit non-seulement aux fils des Chevaliers & des Barons, mais même aux fils des Rois. Ainsi on trouve dans l'Histoire *Damoisel* Pepin, *Damoisel* Louis-le-Gros, le *Damoisel* Richard Prince de Galles. On appelle aussi *Damoiseau* un Seigneur moins considérable par rapport à un plus considérable.

Pasquier dit que *Damoiseau* est un diminutif de *Dam*, comme *Damoisel* l'est de *Dame*. Voyez DAM. La qualité de *Damoiseau* est fort ordinaire en Gascogne. Ceux qui ont possédé la Seigneurie de Commerci l'ont eue sous le nom de *Damoiseau*, on les appelle encore ainsi aujourd'hui. *Damoiseau* de Commerci. Voyez M. de la Roque, *traits de la Noblesse*.

Ce mot vient de *Domicellus* ou *Domnicellus*, diminutif de *Dominus*, quasi *parvus Dominus*. On les a aussi appelés *Domengers* & *Ecuyers*. DU CANGE. On trouve aussi *Doncellus* pour *Domicellus*.

DAMOISEAU étoit autrefois un titre de Seigneurie, aussi-bien que celui de *Vidame*. L'un & l'autre ne sont plus guère en usage.

M. de Marca, dans son *Hist. de Béarn. L. II. C. 24.* dit que la Noblesse de Béarn se divise en trois corps ; les Barons, les Cuers, & les *Damoiseaux*, *Domicellos*, qu'on appelle *Domengers* en ce pays. Les fils des Rois de Danemarck & ceux de Suède ont porté le même titre, comme il paroît par l'Histoire de Danemarck d'Isaac Pontanus, L. VII. & VIII. & par Henri d'Uptal, *Hist. Suec. L. III.* Des fils des Rois ce titre passa aux fils des Grands Seigneurs & des Barons, & enfin aux fils des Gentilshommes qui n'étoient point encore Chevaliers.

DAMOISEAU, se dit aussi ironiquement d'un homme qui fait le beau, qui affecte trop de propreté ; un galant de profession. *Nimia concinnitatis studiosus affectator, compositus, calamistratus muliebriter.*

*Qui voyant arriver chez lui le Damoiseau,
Prend fort honnêtement ses gants & son manteau.*

Dit Moliere, en parlant d'un mari commode, dans l'Ecole des femmes.

*Il est des Damoiseaux dont l'œillade amoureuse
Accompagne toujours la phrase précieuse.*

SANLECQUE.

DAMOISEL. f. m. Voyez le premier article de DAMOISEAU.

DAMOISELLE. f. f. Vieux mot qui signifie *fille noble*. *Nobilis femina.* Il ne se dit plus qu'en terme de Pratique, & dans les Actes publics. Partout ailleurs on dit *Demoiselle*. Voyez ce mot.

☞ DAMOISELLE. Terme de Marine. Voyez LISSES DE PORTE-HAUBANT.

DAMOT ou DAMOUT. Voyez DAMUT.

DAMPIERRE. Nom de lieu. Il y a *Dampierre* dans l'île de France, & *Dampierre* dans le pays d'Aunis.

☞ Il y a aussi plusieurs Villages en Champagne nommés *Dampierre*.

DAMREMY ou DOMREMY-la-Pucelle. *Dam-Remigium.* Village du Duché de Bar, fameux pour avoir été la patrie de Jeanne d'Arc, dite la pucelle d'Orléans. *Damremy* est sur la Meuse, entre Neufchâtel & Vaucouleurs. MATY, CORN.

DAMVILLE. Gros bourg de France dans la Haute-Normandie, sur la rivière d'Iton, dans le Diocèse d'Evreux. *Damville* fut érigé en Duché-Pairie en 1610. Il appartient à M. le Comte de Toulouse, Amiral de France.

DAMVILLIERS. Petite ville du Duché de Luxembourg, enclavée dans la Lorraine. *Damvillerium.* *Damvilliers*, qui est entre Verdun & Montmedy, fut pris par les François en 1637. & cédé à la France par la paix des Pyrénées. Ils en démolièrent les fortifications en 1673. HOFFMAN, MATY, CORN.

DAMUT, DAMOT ou DAMOUT. Royaume de l'Abyssinie en Afrique. On y met une ville capitale du même nom. MATY, CORN.

D A N.

DAN. L'une des douze Tribus des Israélites, qui étoit enclavée dans celle de Juda, & avoit à l'orient la

même Tribu, à l'occident les Philistins, ou la mer méditerranée, au midi la Tribu de Siméon, au septentrion celle d'Ephraïm. Ezéchiel, XXVII. 19. dit que les Israélites de la Tribu de Dan travailloient bien en fer, & qu'ils en trañoient à Tyr, aussi bien que de casse & de canelle.

DAN étoit aussi une ville nommée autrement Laï. C'étoit son premier nom qu'elle avoit avant que les Israélites s'en emparaient. Elle étoit située au nord de la Terre-Sainte, vers le Liban, dans un pays fort abondant qu'on appelloit Rohob; Jos. XIII. 47. Jug. XVIII. tout entier. II. des Rois, III. 10. C'est là que Jéroboam mit un des veaux qu'il fit adorer, III. des Rois XII. 29. 30. Amos VIII. 14. Comme cette ville étoit à l'extrémité de la Terre-Sainte, du côté du nord; de même Bersabée du côté du midi, quand l'écriture veut dire, d'un bout à l'autre de la Terre-Sainte, elle dit, depuis Dan jusqu'à Bersabée, comme Deut. XXXIV. 1. Jérémie, VIII. 16. &c.

L'écriture n'appelle point cette ville le Camp de Dan, Mahane Dan. Jug. XIII. 25. XVIII. 11. 12. comme quelques-uns l'ont cru. C'est un lieu tout différent, qui étoit dans la Tribu de Juda près de Cariathiarim. Jug. XVIII. 11. 12. On dit aussi communément que l'une des sources du Jourdain s'appelle Dan; mais je ne trouve point cela dans l'écriture; & le 14. v. du Chap. XIV. de la Genèse, que l'on cite, ne le dit point.

Ce nom est Hébreu, דן, dan, Juge ou Jugement de דן, dan, Juger.

DAN. f. m. Nom d'homme. Dan, Danus. Dan est le cinquième des fils de Jacob, selon l'ordre de la naissance, & l'un des douze Patriarches des Israélites. Jacob l'eut de Bala ou de Bilha, servante de Rachel, Gen. XXX. 5. 6. Dan fut chef d'une des douze Tribus. L'écriture fait le dénombrement de sa postérité, Gen. XLVI. 23. XLIX. 16. 17. 18. Nombre I. 12. 39. II. 25. 26. 31. VIII. 66. XXVII. 42. 43. Deutéron. XXVII. 13. XXXIII. 22. Jos. XIX. 49. Jug. I. 34. v. 7. XIII. 1. 17. 19.

DAN ou DEN. f. m. Terme de Mythologie. Ancien Dieu des Germains. Cluvier prétend, Germ. Ant. I. I. pag. 224. que c'est le même que Theut, & Zäs, par conséquent; car comme, selon lui, de Theut s'est fait Zäs, Jupiter, de même de Zäs s'est fait Dän, Dan; car on a dit Zäs, Zis, & en Dorique, Zäs: des cas obliques Zwis, Zwi, &c. s'est formé le nominatif Zwi, & en Dorique Zäv, puis le Z se changeant, comme il arrive souvent en Δ, Δäs, Dan, qui étoit le Grand Theut ou le Grand Mercure. Encore aujourd'hui dan & den, en Sclavon, & selon une autre prononciation, dzen & dzin, signifie jour, comme dies, qui vient de dies, génitif de dies.

DANACE ou DANAQUE. f. f. Nom d'une ancienne monnoie barbare, dit l'Erymologiste. Danace. Elle valoit un peu plus d'une obola. Suidas dit que la danace étoit la monnoie que les Grecs mettoient dans la bouche des morts pour payer à Caron leur passage aux enfers.

DANACTES. f. m. Nom d'homme. Danax, actis. S. Danactes est dans les Menées au 16. de Janvier, & dans Maxime de Cythère. CHASTEL, p. 303. Il semble que l'analogie demandoit que l'on dit Danax, & non pas Danactes: nous disons Astianax & non pas Astianctes.

DANAE. f. f. Fille d'Acrisius Roi d'Argos, fut enfermée fort jeune dans une tour d'airain. Jupiter devenu amoureux de cette Princesse, se changea en pluie d'or, & la rendit mère de Persée.

DANAÏDE. f. f. Fille de Danaüs. Danaïs. Les Danaïdes étoient cinquante, & sont fameuses dans la fable; filles de Danaüs, IX^e. Roi d'Argos, & frère d'Égyptus; elles épousèrent les cinquante fils de leur oncle Égyptus, & par conséquent leurs cousins germains. Danaüs qui craignoit l'accomplissement d'un oracle qui lui avoit prédit qu'il seroit chassé du trône par un gendre, persuada à ses filles de tuer cha-

que son mari la première nuit de leurs nocces. Toutes obéirent à leur père, excepté Myrtemède, qui épargna son mari, nommé Lynceus. En punition de ce crime, les Poëtes les ont condamnées à us l'enfer à remplir continuellement un tonneau percé. Les Danaïdes s'appellent aussi helides. Voyez ce mot. Leur père Danaüs étoit fils de Belus, Égyptien. Les Danaïdes appoiterent d'Égypte en Grèce les Thesmophoria ou fêtes & sacrifices de Cérés.

☞ DANAQUE. f. f. DANACE.

DANAX. f. m. DANACTES.

DANGALI ou DANKALI & DANGALI. Royaume de l'Éthiopie en Afrique, dans la partie méridionale de la côte d'Abex, vers le commencement du détroit Arabique, ou de la mer rouge.

☞ DANCENOIR, Dancenorium. Petite ville de France dans la Champagne, sur la rivière d'Aube, vers les confins de la Bourgogne.

DANCHE, ÉE. adj. Terme de Blason. Pièce honorable de l'Écu, dentelée d'un côté en forme de serpe. Serpens, denticulatus. On le dit du pal, du chef, de la face & autres pièces semblables, lorsqu'elles sont terminées ainsi.

DANDA. Ville des Indes dans le Royaume de Décan, sur la rivière de Deri, qui entre dans la mer, auprès des Isles que les Portugais nomment *Ihas Quemadas*.

DANDIN. f. m. Espèce de sot & de niais, qui n'a point de contenance; ce mot n'est que du style familier. *Homo injulius & ineptus, incompotitatis & gestus homo*. Rabelais a écrit une Histoire de Perrin Dandin, & de Thenot Dandier, dont on tire une moralité qui est d'un grand usage dans le monde pour ceux qui veulent accommoder les procès. Molière a fait une comédie intitulée *George Dandin*.

Quelques-uns le dérivent par métonymie de l'Hébreu *danah* ou *danah*, qui signifie aller deçà & delà. Pafquier le dérive de *danden*, qui est un son de cloches agitées qui vont deçà & delà comme les dandins.

DANDINEMENT. f. m. Mot nouveau qui signifie le balancement ou l'agitation de quelque chose, comme d'un carrosse. Des tirebours d'acier pour arrêter le dandinement & cahot des berlines, chaises de poste, & phaétons. *Merc. Juin 1725*.

DANDINER. v. n. Faire le dandin, marcher en remuant le corps comme les gens qui n'ont point de contenance. *Incompotitè, ineptè, injulie se gerere*. Il dandine du cul comme un sonneur de cloches. S. AM. Il se dit aussi avec le pronom personnel, & signifie se balancer en sot & en bêtard dans une chaise. Il n'est que du style familier.

C'est pour parler tout à son aise,

Se dandiner dans une chaise.

Et se donner des rendez-vous. DES-HOUL.

☞ DANEBROY ou DANNEBORG. Voyez DANNEBROCK.

DANEMARCK ou simplement Danemarc, Royaume de l'Europe Septentrionale. *Dania*. Le Danemarck est renfermé entre le 54. d. 45. m. de latitude, & le 58. & environ entre le 29. degré & demi de longitude & le 34. & demi. MATH. Ses bornes sont au midi le Duché de Holstein, au couchant & au nord la mer d'Allemagne, & au levant la Manche de Danemarc, & la mer Baltique. Le Royaume de Danemarck se divise en deux parties. La plus considérable est la presqu'île de Jutlande; l'autre consiste en plusieurs Isles situées dans la Manche de Danemarck, & dans la mer Baltique, & dont les principales sont Zélande, Fionie, Falster, Mone, Laland, Longeland, Arrœ, Alien, Samsoë, & Bornholm. La Capitale du Royaume est Copenhague, qui est dans l'île de Zélande. L'hiver dure environ huit mois en Danemarck; le reste est presque tout été, & les chaleurs y sont très-grandes, parce que les jours y sont fort longs. Le terroir de Danemarck est assez fertile. On en tire des blés qu'on ne sème qu'après l'hiver, & qui viennent en maturité en trois ou quatre mois.

Il produit des chevaux & des bœufs de fort grande taille.

Le Royaume de *Danemarck*, si l'on en croit les Historiens Danois, commença 1038. ans avant Jesus-Christ, & par conséquent à peu pres aussi-tôt que celui des Israélites. Comme eux jusques-là les Danois n'avoient eu que des Juges. Les dissensions firent élire Dan, fils d'Humbus Seigneur de Zéelande, de Falster, de Laland & de Mone. Les Goths le créèrent Roi. Ils prétendent que depuis tant de siècles il n'y a eu que trois races sur le trône. La première depuis Dan jusqu'à Unguin; la seconde depuis Unguin jusqu'à Frédéric I. qui mit la maison d'Oldenbourg sur le trône en 1522. Jusqu'à Frédéric II. le Royaume de *Danemarck* avoit été électif: il le rendit héréditaire en 1660. & les filles même le peuvent posséder.

Le *Danemarck* se sépara de l'Eglise Romaine sous Frédéric I. qui commença de regner en 1522. & embrassa la Confession d'Ausbourg, qu'il suit encore. Il y a six Sur-intendans Ecclésiastiques, auxquels on donne le nom d'Evêques. Ce sont ceux de Zéelande, de Fionie, d'Alborg, de Wiborg, de Ripen, & d'Arhus.

Les Etats de *Danemarck* ne comprennent pas seulement le *Danemarck*, mais encore le Royaume de Norwège; en Allemagne, le Comté d'Oldenbourg, de Delmenhorst, & une partie du Duché de Holstein; dans l'Océan septentrional, les Îles d'Islande, de Fero, & de Scherland; dans l'Amérique Septentrionale, le nouveau *Danemarck*, l'Île de S. Thomas aux Antilles, le Fort de Christianbourg sur la côte de Guinée, & un autre sur celle de Coromandel.

Queques-uns croient que *Dania*, *Danemarck*, vient du Latin *dare*, & qu'il a été donné à ce pays, parce qu'il donne beaucoup de biens. *Daniam quasi prolificam parentem & multorum bonorum datricem appellari*. D'autres, avec aussi peu d'apparence, croient que *marck*, *marchia*, a été formé de *maris archia*, c'est-à-dire, Empire de la mer, comme si l'on avoit voulu marquer par ce nom, que le pays qui le porte avoit l'Empire de la mer. D'autres veulent que *Danemarck* soit composé de Danus, nom du fondateur de la Monarchie dont nous avons parlé &, de *marck* qui en langue du pays signifie champ, campagne, territoire; de sorte que *Danemarck* soit la même chose que territoire ou terre de Dan. Mais il est plus vraisemblable que *Dan* est le nom du peuple qui habitoit ce pays, & non de ce prétendu Roi Dan. Il en est qui veulent que ce nom vienne de *Aha*, de l'eau, & qu'il signifie des gens aquatiques, qui demeurent dans les eaux; ils disent qu'ils s'appellent eux-mêmes *Daneman*, qui veut dire la même chose. Le nom du peuple est *Danois*. Voyez ce mot.

La Mer de *Danemarck*. Terme de Géographie. *Mare Danicum*, anciennement *Cimbricum*. C'est la partie de la mer d'Allemagne qui baigne la côte occidentale & septentrionale de la Jutlande, ou de l'ancienne Chersonese Cimbrique.

La Manche de *Danemarck*. Terme de Géographie. C'est un golfe de la mer d'Allemagne, renfermé entre la côte orientale de la Jutlande septentrionale, celle de Suède, & les Îles du *Danemarck*, qui le sépare de la mer Baltique, avec lequel il a communication par les détroits du Sund, du grand & du petit Belt. On l'appelle autrement le Schager-Raak, ou le Catégat, *Sinus Scagenfis*, ou *Danicus*.

Le Nouveau *Danemarck*. Contrée des terres arctiques. *Dania nova*. Il est dans les Cartes ordinaires sur le bord occidental de la mer Chrétienne, au nord du pays nommé la mer glaciale. Le P. Hennepin assure dans ses nouvelles découvertes, que c'est une terre ferme. MATY. Ce fut Jean Monok, Danois, qui découvrit cette contrée sous Chrétien IV, l'an 1619. CORN.

DANGALA. Ville d'Afrique dans le Royaume de Sennar ou de Nubie, sur la rive orientale du Nil. DANGEAU. Bourg de France dans le Perche, sur la Douzaine. *Dangellum*, *Dangeolium*, *Danjolium*.

DANGER. s. m. Terme relatif à la situation d'un homme qui est menacé de quelque malheur, & qui exprime particulièrement le mal qui peut arriver. *Peril* & *risque*, regardent le bien qu'on peut perdre, avec quelque différence pourtant. Voyez ces deux mots. *Discrimen*. Le Soldat qui a l'honneur en recommandation, ne craint point le *danger*, s'expose au *péril*, & court tranquillement tous les *risques* du métier. Le plus lâche s'expose au *danger* par la honte de reculer. S. EVR. Darius disoit que les *dangers* le rendoient sage, parce qu'ils réveillent l'attention, & qu'ils augmentent l'expérience. ABLANC. On ne fait d'ordinaire entrevoir aux malades le *danger* où ils sont, qu'au travers de quelques espérances de guérison. FLÉCH. L'ame se familiarise insensiblement avec le *danger*, quelque affreux qu'il soit, à force de le considérer. S. REAL.

Ce mot vient, selon Nicod, de *damnum gerens*; & selon Ménage, de *angarium*, en y préposant un *d*, ou de *dannarium*, ou de *damniarium*.

DANGER, se dit aussi pour signifier un inconvénient. *Incommodum*. il n'y a point de *danger* de fonder ses intentions avant que de lui proposer cette affaire. Il n'y a point de *danger* d'envoyer quelque valet au logis pour nous faire préparer à dîner.

TIERS & DANGER, est un droit que le Roi prend sur plusieurs bois, & entre autres en ceux de Normandie. *Tertia & decima pars silvaticorum fructuum*. Il consiste au tiers du prix de la vente, & à la dixième partie de la vente qu'on prélève d'abord au profit du Roi: ainsi sur soixante sous le Roi prend vingt sous pour le *tiers*, & six sous pour le *danger*; c'est l'exemple qui est rapporté dans une ancienne Ordonnance de la Chambre des Comptes de 1454.

Ce mot de *danger* en ce sens est la même chose que la *dixme*, & il vient vraisemblablement du Latin *denarius*.

D'autres disent que ce mot de *danger* pris pour un droit, vient de ce que pour avoir permission de vendre des bois, on donne au Roi le dixième du prix de la vente, & que par ce moyen on évite le *danger* qu'il y avoit à les vendre sans la permission du Roi.

Il y a des bois qui ne sont sujets qu'au tiers sans *danger*, & d'autres au *danger* sans tiers. En général on appelle *danger*, ce qui est de droit étroit, & sujet à confiscation. Ainsi on a appelé fief de *danger* celui dont on ne pouvoit prendre possession qu'après avoir fait foi & hommage au Seigneur, à peine de commise ou de confiscation, comme il y en a plusieurs dans les Coutumes de Troyes & de Chaumont.

DANGERS. Terme de mer. On appelle *dangers* sur la mer, les roches, les bans de sable qui sont cachés sous l'eau, & sur lesquels un vaisseau peut se briser en donnant dessus. *Scopuli*, *vada*, *arenarie moles*. Il faut envoyer des chaloupes sur tous les *dangers* qui sont cachés sous l'eau. BOUGUER. Etant sur un *danger*, il faut prendre des marques à terre, comme des arbres, des clochers, des montagnes, &c. pour le reconnoître.

On voit par là que le mot *danger* a trois significations différentes suivant la diversité des étymologies. Quelquefois il est synonyme à *péril* & *risque*, avec la différence que nous avons expliquée.

Autrefois il s'est pris pour Puissance, Domination, Seigneurie, comme dans le Roman de la Rose.

*Et si m'aist Dieu, aussi S. Jacques,
Si vous ne me voulez à Pasques
Bailler le corps notre Seigneur,
Sans vous faire pressé Greigneur,
Je vous lairai sans plus attendre,
Et l'irai tantost de lui prendre,
Car hors suis de votre danger.*

Alain Chartier: *Ainsi serez en servitude comme esclave, & ta renommée en danger d'estranges gens.*

☞ Jean Cimeliers, ancien Poëte François, dit qu'amour lui a emblé le cœur pour le mettre en la puissance de sa Dame; & puisqu'il est en son danger, il ne peut l'en retirer.

En ce sens danger est corrompu de *dominari*, l'o changé en *a*, comme les Latins prononçoient de *estios*, *arduus*, de *estidior*, *acetum*, & nous de *pietas*, viande. Et ce qui appartient encore mieux à ce propos, *Dam* & *Dame* de *Dominus*, & *Danjon* de *Dominium* ou *Dominicum*, duquel nos Ancêtres appeloient le logis du Maître.

On le prenoit jadis pour congé ou indulgence, comme dans Alain Chartier.

Poïne, paour, pauvreté, perte & doute
Ont occupé si ma pensée toute,
Qu'il n'en faut rien fors que par leur danger.

Ainsi les deniers qu'on paye aux Seigneurs féodaux pour obtenir congé de vendre la terre qui relève d'eux, lesquels deniers s'appellent communément ventes, & en Normandie, treizièmes, souloient être appellés dangers; en quel sens je l'ai lu en un vieux recueil d'Arrêts des Eschiquiers de Normandie, au rapport d'un prononcé à la S. Michel, l'an 1299. & d'un autre de 1301. & les fiefs en possession desquels n'est loisible d'entrer sans congé du Seigneur de qui ils relevent, sont pour même raison appellés fiefs de danger, c'est-à-dire fiefs de congé. En cette signification danger est corrompu de *indulgere*, la première syllabe omise.

C'est en cette troisième signification qu'en termes des Eaux & Forêts il se dit du profit que le Roi tire du congé qu'il donne de couper son bois à la commodité du Trésorier. Pour le droit de gruerie il prend le tiers ou autre portion, & une autre pour le danger, c'est-à-dire pour le congé, indulgence ou permission de couper le bois à l'appétit du Trésorier. CRISTOPHE BÉRAULT, *Avocat au Parlement de Rouen*, des droits de tiers & de danger, gruerie & gruirie.

DANGER. Dans toute notre ancienne Poësie est une personne fâcheuse, qui s'oppose à nos volontés, à nos desirs.

DANGEREUSEMENT. adv. Avec danger. *Periculosè*. Cet homme a été dangereusement blessé. ABLANC. Il est dangereusement malade. LA CHAMB.

DANGEREUX, EUSE. adj. Qui met en danger, qui expose au danger. *Periculosus*. Les combats de mer sont fort dangereux. Les chemins par les montagnes sont dangereux, pleins de précipices & de brigands. De tendres entretiens sont trop dangereux pour les Spectateurs. S. EVR. J'approuve le dessein que vous avez fait de vous défabuler de la fortune & de la quitter comme une maîtresse dangereuse. VOIT. Les plaisirs sont des amusemens dangereux. BOSS. Une personne sage méprise les froides & dangereuses fictions des Romains. ID. Les vertus sont plus dangereuses que les vices, quand on en fait un mauvais usage. TILL. De tout tems rien n'a été plus dangereux parmi les hommes qu'un mérite éclatant. S. RÉAL.

Un plaisir indiscret est toujours dangereux. VILL.

Vos yeux savent lancer de trop dangereux traits.

CORN.

On dit aussi, qu'un homme est dangereux, pour dire qu'il ne fait pas bon s'attaquer à lui. On dit aussi, qu'il est dangereux, lorsque sa doctrine ou ses mœurs sont corrompues, & qu'il y a danger à le fréquenter.

Foible ou perfide ami, quand il est écouté,
Dangereux ennemi, quand il est rebuté.

VILL.

☞ On le dit à peu près dans le même sens d'un homme que l'on croit propre à se faire aimer des femmes.

En termes d'Eaux & Forêts, on appelle Sergens dangereux, des Sergens traversiers qui alloient autrefois faire des visites de forêts en forêts extraordinairement, pour voir si les Sergens & Gardes ordinaires faisoient leur devoir. Ils avoient inspection sur les forêts où le Roi a le droit de tiers & de danger, & c'est de-là qu'on leur a donné le nom de dangereux. Voyez de Lauriere sur Ragueau, *Apparitor saltuarius*.

En termes de Fauconnerie, on appelle un oiseau dangereux à dérober les sonnettes, celui qui est sujet à s'écarter.

☞ DANGILON. Voyez DAMGILLON.

DANGU. Bourg du Vexin Normand sur la petite rivière d'Epte. *Dangutum*. Guillaume le Breton en parle. L. V.

DANIEL. f. m. Nom d'homme. *Daniel*. Le Prophète *Daniel*, qui est le quatrième des grands Prophètes, comme on parle, étoit de la Tribu de Juda & de la famille Royale. *Daniel* étant encore enfant, fut emmené en captivité à Babylone, la troisième année du regne de Joakim, qui est la 3328^e. du monde. Il vécut jusqu'à l'an 3416. du monde, auquel tems Cyrus le Grand étoit Roi de Perse, & Darius Médus Roi de Babylone. La Prophétie de *Daniel*, dans le texte original, est écrite partie en Hébreu, partie en Chaldaïque. Voyez S. Jérôme, S. Epiphane, les PP. Pererius, Salien, Pettau, Labbe, Jésuites, le Cardinal Bellarmin, aussi Jésuite.

Le nom de *Daniel* est un mot Hébreu, qui veut dire, Dieu est mon Juge.

DANIEL (Le Port). Port de mer dans la baie des Chaleurs, sur la côte orientale de l'Acadie. *Portus Danielis*. Son entrée a une bonne demi-lieue d'ouverture; les deux côtés ne sont que rochers assez hauts, la gauche en entrant a des rochers qui s'avancent vers l'eau, en sorte qu'il faut ranger la côte à droite pour y entrer, un navire n'y peut entrer plus avant qu'un bon quart de lieue: on y peut mouiller l'ancre.

DANISMEND. f. m. Terme de Relation. *Templorum Turcicorum Minister*. Les *Danismends* sont en Turquie les gens de loi qui font le service dans les Mosquées sous l'Iman, qui est leur chef & comme le Curé de la Mosquée; les *Danismends* sont comme les Prêtres habitués des Patoisses chez nous.

DANK ou DANEK. Terme de Relation. Le premier est Persien, & le second a la prononciation Arabe. C'est la sixième partie d'une drachme Arabe, qui pèse douze carats; ce sont donc deux carats, que les Arabes appellent *Kerath*, au pluriel *Kerathith*, dont chacun pèse quatre de nos grains. D'HERBELOT.

C'est aussi une petite monnoie d'argent, dont six font la drachme d'argent, qui revient à notre gros. Hégiage fut le premier qui en fit battre. Le pluriel de *daneke* est *daovanik*. ID. Voyez aussi Castel, au verbe *דנק*, *daneke*, qu'il interprète: *minutias rerum seclatus fuit, oblatim numeravit*: & d'où il rite *dank* ou *daneke*. Le *dank* ou *daneke*, réduit à nos monnoies, vaut un sou un denier & un tiers de denier.

☞ DANKON. Ville de Perse, grande, mais peu considérable. Longitude 78 degrés 15'. latitude 37. degrés 20'.

DANNA. Ville de la Terre-Sainte, dans la Tribu de Juda, Jos. XV. 49. *Danna*. Les Septante l'appellent *רנא*, parce qu'ils ont pris un *n*, pour un *r*, ou que les Copistes avant eux étoient tombés dans cette faute. Adrichomius la place au midi de la Tribu de Juda, du côté de la mer méditerranée. Ziegler l'appelle *Daumach*, & d'autres *Edenna*.

DANNEBERG. Ville d'Allemagne dans la Basse-Saxe, capitale d'un Comté de même nom. *Danneberga*, *Dannorum mons*. Ce nom fait croire que les Danois

font bâtie ou habitée. *Danneberg* est située sur la rivière de Tetza à une lieue de son embouchure dans l'Elbe.

Le Comté de *Danneberg* est un petit pays du Cercle de la Basse-Saxe. *Dannebergenfis Comitatus*. Il est borné au couchant par le Duché de Lunebourg, & au nord par ceux de Lavembourg & de Meckelbourg. Les États de Brandebourg le circonferent des autres côtés. Ce Comté a eu autrefois ses Comtes particuliers; le dernier, nommé Nicolas, le donna à Othon le Belliqueux, Duc de Brunswick, moyennant une pension viagère de douze marcs d'argent, *MATV.*

DANNEBROCK. L'Ordre de *Dannebrock*. *Ordo Dannebrogius*. Ordre de Chevalerie en Danemarck. Quelques écrivains, amateurs des fables, font remonter l'origine de cet Ordre jusqu'au tems de Dan, fils du Patriarche Jacob, qui, selon eux, fut le premier Roi de Danemarck, & donna son nom à ce Royaume. Ils disent que ce Roi prétendu étant sur le point de livrer une bataille l'an du monde 2398. vit descendre en l'air une grande croix blanche, qui fut le signe de la victoire qu'il remporta, ce qui fut cause qu'il institua un Ordre, auquel il donna son nom, & celui de *broge*, qui en Danois signifie *peinture*.

D'autres plus raisonnables, comme Bartholin, dans sa dissertation sur l'origine de cet Ordre, croient que Waldemar II. en a été l'Instituteur vers l'an 1219. Cet Ordre, si cela est, s'abolit dans la suite. Chrétienne V. le rétablit en 1672. & il y a même plus d'apparence qu'il en fut l'Instituteur plutôt que le restaurateur. Ce fut à l'occasion de la naissance de son fils Chrétienne-Guillaume qu'il l'établit. *Voyez le P. HÉLIOT, T. VIII. C. 61.*

DANNEMARCK. *Voyez DANEMARCK.*

DANOIS, *ORSE. f. m. & f.* Nom d'un peuple d'Europe qui habite le Danemarck. *Danus*. Les anciens habitans de ce que nous appelons aujourd'hui Danemarck, étoient les Cimbres. C'est pour cela que la Jutlande étoit appelée par les anciens Chersonèse Cimbrique; mais depuis plusieurs siècles les *Danois* ne sont qu'un peuple mêlé de plusieurs autres qui s'y sont jetés: car on dit que le Christianisme ayant chassé l'Idolatrie des bords du Rhin & de toute l'Allemagne, ce qu'il y a eu de Payens opiniâtres parmi les Saxons & les autres peuples de Germanie s'étoient jetés dans ces pays septentrionaux, où ces nouveaux hôtes trouverent des hommes aussi féroces qu'eux, & aussi entêtés du culte de leurs Idoles. Quoi qu'il en soit, ces peuples se trouvant trop resserrés dans leurs Îles & leur presqu'île, sortirent souvent de leur pays dans la suite, & inonderent les pays voisins. Cependant les *Danois* conquérans de l'Angleterre au commencement du IX^e siècle, n'étoient pas seulement des *Danois*, mais des Corsaires qui venoient de la Norwege, de la Scandinavie & de la Vindélicie, ou Vandalie, aussi bien que du Danemarck. Il y a de l'apparence, dit un Historien moderne, qu'ils prirent eux-mêmes le nom de *Danois*, comme le plus fameux, & leurs flottes n'arboreroient point d'autre pavillon que celui de Danemarck. Ils parurent dès l'an 787. & firent descente dans le Royaume de Westsex; mais ils furent chassés. Ils revinrent en 794. & débarquerent dans la Northumbrie, d'où ils furent encore repoussés. En 834 leur flotte composée de vingt-cinq vaisseaux aborda les côtes d'Angleterre, & y débarqua des troupes. Ils combattirent Egbert & le vainquirent. L'année suivante ils firent encore descente dans l'ouest du pays de Galles. Les habitans se joignirent à eux, mais ils furent battus. En 838. une flotte de trente voiles fit descente à Southampton, & un autre à Portsmouth. L'année suivante ils firent encore deux descentes, & en 840. une autre à l'embouchure de la Tamise. On combattit l'an 843. Ethelulphe, successeur d'Egbert, commandoit sa flotte en personne: il fut vaincu. En 845. ou selon d'autres, en 848. les Anglois eurent leur revanche. En

854. il reparurent, non plus en pirates, mais en conquérans. Leur flotte forte de cent cinquante voiles fit descente à l'embouchure de la Tamise; ils s'emparèrent de Cantorbéry & de Londres, les pillèrent, & y mirent garnison; battirent Bertulphe, Roi de Mercie, & malgré trois batailles qu'ils perdirent sur terre ou sur mer, se logerent dans la petite Île du Thanet, que forme la rivière de Stour, vers l'embouchure de la Tamise, & qui étoit alors un havre considérable, où leur flotte hiverna. Ils battirent les Anglois, qui les en voulurent chasser & s'y maintinrent malgré eux. Enfin, après différentes descentes, en 867. ou 869. profitant du soulèvement des petits Rois de Mercie & de Northumbrie, ils commencèrent à s'établir, donnerent un Roi aux Northumbriens, tuèrent l'année suivante S. Edmond, donnerent neuf batailles en 871. ou 872. & combattirent toujours ainsi jusqu'environ 912. que le Roi Édouard soumit à la Monarchie Angloise tous ceux qui s'étoient établis en Angleterre. Mais en 1002. Ethelrede, par le conseil de son Général d'armée nommé Rauc, ayant fait massacrer en un même jour les *Danois* dans toute l'Angleterre, Swenon, Roi de Danemarck, vint en 1004. pour venger ce massacre, & après une guerre de neuf ans, en 1013. conquiert toute l'Angleterre, après avoir vaincu Ethelrede, qui fut abandonné de son armée, & obligé de se retirer en Normandie. Le regne des *Danois* en Angleterre finit en 1042, & dura plus de deux cens ans, à compter depuis la première irruption l'an 835. *Voyez Cambden p. 101. & suiv.*

Les Anciens ayant connu les peuples de la Chersonèse Cimbrique sous le nom de Godanes, ou Codanes, celui de *Danois* en est venu, & est resté après eux aux peuples des Îles autrefois habitées. *CHORIER. Hist. de Dauph. T. I. p. 157.* Selon Cluvier. *Cern. Ant. L. III. C. 34. p. 140.* le mot de *Danois* vient de *Dan*, qui est, comme nous l'avons dit au mot *DAN*, le nom du Dieu *Theuth*. Bien plus, *Dan* & *Theuth*, selon lui, sont un même nom; ils ont une même signification, même origine. Ce sont seulement deux différens dialectes. De *Theuth*, *Θεῦθ*, on a fait *Ζεῦθ*, *Ζεῦς*, puis de *Ζεῦς*, *Σεῦς*, *Δεῦς*, *Δεῦς*, *Ζεῦς*, *Σεῦς*, *Ζεῦς*, *Δεῦς*. *Dan* & *Theuth* étant donc le même mot, *Danus* ou *Danois*, & *Thuto*, *Theuton*, sont le même nom; & les *Danois* & les *Teutons*, le même peuple.

DANS. Préposition de tems & de lieu. *In.* avec l'acc. quand il est joint à des verbes qui signifient du mouvement; avec l'ablatif quand les verbes ne signifient point de mouvement: il faut excepter les occasions où la préposition *dans* se trouve avec un nom de ville, car alors on la supprime en Latin, selon les regles de la Grammaire Latine. Ces deux prépositions *dans* & *en* ont tant de rapport & de ressemblance, qu'il est assez difficile de dire précisément quand il faut mettre l'une plutôt que l'autre.

On met, par exemple, toujours *en* devant les noms de Royaumes & de Provinces; jamais devant les noms propres des villes, & il n'est jamais suivi des articles *le*, *la*; & *dans* ne se met jamais devant un mot d'où l'article est retranché. Ainsi l'on dit en Espagne, *dans* l'Espagne; *dans* Paris, *dans* la ville. Je suis en peine, je suis *dans* la peine.

Ce mot vient de *de* & *intus*, selon Nicod & Ménage.

DANS, se dit en plusieurs occasions, quand il est question de marquer la disposition du corps, de l'esprit ou des mœurs, l'état de la fortune. Il est *dans* le dessein de se marier. Il languit *dans* une grande misère. Je ne donne pas *dans* votre sens. Il est *dans* la joie de son cœur. Vous n'avez jamais rencontré *dans* mes yeux que de l'amour. On dit aussi qu'un homme a une affaire *dans* la main, *dans* sa poche, *dans* sa manche, pour dire qu'il en est assuré, qu'il en est le maître. *Dans* Plutarque, pour dire,

dans les Œuvres de Plutarque, & non pas chez Plutarque, comme quelques-uns disent. VAUG. REM.

☞ Lorsqu'il s'agit du lieu, dit M. l'Abbé Girard, dans a un sens précis & déterminé, qui fait entendre qu'une chose contient ou renferme l'autre, & marque un rapport du dedans ou du dehors. On est dans la chambre, dans la maison, dans la ville, dans le Royaume, quand on n'en est pas sorti, ou qu'on y est rentré.

☞ En a un sens vague & indéfini, qui indique seulement en général où l'on est, & marque un rapport du lieu où l'on se trouve à un autre où l'on pourroit être; on est en ville lorsqu'on n'est pas à la maison; en campagne ou en province quand on a quitté Paris. On met en prison, & l'on met dans les cachots.

☞ Lorsque ces mots sont employés pour indiquer l'état ou la qualification, dans est ordinairement d'usage pour le sens particularisé, & en pour le sens général; ainsi l'on dit, vivre dans une entière liberté, être dans une fureur extrême, tomber dans une profonde léthargie; mais on dit, vivre en liberté, être en fureur, tomber en léthargie.

Cette préposition mise devant un nom de temps, marque quelquefois un temps à venir, le temps où une chose commencera, ou se fera, le temps au bout duquel elle se fera. Il arrive dans trois jours, dans trois semaines, dans trois mois. Cette ville sera prise dans vingt jours de tranchée ouverte. Intra. Mais dans, mis ainsi devant un nom de temps, ne marque point la durée du temps; ainsi un Poète, en parlant des derniers événemens de la guerre qui finit par la paix d'Utrecht, ne s'est pas assez bien exprimé quand il a dit :

*Grand Roi, rien ne t'arrête; & tes efforts puissans
Réparent dans trois mois les pertes de trois ans.*

Il falloit dire en trois mois, & non pas dans trois mois.

☞ Lorsqu'il est question du temps, dans marque plus particulièrement celui où l'on exécute les choses, & en marque plus proprement celui qu'on emploie à les exécuter. La mort arrive dans le temps qu'on y pense le moins, & l'on passe en un instant de ce monde en l'autre.

DANS, se met quelquefois pour la préposition avec. Il faisoit cela dans la pensée d'en tirer de l'utilité. Il alla à Paris dans le dessein, dans la vue de s'y établir. *Eo consilio, eo animo.*

DANS, s'emploie aussi pour pendant. *Per.* Il fera honoré dans toute la postérité. PORT-R. Que ne ferois je point, si j'étois contente de vous, puisque je suis transportée d'amour, dans le temps où j'ai le plus de sujet de m'en plaindre. LET. PORTUG.

☞ Il est quelquefois synonyme à selon. Cela est vrai dans les principes d'Aristote. Il entend cela dans le sens de S. Augustin.

☞ DANS l'idée, dans la tête. On a dans l'idée ce qu'on pense; on le croit. On a dans la tête ce qu'on veut; on y travaille. Les imaginations sont dans l'idée, les desseins dans la tête. Les Courtisans se mettent aisément dans l'idée que le Prince doit faire leur fortune; mais il en est peu qui se mettent dans la tête de le mériter par des services marqués au coin de la vertu.

Ce qui vient d'être dit de la préposition dans se réduit à-peu-près aux choses suivantes. Elle marque 1°. le lieu: être dans un jardin, dans une bibliothèque; de l'argent qui est dans une cassette. 2°. Le temps: dans la saison où nous sommes, dans deux jours, dans un mois. 3°. La situation du corps: être dans une posture incommode, peindre une figure dans une belle attitude. 4°. La disposition du corps: être dans une parfaite santé, dans le redoublement de la fièvre. 5°. La manière d'agir & de vivre: vivre dans la debauché, dans l'oisiveté, dans la retraite. 6°. La profession & les différens états de la fortune:

être dans le ministère, dans l'épée, dans la robe, être dans la faveur, dans la disgrâce, dans la misère, dans l'abondance. 7°. La disposition de l'ame: être dans la crainte, dans la joie, dans le doute, dans l'affliction. 8°. Le motif & l'intention: faire quelque chose dans la vue de plaire à Dieu, dans la crainte de lui déplaire, dans le dessein, dans l'espérance. 9°. La manière de faire les choses, de les prendre: Juger dans la rigueur, prendre dans un bon sens, dans un sens moral, dans la pensée de l'auteur, &c. Voyez la GRAMMAIRE FRANÇOISE de M. l'Abbé Regnier. Le P. Bouhours, dans ses REMARQUES NOUVELLES SUR LA LANGUE, observe que lorsqu'il s'agit d'autre chose que de la demeure, on se sert d'ordinaire de dans, comme, on cherche partout un tel, sans qu'on le puisse trouver, il est néanmoins dans Paris. Le même Auteur remarque que si deux personnes qui sont dans Paris se parlent, il y a plus de délicatesse & de perfection à dire. Il n'y a personne dans Paris que j'estime plus que vous, qu'à dire, il n'y a personne à Paris; mais que la dernière façon de parler est meilleure si les deux personnes sont hors de Paris; & de même de tous les autres noms de villes, Rome, &c.

DANSE. f. f. Mouvements réglés du corps, sauts & pas mesurés qui se font en cadence, au son des instrumens ou de la voix. *Saltatio, saltatus.* Danse noble. Danse figurée. On a vu des danses de chevaux au Caroussel du Roi Louis XIII. Les Sybarites sont les premiers qui ont inventé cette sorte de danse.

Ce mot vient de l'Allemand *danz*, signifiant la même chose, & *danser* de *danzzen*. Bochart le dérive de l'Arabe *tanza*, signifiant aussi la même chose, & Guichart de l'Hebreu דנז *danz*, qui signifie à-peu-près la même chose. Voyez DANSEUR.

La danse est en usage chez tous les peuples, tant civilisés, que barbares. Elle a été pourtant estimée chez quelques-uns, & méprisée par les autres. La danse de soi n'est point mauvaise. Il y a, dit l'Ecclésiastique, un temps pour danser; quelquefois même on en a fait un acte de religion; ainsi David dansa devant l'Arche, pour honorer Dieu, & pour marquer l'excès de la joie qu'il avoit de voir venir l'Arche dans la ville de Sion. Socrate apprit à danser d'Aspasia. Ceux de Sparte & de Crète alloient à l'assaut en dansant. Au contraire, Cicéron fait reproche à Gabinus, homme Consulaire, d'avoir dansé. Tibère chassa de Rome les Danseurs. Domitien ôta du Sénat quelques Sénateurs pour avoir dansé.

Les anciens avoient trois sortes de danses: l'une grave, nommée *Emmélie*, qui répond à nos basses danses, & pavaues. La seconde était gaie, qu'ils nommoient *Cordax*, qui répond à nos gaillardes, voltes, courantes, & gavottes. La troisième nommée *Siccinnis*, entremêlée de gravité & de gaieté, qui répond à nos branles. Néoptolémus, fils d'Achille, enseigna à ceux de Crète une danse, appelée, *Pyrrichie*, ou la danse armée, pour s'en aider à la guerre. *Pyrrichia, armata saltatio.* Mais la fable dit que les Curètes inventèrent cette danse pour amuser le petit Jupiter avec le bruit de leurs épées, dont ils frappoient sur leurs boucliers. Diodote de Sicile, au IV^e L. de sa Bibliothèque, dit que Cybèle, fille de Ménon, Roi de Phrygie, & de Dindymène sa femme, inventa beaucoup de choses, & entre autres le flageolet composé de plusieurs chalumeaux, la danse, le tambourin & les cymbales. Numa instrua aussi une danse pour les Saliens, Prêtres de Mars, qui servoient avec des armes. *Saltatio Saliaris* Et de ces danses on en a composé une qu'on appelle des *Bouffons* ou *Mataffins*, dont les Danseurs sont vêtus de petits corcelets avec des morions dorés, des sonnettes aux jambes, avec l'épée & le bouclier à la main. *Mimicè saltare.* On y fait plusieurs passages dont Thoinot Arbeau a donné la tablature en son Orchésographie. Lucien en a fait un Traité, & Julius Pollux un Chapitre. Il en est aussi parlé dans Athénée, Cælius Rhodiginus, & Scaliger. Quelques-uns ont dit que Castor & Pollux furent

ceux qui apprirent l'art de la *danse* aux Cariens. D'autres disent qu'elle fut inventée par Minerve, qui dansa de joie après la défaite des Titans.

La *danse* est un effet & une marque de joie chez la plupart des peuples. Il y a quelques nations dans l'Amérique méridionale qui dansent pour marquer leur tristesse. Voyez le P. PELLEPRAT dans la seconde partie de ses Relations.

Thomot Atbeau a donné une Orchestographie. Il y a quelque temps qu'un Maître de *Danse* à Paris donna une Orchestographie, ou l'art marque les *danfes* & les pas, comme on marque les tons en Plainchant & en musique. Le fameux Beauchamp prétendit être l'inventeur de ce secret, & il y eut un Arrêt en sa faveur. Vigenere traite sçavamment des *danfes* antiques dans ses *Annot. sur l'ite-Live*, p. 1291. & suiv.

DANSE, se dit aussi d'un air à danser. On dit d'un bon Danseur, qu'il *danse* toutes sortes de *danfes*. Telle *danse* est grave.

DANSE, se dit aussi quelquefois pour la manière de danser. *Saltatio*. Il a une *danse* contrainte. Il y a plaisir à voir danser ce jeune Seigneur, sa *danse* est noble, libre, aisée.

On dit proverbialement & figurément, commencer la *danse*, pour dire, être le premier attaqué, soit en guerre, soit en procès, &c. Entrer en *danse*, pour dire, s'y mêler, s'y embarrasser, quand l'affaire est commencée. On dit aussi, après la panse vient la *danse*; pour dire, qu'après avoir bien bu & mangé, on veut rire d'une autre manière. En 1313. Guy Comte de Forès, après s'être croisé avec Philippe le Bel dans la grande assemblée que le Roi tint à Paris à la Pentecôte, retourna chez lui en Forès avec un grand nombre de Gentilshommes de son pays, qui l'avoient suivi; il leur donna une grande fête, accompagnée de bals, *danfes*, & autres réjouissances; mais pendant qu'on dançoit, le plancher de la salle tomba, écrasa la plupart de ceux qui étoient de cette assemblée, blessa les autres qui en moururent quelque temps après. De-là vint le proverbe, *danse* de forès, pour marquer une joie excessive suivie d'une malheureuse fin. *Paradin, Amal. de Bourg. L. II. p. 308.*

On dit: Ne doit point se mettre en *danse* qui ne veut point danser, pour dire que lorsqu'on s'est embarqué dans une affaire, il en faut essayer les mauvais événemens comme les bons.

DANSE-BASSE. *Saltatio composita*. On appeloit ainsi autrefois les *danfes* régulières & communes, telles que sont celles des honnêtes gens: ces sortes de *danfes* furent ainsi nommées, pour les distinguer des *danfes* irrégulières, accompagnées de sauts, de mouvemens violens, de contorsions extraordinaires, telles que sont les *danfes* des Pantomimes & des Saltimbanques: ces dernières sortes de *danfes* se nommoient *danfes par haut*. *Saltatio sublimior*.

DANSE DU TRIHORY. *Danse* ancienne de France. *Saltatio trichorica*. Entrapel dans ses contes en parle ainsi: La *danse du Trihory* est trois fois plus magistrale & gaillarde que nulle autre. Et plus bas. La voix & le mot sont par entr-laceures, petites pauses & intervalles rompus, joints avec le nerf & corde de l'instrument, en sorte que la force de sa parole & sa grace y demeurent prins & englués, sans espérance de les pouvoir séparer, pour demeurer en vrai ravissement d'esprit, soit à joie, soit à pitié.

DANSE SUISSE. *Saltatio Helvetica*. Sorte de *danse* propre des Suisses, qui consiste dans un continuel traînement de jambes. Voyez les Notes sur Rabelais, p. 164. liv. IV. c. 38.

DANSER, v. n. Mouvoir son corps en cadence, à pas mesurés au son de la voix ou des instrumens. *Saltare, movere corpus ad numeros*. Salulle reproche à Sempronia, qu'elle sçavoit *danfer* avec plus d'art & de curiosité, qu'il n'est bien séant à une honnête femme. S. EYR. Sans mentir cette Da-

me d'hier au soir est bien laide, & danse d'un méchant air. LET. PORT.

On le dit activement. *Danser* une courante, une sarabande, un branle, une bourée. *Danser* un ballet.

Ménage, après Saumaïse, dit que ce mot vient de *denfare*, signifiant *condenser* & *jouer*, parce que les Foulons avoient coutume de l'auter & de *danfer* en foulant leurs draps. Le mot *danfer* vient de l'Allemand *dantzen*, qui veut dire la même chose. Voyez les étymologies rapportées ci dessus au mot DANSE.

On dit proverbialement, qu'on fera bien *danfer* quelqu'un, pour dire, le menacer de lui donner bien de l'exercice, & qu'on le mettra bien à la raison. On dit aussi d'un homme qui est entré dans une méchante affaire, qu'il en *danfera*, pour dire qu'il lui en coûtera bon. On dit aussi, qu'un homme ne fait plus sur quel pied *danfer*, pour dire, qu'il ne fait plus où trouver de quoi vivre, qu'il ne fait plus que faire. On dit aussi, qu'un homme a *danse* un branle de sortie, quand il s'en est alié de quelque lieu, ou quand on l'en a chassé. On dit qu'un homme paye les violons, & que les autres *danfent*, pour dire, qu'un homme fait tous les frais d'une affaire, & que les autres en ont tout le profit, ou ont l'honneur & le plaisir de la fêre. On dit, toujours va qui *danse*, pour dire, qu'il n'importe pas de bien *danfer*, pourvu qu'on ait la complaisance de *danfer* avec les autres. On le dit figurément d'un homme qui fait tant bien que mal, mais le mieux qu'il peut, ce qu'il a à faire. On dit encore, il la *danfera* tout du long, c'est-à-dire, on le traitera à la rigueur, on ne lui donnera point de quartier.

*Déjà plus d'une fois je vous avois fait grace ;
Mais puisque pour le coup je vous tiens dans ma nasse ,
Tout du long vous la danferez.* LA FONT

DANSER la pâte. Terme de Boulanger, particulièrement en usage dans les Boulangeries où l'on cuit le biscuit de mer. C'est après que la pâte a été suffisamment péuie dans le pétrin, la retourner à plusieurs fois sur une table, jusqu'à ce quelle soit bien ferme & ressuée; on la *danse* ordinairement pendant un quart-d'heure.

DANSE, EL. part. Un ballet bien *danfé*.

DANSEUR, EUSE. Nom qu'on donne généralement à tous ceux qui dansent. *Saltator, saltatrix*. Voilà un bon *danseur*. Cette Dame est la meilleure *danseuse* du monde. Cependant il se dit plus ordinairement d'un homme dont la profession est de danser. *Danseurs, Danseuses* de l'Opéra.

DANSEUR DE CORDE. Homme qui danse sur une corde tendue en l'air. *Schœmbates*. Un Professeur de Philosophie de Dantzic fit en 1702 une dissertation sur les *danseurs de corde, de funambulis*, pleine d'érudition & de grande connoissance de l'antiquité. Il définit un *danseur de corde*, un homme qui marche sur une grosse corde attachée à deux poteaux opposés; c'est là précisément ce que signifie le mot Latin *funambulūs*, composé de *funis*, une corde, & d'*ambulo*, je marche: mais nos *danseurs de corde* sont plus, non-seulement ils marchent, ils dansent encore & voltigent sur la corde.

Les Anciens ont eu leurs *danseurs de corde* aussi bien que nous; les nom de *Neurobates, Schœnobates*, & en Latin *funambulus*, qui marche sur la corde, se trouvent part-tout. Ils avoient encore des *Cremnobates* & des *Oribates*, c'est-à-dire, des gens qui marchent sur le bord des précipices. Bien plus, Suétone dans Galba, c. 6. Sénèque, dans son Epître 85. & Plin, L. VIII. c. 2. parlent d'Eléphants auxquels on apprenoit à marcher sur la corde. Acron, ancien Grammairien & Commentateur d'Horace, dit sur la Satyre X^e. du premier Livre, que Messala Corvinus s'est le premier servi du mot *funambulus*, & Térence ensuite. M. Grodeck, qui est le Professeur dont nous avons parlé, prétend qu'il se trompe,

& que Mésala ne vivoit qu'après Térence. Il a raison, & Acron confond Valerius Mésala, à qui l'on donna le nom de Corvinus dans la guerre contre les Gaulois l'an de Rome 405. deux cens ans environ avant Térence : il le confond, dis-je, avec un de ses descendans, qui fut un Orateur fameux du tems d'Horace.

Les *Danseurs de corde* des Anciens exerçoient leur art de quatre différentes manières. Les premiers voligeoient autour d'une corde, comme une roue autour de son esieu, & s'y suspendoient par les pieds ou par le cou. Les seconds y voloient de haut en bas, appuyés sur l'estomac, ayant les bras & les jambes étendues. Les troisièmes couraient sur la corde tendue en droite ligne, ou du haut en bas. Les derniers enfin non-seulement marchoient sur une corde, mais ils y faisoient aussi des sauts périlleux, & plusieurs tours. LA MARE, *Tr. de Pol. T. I. p. 434. Voyez SCHÆNOBATE.*

Les *Danseurs de corde* qui sont en Orient, font des sauts & des tours plus extraordinaires & plus périlleux cent fois que ceux d'Occident.

DANTE. f. m. Animal qui naît en Afrique, & qui est fort vite. Il est gros comme un petit bœuf. Il a les jambes courtes & le cou fort long : ses oreilles ressemblent à celles des chèvres, & il a une corne au milieu de la tête qui se courbe en rond comme un anneau, & qui est façonnée. Le *dante* est blanchâtre, & il a les ongles des pieds noirs & fendus : sa chair est très-bonne, & de sa peau on fait de très-belles rondaches, dont les meilleures sont à l'épreuve des flèches. AB.

DANTZICK, DANZIC ou DANTZIG. Ville de Pologne dans la Prusse Royale, sur l'embouchure occidentale de la Vistule. *Gedanum, Dantiscum.* C'est une des villes Anscatiques. Elle passe pour une des plus grandes villes de l'Europe. On la divise en vieille & nouvelle. C'est Primislas, Roi de Pologne, qui en 1295. la fortifia ; mais on croit que ce sont les Danois qui l'ont fondée, & qui d'abord bâtirent là une forteresse qu'ils nommerent *Dans Wick. Danorum vicus.* Bourg des Danois : selon Clavier néanmoins, *Germ. Ant. L. III. c. 34.* du nom *Dan*, Dieu des Germains, on a fait *Codan, Codan, Godanskr*, d'où est venu en Latin *Godanum, Godanske, Danske, Dantske*, & par corruption, *Dantzic. V.* au mot DANOIS, ce que c'est que *Dan*, & d'où vient ce mot. *Dantzic* est, selon Messieurs de l'Académie des Sciences, au 54°. degré 22. min. de latitude, & au 38°. de longitude, différent de 18. degrés de la longitude de Paris, qui est 20 degrés. R. Curiker a fait en Allemand une Description de *Dantzick*, qui contient aussi l'histoire de cette ville. Elle fut imprimée à Amsterdam en 1686.

DANTZICK-HOR. f. m. Monnoie d'argent qui se fabrique à Dantzick, ville de la Prusse Royale, & qui a cours à Riga, à Conisberg, & presque dans tout le Nord.

DANTZICOIS, oise. Qui est de Dantzick. *Gedanensis.* Clavier étoit *Dantzicois.*

DANUBE. *Danubius, Ister.* Le *Danube* est le plus grand fleuve de l'Europe après le Volga. Il prend sa source à Eschingen, village de la Principauté de Furstemberg, traverse la Suabe, la Bavière, l'Autriche, la Hongrie, la Servie & la Bulgarie, & se décharge dans la mer noire par deux embouchures. Il en avoit autrefois six, mais quatre ont été bouchées par les sables. Il parcourt six à sept cens lieues de pays, & commence à porter bateau à Ulm dans la Suabe. Il reçoit un grand nombre de rivières : en Allemagne, le Lech, l'Isar & l'Inn à droite ; le Nab & la Morave à gauche : en Hongrie le Raab, la Drave & la Save à droite ; & la Teisse à gauche : en Servie, la Nissava ; & en Bulgarie du côté gauche, l'Olt, le Misowo & le Pruth. Il baigne un fort grand nombre de villes considérables ; en Allemagne, Ulme, Donawert, Neubourg, Ingolstat, Ratisbone, Passaw, Lints, Krembs & Vienne ; en Hongrie, Presbourg, Javarin, Gran, Vicegrad,

Tome III.

Bude, Vacie, Pest, Colocz & Bodrog ; en Servie, Belgrade, Sémendrie & Widdin ; & en Bulgarie, Axiopoli & Silistrie.

Homere n'a point parlé du *Danube*, mais Hérodote en parle, *Theogon. v. 339.* & c'est le plus ancien Auteur qui en ait fait mention. Des deux noms que ce fleuve a eu dans l'antiquité, *Danubius* & *Ister*, le premier se donnoit depuis sa source jusqu'à Belgrade, ou jusqu'à Axiopoli, & le second depuis là jusqu'à la mer. Le Géographe Etienne dit que les Scythes l'appelloient *Matoas*, qui signifioit la même chose en leur langue que *malus*, en Grec, c'est-à-dire, *Qui ne fait point mal* ; & qu'ils lui donnoient ce nom, parce qu'ils le passaient très-souvent, & toujours sans danger ; mais qu'ayant une fois fait quelque perte en le traversant, ils le nommerent *clavus, clavus*, qui veut dire, *Auteur de dommage.* C'est de-là, selon cet Auteur, que s'est fait *Danulius*, mais ce n'est-là qu'une fable. Caton, dans ses Origines, vouloit qu'il eût pris ce nom des Danois, qui vivoient sur ses bords. Quelques uns disent que ce mot s'est fait de *Tonnam*, mot Allemand formé de *Tonna*, Tonnerre, & qu'il lui fut donné à cause du bruit que font ses eaux. Rhémanus & Vadianus disent que *Danubius* s'est dit pour *Abnovius* ou *Abnovius*, & que ce nom lui est venu du mot *Abenow, Abnoba*, en Suabe, duquel il prend sa source. Cette opinion est la plus probable & paroît sûre ; car on disoit autrefois *Abnaw* pour *Abnow* : en ajoutant l'article *die*, le fleuve s'est appelé *die Abnaw*, & par contraction, *Danaw*, comme en effet les Allemands l'appellent encore à présent. Ajoutez que c'étoit vers sa source, comme on l'a dit ci-dessus, qu'il avoit ce nom. Isidore prétend que c'est la quantité de neiges qui grossissent ce fleuve qui l'a fait appeler *Danubius*, comme si l'on disoit *Danivius*. D'autres, qu'il s'est appelé *Danuf*, parce qu'il coule sus, c'est-à-dire, vers des lieux plus élevés que sa source. On peut voir les différentes opinions des Anciens sur la source du *Danube*, dans Guillaume Stuck, sur Arrien, p. 164. & dans Hoffman au mot *DANUBIUS*, où il a ramassé presque tout ce qui se peut dire de ce fleuve.

DANZEL. f. m. Vieux mot, qu'on a dit pour Damoiseau, nom qu'on donnoit autrefois aux jeunes gens de grande maison.

D A O.

DAOLO. f. m. Terme de Mythologie. Faux Dieu des Tunquinois. C'est le Dieu des voyageurs. Les payfans & le menu peuple, quand ils se mettent en colère, invoquent ordinairement un Démon qu'ils nomment *Dao-Lô*, & qui est le Dieu tutélaire de ceux qui voyagent ; & ils le prient qu'il les fasse périr auparavant que de joindre la fin de leur carrière, ou qu'il les remette en la puissance d'un autre Démon, qu'ils appellent *Hankien*. MARINI.

D A P.

DAPHCHA, DAPHCA. Et selon la prononciation Hébraïque DOPHCA. Lieu de l'Arabie Pétrée, où les Israélites firent leur neuvième station, Nomb. XXXIII. 12. 13. Ce lieu étoit dans le désert de Sin, entre Sin & Alus. Les Septante disent *ραφαία, Raphana*, mais la Vulgate est conforme à l'original Hébreu.

DAPHNE. Nom d'un fauxbourg d'Antioche, dans lequel il y avoit un Temple & un Oracle fameux d'Apollon. *Daphne*. Il étoit du côté du midi de la ville. Il en est parlé Machab. II. IV. 33. C'étoit un lieu délicieux près de l'ancienne Antioche. Ce lieu étoit en Syrie ce qu'étoit Bayes en Italie, & Canopus près d'Alexandrie en Egypte, c'est-à-dire, très-agréable ; mais très-décrié pour la débauche & la dissolution des mœurs. S. Jean Chrysostome, dans son homélie sur Saint Babylas, &

O

Sozomène disent qu'un homme qui avoit de l'honneur & de la pudeur n'y pouvoit aller.

☞ Tout conspiroit à faire de ce lieu un séjour délicieux : l'air y étoit le meilleur du monde ; le territoire admirable de sa nature, le devenoit encore plus par l'art, & fournissoit toutes sortes de fruits ; des bois de haute futaie, de petits bosquets, des eaux excellentes, toutes les commodités de la vie y attiroient une infinité de ces gens qui veulent goûter les douceurs d'une vie tranquille & aisée ; de-là le proverbe : *Daphnicis moribus vivere.*

Il y a plusieurs loix ou rescrits des Empereurs, dans le Code, qui défendent de couper ce bois, qui étoit composé principalement de cyprès & de lauriers. On y voyoit une Idole fameuse d'Apollon qui rendoit des oracles, & qui fut rendue muette, comme Sozomène le rapporte, L. V. c. 18. Il y avoit un autre temple consacré à Diane. Les Juifs y avoient aussi une fameuse Synagogue, dont S. Jean Chrysostome parle souvent dans ses Homélies contre les Juifs d'Antioche.

Ce nom fut apparemment donné à ce lieu du mot Grec *Δάφνη*, *laurus*, parce qu'il y avoit beaucoup de lauriers. Bochart, dans son *Chanaan*, L. I. c. 1. prétend que ce mot est Hébreu & Phénicien, & qu'on a dit *Daphne* pour *Taphne*, les Grecs ajoutant les mots Hébreux, de sorte qu'ils semblerent être nés chez eux. Quoi qu'il en soit, ce lieu changea de nom dans la suite, & prit celui de *Nero*, qui, quoi qu'en dise Hoffman, ne vient pas vraisemblablement du Grec *Νερον*, qui signifie un lieu humide & aquatique, ni du Syriaque *נר*, qui ne se dit peut-être point, mais de l'Hébreu *נחר*, *nathar*, dans la forme Syriaque, *נהר*, *nehar*, & *נהרה*, *nehara*, qui signifie un ruisseau, une rivière, & figurément, un lieu bien arrosé.

DAPHNE, est aussi un lieu d'Egypte proche de Péluse, dont parle Etienne de Byzance.

DAPHNE est encore une montagne de l'Attique, ainsi nommée à cause de la quantité de lauriers-roses qui y croissent. Il y a un Monastère de Caloyers, aussi appelé *Daphné*, du nom de la montagne. Voyez M. Spon, dans son *Voyage de la Grèce*, P. II. pag. 275. & Wheler, *Voyage d'Athènes*, T. II. Liv. III.

DAPHNÉ, f. f. Terme de Mythologie. Fille de Tirésias, dont parle Diodore, prophétisa à Delphes, & y acquit le nom de Sibylé. On dit qu'elle n'employoit dans ses réponses que des vers d'Homère.

DAPHNÉ, Fille du Fleuve Pénée, laquelle fut métamorphosée en Laurier.

DAPHNÉ, autre Nymphe de la montagne de Delphes, qui fut choisie, selon Pausanias, par la Déesse Tellus, pour présider à l'Oracle qu'elle rendoit en ce lieu, avant qu'Apollon en fût en possession.

☞ DAPHNEEN. Surnom donné à Apollon, à cause du célèbre temple qu'il avoit à Daphné, Fauxbourg d'Antioche.

DAPHNELÆON. f. m. *Laurinum*, ou huile de baie de laurier. Voyez en la préparation dans le Diét. de James. Ce mot vient de *δάφνη*, *laurier*, & *έλαιον*, *huile*.

DAPHNÉPHORIES. f. f. pl. Terme de Mythologie. Fêtes que l'on célébroit tous les neuf ans dans la Grèce, en l'honneur d'Apollon. Un jeune homme choisi parmi les meilleures familles, bien fait, fort & robuste, portoit en pompe une branche de laurier chargée d'un globe de cuivre, duquel pendoient plusieurs autres petits globes. Le premier désignoit le Soleil ; le second un peu plus petit désignoit la Lune, & les autres les étoiles. Les couronnes qui environnoient ces globes marquoient les jours de l'année. Le jeune homme ministre de cette fête s'appeloit *Daphnéphore*.

DAPHNIS. f. m. Nom d'homme. *Daphnis*. C'est un nom de Berger célèbre par les idylles, les églogues des Poètes de toutes les nations. M. d'Urfé a fait le mot de *Daphnis* du genre féminin dans son *Astrée*.

Le Cavalier Marin a fait la même chose, & ils ont attribué tous deux aux femmes ce nom, que les autres n'ont donné qu'aux hommes. Théocrite & Virgile ont pleuré dans leurs ouvrages bucoliques la mort de *Daphnis*. *Daphnis* étoit fils de Mercure, il fut changé en rocher.

DAPHNIS. Fontaine voisine de Réblatha, ville de la Tribu de Nephthali, & des eaux du Méron. La Vulgate seule donne le nom de *Daphnis* à cette fontaine ; car le texte Hébreu & les Septante ne lui en donnent point.

DAPHNITE. f. f. Pierre figurée qui imite les feuilles du laurier.

DAPHNOMANCIE. f. f. Divination par le laurier consacré à Apollon. On la pratiquoit de deux manières.

☞ La première, en jetant une branche de laurier dans le feu, si elle pétilloit en brûlant, on en tiroit un heureux présage ; si elle ne faisoit point de bruit, c'étoit un mauvais signe.

☞ La seconde, en mâchant des feuilles de laurier, qui inspiroit, disoit-on, le don de prophétie.

☞ DAPHNOMANCIEN, ENNE. Celui ou celle qui se vante de deviner par le laurier.

DAPIFER. f. m. Nom de dignité & d'Office, Grand-Maître de la maison de l'Empereur. *Dapifer*. Ce nom est Latin, composé de *daps*, *dapis*, qui signifie un mets, une viande qui se sert sur la table, dans un repas, & qui se mange ; & de *fero*, je porte. Ainsi il signifie proprement *Porte-mets*, *Porte-viande*, un Officier qui porte les mets, qui sert la table. Quoique ce nom soit purement Latin, on ne l'a pas de s'en servir en François, comme a fait M. de Marca, dans son *Hist. de Béarn*, Liv. VI. c. 2. Ce titre de *dapifer* est un nom de dignité & d'office dans la Maison Impériale, que l'Empereur de Constantinople donna au Roi de Russie, comme une marque de faveur. Cet office étoit nommé en France anciennement *dapiférat* & *Sénéchaussée*, qui comprenoit l'intendance sur tous les offices domestiques de la Maison Royale, ainsi que Hugues de Cleris, ancien Auteur, a expliqué dans le Commentaire qu'il en fit il y a six cens ans, en faveur de Foulques Comte d'Anjou, à qui le Roi Robert donna en héritage l'investiture du *dapiférat* de la Maison Royale ou la *Sénéchaussée* du Royaume, comme parle ce Hugues, que le P. Simond a publié en ses notes sur Geoffroy de Vendôme, DE MARCA. La Maison de Moncade, en Catalogne, a pris indifféremment le surnom de Moncade & celui de *dapifer*. Le titre de *dapifer* est même le surnom le plus ordinaire dans les actes publics, & le plus ancien dans cette illustre Maison, qui représente l'ancienne dignité du *dapiférat* de France, dont le premier de cette race avoit été pourvu sous Charlemagne. Id. C'est de la qualité de *dapifer*, qui est originaire dans cette maison, qu'elle a pris le sujet du blason de ses armes, qui sont six tourteaux. Id. Voyez encore le Glossaire de Du Cange & Hoffman.

Au reste, le *dapifer* n'étoit pas seulement un Officier de la maison des Princes, les particuliers avoient aussi des *dapifers*, comme ils ont aujourd'hui des Intendants & des Maîtres-d'hôtel. Quoiqu'il paroisse par ce qu'on a rapporté de M. de Marca, & par les preuves qu'il en donne à l'endroit cité, & qui sont aussi indiquées par Surita, en ses Annales, Liv. I. c. 2. & par Fra-Francisco Diego, dans son *Histoire des Comtes de Barcelone*, quoiqu'il paroisse, dis-je, par-là, que le *dapiférat* étoit établi sous Charlemagne, on n'en trouve aucune mention plutôt, & Hincmar lui-même n'en parle point dans le dénombrement des offices du Palais de ce Prince ; ainsi il paroît que c'est l'époque de l'institution de cet Office. Sous les Ottons le nom & le titre de *dapifer* devint plus commun. Il est encore resté jusqu'à ce tems-ci en Allemagne, & le Comte Palatin a été *dapifer* de l'Empire. LIMNEUS & HOFFMAN. Depuis 1623.

c'est l'Electeur de Baviere ; il prend le titre d'*Archidapifer* de l'Empire. Son office est, au couronnement de l'Empereur, de porter à cheval les premiers plats à la table de l'Empereur. Les différentes fonctions de la charge de *dapifer* lui ont fait donner par les Auteurs anciens plusieurs noms différens, parce qu'il assembloit les Officiers de la cuisine à leur table, & que de-là il portoit & faisoit porter les mets à la table du Prince ; on l'a appelé *Επίταρος* en Grec, & *eleater* en Latin, de *επιον*, table de cuisine ; *dipnoctetor*, celui qui assemble les Officiers pour le repas, de *δαινον*, *cena*, *epulum*, *cibus*, & *καλέω*, *voco* ; *Convocator*, parce qu'il avoit l'intendance de la table : *Trapezopæus*, de *τραπέζα*, *mensa*, table, & *ποιέω*, *je fais*, *je dresse* ; *Architriclinus*, Maître, Intendant de la salle à manger : parce qu'il gouttoit les viandes avant que de les faire servir, on le nomme *Progeusta*, *Protogeusta*, de *προ*, *ante*, ou *πρώτος*, *primus*, & *γεύω*, *gusto* ; & *Pregustator*, mot Latin qui signifie la même chose, de *pra* & *gusto*. Dans des tems plus bas on l'a nommé en Orient domestique, *domesticus*, Mégadomestique, *Megadomesticus*, *magnus domesticus*, *Œconome*, *Œconomus*, Majordome, *Majordomus*, Sénéchal, *Seneschallus*. Voyez DOMESTIQUE. *Schalcus*, *Gastaldus*, *Assesseur*, *Assessor*, *Præcelsus*, ou *Præpositus mensæ* Intendant de la table, *Princeps Coquorum*, Prince ou Maître des Cuisiniers, & même *Magyrus*, du Grec *Μάγυρος*, *Cuisinier*.

Sous la troisième race de nos Rois, il y avoit plusieurs *Dapifers*, & le Grand *Dapifer* portoit à l'armée la bannière royale.

Le *Dapifer* des Barons & des Gentilshommes, connoissoit autrefois des causes qui étoient du ressort & de la Jurisdiction de son maître, & il étoit chef de sa Justice ; & dans la suite il fut appelé Sénéchal de la Cour du Baron ou Sénéchal du manoir, *Seneschallus Curie Baronis*, *Seneschallus maneri*. Sigebert, à l'an 1160, parle d'un Robert de Neubourg qu'il qualifie *Dapifer* & Justicier de toute la Normandie. Le Duc de Suabe ne dédaignoit pas autrefois d'être *Dapifer* de l'Abbé de Saint Gal, & de le servir, lorsqu'on le faisoit Prince à la Cour Impériale. Voyez Conrad de Faburria, *Rer. Aleman. Tom. I. part. 1.* Il étoit aussi du devoir du *Dapifer* de porter l'étendard de son Maître, & par conséquent d'assembler & de conduire ses vassaux à la guerre.

En Angleterre la Charge de *Dapifer* a été peu illustre. Dans les subscriptions des anciennes Chartres de ce Royaume, le *Dapifer* est toujours un des derniers. Voyez sur tout ceci M. du Cange, *Gloss.*

DAPIFERAT. f. m. Office, Charge, Dignité, qualité de *Dapifer*. *Dapiferi munus, officium, dignitas, Dapiferatus.* Le *Dapiferat* étoit une ancienne dignité dans la maison des Empereurs, & dans celle de nos Rois, au moins depuis Charlemagne. Voyez DAPIFER. Voyez aussi Lymnæus, *Jus public. Imp. L. III. c. 9. §. 20.* & suiv. Imhoff. *Not. Imp. L. II. c. 6.* Ce dernier, Liv. VII. c. 18. §. 9. traite encore du *Dapiferat*, & pour me servir de son terme du *sous-dapiferat* de l'Empire.

DAPIKEN. Terme de Relation. Vingt-quatrième & dernière partie de l'année des Cathariens, dont chacune est de quinze jours, & leur tient lieu de mois & de semaine. D'HERBELOT.

D'APRÈS. Sorte d'adverbe & de préposition. *Destiner d'après l'antique, d'après nature. Colorier d'après le Titien. DE PILLES. Ad exemplum alicujus pingere, Pictorem aliquem imitari.* Voyez au mot APRÈS.

On se sert aussi de cette expression dans un sens métaphorique : Je ne vous ai loué dans mes vers, je ne vous ai dépeint que d'après la renommée, c'est-à-dire, je n'ai rien dit de vous que ce que tout le monde en fait, ce que la renommée en publie, je n'ai rien mis du mien, je n'ai rien inventé pour vous flatter.

D A R.

DARA. Voyez DARJA.

DARABGUIERD. Ville de Perse. On trouve aux environs de cette ville du sel de toutes couleurs, blanc, noir, rouge & verd. long. 80. d. 15'. lat. 39. d. 15'.

DARAKIEN, ENNE. f. m. & fém. Nom de secte parmi les Arabes. D'Herbelot l'appelle *Dararionum*. C'est une secte d'impies & d'hérétiques, qui ont pris leur origine d'un imposteur nommé Darari, lequel étant venu de Perse en Egypte sous le Kalifat de Hakem, vouloit persuader au peuple, que Hakem étoit Dieu ; mais le peuple le tua. Cette secte s'étendit fort sur la côte maritime de Syrie, & dans le mont Liban. D'HERB.

DARAS. Ville de la Mésopotamie. Théodore le Lectent qui vivoit dans le VI^e siècle, nous assure que l'Empereur Anattase ayant bâti vers l'an 508 la ville de *Daras* en Mésopotamie, il y fit transporter le corps de Saint Barthélemi. TILLEMONT.

DARBI ou **DERBY.** Province d'Angleterre, qui a titre de Comté. *Darbia.* Elle a la Province de Stafford au couchant, & celle de Leicestershire au midi, celle d'York au septentrion, & le Nottingham au levant. Le Comté de *Darby*, en Anglois *Darby-Shire*, est arrosé par la rivière de Darvent, qui le coupe en deux parties, dont l'une est le *Darby* oriental, & l'autre le *Darby* occidental.

DARCE & DARCINE. Voy. DARSE.

DARD. f. m. Javelot, arme de trait, qui est un bois ferré & pointu par le bout, qu'on lance avec la main. *Jaculum.* Décocher un *dard*. Lancer un *dard*.

Mars nous apprend l'usage

Des flèches & des dards,

La victoire est son ouvrage.

Il a formé les Césars. P. DU CERCEAU.

Ce mot vient de *dardus*, qui se trouve dans quelques Auteurs Latins. MÉNAGE. D'autres croient qu'il vient du mot *arc*, auquel on joint l'article de apostrophe. Borel le dérive du Grec *ἀρδος*, M. Huet remarque que le mot *dard* se trouve dans la langue de Galles dans la même signification.

DARD, est aussi une espèce de demi-pique que les petits garçons qui vont à S. Michel portent pour se défendre.

Les *dards* sont un ornement particulier d'Architecture, on en met aux corniches alternativement avec des oves ; ces *dards* sont fort courts, & il n'y a proprement que le fer du *dard* dans chaque figure.

DARDS, en Serrurerie. On en place sur les portes de fer & sur les grilles pour servir de chardons & de défenses.

DARDS, se dit aussi en Jardinage de certains filets longs & menus qui sont vers le milieu de certaines fleurs, comme ceux qui sortent du fond d'un lis, d'un œillet, d'une tulipe, & qui sont autour du pistil ou tuyau où est la graine. *Stamina.* Les arrosemens frais & gras font du bien à l'œillet, quand il commence à pousser son *dard*. CULTURE DES FLEURS.

Ce n'est pas là précisément ce qu'on entend par *dard*. Les Jardiniers & les Fleuristes appellent proprement *dard* ce que les Botanistes nomment le pistil des fleurs ; & de ce mot ils ont fait *dardillet*, qui signifie pousser le *dard*. Voyez PISTIL.

DARD, terme d'Astronomie. C'est le nom d'une des Constellations septentrionales, qui s'appelle autrement la *flèche* ou le *javelot*. Elle n'est composée que de cinq étoiles.

DARD-A-FEU, terme d'Artificier. Sorte de feu d'artifice qu'on jette sur les ouvrages, ou dans les vaisseaux des ennemis. *Jaculum ignitum, igniferum.*

DARD, se dit figurément en choses morales, d'une action, d'un trait, d'un tour rempli de malignité, qui cause beaucoup de mal. *Tela, jacula.* Vous avez oui dire quelles flèches & quels *dards* le Diable décocha contre Job sans le pouvoir ébranler. MAUCROIX.

DARD, est aussi un petit poisson de rivière, qui est blanc & de la longueur du hareng, qui va fort

vite dans l'eau, & est fort sain; car on dit, sain comme un *dar*. On l'appelle autrement *vendoisè*, en Latin *jaculus*; parce qu'il se lance comme un *dar*.

DARDA, ou **TARDA**. Petite ville de la Basse Hongrie, dans le Comté de Baraniwar, du côté de la ville de ce nom. C'est un très-petit endroit.

DARDANAIRE. f. m. Usurier, Monopoleur; nom que l'on donnoit anciennement à ceux qui caufoient la cherté des marchandises, & sur-tout des grains, en les achetant, & en les ressellant, pour en faire augmenter le prix, & les revendre ensuite très-cher. *Dardanarius, aruficator, directarius, sitocapelus, annonæ flagellator, seplastarius*. Ils furent appelés *Dardanaires* d'un certain scélérat nommé Dardanus, qui faisoit périr les biens de la terre par maléfices, Voyez Tunnébe. L. IX. C. 17. L. XI. C. 4. Philostrate, *Apollon. vita* L. I. C. 11. L. XXXVII. ff. de pœnis. Cujas, *Obs.* L. X. C. 12. Godefroy, *Leg. 6. ff. de extraord. crim. Calv. Lexic.* Celsus Burgalius, *Tract. de dolo*, L. III. C. 3. n. 8. Columelle, L. X. de cultu hortor. Hentigius, de *Dardanariis & Aruficatoribus*. Solon fit une loi contre les *Dardanaires*. Voyez de la Mare, *Tr. de Pol. T. II. p. 948. & suiv.*

DARDANELLES. f. f. plur. *Dardanella*. C'est le nom de deux Châteaux qui sont sur le détroit de Gallipoli, ou des *Dardanelles*, l'un en Asie, nommé le Château de Narolie, & l'autre en Europe, appelé le Château de Romanie. Ces deux Châteaux, destinés à garder le passage du détroit, ne sont qu'à un mille, d'autres disent à une demi-lieue l'un de l'autre. Ils sont garnis d'une trentaine de gros canons, chacun de soixante livres de calibre, & toujours prêts à tirer. Plusieurs croient que ces Châteaux sont au lieu où étoient autrefois Sestos & Abydos; mais Wheler prétend que c'est à une lieue de là au nord. Voyez *ABYDÈ*. Tous les vaisseaux Chrétiens qui passent ce détroit doivent aller aborder au Château d'Asie, & y payer cent pistoles. On ne souffre pas qu'il en passe plus de cinq chaque fois. C'est Mahomet II. qui les fit bâtir. On a donné à ces Châteaux le nom de *Dardanelles*, de Dardanus, ancien Roi de Phrygie.

On a encore donné dans la suite le nom de *Dardanelles* à deux autres Châteaux qui sont dans une situation pareille aux deux dont on vient de parler, & destinés au même usage. Ce sont les Châteaux qui sont sur le passage du golfe de Patras dans celui de Lépante, dont l'un est en Grèce, & s'appelle le Château de Romélie, & l'autre en Morée, qui se nomme le Château de Morée. Les Vénitiens ont été jusqu'en 1715 les maîtres de ces dernières *Dardanelles*. On les appelle encore les Châteaux de Lépante, & ils sont où étoient autrefois le *Schium* & l'*Anti-Rhium* des Anciens.

Le détroit des *Dardanelles*, ou de Gallipoli, *fretum Dardanellarum*, ou *Gallipolitanum*, c'est le canal de la mer Méditerranée qui joint la mer de Marmara à l'Archipel, qui prend ses noms de la ville de Gallipoli & des *Dardanelles* qui sont sur ses côtes. C'est l'Helléspont des Anciens. *Hellespontus*. Ce détroit est entre la presqu'île de la Romanie en Europe, & l'Anatolie en Asie; il a environ quinze lieues de long du septentrion au midi. Son entrée du côté de l'Archipel n'a pas plus de cinq quarts de lieue de largeur, & elle est gardée par deux Châteaux que Mahomet IV y fit construire l'an 1658, & dont l'un porte le nom de Château Neuf d'Europe, & l'autre de Château-Neuf d'Asie. Il est encore plus étroit entre les *Dardanelles*, & plus encore à une lieue au nord, où sont les restes de Sestos & Abydos, selon Wheler. La mer de Zabahe, la mer Noire, & celle de Marmara, se déchargent par ce canal dans l'Archipel; car lorsque l'on passe de l'Archipel dans la mer de Marmara, on sent la résistance de la mer, & l'on a besoin d'un vent favorable pour la vaincre & pour avancer. Au contraire quand on vient de la mer de Marmara à l'Ar-

chipel, on se sent porté par les eaux, quand on manquoit le vent.

DARDANIE. Nom ancien de plusieurs lieux différents. *Dardania*. La Dardanie étoit une petite Province du Royaume des Troyens, située au septentrion de la Troade. La capitale de cette petite contrée s'appeloit aussi *Dardanie*, & étoit située à la source du Simois. *Dardanie* étoit aussi l'ancien nom de la Samothrace, si l'on en croit Etienne de Byzance.

On a encore appelé *Dardanie* une contrée de l'ancienne Macédoine, qui fut ensuite la Dacie méridionale, & qui est aujourd'hui la partie méridionale de la Serbie. Les peuples qui l'habitoient s'appeloient Dardaniens. Quant au nom des deux premiers lieux, il venoit de Dardanus, fils de Jupiter & d'Électre, qui ayant tué son frere Jasius, s'enfuit de Crète, ou, selon d'autres, d'Italie en Samothrace, puis en Asie, où il bâtit la ville de *Dardanie*, à laquelle il donna son nom, aussi bien qu'à tout son territoire. Apparemment que c'est aussi de lui que la Samothrace porta le même nom.

DARDANIEN, ENNE. f. m. & f. Nom d'un ancien peuple de l'Illyrie. *Dardani* ou *Dardanii*. Les *Dardaniens* habitoient la partie méridionale de ce que nous appelons la Serbie. Voyez **DARDANIE**.

DARDANIER. f. m. Vieux mot. Usurier, qui cache le blé & recèle d'autres provisions en attendant la cherté. Ce sont les termes de Nicod.

DARDANUS. f. m. Terme de Mythologie. Fils de Jupiter & d'Électre, une des filles d'Atlas, épousa la fille du Roi Teucer, & lui succéda dans son Royaume. Il bâtit au pied du mont Ida une ville qu'il appela de son nom *Dardanie*, & qui fut la célèbre Troye. Son regne fut long & heureux. Après sa mort, ses sujets reconnoissans le mirent au nombre des immortels.

DARDARIEN, ENNE. f. m. & f. Ancien peuple barbare qui habitoit le long des Palus Méotides. Consultez les Tables Géographiques du P. Lubin.

DARDE. f. f. Vieux mot, qui se disoit pour flèche. *Sagitta*.

DARDER. v. a. Lancer avec la main un dard, un javelot, ou autre arme. *Jaculari*.

On dit figurément que le soleil *darde* ses rayons, pour dire, qu'il lance ses rayons sur quelque chose. *Vibrare radios*.

On dit aussi *darder* un regard. **SCAR**. La belle *darde* de ses yeux mille trépas. **VOIT**.

*Au dessous, & non loin, une nymphe hautaine,
Au travers de douze canaux,
Avec murmure au ciel, poussée & darde ses eaux.*

P. BUFFIER.

DARDER, signifie aussi frapper d'un dard. *Jaculo ferire*. On eut bien de la peine à *darder* la baleine.

DARDE, EE. part.

DARDEUR. f. m. Celui qui darde quelque trait. *Jaculator*. Il rangea les *dardeurs* devant son aîle gauche. **ABLANC**.

DARDILLE. f. f. Terme de Fleuriste. C'est la queue d'un œillet. **MORIN**, *Cult. de fleurs*. En Latin *Cariophylli cauda*.

DARDILLER. v. n. Terme de fleuriste, se dit de certaines fleurs, pousser son dard. *Proferre, efferre stamina*. L'œillet *dardille*. Voyez **DARD**.

DAR-EL-HEMARA. Ville d'Afrique, dans la Province de Fez, sur la montagne de Zarhan.

DARGAN. Ville d'Asie, dans la contrée de Khua-rezm, en Perse. Les Géographes du pays lui donnent 86 d. 26' de long. & 40 d. 30' de lat. Sept.

DARHA, ou **DARA**. Grande région du Biledulgérif, en Afrique. On la borne au nord par le Royaume de Maroc; au levant par la Ségelmelle; au couchant & au midi par le Tesser. Le *Darha* propre est au couchant.

La rivière de *Darha* est une rivière qui sort du

mont Atlas, parcourt le *Darha* propre, & va se jeter dans un lac du Tesser.

DARHA étoit encore une ville, capitale du pays de *Darha*. On l'appelloit autrement Tétuf: elle est ruinée.

DARIABADIS. f. m. pl. Toile de coton blanche que l'on tire de Surate.

DARIDAS. f. m. Sorte de Taffetas des Indes, qui est fait avec de la soie qu'on tire des herbes.

DARIE. f. f. Nom de femme. *Daria*. Sainte Chryfante & Sainte *Darie* sont très-célèbres dans l'Eglise. Elles souffrirent à Rome, & l'on met communément leur mort sous l'Empereur Numérien, dont le regne commença en 283. & finit en 284. dans l'espace de huit ou neuf mois. BAILLET.

Il ne faut point se servir de ce mot *Darie* pour les hommes qui ont porté le nom de *Darius*; il faut retenir le mot Latin, comme a fait Vaugelas dans son *Quinte-Cutce* & comme on fait toujours.

DARIEN. Ville de l'Amérique méridionale, dans la terre-ferme proprement dite, sur le bord occidental du Golfe d'Uraba. *Dariena*, *Dariene*. C'étoit autrefois une ville Episcopale, & considérable; mais les Espagnols l'ont abandonnée, & son Evêché a été transféré à Panama.

DARIEN. Grande rivière de l'Amérique méridionale. *Darienus fluvius*, *Dariena*. Le *Darien* a sa source & une partie de son cours dans le Gouvernement de Popayan, il traverse une partie de celui de Carthagene, & se décharge dans le fond du Golfe de *Darien*, autrement d'Uraba.

DARINS. f. m. pl. Toiles de chanvre qui se fabriquent en Champagne.

DARIOLE. f. f. Pièce de Pâtisserie faite de crème, enfermée dans un petit rond de pâte, & couverte par dessus de bandelottes de pâte. *Libi ac placenta genus*. Les enfans sont friands de *darioles*. Rabelais en faisoit les *darioles* d'Amiens.

DARIOLETTE. f. f. Terme dont on se servoit autrefois pour désigner une confidente d'une Héroïne de Roman, Suivante qui a la confiance de la Maîtresse, qui la sert dans ses intrigues amoureuses, & lui en procure de nouvelles. Ces sortes de personnages n'ont fait que changer de nom.

DARIQUE. f. m. Monnoie d'or, battue en Asie par l'ordre de l'un des Darius Rois de Perse. *Darius*. Les Antiquaires ont supputé que le *darique* valoit deux drachmes Attiques, ou treize livres cinq sous monnoie de France.

Le *darique* étant supposé deux drachmes Attiques, pesoit 134. de nos grains. Voyez au mot DRAGME. Or, en supposant l'or des *dariques* au même karat que le nôtre, & prenant le nôtre à 500 liv. le marc, 134. grains d'or, ou 1 gros 2 deniers, 4 grains, poids de *darique*, valent 19 livres 3 f. 1. denier & demi.

Les *dariques* étoient marqués d'un Archer, ou tireur d'arc, c'est pourquoi Plutarque, dans les *Apophthegmes* ou bons mots d'Agésilas, rapporte qu'il se plaignoit d'avoir été chassé d'Asie par trente mille Archers du Roi de Perse, entendant par-là des *dariques* marqués d'un Archer.

DARLINGTON. Ville d'Angleterre dans le Comté de Duram.

DARMOUTH. Quelques-uns écrivent *Dermout*, en faveur de la prononciation. Ville d'Angleterre en Devonshire. Longitude 14. deg. 2. m. latitude 50. deg. 16. m.

DARMSTAT. Ville d'Allemagne dans le Landgraviat de *Darmstat*, à deux lieues du Rhin, & à cinq lieues au midi de Francfort. *Darmstadium*. Le Landgrave de *Darmstat*, que nous appelons en France le Prince de *Darmstat*, est de la famille de Hesse. George I. fils de Philippe le Magnanime, commença cette branche vers le milieu du seizième siècle.

DARNAMAS. f. m. C'est la meilleure toile de coton qui vienne de Smyrne.

DARNE. Voyez DALLÉ.

DARNETAL. Gros bourg de France en Normandie.

DAROCA. Ville d'Arragon, Province d'Espagne. *Daroca*. Elle est sur la rivière de Xiloca.

DAROGA. terme de Relation. Voyez DARUGA.

DARON. Ville de Palestine en Asie. *Darona*, *Agrippias*. Elle est sur la mer Méditerranée, à trois lieues de Gaze au midi. Elle donne son nom à une contrée voisine. *Daron* étoit autrefois une ville Episcopale & considérable. Hérode le Grand la nomma Agrippias en l'honneur d'Agrippa. Il semble que ce ne soit pas l'ancienne Anthedon, comme on le croit; car Pline fait entendre que celle-ci n'étoit point sur la côte comme Gaze, mais dans les terres. *Gaza*, dit-il, L. V. C. 13. & *intus Anthedon*.

DARREINEREMENT. adv. Vieux mot. Dernièrement. *Postremò*, *nuper*. Le Roi *darreinement* trespasé. JOINVILLE.

DARRÉNIER, FRE. adj. Vieux mot. Dernier. *Ultimus*, *postremus*, *a*, *um*. Dès l'enfance jusqu'au *darrerier* point. JOINVILLE.

DARRIER. adj. Vieux mot. Dernier.

DARSE. f. f. La partie d'un port de mer la plus avancée dans la ville, bordée d'un quai, & fermée d'une chaîne qui sert à retirer les bâtimens de mer, & à tenir à flot les bâtimens déarmés. *Statio*. La *darfe* de Toulon, de Gènes. Quelques-uns écrivent *darce* & *darcine*, pour *darfe* & *darfine*. On l'appelle aussi *darfine* sur la Méditerranée; mais sur l'Océan, ces lieux retirés du grand port, où les navires sont plus en sûreté s'appellent *paradis*, *chambre*, *basfin*.

DARTOS. f. m. Terme d'Anatomie. Muscle cutané du scrotum. *Dartos*, *Dartus*. Il est tissu de beaucoup de fibres charnues. On croyoit autrefois que le *dartos* étoit une continuation du pannicule charnu. Le *dartos* a plusieurs veines & plusieurs artères; il enveloppe les deux testicules, & s'avance entr'eux pour les séparer. Voyez M. DIONIS.

Ce mot est purement Grec, *δαρτις*, *excoriatus*, *pelle nudatus*, de *δαρτις*, *excorio*, peut-être parce que ce muscle est sous la peau, sous le scrotum.

DARTRE. f. f. Maladie de la peau en forme de croûte, qui rend la peau galeuse & farineuse. *Impetigo*, *lichen*. On dit aussi Herpe. *Herpes*, *ctis*, *serpigo*, *papula*. C'est une tumeur éréthipélateuse, moins rouge que l'éréthipèle, accompagnée de petites pustules qui rongent la peau & la rendent inégale. On la distingue en deux espèces, l'une simple, l'autre vive. La simple s'appelle herpe, ou *dartre miliaire*, *herpes miliaris*, *herpes cenchrias*. Elle est farineuse ou crustacee. La *dartre vive*, *herpes ferus*, *papula fera*, *esthiomenos*, est rongante & coulante, ou maligne & chancreuse. Les *dartres* sont quelquefois symptomatiques, & prennent le nom des maladies dont elles dépendent. Telles sont les *dartres scorbutiques*, véroliques. Les *dartres* causent de grandes demangeaisons.

Herpes est un mot Grec qui vient du verbe *ἔρπειν*, *serpere*, ramper, s'étendre, parce que la *dartre* s'étend de plus en plus sur la peau. *Cenchrias* vient de *κένχρις*, *milium*, millet, à cause de la figure de ses pustules. *Esthiomenos* est aussi un mot Grec qui signifie *exedens*, *depascens*, rongant.

DARTRE, en maréchallerie, se dit des ulcères qui viennent à la croupe & à l'encolure des chevaux: elle leur cause une demangeaison, qui les oblige à gratter & à augmenter l'ulcère.

DARTREUX, EUSE, adj. Qui est de la nature des dartres, qui tient de la dartre. *Impetiginosus*, *a*, *um*. Une éréthipèle *dartreuse*. DUVERNEY, *Ac. des Sc.* 1703. *Mem. p.* 18.

DARUGA. f. m. Terme de Relation. Le *Daruga* est un Officier de Justice chez les Perses. C'est comme le Lieutenant Criminel & de Police. *Perum capitulum*, & *ad urbanam administrationem pertinentium cognitor*. Il y en a un dans chaque ville.

C'est encore le nom d'une Cour Souveraine où l'on juge les Officiers chargés du recouvrement des deniers publics, quand ils sont accusés de malversation.

D A S.

DASSERI. f. m. Terme de Relation. Docteur, Ministre de la Religion aux Indes. Disciple du Gourou qui est le chef de la Religion. *Religionis apud Indos Minister.* Plusieurs *Dassers* disciples du Gourou, qui est le chef de la Religion auprès du Roi de Cagonti, vinrent de sa part trouver le Millionnaire pour entrer avec lui en dispute. **LETR. ED. ET CUR.**

DASYME. f. m. Terme de Chirurgie. Maladie des yeux; qui ne diffère point du trachoma. *Δασύμη* de *δασύς*, rude.

D A T.

DATAINO. Voyez **DITAINO.**

DATAIRE. f. m. Officier le plus considérable de la Chancellerie Romaine, dont est pourvu un Prélat; & quand c'est un Cardinal, on l'appelle *Prodataire*, par les mains duquel passent tous les Bénéfices vacans (hors les Consistoriaux), lesquels il confère de plein droit. Ce nom vient de ce qu'il mettoit autrefois lui-même la date à toutes les suppliques: *Datum Roma*, &c. Il y a aussi un *Sousdataire* & un *Dataire*, un Officier particulier pour le *per obitum*. Il a une infinité d'Officiers sous lui, comme les Réviseurs, Officiers de petites dates, de la componende, vingt Régistrateurs, & quatre Maîtres du Régistre, qui mettent la marque de leur régistrement par une grande R au dos de toutes les signatures, &c. Voy. sur le *Dataire* Baronius aux années 314, n. 72, 319, n. 30, 331, n. 23. Godefroi dans ses Prolegomènes sur le Code Théodosien, C. 9. Du Cange & les Marci dans leurs Glossaires.

D A T E. f. f. Dénomination du tems & du lieu où une action a été faite, où un acte a été donné & passé. *Dies in epistola, in litteris adscripta.* Les Lettres de Chancellerie de vieille date & surannées ne servent plus de rien. J'ai des nouvelles de plus fraîche date. La date de ce contrat est fautive, il a été antidaté. L'Eglise ne mettoit point autrefois de date à ses confessions de foi. Les Evêques Catholiques du Concile de Rimini disent aux Hérétiques: Que veut dire votre Formule datée de l'année & du jour du mois? En a-t-on jamais vu de semblable? N'y a-t-il point de Chrétiens avant cette date? Et tant de Saints, qui avant ce jour-là se font endormis au Seigneur, ou qui ont donné leur sang pour la Foi, ne savoient ils ce qu'ils devoient croire? C'est une preuve que vous laissez à la postérité de la nouveauté de votre doctrine. Les Ariens vouloient soutenir leur date par l'exemple des Prophètes, mais on leur répondoit que les prophètes, &c. L'Eglise a bien accoutumé de dater les actes des Conciles & les réglemens pour les affaires sujettes aux changemens, mais non pas les confessions de Foi, où elle ne fait que déclarer ce qu'elle a toujours cru. **FLEUR.** Voyez saint Athanase, *De Syn.* & Socrate, L. II. C. 37.

On dit qu'un homme est le premier en date, pour dire qu'il est le premier, qu'il a l'avantage du tems. *Antiquior.* On colloque les créanciers en ordre suivant la date de leurs contrats, les premiers en date sont préférés. La date est nécessaire dans les contrats. La date prouve la perfection de l'acte. Dans l'usage l'omission de la date n'empêche pas que le contrat ne soit exécuté contre celui qui l'a passé.

Une amitié de longue date, contractée de longue main, un événement d'ancienne date, arrivé depuis long-tems.

L'amitié qui nous lie est d'assez vieille date. **R.**

On dit figurément: Retenir date, pour dire, prendre un certain tems pour faire ou pour exiger quelque chose. Vous ne m'avez pu faire cette grace-là, je retiens date pour la première. **ACAD. FR.**

Ce mot vient de ce qu'au bas d'une lettre, ou d'un acte Latin on mettoit *Datum*, ou *data tali loco, tali die*, &c. c'est-à-dire, donne en tel lieu, tel jour:

comme on le met encore dans les Déclarations, les Ordonnances, les Edits, *Donné à S. Germain-en-Laye, donne à Versailles*, le .. du mois .. de l'an .. C'est de-là que cette formule pour le lieu, & surtout pour le jour auquel un acte a été fait, s'est appelée *date*, & il n'y faut qu'un t: de-là on fait *dater*, & l'on trouve *datare* en ce sens dans la plus basse Latinité du quatorzième siècle. Voy. *Acta Sancti. Maii*, T. VII. p. 693. 4.

DATE, en Chancellerie Romaine, est une inscription qu'on fait faire sur un Régistre lors de l'arrivée d'un Courier, qui porte une procuration de résignation, ou une autre demande de Bénéfice. *Afforum in codice dies adscripta postulati per nuncium Beneficii.* Quand une provision est accordée, elle porte la date du jour qu'elle a été retenue. On a coutume de retenir plusieurs dates pour empêcher le concours des impétrations; car quand il y en a plusieurs d'une même date, elles se détruisent l'une l'autre.

PETITE DATE. C'est une date retenue en Cour de Rome sans envoyer la procuration pour résigner, ou la rétentation de plusieurs dates inutiles, dont les provisions ne sont point levées. *Procurata diei cujusdam adscriptio nullâ negotii gerendi præmissâ potestate.* Il y a un grand Traité de Dumoulin contre les abus des petites dates. Il y a un Edit du Roi Henri II de 1550, qu'on appelle des petites dates, qui règle plusieurs choses touchant les prises de possession pour empêcher qu'on ne rende les Bénéfices héréditaires.

DATER. v. a. Mettre la date, ou nommer la date. *In litteris, in actus diem adscribere, apponere.* On ne datoit autrefois les arrêts par rapport, que du samedi, qui étoit le jour de la prononciation. Les Edits ne se datent que du mois où ils ont été donnés, sans coter le jour. Les déclarations & autres lettres ont leur date du jour du sceau qui est marqué au dos des lettres.

On dit fig. qu'un homme date de loin, pour dire qu'il parle d'une chose arrivée il y a long-tems, & cela ne se dit ordinairement que quand celui qui en parle a pu en être témoin, & qu'avec quelque reproche de vieillesse. **AC. FR.**

DATER se dit figurément pour dire, commencer d'un certain tems à faire ou à compter sur quelque chose. *Incipere, initium sumere.* Un Duc voulut regagner au siège de Mons l'estime de Louis-le-Grand qu'il avoit perdue. Il alla au feu en plusieurs occasions avec un sang-froid, une intrépidité & un jugement de Héros. Le Roi lui rendit alors son estime, & lui dit: M. le Duc, vous n'étiez pas content de moi, je n'étois pas content de vous; oublions le passé, & dorénavant datons de Mons.

DATERIE. f. f. Office du Dataire, & le lieu où il exerce sa juridiction. *Diarri adscriptoris munus, officina.* Cette supplique doit passer par la Daterie, comme font celles qui concernent tous les cas publics; & celle-là par la Pénitencerie, comme celles qui regardent le secret de la conscience. La Daterie est composée de trois Officiers, dont le premier est le Dataire, ou Prodataire; le second est le Sousdataire; & le troisième le Préfet des vacances *per obitum*.

DATHEMAN. Nom d'un fort situé dans la terre de Galaad, à l'orient du Jourdain. *Datheman* étoit dans la Tribu de Gad entre Bosor & Maspha. 1. *Machab.* V. 9.

DATIER. f. m. Nom usité dans l'Ordre de Fontévrard, pour dire, l'annonce du jour de la Lune du Martyrologe. **CHASTELAIN.** *Indict. assignatio diei Lunaris, Monitio de die Luna.*

Ce mot vient de date, parce que cette annonce est la date de la Lune.

DATIF. f. m. Terme de Grammaire. C'est le troisième cas de la déclinaison du nom. *Dandi casus.* Il marque ce à quoi la chose, ou l'action a du rapport. C'est proprement le cas de l'attribution ou de la destination. Du moins c'est là son usage le plus fréquent,

Le nominatif, le génitif, le *datif*. Ce verbe gouverne le *datif*. Deux *datifs* de suite choquent extrêmement les oreilles délicates, quand ils ont tous deux le même article; & ceux qui veulent écrire poliment doivent les éviter avec soin; comme, On remède à l'attache à son fens. Si les deux articles n'étoient pas les mêmes, cela ne choqueroit pas tant. Par exemple, renoncer à l'attache au jeu. *Bon.*

DATIF, en Jurisprudence, n'est d'usage que dans ces phrasés: Tuteur & Curateur *datif*, tutelle & curatelle *dative*. On appelle tutelle & curatelle *datives*, celles qui sont ordonnées d'autorité de Justice, par opposition aux tutelles & curatelles légitimes & testamentaires, qui sont déferées par la Loi ou par le testament. On dit dans le même sens Tuteur & Curateur *datif* de celui auquel la tutelle ou curatelle est déterée par le Juge. *Commissa, designata tutela.*

Quand un propriétaire est mineur, on lui donne un Tuteur pour son fief. Cela s'appelle dans le Droit d'Allemagne tutelle *dative*. Spener a fait un Traité de la tutelle *dative* des arrières-Vassaux de l'Empire. Quelques Auteurs prétendent que c'est à l'Empereur à donner un Tuteur à ces arrières-Vassaux; d'autres soutiennent que c'est au Seigneur Féodal immédiat à le donner pour le fief qui dépend de lui. Spener est pour ce dernier sentiment.

DATIF. s. m. Nom d'homme. *Dativus*. Voyez M. Chastelun, *curatylouge*, au 27^e de Janvier, & au onzième de Février, p. 611 & 614.

DATION. s. f. Terme de jurisprudence, acte par lequel on donne quelque chose. *Datio*. Elle diffère de la *donat* ou, en ce que celle-ci est gratuite, au lieu que la *dation* consiste à donner quelque chose, sans qu'il y ait aucune libéralité. *Dation* de Tuteur, *datio* en paiement.

DATISME. s. m. Manière de parler, qui consiste à dire la même chose en plusieurs mots, & à accumuler des synonymes sur synonymes. *Dativismus*. Ce mot se forma autrefois en Grec du nom d'un Satrape Persan nommé Datis, qui étant en Grece, & affectant de parler Grec, entassoit des synonymes sur synonymes pour dire la même chose; de sorte que pour dire, par exemple, qu'il avoit de la joie de quelque chose, il disoit: J'ai bien de la joie, je me réjouis, je suis ravi, je suis bien aise, & je triomphe de ce que, &c. croyant par là donner à son discours plus de force & plus d'expression, &c. Les Grecs appellerent ces sortes de barrologies ou d'inutilités des *Dativismes*, mais ce mot n'est point en usage en François. On ne s'en sert que dans des ouvrages d'érudition. Antiphane, dans sa pièce intitulée la Paix, appelle le *datif* le ramage ou le chant de Datis.

DATIVE. adj. f. Voyez **DATIF**.

DATIVE, est aussi un nom propre de femme. Il y a une sainte *Dative* du cinquième siècle. Voyez Baillet au sixième de Decembre.

DATTE. s. f. On écrit aussi *date*, & on devoit écrire *Da te*. C'est le fruit du palmier. *Palma, palmula, palma pomum, dactylus, punicus: balanus*. Ce fruit se cueille en automne avant qu'il soit mûr, & est semblable à nos pruneaux de Tours: alors il est vert en couleur, âpre & astringent. Quand les *dattes* sont mûres, elles deviennent rouffes, ayant un noyau dur, longuet & fendu par en bas, de couleur grise, & enveloppé d'une pellicule déliée, mince & blanche. Son écorce ou sa couverture, que les Anciens appelloient *et te*, ou *spata*, quand elles sont en fleur, sont fort différentes & ont autant de diversité de couleurs que les figues. Il y en a de noires, de blanches & de rouffes. Il y en a de rondes comme des pommes, & fort grosses. Ordinairement elles sont rondes & oblongues, charnues, jaunes, un peu plus grosses que le ponce, & assez agréables au goût. Il y en a de petites comme des pois chiches; d'autres grosses comme une grenade. Les meilleures sont les *dattes* royales. Il y en a une autre espèce qu'on appelle *carjotes*, qui sont aussi fort bonnes. Les unes ont des os, ou noyaux: les autres n'en ont point. Les unes les ont mous; les autres, tendres. Les *dattes*

sont astringentes, sur-tout quand elles ne sont pas mûres. Les *dattes* ne sont guete en usage dans la plupart des Provinces de France, que pour la Médecine; elles adoucisent les âpretés du goier, font tuer l'enfant au ventre de sa mere, apaisent toutes sortes de flux de ventre, & sont un fort bon remède pour les incommodités des reins & de la vessie. Ce qu'elles ont de mauvais, c'est qu'on les digere difficilement, qu'elles causent des douleurs de tête, & qu'elles produisent un sang crasse & mélancolique. Ces effets viennent des principes qu'elles contiennent, car on en tire médiocrement d'huile, beaucoup de flegme & de sel essentiel: l'huile & le flegme les rendent humectantes & nourrissantes, propres à adoucir les âcretés de la poitrine, & à appaiser la toux; le flegme & le sel les rendent détectives, astringentes, & convenables pour les maladies de la gorge: du reste, elles sont un aliment grossier, plein d'un suc terrestre, & causent des obstructions dans les viscères; c'est pour cela que ceux qui vivent de *dattes* deviennent scorbutiques, & perdent leurs dents de bonne heure.

Les *dattes* nous viennent d'Egypte, de Syrie, d'Afrique & des Indes. On dit qu'elles ne viennent point à maturité en Italie, & qu'elles conservent toujours un goût âpre & désagréable dans les endroits de l'Espagne qui sont situés sur le bord de la mer. On dit aussi que quelques peuples d'Orient font du vin & du pain de *dattes*. La Provence fournit d'assez bonnes *dattes*, mais elles ne se conservent pas, & les vers s'y engendrent aisément. Voyez M. Lémery, *Traité des alimens*.

Les *dattes* sont le plus excellent fruit de tous ceux de Perse. Elles passent en grosseur, en couleur & en goût toutes les autres que la nature fait croître en toutes les parties du monde. Celles de Jarum & de Horum, sont les meilleures de toute la Perse. *Ambassade de Garcias de Sylva Iguersa, p. 93. & 94. &c.* De grosses grappes de *dattes*. *Au même endroit*. Celles de Lura sont aussi excellentes. Elles sont grosses comme les prunes que les Espagnols appellent *Ciruelas de frayles*. Il y en a de brunes & d'autres noires. La diversité en étoit si grande, que l'on étoit étonné de voir tant d'espèces différentes d'une même sorte de fruit; car les unes étoient longues, les autres plus ou moins rondes; les unes d'une forme toute particulière, que l'on n'avoit pas encore vue, & les autres fort petites, & rondes comme des griottes; mais sans comparaison meilleures & plus excellentes que les autres. *Id.* Il dit qu'une grappe des plus petites pesoit jusqu'à trente livres. Ils appellent les *dattes*, *Tamaras*. *Id.*

Le nom de *datte*, qu'on dit pour celui de *datte*, vient de *dactylus*, formé de *dactylos*, *doigt*, parce que les *dattes* ressemblent au bout du doigt, étant rondes & oblongues.

DATTE. s. f. Est aussi le nom d'une espèce de prunes. Les *dattes* sont du nombre des prunes qui ont la chair aigrette & dureté, dit la Quintinie; c'est-à-dire, un peu aigre & un peu dure. La grosse *datte* est blanche, on l'appelle autrement Impériale blanche. *Id.*

DATTIBES. s. m. Terme de Relation. Cinquième mois chez les habitans de l'île Formose. Voyez la description de cette île imprimée à Amsterdam en 1705.

DATTIER. s. m. Arbre qui porte les *dattes*. *Palma. V. PALMIER*.

DATTILLE. s. f. Nom d'une espèce de prunes. Les *datilles* sont des prunes languettes. *LA QUINTE*. La *datille* est rouge. *Id.*

DATURA. s. f. Plante qui est une espèce de *stramonium*, & qui vient de la hauteur d'un homme. Ses tiges sont grosses & ses feuilles larges, échancrées comme celles du *pied d'oie*, mais plus dentelées, & quatre ou cinq fois plus grandes, & d'une puanteur abominable. Ses fleurs sont blanches, semblables en quelque manière à un verre à boire, & d'une

odeur agréable, mais foible. Son fruit est une fois aussi gros qu'une noix commune avec son écorce, un peu long, de la figure d'une poire, & garni de piquans : il contient beaucoup de semence noire, aplatie, & d'une odeur désagréable. Sa racine est composée de quantité de fibres. Les fleurs & la semence de la *datura* troublent & alienent l'esprit, & causent une espèce de folie qui dure 24. heures : pendant le tems que dure cette ivresse ou cette folie, on ne fait que danser, rire, ou pleurer. Les voleurs en jettent dans les viandes de ceux qu'ils veulent voler. Les femmes de mauvaise vie en font prendre aussi à leurs Amans, & quelques-unes à leurs maris, afin de faire en toute liberté tout ce qu'elles voudront. Le meilleur remède contre ce poison, est de faire vomir ceux à qui l'on en a donné. On dit aussi que pour les faire revenir plutôt à eux, il n'y a qu'à leur plonger les pieds dans de l'eau froide. *Solanum fecundum pomo spinoso oblongo.*

La plante *datura* est celle que les Espagnols appellent *dutrou*, les Arabes *burlutoria*, les Persans & les Turcs *marona*.

DAU.

DAVANTAGE. adv. En termes de comparaison, plus. *Magis, plus, amplius.* Il ne faut pas aimer davantage un enfant que l'autre. Régulièrement *davantage* ne régit rien, & n'a point de *que* après lui. Ainsi l'exemple qui précède est vicieux. Cependant quelques uns en font un comparatif. Il a bien *davantage* de peine à se venger d'une injure, qu'à l'oublier. MAUCR. Dès qu'on est un homme de bien, on ne doit rien souhaiter *davantage*. On ne s'humilie point par humilité, ce n'est que pour se faire estimer *davantage*. S. EVR. Les premiers plaisirs de chaque engagement ont je ne sais quoi de piquant qui excite le desir de s'engager *davantage*. Je vois bien le remède à tous mes maux, & je serois bientôt guérie si je ne vous aimois plus ; mais j'aime mieux souffrir encore *davantage*, que de vous oublier. LETTRES PORTUGAISES.

*Un certain amour de respect,
Amour d'ordinaire justicel,
Et qui demande davantage,
Qu'il ne paroît sur son visage.* SARAS.

DAVANTAGE & plus, synonymes. *Davantage* se met à la fin de la phrase, *plus* ne s'y met point. Il a plus de science que son frere. Il a peu de vertu, son frere en a *davantage*. On parleroit mal en disant ; il a *davantage* de bonne foi que son frere : il a peu de vertu, son frere en a plus.

Dans certains endroits on peut mettre *davantage* ou *plus* devant *que*. Vous me reprochez que je suis emporté, je ne le suis pas *davantage* que vous. Cependant si l'on répétoit l'adjectif, il faudroit mettre *plus*. Je ne suis pas *plus* emporté que vous. En général, quand il y a un *que* qui suit, il vaut mieux se servir de *plus* ; mais éloigné du *que*, *davantage* a bonne grace au milieu du discours. Il n'y a rien qu'il faille éviter *davantage* en écrivant, que les équivoques. Lorsqu'il n'y a point de *que* qui suit, on met *davantage* au milieu & à la fin. BOUH.

DAVANTAGE, signifie encore plus long-tems. Je ne vous romprai pas *davantage* les oreilles. Je ne vous en parlerai point *davantage*.

DAVANTAGE signifie quelquefois de plus. *Præterea.* En ce sens il est vieux & hors d'usage.

DAUBE. f. f. Cuiſſon d'une viande qu'on larde au gros lard, avec des assaisonnemens convenables. *Conditum lardo, vino, & aromatis caro.* Un gigot à la *daube*. Une *daube* d'une oie, &c.

DAUBE se prend aussi pour la viande qui est assaisonnée de cette sorte. Servir une *daube*. ACADEMIE FRANÇOISE.

DAUBER. v. a. Battre à coups de poing. *Pugnis ferire.*

On l'a bien *daubé*. Se *dauber*. *Pugnis certare, contendere.* Il est populaire.

DAUBER, signifie figurément, médire de quelqu'un, le railler, le jouer. Il est populaire, quelquefois employé dans le style familier. *Detrectare de aliquo, maedicare, alicui illudere.* C'est un homme qui *daube* tout le monde ; mais si-tôt qu'il est forti, les autres *daubent* sur lui. Je les *dauberai* tant qu'ils se rendront sages. MOL.

De tout tems votre langue a daubé d'importance.

IDEM.

DAUBÉ, ÉE. part.

DAUBEUR. f. m. *Joculator.* Ne se prend guere que dans le sens figuré, pour un homme qui prend plaisir à médire des autres, à les railler, à leur nuire par de faux rapports. M de la Fontaine s'est heureusement servi de ce mot dans sa Fable du Lion, du Loup & du Renard. Il applique cette Fable aux Courtisans, qui se *daubent* les uns les autres. Au reste, ce mot n'est que du style familier.

*Messieurs les Courtisans, cessez de vous détruire,
Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire,
Le mal je rend chez vous au quadruple du bien,
Les daubeurs ont leur tour d'une ou d'autre manière,
Vous êtes dans une carrière
Où l'on ne se pardonne rien.*

DAUCUS. f. m. Plante qu'on appelle autrement *carotte*, dont il y a plusieurs espèces. Le *daucus* des Apothicaires, qui est le panais sauvage de Dioscoride, a la racine d'un goût piquant & de la grosseur du doigt : ses tiges d'une coudée & demie, cannelées, velues & moëlleuses ; ses feuilles découpées fort menu, & d'un vert obscur ; ses fleurs blanches, disposées en parasol ; elles sont suivies de semences, qui sont petites, arrondies sur le dos, & garnies de poils. Le *daucus* est diurétique, & propre pour les affections de la matrice. On s'en sert dans la toux, dans la pleurésie, & pour provoquer les mois. La semence est le plus en usage. *Daucus officinarum, ou pastinaca sylvestris tenuifolia Dioscoridis.* Il y a une plante qui est en usage en Médecine, & qu'on appelle *daucus* de Candie. C'est une espèce de *liveche*, ou *ligusticum*. Sa tige est de la hauteur d'un pied & demi, ou environ, ronde & velue. Ses feuilles sont assez semblables à celles du fenouil. Ses fleurs sont petites, blanches & disposées en parasol. Sa semence est longue, blanche, & de la grosseur du doigt. Il n'y a que la semence qui soit en usage ; elle est bonne dans les obstructions & dans la suffocation de la matrice, dans la colique venteuse, dans le hoquet & dans l'ardeur d'urine. En Latin, *daucus creticus, ou daucus foliis fœniculis tenuissimis.* Voyez CAROTTE.

Vin de *daucus*. *Daucites vinum.* On prépare ce vin en mettant six onces de *daucus* pilé dans un *ceramium* de moût, & en les coulant ensuite. Ce vin est bon pour les maux de la poitrine, des hypochondres & de l'utérus. Il excite les regles & les éructations, & est fort utile pour la toux, les convulsions & les ruptures des vaisseaux capillaires. DIOSCORIDE. L. V. c. 10.

DAUDAU. Voyez DODO.

DAVERIDION. f. m. Huile d'aspic.

DAUFERS, ou TAUFERS. Petite ville du Tirol en Allemagne. *Dauseria.* Elle a titre de Comté, & elle est située dans l'Evêché de Brixen, sur la rivière d'Aycha, au-dessous de la ville de Brixen.

DAUGREBOT. f. m. Petit vaisseau à un pont dont se servent les Hollandois pour la pêche sur le Drogebank. *Navigiolum piscatorium.* Quelques-uns écrivent *dogrebat*, & d'autres disent simplement *dogre*. Les *daugrebots* ont un réservoir dans le fond de cale, une fougue de beaupré, une grande voile,

& un hunier au-dessus : leur pont est plat ; ils n'ont point de chambre à l'arrière , mais ils en ont une à l'avant : ils sont bas & étroits à l'avant & à l'arrière.

DAVID. f. m. Nom que donnent quelques Menuisiers à une barre de fer carrée qui a un crochet en bas , & un autre qui monte & descend le long de la barre. C'est ce qu'on appelle plus communément *Sergent*.

DAVID GEORGIEN , ENNE. f. m. & f. Nom de Sectaire. Voyez DAVIDIQUE.

DAVIDAN. Lieu des Indes , où se retirent la plupart des habitans de Goumron pendant les grandes chaleurs : il est à quatre ou cinq journées de Schiras , & l'un des plus agréables de la Perse.

DAVIDIQUE. f. m. & f. Nom de Secte. Sectateur de David George. *Davidicus*. David George , Vitrier , ou selon d'autres , Peintre de Gand , & fils d'un Barrelier , commença en 1525 à prêcher une nouvelle secte. Il publioit qu'il étoit le vrai Messie , qu'il étoit envoyé pour remplir le ciel qui étoit vide , faute de gens qui le méritassent. Il moit la résurrection , comme les Saducéens ; il rejetoit le mariage , avec les Adamites ; il soutenoit avec Manès , que l'ame n'étoit point souillée par le péché ; il se moquoit de l'abnégation tant recommandée par J. C. & du martyre , aussi bien que de ceux qui le souffroient. Telles étoient ses principales erreurs. Il se sauva de Gand , & se retira d'abord en Frise , puis vint à Bâle , où il déguisa son nom , & prit celui de Jean Bruck. Il mourut en 1556. Il laissa quelques disciples cachés , auxquels il avoit promis de ressusciter trois ans après sa mort. Il ne fut pas tout-à-fait faux Prophète ; car les Magistrats de Bâle ayant été informés au bout de trois ans de ce qu'il avoit enseigné , le firent déterrer , & brûler avec ses écrits par le ministère du bourreau. Il y a encore des restes de cette secte ridicule dans le Holstein , sur-tout à Fridériksstadt , où ils sont mêlés avec les Arminiens. Voyez Gautier , *Cronic. Sac. XVI. c. 8.* & Alexander Rossæus Anglois.

DAVIER. f. m. Terme de Dentiste. Instrument de Chirurgie qui sert à arracher les dents. *Dentarpaga*, *forceps*, ou *forceps dentiducus*. Il est fait en forme de tenailles , dont les pointes sont fourchues , & entrent l'une dans l'autre. Le bout du *davier* qui embrasse la dent est recourbé , & fendu en fourchette , pour la tenir avec plus de fermeté. Le *davier* est un instrument des plus anciens de la Chirurgie , duquel on s'est servi de tout tems. DIONIS.

DAVIER , est aussi un outil de fer à bec crochu , dont se servent les Tonneliers pour faire entrer les cerceaux autour du tonneau. *Forfex doliarius*.

Les Imprimeurs donnent aussi le nom de *davier* à une petite patte de fer ou de bois , qui placée entre les deux couplets , sert , au moyen d'une vis qui traverse le grand tympan , à maintenir par en-bas le petit tympan dans l'embrasure du grand.

DAVIS. Le détroit de *Davis* est un bras de mer entre les Iles de Cumberland & la côte de Groenland. Il s'étend depuis la baie de Bafin , qu'il a au couchant & à la mer du Nord , qu'il joint vers l'île de S. James , ou de S. Jacques. Il a pris son nom de Jean *Davis* , Anglois , qui le découvrit en 1585 , & qui y fit trois voyages , pour chercher un passage dans la mer du Sud : ce qu'on a encore tenté depuis bien des fois , & toujours inutilement. Rochefort , dans son *Voyage des Antilles* , T. I , fait une grande description du pays & des peuples voisins de ce détroit.

DAULET-ABAD. Voyez DOLTABAD.

DAULIES. f. f. pl. Fêtes que célébroient les Argiens , pour renouveler le souvenir du combat de Jupiter-Protée , contre Acrisius au sujet de Danaé.

DAULLONTUS. f. m. C'est un arbrisseau de l'Amérique , haut comme un homme , fort rameux , dont les branches s'étendent tellement , qu'il les faut souvent couper. Ses feuilles ressemblent à la balsamine , découpées en leurs bords. Ses fleurs naissent en grappe comme le sureau , auxquelles succèdent des baies amères. Cette plante a l'odeur & les qualités de la

canonille. On se sert des baies pour l'asthme & pour la colique.

DAUMA. Royaume d'Afrique , dans la Nigritie. Il a pour bornes celui de Madra à l'orient , le désert de Seht au septentrion , celui de Seu à l'occident , & le Royaume de Semen au midi.

DAUMA. Ville des Indes , dans la grande Java.

DAUMUR. f. m. C'est une espèce de serpent qui entre dans la composition de la thériaque. JOHNSON.

DAUN. Petite ville de l'Electorat de Trèves , sur la Lezer , à cinq lieues de Montroyal. *Dauna*.

DAVOS ou TATAAS. Communauté des Grisons , & la première de la troisième Ligue , qui est celle des dix Droitures ou Juridictions. Elle tire son nom de son principal village , & occupe une partie du quartier oriental de la Ligue.

DAUPHIN. f. m. Poisson de mer voûté sur le dos , & couvert d'un cuir lisse & sans poil. Il a le museau rond & long , la fente de la bouche longue , avec des petites dents aiguës , la langue charnue , sortant dehors , & un peu découpée à l'entour , le dos noir , le ventre blanc , une nageoire au milieu du dos , deux au milieu du ventre. Sa chair ressemble à celle du bœuf ou du pourceau. ROND. *Delphinus*. La chair du *Dauphin* est solide , compacte & grossière , elle ne laisse pas d'être estimée en quelques endroits , où on la sert sur les meilleures tables ; elle nourrit beaucoup , mais elle ne se digère pas aisément. La langue & le foie du *dauphin* sont d'un goût plus délicat que ses autres parties ; mais le foie est un assez mauvais aliment , la langue est meilleure pour la santé. On dit que le *dauphin* est ami de l'homme , qu'il n'en est point épouventé , & que pour en voir il va au devant des vaisseaux , & joue tout autour en sautant. Les Poètes ont feint qu'Arion fut sauvé par un *dauphin* qu'il avoit attiré par le son de sa lyre ; & depuis que la fable est inventée , on a dit que le *dauphin* aime la musique & le son des instrumens.

Le *Dauphin* est nommé la flèche de la mer , & quelquefois oie de la mer , parce que son museau a quelque ressemblance avec le bec d'une oie. Il est agréable à la vue , & d'une couleur qui change selon les divers mouvemens qu'il fait. Ses écailles sont fort petites. Il est de meilleur goût que tous les autres poissons. Sa chair a un goût de sauvagine. Il suit les vaisseaux plutôt pour profiter de ce qu'on jette hors le bord , que pour aucun amour qu'il ait pour les hommes. Les poissons volans sont la proie des *dauphins* & des bonites. On dit que quand ils sont en amour , ils s'accouplent comme les hommes. Ils vont en troupe , & se montrent fréquemment sur la surface de l'eau quand la mer est calme. On prit des *dauphins* d'une grosseur si prodigieuse , qu'il n'y avoit point de cheval qui approchât de leur taille. On en prit aussi à Gravesend qui n'étoient gueres moins grands. On ne doit donc point douter de l'existence du poisson *dauphin* ; mais le *dauphin* est un poisson chimérique & fabuleux , si l'on entend par ce mot un poisson tout-à-fait semblable aux figures de *dauphins* que l'on voit dans les armes & sur la couronne du Dauphin de France , dans les tableaux , dans les estampes , & dans les ouvrages de broderie , de sculpture , &c. mais il y a de véritables poissons qu'on appelle *dauphins* : ce mot est générique , & comprend plusieurs espèces de poissons cétacés , qui sont le *dauphin* proprement dit , le marsouin , le thon , l'amia , le lamantin. Le *Dauphin* proprement dit , dont il est parlé ci-dessus , est très-agile , il nage avec beaucoup de vitesse , & saute fort haut hors de l'eau , il va quelquefois avec tant d'impétuosité , sur-tout quand il poursuit sa proie , qu'il s'avance trop près des terres , ce qui le fait prendre aisément , parce qu'il ne peut plus retourner en pleine mer. Quelques Naturalistes disent que la même chose lui arrive , lorsqu'il est piqué par certains petits poissons , qui le poursuivent & le tourmentent d'une manière si insupportable , qu'il est obligé de se jeter hors de l'eau pour les éviter. Les Anciens , Ovide &

Pline, disent que le *dauphin* meurt aussi-tôt qu'il est hors de l'eau, mais l'expérience est contraire à ce qu'ils avancent; Rondeler dit qu'il a vu des *dauphins* vivans qui avoient été transportés de Montpellier à Lyon. Le *dauphin* a la vue très-bonne, & il découvre les poissons qui lui servent de proie, quelque cachés qu'ils soient. On dit que son cri ressemble à la voix d'une personne qui gémit, & qui se plaint; qu'il se trouve quelquefois des *dauphins* dans l'eau douce, quoiqu'ils soient ordinairement dans la mer: il s'en voit dans toutes les mers du monde; ils font dix ans à prendre leur accroissement, & vivent trente ans.

Le nom *dauphin* vient du Latin *delphinus*, formé du Grec *Δελφίς*, ou *Δελφίν*. On trouvera dans Vossius tout ce que l'antiquité a dit des *dauphins*, *De Idol. L. IV. C. 3. 8. 9. 12. 14. 16. 19. 21. 32. 37. 48.*

Sur les médailles le *dauphin* entortillé à un trident, ou à une ancre, marque la liberté du commerce & l'empire de la mer. Quand il est joint à un trépied d'Apollon, il marque le sacerdoce des Quindecemvirs, qui pour annoncer leurs sacrifices solennels portoient la veille un *dauphin* au bout d'une perche par la ville, & regardoient ce poisson comme consacré à Apollon. P. JOUBERT.

Le *dauphin* céleste est une constellation de l'hémisphère septentrional, qui consiste en dix étoiles de la nature de Saturne, venteuses & orageuses. *Delphinus celestis.*

DAUPHIN. f. m. Titre des Princes du Viennois en France. *Delphinus*. Guigues André est le premier qui s'est fait un titre d'honneur de celui de *Dauphin*. CHORIER. *T. II. p. 38.* La plupart de ceux qui ont cherché l'origine du nom de *Dauphin* & *Dauphiné*, ont trop donné de liberté à leur imagination. Les uns ont cru qu'il est venu des Aussenats, ancien peuple dont Ptolemée & Pline font mention; mais ces Auteurs logent les Aussenats au-delà des Alpes, dans la Gaule Cisalpine. D'autres écrivent que les Allobroges l'ont apporté de Delphes en ce pays. D'autres, que la figure d'un *dauphin* a occupé le champ de l'écu du Roi Boson. D'autres, que les Princes, qui ont dominé dans le Viennois après Boson, ont choisi ces armes, comme un symbole de leur douceur & de leur humanité. D'autres, qu'elles furent données par un Empereur qui faisoit la guerre en Italie, mais qu'ils ne nomment point, à un Gouverneur de cette Province, qui lui avoit amené un puissant secours en une nécessité pressante, avec tant de vitesse qu'elle mérita d'être comparée à celle d'un *dauphin*. Thaboct s'est figuré que ce mot est Gothique. Il donne la même origine à ceux de Bresse, de Savoie, de Beaujeu & de Foréz. Claude de la Grange croit que ce mot s'est formé de celui de Viennois, qui étoit le nom ancien de cette Province, *Provincia Viennensis*. Quand on demandoit, dit-il, à un homme de cette Province d'où il étoit, il répondoit *Du Viene*, & le Prince de ce pays s'appeloit le Prince *Do Viene*, & l'*v* se changeant en *f*, à l'ordinaire, le Prince *Dofiene*, & les deux *e* étant retranchés, le Prince *Dauphin*, ou plutôt *i e*, ne se prononçant que comme un *i* long, ainsi que font encore les Allemands, & puis se changeant en un seul *i*, parce que l'*e* étoit inutile; ensuite le dernier *e* étant féminin & muet, & ne se prononçant point, on l'a aussi retranché. Ainsi s'est fait *Dofiene*, *Dofien*, *Dofin*, *Dauphin*. L'opinion où l'on a été que ce nom venoit de *Delphinus*, a fait mettre un *au* & un *ph*. Chorier prétend que ce n'est là qu'une ingénieuse anagramme & une subtilité ridicule. D'autres disent que Gui le Gras eut une fille qu'il aimait beaucoup; qu'elle s'appeloit Dauphine, & que pour immortaliser son nom il le donna à son pays. L'opinion de quelques autres est que le dernier Comte d'Albon, de qui les biens entrèrent, comme ils disent, dans la maison des Comtes de Grésivaudan, par le mariage de sa fille unique avec le premier Gui, s'appeloit *Dauphin*. L'aîné de son gendre étant obligé de prendre son nom, comme lui, fut appelé *Dauphin*, & porta

un *Dauphin* dans ses armes. André du Chesne veut que ce soit le petit-fils de Gui-le-Gras qui ait eu le premier le nom de *Dauphin*: il ne croit pas néanmoins que ce soit pour la raison qu'on vient de dire, mais parce qu'il lui fut imposé au baptême, & joint à celui de Gui, qu'il porta aussi. Chorier ne trouve rien de solide dans toutes ces opinions. Il remarque donc que Guillaume, Chanoine de Notre-Dame de Grenoble, qui a composé la vie de Marguerite fille d'Etienne, Comte de Bourgogne, mariée à Gui, fils de Gui-le-Gras, nomme simplement celui-ci, Gui-le-Vieux; & toujours Comte *Dauphin*, celui-là; que nul Auteur, nul monument n'attribue le titre de *Dauphin* à Gui-le-Gras ni à aucun de ses Prédécesseurs; de sorte qu'il faut nécessairement qu'il ait commencé à son fils, dont les successeurs se le sont si constamment attribué, qu'il est devenu le nom propre de leur famille. Il mourut l'an 1142 en la fleur de sa jeunesse; si bien que c'est environ l'an 1120 que ce titre a commencé, & sans doute, dit-il, dans quelque occasion célèbre. Il remarque en second lieu que ce Prince étoit très-belliqueux, n'aimant que la guerre. Il remarque en troisième lieu que c'étoit la coutume des Chevaliers de charger leurs casques, leurs cotes d'armes, & la houffe de leurs chevaux, de quelque figure qui leur étoit particulière, & par laquelle on les distinguoit des autres qui entroient comme eux dans un combat, ou dans un tournoi. De tout cela il conjecture que ce Gui choisit le *Dauphin*, qu'il en fit le rimbre de son casque, qu'il en chargea sa cote d'armes & la houffe de son cheval en quelque tournoi célèbre, ou en quelque grand combat où il se distingua; qu'il y fut appelé le Comte du *Dauphin*, & puis le comte *Dauphin*, & il ne doute nullement que ce ne soit de-là que ce nom est venu à lui & à ses descendans.

M. le Président de Valbonnet parle plus juste sur cela. Guigues-le-Gras, fils de Guigues-le-Vieux, épousa Mathilde, que l'on a cru sortie d'une Maison Royale, parce qu'elle a le nom de *Regina* dans plusieurs titres. Ils eurent un fils nommé Guigues, qui est appelé *Delphinus* dans un acte passé entre lui & Hugues II, Evêque de Grenoble, vers 1140. *Guigo Comes, qui vocatur Delphinus*. C'est ce qui a fait dire à quelques Historiens, qu'il n'étoit pas nécessaire pour découvrir l'origine du nom de *Dauphin* & de *Dauphiné*, d'avoir recours à des voyages d'outremer, où les Comtes de Grésivaudan aient pris pour armes ou marques de distinction sur leurs écus un *Dauphin*, & s'en soient fait ensuite un nom de dignité. En effet, cette conjecture n'est appuyée d'aucune preuve. Il n'est pas vrai d'ailleurs que la première & la seconde race de ces Princes aient eu pour armes un *Dauphin*, puisqu'à peine en peut-on trouver aucun avant Humbert I qui l'ait mis dans son écu. Il est plus vraisemblable que le surnom de *Dauphin*, que ce Guigues porta le premier, plut assez à ses successeurs pour l'ajouter à leur nom, & pour s'en faire un titre, qui s'est conservé ensuite parmi ses descendans. Rien n'étoit plus commun en ces tems-là que de voir les noms propres devenir des noms de famille, ou de dignité. Les Ademars, les Arthauds, les Aynards, les Allemans, les Bérengers, & une infinité d'autres, ne doivent leurs noms qu'à quelqu'un de leurs ancêtres, qui a transmis dans sa famille un nom qui lui étoit particulier. VALBONNET, p. 2 & 3.

Les Seigneurs d'Auvergne ont aussi porté le nom de *Dauphin*, & l'on dit *Dauphin* d'Auvergne, comme *Dauphin* de Viennois. Mais les *Dauphins* d'Auvergne n'ont eu ce nom qu'après les *Dauphins* de Viennois, & l'ont même reçu d'eux; voici comment. Gui VIII^e, *Dauphin* de Viennois eut de Marguerite, fille d'Etienne, Comte de Bourgogne, un fils & deux filles; le fils fut Gui IX^e, son successeur. Béatrix, l'une de ses filles, fut mariée au Comte d'Auvergne, qui fut, au rapport de Blondel, Guillaume V, ou plutôt, comme le croient Christophe Justel & Chorier, Robert VI, pere de Guillaume

V. Ce prince perdit la plus grande partie du Comté d'Auvergne, que son oncle Guillaume lui enleva à la faveur des armes de Louis le jeune; & ne resta maître que d'une petite partie, dont Vodable est la capitale. Il eut de Béatrix sa femme un fils qu'il nomma *Dauphin*, à cause du *Dauphin* Gui, ou Guigues, son aïeul maternel. Depuis lui, les successeurs qui possédèrent cette petite partie de l'Auvergne, se sont qualifiés *Dauphins* d'Auvergne, & ont porté un *Dauphin* dans leurs armes, semblable à celui des Comtes de Foréz. Robert & Béatrix vivoient vers la fin du XIII^e siècle; ainsi l'époque du titre de *Dauphin* d'Auvergne n'est que du commencement du XIII^e siècle ou environ. Voyez Chorier, *Hist. de Dauphiné*, L. XI, T. I, p. 778 & 799, & T. II, pag. 104.

DAUPHIN. Titre qu'on donne à l'aîné des enfans de France, à l'héritier présomptif de la Couronne, à cause du Dauphiné, qui fut donné à cette condition par Humbert, *Dauphin* de Viennois, en 1343, sous le regne de Philippe de Valois. *Delphinus*, *Princeps Gallie Regis filius natu major*. M. le *Dauphin* dans ses Lettres-Patentes se qualifie, Par la grace de Dieu, Fils aîné de France, *Dauphin* de Viennois. Il ne cède qu'aux Têtes couronnées.

Pour votre coup d'essai, Dauphin, quelle matière !
Et que cette carrière,
Vous promet de lauriers ! Mlle DE SCUDERY.

Il parut en 1683 à Paris une Histoire généalogique & chronologique des *Dauphins* de Viennois. Sous Charles VII, quoique le *Dauphin* eût le Dauphiné comme son appanage, en qualité de fils aîné du Roi de France, le Roi néanmoins, comme on le voit par une de ses médailles, portoit lui-même le titre de *Dauphin*, & écarteloit les armes du Dauphiné avec celles de France. P. DANIEL.

On appelle figurément chez les Bourgeois un *Dauphin*, le fils unique de la maison, ou celui de la personne duquel on a grand soin.

En termes de Blason, on fait différence entre le *Dauphin* vis, *livus* & le *Dauphin* pâmé, *Expirans*. Les armes du Dauphin de Viennois sont d'or au *dauphin* vis d'azur; & celles du Dauphin d'Auvergne sont d'or au *dauphin* pâmé d'azur. Il y a cette différence que le *dauphin* vis a la gueule close; & le pâmé a la gueule bée ou béante, comme évanoui ou expirant. Le vis a un œil, des dents & les barbes, crêtes & oreilles d'émail différent. Le pâmé est d'un seul émail. On dit que les *dauphins* sont *courbes*, quand ils ont la tête & la queue tournées vers la pointe de l'Ecu.

DAUPHIN (le Fort), *Arx à Delphino dicta*. Ce Fort fut bâti par les François l'an 1643 sur la côte méridionale de l'Isle de Madagascar.

DAUPHIN. Terme de Fleuriste. Nom d'un œillet. C'est un très-beau pourpre sur un fin blanc. Il est fort large, & bien garni de feuilles, rond & bien tranché, ses fanes larges & fortes. Ses marcottes ne prennent pas bien racine, & poussent à dur avant le tems. Ses panaches sont de pièces emportées. MORIN.

DAUPHIN TRIOMPHANT. Autre terme de Fleuriste. C'est un œillet fort beau. On dit que le blanc en est très beau, & son violet admirable, très-bien tranché & de gros panaches. On vend sa marcotte à Lille onze florins. MORIN.

DAUPHIN. f. & adj. En termes de Librairie: on appelle Critiques *Dauphins* ou scholiales *Dauphins*, les Commentaires sur les anciens Auteurs Latins, qui furent entrepris par l'ordre du Roi Louis XIV pour l'usage de Monseigneur, par le conseil de M. le Duc de Montauzier, son Gouverneur, & sous la direction de M^{rs} Bo suet & Huet ses Précepteurs. Les critiques *Dauphins* sont d'une grande utilité pour ceux qui commencent à entrer dans la carrière des Belles-Lettres. On nomme quelquefois absolument,

ces Ouvrages, les *Dauphins*, & alors il est substantif. J'ai tous les *Dauphins* dans mon cabinet. Il ne me manque qu'un des *Dauphins*. La dépense des *Dauphins* coûta quatre cens mille livres au Roi.]

DAUPHIN. Terme d'Artificier. On appelle ainsi vulgairement cet artifice d'eau que les gens de l'art appellent Genouillière, parce qu'on le voit entrer & sortir de l'eau, à-peu-près comme ces poissons de mer qu'on appelle *Dauphins*, ou plus généralement *Marfouins*.

DAUPHIN. Terme d'artillerie, nom qui se donne à une des parties d'un canon.

DAUPHIN est encore le nom d'un rocher situé à l'entrée de Catwater, sur la côte méridionale d'Angleterre.

DAUPHINS des Anciens. C'étoit une masse de fer fondu suspendue au haut des antennes des vaisseaux, ou la faisoit tomber sur les vaisseaux ennemis, qu'elle perçoit depuis le pont jusqu'au fond de cale. Cette machine appelée *Dauphin*, parce qu'elle en avoit la figure, étoit en usage chez les Grecs. Dans le fameux combat donné dans l'un des ports de Syracuse, les Athéniens ayant été battus, les Syracusains les poursuivirent jusques vers la terre, & furent empêchés de passer outre, dit Thucydide, par les antennes des navires qu'on abaissa sur le passage, où pendoient des *Dauphins* de plomb, capables de les submerger, & deux galères qui s'emportèrent au-delà furent brisées.

DAUPHINE. f. f. *Delphina*. Ce mot a trois sens; car 1^o. Il signifie la femme d'un des anciens Dauphins. Isabeau de France, fille de Philippe-le-Long, Roi de France, *Dauphine* & femme de Gui XII^e, n'en eut point d'enfans. 2^o. *Dauphine* signifie héritière du Dauphiné, Dame du Dauphiné. Béatrix, *Dauphine* de Viennois, sœur de Gui XI^e, mort sans enfans, porta le Dauphiné à Hugues III^e, qu'elle épousa en 1194. Anne *Dauphine*, fille unique de Gui XII^e, épousa Humbert I, Seigneur de la Tour-du-Pin, & lui porta les Etats. 3^o. Aujourd'hui la *Dauphine*, Madame la *Dauphine*, est la femme du Dauphin, fils aîné du Roi de France, ou du fils aîné, ou du petit-fils aîné d'un Dauphin, ou en un mot de l'héritier présomptif de la Couronne.

DAUPHINE (l'Isle). Voyez MADAGASCAR.

DAUPHINE. f. f. Etoffe. Les laines dont cette étoffe est composée, sont teintées & mélangées avant que d'être cardées; mais on carde ce mélange de couleurs teintées. On file le même mélange, & ensuite on le travaille sur le métier, & c'est ce qui fait la jaspure des étoffes appelées *Dauphines*. C'est une espèce de petit droguet très-léger tout de laine, qui se trouve par la préparation précédente imperceptiblement jaspé de diverses couleurs. Le nom de *Dauphine* vient d'un Ouvrier Dauphinois qui a inventé cette étoffe à Reims.

DAUPHINE. C'est le nom d'une sorte de poite qui s'appelle autrement *Lansac*. Voyez LANSAC.

DAUPHINÉ. Province de France, & l'un des douze Gouvernemens généraux du Royaume. *Delphinatus*, *Delfinatus*, selon Valois. Le Rhône borne le *Dauphiné* au couchant, & le sépare d'une partie du Lyonnais & des Cévennes, ou du Vivarais qui en fait partie. La Provence le confine au midi, le Piémont & une partie de la Savoie au levant; il a encore au nord la Savoie avec la Bresse. On divise cette Province en *Haut* & en *Bas-Dauphiné*. Le *Bas-Dauphiné* s'étend le long du Rhône, & renferme le Viennois & le territoire de Valence. Le *Haut-Dauphiné* a beaucoup plus d'étendue, & renferme le Bailliage de Buis, dit autrement les Baronnie, le Diois, le Grésivaudan qui est le territoire de Grenoble, le Briançonnais, l'Embrunois, le Gapençois & le Roannez. Ces pays sont appelés le *Haut-Dauphiné*, parce qu'ils sont tous dans les Alpes. Les vallées y sont très-fertiles, & les montagnes fournissent d'excellens pâturages pour les bestiaux. Les rivières qui arrosent le *Dauphiné* sont le Rhône & l'Isère, toutes deux très-rapides. Il y a dans le *Dau-*
P ij

phiné deux Archevêchés, Vienne & Embrun, & cinq Evêchés, qui font Gap, Valence, S. Paul-trois-Châteaux, Die & Grenoble la Capitale, où est aussi la Généralité de toute la Province, & le Parlement. Les autres villes de *Dauphine* font Montelimar, le Crest, Romans, Saint-Marcellin, Briançon & le Buis. Les bourgs & les villages y font très-fréquens, même dans les plus hautes montagnes.

Le *Dauphine* est l'ancien pays des Allobroges, des Viennois, des Catuages, des Ebroduniens, ou Embrunois, des Ségalauniens, des Valentinois, des Vocontiens, des Diois, des Gratianopolitains, des Tricastins, des Vapincennois, & des Braunoviens. Cette Province a eu ensuite ses Seigneurs particuliers, d'abord sous le titre de Comtes, dont le premier fut Gui, ou Guigues, qui vivoit vers l'an 889, & qui laissa ce nom de Gui à tous ses successeurs, qui porterent le titre de Comtes d'Albon & de Grenoble. Dans la suite Berthold de Zeringhin ayant cédé ses droits sur la ville de Vienne à Gui VII, ils prirent le nom de Comtes de Vienne. Quant au nom de Dauphin, on n'en fait pas l'origine, ni le tems qu'ils le prirent. Les uns le tirent du Dauphin que Bofon fit peindre dans son écu, pour marquer la douceur de son gouvernement. D'autres veulent qu'il ait été pris du Château-Dauphin, bourg que ces Princes firent bâtir dans le Briançonnois. D'autres l'attribuent à Gui VII, dit le Vieux, qui pour faire honneur à Albon, Comte de Vienne, surnommé Dauphin, dont il avoit épousé la fille, voulut que ses terres fussent appelées *Dauphiné*. Le *Dauphiné* passa en 1194 de cette famille dans celle de Bourgogne par le mariage de Béatrix Dauphine, sœur de Gui X, mort sans enfans, avec Hugues III, Duc de Bourgogne, & ensuite dans celle de la Tour-du-Pin par le mariage d'Anne Dauphine, arrière-petite-fille de Béatrix & de Hugues, qui épousa Humbert I, Seigneur de la Tour-du-Pin. Gui XII^e, leur petit-fils, n'ayant point laissé d'enfans, eut pour successeur Humbert II, qui ayant perdu son fils aîné à la bataille de Créci, & ayant vu mourir en 1338 le second, qu'il laissa tomber d'une fenêtre du palais de Grenoble en badinant avec lui, se retira dans le Couvent des Jacobins à Paris, & donna ses Etats à Philippe de Valois, à la charge que les fils aînés des Rois de France porteroient le nom de Dauphin, & qu'ils écarteleroient de France & de *Dauphiné*, comme ils le font. L'acte de donation fut passé à Romans le 30 Mars 1347. Nicolas Chorier, Avocat au Parlement de *Dauphiné*, a écrit l'Histoire du *Dauphiné* en deux volumes *in-fol.* imprimés, le premier à Grenoble en 1661, & le second à Lyon en 1672; & M. le Président de Valbonnet a donné d'excellens Mémoires pour servir à l'Histoire du *Dauphiné*. Ils furent imprimés à Paris en 1711, *in-fol.*

DAUPHINÉ D'Auvergne. Petite contrée de la Basse-Auvergne. *Delphinatus Arvernus*. Elle est près de la rivière d'Allier & de la ville d'Issoire. Le bourg de Vodable en est le lieu principal. CHORIER, MATY, CORN.

DAUPHINOIS, OISE. f. m. & f. *Delphinus*. La postérité des Gaulois, qui avoient suivi Ségovèse en Allemagne, ravagea la Macédoine, désola la Grece, prit & saccagea la ville & le temple de Delphes; il y avoit dans cette expédition des Allobroges, qui de-là revinrent en leur pays, & si l'on en veut croire quelques Auteurs, qui ne sont fondés que sur la ressemblance des noms, ils en rapportèrent le nom de Delphinates, ou *Dauphinois*. Voyez Chorier, *Hist. de Dauphiné*, L. III. §. 3, p. 127.

DAURADE. Voyez DORADE.

D'AUTANT. adv. beaucoup: il est en usage en cette phrase, du style familier, Boire *d'autant*, pour dire beaucoup, *plurimum*, *immoderatum*. Il se dit aussi d'une somme fixe & certaine. Quand vous me donnerez cette somme sur ce que vous me devez, vous ferez quitte *d'autant*. *Hâc summâ, hâc debiti parte liberaberis*.

D'AUTANT PLUS, D'AUTANT MIEUX. Adv. de comparaison. *Ed melius, ed magis, tanto magis, tanto melius*. La vertu est *d'autant plus* à estimer, qu'elle donne la tranquillité de l'ame en ce monde, outre la récompense qu'elle reçoit en l'autre. Je vous aime *d'autant mieux*, que je vois que vous vivez en honnête homme. On peche *d'autant plus*, qu'on pense moins à Dieu. **PASC.** Ce sentiment dans le sens des Jansénistes est faux & condamné. L'injustice de cet ingrat accusateur devoit être *d'autant plus* grande, qu'il ne peut avoir aucune connoissance de la misère de ceux qui font dans le péché. **PORT. R.**

D'AUTANT QUE. conjonction. Parce que. Et *d'autant que* c'est mon pupille, il faut que je veille à ses intérêts. Il ne se dit guère qu'en style de Pratique & de Chancellerie.

D A X.

DAX. Ville de France, dans la Gascogne. *Aqua Augusta, Aqua Tarbellica, Tasta, Dattii, Dascii*. On l'appelle, ou l'on écrit aussi **ACQS**, **DACQS**, & **D'ACQS**. Un mauvais usage a confondu l'article avec le nom. *Dax* est dans le pays d'Auribat, qui fait partie de la Gascogne particulière. **CORN.** *Dax* est Capitale de la contrée des Landes. Il est situé sur l'Adour, que l'on y passe sur un beau pont de pierre. **MATY.** Il y a à *Dax* une Sénéchaussée & un Evêché suffragant d'Auch. Il y a à *Dax* une fontaine d'eaux très-chaudes, & qui sentent le soufre. Du Chesne dit qu'elles sont salées. C'est de-là que lui viennent ses deux premiers noms Latins, & à la Province le nom d'*Aquitania* qui lui fut donné par les anciens Romains avant Jules-César. Eaux Thermales de *Dax*. *Aqua Tarbellica*. Voyez le Dict. de James, article *Therma*, au sujet de la fontaine minérale de cette ville, qu'on appelle communément la *Fontaine chaude*, ou la *Fontaine du bain*. *Dax* a eu des Seigneurs particuliers qui prenoient la qualité de Vicomtes d'*Acqs*. *Dax* & Bayonne sont les deux premiers lieux où les Gascons descendus des Pyrénées s'établirent. Du Chesne, *Antiq. des Villes de Fr. P. II. C. 19.* Le même Auteur dit que *Dax* a été nommé la ville des Nobles, parce qu'avant la réduction de la Guyenne, il étoit gouverné par douze Seigneurs & Gentilshommes du pays, lesquels y avoient tous chacun une tour enrichie des qualités de leur famille. Charles VII l'unit à la Couronne en Septembre 1451.

D A Y.

DAY. f. m. Voyez DEY.

DAFAR. Ville de l'Arabie Heureuse, dans le Royaume d'Yémen. *Long. 70. lat. 15.*

D É.

DÉ. f. m. Petit cube d'os ou d'ivoire, marqué d'un différent nombre de points sur ses six faces, depuis un jusqu'à six, & qui sert à jouer. *Talus, tessera*. Jouer aux dez, perdre son argent aux dez. *Ludere talis*.

Les Grecs inventèrent les échecs & les *dez* pour se défennuyer au siège de Troie. **LE GENDRE.** Cette question est si problématique, que je la voudrois décider à trois *dez*. C'est ce que les Anciens ont entendu par ce mot *alea judiciorum*, ou le *hazard des jugemens*. On trouve proche de Bade une infinité de pierres qu'on prendroit pour des *dez*. On ne conçoit pas quelle cause peut avoir marqué sur des pierres les mêmes chiffres avec tant de régularité. Voyez **BADE**.

Ce mot vient de *dati*, qu'on a dit par corruption de *dadi*, à *dando*, qui se trouve dans les Auteurs. **MÉNAGE.** Acrisius le dérive à *digitis*, parce qu'on le joue avec les doigts: d'où vient qu'on a dit aussi *digitale*, pour dire un *dé* à *coudre*. D'autres disent que c'est un vieux mot Gaulois, parce qu'en Bas-Breton on appelle encore *dis*, un cube, un *dez* à

jouer. Du Cange croit qu'il vient du vieux Gaulois *jus de De*, ou de *judicium Dei*, c'est-à-dire, le jugement du sort, du hasard, de la providence; car on disoit autrefois, *jussum* pour *judicium*, & les Poëtes ont dit *De* pour *Dies*, & depuis *Des*, ou *Dies*, d'où l'on a fait *Deus* & *Decus*, qui est un nom qu'on a donné au *de*.

DE, se dit particulièrement de plusieurs jeux où l'on met son argent au hasard du sort des *dez*: comme, jouer à trois *dez*, à la ralle, à la chance, à quin-pu-nove, &c. *Ludere tesseras, alea se permittere.*

On appelle *dez pipes*, ou *charges*, des *dez* où l'on a mis du plomb, ou du vis-argent en un des côtés, pour les faire arrêter sur un point plutôt que sur l'autre. Dans les Académies de jeu on les appelle des *boutons*. *Tessera adulterina.*

Un *dé en l'air* au jeu de Trictrac est un *dé* qui n'est pas droit sur son cube. On dit aussi qu'il est à cheval. *Dé* l'un sur l'autre n'est pas bon. *De* dressé l'un contre l'autre n'est pas bon non plus, ni celui qui est sauté hors du trictrac, ou qui est resté sur le bord.

☞ Avoir le *dé*, jouer le premier, flatter le *de*, le pousser doucement. Rompre le *dé*, arrêter les *dez* avant qu'on ait vu les points qu'ils portent, afin de rendre le coup nul.

On dit figurément tenir le *dé*, pour dire, se rendre maître d'une conversation, & y vouloir parler toujours. *Dominari in circulis.*

Oui Madame à jaser tient le *dé* tout le jour. MOL.

Rompre le *dé*, interrompre quelqu'un, prendre la parole sur lui, & le contredire. *Interpellare aliquem.* Quitter le *de*, pour dire, Quitter la partie, ou donner gagné à celui qui dispute quelque chose. *Victum se jaceri.* Flatter le *de*, pour dire, Ne pas parler franchement & librement de quelque chose. *Ambiguum loqui.* On le dit aussi pour adoucir quelque chose de fâcheux par des termes qui en cachent une partie, ou qui font le mal moins grand. On dit aussi, Le *de* en est jeté, pour dire, la résolution en est prise; il en faut tenter le hasard: ce qui répond au proverbe Latin, *Jacta est alea.* On dit: Je jeterois cela à trois *dez*. Je jouerois cela à trois *dez*, pour marquer l'indifférence où l'on est du choix qu'on peut faire entre deux ou plusieurs choses. AC. FR.

COUP ET DEZ. Terme de Trictrac. Voyez **COUP.**

DÉ, en termes d'Architecture, est un cube de pierre qu'on met sous les pieds d'une statue, & sur son piédestal, pour l'élever & la faire paroître davantage. On le dit aussi de la partie d'un piédestal qui est entre sa base & sa corniche qu'on appelle le *vis* du piédestal, & des petits cubes de pierre dans lesquels on scelle les barreaux montans des berceaux, & des cabinets de treillage, & les poteaux des angars.

DÉ, signifie aussi un morceau de cuivre, d'argent ou d'ivoire, avec plusieurs petites hachures, ou petits creux, que ceux qui travaillent en linge ou en couture mettent au bout des doigts pour arrêter le cu de leur aiguille, & leur aider à la pousser sans qu'elle entre dans la chair. *Digitale.*

☞ **DÉ** à emboutir. Morceau de cuivre à six faces, sur chacune desquelles sont pratiqués des trous de forme & de grandeur différentes, dans lesquels s'emboutissent les fonds des chatons, en frappant dessus avec des morceaux de fer appelés *bouteroles*. ENCYC.

DÉ DE FER. C'est un morceau de fer carré dont on emplis les cartouches. *Cubus ferreus.*

DE. Article du génitif, qui sert quelquefois de préposition, & souvent d'adverbe. Quoi qu'en disent les Grammairiens, *de* n'est point article, mais simple préposition; comme *à*, si ce n'est peut-être quand il est mis devant un nominatif. Voyez ce que nous avons dit sur les particules *A* & *AU*. Le fils de Pierre, de Jacques. On dit aussi: Il est né de bon lieu, de bon pere & de bonne mere. Je tiens cela de lui. Il est allé de Paris à Lyon. *De* cent ans en cent ans cette comète reparoit. Cela est distant de cent

lieues. Vous ne me verrez de trois mois. Après les noms de nombre, il faut mettre *de*: Il y en a cent de tués. Cette étoffe a une aune de large. Cette allée a cent toises de long. On navige de jour & de nuit. Il est mort de pleurésie. Cela est de bon or, de bonne étoffe. *De* bond & de volée. *De* gré à gré. *De* pied ferme. *D'*aventure. *De* par le Roi. D'où venez-vous? Toutes les fois que cette particule *de* est un article ou un adverbe, elle ne se rend point en latin par aucune autre particule; mais le nom au quel elle est jointe se construit dans les cas différens que demande la Grammaire Latine. Quand *de* est une préposition, elle se rend par *de*, *ex*, *è*, *à*, *ab*, & quelquefois même on la supprime entièrement. Consultez la Grammaire.

Cet article *de* veut toujours être uni immédiatement à son nom, sans qu'il y ait rien d'étranger qui les sépare. On blâme cette construction: J'ai suivi l'avis de presque tous les Jurisconsultes; il falloit que *de* fût attaché à son nom *tout*. Remarquez encore qu'au nominatif & à l'accusatif *de* se met devant l'adjectif pluriel au nominatif, au datif & à l'accusatif. Ce sont de vaillans soldats. Ils firent des funérailles à leurs morts comme à de vaillans hommes. **ABLANC.** Dieu réserve de précieuses couronnes pour honorer la vertu de ses serviteurs. **MAUCROIX.** Mais au génitif & à l'ablatif, il faut toujours mettre *des* devant l'adjectif. **VAUC.** La constance & la fermeté des grands hommes n'est pas tout ce que l'on s' imagine. Je me suis attaché des cruelles mains de ces barbares. Il en doit être de même des substantifs. La constance des Martyrs a quelque chose d'admirable. Il s'est attaché des mains de ses ennemis.

DE, se joint aux adverbes en cette manière, *de* près, *de* peu, *de* beaucoup. Avec cette licence d'imagination il n'est pas difficile d'être abondant; mais le jugement & le goût resserrent *de* beaucoup ces richesses. **DE LA MOTTE.**

DE, se joint quelquefois à l'article défini, & avec cet article *de* marque le nominatif & l'accusatif. Faut-il que *de* la canaille vous fasse la loi? *De* la résolution suffit. Il lui manque *de* l'argent. Emprunter *de* l'argent. Avoir *de* l'honneur. **ABBÉ REGN.** Quelquefois le même *de* sans article se met avec les nominatifs & les accusatifs. Donner *de* bon argent. *De* grands Philosophes tiennent. **ID.** *De* se met aussi avec le génitif, & en est la marque, aussi bien que de l'ablatif. Un grain *de* blé. Avoir besoin *d'*argent. **Agir de tête.** **ID.** Ces remarques ne sont vraies qu'autant qu'on suit les notions établies par les Grammairiens Grecs & Latins, & qu'on les applique à la langue François; & quand on dit que *de* se met avec l'ablatif, il est alors préposition, & répond aux prépositions Latines *à*, *ex*, *è*, *de*, & est formé de la dernière.

DE, suivi d'un infinitif, se met pour *que* avec un subjonctif; par exemple, il m'a dit *de* faire, pour, il m'a dit *que* je fisse. Le P. Bouhours appelle cette façon de parler un galconisme, qui est en usage dans la conversation; mais il dit qu'il ne voudroit pas l'employer en écrivant.

DE, étant après les titres de Monseigneur & Monsieur, comme Monsieur de Chastillon, de Luxembourg; &c. se retranche lorsqu'on retranche le titre de Monseigneur, ou de Monsieur; par exemple, Chastillon, Luxembourg, &c. La Ferté-Sénéterre, accompagné de Ruvigni & de Piennes ses Maréchaux de Camp, étoit parti de Béthune avec toutes ses troupes. **SARASIN.** L'universalité jointe à l'éminence des vertus guerrières étoit le caractère de l'invincible Condé. **P. BOURD.** Ce fut alors pour la première fois que l'on vit Luxembourg reculer les armes à la main devant le Prince d'Orange; mais à la honte du Prince même. **P. DE LA RUE.** On conserve néanmoins ce *de* devant les noms qui ne sont que d'une syllabe, comme *de* Thou, ou qui sont de deux avec un *e* muet à la fin, comme *de* Vardes, *de* Rides; ou qui commencent par une voyelle, comme *a'*Etouteville, *d'*Uzez; on disoit Stoup & Lée, &c.

ans l'article *de*, soit avec le titre de Monsieur, soit sans ce titre.

DE, se met encore après le mot de rivière devant les noms propres de rivière qui sont du genre féminin, la rivière *de* Seine, *de* Loire, *de* Somme, *de* Garonne, &c. Et après le mot de montagne devant le nom propre des montagnes. *Montagne de* Taire. Voyez la Grammaire du P. Buffier.

Cette préposition, en termes de Marine, marque le temps ou l'état de la mer. *Quum*, *dum*. Cette baie assèche *de* basse mer, les chaloupes n'y peuvent entrer que *de* haute mer; *de* pleine mer. DENYS. 1. I. C. 5. c'est-à-dire, lorsque la mer est basse, lorsque la mer est haute.

DE, préposition, signifie souvent la manière, les accidens, les circonstances d'une action. Un d'eux joua toujours *de* si grand malheur, qu'il perdit tout son argent. BOUILL. *Xav. L. III.* Il se présenta *d'un* air si grand, si vif, si touchant, qu'on ne put s'empêcher de l'admirer en même temps & de le plaindre. Il accorde les grâces, il refuse même d'une manière si pleine de bonté, qu'on ne peut lui vouloir de mal.

DE CE QUE, conjonction causative dont se sert ordinairement M. Descartes. *Ex eo quod*, &c. *De ce que* nous voyons un tel effet, il s'ensuit, &c. Il me hait davantage *de ce* qu'il m'avoit témoigné de la haine inutilement. BUSSIER.

DE, entre aussi dans la composition de plusieurs mots, tant noms, que verbes, adverbies dont il change la signification, comme on verra à leur ordre. Il emporte d'ordinaire la destruction, ou le contraire de ce que signifie le verbe, ou le mot simple, comme *demeubler*, *dénouer*, &c. Quelquefois il donne plus d'étendue, ou plus de force à la signification du mot, comme *démontrer*, *dévorer*, &c.

DE MOI, est une transition, dont Malherbe, & autres Poëtes plus anciens se sont servis. On dit maintenant, *pour moi*. *Equidem*, *ego verò*, *ad me verò quod attinet*.

*De moi, que les respects obligent au silence,
J'ai beau me contrefaire, & beau dissimuler,
Les douceurs où je nage ont une violence
Qui ne se peut celer.* MALHERBE.

DE PAR, préposition composée de la préposition *de*, & de la préposition *par*. Elle signifie, par ordre, par autorité. *De par* le Roi je vous arrête, dit un Officier de Justice en arrêtant un homme. Les Marchands de Tabac mettent à leur enseigne, *De par* le Roi vente & distribution du Tabac. On s'en sert aussi en style burlesque, pour exprimer un jurement, un serment.

*J'avois juré, quelque cher qu'il m'en coûte,
De par le chef de Monsieur Saint Martin,
Que pour guérir les douleurs de ma goutte
Je ne boirois de mesmè plus de vin.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

DE A.

DÉALBATION. f. f. Terme de Chimie. *Dealbatio*. Changement de couleur noire en couleur blanche, qui arrive par la force du feu à la manière de la pierre philosophale.

DÉALDER. f. m. monnaie d'argent qui se fabrique en Hollande, & qui vaut trois livres trois sols quatre deniers argent de France.

DEALE. Château d'Angleterre. *Deala*. Il est sur la côte de Kent, entre les châteaux de Sandowne, & de Walmer, sur une grande plage que les Anglois appellent les Dunes, & que des châteaux défendent. Plusieurs croient que *Deale* est l'endroit où César aborda.

DÉAN ou **DÉANE-FOREST**. Grande forêt d'Angleterre, dans la Province de Gloucester.

DÉARTICULATION. terme d'anatomie. Voyez **DIARTHROSE**.

DÉARTUER. v. a. Vieux mot. D'viser, anatémiser. Il vient du latin *artus*, qui veut dire, membre, comme qui diroit, démembrer.

DÉAUTE. f. f. Vieux mot. Remède, ou récompense.

*Si tu te tiens en lo alté,
Je te dorrai tel déauté,
Que de tes pleus te guarira.*

DÉAUX. Vieux mot dont on s'est servi pour dire Dieu. On a dit aulsi *Deux* & *Dieux*.

D E B.

DÉBÂCLAGE f. m. terme de rivière & de marine. Action de débâcler, travail, peine de ceux qui débâclent. *Subactio navium*, *subactuatum navium labor*. Les débâcleurs ne doivent rien prendre des Marchands pour le débâclage. *Ordon. de Louis 14. c. 4.*

DÉBACLE. f. f. terme de rivière & de marine. Action par laquelle on débarrasse les ports, & on en retire les vaisseaux vides, pour approcher du rivage ceux qui sont chargés. *Subactio vacuarum navium ad onerarias exuperandas*. Il y a un jour précis ou ordonné pour faire la débacle.

DÉBACLE, se dit aussi par extension, de la rupture des glaces qui se fait tout à coup, & qui sont emportées par le courant de la rivière. *Conc et sum glacie fluminum repentina solutio*. La débacle fait souvent un grand désordre. La débacle d'une telle année a emporté plusieurs ponts & moulins.

DÉBÂCLEMENT. f. m. moment de la débacle des glaces, & action de débâcler des vaisseaux, des bateaux.

DÉBACLER. v. a. Débarrasser les ports. *Portus solvere vacuis navibus*.

DÉBACLER, v. n. se dit absolument des rivières dont les glaces viennent à se rompre tout-à-coup. *Solvi*. Cette nuit la rivière a débacle, & a causé bien du désordre.

DÉBACLER, signifie aussi, Oter les barres des portes & fenêtres des maisons qui étoient fermées, & les ouvrir. *Reserare fenestras & ostia alicujus domus*. On a débacle cette maison pour l'aérer, il y avoit long-temps qu'elle étoit fermée & bâclée. Dans ce sens il est du style familier.

DÉBACLER, se dit aussi dans un sens neutre de plusieurs personnes ou marchands qui déménagent, qui ôtent leurs meubles & leurs marchandises en même temps. *Abcedere*, *excedere*. Le terme de la Foire est expiré aujourd'hui, tous les Marchands débâclent. La crainte des eaux fait que tout le monde débacle sur le Pont-au-Change.

DÉBACLEUR. f. m. Officier de ville qui commande sur le port quand il faut débâcler, pour faire sortir les vaisseaux vides qui sont sur le rivage, & en faire approcher les autres qui en sont plus éloignés. *Præfectus subductioni vacuarum navium*. Les Ordonnances de la Ville, C. 4. portent les réglemens sur la charge des Débâcleurs, & entre autres, qu'ils ne doivent rien prendre des Marchands pour le débâclage.

DÉBADINER. v. n. Terme de jeu d'Impériale. C'est démarquer les points que l'on avoit amassés, quand celui contre qui l'on joue a une Impériale en main, ou qu'il en acheve une avec ses points; car alors l'autre est obligé de *debadiner*, c'est-à-dire, de démarquer ses points.

DÉBAGOULER. v. a. Vomir, dégueuler. *Vomere*, *evomere*. Ce mot n'est plus en usage que parmi le peuple, où on le dit aussi au figuré; & il signifie alors, Dire indiscrètement tout ce qu'on fait. *Deblaterare*. On a confronté à ce criminel son complice, qui a tout débagoulé, qui a dit tout le secret de l'affaire. *Débagouler* des rapsodies. **AB**. Il est & populaire & bas.

DÉBAGOULÉ, ÉE. part.

DÉBAGOULEUR. f. m. Qui débagoule. **POMEY**. *Blatere*.

DÉBAIL. f. m. Terme de Coutumes. Etat d'une femme qui devient libre par la mort de son mari. *Debail* est opposé à *bail*. Quand une femme ou une fille se marie, il y a *bail*, parce qu'elle est en la puissance de son mari; quand le mari meurt, & que la femme survit, il y a *débail*. *Soluta est mulier*. *Bail* signifie garde & gardien.

DÉBALLER, ou **DÉSEMBALLER.** v. a. Ouvrir, défaire une balle. *Strictas mercium sarcinas solvere, resolvere*. Il faut *déballer* les marchandises aux Douanes.

DÉBALLER, se dit dans une signification contraire des marchands qui quittent une foire, il faut *déballer*, c'est-à-dire, remballer les marchandises.

DÉBALLÉ, ÉE. part.

DÉBANDADE. f. f. Qui ne se dit plus qu'adverbialement en ces phrases, Aller à la *débandade*; vivre à la *débandade*; c'est-à-dire, à la manière des soldats qui se débloquent, qui vivent sans discipline ou qui marchent en confusion sans garder aucun ordre. *Dissolutè, inordinatè, incompositè*.

On dit aussi figurément, Mettre, laisser tout à la *débandade*; pour dire, Abandonner le soin de son bien, ou de quelque affaire comme une chose désespérée.

DÉBANDEMENT. f. m. L'action de se débloquent. *Relaxatio, remissio*. **РОМЕУ.** Les forces communiquées par les *débandemens* du ressort, sont comme les carres des inflexions. *Elémens Mathématiques de Physique de S'Gravesande*.

On le dit particulièrement des troupes. Il y eut un *débandement* général.

DÉBANDER. v. a. Oter la bande d'une plaie, le bandeau de dessus les yeux. *Vulnus obligatum solvere*. Pour *débander* la partie, il faut que le Chirurgien la mette dans la même situation qu'elle étoit quand il l'a bandée. **DIONIS.**

On dit aussi débloquent quelqu'un, ôter le bandeau qu'on lui a mis devant les yeux, débloquent un colin-maillard.

DÉBANDER, se dit aussi des choses qui sont ressort. C'est les détendre. *Débander* un arc, un pistolet. *Arcum remittere*.

DÉBANDER, se dit neutralement de la cessation de l'érrection naturelle. *Remitti*.

DÉBANDER, avec le pronom personnel se dit en parlant des armes dont le ressort se détend de lui-même. Son fusil se *débanda*. Son arbalète s'étoit *débandée*.

On le dit d'une troupe de gens de guerre qui se sépare du gros de l'Armée confusément & sans ordre. Les soldats se *débandèrent* pour aller piller. Le manque de vivre a fait débloquent l'armée, à *signis discedere, à castris dilabi, discedere*.

On le dit aussi d'un corps de gens de guerre qui se disperse sans ordre pour se retirer ou pour s'enfuir.

On dit figurément se *débander* l'esprit; pour dire, Se relâcher l'esprit après une longue application. *Animum relaxare*. L'esprit ne peut être dans une contention perpétuelle, il a besoin de se *débander* de temps en temps.

DÉBANDER, se dit aussi figurément de la gelée & du froid, quand il se radoucit. Le temps s'est *débandé* depuis le matin. *Remisit frigus*.

Marot a dit proverbialement:

Débander l'arc ne guérit point la plaie.

DÉBANDÉ, ÉE. part.

DÉBANQUER. v. a. Terme du jeu de Bassette ou de Pharaon. C'est épuiser le banquier, lui gagner tout l'argent qu'il a devant lui.

Finette en racontant le bonheur de Julie sa Maîtresse, qui avoit joué contre Cléon, finit son récit par ces vers:

*Jusqu'au trente-É-le-va leur fureur les conduit,
Plus Cléon risque & tient, plus le malheur le suit,*

*D'un sang froid merveilleux ma prudente Maîtresse
Pour le mettre au néant épuisée son adresse,
Enfin elle a gagné tout ce qu'elle a risqué,
Et jusqu'à quatre fois elle l'a débanqué.*

Le Dissipateur, *Com. de M. Destouches.*

DÉBAPTISER. v. a. terme familier. Perdre la grace du Baptême, y renoncer. *Acceptam per baptismum gratiam abdicare, abjurare*. Il ne se dit qu'en cette phrase odieuse, Je veux être *débaptisé*, je me ferois *débaptiser*, plutôt que de faire une telle affaire. Molière s'en est servi dans un autre sens, pour signifier, Changer de nom, quand il dit dans son Ecole des Femmes,

*Qui Diable vous a fait aussi vous aviser,
A quarante & deux ans de vous débaptiser?*

Mutare nomen, il est du style familier.

DÉBAPTISÉ, ÉE. part.

DÉBARBOUILLER. v. a. Oter la saleté, la crasse, ce qui rend sale. *Maculas abstergere, eiuere, detergere*. Cette femme passe la moitié du jour à la toilette, à se parer & à se *débarbouiller*. *Débarbouillez* cet enfant. On le dit particulièrement du visage.

DÉBARBOUILLÉ, ÉE. part.

DÉBARCADOUR. f. m. Lieu propre à débarquer ce qui est dans un vaisseau ou pour transporter les marchandises avec plus de facilité du vaisseau à terre. *Locus exscensioni commodus, idoneus*.

DÉBARDAGE. f. m. Sortie des marchandises hors d'un bateau, lorsqu'on le décharge. On l'emploie particulièrement pour l'action de décharger un bateau de bois. *Lignorum in terram expositio*. Les Marchands de bois, de fagots & de cotrets, doivent payer le *débardage*, & livrer le bois à terre.

DÉBARDER. v. a. Terme de Marchand de bois. Décharger un bateau de bois, & l'apporter sur le rivage pour l'empiler, ou pour le transporter; ce qui se faisoit autrefois avec un bard, & ce qu'on fait maintenant sur des crochets. *Ligna in terram exponere*. On dit aussi débloquent un train.

DÉBARDER, se dit aussi en termes de forêts, des bois que l'on transporte hors du raillis où ils ont été coupés, afin que les voitures n'y entrent point, ce qui pourroit endommager les nouvelles pousses.

DÉBARDÉ, ÉE. part.

DÉBARDEUR. f. m. Celui qui décharge les bateaux & met à terre les marchandises dont ils sont chargés, principalement le bois. *Bajulus*. Ce sont les Marchands qui payent les *Débardeurs*. Par une Ordonnance du Magistrat de Police du 30 Mars 1635, il est défendu à tous Courtiers, *Débardeurs*, Trieurs de foin, leurs femmes, enfans & serviteurs, & à toutes autres personnes, de s'entreprendre de vendre le foin pour les Marchands, à peine de cent livres parisis d'amende. De la Mare, *Tr. de la Pol. L. I. T. VIII. C. 3. p. 124.*

DÉBARETER. v. a. Vieux mot. Décoiffer, mettre en désordre.

DÉBARQUEMENT. f. m. Sortie des marchandises hors du vaisseau pour les mettre à terre. On le dit aussi des troupes destinées à quelque expédition, à faire une descente. *Exscensio*. Les ennemis retranchés sur le rivage nous attendoient au *débarquement*.

DÉBARQUER. v. a. Oter les marchandises d'un vaisseau pour les mettre à terre, ou mettre à terre du monde, des troupes, *merces, copias in terram exponere. Exscensionem facere*. Débarquer l'Infanterie, du canon, des marchandises.

Ce verbe est aussi neutre, & signifie sortir du vaisseau arrivé au lieu de sa destination. *De navi egredi*. Nous *débarquâmes* à Brest.

On dit au *débarquer*, pour dite dans le tems même du débarquement. Il se trouva au *débarquer*.

DÉBARQUÉ, ÉE. part. *De navi egressus, emissus.* Un nouveau débarqué; pour dire, Un homme nouvellement arrivé de la province.

DÉBARASSER, ou **DESEMBARRASSER**. v. a. Le premier est plus usité, ôter l'embarras, tirer d'un embarras; délivrer de quelque chose qui embarrasse, qui incommode, qui est inutile.

☞ On le dit souvent au réciproque. *Expedire aliquem, expedire se ab aliqua re.* Débarasser les rues, les chemins. Je n'ai point encore débarassé mon cabinet. *Se débarr. jér* de la foule, des carrolles, des importuns, s'en défaire.

Veux-tu qu'à retenir chaque point soit facile :

De ce fatras de mots va te débarrasser,

Et pour t'exprimer juste, apprens à bien penser. VILL.

DÉBARRASSER, se dit au figuré comme au propre. Il faut se mettre en retraite pour se débarrasser des intrigues du monde, & vaquer à la contemplotation. Il s'est débarrassé l'esprit de toutes affaires. Je prête une certaine simplicité qui débarrasse la Religion d'un dehors fastueux, & d'une pompe étudiée. S. EVR.

DÉBARRASSÉ, ÉE. part.

DÉBARRER. v. a. Oter les barres d'une porte, d'une fenêtre. *Obices, repagula revellere.* Prononcez débarrer.

☞ **DÉBARRER**, au figuré, terme de palais. Décider entre plusieurs personnes dont les avis sont partagés. Lorsque les Juges d'une chambre sont barres, c'est-à-dire, lorsque les avis sont partagés, le Rapporteur & le Compartiteur portent le procès dans une autre Chambre pour les débarrer. Il y soutiennent chacun leur sentiment, & c'est cette chambre qui donne l'Arrêt. Voyez COMPARTITEUR.

DÉBARRÉ, ÉE. part.

On dit d'une épinette, d'un luth ou autre instrument de Musique, qu'il est débarré, quand on a ôté ce qui en soutient la table.

☞ **DÉBAT**. f. m. Contestation tumultueuse entre plusieurs personnes, *contentio, concertatio.* Le Parlement d'Angleterre est sujet à de grands débats. Les voisins qui aiment à chicaner, sont souvent en débats. V. Contestation, Dispute, Querelle, Procès.

☞ En parlant de deux hommes qui sont en contestation, on dit proverbialement entre eux le débat, pour dire qu'on ne veut point s'en mêler.

Solennités & loix n'empêchent pas

Qu'avec l'Hymen Amour n'ait des débats.

LA FONT.

Débat vient de *battere*, & de la préposition *de*. On trouve *debatum* dans des Actes du commencement du quinzième siècle. Voyez *Acta Sanct. Jun. T. V. p. 348. B.*

☞ **DÉBAT**, en Jurisprudence, signifie généralement une contestation que l'on a avec quelqu'un, & la discussion que l'on a par écrit d'un point contesté. *Exarata scripto partis utriusque rationes.*

DÉBATS DE COMPTE. Sont les contestations que forme celui auquel le compte est rendu sur quelques articles de dépense mis dans le compte, ou qui auroient été omis au chapitre de recette, demandant qu'ils soient rayés, modérés & réformés, ou ajoutés. Les réponses que le rendant fait aux débats de compte, sont appelées soutènements. On a appointé les Parties à fournir des débats & des soutènements.

☞ **DÉBAT DE TENURE**. Contestation entre deux Seigneurs pour la mouvance d'un héritage.

☞ C'est aussi le mandement d'un Juge Royal donné au vassal, à l'effet d'aligner les deux Seigneurs qui contestent sur la mouvance, pour s'accorder entre eux.

DÉBÂTER. v. a. Ôter le bât d'un mulet, d'un cheval, d'un âne. *Clitellas demere, eximere mulo, equo, asino.*

DÉBÂTÉ, ÉE. part. On dit populairement d'un homme

dangereux pour les femmes, que c'est un vrai âne débaté.

DÉBATTRE. v. a. Il se conjugue comme battre. Contester, plaider. *Contendere, concertare, agitare.* Débattre un compte, un testament, une succession. Cette question a été long-temps débattue dans l'Eglise.

SE DÉBATTRE. Se tourmenter, s'agiter. *Vehementer jactari, agitari.* Ce prisonnier s'est bien débattu entre les mains des Sergens. Un saumon pris dans les filets les rompt souvent en se débattant. Il n'a fait que se débattre, & roidir les jambes. AB. Ces Orateurs qui s'emportent & se débattent mal-à-propos devant les gens qui ne sont point émus, se rendent ridicules & insupportables. BOIL.

DÉBATTRE, se dit figurément en choses spirituelles. *Disputare acriter, agitare rem aliquam.* Les Philosophes se débattent souvent sur plusieurs questions vaines, & impossibles à décider. Sur ce vers de Cornéille dans Nicomède :

Amusez-le du moins à débattre avec vous.

☞ Voltaire observe que débattre est un verbe réfléchi qui n'emporte point son action avec lui. Il en est ainsi de plaindre, souvenir. On dit se plaindre, se souvenir, se débattre. Mais quand débattre est actif, il faut un sujet, un objet, un régime. Nous avons débattu ce point : cette opinion fut débattue.

On dit proverbialement, se débattre de la chape à l'Evêque, pour dire contester sur des choses qui ne nous regardent point, d'où il ne nous vient aucun profit. Voyez CHAPE. On dit aussi il se débat comme un Procureur qui se meurt.

DÉBATTU, UE. part. On dit un compte bien débattu, une cause bien débattue, pour dire un compte bien examiné, une cause bien discutée. L'affaire fut long-temps débattue. FL.

DEBAUCHE. f. f. Dérèglement, usage immodéré du vin, des femmes, du jeu & des autres plaisirs. *Licentior vita, liberior vivendi licentia, perpotatio, commensatio, libido, luxuries.* On dit particulièrement, faire débauche de vin, de femmes : pour dire, en user avec excès. Il faut renoncer à la fortune dès qu'on se plonge dans la débauche. Les douleurs & la misère suivent la débauche & le luxe. S. EVR. La débauche d'Henri IV. pour les femmes alloit si loin, qu'on ne peut pas même lui donner le nom d'amour & de galanterie. MEZ. La débauche se fait voir toute nue sur les théâtres Anglois. S. EVR.

☞ La crapule est une débauche habituelle & excessive qui ne suppose ni choix dans les objets, ni modération dans la jouissance. Débauche dit moins, & n'exclut que la modération.

DÉBAUCHE, en termes de Marine, se dit du dérèglement qui arrive quelquefois aux marées. *Perturbatio.* Les vents d'Ouest portent les marées de la rivière de Bordeaux en étrange débauche, jusque-là qu'on voit souvent deux ou trois fois la pleine mer en une même marée.

DÉBAUCHE, se prend quelquefois en bonne part, d'une petite réjouissance entre honnêtes gens, d'un repas, d'une promenade, d'une partie de divertissement. *Oblectatio.* Faisons une petite débauche. Quand on fait la débauche comme vous, l'on n'est pas capable de s'y oublier. S. RÉAL.

DÉBAUCHE, se dit aussi de ce qui se fait au-delà de l'ordinaire. Cet homme est sobre & réglé, c'est une débauche pour lui de boire du vin. Cet Auteur ne sort point de son cabinet, c'est une débauche pour lui d'aller à Vaugitard. J'ai fait débauche de melons, de muscats : c'est-à-dire, j'en ai mangé beaucoup. Il se dit aussi quelquefois au figuré. Il y a des gens accoutumés aux débauches, & aux excès des Poètes modernes, qui n'admirent que ce qu'ils n'entendent point. BOIL. Les débauches de lecture & d'esprit ne sont guère moins dangereuses que celles des sens. S. EVR.

DÉBAUCHER. v. a. Corrompre les bonnes habitudes de quelqu'un, le jeter dans la débauche. *Aliquem depravare,*

depravate, corrumpere, ad nequitiam adducere. Les mauvaises compagnies *débauchent* la jeunesse. Quand on donne trop de liberté aux jeunes gens cela sert à les *débaucher*.

Débaucher, dans le sens propre, c'est ôter de dessus les murs l'enduit qu'on appelle *bauche*; & par métaphore *débaucher* se prend pour dépouiller quelqu'un des principes de sagesse & de vertu, dont on avoit tâché de le revêtir. HUEP.

DEBAUCHER, se dit particulièrement des filles qu'on luborne, qu'on corrompt, à qui l'on ôte l'honneur. *Corrumpere, vitare.* On doit punir sévèrement ceux qui font métier de *débaucher* des filles & femmes, de contribuer à leur *débauche*.

DÉBAUCHER, signifie aussi, persuader à quelqu'un de changer de maître, de parti, de profession: corrompre la fidélité de quelqu'un. *Sollicitare aliquem verbis, spe, mercede.* C'est une adresse de Capitaine de *débaucher* les soldats des ennemis. On lui a *débauché* ses meilleurs amis. Les valets se *débauchent* les uns les autres pour changer de condition. Cela n'est ni beau, ni honnête, de nous *débaucher* nos laquais. MOL. Vraiment je vous trouve bien vaine de me *débaucher* mes beautés. SAR.

DEBAUCHER, signifie aussi détourner quelqu'un de son devoir. *Ab officio abducere, avertere, avocare.* *Débaucher* un écolier de l'étude. *Débaucher* un ouvrier de son travail.

DÉBAUCHER, signifie aussi, faire faire à quelqu'un quelque chose qu'il n'a pas coutume de faire; lui faire quitter son travail pour un divertissement honnête. *Persuadere.* J'ai *débauché* mon Avocat, je l'ai mené à la Comédie. On a de la peine à *débaucher* ce barbon, à le faire sortir de son cabinet, à le faire rire.

DÉBAUCHER, se dit figurément en choses morales. *Depravate, corrumpere.* Les esprits se *débauchent* aussi-bien que les corps, ils se jettent dans le libertinage. On dit d'un estomac foible & indigeste, qu'il est *débauché*. On dit d'un homme indisposé, dont la santé commence à s'altérer, qu'il se sent tout *débauché*.

DÉBAUCHÉ, ÉE, part.

DEBAUCHÉ, ÉE. f. m. & f. Qui aime la *débauche*, qui se livre aux plaisirs sans contrainte & sans modération. *Popino, ganeo.* Un vieux *débauché*, qui s'est livré à la *débauche* toute sa vie. Une *débauchée*, fille de joie, qui se prostitue. *Meretrix, scortum.* Voyez LIBERTIN & CRAPULEUX.

Quand ce mot est accompagné d'une épithète favorable, il signifie, qui aime les plaisirs honnêtes, une vie libre. *Amator, scētator voluptatis.* On dit d'un homme agréable dans la *débauche*, c'est un agréable *débauché*.

DEBAUCHEUR, EUSE. f. m. & f. Qui *débauche*, qui corrompt les filles & les femmes. *Corruptor, vitiator.* La plupart des revendeuses sont des *débauchées* de femmes. Il n'est en usage ni au masculin ni au féminin.

DEBBASETH ou **DABBASETH**. En Hébreu *Debbascheth*. Lieu de la Tribu de Zabulon. Adrichomius, & d'autres après lui, disent que c'étoit une ville qu'ils placent proche de la mer. S. Jérôme l'appelle *Dasbath*. Josué en parle, XIX. 11. Les Septante la nomment *Betharaba*.

DÉBELLATOIRE. adj. de t. g. Vieux mot. Victorieux. *Debellatorius, a, um.* Les *débellatoires* effets de la sienne très-glorieuse & très-triompante victoire de Gennes. J. MAROT.

DÉBELLER. v. a. Vieux mot formé du latin *debellare*, vaincre, dompter, mettre hors d'état de faire la guerre. M. l'Abbé du Bos fait voir clairement que les Gaulois & les Romains n'ont point été *débellés* & subjugués par les François, & par conséquent n'ont point été réduits à la condition de serfs & d'esclaves par ces prétendus vainqueurs. LE POUR ET CONTRE.

DEBENTUR. f. m. Mot Latin qu'on a francisé. C'est la quittance que chaque officier des Cours Souve-

raines donnoit au Roi, lorsqu'il recevoit les gages qui lui étoient dus. *Apocha*. Cette quittance s'appelle *debentur*, parce que dans le tems qu'on rédigeoit les actes en latin, elle commençoit par ces mots *debentur mihi*, &c. Ces *debentur* n'ont plus lieu depuis qu'il y a des états des gages des officiers.

DEBERA, selon l'Hébreu **DEBIRA**. Ville de la Tribu de Juda, au nord, proche des confins de la Tribu de Benjamin. Il en est fait mention, Jol. XV. 7. Quelques-uns la confondent mal-à-propos avec *Dabir*, à l'exemple de *Wolfgang de Weissembourg*, & en font une ville Lévitique. Elle étoit entre la vallée d'Achor au nord, & le rocher de Bohem au midi.

DEBET. f. m. Terme de Finance, qui se dit de ce qui se trouve dû par un comptable après l'arrêté de son compte. *Summa quâ obligari quispiam convinctur expensis ejusdem rationibus.* On fait la recherche des *debets* des comptables.

DEBET DE QUITTANCE, à la Chambre des Comptes, se dit lorsqu'un comptable doit rapporter quittance. Beaucoup de Parties saisies demeurent en *debet* de quittance.

DEBET DE CLAIR est la même chose que dette liquide.

Payer sa charge en *debets*, c'est la payer en se chargeant de la payer à l'acquit de son prédécesseur.

DEBET, se dit aussi dans le commerce des Parties données à crédit qui sont sur les livres des Marchands.

DÉBIFFER. v. a. Gâter, mettre en désordre. *Stomachum dissolvere.* La *débauche* continuelle l'a tellement *débiffé*, qu'il ne s'en fauroit remettre. Il a l'estomac tout *débiffé*; c'est-à-dire, qu'il fait mal ses fonctions. Ce mot est tout-au-plus du discours familier.

DÉBIFFÉ, ÉE. part. Estomac *débiffé*. Visage *débiffé*. Visage ou estomac d'un homme qui paroît affoibli par quelque excès.

DÉBILE. adj. de t. g. Foible, sans forces, languissant, *Debilis, imbecillis.* On a les jambes *débiles* après de longues maladies. Un estomac *débile* doit observer un grand régime. Un arbrisseau *débile*. BOIL.

DÉBILE, se dit figurément en choses spirituelles. Un esprit *débile* est celui qui est foible, avec peu de connoissance & de fermeté. Une mémoire *débile*, qui ne retient pas facilement.

DÉBILEMENT. adv. D'une manière *débile*. *Debilitate.* Ce convalescent marche encore fort *débilement*.

DEBILITATION. f. f. Affoiblissement, *debilitation* des nerfs. *Debilitatio.* Il se fait une insensible *debilitation* du corps & de l'esprit à mesure que l'on vieillit.

DÉBILITÉ. f. f. Défaut de forces, foiblesse du corps en général, qui affecte également tous les muscles, en sorte qu'on ne peut exécuter les mouvements qui dépendent de la volonté, remuer ou lever les membres, quoiqu'on en ait envie, sans cependant qu'on éprouve aucun sentiment de douleur: car la difficulté d'exercer les mouvements du corps, accompagnée d'un sentiment de douleur, comme dans la goutte, n'est point *débilité*; non plus que dans la paralysie, qui n'affecte pas également tous les muscles, & qui d'ailleurs suppose une impuissance absolue de remuer certains membres, au lieu que dans la *débilité* cette impuissance n'est pas invincible. Un homme affoibli par une longue maladie, alité par la fièvre est dans un état de *débilité*. *Debilitas.* Un bon régime, des aliments choisis, des remèdes fortifiants, un exercice modéré conviennent dans la *débilité*; mais il faut aller lentement pour produire un changement d'état. *Débilité* de vue. *Débilité* de jambes, d'estomac, & au figuré, *débilité* d'esprit; pour dire, imbecillité. Il n'est point d'usage au figuré.

DÉBILITER. v. a. Rendre foible, affoiblir. *Debilitare.* Le trop de lecture *debilite* la vue. Les bains, le vin, *debilitent* les nerfs. Les trop fréquentes saignées *debilitent* un malade. Il crovoit qu'un souvenir si funeste *debiliteroit* le courage des soldats. ABLANC. Affoiblir est bien plus usité que *debiliter*. *Debilitare* est plus

un terme de Médecine que de l'usage ordinaire. Les prunes *debilitent* & relâchent beaucoup. LEMERY. Il y a lieu de conjecturer que les sels acides sont unis à des particules terrestres propres à absorber les humidités superflues qui relâchoient & qui *debilitoient* les fibres des parties. ID.

DEBILITÉ, ÉE part. *Debilitatus*.

DEBILLARDEMENT. f. m. Terme de Charpenterie. L'action de débiller. *Rescissio*. V. DÉBILLARDER. C'est dans la coupe des bois ce que le delardement est dans celle des pierres.

DÉBILLARDER. v. a. Terme de Charpenterie. Couper d'une pièce de bois ce qui est inutile, ce qu'il en faut ôter pour former la courbe rampante d'un escalier à noyau évidé. *Rescindere, cadere*. Quand la courbe est tracée sur une pièce de bois, il faut *debiller* cette pièce. *Debiller* est dans la coupe des bois enlever une partie en espèce de prisme triangulaire, ou approchant, comprise entre des lignes qui renferment une surface gauche. FRÉZIER.

DÉBILLER. v. a. Terme de rivière. Détacher les chevaux qui tirent les bateaux sur les rivières. *Dissolvere*. Il y a plusieurs ponts à passer en cette navigation, il faut *debiller* à tout moment. Voyez BILLE.

DÉBIR. Voyez DABIR.

DÉBIT. f. m. Vente facile & prompte des marchandises. *Facilis mercium venditio, distractio*. Leur bonne qualité ou le bon marché en facilite le *débit*. La nouveauté d'une étoffe lui donne un grand *débit*. Les livres de bagatelles font d'un plus prompt *débit* que les livres sérieux.

DÉBIT. Terme de teneur de livres. Il se dit de la page à main gauche du grand livre, ou livre d'extraits, ou de raison, qui est intitulée *doit*, où l'on porte toutes les parties ou articles que l'on a fournis ou payés pour le sujet d'un compte, ou tout ce qui est à la charge de ce compte. Je vous ai donné *débit*. J'ai passé à votre *débit* telle somme que j'ai payée pour vous.

DÉBIT. Terme de musique. Manière rapide de rendre un rôle de chant en y mettant beaucoup de variété. Le *débit* est une grande partie du chant François. Sans le *débit*, la scène la mieux faite paroît insipide.

On dit dans le sens figuré qu'un homme a un beau *débit*, le *débit* aisé & agréable, pour dire qu'il parle avec grace & avec facilité. Cette expression est du discours familier. *Expedite loqui; oratio facilius, expedita*.

DÉBIT DU BOIS. L'art d'exploiter le bois relativement aux usages auxquels il est propre. On débite le bois pour le sciage, pour la charpente, pour le chartronnage, &c. Voyez Bois.

DÉBITANT, ANTE. f. Marchand qui vend en détail. *Debitant* de Tabac : celui qui vend en détail le Tabac qu'il va prendre en gros dans le Bureau général. Voyez ENTREPOSEUR.

DÉBITER. v. a. Vendre promptement & facilement sa marchandise. *Vendere, distribuere*. On *débite* plus en un jour de Foire, qu'on ne fait à la boutique en un mois. Quelquefois *débiter* se prend dans une signification plus particulière, & signifie *vendre en détail*.

Ce mot vient de *débet*; car la première signification de *debiter* étoit de vendre à crédit : ce qui est le vrai moyen de faciliter une vente.

DÉBITER. En termes de forêts, signifie aussi couper de longueur du bois abattu, pour en faire du bois d'ouvrage; c'est-à-dire, du bois de fente, de latte, tant carrée que volige, échalas, merrain à futaille, contre-lattes, planches, membrures, chevrons, poteaux, solives, battans, limons d'escaliers, gouttières, rais, cordes, cornets, fagots & charbon, suivant sa destination. *Lignum varios in usus describere, scindere, dissecare*.

DÉBITER, se dit de même du marbre, des pierres, &c. *Lapides varios in usus serrâ dissecare*. Une scie à *débiter*.

DÉBITER, une partie, un article, sur un Livre, dans

un compte, c'est la porter à la page à main gauche du Livre, que l'on appelle le côté du *débit*. Je vous ai *débité* pour telle somme.

On dit figurément, qu'un homme *débite* bien, pour dire, qu'il dit bien ce qu'il dit, qu'il récite, qu'il parle agréablement, & avec facilité. *Facile, commodè, concinnè, eleganter loqui*; qu'il *débite* des nouvelles, *narrare res novas*; pour dire, qu'il les répand, qu'il les publie. *Debiter* des vérités. *Vera loqui*. *Debiter* des mensonges. *Fabulas, nugas vendere*. *Debiter* de beaux sentimens. Les philosophes les plus résolus ne sont que des Charlatans, qui avalent le poison un peu de meilleure grace que les autres, afin de mieux *debiter* leurs drogues. S. EYR.

Mes vers paroissent si mauvais,
Paul, de l'air dont tu les débites,
Qu'il semble quand tu les récites,
Que ce soit toi qui les a faits.

Voyez Ménage, T. II, p. 178.

DÉBITER, en musique, c'est rendre un rôle de chant avec rapidité, avec justesse, avec précision & variété.

DÉBITÉ, ÉE part. Il a tout les sens de son verbe en François & en Latin.

DÉBITEUR, EUSE. f. m. & f. Qui ne se dit qu'en cette phrase au figuré. C'est un *débiteur*, ou une *débiteuse* de nouvelles. Celui qui a coutume de dire, de débiter des nouvelles. *Kerum novarum narrator, nugivendus*.

DÉBITEUR. f. m. DÉBITRICE. f. f. Homme, femme qui doit. *Debitor, femina aliquo nomine obligata*. Un *débiteur* doit satisfaire autant qu'il peut ses créanciers. Je suis votre *débiteur*, elle est votre *débitrice*.

En matière civile nous n'avons point aujourd'hui en France de peine contre les *débiteurs* qui ne satisfont pas à leurs créanciers, que la condamnation aux dépens & la condamnation d'intérêts; encore les intérêts ne sont-ils dûs que du jour que la demande en a été faite en justice par le créancier; & de plus, il faut que cette demande ait été suivie de condamnation.

DÉBITIS. f. m. Terme de Chancellerie. C'est un mandement général, ou compulsoire obtenu à la Chancellerie Royale pour contraindre les *débiteurs* par saisie, vente & exploitation de leurs biens, à payer ce qu'ils doivent à l'impétrant selon qu'ils y sont obligés. On se servoit de ces lettres, quand l'obligation étoit passée par d'autres Notaires que de Cour Laie, parce que c'étoit un instrument qui ne portoit point d'exécution ni d'hypothèque; & quand il y avoit appel interjeté de telles exécutions, il ressortoit à la Cour du Parlement, & non pas pardevant le Juge Royal. Ces lettres sont maintenant hors d'usage, parce qu'il est rare que les Juges refusent leur permission pour faire exécuter les contraintes. Les lettres de *debitis* ont le même effet dans l'étendue d'un Parlement, que les lettres de *pareatis* hors l'étendue d'un Parlement. L'Auteur du petit Glossaire sur les arrêts de Jean le Cocq, dit, que les lettres de *debitis* sont celles qu'on appelle aujourd'hui les lettres de *committimus*, DÉBITIS, *litterarum genus, quæ hodie vocantur*, lettres de *committimus*. Le même Auteur donne une formule des lettres de *debitis*.

DÉBLAER, ou DEBLAVER. Vieux terme de Coutumes, qui signifie couper les blés. *Metere, segetes refecare*. Mes peres moururent saisis & vêtus, tenant & prenant, blaans & déblaans, & les biens dépouillans. ÉTABLISS. DE FRANCE. Voy DÉBLAYER.

DÉBLAI. f. m. Terme familier & de conversation, qui signifie l'action de se débarrasser de quelque chose. Il n'est d'usage que dans cette phrase: Voilà un beau *déblai*, pour dire qu'on s'est heureusement débarrassé d'un homme incommode ou d'une chose fâcheuse.

DÉBLAI, dans les travaux d'Architecture, signifie le transport des terres qui proviennent des fouilles qu'on fait pour la construction d'un bâti-

ment. *Terrarum deportatio, exportatio*. M. de Feuquieres dans ses Mémoires a employé ce mot. Si l'ennemi a fait un abbatis dans une forêt dont le fonds est marécageux, & où il n'y a que quelques chemins secs: comme les *deblais* de ces abbatis sont longs à faire sous le feu de l'ennemi, cet ouvrage coûtera bien des hommes.

DÉBLATHA, ou **DIBLA**, ou **DÉBLATHAÏM**, ou **DIBLATHAÏM**, & **DIBLAÏM**. Nom d'une petite région de l'Arabie Déserte, & qui faisoit la partie septentrionale de la Terre de Moab, ou des Moabites; elle touchoit à la Tribu de Ruben. Il y avoit dans cette petite contrée un lieu nommé *Beth-Deblathaim*, c'est-à-dire, *Maison de Déblathaim*, que quelques-uns croient avoir été une ville, d'autres le nient. Voy. Ezech VI. 4. Jérem. XLVIII. 22.

DEBLAYER. v. a. Débarrasser d'une chose qui incommode. *Expeditre ab aliquâ re*. Déblayer une maison, une salle, &c. des choses qui sont incommodes, qui embarrassent. Ce mot s'est dit originellement des Marchands de blé qui s'étoient défaits du blé qui occupoit & embarrassoit leurs greniers: & on a dit autrefois *deblayer* au propre, pour signifier *moissonner* un champ, en couper & ôter le blé; *Metere*, comme l'on a dit *emblaver* & *ablaver* une terre, pour dire l'ensemencer en blé; & *ablais* & *emblee* & *debleure*, pour dire, le blé pendant par les racines, comme l'on voit en plusieurs Coutumes, qui disent aussi *bleer* ou *debleer*.

DÉBLAYER. Se dit aussi en termes de guerre. Il fallu plusieurs jours pour *deblayer* le camp des bleillés. M. de Feuquieres dans ses Mémoires.

Ce mot vient de *bladare*, ou de *bladiare*, qu'on a dit en la basse Latinité, pour signifier, *moissonner des bles*.

DEBLAYE, ÉE. part. *Expeditus, liberatus ab aliquo, à aliquâ re*.

DEBLEURE, ou **EMBLEURE**. f. f. Terme de Coutumes. Voy. l'art précédent. Ces mots signifient non seule ment les bleds pendans par les racines, mais quelque fois la récolte ou la levée des bleds.

DEBLOQUER. v. a. Terme d'Imprimerie. C'est remettre dans une forme les lettres qui, ayant manqué dans la casse, ont été bloquées, c'est-à-dire dont les places ont été remplies par d'autres lettres mais que l'on a renversées.

DEBOËTE, ou **DEBOÏTE**, ÉE. part. pass. & adj. *Os motum sede suâ*.

DEBOÏTEMENT, ou **DÉBOÏTEMENT**. f. m. Il se dit d'un os qui est hors de sa place. C'est la même chose que dislocation. *Offis de sede suâ depulso*.

DEB DÉTER, ou **DÉBOÏTER**. v. a. Disloquer un os. le faire sortir de sa place. *Os sede suâ movere*.

DÉBOÏTER, se dit aussi des pièces de bois assemblées, qui sont sorties de leurs mortaises. *Compagem aliquam, coagmentum dissolvere*. Cette bordure de tableau est *deboïtée*.

On le dit aussi en hydraulique, pour séparer des tuyaux endommagés, pour en remettre de neufs.

DÉBOÏTER est aussi réciproque. Un os se *deboïte*. Une cloison se *deboïte*.

DÉBOIRE. f. m. Mauvais goût qui reste de quelque liqueur après qu'on l'a bue. *Ingratus sapor*. Il se dit aussi de la qualité ou de la saveur même qui cause ce mauvais goût. Ce vin a un *deboire* affreux. **BOIL**.

DEBOIRE, se dit figurément du déplaisir, des chagrins occasionnés par le mauvais succès d'une affaire, ou des mortifications que l'on reçoit d'un Supérieur. *Molestia*. Les Courtisans sont souvent sujets à avoir de fâcheux *deboires*. C'est un furieux *deboire* que de se voir préférer un fat insolent. S. EVR.

DÉBONDER. v. a. & n. Lâcher, ou ôter la bonde d'un étang, d'un tonneau, &c. *Sublato objectaculo aquam emittere*. Quand on veut pêcher un étang, il faut le *débonder* & lâcher la bonde, afin de laisser écouler les eaux. Avec le pronom personnel, il se dit en parlant des eaux qui se répandent avec impétuosité

ou abondance par les ouvertures qu'elles trouvent. *Effluere, diffluere, ejundi*. Cette chaudière est rompue, les eaux se débondent dans les prairies. Quand les écluses & les digues de Hollande sont rompues, la mer se *déboude* dans les campagnes.

On dit aussi neutralement que l'eau d'un étang *déboude* par quelque ouverture.

DÉBONDER, se dit aussi des humeurs qui sont dans le corps. *Effluere, effundi, diffundi*. Quand la bile se *déboude*, elle fait de grands ravages. Quand le ventre se *déboude* & se décharge, le corps en est fort foulagé.

Transporté au figuré, ce mot n'est que du style familier. Ses pleurs ont enfin *déboude*. Après s'être fait violence pendant long-temps, il fallut enfin débouder, & donner un libre cours à sa colere, à ses larmes. *Erumpere in*, &c.

DÉBONDÉ, ÉE. part.

DÉBONNEMENT. f. m. L'action de débongner. *POMEY. Solutio, operculi detractio*.

DÉBONDONNER. v. a. Oter le bondon. *Suum dolio operculum detractere*. On a trop tôt débondonné ces muids, il les faut *débondonner*, les laisser *débondonner* durant quelque tems.

DÉBONDONNE, ÉE. part. pass. & adj. *Solutus operculo*.

DÉBONNAIRE. adj. m. & f. Doux, Bienfaisant. C'est là proprement l'idée que présente ce mot. *Pius, lenis, humanus*: mais il n'est d'usage que dans le style noble ou sérieux, en parlant des Princes: partout ailleurs il se prend en mauvaise part, ou en plaisantant. Louis le *Debonnaire*, ou le Pieux, Roi de France, étoit fils de Charlemagne. M. Châte-lain, dans son Martyrologe, dit aussi Antonin le *Debonnaire*. Nos Antiquaires disent Antonin Pie. Le même Auteur avec Baillet dit: Saint Sulpice le *Débonnaire*, d'autres disent le Pieux.

Saint Louis étoit un Prince *débonnaire*. Un homme *débonnaire* est un homme facile, foible, & bon jusqu'à l'excès. M. Esp. Il n'est plus guère en usage en bonne part, suivant ce qu'a dit Balsac: Ils ont nommé le *débonnaire*, celui qu'ils n'ont osé nommer le sot. En parlant de cette vertu, que J. C. a canonisée, & qui va à souffrir & à pardonner les plus grands outrages, on peut dire: Les vrais Chrétiens sont *débonnaires*. Hors de-là, je ne voudrois pas m'en servir; & aujourd'hui un visage *débonnaire* signifie une physionomie maïse. Du tems de Montagne il signifioit quelque chose de doux & d'humain. Il y a, dit-il, quelque art à distinguer les visages *débonnaires*, d'avec les niais. **BOUH**. Quand on appelle quelqu'un *débonnaire*, on ne fait si c'est pour le louer, ou pour le blâmer. M. Esp. La mollesse des personnes *débonnaires* fut leur débonnaireté. **IO**.

On appelle un mari *débonnaire*, un mari qui souffre patiemment la mauvaise conduite de sa femme.

Pasquier, après Henri Etienne, dit que ce mot est composé de ces trois mots, *de bon aire*. Mais Ménage, à cause que cette signification est trop éloignée, tient qu'il vient de *bonus & bonarius*.

DÉBONNAIREMENT. adv. Avec douceur, avec bonté. *Benignè, clementer*. Un vainqueur doit traiter ses ennemis *débonnairement*. Il est vieux & hors d'usage.

DÉBONNAIRETÉ. f. f. Qualité de celui qui est d'humeur débonnaire. *Clementia, mansuetudo, benignitas*. La *débonnaireté* sied bien à un Prince. Il vaut mieux dire la douceur, ou la clémence, que la *débonnaireté*; car lorsque la *débonnaireté* n'est pas une vertu du Christianisme, elle se prend d'ordinaire pour un manque de vigueur & de courage. **BOUH**. Dans le monde on se moque de la *débonnaireté*, & de la sotte patience de ceux qui se laissent opprimer sans résistance. S. EVR.

La *débonnaireté* a quelque chose de vil & de méprisable. M. Esp. Ce mot est vieux.

DÉBORD. f. m. Ce qui sort ou qui passe au-delà du bord. *Projeçtura, eminentia*. On le dit en termes de monnoie, de cette saillie qui est hors le bord des

flancs des monnoies, qui est au-delà du cordon de la légende, entre la tranche & le greneti.

DEBORD, se dit aussi par les Médecins, pour débordement. *Profusio humorum cerebrum inundantium effluentia.* Debord d'humeurs. Debord de bile. DANET.

DEBORDEMENT. f. m. Elévation des eaux au-dessus des bords de leur lit. *Exundatio.* Les Anciens se font vainement tourmentés à trouver les causes du débordement du Nil, quoiqu'il fût aisé de le trouver, comme l'on a fait depuis.

DEBORDEMENT & INONDATION ne sont synonymes que par l'idée générale que présentent ces deux mots, d'une certaine quantité d'eaux qui s'élevaient au-dessus des bords de leur lit. C'est-là l'idée propre du mot débordement. Inondation ajoute à cette idée celle d'un terrain distingué des bords, & couvert par les eaux qui se répandent en sortant de leur lit. Voyez ce mot.

On le dit de même des humeurs du corps humain qui se dégorgent. Le débordement de la bile cause la jaunisse. On appelle débordement de cerveau une chute extraordinaire de pituite qui coule du cerveau & des conduits salivaires par le nez & par la bouche. *Effluvium, effusio.*

Dans un sens figuré, débordement se dit de l'irruption d'un peuple barbare qui vient avec des armées nombreuses ravager les Provinces. *Irruptio.* L'Empire Romain n'a pu soutenir le débordement des nations du Nord, des Goths, des Vandales, &c. L'Angleterre seroit inondée par le débordement effroyable de mille sectes bizarres. Boss. *Secularum colluvies, effluvium.*

DEBORDEMENT, se dit aussi figurément pour épanchement, effusion. *Effusio, effluentia.* Je serois au désespoir d'avoir perdu tant de paroles passionnées que M. de S. Cyran appelloit des effusions de cœur & des débordemens d'amitié. BALZ.

DEBORDEMENT, signifie figurément, débauche, dérèglement. *Vivendi licentia, morum licentia, corruptela.* Le débordement des mœurs avoit besoin d'une forte digue. PATRU. Il ne peut ignorer ce débordement honteux. MAUCROIX. L'Ordonnance a relevé du tombeau l'autorité paternelle ensevelie sous les vices & les débordemens du siècle. LE MAIT.

DEBORDER. v. a. Dans les arts mécaniques, c'est en général ôter les bords d'un chapeau, d'un manteau, d'un habit, d'une jupe. *Limbum tollere.*

DEBORDER les tables. Terme de Plombier, c'est avec un débordoir rond rogner les bords des tables de plomb, pour les unir des deux côtés. *Resecare.*

DEBORDER. v. n. Et se déborder, passer par-dessus les bords. Il se dit des eaux qui sortent de leur lit, qui s'ensènt, qui se grossissent trop, & qui s'écoulent. La fonte des eaux fait déborder les rivières, fait que les étangs se débordent. La mer a beau se remplir de fleuves, elle ne se débordé point. MAUCROIX.

On le dit dans le même sens des humeurs du corps humain, particulièrement de la bile, lorsqu'elles sont en si grande abondance, qu'elles ne peuvent plus être contenues dans les vaisseaux. *Effluere, diffundi.* Quand la bile se débordé, elle fait de grands ravages.

DEBORDER, se dit aussi des choses qui avancent au-delà d'une autre, quand le bord de l'une passe celui de l'autre. *Eminere, prominere.* Il faut rogner cette doublure, elle débordé d'un grand doigt. Les passe-mens, les passepoils débordent au-delà des coutures. Cette maison débordé dans la rue. Le cordon débordé tout le long d'un bâtiment.

On le dit de même activement en termes de guerre d'une ligne qui a plus de front & d'étendue que la ligne qui lui est opposée. La première ligne des ennemis débordoit la nôtre.

On le dit même de tous les corps qui en débordent d'autres.

DEBORDER, en termes de Marine, se dit d'un vaisseau

qui se dégage du bord d'un autre qui l'avoit abordé, & qui y étoit attaché par un grappin, ou autres amarres, ou qui se détache d'un brûlot pour se sauver de l'insulte de l'abordage. *Expeditare, explicare, dissolvere.* Deborder, se dit aussi d'un bâtiment qui s'éloigne d'un autre pour quelque cause que ce soit. Une chaloupe ne débordé point du vaisseau sans que le Capitaine en soit informé.

DEBORDER signifie encore, en termes de Marine, tirer les écoutes d'une voile pour la carguer. LE MANOEUV.

DEBORDER, terme de Plombier. C'est couper les deux côtés des tables de plomb avec la plane. *Resecare.* Deborder les tables de plomb.

On dit figurément se déborder en injures, vomir des injures, exhaler sa colère en injures. *Evomere iram, virus acerbitatis suae.* Sa cruauté se débordé sur toutes sortes d'âges. VAUG. Se déborder en paroles impures & licentieuses. *Erumpere in obscenas voces.* MAUCROIX. Plus la cupidité trouve d'ouvertures, plus elle se débordé. ROY.

DEBORDER signifie encore, se répandre, venir en foule, concourir, irrompre. Les nations barbares ont débordé dans toutes les Provinces de l'Empire Romain.

Paris voit tous les ans,

Les Auteurs à grands flots débordé de tout temps. BOIL.

DÉBORDÉ, ÉE. patt. *Exundans, effusus, diffusus.*

On appelle une personne débordée celle qui est dérégée, qui sort des bornes que l'honnêteté & la Religion prescrivent. C'est un jeune homme débordé. Il mène une vie débordée. *Dissolutus, libidinosus, liberius vivens.*

DEBORDOIR. f. m. Instrument de fer, tranchant, avec une poignée de bois, fait en forme de plane, dont se servent les Plombiers pour rogner les bords des tables de plomb. Voyez DEBORDER.

DÉBOSSER le cable. v. a. Terme de Marine. C'est dématrer la bosse qui tient le cable.

DÉBOTTER, ôter les bottes à quelqu'un. *Ocreas alicui detrahere.* Se débottes, c'est tirer ses bottes avec un tirebotte. *Ocreas exuere.*

On le dit aussi substantivement : Il se trouva au débottes du Roi. ACAD. FR.

DÉBOTTÉ, ÉE. patt. *Solutus ocreis.*

DEBOUCHÉ. f. m. On appelle un débouché, un moyen, un expédient pour sortir de quelque affaire, de quelque embarras. Trouvez-moi un débouché, & je m'en servirai. Le Conseil ne trouva point de meilleur débouché pour les billets de banque, que de les faire mettre au visa, pour être liquidés à perte, suivant leur nature, & convertis en rente viagère au denier 20, ou perpétuelle au denier 50.

DÉBOUCHÉ, se dit dans le même sens dans le commerce pour exprimer la facilité qu'on a de se défaire de ses marchandises. J'ai un débouché pour me défaire de telles marchandises.

DÉBOUCHÉ. Lieu par où l'on sort d'un défilé, d'une gorge, & d'un col de montagne. Le Lieutenant-Colonel aura soin aux défilés de faire faire halte à la tête du Régiment au-delà du débouché, pour faire réformer les rangs & les divisions, de façon qu'elles soient toujours en bon ordre. BOMBELLES.

DÉBOUCHEMENT. f. m. Action de déboucher. Le débouchement des égoûts, des canaux, &c.

DÉBOUCHEMENT, signifie aussi figurément, moyen, expédient de se défaire utilement des choses dont on ne trouve pas aisément l'emploi ou le débit. Il a trouvé un débouchement pour ses billets. J'ai des marchandises dont je cherche le débouchement. Dans ce sens il est synonyme à débouché.

DÉBOUCHER. v. a. Ôter ce qui bouche. *Recludere, aperire.* On a débouché ces boueilles. Souvent en conservant son idée principale, il signifie débarrasser, ôter les obstacles. Déboucher les chemins, un égoût, les passages, &c. En médecine il signifie la même chose qu'évacuer. Cette médecine l'a débouché.

DÉBOUCHER, se dit neutralement pour, Sortir d'un défilé, d'une gorge, & d'une montagne. A peine avions nous *debouché* dans la plaine, que la tête des ennemis parut sur les montagnes opposées. Nous *debouchions* par le col, ou le pas de Suze, pour entrer dans la plaine de Turin.

☞ Dans ce sens l'infinif est souvent employé comme substantif, & l'on dit au *deboucher* du défilé des montagnes, pour dire à la sortie.

DÉBOUCHÉ, ÉE. part.

☞ **DÉBOUCHOIR**. f. m. En termes de Lapidaire, c'est un morceau de fer sur lequel est creusé la forme de la coquille & de la queue, qu'on repouffe avec un poinçon hors de cette coquille, lorsqu'elle est cassée.

DÉBOUCLER. v. a. Oter les boucles de ce qui est bouclé. *Diffibulare*. *Deboucler* un ceinturon. *Deboucler* des bottines; *deboucler* des fouliers.

DÉBOUCLER, Oter les boucles qu'on a mises à la nature d'une cavale pour l'empêcher d'être faillie. *Equum diffibulare*. Il faut *deboucler* cette cavale.

DÉBOUCLER, signifie aussi, Défaire quelques boucles de cheveux, les défriser, *Cirros diffolvere*. *Deboucler* une perruque. Cette perruque s'est toute *debouclée*.

DÉBOUCLÉ, ÉE. part.

DÉBOUILLI. f. m. Epreuve que l'on fait de la bonté ou fausseté d'une couleur, ou teinture, en faisant bouillir les étoffes dans de l'eau avec de certaines drogues. Si la couleur soutient le *debouilli*, c'est-à-dire, si elle ne se décharge point, ou très-peu, & que l'eau n'en reste point colorée, la teinture est jugée de bon teint.

DÉBOUILLIR. v. a. Terme de Teinturier. C'est éprouver la bonté ou la fausseté d'une teinture. *Tincta, insecta probare, experiri*. On fait bouillir des échantillons d'étoffe demi-heure dans des eaux sûres avec un poids égal d'alun & de tarte, ou de savon, ou de jus de citron: & alors les couleurs se changent. Par exemple, l'échantillon noir qui aura été guédé deviendra bleuâtre tirant sur le verd brun. S'il a été guédé & garancé, il deviendra minime. Et celui qui n'aura été ni guédé, ni garancé, ne verra point, mais deviendra d'une couleur entre jaune & fauve. On voit aussi par le *debouilli* si les étoffes ont été bien engallées & noircies. On fait aussi *debouillir* un échantillon de la couleur matrice qui se garde au Bureau, qui a été teinte dans les règles, pour en juger par la comparaison des uns aux autres. Le bleu ne manque jamais dans le *debouilli*, si la teinture en est bonne. On fait des demi-*debouillis* & des quarts de *debouillis*, en mettant moins pesant d'alun & de tarte, ou en les faisant bouillir moins de temps. La manière de faire le *debouilli* est amplement décrite dans les Statuts des Teinturiers de l'année 1659.

DÉBOUILLI, IE. part. on dit aussi subst. Un *debouilli*.

DÉBOUQUEMENT. f. m. Action de débouquer. *Egressus, exitus*. Sortie des bouches, ou canaux qui séparent les Îles.

☞ Ce mot ne signifiant autre chose qu'un passage formé par plusieurs Îles, entre lesquels un vaisseau est obligé de passer, paroît synonyme à détroit & à canal; mais il s'applique particulièrement aux Antilles & aux Îles qui sont au Nord de S. Domingue. *Voy. DESEMBOCADERO*.

DÉBOUQUER. v. n. Terme de Mer. C'est sortir des bouches ou des canaux qui sont entre deux Îles, ou entre une Île & la Terre-ferme. *POMEY. Expedit se, excedere*.

DÉBOURBER. v. a. Oter, tirer de la bourbe une roue, ou autre chose semblable. *DANET. E cæno extrahere, evellere, avellere*.

DÉBOURBER. Se dit aussi pour, Faire jeter la bourbe. Pour manger de bon poisson, il le faut faire *debourber* dans de l'eau claire. *DANET*. On dit aussi, *Debourber* un étang, pour dire, en tirer la bourbe. *L'ACAD. Cæno purgare, expurgare*.

DÉBOURGEOISER. v. a. Oter à quelqu'un les manières

bourgeoises, lui faire voir le beau monde. *M. Regnard*, Scène VI du *Retour imprévu*, fait ainsi parler le Marquis au sujet de Clitandre: Il n'est pas connoissable depuis qu'il me hante, ce petit homme. Il est vrai que je n'ai pas mon pareil pour *debourgeoiser* un enfant de famille, le mettre dans le monde, le pousser dans le jeu, lui donner le bon goût pour les habits, les meubles, les équipages. Je n'ai trouvé ce mot dans aucun Dictionnaire, excepté *Pomey*.

DÉBOURRER. v. a. Au propre signifie ôter la bourre. *Tormentum ex ephippio detrahere, eximere*; mais il n'est guère en usage qu'au figuré, & signifie apprendre à vivre à quelqu'un, le façonner, lui faire perdre le mauvais ton, les mauvaises manières, & dans ce sens il est aussi réciproque. *Aliquem erudire, influtuere, perpolire*. Cet homme étoit fort grossier quand il vint à Paris, mais il s'est bien *debourré* à la Cour. La fréquentation du beau monde *debourne* bien les Provinciaux. Il n'est que du style familier.

☞ **DÉBOURRER** un cheval, terme de manège. C'est rendre les mouvemens d'un jeune cheval souples & lians.

DÉBOURRÉ, ÉE. part.

DÉBOURSEMENT. f. m. Paiement qu'on fait des deniers qu'on tire de sa bourse. *Pecunia dinumeratio*. Le remboursement des frais n'égale jamais ceux du *deboursement*, ou ce qu'on a déboursé.

DÉBOURSER. v. a. Tirer de l'argent de sa bourse pour faire quelque dépense, quelque paiement, quelque achat. *Pecuniam è marsupio promere, depromere*. Il a *deboursé* tant d'argent pour les affaires de son maître.

DÉBOURSÉ, ÉE. part. & adj. & quelquefois subst. *Deprompta e marsupio pecunia*. Il faut rendre l'argent *deboursé* par notre ordre. On ne peut rien rabattre sur le *deboursé*. Il lui faut allouer son *deboursé*. Il se dit ordinairement des petites sommes qu'on avance pour les autres.

DÉBOUT. adv. Sur ses pieds. *Stans*. Les Juifs étoient obligés de manger l'Agneau Pascal tout *debout*. Quand vous priez, ne faites pas comme les hypocrites, qui affectent de prier en se tenant *debout* dans les Synagogues. *PORT-R.* On a dit qu'il falloit qu'un Empereur mourût *debout*, c'est-à-dire, qu'il fût toujours actif & vigilant. Il faut être *debout* & tête nue devant ceux à qui l'on doit du respect. Le bois qui est *debout* dans les forêts, c'est celui qui n'est point abattu.

☞ On est *debout*, lorsqu'on est sur ses pieds. On est *droit*, lorsqu'on n'est ni courbé, ni panché. *SYN. FR.* La bonne grace veut qu'on se tienne *droit*. Le respect fait quelquefois tenir *debout*.

DÉBOUT, se dit aussi de ceux qui ne sont point couchés. *Stare*. Cet homme a été long-temps alité, mais maintenant il est *debout*. Les Soldats d'Alexandre couchent sur la terre, & jamais le jour ne les trouve que *debout*. *VAUG.* On dit aussi d'un homme fort assoupi, qu'il dort tout *debout*. Quand on éveille quelqu'un à la hâte, on lui crie: *Debout, debout; sus, debout*, il est grand jour.

DÉBOUT, se dit des bâtimens anciens qui subsistent encore. Le Colisée est encore *debout*, quoique Rome ait été sept fois prise par les Barbates ou les Etrangers. La muraille de la ville étoit encore *debout*. *ABLANC*.

☞ On dit mettre du bois *debout*, lorsqu'on le met de sa hauteur: un tonneau *debout*, quant on le met sur un de ses fonds.

DÉBOUT, se dit proverbialement en ces phrases, On est plus couché que *debout*, pour dire que la vie est bien plus courte que l'éternité. On dit qu'un homme ne sauroit tomber que *debout*, quand il a tant de ressources, que si l'une lui manque, l'autre ne lui manquera pas. On appelle aussi des contes à dormir *debout*, des contes avec lesquels on amuse & on endort les enfans. On dit pareillement à ceux qui font de vaines promesses auxquelles on n'ajoute pas foi, ou qui font de vains raisonnemens qui ne

perfuadent point, que ce font des contes à dormir *debout*.

DEBOUT, en termes de Blason, se dit des animaux qu'on représente tout droits & posés sur les pieds de derrière. *Erectus*. On voit des écus où il y a des ours, des écureuils, des boucs, &c. qui sont *debout*, ou peints de cette sorte.

En termes de Marine, donner *debout* à terre, veut dire courir droit à terre. Avoir vent *debout*, aller *debout* au vent, être *debout* au vent, c'est avoir vent contraire, avoir vent par proue, aller contre le vent, présenter l'avant du navire au vent. *Debout* à la lame, naviger *debout* à la lame, se dit quand la lame prend le vaisseau par l'avant, & qu'il la coupe pour avancer. Aborder un vaisseau *debout* au corps, c'est lui mettre l'éperon dans le flanc.

DEBOUT. adv. Il se dit des marchandises qui passent dans une ville sans décharger.

DEBOUT ET COSTES. Termes qui se trouvent dans quelques Coutumes, ils signifient aux deux bouts, aux deux côtés. *Utrinque, ex utraque parte*.

DEBOUT A ÉTEINTE DE CHANDELLE. Termes de Coutumes. Bail qui se fait à éteinte de chandelle; adjudication d'héritages qui se fait en faveur du plus offrant & dernier enchérisseur qui s'est présenté pendant que brûloit un petit bout de bougie ou de chandelle, qu'un Sergent Crieur avoit allumé devant le Juge qui fait l'adjudication. Voyez la Coutume de Bretagne.

DÉBOUTER. v. a. Terme de Palais. Rejeter la requête, la demande qu'on fait en Justice, déclarer par sentence, par arrêt que quelqu'un est déchu de la demande qu'il avoit faite en Justice. *Alorem actione sua submovere*. Ce chicaneur a été débouté par arrêt de toutes ses prétentions. La formule de prononcer est telle : La Cour a déboute & déboute le demandeur de sa demande, de l'entérinement de ses lettres, & l'a condamné aux dépens.

On dit aussi *debouter* quelqu'un de ses espérances, de ses prétentions : cette expression est du style familier, ou du style du Palais. *Aliquem de sua spe dejicere*.

DÉBOUTÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe, & signifie la même chose que déchu.

DÉBOUTÉ de sa demande, de son opposition, à quoi le Juge ajoute toujours une condamnation aux dépens, en quoi le *debouté* est différent de ce qu'on appelle *hors de Cour*.

DÉBOUTE. f. m. Terme de Palais. On appelle un *debouté* de défenses, un jugement qui se donnoit avant la dernière Ordonnance, par lequel un défendeur étoit déboute de donner des défenses, faute de les avoir données en temps & lieu : & le demandeur étoit reçu à vérifier sa demande tant par titres, que par témoins. *Facultate & copia omni tuenda defensionis multatus*. Les *deboutés* de défenses sont abrogés par l'Ordonnance de 1667.

DÉBOUTONNER. v. a. Faire sortir les boutons de leurs ganses, ou boutonnières. *Astrictum globulis thoracem laxare*. *Déboutonner* sa soutane, son justaucorps. On le dit aussi avec le pronom personnel. *Se déboutonner*.

On dit figurément, dans le style familier, *se déboutonner* avec ses amis, pour dire parler librement avec eux, leur ouvrir son cœur.

DÉBOUTONNÉ, ÉE. part. Qui a le pourpoint ouvert. *Thorax globulis laxatus, vestis globulis laxata*. Il est mal faisant de paroître dans une compagnie tout *déboutonné*.

On dit proverbialement, Rire à ventre *déboutonné*, pour dire, rire de toute sa force, & manger à ventre *déboutonné*, manger avec excès.

DÉBRAILLER, qui ne se dit qu'avec le pronom personnel. *Se débrailler*. Voyez RÉCIP. Se découvrir trop la gorge, l'estomac; être mal boutonné, ou attaché, montrer ce qui a coutume d'être caché. *Pectus, colatum nudare*. Les grandes chaleurs obligent quelquefois à *se débrailler*. C'est une indécence de paroître

débraillé devant les honnêtes gens. Il n'est que du discours familier.

DÉBRAILLÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe.

*Mon diner fait, ne vous déplaîse,
Je dors & ronfle dans ma chaise;
Je me mets en deshabillé,
Devant mon feu, tout débraillé.*

DE MALÉZIEU.

DÉBREDOUILLER. v. a. Terme de Joueurs de Trictrac. Oter la bredouille, empêcher qu'un homme ne puisse gagner partie double. *Debredouiller* quelqu'un. Il est aussi neutre & réciproque. *Debredouiller* & *se debredouiller*. Quand on gagne quelques points après celui qui avoit marqué bredouille, on le fait *debredouiller*, on lui fait ôter la marque de la bredouille. *Jus ad merum duplex adimere*. Il se dit de la petite & de la grande bredouille. Pour la petite, c'est entrer avec deux jetons, tandis que le premier joueur n'en a qu'un, parce que vous lui ôtez le droit de partie bredouille; ou ôter un jeton à celui qui en a deux, pour lui ôter également la bredouille. *Debredouiller* la grande bredouille, c'est empêcher qu'un joueur ne gagne douze trous de suite, ce qui se fait en l'interrompant, & gagnant un trou au moins avant qu'il en ait gagné douze. Voyez Grande BREDOUILLE. Il est d'un honnête homme de *se debredouiller*, sans attendre que son adversaire le lui dise. TRAITÉ DU TRICTRAC. On le dit par extension à toutes sortes de jeux, ou en d'autres occasions, quand on commence à gagner, ou à faire quelque chose à son tour pour la première fois. Cette femme est revenue du bal sans *debredouiller*; c'est-à-dire, qu'elle n'a point dansé.

DÉBREDOUILLÉ, ÉE. part. *Jure lucri duplicis privatus, a*. Quand celui qui a été *debredouillé* vient à faire un grand coup, par lequel il a de quoi marquer trois trous à la fois, cela s'appelle rentrer en bredouille.

DÉBREZEN. Ville de la Haute Hongrie, dans le Comté de Zabotez, au midi de Tokay. *Debrezinum*.

DÉBRIDÉE. f. f. Prix qu'on paye à l'Hôtellerie pour un cheval, lorsqu'on ne s'y arrête que le temps de son diner. Voilà une belle *debridée*, dit-on d'une folle entreprise. On le dit aussi d'une grande compagnie qui descend chez quelqu'un. Il a eu toute la *debridée*; c'est à-dire, ils ont tous logé chez lui. Ce mot n'est pas d'usage.

DÉBRIDEMENT. f. m. Action de débrider. *Pomey. Freni solutio*. Il n'est pas d'usage.

DÉBRIDER. v. a. ôter la bride à un cheval. *Equo frenos detrahere*. *Débridez* mon cheval, je ne veux plus sortir. Ce cheval s'est *debridé* tout seul. On le dit absolument. Nous avons fait dix lieues sans *debrider*, tout d'une traite. Il est temps de *debrider*.

DÉBRIDER, signifie souvent ouvrir, dégager, élargir, desserrer, &c. *Laxare, aperire, deducere*, &c. Je me servis de la pointe d'une lancette pour *debrider* cette partie du conduit de l'uretère. DIONIS. Ce terme est en usage dans les Arts dans le sens qui vient d'être expliqué.

DÉBRIDER une pierre. Terme de Carrier. C'est en ôter le cable, quand elle est arrivée en haut, & qu'on veut la décharger sur la forme, ou raccommoier le cable sur la pierre, quand dans les premiers tours de la roue on s'aperçoit qu'elle est mal bridée.

DÉBRIDER, se dit figurément en parlant de plusieurs travaux qu'on fait sans discontinuation. Ces manœuvres ont travaillé continuellement, & sans *debrider*. Il nous a fait vingt contes sans *debrider*. J'ai dormi sept heures sans *debrider*. *Continenter, assidue, sine ulla intermissione*. Cet homme a parlé deux heures sans *debrider*, c'est-à-dire, sans cesser, sans laisser un moment aux autres pour parler. Cela n'est bon que dans le style familier.

DÉBRIDER, se dit populairement de plusieurs choses qu'on fait à la hâte, & avec une extrême précipitation. *Deproperare*. Voyez comme ces gens-là *débrident*.

dent. On dit d'un homme qui dit trop précipitamment son Bréviaire, qu'il a bientôt *débride* son Bréviaire. Ac. Fr.

DEBRIDE, EE, part. Il a la signification de son verbe, en Latin comme en François.

DEBRIDEUR. f. m. Qui fait quelque chose vite, à la hâte. *Deproperator.* Rabelais appelle frere Jean un bon *débrideur* de Matines. On le dit encore en semblables phrases en ityle bas & familier.

DEBRIS. f. m. Restes d'une chose détruite. Ruines & décombres; se dit principalement des édifices. *Voyez ces mors; Reliquia.* On voit encore en Orient, les *débris*, les pitoyables restes des villes de l'antiquité. Ce sont là les tristes *débris* de la guerre civile. Chercher Rome en ces vastes *débris*. MAIN.

DEBRIS, se dit plus particulièrement des restes ou des pièces dispersées d'un vaisseau qui a fait naufrage, & des effets qui étoient dans le vaisseau que la mer jette sur le rivage. En termes de marine, on dit *bris. Fracta, lacera navis, fracta navis reliquia.* Il n'a sauvé que peu de chose du *débris* de son naufrage. La mer jeta sur les bords plusieurs pièces du *débris* de ces vaisseaux.

DEBRIS, se dit au figuré, de ce qui reste de bien après un revers de fortune, & de ce qui reste de troupes après une défaite. *Reliquie tristes, ruine.* Il a sauvé beaucoup de bons effets du *débris* de sa fortune. Il a rallié le *débris* de son armée, pour tenter encore une fois le combat. Si vous vous élevez sur les ruines d'autrui, un plus puissant que vous s'élevera à son tour sur les *débris* de votre grandeur. FLÉCH. Il avoit recueilli trois cens écus d'or du *débris* de son patrimoine. Id. Les Millénaires se figurent que Dieu tirera du *débris* du monde un plus bel édifice, & une constitution de toutes choses plus heureuse, & moins fragile. S. EVR. Lors même que la pudeur est vaincue, l'on aime encore à en voir les restes & les *débris*. ID.

DEBRIS, se dit aussi de ce qui se casse & se brise dans une maison, où il aborde beaucoup de monde. *Fractura, ruptio, detrimentum.* Il faut qu'un Hôtelier fasse état de telle somme tous les ans pour le *débris* qui se fait en sa maison. En plusieurs lieux on fait payer tant pour le *débris* des maisons où on loge. Quand le Roi loge quelque part, il fait payer tant pour le *débris*.

DÉBROUILLEMENT. f. m. Action par laquelle on démêle, on débrouille une chose embrouillée. *Explicatio.* Le *débrouillement* du chaos. Il n'y avoit que cet Intendant qui fut capable du *débrouillement* des affaires de cette maison.

DÉBROUILLER. v. a. Démêler, mettre l'ordre dans les choses qui étoient en confusion. *Explicare, expedire.* J'ai *débrouillé* nos papiers qui étoient mal en ordre. Ce fut l'amour, disent les Poètes, qui *débrouilla* le chaos.

DÉBROUILLER, se dit au figuré en parlant d'affaires, de sciences, de questions, pour dire, les démêler, les éclaircir, &c. Un habile Rapporteur fait bien *débrouiller* une affaire, la mettre en son jour. Les Scaliger, Lipse, Casaubon, & autres Critiques du dernier siècle, ont fort *débrouillé* les sciences.

DÉBROUILLÉ, EE, part.

DÉBROUTIR. *Voyez DÉBRUTIR.*

DÉBRUTALISER. v. a. Ôter la brutalité; faire qu'un homme brutal ne le soit plus. *Aliquem à rusticis, ferinis moribus ad humanitatem traducere.* Madame la Marquise de Rambouillet a fait ce mot, qui est assez heureusement inventé. VAUG. Mais quoiqu'il dût être reçu avec applaudissement, l'usage ne l'a point confirmé.

DÉBRUTIR, ou DÉBROUTIR. v. a. Terme de Miroitier. Commencer à polir les glaces, en ôter d'abord ce qu'il y a de plus brute, commencer à les dégrossir. *Speculi crystalum levigare.* *Débrutir* une glace de miroir. On le dit aussi du marbre.

DÉBRUTISSEMENT. f. m. L'art de débrutir, de polir jusqu'à un certain point la surface d'un corps

solide. On le dit particulièrement des glaces, des miroirs, &c.

DEBTEUR. f. m. Vieux mot. Débiteur. *Debitor.*

DEBUCHER. v. n. Terme de Venerie. Sortir du bois. Il ne se dit que du gros gibier, quand il sort du bois où il s'étoit retiré, ou de son buisson, de son tort. *Aligrare à silva, è lustro.* Mon cerf *debuche*, & passe une assez longue plaine. MOL.

DEBUCHER, On le dit substantivement. Se trouver au *débucher*.

DÉBUSQUEMENT. f. m. L'action de débusquer. *POMEY. Exaltio, ejectio.*

DÉBUSQUER. v. n. Sortir du bois. *Exire, egredi.* Dès que le loup eut *debûsqué*, on mit les chiens après lui.

DÉBUSQUER. v. a. Chasser un homme d'un lieu qu'il occupe, d'un poste avantageux. *Aliquem ex aliquo loco detrudere, depellere, ejicere.* Ce Capitaine avoit occupé ce château, mais on l'en a *debûsqué*.

DÉBUSQUER, On le dit figurément d'un rival, d'un concurrent qui en dépossède un autre. *Débusquer* quelqu'un de sa place, du ministère. Il n'est que du style familier.

DÉBUSQUÉ, EE, part. *Depulsus, ejectus, detrusus.*

DÉBUT. f. m. Commencement d'une partie, le premier coup à certain jeu, au mail, à la boule, &c. *Ludendi initium.* Dès que j'ai vu son *debut*, j'ai bien jugé qu'il perdrait la partie.

On dit qu'une chose est en beau *debut*; pour dire qu'on la peut miser, abattre facilement, ou la jeter loin du but. *De metâ dejici, depelli facilis.*

DÉBUT, se dit en général d'une chose qu'on fait pour la première fois, ou du commencement d'une action. *Debut* d'un acteur. *Debut* d'un orateur. De la première démarche dans une entreprise, du commencement d'une affaire, d'un discours, &c. alors il se prend au figuré. *Initium, exordium.* Quand on vient à la Cour, on prend garde au *debut*. Le *debut* de ce livre est beau, mais il ne se soutient pas long-temps.

Que le début soit simple, & n'ait rien d'affecté. BOIL.

DÉBUTER. v. a. Ôter du but, d'auprès du but, une boule. *Globulum de metâ depellere.* C'est un avantage de jouer le dernier à la boule, car on *debute* les autres.

DÉBUTER, signifie aussi, Commencer une partie, jouer le premier coup. *Ludendi initium facere.* Ce joueur a si bien *débuté*, que je parierois pour lui. Il a *debuté* par un beau coup.

DÉBUTER, se dit figurément pour commencer quelque chose, faire les premières démarches dans une entreprise, dans une profession, &c. *Dicendi facere initium, agendi initium facere.* Cet Avocat a plaidé sa première cause, & a *debuté* par une sottise. Il importe en toutes choses de *débuter* avec esprit. AB. Il a malheureusement *debuté* auprès d'elle. La belle galanterie que la leur! quoi! *débuter* par le mariage, & en venir de but-en-blanc à l'union conjugale? MOL. Toute la fortune d'un homme qui entre à la Cour, consiste à bien *débuter*, à se mettre d'abord en bonne réputation: car on juge de sa conduite par les premiers pas.

DÉBUTER, On le dit particulièrement aujourd'hui des Acteurs qui jouent pour la première fois sur un théâtre. Tel Acteur a *debuté* dans telle pièce.

DÉBUTER, se dit souvent ironiquement, de ceux qui font, ou qui disent mal-à-propos quelque chose qu'on désapprouve. *Facere aliquid perperam, malè.* Vous croyez avoir fait une bonne affaire, voilà bien *debuté*.

DÉBUTÉ, EE, part.

D E C.

DEÇÀ. Préposition qui marque un lieu plus proche de nous qu'un autre, qui en est séparé par quelque montagne, où rivière, ou qui en est plus éloigné, & qu'on désigne par la préposition *delà*, qui est op-

posée à *deçà*. *Citra*. La Provence est *deçà* les Monts. La Franche-Comté est *deçà* le Rhin.

Il est plus ordinairement adverbe de temps & de lieu, & est opposé à *delà*. Le soleil retourne en *deçà* en été. Sous l'Empire d'Auguste, & long-temps en *deçà* la langue Latine florissait. Tournez-vous en *deçà*, vers moi. Venez par *deçà*. Ce mur penche en *deçà*. Les pays de *deçà*; c'est-à-dire, voisins. Il n'y a rien de nouveau en *deçà*, par *deçà*. Je vous enverrai toutes les nouvelles de *deçà*. Il vieillit en ce sens.

On dit d'un inconstant, qu'il est tantôt *deçà*, tantôt *delà*, qu'il incline *deçà* & *delà*; d'un coureur, d'un inquiet, qu'il va *deçà* & *delà*. *Ultrò citroque*.

DÉCACHETER. v. a. Ôter, rompre le cachet. Il se dit particulièrement des lettres & paquets, quand on les ouvre. *Resignare*. On est exempt de payer le port des lettres *decachetées*.

DÉCACHETÉ, ÉE. part.

DÉCADARQUE, ou **DÉCADUQUE**. f. m. Magistrat que Lyfandre établit dans les villes de la dépendance d'Athènes, après sa victoire sur les Athéniens. *Decadarchus*, *Decaducus*. Lyfandre créa dix Magistrats dans chacune des villes Athéniennes, après en avoir chassé tous les partisans d'Athènes, & il n'admit personne parmi ces Magistrats qui ne fût son hôte & son ami, ou qui ne lui jurât fidélité. Ainsi il se rendit maître de tout le Gouvernement: c'est ces dix Magistrats qu'on appela *Decadarques* & *Decaduques*, de *δέκα*, dix, & de *ἀρχή*, Commandement, Magistrature; ou de *δέκας*, *δέκαδος*, *Décade*, & de *ἔχω*, j'ai, je possède, je contiens. Dans Athènes il en mit trente.

DÉCADE. f. f. Terme dont on se servoit autrefois en arithmétique pour signifier dixaine. *Decas* du mot grec qui signifie la même chose. Il ne se dit plus que pour désigner les livres d'histoire qui sont partagés par dixaines. Les *Décades* de Tite-Live. L'histoire Romaine de Tite-Live est divisée par *Décades*.

DÉCADE. Ouvrage composé de dix Livres. *Decas*.

DÉCADENCE. f. f. Disposition à la chute, état de ce qui tend à sa ruine, tant au propre qu'au figuré. Ainsi le mot *ruine* dit plus que *decadence*, & en est distingué comme l'effet l'est de sa cause. *Ad ruinam inclinatio*. Les bâtimens qui ne sont point habités, tombent bientôt en *decadence*. Que j'aime à voir la *decadence* de ces vieux palais ruinés. S. AMAND. Le P. Bouhours, dans ses nouvelles remarques sur la langue Françoisé, avertit que *decadence* ne s'emploie guère qu'au figuré, si ce n'est en vers, comme dans l'exemple de S. Amand, qui vient d'être rapporté; & que quand on dit la *decadence* d'une maison, une maison qui tombe en *decadence*, alors maison se prend pour *famille*, & non pas pour bâtiment.

DÉCADENCE, se dit figurément dans la même signification de tout ce qui va vers le déclin. *Res inclinata, ab exaltatâ fortunâ ad inclinatam & prope jacentem dejici; imperii, regni, Republicæ occasus, senectus; rerum inclinatio*. Le crédit de cet homme va en *decadence*. Toutes les choses du monde vont en *decadence*, c'est-à-dire, de mal en pis. Cette famille tombe en *decadence*. Vigenere a écrit l'Histoire de la *Decadence* de l'Empire d'Orient, & le P. Maimbourg celle de l'Empire d'Occident après Charlemagne. Bien loin que les sciences soient allées en *decadence* dans ce siècle, elles ont au contraire reçu de considérables accroissemens. S. EVR. La *decadence* des arts à suivi la chute de l'Empire Romain. IB. Les hommes ne regardent pas volontiers les choses dont la *decadence* leur remet devant les yeux la nécessité inévitable de mourir. BOUH. Les femmes laissent aller leurs charmes en *decadence*, dès qu'elles ont enchaîné un mari. S. EVR. Depuis ce malheur tout alla visiblement en *decadence*, & les affaires furent sans retour. BOSS. Dom Mabillon, dans les *Acta Sancti Bened. Sac. IV. Pref. §. VI.* traite des causes de la *decadence* de l'Ordre de S. Benoît.

DÉCAGER. v. a. Ôter, tirer d'une cage. Me voilà donc *decagé* pour la troisième fois, dit Cyrano dans son Histoire comique de l'Empire de la Lune. Mais un Ecrivain si libre dans sa manière de penser, peut

bien l'être dans ses expressions: encore celle-ci n'est-elle pas la plus hardie.

DÉCAGONE. f. m. Terme de Géométrie. Figure plane qui a dix angles & dix côtés. *Decagonus*. Un *Decagone* régulier. Il est aussi adjectif. Le bassin de cette fontaine est *decagone*.

En matière de Fortification on appelle aussi un *decagone*, un ouvrage composée de dix bastions.

DÉCAISSER. v. a. Terme de Jardinier. C'est tirer quelques plantes, quelques arbres, quelques fleurs de la caisse. *Plantas juis de capsulis extrahere*. *Décaisser* un jasmin. *Décaisser* un oranger, &c.

DÉCAISSER des marchandises. Terme de commerce, plus usité que *défencaisser*. C'est les tirer hors de la caisse où elles sont renfermées. Il ne se dit que de la première ouverture que l'on fait d'une caisse.

DÉCALENGE, ÉE. adj. Terme de Coutumes. Qui n'est point accusé, ou qui n'est point appréhendé. On dit aussi des biens & des meubles *decalenés*, & déchargés de la faisine.

DÉCALITRE, ou **DÉCALITRON**. f. m. Ancienne monnoie de la ville d'Egine. *Decalitron*. Le *Décalitre* des Eginètes valoit deux stateres Corinthiens, au rapport de Pollux, c'est-à-dire, qu'il valoit dix oboles d'Egine, ou seize oboles d'Athènes, & les deux tiers d'une obole d'Athènes. Saumaïse, de *M. U. sur. c. 6.* prétend que le *Décalitre* ne valoit que 16. oboles & un tiers d'obole d'Athènes; mais il se trompe: car 6. oboles d'Egine en valent dix d'Athènes. Ainsi 1. obole d'Egine égale à une obole d'Athènes, plus $\frac{1}{2}$ obole, plus $\frac{1}{3}$ d'obole. Or $\frac{1}{2} + \frac{1}{3} = \frac{5}{6}$ & $\frac{8}{3} = \frac{8}{3}$. Donc 1. obole d'Egine valoit $1 + \frac{1}{3}$ d'oboles d'Athènes. Il s'ensuit encore de-là, contre le sentiment de quelques Auteurs que le *Décalitre* valoit plus de deux drachmes d'Athènes, car la drachme, ou dragme d'Athènes, ne contenoit que six oboles, & conséquemment les deux dragmes n'en faisoient que 12. & le *Décalitre* 16. qui sont 2. dragmes & $\frac{2}{3}$ de dragme d'Athènes. Il paroît par-là que si l'on appelle quelquefois le *Décalitre* d'Egine une dragme, c'est un abus de ce nom, ce n'est pas parler juste. Il y avoit aussi un *Décalitre* de Corinthe, & un de Syracuse, qui étoient l'un & l'autre de même poids que celui d'Egine. Voyez Gronovius, *L. III. De Pec. Vet. C. 3.*

Pour réduire maintenant le *Décalitre* à notre monnoie, supposons que 1°. l'argent est à 32. livres le marc; le grain vaudra un denier, plus $\frac{1}{3}$ de denier. Supposons en second lieu, ce que tout le monde accorde, que la dragme d'Athènes pesoit un huitième de l'once Romaine, c'est-à-dire, 67. de nos grains: comme nous l'avons dit au mot **DRAGME**. Soixante & sept grains ou la dragme Attique valoit 9. f. 3. d. $\frac{2}{3}$ de denier, comme nous l'avons montré au même endroit. Donc deux dragmes & $\frac{2}{3}$ de dragme, c'est-à-dire, le *Décalitre*, valoit 1. liv. 1. f. 8. d. $\frac{1}{3}$ de denier.

Ce mot est Grec composé de *δέκα*, dix, & *λίτρα*, litre, qui étoit, selon Pollux, une petite monnoie, laquelle, comme il paroît par ce que nous avons dit, valoit deux sous deux deniers plus $\frac{1}{3}$ de denier, puisqu'il y a dix litres dans le *Décalitre*.

DÉCALOGUE. f. m. Les dix Commandemens de Dieu gravés sur deux tables données à Moïse sur le Mont Sinai. *Decalogus*. Ce nom est Grec, composé de *δέκα*, dix, & *λόγος*, parole, comme qui diroit dix paroles; & on a donné ce nom aux Commandemens que Dieu grava sur les deux tables qu'il donna à Moïse; parce que ces Commandemens sont au nombre de dix, ou qu'on les a divisés en dix. Les Juifs les appellent aussi עשרה דבורים, les dix paroles, & ce nom est très-ancien. Il n'y a que les Samaritains qui, & dans leur texte Hébreu, & dans leur Version, ajoutent après le v. 17. du XX. C. de l'Exode, & après le 21. v. du C. V. du Deutéronome, un onzième précepte, de bâtir un autel sur le mont Garizim, &c. Mais on voit manifestement que c'est une addition qu'ils ont faite au texte, pour s'autoriser à avoir un autel & un temple, & à offrir des sacrifices sur le

mont Garizim, comme ils faisoient, & pour décréditer, s'ils avoient pu, le temple de Jérusalem, & le culte qu'on y rendoit à Dieu. Du reste, quoiqu'aux Samaritains près, tous, Juifs & Chrétiens, conviennent du nombre de dix préceptes, il y a quelque différence pour la manière de les diviser. Le *Decalogue* est un abrégé de ce que nous devons faire, comme le symbole est un abrégé de ce que nous devons croire, & l'Oraison Dominicale un abrégé de ce que nous devons demander à Dieu. CONFER. D'ANG. Le *decalogue* est un abrégé des loix de Dieu, qui contient les devoirs de l'homme envers Dieu & envers le prochain. Il fut donné à Moïse écrit sur deux tables, dont la première contenoit les trois premiers préceptes qui regardent Dieu, & la seconde les sept autres, qui concernent le prochain.

Les Talmudistes, & après eux Postel dans son traité *De Phœnicum litteris*, disent que le *Decalogue*, ou ces dix Commandemens étoient gravés d'outre en outre sur les Tables que Dieu donna à Moïse, & que néanmoins le milieu du σ , *mem* final, & du ψ , *samech*, demuroit miraculeusement suspendu sans tenir à rien. Voyez la Dissert. sur les Médailles Samarit. imprimée à Paris en 1715. Ils disent encore que le *Decalogue* étoit écrit en lettres de lumière, c'est-à-dire, lumineuses & brillantes.

DECALQUER. v. a. Tenir de Peintre & de Graveur. Tirer une contre-épreuve d'un dessin. On pose pour cela un papier blanc dessus, & on le frote avec quelque chose de dur, afin de lui faire recevoir l'impression. Voyez ci-devant CONTRE-ÉPREUVE.

DECAMERIDE. f. m. *Decameris*. Ce mot, qui veut dire dixième partie, est employé par M. Sauveur, dans son *Traité des principes d'Acoustique*, pour désigner, mesurer, connoître les intervalles & les rapports des sons.

Il divise l'octave en quarante-trois parties, qu'il appelle *Merides*, & chaque *Meride* en sept parties qu'il appelle *Eptamerides*, & enfin chaque *Eptameride* en dix autres parties, qu'il appelle *Décamerides*. Ainsi l'octave se trouve divisé en 3010. parties, par le moyen desquelles on peut exprimer les rapports de tous les intervalles de la Musique.

Ce mot *Décameride* vient de *déca*, dix, & de *μῆρις*, *pars*, *partie*, *portion*.

DECAMÉRON. f. m. Ouvrage qui contient les actions, ou les entretiens de dix journées. *Rerum per dies decem gestarum aut declarum narratio*. Le *Décaméron* de Boccace contient cent Nouvelles racontées en dix Journées.

DECAMPEMENT. f. m. Action de quitter un camp, pour en aller occuper un autre. Voyez CAMP. Le *décampement* se fit avec précipitation.

DECAMPER. v. n. Lever le camp, quitter le camp pour en aller occuper un autre. *Castra movere*. C'est le plus souvent la nuit qu'on *décampe*, quand on est près des ennemis.

On dit figurément dans un discours ordinaire, qu'on a fait *décamper* quelqu'un lorsqu'on lui a fait quitter la place, qu'on l'a mis en fuite, *Ejicere*, *expellere*. Dès qu'il a su qu'on avoit décrété contre lui, il a *décampé*. *Excedere*, *evadere*.

DECAMYRON. f. m. C'est le nom d'un cataplasme dont il est parlé dans Oribase, auquel on a donné ce nom, parce qu'il est composé de dix aromates différents. De *déca*, dix, & *μύρον*, onguent. Voyez en la composition dans le Dict. de James.

DECAN. Royaume de l'Asie, dans la presqu'île de l'Inde deçà le Gange. *Decanum*, *Decanum Regnum*. Le *Decan* est borné au midi par le Royaume de Bishnagar, au couchant par l'Océan Indien, au nord par les Etats du Mogol; au levant les montagnes de Gate le séparent du Royaume de Golconde. Marty dit que la Capitale est Visapour; & le P. Carrou, dans son *Histoire générale du Mogol*, dit que c'est Oramgabad.

DECAN. f. m. *Decanus*. Les *Décans* étoient de petits Officiers sous le Chambellan de l'Empereur de Constantinople, qui commandoient chacun à neuf autres.

Tome III.

CHASTELAIN. Ce n'étoit pas seulement à la Cour que ce mot étoit en usage; on appelloit à l'armée *Decan* un soldat qui commandoit à dix autres (Nous disons Dixainier, ou Dizainier) dans les Monastères, un Moine qui avoit soin de dix autres; dans les grandes Eglises, un Prébendé, ou Chanoine, qui en avoit dix à sa charge, & qui étoient ordinairement dix Prêtres, d'où vient que ce *Decan* passoit pour Archevêque. Dans la division d'un Evêché, un Prêtre qui avoit inspection sur dix Cleres, ou dix Paroisses, étoit aussi *Decan*. C'est ce que nous appelons Doyen rural, quoiqu'à présent ils ne soient pas restreints à dix Paroisses, mais qu'ils en aient souvent plus ou moins. Sur les *Décans* militaires, voyez Végèce, L. II. C. 8. & sur les *Décans* Monastiques, S. Augustin, *De Moribus i. ccl. Cath. L. I. C. 31*. Il y a dans le Code un titre *De Decanis*. S. Jean Chrysostome, hom. 13. sur le Ch. VII de l'Épître aux Hébreux, & S. Ambroise, L. V. ép. 35. parlent aussi des *Décans*.

Constantin fit à Constantinople un corps de 950 personnes ou familles prises de divers métiers, qu'il donna à l'Eglise cathédrale, en les déchargeant de toutes sortes d'impositions pour qu'ils rendissent gratuitement aux morts les devoirs de la sépulture, particulièrement aux pauvres. On les appelloit *Decani* & *Leviticarii*, peut-être parce qu'ils étoient divisés par dizaines, dont chacune avoit une bière, ou litière pour porter les corps. On croit que ce sont ceux que l'on commença sous Constance à appeler Copiates, c'est à dire, des Cleres destinés au travail; car on leur donne ordinairement rang parmi les Cleres, même avant les Chantres. On les a aussi nommés fossoyeurs à cause qu'ils avoient soin de faire les fosses pour les morts. Il paroît par une loi de l'an 537. qu'il y avoit à Rome de ces Copiates: on le voit de même des Gaules sous Honorius. Mais leur nom qui est tout Grec, fait juger qu'ils venoient originairement de l'Orient, & peut-être de l'établissement que Constantin en avoit fait dans sa nouvelle ville. TILLEM.

Ce nom vient de *Decanus*, dérivé de *decem*, dix. Et quoique de *Decan* nous ayons fait *Doyen* en François, on croit cependant que, quand il s'agit de ces Offices anciens, tant Ecclesiastiques que Civils, on fait bien de dire *Decan* à l'exemple des Auteurs cités ci-dessus, & non pas *Doyen*, l'usage a attaché une signification particulière au mot *Doyen*, qui ne conviendrait pas à ces autres Officiers. Ce s'entend l'Abbé de la Trappe en a usé autrement au Chapitre XXI. de la Règle de S. Benoit, où il est traité des *Décans* des Monastères que cet Abbé appelle Doyens.

DECANAL, ALE, adj. Qui appartient à un Décanat. *Decanalis*, e. Chez les Barthélemites tous les ans le Président du consentement de l'Ordinaire, doit s'assembler avec tous les supérieurs du district *decanal*, pour traiter des affaires qui regardent l'Institut. P. HELIOT, Tome VIII. C. 6.

DECANAT. f. m. *Decanat* & Doyenné sont la même chose & signifient la dignité, la qualité de celui qui est Doyen d'un Corps ou d'une Compagnie; mais il faut distinguer les Corps ou Compagnies Ecclesiastiques, comme un Chapitre, un Monastère, & les Corps ou Compagnies civiles & politiques, comme un Présidial, un Parlement, un Conseil, &c. Dans les Compagnies Ecclesiastiques on dit communément Doyenné, & en quelques endroits seulement *Decanat*. Dans les Compagnies civiles ou politiques on dit toujours *Decanat*, & jamais Doyenné. Ainsi on ne dira point le Doyenné du Conseil, le Doyenné du Parlement, &c. mais le *Decanat* du Conseil du Roi, le *Decanat* du Parlement, &c. On parvient au *Decanat* du Parlement par Antiquité. Il y a eu une grande question sur le *Decanat* du Conseil, savoir si les Conseillers d'Etat ordinaires pouvoient prétendre au *Decanat* du Conseil à l'exclusion des Conseillers fémestres, si le plus ancien Conseiller d'Etat ordinaire doit être Doyen du Conseil préférablement à un Conseiller fémestre, quoiqu'il soit dans le Conseil avant le Conseiller ordinaire. Le Conseiller ordi-

R

naire disoit que le Conseil du Roi est ordinaire & perpétuel, qu'ainsi la fonction de Doyen devant être continuée pendant toute l'année ne peut être remplie par un Conseiller d'Etat sémestre dont la fonction est bornée à six mois seulement; qu'un Conseiller sémestre ne peut se prévaloir de ce qu'il est plus ancien dans le Conseil, parce que la prérogative que donne la date de la réception n'a lieu que quand il y a parité de droit entre les Officiers. Le Conseiller sémestre répondoit que le *Decanat* du Conseil est donné à l'ancienneté, qu'ainsi le Doyen des Conseillers d'Etat est toujours le plus ancien: que l'intention du Roi n'a point été d'exclure du *Decanat* les Conseillers sémestres, qu'ils sont en parité de droit avec les ordinaires, puisque le Conseiller sémestre précède au Conseil & en particulier le Conseiller d'Etat ordinaire qui est plus jeune que lui. Le Roi par un Arrêt du 9 Décembre 1685. ordonna que le Conseiller sémestre & l'ordinaire qui disputoient le *Decanat*, seroient Doyens du Conseil pendant six mois chacun, mais qu'à l'avenir le *Decanat* venant à vaquer, le plus ancien des Conseillers d'Etat, fût-il sémestre, y fera admis, & que s'il étoit sémestre, il fera ordinaire du jour que le *Decanat* aura vaqué. Un Ecclésiastique peut posséder le *Decanat* du Conseil. *Decanatus, Decani munus, officium.*

Jusqu'ici on n'avoit pu parvenir au *Decanat* du sacré Collège que l'on ne se trouvoit actuellement à Rome, lorsqu'il venoit à vaquer; mais en 1724. le Pape Benoît XIII. fit un Décret en date du 7 Septembre par lequel il déclare que le *Decanat* du sacré Collège venant à vaquer, dans la suite il sera donné au plus ancien Cardinal de promotion, quand même il seroit pour lors absent de Rome, pourvu qu'il soit actuellement dans son Diocèse.

DECANAT se dit aussi de la durée du temps de cette dignité pendant son *Decanat*.

DECANAT, chez les Barthélemites se dit d'une maison ou d'un district gouverné par un Supérieur. Les Supérieurs des *Decanats* font exécuter dans leurs propres Maisons les réglemens faits dans leurs assemblées. P. HÉLYOT, *Tome. VIII. C. 16.*

DECANISER. v. n. Terme de Palais. Tenir la place, & faire les fonctions de Doyen. *Decanum agere.* Tous les jours les Conseillers-Clercs du Parlement président & *Decanisent* en l'absence des Présidens.

DECANISER, se dit aussi des Docteurs de Sorbonne qui sont assez avancés en âge pour être Doyens aux examens particuliers des Bacheliers & Licenciés.

DECANONISER. v. a. Ôter de dessus le catalogue des Saints. Un Moine, nommé Fra Matthio, si j'ai bonne mémoire, fut quasi aussi-tôt *decanonisé* que canonisé, en la ville de Venise, il y a environ treize ans. Henri Etienne, *Apol. pour Hérodote; ch. 39. 10. 3. p. 357. de l'Edit. de la Haye, 1735.*

DECANTATION. f. f. Terme de Chimie. C'est l'action par laquelle on verse quelque liqueur, en inclinant doucement le vaisseau par son goulot, ou *canthus*, d'où ce mot est dérivé. *Infusio.*

DECANTER. v. a. Terme de Chimie. Verser doucement par inclination la liqueur qui s'est clarifiée d'elle-même, par le dépôt qui s'est fait au fond du vase où elle est contenue. *Infundere, decapulare.*

DECAPER. v. a. Terme de Chimie. C'est ôter le vert de gris ou la rouille du cuivre. Après avoir *decapé* le cuivre avec de l'eau forte. *Mém. de l'Ac. des Sciences 1742. p. 84.*

DECAPITATION. f. f. Action de décapiter. Ce mot nous manque. Celui de *decollation* n'est en usage qu'en cette phrase: la *decollation* de S. Jean, pour dire un tableau où est peinte la tête de S. Jean-Baptiste qu'on a décollé, ou la Fête qu'on fait en honneur de son martyre. FUR. Sur la *decapitation* de François de Thou avec son ami Cinq-Mars, on peut consulter Bayle à l'article de Louis XIII. rem. R. au second *alinea*. Gui Patin y est relevé au sujet de ce qu'il dit dans ses lettres touchant le prétendu motif de vengeance du Cardinal de Richelieu.

La *decapitation* est le supplice des Gentilshom-

mes qui n'ont pas commis de crime dérogeant. Les Astrologues prétendent que la *decapitation* est ordinairement l'ouvrage de Mars, pour peu que son influence, portée d'elle-même au mal, soit rendue plus malfaisante. S. AUBIN, *Decapitation* signifie en Chimie l'action de décapiter.

DECAPITER. v. a. Couper la tête à quelqu'un par ordre de Justice. *Aliquem securi ferire, alicujus caput à cervicibus abscindere; à cervicibus revellere, decollare.* En France on *decapite* les Nobles qui ont mérité la mort, & c'est un supplice qui ne déroge point à la Noblesse. Il fit pendre les uns, & *decapiter* les autres. ABLANC. La raison pourquoi les Saints qui ont été *decapités*, sont représentés portant leurs têtes dans leurs mains, n'est pas qu'ils les y aient reçues, comme le peuple mal instruit se l'imagine; c'est qu'on a voulu marquer par-là le genre de mort qu'ils avoient souffert, & que le tronc seul d'un corps auroit trop choqué la vue. MÉNAGE. Un Ambassadeur de France à Constantinople fit voir à l'Empereur des Turcs, Mahomet II, un chef de S. Jean très-bien représenté. Le Grand Seigneur n'y trouvoit d'autre défaut, sinon que le Peintre n'avoit pas observé que quand un homme est *decapité*, la peau se retire un peu en arrière; & afin d'en convaincre l'Ambassadeur, il fit sur le champ *decapiter* un homme, & apporter la tête; voilà une barbare exactitude, & une cruelle autopsie. CATHERINOT, *Traité de Peinture.* *Decapiter* n'est pas si usité que *couper le cou*, du moins en parlant de choses qui se sont passées de notre temps, mais en fait d'antiquité, en parlant des martyrs, &c. *decapiter* se dit tout autant que *couper le cou*.

DECAPITÉ, ÉE, part. *Capite truncatus.*

DECAPOLIS. *Decapolis.* Petite Province de la Cœléfyrie, en comprenant dans la Cœléfyrie une partie de l'Arabie déserte, comme on le fait souvent, c'est-à-dire, le plat pays qui est entre le Liban, les montagnes de Galaad & le Jourdain; & une partie de la Galilée. Le pays de *Decapolis* étoit à l'Orient du Jourdain, & s'étendoit du nord au midi, depuis le Liban, ou plutôt l'Antiliban, jusqu'à la mer de Galilée. Dans l'usage ordinaire j'ai souvent oui-dire *Decapole*; on dit Pentapole; néanmoins tous nos Traducteurs du Nouveau-Testament, tant anciens que modernes, dans S. Mathieu, IV. 25. & dans S. Marc, V. 20. VII. 31. & Pinet, dans sa Traduction de Pline, &c. disent toujours *Decapolis*, & non point *Decapole*.

Ce nom fut donné à cette contrée par les Grecs depuis l'Empire d'Alexandre. Il vient de *δέκα*, dix, & *πόλις*, ville, & ce pays fut ainsi nommé, à cause de dix villes principales qu'il renfermoit; mais les Auteurs ne conviennent pas du nom de ces dix villes, ni de leur situation. Eusebe dans son Onomasticon, les place au-delà du Jourdain, & en effet Joseph y en met aussi une partie en deçà. C'est une remarque de M. Simon sur S. Marc, V. 20. qui est très-vraie, comme il paroît par le même Evangéliste, VII. 31. cité ci-dessus. Pline décrit le pays de *Decapolis*, *Hist. Nat. L. V. C. 18.* & dit que tout le monde ne convient pas sur ces villes. Celles, dit-il, dont le plus grand nombre convient, sont Damas, Opatos, Philadelphie, Raphana, Nyfa, ou Scytopolis, Gadara, Hippodion, Pella, Galasa & Cantha. Bochar en nomme d'autres; & il les met toutes dans la Galilée, en quoi il se trompe, dit très-bien M. Simon. Les Hébreux disent que c'est Sephet, Tibériade, Nephtali, ou Cedès-Nephtali, Azor, Césarée de Philippe, Capharnaïm, Bethsaïde, Corozain, Bethan & Joropata.

DECAPROTE. f. m. Officier qui levoit les tributs, ou recueilloit les taxes. *Decaprotus, Decemprimus.* Les *Decaprotés* étoient obligés de payer pour les morts; de répondre à l'Empereur sur leurs biens de la quote-part de ceux qui mouraient. Voyez le Digeste, l. 3. & l. ult. *De Muner. & honor.* Et l. 10. *De pollicitat.* Cicéron les appelle *Decemprimi* dans son

raison *pro Roscio*. Voyez le Dictionnaire de Droit de Calvin.

Ce mot vient de *dix*, dix, & *πρῶτος*, premier; apparemment parce qu'on choisissoit les dix premiers, ou les dix principaux des communautés pour fuir ces levés.

DÉCARGIRE. f. m. Pièce de Monnoie ancienne dans l'Empire de Constantinople. *Decargyrum*. Le *decargyre* s'appeloit autrement majorine, & valoit dix petites monnoies d'argent; & c'est de-là que lui venoit son nom. Ainsi c'étoit la sixième partie de la livre; car il y avoit 60. de ces petites monnoies d'argent à la livre, comme il paroît par la loi I. du Cod. Théod. de *expens. lud.* & la livre étant de douze onces, le *decargyre* en pesoit deux. En supposant que la livre Romaine d'aujourd'hui est la même, mettant l'once Romaine, à 536 de nos grains, comme Gassendi, dans la vie de M. Peyresc; le *decargyre*, qui étoit de deux onces, devoit peser 1072. grains, c'est-à-dire, 14. gros 2. deniers 19. grains selon notre poids; & supposé qu'il fût de même aloi que nos monnoies, & que le prix de l'argent est 31. livres le marc, le *decargyre* valoit 7. l. 8. s. 10. d. $\frac{1}{7}$ de denier.

DÉCARRELER. v. a. Oter les carreaux d'une salle, d'une chambre, *Lateres, laterculos avellere, extrahere*. J'ai fait décarreler ma chambre.

DÉCARRELÉ, ÉE, part.

DECASTYLE, f. & adj. Terme d'Architecture. Qui a dix colonnes de face. Bâtiment qui a une ordonnance de dix colonnes de front. *Decastylus*. Le temple de Jupiter Olympien étoit *decastyle*. Davilers écrit *decastyle* avec un *i* contre l'étymologie, dont on conserve pour l'ordinaire des traces dans les mots propres des Sciences & des Arts. Voy. M. Perrault, trad. de Vitruve l. 3. Davilers t. 2.

Le nom de *decastyle* vient de *dix*, dix, & de *σῶλος*, colonne.

DECASYLLABIQUE. adj. De dix syllabes. Le Traducteur en vers François de *la boucle de cheveux enlevée*, Poème ingénieux de M. Pope, a employé en homime d'esprit les vers *decasyllabiques* qui sont les plus libres, & par conséquent il lui a été plus facile de réussir. *Obs. sur les Ecrits mod. to. 30. p. 230, 231.* C'est ce que M. de Voltaire appelle *dissyllabe* dans le titre de sa Comédie de l'Enfant prodigue; mais ce mot signifiant proprement de *deux syllabes*, il vaut mieux se servir de *decasyllabe*, ou *decasyllabique*, qui n'est pas équivoque, ou écrire au moins *decasyllabique*.

DÉCE. f. m. Nom d'homme. *Decius*. C'est ainsi que nous nommons l'Empereur C. Maffius Quintus Trajanus Decius: nous disons aussi *Trajan Déce*. l'Empereur *Déce* étoit natif de Bubale, dans la Basse Pannonie. Il s'éleva par les armes & par ses services. L'armée Romaine de la Mœsie & de la Pannonie, où l'Empereur Philippe l'avoit envoyé commander, le proclama Empereur l'an 249. *Déce* fut un cruel persécuteur des Chrétiens. Il ne gouverna l'Empire qu'environ 30. mois. Les médailles de *Trajan Déce* sont rares en or, mais communes en argent & en bronze. On dit aussi l'Empereur *Décus*, comme a fait M. de Cordemoy. Quand on parle des autres, qui ont porté en Latin le nom de *Décus*, on conserve communément ce nom Latin dans notre langue; on pourroit cependant dire *Déce*, & les *Déces*. *Decius Junius Brutus. Decius Julius Syllanus*, &c. *Décus* est un prénom de la famille Junia.

DÉCÉDER. v. n. Mourir de mort naturelle. C'est proprement être retranché du nombre des mortels. *Decedere, e vitâ decedere*. Ce mot tient un peu du style du Palais. Cet homme est *décédé* après une année de langueur. *Décéder & trépasser*, ne se dit que de l'homme; *mourir*, se dit à l'égard de tous les animaux.

DÉCÉDÉ, ÉE, part. & adj. Qui est mort. *Mortuus, vitâ junctus*. *Décédé* en sa maison un tel jour. Ce mot est en usage dans tous les billets d'enterremens. Il est un peu vieux.

DÉCEINDRE. v. a. Vieux mot. Oter une ceinture.

DÉCEINT, EINTE, part. & adj. Il se dit de celui à qui l'on a ôté la ceinture ou qui se l'est ôté à lui-même.

DÉCEINTRE. v. a. Voyez *DECINTRE*.

DECINTROIR. f. m. Voyez *DECINTROIR*.

DECELEE. Ancienne ville de Grèce. *Decelia, Deceleia*. C'étoit une des douze villes que Cécrops fonda, ou commença, & que les Lacédémoniens prirent par le conseil d'Alcibiade, lorsqu'il étoit exilé, parce que cette ville étoit fort importante pour le passage de Négrepont en Attique, Du Loir, p. 309.

DÉCELEMENT. f. m. Action de déceler. *Proditio*. On est obligé au *décellement* des secrets qui regardent la vie du Prince ou le salut de l'Etat.

DÉCELER. v. a. Qui se dit des choses & des personnes. Dans sa signification générale, c'est faire connoître ce qui étoit ignoré. On *décèle* un coupable. On *décèle* les vices. *Prodere*.

Mais, suivant la remarque de M. l'Abbé Girard, ce mot considéré relativement à l'idée qui le caractérise & le distingue des autres verbes, *déclarer, découvrir, manifester, révéler*, signifie nommer celui qui a fait la chose, mais qui ne veut pas en être cru l'auteur. *Patefacere, indicare*. Quand on ne veut pas être *décélé*, il ne faut avoir aucun témoin de son action. Voyez aux autres mots les nuances qui les distinguent.

DÉCELE, ÉE, part.

DECEMBER. f. m. Nom d'homme. *December*. Quoique ce nom soit la même chose que *Décembre*, il faut dire *December* quand c'est un nom d'homme, & *Décembre* seulement quand c'est le nom du dernier mois de l'année. Candidus *December* a traduit Appien Alexandrin à la sollicitation d'Alphonse V. Roi d'Arragon, & a écrit avec plus de succès la vie de Philippe Visconti Duc de Milan.

DECEMBRE. f. m. Dernier mois de l'année, dans lequel le soleil entre au Capricorne & fait le Solstice d'hiver, ou plutôt la terre entre réellement au signe du Cancer, opposé au Capricorne. C'étoit le dixième mois de l'année de Romulus. *December*. C'est pour cela qu'il fut appelé *décembre*, de *decem*, dix, *December*; car les Romains commençoient dans les premiers temps leur année par le mois de Mars. Le mois de *December* étoit sous la protection de Vesta. Romulus d'abord lui donna trente jours, Numa le réduisit à 29. & Jules César lui en assigna 31. Les Romains célébroient dans ce mois différentes fêtes, le jour des Kalendes, la fête de la Fortune, qui fut ensuite transportée au mois de Juillet; le jour des Nones, 5^e. la fête de Faune; le 3. devant les Ides ou le onzième du mois, les Agonales; le 13. devant les Kalendes de Janvier, c'est à-dire le 15^e. du mois, les Saturnales; le 15^e. devant les mêmes Kalendes, ou le 18. du mois, les Opales, ou fêtes d'Ops; le lendemain commençoit la fête des Sigillaires; le lendemain des Divales, ou Angéronales, & outre cela un sacrifice à Hercule & à Cérés. Le 21^e. étoit consacré aux Lares, le 22^e. étoient les Larentinales; le 23^e. les Jeux de la Jeunesse, *Juvenales*. On célébroit encore en ce mois une fête appelée *Septimodium*, dont Varron fait mention, *L. V. De ling. Lat.* Le 17^e. de *Décembre* on célébroit la Fête des Saturnales.

Dans le Christianisme ce mois a 31. jours, & l'on y célèbre l'Avent & la Fête de Noël. L'année en bien des endroits a commencé dans ce mois.

DECEMMENT. adv. D'une manière décente. *Decenter, decorè*. On est scandalisé de voir un Prêtre qui n'est pas vêtu *décemment*. Vous ne croyez pas être logés *décemment*, si vous ne joignez à la propriété le luxe & la magnificence. FLECH.

DECEMPÈDE. f. f. Terme d'Histoire ancienne. Instrument dont les Anciens se servoient pour mesurer. Règle de dix pieds. *Decempeda*. La *decempede* étoit un instrument à arpentier les terres, une perche longue de dix pieds, d'où elle a pris son nom, & en Grec *δέκαπαις*. *Vigenero, Annot. sur Titc-Live*, 1514. Les Architectes s'en servoient aussi pour donner aux bâtimens & à leurs parties les grandeurs & les proportions convenables. Horace, *L. II. Od. 13. v. 14.*

se plaignant de la magnificence des bâtimens de son siècle, dit qu'il n'en étoit pas ainsi au temps de Romulus & de Caton, & qu'on ne voyoit point alors dans les maisons des particuliers, des portiques mesurés avec la *decempeda*, & tournés au Nord pour prendre le frais. Saumaise sur Solin, p. 383. parle de la *decempeda*.

Ce nom vient de *decem*, dix, & *pes*, *pedis*, pied.

Les Encyclopédistes conservent le nom latin & le font masculin. Le *decempeda* étoit une verge ou règle divisée en dix pieds.

DECENVIR. s. m. Magistrat des Romains, qui fut créé avec autorité souveraine pour faire des loix au peuple. *Decenvir*. Il fut ainsi appelé parce que ce pouvoir fut attribué à dix personnes ensemble. On déféra aux *Decenvirs* toute la puissance qu'avoient eue les Rois, & après eux les Consuls. Un seul d'entr'eux avoit les honneurs, & les marques de l'autorité, & les autres ensuite tour-à-tour, pendant l'année que duroit le *Decenvirat*. Les *Decenvirs* dressèrent la Loi des Douze tables, qu'on appela les loix *Decenvirales*, en quoi consistoit d'abord tout le Droit Romain. L'an 302. les Consuls Appius Claudius Crassinus & T. Genucius Augurinus furent contraints d'abdiquer, & on créa les premiers *Decenvirs*. L'année suivante dix autres leur succédèrent; l'an 304. ils voulurent continuer, mais le peuple se souleva. On les fit abdiquer, & l'on reprit des Consuls. Les débauches d'Appius Claudius Crassinus, qui avoit été un des Consuls qu'on avoit fait abdiquer deux ans auparavant, & que l'on avoit fait depuis trois fois premier *Decenvir*, en furent la principale cause. Tite-Live, L. III. Denys d'Halicarnasse, L. X. Florus, L. I. C. 24. Cicéron, L. I. de *finib.* en rapportent l'histoire.

Il y eut aussi des *Decenvirs* militaires, & en différentes occasions on créoit des *Decenvirs*, pour régler & conduire certaines affaires; de même qu'à présent on fait des Bureaux, on nomme des Commissaires, pour certaines affaires. Ainsi il y avoit des *Decenvirs* pour conduire une colonie, des *Decenvirs* pour faire préparer & présider aux festins que l'on faisoit de temps-en-temps à l'honneur de Jupiter & des autres Dieux; des *Decenvirs* pour avoir soin des sacrifices; c'étoient eux qui gardoient les livres des Sibylles; & quelquefois ce n'étoient que des Septenvirs, ou des Triumvirs, c'est-à-dire, que c'étoient des Commissaires que l'on créoit pour ces choses, & que l'on nommoit *Decenvirs*, Septenvirs, Triumvirs, ou Duumvirs, selon qu'ils étoient dix, sept, trois, ou seulement deux, Voyez encore **QUINDECENVIR**. Voyez aussi Vigenere dans ses Notes sur T. L. p. 1570. 1653. Cet Auteur écrit toujours au pluriel *Decenvires*; mais mal. Comme on ne dit point au singulier *Decenvire* mais *Decenvir*, il faut dire au pluriel *Decenvirs*, & non pas *Decenvires*.

DECENVIR, est encore un autre Magistrat de Rome. On établit dix Juges, qu'on nomma *Decenvirs*, pour rendre la justice en l'absence du Préteur.

DECENVIRAL, ALE, adj. m. & f. Qui a rapport aux *Decenvirs*. *Decenviralis*, e. Cicéron appelle le corps des *Decenvirs*, le Collège *decenviral*. Les loix *decenvirales*. La puissance *decenvirale*. L'administration *decenvirale* ne prit pas son commencement lorsque l'autorité des Consuls passa entre les mains des *Decenvirs*, car après la mort de Romulus, durant l'interregne, le maniment des affaires que prit alors le Sénat jusqu'à l'élection de Numa, est appelé par Denys d'Halicarnasse, L. II. *decenviral*; parce que les Sénateurs partagés par dixaine commandèrent à tour de rôle, savoir un de chaque dixaine cinq jours de suite, ayant les faisceaux de verges & les Licteurs, ainsi que les Rois. Et cette dixaine étant finie, une autre commençoit. Vigenere, *Annot. sur T. L.* p. 1653.

DECENVIRAT. s. m. Magistrature des *Decenvirs*, ou le temps qu'elle duroit. *Decenviratus*, *Decenviralis* *voteftas*. Exercer le *Decenvirat*. C'est l'an 302.

de Rome que le *Decenvirat* commença. Voyez **DECENVIR**.

DECENCE. s. f. Honnêteté, bienléance qu'on est obligé de garder à l'extérieur dans le geste, dans les habits, &c. Conformité des actions extérieures avec les loix, les coutumes, les usages de la Société dont on est membre. *Decorum*, *decencia*. Il est de la *decence* d'un Ecclésiastique d'avoir un habit long, des cheveux courts. Il est de la *decence* d'être à genoux dans l'Eglise, d'être chapeau bas devant les supérieurs. Les cérémonies de l'Eglise sont édifiantes & vénérables quand on les fait avec gravité & *decence*. FLÉCH. Ecclésiastiques, sages, humbles, retenus, ennemis d'une propreté affectée, & ne voulant que la pure *decence* de leur état. BOURDAL. *Exhort. I. I.* p. 148. Voyez *Decorum*.

DECENNAIRE. adj. m. & f. Qui est de dix, qui procède par dix. *Decennarius*, a, um. L'Arithmétique qui est en usage est *decennaire*, elle procède de dix en dix. M. Leibnitz a voulu changer l'Arithmétique *decennaire* en une Arithmétique binaire.

On ne dit point un enfant *decennaire*, pour dire un enfant de dix ans, *decennis*, quoiqu'on dise un homme sexagénaire & un vieillard septuagénaire.

DECENNAL, ALE, adj. Qui est composé de dix. Qui dure dix ans, ou qui revient tous les dix ans. Magistrature *decennale*. Fêtes *decennales*. Le Tribunal *decennal* de Venise est fort haï dans la noblesse, parce que c'est lui qui connoît de leurs affaires criminelles, & qui les juge avec beaucoup de sévérité. La charge d'Archonte qui étoit perpétuelle, fut réduite à dix ans, & il y eut sept Archontes *decennaux*. LE P. BRUMOY.

DECENNALES. s. f. pl. Fêtes que les Empereurs Romains célébroient tous les dix ans de leur règne par des sacrifices, & par des largesses au peuple. *Decennalia festa*. Auguste fut l'auteur de cette coutume, & ses successeurs l'imitèrent. On faisoit aussi dans le même temps des vœux pour l'Empereur, en lui confirmant l'Empire, & ces vœux s'appeloient aussi des vœux *decennales*, ou *decennaux*. Depuis Antonin Pie, on trouve ces jeux & ces vœux marqués sur les médailles. **PRIMI DECENNALES. SECUNDI DECENNALES. VOTA SOL. DECEN. II. VOTA SUSCEP. DECEN. III.** Ces vœux se faisoient au commencement de chaque dixaine d'années; car sur les médailles de Pertinax qui eut à peine quatre mois d'Empire, on trouve **VOTA DECEN. & VOTIS DECENNALIBUS**, & sur celles de Pupien, dont l'empire ne dura pas deux ans, **VOTIS DECENNALIBUS** aussi.

Struvius, *Antiq. Roman. Syntagma. C. 4. p. 247.* croit que ces vœux avoient pris la place de ceux que les Censeurs avoient coutume de faire au temps de la République pour sa félicité. En effet, on ne les faisoit pas seulement pour le Prince, mais encore pour l'Etat, comme Dion, Liv. VIII. & Pline le Jeune, L. X. ép. 101. le marquent.

Auguste établit cette fête pour conserver l'Empire & l'autorité absolue sans choquer le peuple; car, durant la célébration de cette fête, ce Prince avoit coutume de remettre au peuple toute l'autorité que le peuple rempli de joie, & charmé de la bonté d'Auguste, lui rendoit aussi-tôt.

DECENT, ENTE, adj. Ce qui est dans les termes de la *decence*, selon les règles de l'honnêteté extérieure, conforme aux loix, aux usages, aux coutumes, même aux préjugés généralement reçus. *Decens*. Un Magistrat ne doit aller siéger qu'en habit *decens*. Devant les gens graves, dans les honnêtes compagnies, il faut être en posture *decens*. On le trouve en habit *decens*, composant Lettre Marotique. SARRAS.

DÉCEPTÉ. s. f. Vieux mot qu'on a dit pour tromperie. Il vient du Latin *decipere*, tromper.

DÉCEPTIF, IVE, vieux adj. Trompeur. *Fallax*, *deceptivus*, a, um. Un cœur faux & *deceptif*. MAROT.

DÉCEPTION. s. f. Tromperie. *Fallacia*, *captio*, *fraus*. Il ne se dit qu'au Palais. Cela est fait avec fraude & *déception*.

*Au lieu desquels entrèrent flaterie ;
Déception, trahison, menterie. MAROT.*

DE CE QUE. Espèce de conjonction, qui signifie, Parce que, à cause que. *Eo quod, propterea quod, quia.* Seigneur, je vous rendrai d'éternelles actions de grâces de ce que vous avez fait justice. PORT-R.

DÉCERCLE. EE. adj. Vieux mot qui a signifié, rompu, dont le bord est défait.

DÉCERNER. v. a. Ordonner quelque chose par une délibération de Sénat, d'Assemblée de ville, par autorité publique. *Decernere.* Le Sénat de Rome décernoit le triomphe à ceux qui avoient étendu les bornes de l'Empire. On lui décerna les honneurs divins. VAUG. Le petit triomphe fut décerné à Germanicus. AB. On lui décerna les honneurs funèbres au soir. PATRU. On ne se fert guère de décerner dans les discours familiers, mais seulement dans les discours graves, & dans les livres.

*Et parmi les mortels,
Quelquesfois ceux que l'on encense,
Ne sont que de grands criminels
A qui notre seule ignorance,
Au lieu de châtimement décerne des autels.*

NOUV. CH. DE VERS.

DÉCERNER, se dit aussi des ordonnances & décrets qui se font dans les Conciles, dans les assemblées Ecclésiastiques. Le Saint Concile a décerné que dorénavant les mariages ne se feroient qu'après trois publications de bans.

DÉCERNER, se dit encore en termes de Palais, des décrets qu'on donne en matière criminelle pour arrêter & ajourner personnellement un accusé. La Cour a décerné son décret de prise de corps contre tels & tels. On ne décerne qu'un ajournement personnel contre un domicilié, quand il n'y a ni meurtre, ni mutilation de membres. On dit aussi en termes de Finances, Décerner une contrainte pour le paiement de quelques sommes, & sur-tout des taxes & deniers Royaux. L'Intendant de la Province a décerné une contrainte au bas d'un tel rôle, d'une telle taxe.

DÉCÈS. f. m. Mort. *Mors, obitus.* Il a fait un legs à cette Eglise pour faire prier Dieu pour lui après son décès. Il a fait faire inventaire dans les 40 jours après le décès de sa femme. On stipule plusieurs conditions dans un contrat de mariage en cas du décès de l'un des conjoints. Elle s'est mariée six semaines après le décès de son mari. LE MAIT. Ce mot ne se dit guère qu'en termes de Palais.

Le mot *trépas* est poétique, & emporte dans son idée le passage d'une vie à l'autre. *Mors* est du style ordinaire, & signifie précisément la cessation de vivre. *Décès* est d'un style plus recherché, renant un peu de l'usage du Palais, & marque proprement le retranchement du nombre des mortels. Le second de ces mots se dit à l'égard de toutes sortes d'animaux : les deux autres ne se disent qu'à l'égard de l'homme.

Les Encyclopédistes ajoutent à ces remarques de M. l'Abbé Girard, que *décès* & *trépas* ne s'emploient qu'au style simple, & que *trépas* qui est noble dans le style poétique a fait *trépassé* qui ne s'emploie point dans le style noble.

Le *trépas* ne présente rien de laid à l'imagination ; il peut même faire envisager quelque chose de gracieux dans l'éternité. Le *décès* ne fait naître que l'idée d'une peine causée par la séparation des choses auxquelles on étoit attaché. Mais la *mort* présente quelque chose de laid & d'affreux.

Ce mot vient de *decessus*, dérivé de *decidere*, s'en aller, se retirer.

DÉCEVABLE. adj. de t. g. Vieux mot qui signifie, Facile à être trompé.

Nicod a employé ce terme que nous avons laissé

abolir, & qui méritoit d'être conservé. Il est à craindre que *décevant* n'ait le même sort.

DÉCEVANCE. f. f. Vieux mot. Déception, tromperie. *Fraus, fallacia, deceptio.*

DÉCEVANT, ANTE. adj. Propre à tromper par quelque chose de spécieux & d'engageant. *Falax.* Le monde n'a que des appas *décevans*. Le calme *décevant* de la mer nous avoit invités à la promenade. Il n'est guère usité, mais il ne laisse pas d'avoir de la grace, sur-tout en poésie.

*Ne t'avons-nous pas vu démasquer la nature,
Pénétrer à travers ses dehors décevans,
Et l'ouvrir toute entiere à tes regards savans ?*

NOUV. CH. DE VERS.

M. Bossuet, à la fin de ses avertissemens, a dit en parlant de M. Patin : Il donnoit tout au raisonnement, & il n'avoit rien alors qui pût l'empêcher d'ouvrir une vaste carrière à ses sentimens, ni de jouir du charme *décevant* qui accompagne naturellement cette liberté. Il n'en est pas moins vrai, comme on l'a dit, que ce mot n'est guère en usage, & que le charme trompeur se dit plus ordinairement que le charme *décevant*. M. Bossuet affectoit quelquefois des mots un peu surannés, qui n'ont pas mauvaise grace, pourvu qu'ils ne soient pas trop fréquens, & qu'ils soient placés à propos, comme *décevant* l'est en cet endroit.

DÉCEVOIR. v. a. *Je décois, je déçus, j'ai déçu, je décevrai, que je décoive, que je déusse.* Tromper par quelque chose de spécieux, d'engageant. *Faltere, decipere.* Il ne faut pas se laisser *décevoir* aux belles apparences. Les hommes se laissent souvent *décevoir* par l'amour propre. Cette fille s'est laissée *décevoir* par l'espérance d'un bon parti. Ses souplesses continuelles ne tendent qu'à nous *décevoir*. GOMB.

DÉÇU, VE. patt. *Deceptus.* Les Anglois *déçus* par le nom de liberté, en ont à la fin détesté les excès. BOSS.

Malgré mes vœux honteusement déçus. RACINE.

Que vous êtes à plaindre étant si fort déçu. CORN.

Vous verrez votre crainte heureusement déçue. ID.

DÉCHAGRINER. v. a. Faire cesser, dissiper le chagrin. Il n'est pas en usage.

*Ce Berger enjoué, ce doux Magicien,
Qui connoît tous les morts des vieux temps & du sien ;
S'en va jusqu'aux Enfers déchagriner les ombres.*

Eglogue de M. Hénault au Furetieriana.

DÉCHAÎNEMENT. f. m. Action d'ôter la chaîne à quelqu'un, de lui donner la liberté ; mais il n'est point d'usage dans le sens propre. Au figuré il signifie emportement de colère ; emportement contre quelqu'un en paroles injurieuses. *Immoderata, effrenata maledicendi licentia.* C'est un étrange *déchaînement* que celui des persécuteurs contre les enfans de Dieu. Les fausses prudes tâchent de trouver dans leur modestie forcée, & dans leur *déchaînement* contre toutes les jolies femmes, le dédommagement de leur beauté usée. BELL.

DÉCHAÎNER. v. a. Oter la chaîne à quelqu'un, lui donner la liberté. *Aliquem ex catenâ solvere, catenâ exsolvere.* On *déchaîne* les mâts la nuit, pour garder la maison. On a *déchaîné* ce galérien.

DÉCHAÎNER au figuré, signifie exciter, animer quelqu'un contre un autre. *Exstimulare, commovere aliquem in alium.* Vous avez *déchaîné* contre moi un homme redoutable.

On dit aussi au figuré avec le pronom personnel, se *déchaîner* contre quelqu'un, s'emporter avec violence, en paroles injurieuses, sans garder aucune mesure. *Maledictis conscindere, infœclari.* Cet homme est si violent, qu'il se *déchaîne* par-tout contre moi sans sujet. Se *déchaîner* en invectives.

On dit de même en parlant d'une tempête, que tous les vents sont *déchaînés*.
DÉCHAÎNÉ, ÉE. PART. Il a les significations de son verbe. Il semble que tout l'enfer en cette triste journée fût *déchaîné*. BOURDAL. *Exhort. II. p. 104.*

*Puis un chacun contre moi déchaîné,
 Je fus honni, réprimandé, berne;
 Des malheureux c'est affez le partage.* P. DU CERC.

On dit d'un méchant homme qui ne garde aucune mesure, qui se permet tout, que c'est un diable *déchaîné*. ACAD. FR.

DÉCHALANDER, ou **DÉSACHALANDER**. v. a. Terme de commerce, faire perdre les chalands à quelqu'un. *Emptores ab alicujus tabernâ avertere, alienare, remover.* *Déchalander* un Marchand.

DÉCHALANDÉ, ÉE. PART.

DÉCHALASSER, dans l'Orléanois **DÉCHARNELER**. v. a. Terme de vigneron. Oter les échals des vignes. *Voyez* ECHALAS.

DÉCHALASSÉ, ÉE. PART.

DÉCHANT. f. m. *Discantus*. Terme de l'ancien chant. C'étoit la musique du XII^e siècle & des suivans. Le *Credo* noté à deux parties dans un des Missels du XIII^e siècle en est une preuve. On chantoit encore à Sens ce *déchant* ou musique ancienne sur les O de Noel en 1553. & en cette année le Chapitre d'Auxerre fit une conclusion le 16 Décembre, où il y a *Quelibet carum Antiphonarum cantabitur bis in musicalibus sive discantu & cum organis, &c.* C'étoit ce qu'on appelle aujourd'hui faux bourdon ou contrepont. M. l'Abbé le Bœuf, dans son traité du Chant Ecclésiastique, parle du *déchant* & de son origine. Il y explique aussi tous les changemens que le *déchant* a causés dans le chant Grégorien. Les règles de ce chant ont été écrites en François dès le treizième siècle.

*Il me suffira d'une Messe
 De Requiem haulte chantée
 Au cœur me feroit grand-lyesse
 Se estre pouvoit deschantée.* JEAN REGNIER.

Ce Poète demandoit l'impossible en fait de *déchant*, l'usage n'étoit pas de l'employer aux Messes de *Requiem*, selon les preuves qu'en donne M. l'Abbé le Bœuf dans son *Traité Historique sur le chant Ecclésiastique*.

DÉCHANTER. v. n. Changer d'avis, d'opinion. *Palinodiam canere, mutare sententiam*. Cet homme est maintenant de cet avis; mais quand il aura approfondi cette affaire, il y aura bien à *déchanter*. On l'emploie de même dans quelques phrases familières, pour dire rabattre de ses prétentions, de ses espérances, de sa vanité. Il faudra *déchanter*. Il espère en tirer de grands avantages; mais il aura bien à *déchanter*.

Tu vois qu'à chaque instant il te fait déchanter.

DÉCHAPERONNER. v. a. Terme de Fauconnerie. Oter le Chaperon d'un oiseau de proie, quand on le veut lâcher. *Nudare, exuere accipitrem capitis*.

DÉCHAPERONNÉ, ÉE. PART.

DÉCHARGE. f. f. Action par laquelle on ôte un fardeau du lieu où il étoit. *Oneris detractio*. On le dit en ce sens des bêtes de somme, des charrettes & autres choses sur lesquelles des marchandises sont chargées. Ainsi l'on dit la *décharge* d'un navire, d'un bateau. *Mercium ex navi educlio, in terram expositio*. La *décharge* d'une voiture, d'un coche. Je me trouvai à la *décharge* du coche. Je fus présent à la *décharge* de mes ballors. Le voiturier fit la *décharge* de ses marchandises en tel endroit.

DÉCHARGE & labourage des vins. C'est la fonction des Maîtres Tonneliers-Déchargeurs de vins, à qui seuls il appartient de décharger & labourer les vins qui arrivent à Paris par la rivière, c'est-à-dire, de les sortir des bareaux, & les mettre à port.

En parlant des armes à feu *décharge* se dit de l'ac-

tion de tirer, faire partir le coup. La sentinelle fit sa *décharge* & se retira. La *décharge* des machines de guerres. *Balistarum emissio*.

Dans cette acception ce mot est employé comme synonyme de canonnade & mousquetterie pour exprimer plusieurs coups de canon ou de mousquet tirés à la fois. *Voyez* ces mots. Nous essayâmes une furieuse *décharge*. La *décharge* du canon & de la mousquetterie.

Il est aussi synonyme de salve, c'est-à-dire qu'on s'en sert pour désigner plusieurs canons ou mousquets qu'on tire en même temps en certaines occasions, soit pour faire honneur à quelqu'un, soit dans une réjouissance. *Voyez* SALVE.

DÉCHARGE de coups de bâton, synonyme de bastonnade. *Fustuarium*. *Voyez* BASTONNADE.

DÉCHARGE. Terme de marine. C'est un commandement de marine qu'on fait lorsqu'on donne vent devant, pour ôter le vent de dessus le hunier de misaine, & le tenir au plus près du vent. *Décharger* les voiles, c'est ôter le vent de dessus pour le mettre dedans.

DÉCHARGE, en termes de Palais, se dit de la quittance, de la libération qu'on donne à un créancier, ou qu'on écrit sur le registre de celui qui étoit commis à la garde de quelque chose. *Décharge* en ce sens est un acte par lequel celui qui étoit engagé à quelque chose, en est quitte. Un débiteur est mal assigné quand il a une *décharge* bonne & valable. La *décharge* d'une écrou, d'une minute. La *décharge* d'un Greffier.

DÉCHARGE, se dit aussi d'une libération qu'on obtient par arrêt, ou à l'amiable, de quelque commission onéreuse. *Liberatio*. *Décharge* en ce sens est un acte par lequel celui qui étoit chargé de quelque chose, en est déchargé. Il a obtenu la *décharge* de cette tutelle, on a nommé un autre Tuteur; la *décharge* de ce recouvrement qui étoit dangereux.

DÉCHARGE, signifie aussi, ordre, pouvoir, précaution que l'on prend, lorsqu'on fait les affaires, ou qu'on exécute les commandemens d'autrui, afin d'éviter les affaires, les poursuites, ou, s'il y en a, afin qu'elles retombent sur celui par les ordres duquel on agit. *Per scripta negotii gerendi facultas, auctoritas*. Il ne faut pas faire une enchère sans une procuration spéciale, c'est une *décharge*, une sûreté.

DÉCHARGE, se dit aussi d'un jugement qui déclare un accusé pleinement absous du crime qu'on lui imputoit. Un hors de Cour n'emporte pas la *décharge* de l'accusé. *Purgatio, Liberatio*. Cet accusé a obtenu la *décharge* des crimes qu'on lui imputoit, tous les témoins qu'on lui a confrontés ont été à sa *décharge*. Ici *décharge* signifie le témoignage que les témoins portent en faveur de l'accusé, les choses qui vont à le justifier. C'est en ce sens que l'Ordonnance veut que les témoins soient ouïs, tant à charge qu'à *décharge*.

On dit en Fauconnerie, la *décharge* d'un héron, *vomitus*, lorsqu'il vomit en fuyant tout ce qu'il a goulument avalé, afin de se rendre par ce moyen plus léger en sa fuite.

DÉCHARGE, se dit aussi d'un *cabiner*, ou d'un lieu proche de soi pour y serrer les meubles ou autres choses qui incommode, dont on a souvent affaire, & qui empêchent qu'on ne tienne une chambre propre. *Receptaculum*. Ce petit cabinet sert de *décharge* à cet appartement.

DÉCHARGE, en charpenterie, est une pièce de bois posée obliquement dans l'assemblage d'un pan de bois, ou d'une cloison pour soulager la charge. *Postis lignis obliquè positus*.

DÉCHARGE, en Serrurerie, est dans une porte de fer une grosse barbe posée obliquement en manière de traverse pour entretenir les barreaux, & empêcher le chassis de sortir de son équerre. *Postis ferreus obliquè positus*.

On fait des *décharges* au-dessous des portes, & quelquefois au-dessous des fenêtres, pour les soulager, & les décharger d'une partie du poids qui est au-dessus. Ces *décharges* sont de deux sortes: les unes

font faites en fronton angulaire , & consistent en deux pièces de bois qui se joignent en pointe par le haut , & dont chacune a par-en-bas un bout posé sur le piédroit de la fenêtre ou de la porte : les autres font faites en arc de voûte , & portent de même sur le piédroit de la porte ou de la fenêtre.

☞ **DÉCHARGE**, en Orféverie, est un poinçon qui s'applique sur les ouvrages, quand ils sont finis, qui marque que les droits imposés sur lesdits ouvrages ont été payés.

☞ **DÉCHARGE**, en parlant de l'endroit par où les eaux s'écoulent. C'est en général un endroit, un trou, une rigole, un conduit, &c, par où les eaux se déchargent. *Emissarium, effluvium*. Cette fontaine a sa *décharge* en tel endroit. *Décharge* d'un lac. *Emissarium lacus*. Le trou, la *décharge* d'un évier.

DÉCHARGE D'EAU, c'est un nom commun à deux tuyaux dans un regard ou bassin de fontaine, dont l'un avec soupape sert à décharger ou faire écouler entièrement l'eau quand on veut vider le bassin. L'autre est soudé au bord du regard ou bassin, & sert à régler la superficie de l'eau à une certaine hauteur. *Tubus per quem aqua defluit*. *Décharge* de fond, *décharge* de superficie.

☞ On dit en ce sens la *décharge* des humeurs, pour dire l'écoulement des humeurs du corps humain. *Humorum defluvium*.

☞ **DÉCHARGE**, est encore synonyme de soulagement dans certaines occasions. *Levamen, levamentum*. La réduction des rentes est une *décharge* pour l'État, est souvent une charge pour les particuliers. Ses deux filles se sont fait Religieuses, c'est une *décharge* pour sa famille.

On dit en ce sens la *décharge* de la conscience pour dire l'acquiescement. Voyez ce mot. Je fais cela pour la *décharge* de ma conscience.

DÉCHARGEMENT, f. m. L'action par laquelle on décharge. Ce mot n'est en usage que dans les ports, dans la Marine, & se dit des effets que l'on débarque & qui forment la cargaison du vaisseau.

DÉCHARGEUR, f. m. Terme de Tisserand en toiles. C'est un cylindre, ou pièce de bois ronde, autour de laquelle on roule la toile qui est faite, & que l'on leve de dessus la poirinière. C'est une espèce d'enfuble.

DÉCHARGER, v. a. Oter le fardeau, diminuer la charge qui pèse sur quelque chose. *Exonerare, onus eximere*. Les marchands jettent leurs marchandises en mer pendant la tempête pour *décharger* le vaisseau. On dit de même *décharger* un crocheteur, un cheval, &c. Oter le fardeau qu'il porte.

☞ En termes de jardinage, *décharger* un arbre, en retrancher quelques branches, quand il est trop chargé de bois. *Exonerare*.

On dit proverbialement *décharger* son ventre, le soulager par quelque évacuation. La bêteine *décharge* le cerveau, le dégage des humeurs qui l'incommode. *Décharger* la masse du fang.

On dit aussi proverbialement *décharger* le plancher, pour dire s'en aller, se retirer.

DÉCHARGER un fusil, un pistolet, &c, c'est le tirer, faire partir le coup. *Emittere, displodere* : ou bien c'est en ôter la charge avec un tire-bourre. Voyez ces mots.

DÉCHARGER un coup de poing, de bâton, &c, donner de toute sa force un coup, &c. *Pugnum impingere*. On dit aussi *décharger* un coup de fusil, le tirer. On dit aussi que les Charpentiers *déchargent* les poutres par le moyen des poinçons, arc-boutans, & autres moyens qui les soulagent, quand elles ont trop de portée, ou portent un trop grand fardeau. On appelle aussi dans un pan de charpente, des poteaux de *décharge*, des poteaux inclinés qui arc-boutent & qui soutiennent les autres. *Postis obliquè positus*.

Ce mot vient du Latin *discargare* ou *discaricare*. Du CANG. PAPEBROCH. Ce dernier *discaricare* se trouve dans la vie de Saint Médard par Venantius Fortunatus, contemporain de Grégoire de Tours. *Act. SS. Junii, T. II. p. 80. E. 81. E.*

DÉCHARGER, se dit au figuré dans le même sens. *Exonerare*. Pour *décharger* sa mémoire, il faut écrire ses affaires sur un agenda. *Décharger* sa conscience, faite une chose à laquelle on est obligé en conscience. C'est dans le sein de ses amis qu'il faut *décharger* son cœur; déclarer avec franchise les sujets de plainte, de chagrin, &c. *Décharger* sa colère sur quelqu'un, lui en faire ressentir les effets. *Iræ effundere*. *Déchargez* mon cœur de l'ennui que vous lui donnez. VOIT. Rien ne peut *décharger* de l'obligation de restituer, quand on le peut. On ne peut *décharger* les hommes de l'obligation d'aimer Dieu. Il alla *décharger* sa douleur dans le cœur de ses filles. Mad. l'HERITIER.

DÉCHARGER, en termes de Palais, signifie aussi déclarer quitte, délivrer d'une demande, d'une dette, d'une taxe, d'une obligation qui est onéreuse. *Liberare, eximere*. Un Tuteur n'est point *déchargé* d'une tutelle, qu'il n'ait rendu compte, & payé le reliqua. Il faut prouver sa noblesse, son exemption, pour être *déchargé* des tailles. Il a payé cent écus sur cette obligation, il en est *déchargé* d'autant. En ce même sens on dit, *décharger* un registre, une grosse, une minute d'un contrat, pour dire, en écrire la *décharge*, en mettre la quittance au bas, au dos, à la marge.

DÉCHARGER, signifie aussi absoudre. *Abolvere, purgare, extra culpam ponere*. Il a été *déchargé*, renvoyé quitte & absous de l'accusation qui avoit été intentée contre lui. Cette sentence l'a *déchargé* pleinement de l'accusation. DE SACY. Ces termes, *décharge* de l'accusation, contenus dans un jugement rendu en matière criminelle, déclarent l'accusé pleinement absous du crime dont il étoit prévenu; de manière que cette *décharge* en dissipe toute l'idée, & anéantit tous les indices. En quoi cette prononciation est bien différente de celle qui met hors de Cour.

DÉCHARGER, se dit aussi des dépositions des témoins, ou complices, qui tendent à cette absolue. Tous ceux dont on le croyoit complice l'ont *déchargé* à la mort. *Liberare culpâ*. Les témoins à la confrontation se sont dédités, l'ont *déchargé*.

En termes de Marine, *décharger* les voiles, c'est ôter le vent de dessus pour le mettre dedans; c'est lorsqu'elle est coiffée la changer de situation, en lui faisant prendre le vent en dedans, soit qu'on la revente du même bord, ou du bord opposé. *Décharger* le petit hunier, c'est ôter le vent de dessus le hunier de misaine, & le tenir au plus près du vent.

DÉCHARGER. Terme de Manufacture de lainage. C'est ôter le trait, après avoir fait aller & venir le peigne droit sur le gauche, & le gauche sur le droit.

DÉCHARGER ET LABOURER DES VINS. C'est les tirer hors des bateaux, & les mettre à terre.

DÉCHARGER la pierre de dessus les bois. Terme de Carrier. C'est la faire tomber de dessus les étais, avec lesquels on la soutient, à mesure qu'on la soulève.

DÉCHARGER, avec le pronom personnel, signifie, Mettre sur autrui une charge, le soin de quelque chose. *Curam rei alicujus in aliquem transferre*. Les grands Seigneurs se *déchargent* du soin de leurs affaires sur leurs Ministres, sur leurs Intendants.

DÉCHARGER, signifie aussi, s'excuser. *Purgare se, culpam in alium refundere*. On l'accusoit d'une telle faute, mais il s'en est *déchargé* sur les Commis, sur les Clercs.

SE DÉCHARGER, se dit aussi de l'écoulement des eaux. *Influere, exonerare se, exundare*. Le Nil se *décharge* dans la Méditerranée par sept embouchures; la Marne se *décharge* dans la Seine. Le bassin de cette fontaine se *décharge* dans cet étang. Les eaux de cette maison se *déchargent* dans la cour de ce voisin.

SE DÉCHARGER, se dit aussi des couleurs, quand elles perdent leur première vivacité. *Remittere*. Il faut prendre le gris fort brun, il se *décharge* toujours assez.

On dit aussi que le temps se *décharge*, quand il pleut après que le ciel est demeuré long-temps couvert. *Pluere*.

DÉCHARGE, ÉE. PART.

On dit dans le Manège, qu'un cheval est bien *déchargé*, qu'il a la taille *déchargée*, qu'il est *déchargé* d'encolure, pour dire, qu'il n'a point le cou trop chargé de graisse, qu'il l'a menu & droit. *Gracilis*.

On le dit aussi des personnes qui sont d'une taille déliée & ailée.

DÉCHARGÉ, ÉE, adj. Terme de Blason. Armes *déchargées* est le contraire d'armes chargées, & une espèce des armes diffamées. Ce sont des armes auxquelles on a retranché quelque chose en punition d'un crime de celui qui les porte. Voyez DIFFAMÉ.

DÉCHARGEUR. f. m. Officier de ville, commis sur les ports pour décharger les bateaux. Les *Déchargeurs* de vin sont des Tonneliers, qui, après que les Bourgeois ont acheté des vins dans les bateaux, les déchargent & mettent à terre par le moyen de grosses pièces de bois qu'ils appellent *chemins*: car il leur est défendu de passer sur les planches mises par les Officiers Planchéiers. Il y a aussi des *Déchargeurs* d'artillerie qui ont soin de décharger les poutres & les autres munitions.

DÉCHARMER. v. a. Oter un charme à quelqu'un. POMÉY. *Fascinationem ab aliquo amovere, aliquem magicis carminibus illigatum, adstrictum solvere*. Il n'est pas usité.

DÉCHARNELER. v. a. Terme usité dans l'Orléanois, la même chose que *Dechalasser*.

DÉCHARNER. v. a. Oter la chair de dessus les os. *Carne nudare, exuere*. Il a fallu *décharner* l'os pour passer ce *nodus*.

DÉCHARNER, signifie aussi, amaigrir, ôter l'embonpoint. *Macie conficere, tenuare, macilentum reddere, emaciare*. Cette maladie l'a *décharné*.

*Ce vieillard n'a sauvé des ravages du temps
Qu'un peu d'os & de nerfs qu'ont décharné cent ans.*

CORNEILLE.

DÉCHARNER, se dit aussi figurément du style, de la langue, & même des discours entiers, pour signifier, Dessécher, dépouiller d'agrémens & d'ornemens. *Spoliare sermonem lepore suo, sua elegantia*. Il est à craindre qu'à force de raffiner sur la langue, & de la vouloir purger de tout ce qui n'est pas du bel usage, on ne la *décharne* trop. CAIL. Les Sermons de Nestorius sont secs & *décharnés*. DU PIN. Il faut éviter une fausse délicatesse qui *décharne* le discours, & qui lui ôte sa substance & sa solidité. S. EVR.

DÉCHARNÉ, ÉE, PART. Ne se dit guère que dans le sens d'amaigrir. Visage *décharné*.

On dit aussi figurément du style, qu'il est *décharné*. *Sejuna cratio, exsucca*; pour dire maigre, sec.

DÉCHARPIR. v. a. séparer deux personnes qui se battent, qui se tiennent saisis au corps & aux cheveux. *Duos colluctantes, & in fauces invicem involantes divellere*. Ces gens étoient si animés qu'on a eu bien de la peine à les *décharpir*. MOL. ce mot est bas.

DÉCHASSER. v. a. Terme de Tourneur. *Trudere, depellere, detrudere*. *Déchasser* une clef de bois, c'est la faire sortir.

DÉCHAUMER. v. a. Terme d'Agriculture. *Déchaumer* une terre, c'est ouvrir avec la bêche ou la charrue, une terre qui n'a point encore été cultivée. *Arare, aratro primum profcindere*. Liger se sert de ce mot qu'on ne dit point ici.

DÉCHAUSSEMENT. f. m. Terme d'Agriculture, qui se dit de la façon qu'on donne aux vignes & aux arbres lorsqu'on les *déchausse*, ou qu'on laboure & qu'on fume la terre qui est au pied. *Ablaqueatio*.

DÉCHAUSSER. v. a. Oter la chaussure, les bas, ou les fouliers à quelqu'un. Un laquais *déchausse* son maître. *Excalceare*. En Orient c'est un signe d'humilité de se *déchausser* en entrant dans le Temple. On *déchausse* ses éperons quand on va rendre la foi & hommage à un Seigneur.

DÉCHAUSSER des bas, des fouliers, tirer des fouliers, des bas. *Detrahere*.

DÉCHAUSSER se dit en Agriculture des arbres fruitiers

& des vignes qu'on laboure au pied, où l'on met du fumier, ou dont on change la terre, pour leur faire rapporter plus de fruit. On *déchausse* la vigne en hiver dans les pays chauds, pour la faire hiverner, & aux froids on la chauffe, c'est-à-dire, qu'on enterre les brins de sarments pour les préserver du froid. DENYS, P. II. C. I. Quand un arbre est malade, on fait la même opération: on le *déchausse* d'un côté, c'est-à-dire, qu'on fait un petit cercle à son pied, & on en tire la terre, pour visiter les racines, & connoître la cause de la maladie de l'arbre. Cet examen ne se fait point pendant la sève. *Ablaqueare*.

DÉCHAUSSER une dent, terme de Chirurgie, c'est avec un instrument nommé *Déchaussoir*, la découvrir en séparant la gencive d'autour de la dent. *Scalpere*.

On dit que les dents se *déchaussent* quand les gencives sont rongées, soit par la carie, soit par les drogues qu'on emploie pour les nettoyer.

DÉCHAUSSER, se dit aussi en Architecture, des murailles dont les fondemens sont dans l'eau, qui les lave, les dégrade, & les détruit insensiblement. *Suffodere*. Il y a une pile du Pont-au-Change qui est toute *déchaussée*.

On dit proverbialement, qu'un homme n'est pas digne d'en *déchausser* un autre, quand il vaut beaucoup moins que lui. Toutes vos Angéliques ne sont pas dignes de *déchausser* la sans-pareille Caroline. S. EVR. On le dit même des choses. Cette étoffe n'est pas digne de *déchausser* celle que j'ai vue ailleurs. On appelle *ped déchaux*, un homme de néant qui veut paroître quelque chose, & qui n'a pas le moyen d'avoir des fouliers.

DÉCHAUSSÉ, ÉE. PART. Sans chaussure, sans fouliers. *Excalceatus, discalceatus*.

On appelle des Carmes, des Augustins *Déchaussés*, des Religieux Augustins, ou Carmes, qui vivent dans une étroite réforme, & qui ne portent point de chausses, mais seulement des sandales. Il y a aussi des Pères de la Mercy *déchaussés*. Il y a eu des Dominicains *déchaussés* institués par le P. le Quien, des Trinitaires *déchaussés*, & de même pour les filles des Augustines *déchaussées*, des Carmelites *déchaussées*, des Religieuses *déchaussées* de la Mercy, des Trinitaires *déchaussées*. Voyez sur ces Congrégations Religieuses l'*Histoire des ordres Religieux* par le P. Hélyot, P. I. C. 57. 48. 49. 50. P. II. C. 47. 48. 49. P. III. C. 6. 8. 27. 36. Il y a aussi des Frères Mineurs *déchaussés*. On dit plus ordinairement Carmes *déchaux*. On ne dit point Augustins *déchaux*, ou Frères Mineurs *déchaux*, mais Augustins *déchaussés*, Frères Mineurs *déchaussés*. Sur ceux-ci voyez FRÈRE MINEUR.

DÉCHAUSSÉ, ÉE, adj. Les Romains désignoient par cette épithète les pièces qui étoient jouées par les Mimes, parce que ces Acteurs n'avoient point de chaussure, c'est-à-dire, de brodequins.

DÉCHAUSSOIR. f. m. Instrument de Chirurgie, qui est un fer pointu & raillant qui sert à séparer les gencives d'autour des dents qu'on veut arracher. *Dentiscalprum*. Voyez DÉCHAUSSER. On l'ouvre doucement & avec grande circonspection, en se servant du *déchaussoir*, ou du scalpel. DIONIS. Il y a aussi des *déchaussours* pour écarter, séparer les chairs, les membranes, &c. dans la cure des plaies, dans les ouvertures qu'on fait au corps, à l'abdomen, au thorax, à la poitrine, & aux autres parties, pour guérir ou extirper certaines maladies, comme la bubonocèle, la varicomphe, &c. *Scalpellum, scalpellus, scalprum*.

DÉCHAUSSURE. f. f. Terme de Vénérerie, qui se dit du lieu où a gratté le loup, où il s'est *déchaussé*, & où il gîte. *Fovea, lupi cubile*.

DÉCHAUX, adj. m. qu'on écrit aussi sans s. *Déchaussé*, qui n'a point ou qui ne porte point de chausses, ni de bas, quoiqu'il porte des sandales. *Discalceatus*. On ne le dit guère, ou plutôt on ne le dit que des Religieux. Les Carmes *Déchaux*. Tout l'Ordre des Observantins *Déchaux*. CHASTEL. 5 Févr. Voyez DÉCHAUSSÉ qui est plus en usage. p. 150.

DÉCHEANCE. f. f. Terme de Jurisprudence, perte

de quelque droit acquis. *Decessio, diminutio*. Un dévolutaire est obligé de prendre possession, de contester & de donner caution dans l'année de son impétration, à peine de *déchéance* de ses droits. La rébellion d'une ville emporte la *déchéance* de ses privilèges.

DECHEOÏR. On écrit communément comme on prononce, *Déchoir*, v. n. *Je déchois, je dechus, je suis déchu, je décherrai, je décherois, je déchusse*. Au pluriel du présent de l'indicatif il y en a qui disent, *nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient*, & d'autres, *nous déchions, ils déchient*: peut être que la seconde formation n'est point dans l'orthographe, mais seulement dans la prononciation; car il y a des personnes qui prononcent la seconde syllabe de *déchoyons*, &c. comme la première de *croie.it*. Aller en décadence, se détériorer dans son état; tomber dans un état pire que celui où l'on étoit; diminuer en biens, en crédit, en faveur. *Decidere, deficere, imminui*. *Déchoir* de son rang, de sa faveur, de sa dignité, de ses privilèges. Il est *déchu* de sa réputation. Ce malade *déchoit* de jour en jour. Ce Banquier est bien *déchu*, a bien perdu de son crédit. Les Romains étoient tellement nés pour commander, que ce peuple magnanime aimoit autant périr que *déchoir*. S. EVR. Judas *déchut* de l'Apostolat par son crime. PORT-R.

On dit d'un homme avancé en âge qu'il commence à *déchoir*, pour dire que son corps ou son esprit s'affoiblit.

On le dit de même de l'esprit, de l'éloquence, &c. Cet esprit est bien *déchu*, a bien perdu de sa force avec l'âge. Dès que la forme du gouvernement de Rome fut changée, l'on vit *déchoir* l'éloquence. S. EVR. *Deficere, immutari*.

On dit aussi *déchoir* de ses espérances, pour dire, voir ses espérances, ses prétentions trompées. *De spe decidere, spe labi*.

DECHEOÏR, en termes de Marine, signifie, Sortir de la route, ou dériver. *Deflectere, declinare*. Les courans, les flux & les reflux plus ou moins violens, & la variation de l'aiguille sont les causes qui font *déchoir* ou dériver un vaisseau; à quoi il faut que le Pilote prenne garde dans son estime.

DECHEOÏR, en termes d'Agriculture, se dit des blés & des autres biens de la terre, dont la récolte n'est pas si abondante, qu'ils sembloient le promettre. *Minus esse fertile quam spes erat, spem agricolæ fallere*. Les blés sont *déchus* de moitié. Il est fâcheux de voir *déchoir* les vignes de la manière qu'elles font, c'est-à-dire, de voir que les vignes ne donnent pas tant de raisin, qu'elles promettoient d'en donner. LIGER.

DÉCHU, VE. part. & adj. *Lapsus*. La véritable vertu *déchue* une fois, se rétablit difficilement dans une ame abâtardie. S. EVR. Le Roi étoit seul, abandonné, & tellement *déchu* dans l'esprit des siens, qu'il devint l'objet de leur mépris. BOSS.

DÉCHU. Terme de Palais. Un appelant est dit *déchu* de l'appel, quand il laisse prendre un congé par l'Intimé. *Déchu & débouté*, sont deux termes de Palais dont la signification a quelque chose d'approchant: ils diffèrent en ce que *déchu* se dit de l'appel, & *débouté*, de la demande, ou de l'opposition; par exemple, un tel est *déchu* de son appel, un tel est *débouté* de sa demande, de son opposition.

DÉCHET. f. m. Perte, diminution qui se fait sur la totalité d'une substance, soit dans la quantité, soit dans la qualité. Diminution d'une chose ou en elle-même, ou dans sa valeur. *Decessio, imminutio, diminutio*. On ne peut garder du blé en grenier, du vin en cave, sans beaucoup de *déchet*. Il y a toujours quelque *déchet* dans la fonte des métaux. *Intertrimentum*. Il n'y a guère de marchandises auxquelles il n'arrive du *déchet*. *Déchet* du sel, du vin, de l'huile.

DÉCHET. En matière de Gabelle, se dit d'une diminution qui survient au sel en masse, pendant le temps qu'il reste dans le grenier. Le *déchet* ordinaire est réglé à deux minots sur chaque muid de sel vendu &

distribué dans les greniers du Roi. Le *déchet* extraordinaire est celui qui se trouve au dessus des deux minots qu'on accorde pour le *déchet* ordinaire, & que les Grénetiers, Receveurs & Contrôleurs sont tenus de payer en argent, sur le même pied qu'il se vend dans les greniers où ils sont établis. *Ordonn. des Gabelles de 1630*.

DÉCHET. Terme de Marine, signifie *dérive*, biaisement d'un vaisseau qui ne porte pas à la route, & qui le fait aller par un autre thumb de vent que celui par lequel il doit aller. *Declinatio, deflexus*. Il est de la prudence d'un bon Pilote de donner plus ou moins de *déchet* à la route. Par exemple, si un vaisseau veut faire voile au Nord, & qu'il soit dans un parage où l'aiguille décline au Nord Est de cinq à six degrés, & que les courans portent aussi au Nord-Est; il faudra que ce vaisseau, pour faire le Nord, & s'empêcher de *déchoir*, gouverne au Nord-Ouest, afin que sa route vaille Nord. Mais si l'aiguille varie d'un côté, & les courans portent de l'autre, en sorte que ce qui seroit de *déchet* par les courans, fût ôté par la variation, il faudroit balancer judicieusement toutes choses, en compensant un *déchet* par l'autre.

On dit proverbialement qu'il y a bien du *déchet* sur la filasse, pour dire qu'un homme n'est pas si riche qu'il étoit, ou qu'une succession, ou un emploi ne font pas aussi considérables qu'on pensoit, ou qu'une chose n'a pas réussi comme on l'espéroit.

DÉCHET, se dit aussi au figuré, pour décadence, ou relâchement. L'Eglise voit maintenant avec compassion, & à son dommage, le *déchet* de plusieurs compagnies régulières. HERMANT. Dans ce sens il n'est pas usité.

DÉCHEVELER. v. a. Déranger la chevelure. On ne le dit guere que des femmes. Décheveler une femme, lui arracher sa coëffure, en sorte que ses cheveux soient épars & en désordre. *reticulum, capitis tegmen revellere, capillosque dejicere, disflurbare*. Ces deux femmes se sont déchevelées.

DÉCHEVELÉ, ÉE. part. C'est la même chose qu'échevelé. On peint les furies *déchevelées*, *passis crinibus*, dans un état conforme à la fureur qui les transporte.

*Mainte veuve souvent fait la déchevelée,
Qui n'abandonne pas le soin du demeurant,
Et du bien qu'elle aura fait le compte en pleurant.*

LA FONT.

J'aimerois mieux échevelée.

DÉCHEVÊTRER. v. a. Oter le chevêtre d'une bête de somme. *Jumentum capistro exuere*. Ce mulet s'est *déchevêtré* tout seul.

On dit aussi figurément & bassement, qu'un homme s'est *déchevêtré* d'une méchante affaire où il étoit embarrassé, quand il s'en est tiré, & d'une méchante compagnie où il étoit engagé. *Expedire se ex difficili negotio*.

DÉCHIFFRABLE. adj. de t. g. Que l'on peut déchiffrer ou lire aisément. Cette ancienne écriture n'est pas *déchiffrable*.

DÉCHIFFREMENT. f. m. L'action de déchiffrer, l'art d'expliquer un chiffre, de deviner le sens de ce qui est écrit en caractères différens des caractères ordinaires. *Literarum occultis notis exaratarum explicatio*. Le *déchiffrement* est une chose où l'on ne réussit pas toujours. Il faut avoir un certain génie pour le *déchiffrement* des lettres. Jacques de Gevri a fait un Traité du *déchiffrement* de la langue Françoisé. La Bibliographie est le *déchiffrement* des anciens manuscrits sur l'écorce des arbres, sur le papier & sur le parchemin. SPON. Chaque langue a des règles particulières du *déchiffrement*. Le livre de Gevri contient celles qui sont propres à la langue Françoisé. Les principales sont que lorsqu'un caractère se trouve seul, il faut que ce soit un A, un Y, ou un O, parce qu'il n'y a que ces trois lettres qui fassent un mot à part en François. 2°. Le caractère qui se rencontre le plus souvent dans l'écriture qu'on veut déchiffrer est ordinairement un

E ; car c'est la lettre la plus commune de toutes en notre langue. 3°. Pour connoître un *V*, il faut prendre le caractère qui est toujours précédé d'un certain autre, qui sera le *Q*. 4°. *L'I* se connoit aussi par le moyen du *Q*; car comme *QUE* & *QUI* sont les seuls en notre langue qui, commençant par un *Q*, n'ont que trois lettres, lorsqu'on trouve un mot de trois caractères, dont la première est un *Q*, & dont la dernière n'est pas un *E*, c'est un *I*. 5°. Dans les mots de deux caractères l'un ou l'autre est une voyelle. 6°. Des trois premiers caractères d'un mot l'un est une voyelle. 7°. Les voyelles étant une fois déchiffrées, on connoît aisément les consonnes par la liaison qu'ont ordinairement certaines consonnes avec certaines voyelles.

DÉCHIFFRER. v. a. Trouver l'alphabet d'un chiffre, l'explication d'une lettre écrite en chiffre. *Literas occultis notis exaratas explicare*. On a intercepté des lettres; mais jamais on ne les a pu déchiffre. Les anciens n'ont guère connu l'art de chiffrer, ni de déchiffre. *Voy.* CHIFFRER. Les Modernes l'ont poussé bien avant, & l'ont appelé *Polygraphie* & *Stéganographie*. Trithème, Vigenere, Aporta, Nicéron, ont écrit de l'art de déchiffre.

DÉCHIFFRER, signifie aussi lire un titre, un acte dont l'écriture est ancienne, ou à demi effacée, ou si mal écrite, qu'il semble qu'elle soit écrite en chiffre. *Caractères veteres, & deletos pœnè diuturnitate temporis legere*. Ce curieux est un savant Antiquaire, qui déchiffre les plus vieilles inscriptions, les titres les plus effacés. Les Sergens de village écrivent si mal, qu'on a bien de la peine à déchiffre leurs exploits. Pour déchiffre les écritures effacées, il faut faire tremper de la noix-de galle dans du vin blanc, ou de l'eau-de-vie; & de la liqueur il en faut frotter l'écriture; elle deviendra noire & lisible.

DÉCHIFFRER, se dit aussi figurément, pour dire pénétrer dans le fond d'une affaire fort difficile, la débrouiller; & aussi, expliquer ce qu'il y a de plus obscur ou de plus subtil dans un Auteur, dans une science, à expliquer un terme obscur. Du moins faudroit-il déchiffre en marge tous ces termes inconnus, mais le plus sûr est d'en mettre d'autres qui soient intelligibles à tout le monde. *BOUH. Abstrusa quæque & maximè recondita & intricata indagare, explicare, expedire, involutam ambagibus scriptorum mentem penetrare, introspicere, perspicere*. Scaliger, Casaubon, Lipsé, Erasme & autres Critiques du siècle passé ont déchiffre bien des passages des Anciens. Il faut un habile Rapporteur pour déchiffre ce procès, tant il est embrouillé; déchiffre une intrigue.

☞ On le dit aussi des personnes. *Déchiffre* quel qu'un, dit l'Académie, c'est faire connoître un homme, en découvrant ses inclinations, & ce qui lui est arrivé de plus secret. Il se prend plus ordinairement en mauvaise part. On a parlé de lui dans une compagnie où on l'a bien déchiffié. *Nudare alicujus animum, facta, &c.* Je ne crois pas cette façon de parler bien noble, ni fort en usage, même dans le style familier.

DÉCHIFFRÉ, ÉE. part. Il a les sens de son verbe en Latin & en François.

DÉCHIFFREUR. f. m. Celui qui a la clef d'un chiffre, ou qui déchiffre les lettres, sans en avoir le chiffre. *Explicator, indagator*. On le dit aussi de celui qui découvre les choses cachées, soit dans les sciences, soit dans les affaires. C'est un grand déchiffreur.

DÉCHIQUETER. v. a. Couper en menus morceaux. *Minutim incidere*. Cet homme a été assassiné, & son corps a été déchiqueté en mille pièces. *Déchiqueter* la peau avec des lancettes, avec des fers à scarifier. Les soldats *déchiqueterent* les corps morts d'une étrange façon. **ABLANC**.

DÉCHIQUETER, se dit aussi des taillades & coupures qu'on fait sur des étoffes pour leur servir d'ornement. La mode est passée de déchiqueter les habits.

L'origine de ce mot peut venir du mot *chiquet*, qui signifie un petit morceau; ou *déchiquier*, parce

qu'on a pu commencer à *déchiqueter* par menus morceaux.

DÉCHIQUETÉ, ÉE. part.

DÉCHIQUETURE. f. f. Découpare, moucheture; taillades faites sur une étoffe. *Incisio*.

DECHIRAGE. f. m. On appelle à Paris Bois de *déchirage*, le bois qui provient des vieux bateaux que l'on dépèce.

DÉCHIREMENT. f. f. Action de mettre en pièces, rupture. *Scissura, laceratio*. N'avoit-on pas raison de reprocher au Grand Prêtre son animosité & son emportement, qu'il avoit suffisamment fait paroître par le *déchirement* de ses habits? **M. FLEURY**. Ce mot est rarement employé au propre. Il est plus en usage au figuré: *déchirement* de cœur, douleur vive & amère; *déchirement* de conscience. Le P. Bouhours ne l'approuve pourtant point. *Déchiremens* d'entrailles causés par la colique.

On trouve *déchirement* pris dans un sens propre en parlant de la solution de continuité faite en longueur dans les parties membraneuses du corps humain. La cause des hernies ventrales est toujours un *déchirement* qui ne surviendra que par quelque effort très-rude, & qu'aux endroits où il y aura eu abcès, ou plaie, qui n'ayant pas été bien cicatrisée, laissera le péritoine sujet à se déchirer, ou à se rouvrir. **DIONIS**.

DÉCHIRER. v. a. Mettre en pièces sans user d'instrumens tranchans. *Lacerare, laniare, discerpere*. On ne le dit au propre que des étoffes, de la toile, du papier, de la peau, des chairs & autres choses de cette nature. Les Juifs *déchiroient* leurs vêtemens quand ils entendoient blasphémer. Il a fallu presque lui *déchirer* le manteau pour le retenir à dîner. Ils commencèrent à crier qu'on leur laissât *déchirer* le parricide. **VAUG**. On le *déchiroit* de coups. **MAUCROIX**. Je veux cependant que vous sachiez que je me sens depuis quelques jours en état de *déchirer* & de brûler ces gages de votre amour qui m'étoient si chers. **LET. PORTUG**. Les Cailloux & les ronces lui avoient *déchiré* les pieds. **BOUH. XAV. L. V**.

Nicod tient que ce mot vient du Latin *dilacerare*, ou du Grec *σχίζω*, qui signifie la même chose.

DÉCHIRER un bateau. C'est le mettre en pièces, le dépècer.

DÉCHIRER la cartouche avec les dents. Neuvième commandement de l'exercice. On porte la cartouche à la bouche, le bras tendu à la hauteur du bour du canon, le bout *déchiré* en haut à un demi-pied éloigné du bout du canon.

DÉCHIRER, se dit figurément des choses spirituelles & morales, pour signifier Agiter, tourmenter par des mouvemens différens. *Lacerare, dilacerare, laniare*. La jalousie *déchire* le cœur de ceux qui en sont possédés. Oreste se sentit *déchiré* par de cruels remords. **S. EVR**. L'effort que nous faisons pour arracher le trait qui nous blesse, l'enfonce encore davantage: l'ame se *déchire* elle-même par cette nouvelle agitation.

*Trop rigoureux devoir,
Qui déchire mon cœur, & ne l'ébranle pas.* **CORN**.

☞ On dit dans ce sens, des douleurs vives & aiguës, qu'elles *déchirent* l'estomac, qu'elles *déchirent* les entrailles.

☞ On dit encore figurément qu'une chose *déchire* le cœur, les entrailles, pour dire qu'elle touche sensiblement.

DÉCHIRER signifie encore, Partager, diviser, ruiner, désoler. *Miscere, perturbare, depopulari, devastare, desolare*. L'Eglise a été *déchirée* par ses propres enfans. **BOSS**. Les Nations barbares *déchirèrent* l'Empire, & le mirent en pièces. La guerre civile *déchira* cruellement le Royaume, & le mit sur le penchant de sa ruine.

DÉCHIRER. *Déchirer* la robe, la tunique de Jesus-Christ, en style dogmatique signifie diviser l'Eglise, rompre l'unité, faire schisme. C'est que dans le langage des Peres de l'Eglise, la robe ou

la tunique de Jesus-Christ qui étoit toute d'une pièce & sans coutures, représentoit l'Eglise & son unité.

On dit dans le style dogmatique *déchirer* un Auteur, *déchirer* un passage, pour dire l'expliquer à contresens, lui faire dire ce qu'il ne dit pas. *Detorqueare, corrumpere.*

DÉCHIRER signifie aussi médire, calomnier, outrager par des médisances. *Maledictus aliquem proindere.* Les femmes sont sujettes à se déchirer l'une l'autre. Les Auteurs dans leurs critiques se *déchirent* cruellement. On se sauve à *déchirer* le monde en général : mais on se damne à *déchirer* les particuliers. B. RAB. Vous ne cessez de me *déchirer*. BOSS. Vous allez partout me pleurer comme un hérétique, & vous me *déchirez* en me pleurant. FENEL. La Philosophie médisante des Cyniques faisoit profession de japper, de mordre, & de *déchirer* tout le monde. BALZ. On hait les médisans comme des bêtes féroces qui *déchirent* tout le monde. BELL.

DÉCHIRÉ, ÉE. adj. *Laceratus, laniatus, desolatus.* J'étois bien aise de n'être plus exposé à voir mon cœur *déchiré* par la douleur de votre absence. LET. PORT. *Déchirée* par mille mouvemens contraires, je ne fais ni ce que je fais, ni ce que je dis. ID. Biens des gens ne pouvant plus reconnoître le Religion *déchirée* par tant de sectes, sont allés chercher un funeste repos dans l'indifférence des Religions. FLECH.

On dit qu'une femme n'est pas trop *déchirée*, pour dire qu'elle est encore assez jolie & assez fraîche, pour qu'on cherche à lui plaire. On dit en proverbe, qu'un chien hargneux a toujours les oreilles *déchirées*, pour dire qu'un querelleur a toujours des affaires désagréables.

DÉCHIREURS de bateaux. f. m. pl. Ouvriers qui dépecent les vieux bateaux, pour en vendre les planches & les débris.

On donne encore le nom de *déchireurs* à certains Officiers établis pour empêcher qu'on ne *déchire* aucun bateau propre à la navigation. ENCYC.

DÉCHIRURE. f. f. Rupture qui s'est faite en déchirant. *Scissura, laceratio.* La *déchirure* d'une plaie. *Déchirure* faite à un habit.

DÉCHOIR. Voyez DECHEOIR.

DÉCHOUER. v. n. & a. Terme de Marine, qui dans la signification active signifie remettre à flot un navire qui est échoué sur un fond où il n'y a pas assez d'eau pour lui. *Navim relevare.* Pour *déchouer* un patteil navire, il faut l'alléger, en lui ôtant une partie de sa charge. Dans la signification neutre, lorsqu'un navire échoué se met à voguer de lui-même. La marée étant venue, le navire *déchoua*; & l'on recommença à manœuvrer. Quand mes deux Corsaires furent *déchoués*, je fis brûler une barque marchande que j'avois prise dans cette rade. CHEV. DE FORBIN. Nous travaillâmes toute la nuit à alléger ces deux bâtimens, afin de les *déchouer*. ID.

DÉCHU. Voyez DECHEOIR.

DECIDER. v. a. Déterminer, porter son jugement sur une chose douteuse ou contestée. *Questionem, controversiam decidere, decidere de controversiâ, questionem persolvere.* On ne doit point douter des articles que l'Eglise a *décidés*. Cette loi *décide* notre question.

On le dit neutralement pour signifier porter son jugement avec trop de confiance. On dit qu'un homme *décide* dans les compagnies, quand il donne son jugement, soit bon, soit mauvais, avec hardiesse & témérement sur tout ce qu'on propose. Si les hommes ne se hâtoient point de *décider* après un examen superficiel, ils ne se tromperoient pas si souvent. S. EVR. Un homme sage est toujours fort retenu à *décider*. LE CH. DE MER.

Croi ce que croit l'Eglise;

Si son silence laisse une chose indécidée.

Né la décide pas; sur un point contesté,

Tu ne peux décider qu'avec temerité. VILL.

DECIDER s'emploie encore neutralement, comme synonyme d'ordonner, disposer. C'est à vous à *décider* de mon sort, de ma fortune. *De aliquo re statuer.*

Il n'est dans ce vaste univers

Rien d'assuré ni de solide;

Des choses d'ici bas la fortune décide.

Selon ses caprices divers. DESHOUL.

DECIDER, juger, synonymes. On *décide* une contestation, une question. On juge une personne, un ouvrage. Les particuliers *décident*. Les Magistrats *jugent*. **DÉCIDÉ**, se dit aussi en morale pour, Terminer ce qui étoit en contestation. Une bataille *décide* souvent une guerre. La mort a *décidé* ce procès. Un coup de dé peut *décider* une partie, pour dire qu'ils terminent la guerre, le procès, le jeu.

DÉCIDER. Avec le pronom personnel se dit pour prendre son parti sur une chose douteuse. *Constatere, capere consilium.* C'est sur la foi de ce titre que cet Auteur & les autres Ecrivains de l'Abbaye se sont *décidés*. *Dissert. sur l'orig. de l'Abb. de S. Bertin.* Il s'est *décidé* bien légèrement.

DÉCIDÉ, ÉE. part. & adj. On dit qu'un homme est *décidé*, pour dire qu'il est d'un caractère ferme, & qu'il a des principes dont il ne s'écarte pas.

Assez d'articles surs & de points décidés,

Donnerent aux pecheurs des serupules fondés. VILL.

DÉCIDÉ, tout passif qu'il est, se dit dans un sens actif; pour décisif, qui prend aisément son parti, & est opposé à foible, chancelant, indéterminé, irrésolu. *Certus, constans.* Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, pere du plus intrépide & du plus ferme de tous les hommes, fut le plus foible & le moins *décidé*. VOLTAIRE. Si toutefois on pouvoit s'assurer d'un caractère aussi peu *décidé* que le sien. *élem. de Trév.* L'incrédule Dogmatiste se donne pour *décidé*, pour persuadé, & il ne l'est pas. P. TOURNEMINE.

DÉCIDÉ, ÉE, se dit depuis quelque temps pour déclaré & reconnu manifestement pour ce qu'il est, qui n'est point douteux ou dissimulé, qui est certainement & ouvertement ce qu'il est. *Notior, notissimus, clarè ac manifestè talis.* On ne fait ce que c'est que cet Abbé par rapport à la Religion. S'il avoit été plus *décidé*, on l'auroit fait Evêque. Ses laïques, qui trahirent sa douleur (du Prince des Asturies, lorsque le Roi Philippe V lui déclara qu'il vouloit lui remettre la couronne) aux vœux de route la Cour, ne trahirent point sa discrétion, & dès lors le pere reconnu dans son fils un Roi *décidé*, & capable de porter seul le poids de l'Etat, dont il portoit déjà le secret avec tant de sagesse. MONGIN. La plupart des hommes ne savent se prêter qu'aux idées dont ils sont déjà prévenus, le hasard a fixé leur choix, ils sont *décidés*. GAMACHES.

DÉCIDÉMENT. adv. D'une manière décidée. Il vent *décidément* telle chose.

DECIL ou **DEXTIL**. adj. Terme d'Astronomie, ou plutôt d'Astologie. Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la dixième partie du Zodiaque.

DECILLER. Voyez DESSILLER.

DECIMABLE. adj. de t. g. Qui est sujet aux décimes, à la dixme. *Decumanus, decimis obnoxius.* Les héritages que les Religieux de Citeaux cultivent par leurs mains, ne sont pas *décimables*; ils ont un privilège qui les exempte des *décimes*, de la dixme. Champ *décimable*. *Decumanus ager.*

DECIMAL, ALE. adj. Terme de Jurisprudence. Qui regarde les dixmes. *Decumanus.* Une matière *décimale*. Par l'article 3. de la Coutume de Normandie, le Bailli connoît des matières *decumales*, à l'exclusion du Haur-Justicier.

DÉCIMAL, est aussi un terme d'Arithmétique. Fraction *décimale*. On trouve dans les tables des Anglois les logarithmes des nombres entiers, avec les fractions *décimales*. Nombre *décimal* est un nombre entier

reduit en parties *décimales*, & les parties *décimales* font les parties dans lesquelles ce nombre est réduit. Pour entendre ceci, il faut favoir que pour la commodité des calculs, on partage l'unité en dix parties, chacun de ces dixièmes en dix parties qui font des centièmes de l'unité, chaque centième en dix parties, qui font des millièmes de l'unité, chaque millième en dix parties, & ainsi de suite à l'infini. Quand un nombre contient un nombre entier d'unités, & qu'il contient de plus de ces sortes de parties, qui font des dixièmes de l'unité, des centièmes, des millièmes, &c. l'on ajoute les chiffres qui marquent ces parties dans la même ligne au devant de l'unité, en allant dans ce cas de gauche à droite, & quand il manque un chiffre dans l'un des rangs, on marque 0 dans ce rang-là pour distinguer les rangs qui font plus à droite.

Pour distinguer ces parties *décimales*, des unités entières, on marque un point, ou une virgule, ou une petite ligne, ou un petit arc entre les unités entières, & les parties *décimales*. On peut aussi marquer en haut du dernier chiffre, à droite des parties *décimales*, le chiffre en petit caractère, qui exprime le rang où il est, comme l'on voit ici, ce que l'on néglige ordinairement comme inutile.

- 3 Centaines.
 - + Dixaines.
 - 5 Unités.
 - 3 Dixièmes.
 - 7 Centièmes.
 - 0 Millièmes.
 - 4 Dixmillièmes.
 - 5 Centmillièmes.
 - 6 Millièmes.
 - 8 &c.
 - 9
 - 1
 - 0
 - 4
 - 3
- XIII.

Pour réduire un nombre entier en dixièmes, sans en changer la valeur, il n'y a qu'à ajouter un zéro, en mettant un point entre le nombre & le zéro que l'on ajoute. Par exemple, si vous voulez changer 304 en dixièmes, il faut mettre 304. 0. car 304 entiers valent 3040 dixièmes.

Pour le réduire en centièmes, il faut lui ajouter deux zéro, en millièmes trois zéro, & ainsi de suite 304. 00. trente mille quatre cents centièmes font la même chose que 304 entiers; & 304. 000. trois cents quatre mille millièmes sont égaux à 304 entiers; & ainsi du reste.

De même, pour réduire un nombre qui exprime des parties *décimales* de l'unité, c'est-à-dire, des dixièmes, des centièmes, des millièmes, &c. en parties *décimales* plus petites, il n'y a qu'à ajouter à ce nombre qui exprime des parties *décimales*, autant de zéro qu'il en faut pour lui donner le rang qui lui convient, par rapport aux parties *décimales* plus petites auxquelles on le veut réduire. Ainsi pour réduire 0. 13. c'est-à-dire, 13 centièmes en millièmes il faut écrire 0. 130000.

Si dans un nombre *décimal* quelconque, par exemple, 132. 456378. on avance le point qui distingue les parties *décimales* d'avec les entiers d'un rang vers la droite, le nombre 1324. 56378. vaudra précisément dix fois plus que le précédent; car chacun des chiffres vaudra par-là dix fois plus qu'il ne valoit. Si l'on avance le point de deux rangs, le nombre 13245. 6378. vaudra précisément cent fois plus qu'il ne valoit; car chacun des chiffres vaudra par-là cent fois plus qu'il ne valoit. Si l'on avance le point de trois rangs, le nombre 132456. 378. vaudra mille fois plus qu'il ne valoit, & ainsi de suite.

Si au contraire on recule le point qui distingue les entiers d'avec les parties *décimales* vers la gauche

d'un rang, de deux rangs, de trois rangs, &c. le nombre proposé vaudra par ce changement dix fois moins, cent fois moins, mille fois moins, &c. qu'il ne valoit. Voyez le P. REYNEAU, *Science du Calcul*, L. I. Sect. I.

Tout nombre entier pouvant être considéré comme une fraction, dont le nombre entier est le numérateur, & l'unité le dénominateur, si l'on ajoute le même nombre de zéro au numérateur & au dénominateur, le nombre entier, considéré comme fraction, sera changé en nombre *décimal* sans changer de valeur. Ainsi $345 = \frac{345}{1} = \frac{345000000}{100000000}$; car par cette opération on multiplie le numérateur & le dénominateur par le même nombre dans notre exemple par 1000000, ce qui ne change point la valeur de la fraction. Mais au lieu d'écrire le dénominateur, on a trouvé plus court pour le calcul d'exprimer ces fractions *décimales* en supprimant le dénominateur, & en marquant simplement un point entre les entiers & les parties *décimales*. Ainsi $\frac{345000000}{100000000} = 345.000000$. Id.

On voit par tout ceci que *décimal* n'est pas la même chose que dixième, & que les parties *décimales* ne font pas des dixièmes parties, mais des dixièmes, des centièmes, des millièmes, &c. & généralement ce sont toutes les parties qui vont en augmentant de dix en dix: dix fois un font dix, dix fois dix font cent, dix fois cent font mille, dix fois cent mille font un million. Ces dixièmes, centièmes, millièmes, millièmes, &c. font des parties *décimales*, & un nombre *décimal* est un nombre qui contient quelques-unes de ces parties, par exemple, 0. 130000, c'est-à-dire, 13 millièmes, est un nombre *décimal*, bien qu'il ne contienne point de dixième, mais de millièmes.

DÉCIMATEUR. f. m. Celui qui a droit de percevoir les dixmes d'une paroisse, ou d'un certain canton. On appelle gros *décimateur* celui qui a les grosses dixmes, le Curé n'ayant que les menues dixmes & les noales. *Cui jus est in decimas, qui decimandi jus habet.* Cet Abbé est le Collateur de cette Cure, en est le gros *Décimateur*. Les gros *Décimateurs* doivent donner aux Curés une portion congrue; ils sont de plus chargés des réparations du Chœur & Cancell, & de fournir les ornemens & livres nécessaires, au moins quand la fabrique n'est pas en état d'en fournir. Les Seigneurs Laïcs qui ont des dixmes inféodées font aussi gros *Décimateurs*. Quand il y a des dixmes à partager entre le Curé & les gros *Décimateurs*, c'est au Curé à choisir.

DÉCIMATION. f. f. Action de décimer les soldats, pour punir le dixième d'un Corps, d'une Légion qui a failli. *Decimi cujusque sorte ducti animadversio.* *Decimatio.*

Le Romains ufoient de cette peine envers les soldats qui avoient abandonné leur poste, ou excité quelque émeute dans le camp, ou qui s'étoient comportés lâchement dans le combat. Le Général assembloit toutes les troupes: alors le Tribun lui amenoit les coupables, & leur reprochoit leur lâcheté & leur perfidie en présence de toute l'armée. Ensuite mettant leur nom dans une urne ou dans un casque, il en tiroit cinq, dix, ou vingt, suivant leur nombre, & le cinquième, le dixième, ou le vingtième passoit par le fil de l'épée, le reste étoit sauvé.

DÉCIME. f. f. Terme de Mythologie. *Decima.* C'est le nom de l'une des trois Parques; car ces Déeses, que l'on appelle communément Clotho, Lachesis & Atropos, selon Varron & Cœcellius Vindex, cités par Aulu-Gelle, L.III. C. 16. se nommoient, None, *Décime* & Morre: Parque, à partu, c'est à dire, de l'enfantement, où commençoit leur empire sur la vie de chaque homme; None & *Décime*, à cause des neuf ou dix mois que l'enfant est dans le sein de sa mere; comme Varron l'explique.

Décime étoit encore le nom que les Grecs donnoient au dixième jour après la naissance, auquel on donnoit le nom à l'enfant; ils appeloient aussi

Decime, Δεκάτη, le sacrifice qu'ils faisoient en même temps. Voyez ROSAUS, *Archæolog. Attica*, L. V, C. 5.

DÉCIME. f. f. sing. ou **DÉCIMES**. f. f. plur. Le pluriel se dit plus ordinairement. On verra néanmoins dans la suite de cet article que le singulier se dit aussi. *Decima*, *Decima*. Ancien droit, ou subvention que les Rois ont levée sur leurs sujets, tant Laïcs qu'Écclésiastiques, dans les grandes nécessités de l'État, comme au temps de Charles-Martel, pour se défendre contre les Sarrasins; au temps de Philippe-Auguste contre les Infidèles: & cette taxe fut alors appelée *Saladine*. Cette contribution, qu'on appeloit *decimes*, se prenoit spécialement, & même uniquement dans la suite, sur les Écclésiastiques. Sous quelque prétexte les Rois l'exigeoient du Clergé, mais par la permission du Pape, & quelquefois les Papes à leur tour, & du consentement du Roi. Pour les *decimes* que les Papes levoient comme un tribut presqu'ordinaire, sur-tout tant qu'ils résidèrent en Avignon, le Concile de Constance les retrancha, & ordonna qu'on ne les leveroit plus à l'avenir que du consentement universel des Prélats. A l'égard de celles qu'on payoit au Roi, on les accorda si fréquemment, qu'elles devinrent un subside ordinaire. Le Clergé n'y consentoit que pour dix ans, que l'on continuoit quand ils étoient expirés.

La première Ordonnance qui porte institution de *decimes*, est de Philippe-Auguste, à qui elles furent accordées l'an 1188 dans un Concile tenu à Paris. Louvet rapporte cette Ordonnance dans son *Histoire de Beauvais*, T. II p. 309. Elle est en Latin suivant l'usage de ce temps-là: le mot *decima* s'y trouve plusieurs fois au singulier. Sous le regne de S. Louis en 1267. les *decimes* furent encore levées pour la conquête de la Terre-Sainte. En 1274 le II. Concile de Lyon les ordonna pour le même sujet. Philippe-le-Hardi les leva en 1275. Philippe-le-Bel les leva aussi en 1304. Paul-Emile rapporte dans son Histoire la Chartre ou l'Ordonnance qui les établit; elle est du 12 Avril 1304. Le Roi l'adressa aux Evêques, Abbés, Doyens, Prieurs, &c. de son Royaume: cette Ordonnance est en Latin. Les *decimes* furent encore levées en 1306, 1312, 1315, 1337. Froissard parle à la page 55 du premier volume de son Histoire d'une *decime* qui fut levée en 1355. sous le regne du Roi Jean. Cet Auteur l'appelle *dixième*. Enfin ces taxes sont devenues perpétuelles sur le Clergé par des transactions faites en 1516. avec le Roi François I. Cette taxe a été appelée *Pascaline*. Depuis par un contrat fait à Poissy en 1561. elles ont été converties en rentes de seize cens mille livres, qui sont les rentes de l'Hôtel de Ville sur le Clergé. Dans les Mémoires du Clergé on trouve que ces *decimes*, de la façon qu'elles se levent aujourd'hui, ont été accordées par une Bulle du Pape Léon X. de l'an 1516. sous prétexte d'une Croisade pour aller faire la guerre au Turc, où le Roi devoit aller en personne avec le titre d'Empereur d'Orient, que le Pape lui accorda; & cette *decime* fut accordée pour un an seulement. Le Roi envoya alors dans les Provinces des Commissaires pour en faire la taxe, qui dure encore aujourd'hui. Les *decimes* extraordinaires consistent en une autre taxe qu'on fait tous les cinq ans sur les Bénéfices pour le présent, ou don gratuit que le Clergé fait au Roi pour les frais de l'assemblée, pour les pensions & gratifications que fait le Clergé à diverses personnes, aux Séminaires, &c. Le Clergé accorda trois fois au Roi Louis XIII. des *decimes* extraordinaires, ou dons gratuits: favoir, en 1621, 1626, 1628. Cet argent fut employé à faire la guerre aux Huguenots. Depuis ce temps-là il ne s'est point tenu d'assemblée ordinaire du Clergé qui n'ait fait au Roi un présent considérable.

Les Receveurs & Contrôleurs des *decimes* sont des Officiers commis par le Clergé pour recevoir ces deniers. Le Bureau des *decimes* est une Chambre Ecclésiastique établie en chaque Diocèse pour ré-

gler les taxes & les difficultés qui arrivent sur le paiement des *decimes*. Leurs appellations ressortissent en un Bureau général établi à Paris, qui se tient au Palais.

Decimes, *dixmes* & *dixième*, sont trois mots qui ont la même origine, ils viennent de *decimus*, mot formé de *decem*, *dix*; mais dans l'usage ils ont une signification différente. *Decimes* signifie ce que les Ecclésiastiques donnent de leurs biens Ecclésiastiques au Roi pour les guerres saintes, ou pour les besoins de l'État. *Dixmes* signifie ce que les fidèles donnent aux Ministres de l'Eglise pour les entretenir. *Dixième* ou *dixième denier* signifie la dixième partie des revenus que le Roi leve sur son peuple. Voyez DIXME & DIXIÈME.

DÉCIMER. v. a. Terme de l'ancienne Milice des Romains, qui, pour punir les Légions entières qui avoient manqué à leur devoir, faisoient tirer au sort chaque dixième soldat, & le faisoient mourir, pour donner l'exemple aux autres. *Decimare*, *decimum quemque sorte ductum pleclere*, *supplicio afficere*. On l'a quelquefois fait en France.

DÉCIME, LE. part. pass. & adj. *Decimus quisque sorte ductus*.

DÉCIMEUR. f. m. Le P. Sanlecque s'est servi de ce mot pour Décimateur, qui seul est en usage.

DÉCINTRER, ou **DECEINTREER**. v. a. Terme de Maçonnerie. Oter les cintres de charpente sur lesquels on a construit une voûte. *Arca lignea fruendo desuper fornici accommodatum destruerè*, *evertere*, *toltere*. Il ne faut décintrer que quand les voûtes sont sèches & bien affermies.

DECINTROIR, ou **DECEINTROIR**. f. m. Espèce de marteau qui a deux taillans, mais qui sont tournés en divers sens, dont les maçons se servent pour équarrir les trous commencés avec le têtù, ou pour écarter les joints des pierres dans les démolitions. *Mallei genus*.

DÉCIRER. v. a. Oter la cire. Nous n'osâmes nous hasarder d'embrasser notre ami d'Aubeville en l'état qu'il étoit. Mais si-tôt

Qu'au logis il fut retiré,
Débotté, froissé, déciré,
Et qu'il nous parut d'assés,
Il fut promptement embrassé.

Voyage de BACH. & CHAPELLE.

DÉCISIF, IVE. Qui décide, qui résoud, qui prononce en dernier ressort. *Decretorius* Une loi, une autorité, une pièce, une raison *decisive*, sont les choses qui décident un procès. Combat *decisif*. *Fugna decretoria*. Vos manières fougueuses & *decisives* sont insupportables. S. EVR. Ces censeurs qui se donnent voix *decisive* sur tous les Ouvrages, découragent les Auteurs par la chaleur de leurs préventions. LA BRUY. Quand on est médiocrement sage, on ne s'avise point de faire le *decisif*. P. RAP. L'humour ferme & *decisive* du Cardinal étoit propre à surmonter toutes les difficultés. FLÉCH. C'est un défaut trop ordinaire que de prononcer des arrêts *decisifs* sur le salut & la damnation des autres. S. EVR. Il est dangereux de déférer à la raison l'autorité *decisive* dans les matières de foi. ID. Remarquez que ces pieux ignorans, qui vantent tant leur humilité, sont d'ordinaire les plus *decisifs*. ID. Rien n'est plus incivil que le ton *decisif* que prennent les Savans dans la conversation. Ils s'imaginent être en droit de prononcer en dernier ressort sur tout. BELL. On dit un air *decisif*, non pas pour marquer l'air du visage, mais le caractère d'esprit d'un Auteur qui décide librement, hardiment. On a reproché à Lambin son air *decisif* dans l'explication des choses les plus obscures, & les plus difficiles qui se rencontrent dans les Anciens. MÉNAGE. Ton *decisif* a souvent le même sens, & l'on entend par cette expression le caractère *decisif* de l'esprit d'un homme, le ton *decisif* de sa voix, ou le ton de sa voix qui frappe les oreilles. Bacon, ancien Docteur Anglois de l'Ordre des Carmes, est

turnomme le Docteur *decifif*, ou le Docteur réfolu, *Doctor refolutus*. Ce mot appliqué aux perfonnes fe prend rarement en bonne part.

DECISION. f. f. Loi d'un Supérieur qu'on doit fuivre. *Decifio*. Les *decifions* de l'Eglife font les regles de notre croyance. Les *decifions* du droit font les fondemens de la Jurifprudence. Les *decifions* de l'Empereur Juftinien font les 50 Ordonnances qu'il fit après la publication du premier Code, pour décider les grandes conteftations qu'il y avoit entre les Jurifconfultes.

DECISION, fe dit quelquefois des avis, des réfolutions, des autorités des Savans qui aident aux Juges à décider. Les *decifions* de la Rote font les arrêts de la Jurifdiétion établie à Rome. Les *decifions* de Boëtius, & d'autres Jurifconfultes. Le Parlement a déjà fait la *decifion* de notre affaire par un arrêt rendu fur la même efpèce.

DECISION, fe dit auffi de certains préjugés, ou avantages qu'on tire dans quelque affaire par quelque incident quil y furvient. Cet arrêt interlocutoire eft la *decifion* de mon procès. Ce titre, que le hafard m'a fait trouver, eft la *decifion* de notre différent. Ce coup doit faire la *decifion* de la partie. Du succès de cette querelle dépendoit la *decifion* de tout ce qu'il y avoit de différens à vider. VAUG.

☞ Ce mot confidéré comme fynonyme de réfolution, défigne un acte de l'efprit qui fe déclare après avoir examiné une affaire. Il eft rare que les *decifions* aient chez les femmes d'autre fondement que l'imagination & le cœur.

☞ **DECISION**, réfolution. La *decifion*, dit M. l'Abbé Girard, eft un acte de l'efprit, & fuppofe l'examen. La *réfolution* eft un acte de la volonté, & fuppofe la délibération. La première attaque le doute, & fait qu'on fe déclare. La feconde attaque l'incertitude, & fait qu'on fe détermine. Nos *decifions* doivent être juftes, pour éviter le repentir. Nos *réfolutions* doivent être fermes, pour éviter les variations.

☞ Il femble que la *refolution* emporte la *decifion*, & que celle-ci puiſſe être abandonnée de l'autre; puifqu'il arrive quelquefois qu'on n'eft pas encore *refolu* à entreprendre une chofe pour laquelle on a déjà *decidé*; la crainte, la timidité, ou quelque autre motif s'oppofant à l'exécution de l'arrêt prononcé.

☞ En fait de ſcience, on dit la *decifion* d'une queſtion, & la *refolution* d'une difficulté. C'eft ordinairement dans les endroits où l'on *decide* le plus qu'on prouve le moins. Dans les Ecoles on répond à toutes les difficultés, & on y en *refout* très-peu.

DECISIONNAIRE. f. m. Qui décide avec affurance. Je me trouvai l'autre jour dans une compagnie, où je vis un homme bien content de lui. Dans un quart d'heure il décida trois queſtions de morale, quatre problèmes hiftoriques, & cinq points de phyſique: je n'ai jamais vu un *decifionnaire* fi univerfel: fon efprit ne fut jamais fufpendu par le moindre doute. *Lett. Perf.*

DECISIVEMENT. adv. D'une manière décifive. Il n'eft pas rare de trouver des ignorans qui parlent *decifivement* fur une affaire. Les gens de Cour prétendent juger *decifivement* de la délicatelle des plaifirs. S. EVR. Le Duc de Créqui eut ordre de parler *decifivement* au Nonce, tant fur l'affaire de Caſtres, que fur les autres points dont, &c. L'ABBÉ REGN.

DECISOIRE. adj. m. Se dit ſeulement au Palais, du ferment d'une partie qui décide le différent. *Decretorius*. La partie s'en eft rapportée au ferment *decifoire* du défendeur.

DECIVS. f. m. Nom d'homme. *Decius*. Il faut conſerver ce nom, comme nous l'avons dit, excepté pour l'Empereur Dèce. Les *Decius* étoient une famille plébéienne, mais confidérable dans Rome, & qui donna plufieurs Conſuls à la République.

DECIZE. Ville de France, dans le Nivernois. *Decetia*, *Decetia*. Elle eft fituée dans une Île à l'embouchure de la rivière d'Arnon, dans la Loire. On a trouvé dans *Decize* plufieurs médailles Romaines, qui font

connoître qu'il eft ancien. On prononce communément *Dzize*.

DECIZELER. v. a. Terme des Eaux & Forêts. On fait *decizeler* & empiler les bois qui ont été enfoncés dans l'eau.

DECKENDORFF, ou **TECKINDORFF**. Ville d'Allemagne, dans la Baſſe-Bavière, à une bonne portée de fûil du Danube.

DECLAIRER. v. a. Mot de la façon de Marot. *Déclarer*. *Declarare*.

Voix argentine, haute & claire,

Ta bonne grace me déclare

Que tu ne chantes pas fans art. MAROT.

La rime l'a porté à faire ce mot pour déclarer.

☞ **DECLAMATEUR**. f. m. Qui déclame, qui prononce un difcours, un ouvrage, qui récite en public. *Declamator*. C'eft un excellent, un mauvais *declamateur*. Ce mot n'a rapport qu'au ton & aux geſtes. Bon *declamateur*, qui prononce avec les tons & les geſtes convenables.

☞ Chez les Romains on appeloit *declamateurs*, les Rhéteurs qui faiſoient des exercices d'éloquence dans leurs écoles.

☞ Nous appelons auffi *declamateur*, un Orateur plus occupé du choix des paroles, du ton & des geſtes, que des penſées & de la compoſition. Dans ce ſens il ſe prend toujours en mauvaife part. Cet Avocat n'eft qu'un *declamateur*. Juvénal s'emporte fort contre les *declamateurs* de fon temps. Juvénal n'eft lui même dans ſes ſatyres qu'un *declamateur*. GOD. Lucien a cela des *declamateurs*, qu'il veut tout dire, & qu'il ne finit pas toujours où il faut. ABLANC. La plupart des *declamateurs* ſe perſuadent qu'il eft de l'eſſence d'un beau difcours de durer plus d'une heure, & qu'on eft obligé de les écouter ſans s'ennuyer. S. EVR. Les *declamateurs* ont été les premiers corrupteurs de l'éloquence. ID. Un *declamateur* n'eft pas obligé d'alléguer un argument démonſtratif, mais ſeulement un raifonnement vraisemblable, ou éblouiſſant. Juſqu'à ce qu'il revienne un homme qui prêche avec un ſtyle nourri des Saintes Ecritures, les *Declamateurs* ſeront ſuivis. LA BRUY. On ne ſauroit allez blâmer ces Hiftoriens qui veulent faire les *Declamateurs*, & qui interrompent le cours de la narration pour faire valoir leur éloquence. FLECH.

Tous ces pompeux amas d'exprefſions frivoles

Sont d'un Déclamateur amoureux de paroles. BOIL.

On appelle ſtyle de *Déclamateur*, un ſtyle plus figuré & plus ampoulé qu'il ne convient au ſujet. ACAD. FR.

DECLAMATION. f. f. Difcours fait pour être prononcé en public, & ſur le ton d'Orateur. *Declamatio*. Les *declamations* de Quintilien. Il ſe dit particulièrement de ces exercices & *declamations* qui ſe font par les écoliers pour apprendre à parler en public. Une *Declamation* contre Annibal, contre Pyrrhus, &c. La *declamation* parmi les Grecs étoit devenue un art de parler indiftinctement ſur toutes fortes de matières, de faire paroître juſte ce qui étoit injuſte, & de triompher des meilleures raifons. Ce genre de *declamations* étoit très-propre à corrompre les eſprits, en les accoutumant à cultiver l'imagination, plutôt qu'à former le jugement, & à chercher plutôt des vraisemblances pour éblouir, que de ſolides raifons pour perſuader. S. EVR. Les *declamations* n'ont été introduites que pour exercer l'eſprit des jeunes gens ſur des ſujets qui puiſſent tomber dans l'uſage ordinaire. S. EVR.

DECLAMATION. Dans quelques Colleges ſignifie une petite pièce de Théâtre, compoſée ordinairement de quelques ſcènes ſeulement, ſans diſtinction ni pluralité d'actes, qui ſe fait pour exercer les écoliers, & les former à parler en public. *Declamatio*.

On ne fait des *Déclamations* qu'en Rhétorique & en Seconde.

☞ **DECLAMATION.** Se prend aussi pour l'art de prononcer un discours avec les tons & les gestes convenables; prononciation & action de celui qui déclame. C'est une des principales parties de l'Orateur. Cet Orateur a la *déclamation* belle, noble, &c. froide & mauvaise.

☞ On le dit en mauvaise part des termes pompeux & figurés employés dans un ouvrage, & dans un sujet qui ne les comporte pas. L'Orateur a mis trop de *déclamation* dans cette pièce. *Projicit ampullas & sesquipedalia verba.*

☞ **DECLAMATION** signifie encore invective contre une personne ou une chose. *Infēctatio, objurgatio, acerima reprehensio.* Vos *déclamations* sont trop aigres; elles irritent, & ne corrigent personne. Tout le plaidoyé de cet Avocat n'a été qu'une perpétuelle *déclamation* contre les parties.

DECLAMATOIRE. adj. Qui appartient à la *déclamation*. *Declamatorius.* Il y a de grands mots qui n'appartiennent qu'au style *déclamatoire*, & d'autres qui ne se disent qu'en style familier.

DECLAMER. v. a. Réciter en public, ou sur un théâtre quelque discours, quelques vers avec les gestes & les tons convenables. *Declamare.* Cet Auteur *déclame* bien les vers, mais il n'entte pas dans les passions. Ce Prédicateur fait bien *déclamer*, mais il ne fait pas émouvoir.

DECLAMER signifie aussi parler avec chaleur contre quel qu'un, ou contre quelque chose. *In aliquem invehi, aliquem infēctari, contra, in aliquem declamare.* Les Dévotes ne manquent jamais de *déclamer* contre les coquettes; elles les déchirent en toutes les compagnies. On souffre qu'un homme *déclame* en général contre les vices; mais il ne faut pas qu'il *déclame* contre les personnes. Je n'entends pas *déclamer* contre un Ordre que je révère. **PATRU.** Dans ce sens il est neutre.

DECLAMÉ, ÉE. Discours bien *déclamé.*

DECLARATIF, IVE. adj. Terme de pratique. Acte qui déclare quelque chose. *Declarans, significans, declarandi, significandi vim habens.* Il y a eu un Bref *déclaratif*, une Bulle du S. Pere *déclarative* de son intention sur l'affaire qui lui a été proposée. Un titre qui n'est pas attributif du droit, mais seulement *déclaratif.*

C'est aussi un terme de Grammaire. J'appelle conjonctions *déclaratives*, celles dont on se sert d'ordinaire pour mieux faire entendre, & pour mieux éclaircir quelque chose; & ces conjonctions sont, *savoir, à savoir, c'est-à-savoir, comme, par exemple, c'est-à-dire, &c.* L'AB. REGNIER.

☞ **DECLARATION.** f. f. C'est en général un acte, un discours par lequel on déclare quelque chose, un acte par lequel on fait connoître ce qui étoit ignoré. *Declaratio.* *Déclaration* d'amour, de mariage. Les paroles les plus obscures d'un homme qui plaît donnent plus d'agitation, que des *déclarations* ouvertes d'un homme qui ne plaît pas. Cet homme a fait sa *déclaration* à ses amis qu'il ne se mêleroit point de leur différent.

☞ **DECLARATION** du Roi. C'est une loi par laquelle le Roi explique, réforme, ou révoque une Ordonnance, ou un Edit. Ce sont des Lettres-patentes du Prince, par lesquelles il déclare sa volonté sur l'exécution d'un Edit, ou d'une Ordonnance précédente, pour l'interpréter, la changer, l'augmenter, ou la diminuer. *Declaratio, significatio, denunciatio.* Il y a des *Déclarations* de François I. sur l'Ordonnance de l'abréviation des procès. Les *Déclarations* sont datées du jour qu'elles sont données; au lieu que les Edits ont seulement la date du mois. Les *Déclarations* se scellent seulement en cire jaune, & les Edits en cire verte. La *Déclaration* est fort différente des Edits, Loix, Ordonnances & Constitutions. *Voyez* ces mots.

☞ **DECLARATION** de guerre. C'étoit chez les Romains un acte public fait par les Héraux ou Féciaux, qui

signifioient aux ennemis les griefs que l'on avoit contr'eux, & qu'on les exhortoit à reparer, sans quoi on leur déclaroit la guerre. Si ces premières démarches étoient inutiles, la guerre étoit résolue dans le Sénat; après quoi un des Féciaux portoit une javeline, brulée par le bout & ferrée, sur les frontières des ennemis; & en présence au moins de trois personnes âgées de 14 ou 15 ans, il leur déclaroit la guerre, en lançant cette flèche ou javeline sur leurs terres: ce qui étoit regardé comme le premier acte d'hostilité. *Voyez* HERAUT & FÉCIAL.

☞ Aujourd'hui les *déclarations* de guerre se font avec moins de cérémonies. Les Rois ne font que publier des manifestes, dans lesquels ils exposent leurs griefs & les raisons qu'ils ont de faire la guerre. *Declaratio, denunciatio belli.* Les actes d'hostilité précèdent souvent la *déclaration* de guerre.

DECLARATION, en termes de Palais, est un acte de démission de quelque droit en faveur de quelque autre. *Abdicatio.* Ce Procureur a été adjudicataire de cette terre, & en a fait sa *déclaration* en faveur d'un tel.

DECLARATION signifie quelquefois une contre-lettre. Cet homme a fait une obligation simulée de deux mille écus sous le nom d'un de ses amis, lequel en même temps lui en a donné sa *déclaration*, pour dire une contre-lettre. *Scriptum contrarium, contra scriptum.* On dit aussi au Palais, qu'un homme a fait sa *déclaration* à l'Audience; qu'on lui a donné acte de sa *déclaration*; qu'il a été renvoyé absous après sa *déclaration.* *Declaratio.*

On dit aussi, intenter une action en *déclaration* d'hypothèque, quand on fait assigner un tiers acquéreur d'un héritage pour le voir déclarer affecté & hypothéqué aux dettes de son vendeur.

DECLARATION de dépens, ou de dommages & intérêts, est un dénombrement ou mémoire qu'on donne par articles, des frais faits en un procès, ou des dommages soufferts à son occasion, & dont on a obtenu condamnation contre sa partie, afin de les taxer. *Declaratio, significatio, denunciatio.*

On dit aussi en ce même sens, donner une *déclaration* de ses biens & effets, une *déclaration* par tenans & aboutissans des héritages d'une telle Seigneurie, pour dire, en donner un mémoire & un dénombrement exact, avec désignation des bornes & des limites.

DECLARATION. Terme de commerce & de douaire, état ou facture des marchandises qui sont dans les balles, ballots, ou caisses que les Marchands font entrer dans le Royaume, ou en font sortir. Les Marchands, Voituriers ou conducteurs des marchandises sont obligés de faire leur *déclaration* sur le registre du Bureau des Fermes, ou d'en apporter une signée du Marchand ou propriétaire, qui demeurera au Bureau, & qui sera encore transcrite sur le registre, & signée des Voituriers, s'ils savent écrire.

DECLARATOIRE. adj. m. & f. Acte, ou clause qui déclare juridiquement quelque chose. *Significans, declarans.* Il y a eu plusieurs actes *déclaratoires* de la volonté du Testateur qui confirment son testament. *Sentence déclaratoire.*

☞ **DECLARER.** v. a. Dans la signification la plus étendue, c'est faire connoître ce qui étoit ignoré; c'est sous ce point de vue qu'on peut le regarder comme synonyme des verbes découvrir, manifester, révéler, décèler, que nos Dictionnaires confondent. Mais *déclarer* c'est proprement dire les choses exprès & de dessein, pour en instruire ceux à qui on ne veut pas qu'elles demeurent inconnues. *Declarare, indicare.* Les criminels *déclarent* presque toujours leurs complices. *Conficis prodere.* *Voyez* les autres verbes à leurs articles particuliers. Un tel a *déclaré* son mariage, après l'avoir tenu long-temps secret. *Déclarer* ses desseins. *Confilia promere.*

☞ Un Souverain déclare un général, *déclare* des Ambassadeurs, pour dire qu'il les nomme publiquement pour exercer ces fonctions. *Renunciare. Prodi-*

ius Imperator. Général nommé, déclaré. Il déclare le jour de son départ, il annonce, il déclare tout haut qu'il partira tel jour. *Indicere.*

☞ DÉCLARER signifie aussi faire connoître par un acte public, par autorité publique. Une Bulle contraire aux anciens Canons & à nos libertés est déclarée abusive. Un criminel est déclaré atteint & convaincu du crime dont il étoit accusé. Un mariage où les cérémonies de l'Eglise n'ont pas été observées, est déclaré nul, est cassé, rompu, dissous.

☞ DÉCLARER, avec le pronom personnel, se prend dans différentes acceptions. Se déclarer signifie quelquefois s'expliquer, dire ce qu'on pense. Il n'a pas voulu se déclarer la dessus. *Mentem suam aperire.*

☞ En parlant des maladies, c'est se montrer, se manifester. *Manifestum esse.* La maladie s'est déclarée; c'est une fluxion de poitrine. La petite vérole commence à se déclarer.

☞ Se déclarer signifie encore faire connoître par quelque acte extérieur, par quelque démonstration, qu'on prend le parti de quelqu'un contre un autre, qu'on se tourne de son côté. *Patrocinari alicui, suffragari.* Dans les disputes littéraires le public se déclare toujours pour celui qui a raison, ou se déclare toujours pour les malheureux. Se déclarer pour le sentiment de quelqu'un. *Ad alicujus sententiam transire.* La victoire alloit se déclarer pour nous, lorsque, &c.

☞ C'est encore prendre parti dans une guerre commencée. Ce prince voudroit bien garder la neutralité; mais on le forcera à se déclarer.

DÉCLARE, EE. PAIT.

DÉCLAVER, v. n. & a. Terme de Musique. Oter une clef, pour en substituer une autre. *Clavem mutare, clavem clavi substituere.* Le changement de clefs se fait en musique pour réduire au mode naturel le mode le plus figuré, sans toucher aux notes. C'est ce qui a fait appeler cette opération *declaver.* En France & en Italie on s'est habitué à *declaver* mal certains modes sans qu'il y ait en cela aucun profit.

DÉCLENCHER, v. a. *Déclencher* une porte, c'est lever la clenche pour l'ouvrir.

Ce mot est composé du nom *clenche*, & de la préposition ou syllabe *de.*

DÉCLIC. Espèce de ressort qu'on attache à un bélier ou mouton d'une pesanteur extraordinaire, dont on se sert pour enfoncer des pieux. On élève ce mouton avec un tour entre deux ou quatre pièces de bois, longues de 25 ou de 30 pieds. Quand ce bélier est monté en haut, on tire une petite corde qui détache un *déclic*, & fait tomber le mouton sur la tête du pieu. Voy. MOUTON.

DÉCLIN, f. m. Diminution de force & de vigueur, l'état d'une chose qui tire vers sa fin. Il est sur le *déclin* de son âge, de sa vie. *Ingravescens etas.* Le *déclin* du jour. *l'esper, inclinans in vesperum dies.* Nous sommes sur le *déclin* de la lune. *Decrescentia.* L'Empire Romain étoit sur son *déclin*, quand les François conquièrent les Gaules. *Imperii senectus.* Le jugement n'est tout-à-fait formé, & n'arrive guère à sa perfection, que quand les autres puissances de l'ame sont sur leur *déclin* & sur leur retour. COSTAR. On s'en servoit autrefois pour dire le penchant d'une montagne. En ce dernier sens il est vieux.

DÉCLIN, En médecine, c'est le temps d'une maladie en général, ou d'un paroxysme en particulier, dans lequel la nature gagne le dessus sur la maladie, & où il se fait une remission des symptômes, à la suite du plus haut période de la maladie. *Declinatio, decrementum.* DICT. DE JAMES. Il le pria de se donner un peu de repos, du moins jusqu'à ce que la fièvre fût sur son *déclin.* BOUILL.

☞ DÉCLIN se dit encore du ressort d'une arme à feu, par lequel le chien s'abat sur le bassinet. Le *déclin* du pistolet, du fusil se débände.

☞ DÉCLIN de la sève, en agriculture, est quand la sève cesse d'être fort abondante. Certaines greffes ne réussissent que quand on les fait au *déclin* de la sève.

DÉCLINABLE. adj. qui s'applique aux noms qu'on peut décliner. *Nomen quod declinari, quod inflecti potest.* Ce nom n'est pas *declinable* en plusieurs cas.

DECLINAISON. f. f. Terme de Grammaire. *Declinatio.* Inflexion des noms selon leurs divers cas, comme nominatif, génitif, &c. Première, seconde *declinaison.* *Declinaison*, par rapport aux langues dont les noms reçoivent différens changemens, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin, est l'expression de tous ces changemens dans un certain ordre, & par certains degrés qu'on appelle *cas*: & par rapport aux langues, dont les noms ne reçoivent point de changemens dans un même nombre, la *declinaison* est l'expression des différens états où un nom se trouve, & des différens rapports qu'il a; cette différence de rapports se marque par des particules qu'on appelle articles, *le, la, de, du, de la, à, des, aux.*

DÉCLINAISON, en termes d'Astronomie, est l'éloignement ou la distance des astres de l'équateur. La *déclinaison* du Soleil, quand il est au Solstice, est de 23 degrés & demi. On peut savoir chaque jour la *déclinaison* du soleil. ROH. La *déclinaison méridionale* est la distance d'une étoile à l'équateur vers le pôle méridional. La *déclinaison septentrionale* est la distance d'une étoile à l'équateur vers le pôle méridional. La *déclinaison* est vraie ou apparente. La *déclinaison vraie* d'une planète est la distance du vrai lieu d'une planète à l'équateur. La *déclinaison apparente* est la distance du lieu apparent d'une planète à l'équateur. Voy. APPARENT. Tous les grands cercles de la sphère, qui passent par les deux pôles & par une étoile, s'appellent cercles de *déclinaison*, parce que l'on compte sur eux la distance des étoiles à l'équateur, que l'on nomme *déclinaison*, qui est le complément de leur distance aux pôles. Le cercle de *déclinaison* qui passe par les pôles & le zénith, s'appelle plus particulièrement méridien. CASSINI.

En termes de Gnomonique, on dit que la *déclinaison* d'un mur, d'un cadran vertical, est de tant de degrés, quand il s'en manque tant de degrés qu'il ne regarde directement un des quatre points cardinaux de l'Horizon. Ainsi la *déclinaison* d'un plan est l'arc de l'Horizon compris entre le méridien du lieu, & le vertical perpendiculaire au plan.

DÉCLINAISON, en termes de Marine, est la variation de l'aiguille aimantée, quand elle ne se tourne pas précisément vers le Nord, & qu'elle décline ou vers l'Orient ou vers l'Occident. On dit que Robert Nortman, Anglois, est le premier qui ait découvert la *déclinaison* de l'aimant. Elle est inégale & incertaine, jusques-là qu'elle varie dans le même Méridien ou Parallèle. La *déclinaison* de l'aimant se fait différemment en différens endroits de la terre; c'est-à-dire, qu'il décline plus dans un endroit que dans un autre; qu'en un même endroit il décline tantôt plus, tantôt moins; tantôt vers l'Est, tantôt vers l'Ouest; qu'enfin il y a des endroits où cette *déclinaison* augmente ou diminue tous les ans fort sensiblement, & d'autres où elle ne change qu'insensiblement. Jusqu'ici les raisons de ces *déclinaisons* si différentes & si inégales ont paru inexplicables. Sur le grand Banc la *déclinaison* va jusqu'à 22 degrés & demi. Quand elle est orientale, ou du côté d'Orient, on dit que l'aiguille nordeste. Quand elle est occidentale, on dit qu'elle nordouest; & sur la Méditerranée on dit qu'elle gréalise ou qu'elle maëstralise. Elle n'a point de *déclinaison* à l'île de Corvo, qui est la dernière des Açores. C'est pourquoi l'on y a voulu mettre le premier Méridien. La *déclinaison* change aussi en différens tems. A Paris, elle étoit orientale de huit degrés en 1610, & de trois degrés en 1640. Il n'y avoit aucune *déclinaison* en 1666. En 1695, il y avoit 6 degrés 48 minutes au Nordouest. Depuis l'année 1695, la *déclinaison* a augmenté tous les ans d'environ 11 minut. Nordouest. On a supputé qu'au mois d'Octobre 1697, elle étoit de sept degrés douze minutes Nordouest. En 1699, M. de la Hire la trouva de huit degrés dix minutes.

Tout cela s'entend à l'égard de Paris. Voy. AIGUILLE AIMANTÉE & BOUSSOLE.

DECLINANT, ANTE. adj. Qui décline. *Remittens, declinans*. Un mal *declinant*, qui est sur sa fin. Un cadran *declinant*, qui ne regarde point directement un des points cardinaux de l'horizon. Un autre *declinant* de tant de degrés.

DÉCLINATOIRE, ad. Terme de pratique, qui se joint ordinairement avec fins & exceptions. Fins & exceptions *declinatoires* sont des moyens qu'on allègue pour déclinier une juridiction. *exceptio, inscriptio juris deprecans aetorem sua petitione*. Il faut proposer les exceptions *declinatoires* avant que de contester au principal; car, après avoir reconnu le Juge devant lequel on a été assigné, il n'est plus temps de déclinier la juridiction. Batte *declinatoire*, fins *declinatoires*. Terme de Palais Voyez BARRE.

Il est aussi substantif masculin. Faire signifier un *declinatoire*; demander son renvoi. Le *declinatoire* doit être jugé à l'audience sur le champ, ou après un délibéré.

DÉCLINATOIRE ou DÉCLINATEUR. f. m. Terme de géométrie. C'est un instrument inventé pour trouver les déclinaisons d'une muraille, lorsqu'on y veut faire des cadrans au soleil, ou pour quel qu'autre usage que ce soit. *Instrumentum Geometricum ad deprehendendas, observandas, intelligendas declinationes*. C'est un demi-cercle divisé en deux fois 90 degrés, tant à droite qu'à gauche, à-peu-près en la manière des demi-cercles rapporteurs. On applique sur le centre de ce demi-cercle une petite règle mouvante, sur laquelle on pose un cadran pour prendre les déclinaisons.

Aller en diminuant, pencher vers sa fin. *Inclinare, declinare*. Le jour commence à *decliner*. *Inclinat dies, inclinat se sol*. La fortune, la maladie, les forces d'un malade *declinent*. L'âge *decline*. *Vergu atas*.

DÉCLINER. v. n.

DÉCLINER. v. a. Signifie en Grammaire, varier un nom. le faire passer par tous ses cas, soit par le moyen de l'article, comme en François, soit par le changement de terminaison, comme en Latin, *Declinare*. On dit proverbialement & figurément qu'un homme ne sçait pas *decliner* son nom, pour dire qu'il est fort ignorant.

On dit familièrement que ceux qui vont faire des visites à des gens dont ils ne sont point connus, sont obligés de *decliner* leur nom. Il me fâche fort d'aller voir cet homme-là tout seul, il me faudra *decliner* mon nom.

Ce mot vient du Latin *declinare*, formé de *κλινω*, ou d'*εκκλινω*.

DECLINER, en termes de Palais, signifie, Eviter la Jurisdiction d'un Juge, par-devant lequel on est assigné, & demander son renvoi ailleurs. Il est assigné au Parlement; mais il a *decliné* & demandé son renvoi devant son Juge ordinaire. Voyez RENVOI, *Committimus*.

DÉCLINER, en termes de Gnomonique, est neutre, & se dit des lignes & surfaces qui s'éloignent des points cardinaux du ciel qu'ils regardent le plus. Ainsi on dit qu'un cadran vertical *decline* de tant de degrés de l'orient, du couchant, &c. quand il s'en manque tant de degrés qu'il ne regarde directement l'orient ou l'occident. On dit aussi que le mur ou la surface sur laquelle il est décrit, *decline* de pareil nombre de degrés.

En termes de Marine, on dit que l'aiguille de la boussole *decline* de tant de degrés, quand elle ne se tient pas directement sur la ligne du Midi, ou ne tend pas au point du Nord, mais s'en écarte à droit ou à gauche de pareil nombre de degrés. On dit aussi qu'elle *nordouest*, si elle *decline* du côté du couchant ou de l'ouest, & qu'elle *nordest*, si elle *decline* du côté du levant ou de l'est. On a vu long-temps que l'aiman attiroit le fer avant que de savoir qu'une aiguille aimantée se toutnoit vers le Nord. Après

cette découverte on supposoit que l'aiguille se toutnoit directement au Nord, sans jamais *decliner*. Enfin on a trouvé, par des observations plus exactes, non-seulement qu'elle *declinait*, mais même que cette déclinaison changeoit assez sensiblement tous les ans. Il y a près de cent ans que l'aiguille nordestoit à Paris, c'est-à-dire, *declinait* vers l'Est de sept ou huit degrés; depuis ce tems, la déclinaison s'est toujours approchée de l'Ouest. En 1703, cette déclinaison étoit de près de neuf degrés vers l'Ouest. Cette déclinaison fait qu'une aiguille aimantée est inutile pour placer un cadran solaire, à moins qu'on ne connoisse de quel côté elle *decline*, & de combien de degrés. Par exemple, à Paris pour bien placer un cadran en 1702, lorsque l'aiguille nordouestoit de huit degrés cinquante minutes, il falloit que le nord de l'aiguille répondit non pas à la ligne du midi, mais à celle de 11 heures 13 minutes. Voyez ci-dessus *declinaison*.

En termes d'Astronomie, on dit que le Soleil ou quelque autre astre *decline* quand il s'éloigne de l'équateur, soit en-deçà, soit au delà, lorsque par son mouvement journalier il décrit un cercle parallèle à l'équateur.

DÉCLINÉ, ÉE. part.

DECLIQUER. v. n. Vieux mot. Caqueter, dégoïser. Il a signifié aussi Réciter.

DECLIQUETER. Terme d'horlogerie, c'est dégager le cliquet des dents de son rochet.

DÉCLIVE, adj. m. & f. *Declivis*. Ce qui est en pente, ce qui forme un plan incliné dont la ligne est entre la ligne perpendiculaire & la ligne horizontale. Ce mot n'est pas en usage, & devoit y être pour exprimer la pente prise en descendant.

DÉCLIVITÉ. f. Situation d'une chose qui est en pente; pente d'une ligne ou d'un plan incliné, prise en descendant: terme nécessaire pour distinguer la pente prise en montant, *activitas*, de la pente prise en descendant, *declivitas*. Le mot *clivus* renferme les deux. Les parties supérieures de l'eau d'une rivière, & éloignée des bords, peuvent couler par la seule cause de la *declivité*. FONTNELLE. Mais les parties inférieures qui frottent contre le fond, ne seroient pas suffisamment mues par une si petite *declivité*. Id. *Clivus*. Pente.

DÉCLORRE. v. a. Oter la clôture. *Déclorre* son champ, son jardin. Il se dit peu, & ne se dit que des lieux qui sont ordinairement clos. *Recludere*.

DÉCLOS, OSE. part. Qui n'est pas clos, ou dont partie de la clôture est tombée. Ce jardin est *declos* en deux endroits.

DÉCLOUER. v. a. Oter les clous qui attachent quelque chose. Détacher quelque chose en arrachant les clous qui l'attachent. *Resigere*. Il faut *declouer* les pentures de cette porte pour les attacher ailleurs. On le dit aussi des clous qui se détachent eux-mêmes. *Solvii*. Cela s'est *decloue*, il y faut mettre de nouveaux clous.

DÉCLOUÉ, ÉE. part. *Refixus*.

DECOIEMENT. f. m. Action par laquelle on tire une flèche. *Emissio*.

DÉCOCHER. v. a. Tirer, lancer une flèche, un coup d'arbalète, & de tout autre arme de trait. *Emittere, vibrare*. Jupiter *decocha* la foudre contre les Géants. On *decocha* contre lui une flèche de deux coudées. VAUG.

DÉCOCHER, se dit aussi de l'oiseau de proie lorsque du haut d'un arbre, ou d'un rocher, il part comme un trait pour venir fondre sur le gibier. *Ab alto devolare cum impetu*.

On dit figurément ou poétiquement *decocher* les traits de sa colère, de sa vengeance contre quelqu'un. Il *decocha* tous les traits de sa colère. Ce satyrique a *decoché* un trait fort piquant contre lui. Il se dit aussi des choses que l'on donne avec excès & d'une manière fatigante. Cet homme est civil jusqu'à l'excès, à chaque porte il vous *decoche* un compliment. S. EVR. Ici il est familier.

DÉCOCHÉ, ÉE. part.

DECOCTION. f. f. Breuvage médicinal, fait d'une ou de plusieurs plantes ou autres drogues que l'on fait bouillir ensemble pour en tirer le jus. *Decoctum, decoctura.* Les potions, les teintures, les apozèmes, &c. sont des *decoctions*.

On appelle aussi *decoction*, l'eau dans laquelle on fait bouillir les herbes, les racines, les fleurs, &c. pour servir à divers usages. Faire infuser du fenné dans une *decoction* de chicorée : faire une *decoction* pour un lavement.

DECOËFFER ou **DECOIFFER.** v. a. Oter la coëffure. Une femme de chambre *decoiffe* sa maîtresse. *Capitis tegmen tollere.* Cette femme est *decoiffée*, elle ne veut parler à personne.

DECOËFFER signifie souvent déranger la coëffure, mettre les cheveux en désordre. *Perturbare capillos mulieris.* Le vent l'a toute *decoiffée*.

On dit, en parlant de deux femmes qui se prennent aux cheveux en se querellant, qu'elles se sont *decoiffées* l'une l'autre.

On a dit autrefois, en parlant des hommes, se *decoiffer*, pour dire ôter son chapeau pour saluer.

Se **DECOËFFER** ou **DECOIFFER.** Outre le sens propre qui signifie, ôter la coëffe ou la coëffure, ôter son chapeau, il se dit figurément pour, Se détacher de quelqu'un, se défaire de la passion qu'on avoit pour lui, des liaisons qu'on avoit avec lui. *Abjicere, nuncium remittere.* Se *decoiffer* de quelqu'un, se déprendre. Il est du style familier.

*Je ne m'en peux décoiffer,
Je pense que c'est un enfer,
Dont jamais je ne sortirai.* MAROT.

On dit aussi en débauche, *Decoiffer* les bouteilles, pour dire, les ôtre, les vider. *Lagenam excicare.* Proprement *decoiffer* une bouteille, c'est en ôter le bouchon & la filasse qui l'enveloppe. *Resignare.*

DECOËFFER. Terme d'Artificier, qui signifie, ôter le couvercle qu'on avoit mis sur l'amorce d'un artifice, pour empêcher que le feu ne s'y introduisit trop tôt.

DECOËFFÉ, ÉE. part.

DECOIGNOIR. f. m. Terme d'imprimerie. C'est une pièce de bois faite en forme de coin, qui sert à serrer & desserrer les formes. *Cuneus.*

DECOLLATION. f. f. Action par laquelle on coupe la tête. Ce mot n'est guère en usage que pour exprimer le martyre de St Jean-Baptiste.

On le dit même plus souvent de la fête qu'on célèbre en mémoire de son martyre que du martyre même. *Dies sacra quæ capitis B. Joannis - Baptistæ ab se ipsi memoria recolitur.*

On le dit de même des tableaux dans lesquels la tête de S. Jean - Baptiste est représentée séparée du tronc. *Tabelli amputatum B. Joannis-Baptistæ caput exhibens, representans.*

DECOLLEMENT. f. m. Action par laquelle on décolle, ou une chose collée se détache. *Reglutinatio.* La menuiserie de placage a cela d'incommode, qu'elle est sujette au *decollement*.

DECOLLEMENT. Terme de Charpenterie. Entaille pratiquée du côté de l'épaule, pour dérober la mortoise. Ainsi faire un *decollement* à un tenon, c'est en couper une partie du côté de l'épaule, afin qu'étant moins large on ne voie pas la mortoise; cette mortoise demeurant cachée par l'endroit où l'on a fait le *decollement*. *Tenuatio cardinum a lateribus.*

DECOLLER. v. a. Couper la tête à quelqu'un par autorité de Justice. *Caput amputare, abscindere.* On *decolle* les Gentilshommes qui ont fait des crimes capitaux. Il n'est pas si usité que *couper la tête*, ou *couper le cou*.

*Mon pere à l'injustice autrefois immolé,
Quoique innocent fut décollé,
Disoit l'autre jour à Lycante,*

*Ergaste dont le pere avoit été pendu.
Lycante, après l'avoir de sang froid entendu,
Lui répondit, la corde étoit donc bien tranchante.*

LE BRUN.

DECOLLER, en termes de jardinage, se dit d'un arbre dont la tige a été séparée du pied à l'endroit où la greffe étoit appliquée, soit par une altération que la sève y auroit causée, en ne trouvant plus de dispositions à monter du sujet dans cette greffe, soit par quelque autre accident. Les Jardiniers disent, cet arbre est *decollé*. Cette greffe se *decolle*, c'est-à-dire, se sépare de son sujet. Le vent a *decollé* toutes les greffes qui avoient poussé avec force, ainsi que les bourgeons des arbres cédés.

DECOLLER, v. a. se dit encore de l'amputation que l'on fait d'une certaine portion d'un tuyau dont on fait une plume à écrire. On taille la pointe de la plume, suivant qu'elle le doit être; on coupe le petit bout, & ensuite on la *decolle*, afin que la quantité d'encre que l'on prend soit visible, & qu'on n'y en laisse qu'autant qu'il en faut pour qu'elle ne tombe pas sur le papier.

Ce mot, en ce sens, vient de la préposition *de*, qui, dans la composition, signifie division, séparation; & *collum*, le cou.

DECOLLER, signifie aussi séparer une chose collée. *Deglunitare, reglunitare.* L'humidité *decolle* les images qui sont collées contre les murailles. La menuiserie de placage se *decolle* à l'humidité & à la chaleur, quand on y approche du feu.

DECOLLER. Terme de Billard. Il a deux sens: 1°. Il se dit de la bille lorsqu'elle se détache de la bande, qu'elle s'en éloigne. On *decolle* une bille en la frappant d'une autre. 2°. Il signifie s'éloigner par-dehors de la bande du billard. Les joueurs disent souvent à ceux qui les voient jouer, de *decoller*, c'est-à-dire, de leur laisser le tour du billard libre. *Decollez le billard.*

DECOLLÉ, ÉE. part.

Ce mot, au second sens, vient du grec *κόλλα*, selon Nicod. On a dit aussi en Latin *decollatio*. **MÉNAGE.**

DECOLLETER. v. a. Découvrir la gorge. *Nudare.* Il y a des femmes qui aiment à se *decolleter*.

DECOLLETE, ÉE, part. Qui a la gorge ou la poitrine trop découverte. La modestie ne permet pas aux femmes d'être *decollétées*. Ah! il y avoit là une immodeste Sabine, *decollétée*, qui... si ces nudités-là sont scandaleuses pour la jeunesse. **REGNARD.** *Retour in-prévu, Sc. 17. à la fin.*

DECOLLEUR. f. m. Nom en usage sur les vaisseaux qui vont à la pêche des morues, pour signifier celui des Matelots dont l'emploi est de couper la tête des morues aussi tôt qu'elles ont été pêchées.

DECOLORER. v. a. Faire perdre de la couleur. *Decolorare, Colorem alicujus rei eluere, diluere.* L'Épouse dit dans le Cantique: Ne prenez pas garde à mon teint; le soleil m'a *decolorée*, m'a fait perdre de ma blancheur.

DECOLORÉ, ÉE. part. *Decoloratus, decolor.* Qui a perdu sa couleur. Fruit *decoloré*; lèvres *decolorées*; fleurs *decolorées*.

DECOMBRES. f. m. pl. Pierres, plâtras, gravois qui demeurent après qu'on a fait ou démoli un bâtiment, ou après qu'on a fouillé des terres. On le dit particulièrement des moindres matériaux de la démolition d'un bâtiment, pierres, plâtras, recoups, &c. qui ne sont de nulle valeur. *Rudera.* On se sert des décombres pour combler, ou élever un terrain, ou pour affermir les aires des chemins. La police ordonne de les enlever sur le champ pour ne point embarrasser les rues.

On appelle aussi Décombres & vidanges d'un atelier, tous les copeaux & petits bouts de bois qui proviennent de la coupe & du travail des bois.

DECOMBRES signifie aussi ce qu'on tire de dessus une carrière pour trouver la bonne pierre; & ç'a été la première signification de ce mot.

Du Cange dit que le mot de *combrè* a été premièrement dit des bois & des arbres coupés dans les forêts, qui ferment le passage des chemins ; & qu'ensuite on a appelé *combres* le bois du faitage d'un toit : & on a appelé premièrement *décombres* le vieux bois d'un toit démolé ; ce qui s'est étendu depuis aux autres matériaux des démolitions.

DÉCOMBRER. v. a. Oter les décombres, les ordures, & les autres embarras qui bouchent quelque canal, ou qui occupent quelque terrain. *Purgare, vacuare, rudera, asportare, erudare.* Il faut *décombrer* cet égout, cet évier, ce tuyau, ce soupirail qui sont bouchés. On n'a pas encore *décombré* la cour de ce bâtiment ; on n'en a pas ôté les décombres.

DÉCOMBRER. v. a. Vieux mot que Nicod dit être composé de *Dès* & *combrer*, pour signifier, mettre à délivrance une chose où empêchement a été donné ; comme si l'on disoit, Oter le combre ou encombre, ou empêchement.

DÉCOMBRÉ, ÉE. part.

DÉCOMPOSER. v. a. Terme de Chimie. Réduire un corps à ses principes : séparer les parties dont il est composé. *Resolvere, dissolvere.* C'est la même chose qu'analyser. Voyez ce mot. La Chimie enseigne à *décomposer* les corps naturels par le moyen du feu, & à les réduire en leurs plus petites parties.

DÉCOMPOSER, en mécanique. *Décomposer* le mouvement d'un corps, *décomposer* les forces. C'est changer un mouvement en deux ou plusieurs autres, dont on peut supposer qu'il est formé. Quand une puissance ne peut exercer toute sa force à cause d'un obstacle qui l'arrête en partie, il faut la *décomposer* en deux autres, dont l'une soit entièrement anéantie par l'obstacle, & dont l'autre ne soit nullement arrêtée par l'obstacle. Quand plusieurs puissances se nuisent en partie, il faut les *décomposer* en deux ou plusieurs autres puissances, dont les unes se détruisent tout-à-fait, & les autres ne se nuisent nullement.

DÉCOMPOSER se dit encore dans plusieurs parties des mathématiques, lorsqu'il est question de diviser un tout en plusieurs parties, On *décompose* un polygone en triangles, pour en trouver la surface : une équation en plusieurs membres, pour la résoudre, &c. Lorsque les parties sont inconnues, & que la grandeur entière est inconnue, alors on *décompose*, s'il m'est permis de me servir de ce terme, c'est-à-dire, qu'on résout en ses parties la grandeur proposée, qu'on examine. P. LAMY.

DÉCOMPOSER se dit aussi en médecine, en parlant des humeurs du corps humain composées de molécules dont les parties intégrantes se séparent les unes des autres, & se résolvent en un fluide plus atténué. Ainsi la fièvre *décompose* le sang, le dissout.

On l'emploie aussi avec le pron om personnel. Tous les corps se *décomposent*, se résolvent dans les principes dont ils sont composés.

*Le plus fort de ces grands maîtres
Se sert de tout son esprit,
A soutenir que des êtres
La seule forme perit ;
Que le corps se décompose,
Qu'il se fait de chaque chose
Des arrangements divers,
Et que toujours la matière,
Infinie, active, entre,
Circule dans l'Univers.* DES-HOUL.

DÉCOMPOSER. On peut transporter ce mot aux choses spirituelles, pourvu qu'on le fuisse sobrement. *Décomposer* une idée, *décomposer* un raisonnement ou un discours ; c'est ce que l'on dit plus communément en faire l'analyse. Voyez ce mot.

DÉCOMPOSÉ, ÉE. part.

DÉCOMPOSITION. f. f. Terme de Pharmacie & de

Chimie. *Analysis.* C'est la même chose qu'analyse ou dissolution ; mais une dissolution qui ne fasse pas simplement changer de nature aux corps qui sont dissous, mais qui fasse trouver les principes chimiques qu'ils renferment. L'arrangement des parties dans les corps doux ne paroît pas seulement par leur analyse, ou leur *décomposition*, mais encore par leur composition. LEMERY. Quelquefois *décomposition* se prend pour toute sorte de dissolution & de séparation de parties. La *décomposition* est proprement le métier de l'Artiste, pour purifier la matière de ses hétérogénéités. La tradition fondée sur des expériences répétées est une voie beaucoup plus sûre pour nous convaincre des propriétés d'une plante, que son analyse chimique, & la *décomposition* de ses principes. Faire analyser des matières, afin que par leur *décomposition* on mette en évidence ce qu'elles ont de particulier. HOMBERG. *Acad. des Sc.* 1703. *Mém. p.* 31.

DÉCOMPOSITION d'un mouvement, des forces. Voy. DÉCOMPOSER en Mécanique.

DÉCOMPOSITION du sang, des humeurs. Voy. DÉCOMPOSER en Médecine. *Resolutio, dissolutio.*

DÉCOMPÔTER. v. a. Terme de coutume. Changer le compôt d'une terre, ou l'ordre des années auxquelles elle doit travailler ou se reposer. *Agrirotationes immutare, annos sationis immutare.* Il est défendu aux Fermiers de *décompôter* les terres, c'est-à-dire, de faire travailler celles qui doivent être en friche.

DÉCOMPTE. f. m. Terme de Coutumes, qui veut dire *imputation.*

DÉCOMPTE. f. m. Somme à déduire & à retenir par les mains sur une plus grande qu'on paye. *Subductio.* On le dit particulièrement des soldats & ouvriers, & autres gens à qui l'on a avancé quelque partie de leur solde, ou de leurs journées, ou à qui l'on retient quelque chose pour leurs habits & leurs autres nécessités. Faire le *décompte* aux soldats, c'est supputer la gent retenu ou avancé sur la solde, pour payer le surplus, c'est payer en retenant ce qu'on a avancé.

DÉCOMPTE, signifie aussi la taxe, le déchet qu'on trouve sur une somme. *Imminutio, subductio.* Je croyois qu'il y avoit mille francs dans ce sac, mais il y a dix écus de *décompte.*

On dit figurément qu'on trouvera du *décompte* dans une affaire, pour dire, qu'elle ne fera pas aussi avantageuse qu'on l'espère.

DÉCOMPTER. v. a. Déduire, rabattre ce qu'on a avancé sur quelque somme due. *Subducere.*

DÉCOMPTER, signifie au figuré, rabattre de la bonne opinion qu'on avoit de quelque chose, de la grande espérance qu'on avoit de quelque entreprise, alors il s'emploie absolument. *Imminuere, minuere.* On m'avoit donné une grande opinion de cet Ouvrage ; mais après sa lecture j'ai trouvé qu'il y avoit beaucoup à *décompter.* Il espéroit s'enrichir dans cette entreprise, mais il y a bien à *décompter.*

DÉCOMPTE, ÉE. part. *Subductus, imminutus.* Une somme *décomptée.*

DÉCONCÉRT. f. m. Défaut d'intelligence, d'accord. Pour conserver la paix dans le mariage, il faut que les deux esprits soient d'accord, & le *déconcert* de l'un ou de l'autre suffit pour en troubler l'harmonie.

ÉCOLE DU MONDE.

On ne trouve point ce mot dans les bons Ecrivains, & celui qu'on vient de citer n'est pas d'un auteur qui soit d'un grand poids.

DÉCONCERTER. v. a. Interrompre, troubler un concert. *Interrumpere, perturbare.* Il y avoit deux Musiciens ivres qui *déconcertèrent* tous les autres. Il ne faut qu'une voix discordante pour *déconcerter* toutes les autres.

DÉCONCERTER, se dit au figuré pour ruiner les desseins, rompre les mesures prises par quelqu'un. *Confilia frangere, confringere.* La perte de cette bataille *déconcerta* tout le parti ennemi. Cette alliance de

concerta les desseins de Mahomet. BOURN. Ils ne connoissoient ni cette valeur sage que la raison éclaire, ni cette égalité d'ame qu'aucun événement ne *déconcerte*. DE LA MOTTE. Il n'étoit éloigné de son armée que de quarante lieues, lorsqu'il apprit que son entreprise alloit être *déconcertée* par la terreur qui s'étoit répandue parmi les siens. P. CATROU.

DÉCONCERTER, se dit aussi à l'égard des personnes qu'on rend muettes, auxquelles on fait perdre contenance. *Perturbare. Deconcertar* quelqu'un par des paroles, le démonter. *Differre aliquem dictis*. Cet Avocat fut tout *déconcerté*, quand on lui fit voir clairement qu'il alléguoit faux. La cabale fut fort *déconcertée*, lorsqu'elle se vit convaincue de calomnie. S. EVR. On y joint aussi le pronom personnel. Se *déconcertar*, *Desistere a se ipso*. Elle a un maintien sérieux, mais naturel qui ne se *déconcerte* point. ID.

DÉCONCERTÉ, ÉE. part. J'étois tremblant, interdit & *déconcerté* par la seule pensée qu'il s'agissoit d'un mariage. *Perturbatus*.

DÉCONFÈS. Vieux mot qui signifie *intestat*, ou qui n'a point fait de testament. *Intestatus*.

Ce mot *déconfès* dans son origine veut dire, qui ne s'est point confessé, & dans l'usage il veut dire, qui n'a point fait de testament. On trouve dans la Charte des privilèges de la Rochelle de l'an 1227. ces mots, *sive testatus, sive intestatus*, expliqués par ceux-ci, *id est, sive confessus, sive non*. La raison pourquoi l'on appelloit *déconfès* celui qui n'avoit point fait de testament, est qu'autrefois c'étoit la coutume que ceux qui étoient en danger de mort fissent un don à l'Eglise; & s'ils y manquoient, on leur refusoit les Sacremens & la sépulture en terre sainte; d'où l'on a appelé *déconfès*, c'est-à-dire, non confessé, celui qui n'avoit point fait de don à l'Eglise par testament. Cet usage est aboli. Voyez M. Du Cange sur le Chap. 87. des *Etablissemens de France*, & son Glossaire sur le mot *Intestatus*; Fleta, L. II. ch. 57. §. 10. Cironius sur les Testamens, &c.

DÉCONFIRE. Vieux mot. Tailler en pièces les ennemis. *Hostes fundere, prosternere, profligare*. Charles Martel fut assez heureux pour *déconfire* 375000 Sarrasins sans perdre que 1500 hommes. La Fontaine a dit à feu M. de Vendôme :

Qui n'aimeroit un Mars plein de bonté ?
En telles gens ce n'est pas qualité
Trop ordinaire ; ils savent déconfire,
Brûler, raser, exterminer, détruire ;
Mais qu'on m'en montre un qui sache Marot ?

DÉCONFIRE, se dit figurément, & par plaisanterie pour réduire quelqu'un à ne savoir plus que dire, que faire, ni quelle contenance tenir. *Sternere, perturbare, elinguem reddere*. Ce pauvre répondant fut *déconfit* quand on lui présenta sa signature.

DÉCONFIT, ITE. part. *Perturbatus, victus, stratus, profligatus*. Ces mots vieillissent, & ne peuvent plus entrer que dans le comique.

DÉCONFITURE. f. f. Déroute générale d'une armée. *Claudes, strages*. Quand les premiers bataillons furent rompus, on vit une *déconfiture* générale des troupes qui prirent la fuite. Ce mot a vieilli. Il vient de l'Italien *confitta*.

DÉCONFITURE, terme de Jurisprudence, signifie l'insolvabilité d'un débiteur, dont les biens sont saisis & qui a plusieurs créanciers, qu'il n'est pas en état de satisfaire, après discussion faite de tous ses biens. FERR. Il faut donc pour qu'un homme soit *déconfit* & insolvable, que tous ses biens tant meubles qu'immeubles aient été saisis & vendus publiquement, eu égard à la qualité de ses biens & dettes par lui dues à ses créanciers saisissans & opposans.

En cas de *déconfiture*, l'usage est que les meubles sont en premier lieu contribués, en sorte que les créanciers hypothécaires y prennent d'abord à proportion de leurs créances par concurrence avec

les créanciers chirographaires, & viennent ensuite sur les immeubles par ordre de leurs hypothèques.

Si les créanciers étoient colloqués en premier lieu sur le prix des immeubles, cela seroit bien différent, puisqu'ils toucheroient moins dans la contribution des meubles, sur lesquels ils ont autant de droit que les créanciers chirographaires.

Les créanciers chirographaires & hypothécaires qui ne peuvent pas être payés, viennent à contribution au sol la livre.

A l'égard des créanciers chirographaires qui sont privilégiés, ils ne viennent point à contribution, & n'ont qu'à se servir de leur privilège.

DÉCONFITURE, dit Loisel dans ses Institutes, est quand le débiteur fait rupture & faillite, ou qu'il y a apparence que ses biens, tant meubles, qu'immeubles, ne suffiront pas au paiement de ses dettes. Selon la Coutume de Paris, art. 180. le cas de la *déconfiture* est quand les biens du débiteur, tant meubles qu'immeubles, ne suffisent pas aux créanciers apparens. *Inopia creditoribus denunciatio, bonorum creditoribus cessio*. La perte de deux vaisseaux a causé la *déconfiture* de ce marchand. En quelques endroits on dit *rompture* pour *déconfiture*.

DÉCONFITURE, se dit encore figurément en style burlesque de tout accident fâcheux, imprévu, qui rompt nos mesures, qui fait du chagrin.

Vous en parlez fort à votre aise,
Habits de ce beau canton ;
Mais il vous faut, ne vous déplaîse ;
Adoucir un peu votre ton,
Et plaindre la déconfiture,
Qui contre tout droit & raison,
Prêts à monter dans la voiture,
Nous fit rentrer dans la maison. P. DU CERC.

Il parle d'une goutte qui survint à quelqu'un, & qui empêcha une promenade, un voyage de plaisir.

DÉCONFORT. f. m. Abattement d'esprit, découragement d'une personne qui se voit sans secours. *Infraçtio animi*. Il est vieux, & ne peut entrer que dans le burlesque.

DÉCONFORTER. v. a. Décourager, abattre l'esprit par quelque affliction. *Affligere, infringere alicujus animum, debilitare*. Ce revers de fortune, cette perte l'a tout *déconforté*.

On y joint aussi le pronom personnel, se *déconforter*, s'attrister demesurement. *Gravissimè lugere, mœrore se conficere*. Cette femme se *déconforte* voyant son mari à l'agonie. Un ami qui se *déconforte*. VOIT. Ce mot a vieilli.

DÉCONFORTÉ, ÉE. part. *Afflictus, infraçtus animo*.

DÉCONSEILLER. Conseiller à quelqu'un de ne pas faire une chose, le détourner de la faire par ses raisons. *Dissuadere alicui quidpiam*. Tous ses amis ont eu beau lui *déconseiller* le voyage d'Orient, il y a voulu aller, & il y est mort. Le succès de cette affaire est si incertain, que je ne vous conseille ni de *déconseiller* de l'entreprendre. Il le vouloit obliger à *déconseiller* lui-même ce qu'il venoit de commander de la part du Roi. ABLANC.

DÉCONTENANCER. v. a. Faire perdre contenance à quelqu'un. *Perturbare*. Avec le pronom personnel, se *décontenancer*, perdre contenance. Dans la chaleur, dans la dispute, il lui a fait des reproches, des objections si fortes, qu'elles l'ont *décontenancé*. Les jeunes gens qui entrent nouvellement dans le monde, se *décontenancent* aisément.

DÉCONTENANCÉ, ÉE. part. Qui a perdu contenance, ou qui de soi-même n'en a point. Ce jeune homme est *décontenancé* en compagnie. VOY. CONTENANCE.

DÉCONVENUE. f. f. Vieux mot qui signifioit malheur, mauvaise aventure. Il lui a conté sa *déconvenue*. *Infelicitas, calamitas, infortunium*. Le Cavalier en désordre sortit en dérouté, croyant être enforcé, & ce qui vous paroîtra plaisant, c'est qu'il mouroit

d'envie de me conter sa *déconvenue*. MADAME DE SÈV. Ce mot est encore bon dans le style badin.

DÉCORATEUR. f. m. Homme expérimenté dans le dessin, la Peinture, l'Architecture, la Sculpture, la Perspective, qui invente, ou qui exécute, & dispose des ouvrages d'architecture peinte, comme pour les arcs de triomphe, les fêtes publiques, les décorations pour les balers, Comédies, Canonisations, les Pompes funèbres & autres spectacles. *Scene instructor*. Décorateur de l'Opéra, de la Comédie.

DÉCORATION. f. f. Ornement dans les Eglises & autres lieux publics : ce qui décore un bâtiment, un arc de triomphe, &c. au dehors, au dedans. On le dit principalement des ornemens d'Architecture, de Peinture, de Sculpture. *Scena apparatus, exornatio, apparatus, choragium*. Les ordres d'Architecture contribuent beaucoup à la *décoration* ; mais il faut que les parties que ces ordres renferment, aient les proportions & les ornemens convenables, sans quoi l'ordre le mieux exécuté apporteroit de la confusion plutôt que de la richesse. FEL. Les Echevins doivent appliquer leurs soins à la *décoration* de la ville.

On le dit pareillement de la scène des théâtres. Les Opéra, les pièces de machines, doivent changer plusieurs fois de *décorations*, conformément au sujet. Les Anciens avoient de deux sortes de *décorations* pour leurs théâtres ; l'une s'appeloit *versatilis, tournante* ; elle avoit trois faces, qu'on présentoit suivant le besoin les unes après les autres ; l'autre s'appeloit *ductilis, coulante* ; elle consistoit à faire paroître une nouvelle *décoration* en tirant ou faisant couler celle qui étoit devant. Cette sorte de *décoration* de théâtre est en usage aujourd'hui, & apparemment avec plus de succès que chez les Anciens qui étoient obligés de tirer un rideau quand ils faisoient quelque changement de *décoration*, au lieu que chez nous le changement se fait en un moment, & presque sans qu'on s'en aperçoive.

On appelle *décoration de jardin*, l'ordonnance de toutes les pièces qui composent la variété d'un jardin, & en rendent l'aspect agréable.

On peut encore appeler *décoration*, les ornemens qui contribuent à embellir un jardin, les figures, les vases, les canaux, les cascades, les treillages, &c. Enfin les changemens de scènes occasionnés par les différentes fleurs des trois saisons, du printemps, de l'été & de l'automne appartiennent encore à la *décoration* des jardins.

DÉCORATION, se dit aussi dans un sens un peu figuré. *Apparatus*. La dévotion est une bienfaisance de la vieillesse, ou de la mauvaise fortune ; c'est un changement de *décoration* & de théâtre. DE VILL.

Il se dit aussi, par rapport aux personnes, des marques d'honneur & de dignité. Le Roi avant que de l'envoyer en Ambassade, l'a fait Chevalier de l'Ordre, pour lui donner une *décoration*.

DECORDER. v. a. Détortiller une corde, séparer les cordons qui la composent. *Funem retexere*. On a décodé ce cable.

DÉCORER les moules, terme de Perruquier. C'est lorsque les cheveux ont été suffisamment cuits dans le frot, ôter les ficelles qu'on avoit mises sur les moules pour assujettir les cheveux, & les empêcher de se défriser. ENCYC.

DÉCORDÉ, ÉE, part. pass. & adj. *Retextus*.

DECORE. f. f. Vieux mot. Illustration, décoration, gloire, honneur. *Decus, honor, gloria*.

DÉCORER. v. a. Orner. *Décorer* une ville, un théâtre. *Exornare*. On le dit pareillement des théâtres, des places & autres lieux publics. On le disoit autrefois des personnes. Cette Dame étoit *décorée* de toutes sortes de vertus. En ce dernier sens il est hors d'usage.

On le dit encore des personnes en parlant des Titres, des Dignités qu'on leur confère pour les honorer. La Patrie *décore* bien une maison. Le cordon bleu *décore* bien un Gentilhomme. ACAD. FR.

DÉCORÉ, ÉE, part.

DÉCORIR. v. n. Vieux mot. Couler. On dit aussi *decorer* dans le même sens.

DECORTICATION. f. f. Terme de pharmacie. C'est l'action d'ôter l'écorce ou la peau d'une racine, d'un fruit, d'une semence, ou de telle autre chose semblable. *Decortatio*. DICT. DE JAMES.

DECORUM. f. m. Terme latin dans son origine, mais depuis si long-temps naturalisé en France, que nous ne devons plus le regarder comme étranger. C'est une qualité du beau qui paroît en être, surtout dans les mœurs, le charme le plus frappant, c'est-à-dire, la décence qui doit y régner, la convenance, l'accord, l'harmonie, le juste assortiment de tous les traits qui le composent, par rapport aux circonstances des temps, des lieux, des personnes. Ainsi il embrasse toute la vie humaine, toutes les conditions, tous les états, tous les âges, tout ce qui nous convient actuellement, & tout ce qui peut nous convenir dans toutes les autres situations où nous nous trouvons placés.

On confond ordinairement ce qu'on appelle *decorum* dans les mœurs, avec ce qu'on appelle *honnête*. Cicéron lui-même avoue que la distinction en est subtile, qu'elle se trouve plutôt dans la pensée que dans la chose même. *Decorum cogitatione magis a virtute potest quam re separari*. Mais en approfondissant un peu ces deux idées, on y aperçoit des différences, qui, pour être délicates, n'en sont pas moins réelles.

Nous entendons par *l'honnête* en morale, une parole ou une action qui est de sa nature conforme à la raison ou à la loi naturelle.

Nous entendons par *decorum* la convenance de cette parole ou de cette action, à la personne, au temps, au lieu, à toutes les circonstances qui l'accompagnent.

Ainsi par *honnête* nous entendons proprement quelque chose d'absolu. C'est la substance du beau dans les mœurs, laquelle est toujours la même pour toute sorte de personnes.

Nous entendons au contraire par *decorum* quelque chose de relatif. C'est un assemblage de bienfaisances, d'attentions ou d'égards, qui se peuvent diversifier à l'infini, selon les différens rapports que nous pouvons avoir dans la société les uns avec les autres.

Pour nous former de ces deux objets des idées encore plus distinctes, dit le P. André, ou du moins plus sensibles, on peut dire que *l'honnête* est dans la conduite, comme le dessin dans le tableau ; & le *decorum*, comme la distribution convenable des couleurs : que *l'honnête* est dans les mœurs, comme la beauté des tons dans la Musique ; & le *decorum*, comme les accords bien assortis d'une pièce musicale : que *l'honnête* est dans une action, comme le vrai des pensées dans un discours ; & le *decorum*, comme la justesse ou l'élégance de l'expression : enfin, que *l'honnête* est comme le fond ou la matière du beau moral ; & le *decorum*, comme la forme ou la façon qu'on lui donne pour paroître avec toutes les grâces qui lui conviennent.

Quand on parle ici de bienfaisances, on n'entend pas ces bienfaisances arbitraires, dont chaque peuple s'est formé un cérémonial à sa mode, mais ces bienfaisances essentielles commandées à tous les hommes par la voix de la nature, & dont l'exacte observation fait le plus beau spectacle de la société. Elles donnent de la grace aux vertus les plus austères : elles rendent vertueuses les actions les plus indifférentes : elles couvrent même en partie l'honneur des plus vicieuses, en y conservant jusque dans le vice un air de respect pour la vertu. C'est l'application constante à les bien observer dans sa conduite qui fait proprement ce qu'on appelle un honnête homme : c'est au contraire l'ignorance ou le mépris des égards qu'elles nous prescrivent qui nous fait donner un nom bien différent. Nous sommes dans le monde comme sur un théâtre, où le

décorum est toujours la première des règles ; & quelque personnage que nous y fassions , celle dont les Spectateurs nous pardonnent moins le violement.

DECOUCHER. v. n. Coucher hors de la maison , ou hors de l'endroit où l'on couche ordinairement. *Domesticum cubile derelinquere , foris cubare.* Un domestique ne *découche* point sans la permission de son Maître. Il y a trois jours que ce jeune homme *découche*.

☞ Quand on dit qu'un homme ne *découche* pas d'avec sa femme , on entend qu'il couche toujours dans le même lit qu'elle.

☞ On dit activement *découcher* quelqu'un , être cause qu'il quitte son lit. On ne doit point *découcher* le Maître de la maison. Ils s'est *découché* pour moi.

DÉCOUCHÉ, EE. *Leſto depulſus.*

DECOUDRE. v. a. Je *décous* , tu *décous* , il *découd* , nous *découſons*. Je *découſis* , j'ai *découſu* , je *découdrai* , que je *découſe* , que je *découſiſſe* , je *découdrois* , *découſant*. Désaffembler ce qui étoit joint par une couture. *Diſſuere.* *Decoudre* un habit, une doublure, une jupe. Il vaut mieux *découdre* que déchirer. *Diſſuere magis decet quàm diſcindere.*

☞ On le dit figurément en parlant des plaies qui se font en long avec un instrument tranchant. Il lui a *découſu* le ventre d'un coup de sabre. *Diſſindere , diſcindere.*

☞ De même, en termes de chasse, on le dit des plaies que font les sangliers en déchirant le ventre des chiens avec leurs défenses. Ce sanglier d'un coup de défense a *découſu* le ventre à un de nos chiens.

☞ Dans une signification neutre, on dit en *découdre* dans le style figuré & proverbial, en parlant de gens qui se disputent à quelque combat que ce soit, au jeu, à un procès, à une dispute ou contestation, à tout exercice qui a l'air de combat. Voilà des cartes, un triètrac, des fleurets, &c. nous allons en *découdre*. Voulez-vous que nous en *découſions*? Vous n'entendez à aucun accommodement; vous voulez plaider: eh bien, il en faudra *découdre*.

☞ Se *découdre*, se dit des choses dont la couture manque, vient à se défaire. Cette doublure s'est *découſue*, commence à se *découdre*.

☞ Au figuré, mais dans le style familier seulement, on dit que ses affaires se *découſent*, quand elles vont mal. *Malè ſe habere.*

☞ On dit, de deux amis qui se refroidissent l'un pour l'autre, que leur amitié commence à se *découdre*. *Diſſuitur , dirumpitur , diſſolvitur amicitia.* Ac. Fr.

DÉCOUDRE, se dit figurément. Interrompse la suite d'une affaire, la prospérité d'une fortune. *Diſſurbare , evertere , labefactare.* On a fait trois banqueroutes à ce Marchand, ses affaires commencent à se *découdre*. Cette famille commence à se *découdre*, il en est mort deux ou trois des meilleures têtes.

DÉCOUDRE, en termes de marine, c'est détacher quelque pièce du bordage pour découvrir ce qui est défectueux sous ces pièces. *Solvere , diſſolvere.*

DÉCOUSU, VE. par. Il a les significations du verbe. *Diſſutus.* On dit qu'un homme est fort *découſu*, quand il est mal vêtu & déchiré.

On dit figurément, que les affaires d'une maison, d'un Etat, sont *découſues*, lorsqu'elles vont mal, qu'elles sont en désordre. *accuſus , inclinatus.* On le dit aussi de tout ce qui est mal assorti & mal joint. *Diſſutus , aſſutus . malè diſſutus.* Son discours n'étoit rempli que de raisonnemens hors d'œuvre, & de lambaux *découſus*. S. EVR. Un style *découſu*, sans liaison.

DÉCOULANT, ANTE, qui découle. Ce mot n'est en usage que dans cette phrase de l'Écriture Sainte; la terre de promesse étoit une terre *découlante* de lait & de miel.

DÉCOULEMENT. f. m. Mouvement d'une chose liquide qui coule lentement, goutte à goutte selon sa pente naturelle. *Fluxio , fluxus.* Le *découlement* des

eaux d'une gouttière, le *découlement* des humeurs, de la pituite. Il n'est guère d'usage ailleurs.

DÉCOULER. v. n. Couler lentement, goutte à goutte & de suite. *Fluere.* Il s'est fait une légère blessure, & il en *découle* quelques gouttes de sang. Dans les chaleurs l'eau *découle* par les pores. Les cristaux, les minéraux, se forment des sucs qui *découlent* par les veines de la terre. Cette huile de parfum descendit sur toute la barbe, & *découla* jusque sur le bord de l'habit. PORT. R.

Ce mot vient de *deſcolare*, qui se trouve au même sens dans la basse Latinité. *Voy. Acta Sanct. April. T. 2. p. 8; 1. A & E*, où le P. Pabebroch dit que l'on trouve aussi *ſcolare*. Je croirois plutôt que *deſcolare* se seroit fait de *colare*, qui signifie filtrer, passer une liqueur au travers de quelque chose, & de la préposition *de*, ou *des*; les choses que l'on filtre tombent goutte à goutte.

DÉCOULER, se dit aussi figurément en choses spirituelles & morales. C'est de la miséricorde infinie de Dieu que *découlent* toutes les grâces que nous recevons. Les Manichéens ne pouvoient convenir que les biens & les maux *découlassent* d'un même principe. S. EVR. Dieu fait *découler* sur nous les grâces en abondance. PORT. R.

DÉCOULOUSER. Ancien v. n. Changer, altérer sa couleur. *Decolorari , decolor fieri.*

☞ **DÉCOUPER.** v. a. Couper en plusieurs pièces ou parties. *Concidere , conſecare.* Découper une pièce d'étoffe, la séparer en plusieurs morceaux.

☞ En parlant des viandes rôties, on dit *découper* un poulet, un chapon, un faisan, &c. les mettre en pièces, en enlever avec le couteau les différens membres, les couper en plusieurs morceaux pour les servir. Savoir *découper* un chapon, & servir ses convives avec dextérité, fait tout le mérite de bien des gens. En parlant en général des viandes qu'on coupe & qu'on sert, on dit *couper* à table, savoir *couper* à table & servir avec grace.

☞ **DÉCOUPER,** se dit encore en parlant des étoffes sur lesquelles on forme différens agrémens. Dans ce sens *découper* une étoffe, *incidere*, c'est la couper avec art & symétrie à petites taillades, soit qu'on enlève la pièce, ou qu'on ne l'enlève pas, ou bien y former différens dessein avec des fers gravés qu'on y applique à chaud. On *découpe* du drap, du satin, du taffetas, &c. Cette femme a fait *découper* sa robe.

☞ **DÉCOUPER** des cartes à jouer, du papier, &c. c'est les couper de manière, que ce qui en reste représente quelque figure. *Incidere.*

☞ **DÉCOUPER** une estampe, une image, c'est séparer les figures du fond, pour les appliquer sur un autre fond.

DÉCOUPER, est aussi un terme de Pâtissier; il signifie faire diverses petites figures avec la pointe d'un couteau sur le couvercle d'une pièce de pâtisserie. Il faut *découper* le couvercle de ce pâté.

☞ **DÉCOUPER,** en jardinage. *Voy. plus bas découpe.*

DÉCOUPER, v. n. Terme de Bonneteur. Il se dit lorsque le filou, après que les cartes sont coupées, les remet comme elles étoient auparavant. On appelle encore cela, passer la coupe.

DÉCOUPÉ, ÉE. part.

DECOUPÉ. f. m. Terme de Jardinier, il signifie un parterre où il y a plusieurs pièces carrées, longues, rondes, ovales, dans lesquelles on met des fleurs. *Incisus : diſtinctus concinnè ac diſiſus.* Voilà un beau *découpe*. QUINT.

DÉCOUPÉ, en termes de Blason, se dit des figures sans nombre dont un Ecu est semé, qui sont faites comme des tierces feuilles renversées, & qui ont la queue montante & en haut, ce qui ressemble aux *découpures* qui se font sur le velours ou le satin: c'est la même chose que *moucheté*, ou *plumeté*, ou *papillonné*. On le dit aussi des lambrequins qui sont taillés en feuilles d'Acanthe.

DÉCOUPEUR, EUSE. Celui, celle qui travaille en découpeure.

On appelle particulièrement *Découpeur*, l'ouvrier qui travaille à découper les étoffes, & former divers desseins, avec des fers destinés à cet usage. *Peritus incidendi artijer.*

On appelle *Découpeuse*, parmi les Gaziers, une ouvrière occupée à couper les fils de la trame, qui, quand la gaze figurée est faite, remplissent les intervalles des fleurs entre elles. *Enove.*

DÉCOUPLE. f. m. Terme de chassé. Le *découple* est quand on lâche & découple les chiens après la bête au laiffer courre.

DÉCOUPLER. v. a. Terme de Venerie. Détacher des chiens couplés deux à deux avec un couple de crin, particulièrement pour les lâcher après le gibier. *Canes venaticos abjungere, canibus copulam eximere.* Quand on fut arrivé au rendez-vous, on *découpla* les chiens, & absolument, on *découpla*.

On dit substantivement, le *découpler*; pour dire, le détachement des chiens couplés. Au premier *découpler*.

DÉCOUPLER, sur les rivières, c'est délier les bateaux qui sont en trait, quand on passe un pont.

DÉCOUPLER, se dit figurément des gens qu'on lâche après quel qu'un qui s'enfuit, ou qu'on emploie dans la poursuite de quelque affaire. *Emittere, immittere.* On a découpé après ce criminel deux Exempts qui l'auront bientôt attrapé. Comment voulez-vous que je vous serve? *Découpez-moi* quand vous jugerez que je dois courir. S. AIGNAN. Il n'est que du style familier.

DÉCOUPLÉ, ÉE. part.

On dit d'un jeune homme de belle taille, qu'il est bien *découplé*. *Ad rem gerendam paratus.*

DÉCOUPOIR. f. m. Ciseau dont se servent les ouvrières qui découpent la gaze. *Voy. Découpeuse.*

DÉCOUPURE, f. f. Taillades faites sur les étoffes pour imiter ou tenir lieu de dentelle, ou de broderie. *Incisto.* On le dit aussi des diverses manières de tailler proprement le parchemin ou le papier, pour faire des colifichets. On donne aussi le nom de *découpure* à la chose découpée.

*Est-il permis de se flatter
Qu'un bijou, qu'une découpure,
Aura de quoi vous contenter?*

P. DE COURBEVILLE.

DÉCOUPURES. f. f. pl. On appelle ainsi certaines taches ou défauts qui se trouvent dans le fer. Ce sont de petites fentes qui vont au travers des barres.

DÉCOURABLE. adj. Vieux mot. Qui s'échappe aisément du lieu où il a été mis. Il se trouve au figuré dans un Traité des Annonciemens francs & nouveaux acquêts, & l'Auteur l'y emploie en parlant de la mémoire, pour dire, labile. La mémoire de l'homme est fort flexible & *décourable*.

DÉCOURAGEMENT. f. m. Perte, abatement de courage. *Animi infractio.* Dans ce *découragement*, le Roi ne voulut pas le gourmander. VAUG. Un Négotiant qui a du flegme & de la patience, fatigue les autres, & les pousse jusqu'au *découragement*, pour les conduire au point où il les souhaite. LA BRUY. Voyant le *découragement* des soldats, il leva le siège.

DÉCOURAGER. v. a. Oter, faire perdre le courage. *Alicujus animum frangere, infringere.* Les mauvais succès qui viennent d'abord *découragent* les gens.

La perte de la bataille *découragea* le soldat.

DÉCOURAGER, signifie quelquefois faire perdre l'envie, le courage de faire quelque chose. Le peu de cas qu'on a fait de son dessein, l'a *découragé* de continuer. Ses amis l'en ont *découragé*. Je n'aime-rois pas cette façon de parler. Je dirois dégoûter, dissuader, &c. suivant les différens cas.

DÉCOURAGÉ, ÉE. part. *Infractus animo.*

DÉCOURS. f. m. Diminution de lumière qui se fait tous les mois dans le cours de la lune, quand elle se rapproche du soleil, c'est-à-dire, pendant le

tems qu'elle passe de l'opposition à la conjonction. Décroissement de la lune. *Decreſcentia, decreſcens luna, ſeneſcens.* La lune, après son plein, entre en son *décours*. On a observé que Vénus avoit son *décours* comme la lune, qu'elle paroissoit avec des cornes. *Voyez LUNE.*

C'est une erreur populaire de croire que les os sont vides de moelle pendant le *décours* de la lune. C'est une autre erreur d'imaginer que l'on doit avoir égard à la pleine lune & au *décours* pour planter, semer & tailler les arbres. On étoit autrefois si scrupuleux pour le temps précis de la taille des arbres, qu'on n'osoit y travailler que dans le *décours* des lunes de Février & de Mars. La plupart des Jardiniers auroient cru tout perdu, s'ils s'étoient écartés de cette routine; on est aujourd'hui détrompé sur ce point, comme sur bien d'autres concernant le Jardinage.

DÉCOURS. Il se dit aussi du déclin des maladies. Le mal étoit en son *décours*. *ACAD. FR.*

Ce mot vient de *decurſus*.

DÉCOUSURE. f. f. L'endroit découſu de quelque étoffe, destruction de l'assemblage appelé couture. *Disjunctio, diſſolutio.* Ce n'est pas là un acroc, ce n'est qu'une *décousure*.

On appelle aussi, en termes de Chasse, *décousures*, les plaies que les sangliers font aux chiens avec leurs défenses. *SALN. Fulvus aprugno dente infixum cani.*

DÉCOUVERT, ERTE. part. adj. Il a les significations du verbe. *Apertus, detectus, patefactus, indagatus.* Un homme qui est *découvert*, c'est-à-dire, sans chapeau. Pays *découvert*, où il n'y a point d'arbres ni d'ombre, comme en Arabie. Secret *découvert*. Terre nouvellement *découverte*. Maison *découverte* par les vents, &c. Ceux qui attaquent la Religion ne se montrent pas tous à visage *découvert*. S. EVR. Sa gorge étoit à demi *découverte*. B. RAB.

Dans la décoration des jardins, on appelle allée *découverte* celle dont les arbres ne se joignent pas par en haut.

DÉCOUVERT, en termes de Manufactures de lainerie, se dit d'un drap, dont le poil est bas & court, pour avoir été tondue de trop près, ou pour n'avoir pas été assez garni de laine avec le chardon.

En termes de Musique, partie *découverte*, est une partie dont les sons sont les plus hauts, ou les plus bas de toute la composition. Le son le plus haut, c'est-à-dire celui qui fait la quinte, ou qui termine l'accord en haut, s'appelle partie *découverte*. *BROSSARD. Sonus exclusus, ou summus.* Il faut dire la même chose du son qui termine l'accord en bas.

A DÉCOUVERT. adv. Sans être couvert. *Sub dio, aprico in loco.* Se promener à *découvert*.

A DÉCOUVERT, tout à découvert, se dit dans le même sens, en termes de guerre, pour être exposé au feu des ennemis, sans que rien puisse mettre à couvert, en garantir. Cette place fut insultée; on alla se loger sur la contrescarpe tout à *découvert*, sans faire de tranchée ni d'épaulement. Quand on eut abbatu les défenses & les parapets de cette place elle se rendit, parce qu'elle étoit à *découvert*. *Voy. découvrir.*

On le dit au figuré, pour dire sans déguisement, sans ambiguïté. *Palam, apertè.* Il lui reprocha sa lâcheté hautement & tout à *découvert*.

A DÉCOUVERT, adv. en termes de Musique & d'instrumens à corde, on appelle à *découvert*, lorsqu'on pousse ou qu'on tire l'archet sans poser les doigts sur les cordes ni sur les touches. Les Maîtres de musique qui enseignent à jouer des instrumens à corde, nomment à leurs écoliers commençans les notes qu'ils doivent jouer, & sur quelle touche ou corde ils doivent poser le doigt. Mais lorsqu'il ne le faut poser sur aucune, ils leur disent à *découvert*.

On dit en termes de Palais, & sur-tout en matières de retrait lignager, qu'on fait des offres de remboursement & de loyaux coûts en deniers à *découvert*. *Pecunia prefens.* Pour dire, en deniers réels & comptans.

DECOUVERTE. f. f. Action par laquelle on découvre quelque chose, un trésor, une mine, les ennemis, un pays qui n'est pas connu. *inveigatio*. On a envoyé des coureurs à la découverte des ennemis. Le Roi Emanuel de Portugal commanda des navires pour la découverte d'un chemin des Indes par l'Occident. Faire la découverte d'un pays. **AB.** Envoyez à la découverte. **ID.** Travailler à la découverte des secrets de la nature.

En termes de Marine, être à la découverte, c'est être en sentinelle au haut du mât. *Excubare, in excubiis esse*. Envoyer un bâtiment à la découverte, c'est envoyer un bâtiment pour voir où est l'ennemi, ou s'il n'y a point de corsaires cachés quelque part. Aller à la découverte dans les garnisons, c'est aller environ à une lieue de la place, pour voir ce qui se passe dans la campagne, & y arrêter tout ce qui paroît suspect, soit espions ou partis ennemis, lorsqu'on en est le maître. A l'armée, aller à la découverte, c'est aller apprendre des nouvelles de l'ennemi.

DECOUVERTS, est aussi un terme de Maître d'armes. Elle consiste à se découvrir & à donner jour à son ennemi. *Aperitus latus, pectus*. Attuer son ennemi par des découvertes. **LIANCOURT.**

DECOUVERTE s'applique aussi généralement, & dans un sens figuré, à tout ce qu'on trouve de nouveau dans les Arts & dans les Sciences, & plus particulièrement à ce qu'on trouve de curieux ou d'utile, ou de difficile, ou qui a au moins un de ces trois avantages. On donne le nom d'*invention* à ce que l'on trouve de plus important. *Inventio, inventum*. Les Modernes ont fait de grandes découvertes dans les Sciences, que les Anciens avoient ignorées. La connoissance de la pesanteur de l'air est une belle découverte. Sans l'invention des lunettes on ne seroit jamais parvenu à la découverte des satellites de Jupiter & de Saturne. Il faut plus d'effort d'esprit pour ajouter aux premières découvertes, que pour les faire. **FONT.** Le danger des richesses est une découverte de la raison, mais une découverte perfectionnée par la Religion. **ROY.**

Autrefois on disoit *découverteure*. Ce mot est aujourd'hui tout-à-fait barbare.

DECOUVRIR. v. a. *Je découvre, je découvrais, j'ai découvert, je découvrirai, que je découvre.* Oter le couvercle, la couverture, le rideau, en général ôter ce qui couvre, & ce qui empêche de voir quelque chose. *Aperire, retegere, detegere*. On a découvert le lit, cette boîte, pour les mettre à l'air. On découvre les Saints, quand le Catème est passé. On découvre la chaise de Sainte Genevieve. On dit aussi que le Ciel se découvre, quand il devient clair & serain. *Aperitur.*

Ce mot vient du latin *discooperire*. **DU CANGE.**

DECOUVRIR, signifie aussi, montrer une chose qu'on doit cacher, ou en laisser trop voir. On ne le dit guère que des femmes. *Nudare*. Cette femme découvre trop son sein.

DECOUVRIR, avec le pronom personnel, signifie, Oter son chapeau. *Aperire caput*. Il faut se découvrir par-tout où est le Roi.

DECOUVRIR se dit dans le même sens en Architecture & en jardinage, pour ôter ce qui couvre, mettre à l'air. On découvre une maison pour l'abattre. Après les grands froids un Jardinier découvre ses melons, il ôte les cloches, & les paillassons qui les couvroient.

DECOUVRIR, en termes de Chirurgie, se dit des parties du corps qu'on décharne jusqu'à l'os, pour voir s'il n'est point offensé, ou carié. *Nudare*. Cette plaie est bien douloureuse, il a fallu découvrir jusqu'à l'os.

DECOUVRIR la frontière, en termes de guerre, c'est la dégarnir de troupes, retirer les garnisons, raser les places qui la couvrent.

On dit d'un homme qui s'expose trop aux coups de l'ennemi dans une tranchée ou ailleurs, qu'il se découvre trop.

Une ville est découverte, quand les fortifications sont abbatues, ou quand les places qui la couvrent sont prises par l'ennemi, ou démolies.

DECOUVRIR, se dit aussi pour reconnoître le pays, l'ennemi. *Investigare, speculari*. On a envoyé des batteurs d'estrade pour découvrir les ennemis, leur marche, les lieux circonvoisins.

En termes d'Escrime, se découvrir, c'est n'être pas bien en garde, donner trop de prise à son adversaire. *Nudare*. Cet homme se découvre trop. Cet autre est toujours en garde, il ne se découvre jamais. Se découvrir sur les armes, se découvrir au dedans des armes. *Aperire laius, pectus, obdere latus apertum*. **LIANCOURT.**

Cette expression a été transportée à certains jeux, & est d'usage lorsqu'un des deux joueurs a un jeu avancé & peu serré, qui donne une entrée facile à son adversaire, & le met en état de le battre en ruine.

Ainsi l'on dit aux échecs découvrir une pièce pour dire, la dégarnir de celles qui devoient la couvrir & la défendre.

On dit dans un autre sens découvrir une pièce, sa dame, sa tour, pour dire, la dégager de ce qui l'empêchoit d'agir.

Au jeu de trictrac, découvrir dame, c'est laisser une dame seule dans une case, en sorte qu'elle peut être battue, & dans ce sens on dit découvrir son jeu, se découvrir.

Aux jeux de cartes, découvrir son jeu, c'est montrer ses cartes ou les laisser voir. Expression qui, transportée au figuré, signifie se laisser pénétrer, donner à connoître ses desseins & les moyens qu'on doit employer pour les exécuter.

DECOUVRIR, en termes de Marine, se dit absolument & neutralement pour se découvrir, se montrer, paroître. *Apparere, extare, videri, conspici*. Cette île n'est que montagnes & rochers; les uns paroissent, les autres découvrent de basse mer seulement. **DENYS, P. I. C. 7.** Toute cette baie est pleine d'écueils, dont la plus grande partie découvre de basse mer. **ID.**

DECOUVRIR, se dit presque en même sens de ce qu'on aperçoit de loin, de ce qu'on commence à voir. *Procul videre, prospicere*. Dès que je découvris ces Cavaliers, je me doutai que c'étoient des voleurs. Quand on a passé la Ligne, on découvre de nouvelles étoiles. Quand les Mariniers découvrent terre, ils jettent la sonde, & vont à voiles basses. Ce voyageur commençoit à découvrir les hautes montagnes d'Arménie.

DECOUVRIR, signifie encore, trouver quelque chose de nouveau, de secret, qui nous étoit auparavant inconnu. On le dit en ce sens des mines, des carrières, des pays qui n'avoient pas été connus, & des nouvelles connoissances que l'on acquiert dans les Arts & dans les Sciences. *Indagare, invenire, investigare*. On découvre tous les jours de nouvelles mines aux Indes, de nouveaux secrets dans les Sciences, dans la Médecine, dans les Méchaniques. Ce fut Christophe Colomb qui découvrit le premier l'Amérique. Harvey, Médecin Anglois, a découvert la circulation du sang. Voyez **DECOUVERTE.**

DECOUVRIR le bois, c'est lui donner la première ébauche avec le fermail avant que de le raboter. *Lignum decidere*.

DECOUVRIR, dans un sens figuré, signifie parvenir à connoître ce qui étoit tenu caché. *Patefacere*. Découvrir une conjuration, les desseins de quelqu'un. On a découvert tout le mystère, toute l'intrigue de cette affaire.

DECOUVRIR, considéré comme synonyme à déclarer, révéler, manifester, signifie faire connoître ce qui étoit ignoré, mais avec cette différence, dit M. l'Abbé Girard, que découvrir c'est montrer, soit à dessein, soit par inadvertence, ce qui avoit été caché jusqu'alors. *Aperire, Recludere*. Les confidentes découvrent ordinairement les intrigues. Un rapporteur ne doit

doit point découvrir son sentiment à ceux qui le sollicitent. On découvre son cœur à son ami.

☞ On dit qu'un homme se découvre trop, pour dire qu'il donne trop à connoître ses secrets, ses affaires, ses sentimens.

*J'aime un esprit aisé qui se montre, & qui s'ouvre,
Et qui plaît d'autant plus, que plus il se découvre.*
BOILEAU.

*L'amour dans sa prudence est toujours indiscret;
Le soin de se cacher découvre ce qu'il cache.* CORN.

On dit proverbialement, *Découvrir le pot aux roses*, pour dire, qu'on a fait voir le secret d'une affaire où il y avoit quelque turpitude. *Patefacere*. On dit aussi, *Découvrir S. Pierre pour couvrir S. Paul*, pour dire, ôter à l'un pour donner à l'autre.

DECRASSER. v. a. Oter la crasse du corps, d'un habit, d'un tableau. *Aliquem squalore, sordibus purgare, sordes detergere*. On fait de la pâte d'amande pour se décrasser les mains.

On le dit aussi figurément, mais dans le style familier seulement. On n'a jamais pu décrasser cet homme-là, lui ôter la crasse du Collège, de la Province; le polir. *Aliquis moros expolire*. On dit d'un homme de basse extraction qui a acheté une charge considérable, qu'il l'a achetée pour se décrasser, pour dire qu'il a acheté sa charge afin de se donner quelque distinction. ACAD. FRANÇ.

☞ DECRASSER un cuir. Terme de Corroyeur. C'est ôter tant du côté de chair que du côté de fleur, avec une pontelle ce qu'il peut y avoir de trop de suif, d'huile, & autres matières qu'on a employées pour le préparer.

☞ Dans les différens Arts, décrasser exprime l'action d'épurer les matières, & d'ôter les saletés qui les rendent défectueuses.

DECRASSÉ, ÉE, part. Il a les significations du verbe.

DECRÉDITEMENT. s. m. L'action de décréditer, perte de crédit. *Gratia, auctoritatis minutio, imminutio*. La manière dont on se récrie sur quelques-uns qui se distinguent par la bonne foi, le désintéressement & la probité, n'est pas tant leur éloge, que le décréditement du genre humain. LA BRUY.

☞ DECRÉDITER. v. a. Expression usitée dans le commerce. Oter le crédit, faire perdre le crédit à quelqu'un. Voyez crédit. Le moindre soupçon de banqueroute décrédite un Banquier. La mauvaise foi décrédite un Marchand.

☞ DECRÉDITER, se dit plus souvent au figuré, pour faire perdre à quelqu'un l'estime, la considération où il étoit. Voyez CRÉDIT pris au figuré. *Aliquis gratiam, auctoritatem, existimationem minuire, imminuere, detrahare alicui*. Il ne faut qu'une lâche action pour décréditer un homme de guerre pour toute sa vie. Les personnes de bon sens ont fort décrédité les équivoques. BOUILL. Un méchant livre décrédite un Auteur. La honte de céder à des ennemis tant de fois vaincus, & la crainte de décréditer les armes de l'Empire, le déterminoient à combattre. FLECH. La vie d'Epicure a été attaquée pour décréditer plus facilement ses opinions. S. EVR. Les bienfaits que j'ai reçus de vous décréditent les louanges que je vous donne. BOIL.

☞ DECRÉDITER, est aussi réciproque. Se décréditer, perdre soi-même son crédit, par sa mauvaise conduite ou par des accidens qui dérangent la fortune & font perdre la confiance publique. On le dit aussi au figuré. Il ne disoit rien de sa disgrâce à sa belle, de peur de se décréditer en montrant son malheur. B. RAB. *Existimationem perdere, amittere*.

☞ On dit d'une opinion qui a été fort en vogue & qui commence à n'avoir plus de cours, qu'elle commence à se décréditer, & d'une chose qui a été fort à la mode, & dont on est revenu, qu'elle est décréditée.

DECRÉDITÉ, ÉE, part. pass. & adj. *Imminutus existimatione, gratia*. Un homme décrédité est celui qui

ne trouve plus à emprunter la moindre somme. Une boutique décréditée est celle où l'on ne voit plus de chalands.

On dit aussi qu'une chose est *decréditée*, quand elle n'est plus de mode.

DECRÉPIT. ITE. adj. Qui est fort vieux, fort cassé, usé, dont tout le corps est dans un état de dessèchement. *Decrepitus, senio confectus*. C'est un vieillard *decrepit*, qui n'est plus capable d'aucune affaire. Amour d'un mois, est amour *decrepit*. DES-HOUL. Remarquez qu'on dit *decrepites* au pluriel dans le masculin. Ce sont tous vieux vieillards *decrepites*. Age *decrepiti*. Vieillesse *decrepita*.

DECRÉPITATION. s. f. Terme de Chimie. Calcination du sel qu'on continue jusqu'à ce que le sel ne pétille plus. *Ustio, exustio*. Il se dit aussi du bruit ou du pétilllement que certains sels font pendant qu'on les calcine. *Crepitus*.

DECRÉPITER. v. a. Terme de Chimie. C'est faire sécher le sel commun, le calciner jusqu'à ce qu'il ne pétille plus étant mis au feu, en sorte que toute son humidité soit exhalée. *Torrere, exuere*.

DECRÉPITER, est aussi neutre, & signifie pétiller, faire du bruit. Quand on jette du sel marin dans le feu, il *decrepité*, & ce pétilllement s'appelle *decrépitation*. Les cristaux de sel de succin *decrepitent* sur les charbons ardents. *Hist. de l'Acad. des Sc. 1742. 49.*

☞ DECRÉPITE, ÉE, adj. Terme de Chimie. Se dit du sel privé de l'eau de sa cristallisation & réduit en poudre, ou en petits éclats. Du sel marin *decrepité*.

DECRÉPITUDE. s. f. Vieillesse extrême & infirme; état de dessèchement de tout le corps. Age *decrepit*, ou vieillesse *decrepita*. *Ætas decrepita, summa*. Tithon parvint à une telle *decrépitude*, qu'il fut changé en cigale. BENS. La Sibylle de Cumès étoit parvenue jusqu'à la dernière *decrépitude*. RAGUIS MET. Balzac se moquoit de ceux qui se servoient de ce mot. Peut-être n'étoit-il pas suffisamment établi de son temps.

☞ DECRET. s. m. Ce mot dans sa signification la plus étendue signifie la même chose que jugement, ordonnance d'une puissance supérieure pour en régler une inférieure. *Decretum*. Les causes secondes ne font qu'exécuter les *decrets* de la Providence éternelle. Le commerce éternel entre l'ame & le corps n'a point d'autre lien que l'efficacité des *decrets* divins. MALEB. Les *decrets* des Conciles sont les loix qui régulent la doctrine & la police de l'Eglise.

Le mot de *decret* s'est dit d'abord chez les Jurisconsultes, de tout ce qui avoit été ordonné par le Prince en connoissance de cause; mais depuis, ce nom a été seulement donné aux réglemens & ordonnances des Papes, comme on a donné le nom de *Canons* à ce qui a été ordonné par les Conciles.

En ce sens en appelle *Décret*, la première partie du Droit Canon. Gratien, qui a vécu sous le Pape Eugène III. en 1155. a fait une compilation des Canons des Conciles, des Avis & Sentences des Pères de l'Eglise, & de plusieurs Rescrits des Papes, qui sont les loix suivant lesquelles l'Eglise est gouvernée. Cette collection est intitulée, *La concordance des canons discordans*. Avant lui, Burchard de Wormes, & Yves de Chartres, Anselme de Luques, & autres, en avoient fait d'autres Compilations, mais plus imparfaites. Le *Décret* est divisé en trois parties. La première contient 108 distinctions, la seconde 36 causes, & la digression sur la pénitence, contenue dans la seconde partie, est divisée en sept distinctions; la troisième contient cinq distinctions. La raison de cette dénomination vient de ce que Gratien s'applique dans la première & troisième partie de son *decret* à accorder les antilogies des Canons, & à distinguer leur vrai sens. Il faut le lire avec beaucoup de précaution; les citations n'en sont pas toujours assez exactes. PASQ. M. Le Pelletier, Ministre d'Etat, fit faire en 1685. à Paris une fort belle édition du *Décret* en deux volumes *in-fol.* sur les manuscrits de MM. Pithou qui ont revu fort exactement le

Décrit sur les anciens exemplaires, & qui ont fait des Notes, qui se trouvent dans cette édition.

On appelle *Ecole du Décret*, le lieu où le Droit Canon est enseigné. *Schola Juris Canonici*.

DÉCRET, en termes de Palais, est une sentence ou ordonnance que le Juge rend en connoissance de cause concernant la procédure & l'instruction. Mais ce mot ne s'emploie qu'en deux occasions. La première, en matière criminelle, quand un Juge met son ordonnance au bas des informations, qui porte que l'accusé sera tenu de se présenter pour subir l'interrogatoire, comme il arrive quand le cas est léger, ou bien qu'il sera ajourné personnellement, ou bien enfin qu'il sera pris au corps, quand le cas est énorme, & qu'il y échet peine afflictive: ce qui fait qu'il y a trois sortes de *décrets* en matière criminelle, le *décret* d'assigné pour être oui, le *décret* d'ajournement personnel, & le *décret* de prise de corps. Voyez ces mots. Un *décret* de prise de corps, & le *décret* d'ajournement personnel, emportent interdiction des fonctions de la charge de celui qui est Officier; mais non pas le *décret* d'assignation pour être oui. La seconde, en matière civile, quand pour purger les hypothèques qui sont sur un héritage vendu en justice le Juge déclare que toutes les formalités requises pour y parvenir ont été observées, & adjuge l'héritage franc & quitte au dernier enchérisseur; & pour cela il y interpose son *décret* ou autorité. Ainsi un *décret* en France est un jugement par lequel un héritage est adjugé aux créanciers. On ne peut maintenant acheter sûrement aucune terre, qu'elle n'ait été païée par *décret*, qu'à la charge du *décret*. Le *décret* ne purge pourtant point les douaires. Il y a longtemps que cette terre est en *décret*, qu'on en poursuit l'adjudication.

Les *décrets* en matière civile se divisent en *décrets* forcés & en *décrets* volontaires: les *décrets* forcés se font malgré le débiteur, à la diligence des créanciers: les *décrets* volontaires se font en conséquence d'un contrat de vente, à l'effet de purger les hypothèques, pour la sûreté de l'acheteur. L'appel d'un *décret* nécessaire, ou forcé, dure trente ans: l'appel d'un *décret* volontaire dure dix ans entre majeurs qui sont présens, & vingt ans s'ils sont absens. Pour être instruit de ce qui regarde la matière des *décrets*, il faut voir l'Edit d'Henri II. du mois de Septembre 1651. L'arrêt d'enregistrement du 21 Novembre ensuivant, *Traité des Criées* de M. le Maître, celui de M. Bruneau, l'Arrêt en forme de règlement du 23. Nov. 1598. l'Arrêt du 7. Sept. 1639. l'Arrêt du 30. Août 1690. Ces Arrêts se trouvent dans le recueil d'Arrêts & de réglemens qui concernent la fonction des Procureurs.

DÉCRET IRRITANT, On appelle ainsi les clauses insérées dans les Bulles de la Cour de Rome, dont l'inexécution fait perdre la grace, & emporte nullité. *Decretum irritans*.

Le terme de *décret* est en usage parmi certains Religieux, par exemple les Augustins, pour signifier les statuts qui se font dans les Chapitres Provinciaux pour le règlement d'une province.

On le dit aussi des décisions de la Faculté de Théologie, dont les assemblées se tiennent en la maison de Sorbonne, sur quelque matière de Théologie. *Décret de Sorbonne*.

On le dit de même des délibérations & décisions de l'Université sur quelques points de doctrine ou de sa discipline.

DÉCRÉTALE, f. f. Rescrit, ou Epître d'un Pape pour faire quelque règlement ou décider quelque point de discipline. *Epistole decretales*. Les *Décretales* composent le second volume du Droit Canon. Il y a plus de *Décretales* d'Innocent III. seul que de tous les autres Papes ensemble. Il étoit bon Jurisconsulte. Celles-ci ont été ramassées par M. de Hauteferre, qui y a fait des Commentaires. On les appelle aussi *Epîtres Décretales*. Le Pape Grégoire IX. en 1220. fit compiler toutes les *Décretales*, ou Constitutions Pontificales de ses devanciers en cinq livres, par

Frere Raimond de l'Ordre de Saint Dominique, son Chapelain. Cette Collection des *Décretales* est seule autorisée du Saint Siège, lûe dans les écoles; & l'on s'en sert dans le for extérieur & contentieux. A son imitation Boniface VIII. en 1297. en fit faire une nouvelle Compilation sous le nom de *Sexte*; mais elle n'a pas eu en France le même crédit que les autres Collections, à cause des démêlés de Boniface VIII. avec le Roi Philippe le Bel. Elle contient cinq livres de *Décretales*. Clément V. fit aussi une collection sous le nom de *Clémentines*, & Jean XXII. sous celui d'*Extravagantes*. Quand Luther fit solennellement brûler les *Décretales* à Wittemberg, son action fut plutôt regardée comme une insulte faite au Pape, & un coup de colère, que comme une juste condamnation du Droit Canonique. Pour les *Décretales* attribuées aux Papes jusqu'à Sixte en 318. elles sont évidemment supposées. Tout le monde convient de leur fausseté; & ceux-mêmes qui sont les plus favorables à la Cour de Rome, sont obligés de les abandonner; quoiqu'elles aient beaucoup servi à établir la grandeur de Rome, & à ruiner l'ancienne discipline, principalement sur les jugemens Ecclésiastiques, & les droits des Evêques. Riculphe, Evêque de Mayence dans le IX^e siècle, est le premier qui les a publiées. On a cru qu'elles avoient été supposées par Isidore, Archevêque de Séville, parce que la collection de ces *Décretales* porte le nom d'Isidore Peccator, ou Mercator. DU PIN. Voyez Doujat, *Hist. du Droit Canon*. Voyez au mot CANON, *Canons des Epîtres*.

DÉCRÉTER, v. act. Ordonner un décret. *Aliquid decretare, decretum facere*. On décrète un accusé d'assigné pour être oui, d'ajournement personnel, ou de prise de corps. *Décréter* un partage, une information, un contentement, une pétition de cens ou rente, un héritage, &c. Cette terre a été *décrétée* dans les formes, c'est-à-dire qu'on en a fait le décret pour le paiement des créanciers & la sûreté de l'acquereur. Un Procureur est responsable pendant dix ans des formalités de ce qu'il a fait *décréter*. *Alicujus bono praecoris voci subjicere*. Ce mot de *décréter* a une connotation particulière dans le style du Palais, & on l'emploie comme un verbe impersonnel; par exemple, *Il a été décrété* de prise de corps contre un tel, les voleurs contre lesquels *il a été décrété* de prise de corps, ont pris la fuite.

DÉCRÉTER une Coutume, c'est la revêtir de Lettres-Patentes pour lui donner force de loi.

DÉCRET, EE, part.

DÉCRETISTE, f. m. Raimond, Comte de Toulouse, ayant fait sa paix avec l'Eglise & avec le Roi de France (Saint Louis) au commencement de l'année 1229. fut engagé à donner quatre mille marcs d'argent pour entretenir des Maîtres à Toulouse, pendant dix ans; savoir, deux Docteurs en Théologie; deux *Décristes*, c'est-à-dire, Canonistes qui expliquoient le Décret de Gratien; six Maîtres des Arts libéraux, & deux de Grammaire. C'est l'institution de l'Université de Toulouse. FLEURY. Ainsi le *Décriste* est un Canoniste chargé d'expliquer dans une école publique le décret de Gratien.

Dans quelques endroits on appelle *Décriste* celui qui poursuit la vente par décret d'un bien saisi réellement.

DÉCREUSER, v. a. Terme de Teinture. Voyez DÉCRUSER.

DÉCRI, f. m. Défense par un cri public & par autorité du Juge, de se servir dans le commerce de certaines espèces d'or ou d'argent, &c. ou de vendre ou porter certaines étoffes, débiter certaines marchandises, &c. *Interditio alicujus rei*. On n'oseroit exposer de la monnaie légère après le *décri* qu'on en a fait. Les manufactures exposées après le *décri* sont sujettes à confiscation. Son plus grand usage est pour la diminution ou suppression des monnoies. ACAD. FR. On lui a fait un remboursement la veille du *décri*.

DÉCRI, se dit aussi figurément de la perte du crédit

& de la réputation. *Fama & estimationis imminutio*. La mauvaise conduite de cette personne l'a fait tomber dans le *décri*.

DECRI, se dit encore de la diminution de la valeur des choses par l'usage, parce qu'on n'en fait plus de cas. *Pretii, fama, repositis, elegantia imminutio*. En France les pointes, es allusions, les anagrammes, les bouts rimés, sont dans le *décri*. Tout ce qui est à la vieille mode est dans le *décri*. Les balades, les rondeaux, par la mort de Voiture retournèrent dans leur ancien *décri*. SARAS. Quand la vieillesse trop hâtée amène les rides, le *décri* vient, & on ne fait plus quel personnage on doit faire. S. EVR.

DECRIER, v. a. Défendre par ordonnance ou cri public une monnaie, des marchandises, des dentelles, des étoffes, l'usage, le cours de quelque chose. *Rei alicujus usum interdicere*. On a *décrite* les manufactures étrangères pour mieux débiter les marchandises du pays. On a *décrite* cette monnaie, parce qu'il s'y en étoit mêlé de fausse.

DÉCRIER, signifie figurément, décréditer, ôter l'honneur, la gloire, la réputation. *De alicujus fama, existimatione detrahere, maledicere*. Il se dit des personnes & des choses. Cet homme a bien des ennemis qui le *décrient*. Les mécontents tâchent toujours de *décrier* le gouvernement. Les dévots s'attribuent l'autorité de censurer le prochain, & de le *décrier*, sous prétexte de ne haïr que le vice. S. EVR. La flatterie corrompt la vertu, & la médisance la *décrite*. FLECH. *Décrier* la bonne vie d'une personne. AB. *Décrier* quelqu'un dans l'esprit du Peuple. PASC. Ce seroit assez pour *décrier* le plus beau Roman du monde. MOL. Le véritable emploi de la Comédie, c'est de recommander la vertu, & de *décrier* le vice. EVR.

On dit proverbialement, qu'un homme est *décrié* comme la vieille monnaie, pour dire, qu'il est perdu de réputation, qu'il n'a ni crédit, ni estime dans le monde.

DECRIE, EE, part. *Existimatione, fama damnatus*.

DECRIRE, v. a. dans la signification de transcrire, n'est pas François.

DECRIRE, signifie proprement dépeindre par le discours, représenter une chose avec toutes ses circonstances, de manière qu'on la reconnoisse. *Describere, depingere, adumbrare*. Ce Géographe a bien *décrit* toute l'Asie. Ce Poète a bien *décrit* cette bataille. Cet Historien a bien *décrit* les mœurs de son temps. Ce Satyrique a fort bien *décrit* un tel ridicule, il n'y a personne qui ne le reconnoisse.

D'un bal, dans un Sermon, il décrit l'ordonnance.

VILL.
Un ris qui ne se peut décrire,
Un air que les autres n'ont pas,
Que l'on voit, & qu'on ne peut dire. VOIR

On dit aussi en Géométrie, *Décrire* un cercle, une ellipse, une parabole, pour dire les tracer avec un compas ou avec un autre instrument.

On dit aussi en Géométrie qu'un point *décrit* une ligne droite ou courbe par son mouvement, lorsqu'on suppose que ce point se meut & trace cette ligne en se mouvant. De même la ligne par son mouvement *décrit* une surface, une surface *décrite* un solide. *Efficere, generare*.

DECRIRE, signifie aussi, Définir imparfaitement les choses, en donner une idée générale. Un Grammairien doit se contenter de *décrire* les choses, il n'est pas obligé de les définir exactement, comme un Philosophe. Voyez Description.

DÉCRU, UE, part. pass.

DECROCHÉ, ENT. f. m. L'action de décrocher ou de se décrocher. M. de Reaumur emploie ce terme. La carabine tira. Ragotin crut en avoir à travers du corps : son cheval crut la même chose, & broncha si rudement, que Ragotin en perdit le pommeau qui lui servoit de siège, tellement qu'il se pendit quelque temps aux crins du cheval, un pied accro-

ché par son éperon à la selle, & l'autre pied & le reste du corps attendant le *dec* *bonement* de ce pied accroché, pour donner en terre, de compagnie avec la carabine, l'épée, le baudrier & la bandoulière. Enfin le pied se décrocha, ses mains lâchèrent le crin, & il fallut tomber : ce qu'il fit bien plus adroitement qu'il n'avoit monté. SCARRON. Roman Com. t. 1. c. 20. p. 239.

DECROCHER, v. a. Détacher quelque chose d'une cheville, d'un clou, d'un crochet ou elle étoit attachée. *Unco aliquid expedire*. Décrocher une tapisserie, une jupe accrochée avec une agraffe.

DECROCHER, chez les fondeurs de caractères. C'est avec un crochet de fer séparer la lettre du moule dans lequel elle a été fondue.

DECROCHÉ, EE, part. *Unco expeditus*.

DÉCROCHOIR, f. m. Instrument propre à décrocher une chose accrochée, arrêtée avec un crochet. Cet ange porte fermement attaché un crochet de fer qu'on nomme le *décrochoir*, parce que ce crochet attrape successivement tous les loquets, & forçant leur ressort, les dégage ou décroche de dessous les mentonnets qui tenoient les couvercles assujettis. DES BILLETIES, Acad. des Sc. 1699. Mém. p. 195.

DECROIRE, v. n. Ne croire pas. *Disjungere, dissentiri. Fidem amittere, derogare*. L'usage de ce mot est fort borné. Il ne se dit que par antithèse, qui exprime l'incertitude de l'opinion d'un homme sur quelque chose. Je ne la crois ni ne la *décrois*. On doute des vérités de foi, quand on ne les croit, ni les *décroit*, & que l'esprit est en balance. CONFÉR. D'ANG. Ce mot est peu d'usage, & ne doit s'employer que dans la conversation & le style familier.

DÉCROISSANCE. Décroissement. POMEY.

DÉCROISSEMENT, f. m. Diminution sensible d'un corps en sa propre substance. *Diminutio, imminutio, decrementum*. Il faut faire bouillir cette décoction, ce sirop, jusqu'au *décroissement* d'un tiets, pour les faire cuire à propos. *Décroissement*.

DÉCROISSEMENT, en parlant du corps humain ; diminution du corps humain en hauteur & en substance, qui se fait par degrés, effet nécessaire de l'âge. Etat opposé à celui d'accroissement.

DÉCROISSEMENT, se dit aussi figurément. Le *décroissement* de la vie est sensible. BOSS.

DÉCROÎTRE, v. n. Diminuer de hauteur, de quantité. *Decrescere, diminui, imminui*. Les eaux du Déluge furent quarante jours à *décroître*. Le Nil croît quarante jours, & en *décroit* autant. AB. La lune *décroit*, est hors de son plein, les jours *décroissent*. La rivière est bien *décrite*.

Il se dit aussi en termes de Palais. Si le Testateur associe dans un même usufruit plusieurs personnes, celles qui meurent, celles qui abandonnent, celles qui n'acceptent pas, le laissent entier aux autres ; c'est tantôt un droit d'accroître, tantôt un droit de retenir, & de non *décroître*. PELISSON.

DÉCRU, UE, part. *Imminutus*.

DECROTTER, v. a. Nettoyer, ôter la crotte des souliers, des habits, des meubles. *Lutum decutere, purgare*.

DÉCROTTÉ, ÉE.

DECROTTEUR, f. m. Celui qui décrocte. Rabelais dit *décrotteurs* de Vigiles, dans un sens burlesque & métaphorique, qui est le même que celui de *débridéur*. Voyez ce mot.

DECROTTOIRE, f. f. Petite brosse faite avec du poil de pourceau, ou de sanglier, qu'on laisse fort court. & qui sert à décroter les souliers. *Peniculus setis asper*. Celles qui sont moins fortes, dont le poil est plus long, s'appellent polissoires.

On dit d'une personne qui a la peau rude, qu'elle a la peau rude comme des *décrottoires*.

DECROUTER, v. a. Terme de Vénérie. On dit des cerfs quand ils vont au frayoit, qu'ils vont *décrouter* leur tête. *Arborum ad truncum affricare cornua, eaque frictione crustas detergere*.

DÉCRUER, v. a. Terme de teinture. *Lixiviam facere*. Les teinturiers sont obligés de *décruer* le fil écriu,

c'est-à-dire de le lessiver avec bonnes cendres, & de le laver en eau claire avant que de le teindre.

DECRUMENT. ou **DECRUEMENT.** f. m. Terme de Teinture de fil. C'est la préparation que les Teinturiers donnent au fil écriu, avant que de le mettre à la teinture.

DECRUSEMENT. f. m. C'est le premier apprêt qu'on donne à la soie, en mettant les cocons dans l'eau bouillante, afin que par cette forte chaleur humide, certaine colle qui tient les filets collés ensemble, & qui vient de la bave ou salive du ver à soie, s'amollisse & soit détrempée dans l'eau. Par ce moyen elle se détache & se dévide plus facilement de dessus les cocons.

DECRUSEMENT est aussi, en termes de Teinturiers en soie, la première préparation qu'ils y donnent après l'avoir dévidée de dessus les cocons, pour la disposer à la teinture. Opération qui consiste à la faire cuire avec du savon blanc, à la laver ensuite & dégorgé dans de l'eau claire; après quoi on la fait tremper dans un bain d'alun froid. *Sericum supone purgare, ut colores imbibat.*

DECRUSER les soies. C'est en faire le décrusement, soit pour les filer, de dessus les cocons, soit pour les préparer à la teinture. *Voy. Décrusement.*

DECUIRE. v. a. Terme de confiseur. Faire qu'une chose soit moins cuite, ou corriger le défaut qui vient d'une trop grande cuisson. On le dit des sirops & des confitures où l'on met de l'eau pour les rendre plus liquides, quand ils sont trop cuits.

On dit aussi *decuire*, en parlant du sucre: c'est le rendre tel qu'il étoit avant la cuisson, en le faisant passer dans l'eau.

DECUIRE est aussi réciproque, & se dit des sirops & des confitures qui n'ont pas eu une cuisson suffisante, & qui se liquéfient trop. *Plus justo liquefieri.* Quand les confitures se *decuisent*, il faut les cuire une seconde fois.

DECUIRE, dans quelques Auteurs de Philosophie hermétique, se prend pour cuire, & signifie la même chose. En ce sens il vient de *decoquere*, dont il a la signification.

DECUIT, ITE. part. pass. & adj. *Plus justo liquefactus.*

DECUPELER. v. a. Terme de Chimie. Il signifie la même chose que décanter. *Voyez ce mot.*

DECUPLER. ad. Terme d'Arithmétique qui exprime proprement le rapport qu'il y a entre une chose & une autre qu'elle contient dix fois, qui vaut dix fois autant. *Decuplus.* La distance de la terre à Saturne est au moins *decuple* de celle de la terre au soleil. LA BRUYERE. Les Spectateurs d'Aristote croient que l'air venant à se raréfier au *decuple*, change nécessairement de nature, & prend la forme de feu. ROHAULT. Les Grecs gardoient dans leurs nombres la progression *decuple*, comme les Arabes l'ont retenue. HUET.

DECUPLER & *decuplé* sont deux choses tout-à-fait différentes. Une chose est à une autre en raison *decuple*, lorsqu'elle est dix fois aussi grande: & deux nombres sont en raison *decuplée* de deux autres nombres, lorsqu'ils sont comme la racine dixième de ces nombres. ENCYC.

DECUPLER. v. a. Augmenter de dix fois autant. Cet homme a *decuplé* la fortune que son pere lui avoit laissée; c'est-à-dire, qu'il est dix fois plus riche qu'il n'étoit à la mort de son pere. Vous ne porterez pas un coup inutile, & chacun de vous se *decuplera* en quelque sorte. L'ABB. TERRASSON. Pour *decupler* une somme, il ne faut qu'y ajouter un zéro.

DECURIE. f. f. Compagnies de dix personnes rangées sous un chef nommé Décurion. *Decuria.* La Cavalerie Romaine étoit rangée par *Decuries*. Romulus divisa chacune des trois Tribus du peuple en dix Centuries, & chaque Centurie en dix *Decuries*, à laquelle commandoit le Décurion. M. de Giry de l'Académie Française, dans sa Traduction de l'Apologétique de Tertullien, emploie le mot dizaine au lieu de *Decurie*. *Voy. DIXAINE.*

On appelle *Decurie* dans le Collège, une troupe

de dix Ecoliers qui ont un autre Ecolier à leur tête.

DECURION. f. m. Chef d'une Décurie, tant dans la milice Romaine, que dans le Collège ou assemblée du peuple. *Decurio.*

DECURION. C'étoit aussi le nom qu'on donnoit aux Sénateurs des Colonies Romaines qui formoient une cour de juges ou de conseillers qui représentoient le Senat Romain dans les villes municipales. *Civitatium patres curiales: honorati municipiorum senatores.* Leur chef se nommoit *curia decurionum*, & *minor senatus*. On les appela *Decurions*, parce que leur corps est composé de dix personnes. Les villes d'Italie, au moins celles qui étoient colonies, avoient part sous Auguste aux Elections des Magistrats Romains: car les *Decurions*, ou Sénateurs de ces villes, donnoient pour cela leurs suffrages, que l'on envoyoit scellés à Rome, un peu avant l'élection. *Suet. L. II, c. 46. TILLEM.*

DECURION étoit encore le nom de quelques Prêtres, qui semblent ne l'avoir été que pour quelques sacrifices & quelques cérémonies, ou religions particulières, pour les Sacrifices des familles & des maisons privées. Ils étoient choisis par *Decuries*, comme Struvius le conjecture; & c'est pour cela qu'on les nommoit *Decurions*. Quoi qu'il en soit de l'origine de ce nom, une inscription qui se trouve dans Gruter, p. cccxlii, n. 3. prouve ce que nous avons dit de leur fonction: la voici: ANCHIALUS. CUB. AED. Q. TER. IN. AEDE. DECURIO. ADLECTUS. EX. CONSENSU DECVRIONVM. FAMILIAE VOLVNTATE. Voilà un *Decurion* qui l'étoit dans la maison d'un particulier, de Q Terentius.

On appelle aussi *Decurion* dans le Collège, un Ecolier qui est à la tête de dix autres.

DECUSSION. f. f. Terme d'Optique & de Géométrie. C'est le point où des rayons, ou des lignes se croisent tel que le foyer d'une lentille, d'un miroir, &c. *Conjunctio radiorum in decussim.* Il se fait une *decussation* des rayons de la lumière dans le cristallin, avant que de s'aller peindre sur la rétine. Il faut qu'il y ait une double *decussation* dans l'action de la vue, pour faire voir les objets redressés.

DECUSSOIRE. f. m. *Decussorium.* Instrument de Chirurgie, qui, par sa pression sur la dure-mère, cause une évacuation du pus qui s'est amassé entre le crâne & cette membrane, par l'ouverture que le trépan a faite. BLANCARD cité par James. *Voyez la figure de cet instrument dans Paré, L. VI, cap. 21.*

D E D.

DÉDAIGNER. v. a. Traiter avec une forte de mépris ceux dont nous faisons peu de cas & que nous croyons au-dessous de nous par la naissance, les biens ou les talens. *Fastidire, d edignari.* Quelque supériorité qu'un membre de Compagnie ait sur ses confreres, il ne doit point les *dédaigner*. Je les *dédaigne* si fort, que je ne puis en médire. Vous *dédaignez* notre amitié.

Gardez-vous de rien dédaigner, surtout quand vous avez à-peu-près votre compte.

LA FONT.

On dit neutralement, il *dédaigne* de nous parler. Il *dédaigne* de nous rendre visite.

On l'emploie avec la négative ordinairement, pour dire, *Daigner*. Ne *dédaignez* pas de me faire cet honneur, &c.

DÉDAIGNÉ, ÉE. part.

DÉDAIGNEUR. adj. pris substantivement. Terme d'Anatomie. Nom du quatrième muscle de l'œil. *Indignatorius.* Il retire l'œil vers le petit angle, & fait regarder par dessus l'épaule. DIONIS. C'est de-là que lui vient son nom, parce que c'est ainsi que l'on regarde quand on veut marquer du mépris & de l'indignation. Il se nomme autrement *Abducteur*. *Voyez ce mot.*

DÉDAIGNEUR, EUSE. adj. Qui marque du dédain. Les Athéniens étoient fous de la liberté ; idolâtres de leur patrie, admirateurs de leurs usages, *dédaigneux* ou indifférens pour tout ce qui n'étoit point d'eux. *Journ. des Sav. Mars 1731.* on dit *dédaigneux*.

DÉDAIGNEUSEMENT, adv. D'une manière *dédaigneuse*. *Fastidiosè*.

DÉDAIGNEUX, EUSE. adj. qui marque du dédain. *Fastidiosus*. C'est une beauté fière & *dédaigneuse*. Ces Critiques impitoyables qui prennent un air *dédaigneux* fut tout ce qu'on dit en leur présence, font l'effroi des conversations. BELL. Voy. FIER. Il faut éviter de parler, & encore plus de badiner avec les personnes fières. Pour les *dédaigneuses*, il faut les fuir, ou ne les joindre que pour les mortifier.

*Mais nous autres faiseurs de livres & d'écrits,
Du Lecteur dédaigneux honorables esclaves,
Nous ne saurions briser nos fers & nos entraves.*

BOIL.

DÉDAIN, f. m. Sentiment qui nous empêche de nous familiariser, & qui nous éloigne des personnes que nous croyons au dessous de nous, par la naissance, les biens ou les talens. Dans ce sens il est synonyme avec le mot *fierté*, pris en mauvaise part, avec cette différence que la *fierté* est fondée sur l'estime qu'on a de soi-même, & le *dédain*, sur le peu de cas que l'on fait des autres: ce qui rend celui-ci plus odieux & plus insupportable. Voy. les Syn. fr. *Fastidium*. Il y a une sorte de gens vains qui se font du *dédain*, une décoration personnelle, qu'ils produisent comme une étiquette pour annoncer le mérite qu'ils prétendent avoir, & où l'on ne manque pas de lire le contraire de ce qu'ils y croient écrit. Je ne suis point d'humeur à essuyer vos *dédains* & vos injures. S. EVR.

*Quoi ! votre fermeté fait succéder sans peine,
Le respect au dédain, & l'amour à la haine ?* CORN.

*Malgré tout mon amour, jamais cette inhumaine,
Ne témoigna pour moi que dédains, & que haine ?*
S. EVR.

DÉDALE, f. m. Arrière-petit-fils d'Erectée, Roi d'Athènes, a été le plus habile ouvrier que la Grèce ait jamais produit dans l'Architecture & dans la Sculpture principalement.

DÉDALE, f. m. C'est le synonyme de *labyrinthe*, auquel on donne ce nom, à cause que *Dédale* en fut l'inventeur. C'est un lieu où l'on s'égare, où l'on se perd à cause de l'embaras de détours. *Labyrinthus*. Les *dédales* de Versailles, &c. On dit plus communément *labyrinthe*.

On le dit aussi figurément d'un grand embaras. Si vous entreprenez de débrouiller les affaires de cette maison, c'est un *dédale* dont vous ne sortirez jamais. Le *dédale* des loix, des procédures, de la chicane. *Anfractus judiciorum*.

*On y voit tous les jours l'innocence aux abois,
Errer dans les détours d'un dédale de loix.* BOIL.

*Apprenez que souvent le poids d'une cabale
Embarraße les gens dans un fâcheux dédale.*
MOL.

DÉDALES, f. f. plu. Terme de Mythologie. Fêtes que les Platéens célébroient depuis leur retour dans leur patrie. Platée, ville de Béotie, avoit été ruinée par les Thebains 371 ans avant J. C. & ses habitans obligés d'aller chercher retraite chez les Athéniens, avec qui ils demeurèrent l'espace de soixante ans, jusqu'au temps d'Alexandre, qui permit aux Platéens de retourner dans leur patrie, & de rebâtir leur ville. Ils instituèrent les *Dédales* en mémoire de cet exil, & comme il avoit duré soixante

ans, à chaque soixantième année, ils célébroient cette fête avec une grande magnificence.

DÉDALION, f. m. Fils de Lucifer, & pere de Chione, fut si touché de la mort de sa fille Chione que de désespoir il se précipita du sommet du Mont Parnasse. Il fut métamorphosé en épervier.

DÉDAMER, v. n. Terme du jeu de dames. Retirer une dame du premier rang, c'est à-dire, du rang qui est le plus proche du joueur, & l'avancer à un autre ; ce qui peut donner lieu à l'adversaire d'aller à dame, c'est à-dire, de placer une de ses dames à la place que l'on a quittée, & de la damer. *Scrupulum lusorium e primo ordine remove, amovere*. Il faut nécessairement *dédamer* ce coup-ci, ou perdre quelque dame.

DÉDAMER. Se dit figurément, en style familier, pour quitter la place, le rang que l'on occupoit, se retirer. *Dignitatem, honores linquere, recedere se, receptui canere*. Si les grands n'étoient nés parmi les couronnes, s'ils n'étoient obligés de maintenir leur dignité, comme chaque particulier l'état où il se trouve ; s'il leur étoit honnête & bien séant de *dédamer*, je crois que beaucoup suivroient l'exemple des Empereurs Dioclétien, Lothaire & Charles V, qui renoncèrent touslibrement, aussi bien qu'Amurath II. &c. MASCUR. Ce mot n'est pas d'usage en ce sens.

DÉDAN, f. m. Nom d'homme. *Dedanus*. Il y en a plusieurs de ce nom dans l'Ecriture. Le premier est originaire de Cham par Chus, Gen. X. 7. 1. Paral. XIX. 9. Le second est descendant d'Abraham, par Cethura, Gen. XV. 3. 1. Paral. XIII. 2. C'est celui-ci qui avoit donné le nom à des peuples dont nous allons parler. Quelques-uns croient aussi que l'Oracle de Dodone, si célèbre parmi les Grecs, tiroit son nom de l'un de ces deux hommes.

DÉDAN, est aussi le nom d'une ville de l'Idumée, dont patient Jérémie, XXV. 23. XLIX. 8. & Ezéch. XXV. 13. & XXVII. 20. Bochart, croit qu'elle fut fondée par Dédan fils d'Abraham & de Cethura, dont elle porta le nom. Gen. XXV. 3.

DÉDAN, Ville dont il est parlé dans Ezéchiel XXVII. 15. & XXXVIII. 13. Bochart, *Phaleg*. L. IV. C. 6. la place dans l'Arabie heureuse sur la côte du détroit Perlique, & prétend que celle qu'on nomme encore aujourd'hui Daden, qu'Ortelius & d'autres Modernes placent entre le détroit de Bassora, & l'embouchure du fleuve Om, qui est le Lar de Ptolomée & le Phalg de Nubienfis, également éloignée d'un & de l'autre. Ce qui prouve cette situation, c'est qu'Ezéchiel XXVII. 15. parle d'une ville maritime, voisine de plusieurs Îles, & d'où l'on alloit par mer aux Indes ; car l'ivoire & l'ébène que l'on en rapportoit, sont des marchandises des Indes ; que Regina, bâtie par le pere de Dedan, étoit sur cette même côte, comme Bochart le prouve au chapitre précédent ; que la famille de Scheba frere de Dédan étoit aussi voisine de ces lieux, comme il le prouve au chapitre suivant, & qu'Ezéchiel XXXVIII. 13. a joint Scheba & *Dedan*, comme des lieux voisins ; ainsi il ne faut pas confondre cette ville avec la précédente, qui étoit dans l'Idumée. Ezéchiel les distingue, XXVII. il parle de la première v. 20 & de celle-ci v. 15.

Au reste dans ce dernier endroit d'Ezéchiel XXVII. 15. Les Interprètes Grecs traduisent *רדן* enfans de *Dedan*, *בני רדן*, *Enfans des Rhodiens*, ce qui a fait dire à Villalpandus & à d'autres après lui, que *Dedan* est l'Isle de Rhodes, que c'est là son premier nom ; que de *Dedan* on a fait *Rhedan*, & ensuite *Rhodan*, *Rhodos*. Mais Saint Jérôme, & après lui, Bochart, soutiennent que c'est une faute de l'Interprète ou du Copiste de l'exemplaire qu'il avoit ; que l'un ou l'autre a lu *רדן*, *Dedan* pour *רודן*, *Dedan*, trompés par la ressemblance qu'ont en Hébreu le *R*, & le *D*. En effet, ajout Bochart, qui dira que les Tyriens achetoient l'ivoire & l'ébène des Rhodiens, étant beaucoup plus facile aux Tyriens qu'aux Rhodiens, d'aller aux endroits d'où l'on tire ces marchandises ?

DEDANIM. Habitant de la ville de Dédan en Idumée. Is. XXI. 13. car en cet endroit le Prophète parle de l'Idumée, comme il paroît par le v. 11. 15. 14. où il menace l'Idumée, ou Duma, les montagnes de Seïr, l'Arabie, la terre australe, par rapport à la Judée.

DEDANS. adv. *Intus, intrà, intrò*. Ce mot est relatif à un lieu.

Nicot le dérive du Grec *ἐνδεν*, qui signifie *intus dedans*. Borel prouve par plusieurs exemples qu'on disoit autrefois *Ens, entes* au lieu de dire *dedans*.

M. de Voltaire dans son édition de Corn dit qu'on ne peut employer le mot *dedans* que dans un sens absolu & que ce fut toujours un solécisme de lui donner un régime. Etes-vous hors du cabinet non, je suis *dedans*. Mais il est toujours mal à dire, *dedans ma chambre, dehors de ma chambre*.

Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.

CORN.

Suivant M. de Voltaire Corn. n'auroit pas parlé françois s'il eût dit *dedans les murs, dehors les murs*. Quoique *dedans, dessus, dessous* ne soient qu'adverbes, & qu'on ne doive les employer que dans un sens absolu : cependant la Fontaine a dit *dessus* la foi d'autrui, Malherbe, *dessous* cet égide Corneille jusque *dedans* mon cœur, &c. &c. Il ne faut pas suivre ces exemples & on doit croire avec M. de Voltaire que ce sont autant de solécismes. Ainsi l'on ne dit point *dedans* la ville, mais *dans* la ville, *dedans* une heure, mais *dans* une heure. Corn. dict.

Suivant Vaug. Le mot *dedans* est prépositif lorsqu'il est précédé d'une autre préposition. Il passe par *dedans* la ville. *Per urbem*. Il n'est guère tolérable que dans cette phrase.

On dit proverbialement d'un homme qui a du savoir, mais qui ne peut pas le faire paroître, qu'il a l'esprit en *dedans*.

AU DEDANS. adv. *Intus*. Le mal est *au dedans*. PATRU. Une maison si savante *au dedans* & au dehors, & qui a des sphères pour girouettes, méritoit un tel hôte que vous. BALZ. *Extrinfecus & intrà*.

On dit, en matière d'affaires, qu'un homme n'est ni dehors, ni *dedans*, pour dire, qu'il est encore incertain du bon ou du mauvais succès,

En termes de Marine, on dit, mettre les voiles *dedans*, pour dire les serler, les plier & serfer pour naviger à sec, à mâts & à cordes. *Compiccare vel.* Quand on voit l'orage, il faut mettre les voiles *dedans*.

DEDANS. f. m. La partie intérieure de quelque chose. On le dit au propre & au figuré. *Fars interior*. Les dehors du Louvre sont beaux, mais le *dedans* est toute autre chose. On croit aisément que le *dedans* est en bon état, quand on ne voit point d'irrégularité au dehors. S. EVR. Les *dedans* de ce Palais étoient aussi agréables que les dehors paroissent affreux. ΒΟΥΗ. *Χαν. Liv. V.* Il fut si bien composé son extérieur, que personne ne s'aperçut des troubles & des agitations du *dedans*. ID. A quoi sert cet extérieur si bien composé, quand le *dedans* est plein de trouble & de confusion ? FLECH.

*Si je combats l'amour ce n'est qu'en apparence ;
Et ce qu'à l'étouffer ma vertu fait d'efforts,
Punit bien le dedans des feintes du dehors.* CORN.

M. de Voltaire dans ses remarques sur Polyucte, prétend que ces mots *le dehors, le dedans* ne sont pas du style noble.

DEDANS. Intérieur. Le *dedans* est renfermé par les dehors. L'intérieur est caché par l'extérieur. Syn. Fr. Il faut savoir pénétrer dans l'intérieur des hommes, pour n'être pas la dupe de leur extérieur. Un bâtiment doit être commode en *dedans*, & régulier en *dehors*. Les Politiques ne montrent jamais l'inté-

rieur de leur ame, ils retiennent au dedans d'eux-mêmes tous les mouvemens de leurs passions.

En termes de Manège, quand on dit, Ce Cavalier en disputant le prix de la bague, a eu deux *dedans*, on entend qu'il a enlevé la bague deux fois & une atteinte ; c'est-à-dire, qu'il y a touché. *Bis annulum trajecit, percussit, attigit*. On dit aussi, le talon du *dedans*, la jambe du *dedans*, la rêne du *dedans*, par opposition à celle du dehors. On dit encore, qu'un cheval a la tête & les hanches en *dedans*, quand on fait passer, ou que l'on porte un cheval de biais, ou de côté sur deux lignes. On dit enfin, mettre un cheval *dedans* ; pour dire, le dresser, le mettre bien dans la main & dans les talons. Ce cheval s'est fort bien mis *dedans* ; c'est-à-dire, qu'il s'est bien dressé.

On dit aussi, en Fauconnerie, mettre un oiseau *dedans*, pour dire, l'appliquer actuellement à la chasse. *Volatitem prædam accipitri agitandam dare*.

En termes de Joueurs de Paume, on appelle un jeu à *dedans*, celui qui a du côté par où l'on entre une seconde galerie, & du côté de la grille une boîte pour compenser les avantages de part & d'autre ; & on oppose le jeu de *dedans* à un jeu de paume carré.

En termes de Triètrac, *mettre dedans*, c'est avancer une dame seule entre deux cases faites, & risquer qu'elle soit battue.

En termes de Jardinage, on dit, le *dedans* d'un arbre pour signifier l'espace qui est au milieu des branches. Il faut être soigneux d'ôter toutes les branches qui se jettent au *dedans* de l'arbre. LIGER.

DÉDICACE. f. f. Consécration d'un Temple, d'une Autel, d'une statue, &c. en l'honneur de quelque divinité. *Dedicatio, consecratio*. L'usage des *dedicaces* est très-ancien, soit parmi les Adorateurs du vrai Dieu, soit chez les Payens. Les Hébreux l'appellent *חֲנֻכָּה*, *hhanuchab*, qui signifie *Initiation, Dédicace*, & que les Interprètes Grecs ont traduit par *ἑγκαινία*, & *ἑγκαινισμός*, *Renouvellement*. Nous trouvons dans l'écriture des *dedicaces* du tabernacle, des autels, du premier & du second temple : des maisons même des particuliers. *Nombr.* VII. 10. 11. 84. 88. *Deut.* XX. 5. 80. 88. III *des Rois* V. 63. II. *Paral.* VII. 5. 9. I. *Esd.* VI. 16. 17. II. *Esd.* XII. 27. *Pf.* XXIX. 1. I. *Machab.* IV. 56. 59. II. *Mach.* II. 9. 12. 20. *Hebr.* IX. 18. Il y en a aussi des vases & des vêtements des Lévites & des Prêtres, & des hommes mêmes : mais, dans le Christianisme, nous appelons ces cérémonies consécration, bénédiction, ordinations, & non point *dedicace*, qui ne se dit que des lieux. *Voyez* donc sur cela le mot CONSECRATION, & tous ces autres mots. Salomon fit la *dedicace* du temple qu'il avoit bâti avec une magnificence, & des dépenses étonnantes.

Les Payens avoient aussi des *dedicaces* des temples, des autels, des statues de leurs Dieux, &c. Nabuchodonosor fit la *dedicace* de sa statue, *Dan.* III. 2. &c. Pilate dédia à Jérusalem des boucliers dorés à Tibère. PHILON, *De Legat. ad Caium* p. 799. Pétrone voulut dédier une statue à l'Empereur dans la même ville, *ib.* 791. Lycophon parle de la *dedicace* du temple de Parthénope ; Tacite, *Hist.* L. IV. C. 53. parle de la *dedicace* du Capitole rebâti par Vespasien, &c. Ces *dedicaces* se faisoient par des sacrifices propres de la divinité, à l'honneur de laquelle on les entreprenoit ; mais elles ne se pratiquoient point sans permission. Chez les Grecs on ne fait pas trop qui les donnoit : chez les Romains c'étoit le Magistrat. L'histoire d'Auguste est pleine de ces permissions accordées aux Provinces & aux Villes, par l'Empereur & le Peuple Romain.

Les Juifs célèbrent tous les ans la *dedicace* du temple pendant huit jours. Elle fut ordonnée par Judas Machabée & toute la Synagogue, l'an 148 de l'ère Syro-Macédonienne, c'est-à-dire, 164 ans avant J. C. le 25. du IX^e. mois qu'on appelloit Cisleu, & qui répond en partie au mois de Novembre, & en partie au mois de Décembre. Les Payens avoient

même de ces Anniversaires de *dedicace*, comme celle du temple de Parthénope, dont parle Lycophron.

Dans le Christianisme, *dedicace* ne se dit que d'une Eglise, & c'en est la Consécration faite par un Evêque avec beaucoup de cérémonies prescrites par l'Eglise. Les Chrétiens se voyant en liberté sous Constantin, à la place des Eglises ruinées, on en bâtissoit partout de nouvelles. Leurs *Dedicaces* étoient des fêtes magnifiques : les Evêques s'y assembloient en grand nombre, les peuples y accouroient en foule. FLEUR. A la *dedicace* de l'Eglise de Tyr, Eusèbe Evêque de Césarée, prononça un Panégyrique. Id. S. Athanase fut accusé d'avoir célébré l'office dans la grande Eglise d'Alexandrie avant qu'elle fût dédiée. Oui, dit-il, on l'a fait, je le confesse ; mais nous n'avons pas célébré la *dedicace* ; il n'étoit pas permis de le faire sans votre ordre. S. Athanase ne méprisoit donc pas cette cérémonie de la *dedicace* des Eglises, puisqu'il se défend si sérieusement sur ce point ; mais il croyoit que l'on pouvoit, en cas de nécessité, se servir d'une Eglise avant qu'elle fût dédiée. Id. Le Concile de la *Dedicace*, est un Concile d'Antioche qui s'y tint en 341. à l'occasion de la *dedicace* d'une grande Eglise que Constantin y avoit fait bâtir.

La *dedicace* des temples ou Eglises des Chrétiens ayant commencé à se faire solennellement sous l'Empire de Constantin, comme on l'a dit ; on la faisoit ordinairement dans un Synode, ou pour le moins on assembloit plusieurs Evêques pour rendre la cérémonie plus auguste. Nous avons dans Eusèbe la description de celle des Eglises de Jérusalem & de Tyr, sous Constantin, & beaucoup d'autres dans des Auteurs postérieurs.

Dans le Sacramentaire du Pape Gelase, la *dedicace* du baptistère est marquée séparément de celle de l'Eglise, qui se faisoit alors avec moins de cérémonies, que dans les derniers temps.

On appelle aussi *dedicace* de l'Eglise, une Fête qui se célèbre tous les ans, le même jour, en mémoire de sa consécration, & qui est marquée par des cierges qu'on met à tous les piliers. *Consecrati templi anniversarius dies*. La *dedicace* est une Fête double qui se célèbre avec son octave.

DÉDICACE, terme de littérature. Adresse d'un livre qu'on fait à quelqu'un par une épître ou par une inscription à la tête de l'ouvrage. *Dedicatio*. Votre Majesté n'a que faire de toutes nos *dedicaces*. MOL. Furcitière dit, dans son *Roman Bourgeois*, que le premier inventeur des *dedicaces* fut un Mendiant.

*Tu verras les Auteurs,
Dégrader les Héros pour te mettre en leurs places ;
De tes titres pompeux enfler leurs dédicaces ?*

BOIL.

DÉDICATEUR, s. m. Auteur qui dédie un livre à quelqu'un.

*Rien n'est si fâcheux qu'un Auteur
Qui s'érige en dédicateur.* DE MALEZIEU.

Le mot de *Dedicateur* est grave & sérieux, & c'est dans ce sens que M. Bayle a dit dans ses *Nouv. de la République des Let.* Septemb. 1685. que M. de La Fontaine s'acquitta d'une manière fine, nouvelle & courte de sa charge de *Dedicateur*.

DÉDICATOIRE, adj. Ne se dit qu'en cette phrase, Epître *dedicatoire*, pour dire, celle par laquelle on dédie un ouvrage à quelqu'un. Somme *dedicatoire*, ou Traité des *dedicaces*, est une satire contre le faux Mécénas insérée dans le *Roman Bourgeois*. On dit que l'Arioste & le Tasse ont été très-malheureux en Epîtres *dedicatoires*. Théodore de Gaza, pour une Epître *dedicatoire* qu'il fit au Pape Sixte IV. du livre d'Aristote de la nature des Animaux, n'en reçut pour récompense que le remboursement de la re-

liure. Il n'est pas permis de s'émanciper, & de se servir de mots douteux dans une *Epître dedicatoire* comme dans le cours d'un grand ouvrage. VAUG. Une Epître *dedicatoire* n'est pas une chose aisée ; on s'est déjà servi de tous les tours de souplesse qui y peuvent entrer. BAYL.

DÉDIER, v. a. Consacrer une Eglise, la destiner au culte de Dieu sous l'invocation de quelque Saint. *Dedicare, consecrare*. L'Eglise de Paris est *dediée* à Dieu sous l'invocation de Notre-Dame. Les Payens ont *dedié* des temples, des autels, des statues à leurs faux Dieux, à leurs Empereurs.

DÉDIER signifie dans le langage ordinaire, destiner à quelque chose de saint, à une profession sainte. *Destinare, addicere*. Ses parens le *dedièrent* de bonne heure à l'état Ecclésiastique. Il se *dedia* au service de Dieu.

DÉDIER, signifie aussi, adresser un livre, un ouvrage à quelqu'un par une épître ou par une inscription à la tête de l'ouvrage. *Librum dicare, dedicare, honori & meritis alicujus*. L'Auteur qui rabaisse trop le livre qu'il *dedie* n'est pas judicieux en faisant un si mauvais présent. M. SCUD.

*Ce n'est que maroquin perdu,
Que les livres que l'on dédie.* SCARRON.

DÉDIE, ée, part.

DÉDIRE, v. a. Je *dédie*, tu *dédies*, il *dédit*, nous *dédifions*, vous *dédifiez*, & selon quelques-uns, vous *dédites*. Molière a dit.

Puisque je l'ai promis ne m'en dédites pas. MOL.

Mais il ne faut pas l'imiter en cela. Le reste du verbe se conjugue comme *dire*. *Dédire* quelqu'un, c'est désavouer ce qu'il s'est avancé de dire ou de faire pour nous. *Improbare, irrita habere quæ alius nostro nomine fecit; nolle prestare quæ promisit alter nostro nomine*. Il ne se dit guère qu'avec la négative. Vous voulez que cette affaire aille ainsi, je ne vous en *dédierai* pas. Vous me conseillez de payer cent écus de ce cheval, je ne vous en *dédierai* pas. Si mon Courtier en a offert davantage en mon nom, je l'en *dédierai*. Vous n'en ferez pas *dédit*.

DÉDIRE, avec le pronom personnel, signifie, rétracter sa parole. *Revocare quod dictum est*. On dit que c'est un privilège de Normandie, de se pouvoir *dédire*. Cela vient de ce que par la vieille Coutume de Normandie, il étoit permis de se *dédire* dans les 24 heures après la signature d'un contrat. On donnoit ce temps-là pour en délibérer, & il étoit libre de l'annuler, ou de le ratifier. Il avoit promis telle chose ; il s'est *dédit*.

Se *dédire*, se dit aussi de ceux qui disent le contraire de ce qu'ils ont dit. *Palinodiam canere; recantare dicta*. Quand un témoin se *dedit* après la confrontation, il lui faut faire son procès. On oblige ceux qui ont dit des injures atroces, d'en faire réparation à l'Audience, & de s'en *dédire*. C'est un homme qui n'a point d'opinion que celle qu'on veut lui donner & qui, par une complaisance fade, se *dedit* tant qu'il vous plaît. M. SCUD. Se *dédire* de ses anciennes maximes. ABLAN.

En parlant de ceux qui sont trop engagés dans une affaire pour reculer, pour ne la pas suivre, on dit figurément, qu'ils ne sauroient s'en *dédire*. La cause est appelée, il faut qu'on plaide, on ne s'en peut plus *dédire*. L'affaire est trop engagée ; il faut la suivre ; il n'y a plus moyen de vous en *dédire*.

DÉDIT, ITE, part.

DÉDIT, s. m. Révocation d'une parole donnée. Il n'est guère d'usage que dans cette phrase familière. Il a son dit & son *dédit*, pour dire qu'on ne peut pas se fixer à sa parole.

DÉDIT, se dit plus communément dans le commerce ; & signifie peine stipulée par un marché, ou dans un contrat, ou dans un compromis entre deux ou plusieurs personnes, contre celui qui ne le voudra

pas exécuter. *Multa*. Il lui a vendu cette charge & a stipulé un *dédit* de mille écus.

En la Coutume de Bordeaux, *dédit* & *dédire* signifie simplement *dénégation*, & *dénier*, ou soutenir le contraire, & non pas changer d'avis.

DEDOMMAGEMENT. f. m. Réparation du dommage *Damni reparatio, compensatio*. Quand on a mis le feu par malheur en quelque maison, on est obligé au *dédommagement*. Les faulces prudes tâchent de trouver dans leur modestie forcée, & dans leur déchainement contre toutes les jolies femmes, le *dédommagement* de leur beauté. *BELL. Damna forma rependere.*

*Pour se payer des frais d'un amour inutile,
Cleon au Châtelet fait assigner Camille.
Et poursuit de son cœur le dédommagement.* *VILL.*

DÉDOMMAGER. v. a. Réparer un dommage. *Foyez* ce mot. *Dammum, refarcire, rependere, compensare*. On a ruiné sa maison; mais il en a été bien *dédommagé*. Une jeune femme cherche quelquefois à se *dédommager* de l'ennui que lui donne un vieil époux. *BELL. L'orgueil se dédommage toujours, & ne perd rien, lors même qu'il renonce à la vanité.* *ROCHER.*

DEDOMMAGE. LE. part.

DEDORER. v. a. Oter, effacer la dorure d'une chose, en tout ou en partie. *Aurum alicui rei illitum detergere. Dédorer* une chose à force de la toucher, de la manier.

Il est aussi verbe réciproque, & signifie perdre peu-à-peu de sa dorure. Les choses dorées, la vaisselle de vermeil se *dédorent* avec le temps.

DEDORÉ, ÉE, part.

DEDORMIR. v. n. Qui ne se dit que de l'eau qui est trop froide, qu'on approche du feu pour lui ôter sa crudité, ou fondre la glace. *Temperare aquæ frigus*. De l'eau *dédormie*. Vous dites que ce pot bout, à peine est il *dédormi*. Si ce mot est en usage quelque part, ce ne peut-être que dans quelque province. On dit faire *dégourdir* de l'eau, la faire tiédir.

DEDORMI, IE, part.

DEDOUBLER. v. a. Oter la doublure d'un habit, d'un meuble, d'une tapisserie. *Affutum interiùs vesti pannum eximere*. Il a fait *dédoubler* son manteau à cause de la chaleur.

DEDOUBLER, Rendre simple & unique ce qui étoit double. On dit, en termes de guerre, *dédoubler* les rangs, comme on dit, les doubler. *Ordines simplices elucere*. Lorsqu'il faut doubler ou *dédoubler* les rangs pour marcher par plus ou moins de files, il faut faire comprendre aux soldats que l'on double toujours sur la gauche des premiers rangs par la droite des derniers, de même que l'on *dédouble* toujours par la gauche qui devient pour lors la droite du rang qui va se former; qu'ils doivent s'accoutumer à se compter d'eux-mêmes, pour savoir ceux qui doivent doubler ou *dédoubler*, & se remettre insensiblement à leur chef de files en marchant. On ne sauroit trop accoutumer les soldats à doubler & *dédoubler*, rompre & former leurs rangs. *BOMBELLES.*

DEDOUBLER une pierre. Terme de Carrier. C'est la séparer en deux, dans toute sa longueur, avec des coins de fer en prenant son fil, ou litage. Il faut scier ou couper celles qu'on ne peut pas *dédoubler*: travail plus long & plus pénible.

DEDOUBLE, ÉE, part.

DEDUCTION. f. f. Mot équivoque & qui, suivant les différens emplois, se prend dans un sens différent. En parlant d'affaires, de calcul, il est synonyme à soustraction; c'est ainsi que l'on dit qu'un bénéfice, *déduction* faite des charges, vaut tant; qu'une succession, *déduction* faite des frais, des legs, &c. ne monte qu'à telle somme: c'est-à-dire, que les frais, les legs, &c. prélevés & déduits sur le principal, il ne reste de net que telle somme. *Deductio.*

En logique & dans les autres sciences, *déduction* on signifie une suite de raisonnemens ou de consé-

quences tirées d'un premier principe, qui, pour que la *déduction* soit bonne, doit être évident ou reconnu pour vrai. Il faut de plus que chaque conséquence suive exactement de celle qui la précède.

Dans le langage ordinaire ce mot se prend souvent pour énumération en détail. Il nous a fait une longue *déduction* de ses raisons.

DEDUIRE. v. a. Soustraire, rabattre, retrancher. *Deducere, detrahere*. On a couché cette recette tout du long, faut a *déduire*. Il ne faut pas compter son bien qu'on n'en ait *déduit* les dettes.

DEDUIRE, signifie aussi, Tirer une conséquence de quelque principe. *Deducere*. Vérités fort différentes des principes d'où elles sont *déduites*. *ROH.*

DEDUIRE, se dit encore pour raconter fort au long & par le menu; *enarrare, exponere*. Un Avocat doit avoir soin de bien *déduire* & expliquer le fait & les circonstances de sa cause. Si je voulois entreprendre de *déduire* ce qui s'est passé en Grèce, il faudroit interrompre le fil des affaires d'Asie. *VAUG. Déduire* ses défenses. Ce mot sent un peu le palais.

SE DEDUIRE, signifioit autrefois se divertir. *Delectari, genio indulgere*. Il se *déduisoient*, ils se divertissoient.

DEDUIT, ITE, part. Un fait bien *déduit* éclaircit beaucoup une affaire. *Narratus, expositus, deductus*. Toutes choses *déduites* & compensées, il est dû tant de reste.

DEDUIT. f. m. Divertissement, plaisir. *Oblectatio, oblectamentum*. Il aime le jeu, c'est tout son *déduit*. Cette femme n'est bonne que pour l'amoureux *déduit*. On dit aussi le *déduit*, le plaisir de la chasse.

Ce mot a vieilli, & ne se diroit plus qu'en style badin ou burlesque.

On appelle *déduit* de Vénèrie, de Fauconnerie, tout le train & équipage qui sert à prendre le *déduit* de la chasse, les Veneurs, les chiens, les oiseaux, les valets. *Venantium caterva, canes, accipitres, & reliqua suppellex*. Et l'on dit, écarter le *déduit*, suivre le *déduit*, devancer le *déduit*.

DEDUYER. v. n. Vieux mot. Se récréer, prendre plaisir à faire quelque chose.

DEDYMNÉE. f. m. *Dedymneus*. Premier mois de l'année chez les Achéens, qui répondoit à Janvier. *Fabricii Menolog. p. 48.*

D É E.

DÉE, Nom de Rivière. *Dea, Deva, Diva, Deuva*. Il y a dans la Grande-Bretagne trois rivières de ce nom. L'une, qui est en Angleterre, a sa source dans le Comté de Merioneth, arrose ceux de Denbic & de Chester, & se jette dans la mer à Chester. Une autre qui est dans l'Ecosse méridionale, a sa source aux confins du Comté de Kyle, traverse celui de Galloway, du nord au sud, & se décharge dans la mer d'Irlande vis-à-vis de l'Isle de Man. La troisième est dans l'Ecosse septentrionale, traverse le Comté de Marr, & se décharge dans la mer d'Allemagne à la nouvelle Aberdeen. On pêche beaucoup de saumons dans cette rivière. Il semble que *Dee* est la même chose qu'en François Dive, rivière de Normandie, *Diva*.

DÉEL. f. m. Nom d'homme. *Deicolus*. S. *Déel* fut Moine à Luxeuil en Franche-Comté sous S. Colomban. *CHASSELAIN. Martyrol. T. I. p. 333.* Il mourut en Franche-Comté à Lure, dont il a été le premier Abbé. *Id.* Il eut pour successeurs S. Colombin. L'Autheur du Martyrologe Anglois a fait de S. *Déel* un Abbé de Sutri en Toscane, où il n'a jamais été. Cela ne peut-être venu que d'avoir lu quelque part *Sutrinis* pour *Lucrinis*. *Id.* Le nom de *Déel* se donne assez ordinairement au baptême en Franche-Comté, surtout dans la maison de Beaufremont, même aux filles que l'on nomme *Déele*, & en Latin *Deicola*, qui est le nom dont les Modernes ont appelé ce Saint, à cause que ce mot signifie *Adorateur de Dieu*, au lieu que son vrai nom est *Deicolus*, comme on lit dans tous les Manuscrits. Il est nommé S. Diey à la marge de sa vie dans le P. Mabillon, ce qui peut le faire confondre avec S. Dié de Nevers, & avec S. Dié

S. Dié du Blaisois, desquels le nom latin est *Deodatus*; outre que ce mot de Dié n'a nulle analogie avec *Deicolus*. Quelques-uns l'ont nommé S. Diel; ce qui a un rapport assez juste avec *Deicolus*; d'autres, S. Deile, ce qui n'est qu'une faulx orthographe du nom de *Deel*, qui est le mot d'usage parmi le peuple de la Franche-Comté. **Id.**

DEELE. f. f. Nom de femme, qui a pour Patron S. Déel. *Deicola*. Voyez **DEEL**.

DÉERNE. f. f. Vieux mot. Fille, servante.

DEES. Petite ville de Transylvanie, sur les frontières de Hongrie, sur la petite rivière de Samds.

DEESSE. f. f. Divinité fabuleuse du sexe féminin, qu'adoroient les Payens & les Idolâtres. *Dea, Diva*. Les Dieux & les *Déeses* de l'antiquité; Junon, Diane, Proserpine, Thétis, étoient leurs *Déeses*, la Victoire, &c. Vénus étoit la *Déesse* de l'amour, la *Déesse* de Paphos & d'Amathonte. La *Déesse* Fortune, cette capricieuse Divinité, n'étoit qu'une chimère **BOUIL**. C'étoit le privilège des *Déeses* d'être représentées toutes nues sur les médailles: l'imagination demeurait dans le respect à leur égard. **S. EVR.** Les Anciens ne s'étoient pas contentés de se faire des Dieux femmes, ou d'admettre les deux sexes parmi les Dieux, ils en avoient aussi d'hermaphrodites. Ainsi Minerve, selon quelques Savans, étoit homme & femme, appelé *Lunus* & *Luna*. *Mithra* chez les Perses étoit Dieu & *Déesse*, & le sexe de Vénus & de Vulcain étoit aussi douteux. De-là vient que dans leurs invocations ils disoient, si vous êtes Dieu, si vous êtes *Déesse*, comme Aulu-Gelle nous l'apprend, L. II. C. 28. *Atrope adv. Gent. L. III.* se moque de ces différences de sexe parmi les Dieux, & dit que Cicéron & les plus sages Grecs & Romains s'en sont moqués.

Déeses meres. Divinités qui présidoient à la campagne & aux fruits de la terre; car on les voit représentées avec des fleurs & des fruits à la main, ayant quelquefois la corne d'abondance. On leur faisoit des offrandes de lait & de miel, & on leur sacrifioit le cochon qui fait beaucoup de mal aux champs. Le culte de ces Divinités est des premiers temps du Paganisme, & a été le plus universellement répandu. Elles avoient en Sicile un Temple très-ancien, dans la ville d'Enguie, où l'on prétendoit qu'elles étoient apparues. Le culte de ces *Déeses* passa d'Egypte dans la Grèce, ensuite à Rome, & de-là chez les Gaulois, chez les Germains, chez les Espagnols: car on trouve par tout des traces de ce culte.

On appelle figurément une belle femme, une *Déesse*. Cette Reine avoit une majesté, un port de *Déesse*. C'est la *Déesse* des beautés. **VOIR.** Belle *Déesse* que j'adore, ne pleurez plus. **Id.**

DEESTANCE. f. f. Vieux mot. Douleur, tristesse.

D E F.

DÉFÂCHER. SE DÉFÂCHER. v. récip. S'apaiser après s'être mis en colère. *Iram sedare, ponere, placare*. Il n'a guère d'usage que dans ces phrases proverbiales; s'il est fâché, qu'il se *défâche*. S'il se fâche, il aura la peine de se *défâcher*. Il aura deux peines, de se fâcher & de se *défâcher*.

DÉFÂCHÉ, ÉE, part.

DEFAILLANCE. f. f. Diminution des forces vitales qui tendent à s'éteindre. *Anima defectio*. *Defaillance* de nature, état de foiblesse où se trouve un homme, causé par la vieillesse, par les maladies, ou par le défaut de vivres. Je ne veux pas les renvoyer sans avoir mangé, de peur qu'ils ne tombent en *defaillance* sur le chemin. **PORT-R.**

On confond dans l'usage ordinaire foiblesse, *defaillance*, évanouissement, pamoison, *syncope*; & la plupart de ces mots, sont donnés comme synonymes dans nos Dictionnaires. Il y a pourtant des nuances qui les distinguent. *Foiblesse* peut-être regardé comme le terme générique qui reçoit les différentes dénominations de *defaillance*, d'évanouisse-

ment ou de *syncope*, suivant les différens degrés où elle est portée. *Syncope* enchérit sur évanouissement, qui enchérit à son tour sur *defaillance*. La *syncope*, est le plus haut degré de la diminution des forces. Voyez **EVANOUISSEMENT**, **SYNCOPE**.

DEFAILLANCE, est aussi un terme de Chimie, qui signifie la liquesfaction, ou la résolution d'un sel, ou de quelque autre corps semblable, en liqueur, qui se fait en l'exposant à la cave, ou dans quelque lieu frais & humide. *Dissolutio*. M. Harris dit *Deliquium*; de l'huile de tartre *per deliquium*. Ce qu'on appelle huile de tartre par *defaillance*, n'est autre chose que le sel de tartre qui est devenu liquide, étant exposé sec à l'air libre.

DEFAILLANCE, se prend aussi en Astronomie pour *eclipse*. *Deliquium*.

DEFAILLANT. ANTE. adj. Terme de Pratique. Qui ne comparoit pas en justice sur les assignations données. *Qui vadimonium deserit, non cit.* Tous les *defaillans* sont condamnés aux dépens. *Defaillans* se dit en matière civile, comme *contumace* en matière criminelle.

DÉFAILLIR. v. n. & défectif, qui n'est plus usité qu'en certains temps, & sur-tout à l'infinif. On le peut conjuguer ainsi, *je désaus, nous désaillons, je désaillais, je désaillais, j'ai désailli, je désaudrai, que je désaille, je désaudrais*. Il signifie, manquer de forces, ou manquer simplement. *Deficere*. On ne peut plus marcher quand les jambes *désaillent*. Ce vieillard est venu tout d'un coup à *désaillir*. Se sentir *désaillir* les forces, l'esprit, la vuë. **VOIR.** Ils vouloient rebrousser chemin avant que le ciel & la lumiere vinssent encore à leur *désaillir*. **VAUG.** *Je désaus, je désaudrai, je désaudrais*, sont de tous les temps qu'on a marqués ci-dessus, le moins en usage; & l'on ne croit pas qu'on puisse s'en servir, si ce n'est en badinant. On diroit je tombe en *defaillance*, je tomberai, je tomberois en *defaillance*. Les autres sont moins intolérables; cependant on ne s'en sert plus aujourd'hui.

DÉFAIRE. v. a. Détruire une chose faite, faire qu'elle ne soit plus ce qu'elle étoit. *Faire* & *défaire* sont deux actions opposées. *Destruere*. On *défait* en un temps ce qu'on a fait en un autre. Il se dit de toutes sortes d'ouvrages. Quand un Maçon *défait* un jour ce qu'il a fait l'autre, ce n'est pas le moyen d'achever. J'ai *défait* la la tapisserie, la broderie, la fleur que j'avois commencée; elle ne me plaisoit pas. *Pénélope*, pour tromper ses amans, *défaisoit* pendant la nuit sa toile. *Ximènes* ne portoit point de linge, & dormoit ordinairement sur la dure, *défaisant* tous les matins son lit, comme s'il eut couché dedans. **FLÉCHIER.**

Quand je pense être au point que cela s'accomplisse, Quelque excuse toujours en empêche l'effet, C'est la tode sans fin de la femme d'Ulysse, Dont l'ouvrage du soir au matin se défait. **MALH.**

On le dit dans ce sens pour rompre une chose conclue & arrêtée. *Dissolvere*. *Défaire* un mariage, *défaire* un marché.

On le dit de même pour délier, dénouer. *Solvere*. Le bruit couroit par-tout que celui qui pourroit *défaire* ce nœud, auroit l'Empire de l'Asie. **ABL.** Ayant fait plusieurs efforts pour *défaire* les nœuds, il les coupa. **VAUG.**

En ce même sens on l'emploie à la place de faire mourir, & on dit qu'un homme s'est *défait* lui-même, qu'une femme a *défait* son fruit. *Mortem sibi vel alteri consciscere*.

DEFAIRE. en termes de guerre signifie, dissiper une armée, ou l'affoiblir au point qu'elle ne puisse plus tenir la campagne. *Expugnare, profligare*. *Alexandre* *défit* les Perses en trois batailles rangées. *Samson* avec une mâchoite d'âne *défit* les Philistins.

DÉFAIRE, dit plus que *batare*, & moins que mettre en *déroute*, qui renferme de plus l'idée d'une fuite précipitée & d'un désordre général de l'armée *défaite*.

DÉFAIRE, se dit des armées : *battre* des détachemens *Voyez* VAINCRE, BATTRE. DEROUTE.

En ce sens on dit au figuré, *Défaire* quelqu'un dans la dispute, pour dire, le mettre hors de combat, & le réduire à n'oser, ou ne pouvoir plus parler. *Expugnare, superare, perturbare*. Ce répondant a été *défait* dès le premier argument. Ce criminel s'est *défait* au milieu de son interrogatoire.

Se *défaire*, dans un sens tout semblable, veut dire, être étonné, surpris, déconcerté, perdre la présence d'esprit. La Comtesse se mit à rire, & ne se *défit* point de mon effronterie. BUSSY RAB. Dom Emmanuel de Lira se brouilla, sans néanmoins se *défaire* & s'arrêter, ni tomber en confusion. M. PELISSON. *Lett. Histor.*

Dans cette acception *défaire* ne paroît pas d'un style bien correct, & je ne conseillerois à personne de s'en servir.

On diroit mieux que la maladie a bien *défait* quelqu'un, pour dire qu'elle l'a bien changé, qu'il est bien amaigri, atténué.

On veut encore dans le Dictionnaire de l'Académie. Qu'on dise qu'un vin se *défait*, pour dire qu'il s'affoiblit qu'il perd de sa qualité. Ces sortes de vins-là ne sont pas de garde, ils se *défont* aisément. On peut l'employer comme terme de marchand de vin.

Se *défaire* d'une chose, quitter, abandonner une chose dont on ne veut plus. Je me suis *défait* de cette maison, qui me coûtoit trop à entretenir. Il s'est *défait* de son bénéfice, moyennant pension. Il se faut *défaire* de toutes ses mauvaises habitudes. Quand on a des défauts dont on ne se peut *défaire*, il ne faut songer qu'à les cacher. S. EVR. *Défaites*-vous de vos scrupules. PORT-R. On se *défait* difficilement de l'amour propre. S. EVR. Je veux me *défaire* de mon humeur triste & mélancolique. P. LE BOS. Lorsque la passion s'est une fois emparée de notre cœur, on tâche en vain de s'en *défaire*. S. EVR. Il faut obliger les Hérétiques à se *défaire* de leur esprit en leur faisant voir sa foiblesse. MALEB. L'esprit ne se *défait* pas aisément des opinions dont il est bien préoccupé.

DÉFAIRE, en ce sens, signifie encore, Débarrasser, délivrer quelqu'un de ce qui embarrasse, de ce qui nuit, de ce qui est à charge. Ne voulez-vous donc pas me *défaire* de votre Marquis incommode? MOL. Il s'est *défait* adroitement de ses gardes, il s'est échappé. Veux-tu te *défaire* d'un homme, prête-lui de l'argent, & tu ne le verras plus? GON. Se *défaire* de la fièvre. Se *défaire* d'un domestique, chasser, congédier un domestique dont on est mécontent.

DÉFAIRE, se dit aussi pour, se débarrasser de quelqu'un en le tuant, en le perdant tout-à-fait. *Perdere, interficere*. Darius, pour se *défaire* d'Alexandre, sollicita même la fidélité des Domestiques d'Alexandre. VAUG.

DÉFAIRE, avec le pronom personnel, signifie, dans le Commerce, vendre. *Vendere*. Ce cheval est beau il vous sera aisé de vous en *défaire*. Ce Marchand a quitté le trafic, & s'est *défait* de toute sa marchandise en faveur de son neveu. Ce curieux ne veut point se *défaire* de ce tableau.

DÉFAIRE, signifie figurément, Effacer par un plus grand éclat, par plus de mérite ou de beauté. *Superare*. Les Dames n'aiment point avoir de belles rivales qui les *défassent*. Les couleurs vives & éclatantes *défont* celles qui sont plus douces. L'écarlate *défait* toutes les autres couleurs. Le diamant *défait* toutes les autres pierres précieuses. Cet homme *défait* tous les autres par la supériorité de son esprit. Je trouve le verbe *défaire*, employé dans cette acception dans tous nos Dictionnaires, même dans celui de l'Académie. Malgré cette autorité je ne voudrois pas m'en servir. Quand nous avons des mots propres pour rendre ce que nous voulons dire, pourquoi en employer d'autres qui ne présentent point, ou qui ne présentent qu'imparfaitement l'idée accessoire que nous y attachons. Quand je dis qu'un homme *défait*

tous les autres, pour dire qu'il les efface, cette expression est au moins louche.

DÉFAIT, AITE, part. Il a quelques significations du verbe, en latin comme en françois. Un lit *défait*. Une armée *défaite*. Un homme *défait*, détruit.

DÉFAIT, signifie aussi, un homme amaigri, exténué par quelque maladie, pâle, abattu. *Faëtidus, macilentus, exsanguis*. Il n'est pas bien remis de sa maladie, il est encore tout *défait*. Ce criminel parut si *défait* lors de sa capture, que cela donna un grand soupçon contre lui. On peint les Hermites avec un visage *défait*, exténué par les jeûnes & les macérations. César averti de se méfier d'Antoine & de Dolabella, répondit qu'il ne falloit rien appréhender de ces visages fardés & enjoués, mais de ces visages pâles & *défaits*, tels que Cassius & Brutus. ABL.

DÉFAITE. f. f. Echec que reçoit une armée tellement affoiblie par la perte d'une bataille, qu'elle ne peut plus tenir la campagne. *Clades*. Ajoutez à cette idée celle d'une fuite précipitée & d'un désordre général; c'est la *deroute*. Les Romains apprirent la guerre, d'Annibal, par l'expérience de leurs *défaites*, & par des réflexions sur leurs fautes. S. EVR. Les seules *défaites* de Mithridate ont presque fait toute la gloire des plus grands Capitaines Romains. RACINE.

DÉFAITE, signifie encore Excuse artificieuse, échappatoire. *Excusatio, tergiversatio, declinatio*. Ce valet est un rusé menteur, qui a toujours des *défaites* prêtes. Un mauvais payeur a mille *défaites* pour amuser & renvoyer ses créanciers. Cette raison n'est pas pertinente, ce n'est qu'une *défaite*.

DÉFAITE, dans le Commerce, signifie la même chose que débit, & sa signification est toujours modifiée par les épithètes qu'on y joint. *Venditio*. Marchandises de bonne ou de mauvaise *défaite*, qui se vendent facilement ou difficilement. Le bled est une marchandise de bonne *défaite* de bon débit. On dit d'une belle fille, qu'elle est de bonne *défaite*, qu'on lui trouvera bientôt un bon parti. L'usage permet qu'on dise, cette fille est de *défaite*, c'est-à-dire, qu'on peut aisément s'en *défaire*, la marier. Mais la *défaite* exprime figurément qu'elle s'est rendue. *Défaire*, se *défaire*, un visage *défait*, un ennemi *défait*, *défaite* d'une marchandise, *défaite* d'une armée, toutes acceptions différentes.

DÉFAIX. f. m. Terme de Coutumes. Lieu défendu. Une garenne, un étang qui appartient au Seigneur, est un *défaix*. *Prohibitus*.

DÉFALCATION. f. f. Terme de Commerce. Déduction, soustraction qu'on fait d'une petite somme sur une plus grande. Toute *défalcation* faite, vous me devez tant de reste.

DÉFALQUER. v. a. Déduire, soustraire, retrancher une petite somme d'une plus grande. *Aliquid de summa deducere*. Ce marchand a beaucoup de bien; mais il en faut *défalquer* ses dettes.

Ce mot vient de *falx*, latin, qui signifie *faulx*, d'où les Jurisconsultes disent aussi qu'est venu le nom de la Loi *Falcidie*: *ed quod jalcem injiceret legatis*. D'autres le font venir de l'Espagnol *défalcar*.

DÉFALQUÉ, ÉE, part. *De summa deductus*.

DÉFAVEUR. f. f. Cessation de faveur. *Voy. faveur*. On le dit des personnes & de certaines choses qui entrent dans le commerce. La *défaveur* d'un Courtisan. La *défaveur* des papiers publics.

*Car de faveur aux moindres apparences,
Comme chacun vous courtise & vous suit,
En défaveur aussi chacun vous suit.*

DÉFAVORABLE. adj. Préjudiciable, défavantageux, qui n'est point favorable. *Damnosus*. C'est un esprit de vanité qui a établi chez les Européens l'injuste droit d'aînesse, si *défavorable* à la propagation. *Lettres persanes*. Le dessein du P. Binnoy dans son Théâtre des Grecs, est de citer de nouveau les Poètes Grecs au Tribunal du public, afin qu'ils soient

jugés avec quelque connoissance de cause, sans égard aux autorités favorables, ou défavorables. Journ. des sav. Mars 1731. L'expérience fut fort défavorable au nouvel Opérateur, & funeste à la plus grande partie des malades qu'il tailla. Ac. DES SC. 1699. Hist. p. 30. Ce mot est de la façon de M. de Fontenelle. Jamais le talent de l'Orateur ne paroît avec plus d'avantage que dans une cause défavorable. ROLLIN.

☞ Bien des gens condamnent ce mot, je n'en vois pas la raison. Depuis Voiture de bons écrivains s'en font servis.

DÉFAVORABLEMENT. adv. D'une façon fâcheuse, disgracieuse & fort opposée à celle que l'on espéroit. *Damnose.* L'Abbé de S. Pierre a été traité bien défavorablement par ses confrères les Académiciens. Mon procès a été jugé; mais il ne le pouvoit être plus défavorablement pour moi. Il n'est pas usité.

☞ **DÉFAUT.** f. m. Imperfection, vice naturel, ou acquis. Ces mots ne sont synonymes, qu'en ce qu'ils désignent en général une qualité reprehensible, un manquement d'une chose. Mais ils ont chacun leur idée propre qui les caractérise dans le physique & dans le moral. *Défaut* n'exprime que ce qu'il y a de mal dans la chose provenant d'un écart positif de la règle, sans aucun rapport à l'Auteur; une mauvaise qualité de l'esprit, ou une mauvaise qualité purement extérieure. *Defectuosité* exprime un mal qui n'est pas un mal par lui-même, mais uniquement par rapport au but de la chose, ou au service qu'on s'en propose. *Vice* dit un mal qui naît du fond ou de la disposition naturelle de la chose & qui en corrompt la bonté; presque toujours une mauvaise qualité morale qui procède de la dépravation ou de la bassesse du cœur. Voyez ces mots & les fyn de M. l'Abbé Girard. Quelques connoisseurs ont observé qu'il y avoit dans la chapelle de Versailles un défaut de proportion, en ce que la grandeur du vaisseau ne répondoit pas à l'élevation. La difformité & la timidité sont des défauts. *Vitium. Mendum.* Il y a des gens qui n'ont de l'esprit que pour trouver des défauts dans les meilleures qualités des autres. Quand on étudie ses défauts, c'est une marque assurée qu'on les veut surmonter. Boss. Nous avouons nos défauts, pour réparer par notre sincérité le tort qu'ils nous font dans l'esprit des autres. ROCHEF. Il n'appartient qu'aux grands d'avoir de grands défauts. Id. Nous n'avouons nos petits défauts, que pour faire comprendre que nous n'en avons pas de plus grands. Id. Nous aimons à avouer de nous mêmes les défauts des gens d'esprit. NICOL. Le public n'a que faire de nos querelles, il a besoin d'être instruit de la vérité, & non pas de nos défauts particuliers. BAIL. C'est s'accuser d'un défaut que de se scandaliser qu'on le reprenne. MOL. Une personne raisonnable doit apprendre à connoître ses propres défauts, & à supporter ceux d'autrui. S. EVR. L'amour ne nous laisse voir les défauts d'une Maitresse que sous les couleurs de la vertu. S. EVR. Ondoit plus estimer celui qui cache ses défauts avec honte, que celui qui les publie avec effronterie. MALEB.

*Ainsi donc Philosophe, à la raison soumis,
Mes défauts désormais sont mes seuls ennemis.*

BOILEAU.

DÉFAUT, se dit aussi des manquemens. de la privation; de l'absence d'une chose. *Defectus.* Défaut d'esprit, de mémoire. Ha! que je vois de défauts dans votre passion, & que vous savez mal aimer. LETT. PORT. C'est un défaut de la langue, c'est un mot qui lui manque, c'est un défaut de lumière, un faux jour qui empêche que ce tableau ne paroisse.

On appelle le défaut de la cuirasse, son extrémité, l'endroit où elle finit. *Commisura, extrema partes.* Les gens-d'armes étoient obligés de le trouver pour percer leur ennemi qui étoit armé à l'éprouve. On le dit figurement du foible d'un homme, de l'endroit par où il se peut laisser prendre. On le dit d'autre chose que d'une cuirasse. Ce Chaf-

seur a tiré ce sanglier au défaut de l'épaule; il l'a blessé au défaut de l'épaule. On dit aussi au défaut du bras, au défaut de la cuisse, pour marquer les endroits où ces parties se terminent.

En termes de Chasse, on dit que les chiens sont en défaut, quand ils ont perdu la piste de la bête qu'ils chassent. *Error in invigil. pectone fera.*

On le dit aussi des hommes en ce sens. Les fautes des sots sont quelquefois si lourdes & si difficiles à prévoir, qu'elles mettent les sages en défaut, & ne sont utiles qu'à ceux qui les font. LA BRUY. *Fallere.*

DÉFAUT, en termes de Palais, signifie manquement, refus, faute de comparoître en Justice aux termes des assignations qui ont été données. *Valimontium desertum, non obitum.* Ce qu'on appelle contumace en matière criminelle, on l'appelle défaut en matière civile. Il y a des défauts à faute de comparoître par un défenseur, à faute de défendre, & à faute de plaider. Le défaut faute de comparoître est celui qui se donne au demandeur contre celui qui est assigné, & qui, sur l'assignation, ne se présente pas dans les délais de l'Ordonnance.

☞ Ce défaut se prend au greffe, se fait juger après un autre délai, ce jugement adjuge les conclusions au Demandeur avec dépens. Quand c'est le Demandeur qui manque à la comparution, on appelle cela congé.

☞ DÉFAUT faute de défendre, est celui que prend le Demandeur contre le Défendeur qui s'est présenté sur l'assignation, mais qui n'a pas fourni de défenses dans les délais de l'Ordonnance.

☞ Ce défaut se donne à l'audience, & le profit s'en juge sur le champ, dans les juridictions inférieures. Dans les Cours souveraines il se lève au Greffe, est signifié au Procureur du défaillant, & jugé huitaine après: & s'il signifie des défenses entre le jugement & le défaut, la partie en fera quitte pour répondre les dépens.

☞ DÉFAUT faute de venir plaider, est celui qui se donne au Demandeur, à l'audience, contre le Défendeur qui s'est présenté & a fourni des défenses, mais qui a manqué de comparoître à l'audience pour plaider.

☞ DÉFAUT en matière criminelle. Voyez contumace. Un défaut faut trois jours. Un défaut pur & simple. Défaut faut l'heure, est celui qui est prononcé à l'audience, & rabattu lorsque l'Avocat ou le Procureur se présente pour plaider avant que les Juges soient levés de leurs sièges. Il faut répondre les dépens des défauts & contumaces. Un Criminel ayant sommé le Lieutenant Criminel de Caën, qui étoit son Juge, de comparoître dans un an devant Dieu, je ferai défaut, répondit le Lieutenant Criminel.

On le dit aussi des manquemens qu'on fait aux autres choses ordonnées en Justice, ou des procédures ordinaires. Un défaut à faute de conclure un procès. Défaut à faute de donner caution, de faire enquête, &c.

AU DÉFAUT. adv. Au lieu de, à la place de. *Alterius loco.* Au défaut de la force, il faut employer la ruse.

On dit proverbialement, que chacun à sa besace, où il met ses défauts derrière le dos, & ceux d'autrui par devant.

DÉFAUX. f. m. Terme de Coutumes. Amende qui est due au Seigneur Censier pour le défaut de paiement du cens. *Multa pro censu non persoluto.*

☞ **DÉFÉCATION.** f. f. Terme de Chimie & de Pharmacie. *Defecatio.* Dépuration d'une liqueur, qui se fait par la chute spontanée des parties qui la rendoient trouble. ACAD. FR. On le dit principalement des sucres des fruits, & de certaines plantes qui ne passent point par le filtre, & ne s'éclaircissent point par l'ébullition. Les parties qui se précipitent au fond du vase s'appellent feces, dépôt ou résidende. Voyez *Décantation.*

DEFECTIF, IVE ou **DEFECTUEUX.** adj. Terme de Grammaire. Verbe qui n'a pas tous ses temps & ses modes. *Verba defectiva, verba modis quibusdam & temporibus carentia.*

On le dit aussi des noms qui manquent de quelque nombre ou de quelque cas.

DEFECTION. f. f. Abandonnement d'un parti auquel on est lié, ou des intérêts d'une personne à laquelle on est attaché. Ce mot est formé du latin *defectio*, je manque. *Defectio* des sujets qui abandonnent leur Souverain. *Defectio* des soldats qui abandonnent leur Général. *Defectio* des alliés qui abandonnent leurs alliés. *Defectio*. Le Roi eut la douleur d'apprendre la *defectio* de tous ses sujets Boss.

DEFLECTION, se dit aussi en Astrologie pour éclipse. La *deflection* de la lune, du soleil. *Defectus*, *deliquium solis*, *lunæ*.

DEFLECTION, se dit figurément en ce dernier sens. On répand avec affectation une prétendue prophétie du Cardinal de Cusa, qui marque la *deflection* de l'Eglise pour les premières années du siècle où nous sommes. MÉM. DE TR. La *deflection* de l'Eglise est chimérique. Les promesses de J. C. ne sauroient manquer. Les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle. D'où conclut-il la *deflection* du Pape? C'est du reniement de Saint Pierre. N'a-t-il pas vu que Saint Pierre n'étoit qu'un particulier, quand il commit ce crime? J. C. vivant encore sur la terre gouvernoit son Eglise par lui-même. Saint Pierre n'en fut le chef qu'après la mort du Sauveur. Mais devenu un autre homme, c'est lui qui affermit la foi des Apôtres sur la résurrection du fils de Dieu. MÉM. DE TRÉV.

DEFECTUEUSEMENT. adv. D'une manière defectueuse.

DEFECTUEUX, EUSE. adj. Ce qui a quelques défauts, ce qui manque des conditions requises. *Vitiosus*. Un livre *defectueux*: un verbe *defectueux*. Les définitions d'Aristote sont très-*defectueuses*. Marchandises *defectueuses*.

On le dit dans ce sens en style de Pratique. Un testament est *defectueux* quand il n'est pas revêtu de toutes ses solemnités. Un acte est *defectueux*, lorsqu'il est imparfait, ou qu'il contient des clauses vicieuses.

DEFECTUOSITÉ. f. f. Terme qui exprime quelque chose qui n'est pas mal par lui-même, mais uniquement par rapport au but de la chose ou au service qu'on s'en propose. La roture est en France une *defectuosité* qui prive les sujets de beaucoup de places brillantes, dont ils seroient néanmoins capables, comme la noblesse en est une en Suisse qui empêche d'avoir part au gouvernement. Voyez *defaut*. C'est une *defectuosité* dans un contrat, de n'être point paraphé en toutes ses apostilles. Un Auteur moderne se plaint des *defectuosités* de l'Histoire Ecclésiastique Anglo-Saxonne de Bède. LARREY.

DÉFENDANT. f. m. Nom d'un Saint de France. *Defendens*. Voyez M. Chastelain, *Martyr. au 2 de Janvier*, p. 36. & 43.

DÉFENDEUR, f. m. **DÉFENDERESSE.** f. f. Terme de Palais. Celui qui est ajourné par devant le Juge, pour être condamné aux fins & conclusions du demandeur, lequel fournit des défenses pour être déchargé de la demande qui est intentée contre lui. *Reus*, *rea*. Le *defendeur* est opposé au demandeur. Souvent dans la poursuite d'une affaire le demandeur est aussi *defendeur*, & le *defendeur* devient demandeur. *Defendeur* en requête civile, est celui qui soutient le jugement qui a été rendu contre celui qui a obtenu des lettres pour faire remettre les choses en l'état qu'elles étoient auparavant. *Defendeur* en la forme, & demandeur au fond, ou bien demandeur en l'une, & *defendeur* en l'autre, se dit lorsqu'il s'agit non-seulement de la chose qui a donné occasion à la contestation, mais encore de la validité de la procédure. *Defendeur* originaire, est celui lequel après avoir été assigné, demande un délai pour appeler un garant. En matière criminelle, on dit *defendeur* & *accusé*.

DÉFENDRE. v. a. Je *defens*, je *defendis*, j'ai *defen-*

du, je *defendrai*, que je *defende*. Mettre quelqu'un ou quelque chose à couvert du mal qu'on veut lui faire, en repoussant les attaques, en s'opposant à ce qu'on fait, à ce qu'on dit. Ce terme ne dit point précisément la même chose que *protéger* & *soutenir*. On est *protege* par les autres, par ceux qui ont de la puissance. On peut être *defendu* par ses égaux, par ses inférieurs: on se *defend* soi-même. *Defendre* annonce une action plus marquée que soutenir. Voy. ces mots. Il est du droit naturel de *defendre* sa personne, son honneur & ses biens, contre toutes fortes d'agresseurs. Ce Cavalier s'est bien *defendu*, il a vendu bien cher sa vie. Celui qui rue par la nécessité de se *defendre* n'est point punissable, il y a une entière impunité pour les homicides involontaires. S. EVR.

DÉFENDRE, se dit, dans le même sens à la guerre, quand on est commis pour garder, pour conserver un poste, une place pour repousser les attaques, s'opposer à ceux qui veulent s'en rendre maîtres. Ce Gouverneur a acquis beaucoup de gloire à *defendre* cette ville. cette garnison s'est mal *defendue*, a capitulé trop tôt. Après avoir chassé les ennemis de la contrescarpe, qui ne la *defendirent* qu'à coups de mousquet. BUSSI RAB.

DÉFENDRE, signifie aussi Flanquer. Le flanc *defend* la courtine, & la face du bastion opposé. Cette demi-lune flanque, *defend* cet ouvrage à cornes, à couronne. Les fortifications anciennes sont aisées à enlever, elles ne sont *defendues* de rien, il n'y a rien qui les flanque. *Defendre* a aussi la signification propre en ces occasions; & quand on dit que le flanc *defend* la courtine, on entend que non seulement il est à côté, mais aussi qu'il en empêche les approches; c'est-à-dire que ceux qui sont placés sur le flanc d'un bastion découvrent ceux qui attaquent la courtine, peuvent les tuer, les empêcher d'en approcher.

DÉFENDRE, avec le datif du nom de la chose, se dit, en style barbare du Palais, pour signifier, Fournir des défenses, donner des réponses aux demandes, aux productions de sa partie. *Respondere*, *confutare*. Il n'a pu se dispenser de procéder avec lui seul, & de *defendre* aux demandes qui avoient trait à cette succession. BROUSSE. Il a été condamné faute de *defendre*. Voyez *defaut*.

DÉFENDRE, se dit aussi en toutes sortes d'autres contestations. *Propugnare*. Socrate prend tous les partis que l'on veut, soit pour *defendre*, soit pour attaquer. S. EVR. Ce Bachelier a bien *defendu* ses thèses, & répondit à toutes les objections qu'on lui a faites. Il ne s'est pas trop *defendu* de cette galanterie, il en demeure tacitement d'accord. J'ai fait ce que j'ai pu pour me *defendre* de cette commission, pour m'en exempter. Cette marchandise est bonne, il n'y a qu'à se *defendre* du prix, disputer sur le prix. *De pretio pugnare*.

DÉFENDRE, signifie encore employer son crédit, son autorité, son éloquence, pour soutenir les droits ou l'innocence de quelqu'un. *Tueri*, *defendere*, *tutari*. Vous avez bien *defendu* mes intérêts. César opprima la liberté publique que *defendoit* Pompée. BOUILL. La colère est comme une tutrice que la nature a donnée à l'homme pour la conservation de ses droits: elle lui donne le désir & la force de les *defendre*. M. ESP. Cicéron *defendit* Milon, qu'il ne put justifier. *Defendre* suppose seulement le désir de réussir.

DÉFENDRE, signifie encore, se parer, se garantir. *Tutari*, *defendere*, *tueri ab aliquâ re*. Il faut bien se vêtir en hiver pour se *defendre* du froid. Les femmes portent des maillots pour se *defendre* du hâle. Les chevaux ont bien du mal à se *defendre* des mouches en automne. On met des rideaux aux fenêtres pour se *defendre* du grand jour. Cette colline *defend* ma maison du mauvais vent.

On dit, sur la mer, *defend* du Sud, *defend* du Nord, lorsqu'on commande au Timonier de ne pas gouverner de ce côté là.

DÉFENDRE, signifie encore, interdire l'usage de quelque chose. *Interdicere, vetare, prohibere*. Les Commandemens de Dieu *défendent* d'idolâtrer, de jurer, de tuer, de porter faux témoignage. Ceux de l'Eglise *défendent* la chair en Carême. Un Médecin *défend* le vin aux malades. Les Magistrats *défendent* les Brelans, l'Occa, la bassette. On a *déendu* le commerce avec les étrangers, les dentelles & manufactures étrangères. La Loi naturelle, la raison, nous *défend* de faire à autrui ce que nous ne voulons pas qu'il nous fasse. On dit aussi, *Défendre* sa maison à quelqu'un, pour dire, lui en interdire l'entrée. *Défendre* un livre, c'est de la part des puissances Ecclésiastiques & autres, en empêcher la lecture, le débit, l'impiesion. *Défendre* une sorte de marchandises, c'est en empêcher la vente, ou le débit, à l'égard des Marchands, & l'usage, à l'égard des autres.

Dans ce sens *défendre* & *prohiber* sont synonymes, avec cette différence que *défendre* à une signification bien plus étendue que *prohiber* qui ne s'applique qu'aux choses qui sont défendues par une loi humaine & de police.

On dit figurément & proverbialement, faire quelque chose à son corps *défendant*, pour dire, faire quelque chose avec répugnance, avec contrainte. Ac. FR.

On dit proverbialement, bien attaqué, bien *défendu* quand le combat ou la dispute ont été bien opiniâtrés.

Se *défendre*, en termes de manège, se dit d'un cheval qui, en sautant ou en reculant, résiste à ce qu'on veut qu'il fasse.

DÉFENDU, VE. PART. & ADJ. *Defensus, vetitus, prohibitus*. Il y a toujours dans l'ame des plus grands hommes quelque endroit mal *défendu*. VILL. Livre *défendu*, marchandise *défendue*. VOY. DÉFENDRE.

En termes de Blason, on dit, qu'un sanglier est *défendu* d'une telle couleur, ou d'un tel métal, quand sa défense ou sa dent de dessous est d'un autre émail que son corps. *Dentibus instructus*.

DÉFENDS. s. m. Terme des Eaux & Forêts, qui se dit des bois dont on a défendu la coupe, & dont l'entrée est défendue aux bestiaux. Un tel bois est en *défends*, c'est-à-dire, la coupe en est réservée pour quelque occasion importante; le bois est trop jeune pour y laisser entrer les bestiaux. On dit aussi à la campagne, que vides terres, c'est-à-dire, qui ne sont point fermées ni closes, sont en *défends* depuis la mi-Mars jusqu'à la Sainte-Croix de Septembre. En autres temps elles sont communes, c'est-à-dire, qu'on y peut mener paître les bestiaux. Les chèvres, les porcs, les oies; & autres bêtes mal-faisantes, sont toujours en *défends*, pour dire qu'il n'est pas permis de les mener dans les terres, dans les prés, &c. On les appelle en Latin *defensa*, & on les nomme pareillement *héritages défensables*.

DÉFENSABLE. adj. Terme de Coutumes. Un lieu *défensable*, qu'on appelle *devezium*, dans les titres, les chartes, &c. est un lieu où il n'est permis qu'à quelques personnes de faire certaines choses, qu'il est défendu à tous autres d'y faire, par exemple, un bois où il n'est permis qu'au propriétaire de faire paître les bestiaux, est un lieu *défensable*. *Prohibitus, vetitus*.

DÉFENSE. s. f. Action par laquelle on défend, & on résiste aux violences de ceux qui attaquent. *Defensio*. La *défense* de son corps & de ses biens est permise par les loix. Il n'a pas eu le loisir de se mettre en *défense*, de mettre l'épée à la main. Les Princes d'Allemagne se sont ligués pour la *défense* commune. La pudeur a été donnée aux femmes pour servir de garde & de *défense* à leur honneur. S. EVR.

DÉFENSE, signifie aussi protection, justification. Dieu prend en main la *défense* des innocens & des foibles, de la veuve & des orphelins. Cet Auteur a pris la *défense* de son confrere, il a fait son apologie. Cet Orateur a entrepris la *défense* de cette pro-

position, il la soutient hautement. Costar a fait la *défense* des Œuvres de Voiture, & Ogier celle des Œuvres de Balzac.

DÉFENSE, en termes de guerre, signifie en général la résistance que font les troupes aux attaques de l'ennemi.

La *défense* d'une place; c'est l'art de résister aux attaques de l'ennemi qui veut s'en emparer. Cette garnison a fait une belle, une longue *défense*, pour dire a soutenu un long siège.

DÉFENSES, en termes de fortification, c'est tout ce qui sert à couvrir les ouvrages & les soldats qui défendent la place. Les parapets, les flancs, les casemates, les ravelins, &c. sont *défenses*; & on dit d'une ville, que ses *défenses* sont ruinées, quand le canon a abattu ou détruit ces ouvrages, quand les soldats ne peuvent plus tirer à couvert. *Propugnacula, munimenta*. On avoit abattu avec des béliers les principales *défenses*. VAUG. Il fallut rétablir les *défenses* de la place. ABLANC.

On appelle aussi la ligne de *défense*, celle qui flaque un bastion, & qui est tirée du flanc qui lui est opposé. *Linea defensionis*. La ligne de *défense* ne doit être que 120. toises, c'est-à-dire, à la portée du mousquet. Il y a des lignes de *défense* rasantes & fichantes. VOY. LIGNE. Être en *défense*, ou mettre en *défense*, c'est-à-dire, être ou mettre état en de *défense*. Le logement n'est pas encore en *défense*. On a mis la redoute en *défense*.

On dit, en termes de Blason, qu'un hérisson est en *défense*, lorsqu'il est roulé en peloton, ainsi qu'il a coutume de se mettre pour éviter d'être pris.

DÉFENSE, en termes de Palais, se dit des premières écritures qu'on fournit dans un procès contre un demandeur. En général les *défenses* sont les moyens qu'on emploie contre une demande. *Defensio*. Les appointemens en droit se donnent sur des demandes & *défenses*. On donnoit ci-devant des jugemens par défaut, qu'on nommoit des *deboutés de défenses*.

DÉFENSES, signifie aussi un jugement qu'on obtient pour empêcher l'exécution d'un autre jugement. On donne des arrêts de *défenses* particulières pour lier les mains à des Juges, ou à des Officiers, pour empêcher qu'ils ne continuent l'instruction d'un procès, l'exécution d'un jugement; & aux parties, pour empêcher qu'elles ne passent outre à un mariage, à la construction de quelque bâtiment, ou autre chose semblable. En matière criminelle, un accusé pour toutes écritures donne des *défenses* par atténuation. Ce sont des exceptions proposées par l'accusé, pour détruire les raisons, les moyens & les preuves dont se sert l'accusateur, pour prouver que l'accusé a commis le crime dont il s'agit.

Ces sortes de *défenses* sont abrogées par l'Ordonnance criminelle; mais on peut présenter requête pour servir de *défenses*, raisons, moyens contre les pièces justificatives de l'accusateur.

DÉFENSES au contraire. Ce sont celles que le Juge permet de proposer pour contredire les moyens mis en avant pour la partie adverse.

DÉFENSE, se dit aussi des publications qui se font en Justice pour interdire l'usage de quelque chose, & pour empêcher qu'on ne la fasse. *Défense* en ce sens, est la publication qui est faite d'une chose par un Edict, une Ordonnance, une Déclaration, un Arrêt, &c. *Interdictum, interdictio*. Il y a des *défenses* faites par les loix divines & humaines, de nuire à son prochain. On a publié la *défense* des dentelles d'or & d'argent. La Cour fait très-expresses inhibitions & *défenses* à toutes personnes de, &c. Les *défenses* ont été publiées à son de trompe.

Nous avons déjà observé que le terme de *défense* est beaucoup plus étendu que celui de prohibition: que le premier s'applique également à quelque loi que ce soit, divine ou humaine qui défend de faire une chose, au lieu que le dernier ne se dit que d'une loi humaine qui défend de faire quelque chose.

DÉFENSES GÉNÉRALES, sont les Lettres ou les Arrêts

que les débiteurs obtiennent contre tous leurs créanciers pendant un temps, pour faire homologuer un contrat, ou pour l'entérinement d'un répit qu'ils demandent.

Les Mâcons & les Couvreurs appellent aussi *défenſe*, le signe fait en forme de croix, qu'ils attachent au bout d'une corde, qu'ils laissent pendre de dessus le toit pour avertir les passans qu'ils travaillent sur la maison. *Signum pensile*. La *défenſe* n'est quelquefois qu'une latte attachée à une corde qui la tient suspendue. Mettre la *défenſe*, retirer la *défenſe*.

DÉFENSES, en termes de Marine, sont de grosses pièces de bois longues de 15. à 20. pieds, qui sont amarrées à l'avant & à l'arrière du vaisseau pendant le combat, pour empêcher l'abordage des ennemis & des brûlots. Elles servent aussi dans un mouillage pour empêcher que les vaisseaux ne s'endommagent en se choquant les uns les autres. Ces pièces de bois s'appellent aussi des *boute-hors*.

On appelle aussi *défenſes*, des bouts de mâts, des bouts de câble, ou de grosses cordes tressées qu'on laisse pendre le long des flancs du vaisseau, quand il est à l'ancre auprès de plusieurs bâtimens, pour rompre leur choc quand ils viennent à se heurter, & pour empêcher qu'ils ne s'endommagent. On se sert aussi pour la même précaution de fagots, ou autres choses semblables.

Défenſes, se dit aussi de certaines pièces de bois endentées deux à deux, ou trois à trois, qui sont sur les préceintes du vaisseau, & servent à conserver les chaloupes contre les préceintes & les têtes des chevilles de fer, quand on les embarque, & quand il les faut remettre à la mer.

DÉFENSES, en termes de Chasse, se dit de deux grandes dents d'en bas qui servent au sanglier pour se défendre. *Apri dentes saicarii*. Quelques-uns le disent aussi des dents de l'éléphant qui sont disposées de la même manière, & de celles du cheval marin. L'ivoire se fait des os & des *défenſes* de l'éléphant. Ab. Les dents & les *défenſes* du cheval marin sont fort grandes, & guérissent les hémorroïdes. Id.

En termes de Librairie ou de Relieurs, on appelle *défenſes*, de petits feuilliers qu'on met au commencement & à la fin des livres, & que l'on colle contre la couverture. Ordinairement ces feuilliers ont toute la longueur du livre, mais ils n'ont que le tiers ou le quart de la largeur. On met quelquefois ces *défenſes* de parchemin, & quelquefois on n'en met que vis-à-vis des nerfs. On les appelle *défenſes*, parce qu'elles défendent le livre, & l'empêchent d'être endommagé par la carie du carton & par les nerfs, le repli de cuir de la couverture, & autres coutures. Les *défenſes* sont encore recouvertes d'un feuillet entier du livre que l'on colle par-dessus contre la couverture.

DÉFENSE, en termes de manège, se dit d'un cheval qui, en sautant ou en reculant, résiste à ce qu'on veut qu'il fasse.

DÉFENSEUR. f. m. Celui qui défend. Voyez DÉFENDRE. *Defensor*, *propugnator*. Charlemagne, Saint Louis, ont été les *défenſeurs* & les protecteurs de l'Eglise. Heureux celui qui a le Dieu de Jacob pour son *défenſeur*. PORT. R. L'Eglise n'a jamais manqué & ne manquera jamais de *défenſeurs*.

DÉFENSEUR, terme d'Histoire Ecclésiastique. C'étoit anciennement une dignité dans l'Etat & dans l'Eglise. Les *Défenſeurs* avoient soin de conserver le bien public, & de protéger les misérables. Chaque Eglise Patriarcale avoit son *Défenſeur*, & cet usage commença vers l'an 423. Il s'est conservé sous d'autres noms. C'est la même chose que les Avocats, ou Avoués qui défendoient autrefois les intérêts des Eglises. Voyez le mot AVOUÉ. L'Empereur se qualifie encore *Avocat de l'Eglise*. Les Rois d'Angleterre ont conservé le titre de *Défenſeur de la Foi*, qui fut accordé à Henri VIII. par Léon X. & qui lui fut confirmé par Clément VII. Le Concile de Chalcédoine, Can. 2. appelle le *Défenſeur* d'une Eglise *Εκκλησιαστικός*. Le Pape Urbain, *Cap. Salvator*, de *Simoni*, cit que ce Concile entend par-là des Avoués,

des Châtelains, des Juges. Codin, de *Officiis aule Const.* parle aussi de *Défenſeurs* du Palais; & Bollandus, *Act. Sanct. Janu. T. I. p. 501.* En 407. un Concile de Carthage, c. 97. demande à l'Empereur des *Défenſeurs* du nombre des Scholastiques, c'est-à-dire, des Avocats qui étoient en exercice; & qu'il leur fût permis d'entrer dans les cabinets des Juges toutes les fois qu'il seroit nécessaire pour les affaires de l'Eglise. Ces *Défenſeurs* sont à peu près ce que furent dans la suite les Avoués, & c'est là une espèce de commencement de l'Avouerie. Dans l'*Ordo Romanus*, quand le Pape va à l'Eglise de la Station dire la Messe, il est à cheval avec ses principaux Officiers, & les Acolytes avec les *Défenſeurs* l'accompagnent à pied. Les Ecclésiastiques obtinrent des Empereurs d'avoir leurs *Défenſeurs*, qui étoient des laïques chargés de maintenir les intérêts de l'Eglise dans les Tribunaux des Magistrats. Dès l'an 368. Valentinien parle d'un *Défenſeur* de l'Eglise Romaine. TILLEM. Il n'est donc pas vrai que le Concile d'Afrique tenu en 423. soit le premier qui parle des *Défenſeurs* dans son Canon 42. Il y avoit des *Défenſeurs* de l'Eglise, des *Défenſeurs* du patrimoine de Saint Pierre, qui alloient dans les Provinces pour avoir soin des biens de l'Eglise Romaine, & qu'on appelle encore dans l'Ordre Romain *Défenſeurs Régionnaires*, *Defensores Regionarii*. Il y avoit aussi des *Défenſeurs* des Monastères, des *Défenſeurs* des Eglises Paroissiales. S. Grégoire parle souvent de ces Officiers; & c'est dans ses Lettres & dans celles du Pape Pélage qu'il faut chercher tous les devoirs des *Défenſeurs*.

Les *Défenſeurs* des Eglises, ou Avoués, étoient de deux sortes. Les uns étoient *Défenſeurs* des causes, ou des procès de l'Eglise; & les autres, *Défenſeurs* de ses terres. Le Prince donnoit les premiers; les seconds étoient héréditaires; & c'étoient les fondateurs ou patrons des Eglises. Les premiers furent appelés dans la suite Economes & Vidames; & ils prirent soin non-seulement des procès, mais encore de tout ce qui regardoit les provisions & le revenu des Eglises. Le premier ou le Chef des *Défenſeurs* de l'Eglise, s'appeloit *Primus Defensor*, ou *Primicerius Defensor*; en Grec *πρωτεύων*. Græfer, Meursius, & le P. Goar, ont parlé fort au long de cet Office. Voy. aussi Macri, Du Cange, Spelman & Hofman, dans leurs Dictionnaires; & ci-dessus au mot AVOUÉ.

Nous n'avons point de charge qui réponde à celles des *Défenſeurs*: on peut cependant, soit pour la nature & la qualité de leurs charges, soit pour la manière dont ils faisoient les affaires, soit pour leurs fonctions, les comparer aux Procureurs Généraux & à leurs Substituts, ou aux Lieutenans Généraux de Police & aux Commissaires. Il y avoit un *Défenſeur* de l'Empire, ou du Royaume, *Defensor Regni*. Il étoit chargé de soutenir les droits de l'Empire, l'autorité du Prince, la rigueur des loix. Le *Défenſeur* de la ville, *Defensor civitatis*, *Defensor plebis*, maintenoit les droits, les usages, les coutumes de chaque ville: on pourroit peut-être le comparer au Conseiller-Pensionnaire de chaque ville de Hollande. Cet Officier connoissoit toutes les causes pécuniaires au-dessous de 300 pistoles, & des crimes légers. On faisoit par-devant lui les insinuations des testamens & des donations, & les dépositions de témoins. C'est pour cela qu'il avoit son Archive ou son greffe. Voyez la Nouvelle 15. & *Senator Cassiod. L. VII. Epist. 11.* Ces *Défenſeurs* des Villes, ou Cités, qui étoient chargés des premiers soins de la Police dans les principales villes chez les Romains, ne pouvoient sortir de ces villes, non plus que les Présidens des Provinces, de la Province qui leur étoit confiée, si ce n'étoit pour accomplir un vœu, & à condition d'y revenir coucher le même jour. De la Mare, *Tr. de la Pol. Tom. 1. p. 206.* Il y avoit aussi dans les Gaules des *Défenſeurs* des villes. L'élection de ces Magistrats dépendoit du Président de la Province. La loi portoit qu'il les choisiroit entre les plus

nobles, les plus riches & les plus estimés des citoyens. Les Magistrats Romains, jaloux de l'autorité de ces Officiers, firent tout leur possible pour les détruire; de sorte que l'on ne prit plus pour ces places importantes que des gens inconnus, sans nom, sans réputation, obscurs, comme porte la Nouvelle 15. de Justinien. *De Defens. Civit.* Celi parut d'une trop dangereuse conséquence au service du Prince & au bien public. On les rétablit. Voyez la Nouvelle citée, Godefroy sur cette Nouvelle & de la Mare, *Tr. de la Pol. T. I. p. 25.* Le *Defenseur* des pauvres, des pupilles & des veuves, prenoit soin des affaires de ces sortes de personnes, qui seroient souvent indéfendues, si personne n'étoit chargé de leurs affaires. Les Diacres au commencement de l'Eglise étoient les *Defenseurs* des pauvres, des pupilles & des veuves; mais dans la suite cet emploi devint une charge, qui fut exercée par des laïques. Justinien en parle dans sa 15^e. Nouvelle. Les *Defenseurs* de l'Eglise étoient comme les Commissaires & les Subdélégués du Patriarche. Le premier, ou le Chef de ces *Defenseurs*, jugeoit avec d'autres *Defenseurs*, qui étoient les *Assesseurs*, les affaires de moindre conséquence qui étoient du ressort du Patriarchat, & il en rendoit compte ensuite au Patriarche.

Il est parlé dans le Droit Romain des *Defenseurs*: c'étoit dans les villes qui n'étoient ni libres, ni privilégiées des Officiers préposés pour la répartition des impôts, ou tributs: ils régloient ce que chacun des habitans devoit payer. La fonction des *Defenseurs* étoit semblable à celle des Censeurs de Rome & à celle de nos Elus: on ajouta dans la suite à leur pouvoir celui de juger les causes sommaires. Voy. la 15^e. Nouvelle de l'Empereur Justinien, & liv. 4. de *Defens. Civit.*

DEFENSEUR en Mythologie. Surnom d'Hercule, qui avoit à Rome un Temple sous ce titre. *Defensor.* C'étoit-là où les Soldats & les Gladiateurs, à qui l'on donnoit un congé honorable, venoient suspendre leurs armes.

DÉFENSIBLE. adj. m. & f. Vieux mot. Qui se peut défendre, qui est de défense, qui est à l'abri, à couvert. *Munitus, defensioni opportunus, a, um.* Une place *defensible*.

DÉFENSIF, 1^{re}. adj. Il n'est guère en usage qu'au féminin, & signifie qui est fait pour la défense. Les armes *defensives* sont les casques & les cuirasses, & autrefois le bouclier. Voyez au mot ARME. *Arma ad tegendum, ad defendendum.* Les Princes les plus foibles sont entr'eux des lignes offensives & *defensives*, pour se précautionner contre l'attaque des plus puissans. Voy. LIGNE. Il s'emploie aussi substantivement, mais seulement au féminin. Etre sur la *defensive*, ne faire simplement que se défendre. *Paratum esse ad resistendum, resistere oppugnantibus.* Ils se tiennent le plus qu'ils peuvent sur la *defensive*.

DÉFENSIF. f. m. Terme de Médecine & de Chirurgie. C'est ce qui sert dans la cure d'une plaie pour empêcher la violence de la douleur, l'hémorrhagie, l'impression de l'air extérieur, &c. On dit un *defensif*, comme on dit un astringent. La cautérisation étant faite, on couvre la plaie avec de petits bourdonnets de charpie... & l'œil d'un *defensif* & d'une compressé triangulaire. DIONIS. Pour le premier appareil de l'entorse M. Dionis se servoit d'un petit *defensif* fait avec le blanc-d'œuf, l'huile rosat & la poudre d'alun.

DÉFENSIF. Terme d'Oculiste. Bandage que l'on met sur les yeux d'un malade après quelque opération, comme celle de la cataracte. *Defensivum.* Je mis un *defensif* sur ses deux yeux, ce que je continuai jusqu'au neuvième jour, auquel temps je fus obligé de lui ôter le bandage, à cause d'une légère fluxion qui lui survint aux deux yeux. GEISLER. *Journ. des Sc. 1720. p. 445.*

DÉFEQUER. v. a. Terme de Chimie. Oter les fèces ou impuretés d'une liqueur. *Defecare, purgare, expurgare.* On fait des distillations & autres opérations en Chimie pour en séparer le plus pur & le plus subtil d'avec les fèces, le marc ou la lie.

DÉFEQUÉ, ÉE. part. *Defecatus, purgatus, expurgatus.*

L'esprit de vin bien *defecus* s'évapore facilement.

DÉFERANT, ANTE. adj. Qui a de la déférence. *Laetis, commodus.* Un homme civil & *actant* est bien venu par-tout. Il n'est pas en usage.

DÉFERENCE. f. f. Condescendance honnête, qui fait qu'on se conformed aux sentimens & aux volontés de ceux pour qui l'on doit avoir des égards. *Reverentia, obsequium.* Quoique la *deference* soit une suite de la considération ou du devoir, il y a cependant un terme au-delà duquel elle cesse d'être ce qu'elle étoit. Sacrifier indistinctement sa volonté à celle des autres, c'est bassesse, ou bêtise. On a de la *deference* pour l'âge, pour le mérite, pour la dignité de quelqu'un. Avoir de la *deference* pour les personnes de mérite & de qualité. ABLANC. Prévenez-vous les uns & les autres par des témoignages d'honneur & de *deference*. PORT-R. Le respect & la *deference* naissent de l'estime mutuelle que doivent avoir deux amis. S. EVR.

DÉFERENT. adj. quelquefois employé substantivement. Terme d'Astronomie dans le système de Ptolomée. Cercle *deférent*, qui porte la planète avec son épicycle. C'est un cercle qu'on a supposé pour expliquer l'excentricité, le périégée & l'apogée des astres, sur lequel on a dit que la planète se mouvoit; & il est placé dans l'épaisseur de chaque sphère. *Circulus deferens.* Comme une planète n'est pas toujours également éloignée de la terre, l'on a compris que son mouvement propre se fait dans un cercle, ou ellipse, qui n'est pas concentrique à la terre. C'est ce cercle ou ellipse excentrique qu'on appelle *deférent*, parce que passant par le centre de la planète, il semble la supporter & la soutenir dans son orbite. On supposoit ces *deferens* différemment inclinés à l'Ecliptique, mais jamais de plus de huit degrés, excepté celui du soleil, qui est dans le plan de l'Ecliptique même, qui se trouve coupé différemment par le *deférent* de chaque planète en deux points qu'on appelle *nodes*. Dans le système de Ptolomée ce même *deférent* est aussi appelé le *deférent de l'Épicycle*, parce qu'il traverse l'Épicycle par son centre, & qu'il semble le soutenir.

Comme on n'avoit imaginé les cercles excentriques, que pour expliquer les points de l'apogée & du périégée; aujourd'hui qu'il est démontré que les planètes décrivent des ellipses autour du soleil, on a banni ces cercles *deferens*, comme l'on avoit banni les *Épicycles* de Ptolomée.

DÉFÉRENT. Terme d'Anatomie. Ce mot se dit des vaisseaux du corps humain. Des vaisseaux *deferens*, des vaisseaux préparans. On appelle vaisseaux *deferens*, des vaisseaux qui conduisent la semence goutte à goutte dans les vésicules féminaires. Quelques-uns appellent ces vaisseaux éjaculatoires. Ils sont blancs, nerveux, ronds, situés en partie dans le ferotum, & en partie dans l'abdomen, un à droite, & un à gauche.

DÉFÉRENT, se prend substantivement, en termes de monnoie, & signifie les marques qui indiquent le lieu de la fabrication, le Directeur & le Graveur. ACAD. FR. Le *deférent* des monnoies est ordinairement une lettre qui se place au bas de l'écusson; celui du Directeur, au bas de l'effigie; celui du Graveur, avant le millésime. Celui des monnoies ne change point. Ceux du Directeur & du Graveur sont arbitraires.

DÉFÉRER. v. n. Se conformer aux sentimens & aux volontés de ceux à qui l'on doit des égards. Voyez DÉFÉRENCE. *Aliquem observare, alicui honorem deferre, reverentiam erga aliquem adhibere.* Les inférieurs doivent *deferer* aux supérieurs. En matière de langues on doit tout *deferer* à l'usage. BOUN. Il faut *deferer* aux loix, aux arrêts de défenses. Ils devoient *deferer* aux anciennes loix de l'Eglise. PASCH. Il faut *deferer* aux avis, aux sentimens des plus sages, des plus expérimentés.

Aux avis d'un censeur tu ne dois *deferer*
Qu'autant qu'il aura su t'instruire & t'éclairer. VILL.

DÉFÉRER. v. a. qui se dit en cette phrase : *Déferer des honneurs, des titres, des dignités, pour dire, les donner, les attribuer à quelqu'un. Deserre alicui honores, magistratus.* Les Romains *déferoient* le triomphe aux Chefs victorieux. Les Sénateurs & la Noblesse de Pologne lui *déferèrent* la couronne. Suivant le Dict. de l'Acad. ce mot n'est d'usage qu'en parlant des dignités, des honneurs dont une multitude dispose en faveur d'un particulier. On dit aussi, *Deferer* le serment à une partie, pour dire, s'en rapporter à son serment. *Jusjurandum alicui deferre.*

DÉFÉRER, en termes de Palais, signifie dénoncer. *Alicujus nomen ad Judices deferre.* On ne reçoit point le témoignage de ceux qui ont été *deseres* en Justice, jusqu'à ce qu'ils se soient purgés. Celui qui est absous peut demander le nom de celui qui l'a *déferé*, pour avoir réparation contre lui. Il avoit été arrêté prisonnier, parce que deux témoins l'avoient *déferé*. VAUG. *Deferer* quelqu'un à l'inquisition.

DÉFÉRÉ, ÉE. part.

DÉFERLER. v. a. Terme de Marine. C'est étendre & déployer les voiles pour s'en servir. *Vela explicare.*

DÉFERLÉ, ÉE. part. Voiles *déferlées*, qui sont déployées sur leurs cargues prêtes à être bordées.

DÉFERMER. v. a. Mettre dehors, ou en liberté, ce qui étoit enfermé. *Solvere, expedire, extrahere.* On a enfermé un chien dans un cabinet, il faut le venir *défermer*, ou mettre en liberté. Vous avez enfermé par mégard mon manteau dans votre coffre, venez le *défermer*, le tirer dehors. Ce mot n'est pas François; il est seulement en usage sur les rivières, où l'on dit *défermer* un bateau, c'est-à-dire, détacher la corde qui le tient attaché aux anneaux de fer ou ailleurs.

DÉFERRER. v. a. Oter les fers de quelque chose. *ferramenta detrahere.* Il faut *déferer* cette porte-là pour en faire servir les fers à une autre.

DÉFERRER, se dit plus ordinairement des chevaux. Oter le fer du pied d'un cheval ou d'une autre bête de monture. *Equum soleis exarmare, equo soleas eximere.* Il faut *déferer* ce cheval, son fer le blesse, il s'est *deserre* des quatre pieds. *Solea exciderunt.*

On dit de même, se *déferer*, en parlant d'une aiguillette, d'un lacet, &c. dont la ferrure se défait. Votre lacet s'est *déferé*.

On dit figurément, mais en style populaire, qu'on a *déferé* un homme des quatre pieds, pour dire qu'on l'a rendu muet, déconcerté, interdit. *Perturbare.* On dit aussi, qu'un homme s'est *déferé*, quand il est interdit & confus, en parlant à quelque personne qu'il craint, ou qui le presse trop fort sur quelque chose. Il se fit une huée qui *déferra* le témoin. ABLANC. *Os alicui obstruere.*

DÉFERRÉ, ÉE. part.

DÉFET. f. m. Terme de Librairie. Il ne se dit guère qu'au pluriel, & signifie les feuilles dépareillées d'une édition qui restent après que les assemblages sont faits, & auxquelles on a recours pour compléter d'autres exemplaires, auxquels il manque seulement quelque feuille, ou dont quelqu'une a été gâtée. Telle feuille n'est pas propre, il en faut chercher une autre dans les *défets*. Ce mot vient du Latin *Defectus*, parce que toutes ces feuilles ne peuvent pas former des exemplaires complets.

DÉFEUILLÉ. adj. dépouillé de feuilles. *Foliis nudatus.* Un arbre *défeuillé*. Une forêt *défeuillée*. Il est dans Monet & dans Pomey. Mais il n'est pas en usage.

DEFFOULER. v. a. Vieux mot. Fouler, marcher dessus. *Calcere, proculcare.* Ils leurs crachèrent au visage, & marchèrent sur eux & sur le signe de la Croix, passèrent & *deffoulèrent* aux pieds. AN. *Vie S. Louis.*

DEFFUBLER. v. a. Vieux mot qui signifie découvrir, dévêtir, dégraisser, déboucher, déboutonner. *Dif-fibulare.*

Se **DEFFUBLER**. Se découvrir. Vieux mot. Le Ligeur dont il est parlé au commencement de la Saryte Ménippée, qui portoit grand chapeau, &

rarement le *deffubloit*, étoit le Cardinal de Pellevé. Voyez CALOTTIER. On disoit aussi : *Se defuler*, que Nicod écrit *desfuler*. *Quasi infulam detrahere*, ôter son chapeau. Il est dans les dernières éditions de Richelet.

DEFI. f. m. Appel, provocation au combat. *Provocatio, scheda provocatoria.* Le *defi* se fait par écrit, de vive voix, ou par gestes. Ce terme est employé par extension pour toute sorte de provocation. Il lui a envoyé un cartel de *defi*, il lui a fait un *defi*. Il a accepté le *defi*. Je lui ai fait un *defi* sur un tel problème, un *defi* à la paume, au billard. Anciennement, & lorsque les duels étoient en usage, l'accusateur jetoit son gant par terre pour gage du *defi*. L'accusé le relevoit pour marque qu'il acceptoit le *defi* & le combat.

DÉFIANCE. f. f. Crainte d'être trompé, qui fait que nous n'osons nous fier à la fidélité des autres. *Diffidentia.* Dans ce sens il est opposé à *confiance*, assurance qu'on prend sur la probité & la discrétion de quelqu'un. Si la *desfiance* est conçue avec raison, elle est juste, utile & nécessaire; si elle est injuste, trop inquiète & mal fondée, c'est une foiblesse honteuse & ridicule. CAILL. La *desfiance* sert à exercer la prudence, & à prévoir les événements, ou pour en profiter, ou pour les éviter. ID. Ce qui nous empêche de faire voir le fond de notre cœur, c'est la *desfiance* que nous avons de nous mêmes, bien plus que la *desfiance* que nous avons de nos amis. ROCHEF. Les opérations de la *desfiance* sont tellement mêlées avec celles de la prudence, qu'il est facile de s'y tromper à cause de leur ressemblance. S. EVR. La *desfiance* est ridicule, si elle se fait des chimères pour s'en effrayer; elle est injurieuse, si elle soupçonne la probité de quelqu'un mal-à-propos; mais c'est un acte de sagesse, quand elle empêche d'être surpris & trompé. ID. A la Cour on se nourrit de soupçons, de *desfiances* & de jalousie. BALZ.

La Désfiance est nécessaire,

Il est bon de prévoir un fâcheux accident,

On ne doit point ici marcher en téméraire. QUIN.

On dit proverbialement que la *desfiance* est la mère de sûreté, ou, est mère de sûreté, pour faire entendre que pour n'être pas trompé, il ne faut pas se confier trop légèrement.

Quelquefois ce mot désigne simplement la crainte qu'une chose n'ait pas toutes les qualités nécessaires pour un certain effet. C'est ainsi que l'on dit qu'il faut avoir une juste *desfiance* de ses propres forces. Il ne faut pas que la *desfiance* de nos forces nous entretienne dans la paresse, & nous empêche de faire quelques entreprises louables.

DÉFIANT, ANTE. adj. Qui n'ose se fier à la fidélité de personne. *Suspiciosus, suspicax.* Les gens foibles & ignotans sont ceux qui sont les plus *desfians*. La charité n'est point *desfiante* ni soupçonneuse. BOURDAL. *Exh. T. I. p. 172.*

DÉFICIENT. adj. Terme d'Arithmétique. Les nombres *desficiens* sont ceux dont les parties aliquotes ajoutées ensemble font une somme moindre que le tout dont elles sont parties. ENCYCL. Tel est le nombre 8, dont les parties aliquotes, 1, 2, 4. prises ensemble ne font que 7.

DÉFICIT. f. m. Terme de Pratique emprunté du Latin, pour exprimer une chose qui manque. C'est ainsi que l'on dit qu'une pièce d'un inventaire, d'une production est en *deficit*; & l'on met ce mot à côté des articles où l'on fait mention d'une pièce produite qui ne s'y trouve pas.

On dit dans le même sens qu'une somme est en *deficit* dans la caisse d'un Banquier, d'un Receveur, &c.

Ce mot n'a point de pluriel. Il y a plusieurs *deficit* dans cette caisse, non pas *deficiens*.

DÉFIE. f. m. On appelle en termes de Marine, le *defie* du vent, l'avertissement qu'on donne à celui qui gouverne,

gouverne, afin qu'il ne prenne pas vent devant, ou qu'il ne mette pas en ralingue.

DÉFIEMENT. f. m. Terme de Coutumes. Déclaration de guerre, défi, appel. *Provocatio.*

DÉFIER. v. a. Faire un appel, provoquer son ennemi au combat, soit aux armes, soit en toutes sortes de disputes, de jeux & d'exercices. *Provocare.* Les anciens Chevaliers se *désioient* souvent pour éprouver leur courage. *Désier* quelqu'un à boire, à chanter, au jeu, au triétraç, à la paume. Matias osa *désier* Apollon à qui joueroit mieux de la flûte. BENS. Je m'en vais *désier* les vents au milieu de l'Océan. VOIT.

Dans ce mot l'*i* & l'*e* qui font de suite font deux syllabes différentes dans ces vers :

*Et sur le mérite des mœurs,
On pourroit désier les plus fins connoisseurs
De vous souhaiter quelque chose.* M^c. DES-BOUL.

Ce mot vient de *diffidare*, qui se trouve en plusieurs Auteurs de la basse Latinité. MÉNAGE.

DÉFIER, sert aussi à reprocher à quelqu'un son peu de forces, ou son peu de courage, en le piquant & en l'aiguillonnant. *Hoc age, si potes, rem magnam feceris*, &c. C'est le tour Latin qu'on doit donner à ces expressions Françaises. Je vous *désie* d'aller en cette maison où il revient des Esprits. Vous me voulez faire un procès, je vous en *désie*. Je vous *désie* de m'oublier entièrement, & vous n'aurez jamais sans moi que des plaisirs imparfaits. LET. PORT. Vous ne sauriez m'oublier, il est impossible que, &c.

DÉFIER, en termes de Marine, a plusieurs significations, & est tantôt actif, tantôt neutre, tantôt réciproque. *Désier*, signifie prendre garde, empêcher que quelque chose n'arrive. *Désier* l'ancre du bord, c'est empêcher que l'ancre ne donne contre le bord. *Désie* du vent, est un avertissement qu'on donne à celui qui gouverne, afin qu'il ne prenne pas vent devant. Un vaisseau qui ne se *désie* que de grains qui paroissent au vent à lui. Un vent qui *désie* de la côte, c'est-à-dire, qui vient de la côte.

DÉFIER. Déclarer quelqu'un ennemi public. Le Pape Honorius fit en 1225. une Constitution très sévère pour la sûreté des Cardinaux. Si quelqu'un, dit-il, poursuit un Cardinal à main armée, le frappe ou le prend, ou participe en quelle que manière que ce soit à une telle violence, il sera infâme comme criminel de lèze-Majesté, *désié* & banni c'est-à-dire, ennemi public, incapable de faire testament, ni de succéder à personne, même *ab intestat*. FLEURY. L'Empereur Frédéric *désia* en 1226. par Edit public seize villes d'Italie, c'est-à-dire, qu'il les déclara ennemies. ID.

DÉFIER est aussi réciproque. Se *désier* de quelqu'un, n'oser se fier à la fidélité des autres, dans la crainte d'être trompé, prendre des précautions pour n'être pas trompé par quelqu'un que l'on soupçonne de peu de fidélité, de peu de sincérité.

On dit aussi, se *désier* de ses propres forces, de son esprit, de ses talens, n'avoir pas grande confiance en ses propres forces, en sa capacité. *Diffidere alicui*. Il se faut *désier* des flatteurs. Ceux qui ne se *désient* de rien sont les plus faciles à surprendre. Il faut se *désier* de l'amour aveugle que les hommes ont pour leurs propres Ouvrages. S. EVR. Je me *désie* un peu trop de vos promesses. PASC. Je vous promets de ne vous point haïr : je me *désie* trop des sentimens violens pour oser l'entreprendre. LETTRES PORTUG.

DÉFIER, signifie aussi prévoir, se douter. *Susplicari*. Je me suis toujours bien *désié* que cela arriveroit ainsi. Qui se seroit jamais *désié* qu'on eût rendu un si méchant arrêt ? pour dire, qui l'eût prévu ? On doute que *désier* en ce sens soit du beau style.

On dit proverbialement qu'il ne faut jamais *désier* un fou, quand un homme propose de faire quelque folie, quelque extravagance, & qu'il demande si on l'en *désie*.

DÉFIE, ÉE, part.

DÉFIGURER. v. a. Changer, gâter la figure, les traits.

Deformare, deturpare, sadare. Il se dit, tant des personnes que des choses, au propre & au figuré. Cette balafre lui a tout *désfigure* le visage. On ne connoît plus ce malade, tant il est *désfigure*. Dans une grande frayeur le visage se *désfigure*, & fait quelquefois des mouvemens horribles. FELIB. Depuis qu'on a abattu ce pavillon, ce bâtiment est tout *désfigure*. Un habit est tout *désfiguré*, quand on en a ôté la garniture. Souvent ceux qui se mêlent de corriger ou de traduire des Ouvrages, les *désfigurent* entièrement. Il *désfigure* tellement les Auteurs, qu'ils ne sont plus reconnoissables. BOIL. L'Eglise ne devoit pas vous être moins chère, parce qu'elle vous paroît *désfigurée*. NICO. L'esprit fécond en déguisemens s'étudie à *désfigurer*, selon ses intérêts, tantôt les vices, & tantôt les vertus. FLÉCH. Les rochers & les montagnes *désfigurent* la terre, & en rendent la surface hideuse & mal polie. S. EVR.

DÉFILE, f. m. terme de Guerre. Passage étroit où l'on ne peut passer qu'à la file, où peu de personnes peuvent passer de front. *Angustia, angusta via*. C'est un pays couvert, montagneux, ou marécageux, où l'on trouve à tous momens des *désfilés*. Ils donnèrent sur le bagage en passant, à cause qu'il y avoit un long *désfilé*. ABLANC.

DÉFILER. v. a. Oter le fil ou le cordon qui étoit passé dans quelque chose. *Filum detrahere*. Tirer certaines choses d'un fil où elles étoient enfilées. *E filo aliquid extrahere, educere*. *Désiler* les perles d'un collier, *désiler* les grains d'un chapelet, ou simplement *désiler* un chapelet, un collier. Ce collier de perles est *désilé*. Il est aussi réciproque. Votre collier se *désile*, va se *désiler*. On dit figurément, mais en style familier & populaire, que le *chapelet* se *désile*, lorsque, de plusieurs personnes liées ensemble d'amitié ou d'intérêt, quelques-unes se détachent des autres.

DÉFILER, v. n. terme usité dans l'art militaire, lorsqu'il est question de la marche des troupes. Aller à la file, l'un après l'autre, sur un petit front, ou sur très-peu de files. Voyez FILE & FRONT. Le passage de la montagne étoit si étroit, que les soldats ne pouvoient *désiler* que deux à deux, quatre à quatre. *Bini, quaterni incedere*.

DÉFILER, signifie aussi marcher par files, sans être contraint par le terrain ; & il n'est pas nécessaire que les soldats marchent tous l'un après l'autre ; ils peuvent marcher plusieurs de front, pourvu que ce soit en petit nombre. On fit *désiler* les troupes par pelotons, par compagnies, par escadrons. *Turmatim, manipulatim*.

On se sert encore de ce verbe pour exprimer le mouvement qu'on fait faire à des troupes pour les voir plus en détail. Après la revue, on fit *désiler* les troupes dix à dix.

On dit généralement *désiler*, de tous les mouvemens qu'on fait faire à des troupes sur un front moindre que celui sur lequel elles étoient en bataille : mais ce mot convient mieux lorsqu'on les fait marcher sur un petit front.

DÉFILER, est aussi un terme de Chandelier. *Detrahere*. C'est ôter la chandelle des baguettes. *Désiler* la chandelle. Dans ce sens il est actif.

DÉFILER, avec le pronom personnel, se dit des étoffes ; mais on dit mieux *sésiler*. *Filatim dissolvi, solvi*.

DÉFILÉE, ÉE, part.

DÉFINAILLE. f. f. Vieux mot. Fin, mort. On a dit aussi *désiner*, pour finir, mourir.

DÉFINER. v. n. Être près de sa fin. *Ad finem vergere*. Il n'est plus en usage.

DÉFINÉ, ÉE, adj. Vieux mot. Qui a pris fin, qui est fini, qui est mort. *Mortuus, defunctus, a, um*.

DÉFINIR. v. a. Suivant la force du mot, c'est marquer les bornes & les limites d'une chose. *Definire*. Ce mot conserve quelque chose de son idée principale dans toutes les occasions où il est employé.

DÉFINIR, en termes de Logique, signifie, Expliquer la nature d'une chose par son genre & par sa différence. Voyez ces mots. La faire connoître tel-

qu'elle est, de sorte qu'on ne puisse plus la confondre avec une autre. *Dejurer*. Les Philosophes *desfinissent* l'homme, un animal raisonnable. Descartes *desjura* l'ame, une substance qui pense. Il est inutile de *desfinir* les mots simples & communs; car ceux qui entendent une Langue, dès qu'ils entendent prononcer ces mots, ont d'abord une idée claire & distincte de la chose. Il faut s'arrêter à certains termes primitifs qu'il n'est pas besoin de *desjurer*. Il est plus aisé, & beaucoup plus nécessaire de *desfinir* les mots des arts & des sciences, dont les idées sont plus composées; car en *desfinissant* les termes des arts, l'on trouve toujours la définition plus claire que la chose *desfinie*: au lieu qu'en *desfinissant* les termes communs, la chose *desfinie* est toujours plus claire que la définition.

Desfinir un mot, c'est en déterminer le sens, de façon qu'on ne puisse ni étendre ce sens, ni le restreindre, ni l'attribuer à un autre mot. Voyez DÉFINITION.

DÉFINIR, signifie aussi, Faire une description des qualités apparentes d'une chose, la faire connoître par un grand nombre de circonstances. *Explicare, declarare desfiniendo*. Les gens de Cour sont cachés, ils sont difficiles à *desfinir*; on ne les connoît point. Le je ne sai quoi est si délicat, & si imperceptible qu'on ne le peut *desfinir*. BOUH. L'homme ne se peut *desfinir* lui-même; il ne fait point précisément ce qu'il est. LA BRUY. C'est un homme qu'on ne peut *desfinir*.

DÉFINIR, se dit dans le même sens que décider, déterminer. Tout ce qui arrive dans le monde a été de tout temps *desfini* dans les décrets de Dieu. L'Écriture, les Conciles ont *desfini* & déterminé les articles de la Foi. Il n'y a encore rien de jugé, de *desfini* sur cette question. Dieu a *desfini* le temps où cela arrivera, a marqué, déterminé.

DÉFINI, IE, part.

DÉFINI, signifie aussi, Ce qui est borné & terminé, qui est circonscrit en de certaines bornes, & opposé à *indefinitus, circumscriptus*. Tous les corps ont un lieu *desfini*, occupent des espaces *desfinis* & bornés.

DÉFINI, Terme de Grammaire. Article, ou prétérit, qui a une signification précise & déterminée. *Desinitus*. Il n'y a qu'un article *desfini*: le pour le masculin, & la pour le féminin. Dans ces phrases, la volonté du Roi, la maison de la Reine, j'ai dit au Roi, &c. les articles, la, du, de la, au, sont articles *desfinis*: ils marquent quelque chose de *desfini*, de fixe & de déterminé; au contraire quand on dit la qualité de Roi, le rang de Reine, l'article de ne marque rien de déterminé, il signifie seulement un Roi, ou une Reine en général; c'est pour cela qu'on l'appelle article indéfini. Voyez ARTICLE, & INDÉFINI. Le prétérit parfait *desfini*, marque un temps passé: j'ai aimé. Quelques Grammairiens l'appellent *indefini*, & donnent le nom de *desfini* au prétérit parfait j'aimai. Peu importe pourvu qu'on entende bien la valeur de ces prétérits, & qu'on ne se trompe point dans l'usage qu'on en fait. Voyez AORISTE.

DÉFINITEUR, f. m. Terme usité dans plusieurs Ordres Religieux. Ce mot signifie, celui qui est Affecteur ou Conseiller d'un Général, ou d'un Supérieur, dans quelques Monastères. *Desinitor*. C'est aussi le nom qu'on lui donne en Latin. On dirait mieux *Consultor*. Dans les Ordres Religieux, du moins dans quelques-uns, les *Desiniteurs* sont pour le rang au dessous du Supérieur du Couvent où ils demeurent, quand ils sont dans ce Couvent; ailleurs les *Desiniteurs* ont le pas sur leur propre Supérieur, qui cesse de l'être à leur égard quand il est hors de son Couvent. Les *Desiniteurs* sont aussi soumis dans ce Couvent où ils demeurent, au Supérieur immédiat de ce Couvent dans les choses qui regardent la discipline Religieuse; mais ils ne leur sont pas soumis dans les autres choses.

DÉFINITIF, IVE, adj. Qui termine, qui décide le fonds d'une question. *Decretorius*. L'Église a donné un jugement *desfinitif* sur cet article de Foi.

DÉFINITIF, terme de Palais, par lequel on entend un jugement qui décide & termine entièrement la contestation qui étoit entre les parties: bien différent, comme l'on voit, du jugement préparatoire, autrement appelé interlocutoire, qui décide seulement quelque chose *antérieure*, pour l'instruction, avant que de parvenir au jugement *desfinitif*. Sentence *desfinitive*. Arrêt *desfinitif*.

On trouve *desfinitif* dans l'Ordonnance de 1670. pour les matières criminelles; dans l'Édit du Roi (Louis XV.) de mil sept cent seize, portant érection d'une Chambre de Justice; dans le recueil des pièces, concernant les différends des Pairs de France avec les Présidens à mortier du Parlement de Paris. Malgré ces autorités, l'usage est pour *desfinitif* & *desfinitivement*.

En *desfinitive*, adv. Terme de Palais: *desfinitivement*, par jugement *desfinitif*. *Decretorio judicio*. On perd des affaires par provision, qu'on gagne en *desfinitive*.

DÉFINITIF, IVE, Tuilage *desfinitif*. Terme de Manufacture de lainerie. C'est la dernière façon que les Tondeurs donnent à l'étoffe.

DÉFINITION, f. f. Décision d'une autorité supérieure. *Decretum*. La *desfinition* de l'Église, ou du Concile, d'un Chapitre, &c. Dans cette dernière phrase *desfinition* signifie un arrêté.

DÉFINITION, en Logique, est l'explication de la nature d'une chose, un discours qui explique ce qu'une chose est, ou qui détaille les attributs par lesquels la nature d'une chose est déterminée. Ces principaux attributs sont le genre & la différence. Voyez ces mots.

On demande ordinairement trois choses pour qu'une *desfinition* soit bonne. 1°. Qu'elle soit claire, c'est-à-dire, qu'elle donne une idée claire & distincte de la chose *desfinie*: 2°. qu'elle soit universelle ou adéquate, c'est-à-dire, qu'elle convienne à tout ce qui est contenu dans l'espèce *desfinie*: 3°. qu'elle soit propre ou particulière à la chose *desfinie*, afin qu'elle serve à faire distinguer la chose *desfinie* d'avec toute autre.

Il y a deux sortes de *desfinitions*, l'une nominale ou de nom, qui explique le sens ou la signification propre d'un mot, l'autre de chose, dont on vient de parler, qui détaille les principaux attributs d'une chose, pour en faire connoître la nature. *Desfinitio nominis, desfinitio rei*.

On ne peut avoir une idée distincte d'une chose, qu'en employant beaucoup de mots pour la désigner & pour la *desfinir*. Mais, parce qu'il seroit importun de répéter cette suite de mots qui composent une *desfinition*, on a attaché à un seul mot l'idée qu'on a conçue, & qui tient lieu de toutes les autres. C'est pourquoi toutes les fois qu'on se sert du mot qu'on a *desfini*, il faut substituer mentalement la *desfinition* en la place du *desfini*, & avoir ces deux choses tellement jointes & inséparables dans la pensée, qu'aussitôt que le discours exprime l'une, l'esprit y attache immédiatement l'autre. En suppléant ainsi la *desfinition* entière aux termes courts, on abrège le discours, que de fréquentes circonlocutions pour expliquer chaque terme, rendroient ennuyeux. PORT R. La plupart des *desfinitions* d'Aristote sont défectueuses, & si peu propres à faire comprendre la nature des choses, que le Chancelier Bacon avoit raison de dire qu'elles sont semblables à celle qu'on feroit de l'homme en le *desfinissant* un animal qui laboure la terre. ID. Les noms sont en la bouche du peuple des *desfinitions* abrégées, comme les *desfinitions* sont dans les écrits savans des noms expliqués. PÉLISSON.

DÉFINITION, en Mathématique. C'est l'explication du sens d'un mot: comme quand on dit, qu'il faut entendre par cercle, une figure dont tous les points à la circonférence sont également éloignés du centre.

DÉFINITION, en Rhétorique, mérite plutôt le nom de Description que de *Desfinition*. Voyez DES-

DESCRIPTION. Ces définitions oratoires se font par l'énumération des parties d'une chose ; par les effets ; par un amas de diverses notions , pour donner une idée plus magnifique de la chose , &c.

DEFINITION, dans la Grammaire, signifie, l'explication des idées que les hommes font convenus de lier à certains mots , & que l'usage y a attachées. *Definitio, universa rei explicatio.* Il faut bien distinguer la définition des mots , de la définition des choses. Celle des mots n'est autre chose que la déclaration de l'usage , & des idées que les hommes y ont appliquées. **PORT-R.**

DEFINITION. Terme de Capucin. C'est le lieu où s'assemblent les Définites pour les affaires de l'Ordre. *Consilium.*

DEFINITIVEMENT. adv. En jugement définitif. Cette affaire a été jugée définitivement. *Ultima cognitio.*

DEFINITOIRE. f. m. Terme usité dans plusieurs Ordres Religieux. *Definitorium.* Lieu où s'assemblent les principaux Officiers d'un Chapitre Général ou Provincial. On a réglé cela au *Definitoire.* Il signifie aussi l'assemblée même de ces Officiers, des Définites. Cela dépend du *Definitoire.* Quand un Religieux se croit traité injustement par son Supérieur immédiat , il s'adresse au *Definitoire*, il appelle au *Definitoire.*

DEFLAGRATION. f. f. Terme de Chimie. *Deflagratio.* C'est l'inflammation du mélange d'un sel ou d'un corps minéral avec un sulfureux, inflammation qui se fait dans le creuset pour purifier le sel ou le régule d'un minéral, **HARRIS.** Opération par laquelle un corps est brûlé.

Ce mot vient du Latin *Deflagratio*, inflammation, embrasement, de *deflagrare*, brûler.

DEFLEGMATION, ou **DEPHLEGMATION.** f. f. (Ces deux manières d'écrire sont également en usage.) Action de séparer d'un liquide composé, & qui contient de l'eau, que les Chimistes appellent flegme, une partie de cette eau. Rectification par laquelle on dégage les liqueurs, particulièrement les esprits, de leur flegme, en les distillant ou les cohobant. *Phlegmatis purgatio.*

DEFLEGMER, ou **DEPHLEGMER.** v. a. Terme de Chimie. Tirer le flegme d'un mixte, le dégager, le purger de sa partie flegmatique ou aqueuse, en séparer le flegme. *Phlegma extrahere, separare.* J'ai déflégmé l'acide de l'un, & j'ai rectifié le sel volatil de l'autre. **HOMBERG, Acad. des Sc. 1701. Mém. p. 219.** J'ai déflégmé ces deux esprits, de sorte que l'un dissolvoit fort bien l'or, & l'autre dissolvoit fort bien l'argent. **Id. Acad. des Sc. 1700. Mém. p. 83.**

DEFLEGMÉ, ou **DEPHLEGMÉ**, ÉE. adj. Terme de Chimie. Purifié, dégagé de son flegme, ou de sa partie aqueuse. *Phlegmate purgatus.* Ce terme se dit pour exprimer qu'un esprit est bien purifié, & bien séparé du flegme & de l'eau. Pour cet effet on le tire, c'est-à-dire, qu'on le distille plusieurs fois, & quand il est bien dégagé de toute l'eau & de tout le flegme, ou pour le moins autant qu'il le peut être, alors on dit que cet esprit est bien *deflegmé.* **HARRIS.**

DEFLEURIR. v. n. Qui se dit en parlant des arbres qui perdent leurs fleurs. Il faut attendre que les arbres soient *defleuris*, pour juger si les fruits sont noués. *Deflorescere*, il est aussi actif, & signifie dans cette acception, faire tomber les fleurs des arbres. *Flores decutere.* Le vent a *defleuri* tous les abricotiers.

On le dit encore en parlant de certains fruits dont on ôte la fleur, le velouté de la peau en les touchant. Vous *defleurissez* ces prunes en les maniant. *Deflorare.*

DEFLEURI, IE. part. Qui a perdu ses fleurs, dont les fleurs sont tombées. *Spoliatus, nudatus floribus.* On lève les lis pour ôter la grande abondance de peuple, après qu'ils sont *defleuris*, & aussi-tôt on les remet en terre. **MORIN.** Prune, pêche *defleurie*, qui a perdu son velouté.

DEFLEXION. f. f. Terme de Physique. Action par laquelle un corps se détourne de son chemin, par l'action d'une cause étrangère, ou par le détour même. **Acad. Fr.** Il vient du Latin *deflectere*, détourner. *Deflexio.* *Deflexion* des rayons de lumière, propriété qui consiste en ce que les rayons de lumière qui rasent un corps opaque, au lieu de continuer leur chemin en ligne droite, se détournent en se pliant, & se plient d'autant plus qu'ils en sont plus proches. **Newton** dit inflexion, d'autres diffraction.

DEFLIS. adj. Vieux mot. Las.

DEFLORATION. f. f. Action par laquelle on ôte de force la virginité d'une fille. *Stupratio.* La mort ou le mariage sont l'alternative ordonnée par les Juges en cas de *defloration.* Ce mot & les deux suivans ne se disent plus que dans le style grave, & principalement dans les procédures de Justice & dans les informations.

DEFLORE. v. a. Enlever la virginité à une fille. *Vitiare, stuprare.* Un ravisseur qui a *defloré* une fille par force est puni de mort par les Ordonnances. Plusieurs Anatomistes faisoient de l'hymen la véritable preuve de la virginité, persuadés que, quand on ne la trouve point, il falloit que la fille eût été *defloree.* **DIONIS.**

DÉFLORE, EE, part. Fille *deflorée.*

DEFLOUER. v. n. Terme d'Astrologie. Ce mot se dit d'une planète légère qui a passé l'aspect ou la conjonction d'une autre plus pesante & plus tardive : elle *deflue* alors, c'est-à-dire, elle s'éloigne toujours de plus en plus.

DEFLUXION. Il est hors d'usage. *Voyez FLUXION*, c'est la même chose. On trouve encore dans quelques Auteurs le mot de *defluxion.* Après avoir prescrit un régime de vivre, le premier but du Chirurgicalien doit être d'arrêter la *defluxion.* **DEGORI.**

Ce mot vient de *defluo*, je coule, je découle, parce que les humeurs coulent vers une partie, un endroit où elles s'amassent.

DEFONCEMENT. f. m. Action par laquelle on ôte les douves qui servent de fond à un tonneau. *Fundi exemptio.*

DEFONCER. v. a. Terme de Tonnelier. Oter le fond d'un tonneau, d'un batil, les douves qui lui servent de fond. *Dolio fundum detrahere.* On a *defoncé* ce muid, cette futaille, pour y mettre de nouvelles douves.

DEFONCER, terme de Corroyeur, signifie Fouler aux pieds un cuir de vache, après qu'on l'a mouillé, pour en ôter les soies. *Terere, proterere.* *Defoncer* une vache.

DEFONCER, terme d'Artificier, qui signifie l'effet de l'action du fer sur la composition d'un artifice, lorsque n'étant pas suffisamment retenue par un étranglement, ou du carton bien replié, elle est chassée hors du cartouche, avant que d'être consommée.

DEFONCER, en Jardinage, signifie la même chose qu'*effondrer.* *Voyez* ce mot.

DEFONCE, LE. part. Futaille *defoncée.* Terrain *defoncé.*

DEFORMER. v. a. Gâter, ou corrompre la forme d'une chose. *Formam detrahere, deformare.* Il ne se dit guère que dans ces phrases ; *deformer* un chapeau, *deformer* un foulard.

DEFORMÉ, EE. part.

DEFORS. Vieux mot. Dehors.

DEFOUETTER. v. a. Prononcez DÉFOITER. Terme de Relieur. C'est ôter la ficelle qui a servi à fouetter le livre, c'est-à-dire, à le bien serrer pour en marquer proprement les nerfs. *Funiculum dissolvere.* Il faut *defouetter* tous ces livres.

DÉOURNER. v. a. Tirer du four. Le Boulanger n'a pas encore *defourné* son pain.

On le dit, en termes de Verrerie, des ouvrages qu'on tire du four, quand ils sont assez cuits ou assez froids.

DÉFOURNER. Terme de Billard, qui signifie, faire passer la bille dans la passe par l'endroit opposé à celui de la sonnette, lorsqu'elle étoit passée auparavant.

ravant par l'autre. Il faut se *défourner* pour buter. Vous êtes fournier, il faut vous *déjourner*. Il s'est *déjourne*.

DEFOYS. f. m. Vieux mot. Défense. On a dit aussi *Defaisé*, qui a signifié encore défendu.

DEFRAI. f. m. Paiement de la dépense d'une maison, d'un équipage: *Suppeditatio aliena impense*. Je ne voudrais pas entreprendre le *défrai* de cette maison, de cet équipage, pour mille francs tous les mois.

☞ Ce mot n'est plus en usage, quoiqu'on ait conservé *défrayer*.

DEFRAIER. v. a. Payer la dépense de quelqu'un. *Sumtus alicui suppeditare, subministrare*. Le Roi *défraie* trois jours les Ambassadeurs étrangers dans l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires. On donne tant de gages à ce Précepteur, & outre cela on le *défraie* de tout.

☞ DÉFRAIER la compagnie se dit figurément en parlant de ceux qui amènent agréablement une compagnie. *Festivè delectare*. On le dit aussi de ceux qui font rire la compagnie. *Ridendi occasionem præbere*. Et, dans un sens moins favorable, de ceux qui servent de risée. Ce mauvais Poëte a *défrayé* la compagnie pendant tout le repas. Dans ce sens il est du style familier.

DEFRAIE, ÉE. part.

DÉFRICHEMENT. f. m. Action de défricher: ce qu'on fait pour mettre en valeur une terre inculte. *Agri novatio*. Le *défrichement* de cette terre coûtera tant. Travailler au *défrichement*. Le Canada abonde en blé depuis le *défrichement* des terres.

DÉFRICHEMENT, se dit dans nos Colonies de l'endroit même que l'on défriche, ou que l'on a défriché. *Ager novatus, novale*. Il y avoit déjà là un beau *défrichement*, qu'il auroit bien augmenté.

DÉFRICHER. v. a. Mettre une terre en état d'être cultivée. *Agri ante incultum colere, rude solum arare*. Dans plusieurs titres on trouve *exemplare*, comme si l'on disoit *minus plenum reddere*. Rendre un lieu, un champ, un terrain moins embarrasé qu'il n'étoit, en abattant les bois, en arrachant les mauvaises herbes & les broussailles par des labours, pour le cultiver ensuite. On donne à ceux qui veulent aller faire de nouvelles habitations, autant de terres qu'ils en peuvent *défricher*.

☞ DÉFRICHER, généralement parlant, signifie mettre en valeur une terre vague ou qui est en friche; mais il signifie particulièrement, arracher les bois *Deforestare*. pour mettre la terre en une autre valeur, y semer du grain, planter de la vigne, &c. DUHAMEL.

DÉFRICHER, se dit figurément des affaires, des sciences qui sont embrouillées, & auxquelles on donne quelque éclaircissement; que l'on débrouille & que l'on rédige en méthode. *Expedire, excutere, explicare, enucleare*. Les Scaligers, les Casaubons, les Lipfes, les Etasmes, sont ceux qui nous ont *défriché* les sciences dans le dernier siècle. Il y a des esprits d'une médiocre capacité, qui *défrichent*, qui préparent & qui entament les affaires. BALZ. *Défricher* une langue, commencer à la cultiver, à la polir.

DÉFRICHÉ, ÉE. part.

DÉFRICHEUR. f. m. Qui défriche. *Arator incultæ terra*. Il est juste que les *défricheurs* des terres en aient la propriété en récompense de leur travail.

DÉFRISER. v. a. Faire perdre la frisure à des cheveux. *Crispatos capillos, calamistratam comam decutere, perturbare*. Le brouillard *défrise*. Le grand vent, l'agitation du corps *défrisent* les personnes les mieux coiffées.

On dit aussi *défriser*; pour dire, ôter les cheveux de dessous les papillotes. *Défriser* une perruque.

DÉFRISÉ, ÉE. part.

DEFROC. vieux f. m. Désastre, désordre. *Calamitas, malum, perturbatio*.

DEFRONCER. v. a. ôter les plis. *Rugas explicare*. On

défronce des jupes, des hauts-de-chausses, des chemises qui ont été froncées ou plissées, en découvrant ce qui entretient les plis.

On dit figurément *défroncer* le sourcil, pour prendre un air ferein, se déridier le front, s'égayer. *ron-tem exhilarare*. Les bons mots vinrent assez tard à la mode chez les Romains, où l'on ne *défronçoit* pas si aisément le sourcil. DE VIGN. MARV.

DEFROQUE. f. f. Dépouille d'un Moine non réformé, d'un Chevalier qui a fait des vœux. Les biens meubles qu'un Moine ou un Bénéficiaire régulier laissent en mourant. *Monachi vel equitis obligati votis hereditas*. L'Ordre de Malte hérite, profite de la *défroque* des Chevaliers. La *défroque* des Moines appartient à l'Abbé.

DEFROQUE, se dit aussi en un sens plus étendu, mais dans le style familier seulement, de la succession mobilière des autres personnes, lorsque quelqu'un en profite sans que ce soit par succession. *Hereditas*. Le bien de ce criminel a été confisqué, un tel courtisan a eu toute sa *défroque*. A la mort d'un Prince le Grand-Ecuyer a la *défroque* de l'écurie; le Grand-Maître de la Garderobe celle des habits, &c. Il a vaqué plusieurs Bénéfices par la mort de cet Abbé, c'est un tel qui a eu toute sa *défroque*.

DEFROQUER. v. a. Ôter le froc; quand on y joint le pronom personnel, il signifie, quitter le froc, l'état monacal, pour passer dans un autre état. *Religiosum alicui amictum detrahere, eripere, aliquem religioso habitu exuere, spoliare*. Un Moine se *défroque*, lorsqu'il obtient dispense de ses vœux, qu'il les fait déclarer nuls, quand il est fait Evêque, ou Cardinal. Quand on se *défroque* par libertinage, on est apostat.

☞ On dit populairement de ceux qui gagnent tout l'argent de quelqu'un au jeu, qu'ils l'ont *défroqué*. *Exspoliare*.

DEFROQUÉ, ÉE. part.

DÉFRUCTU. f. m. Terme tiré du Latin, dont on s'est servi en François, pour signifier le fruit, la menue dépense que fait celui qui prête sa table à ceux qui font des parties pour quelques repas où chacun apporte son plat; comme bois, chandelle, linge, salades, desserts, &c. Il coûte souvent d'avantage à celui qui est obligé à payer le *défructu*, qu'à tous les autres. Voyez la Dissertation d'un Chanoine d'Auxerre sur l'origine de ce mot dans le Mercure de 1726. Celui à qui l'on annonçoit l'Antienne *De fructu ventris tui*, pendant l'Octave de Noël, étoit obligé de payer le souper.

DÉFRUIT. f. m. Provision, chose destinée à quelque usage. Il a acheté plusieurs arpens de bois, dont il vendra la meilleure partie; & le reste sera pour son *défruit*. C'est un mot de Province.

DÉFRUITER. On a dit des arbres dans le vieux langage, se *défruiter*, pour dire, se dépouiller de ses fruits.

DEFTARDAR ou DEFTERDAR. f. m. Trésorier des Finances dans l'Empire Turc. *Quæstor*, Meninski l'appelle *supremus Thesaurarius*, *Præsès Camera*, & après Castel, *Qui libris accepti & expensi præst, ejusmodi codicum custos & minister*; *Quæstor*, Grand Trésorier, Camerlingue, Intendant des Finances; c'est-à-dire, que la charge de *Deftardar* répond à celle-ci. Le *Deftardar* est celui qui tient les rôles, & les états de la milice & des finances chez les Persans & chez les Turcs; c'est une des plus grandes charges de l'Etat, & qui a du rapport à celle de Surintendant ou Contrôleur Général des Finances en France. D'HERB. C'est le *Deftardar* qui reçoit les revenus du Grand-Seigneur, qui paie les troupes, & qui fournit toute la dépense nécessaire pour les affaires publiques, & par là cette charge est différente de celle du Chaznadar, dont nous avons parlé en sa place, & qui est Trésorier du Serail, de la maison du Prince; au lieu que le *Deftardar* est Trésorier de l'Etat. Il y a un *Deftardar* dans chaque Beglierbeglic ou Gouvernement, & il est un des

principaux Conseillers du Beglierbey, ou Gouverneur. Voyez Ricaut de l'Empire Ottoman.

Vigenere en parle aussi dans ses *Illustrations sur l'Hist. de Chalcondyle*, & il écrit *Dephterderi*, & non pas *Destardar*. Il dit qu'il n'y a que deux *Dephterderi*, l'un pour l'Europe, & l'autre pour l'Asie, & qu'ils sont Surintendans Généraux des Finances, ayant la charge de faire venir au Chafna, ou éparagne tous les deniers, tant du Carazzi que des autres impositions & subsides; qu'ils ont chacun quarante Commis sous eux, & ces Commis grand nombre de Clercs, qui vont & viennent de côté & d'autre pour le recouvrement des deniers, & pour s'informer des malversations; que le *Dephterderi* d'Europe a dix mille écus d'état, & sous lui deux Commis Généraux, l'un pour la Hongrie, Transilvanie, Valachie, Croatie, Serbie, Bulgarie, Bosnie, & régions adjacentes; l'autre pour la Grèce, la Morée & les Iles circonvoisines. Leurs Clercs, ou Sous-Commis, ont cinq ou six cens écus: quand le Grand Seigneur va commander ses armées en personne, il a coutume de laisser ce *Dephterderi* d'Europe à Constantinople avec un des Bassas, pour commander en son absence; que le *Dephterderi* d'Asie n'a que six mille écus de gages, & deux Commis, qui en ont deux mille chacun, l'un pour l'Anatolie, & l'autre pour la Syrie, l'Arabie & l'Egypte; qu'ils ont pareillement plusieurs Sous-Commis, ou Clercs appointés comme ceux de l'Europe; que les *Dephterderi* ont séance au Divan, & qu'ils entrent chez le Prince avec les Cadileschers, les Beglerbeys & les Bachas, & autres principaux du Conseil.

Ce mot est composé de *دستر*, *dester*, nom Turc, qui signifie livre, cahier, mémoire, registre, livre de compte où s'écrit la recette & la dépense; & qui selon la conjecture très-vraisemblable de Méminski, est originairement un nom Grec que les Turcs ont pris des peuples qu'ils ont conquis: car *δέστυρα* signifie peau, sur laquelle on écrivoit autrefois, parchemin. Le second mot dont *Destardar* est composé, est *دار*, *dar*, nom Turc & Persan, qui signifie *capiens*, *tenens*, de sorte que *destardar* signifie celui qui tient le livre de la recette & de la dépense du Grand-Seigneur.

La charge de *destardar* s'appelle *دستر داردارک* *Destardarlyk*.

DEFTEREMIM. s. m. Nom d'une charge de Finance dans l'Empire Ottoman. *Questor.* Vigenere qui en parle dans ses *Illustrations sur l'Hist. de Chalcondyle*, p. 109, écrit *Dephteremim*. Les *Dephteremim*, qui sont trois, l'un en Europe, l'autre en Anatolie, & le troisième en Syrie, Arabie & Egypte, sont presque comme nos anciens Trésoriers de France, qui ont leur bureau en la chambre du trésor, avec la charge du domaine. Car ceux-là connoissent de tout ce qui dépend du Timar. ils ont sous eux autant de Commis qu'il y a de Sangiacats, & ces Commis autant de Clercs qu'ils y a de Saballs dans leur Sangiacat, pour faire les rôles des Timariots qui sont de leur ressorts. Les *Dephteremim* ont chacun quatre mille écus de pension; leurs Commis cinq cens & leurs Clercs deux cens. Ils résident tous dans les lieux de leur département. Les *Dephteremim* n'entrent point au Divan, ni chez le Prince. Aussi ne viennent-ils guère à Constantinople. *Vigenere*, cité p. 109, & 110.

DEFULER. v. a. Oter son chapeau. *Caput aperire. Défuler-vous.* Ce mot est bis & populaire. Les pavlans de Normandie & de Picardie s'en servent ordinairement.

M. du Cange le fait venir de *diffibulare*.

DEFUNER. v. a. Terme de Marine. Oter le funin, ou les cordages & les manœuvres des mâts & des vaisseaux. *Funes nauticas tollere.*

DEFUNT, unte. adj. plus ordinairement substantif. Homme mort, décédé depuis quelque temps. *Defunctus.* On appelle le Roi *defunt*, le Roi dernier mort. L'Eglise prie Dieu pour les *defunts*, pour

les trépassés. *Defunt* mon père, *defunt* mon oncle avoient cette bonne coutume; pour dite, feu mon père, feu mon oncle. Il faut élire un tuteur aux enfans du *defunt*. Les obsèques solennelles se font pour honorer les *defunts*.

*Enfin, la mort aux morts ne laisse
De leur amour qu'un souvenir;
Sans que leur defunte tendresse
Leur puisse jamais revenir.* MILLE DE LA VIGNE.

Dans ces Vers ce mot est employé dans un style naïf, simple & badin: ailleurs on ne s'en serviroit pas bien dans un sens métaphorique. Les bourgeois & le peuple disent la *defunte*, en parlant d'une femme morte, mais il semble qu'ils ne le font que lorsque sa mort est encore récente. Au Palais on s'en sert quelque temps qu'il y ait depuis la mort de celui, ou de celle dont on parle.

☞ Ce terme est plus du Palais que du beau langage. Les gens du monde ne disent point qu'un homme est *defunt*; pour dire qu'il est mort. On dit feu mon père, plutôt que *defunt*. Le feu Roi, &c. pour la pauvre *defunte*, le pauvre *defunt*, c'est une expression tout-à-fait populaire.

Ce mot vient du Latin *diem functus*. DU CANGE.

D E G.

DÉGAERIE. s. f. Terme de Coutumes. Charge, office de Dégan, exercice de la charge de Dégan.

☞ **DEGAGEMENT.** Ce mot se prend ainsi que dégager dans différentes acceptions, tant au propre qu'au figuré. Il exprime en général l'action de rendre plus libre, plus aisé, de débarrasser; l'état d'une chose dégagée, c'est ainsi qu'on dit le *dégagement* de la tête, de la poitrine, l'action par laquelle la tête, la poitrine est rendue plus libre, & débarrassée de ce qui l'incommodoit. Le *dégagement* de la parole, en parlant de l'action par laquelle on satisfait à une parole donnée, ou l'on en retire une dont l'accomplissement ne dépend pas de nous.

☞ **DEGAGEMENT** est quelquefois synonyme à congé. On travaille au *dégagement* de ce jeune homme qui s'est enrôlé. Dans ce sens le mot congé est plus d'usage.

DEGAGEMENT. Terme de Maître d'armes. C'est une action qui consiste à dégager & débarrasser son épée d'avec celle de son ennemi, & à l'avoir toujours libre pour le percer. *Expeditio, liberatio.* Commencer ces *dégagemens*.

DEGAGEMENT, en termes de danse, est l'action de tirer avec grace un pié placé & engagé par derrière pour le faire passer devant ou à côté.

☞ **DEGAGEMENT,** en Architecture, est une issue secrète & dérobée qui sert à la commodité d'un logement. On appelle ainsi tout petit passage ou corridor pratiqué derrière un appartement, par lequel on peut s'échapper, sans passer par l'entrée ordinaire, par les grandes pièces. *Occlusus transitus.* Un escalier de dégagement. *Occlusa scala.*

☞ En général on appelle *dégagemens* en Architecture, non seulement les petits passages, les escaliers dérobés, & les pièces d'appartement où l'on peut se retirer, & par où l'on peut se retirer, mais aussi une disposition de bâtiment & de ses parties qui donnent plus de jour, plus d'espace, plus de vue.

☞ **DEGAGEMENT** s'est dit autrefois de l'action par laquelle on prend des gages. *Pignoris acceptio.* Voy. **DÉGAGER.**

DÉGAGER. v. a. Retirer une chose qu'on avoit mis en gage. *Redimere, liberare, repignetare.* Quand un pauvre Poète a mis en gage son manteau, il a bien de la peine à le *dégager*. *Dégager* ses pierres, sa vaisselle d'argent.

DÉGAGER. signifie aussi, libérer une terre, une succession qui étoit chargée de dettes, d'hypothèques. Un bon Intendant doit avoir soin de *dégager* les

biens de la maison de son Maître. Par son économie, il est venu à bout de *dégager* ses terres.

On dit figurément *dégager* la parole ; pour dire, retirer une parole qu'on n'avoit donnée que sous certaines conditions dont l'accomplissement n'a pas dépendu de celui qui l'avoit donnée. On dit aussi *dégager* la parole, pour satisfaire à la parole. Je vous avois promis votre argent : je viens *dégager* ma parole. Le voilà. ACAD. FR. *Liberare factum juam, exsolvere.*

On dit à peu près dans le même sens *dégager* sa promesse, *degager* sa foi.

On dit aussi *dégager* son cœur, se *dégager*, se retirer de l'engagement où l'on étoit avec une femme. Il faut *dégager* son cœur des intérêts du monde. Etre *degagé* des préjugés, de la crédulité populaire. Epicure *dégageoit* les voluptés des inquiétudes qui les précédent, & du dégoût qui les suit. S. EVR.

*Dans une peine si cruelle
Le plus sûr seroit de changer ;
Mais tant qu'on vous verra si belle,
Le moyen de se dégager ?* LA SABL.

DÉGAGER la tête, la poitrine, la rendre plus libre, la débarrasser, la soulager de ce qui l'incommode.

DÉGAGER, signifie aussi, Retirer d'un lieu périlleux & difficile. *Expedire, liberare.* Cet escadron étoit engagé au milieu des ennemis, on en a envoyé un autre pour le soutenir & le *dégager*. Ce cheval avoit le pied dans une ornière dont il a eu peine à se *dégager*. Se *degager* de la presse.

DÉGAGER, s'est dit autrefois pour *prendre gages*. *Pignus accipere, auferre.* Quand ce mot étoit en usage dans le sens qui vient d'être expliqué, on écrivoit *defgager*.

DÉGAGER, terme de Maître d'Armes. C'est, Débarasser son épée d'avec celle de son ennemi, & l'avoir toujours libre pour s'en servir à son gré. *Expedire, liberare.* *Dégager* son épée. LIANCOURT. *Contre-dégager* se dit lorsque les deux parties *dégagent*, de sorte qu'après ce *dégagement* les deux épées se trouvent engagées comme auparavant.

DÉGAGER, en termes de Maître à danser, c'est séparer avec grace un pied ou une jambe de l'autre.

DÉGAGER, se dit aussi en Architecture. C'est, Oter la confusion des ornemens dans la décoration : c'est, Faciliter les *dégagemens* des appartemens, en leur donnant une autre issue que la principale, par des corridors, par des escaliers dérobés. *Aedes pervias facere.* Il faut avoir soin de *dégager* les chambres, les appartemens, par des corridors, ou des escaliers dérobés.

DÉGAGER, en termes de Marine, se dit d'un vaisseau gardé sur lequel on chasse ; c'est le délivrer des ennemis qui le poursuivent, & le mettre en liberté de faire sa route.

En parlant d'un habit qui fait bien paroître la taille d'une personne pour qui il est fait, on dit qu'il *dégage* la taille. AC. FR.

DÉGAGER, en termes de guerre, signifie retirer à prix d'argent un soldat qui s'est enrôlé. Les enfans libertins font la sottise de s'enrôler, & les peres font celle de les *dégager*.

DÉGAGER, terme de Metteur-en-œuvre. C'est quand une pierre a reçu son premier ferti, c'est à-dire, qu'elle a été ferrée au poinçon, former à l'échope les griffes qui la doivent retenir, & dépouiller d'alentour la matière superflue. ENCYC.

DÉGAGÉ, ÉE. part. & adj. L'amour de Dieu doit être simple & *dégagé* de tout motif de propre intérêt. *Expeditus, solutus, liberatus.* FENEL. La raison toute seule, quelque *dégagée* qu'elle puisse être des préjugés, ne suffit pas pour juger du véritable sens de l'Écriture. Aurai-je l'audace de prononcer hardiment qu'il n'est pas possible à celui qui peut tout & qui fait tout, de multiplier d'une manière toute surna-

turelle & toute divine la substance de N. S. libre & *dégagée* de ses qualités corporelles, avec lesquelles il est en un seul lieu, comme tous les autres corps ? PÉLISSON.

Taille *dégagée*, air *dégagé*, taille aisée, air aisé. Avoir des airs *degages*, les avoir un peu trop libres, trop familiers.

Degré *dégagé*. Petit degré qui sert d'issue secrète à un appartement. Appartement bien *degagé*, quand il y a plusieurs portes ou escaliers par où l'on peut sortir d'une chambre sans passer de l'une en l'autre. *Expeditas, commodus, pervius.* Des offices, des écuries *degagées*, quand elles sont dans une basse-cour, sans incommoder le maître. On dit aussi qu'une rue est *degagée*, quand il n'y a plus l'embaras auquel elle étoit sujete auparavant : qu'une maison de campagne est bien *degagée*, quand il n'y a rien qui lui ôte la vue.

DÉGAINE. f. f. Vieux mot qui n'est en usage qu'en cette phrase proverbiale. Il s'y prend d'une belle *degaine*, pour dire de mauvaise grace, d'une manière maussade. *Ineptè, inconcinne.* Cette femme n'est elle pas d'une belle *degaine* pour briller à la Cour ? Voilà une femme d'une belle *degaine*.

DÉGAINER. v. a. Mettre une épée à la main, la tirer du fourreau. *Ensem distingere.* Il *degaina* son épée, & se mit en défense. Il est un peu burlesque en ce sens. Il faut dire *tirer* l'épée.

DÉGAINER, quoique actif, s'emploie ordinairement sans régime, pour se battre. Allons il faut *degainer*.

On dit figurément qu'un homme est brave jusqu'au *degainer*, pour dire que c'est un homme qui fait le brave, & qui ne l'est pas dans l'occasion.

On le dit aussi de ceux qui ont promis merveilles en quelque sorte d'affaires que ce soit, & qui ne font rien quand il faut agir. Il m'avoit promis de me servir, mais il n'en a rien fait, il a été brave jusqu'au *degainer*. Ce mot n'est guère d'usage que dans le style familier. AC. FR.

DÉGAINER, se dit figurément en Morale de ceux qui n'aiment point à tirer de l'argent de leur bourse. *Pecuniam erogare.* Cet homme est dur à la deserre quand il faut payer, il n'aime point à *degainer*. Cela ne se dit qu'en riant.

Il se dit encore, mais bassement, pour Tirer des citations de sa mémoire, produire des témoignages d'Auteurs, des faits, &c. Je m'attendois bien qu'après avoir *degainé* tant de Grec & de Latin, tu viendrois à la fin à parler Hébreu. MASCUR.

On dit proverbialement : Il ne frappe pas comme il *degaine*, pour dire que les effets ne répondent pas aux menaces.

DÉGAÏNÉ, ÉE. part.

DÉGAÏNEUR. f. m. Bretteur, ferrailleur, qui a toujours la flamberge au vent. *Levi de causâ macharam educens.*

Tous ces grands Dégaïneurs sont gens que l'on évite.

DICT. COM.

DÉGAN. f. m. Terme de Coutumes. Officier établi dans chaque paroisse. Il est parlé des *Dégans* dans quelques Coutumes.

DÉGANter. v. a. Oter les gans. *Chirothecas eximere.* Se *deganter*. *Chirothecas ponere.* *Degantez moi.* Telle femme ne se *degante* que pour montrer un beau bras.

DÉGANtÉ, ÉE. part.

DÉGARNIR. v. a. Oter ce qui garnissoit. *Nudare, spoliare.* *Dégarnir* une maison, une chambre, un lit, des bas, une tapisserie. On le dit de toutes les choses qu'on n'avoit ajoutées que pour plus de perfection & de commodité.

On dit aussi, Se *Dégarnir*, pour dire, s'habiller plus légèrement. *Levioribus uti vestibus.* Il ne faut pas se *degarnir* trop tôt, on est en danger de s'enrhumer.

DÉGARNIR, se dit aussi des places de guerre. *Dégarnir*

une place, c'est-à-dire, en ôter les soldats & les munitions. *Urbem nudare militibus.* Sur la mer, *dégarnir* un vaisseau, c'est en ôter les agrès. *Dégarnir* le cabestan, c'est en ôter la tournevire & les barres.

DÉGARNIR un arbre, en termes de Jardinage, c'est retrancher les branches qui font de trop, qui viennent mal, ou qui nuisent à sa figure. On dit aussi qu'un arbre se *dégarnit*, pour dire qu'il perd ses branches, qu'elles périssent par quelque accident que ce soit, & qu'il n'en puisse point de nouvelles. *Ramos amittere, non emittere.* Cet arbre se *dégarnit* entièrement par le bas. Ce pêcher est tout *dégarni*, c'est-à-dire, qu'il n'a plus de branches pas le bas sur lesquelles on puisse faire une taille. **LIGER.**

On dit, dans le même sens, que la tête se *dégarnit* de cheveux. *Nudari capillis.*

Se **DÉGARNIR**, se dit aussi de quelqu'un qui a des effets ou de l'argent à un autre, qui lui doit d'ailleurs, & qui ne veut pas s'en défaire qu'il ne soit payé de ce qui lui est dû.

DÉGARNI, **IE.** part. pass. & adj. *Nudatus, spoliatus.* Il se dit d'une place de guerre, dont on a ôté les soldats & les munitions. François I. voyant la Navarre *dégarnie*, voulut profiter de l'occasion pour regagner ce Royaume, dont Ferdinand avoit dépouillé Jean d'Albret, & que Charles V. retenoit contre le traité de Noyon. **BOUH. Vie de S. Ignace. L. I.**

DÉGASCONNER, **v. a.** Ce mot ne se dit qu'en badinant, pour dire, Défaire quelqu'un de ses façons de parler Gasconnes. *Devolere aliquem Vasconum loquendi morem.* M. l'herbe se vançoit d'avoir *dégasconné* la Cour. Il y a des gens qui ne se *dégasconnent* jamais.

DÉGÂT, **f. m.** Terme général qui désigne particulièrement tous les maux que l'on peut causer à l'ennemi par la désolation de ses terres & par le ravage de ses biens, pendant le cours de la guerre. *Depopulatio, vastatio.* Les ennemis ont fait le *dégât* de leur propre frontière pour en empêcher l'entrée.

DÉGÂT, en Agriculture, se dit des moindres ravages, des dommages qui causent de la perte. Le bétail & la fauve font de grands *dégâts* dans les jeunes Bourgeois. Les sangliers font du *dégât* dans les sémis. Les Picoteurs & les Usagers font un grand *dégât* dans les forêts. La grêle a fait un grand *dégât* dans les vignes.

DÉGÂT, se dit encore d'une grande consommation de denrées, de vivres, qui se fait sans économie. On fait dans cette maison un grand *dégât* de bois, de vin. **SUMUS.**

Ce mot vient de *devastatio*. **NICOT.**

DÉGAUCHIR, **v. a.** Terme d'Artiste. C'est dresser le parement d'une pierre, aplanir une pièce de bois, ou de métal, & ôter ce qu'il y a de trop en quelque endroit pour l'unir, & la rendre droite; faire qu'elle ne soit plus gauche, irrégulière. *Æquare, complanare, exquare.*

DÉGAUCHIR, Détourner, tourner vers un autre côté, changer la direction qu'une chose avoit. *Distrahere, dispellere.* Si une jeune plante est *dégauchie* de sa perpendiculaire par quelque cause violente, elle se redresse à l'extrémité, & reprend la perpendiculaire. **DODART. Ac. des S. 1700. Mém. p. 48.**

DÉGAUCHI, **IE.** part.

DÉGAUCHISSEMENT, **f. m.** L'action de *dégauchir*, de détourner, de donner une autre direction. *Distrahitio, conversio.* Cette seconde direction s'est faite par un *dégauchissement* insensible. **DODART. Ac. des Sc. 1700. Mém. p. 54.**

C'est aussi l'effet de cette action, la situation d'une chose *dégauchie*, détournée de sa première direction. Ce *dégauchissement* a été causé par le raccourcissement des fibres. **Id. p. 55.** Cette seconde direction est faite comme la première par un *dégauchissement* insensible de l'extrémité de la première crosse. **Id. p. 54.**

DÉGEL, **f. m.** Ce mot, dans l'usage ordinaire, signifie l'adoucissement de l'air qui fait fondre la glace, la neige. Il signifie aussi la fonte de la glace qui, par la chaleur de l'air, reprend son premier état

de fluide. *Glacis ac nivis solutio.* Il y a à craindre sur les ponts dans un grand *dégel*. Les rivières grossissent dans le *dégel*. Le vent est au *dégel*.

Les causes générales du *dégel*, sont le retour du soleil vers nous, les vents du Sud chauds & humides, &c.

DÉGELER, **v. a.** Fondre la glace, redonner le mouvement à un fluide que le froid avoit glacé. *Glacem nivem solvere, regutare.* Quand on fait *dégeler* le sang gelé, il perd son goût. Quelques uns font *dégeler* les fruits dans l'eau froide, dans un lieu un peu chaud. Il se fait une croûte de glace tout à l'entour, laquelle étant ôtée, il se trouve aussi bon & aussi sain qu'auparavant.

DÉGELER, est aussi neutre. *Solvi, regelari.* La rivière *dégèle*. La rivière commence à *dégeler*. Il se dit même fort souvent dans l'imperfectif & absolument. Il *dégèle*, il commence à *dégeler*.

Il est aussi réciproque. La rivière commence à se *dégeler*. L'eau se *gèle* du centre à la circonférence, & se *dégèle* de la circonférence au centre.

On dit figurément qu'un homme se *dégèle*, quand il commence à parler, après avoir été long-temps morne & taciturne par timidité. Expression populaire.

DÉGELÉ, **ÉE.** part.

DÉGÉNÉRATION, **f. f.** Action de dégénérer, déperissement. Nous voyons en lisant les anciens Botanistes, que beaucoup de plantes qu'ils nommoient par un certain nom, ne sont point celles que nous connoissons aujourd'hui sous le même nom; ou si elles le sont, elles ont si fort changé par *dégénération* ou autrement, qu'il est presque impossible de les avouer pour les mêmes. **MERC. d'Avril 1735.** Ce mot est peu en usage.

DÉGÉNÉRER, **v. n.** Devenir moindre en valeur, en mérite. Se relâcher de la vertu, de la vigueur de ceux qui nous ont précédés. *Degenerare, deflectere.* Le monde *dégénère*, & va de mal en pis, selon l'opinion commune. Les Romains ont bien *dégénéré* de la vertu de leurs pères. *Dégénérer* de la piété de ses ancêtres. **PATRU.** On dit qu'un homme *dégénère*, pour dire qu'il vaut moins qu'il ne valoit autrefois.

DÉGÉNÉRER, se dit, en agriculture & en jardinage, des plantes qui cessent de porter d'aussi bons fruits qu'au commencement. Un oignon *dégénère*, quand il est inférieur en beauté à la mère qui l'a produit. Le bled *dégénère*, ou bise toujours: quoiqu'on ne sème que du pur froment, il viendra toujours du seigle parmi, & avec le temps ce ne sera plus que du méteil. C'est pour cela que les Laboureurs renouvellent de temps en temps leurs semences, & vont en chercher dans les endroits voisins.

On dit dans le même sens des animaux, qu'ils *dégénèrent*, pour dire qu'ils ne sont plus de la même beauté, qu'ils n'ont plus les mêmes qualités que ceux dont ils viennent.

DÉGÉNÉRER, se dit figurément des choses spirituelles, & de tout ce qui se tourne ou se change de bien en mal. Le style pompeux *dégénère* souvent en galimatias. Le gouvernement d'un seul a quelquefois *dégénéré* en tyrannie. Cette fièvre quarte pourra enfin *dégénérer* en continue.

DÉGGIAL, **VOY. DAGGIAL, DEGHIN** ou **DESHIM**, Royaume d'Afrique dans la Nubie, qui confine aux Provinces septentrionales de l'Abissinie; il est peu connu.

DÉGINGANDE, **ÉE.** adj. Ce mot au propre signifie à demi-rompu, brisé ou disloqué. Il se dit ordinairement des machines automates qui ont quelque chose de détraqué. La plupart des fameuses horloges qui marquoient tant de mouvemens différens sont aujourd'hui *dégingandées*, comme celle de Strasbourg, dont le coq ne chante plus. Il y a une machine à l'Arsenal de Venise, avec laquelle on allume cinq cens mèches à la fois: machine un peu *dégingandée*. **MISSON.**

DÉGINGANDE, **ÉE.** adj. Terme burlesque, dont on se sert pour se moquer d'une personne qui n'a pas une

démarche, une contenance ferme & assurée. *Incompositus, inconcinnus.*

DÉGINGANDÉ au figuré. Madame de Sévigné écrivant au comte de Bussi, emploie ce mot non-seulement en parlant des personnes, mais aussi des choses. Je vous écrirai quand vous m'écrirez, ou quand la fantaisie m'en prendra. Je pense qu'il ne faut rien de plus réglé à des conduites aussi *degingandées* que les nôtres. Ce mot n'est que du style familier dans toutes les acceptions.

DEGLAVIER. v. a. Vieux mot. Faire mourir par le glaive. Il a signifié aussi tirer une épée hors du fourreau.

DÉGLUER. v. a. Il se dit au propre des oiseaux qu'on débarrasse de la glu. *Aviculam visci tactu ligatam expedire.* On dit aussi se *dégler* les yeux, les laver, pour ôter la chassie qui colloie les paupières. *Palpebras deglutinare.*

DÉGLUTITEUR. f. m. Terme d'Anatomie. C'est le nom d'un muscle de l'estomac, ou plutôt du pharynx, qui le resserre comme un anneau, pour pousser en bas les alimens. Ce mot vient de *deglutire*, avaler. Quelques Anatomistes donnent à ce muscle le nom d'œsophagien.

DÉGLUTITION. f. f. Terme de Médecine, qui se dit de l'action par laquelle on avale les alimens. Action par laquelle les alimens mâchés, hachés & broyés par les dents, humectés & pénétrés par les différens sucs salivaires, & ceux qui sont naturellement liquides, sont portés de la bouche dans l'œsophage, sont avalés & portés dans l'estomac. *Voyez* tous ces mots. *De glutitio.* Elle se fait premièrement par le moyen de la langue qui pousse les alimens dans l'œsophage, & ensuite par la contraction du sphincter & des fibres charnues de ce même œsophage, qui les fait descendre dans l'estomac. La *déglutition* est empêchée, lorsqu'on ne peut avaler qu'avec peine, ou qu'on ne peut avaler certaines choses, quoiqu'on avale bien les autres.

Ce mot vient du Latin *deglutire*, avaler.

DÉGOBILLER. v. a. Terme populaire & bas, qui signifie, Vomir les alimens solides ou liquides que l'on a pris avec excès. *Vomere.* Il a *dégobillé* son dîner.

DÉGOBILLÉ, ÉE, part.

DÉGOBILLIS. f. m. Alimens dégobillés. *Eruclati cibi.* Il est bas.

DÉGOISER. v. a. En parlant du chant des oiseaux, synonyme de chanter, gasouiller. *Garrire.* Au propre on ne le dit plus.

Au figuré, dans le style familier ou burlesque, on le dit de ceux qui parlent trop ou mal-à-propos. *Garrire quodlibet, effutire quidquid in buccam venit.* Cette femme a *dégoisé* tout ce qu'elle faisoit.

Il est aussi neutre. On dit qu'un prisonnier a *dégoisé*, qu'on l'a fait *dégoiser*, pour dire qu'il a avoué des choses qu'il étoit de son intérêt de cacher.

Femme qui aime à *dégoiser*, qui aime trop à parler. *Garrulosa.*

DÉGORGEMENT. f. m. Épanchement, débordement des eaux & des immondices retenues. *Effusio.* Le *dégoisement* des égouts de la ville de Paris. Le *dégoisement* d'un évier, d'une gouttière.

On le dit de même en parlant de l'épanchement, du débordement des humeurs du corps humain. Il lui est survenu un *dégoisement* de bile. *Effusio bilis, suffusio.*

DÉGORGEMENT, terme de Teinture & de Manufacture, se dit des étoffes. *Expressio.* Les moulins à Foulon servent au *dégoisement* des draps pour en ôter les graisses & le superflu de la laine. *Voyez* DÉGORGER.

DÉGORGEOIR. f. m. Terme d'Artillerie. C'est un gros fil de fer ou poinçon d'environ huit pouces de long, dont les Canonniers se servent sur mer pour percer ou crever la gargouille. On appelle aussi *dégorgeoir*, un petit fer ou fil d'archal dont on se sert

pour ouvrir & dégorger la lumière du canon, lorsqu'il s'y est amassé de la poudre.

DÉGORGEOIR, en Serrurerie, espèce de ciseau à chaud dont le forgeron se sert, ou pour enlever, des pièces qu'il forge, des parties qu'il ne peut détacher avec le marteau, ou pour leur donner des formes qu'elles ne peuvent recevoir que d'un instrument tranchant.

DÉGORGER. v. a. Ôter les ordures, ou le sable qui empêche de passer des eaux, des humeurs dans des tuyaux, des conduits, des passages. *Expurgare, purgare.* On a fait jouer toutes les eaux de Versailles pour *dégorger* les tuyaux. *Dégorger* un égout, un évier.

DÉGORGER, est quelquefois neutre, & souvent réciproque, & se dit dans le même sens que se répandre, s'épancher, en parlant des eaux contenues par des digues, & des liqueurs contenues dans des vaisseaux. *Effundere se.* Si cet égout vient à *dégorger*, tout le quartier sera infecté de l'odeur. Quand les pluies, les ravines font *dégorger* un étang, quand un étang se *dégorge*, il inonde les endroits bas. Quand la bile se *dégorge*, elle fait de grands ravages dans le corps.

DÉGORGER, se dit aussi des eaux qui tombent dans d'autres eaux. *Effundere se, exonerare se.* La rivière de Marne se *dégorge* dans la Seine. Le Volga & plusieurs autres grandes rivières se *dégoisent* dans la mer Caspienne. *Dégorger*, en ce sens, n'est pas si usité que *decharger*.

DÉGORGER, en Chirurgie, signifie faire sortir du pus, quelque matière d'une plaie, d'un abcès. Quoique après l'ouverture du panaris, il n'en sorte quelquefois que de la sérosité du sang, cela ne laisse pas que de soulager la malade, en *dégoisant* la partie. **DIONIS.** On dit aussi à l'égard des chevaux qui ont les jambes gorgées, qu'il les faut promener pour les *dégorger*.

DÉGORGER, terme de Pêche, se dit du poisson, quand on le met dans une eau claire & courante pour lui faire perdre le goût de marée ou la senteur de la bourbe. Le poisson d'étang est meilleur, quand on l'a laissé *dégorger* quelque temps dans les boutiques qui sont sur les rivières. Les saumons se *dégoisent* en remontant dans les rivières.

DÉGORGER, en termes de Teinturier, signifie, Laver dans la rivière, des laines, soies & étoffes qu'on fait cuire avec du savon blanc, ou autre graisse, ou tremper dans l'alun, pour en faire sortir ce qu'il y a de superflu. *Purgare, expurgare.*

DÉGORGER, en termes de Corroyeurs, c'est à peu près la même chose que *Drayer*, ou *écharner*; à la réserve qu'il ne se dit que des têtes de cuirs de veaux.

DÉGORGER les cuirs. Terme de Tanneur. C'est les faire tremper dans la rivière, pour ôter le sang & les autres immondices, & les disposer à être tannés.

DÉGORGER. Terme de Marechallerie. On dit, *Dégorger* un cheval, pour dire, lui faire dissiper une enflure en le promenant.

On dit aussi chez les Menuisiers, *Dégorger* la lumière d'un rabot, quand elle est gorgée de copeaux.

DÉGORGÉE, ÉE, part. Il a les significations de son verbe en Latin comme en François.

DÉGOTTER. v. a. Déplacer. Ce mot ne se dit qu'en badinant. Les cartes modernes ne s'accordent point avec les anciennes, & elles diffèrent même entre elles, en sorte qu'on *dégotte* mille fois Paris. C'est ainsi que s'exprime une Demoiselle, qui a pourtant beaucoup d'esprit. *Obs. sur les Ecrits mod. T. 21. p. 126.*

DÉGOURDELLI. adj. Mot du vieux langage, qui se trouve dans la signification d'habile.

DÉGOURDIR. v. a. Ôter l'engourdissement qui a été causé par un grand froid, redonner du mouvement, de la chaleur à ce qui étoit engourdi. *Torporum discutere.* Il faut se chauffer les mains pour les *dégourdir*, ou *désengourdir* peu-à-peu. Mes mains commen-

cent un peu à se *degourdir*. On dit aussi, *Degourdir* les jambes, quand on commence à les exercer, après avoir été engourdis. Ce cheval n'est pas encore *degourdi*, quand il aura fait une lieue, il ira mieux le train. On dit aussi, faire *degourdir* de l'eau, faire chauffer un peu l'eau, pour lui ôter sa grande fraîcheur. Dans ce sens *degourdir* est neutre. On dit aussi qu'une viande est à peine *degourdie*, pour dire qu'il y a trop peu de temps qu'elle est au feu pour être cuite, & qu'à peine elle est échauffée. *Uix primum calorem experta.*

☞ *DÉGOURDIR* se dit aussi activement dans un sens figuré, mais dans le style familier seulement, pour façonner quelqu'un pour le commerce du monde, le rendre propre à quelque chose. *Cautiorem & cautiorem reddere.* Rien n'est plus capable de *degourdir* un jeune homme que la fréquentation des bonnes compagnies.

☞ On dit, dans le même sens, se *degourdir*. Ce jeune homme commence à se *degourdir*.

DÉGOURDI, IE, part. On dit substantivement, c'est un *degourdi*, un homme à qui on n'en fait point accroire. *Cautus, vaser, emuncta naris.*

DÉGOURDISSEMENT. f. m. Action par laquelle les membres engourdis se *degourdissent* & se rétablissent en leur premier état. *Torporis discussio.* Le *degourdissement* se fait sentir par un picotement dans les nerfs.

DÉGOUT. f. m. Défaut d'appétit, se dit, en Médecine, des alimens que l'on a de la répugnance à prendre. *Fastidium, cibi satietas.* Il y a des gens qui ont du *degout* pour le vin, pour le sucre, &c. La maladie donne du *degout* pour les meilleures viandes.

Le *degout* est une maladie de l'estomac, c'est, disent les Médecins, un des principaux symptômes du ventricule. Le *degout* procède du défaut de sensation dans l'orifice supérieur du ventricule : ce défaut est causé par la trop grande abondance d'alimens, par des humeurs crasses & lentes qui sont dans le ventricule, par les alimens gras & visqueux, par l'intempérie chaude ou froide, par l'obstruction des veines lactées, par la suppression des évacuations ordinaires, par l'intermission d'un exercice accoutumé, par le vice des nerfs dont la faculté est abolie ou suspendue, comme dans l'apoplexie, la léthargie, &c. Selon Sylvius, par une salive trop grasse & trop visqueuse, ou par une bile trop grasse qui remonte des intestins grêles dans le ventricule. Le *degout* a encore d'autres causes qu'on appelle non naturelles, qui sont la trop grande chaleur de l'air, l'excès dans le dormir, le repos & l'oïveté, les grands chagrins, le cours de ventre. Toutes ces causes, quand elles sont légères, affoiblissent seulement l'appétit, & causent un léger *degout*. Solterforth rapporte à ce propos qu'un enfant étant malade d'un grand *degout*, & vomissant tout ce qu'on lui faisoit prendre, remèdes & alimens, il ordonna qu'on lui donnât tout ce qu'il demanderoit ; l'enfant en vit par hasard un autre qui mangeoit des poires toutes vertes encore, il en demanda, on lui en donna une, il la mangea avec beaucoup d'appétit, dès le moment ses vomissemens cessèrent, peu à peu l'appétit lui revint, & il guérit.

☞ *DÉGOUT* se dit dans un sens figuré de l'aversion qu'on prend pour les choses ou pour les personnes. *Abalienatio, alienatio, fastidium.* Témoigner du *degout* pour une personne. RAC. Il a un grand *degout* pour toutes les sciences vaines & conjecturales. Un Chrétien a un grand *degout* pour toutes les vanités du siècle. Cet enfant a du *degout* pour l'étude. *Aversari.*

☞ *DÉGOUT* se prend aussi dans le sens figuré, comme synonyme de chagrin, déplaisir. Ceux qui n'aiment point à flatter, trouvent de grands *degouts* à la Cour. Les voluptés ne sont pas exemptes de *degout*. *Satiatus voluptatibus non deest.* Epicure dégageoit les voluptés des inquiétudes qui les précèdent, & du *degout* qui les suit. S. EVR. C'est une des miséricordes de Dieu, de semer des amertumes & des *degouts*

parmi les douces trompeuses du monde. NÉC. Les François ne sauroient recevoir un maître sans chagrin, ni demeurer les leurs sans *degout*. S. EVR.

DÉGOUTANT, ANTE. adj. Qui donne ou cause du *degout*, de l'aversion, du déplaisir. *Fastidiosus.* Il se dit tant au propre qu'au figuré, des viandes, des personnes, & des autres choses. La laideur est fort *degoutante*. La saleté est *degoutante*. Cela va plus au corps qu'à l'esprit : on dit qu'un homme est *degoutant*, quand il est mal propre. BOUILL. On ne laisse pas de l'employer au figuré. Il y a des gens *degoutants* avec du mérite, & d'autres qui plaisent avec des défauts. ROCHER. Il arrive bien des choses *degoutantes* dans le monde. ACAD. FRAN.

☞ *DÉGOUTER*. v. a. Ôter l'appétit, faire perdre le goût. *Fastidium & satietatem afferre, creare, parere.* On *degoute* les gens en leur donnant trop à manger. Trop d'avoine *degoute* un cheval.

☞ *DÉGOUTER*, se dit figurément, pour Donner de l'éloignement pour une chose ou pour une personne, faire qu'on cesse de la trouver à son gré. *Fastidium, satietatem afferre, creare.* Ce jeune homme avoit quelque goût pour les Lettres; mais, à force de lui en parler, on l'en a *degouté*. Ce Novice avoit d'abord beaucoup de zèle pour la Religion; mais les trop grandes austérités l'en ont *degouté*. La Conscience ne sert qu'à rendre le vice aimable, & à *degouter* de la vertu. S. EVR. Le peu d'utilité qu'on tire de la vertu dans le monde, *degoute* des fatigues où elle expose. BAIL. La vie fatigante des Courtisans, & les rebuts qu'ils souffrent, ne les *degoutent* point de la Cour. M. ESP.

☞ Il est aussi réciproque. Se *degouter*, prendre du *degout*, de l'aversion, cesser de trouver une chose à son gré. *Alicujus rei fastidio, satietate affectus.* Il s'est *degouté* de son métier, de son emploi, de la vie champêtre, de sa femme. Puisqu'on se *degoute* quelquefois de soi-même, il est encore plus aisé de se *degouter* des autres. S. EVR.

☞ *DÉGOUTÉ*, ÉE, part. & adj. Il ne faut pas être *degouté*, sous prétexte d'être délicat. *Alicujus rei fastidio ac satietate affectus.* MÉNAG. Il se prend quelquefois substantivement. Il y a des gens d'une délicatesse affectée, qui prétendent se mettre au dessus des autres, en faisant les difficiles & les *degoutés*. BELL.

☞ On dit en proverbe, & par contre-vérité, c'est un bon *degouté*, c'est-à-dire, un homme de bonne humeur, de bon appétit, qui aime la bonne chère.

☞ *DÉGOUTTANT*, ANTE. Qui *degoutte*. *Stillans.* Il est tout *degouttant* de pluie, de sueur. Ce linge est encore tout *degouttant* d'eau.

☞ *DÉGOUTTER*. v. n. Couler goutte à goutte. *Stillare, distillare, desillare.* L'eau *degoutte* dans les caves, dans les cavernes. Si le sang eût *degoutté* par dehors, c'eût été un mauvais augure. VAUG.

☞ On le dit aussi des choses par où *degoutte* quelque liquide. Les toits *degouttent* long-temps après qu'il a plu. Le front lui *degoutte* de sueur.

☞ On dit proverbialement & figurément, s'il pleut sur lui, il *degouttera* sur moi; s'il lui arrive du bien ou du mal, j'en aurai ma part. Quand il pleut sur le Curé, il *degoutte* sur le Vicaire.

On dit aussi par la même raison, qu'à la Cour, & auprès des Grands, s'il n'y pleut, il y *degoutte*, pour dire, que si l'on n'y a pas toujours de grandes fortunes, on en tire du moins quelque grace, quelque avantage.

DÉGOUTTER, se dit aussi d'un homme qui est si plein d'une chose, qu'elle en sort de tous côtés. *Aliquid manare, diffuere aliquâ re, manare.* Ainsi la Bruyere a dit en parlant de certaines gens enivrés de la faveur des Grands, que, quand on les presse, ils *degouttent* l'orgueil, l'arrogance, la présomption. *Dégoutter* est là actif.

DÉGRADATION. f. f. Destitution ignominieuse d'un Ordre, d'une qualité, d'une dignité ou degré d'honneur, dans le cas d'une condamnation. *Alicujus*

honoris de gradu dejectio, depulsio. La dégradation d'un Prêtre, d'un Gentilhomme, d'un Officier, se fait avec plusieurs cérémonies. Celle qu'on faisoit autrefois pour la dégradation de Noblesse est curieuse; & mérite d'être ici rapportée après Gélior & la Colombière. Elle fut pratiquée du temps de François I. contre le Capitaine Frauger, qui avoit rendu lâchement Fontarabie. On assembloit vingt ou trente Chevaliers sans reproche, devant lesquels le Gentilhomme étoit accusé de trahison, & de fausseté, par un Roi, ou un Héraut d'armes. On dressoit deux échaffauts; l'un pour les Juges assistés des Rois, Hérauts & Poursuivans d'armes; l'autre pour le Chevalier condamné, qui étoit armé de toutes pièces, & son écu planté sur un pieu devant lui, renversé & la pointe en haut. A côté assistoient douze Prêtres en surplis, qui chantoient les vigiles des morts. A la fin de chaque Pseaume ils faisoient une pause, pendant laquelle les Officiers d'armes dépouilloient le condamné de quelques pièces de ses armes, en commençant par le heaume, jusqu'à ce qu'ils l'eussent dépouillé tout-à-fait, & puis ils brisoient l'écu en trois pièces avec un marteau. Ensuite le Roi d'armes renversoit un bassin plein d'eau chaude sur la tête du condamné. Après les Juges prenoient des habits de deuil, & s'en alloient à l'Eglise. Le dégradé étoit descendu de l'échaffaut avec une corde attachée sous ses aisselles, & mis sur une civière & couvert d'un drap mortuaire, & les Prêtres chantoient encore à l'Eglise quelques prières pour les trépassés; & puis on le livroit au Juge Royal, & à l'Exécuteur de la Haute-Justice. Pour les Ecclésiastiques, on n'attend plus les formalités de la dégradation pour les exécuter à mort, à cause des difficultés, & des retardemens qu'on y apportoit. D'ailleurs, la dégradation n'efface pas le caractère. Du Bois. Boniface avoit décidé qu'il falloit six Evêques pour dégrader un Prêtre; mais la difficulté d'assembler tant d'Evêques rendoit la punition des crimes presque impossible.

On trouve à Constantinople au VIII^e. siècle une exemple de dégradation avant la condamnation à la mort. C'est dans la personne du Patriarche Constantin, que Constantin Copronyme fit mourir. On le fit monter sur l'ambon. Le Patriarche Nicéas envoya des Evêques pour lui ôter le Pallium & l'anathématifa; puis on le fit sortir de l'Eglise à reculons. Quand Crammer, Archevêque de Cantorberi, fut dégradé pour ses crimes & son apostasie, on le revêtit d'habits Pontificaux faits de cannavas seulement. On lui mit la mitre en tête, & la croix à la main; en cet équipage on le montra au peuple, puis on l'en dépouilla pièce par pièce.

Il semble que la dégradation ne diffère de la déposition que par quelques cérémonies infamantes que la coutume y a ajoutées: c'est pour cela que dans l'affaire d'Arnoul Archevêque de Reims, jugé au Concile d'Orléans en 991. les Evêques, délibérèrent quelle forme on devoit suivre dans sa déposition, celle des Canons, c'est-à-dire, celle la simple déposition, ou celle de la coutume, c'est-à-dire, celle de la dégradation; & on déclara qu'il rendroit l'anneau, le bâton pastoral & le Pallium, mais qu'on ne lui déchireroit point ses habits. Les Canons ne prescrivent rien autre chose que la lecture de la sentence. Il paroît donc que ce que la coutume avoit ajouté, étoit le dépouillement des ornemens & le déchirement des habits Pontificaux, ce que l'on a appelé dégradation.

Les Canonistes distinguent la dégradation en verbale & en actuelle. La dégradation verbale n'est autre chose que la déposition, & se fait par une sentence de l'Evêque, ou de son Vicaire-Général, sans dessein pourtant d'en venir à la dégradation actuelle. La dégradation actuelle se fait aussi par une semblable sentence, en conséquence de laquelle le coupable est publiquement dépouillé des habits propres, & de toutes les marques de son Ordre, & on lui rase la tête. Cela se doit faire par son Evêque, en

présence de cinq autres Evêques, si le coupable est Prêtre, & de deux seulement, s'il n'est que Diacre. Comme il étoit difficile d'assembler tant de Prélats, la dégradation actuelle a cessé en France depuis la fin du XVI^e siècle. Cependant, afin d'en faciliter l'exécution, le Concile de Trente a réglé que des Abbés croisés & mitrés pourroient suppléer au défaut des Evêques; & des Ecclésiastiques doctes & constitués en dignité, au défaut des Abbés. La déposition & la dégradation diffèrent de la suspension, en ce qu'elles peuvent absolument un Clerc de tout titre, de toute dignité, ce que ne fait pas la suspension, qui laisse un Prêtre, un Bénéficiaire, dans le rang & les honneurs de Prêtre & de Bénéficiaire.

DEGRADATION d'une dignité, est celle qui prive un Officier des marques d'honneur de sa charge.

Quand un Officier de la Cour s'est montré indigne de son caractère, la Cour le condamne à paroître revêtu de sa robe de cérémonie, pour être publiquement lacérée sur lui par les Huilliers.

Un Officier d'armée qui a mérité une telle peine, est, à la revue, chassé de son poste. On lui ôte d'abord son épée, & ensuite on lui donne l'exposition avec ignominie.

DEGRADATION, en termes de Palais, est le dommage, la détérioration qu'on fait dans des terres, des bois, des bâtimens, soit en les abattant, soit en négligeant de les réparer, ou de les cultiver. On nomme des Experts pour visiter & estimer des dégradations.

DEGRADATION, en termes de Peinture, signifie l'affoiblissement par degrés de la lumière & des couleurs d'un tableau. La dégradation des couleurs est nécessaire dans les perspectives & dans les lointains. Un bon Peintre doit bien entendre la dégradation des couleurs, pour approcher ou éloigner ses figures. Les dégradations des lumières & des ombres doivent être insensibles.

DÉGRADER. v. a. Priver, destituer quelqu'un avec de certaines formalités, d'une charge, d'une dignité, d'un rang d'honneur qu'il possédoit. C'est l'idée propre exprimée par ce mot: mais, dans l'usage ordinaire, on le prend quelquefois dans un sens plus doux, comme le verra par les exemples. *Aliquem de gradu dejicere, depellere.* Un Gouverneur qui rend lâchement sa place est dégradé de Noblesse. Si les usurpateurs étoient punis dans l'empire des Lettres, il y auroit bien des gens dégradés du bel esprit. BOU. Une trop grande familiarité dégrade d'un certain air de dignité que donnent la retraite & le sérieux. BELL. Les Grands se dégradent de leur autorité quand ils en abusent. S. EVR. Personne n'a mieux pratiqué que vous cet art obligeant qui fait qu'on se rabaisse sans se dégrader, & qui accorde heureusement la liberté avec le respect. BOSS. C'est dans l'Histoire que les Rois dégradés par les mains de la mort viennent subir sans suite le jugement de tous les siècles. ID. Infidèle à son auteur, cruel à soi-même, le Chrétien s'attache à des biens périssables qui le dégradent, qui l'avilissent. ROY.

DÉGRADER des armes un soldat criminel. Cette coutume s'observe encore dans quelques régimens; mais il y en a beaucoup où on ne la pratique pas. Voici comme cela s'exécute: Le Sergent arme de pié en cap le soldat qui doit être dégradé, observant de tenir de la main droite la crosse du fusil. A l'instant il lui dit ces paroles: *Te trouvant indigne de porter les armes, nous t'en dégradons.* En même temps il lui ôte le fusil par derrière, & son ceinturon, épée, bandoulière, fourniment, qu'il lui fait passer par les piés, & lui donne un coup de pelle sur le cul. Ensuite le Sergent se retire, & l'Exécuteur se saisit du criminel. Il est à remarquer qu'on ne dégrade pas les soldats qui doivent passer par les armes, parce que c'est une exécution militaire qui n'est pas deshonorante.

DÉGRADER, signifie aussi, détériorer des bâtimens, des terres, des vignes, des bois; y faire un dégré considérable, ou les laisser déperir par négligence. *Exertere, sternere, labefactare.* Il a laissé dégrader

ces bâtimens faute d'entretenir les couvertures, c'est-à-dire, que le bâtiment est devenu inhabitable, faute d'y faire les réparations nécessaires. Il a dégradé ces terres, ces vignes, faute de les fumer, & en ôtant les échalas. Il a abattu plusieurs arbres, & a dégradé cette forêt. *Silvam cadere, excidere.* Les Mâçons disent dégrader une muraille, pour dire l'abatre par le pié.

Les Peintres disent aussi dégrader, pour dire, observer les degrés d'éloignement des parties d'un tableau, & y proportionner les jours & les teintes; affoiblir par degrés insensibles la lumière ou les couleurs d'un tableau. *Varios colorum gradus observare.* DÉGRADER, en termes de Marine, signifie ôter tout l'équipement des vaisseaux quand on les abandonne parce qu'ils sont trop vieux, & inutiles au service. *Navim vetustate inutilem derelinquere.*

DÉGRADÉ ÉE. part. Il a les significations du verbe.

En termes de Maçonnerie on appelle un mur dégradé, un mur dont l'enduit ou le crépi est tombé & dont les moellons sont sans liaison.

DÉGRAFFER. v. a. Quelques-uns disent désagraffer. Détacher une chose qui étoit attachée avec une agraffe. *Uncinis rem aliquam expedire.* On le dit aussi quand on défait le crochet de l'agraffe où il est passé. *Uncinos ab annulis solvere, expedire.* Dégraffer une jupe.

DÉGRAFFÉ, ÉE. part.

DÉGRAISSAGE. f. m. Terme de Manufacture en laine. Voyez DÉGRAISSEMENT.

DÉGRAISSEMENT, plus ordinairement dégraisage. f. m. Se dit particulièrement des étoffes de laine, & moins de celles de soie, parce que la laine naturellement est comme imbibée de la sueur & de la graisse de l'animal, & est nourrie sur la tête d'une substance adipeuse, au lieu que la soie tient plus d'un humide gluant de la feuille du mûrier. Préparation qu'on donne¹. Aux laines avant que de les employer, en les mettant dans un bain chaud d'eau claire, & d'un quart d'urine, après quoi on les dégorge à la rivière; 2^o. Aux étoffes de laine, en les faisant fouler avec la terre & l'urine pour en séparer l'huile ou la graisse.

DÉGRAISSER. v. a. Oter la graisse. *Adipem detrahere.* Cette soupe est trop grasse, il la faut dégraisser. On dit dans le même sens, qu'une longue maladie a dégraisé quelqu'un. *Adipes tenuare.*

On le dit aussi des taches que la graisse a faites. Un Fripier dégraisse les habits avec de la terre à potier. *Dégraisser un chapeau. Illuviem purgare, detergere.*

DÉGRAISSER les laines, les étoffes de laine Voy. DÉGRAISSEMENT.

DÉGRAISSER, se dit aussi en parlant du mauvais effet que les torrens & les ravines d'eau font sur les terres labourables, en emportant ce qu'il y a de plus propre à les rendre fertiles. Les plaies ont dégraisé les terres qui sont sur cette colline.

DÉGRAISSER le vin, c'est, lorsqu'il a tourné à la graisse en vieillissant, lui ôter cette mauvaise qualité par le moyen de la colle de poisson mise en morceaux, & dissoute à froid dans du vin blanc, qu'on jette dans le tonneau par la bonde, & qu'on remue à plusieurs reprises. On se sert aussi pour cela de blé grillé & arrosé d'eau de vie; de cire jaune fondue & jetée dans le tonneau, d'alun blanc pulvérisé & fricassé avec du fable, de cendres de farment, &c.

DÉGRAISSER, se dit figurément en Morale. Dégraisser quelqu'un, c'est-à-dire, lui ôter une partie de son bien. *Fortunas, opes imminuere.* On le dit ordinairement des richesses mal acquises. On a souvent dégraisé les Financiers. Cet homme avoit fait de prodigieux gains, mais on l'a bien dégraisé.

DÉGRAISSÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe, en Latin comme en François.

DÉGRAISSEUR. f. m. Celui qui dégraisse les étoffes, les habits. *Purgator.* Les Chapeliers font des Dé-

graisseurs de chapeaux; les Fripiers des Dégraisseurs d'habits. Il y a aussi des Dégraisseurs Teinturiers.

Les Teinturiers Dégraisseurs, & autres Ouvriers qui sont obligés de se servir de l'eau de la rivière pour leurs ouvrages, se pourvoient par devers les Prevôt des Marchands & Echevins, afin de leur accorder la permission d'avoir des bateaux, s'ils en ont besoin, & de marquer les lieux où ils pourrout les placer, sans incommodité de la ville, & sans empêcher le cours de la navigation; &, lorsqu'ils n'auront pas besoin d'avoir des bateaux, ils se pourvoient seulement pardevers le Lieutenant Général de Police. *Edit du Roi de l'an 1700. DE LA MARE, Tr. de la Pol. Tom. I. p. 176.*

DÉGRAISSOIR. f. m. C'est un instrument qui avec son moulinet, sert à tordre la laine trempée dans l'eau de savon, avant de la mettre sur le peigne.

DÉGRAPINER. v. a. Terme de Matelots. Il se dit d'un vaisseau qui se retire de dessus la glace dont il s'étoit approché, par le moyen des grapins.

DÉGRAS. f. m. On appelle ainsi l'huile de poisson qui a servi à passer des peaux en chamois, & dans laquelle on les a fait bouillir. Les Corroyeurs s'en servent.

DÉGRAVELER. v. a. En Hydraulique, c'est nettoyer un tuyau qui sert à la conduite des eaux; en ôter le sédiment.

DÉGRAVOIEMENT. f. m. C'est l'effet de l'eau courante qui déchauffe & dégrade les murs des pilotis, &c. Voyez DECHAUSSER.

DÉGRAVOYER. v. a. Dégrader, miner, déchauffer des pilotis, des murs. *Atterere, suffodere.* L'eau courante, par son mouvement continu, dégravoit les pilotis, les murs.

DÉGRAVOYÉ, ÉE. part.

DÉGRE. f. m. Terme d'Architecture, synonyme d'escalier, partie d'un bâtiment qui sert à monter & à descendre. *Scala.* Le grand degré du Palais. Un petit degré. *Un degré dérobé, de dégagement.* Ce terme est devenu bourgeois. On dit aujourd'hui escalier.

DÉGRÉ, est aussi chaque marche d'un escalier. *Gradus.* Il lui a fait sauter les degrés quatre à quatre. Les Anciens donnoient à leurs degrés neuf à dix pouces de hauteur de leur pié, qu'on appelle pié Romain antique, ce qui revient à neuf, ou un peu moins de notre pié de Roi; ils donnoient de giron à leurs degrés les trois quarts de leur hauteur, c'est-à-dire, un de nos piés de Roi, plus ou moins, ce qui faisoit des degrés trop hauts & pas assez larges. Aujourd'hui l'on donne aux degrés cinq ou six pouces de hauteur, & treize ou quatorze de giron dans les grands escaliers, ce qui rend nos degrés beaucoup plus commodes que ceux des Anciens. Les sièges des théâtres des Anciens étoient en façon de degrés, & chaque degré servant de siège avoit deux fois la hauteur des degrés qui servoient à monter & à descendre. Voyez les notes de M. Pertault sur Vitruve, l. 3 & 5. Daviler, *Cours d'Architecture.*

Ce mot se prend au figuré à-peu-près dans le même sens qu'au propre: c'est ainsi qu'en Grammaire on dit degré de comparaison ou de signification en parlant des adjectifs qui, par leur différente terminaison, ou par des particules prépositives servent à relever ou à rabaisser la signification de l'adjectif, c'est-à-dire, à marquer un rapport de plus ou un rapport de moins dans la qualité de deux ou de plusieurs choses comparées, ou cette même qualité portée au suprême degré de plus ou de moins. Voy. Positif, comparatif & superlatif.

DÉGRÉ, se dit encore dans un sens métaphorique 1^o. de la différence interne qui se trouve entre les mêmes qualités, lesquelles ne peuvent être distinguées que par le plus ou le moins de force qu'elles ont dans plusieurs sujets, ou successivement dans le même sujet. 2. Des différentes choses, des emplois, des dignités qui servent de moyens pour s'élever à de plus grandes, & généralement de choses qui sont susceptibles de plus ou de moins. *Degrés de mouvement, degrés de chaleur. Gradus.* De ce degré d'ar-

bition qui fait les Héros, il y a peu de distance à celui qui fait des Usurpateurs & des Tytans. P. DAN. Un Ministre d'Etat, pour laisser à ses créatures l'idée de la bassesse d'où il les tire, ne les fait monter que par *degrés*. S. EVR. Parvenir des emplois les plus bas aux plus élevés, c'est monter par *degrés*.

Ainsi que la vertu le crime a ses degrés. RACINE.

Il faut aller de *degré* en *degré*. *Gradatim*. Pour venir au dernier *degré* de perfection, au plus haut *degré* d'honneur, de gloire, de vertu, de réputation. A quel haut *degré* de perfection l'éloquence de la Chaire n'a-t-elle point été portée de nos jours? M. DACIER.

*Mais dans l'art dangereux de rimer & d'écrire,
Il n'est point de degrés du médiocre au pire.*

BOII

Il y a plusieurs *degrés* de gloire dans le Paradis plusieurs *degrés* de peine dans l'Enfer. Le zèle se mesure par les *degrés* d'empressement que l'on a pour ramener les Hérétiques dans le sein de l'Eglise. On ne demande pas le *degré* le plus éminent d'évidence pour la révélation. Chacun raisonne selon le *degré* de compréhension & de capacité qu'il a reçu de Dieu. ID. Les vertus chrétiennes sont autant de *degrés* pour monter au ciel.

DÉGRÉS METAPHYSIQUES. Terme de Philosophie. On entend par-là les différentes propriétés ou perfections d'une même chose, & on les appelle *degrés* parce que l'on monte de la plus simple & la plus générale, à la plus parfaite & la plus composée, qui renferme toutes les précédentes. Par exemple, Etre substance, vivant, animalité, rationalité. *Gradu Metaphysici*. On demande en Philosophie quelle distinction il faut admettre entre les *degrés* *Metaphisiques*. Les Scotistes répondent qu'il y a entre ces perfections une distinction formelle. Les Thomistes prétendent qu'elles ne sont distinguées que virtuellement, & les Nominaux qu'elles ne le font que mentalement & par la raison. Question frivole, abandonnée aujourd'hui aux Irlandois.

On appelle aussi *degrés* de Jurisdiction, les Tribunaux dont on peut appeler à un autre. *Jurisdictionis gradus*. Il y a trois *degrés* de jurisdiction Seigneuriale, la basse, la moyenne & la haute justice. Voyez JUSTICE.

On n'appelle point de la basse justice à la moyenne, on va droit à la haute; ce qui est une exception de la règle qui veut que tout appel soit porté *gradatim*, au Juge supérieur *non omisso medio*.

A l'égard des appellations interjettées des sentences du moyen justicier, elles vont conformément à la règle ordinaire, à la haute justice.

Ainsi pour parvenir au Juge Royal, il ne peut y avoir que deux *degrés* de jurisdiction au plus.

Il y a aussi trois *degrés* de jurisdiction Royale: savoir

Celui des Châtelains, Prevôts Royaux ou Vigniers.

Celui des Baillifs, Sénéchaux ou Présidiaux

Et celui des Parlemens qui jugent souverainement & en dernier ressort les appellations desdits Baillifs & Sénéchaux.

Il y a quatre *degrés* de jurisdiction Ecclésiastique; celui de l'Evêque, celui de l'Archevêque, celui du Primat & celui du Pape.

Il faut nécessairement passer d'un *degré* au suivant, *gradatim* & *non omisso medio*: de l'Officiel de l'Evêque à celui de l'Archevêque, de celui au Primat, & du Primat au Pape; excepté quand l'appel est interjeté comme d'abus: car il arrive directement, & sans moyen, au Parlement. Voyez appel comme d'abus. Il y a encore des cas particuliers où l'on n'est pas obligé de passer par ces quatre

degrés de jurisdiction Ecclésiastique, par exemple lorsque les Evêques ou Archevêques sont immédiatement soumis au Pape.

De plus on ne va pas toujours depuis l'Evêque jusqu'au Pape: car, quand il y a trois sentences définitives, qui sont conformes en jurisdiction Ecclésiastique, on n'en peut plus appeler.

DÉGRÉ, se dit aussi, dans les Universités, des Lettres qu'on donne à quelqu'un pour lui permettre d'enseigner, après qu'il en a été jugé capable, ou plutôt, du pouvoir & du rang qui lui est conféré par ces lettres. Le *degré* de Maître es Arts, de Bachelier, de Licentié, ou de Docteur; ces trois derniers se donnent en Théologie, en Droit Civil & Canon, & en Médecine, qui sont les Facultés supérieures. Pour le *degré* de Maître es Arts il faut avoir étudié deux ans en Philosophie. Pour le *degré* de Bachelier en Droit Civil, ou en Droit Canon, cinq ans. Pour celui de simple Bachelier en Théologie, six ans. Pour le *degré* de Docteur, ou de Licentié en Droit Civil, en Droit Canon ou en Médecine, sept ans; & pour le *degré* de Docteur, ou de Licentié en Théologie, dix ans. Celui qui a acquis l'un de ces *degrés* doit obtenir des Lettres de l'Université où il les a pris.

On confond assez souvent deux expressions qui signifient pourtant des choses bien différentes, avoir des *grades*, & avoir des *degrés*. Avoir des *grades*, c'est en France, avoir droit à certains Bénéfices en vertu du temps des études faites dans une Université, où l'on a reçu le titre de Maître es Arts & avoir des *degrés*, c'est être de plus Bachelier, Licentié, ou Docteur.

DÉGRE, en termes de Jurisprudence, se dit de la distance entre parens, ou des générations suivant lesquelles on compte la proximité, ou l'éloignement des parentés & alliances. *Cognationis gradus*. Grégoire le Grand fut le premier qui défendit les mariages jusqu'au septième *degré*. Les Canonistes ont long-temps maintenu cet usage. Le II. Concile de Latran sous Innocent III. a restreint la prohibition des mariages au quatrième *degré* inclusivement. L'ordonnance a permis les récusations & les évocations jusqu'au quatrième *degré* de parenté & d'alliance inclusivement, c'est-à-dire, jusqu'aux enfans des cousins issus de germains; & en matière criminelle, jusqu'au cinquième *degré*. Un père & son fils sont parens au premier *degré*. On se règle par la supputation Canonique pour les mariages & pour les récusations. Le Droit Civil compte les *degrés* de parenté autrement que le Droit Canon. Le Droit Civil compte les *degrés* par le nombre des personnes qui sont sorties d'une même souche; en sorte que chaque personne qui en est issue fait un *degré*: mais avec cette différence, qu'en ligne directe l'ordre commence par le premier *degré*, ainsi le père & le fils sont parens au premier *degré*: mais en ligne collatérale l'on ne compte point de premier *degré*. Deux frères ne sont parens qu'au second *degré*, parce que le père, qui est la tige commune, fait le premier *degré*. Le Droit Canonique garde la même règle en ligne directe; mais en ligne collatérale une génération ne fait qu'un *degré*. C'est le Pape Grégoire le Grand qui commença à compter les *degrés* autrement que le Droit Civil. Les frères sont au premier *degré*, & les cousins germains au second; au lieu que le Droit Civil met les frères au second, & les cousins germains au troisième; par conséquent deux *degrés* du Droit Civil n'en font qu'un selon le Droit Canonique. On suppose même entre deux personnes qui ne sont pas dans une égale distance, par celle qui est la plus proche; comme entre l'oncle & la nièce, quand il s'agit d'un mariage. Ils sont du premier au second *degré*. Sous le premier *degré* est compris le second, & le troisième sous le second, en sorte que, ne pouvant épouser la mère, on ne peut épouser la fille. Le premier *degré* imprimant cette répugnance au second, c'est comme si ces *degrés* rentroient les uns dans les autres. On dit absolument,

au Palais, il y a des parens au *degré*, pour dire, il ne peut être jugé.

DEGRÉ, se dit des différentes espèces de parenté, ou d'affinité, & de l'éloignement qu'elles ont d'une souche commune. Il y a des *degrés* de consanguinité ou de parenté, & des *degrés* d'affinité. Les *degrés* d'affinité sont les mêmes que les *degrés* de parenté. Il y a des *degrés* de parenté en ligne directe, & d'autres en ligne collatérale. Il y a, en l'une & l'autre ligne, des *degrés* ascendants & des *degrés* descendants. En ligne directe, les *degrés* ascendants sont, le premier père & mère, le second aïeul & aïeule, le troisième bifaïeul & bifaïeule, le quatrième trifaïeul & trifaïeule. Les *degrés* descendants sont, le premier fils & fille, le second petit-fils & petite-fille, le troisième arrière-petit-fils & arrière-petite-fille, le quatrième fils de l'arrière-petit-fils, fille de l'arrière-petit-fils.

En ligne collatérale les *degrés* ascendants, 1°. père & mère; 2°. oncle paternel & tante paternelle, oncle maternel & tante maternelle; 3°. grand-oncle paternel, grand-tante paternelle; grand-oncle maternel, grand-tante maternelle, 4°. père du grand-oncle ou de la grand-tante paternels; père du grand-oncle ou de la grand-tante maternels.

Dans la même ligne les *degrés* descendants sont, 1°. le frère & la sœur; 2°. les fils ou les filles du frère & de la sœur, que nous appelons cousins germains & cousines germanes; 3°. les cousins & cousines issus de germains, c'est-à-dire, les petits-fils ou petites-filles du frère ou de la sœur; 4°. les fils ou filles de ceux-ci.

On dit, ils sont parens au premier *degré*, au second, au troisième & quatrième. Les nocés étoient autrefois défendues jusqu'au septième *degré*, elles ne le sont plus que jusqu'au quatrième. Ces nouveaux mariés ont eu besoin de dispense, à raison de leur parenté; mais ils n'ont pas eu de peine à l'obtenir, parce qu'ils ne sont parens qu'au quatrième *degré*.

DEGRÉ de Noblesse, c'est la distance qu'il y a d'une génération à l'autre, depuis le premier qui a été annobli. Celui qui est annobli fait dans sa ligne le premier *degré*; ses enfans sont le second, les petits-enfans le troisième, &c.

DEGRÉ, en termes de Fauconnerie, se dit de l'endroit où l'oiseau durant sa montée ou élévation en l'air tourne la tête, & prend une nouvelle carrière, qu'on appelle second ou troisième *degré*, jusqu'à ce qu'il se perde de vue au quatrième.

DEGRÉ, signifie encore, comme nous l'avons déjà dit, une certaine extension des qualités élémentaires, ou la différence de plus & de moins que les philosophes supposent dans chacune des quatre premières qualités. Ainsi l'on dit que le feu est chaud au huitième *degré*; que le poivre est chaud, qu'une plante est chaude au deuxième, au troisième *degré*.

En termes de physique ancienne, les mêmes qualités sont divisées en huit. Le dernier ou souverain *degré* d'intension s'appelle dans l'Ecole, *ut oïdo*. Le feu est chaud au huitième *degré*, & sec au quatrième.

En termes de Chimie, on appelle, donner le feu par *degrés*, lorsqu'on ouvre, ou qu'on ferme le registres, ou trous, qu'on fait exprès dans les fourneaux pour augmenter ou diminuer la violence du feu. Les Chimistes distinguent quatre *degrés* de feu, ou de chaleur. Le premier *degré* est celui que font seulement deux ou trois charbons. Le second est celui que font quatre ou cinq charbons, ou bien autant de feu qu'il en faut pour échauffer sensiblement un vase, en sorte néanmoins que l'on puisse tenir la main dessus pendant quelque-tems. Le troisième *degré* est lorsqu'il y a un feu capable de faire bouillir un pot plein de 5 ou 6 pintes d'eau. Le quatrième *degré* est quand le feu est assez grand pour faire une fournaise. Au reste tous ces *degrés* se varient différemment selon les différentes circonstances des opé-

rations, la différence des fourneaux, des vaisseaux, de la matière, &c. HARRIS.

On dit de même en physique, *degrés* de masse, de vitesse, de mouvement ou de force. On entend par *masse*, le poids, la quantité de matière d'un corps. La *vitesse* est un terme relatif à l'espace parcouru & au temps employé à le parcourir: plus l'espace parcouru par un corps est grand, & le temps qu'il a employé à le parcourir, court; plus la vitesse est grande. La *force* est le produit de la masse multipliant la vitesse. Ainsi la *force* d'un corps qui a 10 de *masse* & 20 de *vitesse*, ou 20 de *masse* & 10 de *vitesse*, est 200, parce qu'en multipliant 10 par 20, ou 20 par 10, le produit est 200. La *masse*, la *vitesse*, la *force* d'un corps sont susceptibles de plus ou de moins; & c'est pour marquer les différens rapports de plus ou de moins des corps comparés ensemble, que les Physiciens se servent du mot *degré*. Ainsi l'on dit que si le corps A par exemple a 10 *degrés* de *masse*, avec 10 *degrés* de *vitesse*, & que le corps B n'ait que 5 *degrés* de *masse* avec 5 *degrés* de *vitesse*; le premier aura 100 *degrés* de *force*, pendant que le second n'en aura que 25. Si un cheval qui a 100 de *force*, tire une pierre qui en a 50, il est évident que ce cheval ne tirera pas la pierre avec 100, mais seulement avec 50 *degrés* de *force*, parce que la réaction ou la résistance étant égale ou contraire à l'action ou à la compression, les forces égales & contraires se détruisent. Ainsi les 50 de *force* ou de résistance qui sont dans la pierre détruisent 50 *degrés* de la *force* ou de l'action du cheval qui la tire.

DEGRÉ, se dit aussi des différentes parties dans lesquelles plusieurs instrumens de mathématique, comme l'arbalète ou bâton de Jacob sont divisés. Les divisions qui sont aux Baromètres & aux Thermomètres servent à marquer dans le premier la pesanteur actuelle de l'air, & dans le second le plus ou le moins de chaud. Le Baromètre est descendu à 27 *degrés*. Le Thermomètre est monté à 30 *degrés*. Voyez BAROMÈTRE, THERMOMÈTRE.

DEGRÉ, en termes de Géométrie & d'Astronomie, est la division qu'on fait sur les cercles pour servir de mesures. Tout cercle se divise en 360. *degrés*, & chaque *degré* en 60. parties égales, qui sont les minutes. Quand on veut déterminer la grandeur d'un angle, on compte les *degrés*. Par exemple, quand on dit un angle de 90. *degrés*, on entend un angle droit, parce qu'il comprend la quatrième partie de la circonférence d'un cercle. Cet astre est élevé de tant de *degrés* sur l'horison, il décline de l'Equateur de tant de *degrés*. Cette ville a tant de *degrés* de longitude & de latitude. Un ligne a 30 *degrés*. Ptolomée a observé qu'un *degré* sur la terre valoit 68. milles & deux tiers: mais les Arabes n'ont trouvé que 56. milles, quand ils l'ont observé exactement dans les plaines de Seniât par l'ordre d'Almomoum. Ptolomée comptoit sur le pied de 500. stades pour un *degré*. Le mille Arabe étoit égal à sept stades & demi. Mais voici des observations plus modernes & plus certaines. Fernel a observé qu'un *degré* d'un grand cercle de la terre contenoit 68096. pas géométriques, qui valent 5646. toises quatre pieds de Paris. Snellius a observé que ce *degré* étoit de 28500. perches du Rhin; qui font 55021. toises de Paris. Riccioli a fait le *degré* de 64363. pas de Boulogne, qui font 62900. de nos toises. Mais M. Picard, de l'Académie des Sciences, l'ayant mesuré par ordre du Roi avec toute l'exactitude possible, a trouvé qu'il étoit de 57060. toises suivant l'étalon de Paris, lesquelles étant réduites à la mesure universelle ou invariable qu'il établit sur la pendule, qui a sa proportion avec la toise de Paris, comme de 881. à 864. le *degré* se trouve de 55559. toises de la mesure universelle, & en multipliant 57060. toises par 360. on aura 20541600. toises pour la circonférence entière du grand cercle, c'est-à-dire, pour le tour de la terre, & par une suite nécessaire le rayon de la terre sera de 3267982. toises. Voici la réduction juste des *degrés* de diverses mesures.

Chaque *degré* du grand Cercle contient,

Toises du Châtelet de Paris,	57060
Pas de Boulogne,	58481
Verges du Rhin de douze pieds,	29556
Lieues Parisiennes de 2000. toises,	28 $\frac{1}{2}$
Lieues communes de France de 2200. toises.	25
Lieues de Marine de 2853. toises.	20
Milles d'Angleterre de 5000. pieds,	73 $\frac{2000}{7}$
Milles de Florence de 3000. brasses,	63 $\frac{7}{80}$

Dans cette supputation on ne donne que 57060. toises à un *degré*. Cependant M. Cassini donne à la mesure moyenne d'un *degré* de la circonférence de la terre 57100. toises, & cette mesure a été établie par les observations faites le long de la méridienne de Paris, depuis l'Observatoire de cette Capitale jusqu'à la montagne de Canigou dans les Pyrénées, comme l'a remarqué le P. Laval Jésuite, dans les *Mémoires de Trevoux* 1713. pag. 1465. En Hollande on ne donne que 15. lieues à chaque *degré* du grand cercle; les Espagnols en donnent 17 $\frac{1}{2}$. & les Italiens partagent un *degré* du grand cercle en 60 milles.

Quatre secondes d'un *degré* céleste rapportées sur la terre, valent plus de 66 toises. AC. DES SC. 1700. *Hist.* pag. 120. & par conséquent une seconde du ciel est sur terre 16 $\frac{2}{3}$. toises, & à peu-près 17 toises, & une minute 990 toises, & le *degré* 59400 toises & plus. Cependant, au même endroit, on dit qu'un *degré* céleste répond sur la terre à une étendue de 57060 toises, ce qui ne donne à la minute sur terre que 951 toises, & à la seconde 15 $\frac{1}{60}$. toises. C'est évidemment une faute d'impression, & au lieu de 66, il faut lire 60.

Selon le calcul de M. Cassini que l'on vient de rapporter, la minute d'un *degré* de la terre est de 951. toises, $\frac{2}{60}$. & la seconde est de 15. toises $\frac{1}{60}$.

DEGRÉ DE LATITUDE, est l'espace de 57100. toises renfermé entre deux parallèles. *Gradus latitudinis*.

DEGRÉ DE LONGITUDE, est l'espace renfermé entre deux méridiens.

Ces expressions sont venues des Anciens, qui connoissoient une étendue de la terre fort longue d'orient en occident, & une étendue beaucoup plus petite du midi au nord. *Voyez* longitude & latitude.

DEGRÉ, en termes d'Algèbre, est la même chose que puissance, *Voyez* PUISSANCE.

DEGRÉ, en termes de Musique, c'est l'intervalle des sons. On marque aujourd'hui la distance des *degrés* par des lignes qui forment de petites bandes sur le papier; autrefois on les marquoit par des nombres: cette ancienne méthode a été renouvelée au siècle passé par le P. Souhaity, Récollet. M. Lancelot joint ensemble les deux méthodes, l'ancienne & la nouvelle. *Voyez* ces Auteurs, dans les traités qu'ils ont faits sur l'art de chanter. Dans la voix il y a trois choses à considérer, son étendue, son *degré* d'aigu ou de grave, & sa partie. SAUV. Le *degré* selon M. Sauv. dont on vient de citer les paroles, prises de ses *Principes d'Acoustique*, est le *medium*, ou son moyen d'une voix; ainsi, quand une voix monte autant au-dessus d'une note qu'elle descend au-dessous, cette note est le *degré* de cette voix. *Voyez* l'Auteur cité, p. 64. 65.

On dit *degrés* conjoints, de deux notes qui se suivent immédiatement; *degrés* disjoints, de deux notes qui ne se suivent pas immédiatement. C'est-à-dire, qu'on appelle *degrés* conjoints, quand on va de suite d'une ligne à un espace, & d'un espace à une ligne; & *degrés* disjoints lorsqu'on va d'un espace à un espace, ou d'une ligne à une ligne, ce qui se fait par intervalle, en sautant une ligne ou un espace.

DÉGRÉER, v. a. Terme de Marine. Oter les agrès. *Voyez* DÉSAGRÉER.

DÉGRÉE, ÉÉE, part. Désagrée, éée. *Vasis & instrumentis nudatus, spoliatus*. Un vaisseau *dégréé* par des coups de vent, une frégate *demi-dégréée*. Un bâti-

ment *dégréé* de toutes les manœuvres, d'une partie de ses manœuvres.

DÉGREVANCE. f. f. Vieux mot. Dommage, préjudice.

DÉGRINGOLER. v. a. Descendre vite. *Devolvi*. Terme populaire, qui se dit en cette phrase, on lui a fait *dégringoler* les montées quatre à quatre.

DÉGROSSAGE. f. m. Terme de Tireur d'or. Il se dit de l'art de réduire les lingots qu'on veut tirer en fil d'or ou d'argent à une certaine grosseur, après qu'ils ont été tirés à la grande argue.

DÉGROSSER. ou **DÉGROSSIR**. v. a. Terme de Tireur d'or. C'est faire passer l'or ou l'argent par les filières, afin de le rendre plus petit, plus menu, plus délié. *Extenuare*. *Voyez* Boizard, *Tr. des Mon.* P. I. C. 28.

DÉGROSSI. f. m. Presse ou machine dans laquelle on fait passer entre deux rouleaux les lames dont on doit faire les monnoies pour les rendre plus unies & plus étendues. *Pralum*.

DÉGROSSIR. v. a. Terme usité dans plusieurs Arts mécaniques pour exprimer les premières façons que l'on donne à un ouvrage, avant que de le conduire à sa perfection. *Dégrossir* ou débrutir les glaces. *Dégrossir* le fer. Ce terme est particulièrement en usage chez les Sculpteurs, qui sont obligés d'abattre plusieurs grosses parties d'un bloc de marbre ou de bois, avant que de travailler délicatement avec le ciseau. *Extenuare*. Chez les Menuisiers & autres ouvriers c'est de même ôter le plus gros de la matière, pour commencer à lui faire recevoir la forme que l'ouvrier doit lui donner. *Adumbrare*.

DÉGROSSIR, rendre plus fin & plus délié. *Attenuare; comminuere*. Peut-être aussi que cette eau, dont on use préférentiellement à toutes les autres (pour faire la porcelaine à la Chine) est empreinte de certains sels particuliers, qui sont propres à purifier, & à *dégrossir* la terre, ou qui unissent plus fortement ses parties. P. LE COMTE.

DÉGROSSIR, Terme de Faiseurs d'aiguilles. Il se dit de l'acier qu'on fait passer pour la première fois par un gros trou de filière, pour le disposer à passer par de plus petits.

DÉGROSSIR, Terme de Batteur d'or, qui signifie battre les feuilles d'or ou d'argent dans une sorte de moule de vélin, appelé petit moule à gaucher. C'est par cette façon qu'on commence à étendre le métal.

DÉGROSSIR, à la monnoie. *Voyez* DÉGROSSI.

Les Imprimeurs disent *dégrossir* une épreuve; pour dire, la lire la première fois, & en ôter les plus grosses fautes. On n'envoie point à un Auteur la première épreuve, on la *dégrossit* auparavant.

DÉGROSSIR, au figuré. Ebaucher, se dit des affaires & des Sciences, commencer à les éclaircir, à les débrouiller: *dégrossir* une matière avant que de la traiter à fond.

Richelet jadis en raccourci
Vous a de l'art les règles dégrossi. R.

DÉGROSSI, JE, part.

DÉGUAINER. *Voyez* DÉGAINER.

DÉGUENILLE. ÉE, adj. Celui ou celle dont les habits sont en lambeaux. *Pannosâ veste indutus*. Il est tout *déguenillé*.

DÉGUERPIR. v. a. Abandonner la possession d'un héritage, d'un immeuble, à des créanciers demandeurs en déclaration d'hypothèque, pour se libérer de leur action. *Abdicare*. On *déguerpit* un héritage, une maison, une rente. Il est purement terme de pratique. On l'emploie aussi absolument. En *déguerpissant* on est quitte de tout, & l'obligation personnelle cesse. On crée un Curateur à un héritage qu'on a *déguerpi*, quand il y a plusieurs créanciers hypothécaires. Il a été assigné en déclaration d'hypothèque, & obligé de *déguerpit*.

Ce mot est formé & composé du vieux mot *guerpir*, qui signifioit abandonner. MÉNAGE. On appeloit aussi cela autrefois *époncer, gréver, délaïsser*. Loiseau

ajoute que le mot *guerpir* a été formé de *Werp*, tiré de *Werp*, mot Allemand, qui veut dire, mettre en possession : ensuite de *guerpir* on a fait *déguerpir*, & la préposition *de* a donné à ce mot un sens opposé à celui de son simple, ce qui est ordinaire dans la langue Française, comme *faire & défaire*, *habiller & déshabiller*. &c.

☞ **DÉGUERPIR**, se dit aussi figurément, & en style populaire, pour abandonner la place, sortir d'un lieu par un motif de crainte. Alors il est neutre. On l'a fait *déguerpir* de sa place. Nous fatiguerons tant notre Provincial, qu'il faudra qu'il *déguerpisse*. MEL. *Abire, loco, cedere, movere se loco, de loco.*

DÉGUERPI, IE, part.

DÉGUERPISSÉMENT. f. m. Terme de pratique. Abandonnement d'un héritage chargé d'hypothèque. *Abdicatio*. Quand on n'a point fait décréter un héritage, on court le danger du *déguerpiement*. Loiseau, dans son *Traité du déguerpiement*, dit que le *déguerpiement* est le délaissement de l'héritage, fait à celui auquel il est redevable de quelque charge foncière, pour s'exempter d'icelle : & il appelle abandonnement, le délaissement de la possession de l'héritage hypothéqué : ainsi le *déguerpiement*, selon cet Auteur, regarde les charges foncières ; & l'abandonnement, les simples hypothèques, & les rentes constituées. Voyez Loiseau, *Traité du déguerpiement*.

DÉGUEULER. v. a. Terme populaire, bas, qui signifie vomir après un excès de débauche, & se dit des animaux & des ivrognes. *Vomere*. *Dégueuler* sous la table. *Dégueuler* des injures ne vaut pas mieux.

☞ **DÉGUEULLEUX**. f. m. En hydraulique, ce sont de gros masques de pierre ou de plomb, dont on orne les cascades, & qui vomissent l'eau dans un bassin.

DÉGUIGNONNER. v. a. Oter le guignon, le malheur, principalement au jeu. Ce beau coup m'a *déguignonné*. Je suis *déguignonné* à l'heure qu'il est : il y avoit long-temps que j'étois en guignon, que je jouais malheureusement. Il est du style familier.

DÉGUISEMENT. f. m. Habillement extraordinaire, différent de celui qu'on a coutume de porter. Ce qui empêche de connoître une chose ou une personne telle qu'elle est. *Habitus mutatio*. Changement de forme extérieure, d'apparence. Ce prisonnier a été reconnu malgré son *déguisement*.

DÉGUISEMENT, se dit aussi, dans le même sens, au figuré. *Simulatio, dissimulationis integumentum*. L'esprit fécond en *déguisement* s'étudie à défigurer, selon ses intérêts, tantôt les vices, tantôt les vertus. FLÉCH. Il n'y a point de *déguisement* qui puisse long-temps cacher l'amour où il est, ni le feindre où il n'est pas. ROCHEF. Il faut attacher le masque aux hypocrites, afin de les dépouiller de leurs frauduleux *déguisemens*. S. EVR. Tous les *déguisemens* justifient mal une mauvaise conduite. La vérité est forte, & prévaut toujours, malgré les *déguisemens* & les artifices. Voy. **DÉGUISER**.

DÉGUISER, faire prendre à quelqu'un un habit extraordinaire pour le rendre méconnoissable. *Alienum alicui vultum, habitum, alienam personam, faciem induere*. Ce masque étoit si bien *déguisé*, que personne ne le put connoître. Vous êtes tout *déguisé* avec cette perruque blonde. Il a été assassiné par des gens *déguisés*.

☞ On dit aussi *déguiser* des viandes, c'est-à-dire, les assaisonner de telle sorte, qu'on a de la peine à les reconnoître. *Déguiser sa voix*, c'est ne pas parler avec le son de sa voix naturelle. *Déguiser son écriture*, écrire d'un autre caractère que l'ordinaire. *Déguiser son style*, composer d'un style différent du sien. AC. FR.

☞ **DÉGUISER** se dit figurément, & signifie cacher sous des apparences contraires ce qu'on veut dérober à la pénétration d'autrui. Pour réussir dans les affaires d'intérêt & de politique, il faut quelquefois *déguiser* ses desseins. M. L'ABBÉ GIRARD. *Déguiser son ambition*. LA ROCHEF. *Déguiser la vérité, déguiser le*

fait, c'est raconter une chose autrement qu'elle n'est dans l'intention de surprendre ceux à qui l'on parle. AC. FR. *Déguiser* sa perfidie. ABLANC.

☞ Se **DÉGUISER**, se dit dans le sens propre & dans le sens figuré. Dans le sens propre, il signifie prendre un masque ou toute autre chose qui nous rende méconnoissable. Dans le sens figuré, il signifie se montrer tout autre que l'on n'est. Cet homme-là fait toutes sortes de personnages, il se *déguise* en mille manières. Dans ce dernier sens il se dit aussi des passions en les personifiant. Il n'est point de forme sous laquelle l'amour ne se *déguise*, non pas même celle de la raison & de la vertu. S. RÉAL. L'hérésie se *déguise* sous diverses formes, & elle emprunte souvent la figure de la vérité. S. EVR.

O! ma chère Céphise,

Ce n'est point avec toi que mon cœur se *déguise*.
RACINE.

☞ **DÉGUISE**, ÉE. part. & adj. Employé au propre & au figuré. Au propre ce mot se dit de celui qui est méconnoissable par la manière dont il est couvert, qui a changé ses parures ordinaires. *Alienâ, insuetâ veste indutus, obiectus, latens*. Homme *déguisé* en femme. Femme *déguisée* en homme.

☞ **DÉGUISE**, travesti, masqué, considéré dans une signification synonyme. Pour être *masqué*, il faut se couvrir d'un faux visage, il suffit pour être *déguisé* de changer ses parures ordinaires. On ne se sert du mot *travesti* qu'en cas d'affaires sérieuses, lorsqu'il s'agit de passer en inconnu ; & c'est alors prendre un habit ordinaire & commun dans la société, mais très-différent de celui de son état. SYN. FR.

☞ On se *masque* pour aller au bal. On se *déguise* pour venir à bout d'une intrigue. On se *travestit* pour n'être pas reconnu de ses ennemis.

DÉGUISE dans un sens figuré, celui qui se montre autre qu'il n'est, pour donner le change. Par des apparences contraires il se dérobe à la pénétration d'autrui. *Simulatus*. Il est nécessaire d'être *déguisé* pour ceux qui, non contents de percer les ténèbres qu'on leur oppose, discutent la lumière dont on voudroit les éblouir. Les vertus des hommes ne sont souvent que des vices *déguisés*.

☞ Dans ce sens il est regardé comme synonyme de caché & de dissimulé. Voyez à ces articles les nuances qui distinguent ces mots.

DÉGUSTATION. f. f. Essai qu'on fait des liqueurs en les goûtant. *Degustatio*. Les Commis des Aides disent dans leurs procès-verbaux qu'ils ont connu à la *dégustation* que des liqueurs étoient semblables ou différentes.

D E H.

DÉHAÏT. f. m. Vieux mot qui veut dire maladie. *Morbis, infirmitas, agrotatio*. Le Fisiicien, ou le Sétorgien ne connoît en lui aucune chose ou *déhaît*. ASSIS. c. 223. 238.

DÉHAÏT. Vieux mot. Tristesse, chagrin. On trouve dans Villon, Mais a donc il y a grand *déhaît*, pour dire, il y a grand ennui, grande fâcherie. On a dit aussi *déhaïter, deshaitié, déhaitié* ; pour dire fâché, languissant, chagrin.

DÉHAÏTÉ. adj. Terme de Fauconnerie. On appelle oiseau *déhaïté* de voler, celui qui ne vole pas de bon gré. *Invité, ingratiss volans*.

DÉHAÏTÉ, ÉE. vieux adj. Malade, qui a quelque maladie, quelque *déhaît*. *Ægrotus, infirmus, aeger*. Quand le chef est *déhaïté*, tous les membres en sont malades. ASSIS. c. 283.

DÉHÂLER. v. a. (l'h s'aspire) Ôter l'impression que le hâle a causé sur le visage. *Aduſtam, infuſcatam aſtu cutem reſtituere, priſtino colori reddere*. Cette pomme est bonne pour *déhâler*, pour ôter le hâle. Cette Dame de campagne n'ose faire des visites jusqu'à ce qu'elle se soit *déhâlée*.

DÉHÂLÉ, ÉE. part.

DEHANCHÉ, ÉT. adj. Qui a les hanches rompues ou disloquées, ou qui marche en laissant aller le haut de son corps, comme s'il avait les hanches rompues. Cette femme paroit toute *dehanchée*. On le dit aussi des chevaux qui n'ont plus de force aux hanches, ou qui ont fait un si violent effort de hanches, que les ligamens qui tiennent l'os, se sont relâchés.

Molière a dit se *déhancher*, dans la scène 4^e de son impromptu de Versailles, où il donne cet avis à Mademoiselle Du Parc. Prenez bien garde vous, à vous *déhancher* comme il faut, & à faire bien des façons: cela vous cont aindra un peu, mais qu'y faire? Il faut par fois se faire violence.

DÉHARDER, v. a. Terme de Chasse. C'est ôter des couples que l'on a passés dans le milieu d'une couple qui tient deux chiens, pour en tenir plusieurs ensemble, & les en ôter aussi quand ils ont les jambes prises dans leurs couples: lâcher des chiens qui sont liés quatre à quatre, ou six à six. *Solvere*.

DEHARNACHEMENT, s. m. L'action de déharnacher. *POMEY. Instructus equini exemptio.*

DÉHARNACHER, v. a. Ôter le harnois d'un cheval. *Instructu suo equum eximere*. Dites au cocher qu'il ne *déharnache* pas ses chevaux. On dit aussi populairement & par extention, qu'une personne est *déharnachée*, lorsqu'elle est à demi déshabillée, ou qu'il manque plusieurs choses à son ajustement.

DÉHARNACHÉ, ÉT. part.

DÉHEREN, E. Voyez **DÉSHÉRENCE**.

DEHET, adj. Vieux mot. Gaillard, qui se porte bien.

*Monté sur belle haquende,
Et pensez que j'étois déhet.*

On disoit autrefois *Dehés*, pour malheur, & *Daudehes*, pour mauvaise rencontre.

DÉLI. Quelques-uns écrivent *Delly*, & le P. CATROU, dans son *Histoire générale du Mogol*, écrit *Déli* & *Dely*. C'est une ville du Mogolistan en Asie, capitale d'un Royaume de même nom. *Delium*. *Déli* est situé sur la rivière de Gemini ou Sèmeux. *MATY*, par les 31 degrés 45 minutes de latitude, & les cent vingt-trois de longitude. *P. CATROU*. *Déli* est divisé en deux, le vieux qui n'est plus qu'un fauxbourg, & le nouveau, qu'on nomme Cha-Jaham-Abad, c'est-à-dire, ville ou colonie de Cha-Jaham. *Déli* fut bâti au commencement du dernier siècle, par Cha-Jaham, dans le dessein d'en faire la capitale de son Empire, au lieu d'Agra, où il trouvoit les chaleurs de l'été trop violentes. *CORN*. *Déli* avoit cependant déjà été, sous un règne précédent la résidence de l'Empereur du Mogol. Voici ce qu'en dit l'Historien du Mogol, qui a écrit sur les Mémoires de Manourhi. Akébar avoit transféré la Cour de *Déli* à Agra, & Jehan-Guir d'Agra à Lahor. Cha-Jaham la fit retourner de Lahor à *Dely*, & rétablit cette ancienne capitale dans son premier lustre. Il est vrai que le vieux *Dely* ne servit que comme de fauxbourg au nouveau. Il est incroyable quelle dépense l'Empereur fit à l'ériger & à l'embellir. On dit même qu'il signala la fondation de sa nouvelle capitale par des superstitions jusque-là inouïes aux Mahométans, & qu'il emprunta sans doute de la superstition des Indes. Il fit verser le sang de plusieurs criminels qu'on égorga dans les fondemens de la ville. On en traça l'enceinte dans une grande plaine sur le Gemma. On y ouvrit onze portes. Comme la ville étoit fortifiée de douze tours, on laissa une entrée au milieu de chaque courtoine. La plus grande & la plus magnifique répond à la citadelle qui sert de palais à l'Empereur, & de Serail pour ses femmes. Les murailles en sont construites de briques, avec de grandes chaînes de ces pierres de taille rouges, qui ressemblent à du marbre. Les Bazards ou les Marchés publics de *Dely*, sont environnés d'arcades qui supportent une large terrasse. Quoique les Palais des Seigneurs y

soient beaux, bien bâtis, & ornés de jardins, les maisons des simples Bourgeois n'y sont guère couvertes que de roseaux, mais les appartemens en sont gais & commodes. *P. CATROU*. Voyez aussi Bernier sur *Déli* & Agra.

DEHORS. Adverbe de lieu relatif opposé à *dedans*. *Foris*. La porte de la ville étoit fermée, il a fallu coucher *dehors*. Votre mère & vos frères sont là *dehors*. *PORT-R*. On dit absolument qu'on a mis *dehors* quelqu'un; pour dire, qu'on l'a chassé. On dit aussi *dehors*, pour dire sortez d'ici. *Foras*. *Dehors* est aussi quelquefois une préposition: cela arrive lorsque *dehors* a un cas ou sous-entendu, comme, par *dehors* la ville. Il en est *dehors*, ou quelquefois simplement, il est *dehors*, parce que dans ces phrases *dehors* a une relation au lieu dont il a été parlé.

Ce mot vient de *de* & de *foris*. *NICOT*.

En termes de Marine, mettre un vaisseau *dehors*, c'est le faire sortir du port, lorsqu'il est équipé. **DÉHORS**, terme de Manège: c'est le côté opposé à celui sur lequel le cheval tourne. Quand le cheval tourne à droite, toutes les parties gauches du cheval & du Cavalier sont les parties du *dehors*.

On dit proverbialement, qu'un homme n'est ni *dehors* ni *dedans*, lorsqu'il est incertain de la réussite d'un affaire commencée, qu'on ne lui veut dire ni oui ni non.

DEHORS, s. m. En termes de Fortification, se dit de toutes les pièces détachées qui servent de défense à une place, comme les ravelins & demi-lunes, ouvrages à corne & à couronne, contregardes, envelopes, &c. *Circumunitio, exterius munimentum*. Les *dehors* de cette ville étoient bons, mais les murailles, le corps de la place ne valoient rien. Les *dehors* doivent commander les uns aux autres: les plus voisins de la place doivent être les plus élevés. Les coups échappés que l'on tire des *dehors*, & qui sont hauts, parce que les ennemis ont peur de se trop découvrir. *BUSSI RAB*.

DEHORS, se dit de tout ce qui environne une chose, de ce qui en approche le plus. *Adjacentia, circumjecta loca*. Une maison belle par *dehors*, par le *dehors*. Aloit ce mot est synonyme d'extérieur & d'apparence, en observant les nuances marquées par M. l'Abbé Girard. Voy. ces mots. Le *dehors* est ce qui environne; il n'est pas proprement de la chose, mais il en approche le plus. Les fossés les courts, les jardins & les avenues sont les *dehors* d'un Château. Les toits, les murs, les jours & les entrées en font l'*extérieur*.

Dans le sens figuré, ce mot est souvent employé dans la signification d'extérieur, d'apparence. *Externa facies, species*. L'intérieur des familles est souvent troublé, pendant que les *dehors* contiennent paisibles & enjoués, vous y font supposer une paix qui n'y est point. *LA BRUY*. Les soins attachés aux dignités forment dans l'esprit un tourbillon de chagrin qui rend les *dehors* sombres & rebutans. *LE P. GAIL*. Sous l'humble *dehors* d'un respect affecté vous cachez une noire malice. *BOIL*. Tous les *dehors* du vice sont plus spécieux parmi les Grands; mais le fond y est le même que chez le peuple. *LA BRUY*. Les femmes ne doivent pas négliger les apparences, ni les *dehors* de leur conduite, sous prétexte qu'elles s'abstiennent de ce qu'il y a de plus grossier dans le vice. *BELL*. On ne prend les *dehors* de la dévotion que pour être en droit de réformer son prochain. *VILL*.

Il faut pourtant remarquer avec M. l'Abbé Girard, qu'*extérieur* se dit plus souvent de l'air & de la physionomie des personnes; que *dehors* est plus ordinaire pour les manières & pour la dépense; & qu'*apparence* semble être plus d'usage à l'égard des actions & de la conduite. L'*extérieur* prévenant n'est pas toujours accompagné du vrai mérite. Les *dehors* brillans ne sont pas des preuves certaines d'une fortune solide. Les pratiques de dévotion sont des *apparences* qui ne décident rien sur la vertu. *Je*

ne disois donc pas sauver les *dehors*, garder les *dehors* avec l'Académie, mais sauver les apparences.

LE DEHORS se dit sur-tout en matière de dévotion, de tout ce qui est étranger, extérieur, opposé à la retraite. Les emplois du *dehors* dissipent toujours, quelque saints qu'ils soient. BOUH. *Vie d'Ign. L. II.* Ils ne respiroient que l'hérésie, & cachoient la corruption de leur cœur sous des *dehors* agréables.

LD.

On dit aussi, en termes de Jardinage, le *dehors* d'un arbre, pour l'espace qui est hors de sa rondeur, de sa figure régulière. Ne manquez pas quand vous raillez un arbre, de couper toutes les branches qui se jettent dans le *dehors*. Voilà des branches dans le *dehors* de cet arbre, qui le rendent tout difforme.

LIGER.

AU DEHORS. Sorte d'adv. A l'extérieur. *Forinsecus, extrinsecus.* Le deuil n'est qu'*au dehors*. GON. Les dons du S. Esprit qui se font connoître *au dehors*, sont données pour l'utilité de l'Eglise. PORT-R. Les dévots ne manquent pas de préférer certaines vertus choisies dont l'exercice se fait *au dehors*. S. EVR. La mauvaise humeur d'un Critique est un chagrin superbe & présomptueux, qui se produit *au dehors*. BALZ.

DE DEHORS. Autre sorte d'adv. Opposé à *de dedans*. *Foris.* Il vient *de dehors*. POMEY. On dit aussi qu'un homme est *de dehors*; pour dire, qu'il est étranger.

DEHORS (en). Autre sorte d'adv. Qui est opposé à *en dedans*. *Prominens, eminent, exstans.* Les balcons & les faillies qui sont *en dehors* paient un droit au Voyer. Cela avance trop *en dehors*. Porter la pointe du pied *en dehors*, marcher de manière que les pieds soient bien ouverts, & qu'il y ait plus de distance entre les deux pointes des pieds qu'entre les talons.

DEHORS (par). Autre sorte d'adv. Par les parties extérieures. *Extra.* On a visité ce bâtiment par dedans & *par dehors*. Cette maison est plus belle par dedans, que *par dehors*.

DEHORS (par), est aussi quelquefois préposition. Il passa *par dehors* la ville, *Extra urbem*; mais en ce sens il n'a guère d'usage qu'en cette phrase & autres semblables. ACAD.

DÉHOUSER. v. a. Vieux mot, qui signifie, Débotter. *Ocreas detrahere.* Il vient de *houfès*, ou *houfèaux*: on disoit *déhouser*, pour dire, mourir, quitter ses bottes: de-là le proverbe,

*A l'an soixante douze,
Temps qu'on se déhousse.*

DÉHOUSSÉE. adj. f. Terme comique, pour dire, *Dépucelée, Devirginata.* Gloss. sur Marot. Ce mot est vieux.

DEI.

DÉJA. adv. de temps. A cette heure-là, dès-lors, dès ce temps-là. *Jam. Déjà* les ennemis s'approchoient avec une contenance hardie qui ravissoit la victoire par avance.

DÉJA, signifie aussi dès l'heure dont on parle. Il étoit *déjà* grand jour. Il s'emploie aussi dans la signification d'auaravant. Il étoit *déjà* venu. Je vous ai *déjà* dit ce que je pensois.

DÉJANIRE. f. f. Fille d'Enée, Roi de Calydon, femme d'Hercule. L'amour, jaloux de *Déjanire* qui causa la mort à Hercule, fait le sujet d'une Tragédie Grecque, des Trachiniennes de Sophocle, & d'une Tragédie Latine de Sénèque, intitulée, *Hercule au mont Oëta.*

DÉICIDE. f. m. Ce mot n'est d'usage qu'en parlant de la mort, à laquelle Pilate & les Juifs condamnèrent le Sauveur du monde. *Deicidium.* Tous les maux dont les Juifs sont accablés depuis tant de siècles viennent du *Déicide*, qu'ils ont commis dans la personne de Jésus-Christ. Un Poëte a dit sur les fruits de la mort de JÉSUS-CHRIST,

Tome III.

*Grand Dieu! grace aux fureurs humaines,
L'Univers a change de sort,
Je vois des palmes éternelles
Croître en ces campagnes cruelles,
Qu'arrosa ton sang précieux;
L'homme est heureux d'être perfide;
Et coupables d'un déicide,
Tu nous fais devenir des Dieux.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

DÉICIDE. f. m. Coupable de *déicide*. Qui a donné la mort à JÉSUS-CHRIST, qui en a été cause. *Deicida.* Judas est un infâme *déicide*. Ne toumons point toute notre indignation contre les Juifs; nous sommes autant & plus *déicides* qu'eux.

☞ Ce mot est formé des mots Latins *Deus*, Dieu, & *cadere*, tuer. Ainsi il signifie mort d'un Dieu. C'est cependant comme homme que Jésus-Christ est mort.

DÉICOON. f. m. Fils d'Hercule & de Mégare.

DEIDAMIE, ou **HIPPODAMIE.** f. f. Fille d'un Roi d'Argos, épousa Pirithoüs. Leur noce fournit l'occasion du fameux différend des Centaures & des Lapithes, parce que les premiers voulurent insulter les Dames de la noce.

DÉJECTION. Terme de Médecine, qui se dit de l'évacuation des excréments par l'anus faite par le mouvement péristaltique des boyaux, ainsi que des matières mêmes évacuées. *Dejectio.* Les Médecins jugent des maladies par les *déjections*.

DÉJECTION, ou *Chûte*, se dit aussi, en Astrologie Judiciaire, des Planètes, lorsqu'elles sont dans leur détérioration, qu'elles ont le moins de force par l'opposition de quelques autres; ou en Astronomie, lorsque la Planète est dans le signe opposé à celui où elle a plus d'efficacité & d'influence, & que l'on appelle *exaltation*. Par exemple, le signe du Bélier étant l'exaltation du soleil, le signe de la Balance sera sa *déjection*. *Dejectio.*

☞ **DÉJECTION** ou effusion des choses qui ont porté préjudice à quelqu'un: c'est un quasi-délit dont est tenu celui de la maison duquel on a jeté ou répandu, de jour, ou à heure induë, ou quelque chose qui a causé du dédommage, dans un lieu où l'on a coutume de passer ou de se reposer. De ce quasi-délit naît une action appelée de *dejectis vel effusis*, qui parmi nous est portée par-devant le Lieutenant de Police. Le Propriétaire ou le principal locataire de la maison d'où la chose est tombée ou a été versée, est responsable du dommage qui en est arrivé, ou le Sous-Locataire de l'appartement duquel la chose est tombée ou a été versée.

☞ **DEJETTER (SE).** v. récip. qui se dit du bois qui se toutmente pour avoir été mis en œuvre avant que d'être bien sec, & qui se courbe, ou qui sort de ses emboîtures, de ses rainures. *Incurvari.* Le bois vert est sujet à se *déjetter*, à se toutmenter, à se courber, s'entler, s'étendre. Monsieur Dionis emploie *déjetter* en parlant des courbures qui font perdre au corps ou à ses parties leur disposition, leur situation, leur figure naturelle. On remarque que l'épine se courbe & se *déjette* en cinq manières principales. DIONIS. La mécanique dont on use pour redresser des tailles qui se *déjettent*.

DÉJETÉ, ÉE. part.

DÉJEUNER. v. n. Faire le premier repas du jour, qui se fait avant le dîner. *Jentare.* Cet homme a toujours *déjeuné* dès le matin. Il a bien gagné à *déjeuner*. *Déjeuner* d'un pâté.

Ce mot vient du Latin *dejenare*, comme qui diroit, rompre le jeûne, faire une action contraire au jeûne, d'où quelques-uns ont fait aussi par abréviation le mot de *dîner*, parce qu'autrefois on ne dînoit point quand on jeûnoit.

DÉJEUNER, ou **DÉJEUNÉ.** f. m. Plusieurs écrivent *dejeuné* sans *r*, & on le prononce toujours ainsi. Léger repas qu'on fait le matin avant le dîner. *Jentaculum.* Muni d'un bon *déjeuné*. BOIL. Les enfans & les vieillards

ajoutent aux deux repas ordinaires, le *déjeuner* & le goûter. LEMERY. Ils trouverent un bon *dejeuner* qui les attendoit, & qu'ils mangèrent de fort bon cœur, bénissant Dieu, qui ne leur avoit pas fait manger leur pain blanc le premier. RACINE.

Qu'un ample déjeûné

Long-temps nous tienne à table, & s'unisse au dîné. BOIL.

On appelle *déjeûné-dîné*, un grand *déjeûné* qui ne permet pas de dîner. On dit *aejeune* de Clercs, dîner de Procureurs, collation de Commères, souper de Marchands.

DÉJEUNER, se dit figurément & dans le style familier, en parlant de quelque chose dont on croit qu'on viendra facilement à bout, qui ne peut pas résister long-temps. Cette place ne peut pas tenir long-temps : il n'y en a pas pour un bon *déjeuner*. *Res aliqua levioris momenti ac ponderis*. Il a eu peu de bien de sa femme, il n'y en a pas pour un bon *déjeuner*.

DEIFICATION. f. f. Terme du Paganisme. Action ou cérémonie par laquelle on déifioit les Empereurs, on les mettoit au rang des Dieux, on leur décernoit les honneurs divins. *Apotheosis, consecratio, in numerum Deorum relatio*. C'est le même qu'*Apothéose*. Cette coutume qu'avoient les Romains de déifier leurs Empereurs fit dire à Vespasien lorsqu'il se sentit près de mourir : Je sens bien que je deviens Dieu.

Eusèbe, appuyé sur le témoignage de Sancho-niathon, rapporte que dans les premiers temps ceux qui s'étoient distingués par leur sagesse, leur force, ou leur valeur ; & ceux qui avoient contribué d'une manière éminente au bien de la société, ou à qui les arts étoient redevables de leurs progrès, avoient été déifiés de leur vivant, ou immédiatement après leur mort. *Essai sur les Hiéroglyphes*, p. 312.

DÉIFIER. v. a. Mettre au rang des Dieux. *In numerum Deorum referre*. Les Romains ont déifié la plupart de leurs Empereurs.

DÉIFIER, se dit aussi figurément de ceux qu'on loue par excès, & qu'on veut faire passer pour des Dieux. *Extollere supra modum*. Tout Poëte déifie ses Héros, ses Mécénas, ses Maîtresses.

DÉIFIÉ, ÉE. part.

DÉIFIQUE. adj. m. & f. Vieux mot. Qui a la vertu de déifier, de rendre semblable aux Dieux ; excellent, admirable. O *déifiques* doublons d'Espagne, qui avez eu cette efficace de nous faire tous rajeunir & renouveler en une meilleure vie ! s'écria l'Archevêque de Lyon dans sa Harangue, p. 68. du 1. t. de la Sat. Ménip.

DÉIFIQUE. Divin, parfait en son genre. *Divinus, deficus a um*.

Hauts Empereurs, Princesses magnifiques,
Laides & laids, visages déifiques. MAROT.

DÉILE. f. m. Voyez DÉEL.

DÉINCLINANT, **DÉINCLINÉ**, adj. Terme de Gnomonique. Cadrans *deinclinans* ou *deinclinés* sont ceux qui déclinent & inclinent, ou réclinent tout-à-la-fois, c'est-à-dire qui ne passent ni par la ligne du zénith, ni par la commune section du méridien avec l'horison, ni par celle du premier vertical avec l'horison. ENCYC.

DÉINOUR. Ville de l'Iraqe Persienne, près de la ville de Hamadan. Long. 85. deg. sept. 35. deg. selon les Tables des Arabes.

DÉINLE. f. m. Petite ville des Pays-Bas. *Deinsa*, *Donsa*. *Déinse* est fortifiée. Il est dans la Châtellenie de Courtray en Flandre sur le Lys.

DÉJOINDRE. v. a. Particulièrement usité en parlant des ouvrages de Charpenterie, de Menuiserie & de Maçonnerie. Séparer ce qui étoit joint ; faire que ce qui étoit joint ne le soit plus. *Disjungere*. Le hâle a déjoint ces ais.

Il est souvent employé avec le pronom per-

sonnel. Les pierres de cette voûte commencent à se déjoindre. Le bois vert qui est employé dans les ouvrages de Menuiserie se déjoint, se déjette, quand il travaille, quand il devient sec. Quand les tableaux peints sur du bois se déjoignent, tout l'ouvrage est défiguré.

DÉJOINT, OINTE, part.

DEJOPE. f. f. Fille d'Asius, une des Nymphes compagnes de Cytène, mere d'Aristée.

DÉJOUER, en termes de Marine, se dit d'un pavillon, d'une flamme, d'une girouette qui voltige au gré du vent. *Circumferri vento*. Le pavillon déjoue.

DÉIPHILE. f. f. Fille d'Adraste, Roi d'Argos, devoit épouser un sanglier, suivant l'oracle d'Apollon, qui se vérifia en ce sens qu'elle épousa Tydée, qui portoit une peau de sanglier.

DÉIPHOBÉ. f. m. Fils de Priam, après la mort de son frère Paris, épousa la belle Hélène. Cette femme le trahit, la nuit de la prise de Troie, elle introduisit dans son appartement Ménélas & Ulysse qui le tuèrent. Enée à son retour des enfers lui éleva un monument.

DÉIPHOBÉ, f. f. C'est le nom de la Sibylle de Cumès, fille de Glaucus, & Prêtresse d'Apollon. Cette Sibylle rendoit ses oracles du fond d'un antre qui étoit dans le temple d'Apollon. Cet antre avoit cent portes, d'où sortoient autant de voix terribles qui faisoient entendre les réponses de la Prophétesse. *Déiphobé* étoit aussi Prêtresse d'Hécate qui lui avoit confié la garde des bois sacrés de l'Averne. C'est pour cela qu'Enée s'adresse à elle pour descendre aux enfers. Les Romains élevèrent un temple à cette Sibylle dans le lieu même où elle avoit rendu ses oracles, & l'honorèrent comme une Divinité.

DÉIPNOSOPHISTE, ou **DIPNOSOPHISTE**, f. m. Qui fait des leçons de Philosophie à table, qui moralise à table. *Deipnosophista*. Un *Déipnosophiste* dans Athénée fait venir la coutume de porter des couronnes, de la permission qu'en donna Jupiter à Prométhée, & montre que ce qui a depuis fait tant d'honneur aux hommes, n'a été donné en premier lieu que pour une peine. BAUDELOT, *Hist. de Ptolémée Aul.* L. II. C. VIII. p. 339.

DÉISME. f. m. Doctrine de ceux qui, pour toute Religion, croient qu'il y a un Dieu, & se bornent à suivre la loi naturelle. *Hæresis eorum qui Deo, quem fatentur existere, nullum cultum exhibent, nisi ut libet. Deistarum Hæresis*.

DÉISTE. f. m. Homme qui n'a point de Religion particulière ; mais qui reconnoît seulement l'existence d'un Dieu, sans lui rendre aucun culte extérieur, en rejetant toute sorte de révélation. *Nullius cultor religionis & in solâ Dei existentis confessione contentus* ; *Deista*. Les *Déistes* soutiennent que le plus certain est d'en revenir à la simplicité de la nature, & à la créance d'un Dieu unique, qui est la seule vérité reconnue du consentement de tous les hommes. Ils prétendent que la liberté de la raison est opprimée sous le joug de la Religion, & que les esprits sont tyrannisés par la nécessité qu'on leur impose, de croire des mystères inconcevables, comme si Dieu pouvoit dispenser d'un culte sincère & véritable ceux qui le reconnoissent pour tel. On appelle plus particulièrement *Déistes*, des gens qui ne sont point tout-à-fait sans Religion, mais qui rejettent toute révélation, croyant seulement ce que la lumière naturelle démontre, qu'il y a un Dieu, une Providence, des récompenses pour les bons, & des châtimens pour les méchans ; qu'il faut honorer Dieu, mais chacun à sa manière & selon sa volonté, comme on convient, disent-ils, que les premiers hommes l'ont fait jusqu'à Moïse ; comme si, supposé que Dieu ait révélé des vérités, & qu'il ait prescrit un culte qu'il veuille qu'on lui rende, on pouvoit ne lui pas obéir ; ou que la révélation pût être douteuse après toutes les preuves que nous en avons.

DÉITÉ. f. f. Terme de Poësie, qui a été appliqué aux Dieux & aux Déeses des Payens. *Divinitas*. Jupiter, Apollon, Junon & Minerve, étoient les *Déités* des Ido-

Êtres. La bonne Fortune a toujours été la principale *Deité* des Princes. P. Job. L'attachement particulier que les Princes ont eu à certaines *Deités*, & les titres particuliers sous lesquels ils les ont honorées en reconnaissance de leur protection en général, ou de quelques graces particulières qu'ils en avoient reçues, nous est connue par les manières différentes de la légende des médailles. IDEM. On commence à estimer les suites des *Deités*, à cause du plaisir qu'on a d'y remarquer les noms différens, les symboles, les temples, les autels & les pays où elles étoient. L'on en peut faire une belle suite de bronze par le moyen des villes Grecques qui en fournissent grande quantité; mais la plus jolie & la plus agréable est celle d'argent que fournissent les médailles des familles. Id. Sur les revers des médailles Impériales les *Deités* sont représentées plus agréablement encore que sur celles des familles. Id.

On dit des personnes qu'on veut louer excessivement, que ce sont des *Deités*.

DEJUC. f. m. Temps où les oiseaux juchés se réveillent, & quittent le juchoir. On le dit par extension du lever des hommes, quand on les prend au sortir du lit. *Tempus quo alites evigilant, & de peritica defiliunt. Mane, diluculum.*

Ce mot se dit encore dans la Ménagerie, quand on parle du lever des volailles.

DÉJUCHER. v. n. & a. Sortir du juchoir. Faire sortir du juchoir. *Dormitoria peritica exilire; de dormitoria peritica dejicere.* Voilà l'heure où les poules *déjuchent*. Ce payfan est allé *déjucher* des poulets pour les vendre à un poulaillier.

DÉJUCHER, se dit au figuré pour se déplacer d'un lieu haut & élevé. Je vous ferai bien *déjucher* de-là.

On le dit aussi activement, déplacer, faire sortir quelqu'un d'un lieu élevé & avantageux. *De pellere, detrudere, dejicere.* Les ennemis se sont emparés de ce château, de cette éminence, on aura bien de la peine à les *déjucher* de-là. Il est du style familier.

DÉJUCHE, ÊE, paré.

DEIVIRIL, ILE, adj. Terme dogmatique de Théologie. Qui est tout ensemble divin & humain. *Theandricus.* Les Euthychiens disoient que le même Jesus-Christ & le même Fils, produit les opérations divines, & les opérations humaines, par une seule opération théandrique, c'est-à-dire, *Deivirile*, ou divine & humaine tout ensemble, en sorte que la distinction n'est que de la part de notre entendement. C'est M. l'Abbé Fleury qui parle ainsi; mais ce mot n'est point dans l'usage; on dit toujours théandrique. M. Godeau s'en étoit servi néanmoins avant lui dans son *Hist. de l'Eg.* VII^e siècle, L. 1. n^o. 84. On lut encore (dans le Concile tenu par le Pape Martin en 649.) les neuf Chapitres ou Articles de Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, & parce qu'il se fondeoit sur une autorité de S. Denis en son Epître à Caïus, dans laquelle il appelle l'opération de J. C. *Deivirile*; les Evêques firent apporter le livre de ce Saint, & le Pape remarqua que Cyrus avoit corrompu son texte. Car S. Denis avoit dit une nouvelle opération *deivirile*, c'est-à-dire, théandrique; & Pyrrhus lui faisoit dire une seule opération, changeant le mot de *ouvelle*, en celui de *seule*. *Unam operationem pour novam operationem*, ce qui étoit bien différent. Quelque temps après Sergius raya aussi le mot de *deivirile*, par lequel S. Denis n'entendoit autre chose; sinon que le verbe s'étant fait homme, opéroit divinement & humainement; mais il ne vouloit pas dire, qu'il n'y eût qu'une opération en lui. GODEAU.

Ce mot est composé de *Deus, Dei, Dieu,* & *virilis, viril,* de *vir,* homme, & signifie une chose qui est tout à la fois divine & humaine, un mélange, un composé de divin & d'humain. Les hérétiques Monophysites avoient fait ce mot pour exprimer leur erreur; car, comme ils enseignoient qu'il n'y avoit point deux natures distinctes en J. C. que

la nature humaine & la nature divine depuis l'union & par l'union hypostatique étoient confondues ensemble & devenues une seule nature, qui n'étoit ni l'une ni l'autre, mais un composé de l'une & de l'autre, une troisième nature qui résultoit de l'union & du mélange de l'une & de l'autre, il s'entendoit, comme ils le disoient en effet, que les opérations de cette troisième nature, c'est-à-dire, de J. C. n'étoient ni purement divines, ni purement humaines, & qu'il n'y en avoit plus de deux sortes, les unes divines & les autres humaines; mais qu'elles étoient toute d'une seule espèce, qu'ils appeloient théandriques, *deiviriles*, c'est-à-dire, si l'on pouvoit s'exprimer ainsi, *divin-humaines*. Au reste, le P. le Quien, Dominicain, bien loin d'excuser le prétendu S. Denis, & de l'expliquer, prétend que c'est un hérétique Monophysite. Voyez les Dissertations préliminaires de ce Père sur S. Jean Damascène, dans la nouvelle édition qu'il en a donnée.

DEL

DELÀ, adverbe de lieu relatif à *deçà*, qui marque un éloignement du lieu où l'on est. *Ultra.* A cinq ou six cens pas *delà* venoit Sisigambis. VAUG. Une ligne à plomb; est celle qui ne penche ni en *deçà*, ni en *delà*. *Hinc inde.* C'est un homme qui court *deçà* & *delà* pour apprendre des nouvelles. *Huc & illuc.* De côté & d'autre. Jambe *deçà*, jambe *delà*.

DELÀ, préposition, signifie plus outre, de l'autre côté. *Trans.* *Delà* les monts. *Delà* l'eau. Passer *delà* l'eau.

En ce sens il se joint avec les particules *au, de, & par.* *Au-delà* de la rivière. *De-delà* les monts. Dix lieues *par-de-là*. Le Roi d'Espagne prend la qualité de Roi de *deçà* & *delà* les mers. C'est la cause des choses qu'on écrit qui déterminent dans ces occasions-là, la signification vague & générale du mot *delà*.

DELÀ, par-*deçà*, par-*de-là*. Façons de parler qui marquent le lieu où est celui à qui l'on parle. Ecrivez moi de *delà*; je vous écrirai de *deçà*, quand vous serez *par-de-là*. Façons de parler qui ne sont plus en usage.

AU-DE-LÀ, adv. Aller *au-delà*. *Ultra, trans.* Je lui ai donné tout ce que je lui devois, & *au-delà*, c'est-à-dire, encore davantage.

AU-DE-LÀ, est aussi une préposition qui régit le génitif. S'emporter *au-delà* des bornes. ABLANC. *Tu à* il a été *au-delà* de la Ligne. La Chine est à plus de 600 lieues *au-delà* des terres qu'habitent les Hollandois dans l'Inde. Il ne faut rien entreprendre *au-delà* de ses forces. Les Modernes ont bien passé *au-delà* des Anciens, si l'on en croit quelques Savans modernes; mais c'est avoir trop bonne opinion de notre siècle, que de se persuader que nous en soyons encore venus jusque-là.

PAR-DE-LÀ, adv. Il est passé *par-delà*. Voilà un ouvrage achevé, je ne vois rien *par-delà*. *Ultra.*

PAR-DE-LÀ, est aussi une préposition qui régit l'accusatif. Je l'ai servi *par-delà* tout ce qu'on peut s'imaginer. *Ultra.* Elle promet *par-delà* son pouvoir. RACINE. *Par-delà* mes sermens, Expression dont s'est servi Corneille dans Cinna.

Et prens vos intérêts par-delà mes sermens.

Expression dont je ne trouve que cet exemple, & cet exemple me paroît mériter d'être suivi. VOLT.

DÉLABREMENT. f. m. *Dilaceratio.* Etat d'une chose délabrée. Voilà un habit dans un pitoyable *délabrement*.

DÉLABRER. v. a. Mettre en pièces, en lambeaux. *Lacerare.* Il ne se dit, au propre, que des habits, des étoffes, tapisseries, ou autres choses qui se peuvent mettre en lambeaux.

DÉLABRER, se dit, au figuré, d'une armée, d'une affaire, d'un procès, d'une maison, d'une terre, qui sont en désordre, en mauvais état. Une armée *délabrée* par les fatigues & par le manque de vivres. Quand on achète des terres par décret, elles sont ordinaires-

ment *délabrées*. Sans moi vos affaires étoient fort *délabrées*. MOL.

DELABRÉ, ÉE, part. & adj. *Lacer, laceratus*. Une réputation *délabrée*. Troupe de Comédiens *délabrés*. SCAR. Famille *délabrée*, ruinée. Homme *délabré*, dont l'habit est tout déchiré.

DELACER, v. a. Oter le lacet, ou le ruban qui tient quelque chose lacée ou attachée. *Exsolvere, laxare funiculo serico*. *Delacer* un corps de jupe. On dit de même *delacer* une femme, défaire le lacet qui est passé dans les œillets du corps de jupe.

DÉLACÉ, ÉE, part.

☞ DÉLAI. f. m. Ce mot est synonyme à remise, & tient un peu du Palais. Il signifie en général le renvoi d'une chose qui devrait être faite dans un certain temps, à un temps plus éloigné. *Dilatio, procrastinatio*. Les mauvais payeurs ne cherchent que des *délais* pour ne point payer. Donner, prendre du *délai*.

☞ DÉLAI, en Jurisprudence, est un terme qu'on donne à quelqu'un pour faire quelque chose. Temps accordé par la loi ou par la coutume, pour la procédure ou pour les affaires. *Dilatio*. Les *délais* qu'on donne pour assigner, pour comparoir, pour fournir des écritures, & mettre un procès en état, sont réglés par l'Ordonnance. *Vadimonii prolatio, dilatio*. On accorde à l'héritier présomptif 40 jours après l'inventaire, pour délibérer s'il acceptera la succession. Il a obtenu un renouvellement, une prorogation de *délai* pour faire sa preuve; pour délibérer, pour rapporter des titres, des Bulles, pour se faire promouvoir aux Ordres.

☞ DÉLAI, fatal ou péremptoire, est celui qui est préfix sans espérance de prolongation.

☞ Bref *délai* est celui qui est plus court que les *délais* ordinaires : ce qui arrive dans les cas qui requièrent célérité.

☞ DÉLAI de grace, qui est accordé par le juge ou par les parties au-delà des *délais* ordinaires.

On dit, en Pratique, pour toutes préfixions & *délais*. On l'a appelé aussi autrefois *jour d'apensement*; & *délai* en quelques Coutumes a signifié *injure atroce*, ou reproche de quelque cas laid ou vilain.

Ménage dérive ce mot de *dilatatum*; qu'on a dit pour *dilatio*.

DÉLAI, Terme d'Horloger. On l'appelle autrement *volant*. C'est dans les grosses horloges ce qui sert à les retarder. *Retinaculum*.

C'est aussi l'espace de temps qu'il y a depuis que la cheville de la roue d'étoleau se repose sur le dentillon, jusqu'à ce que la sonnerie parte. Cet intervalle est dans toutes les sonneries, excepté celles qui ont des détentes à fouet.

DÉLAIS. f. m. Terme de Palais. Cession, abandonnement d'un bien pour lequel on est inquiété. *Derelictio, cessio*. Un acquéreur après avoir fait le *délai* & déguerpiement de l'héritage, est déchargé de l'action en déclaration d'hypothèque.

DÉLAISSEMENT. f. m. Abandonnement, manque de secours, d'assistance. *Derelictio, destitutio*. Prétendre que le *délaissement* de JESUS-CHRIST sur la croix le porta à des mouvemens de désespoir; c'est une impiété, & une absurdité de Calvin, à laquelle on ne sauroit trouver de nom assez fort. On doit plaindre cette veuve dans le grand *délaissement* où elle est, sans support, sans amis. C'est un *délaissement* cruel, mais il n'a point d'idée tragique, il ne touche pas. LE MAIT.

DÉLAISSEMENT, Terme de Palais. Ce mot se prend quelquefois pour abandonnement, & dans un sens opposé en quelque chose à celui de déguerpiement: mais c'est proprement un terme général qui convient à cinq espèces différentes qui sont la cession de biens, la renonciation tant à la succession qu'à la communauté, le désistement d'une possession, lorsqu'on est poursuivi par une action réelle, l'abandonnement par hypothèque, & le déguerpiement. Cet hom-

me est obéré, il a fait un *délaissement*, un abandon général de tout son bien à ses créanciers. *Cessio*.

DÉLAISSEMENT par hypothèque. Cession & abandonnement qui se fait par le détenteur d'un héritage hypothéqué à des dettes antérieures à son acquisition. *Cessio*. Par le *délaissement*, il s'exempte des arrérages des rentes auxquelles le fonds est hypothéqué. Il y a cette différence entre le *délaissement* & le déguerpiement, c'est que par le *délaissement*, on ne perd pas absolument la propriété de l'héritage *délaisé*; au contraire, on peut en reprendre la possession tant qu'il n'a pas été adjugé en Justice, en passant titre nouveau des rentes qui sont dues par le fonds. De plus, si après les rentes payées le reste de l'argent, celui qui a fait le *délaissement* le prend en son ordre pour le prix de son acquisition. Mais celui qui fait le déguerpiement, abandonne le fonds sans retour & sans réserve.

DÉLAISSEMENT, ou *délais*, en termes de Marine, est un acte par lequel un assuré dénonce la perte du vaisseau à l'assureur, & lui *délaisé* & abandonne les effets sur lesquels l'assurance a été faite, avec sommation de payer la somme assurée. *Cessio*.

☞ DÉLAISSER. v. a. Laisser quelqu'un sans secours, n'avoir point de soin de le secourir. *Derelinquere, destituere*. Le Sauveur dit à son pere, étant sur la croix, Seigneur, Seigneur, pourquoi m'avez vous *délaisé*. Job se plaignoit d'être *délaisé* de tous ses amis. La science est triste, affreuse, *délaisée*. BOIL.

☞ Observons avec M. l'Abbé Girard que *délaisser* ne se dit guère que des personnes. Nous *délaissons* les malheureux à qui nous ne donnons aucun secours.

☞ On dit plus souvent *abandonner* que *délaisser*. Ce dernier a meilleur grace au participe qu'à ses autres modes, & il a par lui seul une énergie d'universalité, qu'on ne donne au premier qu'en y joignant quelque terme qui la marque précisément. Ainsi l'on dit : c'est un pauvre *délaisé*, il est généralement *abandonné* de tout le monde.

☞ Souvent nos parens nous *abandonnent* plutôt que nos amis. Dieu permet quelquefois que les hommes nous *délaisent* pour nous obliger à avoir recours à lui. Une personne qui se voit *délaisée* dans sa misère ne regarde la charité que comme un paradoxe qui occupe inutilement une quantité de vains discoureurs.

DÉLAISSER, signifie aussi, donner, quitter, abandonner. *Cedere*. Dans les Contrats, on dit qu'on a quitté & *délaisé* une terre, à titre de ferme, à un tel métrayer; à titre de vente, de donation. Il a été contraint de déguerpir, de *délaisser* la possession de cet héritage. Voyez DÉLAISSEMENT, terme de Palais.

☞ On dit aussi, en termes de Pratique, *délaisser* une procédure commencée, *délaisser* des poursuites, s'en désister.

DÉLAISSÉ, ÉE, part. & adj. *Relictus, derelictus, destitutus*.

DÉLAL. f. m. Les Persans nomment ainsi certaines personnes qui agissent pour eux dans l'achat & dans la vente de leurs marchandises : c'est ce que nous appelons proprement en France des Courtiers.

DÉLARDEMENT. f. m. Terme d'Architecture. C'est pour les pierres la même chose que le débilardement pour les bois. Il se dit particulièrement de l'amaigrissement que l'on fait au-dessous des marches, pour former l'intrados d'une rampe ou d'une coquille d'un escalier tournant. FREZIER. *Detraçtio, imminutio*.

DÉLARDER. v. a. Terme de Charpenterie. C'est, rabattre en chanfrein les arrêtes d'une pièce de bois, comme quand on taille l'arrétier de la croupe d'un comble. *Partem tigni angulatum decutere, recidere*. Si on abat les arrêtes en creux, on dit, *délarder en creux*. *Délarder* des chevrons, des arrétiers, &c.

DÉLARDER, en Mâçonnerie, c'est piquer avec la pointe d'un marteau le lit d'une pierre; & démaigrir ce qui en doit être posé en recouvrement, *Craffitudinem lapidis qui alteri tegendo inserviat imminuere, tenuare* : c'est aussi couper obliquement le dessous

d'une marche de pierre; c'est pourquoi on dit qu'elle porte son *delardement*.

☞ DELARDEE, ÉE, part. Chevron *delardé*. Marche d'escalier *delardée*.

☞ DELASSEMENT. f. m. Terme relatif au besoin que le corps & l'ame ont de repos. Par rapport au corps, c'est le relâche qu'on prend après le travail : cessation de travail dans la vue de réparer ses forces. Par rapport à l'esprit ; c'est un passé temps pour le distraire de ses fatigues. *Corporis, animi refectio, recreatio. Amusement* dit une occupation légère, & qui plaît. *Divertissement* paroît annoncer des plaisirs plus vifs & plus étendus. *Recreation* dit un court *délassement*. Voyez ces mots. Après de grands travaux, il faut du *délassement*. Le jeu est un travail pour les uns, & un *délassement* pour les autres. La Comédie fut toujours le *délassement* des grands hommes, le divertissement des gens polis & l'amusement du peuple. S. EVR. Dans cette auguste retraite où il daigne quelquefois m'admettre à ses *délassements*, dans ces momens heureux, où il tempère l'éclat qui l'environne pour descendre jusqu'à nous, je recueillerai plus soigneusement que jamais ses paroles, LE DUC DE LA FORCE, parlant du Roi.

☞ DELASSER. v. a. Donner du relâche. Se *délasser*, réparer ses forces par la cessation du travail, distraire l'esprit de ses fatigues par quelque passe-temps. Le sommeil *délasse*. On se couche pour se *délasser*. Le jeu *délasse* l'esprit. *Corpus, animum recreare, reficere. Délasser* le Roi de ses nobles travaux. MOL. Il faut *délasser* l'esprit qui est trop tendu. ABLANG. Allons nous *délasser* à voir d'autres procès. RACINE. Alexandre étant à Ephèse, pour se *délasser* l'esprit, alloit souvent à la boutique d'Apelle, fameux Peintre de son temps. DU RYER.

DÉLASSÉ, ÉE, part.

☞ DELATEUR. f. m. On donnoit ce nom à Rome, à des Citoyens qui devenoient les accusateurs secrets ou déclarés de leurs Concitoyens. *Delator*. Les *délateurs* étoient fort à craindre dans l'ancienne Rome. Les *délateurs* étoient fort communs & fort odieux.

*Les déserts autrefois peuplés de Sénateurs,
Ne sont plus habités que par leurs délateurs.* RAC.

☞ DÉLATEUR. En Jurisprudence, est celui qui dénonce à la justice un crime ou un délit, & celui qui en est l'auteur, sans se porter partie civile. En quoi il diffère de l'accusateur, qui déferé aussi un crime à la Justice, en rend plainte, mais en poursuit la réparation comme partie civile.

☞ On ne se sert chez nous que du mot de *dénonciateur* que l'on regarde comme synonyme de *délateur* dans toute la rigueur d'une parfaite ressemblance. Cependant celui de *dénonciateur* paroît avoir une signification plus étendue, & convenir à toutes sortes de dénonciations : au lieu que celui de *délateur* est plus à sa place quand il est question de dénonciations odieuses. Le *délateur* est presque toujours l'instrument de la passion d'autrui, conduit par des impressions étrangères, ou par des motifs qui le rendent vil & odieux. Le *dénonciateur* peut-être animé par des motifs louables & honnêtes.

☞ DÉLATION. f. f. *Delatio*. Dénonciation d'un crime fait à la justice par quelqu'un qui n'est point personnellement intéressé à la poursuite de ce crime. Dans les crimes de Lèse-Majesté on arrête souvent sur une simple *délation*. On ne décide point de la vie d'un homme sur une simple *délation*.

☞ DÉLATTER. v. a. Oter les lattes de dessus un toit. *Tegulas detrahere*. Il faut *délatter* ce toit, & le relatter à neuf.

☞ DELAVE. ÉE, adj. ou participe du verbe *délaver* qui n'est plus en usage. Terme de teinture qui se dit des couleurs foibles & blafardes. Voyez ces mots. Ce bleu est trop *délavé*. *Dilutor est*.

☞ Les Joailliers appellent aussi pierre *délavée*, celle dont la couleur est foible.

☞ DÉLAYANT. f. m. ou adj. pris substantivement.

Terme de Médecine. Remède qui rend les humeurs plus fluides, en écartant leurs parties unies & serrées, & mettant entr'elles un liquide qui les tient plus séparées. Le principal *délayant* est l'eau. *Diluens*. Les tisannes rafraîchissantes, les émulsions, les eaux de poulet, de riz, d'orge, de coquelicoc, &c. sont des *délayans*. BOUILLET. On rend ces *délayans* plus efficaces par l'addition du sel de prunelle, du nitre purifié; de l'esprit de vitriol ou de souffre. 10.

DÉLAYER. v. a. Détrempier, rendre une chose liquide, ou plus liquide qu'elle ne l'étoit auparavant; ce qui se fait par le mélange de quelque liqueur. *Lilivere*. Il faut bien *délayer* la farine pour faire de la bouillie, ou de la colle. On *délaye* de l'ocre avec de l'huile pour peindre des travées, des portes, &c. plusieurs prononcent *délayer*, mais mal.

Ce mot vient du Latin *diluere*, ou de *deliquere*.

MENAGE.

DÉLAYER, ÉE, part.

DÉLAYER. v. n. Vieux mot. Ufer de délai, différer. *Poés. de Jean le Fevre*.

DELBRUGH ou DELBURGK. Bourg, ou petite ville du cercle de Westphalie. *Delbruggia*. Ce lieu est près des sources de l'Éms, dans l'Évêché de Paderborne. C'est à *Delbrug* que les Legions de Varus furent taillées en pièces, & que Germanicus vengea cet affront fait au nom Romain, par la défaite des Bructères, dont ce fut la dernière habitation. Voyez les *Monumenta Paderbornensia*, p. 57.

DÉLEALTE. f. f. Vieux mot. Déloyauté.

DÉLEAN, ou selon la prononciation Hébraïque, *Dilean*. Ville de la Tribu de Juda, *Jos. XV. 38*. Les Septante la nomment *Δαλαδ*. Selon les principes posés par le P. Souciet, Jésuite, dans sa Dissertation sur les médailles Hébraïques, & sur les premières lettres Hébraïques, c'est une faute du Copiste; on a pris un *nun* de l'ancien & vrai caractère Hébreu, pour un *daleth* du même caractère, ce qui est faisable dans un exemplaire usé.

☞ DÉLECTABLE. adj. de r. g. Quelquefois employé substantivement. Cette épithète paroît convenir aux choses qui flattent les sens ou le goût. *Delectabilis, delectationem afferens*. On dit d'un lieu, d'un séjour, qu'il est *délectable*. Ce vin, ces mets sont *délectables*. Il faut préférer l'honnête au *delectable*.

*Que toujours cher à mes amis,
Melant l'utile au délectable,
Leur amitié tendre & durable
Me tienne ce qu'il m'ont promis.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

☞ Je haïrois ce mot, dit le P. Bouhours, si M. de la Chambre ne s'en servoit pas quelquefois. Il peut passer en fait de morale.

DÉLECTABLETÉ. f. f. Vieux mot. Joie. On a dit dans le même sens *Délectableté*, *déliteux* & *délicieux*, pour délicieux, agréable.

DÉLECTATION. f. f. *Delectatio*. Sentiment doux & agréable; plaisir qu'on savoure, qu'on goûte avec réflexion. On boit, on mange avec *delectation*. On prend trop de *delectation* aux choses du monde. Ce mot n'est guère dans l'usage ordinaire. Il est admis en fait de morale. Il est très-familier parmi ceux qu'on appelle Jansénistes. Il répand une douceur céleste qui surmonte la *delectation* de la chair. PASC.

☞ Selon le système des Jansénistes il y a deux *delectations* qui entraînent les hommes dans le bien ou dans le mal, d'une manière douce, mais invincible. Il semble que les différens accès de plaisir céleste ou terrestre nous rendent vertueux sans mérite, ou vicieux sans crime.

Les Jansénistes appellent leur grace nécessitante, une *delectation* victorieuse. Ils attribuent ce terme à S. Augustin; & l'on croit communément, à la manière dont ils en parlent, que le S. Docteur s'en

sert à tout moment ; mais , dit on , il n'est qu'une seule fois dans ce Pêre , & dans un sens tout différent du leur. *Delectation* signifie plaisir , sentiment du plaisir qu'excite dans l'ame un objet agréable. *Delectation* céleste , c'est celle que produisent en l'ame les objets de la foi avec la grace. *Delectation* terrestre , c'est celle qui naît des objets de la concupiscence , & qui est le mouvement de la concupiscence.

DÉLECTER. v. a. Donner du plaisir. *Delectare* , *oblectare*. L'émail d'une prairie , la couleur verte *délectent* la vue , la réjouissent. Les ragoûts *délectent* le palais. On le dit aussi avec le pronom personnel. Un Satyrique se *délecte* à médire de son prochain , à railler ses amis. *Delectare se aliquâ re* , *cum aliquâ re* , ou *delectari in aliquâ re*. Ces deux mots vieillissent ; on ne les dit qu'en riant. **Bour.** Les Théologiens se servent quelquefois du premier en matière de dévotion & de morale.

DÉLECTÉ , ÉE. part.

DÉLÉGATION. f. f. Terme de Jurisprudence. Commission qu'on donne extraordinairement à un Juge pour juger ou instruire quelque procès. *Delegatio*. Les Juges commis ne peuvent pas instrumenter au-delà de ce qui est porté par leur *délégation*.

DÉLÉGATION d'un débiteur. *Delegatio*. C'est une espèce de cession par laquelle on substitue un autre débiteur en sa place. Acte par lequel on transporte une somme à prendre pour le payement d'une dette. *Voyez* Ulpien , l. 11. ff. de *novationibus* , & *delegationibus*. La *délégation* diffère du transport , en ce que trois personnes interviennent dans la *délégation* ; le créancier , le débiteur du créancier , & un troisième qui doit lui-même au débiteur , & auquel le débiteur transporte l'obligation de payer le créancier & le délègue pour cela : mais dans la cession & le simple transport , il suffit que le cédant & le cessionnaire soient présents. On donne des *délégations* à des créanciers qu'on ne peut pas payer comptant , pour empêcher les poursuites. On fait une *délégation* sur un fermier. Le fermier accepte la *délégation*. L'usage des *délégations* est fréquent dans les contrats de vente. Quand la *délégation* est portée par le contrat de vente elle équipolle à une opposition.

DÉLEGATOIRE. adj. m. & f. Se dit des rescrits , ou commissions du Pape pour commettre des Juges. *Rescriptum summi Pontificis rei gerenda quempiam eum jurisdictione preficiens*. Les rescrits *délegatoires* doivent être adressés à des personnes Ecclésiastiques en dignité dans la Province où résident les parties.

DÉLEGUER. v. a. Terme de Jurisprudence. Commettre quelques Juges , ou autres personnes , avec pouvoir d'examiner , de juger ou de faire quelques procédures. *Delegare* , *mandare* , *aliquem rei gerenda preficere*. Les commissions extraordinaires des chambres de Justice , d'Intendants , de Grand-Jours , sont composées de Juges *délegués* par le Roi. Un Juge *délegué* ne peut subdéléguer , si la commission ne lui en donne expressément le pouvoir. Les Cours Souveraines *déloquent* souvent des Juges inférieurs , pour faire des instructions de quelques affaires. Le Pape , suivant le Concordat , est obligé de *déleguer* des Juges dans le Diocèse des colligans , autrement la *délégation* est abusive. **FEVRET.**

DÉLEGUER , signifie aussi , assigner des fonds pour le paiement d'une dette. On dit , en ce sens , qu'un homme a *délegué* ses revenus & ses rentes à ses créanciers. On dit aussi dans le même sens , *déleguer* un fermier.

DÉLEGUÉ , ÉE. part.

DÉLEGUÉ , est aussi quelquefois substantif , & signifie député. Les Ordinaires agissent en qualité de *Délegués* du Pape.

DÉLEPHAT. f. f. Terme de Mythologie. C'est le nom de la Vénus des Assyriens & des Chaldéens , ou que les Assyriens & les Chaldéens donnent à Vénus. **Hélicurus.** Selden , *De Diis Syr. Syn. II. c. 4.* croit

que ce nom דלפת vient de דלד , qui dans la langue de ces peuples pouvoit signifier la cohabitation de l'homme & de la femme , ou bien דלפה , *dilpha* , qui signifie *gutta* , *stilla* ; de même que chez les Grecs elle a été appelée Αφροδιτη , d'Αφροδιτη , *spuma*.

DELES. Préposit. Vieux mot. De long , à côté. *Voy.* LÈS.

DÉLESTAGE. f. m. Terme de Marine. Déchargement du lest d'un vaisseau. *Saburra ejectio*. Il y a des lieux marqués par les Officiers de la Marine hors des ports & des rades pour le *délestage* des vaisseaux. On trouve aussi dans les Ordonnances le mot de *délestage* pris pour celui de *lest* , c'est-à-dire , pour les choses qui servent à lester un vaisseau , qui en font le lest.

DÉLESTER. v. a. C'est ôter le lest du vaisseau. *Saburram ejicere*. On a coutume de *délester* les vaisseaux de deux ans en deux ans.

DÉLESTÉ , ÉE. part.

DÉLESTEUR. f. m. Celui qui a soin du délestage des vaisseaux. *Saburra ejicienda prefectus*.

DÉLETAIRE. adj. m. & f. Qui détruit & qui tue. Tous les poisons sont *délétaires* , puisqu'ils tuent ; mais ceux qui sont proprement *délétaires* , sont ceux qui dérangent les parties du corps , tels que sont les corroifs. Le P. Léon , Carme , dit que les truffes & les champignons ont des qualités *délétaires*. Laissons ce mot là au P. Léon.

DÉLFLANDE , ou comme les Hollandois écrivent , *Defflandt*. Petite contrée du Comté de Hollande , qui prend son nom de *Delft* , comme si elle en étoit la capitale. Car la Haye , qui est aussi dans cette contrée , n'a point titre de ville , & ne passe que pour un village.

DÉLFT. nous ne prononçons jamais la finale *t* , & l'on écrit même sans cette lettre *Delf*. *Delphi* , *Delfi* , *Delphium* , *Delfium*. La ville de *Delft* est pour le rang la troisième de celles du Comté de Hollande , située sur les petites rivières de Gaech & de Schie , entre la Haye , Rotterdam & Leyde. Cette ville est médiocrement grande , traversée de beaux canaux , l'un desquels , nommé *Delft* , lui a donné son nom. La faïence de *Delft* est célèbre. On voit à *Delft* les tombeaux de Guillaume Prince d'Orange , auteur de la révolte des Pays-bas , de l'Amiral Tromp , & de Pierre Hein , qui fut grand Amiral du Brésil ; lorsque ce pays étoit aux Hollandois.

DÉLI. *Voyez* DEHLI.

DÉLI. f. m. Garde du Grand Visir. *Satelles Polemarchi Turcici*. Les Grands Visirs n'ont point un nombre de *Délis* fixé. Ils en entretiennent plus ou moins , selon qu'il leur plaît , ou qu'ils aiment à paroître , avec magnificence. Ils n'en ont cependant pas moins de cent communément , ni plus de quatre cens. Le Grand Visir Cuproli en entretient deux mille. Ces *Délis* sont la plupart de Bosnie & d'Albanie , parce que ces peuples sont plus fidèles que les Turcs. **RICAUT** , de *l'Empire Ottoman*.

DÉLI , דל , est un mot Turc qui signifie deux choses , un fou , & un brave , un homme courageux , vaillant , résolu. C'est dans ce dernier sens qu'on le donne au *Délis* , ou Gardes du Grand Visir. Leur Commandant est appelé *Déli Bachi* , דל בכי , & leurs Compagnies sont appelés , *Delier Bajraghi* , une enseigne de *Délis* , une compagnie de *Délis*. Les armes des *Délis* sont une lance , & une hache d'armes avec l'épée. Quelques-uns portent aussi des pistolets à la ceinture.

DÉLIADE. f. f. *Delias*. Navire des Athéniens ; qui portoit leurs Députés à Délos , pour y faire les *Délias* , & qui rapportoit à Athènes ceux de l'année précédente. *Voyez* DÉLIES.

DÉLIAGE. f. m. Terme de Coutumes. C'est un droit qui se lève sur les voitures , & sur différentes marchandises ou denrées , & se paie au Seigneur. *Voy.* le Coutumier de Leave , où ce droit est expliqué en détail , & fort au long.

DÉLIAISON. f. f. Terme de Maçonnerie , c'est un arrangement , une disposition de pierres dans un mur

lesquelles n'ont pas au moins six pouces de recouvrement tant au dedans du mut qu'au parement.

DÉLIAQUE. f. m. Coquetier chez les Anciens. Marchand qui vendoit la volaille & les œufs. *Deliacus, Deliacus Gallinarius.* Les *Deliaques* chaponnoient les coqs, engraissoient la volaille, & on les appeloit *Deliaques*, parce que c'étoit les habitans de l'Île de Delos, qui s'étoient les premiers avisés de ces choses. Ils vendotent aussi les œufs, comme il paroît par Ciceron dans ses *Questions Académiques*, Liv. IV. n. 85. Pline, Liv. X. c. 50. & Columelle, Liv. VIII. c. 8. parlent aussi des *Deliaques*. Voyez encore Vossius, *De Idol. L. III. c. 91. p. 608.*

DÉLIAQUE. adj. m. & f. Qui a rapport à Délos, qui appartient à Délos. *Deliacus, a, um.* On appelle en Géométrie Problème *deliaque*, si fameux parmi les anciens Géomètres, on appelle, dis-je, Problème *deliaque*, le problème de la duplication du cube; & on l'appelle ainsi, parce que les habitans de Délos demandant à leur Oracle le remède à la peste qui les affligeoit, il leur proposa le problème de la duplication du cube. Et parce que ce problème, comme le remarqua le premier Hippocrate de Chio, retombe dans celui de l'invention de deux moyennes continuellement proportionnelles, & que le cube double a pour côté la première de ces deux moyennes proportionnelles, on a aussi donné à ce problème le nom de problème *deliaque*.

DÉLIASTE. f. m. *Delinstes.* Envoyé, Deputé d'Athènes au temple de Délos pour y célébrer les Delies & y demeurer un an pour y faire les fonctions de Prêtre. Voyez DÉLIES.

DÉLIBATION. f. f. Terme de Jurisprudence. Il signifie ce qui est opposé à confusion. Rendre un compte par *delibation*, ou par confusion. *Delibation*, signifie aussi, dans le Droit, diminution. Voyez ff. 1. de *legatis*. C'est proprement la distraction qu'on fait d'une chose particulière sur la masse des biens d'une succession, ou d'une Communauté. Par exemple: le legs est appelé *delibatio hereditatis*, parce qu'il se prend par distraction sur la masse des biens d'une succession. Le préciput se prend de même par *delibation* ou distraction sur la masse des biens de la communauté, avant qu'elle soit partagée.

DÉLIBÉRANT. f. m. On donne le nom de *Delibérant* en tutelle, aux parens convoqués pour nommer un ou plusieurs tuteurs à des mineurs. Par l'article 36 du règlement pour l'élection de tuteurs pour la Province de Normandie, il est porté que le nombre des *Delibérans* étant augmenté par les oncles, frères & beaux-frères du mineur, s'il y a contestation, le nombre des *Delibérans* sera encore augmenté; en sorte que l'égalité soit gardée entre les parens paternels & maternels. En matière de taille, on appelle encore *Delibérans*, ceux qui ont fait un consentement pour donner à imposer quelqu'un qui ne l'étoit point encore. Si le nouvel imposé a des raisons pour se faire déroger, & qu'il établisse qu'il l'a été mal-à-propos, on lui accorde ses dépens à prendre sur les *Delibérans*. On ordonne même quelquefois que son taux sera payé par les *Delibérans*. Voyez DÉLIBÉRER.

DÉLIBÉRATIF, IVÈ. adj. Terme de Rhétorique. Nom que l'on donne à un des trois genres de la Rhétorique; dans lequel l'Orateur se propose de prouver à une assemblée l'importance d'une chose qu'il veut lui persuader de mettre à exécution, ou l'inutilité d'une chose qu'il veut lui dissuader. *Deliberativus.* Le genre *deliberatif* étoit fort en vogue chez les Grecs & chez les Romains, quand les Orateurs harangoient le Peuple. Cet Orateur excelle dans le genre *deliberatif*.

On dit, avoir voix *deliberative* en une assemblée, lorsqu'on a droit d'y dire son avis, & qu'il est compté parmi les suffrages. Dans les Conciles les Evêques ont voix *deliberative*: ceux du second ordre n'ont que la voix consultative. Un Religieux Profès a voix *deliberative* dans son Chapitre: dans une élection, il a voix active & passive.

DÉLIBÉRATION. f. f. Consultation; examen de quelque chose, de quelque proposition, soit avec soi-même, soit dans une assemblée, pour en voir les avantages & les inconvéniens, pour savoir si elle est bonne, ou mauvaise, faisable, ou non. *Deliberatio.* Un homme prudent ne fait rien qu'après une mûre *deliberation*. Les arrêts du Conseil portent, l'affaire mise en *deliberation*. Quand les Juges subalternes appellent les Avocats pour juger avec eux, ils disent dans leur sentence, Nous par *deliberation* du conseil. Le Prince ne perdoit point en vaines *deliberations* ces momens heureux qui décident du sort des armes. P. BOURD. Les passions préviennent les *deliberations* de l'entendement, & ne lui laissent pas le temps de juger. JUR. Ce qui est fait dans la colère n'est point fait avec *deliberation*: c'est un mouvement involontaire. S. EVR. Tomber en *deliberation*. ABLANC.

DÉLIBÉRATION, signifie aussi l'arrêt, la résolution d'une compagnie assemblée, qui examine, ou qui juge une affaire. *Deliberatum.* Voilà quel est le résultat, la *deliberation* de la compagnie.

DÉLIBÉRÉ. f. m. Terme de Palais. C'est un jugement rendu après la plaidoirie des deux parties, par lequel on prononce, qu'avant faire droit sur l'affaire qui a été plaidée, il en fera *delibéré*, pour la discuter & examiner plus amplement, sur le champ, ou dans la chambre du conseil. Les Avocats laissent là leurs sacs; l'on fait retirer les Parties, leurs défenseurs & toute l'audience. *Deliberatum.*

La Cour, en *delibérant*, voit par elle-même les pièces des parties, & lorsque la sentence est résolue à la pluralité des voix, on fait ouvrir l'audience, & en présence des Avocats, elle prononce par la bouche de celui qui préside.

Il y a plusieurs sortes de *delibérés*, & ils sont même différens suivant les juridictions.

DÉLIBÈREMENT. adv. D'une manière hardie & résolue. *Audaçiter, fortiter, constanter.* Ce soldat marche *delibèrément* à l'assaut. Ce criminel est allé *delibèrément* au supplice.

DÉLIBÈREMENT, s'emploie dans le dogmatique au sens propre, & signifie avec *deliberation* & pleine liberté. *Deliberatè.* Un tel a librement & *delibèrément* insulté cette personne en public. Mauvais jargon. Il faut dire, de propos *delibéré*.

DÉLIBÉRER. v. n. Mettre en *deliberation*, consulter, regarder le pour & le contre d'une affaire, d'une proposition: *Deliberare, consultare.* Un esprit incertain & timide *delibère* toujours, & ne résout, ne conclut jamais rien. Il semble qu'on est exempt de péché, quand l'entendement n'a ni réfléchi, ni *delibéré* sur la nature de l'action. PORT-R. On *delibéra* si l'on assiégeroit Mons, ou Valenciennes. SAR. M. Cujas avoir *delibéré*, au cas qu'il mourût sans enfans, de donner son bien à Scaliger. SOULOM. Ceux qui réfléchissent beaucoup, laissent souvent échapper l'occasion tandis qu'ils *delibèrent*. S. EVR. La colère violente & précipitée, ne laisse point agir la raison: au lieu que la volupté lui donne le loisir de *delibérer* & de juger. M. ESP. Trop de subtilité d'esprit nuit à l'exécution, le temps d'agir se passe à *delibérer*. BOUH. Donnons nous le temps de *delibérer* sur le choix que nous devons faire de tous nos amis. S. EVR.

*Et je puis dire enfin que jamais Potentat
N'eut à delibéret d'un si grand coup d'état.*

L'usage veut aujourd'hui, dit Voltaire dans ses remarques sur Pompée, que *delibérer* soit suivi de *sur*; mais le *de* est aussi permis. On *delibéra* du sort de Jacques II. dans le Conseil du Prince d'Orange; mais je crois que la règle est de pouvoir employer le *de*, quand on spécifie les intérêts dont on parle. On *delibère* aujourd'hui *de* la nécessité, ou *sur* la nécessité d'envoyer des secours en Allemagne. On *delibère* sur de grands intérêts, sur des points importans.

Quelquefois la Cour après avoir entendu les Avocats à l'audience, prononce qu'il en fera *delibéré* sur le Régistre; c'est-à-dire, qu'il en sera mûrement *delibéré* dans la chambre. Qu'on prendra une dernière résolution sur l'examen des pièces. Les Avocats de Paris mettent au bas de toutes leurs consultations, *delibéré* à Paris, ce, &c. On dit de celui à qui l'on a donné du temps pour penser à une affaire, il a eu tout le loisir de *deliberer*.

DÉLIBÉRER, C'est quelquefois conclure, arrêter, déterminer quelque chose sur une affaire. J'ai *delibéré* de faire telle chose. *Deliberatum est mihi*.

En matière de tutelle on appelle *delibérer*, lorsque les parens paternels & maternels s'assemblent pour nommer un ou plusieurs tuteurs à des mineurs. Le Juge reçoit leur serment, & les envoie *delibérer* c'est-à-dire, pour choisir un tuteur & régler les conditions de la gestion; ce qui étant fait, ils reviennent devant le Juge, qui établit la tutelle. En matière de Tailles, on appelle encore *delibérer*, lorsque les habitans taillables d'une paroisse s'assemblent & font un consentement pour donner aux Collecteurs quelqu'un à enrôler de nouveau.

DÉLIBÉRER, en terme de Manège, se dit d'un cheval qu'on accoutume, qu'on détermine à certains airs, comme au pas, au trot, au galop, ou à quelque manège relevés. *Assuesacere*.

DÉLIBÉRÉ, ÉE. part. L'affaire mûrement *delibérée*.

On dit, c'est une chose *delibérée*, pour dire, arrêtée, résolue. *Deliberatum est*.

Faire une chose de propos *delibéré*, exprès, à dessein, après y avoir bien pensé. Il l'a attaqué, insulté de propos *delibéré*. *Dedita opera, consulto, ex consulto, destinata, destinata*.

DÉLIBÉRÉ, est aussi adjectif, & signifie libre, aisé, assuré. On dit d'un homme qu'il est bien *delibéré*, qu'il a l'air *delibéré*, qu'il marche d'un pas *delibéré*.

Nous avons parlé de ce mot comme terme de pratique. Voy. **DÉLIBÉRÉ**. f. m.

DÉLICAT, ATE. adj. Terme souvent employé dans différentes acceptions au simple & au figuré. Dans le sens propre il est quelquefois opposé à grossier, & s'applique à ce qui est composé de parties fines, déliées & fragiles, qui ne peuvent résister à l'impression des corps étrangers. *Tenuis, exilis*. Les toiles d'araignées sont composées de filets fort *delicats*. L'œil & le cerveau sont composés de parties infiniment *delicates*. Peau *delicate*. Teint *delicat*. Le verre, le talc, la porcelaine sont des matières *delicates*. *Fragilis*.

Dans cette acception, appliqué aux ouvrages de l'art, il signifie quelquefois ce qui est composé de parties fines, déliées & fragiles, travaillées avec peine & rapprochées avec adresse par l'ouvrier. C'est ainsi que l'on dit que rien n'est plus *delicat* que les petites montres que font aujourd'hui nos horlogers.

Quelquefois, sans désigner en aucune façon la faiblesse ou la fragilité des parties, on le dit des ouvrages qui demandent dans l'ouvrier une grande adresse, une grande légèreté de main. *Elegans, artificiosus*. Sculpture, cisèlure, gravure, miniature *delicate*. Les ouvrages *delicats* sont ceux où la nature prend plaisir à travailler en petit, & dont la matière presque imperceptible fait qu'on doute si elle a dessein de montrer ou de cacher son adresse. BOUH. Les Sculptures des corniches corinthiennes sont plus *delicates* que les ornemens Gothiques.

On dit dans ce sens qu'un ouvrier a la main *delicate*, le pinceau, le ciseau *delicat*, lorsqu'il a exécuté des formes qui annoncent un goût sûr, beaucoup d'adresse & une grande légèreté de pinceau, de burin, &c. Il faut avoir la main bien *delicate* pour faire de petites montres & des portraits en miniature.

Souvent *delicat* est opposé à robuste, & signifie, foible, qui peut aisément recevoir quelque

altération. *Fragilis, delicatus*, Tempérament *delicat*, santé, constitution *delicate*. Un enfant *delicat*. Vue *delicate*, vue foible, qui ne peut souffrir une grande lumière.

On dit dans ce sens qu'un homme a le sommeil *delicat*, quand le moindre bruit l'éveille. On dit qu'un cheval a la bouche *delicate*, lorsqu'il a les barres sensibles, quand on le mane aisément avec les aides de la bride.

Enfin *delicat* paroît avoir un rapport particulier à l'organe du goût & des autres sens, & se dit généralement de tout ce qui produit des impressions douces & agréables. Mets *delicat*, vin *delicat*, chère *delicate*, table *delicate*, délicatement servie, lorsque les mets en sont recherchés, & d'un goût exquis. Parfum *delicat*, dont les parties ni trop subtiles ni trop grossières, chatouillent l'organe sans l'offenser. Musique *delicate*, qui flatte agréablement l'oreille.

DÉLICAT, au figuré, signifie, qui juge finement ce qui regarde les sens ou l'esprit. On dit, en ce sens, goût *delicat*, oreille *delicate*; jugement, esprit *delicat*. *Solers auditus. Aures teretes habere. Superbissimum aurium judicium. Eruditum palatum. Eruditos oculos habere*, &c. On le dit aussi des productions de l'esprit. Pensée *delicate*. Ici le mot de *delicately* exprime la finesse du sentiment qui ne réfléchit point, & saisit vivement le résultat des combinaisons. Les gens *grossiers* n'ont qu'une sensation; ils ne joignent ni n'ôtent rien à ce que la nature donne. Les gens *delicats* ajoutent à chaque idée, à chaque goût beaucoup d'idées & de goûts accessoires. Apicius portoit à table bien des sensations inconnues aux mangeurs vulgaires. Ceux qui jugent avec goût ont ou se font une infinité de sensations que les autres hommes n'ont pas. Une pensée *delicate* est la plus fine production de l'esprit. BOUH. Il ne faut pas que le sens d'une pensée *delicate* soit visible, ni si marqué: celles mêmes qui n'ont rien de mystérieux, ni dans le fond, ni dans le tour, & qui se montrent à la première vue, ne sont pas proprement *delicates*, quelque spirituelles qu'elles soient d'ailleurs. Les pensées *delicates* sont des vérités composées, dont les deux jugemens sont liés de manière qu'on sent leur liaison, sans qu'il soit nécessaire de découvrir le principe qui les lie: mais dans ces sortes de pensées la nature nous épargne l'embarras de la réflexion: elle raisonne pour nous, & nous fait sentir ce que nous devons conclure de ses raisonnemens. Un amour *delicat*, est un amour tendre, sensible, & où le cœur a plus de part que les sens. La louange est une flatterie *delicate*. ROCHEF. Les Savans dédaignent d'ordinaire les choses *delicates* & galantes. FONT-PLUTARQUE soutient les choses graves avec beaucoup de bon sens & de raison; mais aux choses d'esprit il n'est ni ingénieux ni *delicat*. S. EVR. Est-il possible qu'avec une passion la plus tendre & la plus *delicate* qui fut jamais, je vous aie donné un instant de chagrin? LETT. PORTUG. Je crains l'étude des actions, beaucoup plus que la froideur du tempérament; & l'extérieur est pour les âmes grossières un piège où les âmes *delicates* ne peuvent être surprises. IBID. Néron fit perir Pétrone, pour n'avoir plus un témoin si *delicat* de ses plaisirs grossiers. S. EVR. Ces esprits si *delicats* dans les manières ne plaisent qu'aux yeux. MALEB. Peut-être avez-vous su combien j'ai été touché dès ma jeunesse de cet éclat indépendant du hazard, inséparable de nous-mêmes, de cette gloire *delicate* que vous possédez, & dont vous êtes les vrais dispensateurs. LE DUC DE LA FORCE. Un esprit aussi *delicat* que le vôtre, trouve peu de chose qui le satisfait. BOUH.

Il suffit, dit M. l'Abbé Girard, d'avoir assez d'esprit pour concevoir ce qui est fin: mais il faut encore du goût pour entendre ce qui est *delicat*. Le premier est au dessus de la portée de bien gens; & le second trouve peu de personnes qui soient à la sienne.

Qui ne sent pas le *delicat* du premier coup,

ne le sentira jamais. On peut chercher le *fin*, & il faut saisir le *délicat*.

Fin convient également pour les traits de malignité comme pour ceux de bonté. *Délicat* est d'un service, comme d'un mérite plus rare. Il ne sied pas aux traits malins, & il figure avec grâce en fait de choses flatteuses. Une satire fine, une louange *délicate*.

DÉLICAT, signifie encore celui qui est difficile à contenter pour les choses qui concernent l'esprit ou les sens. Vous êtes bien *délicat*. Il ne faut pas être si *délicat*.

On appelle une conscience *délicate*, une conscience timorée & scrupuleuse, qui s'alarme aisément. On dit d'un homme qui se fâche aisément, qu'il est pointilleux, qu'il est fort *délicat* sur les formalités, sur les égards qu'il prétend lui être dus, qu'il ne peut rien souffrir qui le choque le moins du monde.

DÉLICAT, se dit aussi des questions, des affaires épineuses, difficiles à manier & à résoudre. *Difficilis, periculosus, lubricus*. Les affaires d'Etat sont *délicates*, dangereuses à manier. Il faut s'abstenir de parler des Grands; cela est *délicat* & charouilleux. Les questions de la grace sont les plus *délicates* de la Théologie. On dit aussi, qu'un procès est fort *délicat*, lorsqu'il est problématique, que les avis sont fort partagés: & qu'un homme s'est tiré d'un pas fort *délicat*, quand il s'est tiré d'un grand danger par son adresse.

On dit proverbialement & ironiquement à un homme, qu'il est *délicat* & blond, quand il est difficile à contenter. On le dit aussi quand il se choque trop facilement.

DÉLICATEMENT. adv. D'une manière délicate, avec délicatesse. Voy. les différentes acceptions de ce mot. On le dit au propre & au figuré. *Delicatè, molliter*. Ce Peintre peint *délicatement*. Cet Auteur écrit fort *délicatement*, juge fort *délicatement*. Ce Seigneur vit fort *délicatement*. Cette affaire a besoin d'être maniée *délicatement*. Mettre en œuvre *délicatement*. VAUG. Travailler *délicatement*. ABLANC. Dans les hommes *délicatement* ambitieux, la modestie est un faste fin & délié, qui leur fait mépriser le faste des autres. M. ESP. La fourbe n'étoit pas trop *délicatement* conduite. S. EVR.

DÉLICATER. v. a. Traiter avec mollesse. Se *délicater*, chercher trop ses aises, vivre dans la mollesse & la volupté. *Delicias sectari, curare se molliter*. C'est gâter les enfans que de les trop *délicater*. Quand on veut aspirer aux grandes choses, il faut s'accoutumer à la fatigue, aux veilles, au travail.

DÉLICATÉ, EE. part.

DÉLICATESSE. s. f. Qualité de ce qui est délicate. On le dit dans la plupart des sens de délicate, tant au propre qu'au figuré. Voy. DÉLICAT.

DÉLICATESSE, par rapport à l'organe du goût. Qualité de ce qui flaire agréablement l'organe. La *délicatesse* du vin, des viandes, des mets consiste en. . . . Dans les premiers temps les hommes ne connoissoient point cette grande diversité de mets, & cette *délicatesse* pernicieuse (*lauti, exquisiti cibi*) que nous ne connoissons que trop à présent.

*Ils ignoroient la volupté
Et la fausse délicatesse,
Dont aujourd'hui notre mollesse
Se fait une félicité.*

DÉLICATESSE de la main. c'est la légèreté, la dextérité, l'attention circonspecte avec laquelle on applique la main à quelque chose, à quelque opération avec laquelle la main agit, opère. La *délicatesse* est nécessaire à un Chirurgien dans les opérations qu'il fait, pour ménager la sensibilité du malade. *Dexteritas*.

On le dit de même en parlant d'un ouvrage de main. *Industria*. Ouvrage d'une grande *délicatesse*, composé de parties fines, déliées & fragiles, rap-

prochées avec art, ou qui demande dans l'ouvrier une grande adresse, une grande légèreté de main. On dit dans ce sens une grande *délicatesse* de pinceau, de burin.

On dit aussi la *délicatesse* du teint, la *délicatesse* de la peau, pour marquer que la peau est fine & déliée.

On l'emploie aussi dans le sens de foiblesse. *Infirmitas, debilitas*. *Délicatesse* du tempérament. La *délicatesse* de la santé, de la complexion ne lui permet pas. . .

DÉLICATESSE de goût, d'esprit, de jugement, pour marquer la finesse de l'esprit qui saisit le rapport, la liaison, les combinaisons des idées. *Délicatesse* de l'oreille, sensibilité de cet organe pour discerner les sons avec précision. Voyez DÉLICAT.

DÉLICATESSE d'une pensée. La *délicatesse* dans les pensées, dit le P. Bouhours, est une force polie & adoucie. Voyez DÉLICAT dans cette acception. Il y a une fausse *délicatesse* qui décharne le discours, & lui ôte sa substance & sa solidité. S. EVR.

DÉLICATESSE des louanges, synonyme de finesse. La *délicatesse* des louanges est inutile; on n'y raffine plus tant.

En parlant d'une affaire délicate & dangereuse, on dit qu'il faut la traiter avec beaucoup de *délicatesse*, avec beaucoup de prudence, d'adresse, de circonspection. *Summa cautio, cautè*. Il faut ménager cela avec grande *délicatesse*.

DÉLICATESSE, se prend encore pour sensibilité, raffinement qui nous rend difficiles, éloignement qu'on a pour certaines choses, peine qu'on a à les souffrir, dégoût qu'elles causent. *Fastidium, averfus ab aliqui re animus*. Il y a des gens qui ont une *délicatesse* chagrine, qui ne s'appliquent qu'à chercher les défauts des autres pour le plaisir de les critiquer. BELL. Les Rois ont certaines *délicatesse*s qui retiennent dans un timide respect ceux qui les approchent. FRÉCH. La *délicatesse* de notre orgueil augmente dans la prospérité. BOSS. Ceux que la passion d'être aimés rend sensibles au mépris, se l'attirent d'ordinaire par cette *délicatesse* incommode. NIC. La *délicatesse* ne sert bien souvent qu'à diminuer le nombre des plaisirs, & l'on n'en a point trop. Il faut apprendre à vaincre notre *délicatesse* naturelle, à recevoir des avis. S. EVR. J'ai une furieuse *délicatesse* pour tout ce qui approche de moi. ID. Rien n'est si ridicule que cette *délicatesse* d'honneur qui prend tout en mauvaise part, MOL. *Nimia honoris tuendi cupido*. *Délicatesse*, dans le sens qui vient d'être expliqué; ne se prend pas toujours en mauvaise part; & ce mot ne marque pas toujours un excès blâmable, une sensibilité excessive, ou trop grande. On étoit résolu à la Cour de France de n'admettre aucune médiation dans une affaire de *délicatesse* & d'honneur. L'ABBÉ REGN. Il s'agit de l'insulte faite à Rome le 20. Août 1662. au Duc de Crequi, Ambassadeur de France: la *sensibilité* ne pouvoit guère être trop grande en cette occasion.

La fausse *délicatesse* dans les actions libres, dans les mœurs, ou dans la conduite, n'est pas ainsi nommée parce qu'elle est feinte, mais parce qu'elle s'exerce sur des choses & en des occasions qui n'en méritent point la peine. La fausse *délicatesse* de goût & de complexion, n'est telle au contraire que parce qu'elle est feinte ou affectée. C'est Emilie qui crie de toute sa force sur un petit pétil qui ne lui fait point de peur: c'est une autre qui par mignardise pâlit à la vue d'une fouris, ou qui veut aimer les violettes & s'évanouir aux tubéreuses.

DÉLICATESSE, au pluriel, signifie ce qu'il y a de plus fin & de plus choisi dans une langue. Voyez finesse. Il fait toutes les *délicatesse*s de la langue. On dit aussi, les *délicatesse*s de la table; pour dire, les mets délicats.

DÉLICATESSE, signifie quelquefois mollesse, ou trop de commodité & de ménagement. *Mollitia*. Il ne faut pas élever les enfans avec trop de *délicatesse*: cela les rend efféminés.

DÉLICATESSE, en matière de conscience, se dit des scrupules, des frayeurs, & des alarmes d'une con-

cience, à qui l'ombre, ou l'appatence même du péché, donne des inquiétudes & des remords. Rien ne contribue davantage à perfectionner la pureté de cœur, que la *delicateffe* de conscience.

DELICE. f. m. Terme qui paroît relatif à l'organe du goût, & qui exprime principalement le plaisir extrême de la sensation du goût. *Delicia.* C'est un *déllice* pour certaines personnes de boire à la glace même en hyver; & cela est indifférent pour d'autres même en été. On le dit, dans le même sens, de l'esprit. La contemplation est le *déllice* d'un esprit élevé & extraordinaire.

Le mot de plaisir a rapport à un plus grand nombre d'objets que ceux de *déllice* & de *voupté*. On le dit de tout ce qui concerne l'esprit, le cœur, les sens, la fortune, enfin de tout ce qui est capable de nous donner du plaisir, de procurer à l'ame une situation gracieuse. L'idée de *déllice* enchérit, par la force du sentiment, sur celle de *plaisir*; mais elle est bien moins étendue par l'objet: elle se borne proprement à la sensation, & regarde surtout celle de la bonne chère. L'idée de *voupté* est toute sensuelle, & semble désigner, dans les organes quelque chose de délicat qui raffine & augmente le goût. SYN. FR.

Ce mot est plus souvent employé au pluriel, où il est du genre féminin, & se prend dans un autre sens, selon lequel il exprime l'objet ou la cause de cette situation gracieuse de l'ame: comme quand on dit jouit des *déllices* de la campagne. Alors ce mot a plus de rapport aux agrémens que la nature, l'art & l'opulence fournissent, telles que de belles habitations, des commodités recherchées, & des compagnes choisies, en un mot, à tous les objets qui réveillent les idées les plus douces, ou excitent les sensations les plus agréables. *Delicia.* Au lieu que le mot de *plaisir* a plus de rapport aux pratiques personnelles, aux usages & aux passe-temps, tels que la table, le jeu, les spectacles, & les galanteries: & celui de *voupté* désigne proprement des excès qui tiennent de la mollesse, de la débauche & du libertinage, recherchés par un goût outré, aisés par l'oisiveté, & préparés par la dépense tels que l'on dit avoir été ceux auxquels Tibère s'abandonnoit dans l'Isle de Caprée.

Le Paradis terrestre fut appelé le jardin de *déllices*. Être nourri dans les *déllices*. Goûter les *déllices* de la vie. Faire ses plus chères *déllices* de quelque chose. Les *déllices* des sens, de l'esprit. Faire ses *déllices* de l'étude, du jeu. Les *déllices* du cœur sont plus touchantes que celles de l'esprit. Par-tout le mot de *déllices* signifie un plaisir extrême.

On dit d'un Prince qu'il est les *déllices* de son siècle, pour dire qu'il est l'objet de l'amour public. L'Empereur Titus étoit les *déllices* du genre humain.

*De Rome pour un temps Caius fut les déllices ;
Mais sa feinte bonté se tournant en fureur ,
Les déllices de Rome en devinrent l'horreur.* RACINE.

DÉLICHIA. Île de la Méditerranée. *Dulichium.* C'est une des Echinades, ou Curfolaires, situées dans le Golfe de Patras à l'entrée de celui de Lépante. M. Spon croit que c'est celle qu'on appelle aujourd'hui Thiaki, ou petite Céphalénie, parce qu'elle n'est éloignée de Céphalénie que de trois ou quatre milles.

DÉLICIEUSEMENT. adv. D'une manière délicate, avec *délices*. *Delicatus*, *molliter*. Apicius étoit un homme qui vivoit fort *délicieusement*. Les Sybarites étoient des peuples élevés *délicieusement*. Boire *délicieusement*.

DÉLICIEUX. EUSE. adj. Terme particulièrement relatif à l'organe du goût, qui s'applique à ce qui flatte cet organe le plus agréablement qu'il est possible. *Suavis, delicatus, delicati saporis.* Vin, mets *délicieux*. Ce ragoût est *délicieux*. Fruit *délicieux*.

*D'un joug cruel il sauva nos aïeux ,
Les nourrit au désert d'un pain délicieux :*

*Il nous donne ses loix, il se donne lui-même ;
Pour tant de biens il commande qu'on l'aime.*
RACINE.

Par extension ce mot s'applique aux choses qui excitent dans les autres organes les sensations les plus agréables. C'est ainsi qu'on dit une musique *délicieuse*, un parfum *délicieux*.

En généralisant ainsi ce mot, on l'applique à l'objet ou à la cause de la situation gracieuse de l'ame, à ce qui produit dans elle des sensations agréables. Conversation *délicieuse*. Campagne *délicieuse*. Séjour *délicieux*, c'est-à-dire, où tous les objets réveillent des idées douces, & procurent à l'ame des sensations agréables. Le jardin d'Eden étoit un lieu *délicieux*.

On s'en sert encore pour exprimer cet état de pur sentiment dans lequel l'ame, dans une espèce de quiétisme, ne fait plus que sentir la douceur de son existence. Il y a des solitudes qui charment les ennuis, & qui donnent un repos *délicieux*. S. EYR. *Délicieux momens, Dieux quels momens!*

Quelques Néologues ont même osé joindre cette épithète à des termes qui expriment une situation de l'ame fâcheuse & désagréable: & l'on a dit une tristesse *délicieuse*.

DÉLICIEUX, se prend aussi quelquefois pour voluptueux, pour celui qui aime le plaisir. C'est un homme *délicieux* dans son boire & dans son manger. Il ne se dit guère absolument en ce sens-là. AC. FR.

DELICOTER. v. récip. Terme de Manège, qui se dit d'un cheval qui est sujet à défaire son licol, à qui il faut mettre un sous-gorge. *Capistrum excutere, disjicere.* Ce cheval est sujet à se *delicoter*.

DELIÉ. EE. adj. se dit au propre d'une chose qui est très-mince, qui a très-peu d'épaisseur relativement à sa longueur. *Tenuis, gracilis.* Fil *délié*, toile *déliée*. Trait de plume *délié*. Le fil de lin est plus *délié* que celui de chanvre. Taille *déliée*. Voilà l'idée qu'on nous donne ordinairement de ce mot. M. l'Abbé Girard en comparant ces trois mots, *menu*, *délié* & *mince*, observe que *menu* n'a quelquefois rapport qu'à la grosseur dont il manque, & d'autres fois à la grandeur en tout sens: que le *délié* n'est opposé qu'à la grosseur, supposant toujours une sorte de longueur, & qu'enfin le *mince* n'attaque que l'épaisseur, pouvant beaucoup avoir des autres dimensions. Ainsi l'on dit une jambe & une écriture *menue*, un fil *délié*, une planche & une étoffe *mince*.

DELIÉ, se dit au figuré d'un esprit propre aux affaires épineuses, fertile en expédients, insinuant, fin, souple, caché, qualités qui lui sont communes avec l'esprit fourbe & méchant: cependant on peut être *délié* sans être ni méchant ni fourbe. C'est la notion que les Encyclopédistes nous donnent de ce mot en quoi il paroît que l'on fait un peu trop ressembler l'homme *délié* à l'homme *fin*. Un homme *fin*, dit M. l'Abbé Girard marche avec précaution par des chemins couverts. Un homme *sûtil* avance adroitement par des voies courtes. Un homme *délié* va d'un air libre & aisé par des routes sûres. La défiance rend *fin*. L'envie de réussir jointe à la présence d'esprit rend *sûtil*. L'usage du monde & des affaires rend *délié*. Les Normands ont la réputation d'être *fins*. Les Gascons passent pour *sûtills*. La Cour fournit les gens les plus *déliés*. Voyez encore *fin* & *délié*.

Quelques-uns dérivent ce mot de l'Hébreu *dal* qui signifie *tenuis*, ou de *datal*, qui veut dire *attenuari, arefcere*. Mais, sans aller si loin, il vient de *delicatus*: ou plutôt il vient de *délien*, vieux mot Celtique & Bas Breton, qui signifie *feuille*, à cause que la feuille est mince & *déliée*.

DÉLIÉ, terme de Poësie Italienne. *Solutus.* Les vers *déliés*, que les Italiens appellent en leur langue *sciolti*, sont des vers qui ne riment pas les uns avec les autres: ils ne sont point astreints à la rime, mais à un certain nombre de syllabes, & à la cadence; on

pourroit les appeler une prose cadencée. Annibal Caro a traduit l'Enéide de Virgile en vers *deliés*. Il ya encore d'autres vers Italiens qu'on nomme *deliés*; mais ils sont astreints à quelque chose de plus difficile que la rime finale; car au lieu de rimer à la fin, comme c'est l'usage dans les langues vivantes d'Europe, dans ceux-ci la fin d'un vers rime avec le milieu du suivant.

*Menando un giorno gli agni presso un fiume,
Vidi un bel lume, in mezzo di quell'onde.* SANNAZ.

Il y en a qui appellent ces fortes de vers, vers à rimes enchainées; ce nom leur convient mieux que celui de vers *deliés*. Nous appelons en François ces fortes de vers, vers à rimes bâtelées. En voici un exemple, tiré de Marot.

*Quand Neptunus, puissant Dieu de la Mer,
Cessa d'armer, carques & galées, &c.*

DÉLIÉES. f. f. pl. Terme de chasse. Ce sont les fumées bien mâchées que nous appelons en terme de chasse, bien moulues.

DELIENNES. (Fêtes) Voy. DÉLIES.

DELIER. v. a. Oter le lien, défaire ce qui lie quelque chose. *Solvere, exsolvere.* Délier les pieds & les mains d'un criminel attaché à un poteau. Délier un faisceau de verges, une gerbe, un fagot.

Du Cange dérive ce mot de *distigare*, qu'on a dit dans la basse Latinité dans la même signification. Voy. les *Aéla Sanctor. Mart. T. II. p. 210. A.*

DÉLIER, terme du grand Art. Délier un corps, ou le corps, c'est le dissoudre, le pourrir, le rendre liquide, mou, fluide, coulant, de dur qu'il étoit. *Solvere, dissolvere, putrefacere.*

DÉLIER, se dit figurément en choses spirituelles. *Solvere.* Jésus-Christ a donné pouvoir à S. Pierre & à ses successeurs de lier, ou de délier, d'absoudre, ou de refuser l'absolution. Délier d'une maladie, dans l'Evangile, signifie, la guérir. On dit de celui qui parle bien & facilement, qu'il a la langue fort *deliée*. Voici le jour qui rompt mon silence, & qui *delie* ma langue. ABLANC.

*Dès que notre esprit se délie;
Tout chez nous se tourne en poison,
Le premier instant de raison;
Est en nous, quoique l'on publie,
Le premier accès de folie.* P. DU CERC.

DÉLIÉ, ÉE, part.

DÉLIES. f. f. Fêtes qui se célébroient à Athènes en l'honneur d'Apollon. *Delia, orum.* La principale cérémonie de cette fête étoit une Ambassade des Athéniens à l'Apollon de Délos, ou bien un pèlerinage qu'ils y faisoient faire tous les cinq ans; ils choisissoient pour cela un certain nombre de Citoyens, qu'on chargeoit de cette commission, & qu'on appeloit pour cela *Déliastes*, *Δηλιασταί*, ou Théores, *Θεωροί*, c'est-à-dire, *les voyans, ceux qui vont voir.* Le Chef de l'Ambassade ou de la députation, s'appeloit *Archithéore*, *Ἀρχιθεωρος*. On y joignoit quatre personnes de la famille des Céryques, Prêtres descendans de Mercure, qui demeuroient à Délos toute l'année pour y servir dans le Temple. Toute cette députation partoit sur cinq vaisseaux, sur lesquels on portoit tout ce qui étoit nécessaire pour la fête & les sacrifices. Celui qui portoit les Déliastes, ou Théores, étoit appelé Déliade, *Δηλιας*, ou Théoride; les quatre autres vaisseaux sacrés qui l'accompagnoient se nommoient le Parale, l'Antigonide, la Ptolémaïde & l'Ammonide. Quelques-uns disent que le Parale & la Déliade, sont le même vaisseau: d'autres les distinguent. Il en est aussi qui disent que la Déliade, étoit le vaisseau même sur lequel Thésée, vainqueur du Minotaure, avoit ramené les jeunes Athéniennes qui devoient être sacrifiées à ce monstre.

Les Déliastes qui montoient ce vaisseau, étoient couronnés de laurier. Quand ils étoient arrivés ils offroient d'abord un sacrifice à Apollon. Après le sacrifice, de jeunes filles dansoient autour de l'aurel une danse nommée en Grec *Γεσπυριον*, & dans laquelle par leurs mouvemens embarralés, & la manière dont elles figuroient ensemble, elles représentoient les tours & les détours du labyrinthe. Quand les Déliastes revenoient à Athènes, le peuple alloit au-devant d'eux, & les recevoit avec de grandes acclamations & de grands cris de joie. Ils ne quittoient point leur couronne que toute leur commission ne fut finie; & alors ils alloient la consacrer à quelque Dieu dans son temple. La Déliade qui les portoit étoit aussi couronnée, & c'étoit par-là que toute la fête commençoit; le Prêtre d'Apollon couronnoit la poupe de ce navire. Tout le temps que duroit l'allée & le retour, & toute la cérémonie, s'appeloit les *Déliés* & pendant tous ces jours-là les loix défendoient d'exécuter aucun criminel; privilège singulier de cette fête d'Apollon, & que n'avoient pas même celles de Jupiter; car Plutarque remarque que ce fut un jour consacré à Jupiter qu'on fit prendre à Phocion le poison auquel il avoit été condamné; & l'on attendit au contraire trente jours pour le donner à Socrate, parce que c'étoient les *Déliés*. Voyez Thucydide, L. III. Jul Pollux, L. VIII. c. 9. Sect. 26. Franc. Rossus *Arch. Attic. L. VII. c. 2.* Sam. Petit. *Comment. in Leg. Attic. L. I. Tit. 2.* Paschal. *Corcn. L. IV. c. 18. & 19.* Meursius *Lexic. Suicerus, Theolog.*

Thucydide, L. III. p. 243. de la seconde édition d'Henri Estienne, dit que ce fut pendant l'hiver de la sixième année de la Guerre du Péloponèse que les Athéniens firent les *Déliés*, après avoir expié l'île de Délos, & en avoir ôté tous les tombeaux, & ordonné que personne n'y naîtroit & n'y mourroit dans la suite, mais que l'on transporterait tous les moribonds dans une petite île appelée Rhénie, qui touche presque à Délos. Long-temps avant ce temps-là les Ioniens & les Insulaires voisins de l'ionie faisoient des espèces de *Déliés*; c'est-à-dire, des fêtes & des jeux semblables aux Ephésies, qu'ils célébroient dans la suite. Il y avoit des combats gymnastiques & de poésie, ou de musique. Thucydide, à l'endroit que j'ai cité ci-dessus, en parle d'après Homere.

DELINÉATION. f. f. Représentation, description qu'on fait d'une chose avec de simples lignes, avec de simples traits. *Delineatio.* Ce plan n'est pas encore en sa perfection, ce n'est que sa première *délinéation*. *Délinéation* d'une place.

DÉLINQUANT. adj. employé substantivement. Terme de Palais. Qui a commis quelque délit. *Noxae reus, delicti reus.* Il est du devoir d'un Magistrat d'être sévère à punir les *délinquans*.

DÉLINQUANT, se dit aussi en Droit Canon & en Théologie Morale. Il y auroit de l'indiscrétion dans le zèle, si l'on employoit les censures, lorsque des avis charitables, ou des défenses réitérées sous peine de quelque moindre châtement, seroient capables de contenir les personnes dans leur devoir, ou de réduire les *délinquans*. CONFÉR. D'ANG.

DÉLINQUER. v. n. Commettre quelque délit, contrevenir à la loi. *Delinquere, peccare.* Un Procureur qui a *délinqué*, qui a prévariqué en sa charge, doit être puni. Il ne se dit qu'au Palais.

DÉLIOT. f. m. C'est un petit bonnet de cuir blanc, dont les vélineuses couvrent le bout de leur pouce, pour travailler au point de France. On se sert du *déliot* comme on se sert du dé à coudre, excepté que le *déliot* se met au pouce, & en couvre environ autant qu'en emporte l'ongle. Il sert à pousser l'aiguille à vélin, qui est si fine, que le cul en entreroit dans la chair sans cette précaution.

DELIRE. f. m. Terme de Médecine. Egarement d'esprit causé par quelque maladie le *délire* consiste dans un exercice dépravé de l'entendement & de la mémoire. Voyez Folie, démence, manie. *Delirium,*

Quand le diaphragme est offensé, il cause le *délire* & la phrénésie. Le *délire* arrive par une trop grande perte de sang qui affoiblit le cerveau, par la piquure d'une bête venimeuse, par la semence & menstres retenues dans la matrice, par la pourriture d'un membre gangréné, &c. La fièvre chaude cause aussi le *délire*, quand il y a transport au cerveau.

Quelques-uns dérivent ce mot de *lira*, qui chez les Anciens signifioit des sillons tirés en droite ligne, de sorte qu'ils ont appelé *delirare*, *a recto aberrare*.

DELIS. Voyez DELI.

DELIT. f. m. Terme de Pratique. Faute, crime, péché. *Delictum*. Ces quatre mots ne sont nullement synonymes. Voyez au mot crime, & sous les articles particuliers les nuances qui les distinguent. Le *delit* est proprement une transgression de la Loi civile, qui part de la désobéissance ou de la rébellion contre l'autorité légitime. Les duels & les contrebandes sont des *delits*.

Le *delit* est commis directement contre l'intérêt public, comme l'homicide, ou contre celui des particuliers, comme le vol. De-là, dans le Droit Romain, la division du *delit*, en *delit* public & *delit* privé.

Mais les Ordonnances de nos Rois en ont admis d'autres; savoir, les *delits* capitaux & non capitaux, & les *delits* ou cas privilégiés & communs. Voyez CRIME.

Le *delit* commun est opposé au *delit* privilégié, selon notre usage.

Par *delit* commun, on entend celui dont le Juge d'Eglise peut connoître lorsqu'il est commis par un Ecclésiastique, suivant le Droit commun.

Par le *delit* privilégié, on entend celui qui est commis par un Ecclésiastique, pour raison duquel il est sujet à la Jurisdiction du Juge royal, par un droit & privilège spécial qui lui en attribue la connoissance, attendu que ce *delit* doit être puni de mort.

Les *delits* communs sont non-seulement les contraventions à la Discipline & aux Loix Ecclésiastiques, mais encore toutes sortes de crimes, excepté les cas privilégiés; qui sont le vol, la sédition, l'assassinat, la fausse monnaie. *Crimen translatitium*, *translatitia criminatio*. On met aussi l'adultère au nombre des cas privilégiés, quand le mari en rend plainte à la Justice. Les *delits* communs, ou crimes Ecclésiastiques sont la simonie, la confidence, le sacrilège commis sans violence, &c. Autrefois les Laïques ne prenoient aucune connoissance des affaires des Clercs, ni de leurs mœurs. Ainsi, dans la corruption qui infecta le Clergé, le plus considérable privilège du caractère clérical fut de soustraire les coupables aux rigueurs de la Justice. On remarque que les Juges d'Eglise se contentoient d'imposer des pénitences légères, & n'abandonnoient presque jamais le criminel au bras séculier. A Rome même, on obtenoit facilement des absolutions. On crut donc que, pour maintenir la sûreté publique, il falloit excepter les crimes les plus atroces; & c'est ce qu'on appela les cas privilégiés. Il y a plus de 300 ans que cette distinction du *delit* commun est établie, & cependant on ne convient pas encore à quoi il se réduit. Les Juges laïques le bornent aux crimes purement Ecclésiastiques, & aux simples contraventions à la Discipline. Par une Déclaration de 1684, l'instruction pour les cas privilégiés se fait par le Juge Royal, & le Juge d'Eglise conjointement. Le Droit Civil parle des obligations qui se contractent par le *delit*, ou *quasi-delit*. Le *quasi-delit*, est une faute commise par imprudence, sans dol, ni volonté. C'est une espèce d'incongruité d'appeler *delit* commun, celui dont les Officiaux prennent connoissance dans la plupart des crimes des Ecclésiastiques & *delit* privilégié, celui qui est renvoyé devant les Officiers Royaux; comme si la connoissance qu'ont les Ecclésiastiques de l'un, leur appartenoit de droit commun, & que les Officiers du Roi n'eussent celles dont ils jouissent que par privilège: vû qu'il en est tout

le contraire, & que ce n'est que par la permission du Roi que les Officiaux connoissent de la plupart de ces crimes; car le for extérieur appartenant à un Magistrat politique, & l'exercice de la jurisdiction criminelle des Officialités désirant un for & un Tribunal extérieur: parce que nous appelons for extérieur, tout ce qui est hors le Tribunal des consciences, il s'ensuit de-là que le *delit* qui est porté au Tribunal des Ecclésiastiques devoit être appelé *privilegié*, puisqu'ils n'en exercent la jurisdiction que par privilège, & que le *delit* dont connoissent les Officiers du Roi, devoit être appelé le *delit* commun. TALON, ou plutôt M. NOLAND. Le Vayer de Boutigni, dans son Traité de l'Autorité du Roi dans l'Administration de l'Eglise.

On dit proverbialement, qu'on est trouvé en flagrant *delit*, quand on est pris sur le fait, à l'instant qu'on commet le crime.

On appelle corps de *delit*, ce qui constate le crime qui a été commis, comme en matière d'homicide, un cadavre; en matière de vol, une effraction. Avant que de condamner un criminel, il faut que le corps de *delit* soit constant.

DELIT, terme d'Architecture & de Maçonnerie. Le côté, le sens d'une pierre différent du lit qu'elle avoit dans la carrière. Mettre en *delit* une pierre, c'est la mettre dans un autre sens qu'elle n'étoit dans la carrière, cela s'appelle *delit* en parement. *Delit* en joint, c'est le lit du sens des joints montans. C'est une mal-çon de poser les voussours autrement que de *delit* enjoint; comme si l'on chargeoit un livre sur la tranche, il est évident que le poids feroit effort pour écarter les feuilles; au lieu qu'il les appuie les uns sur les autres lorsqu'on le charge sur la joue. Il y a des pierres si compactes, qu'elles n'ont ni *lit* ni *delit*. Tels sont la plupart des marbres qu'on peut poser comme on veut.

En termes d'Eaux & Forêts, on appelle des arbres de *delit*, ceux qui ont été coupés clandestinement, ou contre les Ordonnances & Réglemens, qui sont sujets à confiscation & à amende. *Clam ac furtim casa arboris*.

Ce mot de *delit* vient du mot Latin *delictum*, formé de *delinquo*.

DEVOIR DE DELITS, terme de Coutumes. Certain droit d'un boisseau de seigle sur chacune ancienne tenue de chacun ménager paroissien tenant feu & fumée, & labourant terre.

DELITER. v. a. Terme de Maçonnerie. Poser une pierre dans un bâtiment en sens contraire à celui qu'elle avoit dans la carrière, quand elle étoit sur son lit naturel. *Lapidem contrario in situ ei quem habebat in lapidicina collocare*. Il faut avoir attention de ne point *deliter* les pierres; car elles se fendent pour peu qu'on les charge, quand elles sont *delitées*. Le marbre ne se *delite* point, parce qu'il se peut mettre en tous sens, & qu'il n'a point de lit. Il y a des pierres dures qui ont la même propriété. On dit qu'une pierre se *delite*, quand elle se fend par feuillet. *Dissolvi*. Car les pierres se forment dans les carrières par feuilles mises les unes sur les autres. C'est pourquoi si on ne les met pas de plat, tous ces feuilletts qui se trouvent de champ s'écartent, & se *delitent*, & ne peuvent pas porter de grands fardeaux.

DÉLITÉ, ée, part.

DELITESCENCES. f. f. Terme de Chirurgie. Cache, retraite. Mot forgé du verbe Latin *delitescere*, se cacher, disparaître. L'Auteur du *Brigandage de la Médecine*, en parlant des abcès incomplets, ou à demi-faits, & des épanchemens imparfaits, *semi-flui*, insiste sur la crainte & sur l'attention où ils doivent tenir un Médecin contre leurs rétrocessions, ou leurs *delitescences*.

Delitescence est un reflux subit de l'humeur morbifique de dehors en dedans, qui fait disparaître tout-d'un-coup une tumeur, un abcès, un apostème; accident plus ou moins à craindre, selon que l'humeur rentrée dans les vaisseaux, est bénigne ou ma-

ligne ; selon que les parties où elle se dépose , sont internes ou externes , & qu'elles sont plus ou moins essentielles à la vie.

DELITEUX. adj. Vieux mot. Délicieux.

DELIVRANCE. f. f. Terme de Jurisprudence. Action par laquelle on livre quelque chose entre les mains de quelqu'un , livraison. *Traditio*. On lui a fait la *délivrance* à cet encan d'une tapisserie. Il ne veut pas faire la *délivrance* des titres de cette terre , qu'il n'en ait touché tout l'argent. On demande en Justice la *délivrance* d'un legs. La *délivrance* du legs se doit demander par devant le Juge du domicile de l'héritier.

DELIVRANCE , est aussi l'action par laquelle on met en liberté. *Liberatio*. Travailler pour la *délivrance* de son pays. Travailler à la *délivrance* des esclaves , des prisonniers , est une œuvre fort charitable. *1. edemio*.

On dit qu'une femme a eu une heureuse *délivrance* , pour dire qu'elle est accouchée heureusement. *Partus*.

En termes de Monnoie , on appelle , Faire la *délivrance* , lorsque les Officiers donnent permission d'exposer les monnoies en public , après les avoir bien examinées. *Approbat. monete usum permittere*. Les Gardes sont responsables de la justesse du poids , & les Essayeurs de la bonté du titre. On dresse un acte de cette *délivrance* , & c'est le premier jugement qui est fait des espèces. Voyez Boizard , p. 95. 96. & 146.

DELIVRANDE. f. f. Ce mot s'est dit apparemment autrefois pour *Délivrance* , au moins en Normandie , ou s'est fait de *Délivrance*. Il ne se dit plus que pour nom d'un lieu qu'on appelle Notre-Dame de la *Délivrande* , ou simplement , la *Délivrande*. C'est un lieu de dévotion où il y a une Chapelle dédiée à la sainte Vierge. Il est en Normandie , à un quart de lieue de la mer , à trois lieues de Caën , à une de Bernières , & à deux d'Éstrehan , dans le Diocèse de Baieux. Aller en pèlerinage à la *Délivrande* , ou Notre-Dame de la *Délivrande*.

DELIVRE. f. m. Se dit à la campagne de l'arrière-faix de la vache , quand elle a fait son veau : ce qu'on appelle en Latin *secundina vitulina*. Il se dit aussi de l'arrière-faix des femmes. Voyez ARRIÈRE-FAIX.

On dit , en termes de Fauconnerie , Un oiseau fort à *délivre* , qui n'a point de corsage , & qui est quasi sans chair , comme le héron. *Macer* , *macilentus*.

DELIVRE , adj. Vieux mot. Libre , dégagé , ou même délivré. *Gloss. sur Marot*.

DELIVRER. v. a. Livrer , mettre en la main de quelqu'un quelque meuble , argent , papiers , marchandise *Tradere in manus*. Il faut *délivrer* à un Exécuteur testamentaire tous les meubles d'une succession , pour en rendre compte au bout de l'an. Je lui ai *délivré* cette lettre de change , ce dépôt en main propre. On a *délivré* à son Facteur tout le vin qu'il a acheté.

Ce mot vient du Latin *deliberare*. MÉNAGE. Qui ne signifie point cela en Latin.

On dit , *Délivrer* des ouvrages à un Entrepreneur , à un Maître , pour dire , Donner des ouvrages à un Entrepreneur , à un Maître. Et on dit qu'un Entrepreneur doit *délivrer* des ouvrages dans un certain temps , pour dire , qu'il les doit rendre parfaits & achevés dans ce temps-là.

DELIVRER , signifie aussi adjuger en Justice. *Addicere* , *adjudicare*. Dans une vente , l'Huissier *délivre* un meuble au plus offrant & dernier enchérisseur.

DELIVRE , dans la signification de mettre en liberté , affranchir de quelque mal , nous tirer , ou nous-mêmes , ou les autres d'une situation pénible de corps ou d'esprit. *Liberare* , *redimere*. Jesus-Christ , par sa Passion , nous a *délivré* de la mort éternelle. Ma passion ne s'affoiblit point par les retours que je fais sur moi-même pour m'en *délivrer*. La mort nous *délivre* de bien des maux. *Délivrer* quelqu'un de la poursuite de ses créanciers. *Liberare aliquem creditoribus*. Le *délivrer* de prison , d'un grand fardeau.

Liberare custodiis corporis , *magno onere*. Se *délivrer* de ses dettes. *Liberare se ere alieno*. Me voilà *délivré* d'une grande inquiétude. *Délivrer* une ame du Purgatoire.

DELIVRER , en parlant d'une femme , synonyme d'accoucher. C'est une Sage-femme qui l'a *délivré*. Voyez ACCOUCHER dans cette acception.

On dit , dans le même sens , qu'une femme s'est heureusement *délivrée* d'un garçon ou d'une fille , pour dire qu'elle en est heureusement accouchée. *Parere*. Voyez ACCOUCHER.

Et , dans un sens un peu différent , on dit qu'une femme est accouchée , mais qu'elle n'est pas encore *délivrée* , pour dire que le délivre , l'arrière-faix n'est pas encore venu. Voyez ARRIÈRE-FAIX.

DELIVRE , ÉE. part. Il a les significations de son verbe , en Latin comme en François.

DELIVREUR. f. m. Celui qui délivre. *Liberator*. Ce mot ne se trouve employé que dans le style burlesque. Ce *délivreur* d'Andromède vit moins de monts & moins de vaux. VOLT. En sa place on dit , Libérateur. Quand *délivreur* signifie libérateur , il ne se dit qu'en badinant : mais , quand *délivreur* est un nom d'emploi , d'office , il se dit bien en François , & signifie celui qui délivre , qui donne une chose qu'il garde , qu'on a confiée à ses soins. *Promas*. Des trois garçons de la Paneterie l'un est appelé le *Délivreur*. ÉTAT DE LA FR.

On appelle aussi *délivreur* , en termes de Ménage , un domestique qui distribue aux heures marquées l'avoine dont il a la clef.

DELLI. Voyez DEHLI.

DELME. Bourg de Lorraine. *Delma*. Quelques-uns croient que c'est le *Duodeciacum* des Anciens , que d'autres placent à Dieuze. D'autres veulent que *Delme* soit l'ancienne *Duzacum*.

DELMENHORST. *Delmenhorstium*. Ville d'Allemagne , capitale du Comté de ce nom , sur la rivière de Delme , qui arrose la Basse-Saxe , & se perd ensuite dans le Weser.

DELMINO. Petite ville de la Turquie en Europe , qu'on appelle autrement *Damna* & *Damnio* : en Latin *Delminium* , *Dalminium* , *Dalmana*. Elle est dans la Bosnie près de Drina. *Delmino* est aujourd'hui peu de chose ; cette ville étoit autrefois puissante , & la capitale d'une petite République qu'on appelloit la Dalmatie. MARY. Hoffman & Baudrand disent qu'on l'appelle aujourd'hui *Dumno* ; Maty & M. Corneille après lui nous donnent *Delmino* pour son véritable nom. Quelques-uns prétendent que c'est Almisfa , ou Almisfa , que l'on voit sur les Cartes de Sanson , & qui s'appelle Omisc en Slavon : mais Jean Lucius distingue ces deux lieux. Voyez Hoffman , aux mots *Delminium* , *Peguntium* & *Dalmatia*.

DÉLOER. v. a. Vieux mot , Blâmer.

DÉLOGEMENT. f. m. Action de déloger , changement de logement. *Migratio*. Le temps du délogement approche.

On dit plus souvent déménagement , quoique ce mot ne signifie proprement que le transport des meubles d'un logement dans un autre.

DÉLOGEMENT , en termes de Guerre , signifie , D'écampement. *Castrorum motio* , *copiarum e castris dycessio*. Le *délogement* de cette armée s'est fait en peu , à la hâte & en désordre.

On le dit mieux du départ des gens de guerre logés par étape. Obtenir un *délogement* des gens de guerre. Acad. Fr.

DELOGER. v. n. Quitter un logement pour aller en occuper un autre. *Migrare* , *demigrare*. J'ai donné congé de mon appartement , je *déloge* , je déménage à la S. Remi.

Quelquefois il signifie simplement sortir du logis , de la maison. *Migrare domo*.

Mon père , si matin qui vous fait déloger. RAC.

DÉLOGER , se dit , dans le même sens , des troupes

logées par étapes. Le Régiment a *délogé* à la pointe du jour.

DELOGER, se dit aussi pour *décamper*. *Castra movere, e castris discedere*. A l'approche de l'ennemi l'armée *délogea* bien vite. On ne le dit plus guère en ce sens.

DELOGER, signifie encore s'enfuir, se retirer. *Recedere, refugere*. On avoit fait un logement sur la contrescarpe; mais il en a fallu *déloger*. Quand les Archers sont en campagne, les voleurs *délogent* bien vite.

Quelquefois il signifie seulement sortir de la place que l'on occupe. *Loco cedere, decedere*. *Déloger de-là*, c'est ma place.

DELOGER, v. a. signifie ôter un logement, obliger à sortir d'un logement.

Depellere, ejicere. On *déloge* les gens de mauvaise vie tous les trois mois. Un propriétaire peut *déloger* un locataire, quel que bail qu'il ait fait, quand il veut occuper les lieux en personne.

DELOGER, actif, signifie, en termes de Guerre, Faire quitter un poste. Les ennemis s'étoient postés, s'étoient retranchés en tel endroit, mais on les a *délogés* à coups de canon. ACAD. FR.

Il se dit encore à l'actif, pour faire sortir d'une place. Ils s'étoient mis aux premières places; mais on les a *délogés*. *Loco depellere, ejicere*.

Se *déloger* pour quelqu'un, céder son logement à des hôtes pour un temps. *Domum cedere, domo decedere*. Quand la Cour passe en quelque endroit, on se *déloge* volontiers, on cède son logement à de nouveaux hôtes.

Ce mot vient, selon quelques-uns, de *dislocare*.

DELOGER, se dit aussi, au figuré, pour Partir, quitter la place, s'en aller, disparaître. *Decedere, discedere, fugere*.

L'âge l'a fait décheoir; elle sent chaque jour

Déloger quelques ris, quelques jeux, puis l'amour.

LA FONT.

On dit proverbialement, *Déloger* sans trompette, pour dire, s'enfuir en diligence, sans faire de bruit, & à la sourdine. *Silentio, tacite*.

DELOGÉ, ÉF. part.

DELOI. f. m. Vieux mot. Pêché contre l'obéissance que l'on doit aux Loix, soit divines, soit humaines.

DELOIR. v. a. Vieux mot. Retarder, différer.

DELONGER. v. a. Terme de Fauconnerie, qui signifie, ôter la longe d'un oiseau pour le faire voler ou en autre occasion. *Lorum solvere*. On dit aussi *delongir*.

DELOS. Ancien nom d'une île fameuse de la mer Egée, ou de l'Archipel, laquelle se nomme aujourd'hui *Sdilles*; mais qu'il faut toujours appeler *Délos*, quand on parle de l'Antiquité. *Deios*. Cette île a eu plusieurs noms. On l'a nommée *Delos*, du mot Grec *δηλος*, manifeste, apparent, parce qu'étant cachée sous les flots, elle parut, disent les Poëtes, pour donner retraite à Latone, que Junon poursuivoit, & à qui elle ne permettoit de s'arrêter nulle part pour faire ses couches. Elle y mit au monde Apollon & Diane, qu'elle avoit eus de Jupiter. Cette île fut appelée *Lagie*, *Lagia*, à cause de la quantité de lièvres & de lapins qu'il y avoit, & qui en Grec s'appellent *λαγαις*, ou *λαγός*; Ortygie, *Ortygia*, à cause de la multitude de cailles qu'on y trouvoit; *ορτυξ* en Grec signifie caille: *Pyripile*, de *πύρ*, feu, parce que c'est dans cette île, disent les fables, que le feu fut trouvé d'abord. On l'appela encore *Gynèthe*, *Cynethus*. Etienne de Byzance dit que *Délos* s'est encore nommée *Cynthe*, *Cynthus*; *Astérie*, *Asteria*; *Pélafgie*, *Pelafgia*; *Chlamydie*, *Chlamydia*, & *Scinthiade*, *Scinthiada*. Au lieu de *Cynthe*, quelques-uns disent *Cynthie*, & que ce nom lui fut donné à cause d'une montagne qui est dans cette île.

Délos étoit la plus fameuse des *Cyclades*, à cause qu'Apollon & Diane y étoient nés. Cette île étoit

si respectée & si factée, que les Perses mêmes, qui ravageoient tout, ayant touché à *Délos* avec leur flotte de mille navires, n'osèrent y faire le moindre dégât. Virgile, Ovide, Stace, Claudien, Pline, &, parmi les Grecs, Callimaque, Aristide, Strabon; disent qu'elle flottoit autrefois. Dans la suite elle devint stable, & Hérodote, Callimaque, & son Scholiaste, l'appellent immobile. Apollon y passoit son quartier d'été, & y rendoit des oracles pendant les six beaux mois de l'année. Les autres six mois, il alloit, disoit-on, rendre ses oracles à Patara, ville de Lycie. On dit qu'il n'y avoit point de chiens à *Délos*; il n'étoit pas permis d'y en nourrir, ni d'y enterrer un corps mort; on les portoit dans une petite île voisine, appelée *Rhénie*, & aujourd'hui *Fermina*, que les Grecs appellent la petite *Délos*, & *Sdilles*, la grande *Délos*. L'île de *Délos*, ou de *Sdilles*, est aujourd'hui déserte, & l'on n'y voit que des mafures. Pline rapporte, L. IV. C. 12. que ce fut en cette île qu'on trouva le feu, & Virgile, suivant l'opinion de la Fable ancienne qui la croyoit flottante, feint agréablement qu'Apollon l'attacha entre Mycone & Gyate.

*Quam prius Arcitenens oras & littora circum
Errantem Mycone celsa Gyaroque revinxit.*

Aristote croit qu'elle avoit été autrefois cachée sous les eaux, & qu'elle parut soudainement: d'où vient qu'il tire l'origine de son nom d'un mot Grec qui signifie *paraître*, *ἀπὸ τοῦ δηλον*; mais je ne fais si je dois plutôt ajouter foi au Philosophe qu'au Poëte; car il n'y a guère plus d'apparence de se persuader qu'une île couverte des eaux se montre subitement, que de croire qu'une qui flotte puisse être arrêtée. Il est pourtant vrai qu'on avoit qu'elle ne fait que surnager, tant elle est basse, & c'est pour cela peut-être que les Anciens nous ont voulu faire croire que le mont *Cynthus* qui est fort haut fait ombre sur toute l'île; mais, sans leur respect, il n'est pas assez élevé pour le pouvoir faire. Du Loir, p. 7. Cet Auteur ne savoit pas que *Santorin* dans la même mer, & parmi les *Cyclades*, est une île qui est sortie de la mer tout-d'un-coup, c'est-à-dire en très-peu de temps; que depuis, tout-près de *Santorin*, il est encore sorti deux petites îles. De plus, en 1714, il en sortit une près de ces trois-là. Aux Açores, il y a quelques années qu'un tremblement de terre fit paraître deux îles entre celle de *S. Michel* & celle de *Tercere*. Pour ce qui est d'une île flottante, un Capitaine Anglois passant de Lisbonne en Angleterre en 1721, vit près de l'île *S. Michel* une île flottante de pierre-ponce, d'environ quatre lieues de longueur, qui paroissoit depuis quelques mois. Tout cela montre qu'il n'est point impossible que l'île de *Délos* soit sortie de dessous les eaux, ni qu'elle y ait été quelque temps flottante. Pour moi je crois très-probable que ce qu'on appelle une fable est une tradition. Le nom de *Délos*, & ce que disent les Poëtes n'en est une preuve. On fait qu'un grand nombre de fables ne sont que d'anciennes traditions & des points d'histoire, sur lesquels on a enté des fables. Aussi il est fort probable que la véritable origine de cette île a donné occasion de feindre ou d'y appliquer ce qu'on dit de *Latone* & d'*Apollon*.

Cette île, la plus célèbre de l'antiquité, est si peu considérée des Grecs de ce temps, qu'elle n'a point d'habitans. Son port qui, après la ruine de *Corinthe*, fut un des plus fréquentés de toute la Grèce pour le commerce de l'Asie, parce qu'il étoit franc & sacré, ne l'est plus que des *Corfaires*. On me dit que l'on n'y voit plus qu'un grand amas de marbre blanc taillé, & de colonnes brisées, qui sont les ruines de la ville & du temple dédié à *Apollon* & à *Diane*: & qu'il y reste encore la moitié d'une statue haute de dix piés, représentant *Apollon*, & que les Anglois ont sciée en deux, de haut en bas, pour en emporter une partie. I D. p. 7. & 8.

Ce mot, si l'on en croit les Anciens, est Grec, *Δελος*, manifeste, apparente, parce quelle parut tout-à-coup de dessous les flots. D'autres, au rapport d'un Commentateur de Stace, disent que c'est parce que ce fut la première qui fut éclairée des rayons du soleil; & d'autres par ce que les oracles qui s'y rendoient étoient plus clairs que nuls autres. Borchart va plus loin à son ordinaire, & *Chan. L. I. C. 14.* Il prétend que *Delos* vient de *דלל*, *Daal*, comme *Belus* vient de *באל*, *Baal*; *Daal* signifie crainte & figurément, Dieu, parce qu'on craint les Dieux; qu'il est pris en ce dernier sens dans les Paraphrases Chaldéennes; & qu'ainsi les Phéniciens nommèrent cette île *Daal*, ou comme on prononçoit anciennement *Déel*, c'est-à-dire, l'Isle-Dieu, savoir Apollon, & au pluriel *Daalan*, ou *Déelan*, c'est-à-dire, l'Isle des Dieux, Apollon & Diane.

On croit que ce sont ces deux Divinités que représente une médaille rapportée par Nonnius dans la XXVIII. Table des îles de Grèce. On voit deux têtes d'un côté avec ce mot *ΘΕΩΝ*, & deux têtes encore de l'autre avec *ΑΔΕΛΦΩΝ*, & de chaque côté sous les têtes Δ, qu'ils prennent pour ΔΗΑΙΩΝ. Et cela se confirme par une autre médaille qui se voit au même endroit avec trois têtes, qui sont celle de Jupiter couronnée de laurier sur le devant, celle d'Apollon rayonnante au milieu, & celle de Diane avec un croissant sur le front sur le derrière. Au revers est une Aurore dans un char emporté par deux chevaux. Les autres médailles de *Delos* n'ont qu'une tête rayonnante, ou seule, ou avec un carquois; & au revers, ou le soleil dans son char à deux, ou à quatre chevaux, ou un croissant & deux étoiles, ou l'Aurore dans un char attelé de deux chevaux ou de deux bœufs. Il y en a qui ont une tête de Jupiter couronnée de laurier, & dessous Δ, au revers trois croissans, trois étoiles Δ. *Nonnius Insul. Gr. Tab. XVII. & XVIII.*

DÉLOT. f. m. Terme de Mer. Espèce d'anneau de fer concave, que l'on met dans une boucle de corde pour l'empêcher de se couper par celle que l'on y fait entrer. *Annulus concavus.*

DÉLOYAL, *ALE.* adj. & f. Qui n'a ni parole, ni foi, ni loi, qui compte pour rien les engagements les plus forts. *Perfidus, insidiosus, infidus.* Ami déloyal. Il faut être bien déloyal pour trahir son ami. Ce Monsieur Loyal porte un air bien déloyal. Mot. Ce mot vieillit. Il est plus tolérable en vers qu'en prose: en Poésie même, il est peu usité aujourd'hui.

DÉLOYALEMENT. adv. D'une manière déloyale. Avec perfidie. Il en a usé le plus déloyalement du monde avec moi. *Perfidè, perfidiosè.* Il est peu usité.

DELOYAUTÉ. f. f. Action contre la fidélité & les lois. Perfidie, infidélité. *Perfidia, infidelitas.* Trahir sa conscience par un faux serment, c'est la première des déloyautés. Il est moins usité que ses synonymes.

Ce mot vient du vieux Gaulois, *desloi*, qui signifioit péché contre la loi.

DELPHE. Ancienne ville de Grèce. *Delphi.* M. Tourneil & M. Corneille la mettent dans la Bœotie. *Beotius,* Hoffman, *Mary*, la placent dans la Phocide; ce sentiment est le plus vrai. Le temple de *Delphes*, l'oracle de *Delphes*, étoient célèbres dans l'antiquité. *Corétas*, gardant, dit-on, son troupeau proche du mont *Parnasse*, s'étant aperçu que ses chèvres jetoient des cris extraordinaires toutes les fois qu'elles s'approchoient d'un antre voisin, voulut voir ce que c'étoit; & saisi par les vapeurs qui en sortoient, il se mit à prophétiser, à prédire l'avenir. Aussitôt que ce prodige fut répandu dans le pays, un grand nombre de personnes curieuses de savoir l'avenir, se transportoient en cet endroit, & s'entredonnoient des réponses sur leurs demandes. Mais, comme l'ouverture de la fosse étoit dangereuse & que plusieurs, dans leur fureur prophétique, tomboient, sans jamais reparoitre; on s'avisâ de fermer l'ouverture avec un trépied, afin que dans la suite

la Prêtresse s'assit dessus. Ces Prêtresses de *Delphes* furent d'abord des vierges en l'honneur de Diane, mais l'une d'elles, nommée *Phœbade*, ayant été ravie par *Echécrate*, *Thessalien*, on n'y mit plus que des femmes de 50 ans. Cet oracle de *Delphes* fut très-célèbre: tous les princes, toutes les Républiques, tous les Etats, toutes les villes de la Grèce le consultèrent souvent & se disputèrent à l'envi l'honneur de l'enrichir de présents magnifiques. Les Princes même étrangers & barbares, le consultèrent souvent. Les *Eubéens*, les *Phlégyens*, *Pyrrhus* fils d'*Achille*, *Xerxes*, Roi des *Pertes*, les *Phocéens* les *Gaulois*, & enfin *Néron*, le pillèrent en différens temps, & en enlevèrent des richesses innombrables. Les *Phocéens* en tirèrent à diverses fois plus de dix mille talens; c'est-à-dire plus de six millions d'or. *Néron* fit plus; il donna à ses soldats le territoire de *Cyrrhoée*, qui étoit le domaine d'*Apollon*, & l'autre même d'où sortoient les Oracles, apes en avoir fait boucher l'entrée de corps morts, & l'avoit ainsi pollué; peut-être parce qu'il ne s'y rendoit plus d'oracles, car *Nicephore*, *L. I. c. 17.* *Cédrenus*, *Suidas*, *Paul Orose*, *L. I. c. 18.* disent qu'il se fut sous *Auguste*, & *Auguste* même l'interrogeant; & qu'il apporta pour raison de son silence qu'un enfant Hébreu, qui étoit Dieu, le chassoit, & l'obligeoit de rentrer dans l'enfer. *Claudien* dit qu'il s'en étoit allé chez les *Scythes Hyparboréens*. Long temps auparavant *Cicéron* s'en étoit moqué, *L. II. de Divin.*

Le temple de *Delphes*, si l'on en croit l'Antiquité, fut bâti cinq fois. La première fois, de branches de laurier que l'on prit dans les champs voisins; ainsi ce n'étoit qu'une cabane; la seconde fois, de cire & d'ailes d'abeilles; la troisième d'airain. Les uns disent que le feu le détruisit, & d'autres qu'il fut englouti dans un tremblement de terre. Le quatrième construit la première année de la cinquième Olympiade par *Trophonius* & *Agamèdes*, fameux Architectes, étoit de pierre, & fut consumé par le feu. Le cinquième fut bâti par les *Amphictyons* de l'argent sacré, & *Spinthate* en fut l'Architecte. *Monsieur Spon*, *L. III. p. 172.* rapporte une médaille de *Delphes*, *ΔΕΛΦΩΝ*, sur laquelle il paroît un temple magnifique. Ce temple & la ville de *Delphes* étoient consacrés à *Apollon*, & c'est apparemment lui que représente la tête d'homme sans barbe & couronnée de laurier qu'on voit communément sur ses médailles. C'est encore pour la même raison qu'il y a quelquefois à côté de cette tête un luth, & au revers de même un luth. On y trouve aussi un homme porté sur un poisson, une tête de bœuf, une abeille, une tête de chèvre, une tête de bélier avec un carquois. *Nonnius* en a fait graver une qui a une tête de Jupiter couronnée de laurier, & au revers un foudre. L'inscription est tantôt *ΔΕΛΦΩΝ*, & tantôt *ΔΕΛΦΟΥ*. *Voy. Nonnius, Græc. in. Tab. VIII.*

La ville de *Delphes* fut bâtie, à ce que l'on prétend, avant le Déluge de *Deucalion*, par *Parnasse*, fils de *Neptune* & de la Nymphé *Cléodore*, & prit son nom d'un fils d'*Apollon* & de la Prêtresse *Thya*, nomme *Delphe*. Plusieurs assurent qu'elle tire son nom du mot Phénicien *Delphin*, qui veut dire Prophète. Je m'en rapporte. *Tourneil.* Dans la suite *Delphes* fut une ville Episcopale, dont l'Evêque étoit suffragant d'*Athènes*. Aujourd'hui ce n'est qu'un amas de ruines, sur lesquelles on a bâti un petit village, nommé *Castri*. Il est au pied du Mont *Parnasse*, entre *Salone* & *Livadia*. *Voyez* sur cette ville *Vigénère*, dans son *César*.

Le bourg des trois Mariés en Provence, s'est appelé autrefois *Temple de Delphes*.

DELPHIEN, *ENNE.* f. & adj. m. & f. Qui est de l'île de *Delphes*. *Delphius, Delphicus, a, um.*

Oh qu'il chanfonne bien!

Seroit-ce point Apollon Delphien ? R.

DELPHIN. f. m. Nom d'homme. *Delphinus. S. Dil-*

ch in, Evêque de Bourdeaux, étoit un des principaux ornemens de l'Eglise des Gaules dans son siècle. BA¹ LLET, *Dauphin* ne seroit-il point inieux? & n'est-ce pas l'usage? quoiqu'il en soit, S. *Dauphin* assista en 380. au Concile de Saragosse. Quelques-uns mettent sa mort en 404.

DELPHINAL, ALE. adj. Qui appartient au Prince Dauphin. *Ad Delphinum pertinens*. C'est Humbert Dauphin qui établit un Tribunal qui devoit juger souverainement sous le nom de Conseil *Delphinal*. On a cru, sans beaucoup de fondement que le Conseil *Delphinal* avoit été institué dès 1336. mais il est certain qu'il ne fut pas formé alors tel qu'il l'a été depuis; il est même incertain si l'acte que l'on cite eut alors son accomplissement. Cette assemblée étoit composée de quatorze personnes, ayant le Chancelier à leur tête, la plupart Nobles Chevaliers d'armes, ou Docteurs en Droit. Il se tenoit au Château de Beauvoir, & fut nommé le Grand-Conseil. Son Sceau portoit cette inscription, *Sigillum Magni Concilii*, avec l'impression d'un Dauphin. VALBONNET, p. 14. On rapporte avec plus de fondement l'institution du Conseil *Delphinal* à l'année 1337. Le nombre des Officiers fut réglé à sept. Humbert, trois ans après, le transféra à Grenoble, où il ordonna qu'il résideroit à perpétuité. Il le composa de six Conseillers actuellement servans, dont celui qui avoit la garde du Sceau devoit être chef sous le nom de Chancelier. Il semble que ce soit là la véritable institution du Conseil *Delphinal*. Voyez M. de Valbonnet, p. 14 & 15.

En 1459 le Parlement de Dauphiné décida, que le Dauphin de Viennois ne pouvoit point accorder de Lettres *Delphinales* aux habitans de Gap contre le Comte de Provence, sous prétexte d'une certaine Sauvegarde, qui leur avoit été accordée sans aucun droit par une Comtesse de Vienne. ID. & JOURN. DES SAV. après lui.

DELPHINIEN. Surnom d'Apollon. *Delphinus*. Voy. DELPHINIUS.

DELPHINIES. f. f. pl. Fêtes que les Eginètes célébroient en l'honneur d'Apollon Delphien. *Delphinia*. Elles se célébroient à Argos, selon le scholiaste de Pindare. Le mois dans lequel cette fête tomboit s'appela chez eux *Delphinus*. C'est à-peu-près notre mois de Juin.

DELPHINIUM. f. m. Plante que l'on appelle autrement *piéd d'alouette*. On lui a donné ce nom, parce que le bouton de sa fleur qui est prêt à s'épanouir, ressemble en quelque manière à un dauphin, tel que les Peintres ont accoutumé de le représenter. En Latin aussi *Delphinium*, ou *consolida regalis*. Voy. PIED D'ALOUETTE.

Ce mot vient du Grec *Δελφίν*, *dauphin*.

DELPHINIUS. f. m. C'est le nom d'un des mois de l'année chez les Eginètes. Il étoit ainsi nommé d'Apollon Delphinien, parce qu'en ce mois-là Eginé célébroit les Hydrophories en l'honneur d'Apollon Delphinien. Voyez le Scholiaste de Pindare sur le 82^e vers de la 5^e Ode des Neméennes, & sur Apollon Delphinien. Consultez Gyraldas, p. 225. *Synagn. 7 de Diis*, & M. Ménage, Notes sur Laërce, p. 18. Dodwel, de *Cyclis*, p. 114. enseigne que le mois *Delphinus* répondoit au Panemus des Macedoniens, qui tomboit dans notre mois de Juin.

DELS. adj. Vieux mot qui a été employé pour deux.

DELTA. f. m. Non d'une lettre Grecque. *Delta*. Le *Delta* est la quatrième lettre de l'alphabet Grec, & signifie quatre, comme on le voit souvent sur les médailles. Le *delta* est une des neuf muettes, & une des trois consonnes appelées moyennes, & il répond à la tenue τ, & à l'aspirée θ. Le Δ se met pour Γ, γνόρος, δόρος. Ainsi de γλυκός, *dulcis*, pour Ζ, Ζύς, Δύς. Les Macédoniens & les Béotiens le redoublent pour le même Ζ, μύζα, μύδδα, farine. Il se met pour Σ, ἐπιμή, ὀδμή. Il s'ajoute, ἕα, *pluo*, ἕδρα, *aqua*, ainsi de *profum*, *prodes*; de *cineres*,

cénâtes. Il se retranche, δῆμις, αἰνός, κἀδδός, *cadus*. Il se change en λ, Ὀδυσσεύς, *Ulysses*, Ulylle; Παλλῆδιον, *Pollux*, comme qui diroit Poldux. PORT-R.

Delta vient du Syriaque, ou Chaldéen *דלתא*, *dalta*, ou *delta*, qui vient de l'Hébreu *דלתא*, *dalet* ou *dalet*, nom aussi de la quatrième de l'alphabet de ces langues comme il paroît par les Lamentations de Jérémie, le CXIX Pseaume, &c. La figure de cette lettre Δ s'est prise de l'ancien caractère Hébreu, ou ce qui est la même chose du Phénicien. Voyez la Dissertation sur les médailles Samaritaines imprimée à Paris en 1715. dans un Recueil in-40.

DELTA. Nom de la partie de l'Egypte inférieure, qui est renfermée entre les sept branches du Nil, depuis sa séparation jusqu'à la mer. *Delta*. Les Grecs donnèrent le nom de *Delta* à cette partie de l'Egypte, parce qu'elle a la figure de la lettre *Delta*, ou d'un triangle, dont la base est le long de la mer méditerranée, la pointe vers Memphis, & les côtés vers les deux bras extérieurs du Nil, l'un à l'orient, nommé autrefois fleuve de Bubast, *Bubasticus fluvius*, parce qu'il arrosoit cette ville, & qu'il se jetoit dans la mer à Peluze; l'autre à l'occident, nommé *Agathos Damon*. Le *Delta* étoit un des pays de l'Egypte les plus fertiles. Il a environ 40. lieues sur les côtes, & 25. depuis la côte jusqu'à l'endroit où le Nil commence à se diviser. Ce pays comprenoit sous les Ptolomées dix-neuf Juridictions, qu'on appelloit *Nomes*, d'un nom Grec qui signifie division, partage, district. Aujourd'hui il renferme les Gouvernemens de Garbia, de Ménoufia & de Callioubec. Ses villes les plus considérables sont Damiette, Rosette, Alexandrie, Ménoufia & Maala, ou Elmala, dont les trois premières sont sur la côte, & les deux autres dans les terres. Au reste, nous disons encore ce mot en François, sur-tout quand nous parlons de l'ancienne Egypte. Voy. Vigenère sur César, *Description des lieux*. Saumaïse sur Solin, p. 477. distingue encore deux autres petits *Delta* dans celui-ci, & formés par la branche du Nil qui le ferme à l'orient; mais, outre que nous n'appelons *Delta* en notre langue que celui dont on vient de parler, dans l'Antiquité même ces deux autres sont peu connus. Une ville du *Delta*, & une Isle de l'Inde nommée aujourd'hui *Diu*, ont aussi porté ce nom.

DELTOÏDE. adj. Terme de Médecine, qui se dit d'un muscle qui fait mouvoir le bras en haut, ainsi nommé, parce qu'il ressemble à un *delta*. On l'appelle aussi *épomis* & *huméral*.

Ce nom vient de *δελτὰ*, *delta*, nom d'une lettre Grecque, qui a la forme d'un triangle, & de *εἶδος*, *figure*, *Deltoïde*, qui a la figure d'un *delta*.

DELTOÏDES. En Botanique. Rhomboïde qui a quatre angles, dont deux opposés sont plus éloignés du centre que les deux autres. Voy. Feuille.

DELTOTON. ou *Triangle*. C'est le nom de la 21^e. constellation septentrionale. *Deltoton*.

DELUGE. f. m. Inondation générale, dont Dieu se servit autrefois pour punir la corruption des hommes, en détruisant tout ce qui avoit vie sur la face de la terre, excepté Noé, sa famille, & ce qui étoit renfermé dans l'arche avec Noé. *Diluvium*, *terrarum omnium eluvio*.

Dieu déclare à Noé, Gen. VI. 17. qu'il a résolu de détruire par un déluge d'eaux tout ce qui respire sous le ciel, & de consumer tout ce qui a vie sur la terre. Voilà les menaces; voici l'exécution. Moïse assure que les eaux couvrirent la terre, qu'elles ensevelirent toutes les montagnes du monde, & qu'elles surpassèrent de 15. coudées la cime des plus hautes; que les bêtes, les oiseaux & les hommes, & tout ce qui respiroit sous le ciel, périt dans les eaux, excepté Noé, & ce qui fut sauvé avec lui dans l'Arche. Gen. VII. 19. & suiv. Peut-on exprimer un déluge universel plus clairement? Si le déluge n'avoit point été universel, il n'eût point été nécessaire d'employer cent ans à la construction d'une arche aussi grande qu'étoit celle que bâtit Noé, ni d'y renfermer toutes les espèces d'animaux, pour les conserver & repeupler

plier le monde. Ils furent bientôt & aisément venus des pays du monde qui ne furent point inondés dans celui qui le fut, & pas une espèce ne se fut perdue, ou s'il y en avoit quelque espèce particulière dans le pays que le *déluge* depeupla, il n'eût fallu conserver que celle-là. Si les eaux n'avoient inondé que les environs du Tigre & de l'Euphrate, elles n'auroient pas monté quinze coudées au dessus des plus hautes montagnes, elles ne pouvoient y monter sans se répandre sur toute la face de la terre, ou sans être soutenues par un miracle. Moïse eût marqué ce miracle, comme il a fait celui des eaux de la mer rouge, & celles du Jourdain soutenus comme une montagne, pour ouvrir un passage aux Israélites. *Exod. XIV. 22. Jos. III. 16.*

On trouve, dans des lieux fort éloignés de l'Euphrate & du Tigre, comme en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Suisse en Italie, &c. on trouve, dis-je, dans des lieux fort éloignés de la mer, dans des montagnes, & sur leur sommet, des arbres entiers enfoncés très-avant dans la terre, des dents, des os d'animaux, des poissons entiers, des coquillages de mer, des épis de blé, &c. pétriés. Tout ce qu'il y a de plus habiles Naturalistes conviennent que toutes ces choses n'ont pu être enterrées si avant dans la terre, aux endroits où on les trouve, que par le *déluge*, dont les eaux par leur effroyable quantité, par leur poids, par leur mouvement violent, pénétrèrent & bouleversèrent tout le corps de la terre, ou pour le moins toute sa superficie, à une grande profondeur, & enterrèrent les corps qu'elles y trouvèrent, ou qu'elles y avoient transportés, les poissons, les coquillages, &c. qui s'y étoient répandus, & qui y restèrent quand les eaux se retirèrent. *Voy. la Géographie physique de Woodward, l'Hist. natur. du Northampton par Morthon, Mémoires de Tr. de 1708. p. 512. & suiv. p. 583. 585. de 1709. p. 600. & suiv. p. 729. de 1711. p. 1616. de 1713. p. 51. 69. Voyez aussi ci-dessus au mot COQUILLAGE.* Tout cela montre l'universalité du *déluge*.

Saint Pierre, dans sa première Ep. C. III. v. 20. dit qu'il n'y eut que huit personnes sauvées, c'est-à-dire, Noé & sa femme, ses trois fils & leurs trois femmes. Le même Apôtre, dans sa 2^e Ep. C. III. v. 5. dit qu'au *déluge* le monde périt par les eaux. Or le monde dans l'Écriture ne signifie pas seulement un petit coin de la terre, mais toute la terre, & l'on ne peut l'entendre autrement. De plus il répond à des gens qui parloient du monde en général & de la constitution générale du monde. Enfin il dit que Dieu rétablit les cieux & la terre dans l'état où ils sont pour les réserver au feu à la fin des siècles. Ces cieux, cette terre rétablis, ne sont pas seulement une petite partie de la terre; ce sont eux-mêmes qui sont réservés pour le feu au jour du jugement; or c'est toute la terre qui y est réservée, &, selon Saint Pierre, la destruction des eaux au temps du *déluge* ne fut pas moins universelle que celle du feu le sera au jour du jugement. Il y a une Géographie Physique d'un Anglois nommé Woodward, qui est pleine de Recherches sur les effets du *déluge*.

Il y a une médaille Grecque de Philippe, ΑΥΤΟΤΟΥΤΑ ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΑΥΓ, au revers de laquelle Falconieri, Antiquaire Italien, a cru voir une représentation du *déluge* de Deucalion. A droite de celui qui regarde la médaille, paroît une espèce d'arche portée sur les eaux, dans laquelle paroissent un homme & une femme, qu'il croit être Deucalion & Pyrrha; à gauche sont un homme & une femme la main droite levée. C'est encore, dans le sentiment de cet Auteur, Deucalion & Pyrrha dans l'action de jeter des pierres derrière eux, comme les Poètes ont feint qu'ils le firent pour réparer le genre humain. Au-dessus de l'arche sont deux oiseaux, l'un appuyé sur l'arche, & l'autre volant, & tenant dans ses ongles, un rameau qu'il apporte du côté de l'arche. Sur le bas de l'arche on lit ΝΩΕ, que Falconieri pré-

tend être le nom du Patriarche Noé, que les habitans d'Apamée ont mis sur cette médaille pour la rendre plus authentique, parce que les Payens s'ignoroient pas les Livres saints: sur-tout les Syriens, qui avoient été vaincus par David; et que les Apaméens savoient que le Deucalion des Grecs étoit le véritable Noé des Hébreux. On lit sur la médaille, ΕΠΙ Μ. ΑΥ. ΑΔΕΥΑΝΑΡΟΥ ΕΠΙ ΑΡΑΜΕΝ. Je voudrois avoir vu cette médaille, pour m'assurer qu'elle n'est pas fautive, ou pour le moins falsifiée dans son revers.

Oleaster, Dominicain Portugais, Auteur du seizième siècle est le premier des Chrétiens qui ait révoqué en doute l'universalité du *déluge*. La Peyrère suivit ce sentiment, puis Abraham Vander Mill, Ministre Calviniste. Isaac Vossius fit assez connoître qu'il penchoit vers ce sentiment, qui de notre temps a été renouvelé par M. Burnet, Wisthon & P. Laffert de l'Ordre de la Charité.

Manéthon parle d'un *déluge*, après lequel Agathodémon traduisit les inscriptions composées par le premier Hermès; mais, si l'on fait attention que Manéthon parle d'un *déluge* postérieur au premier Hermès qui n'a vécu, selon lui, que depuis Ménès, il est clair qu'il n'a point eu en vue le *déluge* de Noé. Dès qu'il n'a point eu en vue le *déluge* de Noé, le mot *déluge* ne peut plus signifier qu'une inondation du Nil, & seulement une inondation plus considérable que de coutume, puisqu'il le cite comme une époque. Alors, s'il est permis de conjecturer, on peut croire que cette inondation fut occasionnée par le tremblement de terre, arrivé sous le Roi Bochus à Bubaste. Il y périt beaucoup de monde; & Manéthon, dans le Syncelle, a fait de cet événement une époque sous le règne de Bochus. Ce tremblement de terre fit vrai-semblablement déborder le Nil en rompant les digues. Elles étoient fort élevées à Bubaste, ville de la Basse-Egypte. Ammien Marcellin (*liv. 22. c. 39.*) emploie le mot *déluge* dans la même signification, par rapport à l'Égypte, sans désigner l'endroit de l'Égypte en particulier. *Essai sur les Hiéroglyph. pag. 178.*

Par le ravage du *déluge* le globe de la terre fut non-seulement fracassé & brisé en mille endroits; mais l'ébranlement & l'émotion qu'il souffrit, en changèrent la situation, en sorte que la terre est à présent posée obliquement sous le Zodiaque; ce qui cause la diversité des saisons, selon le Docteur Burnet. Avant le *déluge*, dit-il, on n'étoit point exposé à cet importune variété.

Ce que dit ici Burnet, aussi bien que tout ce qu'il avance dans son livre intitulé: *Telluris Theoria Sacra*, où il prétend expliquer le *déluge* sans miracle, selon le système de Descartes, sont imaginations fausses & contraires à l'Écriture, que Leidekker & d'autres Protestans mêmes ont réfutées.

DÉLUGE, se dit aussi des inondations particulières, des débordemens, tel qu'étoit le *déluge* arrivé en Grèce du temps de Deucalion. *Diluvium Deucalionium.* Ce *déluge* inonda seulement la Thessalie, & arriva l'an 1529. avant JESUS-CHRIST, la troisième année depuis la sortie des Israélites selon la Chronologie de P. Petau, *Rat. Temp. P. I. L. I. C. 7. P. II. L. II. C. 9.* Le *déluge* d'Ogygès arriva près de trois cens avant celui de Deucalion, 1020. avant la première Olympiade, 1796. avant JESUS-CHRIST, selon le même Auteur, *Rat. Temp. P. I. L. I. C. 4. P. II. L. II. C. 5.* Celui-ci ne ravagea que l'Attique. Telles furent encore les inondations qui en 1277. ravagèrent & couvrirent de la mer tout ce qu'on appelle aujourd'hui Golfe Doffart dans les Pays Bas, & en 1421. tout ce qui est entre le Brabant & la Hollande.

On dit figurément un *déluge* de feu, un *déluge* de sang, un *déluge* de maux, &c. Le monde doit périt par un *déluge* de feu. Les volcans vomissent un *déluge* de feux & de cendres. Se baigner dans un *déluge* de sang. L'Empire Romain fut détruit par un *déluge* de barbares. C'étoit de là qu'étoient venus tous ces *déluges* d'armées qui avoient inondé la

Grèce. VAUG. Il semble qu'un déluge de maux ait inondé son ame, (de J.-C. au Jardin de Getsemani) BOURD. Voyez INONDER.

On dit hyperboliquement, un déluge de larmes; pour dire, des pleurs en abondance.

*Du grand déluge de ses pleurs
Elle noya toutes les fleurs. SARAS.*

DÉLUGE, en termes de Philosophie Hermétique, signifie la distillation des sulfures.

DELUTER. v. a. Terme de Chimie. Oter le lut d'un vaisseau, l'enduit qui tient collés ensemble les vaisseaux dans lesquels on a fait une distillation. *Vas Chemicum delutatum relinere.* Il faut prendre garde de rompre le cou d'un matras en le délutant.

DELUTE. ÉE. part. Vaisseau déluté.

DÉLY. Voyez DÉHLI.

D E M.

DÉMAGOGUE. f. m. Terme d'Antiquité. C'est le nom qu'on donnoit chez les Grecs à ceux qui avoient l'autorité parmi le peuple; aux chefs d'une faction populaire. Les Démagogues aigrissoient les esprits, & mettoient à profit les malheurs publics. DESFONTAINES.

DÉMAIGREMENT. f. m. Vieux mot. Seigneurie.

DEMAIGRIR. v. a. Terme de Charpenterie & de Maçonnerie. Démaigrir une pierre, c'est, ôter de son lit & de son joint en dedans pour rendre l'angle que font deux surfaces, plus aigu. *Tenuare.* Voy. AMAIGRIR. En Charpenterie, démaigrir, c'est diminuer un tenon, & tailler une pièce de bois en angle aigu.

DÉMAIGRI, IE. part.

DEMAIGRISSEMENT. C'est le côté d'une pierre, ou d'une pièce de bois, démaigri. *Tenuatio.*

DÉMAILLOTER. v. a. Oter un enfant du maillot. *Infantum fasciis evolvere.* Il faut que les nourrices démaillent leurs enfans deux ou trois fois par jour.

DÉMAILLOTÉ, ÉE. part.

DEMAIN. adv. De temps, qui marque le jour qui suit immédiatement celui où l'on est. *Cras, Die crastino, secundum hunc diem.* Il fera demain beau temps. Le Courier partira demain.

*Aujourd'hui vous m'aimez; si mon cœur vous seconde,
Demain vous ne m'aimerez plus. S. EVR.*

On l'emploie quelquefois substantivement. Avant que demain soit passé. *Demain* est un jour de fête. On dit ironiquement le *demain* des prisonniers, pour dire un jour qui est long-temps à venir.

*Demain est un jour qui suit
Lorsque vous croyez qu'il avance :
Au milieu de chaque nuit
Il perd son nom dans sa naissance ;
Quand on croit se saisir de lui,
On trouve que c'est aujourd'hui.*

On dit proverbialement. A demain les affaires, pour dire qu'on les remet à une autre fois. Ac. FR. DEMAINER. v. a. Vieux mot. Traiter. Il se prend surtout en mauvaise part. *Traclare aliquem, agere cum aliquo.*

*En liberté maintenant me pourmaine,
Mais en prison pourtant je sus cloué :
Voilà comment fortune me démaine ;
C'est bien & mal; Dieu soit de tout loué. MAROT.*

DEMAINT. Vieux adv. Maintenant, à l'instant. *Poëf. du Roi de Nav.*

DÉMANCHER. v. a. Oter le manche de quelque instrument, ou ustensile. *Manubrium detrahere.* Démancher un balai, une faux, une coignée, un marteau.

Il est aussi réciproque. Une coignée qui se démanche. Un balai qui se démanche.

On dit aussi, figurément, se démancher, pour signifier, quitter un parti, tourner casaque. *Deficere ab aliquo, illum deserere.* On dit aussi, il y a quelque chose qui se démanche dans cette affaire, pour dire, qu'il y a quelque chose qui commence à mal aller. Ce parti commence à se démancher pour dire, qu'il commence à se ruiner, à se désunir, à se détruire. Il est du style familier.

DÉMANCHÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Manubrio spoliatus.*

DEMANDE. f. f. signifie en général la parole que l'on adresse à quelqu'un, pour en obtenir quelque chose. *Postulatio, postulatum.* Votre demande est juste & raisonnable.

On le dit également de la chose demandée. On vous a accordé votre demande.

DEMANDE, se dit absolument, en parlant d'une fille que l'on recherche en mariage, de la proposition qui est faite par un tiers. C'est un tel qui a fait la demande de cette fille pour un tel.

DEMANDE, est quelquefois synonyme à *question & interrogation*, & c'est alors une proposition faite pour savoir quelque chose, mais avec des idées accessoires. Le mot de *demande* est employé dans les cas où celui de réponse y est joint. Les catéchismes sont par *demandes & par réponses*. La réponse doit être conforme à la *demande*. Le mot de *question* convient mieux en matière de sciences. *Question* de Physique, de Théologie. Dans les autres cas il fait sentir un esprit de curiosité. Un espion fait des *questions* aux gens. Le mot d'*interrogation* paroît supposer de l'autorité. Voyez ces mots. *Interrogatio, questio.*

On dit proverbialement à folle demande, à folle demande point de réponse. Et ironiquement, pour marquer qu'on ne trouve point de difficulté dans une chose, belle demande! Voilà une belle demande.

DEMANDE, en Jurisprudence, est une action qu'on intente en Justice pour obtenir une chose à laquelle on prétend avoir droit. *Petitio.* On fait des *demandes* par exploit, par requête expresse, ou par requête verbale à l'audience, ou en lettres obtenues en chancellerie. *Actionem intendere.* Il y a des *demandes* principales, d'autres incidentes; des *demandes* en sommations, en garantie; des *demandes* en complainte, en retrait lignager, en réparation, en déclaration d'hypothèque, & plusieurs autres qui seront expliquées à leur ordre. On doit fournir des défenses contre une *demande*, & puis la Cour appointe sur les *demandes & défenses*. On ne doit prononcer que sur les *demandes* contenues dans les appointemens; sinon c'est un moyen de requête civile. Il a été débouté de sa *demande*.

On dit au Palais, qu'il faut que la *demande* soit libellée suivant l'Ordonnance, c'est-à-dire, que l'exploit contienne tous les chefs de *demandes* sur lesquels une partie est assignée, afin qu'elle vienne préparée pour y répondre. *Capita actionis proferre, explicare.* Cette requête contient cinquante chefs de *demande*. On a satisfait à toutes ses *demandes*.

DEMANDE, chez les Géomètres, est une chose si claire & si facile à faire, qu'on ne peut s'empêcher de l'accorder, sans qu'il soit besoin d'en montrer la construction ou la preuve, comme de tirer une ligne d'un point à une autre. *Postulatum.* Euclide commence par des définitions, des *demandes*, & des axiomes.

DEMANDE, en termes de Marine, signifie exigence, juste proportion. La *demande* du bois, est la juste mesure que doivent avoir les pièces de bois, les différens membres d'un vaisseau selon l'usage auquel on les destine. On dit aussi, faire une pièce selon la *demande* du bois, c'est-à-dire, selon que peut fournir le bois que l'on a.

DEMANDER. v. a. Adresser la parole à quelqu'un pour apprendre de lui ce qu'on veut savoir. *Querere ab aliquo.* Demander à quelqu'un son avis. *Sciscitari*

sententiam ex aliquo. Je vous demande si vous avez fait telle chose. *Quæro abs te, ex te, de te.* Demander à un marchand le prix de ses marchandises. *Contari mercatorem de mercibus.* Dans les interrogatoires on demande le nom, le surnom, le pays, l'âge, la religion & la demeure du répondant. Demander des nouvelles.

On questionne, on interroge, & l'on demande pour savoir. Mais il semble que questionner fasse sentir un esprit de curiosité; qu'interroger suppose de l'autorité, & que demander ait quelque chose de plus civil & de plus respectueux. SYN. FR. Questionner & interroger font seuls un sens; mais il faut ajouter un cas à demander, c'est-à-dire, que pour faire un sens parfait, il faut marquer la chose qu'on demande. L'espion questionne les gens. Le Juge interroge les criminels. Le Soldat demande l'ordre au Général.

DEMANDER se dit aussi dans le même sens qu'interroger en parlant des choses muettes & inanimées, & c'est chercher en elles les preuves de ce qu'on veut savoir: *Demandez aux étoiles, qui est-ce qui les a faites, & elles vous répondront.*

*Va de tes auditeurs consulter le visage,
Va sur eux du sermon étudier le prix,
Et demander aux yeux ce qui plaît aux esprits.*

VILL.

DEMANDER; signifie aussi s'adresser à quelqu'un pour obtenir de lui ce dont on a besoin. *Postulare, petere.* Demander un service à quelqu'un. *Rogare beneficium aliquem, ab aliquo:* lui demander une entrevue, une conférence. *Postulare aliquem de colloquio.* Ce pauvre demande l'aumône, il est réduit à demander son pain, il demande sa vie. *Mendicare.* On m'a demandé cent écus à emprunter. *Mutum petere.* On dit qu'un homme vaincu demande la vie, qu'il demande quartier. Un pénitent demande pardon, absolution de ses fautes, demande la bénédiction du Prêtre. Les affligés demandent secours, demandent protection, demandent en grâce qu'on les assiste. Demander une fille en mariage. Demander audience, la solliciter. Le Roi Archelaus refusa un de ses Courtisans qui lui demandoit une coupe d'or, & la donna à Euripides; c'est, dit-il à ce Courtisan, qu'Euripides est digne de l'avoir sans la demander, & que tu es indigne de l'avoir, parce que tu l'as demandée. ABLANC. Vous me midez que vous ne voulez me voir que pour me demander pardon: ha! venez, quand ce seroit pour me dire des injures.

LÉTTRES PORT.

DEMANDER la bourse, exiger par violence l'argent qu'un homme a sur lui.

DEMANDER, se dit aussi absolument. Cet homme demande à tout le monde, par les maisons, de poite en porte. Il ne fait que demander.

DEMANDER, se dit aussi des choses muettes & inanimées, auxquelles on attribue, par métaphore, du sentiment. Demander signifie alors exiger, & marquer un besoin fondé sur la nécessité, la raison, la bienfaisance, la coutume, la disposition des choses. *Postulare, exigere.* Un corps mort ne demande plus que la terre. Le sang innocent répandu demande vengeance, demande Justice. L'étude de la Géométrie demande un homme tout entier. Les prés, les blés demandent de la pluie. Les orangers demandent de grands soins en ces pays ci. La vigne ne demande que le beau temps.

On dit familièrement qu'un habit en demande un autre; pour dire, qu'il n'est plus en état d'être porté.

DEMANDER, en Jurisprudence, se dit des choses pour lesquelles on s'adresse à la justice, faire venir quelqu'un en justice sur quelque prétention, quelque droit qu'on a à exercer contre lui. *Petere, postulare.* Demander qu'on mette quelqu'un à la question *Aliquem in questionem postulare.* Demander le paiement d'une dette, demander réparation d'honneur.

Demander une évocation. Demander un renvoi, un répit, une décharge. Demander compte. Demander la jonction de Meilleurs les Gens du Roi. Le garant a été condamné aux dépens, tant en demandant que défendant, & de la sommation.

DEMANDER, signifie aussi, chercher quelqu'un pour le voir, pour lui parler. *Queritare, aliquem requirere.* Personne ne m'est-il venu demander en mon absence? On demande ce Médecin en deux endroits à la fois.

DEMANDER, signifie aussi souhaiter. *Optare, desiderare.* Quand on a vu tant de belles choses, il ne faut plus rien demander après cela. Un Chirurgien ne demande que plaie & bosse. Ce jeune homme ne demande qu'à se réjouir, qu'à faire bonne chère.

On dit, proverbialement, qui nous doit nous demande, pour dire, qu'on est souvent attaqué par ceux que l'on devrait attaquer. On dit aussi, qu'un homme ne demande qu'amour & simplicité, pour dire, qu'il n'a rien à demander à personne, qu'il veut vivre en repos, & y laisser vivre les autres. On dit aussi, faut-il demander à un malade s'il veut sauté? quand on ne demande que le sien, on n'a pas tort.

DEMANDER, au jeu de quadrille, c'est, lorsqu'un joueur n'a pas assez beau jeu pour gagner tout seul, appeler un roi qui est de moitié avec lui pour la perte & pour le gain. Celui qui est dans ce cas, dit, je demande, c'est-à-dire, je demande à jouer en appelant un Roi.

DEMANDÉ, EE. part.

DEMANDEUR, EUSE. f. m. & f. Celui qui demande: *Flagitator.* Les demandeurs perpétuels se rendent à la fin importuns. *Importunus flagitator.* On dit proverbialement, à beau demandeur, beau refuseur.

DEMANDEUR, en termes de Pratique, est celui qui a fait donner assignation à une autre par devant un Juge pour l'obliger de faire ou de donner quelque chose. *Petitor, actor.* Il s'est constitué demandeur. Un demandeur en lettres, en première instance. Les parties principales sont le demandeur & le défendeur. Le demandeur suit la juridiction du défendeur. *Actor sequitur forum rei.* Quand il y a plusieurs personnes appelées en sommation, on appelle demandeur originaire, celui qui a fait donner le premier exploit. En matière criminelle, on appelle demandeur & complainant, la partie qui agit contre celui qui est défendeur & accusé. On dit au féminin en ce sens, la demanderesse. *Petitrix.*

DEMANDEUR en requête civile, est celui qui a obtenu des lettres du Prince, pour être remis dans le même état qu'il étoit avant l'arrêt.

DÉMANGEAISON. f. f. Espèce de picotement, sensation plus ou moins vive & inquiète dans quelque parties extérieure du corps, qui donne grande envie de se grater. *Pruritus, prurigo.* Voy. PRURIT. Les gens qui ont la galle, la grabelle, sentent de fortes démangeaisons. L'ébranlement causé dans les houpes nerveuses de la peau par l'acreté du sang, des humeurs, de la lymphe, augmenté par les frottemens, produit un très-grand plaisir, qui dégénère en cuisson, en douleur, si le nerf est tirailé par les frottemens trop rudes & trop souvent répétés.

DÉMANGEAISON, se dit dans un sens figuré, mais dans le style familier seulement, pour envie immodérée de dire ou de faire quelque chose. *Libido; cupido, cupiditas.* Avoir la démangeaison de se battre. *Prurire in pugnam.* Un indiscret à une grande démangeaison de dire le secret qu'on lui a confié. Un Auteur qu'on a choqué, a une grande démangeaison de faire une Satyre. Un jeune Poète a une forte démangeaison de se faire imprimer. Avoir une furieuse démangeaison d'écrire. MOI. Vous aviez une démangeaison si grande depuis la tête jusqu'aux pieds, qu'elle ne vous laissoit jouir d'aucun repos. BOIL.

DÉMANGER. v. n. Sentir des démangeaisons. *Prurire.* On le dit des parties extérieures du corps dans lesquelles on sent une espèce de picotement ou de chatouillement piquant entre cuir & chair,

qui donne envie de se grater. La tête lui *démange*. Quand une plaie commence à se guérir, ou quand le temps vient à changer, elle *démange* beaucoup.

☞ Dans le style simple & familier, on dit figurément que les doigts *démangent* à quelqu'un, pour dire, qu'il a grande envie de se battre ou d'écrire contre quelqu'un.

☞ On dit, proverbiallement & figurément, d'un homme qui ne peut se tenir en place, que les pieds lui *démangent*; & qu'on gratte un homme où il lui *démange*, quand on dit quelque chose qui lui fait plaisir.

DÉMANTÈLEMENT. f. m. Action de démanteler, ou l'état d'une place démantelée. *Mœnium demolitio, murorum everfio*. Le démantèlement d'une place.

DÉMANTELER. v. a. Détruire les fortifications d'une ville, d'une place, par punition, quand elle est prise. *Mœnia diruere, disjicere*. Démanteler n'est synonyme à *demolir* que par l'idée générale de destruction qu'ils expriment l'un & l'autre. Démanteler ajoute à cette idée celle de punition & de force. Un particulier fait *demolir* sa maison. Un Général fait *démanteler* une place qu'il ne peut garder, ou qu'il est obligé de rendre. On fait des mines, des fourneaux pour *démanteler* une place. Ce mot vieillit. On dit plus souvent aujourd'hui *raser* les fortifications d'une place & si l'on emploie le feu par le moyen des mines, *faire sauter* les fortifications.

DÉMANTELÉ, ÉE. part.

DEMANTIBULER. v. a. Ce mot a signifié autrefois au propre, Rompre la mâchoire, qu'on appeloit autrement *mandibule*. *Maxillam frangere*: mais maintenant il ne se dit qu'au figuré & au participe en parlant d'une chose rompue, gâtée ou défassemblée. *Rumpere, frangere*. Cette montre ne marque point, elle est *démantibulée*. Il est populaire.

DÉMARAGE. f. m. Terme de Marine. Action, mouvement, agitation qui démarre un vaisseau, qui rompt les amarres. Il faut obvier avec soin aux *démarrages* que causent les tempêtes.

Ce mot & ceux qui ont la même origine s'écrivent souvent avec deux r, *démarrage, démarre, démarré*.

DÉMARCATIION. f. f. Ce mot ne s'emploie qu'avec celui de ligne, qu'on met devant. La ligne de *démarcation* est une ligne fictive que le Pape Alexandre VI. fit tracer sur le globe terrestre qui alloit d'un pôle à l'autre, pour terminer les différens qui régnoient entre les Couronnes de Castille & de Portugal, au sujet des conquêtes que ces peuples avoient faites dans les Indes. Par ce partage les Indes Orientales furent assignées aux Portugais, & les Occidentales aux Castillans. Quoique la fameuse ligne de *démarcation* eût dû prévenir les démêlés qui pourroient naître entre les Espagnols & les Portugais, au sujet des nouvelles découvertes, ils se brouillèrent bientôt. MÉM. DE TRÉVOUX.

☞ **DEMARCHE.** Allure, manière de marcher. *Incessus*. On connut à sa *démarche* que c'étoit une Déesse. *Incessu patuit Dea*.

Cette hommie a la *démarche* grave. La *démarche* de ce goutteux n'est pas ferme; elle est lente & mal assurée. Une mine grave, & une *démarche* mesurée, attirent du respect. LA BRUY. Une *démarche* lente paroît affectée, & une *démarche* précipitée ne marque pas assez de gravité. DAG.

DEMARCHE, se dit figurément en Morale de la manière de conduire ses actions. *Agendi ratio*. Il faut, quand on entre à la Cour, être sur ses gardes; on y observe, on y critique toutes les *démarches* des nouveaux venus. Je prétens que ma bonne foi me doit épargner des *démarches* populaires, qui retardent l'amour & qui ne le persuadent pas. COM. Tous les pas d'un amant content sont des *démarches* languissantes. S. EVR. Quand on a fait une fausse *démarche* en quelque affaire, on a bien du mal à la réparer. *Quando erratum est*. Personne ne veut faire les premières *démarches* pour un accommo-

dement; c'est-à-dire, le proposer le premier, faire les avances. Il avoit tout ce qu'il falloit pour faire une fausse *démarche*, beaucoup d'opiniâtreté, un grand crédit, & de bonnes intentions. BOUH. XAR. L. V.

DÉMARCHE, ou *escreteau*. f. f. Terme de Tondeurs de draps, qui se dit des fautes qu'ils font, en ne tondant pas d'assez près certains endroits des étoffes.

DEMARCHEXASE. f. m. C'est-à-dire, Tribunicien. C'est le nom du cinquième mois des Cypriots, & surtout des Paphiens. *Demarchexasius*. Voyez JUNIUS L. de Anno & Mensibus. Dans les Notes sur Bède il est le sixième mois, & on l'appelle *Diamarplexios*. C'est une double erreur, aussi-bien que le *Diamar-chefagius* du *Darium Historicum Henrici Pantaleonis*. Le P. Hardouin prétend qu'il faut dire *Δημετριεσιος*. Il est mieux en effet. *Fabr. Men. l. p. 63*.

DÉMARCHIE. f. f. On appeloit ainsi différentes Intendances, partagées selon les quartiers de la ville d'Athènes, & des bourgs de l'Attique, à la tête desquels étoient des Magistrats appelés *Demarques*, de *ἄμμος*, Peuples, & *ἀρχή*, Principauté.

DÉMAREK ou **DEMARRER** qui est même plus usité. Terme de Marine, opposé à *amarrer*. Il signifie généralement, Délier, détacher, lever les ancres, ou couper les amarres pour partir d'un port ou d'une rade. *Anchoras tollere*. *Demarer* un vaisseau, c'est larguer toutes les amarres qui le tiennent attaché. *Démarre*, est le commandement pour détacher une manœuvre. On dit aussi que le vaisseau s'est *démare*, quand il a rompu ses amarres. *Démarter* le canon, c'est détacher les palans qui le tiennent.

Ce mot vient des *amarres*, ou cordes qui tiennent le vaisseau attaché, qu'on ôte quand on veut partir.

Ménage le dérive de la particule *de*, & de *mare*, comme qui diroit, *Partir de l'endroit de la mer où l'on est ancré*.

En parlant des choses pesantes, on le dit familièrement pour remuer une chose de sa place. *Movere loco, dimovere*. Cette pierre est si pesante qu'on ne sauroit la *démarrer*.

☞ **DEMAREK** se dit aussi pour partir; & alors il est neutre. Toute la flotte a appareillé, & est prête à *démarrer*. Ils s'embarquèrent au commencement de la nuit, & on *demara* le lendemain au point du jour avec un bon vent. BOUH.

☞ On le dit encore neutralement pour changer de place. Ne *démare* pas de là. Il n'a pas, il n'est pas *démare* de sa maison depuis quinze jours. Expression bourgeoise.

DEMARE, ÉE. part.

DÉMARIAGE. f. m. Divorce & séparation qui se fait entre l'homme & la femme, & qui les met en état de se pourvoir chacun de leur côté par de nouveaux nœuds. M. Bayle dit que tout ce que rapporte M. Hochman dans son Traité de la bénédiction nuptiale; sur les loix qui étendoient ou resserroient la permission du *démariage*, est extrêmement curieux.

DÉMARIER. v. a. Annuler un mariage, le déclarer nul. *Alicujus matrimonium, conjugium solvere, dissolvere*. On *démarié* ceux qui sont mariés, lorsqu'ils sont parens au degré prohibé, ou qu'il y a quelque autre empêchement dirimant.

☞ Se *démarié*, faire déclarer son mariage nul. Il y a bien des gens qui voudroient bien qu'il fût permis de se *démarié*. *Matrimonii vinculis expedit se*.

DÉMARIÉ, ÉE. part. *Solutus matrimonii vinculis*.

DEMARQUE. f. m. Magistrat, chef d'un peuple, c'est-à-dire, d'une contrée de la campagne. *Demarchus*. Les Athéniens divisoient la campagne en certaines contrées, qu'ils appeloient *ἄμμοι*, *Demi*, c'est-à-dire peuples. Ils établissoient un Magistrat dans chacune de ces contrées qu'ils appeloient *Δημαρχος*, *Démarques*, de *ἄμμος* & *ἀρχή*. C'est de-là que ce nom vient. Voyez Fr. Rosæus, *Archæologia Attica*, L. I. C. 6. & M. Spon dans son *Voyage de Grece*, P. III. où il

traite des peuples de l'Attique. Hoffman donne une liste alphabétique de ces Dèmes, ou peuples & contrées de l'Attique.

DÉMARQUER, v. a. Oter la marque. *Notam demere, eximere*. A la Paume, quand on a gagné une chaffe, il faut la démarquer. Quand on a gagné douze points au Triétrae, il faut que l'autre joueur démarque les points qu'il avoit marqués. *Demarquer* un livre, c'est ôter la marque qu'on y avoit mise à l'endroit où l'on en étoit demeuré. Le frai & maniement des monnoies avec le temps les démarque.

*Cy gît l'illustre de Marca,
Que le plus grand des Rois marqua
Pour le Prélat de son Eglise.
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui se plaît à la surprise,
Tout aussi-tôt le démarqua.*

On dit démarquer le vin & autres boissons. Les Commis aux Aides démarquent les tonneaux, quand les Marchands ont payé le droit. On dit aussi Commis à la démarque.

DÉMARQUER, v. n. Se dit des chevaux, lorsqu'on ne connoit plus par aucune marque quel âge ils ont. *Equus cujus dentes atatem amplius non signant, indicant*. Ce cheval est jeune, il ne démarque pas encore.

DÉMARQUÉ, ÉE. part.

DÉMARQUISER, v. a. Faire connoître que celui qui se dit Marquis, ne l'est pas.

*La rencontre est plaisante;
Je l'ai démarquisé bien loin de son attente.
J'en voudrois faire autant à tous les faux Marquis.*
COM. DU JOUEUR.

DÉMARQUISÉ, ÉE. part.

DÉMASQUER, v. a. Oter le masque. *Personam detrahere*. Toutes les Dames se démasquèrent pour danser. Cette Dame n'a point voulu se démasquer au bal.

DÉMASQUER, se dit, dans un sens figuré, pour montrer une personne ou une chose telle qu'elle est, & dégagée de toutes les apparences contraires qui la déroboient à la connoissance des autres. On ne le dit qu'en mauvaise part. *Démasquer* le vice. *Démasquer* les cagots. *Larvam detrahere*. Rien n'a paru plus propre qu'une instruction simple & familière, où l'erreur & ses partisans fussent bien démasqués. P. LALLEM.

*Quel plaisir pour moi! Quelle joie!
De démasquer ces scélérats,
A qui le vrai mérite est tous les jours en proie.*
DES-HOUL.

On dit aussi qu'un homme se démasque lui-même, pour dire, qu'il se fait connoître pour ce qu'il est.

DÉMASQUE, ÉE. part.

DÉMASTIQUER, v. a. Détacher une chose attachée avec du mastic; ôter le mastic qui tenoit une chose attachée. *Litocol. à solvere*. Un côté du verre étant entièrement achevé & poli, on le demastiquera. DE LA HIRE. Acad. 1695. Mem. p. 140.

DÉMÂTER, v. a. Rompre les mâts d'un vaisseau, ou les ôter. *Malo navem exarmare, malum deprecere, evertere*. La tempête a démâté ces vaisseaux. On a démâté les vaisseaux dans le port, quand on les a désarmés.

DÉMÂTÉ, ÉE. part. *Exarmata malo navis*. On dit qu'un vaisseau est démâté, lorsqu'il a perdu un ou plusieurs mâts dans une tempête ou dans un combat, ou quand on les a ôtés au désarmement.

DÈME. Rivière de la Prusse Ducale, qui a son cours dans la Nadavie. *Dema*.

DEMAYÈNE. f. m. Vieux mot dont on s'est servi, pour dire, Domaine. On a dit aussi *demaine*, ou *demaine*, dans le même sens.

DÉMÈLE. f. m. Contestation entre deux personnes, qui diffèrent d'avis sur une chose qui n'est pas suffi-

samment éclaircie, & sur laquelle on cherche à s'expliquer pour savoir à quoi s'en tenir. *Contentio, disceptatio*. Ils ont eu un démêle ensemble. L'ambition est la source de bien des démêles entre les Puissances. Ces deux états ont ensemble des démêles perpétuels. Les petits démêles reveillent l'amour. S. EVR. Voyez Contestation, différend, dispute, querelle, procès.

DÉMÊLER, v. a. Séparer les choses qui sont mêlées ensemble. *Discernere, extricare*. Démêler des grains les uns d'avec les autres. Démêler les cheveux, *capillum explicare*. Cet écheveau de soie est si mêlé, qu'on ne le peut démêler sans en perdre la moitié. Voyant qu'il étoit impossible de défaire ces nœuds, n'importe, dit-il, comme on les démêle. VAUG.

DÉMÊLER, se dit figurément en Morale, & signifie, distinguer, séparer. Démêler la fausseté d'avec la vérité. *Distinguere vera a falsis, ou verum falsis*. Démêler le droit d'avec le courbe, faire distinction du bien d'avec le mal. *Recto curvum dignoscere*. On a bien de la peine à démêler le vrai d'avec le faux; le dévot d'avec l'hypocrite. Je démêle aisément la véritable amitié des intérêts de l'amour propre. S. EVR. Ceux que la naissance démêle d'avec le peuple, sont obligés par cela même de se porter à la vertu. LA BRUY. Démêlez la vertu d'avec ses apparences. MOL.

Corneille a dit dans Rodogune.

Et c'est mal démêler le cœur d'avec le front.

Je crois, dit M. de Voltaire, qu'il eût fallu distinguer au lieu de démêler; car le cœur & le front ne sont point mêlés ensemble.

DÉMÊLER, signifie aussi reconnoître, en parlant d'une personne mêlée avec plusieurs autres. *Internoscere, unum ab alio discernere*. J'ai eu bien de la peine à vous démêler dans la foule.

DÉMÊLER, signifie aussi, éclaircir, débrouiller. *Expedit, explicare*. J'ai eu bien de la peine à démêler cette intrigue. On lui a suscité une affaire fâcheuse, il aura bien de la peine à démêler cette fusée, expression proverbiale. Débrouiller une affaire, une intrigue. Cette cause étoit fort embrouillée; mais l'Avocat l'a bien démêlée, l'a rendue fort claire.

On dit en ce sens, Démêler un point obscur dans l'Histoire, dans la Chronologie. Démêler une difficulté dans la Scholastique, dans un texte de l'Ecriture.

DÉMÊLER, contester, terminer, décider. *Dirimere*. Démêlez vos différens si vous voulez. La beauté d'une femme, & l'ame de Socrate, peuvent-elles avoir quelque chose à démêler ensemble? VILL. Je ne veux rien avoir à démêler avec ceux qui vous appartiennent. VOIT. Démêler un différend l'épée à la main. J'ai quelque chose à démêler avec lui SCAR.

DÉMÊLER, avec le pronom personnel signifie, se tirer heureusement d'une affaire, d'un combat, s'acquitter d'une commission. *Explicare, expedire negotium*. On a eu beau susciter des affaires, des procès, des calomnies à cet homme là, il s'en est toujours fort bien démêlé. Ce brave étoit fort engagé parmi les ennemis, mais il s'est enfin démêlé d'entre leurs mains.

On dit en termes de Chasse, Démêler les voies de la bête, *Recentia fera vestigia a vetustis dignoscere*, pour dire, discerner les vieilles d'avec les récentes.

DÉMÊLER, Terme de Foulon. Tirer de la pile l'étoffe, & la remettre & fouler à l'eau chaude quand elle est dégraissée.

DÉMÊLER un cheval, terme de Maréchallerie. Voy. DÉPÊTRER.

DÉMÊLÉ, ÉE. part. Il a les significations du verbe.

DEMEMBREMENT. f. m. C'est l'action de démembrer, & de mettre en pièces. On ne dit point au propre le démembrement d'un chapon, d'un lièvre, d'un agneau, &c: mais il se dit au figuré en parlant des parties d'un corps politique, & signifie l'action d'en séparer, d'en retrancher une ou plu-

seurs parties. Voyez Démembrer. *Avulsio; diffunctio*. Le démembrement d'une terre, d'une Justice, d'une Seigneurie, d'une charge, d'un royaume. Le démembrement de cette Seigneurie, de cette charge en a bien diminué le prix. Du démembrement de l'Empire Romain, on vit se former plusieurs grandes monarchies.

Il signifie aussi la chose démembrée. Ce fief est un démembrement d'une telle terre, d'un tel Duché. Voy. DÉMEMBRER.

DÉMEMBRER. v. a. arracher, séparer les membres d'un corps. *Lacerare, differtire*. Orphée fut démembré par la fureur des Bacchantes. On a démembré ce coq-d'Inde, on en a ôté les ailes & les cuisses.

DÉMEMBRER, signifie figurément, séparer un corps politique en une ou plusieurs parties; en retrancher une ou plusieurs parties pour les joindre à un autre, ou pour en faire un corps séparé. *Démembrer* un Royaume, une terre, une Seigneurie. *Differtire* ou *differtiri, lacerare, disjungere*. Cette Seigneurie a été démembrée d'une telle Principauté. On a démembré plusieurs Evêchés de l'Archevêché de Bourges, pour établir un Archevêché à Albi. On a démembré plusieurs Provinces du Parlement de Paris, pour établir d'autres Parlements. *Démembrer* un Royaume. PATRU. *Démembrer* un fief. LE MAIT.

DÉMEMBRER un fief, c'est en diviser l'unité & l'intégrité, & en faire plusieurs tenus également chacun en hommage séparé. Ce qui se fait quand le vassal vend les dépendances de son fief, sans retenir aucun droit, ni aucune supériorité sur la partie aliénée, ou quand il remet à ses vassaux, qui possèdent les arrière-fiefs, ou à ceux qui possèdent des censives dans sa mouvance, le droit qu'il a sur eux.

Il y a encore démembrement de fief, quand le vassal permet à ses arrière-vassaux de posséder leurs fiefs en franc-aleu, ou qu'il les cède à d'autres Seigneurs.

C'est donc démembrer son fief que d'en retrancher des membres, & porter préjudice au Seigneur dominant, qui ne seroit plus reconnu, & qui n'auroit plus d'homme qui lui pût faire la foi pour les choses ainsi démembrées. Enfin c'est démembrer son fief, que de le diviser en telle sorte, que d'un fief on en fasse plusieurs, à moins que la division du fief ne soit faite de manière que les différentes parties dans lesquelles il seroit divisé, ne composent toutes ensemble un seul & même sujet.

DÉMEMBRER une Justice, c'est en créer une avec réserve du ressort. Les Seigneurs féodaux, Hauts-Justiciers, de quelque qualité & condition qu'ils soient, ne peuvent pas créer ni concéder les droits de Justice, de Châtellenie, & autres semblables à leurs vassaux dans leurs fiefs, sans l'autorité du Roi, comme étant un droit de souveraineté incommunicable & indépendant.

On le dit aussi des parties d'un ouvrage d'esprit. On s'est avisé ces dernières années de nous donner l'esprit de Montagne, tiré de ses Œuvres, mais fort inutilement; l'expérience ayant fait voir que les Auteurs dont on a prétendu tirer le pur esprit, comme un elixir, ne plaisent point au goût. Tel que soit un Auteur, il ne faut point le démembrer. DE VIGN. MARV.

DÉMEMBRÉ, ÉE. part. *Laceratus, ou avulsus, diffunctus*.

DÉMEMBRÉ, en termes de Blason, se dit des oiseaux qui n'ont ni pieds, ni cuisses, qui sont sans membres. *Mutilus pedibus*. On le dit aussi du lion, & des autres animaux dont les membres sont séparés.

DE MÊME. Voy. MÊME.

DÉMÉNAGEMENT. f. m. Transport de meubles d'un logement que l'on quitte dans un autre que l'on va occuper. *Supelletilis exportatio*. Il y a beaucoup de peine, de frais & de confusion dans un déménagement.

DÉMÉNAGER. v. a. transporter ses meubles d'une maison d'où l'on déloge dans une autre où l'on va

loger. Il a déménagé tous ses meubles. *Supelletilis alio exportare*.

On le dit aussi absolument. Je pense à déménager. On dit communément qu'on n'est jamais plus riche que quand on déménage, on trouve toujours quelque chose qu'on ne pensoit pas avoir.

Il se dit figurément pour sortir du lieu où l'on est; & cela ne se dit guère que lorsque l'on en fait sortir par force. Allons, allons, déménagez tout-à-l'heure. Il est familier.

DÉMÉNAGÉ, ÉE. part.

DÉMENCE. f. f. Foiblesse ou aliénation d'esprit, qui est un obstacle à l'usage de la raison dans celui qui en est attaqué. *Dementia*. La démence emporte incapacité pour le mariage, si elle prive pour toujours de la raison: mais non, si elle a des intervalles, pendant lesquels la personne est capable des actions civiles. Cet homme est en démence, il le faut renfermer. Le Magistrat est le Tuteur des peres tombés en démence. C. B. On donne à ceux qui sont en démence des Curateurs qui veillent à la conservation de leur bien.

DÉMENCE, se dit particulièrement de l'aliénation d'esprit ou de l'abolition de la faculté de raisonner, déclarée telle par les Médecins ou par les Juges. Voy. aux mots *Folie, délire, manie*, les différences & les idées particulières qui les distinguent.

DEMENE. Dans quelques Coutumes ce mot veut dire réglé. *Demené forain*, c'est-à-dire, réglé par la loi des forains.

DEMENER. (SE) v. récip. S'agiter, se tourmenter, pour faire réullir quelque affaire. *Se se agitare*. Si cet homme ne fait fortune, ce n'est pas faute de se bien demener. Il est du style familier.

*On se tourmente, on se démène,
On veut tout toucher & tout voir,
On casse tantôt un miroir,
Et tantôt une porcelaine.* P. DU CERC.

On dit proverbialement, il se démène de cu & de tête comme un corneille qui abat des noix.

DEMENTER. v. n. On a dit se démenter, dans le vieux langage, pour dire, se tourmenter, s'affliger de quelque chose, & en perdre presque l'esprit de chagrin, du Latin *mens*, entendement, & de la particule *de*.

DÉMENSI. f. m. Reproche qu'on fait à quelqu'un de mensonge ou de fausseté, avec cette formule injurieuse, vous en avez menti. *Mendacii exprobratio*. Cette insulte mérite une répréhension plus ou moins forte, suivant la qualité des Parties, & suivant les circonstances. Donner, recevoir, souffrir un démenti. Le démenti donné pour quelque cause que ce fût, a toujours passé chez nous pour une injure sanglante.

DÉMENSI, signifie aussi le mauvais succès d'une affaire qu'on a entreprise, ou plutôt l'affront qui en résulte pour celui qui n'a pas réussi. *Successus infelix, adversus*. On vous a bien dit que cette entreprise, étoit au-dessus de vos forces, vous en avez eu le démenti. Il voit bien qu'il a eu tort de vous quereller, de vous faire un procès, mais c'est un opiniâtre qui n'en veut pas avoir le démenti. Le Pere N. est de ces galans hommes qui se piquent de n'avoir jamais le démenti des choses qu'ils entreprennent. THIERS.

DÉMENSIERS. adv. de temps. Vieux mot qui a signifié cependant. On a dit aussi *endémentiers*, pour dire la même chose.

DÉMENSIER. v. a. Reprocher à quelqu'un en termes formels qu'il a menti, lui soutenir injurieusement qu'il n'a pas dit vrai. *Alicui mendacium exprobrare*. Il ne faut démentir personne. Je ne voudrois pas vous démentir.

DÉMENSIER, signifie quelquefois, dans un sens plus adouci, faire voir qu'une chose n'est pas vraie, être d'un avis contraire, contredire. Ce Philosophe dément Epicure dans plusieurs de ses écrits. C'est un fait que l'expérience dément tous les jours. J'ai fait

cette proposition pour vous, n'allez pas me *démentir*. Vous dites cela aujourd'hui, demain vous vous *démentirez*. Je ne saurois *démentir* mon cœur qui parle pour vous.

Mon cœur ne prétend pas, Seigneur; vous démentir, Et je vous en croirai sur un simple soupir. RAC.

Mais ne voyois-tu pas dans mes emportemens Que mon cœur démentoit ma bouche à tous momens. ID.

On dit, dans le sens figuré, *démentir* sa naissance, sa profession, &c. faire des choses indignes de sa naissance, de sa profession, &c. *Committere aliquid contra, &c.* ou *aliquid agere alienum dignitatis, dignitate, a dignitate*. Se *démentir*, se relâcher, n'être pas constant dans ce qu'on fait. Et, en parlant des choses inanimées, n'être pas égal, uniforme, soutenu. *Sibi non constare, destitlere a consuetudine*. Ce jeune homme n'a point *démenti* sa naissance, son éducation, ni les grandes espérances qu'on avoit de lui. Son cœur *dément* en lui sa superbe origine. BOIL. Ta mine ne *dément* point le lieu d'où j'apprends que tu es sorti. VAUG. Se *démentir* de ses belles actions. AB. Cette belle amitié que vous m'aviez jurée, & qui ne se devoit jamais *démentir*, à la fin s'est éteinte. VOLT. Ce Tyran a été cruel jusqu'à sa mort, il ne s'est point *démenti*. La vertu, quand elle n'est point équivoque, ne se *dément* jamais. *Sibi semper constare*. BELL. Il n'y a point de vie si uniforme, où des actions particulières ne *démentent* quelquefois le gros de la conduite. S. EVR. Jamais la fausseté n'est bien soutenue; elle se *dément* à toute heure. CHAPITRE DE MER. La véritable vertu ne se *dément* point. S. REAL. Cette pièce d'éloquence, de poésie, est par-tout de la même force, elle ne se *dément* point.

On le dit de même des bâtimens, de la menuiserie, de la charpente. Ce bâtiment, cette cloison, ce lambris se *dément*. Les bonnes couleurs ne se *démentent* point.

DEMENTI. 1^e. part. Voyez fait *démenti* par l'expérience. Les caractères y furent-ils tous *démentis*, c'est l'inégalité de l'homme qu'on auroit voulu peindre. *Non consentaneus*. DE LA MOTTE.

DEMER. Rivière des Pays-Bas. *Demera*. Le *Démer* a sa source dans le pays de Liège, puis entrant dans le Brabant Espagnol, après s'être grossi des rivières de Gelte, de Dyle, de Senne & de Nette, il prend le nom de Ruppel, & va se décharger dans l'Écaut vis-à-vis de Ruppelmonde.

DEMERITE. f. m. Qualité opposée au mérite. Voyez ce mot. Ce qui nous attire le juste blâme des autres, & demande punition. *Delictum, commissum vituperatione & pœnâ dignum*. Vous me reprochez telle chose : où est le *démérite* de cette action? Quel *démérite* ai-je auprès de vous? *Quam ergâ te culpam hæc de re commereò, ou commereor? Commereri*, mériter en mal; *mereri*, mériter en bien. Dieu ne donne la liberté qu'en faveur du mérite, & c'est pour le mérite qui est son unique fin, qu'il souffre le *démérite*, auquel la liberté expose l'homme. FENELON. Si Dieu n'avoit pas fait l'homme libre, il n'auroit pu récompenser le mérite, ni punir le *démérite*, ni convertir l'homme égaré. IDEM.

DEMERITER. v. n. Dans le Dogmatique, c'est faire quelque chose qui nous prive de la grâce de Dieu. C'est l'opposé de mériter. *Commerere, ou commereeri culpam*. Pour mériter & *démériter*, il faut avoir l'usage de la raison, & la liberté d'agir. L'homme ne peut point mériter, sans être capable de *démériter*, s'il ne mérite pas. FENELON.

DEMERITER, se dit dans une signification plus étendue en parlant des actions relatives à la société, qui nous attirent le blâme des autres, & nous font perdre leur bienveillance. Quand j'ai fait cela, mon dessein étoit de vous rendre service, & je n'ai pas cru *démériter* auprès de vous.

DEMESLE. Voyez DEMELE.

DEMESLER. Voyez DEMELE.

DEMESURE, ÉE. adj. Excessif, qui excède de la mesure ordinaire. *Immodicus, enormis*. L'étendue juste & réglée, fait le grand, la grandeur *demesurée* fait le vaite. S. EVR. L'écriture dit qu'Og, Roi de Basan, étoit d'une taille *demesurée*; il avoit neuf coudées de haut. Les lieues de Gascogne sont d'une longueur *demesurée*. Le Colosse de Rhodes étoit d'une hauteur *demesurée*.

DEMESURÉ, se dit, figurément, des passions portées à un degré extrême. Une ambition, une envie *demesurée*. Cromwel savoit cacher sous des manières honnêtes & populaires, une ambition *demesurée*. BOSS.

DEMESURÉMENT. adv. Avec excès. *Immodicè, enormiter, præter, supra modum*. On peint les Géans fabuleux *demesurement* grands. *Demèjurement* ambitieux.

DEMETRE. f. m. Nom d'homme. *Demetrius*. Saint *Démètre*, chez les Italiens *Dimitri*, porte le titre de grand Martyr chez les Grecs, parce qu'il est devenu effectivement un de leurs plus célèbres Martyrs dans les siècles du dernier âge de l'Empire de Constantinople. BAILLET. Il faut retenir le nom Latin de *Demetrius*, quand on parle des autres qui l'ont porté. *Demetrius Phalereus. Demetrius I. Démétrius II*. Rois de Syrie. Pendant que *Démétrius II*. fils du premier, revenu de Crète, l'an des Grecs 166. deux ans après la défaite & la mort de son père, tâchoit de rentrer dans les Etats qu'il avoit perdus, &c. P. SOUCIET. *Démétrius II*. & Antiochus Evergètes son frère, mirent les Juifs en pleine liberté, & accordèrent à Simon leur chef la plus grande marque d'indépendance & de liberté qu'ils pussent lui donner, je veux dire, le pouvoir de battre de la monnoie à son coin. ID.

DEMETRIADE. Ancienne ville de Thessalie, qui, selon Plin L. IV. C. 8. s'appela d'abord Pégase. *Demetrias*. Elle étoit dans la Thessalie, dans la contrée appelée Magnésie, & sur le Golfe Pélasgique, aujourd'hui Golfe d'Almito au nord, à l'embouchure d'une petite rivière de même nom, que les Anciens appeloient *Anaurus*. *Démétriadé* a été capitale de la Macédoine, & a pris son nom du Roi *Démétrius*, qui y résidoit. C'a été aussi le siège d'un Archevêque. Voyez les Tables Géographiques du P. Lubin.

DEMETRIES. f. f. pl. Fêtes de Cérès nommées en Grec *Δήμητρος*, selon le témoignage d'Hésychius & de Pollux, (Onomast. l. 1. c. 1.) *Demetria*. Ceux qui les célébroient, se frappaient avec des fouets composés d'écorce d'arbres, & qu'on appeloit *μείροστρον*. Fasoldus, (Decad. 12. sect. 2.) citant le 20^e livre de Diodore de Sicile, dit que les *Démétries* se célébroient le 30 du mois Munichion. Il y avoit à Athènes des Fêtes de même nom en l'honneur de *Démétrius Poliorcètes*, que l'on représentoit sur le globe terrestre. (Athénée, l. 12.) C'étoient les mêmes que celles qu'on nommoit auparavant Dionysiennes, à qui elles avoient succédé. Cette solennité arrivoit le treizième jour du mois Munychion, qui fut dans la suite appelé *Démétrion*. *Plut. in Demetrio*. Diod. de Sicile, l. 18. Eustath. Iliad.

DEMETRIOWITZ. Ville de l'Empire Rusien, dans le duché de Smolensko, sur la rivière d'Agra. M. de l'Isle lui donne 54 d. de long. & 52. d. 30' de lat.

DEMETRIUS. f. m. Nom propre d'homme. *Demetrius*. Un certain Orfèvre nommé *Démétrius*; qui faisoit de petits temples d'argent de la Déesse Diane, MONS. AÛ. XIX. 24. Un certain Orfèvre nommé *Démétrius*; qui faisoit en argent de petits temples de Diane. BOUV. *Ibid.* Il a plu à M. de Tillemont de dire *Démètre* en notre langue. Comment eût-il tourné ce nom si l'on disoit en Grec *Demeter*? Les noms Grecs en *ter*, nous les changeons dans notre langue en *tre*. *Diameter*, diamètre: & de même ceux qui sont en *δρος* en Grec, *Μένανδρος*, *Menandre*. *Τίμανδρος*, *Timandre*, *Σκάμανδρος*, *Scamandre*, *Αλέξανδρος*, *A-*

Alexandre. Mais les noms terminés en Grec en *πριος*, nous ne les avons jamais tournés en *dre*; nous gardons la terminaison Latine tirée de la Grecque. Les Traducteurs que nous venons de citer sont de meilleurs garants de cet usage, que M. Tillemont; lui-même à dit souvent *Demetrius* dans son Histoire des Empereurs.

DEMETTRE. v. a. Faire sortir un os hors de sa place le disloquer. *Pedem, brachium, humerum laxare*. Il l'a tiré si rudement, qu'il lui a *démis* le bras. Il a fait une chute, il s'est *démis* le pied. Ce cheval s'est *démis* l'épaulé. Fortifiez, Seigneur, ce qui est infirme, guérissez ce qui est malade, rétablissez ce qui est *démis*, ou rompu. PÉLISSON.

DEMETTRE, signifie aussi, dépouiller quelqu'un d'une charge, d'un emploi, d'une dignité. *Aliquem munere abdicare*. Un Seigneur ne peut *démètre* un Officier pourvu à titre onéreux, sans remboursement. On doit *démètre* un Officier pour forfaiture, pour concussion.

DEMETTRE, avec le pronom personnel, signifie en général quitter un emploi, une charge, un office, particulièrement un Bénéfice. *Abdicare se magistratus, munus abdicare, deponere*. Dioclétien se *démit* volontairement de l'Empire. Ce pere s'est *démis* de sa charge en faveur de son fils. Un tel Evêque s'est *démis* de son évêché. On dit aussi, se *démètre* d'une affaire, pour dire, s'en déporter, ne s'en plus mêler.

DEMETTRE, C'est simplement révoquer celui qui est pourvu d'un office, en laissant subsister le titre. Supprimer, c'est anéantir jusqu'au titre.

Se *démètre* & abdiquer ont aussi leur nuances particulières. On n'abdique que les places éminentes, & c'est toujours un acte volontaire. Voy. ce mot. On se *démet* de toutes sortes de places, grandes ou petites, d'un Bénéfice & c'est quelquefois un abandon forcé. On ne doit se *démètre* que quand il n'est plus permis de remplir ses devoirs avec honneur. Voy. encore *démision, résignation, renonciation, déshérence*.

DÉMIS, 1^{re} part. Il a les significations de son verbe.

DEMEUBLEMENT. f. m. Action de démeubler.

DEMEUBLER. v. a. Ôter les meubles d'une chambre, d'une maison. *Supellectilem eximere*. On a *démeublé* cet appartement d'hiver, pendant qu'on occupera l'appartement d'été. Il habite dans une chambre *démeublée*.

DEMEUBLER, se dit, dans un sens figuré, en parlant de la bouche dont on ôte toutes ou presque toutes les dents. Ceux qui se font arracher les dents toutes les fois qu'ils y sentent de la douleur ont bientôt *démeublé* leur bouche. DIONIS.

DEMEUBLÉ, 2^e part. *Nudatus supellectili*. Une bouche *démeublée*, est une bouche où il n'y a plus de dents.

DEMEURANCE. f. f. Ce mot est hors d'usage, & en sa place on dit *demeure*. *Domicilium, sedes, domus*.

DEMEURANT, ANTE. adj. Qui habite, qui loge en un lieu. *Habitans, commorans*. Les Bourgeois *demeurans* sur la rue, sont tenus de mettre des lanternes aux fenêtres pendant les réjouissances publiques.

DEMEURANT. f. m. Restes. *Reliquium*. Bon dans le discours familier.

*Mainte veuve souvent fait la déchevelée,
Qui n'abandonne pas le soin du demeurant,
Et du bien qu'elle aura fait le compte en pleurant.*

LA FONT.

Regnier dit qu'un Pédant affamé voyant deservir.

Sembloit avoir, des yeux, regret au demeurant.

AU DEMEURANT. adv. Vieux mot qui signifie au reste, *Ceterum*. Marot dit de son valet,

*Sentant la hart de cent pas à la ronde,
Audemeurant le meilleur fils du monde.*

Ce terme est vieux, & on ne s'en sert plus que

dans le discours familier. Je regrette fort les mots qui servent aux liaisons des périodes, parce que nous en avons grand besoin, & qu'il les faut varier. VAUG.

DEMEURE. f. f. Domicile, lieu où l'on habite. Paris est la *demeure* de bien des Provinciaux. *Sedes, domicilium*. Choisir, établir, fixer sa *demeure* en quelque endroit, à la ville, à la campagne. Belle, agréable *demeure*. Triste, sombre *demeure*.

*Souffrez que ces demeures sombres,
Prent leur solitude au trouble de mon cœur.*

MOL.

L'Ordonnance enjoit aux Sergens de marquer dans leurs exploits le lieu de leur *demeure*. Le Paradis est la *demeure*, le séjour des Bienheureux. Les Poètes appellent l'Enfer les sombres *demeures*. La prison est une triste *demeure*. Donnez-moi votre *demeure* par écrit. Voyez **DEMEURER**.

DEMEURE. Il signifie aussi le temps pendant lequel on habite en un lieu. Il n'a pas fait longue *demeure* en ce lieu là. Ac. FR.

DEMEURE, signifie aussi, état de consistance, dans cette phrase, Cela n'est pas à *demeure*. Cela n'est pas fait à *demeure*, pour dire, cela ne doit pas demeurer en l'état où il est.

Labourer à *demeure*, en termes d'Agriculture & de Jardinage. Voyez **DEMEURE**.

DEMEURE, se dit aussi, en termes de Chasse, des lieux où se retirent les bêtes, selon la diversité des saisons. *Latibulum*.

DEMEURE, en termes de Palais, se dit des retardemens du temps qui court au-delà du terme où l'on est obligé de payer, ou de faire quelque chose. *Mora*. Les intérêts d'une somme mobilière ne sont dus qu'à cause de la *demeure*, sont adjugés du jour du commandement de payer, qu'on est en *demeure*. Le Procureur a été forcé, parce qu'il est en *demeure* de produire, de faire son enquête.

DEMEURER. v. n. Avoir sa *demeure*, habiter dans quelque lieu, y faire sa résidence. *Commorari, manere, habitare*. Les Anciens ont cru qu'on ne pouvoit *demeurer* sous la Zone Torride, ni dans les Zones Glaciales. Les Nobles qui *demeurent* à la campagne, sont traités de campagnards. Les bêtes farouches *demeurent* dans les forêts, dans les lieux deserts. Diogène ayant appris que les habitans de Synope l'avoient banni de leur ville; & moi, dit-il, je les condamne à y *demeurer*, parce que le séjour en étoit désagréable. AB.

Ces deux mots *demeurer* & *loger*, sont synonymes dans le sens où il signifient la résidence: mais *demeurer* se dit par rapport au lieu topographique où l'on habite; & *loger* par rapport à l'édifice où l'on se retire. On *demeure* à Paris, en Province, à la campagne. On *loge* au Louvre, chez soi, en hôtel garni. SYN. FR. Quand des gens de distinction *demeurent* à Paris, ils *logent* dans des hôtels; & quand ils *demeurent* à la campagne, ils *logent* dans des châteaux.

Ce mot vient du Latin *dimorare*, ou *dimorari*. DU CANGE.

DEMEURER, signifie aussi, être un espace de temps à faire quelque chose. *Morari*. Saturne *demeure* 30 ans à faire le tour du Zodiaque. Les couriers les plus prompts *demeurent* huit jours à aller de Paris à Rome. Cet usage du verbe *demeurer* n'est pas bon. On se serviroit plutôt des verbes *être, passer, mettre* ou *employer*. Saturne est trente ans, ou met trente ans à faire le tour du Zodiaque. Virgile passa toute sa vie à travailler à l'Enéide: ou bien l'on ne mettroit aucun de ces verbes, & l'on diroit tout court, Virgile travailla 20 ans, travailla toute sa vie à son Enéide.

DEMEURER, signifie aussi, s'arrêter, ne pas quitter le lieu où l'on est. *Consistere, stare*. Une sentinelle crie au moindre bruit, qui va là? *demeure* là. Quand il apprit cette nouvelle, il *demeura* tout court, il

changea de dessein. L'armée est *demeurée* campée en un tel endroit.

DEMEUREUR & rester considérés dans une signification synonyme. *Demeurer*, dit M. l'Abbé Girard, ne présente que cette idée simple & générale de ne pas quitter le lieu où l'on est. *Reste* a de plus une idée accessoire de laisser aller les autres. Il faut être hypocondre pour demeurer toujours chez soi sans compagnie & sans occupation. Il y a des femmes qui ont la politique de *rester* les dernières aux cercles, pour dispenser les autres de médire d'elles.

Il paroît que *rester* convient mieux dans les occasions où il y a une nécessité indispensable de ne pas bouger de l'endroit ; & que *demeurer* figure bien où il y a pleine liberté. Ainsi l'on dit que la sentinelle *reste* à son poste, & que le dévot *demeure* longtemps à l'Eglise.

On dit au Palais, qu'une cause est *demeurée* sur l'heure, quand une plaidoirie a été interrompue par la levée de l'Audience. Quand on donne des défenses, on dit, toutes choses *demeurant* en état, pour arrêter le cours d'une procédure commencée. On dit qu'une boule est *demeurée*, quand elle s'est arrêtée avant que d'arriver au but. On dit encore, *demeurez* ici à souper, à coucher.

On dit en ce sens, qu'il en faut *demeurer* là ; c'est-à-dire, s'arrêter à une chose délibérée, conclue, choisie, & dont on est demeuré d'accord ; ne pousser pas plus loin une contestation, un éclaircissement. Voyez ACCORD. C'est un homme qui n'en *demeurera* pas là, qui poussera bien loin son ressentiment, sa fortune. Ce Conseiller du Châtelet n'en veut pas *demeurer* là, il veut être Maître des Requêtes, Président, quand il aura l'âge, ou le service. Cette affaire est *demeurée* là, c'est-à-dire, qu'il n'y a personne qui la poursuive, qui la fasse juger.

DEMEUREUR, se dit aussi, parmi les ouvriers, d'une chose achevée, d'un ouvrage fini. *Absolutum esse, perfectum, consummatum*. Dans les bâtimens on fait plusieurs constructions qui ne sont pas à *demeurer*. Les cintres de bois, les étais ne sont pas à *demeurer*. Cette pierre est arrêtée par le poseur, elle est à *demeurer*. Voilà un tableau bien fini, il est à *demeurer*. Ceci n'est qu'un essai, un modèle, qui n'est pas à *demeurer*.

DEMEUREUR, s'emploie aussi par les Jardiniers à-peu-près dans le même sens, & toujours à l'infinitif. *Perfistere*. Il ne se dit que des plantes, racines, herbes qu'on sème en pleine terre pour les y laisser, jusqu'à ce que le temps de les manger, de les consumer, soit venu. Ainsi semer à *demeurer*, c'est semer des plantes en pleine terre, pour les laisser croître, sans qu'il soit besoin de les replanter ; telles que sont des racines, des salades, des fournitures de salades. Il faut semer, dit-on, des laitues à *demeurer*. LIGER. *Demeurer* parmi les Laboureurs s'emploie aussi par rapport aux terres. Je vais labourer ce champ à *demeurer*. Il est temps de mettre cette terre à *demeurer*, c'est-à-dire, de lui donner le dernier labour, la dernière façon. ID. Il y a des Laboureurs qui disent labourer à *demeurant*, mais à *demeurer* vaut mieux. ID. D'ordinaire on sème à *demeurer* le persil, le cerfeuil, l'oignon, les carottes, les panais, &c. LA QUINT.

On dit plus communément aujourd'hui, labourer à *demeure*, donner le dernier labour avant que de semer. Semer à *demeure* de la semence à la place où elle doit rester. DUHAMEL.

DEMEUREUR, se dit encore de ce qui s'arrête, de ce qui adhère, de ce qui s'attache naturellement. *Adhærescere, adherere*. Quand on manie de la graisse, il en *demeure* toujours aux doigts : ce qu'on applique à ceux qui manient de l'argent. La grue tira l'os qui étoit *demeuré* dans le gosier du loup. La lie *demeure* au fond du tonneau.

DEMEUREUR, se dit aussi pour être, *Perflare*. Ce Prince est *demeuré* neutre pendant toute la guerre. Il *demeura* sans rien faire pendant son absence. Je

demeurai tout le jour sans manger. *Demeurer* d'accord.

DEMEUREUR, signifie aussi, être de reste. *Remanere, superesse*. Le vent a abattu tous les fruits, il n'en est pas *demeuré* un sur l'arbre. Cet escadron a été tellement défilé, que tout est *demeuré* sur la place. Voilà le débris de ce vaisseau, ce qui en est *demeuré*, qui nous en est resté. Il ne nous est rien *demeuré* des Ouvrages d'Epicure, de Démocrite. Il ne lui est rien *demeuré* de tout le bien qu'il avoit. Quand on mangeoit l'Anneau paschal, il falloit faire en sorte qu'il n'en *demeurât* rien. Il est *demeure* perclus de ses membres, *demeure* estropié, aveugle d'une telle maladie.

On peut bien dire qu'un homme est *demeuré* mort sur la place ; mais on ne peut pas dire qu'il seroit *demeuré* mort, si on ne l'avoit secouru. Ces mots *demeurer* mort, signifient qu'il étoit mort en effet. On peut bien dire qu'un homme *demeureroit* estropié, parce qu'un estropié peut guérir ; qu'on *demeureroit* prisonnier, parce qu'un prisonnier peut être délivré ; mais non pas qu'on *demeureroit* mort, parce qu'un mort ne ressuscite pas.

On dit figurément dans le même sens, que le champ de bataille est *demeuré* aux ennemis, que la victoire nous est *demeurée* ; pour dire que le champ de bataille est resté aux ennemis, que nous avons eu la victoire. *Potiri, frui*. La honte de cette action est *demeurée* à ceux qui l'ont entreprise. Il ne m'est rien *demeuré* de cette succession.

DEMEUREUR, signifie aussi, persister, persévérer, être dans un état permanent. *Perfistere, permanere, perseverare*. L'esprit du sage *demeure* toujours dans une même aliette. Il *demeure* toujours dans un même sentiment, dans le même honneur, dans le même crédit. Il lui est *demeuré* fidèle jusqu'à la mort. *Demeurer* dans le péché, PASC. J'aime beaucoup mieux que votre injustice & votre ingratitude *demeurent* sans punition, que d'être vengée. LET. PORT.

DEMEUREUR, se dit encore figurément en plusieurs autres choses spirituelles & morales, où il a tantôt l'une, tantôt l'autre, des significations qu'on vient de marquer. C'est un homme modéré qui *demeure* dans de justes bornes, qui *demeure* dans le respect devant ses supérieurs. Celui qui *demeure* dans le silence, quand son voisin empiète sur lui, lui laisse acquiescer prescription. On dit aussi de celui à qui la mémoire est infidèle, qu'il *demeure* en son discours, en son sermon, qu'il est *demeure* tout court dans la chaire. *Hesit*. On dit de celui qui n'a pas assez de vivacité d'esprit pour répondre sur le champ à quelque reproche, ou à quelque objection, qu'il est *demeuré* confus, muet, interdit, qu'il est *demeuré* froid comme glace. Ces peuples sont inquiets, ils ne sauroient *demeurer* en paix. C'est un brave qui ne peut *demeurer* inutile, les bras croisés. Mais je le laisse aller après un tel indice, & *demeure* les bras croisés comme un Jocrisse. MOL. On dit d'une personne qui conserve toujours quelque ressentiment contre un autre que cela lui est *demeuré* sur le cœur. *Manet altâ mente repostum*. On dit, par la même raison, qu'il ne lui est rien *demeuré* sur le cœur, pour dire, que la réconciliation est véritable & entière.

DEMEUREUR au filet, se dit familièrement d'un homme à qui la mémoire manque en récitant un discours. Un Magistrat prononçant une harangue qu'il avoit fait faire par un Avocat, *demeura* au filet ; & comme il faisoit effort pour se remettre, sans en venir à bout, dépité, il dit tout haut : Diable soit de l'Avocat, pourquoi me l'a-t-il fait si long ? DE VIGN. MARV.

DEMEUREUR, joint à d'autres termes, reçoit différentes acceptions dans le commerce. On dit, dans les comptes, *demeurer* en reste, *demeurer* en arrière, c'est rester débiteur, ne pas payer toutes les sommes portées dans une obligation, dans un mémoire, &c. *Debitorem inveniri, deprehendi, expensis rationibus*.

On dit de même qu'un article est *demeuré*

en souffrance, quand il n'est alloué qu'à la charge d'en justifier par quittance ou autrement. Telle partie est demeurée en souffrance, en debet de quittance.

DEMEURER GARANT. C'est répondre de l'exécution d'une promesse que fait un autre, ou du paiement d'une somme qu'il emprunte, ou qu'il doit. C'est proprement se rendre la caution.

DEMEURER DU CROIRE. C'est être garant de la solvabilité de ceux à qui l'on vend des marchandises à crédit pour le compte d'autrui.

DEMEURER, terme de Marine, signifie la situation d'une chose par rapport à une autre. Leur frégate nous *demeura* au nord. Nous fîmes voile par le sud, les montagnes nous *demeurèrent* à l'ouest.

DEMEURER, terme de Manège, qui se dit lorsque celui qui monte un cheval, ne le fait pas assez aller en avant. Votre cheval *demeure*.

DEMEURER, se dit proverbialement en ces phrases. Il est *demeure* sur son appétit, pour dire, qu'il n'a pas mangé selon son appétit, qu'il s'est retenu de manger. Il faut *demeurer* sur la bonne bouche, pour dire, sur ce qui plaît, sur ce qui est agréable. On dit aussi qu'un homme est *demeuré* pour les gages, quand il a été tué, ou pris dans quelque occasion: ce qu'on dit aussi d'un bras, d'un œil, d'une jambe, ou des hardes qu'il y aura perdues. On dit qu'un homme *demeure* en beau chemin, quand il abandonne une affaire lorsque le succès en paroît certain. On dit aussi que la parole vole, & que l'écriture *demeure*, pour faire entendre qu'il est dangereux d'écrire.

DEMEURE, EE. part.

DEMI, IE. adj. m. & f. Moitié d'une chose, chaque moitié d'une quantité divisée en deux parties égales. *Semis*. Une aune & *demie*. *Ulna cum dimidia ulna pars*. Une douzaine & *demie*. *Octodecim*. Un cent & *demie*. *Centum & quinquaginta*. Une livre & *demie*. *Libra cum dimidia*. On dit midi & *demie*, pour dire, *demie*-heure après midi. *Duodecima cum dimidia*.

Ce mot de *demie* se construit différemment quand il est devant le mot auquel il se rapporte, il est indéclinable: par exemple, *demie*-pied, *demie*-heure, *demie*-toise, deux *demie*-toises; mais, quand il est après ce mot, il en prend le genre comme un adjectif, & il est ordinairement précédé par un nom de nombre avec la particule de, ainsi l'on dit un pied & *demie*, une toise & *demie*.

Ce mot vient du Latin *dimidium*.

Le mot de *demie* féminin, s'emploie quelquefois substantivement, pour signifier *demie* heure. Quelle heure est-il? la *demie* est sonnée, alors ce mot a un pluriel. Cette montre sonne les heures & les *demies*.

DEMI, entre en la composition de plusieurs mots substantifs de la Langue, & alors c'est une espèce de particule qui n'a ni genre, ni déclinaison. ni régime, & qui ne peut se détacher du substantif. Un *demie*-diamètre. *Semi-diameter*. Un *demie*-cercle. *Semi-circulus*. Un *demie*-tond. *Semicyclus*, *semiorbis*. Un *demie*-pied. *Semipes*. Une *demie*-livre. *Selibra*. Un *demie*-boisseau. *Semodius*. *Demie*-douzaine. *Sex Demi-liene*. *Semileuca*. *Demie*-heure. *Semihora*. *Demie*-aune. *Ulna dimidia pars*. Un *demie*-an. *Semestre spatium*. *Demie*-degré. *Semigradus*. *Demie* tour à droite. *Semicircuitus ad dextram*. *Demie*-queue. *Sesquiculare dolium*. *Demie*-muid. *Octava culei*. *Demie*-secier. *Hemina*. *Demie*-savant. *Semidoctus*. Confitures à *demie*-sucre. *Saccharo leviter condita*. *Demie*-écu. *Nummus tricenus*. Il y avoit au temps des Rois de la première Race, des espèces de monnoies, qu'on appeloit des *demie*-deniers, & des *demie*-sous. *Semiffis*. Il y avoit des *demie*-sous d'or, qui d'un côté avoient la figure de Sigebert Roi d'Austrasie avec le diadème de perles, & la robe royale, & de l'autre la croix.

BOUTEROUE.

En fait de fractions, *demie* s'écrit ainsi $\frac{1}{2}$.

DEMI, se joint à tous les noms des choses qui peuvent se partager en deux, comme une *demie*-ligne, un *demie*-pouce, un *demie*-pied, une *demie*-liene, un

demie-degré, un *demie*-cent, *demie*-pistole, *demie*-louis, *demie*-paie, &c. Il n'est pas nécessaire de rapporter tous ces mots, il suffit d'en avertir ici en général.

Cependant il est bon d'avertir qu'on ne joint point ce mot indifféremment, par exemple, on ne dit point un *demie*-bourg, *demie*-ville, *demie*-Province. La *demie*-Normandie, pour dire, la moitié de la Normandie seroit extraordinaire. La *demie*-Auvergne est montagneuse, pleine de montagnes. Il faut dire la moitié de l'Auvergne est montagneuse, pleine de montagnes.

Ce mot ainsi appliqué a quelquefois quelque chose de plus que cette signification, & y ajoute quelque chose de méprisant, par exemple: *Demie*-homme a trois sens différens tous méprisants. 1°. Il signifie un fort petit homme. *Frustum hominis*. 2°. Il signifie un homme lâche, un poltron. C'est dans ce sens que Virgile a dit, *Aeneid*. L. XII. v. 99.

*Loricamque manu valida lacerare revulsam
Semiviri Phrygis.*

3°. Il se dit d'un Eunuque. *Spado*.

DEMI. f. m. Se dit chez les Maîtres en fait d'armes. Voyez **DEMI-BOTTE**.

DEMI-AIR ou **DEMI-VOLTE**. Voyez **VOLTE**.

DEMI-ARIENS ou **SÉMI-ARIENS**, en Latin *Semi-Ariani*. C'est le nom qu'on donna à ceux qui condamnerent en apparence les erreurs d'Arius, mais qui ne laisserent pas de les conserver, se servant de termes plus doux, que ceux dont les Ariens se servoient: & par là ils en imposèrent à bien des gens. Ils se séparèrent en effet de la faction Arienne; mais ils ne voulurent point reconnoître que le fils fût consubstantiel au pere, c'est-à-dire, *Homoousios*, comme parlent les Grecs, ils disoient qu'il étoit seulement *Homoiousios*; c'est-à-dire, d'une substance semblable au pere. Quoiqu'ils ne différassent des orthodoxes que d'une seule lettre, pour ce qui est de l'expression, ils étoient néanmoins véritablement dans l'erreur d'Arius qui mettoit le fils dans le rang des créatures. Il leur étoit inutile de dire qu'il n'étoit point dans l'ordre des autres créatures, puisqu'en ne le faisant pas consubstantiel à son pere, il ne pouvoit être véritablement Dieu.

Il y a eu cependant quelques Ecrivains orthodoxes qui se sont servis du mot *Homoiousios* en parlant du fils, & qui ont donné un bon sens à ce mot.

DEMI-ARRÊT, terme de Manège. Voyez **ARRÊT**.

DEMI-AUTOUR, terme de Fauconnerie. C'est la seconde espèce. Elle est maigre & peu prégnante. Voyez **AUTOUR**.

DEMI-BAIN, en termes de Médecine, est une espèce de fomentation humide qui se fait, lorsqu'on plonge la moitié du corps, comme les reins & les cuisses, dans un vaisseau propre. On l'appelle aussi *infession*, parce qu'on fait asséoir le malade sur des herbes convenables qu'on met dedans. On appelle aussi *demie*-bain, le tonneau qui sert à cet usage; on lui a donné le nom de *demie*-bain. Il a pris le *demie*-bain En latin *infessus*, *semicupium*.

DEMI-BASTION. f. m. Terme de Fortification. Ouvrage qui n'a qu'une face & un flanc. *Semipropugnaculum*, *propugnandum dimidiatum*.

DEMI-BATOIR. f. m. sorte de petit batoir, pour jouer à la paume. *Semi palmula*.

DEMI-BOSSE. f. f. Terme de Sculpture. C'est un bas relief qui a des parties saillantes & détachées.

DEMI-BOTTE, ou **DEMI COUP**, chez les Maîtres en fait d'armes, se dit d'une action qui a son effet plus avancé que l'appel ou la feinte. On le dit aussi de ces coups qui ne doivent toucher qu'aux parties les plus avancées, comme au bras, à la main gauche, à la cuisse & à la tête, afin d'incommoder son ennemi. *Petitio extremarum corporis partium*. On dit aussi en cet att, attaquer par le *demie*, par le quart & par le diamètre du cercle, de droite à gauche, & de haut en bas, ou au contraire les mouvemens par le *demie* sont de prime en tierce, de tierce en quinte, de seconde en quarte; les mouvemens par

le quart font de prime en seconde, de seconde en tierce, &c.

DEMI-CANON. f. m. Pièce d'Artillerie. *Dimidium tormentum bellicum. Tormentum bellicum minus.* Il y a des *demis-canon*s de trois sortes. Le *demis-canon* le plus petit est ordinairement de 6 pouces de calibre, & pèse 5400 livres. Il a quelquefois dix & quelquefois onze pieds de long : il est de 30 livres de balle, & porte 156 pas de but en blanc. Sa charge est de 14 livres de poudre. Le *demis-canon* ordinaire, qui est de 6 pouces plus deux lignes de calibre, a douze pieds de long, & 5600 livres de poids. Sa charge est de 17 livres 8 onces de poudre, & porte un boulet de 6 pouces & demi de diamètre, & de 32 livres de poids. Il porte de but en blanc 162 pas. Le *demis-canon* de la plus grande espèce a 6 pouces de calibre, 12 pieds de long, & 6000 livres de poids. Sa charge est de 18 livres de poudre, & il porte de but en blanc 180 pas. HARRIS.

DEMI-CASE, terme de Triétrag, c'est celle où il n'y a qu'une dame abattue sur une flèche.

DEMI-CASTOR. f. m. On appelle ainsi un chapeau qui n'est pas fait entièrement de poil de castor, & dans lequel il entre d'autre poil ou de la laine. Ac. FR. 1740. au mot *castor*.

DEMI-CEINT. Est une ceinture d'argent ou d'autre métal avec des pendants, que portoient autrefois les femmes, où elles accrochoient les clefs, les ciseaux, &c. *Semicinctum*.

DEMI-CEINTIER. f. m. Artisan qui faisoit des demi-coints, lorsqu'ils étoient en usage. C'est une des qualités des maîtres Châneriers.

DEMI-CERCLE. c'est la moitié de la circonférence d'un cercle, qui a pour sa base le diamètre. *Hemicyclus*. On l'appelle aussi *hemicycle*.

DEMI-CERCLE, est aussi un instrument d'arpentage appelé quelquefois graphomètre. Voyez ce mot.

DEMI-CIRCULAIRE. adj. Epithète que les Anatomistes donnent à des fibres du cœur. *Semicircularis*. Elles sont ainsi appelées, parce que descendant de la base du cœur en ligne spirale de droit à gauche vers la pointe, ou faisant un demi-cercle, elle remontent en la même ligne spirale de gauche à droite vers la base. Voyez Dionis, cinquième *Démonstration Anatom.*

DEMI-CLEF. f. f. Terme de Marine. Nœud qu'on fait d'une corde sur une autre corde, ou sur quelque autre chose.

DEMI-COLONNE, en Architecture. C'est celle qui ne paroît qu'à demi hors du mur, qui n'est pas en plein relief. *Columna mediâ parte exstans, prominens*.

DEMI-CORDE. f. f. C'est la moitié d'une corde de bois c'est-à-dire, ce qui peut tenir de bûches dans une membrure de quatre pieds de haut, sur quatre pieds de long. A Paris on l'appelle plus communément une voie de bois.

DEMI-COULEVRINE. f. f. Pièce d'Artillerie, dont il y a trois sortes. *Tormentum dimidio minus eo quod a colubro dicitur.* La *demis-coulevrine* ordinaire est de 4 pouces & demi de calibre, de 2700 livres pesant, de dix pieds de long, & de dix livres onze onces de balle; chargée de 7 livres 4 onces de poudre, elle porte de but en blanc à 175 pas. La *demis-coulevrine* de la plus petite grosseur n'est que de 4 pouces ou 3 lignes de calibre, de dix pieds de long, & de 2000 livres pesant; chargée de 6 livres 5 onces de poudre, d'un boulet de quatre pouces de diamètre, & de 9 livres pesant, elle rase un espace de 174 pas. La *demis-coulevrine* de la plus grande sorte, est de 4 pouces de calibre, de dix pieds de long, plus de $\frac{1}{2}$ pied, c'est-à-dire, 4 pouces, & de 3000 livres pesant. Sa charge est de 8 livres 8 onces de poudre, & de 12 livres 11 onces de balle; ce qui fait un boulet de 4 pouces & demi de diamètre. Elle porte de but en blanc 178 pas HARRIS.

DEMI-COUPÉ. f. m. Terme de danse. *Subinfexus gradus*. Les pas composés de plusieurs, se commencent ordinairement par un *demis-coupé*, soit du pied

droit, soit du gauche. Supposé que ce soit du droit il faut avoir le pied devant à la quatrième position, & le corps posé dessus, le droit prêt à partir, en sorte qu'il n'y ait que la pointe qui porte à terre. Ainsi pour commencer ce *demis-coupe*, vous portez le pied gauche contre le droit à la première position, & vous pliez également les deux genoux ayant toujours le corps posé sur le pied gauche, le droit en l'air, les genoux pliés également & tournés en dehors, la ceinture non pliée, & la tête fort en arrière. De-là vous passez, étant plié, le pied droit devant vous sans vous relever, à la quatrième position, & dans le même temps vous apportez le corps dessus, en vous élevant sur la pointe du pied droit. Et dans le même temps vous apportez le corps sur le pied droit, en vous élevant sur la pointe du pied, mais en vous relevant il faut étendre le genou & de suite approcher la jambe gauche auprès & de suite vous posez le talon à terre, ce qui termine la fin de ce pas. RAMEAU. Le pas de menuet finit par un *demis-coupe* échappé.

DEMI-CROIX. f. m. Terme usité dans l'Ordre de Malte ou l'on appelle de ce nom les Donnés, ou les Oblats de l'Ordre. Voyez DONNE, & OBLAT.

DEMI-DEESSES. f. m. pl. Toute la Grèce étoit remplie de demi-Dieux & de temple érigés en leur honneur mais dans toute l'histoire, il n'est fait mention que d'une seule *demis-Deesse*. Voyez HEMITHEE.

DEMI-DIAMETRE. f. m. Terme de Géométrie. C'est une ligne droite tirée du centre à la circonférence d'un cercle, la même chose que *rayon*.

DEMI-DIEU. On appelle *demis-Dieux* chez les payens, les Dieux du second ordre, qui avoient un Dieu pour père, qui tiroient leur origine des Dieux; ou des Héros qui avoient mérité par leurs belles actions d'être mis au nombre des Dieux, mais dans un rang inférieur. *Semis-Deus*. Les Faunes, les Néréides, les Nymphes, les Dryades, &c. Les hommes illustres & extraordinaires, Hercule, Castor, Pollux, Jules César, Auguste étoient des *demis-Dieux*: quand on les appelle Dieux, on doit entendre ce mot, les Dieux du second ordre, ou des *demis-Dieux*. Vous autres *demis-Dieux* avez peur comme les autres hommes. VOLT.

Songez que c'est fort peu de chose,
Qu'un demi-Dieu quand il est mort.

DEMI-DIEU, se dit encore dans un sens figuré, en parlant des Conquérens, de Rois, des Souverains, à cause de leur puissance, de leur rang, de leur autorité qui les rendent en quelque manière semblables aux Dieux: & qui en font en ce sens de *demis-Dieux*. Mlle Scudery, parlant du Doge de Genes, s'exprime ainsi:

Quoi! lui dis-je, entrer en France,
Et vous montrer en ces lieux!
Où, dit-il, par la clémence,
Du plus grand des demi-Dieux. (Le Roi de France.)

Que crois-tu, dis-le moi, des beautés de ces lieux,
Où viennent comme nous errer nos demi-Dieux?

NOUV. CH. DE VERS.

On dit aussi, qu'un Centaure étoit feint *demis-homme* & *demis-cheval*. *Semihomo*. Une Sirène *demis-femme* & *demis-poisson*. Un Hermaphrodite est *demis-homme* & *demis-femme*. *Androgynus, hermaproditus*.

DEMIDITON. f. m. On appelle ainsi, en termes de Musique, la tierce mineure qui a ses termes comme 6 à 5.

DEMI-ÉPINEUX, adj. Terme d'Anatomie. C'est un des six muscles communs au dos & aux lombes. C'est le second de leurs extenseurs. Il est nommé *demis-épineux*, parce que la moitié de ce muscle prend son origine des épines de l'*os sacrum*, & l'autre moitié des épines des vertèbres des lombes; & montant en haut va s'insérer un peu obliquement à toutes les

apophyses transverses des vertèbres du dos jusqu'au cou, & les tire toutes en arrière. Ce muscle est situé entre le sacré & le sacrolombaire, qui est un de ceux de la poitrine. Ces trois muscles ne semblent faire qu'un corps, & on a de la peine à les séparer. Ils forment cette masse de chair qui occupe le dos depuis l'os *sacrum* jusqu'au cou. Lorsque ces muscles ne font pas bien leur devoir, ou par faiblesse, ou par quelque méchante habitude, l'on devient voûté, & quelquefois bossu. DIONIS.

DEMIÉ. NE DEMIÉ, ni la moitié de la chose qui vient d'être nommée.

Revenge n'en veux, ne demie. MAROT.

Revenge ne demie, signifie, ni revanche, ni demi-revanche, c'est-à-dire, ni rien qui approche de la revanche. La Fontaine se sert de cette façon de parler dans son Oraison de S. Julien, où il dit :

*Ou sans pact ne demi
L'on se guérit, l'on guérit sa monture.*

C'est-à-dire, sans aucun pact. *Notes sur Cl. Marot.*

DEMI-FILE, Terme de l'art militaire. C'est une file divisée en deux. *Geminas in partes divisus ordo.* La *demi-file* est le rang du bataillon qui suit le reste *demi-file*, & qui commence la dernière moitié de la hauteur du bataillon. Ainsi le bataillon étant à huit de hauteur, le cinquième rang doit être la *demi-file*. S'il est à six de hauteur, ce sera le quatrième rang.

DEMI-FLEURON, f. m. Terme de Botanique. Les Botanistes appellent *demi-fleurons* les feuilles qui forment la couronne des fleurs radiées. Ces feuilles sont fistuleuses par le bas, plates dans le reste, & elles portent ordinairement sur le jeune fruit qui pousse un filet pointu ou fourchu, lequel passe au travers d'une gaine dont le *demi-fleuron* est garni. Cette gaine commence le plus souvent par cinq autres petits filets qui naissent des parois internes du *demi-fleuron*.

Les fleurs à *demi-fleurons*, sont des bouquets aplatis en dessus, formés d'un nombre de *demi-fleurons* rassemblés dans un calice commun. Chaque *demi-fleuron* (*Semi-Flosculus*,) est un tuyau qui se termine par une grande lèvre. Ces pétales portent chacun sur un embryon de graines. Il y a aussi des *demi-fleurons* stériles. DUHAMEL. Voy. PÉTALE.

DEMI FUTAIE, f. f. Se dit des bois, ou arbres, dont l'âge est depuis quarante ans jusqu'à soixante. On leur donne aussi le nom de bois de haut revenu.

DEMI-GORGE, Terme de Fortification. C'est une ligne qui va du flanc ou de l'angle de la courtine au centre du bastion. *Linea ab angulo frontis propugnaculi ad ejusdem centrum pertingens.*

DEMI-HOLLANDE, f. f. Dans le commerce de Toilerie, on donne ce nom à certaines toiles de lin blanches & fines qui ne se fabriquent point en Hollande, mais en France dans la Province de Picardie, particulièrement à Beauvais, Cominge, & aux environs de ces endroits.

DEMI-JEU, à DEMI-JEU, Terme de musique instrumentale, manière de jouer qui tient le milieu entre le fort & le doux.

DEMI-INTÉROSSEUX, adj. m. & subst. Terme d'Anatomie. *Semi-interosseus.* Le *demi-intérosseux* de l'index est un petit muscle charnu, court & plat à-peu-près comme l'antithénar ou le *demi-intérosseux* interne du pouce. Il est situé obliquement à côté de celui du pouce entre la première phalange du pouce & le premier os du métacarpe. WINSLOW.

DEMI-LITRON, f. m. Terme de commerce. Sorte de mesure, qui sert à mesurer des grains ou choses semblables. *Demi-litron* de pois, de noisettes, &c.

Ce mot vient du Grec *ἡμιλίτρον*, *hemilitra*, ou *semi-libra*.

DEMI-LUNE, Ouvrage de fortification, que l'on met ordinairement devant la courtine, ou l'angle flan-

qué d'un bastion. *Lunatum propugnaculum*, *lunata munitio*. La *demi-lune* sur la courtine est composée communément de deux petits flancs d'environ cinq ou six toises, & de deux faces qui se terminent en angle saillant vers la campagne; la gorge de la *demi-lune* est terminée par deux lignes prolongées de la contrescarpe du fossé, qui forment un angle rentrant du côté de la place, vers le milieu de la courtine. La *demi-lune* sur l'angle flanqué du bastion, est composée des mêmes parties que la précédente; elle diffère seulement de la première, en ce que la gorge de celle-ci est formée par une ligne circulaire; d'où le nom de *demi-lune* lui a été donné. Dans la bonne fortification on se sert aujourd'hui de bonnes contregardes pour couvrir les bastions, au lieu de *demi-lunes* dont on se servoit ci-devant.

On appelle encore *demi-lune*, ce qu'on appeloit autrefois *ravelin*, qui est un ouvrage fait à-peu-près de la même façon que la première sorte de *demi-lune*, à l'exception que ce dernier ouvrage n'a point de flanc: il n'a que deux faces terminées en angle saillant vers la campagne, dont la gorge est fermée.

La *demi-lune* est dite *couronnée*, lorsqu'elle est couverte d'un ouvrage à couronne. *Lunatum propugnaculum coronatum*. On la nomme aussi *tenaille*, lorsqu'elle est accompagnée à droite & à gauche de deux ouvrages construits à angle droit sur l'angle flanqué de la *demi-lune*, par le prolongement de ses deux faces qu'on tire d'environ 28 ou 30 toises; chacun de ces ouvrages ayant deux faces terminées en angle saillant vers la campagne, & un fossé de huit ou neuf toises qui les sépare de la *demi-lune*, & la contrescarpe. *Lunatum propugnaculum utrinque forcipis in morem munitum*.

Enfin la *demi-lune* est appelée *accornée*, lorsqu'elle est contregardée par deux ouvrages qui avancent en forme de cornes, vers la campagne, ayant au-devant une petite *demi-lune*, autrement *lunette*, qui couvre l'entre-deux de leur séparation, & par conséquent l'angle flanqué de la *demi-lune*. *Cornutis operibus instructum*.

DEMI-LUNE D'EAU, Dans la décoration des Jardins. C'est une espèce d'amphithéâtre circulaire, orné de pilastres, de niches ou renfoncemens rustiques, avec des fontaines en napes, ou des statues hydrauliques. *Lunatum amphitheatrum scatentibus & salientibus aquis ornatum*.

DEMI-MEMBRANEUX, adj. Terme d'Anatomie. Muscle de la jambe, le troisième des fléchisseurs. *Semimembraneus*. Il est ainsi nommé, parce qu'il tient en quelque façon de la nature des membranes. Il prend son origine de l'éminence de l'ischion, & va s'insérer à la partie postérieure de l'épiphyse supérieure du tibia. Il est situé comme les deux autres fléchisseurs dans le derrière de la cuisse; & en agissant ils font fléchir la jambe, qu'ils tirent en arrière. DIONIS.

DEMI-MÉTAL, f. m. Substance minérale qui a plusieurs propriétés des vrais métaux, sans pourtant avoir leur fixité ni leur ductilité, tels sont l'Antimoine, le Bismuth, le Zinc, le Cobalt & l'Arseenic.

DEMI-MÉTOPE, f. f. Terme d'Architecture. *Semimetopium*, ou plutôt *Semimetopa*. Les *demi-métopes* ne sont pas la moitié juste des métopes, mais seulement des portions de métopes, qui se mettent à l'encoignure de la frise Dorique: on les appelle cependant en François *demi-métopes*, parce que Vitruve les appelle en latin *Semimetopia*.

DEMI-MONTRE, Terme de Guerre. C'est la moitié de la montre, c'est-à-dire, de l'argent qu'on doit aux troupes, & qu'on a coutume de leur donner quand on fait la revue. Le Maréchal de Grammont envoya le Chevalier de Chabot pour nous faire venir sous Philisbourg, où nous demeurâmes le 14. & où nous reçûmes une *demi-montre*. BUSSI RAB.

DEMI-MOT, Dans l'usage ordinaire cela ne signifie pas la moitié ou une partie d'un mot, mais quelques paroles qu'on dit, ou quelques signes qu'on fait pour faire entendre quelque chose, & c'est en ce sens

qu'on dit par manière de proverbe, il faut entendre à *demi-mot*, c'est-à-dire, sans attendre que les choses soient clairement expliquées & déclarées. M. Perrault s'est servi de cette expression en parlant des choses inanimées, & des lignes qu'on remarque dans les arbres, les plantes.

*Il faut qu'à demi-mot un Jardinier entende,
Ce que dans ses besoins un arbre lui demande.*

DEMI-NERVEUX, adj. & f. m. Terme d'Anatomie. C'est un muscle de la jambe, & le second des fléchisseurs. *Seminervosus*. BARTHOL. Le *demi-nerveux* est ainsi nommé, parce qu'il n'est pas tout-à-fait charnu, & que sa substance tient de la nature du nerf. Il prend son origine de l'éminence de l'ischion, & va s'insérer à la partie supérieure & postérieure du tibia. DIONIS.

DEMI-ORBICULAIRE, adj. & f. m. Terme d'Anatomie. Nom des muscles communs aux deux lèvres. *Semi-orbicularis*, c. On prend communément les *demi-orbitaires* pour un seul muscle qui environne les deux lèvres; & auquel on donne le nom d'*orbiculaire*; mais, en examinant bien les angles des lèvres on y trouve les fibres de la lèvre supérieure croisées avec les fibres de la lèvre inférieure, & on distingue l'arcade musculaire de l'une, d'avec l'arcade musculaire de l'autre. C'est pourquoi j'en fais deux que j'appelle en général *demi-orbitaires*, & en particulier l'un *demi-orbitaire supérieur*, & l'autre *demi-orbitaire inférieur*. Il seroit mieux de les appeler *demi-ovales*.

Le *demi-orbitaire supérieur* est souvent plus large que l'inférieur. Il a encore cela de particulier que les fibres de son arcade ne vont pas toutes au coin de la bouche, mais se terminent par degrés entre le milieu & les extrémités de cette arcade à-peu-près comme les fibres *demi-orbitaires* de la paupière supérieure. Le *demi-orbitaire inférieur* est pour l'ordinaire plus uniforme dans l'arrangement de ses fibres. WINSLOW.

DEMI-OSSEUX, f. m. Terme d'Anatomie. Nom d'un des muscles qui meuvent les doigts de la main. *Semi-osseus*. Le *demi-osseux* du pouce s'appelle autrement l'antithénar. Voyez ce mot.

DEMI-PELAGIENS, Voyez SEMI PELAGIENS.

DEMI-PIÈCE, f. f. Terme de commerce: Pièce d'étoffe ou de toile coupée en deux.

DEMI-PIQUE, est une longue javeline. *Hasla brevior*.

DEMI-PONT, f. m. Terme de Marine. On l'appelle aussi *corps-de-garde* du vaisseau. *Statio militum in navi*. C'est ordinairement la partie qui se trouve sous le gaillard de l'arrière.

DEMI-QUARANTE-CINQ, Terme de jeu de Paume. Donner *demi-quarante-cinq*, c'est donner à son adversaire quarante-cinq dans un jeu, & trente dans l'autre, & ainsi de suite alternativement.

DEMI-QUART, f. m. Sorte de mesure, moitié d'un quart. C'est aussi, selon Nicod, une monnaie de France frappée par Ordonnance du Roi Henri III.

DEMI-QUEUE, f. f. Espèce de tonneau de vin dont ceux d'Orléans, d'Anjou & du Maine se servent, contenant vingt-sept setiers, à huit pintes le setier, deux chopines la pinte, deux demi setiers la chopine, & deux poisons le demi-setier. Il se prend tant pour le fust sans vin, que pour cette mesure & quantité de vin sans fust. Les quatre *demi-queues* valent trois muids de vin au fust & jauge de Paris.

DEMI-REVÈTEMENT, Terme de Fortification des places, c'est un revêtement de maçonnerie qui soutient les terres du rempart, seulement depuis le fond du fossé jusqu'au niveau de la campagne, ou un pied au-dessus.

DEMI-SETIER, f. m. Nom de mesure des choses sèches & des choses liquides, mais qui est bien différente pour ces deux sortes de choses. Voyez SETIER.

Ce mot vient de *dimidius sextarius*, ou de *Semi sextarius*, qui est formé du Grec *ἡμισῆρος*.

DEMI-SEXTIL, Terme d'Astronomie. C'est la distance

d'un deuxième, ou d'une demi sixième partie du Zodiaque, qui est entre deux planètes. Comme sextil est la distance de deux signes, ou de quarante-cinq degrés, *demi-sextil* est la distance d'un seul signe qui est entre deux planètes. Le *demi-sextil* approche fort de la conjonction.

DEMI-SOIE, f. f. On dit que les Marchands donnent ce nom à quelques étoffes, comme à l'étamine, au camelot, dans lesquels il entre une moitié de soie avec une moitié de laine. *Semi sericus*, a, um.

DEMI-SOUPIR, f. m. Caractère de muet que qui se fait ainsi, & qui marque un silence dont le temps doit être égal à celui d'une croche ou de la moitié d'un soupir. ENCYC.

DEMI-TEINTE, Voyez TEINTE.

DEMI-TIERCE, f. & adj. f. *Semitertiana*. Voyez HEMI-TRITEE.

DEMI-TIGE, Voyez ARBRE.

DEMI-TON, f. m. Terme de Musique. C'est la moitié d'un ton. *Hemitonium*. Il y a un *demi-ton* mineur. Le *demi-ton* est essentiel à la Musique, car il en est l'ame & l'ornement, vu que par son moyen l'on établit les diverses espèces de quarte, de quinte, & d'octave. La proportion en nombres du *demi-ton* majeur est de 16 à 15. Celle du *demi-ton* mineur est de 24 à 25. Celle du *demi-ton* moyen est de 128 à 135. Le dièse enharmonique est la différence du *demi-ton* majeur, & du *demi-ton* mineur.

DEMI-TOUR à droite, *demi tour* à gauche. Commandement pour faire changer de front à un bataillon, soit à droite, soit à gauche.

DEMI-TRENTE, Terme de jeu de Paume. Donner *demi-trente*, c'est donner à son adversaire trente dans un jeu, & quinze dans l'autre, & ainsi de suite alternativement.

DEMI-VOL, f. m. *Dimidius volatus*, *semi-volatus*. C'est quand la perdrix, ou quelque autre oiseau, que l'on a fait lever, va s'abattre peu loin de l'endroit d'où on l'a fait partir.

DEMI-VOL, en termes de Blason, se dit d'une aile seule d'un oiseau sans qu'il soit besoin d'en marquer l'espèce. *Ala simplex*, *ala unica*. Les bouts de ses plumes doivent toujours être tournés vers le flanc gauche.

DEMI, est aussi une espèce d'adverbe qui signifie, A moitié. Il se joint en ce sens avec beaucoup d'adjectifs. Il est *demi-mort*. *Semivivus*. Cette viande n'est pas *demi-cuite*. *Semi-coctus*. Ce roti est *demi-brûlé*. *Semi-ustus*. Cet homme est *demi-ivre*. *Ino semi-gravis*. Le mot *demi* se joint aussi aux noms de mesure, tant des espaces, que des choses liquides & des choses sèches, & il signifie la moitié de la mesure dont le nom est après celui de *demi*. *Demi-pied*. *Demi-lieue*, *demi-quart de lieue*. *Demi-boisseau*. *Demi-setier*. *Demi-heure*; &c. C'est la moitié d'une lieue, d'un boisseau, d'un setier, d'une heure. On ne se sert pas ordinairement du mot de *demi* avec un nom de mesure, lorsqu'on a un mot simple & unique pour exprimer la mesure dont on parle; ainsi, quoiqu'on dise bien *demi-aune* pour la moitié d'une aune on ne dit pas *demi-pinte*, parce qu'on a le mot de *chopine* qui signifie la même chose: ce ne seroit pas cependant une faute de s'en servir.

On dit, proverbiallement, A trompeur, trompeur & *demi*; pour dire qu'on fera encore plus fin que celui qui a voulu tromper. On dit aussi, battre quelqu'un en diable & *demi*; pour dire, le battre excessivement. Le petit peuple dit, sans respect ni *demi*; pour dire sans aucun respect.

A DEMI, Autre adverbe qui signifie la même chose que *demi*. Ce tonneau est à *demi* bu. *Semi inanis*. Cet habit est à *demi* usé. *Semi tritus*. Il est à *demi* endormi. *Semi sopitus*. Cela est à *demi* fait. *Semi factus*. *Demi mort*. *Semianimis*, *semianimus*. Un habile homme entend à *demi* mot. *Intelligenti pauca*. Il ne faut point pardonner à *demi*, faire du bien à *demi*. *Imperfectè*. Il est à *demi* fou de la perte de sa femme. *Penè impo animi*, *penè raptus ex sese*. On a beau amasser des matériaux pour bâtir, il n'y en a jamais

à demi; c'est-à-dire, assez. *Satis*. Il ne faut pas savoir les choses à demi. *Imperfectè*. Cela est à demi cuit, *Semi coctus*, à demi brûlé, *semi ustus*, à demi rôti, *semi assus*, à demi mangé, *semisus*, à demi renversé, *semisupinus*, à demi abattu, à demi rainé, *semi rutus*, à demi formé, *semiformis*, à demi ivre, *vino semi gravis*, à demi sauvage, *semi-barbarus*. Ce vaisseau est à demi plein. *Semi plenus*. Cette porte est à demi ouverte. *Semi apertus*. Ceux qu'on nomme Zuingliens, ou Sacramentaires, n'ont pas cru qu'il se fallût éloigner à demi de la foi. *P.L.L.*

*Les Dieux m'ont secourue, & mon cœur affermi,
N'a rien dit, ou du moins n'a parlé qu'à demi.* RAC.

DÉMIRCAPI, ou TÉMIRCAPI. Voy. DERBENT.

DEMIS. ISE, adj. Voyez DÉMETTRE.

DEMISSION. Terme de Jurisprudence. C'est en général un acte par lequel on quitte quelque chose. C'est-là l'idée principale que présente ce mot dans les articles suivans.

DEMISSION, se dit particulièrement de l'acte par lequel on se dépouille d'un emploi, d'une charge, d'un bénéfice dont on étoit pourvu. *Abdicatio*. *Demissio*. On a envoyé demander à un tel la *demission* de sa charge. L'amour du repos n'est pas toujours le motif des *demissions*. Le mécontentement ou le soin de sa famille en est souvent la cause. On ne doit donner de *demission* que quand il n'est plus permis de remplir ses devoirs avec honneur. La *demission* peut être volontaire ou forcée. La *demission* d'un bénéfice est pure & simple, ou bien elle se fait en faveur d'un autre.

La *demission* pure & simple, est un acte par lequel on se dépouille purement & simplement d'un bénéfice, sans le transmettre à un autre, entre les mains de l'ordinaire ou du collateur.

La *demission* en faveur, n'est pas une *demission* proprement dite. On l'appelle plus communément *résignation*. Voyez ce mot. Voyez aussi *renonciation*, *déshérence*, *abdication*, où les différences de ces mots sont expliquées.

DÉMISSION, est aussi un acte par lequel un pere, ou une mère, se démet, & se dépouille de son bien en faveur de ses enfans. La *demission* est une succession anticipée. C. B. *Cessio*. La *demission* de biens est un délaissement général de tous ses biens, que l'on fait à ses enfans ou autres présumptifs héritiers, avec rétention d'usufruit, ou à la charge d'une pension viagère, ou à telle autre condition qu'il plaît aux parties.

DÉMISSION DE FOI, est l'aliénation que fait un vassal d'une partie de son fief, sans rétention de foi, en sorte que le nouvel acquéreur la tiennne en plein fief séparé de la partie que le vassal s'est retenue. Ce qui est un démembrement de fief qui ne se peut faire sans le consentement du Seigneur.

Nos Coutumes permettent bien au vassal de se jouer de son fief; mais jusqu'à *demission* de foi; c'est-à-dire que les vassaux ne peuvent se jouer de leurs fiefs, qu'autant qu'ils retiennent à eux la foi qui est due au Seigneur dominant.

DÉMISSION, Dans les coutumes de Vest & de Devest, est l'acte par lequel celui qui a fait un contrat translatif de propriété d'un héritage en faveur de quelqu'un, déclare pardevant les officiers du Seigneur de qui relève cet héritage, qu'il s'en est démis & dévêtu en faveur de l'acquéreur. *FERR.*

DÉMISSIONNAIRE. f. m. & adj. C'est celui en faveur duquel on a fait une *demission*. On a voulu que l'enfant *demissionnaire* mît les biens de ses père & mère à couvert au préjudice des Créanciers. JOURNAL DU PALAIS.

DEMITTE. f. f. Sorte de toile de coton qui se tire de Smyrne.

DEMMIN, DAMIN ou DIMIN. *Demmium*. Ville d'Allemagne dans le Duché de Stétin, en Poméranie, sur la Péene. Long. 37. d. lat 24. d. 3. selon ZEILER.

DÉMOCRATIE. f. f. Sorte de gouvernement où le peuple a toute l'autorité, & où la souveraineté reside dans le peuple. Cette espèce de gouvernement politique est directement opposé à la monarchie. Si la souveraine puissance reside entre les mains d'une partie du peuple seulement, c'est une aristocratie. *Democratia*, *populare imperium*. La *Democratie* n'a été florissante que dans les Républiques de Rome & d'Athènes. Les séditions, & les troubles arrivent souvent dans les *Democraties*. Le Gouvernement de Bâle est une *Democratie*.

Ce mot vient de *δημοκρατία*, formé & composé de *δῆμος*, peuple, & de *κρατία*, régir, commander.

DEMOCRATIQUE. adj. Qui appartient à la démocratie. Etat, gouvernement *démocratique*. *Democratius*. Le gouvernement des Républiques modernes tient plus de l'aristocratique, que du *démocratique*.

DEMOCRATIQUEMENT. adv. D'une manière *démocratique*. *Democratice*.

DEMOGORGON. f. m. Divinité ou Génie de la terre, comme son nom le signifie. C'étoit, dit-on, un vieillard crasseux, couvert de moufle, pâle & défiguré, qui habitoit dans les entrailles de la terre. Il avoit pour compagnons l'Eternité & le Cahos. S'ennuyant dans cette solitude, il se fit une petite boule sur laquelle il s'assit, & s'étant élevé en l'air, il environna toute la terre, & forma ainsi le Ciel. Il tira ensuite, de la terre, de la boue enflammée qu'il envoya dans le Ciel pour éclairer le monde, dont il forma le soleil qu'il donna à la Terre en mariage, d'où naquirent le Tartare, la Nuit, &c. On donne ensuite plusieurs enfans à *Demogorgon*, savoir la Discorde, Pan, les trois Parques, l'Erèbe. Cette Théogonie, la moins déraisonnable de toutes celles que l'idolâtrie a enfantées, n'est qu'une enveloppe grossière sous laquelle les Anciens ont renfermé le Mystère de la Création du monde. C'est Bocace qui la rapporte, comme l'ayant tirée de Théodontius, ancien Auteur Grec. *Demogorgon* vient de *Δαίμων*, Génie, & *Γοργών*, qui préside à la terre.

DEMOISELLE. f. f. Femme ou fille née de parens nobles. *Femina nobilis*. Cette personne est *Demoiselle*, quoiqu'elle soit pauvre, elle est fille de Gentilhomme.

Autrefois on disoit *Damoiselle*, & on trouve encore ce mot de *Damoiselle* dans des actes, comme contrats, &c.

DEMOISELLE, se dit aujourd'hui de toutes les filles qui ne sont point mariées, pourvu qu'elles soient d'honnête famille. Ces deux belles *Demoiselles* sont filles d'un Marchand, d'un Procureur. Ce nom ne se donnoit autrefois qu'aux filles des Princes & des Grands Seigneurs, des Barons & des Chevaliers, qui n'étoient point mariées. Ce mot vient du Bas-Breton, ou ancien Gaulois, où l'on disoit *Demoiselle* en la même signification.

DEMOISELLE, se dit aussi d'une fille qui est à la suite ou au service d'une Dame. *Ancilla*, *famula*, *assecta*. Les *Demoiselles* suivantes sont les confidentes de leurs maîtresses.

DEMOISELLE, est aussi un ustensile qu'on met dans le lit pour échauffer les pieds d'un vieillard, C'est un fer chaud qu'on met dans un cylindre creux, qu'on enveloppe dans des linges, & qui entretient long-temps sa chaleur; quelques-uns l'appellent moine. *Ferrum calidum cylindro concavo inclusum*.

DEMOISELLE, ou DAMOISELLE, mais plus souvent *Demoiselle*; parce qu'il est plus doux. C'est un outil dont se servent les Pavés pour enfoncer les pavés. C'est un gros cylindre de bois ferré par le bout & pesant qui a deux anses aux côtés pour le manier & l'élever un peu en l'air. *Fistuca*. Les Pavés appellent aussi cet instrument *hie*. Ils disent en riant faire sauter la *Demoiselle*; pour dire, travailler avec la lie, ou enfoncer le pavé avec la *Demoiselle*.

M. Perrault, dans ses notes sur le ch. 3. du liv. 3. de Vitruve, dit qu'on a appelé cet instrument du nom de *demoiselle*, à cause qu'il a deux anses qui présentent deux bras.

DEMOISELLE, Espèce de jambier qui soutient le cheval dont se servent les Seieurs de long.

DEMOISELLE, en termes de Monnoies, espèce de verge fer ou espadon, qui sert à empêcher que les charbons ne coulent, avec la matière, de la cuilliet dans les moules. ENCYC.

DEMOISELLE DE NUMIDIE. ou POULE DE NUMIDIE. C'est un oiseau rare d'un plumage gris plombé, qui a des plumes élevées en forme de crête, longues d'un pouce & demi; mais les côtés de cette crête & le derrière sont garnis de plumes noires & plus courtes. Au coin de chaque œil elle a un trait de plumes blanches qui passant sous l'appendice, lui forme de grandes oreilles de plumes, faites de fibres longues & déliées, comme celle que les argettes ont sur le dos. Le devant de son cou a des plumes noires encore plus déliées que celles de l'argrette, qui lui pendent sur l'estomac. Ses jambes sont couvertes de grandes écailles par devant & de petites par derrière. Ses ongles sont noirs & médiocrement crochus. La plante du pied est grenée comme du chagrin. On croit que c'est le même oiseau que les Anciens ont nommé *scops*, & les Grecs *oris*, qu'Aristote a nommé *bateleur*, *dansieur* & *comedien*, & Plinè *parasite*, & *balalin*; & on l'a appelé en François *demoiselle*, parce qu'il semble qu'il imite les gestes d'une femme qui affecte d'avoir de la grace dans son marcher, dans ses révérences & dans sa danse. Athénée le nommoit *anthropoeide*; c'est-à-dire, *ayant forme humaine*, à cause qu'il imite ce qu'il voit faire aux hommes; & il rapporte la manière dont Xénophon dit que les Chasseurs prennent ces sortes d'oiseaux. Il font semblant en leur présence de se laver les yeux, & au lieu de bassins pleins d'eau, ils en laissent qui sont pleins de glu. Les *demoiselles* s'approchent de ces bassins, & se collent les pieds & les yeux avec la glu, en imitant les gestes qu'elles ont vu faire aux hommes. On en a nourri dans la Ménagerie de Versailles.

DEMOISELLE. f. f. Espèce de petit insecte. C'est un ver, en forme de nymphe, qui a deux yeux si gros, qu'ils font presque toute sa tête & quatre ailes admirables qui le font tourner avec une grande vitesse; parce qu'il prend sa proie en l'air. Il a deux dents renfermées en dedans avec lesquels il pince très-fort. L'accouplement de ces insectes, se fait, d'une façon bien singulière, en l'air en volant, & en faisant des cabrioles; l'extrémité de la queue de la femelle se courbant vers le milieu du corps du mâle où sa verge est située, & la recevant ensuite dans l'extrémité de sa queue. Cet insecte a aussi deux cornes, & il jette dans l'eau ses œufs, qui ressemblent à ceux des poissons; d'où l'on voit sortir une infinité de vers à six pieds. Il s'en forme ensuite un ver volant, qui étoit auparavant rampant & nageant. Chacune de ses six jambes est composée de six parties velues par-tout, dont l'extrémité est armée de deux ongles ou ferres. Le ventre se divise en dix anneaux. Du lieu où la poitrine s'unit avec le ventre, sortent quatre boutons qui s'enflent, & renferment ses ailes comme les boutons des plantes contiennent les fleurs. Les Latins l'appellent *libella*, ou *perla*. Swammerdam en distingue de dix-sept sortes, & dit que Rondelet mal-à-propos l'a nommée *cigale d'eau* ou *cicada aquatica*; au lieu d'une sauterelle d'eau, *locusta aquatica*, dont parle Mousset. Jonston l'appelle *forficula aquatica*, qui est ce que Mousset appelle *puce d'eau*, ou *pulex marinus*. C'est aussi ce que M. Rédi appelle *scorpion aquatique*. M. Hombery, pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences, a donné des observations sur cette sorte d'insecte, dans l'Histoire de l'Académie de l'Année 1699. On trouve dans le Mercure de Juin 1735. 2^e. vol. que suivant l'opinion des Naturalistes, cet animal prend naissance dans le fonds des eaux, enveloppé d'une seule membrane; qu'il dilate son ventre pour faire entrer l'eau dans l'intestin par l'anus; qu'ensuite il comprime son ventre pour en chasser l'eau assez loin, aussi par l'anus, qu'il fait rentrer l'eau dans son intestin pour la rejeter

comme la première fois, recommençant & continuant si long-temps ce petit jeu qu'il fait circuler l'eau dans un bassin avec assez de vitesse.

Il y a une espèce de poires qu'on appelle poire de *demoiselle*; ou autrement poire de vigne; & que mal-à-propos on nomme en quelques endroits Petit-vin. LA QUINT. Voyez au mot VIGNE.

DÉMOLIR. v. a. Abatte, détruire, quelque ouvrage d'Architecture ou de maçonnerie. *Demoliri, destrucere, demere*. Il a été accordé qu'une telle place, qu'un tel château seroient *demolis*. Le temps détruit, *demolit* les édifices les plus solides. Le canon vient à bout de *demolir* les plus fortes murailles. Lorsque Montgomeri eut blessé Henri II. Catherine de Médicis fit *demolir* les Tournelles, au lieu desquelles on a bâti la Place Royale. COLON.

DÉMOLIR, ne se dit que des bâtimens, & des ouvrages de fortification. Ce mot ne présente que l'idée générale de destruction. Raser, démanteler, faire sauter y ajoutent des idées particulières. Voyez ces mots.

DEMOLIR, IE. part. *Destructus, everfus*. On a pour les grands hommes après leur chute les mêmes égards que pour les temples *demolis*, dont on révère jusqu'aux ruines. BOUR.

DÉMOLITION. f. f. Ruine, destruction d'un bâtiment. *Demolitio, everfusio*. Quand on a bâti contre les réglemens, le Maître des œuvres ordonne la *démolition* de l'ouvrage. On travaille à la *démolition* de cette citadelle, de ce temple d'Hérétiques.

DÉMOLITION, se dit aussi des matériaux qui restent quand on a abattu quelque maison, comme plâtras, bois, plomb, fer, &c. *Rudera, ruina*. On a tant vendu les *démolitions* de cette tour. Il faut enlever les *démolitions*, les décombres de ce bâtiment. Les *démolitions* ont comblé le fossé de cette place. Cette maison qui paroît neuve n'est bâtie que de *démolitions*. Il avoit ordonné aux Babyloniens d'emporter les *démolitions* du temple. AB.

DÉMON. f. m. Les Anciens ont appelé ainsi certains Esprits ou Génies, qui apparoissent aux hommes, tantôt pour leur servir, tantôt pour nuire. *Demon, malus demon*. On prétend que Socrate avoit un *Démon* familier, un Génie particulier. Le Spectre qui apparut à Brutus étoit un mauvais *Démon* qui l'épouvanta. Cardan se vançoit d'avoir commerce avec des *Demons*, au rapport de Jérôme Cardan son fils. La première idée des *Demons* est venue de Chaldée. De-là elle s'est répandue chez les Perses, les Egyptiens & les Grecs. Pythagore & Thalès de Milet sont les premiers qui ont apporté la connoissance des *Demons* dans la Grece. Platon s'en est expliqué plus distinctement que les autres Philosophes. Il entendoit par-là des esprits inférieurs aux *Dieux*; mais supérieurs aux hommes. Platon appelloit *Demons*, des Esprits familiers qui habitoient la moyenne région de l'air, & entretenoient la communication entre les Dieux & les hommes, en portant aux Dieux les offrandes des hommes, & en annonçant aux hommes la volonté des Dieux. Il n'en admettoit que de bons & de bienfaisans: mais ses disciples ne pouvant rendre raison du mal, adoptèrent des *Demons* ennemis & destructeurs des hommes. Il n'y a rien de plus commun dans la Théologie Payenne que ces bons & ces mauvais Génies. Cette opinion superstitieuse passa chez les Israélites par le commerce qu'ils eurent avec les Chaldéens. Mais, par les *Demons*, ils n'entendoient point le Diable, ou un Esprit malin; ils ne prenoient point dans ce sens le terme de *Démon*, & il n'a été employé dans cette signification que par les Evangélistes, & par quelques Juifs modernes. VAN. DAN.

Ce mot vient du Grec *Δαίμων*.

Dans le sens des Anciens, les Poëtes ont dit, le *Démon* de la Guerre; pour dire, le Dieu Mars: le *Démon* qui les inspire, pour dire, Apollon. Pindare paroît plutôt entraîné du démon de la Poësie, que guidé par la raison. BOIL.

*Si-tôt que son Démon commence à l'agiter ,
Tout, jusqu'à sa servante , est prêt à déserter.* ID.

On le dit dans le même sens en plusieurs autres phrases, dans un style figuré, & dans la poésie. Le *Démon* de la discorde, de l'envie, de l'impureté, &c. comme s'il y avoit un *Démon* particulier qui portât les hommes à la discorde, à l'envie, à l'impureté, &c.

DEMON, se prend encore aujourd'hui dans le sens des Anciens pour Génie, Esprit, soit bon, soit mauvais. Le *Démon* de la France. Je ne fais quel *Démon* secret m'inspire sans cesse, que ce n'est qu'à ma colère que je dois vos tendresses. LET. PORTUG. Je ne fais quel *Démon* ennemi de mon repos m'a fait voir cette beauté.

Quel Démon vous irrite & vous porte à médire ? BOIL.

*Je vois Condé, Prince à haute aventure,
Plutôt Démon qu'humaine créature.* LA FONT.

Le *Démon* de la Thrace, c'est Mars, Dieu de la guerre, parce que les Thraces étoient des peuples très-belliqueux.

DEMON, selon les Chrétiens est un Esprit malin, ennemi de l'homme, qui a été précipité du ciel aux enfers, à cause de son orgueil & de sa rébellion, Satan, Bézébut, Lucifer, sont appelés les Princes des *Demons*. JESUS-CHRIST chassoit les *Demons* des corps des possédés. L'Esprit-Saint le conduisit dans le désert pour être tenté par le *Démon*. L'enfer est le partage des *Demons*. Si le *Démon* peut faire des miracles, & changer l'ordre de la nature, il faut que Dieu opère lui-même, & qu'il lui prête, pour ainsi dire, sa toute-puissance. S. EVR. Il faut être sans cesse en garde contre les surprises & les prestiges du *Démon*.

*De nos plus saintes actions,
Le Démon quelquefois nous fait des précipices.*

L'ABBÉ TÊTU.

Le *Démon du midi*, est, selon quelques-uns, une tentation diabolique, suivant ce qui est dit au Pseaume 90. *Ab incurfu & demonio meridiano*. Ce mot d'*incurfus* est pris souvent pour l'épilepsie. Ce qui fait que le P. Mabilion a prouvé par plusieurs passages, que ce *Démon du Midi* est une maladie soudaine & violente, qui prive les personnes de l'usage des sens, de la raison : elle est ainsi appelée, parce qu'on croyoit qu'elle venoit de l'Esprit malin, & parce qu'elle arrivoit ordinairement au plus haut du jour.

DEMON, se dit aussi d'un méchant homme qui ne s'attache qu'à nuire aux autres. Quand cet homme est en furie, c'est un *Démon*. Cet enfant est un *Démon* incarné, tant il est malicieux. Il est familier en ces sens, aussi-bien que lorsqu'on dit, faire le *Démon*, pour dire, faire du bruit, tempêter. Il a fait le *Démon* toute la nuit.

DEMON, se dit aussi des choses qui paroissent épouvantables. Ainsi le Capitain a dit du Poëte des visionnaires.

*Toutefois il crachoit du creux de ses poumons
L'Épode, l'Antistrophe & cent autres Démon.*

On dit aussi en bonne part, d'une personne qui a beaucoup d'esprit, qu'elle a de l'esprit comme un *Démon*.

DEMON & Diable considérés dans une signification synonyme. *Diable*, suivant la remarque de M. l'Abbé Girard, se prend toujours en mauvaise part. C'est un esprit malfaisant qui porte au vice, rente avec adresse, & corrompt la vertu. *Démon* se dit quelquefois en bonne part. C'est un fort gé-

nie, qui entraîne hors des bornes de la modération, poussé avec violence, & altère la liberté.

Le premier enferme dans son idée quelque chose de laid & d'horrible que n'a pas le second : & voilà pourquoi la plupart du temps on s'abstient d'en prononcer le nom, & que par une fausse délicatesse, on substitue à sa place celui de *démon*.

La malice est l'apanage du *diable* ; la fureur est celui du *démon* : ainsi l'on dit proverbialement que le *diable* se mêle des choses, quand elles vont de travers par l'effet de quelque malignité cachée ; & l'on dit que le *démon* de la jalousie possède un mari, lorsqu'il ne garde plus de mesure dans sa passion.

Les Poëtes dans leur enthousiasme, sont agités d'un *démon* qui les fait souvent sortir des règles du bon sens, & prendre le phœbus pour le sublime du style poétique. Voyez *DIABLE*.

DÉMON méridien. C'est le nom qu'on donne à la constellation appelée la *flèche* ou dard.

DÉMONA, ou *Val Démona*. Province la plus septentrionale de Sicile. *Vallis Demona*, ou *Nemorenfis*. Elle a au sud la vallée de Noto, au couchant celle de Mazara ; la mer de Toscane la baigne au nord, & le fare de Messine avec la mer Ionienne au levant. Le Val de *Démona* est arrosé par un grand nombre de rivières qui le rendent très fertile, quoique ce pays soit très-montagneux. C'est dans le Val de *Démona* ou *Démoné* qu'est le fameux mont Gibel, ou Ethna. La capitale de cette Province est Messine.

DÉMONIAQUE. adj. m. & f. (Il s'emploie aussi substantivement.) qui est possédé du *Démon*. *Qui ab insidente intus demone torquetur*, ou *Demoniacus*. Le Seigneur a guéri plusieurs *démoniaques*. l'Eglise exorcise les *démoniaques*. Les Turcs n'ont qu'à faire les *démoniaques* pour être en réputation de sainteté ; d'où vient que généralement parmi les Turcs, les fous sont révéérés comme des Saints. DU LOIR, *L. V, p. 159.*

DÉMONIAQUE, se dit figurément de ceux qui crient, qui tempètent, qui menacent. Ce mari, quand il a bu, fait le *démoniaque* dans le logis.

DÉMONIAQUE. Nom de Secte. *Demoniacus*. Les *Démoniaques* sont un parti d'Anabaptistes, qui enseignoient que les *Demons* seroient sauvés à la fin du monde, & qui pour cela furent ainsi nommés.

DÉMONOGAPHE. f. m. Ecrivain qui traite de la nature des *Demons*, de leur puissance & de leurs effets. Agrippa, Wierius, Becker, Daneau, Osiander, de l'Encre, Glanvil & plusieurs autres sont des Auteurs *demonographes*. Naudé, dans son apologie, déclame fortement contre les *demonographes*, qui sont cause que plusieurs grands hommes ont été accusés de Magie. Pierre Massé a réfuté vigoureusement les *demonographes*.

DÉMONOMANIE. f. f. Connoissance des *Demons*. *Scientia Daemonum*. Traité de leur nature & de leurs effets. Bodin a fait un traité de la *Démonomanie*.

DÉMONSTRABLE. adj. m. & f. Ce terme n'est guère en usage que dans le Dogmatique. Il signifie, qui peut être démontré. *Qui demonstrari potest*. Il n'est reçu dans aucun style.

DÉMONSTRANCE. . f. f. Vieux mot. Montre, exhibition. *Demonstratio, ostensio, exhibitio*.

Et mis en découvrance

Du corps nué la triste démonstrance. MAROT.

DÉMONSTRATEUR. f. m. Qui se dit en Botanique de celui qui démontre les plantes, & qui apprend à les connoître. *Demonstrator*. M. de Justlieu, *démonstrateur* des plantes au Jardin Royal. On le dit de même d'un Médecin ou Chirurgien qui donne des leçons d'Anatomie sur le cadavre, qui démontre les parties du corps humain. *Démonstrateur* en Anatomie, en Botanique.

DÉMONSTRATIF, 1^{VE}. adj. En termes de Rhétorique, c'est un des trois genres d'Éloquence, qui se

se propose la louange ou le blâme, comme dans les Panégyriques, les Oraisons funebres, les invectives, &c. Les Catilinaires de Cicéron sont dans le genre *démonstratif*. *Démonstratus*. La Rhetorique est divisée en trois parties, qui contiennent le genre délibératif, le *démonstratif* & le judiciaire. On l'emploie aussi substantivement. Cela est bon dans le *démonstratif*.

DÉMONSTRATIF, en termes de Grammaire, se dit des pronoms qui servent à montrer & à indiquer quelque chose; comme *celui-là*, *celui-ci*, *celle-là*, *celui-ci*.

DÉMONSTRATIF, en termes de Philosophie, se dit des raisons & des argumens convaincans, évidens & certains. Quelque méchante raison qu'allègue un Avocat, il dit qu'elle est *démonstrative*. S'il y avoit quelque raison *démonstrative* on ne disputeroit pas. En Géométrie on ne procède que par des voies *démonstratives*.

DÉMONSTRATION. f. Action par laquelle on montre ou indique quelque chose. En Jurisprudence, indication dont on se sert pour mieux faire connoître la personne ou la chose qu'on veut désigner. Quand des parties ne sont pas d'accord sur quel héritage une redevance est due, il en faut faire la *démonstration*. La fautive *démonstration* ne vicie point le legs, pourvu que la chose léguée soit existante, & qu'elle puisse être léguée au légataire. *Indicatio*, *demonstratio*.

On appelle aussi *démonstration* les leçons que donnent les Professeurs d'Anatomie & de Botanique en faisant voir la chose même qu'ils expliquent. *Démonstration* d'Anatomie, *démonstration* de Botanique.

DÉMONSTRATION, signifie quelquefois témoignage, mais avec cette différence, que par un usage tout-à-fait bizarre, *démonstration* dit moins que témoignage. Les *démonstrations* tombent plus sur l'extérieur; l'air du visage, les caresses, les paroles flatteuses, ne désignent qu'un accueil obligeant. *Significatio alicujus rei*. *Témoignage* au contraire est plus intérieur & va plus au solide, & à des services essentiels. En un mot, un faux ami peut donner des *démonstrations* d'amitié qui d'ordinaire sont trompeuses, & il n'y a qu'un véritable ami qui en puisse donner des témoignages. BOUÏ. Dans le monde tout se passe en *démonstrations* obligeantes sous lesquelles on dissimule ce qu'on pense. S. EVR. La dévotion qui se déploie si fort en *démonstrations*, & en actes extérieurs, est souvent une fautive vertu qui a sa source dans les passions humaines. DE VILL. Ce mari donne tous les jours à sa femme de grandes *démonstrations* d'amitié. Ce reproche l'a touché sensiblement, mais il n'en a fait aucune *démonstration* au dehors.

DÉMONSTRATION, en termes de Philosophie, se dit d'une preuve évidente, d'un argument convaincant, dont les deux premières propositions sont certaines, claires & évidentes, d'où il s'ensuit nécessairement une conclusion infaillible. *Demonstratio*. Aristote a remarqué que la *démonstration* ne regarde proprement que la persuasion intérieure, & non pas le consentement extérieur; parce qu'il n'y a rien de si bien démontré qui ne puisse être nié par un opiniâtre, qui s'est engagé à contester les choses mêmes dont il est intérieurement persuadé. PORT ROYAL. La Géométrie est la seule science qui soit fondée sur des *démonstrations*. Quand on parle d'une vraie *démonstration*, on entend parler de la géométrie. Une *démonstration* a ordinairement trois parties: l'explication, la préparation & la conclusion. L'explication est l'exposition des choses que l'on suppose données dans la proposition, & de ce que l'on veut démontrer. La préparation est une supposition qu'il faut faire selon la nature de la *démonstration* qu'on veut faire. La conclusion est une proposition qui conclut ce que l'on veut démontrer, & qui acheve de persuader & de convaincre l'esprit. On appelle *démonstration affirmative*, celle qui,

par des propositions affirmatives & évidentes, par dépendance l'une de l'autre, finit parce qu'elle veut démontrer. La *démonstration négative*, est celle par laquelle on montre qu'une chose est telle par quelque absurdité qui s'en suivroit, si elle étoit autrement; on l'appelle aussi *démonstration à l'impossible*. La *démonstration géométrique*, est celle qui se fait par des raisonnemens géométriques. La *démonstration mécanique*, est celle dont les raisonnemens se tirent des règles de la Mécanique.

Il y a des *démonstrations* métaphysiques; & comme la géométrie entre dans toutes les sciences spéculatives, toutes ces sciences ont des *démonstrations*, mais tirées de la Métaphysique, ou fondées sur la Métaphysique. Une proposition seule n'est point une *démonstration*, par exemple. Le tout est plus grand que sa partie, n'est point une *démonstration*, c'est un principe, une proposition certaine, claire & évidente. Une *démonstration* est un argument, un syllogisme par lequel on démontre, c'est-à-dire, on prouve évidemment une proposition: par exemple, Le corps humain est un tout composé de plusieurs parties; le bras n'est qu'une partie du corps; donc que le corps est plus grand que le bras. Voilà une *démonstration* métaphysique. Les deux prémisses de la *démonstration* métaphysique doivent être certaines & évidentes par elles-mêmes & par la seule pénétration des termes. Par exemple, dans la *démonstration* qu'on vient de faire, on connoît évidemment qu'un tout est un assemblage de plusieurs parties: on connoît évidemment ce que c'est que partie, on fait évidemment ce que c'est, dans le corps humain, que le bras: on fait évidemment qu'il n'est que partie. Ainsi les deux prémisses sont certaines & évidentes par la seule notion ou pénétration des termes.

Il y a aussi des *démonstrations* Physiques. Ainsi de l'existence du monde, de la beauté, de l'ordre, de la proportion, de la liaison, de l'utilité mutuelle de ses parties, des fins auxquelles elles sont destinées, ce qu'on appelle causes finales de tout cela, on l'on remarque une sagesse admirable, on tire une *démonstration* physique de l'existence de Dieu. Ainsi Aristote, du mouvement qui se voit dans la nature, a conclu la nécessité d'un premier moteur.

On en tire aussi du consentement des Sages; de l'opinion générale de toutes les nations, de tous les hommes qui reconnoissent tous quelque divinité, on en tire une preuve morale de l'existence de ce premier être; mais en général les *démonstrations* morales ne sont guère que des préjugés légitimes & très-forts, & non des *démonstrations*, en prenant ce terme à la rigueur.

On distingue, dans l'Ecole, des *démonstrations* physiques de trois espèce; les unes que l'on appelle *démonstrations a priori*, les autres *a posteriori*, & les troisièmes *a simultaneo*. *Démonstration a priori*, c'est-à-dire *démonstration* tirée d'une chose qui existe, qui est avant la chose que l'on veut prouver; c'est la *démonstration* de l'effet par sa cause. *Démonstration a posteriori*, c'est-à-dire *démonstration* tirée de quelque chose qui est postérieure à celle que l'on veut prouver, c'est la *démonstration* de la cause par ses effets. *Démonstration a simultaneo*, c'est une *démonstration* prise de quelque chose qui a une connexion nécessaire à celle que l'on veut prouver. Ainsi je démontre qu'une telle personne est en tel endroit, parce que je viens d'y entendre sa voix, c'est une *démonstration a simultaneo*. Au reste ces termes latins se disent souvent dans des Traités théologiques ou philosophiques & dans les conversations en parlant François; surtout les deux premiers, car le troisième n'est guère d'usage.

DÉMONSTRATIVEMENT. adv. D'une manière convaincante. *demonstrativè*. Je m'en vais prouver ce problème *démonstrativement*.

DÉMONTER. v. a. Oter à un cavalier sa monture, lui faire perdre sa monture. *Alicui equum eripere*.

Ce Marchand étoit monté sur un bon cheval, il a trouvé des voleurs qui l'ont *démonté*. Il est venu une maladie sur les chevaux, la plupart des Cavaliers de l'armée sont *démontés*. On dit qu'un cheval a *démonté* son homme, pour dire, qu'il l'a jetté par terre. *ACAD. FR.*

DÉMONTER, dans les arts mécaniques, défaire les différentes parties qui composent une machine. *Cogn. gen. aliquam dissolvere.* *Démonter* une montre, une grue, une charpente, *démonter* un lit, un cabinet, des tablettes, pour les transporter. *Démonter* un fusil pour le nettoyer. On dit particulièrement *démonter*, en parlant des machines de fer, de cuivre, &c dont les parties sont unies, de plusieurs manières différentes, & *désassembler* pour les constructions en bois, surtout si les parties ne tiennent qu'à chevilles & à mortaises. *Démonter* une montre, *désassembler* une charpente. On dit aussi, en guerre, qu'on a *démonté* le canon de l'ennemi, lorsqu'on a ruiné les affûts, & qu'on l'a mis hors d'état de servir. On dit aussi *démonter* un canon, pour dire, l'ôter de dessus son affût. On a *démonté* le canon pour le faire passer. On dit aussi qu'un luth est *démonté*, quand il n'y a point de cordes. Il fit construire les vaisseaux, en sorte qu'on les pouvoit *démonter*, & en charger les pièces sur un chariot. *VAUG.* *Démonter* un gouvernail, ne signifie pas le défaire, le mettre en pièces, mais l'ôter de l'arrière du vaisseau où il est attaché & suspendu.

DÉMONTER, est en usage figurément en Morale; & on dit que les Courtisans ont des visages qui se *démontent*, pour dire, qu'ils en changent selon l'occasion, & qu'ils paroissent tristes & joyeux, selon que cela plaît au maître. Cet argument convaincant suffit pour *démonter* le plus opiniâtre disputeur, le mettre hors d'état de répondre. *Perturbare, einguem reddere.* Voilà une affliction qui est capable de *démonter* l'esprit d'un Philosophe. Il a la cervelle *démontée*, son esprit ne fait pas bien ses fonctions. Ces paroles *démontent* toutes vos espérances. *ABLANC.* Pour dire les déconcertent. On dit dans le même sens; ce Ministre a *démonté* toute la politique de ses ennemis. Il semble que tout son corps soit *démonté*. *MOL.* Pour dire il semble que son corps soit fait de pièces rapportées, & qu'il agisse par ressort. Tout cela est du discours familier.

DÉMONTÉ, ÉE. part.

DÉMONSTRER. v. a. Terme fort usité en Botanique, en Histoire naturelle, en Anatomie, pour dire, faire voir aux yeux la chose dont on parle. *Demonstrare, indicare.* Voyez **DÉMONSTRATEUR** & **DÉMONSTRATION**.

DÉMONSTRER, signifie aussi, donner des marques, des témoignages. *Significare.* Le visage du Sage *démontre* la tranquillité de son ame. Voilà des signes qui *démontrent* qu'il y a de l'eau, qu'il y a des mines en cet endroit là. Les traits du visage & de la main sont des signes qui *démontrent* le naturel & les aventures des hommes, à ce que disent les Physionomistes & les Chiromanciens.

DÉMONSTRER, se dit, dans un sens philosophique & plus rigoureux, pour dire, prouver d'une manière évidente, ou par des conséquences nécessaires d'un principe incontestable, évident. *Demonstrare.* On *démontre* un problème, une vérité, une proposition. Un Géometre *démontre* tout. Un Physicien ne *démontre* rien. Les vérités du sentiment se montrent, & ne se *démontrent* point. *S. EVR.*

DÉMONTRE, ÉE. part. *Demonstratus.*

DÉMOPHILE. f. f. C'est le nom de la septième des dix Sibylles que compte Varron. Elle étoit de Cumes comme la Sibylle Déiphobe. C'est d'elle qu'on a fait le conte des Livres Sibyllins.

DÉMOPHON, ou **DÉMOPHOON**. f. m. Fils de Thésée & de Phédre, Roi d'Athènes, se déclara protecteur des Héraclides qu'Euristhée persécutoit, & fit même périr leur ennemi. Lorsqu'Oreste, coupable de parricide, vint à Athènes, *Démophon* ne voulant

pas l'admettre à sa table, sans cependant lui en faire sentir l'affront, voulut qu'on servit à chaque convive une coupe particulière, contre l'usage.

DÉMOR. f. m. Vieux mot. Délai, retardement. *Sans demor*, pour dire, sans délai. On disoit aussi autrefois *démorison* dans le même sens. *Mora.*

DEMORDRE. v. n. Lâcher ce qu'on tient avec les dents. *em mordicis apprehensam dimittere.* On dit que le lézard ne *demord* point, & qu'il laisse plutôt ses dents dans la plate. Voilà un mâtin qui ne *demord* jamais. On ne le dit guère au propre qu'en parlant de certains animaux, les loups, les chiens, &c.

DEMORDRE, se dit figurément des opiniâtres, qui n'abandonnent jamais les opinions dont ils sont entêtés, les résolutions qu'ils ont prises. *Qui a proposito abduci, re. vocari non potest.* Quand une fois il s'est mis une chose dans la tête, il n'en *demord* jamais. Quand cet homme a entrepris une fois un dessein, il n'en *demord* point. Il n'est que du style familier.

DEMOSTHÈNE. f. m. *Demosthenes.* Nom d'homme. *Demosthène* étoit un Orateur célèbre de Grèce: son caractère étoit la force, le sublime, le grand. *Demosthène* naquit l'an du monde 3672. de Rome 372. il mourut de poison.

Le nom de *Demosthène* vient de *Demosthènes*, en Grec *Δημοσθένης*; ce mot Grec, qui est composé de deux autres qui veulent dire *force du peuple*, convenoit fort bien à cet Orateur, qui étoit zélé pour les intérêts du peuple, & qui se signala par ses discours contre Philippe en faveur de la République d'Athènes.

DEMOURANCE f. f. Vieux mot. Demeure, séjour. *Mora, mansio, habitatio.* Faire, tenir *demourance*, demeurer. *Manere, habitare, morari.*

*Qui sous espèce & noire obscurité,
Pas fait tant dans ici bas demourance. MAROT.*

Tenir *demourance* en un lieu, en un état, c'est y demeurer, y persévérer.

*Vinrent à croître, & demourance y tindrent,
Si longuement qu'aucune forme prindrent. MAROT.*

Au **DEMOURANT**. Vieux adverbe. Au reste, & après tout.

DÉMOURÉE. f. f. Vieux mot. Absence, retardement. *Mora, absentia.*

Pourquoi as fait si longue demourée. MAROT.

*Hélas! & nous irons sans demourée.
Vers le pays d'Afrique l'altérée. MAROT.*

DÉMOURER. v. n. Vieux mot. Demeurer. *Manere.*

*Dessous l'arbre où l'ambre dégoûte
La petite formis alla,
Sur elle en tomba une goutte,
Qui tout-à-coup se congela;
Dont la formis demoura-là
Au milieu de l'ambre enfermée. MAROT.*

*Ce nonobstant vôte je demourrai,
Mais ce sera le plus loin que pourrai. MAROT.*

DÉMOUVOIR. v. a. Terme de Palais. Mettre quelqu'un hors d'intérêt, pour lui faire abandonner sa demande, quitter sa résolution; faire désister quelqu'un. *Dimovere.* On lui a offert de payer la dette, de reprendre l'héritage qui lui est à charge, afin de le *démouvoir* de plaider: on ne l'a jamais pu *démouvoir* de ses prétentions. On dit aussi, on lui a fait plusieurs remontrances pour l'empêcher d'aller à la guerre, on n'a pu jamais l'en *démouvoir*, le faire changer de dessein. Le verbe *démouvoir* n'est guère en usage qu'à l'infinitif dans le sens qui vient d'être expliqué.

DÉMU, VE. part. *Dimotus.*

DÉMUNIR. v. a. Oter les munitions, les défenses d'une place. *Nudare, spoliare munimentis.* Le Roi témoigne qu'il ne veut pas garder cette place, parce qu'il la *démunit*. Un Gouverneur ne doit pas laisser *démunir* sa place, en laisser tomber les fortifications, en laisser sortir la garnison, emporter les armes, les munitions.

☞ **DEMUNI, IE.** part.

DEMURER. v. a. Ouvrir une porte ou fenêtre qu'on a murée. Oter la maçonnerie qui la boucheoit. *Démurer* une porte. *Januam, fenestram obturatum aperire.*

DEMUKE, LE part.

D E N.

DÉNABA. Ou selon la prononciation Hébraïque, **DINAHABA.** *Denaba.* Ville d'Idumée que les Septante appellent *Denaba*, *Dennaba.* C'étoit la patrie, ou du moins la ville Royale de Bala, ou Bela, ancien Roi d'Edom, ou de l'Idumée. *Gen. XXXVI. 32. 1. Paral. I. 43.*

DENAIN. Voy. **DENIN.**

DENAING. f. m. C'est le copec de Moscovie, c'est-à-dire, une petite monnoie d'argent, qui vaut environ quinze deniers de France.

DÉNAIRE. adj. m. & f. Qui appartient au nombre dix. *Denarius, a, un.* L'arithmétique *dénaire* ou la dixième. **DE LA FONTAINE.** Cet auteur écrit *dénère*, mais mal, il faut écrire *dénaire*. Ce mot vient du Latin *denarius.* L'arithmétique *dénaire* ou la dixième est celle qui divise un tout en dix parties qu'on appelle primes, puis les primes en dix parties qu'on appelle secondes, les secondes en dix tierces, & ainsi de suite en quarts, en quintes, en sextes, &c. Voyez **LA FONTAINE.**

Se DENANTIR. v. n. p. Abandonner les assurances qu'on peut avoir. Ce mot est d'usage particulièrement en Picardie, & dans les autres provinces du Nord de la France.

☞ **DENAT.** Petite ville de France, dans le Languedoc, au Diocèse d'Albi, sur l'Alfon, Généralité de Toulouse.

DÉNATES. f. m. & plur. Pénates, Dieux domestiques *Denates, Penates.* Denis d'Halicarnasse, L. I. où il parle des Dieux pénates, dit que l'Historien Timée a écrit que la figure, ou statue, l'effigie des Dieux *Dénates*, ou Pénates, n'étoit autre chose que des bâtons de cuivre ou de fer courbés, & un vase Troyen de terre cuite; & que c'est-là tout ce qu'Enée apporta de Troie; mais il dit que pour lui, il a vu un temple à Rome près de la grande place, où ces Dieux étoient représentés assis, sous la forme de deux jeunes hommes, ayant chacun un dard en main; que tout cela sont des symboles des Dieux tutélaires; que la posture d'un homme assis marque la sûreté; que les javelots signifient qu'ils repoussent les violences & les outrages, & que la jeunesse désigne l'accroissement d'un état; qu'au reste l'inscription étoit *Denates*, parce que les Anciens, avant l'invention de la lettre P, se servoient de la lettre D. Tel est le récit de l'Historien des Antiquités Romaines, qui pourroit bien s'être trompé. Souvent la queue du P est si petite sur les médailles, qu'il n'y a nulle différence entre cette lettre P & un D. La même chose pourroit bien être de l'inscription qu'avoit vu Denis d'Halicarnasse, où la queue du P pouvoit être rongée par le temps; car que les anciens habitans de l'Italie n'eussent point la lettre P, c'est une erreur que plusieurs noms propres qui nous restent de cette antiquité si reculée réfutent suffisamment; par exemple, *Capvs, Capetus, Picus, Pulumnus, Pallus.* Les Troiens avoient aussi la même lettre, témoins les noms *Palinurus, Paris, Pergama, Phriges, Priamus, Procus, &c.*

DÉNATTER. v. a. Défaire de la natte, ou détortiller ce qui étoit tortillé en natte. *Storeas detrahere.* On fait *dénatter*, ôter la natte de cette chambre. On a *dénatté* ses cheveux qui étoient nattés. *Cirros decussatim implicatos solvere.*

DÉNATURALISER. v. a. Mot factice qui signifie, priver quelqu'un des droits & des privilèges de Royaume, le traiter en étranger, le destituer de ses charges & de ses dignités.

DÉNATURE. ée. adj. Qui a perdu les sentimens de la nature; qui manque des sentimens naturels d'affection & de tendresse pour ses plus proches parens. *Inhumanus.* Une mère qui défavoue sa fille est une mère *dénaturée*. Un fils qui machine quelque chose contre son père, est un fils *dénaturé*. Un père qui déshérite son fils sans sujet, est un père *dénaturé*.

On le dit aussi des actions qui sont contraires à ces sentimens. Action barbare & *dénaturée*.

☞ **DÉNATURE, EE.** part. du verbe dénaturer. Biens *dénaturés.* Voyez le verbe suivant.

DÉNATURER. v. a. Faire changer de nature à quelque chose. Il ne se dit guère que dans cette phrase; *Dénaturer* son bien, pour dire, vendre ses propres pour faire des acquêts, dont on ait la libre disposition. Cette partie se plaint de ce que les biens en question sont *dénaturés* par la disposition d'une sentence infoutenable. On oblige quelquefois une femme à *dénaturer* son bien avant que de l'épouser, afin de la mettre en état de faire de plus gros avantages à son mari que la coutume du lieu ne le permet. Il faudroit l'obliger à *dénaturer* son bien, à vendre ses terres, pour vous en donner le prix de la main à la main. **LE MARQUIS D'ARGENS,** quarante-neuvième *Lettre Cabalistique.* Il est de principe que la Comédie est essentiellement destinée à peindre les mœurs, & à ridiculiser les défauts qui régnent dans la vie commune, & non à représenter les mœurs & les vices des Grands, de ceux qu'on appelle les Dieux de la terre, c'est-à-dire, des Rois, des Princes & de leurs Ministres. C'est dans la Tragedie que leur place est marquée: c'est-là que, par la peinture de leur caractère vertueux ou vicieux, le Poète se propose d'exciter à la vertu, & d'éloigner du vice. Introduire dans la Comédie ces grands personnages ne me paroît pas plus raisonnable, que de mettre un Financier ou un Médecin dans une Tragedie. Il ne faut jamais *dénaturer* les genres. *Observ. sur les Ecrits Mod. T. XI. p. 4. & 5.*

DENBIGH. Ville de la Principauté de Galles en Angleterre. *Denbigha.* Elle est capitale du Comté de *Denbigh*, en Anglois, *Denbigh-Shire*, & située sur la petite rivière de Clud. Le Comté de *Denbigh* est une Province de la Principauté de Galles. Il est borné au couchant par la Province ou contrée de Caernarvan; au midi par les Comtés de Mériorerth & de Montgomery; au levant par ceux de Shrop & de Chester; & au nord par celui de Flint & par la mer d'Irlande.

DENCHE ou **ENDENCHE.** adj. Terme de Blâson, qui se dit des pièces honorables de l'Ecu qui sont bordées de dents ou de pointes. *Denticulatus.* On met cette différence entre ce qui est *denché* & *engrêlé*, que *denché* se dit lorsque les pointes sont assez grosses & taillées droites, faisant un angle dans leurs intervalles, comme les dents d'une scie; au lieu que l'*engrêlé* a les pointes petites, & ses ouvertures creuses & vides, & un peu arrondies. On voit plusieurs chefs & fautoirs *denchés*, plusieurs bandes & bordures *endenchées*. Il porte d'argent à la croix *denchée* de gueules. **COLOMB.**

DENDE. f. m. C'est le nom que les Orientaux donnent à une espèce de Ricinus, qu'on appelle encore *Abelmoluch.*

DENDER. Rivière des Pays Bas. Nous prononçons *Dendre.* On la nomme aussi *Denre* & *Terre*, en Latin *Tenera.* La *Dender*, ou *Dendre*, a sa source dans le Hainaut, & se jette dans l'Escaut à Dendermonde.

DENDERMONDE. ou **DENDREMONDE.** Ville des Pays-Bas, dans la Flandre, à l'embouchure de la Dender dans l'Escaut. *Teneremunda.* Nous prononçons *Dendremonde.* Elle a été ainsi appelée à cause de sa situation. Voyez le Voyage des Pays-Bas, du P. Bouffingaut. On l'appelle aussi *Dermonde* & *Ten-*

dermonde, mais en François nous difons toujours *Dendremonde*. La Seigneurie de *Dendremonde* est un pays dont *Dendremonde* est capitale, & qui est assez étendu. Elle confine avec le vieux bourg de Gand & les pays d'Alott, de Boruhein, de Waës. L'Escaut la divise en deux. Quelques-uns comme le Pere Daniel dans son *Hist. de Fr.* T. II. p. 344. écrivent *Dendremonde*.

DENDRITE. f. m. L'Acad. dit féminin. *Dendrites.* Les *Dendrites* sont des pierres blanches, ou grises, sur lesquelles on voit des accidens qui représentent des branches, des arbres, des arbrisseaux, des buissons, &c. Ces *dendrites* ne sont point des plantes-pierres. Car 1°. les rameaux des arbres peints en miniature sur les *dendrites* ne sont jamais confondus l'un avec l'autre, ni repliés l'un sur l'autre, comme sont souvent ceux des plantes-pierres. 2°. Une autre différence du *dendrite* & de la plante-pierre, c'est que le feu ôte au *dendrite* ses figures sans le dissoudre, ce qu'il ne fait à la plante-pierre qu'en la réduisant en cendre. Cela prouve que les figures du *dendrite* sont extérieures, qu'elles sont l'effet d'une couleur appliquée naturellement sur cette pierre. Il y a des *dendrites* dont les couleurs résistent long-temps au feu, & ne s'effacent que par un commencement de calcination, mais il y en a peu. Si l'on fait couler de l'huile entre deux marbres polis appliqués l'un à l'autre, quand on les sépare, la liqueur se partageant, son impression forme diverses figures semblables à celles qu'on voit sur le *dendrite*, & dont la ramification commence toujours du côté par lequel on a commencé à séparer les marbres, Ainsi les figures du *dendrite* sont formées par une liqueur bitumineuse qui s'insinue entre les couches de pierre : & en effet il sort du *dendrite* mis au feu une odeur de bitume. Cette liqueur au reste sort du *dendrite* même, & se filtre au travers de ses pores, & c'est le froid & la pression des couches supérieures qui la fait sortir. Il y a des *dendrites* que les figures pénètrent entièrement; d'autres où les figures ne pénètrent que jusqu'au milieu, ou moins encore.

DENDROÏDE. f. f. C'est le nom d'une plante qui croît comme les arbres. Blancard cité par James.

DENDROPHORE. f. m. Qui signifie proprement Porte-arbre. Qui porte un arbre. On appelloit ainsi chez les Payens ceux qui, dans certains sacrifices, portoient des arbres par la ville. *Dendrophorus.* Voyez *Dendrophorie*. Le Code Théodosien, de *pagan. sacr. & temp.* L. 20. parle de certains lieux qu'avoient les Frédiens & les *Dendrophores* pour y faire des repas, & les confisque. Ce mot se trouve aussi dans les anciennes inscriptions. Voyez Vossius, de *Idolol.* L. I. c. 20.

DENDROPHORE, est aussi, dans l'Antiquité, un Artisan. Il y avoit un Corps, ou comme l'on parloit chez les Romains, un Collège de *Dendrophores*, qui suivoit les armées : on ne sait pas trop quel étoit leur art, & leur fonction. Quelques-uns disent qu'ils faisoient le bois des tentes; c'est-à-dire, tout le bois qui servoit à élever les tentes. D'autres disent que c'étoient ceux qui fournissoient le bois d'ouvrage nécessaire pour la construction des édifices, & des machines de guerre. Saumaïse, vers la fin de ses Notes sur la vie de Caracalle par Spartien, avoue que c'étoit-là le sentiment général de tous les Savans de son temps; mais il soutient avec sa politesse ordinaire qu'ils se trompent tous, & que les *Dendrophores* des armées n'étoient point différens de ceux des sacrifices, dont nous avons parlé dans l'Article précédent.

DENDROPHORIE. f. f. Cérémonie ancienne des Payens, qui consistoit à porter un ou plusieurs arbres par la ville, dans certains sacrifices, & en l'honneur de quelques Dieux. *Dendrophoria.* La *Dendrophorie* se faisoit aux sacrifices de Bacchus, à ceux de Cybèle, & à ceux du Dieu Silvain. Arnobe, L. V. parle de celle qui se faisoit aux sacrifices de la Mère des Dieux. Elle consistoit à porter un pin par la ville. On plantoit ensuite ce pin en mémoire de celui sous lequel Atys, favori de la Déesse, s'étoit

mutilé. On couronnoit les branches de cet arbre, parce que Cybèle l'avoit fait; on entouroit son tronc de laine, parce que la Déesse avoit couvert de laine la poitrine d'Atys, pour la réchauffer, Artémidore, L. II. c. 42. Commodien, Strabon, L. X. parlent de la *Dendrophorie*.

Ces mots, *Dendrophore*, & *Dendrophorie*, sont Grecs, composés de *δένδρον*, arbre, & *φέρω*, je porte.

DÈNE. Bourg du Comté de Glocestre en Angleterre. *Dania.* Les Anglois écrivent *Dean*. La forêt de *Dène* est une forêt d'Angleterre qui prend son nom de ce bourg, qui y est situé, & qui occupe la partie du Comté de Glocestre qui est au couchant de la Sa-verne.

DÈNEBALÉZET. f. m. C'est le nom d'une étoile fixe de la première grandeur, qui s'appelle autrement queue de Lion. Voyez ce mot.

DÉNÉGATION. f. f. Terme de Jurisprudence. Action par laquelle on dénie en Justice la vérité de quelque chose. *Negatio.* On interroge plusieurs fois un accusé, pour voir s'il persiste dans ses confessions, ou *dénégations*. Une écriture privée se contredit par une simple *dénégation*. On dit aussi *déni* en ce sens.

On appelle aussi *dénégation* une exception par laquelle on nie formellement le fait énoncé par le demandeur. Par exemple, si un Seigneur agit contre son vassal pour raison de ses droits, & que le vassal défavoue son Seigneur, ce sera en proposant une exception *dénégatoire*.

DÉNÉGATOIRE, (exception). Voyez l'Article précédent.

DÉNÉRAL. f. m. Terme de Monnoie. C'est une plaque ronde servant de modèle aux Monnoyeurs pour faire une espèce de la grandeur & du poids qu'il faut. *Specimen monetae fabricanda.*

Les *dénéraux* sont des poids dont les Ouvriers & les Taillereffes sont obligés de se servir pour ajuster les flans du poids juste des espèces à fabriquer, & dont les Juges-Gardes sont aussi obligés de se servir pour peser les espèces nouvellement monnoyées, avant que d'en faire la délivrance au maître. Chaque *dénéral* doit être étalonné sur le fort de l'espèce, en sorte que le trébuchant y soit compris. On l'appelloit sous Philippe le-Bel *fiarton*. BOIZARD.

DÉNI. f. m. Refus d'une chose due. *Negatio*, *denegatio.* Le *déni* qu'on fait des alimens à son pere, est une ingratitude punissable. On dit au Palais, *déni* de Justice, *déni* de renvoi. Il faut faire trois sommations à un Juge subalterne, avant que d'appeler comme de *déni* de Justice, comme le prescrit l'Ordonnance de 1667. art. 4. du tit. 25. *Déni* de justice, s'édit lorsqu'un Juge rejette une requête qui lui est présentée juridiquement, ou lorsqu'il refuse de donner son jugement sur une affaire dont il est juge, & qui est en état d'être jugée. Dans ce cas il est permis de prendre le Juge à partie, & d'appeler du *déni* de justice pardevant le Juge supérieur.

Le *déni* de justice dans le Tribunal Ecclésiastique, n'est pas un moyen d'appel simple, mais un moyen d'abus qui en attribue la connoissance aux Parlemens.

DÉNI de renvoi ou d'incompétence est le refus que fait un Juge d'admettre la demande en renvoi, qui lui est faite par l'une des parties, pour raison d'incompétence, ou de quelque privilège. Dans ce cas il est permis à la partie, dont la demande en renvoi n'est pas admise, d'appeler par devant le Juge supérieur, comme de *déni* de renvoi, ou d'incompétence.

DÉNI d'alimens. Voyez ALIMENT, ALIMENTAIRE.

Le mot de *déni* n'a guère d'usage que dans ces trois phrases.

DÉNIA. Petite ville d'Espagne sur la côte de Valence, à quelques lieues au nord d'Alicante. *Dianium.* Cette ville a eu un Evêque. *Dénia* est aussi une petite Ile vis-à-vis de la ville de *Dénia*. C'est la Planasia des Anciens. Ce nom *Dénia* vient du mot Latin, qui fut apparemment donné à ces lieux, parce qu'ils étoient consacrés à Diane.

DÉNIAISEMENT. Tromperie. Ne se dit point.

DÉNIAISER. v. a. Terme du style familier, qui signifie rendre quelqu'un moins mais, plus rusé, plus fin qu'il n'étoit. *Cautiorem, callidiorum reddere.* Le commerce du monde l'a un peu dénaisé. Les affaires dénaisent les gens les plus simples. On se dénaisé bien vite à la cour. *Cautiorem, callidiorum evadere.*

On dit encore dénaiser quelqu'un, pour dire le tromper, abuser de la simplicité de quelqu'un, soit au jeu, soit dans une autre occasion. *Rudem aliquem ac minimè malum ludificari.* Les filoux dénaisent les nouveaux débarqués. Ce provincial a été dénaisé dans une Académie de jeu.

DÉNIAISER a été formé de *niais*.

DÉNIAISÉ, ÉE. part. & adj. Ce n'est pas d'aujourd'hui que cet homme est dénaisé. *Cautior ac callidior factus.* Vous aurez de la peine à me tromper; car je suis bien dénaisé. M. SCUD. Cet homme est dénaisé, il n'y a rien à faire avec lui. Dans un siècle aussi dénaisé que le nôtre. MAD. DU NOYER.

DÉNIAISÉ, est aussi quelquefois un substantif. C'est un dénaisé, vous ne le tromperez pas. *Callidus.*

DÉNIAISEUR. f. m. Homme fin & adroit qui dénaisé les autres. *Versipellis, callidus, astutus.* Il a peu d'usage.

DÉNICHLES. f. pl. *Denicales ferie.* Terme de l'Histoire Romaine. C'est le nom d'une cérémonie qui se faisoit après les obsèques des morts pour purifier la famille.

DÉNICHER. v. a. Enlever, ôter du nid les petits oiseaux. *Pullos nido detrahere.* Dénicher des fauvettes, des merles.

DÉNICHER, v. n. Sortir du nid, quitter le nid. *Nidum relinquere, proripere se nido.* Les fauvettes, les merles ont déniché. J'avois trouvé un nid de rossignol, je croyois en avoir les petits, mais j'ai trop attendu, ils ont déniché.

DÉNICHER, v. n. Signifie aussi, sortir du lit, de la maison, d'un lieu où l'on s'étoit posté. *Exilire, profilire.* Cet homme a un procès à solliciter, il déniche de grand matin. Ce locataire avoit peur des Sergens, il a déniché & a emporté ses meubles. Il est populaire.

DÉNICHER. v. a. Signifie aussi, faire sortir par force d'un lieu qu'on avoit occupé. On le dit particulièrement d'une bande de voleurs ou d'une troupe d'ennemis. Les Ennemis s'étoient saisis d'un château dont on a eu de la peine à les dénicher.

*En voilà dans un jour plus de sept à huit mille
Qui, dans Maubeuge, Arras, Dinant, Philippeville,
Ont su si bien se retrancher,
Que sans un grand effort il sera difficile
De les en dénicher.*

Il est du style familier.

DÉNICHER, v. a. Oter une statue de sa niche, un Saint prétendu, du rang qu'on lui donnoit. *Delere aliquem ex albo Sanctorum.* Quel Saint dénicherez-vous du Ciel cette année? disoit M. Godefroi à M. de Launoy. MÉNAGE. On a dit que M. Chastelain détéroit les Saints, & que M. de Launoy les dénichoit. Voyez DÉNICHEUR.

DÉNICHÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe. On dit proverbialement, les oiseaux sont dénichés, pour dire que les choses que l'on cherche ne se trouvent plus à leur place.

DÉNICHEUR. f. m. Qui déniche les petits oiseaux. *Qui pullos nido detrahit.* On ne le dit guère en parlant des oiseaux. M. Ménage disoit que M. de Launoy étoit un grand dénicheur de Saints. Dénicheur ici vient de *niche* & non pas de *nid*: cependant en badinant on dit dénicheur dans le même sens que M. Ménage le disoit de M. de Launoy. Ce savant Critique prétendoit que le peuple reconnoissoit des Saints qui ne le sont pas en effet, & qu'on avoit souvent multiplié le même Saint en l'honorant sous différens noms. Et, comme on met dans des niches les statues de ceux qu'on reconnoît pour Saints, dé-

nicheur de Saints, est celui qui montre qu'il faut ôter de leurs niches, plusieurs de ces statues.

On appelle figurément un dénicheur de fauvettes, de moineaux, un Chevalier d'industrie fort ardent à rechercher les bonnes aventures, à découvrir tout ce qui peut contribuer à son plaisir, & adroit à en profiter. Loret dans ses lettres en vers, appelle les filoux, dénicheurs de fauvette.

*De ces gens qui sont toujours-là,
Nommes dénicheurs de fauvette,
Ou court-jans de la pochette.*

DÉNIER. v. a. Nier une chose, en contester la vérité. Soutenir qu'un fait n'est pas véritable. *Negare.* En ce sens il n'a guère d'usage, qu'en parlant d'un fait, d'un crime, d'une dette, d'un dépôt. Vous dites que vous êtes noble, je vous le *denie*. C'est la plus noire des infidélités, de *denier* le dépôt qu'un ami a mis entre nos mains. Vous prétendez que je vous dois telle somme, je *denie* la dette. Philotas *denia* le crime. VAUG. Les Templiers *denierent* à la mort les crimes qu'ils avoient confessés dans les tourmens. MÉZERAI. Il a tout *denie* à la question.

DÉNIER, se dit aussi dans la signification de refuser, mais le plus souvent refuser une chose que l'on ne doit pas refuser, que la bienfaisance, la justice, l'équité veulent qu'on accorde. *Denegare.* Un fils ne doit pas *denier* les alimens à son père. Un juge ne doit pas *denier* la justice à ceux qui la demandent. On ne doit pas *denier* son secours à la veuve, à l'orphelin. Tout ce que vous demanderez à mon père, en mon nom, dit J.-C. ne vous sera point *denié*.

DÉNIÉ, ÉE. part. Signifie aussi, refuser, & le plus souvent refuser quelque chose que l'on ne doit pas refuser. *Denegare.* Ce Prince a *denié* le passage à cette armée sur ses terres. Le devoir marital ne se doit point *denier* entre conjoints. On ne doit point *denier* sa protection aux veuves & aux orphelins. Toute audience est *deniée* en Justice à ceux qui n'ont pas refundé les dépens de la contumace.

DÉNIÉ, ÉE. part. *Negatus, denegatus.*

DÉNIER. f. m. Nom d'une ancienne monnoie d'argent, qui a été de diverse valeur suivant les lieux & les temps. Il paroît que le *denier* Romain, ou la dragme, qui étoit la même chose, suffisoit pour entretenir honnêtement une personne par jour. Ainsi comme le *denier* comprenoit douze as, on a quelque raison de prendre les as pour des sous. TILLEM. Si cet Auteur a voulu dire que le *denier* valoit 12. sous de notre monnoie, il se trompe; il valoit beaucoup moins, comme on va le voir. Le *denier* courant d'argent du temps de JESUS-CHRIST valoit trois sous & demi, monnoie de France, selon Budée. JESUS-CHRIST fut vendu trente *deniers*; ces *deniers* serviroient depuis à acheter un champ. Le premier *denier* Romain étoit d'argent du poids juste d'une drachme, ayant d'un côté l'empreinte de Janus, & de l'autre la figure du vaisseau qui l'avoit porté en Italie. Sur les premiers revers de la monnoie de Rome étoient Castor & Pollux, ou une Victoire pousant un charriot à deux ou à quatre chevaux: ce qui les fit appeler *deniers ligati*, ou *quadrigati*, selon le revers; on les avoit nommés auparavant *ratiti*, à cause du vaisseau qui se nomme *ratia*. Originellement le *denier* chez les Romains valoit dix as, ou quatre sesterces, dont chacun valoit deux livres & demie; d'où vient qu'il a été appelé *denarius*, & qu'on le marquoit avec un N. Le *denier* consulaire valoit plus que le *denier* impérial. Le premier pesoit la 7^e partie d'un once, & valoit 9. ou 10. sous de notre monnoie. Le second pesoit seulement la 8^e partie d'une once, c'est-à-dire, qu'il auroit valu 7. ou 8. sous monnoie de France, comme le prétendent quelques Savans, & avec raison.

Anciennement en France le *denier* se prenoit pour toute sorte de monnoie. Ainsi une pièce monnoyée d'or étoit appelée *denier d'or*; & si elle étoit d'argent, on l'appeloit *denier d'argent*, comme on a dit

en Latin *nummus aureus*, & *nummus argenteus*. Il y a eu des *deniers tournois* & des *deniers parisis*, dont ceux-ci valoient un quart davantage, & étoient appelés *monnoie Royale*, ou *forte monnoie*; & alors quand on disoit un *denier à valeur d'or*, ou un *denier d'or*, cela ne vouloit pas dire que le *denier* fut d'or, mais seulement qu'il étoit *parisis* ou *forte monnoie*, valant un quart plus que le *tournois*, parce que l'évaluation de l'or étoit alors plus forte que celle de l'argent, comme il a été jugé par plusieurs arrêts. Il y a eu vers l'an 1308. des *deniers d'or à la chaise* valant 25. sous, des *deniers d'or à la masse* valant 22. sous six *deniers*; & des *deniers d'or à la Reine*, valant 16. sous 8. *deniers*, &c. Ils ont été souvent nommés *florins*. Il y a eu aussi des *deniers* & sous *viennois*, *lonistens*, *donistens*, *tolosains*, *mançois*, *blancs*, *forts*, *nerets*, *Bourdellois*, *Barois*, &c. qui ont changé de valeur suivant les temps & les lieux où ils ont été fabriqués. Il y a eu des *deniers* blancs en l'an 1348. appelés *gros*, qui valoient quinze *deniers*. Les *deniers mançois* valoient le double des *Normands*: d'où vient qu'on a dit qu'un *Manseau* valoient un *Normand* & demi. En général le *denier* a signifie la douzième partie d'un sou appelé *solidus*, non pas en la signification où nous le prenons maintenant, mais comme signifiant un tout, ou une chose entière qu'on divisoit en douze parties, de la même manière que l'*as* des Romains signifioit un héritage entier.

Le *denier* d'Angleterre, sur la fin du XV^e siècle, étoit une monnoie qui valoient la quatre vingtième partie d'un Noble ou Angelot, & quatre *deniers* valoient un gros. Lobineau, *hist. ae Bret. T. I. L. XXI. p. 793.*

DENIER DE GROS, c'est aussi une monnoie de compte, en usage en Hollande, en Flandre & en Brabant.

DENIER, en France, se dit maintenant d'une petite monnoie de cuivre qui vaut la moitié d'un double, & la douzième partie d'un sou. *Denarius Francicus*. On a décrié les doubles, ils ne valent plus qu'un *denier*. Un sou tournois vaut douze *deniers*; un blanc cinq *deniers*; un carolus dix *deniers*. Un *denier* se subdivise en deux mailles, & la maille en deux oboles. Je n'ai ni *denier* ni maille; pour dire, je n'ai point du tout d'argent. On reprochoit un jour à un Evêque avare, que, si sa bénédiction valoient un *denier*, il ne la donneroit pas.

Ce mot, selon quelques-uns vient de *ancus*, parce que les *deniers* sont de cuivre. Mais il est évident que *denier* vient du latin *denarius*; & Bouteroue dit que le mot *denarius*, *denier*, a été dit, parce qu'il valoient dix *as*, sur ce que Polybe dit qu'on donnoit une mine ou livre d'or pour dix d'argent, & qu'il y a apparence que ce fut en ce temps-là que le *nummus aureus* fut nommé *denier*, puisqu'il valoient dix *deniers* d'argent; comme on appela celui-ci *denier d'argent*, à cause qu'il valoient dix *deniers* de cuivre, ou *as*. Ainsi la taille du *denier* d'or étoit alors de 40. à la livre. Voy. dans cet Auteur, des tables de divisions de la livre Romaine, de l'*as* Romain, des *deniers* d'argent, & des *deniers* de cuivre. Le nom de *denier* François a été donné à nos espèces à l'imitation des Romains, qui l'avoient donné à leurs premières monnoies d'argent qui furent fabriquées l'an 485. de la fondation de Rome sous le Consulat de Fabius, selon le témoignage de Plin.

DENIER, & plus souvent *deniers* au pluriel, se prend communément parmi nous pour toutes sortes de monnoies dont on se sert dans le commerce. Ainsi on entend par *deniers* comprans toutes les espèces qui ont cours en France, soit qu'elles soient d'or, d'argent ou d'autre métal. *Pecunia*. Les *deniers* sont meubles de leur nature, mais par une destination particulière ils peuvent être réputés immeubles.

On appelle *deniers dotaux*, l'argent qu'apporte une femme en mariage. *Deniers pupillaires*, c'est le revenu des biens des pupilles. On appelle *deniers oisifs*, l'argent qui ne porte point d'intérêt. Un Tuteur paie l'intérêt des *deniers oisifs*. *Pecunia otiosa*,

par opposition à *pecunia questuosa*, qui porte intérêt. Des *deniers clairs & liquides*, sont les sommes qu'on peut recevoir quand on veut, & sans contestation. Ceux qui reçoivent les *deniers* publics sont sujets aux recherches de leurs malversations. Les offires réelles se font en *deniers* à découvert. *Pecunia presentium*. Les paiemens en *deniers* ou quittances. Il faut faire mention que cette rente a été achetée de mes *deniers*, afin d'y conserver une hypothèque privilégiée. On dit aussi, les *deniers* revenans bons, de ceux qu'on retire, toutes charges faites. Faire bons les *deniers*, c'est garantir la somme. *Deniers d'entree* sont ceux qu'on avance en entrant dans une femme. *Francs deniers*, c'est-à-dire, exempts de toutes réductions. En la Coutume de Meaux, si l'on ne vend un héritage *deniers francs* au vendeur, c'est lui qui est tenu des lods & ventes. On appelle chez le Roi, le Maître de la Chambre aux *deniers*, celui qui préside au Bureau où se donne l'ordre de la dépense de la Maison du Roi.

DENIERS D'OCTROIS, sont certains droits accordés par le Roi aux villes & Communautés, pour servir à acquitter les dettes, & à fournir à leurs besoins & nécessités. Les octrois s'accordent en vertu de Lettres-patentes, pour un certain temps seulement, après lequel expiré, l'impétrant est obligé d'en obtenir de nouvelles.

DENIERS AMEUBLIS, est une manière de parler impropre, qui signifie les *deniers* qui sont mis par la femme en la Communauté par son Contrat de mariage, à la différence de ceux qu'elle s'est stipulé propres par une stipulation précise & expresse.

DENIERS COMPTABLES, terme usité au Trésor Royal, & dans quelques autres affaires. Ce sont des *deniers* remis comptant à des Trésoriers ou Commis, pour employer au fait de leurs charges ou emplois, & dont ils doivent compter. Les Gardes du Trésor Royal mettent ordinairement dans leurs comptes, un chapitre pour les *deniers* comptables, c'est-à-dire, que les fonds qu'ils remettent à divers Comptes assignés sur le Trésor Royal, sont tous compris dans un chapitre, sous le titre de *deniers comptables*.

DENIERS PATRIMONIAUX, sont certaines rentes & héritages appartenans aux villes & Communautés, qui servent aussi à l'acquiescement des charges de villes, comme les réparations des ponts, potts, entretenement du pavé, des fontaines, les gages des Secrétaires de ville, &c.

DENIERS ROYAUX, sont ceux qui proviennent des Domaines, des Tailles, des Aides, des Gabelles, & qui forment les revenus du Roi.

DENIER, se dit aussi d'une certaine part qu'on a dans une affaire, dans un traité, à proportion de laquelle on partage le gain ou la perte. Il a un *denier* dans telle femme, c'est-à-dire, la douzième partie d'un vingtième.

DENIER S. ANDRÉ, Droit qui se perçoit sur les marchandises qui passent de Languedoc en Dauphiné, Provence, ou Comtat, ou qui viennent de ces Provinces en Languedoc. Ce droit consiste en un *denier* pour livre sur le prix des marchandises qui traversent ces Provinces par terre, ou qui passent sur le Rhône, soit en montant, descendant ou traversant la rivière, depuis Rocque-Maurette en Vivarais, jusqu'au Bureau de Silvériat.

L'établissement de ce droit est fort ancien. Il fut nommé *denier saint André*, parce qu'il a été apparemment établi pour la construction, l'entretien, & les réparations du fort Saint André, qui est dans ces cantons.

DENIER, se dit aussi des taux du Roi, ou du prix de l'argent qui court à intérêt. *Usura*. Le Roi a fixé les rentes au *denier* 20. à la vingtième partie du principal. *Usura quincunx*, *quinaria*. Il y a encore des rentes au *denier* 14. en Normandie. Les usuriers prêtent leur argent au *denier* fort.

DENIER FORT, ou fort *denier*, terme usité dans les recettes du Roi, se dit d'un ou deux *deniers* qu'on donne quelquefois de plus en payant les droits du

Roi au Barreau. Un particulier, par exemple, veut faire entrer cinq livres de marchandises, qui doivent cinq *deniers* pour livre de droits. Sur ce pied, il revient au Roi 2 s. 1 d. juste; mais, comme on ne peut pas faire 2 s. 1 d. juste, à cause de la valeur des petites monnoies, le particulier est obligé de donner 2 s. 3. d. qui est 2. d. de plus, c'est ce qu'on appelle *denier fort*.

DENIER, en termes de Monnoyeurs & d'Orfèvres, est le titre de l'argent, comme le carat est celui de l'or. C'est un poids composé de 24 grains, qui marque les degrés de bonté ou de pureté de l'argent. *Pretium auri argenteique ex nativa obrussa nota, nota probitatis auri argenteique ex nativa obrussa*. On le divise en demis, en quarts, & en huitièmes. L'argent le plus fin est de 12 *deniers*, & l'or de 24 carats. L'argent se peut purifier jusqu'à ce 12^e. degré; mais il ne laisse pas d'être très-pur jusqu'au titre de 11 *deniers* & 18 grains, c'est-à-dire, quoiqu'il y ait six grains de déchet. On dit un *denier* de fin, ou d'allot, ou de loi. Il doit y avoir en la monnoie dix *deniers* de fin du moins, autrement elle passe pour billon. L'argent d'orfèvrerie doit avoir onze *deniers* & douze grains de fin par l'Ordonnance de 1640. L'argent à ce titre est appelée *argent-le-troi* parce que le Roi accorde cette vingt-quatrième partie de profit aux étrangers, qui en apportent. On dit aussi dans les monnoies, *deniers de boîte* & *deniers courans*. Le *denier* de boîte est une pièce de monnoie de chaque espèce, matière & prix, qui se fabriquent dans les Hôtels des Monnoies, que les Gardes, lorsqu'ils font la délivrance, sont obligés de mettre dans une boîte, pour servir au jugement que la Cour des Monnoies doit faire des espèces qui ont été fabriquées chaque année. C'est une pièce d'or qu'on prend sur 200, ou une pièce d'argent qu'on prend sur 18 marcs, qu'on met dans une boîte pour servir au jugement de tout l'ouvrage. *Recentes a marculo monete nummi cujusque generis ac opere pixidibus obsegnatis a monetariis probandi*. Les *deniers courans* sont les espèces qui sont exposées dans le commerce, après que le Fermier a obtenu de la Cour des Monnoies le jugement de délivrance. *Voyez Boizard Traité des Monn. p. 1. c. 13.*

DENIER, en matière de poids, est la vingt-quatrième partie de l'once, & la 192^e. du marc. *Scriptulum*. Il pèse 24 grains. Le gros pèse trois *deniers*. En Médecine on l'appelle *scrupule*. *Scrupulus*. L'écu blanc doit peser tant de *deniers* trébuchans.

DENIER DE MONNOYAGE, se dit dans les Hôtels des Monnoies, de toutes sortes d'espèces d'or, d'argent, de billon & de cuivre, qui ont reçu leur dernière façon par les Monnoyeurs, qui les ont frappées au Balancier, comme un écu d'or est un *denier* de monnoyage d'écu, & ainsi des autres. *Moneta*.

DENIER S. PIERRE, en Anglois *Remepen* ou *Rome-Schot*. Nom du Tribut que l'Angleterre payoit autrefois au Pape. Le *denier saint Pierre* ou la taxe du *denier S. Pierre* étoit une redevance qui se payoit au Pape, & dont une partie étoit employée à l'entretien d'une Eglise de Rome nommée l'Ecole des Anglois. C'étoit un *denier* de cens sur chaque maison, à payer au siège Apostolique. C'étoit rendre ce Royaume tributaire de l'Eglise. Ce cens fut augmenté par le Roi Atulphe, & se nommoit le *denier S. Pierre*. On le payoit encore, l'orsque Henri VIII. se révolta contre l'Eglise. *GODEAU*.

Olaus, Roi de Suède, imposa un pareil tribut en faveur du S. Siège, que l'on appela le *denier S. Pierre*, qui fut aboli par ses successeurs. Baronius rapporte que Charlemagne en avoit imposé un pareil sur chaque maison de son Royaume en 840. comme témoigne le Pape Grégoire. On en établit aussi un en Pologne en l'an 1320. sur chaque tête d'homme & pareillement en Bohême. *Voyez DU CANGE*.

Le *tiers denier*. Autrefois on partageoit dans chaque Comté les amendes & les émolumens de Justice en trois parties. Le Roi en avoit deux, & le Comte avoit la troisième que l'on appelloit le *tiers denier*.

DENIER À DIEU, s. m. *Arha, arab.* C'est une arabe, une pièce d'argent, une petite somme que donne, quand un marché est conclu, celui qui achète ou qui loue quelque chose à celui qui vend ou qui loue. Quelques-uns disent qu'on appelle cet arabe *denier à Dieu*, parce qu'on le donne principalement pour en faire aumône aux pauvres. Peut-être est-ce parce qu'on le donne en disant adieu, en se séparant, lorsque le marché est conclu. Si l'on ne retire le *denier à Dieu* dans les 24 heures, après qu'on l'a donné, on ne peut plus rompre le marché qu'on a fait, & pour lequel on l'a reçu. On dit, donner le *denier à Dieu*, renouer, reprendre le *denier à Dieu*.

On dit que l'on mettroit bien son *denier* à une chose, pour dire que si elle étoit à vendre, on en feroit volontiers l'acquisition. *Ac. 1 r.*

On dit proverbialement qu'un homme vendroit un autre à beaux *deniers* comptans, pour dire, qu'il est bien plus fin que lui. On dit aussi d'un valet mufard, qui s'arrête souvent en chemin, qu'il n'y a point d'huis qui ne lui doive un *denier*. On dit qu'une chose vaut mieux *denier* qu'elle ne valoit maille, pour dire qu'elle est améliorée. On dit aussi, net comme un *denier*, ce qui s'entend d'un compte clair & exact, rendu jusqu'à un *denier*.

GAGNE-DENIER, s. m. Crocheteur, Portefaix. *Bojulus*.

DENIER-MORLAS, Il est ainsi nommé d'une ville de Béarn: ce *denier* en vaut quatre. *Denarius quadruplus*.

DENIER TOLZA. Il y en a de deux sortes: celui qu'on appelle simplement *denier tolza*, vaut deux *deniers* tournois. *Denarius duplus*. Celui qu'on appelle *denier tolza*, sorte monnoie, vaut deux *deniers* & demi. *Sesqui duplus*.

Le *denier morlas* & le *denier tolza* ne sont plus en usage dans les comptes.

DÉNIGREMENT. s. m. Action de dénigrer, tout ce qui tend à rabaisser le mérite d'une personne ou d'une chose. *Despicatio, Despicatus, despicientia*. Il me semble que vous avez trop confondu les Académiciens que vous avez regardés comme vos Parties. J'en ai trouvé deux entr'autres qui peuvent avoir tort à votre égard; mais qui ne me paroissent pas mériter le *dénigrement* que vous en faites: c'est M. de Benferade, & M. de la Fontaine. *Let. de Buffon à Furetiere*.

DÉNIGREMENT, Il se dit aussi du mépris où tombe un homme dont la réputation est devenue mauvaise. Il est tombé dans un grand *dénigrement*. *Despicatissimus*.

DÉNIGRER. v. a. Chercher à diminuer la réputation des personnes, ou le prix des choses, à les rendre méprisables. *Elevare, deprimere, labem inferre alicui, labem aliquem aspergere*. Les Auteurs critiques se *dénigrent* les uns les autres. On dit aussi qu'un homme s'est bien *dénigré*, quand on a découvert qu'il a fait quelque méchante action. Il est bas, & Danet le met au rang de ceux qui sont tout-à-fait hors d'usage. Cependant on peut s'en servir dans le style familier & comique.

*Ami Marot, que je vous sai bon gré
D'avoir les fots en vos vers dénigré! Rouss.*

DÉNIGRÉ, ÉE.

DENIN, ou **DÉNAIN**. Lieu des Pays-Bas, où il y a une Abbaye de Chanoinesses séculières fondée par S. Aldebert Comte d'Ostrevant, & par Sainte Reine sa femme, nièce du Roi Pepin vers l'an 764. & selon d'autres 750. *Donomium*. Les Bénédictins mettent cette Abbaye au nombre de celles qui étoient autrefois de leur Ordre, avant qu'elles se fussent sécularisées. Les fondateurs donnèrent tous leurs biens à dix filles, qu'ils avoient eues de leur mariage, & l'aînée nommée Rainfrède, fut la première Abbessse de ce Monastère, où ses sœurs firent avec elle vœu de chasteté. Dans la suite ces Religieuses se font sécularisées, & composent aujourd'hui un Chapitre de dix-huit Chanoinesses, qui font preuve de noblesse de huit quartiers. Ce lieu est devenu célèbre par la

grande bataille qu'y gagnèrent les François en 1712. le 24. Juillet. *Denin* est sur le chemin de Valenciennes à Douay.

DENIS. f. m. Nom d'homme. *Dionysius*. Saint *Denis* l'Aréopagite fut converti par S. Paul, comme il est rapporté par S. Luc dans les Actes des Apôtres, Ch. XVII. v. 34. On a cru long-temps que S. *Denis* Aréopagite, étoit S. Denis Evêque de Paris; mais enfin le P. Sirmond montra dans sa Dissertation *De duobus Dionysiis*, que ces deux Saints étoient fort différens, & depuis ce temps-là les plus éclairés n'en ont point douté. On a cru de même très-longtemps que les livres attribués à S. *Denis* l'Aréopagite étoient effectivement de lui; il est même encore des gens qui soutiennent cette opinion, mais le sentiment contraire est plus généralement reçu. Le P. le Quien, Dominicain, prétend même, dans sa nouvelle édition de S. Jean Damascène, que ces livres sont l'ouvrage d'un hérétique Monophysite. Ce qui est certain, c'est qu'on n'en trouve aucune mention avant le VI^e siècle & que les premiers qui les produisirent, sont les hérétiques Sévériens, dans une conférence tenue en 532. dans le Palais de l'Empereur Justinien à Constantinople entre les Evêques Catholiques & eux. Pour S. *Denis*, Evêque de Paris, il vivoit dans le III^e siècle, & l'Auteur de la vie de S. Saturnin, Grégoire de Tours, Fortunat & Ufuard, en parlent. Voyez aussi M. de Launoy, *De duobus Dionysiis*. Il y a plusieurs autres *Denis*, tant Chrétiens que Payens, que l'on distingue par des surnoms, & qu'il est bon d'apprendre ici à distinguer.

S. *Denis* d'Alexandrie étoit Patriarche de cette ville au milieu du I^{er} siècle. C'est lui qui combattit Sabellius, & qui rejetant le terme de consubstantiel au sens de cet hérésiarque, fut toujours très-conforme aux décisions que fit le Concile de Nicée, le siècle suivant, ainsi que S. Athanase le prouve invinciblement contre les Ariens.

S. *Denis* de Corinthe, est un Evêque de Corinthe au III^e siècle, qui écrivit quelques lettres, dont Eusebe nous a conservé des fragmens, qui nous apprennent des traits singuliers de l'histoire Ecclésiastique; par exemple, que S. Pierre souffrit le martyre à Rome, que S. *Denis* l'Aréopagite fut Evêque d'Athènes, &c. S. *Denis* Evêque de Corinthe écrivit des lettres à l'Eglise Romaine, aux Lacédémoniens, aux Athéniens, aux Nicomédiens, aux Amasiriens, à l'Eglise de Gortyne, aux Gnosticiens & à Chrysothora.

S. *Denis* Pape est contemporain des deux précédens.

Denis de Milan gouvernoit cette Eglise vers l'an 350. & les suiv.

Denis le Petit, en Latin *Dionysius Exiguus*, ainsi surnommé pour sa taille, étoit un Moine Scythe, qui fut Abbé, & fleurit au commencement du VI^e siècle & jusqu'en 540. Il est fameux, non-seulement par une Collection des Canons, & deux Lettres sur la Pâque écrites en 525. mais encore pour avoir introduit l'usage de notre ère vulgaire, & la manière de compter les années par JESUS CHRIST.

Denis le Grand étoit confesseur du Roi Jean, qui lui donna l'Evêché de Senlis.

Denis le Chartreux, qui se nommoit *Denis de Kikel*, parce qu'il étoit natif de Kikel, petit bourg du Diocèse de Liège, s'est distingué dans le XV^e siècle par un grand nombre d'ouvrages. Son attachement à l'Oraison lui fit donner le surnom de Docteur extatique.

Denis le Tyran. Quoiqu'il y ait eu trois *Denis* Tyrans, l'un tyran d'Héraclée dans le Pont, contemporain d'Alexandre le Grand; & les deux autres de Syracuse, l'un qui vivoit environ 400 ans avant J. C. & l'autre fils & successeur de celui-là, & qui fut surnommé pour cela *Denis le jeune*; cependant quand nous disons *Denis le Tyran*, nous entendons *Denis I.* Tyran de Syracuse, père du second, qui chassa les Cathaginois de Sicile, & fut si fameux par ses débauches & ses soupçons continuels, qui sur

le trône lui firent mener la vie du monde la plus misérable.

Denis d'Halicarnasse, Historien, Auteur des Antiquités Romaines que nous citons quelquefois, vivoit sous Auguste.

Denis le Géographe, que nous citons aussi quelquefois, étoit de Carax, & a fait une Géographie en vers Grecs, sur laquelle Eustathius a donné de fort bonnes Notes. Vossius prétend qu'il fut envoyé par Auguste pour visiter les Provinces d'Orient, & lui en dresser des mémoires, avant que d'y envoyer C. César. *Voss. de Poet. Gr. C. 9.*

Il y a encore un très-grand nombre d'hommes du nom de *Denis*; mais moins connus, & dont les noms sont moins dans l'usage.

Dans le style badin & comique on appelle quelquefois Bacchus *Denis*, parce que les Grecs le nomment *Dionysius*, Διονύσιος, que Vossius *De Idol. L. I. C. 19. p. 76.* croit s'être fait de Διὸς υἱός, fils de Jupiter, en transposant le premier & après le υ, & en mettant aussi l'ι devant cet υ, & changeant ensuite cet ι en υ: de sorte que Bacchus ait été appelé fils de Jupiter Διὸς υἱός, comme Castor & Pollux Δίδυμοι. Il confirme cette conjecture, parce qu'il prétend que le nom de Liber qu'on donne encore à Bacchus, signifie non pas *Libre*, celui qui donne la liberté, qui délivre des soins, comme on le croit communément; mais *fus*, comme Proserpine est appelée Κόρη, *jeune*, parce que l'un & l'autre sont enfans de Jupiter.

SAINTE-DENIS, ou Saint Denis en France. Ville de l'Île de France à deux lieues au nord de Paris. *Catolacum*. *Vicus Catolacicus*, ou *Catolacensis*. *Dionysopolis*. *Sancti Dionysii sanum*. On prétend que c'est l'ancien *Catuliaicus Vicus*. L'Abbaye de S. *Denis* est une Abbaye de Bénédictins très-ancienne. On avoit dit jusqu'ici qu'elle avoit été fondée par Dagobert I. au VII^e siècle; & le P. Mabillon lui-même s'en est tenu là dans les Annales des Bénédictins, L. XII. n. 3. mais le P. Félibien, autre Bénédictin, qui imprima en 1706. l'histoire de cette Abbaye, prétend qu'il y avoit des Moines dès avant Dagobert. C'est dans cette Abbaye qu'est la sépulture de nos Rois. Le trésor de S. *Denis*, c'est le trésor de cette Abbaye. La plaine de S. *Denis*, est la campagne qui est entre Paris & S. *Denis*. La porte S. *Denis*, est celle par où l'on sort de Paris pour aller à S. *Denis*. La rue S. *Denis*, celle qui va du Grand Châtelet à cette porte. Les talmoules de S. *Denis*; c'est une espèce de gâteau qui se fait meilleur là qu'ailleurs. La chopine, la pinte, le pot de S. *Denis*, ce sont des mesures de la ville de S. *Denis*, beaucoup plus grandes que celles de Paris. Ce tonneau tient tant de pintes mesure de S. *Denis*. C'est environ le double de celle de Paris. La Foire de S. *Denis*, est une Foire qui se tient à S. *Denis* le 9 d'Octobre, fête de S. *Denis*.

CHANOINES RÉGULIERS DE S. DENIS DE REIMS. Ce sont des Chanoines Réguliers qui en 1067. furent établis à Reims par l'Archevêque Gervais, pour relever une Abbaye bâtie par Hincmar sous Charles le Chauve, & ruinée depuis pendant les guerres. Ils furent réunis à la Congrégation de France, ou de Sainte Geneviève en 1633. Ce sont les derniers qui ont retenu l'ancien habit des Chanoines, c'est-à-dire, le grand surplis qui descendoit jusqu'à terre, & l'hiver la chappe par-dessus sans aucune ouverture pour passer les mains. *Hist. des Ord. Mon. & Relig. P. II. C. 60.*

La Congrégation de S. DENIS. C'est une Congrégation de Bénédictins qui fut établie en France vers 1580. en conséquence du Décret du Concile de France, qui oblige les Monasteres immédiatement soumis au S. Siège de s'unir en Congrégation, s'ils n'aimoient mieux se résoudre à la visite des Ordinaires. Elle étoit composée de l'Abbaye de S. *Denis* en France, qui lui donnoit le nom comme le Chef-lieu, de celle de Saint Pierre de Corbie, de S. Magloire de Paris, de S. Pierre de Chartres, de Bonneval, de Coulombs, de Josaphat, de Neaufle-le-viel,

de S. Lomer de Blois, & de Monstierendér. Paul V. la confirma l'an 1614. sous le nom de Congrégation de S. Denis, & donna à tous les Monastères immédiatement soumis au S. Siège la liberté de s'y aïsoier. Elle a été anéantie par la Congrégation de S. Maur, à qui leurs maisons ont été données. Voyez le P. HÉLYOT, *L. V. C.* 18.

S. Denis Mont-joye, ou Mont-joye S. Denis étoit autrefois le cri des François dans les batailles. Raoul de Prêles, & après lui Du Chêne, dans ses *Antiquités & Recherches des Villes de la France*, P. I. C. 33. disent que l'origine de ce cri fut la bataille de Toïbiac, dans laquelle Clovis se trouva en grand danger, s'adressa à S. Denis, disant, S. Denis mon joye, ou S. Denis mon joye.

DENISE. f. f. Nom de femme. *Dionysia*. Il y a une Sainte Denise martyrisée au V^e siècle en Afrique dans la persécution des Vandales. On appelle encore Denise les femmes qui ont cette Sainte, ou S. Denis pour Patron.

DÉNOMBREMENT. f. m. Compte & détail des personnes ou des choses. *Enumeratio, census*. Il a fait le dénombrement de tous les cas où les Juges peuvent recevoir des présents. PASC. César avoit ordonné qu'on fit la description, le dénombrement du monde, ou plutôt du peuple sujet à son Empire, quand le Sauveur prit naissance. Bien d'habiles gens croient que ce dénombrement, dont parle S. Luc, ne fut point universel, mais seulement un dénombrement de la Judée. Voyez le Traité que Perizonius a fait *De censu Judaico*, & Bergier, *De viis milit.* 1. Sect. 12. §. 8. &c. On faisoit souvent à Rome le dénombrement des familles. Ces dénombremens furent institués par Servius Tullius, qui fit le premier, qui ne fut que de 80 mille hommes. Pompée & Crassus en firent un qui fut de 400 mille hommes. Celui de César ne fut que de 100000 hommes. Ainsi la guerre civile avoit fait périr 300000 citoyens Romains. Auguste fit faire le dénombrement des citoyens de Rome qui montoient à 4 millions 63 mille. Il commença celui-ci l'année 725 de Rome, & ne l'acheva que l'année suivante. TILLEM. L'an 746. on fit encore le dénombrement des citoyens Romains, qui se trouva monter à quatre millions 233000. Id. La dernière année de sa vie 766 de Rome, Auguste acheva encore avec Tibere le dénombrement des citoyens Romains, dont le nombre se trouva monter à quatre millions 137 mille personnes. Id. Tacite rapporte à l'an 48 de J. C. la conclusion du dénombrement du peuple, c'est-à-dire, des citoyens Romains répandus dans tout l'Empire, fait par l'Empereur Claude. On en compta six millions 964 mille, selon ceux qui en mettent le moins; d'autres le marquent autrement. Il se trouva alors à Boulogne un homme âgé de 150 ans, comme on le vérifia par les dénombremens précédens; & Claude eut la curiosité de s'en assurer. Après ce dénombrement il n'y en eut point jusqu'à celui que fit Vespasien, qui fut le dernier. Une médaille de Claude très-belle & très-incontestable, mais très-lingulière, marque plus précisément le dénombrement fait par Claude, qu'elle appelle *Ostensis*; & qu'elle fait monter à sept millions de personnes en état de porter les armes, sans parler des armées qui étoient sur pied, & qui montoient à 50. légions, 157 cohortes, & 60 soldats. Voyez sur ces dénombremens de l'ancien Empire Romain, *Robertellus de Magistr. Imp.* dans le Trésor des Antiq. Rom. de Grævius, T. III. p. 40. *Manutius de Civit. Rom.* dans le même Trésor, T. I. p. 37. *Horman. Antiq. Rom.* XI.

DÉNOMBREMENT, en termes de Rhétorique, se dit de la division des parties d'un discours, & sur-tout dans une narration où l'on fait mention en détail des choses qui servent au sujet. *Enumeratio*. Cet Orateur a fait un long dénombrement de tous les crimes qu'il reproche à sa partie.

DÉNOMBREMENT, en termes de Jurisprudence Féodale, se joint toujours à *aveu*, & se dit de la déclaration qu'on fait au Seigneur dominant de tous les fiefs, droits & héritages qu'on reconnoit & avoue tenir de

lui. Le mot d'*aveu* regarde principalement la reconnaissance qui est au commencement de l'acte. Celui de *dénombrement* se rapporte au détail qui est fait ensuite des dépendances du fief. Le vassal a 40 jours après avoir fait la foi & hommage, pour donner son *aveu* & *dénombrement*. Le Seigneur, dans autres 40 jours, peut blâmer le *dénombrement* qu'on lui a baillé. Les *aveus* & *dénombrements* ne font foi en Justice qu'entre les personnes qui les ont baillés, ou reçus. Le *dénombrement* doit être donné en parchemin, & passé pardevant Notaires. Les *dénombrements* ne font foi, & ne préjudicient qu'à ceux qui les donnent, & qui les reçoivent. Voyez M. le Prêtre, 3. cent. chap. 47. & 157.

DÉNOMINATEUR. f. m. Terme d'Arithmétique. Il ne se dit qu'en parlant des fractions, & du second terme d'un rapport ou d'une raison. *Numerus denominans*. C'est le nombre écrit au-dessous d'une ligne, qui marque en combien de parties l'unité est partagée par la fraction: ce qui est exprimé par le nombre de dessus, qu'on nomme le *numérateur*. Par exemple, $\frac{450}{1000}$ font cinq cens cinquante cinquitièmes. Ce dernier nombre est le *dénominateur*. On marque un rapport comme une fraction, en tirant une ligne, & écrivant sur cette ligne le premier terme du rapport, & le second terme sous la même ligne. Ainsi $\frac{6}{2}$ marque le rapport de 6 à 2. De même *a b* marque le rapport de la grandeur représenté par *a* à la grandeur représentée par *b*, & on nomme antécédent le premier terme *a*, & conséquent le second terme *b*. On nomme aussi, comme dans les fractions, le premier terme *a* le numérateur, & le second terme *b* le dénominateur, & l'on regarde un rapport *a b* comme une fraction littérale. REYNEAU. *Scienc. du Calc.* p. 18.

DÉNOMINATIF. adj. Terme qui marque le nom propre de quelque chose. *Denominativum nomen ab alio derivatum*. La Grammaire a ses termes, appellatifs, *dénommatifs*, superlatifs, &c.

DÉNOMINATION. f. f. Nom qu'on donne à quelque chose, & qui marque ordinairement quelque qualité qui y domine. *Nuncupatio*. On dit, en Philosophie, que les choses prennent leur *dénomination* de ce qu'elles ont de plus considérable. On dit en Mathématiques, réduire des fractions à même *dénomination*, pour dire, leur donner le même dénominateur. Quand on veut assembler & évaluer plusieurs fractions dont le dénominateur est différent, il faut le réduire à même *dénomination*. On peut réduire une grande fraction par une plus petite *dénomination* lorsque le numérateur & le dénominateur peuvent se diviser par un même nombre, & quand cela ne se peut, il faut conclure que la fraction est à sa plus petite *dénomination*.

DÉNOMMER. v. a. Terme de Pratique. Notifier & comprendre quelque personne; ou quelque chose nommément, ou par son nom dans quelque acte ou procédure. *Denominare*. Cet arrêt n'a point été rendu avec moi, je ne suis ni *dénomme*, ni compris dans les qualités. On n'oseroit *dénommer* ni comprendre personne dans un monitoire qu'on publie. Ce legs est *dénomme* & désigné expressément dans ce testament. Si les Etats . . . ne sont pas fidèles & que ceux qui sont *dénommez* aux trois précédens articles aient obmis frauduleusement quelques-uns de leurs effets. ART. X, de la Déclaration du Roi concernant les Justiciables, &c. du 17 Mars 1716.

DÉNOMMÉ, EE. part. pass. & adj. *Denominatus*.

DÉNONCER. v. a. Faire savoir par un acte, ou cri public, ce qu'on veut faire connoître au peuple, aux étrangers. *Denunciare*. Dénoncer la guerre, la paix, la publier. Dénoncer une fête. Dénoncer un excommunié. On *dénonce* ceux qui sont excommuniés, afin qu'étant connus, on leur refuse l'entrée de l'Eglise & la participation aux saints mystères, & afin que les autres Fidèles n'aient point de communication avec eux; si ce n'est dans les cas exceptés.

DÉNONCER, se dit aussi de tout ce qu'on déclare à

quelqu'un, de tout ce qu'on lui fait savoir par quelquel moyen que ce soit. *Denoncer* quelque malheur. Il envoya un des principaux de la Cour vers les Scythes, leur *dénoncer* qu'ils ne passassent pas le Tanais. VAUG. Il lui envoya *denoncer* qu'il eût à lui payer le tribut. Id.

DÉNONCER, signifie aussi, faire signifier par un acte fait en Justice quelque procédure. *Denoncer* à un garant le trouble qui nous est fait par un tiers, afin qu'il prenne le fait & cause. Un poursuivant criées *dénonce* toutes les procédures & oppositions qui lui sont signifiées, afin que les parties lui admittrent des moyens pour s'en défendre.

DÉNONCER, signifie aussi déférer en Justice un crime & celui qui en est l'auteur, pour obliger la partie publique d'en poursuivre la punition. *Deferre*. Il *dénonça* deux Chevaliers Romains. ABLANC. Il est dangereux d'être *dénoncé* à l'Inquisition. On a *dénoncé* au Procureur Général cette conspiration. C'est une grande trahison de *denoncer* son ami.

On dit proverbialement, je vous dis & je vous *dénonce* que je vais faire telle chose, pour dire, je vous le déclare.

DÉNONCE, ÉE, part. pass. & adj. *Denunciatus*. Un excommunié *denonce* à l'Eglise, c'est-à-dire, public, & déclaré.

DÉNONCIATEUR. f. m. Celui qui, sans se porter partie, *denonce* au Procureur du Roi qu'un crime a été commis par quelqu'un, afin qu'il en fasse la poursuite en qualité de Procureur du Roi. *Delator*. Un *dénonciateur* est secret, & se doit inscrire sur le Registre du Procureur Général, & donner caution. Quand un homme est absous, la partie publique est obligée de nommer son *denonciateur*, pour le faire condamner aux dommages & intérêts. Voici un grand crime dont Tubéon s'est rendu *denonciateur*. ABL. Les deux *dénonciateurs* des Templiers périrent misérablement. MEZER. Il y a des Théologiens qui prétendent qu'en matière d'hérésies, on peut être *dénonciateur* & Juge tout ensemble; mais cette prétention est odieuse. Un *dénonciateur* est trop intéressé dans sa dénonciation pour attendre de lui un jugement équitable. Un *denonciateur* doit toujours être considéré comme partie.

☞ *Dénonciateur*, *délateur*, *accusateur*, ne sont point synonymes. Voyez au mot *delateur* les idées accessoiress qui les distinguent.

DÉNONCIATION. f. f. Publication faite solennellement. *Denunciatio*. Tous les vaisseaux sont de bonne prise après la *dénonciation* de guerre. On a fait au prône plusieurs *dénonciations* & publications de bans, d'excommunications, &c. La *dénonciation* se fait, afin que la sentence d'excommunication soit entièrement exécutée. EVEILLON.

DÉNONCIATION, signifie aussi, la déclaration que l'on fait au Magistrat qui a en main la vindicte publique, d'un crime & de celui qui en est coupable, sans se rendre partie. *Delatio*. Cette *dénonciation* n'est pas essentielle pour l'instruction d'un procès criminel; elle donne seulement ouverture au Juge pour informer. Une partie ne peut poursuivre un procès criminel où elle n'a point d'intérêts, que par la voie de la *dénonciation*. Philippe-le-Bel, Roi de France, sur la *dénonciation* de deux Templiers scélérats, fit arrêter en 1307 tous les Templiers de son Royaume. MEZ.

☞ **DÉNONCIATION** & accusation que nos Dictionnaires confondent ne sont pas plus synonymes que *dénonciateur* & *accusateur*. Voyez ces mots.

DÉNONCIATION, se dit aussi des procédures qu'on signifie aux parties, afin qu'elle n'en prétendent cause d'ignorance. *Monitio*, *denunciatio*, *significatio*. Un acquéreur fait une *dénonciation* à son garant du trouble qui lui est fait.

Il y a aussi en Droit une action qu'on appelle *dénonciation de nouvel œuvre*. *novi operis nunciatio*, dont il y a un titre exprès dans le Digeste, & dont on usoit pour empêcher une nouvelle construction faite par un voisin au préjudice d'un autre.

DÉNOTATION. f. f. Désignation de quelque chose par certains signes. *Significatio*. On a parlé de ces choses en général, sans aucune *denotation* particulière. Ce mot & le suivant sont un peu vieux.

DÉNOTER. v. a. Marquer, désigner quelque chose, ou quelque personne, en sorte qu'on la puisse reconnoître. *Denotare*. La plupart de nos mystères nous sont *dénotés* par les figures de l'Ancien Testament. Les témoins ne déposent pas nettement contre cet accusé; mais il est pourtant si bien *dénote* qu'il y a apparence que c'est lui.

☞ **DÉNOTER**, se prend quelquefois dans la signification d'indiquer. Dans les fièvres intermittentes, le frisson *denote* l'accès. *Indicare*.

DÉNOTÉ, ÉE, part. *Indicatus*, *significatus*.

DÉNOUEMENT. f. m. Ce mot ne se dit point au propre. Il est d'usage au figuré pour signifier ce qui démêle, ce qui développe le nœud d'une pièce de Théâtre, le point où aboutit & se résout une intrigue épique ou dramatique. *Nodi solutio*. Le *dénoeuement* des Visionnaires est très naturel, & vraisemblable. Le *dénoeuement* des Romains se fait d'ordinaire par une reconnoissance, comme celui de l'Astrée. Dans le Poème Epique le *dénoeuement* ne doit pas laisser le Héros malheureux; les fins tristes ne sont bonnes que pour la Tragédie. P. LE BOSS. Le *dénoeuement* d'une pièce tragique doit naître du sujet même, sans avoir recours à une machine, ou à une Divinité, pour délier ce qui est trop embarrassé. DAC. Le *dénoeuement* doit être la partie la plus travaillée, parce que c'est ce qui fait la dernière impression sur l'esprit du Spectateur. Id. Le *dénoeuement* peche le plus souvent, ou parce qu'il est mal préparé ou parce qu'il est trop embarrassé, ou parce qu'il est double. Id. Il faut que le *dénoeuement* soit une suite vraisemblable de ce qui a précédé; qu'il soit naturel, & qu'il naisse du sujet. P. LE BOSS. Térence n'enflamme pas la curiosité, & ne jette pas l'esprit dans l'impatience de voir le *denouement* des aventures. DAC.

DÉNOUEMENT, se dit aussi en parlant des affaires & des intrigues du cabinet.

DÉNOUER. v. a. Défaire un nœud. *Modum solvere*, *expedire*. *Dénouer* ses fouliers, sa cravate. Alexandre ne put *dénouer* le nœud Gordien, mais il le coupa.

☞ **DÉNOUER**, en parlant du corps & de ses parties se prend dans un sens figuré, & signifie rendre plus agile, plus souple. Voyez ces mots. Les différents exercices auxquels on accoutume les jeunes gens, la danse, la chasse, l'escrime, la paume, &c. *dénouent* le corps, les membres.

☞ En parlant de la langue, c'est lui donner la facilité de parler. *Expedire*.

Ma langue n'attend pas que l'argent la dénoue.

BOIL.

☞ On le dit aussi en Morale. *Dénouer* le nœud de l'amitié. *Modum*, *vinculum amicitia solvere*, *dissolvere*. Quand l'intérêt seul forme le nœud de l'amitié, les moindres chagrins le peuvent rompre, ou du moins ils le peuvent *dénouer*. S. EVR. Le lien conjugal parmi les Chrétiens est un nœud qu'on ne peut *dénouer*.

☞ **DÉNOUER**, en parlant des pièces de Théâtre, se dit encore figurement pour démêler, débrouiller une intrigue, le nœud. Voyez **DÉNOUEMENT**. Ce Poète a fort bien *dénoué* l'intrigue de sa pièce.

☞ Ce verbe est aussi réciproque tant au propre qu'au figuré. Ce ruban se *dénoue*. Ce jeune homme commence à se *dénouer*; il n'est plus aussi lourd, aussi pesant qu'il étoit. L'intrigue de cette pièce se *dénoue* fort bien, se démêle, se développe. Son esprit se *dénoue*, comprend, conçoit plus aisément.

☞ On dit aussi qu'un enfant se *dénoue*, lorsque les parties de son corps qui étoient nouées, commencent à prendre la forme, l'étendue & le jeu qu'elles doivent avoir.

DÉNOUÉ, ÉE. part.

DENQUI. Vieux mot qui signifioit de-là.

DENOY. f. m. Vieux mot qui, selon le Dictionnaire des Arts, signifioit *refus*. Il vient évidemment de *noy*. Voyez ce mot.

DENRE. Voyez DENDRE.

☞ DENRÉE. f. f. Ce mot signifie particulièrement les fruits, racines, légumes propres pour notre nourriture, comme artichauts, navets, carottes, &c. *Esculenta*. Mais, en généralisant son acception, on l'applique à tout ce qui se vend pour la nourriture, la subsistance & l'entretien des hommes & des animaux. Blé, vin, bois, paille, foin, avoine, &c. & l'on appelle menues *denrées* les premières, & grosses *denrées*, les secondes. Dans les villes bien policées, le Magistrat met le prix, le taux aux *denrées* sujettes à la Police. MEN.

Ce mot vient de *denarata*, qu'on a dit au lieu de *denariata*, fait de *denarius*, comme si c'étoit une chose qu'on voulût réduire en deniers, ou un revenu de deniers. Dans les *Acta Sancti. April. T. III. p. 232. C.* le P. Papebroch dit plus exactement que *denariata*, dentée vient de *denarius*, denier, & s'est dit pour deniérées; & que ces mots, tant le Latin que le François, signifient des marchandises qui se vendent en détail, & dont l'on peut acheter à très-bas prix & comme pour un denier; que c'est pour cela qu'on les a appelées *denariata*, *deniérées*, c'est-à-dire, ce qu'on peut avoir pour un denier, comme poignée signifie ce qu'on peut tenir dans le poing, & que de *deniérées* s'est fait *denrée*. L'auteur de l'histoire des miracles de Saint Gengulte C. II. §. 11. dit *duas denaratas cere*, deux *denrées* de cire, ce qui, selon le P. Henfchenius, signifie deux petites bougies d'un denier chacune. *Acta Sancti. Maii T. II. p. 650. F. & p. 652. E.* L'auteur de la vie de S. Norbert contemporain de ce Saint, c'est-à-dire qui écrivoit au commencement du douzième siècle, dit c. 18. une *denrée* de vin, ou d'hydromel, *denariatam vini vel medonis*, c'est-à-dire, ce qui s'en donnoit pour un denier. *Act. Sancti. Jun. T. I. p. 355. C.* Du Cange dit que, dans la basse Latinité, on appelle toutes sortes de marchandises, *denarata*, *denariata*, & *denairada*, & qu'on appeloit même *denariata terra aut vinea*, une portion de terre ou vignes qui valoit un denier de revenu. Guichort dit qu'il pourroit bien venir du mot Hébreu *הדר*, *hadar*, entant qu'il signifie *vendre*, *debiter*, *vendere*, *distrahere per urbem*.

DENRÉE, se dit aussi en mauvaise part de la marchandise qui ne vaut rien. *Merx*. Ce marchand s'est défait de ses plus belles étoffes, il n'a plus chez lui que de la *denrée*, du rebut. Cet homme là n'a été payé qu'en *denrées*, en méchantes marchandises. On dit généralement en parlant d'un homme qui vend bien ce qu'il a à vendre, que cet homme vend bien sa *denrée*. ACAD. FR.

☞ DENSE. adj. de t. g. *Densus*. Terme de Physique. Dont les parties sont serrées. Ce mot est essentiellement relatif: & quoiqu'on dise absolument que l'or, le plomb, sont des corps *denses*, il est clair qu'alors même; on le dit relativement à d'autres corps. Il est opposé à rare. Les corps *denses* ont moins de pores, ou les ont plus petits que les autres. Un corps *dense* est un corps qui occupe peu d'étendue avec beaucoup de matière. ROHAULT. Les masses de deux liqueurs différentes ne feront pas comme leurs volumes, & la liqueur la plus dense aura à proportion de sa *densité*, une plus grande masse sous un volume égal. IBID.

DENSITE. f. f. Terme de Physique. Qualité d'un corps dense. *Densitas*, *spissitas*, *concretio*. La pesanteur de l'or vient de sa *densité*.

☞ On entend par *densité* ou par gravité spécifique d'un corps, la quantité de matière propre qu'il renferme sous tel volume. Le corps A sera plus dense que le corps B, si sous un égal volume il contient plus de matière propre, c'est-à-dire, s'il a plus de

matière ou plus de poids que le corps B. & il sera moins dense ou plus rare, si sous un plus grand volume il n'a qu'un poids égal. Le fer est beaucoup plus dense que le liège, parce qu'un quintal de fer est renfermé sous un très-petit volume, tandis qu'un quintal de liège occupe un très-grand espace. De-là les Newtoniens concluent que la matière éthérée cartésienne est beaucoup plus dense que l'or. En effet un pied cubique d'or a beaucoup de pores qui sont vides, ou du moins qui ne sont pas remplis de la même matière que l'or. Un pied cubique de matière éthérée au contraire ne renferme, suivant Descartes, aucune espace qui ne soit rempli de matière éthérée.

☞ DENT. f. f. *Dens*, quasi *edens*, parce que les dents servent à manger. Petit os très-dur & très-compact, enchaîné dans des loges particulières des gencives, qu'on nomme alvéoles, & qui sert aux hommes & aux animaux à briser, mâcher & broyer les alimens. L'homme & la plupart des animaux ont deux rangs de dents: l'homme a pour l'ordinaire 32 *dents*, 16 à la mâchoire supérieure, autant à la mâchoire inférieure.

☞ Les *dents* incisives, ainsi nommées parce qu'elles servent à couper les alimens, placées au nombre de quatre à la partie antérieure de chaque mâchoire, sont appelées par quelques uns premières ou *dents* de primeur, parce qu'elles paroissent les premières. *Dentes priores*, *adversi*. Quelques Médecins les appellent gélatines ou riefuses, *ridentes*, parce qu'on les montre quand on rit.

Il y a deux *dents canines* que le vulgaire appelle *aillères*, parce qu'une partie du nerf qui fait mouvoir les yeux, y est engagée, d'où vient le danger de les arracher. *Dentes canini*. Les *dents incisives* & *canines* n'ont qu'une racine; les autres en ont deux, & quelquefois trois & quatre. Il y a dix *dents machelières* ou *molaires*. Celles de derrière s'appellent *dents de sagesse*, parce qu'elles viennent à l'âge de discrétion, vers l'âge de 20 ans. *Maxillares*, *molares*. Voyez MOLAIRES. Les *dents* ont leurs veines & artères. Ce sont les seuls os qui croissent dans les animaux jusqu'à leur extrême vieillesse. M. de la Hire observe que l'émail des *dents*, qui est une substance bien différente de celle des *dents*, est la seule partie des *dents* qui croit. On appelle *dents de lait*, les premières *dents* qui viennent aux hommes, & dont plusieurs tombent pour l'ordinaire. *Denticuli*, *dentes lactei*.

Quelques-uns sont nés avec toutes leurs *dents*, comme Marcus Curtius Dentatus, & Cneius Papius Carbo. D'autres n'ont eu qu'une *dent* continue tout le long de la mâchoire, comme Pyrrhus, Roi des Epirotes, Prusias, fils du Roi de Bythinie. D'autres ont eu deux ou trois rangs de *dents*, comme quelques-uns l'ont dit d'Hercule. Les *dents* sont revenues à quelques uns en vieillesse. Mentzelius, Médecin Allemand, dit qu'il a vu un vieillard à Clèves, en 1666 âgé de 120 ans, à qui les *dents* étoient revenues deux ans auparavant avec grande douleur, & qu'en même temps il se trouva un Anglois à la Haye à qui pareillement les *dents* étoient revenues en sa 118^e année.

Un Médecin Danois, nommé Hagerup, a soutenu dans une thèse que l'on peut entendre avec les *dents*. Sa preuve est que, si l'on met dans un clavecin un couteau, & qu'on le ferre entre ses *dents*, on entend l'harmonie du clavecin, quoiqu'on ait les oreilles bouchées. De même les sourds ouvrent quelquefois la bouche pour entendre, & entendent effectivement. Mais on doit attribuer cet effet à la communication de l'oreille interne avec la bouche. Voy. OUIE & OREILLE. Martin Scochius dans son Traité du beurre, prétend qu'il n'y a point de meilleur moyen pour conserver les *dents*, & les avoir belles, que de les froter tous les matins de beurre. Mais cet opiat n'est guère moins dégoutant que celui des Espagnols, qui se les lavent tous les matins avec de l'urine. Pour le ma-

de *dents*, une pâte faite avec de la mie de pain & de la graine de Stamonie mise sur la *dent* malade, en engourdir la douleur. LET. ED. ET CUR.

On dit qu'on a les *dents* molles, lorsqu'elles ne sont pas avec leur fermeté ordinaire, & lorsqu'elles sont agacées par quelque acidité. La maladie des *dents*, c'est la carie qui les pourrit, qui les creuse, qui les fait tomber par pièces. *Dens cariosus, putridus, corruptus*. Le mal de *dents* est seulement une fluxion sur les gencives fort douloureuse. On dit que c'est Esculape qui a trouvé le premier le moyen d'arracher les *dents*. Les Poètes appellent les *dents* blanches & bien rangées, des *dents* d'ivoire, des rangs de perles, un beau ratelier de *dents*. A Cumana vers Mexique, les peuples sont curieux d'avoir des *dents* noires, & regardent ceux qui ont les *dents* blanches comme des effeminés. Aux Indes Orientales ils les rougissent à cause du bétel & de l'aréca qu'ils mâchent incessamment.

On dit que les *dents* percent à un enfant quand elles lui viennent, qu'elles commencent à paroître; parce qu'alors elles percent la chair ou la peau des gencives, & sortent dehors. Les enfans sont malades, & ont la fièvre, quand les *dents* leur percent. *Dentitio, dentire*. On dit ordinairement que la plupart des enfans meurent aux *dents*, pour dire, qu'ils meurent quand les *dents* leur viennent. ACAD. FR.

On dit, arracher les *dents*, nettoyer les *dents*, limer les *dents*, écarter ou desserrer les *dents*, boucher les trous des *dents*, remplacer les *dents*, ou en mettre d'artificielles à la place des naturelles qui sont tombées, ou qui ont été attachées. On dit qu'une *dent* tombe, quand elle se détache d'elle-même: qu'elle est attachée, quand pour la détacher, & l'ôter de sa place, on emploie quelque instrument, quand on use de force. Une *dent* avance ou pousse en dehors, non pas quand elle s'élève plus haut, ou qu'elle descend plus bas que celles qui sont à côté, mais quand la tablette extérieure de la *dent* qui touche à la lèvre s'avance plus en dehors que celle des autres *dents*. Alvéole de la *dent*, c'est le trou ou la *dent* est enfoncée. Tablette de la *dent*, est la face plate de la *dent*, tant la face intérieure qui est du côté de la bouche, que l'extérieure, qui est du côté des lèvres, & qui se voit quand on rit. Nerve de la *dent*, est un nerf qui tapisse le fond de l'alvéole de la *dent*. Racine de la *dent* sont des alongemens de l'os de la *dent* en forme de racine, qui servent à l'attacher à la mâchoire, & à la tenir ferme dans son alvéole. Opérateur pour les *dents*, est un homme qui s'occupe uniquement de la cure des *dents*. Arracheur de *dents*, *Dentiste*. Une sur-*dent*, est une *dent* surnuméraire, qui pousse à l'une ou à l'autre mâchoire, soit en dedans, soit en dehors, & qui n'est ni du nombre des autres, ni placée comme elles. Une fausse *dent* est une *dent* artificielle qu'on met à la place d'une *dent* naturelle qui manque. Il y a de vieilles femmes qui portent un ratelier tout entier de fausses *dents*. Les fausses *dents* se font ordinairement d'ivoire; mais, parce que l'ivoire jaunit en peu de temps dans la bouche, Fabricius conseille de les faire de l'os du jarret d'un bœuf. La coutume de mettre des *dents* d'ivoire à la place de celles qu'on a perdues, & de les lier avec un fil d'or, est très-ancienne; les Romains en ont usé, Lucien & Martial en parlent. DE VIGN. MARV. Guillemeau donne la composition d'une certaine pâte pour faire de fausses *dents*: Il faut prendre de la cire blanche égrénée, & la faire fondre avec un peu de gomme élémi, y ajouter des poudres de mastic, de corail blanc & de perles. Cet Auteur prétend qu'avec cette pâte on peut former des *dents* artificielles qui ne jauniront jamais, & qui pourront remplir parfaitement les trous où on les mettra. Voyez Dionis sur les opérations qui se font aux *dents*.

Les *dents*, quoique séparées du corps avant la mort, étoient anciennement regardées comme des res-

tes précieuses que l'on avoit soin d'enfermer avec les cendres & les ossements dans les urnes sépulchrales des défunts. Cohausen *Offilegium historico-phys.* Il est faux que les *dents* soient les seules parties du corps humain qui ne se consomment point par le feu, comme l'a cru Riolan, trompé sans doute par l'autorité de Plin. On n'en a trouvé que deux dans les anciens tombeaux de Westphalie, encore l'une est-elle demi calcinée par le feu. ID.

Quant aux animaux, il y a quelques poissons qui ont des *dents* sur la langue comme les truites. La morue a des *dents* au fond du gosier; ce sont des pointes en quelque façon pareilles à celles qui sont sur la langue du lion, tournées vers le gosier. Les lamies ont six rangs de *dents*. Le grand chien de mer, qu'on appelle *canis carcharias*, a quatre ou cinq rangs de *dents* à chaque mâchoire, dont quelques-unes ont un pouce de long, & sont extrêmement dures, tranchantes & pointues. Le requin a trois rangs & les crocodiles en ont trois toutes canines, n'ayant ni incisives ni molaires. Elles sont d'une dureté & d'une blancheur extraordinaire, d'une figure ronde, pointues & cannelées, comme une colonne Dorique & disposées de telle sorte, qu'il y a autant de plein que de vide. Aristote a cru qu'il n'y avoit que le scarus qui eût des *dents* propres à broyer, quoiqu'on en trouve en d'autres poissons. Les sèches n'ont point de *dents*, non plus que les crapauds, & ne laissent pas de mordre. Les vipères & les grenouilles de mer ont deux grandes *dents* canines, qui sont mobiles, & d'ordinaire couchées, & qui se relevent, quand elles veulent mordre. Les *dents* du sanglier sont tournées en demi-cercle, & sont à trois pans comme un prisme. On tient que les licornes sont les *dents* d'un gros poisson. Voyez LICORNE. La *dent* du brochet est venimeuse, & fait partie de sa mâchoire. Les *dents* d'éléphant sont de grosses défenses pointues que cet animal porte en dehors, & qui sont l'ivoire. Cardan prétend qu'on les peut amollir comme la corne de bœuf.

En termes de Manège, on dit que les *dents* du cheval marquent son âge. Il a 40 *dents*, 24 mâchelières au fond de la bouche, au-delà des barres, 12 de chaque côté du canal, rangées six dessus, & six dessous; elles ne tombent jamais, & ne servent point à la distinction de l'âge: 12 de lait, qui sont sur le devant de la bouche, & quatre qu'on nomme les *crocs*. On nomme aussi les *pinces*, les quatre de devant, les quatre d'après sont les mitoyennes; les quatre suivantes, les *coins*. On dit qu'un cheval n'et ses *dents*, qu'il change ses *dents*, & qu'il a mis ses coins, ou ses pinces, quand il pousse ses coins ou ses pinces au lieu de ses premières *dents*. A mesure qu'elles poussent elles indiquent les années du cheval. Les coins qui sont plus avant dans la bouche que les autres *dents*, sortent de la gencive à cinq ans. Alors ils deviennent creux, & marquent ordinairement jusqu'à 7 ou 8 ans, c'est-à-dire que ce creux où il y a une marque noire, qui ressemble à une fève, commence à se remplir, & la marque à s'effacer.

☞ DENT de loup, chez les ouvriers, est celle qui leur sert à polir leur ouvrage.

On appelle aussi dent de loup, les gros clous qui attachent les poteaux des cloisons. Il faut mettre deux *dents* de loup à chaque poteau.

☞ DENT de rat, terme de Rubannier. Petit ornement qui se forme sur les listiers de plusieurs ouvrages. Il ressemble assez à la denture d'une scie; mais l'usage est de le nommer *dent* de rat. ENCYCLOP.

☞ DENT de peigne, chez les Tissérands ou *dent* de rot. Voy. PEIGNE & ROT.

En Sculpture on appelle *dent de chien*, un ciseau fendu par le bout, qui se divise en deux pointes. On l'appelle autrement *double pointe*. C'est aussi un instrument de Doreur.

DENT, se dit aussi par extension de plusieurs pointes ou entailles qui sont faites en forme de *dents*.

Denticulus. Les Médecins donnent le nom de *dent* à la seconde vertèbre du cou, à cause de sa figure. On dit qu'un couteau, ou autre ferrement taillant, a des *dents*, quand il est ébréché. Les *dents* d'une scie, d'un peigne de ferans, d'une roue de moulin, d'une horloge, d'une lime, d'un rateau, d'une herse. On dit aussi les *dents* d'une clef, en parlant de ces entaillures, qui sont dans le panneton au museau de la clef, & dans lesquelles passent les gardes.

On appelle aussi *dents de passément*, ces petites pointes d'ouvrages qui avancent sur les bords d'un passément. *Denticuli.*

On le dit aussi, en Botanique, des petites échancrures que l'on voit au bord de quelques feuilles; & l'on dit des feuilles ainsi échancrées qu'elles sont dentelées.

On dit figurément & familièrement, la *dent* de la médifance, de la satire, pour dire, médire de quelqu'un, ou dire quelque mot qui l'offense, qui le pique.

DENT, se dit proverbialement en plusieurs phrases. Arracher une *dent* à quelqu'un, pour dire, tirer de lui quelque argent, ou autre chose qu'il est contraint de donner malgré lui. On dit qu'on prendroit aussi tôt la lune avec les *dents*, pour dire, qu'une chose est impossible. On dit d'un homme qui a bien faim, qu'il a les *dents* bien longues; de celui qui est pauvre, qu'il n'a pas de quoi mettre sous la *dent*; d'un goulu, qu'il mange de toutes ses *dents*; qu'il a beau être malade, qu'il n'en perdrait pas un coup de *dent*; que ce qu'on lui donne n'est pas pour sa *dent* creuse. On dit aussi, qu'il n'en cassera que d'une *dent*, qu'il n'en croquera que d'une *dent*, pour dire, qu'il ne mangera point de quelque chose, ou qu'il n'obtiendra point ce qu'il prétend. On dit aussi, avoir une *dent* de lait contre quelqu'un, ou simplement une *dent*, pour dire, avoir quelque ressentiment contre lui. On dit montrer les *dents* à quelqu'un, pour dire lui résister en face, lui témoigner qu'on ne le craint pas. On dit aussi, lui parler des grosses *dents*, pour dire, le menacer. On dit, malgré lui, malgré ses *dents*, pour dire, quelque empêchement qu'il puisse y mettre, ou apporter. On dit aussi, déchirer quelqu'un à belles *dents*, pour dire, médire cruellement de lui. On dit encore, parler, murmurer entre ses *dents*, pour dire, tout bas & sans vouloir être entendu: & on dit rire du bout des *dents*, quand on rit par force & sans en avoir envie. On dit aussi, qu'un homme n'a pas deserré les *dents*, pour dire, qu'il n'a dit mot. Prendre le mors aux *dents*, ou le frein, se dit au propre du cheval qui s'emporte. On le dit, au figuré, dans des acceptions différentes. 1°. D'un homme qui s'abandonne, qui secoue le joug de la règle, de la loi, de la bienséance. 2°. D'un homme, qui, après avoir enduré de quelqu'un, s'affranchit de la sujétion. 3°. De celui qui, après avoir négligé son devoir ou ses affaires, s'y porte avec ardeur. On dit qu'on est sur les *dents*, que le grand travail a mis quelqu'un sur les *dents*, pour dire, qu'il est las & fatigué, qu'il n'en peut plus; & on dit d'un agonisant, qu'il a la mort entre les *dents*. On dit, pour se moquer d'un pédant, qu'il savant jusqu'aux *dents*. Ce proverbe vient de ce qu'autrefois on ne tenoit personne pour savant, jusqu'à ce qu'il fût passé Docteur: ce qui ne se faisoit qu'à près de fort grands repas, ou l'on exerçoit bien ses *dents*. Depuis on y a ajouté, qu'il a mangé son Bréviaire. On dit d'un Cavalier armé de toutes pièces, qu'il est armé jusqu'aux *dents*. On dit ironiquement d'une vieille sans *dents*, qui a perdu toutes ses *dents*, qu'elle n'a pas une *dent* en bouche. Au contraire, on dit d'un vieillard qui se porte bien, qu'il a encore toutes ses *dents*, qu'il a de bonnes *dents*. On dit de celui qui a quelque *dent* qui avance plus que les autres, que c'est Geoffroy à la grand*dent*; & de celui qui est mort, il y a long-temps qu'il n'a plus de mal aux *dents*. On dit aussi aux enfans

qu'une chose a des *dents*, qu'elle mord quand on la manie, lorsqu'ils sont en danger de se blesser. Ses composés *Irident*, *curdent*, *brédent*, *dauquent*, *Surdent*, *Tire-aux-dents*, sont à leur ordre.

Dans la plupart de ces phrases proverbiales le mot *dent* est pris dans un sens figuré.

En termes de Philosophie Hermétique, les *dents du dragon* que Cadmus sema, & dont il naquit des soldats qui s'entretuerent, signifient le *face* & le *volait* qui agillent l'un contre l'autre, qui se détruisent l'un l'autre.

DENT DE CHIEN. *f. f. Dens canis.* Plante dont il y a deux espèces. La première pousse ordinairement deux feuilles & quelquefois trois répandues à terre ayant la figure approchant de celles du lis des vallées, mais plus chûnes, arrondies, marbrées de grandes taches blanches tirant sur le pu parin. Il s'éleve d'entre elles un pédicule haut comme la main, lisse, rouge, portant une belle fleur à six feuilles, oblongues, pointues, penchées, & recoquillées vers le haut, quelquefois blanches, quelquefois purpurines. Quand cette fleur est tombée, il lui succède un fruit presque rond & relevé de trois coins de couleur verte, marbrée de rouge, qui renferme des semences jaunâtres. Sa racine est oblongue, blanche, charnue & plus menue en haut qu'en bas, & ayant en quelque manière la figure de la *dent* d'un chien. La seconde espèce ne diffère de la première qu'en ce que ses feuilles sont plus longues & plus étroites, que sa fleur est plus grande & sa racine plus grosse, leurs racines sont résolutives & amollissantes. Il ne faut pas confondre cette plante avec le *chiendent* que les Latins nomment *Gramen*.

DENT DE LION. *Dens leonis.* Plante qui a pris ce nom de la découpe de ses feuilles, qu'on dit avoir quelque rapport avec l'arrangement & la disposition des *dents* du lion; c'est sur tout dans l'espèce la plus ordinaire qu'on trouve cette prétendue convenance. Sa racine est grosse comme le doigt, & remplie d'un suc laiteux. Elle pousse à son collet plusieurs feuilles longues, plus ou moins suivant le terrain où elle nait, tantôt larges, tantôt étroites, & découpées le plus souvent sur les bords en manière de *dent*. D'entre ses feuilles s'éleve un pédicule simple, creux, long comme le doigt, plus grand suivant la force de la plante, qui soutient une fleur composée de plusieurs demi-fleurons jaunes, renfermés dans un calice qui se referme, lorsque les semences qui soutiennent chaque demi-fleuron, sont mûres. Elles sont chargées d'une aigrette qui s'étend en rond, & qui sert à les rendre plus légères, & plus propres à être emportées par le vent. Ces semences sont rougeâtres ou jaunâtres. Le vulgaire appelle cette plante le pissenlit. *Leclimingu*, peut-être parce qu'elle provoque les urines; & qu'elle est apéritive. On met dans les salades les nouvelles feuilles & les jeunes pousses de la *dent de lion*. La plante appelée *hieracium* ne diffère de la *dent de lion*, que parce qu'elle donne des tiges ordinairement branchues.

DENTAIRE. *f. f. Dentaria. f. f.* On a attribué ce nom autrefois à quelques plantes qui avoient leurs racines écailleuses & comme dentées; à présent c'est celui d'un genre de plante, dont les fleurs sont en croix, & les racines sont plus ou moins écailées. L'espèce la plus ordinaire a sa racine blanchâtre lorsqu'elle est nouvelle, noirâtre lorsqu'elle vieillit, garnies de quelques fibres & de plusieurs écailles ou inégalités en manière de dents rangées dans une mâchoire. Chaque écaille est ordinairement blanchâtre sur son bord. De cette racine s'éleve une tige haute de sept à huit pouces; ronde, verdâtre, droite & chargée de deux à trois feuilles, découpées jusqu'à leurs collers, le plus souvent en sept segments oblongs, dentelées sur leurs bords, opposées par paire sur cette même côte qui est terminée par un seul segment. Le nombre de sept a fait donner à cette plante le nom de *Dentaria heptaphyllos*. Sa

tige est terminée par un petit bouquet de fleurs en croix, purpurines, & pareilles à celles de la Juliane. Leur fruit est une silique à deux loges remplies de semences arrondies. Ce qu'il y a de particulier à cette silique, c'est que les deux lames qui la composent se roulent en manière de volute lorsque la semence est mûre. La *Dentaire* vient dans les bois. Il y en a deux autres qui sont de la même espèce que la précédente, dont l'une est appelée *dentaria triphyllus*, parce qu'elle n'a que trois feuilles attachées à une queue, & l'autre *dentaria pentaphyllus*, parce qu'elle en a cinq rangées sur la même côte. Il y a une autre plante que Matthiolo appelle *grande dentaire*, qui vient sans feuilles; ce qui la fait appeler par quelques-uns *aphyllus*. Elles a ses feuilles en masque, c'est un *anblatum*. Elle croît au commencement du printemps dans les forêts, & autres lieux où les rayons du soleil ne donnent point. Sa racine est blanchâtre, grande, pleine de suc, frêle, & composée d'une infinité d'écailles. Elle pousse des tiges de la hauteur d'une palme, tendres, pleines aussi de suc, & semblables à celles de l'orobanche. Depuis le milieu jusqu'à leur cime il en sort des fleurs de pourpre, blanchâtres, velues, accompagnées à côté de petites feuilles presque de même couleur. Il y vient après de petits boutons dans lesquels est la graine semblable à celle de pavot. C. Bauhin l'appelle *Orobanche radice dentata major*.

DENTAIRE. Terme de Médecine. Qui appartient aux dents. *Dentalis*. M. Andry, dans son *Traité de la génération des vers dans le corps humain*, appelle *dentaires* ceux qui viennent aux dents.

DENTAL. f. m. Terme de Conchyliologie. C'est le nom que les Naturalistes Rocailleurs donnent à un petit coquillage fort rare, fait en forme de chalumeau, gros comme une plume à écrire, & diminuant peu à peu jusqu'à l'autre bout, ce qui lui donne la figure d'une dent, d'où il tire son nom. *Dentalium*. Il a environ trois pouces de long. Il est poli, luisant, verdâtre, marqué de lignes droites d'un bout à l'autre. On le trouve sur les rochers dans de vieux coquillages, & toujours vide & léger, parce que le petit ver qui naît au-dedans, le quitte pour aller chercher pâture. On lui donne encore le nom de *Syringites*, à cause de sa ressemblance au chalumeau.

DENTALE. adj. f. Terme de Grammaire. Epithète par laquelle on désigne certaines consonnes qu'on ne peut prononcer qu'avec l'aide des dents, ou plutôt par un mouvement de la langue vers les dents. Les Grammaires distinguent les consonnes en labiales, dentales, palatiales, linguales, gutturales. D, T, &c. sont des lettres *dentales*. Voyez Lettre, consonne, &c.

DENTE, ÉE. adj. Qui a des dents. *Dentatus*. On ne le dit que de certaines choses qui ont des pointes, des avances qu'on appelle dents. Ainsi l'on dit qu'une roue d'horloge, de montre, de moulin, &c. est *dentée*.

On le dit aussi en Blason, des animaux armés de dents, lorsqu'elles sont représentées d'une autre émail.

DENTÉ, se dit aussi, en Botanique, des feuilles de plantes qui sont dentelées, qui ont des formes de dents, des pointes serrées les unes contre les autres. *Dentatus*, a, um. Des feuilles *dentées* en leurs bords. GEOFFROY. *Acad.* 1700. *Mém.* p. 135.

Ce mot ne diffère de *dentelé* qu'en ce que les découpures d'une chose *dentée* sont plus fines & beaucoup plus égales que celles d'une chose *dentelée*. Ainsi l'on dit que le calice des fleurs de Polivier & du styrax est denté par les bords. *Diét. de James*.

DENTÉE. f. f. En termes de Chasse, se dit des coups de dents, qu'un lévrier donne à une bête qu'on chasse, ou d'un coup ou atteinte des défenses d'un sanglier, qui découpe & éventre les chiens & les che-

DENTELAIRE. f. f. Plante qui pousse plusieurs tiges

d'environ deux pieds de haut, purpurines ou noirâtres & cannelées, se divisant en beaucoup de rameaux. Ses feuilles sont semblables à celles de l'herbe aux puces, mais plus petites, embrassant leur tige, dentelées en leurs bords, vertes-brunes, d'un goût âcre; des fleurs naissent en ses sommités, de couleur purpurine & ramassées ensemble, formant un tuyau velu. Lorsque cette fleur est passée, son calice devient une capsule qui renferme une semence oblongue, presque aussi grosse qu'un grain de froment. Elle croît dans les pays chauds, & est réputée propre pour les écorchures qui se font près du fondement en allant à cheval.

DENTELER. v. a. Faire des entailles en forme de dents. *Denticulos agere*. Les corniches *dentelées* sont plus agréables que les autres.

DENTELE, ÉE. adj. Qui a des pointes, des entailures en forme de dents, comme les feies, &c. *Denticulatus*. Ouvrage *dentelé*. Corniche *dentelée*. Roue *dentelée*.

DENTELE, ÉE. Terme de Botaniste, de Jardinier & de Fleuriste, qui se dit des feuilles d'arbre, de plante, ou de fleur, qui sont en quelque façon *dentelées* tout autour: c'est-à-dire, que les bords en sont découpés en forme de petites dents, comme l'ancienne dentelle. Les pétales, les feuilles & les calices *dentelés* ont leurs découpures moins égales & plus écartées que ceux qui sont dentés. La feuille de l'orme est *dentelée*.

En Anatomie, il y a un muscle qu'on appelle le *petit dentelé*, qui sert à faire mouvoir l'épaule en dedans. Il y en a un autre qu'on appelle le *grand dentelé*, qui sert à dilater la poitrine. Ces deux muscles sont appelés *dentelés antérieurs*, parce qu'ils sont situés sur le devant de la poitrine. Il y en a deux autres qu'on appelle *dentelés postérieurs*, parce qu'ils sont situés sur le dos. Le *dentelé postérieur* & *supérieur* tire les côtes en haut; l'*inférieur* les tire en bas.

En termes de Blason, on appelle *dentelées* les pièces qui sont bordées de dents plus petites & plus aiguës que les dentées. Un chevron *dentelé*, une croix *dentelée*.

DENTELLE. f. f. Petit passement ou ouvrage de fil, de soie, d'or ou d'argent, qui se fait avec des fuseaux, qui sert à orner les habits & le linge. *Textum e lino, vel e bombyce, vel ex auro, vel ex argento, denticulatum, variiisque figuris descriptum*. On a défendu les *dentelles* d'or & d'argent, les *dentelles* d'Angleterre, de Flandre, &c. On fait remplir les *dentelles* claires ou déchirées. On fait reborder les *dentelles*. Les points coupés & les *dentelles* de Flandre & autres furent défendus en 1629. 1635. De la Mare, *Tr. de la Pol.* T. I. p. 125. 395. On a donné à ces ornemens le nom de *dentelles*, parce que les premiers qui furent faites étoient en forme de dents.

Les Relieurs appellent aussi *dentelle* un petit dessin ouvragé, qui se pousse avec un fer chaud, ordinairement d'or, sur le plat de la couverture d'un livre, en suivant le bord dans tous les sens.

DENTELURE. f. f. Terme d'Architecture, de Sculpture & autres arts mécaniques, ouvrage fait en forme de dents, *dentelé*. Ornement qui représente des dents, des entailures en forme de dents. *Denticuli*.

On le dit aussi, dans l'usage ordinaire, des choses faites ou découpées en forme de dents, soit naturellement, soit par art. Faire avec des ciseaux des *dentelures*, deux, trois *dentelures* à un morceau de linge, de cuir, d'étoffe, &c. On appelle aussi *dentelures*, les petites dents des os du crâne par où ils s'unissent dans les sutures. La suture de l'os des tempes a un rebord qui cache les *dentelures* qui sont en dedans. DIONIS.

DENTER. f. m. Poisson qui s'appelle autrement *Synodon*. Voy. ce mot.

DENTICULE. f. m. On dit aussi *Dentelets*. *Denticuli*. Terme d'Architecture. C'est une petite bande carrée qui fait partie de la corniche Ionique & Corinthienne, sur laquelle on fait ordinairement de petites en-

taillies ou crénelures qui ressemblent à un rang de dents. Autrefois l'usage étoit de ne mettre des *denticules* qu'à la corniche de l'ordre Ionique : on ne laisse pas d'en voir aux restes du théâtre de Marcellus ; ce qui fait croire que Vitruve n'a pas eu la conduite de cet édifice. Vitruve donne à chaque *denticule* pour sa largeur, la moitié de sa hauteur, & à la cavité de la coupure qui est entre les *denticules*, deux parties des trois qui font la largeur du *denticule*. Le même Auteur remarque au ch. 2. du liv. 4. que les Grecs n'ont jamais de *denticules* au-dessous des modillons, parce que les modillons représentent les forces, & les *denticules* représentent les bouts des chevrons qui ne peuvent pas être au-dessous des forces. Les Romains n'ont pas suivi cette règle, excepté au Panthéon, où il n'y a point de *denticules* au-dessous des modillons, ni au portique, ni au-dedans du bâtiment.

On appelle *denticules* en guillochis, des *denticules* faits d'une petite platebande continue, & qui retournent d'équerre par en haut & par en bas.

DENTICULE, f. m. Terme d'Architecture. C'est le même carré sur lequel on taille les *denticules*.

DENTICULE, adj. On appelle, en termes de Blason, un Ecu *denticulé*, lorsque sa bordure a des dents faites des *denticules* d'Architecture.

DENTIER, f. m. Un rang de dents. *Dentium ordo*. Cette femme a un beau *dentier*. Ce mot est vieux.

DENTIFRICE, f. m. Terme de Médecine, qui se dit des remèdes avec lesquels on se frotte les dents. *Dentifricium*. Il y en a de secs, dont quelques-uns sont en forme de poudre, composés avec les coraux, la pierre-ponce, le sel, l'alun, les coquilles d'œufs, d'escargots & d'écrevisses, la corne de cerf, l'os de seche, &c. On en fait aussi en forme d'opiate avec ces mêmes poudres, en y ajoutant du miel. Il s'en prépare encore avec des racines cuites avec l'alun, & séchées au four. D'autres sont en forme de liqueur, qu'on tire par distillation d'herbes desséchantes, & de médicamens astringens. Les Hollandois disent que le meilleur opiate, ou *dentifrice*, qui conserve les dents belles, est de les frotter avec du beurre. Les Espagnols les frottent avec de l'urine.

DENTISTE, f. m. Chirurgien qui s'occupe de ce qui concerne les dents, qui fait ou guérir, ou prévenir les maladies des dents. Tant de gens s'ingèrent de travailler aux dents, quoiqu'ils soient d'une autre profession, que je crois qu'il y aura bientôt plus de *Dentistes*, que de personnes affligées de maux de dents. Ce mot se joint ordinairement à celui de Chirurgien. *Chirurgien-Dentiste*. C'est celui qui se borne au soin des dents, qui les nettoie, qui les tient en bon état, qui prévient ou guérit les maladies des dents, qui les arrache. *Dentium curator, dentium Chirurgus*. Il n'y a nulle part de Chirurgiens-*Dentistes* si habiles qu'à Paris.

DENTITION, f. f. Sortie naturelle des dents, qui se fait en différens temps, depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence. *Dentitio*. Il se fait deux *dentitions* dans l'homme ; la première comprend le temps destiné à la production des dents de lait : la seconde embrasse les années où l'on voit naître toute la suite des dents secondaires. **DU CRÉMIN.**

DENTS, Terme de Conchyliologie. Ce sont de petites éminences, ou pointes qui garnissent la bouche d'une coquille.

DENTURE, f. f. L'ordre dans lequel les dents sont rangées. *Dentium ordo*. Une belle, une vilaine *denture*.

En termes d'Horlogerie, on appelle *denture*, le nombre de dents qu'on donne à chaque roue. C'est le nombre des dents de la grande roue qui règle la *denture* des autres.

DENUATION, f. f. *Denudatio*. Terme de Philosophie Hermétique. La *dénudation* Philosophique est un changement qui arrive à la matière de la pierre philosophale, lorsqu'elle devient noire : ce changement s'appelle *dénudation*.

DENUATION, Se dit aussi en Chirurgie, du dé-

pouillement des os qui paroissent à découvert dans les fractures, ou dans quelque autre accident. La *denudation* est assez ordinaire dans les fractures & dans les amputations, lorsque l'opération est mal faite, c'est-à-dire lorsque l'os n'a pas été scié exactement au niveau de la masse des chairs. *Denudatio*, *denudatio*. Etat de l'os qui paroît à découvert.

DÉNUEMENT, f. m. Privation, dépouillement. *Rerum omnium spoliatio*. Il ne veut rien ni au propre, ni au figuré. Il est vrai pourtant que les dévots s'en servent, & qu'ils disent, le *dénouement* de toutes choses : Être dans un parfait *dénouement* des créatures & de soi-même. Mais les dévots ont une langue particulière, fort différente du commun langage, & ils ne doivent pas servir de modèle pour l'expression. **BONN.**

DÉNUER, v. a. Dépouiller, dégarner des choses nécessaires, ou regardées comme telles. *Spoliare, nudare, exspoliare, dispoliare*. La fortune l'a *dénué* de tout. Ce gouverneur a *dénué* sa place de vivres, de munitions. Ce père s'est *dénué* de tout pour l'établissement de ses enfans. Il est plus souvent employé avec le pronom personnel.

DÉNUÉ, ÉE, part. Ordinairement employé comme adj. dans la signification de dépouillé. Un homme *dénué* de biens, de secours, d'aide. *Dénué* d'esprit, de bon sens, de conseil. *Dénué* d'agrémens.

DÉNYZELI, f. m. Ville de l'Anatolie, où il y a des ruines antiques qui étonnent par leur beauté. On les appelle Aroudou.

D E O.

DÉOGRATIUS, f. m. Nom d'homme. *Deogratias*. S. Augustin composa le Traité du Catéchisme à la prière de *Deogratias*, Diacre de Carthage. FLEUR. Un autre *Deogratias* fut ordonné Evêque de Carthage en 454. ou 453. C'est au premier livre de l'histoire de Victor de Vite, C. VIII^e qu'est contenu tout ce qu'on fait de S. *Deogratias*, successeur de S. Quodvultdeus. L'auteur du petit livre François intitulé *l'Aumône Chrétienne*, le nomme incongruement *Grace à Dieu*. CHASTELAIN, *Mart. T. I. p. 86*. Peut-être *Deogratias* n'étoit-il pas le nom même de ces Saints, mais une interprétation Latine de leur nom Punique, ou Carthaginois, qui étoit tel que font en Hébreu יהוהאן, *Jehohanan* ; ou, אלהאן, *Elhhanan*, qui signifie à-peu-près la même chose.

Quand un enfant se rend, & qu'il ne veut plus manger à table, on lui dit proverbialement *Deogratias*, les Moines font sous, par allusion à ce qui se fait chez les Moines, où, quand le dîner est fini, le lecteur, au signe que lui fait le Supérieur, chante *Tu autem Domine miserere nobis*, & tous les Moines, en se levant de table, répondent *Deo gratias*.

DEOLS, Ville de France dans le Berry. *Doli. Dolensis vicus, & Castrum Dolense*. On l'appelle aussi *Bourg de Deols*, & quelques-uns *Bourgdieux*. VALOIS. Le Pays de *Deols* est abondant en vins & en laines ; sa juridiction s'étend à plus de 20 lieues. Il a plus de douze cens fiefs & arrière-fiefs qui en dépendent : Ce qui fit que Charles IX. l'érigea en Comté en faveur du Baron d'Autmont. *Du Chêne, Antiq. des Villes de Fr. P. I. C. 116*.

DÉONAIRE, f. m. & f. Nom de Secte. *Deonarius*. Les *Déonaires* étoient une Secte de Manichéens, ou de Pauliciens, dont parle l'Auteur du livre intitulé *Historia Fæzeliacensis*, dans son L. IV. p. 644. Quelques-uns disent que les *Déonaires* étoient peut-être ce que nous appelons maintenant *Déistes*.

D E P.

DÉPAÏSER. Voyez DÉPAYSER.

DÉPAQUETER, v. a. Défaire un paquet, l'ouvrir. *Fascem. solvere*. Il a fait *dépaqueter* à ce Marchand toute sa boutique, & il n'a rien acheté. Il a *dépaqueté* ce paquet de lettres pour les rendre à leur adresse.

DÉPAQUETÉ, ÉE, part.

DE PAR. Préposition qui régit l'accusatif, & qui signifie, de la part, par l'ordre, par le commandement. On a défendu *de par* le Roi les passemens d'or & d'argent. *Ab Rege, de mandato Regis.* Voyez à la préposition **DE**.

DÉPARAGER. v. a. Terme de Coutume. *Déparager* une fille, c'est, la marier à une personne d'une condition inégale. *Puellam impar in matrimonium collocare.*

☞ En Normandie le frere ne doit pas *déparager* sa sœur. Ainsi, quand un frère, pour avoir meilleur marché du mariage avenant de sa sœur noble, la marie à un roturier, elle est *déparagée*. Dans ce cas elle est en droit de prendre des Lettres de rescision, pour faire augmenter le mariage avenant, & les parens doivent être assemblés à l'effet de le régler & liquider. **FERRIERE.** *Déparager* un fief. Oter le partage, le faire cesser. *Voy. PARAGE.*

☞ **DÉPAREILLER.** v. a. Oter le pareil. On le dit ordinairement des choses qui doivent être doubles. *Dépareiller* des gants, des bas, des tableaux; & quelquefois ôter l'une de plusieurs choses pareilles. *Dépareiller* des lions. On le dit de toutes les choses qui ont moins de débit quand elles sont *dépareillées*. *Disparare, impar facere. Imperfectum reddere.* Ne m'ôtez point ce livre-là, vous *dépareillerez* l'ouvrage. On m'a volé bien des livres, & *dépareillé* une partie de ma bibliothèque. C'est la même chose que *déparier*, avec cette différence que *déparier* se dit particulièrement des animaux qui sont *appariés*.

Du Cange derive ce mot de *dispariliare*, qu'on a dit en la basse Latinité dans la même signification.

DÉPAREILLÉ, ÉE. part. Cet ouvrage est *dépareillé*, on en a perdu un tome, j'aimerois autant qu'on m'eût pris tous les autres.

DÉPARER. v. a. Oter l'agrément, l'ornement ordinaire que quelque chose a, ou doit avoir. *Deformare.* Cette femme a de grands traits de beauté, mais elle a un nez mal fait qui la *dépare*. Une aile qui manque à ce beau bâtiment le *dépare* tout-à-fait. Ce mot n'a guère d'usage que quand il s'agit d'Eglise: Voyez l'article qui suit. Quand il s'agit de toute autre chose, on se sert plus ordinairement de *séfigurer*.

DÉPARER, signifie aussi, ôter les paremens extraordinaires d'un autel, en changer. *Ornatum tollere.* Sitôt que le service fut achevé, on *dépara* l'autel. Il faut *déparer* l'Eglise pour la tendre de deuil.

DÉPARÉ, ÉE. part.

DÉPARIER. v. a. De deux choses qui sont pareilles ou appariées ensemble, en ôter, en séparer une. *Disparare.* La blanchisseuse a *déparié* mes manchettes: mais il se dit particulièrement des animaux qui se joignent ensemble. Il faut bien prendre garde de *déparier* ces pigeons. *Par impari jungere.* J'avois deux paires de tourterelles; mais elles sont *dépariées*. Il se dit aussi, en manège, des chevaux de carosse de différent poil, ou de différente taille, qu'on ne trouve pas à propos d'atteler ensemble, parce que cela feroit un méchant effet. Il faut que j'achette d'autres chevaux, les miens sont tous *dépariés*.

DÉPARIÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Disparatus.*

DÉPARLER. v. n. Cesser de parler. *Tacere.* On ne l'emploie qu'avec la négative, dans le style familier, en se plaignant de ceux qui veulent toujours parler, & de qui l'on dit qu'ils ne *déparent* point. *Non cessare a loquendo.* Il ne *départe* point de tout le jour. Cet homme est le plus grand parleur qu'on ait jamais vu, quand il est dans une compagnie, il ne *départe* point.

DÉPART. f. m. Sortie d'un lieu à dessein de faire un voyage. *Discessus, profectus.* Cet Officier prépare son équipage, il est sur son *départ*. Une heure avant son *départ* il délibéroit encore de sa route. On n'attend que le vent pour le *départ* des vaisseaux. On dit aussi autrefois *départie*.

DÉPART & DÉPARTIE, se disoient autrefois pour séparation, & *départ* se dit encore dans ce sens à la monnoie. Ce mot vient du latin, *pars* partie, & *partiri*,

partager. Ainsi *départ* pris pour sortie d'un lieu, signifie proprement l'action de se séparer des personnes avec qui l'on est. *Voy. DÉPARTIE.*

☞ **DÉPART,** en termes de Monnoie & de Chimie. C'est une opération, ou plutôt une suite d'opérations par lesquelles on sépare l'or d'avec l'argent. Le *départ* par la voie sèche, se fait à l'aide du feu & du soufre. Le *départ* par la voie humide, est quand cette séparation se fait par le moyen de l'eau forte. C'est celui qui doit être le plus en usage, tant parce qu'il y a moins de déchet, que parce qu'on peut affiner l'or jusqu'au dernier degré. **BOIZARD, Tr. des Monn. P. I. C. 22.** où il décrit toutes les circonstances de ce *départ*, p. 205. & suiv. *Auri purgatio.*

Or de *départ*, qu'on appelle autrement or en chaux, ou or moulu. C'est l'or retiré du creuset après la dernière opération du *départ*, ou de l'affinage avec l'eau forte. L'or de *départ* se fond dans un creuset, & l'on en fait des lingots dont l'or, se trouve très-fin; ou bien on emploie cet or à dorer des ouvrages qu'on appelle vermeil doré: pour cela on l'amalgame avec du mercure, & on l'emploie ensuite à ces sortes d'ouvrages.

EAU DE DÉPART, autrement *Eau Régale*, est une eau forte, à laquelle on a ajouté du sel commun, ou du sel ammoniac, outre les autres sels dont l'eau forte ordinaire est composée afin qu'elle ait la force de dissoudre l'or, & de le séparer des autres métaux. *Auraria diremitionis administra aqua.*

DÉPARTAGER. v. a. Oter le partage. *Aequationem sententiarum tollere.* Il se dit au Palais des procès où les Juges ont été partagés, & se font trouvés en nombre égal d'avis différens; on les envoie en une autre chambre pour les *départager*. Voyez **COMPARTITEUR.**

☞ En matière Civile une seule voix suffit pour *départager*. En matière criminelle il en faut deux: & dans le cas de partage le jugement passe à l'avis le plus doux.

☞ **DÉPARTEMENT.** f. m. Terme qui se dit en diverses occasions & de diverses choses. Il signifie en général partage, distribution qui se fait de certains objets entre plusieurs personnes. *Distributio, partitio.*

☞ Ce mot est employé en parlant des différentes affaires d'état, distribuées par le Roi entre les quatre Secrétaires d'Etat, & des différentes provinces dont la connoissance leur est attribuée. *Département* de la Guerre, *département* de la Marine, &c. Un tel Secrétaire d'Etat a dans son *département* la Marine, la Normandie, la Maison du Roi, &c.

☞ On dit, dans le même sens, *département* des Finances en parlant de la distribution qui est faite par le Roi au Contrôleur Général & aux Intendants des Finances, des affaires de Finances qui se traitent au Conseil, & des Provinces relativement aux mêmes objets.

☞ **DÉPARTEMENTS** des Intendants des Provinces, *départemens* des Intendants de Marine, distribution qui est faite par le Roi de ces Officiers dans les différentes Provinces & Généralités, ou dans les différens ports de France & Provinces Maritimes du Royaume. *Voy. INTENDANT.*

☞ Les *départemens* de la Marine en France sont sur l'Océan, Brest, le Havre, Rochefort. Dunkerque, étoit autrefois le premier. Sur la Méditerranée, Marseille & Toulon.

☞ **DÉPARTEMENTS** des Fermiers Généraux, sont la distribution qui se fait entr'eux tous les ans des objets de travail pour le service des Fermes. *Département* des Gabelles, du tabac, &c.

DÉPARTEMENT, est aussi la distribution, la répartition qu'on fait des tailles, & autres impositions sur les Elections & les Paroisses. *Vestigalium descriptio.* Ce sont les Intendants de Justice à qui l'on adresse les commissions des tailles & autres levées de deniers, pour en faire le *département* sur les Elections, Villes & Paroisses. On leur mande d'en faire le *département* le plus juste qu'il leur sera possible.

☞ **DÉPARTEMENT,**

DÉPARTEMENT, se dit aussi de l'assignation de logement des Troupes, des quartiers qu'on leur distribue. *Distributio, stativa*, & selon les saisons, *hiberna, hibernacula*, ou *astiva*. Ils tirèrent au sort les villages les plus proches, & chacun alla à son département. AB. Ce Régiment a obtenu cette année un bon département pour passer son quartier d'hiver.

DÉPARTEMENT, en termes d'Architecture, est l'ordonnance & description des membres, chambres & parries, dont est composé un bâtiment, en un plus grand ou un plus petit nombre de pièces, selon leurs grandeurs, suivant la différence des personnes, & c'est la première partie du devis, selon Savot. *Ordo, dispositio*. Cette signification étoit en usage autrefois; aujourd'hui département signifie certaines parties d'une maison destinées à un usage particulier. Département des cuisines, des écuries, des domestiques de la bouche, &c. ce sont les pièces destinées à l'usage des domestiques, à servir pour la bouche, à préparer à manger, &c.

DÉPARTEMENT. Vieux mot. Départ. *Dycessus, profectio*.

DÉPARTIE. f. f. Vieux mot. Départ, séparation. *Separatio, dycessio*. La débonnaire Reine (Blanche) répondit en plorant : Beau, très-doux fils, que seras-tu ? comment pourra mon cœur souffrir la *départie* de vous & de moi ? ANONYME, *vie de S. Louis*.

Cruelle départie,
Malheureux jour !
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour !

DÉPARTIR. v. a. Distribuer ; partager quelque chose entre plusieurs. *Partiri, dypartiri, dividere, distribuere*. Les Romains se faisoient élire Empereurs en *départir* de grosses sommes de deniers aux soldats. Les faveurs du Ciel, les dons de la nature, ne se *départent* pas également sur tous les hommes.

Entre les animaux, leur Auteur, de raison
A qui plus, à qui moins, départit une dose.

NOUV. CH. DE VERS.

On le dit, dans le même sens, en parlant des tailles; c'est alors diviser une chose entre plusieurs personnes, & donner à chacun sa part convenable. Il y a six mille francs de taille à *départir* sur cette Paroisse, il faut en donner à chacun ce qu'il en peut porter.

On dit, à la Chasse, *départir* les quêtes, lorsqu'on assigne à chaque Veneur qui va au bois le canton de la quête.

DÉPARTIR, se dit, en termes de Palais, de tous les procès que l'on partage entre les Juges, & dont on distribue les pièces, afin de les examiner. Ce procès sera bien-tôt jugé, on l'a *départi*.

DÉPARTIR, avec le pronom personnel, signifie se départir, quitter, céder, abandonner une prétention, une demande, une opinion. *Ab aliquo re dycedere, rei alicui renunciare*. Les Grands ont de la peine à se *départir* des prétentions qui sont dans leurs Maisons, quelque vaines qu'elles soient. La partie aversée s'est *départie* d'une requête qu'elle avoit présentée, s'en est désistée. Ce Docteur a tenu long-temps cette opinion, mais enfin il s'en est *départi*. Se *départir* de son droit. LE MAIT. Il est à croire qu'il ne s'est pas *départi* de ses sûretés sans raison. PAT. Ce n'est pas une règle dont on ne puisse se *départir*. ID. Sédécias Roi d'Israël donna sa parole au Prince des Assyriens, de ne se *départir* jamais de son alliance. MAUCROIX.

On dit aussi se *départir* de son devoir, manquer à ce qu'on doit. *Officio deesse*. Se *départir* du respect, de l'obéissance qu'on doit à quelqu'un, s'en écarter, s'en éloigner. Dans ce cas il s'emploie ordinairement avec la négative. On ne doit jamais se *départir* de l'obéissance qu'on doit à son Souverain, du respect qu'on doit à ses supérieurs. *Dycescere, dycescere ab*.

Tome III.

DÉPARTIR, signifie en Chimie, & en termes de Monnoie, séparer. *Dyrimere, dyparare*. L'or ne se peut *départir* d'avec l'argent qu'avec l'eau reg de, ou l'eau de départ. Un pot a *départir*, ou matras, est un vaisseau de terre ou l'on met l'eau forte & la grenaille d'or que l'on veut *départir*, ou dissoudre. Voyez dans Boizard, *Tr. des Monn. P. I. C. 22*. la manière de *départir* l'or.

DÉPARTIR, v. n. Vieux mot. Partir, s'en aller. *Abire, dycedere, proficisci*.

DÉPARTI, IE. part pass. & adj. *Divisus, distributus*.

On appelle maintenant au Conseil, *Commissaires départis* dans les Provinces pour l'exécution des ordres du Roi, ceux qu'on nommoit ci-devant *Intendants* de Justice, Police & Finances dans chaque Généralité.

DÉPARTIR. f. m. Départ, *Dycessus, profectio*. Avant son *départir*. MAROT.

DÉPASSER. v. a. Retirer une chose d'un endroit où elle étoit passée. On ne le dit guère que des rubans, des lacets ou choses semblables qu'on a fait passer dans des boutonnières, des œilliers, &c. *Educere*. Il faut *dépasser* la corde de ce nœud coulant. Il faut *dépasser* ce lacet, ce ruban.

DÉPASSER un vaisseau, en termes de Marine, c'est, aller plus vite qu'un autre vaisseau, & le laisser derrière. *Vincere, antecedere*. *Dépasser* la tourne-vire, c'est la changer de côté. *Dépasser* est aussi, aller au-delà d'un certain lieu; soit qu'on ait intention d'y aller, soit qu'on ne l'ait pas. Nous *dépassâmes* de dix lieues Goa, où nous voulions donner fond. GUILL. Nos Pilotes ont été bien étonnés de voir terre. Ils croyoient avoir *dépassé* l'Isle de Cocos. CHOISY, JOURNAL DE SIAM. Nos Pilotes nous assurent que nous n'irons point autrement jusqu'à ce que nous ayons *dépassé* le soleil. IBID.

On dit au jeu de Billard, faire *dépasser* une bille, pour dire, faire repasser la bille qui avoit déjà passé.

DÉPASSER. Terme de Manufacture en soie. C'est ou dégager les fils des lisses, ou défaire les lacs qui servoient à former le dessein sur l'étoffe. ENCYC.

DÉPASSE, EE. part. p.

DÉPAVER. v. a. Oter le pavé qui est en œuvre. *Pavimentum refodere*. On a *dépavé* les rues. On a fait *dépaver* cette cour. Les ravines, les torrens *déparent* les chemins.

DÉPAVÉ, EE. part. Un chemin *déparé*, une cour *déparée*.

DÉPAYSER. Prononcez DÉPÉÏSER. v. a. Faire sortir quelqu'un de son pays natal pour le faire passer dans un autre. *Aliquem e patria solo evocare regionem in a iam*. Les parens de ce jeune homme l'ont envoyé en Italie pour le *dépayer*.

DÉPAYSER, signifie aussi, corriger quelqu'un des défauts, de l'accent, des mœurs du pays. *Dedocere*. On n'est pas un an à la Cour qu'on y est bien *dépayse*, qu'on y a pris une autre manière de vivre, & de parler. A le bien prendre, un honnête-homme n'a point de métier, l'étendue de son esprit le *dépayse* par-tout. CII. DE MER. Du Cange dérive ce mot de *dyspatriare*, qu'on a dit en la basse Latinité dans la même signification.

DÉPAYSER, signifie aussi, faire changer de pays à un homme qui y est habitué, pour lui faire perdre ses connoissances, pour le mettre dans un lieu où il n'ait pas les mêmes avantages. *Aliquem de patria extrahere, & in aliam regionem mittere*. Un Supérieur *dépayse* un Religieux qui a quelque mauvaise habitude, & le transfère dans un autre Couvent. Il est arrivé un affront à cette famille, qui l'a obligée à se *dépayer*, à s'aller habiter en un autre pays.

DÉPAYSER, se dit aussi au Palais, en parlant des évocations qu'on fait pour tirer une affaire d'une juridiction en une autre plus éloignée. *Evocare domo*. Mes parties avoient trop de crédit en ce Parlement, je les ai fait évoquer ailleurs pour les *dépayer*. On le dit aussi, en fait de dispute, pour dire mettre quelqu'un sur un sujet sur lequel il ne soit pas si préparé.

G g

- On pressoit fort ce Docteur sur un point de Jurisprudence, il a fait naître une question de Théologie qui a *depayse* son adversaire.
- DEPAYSER, se dit encore, dans le style familier, pour dire, donner à quelqu'un de fausses idées, pour empêcher qu'il ne soit au fait de quelque chose.
- DÉPAYSE, ÉE. part. Il a les significations de son verbe, en Latin & en François.
- DEPECEMENT, f. m. Action par laquelle on met en pièces. Les Bouchers font le *depecement* d'un bœuf, le mettent en pièces pour le vendre.
- DEPECER, v. a. Mettre en pièces, ou en morceaux. *In frustra dividere, discerpere, frustatim concidere.* On *dépèce* un chapon, une volaille, pour en servir, pour en faire une capilotade. Un Gentilhomme bas-Normand ayant mis une perdrix sur son assiette, pour la *dépécer*, & la servir à ses voisins, M. de Montausier lui dit, Eh, Monsieur, qui voudra manger de ce gibier, après avoir traîné sur votre assiette? Ce sera moi, Monseigneur, répartit le Gentilhomme, qui avoit l'esprit présent, & personne n'en sera dégoûté que moi seul. DE VIGN. MARV. On *dépèce* des habits, du linge, des étoffes, quand on les découpe, quand on les coupe pour en séparer les pièces, & les faire servir à d'autres usages. On *dépèce* un vaisseau quand il est vieux, c'est-à-dire, on le rompt, on le met en pièces.

*Le Lion par ses ongles compta,
Et dit, nous sommes quatre à partager la proie;
Puis en autant de parts le cerf il dépéça.* LA FONT.

- Du Cange dérive ce mot de *depitare*, qu'on a dit dans la basse Latinité pour signifier la même chose.
- DÉPECÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Divijus in frustra, frustatim concisus.*
- DÉPECEUR. f. m. Marchand qui achète les bateaux qui ne peuvent plus servir, les *dépèce*, les défait, & vend les planches & autres bois qu'il en tire. *Lignorum ex linitibus solutis mercator.* Les *dépéceurs* achètent à bon marché les bateaux qui ont passé le canal, & en vendent les bois bien cher. Ce *dépéceur* s'est enrichi à ce métier-là.
- DÉPÊCHE. f. f. Lettre qu'on envoie en diligence par un courrier exprès pour quelque affaire d'État, ou quelque autre chose importante: lettre concernant les affaires publiques. *Epistola, littera.* Le Roi a ordonné à son Ambassadeur par sa *dépêche*. Nos habiles gens d'affaires sont formés à un certain style de *dépêches* peu convenable à l'Histoire. S. EVR. Ce mot se dit aussi pour le paquet même qui contient ces sortes de lettres; mais alors il n'a point de singulier. Le courrier a rendu ses *dépêches*.
- DÉPÊCHES, dans le Commerce. Ce mot s'entend parmi les Marchands & les Banquiers, des lettres qu'ils écrivent chaque ordinaire à leurs Correspondans.
- Conseil des dépêches.* C'est un Conseil qui se tient dans la chambre du Roi, en présence de M. le Duc d'Orléans; M. le Duc d'Orléans, M. le Chancelier, & les quatre Secrétaires d'État y assistent. On y traite des affaires des Provinces; chaque Secrétaire d'État tient mémoire des résolutions qui s'y prennent, & en envoie les expéditions dans son département. *Consilium de mittendis maturè litteris.* Depuis la mort du Roi Louis le Grand, les affaires qui alloient au Conseil des *dépêches*, sont portées au Conseil des affaires du dedans du Royaume.

On dit proverbialement de la mort d'un homme qui ne seroit qu'à incommoder les autres, voilà une belle *dépêche*! ou, belle *dépêche*! Quand le Duc de Bourbon fut tué devant Rome, Charles-Quint ne le regretta guère, & dit que c'étoit une belle *dépêche* pour lui. DE VIGN. MARV. On dit familièrement, se battre à *dépêche* compagnon, pour dire, se battre rudement & sans vouloir pardonner à son ennemi. On dit aussi travailler à *dépêche* compagnon, pour dire, travailler vite & diligemment.

DÉPÊCHER, se dit aussi des courriers qu'on envoie exprès & en diligence pour porter quelques ordres. *Mittere.* On a *dépêché* un courrier à l'Ambassadeur. On lui *dépêcha* des Officiers pour lui apprendre la résolution des troupes. AB. On dit encore, *dépêcher* un criminel, lui faire en diligence son procès, & sans le faire languir. *Noctentem statim pleclere.* Il se dit aussi de l'Exécuteur de la Justice. Le Bourreau a *dépêché* bien vite ce criminel, il ne l'a point fait languir. On le dit encore d'un homme qui, en se battant, a bien-tôt tué son ennemi, s'en est bien-tôt défait. Il le *dépêcha* bien vite. En parlant d'un Médecin, entre les mains de qui l'on a vu mourir beaucoup de malades, on dit, qu'il en a beaucoup *dépêchés.* *Appropere alicui mortem.* Tout cela est familier.

DÉPÊCHER, v. a. Faire quelque chose à la hâte; expédier promptement. *Depêcher* un ouvrage. *Properare aliquid.* Expression familière. *Depêchez* ce que vous avez à faire; & absolument, *Depêchez.* *Maturato opus est.*

DÉPÊCHE, ÉE. part.

DEPEDANTISER, v. a. Ce mot se dit en riant pour, tirer de la pédanterie. *Rusticitatem dedocere.*

Se DÉPEDANTISER, devenir plus poli, cesser d'être pédant, renoncer à la pédanterie. Les Savans, depuis un certain temps, se sont fort *dépédantisés*, & la politesse du siècle s'est répandue jusque dans l'érudition la plus critique. *Mem. de Trév. Juillet 1724. p. 1339.*

DÉPEINDRE, v. a. Je *dépeins*, nous *dépeignons*, je *dépeignis*, j'ai *dépeint*, que je *dépeigne*, je *dépeindrois* que je *dépeignisse.* Représenter avec le pinceau & des couleurs quelque histoire, quelque action, quelque paysage, quelque ou autre chose. *Pingere, alicujus rei vel hominis formam effingere, exprimere.* Michel-Ange a *dépeint* le Jugement dernier dans un beau tableau qui est à Rome. Dans cette acception il n'est pas d'usage.

DÉPEINDRE, se dit plus ordinairement de ce qui nous est représenté par le discours, soit de vive voix, soit par écrit. *Scripto vel oratione depingere.* Le grand secret d'un Poète Comique est de *dépeindre* les hommes & les actions, de les représenter au vis & au naturel. Je reconnois cet homme de la façon que vous me le *dépeignez.* *Dépeindre* l'ardeur du soldat qui monte à l'assaut. AB. Les Poètes Tragiques anciens ont beaucoup mieux réussi à exprimer les qualités des Héros, qu'à *dépeindre* la magnificence des grands Rois. S. EVR. Il ne falloit pas me *dépeindre* si bien, & il valoit mieux me faire moins ressemblant, & me faire un peu plus aimable. VOIT. Les Auteurs se *dépeignent* dans leurs ouvrages, on y reconnoît leurs mœurs & leurs caractères. L'Auteur de l'Esprit de M. Arnaud s'est parfaitement bien *dépeint* dans cet Ouvrage. S. EVR. N'auriez-vous pas sujet de me croire aussi lâche que vous me *dépeignez*, si vous deviez ma justification à vos menaces? LETT. PORTUGAISES.

*Car c'est peu qu'avec art ta main dépeigne un vice,
Il faut en le voyant que mon cœur le haïsse.* VILL.

DÉPEINT, EINTÉ. part.

DÉPENAILLÉ, ÉE. part. pass. & adj. Mal vêtu, qui a ses habits en lambeaux. *Pannosus, a.* Il est populaire.

*A ces mots, il se vit houspillé, tiraillé:
Et trop heureux de fuir, s'enfuit dépenaillé.
L'ABBÉ DE VILLIERS, Poème de l'Amitié.*

DÉPENDAMMENT, adv. D'une manière dépendante, avec dépendance. *Ex alterius arbitrio, voluntate.* L'ame agit souvent dépendamment des organes.

DÉPENDANCE, f. f. Sujétion, subordination. *Vivendi ratio, conditio quæ in alterius potestate, arbitrio posita est, quæ alterius voluntati subjacet.* Ce Prince tient ses sujets dans une grande soumission & *dépen-*

dance. Les Philosophes aiment la liberté, & n'aiment point à vivre dans la *dépendance*. Les Romains vivent tous dans la *dépendance* d'un Général. Les hommes cherchent à se donner, & s'assujettissent avec plaisir, si on les laisse choisir leur *dépendance*. S. EVR. Il est difficile que par lui-même ou par ceux qui sont dans la *dépendance*, il ne traverse tout ce que je desiré. P. DE CL. Sans le concours immédiat de Dieu dans toutes nos actions, l'on détruit l'infime *dépendance* dans laquelle les créatures sont à l'égard du Créateur. JUR. La *dépendance* est insupportable à un homme de cœur, & sur tout celle de l'esprit. S. EVR. Notre ignorance, & nos doutes nous font sentir notre *dépendance*. ID. Dieu a voulu accoutumer l'homme à croire sans avoir une connoissance évidente & parfaite de ce qu'il croit, afin de le tenir dans la *dépendance* & dans la servitude.

L'amour prétend par-tout naître sans dépendance, Et jamais par la force on n'entra dans un cœur. MÔL.

DÉPENDANCE, signifie aussi connexité, suite nécessaire. *Connexio, cognatio.* Toutes les propositions de Géométrie, ont une suite & une *dépendance* les unes des autres. On a renvoyé ce procès en un autre Parlement avec toutes les circonstances & *dépendances*. Le mot de *circonstances* exprime tout ce qui peut avoir rapport à l'affaire: celui de *dépendances*, tout ce qui en fait partie, ce qui y est nécessairement lié, ce qui en est une branche.

DÉPENDANCE, se dit aussi de ce qui fait partie d'un tout. *Appendix, accessio.* Ce hameau est de la *dépendance* de cette Paroisse. Cette métairie est une des *dépendances* d'une telle terre. La Bresse est des premières *dépendances* de la Couronne. PATRU. Les *dépendances* d'un fief, sont les terres, prés, bois, qui en composent le domaine, les censives, droit de chasse, de pêche, &c.

☞ DÉPENDANT. ANTE. adj. Se dit de ce qui a quelque relation à un autre avec infériorité, de ce qui est une suite nécessaire d'une autre chose, de ce qui fait partie d'un tout, des choses qui appartiennent à une autre, comme en étant un accessoire. *Voyez* DÉPENDANCE. Un homme *dépendant* d'un autre. Une affaire, une question *dépendante* d'une autre question, &c.

En termes de Marine on dit, venir en *dépendant*, tomber en *dépendant*. *Navis quæ eodem cum aliâ vento desertur.* Un vaisseau vient en *dépendant*, lorsqu'il est au vent d'un autre vaisseau, & que, pour le reconnoître, il s'en approche peu-à-peu, tenant toujours le vent pour n'être pas coupé, & mis sous le vent. Tomber en *dépendant*, c'est approcher à petites voiles & faire vent arrière pour arriver. Les vaisseaux ennemis se laissoient tomber en *dépendant* sur leurs côtes.

DÉPENDRE. v. a. Je *depens*, je *dépendis*, j'ai *dépendu*, que je *dépense*. Détacher une chose de l'endroit où elle est pendue. *Rem aliquam suspensam demittere.* Il faut *dépandre* ce tableau pour le mettre plus bas. On a *dépendu* la lampe pour la reblanchir.

DÉPENDUE. VE. part.

☞ DÉPENDRE. v. n. Être sous la domination, sous l'autorité de quelqu'un. *Alterius voluntati, arbitrio esse subiectum.* Les sujets *dependent* des Rois, les enfans de leurs parens, les domestiques de leurs maîtres. La conservation de tous les êtres *depend* de la Providence.

☞ Quelquefois ce verbe n'exprime qu'une simple subordination. Les Tribunaux subalternes *dependent* des Tribunaux supérieurs. Il y a une subordination entre les hommes, qui les fait *dépandre* les uns des autres.

☞ En matière de fief, *dépandre* est synonyme à relever. Un arrière fief *dépand* du fief dominant. En matière bénéficiale, on dit qu'un Prieuré, qu'une cure *dependent* d'une Abbaye, c'est-à-dire, que la nomination en appartient au Titulaire de l'Abbaye.

DÉPENDRE, se dit aussi des choses connexes, & qui

ont une suite nécessaire l'une de l'autre, alors il est synonyme à procéder, provenir & s'ensuivre. *Pendere.* Les effets *dependent* de leurs causes. Ces deux procès *dependent* tellement l'un de l'autre, que si j'en gagne un, l'autre est infaillible. La conséquence d'un syllogisme *depend* des prémisses. La fortune des gens *depend* fort souvent de leur mérite. ABLANC.

☞ On dit en Morale: d'un moment *depend* l'éternité.

Madame, mon bonheur ne dépend que de vous.

RACINE.

☞ Il sembloit que la destinée des Rois *depend* du caprice de leur sujets.

☞ On dit cela *dépand* de moi, j'ai le pouvoir de le faire ou de ne le pas faire. *Hoc arbitrii mei est.*

DÉPENDRE. v. a. du Latin *dispendere.* Vieux mot, qui veut dire la même chose que *depenser*. *Dependit* n'est plus en usage. MÉN. BOUT. Les cœurs généreux aiment à *dépandre*.

On dit proverbialement, qui bien gagne, & bien *depend*, n'a pas besoin de bourse pour serrer son argent. On dit aussi c'est un homme qui est à lui à vendre & à *dépandre*, pour dire qui lui est absolument dévoué. On trouve *depandre* & *dépandre*, on ne prononce point l's dans ce mot quand il y en a.

DÉPENS. f. m. pl. Frais; ce qui a coûté; ce qu'on a dépensé à quelque entreprise, ou à quelque affaire. *Sumtus, impense.* Il a employé beaucoup d'argent à la poursuite de cette affaire. Il aura bien de la peine à tirer ses *depens*. On dit proverbialement c'est un homme qui gagne bien les *depens*, pour dire, il rend bien autant de service qu'il coûte à nourrir, & qu'un homme est condamné aux *depens* quand il ne retire pas d'une affaire tout l'argent qu'il y a mis: & d'un homme avancé en âge, que plus de la moitié de ses *depens* sont payés.

☞ On dit figurement faire la guerre à ses *depens*, faire dans l'exercice d'un emploi, ou dans la poursuite d'une entreprise des frais auxquels on n'est point obligé, & dont on ne fera point rembourser.

☞ Ce mot ne s'emploie guère ailleurs que dans une acception générale, avec la préposition à. S'enrichir aux *depens* du public. Vivre aux *depens* d'autrui, c'est-à-dire, aux frais & sur le compte d'un autre. Un Ambassadeur d'Espagne voulant engager Alexandre VIII à se déclarer contre la France, lui disoit qu'elle étoit ruinée, & qu'elle ne pouvoit plus entretenir ses armées. Je le crois bien répondit le Pape, car elle les fait toutes subsister aux *depens* de ses voisins.

DÉPENS, se dit aussi au figuré. Se justifier aux *depens* d'autrui. *Aliorum incommodo, detrimento, periculo.* Un habile homme se fait sage aux *depens* d'autrui, en profitant de ses fautes. Faut-il obéir à cette chimère d'honneur aux *depens* de ce qu'il y a de plus doux dans la vie? S. EV. Au lieu que les Princes n'apprennent qu'aux *depens* de leurs sujets, & de leur propre gloire, à juger des affaires dangereuses; par le secours de l'Histoire ils forment leur jugement sur les événemens passés sans rien hazarder. BOSS. Il n'est pas permis de soutenir les dogmes de la Religion aux *depens* des vertus qu'elle commande.

Aux depens du prochain, s'il fait rire les gens, Le prochain à son tour fait rire à ses depens.

VILL.

☞ DÉPENS, en termes de pratique, sont les frais qui ont été faits dans les procédures de la poursuite d'un procès qui entrent en taxe, & qui doivent être payés à celui qui a obtenu gain de cause, par celui qui a succombé. FERRIERE. *Impensa litis,*

ou *expense*. La condamnation d'amende emporte celle des *dépens*. On obtient un exécutoire suivant la taxe & la liquidation des *dépens*, sur une déclaration de *dépens* réglée entre les Procureurs. On prononce quelquefois *dépens* compensés, sans *dépens*. Régulièrement celui qui perd la cause ou son procès, doit être condamné aux *dépens*; mais, pour des raisons particulières, les Juges prononcent quelquefois *dépens* compensés; par exemple, dans les contestations entre parens; quand il y a, entre autres personnes qui ne sont point parentes, des demandes respectives dans lesquelles elles succombent de part & d'autre, &c. Des *dépens* croisés, ce sont ceux dont on a interjeté appel. Il faut réfondre les *dépens* des défauts & contumaces. Les *dépens* de contumace sont ceux qu'on a été obligé de faire pour obliger une partie de comparoître, ou de défendre, & que le demandeur peut répéter préalablement, & avant que de continuer aucunes poursuites. C'est la raison pour laquelle ils sont appelés préjudicieux, parce qu'ils doivent être payés avant que la partie qui les doit puisse être reçue à procéder en la cause.

On conclut toutes les requêtes par une demande de *dépens*, dommages & intérêts.

DÉPENS réservés. Les Juges prononcent *dépens réservés* quand ils rendent quelque jugement qui ordonne un interlocutoire pour éclaircir la contestation principale qui est à juger.

DÉPENS provisionnels, sont ceux des demandes à fin de provision, ou de défenses, ou de main levée de défenses portées par un jugement.

DÉPENSE. f. f. Emploi de son bien, argent que l'on emploie à quelque chose que ce puisse être. *Sumus expensum, impensa.* On ne doit faire de *dépense* qu'à proportion de son revenu. N'insultez point ceux qui sont au dessous de vous par l'éclat de votre *dépense*, & n'irritez point l'envie, M. Esp. Dans les gens de Cour la modestie de la *dépense* n'est le plus ordinairement qu'une vertu politique. Id. S. Evremont dit à une belle personne, laissez les autres se ruiner en habits & pierres; la nature a fait pour vous toutes les *dépenses*. La *dépense* de la Maison de Louis XI qui n'étoit au commencement de son règne que de 28 à 30 mille livres, monta sur la fin du même jusqu'à 80603 livres, suivant la supputation qu'en fait Matthieu. MASCUR.

DÉPENSE ordinaire & extraordinaire. Terme de Finance, sont différentes dépenses qu'on fait pour la regie d'une affaire. Les *dépenses* ordinaires comprennent tous les appointemens, loyers de Bureaux, & autres frais qu'on a coutume de faire & qu'on envisage comme fixes. Les *dépenses* extraordinaires sont celles qui sont regardées comme casuelles, & qui ne peuvent point être fixées. Les appointemens sont des *dépenses* ordinaires, parce qu'ils sont fixes. Les gratifications sont des *dépenses* extraordinaires, parce qu'elles sont casuelles.

DÉPENSES secrètes. On appelle *dépenses secrètes*, celles qu'un Souverain permet de faire à un Général d'Armée, & qu'il lui permet de porter à tel point qu'il veut, sans exiger de lui qu'il en rende aucun compte.

On dit faire de la *dépense*, pour dire, faire beaucoup de *dépense*. Et faire une *dépense* sourde, pour dire, faire une *dépense* secrète qui ne paroît point. ACAD. FR.

DÉPENSE, en termes de Pratique, c'est le chapitre d'un compte qui se met après la recette, dans lequel on fait voir l'emploi de ce qu'on a reçu. *Expensum.* On ne doit point allouer la *dépense* d'un compte, si elle n'est justifiée par quittances valables.

DÉPENSE, en Architecture, est un lieu proche de la cuisine, où l'on ferre les provisions de la table, & ce qui y sert ordinairement. *Cella penaria.* Chez les grands Seigneurs on l'appelle *office*. La *dépense* est une pièce du département de la bouche.

DÉPENSE, sur mer, c'est le lieu où le maître valet tient les vivres qu'il distribue. Dans les navires de guerre,

on place ordinairement la *dépense* au fond de cale, proche la cuisine, & il y a une ouverture par laquelle on donne les vivres. Mais, dans les Vaisseaux marchands, la *dépense* est plus souvent placée à la même hauteur que la cuisine. Dans un vaisseau de cent trente-quatre pieds de long de l'étrave à l'étambord, la *dépense* doit avoir cinq pieds & demi de long, & cinq de large. Dépensier d'un vaisseau, c'est proprement le maître valet.

DÉPENSE, est aussi un terme de Religieux & de Religieuses. C'est le lieu où sont les pots, les tasses, le pain & le vin. *Penarium, cellaria.* &c.

DÉPENSE, se dit aussi du petit vin qu'on donne à boire aux valets, qu'on fait avec de l'eau qu'on fait cuver sur le marc pressuré, en quelques lieux, *boire ou beuvande.* Voyez PETIT-VIN.

DÉPENSE, en Hydraulique, la *dépense* des eaux est leur écoulement ou leur débit en un certain temps. On mesure cette *dépense* par le moyen d'une jaugé percée de plusieurs trous, depuis un pouce jusqu'à deux lignes circulaires. ENCYC.

La *dépense* naturelle est celle que feroient les eaux jaillissantes si leurs conduites & éjutages n'étoient pas sujets à des frottemens.

La *dépense* effective est celle que l'on connoît par l'expérience, toujours moindre que celle donnée par le calcul.

DÉPENSER. v. a. Employer son bien à acheter, donner, ou faire autres choses qui ne se font qu'avec de l'argent. *Sumum, impensam facere, dispendere, erogare.* On a tort de *dépenser* son argent à acheter cent vaines curiosités. C'est *dépenser* son bien à propos que d'en faire part aux pauvres. Ceux qui aiment à *dépenser* sont bien-tôt ruinés. Pétrone *dépensoit* son bien, non pas dans la débauche, mais dans un luxe poli & curieux. S. EVR. On disoit autrefois *dépense*, mais il est vieux & hors d'usage.

On dit absolument qu'un homme aime à *dépenser*, qu'il *dépense* en chevaux, en habits, &c.

On dit en proverbe, Il y a plus de moyens de *dépenser* que d'acquérir. On dit aussi, qu'un homme ne *dépense* guère en espions, quand il ne fait pas les choses qui lui sont les plus importantes à découvrir.

DÉPENSÉ, ÉL. PART.

On dit proverbialement, journée gagnée, journée *dépensée*, en parlant de ceux qui n'épargnent rien, qui *dépensent* l'argent à mesure qu'ils le gagnent.

DÉPENSIER. IERE. adj. Qui fait, qui aime à faire des dépenses excessives. *Sumtuosus, qui effusus vivere amat.* C'est un homme fort *dépensier*, une femme fort *dépensière*: & substantivement, c'est un grand *dépensier*. Il n'est que du langage commun, bourgeois.

C'est aussi dans quelques familles, l'économe, ou celui qui a soin de faire la *dépense* d'un ménage, d'une communauté. *Promus, Promus condus, procurator peni, cellarius, aconomus.* Il se dit sur-tout parmi les Religieux & Religieuses, pour signifier celui ou celle qui a soin de la cave & du reste de la *dépense*. Il y en a qui écrivent *dépensier* avec un *c*; ce mot, & tous les autres qui ont la même origine, s'écrivent aujourd'hui sans *s* dans la première syllabe.

DÉPENSIER d'un vaisseau. Voyez DÉPENSE en Marine.

DÉPERDITION. f. f. Terme didactique, qui signifie une perte qui cause dépérissement. Il n'est guère usité que dans cette phrase, *dépérissement* de substance. Il se fait chez nous une continuelle *dépérissement* de substance. Cette *dépérissement* est beaucoup plus considérable dans ceux qui s'occupent à des travaux pénibles, fatiguans. C'est pour réparer ces pertes continuelles que nous sommes obligés de prendre des aliens.

On appeloit autrefois future conservative, une future par laquelle on empêchoit que dans les grandes plaies où il y avoit *dépérissement* de substance, les bords ne s'éloignassent trop l'un de l'autre. DRONIS.

En Chimie, lorsqu'après avoir fait dissoudre l'or & l'argent, &c. on ne retire pas toute la matière

qu'on avoit mise, & qu'il s'y trouve quelque déchet, on dit qu'il y a *deperation*. Voy. *DECHET*.

DÉPERIR. v. n. S'altérer, se ruiner, diminuer de valeur & de qualité. *Deteriorem fieri*. Les provisions qu'on garde *deperissent* tous les jours, & se corrompent. Un bâtiment qui n'est point entretenu *deperit* bien-tôt. Les chevaux entre les mains d'un mauvais cocher *deperissent*, deviennent maigres. Un enfant en chartre *deperit* à vue d'œil. La beauté *deperit*. Laisser *deperir* l'armée. ABL. L'armée *deperit* tous les jours. VOIT. Elle est *deperie*, elle a *deperi*.

En matière criminelle, on dit que les preuves *deperissent* par la longueur du temps, pour dire qu'elles deviennent plus foibles ou plus difficiles par la mort des témoins.

On dit aussi, que des dettes *deperissent*, pour dire que le recouvrement en devient plus difficile.

DÉPERT, IE. part. *Deterior factus*.

DÉPERISSEMENT. f. m. Etat de décadence, altération d'une chose qui diminue. *Imminutio*. La plupart des choses sont sujettes au *déperissement*. Celui qui est cause du *déperissement* de quelque chose, est condamné aux dommages & intérêts. Il ordonne, pour éviter ce *déperissement*, que l'aîné aura seul sa maison. PATRU.

DÉPÊTRER. v. a. Dégager, débarrasser. *Expeditare*. Il ne se dit au propre que des pieds, quand ils sont embarrassés. *Depetere*, ou *demier* un cheval, lui remettre les jambes où elles doivent être, quand il vient à les passer par-dessus ses traits, quand il s'est engagé dans ses traits. Il s'étoit engagé dans ce marais; mais il s'en est *depêtré*. *Expeditare se*.

Il se dit plus ordinairement au figuré, pour tirer d'embarras, mais dans le style familier seulement. Il a eu bien de la peine à se *depêtrer* de cette mauvaise affaire, de cet importun. La pauvreté est si gluante qu'on ne sauroit s'en *depêtrer*. ABL. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour le *depêtrer* d'un engagement si mauvais pour lui. MAD. DE SÈV.

DÉPÊTRE, ÉE. part. Cheval *depêtré*. *Expeditus*, *explicitatus*.

DÉPEUPEMENT. f. m. Action par laquelle on dépeuple. *Depopulatio*. Le *dépeuplement* de la Grece & de l'Asie est venu du gouvernement violent des Turcs. Les guerres continuelles ont causé le *dépeuplement* de nos Provinces. On dit aussi le *dépeuplement* d'une forêt, quand on y a fait de grandes dégradations, qu'on y a abattu quantité d'arbres.

DÉPEUPLER. v. a. Diminuer le nombre des habitans d'un pays, d'une ville. *Urbem civibus orbare*. Les guerres d'Orient ont *dépeuplé* la Grece & l'Asie. La peste a *dépeuplé* cette ville, l'a presque rendue déserte. Le joug de la tyrannie, les courses des Barbares *dépeuplent* les pays.

On dit, dans le même sens, *dépeupler* un étang, une rivière, les dégarnir de la plus grande partie du poisson.

On dit de même que les braconniers *dépeuplent* une terre, un pays de gibier. *Depopuler* une garenne de lapins, un colombier de pigeons. *Vacuare*.

DÉPEUPLER, se dit aussi, en termes d'Eaux & Forêts & de Jardinage. *Depopuler* une forêt, une pépinière, c'est en tirer beaucoup d'arbres ou de plan.

On le dit aussi de plusieurs autres choses dont on diminue le nombre.

Elle dépeuple de bijoux

Les boutiques du Pont au Change. BENS.

DÉPEUPLÉ, ÉE. part. *Depopulatus*.

DÉPHLEGMATION. f. f. Voy. *DÉFLEGMATION*.

DÉPHLEGME. Voyez *DÉFLEGME*.

DÉPHLEGMER. Voyez *DÉFLEGMER*.

DÉPIÉ. f. m. Terme de Coutumes & de Jurisprudence féodale. *Dépié de fief*, signifie démembrement de fief. *Disfractio*, *disfractio feudi*. Voyez *Démembrement de fief*.

DÉPIÉCER. Terme de Coutumes & de Jurisprudence

féodale. *Dépiécer un fief*, signifie, démembrement un fief, le mettre en pièces. *Deoanum deoanere*, *parturi*, *dividere*. Voyez *DEMÉMBRER*.

DÉPILATIF. IVE. adi. Terme de Médecine. Ce qui fait tomber le poil, les cheveux, étant appliqué dessus j'ordonnai le liniment *dequany* suivant. DEGORI.

DÉPILATION. f. f. Action de dépiler, de faire tomber le poil avec des dépilatoires. Les Anciens se servoient de résine pour dépiler.

*Nullus totâ nitor in cute, qualern
Bruttia præstabat calidi tibi fæcia vici,*

dit Juvénal, v. 13. & 14. de la 9^e. Satyre (Ce que Mattignac a ainsi traduit : vous ne prenez aucun soin d'avoir la peau nette par tout le corps, comme lorsque vous usiez d'un dépilatoire de poix chaude du pays des Brutiens; & à cette occasion il remarque que la poix que l'on éendoit toute chaude sur du linge, ou sur du cuir, étoit un dépilatoire merveilleux.) La *dépilation* faisoit paroitre frais & dodu. M. le Duchat, note sur *Rabelais*.

Ces médicamens qui ne font qu'arracher le poil par leur qualité agglutinative ne font pas, à proprement parler, des dépilatoires ils procurent, mais n'opèrent pas la *dépilation*. On ne doit appeler dépilatoires que les remèdes qui agissent sur le poil, & le détruisent.

DÉPILATOIRE. f. m. Emplâtre ou drogue qu'on applique sur le poil pour le faire tomber. *Drapax*. Il est principalement composé d'orpiment, & est fort caustique, même dangereux. Pour des cheveux crûs sur le front d'une fille je prescrivis un drapax ou *dépilatoire* de cette sorte. DEGORI.

DÉPILER. v. a. Terme de Médecine. Faire tomber le poil avec des dépilatoires. *Pilos detrahere*, *avellere*, *depilare*. Les gens propres vont chez les Baigneurs pour se faire *dépier*. On ne le dit pas de ceux à qui les cheveux tombent naturellement. Degori dans son *Treſor de la pratique de Médecine*, donne plusieurs remèdes pour se *depiler*.

Ce mot vient de *pius*, *poil*, & de la particule *de* qui marque l'action par laquelle on ôte quelque chose, on détruit, on défait une chose.

DÉPIQUER. v. a. Faire que quelqu'un ne soit plus piqué, lui ôter le chagrin qu'il a de quelque chose. *Lenire*, *mitigare*. Si j'ai été assez heureux pour trouver quelque place dans votre amitié, ce gain là me *depique* de toutes mes pertes. VOIT. On s'en sert quelquefois dans la conversation.

Puisque ce mot sert à enrichir notre Langue, & qu'on dit se piquer & être piqué de quelque chose dans un sens opposé, je suis d'avis que nous disions aussi *se depiquer*, à condition toutefois qu'on n'imitera pas la mauvaise affectation de certains jeunes gens qui le disent si souvent que cela seroit capable d'en dégoûter; car les meilleures choses rebutent quand on en use avec excès. MOTS A LA MODE.

DÉPISTER. v. a. Rechercher comme à la piste, découvrir des choses inconnues par d'autres connues. On y *depiste* les premières traces du territoire Liégeois, de son étendue, de ses bornes, &c. *Journ. de Trév. Août 1737*. Ce terme est forgé pour marquer l'attention d'un Auteur à faire des recherches sur des Antiquités, comme d'un homme qui suit à la piste les choses qu'il cherche.

DÉPIT. f. m. Chagrin mêlé d'un peu de colère; agitation impatiente contre quelqu'un qui nous obstine ou nous mécontente. *Stomaculus*. Concevoir un *dépit*, du *dépit*. Faire une chose par *dépit*, de *dépit*. Le moment du *dépit* est l'heure du berger. S. EVR. Je rends justice à ses bonnes qualités; mais c'est avec une espèce de *dépit*. S. EVR. Ne sur on pas né Poète, le *dépit* tient quelque lieu de génie. BOURT. C'est la pensée de Juvénal, Sat. I. v. 79.

Si natura negat, facit indignatio versum.

La constance Philosophique doit être sans aucun mélange de *dépit* & de chagrin. BALZ. Tel qui étoit comblé de faveurs, les devoit moins à son mérite qu'au *dépit* qu'en pouvoit concevoir son concurrent. VAR. Il y a des momens où je suis si transportée de *dépit*, que je souhaiterois d'en aimer un autre; mais au milieu de ce *dépit* je ne vois rien au monde d'aimable que vous. LETT. PORT.

La Fontaine a hasardé ce mot comme adjectif.

*Il est trop mon ami pour toucher ce point-là.
Votre ami tant qu'il vous plaira,
Dit Nerine honteuse & dépite;
Caliste a des appas, Eraste a du mérite.*

Ce mot vient du Latin *dispectus*. MÉNAGE. Guichart le fait venir de *despicio*, ou de l'Hébreu *dapi*, qu'il dérive de *daphah*, qui veut dire, injure, ou reproche.

EN DÉPIT, Sorte de préposition qui régit le génitif devant les noms & les pronoms, & qui étant mise devant les verbes, est suivie de *que*, comme la préposition *malgré*, dont elle a la signification. *En dépit que vous en ayez, malgré vous. Ingratis tuis. J'en viendrai à bout en dépit de tout le monde. Invito quolibet ac repugnante. En dépit des pluies de l'hiver. Etiam irruente pluvia, sæviente hieme.* VOIT. il est des plaisirs dont je saurai jouir *en dépit* de la mauvaise fortune. Id. On dit d'un mauvais Poëte qu'il fait des vers *en dépit* d'Apollon. *En dépit de Minerve. Inventâ Minervâ.*

*Tes écrits, il est vrai, sans art, & languissans,
Semblent être formés en dépit du bon sens.* BOIL.

*De mes yeux languissans un éloquent silence,
En dépit de moi-même explique ma jouissance.*

LA SUZE.

DÉPITER. v. a. Donner du *dépit*. *Sollicitare, irritare, succendere.* Cette rebuffade l'a *dépité*. Cette partie l'a tellement *dépité* qu'il n'a pas joué depuis. *Dépiter un enfant, lui donner occasion de se mutiner. Voyez MUTINER.*

Il est plus ordinairement employé comme réciproque. *Se dépiter, concevoir du dépit, agir par dépit. Stomachari, indignari. Se dépiter contre le jeu. Il s'est dépité de ce que vous lui avez dit. Cet écolier s'est dépité & a renoncé à l'étude. La vieillesse est chagrine & se dépité toujours.* THÉOP. Vous m'ordonnez de ne me plus *dépiter* que de 25. ans en 25. ans. VOIT.

On dit proverbialement, qu'un homme s'est *dépité* contre son ventre; ce qui signifie dans le sens propre se priver de manger par *dépit* ou par *chagrin*; & dans le sens figuré, faite par le même motif une chose qui peut nous nuire.

DÉPITÉ, ÉE. part. & adj. *Indignatus, stomachatus.* C'est un Amant *dépité*. MOL. Elle parut *dépitée*.

*Sire Apollon, dépité contre moi,
De ce qu'avois fait écorne à sa gloire,
En le quittant pour suivre une autre loi,
M'en joua d'une. . . . P. DU CERC.*

DÉPITEUX, EUSE. adj. Qui est sujet à se *dépiter*, à boudier. *Indignari, stomachari facilis, stomachosus.* Il ne se dit guère que des petits enfans. C'est un fort *dépitéux* marmot. VOIT. Il est vieux.

DÉPITEUX, EUSE. Dans nos vieux Auteurs, signifie sans pitié, cruel. *Immitis, c.*

*Mais cette gent fut aspre & dépiteuse
Blasfant les Dieux, de meurdre convoiteuse.*

MAROT.

DÉPLACEMENT. f. m. Action par laquelle on ôte une chose de la place qu'elle occupoit, par laquelle on la change de place. *Translatio ex uno loco*

in alium. La chambre paroîtra plus grande après le *déplacement* de ce bureau, de cette armoire.

DEPLACER. v. a. Oter quelque chose de la place qu'elle occupoit. *Dinovere loco.* On *déplace* un livre dans une bibliothèque, des meubles dans un appartement. Ne *déplacez* rien. Que personne ne se *déplace*. *Loco cedere.*

DEPLACER, signifie aussi prendre la place d'un autre. On ne *déplace* point un honnête homme. En entrant dans une compagnie, si quelqu'un vous offre sa place, vous direz: M. je ne vous *déplacerai* point. Vous ne *déplacez* personne, ce siège étoit vide.

DEPLACER, en termes de Pratique, signifie transporter des meubles d'une maison dans une autre par autorité de justice.

DEPLACER, se dit figurément pour ôter à quelqu'un sa place, son emploi, pour y mettre une autre personne. Un nouveau ministre *déplace* souvent les créatures de son prédécesseur.

DEPLACER, se dit encore pour mettre une chose en une place qui ne lui convient point. Voilà un tableau *déplacé*, il fait là un mauvais effet, il faudroit le mettre au milieu.

On le dit de même figurément des personnes placées dans des postes qui ne leur conviennent pas, dans des emplois pour lesquels elles ne sont pas propres. Ce jeune homme paroît né pour le métier de la guerre; c'est le *déplacer* que de le mettre dans la robe. On dit plus souvent *déplacé* au participe.

DEPLACÉ, ÉE. part. & adj. *Amotus loco.* On le dit de ceux qui sont placés dans des emplois pour lesquels ils ne sont pas propres. Ce jeune homme dans la nouvelle charge qu'il exerce paroît *déplacé*. *à entare aliquid invito marte, invita minervâ.*

On le dit aussi des choses mal placées, qui ne sont pas à propos, ou qui sont contre les bienséances. Il y a dans ce discours bien de l'esprit *déplacé*. Voilà des louanges bien *déplacées*. Jamais reconnaissance ne fut plus *déplacée*. *Praposterus, intempestivus, alienus.* A une injure si *déplacée* & si éloignée des règles de la modération & de la bienséance, nous n'opposerons qu'une réponse. DISSERT. sur l'origine de l'*Ab. de S. Martin*, pag. 176. Méprisons ces indignes maximes, que la science avilit la grandeur, qu'elle est dans les Grands une vertu *déplacée*. MARIOTTE, Mem. de Tr.

DEPLAIRE. v. n. Être désagréable. Le jeu me *déplaît* à la mort. Cette femme n'est pas belle; mais elle ne *déplaît* pas. Celui qui croit se venger en *déplaisant*, se fait plus de mal qu'il n'en fait aux autres. CII. DE MER. Cet homme ne *déplaît* que pour vouloir trop plaire. BOIL. Il y a des gens que la crainte de *déplaire* empêche de plaire. *Duplicere.* Voyez PLAIRE.

Il signifie aussi donner du chagrin, choquer, offenser. Le péché *déplaît* à Dieu. Les Payens ne croyoient pas que l'impureté *déplût* à leurs Dieux. Il est au désespoir d'avoir été assez malheureux pour vous *déplaire*.

*En vain je veux contre elle écouter ma colere,
Toute ingrate qu'elle est, je crains de lui déplaire.* CORN.

Dans ce dernier sens il s'emploie aussi impersonnellement. Il me *déplaît* fort d'être obligé de plaider contre vous. Il ne vous *déplaira* pas que je vous dise, &c.

On le dit aussi avec le pronom personnel, pour s'ennuyer. Cet homme se *déplaît* par tout où il est. Il n'aime que la solitude: il se *déplaît* en compagnie.

On le dit aussi des animaux. La tourterelle se *déplaît*, quand elle a perdu son pair. *Ægrè fert.*

On le dit figurément des plantes, par rapport au sol, ou à l'exposition qui ne leur est pas propre. Les plantes qui croissent dans les lieux humides, se *déplaisent* dans un terrain sec & pierreux. *Respuunt, non amanti.*

DÉPLAISANCE. f. f. Vieux mot qui signifioit *chagrin, melancolie, Tristitia, dolor, agridudo*. Il y a des maladies qui viennent de *déplaisance*, & qui minent peu-à-peu.

☞ Ce mot est quelquefois employé pour dégoût, éloignement, dans cette phrase unique du langage commun, prendre quelqu'un en *déplaisance*.

DÉPLAISANT. ANTE. adj. Qui est chagrinant, désagréable. *Ingratus, asper, molestus*. C'est une chose *déplaisante*. Les gens polis le disent rarement. CAII. M. Crevier en parlant de Q. Varius, Tribun du peuple, dit qu'il étoit *déplaisant* dans toute sa personne. Il faut que l'antithèse soit bien prodiguée dans un discours, pour qu'elle devienne un vice *déplaisant*. *Mém. de Trév.* Ces exemples prouvent l'usage de ce mot.

☞ **DÉPLAISIR.** f. m. Chagrin, douleur, peine d'esprit. *Agrimonia, agridudo; dolor*. Cela me donne un sensible, un mortel *déplaisir*. Ce qui devoit lui donner de la joie lui donne du *déplaisir*. *Latis rebus agridere*. Ce père a eu le *déplaisir* de voir mourir tous ses enfans avant lui. Sa fille lui a donné le *déplaisir* de se marier malgré lui; & il en a conçu un mortel *déplaisir*. Les *déplaisirs* qui me pressent sont insupportables. VOIT.

*Le secret pour trouver le repos de la vie
N'est pas de se conduire au gré de ses desirs:
Qui saura les borner, & régler son envie,
Verra bien-tôt la fin de tous ses déplaisirs.*

P. D. L.

☞ **DÉPLAISIR**, se dit aussi, en style bourgeois, dans la signification de mécontentement, sujet de plainte. Les enfans donnent souvent à leurs parens des sujets de *déplaisir*. Je ne crois pas vous avoir jamais fait aucun *déplaisir*.

DEPLANTER. v. a. Oter une plante de terre. Les Fleuristes *déplantent* tous les ans leurs oignons. Les laitues ont besoin d'être *déplantées* & replantées pour les faire pommer. On *déplante* un jeune arbre pour le replanter ailleurs. *Explantare, deplantare*.

☞ **DEPLANTER**, Terme de marine. VOY. DÉRAPER.

DÉPLANTE, ÉE, part.

DEPLANTOIR. f. m. Outil de Jardinier qui sert à déplanter & à replanter les plantes, qu'on veut transporter avec la terre sans en détacher les racines, afin que cette transplantation ne les retarde point, ou ne les fasse point mourir. Ce *déplantoir* est fait de feuilles de fer blanc, mises en rond en forme de ruyau, avec des charnières aux deux côtés, qui se rejoignent ensemble par le moyen d'un gros fil de fer, lequel, passant par les charnières, entretient la rondeur du *déplantoir*. *Ferrei cujusdam instrumenti genus, quo ad evellendas plantas utuntur hortulani*. On le fait entrer dans la terre jusqu'au-dessous des racines de la plante qu'on veut enlever, & après qu'on l'a enlevée, & qu'on l'a placée dans le lieu qu'on lui a destiné, on ôte le fil de fer, & alors, les côtés du *déplantoir* venant à se séparer, la motte de l'arbre, ou de la plante, sort en son entier, & se place commodément. On appelle aussi *déplantoir*, une houlette qui sert au même usage, & pour transplanter les tulipes, les anémones, & autres plantes qui ne sont pas fort avant dans la terre. *Brevis, acuti, concavique pedi genus*. Cette houlette ressemble à celle des Bergers; on la fait seulement un peu plus concave, & plus pointue pour les terres dures & pierreuses.

☞ **DÉPLETION.** f. f. Terme de Chirurgie employé par quelques auteurs pour signifier l'action de désemplir les vaisseaux. Le premier effet de la saignée est la *déplétion*. *Depletio*.

☞ **DÉPLIER.** & **DEPLOYER.** v. a. Etendre ce qui étoit plié. *Déplier* une serviette, *déplier* du linge; une robe. On le dit particulièrement des étoffes que les marchands étalent sur leurs bureaux, pour les faire voir à ceux qui les marchandent. *Explicare, evolvere, pandere, expandere*. Les Marchands *déplient* cent pièces d'étoffe pour en trouver une qui soit au

gré des chalands. On dit aussi, *déplier* les voiles, les tentes, &c.

Déplier le Trait. Terme de Chasse. C'est, alonger la corde de crin qui tient à la botte du limier. *Producere, extendere*.

DÉPLIER, se dit aussi figurément pour, étaler, faire parade, faire montre. *Aperire, patefacere*. C'est-là qu'il a *déplié* tous les trésors de son ame. PAT. Il *déplia* ses bataillons & les étendit. Il *déplia* toute son éloquence. VOYEZ DEPLOYER, qui est plus usité.

DÉPLIÉ, ÉE, part.

DEPLISSER. v. a. Oter, défaire les plis. *Explicare; erugare, tollere*. *Déplisser* une chemise, un-haut-de-chausses.

☞ On le dit de tous les plis faits à l'aiguille. Il est aussi réciproque. Cet habit se *déplisse*. Les *plis* s'en défont.

DÉPLISSÉ, ÉE, part.

DÉPLORABLE. adj. m. & f. Qui mérite d'être déploré, digne de pitié. *Deplorandus, miserandus, miserabilis*. Le sac de Rhodes fut un spectacle bien *deplorable*. L'histoire *deplorable* & lamentable de Pyrame & Thisbé. On ne le dit guère que des choses.

*Il n'est rien de plus déplorable,
Que le funeste état où ta main m'a réduit.*

L'AB. TÊTU.

DÉPLORABLEMENT. adv. D'une manière déplorable. *Miserabiliter, miserabilem in modum*. Cet Avocat a plaidé mon affaire *déplorablement*; c'est-à-dire; très-mal. Il s'est conduit *déplorablement*.

DEPLORER. v. a. Plaindre avec de grands sentimens de compassion. *Deplorare, deslere, lugere, miserari*. Les Prophètes ont prédit & *déploré* le malheur de Jérusalem long-temps avant qu'il arrivât. Héraclite *déplorait* sans cesse le malheur de la condition humaine. On ne sauroit trop *déplorer* l'aveuglement & le malheureux état d'un pécheur. *Deplorer* la misère du temps. ABLANC. Ce mélancolique passe les journées entières à *déplorer* les malheurs de la vie, & à raconter des choses lamentables avec une voix triste & langoureuse, comme s'il étoit payé pour pleurer. M. SCUD. Ceux que la religion sépare se regardent comme des aveugles, & *déploraient* légèrement l'un de l'autre. FONTEN. Je veux *déplorer* toutes les calamités du genre humain. BOSS. Il ne se dit que des choses.

DÉPLORÉ, ÉE, part. pass. & adj. *Deploratus*. On dit dans un sens figuré, au Palais, qu'une cause est *déplorée*, qu'une affaire est *deplorée*; pour dire, qu'elle ne vaut rien, qu'elle est insoutenable, qu'il n'y a aucune espérance de la faire réussir.

On dit figurément, qu'une santé est *déplorée*, pour dire, qu'on n'en espère rien, qu'on désespère de la guérison du malade. On appelle une maladie *déplorée*, une maladie sans remède. ACAD. FR. Cette mauvaise phrase a disparu de la dernière édition.

DEPLOYER. A la même signification que **DÉPLIER**; mais *déplier* est le plus usité dans la plupart des phrases où l'un & l'autre s'emploie. On dit pourtant cette armée marchoit à enseignes *déployées*, & l'on ne diroit pas bien *enseignes dépliées*. On dit aussi sur mer, *déployer* les voiles, *déployer* le pavillon, l'arborer & le laisser voltiger au gré du vent.

DEPLOYER, se dit figurément pour étaler, faire parade. *Adhibere, ostentare, explicare, expandere, uti aliquâ re*. *Déployer* ses charmes. Cet Orateur a *déployé* toute son éloquence pour haranguer le Roi. Ce Prince a *déployé* toute sa magnificence pour paroître en ce Carrousel. Le Cardinal Mazarin *déploya* tous les secrets de la politique pour conclure la paix. FLECH. Dieu ne *déplioit* point sa Toute-Puissance pour autoriser le mensonge. AB. DE T. A l'envi leur amour se *déplioit*. RAC. On dit aussi, rire à gorge *déployée*, pour dire, de toute la force. Rire à gorge *dépliée* ne se dit point.

☞ Ces deux verbes *déplier*, & *déployer*, vien-

nent de *deplicare*, qui a le même sens, & qui se trouve dans la basse latinité. L'anonyme qui a écrit les miracles que Sainte Geneviève fit après sa mort, s'en sert, pour exprimer l'extension d'un membre qui étoit retiré. *Voy.* Bollandus, *Act. SS. Jan. T. I. p. 150. & 151.* On trouve aussi *displucare*, *Ibid. Mart. T. I. p. 549. B.*

DÉPLOYÉ, ÉE. part. pass. & adj.

DEPLUMER. v. a. Oter les plumes à un oiseau, ne se dit point. *Deplumer* est réciproque. *Se deplumer*, perdre ses plumes. Les oiseaux se *deplument* pendant la mue. *Nudari plumis.*

DEPLUMÉ, ÉE. part. & adj. *Deplumis.* A qui les plumes sont tombées.

DE PLUS. adv. synonyme avec outre cela, & d'ailleurs. Ils signifient tous trois surcroît, augmentation. *Præterea.* Mais *de plus* s'emploie fort à propos lorsqu'il est seulement question d'ajouter encore une raison à celles qu'on a déjà dites. Il sert précisément à multiplier, & n'a rapport qu'au nombre. *Voy.* les autres mots. Pour qu'un état se soutienne, il faut que ceux qui gouvernent soient modérés, que ceux qui doivent obéir, soient dociles, & que *de plus* les loix y soient judiciaires.

DÉPOLIR. v. a. Oter le poli de quelque chose. *Polituram tollere.* Il faut *depolir* les glaces de miroirs, *Politam glaciem obscurare*, quand on s'en veut servir dans des yeux artificiels pour en faire une rétine, afin qu'elle reçoive les espèces, & qu'elle ne les réfléchisse point.

DÉPOINTER. Une pièce d'étoffe. C'est couper les points qui tiennent en état les plis.

DÉPONENT. adj. m. Terme de la Grammaire Latine, qui se dit des verbes qui ont la terminaison & la conjugaison passives, & la signification active, & qui perdent un de leurs participes passifs. *Verbum deponens.* C'est le nom que les Grammairiens donnent à ces sortes de verbes, comme *minor*, qui a pour participes *minans*, *minaturus* & *minatus*, & qui n'a point *minandus*, qui est un participe passif. On les appelle *deponens*, parce qu'ils ont perdu & déposé la signification passive, du latin *deponere*.

DÉPONIBLE. adj. De tout genre. Qu'on peut déposer, à qui l'on peut ôter sa charge, qui peut être révoqué. Deux Prêtres muables & *déponibles* à la volonté des Gouverneurs de l'Hôpital. *Régl. de l'Hôp. Sainte Croix de Joinville.* C'est un terme de Palais. *Amovible* a la même signification, & est plus en usage.

DÉPOPULATION. f. f. C'est la même chose que *depeuplement*. L'action de *depeupler* une ville, un pays. Mais ce mot se prend plus souvent dans le sens passif, & désigne la diminution des habitans par quelque cause que ce soit. C'est l'opposé de *population*. *Voy.* ce mot. M. de Montesquieu, parlant du grand nombre d'Eunuques que les Orientaux sont obligés d'entretenir pour garder leurs femmes, s'écrie : Quelle *dépopulation* ne doit pas s'en suivre de ce grand nombre d'hommes morts dès leur naissance. Je touche dans une Lettre au Pere Parenin, Millionnaire, plusieurs articles du Gouvernement Chinois, que je crois en foi de véritables défauts, & ce qui est plus surprenant, des défauts qui vont à la *dépopulation* dans ce florissant Empire, celui du monde qui est le plus peuplé. *M. de Mairan de l'Académie des Sciences, Lettre à M. l'Abbé Desfontaines, dans les Observations sur les Ecrits Mod.*

DÉPORT. f. m. En matière bénéficiale. Droit que les Archidiacres ou les Evêques ont en plusieurs Diocèses, de jouir une année durant d'une Cure qui est vacante par mort, en la faisant desservir, & aussi d'en jouir pendant le litige si elle est contestée. *Sacerdotia in causam caduci lapsa.* Si la Cure vient à vaquer deux fois dans une seule année, il n'y a qu'un seul *déport*. *Voy.* Choppin & Ragueau.

Le *déport* est une espèce d'annate, & est par conséquent odieux, parce qu'il a été plutôt établi pour l'utilité des Evêques & des Archidiacres que pour celle de l'Eglise. C'est pourquoi il fut entièrement abrogé par le Concile de Basle, dont le Décret a été

inséré dans la Pragmatique-Sanction : mais le Concordat, qui est la règle de l'Eglise Gallicane, a rétabli les annates & les *deports*, qui ont enfin été confirmés dans les Etats de Blois. Il n'est pas uniforme dans tous les Diocèses.

L'usage des *deports* pour la première année des cures vacantes est principalement en Normandie. Les Evêques en ont les deux tiers, & les Archidiacres ont l'autre tiers ; il en vient outre cela quelque chose aux Doyens Ruraux. Les Evêques & les Archidiacres de Normandie n'ont pas à la vérité joui toujours des *deports*, ils ne sauroient même produire de titres valables pour appuyer ce droit. Mais, comme ils en sont depuis très-long-temps en possession, il est devenu en quelque manière un droit commun à leur égard.

Toutes les Cures ne sont pas sujettes au *déport*. Celles qui dépendent d'Abbayes exemptes de la Jurisdiction des Evêques sont aussi exemptes du *déport* ; les Cures, par exemple, qui sont dans les exemptions de Fescamp & de Montivillier, ne paient point de *déport* aux Evêques de Normandie.

En matière de fief, on appelle aussi *déport* le droit qu'un Seigneur féodal a de jouir du revenu d'un fief la première année après la mort du possesseur. Ce droit est différent dans les différentes coutumes. C'est ce qu'on appelle rachat, relief, *Voy.* ces mots.

DÉPORT, se dit quelquefois au Palais, pour dire, *délai*. Sans *déport*, c'est-à-dire, sans délai, sur le champ. *Sine morâ.* On a condamné ce coquin de Frippier en dix écus d'amende payable sans *déport*, sans sortir de-là. *Déport* d'un Juge, d'un Arbitre. *Voyez* DÉPORTER.

DÉPORT, Terme de Coutumes. Dans les Coutumes d'Anjou & du Maine, *deport* signifie *casuel* ; c'est un certain droit que le Seigneur prend sur un fief servant lorsqu'il n'y a point d'homme pour le desservir. Le *déport de fief* est réglé pour le Seigneur à une année de revenu, à condition d'en donner le tiers, ou une portion fortable au mineur. Le *déport de fief* n'est plus en usage.

DÉPORT, est aussi un vieux mot, qui veut dire, *joie ; plaisir.* *Gaudium, voluptas, letitia.* Celui jour passerent en joie & *déport*. GUY DE WAROYE. Ils revenoient de la chasse, où ils avoient eu moult gracieux *déport*. *Id.*

DEPORTATION. f. m. Sorte de bannissement en usage chez les Romains, par lequel on assignoit à quelqu'un une Isle, ou autre lieu pour sa demeure, avec défense d'en sortir à peine de la vie. *Deportatio.* C'est le terme dont se servent les Jurisconsultes. Par la *déportation* on perdoit les droits de citoyen Romain. Ulpien met cette différence entre la *relégation*, & la *déportation* ; que la *déportation* obligeoit à une demeure fixe pour toujours, au lieu que la *relégation* se révoquoit, & donnoit un peu plus de liberté. La *déportation* étoit un bannissement perpétuel, avec interdiction du feu & de l'eau. *Voyez* EXIL. En France on n'admet point cette différence, & on dit seulement *relégation*.

DÉPORTEMENT. f. m. Conduite & manière de vivre. On ne le dit qu'au pluriel, & il se prend ordinairement en mauvaise part. *Vite, vivendi ratio.* On donne des Gouverneurs à la jeunesse pour veiller sur ses *déportemens*. Il a été châtié pour ses mauvais *déportemens*. Ses *déportemens* me sont connus. ABLANC. Les mauvais *déportemens* des jeunes gens viennent le plus souvent de leur mauvaise éducation. MOL. Ses *déportemens* donnent prise à tout le monde. B. RAB.

DÉPORTER. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel, se désister, se départir. Quitter, abandonner une entreprise, un dessein. *Discedere ab aliquâ re, rem aliquam abjicere.* Cet homme étoit entré dans la Ferme Générale, mais il s'en est *déporté* en faveur de ses associés. Ce jeune homme briguoit cette charge, cet emploi, mais il s'en est *déporté* de lui-même. *Se déporter* de ses prétentions, de la recherche d'une fille.

DÉPORTER, signifie au Palais, s'abstenir d'un jugement, d'une affaire où il y a quelque cause de récusation. *Abstinerere ab aliquâ re, discedere ab aliquâ re, rem aliquam abjicere.* La dernière Ordonnance veut que le Juge se *déporte* de lui-même de la connoissance d'une affaire, quand il fait qu'il y a des causes de récusation contre lui. On dit la même chose d'un arbitre, d'un expert & de tout autre Officier commis par le Juge.

DÉPORTER, dans nos vieux Auteurs, signifie quelquefois souffrir, supporter. Comme il *deporta* les outrages qui faits lui avoient été. *Tolerare, pati, ferre.*

DÉPORTUAIRE. f. m. Terme de matière bénéficiale. On nomme *Déportuaire* en Normandie, celui qui est chargé du *déport* pendant l'année qu'il n'y a point de titulaire, ou plutôt que le titulaire ne jouit point des fruits de son bénéfice. Les Evêques de Normandie sont si jaloux de leurs déports, que, dans les provisions qu'ils donnent aux véritables titulaires, ils les excluent de toutes fonctions curiales, aussi n'y en font-ils aucunes, qu'en qualité de *Déportuaires*, s'ils se chargent du *déport*.

DÉPOSANT. ANTE. f. m. & f. Témoin qui déclare & atteste en Justice la vérité d'un fait. *Testis.* Il faut faire assigner le *déposant*. Faire lecture à un *déposant* de sa déposition. C'est tout ce que le *déposant* a dit savoir. Plus n'en fait le *déposant*. Cette formule de pratique a passé dans la conversation familière pour marquer qu'on ne fait rien de plus que ce qu'on a dit.

Il est aussi adjectif. Tels & tels témoins *déposans*. Telles & telles femmes *déposantes*.

DÉPOSER. v. a. Témoigner en Justice la vérité d'un fait, déclarer ce qu'on a vu, ou oui. *Testari, testificari.* On fait faire serment aux témoins de *déposer* la vérité. Un tel témoin *dépose de visu*. On dit figurément, Le remords de la conscience est un témoin qui *dépose* continuellement contre nous.

DÉPOSER, se dit figurément des choses qui servent de preuve à quelque chose, qui tendent à prouver quelque chose : ainsi *déposer* contre quelque fait ou quelque opinion, c'est prouver, montrer qu'elle est fautive. *Infirmare, confutare.* Et *déposer* en faveur, c'est prouver qu'elle est vraie. *Confirmare.* Pendant que tout justifie notre système, tout *dépose* contre celui de M. Newton. GAMACHES.

DÉPOSER, signifie aussi, mettre en lieu sûr, mettre une chose entre les mains d'une personne pour la garder, pour en avoir soin. *Deponere.* On oblige de *déposer* au Greffe une pièce maintenue fautive. On *dépose* chez un Notaire, aux Consignations, les sommes fautes; ou celles où il y a des oppositions, ou contestations.

DÉPOSER, se dit aussi des corps morts qu'on met en dépôt dans une Eglise, jusqu'à ce qu'on les transporte ailleurs. *Deponere, collocare.* On a *déposé* le corps de ce Seigneur dans une chapelle de sa Paroisse, jusqu'à ce qu'on le transporte dans le tombeau de ses peres.

DÉPOSER, se dit figurément pour confier, remettre. *Deponere aliquid apud aliquem, credere aliquid alicui.* Le Roi *dépose* une partie de son autorité entre les mains de ses Magistrats pour rendre justice à ses peuples. On est heureux d'avoir un ami dans le sein duquel on puisse *déposer* ses pensées, ses secrets, ses joies, ou ses douleurs.

Déposer d'un secret la charge trop pesante. VILL.

DÉPOSER, signifie aussi, destituer quelqu'un d'une dignité, d'une charge, d'un emploi. *Alicui magistratum abrogare, aliquem magistratu depellere.* Il y a eu des Papes qui ont été *déposés* dans des Conciles; des Papes & des Empereurs qui se sont *déposés* eux-mêmes, qui ont renoncé volontairement à leur dignité. Les Papes ont autrefois prétendu avoir le droit de *déposer* les Rois. Quelquefois on *dépose* les Officiers par forfaiture. On le dit plus ordinairement

des Officiers Ecclésiastiques : on dit des autres destituer.

DÉPOSER, signifie aussi, quitter une charge, se défaire d'un office, d'un emploi. *Abdicare se magistratu, magistratum abdicare.* Sylla *déposa* la Dictature. AB. Abdiquer vaudroit mieux.

Dans l'Ordre de la Visitation, ce mot, aussi bien que *dépose*, n'ont rien d'odieux; ils se disent de la Supérieure qui n'est plus en place, qui est sortie de charge. Bien plus, cette ancienne Supérieure en retient la dénomination, car on ne l'appelle pas autrement que la sœur la *déposée*.

DÉPOSÉ, EE. PART Il a la signification de son verbe.

DÉPOSITAIRE. f. m. & f. Qui est gardien de quelque chose, qui est chargé d'une charge, d'un dépôt. *Sequester, depositarius.* Les *depositaires* ordinaires ne sont point garans de la chose qu'on leur a confiée, si elle est volée, ou perdue. Ils ne répondent que de la fraude, & de la mauvaise foi, & non pas de la négligence. Un *depositaire* nécessaire, comme un hôtelier, est responsable du vol, s'il y a de la négligence. Les *depositaires* de Justice, sont contraignables par corps à la représentation des choses dont ils sont gardiens.

DÉPOSITAIRE, se dit aussi au figuré des personnes & des lieux à qui l'on confie, où l'on dépose ce que l'on a de plus important & de plus secret. *Qui alicujus consiliis intimus est, consilium particeps.* Il a voulu demeurer le *depositaire* de ses propres charités. PATRU. C'est le *depositaire* de ses plus secrètes & de ses plus douces pensées. PAT. Vous êtes le *depositaire* fidèle de tous mes chagrins, & de toutes mes joies : en un mot, de tous mes sentimens. LA BRUY. Thérèse fut dans ces derniers siècles l'héritière, & pour ainsi dire, la *depositaire* de tout l'esprit d'Elie. BOURDAL. Exhort. T. I. p. 301. 302.

*Souvent ce cabinet superbe & solitaire,
Des secrets de Titus est le depositaire.* CORN.

Elle est de mes sermens seule depositaire. RACINE.

DÉPOSITAIRE, chez les Religieux & les Religieuses. Celui ou celle qui a la garde des archives, des titres & de l'argent. *Custos.*

DÉPOSITION. f. f. Témoignage rendu en Justice par un témoin. *Testimonium, testificatio.* Dans un récolement on fait lecture à un témoin de sa *deposition*, pour voir s'il y veut persister, y ajouter, ou diminuer. On ne doit point lire en jugeant la *deposition* des témoins valablement reprochés. Les révélations sur un monitoire ne font point de foi, jusqu'à ce qu'elles soient rédigées en *deposition*.

DÉPOSITION, en termes d'Eglise, se dit aussi de l'enterrement d'un corps. *Mortui corporis depositio.* On doit dire un tel Evangile & telles prières pour la *deposition* d'un défunt, lorsqu'on apporte un corps à l'Eglise pour l'enterrer.

DÉPOSITION, signifie aussi privation d'une charge, d'un office, d'un emploi, d'une dignité. *Exauctoratio, depulsio, missio a munere, ab officio.* La *deposition* d'un Officier. La *deposition* du Sultan fut suivie de guerre. La Nation jalouse de ses droits s'étoit fait un titre de liberté par la *deposition* des Princes qui avoient entrepris de la lui ravir. VERT. La *deposition* d'un Official, d'un Promoteur qui a malversé. La *deposition*, en ce sens, est un jugement canonique, par lequel le Supérieur Ecclésiastique dépouille pour toujours un Ecclésiastique de son bénéfice, & des fonctions qui y sont attachées. Dans la *dégradation* le caractère de l'ordre est effacé. On *dépose* un Prélat, un Abbé, &c. On *dégrade* les simples prêtres. La *suspense* n'est que pour un temps.

En parlant des offices de judicature, on dit plus communément *destitution*. *Destitution* d'un Bailli, d'un Officier de judicature.

DÉPOSITO. Donner ou prendre à *deposito*, signifie, donner ou prendre à intérêt. Ce terme, qui a passé d'Italie en France, n'est d'usage, dans cette signifi-

cation, qu'en quelques lieux de Provence & de Dauphiné.

☞ **DÉPOSSÉDER**. v. a. Oter à quelqu'un la possession d'une chose. *Aliquem alicujus rei possessione dejicere, depellere*. On l'a dépossédé de sa charge, de sa maison, des biens qu'il avoit acquis à la campagne.

On dit aussi, *deposséder* d'une charge, soit qu'on chasse un Officier pour malversation, soit qu'on le fasse recevoir en sa place sur sa résignation. Un Officier jouit de ses gages jusqu'à ce qu'il soit *depossédé*. Un Officier n'est réputé *depossédé* que par le *soit montré* qui est mis sur la requête de son résignataire pour demander sa réception. Un bail judiciaire *depossède* un Seigneur de sa terre, suivant l'Ordonnance. Celui qui prend possession d'un Bénéfice pour le contester, ne *depossède* pas pour cela le Titulaire, jusqu'à ce qu'il y ait jugement pour la pleine maintenance.

DÉPOSSÉDÉ, ÉE. part. Le Roi de son pouvoir se voit *depossédé*. RAC. *Depulsus, dejectus, deturbatus*.

DÉPOSESSION. f. f. Action par laquelle on dépossède. La *déposition* actuelle est nécessaire en matière bénéficiale, quand on a un jugement définitif à son profit, de peur de donner lieu à la confidence.

☞ Ce mot n'est employé qu'en style de pratique.

DÉPOSESSION, se dit aussi de la délivrance qu'on fait en vertu des exorcismes, d'une personne qui est tourmentée de l'Esprit malin. *Liberatio*. Cette femme a vécu tranquillement depuis sa *déposition*.

DEPOSTER. v. a. Terme de Guerre. Chasser l'ennemi d'un poste qu'il occupoit. *Ejicere, pellere*. Les Gardes & les Chevaux-Légers furent commandés pour aller *deposter* l'ennemi de-là. En moins d'une demie-heure de combat l'ennemi fut *deposté*. On dit plus ordinairement chassé. *Deposter* n'est en usage que parmi les gens de guerre; mais parce qu'il abrége le discours, & qu'il est fort commode, il mérite de faire fortune.

Il est formé de *poster*, qui veut dire placer, mettre, établir des gens, des soldats, des troupes quelque part, & de la particule *de*, qui a souvent dans la composition la force de détruire la signification du mot simple auquel elle est ajoutée, comme dans *désagréable, désaire*, &c.

☞ **DÉPÔT**. f. m. *Depositum*. Ce mot signifie ce qu'on a confié, mis entre les mains de quelqu'un, pour le garder & le rendre à la volonté de celui qui l'a donné. Il signifie aussi l'action de déposer, la loi du *dépôt*, c'est-à-dire, la convention faite lors du *dépôt*. Dans le premier sens, on dit garder religieusement un *dépôt*, abuser d'un *dépôt*, nier un *dépôt*. Un *Dépôt* est une chose sacrée. Dans le second, on dit que le *dépôt* est un contrat de bonne foi. Violenter la foi du *dépôt*. *Dépôt* volontaire. *Dépôt* judiciaire.

Le *dépôt* se divise en *dépôt* simple, & en *dépôt* judiciaire. Le *dépôt* judiciaire est la chose contestée entre plusieurs personnes, & déposée en main tierce par ordonnance.

☞ Le *dépôt* volontaire est celui qui se fait de pleine volonté, sans qu'il y ait aucune nécessité qui oblige le déposant de donner la chose à garder. Ce *dépôt* provenant uniquement du choix de celui qui le fait, est moins favorable que le *dépôt* nécessaire.

☞ Le *dépôt* nécessaire est celui qui ne se fait point de pleine & entière volonté, mais par une espèce de nécessité, qui oblige le déposant de donner la chose à garder au premier venu qu'il rencontre, à cause de quelque cas fortuit, comme pour incendie, naufrage ou tumulte. Celui qui dénie le *dépôt* fait dans un cas de nécessité, est, suivant les Loix Romaines, condamné à la restitution du double; ce qui n'a pas lieu pour le *dépôt* volontaire.

☞ La raison de cette différence est que, dans le *dépôt* volontaire, on a le temps & la liberté de choisir une personne en qui l'on ait confiance, & même

de faire constater le *dépôt* par écrit. Mais, dans le cas de nécessité, on n'a pas le même avantage. Et c'est pour cela que les Loix Romaines, pour punir la perfidie du dépositaire, l'obligeoient en ce cas à la restitution du double, pour avoir voulu profiter du malheur d'une personne qui étoit déjà affligée d'un fâcheux accident.

☞ Ces peines du double & du triple & autres semblables, portées par le Droit Romain, ne s'observent pas en France.

☞ **DÉPÔT**, se dit aussi des lieux publics où l'on dépose les choses, où l'on met les *depots* ordonnés par justice, & ceux où l'on conserve les actes publics. *Locus rerum depositarum custos*. Le Greffe est un *dépôt* public. Le lieu où l'on garde les registres s'appelle le *dépôt*. Le Bureau des Consignations est un *dépôt* public pour les sommes d'argent contestées. La Sacristie est un *dépôt* sacré où l'on garde les Reliques.

☞ On dit aussi qu'on a mis un corps en *dépôt* dans une Eglise, pour dire qu'on l'y a déposé, en attendant qu'on puisse le porter au lieu destiné à sa sépulture.

DÉPÔT DU SEL, se dit des lieux publics ou magasins du sel aux endroits où la Gabelle n'est pas établie; & on les appelle *greniers* dans les lieux d'impôt.

DÉPÔT, se dit figurément des pensées & des secrets: *Depositum*. Le secret est un *dépôt* sacré, sur lequel la haine, & l'infidélité même de celui qui nous l'a confié, ne nous donne point de droit. BOUH.

☞ **DÉPÔT**, terme de médecine, synonyme à sédiment. *Dépôt* d'urines. Voyez **SÉDIMENT**.

☞ **DÉPÔT**, en Chirurgie se dit d'un amas d'humeurs qui se fait en quelque partie, qui cause de la douleur, forme des fluxions, des abcès, &c. Les fractures, de quelque nature qu'elles soient, aussitôt qu'elles sont endurcies, ont besoin de la saignée pour empêcher le *dépôt* sur la partie maltraitée. DIONIS. Il se fait quelquefois un *dépôt* sur le bras saigné, quoique l'opération de la saignée n'y ait point de part. ID.

☞ Les parties sanieuses du *dépôt* sont formées dans la masse du sang. Celles de l'abcès sont formées dans la partie même.

DÉPÔT, chez quelques Religieux. C'est le coffre où sont les Archives & l'argent du Couvent. *Arca depositi custos*.

DÉPÔTER. v. a. Terme de Jardinier. Oter une plante, ou quelqu'autre chose d'un pot. *Flores ex vase fœcili tollere, deplantare*. Il est temps de *dépôter* les fleurs. LA QUINT. Si je me suis servi de pots, je *dépôte* pendant l'été même, ou au moins l'automne, ou le printemps suivant, je *dépôte*, dis-je, les petits figuiers qui ont bien poussé dans ces pots, pour les remettre avec leur motte dans des caisses de sept à huit ponces. ID.

DÉPOUDRER. v. a. Oter, faire tomber la poudre des cheveux, d'une perruque. *Dépoudrer* quelqu'un, *Dépoudrer* sa perruque.

DÉPOUDRÉ, ÉE. part.

DÉPOUILLE. f. f. Vêtemens, habits dont on est ordinairement vêtu. *Spolium, exuvia*. Un homme en mourant laisse sa *dépouille*, son linge, ses habits, sa garde-robe à son valet de chambre, à sa garde. On l'erend quelquefois à ses meubles & à son bien. Un Abbé à la cote-morte, la *dépouille* de ses Moines. Les Ordres Militaires ont la *dépouille* des Chevaliers quand ils meurent.

DÉPOUILLE, est aussi un droit que les Archidiacres lèvent sur les biens meubles des Curés décédés. Les Archidiacres de Paris y ont été maintenus par des arrêts, il y en a un du premier Septembre 1700. Voyez le Traité qui a été fait sur ce droit, il fut imprimé en 1683. Voyez Fra Paolo dans son *Traité des Bénéfices*. Voyez aussi **DÉPORT**.

☞ Le mot de *dépouille* pris pour *vêtemens* n'est pas d'un grand usage.

☞ On le dit mieux de la peau que certains animaux quittent dans certains temps pour en prendre

une nouvelle, ainsi l'on dit la *dépoille* d'un ver à-soie, d'une araignée, d'un serpent, &c. *Exuvia*. *Dépoille* d'un oiseau, les plumes qui tombent lorsqu'il mue.

On dit poëtiqnement, la *dépoille* du lion de Nemée, pour dire la peau du lion dont Hercule étoit revêtu : & généralement on appelle *dépoille* d'une bête féroce, au moins dans le style soutenu, la peau, lorsqu'elle est arrachée.

On dit de même que l'homme a laissé sa *dépoille* mortelle, pour dire son corps, ce qu'il avoit de matériel.

DÉPOUILLES, signifie Butin, ce qu'on prend sur les ennemis pendant la guerre. Les Romains ne se font enrichir que des *dépouilles* des Rois, & des peuples par eux subjugués. Ce sont les *dépouilles* qu'il a remportées sur les Barbares. ABLANC. *Spolia*, *Exuvia*.

Dans cette signification, on dit figurément s'enrichir, se revêtir des *dépouilles* d'autrui. Il ne jugea pas qu'un homme dût s'enrichir de la *dépoille* des malheureux. BOUH. Et, en parlant des Auteurs qui pillent les autres, on dit qu'ils se parent de leurs *dépouilles*. Voyez. PLAGIAIRE.

C'est un gueux revêtu des dépouilles d'Horace.

BOILEAU.

DÉPOUILLE, se dit en termes d'économie rustique, de la récolte des fruits de la terre. *Messis*, *seges*, *fructus*. On a vendu tant la *dépoille* de ce jardin, de ces abricotiers. Ce Fermier a fait trois *dépouilles*, trois récoltes de blé. Le maître a fait failir la *dépoille* de cette année pour son paiement.

On dit figurément partager la *dépoille* de quelqu'un. Il a eu la *dépoille* d'un tel, c'est-à-dire, sa charge, son emploi, son bénéfice, sa succession. La *dépoille* des Chevaliers de Malte appartient à l'Ordre. Il se regarde déjà comme l'héritier de tous les riches, il dévore leur *dépoille*, il est ennemi de tous ceux qui veulent s'agrandir. ROY.

Les Ouvriers disent qu'une chose est taillée en *dépoille*, lorsqu'elle va en augmentant vers le talon ou le manche, ce qui est particulièrement en usage chez les Gaimiers.

Mettre un canon en *dépoille*. Terme d'Artillerie. C'est retirer du milieu du moule d'une pièce de canon, le trousséau ou morceau de bois qui a servi d'abord à le former étant couvert de natte; & nettoyer toute cette terre que le noyau de fer ou de métal doivent remplir.

DÉPOUILLEMENT. f. m. Action par laquelle on se dépouille, on quitte quelque chose : il se dit dans le sens propre & dans le sens figuré. Saint Grégoire a dit qu'il étoit bien plus aisé de se dépouiller des richesses & des biens de la fortune, que de renoncer à sa propre volonté : parce que, dans l'un de ces *dépouillemens*, l'on sacrifie sa propre chair, & dans l'autre, on immole une chair étrangère. AB. DE LA TR. Il se dit mieux & plus souvent en matière de spiritualité, pour détachement d'esprit & de cœur, privation volontaire. Il a porté la pauvreté jusqu'à un *dépouillement* de toutes sortes de biens & de commodités de la vie. Vivre dans un *dépouillement* parfait, dans un entier *dépouillement* des plaisirs, des honneurs.

DÉPOUILLEMENT, relevé, extrait de quelques parties, de quelques sommes qu'on tire d'un Compte, d'un Registre, &c. pour en former une espèce d'état ou de bordereau qu'on nomme *dépouillement*. Avez-vous travaillé au *dépouillement* de ce Journal ? Achevez le *dépouillement* de mon compte, de mon procès.

DÉPOUILLER. v. a. Ôter les habits dont on est vêtu. *Spoliare vestibus aliquem, detrahere alicui vestes, vestibus aliquem exuere*. Ce Voyageur a rencontré des voleurs qui l'ont *dépouillé*, qui l'ont mis tout nu. On l'a *dépouillé* au milieu d'un bois. ABLANC. Il se *dépouille* à la vue de son armée. VAUG.

On l'étend quelquefois aux biens, aux charges, aux dignités. Ses créanciers l'ont *dépouillé* de toutes ses terres, de tous les biens. Ce dévolutaire l'a *dépouillé* de son Bénéfice. Les criminels qu'on dégrade sont *dépouillés* de toutes leurs charges & dignités. Ce père s'est *dépouillé* pour établir ses enfans. Alors il se prend dans un sens figuré.

Ce mot vient du Latin *despoliare*.

DÉPOUILLER, se dit aussi de la récolte des fruits & de la moisson. *Messum, fructus colligere, percipere*. Ce Fermier a droit de *dépouiller* encore cette année, la récolte lui appartient; il a *dépouillé* cent arpens de terre. On le dit aussi de la chute des feuilles, parce qu'elle laisse en quelque sorte un arbre tout nu. L'hiver *dépouille* un arbre de ses feuilles. Il est défendu de *dépouiller* les arbres de leur écorce. *Dépouiller* un arbre, c'est lui ôter tout son fruit, ou toutes ses feuilles. *Nudare arbores foliis, fructibus, &c.* Il est aussi réciproque. Les arbres se *dépouillent*.

DÉPOUILLER, signifie aussi extraite d'un livre, d'un registre, les parties, les sommes ou les autres choses dont on a besoin pour l'éclaircissement de quelque chose qu'on désire avoir, en faire un relevé, un état abrégé. *Extrahere, detrahere aliquid de libro, de codice, &c.* Un Marchand fait *dépouiller* ses registres pour faire des mémoires de parties qu'il envoie à ses débiteurs. On a *dépouillé* les registres, les papiers de ce Greffe, de ce Trésor, pour trouver tous les titres qui peuvent servir à l'établissement de ce droit, de ce péage. On dit encore qu'il est défendu de *dépouiller* un Greffe, un Trésor; pour dire, d'en transporter ailleurs les minutes, titres & papiers, de les divertir & égarer. On dit *dépouiller* un compte; pour dire, en examiner la recette & la dépense. On dit aussi, *dépouiller* un inventaire, pour dire, faire un état. Voyez ETAT.

DÉPOUILLER. Terme de Philosophie Hermétique. C'est la première opération que l'on fait, elle consiste à réduire en mercure le féminin, & les autres matières assemblées avec lui.

DÉPOUILLER, est aussi un terme de Rotisseur. C'est attacher la peau de quelque animal pour le mettre en état d'être mangé. *Spoliare, exuere pelle*. *Dépouiller* un lièvre. *Dépouiller* un lapin.

Il se dit aussi des animaux qui quittent leur peau. Les serpens se *dépouillent* tous les ans.

Il se dit de tout ce qui découvre la chair ou les os. Et, dans ce sens, on dit, on lui jeta de l'eau bouillante qui lui *dépouilla* toute la jambe. L'os est entièrement *dépouillé*. *Nudare*.

DÉPOUILLER, se dit figurément en parlant des passions, des sentimens, des opinions, & signifie s'en défaire, y renoncer. *Deponere aliquid*. L'Eglise nous enseigne qu'il faut *dépouiller* le vieil homme, se *dépouiller* du vieil homme, pour dire, se convertir, sortir de la corruption du péché, quitter les inclinations de la nature corrompue, ses vieilles habitudes criminelles. Le fondement de la Philosophie de Descartes est, qu'il faut se *dépouiller* de toutes sortes de préjugés. Quand Salomon s'étoit *dépouillé* de tout l'embaras de la Royauté, pour ne se laisser voir qu'à ceux qu'il honoroit de sa familiarité, il étoit le plus aimable de tous les hommes. AB. DE CHOISY. C'est ici (dans l'Académie) que les premiers hommes se *dépouillent* de tout le faste de la grandeur, & ne cherchent de distinction que par la sublimité du génie. ID. Il est plus sûr de se *dépouiller* du soin de sa conduite, pour se reposer sur celle de toute l'Eglise. NICOL. Il faut prendre garde qu'on ne rende la langue barbare en la *dépouillant* de tout ornement, sous prétexte de la rendre plus naturelle. S. EVR. Le style d'un Géomètre doit être simple, sec, & *dépouillé* de tous les mouvemens que la passion inspire à l'Orateur. On le met quelquefois avec l'accusatif sans le pronom personnel. Il *dépouilla* cette férocité de tigre & de lion, qui lui étoit naturelle. S. EVR.

Avez-vous dépouillé cette haine si vive ? RACINE.

Dépouillez cette rigueur qui rend votre beauté farouche. VOIT. En me *dépouillant* autant que je le puis de l'intérêt poétique, pour juger plus sainement de la question. DE LA MOTTE.

DÉPOUILLER. Terme de Sculpteur, & de Mouleur en plâtre. *Dépouiller* une figure moulée, c'est ôter toutes les pièces du moule qui environnent cette figure & qui ont servi à la former.

DÉPOUILLÉ, ÉE. part. Il a les significations du verbe.

On dit proverbialement, jouer au Roi *dépouillé*, non seulement au propre, quand on joue à un jeu qui a ce nom, dans lequel on dépouille pièce à pièce celui qu'on a fait le Roi du Jeu, mais aussi au figuré, quand plusieurs personnes se joignent pour en ruiner une autre & la *dépouiller* de son bien.

DÉPOURVOIR. v. a. Dégarnir, ôter les provisions, les choses nécessaires à la subsistance d'une place, d'une maison, d'une personne. *Nudare, spoliare.* Ce verbe n'est guère en usage qu'au participe, & quelquefois à l'infinitif. Un Gouverneur ne doit point laisser *dépourvoir* sa place, en laisser ôter les hommes & les munitions. Cette maison noble est pauvre, & *dépourvue* des choses nécessaires à la vie. Cette veuve affligée est *dépourvue* de tout secours, d'amis & d'argent.

Dépourvu se dit souvent en choses morales. *Destitutus.* Il est pris comme participe & adjectif. Il faut être bien *dépourvu* d'esprit, de sens, de jugement, pour commettre une telle faute. Il étoit *dépourvu* de conseil, quand il a fait cette transaction. Souvent on est *dépourvu* de mémoire, elle quitte les gens au besoin. Jamais on n'est *dépourvu* de la grace, de l'assistance divine, quand on veut bien y coopérer.

AU DÉPOURVU. adv. A l'improviste, par surprise, lorsqu'on n'est pas pourvu des choses nécessaires, *Ex improvviso.* Un Gouverneur de place ne doit point se laisser assaillir *au dépourvu.* La basse-cour de ce Gentilhomme est bien garnie, on ne le peut prendre *au dépourvu* quand on arrive chez lui.

DÉPRAVATION. f. f. Dérèglement du goût, des mœurs, ou de la doctrine. *Depravatio, corruptio.* La *dépravation* de notre raison est la cause de nos erreurs. Chacun accuse son siècle de *dépravation.* La postérité de Seth fut fidèle à Dieu malgré la *dépravation* du temps. BOSSU. Il y a quelques gens qui trouvent ce mot un peu vieux, quand il s'agit de mœurs & de doctrine; mais, comme des auteurs assez approuvés s'en servent, on ne peut pas le rejeter.

DÉPRAVATION se dit en Médecine de la lésion notable de l'économie naturelle du corps humain, & plus particulièrement, lorsque l'exercice des fonctions se fait sans règle, & sans conformité à l'état naturel. Il y a de la *dépravation* dans le goût, lorsqu'on se sent de la répugnance pour les alimens ordinaires, & qu'on se sent porté à manger des choses qui sont nuisibles, ou peu propres à nourrir.

DÉPRAVER. v. a. Pervertir, corrompre le goût, les mœurs, ou la doctrine. *Depravare, corrumpere.* Il s'est *dépravé* le goût à force de boire. C'est un homme capable de *dépraver* toute la jeunesse. Il avoit du génie pour l'éloquence, mais la lecture des mauvais Auteurs lui a *dépravé* le goût. Plusieurs maladies rendent le goût *dépravé.* La jeunesse est maintenant fort insolente & fort *dépravée.* Les Infidèles mènent une vie brutale, & aussi *dépravée* que leur doctrine. Dieu les a livrés à l'égarément d'un esprit *dépravé* & corrompu. PORT-R.

DÉPRAVÉ, ÉE. part. & adj. *Depravatus, corruptus.* Mille gens qui se piquent d'érudition font voir un goût *dépravé*, lorsqu'il s'agit de porter leur jugement sur une pièce d'esprit.

DÉPRÉCATIF, IVE. adj. Terme de Théologie, qui

n'est d'usage qu'en cette phrase. *Forme déprécative*, qui se dit de la manière d'administrer quelques-uns des Sacremens en forme de prière. *Deprecativus.* Chez les Grecs la forme d'absolution est *déprécative*, étant conçue en ces termes, *que Dieu vous absolve*: au lieu que, dans l'Eglise Latine, on dit en forme déclarative, *je vous absous.* L'Ac.

DÉPRÉCATION. f. f. *Deprecatio.* Terme de Rhétorique. Figure par laquelle l'Orateur souhaite du bien ou du mal à quelqu'un. Cette dernière par laquelle on souhaite qu'il arrive du mal, s'appelle proprement imprecation.

C'est encore une instante prière faite avec soumission pour obtenir le pardon d'une faute.

DÉPRÉCIER. v. a. mettre une chose ou une personne au-dessous de son prix. *Elevare, pretium minuere.* Pourquoi cherchez-vous à *déprécier* ce qui m'appartient.

DÉPRÉCIE, ÉE. part.

DÉPRÉDATEUR. l. m. Voleur, pilleur, qui commet des malversations. Montfaucon, où tant de concussionnaires, *déprédateurs* de Finances, & autres insignes criminels ont été punis..... *Mémoires sur la Régence.* Il ne tient qu'à vous, dit Démosthène aux Athéniens, de réprimer la déprédation de vos finances, en punissant d'une façon exemplaire les *déprédateurs.* M. ROLLIN.

DÉPRÉDATION. f. f. Terme de Palais & de Droit. Pillage fait avec dégât, malversations commises dans l'administration d'une succession, dans une exploitation de bois, dans un partage, dans une distribution de deniers, &c. *Pradatio, expilatio.* Dans cet inventaire il s'est fait une *déprédation* visible, chaque héritier a pillé de son côté. Dans les directions de créanciers, il arrive souvent des *déprédations*; les directeurs les plus puissans se font payer au préjudice des autres. Quoique ce mot ne soit pas des plus usités, on s'en peut fort bien servir en certaines occasions, où l'on veut dire quelque chose de plus significatif que *ruine*, que *vol*, que *pillage.* Après la *déprédation* de tant de maisons régulières, les peuples se trouvent chargés d'impôts. MAUC. Les traités de paix qui subsistoient entre les deux couronnes n'empêchoient pas les hostilités, ou les *déprédations* maritimes, qu'on déguisoit ensuite sous divers prétextes. LARREY, *Edouard VI.* p. 736.

DÉPRÉDE, ÉE. adj. & part. Terme qui se trouve dans l'Ordonnance de la Marine, qui se dit des marchandises pillées dans un vaisseau contre les règles & les loix. *Ablatus, subreptus, expilatus.*

DÉPRÉDER, v. a. Piller avec dégât, commettre des malversations. Voyez DÉPRÉDATION. Ce mot n'est pas usité.

DÉPRENDRE. v. a. Détacher. *Abstrahere, distrahere, divellere.* Ces deux dogues étoient tellement attachés l'un contre l'autre, qu'on a eu toutes les peines du monde à les *déprendre.* L'ACAD. Il se dit aussi avec le pronom personnel, pour se dégager de quelque chose ou l'on étoit engagé, ou embarrassé. *Divelli.* Un poisson pris dans une nasse se débat & fait ce qu'il peut pour se *déprendre.* Cet oiseau s'étoit pris à la glu, & ne pouvoit s'en *déprendre.*

DÉPRENDRE, se dit plus élégamment au figuré. Les mélancoliques ne se *déprennent* pas si aisément de leurs passions. BAL. JESUS-CHRIST nous a *dépris* & détachés du commerce des choses de la terre. DU BOIS. Le Comte d'Arondel prit de l'amour pour la Reine sans s'en appercevoir, & ne put s'en *déprendre* quand il s'en apperçut. DE LARREY. Il faut tâcher de nous *déprendre* de ces choses. FENELON. Il ne s'est point encore *dépris* des controverses scholastiques. MORABIN. p. 55.

DÉPRIS, ISE. part.

DÉPREOCCUPÉ. ÉE. adj. Qui n'est point préoccupé, ou qui ne l'est plus, qui n'a plus de prévention, de préjugés. *Liber a praediacata opinione.* B. qui avoit beaucoup d'esprit, & qui étoit *dépreoccupé* des erreurs populaires. Mille L'HERITIER.

Je ne fais si ce mot se trouve ailleurs; & l'au-

rorité de Mlle l'Héritier ne me paroît pas suffisante pour l'accréditer.

DE PRÈS. adv. Voyez PRÈS.

DEPRESSER. v. a. Terme de Relieur. Ôter de la presse. *E pralo detrahere.* Il y a assez long-temps que ces livres sont en presse, il les faut *depresser*.

DEPRESSER, se dit aussi des draps, & signifie ôter aux draps le lustre qu'on leur avoit donné par la presse. *Nitorem adimere.*

DEPRESSION. f. f. Terme de Physique, qui se dit de l'abaissement qui arrive à un corps qui est serré & comprimé par un autre. *Depressio.*

DEPRESSION. se dit en Chirurgie dans le même sens de l'enfoncement du crâne occasionné par quelque cause externe. Les os du crâne des enfans, à raison de leur mollesse, sont sujets à la *depression*. *Depressio cranii.*

DEPRESSION, signifie en Morale, abaissement, humiliation. *Humilitas.* Les Supérieurs des Couvens tiennent leurs Religieux dans la *depression* pour éprouver leur patience. Un Philosophe est content de vivre dans la *depression*, & refuse souvent les emplois honorables qu'on lui présente. Ce mot n'est pas d'un grand usage.

DÉPREVENIR. v. pronominal. Abandonner, quitter. mettre bas ses préventions. *Institas, ou susceptas opinionones deponere, abjicere.* Il faut, en matière de croyance & de religion, se *déprévenir* pour examiner avec exactitude la vérité. S. REAL. Ce verbe est toujours pronominal : *Se déprévenir.* Je me *déprévenois* de plus en plus. Vous vous êtes *déprévenu*; il se *dépréviendra* à la fin. Ce verbe n'est point transitif; on ne diroit pas : J'ai *déprévenu* un tel, pour dire, je l'ai désabusé de ses préventions, je les lui ai fait abandonner, je l'en ai fait revenir c'est-à-dire, que l'effet que ce verbe signifie ne passe point à un autre, ne s'exerce point sur un autre, mais chacun l'exerce sur soi. C'est ce que le commun des Grammairiens a appelé mal-à-propos verbe réciproque, & que M. l'Abbé Dangeau a nommé bien plus proprement verbe pronominal, parce qu'il a toujours pour sujet un pronom, ou la personne même qui agit. *Je me dépréviens, tu te dépréviens, il se dépréviend.* Notre jeune homme se travailloit sans cesse, & s'exerçoit sur toutes sortes de sciences, pour se *déprévenir* de ses erreurs. *Eloge de Pantalon-Phœbus, à la suite du Dict. Néologique.* Ce mot n'est usité que dans la conversation. Il est vrai que ce mot a été critiqué par M. l'Abbé Desfontaines : c'est le sort des mots nouveaux. Je crois malgré cela qu'on peut l'employer, même dans le style sérieux, & qu'il est très-propre pour exprimer l'idée qu'on y attache. *Se déprévenir* renoncer à ses préventions, à ses préjugés. Je crois encore qu'on peut employer ce mot comme verbe purement actif, & qu'on dit très-bien *déprévenir* quelqu'un. Les Césars de Julien devroient *déprévenir*, au moins embarrasser ceux qui ont voué une estime exclusive aux productions de l'ancienne Grèce. On se *dépréviend* difficilement d'une erreur agréablement reçue. HIST. DE LA PHIL. Le peuple ne vouloit pas être contredit sur ses anciens préjugés parce qu'il lui en autoit trop coûté pour se *déprévenir*. Plusieurs autres Auteurs ont fait usage de ce mot dans le style sérieux.

DÉPRI. f. m. Terme de Finance. C'est une déclaration qu'on va faire au Bureau des Aides du lieu d'où l'on veut faire transporter son vin pour le vendre ailleurs avec soumission d'en venir payer le droit de gros, qui est le vingtième selon le prix qu'on l'aura vendu. *Declaratio.* L'Ordonnance ne parle du *dépri* qu'à l'égard du vin : néanmoins on le dit aussi des autres déclarations qu'on fait au Bureau des autres marchandises qu'on transporte, dont les droits de douane sont dus, des bestiaux qu'on fait passer debout dans les villes sans payer l'entrée, &c. des droits de péage & autres semblables.

Ce mot vient de *deprecari*, parce qu'on prie le Fermier de souffrir ce transport. D'autres veulent qu'il vienne de *profiteri*, parce que les marchandises

ainsi déclarées s'appellent en latin *merces professe*.

DÉPRI, se dit aussi, en Jurisprudence féodale, de la notification qu'on fait au Seigneur de l'acquisition qu'on a envie de faire d'un héritage dans la censive, pour composer avec lui des droits de lods & ventes. Ainsi c'est proprement le supplier d'en faire quelque remise.

Avant que de passer le contrat, on va *déprier*, c'est-à-dire, on va composer des droits, & dans ce cas le Seigneur en remet une partie. Quand la vente est forcée, ou qu'on n'a pas *déprié* avant le contrat, il n'y a guère de remise.

Dans quelques Coutumes, *déprier*, signifie notifier au Seigneur l'acquisition qu'on a faite dans la censive, afin d'éviter l'amende qui seroit encourue après un certain temps par l'acquéreur, faute par lui d'avoir fait cette notification au Seigneur. Cette déclaration doit être sincère; car, si dans l'acte une partie du prix étoit dissimulé, l'amende seroit encourue de même que s'il n'y avoit pas eu de *dépri*.

DÉPRIER. v. a. C'est, aller faire au Bureau des Aides, ou à un Seigneur Féodal, la déclaration ou le *dépri* précédent. *Declarare, profiteri.* *Déprier* les lods & ventes, *déprier* en la péagerie à peine d'amende, sont expressions de Jurisprudence Féodale & de Finances.

DÉPRIER, est quelquefois opposé à *prier*, & signifie envoyer s'excuser auprès des personnes qu'on avoit invitées, les contremander. *Preces revocare.* On avoit envoyé *prier* tous les parens de cette noce, mais on les a envoyés *déprier*, parce que le mariage est suris ou rompu. Il est du style familier.

DÉPRIÉ, ÉE. part.

DÉPRIMER. v. a. Rabaisser, ravalier, rendre vil. *Elevare, extenuare, deprimere.* C'est le propre des envieux de se *déprimer* les uns les autres. On cherche ordinairement à *déprimer* ceux qui ont du mérite. J'ose défendre ma petite Iliade, nom qu'on lui donne pour la *déprimer*. LA MOTHE-HOUDART. Ce mot n'est guère en usage, & on ne le dit ordinairement que des personnes.

DÉPRIME, ÉE. part. Il a la signification de son verbe.

DÉPRIS, DÉPRISE. adj. Vieux mot. Déprisable, comme on disoit autrefois, & comme on devoit encore dire. Qui a perdu, à qui l'on a ôté de son prix, de son mérite, de sa valeur. La petite Sancha ma fille, dit Sancho, viendra aux champs nous apporter à dîner. Mais pourtant, quand j'y songe, elle n'est point trop *déprise*, & il y a des Bergers qui ont plus de malice qu'on ne croit, je ne prendrois pas plaisir qu'on me la vint muguéter, & que la pauvre fille qui n'y entend point de mal, en eût-là pour son compte. *Hist. de Dom Quichote, t. 4. c. 67. p. 487.*

DÉPRISER. v. a. Tâcher de diminuer la valeur, le mérite de quelque chose. Les envieux tâchent de *dépriser* la vertu, le mérite de leurs rivaux. Un acheteur *déprise* la marchandise, tandis que le vendeur la prise de son côté. C'est une espèce d'humilité de se *dépriser* soi-même, de parler modestement de ses ouvrages. *Deprimere, elevare.*

DÉPRISER & MÉPRISER, ne sont nullement synonymes. On *méprise* les choses dont on ne fait aucun cas, les vices bas & honteux. On *déprise* les marchandises que le vendeur prise trop, & souvent les choses les plus estimables, par ignorance ou par jalousie. On peut *dépriser* la vertu, mais on ne sauroit la *mépriser*.

DÉPRISE, ÉE. part. pass. & adj.

Ce mot vient de *depreciare*, qu'on a dit dans la basse latinité pour signifier la même chose.

DE PROFUNDIS. f. m. Premier mot d'un Pseaume que l'on récite pour les morts. Ce mot s'emploie comme un mot François. Dire un *De profundis*. Chanter le *De profundis*. On ne chante ici que des *De profundis*, pour dire qu'il meurt beaucoup de personnes, qu'on ne voit que des funérailles.

*Suspendons le cours de nos larmes,
Faisons trêve aux De profundis.*

Le P. du Cerceau a fait entrer ce mot Latin dans une Epître Françoisé adressée à M. Poncet de la Rivière, Evêque d'Angers.

DÉPROMETTRE. (Se) Désespérer d'une affaire, du succès de laquelle on se flattoit. Dans la Comédie des Ménechmes de M. Regnard, Démophon, voulant marier sa fille Isabelle, dit à la tante :

*Je me suis bien promis qu'en faveur de l'affaire,
Vous feriez de vos biens donation entière,
Vous gardant l'usufruit jusques à votre mort.*

Araminte répond :

*Jusqu'à ma mort ! Vraiment, ce projet me plaît fort !
Vous vous êtes promis, il faut vous dépromettre.*

DÉPROMETTRE, signifie aussi, se dédire, ne pas tenir sa parole. Il est dans le Dictionnaire Comique. Il n'en vaut pas mieux.

DÉPROPRIEMENT. f. m. Est un terme dont on use dans l'Ordre de Malte, pour signifier le testament des Chevaliers, ou du Grand-Maître.

DESPAN. (Selon quelques cartes Depecan,) ville d'Ethiopie, située sur une colline de l'Abissinie, à trois milles du lac de Dempée.

DEPSER. v. a. Vieux mot. Parer ou fouler les draps. Il vient du Grec *δὲψα*, qui veut dire, peau, selon Snidas, ou du verbe *δὲψω*, j'amollis, à la manière de ceux qui amollissent le cuir.

DÉPUCELAGE. f. m. Défloration, action par laquelle on ôte la virginité à une fille. *Devirginatio.* Dans la Traduction des Métamorphoses d'Ovide, imprimée in-16. à Paris l'an 1549. sous le titre du Grand Olympé, il y a fol. 57. verso une fable intitulée : Le *dépucelage* de Sémélé fait par Jupiter. Ce terme a été aussi employé par Montagne, l. 3. c. 5. p. 27. du 3^e t. de l'édition in-12. Paris, 1659. Zénon, dit-il, parmi ses loix, régloit aussi les escarquillemens, & les secouffes du *dépucelage*. Corgrave, le seul qui ait mis ce mot dans son Dictionnaire, a écrit *despuce-lage*. Ce mot n'est plus usité.

DÉPUCELLEMENT. f. m. L'action de dépuceller. Le *dépucellement* étoit autrefois un droit Seigneurial dans certains pays. La *dépucelée* ne se faisoit point une honte de son *dépucellement*.

DÉPUCELER. v. a. Il *dépucelle*, il *dépucellera*, il a *dépucelé*. Oter le pucelage. *Delibare, deflorare, devirginare.* Les Anciens avoient tant de respect pour les vierges, qu'on ne les faisoit point mourir, sans les avoir fait *dépuceler*. Ceux de la côte de Malabar paient les étrangers pour venir *dépuceler* leurs femmes. Chez les Ecoissois ç'étoit un droit des Seigneurs de *dépuceler* la nouvelle mariée, droit qui leur fut accordé par Evénus leur Roi, & qui leur fut ôté par Malcome, qui permit qu'on s'en rachetât pour un certain prix qu'on appelloit *marsheta*, ou un certain nombre de vaches par allusion au mot de *marsh*, qui signifioit chez eux un *cheval*: Buchanan dit aussi, qu'on s'en rachetoit pour un demi-marc d'argent, qu'on appelloit *marshette*. Cela a lieu aussi dans la Flandre, dans la Frise, & en quelques lieux d'Allemagne. Par la coutume d'Anjou & du Maine, une fille après 25 ans se peut faire *dépuceler*, sans pouvoir être exhiérée par son père. Du Cange cite un Arrêt du 19. Mars 1409. obtenu par les habitans d'Abbeville contre l'Evêque d'Amiens, qui faisoit racheter par une certaine somme d'argent la défense qu'il avoit faite de *dépuceler* les nouvelles mariées les trois premières nuits de leurs noces : ce qui étoit fondé sur le IV^e Concile de Carthage qui l'avoit ordonné pour la révérence de la bénédiction matrimoniale.

DÉPUCELER, se dit aussi en parlant des choses qu'on fait la première fois. Cet Avocat a plaidé sa première cause, le voilà *dépucelé*. Il est du style familier & de conversation seulement.

DÉPUCELÉ, ÉE. part. pass. & adj.

DEPUIS. Préposition qui régit l'accusatif, & qui se dit

du temps, du lieu, & de l'ordre; *a, ab, e, ex.* *Depuis* le lever du soleil jusqu'à la nuit, les troupes de Darius ne cessèrent de défilier. VAUG. La France s'étend *depuis* le Rhin jusqu'aux Pyrénées. Dans cette dernière phrase, & dans plusieurs autres semblables, *depuis* est préposition d'énumération & d'ordre.

DEPUIS, est aussi adverbe, mais il ne se dit que du temps. *Ex eo tempore.* Cela s'est passé *depuis*. AB. On a remarqué qu'il n'y a point de mot qui se soit tant opiniâtre pour s'établir, ni qui ait été tant rebuté, que *du depuis*. Le bon usage l'a enfin banni, soit comme adverbe, soit comme préposition. VAUG. Observez encore que *depuis* ne se doit point mettre après un prétérit indéfini. *Depuis* que nous vous eûmes quitté, il arriva. Il faut dire, *après* que nous vous eûmes quitté. CORN.

DEPUIS, se joint quelquefois avec *peu*, & fait une espèce d'adverbe qui signifie, il n'y a pas long-temps *Non ita pridem.* Un courrier est arrivé *depuis peu*. Il se joint quelquefois avec *quand*, & est encore une espèce d'adverbe, qui signifie, depuis quel temps. *Depuis quand* avez vous les yeux de Vénus? *Ex quo.* VOIT. *Depuis* se joint quelquefois avec *que*, & alors il ne se dit que du temps, & est une espèce de conjonction. *Ex quo.* Je n'ai employé mes yeux à aucun usage qu'à pleurer sans cesse, *depuis que* j'ai appris que vous étiez résolu à un éloignement. LET. PORTUG. Mais, quand *depuis* est conjonction, il ne faut jamais mettre à l'infinitif le verbe qui le suit. C'est une faute dans laquelle est tombé M. l'Abbé Dubois dans sa Traduction des Offices de Cicéron. Panétius a traité très-exactement toute la matière des Devoirs en trois livres. Possidonius son disciple, dit que *depuis avoir publié* ces trois livres, il a encore vécu trente ans. Il falloit dire, *après avoir publié*.

On ne doit point employer *depuis* pour *quand*, pour *dès-là que*, *lorsque*. Ce mot dénote toujours un temps passé. Il n'y a point d'exception à cette règle.

DÉPURATION. f. f. Clarification, dégagement de toute la lie, des ordures excrémenteuses, qui embarrassent un corps, de toutes ses parties les plus grossières & les plus crasses. HARRIS. *Defecatio, fecis & fœdium, partium crassiorum purgatio; Depuratio.* La *dépuration* du sang. L'idée attachée jusqu'ici au terme de *dépuration*, ne vient que d'un mal entendu. On a cru sans fondement que le sang étoit une liqueur impure. Un Auteur moderne s'efforce de prouver le contraire par plusieurs raisons tirées de l'économie animale, entr'autres par l'extrême petitesse des orifices des veines lactées, qui ne permet pas que rien d'impur puisse y entrer, & passer dans le sang avec le chyle. JOUR. DES SC.

DÉPURATION, se dit particulièrement en Pharmacie, des sucs des fruits & des plantes, & signifie la même chose que *defécation*. Voyez DÉPURÉ, DÉFÉCATION & DÉCANTATION.

DÉPURATOIRE. adj. de r. g. Il y a des gales qui ne se guérissent qu'avec danger par le soufre : ce sont celles qu'on appelle *dépuratoires*, c'est-à-dire, qui servent à dépuré la masse du sang; au lieu qu'il y en a d'autres dont l'effort est de corrompre cette même masse. *Journ. des Sav. Sept. 1731.*

DÉPURER. v. a. Terme de Médecine & de Chimie. *Purgare, defecare, fecibus exuere.* La fermentation sert à *dépurer* une liqueur. De l'esprit-de-vin bien *dépuré*. On *dépure* un sirop, un suc, en le passant dans la chausse.

DÉPURÉ, ÉE. part. & adj. *Purgatus, defecatus.* On appelle sucs *dépurés*, des sucs clarifiés d'eux-mêmes par résidence, c'est-à-dire, dont les fèces se sont séparées & précipitées au fond du vaisseau, en les laissant reposer après les avoir exprimées. Ensuite on les verse par inclination. Ce mot peut aussi s'appliquer à toutes sortes de liquides & au sang.

DÉPUTATION. f. f. Envoi de quelques personnes choisies dans un Corps vers un Prince, ou une Assemblée, pour traiter en son nom de ses affaires. *Legatio.* Les *députations* se font plus ou moins solennelles selon la qualité des personnes à qui on les envoie,

ou des affaires dont il s'agit. Essayons de ramener les esprits par une seconde *deputation*. VAUG.

DÉPUTATION, se dit aussi du Corps des Députés. Un tel Evêque est le Chef de la *Députation* des Etats de Languedoc ; il porte les cahiers.

DÉPUTÉ. f. m. ou adj. pris substantivement. Celui qui est envoyé par un Prince, par une Communauté, par son Corps, par sa Compagnie, pour s'acquiescer de quelque commission. *Legatus*. Ce mot ne sauroit s'appliquer à celui qui est envoyé par un simple particulier. Le Parlement n'a point été en Corps à une telle cérémonie, il n'y a assisté que par *Députés*. Voilà le *Député* d'une telle Province. Les *Députés* du premier ordre, du second ordre. Les Provinces d'Etats en France envoient au Roi des *députés* pour présenter le cahier des Etats ; il y a toujours trois *députés* un pour chaque ordre. C'est le *député* du premier ordre qui fait le compliment au Roi. Il y a des *députés* en Cour, ce sont ceux que les Etats envoient à la Cour. Il y a aussi des *deputés* ordinaires, au moins dans quelques Provinces, ce sont ceux qui demeurent dans la Province pour y faire les affaires dont les Etats sont chargés. Un Commissaire *député* pour l'instruction d'un procès.

Dans les villes de Turquie il y a toujours des *députés* pour traiter avec les officiers du Grand-Seigneur, des Tributs & autres affaires : ces *députés* sont trois ou quatre des principaux & des plus riches bourgeois de chaque ville : l'emploi de ces *députés* est fort onéreux & fort désagréable.

On dit proverbialement, les *Députés* de Vaugirard, qui viennent en corps, & ne font qu'un.

DÉPUTÉ, Envoyé, Ambassadeur, dans une signification synonyme. L'*Ambassadeur* représente la personne du Souverain. L'*Envoyé* est l'interprète de ses sentimens. Le *député* est le représentant & l'interprète d'un Corps particulier, d'une Compagnie.

DÉPUTÉ, Nom d'un bas officier de l'Eglise de Constantinople. *Deputatus*. *δευπυτος*. Le nom de *Député*, en ce sens, signifie un emploi, & non pas une charge, ou une dignité. Le *Député* étoit chargé d'appeler les personnes de condition à qui le Patriarche vouloit parler, & d'écarter le peuple quand ce Prélat marchoit ; le *Député* étoit, comme il paroît, une espèce d'huissier, ou de bedeau. Il étoit aussi chargé du soin des habits sacrés, de les plier, de les ferrer, de les conserver. C'étoit une espèce de Sacristain.

DÉPUTÉ, dans l'Antiquité, s'est dit encore : 1°. des Armuriers, ou de certains ouvriers qui travailloient à la fabrique des armes dans les forges. 2°. *Députés* étoient encore des gens actifs, qui suivoient les armées, & qui, dans les actions, étoient chargés de retirer les blessés, & d'en avoir soin. Toutes ces sortes de gens s'appeloient *deputati*.

DÉPUTÉ, du Commerce. C'est un Marchand qui est élu à la pluralité des voix, ou par le scrutin, dans l'Assemblée générale des Chambres particulières du Commerce, pour assister au nom de la Chambre dont il est *Député*, au Conseil Royal du Commerce établi à Paris.

DÉPUTER. v. a. Envoyer quelqu'un avec commission. *Legare, allegare aliquem cuiquam, ad quempiam*. Il ne se dit point d'un particulier qui envoie, mais seulement d'un corps ou d'une personne en autorité. *Députer* vers quelque Prince, ou quelque Assemblée, pour lui rendre ses soumissions, pour lui représenter ses besoins, lui faire des remontrances, pour faire & négocier ses affaires, assister à quelques délibérations, ou autres choses semblables. Tous les Princes d'Allemagne ont *député* à la Diète. Chaque ville, ou chaque Corps d'une Province, *députe* à l'Assemblée des Etats. Le Parlement a *député* un Président & six Conseillers pour faire au Roi de très-humbles remontrances, pour le féliciter sur une telle nouvelle, pour lui rendre raison d'une telle affaire. Le Chapitre a *député* deux Chanoines pour venir solliciter ses affaires au Conseil. Tous les Diocèses ont *député* pour tenir l'Assemblée du Clergé

*On diroit que le Ciel le députant exprès,
N'a confié qu'à lui ses oracles secrets.*

DÉPUTE, ÉE. part.

D E Q.

DÉQUEURIR. v. n. Vieux mot. Découler.

DEQUIM, ou **DEQHIM**. Comme écrivent les Portugais, ainsi qu'on le peut voir dans la Carte des sources du Nil par le P. Jérónimo Lobo. C'est un Royaume de Nubie, au milieu duquel passe la rivière de Tacafe. Maty dit que les habitans de ce Royaume sont appelés *Dauilous* ; la Carte que je viens de citer, écrit *Ballots*, & ne semble pas renfermer ces peuples dans le seul Royaume de *Dequim*.

DÉQUOI. Quand ce mot sert à interroger, il signifie de quelle chose. *Quid de re. De quoi s'agit-il? De quoi parlez-vous?* ABLANC.

Quand ce mot n'est pas une interrogation, il signifie, quelque chose. *les familiaris*. Ainsi l'on dit, qu'un homme a bien *dequoi*, pour dire qu'il a du bien qu'il a *dequoi* vivre, *dequoi* payer, &c.

*Dis-moi, ami, que vaut-il mieux avoir,
Beaucoup de biens, ou beaucoup de savoir?
Je n'en fais rien : mais les Savans je voi,
Faire la cour à ceux qui ont dequoi.* S. GEL.

On dit par manière de civilité à ceux qui remercient ; qu'il n'y a pas *dequoi*, pour dire que cela ne vaut pas un remerciement. *Non est quod agas gratias*.

On dit proverbialement qu'il n'y a pas *dequoi* fouetter un chat, pour dire, qu'il n'y a pas de matière d'imposer la moindre peine. On dit aussi, voilà bien *dequoi*, pour dire, que le sujet dont on parle, n'est nullement considérable.

D E R.

DÉRAC. f. m. Ancienne mesure d'Egypte. *Mensura Egyptiaca, Derac*. Le *Dérac* étoit la coudée Egyptienne. Greaves, dans son Traité du pied Romain, nous a donné la précision du *Dérac* du Caire, par rapport à nos mesures. M. Cumberland a prouvé, dans son Essai, que ce *dérac* étoit l'ancienne coudée d'Egypte & des Hébreux ; & que la sixième partie de son cube faisoit le bath. LE PELLETTIER dans VIGN. MARV. Greaves, dans son Traité Anglois du pied Romain pag. 41. assure que le *dérac* du Caire contient 1824 millièmes du pied de Londres ; donc le pied de Roi de Paris, en comprenoit 1104 plus $\frac{1}{16}$. Le Pellerier, dans sa Dissertation de l'Arche de Noé C. 30°. croit que le *dérac* a pu être la coudée de Noé & des Hébreux. Sur des autorités d'Ezéchiel & d'Hérodote il prétend que la coudée des Hébreux étoit la grande coudée de Babylone, que l'on appelle *אזלה*, *atzlah*, la coudée des grands ; & que l'autre *Βασιλική πᾶχος*, la coudée royale ; & qu'ils font de six paumes orientales, ou d'une paume plus longue que la médiocre de Babylone, égale à la coudée de Samos ou des Grecs, & à la médiocre d'Egypte. De sorte que la coudée de Memphis, ou le *dérac*, ayant été trouvé sur l'étalon du Caire de 1824. millièmes des 1000 qui divisent le pied d'Angleterre, la paume ou sixième partie de cette coudée, étoit des 1824 millièmes de sa longueur, il en reste 1520 pour la coudée Grecque égale à la médiocre de Babylone & d'Egypte. Et, parce que l'ancien Arpenteur Hygin a remarqué que le pied Grec étoit plus long d'un demi-pouce que le pied Romain, il en infère que la coudée Grecque étoit à la Romaine, comme 25 font à 24 ; & que, si la coudée Grecque étoit de 1520 de ces millièmes, la Romaine en devoit être de $1459\frac{1}{2}$ & le pied Romain qui en avoit les deux tiers, devoit en contenir par conséquent $972\frac{1}{3}$. Aussi Greaves a trouvé que l'ancien pied Romain marqué sur

le tombeau de T. Statilius qui se garde au Vatican, contient 972 millièmes des milles du pied d'Angleterre, ayant négligé la fraction $\frac{1}{3}$ d'une de ces millièmes comme imperceptible à la vue. Ainsi cet Auteur prétend avoir trouvé toutes les mesures anciennes par le *dérac* d'Égypte.

DERACINEMENT. f. m. Action par laquelle on arrache une chose plantée, ou l'état de ce qui est déraciné. *Exstirpatio*. Le *déracinement* de ces arbres est l'effet d'un ouragan.

DERACINER. v. a. Arracher un arbre, une plante de terre avec les racines. *Eradicare, exstirpare arborem, radicatus eruere*. La violence des torrens *déracine* les arbres, & les entraîne. On ne peut entièrement *déraciner* le chiendent, il repousse toujours.

DÉRACINER, signifie aussi, cerner, couper tout-autour. On *déracine* les cors aux pieds en cernant le calus qui est autour. Les arracheurs de dents décharnent la dent, la *déracinent* avant que de la tirer.

DÉRACINER, se dit figurément en choses morales, pour dire, ôter la source d'un abus, d'une hérésie. On a de la peine à *déraciner* d'un esprit les opinions dont il est préoccupé; à *déraciner* les vices contractés par une longue habitude. *Déraciner* un mal, le guérir entièrement.

M. Racine aimoit tendrement la Champmeslé, fameuse Actrice dont il avoit un fils naturel. Elle le quitta pour s'attacher à M. de Clermont-Tonnerre. Ce qui donna lieu de dire qu'un Tonnerre l'avoit *déracinée*. Vie de M. Racine, p. VII. au devant de ses œuvres de l'édit. de 1728.

DÉRACINÉ, ÉE. part.

*Par les ravages du tonnerre
Nous verrions nos champs moissonnés,
Et des entrailles de la terre
Les plus hauts monts déracinés.* ROUSS.

DÉRADER. v. a. Terme de Marine. Se dit d'un vaisseau qui par un gros vent a été forcé de quitter la rade où il avoit mouillé, en traînant ses ancres après soi. *A vadosa maris ora avelli*.

DÉRAISON. f. f. Défaut, manquement de raison, façon de penser, d'agir qui ne s'accorde pas avec la raison. La *déraison* me pique, & le manque de bonne foi m'offense. *Lettre de Madame de Sevigné*. Tout cela qui paroît d'abord l'excès de la *déraison*, est en effet l'effort de la finesse & de l'étendue de l'esprit humain, & la méthode de trouver des vérités qui étoient jusqu'alors inconnues. VOLT.

*Loin de ces voix acariâtres,
Qui dogmatifant sur des riens,
Apportent dans les entretiens
Le bruit des bancs opiniâtres;
Et la profonde déraison,
De ces disputes Soldatesques;
Où l'on s'insulte à l'unisson,
Pour des misères pédantesques,
Qui sont bien moins la vérité
Que les rêves creux & burlesques
De la crédule Antiquité.* GRESSET.

Vous savez rendre les paradoxes vrai-semblables, vos contradictions plus délicieuses que la complaisance des autres; vous rendez la *déraison* même quelquefois très-aimable; enfin vous avez fait l'art d'embellir toutes choses. ABBÉ DE CHAULIEU.

Quoiqu'on soit persuadé de la *déraison* du spectacle de l'Opéra à certains égards, c'est cependant celui auquel on court avec le plus d'ardeur. DESFONTAINES.

DÉRAISONNABLE. adj. m. & f. Qui est contre la raison, qui ne s'accorde pas avec la raison. *Rationis expers, alienus, dissonus à ratione*. Vous vous fondez sur des principes qui sont *déraisonnables*. On ne peut transiger avec cet homme-là, ses prétentions sont tout-à-fait *déraisonnables*. Il faut jeter du merveilleux dans l'Épopée, qui en cela va jusqu'au

déraisonnable. DAC. Il n'y a personne qui naturellement n'ait quelque honte à paroître *déraisonnable*. S. REAL. Son Maître de Camp m'avoit paru si *déraisonnable* BUSSI RAB. Les pères ont une impatience *déraisonnable* de pousser leurs enfans dans les charges de la République. S. EVR.

DÉRAISONNABLEMENT. adv. D'une manière déraisonnable. Parler, agir *déraisonnablement*.

DÉRAISONNER. v. n. Tenir des discours dénués de raison. Vous ne faites que *déraisonner*. *Delirare*.

DÉRALINGUER. v. a. Terme de Marine. Oter les ralingues des voiles. Voyez RALINGUE.

On dit qu'un hunier est *déralingué*, lorsqu'un coup de vent en a emporté jusqu'aux ralingues.

DÉRANGEMENT. f. m. Changement qui trouble l'ordre & la disposition des choses arrangées. *Perturbatio*. Le *dérangement* de mes papiers est cause que je ne puis trouver ce que je cherche.

Ce mot se dit aussi au figuré. Ce *dérangement* universel & continuel des choses humaines, tout déordonné qu'il semble à nos yeux, est pourtant dans l'ordre de la Providence. FLECH. Qu'on jette les yeux sur divers états de la vie, quel *dérangement*, quel désordre n'y verra-t-on pas? *Dérangement* dans la fanté, dans les affaires.

DÉRANGER. v. a. Mettre en désordre des choses rangées & mises par ordre. Oter une chose de son rang. *Turbare, perturbare*. Un savant se fâche, quand on *dérange* ses livres; une femme bien coiffée, quand on *dérange* ses cheveux.

DÉRANGER, se dit figurément des desseins, des projets, des affaires. Cet incident imprévu a *dérangé* tout mon plan de vie. S. EVR. Le Maréchal de Créqui étoit fort en colère contre cette mort barbare, qui sans considérer ses affaires, est venue *déranger* ses projets. Rien ne *dérangoit* dans son esprit ce que le mérite y avoit une fois placé. FLECH.

*L'intérêt ni la vaine gloire
Ne dérangeoient point leur repos;
Ils aimoient plus dans leurs Héros.
Une vertu qu'une victoire.* NOUV. CH. DE VERS.

On dit d'un homme dont la conduite n'est pas aussi réglée qu'elle l'étoit auparavant, qu'il se *dérange*. A peine vertez-vous jamais une fille régulière être mal avec sa supérieure; & à peine voit-on jamais une supérieure être bien avec une fille qui se *dérange*, & qui ne vit pas selon la règle. BOURD. *Exhort. T. I. p. 231*.

On dit, en termes de Marine, *Déranger* la bonnette; pour dire, la déboutonner du corps de la voile. *Dissolvere*.

DÉRANGÉ, ÉE. part. Homme *dérangé* dans sa conduite, dans ses affaires, ou absolument, *dérangé* qui est irrégulier dans sa conduite, qui met peu d'ordre dans ses affaires: *dérangé* dans sa maison, si les meubles ne sont pas *arrangés* avec soin. ACAD. FRANÇ.

DÉRAPER. Terme de Marine. v. n. qui se dit de l'ancre qui quitte le fond où elle étoit mouillée, soit qu'on la lève pour appareiller, soit que le mauvais temps tourmente le vaisseau & roidisse assez le cable pour le forcer de quitter le fond.

DÉRAPE, ÉE. part. & adj. Terme de Marine. On dit que l'ancre est *dérapée*, lorsqu'elle est au fond de l'eau, mais qu'elle n'est plus accrochée à la terre, en sorte que le vaisseau dérive.

DÉRAS. f. m. Peau de mouton, est le titre d'un livre de Chimie, qui traite de l'art de convertir les métaux en or. La raison qui lui a fait donner ce nom est que *déras χρυσόμαλλον* est la peau de la brebis qui portoit la toison d'or, & qui n'étoit autre chose, à ce que rapporte Suidas, qu'un livre écrit sur du parchemin, qui contenoit le secret de faire de l'or.

DERAS. Ville de Perse, assez grande, mais mal bâtie, située à 77 d. 30' de long. & à 31 d. 32' de lat.

DÉRATER.

DÉRATER. v. a. Oter la rate, la tirer du corps d'un animal. *Lienem*, ou *spienem extranere*. Ce mot fut mis en usage par une secte de Chirurgiens, qui s'éleva il y a environ un siècle. Ils prétendoient que l'homme tireroit de grands avantages, s'il se faisoit ôter la rate, ce qu'ils appelloient *uerater*. Les chiens auxquels ils avoient fait cette cruelle & bizarre opération ne moururent pas sur le champ, mais peu de temps après; ce qui fut cause qu'aucun homme ne voulut se faire *derater*, pour jouir des prétendus avantages que vantoient les auteurs de cette opération. Le mot de *derater* n'a pas plus fait fortune que l'opération qui l'avoit fait inventer; & comme on ne *dérate* point les animaux, ni les hommes, on ne dit point *derater*, on ne le dit que fort rarement parce qu'il y a peu d'occasions de s'en servir. Voyez Dionis, *Operations*, &c.

DÉRATÉ, ÉE. part. & adj. A qui on a ôté la rate. On dit figurément un homme *deraté*, un homme éveillé, alerte, fin, rusé, qu'on ne dupe pas facilement.

☞ On l'emploie quel quefois substantivement, c'est un *deraté*; c'est une *deratée*. Il n'est que du style familier.

DÉRAYURE. f. f. Terme de Laboureur. C'est la dernière raie qu'on fait, lorsqu'on laboure, & qui sépare les sillons. *Sulcus*.

DERBE. Ville ancienne de Lycaonie, Province de l'Asie mineure. *Derbe*. Etienne de Byssance l'appelle aussi *Derbeia*. Saint Paul prêcha à *Derbe*, *Act. XIII* 6. Elle fut dans la suite ville Episcopale, Leucclavius l'appelle *Dervale*. Elle étoit sur les confins de Pisidie & de Cappadoce, au pied des montagnes à 40 milles au midi d'Iconium, à 30 mille d'Haurie en tirant vers l'Orient, & à 50 d'Antioche de Pisidie. Quelques Auteurs l'appellent *Derben*, mais mal: *Derben* des Actes des Apôtres est un accusatif.

DERBENT. Ville de Perse, située dans le Scirvan, aux confins du Daghestan. *Delbentium*, *Alexandria Albania*; *Porte ferrea*, ou anciennement *Porte Caspia*, ou *Pyle Iberie*. Portes Caspiennes ou Portes Ibériennes, parce que c'étoit le passage pour aller en Ibérie, & qu'il est sur le bord de la mer Caspienne, où *Derbent* a maintenant un assez bon port. C'est le passage le plus ordinaire pour aller par terre, de Perse, & de toutes les Provinces de l'Asie, en Moscovie & dans les Etats voisins. Les Turcs l'appellent *Demircapi*, c'est-à-dire, porte de fer, pour marquer qu'il ne se peut forcer. En effet, il est fermé par deux murailles qui s'avancent depuis cette ville jusqu'à la mer. Voyez Portes Caspiennes au mot CASPIEN.

DERBY. Voy. DARBY.

DERCE. f. f. Voyez DAGON, DERCETO, ATERGATIS.

DERCETO. f. f. Terme de Mythologie. Déesse fabuleuse adorée en Syrie, ou plutôt dans la Palestine. *Derceto*, *Dercetis*. Si l'on en croit Pline, Liv. V. c. 13 & c. 23 *Derceto* étoit adorée à Joppé, aujourd'hui Jafa. Diodore de Sicile, Liv. I. dit que c'étoit aux environs d'Ascalon. On représentoit *Derceto* sous une figure humaine depuis la tête jusqu'à la ceinture, & le reste du corps en poisson: ce qui fait juger à Selden, *De Diis Syris Synt. II. c. 3* que c'étoit le Dagon des Philistins. C'est aussi la même Divinité que *Atergatis*, dont l'on avoit fait *Derceto*. Saumaïse sur Solin, p. 574 prétend qu'elle fut aussi nommée *Ceto*. Les Syriens la faisoient mère de Semiramis, & racontaient de plaisantes fables sur cette femme que l'on avoit divinifiée. On peut les voir dans les Auteurs cités, & ci-dessus au mot ATERGATIS, où l'on trouvera aussi l'étymologie de ce mot; & au mot DAGON. Voy. encore Ovide, *Métam. Liv. IV c. 44*, & suiv. Cluvier, *Germ. Ant. L. I. c. 27 p. 236*. Selon Vossius *De Idolol. L. VII. c. 10*, p. 176. *Derceto* est la Lune.

Derceto a été aussi appelée *Ceto*, comme il paroît dans Pline, *Histoire Nat. L. V, c. 13*. De ce nom quelques-uns pourroient inférer, dit Vos-

Tom. III.

sius, que *Derceto* étoit Andromède parce que le navire qui transporta Andromède, portoit la figure du poisson appelé *Cetus*, parce que le Prince auquel elle fut promise d'abord, étoit Seigneur d'une Ile ou s'exerçoit la Piraterie, & pleine de Pirates, que l'on a pu comparer aux monstres marins nommés *Cete*, & appeler de leur nom. Mais Vossius croit bien plus probablement que *Ceto* s'est fait de *Derceto*, en retranchant la première syllabe. Et certainement, comme *Derceto* s'est fait d'*Atergatis* par le retranchement aussi de la première syllabe, il est bien plus probable de dire la même chose de *Ceto* & *Derceto* que de courir à des raisons tirées d'aussi loin que celles qu'on vient de rapporter pour l'autre sentiment. Voyez Vossius, *De Idol. L. I, c. 23*, p. 89. *L. II. c. 55*, p. 307.

DERCILE & Alébiou, fils de Neptune, enlevèrent à Hercule les bœufs de Géryon, lorsqu'il passa par la Libye, & les conduisirent en Etrurie.

DERCON, ou **DELCON.** Ville autrefois de Thrace, aujourd'hui de Romanie, Province de la Turquie en Europe. *Delcas*, *Delca*. Elle est située sur un lac formé par une rivière qui porte aussi le nom de *De con* à quatre lieues de la mer noire. Le lac porte aussi le même nom.

DERECHLÉ, adv. Une seconde fois, encore, de nouveau. *Iterum*, *rursus*, *denuò*, *rursum*. Je l'ai déjà averti, je l'avertirai *dereché*.

Ménage dit que ce mot vient de *derecapo*, & que Cambden le dérive de l'Anglois *derche-fu* signifiant la même chose. Il est vieux & on ne peut s'en servir que dans le style familier.

☞ Corneille a employé ce mot dans les Horaces. Mais il est hors d'usage, & absolument banni du style noble.

DEREGLEMENT. f. m. Désordre, action ou mouvement qui se fait contre les loix naturelles, ou civiles, ou morales. Ce qui est opposé aux règles de la morale, ou contre le cours ordinaire des choses de la nature ou de l'art. *Perturbatio*, *confusio*, *immoderata licentia*, *vita dissolutior*, *morum depravatio*. Cet homme vit dans un grand *déréglément* de mœurs. Il ne faut pas prendre un *déréglément* d'imagination pour un enthousiasme poétique. S. EVR. Ce qu'on appelle *déréglément* dans les autres, n'est dans les Héros qu'une impétuosité qui emporte notre admiration, sans reconnoître notre jugement. S. EVR. Il y a un agréable *déréglément* d'esprit qui accompagne d'ordinaire la passion de deux Amans amoureux. S. REAL. Il faut éviter le *déréglément* aussi bien que la contrainte. S. EVR. Il faut bien des années de *déréglément* & de libertinage pour arriver à ce comble d'infamie. PATRU. Le feu & les emportemens de Tertulien marquent assez le *déréglément* de son imagination. MALEB. Le *déréglément* des sens, le *déréglément* des humeurs. Le *déréglément* du poulx. Cette horloge ne marque pas bien, il y a quelque *déréglément* en son mouvement.

DEREGLÉMENT adv. D'une manière déréglée. *Immoderato*, *immodicò*, *essrenato*, *imtemperanter*. On vit fort *déréglément* en cette maison.

DEREGLER. v. a. Mettre hors de la règle, faire sortir de l'ordre établi. *Perturbare*. Il nous a tous *déréglés*. La mauvaise nourriture lui a *déréglé* l'estomac. Le mouvement du cheval a *déréglé* sa montre. Dieu avoit fait l'homme de ses propres mains: nulle ignorance n'obscuroit son esprit, nul mauvais désir ne *déréglait* sa volonté. Hécat. Quand la colère emporte l'Orateur, elle le trouble & l'égaré: elle *déréglé* son geste & son action. M. ESP.

☞ SE DEREGLER. v. récip. Agir contre la règle, contre l'ordre établi, contre le cours ordinaire des choses de la nature & de l'art. Mon estomac s'est *déréglé* depuis quelque temps. Mon poulx se *déréglé*. Ma montre se *déréglé* dans les grandes gelées.

DEREGLÉ, ÉE. part. Voyez le verbe.

☞ Il est souvent adj. & désigne ce qui est contraire aux règles de la morale. *Incrinatus*, *immor-*

deratus. Vie, conduite *déréglee*. *Dérégulé* dans ses mœurs. Ce jeune homme a les mœurs fort *dérégées*, il s'adonne à toutes sortes de débauches. Une femme est elle responnable des mouvemens *dérégles* que sa beauté peut exciter ? S. EVR. Les émotions de la colère sont toutes malignes & *dérégées*. M. ESP.

DERÉGLÉ, se dit aussi de ce qui n'est pas selon le cours ordinaire des choses de la Nature & de l'Art. Un temps *dérégulé*. Avoir le pouls *dérégulé*. Une horloge *dérégulée*. Une montre *dérégulée*. ACAD. FR.

DERÉGLÉ est opposé à réglé, mais il paroît ne devoir se dire que quand il s'agit de morale. Un homme *dérégulé*, un esprit *dérégulé* : mais on ne diroit pas une dispute *dérégulée*, un repas *dérégulé*, dans un sens opposé à dispute *réglée*, repas *réglé*.

DERÉGLÉ, dérangé, dans une signification synonyme. On est *dérégulé* par ses mœurs & par sa conduite. On est *dérangé* dans ses affaires & dans ses occupations. L'homme *dérégulé* ne ménage ni sa réputation, ni sa personne. Il ne connoît point la modération, & est toujours dans l'excès. L'homme *dérangé* ne ménage ni son temps, ni son bien, il n'a point d'ordre, & il dissipe.

DERENG. Terme de Coutumes, qui signifie *borne*, *bornage* d'héritages. *Limes*.

DERESTER. v. a. Il commença par *dérestier* sa caisse de deux mille pistoles. ECOLE DU MONDE. Auteur peu grave. Personne ne l'a dit après lui, & ce mot est absolument hors d'usage.

DERG. Grand lac d'Irlande formé par la rivière de Shannon, sur les confins de la Cornacie & de la Momonie.

DERG. Rivière. Voyez DIRG.

DERHEM. f. m. Petit poids de Perse, qui vaut la cinquième partie d'une livre. Les Persans regardent le *derhem* comme leur dragme.

DERIA CHIRING. Lac de Perse. On le trouve à dix lieues d'Erivan. Il a vingt-cinq lieues de tour, & beaucoup de profondeur.

DÉRIBANDS. f. m. pl. Toiles blanches de coton, qui viennent des Indes Orientales.

DÉRIDER. v. a. Oter les rides, faire disparaître les rides, dans le sens propre. On le dit de même, dans le sens figuré, pour donner de la joie, faire plaisir ; parceque les choses qui produisent cet effet rendent le visage uni & en effacent les rides. *Frontem exporrigere, explicare*. Il est aussi réciproque. Ce vieillard rétrogné est si sevre, que rarement il se *dérider* le front, quelque plaisantes que soient les choses qu'on dit devant lui. BELL. Je ne fais si les bons mots de Bergerac, qui ont été les plus admirés de la Cour, *dérideroient* à présent le front à nos grimauds de Collège, tant le goût est changé. MÉNAGE.

*Loïn d'ici ces Auteurs froids & mélancoliques,
Qui dans leur sombre humeur se croiroient faire
affront,
Si les Graces jamais leur déridoient le front.*

BOILEAU.

DÉRIDÉ, ÉE, part.

DERISION. f. f. Action par laquelle on se moque de quelque chose, on la tourne en ridicule. *Irrisio, irrisus*. C'est un blasphème de tourner en *dérision* les choses sacrées. Ceux qu'on attache au pilori sont exposés à la *dérision* du peuple. Le génie de Démocrite étoit une *dérision* générale des actions des hommes.

Ce terme n'est usité que dans quelques phrases. Tourner en *dérision*, dire une chose par *dérision*, faire quelque chose en *dérision*.

DÉRIVATIF, IVE, adj. Terme de Grammaire. Mot, diction qui tire son origine d'un autre qu'on appelle son *primitif*. *Nomen ab alio derivatum, deductum*. Voyez DÉRIVÉ.

DÉRIVATIF, se dit aussi en Médecine de ce qui procure la dérivation des humeurs vers une partie plus que vers une autre. *Deflectens*. La saignée du pied

dans l'inflammation du foie ; celle de la gorge dans la frénésie, sont des saignées *derivatives*. Voy. DÉRIVATION.

DERIVATION. f. f. Terme de Grammaire. L'origine qu'un mot tire d'un autre. Descendance d'un mot. *Derivatio*. On est souvent embarrassé sur la *dérivation* des mots. Voyez DÉRIVER.

DÉRIVATION, Terme de Marine. *Declinatio, deflexio*. Voyez DERIVE.

DÉRIVATION, en Hydraulique, c'est le détour qu'on fait prendre aux eaux. Voyez DÉRIVER.

On appelle aussi canal de *dérivation*, un canal par où l'on conduit, & l'on amasse des eaux pour les porter, & les conduire dans un réservoir. Le canal de *dérivation* qui porte les eaux dans le bassin de Nouroufe en Languedoc pour la communication des deux Mers.

DÉRIVATION, se dit, en Médecine, du détour qu'on fait prendre aux humeurs qui coulent sur une partie, en les attirant vers d'autres parties. *Derivatio*. Ainsi, dans la fluxion qui se fait sur les yeux & sur les dents, on applique un vésicatoire derrière les oreilles pour la détourner : dans l'esquinancie, on ordonne la saignée des ranules, c'est-à-dire, des veines de dessous la langue, pour détourner l'humeur qui se jette sur la gorge. La *dérivation* est l'action de quelque remède par laquelle le sang est attiré, déterminé à courir, à couler, à se précipiter vers quelques parties. La saignée du pied cause une *dérivation*, & quelquefois une *dérivation* dangereuse, faite d'une saignée du bras qui ait précédé & qui ait produit une révulsion. La *dérivation* est opposée à la révulsion.

DÉRIVE. f. f. Terme de Marine. Différence du rumb de vent où l'on va, à celui où l'on veut aller ; biaisement d'un vaisseau qui ne porte pas à sa route, & qui le fait aller par un autre rumb de vent que celui par lequel on doit aller ; fausse route, ou détour forcé qu'on fait de son vrai chemin par la violence des vents, des courans, ou de la marée. Lorsque le vent pousse un vaisseau de côté, il le fait avancer sur un autre air de vent que celui auquel il présente la proue, on l'avant, & cet écartement est ce qu'on appelle la *dérive*. *Deflexio, declinatio*. Lorsque l'angle d'incidence que le vent fait avec le vaisseau est du côté de la poupe ou de l'arrière, la *dérive* n'est pas grande ; mais, quand cet angle d'incidence est du côté de l'avant du vaisseau, la *dérive* est plus grande. L'angle au plus près du vent, qui est ordinairement de six quarts de vent, donne environ un quart de vent de *dérive*, quand on a les quatre grandes voiles majeures, & que la mer est belle ; mais on a davantage de *dérive*, lorsqu'on n'a que les basses voiles. L'angle de la *dérive* d'un vaisseau est le même que l'angle que fait sa trace derrière lui avec sa quille que l'on conçoit prolongée ; cet angle se mesure facilement avec un compas de route. Plus les vaisseaux sont fabriqués à plates vatanges, & plus ils ont de *dérive*. BOUGUER. La *dérive* est la cause la plus ordinaire qui fait que les Pilotes se trompent dans leur estime. On dit, avoir un quart de *dérive*, c'est perdre un quart de vent sur la route que l'on fait. *La dérive vaut la route*, c'est-à-dire, que la *dérive* que fait le vaisseau, le porte sur la route que l'on veut faire. *Combien y a-t-il de dérive ?* c'est demander au Pilote la différence qu'il y a de la route que l'on fait, à celle qu'on semble faire. *Que vaut la dérive ?* On dit encore, *il y a belle dérive*, c'est-à-dire, qu'on est assez éloigné des côtes pour n'avoir rien à craindre de la terte. En général, on dit d'une chose qui va au gré du vent & du courant, qu'elle va à la *dérive*.

On appelle encore *dérive*, la distance ou la quantité de brasses qu'il y a entre un lieu où l'on se trouve sur mer, & celui où l'on a jeté le plomb auparavant. *Dérive* est aussi un assemblage de planches que les navigateurs du Nord mettent à côté de

leurs petits bâtimens pour empêcher qu'ils ne dérivent.

DERIVER. v. n. Terme de rivière. S'éloigner du rivage. Des que le bateau eut dériver.

DÉRIVER, terme de Marine. Sortir de sa route, de son droit chemin, aller à la dérive & de côté, par la violence des vents, ou des courans, ou de la marée. *Deflectere, declinare.* Ce vaisseau vint dériver, & s'abattre sur nous. Les vaisseaux ne sauroient aller aux Indes sans dériver, à cause de la violence des courans qui sont sous la Ligne. Se laisser dériver, c'est se laisser aller au courant de l'eau, ou au gré du vent. *Dériver* sous le vent. *Dériver* par le calme.

DÉRIVER, sortir, venir, tirer son origine. *Oriri, fluere, manare.* Pour guérir une fluxion, il faut aller à la source, à la cause, d'où elle dérive.

On le dit, dans le même sens, en morale. Tous nos maux dérivent du péché originel. C'est de-là que sont dérivées tant d'erreurs, tant d'hérésies.

DÉRIVER, en termes de Grammaire, se dit, dans le même sens, d'un mot formé d'une autre mot primitif ou radical de la même langue, comme *mortalité*, de *mort*.

Le mot dériver vient lui-même de *rivus*, ruisseau, source où l'on puise.

DÉRIVER, se dit quelquefois activement pour faire dériver; d'où dérivez-vous tel mot? *dérivare.*

On dit aussi activement dériver des eaux, tirer de l'eau d'une source pour la conduire par quelque canal. *Deducere.* On a dérivé les eaux de toutes les sources voisines, pour les conduire dans ce canal.

DÉRIVER, v. a. Chez les Serruriers, signifie, Oter la rivure. *Extremum clavi emarginare, extremum clavi marginem deterere.* Ce clou, cette vis, ne se sauroient arracher sans les dériver, en ôter la rivure.

DÉRIVÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe, & en François & en Latin. Il est aussi substantif en termes de Grammaire. Le verbe & ses dérivés. On ne souffre point dans la Poésie François la rime du dérivé avec le primitif, comme d'ennemi avec ami. Voyez ce que nous avons remarqué sur la rime des composés.

DÉRIVOIR. f. m. Outil d'Horlogerie, espèce de poinçon, assez semblable au Pouife - pointe, qui sert à dériver une roue, c'est-à-dire, à la chasser de dessus son aliette ou de dessus son pignon. ENCYC.

DÉRIVOTE. f. f. Terme de rivière. Perche servant à éloigner un train de la rive.

DERLINGTON, ou DALINGTON, Ville d'Angleterre dans le Comté de Durham.

DÉRLINGUE. f. m. Monnoie d'argent, fabriquée à Venise, qui a pour empreinte d'un côté un Christ soutenant de sa main un globe, & de l'autre côté un Saint Marc. Quatre *derlingues* font l'écu de France de soixante sols.

DERME. f. m. Terme de Médecine, qui se dit du cuir ou de la peau de l'homme. *Cutis, pellis.* Ce mot vient du mot Grec *deigw*, qui signifie *ecorcher*. La peau est la plus ample & la plus épaisse de toutes les membranes; c'est l'organe de l'attouchement extérieur, & la couverture & l'embellissement des parties qui sont au-dessous. Il est composé de deux parties; celle qui se présente la première, est appelée *corps réticulaire*, parce qu'elle est percée comme un réseau, d'un très-grand nombre de petits trous. L'autre est d'une substance fibreuse: elle est formée des extrémités d'artères, de veines, de nerfs, de tendons, d'où sortent quantité de petites éminences qu'on appelle *mamelons pyramidaux*: elle est aussi parsemée d'une infinité de glandes appelées *miliaires*, qui ont chacune leurs vaisseaux excrétoires. Ces conduits excrétoires passent avec les *mamelons pyramidaux* à travers les trous du *corps réticulaire*, & vont aboutir à la cuticule. Les *mamelons*, selon le sentiment des Modernes, sont

l'organe du tact; & les vaisseaux excrétoires servent à évacuer la matière de la transpiration & de la sueur qui a été séparée des glandes miliaires.

DERMOLOGIE. f. f. Terme d'Anatomie. C'est la partie de la somatologie qui traite de la peau.

DERMONDE. Voyez DENDERMONDE.

DERNE. Petite ville d'Afrique, dans le Royaume de Tripoli, à demi quart de lieue de la mer.

DERNE, est aussi le nom d'une rivière d'Afrique, qui descend du grand Atlas, passe dans la Province de Fedla au Royaume de Maroc, & va se rendre dans le fleuve Ommirabi, au nord.

DERNIER, IERE. adj. Terme relatif, & opposé à premier. Ce qui est à l'extrémité opposée au commencement; qui est après tous les autres. *Ultimus, postremus, extremus, novissimus, supremus.* Il vaut mieux être le premier, que le dernier noble de la race: c'est un mot qui a été dit par Iphicrate, Capitaine Athénien, à celui qui lui reprochoit qu'il avoit été cordonnier. L'Evangile dit que les premiers seront les derniers, & les derniers seront les premiers. Un brave n'est jamais le dernier à l'assaut. C'est un homme irrésolu, qui conclut toujours pour le dernier qui lui parle. Les bains & les eaux sont les derniers remèdes que les Médecins ordonnent à ceux qu'ils ne peuvent guérir.

On dit, en dernier lieu, pour dire, Finalement, pour conclusion. *Extremo loco, denique, scilicet.* On dit qu'un homme est aux derniers abois, qu'il rend le dernier soupir: pour dire, qu'il agonise, qu'on lui a dit le dernier adieu, qu'on lui a rendu les derniers devoirs, quand on a fait ses obsèques.

C'est un arrêt du Ciel, il faut que l'homme meure;

Tel est son partage & son sort;

Rien n'est plus certain que sa mort.

Et rien plus incertain que cette dernière heure.

L'ABBE TEU.

On dit aussi au jeu, qu'un homme est le dernier, lorsqu'il vient de quitter la main, & que tous les autres jouent devant lui.

DERNIER, se dit aussi pour marquer le temps. Alors le substantif se met toujours le premier: aulieu que dans les autres acceptions, l'adjectif se met ordinairement avant le substantif. L'année dernière fut fort fertile. La gazette de Samedi dernier portoit telle chose. On a publié cette ferme pour la dernière fois. On dit aussi, le Jugement dernier; pour dire, le Jugement final, qui viendra dans les derniers temps. Je ne suis point de ceux que l'amour de l'antiquité aveugle, & qui s'imaginent qu'on n'a point d'esprit dans ces derniers siècles. BOUR. On dit aussi, dans les Présidiaux, par jugement dernier; pour dire, En dernier ressort & présidiallement.

DERNIER, se dit aussi des deux extrémités en bien & en mal qui se trouvent dans les choses. Le feu est chaud au dernier degré, au souverain degré. Il est difficile d'acquérir le dernier degré de perfection. C'est un ouvrage où l'on a mis la dernière main, auquel on ne doit plus toucher. C'est un homme qu'on a traité avec la dernière indignité. Ce Marquis est du dernier ridicule. Cet avare est le dernier des hommes, Il vit dans la dernière misère. Cela est du dernier Bourgeois. MOL. Ce Marchand veut vendre son drap vingt livres au dernier mot; pour dire, il n'en veut rien rabattre.

On dit de Brutus & de Cassius, que c'étoient les derniers Romains, les derniers des Romains, pour dire, que c'étoient les derniers qui avoient combattu pour la liberté de la République Romaine.

On dit avoir les dernières faveurs d'une femme, pour dire, en avoir la jouissance. ACAD. FR.

DERNIER, se dit aussi dans les jeux de paume, de cette division de la galerie qui est la plus proche des murs. On met les meilleurs joueurs au dernier, pour garder le dernier. *Aperti lateris extrema pars & muro proxima.* Ici il est pris substantivement.

DERNIER, se dit proverbialement en ces phrases, il

fit comme le Roi devant Pavie , il tira jusqu'au *dernier* feu. On dit aussi , le premier au bois , le *dernier* à l'eau. On dit aussi d'un opiniâtre , qu'il veut toujours avoir le *dernier* , pour dire , qu'il veut toujours être le *dernier* à repliquer , ou à donner quelque coup. Expression tirée de certains jeux de mains où l'on dit avoir le *dernier* , pour dire , être touché le *dernier*. Il est encore pris substantivement dans cette phrase , avoir le *dernier*.

Ce mot vient de *derrière* , qu'on a fait de la particule *de* , & du mot *rière* , vieux François , qui est dérivé de *retrò*. MÈN.

DERNIÈREMENT. adv. de temps. Depuis peu , il n'y a pas long-temps. *Nuper*. Je vis *dernièrement* un de vos amis.

DERNIS, ou **DERNICH**. Ville de la Dalmatie , située sur une montagne , proche de la rivière de Cicola , avec une Forteresse.

DÉROBEMENT, f. m. Terme d'Architecture. On dit d'une voûte , qu'elle est faite par *dérobement* , ou avec panneau , qui sont deux manières de tailler les pierres pour faire les arcs. Le *dérobement* est la manière de tracer les pierres par des figures prises sur l'épure , & cottées pour trouver les recordemens des panneaux de tête , de joint , &c. Tracer par *dérobement* , c'est tracer de la manière qui vient d'être expliquée ; on dit aussi tracer par *équarrissement* , & alors *équarrissement* & *dérobement* signifient la même manière de tracer.

DÉROBER. v. a. Prendre en cachette ce qui ne nous appartient pas , ce qui appartient à autrui. *Furari*, *subripere*, *subripere*. Ce qu'on a *dérobé* est sujet à une perpétuelle revendication. Les coupeurs de bourse *dérobent* fort adroitement. Les valets *dérobent* leur maîtres.

DÉROBER , voler , friponner , filouter , ne sont synonymes que par l'idée générale. *Dérobé* , prendre en cachette ; *friponner* , prendre par finesse ; *filouter* , escamoter , prendre avec adresse & subtilité. *Voler* , prendre de toutes manières , & même de force & avec violence. Le larron *dérobe*. *Voy.* les autres mots.

Ce mot vient de *rober* , & de *robe* , dérivés de *raupa*. MÈNAGE. ou de l'Allemand *rauben* , sur lequel l'Italien a formé *robare* , & l'Espagnol *rubar*. Guichart le dérive de l'Hébreu *rab* , qui signifie *piller*, *ravager*. Le Moine Bertrand Reold , qui écrivoit la vie de Sainte Françoise , au commencement du XIV^e. siècle , dit *locum sanctum derobare* pour *spoliare*, *Acta Sanctæ Franciscæ*, c. 3 , §. 40. *Acta Sanctæ April. T. III*, p. 391. B.

DÉROBER, se dit en choses spirituelles & morales , & signifie ôter aux autres ce qui leur est dû , s'approprier secrètement ce qui leur appartient. *Auferre*, *subtrahere*. Les Auteurs se *dérobent* les uns aux autres leurs pensées , les Machinistes leurs inventions. Alexandre ne voulut pas combattre de nuit , disant que c'étoit *dérobé* la victoire. Il ne faut pas *dérobé* la gloire qui est due aux belles actions. Que les reproches que vous vous étiez attirés , me coûtent cher , & qu'un jour de votre négligence me *dérobe* de transports. LET. PORT. Qu'il faut être ennemi de soi même pour se *dérobé* un moment de bonne intelligence , quand on s'aime comme nous nous aimons ! IB.

DÉROBER, est quelquefois synonyme à soustraire. *Dérobé* un criminel à la justice , à la colère du Prince , à la fureur du peuple. *Dérobé* une chose aux yeux , à la vue de quelqu'un. *Subtrahere*. Le désir & l'espérance nous entraînent vers l'avenir , & nous *dérobent* le sentiment du présent. MONT.

Sa suite à mes soupirs a dérobé son cœur.

*Il soupire , & connoît en ce moment fâcheux ,
Que le rang le plus haut n'est pas le plus heureux ,
Et que de son emploi l'attachement extrême ,
Le donnant au public le dérobe à lui-même.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

DÉROBER Dans cette acception , on dit , en termes de guerre , *dérobé* une marche , souffler une marche , c'est-à-dire , faire une marche sans que l'armée ennemie s'en soit aperçue. On *dérobe* une marche à l'ennemi , en décampant sans qu'il en soit informé , ou en faisant une marche forcée.

Dans le discours familier , on dit d'un homme qu'il *dérobe* sa marche , quand il va d'un côté , quoiqu'il ait fait entendre qu'il vouloit aller d'un autre.

Et , dans le figuré , un homme *dérobe* sa marche , quand il cache les moyens dont il se sert pour arriver à son but.

DÉROBER, avec le pronom personnel , signifie aussi , s'échaper , disparaître , s'éloigner. s'écarter , se sauver de quelque lieu , se défendre de quelque chose , l'éviter. *Subducere se*. Par un bris de prison on se *dérobe* aux rigueurs de la Justice. Une Comète se *dérobe* peu-à-peu à notre vue , s'en éloigne , disparaît. Je m'ennuyois en cette assemblée , je m'en suis *dérobé* secrètement. Les contemplatifs se *dérobent* à la vue du monde pour vivre en retraite. Combien de fois votre cœur se *dérobant* tout-d'un-coup à lui-même , s'est-il perdu dans des imaginations vaines & frivoles ? FL. La pauvreté est un monstre , dont le nom seul épouvante ; pour s'y *dérobé* on abandonne la patrie , on passe les mers. ROY.

*Négligeant sa beauté , dans l'ombre renfermée ,
Elle se déroboit même à sa renommée.* RAC.

Se **DÉROBER** , pour s'échapper , &c. se joint aussi au nom avec la particule *de*. Quelques précautions qu'il prit , il ne put se *dérobé* d'eux. BOUHOURS.

On dit se *dérobé* un repas , pour dire , s'abstenir d'un repas qu'on a accoutumé de faire. *Fraudare ventrem*.

DÉROBER LE VENT, en termes de Marine , se dit lorsqu'un vaisseau est au vent d'un autre , & qu'il empêche cet autre vaisseau de recevoir le vent dans ses voiles. *Auram captare navis alterius detrimentum*.

On dit en Fauconnerie , *Dérobé* les sonnettes , quand l'oiseau s'écarter , & s'en va sans congé de son maître , & lui emporte ses sonnettes. *Avolare*, *augere*. Ce faucon est bon , il a le vol roide & pointu mais il est dangereux à *dérobé* les sonnettes , c'est-à-dire , il est sujet à s'écarter.

Se *dérobé* , en termes de Manège , se dit d'un cheval qui , par un mouvement irrégulier , s'échappe de dessous le Cavalier en le surprenant. *Subducere se*. On dit aussi qu'un cheval a le pied *dérobé* , lorsqu'il manque de corne pour le ferrer , & qu'elle s'est usée à force de marcher pieds nus. *Nudatus unguâ*.

On dit proverbialement à un homme qui achète trop cher une chose , qu'il ne l'a pas *dérobé* , qu'il l'a bien payée : au contraire , celui qui refuse de la donner à vil prix , dit , qu'il faudroit qu'il l'eût *dérobé*.

En parlant d'un homme qui a amassé beaucoup de bien par des voies légitimes , mais en se donnant beaucoup de peine , On dit que , s'il a du bien , il ne l'a pas *dérobé*.

DÉROBÉ , ÉE. part.

On appelle un escalier *dérobé* , un petit escalier par lequel on peut s'échapper secrètement , & à l'insçu des autres. *Scala occulta*.

On appelle fèves *dérobées* , celle dont on a ôté la robe , ou la première peau. *Siliquis faba spoliata*.

On dit qu'un homme fait une chose à ses heures *dérobées* ; pour dire , qu'il prend sur ses occupations ordinaires le temps de la faire. AC. FR.

DÉROBÉ. Terme de danse. Un pas *dérobé*.

PIED DÉROBÉ. *Voyez DÉROBER* terme de Manège.

À LA DÉROBÉE. adv. En cachette , & à la hâte. *Clam*, *furtim*, *clanculum*. Cet Amant ne peut voir sa Maîtresse qu'à la *dérobée*. Les payfans vont chasser &

pêcher à la *dérobée*, la nuit, clandestinement. Licurgue ordonna que les nouveaux mariés ne se vissent qu'à la *dérobée*, afin de ménager leur ardeur, & d'empêcher le dégoût qui suit l'entier accomplissement de nos devoirs. ABLANC. Nous n'avons parlé de vous qu'*à la dérobée*. M. SCUD.

DÉROCHER, ou **DÉROQUER**. v. a. Terme de Fauconnerie, qui se dit de l'aigle ou des grands oiseaux qui, poursuivant les bêtes à quatre pieds, les obligent de se précipiter de la pointe des rochers pour éviter de tomber dans leurs serres. *Agere de ripe precipitem*. De-là vient qu'on a dit autrefois, *déroquer* un homme, pour dire, le faire tomber, & *déroquer* une maison, pour dire l'abattre.

DÉROCHER, se dit aussi de l'or. C'est en ôter la crasse. *Aurum purgare, auri illuivem, squalorem detergere*. Il faut *dérocher* cet or. POMEY.

DÉROCHER, se dit aussi chez les Doreurs des autres métaux, & c'est décrasser avec l'eau forte ceux qu'on veut dorer d'or moulu.

DÉROCHER, terme d'Orfèvre, c'est faire manger le borax vitrifié le long des parties soudées, en les mettant quelque temps dans le blanchissement. ENCYC.

DÉROGAT. f. m. Terme de Relations. *Chartophilax*. Le *Dérogat du Defcardar* est un Officier considérable en Perse, il est Garde des Registres Généraux des Finances, c'est le troisième Substitut de l'Etmadaulet, ou du premier Ministre.

DÉROGATION. f. f. Acte contraire à un précédent. Acte par lequel le Souverain déroge à une loi, à un édit, &c. ou les particuliers, à un contrat qu'ils ont fait. *Derogatio*. Les *dérogations* en termes généraux ne sont point considérées en Justice, il faut qu'elles se fassent en termes spécifiques & formels. Une loi nouvelle emporte *dérogation* à une précédente. Un second testament est une *dérogation* du premier. Ce contrat de mariage porte une clause de *dérogation* à un tel article de la Coutume.

DÉROGATION & abrogation. Voyez leurs différences au mot **ABROGATION**.

DÉROGATOIRE, adj. qui se dit d'une clause qui emporte *dérogation*. *Derogans*. Le style de la Chancellerie Romaine n'épargne point les clauses *dérogatoires*. Les Bulles portent *dérogation* aux statuts, privilèges, &c. & aux *dérogatoires* des *dérogatoires*.

On appelle *dérogatoire* des *dérogatoires*, une clause qui déroge à des *dérogations* précédentes. Dans cette phrase *dérogatoires* est employé substantivement.

En matière de testament, on appelle clause *dérogatoire*, une certaine sentence, chiffre, ou caractère secret, que le Testateur insère dans son testament, & dont il se réserve à lui seul la connoissance, y ajoutant la condition, qu'il ne veut pas qu'aucun testament qu'il pourroit faire ensuite, puisse être valable, si cette clause *dérogatoire* n'y est expressément & mot à mot insérée. C'est une précaution que les Jurisconsultes ont trouvée contre les testaments faits par violence, ou par suggestion, en haine de ceux qui se rendent maîtres de la personne des agonisants, & qui en extorquent des dispositions à leur avantage, ou par adresse, ou par artifice, ou par quelque autre voie illicite. On a voulu garantir les mourans des importunités de ceux qui les obsèdent, des pièges qu'on leur tend, & de pareilles surprises qui ne sont que trop ordinaires. L'usage des clauses *dérogatoires* a été abrogé par la nouvelle Ordonnance des testaments. On a cru qu'elles gênoient la liberté de tester; que c'étoit imposer une loi, & une contrainte à la volonté du Testateur, & affaiblir son pouvoir en l'assujettissant à une formalité inutile, & en le faisant dépendre de la fidélité de la mémoire. Cependant tous les Parlements de France ont approuvé les clauses *dérogatoires* avec ces deux restrictions. L'une, qu'il suffit que le Testateur en révoquant son testament fasse mention de la clause *dérogatoire*, sans qu'il soit obligé de l'exprimer, & d'en spécifier les termes. L'autre,

que, si, par le premier testament, un étranger est institué héritier, & si les enfans le sont par le testament postérieur, où la clause *dérogatoire* n'est point révoquée, le dernier prévaudra en faveur des enfans.

DÉROGEANCE. f. f. Terme de Droit & de Coutumes. Acte qui déroge. Acte contraire à quelque dignité, à quelque privilège dont on est déchu, suivant les loix du pays. *Derogatio*. Il ne se dit guère que des actions contraires à la profession des Nobles. Le trafic est une *dérogance* à Noblesse. Si un père déroge dans un degré au-delà de celui qui fait la tige de la Noblesse, on soutient que la *dérogance* du père ne doit pas être imputée aux enfans. DE LA ROQUE.

Elle regarde tout ce qui n'a pas rapport à la dignité de son extraction, comme une *dérogance* injurieuse à son rang. M. ROUSSEAU.

DÉROGEANT, ANTE. adj. Acte contraire à un autre, qui y déroge. *Derogans*. Plusieurs loix du Code sont *dérogantes* à l'ancien Droit. Ce contrat seroit bon, s'il n'y avoit eu depuis plusieurs actes *dérogans* qui y ont donné atteinte. On dit encore, faire un acte *dérogant* à Noblesse, quand on fait une action indigne de la Noblesse, comme le trafic en France, la manufacture en Italie.

DÉROGER. v. n. Faire une acte, ou une disposition contraire à une loi précédente, ou à un privilège, ou à un contrat, qui lui ôte sa validité, ou qui l'abolit en tout, ou en partie. *Derogare alicui rei*. Les Princes, dans leurs Edits & dans leurs Lettres, *dérogent* à toutes les loix & dispositions contraires, qui en pourroient empêcher l'effet. On ne peut *déroger* au droit de Patronage, ni au droit d'autrui. Ce contrat portoit une telle clause; mais les parties y ont *dérogé* par des actes postérieurs.

DÉROGER à la loi, c'est faire des conventions contraires à sa disposition, de manière qu'elles la feroient cesser, si elles avoient leur exécution.

On ne peut *déroger* aux loix par des conventions particulières, quand elles établissent un droit public, qui concerne plutôt le bien de tous les citoyens, que l'intérêt des particuliers. *Privatorum pactis juri publico derogari non potest*.

Mais, quand les loix n'ont été faites que pour surpléer à des conventions omises dans les contrats, on y peut *déroger* par des conventions particulières. Il n'y a que le Prince qui puisse *déroger* aux loix anciennes, les révoquer expressément ou tacitement, en faisant une loi nouvelle, & *dérogant* à toutes loix contraires.

DÉROGER à son droit, à son privilège, c'est y renoncer par une acte particulier. Je vous accorde ce que vous me demandez, mais sans *déroger* à mes droits.

DÉROGER à noblesse, ou simplement *deroger* signifie faire quelque chose qui, selon les loix du pays, fait déchoir de la noblesse. *Excivere nobilitate*. Tenir boutique, prendre des terres à ferme &c. c'est *déroger* à noblesse, ou simplement, c'est *deroger*. Quand on a *dérogé*, il faut des lettres de réhabilitation. Voyez ce mot. Les sottes gens de qualité auroient bien voulu persuader que c'étoit *déroger* à noblesse, que d'avoir de l'esprit. B. RAB.

DÉROIDIR. v. a. Ôter, diminuer la roideur. *Alicujus rei rigorem mitigare, mollire*. Quand le linge de la lessive est gelé & roide, il faut l'approcher du feu pour le *déroidir*. Ce mot n'est point en usage.

DÉROMPRE, vieux v. a. Rompre. *Dirumpere*.

Si dérompoit encor de toutes parts

Ses beaux cheveux sur elle tous épars. MAROT.

DÉROMPRE. v. a. Terme de Fauconnerie, qui se dit quand l'oiseau de proie fond sur un autre &, de ses cuisses & serres, lui donne un coup si furieux, qu'il rompt son vol, l'étourdit, le meurtrit & le fait tomber. *Accipitrem mutillare, contundere, dejicere*.

On dit aussi dans le grand Art, *Dérompre* pour *dissoudre*.

DÉROMPU, ur. Vieux part.

DEROQUER. Voyez DEROCHE.

DEROS. adj. pl. On trouve ce mot dans le vieux langage, pour dire, *rompus*. Il vient de *raptus*, comme si l'on disoit *deroups*. On a dit aussi *doeroups*.

DEROTE. Ville de la basse Egypte, au couchant du Nil, vers la pointe du Delta. *Derota*, autrefois *Latona*, *Latona civitas*. Long. 49. Latitude 30 d. 45'.

DEROUGIR. v. a. Oter la rougeur. *Rubedinem, rubrum colorem abstergere*. Son visage étoit tout rouge de la petite vérole, mais le grand air l'a *dérougi*.

DEROUGIR. v. n. Devenir moins rouge. Son nez bourgeonné commence à *dérougir*.

Il est aussi réciproque. Cela commence à se *dérougir*. *Rubedinem amittere*.

DEROUGI, 1E. part.

DEROUIILLER. v. a. Oter la rouille de dessus un métal. *Rubiginem abstergere, detergere*. On *dérouille* les épées avec de l'huile & de la pierre d'émeril. Il est aussi réciproque. Le fer se *dérouille* à force de le manier.

DEROUIILLER, se dit figurément de l'esprit, pour dire, façonner, polir. *Expolire*. Les Provinciaux se *dérouillent* bientôt à Paris, à la Cour, à l'armée. L'air du grand monde lui a *dérouillé* l'esprit, lui a appris à vivre. Expression du style familier.

DEROUIILLÉ, 1E. part.

DEROULEMENT. f. m. Terme de Géométrie. Production d'une courbe par l'arrangement des rayons d'une autre courbe. Les *déroulemens* de ces spirales c'est-à-dire, les courbes qui naissent si les rayons ou ordonnées, qui concourent toutes en un point, étoient toutes posées parallèlement entre elles selon l'ordre qu'elles avoient, & en conservant la même grandeur. ACAD. DES SC. 1704. *Hist. p. 52*.

DEROULER. v. a. Etendre une chose qui est roulée. *Evolvère, explicare*. Il falloit autrefois *dérouler* les livres pour les lire; car ils étoient roulés. *Dérouler* les titres d'un trésor pour en faire un cartulaire.

DEROULER. Terme de Géométrie. Former une courbe par le moyen d'une autre courbe, & de ses rayons différemment posés. *Dérouler* une spirale, c'est ranger les rayons d'une spirale parallèlement sur un même axe, dans le même ordre qu'ils avoient, & trouver la courbe qu'ils formeront étant ainsi disposés.

DEROULÉ, 1E. part. *Evolutus, explicatus*.

DEROÛTE. f. f. Fuite & désordre général d'une armée après la perte d'une bataille. *Fusi exercitus strages, dissipatio*. C'est particulièrement dans la *déroute* que se fait le grand carnage. Mettre en *déroute*. Dans cette *déroute*, l'ennemi perdit son bagage.

DEROÛTE & défaite ne doivent pas être regardés comme synonymes. Une armée peut être battue, & perdre le champ de bataille, sans être mise en *déroute*. Si les troupes se retirent en bon ordre, elles sont retrairées. Si les bataillons & les escadrons se fauvent en désordre, c'est une *déroute*. Voy. DÉFAITE.

Annibal mit quatre fois en *déroute* les Romains. Dans cette *déroute* il a perdu son bagage. A peine le Général s'est-il sauvé de cette *déroute*.

DEROÛTE, se dit figurément du désordre des affaires. *Perturbatio*. Il ne faut qu'un créancier trop pressant pour mettre en *déroute* un Marchand, & lui faire faire banqueroute. Les François ont mis en *déroute* toute la politique d'Espagne; pour dire, déconcerter, rompre les mesures. Une objection faite brusquement met quelquefois un Docteur en *déroute*, le trouble & l'interdit, le met hors d'état de répondre.

Et par tout sur le *Vhal*, ainsi que sur le *Leck*,
Le vers est en *déroute*; & le Poète à sec. BOIL.

DEROÛTER. v. a. Tirer quelqu'un de sa route, de son chemin. Nous étions dans le bon chemin, on nous a *dérouvés*. *De viâ abducere, deducere*.

Il signifie figurément, rompre les mesures de quelqu'un, déranger ses projets. La Mort de ce protecteur m'a *dérouvé*. Je ne fais plus quel parti prendre, je suis tout *dérouvé*.

Il signifie encore déconcerter. La réprimande qu'on lui a faite l'a *dérouvé*.

DEROÛTER, pris au figuré, n'est que du style familier.

DEROÛTÉ, 1E. part.

DEROÛY. f. m. Terme des Officiers de la bouche du Roi, peut signifier la somme que l'on paie par jour à la maison où sont logés les Officiers quand le Roi sort de chez lui. Quand la Cour marche, on donne par chaque jour à la maison ou est logé le gobeler, 3 liv. à celle où est logée la cuisine-bouche 5 liv. pour la cuisine du petit-commun 3 liv. pour la cuisine du grand commun 3 liv. Pour le Pâtissier-bouche 20 sous; pour la Panneterie-commun 20 sous, le Pâtissier-commun 20 sous, la Fruiterie 20 sous, la Fourrière 20 sous. Ce qu'on appelle payer le *deroy*, ou le débris des Offices. *Etat de la France*.

DEROÛYER. v. a. Vieux mot. Dévoyer; mettre hors de sa route. *Dérouyé*, qui s'est égaré, qui a perdu sa route. On a appelé aussi les fous *deroués*, parce qu'ils ne suivent pas les chemins accoutumés, & qu'ils courent par les champs. Ce mot est composé de la particule *de* & de *roie*, ornière, sentier. On a dit aussi se *dérouyer*; pour dire se mettre en *déroute*.

DERPT. Ville capitale du Palatinat de Derpt en Livonie. *Derpatum, Torpatum*. Elle est sur la rivière d'Embeck à quelques lieues du lieu où elle se jette dans le lac de Peipis. Elle avoit autrefois un Evêché, qui a été supprimé, & à la place duquel Gustave Aldolphe, Roi de Suède, érigea une Université l'an 1632. Long. 45 d. 10'. Lat. 58 d. 10'.

Le Palatinat de Derpt, est une contrée de l'Estonie en Livonie. *Derpatensis Palatinatus*. Ce sont les Suédois qui lui ont donné le titre de Palatinat, & le nom de *Cercle de Derpt* qu'elle porte aussi.

DERRAIN. adj. Dernier. Vieux mot. On a dit *derrain, derrenier & desrein*.

DERRIÈRE. f. m. La partie postérieure d'un animal, la croupe, partie qui comprend dans l'homme le fondement & les fesses. *Tergum*. Un Postillon est sujet à s'écorcher le *derrrière*. Le devant de ce cheval est plus beau que le *derrrière*, que la croupe.

DERRIÈRE, se dit aussi de ce qui est plus reculé que le reste de quelque chose, la partie postérieure. *Posticum, postica pars*. Le *derrrière* de mon logis donne sur la rivière. Les écuries sont bâties sur le *derrrière* de la maison. Le *derrrière* d'un habit, d'un pourpoint. Le *derrrière* du carrosse est la place la plus honorable. Les Peintres appellent le *derrrière* d'un tableau, ce qu'on appelle autrement le *champ* ou le *fond*.

DERRIÈRE, est souvent une préposition relative, & opposée à ce qui précède & marque ce qui est après une chose, ou une personne. La préposition qui lui est opposée est *devant*; *derrrière* un buisson, *derrrière* un arbre, &c. dans un sens qui a quelque chose de Métaphorique, parce que ces choses-là n'ont point de côté, ou de partie de devant, ou de *derrrières*. *Post, retro*. Le Curé, à la procession, marche *derrrière* tout son Clergé, le peuple suit *derrrière*. Cette armée a été attaquée par le flanc & par *derrrière*. Il combattoit *derrrière* un parapet, un retranchement. Il a laissé *derrrière* son train, son bagage. Un bon Capitaine ne doit point laisser de place forte, ni d'armée *derrrière* lui. Les traîtres frappent leur ennemi par *derrrière*.

Ce mot vient du Latin *retro*. DU CANGE.

On dit, figurément, d'un excellent homme, d'un bon Auteur, qu'il a laissé tous les autres *derrrière* lui; pour dire qu'il s'est bien élevé au-dessus d'eux. Corneille s'est élevé au-dessus des autres Poètes, & les a laissés bien loin *derrrière* lui. FONT.

On dit en Morale qu'il ne faut point regarder

der *derrière* soi ; pour dire, que quand on a bien commencé, il faut continuer, toujours avancer.

DERRIÈRE, se dit proverbialement en ces phrases. On dit qu'un homme a montré son *derrière* ; pour dire qu'il n'a pu tenir les choses qu'il s'étoit vanté de faire, ou qu'il a pris la fuite. On dit aussi, aller au-devant par *derrière* ; pour dite, prévenir adroitement quelque disgrâce, & y remédier ; ou bien se préparer quelque avantage par quelque précaution. On dit aussi d'un homme rusé, d'un chicaneur, qu'il a toujours une porte de *derrière* ; pour dire ; qu'il a dans l'esprit quelque ruse, fuite ou échappatoire, pour s'exempter de tenir ce qu'il promet. On dit aussi, qu'on a mis une chose sens devant *derrière* ; pour dite qu'on a renversé l'ordre & la disposition. On dit encore, qu'un homme fait rage des pieds de *derrière* ; pour dire qu'il fait tous les efforts, qu'il met tout en usage pour réussir. On dit,

*A passage & à rivière,
Laquais devant, Maître derrière.*

DERRIÈRE. Terme de venerie, dont on se sert quand on veut arrêter un chien, & le faire demeurer *derrière* soi.

DERS. f. m. Vieux mot. Ciel ou dais tendu sur la table du Roi. On a dit aussi *Derflet*, pour signifier la même chose.

DERSOW. Voyez DIRSCHOW.

DERU. f. m. Vieux mot, qu'on a dit pour signifier un Chêne. Il vient du Grec *δρῦς* ; qui veut dire la même chose.

DERVE, ÉE. adj. Vieux mot. Fou, sot, impertinent. On a dit aussi *derver* ; pour dite, devenir fou, du Latin *deviare*, se dévoyer, & *derverie*, pour folie.

DERVICHE. f. f. C'est une sorte de danse. Danfer la *Derviche*.

DERVIS, ou **DERVICHE**. Religieux Turc. *Religiosioris inter Mahometanos instituti cultor*. Espèce de Moines qui sont professed de pauvreté & mènent une vie fort austère.

Les *Dervis* qu'on appellent autrement Mévélavites, sont une espèce de Religieux Mahométans, dont le chef ou le fondateur fut un nommé Mévélava : ils sont fort nombreux. Leur premier Monastère est celui qui est proche de Cogni en Natolie ; c'est-là que le Général fait sa résidence, & que se tiennent les assemblées générales de cet Ordre, dont toutes les maisons dépendent de Cogni. C'est Otoman I. qui a donné ce privilège à ce Monastère. Les *Dervis* se piquent d'une grande modestie, de patience, d'humilité même, & de charité. Ils vont toujours les jambes nues, & l'estomac découvert, ils se brûlent souvent le corps avec un fer chaud pour s'exercer à la patience. Ils jeûnent tous les jeudis, ne mangeant ces jours-là qu'après le soleil couché. Tous les mardis & les vendredis ils tiennent des assemblées, auxquelles les supérieurs de chaque maison préside. L'un d'eux joue de la flûte, & tous les autres dansent, en tournant en rond avec le plus de vitesse qu'il leur est possible. L'accoutumance qu'ils ont à cet exercice dès leur jeunesse, fait qu'il ne les étourdit point. Ils observent cette pratique avec beaucoup d'exactitude, & de Religion, en mémoire de ce que Mévélava leur Patriarche tourna ainsi miraculeusement pendant quatre jours, sans rien prendre, pendant que son compagnon Hamlé jouoit de la flûte ; après quoi il tomba en extase, & reçut des révélations admirables pour l'établissement de son Ordre. Ils croient que la flûte est un instrument consacré par Jacob & les Bergers de l'ancien Testament, parce qu'ils chantoient les louanges de Dieu sur la flûte. Les *Dervis* font profession de pratiquer la pauvreté, la chasteté & l'obéissance, & la gardent en effet tandis qu'ils restent *Dervis* ; mais, s'ils veulent sortir pour se marier, on le leur permet sans difficulté. La plupart sont de grands charlatans ; les uns s'exercent à faire des tours de passe-

passé, pour amuser le peuple, d'autres donnent dans la joicellerie & dans la magie. Tous, contre le précepte de Mahomet, boivent beaucoup de vin, d'eau-de vie, & d'autres liqueurs qui enivrent pour se donner la gaieté que demande leur Ordre.

Outre leur chef Mévélava, il y a des Monastères qui ont des espèces de Saints particuliers qu'ils honorent. Tel est le Kederle ou Chaderles, honoré dans un Monastère d'Egypte, & que quelques-uns prétendent être S. Georges, dont le culte est si répandu dans l'Orient, & que d'autres plus probablement prennent pour le Prophète Elie, que les Arabes nomment ainsi. Les *Dervis* sont grands coureurs & sous prétexte de prêcher l'avancement de leur foi, ils vont continuellement d'un lieu en un autre : ce qui fait qu'on s'en sert souvent pour espions.

Quelques-uns nous ont voulu décrire la façon de vivre des *Derviches* comme fort barbare & fort sauvage ; je ne fais si cela a été vrai autrefois, mais aujourd'hui ce sont les plus polis dans la conversation de tous les Turcs. Hazreti-Meulana quitta son Royaume de Cogni pour en instituer l'Ordre, d'où vient qu'on les appelle Meuleri, du nom de leur Fondateur. Ils ne sont pas revêtus de peau de mouton, comme on dit qu'ils étoient autrefois. Leur habit ordinaire est une veste de bure, ouverte au sein, qui leur vient jusqu'aux genoux : celle qui leur sert de manteau est presque toujours blanche : ils ont un bonnet de poil de chameau, qui est fait à peu près comme nos bannets de nuit, & quelques-uns les enveloppent en bas par deux ou trois tours de serge de même étoffe & de la même couleur, pour faire une espèce de petit turban. Les plus austères ne portent point de chemises. Ils ont les jambes nues ; plusieurs ont les sourcils & les paupières peintes de surme, qui est une couleur noirâtre. Ils sont tous fort propres, ont la barbe bien peignée, & je ne fais si en cela ils veulent imiter Platon, de qui ils se disent les disciples en leur philosophie, parce que le premier principe en est l'amour. Quelques-uns les accusent de l'art *sottile*. Je ne voudrois pas les en absoudre tous, quoiqu'ils témoignent en abhorrer l'abominable pratique, ni croire qu'ils en soient tous coupables, quoiqu'il n'y ait, dans leur aveu & dans leurs vers que trop de raisons de les en soupçonner. Ils se détaillent & se stigmatisent la chair pour l'objet de leur passion, mais ce n'est pas avec cette inhumanité que quelques-uns ont figurée : ils se contentent de se faire légèrement sur les bras, sur la poitrine & particulièrement sur le cœur, & de brûler ces parties en y appliquant des bougies ardentes.

Ils ont quelques pratiques de dévotion qui se font publiquement, & avec beaucoup de modestie, quoiqu'elles soient fort ridicules. Deux fois la semaine, un des leurs fait une prédication dans leur Couvent, & les femmes qui par-tout ailleurs n'ont point d'entrée aux lieux où sont les hommes, y assistent par un privilège particulier. Celui qui prédiche prend pour texte quelque verset de l'Alcoran, & je vous assure que les plus dévots Chrétiens pourroient profiter de la morale de son sermon. Cependant les *Derviches* sont renfermés dans une balustrade pour n'être pas importunés de la foule des assistants, & pour n'être pas troublés dans l'exercice de leur Ordre. La prédication étant finie, les Chantres qui sont dans une galerie, comme sont ici les orgues dans nos Eglises, accordant leurs voix avec des flûtes, qui, pour être merveilleusement harmonieuses, sont défendues à toute autre sorte d'usage, commencent une hymne à la cadence du tambour de Biscaye. Durant le premier verset de cette hymne tous les *Derviches* sont dans une posture fort dévote, assis sur les talons, les bras croisés, & la tête baissée. Le Supérieur qui est dans le Quèble, orné d'une étole de poil de chameau, frappe des mains aussitôt que le second commence, & tous les *Derviches* s'étant incontinent levés, le plus proche de lui pas-

font devant le salve avec une profonde inclination de tête, & se met à tourner pirouettant petit à petit d'un mouvement si vite, qu'à peine peut-on s'en appercevoir; celui qui suit en fait autant, & ainsi tous les autres, qui font trente ou quarante. Cette danse circulaire ayant duré quelquefois plus d'un demi quart d'heure dans son plus rapide mouvement, cesse tout-d'un-coup au même signal qu'elle a commencé. & les *Derviches*, comme s'ils n'avoient bougé de la place où ils se trouvent, se remettent assis en leur première posture, jusqu'à ce que leur Supérieur les fasse encore recommencer. Ainsi cette danse continue quelquefois un heure & plus à quatre ou cinq reprises, dont les dernières durent toujours plus long-temps, parce que les *Derviches* sont plus en haleine & plus en branle pour tourner, étant vêtus fort à propos pour ce sujet d'une espèce de jupon volant, taillé en rond comme les chemisettes des femmes en France. Du LOIR, 149 157.

Les Supérieurs de ces *Derviches* ont toujours été en très-grande vénération jusques à Sultan Mourat dernier mort, qui, contre l'ordre de ses prédécesseurs, qui n'entreprenoient jamais de voyage pour la guerre sans leur en demander congé, témoigna fort peu se soucier de cette cérémonie. Ils ont une maison à Péra, & une autre sur le Bosphore en Europe; mais celle qu'ils ont en Natolie, étant le lieu de leur première fondation, est la principale. Le tombeau de Hazteti Meulana y est, & ils y tiennent leur chapitre général. Id. p. 158, 159. Le même Auteur écrit aussi *Dervis*, p. 183.

Il y a aussi en Perse des *Derviches* qu'on appelle dans le pays *Abdals*, c'est-à-dire, *Serviteurs de Dieu*. Ils mènent une vie pauvre & austère: ils prêchent l'Alcoran dans les rues, dans les cafés, & par tout où ils trouvent des Auditeurs. Les *Derviches* en Perse ne débitent que des fables au peuple, & sont fort méprisés des gens d'esprit. Voy. Sanfon *Etat présent du Royaume de Perse*.

Que désignai-je à votre avis,
Par ce rat si peu secourable?
Un Moine? Non, c'est un Dervis:
Je suppose qu'un Moine est toujours charitable.

LA FONT.

Ce mot est Persien & Turc; *درویش* signifie un pauvre, un gueux qui n'a rien; & parce que les Religieux, & en particulier les sectateurs de Méné-lava font profession de ne rien posséder, on appelle en général les Religieux, & en particulier les Ménélavites, *Dervis*. Selon l'étimologie *Dervis* est mieux, parce que la dernière lettre est un *Si* ou *Schin*, c'est-à-dire, une *S* Turque, Persienne, ou Arabe; mais *Derviche* est mieux, eu égard à la prononciation, parce que ce *Schin* ou *S*, en ces langues se prononce comme *ch* en François dans *hache*, *tache*. Voyez sur les *Derviches* la *Bibliothèque Orientale de d'Herbelot*. Les Turcs ont emprunté ce nom des Persiens.

D E S.

DÈS. Préposition de temps & de lieu, & qui en marque le commencement, *A*, *ab*, *e*, *ex*. Il faut partir demain *dès* le matin. On l'attend *dès* midi. Ce garçon est sage *dès* sa jeunesse. *Dès-à-présent* comme *dès-lors*, &c. Le Loiret porte bateaux *dès* sa source. Cet arbre porte des branches *dès* sa racine. Il est tombé malade *dès* Lyon; pour dire, à Lyon.

DÈS, est aussi une conjonction, lorsqu'il est joint avec un *que*. *Simul ut*, *simul ac*, *statim atque*. *Dès* que ce vaisseau fut parti du port, la tempête l'accueillit. *Dès* que j'ai su l'affront, j'ai prévu la vengeance.

DÈS, joint avec *que*, se prend quelque fois pour *puisque*. *Dès* que vous en tombez d'accord, je n'ai plus rien à dire.

DÈS-LA. Voyez LA.

DES. Quand ce mot est écrit sans accent, c'est un article pluriel qui sert à désigner plusieurs cas. Il est ou article défini, ou indéfini. Quand il est article défini, il est ou au génitif, comme dans ces exemples l'étude *des* belles lettres, la pratique *des* vertus chrétiennes; ou à l'ablatif comme dans ceux ci, c'est un homme comblé *des* biens de ce monde; ce Prédicateur nous a fort entretenu *des* joies du Paradis. Mais quand *des* est article indéfini, il nous désigne ou le nominatif, ou l'accusatif. Le nominatif, comme lorsqu'on dit ce sont *des* hommes, ce sont *des* femmes, il y a *des* fleurs, il y a *des* fruits. Et l'accusatif, comme lorsqu'on dit j'ai vu *des* choses dignes d'admiration, j'ai mangé *des* fruits excellens, nous tuames *des* perdreaux, *des* cailles, *des* beccassines. *Des* & *de* paroissent également bons en certaines occasions, par exemple, une lettre pleine *de* marques, ou *des* marques de son amitié: plusieurs personnes mettent indifféremment l'un ou l'autre, mais ils se trompent; il faut mettre *de* quand la chose dont on parle est indéterminée, & *des* quand elle est déterminée, ainsi il faut dire, une lettre pleine *de* marques d'amitié, un livre plein *de* bons mots, & une lettre pleine *des* marques de son amitié, un livre plein *des* bons mots de Lucien; les mots *son* & *Lucien* déterminent la chose dont il est parlé.

DES, est aussi partitif, & s'emploie par ellipse. Il y a *des* hommes qui.... c'est-à-dire, il y a quelques hommes qui....

Quand *des* est employé dans le sens partitif, & que le substantif est précédé d'un adjectif, on ne dit pas *des*, mais *de*. Ainsi il faut dire *de* savans Auteurs, *d'excellens* fruits, quoiqu'on dise *des* Auteurs savans, *des* fruits excellens. Ac. Fr.

DES est aussi une préposition inséparable de plusieurs mots François, auxquels elle donne une signification contraire à celle qu'ils ont étant simples, comme *désavantage*, *deshériter*, *désobeir*, &c. elle a le même effet dans les mots où elle est devant une consonne, & dans lesquels plusieurs n'écrivent point *l's*, & personne ne la prononce, comme *desloyal*, *dés garnir*, *désaire*, &c.

DESABUSEMENT. f. m. L'action de désabuser, de ramener quelqu'un de son erreur, ou l'effet de cette action. *Revocatio ab errore*. Il y a des erreurs agréables, qui valent mieux que ce qu'on appelleroit *désabusement*, si ce mot, qu'un de nos meilleurs Ecrivains a hazaridé, avoit fait fortune. B. RAR.

Ce mot que l'on regardoit alors comme hazaridé, & de la fortune duquel on paroïssoit douter, est devenu terme usuel.

DESABUSER. v. a. Détromper quelqu'un d'une fausse croyance, le tirer de l'erreur. *Aliquem ab errore revocare*, *alicui errorem eripere*, *detrudere*. Les peuples ont été *désabusés* de l'idolâtrie par les prédications Apostoliques. On n'est jamais bien *désabusé* des préjugés, & des premières impressions de la jeunesse. Quoiqu'on n'aime pas à être trompé, on n'aime pourtant pas à être *désabusé*. CH. DE MER. Il y a des erreurs dont il seroit fâcheux que le peuple fût *désabusé*. S. EVR. On y joint aussi le pronom personnel, & pour lors il signifie se détromper soi-même, quitter son erreur. *Errorem deponere*, *depellere*. *Désabusez-vous* d'une opinion si dangereuse. Je n'approuve point la dévotion précipitée de ces personnes, qui ne se *désabusent* du monde que par les chagrins qu'on leur donne, & les disgrâces qui leur arrivent. FLÉCH. Souvenez-vous que mon cœur charmé de vos grandes actions se *désabuseroit*, s'il vous en échappoit quelqu'une indigne de vous & de moi. VILL.

DÉSABUSÉ, ÉE. part. *Ab errore depulsus*, *ereptus*, *revocatus*, *avulsus*. Mon Dieu! que cet homme paroitra haïssable à des yeux *désabusés*.

DÉSACCORD. f. m. Désunion des esprits & des sentimens. Aveugle, qui ne voit pas qu'opposer au concert de tous les siècles le *désaccord* d'une poignée d'Epicuriens,

d'Epicuriens, c'est compter sur des suffrages qui font honte à la raison. LE P. DE LAUBRUSSEL. Ce mot n'est pas reçu par l'usage.

DÉSACCORDER. v. a. Rompre, détruire l'accord des cordes d'un instrument de Musique. *Concentum aïssolvere, disturbare.* Il ne se dit que des instrumens de Musique qui étoient d'accord, & dont on lâche ou dont on serre trop les cordes. Ce luth, cette guitare sont *désaccordés*, il les faut accorder de nouveau. Examinons présentement de quelle manière ce grand génie se sert de la lyre qu'Homère lui a laissée; on avouera qu'elle s'est bien *désaccordée* entre ses mains. M. DACIER.

DÉSACCORDÉ, ÉE. part.

DÉSACCOUPLER. v. a. Détacher des animaux qui étoient attachés, ou accouplés ensemble. Il faut *désaccoupler* ces bœufs, les détacher de la charrue. On dit aussi, *désaccoupler*, ou plus ordinairement *découpler* les chiens, quand on les lâche après le gibier. *Copulam eximere canibus, canes abjungere.*

DÉSACCOUPLÉ, ÉE. part.

DÉSACCOUTUMANCE. f. f. Ce mot se trouve non-seulement dans Nicot, mais aussi dans Pomey, pour signifier la perte de quelque coutume, de quelque habitude. *Desuetudo.* Il est vieux & hors d'usage.

DÉSACCOUTUMER. v. a. Faire perdre l'habitude, faire qu'une personne perde la coutume de quelque chose. *Aliquem ab alicujus rei faciendæ consuetudine abducere, abstrahere.* Il faut *désaccoutumer* les jeunes gens de jouer, d'aller au cabaret.

DÉSACCOUTUMER, avec le pronom personnel, signifie, se défaire d'une habitude. *Desuescere.* Quand on s'accoutume à se passer de ses amis, c'est qu'on se *désaccoutume* de les aimer. B. RAB. Ces armes, ces vaisseaux vont vous *désaccoutumer* des plaisirs pacifiques de l'amour. LETT. PORTUG.

DÉSACCOUTUMÉ, ÉE. part. *Desuesfactus, desuetus.*

DÉSACHALANDER. v. a. Faire perdre la chalandise à un Marchand, à une maison. Faire perdre les pratiques, éloigner ceux qui ont coutume de venir acheter. *Alicujus emtores abducere.* Un Marchand rébarbatif *désachalande* bientôt sa boutique. Un cabaret se *désachalande* bientôt, dès qu'il n'y a plus de bon vin. On dit aussi *déchalander*.

DÉSACHALANDÉ, ÉE. part. *Destitutus emtoribus.*

DESACOINTIE. adj. Mot du vieux langage, qui a été dit pour signifier, qui est moins ami que de coutume.

DÉSACLEURER. v. a. Terme d'Architecture, de Maçonnerie, &c. C'est réduire deux corps l'un près de l'autre à une saillie différente dans chacun des deux corps. *Désacleurer* est le contraire d'acleurer.

DÉSACFOUCHER. v. n. Terme de Marine. C'est lever l'ancre d'affourche, & la rapporter à bord. *Ancoras tollere.*

DÉSAGRÉABLE. adj. de t. g. Qui déplaît. *Ingratus insuavis, inamænus.* On le dit pour exprimer des qualités personnelles; ou pour marquer quelque chose qui ne convient point au goût ni à l'esprit. Personne, figure *désagréable*. Rien n'est plus *désagréable* à un bon esprit que la mauvaise compagnie. Il y a des objets *désagréables* à voir, & des discours *désagréables* à entendre. Il est *désagréable* d'avoir affaire à des gens épineux. Je suis persuadée que j'eusse senti des mouvemens moins *désagréables* en vous aimant, tout ingrat que vous êtes, qu'en vous quittant pour toujours. LETT. PORTUG.

DÉSAGREABLEMENT. adv. D'une manière désagréable. *Illepidè, injucundè, molestè, acerbè.* Un esclave passe sa vie fort *désagréablement*. Mettre quelqu'un *désagréablement* en jeu. B. RAB. Rire, parler *désagréablement*.

DÉSAGRÉER. v. n. Déplaire, n'agrèer pas. *Displicere.* Un honnête homme tâche de ne rien faire qui *désagrèe*.

DÉSAGRÉER. v. a. Terme de Marine, qui se dit d'un vaisseau, lorsqu'il a perdu quelqu'un de ses agrès par accident ou dans un combat. On dit aussi

dégréer. *Velis & instrumentis nudare, spoliare.*

On le dit encore d'un vaisseau défarmé & dont les mâts n'ont plus de manœuvres; & en ce sens, on dit *dégréer* ou *désagrèer* un vaisseau; pour dire, ôter les manœuvres, pour les visiter ou pour les en magasin. *Navim instruçu suo nudare.*

DESAGRÉE, ÉE. part.

DESAGREMENT. f. m. Ce qui n'agrèe pas, qui déplaît, sujet de chagrin, de dégoût. *Injucunditas, molestia.* Il n'y a point de condition en ce monde qui n'ait ses *désagrèemens*. Pourquoi m'avez-vous fait connoître l'imperfection & le *désagrèment* d'un amour qui devoit durer éternellement? LETT. PORTUG. Le Pere Bouhours qui a donné ses nouvelles Remarques sur la langue Françoisè vers la fin du dernier siècle, dit, en parlant de ce mot, qu'il est nouveau, qu'il commence à s'établir, & que *désagréable* & *désagrèer* servent à l'adoucir: il ajoute que cette phrase, ce fut un grand *désagrèment* pour moi, en parlant de quelque chose qui a choqué, semble à quelques-uns un peu précieuse, & qu'il croit que, pour s'en servir communément, il faut attendre qu'elle soit plus autorisée: elle paroît assez établie aujourd'hui.

DESAGREMENT, se dit aussi des défauts d'une personne. Elle est belle, mais elle ne laisse pas d'avoir quelque *désagrèment* dans le visage. Cette marque est un grand *désagrèment*. ACAD. FR.

DÉSAGRI, TE. adj. Qui a perdu son aigreur. Ce mot se dit des confitures & des sirops, & il se trouve dans ceux qui ont écrit sur ces matières. Le sirop étant revenu à la cuisson à perlé, vous empotez vos fruits comme la première fois, qui se trouveront *désagris*. INSTRUCTION POUR LES CONFITURES.

DÉS AIRER. v. a. Terme de Fauconnerie. Tirer les oiseaux de l'aire, de l'endroit où on les nourrit. *Educere in campum, & auras.* Il ne faut point *désairer* les oiseaux, qu'ils ne soient en état de se soutenir sur la perche, ou billot, afin qu'ils puissent tenir & mener leurs pennages sans les froisser.

DÉS AISE. f. m. Vieux mot. Incommodité, malaise.

DÉS AJUSTER. v. a. Faire qu'une chose ne soit plus dans la justesse, dans l'ordre où elle étoit, faire qu'elle ne soit plus juste. *Perturbare.* Ce mal-adioit a voulu monter ma montre à rebours, il l'a *désajustée*. *Désajuster* une perruque, une coëffure.

DÉS AJUSTÉ, ÉE. part. On dit qu'un cheval est tout *désajusté*, pour dire, qu'il ne fait plus le manège avec tant de justesse.

DÉSALTERER. v. a. Eteindre, faire perdre la soif. *Sitim sedare, levare, pellere, extinguere, restinguere.* Les liqueurs fraîches *désalterent* beaucoup. Les vins d'Espagne & de S. Laurent, *altèrent* plutôt qu'ils ne *désalterent*.

DÉSALTÉRÉ, ÉE. part.

DES ANAUS. f. m. Terme de Mythologie. Nom d'un Dieu. *Desanaus.* S. Jérôme, dans la Chronique d'Eusèbe, dit que *Desanaus* est un surnom d'Hercule qui est fort illustre dans la Phénicie, & que, de son temps encore, les Cappadociens & les Eliens l'appeloient *Desanaus*. Dans le texte Grec d'Eusèbe il y a *Diodan*, *Διοδαν*, au lieu de *Desanaus*, que S. Jérôme a mis. Ce *Desanaus* étoit contemporain de Moïse. Quelques-uns l'appellent *Dorsanaus*, & non pas *Desanaus*. Louis Vivès, dans ses Notes sur le 12^e. Chap. du XVIII^e. Liv. de la Cité de Dieu, Note n, semble avoir lu *Delphina* dans Eusèbe pour *Diodan*. Quoiqu'il en soit, on ne fait pas trop ce que c'est que ce *Desanaus* de S. Jérôme, ni ce *Diodan* d'Eusèbe, parce que c'est le seul endroit de l'Antiquité où il en soit parlé. Voy. encor DORSANES, & Selden, *De Diis Syr. Synt. I. C. 6.*

DÉS ANCHER. ou **DES ANCHER.** v. a. Il se dit d'un haut-bois dont on ôte l'anche. POMEY. *Tibiam linguâ eximere, destituere.*

DES ANCHÉ, ÉE. part. Hautbois *désanché*. *Tibia linguâ destituta.*

DÉS ANCRER. v. n. Lever les ancres, partir d'un

port, d'une rade. *Ancoras tollere*. Nous allons partir, il faut *désunccer*.

DESAPPOINTER. v. a. Oter les appointemens. Oter du rôle, de l'état, des Officiers ou des Soldats entretenus. *Ex albo stipendiali delere*. On a *désappointé* plusieurs Officiers réformés, on leur a ôté leurs appointemens. Ce mot est vieux.

DESAPPOINTER, signifioit encore autrefois, destituer. Arnoul de Corbie, Chancelier de France, *désappointé* durant les troubles des Maisons d'Orléans & de Bourgogne, & en son lieu l'an 1313, fut mis Eutliche de Laistre. *Eloge des Prem. Presid. par l'Hermitte, Souliers & Elanhard*.

DESAPPOINTER, ou DÉSÉPOINTER, une pièce d'étoffe. v. a. Terme de Commerce. Couper les points de fil ou de ficelle, qui tiennent en état les plis de la pièce.

DÉSAPPOINTE, ÉE. part.

DÉSAPPAREILLER. Plus communément *Dépareiller*. v. a. Séparer ce qui étoit apparié ou pareil. *Compararem tollere*. Il se particulièrement des habits & des meubles. *Dépareiller* des bas, des fouliers. *Désappareiller* des gants, des manchettes. On m'a volé un chandelier, cela m'a *dépareillé* les autres. Il lui est mort un cheval de carrosse, il veut vendre l'autre parce qu'il est *désappareillé*.

DÉSAPPAREILLER, Terme de Marine, signifie le contraire d'appareiller.

DÉSAPPAREILLE, ÉE. part.

DÉSAPPÉTISER. v. n. Faire perdre l'appétit. *Fastidium inducere*. Les viandes mal-propres & mal-appâtées *désappétissent* les gens. Ce malade ne se remettra point, tant qu'il sera ainsi *désappétisé*. Ce mot n'est point usité, même dans le style familier.

DÉSAPPLIQUER. v. a. Faire perdre l'application, l'attention qu'on a à quelque chose. *Retrahere alicujus animum ab aliqua re*. Le temps me *désappliquera* des objets qui m'occupent. PORT-R. Le jeu des Echecs attrache si fort, que, pour peu qu'on se *désapplique*, on fait quelque faute. Le P. Bouhours dit que ce mot ne plaît point aux Maîtres de la langue, & qu'il aura bien de la peine à s'établir. Il ne paroît pas avoir fait fortune depuis ce jugement du P. Bouhours.

DÉSAPPRENDRE. v. a. Oublier ce qu'on a appris, ce qu'on fait. *Desiscere*. Bien loin que cet écolier profite au Collège, il *désapprend* tous les jours. Quand on est long-temps sans parler une langue, on la *désapprend*; on l'oublie.

*Dieu désapprendroit-il à former des talens?
Les Romains & les Grecs, sont-ils seuls excellens?
DE LA FONTAINE.*

DÉSAPPRIS, ISE. part.

DÉSAPPROPRIATION. f. f. Action par laquelle on renonce à la propriété d'une chose. *Renunciatio domini in rem aliquam*. Il ne se dit guère que de ceux qui quittent tous leurs biens temporels pour entrer en Religion. Le principal point de la vie régulière, c'est une entière *désappropriation*, c'est de renoncer à la propriété de toutes choses.

DÉSAPPROPRIATION, se prend encore dans un sens plus étroit par les Mystiques. Ils entendent par-là, un amour de Dieu absolument dégage de tout motif d'intérêt propre, soit pour notre perfection, soit pour notre récompense, même éternelle. Ils veulent une *désappropriation* sans réserve de tout intérêt dans les vertus, & qu'on ne les exerce que pour la seule gloire de Dieu. Tout ce qui a rapport à nous ou pour la récompense, ou pour devenir plus parfaits, s'appelle *propriété*, & c'est une imperfection. FEN. La *désappropriation* est l'opération de la grace qui purifie l'amour, & le rend désintéressé dans l'exercice des vertus. Id. *Voy. désapproprier* qui suit.

DÉSAPPROPRIER. (Se) v. récip. Renoncer à la propriété de quelque chose, s'en dépouiller. *Donnium rei alicujus exuere, deponere*. La vraie pauvreté Evangélique consiste à se *désapproprier* entièrement

des biens temporels. Il ne se dit guère que par les Religieux. Dans le style des Mystiques, se *désapproprier*, c'est se dépouiller de tout intérêt propre dans l'exercice des vertus mêmes, en rapportant tout à la seule gloire de Dieu, n'avoir égard ni à notre perfection, ni même à la récompense éternelle. FEN. Il ne faut pas perdre réellement le fond des vertus sous prétexte de s'en *désapproprier*. Id.

DÉSAPPROPRIER, ÉE. part.

DÉSAPPROUVER. ou DÉSAPPROUVER. v. a. Condamner, témoigner qu'on n'est pas content de quelque chose. *Improbare*. L'Eglise *désapprouve* tous les divertissemens dangereux, les Bals, les Comédies. Cette proposition qu'on a faite en plein Conseil a été généralement *désapprouvée*. *Désapprouver* la conduite, les actions de quelqu'un.

DÉSAPPROUVÉ, ÉE. part.

DÉSARBORER. v. a. *Desarborer* un mât. Terme de Marine. C'est l'abattre ou le couper. *Tollere, dimittere*.

DÉSARÇONNER. v. a. Faire perdre les étriers ou les arçons à un Cavalier. *Aliquem ex equo dejicere, deturbare*. Un cheval, du moindre faut, *désarçonne* un cavalier qui est sur une selle rafe. Il le poussa si vigoureusement, qu'il le *désarçonna*.

DÉSARÇONNER, signifie figurément, mettre en désordre l'esprit ou les affaires de quelqu'un. Confondre quelqu'un, le mettre hors d'état de répondre. Ses argumens étoient si pressans que son adversaire fut bientôt *désarçonné*.

On le dit encore de ceux qui chassent quelqu'un de quelque charge, de quelque emploi, & qui se mettent en sa place. Il a plaidé long-temps pour conserver cet Office; mais enfin un tel l'a *désarçonné*. Tout cela est du style très-familier.

DÉSARÇONNÉ, ÉE. part.

DÉSARÇONNÉ, en Manège, se dit d'un cavalier que les mouvemens violens font sortir de la selle.

DÉSARGENTER. v. a. Oter l'argent d'une chose argente. *Obductum argentum tollere, corrumpere*. Le mauvais air, la puanteur des boues *désargente*, dédore les meubles argentés & dorés.

Il est plus usité au participe. Flambeau *désargenté*.

On dit familièrement, *Désargenter* quelqu'un, pour dire, le dégarnir d'argent.

DÉSARMEMENT. f. m. Action de désarmer. Il ne se dit guère que des Princes, qui licentient leurs troupes, ou qui désarment leurs vaisseaux, qui en mettent les agrès dans les magasins. *Discessio ab armis*. *Désarmement* se dit encore de l'inventaire qui se fait de l'état d'un vaisseau, lorsqu'il a été remis dans le port.

DÉSARMEMENT, Terme d'escrime. Action par laquelle on désarme son ennemi, on ôte l'épée de sa main, en la saisissant par la garde de la main gauche, comme dans le *désarmement* de tierce & de quarte, ou en frappant, du fort du vrai tranchant de son épée, le fort du faux tranchant de celle de l'ennemi, dans le temps qu'il exécute une estocade de seconde.

DÉSARMER. v. a. Dêvétir l'armure, le harnois de guerre. *Arma exuere*. Après le combat il alla se faire *désarmer*, Ce fut son Ecuyer qui le *désarma*. *Armise xuere*. Il signifie aussi, ôter, faire quitter les armes à quelqu'un malgré lui. *Exarmare aliquem*. *Armise xuere*. Le Gouverneur de la ville *désarma* les bourgeois. Dans l'action il *désarma* plusieurs soldats.

On dit absolument, qu'un Prince a *désarmé*; pour dire, qu'il a licentié son armée; que les ennemis *désarment*, pour dire, qu'ils posent les armes, qu'ils congédient leurs troupes. *Arma ponere, deponere*.

En termes de Marine, *Désarmer* un vaisseau, c'est, le dégarnir de ses agrès & de son équipage, le laisser dans le port inutile, & mettre les agrès dans le magasin. *Navem instructu suo exuere*. On le dit aussi dans une signification neutre. Ce vaisseau *désarme*.

En termes d'Artilerie, *desarmer* un canon, c'est en ôter le boulet.

DÉSARMER un cheval, en termes de Manège, c'est, tenir les lèvres d'un cheval sujettes, & hors de dessus les barres. *Equum freno sensibilem reddere.* Lorsque les lèvres sont si grosses, qu'elles couvrent les barres où consiste le sentiment du cheval, il faut lui donner une embouchure à canon coupé, ou des olives pour lui *desarmer* les lèvres.

DÉSARMER, Terme d'escrime. C'est ôter l'épée de la main de l'ennemi. Voy. **DÉSARMEMENT**.

DÉSARMER, se dit aussi au figuré & d'une manière noble, & alors il signifie, apaiser. *Pacare, mitigare.* Dieu étoit couroucé contre les Ninivites; mais leur pénitence le *desarma*, lui fit tomber la foudre des mains. Un Héros se laissa quelquefois *desarmer* par les malheureux. **RACINE.** Il n'y a personne que la soumission, le repentir ne *desarment*. *Desarmer* la vengeance, faire cesser les mouvemens, les sentimens de vengeance.

*Sans doute ce chagrin qui vient de m'allarmer,
N'est qu'un léger soupçon facile à desarmer.* **RAC.**

*Je sai que pour te desarmer,
Il suffit de vouloir t'aimer.* **L'AB. TETU.**

DÉSARMÉ, ÉE. part. & adj. Les Précieuses dans Moliere disent un chapeau *desarmé* de plumes. On dit aussi au figuré, des yeux *desarmés*. **RACINE.** *Exarmatus, dearmatus.*

DÉSARME, en termes de Blason, se dit de l'aigle qui n'a point d'ongles. *Unguibus mutilus.*

DÉSARNIR. v. a. Vieux mot. Défensharnacher.

DÉSARRANGER. v. a. Mettre hors de rang, en confusion. *Perturbare, miscere, confundere.* Le vent, l'agitation, *desarrangent* les cheveux. Ce mot n'est point en usage; ou dit *déranger*.

DÉSARRANGÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Perturbatus, confusus.*

DÉSARRIMER. v. a. C'est changer l'arrimage, ou l'arrangement qu'on avoit fait de la charge du navire.

DÉSARROI. f. m. Désordre d'un train, d'un équipage; pauvre & misérable état, confusion dans les affaires; renversement de fortune, dérouté. *Clades, strages, perturbatio, dissipatio exercitûs.* Il s'emploie avec les propositions en & dans. Toute cette maison flottoit beaucoup; mais elle est maintenant en *desarroi*. Les nouvelles nous ont appris que l'armée avoit été mise en *desarroi*. Ses affaires sont dans un grand *desarroi*. Mettre un homme en *desarroi*.

Ce mot est un composé d'*arroi*, dérivé du vieux François *desroyer*, qui signifioit, comme dit Pasquier, tirer hors de *roye* ou de *roye*, qu'on disoit autrefois pour *orniere*, ou *sentier*. Ce mot de *desroyer* signifioit aussi, *devenir fou*, parce que les fous s'égarrent, & ont l'esprit en *desarroi*. Ce mot n'est que du style familier.

*La mort en faisant sa tournée,
Chemin faisant passa chez moi,
Elle y trouva la fièvre accompagnée
De tous les maux qu'elle traîne après soi.
J'étois en triste desarroi,
Pâle, défait, la face décharnée,
Les yeux éteints, enfin prêt à partir.*

N. CH. DE VERS.

DÉSASSEMBLER. Séparer ce qui étoit assemblé. Il n'est point d'usage en parlant des personnes. On ne diroit pas aujourd'hui *desassembler* un Concile, une Diète.

Ce mot se dit particulièrement des ouvrages de Menuiserie & de Charpenterie, & signifie séparer les pièces d'un ouvrage d'assemblage. *Dissolvere, disjungere.* On a *desassemblé* cette charpente, cette paire d'armoires, ces tablettes à livres. Toutes les fois qu'on transporte des grues & des engins, il les faut *desassembler*. On *desassemble* les barques qu'on

veut porter en fagot, pour les rassembler sur le lieu.

On dit *desassembler* pour les constructions de bois; & *démonter* une machine de quelque métal. Voy. **DÉMONTER**.

DÉSASSIEGER. v. a. Faire lever le siège d'une ville. *Cogere aliquem ad solvendam obsidionem, urbem obsidione solvere.* Ce mot se trouve dans Nicot; mais il est hors d'usage, quoiqu'il n'ait rien de choquant, & qu'il semble assez nécessaire.

DÉSASSORTI. IE. adj. Se dit des choses qui sont dérangées, déplacées, ou tellement changées qu'elles ne font plus le même effet, qu'elles faisoient avant leur changement & leur dérangement, lorsqu'elles étoient assorties.

*Si de ce grand tout les parties
Par le temps sont désassorties,
On verra tomber tout soudain*

La fabrique du corps humain. **LE DUC DE NEVERS.**

DÉSASSORTI, IE. Terme de Librairie; qui se dit d'un ouvrage auquel il manque quelque partie ou quelque tome. *Imperfectus, a, um.* Un livre, un ouvrage *desassorti* ne doit point se vendre autant que s'il étoit entier & bien assorti.

DÉSASSORTI. Dérégulé. Il s'en faut bien que les animaux soient *desassortis* dans leurs actions comme les hommes. **ABBE PIC.** Mauvais style.

DÉSASSORTIR. v. a. Oter ou déplacer quelqu'une des choses qui avoient été assorties. *Desassortir* des livres *desassortir* des porcelaines.

DÉSASSURER. v. a. Rendre un homme incertain, d'assuré qu'il étoit. *Incertum facere, reddere.* Il est hors d'usage. Quelques-uns voudroient le rétablir, parce qu'il est nécessaire pour exprimer que l'on ôte quelqu'un de la certitude où il est, & qu'on le fait douter d'une chose dont il ne doutoit point auparavant. *Dissuader*, ou *desabuser*, signifie davantage; mais ils n'expriment point cet état d'incertitude, où l'on a mis celui qui est ébranlé, sans être *desabusé*.

DÉSASTRE. f. m. Grand malheur, événement fâcheux qui accable quelqu'un. *Calamitas, infelix casus.* Le malheur s'applique particulièrement aux événemens de fortune & de choses étrangères à la personne. L'*accident* regarde proprement ce qui arrive dans la personne. Le *désastre* dit quelque chose de plus général. On dit un *désastre affreux*. c'est un malheur de perdre son argent ou son ami. C'est un *accident* de tomber, d'être blessé. C'est un *désastre* de se voir tout-à-coup ruiné & déshonoré dans le monde. **SYN. FR.** Ce mot est composé du mot *astre*, & de la particule *des*; comme qui diroit *mauvais astre*.

DÉSASTREUX, EUSE. adj. Funeste, malheureux. *Infelix, calamitosus, funestus.* Ce mot est vieux, & n'a plus d'usage dans le langage ordinaire: mais il s'emploie avec grâce en Poësie & dans le style soutenu. O nuit *désastreuse*! ô nuit effroyable, où retentir tout-à-coup comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle, Madame se meurt, Madame est morte! **BOSSUET.** Le Gentilhomme crut qu'il n'y avoit plus rien à attendre pour lui qu'une mort *désastreuse* & un malheur éternel. **BOUILL. XAV. Liv. III.**

DÉSATREMPÉ, ÉE. adj. Vieux mot, qui signifie *excessif, démesuré*. Douaire *désatrempé*.

Ce mot vient d'*atrempence*, qui signifie *modération*; ainsi *désatrempé* veut dire, qui n'a point d'*atrempence*, de *modération*, qui passe les bornes.

DÉSATRISTER. v. a. Dissiper la tristesse. Elle met tous ses soins à le *désatrister*. *Poëme de Cartouche.* L'autorité n'est pas bien respectable.

DÉSATTELER. Voyez **DETELER**.

DÉSAVANCER. v. n. Reculer. *Regredi, retrogredi.* Vieux mot.

DÉSAVANTAGE. f. m. Dommage, préjudice. *Damnum, detrimentum.* Un Magistrat ne doit rien faire au *désavantage* du peuple. L'affaire s'est passée à mon *désavantage*.

☞ Ce mot exprime souvent ce qu'on a de moins qu'un autre, en quelque matière que ce soit ; & se dit également des choses & des personnes. *Incommodum*. L'Infanterie a du *désavantage* en rase campagne contre la Cavalerie. On ne peut combattre contre les gens retranchés sans *désavantage*. Ils furent vaincus par le *désavantage* du lieu. *ABLANC. Loci iniquitas*. Il a eu du *désavantage* dans le combat.

DÉSAVANTAGE, se dit aussi de la privation d'un bien auquel on auroit eu droit de prétendre. La donation qu'on fait à un aîné est un *désavantage* pour les cadets.

DÉSAVANTAGER, v. a. Causer de la perte, du dommage, ôter à quelqu'un ce qui lui appartient. *Detrimendum, damnum parere, afferre, inferre*. Ce pere a *désavantage* tous ses enfans pour avantager l'aîné. Hors de là, il n'est point en usage, & dans cette acception là même, il ne vaut rien.

☞ **DÉSAVANTAGEUSEMENT**, adv. D'une manière *désavantageuse*. Penser, juger *désavantageusement* de quelqu'un. *Iniquè*. Il s'est marié *désavantageusement*.

☞ **DÉSAVANTAGEUX**, EUSE, adj. Qui cause ou peut causer du *désavantage*, du dommage. *Incommodus, damnosus, detrimentosus*. Il a fait un mariage ridicule & *désavantageux*. La clause insérée dans son contrat de mariage est *désavantageuse*. Tenir de quelqu'un des discours *désavantageux*.

☞ A l'armée on appelle un poste *désavantageux*, *locus iniquus*, un poste incommode par sa situation, & où il est difficile que des troupes puissent se défendre.

DÉSAVEU, f. m. Dénégation. *Negatio, inficiatio*. Il est honteux de faire un *désaveu* de tout ce qu'on a dit. Je déclare que mon *désaveu* n'étoit pas sincère, & que c'étoit un assujettissement volontaire de mes sentimens à ceux de, &c. S. EVR.

DÉSAVEU, est aussi un remède aux engagemens où l'on se trouve par la faute d'un Procureur qui a abusé de son pouvoir, c'est la déclaration que fait la partie pour laquelle il a occupé, de *désavouer*, de ne pas rectifier ce qu'il a fait. *Improbatio*. Il a fait un *désaveu* formel de toute cette procédure : il faut instruire ce *désaveu*. Matière sujette à *désaveu*. **PATRU**. Le *désaveu* ne se forme que pour des causes importantes, comme lorsque les Procureurs ont excédé les termes de leurs pouvoirs.

DÉSAVEU, se dit aussi de la dénégation formelle & expresse, que fait le nouveau vassal, de faire la foi & hommage à son Seigneur, deniant que son fief relève du fief dominant possédé par le Seigneur supérieur, soit en s'avouant vassal d'un autre Seigneur soit en soutenant qu'il possède son fief en franc-aleu; ce qui donne lieu à la commise. Voyez **COMMISE**.

DÉSAVEU, se dit figurément des actions, des changemens de conduite par lesquels on semble *désapprouver* & *désavouer* celle qu'on avoit tenue auparavant. La vie que même aujourd'hui ce saint homme est un *désaveu* bien formel & bien édifiant des défordres de sa jeunesse.

*Depuis ce temps heureux, infidèle à ta gloire
On avu contre toi s'irriter la victoire,
Et par le désaveu de ses premiers bienfaits,
Se venger des honneurs que tu rends à la paix.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

DÉSAVEUGLER, v. a. Faire voir clair. On ne le dit point au propre. Au figuré, où il est d'un usage assez rare, il signifie tirer quelqu'un de l'aveuglement, lui ouvrir les yeux, le *désabuser*, le *détromper* d'une erreur.

☞ **DÉSAVEUGLÉ**, ÉE, part.

☞ **DÉSAVOUER**, v. a. Nier d'avoir dit ou fait quelque chose. *Negare, inficiari, diffiteri*. Il a *désavoué* toutes les injures qu'on l'accusoit d'avoir dites. Vous avez tenu tel propos, vous ne pouvez le *désavouer*.

DÉSAVOUER, ne pas reconnoître pour sien. *Diffiteri*. Un Auteur *désavoue* son ouvrage. *Diffiteri opus*. Un père *désavoue* son enfant. Je vous *désavoue* pour mon parent.

☞ En Jurisprudence féodale, un vassal *désavoue* son Seigneur, en déniant que son fief relève du fief dominant possédé par le Seigneur, ou en s'avouant vassal d'un autre Seigneur, ou en soutenant qu'il possède son fief en franc-aleu.

☞ En terme de Pratique, *désavouer* un Procureur, *désavouer* ce qu'il a fait, ce qu'il a dit, c'est refuser de ratifier ce qu'il a fait ou dit, en déclarant qu'il a agi sans ordre, & contre l'intention de celui au nom duquel il agissoit. *improbare*. On peut *désavouer* un Procureur qui a excédé ses pouvoirs. Il faut qu'un Procureur ait un pouvoir spécial pour interjeter un appel, autrement il peut être *désavoué*.

☞ Un Souverain *désavoue* de même son Ambassadeur, *désavoue* ce qu'il a fait, en déclarant que ce qu'il a fait en son nom a été fait sans son ordre & contre son intention.

Du Cange dérive ce mot de *deadvocare*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification.

DÉSAVOÛÉ, ÉE, part.

DÉS-AUTORISER, v. a. Oter l'autorité : le pouvoir. Après la mort de Monsieur le Cardinal de Bourbon, les Seize ne cessoient de jour à autre de faire des requêtes pour assembler les Etats, afin d'élire un Roi Catholique & d'exterminer le Roi de Navarre & ses Sectaires. Ils ont veillé incessamment contre les Hérétiques & les Politiques: ils les ont *désarmés*, emprisonnés & *désautorisés*; le tout par le commandement des Princes & des Magistrats. *Dial. du Maître & du Manant*, p. 464. & 465. du troisième tome de la Sat. Menip. Ce mot n'est plus d'usage.

DESBAIL. Voyez **DÉBAIL**.

DESBAUCHE. Voyez **DÉBAUCHE**.

DESBAUCHER. Voyez **DÉBAUCHER**.

DESBAUCHE. Voyez **DÉBAUCHE**.

DESBAUCHEUR. Voyez **DÉBAUCHEUR**.

DESBOURBER. Voyez **DÉBOURBER**.

DESBRAILLER. Voyez **DÉBRAILLER**.

DESBÜCHER. Voyez **DÉBÜCHER**.

DESCALANGÉ, adj. Vieux mot. Borel dit que, selon Ragueau, il signifie qui est hors de prison, mais qu'il croit qu'il veut dire, rétabli en son honneur, quand celui qui a noirci un homme par quelque accusation, se trouve obligé de se dédire, & de déclarer qu'il le reconnoît pour un homme de bien.

DESCEINT, ou **DESCEINCT**, TE, adj. Vieux mot. *Disinctus, a, um*. Le bon Roi Saint Louis partit dudit bois de Vincennes, nuds pieds & *dejsceint* en sa pure cote, & ses trois frères... & apportèrent ladite sainte Couronne honorablement à grande compagnie du Clergé, du peuple, & de gens de religion en procession, faisant grandes mélodies, &c. **ANONYM. Vie de Saint Louis**.

DESCELLER, v. a. Oter le sceau de quelque acte, ou titre. *Sigillum resignare*.

DESCELLER, signifie aussi, détacher ce qui est scellé en plâtre. *Obscratum gypso ferrum detrakere*. Il a fallu *desceller* cette gache, ces gonds, les fiches qui tenoient ce tableau.

DESCELLER. Découvrir. Voy. **DÉCELLER**.

DESCELLÉ, ÉE, part.

☞ **DESCENDANCE**, f. f. Extraction. Suite de générations relatives à une souche commune. *Genus, origo*. Un tel prétend être de telle race; mais il ne sauroit prouver sa *descendance*. Les Evangélistes rapportent la *descendance* de J. C. depuis Abraham. Voyez **DESCENDRE**, en termes de généalogie.

DESCENDANT, ANTE, adj. & f. Qui *descend* *Descendens*. Ce mot se dit proprement de tout ce qui tombe ou se meut de haut en bas.

En Astronomie, les signes ascendants sont ceux

par lesquels le soleil paroît monter, & les signes *descendants*, ceux par lesquels il paroît descendre. Il y a des astres ascendants, & des *descendants*, des degrés du ciel ascendants & *descendants*. Latitude *descendante* se dit de la latitude d'une planète qui revient des pôles à l'écliptique. Sur la rivière il y a des bateaux montans, & d'autres *descendants*, qui vont suivant ou contre le cours de l'eau.

Il y a des veines ascendantes & *descendantes* qui sortent de la veine cave. Il y a aussi des artères ascendantes & *descendantes*. L'aorte *descendante*, avant que de sortir de la poitrine, produit les intercostales inférieures; elle jette encore l'artère phrénique, elle perce ensuite le diaphragme, & se distribue dans le bas-ventre. On nomme aujourd'hui veine cave ascendante, à cause de sa fonction, ce que l'on nommoit autrefois veine cave *descendante*. DIONIS.

DESCENDANT. Terme de Généalogie, relatif à *ascendant*. Se dit au figuré de celui qui est issu d'un autre, qui tire son origine d'une personne, d'une race. On ne le dit guère qu'au pluriel. Le mariage est défendu entre tous les ascendants & *descendants* en ligne directe. Adam a infecté tous ses *descendants* du péché originel. Les *descendants* des frères de la Pucelle d'Orléans ont été confirmés dans l'exemption des tailles par le règlement de l'année 1634. Alors il est substantif.

La ligne *descendante*, en Généalogie, signifie la postérité de quelqu'un. *Posteri*. La ligne *ascendante*, ses ancêtres. *Majoris*.

DESCENDEMENT. s. m. Terme de Coutumes. Succession de père en fils à l'infini, succession de père & mère en ligne descendante. *Descendement* si est quand l'héritage descend de père aux enfans, ou d'ayol aux enfans de ses enfans. DE BEAUMAN.

Ce mot de *descendement* vient de *descensus* & *descendere*, parce que la succession qu'il signifie se fait en ligne descendante.

DESCENDRE. v. n. Aller de haut en bas, être porté, faire un mouvement d'un lieu supérieur vers un inférieur. *Descendere*. L'eau *descend* naturellement, & ne monte que par violence. Les astres montent jusqu'au zénith, ou au méridien, & *descendent* jusqu'au nadir. Jacob vit monter & *descendre* les Anges le long d'une échelle. Depuis les Alpes jusqu'à la mer on va toujours en *descendant*. *Descendre* d'un arbre, d'une montagne dans la plaine, de la chambre dans la cuisine, dans la cave. C'est en ce sens qu'on dit J. C. *descendit* du ciel en terre, qu'il *descendit* aux enfers, que le Saint Esprit *descendit* sur les Apôtres en forme de langues de feu. Selon la fable, Hercule, Enée, Orphée *descendirent* dans les enfers.

DESCENDRE, se dit généralement de tout ce qui tend ou est porté de haut en bas. *Deferris*, *devehis*, *destuere*. Les choses pesantes *descendent* nécessairement en bas. *Deferris*. Les rivières vont toujours en *descendant* depuis leur source. Les bateaux qui *descendent*.

DESCENDRE, se dit encore de ce qui va de haut en bas. Les fontanelles ne *descendent* que jusqu'aux genoux, les fontaines *descendent* jusqu'aux talons. *Descendere*, *destuere*.

DESCENDRE, en Jurisprudence, signifie se transporter sur les lieux contentieux pour en faire la visite. *Descendere in aliquem locum*, *deferris*. Il a été ordonné qu'un tel Conseiller *descendrait* sur les lieux, pour en connoître l'état, & rendre en conséquence son jugement. La justice a *descendu* dans tel endroit; les Magistrats s'y sont transportés pour quelque opération.

DESCENDRE, en termes de guerre, signifie faire une irruption dans un pays à main armée, par mer, & même une irruption par terre, quand on vient d'un pays qui est regardé comme plus élevé. Les Hollandois n'ont jamais osé *descendre* en France. Les Sarrasins *descendirent* en Espagne. Les Goths, les Lombards *descendirent* en Italie. *Irumpere*.

On dit figurément en musique, *descendre* d'un ton, pour baisser d'un ton; faire succéder les sons de l'aigu au grave, ou du haut au bas. *Vocem remittere*.

DESCENDRE, se dit quelquefois avec le régime d'un verbe actif. *Descendere* une montagne, les degrés quatre à quatre. Les bateaux *descendent* la rivière.

On dit, en termes de guerre, *Descendre* la garde, par opposition à monter, qu'on dit quand on la pose. *Ab excubiis discedere*, de *statione discedere*. On dit de même que les troupes *descendent* la tranchée, pour dire qu'elles en sortent, qu'elles sont relevées par d'autres. Voyez GARDE, TRANCHEE.

Quelquefois *descendre* est effectivement actif & signifie la même chose qu'abaisser, ôter d'un lieu haut, mettre plus bas. *Demittere*. *Descendre* un chaudron d'un cran; *descendre* une tapisserie, une lampe, une chaise. Joseph fut *descendu* dans un puits. Les Tonneliers *descendent* le vin à la cave. On fut obligé de le *descendre* de cheval.

DESCENDRE, se dit aussi en parlant du relâchement des cordes des instrumens. *Laxare*, *remittere*. Il faut *descendre* ce luth d'un ton.

DESCENDRE, en termes de Marine, se dit des choses & des personnes. *Descendre* un vaisseau d'une rivière, d'un port, c'est le faire sortir de la rivière, ou du port. *Descendre* quelqu'un à terre, se dit lorsqu'on met à terre quelqu'un de ceux qui étoient dans le vaisseau, soit qu'il y consente, ou qu'il le demande, soit que ce soit malgré lui. *In terram exponere*.

DESCENDRE, se dit dans un sens moral pour s'abaisser jusqu'à la familiarité ou jusqu'au niveau de ceux qui sont placés au dessous de nous, s'accommoder, se prêter à leur situation. *Demittere*, *deprimere se*, *descendere ad aliquid*. Les Rois *descendent* quelquefois du Trône, & quittent leur Majesté pour se familiariser avec leurs Sujets. Dans l'amitié, celui que la fortune a le mieux traité doit *descendre* par ses avances. Louis XI avoit un esprit également capable de *descendre* aux bagatelles, & de s'élever aux plus grandes choses. VAR. De ces importantes occupations, elle *descend* humainement dans le plaisir de nos spectacles. MOL. Les gens sérieux, & qui ne *descendent* jamais de leur gravité, sont très-incommodes à ceux qui veulent se livrer à la joie. BELL. C'est quelquefois déchoir d'un rang élevé, d'une fortune brillante. Quand on a été élevé à une charge éminente, il faut craindre de *descendre*. Corneille a dit en parlant des grandeurs,

Et monté sur le faite, il aspire à descendre.

Voyez au mot aspirer les remarques sur ce beau vers.

On dit encore figurément *descendre* dans le particulier, dans le détail d'une affaire, en examiner, en rapporter les particularités, les circonstances.

DESCENDRE, en termes de Généalogie signifie, être né ou issu d'un père commun par une suite de générations; tirer son origine. *Genus*, *originem ducere*, *trahere ab aliquo*. La vérité est que nous *descendons* tous du premier père Adam. Notre-Seigneur *descendoit* des Rois de Juda, il étoit de la lignée de David. Cet homme est *descendu* en ligne directe, en ligne collatérale des anciens Rois de Castille. On le dit aussi des peuples. Nicole Gilles veut que les François soient *descendus* des Troyens; les autres, des anciens Allemands. Avec un peu d'argent on *descend* d'où l'on veut.

DESCENDU, ve. part. Il a la signification de son verbe dans l'une & dans l'autre langue.

DESCENGLER. v. a. Voyez DESSANGLER.

DESCENSION. s. f. Terme d'Astronomie. La *descension* d'un signe, est l'arc de l'Equateur qui descend avec ce signe au dessous de l'horizon de la sphère droite. *Descensio*. La *descension oblique*, est l'arc de

L'Equateur qui descend avec ce signe au-dessous de l'horizon de la sphère oblique ; ou c'est le temps que ce signe emploie à se coucher dans la sphère oblique. Les *descensions* droites & obliques se comptent depuis Ariès, ou depuis la section vernale, selon l'ordre des signes, c'est-à-dire, vers l'Orient, & comme elles sont inégales, lorsqu'elles répondent à des arcs égaux de l'Ecliptique, par exemple, aux douze signes du Zodiaque, il est nécessaire que quelquefois une plus grande partie de l'Equateur monte ou descende avec un signe, & alors ce signe est dit monter ou descendre droit. Quelquefois une plus petite partie de l'Equateur monte ou descend avec un signe, & alors ce signe est dit monter ou descendre obliquement. OZANAM.

DESCENSIONEL. adj. Terme d'Astronomie. Différence descensionelle, est la différence entre la descension droite & la descension oblique d'une même étoile, ou d'un même point des cieux. Voyez DESCENSION.

DESCENTE. s. f. Ce mot signifie en général un mouvement de haut en bas ; l'action par laquelle on descend. *Descensus, descensio*. La descente du Saint Esprit sur les Apôtres. La descente de Notre-Seigneur aux enfers.

A LA DESCENTE, façon de parler dont on se sert ; pour dire, dans le temps qu'on descend. Aller recevoir quelqu'un à la descente du coche. Donner la main à quelqu'un à la descente d'un escalier.

DESCENTE, se dit encore de l'action d'abaisser, de mettre plus bas. *Demissio*. C'est dans ce sens qu'on dit la descente de la chaise sainte Geneviève.

Termes d'imager, on appelle descente de croix, une estampe qui représente Notre-Seigneur qu'on détache, qu'on descend de la croix. *Imago descensum Christi de cruce representans*. Il y a dans cette Eglise une belle descente de croix.

DESCENTE, se dit aussi du penchant, du lieu incliné par lequel on descend. *Dedivitas, clivus*. Il ne faut pas pousser son cheval à la descente d'une montagne. Cette descente est trop rude, trop roide, n'a pas assez de penchant.

DESCENTE ou chute, terme de Mécanique, mouvement ou tendance d'un corps vers la terre, soit directement, soit obliquement. On a beaucoup disputé sur la descente des corps pesans. Le mouvement des corps graves augmente dans leur descente. Le célèbre Galilée a déterminé les loix de la descente des corps. Voyez Pesanteur, Accélération & mouvement.

DESCENTE, en Jurisprudence, se dit du transport du Juge sur les lieux contentieux, pour en faire la visite & en connoître l'état. *Descensus, descensio*. Le juge ordonne & fait la descente sur les lieux, quand il y a nécessité de dresser procès-verbal de l'état des choses, d'entendre les contestations des parties, & de leur en accorder acte. Mais, par l'Ordonnance de 1667, titre XXI, art. 1, il est défendu d'ordonner aucune descente, quand il n'échet qu'un simple rapport d'Experts. Les Experts ont fait leur rapport de la descente & visitation d'une telle terre. On dit aussi à un ami de campagne ; nous irons un de ces jours faire une descente chez vous ; pour dite, nous irons vous visiter.

DESCENTE, en termes de guerre, signifie l'irruption des ennemis par terre ou par mer. *Irruptio*. La descente d'Annibal en Italie pensa ruiner les Romains. Une telle côte est dégarnie & sujette aux descentes.

DESCENTE, en termes de Guerre, se dit aussi des sapes, taillades, ou enfoncemens qu'on fait dans les terres de la contrescarpe au-dessous du chemin couvert, pour entrer dans le fossé d'une place, qu'on pousse jusqu'à fleur d'eau, ou jusqu'au fond s'il est sec. *Suffossio*.

DESCENTE. Terme de Commerce. On appelle à Bourdeaux & à Blaye, barques de descente, les barques chargées de Marchandises qui descendent la Gironde.

DESCENTE, se dit en Chirurgie d'une maladie qu'on appelle autrement *hernie*, ou *rupture*, qui n'est autre chose que le déplacement des boyaux, une descente de l'épiploon ou du boyau dans le scrotum. *Procidencia*. Cet enfant a une descente qui l'obligera à porter un brayer toute sa vie.

C'est une erreur de croire que les hernies, ou descentes soient des maladies nouvelles, & si l'on entend dire communément qu'elles étoient autrefois inconnues, & que ce n'est que depuis quelques années qu'on voit tant de gens en être affligés, ce n'est pas qu'elles ne fussent connues du Chirurgical, mais c'est qu'on prenoit alors soin de les cauter, & que la plupart de ceux qui avoient des descentes n'en informoient personne. DIONIS. Voy. HERNIE, c'est la même chose. Le nom de descente est le plus commun, & le plus connu de tout le monde ; le nom d'hernie est un terme d'art. On dit aussi une descente de matrice, c'est une incommodité qui arrive aux femmes, lorsque le fond de la matrice descendant de sa place tombe dans le vagin. Voy. M. Dionis des Opérations de Chirurgie.

En Architecture on appelle descente, les tuyaux de plomb qui sont appliqués le long des murs pour porter les eaux depuis les cuvettes des gouttières jusqu'en bas, *Fistula*. On appelle en Architecture, descente la rampe d'un escalier, & la voûte qui couvre cette rampe. Descente biaise, est celle qui est de côté dans le mur, & dont les piédroits d'entrée ne font pas d'équerre avec les murs de face.

DESCENTE, en termes de Fauconnerie, se dit de l'oiseau qui fond sur le gibier avec impétuosité pour l'assommer : ce qu'on appelle fondre en rando. *Ad ima ex sublimi volatus præceps*. Quelquefois la descente de l'oiseau se fait doucement ; lorsqu'il se laisse aller en bas : ce qu'on appelle simplement fondre ou filer.

DESCENTE. Terme de Gabelles. C'est l'arrivée du sel & de la décharge pour les mettre dans les greniers. Il y a des Commissaires aux descentes.

On dit proverbialement de ceux qui s'étoient élevés tout d'un coup, & à qui il arrive quelque défaut : à grande montée, grande descente.

DESCHAINEMENT. Voyez DÉCHAINEMENT.
 DESCHAÎNER. Voyez DÉCHAÎNER.
 DESCHARGE. Voyez DÉCHARGE.
 DESCHARGEMENT. Voyez DÉCHARGEMENT.
 DESCHARGER. Voyez DÉCHARGER.
 DESCHARGEUR. Voyez DÉCHARGEUR.
 DESCHAUMER. Voyez DÉCHAUMER.
 DESCHAUSSEMENT. Voyez DÉCHAUSSEMENT.
 DESCHAUSSER. Voyez DÉCHAUSSER.
 DESCHAUSSOIR. Voyez DÉCHAUSSOIR.
 DESCHAUSSURE. Voyez DÉCHAUSSURE.
 DESCHAUX. Voyez DÉCHAUX.
 DESCINTROIR. Voyez DÉCINTROIR.
 DESCQUA, adv. Vieux mot, qui signifie Jusques à, suivant cet exemple :

Trestot l'a porfendu desciquà la corde.

DESCOMPT. Voyez DÉCOMPT.
 DESCONFÈS. Voyez DÉCONFÈS.
 DESCORD. s. m. Vieux mot. Débat, contestation. *Discors* lui a succédé, & est seul en usage.
 A DECOUVERT. Voyez À DÉCOUVERT.
 DECOUVERTE. Voyez DÉCOUVERTE.
 DECOUVRANCE. s. f. Vieux mot. En *descouvrance*, à découvert. *In aperto, palàm*.

Et mit en descouvrance

Du corps mué la triste démonstration. MAROT.

DECOUVRIR. Voyez DÉCOUVRIR.
 DESCRIER. Voyez DÉCRIER.
 DESCRIPTION. s. f. Seconde ou troisième copie, &c. *Descriptio*. Voilà la troisième description que je fais faire de cette pièce, & elle n'est pas encore correcte. Dans ce sens ce mot n'est pas François.

DESCRIPTION, signifie une peinture, une représentation au naturel par des figures, par le discours. *Descriptio*. Les Poètes font des descriptions fleuries des campagnes, des batailles, des personnes passionnées. On fait le portrait, la description d'un homme, en représentant sa taille, son poil, ses traits de visage, ses gestes, ses manières d'agir. Il n'en a fait la description qu'en gros. On a fait la description du passage du Rhin. Il faut que l'Historien sache peindre avec art, & faire des descriptions vives & ressemblantes. VERT.

*Soyez riche & pompeux dans vos descriptions
C'est-là qu'il faut du vers étaler l'élegance,
N'y présentez jamais de basse circonstance.*

BOILEAU.

Il y a plusieurs sortes de descriptions : celles des choses ; comme d'un combat, d'une tempête, d'une incendie, & celles des temps. Voy. CHRONOLOGIE. Celle des lieux. Voy. TOPOGRAPHIE. Celle des personnes. Voy. PORTRAIT.

DESCRIPTION, se dit aussi d'une définition superficielle & imparfaite, qui donne seulement quelque connoissance de la chose par les accidens qui lui sont propres, & qui la déterminent assez pour en donner quelque idée qui la discerne des autres ; sans pourtant en expliquer la nature. LOG.

DESCRIPTION d'une plante. Terme de Botanique. *Descriptio plantæ*. Exposition détaillée de la forme de toutes ses parties, racines, tiges, feuilles, fleurs, &c.

Les Grammaticiens se contentent des descriptions, Il faut aux Philosophes des définitions. Voy. ce mot.

DESCRIPTION, signifie aussi dénombrement rédigé par écrit de quelque chose. *Descriptio*. César-Auguste ordonna qu'on fit la description, le dénombrement de tout le genre humain, au temps de la naissance du Messie. Quand on lève un scellé, on fait inventaire & description des meubles & papiers qui se trouvent sous le scellé.

DESCRIRE. Voyez DÉCRIRE.

DESCROIS. Vieux terme de Marine, qui signifie détroit. *Fretum*. Ainsi quelques Auteurs ont dit descrois de Matoc ; pour dire, le détroit de Gibraltar.

DESCRUIER. Voyez DÉCRIUER.

DESDAIGNER. Voyez DÉDAIGNER.

DESDAIGNEUR. Voyez DÉDAIGNEUR.

DESDAIGNEUX. Voyez DÉDAIGNEUX.

DESDAIGNEUSEMENT. Voyez DÉDAIGNEUSEMENT.

DESDAIN. Voyez DÉDAIN.

DESDIRE. Voyez DÉDIRE.

DESDIT. Voyez DÉDIT.

DÉSEMBALLAGE. f. m. Ouverture d'une caisse, ou d'un ballot, en coupant les cordes & la toile d'emballage.

DÉSEMBALLER. v. a. Défaire une balle, & en tirer ce qui étoit emballé. *Mercium fascem, sartinum solvere, dissolvere, explicare*. Il faut désemballer ces Marchandises. POMEY, DANET. On dit aussi déballer.

DÉSEMBALLÉ, ÉE. part.

DÉSEMBARGADOR. f. m. Ce mot est purement Portugais. Nos Gazettes s'en servent souvent en parlant des affaires de Portugal, & le transportent dans notre langue. C'est le nom d'un Officier de robe. Un Juge.

DÉSEMBARQUEMENT. f. m. Action de débarquer. *Excensus, excensio*.

DÉSEMBARQUER. v. a. Terme de Marine. Tirer hors du vaisseau des marchandises ou des troupes qu'on y avoit embarquées, avant que le vaisseau soit parti, ou avant qu'il soit arrivé au lieu de sa destination, soit par le mauvais temps, soit par quelque autre raison. *Excensionem facere in terram, in terram egredi, copias in terram exponere*. On s'ap-

perçut en levant les ancres, que le navire faisoit eau, il a fallu tout désembarquer.

Corneille prétend que ce mot ne se dit guère & que débarquer est meilleur : mais il a tort de regarder ces deux verbes comme synonymes. *Debarquer* se dit en parlant d'un vaisseau qui est arrivé au lieu de sa destination, & *désembarquer* en parlant d'un vaisseau qui n'est pas encore parti, ou qui est en route, & dont on est obligé, par quelque circonstance particulière, de tirer les troupes ou les marchandises.

DÉSEMBARQUÉ, ÉE. part.

DÉSEMBARRASER. v. a. Oter l'embarras, moins en usage que *debarasser*. Notre langue aime particulièrement la netteté, & à exprimer les choses autant qu'il se peut dans l'ordre le plus naturel & le plus désembarrassé, quoiqu'en mêmetemps elle ne cède à aucune en beauté ni en élégance. *Gramm. générale & raisonnée*.

DÉSEMBARRASSÉ, ÉE. part.

DÉSEMBOCADERO. Les Espagnols donnent ce nom, qui signifie débouchement, au détroit de Bahama, qui est entre l'île Bahama & la Floride, parce qu'ils débouquent par là pour venir de la nouvelle Espagne en Europe.

DÉSEMBOURBER. v. a. Tirer hors de la bourbe. *Ex cæno extrahere*. Désembourber un carrosse ; désembourber un bateau.

DÉSEMBOURBÉ, ÉE. part.

DÉSEMBOURRER. v. a. Oter la bourre. Cette chaise est trop dure, elle a besoin d'être désembourrée.

DÉSEMMANCHER. v. a. Oter le manche, de quelque instrument. On dit plus communément & mieux *démancher*.

DÉSEMPAREMENT. f. m. L'action de désemparer. POMEY. *Cessio, decessio*.

DÉSEMPARER. v. a. Quitter abandonner le lieu où l'on est. *Cedere, excedere, discedere*. Depuis un an il n'a pas désemparé la ville. Il est plus souvent neutre. Il faut qu'une sentinelle se trouve en son poste & n'en désempare point qu'on ne la relève.

DÉSEMPARER, en termes de Marine, c'est mettre un vaisseau en désordre, le démâter, ruiner ses manœuvres, & lui ôter ses agrès, en sorte qu'il soit hors de service. *Navem instructu suo nudare*. Il eut trois vaisseaux désemparés dans ce combat, qui furent obligés de se retirer pour le radoub. Dans la vivacité de ce combat le Navire de M. de Chamelin fut si désemparé, & perdit tant de monde, qu'il fut obligé de sortir de la ligne pour se radoub. M. LE COMTE DE TOULOUSE.

DÉSEMPARÉ, ÉE. part. Vaisseau désemparé qui a perdu ses agrès, manœuvres, &c.

DÉSEMPENNÉ, ÉE. part. du verbe désempenner qui n'est plus en usage. flèche, ou matras dégarni de plumes. *Sagitta pennis exarmata*. Il n'est en usage qu'en cette phrase proverbiale. Il s'en va comme un trait désempenné, c'est-à-dire, sans avoir les choses nécessaires pour se conduire en un voyage &, pour réussir en une affaire. *Destitutus*.

DÉSEMPESER. v. a. Mettre tremper du linge dans de l'eau pour en faire sortir l'empois. *Linteum amylo rigens aquâ dissolvere*.

DÉSEMPESÉ, ÉE. part.

DÉSEMPLIR, ou *desemplir*. v. a. Vider en partie ce qui est plein, faire qu'une chose qui étoit pleine le soit moins, faire qu'une chose qui étoit pleine le soit moins. *Deplere*. On désempplit une cornemuse, quand on en fait sortir le vent. On désempplit une cuve, à mesure qu'on en tire le vin. On l'a saigné, pour lui désempplit les vaisseaux.

DÉSEMPLIR est aussi neutre. Sa maison ne désempplit point de monde. Sa cour ne désempplit point de carrosses.

Il est aussi réciproque. Sa bourse se désempplit. Ce canal se désempplit tous les jours, devient moins plein.

DÉSEMPLI, ÉE. part.

DÉSEMPLOTOIR. f. m. Terme de Fauconnerie. C'est un fer avec lequel on tire de la mulette des oiseaux

de proie, la viande qu'ils ne peuvent digérer.
DESEMPRISONNER. v. a. que l'on prononce aussi sans accent sur la première syllabe. Faire sortir de prison. *Aliquem e carcere educere, emittere, eripere.* On avoit emprisonné cet homme pour un autre, le Sergent est venu en même-temps le *desemprisonner*; il n'a point fallu de jugement pour le *desemprisonner*, pour le tirer de prison. Ce mot ne se dit guère.
DESENAMOURE, ÉE. adj. qui n'est plus amoureux, qui a renoncé à l'amour, qui a rompu ses chaînes, & repris sa liberté. Molière s'est servi de ce mot; mais personne ne l'a dit après lui.

*Mais est-ce un coup bien sûr que votre Seigneurie
 Soit desenamourée, ou si c'est raillerie.*

MOL. *Dépit amoureux.*

DÉSENCHAÎNER & se **DÉSENCHAÎNER**. v. a. Oter de la chaîne. Ce mot ne se dit point, ou se dit peu. Déchaîner est plus usité.

DÉSENCHANTEMENT. f. m. L'action de desenchanter. *Fascini depulsio, propulsatio, fascinationis solutio, dissolutio.* POMEY.

DÉSENCHANTER. v. a. Rompre l'enchantement. *Fascinum ab aliquo depellere, fascinatione aliquem liberare.* Les Héros des anciens Romains étoient souvent enchantés, il falloit qu'il arrivât quelque aventure, ou quelque fameux Magicien pour les *desenchanter*. On le peut dire figurément de celui qu'on a guéri d'une passion qui le tenoit comme enchanté. On a fait connoître à cet homme son aveuglement, & on l'a *desenchanté* de la folle passion qu'il avoit pour cette femme. Il a *desenchanté* la Court. BALZ.

*Mon ame revoltée,
 Crut pour jamais être desenchantée.* VOIT.

DESENCLOUER. v. a. Oter le clou qui tenoit une chose enclouée. *Clavum eximere.* Il est bien difficile de *desenclouer* un canon pour le mettre en état de servir; c'est-à-dire, d'ôter le clou qui a été enfoncé dans la lumière. On dit aussi *desenclouer* un cheval, lui ôter un clou qui le faisoit boiter.

DESENCLOUÉ, ÉE. part.

DESENCOMBRER. v. a. Vieux mot qui signifie, *dégager, délivrer, lever, ôter* les empêchemens. Puisque vous l'avez encombré, vous le devez *desencomber*. ASSIS. c. 168. *Liberare, expedire, combros remove.*

Ce mot vient de *encombrer*, vieux mot qui veut dire, *empêcher, embarrasser*, & de la particule *de* qui a souvent, en François, la force d'une négation dans la composition des mots.

DÉSENCROÛTEMENT & **ENCROÛTEMENT**. f. m. Termes dogmatiques en usage en fait de Philosophie Cartésienne. Le système des encroûtemens & *desencroûtemens* est connu. LE P. CASTEL. *Voy. encroûter & taches du soleil.*

DÉSENDORMIR. v. a. qui n'a d'usage qu'au participe, & en parlant d'un homme à demi éveillé. *Expergefacerre aliquem.* Il n'étoit pas encore bien *desendormi*. Ce mot n'est pas d'usage même au participe.

DÉSENFLER, ou *desensfler*. v. a. Faire cesser, ôter ou diminuer l'enflure. *Tumorem discutere, tollere, vel minuere.* *Desensfler* une cornemuse, un balon.

Il est aussi neutre, cesser d'être enflé, ou l'être moins. Le ventre de cet hydropique est bien *desensflé*, commence à se *desensfler*. *Detumescere.* Il est aussi réciproque. On a arrêté sa fluxion; sa joue se *desensfle*.

DÉSENFLÉ, ÉE. part.

DÉSENFLURE. f. m. Ce mot se trouve dans Pomey & dans Danet. & signifie cessation ou diminution d'enflure. Ce Malade est *desensflé*. mais la *desensflure* n'est pas complète. Ce mot se trouve aussi dans le Dictionnaire de l'ACAD. FR. Il est d'ailleurs autorisé par l'usage: &, quand bien même tout cela ne

feroit pas, il faudroit encore s'en servir, puisque nous n'en avons point d'autre à lui substituer. *Tumoris solutio, vel imminutio.*

DÉSENGAGER, & se **DÉSENGAGER** avec le pronom personnel, sont d'usage dans le même sens que *desenrôler* & se *desenrôler*. On a *desengagé* ce soldat; son pere l'a *desengagé*. Ce soldat s'est *desengagé*, moyennant trente pistoles. Il a eu son congé. On dit plus souvent *dégager*.

DÉSENGRENER. v. a. Dégager des corps qui sont engrenés, dont les parties sont réciproquement engagées les unes dans les autres. *Extricare, expedire.* La résistance que deux corps, qui frottent ensemble, éprouvent mutuellement l'un de l'autre, vient de ce que les parties qui hérissent leur surface, doivent, si elles sont flexibles, se plier ou se coucher, ou si elles sont dures, se dégager & se *desengrener* les unes de dedans les autres. FONTEN. *Academie des Sc.* 1699. p. 104.

DÉSENGRENÉ, ÉE. part.

DÉSENHEURER. v. a. Vieux mot. Rendre quelqu'un malheureux, lui ôter son bonheur.

DÉSENVIVRE. v. a. qui se dit aussi avec le pronom personnel. Faire passer l'ivresse. *Ebrietatem, crapulam discutere.* On tient que le thé, le tabac en fumée *desenvivent*. On a de la peine à se *desenvivrer*, quand l'ivresse vient de biere ou de cidre. *Edormire crapulam, ou vinum.* Le peuple dit par corruption *desivrer* pour *desenvivrer*.

DÉSENVIVRE est aussi neutre. Cet homme ne *desenvivre* pas; il est toujours ivre.

DÉSENVIVRÉ, ÉE. part.

DÉSENLACEMENT. L'action de desenglacer. POMEY.

Laquei solutio, explicatio.

DÉSENLACER. v. a. Tirer les lacets. Cet oiseau s'est *desenlacé*. *Laqueum explicare, solvere.* POMEY.

DÉSENNUYER. v. a. Chasser l'ennui, empêcher qu'on ne trouve le temps trop long, par quelque divertissement ou occupation. *Allicujus animum reficere, recreare, tedium levare.* Un Auteur se *desennuie* à composer ses ouvrages. On se va *desennuyer* à la comédie, à la chasse, à la promenade.

DÉSENNUYÉ, ÉE. part.

DÉSENRAYER. v. a. Oter la corde ou la chaîne de fer qui empêche que la roue d'une voiture ne tourne. *Desenrayer* une roue de carrosse ou de charette. On le dit aussi absolument. Il faut *desenrayer*.

DÉSENRAYÉ, ÉE. part.

DÉSENRHUMER. v. a. Faire cesser le rhume. *Aliquem gravedine levare, liberare.* Le miel de Narbonne est un remède qui *desenrhume*. On s'enrhume, & on se *desenrhume* facilement en cette saison, passant du froid au chaud.

DÉSENRHUMÉ, ÉE. part. *A gravedine levatus, liberatus.*

DÉSENROLEMENT. f. m. J'ai vu bien des gens employer ce substantif. Son *desenrôlement* lui coûtera. Son *desenrôlement* n'est pas aisé: il a affaire à un Capitaine qui ne lâche pas aisément prise.

DÉSENROLER. v. a. Donner congé pour toujours. *Allicujus nomen ex albo militum delere, expungere.* *Desenrôler* un soldat. POMEY. DANET.

DÉSENROLER, avec le pronom personnel: se *desenrôler*. Il en a coûté à ce jeune homme cinquante pistoles pour se *desenrôler*. Il aura bien de la peine à se *desenrôler*.

DÉSENROUER. v. a. Guérir de l'enrouement. *Raucitatem solvere, levare.* Ce sirop *desenroue*. Se *desenrouer*. *Raucedine levare.* Il faut garder le lit, se tenir chaudement pour se *desenrouer*.

DÉSENROUÉ, ÉE. part. *Raucitate levatus, solutus.*

DÉSENSEIGNER. Faire le contraire d'enseigner, ou enseigner quelque chose de contraire à ce que l'on avoit enseigné. POMEY, DANET. *Dedocere.*

DÉSENSEVELIR. v. a. Oter ce qui tenoit un homme enseveli. *Mortui corpus effodere.* On a aperçu quelque mouvement à ce corps déjà enseveli, il a fallu le *desensevelir*. On l'a *desenseveli* pour le faire visiter par des Medecins.

DÉSENSORCELER.

DÉSENSORCELER. v. a. Oter le sort & le charme qui étoit jeté sur quelqu'un, guérir de l'enforcellement. *Aliquem, j. fascino liberare.* Le peuple croit que les Bergers & les Sorciers enforçèlent & *désensorcèlent* les gens, comme il leur plaît. On le dit quelquefois, au figuré, en parlant d'une passion violente. On croit que cette femme avoit enforcelé ce jeune homme, mais enfin il est guéri & *désensorcélé*.

DÉSENSORCELÉ, ÉE. part. *A fascino liberatus, solutus.*

DÉSENSORCELLEMENT. f. m. L'action de désensorceler. *POMEY. Fascini depulsio, propulsatio, fascino solutio, dissolutio.*

DÉSENTÊTER. v. a. Ce mot ne se dit pas au propre, pour dire, guérir des vapeurs nuisibles que certaines choses envoient à la tête. Mais il est en usage au moral, pour dire guérir quelqu'un de la préoccupation, de la prévention où il est pour une personne, ou pour une chose, le tirer de l'entêtement où il est. *Opinionem, cogitationem aliquam alicui eximere.* Enfin ses amis l'ont *désentêté* de cette femme qui le ruinoit. On ne *désentête* guère les Hérétiques de leurs fausses opinions. Il est *désentêté* de sa Noblesse. Ce mot n'est propre que pour la conversation, & pour le style médiocre. **BOUÛ.**

DÉSENTÊTÉ, ÉE. part. *Devulsus ab aliqua opinione, cogitatione.*

DÉSENTORTILLER. v. a. Devider, défaire ce qui est entortillé. *Explicare, revolvere.* Selon que la partie de la corde d'une montre ou horloge à ressort, qui se *désentortille*, est appliquée à une plus grande circonférence de cercle, elle est à une plus grande distance du point fixe, qui lui répond dans l'axe, & par conséquent la puissance qui tire par cette corde c'est-à-dire, le ressort agit plus avantageusement. **AC. DES SC. 1702. Hist. p. 123.** Les forces du ressort sont comme les longueurs de corde qu'il *désentortille* d'autour de la fusée. **IB. p. 124.**

DÉSENTORTILLÉ, ÉE. part. *Explicatus, revolutus, a, um.* La corde *désentortillée* est égale à la surface qu'elle laisse découverte. **AC. DES SC. p. 124.**

DÉSENTRAVER. v. a. Oter les entraves d'un cheval. *Equum ferreis compedibus liberare.* Voyez **ENTRAVES.**

DÉSENVENIMER. v. a. Oter le veuin. *Désenvenimer* une plaie. **RICH. Veneno plagam liberare, purgare venenum vulneris, expugnare.**

DÉSÉQUIPER. v. a. Ce mot se dit des vaisseaux, & signifie les désarmer, en ôter ce qui avoit servi à les équiper. **DANET. Navem instructu suo nudare, exuere, navigium armamentiis spoliare.**

DÉSÉQUIPÉ, ÉE. part.

DÉSERGOTER. v. a. Terme de Manège, se dit des chevaux à qui on fend l'ergot jusqu'au vif pour arracher quelques vessies pleines d'eau qui leur viennent aux jambes, particulièrement dans les lieux marécageux. *Posticum unguem finlere.*

DÉSERT, ERTE. adj. Qui est inculte & inhabité. *Desertus.* On donne à cens, à rentes, des terres incultes & *désertes*. La peste & la guerre ont rendu cette Province *déserte*. L'Arabie *déserte*. Dans les lieux les plus solitaires, & les plus *déserts*, vous êtes pour moi une grande compagnie. **BOUÛ.**

Colomb jamais n'a découvert,

Lieu plus sauvage & plus désert. **BOIS-R.**

DÉSERT, est substantif dans le même sens; & signifie une certaine étendue de terre ou de pays entièrement stérile; un lieu sauvage, inculte & inhabité. *Solitudo, desertus locus, desertum.* Les *déserts* de Lybie. Les *déserts* de la Thébaine étoient autrefois peuplés de pieux Solitaires. **DU PIN.**

Je suis dans un désert l'approche des humains.

MOLIÈRE.

Tome III.

Déserts, soyez témoins des peines que je sens.

LA SUZE.

*Au milieu des déserts affreux,
Un céleste aliment nourrit les Hébreux.*

L'ABBE TETU.

DÉSERT. Se dit en général par les Géographes de tous les pays inhabités, ou peu habités.

Dans l'Écriture plusieurs endroits de la Terre-sainte, sont appelés *désert*. Le *désert* simplement, c'est la partie de l'Arabie qui est au midi de la Terre-sainte, & dans laquelle les Israélites errèrent pendant quarante ans, depuis leur sortie d'Égypte jusqu'à leur entrée dans la Terre-promise; & de-là vient qu'on appeloit le vent du midi, vent du *désert*. Le *désert* de Bersabée étoit une partie du *désert* dont nous venons de parler, sur les confins de la Terre-sainte en tirant vers la mer Méditerranée. Le *désert* de l'Idumée, c'est l'Idumée, pays aride & montagneux. Le *désert* de Béharen, de Bethsaïde, de Cadès, de Cédémoth, de Damas, de Dibra, d'Engaddi, d'Etham, de Gabaon, d'Horreb, de Jernel, de Juda, de Mahan, de Moab, de Pharan, de Sin, de Sinai, de Sur, de Thecné, de Ziph: ce sont des lieux stériles, incultes, quelquefois montagneux, quelquefois des pays-plats, comme ce que nous appelons des landes où l'on ne laisse pas de faire paître des troupeaux; des lieux secs & arides, où il n'y a point d'eau, lieux solitaires où il n'y a point ou peu d'habitations, ni d'habitans, d'où vient que les Hébreux les appeloient, par antiphrase, טָבַח, qui proprement signifie, *parole humaine*, parce qu'on n'en entendoit point dans ces lieux. Ces lieux prenoient souvent le nom des villes qui en étoient proches. Voyez, en leur place, les noms que nous venons de marquer ci-dessus.

De-là tant d'expressions figurées dans l'Écriture, où mettre quelqu'un dans le *désert*, c'est le mettre en de grandes misères. *Os. II. 3.* Le conduire dans le *désert*, c'est lui procurer, lui causer de grands malheurs. *Os. II. 14.* La terre du *désert*, c'est une condition, un état misérable. *Deuteron. XXXII, 10.* Le *désert* des peuples, signifie des persécutions des peuples voisins, l'état déplorable dans lequel ils réduisent par la guerre & la captivité. *Ezech. XX. 35.* Monter ou sortir du *désert*. *Cant. III, 6, VIII, 5.* c'est quitter le monde, renoncer au monde. Il se prend aussi pour un lieu, une demeure fâcheuse, incommode, &c. Ainsi *Is. XL, 3* la Babylonie, où le peuple fut emmené en captivité, toute fertile & toute peuplée qu'elle étoit, est appelée *désert*, & quelques-uns prennent en ce sens le *désert* des peuples. *Ez. XX, 35.*

En termes de spiritualité, *désert*, c'est solitude, retraite, ou d'esprit seulement, c'est-à-dire, recueillement, méditation, contemplation, ou de corps & d'esprit, comme lorsqu'on se retire; ou pour quelques jours qu'on se dérobe à ses affaires, à ses occupations, pour vaquer à Dieu & à son salut; ou pour toujours, comme lorsque l'on quitte ses emplois, &c. pour vivre dans la piété & la dévotion, ou qu'on embrasse l'état religieux. Dieu conduit les âmes saintes dans le *désert*, ou dans la solitude, pour leur parler au cœur. Cet expression est prise d'*Osée II, 14.*

On appelle aussi *désert* chez les Carmes Déchaux des Monastères destinés à la retraite & aux exercices de la vie spirituelle, dont ceux qui demeurent dans ces *déserts* doivent uniquement s'occuper. Un Carme Déchaux, nommé le P. Cyprien de la Nativité de la Vierge, donna en 1651 la description de ces sortes de *déserts*. Jusque-là ils n'en avoient point en France. En 1660 Louis le Grand en fonda un près de Louviers en Normandie, au Diocèse d'Évreux. M. De Villefore en a donné la description & le plan dans ses *Vies des Saints Pères du désert*, d'Os-

cident. Les Constitutions des Carmes Déchauffés ordonnent qu'il n'y en aura qu'un dans chaque Province. Ils sont bâtis à la manière des Chartreux, & comme l'extrême solitude & l'austérité de ceux qui résident dans ces *déserts*, demandent que ces Monastères aient une grande enceinte, ils doivent être situés pour l'ordinaire dans des forêts, & être diversifiés de lieux champêtres & agréables, de vallons, de collines, de fontaines & d'autres mélanges propres au recueillement intérieur. Un Religieux n'y va point qu'après en avoir obtenu la permission de son Supérieur. Le nombre de ceux qui demeurent dans ces *déserts* ne doit point passer celui de vingt destinés pour le chœur. Quant aux Frères laïcs, il doit y en avoir suffisamment pour le service de la Maison. On n'y fait aucune étude, & on ne s'y occupe que de l'oraison & de la prière, de lectures pieuses, & des autres exercices de la vie spirituelle. On n'y demeure régulièrement qu'un an : mais il y a ordinairement quatre Religieux qui y demeurent toujours, toutefois de leur gré & à leurs instances, afin que par leurs exemples ils puissent instruire & former les nouveaux Solitaires. Le silence y est très-étroitement gardé, l'abstinence y est rigoureuse. Outre les cellules du cloître, qui sont à la manière des Chartreux, il y a encore dans les bois des cellules séparées & éloignées du Couvent d'environ trois ou quatre cens pas, où en certains temps de l'année on permet aux Religieux de se retirer les uns après les autres, pour y vivre dans une plus grande solitude, & dans une plus grande abstinence. Voyez sur ces *déserts* & sur les obligations qui s'y pratiquent le P. Héliot, *Hist. des Ordres Relig.* T. 1, C. 49.

DÉSERT. Les Port-royalistes donnoient ce nom à Port-royal des champs, & ils appeloient les solitaires, ceux qui s'y retiroient. L'on fit venir au *désert* ce volume qui parloit de vous; il y courut de main en main, & tous les solitaires voulurent voir l'endroit où ils étoient traités d'illustres. RACINE.

DÉSERT, se dit aussi, en Agriculture, d'une terre mal cultivée ou abandonnée sans culture. On lui avoit affermé cette terre en bon ordre, il en a fait un *désert*. On appelle des vignes en *désert*, quand elles ne sont point labourées, fumées, ni échalassées. Une ferme en *désert*, qui est mal tenue.

On le dit, à contre sens, d'un homme qui aimant la solitude, a fait bâtir quelque jolie maison hors des grands chemins, & éloignée du commerce du monde, pour s'y retirer. Ainsi on appelle la grande Chartreuse, un beau *désert*.

En termes de Palais, on dit un appel *désert*, lorsqu'on ne l'a pas relevé dans le temps prescrit. Dans cette phrase, *désert* est adjectif. Voyez *désertion d'appel*.

DÉSERTÉ. s. f. On a donné ce nom à deux Îles, qu'on a découvertes, & qu'on a trouvées sans aucun habitant. *Deserta*. L'une est entre celle des Lartons, & l'autre à sept lieues de la Madere. MATY.

DÉSERTÉ. Ce mot, qui est hors d'usage, s'est dit pour crime. Avoir fait pendre un leur parent pour se *déserté*. DE BEAUMAN. Sans *déserte* & sans meffet. ID. *Crimen, delictum*.

Ce mot vient de *desertare*, qui s'est dit dans la basse latinité pour *vastare*, ravager, faire du mal. **DÉSERTER.** v. a. Quitter le lieu où l'on est. *Migrare, demigrare de loco, locum deserere*. Il a *déserté* le pays, il l'a quitté. Un honnête homme est contraint de *déserté* un lieu, d'en sortir, quand il se rencontre avec des fots, ou des méchans,

*Et l'ennemi vaincu désertant ses remparts,
Au-devant de ton joug couroit de toutes parts.* BOIL.

*Ils y courent en foule, & jaloux l'un de l'autre,
Désertent leur pays pour inonder le nôtre.* RACINE.

DÉSERTER, est quelquefois employé absolument. Cet homme est si importun, qu'il me feta *deserter*.

*Et lorsque son Démon commence à l'agiter,
Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à déserter.* BOIL.

DÉSERTER quelqu'un, Terme de Marine; c'est, en punition de quelque crime, le mettre à terre sur une côte étrangère, ou dans une île déserte, & l'abandonner. Cela ne se pratique plus.

DÉSERTER, dans l'art militaire, se dit des soldats qui quittent le service sans congé. *Sine missione et signis, a vexillis discedere; exercitum deserere*. Dans ce sens on dit, *déserté* le service, ou absolument *déserté*, & *deserter* d'un régiment. Un soldat convaincu d'avoir *déserté* est condamné à mort. Il se dit aussi au figuré. Molière a dit d'une coquette. Il lui est dur de voir *déserté* ses galans.

DÉSERTER, se dit aussi pour *dessarter* ou *essarter*. C'est défricher une terre abandonnée depuis longtemps, & pleine de buissons & d'épines, pour la cultiver dorénavant. *Agrum incultum colere, rude solum arare*. On donne à ceux qui veulent faire de nouvelles habitations dans l'Amérique autant de terre qu'ils en peuvent *déserté*. Nous ne trouvons point ce mot ailleurs en cette signification.

DÉSERTEUR. ou *deserteur*. s. m. Soldat, ou Cavalier enrôlé, qui quitte la compagnie sans congé, ou qui vient s'entôler sous un autre Officier. *Desertor*. On traite de *deserteurs* les soldats qu'on trouve sans congé à demi-lieue de la garnison, marchant vers les pays étrangers. L'ancienne Eglise excommunioit les *deserteurs*, comme ayant violé leur serment. GROTIUS. On le dit aussi des Officiers qui changent de parti: Ce Colonel est un *deserteur* qui a quitté le service de son Prince.

DÉSERTEUR, se dit aussi dans un sens figuré. *Desertor*. C'est un *deserteur* de la Médecine MOL. Il donne de la terreur aux *deserteurs* d'une si sainte Société. PATR. Quelques-uns rapportent qu'Ozias se releva de sa chute; & d'autres, que Dieu le punit comme un fugitif & un *deserteur*. HERMAN. Ils reçurent en chemin de la main des Corsaires hérétiques la coutonne qu'ils alloient chercher parmi des Barbares & des Infidèles, moins cruels & moins passionnés contre les Prédicateurs de l'Evangile, que ces *deserteurs* de l'Eglise. P. VERJ. Vous ne sautiez rechercher l'approbation des hommes sans trahir votre ministère, & sans être un *deserteur* de la milice sacrée. BOUH. Xav. L. VI.

*Je ne puis estimer ces dangereux Auteurs,
Qui, de l'honneur en vers infames déserteurs,
Aux yeux de leurs Lecteurs rendent le vice aimable.*
BOILEAU.

DÉSERTION. s. f. Synonyme d'abandonnement. On le dit particulièrement des soldats qui abandonnent le service sans congé. *Exercitus, militia desertio; militis ab exercitu sine missione discessus*. La famine qui étoit dans le camp, a causé une grande *désertion*.

Il se dit aussi au figuré. Nous ne vous pardonnerons pas votre *désertion*.

DÉSERTION d'appel, en termes de Palais, est une négligence de relever, dans le temps marqué par la loi, un appel que l'on a interjeté. La peine de la *désertion d'appel*, est que l'appel est déclaré nul & comme nonvenu. *Eremodicium*. On obtient des Lettres en Chancellerie, pour procéder sur la *désertion*. Bien souvent les lettres de *désertion* sont converties en lettres d'anticipation. La *désertion d'appel* n'a point lieu en matière criminelle, ni dans les appels comme d'abus, parce que la négligence d'un particulier ne doit pas préjudicier à l'intérêt public.

DÉSERTION d'un bénéfice, c'est lorsqu'un titulaire abandonne son bénéfice & disparaît sans qu'on sache ce qu'il est devenu. Après un an d'absence, on peut obtenir des provisions de ce bénéfice, comme vacant par *désertion*, mais elles deviennent inutiles, dès que le titulaire reparoît.

DÉSÉRIR. v. a. Vieux mot. Mériter.
DÉSERY. Voyez DIDIER.

A LA DESESPÉRADE. adv. A la manière d'un désespéré. Il s'en va à la *désespérade*. Jouer à la *désespérade*. Se battre à la *désespérade*. Il est du style familier.

DESESPÉRANCE. f. f. Vieux mot, qui a été dit pour perte d'espoir.

DESESPÉRANT, ANTE. p. prés. & adj. du verbe désespérer. Qui désespère, qui jette dans le désespoir. *Molestissimus, spem omnem adimens.* Cela est *désespérant*. Que d'idées lugubres! que d'images effrayantes & *désespérantes*! BOURDAL. *Ench. T. 1. p. 86.* On me traverse dans cette affaire, on me fait chicanne sur chicanne; cela est *désespérant*. La doctrine de la réprobation positive, de la grâce nécessaire sont des doctrines *désespérantes*. Cette pensée est *désespérante*.

DESESPÈREMENT. adv. D'une manière désespérée. *Desperanter.* Quand on n'attend point de quartier, on se bat *désespérement*. Les ames qu'on avoit eue le plus *désespérement* malades, se portent bien. PASC.

DESESPÉRER. v. a. Faire perdre l'espérance à quelqu'un, le tourmenter au dernier point, le jeter dans le désespoir. *Alicui spem omnem eripere, adimere, aliquem ad desperationem adigere.* Cette femme *désespère* tous les Amans par sa cruauté. Cette affliction, cette perte le *désespère*, le fait mourir. Les Héros de l'antiquité sont si fort au-dessus de nous, qu'au lieu d'exciter notre courage, ils *désespèrent* notre ambition. BALZ.

Il met tout son plaisir à vous désespérer. RACINE.

DESESPÉRER, est aussi neutre, & signifie perdre l'espérance. *Spem perdere, amittere de salute, salutem; salutem desperare.* Il ne faut jamais *désespérer* du salut de son prochain, de la conversion d'un pécheur. Il *désespère* maintenant de gagner son procès. Les gens qui *désespèrent* de tout, & qui n'attendent aucun bon succès, s'endorment pour ainsi dite, dans leur infortune. M. Sc.

DESESPÉRER, est aussi réciproque & signifie, s'affliger beaucoup, se tourmenter avec de grandes démonstrations de douleur. Il vient d'apprendre la mort d'un fils qu'il aimoit, il se *désespère*.

DÉSÈPÉRÉ, ÉE. part. & adj. *Desperatus.* Sénèque fait dire à Caton prêt à se tuer, puisque les affaires d'homme humain sont *désespérées*, mettons Caton en sûreté. NICOT. Ceux qui se sont tués eux-mêmes, regardoient leurs maux comme intolérables; autrement ils n'auroient pas pris ces résolutions *désespérées*. Id. On dit, un homme *désespéré*, pour dire si malade qu'on n'en attend que la mort. On dit qu'un homme est *désespéré* des Médecins, pour dire que les Médecins n'ont plus aucune espérance de sa guérison.

On dit d'un jeune homme incorrigible qu'il est *désespéré*.

DÉSÈPÉRÉ, ÉE. Qui a perdu tout espoir. Il se prend aussi substantivement. C'est un coup de *désespérance*. Les *désespérés* sont à craindre. C'est un brave qui combat en *désespéré*. On a loué dans l'antiquité ces illustres *désespérés*, qui ont cherché la mort avec constance. M. Sc.

C'est un désespéré qui peut tout attenter. CORN.

On dit, il court comme un *désespéré*; il mange comme un *désespéré*; il saute, il crie comme un *désespéré*, pour dire, avec violence, avec excès.

DÉSÈSPOIR. f. m. Passion de l'ame qui la trouble, qui lui fait perdre toute espérance, agitation violente de l'ame, causé par l'idée d'un mal affreux, que l'on regarde comme inévitable, ou par la perte d'un bien, que l'on regarde comme irréparable. *Desperatio.* J'aime un *désespoir* qui ne s'exhale pas trop en paroles; mais où la nature accablée succombe sous la violence de la douleur. S. EVR. Souvent un

heureux *désespoir* fait fouir des plus grands peins, & redouble l'audace. Vous avez force ennemis sans craindre ni leur nombre, ni leur courage, & non pas même leur *désespoir*. FLECH. En se voyant une trop haute idée de perfection, on se fait une frayeur, ou plutôt un *désespoir* de la vertu. Id. L'espérance naît quelquefois du *désespoir*. VAUG. La prudence elle-même nous avertit qu'elle ne se mêle point de régler les choses extrêmes, ni de conduire le *désespoir*. BALZ. Les *désespoirs* des amans sont souvent bien trompeurs. M. SCUD. Le *désespoir* est le partage des lâches. B. RAB.

*Et si ce grand dessein surpasse ma valeur,
 Du moins ce désespoir convient à mon malheur.*

RACINE,

*Le désespoir sied bien à des hommes perdus;
 C'est le secours qui reste à ceux qui n'en ont plus.*

BRLEBEUF.

*Laissez-moi désormais tout à mon désespoir;
 C'est de lui que mon cœur empruntera de l'aide.* MOL.

On a quelquefois employé ce mot au pluriel. De-là naissoient les murmures, les cabales, les *désespoirs* de cette jeunesse mal contente. BOUILL. *Xav. L. VI.* Corneille l'a employé de même dans les Horaces. On ne le dit plus aujourd'hui au pluriel. Il fait pourtant, dit M. de Voltaire, un très-bel effet. Mes déplaisirs, mes craintes, mes douleurs, mes ennuis, disent plus que, mon déplaisir, ma crainte, &c. Pourquoi ne pourroit-on pas dire, mes *désespoirs*, comme on dit, mes espérances? Ne peut-on pas désespérer de plusieurs choses, comme on peut en espérer plusieurs?

DÉSÈSPOIR, signifie aussi le péché par lequel l'homme désespère de son salut, & de la miséricorde de Dieu! C'est-à-dire une disposition de l'esprit qui nous porte à croire que les péchés qu'on a commis, sont trop grands pour pouvoir en obtenir le pardon, & que Dieu est un juge inflexible qui ne peut les remettre. VOY. ESPÉRANCE CHRETIENNE.

*Grand Dieu! tes jugemens sont remplis d'équité;
 Toujours tu prends plaisir à nous être propice;
 Mais j'ai tant fait de mal que jamais ta bonté
 Ne peut me pardonner sans blesser ta justice.*

On dit en badinant, d'une femme qui n'est pas cruelle, qu'elle n'est pas accoutumée à mettre ses amans au *désespoir*.

DÉSÈSPOIR, dans une signification très-étendue, se dit au figuré & par exagération pour un grand déplaisir. Je suis au *désespoir* de l'accident qui vous est arrivé; de ne pouvoir faire ce que vous désirez. *Grave, molestum est.*

Alors on s'en sert, non pour marquer cet abattement de l'ame, qui ne croit pas pouvoir surmonter le mal qui la presse, mais seulement pour faire entendre qu'on est fâché de quelque chose que l'on blâme & que l'on désapprouve.

*Je suis au désespoir quand on met en usage,
 Tous ces termes communs qui sentent le Bourgeois.
 Et moi lorsque j'entends un ignoble langage,
 J'ai l'oreille écorchée, & je suis aux abois.* S. EVR.

DÉSÈSPOIR se prend aussi quelquefois pour ce qui cause le *désespoir* même. La fortune de ce méchant homme est le *désespoir* des gens de bien. C'est-là mon *désespoir*.

Il se dit aussi des choses qui sont en un si haut degré d'excellence, qu'elles sont inimitables. L'Iliade d'Homère est le *désespoir* de tous les Poëtes. AC. FR.

DÉSÈSPOIR, dans l'histoire des modes. C'est le nom d'un ruban que les Dames portent à leur tête, lorsqu'elles sont coiffées en négligé. Le *désespoir* forme une boucle sur le haut de la tête. Il descend des deux côtés sur le derrière de la tête, il s'y croise, & re;

vient en devant où on le noue négligemment sous le menton, & les deux bouts viennent prendre jusqu'à la ceinture. On porte des *désespoirs* de toutes les couleurs. Elle avoit mis une coëffe blanche, mouchetée de couleur de rose, avec un *désespoir* de même couleur. CREBILLON.

DÉSESTIMER. v. a. Vieux mot. Mépriser, faire peu de cas *Aspernari, contemnere, vilipendere*.

DÉSESTIME, ÉE. part.

DÉSETOURDIR. v. a. Ce mot se trouve dans Pomey, pour ramener quelqu'un de son étourdissement. *Allicujus stuporem discutere*. Je ne suis point encore *désétourdi*. Ce mot n'est plus en usage.

DÉSETRINER. v. n. Oter les pieds de dedans les étriers. C'est du moins ce qu'on croit qu'a voulu dire l'Auteur de la troisième partie du Roman comique dans ce passage : son cheval s'embouba si fort, que tout ce qu'il put faire, ce fut de *désétriner* promptement, & défarçonner en même temps, & de mettre pied à terre. Ce mot sent bien la Province.

DÉSEVRANCE. f. f. Vieux mot. Séparation.

DÉSEVRER. Vieux mot. Rompre, quitter.

*Ainsi la paix fut pourparlée,
Et la bataille désevrée.*

Ce mot est venu du Latin *deserere*, abandonner.

Borel veut que *sevrer* un enfant vienne de là. On trouve ce même mot dans la signification de *separer*.

DÉSEVRE, ÉE. part. Vieux mot. Dénué.

DÉSEXCOMMUNIER. v. a. Remettre dans la communion de l'Eglise une personne qui en avoit été retranchée. Lever l'excommunication. Henri Etienne fait le conte d'un Prêtre qui, ayant demandé du meilleur au Sommelier d'un Gentilhomme, & n'en ayant eu que du moindre, en fut si outré, qu'ayant aperçu ce Sommelier à sa messe, il en perdit la parole. Le Gentilhomme, qui avoit grand'hâte, envoya son laquais pour savoir quelle mouche l'avoit ainsi piqué : il répondit qu'il y avoit dans l'Eglise un excommunié qui l'empêchoit de poursuivre sa messe, & déclara que c'étoit le Sommelier, qui fut chassé. Messire Jean continua sa messe, après laquelle le pauvre Sommelier fut *désexcommunié*, à la charge de donner toujours à Messire Jean du vin de Monsieur & de Madame. *Apol. pour Hérodote, t. 1. p. 2. chap. 22. p. 540. 541.* Ce mot ne se trouve nulle part ailleurs.

DESGIGLER. v. a. Vieux mot. Borel dit qu'il croit que ce mot veut dire deshabiller.

DESGORGER. Vieux mot. Parler, c'est ce qu'en terme burlesque on diroit *degoijer*. *Gloss. sur Marot.*

DÉSHABILLE. f. m. Robe-de-chambre, ou autres choses dont on se couvre quand on est chez soi en négligé, quand on s'habille, ou quand on se deshabilille. *Vestis cubicularis, cubicularia*. On ne peut parler à Monsieur, il est encore dans son *deshabilille*, en robe-de-chambre.

Sous l'héroïque habit, dans le deshabilillé.

NOUV. CH. DE VERS.

☞ DÉSHABILLÉ, se dit particulièrement dans le même sens des habillemens que les femmes portent quand elles gardent la chambre, par opposition à ceux dont elles se servent dans les visites de cérémonie. Elle étoit dans un *deshabilillé* galant.

DÉSHABILLÉ, dans un sens moral & figuré, signifie un état où l'on paroît tel que l'on est, sans se gêner ; il signifie aussi la manière de faire les choses sans art, sans préparation, sans affectation. Personne n'ose paroître dans son *deshabilillé* : chacun se masque, chacun cherche une parure étrangère, pour s'offrir aux yeux du public. DESLANDS. Montagne est un de ceux qui ont écrit sans art, ni préparation ; il s'est montré au public dans son *deshabilillé*. *Auteur anonyme récent.*

DÉSHABILLER. v. a. Oter à quelqu'un les habits dont il est vêtu. *Vestem detrachere, spoliare*. Cette femme

se *deshabilille* & se r'habille deux ou trois fois par jour. Ce Prêtre s'est allé *deshabiller* à la Sacristie. En parlant d'un Prêtre, c'est quitter ses ornemens. Cette garde-malade a été un mois sans se *deshabiller*. *Vestem exuere*.

On s'en sert quelquefois neutralement, en supprimant le nom personnel. Il a été trois mois sans *deshabiller*, il est du discours familier.

DÉSHABILÉ, ÉE. part. *Exutus veste, spoliatus*.

DÉSHABITER. v. a. Abandonner une maison, un pays où l'on habitoit. *Orbare incolis, regionem aliquam deserere*. La peste, la guerre, ont fait *deshabiter* des pays qui étoient fort habités. Il n'est pas en usage, dit l'Académie. On se sert adjectivement de son participe.

DÉSHABITÉ, ÉE. part. & adj. *Incultus, desertus*. Les maisons *deshabitées* tombent bien-tôt en ruine. Pays *deshabité*, qui n'a plus d'habitans.

DÉSHABITUER. v. a. Faire perdre une habitude à quelqu'un. *Ab alicujus rei consuetudine abducere*. Se *deshabituier*. *Desuescere ab aliqua re*. Cet homme a tant fait, qu'il s'est *deshabitué* de jurer. Il s'est *deshabitué* d'aller au Sermon.

DÉSHABITUÉ, ÉE. part. *Desuesfactus*.

DÉSHAÏT. f. m. Vieux mot. Tristesse, désordre, dispute. *Gloss. des Poë. du Roi de Nav.*

DÉSHALER. Voyez DEHALER.

DÉSHANCHE. Voyez DEHANCHÉ.

DÉSHARNACHEMENT. Voyez DEHARNACHEMENT.

DÉSHARNACHER. Voyez DEHARNACHER.

DÉSHERENCE mieux que DEHÉRENCE. f. f. Droit qui appartient au Roi ou à un Seigneur de fief de se mettre en possession des biens vacans d'un défunt situés dans l'étendue de sa haute Justice, lorsqu'il ne paroît point d'héritiers ; *Jus in caduca bona*. Quelques coutumes, comme celle de Normandie, bornent le droit de succéder au septième degré : mais d'ordinaire la succession a droit à l'infini : c'est pourquoi on appelle la *deshérence*, ligne éteinte ou ligne faillie. Les Docteurs prétendent que la *deshérence* est un droit Royal, qui n'appartient au Seigneur de fief que par usurpation. LE BRET. En bien des lieux la ligne maternelle succède à l'infini à la ligne paternelle qui est éteinte ; mais en d'autres, les maternels ne succèdent point aux paternels, ni de même les paternels aux maternels. La *deshérence* est à l'égard des immeubles, ce que l'épave est au regard des meubles.

☞ Le droit de *deshérence* est le droit de succéder à un regnicole né en légitime mariage, décédé sans avoir tété, & sans héritier apparent, c'est-à-dire, sans aucun héritier procréé de lui, ou de son lignage, habile par les loix de France & par les coutumes des lieux, à être héritier du défunt. Ainsi le droit de *deshérence* ne comprend pas les autres manières par lesquelles des biens peuvent être vacans. Il ne comprend pas non plus les successions des aubains ni celles des bâtards. Voy. AUBAIN & BÂTARD.

DÉSHERITER. v. a. Priver quelqu'un d'une succession ou d'une partie de succession à laquelle il étoit appelé par la loi. *Exheredare, exheredem scribere*. Le pere peut *deshériter* ses enfans, quand ils se marient sans son consentement, & à quelque personne indigne. Voyez EXHÉRÉDER.

DÉSHERITÉ, ÉE. part. *Exheredatus, exheres*.

DÉSHONNÊTE. adj. m. & f. Ce qui est contre la pureté, ce qui blesse la chasteté & la pudeur. *Inhonestus, obscenus, impurus*. Il ne faut ni dire, ni entendre des paroles sales & *deshonnêtes*, ni lire des livres *deshonnêtes* ; entrer dans des lieux *deshonnêtes*, faire des gestes, des postures *deshonnêtes*. La pauvreté conseille & perfuade tant de choses *deshonnêtes*. PATR. Les Stoiciens prétendoient qu'il n'y a point de mots *deshonnêtes*, ni de paroles sales & honteuses ; car ou l'infamie vient des choses, ou elle est dans les paroles : elle ne vient pas simplement des choses, puisqu'il est permis de les exprimer en d'autres paroles qui ne passent point pour

deshonnêtes: elle n'est pas aussi dans les paroles, puisqu'un même mot qui signifie diverses choses, est estimé *deshonnête* dans une signification, & ne l'est point dans une autre. Mais il faut considérer qu'une même chose peut être exprimée honnêtement par un mot, & deshonnêtement par un autre, si l'on y joint quelqu'autre idée qui en couvre l'infamie, & si l'autre au contraire la présente à l'esprit d'une manière impudente. **PORR-R.** Il seroit bon de retrancher des Dictionnaires tous les mots *deshonnêtes*, étant plus utile de les ignorer que de les savoir. **Id.**

DESHONNÊTE & malhonnête ne font point synonymes. Le premier désigne ce qui est contre la pureté, la pudeur, & se dit des personnes ainsi que des actions, des pensées, des discours, &c. Le second exprime ce qui est contre les bienséances & les usages de la société, ou contre la probité naturelle. **Voyez** malhonnête & honnête.

DESHONNEFLMENT, adv. D'une manière deshonnête. *Inhoneste, fædè, turpiter.* Noë étoit couché fort *deshonnêtement*, quand il fut aperçu par ses enfans. **Puier** *deshonnêtement*.

DESHONNÊTETE, ou **DESHONNÊTETE**. f. f. Action ou parole contre la pudeur ou la chasteté. *Fæditas, offèntitas, spurcitia.* Il ne faut rien dire devant les Dames qui sentent la *deshonnêteté*. Ce mot est peu en usage.

DESHONNEUR. f. m. Ce qui préjudicie à l'honneur qui fait de la honte. *Delectus, infamia, labe, probam.* Un criminel exécuté en Justice fait *deshonneur* à sa famille. On tient à *deshonneur* de marcher après une personne à qui l'on a commandé. Cet Ouvrage ne vous fait point de *deshonneur*.

Mourant sans deshonneur, je mourrai sans regret.

CORN.

On dit familièrement prier une personne de son *deshonneur*, pour dire, la prier de quelque chose qu'elle ne doit pas faire, qu'elle ne doit pas accorder.

DESHONORABLE. adj. Qui cause du deshonneur. *Turpis, inhonestus, ignominiosus.* Action *deshonorable*. Emploi *deshonorable*.

DESHONORER. v. a. Oter l'honneur, perdre quelqu'un d'honneur. *Alicui esse probro, aedecori, labem alicui aspergere, infamiam inferre.* Une fille qui s'est laissée séduire est *deshonorée*. Ce Magistrat est si infame & si ignorant, qu'il *deshonore* sa charge, qu'il *deshonore* la robe. Les Prêtres qui se *deshonorent* par leur déreglement ou par leur ignorance, font passer du mépris de leur personne à celui de leur dignité. **FLECH.** La colère ne *deshonore* personne, pourvu que les émotions soient proportionnées au sujet que l'on a de s'émouvoir. **M. Esp.** Vous *deshonorez* le sang dont vous êtes sorti. **RAC.** Vos actions, votre conduite font *deshonneur* à votre famille. Vous dégénérez de la vertu de vos ancêtres: vous faites *deshonneur* à leur mémoire.

DESHONORER une fille, c'est lui ravir l'honneur, en abuser. *Stuprare.*

En style d'Eaux & Forêts, *deshonorer* un arbre, c'est l'écrêter. *Decacuminare.* Il est défendu par les Ordonnances de *deshonorer* les arbres, c'est-à-dire, de les écrêter.

DESHONORÉ, ÉE. part.

DESHUMANISER. v. a. Dépouiller l'homme de ses sentimens naturels. *Humanitatem adimere, tollere.* Ce terme a peut-être été imité sur l'Italien du *Pastor fido*. Prends garde, dit-il qu'en te *deshumanisant*, *nel dishumanarti*, tu ne devienne plutôt une bête farouche, qu'un Dieu. Il est heureusement inventé. **VAUG.** Il ne faut pas *deshumaniser* l'homme en faveur du Héros. **S. EVR.**

DESHUMANISÉ, ÉE. part.

DESJA. **Voyez** DÉJA.

DESICHI. adv. Vieux mot. Depuis long-temps,

jusqu'ici, jusqu'à présent. *Gloss. des Poës. du Roi de Nav.*

DESIDERADE, ou **DÉSIRADE**. Île des Antilles qu'on nomme aussi *Desfada*, de son nom Espagnol *Desfada*, qui signifie la même chose qu'en Latin *Desiderata*. La *Desiderade* est la première terre que Christophe Colomb trouva à son second voyage. Il lui donna le nom de *Desfada*, c'est-à-dire, *Desirée*, pour marquer le grand desir qu'il avoit de trouver quelques terres, après avoir long-temps erré sur mer. La *Desiderade* est petite mais fertile, & appartient à la France, L. de P. dans son *Hist. des Antilles*, l'appelle *Desfada*. **Voyez** Liv. I. c. 3. art. 4.

DESJEUNÉ. **Voyez** DÉJEUNÉ.

DESJEUNER. **Voyez** DÉJEUNER.

DESIGNAT. f. m. Nom d'homme. *Designatus*. A Maastricht le Vénérable *Designat* Evêque. **CHASTELAIN.** *Martyr* 13 Janvier. Il est marqué comme Saint en ce jour dans le livre intitulé *Sacramentum SS. Leodiensium*; quoiqu'on ne voie pas de tradition ancienne de son culte dans les Eglises de Maastricht & de Liège. Ferrarius le nomme Saint aussi en ce jour. Son successeur est nommé Régnignat dans tous les Catalogues, hors celui de Messieurs de Sainte Marthe, qui ont cru qu'il pouvoit être le même que *Designat*. Mais Henschenius, dans son Exégèse de l'Épiscopat de Tongres, qu'il a écrit depuis avec un examen sérieux, après *Designatus* met *Resignatus seu Reatus*. **Id.** p. 223.

DÉSIGNATEUR. f. m. Officier Romain qui désignoit, qui marquoit à chacun sa place & son rang dans les cérémonies publiques. Maître des cérémonies, qui régloit la séance, l'ordre, la marche, &c. *Designator*. Il y avoit des *Designateurs* dans les pompes funèbres, dans les jeux, aux théâtres, aux spectacles, qui non-seulement assignoient à chacun sa place, mais l'y conduisoient, comme il paroît par le prologue du *Pamulus* de Plaute, v. 19.

DÉSIGNATIF. adj. Qui désigne, qui spécifie. Quelquefois l'attribut *designatif* d'une Puissance paroïsoit tout seul. Souvent aussi on joignoit à l'attribut le simulacre qu'on s'étoit formé de cette Puissance; & souvent, quand on vouloit qu'un même simulacre représentât plusieurs de ces Puissances, on le chargeoit de l'attribut *designatif* propre à chacune, ce qui formoit une figure hiéroglyphique composée, qui se nommoit *Panthée*, soit du mot Grec *πανθεος* *omnis*, soit à cause de ce prétendu Dieu Pan, fait pour représenter la Nature entière. *Merc. de Mars* 1735.

Ces mots viennent de *designare*; désigner, marquer.

DÉSIGNATION. f. f. Action par laquelle on marque, on fait connoître quelque chose. *Designatio*. On fait la *designatio* d'une terre par tenans & aboutissans, d'une personne par sa taille, son poil, & autres marques qui la peuvent faire distinguer d'un autre.

DÉSIGNATION, se dit aussi de l'action par laquelle on destine à quelque emploi, à quelque charge. Chez les Romains on faisoit des *designations* de Consuls, & d'autres Magistrats, quelque temps avant leur élection.

DÉSIGNER. v. a. Donner à connoître une personne ou une chose par quelques marques particulières, les dénoter par des expressions, par des symboles qui les font connoître: & en parlant du temps, du lieu, marquer précisément l'un & l'autre. *Designare, notare*. On me l'a si bien *désigné*, que je le reconnoitrois entre mille. Cet hiéroglyphe nous *désigne* telle chose. Ce vent nous *désigne* de la pluie. *Prenunciare, premonstrare*. *Désignez-moi* un jour certain, le temps, le lieu, & je me trouverai au rendez-vous. *Constituere, præfinire*.

DÉSIGNER, se dit aussi en parlant des personnes que l'on destine à quelque charge, emploi, dignité. *Designare* quelqu'un pour son successeur. Le Roi des

Romains est *désigné* Empereur. Consul *désigné* pour l'année prochaine.

DÉSIGNED, ÉE. PART. *Designatus*.

DESIMBRIGUER. v. a. Terme usité dans les Provinces de droit écrit & dans les Isles françoises de l'Amérique. Affranchir, libérer ou décharger un héritage qui étoit affecté ou hypothéqué à quelque charge réelle ou hypothécaire. Il est opposé à imbriguer, charger. On appelle biens imbrigués ceux qui sont chargés de beaucoup de rédevances ou de dettes. ENC.

DESINCAMERATION. f. f. Terme de droit, qui regarde la Cour Romaine. Acte par lequel on désincamère; c'est la formalité, la cérémonie, l'action par laquelle le Pape démembré quelque terre de la Chambre Apostolique. Ceux qui avoient donné leur voix pour l'incamération de Castro; non-seulement en approuveroient la *désincamération*, mais trouveroient même des éloges pour la louer. L'ABBÉ REGN.

DÉSINCAMÉRER. v. a. Terme de Droit, qui regarde la Cour Romaine. C'est démembrer de la Chambre Apostolique les terres qui y sont unies, qui y appartiennent. L'article portoit que Sa Sainteté *désincamèrerait* l'Etat de Castro. L'ABB. REGN. Cela avoit fait croire à Rome, qu'à la fin le Pape s'étoit déterminé à *désincamérer*. Id. Ceux des Cardinaux qui étoient d'avis de *désincamérer*, ou s'abstinrent de dire leur avis, ou le dirent inutilement. Id. Dans les deux derniers exemples le verbe *désincamérer* est sans régime.

DÉSINCORPORER. v. a. Retrancher, séparer une chose du corps auquel elle avoit été incorporée. Il ne se dit guère qu'au figuré. *De corpore eximere, tollere, detrahere*. On a *désincorporé* de ce Prédial des Officiers qui y avoient été incorporés par un Edit précédent. On a *désincorporé* cette Cont des Aides de la Chambre des Comptes, pour en faire une Cour séparée. *Désincorporer* une terre du domaine du Roi par échange.

DÉSINENCE. f. f. *Terminatio casus*. Terme de Grammaire, c'est la chute, la terminaison d'un mot. On n'entend point ici par le mot de cas, ce que les Grammairiens Latins entendent par le mot de *casus* qu'ils emploient pour marquer les différentes chûtes ou *désinences*, que chaque nom peut recevoir dans chaque nombre. L'ABB. REGN.

DÉSINFATUER. v. a. Détromper quelqu'un qui s'est laïté infatuer d'un autre homme, ou de quelque opinion. *Errorum alicui eripere, dedocere errorem, opinionem*. On a bien de la peine à *désinfatuer* un opiniâtre lorsqu'il est une fois préoccupé. On ne se *désinfatue* pas aisément des nouvelles opinions.

DÉSINFATUÉ, ÉE. PART.

DÉSINFECTER. v. a. Oter l'infection de quelque lieu. *Domum aliquam pestilentiam infectam expurgare*. On a *désinfecté* cette chambre. DANET. On avoit déjà *désinfecté* plus de 4500 maisons d'Avignon. Journ. de Verdun, Nov. 1722. Il y a long-temps que je suis *désinfecté* de cette opinion. Il est peu usité, tant au propre qu'au figuré.

DÉSINFECTÉ, ÉE. PART. & adj. *Purgatus, a*. On croyoit la Grande-Bretagne *désinfectée* de cet air contagieux qui excite les remuemens. JOUR. DE VERDUN. Nov. 1722, p. 354.

DÉSINFÉCTION. f. f. Action par laquelle on désinfécte, on ôte l'infection d'un lieu. *Purgatio, lustratio*. Dans un recueil de différens Auteurs sur la peste on traite de la *désinféction* des villes, maisons, personnes, meubles, bêtes & marchandises; on y traite des remèdes nécessaires pour venir à bout de cette *désinféction*. JOURN. DES SAV. 1721, p. 138. Il y a une Relation composée par le P. Tamiérier, Jacobin, touchant la *désinféction* de la ville de Montpellier. La *désinféction* que l'on fait en chaque ville, lorsque la peste est sur la fin, est une des causes qui fait cesser la peste dans les villes infectées. ASTRUC. La *désinféction* a été faite très-exactement dans la ville & le Comtat d'Avignon. MÈRC. de Decembre

1722. On a travaillé à la *désinféction* de toutes les maisons, des effets & des marchandises. JOURN. DE VERDUN, 1722. Nov. p. 364.

DÉSINTERESSEMENT. f. m. Détachement de tout intérêt personnel. *Proprium commodorum neglectus, privata utilitatis oblivio*. Les Stoïques, les Cyniques, ont vécu dans un grand *désintéressement*, dans un grand détachement de toutes choses.

DÉSINTERESSER. v. a. Mettre une personne hors d'intérêt en lui donnant en dédommagement une chose dont il doit se contenter. Voy. dédommager. Il a fallu le *désintéresser* sous main, pour avoir son *désintéressement*. Il a perdu sur cet achat, mais il est *désintéressé* par un autre qui le récompense. Il suffit d'avoir causé directement ou indirectement le dommage pour être tenu de *désintéresser* celui qui l'a souffert.

DÉSINTÉRESSÉ, ÉE. PART. Il est souvent adjectif, & signifie en général celui qui ne se conduit point par le motif de son intérêt personnel. *Qui sui commodi studio minime ducitur, qui suis commodis non servit, suorum commodorum negligens*. C'est l'homme le plus *désintéressé* que je connoisse.

On le dit aussi de celui qui n'est touché d'aucune passion de vengeance, d'affection, de haine, &c. Un Juge doit être *désintéressé*. Je regarde d'un œil *désintéressé*. Un amour *désintéressé* est une chimère. M. SCUD. Comme nous ne sommes pas assez *désintéressés* pour étudier nos propres défauts en nous-mêmes sans prévention, il faut les considérer dans les autres pour se corriger. S. RÉAL. Valstein étoit artificieux jusqu'à paroître *désintéressé*. SARAS. Il ne fut jamais de passion si *désintéressée* que la mienne. S. EVR.

Les Mystiques appellent amour *désintéressé*, l'amour de Dieu, qui est dégagé de tout motif de propre intérêt; qui exerce les vertus par rapport à la seule gloire de Dieu, sans avoir égard même à la récompense éternelle. *Caritas gratuita*. C'est la sainte indifférence tant vantée par les dévots contemplatifs. FEN. La contemplation passive exerce les vertus d'une manière paisible & *désintéressée*. Id. Une ame parfaitement *désintéressée* veut tout pour Dieu, & rien pour elle. Id. Cela doit s'entendre des actes particuliers, & jamais d'un Etat.

DÉSIR. f. m. Inquiétude qu'on ressent pour une chose absente, & à laquelle on attache une idée de plaisir; passion qui nous porte à vouloir un bien que nous jugeons nous être convenable. *Desiderium, cupido*. La colère est un *désir* ardent & opiniâtre de nuire. M. ESP. Vous avez allumé des *désirs* téméraires dans mon cœur. S. EVR. La piété nous ordonne de renoncer à tous les *désirs* mondains & criminels, aux *désirs* de la chair. Le *désir* de la gloire est ce qui anime le Héros & on lui doit toutes les actions d'un grand éclat. Le *désir* de trouver la vérité est tout ce qui dépend de nous, la trouver n'est-ce pas plutôt un bonheur qu'un mérite? Un *désir* de gloire immodéré & une ambition trop vaste ne lui laissent point de repos. S. EVR. Je connois plus les *souhaits* que les *désirs*. M. SCUD. Cela est fort judicieusement distingué; car les *souhaits* doivent être l'ouvrage de la raison; & les *désirs* sont presque toujours des aveugles qui naissent du tempérament, & j'ai eu plusieurs fois des *désirs* pour des choses que je n'ai pas *souhaitées*, par ce que ma raison y est opposée. M. SCUD.

La force de la signification de ces deux, dit M. l'Abbé Girard, ne dit rien de bon ou de mauvais dans l'objet; elle n'exprime que le mouvement par lequel l'ame se porte vers lui, quel qu'il soit, bon ou mauvais; mais avec les différences suivantes. Les *souhaits* & les *désirs* ne regardent que les choses éloignées; les *souhaits* sont plus vagues; & les *désirs* plus ardens. Les *souhaits* se nourrissent d'imagination; ils doivent être bornés. Les *désirs* viennent des passions, ils doivent être modérés. On se repaît de *souhaits*. On s'abandonne à ses *désirs*. Nous *souhaitons* ce qui nous flatte. Nous *désirons* ce que nous

estimons. On dit du *souhait* qu'il est raisonnable ou ridicule; du *desir*, qu'il est foible ou violent. Les paresseux s'occupent à faire des *souhais* chimériques. Les Courtisans se tourmentent par des *desirs* ambitieux.

Le *desir* ajoute toujours à la vivacité du *souhait*, qui n'est quelquefois que de pure politesse. *Souhais* de la nouvelle année.

Si l'homme n'avoit point péché, l'ame & le corps ne se feroient point importunés par des *desirs* déraisonnables. PORT-R. Les offices des vrais amis ont je ne fais quoi de vif qui va au-devant de nos besoins & qui prévient jusqu'à nos *desirs*. S. EVR. La mesure des *desirs* est d'ordinaire celle des inquiétudes & des chagrins.

La raison au milieu des plaisirs.

D'un remords importun vient brider nos desirs. BOIL.

*Combien de fois sensible à tes ardens desirs,
M'est-il en ta présence échappé des soupirs ?* RAC.

*Son miroir lui disoit, prenez vite un mari;
Je ne sai quel desir le lui disoit aussi.* LA FONT.

On dit, en termes de Pratique, d'un testament, d'un partage, ou autre acte défectueux, qu'il n'est pas fait au *desir* de la Coutume, de l'Ordonnance, pour dire, qu'il n'a pas toutes les formalités que la Coutume demande.

On dit proverbialement, que les obstacles irritent les *desirs*, & sur-tout en matière d'amour, pour dire, que nous souhaitons avec plus d'ardeur les choses qui nous sont défendues, ou qui sont difficiles.

DESIR. Nom propre d'homme. Voy. DIDIER.

DESIRABLE. adj. m. & f. Qui mérite d'être désiré. *Appetendus, desiderandus, optabilis, desiderabilis.* Il n'y a rien qui soit plus *désirable* que la vertu.

DESIRADE. C'est-à-dire, la *Désirée*. Voyez DÉSIRÉRADE.

DESIRAT. f. m. Nom d'homme. *Desideratus*. S. *Desirat* fut Evêque de Clermont en Auvergne. M. Dufraise, Chanoine de Clermont, Auteur d'un livre intitulé : *Origine des Eglises de France prouvée par la succession de leurs Evêques*, le fait successeur de S. Avit, premier de ce nom, & prédécesseur de Saint Avol. CHAST. II. Févr. p. 629. Il met sa mort en 602.

DESIRÉ. f. m. Nom d'homme. *Desiderius* ou *Desideratus*. Il y a un S. *Désiré* Archevêque de Bourges, surnommé Théodule, qui succéda à Saint Arcade en 541. Il y a aussi un Saint *Désiré* Evêque de Verdun dans le même siècle. Erasme s'appeloit *Désiré*. *Desiderius Erasmus*.

DESIRER. v. a. Porter ses desirs vers une chose qu'on n'a pas. *Desiderare*. Ces deux mots *desirer* & *souhaiter* ne sont synonymes, qu'autant qu'ils expriment le mouvement par lequel l'ame se porte vers un objet, quel qu'il soit, sans rien dire de bon ou de mauvais dans cet objet. On *souhaite* & on *desire* des choses éloignées; mais les *souhais* sont plus vagues, & les *desirs* plus ardens. SYN. FR. Nous *souhaitons* ce qui nous flatte. Nous *desirons* ce que nous estimons. Voy. *Desir*. Voyez Aussi vouloir, avoir envie, soupirer. L'Eglise ne *desire* que le salut de ses enfans. Les hommes passent toute leur vie à *desirer* ce qu'ils n'ont pas, & à regretter ce qu'ils n'ont plus. M. SCUD. On ne doit pas se précipiter dans le plaisir; parce qu'on le rend plus agréable à force de le *desirer*. CH. DE MER. On seroit heureux si l'on *desiroit* moins de choses.

On ne peut desirer ce qu'on ne connoît pas. VOLT.

C'est la pensée du Poëte Latin. *Ignoti nulla supido*.

Modérons nos propres vœux;

Desites-tu d'être heureux ?

Desire un peu moins de l'être. CHARLEVAL.

On dit communément, qu'il n'y a rien à *desirer* à un ouvrage, pour dire, qu'il n'y manque rien; qu'un homme n'a rien à *desirer*, quand il est fort heureux. On dit aussi par *souhait*, Dieu vous donne ce que votre cœur *desire*.

On dit, *Desirer* de faire quelque chose, & *desirer* faire quelque chose; mais, dans ces sortes de phrases, où *desirer* est mis devant un verbe à l'infinitif, l'usage le plus ordinaire est d'y joindre la particule *de*. AC. FRANÇ.

DESIRÉ, ÉE. part. *Exoptatus, cupitus, desideratus, optatus, expetitus*.

Le Cap *désiré*, ou *Capo deseado*, est un cap de l'Amérique méridionale. *Promontorium desideratum, optatum*. Il est sur la côte occidentale de la Terre de feu, à l'entrée du détroit de Magellan vis-à-vis du cap de la Victoire. Il y en a encore un autre dans la terre des Papous, lequel s'avance dans l'Archipel des Moluques.

Le Port *désiré*, est une baie ou petit port de la Terre Magellanique, environ à quarante lieues de la rivière de los Camérones, vers le midi. MATY.

DESIREUX, EUSE. adj. Qui *desire* avec ardeur, *désireux* de gloire, d'honneurs. *Cupidus, Expetens*. Les *séditions* ne se font par la populace, que parce qu'elle est *désireuse* de nouveautés. Ce mot n'est plus du bel usage, & il seroit difficile de traduire en François le titre d'un livre Italien *Il desideroso*. On s'en seroit du temps de Ronfard, qui a dit: Content ne vit le *désireux*. Regnier a dit aussi:

Comme ces bons maris de race desireux,

Qui bercent des enfans qui ne sont pas à eux.

Balzac s'est aussi servi de ce mot. Bouhours l'en a repris. Il est vrai, dit Ménage, que ce mot a vieilli; mais c'est un beau vieillard qui peut encore trouver sa place.

On dit dans le Dictionnaire de l'Académie; que ce mot est d'usage dans le style soutenu. Il est au moins vrai qu'il est d'un service très-rare.

DESIRIER. f. m. Vieux mot, qui a été dit pour *Desir*.

DESISTEMENT. f. m. Le *desistement* est, à proprement parler, un acte par lequel on renonce à ses poursuites, à poursuivre les procédures commencées, & même à tirer avantage de ce qui a été fait. On donne, dit M. l'Abbé Girard, un *desistement* de ses poursuites. Voyez abdication, renonciation. Certains plaideurs de profession ne se mêlent & n'interviennent dans les procès que pour faire acheter leur *desistement*.

En Jurisprudence, on appelle généralement *desistement*, la renonciation que fait un particulier à une convention faite entre lui & un autre, à une poursuite, à une demande, ou à un appel d'une sentence rendue contre lui: ainsi se *desister*, abandonner ou renoncer sont termes synonymes. *Cessatio*. On doit les dépens d'une mauvaise demande jusqu'au jour du *desistement* signifié. L'amende d'un *desistement* d'appel est plus grande quand on le fait en jugement, que quand on le fait dehors.

DESISTEMENT de plainte, est une renonciation que l'on fait à la poursuite criminelle que l'on avoit intentée contre quelqu'un.

DESISTER. Verbe qui ne se dit qu'avec le pronom personnel. Se *desister*. v. récip. Abandonner une entreprise, une demande un appel. *Cessare, desistere*. Il est fâcheux qu'un homme se *desisse* de la recherche d'une fille, quand elle a été faite publiquement. Il faut se *desister* d'une demande en Justice, d'un appel, quand on n'est pas fondé en droit. Le Duc de Lotraine, toujours également prêt à tout entre-

prendre, & à se *désister* de tout, ayant été trouver le Roi à Metz. L'ABBE RECON.

DESJUC. f. m. Voyez DEJUC.

DESIUS. f. m. Nom Grec d'un des mois de l'année. *Dastus, Desius, Δεσιος, Δεσιος*. Fabricius, dans son Menologe, ou petit Traite des Mois; dit que c'étoit le huitième mois des Macédoniens, des Grecs de l'Asie mineure, des Ephésiens, des Pergaméniens, des Tyriens, des Sidoniens, des Lyciens, &c. & qu'il répondoit au mois de Mai: le septième des Syro-Macédoniens, de ceux d'Antioche, de Gaze, de Smyrne, des Arabes, & d'autres peuples de l'Asie mineure. Le dixième des Achéens.

DESLIAGE. Voyez DELIAGE.

DESLONGER. Voy. DELONGER.

DES-LORS. adv. Qui marque un certain temps passé, & signifie, des ce temps-là, des ce moment-là. *Jam, tàm*. Quand je vis toutes ces subtilités, je connus bien *dès-lors* qu'il vous tromperoit. On dit au Palais, *dès-à-présent*, comme *dès-lors*, & *dès-lors*, comme *dès-à-présent*; en parlant d'une chose à venir, sur laquelle on donne par avance une parole précise.

DESLOYAL. Voy. DELOYAL.

DESLOYALEMENT. Voyez DELOYALEMENT.

DESLOYAUTE. Voyez DÉLOYAUTE.

DESMOLOGIE. f. Terme d'Anatomie. Partie de la Somatologie qui traite des ligamens.

DESMOND. Petit pays de la Momonie en Irlande, lequel a titre de Comté, & qui est entre la baie de Baurtris & celle de Mayra.

DÉSŌBEÏR. v. n. Ne pas obéir; manquer d'obéissance à un supérieur légitime. *Non obsequi, non parere, non obtemperare, imperium detrectare, negligere*. Adam a été puni pour avoir *désobéi* à Dieu. Personne n'oseroit *désobéir* au Roi. Il fut contraint malgré lui de *désobéir* à l'Oracle. ABLANC.

DÉSŌBEÏ, IE. part.

DÉSŌBEÏSSANCE. ou 'DESŌBEÏSSANCE. f. f. Action de désobéir, défaut d'obéissance envers celui qui a droit de commander. On le dit également du vice & de l'action de celui qui désobéit. *Imperii neglectus, detrectatio, recusatio, inobedientia, contumacia*. La *désobéissance* à Justice est criminelle. On convertit les ajournemens personnels en décrets de prise-de-corps, à cause de la *désobéissance*. La *désobéissance* d'un fils doit être punie. La mort est le châtiement de la *désobéissance* du premier homme. S. EVR.

DÉSŌBEÏSSANCE, se dit aussi au pluriel, & alors il ne se prend que pour des actions de *désobéissance*. Toute la maison est scandalisée des *désobéissances* de ce valet. AG. FR.

DÉSŌBEÏSSANT, ANTE. adj. Qui n'obéit pas à ses supérieurs, aux lois. *Inobediens, non obsequens, non obtemperans, inobsequens, contumax*. Un fils *désobéissant*: un sujet rebelle & *désobéissant*.

DESŌBLIGEAMMENT. adv. D'une manière désobligeante. *Parum officiosè*. Il a parlé de son ami fort *désobligeamment* en une telle compagnie.

DESŌBLIGEANT, ANTE. adj. Qui désoblige; qui fait quelque déplaisir, quelque légère offense. *Inofficiosus, asper*. Celui qui fait des railleries de ses amis est *désobligeant*. Celui qui va sur le marché d'autrui qui traverse son dessein, est *désobligeant*. Un homme qui reproche à une fille qu'elle est âgée, est *désobligeant*. Humeur *désobligeante*. Action, parole *désobligeante*.

DÉSŌBLIGER. v. a. Faire quelque déplaisir à quelqu'un, quelque incivilité. Ce mot n'emporte que l'idée d'une légère offense. *Malè mereri de aliquo; alicui displicere*. On *désoblige* un mari, plus qu'on ne l'oblige, de l'avertir des infidélités de sa femme. Vous me *désobligez*, si vous n'acceptez pas le présent que je vous offre. Il ne faut *désobliger* personne.

DÉSŌBLIGÉ, ÉE. part. *Offensus*.

DÉSŌBSTRUCTIF. f. m. Terme de Médecine, qui se dit des remèdes qui ôtent, qui guérissent les obstructions. Des émétiques, des stomachiques, des *désobstructifs*. BREMOND 1732. p. 19.

DÉSŌCCUPATION. f. f. Etat d'une personne

désoccupée, débarrassée de toute occupation. *Negotiorum vacuitas, ab omnicura vacatio*. Ce mot ne plaît pas à tout le monde. On le trouve souvent dans les ouvrages de Port-Royal. Au reste il est fort commode. Pourquoi le rejeter? Il vaut mieux qu'une périphrase. Voy. DESŌUVREMENT.

DÉSŌCCUPER. (Se) v. récip. Se débarrasser de ce qui occupoit. *Curam alicujus rei abjicere*. Ils s'appliquoient avec toute leur attention à ce qu'ils devoient à Dieu, & se *désoccupoient* de tout autre soin. PORT. ROY.

Le P. Bouhours prétend que ce mot ne plaît pas à nos maîtres, & qu'il ne réussit pas dans le monde. Peut-être ne le condamnoit-il aussi rigoureusement que parce qu'il se trouvoit dans les ouvrages de Port-Royal. Il faut pourtant convenir qu'il n'est guère usité qu'au participe.

DÉSŌCCUPE, ÉE. part. *Cura expers, negotiorum vacuus*. *Désoccupe* de tout, ma passion est l'affaire de toute mon oisiveté. ABAD. Il y a à la ville, comme ailleurs, de fort sottes gens, des gens fades, oisifs, *désoccupés*. LA BRUYERE. La Béjart, femme de Moliere, ne se fut pas plutôt donnée en spectacle à la Comédie, que le Courtisan *désoccupe* lui en conta. VIE DE MOLIERE. Voyez les Articles suivans.

DÉSŌUVRÉ, ÉE. adj. Celui qui n'a rien à faire, ou qui ne fait pas s'occuper. *Otiosus*. Il convient particulièrement à ceux qui ont accoutumé de faire quelque chose, & qui n'ont plus de quoi s'occuper. On dit d'un homme qui avoit une charge qui lui donnoit de l'occupation, & qui s'en est défait: M. un tel est tout *désœuvré*. Les femmes se servent plus souvent de ce mot que les hommes. Elles diront, par exemple; Depuis que j'ai achevé de lire un tel livre, je suis toute *désœuvrée*. MOTS À LA MODE. Le temps pèse aux gens *désœuvrés*, & paroît toujours trop court à ceux qui sont occupés utilement.

DÉSŌUVREMENT. f. m. Etat d'une personne *désœuvrée*. Il passe sa vie dans le *désœuvrement*.

DÉSŌUVREMENT, Désoccupation, désœuvré, désoccupé, considérés dans une signification synonyme. On voit parce que nous venons de dire qu'on n'a pas assez distingué ces mots. N'y auroit-il point quelque nuance particulière qui les empêche de se ressembler parfaitement, & de pouvoir figurer par tout l'un pour l'autre? Il me paroît que le mot de *désoccupation* s'applique à l'action de l'esprit comme à celle du corps, & que celui de *désœuvrement* convient particulièrement à cette dernière sorte d'action. Il me paroît encore qu'on est *désoccupe* parce qu'on n'a rien à faire, & *désœuvré*, parce qu'on ne veut rien faire. La *désoccupation* est une des plus grandes peines d'un Ministre déplacé: accoutumé à une vie active, il lui en coûte d'être *désoccupé*. Les fainéans passent leur vie dans le *désœuvrement*; ennemis de tout ce qui s'appelle travail & occupation, ils aiment à être *désœuvrés*.

DÉSŌLANT, ANTE. adj. Qui cause une grande affliction. Une aventure *désolante*. On dit d'un homme ennuyé & fastidieux. C'est un homme *désolant*.

DÉSŌLATEUR. f. m. Qui désole, qui ravage, qui détruit *Vastator, populator*. Ce mot est un peu hardi; mais il est beau. Ce Conquérant fut le *désolateur* de l'Asie.

DÉSŌLATION. f. f. *Desolatio*. Ce mot signifie littéralement l'action de rendre désert, inhabité. Il présente l'idée de ruine entière, destruction. *Depopulatio, vastitas*. La peste a causé une horrible *désolation* dans tout le pays. La *désolation* des campagnes par les gens de guerre.

DÉSŌLATION, se dit aussi pour exprimer la situation d'une ame qui souffre. Alors ce mot exprime quelque chose de plus vif que la douleur, qui, comme elle, s'adresse précisément à la sensibilité. C'est une grande douleur dont le cœur est saisi & accablé. *Dolor acerrimus*. La nouvelle de la mort de son père l'a mis dans une grande *désolation*. Tous ses amis sont dans une extrême *désolation* depuis le renversement de sa fortune. L'idée d'affliction enchérit sur celle

celle de *tristesse*, celle de *douleur* sur celle d'*affliction*, & celle de *désolation* sur celle de *douleur*.

DESOLER, v. a. Ravager, détruire, affliger un pays, ou une personne, par une ruine ou destruction entière. *affigere, depopulari, desolare*. Les Barbares ont plusieurs fois *desolé* les Provinces de l'Empire Romain. Savoir seulement tuer des gens, & anéantir la société, c'est exceller dans une science bien funeste. S. EVR. Ils *desoloient* les familles par leurs concussions. VAUG.

*Une saison trop cruelle
A beau désoler nos champs;
La terre en paroît plus beste
Au doux retour du printemps.* P. DU CERCEAU.

Ce mot vient de *soulas*, comme qui diroit, *priver de tout soulas*; joie & consolation.

DÉSOLER, se dit aussi pour, causer une très-grande douleur. *Affligere, maxore conficere*. Cette mort a *desolé* cette pauvre famille. PAT. Son malheur me *desole*. Vous me *desolez* en m'apprenant de si tristes nouvelles.

En parlant de la supériorité, de l'avantage qu'une personne prend sur une autre, soit dans une contestation & dans une dispute, soit ailleurs, on dit qu'il le *desole*, qu'il l'a *desolé*. AC. FR.

DÉSOLÉ, EE. part. & adj. Ravagé, tuiné, accablé de douleur. *Afflictus, maxore conficatus, ou vastatus, desolatus*. Veuve *desolée* par la mort de son mari. Cette Paroisse a été toute *desolée* par un ouragan. Un spectacle si cruel & si funeste, ôta l'usage des pleurs à ce père *desolé*. FEL. L'Eglise *desolée* pouvoit à peine gémir librement, & pleurer sa gloire passée. FLECH.

*Que devant Troye en fumée Hecube désolée,
Ne vienne pas pousser une plainte empoisée.* BOIL.

DÉSOPILATIF, IVE. adj. Epithète que l'on donne en Médecine à certains remèdes qui résolvent ou débouchent les opilations. Voyez OPILATION. *Difficutienli obstruções virtute pradius*. Remède *désopilatif*.

DÉSOPILATION. f. f. Action de désopiler. *Vis difficutienai obstruções*. Ce remède est admirable pour la *désopilation* de la rate.

DÉSOPILER, v. a. Terme de Médecine. Déboucher les conduits du corps humain où il y a eu quelque obstruction causée par de mauvaises humeurs qui s'y sont arrêtées. *Obstruções dijutere*. Les purgatifs sont propres pour *désopiler*.

On dit, par extension & familièrement, d'une chose qui réjouit, qui fait rire, qu'elle *désopile* la rate.

DÉSOPILÉ, EE. part.

DÉSOR. adv. Vieux mot. Dorénavant. On a dit aussi *Désore*, pour dire, par-dessus; & *Aldésor*, pour dire, à l'étroit.

DESORDONNER, v. a. Troubler l'ordre. *Perturbare*. Cette armée navale étoit rangée en bataille & bien ordonnée; une tempête l'a *désordonnée*, l'a dissipée, & mise en désordre. Le fossé ne laissa pas de *désordonner* mes escadrons en le passant. BUSSI RAB. Ce mot se dit peu, il n'est guère en usage qu'au participe passif, qui est pris comme adjectif.

DESORDONNÉ, EE. adj. Qui est sans ordre, contre l'ordre, déréglé. Ce dérangement universel & continu des choses humaines, tout *désordonné* qu'il semble à nos yeux, est pourtant dans l'ordre de la Providence. FLECH. Toutes les passions humaines sont vicieuses & *désordonnées* comme l'amour propre qui leur donne la naissance. M. ESP. *Inordinatus*. Une Communauté *désordonnée*. Une vie *désordonnée*. *Corruptus, depravatus*.

Ce mot est quelquefois employé comme synonyme à excessif. Un appétit *désordonné*. Une passion *désordonnée* pour une femme, pour la chaise, &c. *Immoderatus*.

DÉSORDRE, f. f. Dérangement des choses qui

ne sont plus dans l'état, dans la disposition où elles devroient être. Ce mot dans toutes les acceptions particulières conserve son idée générale. *Perturbatio, confusio, inordinatio*. Une maison, une bibliothèque en *désordre*, où rien n'est à sa place. Quand vous voyez vos cheveux dérangés, vous reparez bien vite ce petit *désordre*, afin qu'on ne vous surprenne pas négligé. M. SCUD. Le *désordre* s'est mis parmi nos troupes; l'armée s'est retirée en *désordre*, en confusion.

DESORDRI, se dit de même des affaires embrouillées & en mauvais état. Les affaires de ce marchand sont en *désordre*.

On le dit de même de ceux dont la conduite est déréglée, qui ne vivent pas selon les loix. *Immoderata vivendi licentia*. Les Payens faisoient les Dieux coupables des mêmes crimes qu'eux pour excuser leurs *désordres* & leurs fautes. P. LE BOSS. Je hais ces repas où l'on fait gloire de perdre la raison, & où le *désordre* fait le plus grand plaisir. M. SCUD. Il est assez ordinaire aux gens abandonnés à l'oisiveté de tomber dans le *désordre*. S. EVR.

Ce terme appliqué à l'esprit signifie la même chose que trouble & embarras. Je feignis d'être malade pour cacher le *désordre* de mon esprit; mais je le devins en effet, & mon corps ne put supporter une si violente agitation. P. DE CL. Les passions mettent le *désordre* dans l'ame. La colère met le *désordre* dans les discours de ceux qu'elle maîtrise. M. ESP.

Un désordre éternel règne dans son esprit. RACINE.

On dit, dans ce sens, qu'un homme est en *désordre*, quand il se trouve embarrassé en parlant, ou qu'il est surpris dans un état indécent. Cet accident mit le Prédicateur en *désordre*. Ce Galant fut surpris tout en *désordre*. *Perturbatio*.

DÉSORDRE poétique. On appelle ainsi, dans la poésie lyrique, la fougue de l'esprit qui presse les pensées & les précipite, qui présente les choses brusquement & sans préparation, ou les place dans un ordre qu'elles n'ont pas naturellement. Il ne faut pas le confondre avec l'enthousiasme, *enthousiasmus*. Voy. ce mot, & l'art en poésie.

Ces magnifiques images de nouveaux cioux & d'une terre nouvelle, reformée du chaos après sa conflagration, ont effectivement fait tout le monde, & ont peut-être plus fait concevoir ce que c'est que le *désordre* de l'Ode, que n'auroient pu faire toutes les définitions. En effet, ce *désordre* a ses règles, son art & sa méthode, mais d'autant plus belles, qu'elles sont plus cachées, & que les liaisons en sont imperceptibles; comme celles de nos conversations, quand elles sont animées par cette espèce d'ivresse d'esprit, qui les empêche de languir. En telle sorte que ce *désordre* est proprement la sagesse habillée en folie, & dégagée de ces chaînes géométriques qui la rendent pesante & inanimée. ROUSS. On trouve dans Pindare, plus qu'en aucun autre Poète, ce beau *désordre*, qui ravit & qui charme, & qui enlève un lecteur hors de lui, & malgré lui l'agite, le remue, l'échauffe.

Souvent un beau désordre est un effet de l'art. BOIL.

DÉSORDRE, signifie aussi, les abus, les irrégularités qui proviennent ou de l'inexécution des loix, ou de quelque autre cause dans l'Etat, ou dans l'Eglise. Le Cardinal s'appliqua sérieusement à réformer les *désordres* qui s'étoient glissés dans l'Etat. S. EVR. Le peuple demanda qu'on songeât à remédier à tant de *désordres* qui troubloient le repos du Royaume. ID. L'Eglise souffrit beaucoup par les *désordres* inévitables d'un schisme.

DÉSORDRE, signifie encore, désât, ravage. *Vastitas, vastatio, clades, ruina*. Dans les guerres civiles il se commet mille *désordres*. Le Prince ordonna qu'on payât le *désordre* de troupes.

Qu'ont de grand à mes yeux les succès de ce Roi,
Qui par-tout a semé le désordre & l'effroi ?

NOUV. CH. DE VERS.

DÉSORDRE, se dit encore de la dissension & de la brouillerie qui arrive entre deux personnes unies. *Dissidium, dissensio*. Ce jeune blondin a mis le désordre dans ce ménage ; il a brouillé la femme avec le mari. Nous étions en bonne intelligence, & vous y êtes venu mettre le désordre. Souvent le plus léger intérêt met le désordre dans une famille bien unie.

On dit proverbialement d'un homme qui cherche à brouiller les gens les uns avec les autres, qu'il est comme la servante à Pilate, qu'il se plat dans le désordre.

DÉSORIENTER. v. a. Détourner de l'Orient, ou faire perdre à quelqu'un la connoissance du véritable côté du Ciel où le soleil se lève. *Ab oriente detrahere, abducere*. Nous étions sans Boussole ; la brume acheva de nous désorienter. Il n'a point d'autre usage au propre. Au figuré il signifie, Déconcerter quelqu'un, le troubler, comme s'il ne savoit où il en est, ni de quel côté est l'Orient. *Perturbare*. Quand on n'est plus en pays de connoissance, on est tout désorienté. Qu'on parle des Loix à un Médecin, de Médecine à un Avocat, ils sont tous désorientés. Un Provincial transporté à la Cour est tout désorienté. Si vous voulez le désorienter parlez-lui de telle chose.

DÉSORIENTÉ, ÉE. part. Dans la dispute sur la conformité de la foi des Orientaux avec nous touchant l'Eucharistie, M. Alix disoit quelquefois en raillant, que M. Claude son Collègue étoit désorienté.

DESORMAIS. adv. A l'avenir, depuis ce moment-ci. *In posterum, deinceps*. C'est la même chose que dorénavant. La paix est faite, nous seront désormais exempts de crainte & d'alarmes. Il a été si bien châtié, qu'il sera désormais plus sage. Mes défauts désormais sont mes seuls ennemis. BON.

DÉSORNER. v. a. *Inornatum reddere*. Oter de l'ornement, de l'agrément, faire qu'il en paroisse moins, faire paroître une chose, une personne moins belle qu'elle n'est. Malgré le soin qu'on prenoit de lui donner des habits qui pussent la déformer ; tout lui féoit. Mlle L'HÉR. Ce mot n'est point autorisé par l'usage.

DESOSSER. v. a. Oter les os de quelque viande, pour la mettre en pâte ou en hachis. *Exossare*. On lui a envoyé un pâté de deux lièvres qu'on a désossés.

On le dit aussi de certains poissons dont on ôte les arêtes. *Desossier* une carpe, un brochet.

DÉSOSSÉ, ÉE. part. & adj. *Exossatus*.

DÉSOURDIR. v. a. Défaire une toile ; ce qui a été ourdi. *Telam retexere*. Une toile de Pénélope est une toile où l'on désourdit la nuit ce qu'on a ourdi le jour. Il est de peu d'usage..

DÉSOURDI, ÉE. part.

DESPECÈMENT. Voyez DÉPECÈMENT.

DESPECER. Voyez DÉPECER.

DESPENDRE. Voyez DÉPENDRE.

DESPENS. Voyez DÉPENS.

DESPENSE. Voyez DÉPENSE.

DESPENSER. Voyez DÉPENSER.

DÉSPENSIER. Voyez DÉPENSIER.

DESPÉRÉ. Vieux mot. Inhumain, dur, cruel.

DESPIRÉ & DESPIRER. v. a. Vieux mot qui signifie mépriser. *Despicere*. On a dit, dans le même sens, *despérer*, & *despiter*. La partie qui diffama & *despita*.

DE BAUM. Le Tout-puissant leur façon despire. **MARROT**. Un menor de toi ne despire ; pour, ne méprifez pas un moindre que vous.

DÉSPPLIER. Voyez DÉPLIER.

DESPLOYER. Voyez DÉPLOYER.

DESPONSATION. f. f. Promesse solennelle de mariage, fiançailles. *Desponsatio*. M. Chastelain s'est

fervi de ce mot en son Martyrologe, tome I, page 527. pour marquer une Fête en mémoire des fiançailles de la Sainte Vierge avec Saint Joseph. Les Religieuses de l'Annonciade célèbrent à l'honneur de la Sainte Vierge quatre Fêtes particulières qu'elles nomment ainsi, les dix Vertus, la *Desponsation*, l'Invention & le Spasme.

DÉSPOTAT. f. m. Mot formé du Grec *despotia*, seigneurie, autorité, puissance : d'où vient le mot *despotisme*, autorité absolue, sans bornes : d'où vient aussi le nom & le titre de *despote*, que prenoient les plus illustres Seigneurs du bas Empire, & quelques Princes souverains, tels qu'étoient les *despotes* de Valachie, de Serbie & quelques autres. Voy. les mots suivants.

DESPOTAT. f. m. Pays, Etat gouverné par un Despote. *Ditio Despote subjeo*. On appelle en particulier le *Despotat*, un petit pays de Livadie qui appartient aujourd'hui au Turc, & qui est l'ancienne Etolie. Il est sur la côte de la mer Ionienne, entre le Golfe de Lépante & celui de la Prévési, & a été nommé *Despotat* à cause des Despotes, ou Princes Grecs à qui il a appartenu. CORN.

DESPOTE. f. m. Titre d'honneur, & qualité qu'on donne aux Princes de Valachie, & à quelques autres Princes voisins. *Dominus, Princeps*. Ce mot, dans sa première origine, signifie ce que marque en Latin le mot *herus*, & en François celui de *maître* par rapport aux serviteurs. On en fit à-peu-près (sur les médailles) ce que les Latins avoient fait du mot *Cesar*, comparé à celui d'Auguste, ΒΑΣΙΛΕΥΚΑ répondant à *Augustus*, & ΔΕΚΠΟΤΗΚΑ à *Cesar*. Ainsi Nicéphore ayant fait couronner son fils Stauracius, il ne voulut que le nom de ΔΕΚΠΟΤΗΚΑ, laissant à son père, par respect, celui de ΒΑΣΙΛΕΥΚΑ. Ce fut justement autemps que les Empereurs cessèrent de mettre des inscriptions Latines. Cette délicatesse néanmoins ne dura pas, les Empereurs suivants ayant préféré la qualité de ΔΕΚΠΟΤΗΚΑ à celle de ΒΑΣΙΛΕΥΚΑ comme Constantin & Michel Ducas, Nicéphore Botoniate, Romanus Diogènes, les Comnènes & quelques autres. A l'imitation des Princes, les Princesses en prirent aussi le nom ΔΕΚΠΟΤΗΚΑ, comme Théodore, femme de Théophile. P. JOURN. Les pensées du P. Hardouin sur le *Despote*, dans ses Médailles du siècle de Constantin, p. 255 sont ingénieuses & singulières. ID.

C'est l'Empereur Alexis, surnommé l'Ange, qui créa la dignité de *Despote*, & qui lui donna le premier rang après l'Empereur, au-dessus de l'Auguste ou Sébastocrator, & du César. C'est Phranzès qui nous l'apprend, L. I, C. I. Les *Despotes* étoient ordinairement les fils ou les gendres des Empereurs. Le *Despote* étoit Collègue de l'Empereur, ou son héritier présomptif. Le *Despote* fils de l'Empereur, avoit le pas sur le *Despote* gendre de l'Empereur. Codin p. 38 décrit les habits & les ornemens du *Despote*. Voyez les Notes du P. Coar sur cet Auteur, p. 20. &c. Sous les successeurs du Grand Constantin on appela *despotes de Sparte*, les Princes fils, ou frères de l'Empereur, à qui l'on avoit donné la ville de Sparte, ou de Lacédémone, en apanage. On donna le nom de *Despotat* à la forme du gouvernement. LA GUIL.

Ce mot vient du Grec *despotas*, & signifie *Maître* ou *Seigneur*.

Le mot de *Despote* se prend souvent aujourd'hui pour un Prince dont le pouvoir est absolu, qui n'a d'autre loi que sa volonté.

DESPOTICITE. f. f. Pouvoir despotique ; absolu. M. de Beauchamps considère le Parterre dans Athènes, dans Rome & en France. Ceux qui parmi nous remplirent le Parterre, se crurent, dit-il, aux droits des Grecs & des Romains, & se mirent à exercer la même juridiction, avec plus ou moins de *despoticités*, selon qu'ils furent plus ou moins frappés des défauts ou des beautés des pièces. OB. SUR LES ECR.

MOD. *Despotisme* est plus en usage.

DESPOTIQUE. adj. m. & f. Souverain absolu. *Sum-*

num imperium. Les Princes d'Orient, sont absolus & despotiques. C'est un gouvernement despotique, où le Prince fait tout ce qu'il veut, sans en rendre raison à personne. Il n'y a point de patrie qui intéresse dans un Etat despotique, la gloire, le service du Prince y suppléent. LA BRUY. Le pouvoir des maris en Allemagne, même des Princes de l'Empire, à l'égard de leurs femmes & de leurs enfans, n'est point despotique & souverain.

Vous avez sur mes vers un pouvoir despotique.

BOILEAU.

DESPOTIQUEMENT. adv. D'une manière despotique. *Summo cum imperio.* Le Grand-Seigneur gouverne despotiquement les peuples.

DESPOTISME. f. m. *Despotismus.* Forme de gouvernement despotique, ou gouvernement despotique, dans lequel le Souverain est maître absolu, a une autorité sans bornes, un pouvoir arbitraire, qui n'a pour règle que sa volonté. Tel est le gouvernement de Turquie, du Mogol, du Japon, de Perse, & presque de toute l'Asie. Le principe, le caractère & les maux qu'entraîne le despotisme sont suffisamment développés dans nos meilleurs Ecrivains. Le despotisme qu'il avoit sucé en naissant lui avoit fait oublier qu'autrefois la Suède avoit été libre. VOLT.

DESPOTISME, se dit figurément d'une grande liberté qu'on se donne, qu'on s'arroge sur quelque chose que ce soit. *Licentia.* Le despotisme que les Grammairiens ont exercé sur les Poésies d'Homère a été reconnu par Eustachius sur le premier Livre de l'Iliade. BAUDELOT. *Hist. de Ptol. Aul. P. II. C. VIII, p. 346.*

DÉPOUILLE. Voyez DÉPOUILLE.

DÉPOUILLEMENT. Voyez DÉPOUILLEMENT.

DÉPOUILLER. Voyez DÉPOUILLER.

DESPUMATION. f. f. Terme de Chimie. Action par laquelle on ôte l'écume & les impuretés qui se séparent des substances par l'ébullition, comme des viandes, des sucs, des miels, &c. *Spuma detractio.* La despumation se fait avec une cuillier, ou avec une plume. ou par le moyen de la colature. Voyez ECUMER.

DESPUMER. v. a. Oter l'écume, ou toute autre impureté, qui a été séparée d'un liquide par la force du feu. *Despumare.* Ce mot n'est d'usage qu'en Chimie.

DESPOUMÉ, ée. part.

DESPUTOISON. f. f. Vieux mot. Dispute.

DESQUAMATION. f. f. Dépouillement de la peau, de la surface. Du Latin *Desquamatio*, qui signifie l'action d'ôter les écailles d'un poisson. L'autre se termine à la suppuration, ou à la desquamation des pustules. *Brigandage de la Médecine.*

DESRAINE, & DESRÈNE. f. f. Terme de Coutumes. Dénégation d'une chose qu'on assure par serment n'être pas. *Denegatio.* Dans la Coutume de Leave, on trouve la forme de la desrène. L'usage de la desrène est aujourd'hui aboli.

DESRAIGNIER. Vieux v. n. Chanter, fredonner, raisonner, se défendre, jouter contre quelqu'un; Thibault, Roi de Navarre, l'emploie dans ce dernier sens; pour dire caresser une fille, jouter avec elle.

DESRENER. Terme de Coutumes. Nier avec serment quelque chose. *Denegare, potentissimè negare.* Ce mot se trouve dans la Coutume de Normandie en plusieurs endroits.

DESROY. f. m. Défaste, infortune. Par syncope de *cesfroy*; qui a la même signification. NICOT.

Comment Phanye dit au Roy

Son père que par son desroy

Il seroit au gibet pendu. ROM. DE LA ROSE.

N'ont puis Romains pour ce desroy

Ne voudroient faire à Rome Roy. ID.

Ce mot ne se dit plus qu'en Pro vince.

DESGROYER. v. a. Vieux mot, qui signifie, changer l'usage d'une terre destinée au labour, la destiner à autre chose qu'à avoir des roies, comme il y en a entre les sillons.

DESRUE, ou DERUE, ée. adj. Dévoyé, qui est en démençe. *Amens, demens.* Ce mot est hors d'usage.

DESRUNER. v. a. Vieux mot. Renverser une chose bien agencée.

DESSACRER. v. a. Ce mot se trouve dans Pomey pour, rendre prophane. *Edem s. crain profanare, exaugurare.* Dessacrer une Eglise. On doute qu'il soit usité.

DESSAIGNER les cuirs. Terme de Hongrieur. C'est mettre les cuirs tremper dans l'eau, pour en faire sortir tout le sang qui pourroit y être resté. On fait dessaigner les cuirs quand ils ont été rafés sur le chevalier.

DESSAISIR. Terme de Jurisprudence qui ne se dit guère qu'avec le pronom personnel. Relâcher quelque chose qu'on a en sa possession. *De manibus aliquod a nutere, rem aliquam abdicare, realiquâ se exuere.* Quand on fait un exploit de saisie & arrêt, on fait défense au débiteur de se dessaisir des deniers, des effets qu'il a en ses mains. les contrats de vente & de donation portent, que le vendeur ou le donateurs est dessaisi & dévêtu de l'héritage vendu ou donné, & qu'il en a saisi & vêtü l'acheteur ou le donataire. Quand on a de bons nantissemens, on ne s'en doit point dessaisir qu'on ne soit payé.

Ce mot s'est formé de *saisir*; mais il est ancien. Le Moine Eadmer ou Edmer, qui écrivoit son *Historia novorum in Anglia* au commencement du XII^e siècle, en parlant du différend de Saint Anselme avec Henri Roi d'Angleterre au sujet d'Urban II, dit, *ut vero Pontificatu illum dessaisiret impotabile sibi videbatur.* On trouve aussi *disjungere* opposé à *dare sijnam.* Voyez la Vie de Saint Joachim Abbé, *Acta Sancti. Maii, T. VII. p. 128. A.*

DESSAISISSEMENT. f. m. Action par laquelle on se dessaisit, on met hors de ses mains la propriété ou la possession de quelque chose pour la transmettre à un autre. *Amisio de manibus.* Le privilège qu'on a sur des meubles se perd, dès qu'on en a souffert le dessaisissement.

DESSAISONNER. v. a. Terme d'Agriculture. Changer l'ordre de la culture des terres, les labours qu'elles ont accoutumé d'avoir. Dé ranger les différentes soles, en semant de l'avoine ou il faudroit semer du blé & du blé où il faudroit semer de l'avoine, & laissant en jachères celles qui devroient être ensemencées. *Prescriptam pro tempelatum varietate agrorum culturam mutare.* Tous les baux des terres obligent les Fermiers à les cultiver suivant leurs saisons, avec défenses de les dessaisonner, ou de les dessoler.

DESSAISONNER, se dit aussi en termes de Jardinage, en parlant des fleurs, & c'est avancer ou retarder la fleuraison par quelque moyen que ce soit.

DESSAISONNE, ée. part. *Mutata agrorum cultura pro tempelatum varietate prescripta.*

DESSALEMENT. f. m. L'art de dessaler quelque chose. Le dessalement de l'eau de mer. *Journal de Verdun. Août 1764.*

DESSALER. v. a. Oter la salure d'une chose, priver de sel. *Salsamenta aquâ macerare.* On n'a point trouvé le moyen de dessaler l'eau de la mer, de lui ôter la salure. On fait dessaler la morue, un jambon, en le mettant tremper quelque temps dans l'eau douce.

DESSALÉ, ée. part.

On dit dans le discours familier d'un homme fin & rusé, que c'est un homme dessalé. Vous avez affaire à un compagnon qui est fort dessalé, qui ne se laisse pas tromper. *Callidus, recoctus.*

DESSANGLER. v. a. Oter les sangs d'un cheval, ou autre bête de somme, ou les lâcher. *Qui cingulum solvere.* Il faut dessangler un cheval pour le

deffeller. Voilà un cheval essoufflé qui crève, il le faut un peu *deffangler*, lui lâcher ses fangles. On dit aussi, *deffangler* des chaînes, un lit de repos, quand on ôte les fangles qui soutenoient leur garniture.

DESSANGLÉ, ÉE. part.

DESSAOULER. v. a. (On prononce *deffouler*, & quelques-uns l'écrivent.) Terme bas & populaire. Abattre les fumées du vin, faire qu'on cesse d'être faoul. On croit que le tabac en fumée, la soupe à l'oignon *deffaoulent*.

☞ Ce verbe est aussi neutre. Cet homme ne *deffoule* pas, il est toujours ivre.

DESSAOULE, ÉE. part.

DESSARTER, ou DESSERTER. Terme d'Agriculture, défricher une terre couverte de ronces, de buissons, de mauvaises herbes, &c. *Incultum & rude solum colere, arare.*

DESSAU, ou DESSAOU. C'est un petit Fort ou Château de la Judée, dont il est parlé au 2^e Mach. xiv. 16. mais dont la situation n'est point marquée. Ziegler & le P. Lubin conjecturent qu'il étoit assez près de Jérusalem, au septentrion.

☞ DESSAUTEUR. f. m. Nom que les Grecs donnoient à ceux qui dévoient les mystères des orgies de Bacchus qui ne devoient point être connus du peuple. ENC. Voyez ORGIES.

DESSAW. Ville du Cercle de la haute Saxe en Allemagne. *Deffavia*. Cette ville est la capitale de la Principauté d'Anhalt, & la résidence des Princes d'Anhalt *Deffaw*. *Deffaw* est situé au confluent de la Mulde & de l'Elbe. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg dépendant de la Seigneurie de Waldersee. Albert le Jeune & son frere Waldemar le firent agrandir, & entourer de murailles l'an 1341. CORN.

DESSÉCHANT, ANTE. part. prés. & adj. *Exsiccans*. Qui consume, qui emporte l'humidité. Des remèdes *defféchans*, un vent *defféchant*.

DESSÉCHEMENT. f. m. Action par laquelle on dessèche, & qualité, disposition, état d'une chose qui a été desséchée. *Siccitas*, pour ce dernier sens; & pour le premier. *Siccatio, exsiccatio, desiccatio*. Ces tubercules ne diffèrent entr'eux que du plus au moins de dureté & de *defféchement* de la matière qui les compose. DION. On est venu à bout du *defféchement* des marais de Poitou. En Hollande on est continuellement occupé au *defféchement* des terres. On ne remédie point au *defféchement* du poulmon.

☞ DESSÉCHEMENT, se dit, en Médecine, de l'état où est le corps humain, lorsqu'il est parvenu à une extrême vieillesse. On l'emploie aussi comme synonyme à *marasme*. Voy. ce mot.

DESSÉCHER. v. a. Oter l'humidité de quelque chose, la rendre sèche. *Siccare, exsiccare, desiccare*. Le tabac pris en fumée *deffèche* le cerveau, en dissipe l'humidité. Le soleil fait le sel, en *defféchant* les marais salans. On dit aussi, *deffécher* des marais, quand on fait écouler les eaux par plusieurs rigoles ou saignées, ou avec des machines, les mettre à sec. On *deffèche* un étang pour pêcher le poisson. On *deffèche* des terres pour les mettre en labour. M. Fléchier s'en est servi dans le figuré. La grace éteint le feu des passions, & *deffèche* l'amour propre jusqu'aux racines. FLÉCH. L'extrême justesse *deffèche* le discours. BOUH. C'est-à-dire le rend moins fleuri, moins élégant. L'étude des sciences abstraites *deffèche* l'esprit.

On dit aussi, en termes de spiritualité, *Deffécher* le cœur; pour dire diminuer le goût de la piété, diminuer la dévotion, ôter l'onction. Il est impossible qu'avec le temps les sciences profanes & abstraites ne dissipent l'esprit & ne *deffèchent* le cœur. BOUH. Le commerce du monde *deffèche* la dévotion.

DESSÉCHER. Terme de Philosophie Hermétique, qui signifie, rendre la nature parfaite à force de la faire cuire. *Coquere, coquenda perficere.*

DESSÉCHIER. Terme de Pharmacie. Consommer l'humidité

dité des médicamens, qui étant nuisible ou superflue y causeroit de la pourriture, & empêchant qu'on ne les pût mettre en poudre, offusqueroit & surmonteroit la chaleur.

☞ DESSÉCHER. Terme d'Affinage. Désunir le plomb & l'étain d'avec le cuivre qui a servi à l'affinage.

☞ DESSÉCHIER les pignes d'argent, les faire passer au feu, pour faire évaporer le mercure où l'on auroit pu les tremper pour les rendre plus pesantes.

DESSÈCHE, ÉE. part. *Siccatus, exsiccatus.*

DESSÉIGNER. v. a. *Delincare*. Le plus grand nombre écrit & prononce *deffigner*. Voy. ce mot, M. Félibien dans le premier tome de ses entretiens sur la Vie des Peintres, met toujours *deffigner* & *Deffignateur*; mais il se corrige dans le second tome, & depuis & compris l'endroit où il parle d'Annibal Carache, il a toujours mis *deffiné* & *Deffinateur*.

☞ DESSEIN. f. m. *Concilium*. Le *deffsein* est proprement ce mouvement de l'ame par lequel on se détermine à tenter ou à ne pas tenter une chose. Ce mot est synonyme à projet.

☞ Ces deux mots se prennent aussi également pour la chose même qu'on veut exécuter. Quoiqu'ils soient alors encore plus synonymes, on ne laisse pas d'y trouver une différence: la voici, dit M. l'Abbé Girard, telle que j'ai pu la développer. Il me semble que le *projet* regarde alors quelque chose de plus éloigné & le *deffsein* quel que chose de plus près. On fait des *projets* pour l'avenir. On forme des *deffseins* pour le temps présent. Le premier est plus vague, l'autre est plus déterminé. Un bon Ministre d'Etat n'a d'autre *projet* que la gloire du Prince & le bonheur des sujets. Un bon Général d'armée a autant d'attention à cacher ses *deffseins* qu'à découvrir ceux de l'ennemi.

☞ On dit faire des *projets*, former un *deffsein* des *deffseins*. On dit aussi commettre un crime de *deffsein* formé, de guet-à-pens.

☞ Il y a de la différence entre *deffsein* & *projet*, un *projet* est médité & arrêté; ainsi on fait un *projet*. *Deffsein* donne une idée plus vague, voilà pourquoi on dit qu'un Général fait un *projet* de campagne & non pas un *deffsein* de campagne. VOLTAIRE.

☞ On peut encore considérer ce mot comme ayant quelque rapport avec *volonté, intention*. M. l'Abbé Girard nous apprend les nuances délicates qui distinguent ces mots. La *volonté* est une détermination fixe, qui regarde quelque chose de prochain; elle le fait rechercher. L'*intention* est un mouvement de l'ame qui envisage quelque chose d'éloigné; elle y fait tendre. Le *deffsein* est une idée adoptée & choisie, qui paroît supposer quelque chose de médité, de méthodique; il fait chercher les moyens & l'exécution.

Quand la *volonté* de servir Dieu vint à l'Abbé de la Trappe, ses premières *intentions* furent de faire une austère pénitence, & il forma pour cela le *deffsein* de se retirer dans son Abbaye & d'y établir sa réforme.

On peut enfin le considérer comme synonyme à *but & vues* par l'idée générale que présentent ces mots. Dans ce cas voici les idées particulières qui les distinguent. Le but est plus fixe: c'est où l'on veut aller; on suit les routes qu'on croit y aboutir, & l'on fait ses efforts pour y arriver. Les *vues* sont plus vagues; c'est ce qu'on veut procurer; on prend les mesures qu'on croit y être utiles; & l'on tâche de réussir. Le *deffsein* est plus ferme; c'est ce qu'on veut exécuter; on met en œuvre les moyens qui paroissent y être propres; & on travaille à en venir à bout. Le véritable Chrétien n'a d'autre *but* que le ciel, d'autre *vues* que de plaire à Dieu, ni d'autre *deffsein* que de faire son salut.

Le mot de *deffsein* par rapport aux Sciences & aux Arts signifie la pensée, le plan, la représentation géométrale de l'ordre, de la distribution, & de la construction d'un tableau, d'un Poème, d'un livre, d'un bâtiment. *Designatio, descriptio, adumbratio*. On peut encore se servir du mot *Ichnographia*, quand,

par le mot de *dessin*, on entend un plan d'un bâtiment, ou une figure toute plate tracée sur le papier, & qui consiste seulement en des lignes. On l'appelle *Orthographia*, quand la face extérieure du bâtiment est représentée comme élevée sur terre; mais si c'est une perspective de la face & des côtés du bâtiment, & que le bâtiment soit représenté en raccourci, on le nomme, *Scenographia*. VITRUVÉ. Ce Peintre a fait voir le premier dessin de ce tableau, ou les figures sont bien disposées. Le dessin de ce Poëme, de ce livre, est bien ordonné. Claudien n'envisage point son dessin tout entier: quand il en compose une partie, il ne pense qu'à celle-là, & il travaille chaque morceau comme s'il étoit détaché de tout le reste. LE BOSSU. Il faut que, dans le dessin d'un bâtiment, on en fasse voir l'élevation, aussi bien que dans le plan, & le profil. On appelle *dessin arrêté*, celui sur lequel on a conclu avec l'Entrepreneur.

DESSEIN, se dit en particulier dans la Peinture, de ces images, ou tableaux qui sont sans couleur, & qu'on exécute quelquefois en grand. Les Curieux font grand cas des *dessins* des grands Peintres. On a fait les tapisseries du Louvre sur les *dessins* de Raphaël, de le Brun, &c. *Levis alicujus operis adumbratio*.

DESSEIN, se prend aussi pour la pensée d'un grand ouvrage qu'on trace grossièrement en petit, pour l'exécuter & finir en grand. C'est, dans le sens le plus simple qu'on donne à ce mot dans les Arts, le simple contour des figures, des choses qu'on représente, les lignes qui les terminent, qui en font la circonscription. On appelle *dessin au trait*, celui qui est tracé au crayon, ou à l'encre, sans aucun ombre: *dessin haché*, celui dont les ombres sont exprimées par des lignes sensibles, & le plus souvent croisées, qu'on trace avec la plume, le crayon, ou le burin: *dessin estompé*, celui dont les ombres sont faites avec du crayon frotté, en sorte qu'il n'y paroisse aucune ligne: *dessin croué*, celui où les grains du crayon paroissent; lequel n'est point frotté: *dessin lavé*, celui dont les ombres sont faites au pinceau avec de l'encre de la Chine, ou quelque autre liqeur; *dessin colorié*, celui où l'on emploie quelques couleurs à peu près semblables à celles qui doivent être dans l'original.

Les qualités ou les parties du *dessin* sont la Correctitude, le Bon-goût, l'Élégance, le Caractère, la Diversité, l'Expression & la Perspective. La Correctitude dépend de la justesse des proportions, & de la connoissance de l'Anatomie. Le Goût est une idée, ou manière de *dessin* qui vient de l'inclination & des dispositions naturelles, ou de l'éducation, des études qu'on a faites, des Maîtres qu'on a eus. L'Élégance donne aux figures quelque chose de délicat & un certain agrément qui plaît à tout le monde. Le Caractère est ce qui est propre à chaque chose: il y faut de la Diversité, parce que chaque espèce de chose a son caractère particulier qui la distingue. L'Expression est la représentation d'un objet selon son caractère, & selon le tour que le Peintre a voulu lui donner dans les circonstances où il le suppose. La Perspective est la représentation des parties d'un tableau, ou d'une figure, selon la disposition où elles sont entr'elles, par rapport au point de vue. Voy. M. Félibien, M. De Piles, Léonard de Vinci, &c.

Lire un *dessin*, nommer un *dessin*. C'est dire en détail à un ouvrier qui monte un métier, quels fils de la chaîne doivent se lever, & en quelle quantité, & lesquels non.

On appelle encore *dessin*, la représentation de certaines parties détachées; par exemple, d'un bras, d'une tête, &c. que les Peintres font pour leur usage, ou pour l'instruction de leur Elèves: dans ce sens *dessin* & étude signifient la même chose; cependant il est mieux dans cette occasion de se servir du mot d'étude.

Enfin l'on appelle *dessins*, certains modèles que les Peintres & les Architectes font pour les ouvriers,

pour les Manufactures d'étoffes, de tapisseries, &c. *Dict. de Peint. & d'Archit.*

1°. Ainsi le mot de *dessin* se dit 1°. de la représentation d'une ou de plusieurs figures d'un paysage, d'un morceau d'Architecture, soit à la plume soit au crayon. *Dessins* de Jules Romain, de Calot, &c.

2°. De la simple délinéation & des contours des figures d'un tableau. *Dessin* correct, exact.

3°. Pour toute l'ordonnance du tableau. Le *dessin* de ce tableau est admirable, mais mal exécuté.

4°. Le plan d'un bâtiment. Faire faire par son Architecte le *dessin* d'une maison qu'on veut bâtir.

5°. Pour l'art qui enseigne à bien faire ces sortes de représentations; l'art d'imiter, par les traits, les formes que les objets présentent à nos yeux. Dans ce sens on dit montrer le *dessin*, apprendre le *dessin*, posséder bien le *dessin*.

Enfin *dessin* se prend pour le projet d'un ouvrage d'esprit. Le *dessin* d'un Poëme, d'un discours.

A DESSEIN, adv. Exprès & à certaine intention. *Consilio, consulto, dedita opera*. Ce mot a été lâché à *dessin*, pour le faire expliquer. Il ne fait rien qu'à *dessin*; c'est-à-dire, qu'il ne vise à quelque fin, à certaine intention. Loin qu'Homère ait observé cet art, on diroit qu'il l'a évité à *dessin*. DE LA MOTTE. Il se met aussi avec l'infinif d'un verbe avec la particule *de*.

*J'ai depuis un moment
Mis dans mon cœur Uranie;
Mais à dessin seulement
De vous donner compagnie. MÉN.*

Il s'emploie aussi avec la particule *que*, devant le subjonctif. Ce qu'il en dit, c'est à *dessin* que vous en fassiez votre profit. Voyez PROJET, VUES, BUR.

DESSELLER, v. a. Ôter la selle d'un cheval. *Ephippium equo detrahere*. Il ne faut pas *desseller* un cheval quand il est trop échauffé. Ces Cavaliers à peine avoient débridé & *dessellé*, qu'il fallut remonter à cheval.

DESSELLÉ, ÉE, part.

DESSERRÉ, ÉE, f. Ce mot n'a d'usage que dans cette phrase du discours familier. Être dur à la *deserre*, avoir de la peine à payer, à donner de l'argent. Ce bon-homme est dur à la *deserre*.

DESSERRER, v. a. Relâcher ce qui étoit ferré. *Laxare, relaxare*. Quand un Chirurgien a ouvert la veine, il *deserre* la ligature. Il faut *deserrer* votre corps de jupe, il vous serre trop. On *deserre* un nœud, un lien, &c.

On dit *deserrer* les dents à quelqu'un, lui faire ouvrir par force les deux mâchoires, lorsqu'il les tient extrêmement ferrées l'une contre l'autre.

On dit figurément & familièrement, qu'un homme n'a pas *deserré* les dents, quand il n'a point parlé du tout dans une compagnie.

DESSERRER, se dit au figuré pour décocher, auquel sens on ne l'emploie guère sérieusement. *Fibrare, emittere*. *D. jeter* un coup.

Boileau dit en badinant, que

La Serre

Volume sur volume incessamment deserre.

On dit, *deserrer* un coup de pied, un coup de fouet, un soufflet, pour dire, donner un coup de pied, un coup de fouet, un soufflet avec violence. Il est familier.

DESSERRÉ, ÉE, part.

DESSERT, s. m. Dernier service qu'on met sur les tables. *Cana, ou mensa secunda*. *Epidipnides, bellaria*.

Ce terme est devenu bourgeois. On dit communément le fruit, au moins chez les Grands, même

chez ceux qui croient l'être ; en sorte que le mot *dessert*, plus propre & plus étendu pour signifier ce dernier service, parce que l'on y sert autre chose que du fruit, est absolument banni du grand monde.

☞ Un ancien proverbe dit, entre Pâque & la Pentecôte, le *dessert* est une croûte, parce que dans ce temps-là on manque de fruits.

DESSERTÉ. f. f. Ce qu'on ôte de dessus la table d'un grand Seigneur. *Mensarum reliquia*. On porte à ce qu'on appelle le cerseau, la *desserte* de la table du Roi.

DESSERTÉ, en Jurisprudence, signifie l'action de desservir une Charge, ou un Bénéfice, l'acquiescement qui se fait du service d'une Cure, d'une Chapelle, ou autre Bénéfice, un Ecclésiastique commis à la place du Titulaire. *Functio alicujus muneris*. La *desserte* de cette Charge est facile, elle n'occupe que deux heures par jour. Un Archidiacre est obligé de veiller à la *desserte* d'une Cure vacante, ou litigieuse. On adjuge une partie des fruits à celui qui fait la *desserte* d'un Bénéfice.

DESSERTÉ, dans le vieux langage, signifie, mérite. *Merita*. Marot s'en est servi dans la traduction des Pseaumes : & Cretin, ancien Poëte, dit :

Tres-bon loyer aurez de vos dessertes.

☞ DESSERTER. Terme d'Agriculture, Voy. DES-SARTER.

☞ DESSERTIR. v. a. Terme de Metteur-en-œuvre. C'est avec un burin, couper la scissure d'une pierre un peu au dessous du feuilletis, pour pouvoir la tirer de son œuvre sans danger.

DESSERTANT. f. m. Celui qui dessert un Bénéfice, qui en fait les fonctions à la place du Titulaire. *Beneficium administrans*. Ce Curé est en suite, on a mis un *Desservant* à sa place.

DESSERTICE. f. m. Mauvais office qu'on rend à quelqu'un. *Offensio*. Quand on découvre le secret de son ami, on lui rend un grand *desservice*. L'Académie, après avoir mis ce mot dans la table de son Dictionnaire, le fait effacer de ses additions : ce qui est une marque qu'elle le désapprouve. Mézerai l'a employé. Il m'a rendu des signalés *desservices*. POMEY.

DESSERTIR. v. a. Rendre le service dû à quelque Charge, ou Bénéfice. S'acquiescer des fonctions qui y sont indispensablement attachées. *Fungi aliquo munere*. Les Titulaires des Bénéfices simples y entretiennent des Chapelains pour les *desservir*. On ne condamne guère à la restitution des fruits ceux qui ont *desservi* les Cures effectivement. Un tel a été commis pour *desservir* la Cure pendant l'absence du Curé.

DESSERTIR, signifie aussi, ôter de dessus la table un service, lever les plats. *Fercula de mensa tollere, removere, auferre mensam*. On a *desservi* les potages, on est au rôti. On a *desservi* absolument, c'est-à-dire, on a ôté le couvert, la nappe.

DESSERTIR, signifie aussi, rendre de mauvais offices à quelqu'un. *Malè mereri de aliquo*. Son Rapporteur, au lieu de le servir, l'a fort *desservi*, lui a nuï beaucoup. Il a fait tout ce qu'il a pu pour me *desservir* auprès de mon protecteur. Le fourbe a *desservi* mes feux. MOL. Ce mot de *desservir*, pris dans cette dernière signification, paroïssoit au P. Bouhours un assez méchant mot.

DESSERTIR, II. part.

DESSERTITORIE. f. f. Terme usité dans quelques chapitres, pour exprimer un Office ou Bénéfice qui oblige à desservir une Eglise, à desservir un Chœur. *Desservitoris officium, vel beneficium*. Ce titre & ces fonctions hors du chœur, ne sont que l'accessoire & une annexe de la *desservitorerie* au chœur. BRONOD. *Mém. pour le Chap. de S. Germ. l'Auxer.* Ces sortes de *desservitoreries* sont constamment amovibles pour cause d'absence. Id. Une *desservitorerie* au chœur. Id. Ces Chapelles sont de la nature & de la condition des *desservitoreries* au

chœur, ou bénéfices affectés aux Chantres & Choristes. Id.

DESSEURANCHE. Vieux mot, qui signifie *separation, disjonction*, action de séparer. *Disjunctio, separatio*. Il tend moult bien la *desseuranche*. DE BAUM.

Ce mot & les deux suivans viennent de *sevrer*, qui a été dit dans la suite pour *dessevrer* & *desseurer*. DESSEURE. Vieux mot dont on s'est servi pour dire, *dessous*.

DESSEUREMENT. f. m. Ce mot est hors d'usage, & il a la même signification que *desseuranche*. Quand aucun pourcacha le *desseurement* de sa femme pour che que il l'a trouvé en péché de fornication. DE BEAUM.

DESSEURER, & DESSEURER. Dans la suite on a dit *desseurer*. v. a. Séparer, dissoudre. *Separare, dissolvere*. Après que le mariage est *desseuré*. DE BEAUM. Mal chose seroit qu'on *desseurast* les mariages. Id. *Desseurer* la conpaignie. Id.

DESSICCATIF, IVE. adj. Terme de Médecine, de Chirurgie, & de Pharmacie. Qui a la propriété de dessécher. *Siccandi, exsiccati vi praditus*. Un onguent *dessiccatif*. La pimprenelle passe pour être détensive, *dessiccative* & vulnéraire. LEMERY. Cet Auteur écrit *dessiccatif* par une seule s, ce qui est contraire à la prononciation de ce mot, dont l's doit avoir un son rude & sifflant, ce qui n'est pas quand cette lettre est seule entre deux voyelles. Quelques-uns écrivent *deslicatif* avec un seul c. L'usage est pour *dessiccatif*.

En peinture, on appelle huiles *dessiccatives* certaines huiles propres à faire sécher les couleurs.

DESSICATION. f. f. & mieux *Desiccation*. Terme de Chymie & de Pharmacie. Opération qui consiste à enlever à des substances solides l'humidité qu'elles contiennent, laquelle est étrangère à leur mixtion. *Siccatio, exsiccatio*. Un corps étranger formé dans l'estomac d'une personne qui avoit pris les eaux de Forges, formé, dis-je, par des sels que contiennent ces eaux, incorporées avec des matières glaiueuses, ayant été porté quelques jours dans la poche, devint beaucoup plus léger & un peu moins gros par la *dessication* de l'humidité. *Mém. de Trev. 1714. p. 141*. La *dessication* est l'évaporation de l'humidité superflue, qui se trouve dans un corps. HARRIS.

☞ La *dessication* se fait par le moyen de la chaleur, ainsi que la *deslegation*. La première se dit des matières consistantes ; la seconde des liqueurs.

DESSILLER. v. a. De bons Auteurs écrivent *déciller*, & c'est ainsi en effet qu'il faudroit écrire, ce mot venant de cil, mais l'usage est pour *dessiller*. Il signifie, ouvrir les yeux. *Aperire oculos*. Ce malade est si assoupi, qu'à peine a-t-il pu *dessiller* les yeux, *dessiller* les paupières.

DESSILLER, se dit figurément des yeux de l'esprit, & signifie détromper, faire sentir à quelqu'un une vérité qu'il n'apercevoit pas. On a enfin *dessillé* les yeux de cet Hérétique, il a reconnu la vérité.

*Et vous, Vérité sainte, en ces lieux descendue,
Eclairez l'univers, & par des traits vainqueurs,
Dessillez tous les yeux, pénétrez tous les cœurs.*

NOUV. CH. DE VERS.

DESSILLÉ, ÉE. part. Quand la mort abat la plus florissante jeunesse, alors, les yeux *dessillés*, nous apercevons la vanité des attraits du monde. P. GAIL.

☞ DESSINATEUR. f. m. C'est en général celui qui fait imiter par des traits les formes des objets que la nature nous présente, ou qu'il imagine. *Delineandi, adumbrandi peritus*. Un Peintre doit être un grand *Dessinateur*.

☞ En Architecture, *Dessinateur* est celui qui dessine & met au net les plans, les profils & élévations des bâtimens.

On appelle aussi *Dessinateur*, celui qui fait des ornemens pour diverses sortes d'ouvrages, qui donne des desseins pour les décorations qui servent aux pompes funèbres & autres.

DESSINER. v. a. Faire le premier trait d'une figure. On le dit généralement de tout ce qu'on représente sur le papier ou sur la toile. Imiter par des traits, avec la plume ou le pinceau, les formes des objets naturels ou des sujets d'imagination. *Delineare, lineis designare, operis alicujus formam lineis describere.* Ce n'est pas assez qu'un Peintre soit bon coloriste, il faut qu'il dessine correctement. *Deffiner* une figure, une tête, une main; *deffiner* un paysage. On *deffine* d'après nature, de fantaisie. *Deffiner* d'après l'antique.

DESSINER, se dit quelquefois pour, faire, former. Vous verrez de quel air la nature a *deffine* sa personne. MOL.

DESSINÉ, ÉE. part. *Delineatus, descriptus, designatus lineis.*

DESSOIVER. Vieux mot. Désaltérer, étancher la soif.

DESSOLER. v. a. Changer la division des terres de labour, & ne les pas cultiver ou ensemer en la manière accoutumée. *Prascriptam colendi agros rationem mutare.* Tous les baux des métairies portent à la charge de ne point *deffoler* la terre, & changer la sole, mettre en blé ce qui devoit être en avoine, ou en avoine ce qui devoit être en blé, ou ensemer ce qui devoit être en jachère. Il est défendu aux Fermiers de *deffoler* les terres, parce que ces changemens peuvent les épuiser, ou au moins les fatiguer.

DESSOLER, en termes de Manège, ou de Maréchal, c'est ôter la sole d'un cheval sans toucher la corne du sabot. *Equo pedis soleam detrahere.* Il faut bien un mois pour rétablir un cheval, quand il a été *deffolé*.

DESSOLÉ, ÉE. part. Terres *deffolées*. Cheval *deffolé*.

DESSOUDER. v. a. Oter la soudure d'une chose soudée. *Quod ferruminatum erat dissolvere.* On a *deffoudé* proprement les branches de ce chandelier qui étoient soudées. On le dit plus ordinairement avec le pronom personnel. *Dissolvi.* Les vaisseau de fer-blanc sont de peu d'usage, parce qu'ils se *deffoudent* trop aisément au feu. Ce flambeau n'est pas rompu, il n'est que *deffoudé*.

DESSOUDÉ, ÉE. part. *Dissolutus.*

DESSOUS. Préposition qui signifie, sous. *Sub*, avec un accusatif, s'il y a du mouvement, & un ablatif, s'il n'y en a point. *Subter* accusatif. Ce lutteur a retrassé son adversaire, il l'a mis *deffous* lui. Fouiller *deffous* la muraille, les Officiers subalternes sont *deffous* les grands Officiers.

Il semble que *deffus* & *deffous* soient plutôt des adverbes que des prépositions, car leur grand usage est à la fin des périodes, sans rien régir après eux, puisqu'ils terminent la période & le sens: comme je suis assis *deffous*; au lieu que les prépositions sont perpétuellement suivies d'un nom ou d'un verbe sans quoi elles n'auroient pas le nom de *préposition*. Ainsi, il faut dire, il est *deffous* la table, & non pas *deffous*. Il y a trois exceptions: La première quand on met les deux contraires ensemble; comme, il n'y a pas assez d'or *deffus* ni *deffous* la terre pour m'engager, &c. La seconde, quand il y a deux prépositions de suite; comme, elle n'est ni *dedans* ni *deffus* le coffre. La troisième quand il y a, devant, une préposition, un *par* ou un *de*; comme, il lui a passé *par deffous* le bras. Il s'est levé *de deffus* son lit. Ces cas exceptés l'on ne doit guère employer ces composés, *deffus* & *deffous*, que comme adverbes. On le permet pourtant aux Poètes pour la commodité des vers, où une syllabe de plus ou de moins est de grand service. VAUG. Ces remarques sont très-judicieuses, & même en Poésie. *Sus, sus* & *sous*, sont préférables à *deffus* & *deffous*. MEN. CORN.

Si les Poètes, pour la commodité des vers, emploient quelquefois *deffous* comme préposition;

Rome est *deffous* vos loix par le droit de la guerre. CORN.

Ce n'est pas moins une faute. *Deffous* est

adverbe. Est il *deffus*? est-il *deffous*? Il est sous vous: il est sous lui.

Et DESSOUS. Plus'bas, dans la suite. Nous dirons *ci-deffous*.

DESSOUS, est aussi f. m. & signifie la partie inférieure, la partie de dessous d'une chose. *Inferior pars.* De cette étoffe le *deffous* est plus beau que le *deffus*. Le *deffous* d'un plancher, d'une voûte. Le *deffous* d'une Eglise, les Chapelles basses. Le *deffous* du pied. La lèvres de *deffous*. La paupière de *deffous*.

Au jeu de cartes on appelle, le *deffus* des cartes, celles qui sont au-*deffous* du jeu quand on a coupé. En donnant les cartes il ne faut point montrer le *deffous*.

Le *deffous* des cartes, dans un sens figuré, se dit familièrement de ce qui est caché, de ce qu'on ne voit pas dans une affaire. Je veux vous découvrir un petit *deffous* de cartes qui vous surprendra. MADAME DE SEV. Ses amies voyant que le *deffous* des cartes se découvre, affectent fort d'en rire. ID. Il faut m'en croire; le *deffous* des cartes va encore plus loin. ID. C'est-à-dire, ce qu'on ne voit point, ce que je ne dis point, ce qui est secret. Le *deffous* de mon humeur dépend fort du temps, de sorte que pour savoir comme je suis, vous n'avez qu'à consulter les astres. ID.

On dit, figurément, avoir le *deffous* en quelque affaire, pour dire, avoir du désavantage. Il a eu le *deffous*, on lui a donné du *deffous* en cette affaire. Expression bourgeoise. Voy. plus bas avoir le *deffus*.

On dit, en style du grand Art, ce qui est *deffous* est semblable à ce qui est *deffus*, & ce qui est *deffus* est semblable à ce qui est *deffous*; c'est-à-dire, que le fixe qui est *deffous*, & le volatil qui est *deffus*, sont parfaitement mêlés; qu'ils ne sont plus qu'un. On dit aussi, mettre le *deffus deffous*, & le *deffous deffus*; cela veut dire, changer la nature ou les qualités des choses; par exemple, faire esprit ce qui est corps, rendre mou ce qui est dur.

Ce mot vient du Latin *de sub*. MÉNAGE.

AU-DESSOUS. Préposition de lieu & d'ordre, signifie plus bas. *Infrà.* Paris est au-*deffous* de Charonton, par rapport au cours de la rivière. Il est logé au-*deffous* de moi. Je suis assis au-*deffous* de vous. Le chapiteau est au-*deffous* de la corniche.

On dit, dans un sens figuré, être au-*deffous* de quelqu'un en mérite, en naissance, en dignité, &c. lui être inférieur en tout cela. Tous les Poètes latins son bien au-*deffous* de Virgile. Les paroles mêmes avec lesquelles vous me mettez au-*deffus* de tous les autres, me font voir que je suis infiniment au-*deffous* de vous. VOIT.

Tenir une chose au-*deffous* de soi, la croire indigne de soi. Il ne veut point d'un emploi qui tient au-*deffous* de lui.

AU-DESSOUS, signifie aussi moindre, selon un certain ordre, soit de durée. On entendoit tout le monde au-*deffous* de cinquante ans. A son visage, on le croiroit au-*deffous* de trente ans. Les plus anciens titres qu'il produit sont au-*deffous* du quinzième siècle.

AU-DESSOUS, est aussi adv. *Subtus, subter, infrà.* Les liqueurs les plus pesantes vont toujours au-*deffous*. On reçoit les preuves par témoins, quand il ne s'agit que de cent livres & au-*deffous*. Hérode fit tuer tous les enfans de deux ans & au-*deffous*.

En termes de Marine, on dit qu'un vaisseau est au-*deffous* du vent d'un autre vaisseau, pour dire que le premier vaisseau a le vent sur lui. Voyez VENT.

On dit proverbialement, que toutes choses sont *sens deffus deffous*, lorsqu'elles sont en une grande confusion, & que le sens ou côté qui devoit être *deffus*, se trouve *deffous*. *Sus deque.* C'est-à-dire, sans *deffus*, ni *deffous*: qu'on n'y connoit rien, qu'on ne sçait plus ce qui en est le *deffus*, ni ce qui en est le *deffous*. Voy. SANS DESSUS DESSOUS.

Il se dit, aussi figurément, des affaires ou de-

meftiques ou publiques, du trouble, de la confufion qui eft dans un état, ou dans une famille particulière. Il ne faut pas de travailler fous main à mettre toute l'Europe fens deffus deffous.

DESSUS. adv. Qui ne régit rien après lui, & qui eft oppofé à deffous. *Suprà*. Il n'eft ni deffous ni deffus. Ce qui eft fous la table mettez le deffus. Il étoit tantôt deffous, il eft présentement deffus.

Autrefois ce mot étoit fouverainement employé comme préposition. On difoit mettre le flambeau deffus la table. Être deffus les bancs. On le difoit encore dans le fiècle dernier. Les Poètes s'en fervoient fouverainement pour la commodité du vers. Cela ne feroit pas tolérable aujourd'hui. Il faut dire *Sur*. Il y a pourtant quelques exceptions à faire. *Deffus* eft préposition; 1°. Quand il eft joint avec deffous, comme quand on dit, j'ai cherché deffus & deffous la table. 2°. Quand il y a deux prépositions de fuite. Il n'eft ni deffus ni deffous la table. 3°. Quand il y a devant une préposition, un *par*, ou un *de*. Il s'eft levé de deffus fon lit. Il avoit de l'eau par-deffus la tête.

On dit *ci-deffus* par opposition à *ci-deffous*. Ces termes *ci-deffus*, *ci-deffous*, *là-deffus*, *là-deffous*, dit M. de Voltaire, font familiers, & il faut abfolument les éviter, foit en vers, foit en profe.

DESSUS. f. m. Signifie le lieu fupérieur, la partie fupérieure. *Locus, pars superior*. Le deffus d'une table, d'un coffre. Le deffus de la main, d'un livre. Les corps les plus légers prennent le deffus.

Ce mot pris au figuré défigne un avantage remporté, fupériorité. Nous avons eu le deffus dans ce combat, dans ce procès. Voy. AVANTAGE.

Il faut observer, avec M. de Voltaire, que cette expreffion, avoir le deffus de fes ennemis, avoir le deffous, eft une expreffion populaire qui ne peut être employée que dans la poëme burlefque. C'eft le *di sopra* & le *di sotto* des Italiens. L'Ariofte employe cette expreffion quand il fe permet le comique; le Taffe ne s'en fert jamais.

On dit auffi le deffus d'une lettre, pour dire, la fufcription, l'adrefle. *Superfcriptio*. Le deffus de cette lettre eft d'une autre main que le corps & la fignature. On appelle auffi le deffus d'une lettre, l'enveloppe qui couvre le paquet où eft la fufcription.

En termes de Marine, on dit, Gagner le deffus du vent; en campagne le deffus de la colline, pour dire, prendre l'avantage du vent, d'une hauteur. *Secundum ventum captare, collis fanigiam occupare*.

En termes de Mineurs, prendre le deffous, c'eft prendre le deffus; car en fait de mines le deffous commande le deffus. Toute l'attention du Mineur & du Contremineur doit fe porter à prendre le deffus.

DESSUS, En termes de Musique, fignifie la voix la plus haute, la plus aigüe, celle qu'on entend dans un concert au-deffus de toutes les autres. *Vox acutiffima, fonus acutiffimus*. Chanter le deffus. Le deffus fe divife en premier deffus ou haut deffus, & en fecond deffus ou bas deffus. Le demi-deffus eft la même chofe que haute-contre.

DESSUS, fe dit non-feulement de la partie la plus haute, mais encore de celui qui chante cette partie. Ainfi l'on dit voilà un beau deffus, un bon deffus.

DESSUS de Viole, deffus de violon: instrument fur lequel on joue le deffus, & celui qui joue de cet instrument.

En termes de Marine, prendre le deffus du vent, c'eft fe placer entre le lieu d'où le vent fouffle, & le vaiffeau fur lequel on prend ou l'on conferve cet avantage. Voy. VENT.

On dit, figurément & familièrement, qu'un homme eft au-deffus du vent, pour dire que la fortune lui eft favorable, que fes affaires font en bon état, & qu'il n'a plus rien à craindre.

DESSUS DE PORTE. En Architecture, ce mot fignifie tout ce qui fert à couvrir, à revêtir une corniche de placard, comme le lambris, le cadre, les bas-reliefs, &c.

AV-DESSUS. Préposition qui fe prend dans un fens moral & fpirituel, auffi bien que dans un fens phyfique, & fert à marquer l'ordre des temps, la fupériorité de la fignification, celle du rang, &c. plus haut qu'un autre lieu, qu'un autre corps; par-dela. Au-deffus de la montagne, au deffus des nues. *Super, fuprà*. Cela eft au deffus de vos forces, de votre génie. *Suprà vires*. Un homme au-deffus de fes affaires, dont la fortune eft folidement établie. Au-deffus des louanges, celui qui n'en eft point touché, ou dont aucunes louanges ne peuvent égaler le mérite. Au-deffus de la calomnie, de l'envie, &c. qui ne craint point les traits de l'envie, à qui l'envie ne peut nuire.

On dit auffi de celui qu'on loue exceffivement, qu'on l'a mis au-deffus des nues. Le Roi eft au-deffus de tout le monde par fa gloire, & par fa modération au-deffus de fa gloire même. FLECH. Il faut fouffrir de ceux qui font au deffus de nous: c'eft la peine de la dépendance. BELL. Notre efprit eft au-deffus de lui-même, & après avoir compris tout l'Univers, il ne fe peut comprendre. S. EVR. Les miftères de la Religion font au deffus de la raifon, & non pas contre la raifon. CLAUD. Alexandre fe fentoit fi fort au-deffus du refte des hommes, que méprifant fa naiffance véritable, il alla chercher fon origine dans les cieus. S. EVR.

AV-DESSUS, fe dit adverbialement. Il eft au fecond étage; les domeftiques logent au-deffus.

DE-DESSUS. Préposition. *A, ab*. Il ne leva jamais les yeux de deffus lui. VAUG. Il s'eft levé de deffus fon fiège pour haranguer. Elle ôta fon voile de deffus fon visage. Quand les fruits font mûrs, ils tombent de deffus les arbres.

PAR-DESSUS. Préposition. Au-delà, par-dela, outre. *Prater, atrà*. Il porte un manteau par-deffus fon juftaucorps, il a de l'eau par-deffus la tête. VAUG. Je lui ai donné tant par-deffus ce que je lui devois. Il a de belles qualités, par-deffus cela il eft jeune. *Prateredà*.

On dit, figurément & familièrement, qu'un homme a des affaires par-deffus la tête, par-deffus les yeux, pour dire qu'il en eft accablé. *Negotii plenus, negotiis obrutus, negotiofiffimus*.

On dit, proverbiallement, par-deffus l'épaule, point du tout. Je le paierai par-deffus l'épaule. Expreflion triviale.

PAR-DESSUS, eft auffi quelquefois adverbe. *Infuper*. On lui a donné tout ce qu'il demandoit, & quelque chofe par-deffus.

Le par-deffus eft ce qu'on donne au-delà de la juftemeure. *Corollarium*. Je lui ai donné le par-deffus. Par-deffus eft là fubftantif.

PAR-DESSUS de Viole, instrument plus petit encore, & monté plus haut que le deffus de viole.

LA-DESSUS. Sur ces entrefaites, à ces mots, dans le moment. *Interea, interea loci*. Je lui parlai ainfi, & là-deffus il nous quitta.

DESTA ou VILLA-DESTA. Ville Capitale de l'île de Fayal, l'une des Açores.

DESTIN. f. m. ou DESTINÉE. f. f. Ordre, fuite, difpofition, ou enchaînement de caufes fecondes ordonné par la Providence, qui emporte une néceffité de l'événement. *Fatum, fatalis neceffitas*. Le deffin n'eft autre chofe que la volonté abfolue de Dieu. P. LE BOSS. Selon quelques Philofophes Payens, le deffin étoit une vertu fecrete & invifible, qui conduoit avec une fageffe incompréhensible ce qui nous paroît fortuit & déréglé; & c'eft ce que nous appelons Dieu. THOMASSIN. Les Stoïciens entendoient par la deffinée, un certain enchaînement de toutes chofes, qui fe fuivent néceffairement, & de toute éternité, fans que rien puiffe interrompre la liaifon qu'elles ont entr'elles. Ils foumettoient les Dieux mêmes à la néceffité de cette deffinée. Ceux qui fubftituent la Providence en la place de la deffinée expriment l'idée des Stoïciens, revêtue de termes Chrétiens. Mais ils définiffent plutôt ce que le mot de deffinée devoit fignifier, que ce qu'il fignifie dans le langage

langage commun. Car les Stoïciens n'avoient nulle idée distincte de cette puissance à laquelle ils attribuoient les événemens. Ils n'avoient qu'une idée vague & confuse d'un je ne sai quoi chimérique, & d'une cause inconnue à laquelle ils rapportoient cette disposition invariable, & cet enchaînement éternel de toutes choses. Il n'y a aucun être réel à qui l'on puisse donner le nom de *destinée*. Les Philosophes qui en avoient fabriqué l'idée, supposoient qu'elle existoit, sans savoir pourtant précisément ce qu'ils entendoient par cette *fatalité* inévitable. Les hommes n'osant d'un côté imputer à la Providence les malheurs qu'ils prétendoient leur arriver injustement, & de l'autre ne voulant point reconnoître que c'étoit leur faute, formèrent le fantôme du *destin*, pour le charger de tout le mal. Ainsi tous les malheureux se plaignent de la *destinée*, & ils adoptent ce jargon si commun, sans examiner quelle est cette *destinée*, contre laquelle ils déclament sans cesse. ID.

*Le bien nous le faisons ; le mal , c'est la fortune ;
On a toujours raison , le destin toujours tort.*

LA FONT.

DESTIN, ou **DESTINÉE**, Dans ce sens, se prend pour nécessité inévitable, à laquelle chacun est assujéti. C'est le *destin* général des hommes de mourir. Achever le cours de sa *destinée*. On dit communément qu'on ne peut vaincre sa *destinée*.

DESTIN, ou **DESTINÉE**, signifie assez ordinairement, le sort, la fortune, de chaque personne ou de chaque chose. *Sors, conditio, fatum*. Se faire un beau *destin*. **ABLANC**. Le privilège des Rois c'est de pouvoir tout impunément, & d'être les arbitres suprêmes de la *destinée* des peuples. **S. EVR.** C'est à ceux-là à combattre qui peuvent mourir sans qu'il en coûte rien qu'à eux; mais pour vous dont la vie renferme la *destinée* de tout le monde, vous ne devez point courir au péril. **BOUH.** Quand on ne peut se faire sa *destinée*, il faut s'y abandonner sans murmure. **S. EVR.**

*Suivre en paix son destin , & laisser faire aux Dieux,
C'est toujours le plus sûr , & le plus glorieux.* **QUIN.**

*Les Dieux ont à mes jours
Attaché le bonheur de votre destinée.* **RACINE.**

DESTIN & DESTINÉE, se disent aussi de ce qui arrive ordinairement de bien ou de mal. *Sors, fatum, conditio*. C'est le *destin* des malheureux d'avoir toujours tort: c'est un prétexte pour les abandonner. **S. EVR.** C'est la *destinée* des Poètes d'être toujours gueux. C'est la *destinée* des bons Ouvriers d'être débauchés.

*Fuis le honteux destin de te voir, sans génie ,
D'un bon original la mauvaise copie.* **VILL.**

DESTIN & DESTINÉE. Ces mots se trouvent souvent dans la Poésie pour une Divinité qui règle le *destin*, ou la *destinée*, en prenant ces mots pour un ordre, une suite d'événemens. Les Poètes mettent le *destin* au-dessus de tous les Dieux. Jupiter lui-même obéit à ses ordres.

*De cet obstacle , hélas ! Jupiter n'est point cause,
Dans cet arrêt par lui contre un fils prononcé ,
Il n'est que du Destin l'interprète forcé.*

NOUV. CH. DE VERS.

*Accourez Parques immortelles,
Et vous Destins impérieux,
Qui , par des loix éternelles,
Réglez le sort des hommes & des Dieux.*

P. DU CERCEAU.

*O Ciel ! ô saintes Destinées !
Qui prenez soin de ses jours florissans ,
Retranchez de nos ans
Pour ajouter à ses années.* **RACINE.**
Tome III.

DESTIN, Fortune, sort, hasard, dans une signification synonyme. Le *hasard*, dit M. l'Abbé Girard, ne forme ni ordre, ni dessein; on ne lui attribue ni connoissance, ni volonté, & ses événemens sont toujours très-incertains.

Le *fortune* forme des plans & des desseins, mais sans choix; on lui attribue une volonté sans discernement; & l'on dit qu'elle agit en aveugle.

Le *sort* suppose des différences & un ordre de partage; on ne lui attribue qu'une détermination cachée, qui laisse dans le doute jusqu'au moment qu'elle se manifeste.

Le *destin* forme des desseins, des ordres & des enchaînemens de causes; on lui attribue, la connoissance, la volonté & le pouvoir; les vucs sont fixes & déterminées.

Le *hasard* fait. La *fortune* veut. Le *sort* décide. Le *destin* ordonne.

Tout ce qui est écrit dans le livre du *destin* est inévitable; parce qu'on ne peut ni forcer son tempérament, ni voir au-delà de la portée de ses lumières. Voyez Fatal, Fatalité, *Fatum*.

DESTINATION. f. f. Disposition d'une chose relative à une autre. *Destinatio*. Le bon ordre des finances est de faire toujours l'emploi des deniers suivant leur *destination*.

En Jurisprudence c'est aussi la disposition de l'emploi que l'on prétend être fait d'une chose. L'effet de la *destination* est d'assurer & d'assujétir la chose destinée à son objet, & à la fin qui en a été fixée & arrêtée par une déclaration expresse, ou par un fait indubitable. C'est pourquoi, si les deniers ont été destinés pour être employés en acquisition d'héritages, ils deviennent immeubles au profit de celui pour qui la stipulation est faite.

Le lieu de la *destination* d'un vaisseau, est le lieu, le port où on l'envoie, où l'on a dessein qu'il aille.

DESTINÉE, est la même chose que le *destin*. *Fatum, sors*. Il est plus en usage en prose que *Destin*; & la plupart du temps il se prend pour l'effet du *Destin*. Heureuse, malheureuse *destinée*. Suivre sa *destinée*. Finir sa *destinée*, c'est mourir. *Occumbere mortem, morti, morte*.

DESTINER. v. n. Projeter de faire quelque chose. *Destinare*. Les hommes *destinent* de faire beaucoup de choses dont la mort empêche l'exécution. Il signifie aussi disposer de quelque chose dans son esprit. Dans ce sens il est actif. Je ne prétends point user, ni consumer ma vieillesse à amasser des biens, pour me faire haïr de ceux mêmes à qui je les *destine*. **P. LE POSS.** Dieu ne *destine* point les hommes irrévocablement à la damnation par aucun acte libre de sa volonté.

*Le Ciel ainsi l'a destiné ;
Mon fils sera Prélat puisqu'il n'est pas l'aîné.* **VILL.**

On dit qu'un homme est *destiné* aux armes, pour dire, que son *destin* l'y porte.

DESTINE, LE. part. Préparé, apprêté, déterminé. *Destinatus*. C'est un lieu *destiné* aux jeux & aux ris. **ARISTOTE MOD.** Ce jout est *destiné* à la promenade. Ce homme est *destiné* à être pendu.

DESTITUABLE. adj. m. & f. Qui peut être destitué. *Qui exui potest munere, magistratu, qui ex officio amoveri potest*. Les pourvus de Bénéfices en titres ne sont pas *destituables* sans connoissance de cause. Le Vicaire d'un Curé est *destituable ad nutum*, à volonté, parce que ce n'est qu'une simple commission.

DESTITUER. v. a. Oter une personne d'une charge, d'une commission. Le dépouiller de sa place & de la fonction publique qu'il exerçoit. *Destituere aliquem, munere privare, exuere*. Un Seigneur ne peut pas *destituer* un Officier pourvu à titre onéreux: on le peut *destituer* en cas de forfaiture, quand on lui a fait son procès. Les nouveaux Fermiers *destituent*, révoquent les anciens Commis. Il y a eu quelques Prélats *destitués* & déposés de leur dignité. Sa Sainteté avoit ôté au Cardinal Impériali la Légation de

la Marche, l'avoit *destitué* du Gouvernement de Rome. L'ABBÉ REGN. Voy. DEPOSER.

Autrefois tous les Offices en France étoient révocables à la volonté du Roi. Louis XI en introduisant la vénalité, & en même temps la perpétuité des Offices, ceux du Parlement devinrent perpétuels.

DESTITUÉ, ÉE. part. & adj. *Destitutus*. La raison seule *destituée* de l'autorité de l'Eglise ne peut juger du véritable sens de l'Ecriture. Il semble que l'homme n'a été créé *destitué* de toutes choses que pour le contraindre à cultiver la société, afin d'entrer en communication d'industrie. S. EVR.

DESTITUÉ de bon sens, de raison, qui manque de raison. *Confitio*, *ratione destitutus*. *Destitue* de tout secours, d'amis, &c. *Inops amicorum*, *ab amicis*. Il lui réchauffa toutes les parties qui étoient *destituées* de chaleur.

DESTITUTION. f. f. Action par laquelle on destitue. *Amotio ex officio*. Les *destitutions* sont odieuses. Il n'y a guère de *destitution* qui ne porte quelque note. La *destitution* des officiers appartient aux Seigneurs qui les ont pourvus gratuitement.

Si les provisions ont été données à titre onéreux moyennant finance, ou pour récompense de services, le Seigneur ne peut destituer qu'en remboursant la finance, ou en payant l'estimation du service en considération duquel il a donné les provisions. Ce qui est fondé sur l'équité. Ainsi, quoiqu'il y ait dans les provisions, pour en *jouir tant qu'il nous plaira*, cette clause ne donne pas au Collateur de l'office la faculté de destituer *ad nutum*, à moins que ce ne soit pour forfaiture.

La *destitution* ne fait que révoquer celui qui est pourvu de l'Office; la *suppression* anéantit l'Office. Voy. ENCORE DÉPOSITION.

DESTOR. f. m. Vieux mot. Obstacle, trouble, empêchement. On a dit aussi *Destorbement* & *destorbier* dans cette signification, & *destorber*, pour, *détourner*, du latin *disturbium*, *disturbare*.

DESTOUPER. Voy. DETOUPER.

DESTOURBER. Vieux v. a. Troubler, faire de la peine, inquiéter. *Turbare*, *exagitare*, *vexare*.

DESTOURBIER. Voy. DETOURBIER.

DESTRAIGNANT. adj. Vieux mot, qui signifie *forcé*, *ordonné*, fait par contrainte. *Coactus*, *imperatus*.

Ce mot vient de *distringere*.

DESTREINDRE. Vieux v. a. de *distringere*, presser, serrer, tenir : il signifie aussi, Se chagriner, périr d'inquiétude.

DESTRIER. f. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois un cheval de main, ou un cheval de bataille propre à un homme d'armes pour faire un coup de lance : comme qui diroit un cheval adroit qu'on manie dextrement, avec dextérité. Il est opposé à *palefroi* qui étoit un cheval de cérémonie ou du service ordinaire. On l'appelloit aussi *coursier* & *cheval de lance*, comme on voit dans les Coutumes d'Anjou & du Mans. En latin *dextarius*, *dextralis*, ainsi nommé, parce qu'on le menoit en main *ad dexteram*. Du CANGE. On diroit beaucoup mieux *desultorius equus*, pour signifier un cheval de main, & *bellator equus*, pour exprimer un cheval de bataille.

DESTRIER, C'est aussi un gros marteau dont se servent les Forgerons, pendant que d'autres frappent à deux mains avec de plus gros. Le Maître tient la pièce de la main gauche, & son *destrier* de la droite.

DESTROIS. adj. Vieux mot. Triste, abattu, mélancolique. De *Distrietus*. On a dit aussi *Destreins*. C'est de-là qu'on a dit aussi *Détresse*, pour dire, angoisse, extrémité facheuse. Être en grand *détresse*. Villehardouin a employé *détresse* pour Disette.

DESTROUSSEMENT. adv. Ouvertement, directement. Il est vieux. Platon dit *destroussément* en sa République, que pour le profit des hommes il est souvent besoin de les piper. MONTAGNE.

DESTRUCTEUR. f. m. Qui détruit. *Eversor*. On le dit au propre & au figuré. Les Goths ont été les *destructeurs* des plus beaux édifices des Anciens.

*Ce destructeur fatal des tristes Lesbiens,
Cet Achille, l'auteur de tes maux & des miens.*
RACINE.

*Destructeur impitoyable
Des marbres & de l'airain,
Le Temps, tyran souverain
De l'œuvre la plus durable.* N. CH. DE VERS.

*Destructeurs des tyrans, vous qui n'avez pour Rois
Que les Dieux de Numa, vos vertus & nos lois.*
VOLTAIRE.

Ce mot se dit de ceux qui font du ravage dans une maison, dans une ville. Les soldats font de grands *destructeurs*.

On dit aussi, figurément, qu'un homme a été le *destructeur* de sa maison par ses folles dépenses. *Destructeur* de l'hérésie.

DESTRUCTIBILITE. f. f. Qualité de ce qui peut être détruit. La *destructibilité* du fer. M. Boerhave l'a prouvée. *Lettr. de M. de Barth*, Docteur en Médecine, au sujet de l'Histoire du Ciel par M. Pluche rapportée dans les *Obs. sur les Ecr. mod. tome. 19. p. 250.*

DESTRUCTIF. IVE. adj. Qui détruit, qui cause la destruction. Principe *destructif* : cause *destructive*.

DESTRUCTION. f. f. Ruine totale d'une chose. La *destruction* du Temple de Salomon. Ce mot est souvent employé au figuré. *Excidium*, *eversio*, *excisio*, *extinctio*, *extirpatio*. Les guerres causent la *destruction* des Provinces & de la campagne. Les excès & les débauches contribuent à la *destruction* de la santé. Travailler à la *destruction* des Hérésies. La mauvaise conduite des pères de famille cause la *destruction* des maisons. Ces maximes tendent à la *destruction* de la bonne morale.

DESTRUCTION, Terme de Philosophie Hermétique. C'est la même chose que *dissolution*, *putréfaction*. Il faut environ quarante jours, ou un peu plus pour que la *destruction* du Mercure philosophal se fasse. Quand la noirceur paroît, la *destruction* est faite. *Dissolutio*.

DESTRUCTRICE. f. f. Qui détruit, qui fait périr. *Corruptrix*, *destruens*, *evertens*. Les gelées blanches sont de grandes *destrutrices* de fleurs & de fruits aux arbres fruitiers, où elles peuvent donner. LA QUINT. Ce mot ne se dit pas ordinairement, & l'autorité de la Quintinie n'est pas assez grande en fait de langage pour l'établir.

DESTRUIRE. Voyez DÉTRUIRE.

DESU. Ville Capitale du Chusistan, province de Perse. On lui donnoit autrefois le nom de Suse.

DESVALISER. Voy. DÉVALISER.

DESUETUDE. f. f. Du latin *Desuetudo*, désaccoutumance, *desuetus*, hors d'usage, qui n'est plus à la mode. En parlant des coutumes, des réglemens, des usages, ce mot paroît synonyme d'*abolition*, & se dit de ce qui est anéanti par le non-usage. Cette loi est tombée en *désuétude*. Les nouvelles pratiques sont que les anciennes tombent en *désuétude*, cessent d'être observées.

DÉSULTEUR. f. m. Sauteur qui passe d'un cheval sur un autre. *Desultor*. Chez les Scythes, les Indiens & les Numides, les Cavaliers qui servoient en guerre étoient très-habiles *désulteurs*, c'est-à-dire, qu'ils menotent avec eux au combat au moins deux chevaux, & quand celui qu'ils montoient étoit las, ils sautoient avec beaucoup d'agilité & beaucoup d'adresse sur le cheval de main qu'ils avoient. Les Grecs & les Romains prirent cet usage de ces nations barbares; mais ils ne s'en servirent que dans les jeux, & les courses de chevaux, & jamais, que je sache, à la guerre, ni dans les combats. Ils en faisoient aussi paroître dans les pompes funèbres. Ainsi c'étoit une milice chez les peuples d'Asie & d'Afrique dont nous avons parlé; mais, chez les Romains, ce n'étoient que des fauteurs & des baladins. Quelquefois ils

avoient non pas deux, mais quatre ou six chevaux de front, ainsi que je le conçois, & sautoient du premier sur le quatrième, ou sur le sixième, & c'étoit là ce qu'il y avoit de plus difficile, dit Eustathius. Homere, Iliad. Liv. IV. Hérodote, Liv. VII. Tite-Live, Liv. XXIII. c. 29. Ammien Marcellin, Liv. XXII. Varron, *De Re Rust.* L. II. c. 7. Manlius Altronom. Liv. V. Properce, Liv. V. Properce, Liv. IV. El. II. v. 35. Hygin, *L. De Fab.* c. 80. Suetone dans Juic, c. 29. justifient ce que nous venons de dire. Dempster en parle aussi, *Paralipom. in Regib.* L. V. *Antiq. Rom.* c. 24.

DÉSUNION. f. f. Séparation, disjonction, démembrement de deux choses jointes, ou unies. *Disjunction.* Il y a un Edit de *desunion* de ces deux charges. L'union de ces Bénéfices étoit abusive, on en a ordonné la *desunion*. Il y a eu plusieurs *desunions* & démembremens de ce Duché, de ce fief.

☞ Pour peu qu'on veuille parler avec justesse, on ne regardera point comme parfaitement synonymes les mots de *desunion*, de *separation*, de *disjonction*, comme on le fait dans l'usage ordinaire. *Desunion* est l'opposé d'union, & l'union regarde proprement deux choses différentes qui se trouvent bien ensemble. Ce mot enferme une idée d'accord ou de convenance. Ainsi la *desunion* est la *division*, & non la *separation* ou *disjonction* de deux choses qui étoient unies ensemble. Voy. UNION, JONCTION, DISJONCTION ET SEPARATION.

☞ Ce mot, considéré relativement à l'esprit, présente la même idée de division entre des amis qui étoient unis, division de deux ou de plusieurs personnes qui étoient d'accord, ou entre lesquelles il y avoit de la convenance. Voyez UNION au figure. *Animorum disjunctio; disjunctum, dissensio.* La *desunion* des Princes, des Eglises, a causé de grands troubles. La diversité d'intérêts cause la *desunion*. La diversité des lumières produit, même entre les personnes de piété, des *desunions* extérieures. NICOL.

DÉSUNIR. v. a. Séparer, déjoindre, démembrer ce qui étoit joint & uni ensemble. *Disjungere, disjungere.* Il est permis à un Seigneur de *desunir* les parties de son fief, de le démembrer; ce qu'on appelle au Palais, se jouer de son fief. Ces deux Cures étoient unies, on les a *desunies*. Les charges de Président & de Lieutenant-Général ont été *desunies* par un tel Edit. J'ai tort de *desunir* ces deux choses, puisque votre charité les a parfaitement unies. VOIR.

☞ **DÉSUNIR**, dans un sens figuré, signifie diviser des amis, rompre l'union qui est entre deux ou plusieurs personnes. *Animos disjungere, dissociare, dirimere.* Ce mari & cette femme étoient autrefois bien unis, une petite jalousie les a *desunis*. Il y avoit alliance entre ces Princes, mais on les a *desunis*. Dans ce Chapitre, dans cette Communauté, on est fort *desuni*, il y a grande diversité d'intérêts. La différence des intérêts divise les Princes; celle des opinions pottage les peuples.

Unissant nos maisons il désunit nos Rois. CORN.

DÉSUNIR, en termes de Manège, se dit d'un cheval qui traîne les hanches, qui galope faux, ou sur le mauvais pied. *Equus cujus laxatam credas coxendicem.*

DÉSUNI, 1E. part.

DESVOYEMENT. Voyez DÉVOIEMENT.

DESVOYER. Voyez DÉVOYER.

D E T.

DÉTACHE-CHAÎNE. f. m. Terme d'Artillerie. Espèce de feu ou de petard propre à rompre ou décrocher une chaîne qui ferme un passage, &c. *Syrma mion.* Dans les entreprises on se sert souvent des *détache-chaînes*, des soutis & autres machines. DE LA FONT.

DÉTACHEMENT. f. m. Terme de guerre. Choix qu'on fait de quelques gens de guerre dans plusieurs Compagnies, ou Régimens, pour les envoyer à quelque expédition, ou pour former quelque en-

treprise sur l'ennemi. *Sejuncti, subducti ab exercitu militis; cohors, regio sejuncta; agmen subductum a caeteris copis.* Le Maréchal de Camp commandoit un *détachement* de l'armée de six mille hommes.

☞ On envoie aussi des *détachemens* en avant, pour avoir des nouvelles de l'ennemi, & pour visiter les lieux par où l'armée doit passer.

☞ **DÉTACHEMENT**, se dit de l'action de détacher, faire un *détachement* de tant d'hommes; & des hommes détachés d'un plus grand Corps. Attaquer, commander un *détachement*.

Ce mot s'emploie aussi figurément, pour signifier des Moines, ou Religieux qu'on envoie d'une maison pour en fonder une autre, ou pour faire quelque autre expédition sainte. Comme le saint voyoit que son dessein ne seroit bientôt plus assez grand pour contenir ses Disciples, il crut qu'il étoit à propos de former des colonies, & qu'il devoit envoyer des *détachemens* de ces hommes célestes dans d'autres endroits, où ils deviendroient des spectacles au monde, & contribueroient à l'étendue de l'Empire de J. C. VULLEFORE.

DÉTACHEMENT, signifie, figurément, dégageant de tout ce qui peut attacher l'esprit & le cœur. *Animas ab alienis rei studio, amore, atractionibus, alienis, alienatus.* Le *détachement* du monde est le premier pas qu'on fait pour le salut. Être dans un entier *détachement* des choses du monde, de tout intérêt.

☞ On le dit encore des choses qui servent à attacher. *Détacher* une épingle, une agraffe.

☞ On le dit même avec le pronom personnel de ce qui est attaché, & de ce qui sert à attacher. Ce clou va se *détacher*, ce ruban se *détache*.

DÉTACHER, se dit figurément pour dégager de tout ce qui peut attacher l'esprit & le cœur, faire renoncer à des choses auxquelles on a été long-temps attaché. On ne sauroit le *détacher* de cette opinion, & dans cette acception, il s'emploie également avec le pronom personnel. *Amorem ab herede.* Il se faut entièrement *détacher* des vanités du monde pour entrer en Religion. *Détachant* mon esprit des funestes pensées de la mort, je l'abandonne à la voie la plus sûre que je puis. M. SCUD. Les pauvres ne voient rien dans le monde qui ne les *détache* du monde; & comme ils manquent de tout, ils ne peuvent tenir à rien. FREN. Dieu nous *détache* des trompeuses douceurs du monde par les salutaires amertumes qu'il y mêle. THOMASSIN. Ses amis se plaignoient de lui d'être d'une Maîtresse ingrate dont il ne pouvoit se *détacher*. S. EVR. Le Roi divisa les membres de la Ligue, & les *détacha* de la cause commune par la vue de leur intérêt particulier. VAR.

DÉTACHER, signifie aussi, séparer des choses de celles avec lesquelles elles sont jointes & font une espèce de tout. *Disjungere.* Ce Seigneur a *détaché* de sa ferme générale un tel droit, un tel péage. Il faut *détacher* cette question de toutes les circonstances particulières, pour établir une maxime générale. *Détachez* l'intérêt que vous avez dans cette affaire, & vous verrez que vous avez tort.

☞ **DÉTACHER**, dans l'art militaire. Tirer un certain nombre de soldats d'un plus grand corps, du corps d'une armée, d'un régiment, d'une compagnie, pour quelque dessein, pour quelque expédition. Voyez DÉTACHEMENT. On a *détaché* de la Cavalerie pour investir la place. *Détacher* des Coureurs. Il y eut cent hommes *détachés* qui emportèrent ce retranchement.

On dit qu'un Prévôt a *détaché* des Archers après les voleurs, pour dire, qu'il a envoyé des Archers après eux pour les prendre. ACAD. FR.

En termes de Marine, *détacher* se dit, dans le même sens, en parlant des vaisseaux. On *détache* six vaisseaux pour aller en garde à la tête de l'armée.

Se détacher, en termes de Guerre & de Marine, signifie se *séparer*. Quatre régimens de troupes auxiliaires se *détachèrent*. Deux frégates, deux vaisseaux se *détachèrent*.

☞ DÉTACHER. Terme de Peinture. C'est donner de la rondeur aux objets d'un tableau, en faire appercevoir les contours, en sorte qu'il paroisse bien de relief, & qu'ils semblent quitter leur fond & venir au spectateur. *Expedire, non implicare.*

☞ DÉTACHER, en Musique, se dit des notes qui ne sont pas liés ensemble, qui ne forment pas un son continu, mais qui sont comme séparées par de petits silences.

☞ DÉTACHER la raude, terme de Maréchallerie. Ruer vigoureusement. *Voyez RUER.*

DÉTACHÉ, ÉE. part. *Sejunctus, disjunctus, abalienatus.* L'indifférence d'un homme libre & détache de tout, n'est pas fort souhaitable. S. EVR. L'amour pur, & détache des sens, n'est point incompatible avec la vertu. M. SCUD.

On appelle, en termes de Guerre, pièces détachées, des demi-lunes, ravelins, ouvrages à corne & couronnés, & même des bastions, quand ils sont séparés du corps de la place.

On dit aussi, en termes de Peinture, que les figures d'un tableau sont bien détachées, lorsqu'elles sont bien dégagées l'une de l'autre, qu'il n'y a point de confusion, qu'elles paroissent de relief, &c. Dans un paysage les objets doivent être extrêmement détachés. *Dict. de Peint. & d'Arch. Expeditus, solutus, non implicatus.*

☞ DÉTACHÉ, terme de Musique. *Voyez DÉTACHER.*

DÉTACHER. v. a. Oter une tache de dessus du linge, d'une étoffe. *Abstergere maculam.* Le linge taché d'encre ne se peut détacher qu'avec du verjus, du citron, ou autres sucs acides. Les Dégraisseurs détachent les habits avec des savonnetes, ou du savon noir.

DÉTACHÉ, ÉE. part. *Abstersus, purgatus.*

DÉTACHEUR. s. m. Qui maculas abstergit. Ce mot veut dire celui qui ôte les taches des habits. On se sert plus ordinairement du mot de dégraisseur, qui est même seul en usage.

DÉTAIL. s. m. Terme de Commerce. Ce mot n'a ordinairement point de pluriel au propre. Il signifie la division d'un tout en plusieurs parties séparées. Il y a des Marchands qui vendent en gros, d'autres en détail. *rerum singularum venditio: res particulatim, singulatim vendite.* Ainsi vendre en détail, c'est vendre par le menu, au poids, à l'aune, à la petite mesure.

☞ DÉTAIL, en parlant d'affaires, & dans le récit qu'on fait d'une chose, se dit des circonstances, des particularités qui accompagnent un fait, une affaire. *Circumstantia, res circumstantes; rerum singularum narratio, enumeratio.* Dans ce sens il a un pluriel. Il ne m'a conté son procès qu'en gros, je n'en fais pas le détail. On m'a appris le détail de cette bataille, toutes les particularités de ce qui s'y est passé. Il seroit trop long de descendre dans tous les détails de cette affaire. N'attendez pas qu'un ami vous vienne expliquer le détail humiliant de ses besoins. S. EVR. Il est rare que les esprits fins soient Géomètres, parce que le détail sec & stérile des principes géométriques les dégoûte & les rebute. PASC. Epargnez-moi la peine de vous redire des détails qui me font honte à moi-même de les avoir remarqués, & qui ne m'ont que trop persuadé de ma foiblesse. P. DE CL. Vous n'avez point à craindre tous ces longs détails de chicane qui sentent l'esprit de l'Ecrivain. RACINE. Je ne veux pas descendre à tous ces ennuyeux détails. PORT-R.

*Ne vous chargez jamais d'un détail inutile,
Tout ce qu'on dit de trop est fade & rebutant.*

BOILEAU.

On dit, qu'un homme entend le détail, qu'il est homme de détail, pour dire, qu'il ne lui échappent des circonstances, des particularités qui regardent les affaires dont il se mêle.

☞ Dans l'art militaire, faire le détail d'une compagnie, d'une armée, c'est avoir l'œil sur le service,

& donner des ordres, afin que chacun s'acquitte bien de son devoir.

☞ Dans un devis on appelle détail, le dénombrement exact des matériaux & façons d'un bâtiment. *Voyez DEVIS.*

EN DÉTAIL. sorte d'adverbe, par le menu. *Singulatim, minutatim, particulatim.* Vendre en détail. Raconter en détail.

DÉTAILLER. v. a. Diviser en plusieurs parties. *Partes in varias concidere.* Quand les Bouchers apprêtent leurs viandes, & les coupent par morceaux, ils appellent cela détailler. Les Marchands appellent aussi détailler, lorsqu'ils ne vendent pas des pièces ou des ballots en entier, & lorsqu'ils les coupent & divisent pour en donner à chacun la quantité qu'il en demande. *Res particulatim, singulatim vendere.*

DÉTAILLER, se dit aussi dans le discours & dans les affaires. Exposer toutes les circonstances & les particularités d'une affaire, d'une action, & généralement les parties d'un tout quelconque. *Enumerare, narrare singula, singulatim, particulatim.* Cet Auteur a traité cette matière en gros; mais il n'a rien détaillé. Ce Rapporteur a fort bien détaillé ce procès en a fait examiner toutes les circonstances en détail.

DÉTAILLÉ, ÉE. part. Il a les significations du verbe.

DÉTAILLEUR. s. m. Marchand qui vend en détail. *Qui singulatim vel particulatim vendit.* Les Marchands en magasin appellent Détaillieurs, tous ceux qui vendent en boutique. Il est opposé à Marchand Grosfier ou en gros.

DÉTAILLISTE. s. m. Qui aime qu'un Historien entre dans le détail, & qu'il rapporte les particularités d'une affaire. M. Desroches, après avoir prié M. de la Roque son ami de lui dire si les gens de Lettres seroient aussi satisfaits de l'Histoire de Charles XII. Roi de Suède, que les gens de Cour, & ce qu'on appelle le beau Monde, à qui les charmes du style suffisoient, ajoute aussitôt: « Pour moi qui cherche » à m'instruire à fond, & qui suis peut-être d'ailleurs un peu trop détailliste, passez-moi ce terme, » je trouve que M. de Voltaire coule souvent avec » un peu trop de rapidité sur des faits & des événements dont les particularités intéressantes n'auraient pas, ce me semble, moins bien figuré que » le reste, dans l'Histoire de son Héros... » *Merc. de Sept. 1736.* Cette manière modeste de hazarder des mots nouveaux a toujours été le plus sûr moyen de les faire recevoir.

DÉTALAGE. s. m. Action opposée à étalage. C'est serrer la marchandise que l'on avoit mise en étalage, fermer sa boutique.

DÉTALER. v. a. Serrer la marchandise qu'on avoit mis en vente. *Merces expositas colligere, recondere.* Il venoit d'étaler ses marchandises, & il est obligé de les détaler. On étale & on détale tous les jours les marchandises. On le dit aussi absolument. Les Marchands étalent le matin, détalent le soir. La foire finie, les Marchands détalent ou detalent leurs marchandises.

☞ DÉTALER est aussi neutre; alors il se prend au figuré, pour signifier quitter un lieu malgré soi, se sauver avec précipitation. *Aufugere, abire.* Dans ce sens il n'est que du style populaire. La peur d'être battu l'a fait vite détaler. Allons que l'on détale de chez moi, maître-juté filou, vrai gibier de potence. MOL.

*Le rat de ville détale,
Son camarade le suit.* LA FONT.

Et vite, & vite, on se sauve, on détale.
NOUV. CH. DE VERS.

☞ DÉTALER, terme de Jardinage. Ôter du pied d'une fleur ce qu'on appelle calles. *Voyez ce mot.*
DÉTALÉ, ÉE. part.

DÉTALINGUER. Terme de Marine. C'est, ôter le câble d'une ancre. *Ab anchoris rudentes eximere, solvere.*

DÉTAPER. v. a. Terme d'Artillerie. *Detaper* un Canon, c'est ôter la tape, le déboucher pour le tirer: & un canon *detapé*, c'est un canon qu'on a débouché, dont on a ôté la tape.

☞ **DÉTAPER,** terme de Raffineur de sucre, c'est ôter les tapes des formes avant que de les mettre sur le pot. Voyez **TAPE** & **POT**.

DÉTENDRE. v. a. Faire perdre la couleur à quelque chose. *Decolorare.* Le grand air *détend* les plus vives couleurs & les mange. Le vinaigre *détend* les étoffes. On y joint le pronom personnel. Les étoffes se *détendent* aisément, quand elles ne sont pas teintes en cramoisi. *Decolorari, colorem perdere, amittere.*

DÉTENDRE, **ENTE.** part. & adj. *Decolor.*

DÉTÉLER. v. a. Oter les chevaux d'un carrosse, d'une charrette, d'une charrue, ou plutôt défaire les traits par lesquels ils y étoient attachés. *Equos curru vel jugo solvere, exsolvere.* Un Cocher *détèle* ses chevaux; le Laboureur *détèle* ses bœufs.

On le dit aussi absolument. *Détéléz.* Il n'a pas encore *détélé*.

*D'Adam nous sommes tous enfans,
La preuve en est connue.
Et que tous nos premiers parens
Ont mené la charrue.
Mais, las de travailler enfin
La terre labourée,
L'un a détélé le matin,
L'autre l'après-dinée.*

M. DE COULANGES.

DÉTÉLÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Equus solutus jugo, curru.*

DÉTÉMPTEUR. Voyez **DÉTENTEUR**.

DÉTENDRE. v. a. Détacher une chose tendue, l'ôter du lieu où elle est tendue. *Detendere.* Les Sergens commençoient à *détendre* le lit, la tapisserie, quand le maître arriva & paya. On a *détendu* les voiles.

☞ On le dit absolument: *Détendre* une chambre, une maison. On le dit de même des tentes & des pavillons qu'on *detend* quand une armée décampe. On a *détendu* dans tout le camp. **ACAD. FR.** *Detendere tabernacula.*

DÉTENDRE, signifie aussi, relâcher, débander. *Laxare, remittere.* On a *détendu* ces cordes. *Detendre* son arc. Il se dit figurément de l'esprit. Se relâcher l'esprit après des occupations qui demandoient trop d'attention.

*Si le sens de vos vers tarde à se faire entendre,
Mon esprit aussitôt commence à se détendre.*

BOILEAU.

DÉTENIR. v. a. Occuper, garder, posséder des biens, meubles ou immeubles, soit licitement, soit illicitement. *Occupare, retinere, possidere.* Il a été assigné à passer un titre nouveau de cette rente, à cause de tels & tels héritages qui y sont hypothéqués, qu'il *détient*. On ne peut avoir abolition, qu'on ne restitue le bien qu'on *détient* injustement. Ce pauvre homme ne peut faire juger son procès, parce qu'on lui *détient* ses papiers.

☞ On prétend, dans le Dict. de l'Acad. Fr. que *détenir* signifie retenir injustement, retenir ce qui n'est point à soi. Je ne vois pas pourquoi. *Détenir*, ainsi que *Détenteur* & *détention*, ne présente que l'idée d'une possession réelle & actuelle, sans rien dire de juste ou d'injuste. Au reste, ce verbe est peu usité: il ne vaut pas mieux quand on l'emploie pour retenir, retarder quelqu'un. *Detinere.* La fièvre le *détient* au lit. Ses affaires l'ont *détenu* long-temps à Paris. Ses créanciers le *détiennent* en prison depuis un an.

DÉTENU, UE. part. Il étoit depuis deux ans *détenu* prisonnier. **Vaug.** Style de Palais.

DÉTENTE. f. f. Ce qui sert à faire lâcher le ressort d'une arme à feu, ou d'une arbalète. Petit morceau de fer sur lequel on met le doigt pour tirer un fusil ou un pistolet. *Lingula.* La chaîne de mon moule s'est embarrassée dans la *détente* de mon pistolet, & l'a fait tirer. Sancho banda le chien sans savoir pourquoi; il tira de même la *détente*: & la pierre venant à faire feu, il laissa tomber le fusil, ne sachant s'il n'étoit point blessé. **DOM QUICHOTE.**

DÉTENTE. En termes d'Horlogerie, on donne ce nom à de certains arrêts, lesquels étant levés donnent cours au mouvement de la sonnerie, & qui, étant baissés, arrêtent ce mouvement. **P. ALEXANDRE.**

DÉTENTEUR, DÉTENTRICE. f. m. & f. Terme de Jurisprudence. On a dit autrefois *détenteur*. Celui qui a la possession réelle & actuelle d'une chose, d'un héritage, soit propriétaire, soit usufruitier. On assigne les *détenteurs* en déclaration d'hypothèque. On jette des dévolus sur les injustes *détenteurs* des Bénéfices. Il ne doit pas cette somme personnellement, mais seulement en qualité de *détenteur* & jouissant de cette terre.

☞ On appelle *tiers-détenteur* celui qui est actuellement en possession d'un bien qui avoit été hypothéqué à un autre par celui qui le possédoit auparavant.

DÉTENTILLON. f. m. Terme d'Horlogerie. Espèce de détente levée par les chevilles de la roue des minutes.

☞ **DÉTENTION.** f. f. Action de retenir, chez les Jurisconsultes. *Detentio.* La *détention* d'un bien, d'un héritage. On le dit de l'état d'une chose arrêtée & saisie par justice, & de même de l'état d'une personne qui est privée de la liberté de quelque manière que ce soit. On la remis en liberté après une longue *détention*. Sa *détention* en prison a révolté tous les honnêtes gens. Sa *détention* parmi les esclaves d'Alger a duré huit jours. La *détention* des otages ne doit durer que jusqu'à l'exécution d'une capitulation. Après sa *détention* il se retira de la Cour. **MAUCROIX.**

DÉTÉRGER. v. a. Terme de Médecine, qui signifie nettoyer, mondifier, entraîner les humeurs lentes & glutineuses qui sont adhérentes au corps. *Abstergere, detergere, purgare.* La plante appelée corne de cerf est vulnérable, elle *détérge* & consolide les plaies. **LEMERY.** Quelquefois on met le verbe *détérger* sans régime, ou sans cas. La raiponce est apéritive; & propre pour la gravelle & la pierre, elle *détérge* & résiste au venin. **IDEM.**

C'est aussi un terme de Chirurgie, qui se dit des plaies. Il y a des plaies qui tardent plus à se *détérger*, ou à se purger que les autres. **DIONIS.**

DÉTÉRGE, ÉE. part.

DÉTÉRIORATION. f. f. Action par laquelle la condition d'une personne ou la qualité d'une chose est rendue moins bonne. *Rei in deteriore statum deductio.* Quand la *détérioration* des marchandises saisies vient par la faute du gardien, il en est responsable. Jean Frideric Mayer, Professeur à Leipzig, imprima en 1695 un Traité de *détérioration*, dont le titre est, *Traclatus de Deterioratione.*

On le dit aussi de l'état de la chose détériorée. *Status deterior.* Si le fond dotal n'a été estimé par le contrat de mariage que pour fixer les dommages & intérêts en cas de *détérioration* de ce fond, le mari n'en devient point propriétaire irrévocable, & il faut qu'après la dissolution du mariage, il le restitue tel qu'il l'a reçu. **Wernher. JOUR. D. S. 1721. p. 254.** Il y a de grandes *détériorations* dans cette terre, dans cette forêt.

DÉTÉRIORER. v. a. N'est guère en usage que dans le Palais. Rendre moins bonne la condition d'une personne, ou la qualité d'une chose. *Deterius reddere, efficere.* Ce locataire a *détérioré* cette maison. Ce blé, cette marchandise s'est *détériorée* tandis qu'elle a été saisie.

DÉTÉRIORÉ, ÉE. part. *Deterior effectus.*

DÉTÉRMINANT, ANTE. part. act. du v. *déterminer.*

Qui détermine, qui fait prendre un parti. L'attachement de Brutus aux intérêts du Sénat fut pour Cépron une raison *déterminante* de se déclarer pour les Chevaliers. CREVIER.

DÉTERMINATIF, *IVE. ad.* Terme de Grammaire qui se dit de tout ce qui sert à déterminer la signification d'un mot, à la restreindre, à en faire une application individuelle. Dans cette phrase la lumière du soleil, soleil est le mot *déterminatif* de lumière, c'est-à-dire qu'il restreint le nom générique de lumière à ne signifier que la lumière individuelle du soleil, &c. Le pronom *qui*, *que*, *lequel* & *laquelle*, s'appelle communément pronom relatif. Ce nom ne paroit lui convenir qu'imparfaitement : car d'autres noms & pronoms sont également relatifs, tels que *le mien*, *le votre*, *le sien*, *les leurs*. Si l'on veut donc avoir égard à la véritable & propre fonction qu'il a dans la Grammaire, je crois qu'il faudroit le regarder comme pronom *déterminatif*. En effet tous les *qui*, *lesquels*, *lequel*, *laquelle*, c'est-à-dire, *qui*, *que* *quod* des Latins, ne sont que pour déterminer à regarder le nom par un endroit particulier qui forme une espèce de modification. Des exemples feront sentir la chose. Quand je dis, *Dieu qui est bon*, ou *la vertu que l'on estime*, ou *le Philosophe duquel je vous ai parlé*; à quoi servent, en ces trois phrases, *qui*, *quel*, *duquel*, sinon à faire regarder par des endroits particuliers & par certaines modifications le nom ou l'objet; savoir, *Dieu en tant que bon*: *la vertu en tant qu'on l'estime*, *le Philosophe en tant que je vous parle de lui*? L. P. BUFFIER, *Gram. F. M.* Restaut, dans sa Grammaire Française, sans ôter à ces sortes de pronoms la qualité de relatifs, y ajoute celle de *déterminatifs*. Les pronoms relatifs, sont, dit-il, *déterminatifs*, quand on s'en sert pour restreindre & déterminer la signification des noms ou pronoms auxquels ils se rapportent; c'est à dire, quand ce qu'on ajoute à une idée, par le moyen des pronoms relatifs, ne convient pas à cette idée dans toute son étendue. Ainsi, quand je dis, *la doctrine qui met le souverain bien dans la volupté du corps est indigne d'un Philosophe*, je ne parle pas de la doctrine en général; mais par le pronom *qui* je la restreins & la détermine à ne signifier que celle qui met le souverain bien dans la volupté du corps... Par conséquent *qui* est *déterminatif* dans cet exemple.

DÉTERMINATION, *f. f.* Se dit en général d'une résolution qu'on prend après avoir balancé entre deux partis. On lui demande une prompte *détermination*. Voyez *RESOLUTION*.

En matière de doctrine, ce mot paroît synonyme à décision. Voyez *DÉCISION*. L'Université de Paris ne croyoit pas seulement pouvoir se tenir dans les anciens sentimens; mais même condamner ceux qui sous prétexte d'une *détermination* du Concile, enseigneroient dans Paris une doctrine contraire à la sienne. RASSICOR. On auroit fait céder son sentiment particulier à celui de toute l'Eglise, qu'on auroit cru trouver infailliblement dans les *déterminations* de ce Concile. *IDEM*.

Ce terme en Philosophie se prend ou activement ou passivement. *Détermination* pris activement est, 1°. Une action de la volonté, qui se porte à agir ou à ne point agir, à faire une chose ou à en faire une autre. 2°. C'est l'action d'une cause sur une autre, qu'elle applique, ou qu'elle pousse à agir. *Détermination* pris passivement est la modification que la cause déterminante produit dans la déterminée. La *détermination* de la volonté humaine au bien ou au mal est libre. La *détermination* que reçoit une pierre de la main qui la jette. La *détermination* que reçoit un vaisseau du vent, & de son gouvernail, est ce qui fait sa route.

DÉTERMINATION se dit, généralement, en Physique de l'action par laquelle une chose également capable de plusieurs qualités, est déterminée à recevoir l'une plutôt que l'autre. On le dit particulièrement de la tendance d'un corps vers un côté plutôt

que vers un autre. La *détermination* est une façon d'être distincte du mouvement, parce que la *détermination* peut changer: quoique le mouvement demeure le même. Dans ce sens le mot de direction est plus convenable. Voyez *DIRECTION*.

On appelle en Grammaire la *détermination* d'un mot, quand il est restreint à une certaine signification, & qu'il ne convient qu'à elle. Voyez *VOcabulum ad rem aliquam significandam addicere*.

DÉTERMINEMENT, adverbe. Expressément, positivement, spécifiquement. *Definitè*, *specialiter*. On a prononcé *déterminement* sur cette question, sur cet article. Le Prince veut absolument & *déterminement*. Le doute laisse l'esprit en suspens, & la science prononce *déterminement* & absolument. Tout ce que Dieu veut *déterminement* arrive infailliblement. S. EVR.

On dit, en Dialectique, qu'une proposition est *déterminement* vraie, ou *déterminement* fautive. *Déterminatè*. Cela ne se dit point des propositions nécessaires, dont la vérité est fondée sur la nature de la chose, ou d'une cause nécessaire. Par exemple, on ne dit pas qu'il est *déterminement* vrai que l'homme est un animal raisonnable, ou qu'une pierre élevée en l'air, & abandonnée à elle-même tombera à terre: mais on le dit des propositions contingentes, qui peuvent être, ou n'être pas vraies: & dont la vérité ou la fausseté dépend de la détermination d'une cause libre. Par exemple, ce Capitaine partira demain pour l'armée. Cette proposition est dès aujourd'hui *déterminement* vraie, ou *déterminement* fautive. Si demain l'Officier se détermine à partir & se met en chemin, la proposition est *déterminement* vraie; & s'il ne se détermine point à partir, la proposition des-à-présent est *déterminement* fautive, & sa contradictoire est *déterminement* vraie. Et, en général, de deux propositions contradictoires du futur contingent, l'une est toujours *déterminement* vraie, & l'autre *déterminement* fautive; non pas que des-à-présent la cause soit déterminée, mais parce qu'elle se déterminera, ou ne se déterminera pas dans le temps énoncé dans la proposition. Ainsi des-à-présent elle est *déterminement* vraie, non pas pour le présent, mais pour l'avenir, pour le temps auquel la cause libre se déterminera.

Il signifie aussi, courageusement, hardiment. Les troupes allèrent *déterminement* à l'assaut.

DÉTERMINER, *v. a.* Décider en matière de Doctrine, de Jurisprudence, de Gouvernement. *Definire*, *statuere*. Quand les Coutumes n'ont rien *déterminé* sur un article, il faut avoir recours au Droit Romain. Il faut croire tout ce que l'Eglise a *déterminé*.

DÉTERMINER signifie aussi arrêter, faire prendre, & prendre une résolution après avoir balancé entre deux partis. Dieu a *déterminé* de tout temps de récompenser les bons & de punir les méchants. Il étoit irrésolu; cet événement l'a *déterminé*. Il a *déterminé* cela dans son esprit. *Statuere*, *decernere*. Nous nous tromperions moins souvent, si nous ne nous *déterminions* que sur des idées claires & évidentes. S. EVR. On ne doit se *déterminer* à une action, qu'après une exacte perquisition de l'entendement, qui a bien pesé & bien considéré la nature de l'objet. PORT-R.

DÉTERMINER, en termes de Physique, signifie donner une certaine façon à ce qui de soi-même n'a pas plutôt l'une que l'autre, à ce qui est indifférent à l'une ou à l'autre. Il faut que Dieu *détermine* la matière au mouvement ou au repos. *Determinare ad motum vel quietem*.

DÉTERMINER, signifie aussi, destiner, appliquer à quelque chose. *Assignare*, *desinare*. Il y a des fonds certains & *déterminés* pour fournir à telle dépense.

DÉTERMINER, en termes de Grammaire, signifie restreindre un mot à une certaine signification, marquer le sens dans lequel il doit être pris. L'usage *détermine* les mots à signifier certaines choses. Voyez *VOcabulum ad rem aliquam significandam addicere*. Un mot

équivoque est *déterminé* à un certain sens par ce qui précède & ce qui suit.

DETERMINER, se dit encore des événemens, du succès des affaires, des négociations, des combats, &c. Nos Historiens parleront des sièges & des batailles où s'est trouvé feu M. le Duc; de la bataille de Nerwinde, dont il *détermina* le succès par son intrépide valeur. **DIVERTISSEMENT DE SEAUX.**

DETERMINER, signifie encore, marquer, désigner, assigner une chose en particulier, *Designare, assignare.* *Déterminez* moi la chose que vous voulez que je fasse. Il y a deux chemins pour aller là: *Déterminez* moi celui que vous souhaitez que je prenne.

DÉTERMINÉ, ÉE. part. *Constitutus, statutus, destinatus.* Par un enchaînement de causes inconnues, mais *déterminées* de tout temps, chaque chose achève le cours de sa destinée. VAUG.

Ce mot est souvent employé comme adjectif, pour signifier celui qui est entièrement adonné à quelque chose, qui s'y abandonne sans ménagement. *Deditus, addictus.* Joueur, chasseur, buveur *déterminé.* *Totus in ludo, &c.*

DÉTERMINÉ, se dit encore d'un homme qui ne craint rien qu'aucun péril n'effraie, capable de tout entreprendre. *Audacissimus, ad audendum projectus.* Il monta à l'assaut en soldat *déterminé.* César étoit moins *détermine* & moins abandonné à la fortune qu'Alexandre. CAIL.

Comme substantif, il s'emploie en mauvaise part pour signifier un homme empoté, capable de tout. Ce jeune homme vit en *détermine*, est un *détermine*, un franc *déterminé.* Ce sont de grands *déterminés.* VOIT. Jurer en *déterminé.* GOMB. Vous tenez des discours brutaux & groliers, qui font rougir les plus *déterminés.* S. EVR.

On le dit aussi des choses qui annoncent ces dispositions. Air *détermine.* Cet action *déterminée* étonna l'ennemi. *Audacia, confidentia plenus.*

En Mathématiques, cette épithète s'applique à un problème qui n'a qu'une solution, ou au moins un certain nombre de solutions possibles. Problème *déterminé*, par opposition à problème *indéterminé*, qui a une infinité de solutions.

DÉTERRER. v. a. Exhumer une personne qui a été enterrée. *Mortui cadaver e tumulo eruere, effodere, refodere.* On ne doit *déterrer* les corps que par ordonnance de Justice, soit pour les visiter, soit pour leur faire leur procès.

DÉTERRER, se dit figurément, & signifie, découvrir une chose cachée, comme quand on dit, *déterrer* un trésor, ou une personne qui ne vouloit pas être connue. *Detegere, eruere.* Cet Exempt a de merveilleuses adresses pour *déterrer* des criminels quelque cachés qu'ils puissent être. Je ne savois point ou vous demeuriez, j'ai eu de la peine à vous *déterrer.* Ce curieux a *déterré* les plus beaux monumens de l'Antiquité. Je *déterrerai* cela.

DÉTERRÉ, ÉE. part.

On dit proverbialement, qu'un homme a un visage de *déterré*, lorsqu'il est pâle & défait. Alors il est pris substantivement. Les Bonzes du Japon sortoient toutes les semaines de leurs solitudes avec un visage de *déterré*, & un habillement affreux, pour prêcher le peuple. BOUH. Xav. L. IV.

DÉTERRER. s. m. *Indagator.* Ce mot n'est point du bel usage, ni même du style ordinaire sérieux: mais on l'a employé depuis un temps dans le discours familier & en riant. M. l'Abbé Chastelain est un *déterré* de Saints. MENAGE. *Déterré* se prend ici dans un sens moral & figuré: il signifie, qui découvre, qui fait connoître des Saints qui étoient inconnus.

DÉTERSIF, IVE. adj. Terme de Médecine. Qui nettoie, qui purifie. *Detergens.* Un lavement est un remède *détersif* qui nettoie le bas ventre. Il faut étuver cette plaie avec quelque liqueur *détersive.* Il y a aussi des onguens *détersifs*, qu'on nomme autrement *mondificatifs.* Les feuilles & les sommités

du framboisier sont *détersives* & astringentes. LEMERY.

On désigne généralement, par cette épithète tous les médicamens qui ont la propriété de nettoyer, de purger l'ulcère, & d'enlever tout ce qui pourroit être un obstacle à la cicatrisation.

DÉTESTABLE. adj. m. & f. Qui doit être détesté. *Detestabilis, detestandus.* Le blasphème est un crime *détestable.* Néron étoit un tiran *détestable*: on eut dit la même chose de César, s'il eut été aussi malheureux que Catilina. S. EVR. Maximes, opinions *détestables.*

On dit aussi hyperboliquement, qu'un ouvrage de prose ou de vers est *détestable*; pour dire, qu'on le trouve fort mauvais. Je trouve la Comédie *détestable*, morbleu *détestable*, du dernier *détestable*, ce qu'on appelle *détestable.* MOL. On le dit aussi de ce qui est laid par excès, de tout ce qui est délayable. Les vieilles les plus *détestables* ressembloient à un moureux flambeau. VOIT. Potage *détestable.* Ragout *détestable.*

DÉTESTABLEMENT. adv. D'une manière détestable, très-mal. *Detestabiliter in modum.* Cet Auteur écrit *détestablement.* Ce Musicien chante *détestablement.*

DÉTASTATION. s. f. Sentiment d'aversion pour une chose que l'on désapprouve & que l'on condamne. *Detestatio.* La pénitence enferme une sincère *détastation* du péché. La mémoire des impies doit être en *détastation.* On ne peut parler de ce particide qu'avec *détastation.* Il s'est attiré la *détastation* de tout le monde. COSTAR.

DÉTESTER. v. a. Avoir de l'aversion pour une chose que l'on désapprouve & que l'on condamne. *Detestari.* On ne sauroit trop *détester* & punir les empoisonneurs. Un pénitent doit *détester* les dérèglemens de sa vie passée. Un Hérétique qui fait abjuration, doit dire en public, qu'il *déteste* son erreur. Phédre, vaincue & tourmentée par une passion incestueuse en frémit elle-même; elle abhorre & *déteste* ses propres sentimens. S. EVR. Les Anglois, déçus par le nom de liberté, en ont à la fin *détesté* les excès. BOSS.

*Objet infortuné des vengeances célestes,
Je m'abhorre encor plus que tu ne me détestes.*

RACINE.

Abhorrer & *détester*, dit M. l'Abbé Girard, marquent également des sentimens d'aversion, dont l'un est l'effet du goût naturel ou du penchant du cœur, & l'autre est l'effet de la raison ou du jugement. Le malheureux *déteste* le jour de sa naissance. On *déteste* quelquefois ce qu'on estimeroit si on le connoissoit mieux. Une personne vertueuse *déteste* tout ce qui est crime & injustice. Voyez ABHORRER.

On dit proverbialement, *détester* sa vie; maudire les misères, les malheurs de sa vie.

Il est quelquefois neutre & signifie, en style populaire & familier, faire des imprécations. *Imprecari, execrari.* Un marinier engravé, jure & *déteste* de tout son cœur. Il ne fait que jurer & *détester.*

DÉTESTÉ, ÉE. part.

DETHMOLD. Petite ville du cercle de Westphalie; en Allemagne. *Dietmellum, Dethmoldia, Thietmellum, Thentmellum,* anciennement *Teutohygium.* Elle est dans la Comté de Lemgow, sur la rivière de Vehra. MATY.

DÉTHRONER. Voyez DÉTRONER.

DÉTIGNONNER. v. a. Attacher le tignon, la coëffure: décoiffer.

*L'une appelle l'autre cerogne:
On s'échauffe, on s'accroche, & l'on se désignore.*
MERC. DE MARS 1720.

DÉTINÉE. s. f. Vieux mot que Borel croit avoir si-

gnifié, permission. Selon l'exemple qu'il en rapporte, il semble signifier voie licite.

*Issue suis par détinée,
Et non mie par ribaudie.*

DÉTIRER. v. a. Etendre un linge, un ruban, une étoffe, en tirant pour la rendre unie. *Explicare, extendere, polire, levigare.* Les empeseuses *détirent* leurs tabats sur la poitrine. Et l'on dit d'un homme bien propre & bien mis, qu'il est bien *détre*; pour dire que son linge & ses habits ne sont point chiffonnés. Expression du style populaire.

DÉTIRÉ, ÉE. part.

DÉTISER. v. a. Oter les tisons du feu, les éloigner les uns des autres, les disposer de sorte qu'il ne brûlent point. *Removere ab igne ligna, titiones, ne ardeant.* On *détise* le feu pour épargner le bois. Ne touchez point au feu, vous ne faites que le *détiser*.

DÉTISÉ, ÉE. part.

DÉTONATION. f. f. Terme de Chimie. Bruit que font les minéraux, lorsqu'ils commencent à s'échauffer dans les creusets, que les parties volatiles sortent avec impétuosité, & que l'humidité qui y étoit enfermée s'en échappe. *Fragor, crepitus.* Ainsi l'or fulminant fait son effet avec grande *détonation*. La *détonation* enleve le soufre impur & volatil des matières. La *détonation* du nitre.

DÉTONISE, ÉE. adj. Terme de Chimie. Qu'on a fait détonner. Qui *fragorem edidit*. Quand tout fut refroidi, je trouvai que cette petite quantité de nitre *détonisé* avoit produit 80 pouces cubiques d'air. DE BUFFON. On dit aussi détonné.

DÉTONNELER. v. a. C'est tirer du vin ou autre liqueur d'une tonne, pour en mettre dans un autre vaisseau. C'est la même chose que transvaser. On dit transvaser à l'égard des petits vaisseaux, & *détonneler* pour les grands. Il faut promptement *détonneler* ce vin, ou ce cidre; car le vaisseau est gâté. Ce mot est apparemment en usage en quelque Province.

DÉTONNER, ou **DETONNER** avec l'Académie. v. n. Ne chanter pas juste, sortir du ton où l'on doit être. *A tono discedere, discedere, aberrare.* Une oreille juste sent bien quand on *détonne*. Ceux qui *détonnent* gâtent un concert.

*Tous mes Sots à la fois, détonnant de concert,
Se mettent à chanter.* BOIL.

DÉTONNER, s'emploie aussi au figuré. On dit, en parlant d'un ouvrage d'esprit, qu'il y a des choses qui *détonnent*; pour dire, qu'il y a des choses qui ne sont pas dans le goût général de l'ouvrage.

DÉTONNER & FULMINER. Termes de Chimie. Faire *détonner* des minéraux, du nitre; en chasser les parties impures, sulfureuses & volatiles, en conservant les parties internes & fixes: ce qui se fait avec détonation. *Crepitare, fragorem edere.* Cette opération se pratique par le moyen du salpêtre, en préparant l'autimoine & les autres choses.

DÉTONNÉ, ÉE. part. Nitre *détonné*, ou *détonné*.

DÉTORDER. v. a. Je *détors*, tu *détors*, il *détort*. Remettre droit ce qui étoit tort, le déplier. *Quod implicatum est explicare, quod convolutum est evolvere.* *Détordre* une corde, une natte, des cheveux tortillés. On dit aussi, *tordre* & *détordre* le linge qu'on lave pour en épreindre l'humidité.

On dit, se *détordre* le pied, le bras; pour dire, se faire du mal au pied, au bras par une extension violente de quelque nerf, ou de quelque muscle.

DETORS, ORSE. part.

DÉTORQUER. v. a. Terme Dogmatique. Détourner. *Detorquere, in alienum sensum contorquere;* il n'a guère d'usage qu'en cette phrase, *détorquer* un passage, qui signifie, donner à un passage un sens dif-

férent du naturel, & une explication forcée, pour s'en servir à favoriser, à établir son opinion. *Detorquer* un passage pour appuyer une opinion erronée.

DÉTORQUÉ, ÉE. part.

DÉTORSE. f. f. Extension violente de quelque nerf, ou de quelque muscle, occasionnée par quelque accident. *Distorsio.* Ce Cheval a mis, le pied dans un trou, il s'est fait une *détorse*. On dit aussi *entorse*; & c'est le plus usité. Voyez ce mot.

DETORTILLER. v. a. Défaire ce qui est tortillé, le mettre, ou le remettre dans son état naturel, dans son premier état, en dé faisant les boucles, les circonvolutions qui y sont. *Explicare, evolvere.* *Détortiller* une corde, des cheveux, des rubans.

DÉTORTILLÉ, ÉE. part.

DETOUPER. v. a. Ôter l'étope, le bouchon qui bouche une bouteille, ou un autre vaisseau. *As opertum relinere.* *Détouper* une bouteille. Dès que ce tuyau a été *détoupé*, l'eau en a jailli en l'air fort haut. On dit aussi *détoupez* vos oreilles; pour dire, écoutez attentivement. Il est vieux & absolument hors d'usage. On dit, *détouper* des terres; pour dire, ôter les épines qui les ferment; comme on dit aussi *écouper* les blés, les clore d'épines, les rendre défensibles.

DETOUPIILLONNER. v. a. Terme de Jardinage. Oter & couper les toupillons, les petites branches inutiles d'un oranger, pour ne conserver que les plus belles, & les mieux situées pour la figure de l'arbre, afin qu'elles reçoivent seules toute la nourriture de l'arbre, qui se partageroit en plusieurs, si l'on n'avoit pas le soin de les *détoupiillonner*. *Putare, recidere.* Voyez TOUPILLONS.

DÉTOUR. f. m. Ce mot, dans sa signification générale, présente l'idée d'une chose qui s'écarte de la ligne droite. *Flexio, circuitus, anfractus.*

En parlant du cours des eaux, il signifie la même chose que sinuosité. La Seine fait plusieurs *détours*.

En parlant des chemins, il exprime l'endroit qui va en tournant. Le *détour* d'une rue.

*Malheur donc à celui qu'une affaire imprevue
Engage un peu trop tard au détour d'une rue.*

BOILEAU.

Il exprime de même un chemin qui éloigne du droit chemin. Si vous passez par-là, vous prenez un grand *détour*. J'ai fait un *détour* de quatre lieues, pour aller visiter mon ami. *Diverticulum.*

Ce mot, pris dans le sens figuré, signifie, en matières d'affaires, des discours employés avec adresse, & qui paroissent se rapporter à tout autre chose qu'à celle qu'on veut dire. *Circuitio.* Quand on veut parler de choses odieuses ou deshonnêtes, il faut un grand *détour* de paroles. Il a pris un grand *détour* pour lui annoncer la mort de son fils.

Vos ordres sans détour pouvoient se faire entendre.

RACINE.

Il signifie aussi, au figuré, les vues secrètes que nous cherchons à dérober à la connoissance des autres, les moyens cachés, quelquefois peu honnêtes, que nous employons pour venir à bout de quelque affaire, de quelque entreprise. *Doli, ambages.*

Dieu connoît tous les replis & les *détours* de notre cœur, nos plus secrètes pensées. *Penitissimos animi recessus.* J'aime sans *détours*. VOIR. Il faut étudier les passions des hommes, pour en bien connoître les ressorts, & les *détours*. S. REAL. Jamais Louis XI. n'alloit directement à son but, il cherchoit sans cesse des *détours*, afin de faire perdre les traces de sa conduite. Il a gagné son procès par un *détour* de chicane. La chicane a d'étranges *détours* pour éterniser les procès. *Cavillationes juris.*

DÉTOURBIER. f. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois

trefois, obstacle, empêchement qui se rencontroit à la continuation d'un travail, d'une entreprise. *Impedimentum, difficultas, obiaculum*. Cet Ouvrier peut faire ce travail en deux mois, s'il n'y a point de *détourbier*, d'interruption, ni d'obstacle.

Ce mot vient du Latin *disturbium*. Les Picards disent aussi *détourber*, pour *détourner*, qui vient de *disturbare*. Du CANGE. Dans la vie de Saint Eustache, Abbé de Luxeuil, écrite au VII^e siècle, c. 2, n. 11, on trouve *seminare disturbia*, pour dire, semer des troubles. *Acta. Sancti. Mart. l. III, p. 788. E: Disturbia suscitare* dans Jordanus de Saxonia, *De Vitis Fratrum, l. II, c. 8.*

DÉTOURNEMENT. f. m. Action de détourner. *Inflexio, deflexus*. Ce mot n'est pas usité. Molière s'en est servi dans sa *Critique de l'École des femmes*, où il dit, leurs *détournemens* de tête, & leurs cache-mens de visage firent dire cent sottises de leur conduite.

DÉTOURNEMENT. Ce mot se trouve aussi dans POMEY, pour empêchement. *Aversio, avocatio*.

DÉTOURNER. v. a. Éloigner quelqu'un du droit chemin, du chemin qu'il doit prendre. *Devertere. Detournare* quelqu'un de son chemin.

On dit, dans ce sens, *détourner*, le cours d'une rivière, la faire aller ailleurs. On dit qu'Albuquerque proposa de *détourner* le cours du Nil, & de le faire tomber dans la Mer Rouge, pour ruiner l'Égypte.

On dit de même *détourner* un coup. *Itum repellere, excludere. Detournare* un orage. On sonne les cloches pour *détourner* l'orage.

Quand on croit voir fondre un nuage,
Quelquesfois il s'élève un favorable vent,
Qui le dissipe en un moment,
Ou qui détourne ailleurs la fureur de l'orage.

L'AB. TETU.

Il a bien fait de *détourner* les yeux d'un si triste spectacle, qui l'auroit trop affligé. *Avertere*.

DÉTOURNER est quelquefois neutre & signifie quitter le droit chemin. Quand vous serez arrivé à tel endroit, *détournez* à gauche.

Il s'emploie souvent avec le pronom personnel: Se *détourner* de son chemin, ou absolument se *détourner*, prendre à dessein ou par hasard un chemin plus long que le chemin ordinaire. *Deflectere*. Il s'est *détourné* de son chemin, il n'a pas voulu se *détourner*, pour aller voir son ami. *Divertere viâ, itinere. Divertere ad amicum*.

DÉTOURNER, en termes de Chasse, signifie, faire rout ce qu'il faut pour s'assurer qu'une bête, un cerf, ou un sanglier, est dans un buisson autour duquel on fait les enceintes. *Feram cogere certa in stabula. Détourner* un cerf, *détourner* un sanglier, remarquer l'endroit où il est à la reposée, pour le courre ensuite.

DÉTOURNER les aiguilles. Terme d'Aiguilletier. C'est mettre toutes les pointes du même côté, afin de les pouvoir affiner plus facilement, c'est-à-dire, en adoucissant les pointes sur la pierre d'émeril.

DÉTOURNER, est aussi un mot par lequel on adoucit le nom des vols domestiques. Soustraire frauduleusement. *Avertere*. Un mari n'a pas d'action de vol contre sa femme par le Droit, mais seulement des choses *détournées*. Ce fils a *détourné* les meilleurs effets de la succession de son père. Ce banqueroutier a *détourné*, a mis à couvert la meilleure partie de son bien.

On dit, figurément, *détourner* le sens d'une loi, d'un mot, &c. lui donner une signification différente de celle qu'il doit avoir. *Detorquere*. Les Avocats râchent de *détourner* le sens d'une loi, de la clause d'un contrat. Dans les Centons, c'est un agrément de *détourner* le sens des vers, des paroles.

DÉTOURNER, signifie aussi, au figuré, faire changer

de résolution. *Dissuader. Dissuadere*. Ce Prince avoit dessein de recommencer la guerre; mais son sage Ministre l'en a *détourné*. Il s'imaginait qu'il seroit aisé de le *détourner* d'un si terrible dessein. VAUG. On aura bien de la peine de le *détourner* d'épouser cette fille: il est trop amoureux.

DÉTOURNER, signifie aussi, figurément, distraire de quelque chose, de quelque occupation. *Avertere, evocare*. Un Savant ne doit point avoir de procès: cela *détourne* trop ses études, en interrompant le cours. On se met en retraite pour n'être point *détourné* dans ses méditations, dans ses exercices de piété. Tous les raisonnemens de Socrate n'aboutissent qu'à *détourner* de son esprit l'image de la mort. S. EVR. Des comparaisons trop fréquentes *détournoient* les hommes de l'application de la vérité. ID. *Détourner* son intention du desir de vengeance. PASC.

DÉTOURNE, EE. part. & adj. *Aversus, evocatus, deflexus, detortus*. Il y a des louanges équivoques, qui sont de fines railleries, & des manières *détournées* pour nous rendre ridicules. BELL. Une tendresse pour la mémoire d'Auguste, passoit dans l'esprit de Tibère pour une accusation *détournée* contre le gouvernement. S. EVR. L'affectation de louer les Anciens est une manière *détournée* pour censurer les Modernes. BELL. Le mépris de la fortune n'étoit dans les Philosophes qu'un chemin *détourné* pour aller à la considération qu'ils ne pouvoient avoir par les richesses. ROCHEF.

On appelle des rues *détournées*, un chemin *détourné*, ceux qui ne sont pas trop fréquentés, qui vont à la traversée, ou à quelque lieu particulier. *Devium iter, flexuosum*.

Au figuré, prendre des chemins *détournés*, employer des voies déguisées pour arriver à ses fins. Une louange *détournée*, est celle qui ne s'adresse pas directement à la personne qu'on a intention de louer.

DÉTRACTER. v. n. Médire de quelqu'un, obscurcir, ou diminuer son mérite. *De alicujus jamâ detrâhere, laudem alicujus depeculari, obtinerere*. Les envieux sont sujets à *détrâcter* de leur prochain.

DÉTRACTEUR. f. m. Médisant, qui parle mal de son prochain. *Maledicus, alicujus detrâctor*. Ecouter les *détrâcteurs*.

DÉTRACTIION. f. f. Médifance, discours pour diminuer le mérite de quelqu'un. *Alicujus fame violatio, alicujus fame detrâctio*. Quoiqu'on dise vrai, la *détrâctiion* ne laisse pas d'être un péché, selon tous les Casuistes. Ces trois mots ne sont pas si usités que ceux qui leur servent d'explication.

Ce mot vient du latin *detrâctio*, & signifie un mal qu'on dit du prochain pour le diffamer. Si ce qu'on dit du prochain est faux, cela s'appelle *calomnie*: s'il est vrai, on l'appelle *médifance*; mais le mot *médifant* se prend quelquefois pour toute sorte de *détrâctiion*.

DÉTRACTIION. Ce mot se prend dans un sens naturel & physique, par les Auteurs de Chirurgie, lorsqu'en parlant des opérations de leur art, ils disent que l'exercice est une opération qui se fait par *détrâctiion*. *Détrâctiion*, en ce sens, signifie une opération, une action par laquelle on ôte du corps les choses qui y ont été introduites du dehors contre nature. On ôte du corps par *détrâctiion* les balles de fusil, les éclats de grenades, les morceaux d'épées rompues, &c.

DÉTRACTIION. Terme de Jurisprudence. Le droit de *détrâctiion* est en Allemagne, ce qu'on appelle en France Droit d'Aubaine, *Jus detrâctus*. M. Kauffeman, dans ses Droits des Seigneurs de Souabe, dit que le Droit de *détrâctiion* a lieu en deux cas: le premier, lorsqu'un sujet vend ses fonds pour aller s'établir dans un autre Etat, ou quand une succession est dévolue à quelqu'un qui a son domicile dans un autre Etat. Le droit de *Détrâctiion* n'est pas égal par-tout: c'est la coutume des lieux qui le règle; car, dans les uns, il est du tiers des héritages, dans d'autres, il est du quart, & dans d'autres, il est du cinquième, du sixième ou du dixième.

DETRAIENER. v. recip. Vieux mot. On a dit autrefois, se *détraiener* de quelqu'un, pour dire, se retirer de la société de quelqu'un.

DETRAIRE. v. n. Vieux mot. Médire, détracter, du Latin *detrudere*.

DETRANCHÉ. adj. Terme de blason, se dit de l'Ecu dans lequel est une ligne en bande, qui ne part pas précisément de l'angle dextre, mais de quelque partie du bord supérieur, & qui, par conséquent, tombe en biais ou diagonalement; ou bien qui part de quelque point du côté dextre. Voy. **TRANCHE & RETRANCHE.**

DETRANCHER. v. a. Vieux mot. Trancher, couper. *Secare, Dissiccare.* Lors les print le Roi à ses propres mains pour enterrer, & comme il les tournoit, il les trouvoit *détranchés* par pièces. ANONY. Vie de S. Louis.

DETRANGER. v. a. Mot usité parmi les Jardiniers. C'est chasser les animaux qui nuisent aux végétaux. *Détranger* les mulots.

DETRAPE. f. f. Ce mot marque la délivrance de quelque embarras. Ainsi à la mort d'un méchant homme, Voilà, dit-on, une belle *détrape*. M. DE LA MONNOYE, *Glossaire de ses Noëls au mot détraise*. On dit proverbialement de la mort d'un homme qui ne seroit qu'à incommoder les autres, Voilà une belle *dépêche*. FUR. Par où il est aisé de voir que *dépêche* est François, & que *détrape* est un mot de Province. *Détrape* signifie encore *décharge*, qui, selon Furetière, à la fin de ce dernier mot, est un lieu proche de soi pour y ferer les meubles ou autres choses qui incommodent, dont on a pourtant souvent affaire, & qui empêchent qu'on ne tienne une chambre propre.

DETRAPER. Débarrasser, déménager, tirer les meubles d'une maison. *Détraper* n'est pas dans Nicot, mais il est dans Monet, il est dans le Dictionnaire de Rimes de la Noue, & de Boyer. Un usage fréquent de *détraper* en Bourgogne, c'est dans la signification de *desservir* après le repas. Le Comte de Bussi, dans le premier tome de ses Mémoires écrits de sa main, avoit en ce sens usé de ce mot, que le Père Bouhours, qui les revit avant l'impression, n'eut garde d'y laisser. M. DE LA MONNOYE en son *Glossaire*, au mot *détrape*. Ce verbe, en tant qu'il signifie *délivrer*, se trouve dans le premier tome de la Satyre Menippée in-8°. pag. 243. où l'on fait parler un Jésuite à Philippe II. Roi d'Espagne, à qui il dit: Nous avons suscité des assassins, pour vous *détraper* de votre capital ennemi. (Henri IV.)

DETRAQUER. v. a. (Terme de manège) Faire perdre au cheval ses bonnes allures, ses leçons de manège. *Perturbare.* Les mauvais Ecuyers *détraquent* les chevaux, leur font perdre leur train ordinaire.

DETRAQUER, se dit proprement des machines & des choses artificielles; & signifie les déranger en sorte qu'elles n'aillent plus comme elles devoient aller, comme elles vont quand elles sont en état. *Perturbare.* Le corps humain est composé d'un si grand nombre de ressorts qui le font mouvoir, qu'il est surprenant que la machine ne soit pas à tous momens dérangée & *détraquée*. Ma montre est *détraquée*, il ne faut pas s'arrêter à ce qu'elle marque. Il faut tant de choses pour bien faire aller une pompe, un jeu d'orgues, qu'il ne faut pas s'étonner s'ils sont souvent *détraqués*. On dit aussi que l'estomac est *détriqué*, quand il fait mal la digestion.

DETRAQUER, se dit figurément pour détourner d'une occupation louable, d'un train de vie réglé. *Avertere, avocare, perturbare.* Les dévots se mettent en retraite pour n'être point *détriqués* de la contemplation. La maladie de ce jeune homme l'a fort *détriqué* de ses études. On y joint aussi le pronom personnel. *A rectâ vivendi regulâ deflectere.* Ce jeune homme s'est extrêmement *détriqué* depuis qu'il n'est plus sous la conduite de ce sage gouverneur. Tout cela est familier ou populaire.

DÉTRAQUÉ, ÉE. part. & adj. Il a les significations de son verbe. Cheval *détriqué*, dont le cavalier a gâté les allures.

DÉTREMPE. f. f. Terme de Peinture. Peinture ou enduit de couleurs délayées seulement avec de l'eau, & de la colle, ou de la gomme. *Opus coloribus aquâ, glutine dilutis pictum.* Ainsi l'on dit peinture en *détrempe*. On le dit aussi de la couleur ainsi délayée. *Aquaria pictura.* La *détrempe* s'efface avec de l'eau. Les peintures en huile ont plus de force, & durent plus que celles qui ne sont qu'en *détrempe*. La *détrempe* diffère d'avec la *miniature*, en ce que celle-ci se travaille en petits points, & que dans l'autre on se sert de toute la liberté du pinceau. Voyez Félibien.

DÉTREMPE, se dit aussi, figurément & proverbialement, de ce qui ne doit guère durer. *Res aliqua deproperata.* Voilà un mariage qui n'est qu'en *détrempe*, fait à la hâte, qui n'a que l'apparence du mariage, sans y observer les formalités.

DÉTREMPEUR. v. a. Mouiller, imbiber d'eau ou d'une liqueur, mêler quelque chose de liquide avec un autre, pour n'en faire qu'un corps. *Aliquid macerare, diluere.* La terre est trop sèche, on ne peut labourer jusqu'à ce qu'il ait plu, qu'elle soit un peu *détrempee*. Il faut *détremper* la colle forte, avant qu'on s'en puisse servir. *Détremper* les couleurs, les gommes, des drogues avec de l'huile, de l'eau, du vin, &c. On dit aussi, *Détremper* de la chaux, lorsqu'on l'éteint, & qu'on la délaie avec de l'eau, & le rabet. *Calcem diluere.*

DÉTREMPEUR, chez les ouvriers en fer, c'est ôter, faire perdre la trempe qu'on avoit donnée à du fer ou à de l'acier. On *détrempe* l'acier dont on veut faire des outils; puis, quand ils sont faits, on les retrempe tout de nouveau. On *détrempe* de l'acier en le faisant rougir dans le feu. On a donc *détrempe* l'acier quand on l'a forgé pour en faire quelque outil; mais après cela on le retrempe, & cette trempe répétée a le même effet que la première. REAUMUR, *Art de convertir le fer en acier.*

DÉTREMPEUR, se dit aussi dans le figuré, pour signifier, Mêler, tempérer. *Temperare.* Dieu *détrempe* nos joies par les afflictions qu'il y mêle. Cela est bien du style mystique.

Ce mot vient du Latin *Distemperare.* DU CANGE. **DÉTREMPE,** ÉE. part. & adj. *Dilutus, maceratus, temperatus.*

DÉTREMPEUR de viandes salées & de poisson. C'est un aide de cuisinier qui prend soin de mettre les viandes salées dans une baille, afin qu'elles se *détrempent*.

DÉTRESSE. f. f. Affliction d'esprit. *Mæror.* La perte d'un bon ami me cause une grande *détresse*. Ce mot vieillit.

DÉTRET. f. m. Ce mot se trouve dans Pomey. Il signifie un étai, un instrument de fer en guise de tenailles, pour tenir ferme ce qu'on travaille à la main. *Lupus manuaris.*

DÉTRIEMENT. f. m. Terme de Coutumes. Assignation, don d'une portion légitime & convenable. *Triatis* dans la basse latinité. On a écrit quelquefois *détriment*.

DÉTRIER. Vieux terme de Coutumes. Donner, assigner aux puînés une portion légitime & convenable. *Detriare* dans la basse Latinité. Ces mots de *détrier* & de *détriment* viennent de *triare*, d'où l'on a fait *detriare*: *triare* signifie *trier*, *séparer*, mettre à part.

DÉTRIER. f. m. Vieux mot qui signifie, Cheval de main.

DÉTRIMENT. f. m. Terme du Palais. Préjudice, dommage. *Detrimentum, damnum, jactura.*

On peut se plaindre des usurpations des voisins qui vont à notre *détriment*.

DÉTRIMENT. Terme d'Astronomie. Quand une planète est dans un signe opposé à sa maison, on la nomme Planète en son *détriment*.

DÉTRIPLER, v. a. Terme de guerre. On se sert de ce mot en parlant des évolutions militaires. *Detripler les files*, c'est en ôter quelqu'une, quand elles sont par trois. Voyez *MATINET*, *Exercices militaires*.

DÉTRITUM, f. m. Terme Latin qui se dit en notre Langue, pour signifier une pierre ou un cristallisé, ce qui forme le sable & le gravier. *Traite de la Lithologie & de Conchyliologie*.

DÉTROIT, f. m. Il faut prononcer à la première syllabe Pe fermé, *détroit*. Passage étroit; lieu serré où l'on passe difficilement, ou avec danger. *Angustie*, *fauces*. On le dit aussi sur la mer, sur les rivières, & en pays de montagnes, des endroits où la mer est resserrée entre deux terres, & des passages serrés entre les montagnes. Le *Détroit* de Magellan est fort dangereux, à cause que les flots de la mer du Nord & du Sud s'y joignent, & s'y entrechoquent. Le Pas de Calais, le *Détroit* de Gibraltar, l'Europe, sont des *Détroits* fameux. Le Rhône s'engouffre dans un *Détroit* auprès du Crédo. La Valteline est un *détroit*, un passage important pour l'Italie. Dans les Pyrénées il y a des cols de montagnes, des *détroits* aisés à garder. Se saisir des *détroits*. VAUG. L'armée de Darius fut défaite dans les *détroits* de la Cilicie. ID. Les Termopyles, les Portes Caspiennes, les Portes Caucasiennes, aujourd'hui Demircapi, les Portes Ibériennes, les Portes de la Cilicie, les fourches Caudines, sont d'anciens noms de fameux *détroits* de terre.

Ce mot vient du Latin *disstrictus*.

DÉTROIT, se dit aussi des Isthmes ou langues de terre qui sont entre deux mers, & qui en empêchent la communication. *Isthmus*. Le *détroit* de Corinthe, le *détroit* de Panama en l'Amérique. Les plus célèbres *Détroits* de l'ancien monde sont ceux de Weigats, du Sund, du grand & du petit Belt, le Pas de Calais, le *détroit* de Gibraltar, celui de Babelmandel, de la Sonde & de Jesso. Et, dans le nouveau monde, ceux de Davis & d'Hud'on, le Canal de Bahama, le *Détroit* de Magellan, de le Maire, de Brouwers, & celui d'Anian, dont on ne fait pas bien la situation. Voyez ces noms en leur place.

Sur terre, on dit plus communément, col, pas, passage, gorge de montagne; & sur mer, *détroit*. De même en Latin, sur terre, c'est *fauces*, *angustie*; sur mer, *fretum*. On a détaché un Lieutenant Général pour s'emparer des gorges des montagnes, & fermer le passage aux ennemis.

DÉTROIT ou Isthme. Terme d'Anatomie. Les Anatomistes donnent ces noms au fond de la gorge où est le gosier, à cause que ce passage est étroit.

DÉTROIT, en Jurisprudence, signifie Ressort, une étendue de pays soumise à la Jurisdiction temporelle, ou spirituelle, d'un ou de plusieurs Juges. *Jurisdictionio*, *conventus*. Un Juge ne peut instruire hors de son *détroit*, hors de sa Jurisdiction. Cette Patoisse est dans le *détroit* de ce Parlement, de cette Généralité, de cette Election. On dit plus ordinairement *district*.

Ce mot vient du Latin *disstrictus*, qui est proprement le territoire, ou étendue du lieu dans lequel un Seigneur a pouvoir de contraindre ses tenanciers, & de leur faire payer l'amende, *multare* & *disstringere*.

DÉTROMPER, v. a. Désabuser; faire connoître à quelqu'un son erreur. *Errorem alicui eripere*, *ab errore aliquem evellere*. Il faut *détromper* l'homme de l'illusion par laquelle il se représente grand à soi-même. NIC. On a bien de la peine à *détromper* les gens préoccupés. On l'a *détrompé* de la mauvaise opinion qu'il avoit de vous. On est quelquefois moins malheureux d'être trompé de ce qu'on aime, que d'être *détrompé*. ROCHEF. L'emploi principal de la Morale consiste à *détromper* la raison de l'erreur de l'imagination & des sens. S. EVR. Pour être *détrompé* de l'amour, je n'en suis pas guéri; tandis que mes réflexions le condamnent, mon cœur se déclare pour lui. Le Monde a beau nous tromper

par de fausses espérances: peu de personnes s'en *détrompent*. M. ESP.

On le dit aussi avec le pronom personnel. En Physique on se *détrompe* tous les jours des erreurs de l'Antiquité. *Errorem deponere*. Sortir d'erreur.

M. de Vaugelas dit qu'il a vu venir à la Cour le mot *détromper*, c'est-à-dire, que ce mot s'est établi de son temps.

DÉTROMPÉ, ÉE. part. *Ab errore liberatus*. Cet homme est un bel esprit, bien *détrompé* du monde, des erreurs populaires.

Mon cœur préoccupé

Lui-même apprehendoit de se voir détrompé.

DÉTRONER, mieux que DÉTHRONER. v. a. Chasser du trône, ôter à un Roi son Empire. *De regno, de solio deturbare*, *depellere*. Les Conquêteurs, les Romains, un Tamerlan, ont *détrôné* plusieurs Rois. Pepin, Maire du Palais, gouverna sous plusieurs Rois, & *détrôna* Childeric III. MEZERAI. Voyez TRÔNE.

DÉTRÔNER, se dit, en un sens plus étroit & métaphorique, de ceux qu'on chasse d'une place où ils sont constitués en quelque dignité ou fonction honorable. *De magistratu depellere*. Les Créanciers de ce Conseiller l'ont *détrôné*, ils lui ont fait vendre sa charge. On disoit de M de Launoy qu'il avoit plus *détrôné* de Saints du Paradis, que dix Papes n'en avoient canonisés.

DÉTRÔNE, ÉE. part. *Depulsus, deturbatus de regno, de solio*.

DÉTROUSSER, v. a. Défaire une chose troussée & la laisser pendre en bas. *Demittere togam*. *Détrousser* sa robe, sa jupe, ses habits. On le dit des personnes. Dans les visites de cérémonie, les Dames se *détroussent*. On dit aussi, Venir voir quelqu'un en robe *détroussée*, c'est-à-dire en cérémonie.

DÉTROUSSER, signifie figurément, Voler sur un grand chemin, l'argent, les hardes de quelqu'un. *Aliquem spoliare*. Cette route est dangereuse, on y *détroussé* les Marchands. Les Soldats qui *détroussé*ient les vivandiers. BUSS. RAB. Il est du style familier.

*Vit-on les loups brigands, comme nous inhumains,
Pour détrousser les loups courir les grands chemins.*

BOILEAU.

DÉTROUSSER, se dit aussi en Fauconnerie, lorsqu'un oiseau ôte la proie à l'autre, ou lorsque le chien l'ôte à l'oiseau. *Pradam eripere*.

DÉTROUSSÉ, ÉE. part. *Demissus, raptus; spoliatus*.

DÉTROUSSEUR, f. m. Voleur qui détroussé. *Latro, grassator*. On a fait le procès à ces coquins, comme à des *détrousseurs* de gens. Ce mot est vieux.

DÉTROU, f. m. Terme de Coutumes. Ce mot signifie deux choses, un tribut, *tributum*, & un amendement ou peine en argent imposée par le Juge, *multa*.

DÉTRUIRE, v. a. Ruiner, perdre, anéantir, *Destruere*, *evertere*, *disturbare*. Dieu envoya le Déluge pour *détruire* les hommes & les animaux. On tient que tout le monde sera *détruit* & consommé par le feu au jour du Jugement.

DÉTRUIRE, signifie aussi, abattre, démolir un bâtiment. *Diruere, demoliri*. Le temps a *détruit* les plus beaux édifices. C'est dommage qu'on ait *détruit*, qu'on ait ruiné ces belles tours, ces belles fortifications. Il est plus aisé de *détruire* que d'édifier.

DÉTRUIRE, se dit figurément en choses morales. Les Barbares ont *détruit* l'Empire Romain. Cette maison noble est *détruite*, il n'en reste aucun de la race. Le parti des Huguenots est absolument *détruit*. Il faut *détruire* l'orgueil & l'amour-propre. M. ESP. *Détruisez* l'empire du vice. Mon innocence est si parfaite, & le mensonge qu'on vous a fait si aisé à *détruire*, que vous ne sauriez me parler un quart-d'heure sans être persuadé de votre injustice. LETT. PORTUG.

DÉTRUIRE, se dit aussi dans les disputes & les contes-

ations. Il est facile de *détruire*, de ruiner cet argument. Cet Avocat a *détruit*, a battu en ruine toutes les objections de sa partie. Voilà une pièce fautive qui se *détruit* toute seule.

DÉTRUIRE, décréditer, ôter à quelqu'un le crédit, la réputation, lui faire perdre l'estime qu'on avoit pour lui. *Nocere, minuere famam, eripere alicui nomen & famam.*

Je vous fais un présent capable de me nuire.

Chez vous Quintilien s'en va tous nous détruire.

LA FONT.

On dit aussi, qu'un homme est *détruit* dans l'esprit d'un autre; pour dire, qu'on lui en a donné de mauvaises impressions, qu'on lui a ôté la bonne opinion qu'il en avoit.

DÉTRUIT, ITE. part. *Destructus, eversus, perditus, discuratus.*

DETTE. f. f. Chose due, soit qu'elle consiste en argent, soit en denrées, en corvées, ou autres prestations. *Es alie.um, nomen, pecunia debita.* Il y a de plusieurs sortes de *dettes*. Les *dettes actives*, ce sont celles dont on est créancier. *Es in quo alius nob.s obnoxius est, vel obligatus.* *Dettes passives*, celles dont on est débiteur. *Es alienum cui obstrictus sumus.* Il y a des *dettes* personnelles ou mobilières, des *dettes* réelles & des *dettes* personnelles & réelles tout ensemble. *Dette chirographaire*, est celle qu'on doit en vertu d'une écriture privée non reconnue en Justice. *Es alienum chirographarium.* *Dette hypothécaire*, celle qu'on doit en vertu de contrats ou de condamnations, & pour laquelle on peut faire vendre des fonds & des héritages. *Es alienum hypothecarium.* *Dette foncière*, qui provient de l'aliénation du fonds dont on n'a pas payé tout le prix. *Es alienum prediatorium.* *Dette privilégiée*, celle qui doit être payée avant toutes les autres, comme les droits du Roi, les provisions alimentaires, les *dettes* de la Communauté. *Es alienum prerogativum.* *Dettes mobilières* sont celles qui se peuvent exiger par une action personnelle, & qui ne sont ni foncières, ni hypothécaires. *Es alienum moveas.* Les *dettes* immobilières sont les rentes foncières, & constituées à prix d'argent. *Grosses dettes*, menues *dettes.* *Es alienum, majus, minus.* Souvent on fait revivre des *dettes*, on va rechercher les *dettes* d'une personne. Tel paie ses *dettes* en qualité d'aumône, qui ne le paieroit jamais autrement. S. RÉAL.

On dit, Faire sa *dettes* de quelque chose; pour dire, Répondre pour quelqu'un, s'obliger pour lui à faire ou à payer ce qu'il a promis. *Cautionem, vadem dare.* Une *dettes* solidaire. *Nomen solidum certum.* Une *dettes* véreuse ou mal assurée. *Nomen dubium, incertum.* On dit aussi, Jouer la *dettes*, quand on joue autant qu'on vient de perdre, ou de gagner.

On appelle, *Dettes criardes*, toutes les petites sommes qu'on doit à des Ouvriers, à des Marchands, & qui les font crier quand on ne les paie pas.

DETTE, se dit aussi, figurément, pour Devoir, pour tout ce qu'on est obligé de faire. *Officium.* C'est une *dettes* dont je m'acquitterai avec plaisir. Je m'acquitte d'une *dettes*, & si vous la voyez de bon œil, j'en fais une autre. God.

On dit, figurément & familièrement, qu'un homme avoue, confesse la *dettes*; pour dire qu'il est convaincu, qu'il reconnoît qu'il a tort. Quand il s'agit de reconnoître un bienfait, personne n'avoue franchement la *dettes*. S. EVR. On dit aussi proverbialement, qui épouse la veuve, épouse les *dettes*; pour dire, qu'un mari doit payer les *dettes* de la femme: ce qui n'est pas toujours vrai, chacun se pouvant réserver de les payer sur son propre bien. On dit encore qu'un homme est noyé de *dettes*; pour dire, qu'il a plus de *dettes* que de bien; qu'il a des *dettes* par-dessus les yeux, par-dessus les oreil-

les, par-dessus la tête. On dit aussi, que le chagrin ne paie point de *dettes*.

DETURPER. v. a. Vieux mot. Salir.

DEV

DEVA. Port d'Espagne, dans la Province de Guipuscoa. Long. 15 d. 8'. lat. 43 d. 20'.

DÉVALER. v. a. Faire descendre. *Dévaler* du vin dans la cave.

On le dit de même en parlant d'une personne qui descend, qui va d'un lieu haut à un lieu bas. *Dévaler* la montagne. *Dévaler* un escalier.

Il est aussi neutre; après avoir monté, il faut *dévaler*. On *dévale* toujours pour arriver en tel endroit. Il étoit logé au troisième étage, il est *dévalé* au second.

Corneille a employé ce mot dans Rodogune.

On ne montera point au rang dont je dévale.

Il étoit encore d'usage du temps de Corneille. Aujourd'hui il est bas & populaire; il vient de *devallare*, fait de *vallis*. MÉNAGE. Et *devallare* se trouve dans la basse Latinité dès le VIII^e siècle. Voyez *Acta SS. Maii, T. VII. p. 64.*

DÉVALER, est aussi actif, & signifie aussi, Mettre plus bas. *Demittere, deprimere.* Il faut *dévaler* ce chaudron d'un cran, il est trop haut. On a *dévalé* la chaise de Sainte Geneviève. Il est bas.

DÉVALISER. v. a. Détrousser, voler les passans, leur ôter leur valise, leurs hardes, leurs marchandises. *Spoliare, exspoliare.* On condamne à la roue les brigands, qui *dévalisent* les Marchands, les alans & venans sur les grands chemins.

DÉVALISÉ, ÉE. part. & adj. *Spoliatus, exspoliatus.*

DEVANA. Ville de la grande Bretagne, dans le Territoire des *Vernici*.

DÉVANCEMENT. f. m. Action par laquelle on arrive avant les autres, on dévance les autres. *Antecessio.* Le *dévancement* de son courrier lui a fait emporter ce Bénéfice sur son compétiteur. Ce mot n'est point dans le Dictionnaire de l'Académie, ni dans aucun autre, excepté celui de Pomey. Il n'est pas d'usage.

DEVANCER. v. a. Prévenir quelqu'un en arrivant avant lui, venir le premier, gagner le devant. *Prævertere, antecedere.* *Devancer* quelqu'un à la course. *Devancer* quelqu'un à grandes journées. *Antecedere aliquem magnis itineribus.* *Devancer* une armée par des sentiers inconnus. *Antecedere exercitum per tramites occultos.* Il a *dévanqué* le courrier.

DEVANCER, signifie aussi précéder par l'ordre du temps, ou précéder quant au rang, avoir le pas. *Præcedere, antecere.* L'aurore *devance* le soleil. Plusieurs prodiges *devanceront* le jour du jugement. C'est à lui à *devancer* les autres dans cette cérémonie.

Ceux qui nous ont *devancés*, pour dire ceux qui ont vécu avant nous, ou qui nous ont précédés en quelque charge.

DEVANCER, se dit figurément & signifie, Surpasser. *Præcurrere alicui, antecere, aliquem superare.* Nous courions même fortune à la guerre; mais il m'a beaucoup *devancé*. Aristote a étudié sous Platon; mais l'Écolier a bien *devancé* le Maître. Les Modernes ont bien *devancé* les Anciens dans la Physique. Cet homme *devance* tous ses compétiteurs.

DEVANCÉ, ÉE. part.

DEVANCIER, IÈRE. f. m. & f. Celui ou celle qui en a précédé un autre dans un emploi, une charge; une dignité. *Antecessor.* Ce Commis a suivi l'exemple de son *devancier*. Cet Evêque s'est maintenu en la possession où étoit son *devancier*.

On le dit quelquefois au pluriel pour aïeux, ceux qui ont vécu avant nous. Imitons l'exemple de nos *devanciers*.

DEVANO. Ville du Japon, dans l'Isle de Nippon;

Elle est Capitale d'un Royaume de même nom.
Devanum.

☞ **DEVANT.** *Antè.* Préposition locale & opposée à *derrière*. Ce mot s'emploie dans un sens physique, un sens moral & métaphorique. Il loge *devant* l'Eglise, c'est-à-dire, vis-à-vis. Il a bien de l'argent *devant* lui. Il a du temps *devant* lui.

☞ On dit d'un homme qui vit sans ordre ou dans la confusion qu'il a tout mis *sens-devant-derrière*, *sens-dessus-dessous*.

☞ **DEVANT.** *Antè.* C'est aussi une préposition qui marque la priorité d'ordre, de rang. Dans cette signification *devant* est opposé à *après*. Il aura séance *devant* les Conseillers. C'est mon ancien, il marche *devant* moi. Voyez **AVANT**. Prendre le pas *devant*, suivant la remarque de M. de Voltaire, ne se dit plus & présente une petite idée. C'est une mauvaise façon de parler pardonnable aux Gazettes.

☞ On dit, proverbialement, les premiers vont *devant*. Pour dire que d'ordinaire les plus diligents ont l'avantage.

☞ **DEVANT**, signifie encore en présence. *Coràm.* La parfaite valeur est de faire sans temoins ce qu'on seroit capable de faire *devant* tout le monde. LA ROCHE. Il a prêché *devant* le Roi. AC. FR. On dit qu'une affaire est *devant* tels ou tels Juges, pour dire qu'elle a été portée à leur tribunal. On dit qu'un homme est *devant* Dieu, pour dire qu'il est mort. Et, par une espèce de raillerie & de contrevérité, on dit d'un méchant homme qui est mort, que c'est une belle ame *devant* Dieu. On dit aussi la sagesse du monde est folie *devant* Dieu.

DEVANT, n'est point une préposition ni un adverbe de temps, c'est *avant*. Cependant bien des gens, dans la conversation & dans leurs ouvrages, mettent *devant*, & *devant* que, pour *avant* & *ava* il que. La Fontaine en particulier tombe souvent dans cette faute.

*L'Ami de Mécénas, Horace, dans ses sons,
L'avoit dit devant eux; devant eux la Nature
L'avoit fait dire en cent façons.*

Il falloit dire *avant* eux. Achevez cela *devant* que je vienne. Il faut dire *avant* que je vienne. Ainsi il ne faut pas dire Auguste commença à régner 42 ans *devant* Jesus-Christ, mais 42 ans *avant* J. C. Henri IV. régna *devant* Louis XIII, mais *avant* Louis XIII, & Louis XIII *avant* Louis le Grand. J'avois donné ces ordres *avant* que de savoir de vos nouvelles, & non pas *devant* que de savoir.

☞ **DEVANT** & **AVANT**, dans une signification synonyme. L'un & l'autre de ces mots, dit M. l'Abbé Girard, marquent également le premier ordre dans la situation; mais *avant* est pour l'ordre du temps, & *devant* est pour l'ordre des plans. Nous venons après les personnes qui passent *avant* nous. Nous allons derrière celles qui passent *devant*. Le plutôt arrivé se place *avant* les autres. Le plus considérable se place *devant* eux.

☞ Il se propose dans l'Ecole d'aussi ridicules questions sur ce qui a été *avant* le monde, qu'il se fait dans le cérémonial de risibles contestations sur le droit de se placer *devant* les autres.

☞ Je crois qu'il n'y a qu'à se bien instruire de ce qui a été *avant* nous, pour n'être pas tout-à-fait ignorant de ce qui doit arriver après. Qu'importe de marcher derrière ou *devant* les autres, pourvu qu'on marche à son aise & commodément.

DEVANT, est quelquefois subst. Alors il signifie la partie antérieure, ou qui se présente la première. *Pars prior, antica, anterior.* Le *devant* d'un logis, ou le corps de logis se *devant*. Le *devant* d'un carrosse. Le *devant* d'un cheval, d'un pourpoint, d'une perruque, d'une chemise. Un *devant* d'autel. Un *devant* d'un tableau.

On dit, Aller au-*devant* de quelqu'un; pour dire, Aller sur le chemin attendre qu'il arrive pour lui faire honneur, ou pour quelque autre cause. *Ire,*

procedere obviam alicui. Toute la ville sortit au-*avant* de lui. On dit fort bien aller au-*devant* de quelqu'un, mais on ne peut point dire au-*devant* des murs, comme a fait Corneille dans Polyucte. On va le recevoir *hors* des murs, au-*dela* des murs. Il signifie, figurément, prévenir. Il faut aller au-*devant* du mal pour y remédier, aller au-*devant* des difficultés. Quand on fait qu'un ami a quelques besoins: il faut aller au-*devant*, & lui épargner la peine de demander.

On dit aussi, qu'un homme a été bleté par *devant*, *Adversa excepti vulnera*; pour dire, par le *devant* du corps. Il est sorti par *devant*; pour dire, par la principale entrée du logis. *Priori parte.*

On dit, en Pratique, Par *devant* les Notaires soussignés. *Coràm, in presentia.* Un contrat par *devant* Notaires. Il faut aller par *devant* le Juge. Par *devant* n'est en usage que dans ces occasions: c'est une préposition de style de Palais.

On dit, presque en même sens, Couper les *devants*, prendre les *devants*; non-seulement au propre, pour dire, Prendre le pas, ou partir *devant* un autre: mais encore au figuré, Prévenir & se précautionner. *Prevertere, antecurrere alicuiem, procurare alicui.* Cette affaire auroit mal tourné pour lui, s'il n'eût pris les *devants*, & gagné ses Juges.

On dit, proverbialement, aux gens qui sont les empressés, Si vous avez hâte, courez *devant*. On dit d'un homme qui grossit, qu'il bâtit sur le *devant*. On dit aussi, Aller au *devant* par derrière, pour dire, Parvenir à ses fins par quelque détour.

DEVANTS. s. f. pl. On appelle *Devants* une certaine somme que l'on donne à dépenser par jour à quelques Commensaux, lorsque la Cour va en campagne, & que l'on prend sur la cassette. Quatre valets de-chambre, deux valets de-garde-robe & deux Tapissiers qui accompagnent les meubles des deux chambres que l'on porte à la suite du Roi, ont chacun un écu par jour à dépenser, que l'on prend sur la cassette, & qu'on appelle les *Devants*. Les Maréchaux des-logis qui accompagnent le Roi quand la Cour marche, ont cent sous à dépenser par jour, qu'ils appellent aussi pour leurs *Devants*.

DEVANT QUE, Conjonction, signifie, Auparavant. *Antequam, priusquam.* *Devant* que de se confesser, il faut examiner sa conscience. *Devant* que de l'obliger à faire une lâcheté, il endureroit mille morts.

Ce mot n'est plus en usage. On dit en sa place *avant* que. Il vient de *de* & *antè*. NICOT. Du Cange témoigne que dans la basse Latinité on s'est servi du mot de *deantea*; pour dire, *devant*. Monsieur de Vaugelas approuve qu'on dise indifféremment *devant* que de mourir, ou *avant* que de mourir. Mais d'habiles gens ont de la peine à souffrir *devant* que, sur-tout quand il est joint avec un nom; car alors, il signifie, En présence; & comme il n'est point une préposition de temps, il n'est point permis de le confondre avec *avant*. Ainsi le vrai usage du mot *devant* est de signifier, En présence; & l'on évitera beaucoup d'ambiguïté en ne l'employant que dans ce sens-là. CORN.

DEVANTEAU. s. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois *tablier*, & qui n'est plus en usage que parmi le petit peuple, qui dit aussi *devantier*. *Tegmen vestium involucre.*

DEVANT-HIER. Le jour de devant la veille, le pénultième jour. *Nudius tertius.* Il n'est plus de bel usage, il faut dire, Avant-hier. MÉNAGE.

DEVANTIER. s. m. Voy. **DEVANTEAU.**

DEVANTIERE. s. f. Sorte de long tablier ou de jupe fendue par derrière, que les femmes portent quand elles montent à cheval, jambe de-çà, jambe de-là.

DEVANTURE. s. f. En bâtiment, c'est le devant d'un siège d'aisance de pierre, ou de plâtre, d'une mangeoire d'écurie, d'appui, &c. *Pars canalis antica.*

DEVANTURES. Plâtres de couverture qui se mettent

au-devant des fouches de cheminée pour raccorder les tuiles, & les ardoises.

DÉVASTATION. f. f. Désolation d'un pays. *Vastatio, depopulatio, areptio.* Il ne se dit guère que de ces inondations de Barbares qui ont autrefois désolé les Provinces d'Occident, des Goths, des Vandales, &c. En ce sens on la trouve dans de bons Historiens. Depuis la *dévastation* de l'Amérique, les Espagnols, qui ont pris la place de ses anciens habitans, n'ont pu la repeupler. MONTESQUIEU.

DÉVASTER. v. a. du Latin *devastare.* Dépeupler, désoler par tous les maux qu'entraîne après soi la guerre. Steinbok, Général Suédois, répondit qu'il ne s'étoit porté à ces extrémités que pour apprenaux ennemis du Roi son Maître à ne plus faire une guerre de Barbares, & à respecter le droit des gens; qu'ils avoient rempli la Poméranie de leurs cruautés, *dévasté* cette belle Province, & vendu près de cent mille habitans aux Turcs: que les flambeaux qui avoient mis Altena en cendres étoient les repréfailles des boulets rouges par qui Stade avoit été consumée. . . . M. de Voltaire, *Hist. de Charles XII, Roi de Suède.* Un tel exemple, joint à l'autorité de l'Académie Française qui a mis *dévaster* dans son Dictionnaire, ne laisse aucun doute sur la valeur de ce terme.

DEVAUTRAIN. f. m. Vieux mot, qui signifie *devancier.* *Unus e Majoribus, Majores.*

DÉUCALEDONNIEN. C'est la même chose que CALEDONIEN. Voyez ce mot.

DÈVE, ou **DÈSVE,** EE. Vieux mot, qui veut dire la même chose que *desioye.*

DEVEER. v. a. Vieux mot, qui signifie, *Défendre, refuser. Vetare, negare, denegare.* Ainsens communs ne doivent être *dévécés* à nulli. DE BEUMAN.

Ce mot vient de *devetare*, qu'on avoit formé dans le temps de la basse Latinité de *vetare, défendre.*

DÉVELOPPANTE. f. f. Terme de Géométrie, dont quelques-uns se servent pour exprimer une courbe résultante du développement d'une autre courbe, par opposition à *développée*, qui est la courbe qui doit être développée. ENCYC.

DÉVELOPPÉE. f. f. Terme de l'Analyse nouvelle, ou de l'Analyse des infiniment petits. *Evoluta.* C'est une ligne sur laquelle un fil appliqué, & tendu ensuite en tangente, étant développé, décrit une autre courbe. Huygens, inventeur de la *développée*, dans son *horologium oscillatorium*, appelle *evoluta, développée* la courbe sur laquelle le fil est appliqué, & celle que le fil décrit par son développement. *Curva ex evolutione descripta.*

Une courbe quelconque étant conçue comme enveloppée d'un fil dans toute son étendue, si l'on prend une des extrémités de ce fil, & qu'on l'étende en ligne droite en le déroulant, de manière que par son extrémité il soit toujours une tangente de la courbe, il décrira par son autre bout une autre courbe, par rapport à laquelle la première est appelée la *développée*. La portion du fil comprise entre un point quelconque dont elle est tangente sur la *développée*, & le point correspondant où elle se termine sur la courbe nouvelle, s'appelle le rayon de la *développée*. Ce rayon de la *développée* est toujours perpendiculaire à la courbe nouvelle, tandis qu'il est toujours tangente de la première, qu'on peut nommer génératrice. ACAD. 1701, *Hist. p. 81.*

Si l'on conçoit qu'une ligne courbe quelconque, concave vers le même côté, soit enveloppée ou entourée d'un fil, dont l'une des extrémités soit fixe, & l'autre soit tendue le long de la tangente, & que l'on fasse mouvoir cette extrémité en la tenant toujours tendue, & en développant continuellement la courbe (que le fil entoure.) Il est clair que l'extrémité (du fil qui se meut ainsi) décrira dans ce mouvement une (autre) ligne courbe. Cela supposé, la première courbe (qui étoit enveloppée du fil) sera nommée la *développée* de la seconde cour-

be, (ou de la courbe décrite par l'extrémité mobile du fil.) Les parties droites du fil (qui sont plus grandes à mesure qu'il se développe) seront nommées les rayons de la *développée*. DE L'HOPIT.

DÉVELOPPEMENT. f. m. Les Architectes appellent *développement* de dessin, la représentation de toutes les faces, profils, & parties du dessin d'un bâtiment. *Explicatio.* On appelle aussi, faire le *développement* d'une pièce de trait, se servir des lignes de l'épure pour en lever les différens panneaux. *Développement* est aussi l'extension des surfaces qui enveloppent un vousoir ou une voûte dont les parties contigues sont rangées de suite sur une surface plane. Le *développement* dans un épure ordinaire est l'extension de la doële, sur les divisions de laquelle on ajoute les figures des panneaux de lit. FREZIER. Quelques ouvriers peu instruits, comme Blanchard dans son traité de la coupe des Bois, entendent par le mot de *développement* la ligne courbe, & quelquefois l'angle naturel qui est représenté en raccourci dans la projection. Ainsi il dit qu'un tel angle est le *développement* d'une telle ligne, qui en est le profil, ou la projection horizontale. IDEM.

Ce mot s'emploie de même au figuré, le *développement* d'un système.

DÉVELOPPEMENT, en Géométrie, est l'action par laquelle on développe une courbe, & on lui fait décrire une développante.

DÉVELOPPER. v. a. Oter l'enveloppe qui cache quelque chose, déployer ce qui est enveloppé. *Explicare, evolvere.* Il faut *développer* toutes ses hardes en passant aux Douanes.

DÉVELOPPER, se dit, figurément, d'une chose qu'on ne peut pas saisir d'un coup-d'œil, parce que les idées qu'elle renferme y sont exprimées d'une manière trop serrée. *Développer* une proposition. Ce Rapporteur a bien *développé* l'affaire. Une pensée, pour être délicate, ne doit pas être trop *développée*. Voyez Expliquer & éclaircir.

On le dit, dans le même sens qu'au propre, des qualités, de l'esprit, des talens, &c. Pour s'insinuer dans l'esprit des hommes il faut les aider à *développer* leurs talens, & leur faire trouver plus d'esprit qu'ils n'en ont naturellement. BELL. Le Duc de Bouillon fut long temps à se *développer*, & demuroit assez renfermé en lui-même. DE LANGLADE.

DÉVELOPPER, se dit aussi chez les Artisans, quand ils dégrossissent du bois, ou de la pierre, pour leur donner la taille ou la disposition nécessaire pour les placer, ou en faire quelque ouvrage. *Minuere, imminuere.* *Développer* se dit aussi lorsqu'on rapporte sur un plan les différentes faces d'une pierre, ou les parties d'une voûte.

DÉVELOPPÉ, EE. part. & adj. *Explicatus.* Dieu n'exige point des hommes une préférence d'amour distincte & *développée*. FENEL.

DEVELTO. Ville de Turquie, située aux confins de la Bulgarie & de la Romanie, sur la rivière de Paviza. *Develtum, Deultum.* C'est une ancienne ville de Thrace, dont parlent Ptolomée & Pline, Liv. IV, c. 11. *Develto* a eu un Evêque suffragant d'Andrinople. Long. 45. d. 8'. lat. 42. d. 33'.

DEVENER. v. a. Vieux mot. Divider du fil sur un devoir.

DEVENIR. v. n. *Je deviens, je devins, je suis devenu, je deviendrai, que je devienne, je deviendrais, que je devinsse.* Changer d'état, commencer à être ce qu'on n'étoit pas. *Fieri, evadere.* Les cerises *deviennent* rouges en murissant. Cette fille *devient* tous les jours plus belle, plus grande. Il est *devenu*, maigre, impuissant, &c. Actéon *devint* cerf à la vue de Diane.

Ce mot vient de *devenire*. NICOT.

DEVENIR, se dit dans le même sens en choses morales. On *devient* sage avec l'âge & l'expérience. De libre qu'il étoit il est *devenu* esclave. Il est *devenu* Président par son grand mérite. Il est *devenu* pâle & froid en apprenant cette nouvelle. L'homme veut

naturellement être heureux ; mais il ne fait pas le *devenir*. S. EVR.

☞ Il est à propos de remarquer avec M. de Voltaire que ce mot *devenir* ne peut convenir qu'aux affections de l'ame. On *devient* foible, malheureux, hardi, timide, &c. Mais on ne *devient* pas forcé à, réduit à . . . cela n'est pas françois.

☞ On dit communément, pour marquer l'incertitude où l'on est du succès d'une affaire, de ce qui doit arriver ; je ne fais ce que *deviendra* cette affaire. Et à-peu-près dans le même sens : que *deviendront* tant de conférences, de négociations ? Où aboutiront-elles ?

☞ On dit à un ami : que *devenez-vous* ? c'est-à-dire, où allez-vous ? Que voulez-vous *devenir* ? Quel parti voulez-vous prendre ? Toutes les vanités du monde *deviennent* à rien, c'est-à-dire, se réduisent à rien.

On dit, proverbialement, *devenir* d'Evêque Meunier, pour dire, qu'un homme est bien déchu de condition, qu'il est passé d'une belle charge à une qui est au-dessous. On dit aussi, cela me fera *devenir* fou, pour dire, Cela me donnera bien de la peine, me fera enrager.

DEVENU, VE. part. & adj. *Factus*.

DEVENTER. v. a. Terme de Marine. *Déventer* les voiles, c'est ôter le vent de dessous ou de dedans une voile, en la manœuvrant, & la faisant ralinguer ou battre. *Complicare, confringere vela*.

DÉVANTER. Ville des Pays-Bas, dans les Provinces-Unies. *Deventria, Davantria*. Elle est dans l'Overissel, sur la rivière d'Issel. *Devanter* est le siège d'un Evêque suffragant d'Utrecht. Long. 23. d. 43'. lat. 52. d. 18'.

DÉVERGONDER. v. a. Violer, ravir l'honneur d'une femme ou d'une fille par violence ou par supercherie. *Vitium virgini inferre*. Ce mot est vieux, & n'est usité qu'au participe. Lorsque Jean de Carouge fut près de se battre en duel contre Jacques le Gris, ainsi qu'il avoit été ordonné par le Parlement de Paris, il s'adressa encore une fois à sa femme ; & voulut savoir positivement si elle ne s'étoit point trompée, & si véritablement Jean de Carouge étoit coupable du crime qu'elle lui imputoit : elle lui répondit en ces termes, dit Froissard : Combattez, combattez, mon mari, Jacquet m'a *dévergondée*.

DÉVERGONDÉ, ÉE. adj. & subst. qui vit sans pudeur, qui mène publiquement une vie libertine. *Inverecundus, licenciosus*. Cet enfant est un libertin, un *dévergondé*. Les filles de joie sont *dévergondées*. On a dit autrefois, Se *dévergonder*, dans le même sens, se permettre des choses trop libres & indécentes.

Plus qu'une femme elle se dévergonde. BENS.

Ménage dérive le mot de *dévergondé* de *devercondiatus*, qui a été fait de *devercondiare*, comme *devirginare*. Il vient plutôt du vieux mot Celtique & Bas-Breton, qui signifie *impudent*. *Dévergondé* n'est que du style familier.

DÉVERGUER. Terme de Marine, ôter les voiles qui sont en vergues.

DÉVERRA. f. f. Terme de Mythologie. Déesse du Paganisme. *Deverra*. On ne fait de cette Divinité que ce qu'en dit S. Augustin au VI^e Livre de la Cité de Dieu, C. 9. ou plutôt ce qu'il en rapporte de Varron. Les Anciens croyoient que le Dieu Sylvain entroit la nuit dans les maisons, se mettoit sur le corps des gens pendant leur sommeil, & les accabloit de son poids. Ainsi, quand une femme étoit grosse, de crainte que Sylvain ne la vînt ainsi incommoder, on la mettoit sous la garde de trois Divinités, Intercidon, ou, selon Vivez, Intercidona, Pilumne & *Deverra*. La cérémonie s'en faisoit en cette manière. Pour désigner ces trois Divinités gardiennes, trois hommes faisoient la ronde autour de la porte de la maison pendant la nuit, il frappoient le seuil de la porte d'abord avec une

coignée, ensuite avec un pilon, & enfin ils la nettoyoient avec un balai, afin que le Dieu Sylvain, voyant ces trois marques, n'approchât point de cette maison, qu'il concevoit par-là être sous la protection de ces trois Divinités : car, ajoute S. Augustin, Intercidon est ainsi nommé, de l'incision d'une coignée, *a securis interfectione*; Pilumne, du mot *pilum*, pilon, & *Deverra a scopis*, d'un balai avec lequel on balaie la maison. Par où l'on voit que *Deverra* étoit la Déesse qui présidoit à la propreté des maisons, & que ce mot avoit été fait de *deverrere*, balayer.

DEVERRONA. f. f. Nom d'une Déesse de l'antiquité payenne. *Deverrona*. Vossius, *De Idololatri*. I. II. C. 61. appelle ainsi une Déesse que l'on invoquoit quand on entassoit le bled, parce qu'alors il faut balayer ; mais je ne fais s'il faut la distinguer de *Deverra*, dont nous avons parlé, & si Vossius ne s'est point trompé. La différence des fonctions que l'on attribue à ces deux Divinités, dont l'une présidoit à la naissance des enfans, & l'autre à la récolte des bleds, ne permet pas de les confondre.

Ces deux mots, *Deverra* & *Deverrona*, viennent de *deverrere*, balayer.

DÉVERROUILLER. v. a. Ouvrir les verrous d'une porte qu'on avoit fermée aux verrous, ou en ôter les verrous tout-à-fait. *Removepe pessulum*.

DÉVERS. Préposition relative au temps, ou au lieu dont on parle. *Versus*. *Devers* la Touffaints je vous paierai. Il a bien plu *devers* Paris.

Celui qui maintenant devers nous est venu, D'où vous est-il connu ? MOL.

Ce mot vient de *Versus*. NICOT. Il a vieilli, & ne peut plus trouver d'usage que dans le langage le plus bas. En sa place on se sert de la préposition *vers*. VAUG. La préposition *devers* n'est plus guère en usage que pour exprimer le retour d'un lieu ; mais, dans cette acception, il faut qu'elle soit précédée de la préposition *de*, comme *de devers* quel endroit venez-vous ? *de devers* les Princes d'Allemagne. L'AB. RÉGN.

PAR DÉVERS. Préposition qui n'a guère d'usage qu'avec les pronoms personnels, & qui sert à marquer la possession. *Apud*. Il a retenu tous les papiers *par devers* lui. On dit, en termes de Pratique, Se retirer *par devers* un Juge, se retirer *par devers* le Roi, pour obtenir des lettres ; pour dire, Se pourvoir *par devers* lui. Cette préposition n'est guère que du style familier, & du style de Pratique.

DÉVERS, ERSE. adj. Terme d'ouvriers en bâtiment ; se dit de tout ce qui est penché, qui n'est pas posé à plomb. *Inversus*. Mur *dévers*, pièce de bois *déverse*.

Dévers est souvent employé comme substantif. Les Charpentiers piquent ou marquent du bois suivant son *dévers* ; pour dire, suivant sa pente ou gauchissement.

DÉVERSER. v. a. Terme de Charpentier. *Invertere, Deverser* une pièce de bois, c'est la pencher, l'incliner.

☞ Ce mot est plus souvent neutre & signifie pencher, incliner, n'être pas posé à plomb. Ce mur *déverse*.

DÉVERSE, ÉE. part. On appelle bois *déversé*, du bois qui est gauche.

DÉVERSOIR. f. m. L'endroit de la conduite de l'eau d'un moulin, où elle se perd, quand il y en a trop, par le moyen d'une vanne. ACAD. FR.

DÉVEST. f. m. Terme de Coutume. On joint ordinairement ce mot avec celui de *vest* ; *vest* & *dévest*. *Dévest* veut dire *désaisine*, comme *vest* veut dire *saisine*. Droit de *vest* & *dévest*, c'est droit de *saisine* & de *désaisine* en aliénation d'héritage censuel.

Le mot de *dévest* vient de *devestire*. *Dévêtir, dé-pouiller*, transmettre à un autre la propriété & possession.

DÉVESTIR. v. a. & mieux DÉVÊTIR. Oter ses vête-

mens. *T'ellem exuere*. Il est allé *dévêtir* sa robe pour se mettre en habit court. Un Prêtre qui a célébré se va *dévêtir* à la Sacrificie. Il ne faut se *dévêtir* tout-à-fait que quand on veut se coucher. On ne le dit guère qu'avec le pronom personnel.

Ce mot *dévêtir* vient de *devestire*, qui se trouve dans la basse Latinité. Voyez les Miracles de Saint-Ambroise de Sienna rédigés par écrit au XIIIe. siècle. *Instrumentum XXIIII*. dans les *Act. Sanct. Mart. T. III. p. 210. A*. On le trouve aussi dans Thomas Wallingham, au-bien que plusieurs autres mots semblables que l'on peut voir dans Gérard Vossius, *De Fatis Serm. L. IV. C. 6*. comme l'ont remarqué les Bollandistes à l'endroit cité.

DÉVÊTIR, se dit figurément en Pratique. *Dominium rei alicujus abdicare*. Dans un contrat de donation, ou de vente, on dit qu'un donateur ou un vendeur, s'est dessaisi & *dévêtu* de la propriété de ses biens, d'un tel héritage; pour dire, qu'il les a cédés & abandonnés au donataire & à l'acquéreur, qu'il l'en a saisi & revêtu, & mis en possession.

DÉVÊTU, VE. PART. & adj. *Exutus veste*.

DÉVÊTISSEMENT. f. m. Terme de Jurisprudence. Action de se démettre, de se dépouiller de son bien, d'en transmettre à un autre la propriété & possession. C'est la même chose que *dévest*. *Abdicatio*. La démission est un *dévêtissement* général que les pères & mères font de tous leurs biens en faveur de leurs enfans. C. B.

DEUGIES. f. f. Vieux mot. Joutes ou gencives. Borel dit que ce mot semble aussi vouloir dire *maniabiles*.

DEVIATION. C'est en général l'action par laquelle un corps se détourne de son chemin, s'écarte de sa direction ou de sa position naturelle. C'est dans ce sens qu'on emploie ce mot en physique. *Declinatio, deflectio*. La *déviatio* est un changement de direction. Il n'est point arrivé aux suites de ces triangles de *déviatio* sensible. EXAM. DES. Qui ne voit que tous les raisonnemens qu'on peut faire sur la *déviatio*, que la force centrifuge cause dans la direction de la gravité tombent d'eux-mêmes, dès qu'on ignore qu'elle est la direction primordiale de la gravité? IDEM. On peut démontrer qu'il seroit aisé de faire plusieurs hypothèses de gravité dans chacune desquelles la ligne à plomb n'auroit aucune *déviatio*, & seroit par tout perpendiculaire à la surface de la terre, quoique cette surface fût celle d'un sphéroïde allongé par les pôles. IDEM.

Les anciens Astronomes appeloient aussi *déviatio*, le mouvement par lequel le déférent ou l'excentrique d'une planète s'approchoit, selon eux, de l'écliptique. *Aberratio*. Voyez DÉFÉRENT & EXCENTRIQUE.

DEVIDER. v. a. Mettre du fil ou de la soie, &c. en écheveau, ou en peloton, de peur qu'il ne se mêle. On dit *devider*, pour mettre en écheveau le fil qui est sur le fuseau, & pour mettre en peloton celui qui est en écheveau. Les fileuses *devident* (mettent en écheveau) le fil qu'elles ont filé. Les *devideuses* *dévident* (mettent en peloton) le fil, la soie, &c. qui est en écheveau. *Evolvere*. Personne n'a blâmé Jacques, Roi de Chypre, de ce qu'il s'amusoit à *devider*, *lanæ glomerare fila*, dit Cortesius. MASCUR.

DEVIDER UNE FOURBE. Cette mauvaise locution se trouve dans Mézerai, pour découvrir, développer une fourbe. *Detegere, explicare fraudem, dolum*.

On le dit, figurément & basèment, de ceux qui parlent trop, & qui content beaucoup d'histoires ou de nouvelles en peu de temps. Cet homme en *devide* beaucoup; mais il ne faut pas croire tout ce qu'il dit.

Ce mot vient de *devidere*. MÉN.

On dit, au Manège, qu'un cheval *devide*, lorsque, maniant sur les voltes, ses épaules vont trop vite, & que la croupe ne suit pas à proportion, en sorte qu'au lieu d'aller de deux pistes, il n'en marque qu'une.

DEVIDEUR, RUSE. f. m. & f. Ouvrier qui *devide* des

fil, des laines, des soies, soit en écheveaux, soit en pelotons. *Staminei globi versorius artifex*.

DEVIDOIR. f. m. Instrument qui tourne sur un pivot avec des ailes, qu'on étend, ou qu'on resserre comme on veut, sur lesquelles on met l'écheveau du fil qu'on veut *devider*. On l'a appelé en Latin *devolutorium*. Il y a différentes sortes de *devidoirs* pour les différens ouvriers.

Les Chevaliers du *devidoir*, Ordre militaire, ou plutôt Compagnie de gens-d'armes à Naples. *Equites a Girgillo dicti*. Après la mort de Charles III. Duc de Durazzo & Roi de Naples, & pendant la minorité de Ladislas son fils, & la Régence de la Reine Marguerite, veuve de Charles, Louis d'Anjou qui prétendoit que le Royaume de Naples lui appartenoit en vertu d'une donation de Jeanne I. s'étant emparé de la capitale, vers 1388. pour la défendre contre les vaisseaux & les galères de la Régente, qui s'étoit retirée à Gaëte avec le Roi son fils, il se forma une Compagnie de Napolitains, & de plusieurs Gentilshommes du quartier de la porte-neuve, qui s'unirent pour la défendre avec leurs vaisseaux & brigantins: & cette Compagnie s'appela la Compagnie du *devidoir*, en Italien *La Compagnia dell' Argolaro*, & en langage Napolitain *dell' Argata*; parce qu'ils portoient dans leur étendart un *devidoir* en broderie d'or sur un fond rouge. Ils portoient aussi un *devidoir* semblable sur le bras ou le côté gauche. Cette Compagnie ne dura qu'autant de tems que Louis d'Anjou fut maître de Naples; ainsi elle tomba bientôt. Voyez l'Abbé Justiniani, *Historia di Tutti gli Ordini Militari e Cavallereschi C. 62. T. II. p. 702. & suiv.* César Caraccioli, dans sa Naples Sacrée, Nicolo Aniolo Pacca, dans son Histoire de Naples, le Terminio, dans son Apologie des trois illustres sièges de Naples, & le Docteur Biagio Altomare. On voit encore un *devidoir* sur un marbre, qui est sur la porte du Palais de Fabio Caracciolo.

DÉVIE. f. f. Vieux mot. Trépas. Un ancien Poëte a dit, en parlant de Dieu:

*Qui peut tout & soutient, & gouverne & chevie,
L'eille garder nos cœurs jusques à la dévie.*

De la particule *de* & du mot *vie*. On a dit aussi *dévié*, pour dire forcené, comme étant hors de la voie, du latin *deviare*.

DÉVIER. v. n. Mot du vieux langage, qui a signifié, s'égarer, mourir, sortit de la vie. On écrivoit autrefois DESVIER.

DEUIL. f. m. Tristesse qu'on sent dans le cœur pour quelque perte, ou quelque accident, ou pour la mort de quelque personne chère. *Luctus, mæror*. On a témoigné un grand *deuil* par toute la France à la mort de ce Prince, de ce Ministre: toute la Province étoit en *deuil*. L'Eglise sembla respirer après la mort de Julien, & quitta ses habits de *deuil*. HERMAN. Je ne suis en *deuil* que pour votre absence. VOLT. Seigneur, pourquoi me laissez-vous dans le *deuil* & dans la tristesse sous l'oppression de mes ennemis? PORT-R.

Ménage tient que ce mot vient du Latin *doleum*, qui a été formé de *dolere*.

DEUIL, est aussi l'habit que l'on porte pour marquer la tristesse qu'on a dans ces occasions fâcheuses. *Vestis lugubris, vestimentum funebre*. Le grand *deuil* se porte en France avec du drap noir sans ornemens, des manteaux longs, du linge de Hollande uni, & du grand crêpe: les veuves le portent avec un bandeau & un grand voile de crêpe. Le petit *deuil* se porte avec serge ou crépon, & des rubans bleus & blancs mêlés avec du noir. Le Roi & les Cardinaux portent le *deuil* en violet. En Castille, à la mort des Princes, on se vêtait de serge blanche pour porter le *deuil*. On le fit pour la dernière fois en l'année 1498. à la mort du Prince Dom Jean, fils unique du Roi Ferdinand & d'Isabelle, comme dit Herrera. A la Chine on le porte avec des habits blancs. Il dure trois ans, & fait vaquer toutes sortes de charges & de magistratures. En Turquie on le porte en bleu, ou en violet; en Egypte en jaune, ou en feuille morte; en

en gris chez les Ethiopiens ; en noir en Europe : mais on tend de blanc, du moins en France, pour les filles qui ne sont pas mariées. Au Pérou on le portoit de la couleur de gris-de-souris. Rabelais le fait porter en vert. Les Dames Argiennes & Romaines portotent le *deuil* en blanc. MONT. Les habits de *deuil* étoient noirs au IV^e siècle. *De Tillem. Hist. des Emp. T. V. p. 233.* Que dis-je ? Dès le commencement du II^e siècle Hadrien fut neuf jours habillé de noir pour la mort de l'Impératrice Plotine.

Chaque nation croit avoir de bonnes raisons, d'avoir choisi une certaine couleur particulière pour marquer le *deuil*. Le violet, étant une couleur mêlée de bleu & noir, marque d'un côté la tristesse, & de l'autre ce qu'on souhaite aux morts, c'est-à-dire, le séjour du Ciel ; ce que prétendent aussi marquer ceux qui portent le bleu. Le blanc mai que la pureté. Le jaune ou fenille-morte, fait voir que la mort est la fin des espérances humaines & de la vie, parce que les feuilles des arbres quand elles tombent, & les herbes quand elles sont flétries, deviennent jaunes. Le gris signifie la terre où les morts retournent. Le noir marque la privation de la vie, parce qu'il est une privation de lumière.

On appelle aussi le *deuil*, la parenté qui assiste à un enterrement vêtue de *deuil*. *Pompa funebris.* C'est toujours celui qui est le plus qualifié qui mène le *deuil*. *Funus ducere.*

DEUIL, se dit encore de la dépense que l'on fait pour acheter tout ce qui est nécessaire pour prendre le *deuil*. On donne une somme aux veuves pour leur *deuil*. *Voy.* Donner le *deuil*, plus bas.

En droit on appelle l'année de *deuil*, l'année de viduité, pendant laquelle si la veuve se remarie, elle perd les avantages que lui a faits son mari. *Vauvatis annus.*

DEUIL, se prend généralement pour le temps que dure le *deuil*. On a abrégé les *deuils*.

On le dit encore des étoffes ordinairement noires, dont on tend une chambre, une Eglise. Tendre une chambre de *deuil* ; carrosse de *deuil*. *ACAD. FR.*

On dit, donner le *deuil*, chez les Grands, en parlant de l'habit qu'on donne aux Officiers & domestiques pour porter le *deuil* du maître, ou de l'argent qu'on leur donne pour ce sujet. *Pullatam vestem, pullata vestis pretium largiri, erogare.* On appelle un *deuil de Cour*, une mode qui vient, de s'habiller de *deuil* dans la ville, parce qu'on le porte à la Cour pour la mort de quelque grand Prince. *Induere vestem pullatam ob mortem viri Principis.* Ainsi on a dit dans une Comédie :

Aussi fier qu'un bourgeois qui porte un deuil de Cour.

On dit, proverbialement, le *deuil* sur la fosse ; pour dire, exécuter promptement & sur le champ une partie de plaisir, ou payer ce qu'on a perdu au jeu, ou en autres semblables occasions. On dit aussi qu'un homme porte le *deuil* de sa Blanchisseuse, quand il porte du linge sale. On appelle aussi un *deuil joyeux*, celui qu'on porte d'une personne qu'on n'aimoit guère, ou dont on hérite beaucoup.

DEVIN. f. m. **DEVINERESSE**, f. f. Quelques-uns disent, assez mal, *Devineur*. Celui ou celle qui découvre l'avenir, ou que l'on consulte pour cet effet. *Vates, hariolus, divinus, conjector, fatidicus, mulier fatidica, vates, hariola.* On excommunie au Prône tous les *Devins* & *Devineresses*. Tous les Astrologues & *Devins* sont des trompeurs & des charlatans. Les anciens étoient fort infatués de leurs *Devins*, Augures, Aruspices, &c. Dès qu'une populace a l'esprit frappée d'une vaine image de Religion, elle obéira mieux à des *Devins* qu'à ses chefs. *VAUG.* Un *Devin* avoit prédit à Henri II. qu'il seroit tué dans un combat singulier. *P. DE CL.*

Un Concile de Narbonne en 589. ordonne que les

Tome III.

Devins & *Sorciers* soient fustigés & vendus, & que le prix soit donné aux pauvres.

De la fin de nos jours ne soyons point en peine : C'est un jécet, Phéris, qui n'est que pour les Dieux. Méprisez ces Devins dont la science vaine Se vante follement de lire dans les Cieux.

DE VALINCOURT.

DEVIN, Prophète, considérés dans une signification synonyme. Le *Devin* découvre ce qui est caché : le *Prophète* prédit ce qui doit arriver. La divination regarde le présent. La prophétie a pour objet l'avenir. *SYN. FR.* Un homme bien instruit, & qui connoît le rapport que les signes extérieurs ont avec les mouvements de l'ame, passe facilement devant le monde pour *Devin*. Un homme sage qui voit les conséquences dans leurs principes & les effets dans leurs causes, peut se faire regarder du peuple comme un *Prophète*.

Dans ce sens, *Devin* se dit d'un homme habile, qui par sa prudence conjecture qu'une chose doit arriver. *Sagax, presagus.* Celui qui a prédit que cette sédition, cette guerre, cet accord ne dureroit pas, a été bon *Devin*.

On le dit de même de ceux qui découvrent une chose obscure. Il faut être *Devin* pour découvrir le mot d'une énigme si cachée. Il faut être *Devin* pour entendre les écrits de tous les Chimistes. Il faut qu'il soit *Devin* pour avoir découvert que j'avois caché là mon argent. *Divinum esse oportet, qui, &c.*

Ce mot vient de *divinus*, latin, dont les anciens ont usé en cette signification. *MÉNAGE.*

DEVINATION. f. f. Ce mot ne se dit pas. *Voyez* DIVINATION.

DEVINE. f. f. *Devineresse* ; celle qui *devine*. *Hariola, mulier fatidica.* Je ne suis ni sorcière, ni *devine*. *SCAR.*

On dit plus ordinairement *devineresse*, & l'autorité de Scarron n'est pas d'un grand poids.

DEVINER. v. a. Prédire, pronostiquer ce qui doit arriver. *Divinare, hariolari, vaticinari.*

D... avoit prédit d'un Prince la naissance ; Et moi j'avois prédit que, dès qu'il seroit né, Méchans vers on verroit paroître en abondance : Nous avons tous deux deviné.

DEVINER, signifie aussi, découvrir une chose cachée, obscure & inconnue, en juger par voie de conjecture. *Detegere, indagare, explicare.* *Deviner* une énigme. Il a *devine* ma pensée. Les Philosophes passent leur vie à *deviner*, & à chercher comment la nature remue toutes les machines qu'elle présente à nos yeux. *S. EVR.* Nous nous voyons incessamment nous-mêmes, & nous sommes encore à *deviner* comme nous sommes faits. *FONTEV.* Un Amant est d'ordinaire plus piqué d'un amour qu'il *devine*, que de celui qu'il voit : *ID.* Nous autres gens de Cour nous sommes tellement dissipés, que très souvent il faut qu'on nous *devine*. *COM.* On aime bien à *deviner* les autres ; mais l'on n'aime pas à être *deviné*. *LA ROCHEF.* Nous nous imaginons toujours qu'on *devine* nos sentimens secrets. *S. RÉAL.* Une pensée délicate cache une partie du sens qu'elle contient, afin qu'on le cherche & qu'on le *devine*. *BOUH.*

DEVINER, signifie quelquefois simplement, penser, juger, chercher. *Excogitare, augurari, conjicere.* Je vous laisse à *deviner* ce qu'il a pu dire en cette occasion, pour dire, je vous laisse à penser. Je vous en ai assez dit, *devinez* le reste de ses sentimens. Il faut qu'un Orateur laisse toujours quelque chose à *deviner* à l'auditeur. Son écriture est si méchante, qu'il faut à tout coup *deviner*.

On dit aussi, qu'un Commentateur *devine*, que c'est *deviner, conjicere*, quand il explique à sa fantaisie un passage d'un Auteur obscur, & auquel on peut donner plusieurs autres sens aussi raisonnables.

On dit, en proverbe, d'un homme qui n'est pas heureux en ses conjectures, que ce n'est pas un

graud *Devin*, qu'il *devine* les Fêtes quand elles sont venues; ou de celui qui explique une chose claire, qu'il ne falloit point aller pour cela au *devin*. On dit aussi, je vous le donne à *deviner* en dix, en cent, &c. pour marquer qu'une chose est difficile à *deviner*.

DEVINEUR. f. m. DEVINERESSE, f. f. C'est la même chose que *Devin*. *Devin* est plus usité au masculin, & *Devineresse* plus usité que *devine*.

DEVINEUR ne se dit guère, ou point du tout, qu'en style familier ou badin: on dit communément *Devin*; mais le féminin est toujours *Devineresse*. Un Edit de 1682. 31 Août, Art. I. porte, que toutes personnes se mêlant de deviner, & se disant *Devins* ou *Devineresses*, videront incessamment le Royaume, à peine de punition corporelle. Voy. La Mare, *Tr. de la Pol.* T. I. p. 525. 530.

Allez, beau Devineur, & faites votre compte. &c.

PAVILLON.

DÉVIRER. v. n. Terme de Marine. On dit qu'un cable *dévire* de dessus le cabestan, quand, au lieu d'avancer, il recule.

DEVIS. f. m. Terme d'Architecture & des Arts qui en dépendent, ou qui y ont quelque rapport, comme la Maçonnerie, la Charpenterie, &c. C'est un état par le menu que donnent un Maçon, un Charpentier & autres ouvriers qui travaillent à quelques constructions, qui contient la qualité, l'ordre & la disposition de leur ouvrage, des matériaux qu'il y convient fournir, de leur prix, de leur quantité, & de tous les frais qu'il faut faire pour les mettre en état; sur quoi ils font leur marché avec le bourgeois qui les emploie. *Enumeratio rerum singularum*. Quand on estime les ouvrages, il faut voir s'ils sont conformes aux *devis* sur lequel on a fait marché. *Devis* d'une maison, d'un moulin, d'un vaisseau, d'un bateau, &c. Faire le *devis*, fournir, donner, demander le *devis*.

DEVIS. f. m. Vieux mot. Entretien familier. *Familiare colloquium*. *Devis* agréables ou joyeux.

DEVISAGER. v. a. Bleiser quelqu'un au visage, en sorte qu'il en soit défiguré. *Deformare, lacerare vultum alicujus*. Une fusée lui a crevé entre les mains, qui l'a tout *devisagé*.

On le dit même des égratignures. Ce chat lui a donné quelques coups de griffe qui l'ont *devisagé*. Si vous reprochez à une vieille son âge, elle tâchera de vous *devisager*.

DÉVISAGE, ÉE. part. *Deformatus, laceratus*.

DEVISANCE. f. f. Vieux mot. On a dit la *dévisance* des armes d'Achille, pour dire, le blason de ses armes.

DEVISE. f. f. Terme de Blason. Ce mot se dit en général des chiffres, des caractères, des rebus, des sentences de peu de mots, & des proverbes, qui, par figure ou par allusion, avec les noms des personnes ou des familles, en font connoître la noblesse ou les qualités. *Pictura cujus sensus, significatio, aut litteris, aut verbo, aut sententiâ innuitur*. La *devise*, en ce sens, est d'un usage bien plus ancien que le Blason, & c'est d'elle que les Armoiries ont pris leur origine. Ainsi l'aigle a été appelée la *devise* de l'Empire. Le S. P. Q. R. étoit la *devise* du peuple Romain, qui est encore aujourd'hui ce qu'on appelle l'Écu de la ville de Rome. Les premières *devises* ont été de simples lettres semées sur les bords des cottes d'armes, sur les houffures & dans les bannières. Ainsi le K a été la *devise* de nos Rois nommés Charles, depuis Charles V jusqu'à Charles IX. Il y a eu aussi des *devises* par rébus, équivoques, ou allusions tant au nom qu'aux armes. Messieurs de Guise ont pris des A dans des O, pour signifier, *Chacun à son tour*. La Maison de Sénecei, *In virtute & honore senesce*. Morlais, *S'il te mords, mord-le*. Ceux qui ont eu des tours dans leurs Armoiries, *Turris mea Deus*, &c. Il y en a eu d'autres énigmatiques, ou à demi-mot, comme celle de la Toison d'Or, *Autre n'aurai*; pour dire, que

Philippe le Bon, qui institua cet ordre, renonçoit à toute autre femme qu'à Isabelle de Portugal qu'il épousoit alors. Les *devises* contiennent quelquefois des proverbes entiers & sentences, comme celle de César de Borgia, *Aut Casar, aut nihil*. On met les *devises* des Armes dans des rouleaux, ou listons tout autour des Armoiries, ou bien en cimier, & quelquefois aux côtés & au-dessous, & celle des Ordres sur les colliers. Ces sortes de *devises* sont héréditaires dans les familles de ceux qui les ont prises.

Ce mot *devise* est très-ancien dans notre langue, & vient de *dividere*, diviser, & il se donnoit aux choses dont on vient de parler, & à celles dont on va encore parler ci-après, parce qu'elles servoient à diviser, à séparer, à remarquer, à distinguer les gens. Et le P. Ménestrier prétend qu'il y a autant de différentes espèces de *devises*, qu'il y a de différentes manières de se distinguer des autres, ou de figures sensibles, & de paroles capables d'exprimer les qualités, les emplois, les vertus, les actions, &c. des personnes, & de les faire connoître, ou distinguer des autres.

DEVISE, en termes de Blason, se dit de la division de quelques pièces honorables de l'Écu. Quand une fasce n'a que la troisième partie de sa largeur ordinaire, elle s'appelle *fasce en devise*, ou *devise* seulement; & il n'y en doit avoir qu'une en un Écu. *Minuta fascia*. On le dit aussi du chef, lorsqu'on le pose en sa partie basse, & qu'il n'a que le tiers de sa largeur ordinaire; & alors on l'appelle *chef du second surmonté*, ou *charge* de tant d'étoiles, de molettes, ou autres meubles semblables. Ce mot de *devise* s'est dit, parce qu'elle servoit à diviser, à séparer, & à remarquer les gens & les parties; ce qui se faisoit par les habits, les livrées, les écharpes, & enfin par les paroles ou sentences particulières que les Chevaliers prenoient pour se faire remarquer. On les a ensuite posées sur les Ecus, d'où sont venues insensiblement les Armoiries. On disoit en vieux François, Faire sa *devise*; pour dire, faire son testament ou la division de ses biens, comme on voit dans Villehardouin.

On a appelé aussi autrefois *devise*, les robes de deux couleurs, comme sont celles des Maires & Echevins, & des Huissiers & Bedeaux des Villes, des Paroisses & des Communautés des Marchands: & cela par la même raison qu'elles étoient divisées en deux couleurs. *Vestis bicolor*.

Les bornes des champs se nommoient autrefois *devises*.

DEVISE, se prend maintenant en un sens plus étroit, & signifie un emblème, qui consiste en la représentation de quelque corps naturel, & en quelque mot qui l'applique dans un sens figuré à l'avantage de quelqu'un. *Symbolum heroicum*. Le tableau, ou la figure s'appelle le corps. *Corpus*. Et le mot, l'ame de la *devise*. *Inscriptio*. C'est une métaphore qui représente un objet par un autre avec lequel il a de la ressemblance. Ainsi une *devise* n'est vraie, que quand elle contient une similitude métaphorique, & qu'elle se peut réduire en comparaison. Enfin, c'est une métaphore peinte & visible, qui frappe les yeux. Il faut tout cela pour une *devise*: autrement une figure ne fuit qu'un symbole hiéroglyphique; & les paroles seules ne font qu'une diction, ou une sentence. De plus, les figures qui entrent dans la composition de la *devise* ne doivent avoir rien de monstrueux, ni d'irrégulier; rien qui soit contre la nature des choses, ou contre l'opinion commune des hommes. Il ne faut pas aussi unir ensemble des figures qui ne se rencontrent point d'ordinaire, & qui n'ont nulle liaison d'elles-mêmes: car la métaphore doit être fondée sur quelque chose de réel & de certain, & non pas sur le hasard ou sur l'imagination. On en excepte les unions bizarres & chimeriques établies dans les fables: l'usage & l'autorité des Poètes les font passer pour naturelles. Le corps humain n'entre point dans les *devises*, par-

ce que ce feroit comparer l'homme avec foi-même, que prendre un corps humain pour similitude. Il doit encore y avoir de l'unité dans les figures qui servent de corps. On n'entend pas qu'il n'y doive avoir qu'une seule figure ; mais, s'il y en a plusieurs, elles doivent se rapporter à une même, & être subordonnées l'une à l'autre, en sorte qu'il n'y en ait qu'une principale, de laquelle les autres dépendent. Mais moins il entre de figures dans le corps de la *devise*, & moins elles ont de confusion, plus le corps a de perfection & de beauté. Le corps surtout doit être noble & agréable aux yeux : une figure basse & difforme ne convient point à la *devise*.

Pour le mot qui anime la figure, il doit lui convenir si bien qu'il ne puisse convenir à un autre. C'est une règle générale de ne point nommer ce qui paroît, & ce que la seule vue fait entendre. Il ne faut pas même que le mot ait un sens achevé, parce que devant faire un composé avec la figure, il ne doit être nécessairement qu'une partie, & par conséquent ne signifier pas tout. Des que les paroles seules ont une signification complète, on a une notion claire & distincte, indépendamment de la figure. La signification doit résulter de l'une & de l'autre ensemble. Plus le mot est court plus il a de grâce, & le sens suspendu des paroles, qui laisse quelque chose à deviner, fait une des principales beautés de la *devise*. Il y a du bonheur & de l'esprit à employer les paroles d'un poète à une chose à quoi le Poète ne pensa jamais, & de le faire si à propos qu'elles semblent faites exprès pour le sujet auquel elles sont appliquées, pourvu que ce soit sans estropier le vers. En général le mot d'une *devise* doit toujours être spirituel, & avoir je ne fais quoi qui pique, ou dans le sens, ou dans les paroles. Par exemple : pour exprimer qu'une personne se forme & se perfectionne par les disgrâces, l'on peut se servir d'une statue qu'une main taille avec le ciseau, en y ajoutant ces paroles, *perficatur dum caditur*. BOURN.

On met des *devises* sur les monnoies, sur les jetons, sur les écus des Chevaliers, dans les ornemens des arcs de triomphe, des feux d'artifice, & autres solennités. Les *devises* sont des espèces d'images qui représentent les entreprises de guerre, d'amour, d'étude, d'intrigue, de fortune, &c. Les François sont les premiers qui ont fait des *devises*, & les Italiens les premiers qui en ont donné les règles. Et parmi les Italiens Paul Jove est le premier qui ait donné l'art des *devises*. DE VIGN. MARV. Les Pères Ménétrier & le Moine, Jésuites, ont écrit de l'art des *devises*. Et le P. Bouhours en a fait le sujet d'un des entretiens intitulés, *Entretiens d'Ariete & d'Eugène*. Le P. Ménétrier a intitulé son Livre, *La Philosophie des Images*. Il y fait une longue énumération des Auteurs qui en ont écrit, dont il porte son jugement. Il dit que c'est avec le Cardinal Mazarin, qui aimoit les *devises*, que cet art passa en France, & que depuis on le cultiva. Cet Auteur ne veut point que l'on fasse des règles pour les *devises*. Le bon sens & les lumières naturelles, selon lui, suffisent.

Le même P. Bouhours, dans un Extrait inséré au Journal de Trévoux, expliquant plusieurs mots François qu'on a accoutumé de confondre, donne une explication courte & nette du mot de *devise*. C'est dit-il, un composé de figures tirées de la nature & de l'art, lesquelles on appelle *corps*, & de paroles courtes, proportionnées à la figure, auxquels on donne le nom d'*ame*. C'est d'un composé de cette nature, dit le P. Bouhours, dont on se sert pour expliquer notre dessein, ou notre pensée, par comparaison ; car l'essence de la *devise* consiste dans une comparaison prise de la nature, ou de l'art, & fondée sur une métaphore. Un jeune Seigneur, également brave & ambitieux, eut, dans le dernier caroufel de la Cour, une fusée en l'air, avec ce mot Italien, *Poco duri, puerche m'inalzi*, dont le

sens est, *Je veux bien durer peu, pourvu que j'en tève*. On peut faire là-dessus ce discours : de même que la fusée s'élève bien haut, quoique la durée en soit fort courte, il ne m'importe pas de vivre longs temps, pourvu que j'acquiere de la gloire, & que je parvienne à une haute fortune ; ce qui forme une juste comparaison. Sur ce pied-là, la *devise* n'est autre chose, à la bien définir, qu'une métaphore peinte ; ou plutôt, c'est une énigme renversée. Car, au lieu que l'énigme représente la nature ou l'art par les évènements de l'histoire, & par les aventures de la fable, la *devise* est une représentation des qualités humaines & spirituelles par des corps naturels & artificiels. Ainsi, pour marquer le caractère de Louis le Grand, on a peint le Soleil, qui tout lumineux qu'il est, a encore plus de vertus que d'éclat ; & pour mieux déterminer le sens de la peinture à cette signification particulière, on y ajoute ce mot Castillan, *Mas virtud que luz*. On a exprimé le mérite personnel d'une grande Reine par une grenade, avec ces paroles, *Mon prix n'est pas de ma couronne*. Et le talent d'un homme Apotolique, qui se fait tout à tous, par un miroir, avec ce mot de Saint Paul, *Omnibus omnia*.

¶ Nous avons dit que le corps humain n'entre point dans les *devises* ; & c'est li une des principales différences entre la *devise* & l'*emblème*. Voy. EMBLEMÈME.

DEVISE. f. f. ou DEVIS. f. m. Volonté, avis, service, être à la *devise* de quelqu'un. *Glois. des Poës. du Roi de Nav.* Ces mots signifient aussi séparation, défaut. Ils sont vieux & inutilités dans ces significations.

DEVISE. Autrefois ce mot s'est dit pour *testament*. *Testamentum*. Sa maladie crut & esloça tant, qu'il fit sa *devise* & son legs. VILLEHARD.

Ce mot de *devise* vient de ce que par son testament on partage, on divise ses biens.

DEVISEE. Terme de Fleuriste. Nom d'une tulipe blanche & rouge. MORIN.

DEVISER. v. n. S'entretenir familièrement. *Sermocinari, sermonem habere*. Il est vieux. Tout en *devisant* nous voici arrivés à la Ville. ABLANC.

DEVISER un chef-d'œuvre, *deviser* une expérience. Terme de Statuts des Communautés des Arts & Métiers. C'est donner le chef-d'œuvre, ou l'expérience aux Apprentifs ou aux fils de Maîtres qui se présentent, pour être reçus à la Maîtrise, & leur expliquer & désigner quels & comment ils doivent être faits.

SE DEULER. Vieux verbe. Se douloir, s'affliger. *Dolere*. Ils se *deulent*, dit MAROT.

DEUNX. f. m. Une livre moins une once, onze onces de la livre Romaine, qui en contenoit douze ; onze douzièmes de quelque chose que ce soit. *Deunx*. Quoique ce terme soit purement Latin, les Antiquaires qui écrivent en François, sont obligés de s'en servir quelquefois, parce que nous n'en avons point dans notre langue qui y réponde. Voyez. AS.

DEVOIEMENT. f. m. Flux de ventre, déjection de matière liquide plus fréquente que dans l'état naturel. *Alvi profluvium. Fluxus ventris*. Avoir le *devoiment*. Les fruits lui ont donné le *devoiment*. Voy. DIARRHÉE.

DEVOILEMENT. f. m. Action par laquelle on découvre ce qui étoit caché sous des voiles. *Explantio*. Le *devoilement* des mystères & des figures du Vieux Testament ne s'est fait qu'à la venue du Messie.

DEVOILER. v. a. Hauffer ou relever le voile d'une Religieuse, & quelquefois faire quitter le voile à une Religieuse, la relever de ses vœux. *Velum, velamentum detrahere ; deporcare*. La plupart des Religieuses ne doivent pas se *devoiler* au parler. Cette Religieuse a été *devoilée* dans les formes par autorité de Justice, on a annullé ses vœux. On dit aussi que le ciel s'est *devoilé*, lorsqu'il est devenu serein, que le vent en a chassé les nuages qui le couvroient comme d'un voile *Nubes pellere*.

DEVOILER, se dit figurément, pour dire, Mettre en évidence ce qu'on tenoit cache. *Revelare, pandere, manifestare, reterege.* On a dévoilé tous les mystères, toutes les intrigues de cette négociation.

DÉVOILÉ, 1E. part. & adj. Il a la signification de son verbe.

DEVOIR. s. m. Ou entend généralement par-là ce à quoi nous sommes obligés par la loi, par la coutume, ou par la bienfaisance. *Officium, partes, manus, officii munus.* C'est ainsi qu'on dit faire son *devoir*. Remplir ses *devoirs*. Manquer à son *devoir*. Les *devoirs* de la vie civile, de l'amitié, de la bienfaisance. Les *devoirs* d'un sujet envers le Souverain, le *devoir* du Souverain envers ses sujets. Les *devoirs* d'un Chrétien. Il y a un certain ordre d'égards civils qui doit régler nos *devoirs* extérieurs par le mérite des rangs, de la condition, ou de la place des personnes avec qui nous avons à vivre ou à traiter dans le monde.

Quelquefois même on entend par *devoirs*; ces bienfaisances arbitraires, dont chaque peuple s'est formé une cérémonie à sa mode; mais il vaut mieux n'entendre par là que ces bienfaisances essentielles, commandées à tous les hommes par la voix de la nature, & dont l'exacte observation fait le plus beau spectacle de la société.

Dans le monde il faut satisfaire à une infinité de petits *devoirs* qui échappent à ceux qui agissent par humeur. NICOL. On passe la moitié de la vie à rendre mille petits *devoirs* que la coutume a établis, & à faire des compliments peu sincères. M. SCUD. Lorsqu'une femme consulte le *devoir* plutôt que l'amour, c'est qu'elle appelle ce funeste *devoir* pour excuser son indifférence. S. EVR. Je ne prétends rien obtenir de la rigoureuse loi du *devoir*: je veux tenir tout de votre cœur & de votre passion. MOL. Chacun regarde son *devoir* comme un maître fâcheux dont il voudroit s'affranchir. S. EVR.

*Quand je verrai ses yeux armés de tous leurs charmes,
Me souviendrai-je alors de mon triste devoir.*

RACINE.

Le devoir seul fera ce qu'auroit fait l'amour.

CORNEILLE.

*---Et vous devez savoir,
Que qui sert bien son Roi, ne fait que son devoir.*

IDEM.

Un honnête homme s'acquitte bien de tous les *devoirs* de la vie civile. Les jeunes gens regardent les *devoirs* de la vie comme un joug insupportable. S. EVR. Les *devoirs* d'un Chrétien sont d'une grande étendue. Ce Prince fait bien maintenir les peuples dans le *devoir* & dans l'obéissance.

Le *devoir* est proprement une action humaine conforme à la loi qui nous en impose l'obligation. L'homme considéré par rapport à Dieu, dont il tient l'existence, considéré par rapport à lui-même, & enfin par rapport à la société avec ses semblables, à différents *devoirs* à remplir. *Voy.* Amour de Dieu, amour de soi-même, amour du prochain, sociabilité.

Le *devoir*, dit M. l'Abbé Girard, dit quelque chose de plus fort pour la conscience; il tient de la loi, la vertu nous engage à nous en acquitter. L'obligation dit quelque chose de plus absolu pour la pratique; elle tient de l'usage. Le monde ou la bienfaisance exige que nous la remplissions. On manque à un *devoir*, on se dispense d'une obligation. Il est du *devoir* des Conseillers de se rendre au Palais pour remplir les fonctions de leurs charges; & ils sont dans l'obligation d'y être en robe. Il est du *devoir* d'un Ecclésiastique d'être vêtu modestement; & il est dans l'obligation de porter l'habit noir & le rabat. Les Politiques se font moins de peine de négliger leur *devoir*, que d'oublier la moindre de leurs obligations.

Faire bien son *devoir*, c'est faire bien ce que l'on fait, quelque chose que ce soit. Cet homme a bien fait son *devoir*, en parlant d'un repas où il étoit, signifie, qu'il y a bien mangé. Il fait bien son *devoir* à table. Ce Capitaine, ce Soldat a bien fait son *devoir* à cette attaque, c'est-à-dire s'est bien battu, & en brave homme.

On le dit aussi des animaux, & même des plantes. Ce cheval de volée fait bien son *devoir*, c'est-à-dire, tire bien; ou ne fait pas bien son *devoir*, c'est-à-dire, tire mal. Cet arbre fait très-bien son *devoir*. Les blés font très-bien leur *devoir* cette année, c'est-à-dire, rapporter beaucoup, être fort chargé, avoir beaucoup de fruit. LIGER. Cela est bon en style de Jardinier.

Ce mot, selon du Cange, vient de *deverium*, qu'on a dit dans la basse Latinité pour signifier la même chose.

DEVOIR. Terme de Collège. *Pensum.* C'est ce que le Régent donne à faire à ses Ecoliers, en prose, ou en vers, en Grec, en Latin, en François, &c. *Devoir*, dans ce sens, signifie non pas obligation de faire quelque chose, mais la chose, ou l'ouvrage que les Ecoliers sont obligés de faire. Les Ecoliers disent, J'ai fait mon *devoir*. J'ai oublié mon *devoir* au logis. Je n'ai pas commencé mon *devoir*.

On appelle les *derniers devoirs*, les honneurs funèbres, les honneurs & les cérémonies qu'on fait aux enterremens, aux pompes funèbres des amis, des parens, ou des Princes. *Juxta persolvere.*

On dit aussi, qu'un homme va rendre ses *devoirs* à quelqu'un; pour dire, qu'il le va saluer, lui rendre visite. *Salutare.* En parlant de gens fort au-dessus de nous, on dit rendre ses respects.

On dit aussi, se mettre en *devoir*; pour dire, témoigner qu'on a volonté de faire quelque chose, se mettre en posture, en train d'exécuter, tant en bien qu'en mal. *Accingere se ad aliquid.* Il se mit en *devoir* de le frapper, il leva la main sur lui. Il se mit en *devoir* d'exécuter ses ordres.

Les Casuistes appellent *devoir conjugal*, celui que les conjoints sont obligés réciproquement de se rendre. *Debitum.* C'est ainsi que s'expliquent les Casuistes: on peut dire aussi; *mutuum conjugalis status officium.* Ce mot est de S. Paul. 1. Cor. VII. 3. *Uxori vir debitum reddat; similiter autem & uxor viro.* C'est de cet Apôtre que les Casuistes l'ont pris. Le *devoir conjugal* est de satisfaire à l'intention du mariage. Les Rabbins ont réduit en taxe le *devoir conjugal*, & ont prétendu qu'un paysan s'en acquittoit en donnant une nuit par semaine à sa femme; le voiturier & le marchand une nuit par mois; le matelot deux nuits par an; & qu'un homme de Loi acquéroit le droit d'être deux ou trois ans sans voir sa femme: & il n'y avoit point de mari qui fût taxé plus haut qu'à une fois la semaine. Solon ne les taxa qu'à trois nuits par mois. Charon s'est aussi mêlé de faire ces taxes.

Devoir de l'oiseau, se dit en termes de Chasse, de la portion ou curée du gibier qui est due à l'oiseau qui l'a pris. *Accipitri pars præda debita.*

DEVOIR SEIGNEURIAL. Les *devoirs Seigneuriaux* sont les marques de foi & hommage par lesquelles on reconnoît quelqu'un pour son Seigneur. Il y a des *devoirs Seigneuriaux* qui ont été abolis, parce qu'ils approchoient trop de la Souveraineté; d'autres l'ont été parce qu'ils étoient contraires à la bienfaisance de nos mœurs.

On appelle *Devoir Paschal*, la Communion que chaque Chrétien doit faire tous les ans à sa Paroisse aux Fêtes de Pâque.

On appelle *devoirs* en Bretagne, les droits qu'il s'y lèvent pour le Roi, & les octrois qui appartiennent à une Ville sur certaines marchandises. Il y en a de plusieurs sortes, qu'on trouvera sous leurs noms particuliers.

DEVOIR. v. a. Je dois, tu dois, il doit, nous devons, vous devez, ils doivent. Je devois. Je dus.

Fai dû. Je devrai Je devrois. Que je doive. Que je duffe. Etre obligé envers quelqu'un à lui payer, soit argent, soit autre chose, à quelque titre que ce soit, par contrat, par obligation, &c. *Debere*. Il doit une somme d'argent qu'il ne pourra jamais payer. Il faut payer ce qu'on doit. Un tel me doit une rente. Vous me devez un setier de blé. Cet homme doit plus qu'il n'a vaillant. Térence a dit, *animam debere*.

DEVOIR se dit aussi en parlant des engagements qui naissent des services, des bons offices qu'on a reçus de quelqu'un, & signifie, être redevable de quelque chose à quelqu'un. *Acceptum aliquid alium referre*. Je vous dois la vie. On n'aime point à voir ceux à qui l'on doit trop, à qui l'on a de trop grandes obligations.

Je ne veux rien devoir à ceux qui m'ont fait naître : Je suis assez connu sans les faire connoître. CORN.

Je devrai ma grandeur eutière à mon courage. ID.

Pour moi, par une longue & triste expérience, De cette illusion j'ai reconnu l'abus : Je sais, sans me flatter d'une vaine apparence, Que c'est à mes défauts que je dois mes vertus.

DEVOIR, signifie aussi être obligé à quelque chose par la Loi, par la coutume, par l'honnêteté, par la bienfaisance. Nous devons aimer Dieu de tout notre cœur. Un fils doit respect à son père. Un bon Citoyen doit obéissance aux Loix. Un Vassal doit hommage à son Seigneur. Un honnête homme doit tenir sa parole.

On doit, il est nécessaire, il faut, dans une signification synonyme. La dernière de ces expressions, dit l'Abbé Girard, marque plus précisément une obligation de complaisance, de coutume, ou d'intérêt personnel. Il faut hurler avec les loups. Il faut suivre la mode. Il faut connoître avant que d'aimer.

La seconde marque plus particulièrement une obligation essentielle & indispensable. Il est nécessaire d'aimer Dieu pour être sauvé, d'être complaisant pour plaire.

La première est plus propre à désigner une obligation de raison ou de bienfaisance. On doit dans chaque chose s'en rapporter aux maîtres de l'art. On doit quelquefois éviter dans le public ce qui a du mérite dans le particulier.

On se sert encore du verbe *devoir* 1°. Pour marquer qu'il y a quelque apparence qu'une chose est ou sera, comme quand on dit, à la vie que mène cet homme, il doit être bien riche. 2°. Pour marquer qu'une chose arrivera infailliblement, nécessairement. Tous les hommes doivent mourir. *Debet corpora fato*. 3°. On le dit de ce qu'on regarde comme probablement vrai, comme devant simplement arriver. On doit être bien en tel endroit. Il doit faire beau à la campagne. Mon correspondant doit avoir reçu ma lettre, ou doit la recevoir dans peu de jours.

4°. Il est d'usage pour marquer l'intention qu'on a de faire une chose. Comme quand je dis, je dois aller demain à la campagne. Je dois faire telle chose. *Cras iturus sum, profecturus sum*.

On dit proverbialement, qu'un homme doit à Dieu & au monde, qu'il doit par-dessus la tête, qu'il doit plus d'argent qu'il n'est gros, qu'il doit au tiers & au quart; pour dire, qu'il est noyé de dettes. *Ære alieno obrutus*. On dit, Qui a terme ne doit rien; c'est à-dire, qu'on ne lui peut rien demander alors; que qui doit a tort; pour dire, qu'il faut payer, ou être condamné aux dépens. On dit d'un homme qui fait grossièrement son devoir, qu'il semble que Dieu lui en doive de reste. On ne fait pas tout ce qu'on doit. Chose promise est due. Ce n'est pas tout que devoir, il faut payer. On dit aussi d'un valet qui s'amuse, qui est trop long-temps

à faire un message, qu'il n'y a point d'huis qui ne lui doive un denier. Qui nous doit nous demande. Va où tu peux, mourir où tu dois. *ACAD. FR.*

Dû, ue, part. *Debitus*.

Dû, f. m. signifie la même chose que *devoir*, substantif. *Stunus, officium*. Les Magistrats doivent bien s'acquitter du dû de leur charge.

Dû, signifie aussi, la chose due. *Res debita*. Il faut prendre quelque hypothèque ou nantissement pour la sûreté de son dû. Ce créancier est des derniers, il perdra son dû. Style de Marchands ou de Palais.

DEUMENT. Voyez DUEMENT.

DEVOLE, f. f. Terme de jeu de cattes, qui se dit lorsqu'après avoir entrepris de faire jouer, on ne fait aucune levée. Il est opposé à *vole*, qui se dit quand on fait toutes les levées.

DÉVOLU, UE, adj. Ce qui est acquis par un droit de dévolution. Ce qui passe de l'un à l'autre. *Devolutus*. Ce droit est dévolu à la Couronne. Cette succession est dévolue à un tel par la mort d'un substitué.

DÉVOLU, se dit encore d'un droit acquis à un supérieur de conférer quelque Bénéfice, quand l'inférieur & Collateur ordinaire a négligé de le conférer, ou l'a conféré à une personne incapable. *Jus devolutum beneficii conferendi tanquam si caducum foret*. Quand un Patron a négligé de pourvoir à un Bénéfice dans les six mois, le droit est dévolu à l'Evêque, de-là au Primat, &c. Le Pape a conféré ce Bénéfice, parce que le droit lui étoit dévolu.

On dit aussi, en termes de Palais, ce procès est dévolu par appel à la Cour sur un déni de Justice, sur une sentence infoutenable. *Jus devolutum dirimende, judicande cause*.

DÉVOLUT, f. m. Provision du Pape pour un Bénéfice qu'on lui expose être vacant par nullité de titre, ou incapacité de la personne du Titulaire qui le possède, & laquelle le rend impétable, suivant les Canons. *Collatio Beneficii a summo Pontifice facta, pro devoluto sibi illius conferendi jure, quia caducum est*. Tout dévolut doit être exécuté dans l'année par la prise de possession, & l'instance poursuivie dans deux ans. On peut jeter un dévolut dans les trente ans pour cause de simonie. Les dévoluts ne s'obtiennent qu'en Cour de Rome. Le Collateur ordinaire peut conférer par dévolut, en cas que le Bénéfice soit vacant de plein droit par la nature du crime. La clause, *aut alio quovis modo*, est une clause de dévolut.

M. Ménage prétend qu'il faut écrire ce mot *dévolu* sans *t* à la fin, quand il est substantif. La plupart de nos Auteurs pratiquent le contraire, & écrivent *dévolut*: quoi qu'il en soit, on prononce *dévolu*, comme s'il n'y avoit point de *t* à la fin de ce mot.

DÉVOLUTAIRE, f. m. Celui qui est pourvu d'un Bénéfice par dévolut. *Qui Beneficium ob eo impetravit, ad quem jus illud conferendi tanquam caducum devolutum est*. Tout impétrant de dévolut, ou Dévolutaire, doit donner caution de cinq cens livres avant que d'être reçu à plaider.

DÉVOLUTIF, IVE, adj. Terme de Droit. Ce qui ôte la connoissance d'une affaire à un Tribunal, & la transporte à un autre. *Devolvens, transferens, devolutivus, a, um*. Tout appel interjeté a un effet suspensif, ou pour le moins dévolutif. L'appel d'une sentence portant censure n'a qu'un effet dévolutif, c'est-à-dire, que, par l'appel interjeté, la connoissance de la cause est dévolue au Tribunal du supérieur, auquel on a appelé; mais l'appelant est obligé de se soumettre provisionnellement à la sentence qui le condamne, & dont il appelle. L'appel d'une sentence a ordinairement un effet dévolutif & suspensif. Il est dévolutif, parce qu'il porte pardevant le Juge supérieur la connoissance de l'affaire, pour savoir s'il a été bien ou mal jugé. Il est suspensif, parce qu'ordinairement l'appel suspend l'exécution de la sentence, excepté dans certain cas, lesquels les sentences sont exécutoires, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, & sans préju-

dice d'icelles ; & pour lors l'effet de l'appel est seulement *dévolatif*, & non *suspensif*.

DÉVOLUTION. f. f. Terme de Jurisprudence, est ce qui défère un droit à quelqu'un, en le laissant passer d'une personne à un autre. Voyez DÉVOLUTIF.

En matière Bénéficiale, le droit de *dévolution* passe de l'inférieur au supérieur. Par exemple, quand le Collateur ordinaire néglige pendant six mois de conférer un Bénéfice, son droit est dévolu au Métropolitain, & de degré en degré au Pape, pour cette fois seulement. Le supérieur, comme l'Evêque à l'égard de l'Abbé à qui appartient la collation, a six mois pour pourvoir du jour que la *dévolution* a lieu en sa faveur, & ne peut être prévenu pendant ce temps. Il n'y a que le Pape qui prévient, comme étant l'Ordinaire des Ordinaires. Le Pape a eu droit de conférer ce Bénéfice par *dévolution*.

DROIT DE DÉVOLUTION. f. f. Droit acquis par succession de degré en degré. *Jus devolutam.* La *dévolution* en général est une défense faite par quelques Coutumes au mari qui survit à sa femme, ou à la femme qui survit à son mari, d'aliéner ses biens immeubles, & qui l'oblige à les conserver pour les enfans nés de ce mariage, en sorte qu'ils y succèdent à l'exclusion de ceux du second lit. La France a prétendu que le Duché de Brabant est sujet au droit de *dévolution*. On a soutenu au contraire, qu'en supposant le Duché de Brabant sujet à ce droit, il ne s'ensuit pas que, par la *dévolution*, une fille sortie du premier mariage doive être préférée à un fils sorti du second. Voyez Stokman.

La *dévolution* diffère de *dévolut*, en ce que ce dernier est la collation d'un Bénéfice rempli de fait, mais vacant de droit par l'incapacité du pourvu, ou par le défaut de ses lettres : au lieu que la *dévolution* est le droit de conférer, qui appartient au Supérieur Ecclésiastique, après un certain temps, par la négligence du Collateur inférieur.

DEVON. f. m. Province ou Contrée d'Angleterre, qui a titre de Comté, & que les Anglois appellent *Devon-Shire*. *Denio.* Ce pays est borné au couchant par les Comtés de Sommerfet & de Dorchester, & au levant par celui de Cornouailles. La mer de Bretagne le baigne au midi, & le Canal de Bristol au nord. Excester, ou Exon, en est la capitale.

DÉVORANT, ANTE. adj. Qui dévore, qui consume promptement. *Consumens.* Il a un feu *dévorant* dans les entrailles qui lui donne un continuel appétit.

On dit figurément d'un bon Chrétien, qu'il a un zèle *dévorant*, un feu divin & *dévorant* ; qu'il a un grand amour de Dieu.

On appelle, *Air dévorant*, un air extrêmement subtil, & qui est dangereux pour les personnes qui ont la poitrine délicate.

DÉVORATEUR. f. m. Qui dévore. *Vorax, helluo, gurgis.* Cet homme est un *dévorateur* de patrimoine. Les chicaneurs, les usuriers sont des *dévorateurs* de gens. Le tems est le *dévorateur* de toutes choses. Rien n'échappe à ces *dévorateurs*. BENS. Ce mot n'est point en usage.

On ne le dit proprement que des bêtes féroces qui déchirent leur proie avec les dents. *Vorare.*

DÉVORER. v. a. Les crocodiles, les tiburons *dévovent*, avalent les hommes tout entiers. Daniel fut jeté dans la fosse aux lions pour être *dévoré*. On envoya un monstre marin, pour *dévovent* Andromède. ABLANC.

On le dit aussi, par extension, des hommes. Ce convalescent a bon appétit, il ne mange pas, il *dévovent*. Un goinfre, un écornifleur, *dévovent*, mangent goulument.

DÉVORER, se dit au figuré. Quand un amant regarde sa maîtresse, il l'a *dévovent* des yeux. Un traître dont les yeux maudits assiégent routes mes actions, & *dévovent* tout ce que je possède. MOL. On dit aussi qu'un homme a *dévovent* tout son patrimoine ; pour dire, qu'il a mangé son bien. Je sens un feu qui me

dévovent ; pour dire, une passion violente. On dit aussi, qu'un homme *dévovent* les livres, quand il lit beaucoup. Cet homme attend la succession de son oncle avec impatience, il la *dévovent* par avance. Il *dévovent* en espérance tous mes trésors. VAUG. Le chagrin me *dévovent*. RACINE. Il y a beaucoup de difficultés à *dévovent* dans toutes les sciences, & les commencemens en sont très-difficiles. BOUO. L'usure, sous couleur de nourrir le pauvre, le *dévovent*. ROY. *Dévovent* un affront ; pour dire, cacher le ressentiment d'un affront.

Rien ne peut-il charmer l'ennui qui vous *dévovent* ?
RACINE.

Amour, impitoyable Amour,
Donnez quelque touche au mal qui me *dévovent*,
Et la nuit & le jour. DES-H.

Mais quoi! toujours souffrir un tourment qu'elle ignore,
Toujours verser des pleurs qu'il faut que je *dévovent* ?
RACINE.

DÉVORER, se dit aussi des choses inanimées. Le feu, les flammes ont *dévovent* tous ces beaux palais. Le temps *dévovent*, consume tout.

En style de l'Ecriture-Sainte, & en parlant d'un pays, ou ceux qui y demeurent ne vivent par d'ordinaire long-temps, on dit que c'est une terre qui *dévovent* ses habitans. On peut le dire, figurément, d'une ville où l'on est obligé de faire de grandes dépenses.

DÉVOTE, EE. part. pass. & adj. *Consumatus, absumptus.*

DÉVOT, OTE. adj. & subst. Qui se plaît à servir Dieu ; qui est ardent à le prier, qui est assidu aux Eglises. *Pius, religiosus.* Je ne suis point *dévovent* ; mais toute ma vie j'ai eu passion de le devenir. LA C. DE B. C'est un grand scandale de voir que les plus *dévots* sont d'ordinaire les moins raisonnables. LE P. LAMY. Il n'y a rien de plus à craindre qu'un *dévovent* irrité : c'est un animal colérique & vindicatif ; parce qu'il s'imagine que Dieu lui doit du retour, que la Religion est blessée en sa personne, & que ses fureurs sont divines. MÉN. Vous reconnoissez les *dévots* d'habitude, ou de vanité, à leur mauvaise humeur, à l'inégalité de leur conduite. Il faut être *dévovent* sans superstition, & sans mélancholie. S. EVR. Le caractère des *dévots* de profession est suspect aux gens sages. IV. Souvent on ne prend le titre de *dévovent*, que pour se donner le droit de censurer la conduite d'autrui. IN. Ils croient que tout leur est permis, pourvu qu'ils aient de bonnes intentions : erreur trop commune parmi les *dévots*, qui doivent apprendre que la vertu consiste à garder les règles. LE GEND.

DÉVOT, OTE. Ce mot se prend pour *hypocrite*, & pour *faux-dévovent* ; alors il est tantôt substantif, & tantôt adjectif. C'est un *dévovent* : il ne faut pas s'y fier.

Abus, s'écria-t-il, hé devenez *dévovent* !
Ne le devient-on pas à la ville, à la Cour ?
Moi *dévovent* ! Qui, moi ? M'écriai-je à mon tour,
L'esprit blessé d'un terme employé d'ordinaire,
Lorsque d'un *hypocrite* on parle sans détour.
DES-HOULIERES.

On peut impunément pour l'intérêt du Ciel
Être dur, se venger, faire des injustices :
Tout n'est pour les *dévots* que péché véniel. IBID.

Fâche-t-on un *dévovent*, c'est Dieu qu'on fâche en lui.
IBID.

Ah ! pour être *dévovent* on n'en est pas moins homme.
MOLIERE.

Les femmes sont appelées par S. Augustin & par l'Eglise, le sexe *dévovent*. On dit, en parlant d'une

femme qui est sous la direction d'une Ecclésiastique, qu'elle est une de ses *devotes*. L'introduction à la vie *dévot*e est de S. François de Sales. On dit ironiquement, C'est un *devot*, un mangeur de Crucifix.

Il signifie aussi, ce qui excite à la dévotion. Chant *dévol*. Oraison *dévot*e. Lieu fort *dévol*.

Ce mot s'est dit premièrement des femmes & filles qui avoient fait vœu de Chasteté, *quasi Deo vota*.

FAUX DÉVOT, qu'on appelle souvent simplement *dévol*, est celui qui cache des passions très-vives & très-violentes sous l'apparence de la piété. *Vera pietatis simulator*. L'orgueil, l'intérêt, la médiancé, l'esprit vindicatif, sont le partage du *faux dévol*. Ces quatre vices en font le caractère.

DÉVOTEMENT, adv. D'une manière *dévot*e. *Piè*, *religiosè*. Un Prêtre doit dire fort *dévotement* la Messe. Il mangea fort *dévotement* deux perdrix. **Mot.**

DÉVOTIEUSEMENT, adv. C'est la même chose que *dévotement*. Il est vieux.

DÉVOTIEUX, **EUSE**, adj. C'est la même chose que *dévol*. Il est vieux.

DÉVOTION. f. f. Culte de Dieu avec ardeur & sincérité. *Pietas*, *religio*. La *dévotion* est un attendrissement du cœur, & une consolation intérieure que sent l'ame fidèle dans l'exercice de piété. **JUR.** On appelle d'ordinaire *dévotion*, certaines pratiques religieuses dont on se fait une loi de s'acquitter régulièrement : si cette exactitude est soutenue d'une solide piété, on a raison : autrement c'est vanité, ou superstition. **DE VILL.** Ce n'est plus la beauté qui rend une femme fière & dédaigneuse, c'est la *dévotion*. **LA BRUY.** On ne prend les dehors de la *dévotion*, que pour être en droit de réformer son prochain. **DE VILL.** Les faux dévots se dédonnaient des dégoûts & des règles austères de la *dévotion*, en censurant le reste du genre humain. Bien des gens se font une *dévotion* d'humeur & de naturel, & servent Dieu, comme il leur plaît, & non pas comme il l'ordonne. **FLÉCH.** La *dévotion* est une passion chez quelques femmes ; c'est une bienfaisance de l'âge, ou une mode qu'il faut suivre. **LA BRUY.** Loin d'ici cette *dévotion* vaine & frivole, qui, voulant accommoder Dieu avec le monde, donne à Dieu quelques exercices d'un culte extérieur, & laisse vivre au dedans les desirs & les affections du siècle. **FLÉCH.** Il y a une espèce de *dévotion* sévère & misanthrope qui augure mal de son prochain, & damne par charité le reste du genre humain.

Si le mot de Religion peut être considéré comme synonyme avec *dévotion*, ce ne peut être qu'autant qu'il est pris dans un sens formel, qui marque une qualité de l'ame & une disposition de cœur à l'égard de Dieu. Cette disposition fait simplement qu'on ne manque point à l'Être suprême. La *piété* fait qu'on s'en acquitte avec plus de respect & plus de zèle. La *dévotion* ajoute un extérieur plus composé. **SYN.** **FR.**

Les gens du monde se contentent d'avoir de la *Religion*. La *piété* convient à ceux qui se piquent de vertu. La *dévotion* est le partage des gens entièrement retirés. La *Religion* est plus dans le cœur qu'elle ne paroît au dehors. La *piété* est dans le cœur, & paroît au dehors. La *dévotion* paroît quelquefois au dehors, sans être dans le cœur. Point de *dévotion* sans attachement au culte des Autels. **Voyez RELIGION & PIÉTÉ.**

DÉVOTION, se dit aussi d'un culte, ou cérémonie particulière. *Peculiaris quadam sancti alicujus aut ceremonie sacra veneratio, cultus*. Les bons Chrétiens ont une *dévotion* particulière à la Vierge. Il y a une *dévotion* à un tel Saint, à une telle Eglise, un tel jour, une *dévotion* au Calvaire, au Rosaire, au Scapulaire. Les livres de *dévotion* sont des livres spirituels. On fait tous les ans un Almanach de *dévotion*, où sont marquées toutes les Fêtes & les In-

dulgences de chaque jour. Un Pèlerinage de *dévotion*.

On dit au pluriel, Faire ses *dévotions* ; pour dire, Communier, recevoir les Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie. *Sacra mysteria usurpare*.

DÉVOTION, signifie aussi un dévouement entier au service de quelqu'un ; une disposition à faire sa volonté. *Habere aliquem deditum, obstrictum sibi*, ou *esse alicui deditum, obstrictum*. Il gagnera son procès : la plupart des Juges sont à sa *dévotion*. Il faut craindre ceux qui ont toujours des scélérats à leur *dévotion*. On lui manda que la ville étoit à sa *dévotion*. **ABLANC.** Les Bractiens étoient à leur *dévotion*. **VAUG.**

On dit, en proverbe, l'offrande est à *dévotion* ; pour dire, qu'on donnera tant & si peu qu'on voudra. Il n'est telle *dévotion* que des jeunes Prêtres ; pour dire, qu'on fait les choses avec un grand zèle, quand on entre en quelque charge, en quelque profession. On dit aussi qu'on attend quelqu'un en bonne *dévotion* ; pour dire, qu'on est disposé à le bien recevoir, à se bien rejouer avec lui.

DÉVOUEMENT. f. m. *Devotio, dedicatio*. Ce mot signifie la disposition dans laquelle on est d'obéir à quelqu'un en tout.

On dit du *dévouement*, qu'il est sans réserve. Il est difficile de plaire aux Princes, sans un entier *dévouement*. **M. L'ABBÉ GIRARD. SYN.** La profession monastique est un entier *dévouement* au service de Dieu. Le Prince marqua qu'il mourroit content : trop heureux d'avoir témoigné au Roi sa reconnaissance, est son *dévouement*. **BOSS. Voyez ATTACHEMENT & ATTACHE.**

L'un nous unit à ce que nous estimons. L'autre nous lie à ce que nous aimons. Le troisième nous foumet à la volonté de ceux que nous désirons servir. Il marque de la docilité & du respect. Il appartient au langage du Courtisan. La passion la plus délicate du temps est de se *dévouer* aux personnes dont on attend sa fortune.

DÉVOUEMENT. Terme d'Histoire Ancienne. Action du sacrifice de sa vie pour le salut de la patrie. L'Histoire nous fournit plusieurs exemples de ces fortes de *dévouemens*. C'étoit une cérémonie religieuse usitée chez les Anciens, particulièrement chez les Romains, par laquelle un citoyen s'offroit volontairement aux Divinités infernales, pour faire retomber sur sa tête les malheurs dont la république étoit menacée. Le *dévouement* de Codrus, celui de Decius père & fils, sont célèbres dans l'Histoire.

DÉVOUER. v. n. pass. Se donner entièrement à quelqu'un, se sacrifier pour lui, se consacrer. *Devovere, se, consecrare, addicere*. Cet homme est entièrement *dévoué* à un tel Prince.

Tous ses amis pour lui prêts à se dévouer.

RACINE.

Les Courtisans *dévoués* à la faveur ne font que ce qui est agréable au Roi & aux Ministres. Les grands hommes se font *dévoués* à la gloire. **ABLANC.** Un bon Chrétien est entièrement *dévoué* à Dieu. Les Religieux & Religieuses se *dévouent* à Dieu d'une manière plus parfaite. Autrefois toutes les personnes d'une famille mariée se *dévouoient* avec tout leur bien au service d'un Couvent, & s'en rendoient serfs & esclaves : & quand ils en passoient le contrat, ils lioient à leur cou une corde des cloches, pour montrer qu'ils ne manqueroient pas de se trouver à l'Eglise au premier signal.

Pour vous rendre à jamais des honneurs immortels,

Je vais me dévouer à vos sacrés Autels.

L'ABBÉ TÊTU.

Ce mot vient de *devotare*. **MÉNAGE.**

DÉVOUER, se dit aussi d'une cérémonie qui se faisoit chez les Romains, quand un homme se sacrifioit

pour la patrie, comme fit Décius, qui après s'être *dévoûé*, se jeta à travers les ennemis, ou il fut tué. *Devovere se.* Les Décius, qui se *dévoûèrent* pour l'intérêt d'une société dont ils alloient n'être plus, me semblent de vrais fanatiques. S. EYR. Dès le lendemain qu'on eut donné à Octavien le nom d'Auguste, Pacuve, Tribun du peuple, commença à dire qu'il se vouloit *dévouer* & consacrer à lui, comme cela se faisoit parmi les barbares, pour lui obéir aux dépens même de sa vie, quoiqu'il lui pût commander. Son exemple fut aussitôt suivi de tous les autres; & la coutume s'établit enfin, qu'on n'alloit point saluer les Empereurs sans dire qu'on leur étoit *dévoûé*. Auguste, faisant semblant de s'opposer à cette lâche & infâme flatterie, ne laissa pas d'en récompenser l'Auteur. TILLEM.

Il est aussi actif. Il a *dévoûé* ses enfans au service de la patrie, au service du Prince. Consacrer, donner sans réserve.

DÉVOUÉ, ÉE. part. & adj. *Devotus, consecratus, addictus, obstrictus, deditus.*

DÉVOULOIR. v. a. Cesser de vouloir. *A volendo rem aliquam abstinere.* Malherbe en est l'inventeur. Il est fort commode & fort significatif, & il seroit à souhaiter qu'il fût en usage: mais il ne s'est point établi. VAUG.

DEVOYER. v. a. Détourner de la voie, du chemin. Se *dévoier*, sortir de la voie, s'égarer du droit chemin. *A via aberrare.* C'est une œuvre de charité de remettre dans le bon chemin ceux qui se sont *dévoies*. Les Ouvriers disent aussi, *Devoier* une ligne un tuyau de cheminée, un tenon ou autres pièces d'assemblage de leur à-plomb; ce qui se fait quand on les détourne hors de la ligne droite. *Declinare, obliquare.* Ce mot est un composé de *voie*, comme qui diroit *hors de la voie*. On ne s'en sert plus dans le bon style; en sa place on dit *Egarer*.

DÉVOYER, se dit plus ordinairement, au figuré, des Hérétiques qui se sont séparés de l'Eglise, qui sont sortis de la bonne voie. *Aberrare, errare.* Il faut tâcher de ramener dans la voie du salut ceux qui s'en sont *dévoies*. Il est mieux de dire *égars*.

DÉVOYER, en Médecine, se dit pour marquer l'effet ordinaire des indigestions. *Resolvere.* Les raisins & autres fruits crus *dévoient* les estomacs foibles.

DÉVOYÉ, ÉE. part. pass. & adj. Il a les significations de son verbe. On appelle, en termes de maçonnerie, un tuyau *dévoyé* un tuyau de cheminée, qui, après avoir monté verticalement, se détourne de sa ligne droite. AC. FR. 1740.

Ce mot *dévoyé* vient du mot Latin *deviare*, qui signifie la même chose, c'est-à-dire, selon l'étymologie, *mettre hors de la voie*.

DEUSDEDIT. f. m. Nom propre d'homme, composé de deux mots Latins, *Deus*, Dieu, & *dedit*, a donné, & qui est la même chose que Nathanaël en Hébreu, & Donnadiou en François. *Deusdedit.* Nous conservons ce mot en notre langue pour les Anciens qui l'ont porté, & nous disons fort bien S. *Deusdedit*, Pape, étoit Romain; il succéda à Boniface IV^e le 13 Nov. 614, & mourut le 8 Nov. 617. *Deusdedit*, Cardinal, qui vivoit dans le XI^e siècle, dédia à Victor III une collection des Canons qu'il fit. Il est encore Auteur d'un *Traité Des privilèges Rom. sedis.*

DEUSEN. f. m. Ville d'Afrique, dans la Province de Zeb, au désert de Numidie. Elle est ancienne, & a été bâtie par les Romains sur les confins du Royaume de Bugie.

DEUTÉROCANONIQUE. Terme dogmatique de Théologie. Livre sacré de l'Ecriture qui a été mis plus tard que les autres dans le Canon, soit parce qu'il a été écrit après que les autres y étoient déjà, soit parce qu'il y a eu quelque doute de sa canonicité. *Deuterocanonici.* Les Juifs reconnoissent, dans leur Canon, des livres qui n'y ont été mis qu'après les autres. Ils disent que, sous Esdras, une grande assemblée de leurs Docteurs, qu'ils appellent par excellence la Grande Synagogue, fit le recueil des Livres

saints que nous avons encore aujourd'hui dans l'ancien Testament Hébreu; & il est bien certain qu'elle y mit des livres qui n'y étoient point avant la captivité de Babylone, comme ceux de Daniel, d'Ezéchiél, d'Aggée, &c. & ceux d'Esdras & de Néhémias. De même l'Eglise en a mis quelques-uns dans le Canon qui ne sont point dans celui des Juifs, & qui n'ont pû y être, puisque plusieurs n'ont été composés que depuis le Canon fait du temps d'Esdras; la Sagesse, l'Ecclésiastique, les Machabées. D'autres n'y ont pas été mis sitôt, parce que l'Eglise n'avoit point encore examiné leur canonicité: ainsi, jusqu'à son Examen & son Jugement, on a pu en douter. Mais, depuis qu'elle a prononcé sur la canonicité de ces livres, ou de ces parties de livres de l'Ecriture, il n'est pas plus permis d'en douter, qu'il ne fut permis aux Juifs de douter de ceux du Canon d'Esdras; & les *Deuterocanoniques* ne sont pas moins canoniques que les Protocanoniques, puisque la seule différence qu'il y a entre les uns & les autres, c'est que la canonicité de ceux-là n'a pas été reconnue généralement, & qu'elle n'a pas été examinée & décidée par l'Eglise, sitôt que celle des autres.

Les Livres *Deuterocanoniques* sont, le livre d'Esther, ou tout entier, ou pour le moins les sept derniers chapitres de ce livre; Tobie, Judith, le livre de la Sagesse, l'Ecclésiastique, Baruch, les deux livres des Machabées, l'Épître aux Hébreux, celle de S. Jacques, & celle de S. Jude; la seconde de S. Pierre, la seconde & la troisième de S. Jean, avec son Apocalypse. Les parties *Deuterocanoniques* de livres sont dans Daniel, l'Hymne destros enfans & l'Oraison d'Azarie, les Histoires de Susanne, de Bel & du Dragon; le dernier chapitre de S. Marc; la Sueur de sang, & l'Apparition de l'Ange racontées en S. Luc, C. XXII. l'Histoire de la Femme adultère en S. Jean, C. VIII. Voyez l'*Œconomia Bibliorum* d'Ederus, p. 19. B. Michaël de Medina. *De Rectâ in Deum fide*, L. VI, C. 10. Serarius *Prolegom.* C. 7. Bonfrerius *Præloq.* C. 3. Ménochius *Proleg.* C. 7.

Ce mot est Grec & composé de *Deuteros*, second, & *Canonis*, Canonique, parce que ces livres ne sont que les seconds Canoniques, les autres l'ayant été avant ceux-ci; ce qui ne signifie pas qu'ils aient moins d'autorité.

DEUTERONOME. f. m. L'un des Livres Sacrés qui composent le corps des Saintes Ecritures, qu'on appelle autrement la Bible, le cinquième de ceux de l'ancien Testament, & le dernier de ceux que Moïse fit. *Deuteronomium.* Il ne paroît pas que Moïse eût distingué ce qu'il écrivit en différens livres, & qu'il eût donné différens titres, ou différens noms aux parties de son ouvrage. Encore aujourd'hui les Juifs ne distinguent point, comme nous, dans les exemplaires dont ils se servent dans leurs Synagogues, & l'écrivent tout de suite, comme un seul ouvrage, sans autre distinction que celles des parasches petites & grandes. Dans les autres exemplaires qui sont à l'usage des particuliers, à la vérité ils les distinguent en cinq parties, comme nous; mais ils ne leur donnent point d'autre nom que les premiers mots par où commence chaque division, à peu près comme en citant un décret, ou un chapitre du Droit Canon, nous les nommons ou nous les désignons par les premiers mots par lesquels ils commencent. Ainsi les Juifs appellent la première partie de l'ouvrage de Moïse בראשית *Bereschit*, parce qu'elle commence par cette diction. De même la seconde, והאלה שמו; *Ve elleh Schemot*; La troisième ויקרא *Vajickrah*; la quatrième וידבר *Vajiedabber*; la cinquième אלה הרברים, *Elleh haddebarim*, qui en sont les premiers mots. Cet usage est très-ancien parmi les Rabbins, comme il paroît par les anciens Commentaires sur ces livres, appelés בראשית רבה, *Bereschit Rabba*, והאלה שמות רבה, *Ve elleh schemot Rabba*, &c. & par le *Prologus Galeatus* de S. Jérôme. Ce furent les Septante qui, quand ils firent leur traduction

duction de la Loi, donnèrent aux cinq parties dans lesquelles elle étoit divisee les noms de Genèse, Exode, Lévitique, Nombre & *Deuteronomie*. Ces noms en effet sont Grecs, à celui de Lévitique près, qui est Hébreu; mais dans la forme Grecque ils expriment ce que contiennent ces livres, ou du moins la chose la plus remarquable qui y est contenue.

Le *Deutéronome*, dont il s'agit ici, fut ainsi nommé, parce que cette dernière partie de l'ouvrage de Moïse comprend la répétition, la récapitulation que ce Législateur fit aux Israélites, avant que de mourir, de la Loi qu'il leur avoit donnée. C'est pour cela que le *Deuteronomie* s'appelle encore par les Rabbins משנה, *Misch-néh* Répétition; תורה משנה, *Répétition de la Loi, seconde Loi*. Ils le nomment encore ספר תוכחה, *le Livre des Reprimandes*, à cause du Chapitre XXXVIII. qui est plein des bénédictions que Dieu leur promet s'ils gardent sa loi, & des malédictions dont il les menace s'ils la transgressent, & que pour cela ils appellent סדר תוכחה, *Seder Tochahut*, le Chapitre des Reprimandes. Le *Deutéronome* fut fait la quarantième année depuis la sortie d'Egypte, dans les campagnes des Moabites, au-delà du Jourdain. Expression équivoque qui a fait douter si Moïse étoit véritablement l'auteur de ce livre, puisqu'il est certain qu'il n'a jamais passé ce fleuve. Mais les interprètes répondent que l'expression qu'on a traduite par ces mots au-delà, signifie également en-deçà. Moïse étoit alors dans sa 120e. année. Le *Deutéronome* contient en Hébreu onze parafches ou dix seulement, selon la Bible des Rabbins, édition de Venise, 27 Chapitres & 955. Versets. Dans les Versions Grecques & les Latines il a XXXIV Chapitres. Le dernier n'est pas de Moïse. Quelques-uns disent qu'il fut ajouté par Josué ou par Esdras immédiatement après la mort de Moïse. C'est le sentiment le plus vraisemblable, ou plutôt c'est le commencement du livre de Josué, comme il est aisé de s'en convaincre en comparant le premier verset du livre de Josué, selon la division présente, avec le dernier verset du *Deutéronome*. De sorte que la difficulté tirée de la description de la mort de Moïse, qui se trouve à la fin du *Deutéronome*, disparoit, quand on fait attention qu'elle ne se trouve là, que par la faute de ceux qui ont fait la division de ce livre d'avec celui de Josué, qui y étoit joint anciennement sans aucune division. Ainsi ce morceau du *Deutéronome* où la mort de Moïse est décrite appartient réellement au livre de Josué.

Ce nom est Grec, composé de δεύτερος, *second*, & νόμος, *Loi*; & on l'a donné à cette partie de l'ouvrage de Moïse, pour la raison que nous avons dite ci-dessus.

DEUTÉROPATIQUE. Terme de Médecine, adj. de t. g. dérivé du Grec δεύτερος, *second*, & παθος, *maladie*. Ainsi ce mot signifie proprement, maladie secondaire, c'est-à-dire, qui est la suite ou l'effet d'une maladie précédente. C'est l'opposé de Protopathique.

DEUVE. f. f. Etoffe de soie. C'est une espèce de satinade ou d'ostade.

DEVIDE. Terme de Billard. *Faire devuide*, se dit à la guerre, lorsque le joueur ne laisse aucune bille sur le tapis, pas même la sienne; ou bien, lorsqu'il fait sauter sa propre bille ou qu'il la met dans la belouze, quoique celle de son adversaire reste sur le tapis. Celui qui fait *devuide* paie deux marques à celui sur lequel il fait *devuide*.

DEUX. f. m. Nom du nombre qui suit l'unité, & qui est la première puissance qui commence les multiplications. *Duo*. Fendre en deux, c'est diviser par la moitié. *Bisariam*.

Deux frères jumeaux. *Gemelli*. Regarder entre deux yeux; pour dire, fixement. *Defigere oculos*. Une poire à deux têtes. *Pyrum biceps*. Les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits. Cela est certain

comme deux & deux font quatre. Ils font à deux de jeu; pour dire, Ils n'ont point d'avantage l'un sur l'autre: phrase tirée du jeu de paume, où l'on compte à deux, quand on a gagné un nombre égal de coups ou de jeux. *Pares*. On dit à la boule, Il porte les deux; pour dire, Il a deux coups à jouer. *Duabus partibus jungitur, duorum partes sustinet*: & d'un Cavalier qui s'enfuit, qu'il donne des deux; pour dire, des deux éperons.

*Je me vois en rase campagne,
Dominant sur tout l'horizon:
Je pique des deux mon grison,
Et crois voler sur un Pegase,
Comme un autre Bellerophon.* P. DU CERC.

On dit aussi au jeu, porter ses deux; pour dire, Jouer seul contre deux. Il se dit aussi figurément; pour dire, Exercer deux fonctions différentes.

DEUX & UN. On le dit en termes de Blason, pour dire, deux en chef & un en pointe. Il y a dans l'écu de France trois fleurs de lis, deux & un.

On dit au Triétre, Double deux, quand on amène un doublet de deux. Et aux trois dès, on dit, Rasse de deux, quand chacun des trois dès est sur le point de deux. Après la virgule il faut mettre les deux points. Le deux se marque en chiffre Romain ainsi, II, & en chiffre Arabe ainsi, 2.

DEUX. f. m. Le nombre de deux étoit regardé chez les Romains comme de mauvais augure, & de tous les nombre le plus malheureux. Et, comme tous les mauvais augures étoient consacrés à Pluton, les Romains lui avoient dédié le second mois de l'année & le second jour de chaque mois.

DEUX. f. m. En termes de Chasseur, on appelle du deux, une sorte de petit plomb à tirer moins gros que celui qu'on appelle de l'un, & plus gros que celui qu'on nomme du trois. Les tireurs chargent leurs fusils avec du deux, lorsqu'ils vont chasser le lièvre. On dit acheter du deux, charger avec du deux, ce lièvre a été tué avec du deux.

On dit, proverbialement, Marcher deux à deux, comme Freres Mineurs. Cela est fait comme deux œufs. Deux chapons de rente, l'un gras & l'autre maigre. On dit aussi, je ne vous en ferai pas à deux fois. SCAR.

DEUX-AMANS. Prieuré de Chanoines Réguliers, situé sur la cime d'une haute montagne, entre la rive droite de la Seine & la rive gauche de l'Andèle, au confluent de ces deux rivières dans le Diocèse de Rouen. *Description Géographique & Historique de la Haute-Normandie, Tom. II, pag. 331.*

DEUXIÈME. adj. m. & f. numéral. Qui suit le premier, qui est au second rang. *Secundus*. César aimoit mieux être le premier au village, que d'être le deuxième à Rome.

DEUXIÈMEMENT. adv. En second lieu. *Secundò*.

DEUX-PONTS, f. m. & pl. Ville d'Allemagne, capitale du Duché de Deux-Ponts, *Bipontium*. Elle est du Cercle Electoral du Rhin. Maty fait ce nom féminin. *Deux-Ponts*, dit-il, est assez bien bâtie & défendue par un Château assez fort, où les Ducs de Deux-Ponts faisoient autrefois leur résidence. Il falloit dire la Ville de Deux-Ponts. Elle est située au confluent de deux petites rivières, sur chacune desquelles il y avoit apparemment un pont, d'où la ville a pris ce nom, pour le donner ensuite au Duché dont elle est capitale.

Le Duché de Deux-Ponts, petit Etat du Cercle du Bas Rhin en Allemagne. *Bipontinus Ducatus*. Il est dans les montagnes de Vosgé, borné au couchant par la Lorraine & par le Comté de Sarbruck, au midi par l'Alsace, & des deux autres côtés par le Palatinat du Rhin. La France s'empara du Duché de Deux-Ponts après la mort du dernier Duc; mais en 1693, il fut rendu au Roi de Suède, qui est de la Maison de Deux-Ponts. MATY.

DEUX-TESTES. Nom d'une espèce de Poire. La deux-

tetes, la double fleur. LA QUINT. On dit plus ordinairement poire à *deux-tetes*. *Pyrum biceps*.

D E X

DEX. f. m. Mot du vieux langage, qui a été dit pour Dieu. On disoit aussi *Diex*.

DEX. Terme de Coutumes. C'est un mot du langage Toulousain. Il paroît par le texte des Auteurs qui l'emploient qu'il signifie *Limites, étendue, district, juridiction*. Le *dex* de Toulouze.

Quelques Auteurs conjecturent que le mot de *dex*, qui veut dire *dix* dans le Languedoc, a été employé pour signifier étendue de juridiction, parce que celle de Toulouze s'étendoit dans un certain espace qui se mesuroit par dix, comme celles d'Angers & de quelques villes de Poitou ont été appelées *Quintes*, du nombre de cinq, & celles de Bourges *Septaine*, du nombre de sept. Ces dix, ces cinq, & ces sept étoient, ou des lieues, ou des milles, ou quelque autre mesure semblable.

DEX-AIE. Cri de guerre des Normans.

François crie, Montjoie; & Normans. Dex-aïe.

VACE, dit le Clerc de Caen, dans son Roman de Normandie.

☞ DEXICREONTE. Surnom donné à Vénus à cause d'un certain *Dexicreon*, qui expia par des sacrifices les crimes des femmes de Samos, qui s'étoient abandonnées à la débauche: ou plutôt d'un autre *Dexicreon*, Capitaine de Navire, qui, ayant amassé de grands biens à vendre aux matelots & aux passagers de l'eau douce, que Vénus lui avoit donné ordre de charger, fit élever une Statue à cette Déesse, qu'il appela de son nom *Dexicreonte*. CÆLIUS RHOD.

DEXTANS. Mot Latin, terme d'Antiquaire. Voy. AS.

DEXTERITÉ. f. f. Adresse à faire quelque ouvrage de la main. *Dexteritas, solertia*. Il faut une merveilleuse *dexterité* à enchaîner des diamans, à faire les chaînes des montres.

☞ DEXTERITÉ, se dit aussi, figurément, & ce mot employé dans ce dernier sens, aussi-bien que dans la signification propre, a un rapport direct à la manière d'exécuter les choses; l'adresse en a davantage aux moyens de l'exécution, & l'habileté regarde plus le discernement des choses mêmes. La première met en usage ce que la seconde dicte, suivant le plan de la troisième.

☞ Pour former un gouvernement avantageux, il faut de l'habileté dans le Prince ou dans ses Ministres; de l'adresse dans ceux à qui l'on confie la manœuvre du détail & de la *dexterité* dans ceux à qui l'on commet l'exécution des ordres.

☞ Avec un peu de talent & beaucoup d'habileté à traiter les affaires, on acquiert de la *dexterité* à les manier; de l'adresse pour leur donner le tour qu'on veut, & de l'habileté pour les conduire.

☞ La *dexterité* donne un air aisé & répand des graces dans l'action. L'adresse fait opérer avec art & d'un air fin. L'habileté fait travailler d'un air entendu & savant.

☞ Savoir couper à table & servir ses convives avec *dexterité*; mener une intrigue avec *adresse*; avoir quelque *habileté* dans les jeux de commerce & dans la Musique; voilà, avec un peu de jargon, sur quoi roule aujourd'hui le mérite de nos aimables gens. M. L'ABBÉ GIRARD SYN. Voyez ADRESSE & HABILITÉ.

☞ DEXTRE. f. f. *Dextra*. Vieux mot. La main droite. Allis à la *dextre* de Dieu, à la *dextre* du Tout-Puissant, à la *dextre* du Père. AC. FR.

*Recevez ce placet que ma main vous présente;
Et, d'une dextre bienfaisante,
Mettez au bas ces mots exquis:
Soit fait ainsi qu'il est requis. R.*

☞ DEXTRE. adj. *Dexterum*. Qui appartient au côté

DEX DGE D'HA DI DIA

droit. En termes de Blason l'on dit du côté *dextre* & *jénestre*. *Dextre* ne se dit point dans l'usage ordinaire.

DEXTREMENT. adv. D'une manière adroite. Il faut manier bien *dextrement* ces cristaux, de peur de les casser. Un Peintre peignit un rideau si *dextrement*, qu'on s'avisait de le tirer. ABL. *Solertiter*. Ce mot n'est plus en usage que dans le style marotique. En sa place on dit *adroitement*.

*. . . . O Laverne sacrée!
O des Larrons Déesse revérée,
Toi qu'à Bayeux implore le Normand,
Apprends-moi l'art de tromper dextrement. R.*

DEXTRIBORD. Terme de Marine. Le côté droit du vaisseau. C'est le même que *Stribord*. *Pars navis dextera*.

DEXTROCHÈRE ou DESTROCHÈRE. f. m. Terme de Blason, qui se dit du bras droit qui est peint dans un Ecu tantôt tout nud, tantôt habillé ou garni d'un fanon, & quelquefois armé, ou tenant quelque meuble, ou pièce dont on fert dans les Armoiries. On met quelquefois le *dextrochère* en cimier.

Ce mot vient de *dextrocherium* Latin, qui signifioit un bracelet qu'on portoit au poignet droit, & dont il est parlé dans les Actes du martyr de Sainte Agnès, & dans la vie de l'Empereur Maximin. Cet ornement étoit commun, tant aux hommes qu'aux femmes, & s'est aussi appelé *brachiale, torquis, armilla*. DU CANG.

DEY. Voyez DAY.

DEZIZE. f. f. Petite ville d'Egypte, voisine du Caire, à une lieue du quartier des Francs. Long. 49. d. 10'. lat. 28. d. 54.

D G E.

DGEZHAI TCHI. f. m. Terme de Relations. Les *Dgezhaïtchis* font le second corps des troupes de la Maison du Roi de Perse: ils font la garde dans la Salle intérieure du Palais, comme les Gardes-du-Corps en France: ils font quatre mille hommes en tout: celui qui les commande est le Topchi, ou Grand Maître de l'Artillerie.

DGIANAD. f. m. Ville de l'Arabie heureuse, au nord de Tyz.

D H A.

DHAFAR. f. m. Ville de l'Yemen, où de l'Arabie heureuse, située sur le Nangeran, environ à douze lieues de la côte; ou, selon M. d'Herbelot, au fond d'un Golfe, formé par la mer Ethiopienne qui borne l'Arabie du côté du Sud.

D I.

DI. Particule inséparable de quelques mots François, auxquels, pour l'ordinaire elle donne une signification plus étendue, comme, *diriger, divaguer, disperser*, (dans ce mot l's qui est après *di* appartient à la seconde syllabe) *dissimuler, dissoudre, dissequer*: dans ces mots on ajoute une *s* après *di*, parce que le mot simple commence par une *s*. *Dif-fus* prend une *s* après *di*, & l'ajoute au mot simple dont il tire son origine, comme *dissimuler*, & les autres mots qu'on vient de rapporter, ajoutent une *s* à leur simple. *dif-famer, difficile, dif-forme*, ont deux *ff* pour la même raison, ou parce que l's de la préposition *dis* se charge en *f* devant une autre *f*. Voyez la Grammaire Françoisse de M. l'Abbé Regnier.

D I A.

DIA. Terme populaire dont se servent les Chartiers pour faire aller leurs chevaux à droite, comme ils

se servent de *huhe* ou *hur-hau*, ou *huho*, pour les faire détourner à gauche. *Dextera, dextrorsum.*

On dit, proverbialement, Il n'entend ni à *huhe*, ni à *dia*; ou bien, Il n'entend ni à *dia*, ni à *hur-hau*; pour dire, C'est un homme à qui l'on ne peut faire entendre raison. On dit aussi, proverbialement, de deux personnes qui, étant chargées d'une affaire, la conduisent par des voies opposées, que l'un tire à *dia*, & l'autre à *hur-hau*.

DIA, est le commencement de plusieurs termes de Médecine, de Chirurgie, de Pharmacie. Dans les mots où ces trois lettres commencent le nom d'un remède, d'un onguent, d'un emplâtre, d'un cataplasme, &c. elles marquent *composition, mélange*, comme dans *Diapalme, diachylon*, &c. Voyez ces mots. *Dia* est encore le commencement de plusieurs mots, tant des Arts & des Sciences, que de l'usage ordinaire, comme *diamètre, dialogue, Diacre*, &c. Dans tous ces mots *Dia*, qui est préposition ou particule inséparable, vient de *dia*, qui commence les mêmes mots en Grec. Il y a des mots où *dia* n'est point une préposition prise d'une langue étrangère, quoique ces mots viennent ou puissent venir d'une langue étrangère, comme *diamant, Diane, dianthe*.

DIA, ou **DIE**. f. f. Nom d'une fausse Divinité des Anciens. *Dia*. La Déesse *Dia* étoit honorée chez les Sicyoniens & chez les Philisiens. Elle étoit aussi connue & honorée des Romains, comme il paroît par le fragment des inscriptions des frères Arvales, qui se voit dans Gruter, p. CXVII, & suiv. où elle est nommée *DEA DIA*, cinq fois, p. CXX & CXXI. On y voit que les frères Arvales lui font des sacrifices solennels, qu'elle avoit un bois sacré proche de Rome; qu'il étoit sur le chemin, ou Campagne d'Italie, *Via Campana*, à cinq stades de Rome, *apud lap. V.* que les arbres de ce bois ayant été frappés de la foudre, on y fit des lustrations & des sacrifices pour purger le lieu; & qu'on en planta d'autres. Par une autre inscription rapportée au même endroit, pag. CXXIV, on connoît encore qu'il y avoit un temple, ou une salle, un portique, peut-être un dôme soutenu de quatre colonnes, *Tetrahyllon*, où les Prêtres s'assembloient, & où ils se seyoient & tenoient leurs assemblées.

Quelques-uns de nos Auteurs prétendent que la Déesse *Dia* fut aussi honorée en Gaule; qu'elle fut sur-tout des Vocontiens, qui l'adoroient particulièrement dans leur ville principale, qui pour cette raison fut appelée *Dia Vocontiorum*, & qui est aujourd'hui Die en Dauphiné, dont le nom s'est formé de *Dia*: mais il y a d'autres raisons de ce nom comme on le peut voir ci-dessous au mot **DIE**. Ils appuient cette opinion sur ce que l'on trouva, il y a quelques années, à Die, une inscription d'un sacrifice d'un bœuf fait à la Mère des Dieux, *Matri Deum magna Idæa*. Ils ajoutent que l'on voit à Die, sur l'une des portes qui restent de l'ancienne ville, une tête de bœuf sur la clef de la voûte au-dedans de la ville; & qu'il y a encore plusieurs bas-reliefs dans la même ville, ou sont représentées des têtes de bœufs & de moutons avec des instrumens pour la culture de la terre. Tout cela rend la conjecture assez plausible.

Du reste on ne sait quelle étoit la Déesse *Dia*. Quelques-uns disent que c'étoit Hébé, Déesse de la Jeunesse. Je n'en vois point les raisons. Un Docteur en Droit de Bâle, nommé Sébastien Fesch, habile Antiquaire, prétend que *Dia* est la même qu'*Ops*, ou *Cybèle*. Sa conjecture est fondée, sur ce que *Cybèle* & *Saturne* son mari passoient pour les inventeurs de la culture de la terre & des fruits, & que les frères Arvales, comme il paroît par le monument que nous avons cité, étoient Prêtres de la Déesse *Dia*, & que ces Prêtres, comme leur nom semble l'indiquer assez, étoient les sacrificateurs & les Ministres des Dieux, qui présidoient aux biens de la terre, ou aux fruits de la terre. Mais par la

même raison on pourroit dire que *Dia* seroit *Cérès*, à qui l'Antiquité fabuleuse croyoit devoir l'invention des blés. Il y a plus même; car les frères Arvales, comme nous l'avons dit en son lieu, étoient Prêtres de *Cérès* & de *Bacchus*, & furent institués pour leur offrir des sacrifices, & non point pour le culte de *Cybèle*.

DIABETES. f. m. Terme de Médecine. Soudaine & copieuse évacuation de la boisson par les conduits urinaires, accompagnée d'une soif pressante & de la malignité de tout le corps. *Diabetes*. Cette boisson est ordinairement changée, lorsqu'on la rend; mais quelquefois elle ne l'est point du tout. Le *diabetes* est causé par les sels acres qui dissolvent la masse du sang, ou qui en desfontent les parties, de sorte que la sérosité s'en sépare facilement. Il y a une autre espèce de *diabetes*, dans lequel ceux qui en sont atteints rendent plus d'urine qu'ils ne boivent. Quelques Médecins croient que cette quantité extraordinaire de liqueur vient de l'air qu'on respire, qui se convertit en eau: mais d'autres jugent avec plus de raison, que c'est le sang, la graisse & même les parties solides qui se liquéfient. M. Woodward, dans son livre de l'état de la Médecine & des maladies, explique comment les sels vitiés causent toutes les maladies, & même la pierre des reins & de la vessie, le *Diabetes*, la strangurie, l'urine sanguinolente, &c. *JOURN. DES SAVANS*, 1721, p. 173.

Le mot *diabetes* vient du Grec *διαβαίνω*, *passer vite*: il a été donné à cette maladie, parce que la boisson passe fort vite.

DIABETÈS: est aussi un terme dont on se sert en Hydraulique, qui se dit d'un syphon dont les deux branches sont enfermées l'une dans l'autre, comme on le voit dans le verre décrit par Héron: il se vide tout entier sans être renversé, dès que l'eau est arrivée à la hauteur de la branche intérieur du syphon.

DIABETIQUE. adj. m. & f. *Diabeticus, diabeto laborans*, ou *affectus*. Terme de Médecine. Celui qui est incommodé de la maladie appelée *diabetes*.

DIABLE. f. m. Mauvais Ange, & l'un de ces Esprits célestes qui ont été précipités du ciel, pour avoir voulu s'égalier à Dieu. *Diabolus, malus daemon, hostis humani generis*. Les Ethiopiens peignent le *Diable* blanc, pour prendre le contrepied des Européens qui le représentent noir. LUDOLF. Le *Diable* est toujours pris dans l'écriture pour l'ennemi de Dieu & de l'homme. JESUS-CHRIST fut tenté par le *Diable* dans le désert. Le *Diable* tente les Saints pour avoir des compagnons de sa misère. Ce n'est point le *Diable* qui nous tente pour l'ordinaire; ce sont nos passions. S. EVR. Le *Diable* est toujours en embuscade, & en sentinelle pour nous surprendre. ID. Le *Diable* défabuseroit les iucrédules, s'il se monroit ouvertement. ID. Le *Diable* tenta Eve sous la figure d'un serpent.

*Eve aimo micux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'être femme, & ne pas coqueter.* SARAS,

*On se livre à la volupté,
Parce quelle flatte & qu'on l'aime;
Et, si du Diable on est tenté,
Il faut dire la vérité,
Chacun est son Diable à soi-même.*

NOUV. CHOIX DE VERS;

Dien donna pouvoir au *Diable* de tourmenter Job, pour éprouver sa patience. JESUS-CHRIST chassoit les *Diabes* hors du corps des possédés. Il n'est point parlé du *Diable* dans l'ancien testament, mais seulement de Satan. On ne trouve point dans les Auteurs Payens le mot de *Diable* dans la signification que l'on y a attachée parmi les Chrétiens; c'est-à-dire, pour signifier une créature qui s'est révoltée contre Dieu: ils tenoient seulement qu'il y avoit

de mauvais Genies qui persécutoient les hommes. Les Chaldeens admettoient de même un bon Principe, & un mauvais Principe, ennemi des hommes. Les Relations qui parlent de la Religion des Américains, & de quelques autres peuples idolâtres, disent qu'ils adorent le *Diabie*. Mais il ne faut pas prendre ce terme selon le style de l'Écriture : ces peuples ont l'idée de deux Êtres collatéraux, dont l'un est bon & l'autre méchant : ils mettent mal-à-propos la terre sous la conduite de l'Être malin que les Chrétiens appellent le *Diabie*.

*Et quel objet enfen à présenter aux yeux,
Que le Diabie toujours heurlant contre les cieux,
Qui jouvent avec Dieu balance la victoire ?*

BOILEAU.

En Poësie & dans le style élevé on substitue ordinairement une périphrase à la place du mot *Diabie*, comme a fait Corneille dans Polyeucte.

Ainsi du genre humain l'ennemi vous abuse.

Cette périphrase est noble, dit Voltaire, & le nom propre eût été ridicule.

Le vulgaire se représente le *Diabie* avec des cornes & une longue queue. L'ennemi du genre humain donne l'idée d'un être terrible qui combat contre Dieu même. Toutes les fois qu'un mot présente une image ou basse, ou dégoutante, ou comique, ennoblissez la par des images accessoires ; mais aussi ne vous piquez pas de vouloir ajouter une grandeur vaine à ce qui est imposant par soi-même. Voyez au mot DEMON les remarques de M. l'Abbé Girard.

Le mot de *Diabie* vient du Latin *Diabolus*, en Grec *διαβολος*, qui veut dire, *Calomniateur, accuseur, trompeur*.

Le peuple se sert de ce mot en une infinité de phrases. & sur-tout pour exagérer les choses, soit en bien, soit en mal. Il est vaillant en *Diabie*. C'est un *Diabie* incarné, un Robert le *Diabie*. Il fait le *Diabie* à quatre ; pour dire, il le fait tenir à quatre, il est méchant, violent, emporté. C'est un *Diabie* d'homme, un *Diabie* en procès ; pour dire, un grand chicaneur.

Une femme d'esprit est un Diabie en intrigue.

MOLIERE.

Ne montez point ce cheval, c'est un *Diabie*, il l'a battu en *Diabie*, en *Diabie* & demi, comme tous les *Diables*. On dit d'un homme que c'est un bon *Diabie* ; pour dire, un bon vivant : un méchant *Diabie* ; pour dire un homme dangereux : un pauvre *Diabie* ; pour dire, un misérable.

*Quand Sa Majesté me feroit
Quelque bienfait considérable ;
Grand Roi pas moins il ne feroit,
Et j'en ferois moins pauvre Diabie.* SCAR.

Savant en *Diabie* ; c'est-à-dire, fort savant. On dit, d'un médifant, qu'il dit le *Diabie* d'un autre ; pour dire, qu'il en dit tout le mal qu'on en peut dire. On dit c'est le *Diabie*, c'est-là le *Diabie* ; pour dire, c'est-là la difficulté, c'est-là ce qu'il y a de fâcheux. Scarron, pour expliquer le *hoc opus, hic labor est* de Virgile, dit, mais d'en revenir, c'est le *Diabie*.

Joinville dit qu'il n'avoit oui Saint Louis nommer ni appeler le *Diabie*, si ce n'étoit quand il lisoit quelque Livre ; & que c'est une chose très-honteuse aux Princes de souffrir qu'on le nomme : qu'on ne pouvoit dire trois mots, que le nom du *Diabie* n'y fût entrelacé.

DIABIE, se dit, dans la conversation & dans le style familier, pour Méchant.

*Car Raminogrobis
Fait en tous lieux un étrange carnage.
C. Chat, le plus Diabie des Chats,
S'il manque de Soins, ventra manger les Rats.*

LA FONT.

On dit d'un méchant homme, c'est un *Diabie* : d'un enfant incommode, malin, c'est un petit *Diabie*. On dit aussi d'un homme qui a beaucoup d'esprit, de finesse, de ruse, que c'est un *Diabie*, qu'il a de l'esprit comme un *Diabie*. Cela emporte néanmoins toujours quelque idée de mauvaise qualité. On dirait, il a de l'esprit comme un Ange, ou comme les Anges, d'un sujet qui, avec beaucoup d'esprit, n'auroit rien que de louable. Segrais nous montra ou nous voulut montrer un recueil qu'il a fait de chansons de Blot : elles ont le *Diabie* au corps, & c'est dommage qu'il y ait tant d'esprit. M^e DE SEV.

DIABIE, se dit proverbialement en ces phrases : le *Diabie* n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme ; pour dire, que la mauvaise fortune donne quelquefois du relâche. Le *Diabie* est aux vaches ; pour dire, que tout est en trouble, en confusion. On dit par imprécation, le *Diabie* s'en pend, le *Diabie* vous emporte, je me donne au *Diabie*, si, &c. D'autres disent, je me donne au Maître des *Diables* : ils entendent Dieu par le Maître des *Diables*. Au *Diabie*, est une imprécation. Au *Diabie* soient tous les Normands, dit la chanson, Judas étoit Normand, &c.

*Le Démon cauteleux & fin
En a fait l'abord effroyable,
Sachant bien que le pèlerin
Se donneroit cent fois au Diabie ;
Et se damneroit par chemin.* LA CHAR.

Il n'est pas si *Diabie* qu'il est noir ; pour dire, il est meilleur qu'on ne pense. On dit, tirer le *Diabie* par la queue ; pour dire, avoir de la peine à vivre. On dit, il ne se faut pas donner au *Diabie* pour faire cela ; pour dire, qu'une chose est facile. Quand on ne peut venir à bout d'une chose, on dit que le *Diabie* s'en mêle. Cela s'en est allé à tous les *Diables* ; pour dire, on ne fait ce que cela est devenu. Le *Diabie* pourroit mourir, que je n'hériterois pas de ses cornes ; pour dire, personne ne me donne rien. On dit d'un méchant homme, d'un chicaneur qui trouble le repos des autres, que, quand il dort, le *Diabie* le berce. On dit qu'un homme fait comme le vallet du *Diabie*, quand il fait plus qu'on ne lui commande. On dit que le *Diabie* étoit beau quand il étoit jeune ; pour dire, que la jeunesse à quelque chose d'agréable, même dans les personnes les plus laides. ACAD. FR. C'est la race du *Diabie*, quand on a épluché tout le véreux, il ne reste rien ; pour parler d'une famille de scélérats. On dit d'un homme avare, que, s'il mangeoit le *Diabie*, il n'en donneroit pas les cornes. Il vaut mieux tuer le *Diabie*, que le *Diabie* nous tue ; pour dire, qu'il vaut mieux tuer un homme, que de s'en laisser tuer, ou faire porter une perte à un autre, que de la souffrir soi-même. On dit d'un grand mangeur, qu'il mangeroit le *Diabie*, s'il étoit cuit.

On dit aussi ironiquement à des hableurs, pour montrer qu'on ne croit rien de ce qu'ils disent, Au *Diabie-zot*. Il y a apparence que cela vient d'une imprécation tronquée, & qu'on a voulu dire, allez au *Diabie*, au *Diabie* : on a retranché le dernier & le premier mot, & on a mis un *z* pour éviter la cacophonie ; car le mot *zot* n'est point de la langue ; de sorte qu'il faut que ce soit une orthographe corrompue. Vous pensez qu'on doit vous croire, *Diabie-zot* : c'est-à-dire, je ne suis pas assez sot pour cela. Vous me conseillez de faire cela, *Diabie-zot* : c'est-à-dire, je ne suis point assez sot pour le faire. Ce mot se trouve dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie Française. Sancho Pança, tom. 2 de

Dom-Quichotte, Chap. 46, p. 425 dit, en parlant du Comté que son Maître lui avoit promis : « Je ne » m'amuserai point à marchander, je vous mettrai » bientôt le Fermier en possession, & moi je man- » gerai mes rentes comme un Prince. Du reste qu'on » en fasse des choux & des raves, » *Diablo zotli* je m'en foucie . . . Et, dans le Curieux impertinent de M. Destouches, Acte 3. Scène 8. Nérine dit à Julie, inquiète au sujet des délais & du refroidissement de son Amant :

Crispin, Madame, en fait quelque chose peut-être. Allons, il faut qu'il jase au défaut de son Maître. Crispin répond Diablot-zot. Vous ne jasons pas nous, comme vous autres femmes.

Voyez zot dans le Dictionnaire.

On le dit aussi par exclamation & imprécation, à quoi *Diablo* pensiez-vous, de faire ce mariage ? à quel *Diablo* en voulez-vous ? On dit d'un méchant homme, qu'il ne craint ni Dieu ni *Diablo*.

On emploie ce mot odieux dans une infinité de phrases, dans le discours familier, pour marquer la colère, l'indignation, l'étonnement, &c. en interrogeant, en répondant, en riant en parlant sérieusement, &c. *ô Diablot!* si je vous entends. *Que Diablot est-cela ?* *A qui Diablot en voulez-vous ?* *Diablot!* cela est-il vrai ? *Comment Diablot!* une femme donneroit quatre pistoles d'un pot de pomnade ? *Et, au Diablot,* je ne souffre point ces canailles-là. *Diablot,* la femme est forte. *Nenni, Diablot,* nenni, dès que le crédit chancelle, il n'y a plus rien à faire, &c. Les Comédies sont remplies de ces sortes d'expressions.

On dit, dans un dépit, *Diablot* soit de cela, *Diablot* soit de cet homme là : *Diablot* soit de l'Avocat, pourquoi me l'a-t-il fait si longue, disoit un Magistrat, à qui la mémoire manquoit dans une harangue qu'il avoit fait faire par un Avocat.

Avocat du *Diablot*. On appelle ainsi, populairement, le Promoteur de la Foi dans la Congrégation de la Béatification & Canonisation des Saints, parce qu'il examine avec soin les preuves de Sainteté & les miracles que l'on produit, qu'il tâche de les infirmer, & qu'il forme toutes les difficultés & les objections que l'on peut faire contre ces preuves & ces miracles ; & qu'en général il fait ce qu'il peut pour empêcher la Béatification ou la Canonisation proposée.

DU DIABLO. Façon de parler adverbiale, pour nier fortement une chose. On dit que vous allez vous marier ? *du Diablot,* je suis bien éloigné de faire une telle folie. La Fontaine a dit, *au Diablot,* dans le même sens.

*Devant sa porte l'on rencontre
Mille pas d'animaux dans sa caverne entrés
Mais au Diablot si l'on m'en montre
Un unique de ceux qui s'en sont retirés.*

Cette expression convient particulièrement au style burlesque. Aussi Scarron l'a-t-il employée dans son *Virgile travesti*, L. I.

*A plusieurs révérence il fit,
Au Diablot si l'on lui rendit.*

A LA DIABLO ; c'est-à-dire, fort mal. Voilà un habit fait à la *Diablo*.

*L'ouvrage fait, elle en coiffe à la Diablo
L'humanité du petit misérable.*

LE LUTRIN VIVANT de M. Gresset.

DIABLO, est aussi une manière d'adjectif, comme lorsque l'on dit, il faut être bien *Diablo* pour faire une telle action ; pour dire, il faut être bien méchant, bien entagé.

DIABLO. Nom de plusieurs personnes, ou familles, ou surnom qu'elles ont pris, ou qu'on leur a donné. Il y a un Guillaume surnommé le *Diablo*, c'étoit un Moine Anglois. Dans l'Histoire des Comtes de Bretagne : Hugues VI, Sire de Lusignan, est surnommé le *Diablo*. Robert, Duc de Normandie, fils de Guillaume le Conquérant, fut aussi surnommé le *Diablo*. Olivier le Dain, s'appeloit Olivier le *Diablo*. On ne faisoit traduire en François que par le nom de *Diablo*, le nom de la famille de Trost en Suède, & celui de la famille de Teufelen en Autriche, parce que *trost* en Saedois, & *teufel* en Allemand, veulent dire *Diablo*. La famille de Saint Guéras en Bretagne, a changé son nom de *Dialle*, qu'elle portoit autrefois, en celui de Saint Guéras, qu'elle a porté depuis. Le P. Briet, & le P. Labbe, prétendent que cette famille avoit pris son nom de *Diablo* des endroits de la Bretagne appelés *Diablotins*. Voyez M. Ménage *Hist. de Saone*.

DIABLO DE MER. Poisson qui se trouve vers les côtes de Pensilvame. Sa grosseur est de quatre pieds de diamètre. Sa peau est rude & noire. Sa tête est plate, ses dents aiguës, dont il y en a deux recourbées, comme les défenses d'un sanglier. Il a deux cornes sur les yeux, qui tournent sur son dos, comme celles du bœuf. Sa chair est venimeuse, & cause des vomissemens mortels.

DIABLO DE MER, est aussi le nom d'un oiseau aquatique. C'est une espèce particulière de poule d'eau, qu'on appelle *Macroule* en Normandie ; à Paris, on lui donne le nom de *Diablo de mer*. Il se plonge incessamment dans l'eau douce. Il est d'un noir si obscur, qu'il en paroît terne. Il a une tache blanche sur la tête, plus grande que celle de la poule d'eau, & est d'une taille plus grande qu'elle. Il a une des jambes après lui. Ses doigts sont larges & séparés. FAULTRIER.

DIABLO, ou DIABLOTTIN. Oiseau que l'on voit dans l'Amérique, & spécialement à la Guadeloupe, & à la Dominique. C'est un Oiseau de passage qui vit dans ces Iles vers le mois de Septembre, & qui y demeure jusqu'au mois de Mai. Il est de la grosseur d'une jeune poule qui n'a pas encore perdu son plumage est noir, ses jambes sont courtes, ses pieds comme ceux des canards, mais garnis de longues & fortes griffes. Son bec est long de près de deux pouces, courbé, pointu & fort dur. Il a de grands yeux à fleur-de-tête qui ne lui servent que la nuit ; car il ne peut supporter la lumière, ni discerner les objets. Ces oiseaux se retirent dans des trous, comme des Lapins, & n'en sortent que la nuit pour aller pêcher du poisson dont ils font leur nourriture. Ils crient en volant, comme s'ils se répondoient les uns aux autres. Ils s'accouplent, pondent & font leurs petits dans les Iles, & ne s'en retournent que lorsqu'ils sont en état de voler, qui est sur la fin de Mai. On mange les *Diablotins*, quoique la chair en soit noire & sente le poisson, parce qu'elle est bonne & fort nourrissante. On mange aussi leurs petits que l'on appelle des *cottous* ; mais ils sont par trop gras.

DIABLO, en termes d'Artillerie. C'est la même chose que le CHAT. Voy. ce mot.

DIABLO. Espèce de levier dont les Maréchaux grossiers se servent pour faire passer les bandes de fer sur les roues des voitures, lorsqu'ils bandent ces roues d'une seule pièce. ENCYC.

On donne le même nom à un grand chariot à quatre roues, qui, par des vertins, sert à enlever & à conduire de grands fardeaux, & à une machine à deux roues dont se servent les Charpentiers pour porter quelques morceaux de bois.

DIABLES (MILLE), étoient de fameux voleurs, qui, vers l'an 1523, pour se rendre plus terribles, se firent nommer les *mille Diables*. De-là, pour dire fort méchant, on dit d'abord, méchant comme les *mille Diables* : ensuite on a transporté cette expression à tout ce que l'on veut exagérer ; mais elle

n'est que du style bas & familier. *Plurimum, oppido, omnino, vehementer, supra modum.*

DIABLEMENT. adverbe qui sert à augmenter la force d'une expression. *Valde, maxime.* Cet ouvrage est *diablement* mauvais. Ce potage est *diablement* chaud. Cette femme est *diablement* laide. Je suis *diablement* fort sur l'impromptu. **MOL.** Ce terme, un peu libre, n'est que du style familier.

DIABLERIE. f. f. Sorcellerie, artifice du Diable, chose dont le Diable se mêle. *Veneficium, sortes magice.* Il n'y a point de *diablerie* à cela. La *diablerie* de Londun. On le dit par extension des choses dont on ne connoît pas la cause. Il y a quelque *diablerie* en cette affaire, que tout le monde n'entend pas; pour dire, il y a quelque chose de secret qu'on ne peut pénétrer.

☞ On appelle de même *diableries* les prétendus possessions, les prétendues forceries.

DIABLERIE, se dit aussi pour méchante humeur, crial-lerie. *Morofitas, vociferatio.*

*Et cependant avec toute sa diablerie,
Il faut que je l'appelle & mon cœur & ma mie.*

MOL.

DIABLESSE. f. f. Méchante femme, qui crie & qui tourmente toujours son mari, ses domestiques, ses voisins. *Nequam femina, furis agitata, Proserpina.* C'est une *diablesse* qui ne peut vivre en repos avec personne.

*Quoi! me voir le mari de ces femmes de bien,
Ces dragons de vertu, ces honnêtes Diablesses.*

MOL.

M. Péliſſon rapporte ce mot de Wurts, Général Hollandois, au passage du Rhin par les François. Retirons nous; c'est une *Diablessé* de nation à laquelle on ne peut résister.

☞ On dit familièrement, c'est une bonne, une méchante *Diablessé*, une pauvre *Diablessé*, comme on dit un bon, un méchant Diable, un pauvre Diable.

DIABLESSE, s'emploie aussi quelquefois comme une manière d'adjectif. Cette femme est bien *diablessé.* *Nequissima femina.*

Je veux une vertu qui ne soit point diablessé.

MOL.

☞ Tout cela est du discours familier.

DIABLETEAU, signifie la même chose que Diablotin. Du grand chat Rodilardus que Panurge crut être un *Diableteau.* C'est un titre de Rabelais.

☞ **DIABLEZOT.** Sorte d'exclamation. Vous pensez qu'on doit vous croire; *diablezot*, c'est-à-dire, je ne fais pas assez sot pour cela. Vous me conseillez de faire cela, *diablezot.* Je ne suis pas assez sot pour le faire.

☞ **DIABLOTIN.** f. m. Diminutif. Petit Diable. S. Antoine fut tenté par un nombre prodigieux de Diables & de *Diablotins.*

☞ On le dit, figurément, d'un méchant petit enfant, & tout diminutif qu'il est, on y ajoute ordinairement l'adjectif petit. Cet enfant est méchant comme un petit *diablotin*, c'est un petit *diablotin.*

On appelle encore *diablotin*, en termes de Confiseur, une pastille de chocolat, couverte de petites dragées de nompaille.

DIABLOTIN. Nom de la troisième cuve dont on se sert à S. Domingue pour préparer l'indigo. Dans les autres Iles on appelle cette même cuve *reposoir.* *Voy.* ce mot.

☞ **DIABLOTIN.** f. m. Terme de Marine. Voile d'étai du perroquet de fougue.

☞ **DIABOLIQUE.** adj. de r. g. Qui est, qui vient du Diable. *Diabolicus.* Tentation, suggestion *diabolique.* On le dit, au figuré, de tout ce qui extrêmement mauvais dans son genre. Esprit *diabolique.* Chemin

diabolique. Ragoût *diabolique.* C'est une invention *diabolique.*

DIABOLIQUEMENT. adv. Par une suggestion ou méchanceté diabolique. Une calomnie forgée *diaboliquement.* *Diabolicum in morem.*

DIABOTANUM. f. m. *Diobotanum.* Terme de Chirurgie & de Pharmacie. C'est un emplâtre avec lequel on fonde, & on dissout les loupes. Le *diobotanum* est souverain pour l'hydatis. Ce mot vient des mots Grecs *δια, ex,* & *βοτανη, planta,* plante, parce qu'il entre beaucoup de plantes dans la composition.

DIABROSIS. f. m. Terme de Médecine. C'est une solution de continuité, causée par des humeurs âcres & corrosives, qui rongent quelque partie du corps.

Ce mot, qui est Grec, est formé de la préposition *δια, par,* & de *σπάσσειν, manger.*

DIACADMIAS. f. m. C'est le nom d'un emplâtre dont la Cadmie est la base, & dont on trouve la description dans Scribonius Largus, *Num, 242* Galien, de C. M. P. G. *Lib. II, cap. 14* en décrit un tout semblable qu'il met au rang des épulotiques, & dont Lucius faisoit usage. *Διακαδμίας.*

DIACÆNISME. f. m. Rénovation. *Diacœnismus.* C'est le nom que les Grecs donnoient à la semaine de Pâques. *Voyez* Codin, de *Off. C. 14.*

Ce mot est Grec, *διακαινισμος,* de *δια, & καινός,* nouveau. Il signifie Rénovation; & on le donnoit à ces jours, parce que la Résurrection de N. S. a renouvelé le monde, ou parce que, selon S. Paul, elle est le motif & le modèle de notre rénovation spirituelle, c'est-à-dire, de la vie nouvelle & sainte que nous devons mener.

DIACALCITEOS. f. m. Terme de Chirurgie & de Pharmacie. *Diacalciteos.* C'est le nom d'un emplâtre qu'on emploie après l'amputation du cancer. L'emplâtre *diacalciteos* est composé d'huile, d'axunge, de chalciris. Il a pris son nom de cette dernière drogue.

DIACARCINON. f. m. C'est le nom d'un antidote pour la morsure des chiens enragés, lequel est préparé avec l'écrévisse, *διακαρκινον,* de *καρκινος,* un cancer ou écrévisse de mer.

DIACARTHAMI. f. m. Terme de Pharmacie. C'est un électuaire composé de turbit, de manne, de scammonée, d'hermodactes & autres purgatifs, auxquels on joint de la moëlle ou semence de carthame, qui lui donne son nom. Le *Diacarthami* purge principalement la pituite: on en donne pour les maladies du cerveau, & on en mêle souvent dans les médecines avec d'autres purgatifs.

☞ **DIACARION.** f. m. Terme de Pharmacie, formé du Grec *καριον,* noix. Galien préparoit cette composition avec du fuc de noix. C'est la même chose que *dianucum.* *Voyez* ce mot.

DIACHALASIS. *Διαχάλασις.* C'est une solution de continuité dans les sutures du crâne, c'est-à-dire, une séparation des os qui le forment. Cet accident est fort ordinaire dans les blessures de la tête. De *διαχάλασις,* être relâché ou ouvert. Hippocrate, *Lib. de vulneribus capitis,* parle de cet accident.

☞ **DIACATHOLICON.** f. m. Terme de Pharmacie; qui désigne un purgatif universel, peu en usage.

☞ **DIACAUSTIQUE.** Terme d'Optique & de Géométrie, est le nom qu'on donne aux caustiques par réflexion, pour les distinguer des caustiques par réfraction, qu'on nomme catacaustiques. Au reste ce mot est peu en usage; on dit plus communément caustiques par réflexion.

DIACHYLON. f. m. Terme de Pharmacie. Nom qu'on donne à plusieurs emplâtres, à cause qu'on y fait entrer des mucilages, qui sont des suc visqueux, nommés en Grec *χυλοι,* qu'on tire de quelques plantes. Il y a le *diachylon blanc* ou *simple,* qui est composé d'huile commune, de litarge d'or, & de mucilages tirés de la racine d'althéa & des semences de lin & de fenégré. Il est propre pour ramollir, pour digérer, pour mûrir & pour résoudre. Le *diachylon* qu'on appelle *iracatum* est la maëlle du *diachylon*

blanc, dans une livre de laquelle on mêle une once de poudre d'Iris de Florence. Cette emplâtre digère, incise & mûrit avec plus de force que le *diachylon simple*. Il y a aussi le *grand diachylon*, ou *diachylon magnum*, qui est composé de litarge d'or, d'huile d'Iris, de camomille & d'aneth, de térébentine, de résine de pin, de cire jaune, de mucilages de lin & de fenêgré, de figues recentes, de raisins de Damas, d'ichthyocolle, de sucs d'Iris, de squille & d'œsipe. Ce *diachylon* ramollit les schirres & résout les enflures. Il est surnommé *grand*, non-seulement à cause de ses grandes propriétés, mais aussi parce qu'il reçoit un plus grand nombre d'ingrédients que le simple. Il y a encore le *diachylon gummatum* ou *gommé*, qui n'est autre chose que la masse du *grand diachylon*, à laquelle on ajoute les gommés ammoniac, galbanum & sagapenum fondus avec du vin, coulés & cuits jusqu'à l'épaisseur du miel. C'est de ces gommés qu'il prend le nom de *gommé*. Cet emplâtre est le plus puissant de tous pour digérer, cuire, mûrir & résoudre.

DIACO. f. m. Chapelain de l'Ordre de Malte, Clerc conventuel de cet Ordre. *Capellanus Melitenfis*; *Clericus Conventualis Melitenfis Ordinis*. Les *Diacos* se présentent à l'âge de 8 ou 9 ans pour être reçus au rang de Chapelains. Le Grand-Maître leur donne une lettre qu'on appelle Lettre de *Diaconie*, & par-là ils sont admis au nombre des Chapelains. Ils servent dans le Convent de Malte depuis dix ans jusqu'à quinze; c'est pourquoi ils sont appelés Clercs conventuels.

Ce mot apparemment vient par apocope du Grec *Διακονος*, & l'Ordre de Malte l'a pris des Grecs, lorsqu'il étoit dans l'île de Rhodes, & l'a donné à ces Chapelains, parce que ce sont des Clercs servants; & *Diaconus* signifie, qui sert.

DIACODE, ou DIACODIUM. f. m. Le premier est aujourd'hui plus usité. Terme de Pharmacie. C'est un médicament fait de têtes de pavots. Il y en a de deux fortes; le simple & le composé. Le *Diacodium simple* est un espèce d'opiat, fait avec l'extract des têtes de pavots & le sapa ou le sucre. Il est propre pour adoucir les sécheresses trop âcres, pour appaiser la toux & pour provoquer le sommeil. On ne se sert plus de cette préparation qui étoit fort en usage chez les Anciens, depuis qu'on a reconnu que le syrop de pavot blanc, nommé présentement *diacodium*, produit le même effet. Le *diacodium composé* est fait avec le *diacodium simple*, les trochisques de Ramich, l'hyocistis, la myrrhe, le safran & les baillautes. Il est propre pour arrêter & pour adoucir les catharres, les cours de ventre & les hémorragies.

Ce mot vient de *διά*, & de *κόδιον*, tête de pavot.

DIACONAL, ALE. adj. Qui appartient à l'ordre de Diacre. *Diaconalis, e*. Le Cardinal Ottoboni, qui étoit Cardinal-Diacre, passa le 16 Juin 1724 à l'Ordre des Cardinaux-Prêtres, en conservant son titre *diaconal* de S. Laurent in *Damaso*. GAZETTE 1740, pag. 116.

DIACONAT. f. m. Le second des Ordres sacrés, Ordre & office de celui qui est diacre. *Diaconatus*.

DIACONESSE. Voyez DIACONISSE.

DIACONIE. f. f. C'est le nom d'une charge dans les Monastères de l'Eglise Grecque. Le devoir de cette charge étoit de recevoir & de distribuer les aumônes: c'est ce qu'on appelle Aumônerie dans les Abbayes de France. *Diaconia, Eleemosynarii munus*. La *Diaconie* étoit une charge très-importante.

DIACONIE, est aussi un nom qui est demeuré à des Chapelles & Oratoires qui étoient dans la ville de Rome, gouvernées par chaque Diacre en sa région. *Diaconia*. Les *Diaconies* étoient des hôpitaux, ou bureaux pour la distribution des aumônes. Elles étoient gouvernées à Rome par sept Diacres régionnaires, que l'on appeloit Cardinaux-Diacres de la ville de Rome. Il y en avoit un pour chaque région; l'Archidiacre étoit leur Chef. L'hôpital, joint à l'Eglise de la *Diaconie*, avoit pour le temporel un Admi-

nistrateur, nommé le père de la *Diaconie*, qui étoit tantôt clerc, tantôt laïque. FLEURY. *Diaconie* néanmoins, en ce sens, n'étoit point du tout ce que nous appelons hôpital; car on n'y logeoit & on n'y entretenoit pas les pauvres; mais seulement on leur y distribuoit les aumônes qu'ils emportoient chacun chez soi. C'étoit le bureau, le lieu où ils s'assembloient pour les recevoir, où ils les venoient quérir. Ce mot s'étendit à quelques autres Bénéfices. Il y en a aujourd'hui quatorze, dont les noms sont rapportés par Du Cange, qui sont affectés aux Cardinaux Diacres: les voici. La *Diaconie* de Sainte Marie dans la voie large, la *Diaconie* de S. Eutache près du Panthéon, la *Diaconie* de Sainte Marie-la-Neuve, la *Diaconie* de S. Adrien, la *Diaconie* de S. Nicolas dans la prison-Tullienne, la *Diaconie* de Sainte Agathe au cheval de marbre, la *Diaconie* de Sainte Marie in *dominicâ*: c'étoit dans celle-ci que demouroit l'Archidiacre, qui seul étoit appelé le Cardinal Diacre; la *Diaconie* de Sainte Marie-in-Cosmédin, autrement l'Ecole Grecque, la *Diaconie* de S. Ange dans le marché au poisson, la *Diaconie* de S. Grégoire-au-Voile-d'or, la *Diaconie* de Ste Marie-du-Portique, la *Diaconie* de Sainte Marie in Aquiro, la *Diaconie* de S. Côme & de S. Damien, la *Diaconie* de S. Vite dans le Marché des Martyrs. Dans les commencemens il n'y avoit que sept *Diaconies*; dans la suite on en ajouta sept autres, & ce qui fit quatorze, autant que de quartiers dans Rome. On en ajouta encore quatre autres après, qui sont la *Diaconie* de Sainte Lucie dans le Cirque, la *Diaconie* des SS. Sergius & Bacchus, la *Diaconie* de S. Théodore, la *Diaconie* de Sainte Lucie dans le roc, appelées autrefois Orphéenne, *Orpheæ*. Enfin Léon X ajouta la *Diaconie* de S. Onuphre dans le Vatican, qui est aujourd'hui le titre d'un Cardinal-Prêtre; & sous Paul III il y eut 19 Cardinaux-Diacres tous vivans, pourvus de ces *Diaconies*, nombre qui ne s'est jamais vu. Frison, *Appar. Gall. Purpur. C. 4*. Du Cange, *Gloss. ou mot Diaconia*. Ce mot *Diaconie* s'est dit aussi pour *Diaconique*, ou *Sacristie*. Voyez DIACONIQUE.

DIACONIQUE. f. m. Sacristie; lieu autour de l'Eglise où l'on conservoit autrefois les vases sacrés, & les ornemens destinés au service de l'Autel. *Diaconicon, Sacrariorum, Secretarium*. Le premier Concile de Laodicée, rapporté dans la Collection du P. Labbe, T. I. pag. 1495. & suiv. défend par son 12^e Canon que les Ministres demeurent dans le *Diaconique*, *in τῷ διακονίῳ*, & qu'ils touchent les vases sacrés. Une ancienne version traduit, *in secretario*; un exemplaire de Rome, & Denis le Petit conservent en Latin le mot *Diaconicon*. Il est vrai que Zonaras & Balsamon entendent ce mot du Canon 21. de Laodicée, de l'Ordre de Diacre, & non pas d'un lieu ou bâtiment, & que Léo Allatus a suivi leur sentiment dans son Traité *De Templis Græcorum*: mais tous les autres Interprètes de ce Concile l'entendent d'une Sacristie; & jamais ailleurs *Διακονίον* n'a donné d'autre sens. Zonaras lui-même semble l'entendre ainsi, en parlant sur le 25^e des Canons de l'Eglise d'Afrique, qu'il appelle le 28. Enfin le Code Théodolien, *Leg. 3. de hæret.* ou le Code de Justinien, *Leg. 3. de hæret.* le *Typicon* de Sabas, C. 2. le Catalogue des Patriarches de Constantinople, l'Euchologe des Grecs, Codin; *De Officiis Aula Constant.* parlent des *Diaconiques* comme d'un lieu, d'une Sacristie. Philostorgius, Liv. VII. C. 3. & Nicéphore, Hist. Eccl. L. X. C. 30. disent qu'il y avoit à Panéade une statue de JESUS-CHRIST que la Syrophénicienne guérie du flux de sang avoit fait faire par reconnaissance; qu'elle étoit proche d'une fontaine, & qu'on la fit transporter dans le *Diaconique*, afin qu'elle fût en un lieu plus décent.

Le Célébrant alloit dans le *Diaconique* changer ses ornemens quand il étoit nécessaire, comme le *Typicon* de Sabas l'insinue, C. 2. &, outre les

vases & les vêtemens sacrés, on y gardoit aussi les Reliques, ainsi qu'il paroît par le Catalogue des Patriarches de Constantinople cité. Outre les Auteurs nommés, Meursius, dans son Cloître, De la Cerda, *observ. c. 31. num. 8.* Godefroy, dans ses Dissertations sur Philostorgius, L. VII. c. 3. pag. 276. & sur Suicer, dans son Trésor Ecclésiastique, au mot *Διακονίον*, & Spelman, dans son *Gloss. Archæolog.* ont parlé du *Diaconique*. Voyez encore la vie de St. Anastase, Martyr Persan, dans Bollandus, *Acta Sanct. Januar. tom. 1. 433.* & la Passion des XX. Martyrs de la Laure de S. Sabas, ch. 4. *Acta SS. Mart. T. III. p. 173.*

Ce nom *Diaconique* est Grec, & vient de *διακονία*, *Je sers*. Ce lieu fut ainsi appelé, parce que l'on y mettoit tout ce qui étoit employé au service Divin. On l'appeloit aussi *ἀσπασίσιον*, & en Latin *salutatorium*, parce que c'étoit-là que l'Evêque saluoit, embrassoit, recevoit les Etrangers, *ἀσπάζουμαι*, *amplector, saluto*, j'embrasse, je salue. Voyez Théodoret, *Hist. Eccl. Liv. V. c. 17.* & ép. 144. Paul Diacre, *Liv. XIII.* Grégoire de Tours, *L. II. ch. 21.* & le Concile de Mâcon, *Can. 2.* On appeloit aussi le *Diaconique* *Μετρώριον* ou *Μισθώριον*, *Μισθώριον*, *a mensis*, c'est-à-dire, des tables qu'il y avoit dans ce lieu pour y mettre, y étendre les ornemens sacrés, ou plutôt, comme je crois, de *Μισθών*, qui signifioit un hospice, une maison que l'on donnoit aux soldats dans les Provinces, parce que c'étoit dans le *Diaconique* que l'on recevoit les Etrangers, comme nous l'avons observé ci-dessus. Enfin, on le nommoit *sacrarium* & *secretarium*.

DIACONIQUE. f. m. Terme de Liturgie. *Diaconicum*. Le *Diaconique* est une partie du sacré Tribunal, ou du siège pontifical : c'est le lieu où les Diares sont assis, à la droite du Pontife, quand il est assis sur son siège.

DIACONIQUE. f. m. Terme de Liturgie. *Diaconicon*. Livre Ecclésiastique, qui, chez les Grecs, contenoit & expliquoit tous les devoirs, toutes les fonctions des Diares. Voyez Leo Allatius, *Dissert. I. De Libris Ecclesiast. Græcor.*

DIACONIQUE. f. f. Terme de Liturgie. *Diaconica*. La *Diaconique* est une prière que l'Archidiaque fait à la cérémonie de l'ordination des Diares chez les Grecs, & pour la paix & pour le Diacre qui vient d'être ordonné. On appeloit aussi les *Diaconiques*, Iréniques, *Εἰρηνικαί*. Quoique, dans l'Eglise Latine, on récite beaucoup de prières pour les Diares durant la cérémonie de leur ordination, on n'appelle point ces prières *Diaconiques*, & elles n'ont point de nom particulier.

DIACONIQUE. adj. Terme de Liturgie. Qui concerne les Diares, qui a rapport à eux. *Diaconicus*. On appelle chez les Grecs *collekte diaconique*, une oraison que les Diares récitent.

Ce mot *Diaconique*, dans la plupart des sens expliqués ci-dessus, vient du Grec *διακονος*, *Diacre*.

DIACONISSE. On trouve plus souvent **DIACONESSE.** f. f. Ce mot n'est plus en usage ; mais il l'a été du temps de la primitive Eglise. *Diacona*, *Diaconissa*. Il en est fait mention dans l'Épître de S. Paul aux Romains. Plin le jeune fit tourmenter deux *Diaconesses*, qu'il appelle *Ministra* dans sa Lettre à Trajan, *L. X. ép. 97.* Le nom de *Diaconesses* étoit affecté à quelques femmes dévotes qui étoient consacrées au service de l'Eglise, & qui rendoient aux femmes les services que les Diares ne pouvoient pas leur rendre honnêtement ; par exemple, dans le Baptême, qui se conféroit par l'immersion aux femmes aussi-bien qu'aux hommes. Elles étoient encore préposées à la porte des Eglises, ou des lieux des assemblées, du côté où étoient les femmes séparées des hommes selon la coutume de ce temps-là. Cela paroît par les Constitutions Apostoliques, *L. II. C. 57.* & dans Balsamon sur le 11^e Canon du Concile de Laodicée,

pour ne point parler de l'Épître de S. Ignace à ceux d'Antioche, où l'on prétend que ce qu'il dit sur cela a été ajouté. Elles avoient soin des pauvres, des malades, des prisonniers. Voyez les Constitutions Apostoliques, *L. III. C. 15.* S. Jérôme à Nepotien. Enfin, dans le temps des persécutions, lorsqu'on ne pouvoit envoyer un Diacre aux femmes pour les exhorter & les fortifier, on leur envoyoit une *Diaconesse*. Dans le Commentaire des Conciles du Christianus Lupus, il est dit, qu'on les ordonnoit par l'imposition des mains. Voyez le Concile de Chalcedoine tenu l'an 451. *Can. 15.* Le Concile *in Trullo*. l'an 680. *Can. 14.* & *Can. 49.* qui se servent du terme de *χειροτονείν*, *imposer les mains*, pour exprimer la consécration des *Diaconesses*. Baronius néanmoins, à l'an de J. C. 34. *N. 283.* & dans l'Abregé de Sponde, *N. 81.* nie que l'on imposât les mains aux *Diaconesses*, & qu'il y eût aucun Sacrement pour les consacrer. Il se fonde sur ce que le Concile de Nicée, *Can. 19.* les met au rang des laïques, & dit qu'elles n'ont point l'imposition des mains. Le Concile de Chalcedoine regla qu'elles ne seroient point ordonnées avant l'âge de 40 ans : jusque-là elles ne l'avoient été qu'à 60 ans, comme S. Paul le prescrit dans la I. à Timoth. *V. v. 9.* & comme on peut le voir dans le Nomocanon de Jean d'Antioche, dans la Bibliothéque du Droit Canon, pag. 360. dans Balsamon, *Constit. Ecclesi. Collect. & L. I. Cod. Tit. III. pag. 1254.* de la même Bibliothéque ; dans le Nomocanon de Photius, *T. I. Can. 28.* dans le Code Théodosien, *L. 27. de Epis. & Cleric.* dans Tertullien, *de Veland Virgin. C. 9.* Ensuite on les consacra à Dieu à l'âge de 50 ans. Voyez Justinien, *Novelle VI. Chap. 6.* le Nomocanon de Photius, *Tit. I. de fide, C. 28. pag. 846.* Enfin, le Concile de Chalcedoine, *Can. 15.* le Concile *in Trullo*, *Can. 14.* & 40. la *Novelle 122. c. 13,* réglent qu'elles seroient ordonnées à l'âge de 40. ans. Balsamon dit la même chose sur le Nomocanon de Photius, *Tit. I. de fide C. 28.* Tertullien parle des femmes qui avoient reçu l'ordination dans l'Eglise, & qui, par cette raison, étoient privées de la liberté de se marier ; car les *Diaconesses* étoient des veuves, & elles ne pouvoient plus se remarier : il falloit même qu'elles n'eussent été mariées qu'une fois pour pouvoir être *Diaconesses*. Tertullien, *L. I. ad Uxorem, C. 7.* le Concile d'Epaune, *Can. 2.* S. Epiphane, dans son Livre de la Doctrine abrégée de la foi, le disent expressément. Dans la suite les Vierges furent aussi faites *Diaconesses*. S. Epiphane, dans l'ouvrage que je viens de citer, Zonaras & Balsamon, sur le 19^e Canon du Concile de Nicée, &c. le témoignent. S. Ignace le dit aussi à la fin de son Épître à ceux de Smyrne : mais Fabrot croit que c'est une fourrure, parce qu'au siècle de ce Père les vierges n'étoient point encore ordonnées *Diaconesses*. Le Concile de Nicée met les *Diaconesses* au rang du Clergé. On prétend que l'ordination qu'on conféroit aux *Diaconesses* n'étoit point sacramentelle, & que c'étoit une simple cérémonie Ecclésiastique. Cependant, parce qu'elles se donnoient la prééminence au-dessus de leur sexe, le Concile de Laodicée défendit de les ordonner à l'avenir. Le premier Concile d'Orange en 441. défend aussi d'ordonner les *Diaconesses*, & enjoint à celles qui avoient été ordonnées de recevoir la bénédiction avec les simples Laïques.

En 517. Le Concile d'Epaune, que quelques-uns prennent pour Yene dans le Diocèse de Bellay, abolit la consécration des veuves *Diaconesses*. Un autre Concile des Gaules en 634. fit la même chose.

Les *Diaconesses* portoient un habit particulier, & étoient comprises parmi les personnes consacrées à Dieu. Je ne fais si leur nombre étoit fixé. L'Empereur Héraclius, dans sa Lettre à Sergius, Patriarche de Constantinople, qui est parmi les *Novelles*

velles dans la Bibliothèque du Droit Canon, ordonne que, dans la grande Eglise de Constantinople, il y ait quarante *Diaconesses*, & six seulement dans celle de la Mère de Dieu qui étoit au quartier des Blaquerues.

On ne peut dire quand les *Diaconesses* ont cessé, parce qu'elles n'ont point cessé par-tout en même-temps. A la vérité, l'onzième Canon du Concile de Laodicée semble les abroger; mais il est certain que long-temps après il y en eut encore en plusieurs endroits. Le 26^e Canon du I. Concile d'Orange tenu l'an 441. le 21^e de celui d'Épaulme, célébré l'an 515. défendent aussi d'ordonner des *Diaconesses*. Cependant il y en avoit encore au temps du Concile de Constantinople *in Trullo*, comme il paroît par ce que nous avons dit ci-dessus. Atton de Verceil rapporte dans sa VIII^e Lettre la raison qui les fit abolir. Il dit que, dans les premiers temps, le ministère des femmes étoit nécessaire pour instruire plus aisément les autres femmes, & les défabuter des erreurs du Paganisme; qu'elles servoient aussi à leur administrer le Baptême avec bienfaisance; mais que cela n'étoit plus nécessaire, depuis que l'on ne baptisoit plus que des enfans: il faut encore ajouter maintenant, depuis que l'on ne baptisoit plus que par infusion.

On a aussi appelé *Diaconesses* les femmes que les Diacons avoient épousées avant leur ordination, comme on appelloit Prêtresses celles que les Prêtres avoient eues de même. Atton de Verceil l'a remarqué dans la Lettre que j'ai citée.

DIACOPE. f. f. Terme de Chirurgie. Taillade, profonde découpure. *Dissectio, practica*. Espèce de fracture du crâne faite par un instrument tranchant dont le coup a été donné de biais ou obliquement, & dans laquelle il y a un éclat coupé sans être détaché ni emporté. Ce mot est Grec, *diacoia*, du verbe *diabroia*, *dissecido, diffindo*, je coupe, je fends. COL. DE VILARS.

DIACOSTIQUE. f. f. La *Diacostique* est la considération des propriétés de la réfraction des sons, selon qu'ils passent par différens milieux, c'est-à-dire, d'un fluide plus épais dans un plus subtil, ou au contraire, d'un plus subtil dans un plus dense. *Diacostice*.

Ce mot est Grec, & vient de *dia*, par, qui marque un passage, & d'*akos*, j'accends, & signifie la considération, l'explication des passages des sons que nous entendons.

DIACRE. f. m. Ministre qui sert l'Autel, & qui est promu au second des Ordres sacrés. *Diaconus*. St. Etienne & Saint Laurent avoient le titre de *Diacre*.

Les *Diacons* furent institués au nombre de sept par les Apôtres. Voyez au Chap. VI. des Actes des Apôtres: ce nombre fut long-temps conservé dans plusieurs Eglises. La fonction des *Diacons* étoit de servir dans les Agapes, & de distribuer le pain & le vin aux communians. Par d'anciens Canons, le mariage n'étoit point incompatible avec l'état & le ministère de *Diacre*: mais, depuis, le mariage leur a été interdit, le Pape ne leur accorde des dispenses, que pour des raisons très-importantes, & jamais ils ne restent dans leur rang, & dans les fonctions de leur Ordre, quand ils ont dispensé & qu'ils se marient; mais ils retournent au rang des laïques & à la communion purement laïque. Il étoit défendu aux *Diacons* de s'asseoir avec les Prêtres. Voyez CARDINAL.

Les Canons des Conciles défendent la consécration aux *Diacons*: c'est une fonction sacerdotale. Ils défendent aussi d'ordonner un *Diacre* s'il n'a un titre, ou s'il est bigame, ou s'il a moins de vingt-cinq ans: l'Empereur Justinien dans sa nouvelle 123. marque le même âge de vingt-cinq ans, pour un *Diacre*. Cela étoit en usage pour les *Diacons*, lorsque l'Eglise n'ordonnoit les Prêtres qu'à l'âge de trente ans. Depuis elle a usé d'indulgence, & il ne faut plus que vingt-trois ans pour

être fait *Diacre*. Voyez le Concile de Trente, *sess.* 23. chap. 12. Les *Diacons* avoient la distribution des aumônes, & le soin du temporel de l'Eglise. Sous le Pape Silvestre il n'y en avoit qu'un à Rome. Depuis on en fit sept, & on y a long-temps conservé cet usage: ensuite on en fit quatorze, & enfin dix-huit, qu'on a appelés *Cardinaux-Diacons*, à la différence des autres. Leur charge étoit d'avoir soin du temporel, & des rentes de l'Eglise, des aumônes des Fidèles, des nécessités des Ecclésiastiques, & même du Pape. Les *Soudiacres* faisoient la collecte; & les *Diacons* en étoient depositaires. Le maniement qu'ils avoient des revenus de l'Eglise accrut leur autorité, à mesure que les richesses augmentèrent. Ceux de Rome, comme Ministres de la première Eglise, se donnoient la préséance; ils précédoient même les Prêtres: sans doute parce que l'avarice des Prêtres laissa prendre le pas aux *Diacons*, qui dispoient du bien de l'Eglise. St. Jérôme a crié contre cette entreprise, & prouve que le *Diacre* est au-dessous du Prêtre. Le Concile *in Trullo*, qui est le III^e de Constantinople, Can. 16. Anikinus, dans sa Synopse des Canons de ce Concile, Can. 18. Zonaras, sur le même Concile, Can. 16. Siméon Logothete, sur le 14^e canon du même Concile, & Eusebienus, sur le VI^e Chapitre des Actes des Apôtres, distinguent les *Diacons* destinés au service des Autels, de ceux qui avoient soin de la distribution des aumônes des Fidèles. Ainsi la coutume de faire des *Diacons*, sans autre fonction que de servir le Prêtre à l'Autel, s'étant introduite, alors ce simple Ordre de *Diacons* n'osa s'élever au-dessus des Prêtres. Pour les autres, qui avoient retenu l'administration des deniers, ils vouloient aussi conserver la supériorité, & pour se distinguer, ils appelèrent *Archidiacon*, le premier des *Diacons*, depuis qu'ils furent multipliés: il en demeura sept à Rome qui avoient soin des rentes Papales & de chanter l'Evangile devant le Pape. Ils furent distribués en sept régions, suivant les sept régions de Rome. Boilandus, dans la vie de Saint Fabien, C. 11. *Act. Sanct. Jan. Tom. I. pag. 258.* remarque plus exactement qu'il y avoit quatorze régions dans Rome, & sept *Diacons*, qu'ainsi chaque *Diacon* étoit préposé à deux régions; que le premier de tous étoit appelé *Archidiacon*, *Archidiaconus*, & les autres *Diacons* Cardinaux, *Diaconi Cardinales*. De là vient qu'on trouve *Diacon* Cardinal dans la 4^e, 10^e & 11^e région. Il les appelle *Diacons* Régionnaires, *Diaconi Regionarii*. Justinien, Novell. III. p. 13. ordonne qu'il y ait jusqu'à 100 *Diacons* dans la grande Eglise de Constantinople. Voyez le Nomocanon de Phorius, *Tit. I. C. 30.* où il rapporte aussi cette loi. Dans l'Eglise de Blaquerues il n'y en avoit que dix-huit, comme il paroît par la même Nouvelle de Justinien, & par une autre d'Héraclius. Voyez la Bibliothèque du Droit Canon, pag. 1370.

Les *Diacons* récitoient certaines prières dans les saints Mystères; & à cause de cela, on nommoit ces prières Diaconiques. Voyez ce mot. Ils avoient soin de contenir le peuple à l'Eglise dans l'ordre & la modestie convenable. Il ne leur étoit point permis d'enseigner publiquement, au moins en présence d'un Evêque, ou d'un Prêtre; ils instruisoient seulement les Catéchumènes, & les préparoient au Baptême. Ils étoient préposés aux portes de l'Eglise pour les garder: dans la suite, les soudiacres furent chargés de cette fonction, comme le remarque l'Auteur du livre de la Hiérarchie Ecclésiastique, attribué à Saint Denys, C. V. *Myst. I. n. 6.* aussi-bien que Pachimère & Saint Maxime sur cet endroit. En certains cas ils donnoient le Baptême, toujours néanmoins dépendamment de l'Evêque, & jamais qu'en l'absence des Prêtres: en ce cas même, le Pape Gélase leur défend de le faire que dans l'extrême nécessité. Les *Diacons* n'ont jamais eu le pouvoir de consacrer, ni même de

donner la Communion aux Piètres : il leur étoit permis dans la pénitence publique de recevoir à pénitence ceux qui se présentoient, ou, comme on parloit, de leur donner la pénitence, de leur administrer même l'Eucharistie en cas de nécessité, sur-tout lorsque l'Evêque ou le Prêtre le leur ordonnoit ; mais jamais ils n'ont eu le pouvoir de réconcilier les pénitens, ou de leur donner l'absolution. Voyez le Concile d'Elvire Can. 32. *Aleum, de Divin. Off. in Capite Jejun.* les Constitutions synodales du Diocèse de Salutes, faites en 1270. par Simon Cardinal-Légit, qui fut depuis Martin IV. le Pontifical Romain, ouvrage du VI^e siècle ; l'Ordre Romain, *ser. 4. in Capite Jejun.* Burchard, L. XIX. du Décret, C. 153. 154. Yves de Chartres, p. XV. C. 161. 162. Odon de Paris, *Statut. Synod.* 5. &c.

Les *Diacres* chantoient l'Evangile devant le Pape, quand il venoit célébrer dans une Eglise de leur région ; c'est pourquoi ils furent appelés *Diacres Cardinaux*, ou *principaux Diacres*, de la première, seconde & troisième région ; comme étant les directeurs, & les administrateurs de l'Eglise Patriarcale : Ainsi les premiers Cardinaux ont été les *Diacres* de l'Eglise de Rome. On distingua encore à Rome deux sortes de *Diacres*, par rapport aux fonctions qu'ils faisoient. Les uns s'appeloient *Diacres Palatins*, ou *Diacres du Palais* ; & les autres s'appeloient *Diacres Stationnaires*, ou *Diacres des Stations*. Les *Diacres* du Palais étoient attachés à l'Eglise de saint Jean de Latran : c'étoit-là qu'étoit le Palais du Pape. Les Stationnaires faisoient leurs fonctions dans les Eglises où il y avoit des stations marquées.

Il y a chez les Maronites du Mont-Liban deux *Diacres* qui sont de purs administrateurs du temporel. Le P. Jérôme Dandini, qui les appelle dans sa Relation *Li Signori Diaconi*, dit que ce sont deux Seigneurs Séculiers, qui gouvernent le Peuple, jugent de tous leurs différends, & traitent avec les Turcs de ce qui regarde les tributs, & de toutes les autres affaires qui se rencontrent. Il semble que le Patriarche des Maronites ait voulu imiter les Apôtres, qui se déchargèrent des affaires temporelles de l'Eglise sur les *Diacres* qu'ils élurent : *Ce n'est pas bien fait, disent-ils de laisser la parole de Dieu pour servir aux tables.* Ce fut-là l'occasion du premier établissement des *Diacres*. Il y a de l'apparence que les Maronites ont voulu conserver chez eux quelque chose de cette discipline Apostolique.

Voyez dans les *Acta Sancti Marci, Tom. VII. Paralip. p. 97.* l'ancien habit des *Diacres*.

Ce mot originialement signifie *Ministre*, & est formé de *Diaconus*, mot Latin, qui a été fait de *diakonos* qui signifie, *Ministre*.

Les cérémonies qui se pratiquent quand on ordonne les *Diacres*, ne sont pas les mêmes dans toutes les Eglises. Dans l'Eglise Romaine on fait les *Diacres* de la manière qui suit : un Archidiacre présente à l'Evêque ceux qui demandent l'Ordre de *Diacre*, & l'Evêque demande s'ils en sont dignes ; l'Archidiacre répond qu'ils le sont, autant que la fragilité humaine le peut permettre : alors l'Evêque, étant assis, & revêtu de ses habits pontificaux, déclare tout haut qu'il les admet pour être *Diacres*, puis il leur fait une courte exhortation, dont la formule est dans le Pontifical : ensuite il exhorte le Clergé & le Peuple à se joindre à lui, pour demander à Dieu les grâces nécessaires pour ceux qui vont être ordonnés *Diacres* : il se lève, & fait une prière par laquelle il demande ces grâces, après quoi on lui ôte sa Mitre, & il chante ou récite une espèce de préface, vers la fin de laquelle il étend la main droite sur la tête de chacun de ceux qui demandent le Diaconat, & qui sont à genoux, & dit, *Recevez le Saint Esprit pour avoir de la force, & pour résister au Diable, & à ses tentations. Au nom du Seigneur.* l'achève la préface, reprend sa mitre, s'assied, & met l'étole, puis la dalmatique, à ceux qu'il ordonne, en récitant à chaque cérémonie une

formule, ou une prière convenable à cette cérémonie : ensuite il leur présente le livre des Evangiles (c'est le Missel) qu'ils doivent toucher de la main droite, tandis que l'Evêque dit, *Recevez le pouvoir de lire l'Evangile dans l'Eglise de Dieu, tant pour les vivans que pour les defunts. Au nom du Seigneur. Ainsi soit-il.* La cérémonie finit par des prières que l'Evêque récite après s'être levé, & s'être tourné du côté de ceux qu'il vient d'ordonner. Voyez le Pontifical Romain, & les anciens Pontificaux rapportés par le P. Martene, dans son ouvrage des anciens Rits de l'Eglise.

Dans l'Eglise Latine toutes les Eglises particulières pratiquent aujourd'hui, & ont autrefois pratiqué à-peu-près les mêmes cérémonies. On n'a pas néanmoins toujours présenté le livre des Evangiles à ceux qu'on fait *Diacres* ; & les plus anciens Pontificaux qui rapportent cette cérémonie sont ceux des Eglises d'Angleterre, ou de quelques autres Eglises, mais soumises à la domination des Anglois lorsque ces Peuples étoient Catholiques. Ce n'est pas à dire que cette cérémonie ne puisse être aujourd'hui la matière de l'ordination des *Diacres*, & que l'Eglise n'ait pu la déterminer ainsi.

Dans l'Euchologe des Grecs on trouve les cérémonies suivantes pour l'ordination des *Diacres*. Deux *Diacres* présentent à l'Evêque, qui est sur son trône, celui qui doit être ordonné *Diacre* : ils font trois tours autour de l'Autel, en disant, *Saints Martyrs qui combattez avec courage.* Alors celui qui veut être fait *Diacre* s'approche de l'Evêque, qui le marque trois fois à la tête, lui fait ôter sa ceinture, & lui ordonne d'ôter la serviette, ou la nappe : après avoir fait cela, il s'approche de la table sacrée, la touche du front, & fléchit le genou droit ; puis, tandis que l'Archidiacre dit à haute voix, *Soyons attentifs,* l'Evêque étend la main droite sur la tête de celui qui doit être fait *Diacre*, & il l'ordonne en prononçant la forme en ces termes : *La grâce divine qui guérit ce qui est infirme, & qui donne ce qui manque, cleve au Diaconat N. Soudiacre très-pieux. Prions pour lui, afin que la grâce du Très-Saint Esprit vienne sur lui.* Les assistans disent trois fois, *Seigneur, ayez pitié* : l'Evêque marque trois fois à la tête d'un signe de croix le nouveau *Diacre*, qui dit pendant cette cérémonie, *Prions le Seigneur.* L'Evêque ensuite récite deux prières différentes, tenant toujours la main étendue sur la tête du nouveau *Diacre* : entre ces deux prières l'Archidiacre récite la Diaconique. Après que l'Evêque a achevé la dernière des deux prières qu'il récite, il met l'étole au nouveau *Diacre* ; puis on chante quelques courtes prières, qui terminent la cérémonie de l'ordination des *Diacres*.

Les Copres ont un Rit particulier pour l'ordination des *Diacres*. Ce Rit renferme les cérémonies que voici. Celui qui présente quelqu'un pour être ordonné *Diacre*, l'amène & le conduit à l'Autel devant l'Evêque : là il met le genou droit à terre sur les degrés de l'Autel : l'Evêque prend l'encens, & le bénit, en disant une prière assez longue : elle est suivie d'une seconde que l'Archidiacre récite, & de trois autres qui sont dites par l'Evêque : durant la première & la dernière de ces trois oraisons, il a le visage tourné du côté de l'Autel, c'est-à-dire, à l'Orient ; & durant la seconde, il est tourné du côté de l'Occident, & il a la main droite étendue sur la tête de celui qu'il ordonne : il se tourne encore vers lui après la troisième de ces prières, & il le marque au front de son pouce, en disant : *Nous vous appelons dans la sainte Eglise. Ainsi soit-il.* Après quoi l'Archidiacre dit : *Un tel est Diacre dans la sainte Eglise, l'Eglise Apostolique, l'Eglise de Dieu. Ainsi soit-il.* Ensuite l'Evêque dit : *Nous ordonnons Diacre un tel sur l'Autel, c'est-à-dire, sur telle Eglise orthodoxe, au nom du Père, & du Fils, & du Saint Esprit. Ainsi soit-il.* Puis il fait trois croix sur le front du nouveau *Diacre*, & après s'être tourné vers l'Orient, il récite une prière, laquelle étant finie, il

met l'étole sur l'épaule gauche du nouveau *Diacre* (*Baltheum*) il faut traduire par le mot d'étole ce mot de la version Latine que le Père Kirker, Jésuite, a fait du Rituel des Coptes. En mettant l'étole au *Diacre*, l'Evêque récite une prière à la Sainte Trinité. Alors le *Diacre*, & tous ceux qui ont assisté à son ordination, s'approchent de l'Autel. Le Rituel des Coptes avertit qu'ici l'ordination du *Diacre* est finie; mais il ajoute encore quelque chose qui termine toute la cérémonie.

Les Nestoriens qui sont en Syrie & ailleurs pratiquent les cérémonies suivantes dans l'ordination des *Diacres*. L'Evêque prie pour ceux qui se présentent pour recevoir le Diaconat: ils approchent de l'Autel, & l'Evêque commence un canon (c'est une prière qui n'a rien de particulier que le nom de canon) puis il monte sur son siège, & ceux qui doivent être ordonnés se tiennent au-dessous du chandelier, où ils adorent étant prosternés, ce qu'ils font toujours tandis qu'on récite, ou qu'on chante des canons. Ce qui se chante ensuite ce sont des hymnes, ou des canons, que l'Evêque & l'Archidiacre chantent, tellement cependant que l'Archidiacre ne fait qu'annoncer la prière appelée hymne ou canon, en disant, *Prions, ayons la paix, ou la paix soit avec nous*: ces prières sont chantées par l'Evêque sur différents tons. Dans cette cérémonie il faut remarquer les choses suivantes. 1°. L'hymne n'a ni la forme, ni le caractère de nos hymnes, c'est une prière ordinaire. 2°. L'Evêque prépare un parfum agréable avant que de chanter l'hymne. 3°. Dans un des canons on nomme six des *Diacres* dont il est parlé au chapitre des Actes des Apôtres, le nom de Timon est omis: on nomme aussi les Apôtres Pierre & Paul, & les Evangélistes Matthieu & Marc, sans donner à ces quatre Saints le nom de *Saint* ou de *Bienheureux*; enfin, l'on joint à tous ces noms ceux de Sergius, de Bacchus, de George & de Cyriaque, qui sont appelés Martyrs, & on prie Dieu de les joindre avec ses serviteurs Juste & Athanase. Toutes ces prières finissent par une qui n'est appelée ni hymne, ni canon, mais prière, oratio.

Lorsqu'elles sont achevées, l'Evêque fait mettre à genoux devant l'Autel ceux qui demandent le Diaconat; pour lui, il se lève & fait une prière ou oraison mentale, tandis qu'ils chantent quelque prière: alors l'Archidiacre leur fait mettre le genou droit seulement contre terre, le gauche demeurant élevé: ils mettent aussi leurs mains sur leurs oreilles ayant les doigts élevés en haut: l'Evêque quitte son bâton pastoral pour dire une prière, durant laquelle il a la main droite étendue sur ceux qu'il ordonne, & la gauche étendue comme un homme qui prie: à la fin de cette prière il fait un signe de croix sur la tête de ceux qu'il ordonne, & après que l'Archidiacre a averti de prier pour eux, l'Evêque dit encore une prière assez longue, ayant chacune des deux mains étendue comme auparavant: à la fin de cette prière il fait encore un signe de croix sur leurs têtes. Il leur commande de se prosterner pour adorer, & ensuite de se lever; & alors il leur met sur l'épaule gauche l'étole qu'ils ont sur le cou. l'Archidiacre donne à l'Evêque le livre de l'Apôtre (c'est la sainte Ecriture,) l'Evêque présente à ceux qu'il ordonne ce livre pour le toucher, ce qu'ils font d'une manière particulière, le touchant du doigt appelé *index*, depuis le bas jusqu'au haut du côté droit, en tirant vers le gauche: durant cette cérémonie l'Evêque dit ces paroles: *Un tel a été séparé, a été sanctifié, a été perfectionné, a été consacré, pour accomplir le ministère Ecclésiastique du Diaconat, & l'Œuvre du Lévite Etienne, Au nom du Père, & du Fils, & du Saint Esprit.* Puis il donne le baiser au nouveau *Diacre*, que l'Archidiacre fait tourner autour de l'Autel à droite & à gauche, ce que tous font de même, s'il y en a plusieurs. L'Evêque, après avoir été aux nouveaux *Diacres* le livre qu'il leur a présenté, reprend son bâton pastoral, monte sur son siège, & dit quelque prière ou canon, après quoi il

donne la bénédiction aux nouveaux *Diacres*. Voyez le Rituel des Nestoriens traduit en Latin par le P. Jean Morin.

Chez les Jacobites & chez les Eutychiens la Chirotonie, ou l'ordination des *Diacres*, se fait ainsi. Celui qui se présente pour être ordonné s'approche de l'Autel ayant la tête nue, puis il s'incline tandis qu'on fait l'oblation: lorsqu'elle est achevée l'Evêque lui coupe en forme de croix des cheveux sur la tête, il lui fait une exhortation sur les devoirs de son état, & le remet entre les mains de celui qui le présente. L'Evêque le reprend aussi-tôt par la main droite, en lui disant, *Le Saint Esprit vous appelle*: il le fait approcher de l'Autel, & lui fait mettre le genou droit en terre: alors le premier des *Diacres* dit à haute voix une prière appelée *louange, pre-conium*, (Ce n'est qu'une prière ordinaire.) Après cette prière l'Evêque fait quelques cérémonies qui concernent le sacrifice; ensuite desquelles il revient à celui qu'il doit ordonner; il applique les mains sur sa tête, puis les élève, étend les bras & les abaisse en tremblant; ce qu'il fait trois fois de suite, ayant pendant ce temps là les yeux élevés vers le Ciel, qu'il regarde avec crainte: puis il étend la main droite sur la tête de celui qu'il ordonne, & lui couvre la tête & les mains d'un voile appelé *phaina*: tandis que sa droite est toujours étendue, il porte la gauche trois fois autour de la tête de celui qu'il ordonne.

Cela fait, l'Evêque & les *Diacres* agitent & remuent des espèces d'éventails, (*flabellum*) & les *Diacres* récitent une prière, à la fin de laquelle l'Evêque se tourne vers l'occident du côté de celui qu'il ordonne, étend la main sur sa tête, lui fait un signe de croix entre les yeux, en disant: *Il a été ordonné dans la sainte Eglise de Dieu*, l'Archidiacre ajoute: *un tel Diacre à l'Autel saint de la maison de la mere de Dieu, & des saints Apôtres, & des quarante victorieux Martyrs, & de tel saint seigneur de tel lieu*: (qui y préside) l'Evêque ajoute: *un tel Diacre à l'Autel saint du lieu orthodoxe qui vient d'être nommé*: le *Diacre* dit: *Bénissez, Seigneur*; l'Evêque ajoute: *Au nom du Père, ainsi soit-il; & au nom du Fils; & au nom du S. Esprit pour la vie du siècle des siècles, ainsi soit-il.* Alors l'Evêque prend par la main celui qui est ordonné, il le fait lever, & ayant pris l'oraire, *orarium*, (c'est l'étole) il le porte de la main en tournant au-dessus de sa tête en disant: *A la louange & l'honneur & la gloire & l'exaltation de la sainte & consubstantielle Trinité, & la paix & l'édification de la sainte Eglise de Dieu*; puis il met cet oraire sur l'épaule gauche du nouveau *Diacre*, & lui donne l'éventail: alors chacun de ceux qui sont présents récite le répons. *A la louange*, &c. Enfin, l'Evêque prend l'encensoir, y met des parfums, & le donne au *Diacre*, qui fait des encensemens autour du peuple, tandis qu'on récite le répons qui a déjà été dit deux fois, *A la louange*, &c. Voyez les Rituels des Jacobites & des Eutychiens, de la traduction & de l'édition du P. Jean Morin.

Les Maronites font au commencement de l'ordination des *Diacres* à-peu-près les mêmes cérémonies que les Jacobites. Après qu'on a présenté celui qui doit être ordonné, qu'on a fait des encensemens & récité quelques prières, l'Evêque donne la tunique & l'oraire à celui qu'il ordonne; & ensuite on lui fait lire quelque chose de la première Epître de Saint Paul à Timothée, puis réciter une prière assez longue: on lui donne l'encensoir, il encense l'Autel en tournant autour, il fait le tour de l'Eglise en portant l'Epître, & après l'avoir quitté il agite le voile en disant une prière; après quoi il s'incline: l'Evêque met la main sur sa tête, & dit: *Il a été ordonné dans la sainte Eglise.* (Il avoit déjà reçu auparavant l'imposition des mains, mais il n'est point marqué en quel endroit de la cérémonie de l'ordination.) Alors l'Archidiacre déclare à haute voix qu'un tel est ordonné *Diacre*, &c. Ce nouveau *Diacre* donne le baiser à l'Autel & à l'Evêque, parti-

cipe aux saints mystères, & la cérémonie finit. Voyez la Version des Ordinations des Maronites du P. Jean Morin.

L'éventail, *flabellum*, dont il est souvent parlé dans les Pontificaux, & qu'on donnoit aux *Diacres* dans la cérémonie de leur ordination, a été en usage dans l'Eglise Latine, aussi bien que dans l'Eglise Grecque; mais bien plus dans la Grecque que dans l'Eglise Latine, où le froid du climat rend les mouches & les autres insectes semblables moins incommodes: & parce que c'étoit une des fonctions des *Diacres* de chasser les mouches durant le saint sacrifice, on leur donnoit un éventail en les ordonnant.

DIACRE D'HONNEUR. *Diaconus honorarius*, ou *assistens*. Le *Diacre d'honneur* est un *Diacre* qui assiste celui qui dit une Messe solennelle, sans faire aucune fonction de *Diacre*: il est seulement revêtu des ornemens de son Ordre. Quelques Auteurs disent que les *Diacres d'honneur* dans leur institution n'avoient point l'Ordre de *Diacre*, & qu'ils pouvoient par conséquent se marier; mais, parce qu'ils approchent de si près des autels, on jugea à propos dans la suite de ne point recevoir de *Diacres honoraires* qui n'eussent l'Ordre de *Diacre*, & qui ne fussent obligés au célibat.

DIACRE D'OFFICE. *Diaconus ministrans*. Le *Diacre d'office* est celui qui assiste un Prêtre qui dit la Messe, & qui fait les fonctions de son Ordre de *Diacre*, en quoi il diffère du *Diacre d'honneur*, qui ne fait aucune fonction de son Ordre, & qui assiste simplement. Les jours les plus solennels il y a à la Messe un *Diacre d'honneur* & un *Diacre d'office*.

DIACRIEN, ENNE. f. m. & f. Nom d'une ancienne faction dans Athènes. *Diacrianus*, a. Il y avoit deux partis dans Athènes. L'un étoit des partisans de l'Oligarchie, qui vouloient qu'il n'y eût que peu de personnes employées au gouvernement. L'autre étoit de ceux qui vouloient que le gouvernement fût démocratique ou populaire, c'est-à-dire, que tout le peuple y eût part. Les premiers s'appeloient *Diacriens*, & les autres *Pédiacques*. Ceux-ci habitoient dans la basse-ville, & ceux-là dans le haut quartier d'Athènes. Les loix de Solon portoient que Pisistrate seroit le Chef des *Diacriens*. On dit cependant que Pandion distribua le quartier des *Diacriens* à ses fils, & mit Lycus à leur tête; c'est le Scholiaste d'Aristophane qui nous l'apprend sur la Comédie des Guêpes, p. 518. édit. de Genève.

DIACRIZER. *Soudiacrizer*. Ces verbes, inventés par Henri Etienne, sont neutres, quand ils signifient faire les fonctions de *Diacre* & de *Soudiacre* aux Messes hautes; & actifs, quand il s'agit des Messes qu'il appelle *Diacrizées* & *Soudiacrizées*, c'est-à-dire, servies par des *Diacres* & des *Soudiacres*. Voy. son apologie pour Hérodote, chap. 39. art. 6. tom. 3. pag. 292.

DIACYDONITE. adj. Terme de Médecine & de Pharmacie. Il se dit des choses, des remèdes où il entre des coins. La confection *diacydonite* est de la confection de coins, de la confection où il entre des coins.

Ce mot vient de *διά* & de *κωδώνιον*, coin. Voyez *Dia*.

DIADÈME, f. m. C'étoit autrefois un bandeau Royal tissu de fil, de laine, ou de soie, qui étoit la marque de la Royauté, parce que les Rois s'en ceignoient le front, pour laisser la couronne aux Dieux. *Diadema*, *fascia candida*. Il étoit d'ordinaire blanc & tout simple; mais quelquefois il étoit de broderie d'or, chargé de perles & de pierreries. On entortilloit quelquefois le *diadème* autour des couronnes & des chapeaux de laurier, & on le portoit en diverses parties du corps: car Phavrius témoigne que Pompée fut soupçonné d'aspirer à la Tyrannie, à cause qu'il portoit une jarretière blanche, pour servir de ligature à un ulcère qu'il avoit à la jambe. Pline, liv. 7. chap. 5. dit que Bacchus fut le premier inventeur des *diadèmes*. Athénée dit que les buveurs s'en servoient pour se garantir des fumées

du vin en se ferrant la tête, & que depuis on en a fait un ornement royal. On ne convient pas du tems où les Empereurs Romains prirent le *diadème*, qui étoit la marque de la souveraineté. On dispute si ce fut Caligula, ou Aurélien, ou le Grand Constantin. Il est certain du moins que les premières effigies des Empereurs Romains sont ornées de *diadèmes*, ou de bandeaux seulement. Depuis ils prirent des couronnes rayonnées, pour représenter l'éclat de la Divinité.

Le *diadème* est plus ancien que la couronne. C'est le propre ornement des Rois, qui n'est devenu que dans le bas-Empire celui des Empereurs. Je fais qu'un Savant a prétendu que le *diadème* étoit un privilège attaché à la qualité d'Auguste. Jornandès dit qu'Aurélien est le premier des Empereurs Romains qui ait pris le *diadème*. C'est un tissu tantôt plus & tantôt moins large, dont les extrémités, nouées derrière la tête, tombent sur le col. Ce n'est que depuis Constantin, que les Empereurs Romains s'en sont servis (sur les médailles) en le relevant par des perles, ou par des diamants, ou simples, ou à double rang, & ont permis aux Impératrices de le porter; ce qui ne s'étoit point vu dans le haut-Empire, où jamais tête de femme ne fut couronnée. Je dis dans l'Empire & dans le haut-Empire, parce que nous trouvons des Reines sur les médailles Grecques, & dans le bas-Empire, qui portent le *diadème*, ou la couronne, témoin Jotape, Théodora, Galeria, Valeria. P. JOBERT. Les Rois de Syrie, d'Egypte, du Pont, de Bithynie, & autres d'Asie, portent aussi le *diadème* sur leurs médailles.

Le jeune Victor dit qu'Aurélien prit le *diadème*, ce qu'aucun Empereur Romain n'avoit encore osé faire; car, quoique le même Victor écrive que Caligula l'avoit fait, on voit par Suétone qu'il en avoit seulement eu la pensée, & on l'empêcha de l'exécuter. Héliogabale en prit un; mais ce ne fut que dans le Palais, & non pas pour paroître en public: Jornandès en attribue même le commencement à Dioclétien. Néanmoins il y a une médaille d'Aurélien, avec une couronne assez semblable à celle de nos Ducs, soutenue par une bordure de perles, qui a grand rapport à un *diadème*; & ceux qui ont expliqué cette médaille, disent que c'en est un: Spanheim convient aussi qu'il le prit. Ses successeurs l'imitèrent; & néanmoins cet ornement Royal ne devint commun & ordinaire que sous Constantin. TILLEM.

Un Auteur du V^e siècle dans Bollandus, *Jan. T. I. p. 45. A.* prétend que Constantin a porté le premier le *diadème*, & qu'il ne le prit d'abord que pour fermer ses cheveux, & les tenir en état. Cela a peu d'apparence; & il est certain au moins que quelques Empereurs ont porté le *diadème* avant lui, comme Aurélien & Carin. Eusebe l'attribue à Constance Chlore, lors même qu'il n'étoit encore que César; & cela se vérifie par une de ses médailles, où on le voit avec un *diadème* orné de rayons; quoique, même depuis Constantin, & depuis que le *diadème* fut devenu un ornement ordinaire des Augustes, on ne le donnât pas toujours aux Césars. On le trouve dans quelques médailles de Julien encore César; & néanmoins il ne l'eut point qu'étant Auguste. M. du Cange ne veut point soutenir que Constantin ait pris le premier le *diadème*; mais qu'il en a fait le premier une espèce de casque, ou de couronne fermée, comme on le voit dans quelques-unes de ses médailles, & dans celles de ses successeurs. TILLEM.

Le mot de *diadème* vient de *diadema*, en Grec *διάδημα*, qui veut dire, une bandelette qui entoure la tête: dans son origine il veut dire, ce qui lie, ce qui entoure, & *διάδημα* vient de *διάδω* *alligo*, verbe composé de la préposition *διά* & *δω* je lie.

DIADÈME, se prend en général pour la dignité Royale; ou la souveraineté, sur-tout en poésie. On lui a offert le *diadème*. Refuser le *diadème*.

Nul n'a porté si haut l'honneur du diadème, BENS.

En vain l'orgueil du diadème.
Veut qu'on soit insensible à ces cruels revers. QUIN.

Son ame est au-dessus de sa grandeur suprême,
La vertu brille en lui plus que le diadème. FLÉCH.

Il parle de Louis le Grand.

Et dégoûté du diadème,
Aima mieux régner sur lui-même,
Que de régner sur l'Univers.

NOUVEAUX CHOIX DE VERS.

Qui sauroit bien ce que c'est qu'un diadème,
Il croiroit aussitôt le tombeau,
Que d'affaibler son chef de ce bandeau;
Car aussi bien il meurt lors à soi-même. PYBRAC.

DIADÈME, en termes de blason, se dit aussi des ceintres, ou cercles d'or qui servent à fermer les couronnes des Souverains, & à porter la fleur-de-lis double, ou le globe croisé qui leur sert de cimier. Les couronnes des Souverains diffèrent, en ce qu'elles sont fermées d'un plus grand, ou d'un plus petit nombre de *diadèmes*. Les prélats portoient aussi autrefois une espèce de *diadème*; puisque Baronius écrit que S. Jacques Apôtre portoit sur le front une lame d'or pour marque de sa dignité Episcopale. On nomme aussi quelquefois en blason *diadème*, ou *tortil*, le bandeau qui ceint les têtes de More sur les Ecus.

DIADÈME, adj. En termes de blason, se dit d'une manière de cercle qui se nomme proprement *diadème*, & qu'on voit quelquefois sur les têtes de l'aigle éployée. *Diadematus*.

DIADOCHUS, f. m. Pierre à laquelle on attribue la propriété de faire paroître les démons.

DIAGLAUCIUM, f. m. est le nom d'un collyre que Scribonius Largus, *Num.* 22. recommande pour les ophthalmies & les lippitudes qui ne font que commencer. Il tire son nom de *glaucium*, qui, suivant Dioscoride, *lib. 3. chap. 10.* est le suc d'une plante qui croît près de Hiérapolis, Ville de Syrie. Dale prend cette plante pour le chardon purgatif. Voyez la composition de ce remède dans Scribonius Largus, à l'endroit que nous avons indiqué.

DIAGNOSE, f. f. terme de Médecine. Connoissance que l'on peut avoir par des signes, de l'état présent d'un homme malade ou en santé. Ce mot est grec; *διαγνώσις*, *dignotio*, *dijudicatio*, dérivé du verbe *διαγνώσκειν*, je connois, je discerne, je juge.

DIAGNOSTIQUE, adj. m. Terme de Médecine, qui se dit des signes & symptômes qui donnent l'indication & la connoissance aux Médecins de la nature & des causes des maladies. *Indicativus*. Il y a des signes prognostiques, & d'autres *diagnostiques*. Nous avons trouvé dans quelques livres récents *dianostique*: si ce n'est point une faute d'impression, c'est une affectation que l'on ne croit pas devoir être imitée. Il faut mettre un *g*, & le prononcer séparément sans le mouiller avec l'*n*.

DIAGNOSTIQUE, f. m. Terme de Médecine. Le symptôme même ou le signe qui indique la nature d'une maladie. Cet enfant a tous les *diagnostiques* de la petite vérole.

DIAGONAL, ALE. adj. & DIAGONALE, f. f. Terme de Géométrie. Ligne qui passe d'un angle à l'autre dans une figure de plusieurs côtés. *Diagonalis*, *diagonalicus*. La *diagonale* d'un carré est incommensurable avec un de ses côtés, Euclide, *liv. 10.* Dans les autres polygones, il faut qu'une ligne passe par leur centre, & d'un angle à l'autre, pour être *diagonale*. Ce mot s'applique aussi aux corps solides. La *diagonale* d'un cube.

DIAGONALEMENT, adv. D'une manière diagonale. *Diagonaliter*. Quand les lignes se coupent *diagonalement*, elles marquent le centre de la figure.

DIAGRAMME, f. m. Terme de l'ancienne Musique. Voyez Gamme.

DIAGRÈDE, f. m. Terme de Pharmacie, qui se dit de la scammonée préparée. Cette préparation se fait ordinairement en faisant cuire la scammonée dans un coin. D'autres lui font recevoir la vapeur du soufre allumé, d'où vient qu'ils l'appellent *diagrède soufre*, en Latin *diagredium sulphuratum*. Il y en a qui l'incorporent avec une quantité suffisante d'esprit de vitriol rosat, pour en faire une pâte liquide, qu'on met ensuite sécher au soleil, ou à petit feu: ils appellent cette préparation *diagrède rosat*. Le but qu'on a dans ces préparations, est de corriger la scammonée; mais on prétend aujourd'hui qu'elle n'a rien qui demande d'être corrigé, & qu'on peut l'employer en son état naturel. C'est un très-bon purgatif. Le mot *diagredium* a été fait par corruption de *διαγρέδιον*, petite larve.

DIATH, ou DIATH. Terme de Relation. C'est le nom que les Arabes donnent à la peine du talion. Mahomet porte la loi du talion en deux endroits de l'Alcoran, 1^o, Surate II. intitulée *La Fache*, nombre 179. & 180. 2^o, Surate V. *La Table*, n. 53. Il ne se fert pourtant point en ces endroits, ni en aucun autre, que je sache, du mot *דיח*, *diah*; ce sont les Arabes qui l'ont donné à cette peine; mais il emploie le mot *כַּסְפּוֹ* *Kasfus*, & permet que l'on demande ame pour ame, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent, comme Moïse l'avoit permis dans la loi Judaïque. Il dit encore que l'on tuera un homme libre pour un homme libre, un esclave pour un esclave, une femme pour une femme. Mahomet convient pourtant dans la 5^e Surate, n. 53, qu'il est mieux de pardonner une injure, que de la venger par la peine du talion; car il dit que ce pardon fera, pour celui qui l'accordera, l'expiation de ses péchés. Voy. la *Bibliothèque Orientale* de d'Herbelot.

DIAHEXAPLE, f. m. Nom d'un breuvage pour les chevaux, composé d'aristoloché, de racine de gentiane, de baies de genièvre & de laurier, de gouttes de myrrhe & de raclure d'ivoire. C'est un bon contre-poison.

DAIRE, adj. f. Nom Latin qu'on donne à une espèce de fièvre, parce qu'elle ne dure qu'un jour. *Diaitis*: on l'appelle autrement *ephémère*. COL DE VILLARS.

DALECTE, f. m. Langage particulier d'une Province, corrompu de la langue générale, ou principale du Royaume, ou de la nation. *Dialectus*, *loquendi genus*. Homère pouvoit parler dans un seul vers, cinq langues différentes; c'est à-dire, cinq sortes de *Dialecte*; le *Dialecte* Attique, Ionique, Eolique, Dorique, & la langue commune des Grecs. Cette bigarrure de *Dialectes* est désagréable; & qui useroit du même privilège en François, feroit des vers ridicules. Le Champenois, le Picard, font des *Dialectes* François. Le Boulonnois, le Bergamasque, font des *Dialectes* Italiens.

On appelle proprement *Dialectes*, les différences particulières qu'il y a entre les mots, relativement à la langue commune. C'est une manière particulière de parler, de prononcer certains mots, qui n'est pas la même que dans la langue principale. L'Idiotisme tombe sur une phrase entière, le *Dialecte* sur un mot.

On auroit tort de dire que le Gascon, le bas-Breton; &c. sont des *Dialectes* François, parce que ce sont autant de langages particuliers, qui n'ont rien de commun avec la langue Française. Au reste ce mot n'est en usage parmi nous, qu'en parlant de la langue Grecque.

Le genre du mot de *dialecte* n'est point équivoque, ou incertain, c'est le masculin, on doit dire un *dialecte*, le *dialecte*. M. Ménage, M. Huet, M. l'Abbé Regnier, Scaliger, le Vayer, parlent ainsi; l'Académie Française dans son Dictionnaire donne le genre masculin au mot de *dialecte*: c'en est plus qu'il ne faut pour l'emporter sur l'autorité de l'Abbé Darnet, de Richelot, & de quelques autres, qui font ce nom de *dialecte* de genre féminin. La contraction n'est pas une raison pour faire un *dialecte* dif-

Érent. Il n'y a point de *dialeccte* commun, ni de langue commune. MENAGE. Les divers *dialecctes* d'une même langue se moquent les uns des autres. SCALIGER. Son *dialeccte* est tout-à-fait Ionique. LA MOTTE LE VAYER, parlant d'Hérodote. Ce fut dans Samos qu'Hérodote se forma au *dialeccte* Ionique. ID. On trouve des exemples du même genre dans la Grammaire de M. l'Abbé Regnier, & dans les lettres imprimées de M. Huet.

☞ Ce mot *dialeccte* est composé du Grec *λέγω*, dico, & de la préposition *διά*.

DIALECTE Sacrée, f. f. Nous apprenons d'un passage de Manéthon, qu'il y avoit non-seulement des lettres & caractères sacrés, mais aussi un *dialeccte* ou langage sacré. Car ce que Manéthon appelle ici *dialeccte* sacrée, *ἱερὰ διάλεκτος*, dans un autre endroit, où il interprète un mot de cette *dialeccte*, il l'appelle langage sacré, *ἱερὰ γλώσσα*. Selon Monsieur Warburton, la *dialeccte* sacrée étoit un langage que les Prêtres Egyptiens s'étoient formé, & un des derniers expédiens qu'ils avoient trouvé pour se réserver à eux-mêmes leurs connoissances. Je conçois que la *Dialeccte* sacrée s'est formée, en donnant aux choses le nom de celles qui représentoient les figures hiéroglyphiques. Par exemple, *Yk* signifioit un Serpent dans la langue Egyptienne; & la figure d'un Serpent, dans les Hiéroglyphes, marquoit un Roi; *Yk*, signifia un Roi dans la *dialeccte* sacrée, comme le dit Manéthon. C'est ainsi que leurs Hiéroglyphes devinrent un fond pour une nouvelle langue toute entière. *Essai sur l'Hist. Hiéroglyphique*, p. 175.

DIALECTICIEN, f. m. Qui fait, ou qui enseigne la Dialectique, qui raisonne juste & sans sortir des principes. *Dialecticus*. On dit plus ordinairement *Logicien*.

DIALECTIQUE, f. f. Logique, ou l'art de raisonner avec justesse, science qui perfectionne le raisonnement. *Dialectica*, *dialecctice*, *ratio differendi*. La *Dialectique* parmi les Grecs n'étoit qu'un art de chicaner sur tout, & de se servir de sophismes plutôt que de raisons. S. EVR. Avec les détours de vos argumens, & les adresses de la *Dialectique*, vous mettez la vraisemblance à la place de la vérité. ID. La *Dialectique* nous tend des lacets. Boss. Aristote est le plus excellent Auteur pour la *Dialectique*, & celui qui l'a le plus perfectionnée. Zénon d'Elée, ou Eléates, fut le premier qui trouva cette suite naturelle de principes & de conséquences, dont il forma un art en forme de Dialogue, qui pour cet effet fut appelé *Dialectique*, & alors on cessa de traiter en vers la Philosophie.

Ce mot de *Dialectique* vient de *Dialectica*, en Grec *διαλεκτική*, mot formé de *διαλέγομαι*, qui signifie *raisonner*.

DIALECTIQUEMENT, adv. En Dialecticien. *Dialecticè*, *dialecticorum more*. Il a prouvé son dire oratoire, & non pas *dialectiquement*.

DIALIES, f. m. & pl. Sacrifice que faisoit le Flamen Dialis. *Dialia*. Ce n'étoit pas tellement une nécessité que les *Dialies* fussent faites par le Flamen Dialis que d'autres ne pussent les offrir. On voit même dans Corn. Tacite *Annal.* L. III. C. 58. que s'il étoit malade, ou retenu par quelque fonction publique, les Pontifes prenoient sa place. *Struvius, Antiq. Rom. Syn. C. XII. p. 611.*

DIALIS, adj. Terme d'Antiquaire. Ce mot est purement Latin, & signifie, qui appartient à Jupiter, de *Zeus*, *Διός*: mais tout Latin qu'il est, nous ne saurions nous dispenser de nous en servir en parlant de l'Antiquité; car d'appeler le *Flamen Dialis*, Prêtre de Jupiter, c'est parler d'une manière trop vague, & qui ne marque pas assez celui que les anciens Romains appeloient ainsi: mais aussi il ne faut s'en servir que dans cette occasion. *Voyez* FLAMEN. On pourroit dire aussi *Dialis*, tout court, comme on le dit en Latin. Jamais il n'étoit permis au *Dialis* de jurer.

DIALOGISER, v. n. Faire des dialogues. *Dialogos*

facere. Il ne se dit que dans l'Ecole, ou plutôt on se dit point.

DIALOGISME, f. m. Manière ou espèce de dialogue, qui se dit particulièrement des discours faits par interrogations & réponses. *Dialogismus*.

DIALOGISTE, f. m. & f. Celui ou celle qui fait un dialogue avec un autre. Quel est le *dialogiste* de cette fille? *Cinquième Lettre Théologique*. Les Anciens ont été de grands *dialogistes*. Xénophon étoit disciple de Socrate, & compagnon d'école de Platon, ainsi il ne faut pas s'étonner s'il a été harangueur & *dialogiste*. HUET.

DIALOGUE, f. m. Entretien de deux ou de plusieurs personnes, soit de vive voix, soit par écrit. *Dialogus*. Ils ont fait cent *dialogues* ensemble, & ils n'ont rien conclu. Une mère doit prendre garde à ces longs *dialogues* que les galans font avec leurs filles. Les Anciens ont écrit la plupart de leurs Traités en *Dialogues*. Les *Dialogues* des Bergers sont fréquens en Poésie, & on les nomme *Eglogues*. Les *Dialogues* de Lucien, d'Érasme, &c. Les *Dialogues* des Morts de M. de Fontenelle, ont été admirés de tout le monde.

M. de Fénelon, Archevêque de Cambrai, a peint admirablement le pouvoir & les avantages du *Dialogue* dans le Mandement qui est à la tête de son Institution Pastorale en forme de *Dialogue*. *Voyez* ci-dessous au mot DRAMATIQUE. Si l'on doute du grand pouvoir de l'art du *Dialogue*, on n'a qu'à se ressouvenir des profondes & dangereuses impressions que les Lettres à un Provincial ont faites dans le public. L'auteur s'y est servi du jeu du *dialogue* pour inspirer les préventions les plus sérieuses. Il donne à une erreur affreuse je ne sai quoi de touchant & de gracieux. FÉNEL. Le S. Esprit même n'a pas dédaigné de nous enseigner, par des *dialogues*, la patience dans le Livre de Job, & le parfait amour de Dieu dans le Cantique des Cantiques. S. Justin, Martyr, a ouvert ce chemin dans sa Controverse contre les Juifs, & Minucius Felix le suit dans la sienne contre les Idolâtres. C'est ainsi qu'Origène a cru ne pouvoir mieux réfuter l'erreur de Marcion. Le grand S. Athanase n'a cru rien diminuer de la majesté des mystères de la Foi, en la soutenant par la familiarité de ses *dialogues*. S. Basile a choisi ce genre d'écriture, comme le plus propre pour nous donner ses Règles qui ont éclairé tout l'Orient. L'art du *dialogue* a été excellemment mis en œuvre par S. Grégoire de Nazianze, & par son frère Césaire, pour les hautes vérités. Sévère Sulpice n'a pas craint de publier par des espèces de conversations les merveilles de la solitude. Un volume de S. Cyrille d'Alexandrie est presque tout rempli de *dialogues*, où il explique les vérités les plus dogmatiques sur l'incarnation. Le mystère de J. C. a été traité de même par le savant Théodoret. S. Chrysostome n'a point trouvé de tour plus éloquent que celui-là pour faire sentir l'éminence & le péril du sacerdoce. Qui est-ce qui ne connoît pas le beau *dialogue* où S. Jérôme réfute si puissamment les Lucifériens? Nous admirons tous les jours les *dialogues* sublimes de S. Augustin, & principalement ceux du libre arbitre, où il remonte à l'origine du péché, contre les Manichéens. La tradition des Solitaires du désert éclate dans les Conférences de Cassien, qui ont répandu la même lumière dans l'Occident que l'Orient avoit reçue de S. Basile. Le grand S. Grégoire Pape a cru le *dialogue* digne de la gravité du siège Apostolique, pour publier les merveilles de Dieu. Les *Dialogues* de S. Maxime sur la Trinité sont célèbres dans toute l'Eglise. S. Anselme montre la force de son génie dans les siens sur les vérités fondamentales de la Religion. Tous les siècles sont pleins de semblables exemples. ID. Les *Dialogues* de M. de Cambrai ne seront pas moins chers à la postérité, que ses admirables défenses de la Religion. MEM. DE TR. L'antiquité profane avoit aussi employé l'art du *Dialogue*, non-seulement dans les sujets badins

& comiques, comme a fait Lucien, mais dans les plus sérieux & les plus abstraites. Tels sont les *Dialogues* de Platon, & ceux de Cicéron, qui roulent tous sur la Philosophie, ou sur la Politique. Outre M. de Fénelon, nous avons aussi plusieurs Auteurs qui ont pris ce tour; Pascal, dans les *Provinciales*; le P. Bouhours, dans les *Entretiens d'Ariste & d'Eugène*, & dans la *Manière de bien penser*; M. de Fontenelle, dans les *Dialogues des Morts*, de la *connaissance des Mondes*, &c. le P. Daniel, dans ses *Entretiens d'Eulore & de Caliste*; l'Auteur de l'*Esprit des nouveaux Disciples de S. Augustin*.

DIALOGUE, en termes de Musique, est une composition au moins à deux voix, ou à deux instruments, qui se répondent l'un à l'autre, & qui souvent se réunissant, font un trio avec la basse continue. Il y a plusieurs exemples de *dialogues* dans les Opéra François & dans les Italiens. Les Organistes appellent aussi *dialogues*, le duo qu'ils jouent sur les orgues, en se répondant avec différens jeux, ou sur différens claviers.

Le nom de *dialogue* vient du Latin *dialogus*, en Grec *δίαλογος*. La signification est la même.

DIALOGUER, v. a. Faire parler entr'eux plusieurs personnes. *Dialogos texere*. Il est aussi quelquefois neutre. Voici comme l'Auteur les fait *dialoguer*. *Merc. de Mai* 1725. On ne peut guère *dialoguer* plus vivement & plus légèrement. **IDEM**. Les Adieux de Murs ne sont point proprement une Comédie. C'est une pièce d'esprit, agréablement *dialoguée*, partagée en scènes différentes qui se rapportent au même objet, & qui, sans nœud & sans dénouement, ne laissent pas de faire un tout qui plaît. **OBSERV. SUR LES EC. MOD.** L'auteur de ces Observations, en parlant de la Comédie de l'Amitié Rivale, a dit encore, Toute la pièce, qui est *dialoguée* avec esprit, & conduite avec art, offre de temps en temps des morceaux brillans. On ne peut pas dire qu'elle soit indigne de l'Auteur du *Rendez-vous & de la Pupille*; pièces vraiment comiques, qui ont fait tant d'honneur à M. Fagan. Il est des Versificateurs pompeux qui n'ont d'autre mérite que de savoir *dialoguer* des Scènes décousues, en belle cadence, en Epithètes & en Antithèses. **DES FONTAINES.** Les Mystères ou Chants Royaux succèdent. On les *dialogue*; on les joua à S. Maur, puis à Paris. **RICCOBONI.** Avant ces Mystères *dialogues*, les Spectacles n'étoient que des Bouffonneries sur des treteaux. **ID.** L'Avare de Molière est plus intéressant, mieux *dialogué* que celui de Plaute. **POUILLY DE BURIGNY.**

DIALOGUE, EE. part. pass. & adj. Qui est écrit en dialogues. *Alternis sermonibus confans*. Scène bien *dialoguée*, pour dire que les interlocuteurs y parlent convenablement au sujet, se répondent juste, ou s'interrompent à propos.

*Nous a produit cette foule incommode
D'Auteurs glacés, qui, séduits par la mode,
N'exposent plus à nos yeux fatigués
Que des Romans en vers dialogués.* ROUSSEAU.

DIALOGUEUR, EUSE. f. m. & f. Qui dialogue. qui parle & écrit par dialogue. L'Auteur peint ici le *Dialogueur* sophiste, le subtil furet des replis imaginaires du fond du cœur. **DESFONTAINES.** Dancourt s'étoit attiré la réputation d'être le meilleur & le plus agréable *Dialogueur* des Modernes. *Lettre sur la Comédie.*

DIALTHEA, f. m. Terme de Pharmacie. Onguent qui tire son nom de sa base, qui est la racine d'althea. Il est composé de mucilages de cette racine, & de ceux des semences de lin, de fenégré & de squille. Les autres ingrédiens sont l'huile commune, la cire jaune, la résine, la térébentine, le galbanum & la gomme de lierre. Il est propre pour ramollir, pour humecter, & pour résoudre; il apaise les douleurs de côté; il amollit les duretés,

& il fortifie les nerfs. On en froite les parties malades.

DIAMANT, f. m. Terme de Joaillier. La plus dure, la plus brillante & la plus précieuse de toutes les pierres. *Adamas*. Les Physiciens prétendent que les parties élémentaires sont la terre la plus pure & la plus divisée, le feu le plus vif & l'eau la plus limpide; quoi qu'il en soit de cette composition, il est sûr qu'il n'est point de corps diaphane qui soit aussi pébant & aussi dur que le *diamant*; aussi le polit-on d'une manière à nous éblouir. Un *diamant* brut est celui qui n'est point encore taillé. *Adamas raris, impositus*. Trois choses font estimer le *Diamant*: son éclat ou son lustre qu'on nomme son eau, son poids ou sa grandeur, & sa dureté. Sa couleur la plus parfaite est le blanc. Il faut qu'il soit épais, carré & haut de biseau. Ses défauts sont d'être glacial, foudé & rempli de sable rouge, ou de tirer sur l'azur ou le jaune brun. Il a cela de particulier que quand, le soleil donne dessus, il jette autant de rayons qu'il a de faces, & tous de différentes couleurs, rouge, verte, jaune & blanc. Le prix des *diamans* se suppose selon leur poids, qui est mesuré par des carats dont chacun pèse quatre grains. La terre où viennent les *diamans* est sablonneuse. Il y a plusieurs roches qui ont des veines d'environ un doigt de large, d'où les mineurs, avec des fers crochus, tirent le sable, parmi lequel se trouvent les *diamans*, quand on l'a bien lavé. La plus belle mine de *diamans* est à Golconde dans les terres du Grand-Mogol. La mine des *diamans* a été trouvée, par hasard, par un Berger, qui ayant donné du pied contre une pierre qui lui parut avoir quelque éclat, la vendit pour un peu de ris sans la connoître. Cette mine est à 108 milles de Masulipatan. Il y a 30000 hommes qui y travaillent, & deux fois autant qui y traquent. On en paye 300000 pagodes de ferme au Roi, qui, outre cela, se réserve tous les *diamans* qui passent dix carats. Il n'y a dans l'Orient que quatre mines & deux rivières d'où l'on tire les *diamans*, & ce sont les seuls lieux du monde où l'on en trouve. C'est dans les Royaumes de Golconde & de Visapour, où sont ces mines; ces Royaumes sont aujourd'hui soumis au Grand Mogol. Les rivières sont dans le Royaume de Bengale & dans l'île de Borneo. Les plus belles pointes de *diamans* s'appellent *pointes naves* qui viennent dans la rivière de Grouël dans le Royaume de Bengale.

Le plus beau *diamant* qu'ait le Grand Mogol pèse 279 $\frac{7}{10}$ de carats, & vaut onze millions sept cens vingt-trois mille deux cens soixante & dix-huit livres 14 l. 9 den. & celui du Grand Duc de Toscane pèse 139 carats, & vaut deux millions six cens huit mille trois cens trente-cinq livres, suivant la règle de la supputation de la valeur des *diamans* que rapporte Tavernier en ses Voyages. Le *diamant* de Sanci, tant vanté autrefois pesoit 100 carats, étoit de la grosseur d'une amande, & taillé à facettes.

On appelle *diamant rose*, ou *diamant rose*, un *diamant* taillé à facettes par-dessus, & plat par-dessous; & *diamant brillant*, un *diamant* taillé à facettes par-dessous comme par-dessus.

On donne aussi le nom de *diamant*, à certaines pierres qui ressemblent aux *diamans*. **ACAD. FR.**

DIAMANT DU BRÉSIL. On découvrit ces *diamans* en 1728 près de la ville du Prince. Voyez cette Ville au mot **PRINCE**. Les *diamans* que l'on y a trouvés ont ordinairement depuis un grain jusqu'à six carats; il y en a de plus gros, & on en a vu un entre autres de 35 carats. Ils ont la couleur, la solidité, & toutes les autres propriétés des *diamans* d'Orient. On a seulement remarqué que les *diamans* qui étoient à la superficie de la terre, & exposés à l'action de l'air & du soleil, ont une enveloppe beaucoup plus épaisse, & perdent, par conséquent davantage, quand on les veut polir. *Transact. Philosoph.* 1731, p. 237. Nos plus habiles Joailliers pré-

tendent trouver une différence assez marquée entre les *diamans* du Levant & les *diamans* d'Orient, pour la pureté de l'eau, pour l'éclat & pour la dureté; mais des yeux ordinaires ont bien de la peine à sentir ces nuances de perfection. Quoi qu'il en soit, les *diamans* du Bréil s'emploient beaucoup, & ils ont fait baïsser un peu le prix de ceux de l'Orient. Le Roi de Portugal a formé une compagnie pour la mine de *diamans*, & il a préféré, par Ordonnance, la quantité de *diamans* qu'il vouloit qu'on lui passât chaque année en Europe. Ib.

Il y a aussi de faux *diamans*, comme ceux d'Alençon, qui croissent en un village nommé Herté, à deux lieues de-là, dans un terroir sablonneux & plein de roches, dont les pierres sont fort dures & grises, & le sable fort luisant. On en trouve de la grosseur d'un œuf & plus; & il y en a de fins & de si brillans, qu'ils ont trompé quelques Lapidaires. Il y en a aussi de factices, comme ceux du Temple.

C'est une erreur populaire de croire que le *diamant* s'amollisse avec du sang de bouc tout chaud, comme aussi de croire, ainsi qu'on fait les Anciens, qu'il résiste au marteau. Un Orfèvre en cassera tout autant qu'on en voudra payer. Mais il résiste au feu le plus violent. Louis de Berquen est le premier qui a trouvé l'invention de les tailler & de les polir avec la poudre de *diamant* en l'an 1476, selon que l'a écrit Robert de Berquen son petit-fils. Il dit qu'auparavant on les portoit bruts. La pointe du *diamant* fin coupe le verre: on ne se servoit autrefois que d'émeril. La poudre de *diamant* est un poison, parce qu'elle perce les boyaux. Les Orfèvres font des croix, des roses, des chaînes, des boutons de *diamans*, &c. Les *diamans* ne brillent point, à moins d'être taillés à facettes, d'être garnis d'une lame qui puisse réfléchir la lumière. Voy. ROHAULT.

Quelques-uns prétendent que ce mot est venu par corruption d'*adamas*, nom que les Grecs ont donné au *diamant*, & qui signifie *indomptable*, parce qu'ils croyoient alors qu'il résistoit au fer & au feu.

DIAMANT. C'est ainsi que les Vitriers appellent un petit instrument avec lequel ils coupent le verre, parcequ'il a au bout une pointe de *diamant*, & que c'est cette pointe qui coupe.

On dit proverbialement, quand on veut promettre une grande récompense à quelqu'un, qu'on lui donnera une poignée de *diamans*.

On dit aussi, dans le sens figuré, qu'une chose est de *diamant*; pour dire, qu'elle est bien dure, difficile à rompre, à briser. M. de la Fontaine s'est servi de cette expression d'une manière figurée & métaphorique dans sa Fable du Serpent & de la Lime, qu'il applique aux mauvais Critiques.

*Esprits du dernier ordre,
Qui, n'étant bons à rien, cherchez sur tout à mordre,
Vous vous tourmentez vainement.
Croyez-vous que vos dents impriment leurs outrages
Sur tant de beaux ouvrages?
Ils sont pour vous d'airain, d'acier, de diamant.*

Sa foi sera de *diamant*. S. AMANT. Pour dire, sa fidélité durera toujours.

DIAMANT. On a donné ce nom à un grand rocher qui est sur la côte de la Martinique, dont il est séparé par un détroit d'une lieue. CORN.

DIAMANTAIRE. f. m. Lapidaire, ou Ouvrier qui se connoît en *diamans*, qui les taille & qui en fait trafic. *Qui gemmarum commercium facit, qui veras gemmas facile secernit à falsis.* Il faut bien de l'expérience pour être excellent *Diamantaire*. On dit plus communément Lapidaire.

DIAMARGARITON. f. m. Terme de Pharmacie. Médicament qui tire son nom des perles qu'on appelle *margarite*, & qui entrent dans sa composition. Il y en a de deux sortes, le chaud & le froid. Le *diamargariton* chaud est une poudre composée de perles, de pyrethre, de gingembre, de noix muscade,

de cannelle & de plusieurs autres ingrédiens chauds. Il est hyssérique, & propre pour fortifier la matrice; il excite les mois aux femmes, & il aide à la digestion. Le *diamargariton* froid, est un électuaire solide composé de perles broyées subtilement, & de sucre blanc dissous dans de l'eau rose, ou de buglose, & cuit en consistance de sucre rosat. Il fortifie l'estomac, il adoucit les acides qui y sont en trop grande quantité, & il arrête le crachement de sang & le cours de ventre. Le *diamargariton* froid composé, est une poudre faite avec les perles, les roses rouges, les fleurs de nénuphar & de violette, le bois d'aloës, le santal rouge & le cirin, la racine de tormentille, les semences de melon, d'endive, d'oseille, &c. On s'en sert pour donner de la vigueur, pour faciliter la respiration, & pour résister à la malignité des humeurs.

DIAMASTICOSE. f. f. C'étoit la coutume chez les Lacedemoniens que les enfans des familles les plus distinguées se déchiraient mutuellement le corps à coups de fouet, devant les autels des Dieux: leurs pères & mères, qui étoient présens à ce spectacle, les animoient & les excitoient à ne pas donner la moindre marque de douleur. C'est là ce qui s'appelloit *diamastigose*, mot Grec, qui vient de *διαμαστιγίζω* *flageller, fouetter*, de *μαστή*, *fouet, courroie, étrivière*. Cela se faisoit apparemment pour endurcir de bonne heure la jeunesse aux coups, & l'accoutumer aux blessures & aux plaies, afin qu'elle ne les craignît point à la guerre. Philostrate en parle dans la vie d'Apollonius de Thiane.

DIAMETRAL, ALE. adj. Qui appartient au diamètre; qui coupe en deux parties égales les figures curvilignes. *Diametros*. Il n'a guère d'usage que dans cette phrase, ligne *diamétrale*.

DIAMÉTRALEMENT. adv. D'un bout du diamètre à l'autre. *Diametri in morem*. Il faut couper ce plan, ce globe *diamétralement*. Le zénith & le nadir sont opposés *diamétralement*. *Ex diametro oppositus*. Nos Antipodes nous sont *diamétralement* opposés.

On s'en sert aussi au figuré, en parlant des choses contraires ou fort différentes. Ce sont deux parties, deux intérêts *diamétralement* opposés. Le vice & la vertu sont *diamétralement* opposés. Propositions *diamétralement* opposées.

DIAMÈTRE. f. m. Terme de Géométrie. Ligne qui passe par le centre d'un cercle, qui aboutit à la circonférence, & le coupe en deux parties égales. *Diameter* ou *diametros*. On le dit aussi des lignes qui passent par le centre des autres figures curvilignes, quand elles les divisent en deux parties égales. Les ellipses ont un grand & un petit *diamètre*. La moitié de cette ligne s'appelle *demi-diamètre*, *rayon*, ou *sinus total*.

DIAMÈTRE, en Astronomie. On appelle *diamètre apparent* d'une Planète, l'angle visuel sous lequel cette Planète paroît de dessus la terre à l'égard de son *diamètre*: & de la grandeur apparente de son *diamètre*, on conclut son éloignement de la terre, puisqu'il est certain que plus une Planète est éloignée de la terre, plus son *diamètre* est petit. Voyez APPARENT.

On le dit aussi des sphères & globes; & alors les extrémités s'appellent *pôles*, sur lesquels le globe est mobile. On l'appelle aussi *ligne diamétrale*, ou *diametiente*, ou *axe*: ce qui se dit aussi des cones, & des cylindres.

Ce mot de *diamètre* vient de *diameter*, en Grec *διαμετρος, διαμετρον*, qui veut dire, ligne, ou mesure qui passe par le milieu.

DIAMÈTRE D'UN CANON, c'est l'étendue de l'ouverture du canon.

DIAMÈTRE DE COLONNE., est le *diamètre* qui se prend au-dessus de la base, & d'où se tire le module pour mesurer les autres parties d'une colonne. On appelle *diamètre de renflement*, celui qui se prend au tiers d'en bas du fût: *diametros abjectionis*: & *diamètre de diminution*, celui qui se mesure au plus haut de ce fût, *Diametros imminutionis*. Les colonnes

mes de l'ordre Corinthien ont dix *diamètres*, ou modules de hauteur. *Diët. de Vent. & d'Arch.*

DIAMORUM. f. m. Terme de Pharmacie. Il y a le *diamorum* simple & le composé. Le *diamorum* simple est le sirop de mûres ordinaire, qu'on fait avec le suc de mûres & le sucre. Il est bon pour les maux de gorge & pour arrêter la dysenterie. On fait aussi un *diamorum* simple avec le suc de mûres & le miel, qu'on appelle autrement *rob de mûres*. Le *diamorum* composé se fait avec du suc de mûres, du sapa, du verjus, de la myrrhe & du safran. On s'en sert pour déterger les flegmes de la poitrine, & pour faciliter la respiration. Ce mot a été fait de *morum*, mûre.

DIAMPER. Ville des Indes, dans le Royaume de Cochin, sur la rivière & la côte de Malabar.

DIANE. f. f. Terme de Mythologie. Déesse des anciens Payens. *Diana*. Les Grecs l'appellent *Artemis*. *Diane* étoit fille de Jupiter & de Latone, sœur jumelle d'Apollon, née avec lui dans l'île de Delos, & élevée avec lui, comme le disent Hésiode, dans sa *Théogonie*, v. 14 & 918, & Homère dans l'*Hymne* qu'il a fait à sa louange, & tous les Poètes. Au reste *Diane* étoit le nom qu'elle portoit sur la terre; car cette Déesse étoit en quelque sorte une triple Divinité, qui avoit dans les Enfers, au Ciel & sur la Terre, des noms, des qualités & des emplois tous différens. Aux Enfers elle s'appeloit Hécate. *Voyez* ce nom; au Ciel, Lune, Phœbe, Délie & Cinthie; sur la Terre, *Diane* & Lucine. Nous ne parlerons ici que de *Diane*, Divinité de la Terre. *Voyez* aux autres noms ses qualités & ses fonctions. *Diane* avoit deux emplois sur la terre. Elle étoit Déesse de la Chasse, des Forêts & des Montagnes, comme il paroît par Horace, Liv. III, Od. 22, & par les Poèmes séculaires du même Auteur & de Carulle. Celui-ci même met encore les Fleuves dans sa dépendance. *Diane* étoit Vierge, & aimoit sur tout la pureté & la virginité. C'est pour cela qu'on dit qu'elle fuyoit les compagnies & les assemblées, & qu'elle étoit toujours dans les forêts & sur les montagnes, accompagnée seulement de quelques Nymphes aussi chastes qu'elle, & qu'elle s'occupoit continuellement de la chasse; exercice capable de l'éloigner & de la détourner de tout ce qui étoit contraire à sa vertu favorite. Cicéron, *Lib. III, De Nat. Deor. n. 58*, distingue deux autres *Dianes*. La première étoit fille de Jupiter & de Proserpine, mère de Cupidon; & l'autre, que Cicéron met la troisième, avoit Upis pour père, & Glaucé pour mère, & les Grecs l'appeloient souvent du nom de son père Upis.

On représentoit *Diane* en habit de Chasseresse, les cheveux retrouffés & noués par derrière, sa robe retrouffée avec une seconde ceinture, le carquois sur l'épaule, tenant un arc bandé, dont elle décoche une flèche, & ayant à ses côtés un chien qui court. Tel est l'équipage dans lequel elle paroît sur plusieurs médailles, & en particulier sur celles de Syracuse. Quelquefois ses cheveux détachés flottoient au gré du vent. Quelquefois on ajoutoit des rets, des dards, des chiens en laisse, & d'autres instrumens de la chasse. La figure de *Diane* qui étoit à Segeste portoit en main une torche ardente. On la voit aussi souvent sur les médailles avec une torche en main, ou même deux, une en chaque main, & le titre de DIANA LUCIFERA.

Le premier temple que *Diane* eut à Rome, fut bâti sur le mont Aventin du règne de Servius Tullius. Ce temple, dont Denis d'Halicarnasse décrit la consécration, étoit orné de cornes de bœufs; au lieu que les autres temples de *Diane* l'étoient de bois de cerfs.

On célébroit à Rome deux fêtes à l'honneur de *Diane*: l'une tomboit au mois de Mars, & l'autre aux Ides, ou au 13^e d'Août. Ces jours-là les femmes, qui croyoient avoir obtenu quelque grâce de *Diane*, portant des torches ardentes, alloient de Rome à la forêt d'Aricie, où *Diane* étoit singu-

lièrement honorée. Ovide, *Fast. L. III, v. 270*. Les Chasseurs faisoient aussi le même pèlerinage ayant des torches en main, & conduisoient avec eux leurs chiens malades, ornés de bandelettes sacrés, les présentoient à l'Idole, & dépoisoient à ses pieds tous leurs instrumens de Chasse. *Voyez Grot. de Venat*. On étoit persuadé qu'en ces jours, occupée à recevoir les vœux & les hommages des mortels, elle laissoit les bêtes en paix, & n'alloit point à la chasse.

On sacrifioit à *Diane* une biche; & quand elle voulut soustraire Iphigénie au couteau du Sacrificateur, elle y substitua elle-même une biche, comme on le peut voir dans l'Iphigénie d'Euripide, & dans les Métamorphoses d'Ovide, Liv. XII, v. 34.

La *Diane* d'Ephèse étoit la plus fameuse qui fût au monde. Elle avoit trois temples dans cette ville, & on l'y représentoit d'une manière singulière, que toutes les villes de l'Asie imitoient, dit M. Tristan. C'étoit une espèce de terme qui par en bas représentoit un cippe carré; par en haut, c'étoit une figure de femme jusqu'à la ceinture, ayant toute la poitrine & le ventre depuis la gorge jusqu'à la ceinture, pleine de mammelles: ce qui la faisoit appeler *Multimamma*, & Πολύμαςις. Sur sa tête elle porte une espèce de boisseau, ou de vase; d'un côté de sa tête est le Soleil, & de l'autre la Lune: elle a les deux bras étendus, & les mains appuyées sur deux batons tournés en boulettes, & à ses pieds un enfant à droite. M. Tristan, T. II, pag. 526 a fait graver un beau médaillon de Gordien, où elle est encore représentée avec tous ses attributs. Elle est accompagnée de deux Nymphes au haut du champ de la médaille, & de deux fleuves au bas, les mains étendues & appuyées, comme j'ai dit ci-dessus, & elle a deux chiens à ses côtés. Elle n'est point nue, toutes les mammelles qui sont à l'autre ne paroissent point; elle est vêtue d'une espèce de stole, ou étole qui lui prend sur les épaules, & descend jusqu'en bas: ce vêtement est partagé en deux parties dans sa longueur, & chacune de ses parties est chargée d'un rang de petits cercles ou globules de haut en bas. Elle a sur la tête un vase couvert. L'un des fleuves tient un roseau, & l'autre une flûte à l'antique.

Saint Luc aux Actes des Apôtres, C. XIX, v. 24, parle d'un Orfèvre d'Ephèse qui faisoit des temples d'argent de *Diane*, qui troubla la prédication de S. Paul, & excita contre lui tous les ouvriers qui gagnoient leur vie à ces ouvrages. On demande ce que c'étoit que ces temples d'argent de *Diane*. Erasme répond, que c'étoient des châsses en forme de petits temples, dans lesquels on renfermoit des statues. Bèze croit que c'étoient des monnoies sur lesquelles la figure du temple de *Diane* étoit représentée, & que, pour cette raison, on appela temples de *Diane*, comme on appela bœufs, vierges tortues, poulains, les monnoies sur lesquelles ces choses étoient empreintes.

Quelques-uns disent que ce mot *Diane* vient du mot Grec Δία, Jupiter, parce que *Diane* étoit fille de Jupiter. D'autres prétendent que *Diana* s'est dit pour *Deviana*, parce qu'elle couroit çà & là dans la forêt *Devia*. Vossius, *De Idolol. L. II, c. 16, p. 186*, croit que ce mot s'est formé de *Dea*, ou *Diva Luna*, il devoit ajouter, ou *Dia Luna*, Déesse Lune, *Voyez* encore cet Auteur au même endroit, c. 25, c. 53 & 57.

Diane étoit appelée Aristobule à Malte, où elle avoit un temple, dans lequel on inhumoit ceux qui étoient exécutés à mort pour leurs crimes. Les Thraces l'appeloient Bendis; les Egyptiens Bubastis, ou Bubastide; les Syriens, Reine du Ciel. Enfin, on la confondoit quelquefois avec Proserpine. On lui donnoit encore plusieurs épithètes qui exprimoient les lieux où elle étoit honorée, & où elle avoit des temples, ses attributs, ses qualités, ses emplois: *Diane* Ethiopienne, *Ethiopica*; Aricie, *Aricina*; Léphrienne, *Lephria*; Munichienne, *Munichia*, du temple qu'elle avoit à Munichie près

d'Athènes ; de Pergé , *Pergea* ; la Scythique , *Scythica* ; la Taurique , *Taurica* ; Cariatide , *Cariatidis* ; Dictynne , *Dictynna* ; Hemera , Hymnea , Ilithya , Leucophrys , Ops , &c.

Quelques Savans qui ont cherché l'origine des Fables trouvent beaucoup de rapport entre *Diane* & la fille aînée de Job. Celle-ci s'appelle ימימה , *Jemimah* , de יום , jour ; de même que *Diane* s'appelloit en Grec Ημέρα , *hemera* , jour , & en Latin *Diana* , de dies , jour. 2°. Les Anciens disoient que *Diane* étoit Persienne , & *Jemimah* étoit de l'Orient , de l'Arabie , pays oriental , que les Fables ont pu confondre avec la Perse , qui étoit plus connue , l'Arabie sur-tout ayant fait partie de l'Empire de Perse. *Diane* étoit une Déesse champêtre & montagnarde , habitant les déserts & les forêts ; l'Arabie a toujours été pleine de montagnes & de déserts. Enfin , on loue la beauté de *Diane* , & c'est pour cela qu'on lui donne le nom d'Ημέρα , jour , *Diana* ; ce qui convient fort bien aussi à *Jemimah*. Voyez *Spanheim* , *Hist. Jobi*.

Le second emploi de *Diane* sur la terre étoit de présider aux accouchemens ; & en cette qualité elle étoit appelée *Lucine* , *Lucina* , *Lochienne* , *Lochia* , Ops , &c. Voyez *LUCINE*.

DIANE. Arbre de *Diane*. Terme de Chimie. *Diana arbor*. C'est un mélange d'argent , de mercure , & d'esprit de nitre cristallisés ensemble en forme d'un petit arbre.

DIANE, est aussi un nom propre de femme , même dans le Christianisme. *Diana*. *Diane* de Poitiers , Duchesse de Valentinois , fut maîtresse d'Henri II *Diane* légitimée de France , Duchesse de Castro , puis de Montmorency , étoit fille d'Henri II , & de *Diane* de Poitiers. *Diane* , ou *Diana* Mantuana , a excellé , dans le XVI^e siècle , par les Ouvrages qu'elle grava en taille-douce.

DIANE. f. f. Terme de Guerre qui se dit d'une certaine manière de battre la caisse au point du jour , pour éveiller les soldats. *Extrema noctis vigilia*. Batre la *Diane*.

Ce mot vient de l'Espagnol *diana* , qui a été fait de *dia* , ou de *dies* , parce que c'est un son de tambour qu'on fait dès le matin , dans le temps de la dernière sentinelle de nuit , en un corps-de-garde. *POMEY*.

DIANO. Nom de quelques lieux en Italie , en Latin *Dianium*. Ils furent ainsi nommés , probablement , dans l'Antiquité , parce qu'ils étoient consacrés à *Diane*. *Diano* , bourg de l'Etat de Genes , est près d'Oneglia , à trois lieues d'Albenga. *Diano* , bourg du Montferrat Savoyard , est à trois lieues au midi d'Alba. *Diano* , ville du Royaume de Naples dans la principauté citérieure , à quatre lieues au nord de Policastro : cette ville donne son nom à une grande vallée auprès de laquelle elle est. La vallée de *Diano* est arrosée de la rivière de Botta , & abondante en grains & en fruits. *Vallis Diana*. *Diano* est la même chose en Italie que *Diana* en Espagne.

DIANTRE. f. m. Terme populaire dont se servent ceux qui se font scrupule de nommer le Diable. Allez au *diantre*. *Abial* *acherontem*. Au *diantrè* soit l'engeance. Je voudrois que cela fût au *diantre* ; pour dire , au Di. ble. On dit aussi absolument , *diantre* , par manière d'exclamation. *Proh ! Papa ! Diantre !* que dites-vous la ? Comment *diantre* voulez-vous qu'on fasse pour vous voler ? *MOLIERE*.

On dit que ce mot *diantre* vient du nom de *Dinant* , ville des Pays-Bas. Voyez *DINANT*.

DIANUCUM. f. m. Terme de Pharmacie , est une espèce de rob , fait avec du suc de noix verte & du miel , qu'on cuit ensemble par un feu médiocre jusqu'à consistance de miel : c'est le rob de noix. Il est propre pour fortifier l'estomac , pour faire suer , & pour résister au venin. On dit aussi *Diacatyon*.

Ce mot à été fait de *nux* , noix.

DIAPALMA. f. f. Terme de Pharmacie. Sorte d'emplâtre ainsi nommé , parcequ'on y faisoit entrer la

décoction des feuilles de palmier. Il est composé d'huile commune , de graille de porc , & de litharge d'or préparée. Il est propre pour dessécher , pour résoudre , pour déterger & pour cicatriser. Cet emplâtre est beaucoup moins en vogue à Paris , depuis qu'on a commencé à employer l'onguent de la mère.

DIAPASME. f. m. Parfum qu'on emploie sur le corps , de quelle que forme qu'il soit , comme les poudres , les essences & les pommades odorantes. *Diapasma*.

Ce mot vient du Grec διαπασμιον , qui signifie , At-roser.

DIAPASON. f. m. Terme de Musique. C'est un intervalle de Musique dont la plupart des Auteurs qui ont écrit de la théorie de la Musique , se sont servis pour expliquer l'octave des Grecs ; aussi-bien que du *diapente* , *diatessaron* , *hexacorde* & *tetracorde* ; pour dire , les quintes , quartes , tierces & sixièmes. Le *diapason* est la première des consonnances simples , lequel simplement considéré est un seul espace : que si on le considère diatoniquement par tons & semitons , il contient sept espaces , trois tons majeurs , deux mineurs , deux semitons majeurs. *P. PARRAN*.

Le *Diapason* a son intervalle du son grave à l'aigu en proportion double. Il contient sept intervalles , dont il y a trois tons majeurs , deux mineurs , & deux demi-tons majeurs. Quelques-uns croient que c'est la plus parfaite consonnance : c'est du moins une des trois consonnances parfaites. Le *diapason* est ce que nous appelons *octave*.

DIAPASON, chez les Artisans , & Facteurs d'instrumens , signifie une règle & mesure qu'ils ont pour marquer les tuyaux de leurs orgues , & pour percer les trous de leurs flûtes & hautbois en la juste proportion qu'il faut pour faire des tons , des demi-tons , & les consonnances justes.

Quand un carré est divisé en huit parallélogrammes égaux , la section qui sera faite de ces parallélogrammes par une diagonale , marquera tous les intervalles usités en la Musique ; & c'est sur ce principe qu'est fondé ce modèle des Ouvriers , qu'ils appellent *diapason*.

Il y a aussi un *diapason* des trompettes , qui sert de mesure pour les différentes grandeurs qu'elles doivent avoir pour faire les quatre parties de la Musique. Il y en a de même pour les saquebutes & serpens , qui montrent combien il les faut allonger ou accourcir pour descendre ou pour monter d'un ton ou d'un intervalle. Enfin le *diapason* se dit de ce qui fait , & qui marque la justesse des tons. On oppose le *diapason* tempéré au *diapason* parfait.

Les Fondateurs appellent aussi *diapason* , lent échelle campanaire , qui leur sert à connoître la grandeur , l'épaisseur & le poids de leurs cloches , qu'ils appellent autrement *règle* , *bâton* , ou *brochette*.

DIAPASONDIAEX. f. m. Terme de Musique. Espèce de consonnance composée. Il y deux *diapasondiaex* ; le majeur , qui est en proportion de 10 à 3 ; & le mineur , qui est en proportion de 16 à 5.

DIAPASONDIAPENTE. f. m. Terme de Musique. C'est une consonnance composée en proportion triple de 9 à 3 , ou de deux fois six. Voyez le Traité de la Musique du Pere *Parran* Jésuite. Le *diapason-diapente* est une symphonie qui se fait lorsque la voix va du premier ton au douzième son. Ce mot est un terme de la Musique des Grecs. Nous appellerions aujourd'hui cette consonnance une douzième.

DIAPASONDIATESSARON. f. m. Terme de Musique. Consonnance composée de 8 à 3. Le *diapasondiatessaron* est une symphonie qui se fait lorsque la voix va de son premier ton à l'onzième lieu. C'est une consonnance qu'on peut appeler l'onzième , comme on appelle la *quarte* , la *quinte* , &c.

DIAPASONDITON. Terme de Musique. Consonnance composée en proportion de 10 à 4 , ou de 5 à 2.

DIAPASONSEMIDITON. f. m. Terme de Musique.

Consonnance composée en proportion de 12 à 5.

Tous ces termes se trouvent dans ceux qui ont écrit de la Théorie de la Musique. Voyez le Traité de la Musique du P. Parran, le Dictionnaire de M. Brossard, &c.

DIAPYDESESIS. f. m. Terme de Médecine. Sortie du sang à travers les tuniques des artères ou des veines, qui arrive lorsqu'il est trop distendu, & que les pores des vaisseaux sont trop ouverts. Il y a d'habiles Médecins qui ne croient pas qu'il survienne une telle ténuité au sang, qu'il puisse exsuder sans nulle ouverture au travers des vaisseaux.

Ce mot vient de *δια*, par, & *πυδαι*, je bondis, je saute.

DIAPENTE, f. m. Est un intervalle de Musique qui est la seconde des consonnances, & qui avec le diatesson composé un octave. Dans la pratique on l'appelle la *quinte*. Voyez **QUINTE**. Le *Diapente* est une consonnance simple : si on le considère diatoniquement, il a quatre espaces, & contient deux tons majeurs, un mineur, & un semiton majeur..... Le *diapente* est la plus grande partie du diapason harmoniquement divisé. P. PARRAN. Le *diapente* est composé du diton & du semiditon. Id. *Diapente* est un terme de la Musique des Grecs, par lequel ils expriment une symphonie qui se fait lorsque la voix passe du premier ton au cinquième lieu. Voyez Vitruve, ch. 4. du Liv. 5.

DIAPENTE se dit aussi, en Pharmacie, d'un composé de cinq sortes de drogues.

Ce mot est composé de la préposition *δια*, & de *πεντε*, cinq.

DIAPHANE. adj. m. & f. Transparent, qui donne passage à la lumière. *Perlucidus, perluens, translucidus, transluens*. Les corps *diaphanes* sont l'air, l'eau, le verre, le talc, la corne, la porcelaine fine, &c.

On nomme corps *diaphanes* ou *transparens*, ceux dont les pores droits, nombreux & disposés en tous sens, donnent un passage libre à la lumière. L'opposé de *diaphane* est opaque. L'air parmi les corps *diaphanes* fluides, & le verre parmi les corps *diaphanes* solides, doivent occuper le premier rang. Il ne seroit pas aussi facile de décider quels sont, parmi les corps solides & fluides, ceux que l'on doit regarder comme les plus opaques. Voyez Transparent.

On appelle *colonne diaphane*, toute colonne de matière transparente, comme étoient celles de cristal du théâtre de Scarus. Les Décorateurs emploient des colonnes *diaphanes* dans les Châteaux de feu, dans les représentations d'un Palais du Soleil, d'un Temple de Pluton, &c. Les colonnes *diaphanes* sont des colonnes creuses, & dont le bâti est recouvert de toiles fines ou de transparent, derrière lesquelles on met des lumières qui font paroître la colonne toute de feu ou lumineuse.

DIAPHANEITÉ. f. f. Terme didactique. Qualité de ce qui est diaphane ou transparent de ce qui transmet la lumière. La *diaphanéité* des corps ne provient que de la situation de leurs pores en ligne droite, en sorte qu'il n'y a aucun corps qui empêche le passage de la lumière; & la plus ou moins grande *diaphanéité* consiste dans la plus ou moins grande quantité de pores droits. C'est par cette raison qu'on démontre que la malléation du verre est impossible; car, sitôt qu'il sera malléable & ductible, ses pores ne seront plus situés vis à-vis, & par conséquent il perdra sa *diaphanéité*, ou transparence; c'est-à-dire, la principale qualité du verre. On donne de la *diaphanéité* à des corps qui n'en ont point, ou l'on augmente le peu qu'ils en ont. Ainsi, en huilant du papier, on le rend plus diaphane qu'il n'étoit, & au contraire, on diminue sa *diaphanéité* en le battant avec le marteau. Ce que le verre, le crystal, & la glace ont de particulier, est qu'ils ont leurs pores disposés en ligne droite, ce qui cause leur *diaphanéité*. LE POUR ET CONTRE. Voyez Transparente qui est plus de l'usage ordinaire.

DIAPHIES. f. f. pl. Terme de Mythologie. Fêtes qui se

célébroient à Athènes en l'honneur de Jupiter Multicien, pour le prier de détourner les maux dont on pouvoit être menacé. *Diaphia*. On s'assembloit pour cette solennité hors des murailles de la ville, & l'on y faisoit paroître une tristesse singulière.

DIAPHONIC. f. f. Terme de Pharmacie. Electuaire mou, purgatif, auquel on a donné ce nom à cause que les dattes en font la base, & que les Grecs appellent le palmier, dont les dattes sont les fruits, *Phoenix*. Les autres ingrédients sont les penides, les amandes, le turbit, le diagrède, le gingembre, le poivre blanc, le macis, la cannelle, la rue, le fenouil, le daucus & le miel. Le *diaphonic* purge principalement les sérosités, il excite les mois aux femmes. On s'en sert pour l'hydropisie, pour la léthargie, pour l'apoplexie & pour la paralysie.

DIAPHORESE. f. f. Terme de Médecine. C'est en général une évacuation qui se fait par l'habitude du corps, & par les pores de la peau, tant insensiblement que sous la forme de sueur. Ce mot est Grec, *διαφορησις*, du verbe *διαφορειν*, transmettre d'un lieu à un autre. COL-DE-VILLARS.

DIAPHORÉTIQUE. adj. de t. g. Terme de Médecine, qui se dit des médicamens qui poussent les humeurs par la transpiration. *Diaphoretica medicamenta*. Ce mot est Grec : il signifie, Sudorifique. L'antimoine est un médicament *diaphorétique*.

DIAPHORÉTIQUE MINÉRAL, est une préparation d'antimoine, qu'on appelle autrement Antimoine *diaphorétique*. Voyez **ANTIMOINE**.

DIAPHRAGMATIQUE, adj. C'est le nom qu'on donne aux artères & aux veines qui sont répandues dans le diaphragme. *Vena, arteria phrenetica*. On les appelle aussi *phreniques*, ou *phrenétiques*.

DIAPHRAGME. f. m. Terme d'Anatomie. Muscle nerveux qui sépare la poitrine d'avec le bas-ventre, & qui est comme une espèce de cloison entre les parties vitales & les naturelles. *Diaphragma, transversum ex valida membrana septum*. Sa figure est ronde, représentant la figure d'un poisson qu'on appelle une raie. Tout son corps est composé de deux cercles, dont l'un est membraneux, & l'autre charneux; de deux artères, de deux veines, qui s'appellent *phreniques*, & de plusieurs branches de nerfs. La membrane qui le couvre par-dessus, vient de la plèvre, & celle qui est par-dessous, vient du péritoine. Sa situation est oblique, parce qu'il va du cartilage xiphoïde par les extrémités des côtes à la région des lombes. Il est percé en deux endroits, pour faire passage à l'estomac & à la veine cave montante. Ce muscle a deux mouvemens, celui de contraction & celui de dilatation : dans le premier, qui se fait pour l'inspiration, le *diaphragme* s'aplatit, & la cavité de la poitrine devient plus ample; ce qui est nécessaire, afin que le poumon se puisse mieux dilater : dans le second, qui se fait pour l'expiration, le *diaphragme* se relève, & s'enfoncé dans la cavité de la poitrine, ce qui la rend plus petite. On trouve le *diaphragme* toujours relâché dans un animal mort. Voyez, à l'art. des Muscles, quelle est la cause physique de cette contraction, & de cette dilatation successive.

C'est Platon, au rapport de Galien, qui le premier l'a nommé *diaphragme*, du verbe *διαφραττειν*, qui signifie, séparer, ou être en deux. Auparavant on l'appelloit *φρενεις*, qui signifie, entendement, parce qu'on prétendoit que, dès que ce muscle étoit surpris d'inflammation, l'homme tomboit aussitôt en phrénésie; ce que l'expérience ne confirme pas, non plus que ce qu'on a dit que ceux, à qui l'on traverse le *diaphragme* d'un coup d'épée, meurent en riant. Les Latins l'appellent *septum transversum*, comme qu'il diroit cloison mise de travers. M. Hook a remarqué qu'on pouvoit entretenir un animal en vie sans thorax & sans *diaphragme*, en lui faisant entrer de l'air dans les poumons par le moyen d'un soufflet, expérience qu'il dit avoir faite. Gaspard Bartholin, le fils, a fait un Traité de la structure du *diaphragme*. On appelle aussi *diaphragme*, le cartilage qui est au milieu du nez, qui sépare les deux narines.

DIAPHRAGME, en terme d'Optique, se dit de ces espèces de planchers qui traversent les tuyaux des grandes lunettes, & qui sont percés par le milieu. En général les Savans se servent de ce terme pour expliquer une cloison ou séparation entre deux parties.

☞ En Botanique, on appelle *diaphragme* la cloison transversale qui s'étend dans une silique, ou un autre fruit capsulaire. *Septum*.

DIAPHRAGME. Le *Diaphragme* d'un tuyau d'orgues s'appelle *biseau* : il a une petite ouverture longue & étroite, & un peu en biseau, pour laisser échapper le vent. On l'appelle lumière.

☞ **DIAPHTORE**. f. f. Terme de Médecine, se dit en général de toute sorte de corruption. *Διαφθορα*, corrompre.

DIAPHYSE. f. f. C'est un interstice, une division, une partition, enfin tout ce qui sépare deux choses. *Diaphysis* dans Hippocrate, *Lib. de Traët.* comme l'explique Galien, signifie une certaine éminence nerveuse, & cartilagineuse dans le milieu de l'articulation du tibia avec le femur, qui sépare les têtes & les apophyses inférieures du femur qui sont articulées dans les cavités de la tête du tibia. Cette substance ne paroît que dans les cadavres récents ; car, elle se flétrit après la mort. *Diët. de James*.

DIAPNOTIQUE. adj. & f. *Diapnoticus*. On appelle ainsi les remèdes qui font transpirer. Ce mot vient du Grec *διαπνοή*, *perspiratio*, transpiration insensible. Ils ne diffèrent guère des diaphorétiques.

DIAPRER. Vieux v. a. Orner, décorer, tapisser. *Ornare*, *decorare*.

DIAPRÉ, ÉE. adj. ou plutôt part. du vieux verbe diaprer. Qui est varié de plusieurs couleurs. *Versicolor*, *varius*. Il n'est plus guère en usage, si ce n'est en termes de blason, où l'on appelle *diapré*, tout ce qui est brodé, figuré & tracé à fantaisie, comme un compartiment de fleurs, soit sur le champ de l'écu, soit sur une de ses pièces honorables.

*Là brilloit le teint vis des pêches empourprées,
Ici le riche émail des prunes diaprées.* PERRAULT.

*Hoqueton diapré de mon maître la Trouffe.
Je le suivois à pied, quand il alloit en houffe.* DESP.

Ce mot signifioit autrefois, tapissé, orné, décoré. *Gloss. sur Marot*.

DIAPRE, ou **DIAPRÉE**. f. f. Nom d'une espèce de prunes. La *diaprée* violette. LA QUINT. Le même Auteur écrit quelquefois *diapré*. Des Mirabelles, Sainte Catherine, *diapré*. Id. Beaucoup de Damas & de *diaprée* ont la chair véreuse. Id. Il ne donne point non plus de pluriel à ces noms, comme on le voit par ces exemples, & il les fait indéclinables. Il est mieux de les décliner, & de dire les *diaprées* sont véreuses ; les *diaprées* sont languettes. LA QUINT. La *diaprée* violette est violette tirant au rouge.

Ce mot, selon du Cange, vient du Latin *diaprum*, qui étoit une espèce d'étoffe précieuse & de broderie, dont le nom s'est étendu à tout ce qui étoit diversifié de couleurs, & jaspé.

DIAPRUN, ou **DIAPRUNUM**. Le premier mot est nouveau, mais on s'en sert aujourd'hui. f. m. Terme de Pharmacie. Electuaire mou purgatif, appelé ainsi à cause de la pulpe des prunes de Damas qui en font la base. Il y a le *diaprun simple*, & le *composé*. Le *diaprunum simple*, outre la pulpe de prunes, reçoit la casse, les tamarins, la rhubarbe, les roses rouges, la semence de violette, les santal rouge & citrin, la raclure d'ivoire, le suc de réglisse, & les quatre grandes semences froides. Il est propre pour préparer & pour ramollir les humeurs. Le *diaprunum composé*, ou *solutif*, n'est autre chose que le simple, sur une livre duquel on a mis demi-once de scammonée en poudre pour le rendre plus purgatif.

DIAPRURE. f. f. Variété de couleurs. La *diaprure* des prés. Il est vieux.

DIARBECK. f. m. Province de Turquie en Asie. *Diarbeckia*, *Mesopotamia*. Le *Diarbeck* est renfermé en-

tre le Tigre & l'Euphrate, & borné au nord par la Turcomanie, au couchant par la Syrie, au midi par l'Arabie déserte & par l'Yérah-Arabique, & au levant par l'Arzetum & une partie du pays des Curdes. Le *Diarbeck* est divisé en trois grands Beglerbeglics, ou Gouvernemens, celui de Diarbeckit, qui est au nord, & ceux de Mosul & de Rike, qui sont au midi, le premier vers le Tigre, & l'autre vers l'Euphrate. Outre ces trois villes, qui donnent le nom à ces trois Beglerbeglics, il y a encore Nesbin, Merdin, Afauchiuf, Orpha, Bit, Harran, qui est le Haran de l'Ecriture, & le *Churra*, fameux par la défaite de Crassus ; Chabur, & Karkit, qui sont encore de bonnes villes. Le *Diarbeck*, tel que nous venons de le décrire, est le *פדן ארם*, *Padan Aram*, ou *נהר ארם*, *Aram Naharim*, de l'Ecriture, & la Méso-potamie des Anciens. Quelquefois, selon la remarque de Maty, on lui donne plus d'étendue, & l'on y comprend l'Arzetum, qui est une partie de l'ancienne Assyrie, & l'Yerak Arabique, qui est la Babylonie & la Chaldée des Anciens. *Voyez d'Herbelot, Biblioth. Orient*, pag. 294. où il écrit DIARBEK, & DIARBEK.

DIARBEKIR. Ville de la Turquie en Asie, capitale d'une Province de même nom. *Diarbeckia*, *Amida*. Cette Ville est sur le Tigre à 50. lieues environ au-dessus de Mosul. Elle est grande, & l'une des plus peuplées & des plus marchandes de la Turquie. Il y a dans *Diarbekir* un tres-grand nombre de Chrétiens Arméniens, Nestoriens & Jacobites. Au reste *Diarbekir* est la même ville que Caramit, ou Carahemit, quoique quelques Cartes les distinguent mal à-propos. Mati dit aussi Diarbeck ; mais c'est le nom de la Province.

DIARRHEE. M. Lemery écrit *diarrée*, prononcez *diarrée*, f. f. Terme de Médecine. Cours de ventre, devoiement. *Alvi resolutio*, *liquida alvus*. Ce mot en général se prend pour toute sorte de flux de ventre ; mais proprement c'est celui dans lequel les humeurs pures ou mélangées s'écoulent, quelquefois sans douleur, & quelquefois avec douleur. La *diarrhée* est de plusieurs sortes, selon la diversité des excréments : il y en a une bilieuse, une séreuse, une pituiteuse, une purulente. La purulente vient toujours de quelque abcès qui s'est ouvert. Les autres *diarrees* viennent d'une fermentation qui se fait dans le sang, par laquelle il se décharge de ses excréments dans les intestins. La *diarrhée* vient aussi des mauvais alimens qu'on a pris, de la suppression, de la transpiration, & de plusieurs autres causes. On remarque que ceux qui transpirent peu, sont sujets à la *diarrhée*, & que ceux au contraire qui transpirent beaucoup, sont ordinairement resserrés. Stolterfoth, Médecin de Lubeck, rapporte qu'un Artisan, Lavandier de profession, eut, depuis l'âge de 30 ans jusqu'à l'âge de 65, ans une *diarrhée*, qui lui causoit cinq ou six selles par jour ; se portant toujours bien, ayant appétit, & toutes les forces nécessaires pour son travail. Enfin, à l'âge de 65 ans, par des remèdes astringens, qu'il se fit lui-même, ou qu'il acheta chez les Apotiquaires, il arrêta son flux. Aussitôt il lui vint une grande douleur de reins, avec difficulté de respirer, cessation de la digestion, rendant les alimens comme il les avoit pris, froid aux extrémités, enflure aux cuisses, une soif insupportable, & plus d'appétit, n'urinant qu'à peine une humeur aqueuse & vide de soufre. Stolterfoth appelé lui fit des aromates pour le conforter doucement, & des antiscorbutiques mêlés de choses qui délayaient modérément. Alors il commença à respirer plus librement ; les urines furent plus teintes, la couleur naturelle lui revint, l'enflure diminua, & il se remit. Mais, ayant pris du vin d'absynthe & de l'eau-de-vie pour se fortifier, disoit-il, l'estomac, il retomba & mourut.

Le mot de *diarrhée*, est Grec, & vient de *δια*, par ; & *ρῆειν*, couler.

DIARRHODON. f. m. Terme de Pharmacie, qu'on donne à diverses compositions à cause des roses rou-

ges qui y entrent. Il y a une poudre cordiale, qu'on appelle *diarrhodon Abbatis*, ou de l'Albe, parce qu'un Abbé en est l'inventeur. Elle est composée de roses rouges, de fantaux rouge & citrin, de bois d'aloës, de canne, de rhapontic, de spicanard, d'ivoire, d'os de cœur de cerf, de safian, de maïtic, de perles, d'ambre gris, de musc, &c. On s'en sert pour fortifier le cœur, l'estomac & le foie: elle aide à la digestion, & empêche le vomissement. Il y a aussi des trochisques *diarrhodon*, composés de roses rouges, de raclure d'ivoire, de fantaux rouge & citrin, de réglisse, de maïtic, de safian, de camphre & d'eau-rose. Ils sont propres pour fortifier le cœur, l'estomac & le foie, & pour arrêter la dysenterie & les autres cours de ventre. Il y a encore des pillules *diarrhodon*, composées d'aloës, de trochisques *diarrhodon*, de feuilles d'absynthe, de schœnanthe, de maïtic & de sel gemme. Elles purgent & fortifient ensuite l'estomac, elles hâtent la digestion, & chassent la mauvaise odeur de la bouche.

Ce mot vient de *dià*, & de *pidon*, rose.

DIARTHROSE. f. f. Terme d'Anatomie. Espèce d'articulation ou d'assemblage des os, un peu relâchée, & dans laquelle le mouvement est manifeste. Elle est opposée à la *synarthrose*, dans laquelle l'articulation est si étroite, qu'il n'y a point de mouvement. La *diarthrose* est de trois sortes. Quand la tête de l'os est grosse & longue, & la cavité qui le reçoit profonde, on l'appelle *enarthrose*, comme celle de la cuisse avec la hanche. Quand la tête de l'os est plate, & qu'elle est reçue dans une cavité superficielle, on l'appelle *arthrodie*, comme celle de la mâchoire avec l'os des temples. Quand deux os se reçoivent réciproquement & sont mobiles l'un dans l'autre, on l'appelle *ginglyme*, comme l'os du coude qui est reçu par celui du bras, en même temps que celui du bras est reçu dans celui du coude. Il y a la *diarthrose* orbiculaire, & la *diarthrose* planiforme. La *diarthrose* orbiculaire se trouve dans les os, dont une extrémité arrondie roule dans une cavité plus ou moins proportionnée d'un autre os, comme la tête du fémur dans la cavité cotyloïde; ou dont la cavité roule sur l'éminence d'un autre, comme les bases des premières phalanges sur les têtes des os du métacarpe. La *diarthrose* planiforme est plus ou moins plate, dans laquelle les pièces articulées glissent l'une sur l'autre, à-peu-près comme quand on frotte la paume d'une main, contre celle de l'autre. Cette articulation se remarque dans les os du carpe, dans ceux du tarse, & dans les apophyses obliques des vertèbres, &c. WINSLOW. La *diarthrose* alternative ou réciproque, a quelque ressemblance avec les charnières, ou les gonds; c'est pourquoi les anciens Grecs lui ont donné le nom de *ginglyme*, qui signifie l'un & l'autre. Les Modernes l'appellent aussi par la même raison charnière. WINSLOW.

DIARTHROSE SYNARTHROÏDALE, que l'on appelle aussi *amphiarthrose*, est une espèce d'articulation neutre, ou douteuse; elle n'est pas tout-à-fait *diarthrose*, parce qu'elle n'a pas un mouvement manifeste; ni tout-à-fait *synarthrose*, parce qu'elle n'est pas tout-à-fait immobile. L'articulation des côtes avec les vertèbres, & celles des os du carpe & du tarse entre eux sont des *diarthroses synarthroïdales*.

Ce mot vient de *dià*, & de *ἀρθρον*, qui veut dire, jointure, assemblage naturel des os.

♫ **DIASCHISMA.** Terme de l'ancienne Musique, est un intervalle faisant la moitié d'un semi-ton mineur.

DIASCORDIUM. f. m. Terme de Pharmacie. Espèce d'électuaire ou d'opiat, dont Fracastor a donné le premier la description, & qui prend son nom du scordium qui y entre. Les autres ingrédients sont les roses rouges, le bol, le storax, la cannelle, la cassia lignea, le dictame, les racines de tormentille, de bistorte & de gentiane, le galbanum, le succin, la terre sigillée, l'opium, le poivre long, le gingembre, la semence d'oseille, le miel rosat & la

malvoisie. On s'en sert pour les fièvres malignes, pour la peste, pour tuer les vers, pour résister à la pourriture, pour la colique, & pour provoquer le sommeil, étant nouvellement fait.

DIASEBESTEN ou **DIASEBESTE.** f. m. Terme de Pharmacie. Electuaire mou purgatif, dont les scébes sont la base. Les autres ingrédients sont les prunes, les tamarins, les suc d'iris, d'anguia & de mercuriale, les pénides, le diaprun simple, la graine de violette, les quatre semences froides, & le diagrède. Il est propre dans les fièvres intermittentes & dans les continues: il en apaise la soif & les veilles, & chasse les humeurs âcres par les urines.

DIASENNA ou **DIASENE.** f. m. Terme de Pharmacie. Electuaire mou purgatif, appelé ainsi à cause du fené qui en est la base. Les autres ingrédients sont le sucre candi, les avelines, la cannelle, la pierre d'azur, les cloux de girofle, le galanga *minor*, le poivre noir, le nard indique, la semence de basilic, les feuilles de girofle, le cardamome, le safran, le gingembre, la zedoïre, les fleurs de romarin, le poivre long, la pierre d'Arménie & le miel. Le *diase-nna* soulage les mélancoliques & les rateleux, & sert de remède à toutes les maladies qui viennent de l'atrabile.

DIASIES. f. pl. Terme de Mythologie. Fête qui se célébroit à Athènes en l'honneur de Jupiter, *Diasia*. Aristophane parle des *Diasies* dans sa Comédie des nuées, Act. 1. p. 116. de l'édition d'Amsterdam in-12. 1770. Sur quoi son Scholiaste remarque que c'étoit une fête de Jupiter Miltichien, laquelle tomboit à la fin du mois Antettérion, qui répondoit à peu près à notre mois de Janvier. Il ajoute que néanmoins Apollonius d'Acarnanie distingue les *Diasies* de la Fête de Jupiter Miltichien; & qu'à ce que quelques-uns disoient, cette fête étoit ainsi appelée, parce qu'ils y faisoient des prières pour être exempts des dommages qui leur pourroient arriver. Enfin il rapporte encore un autre sentiment, qui est que les *Diasies* étoient une fête où les Athéniens faisoient des assembles publics hors des murailles de la ville, & s'y célébroient. Dans la même Comédie, p. 136, un père dit à son fils qu'il lui avoit acheté un petit char pour la fête des *Diasies*. Le Scholiaste de ce Poëte dit, sur la Comédie des Cavaliers, p. 134, de l'édition de Genève in-fol. 1607, que les *Diasies* étoient la grande fête d'Athènes. Lucien, dans son Charidème, & Suidas en parlent aussi. Hétychius dit que les *Diasies* étoient une fête qui se célébroit avec une tristesse singulière.

DIASOSTIQUE. f. f. C'est la partie de la Médecine qui regarde la conservation de la santé. **DIASOSTICA**: de *σώζω*, je conserve. Médecine préservative.

♣ **DIASPHENDONESE.** Supplice très-cruel. On plioit à grande force deux arbres: on attachoit un des pieds du criminel à un de ces arbres, & l'autre pied à l'autre arbre; puis on lâchoit les deux arbres, qui emportoient chacun une partie du corps. On croit que ce supplice étoit venu de Perse. Aurélien fit punir de cette manière, un soldat qui avoit commis un adultère avec la femme de son hôte. Encyc.

DIASTASE. f. m. *Diastasis*, *diductio*. Mot Grec, *διαστασις*, que les Latins & les François ont retenu pour signifier en termes de Médecine un écartement d'os, qui est une espèce de luxation. *Diastasis* s'explique en général par distance, intervalle, séparation. COL DE VILLARS.

DIASTÈME. f. m. Terme de Musique. *Diastema*. Quelques Musiciens divisent les intervalles en deux espèces, dont l'une est appelée *diastème*, qui doit contenir pour le moins deux intervalles en quelque sorte de Musique que ce soit, quoiqu'il en puisse contenir davantage. P. PARRAN. J. *Diastème* est ce qu'on appelle intervalle. Quelques Auteurs qui ont écrit de la théorie de la Musique, se servent du nom de *diastème*, qui est pris du Grec *διαστημα*, intervalle.

DIASTOLE. f. m. Terme d'Anatomie, qui signifie Dilatation, distention. *Diastole*, *Prolatio*. C'est

un des mouvemens du cœur & des artères, dans lequel ces parties se dilatent. L'autre mouvement s'appelle *syftole*, ou constriction. La *diastole*, ou dilatation du cœur vient du sang, qui est porté par les veines dans ses ventricules; & celle des artères est causée par le sang qui est poussé dans leur cavité par la constriction du cœur. La *diastole* du cœur & celle des artères ne se font pas en même temps: la *diastole* du cœur arrive lorsque les artères se resserrent, & celle des artères lorsque le cœur est dans la constriction. Ce qu'on appelle le battement du poulx, n'est autre chose que la *diastole* des artères. Le poulx & la poitrine ont aussi leur *syftole* & *diastole*. Le cerveau les a aussi. Voyez Cœur.

DIASTOLE, figure de Grammaire par laquelle on fait longue une syllabe qui est brève de sa nature. C'est ainsi que Virgile commence un vers par le mot *Italicus*, dont la première syllabe est brève. *Produſtio*.

Ce mot, qui est Grec, vient de διασπαινει, séparer, ouvrir.

DIASTOLIQUE, adj. m. & f. Rabelais appelle *diastolique*, le mouvement par lequel le cœur s'étend & se dilate: dans l'usage on dit mouvement de diastole, & non pas mouvement *diastolique*.

DIASTYLE, f. m. Espace entre deux colonnes; ou édifice dont les colonnes sont éloignées les unes des autres de trois diamètres, ou six modules de leur hauteur. *Diastylus*. Il vient du Grec διαστυλος. Le *diastyle* s'appelle aussi *entre-colonne*.

DIASYRME, f. m. Figure de Rhétorique. C'est une espèce d'hyperbole, & une exagération d'une chose basse & ridicule. *Diasyrmus*.

DIATESSARON, f. m. Terme de Musique. C'est un intervalle composé d'un ton majeur, d'un ton mineur, & d'un demi ton majeur. Sa proportion est de trois à quatre. Ce mot n'est usité que dans la théorie de la Musique. Dans la pratique on dit la *quarte*.

Le *Diateffaron* est une consonnance simple, il tient entre-elles le troisième rang. Le P. Parran, qui écrivoit son *Traité de la Musique* en 1639, dit que cette espèce de consonnance étoit fort en usage de son tems, & qu'elle est en effet fort douce & fort agréable, quand elle est bien soutenue & bien maniée, quoiqu'un peu rude de sa nature. Le *diateffaron* est une des symphonies des Grecs, qui se fait lorsque la voix va de son premier ton au quatrième lieu. Voyez Vitruve, ch. 4. du Liv. 5.

DIATESSARON, se dit aussi, en Pharmacie, d'une sorte de thériaque qui est ainsi appelée, à cause qu'elle est composée de quatre ingrédients, qui sont la racine d'aristoloché, celle de gentiane, les baies de laurier & la myrrhe. On l'appelle Thériaque des pauvres, parce qu'elle se fait à peu de frais, & en peu de tems. Elle est propre contre les piquures des bêtes venimeuses, contre l'épileptie, les convulsions, la colique, pour fortifier l'estomac, & pour exciter les mois aux femmes.

Ce mot est Grec; il signifie, Composition de quatre drogues.

DIATHÈSE, f. f. *Diatheſis*. Mot Grec, διαθεσις, qui signifie affection, disposition ou constitution particulière de l'homme, tant naturelle que contre nature. La *diathèse* établit le genre de la santé & de la maladie. Elles étendent aussi aux causes de la maladie, à ses symptômes, & même à la disposition où l'on est de tomber malade. COL DE VILLARS.

DIATONIQUE, adj. m. & f. Est une épithète qu'on donne à la Musique ordinaire, qui procède par des tons différens, soit en montant, soit en descendant. *Diatonicus*. La Musique se divise par les Auteurs en *diatonique*, *chromatique* & *enharmonique*, *In diatonicam*, *chromaticam*, *enharmonicam*. La Musique *diatonique* ne contient que les deux tons majeur & mineur, & le demi-ton majeur. La Musique *diatonique*, comme on voit par ce qui vient d'être dit, est la plus naturelle, & par conséquent la plus ancienne. On appelle genre *diatonique*, le genre qui

fait le caractère de la Musique *diatonique*. Dans la Musique *diatonique*, il y a un ton entre toutes les notes, hormis entre *mi* & *fa*, & entre *si* & *ut*, où il n'y a qu'un demi-ton majeur. On dit progression *diatonique*. La progression *diatonique* est celle qui fait procéder le chant par les degrés successifs de la voix naturelle, selon l'ordre de la gamme, ou du système *diatonique* parfait. Les Italiens ne s'attachent pas à une belle Musique *diatonique*, c'est-à-dire, dont le fond soit de tons bien pleins, bien nobles & bien simples, selon le goût des Anciens imité par Lulli. ENTR. SUR LA MUS.

DIATONIQUEMENT, adv. Terme de Musique. *Diatonicus*. Ce mot se dit de ce qui est composé dans le genre diatonique, c'est-à-dire, selon l'ordre naturel des sons.

DIATRAGACANTH, f. m. Terme de Pharmacie, qui se dit de quelques poudres dont la gomme adraganth fait la base. Il y a la poudre de *diatragacanth froid*, & celle de *diatragacanth chaud*. La poudre de *diatragacanth froid*, est composée des gommés adraganth & Arabique, de réglisse, d'amidon, de semence de pavot blanc, & des quatre grandes semences froides. Elle est propre pour incrépiter, & pour adoucir les humeurs sèches, trop âcres & trop subtiles, qui tombent sur la poitrine; pour modérer la toux & pour exciter le crachat. La poudre de *diatragacanth chaud*, est composée de gomme adraganth, de cannelle, d'hysope, de pignons, d'amandes, de semences de lin & de fenugrec, de réglisse, de suc de réglisse & de gingembre. Elle est bonne pour l'asthme, pour exciter le crachat, pour fortifier l'estomac, & pour aider à la digestion.

DIATRIBE, f. f. Ce mot est emprunté du Latin *Diatriba*, qui signifie dans cette langue plusieurs choses, comme Secte, Académie, assemblée de Savans, Dissertation, &c. Mais, dans notre Langue, on ne s'en est encore servi, que pour signifier Dissertation. C'est dans ce sens qu'il est dit dans Moreri, au mot *Baronius*, que le P. Jules-César Boullenger, Jésuite, a fait une *Diatriba*, contre les exercices de Casaubon, sur les Annales de ce Cardinal. C'est encore dans ce sens que M. Dupin dit, dans sa Bibliothèque Ecclésiastique, que Leo Allatius a fait deux *Diatribes* séparées des Georges & des Siméons. A l'assemblée suivante il nous apporta une très-savante & très-absurde *Diatriba*. Huet. Vous savez que le P. Bouhours, pour avoir douté si un Allemand pouvoit être Bel-Esprit, souleva tous les Savans du Nord. Combien de *Diatribes*, combien de harangues Académiques pour le réputer! Je ne changerois pas mon Aristippe pour toutes les Miscellanées, *Diatribes*, diverses Leçons, Observations, Animadversions, Emendations, qui ont été imprimées à Leyde & à Francfort depuis cinquante ans. BALZAC.

DIAVOLI, Petite Ville de la Macédoine, en tirant vers le lac d'Ocrida. Elle est ancienne, & les Auteurs Latins l'ont nommée DUBALIS.

DIAZEUXIS, f. m. Terme de l'ancienne musique Grecque. C'étoit le ton qui séparoit deux tétracordes disjoints, & qui, ajouté à l'un des deux, en formoit le diapente. *Diazexis* signifie séparation.

D I B.

DIBAPTISTE, f. m. & f. Nom de Secte. Hérétiques Grecs du IX^e siècle, ainsi nommés, parce qu'ils baptisoient deux fois. *Dibaptista*. En cette multitude (de témoins subornés par Photius contre Ignace P. C.) il y avoit des personnes de toutes sortes de conditions, & même de nouveaux hérétiques, que l'on nommoit *Dibaptistes*; car ils avoient ramassé dans la lie du peuple tous les scélérats qu'ils avoient pu rencontrer, pour déposer contre le Patriarche. GODEAU.

DIBEN. Voyez DIEBEN.

DIBLA, **DIBLAÏM**, **DIBLATHAÏM**. Voyez DEBLATHA.

DIBON, Nom de Ville. *Dibon*, de l'Hébreu דבון. Les

Septante la nomment *Διείων*, & *Διείων*. C'étoit une ville ancienne située à l'Orient du Jourdain. Elle fut d'abord aux Moabites, comme on le conclut du Livre des Nombres XXI. 30. Apparemment qu'ils en étoient les fondateurs; car on ne fait point qu'il y eût aucun autre peuple avant eux dans le pays qu'ils occupèrent. Séhon, Roi des Amorrhéens Orientaux, la leur enleva, comme il paroît par le même endroit, & par Jos. XIII. 9. Ce Roi ayant été défait, & son Royaume conquis par les Israélites, la Tribu de Gad & celle de Ruben la demandèrent, comme un endroit propre à nourrir du bétail. *Nombres XXXIII. 3.* La Tribu de Gad la rétablit. *Nombres XXXII. 34.* Ensuite ils la cédèrent à la Tribu de Ruben; car Josué XIII. 17. la compte parmi les villes de cette Tribu. Peut-être réforma-t-il les partages qui n'avoient pas été assez également faits; ou qu'il n'y eut point de partage avant la conquête entière de la terre promise, & que les Tribus de Gad & de Ruben s'étoient mises en attendant dans les premières villes où elles se trouvèrent. *Dibon* confinoit avec *Medaba*. *Jos. XIII. 9.* Elle fut considérable, au moins dans la suite, ayant des filles, selon le langage de l'écriture, c'est-à-dire, d'autres villes sous elle. *2 Esdr. XI. 25.* Il paroît encore par le même endroit qu'elle n'étoit pas éloignée du Jourdain, & qu'après le retour de la captivité, les Juifs s'y placèrent. *Isaïe XV. 9.* marque qu'elle avoit des eaux, c'est-à-dire, qu'elle étoit située sur quelque ruisseau, ou sur quelque torrent. Les Septante au même endroit l'appellent *Διμόνη*, *Dimon*: c'est une faute qui vient de l'ancien caractère Hébreu, dans lequel il a été facile de confondre le *mem* & le *beth*. Voyez la Dissertation du P. Soucier Jésuite sur les Médailles Hébraïques & sur les premières lettres Hébraïques. Il n'est donc point nécessaire de donner deux noms à cette ville avec *Adrtchomius*.

La même faute est arrivée dans le nom d'une ville de Juda, qui se nomme *Dimona* dans *Jos. XV. 22.* & *Dibon*, ou *Dibona*, dans le 2^e Liv. d'*Esdr. XI. 25.* le *mem* rongé a pu être pris dans l'ancien Hébreu pour un *beth*.

DIBON-GAD. C'est la ville dont nous venons de parler, *Dibon*. *Dibon-Gad*, ainsi nommée *Nomb XXXIII. 46.* entre *Jeabarim*, & *Helmondeblathaim*.

D I C.

DICASTES. f. m. pl. Ministres de la Déesse *Dicé*, qui présidoit aux jugemens. Voyez **DICÉ**.

DICÉ. f. f. Terme de Mythologie. Nom d'une Divinité des Grecs, *Δίκη*. Elle étoit fille de Jupiter & de *Thémis*, *Hésiode, Opera, v. 254.* *Theog. v. 902.* respectable à tous les Dieux, *Hésiod. Opera, v. 255.* Son office étoit d'accuser les coupables au Tribunal de Jupiter, *Hésiod. Op. v. 257.* & de donner de bons succès aux entreprises des hommes, *Hés. Théog. v. 904.* *Dicé* étoit vierge, *Hés. Op. v. 254.* pour marquer que les Juges doivent être d'une parfaite intégrité. On la faisoit fille de Jupiter, parce qu'il est le Roi de l'Univers, & le Souverain Législateur, & de *Thémis*, parce qu'elle est la Déesse de la Justice. *Rhodigin* en parle *Liv. XXII. C. 16.* Tout cela étoit très-moral.

DICELIES. f. f. Sortes de farces ou de scènes libres conservées de l'ancienne Comédie. On appelloit *Dicelistes* les farceurs qui jouoient ces sortes de pièces. **ACAD. FR.**

DICHORÉE ou **DITROCHÉE.** f. m. Terme de Prosodie & de Poésie latine. C'est un pied de vers composé de deux trochées, c'est-à-dire, d'une longue, une brève & une longue & une brève: comme *Comprobare, permanere, &c.* Ce mot se trouve dans le *Traité des Etudes* de M. Rollin, de l'édition de 1736. t. 2. p. 236. *Dichoreus.*

DICHOTOME. adj. Terme d'Astronomie. On dit que la Lune est *dichotome* lorsque l'on voit précisément la moitié de sa face éclairée.

Et l'on appelle *Dichotomie* ou bisection. f. f. la phase ou apparence de la lune, dans laquelle elle est coupée en deux, de sorte qu'on ne voit que la moitié de son disque. Il se trouve alors un arc de près de 90° ou d'un quart de cercle entre la Lune & le soleil. Du mot grec qui signifie couper.

La *Dichotomie* est ce qu'on appelle en langage vulgaire le commencement du premier ou du dernier quartier.

DICOFRIT. Ancien nom d'une corvée qui étoit en usage en Bretagne, & qu'un ancien titre appelle *Opus dicofrit*, mais sans expliquer en quoi elle consistoit. Voyez le II^e Tome de l'*Hist. de Bret.* p. 24.

DICROTE. ou **recurrent.** adj. *Dicrotus, recurrens.* Terme de Médecine. On a donné ce nom à une espèce de pouls inégal qui bat deux fois dans une même pulsation; c'est-à-dire, qu'avant que l'artère soit entièrement dilatée pour finir sa pulsation, elle se retire un peu & rebat dans le même instant, comme il arrive aux marteaux qui sont repoussés par l'enclume lorsque l'on frappe dessus. On pourroit dire *pouls rebondissant*. Ce mot est Grec, *δις ποτος, bis feriens*, qui bat deux fois. **COL DE VILLARS.**

DICTAINO. Voyez **DITTAINO.**

DICTAME, ou **DICTAMNE.** f. m. Le premier est le plus usité. Terme de Botanique, qui se dit de quelques plantes. *Dictamnus, dictamnium.* Il y a le vrai *dictame*, qu'on appelle *dictame* de Crète, parce qu'il croît en l'île de Crète, ou de Candie. Il jette quantité de tiges entassées, & couvertes d'un coton fort & très-touffu, de même que ses feuilles, qui sont rondes & épaisses. Ses fleurs sont d'une couleur tirant sur le pourpre, & semblables aux violettes, mais d'un violet plus clair. Elles paroissent dans le sommet des tiges. Sa semence se trouve dans le calice de la fleur, lorsqu'elle est passée. Le *dictame* de Crète a les mêmes propriétés que le pouliot, mais il est plus efficace: il est bon pour provoquer les mois aux femmes, pour faire sortir l'enfant mort du ventre, & pour mondifier les plaies. On prétend aussi qu'il fait tomber les flèches qui sont dans le corps, & que les chèvres de Candie en étant blessées, mangent du *dictame* pour les faire sortir. Voy. **ORIGAN.**

Le *faux dictame*, ou le *dictame bâtard*, est une autre sorte de plante, dont il y a plusieurs espèces. Celle qu'on appelle *pseudodictamnus verticillatus inodorus*, pousse des verges qui sont en plus grand nombre, plus hautes & plus blanches que celle du narrube: Ses feuilles sont aussi plus rondes & plus petites, semblables à celles du *dictame* de Crète, cotonnées, moins épaisses, d'une odeur foible, & qui n'est point désagréable. Ses fleurs sont d'une couleur tirant sur le pourpre, & rangées par étage entre les feuilles. Les propriétés du *faux dictame* sont les mêmes que celles du vrai, mais beaucoup plus foibles. On appelle cette plante *dictame*, ou *pseudodictamnus*, parce que les feuilles de l'espèce dont on vient de parler ont du rapport à celles du *dictame* de Crète.

Le *dictame blanc*, qu'on nomme aussi *dictame commun*, ou *dictame des boutiques*, est une plante différente des précédentes. On l'appelle autrement *fraxinelle*. Voy. **FRAXINELLE.**

Le *dictame* étoit très-estimé des Anciens pour la guérison des plaies. Ce furent des biches blessées qui firent connoître la propriété de cette plante, qui faisoit tomber les flèches dont elles étoient percées, sitôt qu'elles en avoient mangé. Le même *Pline*, L. VIII. C. 27. *Cicéron*, *De natura Deor. L. II. n. 126.* *Virgile*, *Fréid. L. XII. v. 412.* *Tertul. De Pœnit. C. XI.* disent la même chose; mais *Cicéron*, plus critique & plus sage que *Pline*, dit seulement qu'on raconte. *Aristote*, L. *De Mirabilib. Auscult.* le rapporte des chevreuils. *Virgile*, à l'endroit cité, dit que cette plante avoit une tige d'où sortoient des feuilles couvertes d'une espèce de petit duvet, & *Dioscoride* convient avec *Virgile*, quant au duvet des feuilles. Le Poëte ajoute, que les fleurs du *dictame* sont purpurines: *Dioscoride* & *Pline*, L. XXV. c. 8. disent au contraire qu'il n'a ni tronc ou tige, ni

fleurs, ni femence. Cependant Dioscoride parle peu après d'une autre espèce de *diélame* qui a une fleur noirâtre. Matthiolo & Daléchamp, dans ses Notes sur Pline, L. XXV. c. 8. prétendent que Dioscoride ne dit pas que le *diélame* ne porte point de fleurs, ni de femences : *ἔτε δὲ άνθος ἔτε καρπον φερε*, mais que ni sa fleur ni son fruit ne sont bons à rien, *ἔτε άνθος ἔτε καρπον ουμφερε*. Pline l'entend de même, & il indique manifestement auparavant que le *diélame* a plus que des feuilles. Il en distingue trois espèces. Le véritable *diélame*, ou la première espèce, n'a que de petites branches; il est semblable au pouliot, chaud, âcre au goût; sa racine est déliée : les deux autres espèces sont de faux *diélames*. La seconde est assez semblable à la première; mais elle a beaucoup moins de qualité. La troisième n'en a ni la force, ni l'apparence.

Le *diélame* pris en breuvage, dit Pline, chasse les flèches, & autres armes des plaies. La première espèce arrête les suppurations : il provoque les mois des femmes : il les fait délivrer de leur fruit mort, ou quand il est de travers. Il sert aussi à frotter & à faire des fumigations. La seconde espèce, ou le faux *diélame*, a les mêmes effets, mais moins promptement. Tout ceci est de Pline.

DICTAMEN. f. m. Terme Didactique. Mouvement, sentiment de la conscience. Chacun doit suivre le *dictamen* de sa conscience. S. EVR. Une bonne action devient mauvaise, si elle est faite contre le *dictamen* de la conscience. Id. Voyez CONSCIENCE.

DICTAMO. Ancienne ville de l'Isle de Crète, qui donna son nom au Dictame. *Dictamnium*, *Dictynna*. Cette ville étoit apparemment voisine du mont Ida de Crète, car le Dictame se trouvoit sur cette montagne. *Dictamo* n'est aujourd'hui qu'un village du Territoire de la Canée, dans l'Isle de Candie.

DICTATEUR. f. m. Magistrat Romain créé par le Sénat, ou par le peuple, en des temps difficiles, pour commander pendant six mois tout au plus : il avoit une puissance absolue & monarchique, tant que duroit la Dictature. *Dictator*. On prétend que son pouvoir étoit plus étendu que celui des Rois : il étoit arbitre de la paix & de la guerre, & il avoit le droit de vie & de mort, sans appel au peuple. T. Lartius Flavus fut le premier *Dictateur* l'an de Rome 255. ou selon d'autres 256. Voy. les Fastes Consulaires. On portoit 24 haches devant le *Dictateur*, & douze seulement devant le Consul. Sylla fut le premier *Dictateur* perpétuel; César après lui. Après Jules-César, il n'y a plus eu de *Dictateurs*. Le premier *Dictateur* pris du peuple fut Marcus Rutilius, l'an de Rome 399.

Denis d'Halicarnasse dit que ce mot vient *ab edicendo*, parce qu'ils ordonnoient & commandoient tout ce qu'ils vouloient; mais Varron veut que ce mot soit dérivé de ce que le Consul le nommoit, ce qui s'appeloit en Latin *dicere*. Varron, L. IV. *De ling. Lat. Dictator a Consule dicebatur, cujus dicto audientes omnes essent.*

DICTATEUR. Terme de Collège. C'est le nom qu'on donne à celui qui a la première place : il est au-dessus de ceux qu'on appelle Empereurs, & qui sont ordinairement les premiers. On ne peut-être *Dictateur* dans une classe, qu'on n'ait été plusieurs fois Empereur.

DICTATEUR, se dit, dans le style familier & en plaisantant, d'un homme qui dicte à un autre ce qu'il écrit. M. Péliisson, qui, à cause de ses mauvais yeux, n'écrivoit point, mais dictoit tout à son Secrétaire, disoit agréablement : Je suis *Dictateur* perpétuel comme Jules César; & la Fontaine a dit à MM de Bouillon :

*Vous mettez les Holas en écoutant l'Auteur,
Vous égalez ce Dictateur
Qui dictoit tout d'un temps à quatre.*

DICTATRICE. f. f. *Dictatrix*. Ce mot n'est point en usage dans l'Histoire, en parlant de la femme d'un

Dictateur; comme on n'appeloit point *Impératrice* la femme d'un Général d'armée, *Imperator*, ni *Consule*, ni *Tribune*, la femme d'un Consul, ou d'un Tribun; aussi on n'appeloit point *Dictatrice* la femme d'un *Dictateur*. Les Auteurs des Divertissemens de Seaux ont employé le nom de *Dictatrice* dans un sens particulier & nouveau, quand ils ont parlé de *Dictatrice* perpétuelle de l'Ordre de la mouche à miel. Il y a des médailles frappées à l'honneur de la *Dictatrice* perpétuelle de cet Ordre : peut-être fera-t-on un jour une occupation & un grand sujet de dissertation pour les Antiquaires futurs.

DICTATURE. f. f. Emploi, dignité de Dictateur. *Dictatura*. Sylla abusa de la *Dictature*, & fit le premier appercevoir aux Romains, que c'étoit une tyrannie, La *Dictature* fut abolie après la mort de César. Voyez Vigenère de la *Dictature*, Annot. sur Tite-Live, p. 1616 & suiv.

DICTATURE, se dit, figurément, pour signifier l'Empire & la domination que quelqu'un s'attribue, ou sur les choses, ou sur les esprits. *Dominium*, *imperium*, *dictatura quasi perpetua*. Cet orgueilleux Critique vouloit usurper dans la République des Lettres une *dictature* perpétuelle. BALZ.

En Allemagne, dans la ville où se tient la diète de l'Empire, on donne le nom de dictature à une assemblée de Secrétaires de la légation, ou Cancellistes des différens Princes & Etats, qui se tient dans une chambre, au milieu de laquelle est élevé un siège destiné pour le Secrétaire de légation de l'Electeur de Mayence. Ce Secrétaire dicte de là, aux Secrétaires de légation des Princes, les mémoires, actes, protestations & autres écrits qui ont été portés au Directoire de l'Empire, & ils les écrivent sous sa dictée. ENCYC.

DICTE. Montagne de l'Isle de Crète. *Diète*, *Dietaus mons*. Le mont *Diète* étoit dans la partie orientale de l'Isle, à un mille du mont Ida. Il ne faut pas confondre le mont *Diète* avec le mont Dictynnée, *Dictynnaus*, qui étoit dans la partie occidentale de l'Isle.

DICTE. f. m. Vieux mot. Dictum ou Sentence, maxime de science ou de morale. *Dictum*, *sententia*, *axioma*.

DICTEE. f. f. Ce qu'on dicte pour être écrit en même temps, ou par un ou par plusieurs. C'est ainsi que les Ecoliers appellent une leçon que leurs Maîtres leur font écrire sous eux. *Dictata*. Il est venu en classe après la *dictée*. Il a laissé en blanc, dans ses cahiers, de la place pour deux *dictées*. On dit qu'un Commis écrit bien à la *dictée*, ou sous la *dictée*; pour dire, qu'il écrit promptement & exactement ce qu'on dicte.

DICTER. v. a. Lire, prononcer à haute voix & posément ce qu'un autre écrit en même temps. *Dictare*. Un Professeur dicte sa leçon de Philosophie avant que de l'expliquer. Un testament est nul, s'il n'est *dicté* & nommé par un Testateur, lu & relu par le Notaire, & s'il n'en est fait mention dans l'acte.

*Mon valet écrivant ce que j'aurois dicté,
Feroit un livre entier marchant à mon côté.*

BOILEAU.

On le dit à-peu-près dans la même acception pour suggérer à quelqu'un ce qu'il doit dire ou répondre. On lui a *dicté* toutes ses reponses.

DICTER, signifie aussi, prescrire. *Dictar* des lois. *Dictar* des ordres.

Telle est la Loi des Dieux à mon Pere dictée.

RACINE.

*Louis plus glorieux & plus grand que jamais,
S'est fait voir à toute la terre
Aussi juste en dictant la paix,
Que redoutable dans la guerre.* PAVILLON.

DICTER ;

DIETER, se dit, figurément, dans la signification d'inspirer, des mouvemens de l'ame qui nous poussent à faire quelque chose. Le respect & l'obéissance envers les pères & mères nous ont été *dictés* par la nature. Voilà un raisonnement que le simple sens commun nous *dicte*. M^e DACIER. Le bon sens, la raison nous *dictent* tout cela.

DICTÉ, ÉE. part.

DICTION, f. f. Mot d'une langue. *Dictio*. Cette *diction* n'est pas Françoisé, elle est barbare. On dit mieux ce mot ou terme.

DICTION, se dit proprement de la manière de s'exprimer, de la partie du style qui regarde le choix & l'arrangement des mots. Voy. style & élocution. Cet Auteur a la *diction* pure, élégante. La *diction* de l'Orateur doit être pure, propre à son sujet, riche, ornée sans sard, forte & serrée sans sécheresse, & convenable à celui qui parle, au temps, au lieu & aux auditeurs. S. EVR, La *diction* du Poëte, de l'Orateur, de l'Historien, du Philosophe, &c. ne doit pas être la même; mais elle doit dans tous avoir les mêmes qualités: elle doit être claire, pure, élégante & assortie au sujet que l'on traite.

DICTIONNAIRE, f. m. du Latin, *dictio*, mot, expression. *Dictionarium*, *dictionarius liber*, *index vocabulorum*. C'est ainsi qu'on appelle un recueil de tous les mots d'une langue distribués par ordre alphabétique, avec des définitions & des explications qui distinguent & développent le caractère propre de chaque mot. *Dictionnaire* François, Grec, Latin, Italien, &c.

On le dit même des recueils faits par ordre alphabétique sur des objets particuliers, sur des matières de poëte, d'histoire, de géographie, de commerce, &c. *Dictionnaire* poëtique, historique, géographique, de commerce, de marine, de rimes, &c.

Il y a aussi des *dictionnaires* raisonnés des sciences, des arts, & des métiers.

Le public est aujourd'hui inondé de *dictionnaires* dont plusieurs ne valent pas la peine d'être nommés. Il semble qu'on ait envie de réduire sous cette forme toutes les sciences & tous les arts. Bayle dit que les *dictionnaires* sont une voie abrégée pour devenir savans à peu de frais: c'est au moins un fort bon moyen pour le paroître. Les *dictionnaires* sont sur-tout utiles aux esprits superficiels & paresseux.

M. d'Alembert nous a tracé le plan d'un *dictionnaire* vraiment utile, mais très-difficile à exécuter.

On ne doit pas regarder comme absolument synonymes les mots de *dictionnaire*, *vocabulaire* & *glossaire*. Voyez aux articles particuliers le caractère propre de ces mots.

DICTIONARISTE, f. m. Auteur d'un Dictionnaire. La fin que se doivent proposer les Glossographes ou *Dictionnaristes*, est de donner l'intelligence des Auteurs qu'ils allèguent; à quoi ils ne peuvent parvenir, qu'en expliquant exactement leurs paroles. VALESIANA.

DICTION, f. m. C'est un proverbe ou une sentence commune, & qui est dans la bouche de tout le monde. *Dicton* est vieux en ce sens, & ne peut plus avoir d'usage que dans le comique & dans le burlesque. *Dictum*, *proverbium*. Il y a là-dedans des *dictons* assez jolis. MOL.

*Du Conseiller Mathieu, l'Ouvrage est de valeur.
Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.*
MOLIERE.

*On voit bien par de tels dictons
Que la sagesse de nos Pères,
Sans nous embarrasser de maximes sévères,
Nous faisoit ces belles leçons.*
Mlle. L'HÉRITIER.

DICTION, en style familier & populaire, est aussi une

raillerie, ou un mot plaisant & piquant contre quelqu'un. *Dictum cepitum*, *locus*. Ce satyrique ne laissa passer personne qui n'ait son *dicton*. Ce mot en Bas-Breton signifie *proverbe*.

DICTION, f. m. La partie de la sentence ou de l'arrêt qui contient ce que le Juge prononce & ordonne qu'on nomme autrement *dispositif*. *Adversaria arrestorum & sententiarum*. On l'appelloit autrefois le *bref*. On a mis le *dictum* de la sentence au Greffe, il n'y a plus qu'à faire signifier des qualités. Les Juges ne signent & ne mettent au Greffe que le *dictum* de leurs jugemens, les Greffiers dressent le vu sur les pièces du procès. Dans le temps que les jugemens se rendoient en Latin, le *dispositif* commençoit par ces mots. *Dictum fuit per arrestum curie*, &c.

DICTYNNE, f. f. Terme de Mythologie. Nymphé de l'île de Crète. *Dictinna*. L'Antiquité a attribué à la Nymphé *Dictynne* l'invention des rets, ou filets propres à la chasse; & c'est de-là que son nom lui fut donné, car *Δίκτυον* en Grec signifie un rets, *Rete*. La Nymphé *Dictinne* fut si amie de Diane, que les Poëtes les confondent en quel que sorte, ou du moins qu'ils donnent quelquefois à Diane le nom de *Dictynne*. D'autres disent que *Dictynne*, ayant excité la passion de Minos, & ne pouvant éviter autrement ses poursuites, se jeta du haut d'un rocher dans la mer, & qu'elle tomba dans un filet de pêcheur, d'où lui vint son nom. Voyez *Antoninus Liberalis*, L. XI. Quoi qu'il en soit, avant que de s'appeler *Dictynne*, elle se nommoit *Britomartis*. Voyez ce mot, & *Hésychius*. Les Egéetes l'appelloient *Aphica*, *Αφεία*. Callimaque, dans l'hymne qu'il a fait à l'honneur de Diane, dit que le rocher, ou la montagne, d'où *Britomartis* se précipita, étoit le mont *Dicté*, d'où il s'enfuit que c'est de-là que lui vint le nom de *Dictynne*. Strabon, L. X. dit que plusieurs rejetoient ce sentiment de Callimaque, parce que *Britomartis* étoit appelée *Dictynne* par les Cydoniates, qui étoient fort éloignés du mont *Dicté*. Mais *Vossius* répond que ce n'étoient pas les Cydoniates seuls, mais tous les Crétois, qui donnoient ce nom à *Britomartis*; & que, quand on dit que c'étoient les Cydoniates, c'est une synecdoche: on prend la partie pour le tout. *Vossius* réfute encore *Diodore de Sicile* sur ce que nous avons rapporté après lui de *Minos*. Voyez *Voss.* De *Idol.* T. I. C. 17. à la fin.

DICTYNNE, *Dictynne* est aussi le nom d'une ancienne ville de Crète située dans la partie orientale de l'île, & appelée autrement *Dictamme*, aujourd'hui *Dictamo*. Voyez *DICTAMO*.

La montagne de *Dictynne*, ou *Dictynnée*, est une montagne de l'île de Crète, différente de celle qu'on nommoit *Dicté*, ou *Dicta*, située dans la partie orientale de l'île, près de la ville de *Dictynne*, qui lui donnoit son nom, *Dictynnaeus mons*, aussi-bien qu'à un Promontoire, ou Cap, appelé le Promontoire de *Dictynne*, en Latin *Dictynnaum Promontorium*.

D I D.

DIDACTIQUE, adj. de t. g. du Grec *διδάσκω*, j'enseigne. On le dit de la manière dont on se sert pour enseigner, pour expliquer les choses. *Ad docendum aptus*. Ordre *didactique*. terme *didactique*. Il y a des termes qui ne sont d'usage que dans le genre *didactique*, & substantivement, dans le *didactique*, c'est-à-dire, dans les matières où l'on n'a pour but que d'instruire. Je donnerai le prix du Poëme *didactique* à Virgile sur *Hésiode*. HURT.

*Loin ces rimeurs craintifs dont l'esprit phlegmatique
Garde dans ses fureurs un ordre didactique.*
BOILEAU.

C'est encore un substantif féminin. La *didactique*, pour dire l'art d'enseigner.

DIDAQUE, ou **DIDACE**. Mr. Baillet dit le second : le premier est le plus en usage. f. m. & nom d'homme. *Didacus*. *Didaque* est la même chose que *Diégo* en Castillan. *Didaque* Alvarez, & non pas *Didace* Alvarez, fut un grand maître de la vie spirituelle. Saint *Didace*, que le Vulgaire appelle *Diego*, dans la Castille, *Aime* dans l'Aragon, & qui n'est autre chose que le nom de *Jacques*. BAILLET, 13^e Nov.

DIDASCALÉ. f. m. Docteur, qui enseigne. Du Grec *διδασκαλος*, *docco*. On avoit choisi pour disputer avec Anselme, Evêque d'avelberg en Basse-Saxe, Néchitès, Archevêque de Nicomédie, le principal des douze *Didascales*, ou Docteurs, qui gouvernoient les études, & étoient consultés sur les questions difficiles. FLEURY.

DIDEAU. f. m. Terme de Pêche. C'est un grand filet qui sert à barrer les rivières pour arrêter tout ce qui passe. *Retis genus totum flumen trajiciens*. Au pont de S. Cloud il y a un grand *dideau* suspendu par des potences & des poulies, qu'on tend & qu'on lâche dans certaines occasions.

DIDEMAIRE. f. m. Espèce de Jongleur & de Charlatan chez les Anciens. *Didemarius*. On trouve ce mot dans *Commodien*, *De simulacris Deorum*. C'étoient, dit-il, des gens qui contrefaisoient les *Furians*, & qui se déchiroient le corps devant le peuple, pour le tromper. Quelques-uns croient que c'étoient des Prêtres de *Cybèle*, ainsi appelés pour *Dindymari*, parce que *Cybèle* étoit nommé *Dindymène*, du mont *Dindyme* en Phrygie. On les appelloit aussi *Corybantes* & *Galles*. Voyez ces mots.

DIDIA. Nom d'une famille Romaine. *Didia gens*. On ne fait si la famille *Didia* étoit patricienne, ou plébéienne. PATIN. Les médailles de la famille *Didia* ne sont pas communes. Les médailles portent *Deidius*, ou *Didius*.

DIDIÉ, ou **DIZIER**. f. m. & nom d'homme. *Desiderius*. S. *Didier* étoit un pauvre Paysan d'un village près de Gènes en Italie. On dit que le peuple de Langres fut inspiré de l'aller tirer de la charrue pour en faire son Evêque, & que, d'ignorant qu'il étoit, il devint tout-d'un-coup très-habile. Il prit l'Evêché, & , après s'être acquitté de tous ses devoirs en homme vraiment Apôtolique, il souffrit le martyre sous l'Empire d'Honorius, dans la persécution des Vandales. Quelques-uns disent que ce fut au III^e siècle, sous Galien, & d'autres au IV^e. Warner a imprimé & retranché les Actes de S. *Didier*. Il y a encore un S. *Didier*, Archevêque de Vienne, sur la fin du VI^e siècle : il mourut en 608. Voyez Chastelain, Mart. T. I. p. 614. un S. *Didier*, Evêque de Cahors, dans le VII^e siècle, un *Didier* Lombard, Docteur en Sorbonne au XIII^e siècle. Le dernier Roi des Lombards, qui se fit élire en 756. & fut pris par Charlemagne dans Pavie en 764. s'appeloit aussi *Didier*.

Ce mot s'est formé du Latin par corruption, *Desiderius*, *Desidier*, *Didier*, *Didier* & *Dizier* : ce nom se dit différemment en différens lieux. Ordinairement on dit *Didier* ; en Champagne plus communément *Dizier* ; en Languedoc & en Italie, *Dezery* & *Drezery* ; aux Pays-Bas, *Desie*. BAILLET. On a même dit *Géry*. Voyez ce nom.

DIDIUS JULIANUS. f. m. C'est ainsi qu'on nomme un Empereur Romain qui gouverna l'Empire à la fin du II^e siècle de JESUS-CHRIST, & qui succéda à Pertinax. Comme il ne faut point dire en François *Julianus* quand on parle de Julien l'Apostat, il faut conserver ces noms Latins dans notre langue, & ne point dire Julien, quand il s'agit de cet Empereur-ci. Les *Didius Julianus* sont très-rare en or & en argent, & même en moyen bronze & en petit bronze. J'ai le plus beau *Didius Julianus* qui soit à Paris. *Didius Julianus* étoit de Milan, fils de *Didius Severus*, & de *Clara Emilia*. Avant acheté l'Empire, des soldats, après la mort de Pertinax, & ne pouvant payer la somme qu'il en avoit

promise, il fut mis à mort deux mois & cinq jours après son élection, le 29^e Septembre de l'an 193. Voyez Spartien, Aurelius Victor & Dion. Il s'appela *Marcus Salvius Severus Commodus Didius Julianus*.

DIDON. f. f. Nom de femme, *Dido Didus*, ou *Didonis* au génitif. *Didon* fut fille de Belus II. Roi des Tyriens, appelé autrement *Metres*. Elle épousa en premières nocés un Prêtre d'Hercule, nommé *Sichée*. *Sichée* étoit fort riche. *Pygmalion*, frère de *Didon*, pour se rendre maître des trésors de son beau-frère *Sichée*, le tua une nuit. *Didon*, avertie de ce meurtre dans un songe, rassembla ce qu'elle put trouver d'ennemis de *Pygmalion*, & ayant tiré de terre les trésors de son mari, s'embarqua avec eux la nuit pour fuir la tyrannie de son frère, & vint surgir à la côte d'Afrique, à l'endroit où est aujourd'hui le Royaume de Tunis, un peu à l'occident de l'endroit où est la ville de Tunis. Elle y acheta autant de terre que le cuir d'un bœuf en pouvoit entourer. *Virg. Eneide*, L. I. v. 371. *Silius Italicus*, L. I. v. 24. Ayant coupé le cuir d'un bœuf en une aiguillette, ou en une bande très-peu large, mais fort longue, elle entoura un grand espace de terrain, où elle bâtit une ville, dont on montre encore les ruines sur la côte du Royaume de Tunis à l'embouchure du *Magrada*, un peu plus au midi que le *Porto Farina* : elle nomma la nouvelle ville *Carthage*, & la citadelle *Byssa*.

Joseph, dans son premier livre contre *Appion*, dit que ce fut 144 ans après la fondation du Temple de *Salomon*, & par conséquent, près de deux cens ans plutôt que *Velleius Paterculus* ne place cet événement, mais toujours près de 400 ans plus tard que *Virgile* ne l'a feint dans son *Eneide*. *Joseph* paroît plus croyable que *Paterculus*. Il cite sur cela les *Annales* des Tyriens & *Ménandre* d'*Ephèse*, d'où il a tiré ce qu'il avance. Aussi le P. *Pétau*, le P. *Salien*, &c. suivent *Joseph*. Bien des Savans croient que *Didon* ne bâtit que la citadelle appelée *Byssa*, autour de laquelle, dans la suite des temps, se construisit la ville qu'on nomma *Carthage*. *Iarbas*, Roi de *Gétulie*, demanda *Didon* en mariage ; & , comme elle le refusa, il lui déclara la guerre, & se mit en devoir de l'y forcer par les armes. Pour l'éviter, *Didon* se tua elle-même, aimant mieux mourir que de violer ou de partager par des secondes nocés l'amour qu'elle avoit pour *Sichée*. C'est cette mort qui a donné lieu à *Virgile* de feindre, par un anachronisme de plusieurs siècles, qu'elle s'étoit tuée, parce qu'*Enée* l'abandonna après l'avoir épousée. Sur quoi *Aufone* a fait cette épitaphe de *Didon*.

*Infelix Dido, nulli bene nupta marito :
Hoc pereunte fugis, hoc fugiente peris.*

Qui a été heureusement rendue par les vers suivans, malgré la faute qui se trouve dans le premier.

*Pauvre Didon, où l'a réduite
De tes maris le triste sort !
L'un en mourant cause ta fuite,
L'autre en fuyant cause ta mort.*

Ce nom *Didon* vient du Phénicien *דדו*, *dilectus*, *דדו דדו* *dilecta*. *Servius* dit que *Didon*, en Phénicien, signifie *virago*. L'Etymologiste & *Phavorius* l'interprètent errante, vagabonde ; & *Eustathius*, dans ses Notes sur *Denis* le Géographe, v. 195. *Αὐτοκτονία*, *Homicide*.

Didon fut aussi appelée *Elize*, *Eliza*, & fut honorée à *Carthage* comme une Déesse, ainsi que le témoignent *Justin* & *Paterculus*. Consultez *Voss. de Idol.* L. I. c. 32. p. 124.

ΔΙΔΩΝ. f. m. Nom d'homme. Il y a un *Didon*, Evê-

que de Poitiers ; & un autre, Evêque de Châlons, dans le VI^e siècle.

DIDORON. f. m. Terme d'Histoire Ancienne. Mesure de longueur chez les Grecs. Elle étoit de dix-huit pouces. ENCYC.

DIDRAGME, ou DIDRACME. f. m. Pièce de monnoie des anciens Grecs, qui pesoit deux dragmes ; double dragme. *Didrachma.* Le *diaragme*, chez les Hébreux, étoit le demi-sicle, qui pesoit deux dragmes Attiques. Vespasien ordonna que tous les Juifs de l'Empire paieroiert, à l'avenir, au Capitole, les deux dragmes qu'ils avoient accoutumé de payer tous les ans au temple de Jérusalem. Origène dit que de son temps, ils payoient encore le *aidragme* aux Romains. TILLEM. En supposant l'argent à 32 livres le marc, le *didragme* Hébreu valoit environ 18 sous 7 deniers. Voyez au mot DRAGME, ou DRACME.

DIDYME. f. m. Nom d'homme, qui signifie *Jumeau.* *Didymus.* C'est la même chose que Thomas en Hébreu, comme S. Jean le témoigne, C. XI. v. 16. & C. XX. v. 24. & en effet דידים, Gen. XXV. 24. signifie des *Jumeaux.* Sur cela Thomas, (c'est-à-dire, Didyme) dit aux autres disciples: Allons-y, nous, afin de mourir avec lui. BOUILL. *Didyme*, Grammairien d'Alexandrie, si laborieux & si appliqué à l'étude, qu'on le nomma *ααλέντερος, L'entraîné d'airain*, & *πυρρός, Le Laborieux*, composa tant de livres, qu'on l'appelloit encore *βιβλιόλαβος*, comme s'il en eût ignoré le nombre. Il vécut jusqu'au temps d'Auguste. Un autre *Didyme* d'Alexandrie, tout aveugle qu'il étoit dès sa jeunesse, se rendit célèbre au IV^e siècle par son habileté & par l'intelligence de l'écriture.

DIDYME, surnom que Pindare donne à Diane, pour marquer qu'elle étoit sœur jumelle d'Apollon. *Didyme* est aussi le nom d'une des Isles Cyclades, dans l'Archipel, où Apollon avoit un oracle. *Δίδυμος*, Jumeau. Apollon avoit un Oracle à *Didyme.*

DIDYMES. f. m. & pl. *Didymi.* Jumeaux. Les Anciens Anatomistes ont donné ce nom aux testicules. WINSLOW.

D I E

DIE. Ville de Dauphiné. *Dia, Dia Augusta, Dia Vocontiorum, Dea Augusta, Dea Vocontiorum.* Elle est située dans les montagnes, sur la rivière de Drome. *Die* a un Evêché suffragant de Vienne. *Die* étoit autrefois une des dix neuf villes des Vocontiens. Auguste la fit ensuite Colonie Romaine, & elle prit le nom de *Dia Augusta.* Son nom *Dia* qui est celui d'une Divinité payenne, adorée en quelques endroits de Grece, comme à Sicione, fait juger aux Savans qu'elle est originairement ville Grecque, comme Marseille; c'est-à-dire, qu'elle a été bâtie par les Grecs ; & Gassendi, dans la vie de M. Peirese, croit que ce sont les Phocéens. Mais *Dia* étoit aussi honorée à Rome. Voy. ci-dessus *DIA.* D'autres conjecturent que la ville de *Die* fut nommée *Dea*, ou *Dia* de Livie, femme d'Auguste, qui fut mise au nombre des Dieux, & à laquelle elle fut consacrée. Ils appuient leur conjecture sur un marbre antique dont l'inscription est *LIVIAE AVG. DEAE MVNICIPIVM*, & sur ce qu'une autre ville des Vocontiens fut dédiée à Auguste sous le titre de *Lucus Augusti.* Dans les vieilles notices, elle est comptée la cinquième des 14 villes de la Province Viennoise, & elle est appelée *Decensum Civitas.* On prétend que son Evêché fut établi par S. Martin vers l'an 220. Il fut uni à celui de Valence en 1276, & en fut séparé en 1688. Voyez Valois, *Not. Gall.* Ses habitans & son territoire s'appellent les Diois, & le Diois Long. 22 d. 58'. lat. 44 d. 44'.

DIÉ. Nom d'homme. *Deodatus, Theodatus, Theodates.* S. *Die*, autrement Déodat, ou Dieudonné, étoit Evêque de Nevers dans le VII^e siècle. Baillet écrit aussi *Diei.* Voyez au XIX^e jour de Juin, pag.

297. S. *Die* de Blaisois. CHAST. *Mart, T. I, p. 334.* A Lagny, au Diocèse de Paris, S. *Die*, Confesseur. Id. 3. *Fev. p. 506.*

DIEBEN, prononcez DIBEN. Petite ville d'Allemagne, située sur la Mulde, dans le Duché de Saxe, aux confins de la Misnie. Quelques-uns disent aussi *Luten. Suba.*

DIÉGO. f. m. Nom d'homme. *Didacus.* Ce mot est en Espagnol, ce qu'est, en François Didaque, & nous nous en servons quelquefois en notre langue quand nous parlons des Espagnols qui sont portés. *Diego* de Jeyes, Religieux de S. Jérôme, & puis Evêque d'Albarazin, a écrit, en Espagnol, l'Histoire des Persécutions d'Angleterre, la vie de Ste Thérèse, & une Relation de la mort de Philippe II, Roi d'Espagne. *Diego* mourut en 1614, âgé de 83 ans. Voyez la Bibliothèque d'Espagne. J'ai dit quelquefois, & non pas toujours, car nous disons *diuaque Alvarez*, & non pas *Diego Alvarez.* Voyez DIDAQUE.

DIEGO-ROIZ. Voyez DIGARROIS.

DIEL. f. m. Nom d'homme. *Deicola, Deicolus.* S. *Diel* fut Abbé de Luttre, dit aujourd'hui Lure parmi nous, & Luders chez les Allemans. Son nom étoit Déicole, c'est-à-dire, *Diel*, ou *Déile*, ou même *Diey*, ou *Deel.* S. *Diel* mourut le 18 de Janvier, vers l'an six cent vingt cinq. Baillet, *Chaftelain.* Voyez DEEL.

DIEMANCE, & DIMANE. f. m. Vieux mot, qui s'est dit autrefois pour *Dimanche.* *Dies Dominicus* On trouve, dans quelques Coutumes, *Dimane* bradonner.

DIEMENTS. Terre de Diements. Prononcez *Diments.* *Diemeni Regio.* Pays dans les Terres Australes, le long de la côte Septentrionale de la Nouvelle Hollande, au midi de la Terre des Papous, & des Moluques. Les Hollandois, qui le découvrirent l'an 1542, lui donnèrent le nom d'Antoine Diements, alors Général de la Compagnie des Indes Orientales. MARY. On l'appelle aussi *Dime.*

DIEPHOLT. Prononcez Dipholt (*ie* dans les mots Allemans se prononce comme un *i* long). Petite ville du Cercle de Westphalie. *Diepholtia.* C'est la Capitale d'un Comté de même nom. *Diepholt* est situé sur la rivière de Hunte, *Huntius*, près du lac de Dammer, entre Brême & Osnabrug. Long. 26 d. 10'. lat. 52 d. 45'.

Le Comté de *Diepholt.* *Comitatus Diepholtienfis*, est une contrée du Cercle de Westphalie, en Allemagne. Ce Comté est entre l'Evêché de Munster, le Comté de Hoye, & la Principauté de Minden. *Diepholt* en est la capitale, & le seul lieu un peu considérable. Le Comté de *Diepholt* a eu autrefois ses Comtes particuliers, qui tiroient leur origine de Ludolph, qui vivoit vers la fin de l'onzième siècle. Le dernier Comte de *Diepholt*, pour se mettre à couvert des vexations des Evêques de Minden, fit hommage de son Comté aux Ducs de Brunswick ; & après sa mort, arrivée en 1587, il fut incorporé à leurs Etats.

DIEPPE. Ville de France, dans le pays de Caux en Normandie. *Depa*, ou *Deppa*, ou *Dieppa.* Cette ville est située à l'embouchure de la rivière de Neufchâtel, laquelle portoit autrefois le nom de *Dieppe* même, sur la côte de la mer de Bretagne, ou sur la Manche, où elle a un port. L'Archevêque de Rouen en est Seigneur temporel & spirituel. *Dieppe* fut bombardée & presque détruite en 1694. Elle a été rebâtie beaucoup mieux qu'elle n'étoit. On fait à *Dieppe* quantité de bouffoles, de cadrans de mer fort estimés : les dentelles de *Dieppe*, les ouvrages d'ivoire qui s'y font ne le sont pas moins. *Dieppe*, dans la langue Danoise, signifie un canal. C'est vraisemblablement le nom que les Normands ont donné à ce canal, qui réunit les trois rivières d'Arques, de Neuf-châtel & d'Eu, & qui n'a qu'une lieue d'étendue, depuis Arques jusqu'à Dieppe, ou jusqu'à la mer. La ville qui s'est formée à l'embouchure de ce canal, sous la troisième race de nos

Rois, en a pris le nom de *Dieppe*; & comme cette ville est devenue considérable, ce même nom s'est communiqué ensuite à la rivière, qui porte aujourd'hui celui de Neuf-châtel, & a fait disparaître insensiblement le nom de *Tale*, qu'elle portoit dans les premiers temps. Sur la ville de Dieppe, voyez la *Description Geogr. & Hist. de la Haute-Normandie*, Tome I, p. 59, 124 & suivantes. Long. 49. 55. 17". latit. 12". 47. 18.

La petite *Dieppe*. Ainsî s'appeloit un établissement que les Marchands de *Dieppe* avoient fait sur la côte de Malaguette, en Guinée: mais il l'ont abandonné.

DIÉPPOIS, oise. f. m. & f. Habitant de Dieppe. *Dieppensis*. Le *Dieppois* est adroit, industrieux, laborieux. Les *Dieppois* font un grand commerce de dentelles, d'ouvrages d'ivoire, de peignes de corne, d'épicerie, de quincaillerie, de poisson, dont la pêche est abondante sur leur côtes, &c.

DIÉRÈSE. f. f. Figure de Grammaire. Division. La *diérèse* se fait lorsqu'on divise une diphongue en deux syllabes: comme *aula*, en *aulai*. *Diæresis*, *syllaba divisio*. Les Poètes latins prennent cette liberté, lorsqu'ils ont besoin d'une syllabe de plus pour faire un vers.

DIÉRÈSE. Terme de Chirurgie. C'est une opération qui divise & sépare les parties dont l'union & la continuité est un obstacle à la guérison, ou qui sont jointes & collées ensemble contre l'ordre naturel. Il y a quatre manières de faire la *diérèse*; savoir en entrainant, en piquant, en arrachant & en brûlant. Voyez M. Dionis dans son *Traité des opérations de Chirurgie*.

Ce mot vient du Grec *diæresis*, qui signifie division.

DIERRY. f. m. Nom d'homme. *Deodericus*. Les Reliques de sainte Sérène furent apportées autrefois de Spolète à S. Vincent de Metz, par l'Evêque *Dierry*. CHAST. 30 *Janv.* Siebert, sous l'an 966, dit ceci: *Dierry*, Evêque de Metz, parent & ami de l'Empereur (Othon I.) sous lequel il porta les armes en Italie, pendant trois ans, y ramassa pour lors tout ce qu'il put de corps saints & de reliques &c. Id. *ib.* p. 462.

DIÈSE, ou **DIESIS**. f. m. Terme de Musique. C'est la division d'un ton au-dessous d'un demi-ton, ou un intervalle composé d'un demi-ton mineur ou imparfait. *Diæsis*. Le *dièse* est un écoulement de la voix le plus doux que l'on puisse presque feindre. LANCELOT. Le *dièse* marque qu'il faut hauffer d'un demi-ton le son de la note qui le suit. MONTECLAIR. On l'appelle aussi *seinte*, & on le marque avec une croix de S. André ou fautoit. Les *diæses* sont les plus petites parties du son, & Aristote les appelle les éléments de la voix, comme les lettres sont les éléments du discours, dont elles sont les plus petites parties. Vitruve dit que le *dièse* est la quatrième partie d'un ton; les Pythagoriciens, qu'on tient être les inventeurs du nom de *dièse*, ne le faisoient pas si petit: ils partageoient le ton en deux parties égales, ils appeloient *dièse* la plus petite, que nous appelons *semiton mineur*; & la plus grande, qui est notre *semiton majeur*; ils l'appeloient *anatomie*. Depuis, les tons ayant été divisés en trois & en quatre parties, ces parties furent appelées *diæses*. On voit par là comment on doit entendre & comment on doit concilier les différens sentimens des Auteurs qui ont parlé des *diæses*.

Le *dièse* enharmonique est la différence du demi-ton majeur & du mineur. Il y a trois espèces de *diæses*; le *dièse* enharmonique mineur, ou simple *dièse*, qu'on marque par une croix simple, élève la note suivante de deux comma, ou d'environ le quart d'un ton. Le *dièse* chromatique, ou double *dièse*, qu'on marque par une double croix, élève la note suivante d'un demi-ton mineur, ou d'environ quatre comma, c'est le *dièse* ordinaire. Le *dièse* enharmonique majeur, qu'on marque par une triple croix, élève la note de six à sept comma, ou

d'environ les trois quarts d'un ton. Il n'y a que le *dièse* enharmonique, ou double *dièse*, qui soit en usage dans la Musique enharmonique. Le double *dièse*, devant ou après les lettres B. C. (*Basse-continue*) a le même effet que devant les notes. Souvent le double *dièse* ne se marque, dans les livres imprimés, que par une simple croix; faute de caractère propre; mais il faut pour l'ordinaire prendre cette simple croix pour la marque d'un double *dièse*. Voy. M. Brossard.

Quand on place des demi-tons à l'endroit où il y devoit avoir ordinairement des tons, c'est ce qu'on appelle *dièse*, ou *seinte*; & de même quand on met un ton où il n'y devoit avoir qu'un demi-ton.

DIESIS a été le mot primitif. Celui de *dièse* paroît avoir pris sa forme de notre langue. Ils sont également autorisés par l'usage. Cependant celui de *dièse* est plus usité parmi les Musiciens. Il vient du Grec *diæsis*, division, séparation.

On étoit autrefois partagé sur le genre du mot de *dièse*: l'usage & l'Académie ont décidé pour le genre masculin. On le trouve écrit avec un *z* dans des ouvrages de Musique composés de nos jours. Le *dièze* hauffe d'un demi-ton. MONTECLAIR. On se fert du *b* mol pour ôter le *dièze*: & du *dièze* pour ôter le *b* mol. Id. Dans le manche harmonique, & dans le manche chromatique de la viole, toute note qui est marquée d'un *dièze* veut être touchée à une touche plus bas que son ton naturel. ROUSSEAU. L'usage est aujourd'hui partagé sur l'orthographe de ce mot.

DIÈSE, se dit aussi adjectivement. Cette note est *dièse*, pour dire, qu'elle doit être hauffée d'un demi-ton.

DIÈSE, *dièse*. adj. Terme de Musique. Qui est marqué d'un *dièse*. *Diæsi signatus*. D'un degré *dièse* à celui de dessus, il n'y a qu'un demi-ton, parce que le *dièse* a déjà élevé la note d'un demi-ton. LANCELOT. Pour rendre les noms que je viens d'établir sur les notes *diæzées* & bémolizées plus présents à la mémoire, &c. MONTECLAIR. *Diæsi* est écrit par un *z* dans le second exemple.

Les Imprimeurs appellent aussi *dièse*, ou *diæsis*, les doubles croix jointes ensemble, qui sont les marques du *dièse* de la Musique.

DIÉSPITER. f. m. Terme de Mythologie. Nom de Jupiter. *Diæspiter*. Ce nom, selon quelques-uns, est la même chose que *Dios pater*, Jupiter père, car Jupiter, en Grec *Zeus*, ou *dius*, d'où viennent les cas obliques *dius tu*, &c. D'autres disent que *Diæspiter* est la même chose que *Diæi pater*, Père du jour. S. Augustin tire ce nom de *dies*, jour, & *partus*, production, enfantement, parce que c'est Jupiter qui produit le jour. Servius & Macrobe sont du même sentiment. Le premier dit que, dans la langue des Osques on disoit *Lucecius* & *diæspiter* en Latin. Du reste, voyez JUPITER, c'est la même Divinité. Struvius, *Antiq. Rom. Syst. C. I. p.* 117 prétend, ce semble, que *Diæspiter* est Pluton: mais, si c'est-là ce qu'il veut dire, il se trompe, & dans Cicéron, aussi-bien que dans l'Inscription qu'il cite d'après Gruter XXI. 8. il n'y a que *dius pater*, & non pas *Diæspiter*.

DIËSENHOVEN, ou, comme il est écrit dans toutes les Cartes du Grand Atlas, *Diæssenhofen*, & non pas *Diæstenhoffen*, comme écrit M. Corneille. C'est une ville du Turgow en Suisse, située sur le Rhin, entre Stein & Schafouse. Les Suisses s'en rendirent maîtres en 1640. *Diæssenhovia*. Prononcez *Diæssenhoffen*. Elle se gouverne presque entièrement en ville libre. Elle a son Senat, son Avoyer & sa Jurisdiction sur les villages voisins, qui sont obligés de marcher en guerre sous son drapeau. Ses habitans ne prêtent serment qu'à huit Cantons & ont beaucoup de privilèges. Voyez Jovin de Rochefort, dans son *Voyage d'Allemagne & de Pologne*. Long. 26 d. 25'. Lat. 47 d. 45'.

DIËST. Prononcez *Diæt*, ville du Duché de Brabant,

dans le quartier de Louvain. *Diestla, Diesternum*. Elle a titre de Baronie. *Diest* est située sur le Demer, aux confins du pays de Liège. Long. 22. d. 35'. lat. 50. d. 59'.

DIETHMANING, Prononcez DITHMANING. Bourg & citadelle du Cercle de Bavière. *Dithmaninga, Diethmaning* est situé sur la rivière de Saltz dans l'Archevêché de Saltzbourg, entre Saltzbourg & Burekaufen.

DIETHMARSEN, Prononcez DITHMARSE. Contrée du Cercle de la Basse-Saxe. *Dithmarsia*. Elle est dans le Duché d'Holstein entre l'Eyder, qui la sépare au nord du Duché de Sleswick, & l'Elbe, qui la sépare du Duché de Brême. Elle a le Holstein propre aul evant, & la mer d'Allemagne au couchant. La *Dithmarsje*, après avoir long-tems résisté aux Rois de Danemarck, fut soumise en 1559, par Frédéric II, aidé de ses oncles Jean le vieux & Adolphe, Duc de Holstein. La *Dithmarsje* septentrionale, où l'on trouve Lunder & Heyde, est aux Ducs de Holstein Gottorp; & la méridionale, où sont Meldorp & Brunsburtel, est au Roi de Danemarck.

DIÈTE. s. f. Terme de Médecine. *Dieta*. Ce mot, pris dans le sens général qu'il présente, signifie manière de vivre réglée. Dans cette acception, le mot de *diète* se rapporte à l'usage de toutes les choses qui sont nécessaires pour la vie animale, soit en santé, soit en maladie. On use de la *diète* pour conserver la santé dont on jouit, pour préserver des maladies qu'on peut avoir, & pour se guérir de celle que l'on a.

DIÈTE. Dans l'usage ordinaire, signifie le régime prescrit par le Médecin, par rapport au boire & au manger, qui règle la qualité & la quantité de l'un & de l'autre. Le Médecin a ordonné une *diète* exacte à son malade. La *diète* est très utile & très-nécessaire dans les maladies, parce qu'on doit éviter, autant que l'on peut, de distraire par la coction des alimens, la nature qui est toute entière occupée à digérer, & à chasser en-dehors l'humeur morbifique. L'EMERY.

Et, comme les Médecins prescrivent ordinairement aux malades de prendre peu de nourriture, d'en prendre moins qu'à l'ordinaire, on appelle communément *diète* ce retranchement, cette diminution de la nourriture qu'on a coutume de prendre. Ainsi faire *diète*, se mettre à la *diète*, c'est prendre peu de nourriture, se borner à une petite quantité d'alimens, ordinairement liquides. La *diète* est un souverain remède à tous les maux qui viennent de la réplétion. Une *diète* exacte ne convient nullement à ceux qui se portent bien. L'EMERY.

Ce mot vient du Grec *diata*, qui signifie régime.

DIÈTE de l'Empire, c'est une Assemblée générale des Etats ou Cercles de l'Empire, pour délibérer des affaires publiques. *Imperii comitia, principum ac civitatum, aut legatorum conventus*. La *Diète* a été convoquée à un tel jour, & en un tel lieu. Les *diètes* de l'Empire se tiennent ordinairement à Ratisbonne. En Suisse on appelle aussi *diètes*, les Assemblées des Cantons pour leurs affaires communes. On dit *diète* d'Ausbourg, *diète* de Nuremberg, *diète* de Ratisbonne, *diète* de Spire, *diète* de Wormes, pour marquer les endroits où ces Assemblées se sont tenues. L'Envoyé du Roi à la *diète* de l'Empire. On a proposé une telle affaire à la *diète*.

Les *Diètes* de l'Empire dans la Bulle d'or de l'Empereur Charles IV. & dans les décrets de l'Empire, sont appelées *Curia regni, Curia solemnis, Curia regales*. C'est à l'Empereur à les indiquer: il doit demander auparavant le consentement des Electeurs, & même des autres Etats de l'Empire; mais celui-ci n'est pas nécessaire: celui des Electeurs l'est. L'Empereur ne doit indiquer la *diète* que pour la nécessité ou l'utilité & salut de l'Empire. Il ne le

doit jamais faire que pour une grande raison. Les Electeurs en sont Juges, & ne doivent point permettre la convocation sans cela. Quand l'Empereur a obtenu le consentement des Electeurs, il indique la *diète* non pas par un décret général, mais par un décret spécial & particulier, qu'il envoie à chacun des Etats de l'Empire. Le tems de la convocation n'est point aujourd'hui déterminé par les lois: il dépend de l'Empereur de le fixer.

Quant au lieu où les *diètes* se doivent tenir, Constantin III. avait réglé qu'elles se tiendroient toujours à Ailes: ensuite elles se sont tenues à Mayence, puis à Francfort, quelquefois dans une campagne fort agréable appelée *romane*, & située près du Pô & de Plaisance en Italie. Elle s'est tenue à Nuremberg. Depuis Charles V, il est défendu à l'Empereur de les tenir hors de l'Allemagne. Le choix du lieu dépend de l'Empereur. Un mineur n'est point appelé aux *diètes*; son tuteur ou son curateur l'est à sa place. Un majeur y est appelé, quand même il n'auroit point encore reçu l'investiture de ses Etats: de même un Prince Ecclésiastique y a place, avant même que d'avoir été consacré. Le siege vacant, on y invite le Chapitre. Autrefois on y a même invité des Princes alliés de l'Empire. Les Abbesses ne peuvent y assister: elles le pourroient par d'autres personnes qu'elles délégueroient. Les villes y assistent aussi par leurs Députés. Ceux qui ont droit d'y assister, doivent s'y trouver en personne, & ne peuvent s'en dispenser sans grande raison; & leur excuse doit être approuvée: mais aujourd'hui on n'y assiste guère que par Députés, au moins les Electeurs, & autres grands Etats.

Le Président de la *diète* est l'Empereur: s'il ne peut y venir, il nomme un ou plusieurs Commissaires pour présider à sa place. Charles V y a souvent présidé par Ferdinand son Frère, & par d'autres Commissaires. Personne n'a droit d'y rien proposer que l'Empereur ou son Commissaire.

L'Empereur ou son Commissaire occupe la place la plus éminente, les Electeurs sont un peu plus bas. Bertaunus dans son *Traité de Comitibus*, place à la droite l'Electeur de Mayence, le Roi de Bohême, & l'Electeur Palatin: mais, généralement parlant, il se trompe au regard du Roi de Bohême, car on n'invite point ce Prince communément aux *diètes* ni aux assemblées particulières de l'Empire, & il n'y a point séance; mais cela est vrai des *diètes* où il a droit d'assister, & des autres même, quand il y est invité & qu'il y vient. D'autres mettent à droite l'Electeur de Mayence, celui de Cologne; & le Roi de Bohême avec le Palatin à la gauche. Mais l'ordre établi par la constitution de Charles IV, insérée dans sa Bulle d'or, est que l'Electeur de Mayence, celui de Cologne, & le Prince Palatin soient à la droite de l'Empereur. L'Electeur de Trèves siège vis-à-vis de l'Empereur: à gauche sont le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg: il n'y avoit que ces six Electeurs au tems de la Bulle d'or. Le Comte Palatin ayant été dépossédé vers 1622 le Duc de Bavière fut mis à sa place. En 1648. le Comte Palatin ayant été rétabli, on créa pour lui un VIII^e Electorat, & en 1692 on en créa un IX^e pour le Duc d'Hanovre. D'autres disent que l'Empereur a à sa droite les Electeurs de Mayence, de Bavière & de Brandebourg, & à sa gauche ceux de Cologne, de Saxe & le Palatin. S'il y a un Roi des Romains, Cœlestinus dans son *Histoire des diètes* prétend qu'il est vis-à-vis de l'Empereur; mais Limnæus dit qu'il ne fait rien de certain sur cela. Le banc des Princes & celui des Villes est un degré plus bas que celui des Electeurs, & de deux degrés plus bas que le siège de l'Empereur. Tous les autres Etats de l'Empire sont au même étage. Tout le reste qui regarde les *diètes* de l'Empire; se peut voir dans Limnæus, *De Jure imperii, L. IX.* qu'il emploie tout entier à expliquer ce qui concerne ces assemblées. On peut voir aussi Bertaunus *de Comitibus, Cœlestinus, Hist. Co-*

mittorum, & autres dont Linnæus relève & corrige souvent les fautes.

DIÈTE ELECTORALE. Quand l'Empereur est mort, l'Archevêque de Mayence, comme Doyen du College Electoral, est obligé de convier ses Collègues à la *diète* par Lettres, ou par Ambassadeurs. Cette *diète* se tient à Francfort, & régulièrement elle doit commencer trois mois après la mort de l'Empereur. Les Electeurs y assistent, ou en personne, ou par Ambassadeurs. Les Electeurs s'assemblent dans l'Eglise de S. Barthelemy : on y dit une Messe solennelle. Au commencement de la Préface, les Protestans se retirent, & reviennent à la fin de la Messe, après laquelle les Electeurs font le serment accoutumé pour l'élection : de-là on passe dans un conclave. L'Electeur de Mayence, comme Grand Chancelier de l'Empire, préside à cette Assemblée. Un Electeur peut donner son suffrage à son fils ou à son frère, mais non pas à lui-même, à moins que les autres Electeurs ne lui aient donné leur voix : car, en ce cas, il a droit d'y joindre la sienne, & de conclure l'élection en sa propre personne. Quand l'élection est faite, les Electeurs reviennent à l'Eglise. L'Empereur s'allie sur l'Autel, l'Archevêque de Mayence lui fait signer la capitulation. On conduit ensuite l'Empereur dans une tribune de la porte du Chœur, & s'étant assis avec les Electeurs, il entend de-là la proclamation qui se fait de son élection. Les Princes Etrangers envoient à cette *diète* leurs Ambassadeurs plénipotentiaires.

DIÈTE, en ce sens, vient du mot *diata*, qui a signifié premièrement une salle où l'on fait des festins, & ensuite une Assemblée d'Etats, parce que les Allemands tenoient la plupart de leurs conseils à table. **MENAGE.** *Diata* se trouve souvent, en ce sens, dans la basse Latinité. Voyez Bollandus, *Act. Sancti Jan. T. I. p. 184. 986. 987. 988. 990. 991. Mart. T. I. p. 590. F.*

La *diète* générale de Pologne, selon les loix, ne se devoit tenir que de deux ans en deux ans. Les affaires pressantes font qu'elle s'assemble tous les ans. Les loix la bornent à 15 jours ; mais souvent on la prolonge de six semaines. C'est ordinairement à Varsovie qu'elle se tient : cette ville, étant la capitale du Royaume & le séjour des Rois, est commode pour ces sortes d'Assemblées : cependant on les a tenues souvent en d'autres villes, mais, parce que, de trois *diètes*, on doit en tenir une à Grodno en Lithuanie, lorsque, pour des raisons particulières, on est obligé de la tenir ailleurs, il faut que la Noblesse du Grand Duché y consente. C'est le Roi qui en fixe le temps, & qui la convoque par des Universaux, ou lettres circulaires, qu'il envoie à tous les Palatins. Dans un Interrègne, c'est l'archevêque de Gnesne qui le fait. Les *diètes* particulières, qui se tiennent six semaines avant la générale, y envoient trois Députés, choisis d'entre les Gentilshommes qui y sont présens. Il y a aussi en Pologne des *diètes* à cheval, qui se tiennent à la campagne : telles sont celles dans lesquelles on élit un Roi : on les appelle *Pospolites*.

Les Suisses ont des *diètes* des Cantons Catholiques, des *diètes* des Cantons Protestans, & une *diète* générale. Les premières se tiennent à Lucerne ; & le Canton de Lucerne a droit de les convoquer. Les secondes s'assemblent à Aarau ; & c'est le Canton de Zurich qui les convoque. La *diète* générale, composée des Députés de tous les Cantons, tant Catholiques, que Protestans, se tient deux fois l'année, à la fin de Juin & au commencement de Décembre. C'est le premier Canton, qui est Zurich, qui a le droit de la convoquer.

DIÈTE, se dit, dans quelques Ordres Religieux, des Chapitres ou Assemblées de ces Ordres, qui se tiennent entre deux Chapitres généraux, pour ce qui regarde leur discipline. *Comitia*. Dans l'Ordre des Sylvestrins, outre le Chapitre général, on tient encore tous les deux ans une *diète* générale,

dans laquelle on change les Supérieurs, qui ont fini le temps de leur office, & on pourvoit au bien de la Congrégation. P. HELIOT. *T. VI. C. 21.*

DIÈTE, en Chancellerie Romaine, signifie le chemin qu'on peut faire en un jour ; c'est-à-dire, dix heures. *Dieta*. Les Bénéfices sont réputés vacans *in Curia*, tant qu'on est dans une *diète* de Rome.

DIÈTE, est une journée de chemin dans le Japon, de trente mille pas Géométriques.

DIÈTE, en Jurisprudence, se dit, en quelques endroits, en matière d'inventaire, de vente, &c. pour vacation. La *diète* d'un tel jour, c'est-à-dire, la vacation.

DIÉTÈTES. f. m. pl. C'étoit à Athènes des Arbitres, à qui les Citoyens remettoient la décision des procès qui s'élevoient entr'eux touchant les contrats. *Διαίτηται*. Ces Arbitres devoient être âgés au moins de 60. ans. Ils donnoient audience vers le coucher du soleil. Leurs sentences devoient être signées par les Archontes. Après leur administration, qui ne duroit qu'une année, ils en rendoient compte par-devant les Logistes.

DIÉTÉTIQUE. f. f. Terme de Médecine. La science qui comprend le régime de vie qu'il faut prescrire aux malades. *Dictionnaire de M. Renaulme.*

DIÉTÉTIQUE. adj. On donne cette épithète aux remèdes sudorifiques & dessicatifs qu'on ordonne dans les maladies Vénériennes. COL DE VILLARS.

DIETZ. Petite ville d'Allemagne, située dans les Etats de Nassau en Wétéravie, sur la rivière de Loh. *Dieta, Diezia, Decia*. Cette ville est capitale d'un petit pays qui n'avoit autrefois que le titre de Comté & qui a maintenant celui de Principauté. Il est entre les Seigneuries de Stein, de Visbaden, le bas Comté de Catzenellebogen & l'Archevêché de Treves. Long. 25' d. 35. lat. 50. d. 22'.

DIÉU. f. m. Il ne peut avoir de vraie définition, à cause que c'est un Être infini & incompréhensible. Le premier être, l'être nécessaire, qui existe par lui-même, qui n'a point de cause, & qui est la cause & le Créateur de toutes choses, celui qui est. *Deus.* *Dieu* est un pur esprit, Créateur du ciel & de la terre, & Seigneur universel de toutes choses. *Dieu* dit à Moïse, Exod. III. 14. Je suis celui qui suis. Tu diras aux Enfans d'Israël : celui qui est m'envoie à vous. *Deus, supremum numen, effector mundi atque molitor.* L'écriture le définit ainsi, Je suis qui je suis, *Alpha & Omega*, le commencement & la fin de toutes choses. Cicéron, *de Nat. Deor. L. III.* met dans la bouche de *Cotta* cet argument ridicule contre l'existence de Dieu : comment pouvons-nous le concevoir, ne lui pouvant attribuer aucune vertu ? car, dirons-nous qu'il a de la prudence ? mais la prudence consistant dans le choix des biens & des maux, quel besoin peut avoir *Dieu* de ce choix, n'étant capable d'aucun mal ? Dirons-nous qu'il a de l'intelligence, & de la raison ? Mais la raison & l'intelligence nous servent à découvrir ce qui nous est inconnu, parce que nous est connu : or il ne peut y avoir rien d'inconnu à *Dieu*. La justice ne peut aussi être en *Dieu*, puisqu'elle ne regarde que la société des hommes ; ni la tempérance, parce qu'il n'a point de voluptés à modérer ; ni la force, parce qu'il n'est susceptible ni de douleur, ni de travail, & qu'il n'est exposé à aucun péril. Comment donc pourroit être *Dieu*, ce qui n'auroit ni vertu, ni intelligence ? PORT-R. La piété nous ordonne de concevoir de *Dieu* l'idée la plus pure qu'il soit possible. CLAUD. Les impies disent que le *Dieu* que le commun des hommes se figure, est un *Dieu* sans amour, & sans piété, qui, jouissant d'une paix profonde & d'un repos immuable, se plaît à tenir le monde dans l'agitation, & à faire éclater sa puissance par l'humiliation, & la ruine même de ses créatures. FLECH. On doute de *Dieu*, dans une pleine santé ; & quand l'hydropisie est formée, l'on croit en *Dieu*. LA BRUY.

Pour nier l'existence de *Dieu*, il faut résister à la voix commune de tous les hommes, & s'opposer au consentement universel du genre humain. Les

hommes font si naturellement portés à croire des Dieux, qu'ils ont mieux aimé s'en faire de ridicules que de n'en point avoir du tout. S. EVR. Je pense, donc Dieu existe : car ce qui pense en moi, je le dois à un Être qui est au-dessus de moi, & qui n'est point matière; & cet Être c'est Dieu. La Bruy. La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. Toute la sagesse du monde n'est que folie devant Dieu. Les Chrétiens adorent un Dieu en trois personnes; Dieu le Père, Dieu le fils, Dieu le Saint Esprit; & les trois ne font qu'un seul Dieu. Il n'est pas besoin de se retirer du monde, pour aller chercher Dieu dans l'horreur de la solitude. S. EVR. Si nous quittons Dieu pour le monde, on nous traite d'impies; & si nous quittons le monde pour Dieu, on nous traite d'imbécilles. Id. Faut-il vous la prouver (l'existence de Dieu) par le témoignage de votre ame, qui, toute captive qu'elle est dans la prison du corps, assiégee par des habitudes criminelles, accablée sous le poids de ses penchans & de ses desirs, esclave des fausses Divinités, lorsqu'elle revient à elle-même comme d'une ivresse, d'un assoupissement, ou de quelque maladie violente, & qu'elle recouvre la raison, elle invoque la Divinité sous un nom qui ne convient qu'au véritable Dieu. Grand Dieu! Bon Dieu! Dieu veuille! font des paroles qui sont à la bouche de tous les hommes. Elle le prend aussi pour Juge, lorsqu'on dit, Dieu le voit, Je mets tout entre les mains de Dieu, Dieu me le rendra. Ne sont-ce pas là les sentimens d'une ame naturellement Chrétienne? Enfin, en prononçant ces paroles, ce n'est point le capitole qu'elle regarde, c'est le ciel, parce qu'elle fait qu'il est la demeure du Dieu vivant, qu'elle est sortie de Dieu, & que le ciel est le lieu de son origine. VASSOULT. Traduct. de l'Apolog. de Tertullien.

Ouvre les yeux, homme infidèle
Sur le Dieu puissant qui t'appelle :
Mais tu te plais à l'ignorer ;
Affermi dans l'ingratitude ,
Tu voudrois que l'incertitude
Te dispensât de l'adorer. NOUV. CH. DE VERS.

Il y a un excellent Livre de M. Ray, Anglois, intitulé, l'existence & la sagesse de Dieu manifestées dans les œuvres de la création; il a été traduit en François. Il y en a aussi un de M. de Cambrai sur la même matière, & Labadie a commencé par la son *Traité de la vérité de la Religion*.

On dit, dans la première édition de ce Dictionnaire, & dans le Moréri, que le nom de Dieu est appelé des Grecs τετραγράμματον, ou composé de quatre lettres, comme il est presque chez toutes les Nations, ainsi qu'ont remarqué les Curieux : en Hébreu Jehova, &c. Il y a deux ou trois fautes grossières en cette remarque, qui viennent de ce qu'on n'a pas distingué le nom Dieu d'avec le nom de Dieu; choses cependant très-différentes. Un exemple va le faire comprendre. Le nom Roi, & le nom du Roi, ne font pas la même chose. Le nom Roi, c'est ce mot, Roi, & le nom du Roi c'est Louis. Il en est de même en Hébreu du nom Dieu, & non pas du nom de Dieu. Nous parlons ici du nom Dieu, & non pas du nom de Dieu. Or il n'est pas vrai que le nom Dieu, duquel seul il s'agit ici, soit le nom qu'on appelle de quatre lettres; c'est le nom de Dieu qu'on appelle ainsi, & non pas le nom Dieu, qui n'a pas quatre lettres, mais seulement trois au singulier, ou cinq au pluriel. 2°. Supposé qu'on voulût parler du nom de Dieu, non pas du nom Dieu, il falloit dire que ce sont les Hébreux qui l'appellent un nom de quatre lettres, בן ארבע אותיות, & les Grecs à leur exemple, τετραγράμματον. 3°. Ce n'est point le nom Dieu dont il s'agit ici, qui est composé de quatre lettres en Hébreu : ce nom est au singulier אלה, qui n'en a que trois, & plus ordinairement אלהים, pluriel, qui en a cinq. 4°. En Hébreu יהוה, Jehovah, qui est le nom de Dieu, n'est point, com-

me on le dit, Θεός en Grec, en Latin Deus, &c. en Hébreu le nom Dieu, c'est אלה, Eloah, comme je l'ai dit, ou אלהים, Elohim; & le nom de Dieu c'est יהוה, Jehovah. Quand aux autres langues, le nom Dieu, mais non pas le nom de Dieu, c'est en Grec Θεός, en Latin Deus, en Espagnol Dios, en Italien Iddio, en François Dieu, en Gaulois Dieux, en ancien Allemand Diet, & aujourd'hui God, en Slavon Buch, en Arabe Alla. Ceux de Pannonie l'appellent Ištu, les Polonoises Bung, les Egyptiens Ientu, les Persiens Sire, les Magus Orsi, en langue Malaye Dios. Voilà quel est le nom Dieu dans toutes ces Langues; mais elles n'ont point de nom de Dieu, comme l'Hébraïque a יהוה, Jehovah.

Les Rabbin & les Hébraïques, S. Jérôme, & les Interpretes, comptent dix différens noms de Dieu dans l'Ecriture; qui sont, אלה, El, אלהים, Elohim, אלה, Elohe, ou au singulier, אלה, Eloah, צבאות, Ijehaot, עליון, Elion, אהיה, Anjeh, אהני, Atonai, יה, Jah, שדד, Schaddai, יהוה, Jehovah; mais il ne faut point distinguer אלה, de צבאות : il n'en faut faire qu'un nom, אלהי צבאות, Ijeh t'jehaot, c'est-à-dire, Dieu des armées, & il ne faut point confondre אלה, Elohe, avec, אלה, Eloha. Il y a trois de ces noms de Dieu, qui signifient l'essence de Dieu, & sont des noms propres; c'est אהיה, Ehjeh, יה, Jah, & יהוה, Jehovah. Les autres ne font que des noms d'attribut, comme nous le montrerons peut-être à leur place. S. Jérôme a expliqué ces dix noms de Dieu dans sa Lettre à Marcella. Buxtorf le fils a fait une Dissertation sur ces mêmes noms, *Dissertatio de Nominibus Dei*. Le P. Soucier, Jésuite, en a fait trois sur les trois noms, El, Schaddai & Jehovah, imprimées à Paris en 1715.

L'Ecriture donne encore à Dieu le nom de Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob, &c. Le Dieu des Armées, le Dieu des Batailles, le Dieu vivant. Les Hébreux, dans leurs sermens, disoient, Vive Dieu. Les Grecs, ni les Latins par le nom de Dieu, n'entendoient point un Être tout parfait, & dont l'éternité est un attribut essentiel. Ils entendoient par-là une nature excellente, & ils appeloient Dieux tous les êtres qu'ils regardoient comme supérieurs à la nature humaine. Les hommes mêmes, selon eux, pouvoient devenir des Dieux après leur mort, parce que leur ame pouvoit acquérir un degré d'excellence, qu'ils n'avoient point eu pendant leur vie. Les Sages du Paganisme reconnoissoient un seul Dieu sous des noms différens. La Fortune, Jupiter, ou Mars, sont des noms différens du vrai Dieu, diversifiés selon l'usage qu'il fait de sa puissance. Le P. THOMASSIN. Ils donnoient à Dieu les noms des bienfaits qu'il distribue aux hommes. Ils appeloient Dieu, Bacchus, parce qu'il a donné l'usage de la vigne. Id.

Le nom de Dieu vient du Latin Deus, qui est formé du Grec Θεός : ces mots signifient la même chose.

Il y a une infinité de façons de parler communes; ou proverbiales, où l'on fait entrer ce mot. On dit en actions de grâces, grâces à Dieu, Dieu merci, Dei beneficio, quod Dei beneficium est. Populairement, Dieu merci, & vous, ou Dieu merci & à vous. Tuo beneficio. Dieu merci les soins que j'y ai pris, Dieu merci mon argent que j'ai fourni. Diligentie, pecunia pro studio. Dieu merci se dit aussi en choses indifférentes, & où il n'y a point d'actions de grâces à rendre à Dieu. Il a ménagé les faiseurs de Romans, il s'est fait violence pour les louer : car, Dieu merci, vous ne louez jamais que ce que vous faites. RACINE. Et quelquefois en riant :

Puisqu'on plaide & qu'on meurt, il faut qu'on se propose,

D'avoir des Appointeurs, & d'autres gens aussi,

On n'en manque pas, Dieu merci. DE LA FONT.

On le dit aussi à contre-sens. Dieu merci les gens

de guerre, je n'ai plus de bien. *Que summa militum injuria est.*

Cet homme vit selon Dieu. *Secundum Deum.* Cela est selon Dieu & raison. On appelle un Saint, Homme de Dieu. L'homme de Dieu souffrit tout sans se plaindre. Un homme selon le cœur de Dieu, c'est encore une périphrase, qui signifie un Saint. Ces deux dernières expressions sont prises de l'Écriture, premier L. des Rois, II. 27. quatrième L. des Rois IV. 25. 27. 40. 42. &c. & premier L. des Rois XIII. 14. &c. En général c'est un usage de l'Écriture d'ajouter le nom Dieu à un mot, quand on veut signifier que la chose signifiée par ce mot est excellente, parfaite dans son genre. Ainsi Ps. XXXV. 7. Des montagnes de Dieu, c'est-à-dire, de hautes montagnes. Ps. XXXIX. 11. Des cèdres de Dieu, sont des cèdres beaux & grands. Premier L. des Rois XIV. 15. une terre de Dieu veut dire une terre épouvantable. Gen. XXX. 8. des combats de Dieu, ce sont de grands combats, rudes, difficiles, &c. Quand le nom est adjectif, l'Écriture se sert devant le nom Dieu de la particule *h*, qui signifie *eu égard, par rapport.* Ainsi, Jonas III. 3. Ninive étoit une ville grande à Dieu, eu égard à Dieu même, par rapport à Dieu, au jugement de Dieu même : cela veut dire une très-grande ville. Nous imitons quelquefois ces expressions dans notre langue en matière profane; car on dit quelquefois, venez dîner chez moi, j'ai du vin des Dieux; cela signifie, d'excellent vin.

En matière de souhait, Dieu le veuille, plutôt à Dieu. *Vaxit Deus, utinam.* A Dieu ne plaise, Dieu m'en garde. *Quod Deus avertat.* Dieu vous assiste, Dieu vous benisse, Dieu vous garde de mal, Dieu vous veuille bien ouïr. *Adsit tibi Deus, Deus te adjuvet.* Dieu vous le rende, Dieu vous conserve, Dieu vous conduise.

Il vous salue,

D'un Dieu vous soit en aide, alors qu'on éternue.

MOL.

On dit aussi, Dieu aidant; pour dire, s'il plaît à Dieu. *Deo juvante.*

En matière de conjuration & d'affirmation. Pour l'amour de Dieu. Au nom de Dieu. *Per Deum.* Bon Dieu. *Bone Deus.* Juste Dieu. Sur mon Dieu: je prends Dieu à témoin. *Ita me Deus adjuvet.* Dieu fait si j'ai fait cela à mauvaise intention. Croix de par Dieu. *Voyez Croix.* Allez de par Dieu.

En matière d'exclamation, on dit, bon Dieu! qu'est ceci? *Bone Deus! o Deus!* Bon Dieu! qui l'auroit cru? Saint Jean, dans son Évangile, nous ouvre des routes toutes nouvelles; mais, bon Dieu! avec quelle élévation & quelle force! PÉLISSON. On dit aussi, mon Dieu! je vous connois. Mon Dieu! Mon Dieu! s'écrioit l'un, la pièce est merveilleuse. VILL.

En matière de salut, Dieu vous garde, Dieu soit avec vous, bon jour & adieu, adieu jusqu'au revoir. *Salve, vale.* Dieu vous ait en sa sainte garde: c'est la formule avec laquelle le Roi finit les lettres qu'il écrit à ses sujets. Les Princes souverains s'appellent Rois par la grâce de Dieu. *Dei gratia.* Et disent qu'ils ne relèvent que de Dieu & de leur épée. Ainsi c'est une formule de toutes les lettres de Chancellerie. Louis, par la grâce de Dieu, &c.

On appelle la cause de Dieu, la défense de l'Église, & des choses sacrées, celle de son nom & de sa gloire, & aussi celle des pauvres & orphelins, & autres qui sont sous sa protection. *Jus Dei.*

DIEU, se dit aussi des faux Dieux de la Gentilité, Créatures auxquelles on rend, ou l'on a rendu les honneurs de la Divinité. Idole, image de quelque creature, à laquelle on rend un culte qui n'est dû qu'à Dieu. *Deus, falsus Deus, Idolum.* Les premiers faux Dieux qu'on ait adorés, sont les Astres, le Ciel le Soleil, la Lune, &c. ensuite la terre, qui fournissoit les fruits qui servent à la nour-

riture de l'homme & des animaux, le feu si utile à la vie, &c. Dans la suite, ces Dieux se sont multipliés à l'infini par le caprice de leurs adorateurs. Chaque peuple, chaque province, chaque ville, s'est fait des Dieux particuliers à sa fantaisie. Pour autoriser le crime, & justifier ses débauches, on se fit des Dieux criminels & débauchés; des Dieux injustes & violens, des Dieux avarés & voleurs, des Dieux ivrognes, des Dieux impudiques, des Dieux cruels & sanguinaires.

Les principaux Dieux, qu'on nommoit les grands Dieux, étoient Jupiter, Junon, Apollon, Diane, Vulcain, Venus, Mars, Minerve, Neptune, Vesta, Ceres & Mercure. On dit, le Dieu du Ciel, le Dieu de la mer, le Dieu des vers, le Dieu de la Poésie, pour marquer les choses auxquelles ces Dieux présidoient. Saturne étoit le Dieu du temps; Jupiter le Dieu du Ciel, Neptune le Dieu de la mer, Pluton le Dieu des enfers. Le Dieu de la guerre étoit Mars; celui de l'éloquence, de la poésie & de la Médecine, Apollon; Mercure le Dieu des voleurs; Bacchus le Dieu de la vigne & du vin; Pan le Dieu des Bergers; Cupidon le Dieu de l'amour & de la volupté; Esculape le Dieu de la Médecine; Janus le Dieu du labourage; Vulcain le Dieu du feu & des forgerons; le Génie le Dieu de la naissance; les Pénates étoient les Dieux de la famille, & les Lares les Dieux du foyer; Jugatinus le Dieu du mariage; Domiducus le Dieu des noces; Silvain le Dieu des bois; Vertumne le Dieu des saisons; Priape le Dieu des semences; Mithra étoit le Dieu des Perses; Dagon le Dieu des Philistins; Isis, Serapis, Osiris, Anubis, Dieux des Egyptiens; Hercule Dieu des Tyriens, Thor Dieu des peuples du Septentrion; Xaca & Amida sont les Dieux du Japon; Witnou le Dieu des Indes, & Foe un Dieu de la Chine.

Tous ces Dieux des Gentils sont 1°. des Esprits créés, Anges ou Démons. De là les bons & les mauvais Dieux, les Génies, les Typhons, les Dieux protecteurs, les Dieux ennemis, les Dieux infernaux, &c. 2°. Des corps célestes, comme le Soleil, la Lune, les autres Planètes, les Étoiles fixes, les Constellations, &c. 3°. Les Éléments, comme l'Air, la Terre, l'Océan, Ops, Vesta, les Fleuves, &c. 4°. Les Météores. Les Perses adoroient le vent; le foudre & le tonnerre étoient honorés sous le nom de Gécyon; & plusieurs peuples des Indes & de l'Amérique en font aussi des Dieux. On a aussi donné la divinité aux Comètes, témoin celle qui parut vers la mort de César. Castor, Pollux, Hélène, Iris, sont encore des météores. Socrate divinisa les nuées, si nous en croyons Aristophane, & l'on fit aux Chrétiens le même reproche, dit Tertullien, *Apolog. C. 24. 5°.* On fit des Dieux des Minéraux ou Fossiles, tel étoit le Betylle, dont nous avons parlé en son lieu. Les Arabes, les habitans de Pollin, ou Possène, les Finlandois ont adoré des pierres. Les Scythes tenoient le fer pour un Dieu. L'Or & l'Argent ont aussi passé pour des Dieux. 6°. On en a fait des plantes. L'ail & les oignons étoient des Dieux en Egypte. Les Sclaves, les Lithuaniens, les Celtes, les Vandales, les Indiens, les peuples du Pérou, ont adoré les arbres & les forêts. Les Gaulois, les Germains & les Romains avoient beaucoup de vénération pour les chênes. C'étoit le froment, le blé, les semences que les Anciens honoroient sous les noms de Cérés & de Proserpine. 7°. Ils prenoient des Dieux dans les Eaux. Les Syriens sur-tout, & les Egyptiens, adoroient des poissons. *Voyez ci-dessus ATERGATIS, DAGON, DERCEO.* Les Oxyrinchites, les Latopolitains, les Sicéites, les habitans d'Eléphantine, avoient chacun leur poisson pour Dieu. Les Tritons, les Néréides, les Syrènes, qu'étoient-ce autre chose que des poissons? Plusieurs nations ont adoré les serpens; par exemple, les Egyptiens, les Borulliens, les Samogires, les Lithuaniens. 8°. Les Insectes, comme les mouches, les fourmis, ont

en leurs sacrifices, celles-ci chez les Theffaliens, & celles-là dans l'Acarnanie, où on leur immoloit un bœuf. 9°. Parmi les Oiseaux, la cigogne, le corbeau, l'épervier, l'ibis, l'aigle, le griffon, la chauvefouris; le premier en Egypte, les trois suivans & le sixième en Egypte, le quatrième à Thèbes, le dernier au Mexique. 10°. Les Bêtes à quatre pieds on aussi eu des autels: le bœuf, le chien, le chat, le cynocéphale, le loup, le singe, ou la guenon, le lion, le crocodile en Egypte, & ailleurs; le cochon dans l'île de Crète, les rats & les fouris, chez les Musorites dans la Troade & les Ténédiens; les belettes à Thèbes; toute l'École de Zoroastre honora le porc-épic. 11°. Rien n'a été plus commun que de mettre des hommes au nombre des *Dieux*, & depuis Belus, ou Baal, jusqu'aux Empereurs Romains avant Constantin, les exemples en sont fréquens: souvent même on n'a pas attendu qu'ils fussent morts, pour faire leur apothéose. Nabuchodonosor fit adorer lui-même sa statue. Virgile marque, *Eglog. I v. 6, 7 & 8.* qu'Auguste avoit des autels, & qu'on lui offroit des sacrifices: nous savons d'ailleurs qu'il avoit ses Prêtres qu'on nommoit Augustales, des temples à Lyon, à Narbonne & en plusieurs autres endroits; c'est le premier des Romains pour lequel on ait porté l'idolatrie jusque-là. Les Ethiopiens regardoient leurs Rois comme des *Dieux*. Le Velleda des Germains, le Janus des Hongrois, le Thaut, l'Othin, l'Asa des peuples du Nord, étoient des hommes. 12°. Non-seulement les hommes, mais presque tout ce qui avoit rapport à l'homme, a été divinisé; le travail, le repos, le sommeil, la jeunesse, la vieillesse, la mort, les vertus, les vices, le terme, le temps, le lieu, les nombres chez les Pythagoriciens; la puissance de produire sous le nom de Priape: l'enfance avoit-elle seule une troupe de Divinités, *Va gitanus, Levana, Rumina, Edusa, Potina, Cuba, Cumina, Carna, Ollilago, Statulin, Fabulin, Nundine, Intercidone, Pilumne & Déverra.* On reconnoissoit aussi pour *Dieux* la santé, la fièvre, la peur, l'amour, la douleur, l'indignation ou Némèse, la crainte, la pudeur, l'impudence, la fureur, la joie, l'opinion, la renommée, la science, l'art, la prudence, sous le nom de Minerve; la vertu, la foi, le bonheur, la calomnie, la justice, la liberté, la concorde, la monnoie, la guerre, la paix, la victoire, le triomphe, &c. Enfin, la Nature, & le Monde tout entier a passé pour un *Dieu*. Presque tout ceci est tiré du savant Ouvrage d'Isaac Vossius, *De Origine & Progressu Idololat.*

Les Epicuriens croyoient que les *Dieux* ne se mêlent point des choses d'ici-bas, & ne se mettent point en peine que chacun vive à sa fantaisie. PORT-R. Il est assez difficile de débrouiller les idées des Payens sur leurs *Dieux*: elles sont très-confuses, & souvent contradictoires. Ils admettoient tant de *Dieux* supérieurs & inférieurs, qui partageoient l'Empire du monde, que tout étoit plein de *Dieux*. On a compté jusqu'à 150 *Dieux* que les Payens ont adorés. Tous les Philosophes de l'antiquité ont reconnu qu'il n'y avoit qu'un *Dieu*, comme le P. Mourgues l'a très-bien prouvé dans la seconde lettre de son Plan Théologique des Sectes savantes de la Grèce.

On appelle aussi *Dieux* improprement, les hommes, les idoles que les Gentils ont adorés. *Dii.* Les Payens ont fait des *Dieux* de tous les Héros, & de leurs Empereurs.

On appelloit *Demi-Dieux*, les Faunes & Divinités champêtres. *Semi-Dei.* On traitoit aussi de *Demi-Dieux*, les Héros & les hommes qu'on avoit élevés au rang des *Dieux*. *Heroës.* C'est pour cela que Juvénal disoit en raillant, qu'Atlas gémissoit sous le fardeau de tant de *Dieux* qu'on plaçoit dans le Ciel.

Les Poètes, qui étoient leurs Théologiens, font leurs *Dieux* si ridicules, qu'ils semblent avoir eu plutôt dessein de les faire mépriser, que de les faire

respecter. S. EVR. L'intervention des *Dieux* dans un Poème Héroïque est nécessaire; mais il ne faut pas que le *Dieu* en faisant tout, anéantisse le mérite des Héros. ID. La présence des *Dieux* déshonore les Héros, & sa gloire est souillée par le secours d'une Divinité. P. LE BOSS. Otez les *Dieux* de l'Antiquité, & vous lui ôtez tous ses Poèmes. S. EVR.

Quand le nom de *Dieux* est joint à certains autres mots, il désigne les *Dieux* auxquels les choses exprimées par ces mots ont rapport. *Dieu des combats*, c'est Apollon: *Dieu des combats ou de la guerre*, c'est Mars: *Dieu du tonnerre*, c'est Jupiter: *Dieu des enfers*, c'est Pluton, &c.

Jamais le Dieu de la guerre
N'avoit donné sur la terre
Tant de spectacles d'horreur. ROY.

Térence est dans mes mains, je m'instruis dans Horace;
Homère & son rival sont mes Dieux du Parnasse. LA FONT.

Hésiode a fait un Poème intitulé *Θεογονία*, *La Théogonie*, C'est-à-dire, la Génération des Dieux, dans lequel il explique la généalogie des Dieux, quel est le premier & le principe de tous les autres, quels sont ceux qui en sont descendus, & quels enfans, quelles générations ils ont eus. C'est un abrégé de la Théologie Payenne. Outre cette Théologie populaire, chaque Philosophe se faisoit la sienne, comme on le peut voir dans le *Timée* de Platon, & dans les livres de Cicéron *De natura Deorum*.

Saint Justin, Martyr, Tertullien dans son Apologie & dans ses Livres *Contra Gentes*, Arnobe, Minutius Félix, Lactance, Eusèbe, *Præp. & Lem. Evang.* S. Augustin, *De Civit. Dei*, Théodoret *Adv. Gentes*, &c. ont écrit de la vanité de ces faux *Dieux*. *DIEU*, se dit abusivement des Puissances & des personnes heureuses. Les Rois sont les *Dieux* de la terre. *Dii terra.* ABLANC. Avec les *Dieux* il ose se mêler. VOIT. Les Grands, les Princes, sont de petits *Dieux*. David, & après lui JESUS-CHRIST a dit, Vous êtes des *Dieux*, des enfans du Très-Haut. Les élus, les gens de bien sont appelés les enfans de *Dieu*.

On s'en sert aussi figurément, pour parler des choses qu'on aime passionnément. Une mère n'a qu'un fils, elle en fait son *Dieu*. Un avare fait son *Dieu* de son argent. Un gourmet n'a point d'autre *Dieu* que son ventre. Un amant dit que les yeux de sa Maîtresse sont ses *Dieux*.

Les *Dieux-Manes*, c'étoient les *Dieux* dont les Payens imploroient le secours, & à qui ils faisoient des vœux contre la crainte de la mort, & en faveur des défunts. NICAISE. *Dii manes.*

On dit en proverbe, Cela lui est venu de la grâce de *Dieu*; pour dire, que c'est un don de *Dieu*; par un bonheur inopiné, sans qu'il l'ait recherché. On dit qu'un homme est devant *Dieu*; pour dire, qu'il est mort; &, quand c'est un méchant homme, que c'est une belle ame devant *Dieu*. Je ne fais où cela est, *Dieu* le sache. Tout cela va comme il plaît à *Dieu*; c'est-à-dire, en désordre, personne n'en a soin. *Dieu* sur-tout; pour dire, que *Dieu* est au-dessus des choses sublunaires, sur lesquelles on fait des prédictions. On dit que la voix du peuple est la voix de *Dieu*. On dit aussi, que ce que la femme veut, *Dieu* le veut; pour dire, que les femmes sont opiniâtres.

On dit qu'un homme doit à *Dieu* & au monde; pour dire, qu'il est noyé de dettes. *Ære alieno oppressus.*

DIEU-DONNÉ, est le surnom donné à quelques Princes, dont la naissance a été inespérée, ou en quelque façon miraculeuse, que Dieu a accordés aux prières de son peuple. *Deo-datus.* Philippe Auguste a eu le nom de *Dieu-donné*.

Il y a quelques endroits où l'on appelle *Dieu-donné*, les séculiers qui se donnent à *Dieu*, & au service des Monastères où ils se retirent. En d'autres on les appelle seulement *Donnés*, & autrefois *Oblats*. *DIEU*, se dit aussi, en plusieurs mots composés, des lieux pieux. L'Hôtel-*Dieu*, la Maison-*Dieu*, sont

des Hôpitaux. La Chaise-Dieu, Bourg-Dieu, Beniffon-Lieu, Lieu-Dieu, sont des noms d'Abbayes.

On appelle communément l'Hostie consacrée, le bon Dieu. On lève le bon Dieu. On va porter le bon Dieu à ce malade.

La Fête-Dieu, *Festum Corporis Christi* : c'est une fête que l'Eglise célèbre le Jeudi d'après le Dimanche de la Trinité, qui suit immédiatement celui de la Pentecôte. Elle s'appelle autrement la fête du Sacrement, ou la fête du Corps de Notre-Seigneur : c'est en l'honneur du Sacrement de l'Autel, & de son institution : le jour même de la fête s'appelle par le peuple la grande Fête-Dieu, & le jour de l'Octave, ou le Jeudi suivant, la petite Fête-Dieu, parce qu'elle est moins solennelle, & fêtée seulement jusqu'à midi. Quelques-uns disent mal Fête de Dieu. Vers le milieu du XIII^e siècle, une sainte fille de Liège, appelée Julienne, ayant eu une révélation de faire instituer une fête à l'honneur du Très Saint Sacrement de l'Autel, entreprit de l'exécuter, aidée d'une autre sainte Recluse, nommée la vénérable Eve. Elle en vint à bout, malgré un nombre infini de contradictions, & fit faire un office particulier pour cette fête, par son Clerc, nommé Jean-Jacques Pantaléon, de la ville de Troyes en Champagne, qui étoit alors Archidiaque de Liège, favorisa fort un si pieux dessein, & approuva cet Office. Cet Archidiaque ayant été fait Patriarche de Constantinople, & ensuite créé Pape le 29^e d'Août 1261, sous le nom d'Urbain IV, un miracle qui arriva à Bolsena, petite ville de l'Etat Ecclésiastique, non loin de Civita - Vecchia, où au milieu des saints mystères, il coula du sang de l'hostie, entre les mains d'un Prêtre qui doutoit de la présence réelle, & il vit Jesus-Christ dans l'hostie ; ce miracle, dis-je, qui arriva vers la quatrième année du Pontificat d'Urbain, & dont tout le peuple fut témoin, & ce qui s'étoit passé à Liège environ quinze ans auparavant, porta le Pape, de l'avis des Cardinaux, à ordonner qu'on célébreroit tous les ans dans toute l'Eglise la fête du Corps de Jesus-Christ, le Jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte, & ayant envoyé querir S. Thomas, qui se trouva pour lors à Civita-Vecchia, où étoit la Cour, il lui ordonna d'en composer l'office, qui est celui que nous récitons encore. Voyez les Bollandistes, *Propylæum mensis Maii*, Dissert. XXIII. & Maii, T. VII. *Paralip. ad Conat. Chronol.* p. 104.

DIEUSE. Petite ville de Lorraine, à deux lieues de Marfal, du côté du levant. *Dieusa*, *Decempagi*. Cette ville est située sur la Seille, peu éloignée de l'endroit où cette rivière sort de l'étang de Lindre, appelé en Latin *Lacus Duodecimicus*. Les Allemands appellent cette ville *Duoge in Lotringen*. Quelques Géographes prétendent que *Dieuse* est l'ancien *Duodecimicum*, que d'autres placent à Delme, & d'autres à Douzy. On dit aussi que c'est à *Dieuse* qu'arriva le miracle qui rendit Attila plus traitable & plus doux, & qui lui fit renvoyer S. Auteur, Evêque de Metz, & tous les captifs qu'il avoit faits dans cette ville. Selon quelques-uns, les Romains la nommoient *Decempagi*. L'itinéraire d'Antonin marque expressément *Decempagi* à une égale distance de Metz & de S. verne, c'est-à-dire, à vingt milles de l'une & de l'autre. On la voit marquée dans la Carte de Peutinger, entre *Divodurum* ou Metz, & *Tiberna* ou Saverne. Dans la Description Historique & Géographique de la France, par M. l'Abbé de Longueue, p. 154. il est dit que *Dieuse* est célèbre par ses puits d'eau salée, dont on fait quantité de sel.

DIÉUTELET. s. m. Petit Dieu. Le Capitain Château-fort dans la Comédie du Pédant joué, se sert de ce mot, expression digne de son Auteur.

DIEY. Voyez DEEL, & DIEU.

D I E

DIFFAMANT, ANTE. adj. Qui diffame, qui nuit à la

réputation, fait perdre l'estime, & attire le mépris des honnêtes gens. *Infamans*, *infamiam inferens*. On peut faire informer pour des injures atroces & diffamantes. Voyez Diffamatoire.

DIFFAMATEUR. s. m. Celui qui diffame, qui ôte la réputation de quelqu'un par des paroles ou écrits diffamatoires. *Qui alteri infamiam insert, infamiam notam inurit; obtrictator, aliena fama violator*. On punit ceux qui font des Libelles, comme des diffamateurs publics.

DIFFAMATION. s. f. Action par laquelle on diffame quelqu'un, on lui ôte sa réputation. *Aliena fama violatio*. La diffamation du prochain est un crime qui n'est pas assez puni. Vous êtes bien-heureux, si vous souffrez des injures & des diffamations pour le nom de Jesus Christ. PORT-R.

DIFFAMATOIRE. adj. m. & f. Epithète qui sert à marquer la nature des discours ou des écrits qui attaquent la réputation d'autrui. *Infamans*, *famosus*. Libelle diffamatoire. Les Magistrats doivent empêcher la publication des libelles diffamatoires. Par les loix Romaines, & par les anciennes Ordonnances, les Auteurs de libelles diffamatoires étoient punis de mort. Voyez François Baudouin, *Commentarius ad Leges de Famosis Libellis*, & la Dissertation de M. Bayle sur les libelles diffamatoires, à la fin de son Dictionnaire Critique. Le Cardinal de Ximènes étoit insensible aux libelles diffamatoires. Il trouvoit qu'il étoit juste de laisser aux inférieurs la liberté de venger leur douleur par des écrits, qui ne durent qu'autant qu'on s'en offense, & qui perdent leur agrément & leur malignité dès qu'on les méprise.

Le mot diffamatoire, suivant la remarque de M. l'Abbé Girard, sert à marquer la nature des discours ou des écrits qui attaquent la réputation d'autrui. *Diffamant* & *infamant* marquent l'effet des actions qui nuisent à la réputation de ceux qui en sont les Auteurs; avec cette différence que ce qui est un obstacle à la gloire, fait perdre l'estime, & attire le mépris des honnêtes gens; que ce qui est *infamant* est une tache honteuse dans la vie, fait perdre l'honneur & attire l'averfion des gens de probité. Qui a eu la sottise ou le malheur de faire quelque action diffamante, doit être attentif à ne se point donner des airs de vanité. Rien n'est plus diffamant pour un homme, que les bassesses de cœur; & rien ne l'est davantage pour les femmes, que les foiblesses de galanterie poussées à l'excès. Plus on a d'éclat dans le public, plus on est exposé aux discours diffamatoires des jaloux & des mécontents. Les libelles diffamatoires sont plus propres à déshonorer ceux qui les composent, que ceux contre qui ils sont faits. Voyez Aulli INFAMANT.

DIFFAME. s. m. Vieux mot. Honte, diffamation, opprobre. *Opprobrium*, *decus*. Marot s'en est servi.

DIFFAMER. v. a. Déshonorer, noircir la réputation de quelqu'un. *Infamare, aliquem infamiam aspergere, turpitudinis notam alicujus vite inurere*. Plusieurs Ecrivains ont tâché de se diffamer les uns les autres dans leurs livres, dans leurs critiques. *Diffamer* les autres, c'est se diffamer soi-même.

Ce long amas d'aïeux, que vous diffamez tous,
Sont autant de témoins qui parlent contre vous. BOIL.

Nicot dit que ce mot vient du Grec *δυσφρένεια*, signifiant la même chose, d'où l'on a fait *diffamare* en Latin, & ensuite *diffamer* en François.

DIFFAMÉ, ÉE. part. Un homme diffamé, c'est un homme perdu de réputation. *Infamis*, *infamiam flagrans*, *diffamatus*, *famosus*.

En termes de Blason, on appelle *diffamé*, un animal, comme un lion, un aigle, un chien, &c. qui n'a point de queue. *Cauda carens*, *cauda mutilus*. On appelle armes *diffamées*, celles dont quelque pièce a été retranchée, ou auxquelles on a ajouté quelque chose, qui fait déshonneur, en punition de quelque crime commis par celui qui les porte. Sous le règne

de S. Louis, Jean d'Avesnes, pour avoir injurié sa mère Marguerite, Comtesse de Flandres, en présence du Roi, fut condamné à porter le Lion de ses armes moine.

DIFARRÉATION. f. f. Cérémonie par laquelle se célébroit le divorce des Prêtres, par laquelle l'ordre & la coutume étoit de dissoudre les mariages contractés par confarréation, qui étoient ceux des Pontifes. *Difarratio.* Festus dit qu'elle se faisoit avec un gâteau de froment, & que c'est pour cela qu'elle se nommoit ainsi, de *far*, froment. Vignère, qui parle de ces deux cérémonies dans ses *Annotations sur l'Écriture*, pag. 968. dit que la confarréation & la *difarréation* étoient la même cérémonie. Cependant Festus dit seulement qu'on la faisoit avec un gâteau de froment, sans dire si l'homme & la femme en mangeoient comme dans la confarréation, ni si c'étoit absolument la même chose. Du reste, il donne à la *difarréation* la qualité de sacrifice. Voyez CONFARRÉATION.

Ce nom vient de *dis*, préposition, qui n'est en usage que dans la composition, & qui signifie *division, séparation*; & de *farreatio*, cérémonie faite avec du froment, de *Far*, froment, comme on l'a dit.

DIFFÉREMENT. adv. D'une manière différente. *Diversè, dissimiliter, dissimili ratione.* On compte cette histoire *différemment*. On traite *différemment* les personnes suivant leur qualité & leur mérite. On vit bien *différemment* à la Cour & chez le peuple. Les esprits, qui sont dans un mouvement continu, envisagent les choses *différemment*, selon qu'ils se tournent. S. EVR.

DIFFÉRENCE. f. f. Terme de Logique & de Métaphysique. C'est proprement l'attribut essentiel que comprend chaque espèce de plus que le genre: ce qui constitue l'espèce, la caractériste, & la distingue des autres espèces. *Differentia.* Une bonne définition doit contenir le genre & la différence. Dans cette définition, par exemple, l'ame est une substance incorporelle; le mot substance est le genre. (Voy. ce mot) & incorporel est la différence qui constitue l'ame, & qui la distingue des substances corporelles.

Dans un sens plus étendu, nous appelons souvent *différence*, une assemblage de plusieurs attributs, qui tous réunis ne se trouvent que dans une espèce, & servent conséquemment à la distinguer de toute autre espèce. Cela arrive nécessairement toutes les fois que nous ne voyons pas dans une chose un attribut qui convienne à toute une espèce, & qui ne convienne qu'à cette espèce; c'est ce que nous faisons dans l'idée que nous nous faisons de la plupart des animaux, des arbres, &c. C'est par le moyen des sens que nous reconnoissons les principales différences entre tous les corps. Roh. *Discrimen, dissimilitudo.*

Quand, après le mot *différence*, on met deux autres mots qu'il régit, le premier doit être au génitif, & le second au datif. La *différence* d'une langue à l'autre. L'ABBE REGN. La *différence* d'un Roi à un sujet, d'un homme à un enfant, d'un Général à un soldat, &c. Je laisse à juger s'il n'y a pas aujourd'hui autant de *différence* de notre ignorance, & de notre paresse, à la diligence & au profond savoir de ces Anciens. M^c DACIER.

DIFFÉRENCE, signifie aussi, Distinction. Il faut faire grande *différence* entre un Savant, ou un homme d'esprit, & un ignorant ou un sot. On a tout passé au fil de l'épée sans *différence* de sexe ni d'âge. Il y a des génies supérieurs qui sont en droit de prétendre des *différences*; mais ce sont des droits qu'il faut exercer avec beaucoup de délicatesse. S. EVR. Il y a des *différences* délicates entre les qualités qui paroissent les mêmes, que nous découvrons malaisément. Id. Le tems, les secours, le plus ou le moins d'ennemis, sont des *différences* dans la vie des Rois, que Votre Majesté ne connoît point. P. D'ORLÉANS.

La *différence*, dit M. l'Abbé Girard, suppose une comparaison, que l'esprit fait des choses, pour en avoir des idées précises, qui empêchent la confusion. La *diversité* suppose un changement, que le goût cherche dans les choses, pour trouver une nouveauté, qui le flatte & le réveille. La variété suppose une pluralité de choses non ressemblantes, que l'imagination saisit, pour se faire des idées vives, qui dissipent l'ennui d'une trop grande uniformité. *Diversité* dans les mets; *variété* dans les plus petits objets. La *différence* des mots doit servir à marquer celle des idées.

DIFFÉRENCE, en terme de Mathématique, signifie l'excès d'une quantité à l'égard d'une autre. Cet angle est de 60 degrés, & celui-là de 90, leur *différence* est de trente degrés. Ainsi, quand on a soustrait un plus petit nombre du plus grand, ce qui reste se nomme *différence*. En Astronomie, on appelle *différence Ascensionnelle*, l'arc de l'Equateur compris entre le cercle de six heures, & le cercle horaire du soleil.

DIFFÉRENCE, dans la Géométrie de l'infini, nom que l'on donne aux grandeurs différentielles, ou que l'on regarde comme infiniment petites. Voyez DIFFÉRENTIEL.

DIFFÉRENCIER. v. a. Mettre de la différence, marquer la différence, expliquer la différence. *Differentiis, distinctis notam apponere.* Une définition doit marquer le point essentiel qui *différencie* le genre de l'es; &c.

DIFFÉRENCIER une quantité, en Mathématique, C'est en prendre la partie infiniment petite. ACAD. FR. En rendre la différence suivant les règles du calcul différentiel.

DIFFÉRENCIÉ, 1^e part.

DIFFÉREND. Voyez ci-dessous DIFFÉRENT.

DIFFÉRENT. ENTE. adj. Dissemblable, qui n'est pas le même. *Differens, dispar, dissimilis.* Les opinions des Philosophes sont bien *différentes*. Cela est *différent* comme le ciel & la terre, comme le jour & la nuit. On explique les lois, les passages de l'Écriture, en plusieurs sens *differens*. Plutarque a jugé de l'homme trop en gros, & ne l'a pas cru si *différent* qu'il est de lui même. S. EVR. Il comparoit la différence, & la ressemblance des affaires, & combien ce qu'elles ont de *différent* change ce qu'elles ont de semblable. S. RÉAL. Ils sont *differens* d'habits, de visage, de mœurs, de Religion. ABLANC. Evite ces phrases synonymes, qui disent la même chose en termes *differens*.

On dit, proverbialement, de deux choses qui sont extrêmement différentes, qu'elles sont *différentes* du blanc au noir. ACAD. FR.

DIFFÉRENT. f. m. Il y a de bons Auteurs, qui écrivent *differend*; pour dire, dispute, démêlé, contestation, procès, querelle. Mais l'Académie n'admet que *differend*. *Controversia, contentio, jurgium, rixa.* On fait des transactions pour terminer les *differens*. La Cour a prononcé sur leur *differend*. Décider un *differend*. *Controversiam dirimere.* ABLANC. Il signifie aussi la chose contestée. Il faut partager le *differend* par la moitié.

Nous savons déjà que ces mots, *differend*, *dispute*, *démêlé*, *querelle*, *procès*, que l'on confond dans l'usage ordinaire, ne se ressemblent que par l'idée générale. Voyez, au mot contestation, les nuances particulières qui les distinguent.

Le *differend* est une contestation sur une chose précise & déterminée sur laquelle on se contrarie, l'un disant oui, & l'autre non. La concurrence cause des *differens* entre les particuliers.

DIFFÉRENT, en termes de Monnoie, est une marque particulière qu'ont chaque Tailleur, ou chaque Maître en chaque Monnoie, & qui se change toutes les fois qu'il y a un nouveau Maître ou Tailleur, ou même des Juges-Gardes ou Essayeurs nouveaux. *Peculiaris nota.* On fait des boîtes à part où chaque Maître a son *differend*, un soleil, une croix, un croissant, ou quelque animal, ou bien quelque fruit; & ils sont obligés de marquer cha. un son *differend* dans

la légende des espèces du côté de l'effigie, & du côté de l'écuffon. BOIZARD. Ces *différens* ont été établis pour répondre de la bonté des espèces, & pour faire voir le lieu où elle ont été fabriquées; ainsi qu'il s'est pratiqué dès le temps de nos premiers Rois. Alors le Monétaire faisoit mettre son nom & la qualité entière, ou en abrégé sur les espèces. Ces *différens* doivent être particuliers, & ils ne peuvent être marqués sur les espèces, ni être changés, que par l'ordre de la Cour, ou des Juges - Gardes
IDEM.

DIFFÉRENTIEL, ELLE. adj. Terme de la nouvelle Analyse, qui suppose l'Algèbre ou l'Analyse ordinaire, mais qui en est tout à fait différente, & pour la méthode, & pour l'usage.

Quantité *différentielle*, une quantité infiniment petite. Calcul *différentiel*, le calcul de ces sortes de quantités. On dit aussi substantivement une *différentielle*, pour dire, une quantité *différentielle*.

Ce mot est nouveau : la découverte des infiniment petits & la querelle de M. Leibnits avec M. Newton l'ont fait naître. Tous les Mathématiciens parlent aujourd'hui de calcul *différentiel*, de méthode *différentielle*. On appelle calcul *différentiel*, l'Arithmétique des fluxions. Le calcul *différentiel* consiste à descendre des grandeurs entières à leurs différences infiniment petites, & à comparer entre eux ces infiniment petits, de quelque genre qu'ils soient; & c'est pour cela qu'on l'appelle calcul *différentiel*, ou Analyse des infiniment petits. Il est opposé au calcul intégral, qui consiste à remonter de ces infiniment petits aux grandeurs dont ils sont les différences. L'un & l'autre sert principalement à la résolution des lignes courbes, soit Mécaniques, soit Géométriques. Dans le calcul *différentiel*, on regarde les courbes comme des polygones d'une infinité de côtés, qui ne diffèrent entre elles que par la différence des angles, que ces côtés infiniment petits font entre eux. On détermine la position de ces côtés pour avoir la courbure qu'ils forment, c'est-à-dire, les tangentes de ces courbes, leurs perpendiculaires, leur point d'inflexion ou de rebroussement, les rayons qui s'y réfléchissent, & ceux qui s'y rompent, &c. Tout ce calcul *différentiel* a été parfaitement bien traité & mis dans tout son jour par M. le Marquis de l'Hôpital, dans son livre intitulé, *Analyse des infiniment Petits pour l'intelligence des lignes courbes*, in-4°. à Paris de l'Imprimerie Royale 1696. Il le fonde uniquement sur deux demandes ou suppositions très-simples. La première, est que l'on puisse prendre indifféremment l'une pour l'autre deux quantités qui ne diffèrent entre elle que d'une quantité infiniment petite. La seconde demande est ce que je viens de dire, qu'on puisse considérer une ligne courbe comme l'assemblage d'une infinité de lignes droites, chacune infiniment petite, ou comme un polygone d'une infinité de côtés, chacun infiniment petit. On trouvera bien des exemples de ce calcul dans les Journaux de Leipzig depuis l'an 1684. On attribue la gloire de l'invention de ce calcul au célèbre M. Leibnits. Meilleurs Bernoulli, M. Newton, M. T. Schirneus, s'en sont servis avec avantage pour la solution de différens problèmes très-curieux; comme M. Varignon l'a souvent fait dans l'Académie Royale des Sciences.

DIFFÉRER. v. a. Gagner du temps, remettre à un autre temps. *Diffère*, *procrastinare*. Les Financiers *diffèrent* les paiemens le plus qu'ils peuvent. Il ne faut point *différer* la conversion la remettre de jour en jour. On ne doit point *différer* à bien vivre. ABLANC. Je ne puis *différer* plus long-temps à vous supplier de me tirer de peine. VOIT.

Tu fais bien que moi & cœur, facile à tes desirs,
N'a jamais d'un moment différé tes plaisirs.

BOILEAU.

Je m'affoiblis, plus je diffère :
Il faut m'arracher de ce lieu. QUIN.

DIFFÉRÉ, ÉE. part. On dit proverbialement, ce qui est *différé* n'est pas perdu.

DIFFERER, signifie être dissemblable, n'être pas de même. *Diffère*, *disconvenire*. Il y a bien des hommes qui ne *diffèrent* de la bête, que par la figure.

1) disoit qu'un Roi, qui ne faisoit point la guerre, ne *différoit* en rien de son Palfremer. ABLANC. Ils conviennent en plusieurs choses, mais ils *diffèrent* en cela.

Différer vient du Latin *differre*, formé du Grec *διαφέρω* : ces mots signifient la même chose.

DIFFICILE. adj. m. & f. Ce qui se fait avec peine. Voyez FACILE. *Difficilis*, *difficultatem habens*. Il est plus *difficile* qu'un riche entre en Paradis, qu'un chameau dans le trou d'une aiguille, dit JESUS-CHRIST en Saint Matthieu. L'Algèbre est une science *difficile* à entendre. Les Princes sont *difficiles* à gouverner. Les chemins des montagnes sont âpres & *difficiles*. Ce passage est *difficile*, il a fait fuir tous les Commentateurs.

DIFFICILE, se dit aussi de l'esprit, en parlant des qualités opposées à la bonne société. *Morosus*, *difficilis*. C'est un homme fantasque, *difficile*. C'est une humeur *difficile* qu'on ne sauroit contenter. Cette femme fait la *difficile* par honneur seulement, & pour ne se rendre que dans les formes. B. RAB. Les amis *difficiles* donnent plus de peine par leur humeur, qu'ils ne rendent de services utiles. S. EVR. On dit aussi de ces Critiques qui trouvent toujours à redire aux plus beaux ouvrages, que rien ne contie, que ce sont des gens bien *difficiles*.

On appelle figurément temps *difficiles*, les temps de troubles, de misère, de disette, de guerre civiles; pendant lesquels les Ministres ont de la peine à gouverner les peuples, & le peuple a de la peine à vivre. *Difficilia*, *dura tempora*.

On dit en proverbe, qu'un homme est *difficile* à terrer, à chauffer; pour dire, qu'on a du mal à le persuader, qu'il n'est pas accommodant.

DIFFICILEMENT. adv. Avec peine, d'une manière difficile. *Difficile*, *difficulter*, *difficiliter*, *agrè*. La profonde érudition ne s'acquiert que fort *difficilement* & avec grand travail. On se défait de l'amour propre *difficilement*. S. EVR.

DIFFICULTÉ. f. f. Embarras qui se trouve dans les affaires, qui naît de la nature & des propres circonstances de ce dont il s'agit, & qui en suspend la décision. C'est ainsi que M. l'Abbé Girard développe le caractère de ce mot. *Difficultas*. La disposition des esprits fait souvent naître dans les traités plus de *difficultés* que la matière même sur laquelle il est question de statuer. Les grands hommes surmontent toutes sortes de *difficultés*. Les *difficultés* irritent l'amour & les desirs. Les *difficultés* redoublent l'empressement des Amans. S. EVR.

La *difficulté* embarrasse; elle se trouve surtout dans les affaires, & en suspend la décision. L'*obstacle* arrête; il se rencontre proprement sur nos pas, & semble exprimer quelque chose qui vient d'une cause étrangère. L'*empêchement* résiste; il semble mis exprès pour s'opposer à l'exécution de nos volontés. Il fait entendre quelque chose qui dépend d'une loi ou d'une force supérieure. Lever la *difficulté*; surmonter l'*obstacle*; ôter ou vaincre l'*empêchement*.

DIFFICULTÉ, signifie quelquefois obscurité, endroit difficile à entendre, raisons de douter. Il est assez ordinaire aux Commentateurs d'être diffus sur ce qui s'entend aisément, & de passer rapidement sur les *difficultés*, sur les endroits difficiles. Cet homme est si subtil, qu'il cherche des *difficultés* plutôt que des raisons de décider. S. EVR.

DIFFICULTÉ, se dit aussi des dispositions des parties du corps, qui causent des maladies. *Difficultas*, &c. La gravelle donne une *difficulté* d'uriner. *Difficultas*

urina. L'affection du poumon donne une *difficulté* de respirer. *Difficultas respirandi*, ou *spiritus*. La langue grassée cause une *difficulté* de parler.

DIFFICULTÉ, signifie encore, dans le langage commun, une contestation légère entre amis. *Contentio*. Ces deux frères ont eu quelque *difficulté* ensemble, ils sont en froideur.

On dit encore, faire *difficulté* d'accorder une grâce, une prière à quelqu'un; pour dire, y avoir de la répugnance. *Ægrè alicui aliter concedere*.

Sans difficulté. Façon de parler adverbiale. Indubitablement, sans doute. *Haud dubiè*. Si vous avez ces gens-là pour vous, *sans difficulté* vous ferez le plus fort.

DIFFICULTÉ, en matière dogmatique, signifie une raison, une objection, un argument contraire à une proposition avancée, qui semble la détruire; à un sentiment proposé. Voilà une bonne *difficulté*, il y faut répondre. Ah! la mauvaise, la pitoyable *difficulté*. Laissez venir la *difficulté*, puis vous répondrez. On propose de grandes, de fortes *difficultés* contre ce système. Répondre, satisfaire aux *difficultés*. *Oppositio, obiectio, argumentum contrarium*.

☞ Faire des *difficultés*, former une *difficulté*, des *difficultés*, alléguer des raisons contre quelque chose.

☞ On dit, familièrement & figurément, qu'un homme est le père des *difficultés*; pour dire, qu'il en fait sur toutes choses.

☞ On dit qu'une chose ne reçoit point, ne souffre point de *difficulté*; pour dire, qu'on ne voit rien qui s'oppose à son exécution: qu'une affaire ne souffre point de *difficulté*, qu'il n'y a rien qui en doive empêcher le succès: qu'une proposition ne souffre point de *difficulté*, qu'elle est incontestable, qu'on ne peut rien alléguer contre.

DIFFICULTUEUX, EUSE. adj. Qui forme sans cesse des *difficultés*, qui en trouve où il n'y en a point. *Difficilis*. Voilà un homme bien *difficultueux*. Il est si *difficultueux* qu'on n'a jamais fait avec lui. Il ne se dit que des personnes.

DIFFINITEUR. f. m. Le P. Helyot, dans son Histoire des Ordres Religieux, dit quelquefois *Diffiniteur* au lieu de *Definiteur*, qui est cependant selon l'usage. Peut-être que, dans quelques Ordres, c'est l'usage de dire *Diffiniteur*. Chez les Céléstins de la Province de France, après l'élection du Provincial, on procède à celle de cinq *Diffiniteurs*, qui, avec le Provincial & celui qui sort de charge, composent le *Diffinitoire*. P. HELYOT, T. VI. C. 23. Où l'on voit qu'il dit aussi *diffinitoire*, ou lieu de *definitoire* qui se dit communément, & qui est le vrai mot; car ces mots ne viennent point de *diffinire*, mais plutôt de *definire*, déterminer, régler, définir, parce que ce sont ces *Definiteurs* & ce *Definitoire* qui règlent, qui terminent toutes les affaires de l'Ordre.

DIFFINITIF, IVE. adj. L'Ordonnance civile emploie ce mot: les Praticiens s'en servent au lieu de *definitif*; & disent un Jugement *diffinitif*, un Arrêt *diffinitif*, une Sentence *diffinitive*. Mais c'est sans aucune raison d'étymologie ni autre. Il faut absolument dire & écrire *definitif*, du verbe Latin *definire*, définir, décider. Voyez DEFINITIF.

DIFFINITOIRE. Voyez DIFFINITEUR.

DIFFORME. adj. m. & f. Ce mot s'applique généralement à toutes les choses qui, par leur construction extraordinaire, & l'arrangement de leurs parties, ont une figure qui s'éloigne de la naturelle assez pour choquer la vue. *Informis, deformis*. Les Démonstrations sont peintes sous des figures *difformes* pour en donner plus d'horreur. Un nez mal fait rend un visage *difforme*. O la *difforme* créature! Elle est allée mal bâtie pour faire rougir la nature. MAIN.

☞ On dit, dans le même sens, qu'un bâtiment est *difforme*, lorsque le conducteur de l'ouvrage n'a pas mis dans toutes ses parties les proportions qu'elles devroient avoir.

Il se dit figurément des choses morales. Rien n'est si *difforme* que le vice. *Ecceus*.

DIFFORMER. v. a. Oter la forme. Il ne se dit guère qu'en termes de Palais. *Deformare, fœdere*. On ordonne qu'une médaille, qu'une planche sera *difformée*, quand elle est deshonnêtée; que des faux coins de monnoies seront *difformés*. Il est défendu aux Orfèvres de fondre, ou de *difformer* les monnoies, & les espèces d'or & d'argent.

DIFFORMÉ, EE. part. *Deformatus*.

DIFFORMITE. f. f. Ce mot désigne en général une disposition de parties, qui s'éloigne plus ou moins de la disposition naturelle, mais toujours assez pour choquer la vue. Défaut de proportion. *Difformitas*. La *difformité* de ce bâtiment vient de ce qu'on n'y a point observé de symétrie. Aristote dit que le ris vient d'une *difformité* sans douleur. On prise les nains & les bossus en Turquie, pour leur *difformité*. Leur extrême *difformité* est la preuve de leur sagesse. GOMB.

On le dit aussi des choses spirituelles. La *difformité* du vice. Ce qui fait que nous avons tant d'indulgence pour nos passions, c'est que nous les regardons dans un certain point de vue, qui nous empêche d'en appercevoir la *difformité*. BELL. Il faut accoutumer les enfans à haïr le vice, & leur en faire voir la *difformité*. MONT.

DIFFRACTION. f. f. Terme d'Optique. Inflexion que subissent les rayons de lumière, en rasant la surface d'un corps opaque. C'est le nom d'une des quatre manières dont la lumière se répand, & dont on est redevable au père Grimaldi. On avoit cru que la lumière ne se faisoit appercevoir que par direction, par réflexion, & par réfraction; mais le P. Grimaldi a découvert qu'elle se répand d'une quatrième manière, qu'il appelle *diffraction*. Pour expliquer ce que c'est que la *diffraction*, il dit que, si l'on fait un trou, dans une chambre bien fermée, exposée au Soleil, & qu'on mette, dans le cône lumineux que forment les rayons qui entrent par le trou, un corps opaque qui ne soit pas si grand que le cône, on voit que la lumière se partage à la rencontre de ce corps: &, comme un ruisseau qui court, rencontrant un corps solide, se divise & coule par les deux extrémités de ce corps, & y répand ses eaux, de manière que de chaque côté une partie de l'eau s'écarte vers le bord du ruisseau, & l'autre partie coule à l'entour de ce corps solide, & s'y répand en tournant par derrière; de même la lumière, rencontrant le corps opaque, se divise & jette de chaque côté plusieurs rayons colorés, dont les uns se répandent vers les bords du cône lumineux, & les autres, tournant derrière le corps opaque, se font voir dans l'ombre que produit ce corps: ce qui ne se peut rapporter au mouvement direct, ni à la réflexion, ni à la réfraction; mais à une quatrième manière, à laquelle il a donné le nom de *diffraction*, & il en conclut que la lumière est un corps fluide comme l'eau, puisqu'elle a le même mouvement. *Journal des Savans du 30 Août 1666*. Toute *diffraction*, ou *inflexion* des rayons se fait avant qu'ils aient touché le corps, à l'occasion duquel elle se fait; & c'est en quoi elle diffère, du moins en apparence, de la réflexion, ou de la réfraction, qui demandent toutes deux un contact immédiat. *Hist. de l'Ac. des Sc. 1742, p. 84*.

DIFFUS, USE, adj. Étendu. Il ne se dit que du discours & des écrits, son opposé est *succinct*. *Diffusus*. Cet Avocat plaide bien; mais il est trop *diffus*. Les Commentateurs souvent sont trop *diffus*, pour vouloir paroître trop savans. Le style *diffus* est propre pour tous les discours qui se font dans le genre démonstratif. Démosthène est serré & concis; Cicéron au contraire est *diffus* & étendu. BON. L'Orateur doit être *succinct* & *diffus*, selon le sujet qu'il traite & l'occasion où il parle. M. l'ABBÉ GIRARD.

☞ On voit par-là que le mot *diffus*, en matière de littérature, ne se prend point nécessairement en mauvaise part, c'est-à-dire, qu'il n'emporte pas,

dans sa propre signification, l'idée, d'un vice dans le discours. Ainsi être diffus n'est pas, comme quelques-uns le disent, employer beaucoup plus de paroles qu'il n'est nécessaire pour dire ou pour expliquer quelque chose. Si l'on tombe dans ce défaut, on est alors trop diffus.

DIFFUSEMENT. adv. D'une manière diffuse. *Diffuse.* Il écrit, il parle trop diffusément.

DIFFUSION. f. f. Terme de Physique, qui exprime l'action par laquelle une chose s'étend, ou l'effet de cette action. *Diffusio.* Dès que le soleil paroît, il se fait une grande diffusion de petits atomes par tout l'horizon. On le dit de même des sons & des odeurs. Mais on dit mieux propagation de la lumière, propagation des sons. Voyez ces mots.

On dit aussi, en matière de dévotion, une diffusion de cœur, lorsqu'il semble que le cœur se dilate & s'épanouit pour pousser des desirs plus ardens de l'amour divin.

DIFFUSION, par rapport au discours, se trouve dans la Lettre de M. l'abbé de Pons sur l'Illade de M. de la Motte. Si Homère étoit né de nos jours, il s'exprimeroit avec le moins de diffusion qu'il lui seroit possible. On peut aussi bien dire diffusion de style, que style diffus. De bons Ecrivains se sont servis de ce mot. Avec beaucoup de douceur & de facilité dans les vers de M. du Perron de Castéra, j'ai cru remarquer seulement qu'il y a peut-être un peu trop de diffusion. LE POUR ET CONTRE.

DIFOSOT. Nom d'une corvée due aux Seigneurs par les Vaux en Bretagne. Il en est parlé dans un Titre de S. Méen, cité par Lobineau. *Hist. de Bret. T. II. p. 24.*

D I G.

DIG. f. m. Terme de Relation. C'est le nom du premier des dix mois de l'année des habitans de l'île Formose. Voyez la Description de cette Île, imprimée à Amsterdam en 1705.

DIGAME. f. f. Terme de droit Canonique. Voyez BIGAME.

DIGAMMA. f. m. Terme de Grammaire, qui signifie deux gamma, double gamma. *Digamma.* Le digamma n'est autre chose que la lettre F, composée en effet de deux gamma Γ, posés l'un sur l'autre. Le digamma renversé est une F. renversée qui se met pour l'V consonne. On trouve dans plusieurs inscriptions antiques des digamma renversés mis pour un V consonne.

DIGANWEY. Ville d'Angleterre que l'on croit être la *Dicium* des Notices de l'Empire.

DIGAROIS. L'île de *Digarois*, autrement DIÉCOROIZ, ou l'île *Diego Rodriguez*. C'est une île de l'Océan Ethiopien. *Didaci Roderici Insula.* L'île de *Digarois* est à cent lieues de celle de Mascaregne, & à cent quatre-vingts de celle de Madagascar. Elle porte le nom de Didaque Rodriguez qui la découvrit. En Espagnol on dit *Diego Rodriguez*; de-là *Diego Roiz*, *Digo Roiz*, *Digarois*.

DIGASTRIQUE. adj. Terme d'Anatomie, qui se dit d'un des muscles qui servent à ouvrir la mâchoire inférieure. On l'appelle aussi *biventer*. Ces deux noms, dont le premier est Grec, & l'autre Latin, ont la même signification: ils ont été donnés à ce muscle parce qu'il a comme deux ventres; c'est-à-dire, qu'il est d'abord gros & charnu, puis menu & nerveux, & derechef ventru & charnu. Il y a pour la mâchoire inférieure deux muscles appelés *Digastriques*. *Ac. des Sc. 1742. 179.*

Ce mot vient de *dis* deux fois, & de *γαστήρ*, ventre.

DIGÉRER. v. a. Se dit de l'action que fait l'estomac pour faire la coction des alimens qu'on a pris, & les rendre propres à la nourriture du corps. *Digerere.* L'estomac digère par le moyen d'un suc acide qui hache & incise les alimens, & les dissout jusqu'à leurs plus petites parties, de la même ma-

nière que l'eau-forte dissout l'or & les métaux. Les alimens mous & humides, qui ne sont point visqueux, & qui contiennent une suffisante quantité de parties volatiles & exaltées, se digèrent aisément; ceux, au contraire, qui sont durs & compacts, & qui abondent en parties lentes, grossières & terreuses, ne se digèrent qu'avec beaucoup de peine. LEMERY. *Digerer* se met quelquefois sans pronom personnel & sans aucun régime; alors il est neutre. Le suc des poires étant grossier, il demeure du temps à digérer & à fermenter dans l'estomac. LEMERY. Voyez DIGESTION.

DIGÉRER, signifie, figurément, Ranger les choses, les mettre par la méditation dans l'ordre & dans l'état où elles doivent être. Le dessein de ce livre a été bien conçu; mais il a été mal digéré. Cette affaire a été bien examinée & digérée.

DIGÉRER, dans le sens figuré, signifie encore, Souffrir patiemment quelque chose de fâcheux, comme affront, injure, accident de la fortune. *Aequo animo, patienter ferre, conquere.* On lui a enlevé sa femme: c'est un accident fâcheux: il a eu bien de la peine à le digérer. Il fut digérer habilement toutes les mortifications qu'on lui fit essuyer. VAR. Quoi! vous digérez paisiblement les plus sanglans affronts? C'est insensibilité, plutôt que grandeur d'âme. S. EVR. Cela est bien dur à digérer.

*Le voilà dans un embarras
Qu'on ne peut exprimer. D'un côté l'aventure
Étoit à digérer trop dure.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

DIGÉRER, se dit aussi de l'action du soleil qui mûrit les fruits en atténuant leurs parties, & en exaltant leurs esprits. La chaleur du soleil dans les pays chauds digère & mûrit plus parfaitement le suc des oranges, & les rend d'un goût plus délicieux. LEMERY. Voyez MATURITÉ & MATURATION.

DIGÉRER. v. n. signifie, en Chymie, être mis en digestion. Voyez DIGESTION. Terme de Chymie. En Chymie on fait digérer plusieurs substances à un feu lent.

On dit, proverbiallement, d'un grand mangeur, que c'est un estomac d'auteur, qu'il digérerait le fer.

DIGÉRÉ, ÉE. part.

DIGESTE. f. m. Compilation faite par l'ordre de Justinien, Empereur d'Orient, des décisions des plus fameux Jurisconsultes Romains. *Digesta, Pandecta.* Il en donna la commission à Tribonien, son Chancelier, qui choisit seize Jurisconsultes pour y travailler. Ils tirèrent les plus belles décisions qu'ils trouvèrent dans les deux mille volumes des anciens Jurisconsultes, & les réduisirent en un corps, qui fut publié en 529. sous le nom de *Digeste*. L'Empereur donna à cette compilation la force de loi par la lettre qu'il a mise à la tête de l'Ouvrage, & qui sert de Préface. C'est ce qui compose la première partie du Droit Romain, & du Corps du Droit Civil. On l'a appelée autrement *Pandectes*. Il y a cinquante livres du *Digeste*. Il fut traduit en Grec du temps de Justinien. Cujas dit qu'on appelle *Digeste*, les livres distribués dans un bel ordre & économie. Ainsi Tertullien a appelé *Digeste*, l'Evangile de S. Luc. En Droit on cite le *Digeste*, par abréviation, par deux ff jointes ensemble: ce qui vient de ce qu'on les appeloit en Grec *Pandectes*, qu'on abrégeoit par la figure de deux ΠΠ; &, pour abréger davantage, on a joint ensemble ces deux caractères, que les Copistes Latins ont cru être deux ff jointes. Quelquefois les Docteurs se servent d'un D, pour citer le *Digeste*: c'est la première lettre du même nom de cet ouvrage.

DIGESTEUR, ou DIGESTOIRE. f. m. C'est le nom qu'on a donné à ces machines ou marmites fortes, inventées par Papin, dans lesquelles les viandes, après qu'elles ont été exposées sept à

huit minutes à un petit feu, se trouvent réduites à une espèce de pulpe ou liqueur, & les os les plus durs, après quelques minutes de plus, se convertissent en gelée. Cette dissolution paroît se faire par une voie analogue à la digestion des animaux. Le *Digester* est un vase, d'où il ne peut sortir aucune vapeur. M. Commiers, Professeur en Mathématiques, a travaillé à perfectionner le *Digester*.

Il y a encore d'autres sortes de *Digesteurs*, mais moins célèbres que celui de Papin.

DIGESTIF, 1^{re}. adj. Qui procure la digestion. *Quod digerendi vim habet*. Qui préside à la digestion. Les anciens Philosophes admettoient une faculté *digestive*, parce qu'ils ne favoient pas expliquer autrement la manière dont se fait la digestion.

DIGESTIF. Se dit aussi, en Médecine, des remèdes qui fortifient l'estomac, & qui aident à la digestion des alimens, comme sont les semences de fenouil, d'anis & de coriandre, le girofle, la cannelle, les écorces de citron & d'orange, &c.

On le dit aussi substantiellement. Un bon *digestif*.

DIGESTIF. Se dit encore d'une espèce d'onguent qu'on met sur les plaies, pour mûrir la matière & la préparer à la suppuration. On le compose ordinairement avec la térébenthine, le jaune d'œuf, l'huile d'hypéricum, l'onguent basilicum, la teinture d'aloës. On appelle du nom de *digestif* ce qui mûrit les plaies, & les amène à suppuration. La fiente de chèvre contient beaucoup de sel volatil âcre, qui la rend résolutive, détersive, delicative, *digestive*, &c. LÉMERY. On couvre la plaie, la tente & les nœuds de la future, avec des plumaceaux plats couverts d'un *digestif*, ou de quelque baume. DIONIS. Ceterine est propre à la Chirurgie, & à la Pharmacie, comme on le voit; & il devient substantif, comme plusieurs autres semblables. Un *digestif*, un *mondificatif*, un *suppuratif*, &c. La plaie sera pansée dans les premiers jours avec un *digestif* doux pour procurer la suppuration. DIONIS.

DIGESTION. f. f. Coction des viandes dans l'estomac. *Digestio, concoctio*. On appelle la *digestion* du nom de coction. La *digestion* est la préparation qui se fait des alimens dans le corps même de l'animal pour les rendre propres à la nutrition. Un Officier qui étoit à la tranchée, étant appelé par ses amis pour aller dîner, il dit, je ne mangerai point, que je ne sois sûr de la *digestion*. MÉNAGE. Les noix, les amandes, les écrevisses, sont de dure *digestion*. Les viandes bouillies sont de facile *digestion*. Il faut éviter tout ce qui peut interrompre la *digestion* des alimens; comme par exemple, une chaleur immodérée, & un exercice trop violent, qui sont dissiper beaucoup d'esprits; une boisson trop abondante, qui fait flotter les alimens dans l'estomac. LÉMERY.

Les sentimens sont partagés sur la manière dont se fait la *digestion*. On peut les réduire à trois principaux, qu'on trouve expliqués & soutenus dans plusieurs traités que les Physiciens & les Médecins ont donnés depuis quelques années. Les uns disent que la *digestion* se fait par fermentation; les autres, qu'elle se fait par trituration; quelques-uns ont voulu réunir les deux partis, en disant qu'elle se fait en même-temps par fermentation, & par trituration. Le premier sentiment a été long-temps le seul que l'on connût & que l'on suivit. Il consiste à dire que les alimens, quand ils sont passés dans l'estomac, se chargent & se remplissent d'acides, lesquels, étant excités par la chaleur naturelle, causent dans les alimens une fermentation qui les altère, les change, & les métamorphose en chyle.

Le second sentiment a été inventé ou renouvelé dans les derniers temps, & soutenu avec vivacité, comme l'est ordinairement tout ce qui a le caractère de la nouveauté. Ceux qui soutiennent

ce sentiment, disent que c'est par un broiement continu, que les alimens sont atténués, brisés, & réduits par-là en une substance grisâtre, qui est le chyle, à-peu-près comme le blé écrasé par la meule des moulins. Ce qui s'observe dans les oiseaux paroît confirmer cette opinion: leur gésier est composé de deux muscles forts, solides & compacts, qui, en se frottant l'un l'autre, & étant aidés de petits grains de sable anguleux, que les oiseaux avalent, brisent & broient la nourriture qu'ils prennent; & lorsque les angles de ces grains de sables sont abattus, les oiseaux rendent avec leurs excrémens de ces petites pierres dont les pointes sont emoullées, & leur sont inutiles; & ils en avalent d'autres qui sont rudes & raboteuses.

Voici comment s'en explique un partisan de cette opinion: (c'est M. Hecquet) dans son Traité de la *digestion*. Tout est vaisseau dans le corps; donc tout y est creux. Tout y vit à sa manière; donc tout y est en mouvement; donc tous ces vaisseaux se meuvent. Les parties d'un corps qui doit se mouvoir se meuvent vers les endroits où ils trouvent moins de résistance; l'endroit de la moindre résistance dans des tuyaux, est la partie cavée; donc le mouvement des parties des vaisseaux se fera vers les parties caves. Les parties qui ont à se mouvoir dans des vaisseaux sont leurs parois, parce qu'elles sont flexibles & élastiques; & ce mouvement ne peut se faire que par le rapprochement de leurs parois: c'est donc un resserrement, une pression, une contraction, qui se fait en eux; donc toutes les parties du corps, n'étant que des vaisseaux, ont un mouvement de compression, de systole, de contraction. Tous ces vaisseaux contiennent des liqueurs dans leurs cavités: toutes les liqueurs du corps humain sont donc continuellement pressées. Cette pression est l'action d'une force élastique; donc cette pression sera telle que cette force; donc cette pression sera alternative; donc c'est un battement; donc ces liqueurs sont battues. Ces liqueurs sont très-divisibles; elles seront donc continuellement divisées. Une division procurée par un battement est un broiement, ou une trituration; donc les liqueurs du corps humain sont continuellement triturées, ou broyées. La raison pourquoy la force qui presse doit être alternative, c'est que les membranes, qui composent les vaisseaux, sont tissées de deux plans de fibres; les unes longitudinales; les autres circulaires, qui coupent les longitudinales à angles droits. Les longitudinales sont tendineuses & élastiques; les circulaires sont musculieuses, ou motrices. Les longitudinales sont au-dessous des circulaires: les circulaires sont au-dessus des longitudinales, qu'elles ceignent & embrassent. Celles-ci sont élastiques: les circulaires sont motrices, semblables à des sphinctères qui compriment. Or l'élasticité des longitudinales résiste à la compression, & de cette résistance, naît une action réciproque: c'est cette force alternative & broyante que l'on cherche. Ils objectent à ceux qui prétendent que la *digestion* se fait par un levain, que la *digestion* est une solution; que, pour préparer cette solution, il faut amollir; que le propre des levains acides est de ronger les matières plus dures, & de durcir les molles, d'épaissir les liquides, de figer les grasses, de coaguler les laiteuses; qu'ainsi l'acide est contraire à la *digestion*. Outre la force qui les broie, & le vaisseau qui les comprime, il y a encore des liqueurs qui les délaient, c'est la salive & le suc stomacal. Des matières minérales que le suc stomacal ne peut dissoudre, se trouvent usées & polies après avoir séjourné dans l'estomac: or la polissure est l'effet du broiement, & non pas de la corrosion. De même on trouve des pelotons de fils entassés & roulés dans l'estomac des bœufs, polis & lissés, & qui ne portent aucun signe de corrosion.

Les auteurs de la Trituration demandent trois

choses pour opérer la *digestion* : une liqueur pour arroser les alimens ; c'est la salive & le suc de l'estomac : un vase, c'est l'estomac : une force mouvante pour broyer ; ils croient la trouver dans les muscles de l'estomac, dans ceux du diaphragme & de l'abdomen : ils prétendent que la puissance de mouvoir qui est dans les muscles de l'estomac équivaut à un poids de 148235 livres, & la force de l'estomac toute seule à un poids de 12951 livres, & qu'ainsi ces deux forces unies équivalent à un poids de 161186 livres ; puissance supérieure à celle d'une des plus puissantes meules. Voy. le *Traité de la Digestion* par M. Hecquet. M. Borelli, suivant le calcul propre de l'équilibre des liqueurs, a démontré que la force du muscle fléchisseur de la dernière articulation du pouce est égale à 2730 livres ; d'où M. Pitcarne a conclu que la force des fibres de l'estomac est égale à 12951 livres, & celle du diaphragme & des muscles du bas-ventre à 148235 livres. Sa raison est : le fléchisseur ne pèse que 122 grains, & peut porter 3720 livres, donc les forces de l'estomac qui pèsent 8 onces, & le diaphragme avec les muscles du bas-ventre, qui pèsent ensemble 8223 grains, ont la force que l'on vient de marquer. Mais ce raisonnement paroît porter à faux : car ce n'est pas en vertu de son poids de 122 grains que le muscle dont il s'agit est égal à 3720. livres. De plus il s'ensuivroit que, plus un muscle, plus l'estomac, un diaphragme, les muscles du bas-ventre seroient pesants, plus ils auroient de force, plus la *digestion* se feroit aisément & vite : ce qui est faux. M. Boher ne porte la force des fibres de l'estomac qu'à 110708. livres. Les Partisans de la Trituration ajoutent tous les muscles du corps, qui concourent, disent-ils, à produire le même effet. De plus, dans la machine du corps de l'animal, ils comparent le cerveau à l'arbre du pressoir, le cœur au piston, les poumons aux soufflets, la bouche à la meule & aux pilons, l'estomac au pressoir, les boyaux au réservoir, ou à la cuve. Ils disent que Castellan, Médecin de Messine, a été le premier des Modernes à parler expressément des levains, & qu'il a été suivi par Wanhelmont, & par Willis. Du reste, les Partisans de la Trituration ne sont pas d'accord entr'eux. M. Pitcarne prétend que la Trituration se fait par le resserrement total de l'estomac, & M. Hecquet par un resserrement successif, péristaltique, vermiculaire, par des oscillations.

M. Astruc, dans un *Traité de la Cause de la Digestion*, réfute fort en détail ce système de la Trituration : il en conteste fortement le calcul, qui fait monter si haut la force mouvante des fibres de l'estomac : il soutient qu'elle n'équivaut qu'à trois onces, & que celle des muscles du bas-ventre n'excède pas quatre livres : s'il donne à la force de l'estomac, pour comprimer les alimens qui y sont descendus, trois onces, c'est encore gratuitement. Il évalue celle du diaphragme & des muscles du bas-ventre à environ quatre livres. Il observe que M. Pitcarne, vraisemblablement étonné lui-même de ce qu'il avançoit de cette force, n'a osé suivre la proportion sur laquelle pourtant il se fonde, & selon laquelle il faudroit faire monter ces forces l'une à 117088 livres, & l'autre à 250734 livres, ce qui fait ensemble 367822 livres.

Le diaphragme a deux forces en son mouvement ; une directe, qui est celle par laquelle ses muscles le rendent, en le tirant vers la circonférence ; l'autre latérale, par laquelle il appuie sur l'estomac & le presse. Celle-ci est petite en comparaison de celle-là. Ce qui a trompé Messieurs Pitcarne & Hecquet, c'est qu'ils ont pris la force directe pour la latérale, la contraction du diaphragme pour la pression sur l'estomac. Ils sont tombés dans la même erreur par rapport aux muscles du bas-ventre, dont la pression contre le bas-ventre n'est encore que latérale. Il y a plus ; car des animaux très-voraces, ou n'ont point de diaphragme, comme les poissons, qui res-

pirent par les ouïes ; ou en ont d'une simple membrane, comme les oiseaux, qui avec cela ont les muscles du bas-ventre très-petits & très-foibles, & dans une situation à ne point agir sur l'estomac.

Les membranes de l'estomac n'ayant qu'un foible mouvement, & n'ayant aucune dureté, ne sont pas propres à faire l'office d'une meule. Il est vrai que, dans les poules & quelques oiseaux, l'estomac est composé d'un muscle charnu & dense, fort jusqu'à briser de petites pierres & des morceaux de verre : mais on répond que ce n'est pas là une *digestion*, laquelle se fait dans les intestins de ces animaux. Et la structure de notre estomac, par comparaison au gésier des oiseaux qui se nourrissent de grain, fournit au contraire une raison forte contre la trituration. Le gésier est garni en dehors de quatre muscles charnus, dont les tendons se réunissent en deux points opposés : en dedans il est revêtu d'une membrane dure, épaisse & cartilagineuse, principalement aux endroits où se fait la réunion des tendons. La nature fait voir à l'œil par cette construction que l'office du gésier est de broyer les grains par le frottement de ses parois. Au lieu que la membrane de l'estomac de l'homme est mince, & garnie de peu de fibres charnues, couvertes en-dedans d'une espèce de duvet délicat & sensible ; & l'estomac est d'une grande capacité. L'estomac des oiseaux carnassiers, qui dévorent de gros morceaux de chair crue sans les mâcher, est d'une membrane encore plus mince. Enfin il paroît à M. Astruc que, dans le système de la Trituration, on ne sauroit expliquer ce que c'est que la faim, le dégoût, l'indigestion.

Dans le système de la Trituration, il paroît impossible d'expliquer pourquoi certaines choses faciles à broyer, par exemple, des choux-fleurs, ne peuvent se digérer en certains estomacs, qui digèrent sans peine des alimens assez durs, comme le bœuf & le mouton ; au lieu que la diversité des dissolvans est une explication naturelle & aisée. Les hydriques ne laissent pas de digérer, quoique les fibres de leur estomac, de même que toutes les autres parties de leurs corps, soient extrêmement relâchées par l'abondance d'humeurs. Le total & prompt changement de nature qui arrive aux alimens, ne sauroit être l'effet que de la fermentation, qui se fait même sentir par les rots, tandis qu'elle se fait.

M. Astruc a démontré, par le calcul géométrique, que la force de l'estomac n'est égale qu'à trois onces, & celle de l'abdomen à quatre livres. Le fer & les aiguilles qui se sont trouvés dans quelques estomacs, ne détruisent point le système de la fermentation, puisqu'il est constant que tout dissolvant ne dissout pas tous les corps. Dans les oiseaux qui se nourrissent de grain, la fermentation est manifeste, premièrement dans le jabor, où le grain se prépare à la *digestion* par une liqueur semblable à la salive, & puis dans le gésier, où la *digestion* s'achève par un dissolvant qu'y verse une glande conglomérée. Cela est encore plus évident dans les animaux qui ruminent, & qui ont comme quatre estomacs : les deux premiers, quoique faits d'une membrane nerveuse, causent peu de changement à la nourriture, manque de ferment ou de dissolvant : elle revient donc pour être mâchée, & ce n'est que dans le quatrième qu'elle est bien digérée, à cause qu'une glande conglomérée y verse un dissolvant.

Quoique les anciens Médecins & Philosophes ne se soient exprimés sur la *digestion* qu'en termes généraux, de fondre, ramollir, dompter, assujettir, de concrétion, de qualités, M. Astruc prétend néanmoins qu'ils donnent assez à entendre ce que nous appelons fermentation. Ainsi Empédocle & Hippocrate disent, que la *digestion* se fait par la putréfaction des alimens, comme le même Empédocle dit que, de l'eau, se fait le vin par putréfaction. Hippocrate & Aristote usent du terme de concoction, qu'on trouve aussi dans Erotien, Plutarque & Actuarius, pour exprimer comment les fruits mûrissent,

comment le moût se change en vin, & comment la pâte se lève. Hippocrate nomme expressément l'effervescence & la fermentation. *De Veteri Medicina*, C. 5. Et Gallien aussi, *L. De consuetudine*, C. 2. D'ailleurs il assure qu'une férocité particulière de l'estomac, la bile & les esprits concourent à la digestion. Quant à Erasistrate, que les défenseurs de la Trituration mettent de leur parti, il n'admettroit pas le seul broiement des alimens : il y joignoit le secours des esprits, dit M. Astruc, lesquels sans doute faisoient l'office d'un ferment volatil. Il en est de même de Cicéron, qui, selon l'opinion de son temps, attribue la digestion à la chaleur de l'estomac. *L. II. De Nat. Deor.* Ce suffrage de l'Antiquité est un préjugé contre la Trituration.

L'explication de M. Hecquet, par un resserrement successif, &c. se détruit d'elle-même. Où est le moulin qui écrase le grain sans le presser, & en l'agitant seulement & le balotant ?

La salive, la bile, le suc pancréatique, sont les levains qui font la digestion des alimens dans l'estomac. Cela est si vrai, qu'en certains animaux voraces, dans les loups, par exemple, dans les porcs-épics, les autruches, la bile se décharge immédiatement dans la cavité de l'estomac ; & l'on a remarqué une disposition à-peu-près semblable dans un homme qui avoit été grand mangeur. On ne reconnoît la fermentation de la pâte & du moût qu'à trois marques. 1°. En ce que la pâte s'élève & se gonfle, & que le moût bouillonne & se raréfie. 2°. En ce que le pain & le vin, formés par ces fermentations, ont un goût & des qualités différentes de celles que la farine & le moût avoient auparavant. 3°. En ce que le pain & le vin fournissent par la distillation des principes différens, à certains égards, de ceux qu'on tire du moût & de la farine. Or tout cela se trouve dans le changement que souffrent les alimens par la digestion. Il y a des glandes dans l'estomac destinées sans doute à filtrer une liqueur propre à avancer la fermentation des alimens dans l'estomac & leur digestion.

On objecte contre ce système, que le chyle ne donne point d'esprit inflammable. M. Astruc répond, qu'il n'en résulte pas de toute fermentation ; qu'il n'en vient point de la pâte, ni des fruits pourris, ni des acides & des alcalis purs : l'esprit inflammable demande un soufre dégagé & atténué, ce qui ne se trouve pas en toutes les fermentations.

Mais, dit M. Hecquet, en 24 heures, il se prépare une livre de salive, une demi-livre de bile, & du moins deux onces du suc pancréatique, à quoi il faut ajouter le suc stomacal semblable à la salive ; c'est environ deux livres, ou 13824 grains de levain ; or un grain de levain, selon les Chymistes, assujettit 80 grains de la matière qu'il a à perfectionner : les deux livres ou environ de levain pourroient donc assujettir environ 1200 livres d'alimens. Cependant un homme n'en prend pas plus de quatre livres par jour. On répond 1°. que, de l'aveu de M. Hecquet, la vertu de fermenter n'appartient qu'aux sels, & que, selon lui, la demi livre de bile ne contient que trente grains de sel ; que la livre de salive, avec les deux onces de suc pancréatique, & le suc stomacal, n'en contiennent que 14 grains ; en sorte que le levain de chaque jour ne reviendroit qu'à 44 grains, qui ne suffiroient pas pour deux livres d'alimens. Mais M. Hecquet diminue trop la quantité de ces sels, que des Auteurs exacts, comme Verheyen, font beaucoup plus grande. Il y faut ajouter le sel volatil mêlé avec le flegme & les esprits. 2°. qu'il n'est pas vrai qu'il faille toujours un grain, ou qu'il ne faille qu'un grain de levain pour assujettir 800 grains de matière ; l'expérience contredit cette règle. En quelques fermentations, il n'est pas besoin de levain ; en d'autres il en faut plus ou moins. Les levains agiroient, dit-on, sur les membranes de l'estomac, ils les dissoudroient. Ils y agissent en effet & les picotent, quand ils n'ont point d'alimens sur lesquels ils puissent agir ; c'est ce qui

fait le sentiment de la faim : s'ils les corrodent, elles se reparent par la nourriture qui leur est propre. L'estomac est quelquefois incommodé & rongé par le ferment ; mais communément il est préservé par une matière visqueuse, dont il est enduit. On répond 3°. qu'il est faux qu'il ne se trouve point de ferment dans l'estomac ; que Vallæus, ayant laissé un chien trois jours sans manger, lui trouva dans l'estomac beaucoup de bile en forme d'écume. De plus, les Partisans de la Trituration ont la même objection à résoudre ; car le frottement des alimens devroit offenser considérablement ces membranes.

Les défenseurs du troisième sentiment disent qu'on ne peut nier qu'il n'y ait dans l'estomac, des acides qui agissent sur les alimens auxquels ils se mêlent, & que l'action des acides ne soit aidée & fortifiée par le mouvement de systole & de diastole qu'ont nos viscères ; que l'action des acides cause la fermentation, & le mouvement des viscères la trituration ; & qu'ainsi la digestion se fait en même-temps, & par fermentation & par trituration.

M. Lister, dans le Chap. 17^e de sa *Dissertation des Humeurs*, réfute l'opinion qui fait consister la digestion dans le broiement. Au contraire, M. Pitcarne, Médecin Ecollois, tient pour le broiement ou la trituration, & dans son dernier Opuscule, il réfute M. Astruc. M. Boher soutient la même chose, en Mathématicien & en Géomètre. Baglivi, Auteur célèbre, a prouvé qu'en cette matière le calcul géométrique est impraticable ; mais il a prétendu montrer que la force des solides est supérieure à celle des liquides. M. Bertrand, Médecin de Marseille, a tâché de concilier les deux opinions, en donnant également part aux liqueurs & aux vaisseaux dans la digestion. Les liquides, selon lui, commencent l'action, & donnent le mouvement aux solides qui la continuent. Les liquides & les solides font en action réciproque les uns contre les autres, & ceux-ci n'ont pas une action purement passive à l'égard des autres. Quelques Auteurs prétendent que la digestion se fait par putréfaction ; mais putréfaction & fermentation c'est la même chose. Voyez sur ces disputes les *Opuscula Medica* de M. Pitcarne, Médecin Ecollois, *Dissert. V.* & M. Hecquet, *Traité de la Digestion*, Lister, Boher, Baglivi, M. Astruc, *Traité de la cause de la Digestion*, imprimé à Paris en 1714, & des Réflexions insérées dans les Mémoires de Trévoux 1714, dans le mois de Février, &c.

Quoi qu'il en soit de ces trois opinions, voici ce qui concourt de la part de l'homme à la digestion des alimens qu'il prend. Comme la digestion ne se fait que pour préparer les alimens, afin qu'ils puissent servir à la nutrition, il faut considérer les alimens depuis que l'homme les prend, jusqu'à ce qu'étant changés en chyle, ils se mêlent au sang qui les porte dans toutes les parties du corps. Les alimens que nous prenons sont ou crus, comme les huîtres, les fruits, certains légumes, &c. ou cuits, comme les viandes & le poisson, qu'on fait rôtir, frire ou bouillir, & qu'on assaisonne en mille manières différentes avec du sel, du poivre, ou d'autres épiceries, des aromates, du vin, du vinaigre, &c. autant pour en relever le goût, que pour aider à la digestion. De plus, il y a des alimens qu'on avale sans les mâcher, comme les huîtres & les liqueurs, &c. d'autres qu'on broie en les mâchant, comme le pain, les viandes, &c. C'est de ces derniers qu'il faut parler, parce qu'ils reçoivent de notre part plus de préparations, qui y causent différens changemens nécessaires pour qu'ils nous nourrissent, & que les autres en reçoivent moins. D'abord l'aliment est divisé & broyé par les dents, & en même-temps abreuvé d'une liqueur que les glandes salivaires fournissent, ce qui lui donne une forme de pâte : quand il est ainsi pétri & préparé, il passe par l'œsophage dans l'estomac, où il fermentent. Cette fermentation est causée 1°. par le suc salivaire, qui est un ferment, & qui fait aux alimens

ce que le levain fait à la pâte. 2°. par la chaleur de l'estomac, des vitères du bas-ventre, & même des excréments : cette chaleur produit dans les alimens à-peu pres les mêmes effets, que le fumier produit dans les matières que les Chimistes y mettent en *digestion*. 3°. par les restes des alimens qui sont demeurés dans des rides de l'estomac, & qui s'y sont aigris. 4°. par la compression des muscles de l'abdomen, & du diaphragme. 5°. par la liqueur que la compression réitérée de ces muscles fait suinter des glandes de l'estomac. 6°. selon quelques Médecins modernes, par l'air même qui, étant embarrassé dans les alimens, se dilate par la chaleur de l'estomac, & sépare les parties des alimens. Toutes ces causes atténuent & divisent tellement les alimens, qu'ils se changent en une matière cendrée, qu'on appelle chyle. De l'estomac, le chyle descend dans l'intestin duodénum, où il est perfectionné par le suc pancréatique & par la bile, qui le rendent plus coulant, l'atténuent, & servent à précipiter ses parties grossières. Le chyle, ainsi perfectionné & atténué, entre dans les veines lactées qui le portent dans le réservoir de Pecquet, où il est délayé par la lymphe qui y vient en assez grande quantité ; puis il monte dans le canal thorachique, & entre dans la veine sous-clavière, d'où il est conduit dans le ventricule droit du cœur, par la veine cave ascendante.

Le chyle en se mêlant au sang, en ralentit le mouvement, en embarrasse les parties & les esprits, ce qui fait qu'on a envie de dormir après le repas, lorsque la *digestion* se fait : mais aussi le sang communique au chyle de son mouvement, & par ses parties volatiles, & exaltées jointes aux parties salines & nitreuses de l'air, il le subtilise, & lui donne sa dernière perfection. Alors la *digestion* est accomplie, & les alimens, devenus par tant de changemens la matière prochaine de la nutrition, sont portés par le sang dans toutes les parties du corps, pour réparer & remplacer celles qui se dissipent continuellement, ou même pour en ajouter de nouvelles.

A l'égard des parties grossières des alimens qui ont été séparées du chyle par la bile & par le suc pancréatique, elles prennent de la bile la couleur qu'ont les excréments, & cette odeur forte qui leur vient des souffres grossiers qu'elle y excite : ces souffres & les sels des excréments servent, lorsqu'après avoir passé par tous les intestins, ils sont arrivés au dernier, qui est le rectum, à picoter les muscles de ce boyau, à les disposer à se relâcher, & à avertir par là que la nature a besoin de se décharger des matières superflues.

La séparation de l'urine d'avec le sang peut être regardée comme une partie ou une perfection de la *digestion*, puisque cette séparation ne se fait que pour rendre le sang plus pur, plus balsamique, & par conséquent plus propre à la nutrition, que les sels dont l'urine est chargée empêcheroient. Cette séparation de l'urine d'avec le sang se fait ainsi. Les rameaux de l'artère émulgente, qui se terminent aux glandes dont la substance des reins est composée, y portent le sang : la sérosité du sang est séparée de ce fluide par le moyen des pores des glandes des reins ; ces pores étant comme les trous d'un crible, qui ne laissent passer que les choses qui ont un plus petit diamètre qu'eux, ou une figure semblable à la leur, & un diamètre égal. Cette sérosité, qu'on appelle urine, est déchargée dans plusieurs petits tuyaux, qui se réunissant en forme de pyramides, la distillent dans le bassin, d'où elle coule par les uretères dans la vessie.

On dit figurément & familièrement qu'un mauvais traitement, qu'une réprimande, qu'un affront est de dure *digestion*, difficile à supporter. *Durus*, *acerbus*. On dit la même chose d'un ouvrage d'esprit, d'une entreprise, &c. pour dire, qu'ils sont difficiles, pénibles. *Arduus*, *operosus*.

DIGESTION, en termes de Chymie, se dit d'une opération chymique, par laquelle certaines substances

mêlées ensemble sont préparées, par une fermentation lente, à une dissolution parfaite. Mettre des plantes en *digestion*.

On confond souvent ce mot avec *macération* : mais ces deux choses diffèrent, en ce qu'il faut de la chaleur pour la *digestion*, & que la macération se fait à froid. La *digestion* se fait pour l'ordinaire avec addition de quelque menstrue convenable à la matière. On met en *digestion* des roses, des têtes de pavots dans l'huile ou dans de l'eau, pour en faire des onguens & des sirops. On met en *digestion* le plomb calciné, la cécule, dans du vinaigre distillé, pour les dissoudre, & en faire le magistère ou sel de Saturne. La *digestion* se fait tant des plantes que des minéraux, & même des métaux.

La *digestion* diffère aussi de la circulation & de l'infusion. Voy. ces mots.

DIGESTION, se dit, dans les plantes comme dans les animaux, de la sève qui leur sert de nourriture bien préparée & digérée. Voyez SÈVE & SUCS, VÉGÉTATION.

DIGESTION. Terme de Chirurgie. On le dit des apostèmes, des abcès, &c. pour marquer leur disposition à murir, à venir à suppuration. Les tumeurs qui viennent aux parotides des enfans, sont faites d'une humeur douce & de facile *digestion* : elles se murissent en peu de temps. **DIONIS**.

DIGESTOIRE. f. m. Nom qu'on a donné à la machine de Papin. Voyez DIGESTEUR.

DIGITALE. f. f. *Digitalis*. Plante dont la fleur représente un doigtier. La *Digitale* ordinaire, *digitalis purpurea*, a ses racines menues, fibreuses, brunes & très-amères. Elles poussent quelques feuilles pareilles à celles du Bouillon-blanc, moins corneuses, couvertes d'un poil grisâtre. La tige qui s'élève d'entre ces premières feuilles est haute de quatre à cinq pieds, arrondie, velue, garnie de quelques feuilles alternes, un peu plus petites que celles du bas, & qui vont en diminuant à mesure qu'elles approchent de l'extrémité de la tige, qui est inclinée & chargée de fleurs disposées en épi & penchées. Elles sont d'une seule pièce, ouvertes par leurs deux bouts ; terminées par des lèvres à l'ouverture supérieure, & enfilées à leur partie inférieure par un pistil qui devient un fruit arrondi, divisé en deux loges qui contiennent plusieurs semences. La couleur de ces fleurs est ordinairement purpurine, tachées en dedans de quelques pointes d'un rouge foncé ; rarement les trouvera-t-on toutes blanches. Il y a d'autres *digitales* qui diffèrent de celle-ci par leurs feuilles & par leurs fleurs. La *Digitale* croît dans les pays froids : on la dit bonne pour les écrouelles, & on assure qu'elle est vomitive & purgative. On l'estime encore pour l'épilepsie. On range parmi les *Digitales* la Gratiolle, autre plante purgative & vomitive. Voyez GRATIOLE.

DIGITATION. f. f. Terme d'Anatomie, qui sert à exprimer la manière dont deux muscles dentelés par les extrémités opposées, s'endentent l'un dans l'autre. *Digitatio*.

On se sert aussi de ce mot, en Botanique, pour exprimer la découpeure des feuilles. Voy. DIGITÉ.

DIGITÉ. adj. Terme de Botanique, *digitatus*, coupé en forme de doigts, ou échancré par digitations. Feuilles *digitées*. *Folia digitata*, *digitatim disposita* ; & suivant le nombre des digitations, on dit *binata*, *ternata*, &c.

DIGLATH, & **DIGLITO**. Nom du Tibre dans les lieux où il ne roule pas encore ses eaux avec rapidité. Voy. le Dict. de la Martinière.

DIGLYPHE. f. m. Qui a deux gravures. *Diglyphus*, *triglyphus imperfectus*. C'est un triglyphe imparfait, ou une console, ou corbeau qui a deux gravures.

DIGNAN. Ville d'Italie dans l'Istrie. Elle est aux Vénitiens, à qui elle se soumit en 1331.

DIGNE. adj. m. & f. Qui mérite quelque chose, soit en bien, soit en mal. *Dignus*. Seigneur, je ne suis

pas *digne* que vous entriez dans ma maison, disoit le Centenier à JESUS-CURIST. S. Jean disoit qu'il n'étoit pas *digne* de déchaussér les souliers de celui qui viendrait après lui. Un Auteur grave & *digne* de foi, qui mérite qu'on ajoute foi à ce qu'il dit. On dit que c'est un homme *digne*, un *digne* sujet; pour dire, qu'il est capable de remplir un emploi, une dignité, une charge. Le Roi choisit de *dignes* sujets pour mettre dans les charges, dans les Prelatures. On dit aussi, cela est *digne* de pitié, cela est *digne* de grace, *digne* de pardon. C'est un crime *digne* de mort, qui mérite la mort. On dit aussi d'un brave homme, qu'il a fait une action *digne* de lui, *digne* de sa naissance. Et au contraire en dit d'un infame, qu'il n'est pas *digne* de vivre.

DIGNE. Ville de Provence en France. *Digna*, *Dina*, *Dinia*, *Dinensium* ou *Diniensium civitas*. Le troisième *Dinia* est le meilleur: c'est le nom que Plin lui donne, L. III, c. 4, où il dit que c'étoit une ville des Ebroduntiens, qui étoit dans les Alpes, & que l'Empereur Galba avoit ajoutée à la Province Narbonnoise. Il paroît à Scudus qu'il faut lire dans Plin *Bodiontios*, au lieu d'*Ebroduntios*, & qu'un bourg qui est à cinq lieues de *Digne*, nommé *Bajour*, *Brodiontium*, conserve cet ancien nom. Dans une vieille Notice, elle est la seconde des huit villes de la Province des Alpes maritimes. Dans des Notices plus récentes, son Evêque est le premier suffragant du Métropolitain d'Embrun. Aujourd'hui c'est une bonne petite ville de Provence, sur la rivière de Bleone, dans les montagnes. Il y a à *Digne* un Siège Royal, ou Vice-Sénéchaussée, dont le Chef est Lieutenant du Sénéchal de la Province. C'est François I qui l'établit vers l'an 1555. Il y a aussi une Viguerie. L'Evêque de *Digne* est suffragant d'Embrun. Le fameux Pierre Gassendi, né à Chauterrier, bourg de la Vice-Sénéchaussée de *Digne*, Chanoine, & ensuite Prevôt de l'Eglise Cathédrale de *Digne*, & mort à Paris le 24 d'Octobre 1655, a donné une Notice de l'Eglise de *Digne*. Le premier Evêque de *Digne*, selon cet Auteur, est Saint Domin, qui lui paroît avoir commencé son Episcopat vers l'an 313. Il y a des thermes, ou des bains chauds à *Digne*, qui sont excellens. Gassendi, qui en parle dans l'ouvrage que j'ai cité, c. 5. dit que le rocher d'où ces eaux sortent, est plein, dans la partie supérieure, de trous & de fentes, d'où au printemps, & sur-tout au mois de Mai, il tombe des serpens, ordinairement accouplés; mais qui ne font point venimeux, qu'on touche impunément, & dont la morsure fait moins de mal que la piquure d'une guêpe. M. Gassendi sur des observations sûres, fixe la latitude de *Digne* à 44 degrés 6 minutes, & sa longitude à près de 24 degrés, ou 23 degrés 52 minutes. Ce qui s'accorde avec les Cartes nouvelles de M. de Lisle, faites sur les Mémoires de Messieurs de l'Académie. Voyez ces Auteurs. Toute la première partie de sa Notice est une histoire abrégée de *Digne*. Gaspard l'Alleman, Sebastien Richard & Loteret, ont aussi écrit sur cette ville.

Son nom s'est formé du Latin, selon la remarque de Gassendi, c. 1. On l'appela *Dinia* & *Dina*, *Dinensium civitas*, ensuite *Dinna*, *Dignia*, *Digna*, d'où s'est fait en François *Digne*; *Dinensis*, *Dienensis*, *Digmenfis*, & *Dignensis urbs*. Quelques-uns, comme Scaliger, écrivent *Dine*, & non pas *Digne*; & Scudus, dans Ortelius, l'appelle *Donoy*.

DIGNEMENT. adv. D'une manière *digne*. *Dignè*. On ne sauroit parler assez *dignement* de l'Eucharistie. Cet Ambassadeur s'est acquitté *dignement* de sa commission.

DIGNITAIRE. s. m. Celui qui occupe une dignité dans une Eglise Cathédrale ou Collégiale, comme la dignité de Prevôt, de Doyen, de Trésorier, d'Archidiacre, de Chantre, &c. *In aliquâ Capitali dignitate constitutus*. Tous ceux qui ont quelque prééminence sur les autres Chanoines, ne sont pas *dignitaires*. Quand ils n'ont point de Jurisdiction

contentieuse ou extérieure, on les nomme seulement Personats. Dans quelques Cathédrales le premier *dignitaire* est le Grand-Chantre, dans d'autres c'est le Prevôt, &c. Au lieu du terme de *dignitaire*, on se sert presque toujours aujourd'hui de celui de *dignité*; en sorte qu'on dit: Monsieur un tel est une *dignité*. Les Trésoriers sont les premiers *dignitaires* dans les Saintes Chapelles.

DIGNITÉ. s. f. Charge, office, qualité qui relève l'état des personnes, & dont celui qui en est revêtu peut prendre le titre. *Dignitas*, *honor*, *manus*. Le Chancelier possède la première *dignité* de la Robe. L'Episcopat est une des premières *dignités* Ecclésiastiques. C'est un homme constitué en *dignité*. Fabius Maximus, voulant éprouver si son fils sauroit bien maintenir sa *dignité*, s'avança sans descendre de cheval, jusqu'à ce qu'il eût reçu le commandement de son fils: puis courant l'embrasser, je voulois voir, dit il, si tu savois ce que c'étoit d'être Consul. ABLANC. D'où vient cet empressement pour les *dignités*, sinon de l'envie que l'on a d'acheter l'empire sur les autres, & d'avoir moins de maîtres à qui l'on doive obéir? FLECH. La vertu donne un degré d'honneur qui n'est pas moindre que celui des *dignités*. HERMAN. Au lieu d'assujettir sa vie à sa *dignité*, Pétrone, d'un esprit supérieur à ses charges, les ramène à soi-même. S. EVR.

On a donné le nom de *dignités* à ces qualités honorables, parce qu'elles supposent ou rendent dignes de la considération publique, ceux qui en sont revêtus.

DIGNITÉ, se prend aussi pour mérite, importance & en général pour tout ce qui peut donner de l'éclat aux personnes & aux choses. Ce Prédicateur a bien soutenu la *dignité* de son sujet par la noblesse de ses expressions. Ce grand Seigneur parle avec *dignité*, agit avec *dignité*, marche avec *dignité* c'est-à-dire, qu'il soutient bien son rang, qu'il ne dément point son caractère, qu'il parle, qu'il agit d'une façon convenable à son rang, digne du caractère qu'il soutient & de l'affaire qu'il traite. Il faut une grande étendue d'esprit pour demeurer inutile; presque personne n'a assez d'esprit pour jouer ce rôle avec *dignité*. LA BRUY. Peu de gens savent conserver la *dignité* en ménageant leur fortune à la Cour. S. EVR. Jusque dans ses plaisirs mêmes il y avoit de la *dignité*. FLECH. M. le Premier Président Lamoignon avoit je ne sai quoi de doux & d'honnête, accompagné de *dignité* & d'une certaine autorité naturelle qui peut tout. BOUIN.

De tous temps il y a eu des marques de *dignité* par des habits, des ornemens, des symboles; mais les principales se conservent aujourd'hui dans le Blason. On voit dans les anciennes médailles, que Pompée avoit des proues de vaisseaux, comme Chef de la guerre des Pirates. César avoit le bâton augural, la hache, & le simpule pour marque de ses *dignités* d'Augure, de Pontife & de Sacrificateur. Aujourd'hui on les place dans le Blason. Les tiaras, les chapeaux, les mitres, les couronnes & les mortiers, se mettent en cimier. Les croix des Archevêques, l'ancre de l'Amirauté, les bâtons des Maréchaux, les clefs des Papes, les masses des Chanceliers se mettent derrière l'écu, ou en pal, ou en sautoir. Les épées du Connétable, du Grand-Ecuyer, les bouteilles des Boutilliers, les clefs des Chambellans, se mettent à côté. Les canons des Grands Maîtres de l'Artillerie se mettent au-dessous & les colliers des Ordres de Chevalerie, tant Militaires que Religieux, se mettent autour de l'écu. Les Electeurs de l'Empire les placent dans un quartier de leurs Armoiries, comme le Palatin la couronne, Brandebourg le sceptre, Saxe les épées, &c.

On distingue les *dignités* en Ecclésiastiques, le Pape, les Cardinaux, les Archevêques, les Evêques, les Ablés & les *dignités* des Chapitres, &

en temporelles qui font celles d'épée, de robe, ou des fiers.

DIGNITES, dans les Chapitres, font certains Bénéfices qui donnent la prééminence dans le Chœur au dessus des simples Chanoines : elles font quelques fois simples, quelquefois à charge d'ames, & quelquefois avec juridiction, & administration des écoles sacrées. *Dignitatis gradus*. Si la *dignité* n'a point de Jurisdiction contentieuse ou extérieure, & si elle ne donne qu'une prééminence, c'est un simple perfonnat. Les Prévôtés du Chapitre de Chartres font des *dignités*, & des Bénéfices simples. Les Doyennés ou Chets de Chapitre, font des *dignités* sujettes à résidence. Les *dignités* des Cathédrales, & des Collégiales, ne font point sujettes au droit des Gradués.

On appelle aussi la personne qui possède ces sortes de Bénéfices, une *Dignité*. Monsieur un tel n'est pas un simple Chanoine, c'est une *Dignité*. Il y a des Cathédrales où toutes les *dignités* portent la robe rouge; d'autres où il n'y a que la première *dignité*, comme le Doyen de S. Gatien de Tours.

DIGNITÉ. Terme d'Astrologie. Les Astrologues disent que les Planètes ont des joies, où des *dignités* lorsqu'elles font dans certains signes où elles ont quelque empire ou faveur, soit par *domicile*, *exaltation*, joie, ou autrement. Le Soleil, par exemple, est en *dignité* dans le Lion, le Bélier, & la neuvième maison, parceque le Bélier est son exaltation, le Lion son propre domicile, & la neuvième maison sa joie. Ces *dignités* font appelées *essentiels*, quand elles font prises dans une signe; & *accidentelles*, quand elles font prises dans une maison céleste. Quand une Planète n'a aucune *dignité* au lieu où elle se trouve, on la nomme *planète étrangère*.

Les Mathématiciens appellent *dignités*, certains axiomes qui servent généralement dans toutes les démonstrations : on les nomme *dignités*, parce qu'à cause de leur évidence ils font dignes d'être reçus comme certains & infaillibles.

DIGOINS. Ville de France dans l'Autunois, située sur la rivière d'Arroux qui se décharge dans la Loire assez près de là. *Denegontium*, & par corruption le plus souvent *Decontium*, ou *Digonia*.

DIGON. f. m. Terme de pêche. Espèce de dard, garni de deux crochets semblables à ceux des hameçons, dont se servent les pêcheurs, pour prendre le poisson plat entre les roches de basse-mer.

DIGON. Terme de Marine. Voyez **DIGUON**.

DIGRESSION. f. f. On appelle ainsi tout ce qui s'écarte, qui sort du sujet principal, tout ce qui est hors du sujet dans un discours. *Digressio*. *Digression* agréable, ennuyeuse, inutile. Faire des *digressions* sortir de son sujet. *Digredi a proposito*, a causa, de causa. On pardonne les *digressions*, quand elles font courtes & à-propos. Pardonnez moi cette *digression* qu'un juste dépit m'a attachée. **PEL**. Hyperide a une flexibilité admirable pour les *digressions*, il se détourne & reprend haleine où il veut. **BOIL**. Vous ne verrez point dans ce discours ces *digressions* politiques, qu'on accomode au sujet avec art. **FLÉCH**. Il ya des *digressions* dans cet Ouvrage; mais utiles, & agréables, & selon les règles de l'art; elles instruisent, ou délassent l'esprit du Lecteur. **LD**. Les *digressions* font vicieuses, quand elles font trop fréquentes, & ennuyeuses, quand elles font trop longues. **S. EVR**.

DIGRESSION, Terme d'Astronomie. Eloignement d'un astre d'un autre astre auquel on le compare. Quantité de l'espace dont un astre s'éloigne d'un autre astre. Il se dit des Satellites de Jupiter & de Saturne, par rapport à ces deux planètes. *Digressio*. Quoique les orbites des Satellites de Jupiter soient circulaires, ou d'une figure qui approche fort du cercle; cependant, à cause du peu d'inclinaison de leur plan à l'égard de celui de l'écliptique, ils nous paroissent decrire des ellipses fort étroites, & on les voit quelquefois suivre par leurs mouvemens des lignes sensiblement droites.

Cette direction du plan de leurs orbites forme une inégalité apparente dans leurs mouvemens, qui paroit se faire avec plus de vitesse plus ils font près de Jupiter, & qui se ralentit à mesure qu'ils s'en éloignent jusque vers leurs plus grandes *digressions*, où ils paroissent pendant quelque temps stationnaires, parce que l'arc qu'ils décrivent alois sur leur orbite, est à peu-près dans la direction du rayon visuel, qui va de la Terre aux Satellites. **CASSINI**. Leur plus grande *digression* ne diffère pas sensiblement du diamètre de leurs orbites. **LD**. On a trouvé que le premier Satellite de Jupiter, lorsqu'il est dans sa plus grande *digression*, étoit éloigné du centre de cette planète, de cinq de ses demi diamètres, & $\frac{2}{3}$.

Le second de	9
Le troisième de	14 $\frac{13}{60}$
Et le quatrième de	25 $\frac{18}{60}$

Pour les Satellites de Saturne, on détermine leur distance en les comparant au diamètre de l'anneau, ou bien aux autres Satellites, quand ils font dans leurs plus grandes *digressions*. En supposant le demi-diamètre de l'anneau 1.

La plus grande <i>digression</i> du premier Satellite est de	1 $\frac{93}{100}$
Du second	2 $\frac{47}{100}$
Du troisième de	3 $\frac{41}{100}$
Du cinquième de	23 $\frac{23}{100}$

Cette proportion s'accorde si exactement avec celle qui a été déterminée par les observations immédiates, faites par l'estime, que l'on peut s'en servir pour trouver la situation de chaque Satellite sur son orbite, sans crainte de tomber dans quelque erreur sensible. **LD**.

La plus grande *digression* de Mercure au Soleil est de vingt huit degrés, & celle de Venus au même Soleil est environ de quarante-huit degrés.

DIGUE. f. f. Ouvrage de maçonnerie, charpente, ou fascinage, dont on fait un rempart qu'on oppose à l'entrée, ou au cours des eaux. *Moles opposita fluctibus*, *agger*. Les *digues* se font avec des élévations de terre mêlée de claies, de pieux, de pierres, & autres choses semblables. La *digue* de la Rochelle se fit avec des vaisseaux coulés à fond. Les *digues* de Hollande se font souvent rompues, & ont inondé beaucoup de pays où est à présent la mer. Le cours du Rhône a été changé par le moyen d'une *digue*.

Ce mot vient du Flamand *dijk*, qui signifie un amas de terre contre les eaux; & ils ont dérivé ce mot du Grec *τιξος*, comme croient Saumaïse & Ménage. Guichard fait venir le mot François *digue*, & le mot Flamand *dijk*, de l'Hébreu, *dagah*, formé de *ghadad*, en transposant les lettres, *ghadah*, *ripa*, *rivage*.

On le dit, figurément, en Morale, & il signifie, Obstacle. *Obex*, *obstaculum*. On ne peut trouver d'assez fortes *digues* pour arrêter la fureur des passions de la jeunesse. La licence a ravagé toutes ces *digues*. **PATRU**. La Pragmatique-Sanction étoit une *digue* contre les entreprises de la Cour de Rome. **MEZ**.

Où font tous ces guerriers, dont les fatales ligues,
Devoient à ce torrent opposer tant de digues?

BOILEAU.

DIGUER. v. a. *Diguer* un cheval, c'est lui donner de l'éperon. *Addere calcaria equo*. Inusité.

DIGUITE. f. m. & f. Nom de peuple. *Diguita*. Les *Diguites* font des peuples barbares de la Tucumanie, dans l'Amérique méridionale.

DIGUON. f. m. Terme de Marine, est le bâton qui porte un pendant, une flamme, ou banderolle arborée au bout d'une verge. *Bacillus*. On écrit quelquefois *digon*.

DIAMBE, ou **DOUBLE IAMBE**. m. Terme de Poësie. C'est un pied composé de deux iambes, c'est-à-dire, de quatre syllabes, dont la première & la troisième sont brèves; la seconde & la quatrième longues, comme *severitas*.

DIJON. *Divio*, *Divionopolis*, *Diviorum*, ou *Deorum Civitas*, & *Divionum*, selon quelques-uns. Le premier est le meilleur. Ville capitale du Duché de Bourgogne: le Pape Clément XIII. y érigea en 1731. un Evêché, dont le Diocèse a été tiré de celui de Langres. Il y a un Parlement, qu'y établit Louis XI. en 1476, une Chambre des Comptes, une Cour des Monnoies, & un Présidial. Le premier Président de Ville-Neuve disoit qu'étant prisonnier en Suisse, il avoit lu une ancienne Chronique de Bourgogne, qui faisoit mention d'une fameuse ville de l'Evêché de Langres, nommée Bourg-Ogne, ou Bourg des Dieux, *Burgus Deorum*; car Ogne en Celtique signifie Dieu: que c'étoit cette ville qui avoit donné son nom à tout le pays long-temps avant la conquête des Gaules par les Romains. Les habitans de cette ville, mécontents des Aunois, dont ils dépendoient, brûlèrent leur ville, & passèrent le Rhin. Elle se rétablit: Aurélien la fit encore détruire; mais, craignant d'avoir offensé les Dieux dont il avoit ruiné la ville, il résolut de la rebâtir. Il le fit, & voulut qu'elle fût appelée *Divio*, du nom *Divi*, qui signifie *les Dieux*. Du CHESNE, *Antiq. des Villes de France*, P. II. L. VI. c. 1. Cette vieille Chronique pourroit bien être mêlée de fables. Valois croit seulement qu'Aurélien fit entourer *Dijon* de murailles, qu'il embellit, & l'orna de temples & d'autres édifices publics. Mais l'opinion la plus probable est que, suivant la correction d'un passage de Grégoire de Tours, où l'on doit lire Aurele au lieu d'Aurélien, c'est Marc-Aurele qui en a été le restaurateur, & que *Dijon* étoit plus ancien que cet Empereur, puisque l'Historien du Martyre de S. Bénigne, dans Surius, rapporte que Marc-Aurele fit un voyage en cette ville, pour visiter les nouveaux murs dont il l'avoit fait entourer.

Quoi qu'il en soit, c'est une très-ancienne ville. Grégoire de Tours en parle, & la décrit très-bien dans son Liv. III. c. 19. Un Marbre, trouvé il y a quelques années à Rome, parle des Serruriers demeurans à *Dijon*, **DIBIONE CONSISTENTES**. Dans la suite les Ducs de Bourgogne de la première race, descendus de Hugues Capet par le Roi Robert, son petit-fils, ayant choisi *Dijon* pour y faire leur résidence, l'embellirent beaucoup. *Dijon* a eu titre de Comté. Aujourd'hui c'est une grande & belle ville, remplie de beaux édifices, tant sacrés que profanes, défendue par un Château fortifié. C'est Louis XI. qui l'a bâtie. *Dijon* est situé à une petite distance des deux collines de Talan, & de Fontaines, lieu de la naissance de St. Bernard. Ses environs sont fertiles & agréables, à cause des rivières de Sujon & d'Ouche qui l'arrosent. M. Ménage disoit souvent qu'après Paris, il n'y avoit guère de ville en France où il y eût plus de gens de lettres qu'à *Dijon*. L'élévation du pôle à *Dijon* est de 47 deg. 20 min. Sa longitude est de 22 deg. 50 min. *Acad. des Sciences*.

Ce nom vient de *Diu*, qui, en Gaulois ou Celtique, signifie fontaine, & lui a été donné à cause des sources qui sont tout autour. Cela est plus probable que ce qu'on dit au commencement, du Bourg-Ogne & d'Aurélien.

DIJONNOIS, oise. f. m. & f. Habitant de Dijon, natif, originaire de Dijon. *Divionensis*. Jean Guenegaud, Docteur en Médecine, a expliqué historiquement un Tombeau antique de Chindonax, Prince des Vaccies, Druydes, Celtiques, *Dijonnois*. TH. CORN.

DIJONNOIS. Territoire de Dijon, petit Pays du Duché de Bourgogne, appelé autrement Bourgogne propre, Ressort du Parlement de Dijon. *Pagus Divionensis*. Outre la ville de Dijon, le *Dijonnois* renferme encore celles d'Auxonne, S. Jean-de-Laune, Beaune, Nuits, &c.

DIJOVIS. f. m. Terme de Mythologie. C'est un nom de Jupiter, qui se trouve dans Varron, L. IV. *De ling. Lat.* & dans Anla-Gelle, L. V. c. 12. On peut voir aussi Vossius, *De Idol. L. II. C. 84. p. 365*. Comme on appela ce Dieu *Jupiter* & *Diespiter*, on l'appela aussi *Jovis* & *Diovis*. Voyez les Dissertations du P. S. Jéf. imprimées à Paris en 1715. p. 284.

DIIPOLIES. f. f. pl. Terme de Mythologie. Anciennes Fêtes d'Athènes, qu'on célébroit en l'honneur de Jupiter Polien ou Tutélaire de la ville. Elles n'étoient plus en usage du temps d'Aristophane: voilà pourquoi il se sert du mot de *Diipoliodé*, pour marque d'une chose du vieux temps.

D I L.

DILACÉRATION. f. f. *Dilaceratio*. C'est la même chose que déchirement; division violente, séparation causée par une grande distention. Pour empêcher le dépôt sur la partie maltraitée par la *dilacération* des fibres, des muscles & des membranes. **DIONIS**.

DILACÉRER. v. a. C'est la même chose que déchirer avec violence. *Dilacerare*. Ce terme ne paroît pas fort usité.

DILACÈRE, ÉE. part. *Dilaceratus*.

DILANIATEUR. adj. Effort *dilaniateur*. Terme de mineur. C'est l'effort que fait la poudre d'une mine ou d'un fourneau, en s'enflammant, contre la résistance du poids des terres qu'elle doit enlever, jointe à la ténacité des parties, qui composent cette masse. Et, comme le poids des terres à enlever, & la masse des terres contenues dans les entonnoirs semblables sont entr'eux comme le cube des lignes par la 3^e. du II. Livre d'Euclide, c'est-à-dire, comme le cube de la hauteur perpendiculaire du terrain qui est sur la mine, & que les surfaces de ces mêmes entonnoirs sont entr'elles comme les carrés de leurs hauteurs, M. Bélidor dit que la quantité de poudre nécessaire pour la charge d'une mine, doit être déterminée par la ténacité des terres, par le poids des masses à détacher & à enlever, & par conséquent déterminée par le carré & le cube des lignes.

Ce mot est pris du Latin *dilaniare*, déchirer, séparer avec violence.

DILAPIDATION. f. f. Dépense folle. Terme peu usité, ainsi que le verbe qui suit.

DILAPIDER. v. a. Du Latin *dilapidare*. Dépenser, dissiper mal à-propos. **COIGRAVE**. C'est un mot dont Rabelais s'est servi en parlant de Panurge, au commencement du 2. chap. 3^e Livre. Voici ses termes: Et se gouverna si bien & prudemment Monsieur le nouveau Chastelain, qu'en moins de quatorze jours il *dilapida* le revenu certain & incertain de sa Chastellenie pour trois ans. Il ne fera pas mal à-propos de joindre le Commentaire au texte. Entre toutes les manières, dit M. le Duchat, de *dilapider* son bien, Rabelais a mis la manie de ceux qui cherchent la Pierre-Philosophale: & le bon Owenus, qui possédoit bien son Rabelais, n'a pas manqué de faire entrer l'allusion dans sa 9^e Epigramme du second Livre: d'où Naudé, dans son Mascurat, a tiré les vers.

Qui bona dilapidant omnia pro lapide.

DILAPIDÉ, ÉE. adj.

DILATABILITÉ. f. f. Propriété de ce qui peut se dilater, s'étendre en un plus grand volume. La *dilatabilité* de l'air. M. de Beaumur se sert souvent

de ce mot dans son mémoire sur les Thermomètres. Il est d'un fréquent usage en Physique.

DILATABLE. adj. m. & f. Terme de Physique. *Quod dilatari, expandi potest.* Qui est capable de dilatation, qui peut être dilaté, étendu. Nous ne voyons pas que l'eau puisse être comprimée comme l'air, au point d'occuper moins de place que sous une forme ordinaire. Si l'on empie d'eau un boule d'étain, & qu'on la frappe à grands coups, la boule crévera plutôt que de s'aplatir & de resserrer l'eau en diminuant de volume. Mais cette eau, qui n'est point compréhible, est extrêmement *dilatable*. Par le moyen du feu, qui s'y minue plus ou moins, elle peut acquérir une expansion, & par conséquent une élasticité, pour ainsi dire, infinie. Qu'elle n'ait point de ressort par elle-même, j'en conviendrai facilement : mais elle reçoit, du feu qui tourbillonne dans ses pores, une tendance perpétuelle à s'élargir. Cette élasticité ou cette expansion de l'eau se déclare au moment qu'on la décharge, dans la machine pneumatique, de l'air qui la comprimait. Spect. de la Nat. tome 4, p. 221. 222. On peut se servir de ce terme après M. Pluche, & M. Dionis cité dans le Dictionnaire.

DILATANS. adj. pl. Terme de Chirurgie. Nom qu'on donne à certains corps qu'on introduit dans la cavité d'une plaie ou d'un ulcère, & qu'on y laisse comme une pièce de l'appareil. C'est en quoi les *dilatans* diffèrent des *dilatoires*. ENCYC.

DILATATEUR. f. m. Terme d'Anatomie. Nom que l'on donne à deux muscles du nez. *Dilatator.* Les deux *dilatateurs* ressemblent à une feuille de myrte : on les appelle *dilatateurs*, à cause qu'ils servent à la dilatation du nez : ils naissent de l'os du nez proche de l'aile, & se vont terminer à la rotondité de la même aile. DIONIS. C'est encore le nom de trois muscles de l'urètre. L'urètre est dilaté par trois & resserré par deux. L'un des muscles *dilatateurs* de l'urètre naît de la partie inférieure & antérieure du rectum, & s'attache par son autre extrémité à la partie inférieure & postérieure de l'urètre. Et les deux autres muscles *dilatateurs* naissent chacun de la partie intérieure de la tubérosité d'un des os ischium, & s'insèrent, chacun de son côté, à la partie latérale & postérieure de l'urètre. LITRE. *Ac. des S.* 1700. *Mém. p.* 309.

DILATATION. f. f. Terme de Physique. Mouvement par lequel un corps s'étend en plus grand volume. *Dilatatio.* Un corps se *dilate* ou se *rarefie*, lorsque, conservant la même quantité de matière propre qu'il avoit auparavant, il acquiert un plus grand volume. Un corps, au contraire, se *condense* ou se *comprime*, lorsque, sous un plus petit volume, il ne perd rien de sa matière propre. AUX MOTS CHALEUR & FROID, l'on verra que la chaleur est la cause de la *dilatation*, & le froid, la cause de la condensation. Voyez aussi CONDENSATION & RARÉFACTION.

DILATATION. Terme de Médecine. Synonyme à Diastole. Voyez ce mot. On le dit, non-seulement de l'état du cœur, mais en général de tous les vaisseaux dont les parois sont écartées de leur axe. *Dilatation* du cœur, *dilatation* des vaisseaux. *Relaxatio. Dilatio.*

DILATATION. En Chirurgie, est l'écartement des lèvres d'une plaie ou d'un orifice, fait sans instrument tranchant, en quoi elle diffère de l'incision. La *dilatation* d'une plaie.

DILATATOIRE. adj. pris substantivement. C'est un instrument de Chirurgie, qui a certaines cavités au-dedans pour tirer un fer barbelé d'une plaie : & on le dit en général de ce qui sert à ouvrir & dilater les plaies, & d'un instrument fait pour cela, dont quelques Chirugiens se servent dans l'opération de la pierre. *Instrumentum ferreum ad dilatandas plagas accommodatum.*

DILATER. v. a. Elargir, étendre, rendre plus grand. *Dilatare, relaxare.* La chaleur *dilate* les pores. La tristesse resserré le cœur, mais la joie le *dilate*. Les

Chirurgiens ouvrent & *dilataent* les plaies pour empêcher qu'il ne s'y fasse un sac où il s'enferme du pus.

DILATER le cœur, a aussi un sens figuré. Il faut que nos soins s'étendent, & que les espaces de notre cœur se *dilataent* à mesure que les besoins du prochain s'augmentent FLECH.

DILATER, signifie aussi, Raresfier. Le salpêtre, en se *dilatant*, fait tout l'effet de la poudre. Quand l'air se *dilate* dans un Thermomètre, il fait monter la liqueur. Voyez DILATATION.

DILATÉ, ÉL. part. *Dilaxatus, relaxatus.*

DILATOIRE. adj. m. & f. Terme de Palais. Ce qui tend à faire différer. *Moratorius.* Les Procureurs donnent souvent des exceptions *dilatoires*. Ce sont certaines fins de non-recevoir proposées contre la demande, ou la qualité de la partie, qui ne vont pas à l'exclusion de l'action ; mais seulement à en différer le Jugement définitif, à en retarder l'exécution.

DILAYER. v. a. Différer, remettre à un autre temps. *Differre.* Il faut *dilayer* l'exécution de cet Arrêt, la remettre jusqu'après la moisson. Il est aussi quelquefois neutre, & signifie user de remise. Ce chicanneur a tant *dilayé*, qu'il a joui toute sa vie de sa terre qui étoit saisie. Ce mot est vieux, & presque hors d'usage.

DILAYE, ÉE. part.

DILE. Petite rivière des Pays-Bas. *Dilia.* Quelques-uns écrivent *Dyle*. La *Dile* a sa source près de Genap, dans le Brabant Wallon : après avoir reçu le Demer au-dessous de Louvain, elle se rend à Malines, qu'elle traverse ; & grossie à une lieue de là des eaux de la Senne & de la Nethe, elle perd son nom, & prend celui de Rupel.

DILECTION. f. f. Du Latin *dilectio*, en style de dévotion, synonyme d'amour, charité. *Amor, caritas.* La *dilection* du prochain.

Ce mot s'emploie dans l'adresse des Rescrits Apostoliques. A tous fidèles Chrétiens salut & *dilection* en Notre-Seigneur. Les Empereurs donnent aussi ce titre aux Electeurs & aux Princes de l'Empire, en leur écrivant, aussi-bien qu'aux Cardinaux qui sont Princes de l'Empire. Nous ne pouvons pas encore abandonner cette espérance, fondée sur l'équité, la justice, & les autres louables qualités de sa *Dilection*. (l'Elect. de Bavière). *Rescrit de la Cour de Vienne.* On l'écrit quelquefois simplement S. D. Nous avons espéré par la connoissance que nous avons des grandes qualités de l'Electeur de Bavière, que S. D. n'attaqueroit & n'inquiéteroit pas davantage notre droit de succession. *Ibid.* Ferdinand I. dans son Testament & dans son Codicile, parlant de l'Archiduchesse Anne, sa fille, mariée au Duc Albert, Electeur de Bavière, lui donne le titre de *Dilection*. Quant aux Rois, l'Empereur leur donne le titre de *Dilection Royale*. Le Pape se sert aussi du terme de *Dilection* au Dauphin de France, au frère du Roi, & aux Princes Souverains qui ne sont pas Rois. Tel est l'usage à présent. Dans le *Liber Diurnus Romanorum Pontificum*, Tit. I. il est marqué que le Pape donna le titre de *Dilection Dilectissime*, à un Patriarche, à un Evêque forain, à un Prêtre, un Diacre, un Primicier, & à un Secondier, si l'on peut ainsi parler. Dans les formules de Marculphe, un Maître, un Seigneur le donne à son valet, ou à un serf, Liv. II. 2. n. 33. aussi-bien que dans celles de l'Anonyme, n. 48. Dans les autres formules d'un inconnu, un parent le donne à sa parente, n. 16.

DILEMME. f. m. Terme dogmatique, espèce d'argument composé de deux ou plusieurs propositions, qui pressent également l'adversaire & le convainquent, soit qu'il accorde l'une, soit qu'il accorde l'autre. *Dilemma.* C'est pour cela qu'en Logique on appelle le *dilemme*, argument cornu, *argumentum cornutum*, utroque cornu feriens, parce que les deux parties dont il est composé, portent contre l'adver-

faire, de façon que s'il évite l'une, il ne peut éviter l'autre. Tel est le *dilemme* par lequel Cicéron prouve qu'il faut supporter toutes les peines avec patience. Si la douleur est légère, on n'aura pas de peine à la supporter; si elle est violente, elle ne sera pas de longue durée. Un Philosophe vouloit prouver par ce *dilemme* qu'il ne se falloit point marier: Si la femme que l'on épouse est belle, elle donnera de la jalousie; si elle est laide, elle déplaîra: donc il ne se faut point marier. PORT-R.

☞ Pour qu'un *dilemme* soit exact, il faut une parfaite énumération des parties. C'est en cela que celui par lequel Aristippe dissuadoit du mariage, est défectueux, parce qu'il y a un milieu entre la beauté & la laideur.

☞ Il faut encore, pour la bonté du *dilemme*, qu'il ne puisse pas être retourné contre celui qui le fait.

DILIGE, ou **DIGLI-NEUR**, ou **DEGLI-GINEUR**. Ville de l'île de Ceylan, à l'Est de Candi, au Pays de Hevahatt.

DILIGEMMENT. adv. Avec diligence. *Diligenter, celeriter*. Les Ouvriers qu'on a payés par avance ne travaillent pas si *diligemment* que les autres.

Il signifie aussi, Avec soin & exactement. J'ai recherché, examiné *diligemment*. En ce sens il est vieux.

DILIGENCE. f. f. Assiduité au travail, prompte exécution. *Diligentia*. C'est l'opposé de paresse. Travailler avec *diligence*, en *diligence*, sans perdre de temps, sans quitter l'ouvrage, faire *diligence*, grande *diligence*.

☞ On le dit plus ordinairement des voyages, qu'en matière d'affaires. Ce courrier a fait *diligence*, a fait toute la *diligence* possible.

☞ **DILIGENCE**, en style de Palais, plus ordinairement usité au pluriel, synonyme de poursuites. Faire ses *diligences*, faire les actes, les poursuites nécessaires dans une affaire. Un tuteur est responsable du dépérissement des biens de son mineur, s'il ne fait apparoir de ses *diligences*. Instance périe faute de *diligence*; faire acte de *diligence*, marquer qu'on s'est mis en devoir de faire quelque chose. Dans le commerce on le dit des protêts qu'on est obligé de faire faute d'acceptation, ou faute de paiement, pour assurer son recours sur le tireur ou l'endosseur, ou pour faire payer l'accepteur.

☞ **DILIGENCE**, synonyme de soin, recherche exacte. J'ai fait *diligence*, toutes mes *diligences* pour le trouver, pour venir à bout de telle chose.

☞ **DILIGENCE** se dit aussi de certaines voitures, de bateaux ou carrosses publics, qui vont d'un lieu à un autre, en moins de temps que les voitures ordinaires. Aller, partir par la *diligence*; retenir sa place à la *diligence*. On arrive à Lyon en cinq jours par la *diligence*.

☞ **DILIGENT**, ENTE. adj. Qui ne perd point de temps, & qui est assidu à l'ouvrage. *Diligens, impiger*. Son opposé est paresseux; ce n'est pas proprement l'homme expéditif, ni celui qui est prompt à faire les choses. Celui qui est expéditif, ne remet pas à un autre temps l'ouvrage qui se présente, & le finit tout de suite; celui qui est prompt travaille avec activité, & avance l'ouvrage. L'homme *diligent* n'a pas de peine à se mettre au travail; l'homme *expéditif* ne le quitte point; l'homme *prompt* en vient bientôt à bout. Il faut être *diligent* dans les soins qu'on doit prendre; *expéditif* dans les affaires qu'on doit terminer; & *prompt* dans les ordres qu'on doit exécuter. SYN. FR.

DILIGENTE. Terme de Fleuriste. Tulipe printanière, rouge, colombin & blanc de lait.

☞ **DILIGENTER**. v. n. Faire diligence. Il faut *diligenter*. Plus usité avec le pronom personnel. Il faut se *diligenter*. *Maturato opus est*. Quelquefois actif. *Diligenter* un affaire, un ouvrage, *maturare, prope-rare*. Ce mot est, dans toutes ses acceptions, du langage vulgaire.

DILIGENTÉ, ÉE. part.

DILINGIEN, ou **DILINGEN**. Petite ville du Cercle de Suabe, en Allemagne. *Dilinga*. Cette ville est capitale d'un petit Comté, & elle appartient à l'Evêque d'Ausbourg, qui y fait sa résidence. Le dernier Comte de *Dilingen*, qui fut Herman, Evêque d'Ausbourg, donna ce Comté à son Eglise en 1252. Il y a une Université à *Dilingen*, fondée par le Cardinal Otton Truchses en 1549, sous Jules III. *Dilinghen* est sur le Danube, entre Ulm & Donavert.

DILLE, f. f. ou **DOUSIL**, f. m. Vieux mots, qui signifient le faulset par lequel on tire du vin. Autant que vous en tirerez par la *dille*, autant en tonnerai par le bondon. RABELAIS. *Prologue du liv. 3. De duco. Duco, auxi, auxilla, dilla*. Dille. *Duco, auxi, duxilum, duxillum*, Douzil. Les Toulousains disent *Adouzilha*, pour dire, mettre le vin en perce. Les Auteurs de la basse Latinité l'ont appelé *duclorum*. M. de Caseneuve en produit des exc. les. Menage, *Dict. Etym. aux mots Dille & Douzil*. Voyez Douzil.

DILLEMBOURG. Ville de la basse partie du Cercle du haut Rhin en Allemagne. *Dillemburgum*. Elle est dans la Wéteravie Royale, partie de la Franco-nie, & dans les Etats de Nassau, sur la Dille, entre Marpur & Sigen. Il y a un bon Château; c'est la résidence ordinaire d'une branche de la maison de Nassau, appelée les Princes de Nassau-*Dillembourg*, qui viennent de Jean-le-Vieux, frere puiné de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange. *Dillembourg* a été long-temps la résidence des Princes d'Orange, & a donné le jour à Guillaume & à Maurice. Long. 25. d. 59'. lat. 50. d. 48'.

Ce mot vient de Dille, & Bourg, & a été donné à cette ville, parce qu'elle est située sur la Dille.

DILLEMBOURG. Comté qui prend son nom de la ville dont nous venons de parler, qui est sa capitale. M. Corneille lui donne le titre de Principauté, mais sans raison. Il est vrai que les maîtres de cette terre sont Princes; mais ce n'est pas parce qu'ils sont maîtres de *Dillembourg*, qui n'a que le titre de Comté. *Comitatus Dillemburgensis*. Le Comté de *Dillembourg* est situé dans le Westerwald, en Wé-téravie. Il renfermoit autrefois les villes de Sigen & d'Hademar, & il avoit ses Comtes particuliers. Il est entré par un mariage dans la maison de Nassau. Les Princes de Nassau-*Dillembourg* sont la première branche de la maison de Nassau. Elle commença en 1202, par Otton fils aîné d'Henri I, surnommé le riche. Otton eut *Dillembourg* en partage, & fut le premier qui y fit sa résidence. Philip. Jacq. Spéner, dans son Théâtre de la Noblesse d'Europe, Tom. I. p. 82. & 163, a donné la suite de ces Comtes; & Hoffman, dans son Lexic. Hist. au mot *Dillemburgum*.

DILLINGUE, **DILINGUE**, ou **DILLENHEN**. Ville d'Allemagne, dans la Suabe, sur le Danube. Long. 29. d. 10'. lat. 48. d. 38'.

DILSBO. *Dilsboea*. Petite ville, ou bourg de Suède, dans l'Helsingie, sur un petit golfe qui fait partie de celui de Bothnie.

D I M.

☞ **DIMACHES**. f. m. pl. Quinte-Curce parle de certains soldats qu'il appelle *Dimacha*. C'étoient des espèces de Dragons, qui combattoient à pied & à cheval.

☞ **DIMACHÈRE**. f. m. Autre terme d'Histoire ancienne. Gladiateur qui combattoit avec deux poignards ou deux épées. Voyez Gladiateur.

DIMAH. Autrement *Deimah*. f. m. Dixième mois des Perses, qu'ils appellent aussi Horm. Il répond au mois de Juin. *Fabricii Menol. p. 67*.

DIMANCHE. f. m. Jour du Seigneur, premier jour de la semaine, consacré au Seigneur, pendant lequel il est défendu de travailler. *Dies Dominica*. C'est un Commandement de l'Eglise d'entendre la Messe tous les *Dimanches*. Il y a des *Dimanches*,

dans le Bréviaire, de la première & de la seconde classe. Ceux de la première sont ceux de la Passion, des Rameaux, de Pâques, de *Quasimodo*, de la Pentecôte, de la Trinité, (celui-ci a été appelé autrefois le *Roi des Dimanches*.) Le premier *Dimanche* de l'Avent, & de la Quadragésime. Ceux de la deuxième sont les *Dimanches* ordinaires. On fait tous les *Dimanches* l'Eau-benite & le Prône. Autrefois chaque *Dimanche* de l'année avoit son nom propre, qui étoit pris de l'Introite du jour : ce qui n'est demeuré en usage qu'en quelques *Dimanches* de Carême, *Reminiscere*, *Oculi*, *Latare*, *Judica*. Le *Dimanche* a été substitué en la place du Sabbat par les Chrétiens, en l'honneur & en mémoire du mystère de la Rédemption, qui fut accompli ce jour-là par la résurrection de JESUS-CHRIST.

C'est le Grand Constantin qui le premier a fait une loi pour l'observation du *Dimanche*, & qui, selon Eusèbe, ordonna qu'il fût célébré régulièrement par tout l'Empire Romain, comme on le va dire plus bas. Avant lui, & même encore de son temps, l'on observoit le jour du Sabbat, aussi-bien que le *Dimanche*, pour satisfaire à la Loi Mosaique, & imiter les Apôtres, qui avoient accoutumé de s'assembler le *Dimanche*.

Quelques-uns croient que le jour du Seigneur, dans l'Apocalypse, Liv. 2. est le *Dimanche*, déjà institué par les Apôtres. Quoi qu'il en soit, dès les premiers temps de l'Eglise, on a célébré le *Dimanche*. S. Justin dit, dans sa première Apologie, que le jour que l'on appelle du Soleil (c'est ainsi que les Payens nommoient le premier jour de la semaine que nous nommons *Dimanche*) les Chrétiens s'assembloient en un même lieu; qu'on y lisoit les Ecrits des Apôtres & des Prophètes; que celui qui présidoit faisoit un discours; que l'on faisoit des prières, l'oblation du pain & du vin, qui, étant sanctifiés, se distribuoient à ceux qui étoient présens, & se portoient aux absens par les Diacres, &c. Le 6^e de Mars de l'année 321. Constantin fit une loi, par laquelle il ordonna qu'on célébreroit dans la suite le jour du Soleil, c'est-à-dire, le *Dimanche*, & que tous les Juges & le peuple des villes observassent le repos; mais il permit encore le travail de la campagne. En 538, le III^e Concile d'Orléans défendit ce travail de la campagne; mais, parce qu'il y avoit beaucoup de Juifs dans les Gaules; que le peuple donnoit, par rapport à l'observation du *Dimanche*, dans des superstitions semblables à celles de ces Juifs dans l'observation du Sabbat, il déclare que de croire qu'il ne soit pas permis le *Dimanche* de voyager avec des chevaux, des bœufs ou des voitures, ni de préparer à manger, ni de rien faire qui regarde la propriété des maisons ou des personnes, cela sent plus le Judaïsme, que le Christianisme. Deux Conciles de Mâcon défendent au même siècle d'atteler des bœufs le *Dimanche*, ou de faire d'autres travaux. Voyez encore le quatrième Canon du Concile de Narbonne en 589.

Les Auteurs du moyen âge appellent chaque *Dimanche* de l'année, le jour de la Résurrection du Seigneur. Dans la vie de S. Bernard, Evêque d'Hildesheim, n. 40. il est dit que, la veille de l'Epiphanie, tomboit la première série de la Résurrection du Seigneur. *In vigilia Epiphania Domini, que tunc primâ feriâ Dominice resurrectionis accidit.*

On appelle *Dimanche* gras, celui qui précède le Mercredi des Cendres. Il y a un petit air de *Dimanche* gras répandu sur cette lettre, qui la rend d'un goût non pareil. Madame DE Sév.

Le peuple appelle les habits du *Dimanche*, les plus beaux habits qu'il ait. On dit aussi, qu'un homme se pare de quelque chose, comme de sa robe des *Dimanches*.

DIMANCHE. Nom que l'on donne dans le style familier, bas & populaire, aux Artisans, & à ces fortes de gens qui viennent demander leur paiement le *Dimanche*. Monsieur *Dimanche*. MOL.

On appelloit autrefois *Dimanche*, ceux qui por-

toient le nom propre de Dominique, & ce nom se trouve dans Montfaucon. M. Huet. Le nom de *Dimanche* se donne encore au Baptême, sur-tout en Brie. *Vocabulaire Hagiologique, au mot Dominicus.*

DIME. Voyez **DIEMENTS**. C'est la même chose.

DIME, plus ordinairement **DIXME**. Dixième partie des fruits d'un héritage, ou autre portion approchante, différente selon l'usage des lieux, que l'on paie à l'Eglise ou au Seigneur, à celui qui a droit de dimer. *Decima, decuma*. En bien des endroits on ne paie que la 12 ou 13^e gerbe. Cela se règle par l'usage. Dans l'ancienne loi les *dimes* furent établies par le droit divin. Dieu avoit ordonné aux Israélites de lui offrir la *dime* de leurs revenus, & il donna cette *dime* aux enfans de Levi. Voyez le Lévitique, ch. 17. v. 30. le livre des Nombres, ch. 18. v. 21. &c. le Deutéronome, &c. Les *dimes* sont le patrimoine des Eglises Paroissiales.

L'usage de donner ou de payer la *dime* est fort ancien. Dans la Gen. XIV. 20. Abraham donna à Melchisédech la *dime* de tout le butin qu'il avoit fait sur les quatre Rois qu'il venoit de vaincre. Gen. XXXIII. 22. Jacob, allant en Mésopotamie, fait vœu à Bethel de donner à Dieu la *dime* de tous les biens qu'il amassera pendant le séjour qu'il y fera. Ces *dimes* étoient libres & volontaires. Dans la suite Moïse en fit une loi aux Israélites. Exod. XII. Lev. XXVII. 30. Nomb. 21. Deut. 14. & il oblige les Israélites à plusieurs sortes de *dimes* que voici. I. La première *dime*, נעשר הראשון, étoit la *dime* de tous les fruits que l'on recueilloit, & qui se donnoit aux Lévites : elle ne se prenoit qu'après que l'oblation, qu'ils appellent תרומה, avoit été levée. II. La seconde *dime* étoit la dixième partie des neuf qui restoit après la première *dime* payée. Cette *dime* se mettoit à part dans chaque famille, & le père de famille étoit obligé de la faire conduire à Jérusalem, & de la consumer là : s'il ne le pouvoit pas, il falloit la racheter, ou la convertir en argent; mais, en ce cas, il devoit y ajouter un cinquième, ou deux dixièmes. Lev. XXVII. 31. & porter cet argent à Jérusalem. Les Rabbins disent que, s'il ne la racheroit pas lui-même, c'est-à-dire, s'il n'y substituoit pas lui-même de son propre argent, mais qu'il la vendit à un autre, il n'étoit obligé que d'en porter le prix à Jérusalem sans rien ajouter. III. La *dime* de la *dime*, étoit la dixième partie de toutes les *dimes* qui avoient été données aux Lévites par le peuple : car les Lévites, après avoir reçu toutes les *dimes* du peuple, séparoient à leur tour la *dime* de tout ce qu'ils avoient reçu, & la donnoient aux Prêtres. Les Rabbins l'appellent מעשר מן המעשר, *dime de la dime*, תרומה מעשר, ou l'oblation de la *dime*, & l'Ecriture, 2. Par. XXXI. 6. מעשר קרשים המקרשים, la *dime* des choses sanctifiées. Les Lévites étoient obligés de la porter au Temple; le reste leur demeurait pour leurs alimens. La loi en est portée au Liv. des Nombres XVII. 26. & suiv. IV. La *dime* de la troisième année étoit une autre espèce de *dime*, à cela près qu'elle étoit moins onéreuse, parce qu'on n'étoit point obligé de la porter à Jérusalem. On fait que Dieu avoit ordonné que, toutes les septièmes années, les terres se reposeroient; & que les maîtres ne recueilloient point ce qu'elles produisoient d'elles-mêmes. Ainsi, cette année-là, on ne payoit point de *dimes*, mais seulement dans les six années qui précédoient. Or, pendant ces six années, chaque troisième année, c'est-à-dire, la troisième & la sixième année, on levait à l'ordinaire la première, puis la seconde *dime*; mais on n'étoit point obligé de porter cette seconde *dime*, soit en espèce, soit en argent, à Jérusalem : on la gardoit chez soi; & les Lévites, les étrangers, les pupilles & les veuves du même lieu, la consommoient, comme il est dit, Deut. XIV. 28. 29. C'est ce que j'appelle la *dime* de la troisième année, dont parle aussi le Livre de Thobie I. 6. On l'appelle encore la *dime* du pauvre, מעשר עני, & la troisième *dime*, מעשר שלישית.

שלוש ; & ces troisièmes années qu'on payoit cette *anne*, on les nomme *les années de dime*.

Toutes ces *dîmes* montoient à plus d'un sixième de revenu de chaque particulier ; car, si, par exemple, un père de famille recueilloit 6000 gerbes de blé, & que d'abord il en ôtât une centaine pour les prémices, ou l'oblation, il lui en restoit encore 5900. Tirant de-là 590. pour la première *dîme*, il en restoit encore 5310. dont la *dîme* est 531. qui, étant ôtées pour la seconde *dîme*, reste 4779. gerbes pour le père de famille, qui par conséquent en a donné 1121. qui sont 121 plus que le sixième de 6000. Des 590. que les Lévités recevoient pour la première *dîme*, ils en donnoient 59. au Prêtre pour la *dîme* de la *dîme*. Ainsi il leur en restoit 531. pour leur subsistance & celle de leurs familles.

Toutes ces choses sont expliquées plus au long dans le Thalmud, où il y a deux livres des *dîmes*, l'un des *dîmes*, & l'autre des secondes *dîmes* ; & encore dans le livre des *Bénédictions*, ברכות, dans les Commentaires de Bartenora, de Maimonides, de R. Schéломoh Jarhi sur ce Traité, dans Scaliger, Amoma, Guisius, Selden, Fritschmuth, Quenteed, Varenius, Jean Conrad Hottinger, & dans ceux qui ont traité de la République des Hébreux, comme Sigonius, Bécán, Ménochius, Cunæus, Godwin, Leidekker, &c.

Au reste, les Israélites ne payoient pas seulement les *dîmes* des biens & des fruits de la terre, mais aussi de la portée des animaux, comme il est expressément marqué dans l'Écriture, *Lev. XXVII. 32. 33. 34.* Encore aujourd'hui les Juifs, quoique hors de la Terre-Sainte, ou pour le moins ceux qui parmi eux veulent passer pour plus religieux, donnent aux pauvres la dixième partie de tous leurs revenus.

Dans la nouvelle loi ce n'est point JESUS-CHRIST qui a établi les *dîmes*, comme Dieu l'avoit fait dans l'ancienne loi, par le ministère de Moïse. Les Prêtres Chrétiens, & les Ministres des Autels de la nouvelle Alliance, ne vécurent d'abord que des aumônes & des oblations des Fidèles. Dans la suite des tems on donna une certaine portion de ses revenus au Clergé. On commence à en trouver des exemples dès le IV^e & le V^e siècles. Ce don fut appelé *dîme* ; non pas que ce fût la *dîme* du revenu, mais seulement par imitation des *dîmes* de l'ancienne loi. Ces *dîmes* n'étoient point encore d'obligation. Dans les siècles suivans les Prélats, dans les Conciles, & les Princes de concert en firent une loi, & ordonnèrent aux Fidèles de donner aux Ecclésiastiques la *dîme* de leurs revenus, & des fruits qu'ils recueilloient. Les Ecclésiastiques en jouirent paisiblement deux ou trois siècles. Dans le VIII^e les Laïques s'emparèrent d'une partie de ces *dîmes*, ou de leur autorité, ou par la concession ou donation des Princes. Quelque-tems après ils les restituèrent, ou les appliquèrent à des fondations qu'ils firent de Monastères, ou de Chapitres, & l'Eglise consentit au moins tacitement à cette restitution. En 1179. le III^e Concile de Latran, tenu sous Alexandre III. ordonna aux Laïques de rendre à l'Eglise les *dîmes* qu'ils possédoient encore. En 1215. le IV^e Concile de Latran sous Innocent III. se relâcha, & sans rien dire des *dîmes* que les Laïques avoient eues jusque-là, & qu'ils possédoient, il ordonna seulement qu'à l'avenir ils n'en pourroient acquérir aucune. Dans les commencemens les *dîmes* étoient distribuées par l'Evêque ; depuis long-tems elles appartiennent de droit aux Curés. Ils ont aussi les *dîmes* des novales, c'est-à-dire, des terres qu'on défriche & qu'on met en valeur, & les vertes *dîmes*. Tout l'Orient appartenant à des Princes infidèles, les *dîmes* ne sont plus en usage dans l'Eglise d'Orient depuis long-tems. Fra-Paolo a cru que l'usage de payer les *dîmes* dans la loi nouvelle est venu de France, & il dit, dans son *Traité des Bénéfices*, qu'avant le huitième & le neuvième siècle, on n'en avoit point payé en Orient & en Asie ; mais il se trompe, & il est

certain que les *dîmes* ont été payées dès les premiers tems de l'Eglise. Voyez le P. Thomassin sur les Bénéfices, part. 3. ch. 3. 4. 5. 8. Bévérégius, l. 2. Fellus sur S. Cyprien, les Constitutions du Roi Clotaire, le Concile de Mâcon tenu en 585. Jérôme Acofta, *Des Revenus Ecclesi.* &c. Origène, hom. XI. sur les nombres, croit que les Lois de Moïse, touchant les prémices & les *dîmes*, ou décimes, tant du bétail que des fruits, n'ont point été abrogées par l'Evangile, & qu'on doit encore les garder. Le 5^e Canon du II. Concile de Mâcon ordonne sous peine d'excommunication de payer les *dîmes* aux Ministres de l'Eglise, suivant la loi de Dieu, & la coutume immémoriale des Chrétiens. C'est la première fois que l'on trouve une peine imposée à ceux qui ne paieroient pas la *dîme*. Cassien, dans sa XXI^e Conférence, chap. 1. marque que les Chrétiens avoient coutume, au moins en Egypte, de porter aux Monastères voisins les *dîmes* & les prémices de leurs fruits ; & il y parle d'une instruction que fit à Théodat un vieux Moine, nommé Jean, sur le devoir de donner à Dieu les *dîmes* & les prémices, afin qu'elles fussent employées aux besoins des pauvres.

Il y a une *dîme* Royale, ou Seigneuriale, qui est appelée en quelques endroits *champart* ; une autre Ecclésiastique, qui est due naturellement aux Curés, & qui a été depuis aliénée à d'autres personnes. Si les grosses *dîmes* appartiennent à d'autres qu'au Curé, à des Moines par exemple, alors les gros Décimateurs sont obligés de lui payer une pension, qu'on appelle portion congrue, qui avoit été réglée à 300 liv. par une Déclaration de 1686, & qui vient d'être portée à 500 liv. & cela outre les menues *dîmes*, & les Novales, qui appartiennent toujours au Curé. On peut prescrire la quotité des *dîmes*, & la forme de les payer, par une possession de 40 ans ; mais on ne peut en prescrire l'exemption absolue. Un Curé, pour lever les *dîmes*, n'a besoin d'autre titre que de son clocher. Les *dîmes*, quant au péritoire, sont de la compétence du Juge Ecclésiastique. Voyez Baronius, Seldenus, qui en ont fait des Traités entiers.

Il y a des Auteurs qui écrivent *dixmes*. On dit au singulier, lever la *dixme*, prétendre la *dixme*, la menue *dixme*, la grosse *dixme*. Affermer la *dîme*, payer la *dîme*.

DÎMES INFÉODÉES, sont celles qui sont aliénées aux Seigneurs Ecclésiastiques, ou temporels, & qui sont unies à leur fief, & possédées comme biens profanes. *Decima in fide re, ja posita.* Les *dîmes inféodées* sont de la connoissance du Juge séculier. Par le Concile de Latran, tenu sous Alexandre III. en 1179. les inféodations des *dîmes* sont défendues pour l'avenir. On n'est pourtant pas obligé de représenter le titre original de l'inféodation : il suffit de justifier par des aveus, ou dénombremens, une possession de tems immémorial. En général on regarde comme illégitimes toutes les inféodations faites depuis le Concile de Latran. S. Louis fit un Edit en 1279. par lequel il ordonna que si les *dîmes inféodées* retournoient aux Eglises, elles reprendroient leur première nature, sans pouvoir par après être possédées par des gens laïcs. Quelques-uns attribuent l'origine des *dîmes inféodées* à Charles-Martel, & le tiennent damné, parce que ce fut lui qui, le premier, donna des Bénéfices aux Nobles séculiers. Mais Baronius regarde cela comme une fable. Leur origine vient des guerres d'outre-mer : c'est l'opinion de Pasquier. Le tribut que les Romains avoient imposé sur toutes les Provinces de l'Empire, étoit la dixième partie de tous les fruits : quelques-uns prétendent que, les François avant conquis les Gaules, & trouvé cette imposition établie, ils la conservèrent, & donnèrent ces *dîmes* en fiefs aux soldats ; & que de-là sont venues les *dîmes inféodées*. Elles ne sont pas si anciennes : on n'en trouve aucune mention avant le règne de Hugues Capet, & même le Concile tenu à Clermont sous le Pape Urbain II. en 1097. n'en parle point. Ce Concile, d'ailleurs assez

servent pour les intérêts de l'Eglise, n'eût pas manqué de s'en plaindre, comme d'une usurpation. Quoi qu'il en soit, c'est un point d'Histoire assez obscur.

On appelle grosses *dîmes*, les *dîmes* qu'on lève sur les gros fruits, comme le bled & le vin. Menues *dîmes*, celle qu'on lève sur le menu grain & sur le menu bétail. *Dîmes* vertes, celles qu'on lève sur les légumes, sur le chanvre, le lin, &c.

DÎMES NOVALES, sont les *dîmes* des terres nouvellement défrichées, qu'on adjuge toujours aux Curés, aussi-bien que les *menues dîmes*. *Decima novales*. La nouveauté est bornée à 40 ans avant la demande.

L'usage de payer la *dîme*, ou de consacrer la dixième partie de ce qu'on possède, ou de ce qu'on retire, n'a pas seulement été pratiqué par les Fidèles, tant sous l'ancienne loi, que sous la nouvelle: chez les Payens il y avoit quelque chose de semblable. Xénophon, au livre 5. de l'expédition de Cyrus, rapporte l'inscription qui étoit sur une colonne proche d'un temple de Diane, par laquelle on avertissoit d'offrir à la Déesse tous les ans la *dîme* ou la dixième partie des revenus. Pausanias, l. 5. & Diodore de Sicile, Bibl. hist. l. 11. disent qu'on offroit aux Dieux la *dîme* des dépouilles. Festus, au livre 4. de la signification des mots, dit que les Anciens offroient la *dîme* à leurs Dieux. *Decima quaque veteres Ditis suis offerebant.*

La *dîme Saladine*, est une *dîme* qui fut établie par un Concile de Paris en l'an 1188. sous Philippe Auguste, pour le secours de la Terre-Sainte envahie par Saladin. Tous ceux qui ne vouloient point aller à la Terre-Sainte étoient condamnés à payer la *dîme* de leur bien. On établit de même en Angleterre un impôt de 70 mille livres sterling en 1188. sous Henri II. pour faire la guerre à Saladin; & cet impôt fut aussi appelé *dîme Saladine*.

DÎME, de suite. La Coutume de Nivernois dit ce que c'est qu'un droit de suite. C'est la moitié de ce que le Décimateur Laïc ou Ecclésiastique prendroit chez lui, si le Laboureur y avoit travaillé, & qu'il n'eût point passé dans une autre dîmerie. Ce droit de suite n'est pas dans le décret, ni dans les décrétales des Papes, si ce n'est dans le chapitre, *cùm sint homines*, qui est le 18^e au tit. de *decimis*. Pour que la *dîme* de suite ait lieu, il faut deux conditions, suivant la Coutume de Nivernois; la première, que les bœufs aient hiverné dans la dîmerie du Seigneur décimateur, quand bien même ils auroient été nourris ailleurs: la seconde que le Laboureur n'ait point labouré à prix d'argent.

La Coutume de Berti dit aussi que la *dîme* de suite n'a pas lieu, quand le Laboureur cultive à prix d'argent.

On voit que ce nom vient de ce que cette

DÎME, ou **DÎMEL**. Rivière d'Allemagne. *Dimola*. Le *Dimel*, à sa source dans le Comté de Waldek, coule sur les confins de la Hesse & de la Westphalie, baigne Stadberg, Warborch, Liebenaw, & se décharge dans le Wéser au-dessus de l'Abbaye de Corwey.

DIMENSION. f. f. Terme de Physique & de Géométrie. Étendue des corps considérés en tant qu'ils sont susceptibles de mesure. Nous concevons trois *dimensions* dans les corps naturels, la longueur, la largeur & la profondeur. La longueur toute seule s'appelle ligne. La longueur combinée avec la largeur se nomme surface. Ces trois *dimensions* combinées ensemble produisent le solide. *Mensura*, *dimensio*. Considérer un corps par toutes ses *dimensions*. Prendre toutes les *dimensions* d'un bâtiment.

DIMENSION. Terme d'Arithmétique & d'Algèbre. Puissance, ou nombre de degrés, auxquels une fraction est élevée par la multiplication, ou réduite & abaissée par la division. *Dimensio*. La multiplication des grandeurs littérales est la cause de leurs *dimensions*. Par exemple, le produit $\frac{ab}{c}$ est de deux dimensions; $\frac{abc}{d}$ est de trois dimensions, &c la di-

vision qui est opposée à la multiplication, diminue les *dimensions* des produits. C'est pourquoi dans une fraction littérale le numérateur ayant cessé d'être divisé par le dénominateur, le surplus des *dimensions* du numérateur sur le dénominateur est le nombre des *dimensions* de la fraction. Deux multiplié par deux donne 4, & 4 est un nombre ou une puissance de deux *dimensions*. Quatre multiplié par 2 donne 8, 8 est une puissance de trois *dimensions*. Soit proposée la puissance de 6 *dimensions*, ou dont l'exposant est 6, & que la racine soit appelée r ; & la racine de la même puissance plus l'unité soit $r + 1$; la différence de ces deux puissances sera $6r + 15r^2 + 20r^3 + 15r^4 + 6r^5 + 1$. De LAHIRE, Académ. 1704.

Si l'on propose une puissance de sept *dimensions*, on aura pour différence,

$7r^6 + 21r^5 + 35r^4 + 35r^3 + 21r^2 + 7r + 1$.

In.

bb ou b^2 & bc font des grandeurs de deux *dimensions*.

bbb ou b^3 & bcd font de trois *dimensions*.

DÎMENTS. Voyez **DIEMENTS**.

DÎMER, ou plutôt *dixmer*, v. a. avoir droit de lever la *dîme* dans un endroit, dans un certain canton. *Decimare, jus decimarum habere*. Tel Curé est à portion congrue; c'est le Curé primitif qui *dîme* dans toute la Paroisse.

DÎMER, signifie aussi lever actuellement la *dîme*. *Decimas colligere*. C'est un tel qui *dîme* pour le Curé. On n'a pas encore *dîmé* dans ce champ.

DÎMÉ, ÉE. part.

DÎMERIE, ou **DIXMERIE**. f. f. Étendue d'un territoire sur lequel on a droit de dîmer. *Tractus in quo quis decimarum jus habet*. La *dîmerie* d'un tel Abbé s'étend depuis une telle borne jusqu'au grand chemin.

DÎMESSE. f. f. Nom que l'on donne aux personnes du sexe qui composent une congrégation établie dans l'Etat de Venise, & qu'on appelle autrement Modestes. *Dimeffa, Modestia*. La Congrégation des filles & veuves appelées *Dîmesses* ou Modestes, dans l'Etat Vénitien, a eu pour Fondatrice Dejanira Valmarana, fille d'Aluise Valmatana, & d'Isabelle Nogarole de Vérone, & épouse d'Agrippa Pristrate, Jurisconsulte de la même Ville, dont elle eut un fils. Le père & le fils étant morts, elle se trouva en 1572. libre de tout ce qui pouvoit l'attacher au monde. Elle prit l'habit du Tiers-Ordre de S. François d'Assise, & se retira avec quelques pauvres femmes dans une maison qui lui appartenoit, où elles vécurent dans la pratique de toutes les vertus Chrétiennes, sous la conduite du P. Antoine Pagani de l'Ordre de S. François de l'Observance. Angele Valmarana, cousine de Dejanira, se voyant aussi veuve, fit la même chose dans une maison voisine, qu'elle acheta. Le P. Pagani fit des réglemens communs pour ces deux Maisons. L'Evêque de Vicenze, & le Cardinal Augustin Valerio, Evêque de Verone, & Visiteur Apostolique dans le Diocèse de Vicenze, les approuvèrent l'an 1584. Quelques autres Maisons du même Institut ayant été fondées, Dejanira Valmarana les gouverna en qualité de Supérieure générale, mourut en 1603. & fut enterrée dans l'Eglise de Notre Dame-la-Neuve à Vicenze, & mise dans la sépulture commune des *Dîmesses*. Pour être reçues, elles doivent être libres de tout engagement, même de tutelle de leurs enfants. Elles sont trois ans d'épreuves, & encore après, deux ans, pendant lesquels on peut les renvoyer. Il ne doit y avoir que huit ou dix *Dîmesses* dans chaque Maison. Tous les trois ans deux Maisons voisines, ou quatre au plus, élisent pour chaque Maison une Supérieure, deux Ajuantes ou Majeures qu'on appelle aussi Consultrices. Elles ne font point de vœux & peuvent sortir, même pour se marier. Elles enseignent le catéchisme aux personnes de leur sexe, & servent les femmes

dans les Hôpitaux. Elles font habillées de noir ou de brun. P. HELIOT. T. VIII. C. 3.

DIMÈTRE. adj. Terme de Poësie. Qui est de deux mesures. *Dimeter, a, um.* Ce nom se donne aux Vers qui n'ont que deux mesures, ou quatre pieds. Par exemple :

Nox erat, & cælo fulgebat Luna sereno,
Inter minora sidera. HORAT.

Le premier vers est hexamètre, & le second est un iambique *dimètre*. Il y a un iambique *dimètre* défectueux d'une syllabe au commencement. On peut aussi l'appeler un trochaïque *dimètre* défectueux d'une syllabe à la fin. Telle est celui-ci d'Horace.

Non ebur neque aureum, &c.

Ce mot vient de *dis bis* & *μέτρον* mesure.

DIMEUR, ou DIXMEUR. f. m. Celui qui lève actuellement la dîme. *Decumanus.*

DIMIER, ou DIXMIER. f. m. Journalier qui recueille la dîme. Le *decimateur* est celui qui a le droit de percevoir la dîme. Le *dimier* est celui qui la lève pour un autre. *Dimeur* est plus usité que *dimier*.

DIMINIA. *Diminia.* C'est l'ancienne *Onchestus*, petite ville de Béotie près du lac de Stivo : ou du moins *Diminia* a été bâtie de ses ruines. Ce n'est qu'un village, qui a pris ce nom du mot Grec *Δίμησιον*, qui signifie l'espace de deux mois, parce que les grains jetés en terre dans son terroir ne font que deux mois à produire. Voyez M. Spon, *Voyage de Grèce*, L. II. p. 89.

DIMINUER. v. a. Rendre moindre, retrancher une partie de quelque chose. *Minuere, diminuere, imminuere.* Un tel a diminué sa dépense. Ce nouveau Prieur a diminué la portion de ses Religieux.

DIMINUER. v. n. Devenir moindre. *Minui, imminui.* Sa vue diminue tous les jours. Ses forces diminuent. Ses forces augmentent, à mesure que sa fièvre diminue. Les jours commencent à diminuer à la S. Jean.

On le dit également des personnes. Cet enfant diminue à vue d'œil.

DIMINUER se dit aussi dans les choses morales. Cette disgrâce a diminué son crédit. Ses dépenses excessives ont diminué son bien. Un favori tâche de diminuer le crédit des autres. Son esprit s'affoiblit, il diminue tous les jours. Son autorité diminue. Ceux qui sont arrivés au comble de la gloire, sont obligés de descendre de cet état glorieux, & de diminuer autant qu'ils peuvent leur propre gloire dans leur esprit. FLECH. L'esprit de l'homme n'est que trop porté à diminuer les vérités qui incommode ses passions, & à chercher des biais pour éluder la sévérité des préceptes. ID.

DIMINUÉ, ÉE. part. *Imminutus, minutus.*

En Architecture, on appelle *colonne diminuée*, celle qui est sans renflement, & dont la diminution commence dès le pied de son fût, à la manière des arbres. Voyez diminution.

DIMINUÉ. Terme de Musique. Les intervalles diminués sont ceux qui sont moindres d'un demi-ton mineur, lorsqu'ils sont justes. On marque un intervalle diminué par son *b* mol, ou par un double dièse. Contrepoint diminué, est celui dont les notes sont de différente figure & de différente valeur. Quarte, quinte, &c. diminuée.

DIMINUISER. v. a. Mot du vieux langage. Diminuer.

DIMINUTIF, IVÉ. adj. Terme de Grammaire, souvent employé substantivement, se dit d'un mot qui adoucit, ou affoiblit la force de son primitif, ou qui signifie une chose petite dans son genre. *Diminutivus.* Comme *bovillon* est un terme diminutif ou un diminutif de *bœuf*, *pochette* de *poche*, *maisonnette* de *maison*. Les diminutifs qui étoient des délicatesses dans le style de nos vieux Auteurs, ne

se peuvent supporter dans le langage d'aujourd'hui. Nous n'avons pas la liberté d'en faire selon notre caprice, comme les Italiens, qui en font autant qu'il leur plaît ; & l'on se moqueroit présentement d'un Poëte qui diroit avec Belleau :

Le gentil rossignolet,
Douceret,
Découpe dessous l'ombrage,
Mille fredons babillards,
Fretiliards,
Au doux son de son ramage.

Notre langue abonde en *diminutifs* ; & l'on peut s'en servir, sans entreprendre d'en forger de nouveaux. Ce n'est pas qu'elle soit devenue dure, & incapable d'expressions passionnées. Mais elle a mis toute sa tendresse dans les sentimens : ou plutôt elle est tendre comme une personne sage, qui parle toujours raisonnablement, même en parlant de sa passion, & qui ne cherche point à se parer de colifichets. Mademoiselle de Gournai se déclara la protectrice des *diminutifs* : elle cria au meurtre de toute sa force, quand elle les vit attaqués. Mais elle eut le chagrin de les voir bannis peu-à-peu. BOURN. Rien n'est plus fade que les Orateurs affectés, qui ne se servent que de *diminutifs*, & dont les paroles sont doucereuses, & conôtes, pour ainsi dire, dans le miel. S. EVR.

C'est ici le lieu d'observer que la langue Latine, grâces, sur-tout à Plaute & à Carulle, a beaucoup de *diminutifs* ; que l'Italienne en a encore davantage, & qu'au sentiment de plusieurs, la nôtre n'en a pas assez. Elle étoit autrefois bien plus riche de ce côté là, si, comme le dit le P. Bouhours, dans ses Remarques, c'est une richesse à une langue que d'avoir des *diminutifs*. Il en a fait un chapitre exprès, où il ne leur est point du tout favorable. Il prétend que, depuis que la langue Française est devenue raisonnable, elle a mieux aimé être pauvre, que d'être riche en babioles & en colifichets. Il faudroit au moins distinguer les styles. Le style familier admet bien des expressions qui ne seroient pas propres au style soutenu.

M. de la Monnoye a parlé des *diminutifs* dans son Glossaire Bourguignon au mot *Fammalote*, & le P. Buffier dans la Grammaire Française. n. 353.

Il y a, dans la langue Française, des *diminutifs* qui ont perdu leur signification *diminutive*, comme *cassette*, *vergette*, qui viennent de *caisse*, & de *verge*. Dans la langue Italienne, & dans plusieurs autres, les mots *aiminutifs* se forment des mots primitifs, par l'addition de quelques syllabes : il n'en est pas de même en François ; & dans notre langue, le *diminutif* est quelquefois plus court que le primitif, quelquefois il a le même nombre de syllabes.

Les terminaisons les plus ordinaires des *diminutifs* sont *eau*, *perdreau*, *faisandeau*, &c. Et pour le masculin, *ette* pour le féminin, *jeunet*, *jeunette* ; *grasset*, *grassette* ; *herbette*, *miette* ; *poulet*, *poulette*. On. *Manon*, *Marion*, *Nanon*, *Jeanne-ton*, *Fanchon*, *Magdelon*, *folichon*, *garçon*, *bichon*, *bichonne* au féminin, &c. *In* au masculin ; *ine* au féminin ; *Colin*, *Perrin*, *Perrine*, *Jaqueline*, &c. Or ordinairement pour le masculin, *ote* pour le féminin ; *Jeanot*, *Pierrot*, *Tiennot* ; *Jeanote*, *Marote*, *Genevot*, *Javote*, &c.

Je suis Margot la gente Demoiselle,
A deux maris mariée & pucelle.

Voyez la Grammaire Française de M. l'Abbé Regnier.

On appelle en grammaire *au moins* & *du moins*, des conjonctions *diminutives*, parce qu'elles servent à diminuer. Rendez lui *au moins* une visite. *Du moins* donnez-lui de quoi vivre.

DIMINUTIF, est aussi substantif, comme on peut voir

par les exemples ci-dessus. On dit qu'une chose est le *diminutif* de l'autre ; pour dire , qu'elle est en petit ce que l'autre est en grand. Ce jardin-là est un *diminutif* du jardin des Tuilleries.

DIMINUTION. f. f. Retranchement de la quantité , ou de quelque partie d'une chose , ou son affoiblissement. *Imminutio* , *diminutio*. La *Diminution* des impôts est toujours souhaitée par le peuple. Les Architectes ont diverses manières pour la *diminution* des colonnes , pour leur rétrécissement par en haut. Alexandre estimoit que la gloire d'autrui alloit à la *diminution* de la sienne. VAUG. On trouve de la *diminution* dans la fièvre , dans ses forces , dans son corps & dans son esprit. Il faut faire bouillir ce sirop jusqu'à la *diminution* d'un tiers. On voit bien de la *diminution* dans les biens , dans la fortune , dans le crédit de ce favori. *Diminution* du prix des espèces.

DIMINUTION , figure de Rhétorique , ainsi nommée par antiphrase , par laquelle on augmente & on exagère ce que l'on veut dire , par une expression qui semble l'affoiblir. Par exemple, lorsqu'on dit d'un certain ton , Cette femme n'est pas laide , c'est-à-dire , qu'elle est belle.

DIMINUTION , en Architecture , se dit aussi du rétrécissement d'une colonne , qui se fait ordinairement depuis le tiers jusqu'au haut de son fût. Quelquefois la *diminution* se fait dès le pied : elle est plus naturelle ; mais elle est moins agréable que depuis le tiers. Les Architectes Gothiques n'ont point observé la *diminution* ; & leurs colonnes sont cylindriques , c'est pourquoi on les appelle *piliers* , à la distinction des colonnes. La *diminution* doit être plus ou moins sensible , selon la grosseur , ou la délicatesse des colonnes. Les Maîtres de l'Art & les Ouvriers disent quelquefois *contracture* , au lieu de *diminution* ; mais ce dernier est plus de l'usage ordinaire.

En termes de Palais , on dit , Mettre des *diminutions* sur une déclaration de dépens ; pour dire , y mettre ses débats sur chaque article qu'on veut diminuer , avant que le Tiers les taxe. *Extenuationes*.

DIMINUTION , se dit aussi , en Musique , de la division d'une note longue , une ronde , ou une blanche , en plusieurs autres notes de moindre valeur. *Imminutio*. Ce mot a encore signifié roulade , plusieurs notes passées sur une même syllabe.

DIMISSOIRE. f. f. Lettres que donne un Evêque à son Diocésain , pour pouvoir prendre la tonsure , ou quelque autre Ordre Ecclésiastique d'un autre Evêque. *Dimissoria Littera*. Quand on produit les lettres de tonsure , ou d'Ordres donnés par un autre que par son propre Evêque , il faut justifier en même-temps du *dimissoire* de son Evêque , à peine de nullité. Un *dimissoire* ne peut être donné par le Chapitre , *sede vacante* ; parce que c'est un acte de la Jurisdiction volontaire , qui doit être réservée au successeur. Le Chapitre ne peut donner un *dimissoire* sans titre , ou sans une possession immémoriale. FEVRET. Dans le cas de nécessité , comme pour une Cure & des Bénéfices à charge d'ames , le Chapitre peut donner un *dimissoire* , *sede vacante* , avant l'année révolue après la mort de l'Evêque.

On prononce souvent *démissoire* ; mais le vrai mot est *dimissoire* : car il vient de *dimitto* , je renvoie. Le *dimissoire* est un renvoi d'un sujet à un Evêque d'un autre Diocèse , pour en recevoir les Ordres ; & il ne vient point de *demitto* , qui signifie toute autre chose , c'est-à-dire , *j'abaisse* , *j'abats*.

DIMISSOIRE. Terme Ecclésiastique & de rubrique. *Dimissorium*. Dans l'Eglise Grecque le *dimissoire* est certaines prières que l'on récite à la fin de l'Office de chaque jour , & par lesquelles , ou après lesquelles , on renvoie ceux qui le chantent ou le récitent.

Ce Mot vient du Latin *dimitto* , je renvoie , je congédie.

DIMISSORIAL , ALB. adj. qui ne se dit qu'en cette phrase , Lettres *dimissoriales* , qui contiennent un dimissoire.

DIMITE. f. f. Terme de Commerce de Toiles. C'est une des deux espèces de toile de coton , qui se fabriquent dans l'île de Siphanto , l'une des Isles de l'Archipel : elle est croisée & d'un très-bon usage.

DIMIZANA , ou **DIMINIZA.** *Diminaza*. Anciennement *Erimanthus* , *Phegea* , *Psophis*. Ville ancienne , mais aujourd'hui peu considérable. Elle est dans la Zaconie en Morée , au couchant de Guardichi , sur la rivière de *Dimizana* , ou d'Erymanthe.

DIMNA. Voyez DAMNA.

DIMÉRITES. Nom de Secte. *Dimærita*. Ce nom fut donné aux Appollinaristes. Ces Hérétiques disoient d'abord que , dans l'Incarnation , le Verbe divin n'avoit pris qu'un corps humain , sans prendre un ame raisonnable & semblable à la nôtre. Ensuite , convaincus par le texte formel de l'écriture , ils dirent qu'il avoit pris une ame , mais sans entendement , & que le Verbe suppléoit en elle cette faculté qui lui manquoit. Et , parce qu'ils séparoient l'entendement de l'ame , on les appela *Dimæristes* , comme qui diroit diviseurs , séparateurs , de *διὰ* , & *μέριμα* , je divise. Voyez la première Epître de Saint Grégoire de Nazianze *ad Claudium* , & Jean Forbés , *Instrucl. Historico-Theolog.* L. I. c. 1. p. 6.

DIMON. C'est une Villes des Moabites appelée *Dimon* par les Septante en Isaïe xv. 9. ou même le manuscrit Alexandrin l'appelle *Remmon* , & partout ailleurs , même en Isaïe xv. 2. *Dibon*. La cause de cette différence vient , comme on l'a remarqué au mot **DIBON** , de la ressemblance du *mem* & du *hech* dans le premier caractère Hébreu. Dans la suite , la ressemblance du **7** , *daleth* , & du **7** , *rech* , dans le second caractère Hébreu , ou dans le caractère Assyrien , a produit la seconde faute , qui est dans le manuscrit Alexandrin. Aussi cette Ville n'est autre que **DIBON**. Voyez ce mot.

DIMONA , ou **DIMON.** Ville de la Tribu de Juda ; au midi , près de l'Idumée & des montagnes Scïr. *Jes.* xv. 22. Elle est appelée *Dibon* dans Esdras xi. 25. Voyez la cause de cette différence au mot **DIBON**.

DIMOTUC. Ville de la Romanie , sur une montagne dont la Mariza baigne le pied. *Dydimoticos*. *Dimotuc* étoit autrefois une ville Archiépiscope ; aujourd'hui c'est une petite ville , célèbre seulement par la naissance & par la retraite de Bajazet II. Empereur des Turcs , qui y mourut l'an 1512. empoisonné , dit-on , par ordre de Selim , son fils , à qui il avoit été forcé de céder l'Empire. Long. 44. d. 8. lat. 41. d. 38.

DIMUS. f. f. Terme de Mythologie. Fils de Mars & de Venus. *Dimus* , *Δίμος*. Hésiode Théogonie. v. 934. Il aimoit aussi la guerre ; & ce Poète en fait un portrait tout semblable à Mars.

D I N.

DINABA , ou **DINHABA.** Voyez DENABA.

DINAN. Ville de France. *Dinantium* , *Dinannum*. Elle est en Bretagne sur la Rance , du Diocèse de Saint Malo , dont elle n'est éloignée que de quatre lieues du côté du midi. *Dinan* étoit autrefois la place d'armes des Ducs de Bretagne. Il avoit titre de Comté , & les fils des Ducs de Bretagne portoient le nom de Comtes de *Dinan*. Duchesne , qui en parle dans ses *Antiquités & Recherches des villes de France* , P. II. L. VIII. c. 5. rapporte que quelques Auteurs tiennent que *Dinan* a été ainsi nommé du nom de Diane par le changement de quelques lettres ; que certains peuples étrangers , qui se vétoient de peaux de bêtes & vivoient des fruits des arbres , bâtirent une ville au milieu d'une Forêt , appelée la Forêt de Faigne ; qu'environ 500

ans avant JESUS-CHRIST, les Flamands ayant tué la plus grande partie de ce peuple, & ruiné la ville, ceux qui purent échapper en rebâtirent une autre, qu'ils nommèrent *Dionacum*, ou *Dionacum*, du nom de Diane, Déesse des Forêts, & que c'est celle que nous appelons *Dinant*, que Du Chesne dit avoir été l'un des anciens & plus fameux séjours des Ducs de Bretagne.

DINANDÉRIE. f. f. Marchandise de cuivre jaune mis en œuvre. Synonyme de Chaudronnerie. *Argumenta interpolata.* Les poêlons & chaudrons, plumes & chenets de cuivre, appartiennent à la *Dinanderie*. Dans les tarifs des Aides, il y a des articles particuliers pour la taxe des *dinanderies*. Ce mot vient de *Dinant*, ville du Liégeois, pays abondant en calamine, dont le mélange avec la rosette, fait le cuivre jaune. Ainsi on a appelé *dinanderie* parmi les Marchands, le cuivre jaune que la ville de Dinant envoie par toute l'Europe. On appelle même en plusieurs lieux les Chaudronniers, *Dinantiers*.

DINANDIER. f. m. Celui qui fabrique des Ouvrages de Dinandette, ou qui en fait commerce. Les Chaudronniers prennent cette qualité.

DINANDOIS, oise. f. m. & f. Habitant de Dinant, qui est de Dinant. *Dinantius*, *Deonantius*, Paradis, dans ses *Annaes de Bourgogne*, L. III. appellent les Habitans de Dinant *Dinandois*, & Liégeois de Dinant.

DINANDOIS. Pays de Dinant, Comté de Dinant. *Ager*, ou *pagus*, ou *Comitatus Dinantensis*.

DINANT. Ville des Pays-Bas. *Dinantium*, *Dionantium*, *Dionandum*, *Deonatum*. C'est une ville du Condrotz, contrée de l'Evêché de Liège. *Dinant* est situé sur la Meuse, à droite, entre Charlemont & Namur. Monulfé, Evêque de Tongre, l'a donnée à l'Evêché de Liège, au quel elle appartient. On croit que c'est du nom de cette ville que vient le mot François *Diantre*. Certains coureurs, qui marchaient la tête couverte, la barbe entortillée, vêtus d'un gros habit noir qui leur descendoit jusqu'aux talons, & nus pieds, furent appelés en France du nom de cette ville *Deanandi*, ou *Deonanti*, parce qu'apparemment ils en venoient, & comme les Démonstrations apparoissoient souvent, dit-on, sous la figure de ces sortes de gens, on appela aussi les Démonstrations *Deonanti*, d'où l'on a fait *Diantre*. Voy. Valois, *Notit. Gall.* Ou plutôt, parce que ces figures d'hommes vêtus de noir, le visage toujours couvert, &c. parurent ressembler aux Démonstrations. On appela les Démonstrations *Deonanti*, *Diantres*. Les François prirent *Dinant* en 1675. Ils la fortifièrent, rebâtirent la citadelle, qui est sur un rocher escarpé presque de tous côtés, & la gardèrent jusqu'à la paix de Riswick. Long. 22. d. 34. lat. 50. d. 15.

DINAR. f. m. Terme de Relation. 1°. Nom d'un poids Arabe. C'est le poids merchal que les Médecins Arabifans appellent un médical, & qui pèse une drachme & demie Arabe, *Drachma Arabica cum semisse*. 2°. En matière de monnoie, ce mot signifie en général des aspres, des florins, c'est-à-dire, toute sorte d'argent. D'HERBELOT. C'est ce que nous appelons en François de l'argent; mot générique, qui se dit de toutes sortes de pièces de monnoie, & de tout métal. Les Rabbins prennent aussi *dinar* en ce sens, & ils ont emprunté ce nom du Latin *denarius*. 3°. *Dinar* se prend le plus souvent par les Arabes pour une pièce d'or, du poids d'un merchal, & répond aux hongres & aux sequins de Venise. Cette espèce d'or a varié souvent sous les Kalifs; car quelquefois le *dinar* a valu vingt & quelquefois vingt-cinq drachmes d'argent. Les Musulmans n'eurent point de *dinars* d'or marqués à leur coin avant l'an 76 de l'hégire, & de JESUS-CHRIST 695. Ce fut Hégige, lequel établit la première monnoie sous le Kalifat d'Abdalmalek. Auparavant toute la monnoie d'or étoit au coin des Empereurs Grecs, celle d'argent avoit son inscription en caractères Persiens.

DINATOIRE. adj. Du diner, qui concerne le dîner. Feu M. le Maréchal de..... étoit allé visiter un Surintendant des Finances à l'heure de son diner: ce dernier ne le reconduisit que jusque sur le haut de son escalier, & il lui dit, vous m'excitez bien, Monsieur, si je ne de cendis pas pour vous conduire jusqu'à votre carrosse, car c'est l'heure *dinatoire*. Le Maréchal, qui étoit naturellement railleur, se conformant à son langage, lui répondit: il est vrai, Monsieur, & de plus, la rue est fort *crocatoire*. MORS A LA MOÛE.

DINCKELSPIL, ou **DUNCKELSPIEHL.** Ville libre impériale d'Allemagne, dans la Suabe, sur le Wernitz, qui se partageant en deux bras, paroît au midi & au couchant. Voyez. **DINKELSPIEHL.**

DINDAN. Son des cloches. Quand nous sommes fêtons par les cloches d'aller à nos Paroisses prier Dieu; si à petit bruit, nous l'appelons *tintin* de la cloche; si à tout de bras des Sonneurs, le son qui s'insinue dans les oreilles de nos petits enfans, fait qu'ils l'appellent *dindan*. RECHERCHES DE PASQUIER.

DINDE. f. m. Coq d'Inde. En plusieurs endroits, au lieu de dire coq d'Inde, on fait un nom substantif de ce génitif d'Inde, & l'on dit un *aïnde*, le *dinde*, du *dinde*, au *dinde*. Les *dindes*. Un grand troupeau de *dindes*. Un gros *dinde* qui pèse plus de vingt livres. En plusieurs endroits de France on mène les *dindes* paître à la campagne par troupeaux, comme des moutons. Du reste, voyez **COQ D'INDE.**

DINDE. f. f. On appelle ainsi quelquefois, une poule d'Inde. Nous avons une bonne *dinde*. *Ac. Fr.* On le dit aussi, figurément & populairement, d'une femme, ou d'une fille naïve, qui n'a aucun usage du monde. C'est une grande *Dinde*.

DINDING. Île inhabitée, sur la Côte Occidentale de la presqu'île d'au delà du Gange.

DINDON. f. m. coq d'Inde. *Gallus indicus*. Mettre un *dindon* à la broche. Garder les *dindons*.

On dit, proverbiallement, d'une pauvre Demoiselle qui est obligée de se retirer à la campagne pour vivre, qu'elle va garder les *dindons*, parce qu'on les mène paître en troupe.

*Vous voilà donc compagne
De certaines Phillis qui gardent les dindons.
LA FONTAINE.*

DINDONNEAU. f. m. Jeune dindon, petit dindon. *Puillus galli Indici junior*. Elever des *dindonneaux*.

DINDONNIER. f. m. Pâtre, celui qui mène paître les dindons & les dindes. *Gallorum Indicorum Pastor*. Le *dindonnier* ne doit point laisser sortir ses dindes des étables, ou du poulailler, que le soleil n'ait dissipé la rosée & les brouillards. Il ne doit point abandonner son troupeau, & il doit le conduire tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, afin que la diversité des pâturages réveille l'appétit de ces animaux, & les fasse croître plutôt. Sur les dix heures du matin, il ramènera son troupeau jusqu'après midi, qu'il faudra retourner au pâturage; & le soir venu, ce *Dindonnier* conduira ses dindes devant lui, pour les mettre dans le poulailler. **CHOMEL.** Le *Dindonnier* a une grande gaulle pour conduire ses dindes.

DINDONNIÈRE. f. f. M. Ménage s'est servi de ce terme, pour dire, une femme qui élève les dindons, qui en a soin, ou qui les mène paître. Ce terme est en usage, en ce sens, dans les Provinces, à la campagne.

DINDONNIÈRE. adj. f. La *Dindonnière* gent, c'est-à-dire, les Dindons. **LA FONTAINE.** *Fables. l. 6. f. 18.*

DINDONNIÈRE est un terme de mépris, dont on se sert dans le discours pour désigner une Demoiselle de campagne.

DINDYME. f. f. Femme de Méon, Roi de Lydie, fut mère de Cibèle, selon Diodore.

DINDYMÈNE. f. f. Nom ou épithète de Cybèle, la Mère des Dieux. *Dindymene, Dindymia.* Elle fut ainsi appelée du nom de sa mère, ou de certaines montagnes de Phrygie nommées *Dindymes*, où elle étoit particulièrement honorée. Dans Hélicius, on lit *Δινδύμην*, mais mal, pour *Δινδύμνην*, qui se trouve dans Strabon, L. X. & dans Pausanias dans les Achaïques, & les Béotiques. Horace, L. I. Od. 16. dit aussi *Dindymene*. Vossius, *De Idol. L. II. c. 52. p. 298.*

DINE. Voyez **DIGNE**. Ville.

DINEE. f. f. Qui ne se dit que dans les voyages, du lieu où l'on va diner, & du repas qu'on y fait vers le milieu du jour. *Locus pransorius.* Je m'en vais prendre le devant, & je vous attendrai à la *dinée*. Il nous en a tant coûté pour la *dinée*.

DINER. v. n. Prononcez *diné*. Prendre son repas vers le milieu du jour. *Prandere.* Les maçons *dinent* à dix heures, les Moines à onze, le peuple à midi, les gens de Pratique à deux heures. Le Roi des Tartares après son *dîner*, fait publier par ses Hérauts, qu'il permet à tous les autres Rois & Potentats du monde d'aller *dîner*. Alexandre disoit que son Gouverneur Léonidas lui avoit enseigné, que pour *dîner* agréablement, il falloit se lever matin & se promener.

DU RIER.

*Je sors de chez un fat, qui pour m'empoisonner,
Je pense, exprès chez lui m'a prié de dîner.*

BOILEAU.

On dit *prier à dîner*, & *prier de dîner*; mais dans une signification un peu différente. *Prier à dîner*, marque un dessein prémédité, une invitation dans les formes, & en cérémonie. *Prier de dîner*, marque une prière sur le champ, & sans préparation, ou quand il y a plus d'amitié & de familiarité, que de cérémonie. Voyez **Bouh.** & **Men.**

Ce mot, selon Du Cange, vient de *disnare*, mot de basse latinité. Henri Estienne le fait venir du Grec *δινειν*, & prétend qu'il faut dire *dipner*. Ménage tient qu'il vient de *desinare*, qu'on a dit pour *desinere*, comme disent encore les Italiens.

On dit, proverbialement, qu'un homme *dîne* bien, quand il mange beaucoup. On dit aussi, Qui dort *dîne*; pour dire, que le dormir engraisse les gens. On dit d'un homme qui n'est pas à l'auberge à l'heure du *dîner*, que son assiette *dîne* pour lui. Un pauvre dit aussi à l'égard d'un riche, S'il est riche, qu'il *dîne* deux fois. On dit aussi, Quand Alexandre avoit *diné*, il laissoit *dîner* ses gens; pour dire, qu'il faut donner le loisir aux valets de *dîner* à leur tour. On dit, quand on voit quelque chose qui déplaît, il me semble que j'ai *diné*, ou bien j'ai demi-*diné*, quand je vois cela. On dit encore, Qui s'attend à l'écuelle d'autrui est souvent mal *diné*. Tout cela est du style populaire.

On dit de l'Ordre de Cîteaux, qu'il *dîne* bien, mais qu'il collationne mal; pour dire, qu'il a beaucoup de biens pour vivre, & qu'il a peu de Bénéfices à conférer.

DINER, ou **DINÉ.** f. m. Repas qu'on prend vers le milieu du jour. *Prandium.* Bon *dîner*. Grand, magnifique *dîner*. Nous nous amusons beaucoup durant le *dîner*. On va au *dîner* du Roi. Les Romains négligeoient le *dîner*, & remettoient la bonne chère au soir, qui est l'heure de la retraite & du repas. DAC. Aujourd'hui dans presque toute l'Europe, le *dîner* passe pour le principal repas; & si nous en croyons les Médecins, il est plus sain de faire le grand repas sur le midi, que le soir. Il y en a pourtant quelques-uns qui soutiennent le contraire, avec Bernardinus Paternus, célèbre Médecin d'Italie, qui a fait un Traité exprès sur cette matière. Mais l'on croit communément qu'il est plus salutaire de souper peu, & de manger davantage à *dîner*, principalement pour les gens d'une santé foible & délicate. C'est le sentiment de l'Ecole de Salerne.

*Ex magnâ canâ stomacho fit maxima pœna.
Ut fit nocte levis, fit tibi cœna brevis.*

*Ergo, pour éviter les maux
Qui de mort aiguifent la faux,
Dinons bien, & ne soupions guères,
Et nous vivrons plus que nos pères.*

DINER signifie aussi les viandes, les mets qui composent ce repas. C'est dans ce sens, qu'on dit préparer le *dîner*, apporter, servir le *dîner*. Le *dîner* est sur la table.

Un dîner réchauffé ne valut jamais rien. BOIL.

DINETTE. Diminutif dont s'est servi Chapellet, pour signifier un léger repas, un petit *dîner*. *Prandiculum, prandiolum.* Il est du style badin.

*Le dîner, ou plutôt dinette,
Que sans déjeuner on attend,
N'est rien qu'un petit plat, moins grand
Que la plus petite palette
Dont on use à tirer du sang.*

DINEUR. f. m. Ce mot ne se dit point pour signifier précisément celui qui dîne, *Pransor*; mais pour exprimer celui dont le repas principal est le *dîner*. Quelquefois aussi il est synonyme à *mangeur*, particulièrement quand il est joint au mot *beau*. C'est un *beau dineur*, un grand *mangeur*.

DING. f. m. Les Siamois nomment ainsi, en général, toutes sortes de poids.

DIGELFIN, en Latin *Dingoivenga*. Ville d'Allemagne, dans la basse-Bavière, sous le département & dans le district de Landshut.

DINGLE. *Dinglia* Ville de la Momonie, en Irlande; dans une presque Isle du Comté de Kerry, sur le bord septentrional de la baie de *Dingle*, qui est un des plus grands & des plus beaux golfes de l'Irlande. Long. 7. d. 35. lat. 52. d. 6.

DINKELSPIEHL. Prononcez **DINKELSPIL**. Petite ville d'Allemagne dans la Suabe, sur la rivière de Vernitz, aux confins de la Franconie, & à trois ou quatre lieues au nord de Norlingue. *Dinchespiela, Dinckespiela, Dunkespula, Dinchespila, Dinkefpila, Zeapolis.* C'est une ville Impériale & libre. Le Gouvernement y est mi-parti entre les Catholiques & les Protestans.

DINOCRATE, ou **STÉNOCRATE.** f. m. Célèbre Architecte Macédonien, florissoit environ trois cens ans avant J. C. On raconte que, voulant se faire connoître à Alexandre le Grand, & étant obligé de se produire lui-même, il se frotta tout le corps d'huile, se couronna d'une branche de peuplier, & couvrant son épaule gauche d'une peau de lion, il prit une massue dans sa main. Il parut devant Alexandre, & lui dit qu'il lui apportoit un projet digne de sa grandeur. Il lui déclara qu'il lui taileroit le Mont Athos en forme d'une statue, tenant en sa main gauche une grande ville, & en sa droite une coupe, qui recevoit les eaux de tous les fleuves qui découloient de cette montagne, pour les verser dans la mer. Alexandre n'approuva pas ce dessein; mais il retint l'Auteur auprès de lui, & le mena en Egypte, où il lui commanda de bâtir la ville, qui fut nommée Alexandrie. Pline dit que *Dinocrate* acheva de rebâtir le Temple de Diane à Ephèse, & qu'ensuite Ptolomée Philadelphie lui ordonna d'en bâtir un en la mémoire de sa femme Arsinoë. L'architecte s'étoit proposé de mettre à la voûte du Temple une grosse pierre d'aiman, qui auroit suspendu en l'air la statue de cette Princesse, laquelle auroit été toute de fer: mais la mort du Roi empêcha l'exécution de ce dessein. *Dict. de Peint. & d'Arch.*

DINTIERS. f. m. Nom que l'on donne aux roignons du cerf. *Renes cervini.*

DIO. Anciennement *Dium*. Voyez STADIA.

DIO. f. f. Premier nom que porta Cerès lorsqu'elle régnoit en Sicile.

DIABOLUS. Monnoie Athénienne, sur laquelle on voyoit d'un côté représenté Jupiter, & de l'autre un Hibou, oiseau consacré à Minerve, la protectrice des Athéniens.

DIOCESAIN, AINE. f. Qui est du Diocèse. *Diocesanus*, qui est e *Diocesi*. Un particulier dit, je suis *Diocésain* d'un tel Evêque. Un Evêque dit, un tel est mon *Diocésain*. FEVRET, contre l'usage, a dit *Diocésane* au féminin.

DIOCÉSAIN est aussi adjectif, & l'on dit Evêque *Diocésain*, en parlant de l'Evêque du Diocèse dont il est question. L'Evêque *Diocésain* présidoit à cette cérémonie. L'Evêque *Diocésain* précède toujours les autres Evêques dans son Diocèse.

On le dit quelquefois des choses. Statuts *Diocésains*, pour dire, les Statuts du Diocèse.

DIOCESE. f. m. Territoire, où s'étend la Jurisdiction spirituelle d'un Evêque ou d'un Archevêque, & Province d'un Métropolitain. *Diocesis*. Ces deux sens sont anciens. Dans le premier sens, il se trouve dans Hincmar, Ep. 5. ép. au Pape Nicolas; dans S. Grégoire, Liv. VII. Indict. II. ép. 17. & dans le chap. 13^e du XVI^e Concile de Tolède; dans l'épître Synodale de Raban au Roi Louis; dans la vie de Raban par Rudolphe. Il se trouve au second sens, c'est-à-dire, pour un Evêché, dans Sidonius Apollinaris, L. VII. ép. 6. L. IX. ép. 16. &c. dans Césaire, L. I. ch. 17. dans S. Léon, ép. 87. dans le Concile de Carthage, tenu l'an 404. ch. 93. dans un autre Concile d'Afrique, ch. 98. & 117. de l'édition de Justel; dans la Conférence de Carthage, ch. 65. & 117. Anastase le Bibliothécaire, dans la vie de S. Denis Pape, attribuée à ce Saint Pape l'institution des *Diocèses* Ecclésiastiques pris en ce sens, c'est-à-dire, des Métropolitains. Ce Saint gouvernoit l'Eglise au III^e siècle. Le *Diocèse* de Rouen a 1400 Paroisses, celui de Chartres, 1800. Le nombre de ces Paroisses est beaucoup diminué depuis le nouvel établissement d'un Evêché à Blois, qui a été composé d'un démembrement de celui de Chartres.

Ce mot vient de *Διοικησις*, qui signifie proprement administration, gouvernement. C'est ainsi que les anciennes Gloses le traduisent, *Διοικησις*, *Ministerium*, *administratio*, *moderatio*. Il vient de *διοικω*, que les mêmes Gloses traduisent. *Administratio*, *ministro*, *moderor*, *ordino*. Ainsi *διοικησις τῆς πόλεως* signifie, l'administration, le gouvernement de la ville.

Ce mot de *Diocèse* est Grec, *διοικησις*, & signifioit autrefois un gouvernement, ou préfecture composée de plusieurs Province.

C'est Constantin qui divisa l'Empire en *Diocèses*. Il ne le partagea qu'en quatre, qui furent le *Diocèse* d'Italie; le *Diocèse* d'Illyrie, celui d'Orient, & celui d'Afrique. Voilà ce qui se dit communément. Cependant, long-temps avant Constantin, Strabon, qui écrivoit sous Tibère, dit L. XIII. p. 432. que les Romains avoient divisé l'Asie en *Diocèses*; car il se plaint de la confusion que cela mettoit dans la Géographie, parce qu'ils ne divisoient point l'Asie par peuples, mais par *Diocèses*, dans lesquels il y avoit un Tribunal, où l'on rendoit la justice. Constantin fut donc seulement l'Instituteur de ces grands *Diocèses* qui comprenoient plusieurs Métropoles & plusieurs Gouvernements; au lieu que les *Diocèses* auparavant ne comprenoient qu'une Jurisdiction, un district, le pays qui ressortissoit à un Juge, comme il paroît par cet endroit de Strabon même, par Cicéron, L. III. Ep. ad famil. ep. 9. & L. XIII. ep. 67. Ainsi d'abord une Province comprenoit plusieurs *Diocèses*, & dans la suite, un *Diocèse* comprit plusieurs Provinces. Le

Préfet du Prétoire commandoit à plusieurs *Diocèses*. L'Empire Romain étoit divisé en XIII. *Diocèses*, ou Préfectures. Il y en avoit XIV, si l'on compte le *Diocèse* de Rome, & les villes suburbicaires. Ces XIV *Diocèses* contenoient 120 Provinces. Chaque Province avoit un Proconsul qui demouroit dans la Capitale ou Métropole; & chaque *Diocèse* un Vicaire de l'empire, qui résidoit dans la principale ville de son district. L'Ordre Ecclésiastique fut réglé sur le gouvernement civil. Chaque *Diocèse* avoit un Vicaire Ecclésiastique ou Primat, qui jugeoit en dernier ressort les affaires de l'Eglise. Aujourd'hui le changement du gouvernement temporel de chaque Province n'apporte aucun changement pour le *Diocèse*. FEVRET. Il y a seulement cette différence, c'est que le *Diocèse* ne signifie plus un assemblage de plusieurs Provinces; mais, dans un sens plus limité, une seule Province sous un Métropolitain, ou l'étendue du ressort, & la Jurisdiction d'un Evêque, ou plutôt le territoire d'un Evêque ou Archevêque, considéré comme Evêque seulement. Le Ressort du Métropolitain s'appelle Métropole, & celui du Primat, Primatie. Guillelmus Brito, dit que le *Diocèse* est proprement le territoire & le gouvernement d'une Eglise baptismale ou paroissiale: d'où vient que plusieurs Auteurs se sont servis de ce nom pour signifier une simple Paroisse. Le P. Thomassin, dans son livre de la Discipline de l'Eglise, fait le mot de *Diocèse* féminin. Ça-voit été, dit-il, la Coutume de Constantin, qui avoit établi ces grandes *Diocèses* dans les Provinces de l'Empire.

L'Abbé Fleury, dans son Histoire Ecclésiastique, fait aussi ce mot masculin, selon notre usage, quand il se dit du district & de la Jurisdiction d'un seul Evêque; & quand il se dit d'une Province entière, de tous le pays qui est soumis à un Métropolitain, qui a sous lui plusieurs Evêques, il le fait féminin: cela est contre l'usage; jamais *Diocèse* n'est féminin en notre langue. Il en use ainsi pour mettre de la différence en ces deux choses, & n'être pas obligé d'ajouter si souvent une explication ou une périphrase. Est-ce une raison suffisante? Il falloit se servir du mot de Province au second cas; c'est l'usage constant.

Diocèse s'est pris aussi quelquefois pour Paroisse, comme Paroisse, *παροικία*, s'est pris pour *Diocèse*. Le Canon 56. & le 57. de l'Eglise d'Afrique, Sidonius Appoll. L. IX. ép. 16. Grég. de Tours L. IV. C. 13. l'Auteur de la vie de S. Prix, *Præcæsus*, C. 1. dans Bolland. *Acta SS. T. I. p. 634.* le prennent en ce sens. Voyez les Notes de Justel sur ce dernier Canon, les Notes du P. Sirmond sur Sidonius Apollinaris, Filefac; *De Paræciar. orig.* De la Cerda, *Advers. Sacr. C. XXVI. 11. 12.* Bollandus cité, p. 634. Mais ce sens n'est point du tout en usage dans notre langue.

DIACLÈS. f. f. pl. Terme de Mythologie. *Diocleia*. Fêtes établies à Mégare par Alcathoüs, fils de Pélops, en l'honneur de Dioclès, Roi de Mégare, selon le Scholiaste de Pindare, (*Olymp. od. 13. sub. fin.*) Il en est fait mention dans Théocrite, (*Idyl. 12. v. 27.*) Ce Poète, après avoir loué les Mégariens de ce qu'ils ont reçu Dioclès avec plus d'honneur que les autres étrangers, ajoute qu'au commencement du Printemps, des jeunes garçons se disputoient la victoire dans le combat du baiser auprès de son tombeau. Un ancien Scholiaste de Théocrite nous apprend l'origine de cet usage, en disant que ce Dioclès, qui aimoit beaucoup les jeunes garçons, s'étant enfui d'Athènes pour se retirer à Mégare, fit des merveilles dans un certain combat, & qu'en couvrant de son bouclier un de ses favoris, il le sauva, en perdant lui-même la vie; que les Mégariens lui firent des funérailles, l'honorèrent comme un héros, & instituèrent un combat, où étoient admis les plus beaux garçons, pour disputer le prix du baiser, qui consistoit en une couronne

que l'on donnoit à celui qui favoit donner de meilleure grace le plus doux baifer.

DIOCLETIEN. f. m. Nom propre d'homme. *Diocletianus.* Autrefois on écrivoit *Diocletian.* *Diocletien* étoit un soldat de fortune, brave de sa personne : il étoit de basse naissance, né en Dalmatie : on croit qu'il avoit été Affranchi du Sénateur Anulin. Il s'avança par tous les degrés de la milice, & parvint à l'Empire après la mort de Numérien. Il régna seul après la mort de Carinus, frère de Numérien, arrivée l'an 285. Cette même année, *Diocletien* envoya Maximien commander dans les Gaules, & le fit César : l'année suivante 286. il le fit Auguste, & l'associa à l'Empire. *Diocletien*, fatigué des soins de l'Empire, & chagrin de ne pouvoir abolir le Christianisme, quoiqu'il eût cruellement persécuté les Chrétiens, abdiqua l'Empire, & se retira à Salone, où il mena une vie privée. *Diocletien* s'appela d'abord *Diocles*, & ensuite *Diocletien*.

DIOCLETIENNE. adj. f. En usage dans la Chronologie, où l'on appelle l'époque *Diocletienne*, & l'Ère *Diocletienne*, une époque & une Ère qui a commencé sous Diocletien. *Epocha Diocletiana.* *Æra Diocletiana*, ou *Æra Martyrum.* L'Ère *Diocletienne* est le 29^e d'Août de l'an de la période Julienne 4797. de Jesus-Christ 284. L'Ère *Diocletienne*, que l'on appelle aussi l'Ère des Martyrs, commence à cette époque. Les Ethiopiens se servent de cette ère, dont ils appellent les années, *années de grâces*; mais ils n'en comptent pas les années tout de suite : ils accommodent cette ère à un cycle de 534 ans, après lesquels ils recommencent à compter années 1^{re}, année 2^e; de sorte que la 535^e année se nomme année première, & de même la 1069^e, & ainsi après chaque révolution de 534 ans. Leurs années ne sont donc pas les années de l'ère, mais les années du cycle; & pour trouver les années de l'ère, il faut savoir quel est le cycle; si c'est le premier, les années du cycle & celles de l'ère sont les mêmes; si c'est le second cycle, pour avoir l'année de l'ère, il faut ajouter l'année du cycle à 534. ainsi la 50^e année du second cycle est la 584^e de l'ère; si c'est le III^e cycle, il faut ajouter l'année courante du cycle à 1068; ainsi, la 20^e année du second cycle est la 1088^e de l'ère, & ainsi des autres.

DIODAN. Voyez DESANUS.

DIOGÈNE. f. m. Nom d'homme. *Diogenes.* Ce nom a été fort commun parmi les Grecs. *Diogène* le Cynique, ou le Philosophe, étoit fils d'un Banquier: il méprisa les richesses lorsqu'il n'en put avoir, car son père avoit fait banqueroute: quelques-uns disent que ce fut *Diogène* lui-même. Ainsi le mépris qu'il eut pour les richesses est bien suspect, & paroît être bien moins l'effet de sa sagesse & de sa vertu, que la marque de son orgueil. *Diogène* étoit de Synope. *Diogène-Laërce* a écrit la vie des Philosophes: c'est un excellent ouvrage. Il y a eu cinq *Diogènes* célèbres chez les Grecs: le premier étoit Physicien; le second, qui étoit de Sicyone, a écrit sur le Peloponèse; le troisième est *Diogène* le Cynique; le quatrième étoit un Philosophe Stoïcien, il étoit de Séleucie; le cinquième, qui étoit de Tarse, a écrit sur la Poétique. Il y a un *S. Diogène* martyrisé en Macédoine: on célèbre sa fête le 6^e d'Avril.

Le nom de *Diogène* vient du Latin *Diogenes*, formé du Grec & *Diogenes*.

DIOGNÈTE. f. m. Architecte & ingénieur, étoit de Rhodes. Il rendit de grands services à sa patrie, lorsque Demetrius Poliorcètes assiégea la ville de Rhodes. Epimaque avoit construit, par l'ordre de ce Prince, une Hélepole d'une grandeur prodigieuse, c'est-à-dire, une tour roulante, pour approcher des murailles, & du haut de cette tour combattre les assiégés; mais *Diognète* trouva moyen d'inonder promptement le terrain par où l'Hélepole devoit passer: de sorte que Demetrius fut obligé de lever le siège l'an 304. avant J. C. Les

Rhodiens récompensèrent *Diognète* leur libérateur.

Il y eut aussi à Rome un Peintre nommé *Diognete*, de qui l'Empereur Antonin le Philosophe apprit à peindre. *Dicci. de Peint. & d'Arch.*

DIOIS. oise. f. m. & f. Qui est de Die en Dauphiné; habitant de Die, *Decensis*, *Dienfis*. Pendant les guerres civiles du XVI^e siècle, les Diois souffrirent beaucoup des Huguenots, qui ruinèrent leur Eglise cathédrale.

DIOIS. Contrée de Dauphiné, en France. *Pagus*, ou *ager Dienfis*. Le *Diois* est entre le Valentinois, les Baronnies, le Gapençois & le Grésivaudan. Le *Diois* est fort montagneux: il y a pourtant un grand nombre de bourgs & de villages, dont les plus considérables sont Saillans & Luc; mais point d'autre ville que Die, qui en est la capitale, & qui lui donne son nom. L'Evêque de Die étoit autrefois Seigneur du *Diois*; mais les Comtes s'en emparèrent. En 1239. Aimon, Comte de Toulouse, donna ce pays à Aymar de Poitiers, Comte de Valentinois, à la charge de foi & hommage. En 1404. Louis de Poitiers le vendit cent mille écus à Charles VI. qui le réunit ainsi à la Couronne.

Ile de DIOMEDE Voyez TREMITI.

DION. f. m. Nom du mois dans lequel l'Equinoxe d'Automne arrive. *Dion.* Ce mot n'étoit en usage que chez les Macédoniens. *GALLIEN. Com. in. I. Epid.*

DIONE. f. f. Terme de Mythologie. Déesse du Paganisme, dont Hésiode parle au commencement de sa Théogonie, v. 17. *Dione.* Il la nomme parmi les Nymphes dans le même Poëme, v. 352. & lui donne les épithètes de belle & d'aimable. Elle étoit fille de l'Océan & de Thetis. C'est encore Hésiode qui le dit, v. 337. & suiv. On dit qu'elle fut mère de Vénus, & qu'elle l'eut de Jupiter; & c'est pour cela que Vénus est appelée Dionée. Cependant Homère, dans son Hymne sur Vénus, la fait fille de Saturne & de Rhéa; & Hésiode, dans sa Théogonie, v. 190 & 198. la fait naître de l'écume de la mer.

Vossius, *de Idol. L. II. C. 21. p. 208.* croit que *Dione*, ou Vénus, ou la Lune, est la même que la Baaltis ou Beltis des Phéniciens. Il avoue néanmoins que Sanchoniaton, cité dans le premier livre de la Préparation Evangélique d'Eusebe, semble les distinguer; car il y dit qu'Astarte & Baaltis sont sœurs; que la première est Vénus, l'autre *Dione*: il les fait l'une & l'autre femmes de Saturne, qui n'eut de *Dione* que des filles: mais les Grecs & les Romains font *Dione* mère de Vénus. Consultez Vossius à l'endroit qu'en vient de citer.

DIONYSIA. f. f. Espèce de pierre fort dure, qu'on met au rang des précieuses. Elle est noire, & marbrée de tâches rougeâtres. Pline, qui parle de cette pierre, dit que, si, après avoir été bien pulvérisée, on en met tremper dans de l'eau, elle lui donnera le goût du vin, & qu'elle empêche l'ivresse du vin véritable. C'est son goût de vin qui lui a fait donner le nom de *Dionysia* ou *Dionysias*, à cause d'une des Cyclades nommée *Dionysus*, parce qu'elle est fertile en vignes. C'est le *Naxos* ou le *Naxi* d'aujourd'hui, où l'on sacrifioit à Bacchus, & où se trouvoit, dit-on, une fontaine de vin.

DIONYSIA. Voyez DONUSA.

DIONYSIADES. *Dionysades.* Les *Dionysades* sont trois petites Iles à l'Orient de celle de Candie; entre celles de Lovo, de Stampalia & de Scarpanto. Les incursions des Pirates ont fait désertter ces Iles, où il n'y a presque personne.

DIONYSIAQUE. f. f. *Dionysiac.* Sorte de danse, appelée aussi la Pyrrhique; par laquelle on exprimoit les belles actions de Bacchus dans les Indes. Elle fut très-fatigante dans son institution; mais on la rendit plus douce & plus légère, en se servant de Thyrses, au lieu de lances, qui étoient beaucoup plus pesantes, & en prenant de petites baguettes, ou des flambeaux à la place de javelots. Cette danse étoit accompagnée de flûtes, & du *Carmen Orthifum*,

si propre à exciter le courage. (J. C. Scaliger, *Poetic. l. 1. c. 18.*)

DIONYSIAQUES. f. f. pl. Nom de Fêtes des Payens, qu'on célébroit à l'honneur de Bacchus le 30 jout de septembre. *Dionysia*, *Dionysiaci*. Les Latins appeloient cette fête du nom de *Liberales*: on l'appelle aussi la fête des vendanges, parce que Bacchus, dans le système de la fable, est le Dieu du vin, le Dieu qui préside aux vendanges. Voyez Varron l. 5.

Ce nom de *Dionysiaques* vient de *Dionysiaci*, mot formé du Grec *δionυσια*, qui est le nom de cette fête chez les Grecs. M. Blondel écrit *Dionysiaques* sans y: mais il en faut un, si l'on fait l'étymologie.

DIONYSIES, ou fêtes Dionysiennes. *Dionysia*. Voyez BACCHANALES. C'est la même chose. Bacchus s'appeloit aussi *Dionysius*, nom dont cette fête avoit pris celui de *Dionysies*.

DIONYSIOPOLI. Ville de Bulgarie, appelée autrement *Chalivara*, en Latin *Dionysopolis*, *Crunos*. C'étoit autrefois une ville Episcopale: maintenant elle est peu considérable. Elle est sur la petite rivière de Tiza, à sept lieues de Varne, que quelques Géographes prennent pour l'ancienne *Dionysopolis*.

Ce nom est composé de *Διονύσιος*, *Dennis*, & *πόλις*, *Ville*.

DIONYSIUS. f. m. C'est un des noms que les Anciens donnent à Bacchus. Quelques-uns tirent ce nom de *Διός*, génitif de *Zeus*, *Jupiter*, & de *Nyssa*, ville d'Egypte sur les frontières de l'Arabie, ou les Anciens disoient que Bacchus avoit été élevé par les Nymphes. D'autres prétendent qu'il vient de *Dy*, ou *Dy*, qui signifie, Seigneur; au moins *Δεῖνος*, en Indien, signifie Seigneur, comme le témoigne Juba, cite par l'étymologiste; & de *Nyssa*, mis par métathèse, ou transposition, pour *Sina*. De sorte que, selon Tzetzes, *Διονύσιος* n'est autre chose que *Δεῖνος καὶ ἀναὶ Νυσσης*, *Dionysius*, Seigneur & Roi de Nyssa.

DIONYSIUS. Terme d'Astronomie. C'est le nom que les Astronomes ont donné à la tache de la Lune qui est la 28^e du catalogue que le P. Riccioli en a dressé. Ce nom lui a été donné en l'honneur de S. Denis l'Aréopagite, & de ce qu'il dit, en voyant l'obscurcissement du soleil qui arriva à la mort du Sauveur.

DIONYSIUS, est aussi le nom d'un des trois Anaces, fils de Jupiter.

DIOPTRÉ. f. m. Terme d'Astronomie. Les *dioptrés*, sont des trous percés dans les pinnules de l'alhidade. *Dioptrum*, *dioptron*.

C'est aussi le nom d'un instrument de Chirurgie qui sert à dilater la matrice ou l'anüs, afin d'examiner les maladies de ces parties.

On l'appelle aussi dilatatoire.

DIOPTRIQUE. f. f. Dans le sens le plus général, est la troisième partie de l'Optique, qui considère & explique les réfractons que souffre la lumière, lorsqu'elle passe par différens milieux, comme l'eau, l'air, le verre, &c. Aussi cette science traite-t-elle des verres plans, convexes & concaves.

Dans un sens moins étendu, c'est la science de la vision qui se fait par des rayons réfractés ou rompus, en passant d'un milieu dans un autre, c'est-à-dire, qui changent de direction dans ce passage, & ne parcourent pas la même ligne droite. *Dioptrica*. Cette science n'a été cultivée que depuis l'invention des lunettes, qui montrent les plus merveilleux effets de la réfraction. Descartes a fait un Traité excellent de la *Dioptrique*. Voyez RÉFRACTION.

Dioptrique est originirement un mot Grec, qui vient de *διά*, *per*, & *ὀραω*, Je vois; d'où *διόπτρα* seroit, voir à travers quelque chose.

DIOPTRIQUE, est aussi adj. & se dit de tout ce qui a rapport à la *Dioptrique*. *Télescope dioptrique*. *Dioptricus*.

Pour se former une idée nette de la *Dioptrique*, il faut se rappeler tout ce qu'on a dit de la Réfraction, & supposer les vérités suivantes:

1°. Tout corps solide ou fluide qui donne passage à la lumière, se nomme *milieu*.

2°. L'air est un milieu moins dense que le verre.

3°. La lumière se réfracte en passant d'un milieu dans un autre, lorsque dans ce passage elle change de direction, c'est-à-dire, lorsqu'elle ne parcourt pas la même ligne.

4°. Un rayon de lumière qui passe perpendiculairement d'un milieu dans un autre, ne souffre aucune réfraction.

5°. Un rayon de lumière qui passe obliquement d'un milieu moins dense, dans un milieu plus dense; par exemple, de l'air dans le verre, se réfracte en s'approchant de la perpendiculaire, c'est-à-dire, qu'il quitte la ligne qu'il décrivait, pour en décrire une moins éloignée de la perpendiculaire.

6°. Un rayon de lumière qui passe obliquement d'un milieu plus dense, dans un milieu moins dense; par exemple, du verre dans l'air, se réfracte en s'éloignant de la perpendiculaire.

C'est par le moyen de ces principes, que l'on peut regarder comme incontestables, & dont on fait souvent usage dans plusieurs articles de ce Dictionnaire, qu'on explique les différens phénomènes que nous présentent les verres convexes & concaves dont il est question dans la *Dioptrique*. A l'égard des verres plans, la réfraction que souffre le rayon de la lumière, en passant du verre dans l'air, corrige le dérangement occasionné par celle que ce même rayon avoit soufferte en passant de l'air dans le verre.

DIORYX, ou **DORYX.** Dans l'Ecclésiastique XXIV. 14. On lit, *Ego sicut fluvii Doryx* (& dans plusieurs exemplaires, *Doryx*) & *sicut aqueductus curvi de Paradiso*. Quelques Auteurs ont fait un nom propre de fleuve de ce nom *Dioryx*, ou *Doryx*; & l'Auteur de la Glose ordinaire prétend que c'est l'Araxe, peut-être parce que dans l'Arménie il y a un fleuve appelé *Dorinx*. C'est une pure méprise, *Doryx* est une faute, il faut lire *Dioryx*; & *Dioryx* est un mot purement Grec, de *διά*, & *ὄρυξ*, *frango*; & il ne signifie qu'un fossé, une fosse, une ravine où l'eau coule.

DIOSCORI. *Dioscorus*. Petite Isle de la mer Ionienne, sur la côte de la Calabre ultérieure, près du Cap delle Colonne.

DIOSCORIEN, ou **DIOSCORIDIEN**, ENNE. f. m. & f. Nom d'anciens Hérétiques qui suivoient les sentimens d'Eutyches, ou plutôt de Dioscore, Evêque d'Alexandrie, fauteur d'Eutyches: ce Dioscore fut condamné avec Eutyches dans le Concile général de Chalcedoine, & ensuite relégué à Gangres dans la Paphlagonie, où il mourut. Mais, pendant sa vie, & même après sa mort, il eut un grand nombre de sectateurs, & principalement dans Alexandrie, auxquels on donna le nom de *Dioscoriens*.

DIOSCURES. f. m. pl. Terme de Mythologie. Nom que l'on donnoit dans l'Antiquité à Castor & à Pollux. *Dioscuri*. Ce nom signifie enfans de Jupiter, de *Διός*, & *κύριος*, qui se dit dans le dialecte Ionien pour *κύριος*, *Enfans*. Cicéron, au 3^e l. *De naturâ Deorum*, dit qu'il y avoit trois différens *Dioscures*: les premiers étoient fils du Roi Jupiter, le plus ancien des Jupiter. Ils se nommoient Tritopatrée, Eubulée & Dionysius. Les seconds *Dioscures* étoient fils du troisième Jupiter & de Léda; c'étoient Castor & Pollux. Les troisièmes, selon quelques-uns, sont Aleon, Mélampus & Emolus, fils d'Arée, qui l'étoit de Pelops. A. Posthumius Dictateur l'an de Rome 257. bâtit un Temple aux *Dioscures*, parce qu'on crut leur être redevable d'une victoire que l'on remporta contre les Latins, & d'en avoir porté

la nouvelle à Rome. Voyez sur ces Dieux, Vossius, *De Idolol.* l. I. C. 13.

DIOSCURIENNES. f. f. Terme de Mythologie. Fêtes en l'honneur de Castor & de Pollux, célébrées à Cyrène, selon le Scholiaste de Pindare, & sur-tout à Lacédémone, où ces deux héros avoient pris naissance. On faisoit ce jour-là de grandes réjouissances; on buvoit à toute ou trance, & l'on donnoit des jeux, dont l'exercice de la lutte faisoit la meilleure partie. *Dioscuria.*

DIOSON. Rivière de France. *Dioson.* Le *Dioson* a sa source dans le pays de Brenne: il vient d'une fontaine de même nom, un peu au-dessus de l'Abbaye de Maubec, & se jette dans la Claise, un peu au-dessus du Bourg de Suberay. **DAVITY, CORN.**

DIOSPOLIS. C'est le nom de plusieurs villes. *Diospolis.* Thèbes, ville d'Egypte, a été appelée *Diospolis.* Laodicée a été aussi nommée d'abord *Diospolis*, parce qu'Antiochus, disoit-on, la bâtit par ordre de Jupiter. Lidda, ou Rama, ville Episcopale de Palestine, de la dépendance du Patriarche de Jérusalem, s'est aussi appelée *Diospolis*; & c'est celle dont nous parlons le plus, à cause du Concile qui y fut tenu contre Pélage; & que nous nommons le Concile de *Diospolis*, ou de Palestine, où l'Hérétique fut si bien contrefaite, qu'il persuada aux Pères de ce Concile qu'il étoit Catholique. Voyez S. Jérôme, ép. 74. S. Augustin, L. I. contre Julien, C. 5. & suiv. & L. II. des Rétractations c. 47. Il y avoit aussi une ville de ce nom en Ethiopie: on y voyoit un grand temple, où les Ethiopiens alloient tous les ans, en certain temps, prendre la statue de Jupiter & celle des autres Dieux, & les portoient en procession dans les campagnes, autour des villages de la Lybie, faisant de grands festins pendant douze jours.

DIOSPOLITES. C'est le nom que l'on donne aux Rois qui ont régné à Diospolis dans la basse Egypte. Il y a dix-huit *Diospolitites*: en ce sens, il est substantif. Onus est un des Rois *Diospolitites*: pour lots, il est adjectif.

Ces noms viennent de *Διός*, Jupiter, & *πόλις*, ville: *Diospolis*, ville de Jupiter.

DIOSPIRE. f. f. *Diospyros.* Plante dont parlent Gesner, Ray & Lémery sous ce nom, & plusieurs autres Botanistes sous d'autres noms ou dénominations. C'est un bel arbrisseau qui pousse de sa racine beaucoup de tiges plus hautes qu'un homme, rameuses, couvertes d'une écorce rougeâtre. Ses feuilles ont la figure de celles du Poirier, de grandeurs différentes, vertes en dessus, blanchâtres & lanugineuses en dessous, arrondies à leur extrémité, crenelées en leurs bords, nerveuses. Ses fleurs naissent entre les feuilles, plusieurs jointes ensemble, composées chacune de cinq feuilles blanches, oblongues, presque sans odeur. Elles sont suivies de baies grosses comme celles du myrte, violettes ou noires, creusées & couronnées de cinq découpures d'un goût doux & agréable, remplie de semences noirâtres comme celles des poires. Ce fruit est stomachal & cordial. **LÉMERY.**

DIU. Voyez **DIU.**

DIOXIE f. f. C'est la même chose que Diapente. Voyez ce mot.

D I P.

DIPHAT. Voyez **RIPHAT.**

DIPHRYGES. f. m. Terme de Pharmacie. Marc de bronze. *Diphryges*, *diphrix.* C'est comme la lie & la cendre du cuivre fondu qui se trouve à la fournaise, lorsqu'il est écoulé. Dioscoride en distingue de trois sortes; savoir, celui qu'il appelle naturel, quoiqu'il se fasse d'un limon de certaine mine séchée au soleil, & brûlée à feu de sarment; celui qui est la crasse du cuivre fondu; & celui qui se fait de la marcassite, ou pierre pyrite brûlée. Le *diphryges* est médiocrement âcre, & médiocrement

D I P.

astringent: il est très-bon pour les ulcères difficiles à cicatriser.

Ce mot vient de *dis*, deux fois, & de *φύριον*, rotir.

DIPHTHONGUE. f. f. Terme de Grammaire. Jonction de deux voyelles qui se prononcent ensemble, & ne font qu'une syllabe. *Diphthongus.* Selon l'étymologie du mot, les *diphthongues* doivent faire entendre un double son composé de deux voyelles. Ainsi *eu* dans le mot de *bonheur* n'est pas une *diphthongue*, ni *ae* dans *Caen*, ni *ao* dans *Laon*, *Jaon*; parce que, dans *bonheur*, on ne fait entendre ni le son propre de *e*, ni le son propre de *u*, mais un son simple, tout différent de celui de chacune de ces deux voyelles; & dans *Caen*, on retranche entièrement *e*, comme on retranche *o* dans *Laon* & *Jaon*.

Les Latins prononçoient comme nous les deux voyelles dans une *diphthongue*, avec cette exception, que l'on n'entendoit pas également les deux voyelles; l'une étoit plus foible que l'autre: on les divisoit même le plus délicatement qu'il étoit possible. La plupart des *diphthongues* se sont perdues dans la prononciation ordinaire du Latin. Leur *æ* & leur *œ* ne se prononcent plus que comme un *e*: quelquefois aussi en François, deux voyelles ne font qu'un son simple: l'*æ* se prononce comme l'*e*: *jeur*.

On peut distinguer en François, comme dans plusieurs autres langues, des *diphthongues* par rapport aux yeux, & des *diphthongues* par rapport aux oreilles. Une *diphthongue* par rapport aux yeux, est formée de deux voyelles qui se trouvent dans une même syllabe, soit que, dans la prononciation, on fasse entendre le son particulier de chaque voyelle, soit que le son d'une des voyelles se perde, soit enfin qu'on fasse entendre un son nouveau, différent du son propre de chacune des deux voyelles: dans les deux dernières occasions, les *diphthongues* ne sont appelées qu'improprement *diphthongues*; mais, dans la première occasion, elles sont *diphthongues* propres, parce qu'elles sont *diphthongues* par rapport aux yeux & par rapport aux oreilles, qui sont les *diphthongues* propres, sont formées ou de deux voyelles qui sont dans une même syllabe, ou dont on entend le son particulier, ou de trois voyelles d'une même syllabe, lesquelles ne rendent que deux sons dans la prononciation. Dans cette dernière occasion, les *diphthongues* par rapport aux oreilles, sont *triphthongues* par rapport aux yeux.

Diphthongues Françaises par rapport aux yeux, *æ*, *athiopis*, plante, *athites*, pierre: *ai*, *aigle*, *faire*: *ao*, *Laon*, *Faon*, *Saone*: *au*, *autour*, *vautour*: *ay*, *ayde*, *ayder*.

Ea, *jugca*, *mangea*: *eo*, *mangeons*, *jugeons*.

Ei, *seindre*, *peindre*, *dessin*: *eu*, *bonheur*, *heureux*: *ey*, *Leyde*, ville de Hollande.

Ie, *fier*, *lievre*: *io*, *déviens*, *aurions*, *chanteries*.

Oe, *œsophage*, *œsype*: *oi*, *croire*, *boire*: *oo* ne se trouve, dans notre langue, que dans les noms propres étrangers que nous avons conservés tout entiers, sans y rien changer, comme *Verboom*. Ces sortes de mots sont pris, pour l'ordinaire, de la langue Flamande: ces deux *oo* dans notre langue, n'ont d'autre effet que d'allonger la syllabe où ils sont; ce que faisoient autrefois les deux *aa* dans certains mots, dont on en a retranché un dans la suite, comme *aage*, *aagé*, aujourd'hui, *âge*, *âgé*: *ou*, *vous*, *vouloir*: *oy*, *oyseau*.

Ua, *quand*, *quatrein*: *ue*, *quel*, *question*: *ui*, *qui*, *quitter*, *puisque*, *puissance*: *uo*, *quolibet*, *quozidien*: *uy*, *aujourd'hui*.

Ya, *Yachoranda*, arbre. Dans la plupart des mots où l'on mettoit autrefois un *y*, aujourd'hui on met un *i*. Remarquez aussi que, dans les noms propres dérivés du Latin & du Grec, au lieu d'*æ*, on met aujourd'hui un *é*, & qu'on écrit *Enee*,

Egypte, Ethiopie, &c. & non pas *Ande*, *Anthio-
pie*, *Ægypte*. On a cependant conservé l'e dans
quelques mots d'art ou de quelque science parti-
culière, comme *aites*, &c. mais, soit qu'on écrive
ces mots avec un *a*, ou avec un *e*, on doit savoir
qu'ils sont dérivés des mots Grecs qui commencent
par *ai*, comme *Avias*, &c. ou des mots Latins qui
commencent par un *a*, comme le même nom en
Latin *Aneas*, &c.

Les *diphthongues* par rapport aux oreilles sont,
Eau, comme *perdreau*, *faisandeau*.

Ia, comme *dialogue*, *diacre*, &c. en prose.

Ie, comme *fier*, *bien*, *rien*, &c.

Ieu, *Dieu*, *Dieux*, *Cieux*, &c.

Io, *jod*, lettre Hébraïque, *devions*, *aurions*, &c.

Oe, quelquefois en vers, *poète*, *poème*.

Oei, *œil*, *œillet*, *œillade*.

Oi, *croire*, *devoir*, *oiseau*.

Oie, *croient*, *voient*.

Uei, *accueil*, *orgueil*.

Ui, *puisque*, *puissance*.

Ya, cette *diphthongue* ne se trouve que dans
quelques mots étrangers, comme *Yachoranda*; &
comme ces mots ne sont pas de l'usage ordinaire,
peut-être nos Poètes, s'ils étoient obligés de les faire
entrer dans les vers, feroient-ils deux syllabes des
lettres *y* & *a*.

Yeu, *yeux*.

Toutes les *diphthongues* que nous venons de rap-
porter, ne sont pas toujours *diphthongues*: les lettres
qui les forment se séparent quelquefois en diffé-
rentes syllabes. Il y a des mots où les deux ou trois
lettres qui forment une *diphthongue* en prose,
n'en forment pas en vers: alors il faut appuyer
sur la première de ces lettres en lisant des vers,
& couler doucement sur toutes les voyelles de la
diphthongue, en lisant de la prose ou des vers ou
ces voyelles font une *diphthongue*; par exemple.

Quand les ormes fuiront l'embrassement du lie-rre.

CORNEILLE.

Le li-erte y croît au foyer. S. AMANT.

Quelquefois les lettres qui forment une *diphthon-
gue* dans certains mots, n'en forment jamais dans
certains autres: les lettres *io* font une *diphthongue*
dans les premières personnes de plusieurs temps des
verbes, *aurions*, *devrions*, &c. les mêmes lettres
dans les mots féminins terminés en *ion* font une
diphthongue en prose, & n'en font pas une en vers.
En voici des exemples.

Nous devons fuir l'amour, & c'eût été le mieux.

LA FONTAINE.

Nous attendions un sort plus heureux que le nôtre.

RACINE.

Non je ne hais rien tant que les contorssi-ons,
De tous ces grands faiseurs de protelati-ons.

MOLIÈRE.

On appelle ici *diphthongues* aux yeux, celles que
d'autres Auteurs appellent *diphthongues* impropres;
& *triphthongues*, celles qui ont trois lettres, quoi-
que le nom de *diphthongue* ne convienne propre-
ment qu'ou l'on entend deux sons dans une même
syllabe; & celui de *triphthongue*, où l'on entend
trois sons dans une même syllabe.

Le mot de *diphthongue* vient du Latin *diphthongus*,
formé du Grec *διφθονγος*, qui signifie la même chose.

DIPHYE. f. m. Nom donné à Cécrops: qui signifie,
composé de deux natures, pour faire allusion à la
fable qui le faisoit moitié homme & moitié serpent.
Ce mot vient de *dis*, *his*, & *φω*, *nascor*.

DIPHYES, ou DIPHRIS. f. f. Pierre figurée qui repré-

sente les deux natures du mâle ou de la femelle: elle
est noire ou blanche.

DIPLÉTHRUM. Mesure des Grecs, double du
Plethrum. Voyez ce mot.

DIPLOË. f. f. Terme d'Anatomie. Substance spon-
gieuse & moëlleuse qui sépare les deux tables du
crâne, qui est entre elles, & qui avec elles forme
le crâne. *Diploa*. BARTHOL.

La substance du *diploë* est une substance médul-
laire, ou spongieuse, qui s'imbibe aisément de
sang, & qui se trouve partagée en une infinité de
cellules de différente grandeur, qui reçoivent leurs
artérioles du cerveau, & qui donnent issue à des
vénules qui vont se rendre dans les sinus de la dure-
mère. DIONIS. Le *diploë* est entre les deux tables du
crâne. ID.

DIPLOMATIQUE. f. f. *Diplomatica*. *Diplomatium*
cognoscendorum ratio, *ars*, *scientia*, *methodus*. C'est
la science de connoître les Diplômes & les siècles
où ils ont été faits, & qui indique les moyens de
les discerner d'avec ceux qui sont, ou faux, ou sup-
posés. Depuis que le P. Mabillon a fait un ouvrage
sur la manière de connoître les Diplômes, les Sa-
vans ont appelé cet art *Diplomatique*. La *Diploma-
tique* du P. Mabillon est un ouvrage savant: le P.
Germon l'a attaqué par un ouvrage qui a eu du
succès.

DIPLOMATIQUE. adj. qui concerne les Diplômes,
qui appartient, qui a rapport aux Diplômes. *Di-
plomaticus*. Recueil *Diplomatique*.

DIPLÔME. f. m. *Diploma*. C'est la même chose
que *Chartre*. Les *Diplômes* sont des privilèges, ou
des actes émanés, ou de quelque Souverain, ou
d'une personne d'un grade inférieur. Voyez CHAR-
TRE. Dans quelques États, on appelle encore *Di-
plômes* les Lettres-Patentes, & ces termes paroissent
synonymes. En faisant venir ce mot du Grec, il
signifie la copie d'un acte. Le P. Mabillon a fait
un ouvrage connu de tous les Savans, pour con-
noître l'âge des *Diplômes*, pour distinguer les vrais
d'avec les faux, &c. Il faut que les règles que ce
savant Auteur donne ne soient pas incontestables,
& qu'elles ne paroissent pas sûres à tout le monde,
comme elles lui ont paru; car elles ont été atta-
quées en France, comme on vient de le dire, &
en Angleterre. M. Icqnez ne les reçoit qu'avec mo-
dification, comme on peut le voir dans la Préface
de son *Archéologie* des langues Septentrionales, où
il loue l'Auteur de la *Diplomatique*; & certaine-
ment il mérite d'être loué pour sa profonde érudi-
tion, & pour sa grande modestie.

DIPLOEES. f. f. pl. Fêtes de Jupiter, Protecteur d'A-
thènes: de *Zeüs*, *dies*, Jupiter, & de *πίλις*, ville. *Di-
pyleia*. Elles se célébroient le 14^e jour du mois
Scirophorion. Elles portotent aussi le nom de Bou-
phonies, à cause du bœuf qu'on immoloit. *Pausa-
nias*, in *Attic*.

DIPSACÉES. (Plantes.) *Dipsacæ* plante. Terme
de Botanique. C'est une famille de plantes, établie
par Vaillant, qui les a nommées ainsi de *dipsacus*,
le chardon à-foulon.

DIPSAS. f. m. ou DIPSADE. f. f. Est une espèce de
vipère qui se trouve dans les lieux maritimes. Le
dipsas est marqué par tout le corps de taches
rousses & noires, & a la tête fort petite. Il cause,
par sa morsure, une tumeur lâche & flasque, &
engendre une altération si grande, qu'il n'est pas
possible de désaltérer ceux qui en sont mordus,
quoiqu'ils ne rendent point d'eau, ni par la bouche,
ni par l'urine, ni par les sueurs. *Dipsas*. Quelques-
uns l'appellent *causus* ou *causon*, c'est-à-dire, *ardent*;
d'autres, *prester*, *anombates* & *melanurus*. Brébeuf
a dit *dipsade*, au lieu de *dipsas*, & l'a fait femi-
nin. Il a suivi l'analogie, & je crois qu'on peut
l'imiter.

DIPTÈRE. f. m. Terme d'Architecture. Les Anciens
appeloient ainsi les Temples qui étoient entourés
de deux rangs de colonnes, parce que ces deux

rangs faisoient deux portiques qu'ils appeloient ailes.
Dipterus.

Ce mot est Grec, *δύς*, signifie deux fois ; & *πτερόν*, aile. Voyez VITRUVÉ.

DIPTIQUES. f. m. C'étoit le registre public sur lequel s'inscrivoient les noms des Consuls, & des Magistrats chez les Payens ; des Evêques & des morts chez les Chrétiens. *Acta, aliorum colex. Diptyca, cum.* L'Empereur ordonna que le nom du nouveau Patriarche fût mis dans les sacrés *Diptyques*. Le P. BOURN. Justinien, offensé que le Pape Vigile eut refusé de souscrire la condamnation des trois Chapitres, ordonna que son nom fût rayé des *Dyptiques*.
DU PIN.

Il y avoit des *diptyques* profanes dans l'Empire Grec, comme il y avoit des *diptyques* sacrés dans l'Eglise Grecque. Les *diptyques* profanes étoient la matricule, ou le registre où étoient les noms des Magistrats. *Diptyques*, en ce sens, est un terme de la Chancellerie de l'Empire Grec.

Diptyques sacrés, terme de Lithurgie. Ce mot est pluriel, parce que les *diptyques* étoient un double catalogue ; dans l'un, on écrivoit les noms des vivans ; & dans l'autre, les noms des morts qu'on devoit réciter durant le sacrifice. Nous avons dans le Canon de la Messe, dans le rit Latin, quelque chose de semblable aux *diptyques* sacrés des Grecs ; car, dans le Canon, on prie une fois pour les vivans, & une fois pour les morts ; on invoque plusieurs Saints en deux différens temps ; on prie pour le Pape, pour l'Evêque du lieu, en France, pour le Roi.

Gentien Hervet explique le mot *diptyque*, *διπύρα* par celui de *corporaux*, Meursius, par celui de *livres ecclésiastiques*, *libellos Ecclésiasticos* : ni l'un ni l'autre de ces deux Auteurs, qui étoient d'ailleurs très habiles & très-versés dans la connoissance des antiquités Grecques, n'a donné le vrai sens de ce mot. Les *diptyques* n'étoient ni des corporaux, ni des livres Ecclésiastiques ; mais deux tables ou tablettes semblables, pour la figure, aux deux tables de la loi qu'on donne à Moïse : sur une de ces deux tables on écrivoit le nom des vivans ; & sur l'autre, le nom des morts pour qui l'on prioit : c'étoit le Diacre qui lisoit ces noms durant le saint sacrifice. On appeloit autrefois le temps des *diptyques*, le temps où on lisoit les *diptyques* durant le sacrifice. *Diptycorum tempus.* On écrivoit dans les sacrés *diptyques* les noms des Evêques qui avoient bien gouverné leur troupeau, & on ne les en ôtoit jamais, à moins qu'ils ne fussent convaincus d'être tombés dans l'hérésie, ou dans quelque crime. On marquoit de plus dans les *diptyques* sacrés les noms de ceux qui avoient fait quelque bien aux Eglises, soit qu'ils fussent vivans, ou qu'ils fussent morts ; on faisoit mention d'eux dans la célébration de la liturgie. Le P. Rosweyd dit que l'on ne mettoit guère dans les actes *diptyques* d'autres noms que ceux des Evêques & des Patriarches ; & il doute si les sacrés *delta*, dont parle le faux saint Denis, *Eccl. Hierarch. C. II.* & dans lesquels on mettoit les noms des nouveaux baptisés & de leurs parrains & marraines, étoient la même chose que les *diptyques*. Il convient cependant après, qu'on y inséroit aussi les noms des Empereurs & des autres grands hommes distingués par leur foi & leurs mérites, ou leurs bienfaits. Meursius, dans son *Glossarium Græco-barbarum*, a cru que le nom de *diptyques* venoit de ce qu'il y avoit deux livres, dans l'un desquels on écrivoit les vivans, & dans l'autre les morts. Il se trompe. Ce n'en étoit qu'un, dans lequel les vivans étoient marqués d'un côté, & de l'autre les morts ; & si l'on écrivoit les vivans dans un livre, & les morts dans l'autre, l'un & l'autre en particulier s'appeloit *diptyque*, & non pas tous les deux ensemble, comme l'a remarqué Rosweyd ; & l'on ne voit pas pourquoi, après les savantes remarques de ce Père, Bollandus, dans la vie de S. Atticus P. C. *Act. Sanct. Jan. T. I. p. 578.* & suiv. suit en-

core l'opinion de Meursius. Il semble qu'il ne connoît pas ce qu'avoit fait Rosweyd sur les *diptyques*. Atticus, successeur d'Attacius dans le siège de Constantinople, & qui, tout saint qu'il étoit, avoit été fort contraire à S. Jean Chrysostome, ne voulut pas le mettre d'abord dans les sacrés *diptyques* après sa mort ; mais enfin il le fit, & les Evêques d'Egypte, de l'Orient, du Bosphore & de Thrace, lui rendirent leur communion. Voyez sur ce différend, Bollandus dans la vie de S. Atticus, *Acta Sanct. Jan. T. I. p. 477.* & suiv. §. V. VI. & VII.

Casaubon, dans les Observations sur Athénée, L. VI. Ch. 14. croit que les Chrétiens avoient pris la coutume d'écrire ces noms dans un Livre, & de les réciter à la Messe, qu'ils l'avoient prise, dis-je, des Payens, qui faisoient mettre dans les vers des Saliens, les personnes à qui ils vouloient faire honneur d'une manière singulière ; comme on le fit à Germanicus & à Verus fils de Marc-Aurèle : & longtemps avant, pendant les temps de la République, à Mamurius Vetustus & à Lucia Volturnia : ainsi que le rapportent Tacite Liv. II. Spartien dans Marc-Aurèle, Varron, Ovide, Pompeius Festus, Plutarque, &c. Rosweyd n'approuve point cette idée de Casaubon. Le prétendu S. Denis, Auteur ancien, dit le contraire, & prétend que l'établissement de cet usage est fondé sur l'écriture 2. *Tim. II. 19. Ps. CXV. 15.* Rosweyd ajoute *Eccl. XII. 1.* & croit que ce sont ces endroits que l'ancienne Eglise a eus en vue, plutôt que les vers Saliens.

Les *diptyques* profanes s'envoyoit souvent en présent, & on les donnoit même aux Princes ; & alors on les faisoit dorer, comme il paroît par Symmaque, L. II. *ép. 81.* Le plus ordinairement ceux dont on faisoit présent étoient d'ivoire. La loi 1. *de expens. Ludor. C. Theod.* défend à tous les Magistrats qui sont au-dessous des Consuls, de donner des *diptyques* d'ivoire dans les cérémonies publiques. Le P. Rosweyd Jésuite, avoue qu'il ne voit point d'où venoit l'usage de donner des *diptyques* en présent. Lud. Carrion, J. II. *Emendat. C. 6.* croit qu'il vient de ce qu'on faisoit présent de ces sortes de tablettes, à ceux qui avoient été nommés Questeurs, parce qu'elles devoient leur être d'usage. Il semble que les *diptyques* étoient d'abord des tablettes dont se servoient les Amans. Papias les définit *Tabella in quibus amores scribebantur.* Voyez encore Juvénal, Sat. IX. 37. & le Glossaire de Cambon cité par Rosweyd. Carrion croit que les *diptyques* étoient toujours d'ivoire. Le P. Rosweyd s'inscrit en faux contre ce sentiment, & montre par deux endroits d'Ovide, qu'ils étoient quelquefois de bois. Cet Auteur dit qu'il a vu un *diptyque* sacré d'ivoire dans l'Eglise de St. Lambert de Liège. Il croit que c'étoient des *diptyques* consulaires, dont l'on a fait des *diptyques* sacrés. Il y en a de semblables à S. Etienne, Cathédrale de Bourges.

Jean-Baptiste Cardonna, Evêque de Tortose, a fait un petit Traité sur les *diptyques*, à la prière du Cardinal Gabr. Paleoto. Il fut imprimé à Tarragone en 1587. Durand en parle, *De Ritib. Eccl. C. 43.* & Angelus Rocca sur le Sacramentaire de Saint Grégoire. Voyez aussi le P. Rosweyd, qui a fait une savante Dissertation sur cela dans son Onomasticon, au mot *Diptychum* ; le Card. Bona, *Rerum Liturg. L. II. C. 12.* M. Baluze sur les Capitulaires, p. 1129. & du Cange dans son Glossaire. Bollandus, *Acta Sanct. Jan. T. I. p. 473.* & suiv. Fabro. Gloss. sur Cedrenus. On a dit quelquefois *Diptygas*.

Le mot de *diptyques* a beaucoup d'autres significations : mais, comme elles n'ont point passé dans notre langue, nous renvoyons au P. Rosweyd & à M. du Cange.

Diptyques vient de *διπύρα*, & *διπύρα*. Il vient de *διπύρ*, nom masculin dérivé de *πίπρω* je plie. De son futur *πίρω*, se fait *πύρ*, un pli, & avec *δύς*, deux fois, *διπύρ*, au génitif, *διπύρας*, d'où se fait le nominatif neutre *διπύρον*, *diptyque*, c'est-à-dire,

une chose qui se plie en deux. Ceci est pris de l'Étymologiste Grec. Ainsi *diptyque* étoit un livre plié en deux feuillets. Il y en avoit de plié en trois, en quatre & en cinq. On leur donnoit ce nom, selon que je le conjecture, à la différence des livres qui se rouloient, & qui s'appeloient *Volumina*. Le faux Denis Aréopagite, les appelle *επιπτυχοι*; mais les Evêques d'Égypte, dans leur lettre à Anatolius P. C. contre Timothée intrus dans la Chaire d'Alexandrie, laquelle se trouve dans la III. P. du Concile de Chalcedoine; le VI^e Concile Act. XIII. Théodore, Hist. Eccl. L. V. C. 35. La Liturgie de S. Jean Chrysostôme, & plusieurs autres Grecs & Latins cités par Rosweyd, les nomment *diptyques*.

DIPYRÉNON. f. m. C'est une fonde qui a deux boutons à son extrémité. Galien & Cælius Aurelianus en font mention; celui-ci *Morb. acut. L. III. cap. 3.* *διπυρρον*, de *δις*, double, & de *πυρον*, proprement une baie, ou une amande, ou l'extrémité d'une fonde qui ressemble à une baie.

D I R.

DIRCÉE. f. f. Femme de Lycus, Roi de Thèbes, qui fut attachée à la queue d'un taureau indompté, & perit ainsi misérablement.

DIRCHAU. v. o. et **DIRSCHOW.**

DIRE. v. a. Je dis, tu dis, il dit; Nous disons, vous dites, ils disent; Je disois, j'ai dit, je dis, je dirai. Que je dise. Je dirois. Que je dise. Dis, dites. Disant. Faire connoître, exprimer sa pensée aux autres par le moyen de la parole. *Dicere, loqui.* Un habile homme ne dit pas tout ce qu'il pense. On n'a plus rien à dire à une femme, dès qu'il est permis de lui dire tout. VILL. Il est bon de dire peu, & de laisser beaucoup penser. CH. DE MER. Il y a des gens qui ne disent presque rien, pour trop penser à ce qu'ils veulent dire. BOUILL. Il a dit de vous tous les biens du monde; il en a dit pis que pendre. Je vous le dis une fois, pour toutes.

Il faut toujours écrire je dis au présent de l'Indicatif, & non pas je dy. CORN. Et à l'Impératif di, ou dis, quand il est suivi du relatif en, dis-en ce que tu voudras. VAUG. CORN.

Il m'a dit d'aller est une construction vicieuse. Il faut dire, il m'a dit que j'allois. Je crois pourtant que, dans la conversation on peut user de ce Gasconisme. Mille gens parlent de la sorte dans le discours familier qui abrège tout. BOUILL. On peut même assurer que, depuis que le P. Bouhours écrivoit ceci, ce Gasconisme s'est si fort accrédité, qu'aujourd'hui il est plus en usage que l'autre construction. Ceux qui écrivent bien, sont persuadés que, quoi qu'on dise, n'est bon qu'en vers, & qu'il faut écrire en prose, quoi qu'on dise. CORN. Il faut même toujours en prose écrire & prononcer dise, & jamais die, ni avec quoisque, ni dans aucune autre phrase; quoique M. de Meziriac, qui étoit de l'Académie Française, ait dit dans son discours sur la traduction, Encore que le texte Grec die clairement que Numa, &c. Tout le monde parloit alors ainsi; mais cela ne se diroit point aujourd'hui. Mais en vers, die se souffriroit encore. C'est toujours une licence qu'on ne se permet que pour la rime.

*Colas est mort de maladie,
Tu veux que j'en pleure le sort.
Que Diable veux-tu que je die?
Colas vivoit, Colas est mort.* GOMAUD.

DIRE, signifie quelquefois réciter: dire ses prières, son chapelet, sa leçon, son bréviaire. On dit en conversation, à la fin d'un discours, j'ai dit, dixi. En poésie, à la fin du discours d'un personnage, on met, il dit, pour dire, il parle ainsi, après avoir ainsi parlé.

DIRE la Messe, la célébrer.

En poésie, dire est synonyme de chanter,

raconter. *Dicere, canere.* Je dirai les exploits, &c. DIRE des douceurs à une femme, lui parler d'une manière flatteuse, la louer sur son mérite, sur sa beauté, ses agrémens. *bandire, parlat mulieri.*

On se sert absolument de cette phrase, On dit, pour expliquer l'usage ordinaire des mots de la Langue. *Dicitur, usurpatur.* Ainsi le Dictionnaire est tout plein de ces mots, On dit. Ce même se sert aussi à expliquer un bruit commun & incertain. *Fertur, dicitur.* On dit qu'un tel a fait banqueroute. M. Vaugelas croit que ce mot est un abrégé de *l'homme dit.* Voyez ON. Les citations se font souvent ainsi, L'Orateur Romain dit, l'Espagnol dit, &c.

DIRE se dit, figurément, du geste, des regards, des actions, &c. Expliquer, faire connoître ses sentimens par ses gestes, par ses regards, &c. Mes soins & mes regards vous disent depuis long-temps que je vous aime. VOIR. Sa constance, son trouble, son silence, tout dit qu'il est coupable.

*Mes yeux & mes soupirs vous l'ont dit mille fois.
Et pour mieux m'expliquer j'emploie ici ma voix.* MOLIÈRE.

*Tous deux brûloient sans oser se le dire,
Ou s'ils se le disoient, ce n'étoit que des yeux.* LA FONT.

Mes yeux & mes soupirs vous diront mieux le reste. CORNEILLE.

On dit, figurément, qu'une chose ne dit rien, pour dire qu'elle ne signifie rien, qu'elle ne sert de rien dans la place où elle est. Ces ornemens dans ce tableau ne disent rien, sont déplacés, sont inutiles. Ses yeux sont beaux, mais ils ne disent rien, ne sont pas animés.

Pour marquer qu'on avoit quelque pressentiment d'une chose, on dit, mon cœur me l'avoit dit: & pour savoir si quelqu'un a envie de faire une chose, nous demandons, dans le style vulgaire, si le cœur lui en ait. Nous ferons un tour de promenade, si le cœur vous en dit. Il s'emploie encore, figurément, dans la signification de signifier. Vous êtes rêveur, distrait, cela veut dire que vous aimez. C'est-à-dire, qu'est-ce à dire? C'est comme si l'on disoit, cela signifie; qu'est-ce que cela signifie?

DIRE, signifie quelquefois, Offrir. *Offerre.* On vous montre de belles étoffes, vous n'en dites rien, pour dire, vous n'en offrez rien: dites-en au moins quelque chose, dites-en un mot raisonnable.

DIRE, signifie quelquefois, Juger. *Dicere, judicare, judicium ferre.* Ces deux portraits se ressemblent tellement, qu'on ne fait qu'en dire. Les affaires sont tellement brouillées, qu'on ne fait qu'en dire, qu'en juger. En termes de Palais, on met dans tous les jugemens, Il est dit, Dit a été, Nous disons.

DIRE, signifie quelquefois, Avertir. *Monere, admonere.* J'ai bien voulu vous dire qu'il faut prendre garde à vous. Il vaut quelquefois mieux dire aux gens ce que l'on pense d'eux, que de le dire à d'autres qui en font un mauvais usage. NIC.

DIRE, se prend quelquefois pour prédire. *Pradicere, vaticinari.*

DIRE à quelqu'un sa bonne aventure, c'est prédire à quelqu'un ce qui lui doit arriver.

Trouver à dire, trouver qu'une chose manque, trouver de manque. Votre calcul n'est pas juste, j'y trouve un écu à dire. Et de même, en parlant des personnes. Il s'en trouva plus de soixante à dire. ABL. On trouve dix ou douze voix à dire. On vous a trouvé à dire dans cette compagnie. *Defiderere.*

Est-ce parler exactement, que de dire, avec l'Acad. trouver à dire, dans la signification de trouver à reprendre? Doit-on dire, que trouvez-vous à dire à cette action-là, pour dire, qu'y trouvez-vous à reprendre, à blâmer? Trouver de manque, c'est

trouver à dire. Confuter, blâmer, c'est *trouver à redire.* Il trouve à redire à tout ce qu'on fait.

☞ DIRE entre dans quantité d'autres phrases familières.

☞ Il y a *bien à dire*, pour, il s'en faut beaucoup. Il y a *bien à dire* que je ne sois content. Quelquefois, pour, il y a une grande différence. Il y a *bien à dire* entre ces deux personnes.

☞ S'il est question de faire quelque léger reproche, en peu de mots, on dit encore, *cela s'est dit en passant.*

☞ Pour faire entendre qu'on regarde une chose comme impossible, au moins comme très difficile, on dit, s'il en vient à bout, *j'irai le dire à Rome.*

☞ En parlant d'un homme qui écoute les autres sans parler, on dit que, *s'il ne dit mot*, il n'en pense pas moins.

☞ En style de conversation puérile & honnête, on dit, cela vous *plait à dire*, pour marquer qu'on ne convient pas de ce qui est dit par manière de flatterie.

On dit, proverbialement, Il dit d'or, & si il n'a pas le bec jaune. Dire d'or, c'est parler bien. Vous ne sauriez mieux dire, si vous ne recommencez. Il se faut moquer du qu'en dira-t-on. Quand les mots sont dits, l'eau bénite est faite: ce qui se dit des marchés qu'on a conclus. Mon petit doigt me l'a dit, se dit des choses qu'on a apprises par voies secrètes. Qui dit tout n'exécute rien. Dire & faire sont deux; pour dire qu'on ne tient pas toujours ce qu'on promet. Le peuple dit, basement & trivialement, pour assurer quelque chose, Et moi je te dis, & te douze, que, &c. Naudé l'a mis dans son Maseurat en la bouche de ses Colporteurs, Et moi je te dis & je te douze, que quantité de galans hommes ont acheté des meubles du Cardinal. MASCUR. C'est une méchante allusion à *dis*, verbe, & *dix*, nom de nombre; & à *douze*, autre nom de nombre, comme si c'étoient deux verbes, & que *douze*, comme marquant un plus grand nombre, enchérit sur *dix*, & assurât davantage.

☞ DIRE, f. m. en termes de Pratique, estimation d'Experts, déposition de témoins, & ce qui est dit & avancé par une des Parties. On le dit, en conversation, dans ce dernier sens. *Judicium, testimonium.* On l'a condamné à payer ces ouvrages au dire d'Experts. Le dire d'Experts s'appelle aussi dire de Prud'hommes: c'est ce qui est contenu dans un rapport d'Experts. On n'a point d'égard au dire des témoins, s'ils ne sont confrontés. Il a mis son dire par écrit. Je m'en rapporte à son dire, à ce qu'il avance. Il a raison à son dire. Il y a bien loin entre le dire & le faire. L'Eglise Chrétienne étoit à peine fondée & éditée au IV^e siècle, mais, dans ce IV^e siècle, à leur dire, nos erreurs avoient déjà pris le dessus. PÉLISSON.

Enfin final, approuvâtes mon dire.

Il vous parut sermon, non pas satire.

Quoi qu'eussé dit, n'eûtes lieu de penser

Qu'eussé voulu tant soit peu vous tañser.

DE VILLARS.

Un dire, absolument, en termes du Palais, est un acte par écrit qui contient les contestations que des parties peuvent faire devant un Commissaire en une descente, à un scellé, ou en quelque autre occasion. *Propositio.* Un tel opposant a envoyé son dire au Secrétaire pour l'insérer dans son Procès-verbal. Ce nom de dire est un terme général qui renferme plusieurs espèces, qui sont, l'exception, les défenses, les répliques, ou un acte qu'une partie fait signifier à l'autre avant la plaidoirie de la cause. Dires sont les reproches proposés contre les témoins produits dans une enquête, ou plutôt ces reproches se proposent par des dres qui s'écrivent dans le procès-verbal du Juge.

☞ Ce mot précédé de l'adverbe bien, le bien

dire désigne l'élégance dans le discours. *Facilius, sermone elegantia.* On dit familièrement qu'un homme est fin son bien dire, pour dire qu'il est en train de parler; & presque toujours en mauvaise part, de celui qui affecte de bien parler.

DIRE, se dit quelquefois des opinions. *Opinio, sententia.* Les globes célestes, au dire d'Aristote, sont mus par des intelligences. Façon de parler qui n'est pas noble.

☞ OUI-DIRE, f. m. Ce qu'on n'a ni vu ni entendu soi-même, & qu'on ne fait que par le rapport des autres. *Auditio, auditum.* On n'a point d'égard en Justice aux témoins qui ne déposent que sur un oui-dire. Sçavoir par oui-dire. *Auditione accipere. Auditum præter nihil habere.* Ne sçavoir rien que par oui-dire.

DISANT ANTE, adj. ne se dit guère qu'en cette composition, bien-disant, qui signifie un homme qui parle élégamment. *Dicendi peritus.* Mais on ne le dit guère que par raillerie.

On dit encore au Palais, *soi-disant*, quand on parle d'une partie dont on conteite les qualités. Il plaide contre un tel, *soi-disant* héritier d'un tel, *soi-disant* pourvu d'un tel bénéfice. On le dit quelquefois par raillerie ou par mépris. Un tel *soi-disant* Gentil homme. Il est honnête homme, ou *soi-disant* tel. On dit, en quelques lieux, cela a été adjugé au plus-disant; pour dire au dernier enchérisseur. *Licitator.*

☞ DIT, ITE, part.

☞ Il equivaut quelquefois à surnommé, comme quand on dit Charles V. dit le Sage. Louis XV. dit le bien aimé.

☞ En style de pratique, on le joint avec les articles & les pronoms. Ledit Seigneur, ladite maison, ladite procédure, mondit Seigneur, &c. alors il est relatif pour les personnes, & pour les choses dont on a parlé.

☞ On le joint de même avec quelques adverbes. Ci-dessus, ci devant dit, *Supradictus*, ci-après dit. Style de pratique & de formale.

☞ DIRECT, ECTE, adj. & droit sont termes synonymes. *Direct*, qui est, qui se fait en ligne droite. *Directus.* Mouvement direct. Rayon direct.

☞ En termes de Généalogie, on appelle ligne directe, la ligne principale ou sont les ascendans & descendans, par opposition à ligne collatérale. La Maison de Bourbon vient en ligne directe de S. Louis. Les héritiers en ligne directe vont avant ceux de la ligne collatérale.

☞ On dit aussi succession directe par opposition à succession collatérale. Voyez Succession & collatéral.

☞ En Jurisprudence féodale, on appelle Seigneur direct, le Seigneur dont une terre relève immédiatement. Voyez ces mots:

☞ Et Seigneurie directe, les droits d'un Seigneur sur un héritage qui relève immédiatement de lui.

En Logique, on dit Syllogisme direct, conclusion directe. On appelle syllogismes directs ceux dont la conclusion est directe, & syllogismes indirects ceux dont la conclusion est indirecte. Les anciens Philosophes appelloient conclusion directe, celle où le petit terme étoit le sujet, & le grand terme l'attribut ou le prédicat; & ils nommoient indirecte celle où le grand terme étoit le sujet, & le petit terme l'attribut. Aujourd'hui quelques nouveaux Philosophes posent pour principe que le grand terme est toujours l'attribut de toute conclusion; ainsi, selon eux, toute conclusion, tout syllogisme sont toujours directs. On peut encore appeler syllogismes directs ceux dont le grand terme *major extremum*, & le petit terme *minus extremum*, gardent dans la conclusion la même raison que dans les prémises.

☞ En termes d'Optique, on dit vision directe, celle qui est formée par des rayons directs, c'est-à-dire, qui viennent directement & immédiatement de l'objet à nos yeux, sans être réfléchis ou rompus;

par opposition à la vision qui se fait par des rayons, qui, avant que d'arriver à nos yeux, sont renvoyés par la surface d'un miroir, ou brisés en passant à travers un corps transparent. Voyez Rayon, lumière, réflexion, Optique, Dioptrique, &c.

En termes d'Arithmétique, on appelle la règle de trois *directe*, celle qui est opposée à l'inverse. Dans la *directe*, le quatrième nombre qu'on cherche augmente la proportion, & dans l'inverse, il, la diminue. Voyez règle de trois.

En Arithmétique & en Géométrie, raison *directe* & proportion *directe*; Voyez raison & proportion.

En Astronomie, on considère les Planètes en trois états, quand elles sont *directes*, stationnaires, ou rétrogrades. *Directes*, c'est quand elles paroissent se mouvoir suivant l'ordre des signes, lorsque, par leur mouvement périodique, elles paroissent aller d'Occident en Orient. Voyez stationnaire, rétrogradation, &c.

En matière d'histoire, de Poème, &c. on appelle harangue *directe*, celle où l'Historien fait parler quelqu'un qui harangue lui-même, & rapporte un discours, comme si la personne parloit elle-même. Dans nos anciens Poètes & Historiens, il y a beaucoup de harangues *directes*. Harangue *indirecte*, quand l'Historien parle, & rapporte seulement les principaux points de la harangue de celui dont il fait mention.

DIRECTE. f. f. C'est proprement l'étendue du fief d'un Seigneur *direct*, c'est-à-dire, duquel relèvent immédiatement certaines terres, certains héritages. *Iustum, legitimum alicujus nobilis ditionis dominium.* Cette terre est dans la *directe* d'un tel Seigneur, c'est à lui qu'il faut payer les lods & ventes. Retenir la *directe*, c'est se conserver les droits & les devoirs seigneuriaux lors du démembrement & de l'aliénation que l'on fait de partie de sa Seigneurie. Quand un Seigneur a la *directe* sur l'autre, c'est une marque que celui qui est sujet dérive de celui qu'il sert. Quand un Seigneur est fondé en droit de *directe* universelle dans un territoire limité, nul ne s'en peut dire exempt, quelque possession de liberté qu'il allègue. Voyez M. le Prêtre, Cent. 3. ch. 40.

DIRECTEMENT. adv. En ligne *directe*, tout droit, vis-à-vis. *Directò, rectà.* Ce bâtiment regarde *directement* la rue. Le soleil darde ses rayons *directement* sur l'Éthiopie. On dit aussi, qu'il faut aller *directement* au maître; pour dire, sans l'entremise d'une autre personne. Jamais Louis XI. n'alloit *directement* à son but, il cherchoit sans cesse des détours, afin de faire perdre les traces de sa conduite. VAR. On peut rechercher une occasion *directement* & par elle-même. PASC. Cela va *directement* à vous. ABLANC.

On dit, figurément, *directement* opposé, pour dire entièrement, diamétralement opposé. *Ex adverso oppositus.* Les arbitres choisis par les parties sont d'ordinaire d'avis *directement* contraires. Thomas y est *directement* contraire. PASC.

En Mécanique, un corps heurte *directement* un autre corps, quand il le frappe dans une ligne droite perpendiculaire au point de contact.

DIRECTEUR. f. m. Signifie en général celui qui préside à une Assemblée, qui dirige, qui conduit une affaire. *Rector, moderator.* Le *Directeur* de l'Académie Française. L'Académie des Peintres a aussi son *Directeur*. La Quintinie étoit *Directeur* de tous les Jardins fruitiers & potagers du Roi; le feu Roi créa cette charge pour lui. *Directeur* des créanciers. *Directeur* des Finances. Un *Directeur* de conscience, un *Directeur* d'études, est celui qui conduit la conscience, ou les études d'un autre. Le premier s'appelle quelquefois absolument *Directeur*. Il y a un livre intitulé. *Le Directeur désintéressé.* Le capital d'une femme n'est point d'avoir un *Directeur*; mais de vivre si uniment qu'elle s'en puisse passer. LA BRUY. Rien n'est plus nécessaire dans la conduite de la vie, que d'avoir un sage *Directeur*, sur les avis duquel on puisse se reposer. Déniez-vous de ces gens

qui vont si souvent consulter leurs *Directeurs*: ce sont des pécheurs raffinés, qui cherchent des adoucissements pour pécher avec le titre de gens de bien.

Qui pourroit exprimer la grandeur de tes crimes,
Perfide, & lâche Directeur,
Qui, par un langage flatteur,
Confirme les mondains dans leurs fausses maximes?
L'ABBE TÊTU.

DIRECTEUR, est, en particulier, un nom qu'on donne à ceux qui sont choisis & préposés pour la direction, le maniement & la conduite des affaires d'une Compagnie établie pour le commerce. Il n'y a point de Compagnie mieux réglée, & plus puillante, que celle des Indes Orientales de Hollande. Elle est partagée en six Chambres: celle d'Amsterdam a vingt *Directeurs*: celle de Zelande douze: celle de Delft sept: celle de Rotterdam sept: celle de Hoorn sept: celle d'Enkhuizen sept. De ces soixante *Directeurs* l'on en députe dix-sept qui composent une Assemblée supérieure, laquelle représente la souveraineté de la Compagnie. La Compagnie des Indes Occidentales est dressée sur le même modèle. L'Assemblée supérieure est de dix-neuf *Directeurs*. Les Députés des Etats Généraux ont la présidence.

Il y a plusieurs autres personnes qui portent le nom de *Directeurs*, comme les *Directeurs* des fortifications, de la monnoie, &c. dont les fonctions sont les mêmes.

On donne encore en Allemagne le nom de *Directeurs* des Cercles, aux Princes qui sont à la tête de chaque Ce cle.

DIRECTEUR. Dans la Congrégation des Missionnaires du S. Sacrement, appelés dans leur origine, Missionnaires du Clergé, on donne ce nom aux Supérieurs. Les Supérieurs de cette maison s'appellent *Directeurs*, & le Supérieur Général se nomme *Directeur* Général. Voyez le P. Hélyor, Hist. des Ordres Relig. T. VIII. c. 13. & Voyez DIRECTION.

DIRECTION. f. f. Conduite des personnes ou des choses. *Rectio, administratio, cura, procuratio.* Cette Abbessé a 50 Religieuses sous sa *direction*. Cet Architecte a la *direction* de ce bâtiment. Cet Intendant a la *direction* des affaires d'un tel Seigneur. Les Epicuriens réduisoient leur Dieu à la *direction* du monde oiseuse & négligente. S. ÉVR. Il vaut beaucoup mieux se servir du verbe *regere*, ou *administrare*, ou *procurare*, *curare*, &c. pour rendre en Latin toutes ces expressions.

La *direction*, suivant la remarque de M. l'Abbé Girard, est pour certaines affaires où il y a distribution, soit de Finances, soit d'occupations, & auxquelles on est commis pour maintenir l'ordre convenable. Voyez, au mot ADMINISTRATION, les idées particulières des mots régie, conduite, administration.

DIRECTION. Gouvernement des Finances, ou simplement *direction*. Assemblées du Conseil, ou de quelques Commissaires nommés par le Roi, pour régler les affaires de ses Finances. Cet Arrêt a été rendu à la *direction*. Il y a la grande & la petite *direction*.

On appelle aussi *direction*, une assemblée de créanciers faite pour régler les affaires d'une succession abandonnée, ou d'autres biens abandonnés, afin de payer les dettes. Ces *directions* imaginées pour le bien des familles, en sont ordinairement la ruine. *Conventus creditorum ad statuendum de bonis debitoris.* On y fait les ventes & la distribution du prix à l'amiable. Les biens d'une telle maison ne sont pas en decret, mais sont en *direction*. On a renvoyé cet opposant à la *direction*.

DIRECTION D'INTENTION, en termes de Casuistes, action par laquelle on dirige son intention, c'est un moyen de faire qu'une action, qui en apparence a quelque chose de mauvais, devienne bonne par la fin qu'on se propose en la faisant. *Directio voluntatis, consilium ad rem aliquam.* La *direction d'inten-*

tion ne corrige point le vice de l'action ; quand l'action est mauvaise de sa nature , & qu'elle est connue pour telle. Il y a bien des cas où la *direction d'intention* qualifie , & constitue la nature de l'action. P. DAN. Par la *direction d'intention* on ne peut allier les maximes de l'Evangile avec celles du monde.

DIRECTION, en termes d'Astrologie Judiciaire , est un calcul que font les Astrologues pour trouver le tems auquel doit arriver un accident notable , tant bon que mauvais , qui concerne la personne dont ils tirent l'horoscope. *Computatio*. Par exemple , après qu'ils ont établi le soleil , la lune ou l'ascendant pour maîtres , ou significateurs de la vie , & d'ailleurs Mars ou Saturne le prometteur de mort ; la *direction* est le calcul du temps auquel le point significateur rencontre le prometteur. Ils appellent le significateur *aphète* , ou *donneur de vie* ; & le prometteur , ou en Latin *promissor* , *anérette* , ou *donneur de mort*. On fait les *directions* des principaux points du ciel , & des astres , comme de l'ascendant , le milieu du ciel , du soleil , de la lune , & de la partie de fortune. On en fait même des planètes , & des étoiles fixes , le tout différemment , selon les divers Auteurs.

DIRECTION en Méchanique signifie la ligne suivant laquelle un corps se meut. *Voy.* ligne. Ces deux corps se meuvent suivant la même *direction*.

On appelle aussi ligne de *direction* , la ligne qui vient du centre de la terre , qui passe par le centre de gravité du corps , & par l'appui qui le soutient. *Linea directionis*. Il est nécessaire que tout homme tombe , dès que son centre de gravité est hors de sa ligne de *direction*. *Voy.* centre.

DIRECTION se dit aussi , en Botanique , en parlant des tiges & des racines qui s'élèvent ou qui descendent plus ou moins perpendiculairement , plus ou moins horizontalement. A l'égard des racines , il n'y a que la radicule , *caulis descendens* , qui s'étend perpendiculairement dans la terre , lorsque rien ne s'y oppose. Cette racine , qu'on nomme le *pivot* , en produit de latérales qui s'étendent peu à peu horizontalement ; & , si l'on examine une bouture d'arbre un peu grosse , on verra ordinairement que les racines qui sortent du bourrelet qui est au bout de la tige , descendent assez perpendiculairement , au lieu que celles qui sortent le long de la tige , s'étendent horizontalement. De même les jeunes branches qui sortent d'entre le bois & l'écorce , s'élèvent droites , & celles qui sortent de l'écorce , forment une courbe. Plusieurs causes particulières , comme seroit une terre remuée , légère , ou fort humide , déterminent les racines à prendre certaines *directions*. DUHAMEL.

Tout le monde sait que , quand on met des plantes ou des arbres , qui poussent vigoureusement , en différens endroits d'une chambre où il n'y a qu'une croisée , toutes les pousses tendent perpendiculairement , pour se diriger vers cette croisée.

M. Bonnet , ayant semé des haricots dans une cave , remarqua que , dans le jour , les tiges s'inclinoient vers le soupirail , & que , dans la nuit , elles se redressoient un peu. La même chose arrive en plein air : car on peut remarquer que souvent les arbres isolés poussent plus vigoureusement du côté du midi , que du côté du nord : néanmoins cet effet est souvent dérangé par la vigueur des racines ; parce que les arbres poussent avec plus de force du côté où les racines sont plus vigoureuses.

La *direction* des tiges du côté de l'air , est bien autrement sensible dans les massifs des bois. Un jeune arbre qui se trouve entouré de tous côtés par de grands arbres qui ne lui laissent d'air qu'au-dessus de lui , pousse tout droit , toujours en s'élevant , mais prenant peu de corps ; de sorte que ces arbres fort menus , gagnent en peu de temps la hauteur de ceux qui les environnent : & , quand leurs têtes se trouvent assez élevés pour profiter de l'air , alors ils

cessent de croître en hauteur , & prennent de la grosseur.

Si un jeune arbre , planté dans le massif d'un bois , n'a pas la liberté de l'air au-dessus de sa tête , mais qu'à une petite distance il se trouve une claire-voie , toutes ses productions tendront à gagner l'air que lui fournit cette claire-voie , de sorte qu'elles s'inclineront de ce côté-là , comme les arbuttes placés dans une chambre , s'inclinent vers la croisée.

On fait que toutes les branches des arbres plantés en espalier le long d'un mur , s'en écartent pour gagner l'air , & M. Duhamel a observé que les branches des arbres frappés par le Soleil du midi , s'en écartoient plus que celles des arbres plantés à l'exposition du nord.

Des plantes posées entre deux croisées , dont les châlis à verre sont fermés , s'inclinent du côté du châlis extérieur.

En examinant avec attention la *direction* des branches des arbres touffus , on remarque assez ordinairement que les branches du haut sont un angle plus aigu avec la tige , que les branches du bas ; & je crois que cet écartement des branches du bas , dépend de ce qu'elles s'inclinent pour chercher l'air.

Une observation encore bien singulière , c'est qu'un arbre qui vient de semence , élève sa tige fort droite. Il en est de même d'une bouture qu'on ferait d'une tige droite ; mais celles qu'on ferait avec des branches latérales , & des jets courbes sur l'arbre , se courbent beaucoup , sur-tout si c'est un arbre dont le bois soit dur.

Quoique les branches inférieures de la tige soient communément déterminées à se porter en-dehors , parce que les branches supérieures leur dérobent l'air ; il y a cependant certains arbres où elles prennent une autre *direction* , par une disposition intérieure tout à fait inconnue ; mais ce sont là des exceptions à la règle générale ; car communément les arbres isolés étendent leurs branches de tous côtés , & font , comme on dit , le pommier ; au lieu que ceux qui sont rassemblés en massif de bois , élèvent beaucoup leurs tiges , & ne poussent presque pas de branches latérales. *Voyez* encore nutation , héliotrope , étioilé , racine , &c.

DIRECTION des Gabelles , des Douanes , c'est l'emploi d'un Directeur , & l'étendue de son département.

DIRECTION DE L'AIMAN , est la propriété qu'a l'aimant de présenter toujours un de ses pôles vers l'un des Pôles de la terre , & le pôle opposé vers l'autre Pôle. *Conversio magnetis ad polos*. Les aiguilles aimantées ont la même *direction* que l'aimant. *Voyez* Aimant.

DIRECTION. Dans la Congrégation des Missionnaires du S. Sacrement , on donne ce nom aux Maisons de cette Congrégation , parce qu'elle a été confirmée par Innocent X , sous le nom de *Congrégation du S. Sacrement* , pour la *direction des Missions & des Séminaires*. Il doit y avoir dans cette Congrégation un Conseil suprême , composé d'un ou de plusieurs Missionnaires députés par chaque *Direction* , & qui ne doit dépendre d'aucun Directeur. P. HELYOT , T. VIII. c. 13. Ce Conseil a pouvoir de changer d'une *direction* à un autre les Missionnaires , d'envoyer tous les cinq ans des Visiteurs dans toutes les *Directions* , & de convoquer une assemblée générale , quand la nécessité le requiert. A cette Assemblée générale doivent assister ceux qui composent le Conseil suprême , les Directeurs de chaque *Direction* , & les Missionnaires qui sont aussi députés de chaque *Direction*.

DIRECTION , se dit aussi de la maison où le Bureau de la *Direction* est établi , & où le Directeur & les autres Commis travaillent

DIRECTOIRE. f. m. On appelle ainsi l'ordre pour régler la manière de dire l'office & la messe pour l'année courante. *Voyez* Bref , petit Calendrier Ecclésiastique.

DIRECTOIRE se dit aussi, dans plusieurs pays, d'une espèce de Tribunal chargé d'une Direction, soit civile, soit militaire.

DIRECTRICE. f. f. Celle qui dirige, qui préside, qui gouverne. *Reatrix, moderatrix*. Ce mot se dit particulièrement d'une fille qui gouverne une Maison de Religieuses. Il est néanmoins des Communautés de filles, où *Directrice* se dit des subalternes; par exemple, dans la Congrégation des Sœurs de S. Joseph, chaque maison est gouvernée par une Supérieure, qui a le titre de Prieure; une Intendante & une Coadjutrice. Il y a encore une Econome, une Admonitrice, une Intendante des Pauvres, une *Directrice* de l'Assemblée de la Miséricorde, & quelques autres Officières. P. HELVOT, T. VIII. c. 24.

DIRECTRICE. Se dit aussi, en Géométrie, d'une ligne le long de laquelle on fait couler une autre ligne, ou une surface dans la génération d'une figure plane ou d'un solide. ENCYC.

DIREM ou **DIRHEM** f. m. Terme de Relation. Nom d'un poids des Arabes, qu'ils appellent *Dirhec*, & au pl. *derahim*, & que les Persans nomment *Dirém*. C'est la douzième partie de l'once Arabique. *Uncia Arabica pars duodecima*. Un *dirhem* & demi pèse un methcal, ou une drachme, de sorte qu'il y en a douze à l'once, qui n'est que de 8 drachmes. D'HERBELOT.

Le *Direm* pèse aussi douze carats, & se prend souvent pour une fort petite monnaie de cuivre. Id. En ce cas, c'est la même chose quant au poids que le methcal, ou que l'once.

Il y a aussi un *dirhem* d'argent. Ce fut Hégiage, qui mourut l'an 95 de l'hégire, qui étant Gouverneur de l'Iraqe Arabique, fit battre le premier des *derahim* d'argent. Le *dirhem* d'argent a pesé quelquefois un methcal, puis les dix *derahim* n'ont pesé que cinq, ou six, ou sept methcals, ou onces Arabiques. D'HERB.

Voici la proportion de ces poids & de ces monnoies aux nôtres. Le premier *dirhem* est de 32 de nos grains. Le second de douze carats est de 48 de ces mêmes grains. En supposant le *dirhem* d'argent de même titre que sont nos monnoies, & mettant l'argent à 32 l. comme nous faisons toujours dans cet ouvrage, le premier *dirhem* d'argent vaudroit en France 6 s. 4 d. & puis, selon les différences marquées ci-dessus par d'Herbelot, 3 s. 2 d. 3 s. 9 d. $\frac{1}{4}$ & un peu plus, & enfin 4 s. + 5 d. $\frac{1}{4}$ de d.

DIRFS. f. f. C'est le nom que l'on donne quelquefois aux Furies. Virgile les nomme ainsi en plusieurs endroits, & entr'autres au IV^e Livre de l'Énéide :

Utricesque sedent in limine Diræ.

Quelques-uns prétendent que les Furies du Ciel & de l'air sont appelées *Diræ*; celles de la terre *Furies*, & celles des enfers *Euménides*. M. du Rondel est de ce sentiment, dans ses réflexions sur le Chapitre de Théophraste touchant les superstitions. Il dit que, quand un homme étoit mort, les Payens croyoient qu'on examinoit au Ciel ses pensées devant les *Diræ*; qu'on examinoit ses actions en terre devant les *Furies*; & qu'il rendoit compte dans les Enfers devant les *Euménides*, des bruits qui avoient couru de lui.

DIRG, ou **DERG**. Rivière de l'Ultonie en Irlande. *Dergius*, anciennement *Vidua*. Le *Dirg* prend sa source au lac de *Derg*, ou *Ernuleiffer*, où l'on voit dans la petite Île de *Regles* une caverne profonde, dans laquelle il se fait un bruit que le peuple croit être les plaintes des âmes du Purgatoire, & qu'il appelle le Purgatoire de S. Patrice. Le *Derg* passe par *Derg* & *Strabane*, au-dessous de laquelle il prend le nom de *Lac Foyle*, & après avoir baigné *Londonderry*, il se décharge dans un grand golfe auquel il donne le même nom.

DIRHEM. Voyez **DIREM**.

DIRIBUTEUR. f. m. Nom qu'on donnoit chez les

Romains à un esclave, dont la fonction étoit d'arranger & de donner différentes formes aux ragoûts qu'on servoit sur les tables. On l'appelloit aussi *Strucator*. ENCYC.

DIRIBITOR. Dans Apulée, c'est le distributeur des bulletins pour les suffrages dans les assemblées, dans les jugemens. Le *Diribitor*, dans un repas, ne seroit-il point ce que nous appellons Ecuyer tranchant, celui qui coupe & qui sert à table?

DIRIGER. v. a. Régler, conduire. *Egere, dirigere*. Il a été choisi pour *diriger* la compagnie, pour *diriger* cette Maison Religieuse. C'est un tel qui dirige la conscience, qui a soin de sa conscience.

On dit aussi, en termes de Casuistes, *Diriger* son intention; pour dire rapporter ses actions à une fin certaine, & plus ordinairement à une bonne fin, quoiqu'en apparence elles puissent être blâmées. *Dirigere consilium, voluntatem ad rem aliquam*. Si l'on n'a soin de réfléchir souvent sur soi-même, & de *diriger* son intention à une bonne fin, on perd le fruit & le mérite d'une infinité d'actions qui sont indifférentes, ou même bonnes de leur nature. On a beau *diriger* son intention; quand l'action est mauvaise d'elle-même, & qu'on la connoit pour telle, on ne peut la rectifier.

DIRIGER sa marche, sa course, &c. c'est les tourner d'un certain côté. *Dirigere iter aliquod, ad aliquem locum*. Cet oiseau *dirige* son vol vers tel endroit.

On dit, en termes de Mathématiques, qu'une alhidade, un cordeau *dirigent* le rayon visuel, *dirigent* une ligne droite, quand elles les font observer, ou mener un point directement opposé.

DIRIGER. Terme d'Astrologie. C'est tirer une ou plusieurs directions.

DIRIGE, EE. part.

DIRIMANT. Terme de Droit Canonique. On appelle *empêchement dirimant*, un défaut qui emporte la nullité d'un mariage. *Impedimentum dirimens*. Il y a quatorze empêchemens *dirimans*. Voyez EMPÊCHEMENT.

DIRSCHOW, **DERROW**, ou **TSCOZOW**. Petite Ville de la Prusse Royale. *Dirchovia, Dirfavia, Derfavia, Czerum*. Elle est dans la Pometanie, sur la Vistule, à quatre lieues de Mariembourg, & à sept de Dantzic. MATY. Nous l'appelons en François *Dirchau*, adoucissant la rudesse de la prononciation Allemande. Ceux du Pays la nomment *Tscozow*.

D I S.

DIS. Particule inséparable de plusieurs mots François, dont l'effet est ou de donner une signification contraire à celle du mot simple, comme dans *disgrace, disparité, disproportion*, &c. ou de signifier *ça & là*, & de marquer, *détachement, séparation, distribution*, &c. comme dans *discerner, discourir, disposer, distraire, distribuer*.

DIS. f. m. Terme de Mythologie. C'est un nom que les Anciens donnoient à Pluton, Dieu des enfers. *Dis*. Ils l'appelloient ainsi, parce que ce nom signifie *riche*, & qu'ils croyoient que, les richesses se tirant des entrailles de la terre, le Dieu des Enfers en étoit le maître. Vossius prétend *De Idol. II. c. 60, p. 319*. que c'est un mot Grec, *Δις*, Jupiter; d'où vient que Virgile appelle Pluton *Jovem Stygium*.

DIS, Au rapport de César, *L. VI. De Bello Gall. c. 4*, passoit parmi les anciens Gaulois pour être leur père. C'étoit la tradition que les Druides leur enseignoient. De-là on conclut que ce *Dis*, que l'on nomme aussi *Samothès*, étoit un fils de Japhet & petit-fils de Noë, qui fut le chef de toute la nation des Celtes. Si l'on en croit Cluvier, *Germ. Ant. I. I. c. 26. p. 223*. & *suiv.* *Dis* étoit le même que Teut; car de *Θεύς*, on avoit fait *Zūs*, de *Zūs*, *Δις*, *Δις*. Selon Vossius, *De Idolol. L. II. c. 62. p. 320*. C'étoit la Terre que les Gaulois adoroient sous le nom de *Dis*; & de-là vient qu'ils se disoient descendans de *Dis*, c'est-à-dire, originaires de la terre qu'ils habitoient

disertus. Quelques-uns croient que *Dis* étoit Samothès, quatrième fils de Japhet; mais ils ne le disent que sur l'autorité de Bérofe.

DISAIN. *Voyez* DIZAIN.

DISAÏRES. *Voyez* DYSAÏRES.

DISART, ou DYSERT. Petite Ville d'Ecosse, dans la partie occidentale de la Province de Fife, sur l'Océan.

DISCALE. f. m. Terme de Commerce. Déchet du poids d'une marchandise qui se vend au poids. ACAD. FR. Le *discale* d'une botte de soie, se fait par l'évaporation de l'humidité qui y est contenue.

DISCEPTATION. f. f. Terme Scholastique, qui se dit des disputes qui se font de vive voix, ou par écrit, sur une question qu'on entreprend de discuter, & d'examiner. *Disceptatio*. Il n'est pas d'usage.

DISCERNEMENT. f. m. Dans le sens propre, c'est la distinction qu'on fait des choses, qui empêche de les confondre. *Discretio, discernimen*. Faire le *discernement* des couleurs. Le *discernement* du boire & du manger. *Judicium cibi & potionis*. Au figuré, c'est la faculté de les bien distinguer. Esprit de *discernement*. Avoir du *discernement*. *Dijudicatio, discretio*. Dieu n'a pas donné à tous les hommes un esprit de *discernement*. Le *discernement* de la vérité est souvent très-difficile. La raison toute seule, est un guide peu sûr dans le *discernement* des Livres sacrés. S. EVR. Un *discernement* juste & exquis appartient plus au bon sens qu'au bel esprit. BOUH. La prudence ne veut pas que l'on fasse un usage indifférent de son *discernement*, ni que l'on se précipite à porter des jugemens, qui, pour être justes, ne puissent pas de trouver des esprits mal disposés. S. REAL. Plus on a le *discernement* exquis, plus on se fait honneur d'être indulgent. CH. DE MER. Le véritable bel esprit consiste dans un *discernement* juste & délicat. BOUH. Rien ne trouble plus le repos de la vie que les amis, si nous n'avons pas assez de *discernement* pour les bien choisir. S. EVR. L'amitié nous laisse assez de tranquillité pour faire un *discernement* juste. ID. J'aimerois mieux des injures, que les louanges triviales que certaines gens prostituent à tous venans, sans *discernement* & sans choix. BELL.

Le *discernement*, dit M. l'Abbé Girard, regarde non-seulement la chose, mais encore les apparences, pour ne la pas confondre avec d'autres; c'est une connoissance qui distingue. Le *jugement* regarde la chose considérée en elle-même, pour en pénétrer le vrai. C'est une connoissance qui prononce. Le premier n'a pour objet que ce qu'il y a à favoir, & se borne aux choses présentes; il en démêle le vrai & le faux, les perfections & les défauts, les motifs & les prétextes. Le second s'attache encore à ce qu'il y a à faire, & pousse ses lumières jusque dans l'avenir; il sent le rapport & la conséquence des choses, en prévoit les suites & les effets.

On peut ajouter que le *discernement* est éclairé, qu'il rend les idées justes, & empêche qu'on ne se trompe en donnant dans le faux ou dans le mauvais; & que le *jugement* est sage, qu'il rend la conduite prudente, & empêche qu'on ne s'égare en donnant dans le travers ou dans le ridicule. *Voyez* JUGEMENT.

Lorsqu'il est question de choisir, ou de juger de la bonté & de la beauté des objets, il faut s'en rapporter aux gens qui ont du *discernement*. Les Arts & les Sciences veulent du *discernement*; il est plus ou moins délicat, selon la finesse de l'esprit & l'étendue des connoissances. Qui n'a point de *discernement* est une bête.

DISCERNEMENT, en Logique, est la vue d'une idée considérée en elle-même, ou dans ce qu'elle est par rapport à une autre idée, avec laquelle on peut la comparer. La perception d'une idée dans toute son étendue, est ce qu'on appelle *discernement direct*. Tous les hommes savent discerner leurs idées de ce *discernement* direct. Car, avoir une idée & la discerner, ou la voir dans toute son étendue, sont termes synonymes.

La vue d'une idée considérée dans ce qu'elle est par rapport à une autre idée, est ce qu'on appelle *discernement réfléchi*, qui est souvent joint au *discernement direct*, & c'est une vue que nous portons en même-temps sur une autre idée qui nous fait dire que cette première idée, est ou n'est pas la même qu'une autre idée. Le *discernement* réfléchi, est proprement le jugement. Très-peu de gens savent discerner leurs idées de ce dernier *discernement*.

DISCERNER, v. act. Appercevoir directement une idée, qui n'est pas une autre idée, une chose qui n'est pas une autre chose. *Discernere, discernere, internoscere*. La nuit étoit si obscure, que je ne pus *discerner* les objets. C'est un secours merveilleux que le microscope pour *discerner* les plus petites parties des objets.

DISCERNER, signifie aussi, distinguer, faire la différence d'une chose d'avec une autre. La faiblesse de la raison humaine empêche souvent de *discerner*, de séparer le vrai d'avec le faux, le bon d'avec le mauvais. *Discerner*, le bien d'avec le mal. ABLANC. *Discerner* l'erreur. PASC. L'homme n'a été honoré de la faculté de juger & de *discerner*, que pour en faire usage dans la société. S. EVR. L'Écriture nous avertit d'éprouver toutes choses, de *discerner*, & de choisir ce qui est bon. ID. Peu de gens sont touchés des qualités de l'esprit, & presque tous même sont incapables de les *discerner*. NIC.

DISCERNER entre. Les Théologiens qui écrivent en François, usent souvent de cette manière de parler, ou pour mieux dire, ils en usent toujours. Ainsi, l'Abbé le Rouge, dans son Traité Dogmatique des faux Miracles, dit: Nos adversaires ne peuvent donner, comme nous, de règles sûres pour *discerner* entre les vrais & les faux miracles... Son autorité (de l'Église) seroit ici d'un grand secours pour *discerner* entre les vrais & les faux miracles, & en cent autres endroits de même. Cette façon de parler est prise du Latin de l'École, qui dit, *discernere inter vera & falsa miracula*. Elle n'en est pas meilleure: c'est en Latin & en François un barbarisme & une construction vicieuse. Il faut dire, en Latin, *Discernere vera & falsa miracula*, ou bien: *Vera miracula a falsis discernere*: & en François, *Discerner* les vrais miracles des faux, ou d'avec les faux. Tel est l'usage, & c'est ainsi que parlent tous les gens qui parlent bien.

DISCERNÉ, ÉE. part.

DISCIPLE. f. m. *Discipulus*. Celui qui prend les leçons d'un maître en lisant ses ouvrages, ou qui s'attache à ses sentimens. D'ALEMBERT. Il ne se dit que des sciences & des arts libéraux. À l'égard des mécaniques, on se sert du mot *Apprentif*. Aristote étoit un des *Disciples* de Platon. S. Chrysostôme fut *Disciple* de Libanius, qui étoit un fameux Sophiste. MAUCROIX.

Le mot d'École, dit Voltaire, est du style familier; mais quand il s'agit du *Disciple* d'un grand homme (il est question d'Annibal,) ces mots *Disciple*, *École*, &c. acquièrent de la grandeur. *Voyez* encore ÉCOLIER, ÉLEVE.

On appelle *Disciples* de Platon, d'Aristote, d'Épicure. Les Philosophes qui suivent leur doctrine. *Disciples* de Saint Augustin, de Saint Thomas, les Théologiens qui suivent la doctrine de Saint Augustin, de Saint Thomas.

DISCIPLE est aussi f. f. Et se dit des femmes. *Discipula*. Quelques *Disciples* de la B. Angeline fondèrent de nouveaux Monastères en plusieurs Provinces. P. HELYOT, T. VIII p. 293.

En termes de l'Écriture, on appelle *Disciples* de JESUS-CHRIST, les Apôtres & autres personnes qu'on met au nombre de 72, qui s'étoient attachés particulièrement à lui & à sa prédication. *Discipuli*. S. Jean étoit le *Disciple* bien-aimé de son Maître. Saint Jean-Baptiste avoit aussi ses *Disciples*. En parlant de ceux de Jésus-Christ, nous disons souvent, Les *Disciples* absolument, & sans rien ajouter. Les *Dis-*

ciples abandonnèrent Jesus-Christ pendant sa passion. Les *Disciples* étoient renfermés dans le concile, parce qu'ils craignoient les Juifs.

DISCIPLINABLE, adj. de t. g. Capable d'être discipliné. *Docilis*; *ad disciplinam docilis*, *discipline patiens*. On le dit des hommes & des animaux. Ce jeune homme n'est pas *disciplinable*. L'éléphant est le plus *disciplinable* des animaux. Il y a des animaux d'un naturel si farouche, qu'ils ne sont jamais *disciplinables*.

DISCIPLINAIRE. Nom de Secte en Angleterre. Presbytérien de la discipline de Genève. Les Evêques donnoient ce nom au Presbytériens. *Presbyterianus Genevensis*. La querelle ensuite s'échauffant, on inventa d'autres noms de mépris: les Prêtres appeloient ceux de la discipline de Genève, Presbytériens, *Disciplinaires omni-partiens*. PELISSON.

DISCIPLINE, f. f. Instruction, institution. *Disciplina*, *institutio*. On a mis ce jeune homme sous la discipline d'un Maître & d'un Gouverneur, qui le rendront savant & vertueux. Il y a quelques animaux qui sont capables de discipline, comme le chien, le cheval. Le monde est une école, & un lieu de discipline. S. EVR.

DISCIPLINE se dit aussi d'une manière de vie réglée, d'une manière de se conduire en se conformant à certaines lois, à certains réglemens. *Disciplina*. Vivre dans la discipline. Ces Religieux ont rétabli la vigueur de l'ancienne discipline. Ce Régiment observe scrupuleusement sa discipline.

On dit, La discipline du Palais, la Discipline militaire, la Discipline Ecclésiastique, ou la Discipline de l'Eglise, la Discipline régulière, ou monastique. *Disciplina militaris*, *forensis*, *Ecclésiastica*, *regularis*, *religiosa*, *monastica*. On ne dit pas la discipline civile, il faut dire la police. Observer la Discipline. Garder la Discipline. Rétablir la Discipline. ABLANC.

*Digne restaurateur de la sainte Doctrine,
Lui seul peut rétablir l'antique Discipline.* VILL.

DISCIPLINE, est aussi le châtement ou la peine qu'on impose aux Religieux qui ont fait quelque faute, ou que s'imposent volontairement ceux qui se veulent mortifier. *Pœna aut imposta*, *aut vitio suscepta*. On lui a donné la discipline en plein Chapitre. Les dévots prennent eux-mêmes la discipline. Parmi toutes les austérités que pratiquoient les anciens Moines & Solitaires, il n'est point parlé de discipline. Il ne paroît pas même dans l'Antiquité qu'elle ait été en usage, excepté pour punir les Moines qui avoient péché. Du PIN. On dit communément que c'est saint Dominique l'Encuirassé & le B. Pierre Damien, qui sont les premiers Instituteurs de l'usage de la discipline; mais, comme l'a remarqué D. Mabillon, Guy Abbé de Pomposie, ou de Pompose, & d'autres encore, le pratiquoient avant eux. Cet usage s'établit dans l'onzième siècle, pour racheter les pénitences que les Canons imposoient aux péchés; & on les rachetoit non-seulement pour soi, mais pour les autres. Voyez D. Mabillon, *Acta Sancl. sec. VI. P. I. Pref. n. 39. & suiv.* Ces pratiques de mortification sont en usage dès le VI^e siècle, comme il paroît par la Règle de S. Colomban.

DISCIPLINE, se dit aussi de l'instrument avec lequel on châtie, avec lequel on se mortifie, qui ordinairement est fait de cordes nouées, de crin, de parchemin tortillé. *Flagellum*, *verber*, *verbera*. On peint S. Jérôme avec des disciplines de chaînes de fer, avec des molettes d'éperons, &c. Les Mexicains en faisoient avec une herbe qu'ils appeloient *maguey*, & qu'on nomme ici *arrête-bœuf*, avec laquelle ils se déchiroient cruellement le corps, & d'une plus forte manière que ne font les Européens.

*Laurent, serrez ma hairre, avec ma discipline,
Et priez que le Ciel toujours vous illumine.* MOR.

DISCIPLINE, Ordre de la Discipline, ou de l'Aigle blanc, en Autriche & en Bohême. *Equestris Ordo Disciplinarum*. La marque de cet Ordre étoit un aigle blanc en champ d'azur, & sur un habit bleu; symbole de la pureté de la foi, que devoient avoir les Chevaliers, & qui devoit leur mériter le ciel marqué par la couleur bleue. On ne fait quel en est le fondateur. Parce que Lekus I. Roi de Pologne, porta un aigle blanc dans ses drapeaux, quelques Auteurs lui attribuent l'origine de cet Ordre: mais il régnoit en 550, & par conséquent cela ne peut être, puisqu'il n'y a point d'ordre militaire avant le XII^e siècle, selon la remarque du P. Papebroch. Menenius dit que celui-ci fut établi par un Duc d'Autriche. Il appelle le Collier de cet Ordre. *Collare aquilæ candidæ exornatum*. Voyez Menenius, *Deliciae Equestres*, fol. 156. Dom Joseph Michielli. *Tesoro Militar. f. 159.* Andr. Mendo, *De Ord. Milit. p. 15.* Caramuel dans sa Théologie Régulière, p. 9. & l'Abbé Justiniani. *Hist. di. tut. gi. Ord. Milit. C. 78. p. 790.*

DISCIPLINER, v. a. Faire observer le bon ordre, les réglemens d'une profession; régler, former. *Instituere*. Ce Capitaine a bien discipliné ses soldats. Cet homme a bien discipliné sa maison. Ce supérieur a bien discipliné son Couvent.

DISCIPLINER, signifie aussi, Corriger avec la discipline, ou se mortifier avec la discipline. *Flagello cedere*, *emendare*, *flagellare*. Ce Moine a été bien discipliné à son retour au Couvent. Ce dévot se discipline tous les Vendredis.

DISCIPLINÉ, ÉE. part. *Institutus*, *bonâ disciplinâ exercitatus*. Il avoit des troupes bien disciplinées. ABL.

DISCOBOLE, f. m. Athlète qui faisoit profession de l'exercice du Disque, & qui en disputoit le prix dans les jeux. *Discobolus*.

DISCOLE. Voyez DYSCOLE.

DISCOMPTE. Au lieu duquel on dit plus communément *Excompte*, f. m. C'est le profit que l'on donne à celui qui paie une lettre de change avant l'échéance.

DISCOMPTE. Faire un Discompte. Voyez *Excompter*.

DISCONTINUATION, f. f. Interruption. *Interruptio*, *Intermissio*. La discontinuation du commerce a fait grand tort aux Marchands. La discontinuation des études lui en fera perdre tout le fruit. On travaille à fortifier cette place jour & nuit, sans discontinuation. On tira sans discontinuation. ABLANC.

DISCONTINUER, v. a. Interrompre une entreprise qu'on a commencée. *Intermittere*. Quand on a discontinué quelque temps un travail, il se ruine, & il faut tout recommencer. On oublie les arts, on perd les habitudes acquises, quand on discontinue d'apprendre, de s'exercer.

On finit en achevant l'entreprise. On cesse en l'abandonnant. On discontinue en l'interrompant. Syn. Fr. Il ne faut discontinue le travail que pour se délasser, & pour le reprendre ensuite avec plus de goût & plus d'ardeur. Les personnes qui ne finissent point leurs narrations, & ne cessent de parler sans discontinue, sont aussi peu propres à la conversation que celles qui ne disent mot.

Il est aussi neutre, & se dit des choses qui ont duré, & qui cessent pour un temps. La pluie a discontinué. La guerre n'a pas discontinué pendant vingt ans.

DISCONTINUÉ, ÉE. part. *Intermissus*.

DISCONVENANCE, f. f. Disproportion, défaut de convenance. *Discrepantia*. Les mariages ne sont pas heureux, quand il y a une grande disconvenance d'âges. Voyez CONVENANCE.

DISCONVENIR, v. n. Je disconviens, je disconvins, je suis disconvenu, je disconvienrai, que je disconvienne. Ne pas demeurer d'accord d'une chose. *Discrepare*, *disconvenire*. Il ne faut pas disconvenir des principes, des axiomes, si on veut être admis à la dispute.

Ce mot vient du Latin *disconvenire*. DU CANGE.
 DISCONVENIR n'a point d'autre signification que celle qu'on lui donne ici ; & l'on ne dira pas , avec l'Auteur de l'Ecole du Monde , lorsqu'un homme fait ce qui *disconviert* ou à son âge , ou à son bien , ou à sa qualité , il ne peut plus plaire. On dit bien qu'une chose convient à la personne , à la dignité , au temps , pour dire qu'elle est convenable , qu'elle sied bien , &c. mais l'usage n'a pas adopté *disconvenir* pour exprimer le contraire.

DISCORD. f. m. Dénunion , discord. *Discordia* , *dissentio*. Il est vieux & hors d'usage. Malherbe & quelques autres Poëtes l'ont souvent employé , mais il ne se dit plus , même en vers.

DISCORD. adj. Qui n'est point d'accord. Un clavier *discord*. ACAD. FR. Je crois qu'on dit plus communément discordant.

DISCORDANCE. f. f. Contradiction. Que de *discordance* dans les opinions des hommes , & même des Philosophes ! Ce mot n'est pas reçu.

DISCORDANT, ANTE. Qui se dit proprement des voix ou des instrumens de Musique qui ne sont pas d'accord , ou qu'on accorde difficilement. *Absonus* , *absonus* , *discordans*. Instrument discordant. Voix discordante. Ton discordant. *Vo, et Accord.*

On dit aussi , figurément , Des humeurs discordantes ; pour Des humeurs incompatibles.

DISCORDE. f. f. Dissention , division entre deux ou plusieurs personnes. *Discordia* , *dissentio* , *dissidium*. La discordance s'est mise en cette famille , en cette Communauté. Un médiocre intérêt , enflé des veines considérations de l'orgueil , jette la discordance entre les amis les plus unis. FRÉCIN. Ce sont quelquefois les Docteurs , qui , pour se faire chefs de parti , nourrissent & entretiennent la discordance , & la dissention entre les Chrétiens. S. EVR.

La *Discorde* , en Mythologie , est une Déesse fabuleuse que les Poëtes ont imaginée pour présider aux dissensions. *Discordia*. On peignoit cette Divinité malaisante avec des yeux haves , le visage pâle , les lèvres livides , la bouche teinte de sang , & versant des larmes , les dents d'airain & couvertes de rouille , une humeur pestilente lui découlant de la langue , coiffée de serpens , à demi-couverte d'une robe déchirée , agitant d'une main tremblante une torche teinte de sang , & tenant de l'autre une coulèvre ou poignard.

*La Discorde , à l'aspect du calme qui l'offense ,
 Fait siffler ses serpens , s'excite à la vengeance.
 Sa bouche se remplit d'un poison odieux ,
 Et de longs traits de feu lui sortent par les yeux.*

BOILEAU.

On appelle , figurément , pomme de discordance , le sujet ou l'occasion d'une division. Cela est emprunté de la Fable : les Poëtes ont feint qu'aux noces de Thétis & de Pélée , la Déesse de la discordance , fâchée de ce qu'elle n'y avoit point été invitée , jeta une pomme d'or , sur laquelle étoient écrites ces paroles ; *A la plus belle*. Cela mit la dissention entre Junon , Pallas & Vénus , pour savoir à qui appartiendroit la pomme d'or. Il est écrit sur mon cœur , comme sur la pomme de discordance , *A la plus belle*.

DISORDER. v. n. Terme de Musique. Etre discordant. *Discordare* , *dissionare*. On le dit des instrumens. On l'applique rarement au caractère , à l'humeur.

*Dans un concert d'hymen , lorsque quelqu'un discordance ,
 Je fais juste baisser , ou hausser une corde :
 Nul ne sait de l'amour mieux le diapason
 Ni mettre comme moi deux cœurs à l'unisson.*

REGNARD. Com. du Bal.

DISCOUREUR, EUSE. subst. Qui parle beaucoup & dit des choses en l'air. *Loquax*. Il ne se prend qu'en mauvaise part. Cet homme n'est qu'un *discoureur*. Il ne faut pas s'arrêter à ce que disent , ni à ce que

promettent tous ces *discoueurs* , qui font les galans. Si vous écoutez tous ces *discoueurs* , ils vous en feront bien accroire. S. EVR. Paix *discoureuse*. MOL.

On dit , aussi , d'un homme qui parle facilement & agréablement , mais sans grande solidité , que c'est un beau *discoureur* : & qu'il fait le beau *discoureur* ; pour dire , qu'il affecte de bien parler.

DISCOURIR. v. n. *Se discours* , *je discourns* , *j'ai discouru* , *je discourrai*. Entretenir une compagnie , soit en public , soit en particulier , sur quelque matière , avec quelque étendue. *Differere* , *sermonem habere de aliqua re*. J'ai entendu *discourir* ce Philosophe sur les propriétés de l'aimant , sur la pesanteur de l'air ; il en parle fort savamment. Il ne faut pas qu'un Capitaine s'amuse à *discourir* , à haranguer , quand il faut combattre. Les Héros *discourent* dans Homère avant que de se battre , comme on harangue en Angleterre avant que de mourir. S. EVR. J'ai entendu *discourir* familièrement ces Messieurs : ils disoient de belles choses & bien curieuses.

On dit , *discourir* d'une chose , d'une affaire , & plus souvent *discourir* sur une affaire.

DISCOURIR , en termes de Logique , signifie , Tirer une conséquence de quelques principes qu'on a posés ; ce qu'on attribue à la troisième opération de l'entendement. *Discurrere* , *conclusionem aliquam ex aliquo principio deducere*.

On dit , en termes de Théologie , que les Anges conçoivent sans *discourir* , c'est-à-dire , sans raisonner à notre manière , sans avoir besoin de poser un principe pour en tirer une conclusion.

DISCOURS. f. m. Ce mot , dans le sens général , marque tout ce qui part de la faculté de la parole. C'est un assemblage de paroles , par lesquelles on explique ce qu'on pense. Le *discours* est familier , noble , éloquent , soutenu , fleuri , concis , véhément , &c. Il faut retrancher les *discours* superflus. Int interrompre le *discours* , reprendre le fil du *discours*. Les conversations ne sont , pour l'ordinaire , que *discours* triviales. *Discours* à perte de vue.

*Un jeune homme toujours bouillant dans ses caprices
 Est vain dans ses discours. . . . BOILEAU.*

*Mais du discours enfin l'harmonieuse adresse
 De ces sauvages mœurs adoucit la rudesse ,
 Rassembla les humains dans les forêts épars. ID.*

On dit , C'est un autre *discours* ; pour dire , il ne s'agit pas de cela. On dit aussi , simplement , *discours* , pour Vain *discours* , *discours* frivole. Vous me promettez monts & merveilles : *discours* , ce n'est que *discours*.

Corneille a fait un mauvais usage de ce mot dans les Horaces , en l'appliquant aux pleurs.

Que les pleurs d'une amante ont de puissans discours !

On peut bien dire le langage des pleurs , comme on dit le langage des yeux , parce que , les regards & les pleurs expriment les sentimens ; mais on ne peut dire le *discours* des pleurs , parce que , ce mot *discours* , tient au raisonnement. Les pleurs n'ont point de *discours*. Et , de plus , avoir des *discours* est un barbarisme. VOLT.

Ce mot vient du Latin , *discursus*. NICOT.

DISCOURS , dans un sens moins étendu , signifie ; un assemblage de raisonnemens disposés , suivant les règles , & préparés pour des occasions particulières , quelquefois publiques & brillantes. *Sermo* , *oratio*. On apporte des *Discours* à l'Académie Française pour obtenir le prix d'Eloquence. Les *Discours* politiques & moraux du sieur de la Noue ont été fort estimés. Il faut prendre garde qu'une fausse idée de politesse ne rende le *discours* foible & languissant. S. EVR. Il n'y avoit ni grâce , ni élégance dans les *discours* de Caton. ID. L'étude & l'art qui

paroisent dans un *discours* poigné, ne font pas le caractère d'un esprit vivement touché de ce qu'il dit. J'admire plus dans un long *discours* la patience de l'auditeur, que la fécondité de l'Orateur. S. EVR. Il faut pour un *discours* public, des pensées brillantes, des expressions hardies, & du feu d'esprit. IDEM.

DISCOURS, HARANGUE & ORAISON. Le dernier de ces mots, dit M. l'Abbé Girard, suppose toujours quelque appareil, ou quelque circonstance éclatante. Les deux autres n'expriment ni n'excluent l'éclat; le *harangue* pouvant avoir sa place dans une occasion privée & peu connue; & le *discours* étant souvent préparé pour des occasions publiques & brillantes. Les *discours* qu'on prononce aux réceptions des Académiciens, dans les chaires, & en cent autres occasions, peuvent avoir l'appareil le plus éclatant, sans être ni *harangues*, ni *oraisons*; & dans une conversation secrète, ou dans un tête-à-tête, on peut *haranguer*, au lieu de *discourir*.

Le *discours* s'adresse directement à l'esprit; continue le même Auteur; il se propose d'expliquer & d'instruire; sa beauté est d'être clair, juste & élégant. L'Académicien prononce un *discours*, pour développer ou pour soutenir un système. Les fleurs du *discours* en diminuent souvent les grâces. Voyez aux articles HARANGUE & ORAISON, le caractère propre de ces mots, & en quoi consistent leurs différences.

On accorde, disent les Encyclopédistes, à M. l'Abbé Girard, que ses notions sont exactes; mais en les restreignant aux *discours* académiques, qui sont plutôt des écrits polémiques & des dissertations, que des *discours* oratoires. Il ne fait, dans sa définition, nulle mention du cœur, ni des passions & des mouvemens que l'Orateur doit exciter. Un plaidoyer, un sermon, une oraison funèbre sont des *discours*, & ils doivent être touchans, selon l'idée qu'on a toujours eue de la véritable éloquence.

Ne peut-on pas même dire, que les *discours* de pur ornement, tels que ceux qui se prononcent à la réception des Académiciens, se proposent d'exciter des passions douces, l'estime pour les Sujets que l'on reçoit, le regret pour ceux qu'on a perdus, l'admiration de leurs travaux, &c.

Horace a donné le titre de *discours* à ses satyres, nom qui convient plus à la prose qu'à la poésie, parce qu'à la mesure près, elles sont écrites dans un style qui approche de la prose, n'ayant aucun caractère particulier de la véritable poésie, qui tiennent de la fable ou du sublime; *sermoni propiora*.

DISCOURTOIS, oise. adj. Qui manque de courtoisie ou de civilité, & sur-tout envers les Dames. *Inurbanus*, *insuetus*. Un Cavalier *discourtois* est celui qui manque de respect ou de disposition à servir les Dames. Ce mot vieillit, & étoit autrefois de grand usage.

Ils ont écrit quelques vers discourtois. R.

DISCOURTOISIE. f. f. Manque de courtoisie. *Inurbanitas*. C'est une *discourtoisie* de refuser à quelqu'un un service qui ne coûte rien. Il est vieux.

DISCREDIT. f. m. Terme de Commerce. Diminution, perte du crédit qu'une chose avoit auparavant. Les billets d'un tel Banquier, d'une telle Compagnie tombent dans le *discredit*. Les lettres de change de ce Marchand sont dans le *discredit*. Ce mot est très-nouveau, & l'usage ne s'en est guère introduit dans le commerce, que depuis l'année 1719. que les Arrêts du Conseil d'Etat l'ont, pour ainsi dire, consacré, pour exprimer la perte qui se faisoit sur les Actions de la Compagnie des Indes & les Billets de Banque, & le peu de cours qu'ils avoient dans le public. Ainsi l'on a dit, en ce sens, le *discredit* des Actions; pour dire, qu'elles étoient extrêmement baissées. On a dit encore que les Billets de Banque étoient tombés dans le *discredit*, pour signi-

fier qu'en ne les a plus voulu recevoir sur la place, ou du moins, qu'on ne les a pas reçus pour leur juste valeur. Les terres ont pu paroître vendues chèrement en 1727. année d'un très-grand *discredit*. FACT. Cet homme a diverté une partie des fonds de la caisse, & y a substitué des Billets de Banque dans le temps de leur *discredit*. FAVEREL.

Le *discredit* où ces Ouvrages sont tombés parmi les Savans.

On a inventé le terme de *discredit*, pour l'opposer à celui de *Credit*, qui signifie la faveur que les Billets de Commerce, tant publics, que particuliers ont quelquefois coutume de prendre subitement, suivant les conjonctures, dans le négoce que les Marchands & Banquiers en font entr'eux.

DISCREDITÉ, f. m. part. ou plutôt adj. Qui est tombé en *discredit*. Faire valoit dans sa caisse du papier *discredité*, comme espèces. Il lui a donné du papier *discredité*. FAVEREL. Allouer du papier *discredité* pour des espèces.

DISCRET, f. m. adj. Qui est prudent & modéré dans ses paroles & dans ses actions. On suit ici la foule & l'autorité de l'Académie, en définissant ainsi l'homme *discret*, quoique ce terme ne paroisse signifier que celui qui est tempérant dans le discours, qui a fait de conserver au dedans de soi-même, les choses sur lesquelles il est à propos de se taire. Voyez DISCRETION. *Consideratus*, *prudens*. L'honnête homme est *discret*: il remarque les défauts d'autrui; mais il n'en parle jamais. S. EVR. Les gens *discrets* sont bien venus par tout.

DISCRET, se dit, particulièrement, de ceux qui savent garder un secret. Les femmes aiment les Amans *discrets*.

L'amour le plus discret

Laisse par quelque marque échaper son secret.
RACINE.

DISCRET, est aussi une formule de Notaires, un titre d'honneur qu'ils donnent aux Curés & aux Gradués, & principalement aux Supérieurs des Couvens. Vénérable & *discret* M. tel, Curé d'un tel lieu, Prieur d'un tel Couvent.

DISCRET. Terme en usage dans plusieurs Maisons Religieuses, telles que celles des Capucins, des Augustins, des Recolets, &c. C'est celui, qui, dans un Chapitre, représente le Corps du Couvent, & en est comme l'Avocat, & proprement le Député. *Consultor*. Sorte d'avocat envoyé à un Chapitre Provincial, pour représenter les intérêts de la Maison. Il y a dans l'Ordre des Frères Mineurs-Français des Pères *discrets* perpétuels. Si le Général meurt avant que d'avoir fini son temps, ou qu'il soit élevé à quelque dignité d'Eglise, on lui substitue un Vicaire-Général, qui est élu par les Pères *Discrets* perpétuels de l'Ordre, qui sont ceux qui ont exercé l'Office de Général, ou qui ont été Vicaires-Généraux pendant deux ans. P. HÉLYOT, Tom. VII. c. 2.

On appelle, aussi, *Sœur discrète*, une Religieuse ancienne, qu'on donne pour Assistante à une Supérieure pour la conduite de la Communauté. *Consultrix*. Les Mères *Discrettes* sont le Conseil de l'Abbesse. PATRU. Le 27^e chapitre des Statuts de Fontevraud, fait en 1474. est des *Discrettes*.

On distingue, en Philosophie, la quantité continue, de la quantité *discrete*. *Discreta quantitas*. La continue est celle des lignes, des superficies & des solides, qui est l'objet de la Géométrie. Voyez CONTINUE. La quantité *discrete* est celle des nombres, qui est l'objet de l'Arithmétique. On l'appelle *discrete* ou disjointe, parce qu'elle est composée de parties qui ne sont point jointes ensemble, & ne peuvent former un seul continu.

DISCRÈTEMENT. adv. D'une manière discrète. *Consideratè*, *prudenter*. Il en a agi fort *discrettement*, fort prudemment.

DISCRETION. f. f. Tempérance, modération dans le discours & dans les actions, prudence qui

règle nos actions & nos paroles. *Consideratio, prudentia*. Quand on est constitué en dignité, il faut se conduire avec une grande *discretion*. Quand on parle devant des inconnus, ou des ennemis, on ne le sauroit faire avec trop de *discretion*. Il a été discret tant qu'il s'est cru malheureux; mais une pensée d'un bonheur, même incertain, a fini sa *discretion*. P. DE CL. La *discretion* est une des principales parties d'un Galant. VOIT. Les gens sages blâment un zèle sans prudence & sans *discretion*. S. EVR.

Le substantif *discretion*, disent les Encyclopédistes, paroît avoir une toute autre acception que l'adjectif *discret*. *Discretion* ne s'entend guère que de la tempérance dans les discours & dans les actions: la vue de l'esprit ne se porte plus sur l'idée de secret. Il semble que la *discretion* marque la qualité des actions de l'homme prudent & modéré.

Discretion vient du Latin *discretio*, que quelques-uns dérivent du mot Grec *diakrisis*.

On lit, en termes de Guerre, qu'une place se rend à *discretion*; pour dire, à la merci du vainqueur, par la confiance qu'on a qu'il usera bien de sa victoire. *Victori se permittere nulli proposita conditio*.

Dans le discours ordinaire, se mettre à la *discretion* de quelqu'un, c'est se livrer entièrement à sa volonté.

Et, se remettre à la *discretion* de quelqu'un, c'est se rapporter au jugement de quelqu'un pour une affaire, dans la confiance qu'on a en sa sagesse. *Permittere se fidei, ou in fidem alicujus*.

On dit des soldats, qu'ils vivent à *discretion*, lorsqu'ils vivent en liberté chez leurs hôtes, sans règle & sans discipline. *Vivere alienis impensis, milites suo orbitis permittere*. Le vrai moyen de ruiner une ville, c'est d'y laisser des soldats vivre à *discretion*.

Il s'emploie aussi, figurément, en ce même sens. Si l'on abandonne la passion sur sa foi, & si on la laisse faire à *discretion*, quels ravages ne fera-t-elle point dans la société civile? BALZ. *Cupiditati alicui effrenata laxare frenas*.

En termes de jeu, *discretion* signifie ce qu'on gage ou ce qu'on joue, sans marquer précisément ce que c'est, & qu'on laisse à la volonté du perdant. Jouer, gagner, perdre une *discretion*.

DISCRETOIRE. f. m. Lieu où s'assemblent les Mères Discrètes dans les Couvens des Religieuses, ou les Supérieurs & Pères Discrètes dans les Couvens des Religieux.

*Les yeux en pleurs, les sens d'horreurs troublés,
En manteaux longs, en voiles redoublés,
Au Discretoire entre neuf Vénérables:
Figurez-vous neuf siècles assemblés.*

POÈME DE VERT-VERT de M. Gresset.

Il paroît que *Discretoire* est un terme usité dans quelques Couvens, pour marquer l'assemblée des Notables, & l'endroit où elle se tient. Feu M. l'Abbé Le Gendre, Sous Chantre de l'Eglise Métropolitaine de Paris, l'a employé en la première signification dans son Testament. Si la fondation des Prix n'est point, dit-il, acceptée par le *Discretoire* du Grand Couvent des RR. PP. Cordeliers de Paris, je supplie très-humblement Messieurs les Gens du Roi du Parlement de la placer où ils le jugeront à propos. *Mercur* d'Octobre 1734.

DISCRIME. f. m. Vieux mot. Danger, du Latin *Discrimen*, qui veut dire la même chose.

DISCRIMEN. f. m. Espèce de bandage dont on se sert pour la saignée du front. *Discrimen* est un mot Latin qui signifie division, séparation; nom qui a été donné à ce bandage, parce qu'en passant le long de la suture sagittale, il divise la tête en deux parties égales, ou parce qu'il y a des séparations

entre ses tours. Voyez le Dict. de M. Col de Villars.

DISCULPER. v. a. Justifier quelqu'un d'une faute qu'on lui impute. *Aliquem purgare, culpa liberare*. Il s'emploie souvent avec le pronom personnel. Il s'est fort bien *disculpé* de cette accusation. On lui fit un crime de sa passion; &, voici comme il se *disculpa*. MAN. DE PENSER. Si celui qui le connoît parfaitement, & qui l'aime avec tendresse, ne laille pas de le condamner, comment pouvons-nous le *disculper* & l'absoudre? disent les Chinois, quand on paroît étonné de ce que chez eux, si un père accuse son fils de quelque faute devant le Mandarin, il n'a besoin d'aucune preuve. P. LE COMTE.

Ce mot vient du Latin *Disculpare*. DU CANGE. Le P. Bouhours le dérive de l'Italien *disculpare*, & dit que nous devons peut-être ce mot, & quelques autres qu'il rapporte, à M. le Cardinal Mazarin; ce qui fait connoître depuis quel temps ces mots sont en usage.

DISCULPÉ, EE. part.

DISCURSIF, IVE. adj. Terme de Logique. Qui tire une proposition d'une autre, par le raisonnement. *Disserendi facultate præditus*. L'homme a la faculté *discursive*.

Ce mot s'applique aussi aux sciences qui emploient le raisonnement, & les règles de la Dialectique. *Discursivus, a, um*. La Théologie, dont l'Eglise se sert pour la défense & l'établissement des vérités, est essentiellement *discursive* & n'est, à proprement parler, qu'une Logique qui raisonne juste sur les dogmes révélés, & qui en déduit clairement les vérités qu'ils contiennent. LAMY.

DISCURSIF, est aussi un terme de dévotion mystique; & alors il signifie Actif, inquiet, agité. *Discurrens*. La contemplation active est celle qui est encore mêlée d'actes pressés & *discursifs*. FENEL.

DISCUSSIF, IVE. adj. Terme de Médecine, qui se dit des médicamens qui ouvrent les pores, & qui font évaporer par la transpiration insensible les humeurs inutiles du corps, principalement en atténuant, en résolvant. *Discussoria medicamina*. Ce sont les mêmes que ceux qu'on appelle *diaphorétiques* & *résolutifs*. Les intestins étant boursoufflés, ont besoin de remèdes carminatifs & *discussifs* pour les défenfler. DRONIS.

Ce mot & les deux suivans ont la même origine. DISCUSSION. f. f. Examen exact & en détail, action de discuter des questions, des affaires, des héritages. *Alicujus rei accurata consideratio*. Le peuple n'entre dans aucune *discussion* des choses mêmes dont il juge le plus criminellement. C'est une affaire d'une grande *discussion*, que de rendre un compte exact de sa conduite, quand on a manié les deniers publics.

DISCUSSION. En Médecine, signifie la dissipation de la moitié d'une tumeur, & sa sortie au travers des pores. Voyez DISCUTER.

On dit, en termes de Palais, qu'un homme, qu'une caution n'est point tenue de payer, sinon après *discussion* faite des biens du débiteur. *Bonorum debitoris cum ere alieno collatio*. Et c'est pour cela qu'on fait apposer cette clause dans les contrats. Ils se sont obligés solidairement l'un pour l'autre, & un seul pour le tout, sans division ni *discussion*, & ont renoncé au bénéfice d'icelles. Faire la *discussion* d'un débiteur, c'est faire la perquisition, & ensuite la vente en Justice de tous ses biens, meubles & immeubles. *Debitoris bona cum alieno ere adducere in contentionem*. On appelle bénéfice de *discussion* une exception dilatoire, par laquelle le débiteur empêche, ou retarde sa condamnation, en renvoyant le demandeur sur les biens du tiers.

DISCUSSION, se prend aussi pour Dispute, contestation. *Contentio, jurgium*. Ils ont une grande *discussion* ensemble. Il a eu une *discussion* au jeu.

Ce mot vient du Latin *discussio*, qui vient de *discutere*.

DISCUTER, v. a. Examiner une question, une affaire, un point d'Histoire, de Droit; faire toute la recherche possible pour en découvrir la vérité, c'est proprement dégager une chose de tout ce qui lui est étranger, & qui ne peut servir qu'à l'embrouiller. *Accurate aliquid considerare, diligenter persequere.* Ce Commentateur a bien discuté cette question. Ce procès a été bien discuté par les Juges. L'artide qui concernoit les Corfes fut pareillement laissé indécis, mais non pas sans avoir été long-temps discuté de part & d'autre. L'ABBE REGN.

Ce mot vient du Latin *discutere*.

DISCUTER, signifie aussi, en Jurisprudence, Rechercher les effets d'un débiteur, les faire vendre par autorité de Justice, pour faire le paiement de ce qu'il doit. *Inquirere debitoris in bona, eademque auctione sub hasta vendere.* Ses Créanciers sont autorisés à discuter ses biens & ceux de sa caution. On dit, dans le même sens, discuter quelqu'un. On discute le principal obligé, avant que de discuter la caution.

DISCUTER, en termes de Médecine, signifie, séparer, diviser, pousser & chasser çà & là. *Dividere, dissolvere, discutere.* Les principaux effets des cataplasmes sont d'apaiser les douleurs, de ramollir, résoudre, discuter, ou mener à suppuration les matières amassées aux parties extérieures du corps.

DISCUTE, EE. PART.

DISDIAPASON, f. m. Terme de Musique. Le *disdiapason* est une consonnance composée, que le P. Paran dit être quadruple de 4. à 1. ou de 8. à 2. Le *disdiapason* est une symphonie qui se fait lorsque la voix va de son premier ton au quinzième lieu. On peut appeler cette consonnance, une quinzième. La voix ne s'étend ordinairement que depuis son premier ton, jusqu'au *disdiapason*, c'est-à-dire, qu'elle n'a guère plus d'une double octave d'étendue; car le *disdiapason* est une double octave ou une octave redoublée. La voix peut quelquefois s'élever plusieurs tons au-dessus du *disdiapason*; mais avec un effort qui fait que le son de la voix n'est pas naturel, & que l'on appelle *fausset*.

DISDIAPASON DIAPENTE, f. m. Terme de Musique. Consonnance composée en proportion sextuple de 12 à 2. ou de 1 à 6.

DISDIAPASON DIATESSARON, f. m. Terme de Musique. Consonnance composée en proportion de 16 à 3.

DISDIAPASON DITON, f. m. Terme de Musique. Consonnance composée en proportion de 10 à 2. ou de 20. à 4.

DISDIAPASON SEMI-DITON, f. m. Terme de Musique. Consonnance composée en proportion de 24 à 5.

Ces termes, qui sont pris des Anciens, & qui servent à expliquer les accords & les consonnances de leur Musique, se trouvent dans les Auteurs François qui ont écrit de la théorie de la Musique.

DISEN. Voyez DILIBOD.

DISSENTERIE. Voyez DYSSENTERIE.

DISSENTIS. Célèbre Abbaye du pays des Grisons, dans le quartier qu'on nomme la Ligue Grise, près de la source du haut Rhin. *Dissentium*. L'Abbé de *Dissentis* a droit de battre monnaie.

DISERT, ERTE. adj. Qui parle aisément & avec quelque élégance; qui a le discours pur & aisé. Il est bien plus aisé d'être disert, que d'être éloquent. *Disertus, dicendi peritus.*

Il manque à l'homme disert, pour être éloquent, de la noblesse dans l'expression, & de l'élevation dans les pensées.

DISERTEMENT. adv. D'une manière diserte. Cet Avocat plaide disertelement.

DISERTEMENT, signifie aussi, En paroles nettes & intelligibles. Je lui ai dit bien disertelement que je voulois mettre telles clauses dans mon contrat. *Clarè, dilucidè, disertis, conceptis verbis.* La foi des Traités & des Capitulations, où ces franchises & libertés se trouvent disertelement confirmées. MEM. D'ARTOIS.

Un Privilège disertelement appliqué & aux grains du cru & aux grains du commerce. NORMAND. Laissons ce mot au Palais. Il vient du Latin *disertè*, qui signifie la même chose: il ne se dit point dans l'usage ordinaire. On ne le trouve que dans des Factums & des Mémoires.

DISETTE, f. f. Nécessité, manque de quelque chose nécessaire, nous dit on, dans le Dict. de l'Acad. Notion fautive, ou trop vague. La disette est proprement un manque de vivres. *Penuria*. Son opposé est l'abondance. *Copia*. Nous sommes dans une grande disette de blés, de vivres. La *paucité* emporte la privation des commodités de la vie. L'indigence suppose un manque des choses nécessaires. La disette, dit M. l'Abbe Girard, est un manque de vivres.

La disette semble venir d'un accident, ou d'un défaut de provision, plutôt que d'un défaut de biens-fonds. De sages précautions préviennent la disette; les consommations superflues & immo-dérées la causent quelquefois.

Les disettes qui arrivent dans l'Etat, sont une marque indubitable que la Police n'y est pas parfaite, ou qu'elle n'y est pas fidèlement observée. Voyez BESOIN, INDIGENCE, PAUVRETE, NECESSITE. Les Anciens ont personifié la disette.

*La disette au teint blême, & la triste famine,
Troublent l'air d'alentour de longs gémissements.*
BOILFAU.

Le mot vient de *desita*, qui a été fait de *desinere*, *desivi, cessatum*. MENAGE.

Les disettes arrivées en France, & dont nous avons connoissance, sont en 481. sous Childeric; en 588. sous Clotaire II. en 651. sous Clovis II. en 778. & 779. sous Charlemagne; & 805. & 806. sous le même; en 1304. sous Philippe le Bel, & les deux années suivantes; en 1316. sous Philippe le Long; en 1390. & 1391. sous Charles VI. en 1431. sous Charles VII. en 1446. sous le même Roi; en 1560. sous Charles IX. en 1565. plus grande que jamais; en 1572. & 1573. en 1587. causées par les guerres; en 1625. sous Louis XIII. en 1629. sous le même; en 1660. 1661. 1662. sous Louis XIV. en 1664. sous le même; en 1693. & 1694. sous le même; en 1698. & 1699. moindre; en 1709. Voyez tous les Réglemens de Police qui furent faits en ces occasions-là, ramassés par M. de la Mare, dans son *Traité de la Police*, Liv. V. Tit. XIV. c. 10. & suiv. T. II. p. 983. & suiv.

DISETTEUX, EUSE. Vieux adj. pris quelquefois substantivement. Qui manque des choses nécessaires. C'est un pauvre disetteux. *gens, indigens.*

M. Furetière a dit, dans un de ses Factums contre l'Académie, au lieu de rendre la langue riche & abondante, ils la rendent pauvre & disetteuse. Ce mot est vieux & suranné.

DISEUR, f. m. DISEUSE, f. f. Celui ou celle qui dit. *Dicens, loquens*. L'entente est au diseur; c'est-à-dire, que celui qui parle entend bien ce qu'il veut dire, & qu'il y a quelque chose de caché que lui seul entend. Excepté dans cette phrase proverbiale, le mot de *diseur* ne s'emploie jamais seul. Un *diseur* de bons mots est celui qui affecte de paroître subtil & plaisant. *Homo factus*. Les quatre grands diseurs de bons mots de notre temps étoient Angevins, M. le Prince de Guimené, M. de Bauttu, M. le Comte de Lude & M. le Marquis de Jersey. MÉNAGE. Un grand diseur de riens, c'est un homme qui parle beaucoup; qui ne dit que des bagatelles. *Gerro, nugator*. Un diseur de nouvelles, un novelliste. *Narrator*. Cette causeuse, cette grande diseuse de riens, cette monstrueuse éloquence des déclamateurs, a infecté les esprits des jeunes gens. S. EVR.

*Le bon sens de l'esprit est le guide fidèle;
Lui seul peut le conduire, & fait le menager.
Un bel esprit, si j'en fais bien juger,
Est un diseur de bagatelle.* S. EVR.

Non, je ne puis souffrir
Ces obligeans d'aveurs d'inutiles paroles. MOL.

DISEUR, DISEUSE DE BONNE AVENTURE. *Ariolus, Chiromantis, Chiromantes, Cniriosopus.* On appelle ainsi des aventuriers, hommes & femmes, qui se piquent de connoître, par l'inspection de la main, ce qui arrivera à une personne. Ils disent quelquefois ce qui est déjà arrivé à ceux qui les consultent; mais ils ne le font qu'après s'en être informés. Pour ce qui est de l'avenir, ils disent tant de choses, & en des termes si généraux, qu'il est impossible qu'il n'y ait quelque chose de vrai, dans un certain sens qu'on peut donner à leurs paroles: ainsi ils trompent les fors qui veulent bien leur donner de l'argent pour les fadaïses qu'ils débitent. Les Bohémiens sont *diseurs de bonne aventure.*

DISGRÂCE. f. f. Ce mot signifie, quelquefois, perte, privation de crédit, de faveur, de bonnes grâces d'une personne puissante. Comme quand on dit, tomber en *disgrâce.* Encourt la *disgrâce* du Prince. Personne ne l'a vu pendant sa *disgrâce.* Se mettre en *disgrâce* auprès de quelqu'un. *Offensam atitucijus mereri, suscipere.* Etre en *disgrâce.* *In offensa esse apud aliquem.* Quelquefois aussi, ce mot signifie un événement fâcheux. *Adversus casus.* Il est arrivé une *disgrâce* à notre ami, il a perdu son procès. Les hommes sont sujets à mille *disgrâces.* Si l'on parle mal de ce que vous faites, c'est une *disgrâce* qui vous est commune avec les plus grands hommes de l'Antiquité. BOIL. Le souvenir d'une prospérité rend plus vif le sentiment d'une *disgrâce* présente. BOUH. Comme toute *disgrâce* peut arriver aux hommes, ils devoient être préparés à toute *disgrâce.* LA BRUY. Nous devons apprendre à subjuguier nos passions, à vaincre nos desirs, & à souffrir patiemment les plus cruelles *disgrâces.* S. EVR. Bajazet ne put échapper à la vitesse des chevaux Tartares, & tomba entre les mains du vainqueur. Alors l'Ottoman éprouva dans sa *disgrâce* la douceur & l'humanité du Tartare. P. CATROU.

DISGRACIER. f. m. Priver quelqu'un de ses bonnes grâces; lui ôter la faveur, la protection qu'on lui donnoit. *Gratiâ quempiam privare.* Un Favori qui est *disgracié* perd tous ses flatteurs, & la plupart de ses amis. Le Roi l'a *disgracié.*

DISGRACIÉ, ÉE. part. & adj. *Qui Principis in offensionem incurrit; qui cum Principe non est amplius in gratiâ.* C'est un ridicule ordinaire aux *disgraciés*, d'insulter toutes choses de leurs *disgrâces*, & d'en vouloir occuper les autres. S. EVR.

Outre la signification de son verbe, on le dit aussi des hommes mal-faits de corps ou d'esprit, qui ont quelque chose de défiguré, de difforme. *Malè nature præfidiis paratus, instructus, nature præfidiis destitutus.* Cet homme est *disgracié* de la nature. boiteux, borgne, bossu. Il y a des personnes à qui les défauts siéent bien, & d'autres qui sont *disgraciées* avec leurs bonnes qualités. ROCHEF.

DISGRACIEUSEMENT. adv. Terme nouveau, & qui n'est pas encore suffisamment accrédité. J'ai joué ces deux reprises de médiateur bien *disgracieusement.* On ne peut pas voyager plus *disgracieusement* que nous avons fait: outre la pluie que nous avons presque toujours eue sur le corps, nous avons encore essuyé vingt autres accidens.

DISGRACIEUX, EUSE. adj. Désagréable. *Ingratus.* Rien n'est plus *disgracieux* pour les gens de fortune, que de retomber dans le néant. Ses anciens amis sont aujourd'hui ses plus grands persécuteurs. Cela est bien *disgracieux.* Un homme *disgracieux.*

DISGREGATION. f. f. Action qui sépare & éloigne les choses les unes des autres. Il n'est guère en usage qu'en Optique. *Dispersus, dispectus.* Le blanc cause la *disgrégation* de la vue, la blesse & l'égare, à cause de plusieurs rayons qui la frappent de tous côtés. On le dit quelquefois des sons, aussi-bien que des rayons de lumière.

Ce mot est adopté par l'Acad. & expliqué de la même manière.

Disgregation signifie, proprement, dispersion. C'est l'opposé d'agrégation.

On pourroit, peut-être, dire la *disgrégation* des rayons, en parlant de rayons dispersés, éparpillés; mais ce terme me paroît impropre, appliqué à la vue, pour exprimer l'effet que font sur les yeux des rayons nombreux, réfléchis par les objets.

DISGRÉGER. v. a. Disperser, éparpiller. Vieux mot. Les Juifs sont *disgrégés* & dispersés par le monde. On ne le dit plus.

DISIBOD. Nom d'homme. *Disibodus. S. Disibod,* que l'on appelle encore autrement Saint Disen, étoit né en Irlande au VIIe siècle. L'on dit même qu'il y avoit porté le nom d'Evêque, sans titre & sans siège, à la manière de plusieurs autres Prêtres, ou Moines Bretons, ou Hibernois de ce temps-là, qui s'employoient à la prédication. Il passa en France vers l'an 652. & se fixa dans le Diocèse de Mayence vers l'an 663. Il fonda un Monastère vers l'an 674. sans prendre lui-même l'habit monastique; & malgré ses grandes austérités, il vécut 81. ans, & ne mourut qu'environ l'an 700. de JESUS-CHRIST, à ce que l'on croit. Voyez les *Acta Sancti Bened. Sec. III. P. II. pag. 496. & suiv. & Baillet au VIIIe. Sept.*

DISJOINDRE. v. a. Séparer des choses jointes. *Junctâ disjungere.* On ne le dit qu'au Palais. Quand on joint des instances, on prononce toujours, Sauf à *disjoindre*, s'il y échec.

Dans ce sens, *disjoindre*, signifie séparer deux causes ou deux instances qui avoient été jointes par un précédent Jugement. Il n'a point d'autre usage.

DISJOINT, OINTE. part. *Disjunctus.*

En termes de Musique, Intervalle par degrés *disjoints*, est l'intervalle qui est entre deux notes qui ne se suivent pas immédiatement, & qui sont appelées, pour cette raison, *degrés disjoints.* Ainsi le degré *disjoint* est la marche d'une note à une autre, qui ne se suit pas immédiatement dans la gamme.

DISJONCTIF, IVE. adj. Qui disjoint, ou sépare. *Disjunctivus.* Ou & ni sont des conjonctions *disjonctives*, qui, en liant un discours, en séparent néanmoins les parties. César, ou rien. Il n'avance, ni ne recule. Comme ce mot n'est guère usité qu'au féminin, cela fait que *disjonctive* est devenu substantif. Remarquez, que, lorsqu'il y a plusieurs substantifs séparés par une *disjonctive*, le dernier seul fait le régime du verbe; comme, La force, ou la douceur le fera. Cette alternative ne peut changer le singulier du verbe en pluriel. VAUG. CORN. PATRU soutient qu'on dit également bien le fera, ou le feront, & qu'il faut dire, Si Titus ou Mévius étoient à Paris, & non pas étoit: La honte, ou l'occasion, ou l'exemple leur donneront un meilleur avis, & non pas donnera. Il faut, dit-il, dans ces occasions, consulter l'oreille.

En Logique, on appelle Proposition *disjonctive*; une Proposition composée qui comprend deux membres, ou deux parties liées par une conjonction *disjonctive.* La première proposition d'un dilemme est une proposition *disjonctive.*

Il faut obéir au Roi, ou être rebelle;
Il ne faut jamais être rebelle;
Donc il faut obéir au Roi.

Soit est encore une conjonction *disjonctive.*

DISJONCTION. f. f. Séparation de ce qui étoit joint. *Disjunctio.* Il ne se dit qu'au Palais. Il y a eu arrêt de *disjonction* de ces deux instances.

DISLOCATION. f. f. Déboitement d'un os. En termes d'art, on l'appelle *luxation.* La réduction d'une *dislocation* du fémur faite à un Marinier, blessé cinq mois

mois auparavant. JOURN. DES SAV. *Luxatio, luxatura.*

DISLOQUER. v. a. Terme de Chirurgie, synonyme de déboiter. *Disloquer* un os, le faire sortir de sa place. *Elocare, luxare.* Il m'a *disloqué* les os du bras.

On dit, aussi, *disloquer* un bras, une jambe, &c. pour dire, *disloquer* les os du bras, de la jambe.

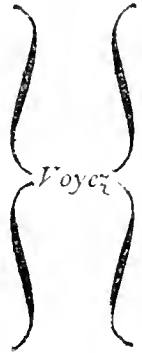
DISLOQUER, se dit, figurément & burlesquement, de l'esprit. Cet accident lui a *disloqué* l'esprit, la cervelle, lui a troublé l'esprit, lui a mis l'esprit hors de son aliette. *Perturbare mentem, e suo statu dimovere.*

DISLOQUÉ, ÉE. part.

Ce mot vient de *dislocare*, que l'on a forgé dans la basse Latinité, pour signifier, ôter de sa place. *Dislocatus* se trouve dans l'histoire de S. François de Paule, *Act. Sanct. April. T. I. p. 230. B.*

DISMA. Ville du Japon, qui n'est séparée de Nanguetsaque, que par un canal fort étroit.

DISME
DISMER.
DISMERIE.
DISMEUR.
DISMIER.
DISNEE.
DISNER.
DISNER.
DISNEUR.



DIME.
DIMER.
DIMERIE.
DIMEUR.
DIMIER.
DINÉE.
DINER.
DINER.
DINEUR.

DISPARADE. f. f. Action de disparaître, absence. Sans faire aucune réflexion sur ce que le Marquis de Macy pourroit penser, je le laissai, dit Marot, dans ma chambre, & je courus au Palais de Madame. Je crois que mon heureux rival fut surpris de la *disparade*, & que, la regardant comme un effet de l'enthousiasme, il rendit grâces à la Nature de ne l'avoir pas fait naître Poète. . . . *Madame de Ville-Dieu, tome 10. p. 427. 428.* Il y a quelque différence entre *Disparade* & *disparition*: celui-là marque une évaison prompte & subite; le dernier, la simple absence d'une personne ou d'une chose qui paroît & qui ne paroît plus. Au reste, il n'est point usité.

DISPARAT, ATE. ou DISPARATE. adj. m. & f. Terme de Logique, qui se dit des termes & des choses qui n'ont nulle liaison, nulle connexion entr'elles. *Dispar.* Chien & cheval, sont des termes *disparats*, ou *disparates*, parce qu'ils n'ont pas plus de connexion entr'eux, que chien & bœuf ou brebis, &c.

On dit aussi, dans le discours ordinaire, que deux choses sont *disparates*, *disparats*, pour dire qu'elles ne vont point ensemble, qu'il n'y a nulle liaison entre elles. Peut-on mettre en parallèle des choses aussi *disparates*?

DISPARATE. f. f. Terme que nous avons pris des Espagnols, pour signifier écart, inégalité dans la conduite, dans le discours, dans les pensées: vice contraire à la qualité qu'on désigne par le mot d'unité. Cet homme a de l'esprit & du mérite; mais il a quelquefois de grandes *disparates*. Quoi! préférer la mollesse & la stérilité de Tibulle, la dureté & les *disparates* de Properce, à l'aménité, à la fécondité & à l'esprit d'Ovide? HUBERT.

Les Encyclopédistes observent qu'il y a beaucoup de différence entre les *inégalités* & les *disparates*. Il est impossible qu'il y ait des *disparates* sans *inégalités*; mais il peut y avoir des *inégalités* sans *disparates*.

DISPARITÉ. f. f. *Disparatio, disparilitas.* Différence qui se trouve entre les choses qu'on compare, ou qui peuvent se comparer.

Tome III.

Le terme de *disparité*, paroît marquer la différence en qualité. Il y a bien de la *disparité* entre ces choses, entre ces personnes. Pour l'amitié il y a trop de *disparité* & de disproportion entre un Prince & son sujet. MONT. On s'en sert particulièrement dans les disputes. Voilà la raison de *disparité* entre ces deux loix que vous prétendez être semblables. On se sert aussi de ce mot en matière de Change. Marquer la parité & la *disparité* des prix courans. IRSON.

DISPARITION. f. f. Action de disparaître. L'apparition & la *disparition* d'une étoile. La *disparition* d'une comète, d'un météore, des maladies.

DISPARITION. Retraite secrète que fait une personne. La manière dont M. de la Chaussée justifie la *disparition* d'Aurèle, dans sa Tragedie de Maximien, n'est pas, à mon gré, fort solide. DESFONTAINES.

DISPAROITRE. v. n. Je *disparois*, je *disparoïssois*, je *disparus*, j'ai *disparu*, & je suis *disparu*, je *disparerois*, que je *disparoïsse*. Ne paroître plus, cesser de paroître. Voyez PAROITRE. *E conspectu evanescere, evolare.* Une nue éleva JESUS-CHRIST en présence de ses Apôtres, & il *disparut* à leurs yeux. Les Comètes *disparoissent* petit-à-petit, parce qu'elles s'éloignent de la portée de notre vue. Le jour commence à *disparoitre*. Ce Courtisan a *disparu* de Cour.

DISPAROITRE, signifie, quelquefois, se cacher, se retirer promptement. Il n'a fait que se montrer; il a *disparu* aussi-tôt. Les ennemis ont paru sur la frontière; mais, à l'approche du Roi, ils ont *disparu*. Ne pouvant plus payer, il a fait banqueroute, & a *disparu*.

On le dit, figurément, des choses qu'on avoit, & qui tout-d'un-coup ne se trouvent plus. J'avois mis mon chapeau sur ce siège, en un moment il est, ou il a *disparu*.

DISPAROITRE, se dit aussi, figurément, de ce qui cesse d'être, de ce qui n'existe plus. On remet d'ordinaire la joie & le repos à l'avenir, ou à l'âge où les meilleurs biens ont déjà *disparu*, la fantie & la jeunesse. LA BRUY.

DISPARU, UE. part.

DISPASTE. Terme de Mécanique. Machine où il y a deux poulies. *Dispastios.*

DISPENDIEUX, EUSE. adj. Du Latin *dispendiosus*. Ce qui occasionne beaucoup de dépense; ce qui ne se fait qu'avec une grande dépense. *Dispendiosus, impendiosus.* Ce mot manquoit à notre langue. Il dit plus que coûteux, qui, d'ailleurs, n'est pas un terme noble. Procès *dispendieux*, entreprise *dispendieuse*. Permettez que je vous fasse part d'une invention plus facile à pratiquer, plus sûre, & moins *dispendieuse*. Voilà, ce me semble, le moyen le plus simple, le plus facile à exécuter, le moins sujet à se déranger, & le moins *dispendieux*. La difficulté de rassembler tant d'éditions *dispendieuses*, n'est-elle pas un inconvénient plus considérable que de confronter le Supplément avec le Livre même? *Mem. de Trév. Avril 1737.*

DISPENSARE. f. m. En termes de Médecine, est le nom qu'on donne aux Recueils qui ont été faits par divers Auteurs, d'un grand nombre de remèdes composés. C'est la même chose qu'Antidotaire, Formules & Pharmacopée. *Collectanea, excerptiones medicamentorum.* Il y a le *Dispensaire* de Mésué, de Nicolas Florentin, de Cordus, de Bauderon, &c.

DISPENSATEUR, ATRICE. f. m. & f. Qui distribue. *Dispensator, administrator: quæ dispensat, quæ administrat.* Dieu est un juste dispensateur de ses grâces. Le Prince est le maître & le dispensateur des grâces & des privilèges. Bonne, sage dispensatrice.

Des vrais lauriers, sages dispensatrices,
Muses, jadis mes premières nourrices. R.

DISPENSATEUR, Dans l'Histoire Ancienne; c'étoit un Officier chargé, à la Cour de l'Empereur, de toutes les dépenses du Palais.

☞ C'étoit, chez les Romains, le nom de l'esclave qui faisoit la dépense d'une famille, qui achetoit & payoit tout. *Promus, promus condus.*

DISPENSATION. f. f. Distribution. *Dispensatio, administratio.* Le grand Aumônier a la *dispensation* des aumônes du Roi. Il faut être très-circonspect dans la *dispensation* des emplois.

DISPENSATION, se dit de l'administration des Sacrements & des autres fonctions Ecclésiastiques envers les Fidèles. Les Luthériens accusoient les Ministres Ecclésiastiques de s'enrichir par la *dispensation* des choses saintes. Bourn. *vie de S. Ign. l. 11.* La *dispensation* de la parole de Dieu, du pain de la parole.

DISPENSATION, en termes de Pharmacie, est une disposition & un arrangement de plusieurs médicaments, simples ou composés, pesés chacun selon leur dose requise, après avoir été bien choisis & préparés, pour en faire une composition. *Dispositio, compositio, collocatio.*

☞ DISPENSE. f. f. Exemption de la règle ordinaire, relâchement du droit pour une juste cause. *Juris provida relaxatio, Legis laxamentum.* Il arrive quelquefois que certaines personnes sont libérées de l'obligation d'observer la loi; c'est ce que l'on appelle *dispense*. Si le Législateur peut abroger entièrement une loi, à plus forte raison peut-il en suspendre l'effet, par rapport à telle ou telle personne. Mais il n'y a que le Législateur lui-même qui ait ce pouvoir, dont il ne doit faire usage que par de bonnes raisons, avec une sage modération, & suivant les règles de l'équité & de la prudence. Accorder des *dispenses*, sans discernement & sans choix, à trop de gens, c'est énerver l'autorité des lois: les refuser en des cas parfaitement semblables, c'est marquer de la partialité, qui produit ordinairement de la jalousie & du mécontentement.

Le Pape ne donne point de *dispense* de ce qui est contre le droit divin, ou contre le droit naturel, mais seulement de ce qui est contre le droit positif. Une *dispense* au premier degré d'affinité est abusive. Il accorde bien des *dispenses* de jeûner, de se marier, de tenir plusieurs Bénéfices, &c. Le Roi donne des *dispenses* d'âge à quelques Officiers, pour être reçus avant le temps porté par les Ordonnances. La *dispense* de se marier au second degré de parenté, ou d'affinité, comme entre l'oncle & la nièce, ne s'accorde qu'aux grands Princes, & pour une cause publique, & s'expédie *sub annulo Piscatoris*; au lieu que celle du troisième, ou quatrième degré, s'expédie en Chancellerie. Le Pape accorde *dispense* au troisième degré, avec connoissance de cause: mais, au quatrième degré, il ne faut d'autre raison que l'amour naturel des Parties. L'usage des *dispenses* n'est pas établi pour anéantir la discipline de l'Eglise, mais pour adoucir, en quelques rencontres, la sévérité des Canons. Les *dispenses* qui blessent les bonnes mœurs & l'honnêteté publique, ont toujours été en horreur à toutes les Nations de l'Europe.

Il est certain que l'Eglise a le pouvoir de faire des lois; pouvoir que les Apôtres ont exercé, & que leurs successeurs ont continué d'exercer après eux. Quiconque peut faire une loi, peut la casser; il peut, à plus forte raison, en dispenser en certains cas particuliers: l'Eglise peut donc dispenser des lois qu'elle fait. Aussi l'a-t-elle fait dans tous les temps. Dès les premiers siècles elle a laissé au jugement des Evêques de dispenser de la longueur de la pénitence réglée par les Canons; & le IV^e. Concile de Carthage permet la translation des Evêques & des Cleres, quand la nécessité & le besoin des Eglises le demandent. Un Auteur, qui, en 1713. imprima un Traité des *dispenses*, réduit les causes des *dispenses* à la nécessité & à l'utilité publique de l'Eglise, & non pas à l'utilité particulière de ceux qui poursuivent les *dispenses*; autrement les causes ne manqueroient jamais, dit-il; car il est évident que personne ne demande *dispense* qu'à

son avantage. Cet Auteur prétend que les *dispenses* doivent être expédiées gratuitement. Marcel II. à ce qu'il dit, étoit résolu d'en user ainsi. Ce Pape disoit que, si les *dispenses* étoient justes, elles devoient être accordées gratuitement; que, si elles étoient injustes, elles devoient être refusées. Pie V. refusa une grosse somme d'argent, offerte par un Seigneur Espagnol, pour une *dispense* que ce Pape accorda, parce qu'il la jugea juste. Les neuf Prélats que Paul III. consulta pour la réformation de la Cour de Rome, recommandèrent la même chose, excepté pour les *dispenses* des mariages contractés malgré un empêchement connu. Rien ne seroit plus à souhaiter que cette gratuité; mais, après tout, puisque l'on peut vivre de l'autel même, selon l'expression de S. Paul, pourquoi ne pourra-t-on point exiger quelque chose de ceux qui demandent des *dispenses*, pour l'entretien des Officiers employés à les expédier? Le même Auteur prétend non-seulement qu'on pèche en demandant & en accordant une *dispense*, sans raison, mais encore qu'elle est nulle. C'est assurément une faute d'accorder ou de demander une *dispense*, sans raison; mais que la *dispense* ainsi accordée soit nulle, c'est autre chose. M. de Sainte Beuve, M. de Marca, l'Auteur des Conférences de Luçon, &c. ne font pas de ce sentiment. Et, ce qui est de plus singulier, c'est que l'Auteur même du Traité dont nous parlons, veut que, quand on a exposé ses raisons sans déguisement, on s'en tienne à la conscience du Supérieur qui accorde la *dispense*. Mais comment s'y tenir, si l'on fait que l'on n'a point de raison suffisante? S'il ne s'agit que de parler sans déguisement, c'est bien la faute de ceux qui demandent des *dispenses*, s'ils offensent Dieu. On a fait, ces dernières années un Traité des *dispenses* de Carême imprimé à Paris.

On dit, proverbialement: A point marier, ne faut pas de *dispense*.

DISPENSER. v. a. Permettre à quelqu'un de faire quelque chose contre la règle ordinaire. Faire une exception en sa faveur. *Aliquis rei immunitatem dare, aliquem ab aliqua re immunem facere.* Le Roi peut dispenser, quant il veut, ses Officiers du service. il n'y a que le Pape qui puisse dispenser contre la discipline d'un Concile Œcuménique, en cas d'utilité très évidente, ou de nécessité. L'Evêque peut dispenser dans tous les cas que le Pape ne s'est pas particulièrement réservés, & dans lesquels les Canons permettent de dispenser. Du Bois. L'Ordinaire peut dispenser pour deux ans au-dessous de l'âge prescrit pour chaque Bénéfice; mais il ne peut point dispenser de l'âge réglé pour tenir une Cure. L'Ordinaire a aussi le droit de dispenser pour les personats & les dignités. Il dispense aussi les bâtards pour les Bénéfices simples. Id.

Ce mot vient du Latin *dispensare*.

DISPENSER, se dit encore pour, Exempter. Cesse de chercher un Amant que tu ne verras jamais, qui ne pense pas un seul moment à tes douleurs, & qui te dispense de tous ces transports, dont il ne te fait aucun gré. LETT. PORTUG. Vous dispensez les hommes de l'amour de Dieu. PASC.

Mais au moins dire adieu, est une bienveillance, Dont rien ne te dispense. QUINT.

DISPENSER, se dit aussi des permissions qu'on prend de soi-même. Quelques Prélats se dispensent d'aller à Matines, de dire la Messe tous les jours. Pourvu que les gens du monde retiennent une surface de Religion, ils se dispensent eux-mêmes des sévérités de la Loi de Dieu. FLECH. Pour soutenir l'honneur de la Religion, souvenez-vous nous dispensons de ses lois.

On dit, pour s'excuser poliment de faire une chose, dispensez-moi de faire cela. Dispensez-moi de vous aller voir si souvent. Dispensez-moi de vous reconduire. *Liceat hoc mihi.*

DISPENSER, signifie aussi distribuer, donner à plu-

ieurs personnes. *Dispensare*, *distribuerè*. Dieu a *dispensé* l'esprit aux hommes d'une manière si admirable, que chacun est content du sien. Le Roi *dispense* les grâces comme il lui plaît : il les *dispense* avec choix, avec jugement. On ne doit pas *dispenser* les Sacremens aux indignes. Qu'est-ce que protéger les Sciences ? C'est étendre l'empire de la raison, embellir à nos yeux le spectacle de la nature, *dispenser* l'immortalité, & se l'assurer à soi-même.

DISPENSER, en termes de Pharmacie, signifie, Préparer diverses sortes de remèdes, & en garnir une boutique d'Apothicaire, pour s'en servir au besoin. *Componere*, *disponere*, *collocare*, *preparare*. Plusieurs Auteurs ont écrit en détail la préparation des remèdes que les Apothicaires doivent *dispenser* & avoir toujours dans leurs boutiques. *Dispenser* la thériaque ; c'est-à-dire, la préparer. Les statuts des Epiciers portent que les aspirans à la Maîtrise *dispenseront* le chef-d'œuvre qui leur aura été donné, & en feront les préparations & mélanges en présence de tous les Maîtres.

DISPENSÉ, ÉE. part.

DISPERSER. v. a. Répandre, jeter çà & là en tous sens, distribuer en des lieux séparés. *Dispergere*.

En parlant des choses, répandre, distribuer à plusieurs, jeter çà & là. *Disperfer* de l'argent, des présens. En parlant des personnes, les séparer, en les envoyant en différens endroits. *Disperfer* les troupes : & quelquefois écarter, dissiper, mettre en désordre. Je frapperai le Pasteur, & les brebis seront *dispersées*. Juifs *dispersés*.

DISPERSE, ÉE. part.

*Et cent mille Romains en cert lieux dispersés,
Suffisent à ma cendre, & l'honorent assez.* RACINE.

DISPERSION. f. m. L'Action de disperfer, d'éloigner de différens côtés, en tous sens, des parties qui faisoient un tout. *Dispersus*, *us*. La *dispersion* des Juifs a été prédite par les Prophètes, & par Notre-Seigneur JESUS-CHRIST. L'Empire étoit alors fort onéreux, soit par la *dispersion* des pays qui en dépendoient, soit à cause des brouilleries perpétuelles qu'il falloit soutenir contre les Papes. BEAUVAIL BASNAGE. Le P. de Laubruissel s'est servi de ce mot au pluriel. Cyrus, destiné de Dieu à ramasser les *dispersions* d'Israël, est désigné par son nom longtemps avant sa naissance. L'entreprise de la Tour de Babel, fut un effet de l'orgueil des Juifs. Il y avoit donc alors des Juifs : c'est bien imaginé ! Ils vouloient faire parler d'eux & se précautionner en même-temps contre les *dispersions*. GOËRÉE.

DISPONDEE. f. m. Terme de Poësie Latine & Grecque ; double spondée. *Dispondeus*. C'est un pied ou un mot composé de deux spondées, ou de quatre longues ; par exemple, *Juramentum*, *Mæcenates*. HARRIS, PORT-R.

DISPONIBLE. adj. de tout genre. Terme de Palais, qui se dit des biens dont on peut disposer librement par testament, ou d'une autre manière. *Quod dari, quod legari potest*. Dans la Coutume de Paris, les quattres quints des propres ne sont pas *disponibles*. Les meubles & les acquêts sont de droit commun également *disponibles*. *Journal des Savans*, Octobre 1731.

DISPOS. adj. dont le féminin n'est pas en usage. Il ne se dit que des hommes. Il signifie, qui est agile, léger, *Agilis*, *levis*, *alacer*. Les danseurs de corde, les sauteurs & les voltigeurs doivent être fort *dispos*. Un jeune Basque fort *dispos*, & propre à la course. On dit d'un vieillard qui se porte bien, qu'il est encore gaillard & *dispos*.

DISPOSER. v. a. Mettre les choses avec justesse dans le sens, & de la manière dont elles doivent être mises. *Componere*. Dans un ordre, dans une situation convenable. *Componere*, *disponere*, *collocare*.

Dieu, en créant le monde, a *disposé* toutes choses dans cet ordre admirable où nous les voyons. La science d'un Architecte, c'est de bien disposer les membres, les parties d'un bâtiment. La science d'un Général, est de bien disposer son camp, son armée, pour avoir les commodités de se défendre & d'attaquer.

DISPOSER, signifie aussi, préparer quelqu'un à faire ce qu'on souhaite de lui : & avec le pronom personnel, se préparer, se mettre en devoir de faire une chose. Je l'ai *disposé* à vous voir, à solliciter pour vous. Ce malade est *disposé* à recevoir les Sacremens. On ne le peut *disposer* à donner cette satisfaction au Roi. Il se *disposé* à partir. Ce Général se *disposé* à donner bataille.

On dit aussi, *disposer* quelqu'un pour le bain, pour la purgation, pour prendre les eaux ; pour dire le préparer à se baigner, à se purger, à prendre les eaux. ACAD. FR.

DISPOSER, signifie encore, préparer, arranger les choses pour quelque occasion. Tout est *disposé* pour vous recevoir. On a *disposé* les appartemens pour vous loger avec votre compagnie.

DISPOSER, signifie aussi, aliéner, vendre, donner, &c. Se défaire d'une chose par vente, donation, ou autrement. Dans ce sens il est neutre, & se joint avec la particule de *Sature*, de *aliqui re*. Cet homme a *disposé* de sa maison, il l'a vendue, ou échangée, donnée, &c. Ce Chanoine a *disposé* de son bénéfice, il l'a régné à pension.

DISPOSER, se dit particulièrement en parlant de testament. *Statuere de bonis suis testamento*. A Paris on ne peut *disposer* que de ses meubles & acquêts, & du quint de ses propres. Un mineur, un furieux, un interdit, ne peuvent *disposer* de leurs biens.

DISPOSER, signifie aussi, Ordonner en maître, faire d'une chose ce qu'on veut. *Administrare nutu & potestate*. Le Roi a *disposé* de cette charge, l'a déjà donnée. Un Surintendant *disposé* des Finances comme il lui plaît. Les Juges *disposent* de nos biens & de nos vies. Je ne *disposé* pas de moi comme je voudrois. *Non sum mei juris*. *Disposer* d'une chose. *Jus habere alicujus rei*. Ce maître d'Hôtel *disposé* de tout en la maison de son maître ; il la gouverne à sa fantaisie.

Il est à nous, ce Prince, encor plus qu'à lui-même :

Le Ciel nous le donna pour être notre appui :

Et lors qu'en se livrant à sa valeur extrême,

Il ose disposer de lui,

Il dispose du bien d'autrui. PERRAULT.

On dit ordinairement que Dieu a *disposé* d'une personne, pour dire que cette personne est morte.

DISPOSER, se dit figurément en choses spirituelles & morales. *Preparare*, *disponere*, *parare*. La grâce *disposé* les cœurs à profiter de la prédication d'une bonne doctrine. Le principal soin d'un Poëte, est de bien *disposer* son Ouvrage. On dit qu'un homme a l'esprit mal *disposé* pour un autre, quand il est mal intentionné pour lui. *Malè affectus in aliquem*. On dit aussi, en sens contraire, qu'il est bien *disposé* pour quelqu'un.

On dit, proverbiallement, l'homme propose, & Dieu *disposé*, pour dire que le succès de nos desseins dépend de Dieu, ou qu'ils toutnent souvent tout au contraire de ce que nous avons pensé. On dit, d'une personne qui en gouverne une autre absolument, qu'elle en *disposé* comme des choux de son jardin.

DISPOSÉ, ÉE. part.

DISPOSÉ, se dit en Médecine, non-seulement de la situation des parties extérieures du corps, mais aussi des parties intérieures, du tempérament, &c. Cet enfant a le corps bien *disposé*, il vivra longtemps.

DISPOSITIF. f. m. Terme de Jurisprudence. Par-

tie du jugement qui contient ce que le Juge a ordonné ; le prononcé d'un Jugement , d'un Edit , d'une Déclaration , d'un Arrêt rédigé par écrit. *Pronunciatum*. Le *dispositif* de l'Arrêt porte que. . . . Le *dispositif* commence ainsi : *Le Roi en son Conseil a ordonné & ordonne : la Cour , Parties ouïes , &c. Nous disons. Il est dit.*

☞ Ce terme sert à distinguer le prononcé du vu d'un Arrêt , du préambule d'une Déclaration ou d'un Edit.

☞ On appelle aussi *dispositif* , un projet de jugement fait de concert entre les parties.

DISPOSITIF, s. m. Se dit aussi de la partie d'un Mandement d'un Evêque , par laquelle il finit & dans laquelle il prononce , il ordonne ce qui convient sur la matière dont il a traité. Le *dispositif* d'un Mandement Episcopal commence à ces mots : A ces causes , le saint nom de Dieu invoqué , &c.

DISPOSITIF, iVe. adj. Préparatoire , qui dispose à quelque chose. Un remède *dispositif*. Il n'est guère d'usage que dans cette phrase.

☞ **DISPOSITION**, s. f. Ce mot signifie en général , l'arrangement des différentes parties d'un tout. *Dispositio*. La *disposition* des parties du corps humain. La *disposition* des différens organes dont il est composé. La *disposition* des troupes. *Ordinatio , instructio*. La *disposition* d'un jardin , d'un tableau , d'un bâtiment , d'un théâtre. La *disposition* de l'architecture d'un bâtiment , selon Vitruve , consiste dans le plan , l'élevation & le profil. Au reste cette situation convenable , & cet arrangement des parties d'un ouvrage qu'on appelle *disposition* , ne regarde pas les mesures de chaque partie. Ainsi l'on dit qu'un tableau est bien disposé , lorsque le sujet est bien représenté , & que toutes les figures sont en leur véritable place ; quoique d'ailleurs ces figures puissent être mal proportionnées , & qu'il y ait bien des défauts dans le reste de la composition. La *disposition* dans la Peinture appartient à la composition. La *disposition* est l'arrangement des parties d'un tableau , l'économie , l'ordonnance d'un tableau. La *disposition* contient six parties , qui sont , la distribution des objets en général , les groupes , le choix des attitudes , le contraste , le jet des draperies , l'effet du tout ensemble. Voyez M. Félibien , *Entretiens sur les vies* , &c. M. de Piles , *Cours de Peinture* , Léonard de Vinci , &c.

☞ **DISPOSITION** , dans l'art oratoire , est l'ordre & l'arrangement des différentes parties d'un discours , l'exorde , la division , la narration , la confirmation , la réfutation & la péroraison. Voyez ces mots.

DISPOSITION , se dit aussi de la santé. *Valitudo , bona vel mala*. Le Médecin a trouvé son malade en assez bonne *disposition* , il n'avoit plus de fièvre.

☞ **DISPOSITION** , dans ce sens , signifie , l'état actuel du corps humain , dans lequel il est susceptible de changement , soit en bien , soit en mal. *Dispositio* à la fièvre , *dispositio* scorbutique , &c. Quelquefois ce mot est synonyme à habitude. Voyez ce mot. *Constitutio corporis*.

DISPOSITION , se dit aussi du génie , & de l'inclination , de la situation d'esprit , des sentimens où l'on est à l'égard des choses ou des personnes. *Ingenium , indoles , affectio animi , propensio*. Ce jeune homme a une grande *disposition* pour les armes , pour la danse , pour faire des vers. On profite des enseignemens & des avis selon la *disposition* où se trouve l'esprit. Je n'ai pas osé parler de cette affaire , à cause que je n'ai pas trouvé une *disposition* favorable dans les esprits. La *disposition* du sage à l'égard des méchans n'est pas une *disposition* aigre & altière ; mais une *disposition* douce & charitable , par laquelle il a pitié d'eux , & prend soin de les corriger. M. Esp. Il faut mettre les autres dans de favorables *dispositions* à notre égard , par un extérieur poli. BELL. Une bonne *disposition* de l'ame ,

vent quelque chose de plus animé que l'état tranquille. S. LVR. La *disposition* que vous avez à me trahir , l'emporte sur la justice que vous devez à tout ce que j'ai fait pour vous. LETT. PORT.

☞ **DISPOSITION** , signifie aussi le dessein , la résolution où l'on est de faire quelque chose. Je l'ai laissé dans la *disposition* de partir.

☞ **DISPOSITION** , est encore l'action de disposer d'une chose , c'est-à-dire , de l'appliquer à l'usage qu'on veut en faire , & l'effet qui résulte de cette action. Faire la *disposition* de son bien. Il a fait telles *dispositions* en mourant.

DISPOSITION en Jurisprudence , signifie , Aliénation , soit par vente , ou par quelque autre acte que ce soit. La donation est une *disposition* entre-vifs. *Donatio*. Le legs est une *disposition* testamentaire. Il est défendu aux gens mariés de s'avantager l'un l'autre , par quelque *disposition* que ce soit.

DISPOSITION , se dit aussi de la décision & du contenu des ordonnances & des lois , qui disposent des choses , & qu'on est obligé de suivre. *Decisio*. Cette maxime est selon la *disposition* d'une telle loi , d'une telle ordonnance. Quand quelque cas n'est pas réglé par la Coutume , on a recours à la *disposition* du Droit écrit.

☞ Ainsi *dispositio* signifie un acte qui ordonne quelque chose , ou qui contient quelque arrangement des biens de celui qui dispose.

DISPOSITION , se dit aussi des droits qui appartiennent à quelqu'un de disposer d'une chose. *Jus , potestas , facultas*. Le Roi a la *disposition* , la nomination des Bénéficiaires Confistoriaux , des Prélatures. Plusieurs Engagistes ont la *disposition* des charges du Domaine , s'ils en ont les parties casuelles. Un majeur a la libre *disposition* de ses biens.

DISPOSITION , se dit encore pour , Volonté , pouvoir. *Potestas , arbitrium*. Il n'a pas un sou en sa *disposition*. Il apôta des calomnieux , qui étoient à sa *disposition*. J'aime mieux voir vos yeux irrités , que de ne les point voir du tout ; mais je ne hazarde guère , quand je laisse ce choix à votre *disposition*. LETT. PORTUG. On dit aussi quelquefois , en termes de civilité , Tout ce que je possède est à votre *disposition*.

On dit , en termes de Philosophie , *Dispositio proxima* ; pour dire , l'état prochain où est une chose pour recevoir une nouvelle qualité , une nouvelle forme. On dit , dans un sens contraire , *Dispositio éloignée*.

DISPOSITION , se dit , en Astrologie , de l'état , de la situation des Astres , & de leurs aspects. *Situs , positio , positus*. L'horoscope , ou le thème , ou la figure céleste , n'est autre chose que l'observation de la *disposition* des astres & du ciel , & des aspects différens des Planètes au point de la naissance de quelqu'un. Les Ephémérides enseignent la *disposition* du ciel à midi de chaque jour.

DISPROPORTION, s. f. Terme relatif , qui se dit du manque de proportion entre des choses comparées. *Inaqualitas*. Ce mariage ne se fera point , il y a trop de *disproportion* d'âge , de qualité , de biens entre les parties. Un Bourgeois ne peut pas contester le pas à un Seigneur , il y a trop de *disproportion* entre eux. Une certaine inégalité entre les hommes , qui entretient l'ordre & la subordination , est l'ouvrage de Dieu ; une trop grande *disproportion* est la loi des plus forts. LA BRUY. Quelque *disproportion* qu'il y ait entre Dieu & les intérêts du monde , on ne laisse pas de préférer tous les jours ces intérêts à Dieu. NICOLE.

DISPROPORTIONNÉ, ÉE. adj. *Inaqualis , impar*. Les amitiés qui sont *disproportionnées* ne sont pas durables. FLECH. La charge que vous lui voulez faire acheter est *disproportionnée* à ses forces , à sa capacité.

DISPUTABLE, adj. Problématique , ce qui peut être disputé , où il y a des raisons pour & contre. *Res qua in controversiam adduci , vocari potest* Cette

question est *disputable*, on peut soutenir le pour & le contre.

DISPUTAILLERIE. f. f. Vaine dispute. Les *disputaileries* ne sont nullement propres à établir ni à conserver, parmi les Fidèles, l'amitié réciproque que JÉSUS-CHRIST nous a si souvent recommandée..... *Journ. Hist. Juin. 1717.* C'est un terme bas & inutile. Le verbe *disputailier*, qui est dans Cotgrave, n'est guère plus en vogue.

DISPUTÉ. f. f. Contestation occasionnée par la contrariété des opinions. *Contentio.* L'entêtement, joint au défaut d'attention à la juste valeur des termes, est ce qui prolonge ordinairement les *disputes*.

Par un usage vicieux, ce mot est souvent employé comme synonyme à querelle. *Jurgium, rixa.* Le mari & la femme ne doivent jamais avoir *dispute* ensemble. Ils ont eu dispute au jeu.

DISPUTE, dans les Collèges, est une contestation qu'ont les Ecoliers pour les places, pour les prix, ou pour leurs exercices. *Concertatio, contentio, disputatio.* Il se dit aussi des actions publiques qui se font dans les Ecoles pour agiter des questions. Ouvrir la *dispute*, assister aux *disputes*. On fait de longues *disputes* dans les Ecoles de Théologie, de Médecine, &c.

DISPUTE, signifie un combat d'esprit en matière de science, une controverse sur les dogmes de la Religion. *Controversia, contentio, disputatio.* Il n'y a rien qui serve davantage à donner diverses ouvertures pour trouver la vérité, que la *dispute*. Le mouvement d'un esprit qui s'occupe seul à l'examen de quelque matière, est d'ordinaire trop froid & trop languissant, il a besoin d'une certaine chaleur, qui réveille ses idées; & c'est par les oppositions de la *dispute*, que l'on découvre où consiste la difficulté; ce qui donne lieu de faire effort pour la vaincre. **PORT R.** Les *disputes* ont fait les schismes. **MONT.** Il faut courir après la raison, & chercher la vérité par les doutes & par la *dispute*. **BALZ.** L'ardeur de vos *disputes* insensées est devenue le plus dangereux de vos maux. **FLECH.** Les zélés ne peuvent se résoudre à attendre le succès lent & douteux des raisonnemens, des *disputes*. **SAURIN.** On cherche moins la vérité dans la *dispute*, qu'à triompher de son adversaire. **CLAUD.**

On dit, en proverbe, qu'une *dispute* est fondée sur la pointe d'une aiguille; pour dire, qu'elle est faite pour une chose de rien, qui n'en vaut pas la peine.

DISPUTER. v. a. Contester, entrer en concurrence, pour gagner ou pour conserver quelque avantage. *De re aliqua contendere, conceptare, decertare, disputare.* Personne ne *dispute* à cette femme le prix de la beauté. Vous ne prétendez pas lui *disputer* la couronne. **ABLANC.** Ces deux armées ont *disputé* long-temps la victoire. En ce siège on a bien *disputé* le terrain. On lui a *disputé* sa qualité, sa naissance, son état. *Disputer un poste*, se dit, en termes de guerre. *Disputer* une chaire de Droit, de Médecine, c'est faire les exercices marqués, subir les épreuves par où doivent passer ceux qui prétendent obtenir cette chaire

*Je ne veux, belle Iris, que disputer à tous
L'honneur de soupirer & de mourir pour vous.*
LA SUZE.

DISPUTER son bien, sa vie, son honneur, &c. les défendre autant bien qu'il se peut. *Disputer* un honneur. *Honorem certare.* Et, figurément, *disputer* le terrain, se défendre de son mieux, dans quelque contestation que ce soit.

DISPUTER, dans le sens neutre, signifie avoir contestation avec quelqu'un. *Rixari.* Ils *disputent* perpétuellement ensemble. Le mari & la femme ne font que *disputer*.

DISPUTER. v. n. Se dit en choses spirituelles & morales, & signifie, Contester sur un point de science, ou de doctrine, défendre une opinion. *Concertare, disputare, contendere.* Les Théologiens ont, de tout

temps, *disputés* entr'eux sur les questions de la grâce. En soutenant votre opinion, que ce soit avec un certain tempérament, qui mette celui qui *dispute* contre vous en état de vous céder sans chagrin. La passion de *disputer* gâte beaucoup l'esprit. En *disputant* on entre en inimicé; premierement, contre les raisons, & puis contre les personnes: nous n'apprenons à *disputer*, que pour contredire; & chacun se contredisant, & étant contredit, il arrive souvent que le fruit de la *dispute* est d'anéantir la vérité. **PORT-R.** La douceur, dans la *dispute*, est un secret desir de vaincre ceux contre qui nous *disputons*. **M. ESP.** On *dispute* aujourd'hui en Sorbonne; pour dire, on y soutient quelque Thèse.

On dit que deux femmes *disputent* de beauté, que deux hommes *disputent* de mérite, de noblesse, &c. pour dire que ces choses la paroissent tellement égales entre ces personnes, que l'on ne fait laquelle l'emporte. *Disputer* de beauté avec les Déeses. *Certare Deabus formâ.* *Disputer* d'honnêtetés, de civilités. *Officiis certare inter se.*

On dit aussi, le *disputer* à quelqu'un en valeur, en mérite, &c. pour dire, l'égaliser.

On dit, proverbialement, *Disputer* de la Chape à l'Evêque, pour dire, *disputer* pour quelque chose qui n'est, & ne peut être à aucun de ceux qui *disputent*. On dit, *disputer* sur la pointe d'une aiguille; pour dire, *Disputer* pour des choses de rien, *disputer* pour des choses légères. **ACAD. F.**

DISPUTE, ÉE. part. Ce Bénéfice a été bien *disputé*, bien contesté, il a été le sujet d'un grand procès. Cette demi-lune nous a été long-temps *disputée*; mais enfin nous en sommes demeurés maîtres.

DISPUTÉ TRIOMPHANT. Terme de Fleuriste. Nom d'un œillet. C'est un violet, assez fin, sur un beau blanc. Sa fleur n'est pas large. **MORIN.**

DISPUTEUR. f. m. Qui a coutume de disputer, qui aime à disputer. *Disputator, rixosus.* Il ne faut pas jouer contre ces *disputeurs* continuels. Je ne puis souffrir ces violens *disputeurs* qui se jettent d'abord dans la dernière extrémité, soit du blâme, soit de la louange. **BALZ.**

DISQUE. f. m. Terme d'Antiquaire. Espèce de palet, ou instrument de pierre, de plomb, ou d'autre métal, large d'un pied, que les Anciens jetoient pour marquer leur force ou leur adresse. *Discus.* Le *Disque* des Anciens étoit plat & rond, & de la figure que le soleil semble avoir. Le jeu du *disque* étoit un de ceux qui se pratiquoient chez les Grecs dans les solennités des jeux publics. Il consistoit à jeter un *disque* ou en haut, ou en long; & celui qui le jetoit ou plus haut, ou plus loin, remportoit le prix. Ceux qui s'exerçoient à ce jeu, s'appeloient *Discoboles.* *Discoboli;* c'est-à-dire, jeteurs, lanceurs de *disque*. Hyacinthe, favori d'Apollon, jouant au *disque* avec ce Dieu, fut tué d'un coup du *disque* de ce Dieu, que Zéphire, son rival, détourna & poussa sur la tête d'Hyacinthe. On lançoit le *disque* par le moyen d'une corde faite de cheveux, à ce qu'il paroît par Claudien. *L. II. in Eutr. Carm. 20. v. 359. & suiv.* Ovide décrit ce jeu. *Metam. L. X. v. 175.* Les Romains apprirent ce jeu des Grecs, & en usèrent aussi. Dempster, *Paralip. in Joan. Rosini. Antiq. Rom. L. V. c. 2.* & Pet. Faber. *Agonisticon, L. II. c. 1.* traitent du jeu du *disque*.

C'étoit aussi un bouclier rond, consacré, destiné pour représenter une action mémorable de quelque Héros de l'Antiquité, & pour en conserver la mémoire dans un Temple des Dieux, où il devoit être suspendu. *Antiq. Rom.*

DISQUE. Terme d'Astronomie. *Discus.* C'est le corps du soleil, ou de la lune, tel qu'il paroît à nos yeux. On a observé quelquefois Mercure dans le *disque* du soleil. Il n'y a eu que la moitié du *disque* de la lune qui soit entrée dans l'ombre de la terre en une telle éclipse. Le *disque* se divise en douze parties, qu'on appelle *doigts*; & c'est par-là qu'on mesure la grandeur d'une éclipse, qu'on dit être de tant

de doigts, ou tant de parties du *disque* du soleil, ou de la lune.

DISQUE de la terre. C'est un *plan* qui passe par le centre de la terre, & qui est tel que la ligne droite qui joint les centres de la terre & du soleil lui est perpendiculaire. Ce plan forme, à la surface de la terre, un cercle qui sépare l'hémisphère éclairé d'avec celui qui est dans l'ombre. Or c'est précisément le cercle que nous avons nommé le terme de la lumière & de l'ombre. Qu'il nous soit permis de l'appeler actuellement le *disque* de la terre, puisqu'aussi-bien c'est le plan qui seroit directement opposé à l'œil de l'Observateur, situé dans la lune au moment de sa conjonction au soleil, c'est-à-dire, quand elle se trouve dans la ligne droite qui joint les centres de la terre & du soleil. *Institut. Astronom., p. 215.*

DISQUE, se dit aussi, en termes d'Optique, de la grandeur des verres des lunettes, & de la largeur de leurs ouvertures, de quelque figure qu'ils soient, soit plans, convexes, omphaloptres, ménisques, ou autres.

DISQUE, se dit encore, en termes de Botanique, de la partie des fleurs radices qui en occupe le centre. On l'appelle quelquefois le *bassin*. Le *disque* est formé par un assemblage de fleurons posés à plomb.

On prend aussi ce terme pour toute l'étendue des fleurs composées d'un nombre de pétales.

DISQUE. Terme de Lithurgie. Le *disque* est la même chose chez les Grecs que la *patène* chez les Latins. On met, dans l'Eglise Grecque, le pain qu'on consacre, sur le *disque*, ou dans le *disque*, comme on le met sur la *patène* dans l'Eglise Latine. Le *disque* diffère de la *patène* pour la figure, en ce qu'il est plus grand & plus profond : il ressemble à un plat. *Disque* se disoit chez les Anciens pour un plat, une assiette.

DISQUISITION. Terme du style didactique. Examen, recherche exacte de quelque point de science. *Disquisitio*. Cette question est d'une longue *disquisition*, d'une longue recherche. *Disquisitiones* philosophiques, mathématiques, &c. Delrio a fait un gros livre de *Disquisitiones* Magiques. Que l'on regarde ce que vous avez fait depuis dix ans, vos *Disquisitiones*, vos Dissertations, vos Réflexions, vos Considérations, vos Observations, on n'y trouvera autre chose, sinon que les Propositions ne sont pas dans Jansénius. **RACINE**.

Ce mot ne s'emploie que dans le didactique, & quelquefois dans un sens ironique, comme a fait Racine dans sa lettre à MM. de P. R. Partout ailleurs on dit recherche.

DISSECTEUR. f. m. Celui qui dissèque. *Scissor*. Un bon, un habile *dissécteur*. Ce mot n'est point en usage. On dit disséqueur.

DISSECTION. f. f. Terme d'Anatomie. Opération par laquelle on dissèque & on divise les parties du corps d'un animal, & on en fait l'anatomie, pour les considérer chacune à part. On le dit également de l'opération du Disséqueur & de l'état du corps disséqué. *Dissectio*. Les Chirurgiens ont demandé le corps d'un criminel, afin d'en faire la *disséction*. Les Anciens ont fait des *disséctions* d'hommes vivans, comme Hérophile, Erasistrate; & de notre temps, Carpus & Vesal. La *disséction* du corps humain a passé pour un sacrilège jusqu'au temps de François I. **LE GENDRE**.

DISSECTION, ne se dit point de l'art de couper les viandes qu'on sert sur table. On parleroit mal si l'on disoit qu'il y a des Ecuyers tranchans qui font la *disséction* des viandes avec une merveilleuse adresse.

DISSEMBLABLE. adj. m. & f. Qui est différent, qui n'est point semblable. *Dissimilis*, *dispar*, *diversus*. Les jumeaux sont souvent *dissemblables*. Ces deux espèces sont fort *dissemblables*. Cet homme est *dissemblable* à lui-même, de lui-même, de ce qu'il étoit.

DISSEMBLANCE. f. f. Manque de ressemblance. *Disparitas*, *dissimilitudo*, *diversitas*. Il y a une grande *disséance* entre ces deux frères, quoique jumeaux.

DISSENHAUFEN, ou **DISSENHOVEN**. *Voyez* **DIESSENHOVEN**.

DISSENTANS. *Voyez* **NON-CONFORMISTES**.

DISSENTION. f. f. Division causée par la diversité de sentimens ou d'intérêts. *Dissentio*, *dissidium*. Ce sont les flatteurs qui mettent la *dissention* entre les Princes. Un faux rapport a mis la *dissention* dans ce ménage, dans cette famille. L'intolérance est cause des troubles & des *dissentions* dans un Etat.

DISSENZANO. Petite ville d'Italie, dans l'Etat de Vénise.

DISSEQUER. v. a. Terme de Chirurgie. Ouvrir le corps d'un animal, diviser, par le moyen de différens instrumens destinés à cet usage, les parties solides du corps d'un animal, ou d'un cadavre, pour les considérer chacune à part. *Voyez* **ANATOMIE**. *Dissecare*. On le dit, aussi, de l'action par laquelle on coupe, on sépare, on divise, on ouvre des chairs avec ces instrumens, en passant des plaies. Comme en séparant & en *disséquant* la chair, on est obligé de trancher les vaisseaux qui la nourrissoient, on doit se servir, &c. **DIONIS**. Pour avoir lieu d'empoigner cette tumeur avec la tenette, & de la *disséquer* dans toute sa circonférence. **Id.** On voit une consultation que fit faire l'Empereur Charles-Quint aux Théologiens de Salamanque, pour savoir, si, en conscience, on pourroit *disséquer* un corps, pour en connoître la structure. **LE GENDRE**. Les Anatomistes modernes ont excellé dans l'art de *disséquer*, ils y ont fait bien de nouvelles découvertes. En développant & en *disséquant* jusqu'aux moindres pièces dont le corps de l'animal est composé, nous nous rendrons capables d'en découvrir les ressorts & les mouvemens. **DIONIS**.

On le dit aussi, par extension, en parlant des simples & des fruits. Il a *disséqué* une telle plante.

DISSEQUER, se dit mal des viandes qu'on sert sur table, & de l'art de les couper proprement & adroitement. *Scindere*. Les Allemans sont curieux d'apprendre l'art de *disséquer* les viandes; se picquent d'être bons Ecuyers tranchans.

DISSEQUÉ, ÉE. part.

DISSEQUEUR. f. m. Celui qui dissèque. Un bon, un habile *Disséqueur* n'est pas pour cela bon Anatomiste. On joint ordinairement ce mot avec un adjectif.

DISSERTATEUR. f. f. Auteur d'une Dissertation. Qui fait des Dissertations. Le *Dissertateur* ne s'est point contenté de conjecturer avec les Critiques que le Royaume d'Yvetot dans son origine ne devoit être qu'un Franc-alleu noble, exempt d'hommage & de services militaires; il l'a même prouvé. *Merc. de Juillet 1726*. A ces mots que je lâchai sans songer à mal, je vis le visage de mon *Dissertateur* s'allumer d'un feu qui me fit peur. **MARIVAUX**. Ce mot se prend souvent en mauvaise part, pour discoureur.

DISSERTATION. f. f. Discours, écrit sur quelque point général ou particulier d'une science, d'un art, de quelque matière que ce soit. En quoi la *dissertation* diffère du traité qui embrasse tout ce qui appartient à son objet. Les discours académiques ne sont le plus souvent que des *Dissertations*. *Dissertatio*. Balzac. a fait une belle *Dissertation* sur l'*Herodes infanticida* de Daniel Heinsius.

DISSERTER. v. n. Discourir, faire une dissertation. *Disserere*. **MARIVAUX** s'est souvent servi de ce mot dans son Spectateur François. La plupart de ceux qui vous liront, se voyant appuyés, seront bien aise de *dissérer* cavalièrement sur votre compte, d'oser secouer la tête, & d'avoir des dégoûts en vous lisant. . . & dans un autre endroit : là-dessus, le voilà qui recommence à *dissérer* avec moi, & qui me somme de lui rendre justice.

Je ne dois point perdre d'instans ,
Ni prendre une peine inutile
A disserter en grave style
Sur les bagatelles du temps. GRESSÉT.

Clitandre, dans la Comédie des Philosophes amoureux, par M. Destouches, acte 3. scène 5. dit aux Philosophes, Léandre & Damis, en se berçant dans son siège :

ça, Messieurs dissertez.

CLARICE.

Vous voulez que j'essuie
Leurs froids raisonnemens ? Disserte qui voudra ;
Mais pour nous, médifons : cela m'amusera.

☞ Ce mot déplaisoit à l'Abbé Des Fontaines. Il paroît le critiquer dans l'Eloge de Pantalon-Phœbus, à la suite du Dictionnaire Néologique, ouvrage qu'il n'avoit entrepris, que pour jeter du ridicule sur le langage de nos Modernes. Pantalon-Phœbus, dit-il, rôdoit, ou plutôt s'éjouit dans les caffés savans, & se plaisoit à controvertir & *dissenter* chaudement. Malgré cela, ce mot est en usage. Il a savamment *disserté* sur un tel point d'Histoire, de Chronologie. On le dit souvent en mauvaise part. C'est un homme ennuyeux ; il aime à *dijserter* sur tout.

DISSIDENT. f. m. On appelle en Pologne *Dissident*, ce qu'on appelle ailleurs Non-Conformistes : c'est celui qui professe une autre Religion que la Catholique.

DISSIGNE. Terme d'Algèbre, inventé par M. de la Loubere dans son Traité de la Résolution des équations, & qui se dit des termes des équations qui ont différens signes, l'un + & l'autre — ; ou l'un a + ou l'autre a —, & l'autre — : on l'un a + *Dis-similibus signis affe' us*. Son contraire est *consigne*, qui a les mêmes signes. En ce cas-là, le deuxième période, qui commencera par le reste + 4^a — 9^b fera *consigne* au premier. Mais, dans le second cas... le deuxième période, qui commencera par ce reste — 4^a + 9^b ; fera *dissigne* au premier. LA LOUB. Les deux extrêmes me donneront encore une formule d'une équation dont le période sera des deux mêmes grades, mais qui sera suivi d'un période *dissigne*. ID.

DISSIMILAIRE. adj. m. & f. Terme de Médecine. Qui n'est pas de même genre, de même espèce. *Dissimilaris*. Son opposé est *Similaire*. On divise les parties du corps en *similaires*, & en *dissimilaires*. Les *similaires* sont celles qui ne sont point composées d'autres de différente nature. Voyez SIMILAIRE. Les *dissimilaires* sont celles qui sont composées d'autres de différente nature, comme le doigt, qui se peut diviser en os, en artères, en muscles, &c.

DISSIMULATEUR. f. m. Qui dissimule. *Dissimulator, dissimulationis artificio eruditus*. Les Politiques sont les plus profonds *dissimulateurs*. Ce mot n'est guère en usage.

☞ DISSIMULATION. f. f. C'est l'art de dérober à la connoissance des autres, par une conduite réservée, nos desseins, nos sentimens, de ne les pas laisser appercevoir. Le *déguisement* dit quelque chose de plus, & suppose qu'on emploie des apparences contraires, du travail & de la ruse. *Dissimulatio*. Cet homme, si secret dans le fond, paroît éloigné de la *dissimulation*, jusqu'à approcher de la naïveté. S. REAL. Il faut vivre avec ses amis à cœur ouvert, & sans *dissimulation*. Si la *dissimulation* consiste simplement à cacher nos sentimens, ce n'est point un vice. Mais il faut que ce déguisement ne soit pas opposé à la vérité : autrement c'est un mensonge. CAIL. La *dissimulation* est si contraire à la franchise, qui est le lien des amitiés, qu'elle ne trouve point de défenseurs parmi les honnêtes-gens. ID. A parler

sincèrement, la parfaite *dissimulation* est le chef-d'œuvre de la prudence. ID. La *dissimulation*, qui fait déguiser toutes choses, se matque elle-même, & prend le nom de prudence. S. EVR.

☞ DISSIMULER. v. a. Ce n'est pas, comme on le dit, dans le Dict. de l'Acad. cacher ses sentimens, ses desseins ; mais, c'est au moyen d'une conduite réservée, ne pas les laisser appercevoir. *Dissimulare*. Il y a de l'art & de l'habileté à *dissimuler*. La science de *dissimuler* est d'un grand usage : il ne faut montrer son jeu, que quand il est sûr. AMELOT. La maxime de Louis XI, qui disoit que, pour savoir régner, il falloit savoir *dissimuler*, est vraie à tous égards, jusque dans le gouvernement domestique.

☞ DISSIMULER, Déguiser, cacher, considérés dans une signification synonyme. On *cache*, par un profond secret, ce qu'on ne veut pas manifester. On *dissimule* par une conduite réservée, ce qu'on ne veut pas faire appercevoir. On *déguise*, par des apparences contraires, ce qu'on veut dérober à la pénétration d'autrui. SYN. FR.

☞ Il y a du soin & de l'attention à *cache* ; de l'art & de l'habileté à *dissimuler* ; du travail & de la ruse à *déguiser*.

☞ Si l'on veut réussir dans les affaires d'intérêt & de politique, il faut toujours *cache* ses desseins, les *dissimuler* souvent, & les *déguiser* quelquefois. Pour les affaires de cœur, elles se traitent avec plus de franchise, du moins de la part des hommes.

☞ DISSIMULER, signifie, quelquefois, faire semblant de ne pas remarquer, de ne pas ressentir quelque chose. *Dissimuler* un affront, une injure.

☞ DISSIMULÉ, EE. adj. Fin, couvert, artificieux, accoutumé à dissimuler pour surprendre quelqu'un. ACAD. FR. Notion fautive. L'homme *dissimulé* est celui qui veille sur les autres, pour ne les pas mettre à portée de le connoître. *Dissimulator, dissimulandi peritus*. L'homme caché veille sur lui même, pour ne se point trahir par indiscrétion. Le *déguisé* se montre autre qu'il n'est, pour donner le change. SYN. FR. Il suffit d'être *caché*, pour les gens qui ne voient que lorsqu'on les éclaire ; il faut être *dissimulé* pour ceux qui voient sans le secours d'un flambeau ; mais il est nécessaire d'être parfaitement *déguisé* pour ceux, qui, non contents de percer les ténèbres qu'on leur oppose, discutent la lumière dont on voudroit les éblouir. Il est quelquefois employé substantivement. C'est un *dissimulé*, une *dissimulée*.

DISSIPATEUR, ATRICE. f. m. & f. Qui dépense, qui consume son bien mal-à-propos. *Decoctor, prodigus*. On a rompu ce mariage, à cause qu'on a appris que cet homme étoit un *dissipateur*. Tacite représente Pétrone, non pas en *dissipateur* dans la débauche ; mais en homme délicat, dans un luxe poli & curieux. S. EVR.

DISSIPATION. f. f. Action par laquelle une chose se perd, se dissipe. *Dissipatio ; bonorum, fortunarum consumptio, dissipatio*. L'étude cause une grande *dissipation* d'esprit. La *dissipation* des Finances est la ruine de l'Etat.

DISSIPATION, en termes de Physique, signifie proprement une *perte* ou déperdition insensible, qui se fait des petites parties d'une chose ; c'est l'écoulement par lequel elles se détachent & se perdent : ainsi on ne dit point *dissipation*, mais *perte de sang*, en parlant du sang qu'un homme perd par une plaie, ou de quelqu'autre manière sensible : au contraire, on dit fort bien avec M. Lémery, comme la *dissipation* des esprits se fait beaucoup plus abondamment que celle des parties solides, la réparation, aussi, en doit être plus fréquente & plus abondante.

☞ DISSIPATION, dans un sens moral, désigne l'état d'une personne *dissipée*, c'est-à-dire, répandue dans le monde, livrée aux objets extérieurs qui attirent toute son attention, en sorte qu'elle est plus occupée de ses plaisirs, que de ses devoirs. Combien de fois une indécente curiosité, ou un souvenir

impoitun, au milieu même de la prière, vous ont-ils jeté dans des *dissipations*, que les inquiétudes de cette vie ne rendent que trop inévitables ?

FLECH. La *dissipation* est inévitable dans le commerce du monde. NICOL.

DISSIPER, v. a. Consummer, détruire quelque chose, en l'écartant, en la divisant, en la réduisant à rien.

Dissipare, consumere, effundere. L'ardeur du soleil a bien-tôt *dissipé* les brouillards. La faim & les maladies ont bien-tôt *dissipé* une armée. La vue se *dissipe* & se perd à regarder de vastes campagnes. S. EVR.

DISSIPER., présente la même idée, dans le sens figuré. L'esprit se *dissipe* dans une longue méditation. *Distrahere, evocare.* Il se formoit une grande cabale contre lui, que son adresse a *dissipée*. Je veux *dissiper* toutes vos illusions. Rien n'empêche les Religieuses de penser incessamment à Dieu : elles ne sont point détournées par mille choses qui *dissipent*, & qui occupent dans le monde. Les femmes fort occupées dans le monde, ne sont pas d'ordinaire fort tendres, parce que cela *dissipe* les sentimens du cœur. S. EVR. L'esprit est plus net, & plus recueilli le matin, & avant que les affaires le *dissipent*. BOUH.

DISSIPE, EL. part. pass. & adj. Outre les significations de son verbe, il signifie, Distrait, inappliqué, plus occupé de ses plaisirs, que de ses devoirs. *Animus variis cogitationibus agitatus, jaclatus, in varias cogitationes distractus.* Cet homme est trop *dissipé*. L'ennui de la retraite est insupportable à ceux qui sont accoutumés à mener une vie tumultueuse & *dissipée*. Voyez DISSIPATION, en ce sens.

DISSOLU, VE. adj. Se dit, dans un sens moral, pour débauché, qui mène une vie déréglée. Homme *dissolu*, mœurs *dissolues*. *Dissolutus.*

On le dit, aussi, des choses qui portent au dérèglement. Paroles, chansons *dissolues*.

On a dit, autrefois, *dissolu* pour *dissous*. Mariage *dissolu*, société *dissolue*. Voy. DISSOUDRE.

DISSOLVANT, ANTE. adj. Terme de Chymie. Qui a la force & la propriété de dissoudre, de séparer les parties d'un corps naturel. *Dissolvens, dissolvendi vim habens.* Les acides ont une qualité *dissolvante*. L'esprit de vitriol est un acide des plus *dissolvans*. Voy. z DISSOUDRE.

DISSOLVANT. I. m. Souvent employé en Chymie, comme synonyme de menstrue, substance propre à opérer une dissolution. *Dissolvens.* L'eau-forte est le *dissolvant* des métaux. L'eau-regale est le *dissolvant* de l'or. L'esprit de vin est le *dissolvant* des résines. L'eau, l'humidité est le *dissolvant* des sels & des gommes. L'esprit de vinaigre distillé est le *dissolvant* des perles & des coraux. On servit une tasse d'or pleine d'un vinaigre très-fort, qui est un prompt *dissolvant*. CITRI. Les Alchimistes prétendent que leur alchæst est un *dissolvant* universel. Les prétendus *dissolvans* universels sont décrits énigmatiquement par Paracelse, Van-Helmont, De Comitibus, &c.

DISSOLUBLE. adj. Il n'est d'usage qu'en Chymie. Qui se peut résoudre. *Dissolubilis.* Il n'y a point de corps qui ne soit *dissoluble* par le feu, par l'art de Chymie.

DISSOLUMENT. adv. D'une manière dissolue. *Dissolutè, intemperanter.* Les Libertins vivent *dissolument*, se plongent dans toutes sortes de débauches. On emploie rarement ce mot.

DISSOLUTIF, IVE. adj. Qui a la propriété de dissoudre. TACHARD. *Discussoriam vim habens.* Il n'est pas d'usage.

DISSOLUTION. f. f. Du Latin *Dissolutio*, qui signifie séparation, division. C'est la résolution d'un corps naturel en ses parties ; la séparation des parties d'un corps, qui se détachent les unes des autres. Le feu opère la *dissolution* des corps les plus durs. La *dissolution* des métaux. La corruption d'un

corps se fait par la *dissolution* de ses parties. Il y a plusieurs *dissolutions* qui se font en Chymie.

DISSOLUTION, en termes de Pharmacie & de Chymie, est une opération, par laquelle les parties d'un corps solide sont séparées les unes des autres, par un fluide avec lequel elles se combinent. On fait la *dissolution* de la manne, de la casse, du sucre, des gommes & résines dans les liqueurs convenables. La *dissolution* de l'or se fait dans l'eau-régale ; celle des perles & des coraux, dans du vinaigre distillé, &c. C'est, dans le même sens, un terme de Physique, qui exprime la réduction des corps épais, en corps fluides, coulans, laquelle se fait par la nature. Ce suc un peu âcre, ou acide, qui, picotant les parois de l'estomac, cause la faim, agit dans la suite sur les alimens, & aide à leur *dissolution* dans l'estomac. LEMERY.

Il se dit aussi de la chose dissoute & de son dissolvant. Prendre la *dissolution* de vitriol.

DISSOLUTION DES PHILOSOPHES. Terme de Philosophie Hermétique, qui veut dire coction ou préparation de la nature, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à sa perfection. C'est, aussi, la réduction d'un corps en sa première matière.

On dit aussi, au Palais, la *dissolution* d'un mariage, la *dissolution* d'une communauté, quand un mariage a été déclaré nul, quand une communauté est finie. La *dissolution* de la communauté ne se fait que par la clôture de l'inventaire.

Le mariage est indissoluble : ainsi c'est improprement qu'on emploie le mot de *dissolution*. La véritable expression dont on doit se servir, quand quelque empêchement dirimant donne lieu à la séparation des conjoints, est de dire que le mariage est déclaré nul.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. C'est la rupture d'une Société établie entre plusieurs personnes. Voyez SOCIÉTÉ & ASSOCIÉ.

DISSOLUTION, se dit des Corps & des Communautés qui se détruisent. Il rétablit le Séminaire, dont la *dissolution* étoit si préjudiciable à la Chrétienté des Indes. BOUHOURS. XAV. L. V.

DISSOLUTION, se dit aussi, en Médecine, pour décomposition des Humeurs. Voyez DÉCOMPOSITION.

DISSOLUTION, en Morale. Dérèglement de mœurs, principalement dans ce qui regarde la continence. *Dissoluti mores, intemperantia.* Vivre dans la *dissolution*. Se plonger dans toutes sortes de *dissolutions*. VAUG.

DISSONANCE. f. f. Terme de Musique. Faux accord opposé à *consonance*. *Tonus dissonus, dissonum, dissonans quiddam.* Il est produit par le mélange ou rencontre de deux sons qui sont désagréables à l'oreille, tels que sont les ditons, les tritons, les fausses quintes, les quarts superflues, les septièmes & leurs repliques. La seconde *dissonance* est le demi-ton majeur, qui est la différence de la tierce majeure à la quarte. Les *dissonances* servent à la Musique, encore qu'elles n'y entrent que par accident. Voyez M. Brossard sur les disproportions des *dissonances*.

Deux sons harmoniques, successifs ou simultanés, peuvent produire dans l'oreille trois impressions différentes ; l'unisson, la consonance & la *dissonance*. L'unisson, quand ils sont tous deux si égaux & si consonans, qu'ils semblent ne faire qu'un seul & même son. La consonance, quand l'aigu & le grave se mêlent sans se confondre ; en sorte qu'on en voit, sans peine, la différence & la conformité, la distinction & l'union : ce qui donne à l'âme un plaisir facile, & par-là très-agréable. La *dissonance*, quand ces deux sons se trouvent, au contraire, si différens ou si disproportionnés, que leur rapport paroît à l'oreille, ou indéterminable, ou trop difficile à déterminer ; difficulté que l'âme ne peut sentir sans quelque désagrément.

C'est un principe incontestable, en Musique ; que, dans un instrument de Musique à cordes, le

son est au son, comme la corde est à la corde : ainsi deux sons sont à l'unisson parfait, quand les deux cordes sont parfaitement égales. Voyez UNISSON.

Si l'on divise une corde sonore en 2, en 3, en 4, en 5 ou en 6 parties égales, le son de la corde entière, & celui de l'une ou d'un certain nombre de ses parties aliquotes, produiront dans l'oreille cette impression agréable, qu'on appelle consonance.

Mais, si l'on pousse plus avant la division de la corde, par exemple, en 7 ou en 8 parties égales, on éprouvera que la corde entière & ses parties ne rendront plus des sons amis & consonans; mais des sons ennemis, discordans, rudes, & d'autant plus désagréables, que leurs rapports seront plus difficiles à déterminer.

Le nombre des consonances est très-borné; mais il y a, au contraire, une infinité de *dissonances*, mais qui ne sont pas toutes également désagréables: il y en a même qui ne laissent pas de plaire, sinon par leur nature, du moins par le mérite emprunté de quelques belles consonances voisines, ou par l'usage que les Maîtres de l'art en savent faire par le moyen du tempérament.

Par la raison que les consonances sont en petit nombre, il seroit à craindre, que, malgré la douceur qui les accompagne, elles ne vinissent à causer du dégoût par le retour trop fréquent des mêmes tons. Il falloit donc trouver le secret, ou d'en augmenter le nombre, ou d'en relever quelquefois le goût par quelque assaisonnement. Les bornes que la nature a prescrites à l'oreille, ne permettoient pas d'en augmenter le nombre. Il a donc fallu se contenter d'en assaisonner la douceur par une espèce de sel harmonique, si nécessaire, surtout dans les grandes compositions, pour en varier les accords, pour les lier ensemble, pour en rendre l'expression plus sensible par une modulation plus piquante. La Musique va prendre ce sel jusque dans le sein de ses plus cruelles ennemies, dans le sein même des *dissonances*. Elle a trouvé des tempéramens pour se les concilier, c'est-à-dire, l'art d'en adoucir la rudesse, de leur prêter même une partie de l'agrément des consonances, pour les empêcher d'en troubler l'harmonie; de les employer comme les ombres dans la peinture, ou comme les liaisons dans le discours, pour servir de passage d'un accord à l'autre; de les préparer avant qu'elles arrivent, en les faisant précéder par des sons vifs & doux, qui en étouffent le désagrément dès sa naissance; ou, quand cette préparation est impossible, ou trop difficile, de les sauver avec adresse, en les faisant succéder par des sons brillans, pour en couvrir le défaut. En un mot, on a trouvé l'art de placer tellement les *dissonances* dans une composition, que, si elles blessent encore un peu l'oreille, elles ne la blessent que pour nous plaire davantage. Voici l'application que l'Auteur du Traité sur le Beau, donne de cette espèce de paradoxe.

Les consonances étant obligées, par leur petit nombre, à se répéter trop souvent, elles auroient, à la longue, endormi les auditeurs par une harmonie trop uniforme. La Musique, pour nous veiller, pour nous tenir toujours en haleine, emploie les *dissonances* dans ses compositions, pour éveiller, s'il est permis de parler ainsi, l'appétit de l'oreille, comme un autre art, qui est d'un usage plus ordinaire, emploie, dans les siennes, le sel, le poivre & les autres épiceries, pour piquer le goût des convives. Et les auditeurs, dédommagés par la surprise agréable de voir naître des accords, du sein même de la discordance, pardonnent, sans peine, aux Musiciens ces petites apertés passagères, comme la plupart des convives pardonnent volontiers à leur hôte, ces ragoûts piquans qui leur mettent le palais en feu, pourvu qu'il ait soin en même-temps de leur servir de quoi l'éteindre.

Il y a encore une autre raison pour admettre

les *dissonances* dans la Musique. On a remarqué de tout temps, que, si elles blessent l'oreille par quelque rudesse, elles sont, par cela même, d'autant plus propres pour exprimer certains objets; les transports irréguliers de l'amour, les fureurs de la colère, les troubles de la discorde, les horreurs d'une bataille, le fracas d'une tempête. Et, pour se borner à la voix humaine, on sait que, dans certaines émotions de l'ame, elle s'agrite naturellement, qu'elle détonne tout-à-coup, qu'elle s'élève ou s'abaisse, non par degrés, mais comme par sauts & par bonds. Voilà donc évidemment la place où les *dissonances* peuvent avoir lieu: voilà même quelquefois où elles sont nécessaires. Et alors, dit M. Dodart, avec les plus savans Musiciens, on éprouvera, que, si elles déplaisent à l'oreille par la rudesse des sons, elles plairont à l'esprit & au cœur par la force de l'expression.

Il est vrai que, pour faire entrer dans l'harmonie ces espèces de beauté, qui dépendent du choix & de l'art du Musicien, il a fallu bien consulter la nature, bien méditer, bien raisonner, quelquefois bien hasarder. Mais, à force d'expériences & de raisonnemens, on y est enfin parvenu.

C'est ainsi qu'on a formé de la Musique une espèce de Rhétorique sonore, qui a, comme celle des paroles, ses grandes figures pour élever l'ame, ses grâces pour la toucher, son style badin, ses ris & ses jeux pour la divertir. La question est de placer à propos tous ces différens styles.

DISSONANT, ANTE. adj. Terme de Musique. Qui n'est point d'accord, qui n'est point dans le ton. *Dissonans, dissonus, absonus*. Une voix *dissonante*. Un instrument *dissonant*. Il n'a d'usage que dans ces exemples.

DISSONANT. f. m. Vieux mot qui signifioit, autrefois, Murmure, bruit que fait un ruisseau qui coule.

DISSOUDRE. v. a. Particulièrement usité en Physique, en Médecine & en Chymie. C'est en général, séparer, détacher les parties d'un corps solide. *Dissolvere*. Il se conjugue ainsi. Je dissous, nous dissolvons, vous dissolvez, ils dissolvent. (Autrefois: nous dissoudons, vous dissoudez, ils dissoudent); je dissolvois; je dissoudrai; dissolvez; que je dissolve. En Chymie, on le dit des fluides, qui, en pénétrant les parties d'un corps solide, les détachent les unes des autres, & se combinent avec elles. Cléopâtre fit *dissoudre* une de ses perles dans du vinaigre. Il y a des sels qui fixent ou *dissolvent* des matières d'une consistance propre, & qui ne font rien sur le reste. Journ. des Sav. L'eau *dissout* le sucre, le sel. Les eaux fortes *dissolvent* les métaux. L'eau-régale *dissout* l'or. Les Alchymistes nomment alcahest leur Dissolvant universel, une matière qu'ils prétendent est propre à *dissoudre* tous les métaux, & même tous les corps de la nature.

On dit, improprement, *dissoudre* un mariage, le déclarer nul, le rompre. *Dissolvere*. Voyez DISSOLUTION, en ce sens. Il n'y a que la mort qui puisse *dissoudre* le mariage, au moins parmi les Catholiques, c'est-à-dire, faire qu'il ne subsiste plus.

Ce verbe est aussi réciproque. Les métaux se fondent & se *dissolvent*. Le sucre se *dissout* dans l'eau. Il y a des sels qui se *dissolvent* difficilement. Les Jurisconsultes disent que les sociétés se *dissolvent*, quand les associés n'agissent plus en associés.

DISSOUDRE, Délayer, fondre, considérer, dans une signification synonyme. D'après ce qu'on vient de dire, il est évident qu'on a tort de confondre ces trois verbes. On *fond* un corps solide, en le rendant fluide par l'action du feu. On *délaie*, en détremant avec quelque liquide. On *dissout*, en séparant les parties d'un corps, par le moyen de quelque fluide, en sorte que les parties du corps solide & du fluide se pénètrent & s'unissent intimement pour former un nouveau composé. Le fer se *dissout* dans l'eau-forte, l'or dans l'eau-régale, en sorte

que ces métaux se combinent avec leurs dissolvans. La terre se *décaic* dans l'eau, mais ne se *dissout* point. Les métaux se *joignent* dans le feu.

DISSOUT, ou IL, part. *Dissolutus*.

DISSUADER, v. a. Détourner quelqu'un de quelque entreprise, d'une résolution prise. *Dissuadere*. Ce Prince avoit conçu une belle entreprise, mais les gens l'en ont *dissuadé*. Cet Héretique se seroit converti, si sa femme ne l'en eût pas *dissuadé*. On l'a *dissuadé* de partir.

DISSUADE, EE.

DISSUASION, f. f. Effet des raisons qui dissuadent, qui détournent quelqu'un de l'exécution d'un projet, d'une résolution prise. *Dissuasio*. L'Orateur, dans le genre délibératif, a deux principaux objets, la persuasion & la *dissuasion*.

DISSYLLABE, ad. m. & f. Qui est de deux syllabes. *Dissyllabus*. Donner est un mot *dissyllabe*. Le spondée, le trochée, l'iambe, sont des pieds *dissyllabes*, aussi-bien que le Pyrrique. *Dissyllabe*, trissyllabe, de trois syllabes; &, après ce nombre, on dit généralement, polysyllabe, de plusieurs syllabes. Ce mot se prend aussi substantivement.

DISSYLLABE, signifie aussi, de dix syllabes. La nouvelle Comédie de l'Enfant prodigue est en vers *dissyllabes*, ou de cinq pieds.

Cette façon de parler, que M. de Voltaire a voulu introduire, est contraire à la propre signification du mot, qui est consacrée par l'usage général. Il vient de *dis* deux fois, & *συλλαβη*, syllabe. On peut quelquefois inventer des mots nouveaux, quand ils sont nécessaires pour exprimer une idée; mais il n'est permis, à qui que ce soit, de détourner un mot de sa signification naturelle, généralement adoptée, pour lui en donner une étrangère.

DISTANCE, f. f. Eloignement d'une chose à l'égard d'une autre, intervalle qui se trouve entre deux choses, entre deux objets. La *distance* d'un objet à un autre, d'un point à un autre, est une ligne droite. *Distantia, intervallum*. La plus grande *distance* de la lune est de 64 demi-diamètres de la terre, sa plus petite de 54. On le dit, aussi, du temps même, des qualités; &, dans cette dernière acception, il est comme synonyme de différence, prise dans un sens général, & se prend figurément. Il y a une grande *distance*, depuis l'Empire des Assyriens, jusqu'à l'Empire des Romains. La *distance* de la Création du monde à la Nativité de JESUS-CHRIST, est de plus de 4000 ans. La *distance* entre le Créateur & la Créature est infinie. La puissance absolue du Souverain, ôtre & fait disparaître la *distance* infinie qui est entre les grands & le peuple: elle les rapproche, & tous plient également sous elle. LA BRUY.

Ce rang entre elle & vous, met-il tant de distance?
RACINE.

DISTANT, ANTE. Éloigné. *Distans, remotus*. Ces deux choses sont *distantes*, autant que le ciel est *distant* de la terre. Il se dit, aussi, du temps. Ces deux époques ne sont pas fort *distantes*.

On dit, en Philosophie, que les corps n'agissent point sur ceux qui sont *distans*, c'est-à-dire, hors de leur sphère d'activité.

DISTENDRE, v. a. *Distendere*. Causer une trop grande tension, une tension violente. Ce mot est rare, & ne se trouve que dans quelques livres de Médecine. L'abondance d'une humeur féroce, qui se déchargeoit sur les nerfs, & qui *distendoit* les parties voisines. DEGORI.

Cet mot vient du Latin *distendere*. Tendre, bander, aussi-bien que *distention* qui suit.

DISTENTION, f. f. Terme de Médecine & de Chirurgie, Qui signifie, en général, une tension violente & forcée. On le dit, particulièrement, des nerfs trop tendus. Le calcul est un corps dur, solide, &c. causant de la stupeur, des obstructions & des

distentions. DEGORI La *distention* des nerfs *Distentio*.

DISTICHIASIS, f. m. Terme de Médecine & de Chirurgie. *Distichiasis*. Incommodité des paupières, qui consiste à avoir deux rangs de cils. Dans le *distichiasis*, par-dessus les cils ordinaires & naturels, il en croît un autre rang extraordinaire qui déracine souvent le premier, & qui, picotant la membrane de l'œil, y cause de la douleur, & y attire des fluxions. Pour guerir le *distichiasis*, il faut arracher, avec des petites pincettes, ce second rang de poils, & brûler les pores par où ils sortoient.

Le nom de *distichiasis* vient de *dis*, deux fois, & de *οξυς*, ou *ορις*, ordre, rang, comme si l'on disoit deux rangs de cils.

DISTILLATEUR, f. f. Celui qui fait profession de distiller. *Qui per distillationem herbarum aliarumque rerum succos extrahit, exprimit. Distillator*. C'est un habile *Distillateur*.

DISTILLATEUR, se dit au figuré, pour signifier un homme qui subtilise, qui raffine trop. *Nimie subtilitatis affectator*. Ne vous laissez point éblouir à la subtile politique de ces *distillateurs* des maximes de Tacite, qui, à l'exclusion de Jupiter, voudroient presider au gouvernement de l'Univers. BALZ.

DISTILLATION, f. f. Action de distiller, ou la chose même distillée. Dans le premier cas, c'est une opération chymique, par laquelle, à l'aide du feu, on sépare des vapeurs ou liqueurs de quelques substances renfermées dans des vaisseaux. Mettre une plante en *distillation*. Dans le second cas, c'est le produit, ou les substances séparées du corps soumis à la *distillation*. Voilà une belle *distillation*. *Prodit, residu, caput mortuum. Distillatio succorum ex herbis, floribus, retusque aliis subiecto igne facta*. La *distillation droite*, *recta* ou *per ascensum*, se fait par l'alambic ordinaire, quand la liqueur s'élève & tombe dans le récipient. L'*oblique*, *per latus*, se fait par le côté, dans des vaisseaux courbés, comme cornues, ou retortes. Et la *distillation par descente*, *per descensum*, est celle qui se fait quand le feu se met par-dessus & autour du vaisseau, dont l'orifice est en bas. Il y a aussi une *distillation par descente*, qu'on appelle, *per deliquium*, qui est une résolution naturelle des sels en liqueurs; qui se fait par l'humidité.

Détacher, par l'action du feu, des vapeurs d'un corps renfermé dans un vaisseau; les élever par l'expansion vaporeuse, & les condenser par le froid, pour les retenir. Voilà les trois effets essentiels de la *distillation*.

DISTILLATION, en termes de Philosophie Hermétique, signifie quelquefois *filtration*; quelquefois ce mot signifie, *cocction*, ou *putréfaction* de la matière philosophale.

DISTILLATOIRE, ad. m. & f. Terme de Chymie. Propre aux distillations, qui sert à distiller *Distillatorius, a, um*. Une vessie *distillatoire*. HOMBERG. *Acad. des Sc. 1700. Mem. p. 210.*

DISTILLER, v. a. Terme de Chymie. Séparer, par le moyen du feu, ou d'un alambic, tout l'humide, ou le suc de quelque corps; l'élever par la chaleur, & le resserrer par le froid. *Succum ex herbis, floribus, igne subiecto exprimere*. L'eau-de-vie se fait en *distillant* le vin. *Distiller* des herbes, des fleurs.

On fait ordinairement *distiller* par le moyen du feu plus ou moins violent selon le besoin. Le feu est appliqué immédiatement aux vaisseaux qui contiennent les choses qu'on fait *distiller*, ou il est appliqué de différentes manières par le moyen de l'eau, du sable, de la limaille de fer, &c. Ces différentes manières s'appellent du nom de *bains*. Voyez ce mot. On *distille* aussi à froid, & cela se fait de la manière suivante. On prend, par exemple, quatre livres de fleurs, plus ou moins, on les met dans trois ou quatre pintes d'eau, & le tout dans une chapelle qu'on lute bien; ensuite on met l'alambic dans quelque vaisseau qu'on remplit de glace pilée & salée, comme si l'on vouloit faire glacer des eaux; on adapte un récipient qu'on lute bien, on mouil-

le dans de l'eau chaude un linge, dont on couvre la chapelle à différentes reprises, afin d'attirer en haut la distillation; mais il faut auparavant avoir ôté l'eau superflue qui étoit dans la chapelle. Faire cette opération, cela s'appelle *distiller* à froid. *Id.* Audiger, dans son livre intitulé : *La Maison réglée*, &c.

DISTILLER EN MONTANT. C'est distiller à la manière ordinaire, en mettant le feu sous le vaisseau où sont les matières, dont on veut tirer quelque chose par distillation.

DISTILLER EN DESCENDANT. C'est distiller de manière que le feu soit au-dessus de la matière, dont on veut tirer quelque chose par distillation.

DISTILLER. v. n. Se dit pour couler, tomber goutte à goutte. *Stillare, distillare.* On voit des gouttes d'eau *distiller* des voûtes. On voit des gommes, des résines *distiller* de certains arbres.

DISTILLER. Il y a toujours eu dans le monde des Alchimistes, qui ont *distillé* les choses humaines, & donné plus de liberté qu'ils ne doivent à leurs conjectures, & à leurs soupçons. *BALZ.*

*La colère dans l'ame, & le feu dans les yeux,
Il distille sa rage en ses tristes adieux.* *BOIL.*

*Quel est ton sort, ai je, d'un style affreux,
D'un sort si dangereux ?* *Id.*

On dit aussi d'une personne qui pleure abondamment; qu'elle se *distille*, ou se fond en larmes.

DISTILLE, le. part. *Succus rei alieujus expressus.* Le vinaigre *distillé* est un dissolvant des plus forts.

DISTINCT, incte. adj. Ce qui n'est pas la même chose qu'une autre. *Distinctus.* Nous avons en nous un principe intelligent, tout-à-fait *distinct* du corps & de la matière. *MALEB.*

DISTINCT, se dit aussi des choses qui sont nettes & claires, sans confusion. Une voix *distincte*, qui prononce & sépare bien ses paroles. Une vue *distincte*, qui voit les objets sans confusion. Nous ne devons croire avec certitude que les choses dont nous avons une idée claire & *distincte*. *BAYL.* Considérons nos défauts d'une vue *distincte*, afin de nous découvrir à nous-mêmes tels que nous sommes. *NICOL.* Le peuple n'est point accoutumé à faire une réflexion précise & *distincte* sur les principes de la Religion. *S. EVR.*

DISTINCTEMENT. ad. D'une manière distincte. *Distinctè.* Un bon Orateur doit parler *distinctement*, s'expliquer *distinctement*. Le souvenir de son époux expirant la touche vivement, & cet objet funeste est encore trop proche, pour lui laisser sentir *distinctement* la douleur. *P. DE CL.* Quand un dogme est clairement & *distinctement* dans l'écriture, c'est à la raison à céder. *S. EVR.*

DISTINCTIF, ive. adj. Qui distingue une chose de toute autre. *Peculiaris, proprius, specificus.* Ce mot ne se joint qu'avec celui de caractère. Le caractère *distinctif* de la nation Française, c'est la valeur. Un autre caractère *distinctif* des Français, c'est la politesse, & une manière de vivre aisée & sans gêne. Le caractère *distinctif* de cette plante consiste dans la forme de sa fleur, & dans sa graine. On pourroit dire aussi une marque *distinctive*. Si le caractère essentiel & *distinctif* de la versification française, consistoit dans les transpositions, ainsi que l'assure le Père du Cerceau. *L'ABBÉ DESFONTAINES.*

DISTINCTION. f. f. Dans le langage ordinaire, se prend généralement pour différence; tout ce qui sert à distinguer les choses ou les personnes, préférence, prérogative, emploi, &c. *Distinctio.* Dans tous les Etats il y a de la *distinction* entre la Noblesse & le peuple. Le mérite met bien de la *distinction* entre les personnes. C'est une personne d'une grande *distinction*. L'universalité jointe à l'éminence des vertus guerrières, étoit le caractère de *distinction* de l'invincible Condé. *P. BOURD.* De quel-

que superbe *distinction* que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine. *Boss.* On a fait une taxe générale qu'il faut que tout le monde paie sans *distinction*. Les barbares ont passé tous les Habitans au fil de l'épée, sans *distinction* de sexe, ni d'âge. Ce Prince fait bien faire la *distinction* des gens d'esprit, quand il distribue ses grâces. Je hais cette complaisance fade, qui applaudit à tout sans *distinction*. *BELL.* On affecte des *distinctions* d'honneur dans les Eglises mêmes, où doit s'anéantir toute la gloire humaine. *FLECH.* La *distinction* doit être agréable aux personnes de qualité; mais il faut se l'attirer, & non pas se la faire présomptueusement soi-même. *S. EVR.*

Par les exemples qu'on vient de rapporter, on voit que le mot de *distinction* se prend quelquefois pour différence, comme quand on dit, faire *distinction* des personnes, de l'ami & de l'ennemi. *Discrimen.* Sans aucune distinction. *Nullum discrimine, omni discrimine remoto.*

Quelquefois préférence, prérogative, égards qu'on a pour les personnes, comme quand on dit traiter quelqu'un avec *distinction*. Les *distinctions* qui plaisent à ceux qui les reçoivent, offensent les autres.

On dit, d'un homme qui s'est distingué dans son état, que c'est un homme d'une grande *distinction*. On le dit de même des choses qui distinguent, emploi, charge de *distinction*.

Enfin *distinction* se prend quelquefois dans la signification de division ou séparation; comme quand on dit qu'un livre est écrit tout de suite sans *distinction* de Chapitres.

DISTINCTION, en termes de Philosophie, est une négation d'identité, qui fait que, de deux ou plusieurs choses, l'une n'est pas l'autre. Ainsi la *distinction* est opposée à l'identité, comme la division l'est à l'union, & la diversité à la similitude. Etre distingué, c'est n'être pas la même chose, ou, selon le langage des Philosophes, n'avoir pas la même identité; & dire que deux choses sont distinguées, c'est dire que ce n'est pas la même chose, que l'une n'est pas l'autre.

Ainsi la *distinction* est la négation d'identité; la *séparation* est la négation d'unité; & la *diversité* est la négation de similitude. Il ne faut donc pas confondre ces trois choses, *distinction*, *division* ou *séparation*, & *diversité*, comme on le fait ordinairement.

Il y a en général deux espèces de *distinctions*, qui se subdivisent encore en d'autres. La première, est la réelle, & la seconde, la mentale, ou la *distinction* de raison. La *distinction* réelle, *realis*, est celle qui est entre les choses distinctes, & dont l'une n'est pas l'autre. Cette *distinction* peut être entre des choses qui ne peuvent pas exister séparément les unes des autres, comme les personnes divines, qui sont distinctes l'une de l'autre, sans pouvoir exister séparément l'une de l'autre. Et de même il peut y avoir séparation sans différence ni *distinction*. Par exemple, le corps de Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, & à Paris & à Rome, est le même. Voilà de la séparation; il n'y a cependant ni différence, ni *distinction*. Il peut être consumé & détruit, selon son être eucharistique, à Paris, & être conservé à Rome, quoique ce soit le même corps. Mais ordinairement & naturellement parlant, nous jugeons que deux choses, dont l'une peut exister sans l'autre, sont distinguées réellement.

La *distinction* de raison ou mentale, *rationalis* ou *mentalis*, est celle que notre esprit met entre des choses qui ne sont pas réellement distinctes, en les concevant comme si réellement elles l'étoient, & sous deux idées différentes. Telle est la *distinction* que nous mettons entre les facultés de l'ame; c'est toujours la même ame, mais conçue tantôt comme rappelant les choses passées, tantôt comme vou-

Il y a encore une *distinction* formelle, *formalis*, qui est celle qui se trouve entre les formes ou formalités, & perfections inséparables l'une de l'autre, aussi bien que du sujet où elles sont, & dont cependant l'une n'est pas l'autre, indépendamment de toute pensée de l'esprit. On l'appelle Scotistique, parce que Scot en est l'Auteur. Les Scotistes prétendent que cette *distinction* se trouve entre les facultés de notre ame, & entre ce qu'on appelle dans l'école les degrés métaphysiques, c'est-à-dire, les propriétés ou perfections différentes d'un même être, comme la corporéité, l'animalité, la rationalité.

Enfin la *distinction* virtuelle, *virtualis*, qui est moins une *distinction* que la distinguibilité, ou le fondement de la distinction mentale; c'est l'équivalence d'une seule chose, à plusieurs choses réellement distinguées. Ainsi, dès-lors qu'une chose, à raison de ses différentes perfections, équivalant à plusieurs, on conçoit entre ses propriétés ou perfections une *distinction* virtuelle. C'est celle que les Thomistes admettent: de sorte que ce que les Scotistes appellent *distinction* formelle, les Thomistes la nomment *distinction* virtuelle; ou bien les choses ou propriétés entre lesquelles les Scotistes disent qu'il y a une *distinction* formelle, les Thomistes n'y mettent qu'une *distinction* virtuelle.

Il y a aussi la *distinction* modale, *modalis*, qui se rencontre entre les modes & les substances.

On appelle aussi *distinction* dans les écoles, l'explication des divers sens qu'une proposition peut recevoir. Quand une proposition est équivoque & peut recevoir plusieurs interprétations, on la distingue, en expliquant dans quel sens elle est vraie, dans quel sens elle est fautive: Et l'on appelle *distinctions* de l'école, les *distinctions* en usage dans les disputes de l'école.

Les *distinctions* Philosophiques ne sont bien souvent que des chicanes & des échappatoires. Les Théologiens ont multiplié les disputes à force de *distinctions*. S. Evr. Il y a des docteurs qui discourent avec tant de subtilité, qu'il n'y a point de difficulté dont il ne se tirent à la faveur de leurs *distinctions*.

DISTINCTION. Terme du Droit Canonique. La première partie du Décret de Gratien est divisée en *Ci. distinctions*; & chaque *distinction* est subdivisée par chapitres. Voyez DECRET.

DISTINGO. f. m. Terme Latin qui n'a d'usage que dans l'École, ou en style familier: il signifie, Je distingue. On s'en sert pour se défaire d'un argument, ou pour éclaircir & développer une proposition ambiguë, qui peut être vraie dans un sens, & fautive dans un autre. Ce Répondant étoit fort pressé: mais il s'en est tiré par un *distingo*. J'appréhende furieusement le *distingo*. Molière fait dire par Thomas Diafoirus à sa Maîtresse, qui lui disoit, qu'il faut être soumis aux volontés de ce qu'on aime: *distingo*, Mademoiselle; pour l'intérêt de son amour, *concedo*: contre sa passion, *nego*.

DISTINGUER. v. a. Discerner par les sens ou par l'opération de l'esprit. *Distinguere*, *discriminare*. Distinguer l'un de l'autre. *Unum ab alio discernere*. La nuit étoit si noire, que nous ne pouvions plus distinguer les objets. Distinguer un bon écu d'avec un mauvais. Distinguer les sons, les odeurs, les couleurs. Je connoissois toute la tendresse de votre ame, & j'aurois distingué tous ses mouvemens entre tous les autres. LETTR. PORT.

DISTINGUER, signifie encore séparer, marquer la différence. Distinguer un habile homme d'avec un ignorant. *Artificem ab insulco distinguere*, mettre de la différence entre l'un & l'autre. Distinguer le vrai du faux. *Vera a falsis*, ou *falsum vero distinguere*. Il faut distinguer les divers chefs de ses demandes. Distinguer les intérêts des Princes, c'est une science rare que de savoir bien distinguer.

DISTINGUER & séparer, considérés dans une signification synonyme. On distingue, dit M. l'Abbé

Girard, ce qu'on ne veut pas confondre. On sépare ce qu'on veut éloigner.

Les idées qu'on se fait des choses, les qualités qu'on leur attribue, les égards qu'on a pour elles, & les marques qu'on leur attache, ou dont on les désigne, servent à les distinguer. L'arrangement, la place, le temps & le lieu, servent à les séparer. Vouloir trop se distinguer des personnes avec qui nous devons vivre; c'est leur donner occasion de se séparer de nous. La différence des modes & du langage; distingue plus les nations que celle des mœurs. L'absence sépare les amis sans en défaire le cœur.

Dans les écoles, on dit distinguer une proposition; c'est marquer les divers sens qu'une proposition peut avoir, pour l'accorder dans le sens où elle est vraie, & la nier dans le sens où elle est fautive. Voyez Distinction & *distingo*.

DISTINGUER, signifie encore élever au-dessus des autres, tirer du commun. La vertu, le mérite, la naissance, les grandes charges, &c. distinguent les hommes. Si son rang le distinguoit, il étoit encore plus distingue par son mérite. Boss.

Se distinguer, se signaler, se rendre recommandable. Il s'est distingué par sa valeur. La vanité de se distinguer, fait oublier aux hommes leurs devoirs les plus sacrés, & leurs obligations les plus essentielles. S. REAL. Il y a des personnes qui se montrent outrés de douleur à la mort de leurs amis, pour se faire remarquer, & distinguer des autres. M. Esp.

DISTINGUE, ÉE. part. Cet Officier est un homme fort distingue, fort au-dessus des autres. J'ai pour vous une estime distinguée. Il est d'une naissance distinguée.

On est riche sans bien, distingué sans emploi, Quand on ne veut chercher son bonheur que chez soi.

DISTIQUE. f. m. Couplet de vers, ou Poësie dont le sens est contenu en deux vers. *Distichum*. Il y a de belles moralités dans les *Distiques* de Caton. Voy. de Vigneul-Marville sur les *Distiques* de Caton, T. 1. p. 54. 55.

DISTORSION. f. f. Terme de Médecine. Contraction d'une partie du corps qui se tourne d'un seul côté, par le relâchement des nerfs. On appelle *distorsion de bouche*, la contraction ou le raccourcissement qui se fait d'un seul côté de la bouche: elle arrive quand il n'y a que les muscles d'un côté du visage qui souffrent convulsion, ou paralysie. Lorsque la *distorsion de la bouche* vient de la convulsion, elle se fait du même côté où est la convulsion, parce que la force de la partie qui est en convulsion, est plus grande que celle de la partie saine: au contraire, lorsqu'elle vient de paralysie, elle se fait du côté opposé, la partie paralytique étant emportée par la saine. Dans la *distorsion de la bouche*, le malade ne peut cracher que d'un côté, & si on le fait rire, ou qu'on l'oblige à prononcer la lettre O, on s'aperçoit aisément qu'il ne remue qu'un côté de la bouche. Les Latins appellent cette maladie *convulsio oris*, & les Grecs *παραμὲν σπασμὸς*. Il y a aussi, une *distorsion* de l'œil qu'on nomme *œil louche*, ou *strabisme*. Voyez LOUCHE.

DISTRACTION. f. f. Terme de Palais. Séparation d'une chose avec un autre; démembrement. *Distractio*, *Dijunctio*. On a jugé son opposition pour la distraction d'une terre qu'il prétendoit. Ou a fait la distraction des sommes qui ne lui appartenoient pas dans ce paiement. Il a été condamné à l'amende pour la distraction du ressort.

C'est, en matière de dépens, l'attribution ou adjudication que demande à son profit le Procureur de la Partie qui a gagné sa cause, d'une portion des deniers, au paiement desquels est condamnée l'autre Partie, pour se payer des salaires qui lui sont dus.

DISTRACTION, en morale, désigne généralement

un défaut d'attention. C'est l'application de notre esprit à un autre objet que celui qui devoit nous occuper pour le moment, ou qui devoit continuer de nous occuper. Voyez **DISTRAIT**. *Vagans, vagus animus; aberratio mentis*. Les *distractio*ns sont le partage ordinaire des jeunes gens, un rien les détourne & les amuse. La curiosité cause des *distractio*ns, parce qu'un nouvel objet extérieur attire notre attention, de façon qu'il la détourne de celui à qui nous l'avions d'abord donnée, ou à qui nous devons la donner. Les *distractio*ns affoiblissent les fonctions de l'esprit, & le remplissent d'inutilités. **PORT-R.** Les plaisirs sont une grande *distractio*n aux desseins de fortune & d'établissement. **S. RÉAL.**

DISTRAIRE, v. a. defectueux. Il se conjugue comme traire. Il signifie, retrancher, séparer quelque partie d'un tout. *Distrahere, disjungere, divellere*. Quand on taxe des dépens, il faut *distraire* les salaires du Procureur d'avec le déboursé de la Partie. Du contenu en cette obligation, il faut *distraire* ou déduire ce que j'ai payé, ce qui appartenoit à votre cohéritier. Quand on a compris dans des criées des héritages qui appartiennent à un autre, il doit former son opposition à fin de *distraire*. Les oppositions à fin de *distraire* se doivent juger avant le congé d'adjuger.

DISTRAIRE, signifie aussi, Démembrer une Jurisdiction, une Seigneurie. Plusieurs Parlemens ont été *distraits*, & retranchés de celui de Paris. On a *distrait* six Evêchés de l'Archevêché de Bourges, pour ériger celui d'Albi en Archevêché. On a *distrait* une telle ville d'un tel apanage.

Distraire la Jurisdiction, se dit aussi, quand un justiciable se pourvoit devant un autre Juge que l'ordinaire. *Declinare*. Un Procureur du Roi, ou Fiscal, a droit de faire assigner le justiciable, pour être condamné en l'amende, quand il a *distrait* la Jurisdiction.

DISTRAIRE, dans un sens figuré, signifie, Détourner l'attention de quelqu'un de l'objet dont il étoit occupé. *Distrahere aliquem, ou alicujus animum ab aliquâ re avertere, avocare*. Rien ne peut le *distraire* de son travail, de ses études. On ne peut *distraire* ce jeune homme de l'attache qu'il a pour l'étude, pour le jeu, pour cette femme.

De son image en vain j'ai voulu me distraire. **RACINE.**

DISTRAIRE, se prend quelquefois dans la signification de détourner d'un dessein, d'une entreprise. *Deterrere*. Le dessein en est pris; mon voyage est résolu, & rien ne peut m'en distraire. Cette locution autorisée par l'Académie ne me plaît pas.

DISTRAIT, AITE, patt. & adj. On appelle un esprit *distrain*, celui qui n'a point d'attention à ce qu'on lui dit, qui ne suit pas la conversation; que ses pensées emportent ailleurs de temps en temps, & que la conversation rappelle aussi de temps en temps. *Cujus animus peregrè est absens cum præsens est, avocatus aliò*. Il y a des gens qui, par une trop forte application à leurs desseins, sont toujours *distrains*, & ne portent en aucun lieu que la moitié de leur esprit. **PEL.** Il me semble qu'il n'est pas fort agréable de voir une femme que l'on aime, toujours *distrain*e par mille bagatelles. **LET. PORTUG.**

*Je suis des yeux distraits,
Qui me voyant toujours, ne me voyoient jamais.* **RAC.**

La Bruyere, au commencement du chapitre de l'Homme, a fait, sous le nom de Ménalque, un recueil fort divertissant des *distractio*ns du feu Comte de Brancas. A quoi il faut ajouter ce qui en est dit dans la Clef des caractères par M. Coste, p. 28. dans le Menagiana, T. 1. p. 137. 138. T. 4. p. 220. & dans les Lettres de Madame de Sevigné in-12. 1726. T. 1. p. 60, 61, 77, 78, 84. On trouve aussi la plupart de ces traits ingénieusement rassemblés dans la

Comédie en cinq actes en vers de M. Regnard, intitulée *Le Distrain*.

*Un esprit naturel me conduit & m'anime :
Je suis un peu distrait; mais ce n'est pas un crime.*

L'homme *distrain* est proprement celui dont un nouvel objet extérieur attire l'attention, de façon qu'il la détourne de celui à qui il l'avoit d'abord donnée, ou à qui il devoit la donner. L'homme *abstrait* est celui que ses propres idées occupent si fortement, qu'elles l'empêchent d'être attentif à autre chose qu'à ce qu'elles représentent. Il ne pense à aucun objet présent, ni à rien de ce qu'on dit. Si ces défauts sont d'habitude, ils sont graves dans le commerce du monde. **SYN. FR.**

On est *distrain*, lorsqu'on regarde un autre objet que celui qu'on nous propose, ou qu'on écoute d'autres discours que ceux qu'on nous adresse. Un homme *distrain* veut avoir l'esprit à tout ce qui lui est présent; il est frappé de tout ce qui est autour de lui, & cesse d'être attentif à une chose, pour le vouloir être à l'autre; en écoutant tout ce qu'on dit à droite & à gauche, souvent il n'entend rien, ou n'entend qu'à demi, & se met au hasard de prendre les choses de travers. Les gens *abstrains* se soucient peu de la conversation; les gens *distrains* en perdent le fruit. Il est bien difficile de n'être pas *distrain*, quand on nous tient des discours ennuyeux, & que nous entendons de l'autre côté quelque chose d'intéressant.

DISTRIBUER, v. a. Partager une chose entre plusieurs personnes, donner à chacun la part qu'il doit avoir. *Distribuer* une somme d'argent, distribuer des aumônes. *Distribuere, dispartire, ou dispartire, dispartiri*. On a *distribue* le butin aux Soldats. *Distribuer* à chacun. *Distribuere in singulos*. Distribuer les recrues par régimens. *Distribuere milites in supplementum legionum*.

On le dit de même, au Palais, de ce qui est partagé entre plusieurs créanciers. Les effets de cette succession ont été distribués aux créanciers opposans.

En termes de Palais, *distribuer* un Procès, le donner à un Conseiller, pour en faire le rapport. Le Président a *distribue* tel Procès à un tel Conseiller.

DISTRIBUER, se dit de même en choses spirituelles & morales. Dieu *distribue* ses grâces à qui il lui plaît. La Justice doit *distribuer* convenablement les peines & les récompenses. La fortune *distribue* à son gré les rôles que chacun joue sur le grand théâtre du monde. **S. EVR.** Combien d'Auteurs *distribuent* le blâme, ou la louange sans jugement? **FLÉCH.**

On le dit aussi avec le pronom personnel. Les eaux de telle fontaine se *distribuent* par des canaux dans différens quartiers de la Ville. Et de même, en Anatomie, en parlant des vaisseaux qui se ramifient, se partagent en plusieurs rameaux. Telle veine, telle artère se *distribue* en plusieurs moindres, qui en sont comme les rameaux. Voy. **RAMIFIER**.

DISTRIBUER, dans la signification de ranger, disposer, mettre les choses avec ordre dans le rang & dans le lieu qui leur conviennent. Cet Orateur, ce Poète a *distribue* sa matière.

En peinture, *distribuer* les jours, les ombres, c'est arranger, disposer les objets & les effets de lumière dans un tableau, de façon qu'il en résulte un grand effet. Ces jours sont bien *distribués*. Ombres bien *distribuées*. Ouvrage bien *distribué*.

DISTRIBUÉ, ÉE, patt.

DISTRIBUTEUR, ICE, s. m. & f. Celui ou celle qui distribue. *Distributor*. Ce Prince est un juste *distributeur* & dispensateur de ses faveurs. **JESUS-CHRIST** est le *distributeur* de tous les biens. **MAUCR.** C'est un tel Président qui fera aujourd'hui le *distributeur* des procès, &c. *Distributrice* des grâces, des récompenses.

DISTRIBUTIF, IVE, adj. Qui distribue. La Justice

distributive est celle qui ordonne des peines & des récompenses. Voyez JUSTICE.

DISTRIBUTIF, 1^{re}. Terme de Logique. *Distributivus*, a, um. Le sens *distributif* est opposé au sens collectif. Le sens *distributif* est celui où l'on prend une multitude selon tous les individus qui la composent, considérés séparément l'un de l'autre ; & le sens collectif, celui où l'on prend tous ces individus conjointement, toute la multitude ensemble. Il y a des choses qui conviennent à une nature dans le sens collectif, qui ne lui conviennent pas dans le sens *distributif*. Cette proposition est vraie dans le sens *distributif*, & ne l'est pas dans le sens collectif. Dans le sens *distributif*, je l'accorde ; dans le collectif, je la nie.

DISTRIBUTIF, se dit aussi en termes de Grammaire. Particules *distributives*. Tantôt est quelquefois particule *distributive*. Tantôt il lit, tantôt il écrit.

DISTRIBUTION, f. f. Action de distribuer, ou même ce qu'on distribue. *Distributio*, *partitio*, *divisio*. On fait trois fois la semaine de grandes *distributions* aux pauvres à la porte de ce couvent. Les Capitaines Romains faisoient de grandes *distributions* d'argent aux soldats & au peuple pour gagner leur bienveillance. La *distribution* de l'aliment dans toutes les parties du corps est une des plus grandes merveilles de la nature.

Dans les Chapitres, on appelle des *distributions* manuelles & quotidiennes, certaines petites sommes de deniers, qu'on distribue aux Chanoines pour leur présence actuelle au Service Divin. *Diaria*, *diurna annona*. Les *distributions* des Chanoines ne se peuvent saisir, mais bien leur gros.

DISTRIBUTION, est aussi un terme de Rhétorique. C'est une figure qui partage par ordre de *distribution* les principales qualités d'un sujet. Par exemple, il a la lumière pour voir les fautes, la justice pour les reprendre, & l'autorité pour les punir. PORT-R.

DISTRIBUTION. Terme de Logique, qui se dit de chaque partie séparément l'une après l'autre. *Distributio*. La *distribution* est un terme relatif & opposé à collection, qui est l'assemblage de toutes les parties prises toutes à la fois & ensemble. Tous les hommes, c'est la collection. Chaque homme pris en particulier, l'un séparément de l'autre ; mais pris tous ainsi, depuis le premier jusqu'au dernier, c'est la *distribution*.

DISTRIBUTION, en matière de Belles-Lettres, c'est, en général, l'action de diviser une chose en plusieurs parties, pour les ranger chacune à la place qui lui est propre. L'ordre & la *distribution* de cette Tragédie sont excellents. La *distribution* des livres par Chapitres & par Sections est fort commode pour un Lecteur.

DISTRIBUTION, se dit aussi au Palais, en parlant des ordres des créanciers, du rôle qui se fait des créanciers sur un bien adjudgé par décret. C'est un tel Procureur qui est poursuivant l'ordre & la *distribution* du prix de la vente de cette terre.

DISTRIBUTION, se dit aussi des procès sur lesquels on commet des Rapporteurs. On a fait la *distribution* des procès.

DISTRIBUTION. Terme de Peinture. Une belle *distribution*, une belle Ordonnance.

DISTRIBUTION, en termes d'Imprimerie, se dit lorsque l'on remet dans les casses les lettres d'une forme qu'on a tirée, & qu'on les place chacune dans leur propre cassetin.

DISTRIBUTION DE PLAN, en Architecture, c'est la division & la dispensation des pièces qui composent le plan d'un bâtiment.

DISTRIBUTION D'ORNEMENS, est l'espace égal des ornemens dans quelque partie d'Architecture.

DISTRIBUTION D'EAU, en Hydraulique, c'est le partage qui se fait de l'eau d'un réservoir par une ou plusieurs soupapes, dans un regard ou bassin, pour l'envoyer à diverses fontaines.

DISTRIBUTIVEMENT. adv. Terme de Logique. Au sens distributif, séparément, seul à seul, chacun

en particulier. *Separatim*, *singillatim*, *distributivè*. Il est opposé à collectivement. Tous les soldats d'une armée pris *distributivement* peuvent passer par une poterne qu'ils ont découverte, & ne le peuvent pas collectivement, c'est-à-dire, tous à la fois. Les propositions qui n'expriment que des attributs essentiels sont vraies collectivement & *distributivement*. Ainsi tous les hommes sont animaux raisonnables, & chaque homme en particulier est animal raisonnable.

DISTRICT. f. m. Terme de Jurisprudence. Territoire, ressort, étendue de la juridiction d'un Juge. *Jurisdictionis finis*. Un Officier, un Juge, ne peuvent instruire, ni juger hors de leur *district*.

On dit figurément, cela n'est pas de mon *district*, pour dire, Cela n'est pas de ma compétence, il ne m'appartient pas d'en juger. ACAD. FR.

Ce mot vient du Latin *discretus*. On dit quelquefois *detroit*. Autrefois on a dit dans le même sens *distroit*.

D I T.

DIT, ITE. adj. Ce qui a été proféré, prononcé. *Dictus*. C'est une chose dite, il faut l'exécuter.

DIT, signifie quelquefois, Surnommé. Louis XIV, dit le Grand. Louis VII, dit le Jeune.

Ce mot est de grand usage au Palais, en se joignant aux articles, pronoms & prépositions, pour empêcher les équivoques des relatifs qui sont fréquens en notre Langue. Le dit appelant, le dit défendeur ; par les actes & moyens ci-devant dits & produits. Le dit Seigneur Roi. Par le susdit contrat. Un Secrétaire, en contresignant, ajoute par mon dit Seigneur un tel.

DIT. f. m. Signifie un bon mot, une sentence, un apophthegme des Anciens. *Acute*, *ingeniosè dictum*. Plutarque a fait des Traités des *Dits* norables des Lacédémoniens, des hommes illustres. Il ne nous reste d'Alexandre que certains *dits* spirituels, d'un tout admirable, qui nous laissent une impression égale de la grandeur de son ame, & de la vivacité de son esprit. S. EVR. Ce mot n'a guère d'usage hors de là.

*Ainsi pleins d'une sainte joie,
Toujours réjés & non dévots,
De dits joyeux & de bons mots,
Nous assaisonnons la lamproie.* DE CHAULIEU.

L'Abbé Regnier fit une pièce de vers qui avoit pour titre & pour sujet, les dits & faits du Prince d'Orange.

Voiture a aussi employé ce mot pour signifier un discours.

*En ces mots Minerve plaïda ;
A ses dits le Ciel s'accorda,
Et chacun dit, vive d'Avaux.*

On dit en proverbe qu'un homme a son dit & son dédit, pour dire qu'il change de parole ou de dessein. Voyez l'origine de ce proverbe au mot *Dédit*.

On dit aussi, Il a tant fait par ses faits & par ses dits, qu'il est venu à bout de ses desseins.

DITANT, Vieille préposition. Du temps, pendant le temps, autant.

DITHEISME. Voyez MANÈS & MANICHÉISME.

DITHMANING. Voyez DIETHMANING.

DITHMARSEN. Voyez DIETHMARSEN.

DITHYRAMBE. f. m. Hymne à l'honneur de Bacchus, dont la mesure fut inventée par un nommé *Dithyrambus* Thébain, ou par les Corinthiens, selon Pindare. *Dithyrambus*. Ce sont des vers pleins d'emportement ou de fureur poétique. On appeloit aussi chez les Grecs Bacchus, *Dithyrambe*, ou à cause qu'il étoit venu deux fois au monde, suivant la fable de Sémélé & de Jupiter ; ou parce qu'il avoit triomphé deux fois : ce mot étant composé de *dis*,

& de *Epigrammes*, double triomphe. Les Anciens ont appelle *Dithyrambes*, les vers où l'on n'observoit pas les régies ou les mesures ordinaires, comme disent Aristote & Horace. C'est ce que nous appelons *vers libres*, & les Italiens, *versi sciolti*; & les Grecs modernes les appellent *politiques*, parce qu'ils donnent ce nom à la prose, à laquelle ces vers ressembler plus qu'à la Poësie. Le P. Labbe, en sa nouvelle Bibliothèque, a rapporté plusieurs de ces vers. Du CANGE. Il ne nous reste aucuns *Dithyrambes* des anciens Poëtes; & c'est pourquoi l'on n'en connoit pas la mesure avec certitude. On fait seulement que c'étoit une Poësie fort hardie & fort déréglée. Les Poëtes non-seulement forgeoient des mots, mais ils en faisoient de doubles & de composés, qui contribuoient beaucoup à la grandeur des *Dithyrambes*. Horace les a quelquefois imités. DAC. Le P. Commine & quelques Modernes ont fait des pièces Latines de toutes sortes de vers indifféremment, selon qu'ils se présentent, sans ordre & sans distinction de strophes: ils appellent ces pièces des *Dithyrambes*. Le fameux Redi, autre excellent Poëte qu'habile Physicien, a renouvelé parmi les Italiens cette espece de Poësie. Lui & M. Pégolotti ont écrit chacun un *dithyrambe* Italien, qui passent pour de belles pièces.

DITHYRAMBIQUE, adj. Qui appartient au dithyrambe. *Dithyrambicus*. Poëte, vers *dithyrambique*. Pindare étoit né pour la témérité *dithyrambique*. DAC. Un mot composé & *dithyrambique* a quelquefois de la grace & de la force. ID. Une ode *dithyrambique*. Quelques Modernes ont ainsi appelé une pièce de vers faite dans le goût de l'ode, mais sans distinction de strophes, & dans lesquels ils font entrer indifféremment de toutes sortes de vers.

Quelques-uns écrivent *ditrambique*, comme les Italiens, *ditrambo*. La Poësie *ditrambique* doit sa naissance à la Grèce & aux transports du vin. Elle se ressent de son origine, & n'a pour règle que les saillies d'une imagination échauffée. L'art néanmoins n'en est pas banni; employé finement, il retient, il conduit l'impétuosité *ditrambique*, & ne lui permet que les efforts qui plaisent. En un mot, ce qu'un de nos Poëtes a dit de l'ode, est plus vrai du ditrambe que de l'ode; que son désordre est un effet de l'art. MEM. DE TR. Il est mieux d'écrire *dithyrambe* & *dithyrambique*, avec M. Dacier.

DITO, qu'on écrit quelquefois en abrégéant D°. Terme usité parmi les Marchands, qui signifie la même chose que dit, susdit.

DITON, f. m. instrument de Musique, qui comprend deux tons. *Ditonum*. Le *diton* est la première consonnance. La proportion des sons qui forme le *diton* est de quatre à cinq; celle du *semiditon* de cinq à six. Si l'on divise le *diton* en 18 intervalles égaux, ou coma, les neuf de la partie aiguë font le ton majeur, comme le dit Salomon de Caux. Selon le P. Paran, le *diton* est la quatrième espece de consonnances simples: il comprend deux tons, l'un majeur, & l'autre mineur. La tierce majeure est un *diton*.

Le nom de *diton* vient de *dis*, deux fois; & de *tonos*, ton; ce qui montre que le *diton* est composé de deux tons.

DITRIGLYPHE, f. m. Terme d'Architecture. Espace qui est entre deux triglyphes.

DITTAINQ, autrement **DICTAINO**, & **DATAINO**, Rivière de Sicile. *Dittanus*, anciennement *Chrysas*. Elle coule sur les confins des vallées de Démona & de Noto, baigne la petite ville d'Alforo, & se décharge dans le Jaretta.

DITTER, v. a. Marot dit *ditter* pour dicter. *Dictare*.

DITTEREL, f. m. Vieux mot. Opuscule. On a dit aussi *Dittelet*, pour, petit discours.

D I V.

DIU, ou **DIOU**. Isle de l'Océan Indien située fort près de la côte de Guzarate, province des Etats du Mogol, à l'entrée du Golfe de Cambaye, du côté du

couchant. *Dium*. Les Portugais sont maîtres de *Diu*, où ils ont une forteresse couronnée de deux grands toits pleins d'eau de la mer, & convertie de plusieurs bassins batis sur le roc, & extrêmement hauts, avec un très-bon port, où ils ont fait long temps presque tout le commerce du Mogolistan. Du reste, il n'y a rien de remarquable dans cette Isle, qui est fort petite. C'est Nuno d'Acuna, Gouverneur des Indes, qui a fait bâtir la forteresse de *Diu*. La ville se nomme aussi *Diu*. Massée en parle souvent dans son Hist. de l'Indes.

DIVAGUER, v. n. Ce mot n'est plus en usage, où il n'y est guère. Il veut dire aller de côté & d'autre, aller ça & là, s'écartant de l'objet d'une question. On a dit autrefois *divaguer*. Cet homme ne fait que *divaguer*. Corneille s'est servi de ce mot dans la traduction de l'Imitation de JESUS-CHRIST.

DIVALES, f. f. pl. *Divalia*. Nom de fête qui se célébroit chez les Romains le 21 de Décembre, à l'honneur de la Déesse Angérone: cette fête s'appelloit aussi Angéronales, du nom de cette Déesse. La fête des *Divales* fut établie à l'occasion d'une maladie qui faisoit mourir les hommes & les animaux: cette maladie étoit une espece d'esquinancie, ou d'enflure de gorge, qu'on appelle en Latin *Argina*, d'où les *Divales* furent nommées *Angeronales*, *Angeronalis*, comme Macrobe nous l'apprend *L. I. Saturn. c. 12*. Ce jour-là les Pontifes faisoient un sacrifice dans le Temple de Volupta, ou de la Déesse du plaisir & de la joie, qui étoit la même qu'Angérone, & qui chassoit toutes les angoisses & tous les chagrins de la vie. *Nosinus Antiq. l. om. L. IV. c. 16*.

DIVAN, f. m. Terme de Relation. Chambre du Conseil: Tribunal où l'on rend la justice dans les pays Orientaux. *Imperatoris Turcici supremum & sacellius consilium; Tribunal, Curia*. Les Voyageurs racontent des merveilles du silence qui se garde, & de l'expédition qui se fait dans les *Divans* de l'Orient. On dit, le grand Visir a tenu *Divan*; c'est-à-dire, qu'il a fait assembler les Grands de la Porte pour délibérer des affaires de l'Empire.

Divan est un mot Arabe, qui signifie une estrade. C'est la même chose que *sofa* en langue Turque.

Divan signifie aussi, en Arabe, un recueil de diverses pièces, soit en vers, soit en prose.

DIVAN, se prend aussi pour une salle dans une maison particulière; mais toujours en termes de Relation, & en parlant des Orientaux. *Aula, Atrium*. La coutume de la Chine ne permet pas de recevoir les visirs dans l'intérieur de la maison, mais seulement à l'entrée, dans un *Divan* qu'on a pratiqué pour les cérémonies. P. LE COMTE.

DIVAN-BEGUI, ou **DIVAN BÉGHI**. Nom d'un des Ministres d'Etat en Perse. Le *Divan-Bégui* est le Sur-intendant de la Justice. *Juri dicundo prepositus, juris d'cundi arbiter*. Il n'a que le dernier rang parmi les six Ministres du second ordre, qui sont tous au-dessous de l'Etmadaulet qui est premier Ministre. On appelle au tribunal du *Divan-Bégui* des jugemens rendus par les Gouverneurs. Le *Divan-Bégui* a cinquante mille écus d'appointemens, afin qu'il rende la justice gratuitement. Tous les huissiers du Palais sont au service du *Divan-Bégui*. Le *Divan-Bégui* connoît des causes criminelles des Cams, des Gouverneurs, & autres grands Seigneurs de Perse disgraciés pour quelque faute; & il reçoit les appellations du Daruga. Il y a des *Divan-Bégis*, non-seulement à la Cour & dans la Capitale, mais aussi dans les Provinces & dans les autres Villes. En Turquie on dit *Résuldivan*, c'est le Président du *Divan*. Le *Divan-Bégui* rend la justice dans le Palais du Prince, sans suivre d'autre loi, ni d'autre règle que l'Alcoran, qu'il interprète à son gré. Il ne connoît que des crimes. Il suffit qu'on ait crevé un œil, ou cassé une dent, pour que la cause lui soit portée. Les causes des Officiers de la Maison du Roi, & des Ministres étrangers, lui sont commises.

DIVANDUROU. Nom que l'on donne à cinq ou six

Isles de l'Océan Indien. *Divandura insula*. Les Isles de *Divandurou* sont au nord des Maldives, & au couchant de la côte de Malabar. Elles appartiennent au Roi de Cananor, & sont fort fertiles, mais très petites: la plus grande n'a pas plus de six ou sept lieues de circuit. MARY.

DIVAR. Isle de la mer des Indes, située au Septentrion de celle de Goa.

DIVE. Nom de rivière. *Diva*, *Deva*. Il y a en France deux rivières de ce nom; l'une qui est en Normandie, a deux sources au-dessous de Gasse, & grossie des eaux de l'Ante, de Vic, de Lezon & de Meauce, elle se rend dans la Mer à saint Sauveur de Dive, environ à douze lieues de ses sources.

L'autre est dans le Poitou. Elle a sa source à la Grimaudière: après s'être jointe au Thouay, elle va se jeter dans la Loire à Saumur.

DIVE, ou saint Sauveur de *Dive*, ou sur *Dive*, Bourg de Normandie, situé à un quart de lieue de l'embouchure de la *Dive* dans la mer. *Dive*, est du Diocèse de Lisieux, dans le petit pays d'Auge, à cinq lieues de Caën vers le couchant. *Dive* a un petit port de mer avec Amirauté.

DIVE. f. f. Déesse. *Diva*. Ce mot ne se dit qu'en style badin & burlesque.

*Ces Dieux d'accord ont brouillé leur bagage;
Ces deux enfans de la Dive Cypris
Ne seront plus connus à l'équipage.
Quand guerroyoient ensemble au temps jadis.*

NOUVEAU CH. DE VERS.

O ma patronne! ô ma Dive concierge! R.

*Il en fit tant, qu'enfin par une nuit
À ses regards la Dive se produit. Id.*

Ce mot a été pris du Latin *divus*, *diva*. Chez les Romains, on appeloit proprement *divus* & *diva* les hommes & les femmes qui avoient été mis au nombre des Dieux. De-là vient que, sur les médailles frappées pour la consécration d'un Empereur, ou d'une Impératrice, on leur donne le titre de DIVUS ou DIVA; par exemple, DIVUS-JULIUS, DIVO ANTONINO PIO, DIVO PIO, DIVO CLAUDIO, DIVA FAUSTINA AUG. &c.

Le mot *Dive*, pour Déesse, a été employé par nos anciens Auteurs. J'ai pitié des Princes qui sont si lâches & si peu courageux, qu'ils ne dédaignent pas de se soumettre à la *Dive* Fortune, & pour un peu de crédit, adorer le veau d'or. GUI PATIN. Bacbuc demanda: Qui est celui de vous qui veut avoir le mot de la *dive* Bouteille? RABELAIS. Lors fut ouï ce mot, *Trincq*. Bacbuc prit Panurge sous le bras, lui disant: Ami, rendez grâces à ceux, vous avez promptement le mot de la *dive* Bouteille. Rabelais étoit un bon Apôtre, qui aimoit assez la bouteille, pour en faire une Divinité. Elle a eu de tout temps beaucoup d'adorateurs, aussi-bien que la Fortune.

DIVERGENCE, f. f. Terme d'Optique. Qualité de ce qui est divergent. Direction des rayons de lumière, qui s'éloignent les uns des autres. *Divergentia*. La *divergence*, le parallélisme ou la convergence des rayons. ACADEMIE. S. 1704. *Hist.* p. 77.

DIVERGENT, ENTE. adj. Terme d'Optique, qui se dit de deux rayons, lorsqu'ils s'éloignent toujours plus l'un de l'autre. C'est là la propriété de tous les rayons qui partent d'un même point d'un corps lumineux. Il est opposé à *convergent*, qui se dit quand ils s'approchent, & tendent vers un centre, où étant parvenus, ils se coupent; s'ils sont continués, ils deviennent *divergens*. *Divaricati radii*. Le verre sphérique convexe rend les rayons *convergens*, & le concave les rend *divergens*.

☞ Ce mot s'applique à tout ce qui, continué, se rencontreroit d'un côté en un point commun, & de l'autre iroit toujours en s'éloignant de plus en plus. Lignes, directions *divergentes*.

DIVERS, ERSE. adj. Terme qui marque la négation de similitude, & se dit des lieux, des temps, des personnes & des choses. Voyez DISTINCTION. *Diversus*. Il faut avoir eu affaire à *diverses* personnes pour connoître le monde. Les gens de *divers* pays, & de *diverses* religions ne s'accordent guère ensemble. Les hommes ont des sentimens bien *divers*. Je suis une folle de redire les mêmes choses si souvent; suis-je obligée de vous rendre un compte exact de tous mes *divers* mouvemens? LET. PORTUG.

*Dès qu'on ouvre les yeux, on voit dans l'Univers
L'assemblage éclatant de tant de corps divers. VILL.*

De divers Auditeurs peins les divers défauts. Id.

DIVERS, ERSE. Signifioit autrefois bizarre, méchant, extraordinaire, triste, chagrinant, qui a un esprit de contradiction.

DIVERSEMENT. adv. D'une manière diverse. *Diversement*. Toutes les hérésies sont fondées sur des passages qu'on a expliqués *diversement*. Epicure a dit la même chose *diversement*, selon qu'il peut l'avoir *diversement* pensée & sentie. S. EVR.

DIVERSIFIABLE, adj. m. & f. Qui peut se diversifier, se varier. *Variabilis*, e. La règle précédente. . . se trouve *diversifiable* en autant d'autres, qu'il y a d'expressions possibles des développées. VARIGNON. *Acad. des S.* 1701. *Mém.* p. 14.

DIVERSIFIER. v. a. Mettre de la diversité en quelque chose; varier en plusieurs façons. *Variare*. Il faut *diversifier* un ouvrage pour le rendre agréable. *Diversifier* la vie, ses études, ses occupations. Il y a diverses espèces d'ambition ou de bassesse; les passions se *diversifient* selon les esprits où elles se trouvent. S. EVR. L'abondance lasse, à moins qu'elle ne soit extrêmement *diversifiée*. CH. DE MER. L'histoire est sèche & ennuyeuse, quand il n'y a pas une certaine variété d'incidens nécessaires pour *diversifier* la narration, & la rendre plus agréable. P. DAN. Pour se plaire à la vie, il faut sur-tout la *diversifier*. CH. DE MER. Il y a beaucoup d'art à *diversifier* les plaisirs, & à leur rendre cette pointe qui s'émousse si aisément. S. RÉAL.

DIVERSIFIÉ, ÉE. part.

DIVERSION. f. f. Terme de Guerre, qui se dit quand on va attaquer son ennemi en un endroit où il est foible & dégarni, pour lui faire rappeler ses forces d'un autre lieu où il a de la supériorité, & où il est difficile de lui résister. Faire *diversion*. *Distrahere hostiles copias, aliò hostem avertere*. Les Romains ne purent chasser Annibal, d'Italie, qu'en faisant *diversion*, & allant attaquer Carthage.

On s'en sert aussi, en Médecine, pour exprimer le changement que l'on produit dans le cours d'une humeur qui se porte trop abondamment vers quelque partie. La saignée fait une grande *diversion* d'humeurs.

On dit aussi, figurément, la consolation qu'on donne à une personne affligée fait quelque *diversion* à sa douleur. L'on vient plus aisément à bout des passions par la *diversion*, que par l'opiniâtreté qu'on a à les combattre directement.

Ce mot de *diversion* a été formé par Montagne; qui l'a employé le premier. Pasquier se plaint dans une de ses lettres de ce que Montagne emploie ce mot qu'on n'entend point.

DIVERSITÉ. f. f. Variété, qualité qui fait qu'une chose est diverse & différente, & proprement négation de similitude. Voyez DISTINCTION. *Diversitas*. La *diversité* des humeurs des hommes est cause de la *diversité* de leurs sentimens. La *diversité* des fleurs d'un parterre réjouit la vue. Les Siamois tiennent que la *diversité* des Religions est agréable à Dieu, & que toutes les diverses manières de l'honorer sont bonnes, parce qu'elles ont toutes les mêmes objets, & tendent toutes à la même fin. S. EVR. Quand il est clair qu'il y a une Religion révélée, la *diversité* de Religions ne peut plus paroître bonne. La *diversité*

sité des sentimens aliène les esprits. MALEB. La *diversité* des choses délasse, & un peu d'absence ranime l'amitié. CH. DE MER.

☞ **DIVERSITÉ**, variété, différence. M. l'Abbé Girard distingue ces trois mots par des nuances particulières. La *différence* suppose une comparaison que l'esprit fait des choses, pour en avoir des idées précises, qui empêchent la confusion. La *différence* des mots doit servir à marquer celle des idées. La *diversité* suppose un changement que le goût cherche dans les choses, pour trouver une nouveauté qui le flatte & le réveille. Un peu de *diversité* dans les mets ne nuit pas à l'économie de la nutrition du corps humain. La *variété* suppose une pluralité de choses non ressemblantes, que l'imagination fait, pour se faire des images riantes, qui dissipent l'ennui d'une trop grande uniformité. La nature a mis une *variété* infinie dans les plus petits objets. Si nous ne l'appersons pas, c'est la faute de nos yeux.

*Telle est la loi du Ciel, dont la sage équité
Seme dans l'Univers cette diversité.* CORN.

DIVERTIR. v. a. Détourner quelqu'un, le distraire de son dessein, de son entreprise, de son travail. *Aliquam ab aliquo re avocare, abducere, deducere.* On ferme les ateliers pour empêcher que le peuple ne *divertisse* les ouvriers, qu'il ne les amuse. Cet homme avait dessein de se venger; mais les prières de ses amis l'en ont *diverti*, l'en ont détourné. Les *penitens* d'un solitaire sont plus justes; car rien ne le *divert* de la contemplation, en ce sens il est *seul*.

Ce mot vient du Latin *divertere*, détourner, forme de la préposition *di*, qui dans la composition signifie, séparation, éloignement, & *vertere*, tourner, *divertere*, tourner ailleurs; signification qui convient à tous les sens que ce verbe a dans notre langue.

☞ **DIVERTIR**, en Jurisprudence, signifie détourner les effets d'une succession, d'une communauté. Cette veuve, à la mort de son mari, a *diverti* la plupart des effets de la succession, les a soustraits, pour ne les pas représenter, & en frustrer ceux à qui ils appartiennent. *Subducere, distrahere.*

☞ On le dit, dans le même sens, dans le commerce, en matière de banqueroute. Ce banqueroutier a *diverti* ses meilleurs effets.

☞ On le dit de même, en matière de Finances, comme synonyme à voler. Ce Commis a *diverti* les deniers de sa recette.

DIVERTIR, se dit aussi en matière de Finances, pour changer la destination des deniers, les employer à un usage différent de leur destination. *Detrahere, avertere.* On avait fait un fonds pour les pensions des gens de lettres; mais il a été *diverti*, & employé aux nécessités de la guerre.

☞ **DIVERTIR**, signifie aussi, détourner l'esprit par des choses agréables de ce qui le tenoit appliqué. On le dit également avec le pronom personnel. Se *divertir*.

DIVERTIR. *Recreare, relaxare animum.* Il n'y a rien qui *divertisse* mieux que la Comédie. Elle *divertit* même les plus mélancoliques. ABLANC. Quand on n'a guère d'esprit, on se *divertit* de peu de chose. M. SCUD. Aristote ne permet de *divertir* le spectateur, que pour l'instruire en même-temps; c'est un artifice innocent pour corriger, qui réussit mieux que la sévérité des Préceptes. DAC. Il vaut mieux s'ennuyer comme une personne d'esprit, que de se *divertir* d'une manière impertinente. CH. DE MER. Je ne fais quoi de délicat que j'ai dans le cœur ou dans l'esprit, fait que rien ne me *divertit* longtemps. M. SCUD. Il ne faut pas toujours étudier, il faut prendre le temps de se *divertir*, se *divertir* aux dépens de quelqu'un. C'est pécher contre la chasteté, que de se *divertir* à regarder des figures lascives. THIERS.

*Il faillit vous répondre; & d'une telle affaire
C'est ainsi que j'ai du sortir.
Quand on ne sauroit divertir,
Il faut au moins s'ennuyer guère.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

Ce mot s'est dit dans ce sens, parce que se *divertir*, c'est se détourner, détourner son esprit de l'application, ou d'une matière sérieuse.

On dit qu'un homme se *divertit*, quand il n'a autre occupation que celle de se réjouir, & de passer son temps. On, dit d'un homme bourru & chagrin, que rien ne le *divertit*, pour dire, qu'il ne prend plaisir à rien.

DIVERTI, 1^e. part. *Subductus, amotus.* Deniers *divertis*. Somme *divertie*. Fonds, effets *divertis*. Il n'est guère d'usage qu'en ce sens.

DIVERTISSANT, ANTE. adj. Qui fait plaisir, qui donne de la dissipation. *Jucundus, amenus, festivus* La Comédie est fort *divertissante*. Les eaux les plus tranquilles ne sont pas les plus *divertissantes*. M. SCUD. Esprit *divertissant*.

Ce mot est quelquefois substantif: alors c'est le nom d'un personnage que les Opérateurs font paroître sur leur théâtre. *Divertissant* est l'Arlequin des Opérateurs, il a l'habit & les manières d'Arlequin.

☞ **DIVERTISSEMENT**. s. m. Réjouissance, plaisir, récréation. Ces mots ne sont synonymes que par l'idée qu'ils présentent de plaisir, & de dissipation. L'idée du *plaisir* est d'une bien plus vaste étendue; parce qu'il a rapport à un plus grand nombre d'objets; ce qui concerne l'esprit, le cœur, les sens, la fortune & la récréation, n'est qu'un simple délassement d'esprit, ordinairement de peu de durée. *Réjouissance* paroît se rapporter plus directement aux démonstrations extérieures & publiques. Voyez ces mots.

Le *divertissement* est un délassement agréable & honnête, capable non seulement de distraire l'esprit, mais encore de lui procurer du plaisir. Au reste ce mot est souvent employé, comme terme générale, pour toutes sortes d'occupations agréables, *délassemens, amusemens, simples passe-temps*; mais, dans les occasions où il peut y avoir une nécessité de choix, on ne doit point regarder tous ces mots comme synonymes. *Relaxatio, oblectatio animi.* La Comédie est le *divertissement* des honnêtes gens. Les combats de Gladiateurs étoient des plaisirs inhumains: il n'y a qu'une inclination maligne qui puisse faire trouver du plaisir dans ces cruels *divertissemens*. S. RÉAL. Quand le seul intérêt de nos *divertissemens* forme le nœud de l'amitié, les chagrins le rompent aisément. S. EVR. Les Pères n'ont pas absolument interdit les jeux, & les *divertissemens* aux Chrétiens. THIERS. Les *divertissemens* de foule ne sont pas agréables, & sont ennemis des passions délicates. S. EVR. Quand les *divertissemens* sont continuels & sans intervalle, ils ennuient. M. SCUD.

*Un lecteur sage suit un vain amusement,
Et veut mettre à profit son divertissement.* BOIL.

On appelle, dans les Opéra, *Divertissement*, les fêtes de danse & de chant qui font partie de chaque Acte dans un Opéra, ou qui le terminent. Les *divertissemens* de cet Opéra sont bien amenés. Il se dit aussi, en parlant de la Comédie. C'est une Comédie avec des *divertissemens*.

On appelle, en Jurisprudence, *divertissement* d'effets, ou *divertissement* de fonds, le recèlement des effets, le changement de l'emploi des fonds. *Distractio.*

DIVETO. Bourg de Sicile dans la vallée de Démona, & sur la côte septentrionale de cette vallée, environ à deux lieues de Messine. *Divetum. Diveto* a été bâti des ruines de la ville de *Naulochus*.

DIVETTE. Petite rivière du Cotentin dans la basse Normandie. *Divetta.* La source de la *Divette* est à Briquebosq : elle passe à Sotteville, à S. Christophe, à Virandeville, à Sideville, à Martinvalet, à Oudeville, & va à Cherbourg se décharger dans la mer. CORN.

DIVIDENDE. f. m. Terme d'Arithmétique. Le nombre à diviser, & duquel se fait la division. *Numerus dividendus.* Le quotient contient autant d'unités, que le *dividende* renferme de fois le diviseur. ROM. Le *dividende* doit toujours être plus grand que le diviseur.

DIVIDENDE, est aussi un terme affecté aux Compagnies de Commerce, & qui signifie, le produit d'une Action, c'est-à-dire, la part qui revient à chaque Actionnaire. Il y a deux *dividendes* par an.

DIVIN, INE. adj. Qui vient de Dieu, qui a rapport à Dieu, qui appartient à Dieu. *Divinus.* Les trois Personnes *divins* ne font qu'un seul Dieu. L'Office *divin.* Le service *divin.* La Providence *divine* nourrit les oiseaux. Ce n'est pas une chose si difficile qu'on le pense, que d'allier les loix humaines avec les loix *divines.* Le Fils de Dieu est le verbe *divin.*

C'est profaner d'un Dieu le langage divin. VILL.

*Se peut-il que dans ses ouvrages
L'homme aveugle ait mis son appui,
Et qu'il prodigue ses hommages
A des Dieux moins divins que lui?*

NOUV. CHOIX DE VERS.

On demande, s'il faut dire *divin* amour, ou amour *divin.* On répond que l'un & l'autre est bon, quand on parle de l'amour de Dieu. Quand le *divin* amour, ou l'amour *divin* embrase une ame, rien ne lui coûte dans le service de Dieu.

Mais si *divin* amour se disoit, comme il se dit souvent du Saint-Esprit, troisième personne de la très-sainte Trinité; alors, sur-tout dans une apostrophe, il faudroit dire, *Divin* amour. *Divin* amour, sanctificateur des ames, venez purifier la mienne de ses imperfections. Si l'on disoit, Amour *divin*, on l'entendrait non pas du S. Esprit, mais de la charité, que le S. Esprit répand dans nos ames.

DIVIN, se dit, figurément, de tout ce qui est excellent, extraordinaire, & qui semble être au-dessus des forces de la nature, & de la portée ordinaire de l'esprit humain. Il y a quelque chose de *divin* là-dedans. La boussole, les lunettes, les horloges, sont des inventions *divines.* Platon est appelé *Auteur divin.* Le *divin* Platon; & Hippocrate, le *divin* vieillard. Une beauté *divine.*

*Sans la langue en un mot l'Auteur le plus divin
Est toujours, quoiqu'il fasse, un méchant écrivain.*

BOLL.

En termes de Blason on appelle *Croix divine*, une croix d'où il sort des rayons : d'où vient qu'on la nomme encore croix rayonnante.

Les Arabes appellent les *Divins*, *أدريون, Elahioun*, la seconde Secte de Philosophes, composée de ceux qui admettent un premier moteur de toutes choses, & une substance spirituelle dégagée de toute espèce de matière; un Dieu en un mot; & ils leur donnent ce nom, pour les distinguer de la première Secte, qui sont les *Deherioun*, ou *Thabaioun*, c'est-à-dire, les Mondains, ou Naturels, ou bien les Mondanistes ou naturalistes, ainsi appelés, parce qu'ils n'admettent d'autre principe, que le monde matériel & la nature. *أدريون, Elahioun*, vient d'*أله, Allah*, Dieu. Ainsi les *Elahioun* sont les *divins*, ou les *Théologiens*, comme traduit Castel; ceux qui reconnoissent un Dieu. Voyez d'Herbelot au mot *Elahioun*.

DIVINATEUR. f. m. Qui se trouve dans quelques-

uns de nos anciens Auteurs pour devin, devineur *Divinus, Hariolus.*

DIVINATION. f. f. L'art prétendu de connoître & de prédire l'avenir. *Divinatio, rerum futurarum scientia.* Quoiqu'il semble que le mot de *divination* dût signifier la connoissance que Dieu a des choses futures, il n'est pourtant jamais employé que pour désigner la connoissance que les Magiciens, ou ceux qui font semblant de l'être, se vantent d'avoir des choses cachées. Ce mot signifie donc, non-seulement la connoissance, mais l'annonce, la déclaration que l'on fait d'une chose cachée ou future, en invoquant le secours du Démon, par un pacte exprès & formel, ou tacite que l'on fait avec lui. De là vient que celui qui rapporte seulement ce qu'il a appris d'un devin, ne fait pas une *divination*; c'est le devin qui l'a faite. Toute *divination* est incertaine, & ne réussit que par hasard, ou par l'adresse du Devin. Les hommes ont inventé cent sortes de *divinations*: par les oiseaux, les entrailles des bêtes, les songes, les linéamens de la main, par les points marqués au hasard, par les noms, par les mouvemens d'un tamis, par l'air, par le feu, par les sorts Virgiliens, Homériques, ou de la Bible, les nombres & cent autres qui ont divers noms. Voici les principales espèces, & leurs noms. L'Aëromantie, ou *divination* par le moyen de l'air, la Psychomanterie ou Psychomance, autrement Sciomanterie, ou Sciomance, qui se fait par l'évocation des ames des mots, ou des ombres, pour en apprendre ce que l'on souhaite; la Dactylomanterie, qui se fait par le moyen d'un ou de plusieurs anneaux; l'Hydromantie, qui se faisoit avec l'eau de la mer; la Pégomantie, avec de l'eau de fontaine; l'Ornithomanterie, qui est la même chose que les augures; la Clidomantie, qui se fait par des clefs; la Coskiomantie, avec un crible; le Clédonisme, qui se fait par la parole ou la voix; l'Extrispicine, ou considération des entrailles des victimes; l'Alphitomantie, ou Aleutomantie, qui se fait par la farine; la Kéraunoscopie, ou considération de la foudre; la Capnomantie, ou *divination* par la fumée; l'Alectryomanterie, ou *divination* par les coqs; la Pyromantie, par le feu; la Lithomanterie, par les pierres; la Lyncomanterie, par les lampes; la Nécromantie, par les morts, ou leurs os, &c. L'Onirocritique, ou Jugement par les songes; l'Ooscopie, ou considération des œufs; la Lécanomanterie, ou *divination* par un bassin plein d'eau; la Gastromantie, par le ventre, ou par des phioles, la palpitation, *saliffatio, παλμης*, qui se tiroit de la palpitation, du mouvement de quelque membre; l'Axinomanterie, par une hache ou coignée; la Catoptromantie, ou Cristallomanterie, par un miroir; la Chiromantie, par l'inspection des lignes de la main. La Géomantie, par la terre; la Céromantie, par des figures de cire; l'Arithmomantie, par les nombres; la Sycomantie, &c. Cardan les a décrites au IV^e livre de sa Sagesse, & Robert Flud en a fait plusieurs Traités particuliers. Cicéron a fait aussi deux livres de la *divination* des Anciens, où il les réfute. Toutes ces sortes de *divinations* ont été condamnées, par les Pères & par les Conciles, vu qu'elles supposent qu'on a pacté avec le Diable.

Dans l'Écriture Sainte il est parlé de neuf différentes sortes de *divinations*. La première, qui se faisoit par l'inspection des planètes, des étoiles, des nuées. On prétend que c'est ceux qui la pratiquoient, que Moïse appelle *מענני, Meonen*, de *ענן, anan*, qui signifie nuée. *Deut. XVIII. 10. 2°.* Ceux que le même Prophète appelle au même endroit *מנחש, Menachesh*, que la Vulgate & le commun des Interprètes traduisent *Augur*, 3°. Ceux qui, au même endroit, sont nommés *מכשף, Mecascheph*, c'est-à-dire, selon les Septante & la Vulgate, un homme qui fait des maléfices. 4°. Les Enchanteurs, que Moïse au même chapitre v. 11. nomme *חוכר, Hhober*. 5°. Ceux qui consultent les esprits qu'on appelle Python, ou, comme parle Moïse au même

livre, ceux qui interrogent le Python, אורח לזר. 6°. Les Devins, ou les Magiciens, que Moïse appelle קדושי, *Judeoni*. 7°. Ceux qui consultent les morts, la Nécromantie. 8°. Le Prophète Osée IV. 12. parle de ceux qui consultent des baguettes, שאל סקרו, on peut appeler cette sorte de *divination* Rabbomantie. Quelques-uns l'appellent aussi Belomantie; mais Rabbomantie revient mieux au mot dont se sert le Prophète, מקל, & qui signifie une verge, une baguette, un baton & non pas une flèche, פילוס. 9°. La dernière espèce de *divination* dont parle l'Écriture, est l'Hépatoscopie, ou considération du foie.

DIVINATOIRE, adj. Dont on ne se sert qu'en le faisant précéder de *verge*, ou de *baguette*. La baguette *divinatoire*, dont on se sert pour découvrir les sources, les mines & les trésors. Voyez BAGUETTE.

DIVINEMENT, adv. Par le secours ou la puissance de Dieu. *Divinè, divinitus*. Les Payens croyoient que ceux qui rendoient les oracles, étoient inspirés *divinement*. La même Providence qui les faisoit écrire *divinement*, & par l'impulsion de l'esprit de Dieu, a voulu qu'ils écrivissent en hommes, & comme on écrit parmi les hommes. PÉLISSON. Il parle des auteurs sacrés.

DIVINEMENT, signifie, figurément & familièrement, excellemment, parfaitement, extraordinairement. *Divinè, mirificè*. Cet Oracle parle, écrit *divinement* bien.

DIVINISER, v. a. Reconnoître pour divin, mettre au rang des Dieux. M. Grellier dit, en parlant de la Muse, dans l'Envoi de l'Épître qu'il lui a dédiée :

*Elle n'a point les grâces fières
Dont brillent ces Nymphes altières,
Qui divinisent les Guerriers :
La négligence suit ses traces ;
Ses tendres erreurs sont ses grâces,
Et les roses sont ses lauriers.*

DIVINITÉ, f. f. Dieu, nature ou essence divine. *Divinitas*. En Jesus-Christ la *Divinité* & l'humanité sont jointes ensemble. Les impies s'attaquent à la *Divinité*. Malgré l'antipathie naturelle à l'esprit humain, pour reconnoître quelque chose au-dessus de lui, aucun n'a pu effacer de son ame l'opinion d'une *Divinité*. S. RÉAL. L'idolâtrie elle-même n'est que le sentiment de la *Divinité* diversifiée. LE VASSOR. Il est difficile d'effacer l'impression que la vue de ce grand monde forme de la *Divinité*. NICOL. C'est faussement que les impies disent que l'opinion de la *Divinité* est une invention politique des Législateurs, pour assurer, pour affermir l'observation de leurs lois; car, au contraire, il est évident que les Législateurs se sont servis de cette opinion, qu'ils ont trouvée fortement imprimée dans l'esprit des peuples, sans qu'on puisse savoir quand ils ont commencé à avoir cette idée.

Le Paganisme avoit aussi ses *Divinités*, ses faux Dieux. Sombres *Divinités*, noires *Divinités*, ce sont les Puissances de l'Enfer. Les *Divinités* célestes, marines. Corneille s'est soulevé contre certains scrupuleux, qui veulent anéantir toutes les *Divinités* poétiques. S. EVR. On reprochoit aux Egyptiens, que leurs *Divinités* croissoient en abondance jusque dans leurs jardins. Id. Un véritable brave ne voudroit pas devoir la victoire à la compassion de quelque *Divinité*: il ne veut la devoir qu'à son bras. LE P. LE BOSS.

*Dans le Poëme Epique
Chaque vertu devient une Divinité ;
Minerve est la Prudence, & Venus la Beauté.* BOIL.

On peut distinguer trois sortes de *Divinités* dans le Paganisme : les unes Théologiques, qui représentent la nature Divine sous divers attributs. Par exemple, Jupiter est la puissance absolue de Dieu; Junon est sa justice. Les *Divinités* de la seconde es-

pèce sont purement Physiques. Fole est la puissance de la nature, qui ramasse les vapeurs & les exhalaisons pour former les vents. Les dernières sont des *Divinités* Morales. Les Furies, par exemple, ne sont autre chose que les reproches de la conscience. P. LE BOSS. Le nombre infini de *Divinités* Payennes n'étoient que des *Divinités* allégoriques. Id. La Fortune étoit une *Divinité* bisarre, qui gouvernoit tout selon son caprice. BOUILL.

DIVINITÉ, se dit, figurément & abusivement, quand on parle d'une belle femme. C'est une *Divinité* sur terre. *Terrestre numen*. Elle a le port d'une *Divinité*. Les Amans traitent leurs Maîtresses de *Divinité*. Une jeune *Divinité*, comme vous, doit causer bien des révolutions dans le monde qui aime, & qui est aimé.

*Une Divinité de mille attraits pourvue
Tient mon cœur dans les fers.* VOIT.

DIVIS, adv. Terme de Palais, opposé à *indivis*. *Divisum*. Ces héritiers ont partagé cette maison, & la possèdent par *divis*; chacun a sa part marquée.

DIVISE, f. f. Terme de blason. Voyez DIVISE.

DIVISER, v. a. Faire d'un tout plusieurs parties. *Dividere, partiri, in partes tribuere*. On n'a pu encore trouver le moyen de *diviser* géométriquement un angle en trois parties égales. Ce père a *divisé* son bien en trois portions, pour faire un partage entre ses enfans.

DIVISER, signifie aussi, Séparer. Dieu *divisa* les eaux des eaux, c'est-à-dire, sépara celles qui sont au-dessus du Firmament, de celles qui sont au-dessous. La rivière se *divise* en plusieurs bras pour faire des îles, & différentes embouchures. Pour se guérir de l'amour, il faut le *diviser*, & laisser errer ses vœux de tous côtés. S. EVR.

DIVISER, signifie aussi, Désunir. *Disjungere, dividere, distrahere*. Tout Royaume qui sera *divisé* en soi, sera désolé, dit JESUS-CHRIST. La grande adresse d'un politique, est de *diviser*, de désunir ses ennemis. Je vous prie de remettre bien ensemble César & Pompée, que la malice des hommes a *divisés*. ABLANC.

DIVISER ET PARTAGER ne peuvent être regardés comme synonymes, qu'autant qu'ils signifient l'un & l'autre que, d'un tout, on fait plusieurs parties. Mais le mot *diviser* ne marque précisément que la désunion du tout, pour former de simples parties. Celui de *partager*, outre cette désunion du tout, a de plus un certain rapport à l'union propre de chaque partie, pour en former de nouveaux tous particuliers. Différence délicate établie par M. l'Abbé Girard. La différence des intérêts *divise* les Princes; celle des opinions *partage* les peuples. On *divise* le tout en ses parties; on le *partage* en ses portions. Voilà pourquoi l'on dit *diviser* un cercle, *partager* un héritage.

DIVISER, en termes d'Arithmétique, est, Découvrir combien de fois une petite somme est contenue en une plus grande, & ce qui en reste. Si l'on *divise* 1550 par 12, le quotient sera 129, & il restera 2. *Diviser* est encore un terme qui exprime un des quatre principaux changemens qu'on peut faire sur chaque proportion. *Diviser* en ce sens, c'est comparer chacune différence de l'antécédent, & du conséquent à ce même conséquent; ce qui doit encore donner proportion, après ce changement; car chacun antécédent contient son conséquent, une fois moins qu'auparavant. 12, 6. : 6. 3. BOUGUER.

DIVISE, EE. part. *Divisus*.

DIVISÉ, en termes de Blason, se dit de la fasce, de la bande, &c. qui n'ont que la moitié de leur largeur, que l'on appelle *fasce* ou *bande en devise*. *Fascia dimidiâ sui parte angustior*.

DIVISEUR, f. m. Terme d'Arithmétique. C'est le plus petit nombre par lequel se fait la division: on le met sous le plus grand, pour savoir combien de

fois il y est contenu, & trouver le quotient. *Divisor.* Voyez Division.

DIVISEUR, est aussi un grand cercle divisé qui sert à diviser plusieurs autres petits qu'on enclave dedans, & ce par le moyen d'une règle mobile sur leur centre commun. Tous ceux qui sont des instrumens de Mathématique, ont besoin d'un *diviseur*.

DIVISIBILITÉ. f. f. Puissance passive qu'a une quantité d'être divisée. Propriété qu'a une quantité de pouvoir être divisée en plusieurs parties. *Divisibilitas.* La *divisibilité* à l'infini est l'hypothèse d'Aristote, & de toutes les Universités. Ce n'est pas qu'on la comprenne, ou qu'on puisse répondre aux objections; mais c'est qu'ayant compris manifestement l'impossibilité des points Mathématiques ou Physiques, on n'a point trouvé d'autre parti à prendre. Il est vrai d'un côté que tout corpuscule étendu doit avoir deux côtés: donc il est divisible; car, s'il n'avoit pas deux côtés, il n'auroit pas d'étendue; & s'il n'avoit point d'étendue, l'assemblage de divers corpuscules, ne composeroit pas un corps. D'autre côté la *divisibilité* à l'infini suppose une infinité de parties: d'où il s'enfuit qu'il n'y a point de si petit corps qui ne puisse fournir autant de surfaces qu'il en seroit nécessaire, pour couvrir toute l'étendue de la terre, & au delà; ce qui paroît difficile à comprendre.

¶ Quand même il n'y auroit pas une espèce de témérité à vouloir déterminer jusqu'où s'étend, ou ne s'étend pas la puissance suprême du Créateur, rien ne me paroît plus inutile que l'examen de cette question. Il doit suffire à un Physicien de savoir que la matière est actuellement divisible & divisée, autant qu'il est nécessaire à la conservation de l'Univers, je veux dire en des parties encore plus subtiles, que tout ce que nous pouvons nous imaginer de plus délié. Une infinité d'expériences nous démontrent, qu'une pareille *divisibilité* convient à la matière.

DIVISIBLE, adj. m. & f. Qui peut se diviser. *Divisibilis.* *Quod dividi potest.* Si un atome a de l'étendue, il est divisible à l'infini: ou, s'il n'est pas divisible à l'infini, l'existence de l'étendue est incompréhensible. BAYL. C'est un axiome en Philosophie; que la quantité est divisible à l'infini en parties proportionnelles. Descartes, pour éluder la difficulté, dit qu'elle est divisible en parties indéfinies. Voyez *Indefini*.

DIVISIF. f. m. & adj. Terme de Chirurgie. *Fascia divitens.* Bandage dont on se sert dans les grandes brûlures de la gorge, & les plaies transversales de la partie postérieure du cou, pour tenir la tête droite. Voyez le Dict. de M. Col de Villars.

DIVISION. f. f. Terme de Logique. Partage d'un tout en ce qu'il contient. *Partitio, tributio, distributio.* Si le tout est composé de parties réellement distinctes, nommées intégrantes, la *division* qui s'en fait, s'appelle proprement *partition*: comme lorsqu'on divise une maison en ses appartemens. Si le tout est composé de parties qu'on appelle subjectives, c'est-à-dire, si le tout n'est qu'un terme commun, dont les sujets compris dans l'étendue de ce terme sont les parties, la *division* que l'on en fait, retient proprement le nom de *division*: telle est la *division* du genre en ses diverses espèces. On fait, en Géométrie, la *division* des lignes en tel nombre de parties qu'on veut, par le moyen d'un triangle. La *division* des cercles se fait en 360 degrés. L'essence Divine est incapable de *division*, & de séparation. S. EVR.

DIVISION, en termes d'Arithmétique, est la quatrième de ses premières règles, par laquelle on voit combien de fois une plus petite somme est contenue dans une plus grande, & ce qui en reste. *Divisio.*

La *division* est une espèce de soustraction, par laquelle on retranche d'un grand nombre, un autre nombre plus petit, autant de fois qu'on le peut c'est-à-dire, autant de fois qu'il y est compris. P. LAMY. Ainsi il y a trois nombres dans la *division*. 1°. Celui qu'il faut diviser, & qui s'appelle dividende, ou nom-

bre à diviser. 2°. Celui par lequel on divise ce dividende: on le nomme le diviseur. 3°. Enfin celui qui exprime combien de fois le diviseur est contenu dans celui qui est à diviser, ou le nombre qui résulte de la *division* du dividende par le diviseur; & ce troisième nombre s'appelle Quotient. Il y a plusieurs manières de faire la *division*, & chacune a sa méthode particulière d'arranger & de disposer les nombres. L'une s'appelle une *division* à la Française, l'autre à l'Espagnole, l'autre à l'Italienne, l'autre à l'Allemande, & l'autre à l'Indienne. Toutes ces manières sont bonnes, & font trouver le quotient avec la même certitude. Il y a une *division* des entiers, & une *division* des fractions: il y en a de même dans l'Algèbre.

La *division* se fait en cherchant combien de fois le diviseur est compris dans le dividende; & quand celui-ci est composé d'une quantité de nombres plus grande que celle du diviseur, il faut prendre le dividende par parties, en commençant de gauche à droite, & non point tout ensemble, & chercher combien le diviseur est compris de fois dans chacune de ces parties. Voici des exemples. Je veux diviser 6759 par 3, je cherche combien 3 est dans 6, puis combien dans 7; & parce qu'il y est deux fois, & qu'il reste encore 1, je joins cet 1 au nombre suivant 5, ce qui fait 15, & je cherche combien 3 est dans 15, enfin combien il est dans 9. J'écris à part tous ces nombres, qui marquent combien de fois 3 est dans chacune de ces parties, & je les écris selon l'ordre des parties du dividende, c'est-à-dire, en commençant de gauche à droite, & les séparant du dividende par une ligne en cette manière.

$$\begin{array}{r} a \quad b \quad c \\ 3 \quad 6759 \quad (2253 \\ a \text{ est le diviseur; } b \text{ le dividende; } \& c \text{ le quotient. Ou bien} \end{array}$$

$$\begin{array}{r} a \quad b \quad c \\ 6759 \quad (2253 \\ b \quad 3 \cdot 3 \cdot 3 \\ a \text{ est le dividende: } b \text{ est le diviseur avancé successive-} \\ \text{ment sous toutes les parties du dividende pour les} \\ \text{diviser, } \& c \text{ est le quotient; c'est-à-dire, que } 3 \text{ est} \\ \text{2253 fois dans } 6759, \text{ ou que, } 6759 \text{ étant partagé en} \\ \text{3, chaque partie sera de } 2253. \end{array}$$

Quand il reste quelque chose, & que le diviseur répété un certain nombre de fois, n'égale pas le dividende, ce qui reste s'écrit au-dessus du diviseur, en tirant une petite ligne entre deux; & cela s'appelle une fraction: par exemple, si, au lieu de 6759, je mets seulement 6758, & que je cherche combien de fois trois y est compris, tout sera semblable à la *division* précédente jusqu'au dernier chiffre 8 car 3 n'étant que deux fois dans 8, je mettrai pour dernier nombre du quotient 2, & non pas 3; mais parce que deux fois 3 ne fait que 6, il reste 2 de plus dans le dividende; j'écrirai 2 après le quotient, & je mettrai le diviseur 3 au-dessus avec une ligne entre deux.

$$\begin{array}{r} 6759 \quad (2252 \frac{2}{3} \\ 3 \cdot 3 \cdot 3 \end{array}$$

Voyez l'Arithmétique de Tacquet, L. I. c. 9. Les Elémens de Mathématique du P. Lamy, L. I. c. 4.

La *division* se fait en Algèbre en réduisant le dividende & le diviseur en forme de fraction; & cette fraction est le quotient. Ainsi, si l'on veut diviser ab par cd , il faut les ranger de cette sorte,

$\frac{ab}{cd}$, & cette fraction est le quotient. D'autres marquent encore ainsi la *division* Algébrique, $c d) a b$. Ou bien $a b - c d - 1 - -$ HARRIS.

Le P. Lami donne ces trois règles pour la *division* Algébrique.

1°. Puisque plus en plus donne plus, si la grandeur qui doit être divisée a le signe \dagger , & que le diviseur ait le signe \dagger par-tout, c'est une marque que le quotient doit avoir. \dagger . Ainsi la grandeur $x b \dagger x d \dagger z b$

† z d étant donnée pour être divisée par x † z, il est manifeste que le quotient est b † d.

II°. Si la grandeur à diviser a le signe — dans sa dernière partie, & que le diviseur ait le signe †, le quotient aura le signe —. Et si le diviseur a le signe — le quotient aura le signe †. Ainsi divisant x b † x d — z b — z d par x — z, le quotient sera b † d; car b † d multipliant x — z, fait la grandeur donnée x b — x d — z d — z d.

III°. Si la grandeur donnée à diviser a le signe † à la fin, & le diviseur le signe —, le quotient aura ce même signe —. Divisant x b — x d — z b † z d par x — z, le quotient sera b — d.

Prenez garde que, lorsque l'expression d'une opération a été abrégée pour en apercevoir le quotient; il faut suppléer ce qui a été supprimé. Ainsi, s'il falloit diviser a a — b b par a † b; je suppléerois ce qui a été supprimé, savoir, † a b — a b; après quoi il est évident que le quotient de cette division est a — b.

Lorsque, dans la grandeur à diviser, on ne trouve aucune des lettres du diviseur, c'est une marque qu'on ne peut faire cette division, qu'en plaçant au-dessus d'une petite ligne la grandeur à diviser, qu'on nomme le dividende, & le diviseur au-dessous. Ainsi divisant b d † p q par r † s,

$$\begin{array}{r} b d \quad \dagger \quad p q \\ \hline r \quad \dagger \quad s \end{array}$$

M. Harris, dans son Dictionnaire des Arts, T. I. donne quatre règles de la division Algébrique, qu'il explique ainsi,

1°. Quand le dividende est égal au diviseur, le quotient est 1, & il faut mettre une unité pour quotient, parce qu'une chose ne se contient elle-même qu'une fois.

2°. Quant le quotient est exprimé par manière de fraction (comme dans la division simple) si les mêmes lettres se trouvent également répétées dans chaque membre du numérateur & du dénominateur, retranchez ces lettres, ce qui restera sera le quotient. Ainsi,

$$\frac{ab}{b} \quad (a \quad \& \quad abc \quad (c \quad \&c.$$

3°. Quand il y a quelques coefficients, c'est-à-dire, quelques nombres devant les lettres, divisez les comme dans l'arithmétique ordinaire, ajoutez le quotient de cette division au quotient exprimé par lettres; par exemple,

$$\begin{array}{r} 360 \quad ab \\ \hline 24 \quad b \end{array} \quad (15 a$$

4°. En général la division de quantités complexes ou composées se fait en Algèbre, comme dans l'arithmétique commune, ayant toujours égard aux règles de l'addition, de la soustraction & de la multiplication Algébrique, comme aussi qu'un signe semblable donne plus † dans le quotient, & un signe différent donne moins —. Il faut encore avoir soin de diviser chaque partie du dividende, par le diviseur qui lui répond, c'est-à-dire, par celui dont les lettres montrent qu'il est de même espèce que l'autre, pour prévenir la fraction qu'il ne pourroit manquer d'y avoir autrement. Ainsi,

$$\begin{array}{r} a)b + a a \quad \dagger \quad ab \quad \text{---} \quad ca \quad \text{---} \quad cb \quad (a \quad \text{---} \quad c. \\ \hline a a \quad \dagger \quad ab \\ \hline 0 \quad 0 \quad \text{---} \quad ca \quad \text{---} \quad cb \\ \quad \text{---} \quad ca \quad \text{---} \quad cb \\ \hline 0 \end{array}$$

Qu'il y ait dans la division la même raison que dans la multiplication, pour que les signes pareils donnent un quotient positif, & que les signes différents en donnent un négatif, cela est clair par la nature de la division, qui est la résolution d'un tout en ses parties. C'est pourquoi, puisque chaque dividende n'est autre chose que le produit du diviseur & du quotient multipliés l'un par l'autre, le quo-

tient doit avoir les signes qui peuvent produire le dividende. Si le dividende doit être divisé par une quantité qui ait un signe semblable à celui qu'il a, le quotient doit être positif; mais, si le dividende se divise par une quantité qui ait un signe différent de celui du dividende, le quotient sera négatif. En un mot, une règle générale pour les divisions composées de l'Algèbre, est de mettre toujours, dans le quotient, des lettres, lesquelles, quand elles multiplieront le diviseur, produiront le dividende; parce que le dividende est toujours un rectangle, dont les côtés sont le diviseur & le quotient.

Exemple d'une division Algébrique composée.

$$\begin{array}{r} 22-16 \quad z^6 - 8z4 - 12477 - 64 \quad (z4 \quad \dagger \quad 8z2 \quad \dagger \quad 4z^5 - 1674 \\ \hline 8z4 - 12477 \\ \hline 8z4 - 128z2 \\ \hline 4z2 - 64 \\ \hline 4z2 - 64 \\ \hline 0 \end{array}$$

DIVISION, en termes de Guerre, se dit des différentes parties dans lesquelles une armée ou un corps de troupes est partagé, soit pour le mettre en ordre de bataille, soit pour le faire camper & marcher. *Partitio, distributio.* La division de la droite, la division de la gauche, la division du centre. Les Officiers Généraux ont chacun leur poste fixe à quelque une des divisions. Ces divisions sont des bataillons, les escadrons & les brigades de Cavalerie & d'Infanterie.

DIVISION, se dit aussi des parties distinctes d'un bataillon qui défile, soit par demi-rang, soit par quart de rang. Le poste des Officiers subalternes est dans les divisions.

DIVISION, en termes de Marine, est la troisième partie d'une armée navale, ou d'une de ses Escadres. C'est aussi une certaine quantité de vaisseaux d'une armée navale, qui sont sous le commandement d'un Officier Général. Faire les divisions, ordonner les divisions d'une armée navale. Commandant d'une division, est le premier Officier d'une division, & qui la commande. Les batailles navales se rangent d'ordinaire en trois lignes, suivant leurs trois divisions.

DIVISION, en termes de Musique, se dit de l'Octave, que la quinte & la quarte mesurent nécessairement toute entière, mais diversement. Quand on divise l'octave tellement que la quinte soit dessous, & serve de base à la quarte, cette division s'appelle harmonique; quand la quarte est dessous, cette division s'appelle authentique.

DIVISION, en termes d'imprimerie, est une petite ligne ou tiret qui fend les mots au bout des lignes. *Lincola verba alia ab aliis dividens.* On le dit aussi de ces mêmes tirets qu'on met entre deux mots qui ont de la liaison, & qui doivent se prononcer ensemble. Comme croyez-vous cela? Vous l'a-t-il dit lui-même?

DIVISION, en Jurisprudence, signifie en général le partage d'une chose commune entre plusieurs personnes, entre co-héritiers, co-propriétaires, associés, &c.

On dit sans division ni discussion, pour dire solidairement l'un pour l'autre, un seul pour le tout.

On dit, au Palais, ceux qui s'obligent solidairement renoncent au bénéfice de division & de discussion, pour dire, qu'ils veulent bien souffrir la contrainte, comme si leurs biens n'étoient point divisés de ceux qu'ils cautionnent. *Partitio, distributio.*

DIVISION, signifie figurément, méintelligence, dissension. *Dissentio, diffidium.* Il y a de la division dans cette famille, dans cette compagnie, dans cet Etat. L'Iliade nous représente tous les maux que la division des chefs cause dans un parti. M^r. DACIER.

DIVISION, se dit en Littérature de la distribution, du partage qu'on fait d'un ouvrage, d'un discours en plusieurs parties. *Divisio*, *distributio*. La *division* que fait un Orateur de son Discours en plusieurs points sert à le faire entendre, & à le mieux retenir. C'est un égal défaut de ne faire pas assez, & de faire trop de *divisions*. L'un n'éclaire pas assez l'esprit, & l'autre le dissipe trop, & le fait retomber dans la confusion qu'il prétendoit éviter. **PORT-R.** La *division* d'un Poëme Dramatique se fait ordinairement en cinq Actes. Les anciens Auteurs ne faisoient point leurs livres par *divisions* de Chapitres, d'Articles ou de Sections. L'antiquité ignoroit la gêne d'une *division*. Les Cartes de Saïfon sont commodes, parce qu'elles portent les *divisions* des Provinces en Evêchés, Gouvernemens, Généralités, &c.

DIVISION, en termes d'Eglise. Les Chanoines de Remiremont font une fête qu'elles nomment la *Division* des Apôtres, lorsqu'ils se séparèrent pour se disperser en différentes parties du monde, afin d'y prêcher l'Évangile. *Apostolorum Divisio*. Charles I, Duc de Lorraine, reconnut qu'il étoit tenu tous les ans de porter en la procession solennelle, le jour de la *Division* des Apôtres, les corps saints de l'Eglise de Remiremont. P. HELYOT, T. VI. C. 51.

DIVORCE. f. m. Rupture du lien, dissolution entière du mariage. *Divortium*. Le *Divorce* chez les Romains étoit la séparation des conjoints faite selon les lois, en sorte qu'il leur étoit ensuite permis réciproquement de se marier avec une autre personne: mais, le mariage étant considéré comme Sacrement, il ne peut point être dissous parmi nous, dès qu'il est légitimement contracté.

Ainsi, *Divorce*, parmi nous, ne signifie point la rupture du lien, & la dissolution entière du mariage, mais seulement la séparation de biens & d'habitation entre un mari & une femme, qui ne donne pas atteinte au lien du mariage, en sorte qu'il n'est permis à aucun des conjoints de passer à un autre mariage, du vivant de l'autre conjoint.

Le *divorce* étoit permis chez les Payens; il étoit même en usage chez les Juifs, à cause de la dureté de leur cœur. L'indissolubilité est de l'essence du mariage. Il n'y a de différence à cet égard, de l'ancienne Loi à la nouvelle, qu'en ce qu'il étoit cérémonie dans l'ancienne, & qu'il est Sacrement dans la nouvelle. A Rome, la stérilité, la vieillesse, la maladie, la fureur, le bannissement, étoient les causes ordinaires du *divorce*. Carvilius fut le premier qui, cinq ou six cens ans après la fondation de Rome, répudia sa femme, parce qu'elle étoit stérile. Justinien ajouta l'impuissance, le vœu de chasteté, & la profession de la vie Religieuse, comme des raisons valables pour le *divorce*. Parmi les Juifs, la laideur, la vieillesse ou la méchante humeur d'une femme suffisoient pour lui donner la lettre du *divorce*. La volonté même ou le repentir étoient de bonnes raisons.

*Trop heureux ! si bientôt la faveur d'un divorce
Me soulageoit d'un joug qu'on m'imposa par force.*
RACINE.

Quelques-uns ont dit que J. C. a permis le *divorce* pour la seule cause d'adultère. Mais ils conviennent que le Concile de Trente l'a défendu quant au lien du mariage, pour quelque cause que ce soit: cette opinion est fautive, quant à sa première partie. Dans le nouveau Testament le *divorce* n'est point permis pour cause d'adultère, mais seulement la séparation. Voyez S. Matth. XIX. 9. S. Marc X. 11. S. Paul I. Cor. X. 39; le Concile de Trente, Sess. XXIV. Can. 7; le Concile de Florence à la fin, après les Questions proposées aux Grecs, Tertullien, de *Monogam.* C. 9 & 10. S. Augustin, L. de *Bono Conjug.* C. 15 & L. II. De *Adult. Conjug.* C. 13, & ce que nous avons dit au mot ADULTÈRE. Le Pape S. Innocent I, dans sa Décrétale à Exupère, déclare adultères ceux qui, après le *divorce*, contractent un nouveau ma-

riage, & les personnes qu'ils épousent. C'est que les *divorces* étoient permis par les Lois Romaines. On excepte le mariage entre deux Payens, lequel peut être dissous après la conversion de l'une des parties. C'est la doctrine de Saint Paul, 1. Cor. VII. 15 d'Innocent III. L. IV. *Decretal. de Divort. C. Quanto*, & C. *Gaudemus*, du Concile IV^e de Tolède, Can. 61, &c. En ce cas-là même néanmoins, 1^o, le mariage n'est pas dissous par la conversion de l'une des parties: elles peuvent encore demeurer ensemble; elles le doivent même quelquefois. Il n'est pas même dissous par la séparation de la partie infidèle; car si elle change, elle est obligée de reprendre sa première femme, ainsi que le décide Innocent III. C. *Gaudemus*. Mais le mariage est dissous par un second mariage de la partie convertie à la foi avec une autre personne. 2^o. Quoique la partie convertie à la foi, dès lors qu'elle est convertie, puisse valablement se séparer & contracter un autre mariage, parce que la Loi Chrétienne lui donne ce droit, & que selon la justice elle ne doit plus rien à l'infidèle; cependant la charité lui défend souvent le *divorce* & la séparation; par exemple, si l'infidèle consent de demeurer avec elle, & ne la moleste point sur sa religion; que sa foi ne soit point en danger; s'il y a quelque espérance de convertir l'infidèle, de gagner les enfans; si la séparation doit causer du scandale aux Gentils, & rendre la Religion Chrétienne odieuse, &c. Voyez Saint Paul, 1. Cor. VII. 13, 14. S. Aug. L. I. de *Adult. Conjug. ad Pollent.* Le IV^e Concile de Tolède, au Can. 61 que j'ai cité, semble décider qu'au moins dans les pays où la Religion Chrétienne est la dominante, il faut avertir la partie infidèle de se faire Chrétienne; que si, après cet avertissement, elle ne se veut point, il faut dissoudre le mariage. Milton a fait un traité de la doctrine & de la discipline du *divorce*, où il soutient que le *divorce* doit être permis pour la seule incompatibilité d'humeurs. On dit qu'il avoit pratiqué sa propre doctrine.

DIVORCE, se dit aussi d'une séparation de corps & de biens du mari d'avec la femme, le lien du mariage subsistant toujours. Ces gens mariés n'ont pu s'accorder, ils ont fait *divorce*, & ils vivent à part. Il se dit aussi des simples dissensions, qui naissent dans le mariage. Ce mari & cette femme sont toujours en *divorce*; il y a toujours quelque brouillerie entr'eux.

DIVORCE, se dit même quelquefois pour signifier les dissensions qui naissent entre les amis. Cet homme est d'une étrange humeur, il faut faire *divorce* avec lui malgré qu'on en ait. Corneille a heureusement employé ce mot dans les Horaces:

Ils ont assez long-tems joui de nos divorces.

Ce terme, dit Voltaire, s'il ne signifioit que des querelles, seroit impropre; mais il dénote les querelles de deux peuples unis; par-là il est juste, nouveau & excellent.

DIVORCE, se dit figurément, en morale, de l'abandonnement qui se fait de toutes les choses auxquelles on étoit fort attaché, de la séparation volontaire d'avec toutes ces choses. Il faut faire *divorce* avec le vice, avec les mauvaises compagnies, & même avec les plaisirs, quand on veut songer sérieusement à son salut. Faire un *divorce* éternel avec le monde. P. CHEMIN. On dit aussi que les Hérétiques & Schismatiques ont fait *divorce* avec l'Eglise; & d'un homme qu'on veut taxer de folie, qu'il a fait *divorce* avec la raison, le bon sens. Pourquoi mettre le *divorce* entre l'esprit & les sens? S. EVR. c'est-à-dire, pourquoi séparer, pourquoi diviser des choses qui devoient être aussi étroitement unies que l'esprit & les sens?

DIURÉTIQUE, adj. de r. g. Terme de Médecine. Remède qui provoque l'urine. *Medicamentum urinam provocans. Diureticus, a, um*. Les remèdes *diurétiques* & apéritifs sont ceux qui animant les urines les poussent vers les reins, & qui, par leurs particules incisives & piquantes, peuvent s'ouvrir un chemin pour

s'évader. **DIURIS.** On distingue les *Diurétiques* en chauds & en froids. Les chauds sont ceux qui par leurs parties salines, tant fixes que volatiles, animant le ressort des fibres, augmentent le mouvement du sang, l'atténuent, le fondent & brisent les parties sulfureuses qui lient & embarrassent la sérosité. Les *diurétiques* froids sont ceux qui relâchent les fibres, lubrifient les voies de l'urine, adoucissent l'acrimonie des humeurs, les délaient, les rafraichissent, & augmentent par leurs parties aqueuses la sérosité du sang.

Le vin blanc pris le matin est fort *diurétique*, il coule aisément. Les raisins sont *diurétiques*, ils donnent de l'appétit, nourrissent beaucoup, &c. **LÉMERY.** Ce mot est souvent employé comme substantif masculin. Voilà un bon *diurétique*. Cet homme fait usage des *diurétiques*.

DIURÉTIQUE est un mot Grec, *διουρητικος* *urinam ciendi vim habens*, qui a la propriété d'exciter l'urine; du verbe *διωω*, j'urine beaucoup, tiré *διουρα*, d'urine.

DIURNAIRE, s. m. Officier des Empereurs Grecs qui écrivoit dans un livre ou mémoire ce que le Prince faisoit, régloit ou ordonnoit jour par jour. *Diurnarius*. Voyez la huitième loi du Code Théodosien, *De Cohort.*

DIURNAL, s. m. Livre d'Eglise qui contient l'Office divin qui se récite chaque jour; c'est-à-dire, les petites Heures, Vêpres & Complies. *Diurnarum precum Libellus*. Un Ecclésiastique porte d'ordinaire un *Diurnal* dans sa poche.

DIURNE, adj. m. & f. Terme d'Astronomie. Qui appartient au jour. *Diurnus*. Le mouvement *diurne* du soleil, c'est celui que le soleil ou les astres font en 24 heures.

L'arc *diurne*: c'est l'espace que parcourent le soleil, la lune ou les étoiles depuis leur lever jusqu'à leur coucher. Arc *semi-diurne* est la moitié de l'arc *diurne*. *Semi-diurnus*.

Le mouvement *diurne* de la terre est sa rotation autour de son axe, ce qui forme le jour naturel. Voyez **JOUR & JOURNALIER**.

En Astrologie, on appelle les Planètes *diurnes* ou *nocturnes*, selon qu'elles sont puissantes dans leurs qualités actives ou passives. Les qualités actives sont le chaud & le froid; les passives, l'humidité & la sécheresse. Ainsi Jupiter qui est plus chaud qu'humide, & Saturne qui est plus froid que sec, sont appelés Planètes *diurnes*. Au contraire, Mars plus sec que chaud, la lune plus humide que froide, sont des Planètes *nocturnes*. On dit la même chose des signes entiers, qui, eu égard à de semblables qualités, sont appelés *diurnes* & *nocturnes*.

DIUS, s. m. Nom d'un mois de l'année chez les Grecs. *Dius*, *διος*. C'étoit le premier de l'année chez les Macédoniens & les Grecs de l'Asie mineure, à Ephèse, à Pergame, à Tyr, à Sidon, en Lycie: le second chez les Macédoniens de Syrie, à Antioche, à Gaze, à Smyrne, chez les Arabes, & autres peuples d'Asie. Chez les premiers, il répondoit au mois d'Octobre, & chez les seconds à Novembre; chez les Tyriens à Décembre; chez les Lyciens & les Sidoniens à Janvier. Chez les Bithyniens au contraire, c'étoit le sixième de l'année, & il répondoit au mois de Mars. *Fabritii Menol.* p. 42, 44, 46, 47, 61.

DIVUE, s. f. & nom propre de femme. *Devota*. En l'île de Corse Sainte *Divue*, dont le corps est honoré à Monaco, où elle est tutélaire. **CHAST.** 27 Janv. Elle est nommée *Devota*, & non *Devota*, en l'ancien manuscrit de sa vie gardé à Saint Pons de Nice, où on l'a fait native de Corse. Et c'est ainsi que la nomme Vincent Baralis en sa Chronique de Lérins, où il donne cette vie. A Monaco, où est son corps, elle est honorée comme Vierge & Martyre, sous le nom corrompu de *Devota*, duquel M. de Tillemont, en sa persécution de Dioclétien, a fait celui de *Devote*, ne sachant pas qu'on l'appelloit Sainte *Divue*. **CHASTEL**, p. 431.

DIVULGATION, s. f. Publication, action de divulguer, ou état de la chose divulguée. *Promulgatio*.

Il ne faut pas que la défiance d'un ami s'étende au-delà des choses dont la divulgation pourroit nous perdre. *Al. le Noble, Ecole au Mont.*

DIVULGUER, v. a. Publier une chose, la découvrir à tout le monde, la rendre publique. *Divulgare, pervulgare*. Le secret de cette affaire est maintenant divulgué. Molière dit, des Galans de Cour, qu'ils n'ont point de faveurs qu'ils n'aillent divulguer. *Divulguer* une nouvelle.

DIVULGUÉ, EE. part. *Divulgatus, pervulgatus*.

DIVULSION, s. f. *Divulso*. Terme de Chirurgie. C'est une séparation, causée par une tension violente. On dit *divulsion* en parlant des membranes, des fibres, &c. du corps. La douleur ne manque pas d'être très-vive, à raison de la tension des membranes nerveuses, auxquelles on cause des *divulsions*. **DIONIS.**

DIWOHART. Nom d'une corvée due aux Seigneurs par les vassaux, & en usage en Bretagne, comme il paroît par un ancien titre de S. Méen, dont on a donné l'extrait dans le II Tome de l'*Hist. de Bretagne*, p. 24, sans expliquer ce que c'étoit, ni en quoi cette corvée consistoit. Ce titre s'appelle en Latin *Opus Diwohart*.

D I X.

DIX, adj. Terme d'Arithmétique. C'est le premier nombre qui s'écrit avec deux caractères, une unité & un zéro; & il ajoute une unité au nombre de neuf. *Decem*. Quand *dix* n'est pas suivi de son substantif, & dans *dix sept*, l'*x* se prononce comme une *s*: quand le substantif, dont il est suivi, commence par une voyelle ou par une *h* non aspirée, & dans *dix-neuf*, l'*x* se prononce comme un *z*: & quand *dix* est suivi immédiatement d'un substantif qui commence par une consonne ou par une *h* aspirée, l'*x* ne se prononce pas du tout. La Loi de Dieu contient *dix* Commandemens. Les Philosophes admettent *dix* Catégories. Ils étoient rangés *dix-à-dix*. Il ne fait œuvre de ses *dix* doigts. Il prend l'intérêt à *dix* pour cent.

Combien depuis dix ans de Grimaux dans la chaire, De leurs fades portraits ont fatigué la terre? **VILL.**

Dix, se prend aussi souvent pour un substantif en termes de Jeu de Cartes, & signifie une carte marquée de dix points. *Numerus denarius*. Un *dix* de trèfle, de carreau. Il s'écrit ainsi en chiffres Romains X.

Dans le discours ordinaire, il se prend pour Dixième. Innocent X, Clément X. Le *dix* du mois.

Le Conseil des *Dix*, *Decemviri rerum a pitatium cognitores*: c'est à Venise un Tribunal souverain dans les affaires criminelles des Nobles. Le Conseil des *Dix* est d'une étrange sévérité, & fort haï de la Noblesse.

Les *Dix* sages, *Decemviri bonorum astimatores*. Ceux qu'on appelle à Venise les *Dix* Sages forment un Collège, ou une Compagnie qui prise le bien des particuliers, & y met la taxe dans les besoins extraordinaires de l'Etat. Voyez sur le Conseil des *Dix*, & sur les *Dix* Sages, l'*Hist. du Gouvern. de Venise*, par M. Amelot de la Houffaye.

Il y en a qui dérivent ce mot de *dix* de *diva*: il y a plus d'apparence qu'il vient de *decem*, & que ce mot Latin a été formé de *diva*.

DIXAINE. Voyez **DIZAINÉ**.

DIXIÈME, adj. numéral & ordinal. *Decimus*. Prononcez *Dixième*. Il étoit au dixième rang; c'est à-dire, il y avoit neuf rangs devant lui. Et le dixième ciel ne tourne que pour lui. **BOLL.**

Il est aussi substantif, & signifie, la dixième partie d'un tout. Il est héritier pour un dixième. Il a un dixième dans cette affaire.

On appelle *dixième denier*, en Latin *Decima*, un droit que le Roi prend sur les mines, minières & métaux; le droit que prend l'Amiral sur les naufrages & biens vacans de mer, & sur toutes

sortes de prises faites sur les Corsaires, ou sur les ennemis. En général on appelle *dixième denier*, toutes les *dixièmes* parties des revenus, du prix des marchandises, ou d'autres choses, qui se lèvent comme impôt, ou qui se paient comme un droit. Les Babyloniens & les Egyptiens donnoient à leurs Rois le *dixième* de leurs revenus. Voyez Aristote au Livre second de l'Économie, & Diodore de Sicile au Livre cinquième de sa Bibliothèque, Strabon au Livre quinzisième de sa Géographie, à l'égard de leurs Rois; & dans la fuite les Romains exigèrent des Siciliens le *dixième* des bleds qu'ils recueilloient; & Appien dit que ceux qui défrichoient des terres, portoient au trésor public le *dixième* denier des revenus de ces terres. Les Romains offroient à leurs Dieux la *dixième* partie des prises qu'ils faisoient sur leurs ennemis, d'où vient le nom de *Jupiter Prædator*. Les Gaulois donnoient le même *dixième* à leur Dieu Mars, comme on voit dans les Commentaires de César.

On est en peine de savoir d'où vient cet usage, qu'on trouve établi chez tant de peuples différens de mœurs & de Religion, de donner le *dixième*, ou à leurs Rois, ou aux Ministres sacrés. Grotius croit que cela vient de ce que le nombre dix est le plus connu & le plus commun parmi toutes les nations, à cause du nombre des doigts qui est de dix; que c'est pour la même raison que les Commandemens de Dieu furent réduits à dix, afin que les hommes les pussent retenir plus aisément, & que les Philosophes ont établi dix catégories, &c. Voyez Grotius sur le Décalogue, p. 36, col. 1.

DIXIÈME. f. f. Terme de Musique. Intervalle composé d'une huitième & d'une troisième majeure, ou mineure par-dessus. On l'appelle aussi *troisième doublée*.

DIX-SEPT, DIX-HUIT & DIX-NEUF, sont des nombres composés de la dizaine, & de ces trois nombres. *Decem & septem, Decem & octo*, ou *duodeviginti, Decem & novem*, ou *undeviginti*. Cette composition leur est particulière, & est en usage aussi en ces autres nombres, *soixante-&-dix-sept, soixante-&-dix-huit, soixante-&-dix-neuf*: *quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf*. On dit aussi, *dix-septième, dix-huitième & dix-neuvième. Decimus septimus, decimus octavus, decimus nonus*.

DIX SEPTIÈME. f. f. Terme de Musique. Intervalle qu'on appelle autrement la *troisième triplée*, ou la *dixième doublée*.

DIX-SEPTIÈME. Terme de jeu de piquet. Sept cartes de suite, & de la même couleur, depuis l'As jusqu'au Huit, ou depuis le Roi jusqu'au Sept.

DIX-HUIT, est aussi le nom qu'on donne à un oiseau aquatique, à cause qu'en chantant il semble qu'il dise *dix-huit*. C'est apparemment pour la même raison que les Flamands appellent cet oiseau *Kivit*. Les œufs de *Kivit*, disent-ils, sont excellens. On l'appelle autrement *vaneau*. Voyez ce mot.

DIX-HUIT. f. m. C'est le nom qu'on donne en style bas & populaire à un habit retourné, à cause qu'il est neuf pour la seconde fois, & que deux fois neuf font *dix-huit*. On dit aussi, dans le même style, de ceux qui sont plus propres qu'à l'ordinaire, qu'ils sont sur leur *dix-huit*.

DIX-HUITAINS. f. m. pl. Nom que l'on donne particulièrement en Provence, en Languedoc, & en Dauphiné, à certains draps de laine, dont la chaîne est composée de 18 fois cent fils, c'est-à-dire, de 1800 fils en tout.

DIX-HUITIÈME. f. f. Terme de Musique. Intervalle qui s'appelle aussi la *quatrième triplée*.

DIX-NEUVIÈME. f. f. Terme de Musique. Intervalle qui est la *cinquième triplée*.

DIXIÈME. f. m. C'est sur mer une augmentation que fournit le Munitionnaire des vivres, d'une barrique sur dix, pour le coulage qui pourroit arriver pendant la campagne.

DIXIÈMEMENT, adv. en Dixième lieu. *Decimò*.

DIXME ou **DIME** de suite. Voyez **DIME**.

DIXMER.

DIXMEUR.

DIXMIER.

DIXMUDE. Les Flamands écrivent *Dixmuyde*. Petite ville des Pays-Bas, *Dixmuda*. Cette ville est dans la Flandre sur l'Iperlée, à trois lieues de Nieupoort. *Dixmude* s'est rendue célèbre par plusieurs sièges, principalement en 1459, contre ceux de Bruges, & en 1580, contre les Gantois. Voyez du reste le Pere Boullingaut, *Voyage des Pays-Bas*.

D I Z

DIZAHAB. C'est un nom de lieu, selon le sentiment de plusieurs interprètes: il n'en est parlé qu'une seule fois dans l'Écriture, *Deut. l. 1. & c'est un endroit voisin de celui où le Peuple d'Israël s'arrêta avant de passer le Jourdain, & où Moïse leur répéta la Loi, & leur dit tout ce qui est compris dans le Deutéronome, avant que de mourir. A la vérité les Septante le traduisent par *יצחבוא*, qui semble un nom appellatif plutôt qu'un nom propre; & la Vulgate porte, *ubi auri est plurimum*: mais cela n'empêche point que ce ne fût le nom propre de ce lieu, ainsi nommé de *יז*, *di*, suffisance, abondance, & *זב*, *Zoab*, or; pour marquer, comme l'a fort bien vu l'Auteur de la Vulgate, qu'il y avoit là beaucoup d'or, ou comme parlent les Septante, qu'il y avoit des mines d'or; que c'étoient des terres d'or. Les autres Interprètes, le Samaritain, le Syriaque, l'Arabe, n'ont rien changé en ce mot, preuve qu'ils l'ont pris pour un nom propre. Ce lieu étoit à l'orient du Jourdain, proche de la Terre des Moabites.*

DIZAIN. f. m. (Quelques-uns écrivent **DIXAIN.**) ce qui est composé du nombre de dix. *Decem versus, carmen decem versuum*. Il ne se dit guère que d'un couplet d'une Ode, ou de Stances de dix vers: comme *quatrain* de quatre vers. *Quatrain* est demeuré, mais *dizain* ne se dit presque plus.

Or est passé ce temps où d'un bon mot, Stance, ou dizain, on payoit son écot. DES-H.

Il se dit aussi d'un chapelet, composé de dix grains. Les Chevaliers du Saint-Esprit sont obligés de dire tous les jours leur *dizain*.

DIZAINE. f. f. Terme d'Arithmétique. Second ordre de chiffres, qui contient autant de fois dix que le second chiffre a d'unités. *Decas*. Nombre, *dizaine*, centaine, mille.

On dit, en discours commun, une *dizaine* de pistoles, une *dizaine* de chapelet; pour dire, *dix* pistoles, *dix* grains de chapelet. *Decem nummi, decem globuli*. *Dizaine* est un total de choses ou de personnes, composé de *dix*.

DIZAINE, se dit aussi d'une certaine division des habitans d'un quartier d'une ville, qui ont relation à un Chef, qui les avertit de ce qu'il faut faire par les ordres de la ville. *Urbis decima pars*. M. de Giry, dans sa Traduction de l'*Apologétique* de Tertullien, C. 37. se sert de ce mot pour signifier les *Décuries* du peuple Romain. Notre origine, dit-il, est depuis peu de jours, & déjà nous remplissons tout ce qui reconnoît votre puissance, les Villes, les Forteresses, les Isles, les Provinces, les assemblées du peuple, les Armées même, les Quartiers & les *Dizaines* de Rome, le Palais, le Sénat & les Places publiques: enfin nous ne vous laissons que les temples. Mais M. l'Abbé Vassout, dans sa Traduction nouvelle du même Ouvrage, met *décuries*; & c'est l'usage.

Le plus grand nombre de nos Auteurs écrivoient, il n'y a pas encore long-temps, *dixaine*, & non pas *dizaine*, comme M. de Giry, que l'on vient de citer; aujourd'hui même *dixaine* ne seroit pas une faute: mais il faut toujours prononcer *dizaine*, ou plutôt *dizéne*.

DIZAINIER, ou **DIZÉNIER**, suivant l'Académie. f. m. est l'Officier qui est commis pour avoir soin d'avertir ceux de la Dizaine des ordres de la ville, qu'il faut exécuter. Prononcez Dizénier; quelques-uns même écrivent ainsi, mais rarement. *Decurio*. Il y a quatre *Dizainiers* sous chaque Cinquantenier, duquel ils reçoivent les ordres. L'obligation des Quaranteniers, Cinquanteniers, *Dizainiers* & Bourgeois, est, dès qu'un crime a été commis, & qu'il est venu à leur connoissance, d'en avertir le Commissaire du quartier, & de se joindre à lui, s'il en est besoin, pour y pourvoir. *DE LA MARE*.

DIZAINIER. C'étoit aussi un Officier subalterne dans les Armées Romaines, nommé *Decanus*. Voyez **DÉCAN**.

DIZAINIER, en Jurisprudence. C'étoit anciennement un Juge d'un village ou d'un bourg. Nos Rois, après leur conquête, récompensèrent, des Offices, tous les braves de la Nation, qui les avoient servis à cette importante & glorieuse entreprise. Ils distribuèrent les Primaties, les Duchés & les Comtés du premier ordre, aux Officiers Généraux de leurs armées: les Comtes du second ordre furent donnés aux Mestres de Camp & aux Colonels; & les petites villes, les bourgs & les villages aux Capitaines, aux Lieutenans & aux autres, pour en jouir autant de temps qu'il plaitoit au Roi, & aux memes titres qu'en avoient joui les Officiers Romains, & sous les memes conditions d'y maintenir la police & le bon ordre, & d'y administrer la justice. Les Officiers généraux, les Mestres de Camp & les Colonels acceptèrent avec plaisir les grands titres de Patrices, de Ducs, de Comtes, attachés à leurs nouveaux emplois; mais les Capitaines & les autres Officiers subalternes, ne trouvant pas assez de dignités dans les titres Romains de Juges Pédanées, ou de Maîtres des villages, *Judices Pedaneæ*, *Magistri Pagorum*, ne voulurent point changer leurs anciens noms de Centeniers, Cinquanteniers & *Dizainiers*, qu'ils avoient portés dans les armées. Ils ne laissèrent pas, sous ces noms militaires, de tenir leurs audiences, & de rendre la justice dans les lieux où ils furent établis. Ils conservèrent aussi toujours la subordination qu'ils avoient eue dans leurs premiers emplois; les Centeniers étant demeurés supérieurs des Cinquanteniers, & ceux-ci des *Dizainiers*. *DE LA MARE*, *Tr. de la Pol. T. I. p. 26*. Quelques-uns des Cinquanteniers & *Dizainiers* avoient les trois degrés de haute, moyenne & basse justice; & les autres, la moyenne & la basse seulement. *Id. p. 98*.

DIZEAU. f. m. Terme de Moissonneur. Amas de dix gerbes ensemble. *Fruentariorum fascium denarius*. On laisse sur le champ les gerbes par *dizeaux* ou *trezeaux*, jusqu'à ce qu'elles soient dimées ou chamartées.

DIZEAU, se dit aussi d'un tas de dix bottes de foin.

DIZIER. Voyez **DIDIER**.

D-LA-RÉ. Terme de Musique, par lequel on désigne le ton de *ré*. Cet air est en *d-la-ré*.

D N I.

DNIÉPER. Fleuve, c'est le Boristhène. Voyez ce mot.

D O A.

DOARO. Ville de la côte d'Ajan en Ethiopie. *Doara*.

D O B.

DOBASS. Province d'Abyssinie en Afrique. *Dobassa*.

DOBELEN, **DOBLÉN**, ou **DOBLIN**. Ville du Duché de Courlande, en Pologne. *Doblinum*, *Dublinum*. Elle est dans la Semigalle.

DOBER, Voyez **DAUBER**.

DOBEREIN. Petite ville ou bourg du Duché de Meckelbourg en Allemagne. *Doberanum*. Il y a à *Doberlein* un Monastère qu'y fonda Pribislas, dernier

Tome III.

Roi, & de nier Duc des Herules, après qu'il y eut été converti à la foi. Il y fut inhumé, & l'on y voit encore son tombeau, & ceux de plusieurs Ducs de Meckelbourg, les successeurs.

DOBLAC. Petite Ville du Comté de Tirol, en Allemagne.

DOBLÉN, ou **DOBLIN**. Voyez **DOBELEN**.

DORPONICH. Voyez **RAGUSE**.

DOBROSLAU. Ville d'Allemagne, dans la Bohême.

DOBRUCE, ou **DOBRUCCIE**. Contrée de la Bulgarie. *Dobruza*, *Dobruca*. La *Dobruce* est la partie orientale de la Bulgarie, qui est occupée par des Turques, nommés Tartares de *Dobruce* par les Géographes. M. Cornelle, après Davity, dit *Dobruccie*.

DOBRZIN. Ville de la Mazovie en Pologne. *Dobrzianum*, *Dobrzecium*, *Dobrzinum*. Elle est capitale d'une contrée qui porte son nom. *Dobrzyn* est situé sur un rocher au bord de la Vistule, entre Ploczko & Uhdisslaw. Long. 37. d. 35'. lat. 52. d. 38'.

DOBRZIN. Territoire, contrée de *Dobrzyn*, *Dobrzynensis ager*, ou *tractus*, *pagus*. Pays de la Mazovie en Pologne, dont la ville de *Dobrzyn* est capitale. Le *Dobrzyn* est entre la Prusse, la Cujavie, & le Palatinat de Ploczko, dans lequel plusieurs Géographes le renferment. Il est divisé en trois Châtellenies, qui prennent les noms des trois villes qui en sont les principaux lieux; *Dobrzyn*, *Ripina* & *Libna*.

D O C.

DOCETES, ou **DOCITES**. Nom d'anciens Hérétiques qui ont été ainsi appelés, parce qu'ils croyoient que Jesus-CHRIST ne s'étoit pas véritablement incarné; mais que son Incarnation n'étoit fondée que sur l'opinion qu'on en avoit; car c'est ce que signifie en Grec le mot *δοκταί*, ou *δοκταί*, comme écrit Clément Alexandrin. *Docetae*. Clément d'Alexandrie & Théodoret ont parlé de ces anciens Hérétiques, dont le Chef s'appeloit Jules Cassien, comme nous l'apprenons de Clément, qui les réfute dans son Livre III. des Stromates. Voy. aussi Théodoret, *Divin. Doctet. L. I. V*. Le faux Evangile qui portoit le nom de S. Pierre étoit fort estimé parmi eux. Voy. Eusebe. *Hist. Ecclési.* Liv. VI. Ch. 12. Simon le Magicien a été le Pere des Hérétiques, que l'on nommoit *Docetes*, ou Apparens; & c'étoit l'hérésie commune de tous les Gnostiques. *δοκταί* vient de *δοκταί*, *Fideor*, il me semble, il me paroît, parcequ'ils croyoient que les souffrances de Jesus-CHRIST n'avoient été qu'apparentes.

DOCH, ou **DOC**. Car les Septantes l'écrivent sans aspiration, *δοκ*, f. m. Nom d'un fort dont il est parlé au premier Livre des Machab, XVI. 15. C'est-là que Ptolomée, gendre de Simon, poussé par son ambition, trahit Simon le Grand-Prêtre son beau-père, & le tua avec deux de ses enfans, Mathathias & Judas, dans un grand repas qu'il leur donna. Adrichomius, place ce fort dans la Tribu d'Ephraïm, & Ziegler dans l'Acrabite, ou l'Acrabatene, petite contrée de la partie méridionale de la Tribu de Juda, proche des montagnes de l'Idumée. Quelques-uns l'appellent *Doech*, mais mal. Sanutus la nomme *Dos*, *Datus*, Liv. III. p. 14. c. 3. *Doeh*, *Δωκ* étoit proche de Jéricho. Drusus croit que c'est le château que Joseph, *Antiq. Liv. XIII. C. 15*, appelle *Dagon*. Ainsi *Doc*, ou *Doch*, ou seroit un nom corrompu de *Dagon*, & la même chose que ce Dieu des Philistins; ou ce seroient deux différens noms du même Dieu. Mais la conjecture n'est pas fondée; car, au premier Livre des Machabées XVI. 15. *Doeh* est la ville ou le château dans lequel Ptolomée prit & tua Simon; & dans Joseph, *Dagon* est le lieu où Jean, surnommé Hircan, dernier fils de Simon, se retira, après avoir échappé aux poursuites & aux embûches de Ptolomée.

DOCILE. adj. m. & f. Qui a de la disposition à se laisser conduire & gouverner. *Docilis*. *Docile* comme

un jeune Novice. Cet enfant est fort *docile*. Esprit *docile*. Humeur *docile*. Naturel *docile*.

Veux-tu prêcher? Hé bien travaille, sois docile. VILL.

DOCILE, se dit aussi des animaux, & du corps.

Les Coursiers du Soleil à sa voix sont dociles. BOIL.

*Il fallut qu'au travail son corps rendu docile,
Forçât la terre avare à devenir fertile.* ID.

DOCILEMENT, adv. D'une manière docile. *Cum docilitate*. Ecouter *docilement*.

DOCILITE, f. f. Disposition à se laisser conduire & gouverner. *Docilitas*. La *docilité* de l'esprit est nécessaire à un Chrétien, pour être instruit des mystères. Nous disons par *docilité*, que nous croyons ce qu'on nous dit avec autorité qu'il faut croire. S. EVR. Est-ce pour éprouver ma *docilité*, que vous m'écrivez comme vous faites? LETT. PORT.

DOCIMASTIQUE ou DOCIMASIE, f. f. Terme de Chymie & de Métallurgie. L'art d'essayer en petit les mines, afin de connoître l'espèce & la proportion des différentes substances dont elles sont composées, & d'évaluer par le produit du travail en petit, les produits & les avantages du travail en grand, c'est-à-dire, du même procédé exécuté sur une grande quantité de matière. Elle diffère de la Métallurgie qui s'occupe du travail des mines en grand.

DOCIMI, Ville ancienne & Episcopale de la Grande-Phrygie, dans l'Asie mineure. *Docimaum*, ou selon Scaliger *Docimcum*; en Grec *Δοκίμιον*. Elle étoit proche des sources du Sarabat & du Sangari. Strabon parle d'un bourg de ce nom, qu'il met aussi en Phrygie, & près duquel étoient les carrières de la pierre sennatique que l'on appelloit Docimites, *Docimites*, du nom du Bourg où elle se tiroit. *Docimi* n'est aujourd'hui qu'un village de la Natolie.

DOCKUM, Ville des Provinces-Unies des Pays-Bas située dans la Frise. *Doccumum*. Cette Ville est petite, mais jolie, située sur la rivière d'Ée, *Ea*, qui se décharge peu après dans la mer d'Allemagne. Les plus grands vaisseaux peuvent remonter jusqu'à *Dockum*, qui est le siège de l'Amirauté de Frise. *Dockum* battoit autrefois monnoie. Ubbo Emmius, qui a fait une description & une histoire abrégée de *Dockum*, dit que la première mention qu'il ait trouvée de cette ville, est du milieu du huitième siècle. Long. 23. d. 18'. lat. 53. d. 18'.

DOENA, Bourg de l'Épire, qui fut autrefois une petite ville nommée Elée. *Doena*, *Eleus*. Il est au nord de Butrinto, & au levant de S. Quaranti.

DOCTE, adj. Quelquefois employé substantivement, qui a beaucoup vu & lu, qui est versé dans les matières d'érudition. *Doctus*, *eruditus*. Ce prédicateur est fort *docte*. Les *doctes* ne sont pas d'un tel avis. Ayons plus de soin de nous rendre intelligibles, que de paroître *doctes*. S. EVR.

Ces mots *docte*, *savant* & *habile*, ont leur caractère propre. Les connoissances qui se réduisent en pratique, rendent *habile*. On dit du prédicateur & de l'Avocat, qu'ils sont *habiles*. Les connoissances qui ne demandent que de la spéculation, font le *savant*. On dit du Philosophe & du Mathématicien, qu'ils sont *savants*. Les connoissances qui remplissent la mémoire, font l'homme *docte*. On dit, de l'Historien & du Jurisconsulte qu'ils sont *doctes*. Nous devenons *habiles* par l'expérience, *savants* par la méditation, *doctes* par la lecture. SYN. FR.

On peut encore remarquer que *savant* a une signification beaucoup plus étendue que le mot *docte*. *Savant* se dit des choses & des personnes. Un *savant* Géomètre, une *savante* dissertation. *Docte* ne se dit guère que des personnes. Je crois qu'on ditoit mal une *docte* dissertation, un livre *docte*, quoique l'Académie autorise cette locution *livre docte*, qui contient beaucoup de doctrine.

DOCTEMENT, adv. D'une manière *docte*. *Doctè*, *eruditè*. Il a écrit *doctement* sur cette question.

DOCTEUR, f. m. Qui a passé par l'examen, & par tous les degrés d'une faculté, & qui est promu au plus haut degré de cette faculté dans une Université. *Doctōr*. *Docteur* en Théologie. *Sacra Theologiae Doctōr*. *Docteur* en droit Civil & Canon. *Utriusque Juris Doctōr*. *Docteur* en Médecine. *Doctōr Medicus*. *Docteur* d'une telle Maison, de Sorbonne, de Navarre. *Docteur Ubiquiste*. *Docteur Régent* est un Professeur qui enseigne effectivement. *Professor*. *Docteur Cathédralique* est la même chose en Espagne. Voyez CATHÉDRATIQUE. Pasquier dit, que les *Docteurs Canonistes* surpassent les Jurisconsultes en chicane, & en subtilité. La science du monde vaut mieux que celle des *Docteurs*, pour la conduite de la vie civile. A peine savez-vous ce que les termes signifient, & cependant vous parlez comme un *Docteur*.

*Jamais Docteur, armé d'un argument frivole,
Ne s'enroua chez eux sur les bancs de l'Ecole.* BOIL.

*Laisse-là Saint Thomas s'accorder avec Scot,
Et conclus avec moi qu'un Docteur n'est qu'un sot.* ID.

Le titre de *Docteur* a été créé vers le milieu du XIIe siècle, pour succéder à celui de *Maître*, qui étoit devenu trop commun. On attribue l'établissement des degrés de *Doctorat*, tels que nous les voyons aujourd'hui, à Irnerius, qui en dressa lui-même le formulaire. La première cérémonie s'en fit à Boulogne, en la personne de Bulgarus, qui commença à professer le Droit Romain, & qui fut promu solennellement au *Doctorat*. Cette coutume passa de la Faculté de Droit à celle de Théologie, & l'Université de Paris la pratiqua pour la première fois, en créant *Docteurs* en Théologie, Pierre Lombard & Gilbert de la Porrée, qui étoient les principaux Théologiens de l'Université de Paris en ce temps-là. Spelman croit que le nom de *Docteur* n'a commencé à se donner, qu'après que l'ouvrage des Sentences de Pierre Lombard eut été publié, vers l'an 1140. car alors, dit-il, on appela *Docteurs*, ceux qui expliquoient cet ouvrage à leurs Ecoliers. Quelques Auteurs remontent beaucoup plus haut, & disent que Bede a été le premier appelé *Docteur* à Cantorbéry, & Jean de Beverlac à Oxford. Ce Jean mourut en 721. Spelman rejette ces opinions; mais il croit qu'on a commencé à distinguer le titre de *Docteur*, de celui de Maître dès le IXe siècle, sous l'empire de Lothaire. En Angleterre, il croit que le nom de *Docteur* n'a été un nom de titre & de degré, que sous le Roi Jean, vers l'an 1207. Voyez le *Gloss. Archæol.* de cet Auteur. Bonnet de *Docteur*, *Chausse de Docteur*. Voyez BONNET & CHAUSSE. Donner le bonnet de *Docteur* à quelqu'un, à un Licencié; prendre le bonnet de *Docteur*, recevoir le bonnet de *Docteur* de la main de quelqu'un, ou simplement, donner, prendre, recevoir le bonnet; c'est donner, prendre, ou recevoir la qualité de *docteur* avec les cérémonies accoutumées, dont l'une est de donner un bonnet carré à celui que l'on constitue *Docteur*. Avoir le bonnet, ou le bonnet de *Docteur*, c'est être *Docteur*. Ôter le bonnet, ou le bonnet de *Docteur* à quelqu'un, c'est le dégrader, & lui ôter la dignité & le rang de *Docteur* qu'il avoit.

DOCTEUR DE LA LOI, Titre d'honneur ou de dignité chez les Juifs. *Legisperitus*. Les Juifs ont aussi, & ont eu, dès avant Jésus-Christ, le titre de *Docteurs* en usage parmi eux. Ils en donnoient, si j'ose ainsi parler, l'investiture en mettant en main une clef & des tablettes: & il est des Auteurs qui prétendent que c'est ce que J. C. indiquoit, quand, parlant aux *Docteurs* de la Loi, en S. Luc XI. 52. il leur disoit, *Malheur à vous, Docteurs de la Loi, parce que vous avez pris la clef de la science, que vous n'êtes pas entrés vous-même, & que vous avez empêché d'entrer ceux qui se présentoient.* Ces *Docteurs* Juifs sont ceux qu'ils ap-

pellent Rabbins. *Ῥοδοὶ* RABBIN. Le texte Grec de S. Luc appelle *Ῥοδοὶ*, & la Vulgate *Legisperiti*, ceux que nos Interprètes François nomment *Docteurs* de la Loi. Car, ce mot *Legisperitis* ne se trouve que dans S. Luc & dans S. Paul, *Tit. III. 13. Νομοδοῖς*, est une fois dans S. Matthieu XII. 35. où la Vulgate le traduit *Legis Doctor*, c'est-à-dire, *Docteur* de la Loi.

Cette clef marquoit que les *Docteurs* devoient avoir la science renfermée dans leur cœur, & qu'ils devoient l'ouvrir pour en faire part à leurs disciples; & l'on croit que c'est par une métaphore tirée de-là, qu'il est dit, Coloss. 3. que *tous les trésors de la sagesse & de la science sont cachés dans Jesus-Christ.*

DOCTEUR DE L'EGISE. Titre que l'on donne à quelques-uns des SS. Peres qui ont plus écrit, & dont la doctrine a été plus autorisée dans l'Eglise, & plus généralement suivie. *Ecclēsiā Doctōr.* Il y a dans le Bréviaire un Office pour les *Docteurs*. Il ne diffère de celui des Confesseurs, que par l'antienne du *Magnificat*, & les leçons. Il y a aussi dans le Missel une Messe des *Docteurs*. Il y a parmi les Pères quatre *Docteurs* de l'Eglise Grecque, & quatre de l'Eglise Latine. Les premiers sont, saint Athanase, saint Basile le Grand, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostôme. Ceux de l'Eglise Latine sont, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire Pape, surnommé le grand.

Le nom de *Docteur* a été joint à plusieurs épithètes spécifiques, pour marquer particulièrement en quoi consistoit le mérite de ceux que l'Ecole vouloit honorer comme ses Maîtres. Ainsi Alexandre de Hales est appelé le *Docteur irréfragable*, & la *fontaine de vie*, comme le dit Possévin; saint Thomas, le *Docteur Angélique*; saint Bonaventure, le *Docteur Séraphique*; Jean Duns, ou Scot, le *Docteur subtil*; Raimond Lulle, le *Docteur illuminé*, aussi-bien que Jean Taulere; Roger Bacon, Cordelier Anglois, le *Docteur admirable*; Guillaume Ockam, le *Docteur singulier*; Jean Gerson & le Cardinal de Cusa, *Docteurs très-Chrétiens*; Denis le Chartreux, le *Docteur extatique*, & une infinité d'autres qu'on recueille les Auteurs Ecclésiastiques, & entre autres Willor, Waddingue, & M. Baillet, dans son Jugement des Auteurs.

DOCTEUR, dans l'Eglise Grecque, est le titre d'une dignité ou Office Ecclésiastique. Les Grecs appellent celui qui est chargé d'interpréter les Evangiles, le *διδασκαλός*, ou *Docteur* de l'Evangile. Celui qui interprète les Epîtres de S. Paul, a le nom de *Docteur de l'Apôtre*: ils ont aussi un Interprète des Pseaumes, qui est appelé le *Docteur du Pseaume*. Consultez le Glossaire de Meursius sur le nom de *διδασκαλός*, l'Encyclope des Grecs, & les savantes Notes du P. Goar sur l'Encyclope. L'origine de ces trois sortes de *Docteurs*, vient de ce qu'on lisoit dans l'Eglise les Evangiles, les Epîtres, les Pseaumes, & même les autres parties de l'Ecriture Sainte. L'Evêque étoit obligé par sa charge d'en donner l'interprétation au peuple qui assistoit à l'Office Divin. C'est pourquoi il est appelé *διδασκαλός*, ou *Docteur* dans le nouveau Testament; mais on fut obligé dans la suite, de donner ce soin-là à des prêtres. La qualité de *Docteur* est encore aujourd'hui si grande parmi les Arméniens, qu'ils la donnent avec les mêmes cérémonies que l'on confère les Ordres. Ils disent que cette dignité imite celle de Notre-Seigneur, qui s'appeloit *Rabbi*, c'est-à-dire, *Maître*, ou *Docteur*. Ce sont ces *Docteurs* qu'on consulte dans les points de Religion. Voyez Galan. *Concil. Ecclēsi. Armen. cum Rom.*

DOCTEUR, se dit aussi de ceux qui sont habiles en quelque profession, quoiqu'ils n'aient pas reçu les degrés. *Doctus, peritus, eruditus in aliqua facultate.* Il faut consulter cet homme-là, il est *Docteur* en cet art. Cromwel faisoit le *Docteur* & le Prophète, aussi-bien que le soldat & le Capitaine, & mêloit ainsi mille personnages divers. FLÉCH. Epicure est le *Docteur* de la volupté. S. EYR. Préférons la pau-

vreté, dont Jesus-Christ fut le *Docteur* & le modèle. ROY.

Ah! les femmes Docteurs ne sont pas de mon goût.
MOL.

DOCTEUR, signifie simplement, Maître, celui qui instruit un autre. *Doctōr, Magister, Instructor.* Vos *Docteurs* vous conduisent dans l'erreur, c'est-à-dire, vos Maîtres, ceux qui vous enseignent, qui vous instruisent. On appelle S. Paul par excellence, le *Docteur* des Nations. *Docteur* de la vérité, c'est un homme qui enseigne une doctrine vraie & orthodoxe. *Docteurs* de l'erreur & du mensonge, sont ceux qui enseignent une doctrine fautive & erronée. Tel (Calviniste) fait un grand fondement sur ce passage de S. Jérôme, sans avoir jamais vu les ouvrages de ce grand homme, non pas même par le dehors, persuadé par ses *Docteurs* que c'est une lecture plus dangereuse, qu'utile. PELLISSON. C'est-à-dire, les Ministres, comme il le dit quelques lignes plus bas.

On dit, ironiquement & à contre sens, des ignorans, C'est un grand *Docteur*, un *Docteur* en soupe salée.

Furetiere, au mot *oublier*, dit qu'un Bachelier est un homme qui apprend; & qu'un *Docteur* est un homme qui oublie. Cet exemple a été supprimé dans le Furetiere de Basnage, peut-être parce que celui-ci étoit *Docteur* en Droit. Un *Docteur* à la douzaine, *Doctor de duodena*, comme l'appelle Nevizan, Liv. 5. n. 40. est la même chose qu'un *Docteur d'Anieres*, village à une lieue de Dijon, fameux par ses grottes, & encore plus par son Université, où il se reçoit plus de *Docteurs* qu'en toute autre. *Glossaire Bourguignon, au mot ANEIRE.*

DOCTORAL, ALE. Qui appartient au Docteur. *Doctoris proprius.* Bonnet *doctoral.* Robe *doctorale.*

DOCTORAT. f. m. Degré de Docteur. Titre qu'on donne à celui qui a accompli le temps d'étude prescrit, & fait les exercices nécessaires pour être promu à ce degré. *Doctoris gradus. Doctoratus.* Il en coûte bien du temps & de l'argent pour parvenir au *doctorat*.

DOCTORERIE. f. f. Doctorat, état de Docteur. *Doctoratus.* Ce mot n'est tolérable que dans la conversation & le style familier.

DOCTORERIE, signifie encore dans les Universités une Thèse que l'on soutient, quand on veut être reçu Docteur. Un tel Licentié soutient demain sa *Doctorerie. Thesis pro doctoratu.*

DOCTRINAIRE. f. m. Père de la Doctrine Chrétienne, Prêtre de la Doctrine Chrétienne, Clerc Séculier de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne. *Pater, Presbyter, Clericus Secularis Congregationis Doctrine Christiane.* Les *Doctrinaires* ont trente Collèges, & dix Séminaires en France, outre plusieurs Cures unies à leur Congrégation. C'est un *Doctrinaire* qui nous prêche. Après leur union, les *Doctrinaires* ne furent jamais bien d'accord avec les Somasques: ceux-ci ayant voulu contraindre les *Doctrinaires* de recevoir les nouvelles constitutions qui avoient été approuvées par le S. Siège en 1626, le Chapitre Provincial des *Doctrinaires*, qui se tint à Gimont l'an 1627, refusa de les accepter. P. HELYOT Liv. IV. C. 34. Il n'y eut guère de Chapitre en France, où il ne survint quelque contestation touchant cette union entre les *Doctrinaires* & les Somasques; ce qui fit prendre la résolution aux *Doctrinaires* de s'en séparer. Id. Voyez DOCTRINE CHRÉTIENNE.

DOCTRINAL, ALE. adj. Qui se dit des avis, des sentimens que l'on donne en matière de doctrine, de dogme, ou de mœurs, quand ce ne sont point sentimens judiciaires. *Dogmaticus.* Les Prêtres, les Docteurs, les Universités même ne donnent que des Jugemens *Doctrinaux* sur les Livres. Les Evêques seuls ont le droit de porter des jugemens judiciaires. Le Parlement a demandé à la Sor-

bonne son avis *doctrinal*, sur tel ouvrage qui fait du bruit, & qui lui a été dédié. Vous avez vu la réfutation de leur système erroné sur les Jugemens de l'Eglise, dans l'avis *doctrinal* des trente Prélats. DE TENCIN. Jugement *doctrinal*. Le Clergé du second ordre, n'a dans les Conciles qu'un suffrage *doctrinal*. Le suffrage des Docteurs n'est pas un suffrage de juridiction, mais un avis *doctrinal*. Les Pères de l'Eglise, considérés comme Docteurs particuliers, n'ont qu'une autorité *doctrinale*. L'Abbé Faydit remarque, pag. deuxième de ses Remarques, qu'Horace a fait des Odes Galantes & de *Doctrinales*, c'est-à-dire, qu'il en a fait sur des sujets amoureux, & d'autres sur des sujets sérieux & philosophiques. Scuderi a bien fait des ouvrages Romanesques; mais il en a fait aussi de *Doctrinaux*.

DOCTRINE. s. f. Erudition, ce qu'on a appris en lisant, *Doctrina, eruditio*. Ce Professeur a un grand fonds de *doctrine*. Tel Savant est un abyme de *doctrine*; mais un abyme qu'on peut appeler un cahos, où toutes les sciences sont brouillées ensemble. BOUH. On le dit aussi de ce qui est contenu dans les livres. Calepin contient bien de la *doctrine*. Il y a une bonne & saine *doctrine* dans ce Livre. On le dit aussi des sentimens particuliers des Auteurs, ou des Sociétés. La *doctrine* de l'Eglise orthodoxe. *Doctrine* Chrétienne se dit souvent de ce qu'on appelle aussi Catéchisme. La *doctrine* qu'enseignent les Calvinistes est condamnée par l'Eglise.

☞ Ces mots *doctrine, savoir, science*, ont chacun leur idée propre qui les caractérise. Le *savoir* dit quelque chose de plus étendu que l'*érudition*, principalement dans ce qui est de pratique. La *science* enchérit par la profondeur des connoissances, avec un rapport particulier à ce qui est de spéculation. *Doctrine* ne se dit, proprement, qu'en fait de mœurs & de Religion. Il emporte aussi une idée de choix dans le dogme, & d'attachement à un parti ou à une secte: SYN. FR. La *doctrine* fait les gens instruits. On suit ordinairement la *doctrine* de ses maîtres, sans trop examiner si elle est la bonne. Voyez les autres mots.

DOCTRINE CHRÉTIENNE. Nom de deux Congrégations de Clercs, l'une en Italie & l'autre en France.

La Congrégation des Pères de la *Doctrine Chrétienne* en Italie commença par une espèce de Confrérie, dans laquelle quelques Prêtres & Laïques entrèrent sous le Pontificat de Pie IV, & qui s'unirent ensemble pour enseigner la *Doctrine Chrétienne* aux Enfans & aux Ignorans. Le premier à qui Dieu inspira ce dessein fut Marc de Sadis Cusani, Gentilhomme Milanois, vers l'an 1560. Ils commencèrent l'explication de la *Doctrine Chrétienne* dans l'Eglise de S. Appollinaire à Rome; & un des premiers qui s'y employa fut le célèbre César Baronius, qui fut depuis Cardinal. Cette Confrérie s'augmentant de jour en jour, Pie V accorda en 1567, des Indulgences à tous ceux qui y entreroient. En 1571, il ordonna à tous les Curés d'établir de pareilles Confréries dans leurs Paroisses, & accorda à ceux qui y entreroient beaucoup d'Indulgences, que Grégoire XIII augmenta encore. Bellarmin, Jésuite, composa par ordre de Clément VIII, son Catéchisme pour cette Confrérie, afin que sa manière d'enseigner fût par-tout uniforme. Quoique les Pères de la *Doctrine Chrétienne* soient une Congrégation séparée de cette Archiconfraternité, & qu'ils aient neuf Maisons en différentes Provinces d'Italie, ils sont toujours unis ensemble en ce qui regarde l'instruction de la jeunesse, & jouissent des mêmes privilèges. Le P. Jean Baptiste Setaphini d'Orviere, étant Général, en dressa l'an 1603, les Constitutions, qui furent approuvées du Cardinal Vicair, par ordre de Grégoire XIII, & imprimées à Rome en 1604. Cette Congrégation a un Général, ou Prévôt-Général, qui en est le chef, *Prepositus Generalis*, un Vice-Général, ou Vice-Prévôt, *Viceprepositus*; trois Définites, un Chancelier, deux Vilités, & un

Compositte. Les Supérieurs & Officiers subalternes sont les Recteurs des Maisons, Supérieurs, Infirmeriers, Maîtres des Novices, Dépositaires, Communiers, Provéditeurs & Dépeniers. On n'y dit point l'Office en commun, si ce n'est les principales Fêtes. Ces Pères ont l'habillement des Prêtres, avec un petit rabat large d'un doigt autour du collier. Ils n'ont point fait de vœu jusqu'en 1609, que leur Chapitre général ordonna qu'après l'année de Noviciat on seroit vœu de rester dans la Congrégation. Grégoire XV, par un Bref de l'an 1621, réserva aux souverains Pontifes le pouvoir de dispenser de ce vœu; & Urbain VIII ordonna en 1627, par un Bref du 20 Septembre, que ceux qui sortiroient de cette Congrégation sans cette dispense seroient traités comme les Apollats, & encourroient les mêmes peines. Phil. Bonnani, *Catal. des Ord. Relig.* P. III. P. Helyot, *Hist. des Ordres Relig.* P. III, C. 35.

La Congrégation de la *Doctrine Chrétienne* en France est une Congrégation hiérarchique, fondée par le B. César de Bus, Gentilhomme, né à Cavaillon dans le Comté Venaissin en Provence, le 3 Février 1544. Ce sont des Clercs Séculiers à qui on a donné le nom de Pères de la *Doctrine Chrétienne*, parce que la fin principale de leur Institut est d'enseigner la *Doctrine Chrétienne*, en catéchisant les peuples, & leur expliquant les Mystères de la Foi. Ils honorent S. Charles Borromée comme leur premier Instituteur, parce que la grande Congrégation de la *Doctrine Chrétienne*, établie à Milan par cet illustre Archevêque, fit prendre au B. César leur Fondateur l'idée de la sienne, & en fut comme le crayon & le plan. Il la composa de Prêtres & de Clercs, dont la fonction perpétuelle & principale fut d'enseigner la *Doctrine Chrétienne*; & les ayant assemblés à l'Isle dans le Comté Venaissin le 29 Septembre 1592, après y avoir délibéré sur les moyens d'obtenir la permission d'exercer leurs fonctions dans l'Eglise de Sainte Praxède à Avignon, ils députèrent à Rome pour cet effet. Clément VIII les renvoya à Marie Taurusius, qui venoit d'être nommé à l'Archevêché d'Avignon. Ce Prélat leur accorda ce qu'ils demandoient en 1593, & rendit des témoignages si avantageux de cette Congrégation naissante, que le Pape l'autorisa & la confirma par une Bulle du 23 Décembre 1597. Elle porte que l'exercice de la *Doctrine Chrétienne* ne sera pas l'unique occupation des Prêtres; qu'ils pourront, sans sortir de l'esprit de leur Institut, prêcher la parole de Dieu dans la Chaire de Vérité, & réconcilier les pécheurs au Tribunal de la Pénitence. Dans la suite le B. César, croyant que le vœu simple d'obéissance étoit absolument nécessaire pour affermir la Congrégation, proposa à ses Compagnons de contracter cet engagement; mais les sentimens se trouverent partagés, & quelques-uns ne voulant pas suivre ses vues se séparèrent de lui, & formèrent un Corps à part, qui depuis fut uni à celui de l'Oratoire de France, & perdit le nom de la *Doctrine Chrétienne*, qui demeura à ceux qui firent le vœu simple d'obéissance.

En 1614, sept ans après la mort du B. César, le P. Antoine Vigier son successeur se fit autoriser par les Prêtres de la *Doctrine Chrétienne* pour faire ériger sa Congrégation en Ordre Religieux, & obtenir la permission de s'engager par des vœux solennels; mais, n'ayant pu y réussir que par la voie de l'union avec quelque Corps Religieux, il unit la Congrégation des Clercs Séculiers de la *Doctrine Chrétienne* avec la Congrégation des Clercs Réguliers Somasques, pour ne composer qu'un seul & même Corps Religieux, où l'on seroit désormais les trois vœux solennels. Cette union causa bien des troubles en France parmi les Doctrinaires. Elle ne dura que jusqu'en 1647, que le Pape Innocent X, sollicité par les vives instances du Roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, la cassa par un Bref du 30 Juillet, soumit les Prêtres de la *Doctrine Chrétienne* aux Ordi-

naires, & établit leur Congrégation en son premier état, tel qu'il étoit avant l'union; ce qu'il confirma encore par d'autres Brefs en 1652 & 1654, aulli bien que son successeur Alexandre VII, qui estimait l'exécution de tous ces Brefs au Cardinal Grimaldi, qui présida au nom de sa Sainteté au Chapitre Général des Doctrinaires tenu à Avignon en 1657.

Depuis ce temps-là les PP. de la *Doctrinne Chrétienne* ont formé une Congrégation particulière, hiérarchique & séculière, qui a son Général, lequel est toujours François. Ils ont en France trois Provinces: celles d'Avignon, de Paris & de Toulouse; & en Italie, celles de Rome & de Naples, depuis que le Pape Benoît XIII a réuni la Congrégation de la *Doctrinne Chrétienne* de Naples à celle de France, & plus de soixante-deux Maisons, Séminaires ou Collèges, outre grand nombre de Cures unies.

On appelle la *Doctrinne Chrétienne*, non-seulement toute la Congrégation, mais encore chaque Maison de la Congrégation. Il demeure à la *Doctrinne Chrétienne*. Il a étudié à la *Doctrinne Chrétienne*. J'ai entendu la Messe à la *Doctrinne Chrétienne*. Un Père de la *Doctrinne Chrétienne*. On les appelle aussi Doctrinaires. Les Pères de la *Doctrinne Chrétienne* n'ont point d'habit particulier. Ils portent celui de Prêtres à-peu-près tel qu'il étoit au temps de leur établissement. Il n'est guère différent de celui des Pères de l'Oratoire.

DOCUMENT. f. m. Terme de Palais. Ce sont des titres ou preuves par écrits de faits qu'on allègue, & principalement des choses anciennes. *Documentum*. On prouve l'ancienneté de la fondation de cette Eglise par plusieurs bons titres & *documentis*.

D O D.

DODANIM. Nom d'un fils de Javan, & de sa postérité, qui fut une des premières nations du monde, qui divisèrent la terre après le déluge, & la repeuplèrent. *Dodanim*. Gen. X, 4. On ne fait pas quelle fut cette nation, ni quel pays lui échut. Les Paraphrases Chaldaïques les prennent pour les Dardaniens. Des Auteurs récents disent que ce sont les Dodoniens; que Dedan, ou Dodan, fils de Javan, fut mis au nombre des Dieux, & que c'est son nom que porta l'Oracle de Dodone. Le Texte Samaritain & les Septante font croire à quelques Savans que ce sont les Rhodiens. Bochart réfute cette opinion dans son *Phaleg*, L. III, C. 6. Rhodes, dit-il, est un nom récent, & donné à cette île à cause des belles roses qu'elle produisoit. Cette île n'a été connue que fort tard. Les premiers qui l'ont habitée, qui sont les Héliades, étoient contemporains de Moïse; enfin, elle est trop petite pour contenir une nation entière. D'ailleurs, il paroît que ce mot de Rhodiens est moins une traduction de l'Interprète Samaritain & des Septante, qu'une faute des Copistes qui ont pris un *daleth* pour un *resh*, lettres très-semblables dans les deux caractères Hébreux. Voyez encore **DEDAN**.

DODART. f. m. Nom d'homme. *Theodardus*. Saint Théodart, vulgairement Saint *Dodart*, fils d'un Gentilhomme François, vint au monde du temps de Clotaire II. **BAILLET**, au 10 de *Sept.* Saint *Dodart* succéda à Saint Rimail en l'Evêché de Maestricht l'an 662, & mourut très-vraisemblablement en 668.

DODAU. Voyez **DODO**.

DODECAGONE. f. m. Terme de Géométrie. Figure qui a douze angles, & douze côtés. *Dodecagonus*.

En termes de Fortification, c'est une place qui a douze bastions, telle qu'est Palma nova chez les Vénitiens, dans le Frioul, qui est bâtie & fortifiée régulièrement.

DODECAHEDRE. f. f. Terme de Géométrie. C'est un des cinq corps réguliers, composé de douze faces égales, dont chacune est un Pentagone régulier.

Dodecahedrum. Faire des cadrans sur toutes les faces d'un *dodecahedre*.

DODECATEMORIE. Terme d'Astronomie. La douzième partie d'un cercle. *Dodecatemorium*. On appelle *dodecatémories*, les douze parties du Zodiaque du premier mobile, pour les distinguer des douze signes du firmament. Les Astronomes appellent ainsi chaque signe du Zodiaque; parce que, si l'on divise 360 par 30, il vient 12, de même que, si l'on divise 360 par 12, il vient 30. Le mot est Grec, *δωδεκατεμόριον*, & est fait de *δωδεκά*, douze, & de *τέμριον*, partie, particule.

DODELINER. v. a. Remuer doucement & alternativement d'un côté à l'autre. Ce terme bas & populaire se dit en quelques Provinces, où l'on s'en sert pour exprimer le mouvement qu'on donne à un berceau pour endormir un enfant. *Dodéliner* la tête, c'est la remuer doucement d'une manière propre à endormir.

Ce mot vient de l'Italien *dondolare*, ou du mot François *dodo*.

DODINE. f. f. est une espèce de sauce délicate qu'on fait d'ordinaire aux canards avec de l'oignon, de la graisse tombant du rôti, qu'on mêle avec de la farine & du lait qu'on a délayés ensemble. *Juris genus exquisitum ac delicatum*. Les Italiens appellent la sauce à la *dodine*, *salsa di cipolle per l'anatre*. Il y en a qui croient que la sauce à la *dodine* est l'affaïsonnement qu'on donne aux daubes.

L'origine de ce mot est incertaine: l'Auteur des Notes sur Rabelais dit qu'à Metz, *Dodin* est un diminutif de Claude, & que la *dodine* peut avoir eu son nom de quelque Cuisinier appelé *Claude*.

DODINER. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel, de ceux qui vivent délicatement, & à leur aise, sans vouloir se donner aucune peine. *Curare molitibus cuticulam*. Ce paresseux se *dodine* dans son lit jusqu'à midi. Il est du style fat ilier.

DODINER. v. n. Terme d'Horloger. Ce mot exprime le mouvement du balancier. Ce balancier *aodine* bien. *Librari*.

DODO. C'est un terme enfantin, dont on se sert pour inviter les enfans à dormir. *Dormire*. La nourrice dit à son nourrisson, Allons faire *dodo*. *Dormitum eamus*. L'enfant fait *dodo*.

*Ci gît qui s'appeloit Dando,
Mon compère Messire I tienne.*

Il est ceans qui fait dodo:

S'il est bien aisé, qu'il s'y tienne. C. DE RIOR.

Quelques-uns dérivent ce mot du Grec *daïe*, *daïe*, du verbe *daïe*, *dormio*, & prétendent qu'il faut écrire *doudau*.

DODONE. Ville ancienne de l'Epire, que la forêt de *Dodone*, l'Oracle de *Dodone*, la fontaine de *Dodone*, rendirent célèbre. Il y avoit proche de *Dodone* un bois tout de chênes, consacré à Jupiter. C'est ce qu'on appeloit la forêt de *Dodone*. *Doloneum nemus*. Dans ce bois étoit un temple de Jupiter, dans lequel étoit le plus fameux, & à ce qu'on prétend, le plus ancien de tous les Oracles de la Grèce. Ce n'étoit pas au reste le seul Jupiter du temple de *Dodone* qui rendoit des Oracles; on dit que les pigeons en rendoient aussi dans la forêt de *Dodone*. Mais Hérodote a montré l'origine de cette fable, en nous apprenant qu'elle étoit fondée sur ce que, dans la langue de Thessalie, *παύα*, qui signifie une colombe, signifie aulli une Devinresse, une Prophétesse. Mais ce qu'il y avoit de plus surprenant, c'est, disent les Poëtes, que les chênes même de la forêt de *Dodone* parloient aussi, & débitoient des oracles. *Iisèx* Vossius, de *Idolol.* L. I, C. 7, p. 27.

Un de nos Poëtes dit plaisamment à un de ses Censeurs:

*Quand vous seriez un chêne de Dodone,
Bois où, selon la docte Antiquité,
Chênes jadis ont long-temps caqueté,
Point n'en serois plus cas de votre Prône.*

P. DU CERC.

Un chêne de Dodone auroit-il mieux parlé? ID.

Chêne parler n'est chose si nouvelle :
Ceux de Dodone, ainsi qu'on l'a noté,
Avoient ce don & d'une voix fidelle
Parloient jadis, & disoient verité.
J'en connois maints dans le siècle où nous sommes,
Je ne dis pas des Chênes, mais des hommes,
Qui dans leurs dits n'en sauroient faire autant.

P. DU CERC.

☞ La fontaine de *Dodone* toit voisine du temple de Jupiter. Plinè dit que, quoiqu'elle fût très-froide, & qu'elle éteignît les flambeaux allumés qu'on y plongeoit (ce qui n'étoit pas étonnant), elle rallumoit les flambeaux éteints qu'on en approchoit; effet qu'on doit sans doute attribuer aux vapeurs inflammables qu'elle exhaloit, à-peu-près comme la fontaine de Dauphiné, qu'on nommoit la fontaine ardente, à trois lieues de Grenoble; mais qui ne produit plus aujourd'hui le même effet, parce qu'elle s'est éloignée depuis long-temps d'un petit volcan, sur lequel elle couloit.

☞ La fontaine de Dodone étoit à sec à midi; ensuite, croissant jusqu'à minuit, elle recommençoit à décroître jusqu'à midi suivant. Voyez *Anapaomenes*.

La ville de *Dodone* avoit pris son nom de la rivière sur laquelle elle étoit située, au-dessus de l'endroit où elle se jetoit dans l'Achélois; ou bien elle avoit donné le sien à cette rivière, qui s'appelloit aussi *Dodone*. En Poésie, on nomme *Dodone*, non-seulement la ville & la rivière, mais encore l'Oracle, la forêt, les chênes. Et Ovide a dit, *Dodonâ verior augur*.

DODONEEN, ou DODONIEN. adj. Epithète que l'on donne à Jupiter, adoré dans le temple de Dodone, dans la forêt de Dodone. *Dodonæus*. Le temple de Jupiter *Dodonæen*, l'Oracle de Jupiter *Dodonien*, les Prêtres de Jupiter *Dodonæen*. *Dodonæen* paroît plus selon l'analogie que *Dodonien*.

DODONIDE. f. f. Nom de Nymphes. *Dodonis*. Les *Dodonides* sont dans la fable, les nourrices de Bacchus. On les appelle autrement Atlantides. Les *Dodonides* étoient aussi des femmes qui rendoient les Oracles à Dodone, tantôt en vers, & tantôt en prose.

DODRANS. Mot purement Latin. Tetme d'Antiquaire, dont on est quelquefois obligé de se servir. C'est une des parties de l'as. Voyez *As*, & *Vigénère*, dans ses *Annotations sur Tite-Live*, page 1502. & *suiv.*

☞ Ce terme est aussi employé en Botanique, & signifie empan, mesure ancienne qui est d'environ huit pouces, ou les deux tiers d'un pied; c'est l'espace compris depuis l'extrémité du pouce, jusqu'à l'extrémité du petit doigt. On dit, *planta dodrantis*, ou *dodrantem alta*.

DODU, VE. adj. Gras, potelé, qui a beaucoup de chair. *Pinguior*, *plenior*. C'est un homme bien gras, bien *dodu*. Un chapon *dodu*.

Ces pigeons sont dodus, mangez sur ma parole. BOIL.

On dit aussi d'une femme qui a beaucoup d'embonpoint, qu'elle est *dodue*. Il est du style familier.

D O E.

DOÉ. Ville. Voyez DOUÉ.

DOËDLE. f. f. Voy. DOUELLE. Ce mot vient de *dolum*, un tonneau.

DOESBOURG. Voyez DOUSBOURG, & DUISBOURG.

D O G.

DOGADO. Province de l'Etat de Venise, en Italie. *Ducatus Venetus*. Le *Dogado* est borné par la Polésine au midi; par le Padouan au couchant; par le Trévísan au nord; & par le golfe de Venise au le-

vant. La ville de Venise est capitale du *Dogado*, qui, outre une petite partie de la côte qui s'avance peu dans les terres, comprend ce qu'on appelle les Lagunes de Venise; c'est-à-dire, plusieurs petites Îles, qui sont près de cette côte. Bandran & quelques autres Géographes étendent le *Dogado* jusqu'à l'embouchure du Lisonfo, & y enferment aussi les Lagunes de Morano, qui sont des Îles proches de la côte au nord des Lagunes de Venise.

Ce mot *Dogado* est Italien, signifie, *Duché*, & s'est formé de *ducatus*, comme *Doge* signifie *Duc*, & s'est formé de *Dux*, *ducis*.

☞ DOGAN-BACHI, ou DOGHANGI-BACHI. Nom que les Turcs donnent au grand Fauconnier du Sultan.

DOGAT. f. m. Qualité, ou dignité du Doge de Venise, ou de Gènes. *Dignitas Ducis Venetorum, Genuesium*. Il a exercé le *Dogat* pendant dix ans. Le *Dogat* de Venise est à vie, celui de Gènes est de deux ans.

DOGE. f. m. C'est un Magistrat électif qui est le Chef du Conseil, ou de la République de Venise, ou de Gènes. *Dux Venetorum, Genuesium*. On l'élit à vie à Venise, & pour deux ans seulement à Gènes. Le *Doge* de Venise n'est proprement qu'une vaine image, & un véritable fantôme de la Majesté du Prince, dont la République a retenu toute l'autorité. Il ne fait, pour ainsi dire, que prêter son nom au Sénat; & le pouvoir est répandu sur toute la République, quoique les réponses se fassent au nom du *Doge*. S'il fait quelques réponses de son chef, il faut qu'elles soient bien mesurées, & en termes bien généraux, s'il ne veut pas s'exposer à essuyer une sensible réprimande. Ainsi il faut qu'on soit d'un esprit doux, & qui sache plier à tout. S. DIDIER. La puissance souveraine de la République de Venise, réside dans le Sénat; mais le *Doge* la représente, quoiqu'il n'en ait que l'ombre. Autrefois les *Doges* ont été Souverains; mais les choses ont changé, & aujourd'hui les prérogatives du *Doge*, ne consistent plus que dans les choses suivantes. Il donne audience aux Ambassadeurs; mais il ne leur donne point de réponse de son chef sur les affaires importantes: il a seulement la liberté de répondre comme il le juge à propos, aux complimens qu'ils font à la Seigneurie, parce que ces sortes de réponses sont sans conséquence. Le *Doge* en qualité de premier Magistrat, est chef de tous les Conseils. Les lettres de créance que la République envoie à ses Ministres dans les Cours étrangères, sont écrites au nom du *Doge*; cependant il ne les signe point: un Secrétaire du Sénat est chargé de les signer, & d'y apposer le sceau des armes de la République. Les Ambassadeurs adressent leurs dépêches au *Doge*, qui ne peut les ouvrir qu'en présence des Conseillers. La monnaie qu'on appelle ducat, se bat au nom du *Doge*, mais non pas à son coin, ou à ses armes. Tous les Magistrats se lèvent & saluent le *Doge*, quand il entre dans les Conseils, & le *Doge* ne se lève pour personne, que pour les Ambassadeurs étrangers. Le *Doge* nomme à tous les Bénéfices de l'Eglise de S. Marc; il est protecteur du Monastère *delle Virgine*; il nomme à quelques petites charges d'huissiers de sa maison, qu'on appelle Commandeurs du Palais. Sa famille n'est point soumise au Magistrat des pompes, & ses enfans peuvent avoir des estafiers, & des gondoliers vêtus de livrée. La grandeur du *Doge* est tempérée par bien des choses qui lui rendent sa dignité onéreuse. Il ne sauroit sortir de Venise, sans permission des Conseillers; & s'il sort, il est exposé à recevoir des insultes sans en pouvoir prétendre satisfaction; & s'il arrivoit quelque désordre dans le lieu où il se trouveroit, ce seroit au Podestat, comme étant revêtu de l'autorité publique, à y mettre ordre. Les enfans & les freres du *Doge* sont exclus des premières charges de l'Etat; ils ne sauroient obtenir aucun bénéfice de la Cour de Rome; mais ils peuvent accepter le Cardinalat, qui n'est point un bénéfice, & qui ne don-

ne point de Jurisdiction. Le *Doge* ne peut pas, pour se reposer, se démettre de sa dignité; & , après la mort, sa conduite est recherchée par trois Inquisiteurs & cinq Correcteurs, qui examinent avec beaucoup de sévérité son administration. Voyez l'histoire du Gouvernement de Venise, par M. Amelot de la Houssaie. A Venise on ne prend pas le deuil pour la mort du *Doge*, parce qu'il n'est pas le Souverain, mais le premier de la République. Wicq. Le *Doge* est comme la bouche de la République, parce qu'il répond pour elle. Le *Doge* est à la République, & non pas la République au *Doge*. On le traite de *Serénité*; titre, selon les Vénitiens, au-dessus de celui d'Altesse. *Doge* signifie *Duc*. Le *Doge* de Gènes étant à Versailles dit, que la chose la plus extraordinaire qu'il y trouvoit, étoit de s'y voir.

ORDRE DU DOGE. Nom d'un Ordre militaire à Venise. *Ducalis Ordo*. Comme le *Doge* est Prince, & chef de la République, il confère de son autorité un Ordre, qu'on nomme l'Ordre du *Doge* ou du Prince de Venise. Il le donne dans sa salle d'audience; & la marque que portent les Chevaliers de cet Ordre, est une Croix à douze pointes, comme celle des Chevaliers de Malte. Elle est émaillée de bleu, orlée d'or avec une ovale au milieu, où est représenté le Lion de S. Marc. P. HELYOT. T. VIII. C. 57. Voyez aussi l'Abbé Justiniani & Schonebeck.

DOGESSE. f. f. Nom de la femme d'un *Doge*. Les *Dogesses* n'ont aucune part aux ombres d'honneur qui accompagnent les *Doges*. MISSON. Le Palais de la République, qu'ils appellent *Palazzo Reale*, est extrêmement grand: le *Doge* & la *Dogesse* y sont logés. Voilà, très-sérène *Dogesse*, & très-excellentes Sénatrices, tout ce que je puis dire en public.... *Œuvres de Saint Evremont*. Le mot de *Dogesse* est répété plusieurs fois dans cette scène, qui est la seconde du quatrième Acte de la Comédie de Sir Politick Would-be. Après tout, il vaut bien celui de *Sireffe*, féminin de *Sire* qui est dans le Dictionnaire Comique.

DOGMATIQUE. adj. Terme de Théologie, ce qui appartient aux dogmes de la Religion, ce qui concerne le dogme, ce qui est lié avec le dogme. *Dogmaticus*. Jugement *dogmatique*, qui roule sur des dogmes, ou sur des matières qui concernent le dogme. Fait *dogmatique*, *factum dogmaticum*: fait qui a rapport au dogme.

DOGMATIQUE, en termes de Philosophie & de Grammaire. adj. & f. m. Instructif, qui appartient à quelque opinion, ou à quelque principe établi en matière de Philosophie. *Quod ad alicujus dogmatis, scientiæ, opinionis intelligentiam, notitiam pertinet; dogmaticus*. Ce mot n'est bon que dans le *dogmatique*. Le mot de *catégorie* est un terme *dogmatique*. Un Philosophe *dogmatique* est celui qui assure positivement une chose, comme vraie, qui établit des dogmes en philosophie. Il est opposé au Sceptique, lequel doute de tout. *Alicujus opinionis defensor, Propugnator*. Les *dogmatiques* décidoient présomptueusement de tout. BAILL.

On appelle ton *dogmatique*, le ton magistral & pédantesque, le ton d'un homme qui débite ses opinions d'un air d'assurance, trop décisif, un homme qui veut régenter. Prendre un ton *dogmatique* & décisif. *Quod magistræ autoritatem, gravitatem sapit*. C'est la profonde ignorance qui inspire le ton *dogmatique*. LA BR.

DOGMATIQUE. Nom d'une secte d'anciens Médecins, nommés autrement Logiciens, parce qu'ils employoient les règles de la Logique, pour traiter ce qui étoit de leur profession, usant de définitions & de divisions, réduisant les maladies à certains genres, ces genres à des espèces, & ayant des remèdes pour les uns & pour les autres; se faisoient des principes, & en tirant des conséquences, & appliquant ces principes & ces conséquences aux maladies particulières qu'ils traitoient. *Dogmaticus*. Hippocrate

& Galien étoient *Dogmatiques*, ou de la secte des *Dogmatiques*, les *Dogmatiques* étoient ceux qui donnoient à la Médecine un arrangement semblable à celui des sciences spéculatives, qui définissoient, divisoient, posoient des principes, & en tiroient des conséquences. C'est pour cela qu'on les nommoit aussi Logiciens. Ils s'appliquoient à rechercher les causes des maladies, & la nature des remèdes. Erasistrate, fameux *dogmatique*, alla si loin, que non content de disséquer des chiens & des animaux, il demandoit aux Magistrats des criminels condamnés à mort, les ouvroit tout vivans, & fouilloit dans leurs entrailles. Voyez encore au mot MÉDECINE, & au mot METHODIQUE.

La Méthode de ces Médecins, s'appelle Médecine *dogmatique*. M. Harris la définit une pratique raisonnée de la Médecine. Hippocrate, selon lui, en fut le premier Auteur, & après lui Galien. Cette secte, sur des principes de Philosophie, à ce qu'elle prétendoit, rejetoit toutes les vertus médicinales, qu'elle ne pensoit pas qu'on pût réduire à des qualités manifestes. Mais il y a long-temps que Galien lui-même a très-bien remarqué qu'il faut que ces Médecins, ou nient des faits évidens, ou n'apportent que de très-mauvaises raisons de plusieurs effets qu'ils prétendent expliquer. HARRIS.

DOGMATIQUEMENT. adv. D'une manière dogmatique, & comme on parle en l'Ecole. *Dialecticè more*. Cette question n'est pas prouvée *dogmatiquement*, mais par des raisons familières & accommodées à la capacité du peuple.

DOGMATIQUEMENT, signifie aussi, Magistralement, d'un ton, d'un air de maître. *Cum gravitate, auctoritate magistræ*. Les Savans voudroient bien attribuer le droit de parler *dogmatiquement* de toutes choses; mais ils se trompent. NIC.

DOGMATISER. v. n. Enseigner quelque dogme. *Aliquod dogma disseminare*. Il se dit en mauvaise part, pour enseigner une doctrine fautive ou dangereuse, particulièrement en matière de Religion. Cet homme ne fait que *dogmatiser*. En France il est défendu de *dogmatiser*, d'enseigner des opinions nouvelles. *Novam, non receptam in vulgus opinionem disseminare*.

Dogmatiser vient du Grec *δογματίζω*, qui signifie, enseigner. Eadmer, Moine de Cantorbey, dans la vie de S. Vulfroy, C. IV. §. 37. dit *dogmatizare*, en parlant des Monothélites. Il écrivoit au commencement du XII^e siècle sous Henri I. petit-fils du Conquérant; & il est plein de semblables termes; & qui fait croire qu'ils étoient déjà en usage dans notre langue, qui avoit passé dans cette Isle avec le Conquérant.

DOGMATISER, se dit aussi, en badinant, de ceux qui font les Docteurs, & qui se mêlent de régenter les autres. *Doctorem agere. Dogmatiser*, en cette acception, c'est débiter ses opinions, ses raisonnemens d'un ton de maître, d'un air trop décisif.

Dogmatiser en vers, & rimer par chapitres. BOLL.

*Et, dès que dans la chaire il a dogmatisé,
Du public ignérant il est canonisé.* VILL.

DOGMATISEUR. f. m. Celui qui dogmatise. *Dogmatistes, nova opinionis præco*. Il se prend toujours en mauvaise part.

DOGMATISME. f. m. Doctrine qui a des principes certains. Il faut que chacun prenne parti, & se range ou au *Dogmatisme*, ou au *Pyrrhonisme*. PASCAL.

DOGMATISTE. f. m. Qui dogmatise, qui établit des dogmes. Quelquefois on dit ce mot pour *Dogmatiseur*. *Dogmatistes*. Ce nom se dit principalement des hérésiarques; du moins c'est celui que l'on donne dans le for de l'Inquisition Romaine aux Auteurs d'hérésie. Voyez Pégna, *Præf. Inquis.* & Eymeric. *Director, Inquisitor*. Les Ariens d'Alexandrie, en se plaignant de S. Athanase à l'Empereur Jovien,

lui dirent un jour : Seigneur, il nous appelle hérétiques & dogmatistes. FLEURY. *Hist. Ecc. L. XI.*
DOGME. f. m. Maxime, axiome, principe, enseignement servant de règle. *Dogma, præcatum.* Voilà mes dogmes & les maximes de ma politique. AZLANE. il se dit particulièrement des points de religion. Les dogmes de la foi. Ce dogme a été condamné dans un tel Concile. Les dogmes des Stoïciens étoient la plupart des paradoxes. Des dogmes de spéculation, qui ne gênent point les hommes, leur paroissent plus essentiels à la Religion, que des vertus qui les gênent; & quelquefois même ils se persuadent qu'il est permis de soutenir ces dogmes aux dépens de ces vertus.

*Souvent, sans y penser, on se laisse séduire,
 Et pour dogmes certains par l'Eglise enseignés,
 Le zèle ose donner des dogmes condamnés.* VILL.

DOGNOYER. v. a. Vieux mot. S'ébattre,
DOGRE, DOGRE-BOT. f. m. Voyez DAUGRE. Si on a égard à l'étymologie, il faut écrire dogre, & non pas daugre. Ce mot vient du mot Flamand & Anglois, dog, chien, parce que les Hollandois se servent des bâtimens appelés dogre-bots, pour pêcher sur le doggers-bancs, ou banc-des-chiens.
DOGUE. f. m. Gros chien, mâtin qui sert à garder les maisons, ou à combattre contre les taureaux & autres bêtes. *Molossus Britannicus.* Les beaux dogues viennent d'Angleterre.
 Ce mot vient de l'Anglois dog, qui signifie, chien.
DOGUE. f. m. Terme de Marine. Les dogues sont des trous qui sont dans les platbords des deux côtés du grand mât, pour armer les couets de la grande voile: on les appelle aussi dogues-d'armure. Chaque dogue a un taquet par dedans, & une bordure par dehors. *Foramen.*
DOGUER. Verbe qui ne se dit qu'avec le pronom personnel, des béliers & des moutons. Il signifie, se heurter les uns contre les autres. *Arietare, Coniscare.* Béliers qui se doguent. C'est un terme de Province.
DOGUIN. f. m. & **DOGUINE.** f. f. Mâle & femelle de petits dogues. *Canis Britannici catulus.* Les doguins & les doguines s'apprivoisent facilement.

D O I.

DOIGNER. v. a. Vieux mot. Donner.
DOIGT. f. m. On ne prononce point le G. Extrémités des mains & des pieds des hommes divisées en plusieurs parties. *Digitus.* L'homme a cinq doigts à chaque main, & cinq à chaque pied. Les doigts de la main ont quinze os disposés en trois ordres ou rangs. *Articuli.* Les Médecins appellent leurs jointures, condyles ou nœuds, & leur arrangement & leur suite, phalanges, *Phalanges.* Le premier doigt s'appelle le pouce, *Pollex.* Le second index, ou indice. *Digitus salutaris.* Il est appelé *digitus numerans*, le doigt qui compte, dans la vie de S. Médard en vers par Venantius Fortunatus. Voyez *Acta sanct. Junii, T. II, p. 78. F. & 79. D.* où le P. Papebroch montre que c'est ainsi qu'il faut lire. Le troisième, le doigt du milieu, que les Latins appellent *medius, infamis, obsecus, impudicus, famosus*, parce qu'on s'en servoit autrefois pour se moquer de quelqu'un & le diffamer. Le quatrième s'appelle le Médecin, *Medicus*, parce que les Anciens avoient coutume de délayer les médicamens avec ce doigt-là. On l'appelle aussi *annulaire, annularis*, ou *minimo proximus*, parce qu'on y porte d'ordinaire les anneaux. Le cinquième s'appelle le petit-doigt, ou *auriculaire*, parce qu'on s'en sert à se curer & à se nettoyer les oreilles; *Auricularis*, ou *minimus.* Les doigts des pieds s'appellent *orteils* ou *arteils.* On touche les instrumens avec les doigts. Lestables des dix Commandemens étoient gravées du doigt de Dieu. Le plus bel ouvrage du monde n'occupe que mes yeux, & mes doigts, &

pendant cela mon esprit s'ennuie. M. SCUD.
DOIGT, se dit aussi de quelques animaux, comme des crocodiles, & de plusieurs oiseaux, linges, &c. Les doigts de la buse de Beillon sont couverts de tablettes ou d'anneaux. FAULTRIER. Doigt de bécasse, de canard, &c.
DOIGT, se prend aussi pour une petite mesure de la grandeur d'un travers de doigt. *Digitalis crassitudo, mensura.* Ainsi on dit, Prendre un doigt de vin, pour dire, la hauteur d'un doigt dans un verre. Il s'en manque quatre doigts que cette porte ne joigne. Le doigt est la troisième partie d'un pouce, & il contient quatre grains d'orge se touchans l'un l'autre, & posés suivant leur grosseur, ou de deux grains mis l'un au bout de l'autre.
DOIGT, ancienne mesure Romaine, faisant neuf lignes de pouces de Roi. *Digitalis mensura.*
 En termes d'Astronomie, doigt est une mesure pour les éclipses. On divise le disque ou le corps du soleil ou de la lune en douze parties, qu'on appelle doigts; & on dit qu'une éclipse est de dix doigts, quand l'astre est obscurci en dix de ces parties. On les appelle *doigts écliptiques.* *Digitus eclipsæ.*
DOIGT. Terme d'Horlogerie. C'est la pièce de la quadrature d'une montre, ou d'une pendule à répétition. Elle entre sur l'arbre de la grosse roue de sonnerie, & sert à faire sonner les quarts, en ramenant la pièce de quarts dans son repos.
DOIGT de biveau signifie, selon le sieur Deran, une de ses branches. Daviler l'appelle bras, & d'autres l'appellent branche.
DOIGTS. Termes de Conchyliologie. Ce sont des pointes émoussées d'un genre d'Ourin, appelé *Echinus digitatus.*
DOIGT, se dit figurément, en termes de l'Ecriture, pour signifier, Puissance. *Digitus.* Le doigt de Dieu a paru visiblement en cette rencontre, quand il arrive quelque accident miraculeux, ou quelque châtement, qui marquent sa puissance ou sa colère. Le doigt de Dieu est ici.
DOIGT, se dit proverbialement en ces phrases. Mon petit doigt me l'a dit, pour dire, je l'ai su par une voix secrète & inconnue. Cela ne se dit qu'aux enfans. On dit d'une chose qu'on épargne, dont on donne peu, qu'on n'en a qu'à lécher doigt. On dit d'un homme, que les doigts lui démangent, pour dire qu'il a envie de se battre, s'il est soldat; ou d'écrire contre quelqu'un, s'il est Auteur. On dit qu'un homme se gratte la tête du bout du doigt, quand il a quelque chose qui le chagrine. Avoir de l'esprit au bout des doigts; c'est être adroit de la main. Faire toucher au doigt & à l'œil, montrer au doigt & à l'œil, c'est faire voir & toucher sensiblement la chose. On dit qu'un homme est servi, est pansé au doigt & à l'œil, pour dire, qu'on en a grand soin, qu'il ne lui manque rien. Toucher du bout du doigt à quelque chose, c'est en être bien près. On dit, Etre à deux doigts de la mort; pour dire, Etre en grand danger de mort. Montrer au doigt; c'est-à-dire, Se moquer de quelqu'un. Etre montré au doigt, parmi les Grecs & les Latins, étoit une marque de mérite: en François, il ne se dit qu'en mauvaise part.

*Faut-il que désormais à deux doigts l'on te montre,
 Et qu'on te jette au nez le scandaleux affront
 Qu'une femme mal née imprime sur ton front?*

MOL.

On dit, Donner sur les doigts, avoir sur les doigts, pour dire, Reprendre, corriger quelqu'un. Il en mordra ses doigts; pour dire, Il s'en repentira. Mettre le doigt dessus; pour dire, Trouver ce qu'on cherche. Compter sur ses doigts, pour dire, Compter à la manière du peuple. On dit des bons morceaux, qu'on s'en léche les doigts, pour dire, qu'on mange tout, & qu'on en souhaite encore. On dit quelquefois qu'on s'en léche les doigts jusqu'au coude. Je voudrois qu'il m'en eût coûté un doigt; pour dire, Je racheterois

racheterois cela de beaucoup. Je n'en mettrois pas mon *doigt* au feu ; pour dire, Je me défie de la vérité de cela. On dit, de deux bons amis, que ce sont les deux *doigts* de la main. On dit, d'une personne, qu'elle ne fait œuvre de ses dix *doigts* ; pour dire, qu'elle est tout à-fait saine ; qu'elle fait une chose sur le bout du *doigt* ; pour dire, qu'elle la fait par cœur & très-bien. On dit aussi, Mettre le *doigt* entre le bois & l'écorce, ou entre l'enclume & le marteau ; pour dire, Se trouver engagé entre deux Puissances qui donnent sujet de craindre des deux côtés ; ou se mêler d'affaires entre proches, comme mari & femme, &c. Dans la plupart de ces expressions populaires, le mot *doigt* est pris au figuré.

DOIGTER. v. n. Terme de Musique ; Mouvoir, hausser & baisser les *doigts*, les faire marcher d'une façon convenable & régulière sur un instrument, pour en jouer le plus nettement & le plus facilement qu'il est possible, & en tirer différents sons. *Præcætare digitis*. Pour commencer à apprendre à jouer de la musette, il faut *doigter* quelques temps, sans rechercher la mesure, ni l'air qu'on étudie. *Traité de la Musette*, P. 1. C. 3.

☞ Ce mot s'emploie comme substantif masculin. Le *doigter*. Sur les instrumens à manche, le principal du *doigter* consiste dans les différentes positions de la main.

DOIGTIER. f. m. Ce qui sert à couvrir un doigt. On met des *doigtiers* de cuir, ou de linge, aux doigts qu'on a panés, pour y faire tenir l'emplâtre. *Pellicea vel lintea digitorum theca*. Quelques Artisans se servent de *doigtiers*, quand ils ont quelque rude travail à faire avec les doigts. Les Chirurgiens se servent aussi de *doigtiers* dans quelques opérations, pour mieux tenir quelques parties que l'humidité rend coulantes, & qui leur échapperoient sans les *doigtiers* ; par exemple, les boyaux dans la gastrophie. On met aussi des *doigtiers* de linge à ceux qui ont mil au doigt.

DOILE, ou DOELE. Voyez DOUELLE.

DOINT. Vieux mot. Troisième personne du présent du subjonctif du Verbe *donner*. *Det*. Dieu *doint* que, &c. *faxit Deus*.

DOIRE. Nom de rivière. *Duria, Doria*. Il y en a deux de ce nom. La grande & la petite *Doire*, toutes deux dans les États de Piémont, ou, comme parlent les Anciens Géographes, dans la Gaule Cisalpine. La grande *Doire*, autrement *Doria Baltea*, prend sa source dans les Alpes Grecques, aux confins du Valais, vers le grand & le petit S. Bernard, baigne Aoste, Bart, Yvrée, & se décharge dans le Pô un peu au-dessus du Créscentin & de Vérue. *Doria*, ou *Duria Major*.

La petite *Doire*, *Duria Minor*, ou *Doria Segusina*, & en François la *Doire Susine*, a sa source dans les Alpes Cottiennes, au mont Genève dans le Dauphiné. Elle arrose le fort d'Exiles ; & entrant dans le Piémont elle passe à Susse, d'où elle a pris le nom de Susine, à Veillanes, à Rivoles, & tombe dans le Pô, un peu au-dessous de Turin.

DOIS. f. m. Vieux mot qui se trouve en plusieurs significations. Dans celle du Conduit, venant de *Ductus* ; dans celle de Dais ou de Siège, & dans celle du Dé à jouer.

☞ **DOIT.** Terme de commerce. Intitulé des livres des Marchands qui se tiennent en débit & en crédit. Les pages à main gauche, qui est le côté du débit ou dettes passives, sont intitulées *Doit*, & le côté opposé, qui est celui du crédit ou dettes actives, est intitulé *Avoir*.

DOITE. f. f. Terme de Tisseran, pour marquer la grosseur du fil. Ces deux chevaux ne sont pas d'une même *Doite*.

DOITEE. f. f. Petite quantité de fil. Une aiguillée pour régler la grosseur du fil, afin de faire filer également plusieurs fileuses.

☞ **DOL.** f. m. Vieux mot qui n'est plus en usage qu'au Palais. C'est, en général, une ruse dont on se sert pour tromper quelqu'un. *Dolus*. Le *dol* étant une ruse & une adresse frauduleuse, la distinction en *dol bon* & en *dol mauvais*, ne peut que paroître singulière. On appelle *dol bon*, *dolus bonus*, celui qui est permis, comme de tromper les ennemis de l'Etat. Le *dol mauvais*, *dolus malus*, est celui qui est commis pour tromper quelqu'un. Le *dol* personnel est un moyen de requête civile. Le *dol* réel ne vicia pas une transaction. En toutes les résignations il faut qu'il y ait une affirmation, qu'il n'est intervenu aucun *dol*, fraude, ni simonie. Autrefois on mettoit dans les contrats cette formule, qu'il n'y avoit *dol*, fraude, ni mal engin.

☞ On appelle *dol* personnel, celui qui provient du fait de quelqu'un, dans le dessein de tromper un autre : comme si le vendeur d'une terre, d'une maison, fait paroître un bail simulé, à plus haut prix que celui qui est convenu entre le bailleur ou le preneur, dans le dessein de vendre cette terre ou cette maison un prix plus fort sur le pied du bail. Ce *dol* donne lieu à la restitution & à la requête civile.

Le *dol* réel est celui qui vient de la chose, & non du fait du vendeur : comme quand un acquéreur croyant acheter des biens d'une certaine valeur, s'est trompé dans l'opinion qu'il en avoit, soit qu'il se soit trompé par ignorance, soit pour n'avoir pas suffisamment examiné la nature & la qualité de ces biens, qui se trouvent d'une valeur beaucoup moindre. Ce *dol* réel est improprement qualifié *dol*, puisqu'il n'y a point de fraude de la part du vendeur, qui n'étoit pas obligé de déclarer la qualité de ses biens. Aussi ce *dol* ne donne point lieu à la restitution ni à la requête civile, à moins qu'il n'y ait lésion d'autre moitié du juste prix.

Ce mot vient du mot Latin *Dolus*, formé du mot Grec *δολος*.

DOL, Ville de France, Episcopale, située en Bretagne, vers les confins de Normandie, à trois ou quatre lieues de S. Malo. *Dola*. Elle est à deux lieues de la mer, dans un pays marécageux. *Dol* n'étoit d'abord qu'un château, auprès duquel fut fondée une Abbaye sur le haut de la montagne. Quelques-uns disent qu'un Seigneur nommé Primar lui donna ce nom, pour marquer la douleur qu'il eut de la mort de sa femme. C'est apparemment une fable, fondée sur la ressemblance des mots. *Dolu, Dolor*. Dans la suite le peuple vint s'habituer & bâtir des maisons proche de ce Château & de cette Abbaye, & peu à peu se forma la ville de *Dol*, qui fut érigée en Evêché en 566. & dont S. Samson fut le premier Evêque, qui eut pour successeur S. Magloire, dont les Reliques furent transportées à Paris sous le Roi Lothaire. *Duchefne. Antiq. des villes de France P. II. C. 3.* Néomène ayant usurpé le titre de Roi de Bretagne, la fit ériger en Métropole. Les Archevêques de Tours ne cessèrent point de se plaindre de cette érection ; les Rois de France appuyèrent fortement leurs plaintes ; & enfin, sur les instances de Philippe Auguste, Hugues ayant quitté ce siège, Innocent III. ordonna en 1198. que *Dol* seroit remis sous la métropole de Tours, comme tous les autres Evêchés de Bretagne. L'Evêché de *Dol* n'a que cinq lieues d'étendue, quatre Abbayes & quatre-vingts Paroisses. *Dol*, selon les cartes de M. de Lisle, est à 15 degrés environ 45 min de long. & à 48 degrés environ 30 minut. de latitude.

Quelques-uns croient que l'Evêché de *Dol* est le pays des anciens Diablines, *Diablines*, ou Diablines, *Diablini*, comme Pline les appelle, L. IV. c. 18. & des Diabulites, *Diabulite*, de Ptolomée ; qu'encore aujourd'hui ce pays s'appelle Diablères, & qu'il y a des familles qui portent le nom de *Diablies*. D'autres mettent les Diablines dans le Perche ; Henri Valois préfère le premier sentiment.

DOLA. Rivière de la Turquie, dans la Natolie. Les Turcs lui donnent ce nom; mais les Grecs lui ont conservé celui de *I artheni*, de *P arthenius*, nom que lui donnoient les Anciens.

DOLCE - AQUA. Petite ville des Etats de Savoye. *Dulcis aqua.* Elle est sur la petite rivière de Nervia, à une lieue de Ventimille. *Dolce-aqua* est capitale d'un petit Marquisat, resserré entre le Comté de Nice & l'Etat de Gènes. Ce mot est Italien, & signifie *l'eau douce.*

DOLCIGNO. Voyez **DULCIGNO.**

DOLCINDA. Voyez **DULCINDA.**

DOLE. Ville de France, dans le Comté de Bourgogne, ou la Franche-Comté. *Dola.* Elle est sur le Doux, à 23 degrés quelques minutes de longitude, à 47 degrés 7 ou 8 minutes de latitude, selon la Carte de l'Académie des Sciences. *Dole*, autrefois capitale du Comté, est une ville bien bâtie & bien fortifiée. Il y a une Chambre des Compres, & une Université fondée en 1426. par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. Il y avoit autrefois un Parlement, que Louis le Grand transféra à Besançon dans le XIV^e siècle, aussi-bien que l'Université en 1691. Louis XI, après la journée de Guinegatte, saccoya *Dole.* Charles V. la fit fortifier, & en fit une Citadelle. Aussi soutint-elle un siège de trois mois contre les François en 1636. Louis le Grand la prit avec toute la Franche-Comté pendant le mois de Février 1663. Il la fit démanteler, & la rendit par le traité d'Aix la Chapelle. Il reprit *Dole* & toute la Province en 1674. & depuis elle est restée à la France, à laquelle elle a été cédée par le traité de Nimègue. Le Palais qui s'y voit, & qui est, dit-on, grand & magnifique, a été bâti par Frédéric I. Empereur.

DOLE. Nom de montagne. *Dola.* Le *Dole* est une petite partie du Mont S. Claude. Il est aux confins du pays de Gex, de celui de Vand & de la Franche-Comté. Le *Dole* est célèbre à cause de sa grande hauteur, & des simples & plantes rares qu'on y trouve.

DOLEANCE. f. f. Plainte. *Querela, questus.* Les Cahiers des Etats assemblés contenoient les plaintes & *doléances* des peuples. Il m'a conté sa *doléance*, le sujet de son affliction. Il se dit plus ordinairement au pluriel qu'au singulier. Il n'est plus d'usage que dans le style familier.

DOLEMENT. adv. D'une manière dolente. *Dolenter.* La Tourterelle gémit *dolément* après la mort de son pair.

DOLENT, ENTE. adj. qui se plaint, & qui souffre de la douleur au corps, ou à l'esprit, qui est triste. *Tristis, dolens.* Un cœur *dolent*, une ame *dolente.* Il ne se dit guère que par raillerie, & dans le style comique.

*J'avois, Martin vivant, l'œil gai, l'ame contente ;
Et je suis maintenant ma commere dolente.* MOL.

DOLER. v. a. Terme d'art. Aplanir & unir le bois avec une doloire, jusqu'à ce qu'il soit en état d'être employé. *Dolare.*

Ce terme est aussi usité parmi les Gantiers : *Doler* les estavillons, c'est parer & amincir les morceaux de peaux destinés à faire des gants. ENCYC.

Chez les Tabletiers-Cornetiers, c'est ébaucher à la hache ou à la serpe des cornes d'animaux, pour en faire des cornets à jouer.

DOLE, ÉE. part.

DOLFAR. Ville de l'Arabie-Heureuse. *Dolfara.* Elle est capitale de la Principauté d'Hadramuth, ou de Xaéli, & située sur la mer d'Arabie.

DOLICHA. Petite ville de la Turquie en Asie. *Dolicha, Doliche, Dolichene.* Elle est sur le Marfyas près de l'Eufrate. Quoique *Dolicha* ait un Evêché suffragant d'Edesse, elle est cependant fort mal peuplée. MATY.

DOLICHOLITHE. f. m. C'est un nom que Velschius donne à certaines pierres noires qui viennent du

Tiroi, qui ont la forme d'une fève, & qui rendent une odeur agréable, lorsqu'on les frotte. CAS FILLI, d'après les *éphémérides des curieux de la Nature*, An. 1. Obs. 157. Ce mot vient de *δολος*, fève, & de *λίθος*, pierre.

DOLINCOURT. Terme de Fleuriste. Tulippe pourpre, rouge & blanc. MORIN.

DOLIMAN. f. m. Terme de Relation. C'est une espèce de longue soutane que les Turcs portent, qui leur pend jusqu'aux pieds, & dont les manches étroites se boutonnent auprès de la main. *Vestis talaris.* Les Turcs mettent d'abord un caleçon sur leur corps nu, tant les hommes que les femmes. Par-dessus le caleçon, ils ont une chemise, & sur la chemise le *doliman.* En été il est de toile, ou de mousseline; en hiver il est de fatin, ou de quelque autre étoffe. VOY. LE BRUN. *Voyage au Levant.*

DOLLART, ou DOLLERT. Golfe nommé autrement le Golfe d'Embden. *Sinus Dollartius*, ou *Embdanus.* C'est une partie de la mer d'Allemagne. Il est à l'embouchure de l'Embs, entre le Comté d'Embden, & la Seigneurie de Groningue. Le Golfe de *Dollart* étoit autrefois une belle campagne, où il y avoit trente-trois villages, qui furent tous submergés, la mer ayant rompu les digues en 1277.

DOLNSTEIN. Petite ville du Cercle de Franconie. *Dolnsteinum.* Elle est sur la rivière d'Altmul, dans l'Evêché d'Aischter.

DOLOIR. v. n. Vieux mot. Souffrir, sentir de la douleur.

DOLOIRE. f. f. Instrument de Tonnelier, qui a un tranchant long & fort aigu, & un manche pesant qui lui sert de contrepoids. *Dolabra, dolabella,* petite *doloire.* Son usage est pour unir & aplanir le bois, tailler les cerceaux, &c. La *doloire* tient le milieu entre la hache & la serpe. En quelques lieux on coupe la tête avec une *doloire.*

Du Latin *dolabra* on a fait, en Botanique, *dolabrisforme*, pour exprimer la figure de certaines feuilles. La *doloire* n'a qu'un biseau. Elle coupe le bois en travers, & non pas suivant la direction des fibres.

En termes de Blason, on appelle une hache sans manche, *doloire.*

DOLOIRE, est aussi un terme de Chirurgie. C'est une sorte de bandage simple & inégal, dont les circonvolutions ne font que biaiser un peu, en se couvrant les unes les autres. *Fascia parumper obliqua.*

DOLOPE. f. m. Nom de peuple. *Dolops.* Les *Dolopes* étoient des peuples de la Thessalie, à l'extrémité de la Phriotide. Pline, L. IV, c. 2, les met pourtant dans l'Æolide, & Ptolomée dans l'Épire. Les uns les mettent à la source du fleuve Acheloüs, & les autres le long du Pénée.

DOLOPIE. *Dolopia.* C'est ainsi que Strabon & Thucydide appellent le pays des Dolopes, à ce que dit Hoffman. Strabon, L. I, dit que ce pays étoit voisin des Pæons, & L. IX, qu'il étoit voisin du Pinde du côté du midi. On prétend que c'est ce que l'on appelle aujourd'hui *Onoblaca.*

DOLOSER. v. n. Vieux mot qui s'est dit pour plaindre. On a dit aussi, *se doulouser*, pour se plaindre; & le mot de *Dol* a été employé pour, Deuil, douleur.

DOLTABAD, ou DAULET-ABAB. Ville du Royaume de Décan, dans la Presqu'île de l'Inde, deçà le Gange. *Doltabatam.* Elle est capitale de la Province de Balagnate, & située sur la rivière de Guenga, aux confins du Mogolistan. MATY. *Doltabad* a une forteresse au haut d'une montagne escarpée de tous côtés, & où l'on ne va que par un chemin si étroit, qu'il n'y peut passer qu'un chameau, ou un cheval à la fois. CORN. Quelques-uns conjecturent que *Doltabad* est l'ancienne Tabaso de Pline. MATY.

l'Espagnol, qui signifie *Sieur*, ou *Seigneur*. *Dominus*. *Dom* Jean d'Autriche, *Dom* Barthélemy des Martyrs. M. d'Ablancourt dit *Dom* Jean : mais bien des gens sont d'avis qu'il faut dire, *Dom* Juan. MEN. Gollut, dans ses *Mém. des Bourg.* L. V, c. 11, dit que le premier à qui les Espagnols donnèrent le titre de *Don* fut *Dom* Pelayo, lorsque, chassés par les Sarrasins au commencement du VIIIe. siècle ils s'arrêtèrent dans les Pyrénées, & le firent leur Roi. Quelques-uns disent que ce fut Froila qui introduisit le premier le titre de *Don* en Espagne, que d'autres attribuent à Pélagé. P. DORI. C'étoit autrefois un titre d'honneur en Espagne, réservé à la haute Noblesse. Il est devenu presque aussi commun que celui de Monheur en France. Il se joint toujours aux noms de Baptême, Espagnols, *D. Juan*, *D. Luis*; au lieu que nous disons en France *Dom* Mabillon, *Dom* Calmet. Les Espagnols écrivent toujours *Don*, par une *n*, & les Portugais *Dom*, par une *m*, parce qu'aucun mot Portugais ne finit par une *n*. Ce titre ne s'est pas encore avili en Portugal, & personne ne peut prendre le titre de *Dom*, qui est une marque de la Noblesse, sans en avoir permission du Roi. DE LA NEUVILLE. Ce mot est en usage en France parmi quelques Ordres Religieux, comme Chartreux, Feuillans, Bénédictins, & autres. On dit au pluriels *Doms* avec une *s*, quand on parle de plusieurs.

Ce mot vient du Latin *Domnus*, abrégé de *Dominus*. Le mot de *Domnus* a été employé par les Auteurs de la basse Latinité au lieu de *Dominus*, en rejetant un *i*. Onuphrius dit que c'est un titre qu'on donna d'abord au Pape seul, puis aux Evêques & aux Abbés, ou autres qui avoient quelque dignité Ecclésiastique, ou qui étoient recommandables par leur vertu & leur sainteté. Depuis il a été donné aux simples Moines. Quelques-uns disent que par humilité ils ne voulurent pas prendre le nom de *Dominus*, parce qu'il appartenoit à Dieu seul, & qu'ils prirent celui de *Domnus*, qui marquoit de l'infériorité, *quasi minor Dominus*. L'abréviation *Domnus*, au lieu de *Dominus*, est très-ancienne, si l'on fait attention au surnom de Julie, femme de l'Empereur Septime Sévère, qui s'appelle sur les Médailles *Julia Domna*, au lieu de *Julia Domina*. On dit aussi au féminin, *Domna* pour *Domina*, d'où les Italiens ont fait *Donna*. PASQ. Voyez le mot de MONSIEUR.

M. de Marca & Guichart écrivent *don* avec une *n*; & celui-ci va chercher l'origine de ce mot dans l'Hebreu *adon*, en retranchant la première syllabe. Plusieurs ont aujourd'hui la délicatesse de distinguer entre *Dom* & *Don*, selon qu'ils appliquent ce mot, à quelque Moine, ou à un grand Seigneur. Il disent *Dom* Juan d'Autriche, & *Don* Sacristain. Autrefois on écrivoit *Domp*, & même *Damp*. On donne le nom de *Domne*, ou *Donne* aux Feuillantes.

DOM-CHATEAU. f. m. Terme de Fleuriste. Tulipe violet-cramoisi, pourpre & blanc. MORIN.

DOMAINE. f. m. Terme de Jurisprudence, qui signifie la propriété d'un bien qui nous appartient, & dont nous avons acquis le droit de propriété à juste titre. *Dominium*.

Il signifie quelquefois un corps d'héritages, biens de campagne, ferme, métairie. *Possessiones*. Tout le bien de cette Abbaye est en *domaine*, il se consume tout en réparation. Il y a quatre petits *domaines* ou métairies dépendans de cette terre. Racan dit dans ses *Bergeries*.

Qui n'a vu d'autre mer que la Marne ou la Seine, Et croit que tout finit, où finit son domaine.

C'est-à-dire, sa terre. Ménage dérive ce mot de *dominium*, qu'on dit pour *dominiam*.

DOMAINE, se dit quelquefois d'un droit seigneurial sans propriété. *Dominium*. En matière de Seigneurie, celui qui paie le cens a le *domaine* utile de la terre;

& le Seigneur à qui on le paie, en a le *domaine* direct. On appelle *domaine direct*, le titre seul du *domaine*. Le *domaine utile*, le profit & l'utilité qui en revient. La femme retient le *domaine* direct de ses biens dotaux, & le *domaine* utile passe au mari.

DOMAINE, se prend quelquefois pour une généralité de biens qu'on possède en propre, soit héritages, soit rentes, ou autres droits. *Possessiones, dominium*. L'usage a fait que ce terme général de *domaine* est devenu particulier & propre au patrimoine des Rois. Le *Domaine* de la Couronne est imprescriptible & inaliénable; il ne se vend qu'à faculté de rachat perpétuel. La Chambre du *Domaine*, le Fermier du *Domaine*, les Receveurs du *Domaine*, la réunion des *Domaines* à la Couronne. On a fait souvent la vente & la revente du *Domaine*. Il y a cette différence entre le *Domaine* du Roi, & les Aides, ou autres impositions, que les Juges ordinaires, & les Trésoriers de France, connoissent du *Domaine* en première instance, & le Parlement par appel. Pour les Tailles, Aides, &c. ce sont les Elus, & la Cour des Aides par appel.

Le *domaine* du Roi est fixe & casuel. Le *domaine* fixe est l'ancien *domaine* de nos Rois, qui est composé de seigneuries, Terres, Possessions & Droits, qui appartiennent au Roi en qualité de Souverain, comme sont les Tailles, les Gabelles, les Douanes, les Droits d'entrées, &c. FERRIERS.

Le *domaine* casuel est tout ce qui appartient au Roi par droit de conquête, ou par acquisition; comme par succession, droit d'Aubaine, confiscation, bâtardise & déshérence.

Le *domaine* fixe, comme étant spécialement consacré à la couronne, est, par un privilège particulier, inaliénable de sa nature & imprescriptible, au lieu que le *domaine* casuel peut être aliéné par le Roi, & par conséquent il peut être prescrit. C'est pourquoi les Rois peuvent en disposer par donation ou autrement: mais ce *domaine* casuel devient fixe après dix ans de jouissance, ou quand il a été joint à l'ancien *domaine* par Edit, Déclaration, ou Lettres-Patentes.

DOMAINE particulier du Roi, c'est celui qui consiste dans les biens que le Roi avoit; lorsqu'il est parvenu à la Couronne. Ce patrimoine n'est point inhérent à la Couronne, mais personnel au Roi, qui peut en disposer en faveur de qui il lui plaît, sans que ces biens soient sujets à réversion, comme le sont ceux du *domaine* de la Couronne.

DOMAINE Forain, est une espèce de *Domaine* du Roi, qui est une imposition qui se lève pour la nécessité de la guerre sur les marchandises qui entrent dans le Royaume, ou qui en sortent.

DOMAINE, en plusieurs Coutumes, signifie le fief dominant, le chef-lieu ou manoir, où est due la foi & hommage par le vassal; le lieu d'où dépendent les fiefs & vassaux. *Pradium dominicum, beneficiarii domini aedes*. On appelle *Domaine immuable*, ou *Domaine fieffé*, les cens & rentes seigneuriales, qui n'augmentent ni ne diminuent jamais; *Domaine muable*, le revenu des fermes, qui est différent, suivant les années & les baux; *Domaine congeable*, en Bretagne, est celui qui a été donné gratuitement par un Seigneur, qui y peut rentrer, quand il lui plaît, en payant cependant les améliorations qui auroient été faites par le possesseur qui est obligé de s'en dessaisir.

On dit, proverbialement, J'aurois autant quitter le fief pour le *domaine*, pour dire, qu'on aimeroit autant abandonner le tout.

DOMANGERS. Voyez DOMENGER.

DOMANIAL. ALE. adj. qui appartient au *domaine*. *Ad Dominium spectans*. Les Greffes sont *domaniaux*, suivant l'Ordonnance de Philippe le Long, de l'an 1319, aussi-bien que les Tabellionages. Voyez-en la raison à GREFFE. Traite *domanial*, c'est une imposition mise par Edit d'Henri II, en 1577, sur quatre espèces de marchandises, le blé, le vin, la

roile, & le pastel, quand elles sont transportées hors du Royaume.

DOMANIAL, signifie dominant: ainsi un héritage *domanial*, est un Fief, qui a droit de supériorité sur les héritages qui en relèvent.

Tout héritage, chargé de censive envers le Roi, ou un Seigneur particulier, n'est point *domanial*.

DOMANIER. adj. On appelle dans les Coutumes, Seigneur *domanier*, le Seigneur Justicier; droits & exploits *domaniers*, ceux qui concernent le domaine. *Domini possessor, pradii Dominus.*

DOMAZLICE. Voyez TAUFF.

DOMBES. Le Pais de *Dombes*, la Souveraineté de *Dombes*. *Dumbe, Dumbarum.* La *Dombes* est bornée par la Bresse à l'orient, par le Beaujolois à l'occident, par le Lyonnais au midi, & par le Maconnais au Septentrion. Ce pays qui s'étend le long de la Saône, qui le sépare du Beaujolois, est beau & assez fertile. Il est divisé en douze Châtellenies: qui sont: Trévoux, Beauregard, Montmerle, Toisley, Lent, Chalamont, le Châtelard, Marlieu, Baneins, Villeneuve, Amberieux, & Ligneu. Ses villes principales sont Trévoux, Toisley, Montmerle, Chalamont, & Lent; Trévoux en est la Capitale. Ce pays a toujours été possédé en Souveraineté, même avant que les Sires de Beaujeu, qui en ont été les maîtres pendant plusieurs siècles, en fussent en possession. En 1400, Edouard second, Sire de Beaujeu, fit donation de la Souveraineté de *Dombes* à Louis second, Duc de Bourbon, dont les descendants l'ont possédée jusqu'en l'année 1522, que François I, s'en rendit maître après la retraite du Connétable de Bourbon, qui en étoit Souverain en vertu de la donation que lui en avoit fait Susanne de Bourbon, sa femme. En l'année 1560, il y eut un traité fait à Orléans au sujet des biens & terres de la succession du Connétable de Bourbon, qui furent rendus au Duc de Montpensier, son petit neveu; ce traité porte entre autres choses que le Roi veut & entend que le Duc de Montpensier & ses successeurs jouissent de la *Dombes* en tout droit de souveraineté, ce qui a été exécuté; ce Prince & ses descendants ayant toujours eu la plénitude de la Souveraineté. Le Duc de Montpensier eut de Jacqueline de Longwi, Comtesse de Bar sur Seine, François, qui fut père de Henri. Ce dernier laissa de Henriette, Duchesse de Joyeuse, Marie de Bourbon, qui épousa Gaston de France, Duc d'Orléans, qui fut père de la Princesse Anne-Marie-Louise, qui fit donation de la Principauté de *Dombes* à M. le Duc du Maine, auquel a succédé Louis-Auguste de Bourbon, Prince de *Dombes*, son fils.

La Souveraineté de *Dombes* a un Parlement, dont le Siège est à Trévoux. Voyez TRÉVOUX & PARLEMENT.

Ce nom, *Dombes*, vient peut-être de *Tumba*, parce que ce pays est plein de collines & de lieux élevés, qui dans la basse latinité se sont appelés, *Tumba, Tombes, Dombes*. *Tumba* est la même chose que *tumulus*, de *tumor*. Bechman. *Origin. Ling. lat.*

DOMBOCH. f. m. Arbre qui croît au Royaume de Quoiá, pays des Noirs. Il porte un fruit qui ressemble aux nêles, & qui est bon à manger. Son écorce prise dans quelque liqueur excite le vomissement. Les habitans se servent du bois de cet arbre pour faire des canots. Il est rougeâtre, & d'une couleur qui approche du bois de Brésil.

DOMÉ. f. m. Ouvrage d'Architecture qui s'élève au-dessus d'un bâtiment en figure sphérique, & qui sert à couvrir le milieu d'une croisée d'Eglise, un pavillon, un fallon, un vestibule, un escalier, &c. *Concameratum adis fastigium.* La plupart des *dômes* sont de figure ronde par dessus; mais il y en a aussi de carrés, comme ceux du Louvre. Il s'en fait à plusieurs faces dans leur contour, comme celui de l'Eglise des Jésuites de la rue S. Antoine. Souvent les *dômes* ont des colonnes autour par dehors

qui servent à les orner, & à soutenir la voûte. Un *dôme surbaissé*, est celui dont le contour est au-dessous du demi-cercle. *Concameratum adis fastigium, idemque delunbatum.* La plupart des bâtimens de Constantinople sont faits en *dôme*. Le *dôme* de S. Pierre de Rome est d'une grandeur étonnante. Toutes les belles Eglises modernes ont des *dômes* à la croisée. C'est pourquoi *dôme* se prend pour une Eglise Cathédrale. Le *dôme* de Milan, de Florence, &c. Les Italiens les appellent *coupoles*.

Ce mot vient de *doma*, qui chez les Anciens signifioit un toit ou porche à découvert, comme le dit Papias. Il se trouve dans les Auteurs de la basse Latinité qui l'ont pris du Grec, & qui ont appelé aussi tout bâtiment rond *trullus* ou *trullum*, tel qu'étoit le Palais de Constantinople, où fut tenu le Concile qu'on appela de ce nom, *in Trullo*.

On appelle aussi voûte en *dôme*, un fallon, ou une galerie dont les planchers ne sont point plats, mais qui sont voûtés en rond, ou en berceau. On appelle *dôme de treillage*, la couverture d'un pavillon, ou fallon de treillage. *Concameratum pergulis fastigium.* *Dôme surbaissé*, est celui dont le contour est au dessous du demi-cercle, *Doma depressum*: *dôme surmonté*, est un *dôme* formé en demi-sphéroïde, *domi hemispheroides*.

DÔME, s'est dit autrefois pour Eglise cathédrale. Il y avoit des pauvres nommés matriculiers, parce qu'ils étoient inscrits dans la matricule, ou catalogue, soit du *Dôme*, c'est-à-dire, de la cathédrale, soit des autres Eglises. FLEURY.

Les Chymistes appellent aussi *dôme*, la partie supérieure des fourneaux de réverbère.

Les Orfèvres appellent aussi *dôme*, la partie supérieure ou couverture des castolettes, encensoirs & autres ouvrages semblables.

DOMÉ, le Puy, ou le Puy de *Dome*. Montagne de France, proche de Clermont en Auvergne. *Dumum, Cuma*. Cette montagne a de bons pâturages & des simples exquis. Il y a au sommet des ruines de bâtimens qui paroissent avoir été magnifiques.

DOMÉINE. Voyez DOMAINE.

DOMÉNGER. f. m. Terme de Coutume, usité surtout en Gascogne & en Béarn. Gentilhomme. *Domnicellus*. Les Anciens actes latins distinguent les Nobles de Gascogne & de Béarn *in milites & Domnicellos*; c'est-à-dire, en Chevaliers & *Domengers*. DE MARCA. *Hist. de Béarn. L. VI, c. 24, §. 10.* Les anciens titres distinguent les Nobles de Béarn en trois rangs; savoir, Jurats de la Cour de Béarn, *Milites & Domicelli*. Les Jurats de la Cour de Béarn sont les Barons; les *Milites* sont les Chevaliers, qui ont la qualité de *Dominus*, ou de *Don*, ou bien, pour parler suivant le vulgaire Béarnois de ce temps-là, *En*. Les troisièmes, *Domicelli*, sont les *Domengers*; qui avoient aussi juridiction, & même de grandes terres. Id. Ce que les actes Latins expriment par *Milites & Domicelli*, ceux qui sont conçus en langage Gascon le tournent en *Cavers*, ou *Cauvers*, & *Domengers*, *Danzeros*, *Donzeles*, ou *Donzeleos*, suivant l'idiome des Provinces. Id. La dénomination de *Domengers* signifie non-seulement les Nobles; qui ont une maison affranchie sans aucune juridiction, comme on la prend maintenant; mais elle est employée, dans l'ancien for, pour toute sorte de Nobles; puisque les *Domengers* y sont formellement distingués en ceux qui ont sujets & juridiction, & en ceux qui n'en ont pas. On voit au même sens, dans les anciens titres, *Domicellos*, parmi lesquels sont dénombrés les maîtres des plus belles terres de Béarn, qui ont sujets & juridiction. D'où vient que, dans le vieux & nouveau for, la maison noble, où les Seigneurs, soit Barons, *Cavers*, ou *Domengers*, font leur demeure & résidence, est nommée *Domengadure*, qui est proprement ce que les livres des Feudes appellent *Domicellatura*. Id.

Au reste, ce terme de *Domengers*, ou *Domicelli*, tire son origine de *Domnus*, d'où est dérivé *Domicellus*. Ce mot, sous les Rois de la première race, signi-

soit le fils du Roi. Voyez Marculfe. Ensuite les enfans des grands Vassaux & Barons prirent le titre de *Domucelli*, & les femmes celui de *Domicella*, ainsi qu'on l'apprend des lois du Roi saint Edouard, Confesseur, & d'Arthon, Glossateur des Constitutions de l'Empereur Othon, & des anciens registres; de sorte qu'il ne faut pas trouver étrange que nos prédécesseurs se soient servis de cette diction pour désigner un Gentilhomme qui n'étoit ni Baron, ni Chevalier.

DE MARCA.

DOMERIE. f. f. Titre que prennent quelques bénéfices ou Abbayes en France, qui sont, ou qui étoient des espèces d'hôpitaux, aussi appelés *quasi domus Dei*; ou de Dom, Seigneur; *Domerie*, Seigneurie, parce que ces bénéfices ont ordinairement la Seigneurie temporelle de leur territoire. Aubrac est une *Domerie* au Diocèse de Rhodéz qui vaut quarante mille livres de rente. C'est un Hôpital fameux, établi, dit-on, en 1120 par A lalard Vicomte de Flandre. La mauvaise administration qui étoit faite de cette *Domerie* par le chef des Prêtres & Hospitaliers de cette maison, engagea M. de Noailles, depuis Archevêque de Paris & Cardinal, à qui cette *Domerie* avoit été donnée, à ne rien négliger pour y établir un meilleur ordre. MORERI, au mot AUBRAC.

DOMESTIC. adj. Vieux mot. Domestique. Oiseaux privés, bêtes domestiques.

DOMESTICITE. f. f. Qualité de domestique. *Domesticum nomen.* La *domestice* est un reproche à un témoin, une cause de récusation pour un Juge.

DOMESTIQUE. adj. m. & f. Qui est de la maison, qui appartient à la maison. *Domesticus.* Affaires domestiques. Dieux domestiques. Il seroit à souhaiter que nos jeunes gens se piquassent du noble desir d'imiter, & même de surpasser les exemples domestiques que leurs ancêtres leur ont laissés. CAILL.

DOMESTIQUE se prend aussi pour apprivoisé, & est opposé à *jauvage*. Cicur. Les pigeons d'un colombier sont mis au rang des animaux domestiques. Les chiens, chats, &c. sont animaux domestiques.

Il est quelquefois opposé à *Etranger*. Guerres domestiques.

DOMESTIQUE, est aussi quelquefois subst. & se prend pour l'intérieur de la maison. Ce Prince est agréable quand il est en son domestique; c'est-à-dire, en son particulier. *Int r domesticos.* Il a réglé extrêmement bien tout son domestique; c'est-à-dire, toutes les affaires de sa maison. Comme j'en faisois du bruit le lendemain dans mon domestique. BUSSET-RAB. Le mari doit avoir soin du domestique, de la subsistance du ménage.

DOMESTIQUE, quand il est substantif, a encore un autre sens, qui est plus étendu que celui du mot *serviteur*. Serviteur ne signifie que ceux qui servent à gages, comme les valets, les laquais, les portiers, &c. *Famulus.* Domestique comprend tous ceux qui sont subordonnés à quelqu'un, qui composent la maison, qui demeurent chez lui, ou qui sont censés y demeurer, comme Intendants, Secrétaires, Commis, Gens d'affaires: quel jurois domestique dit encore plus, & s'étend jusqu'à la femme & aux enfans. Elle passa bientôt dans l'esprit de son domestique pour un peu trop entêtée de sa beauté. N...

DOMESTIQUE, se dit des plus grands Seigneurs qui sont Officiers chez le Roi, ou chez les Princes. Le Roi écrivant à la Reine de Suède (Christine) au sujet de l'assassinat commis à Rome, en la personne de son Ambassadeur & de son Ambassadrice, parle en ces termes: Je me résolus, pour satisfaire à la propension naturelle qu'a Sa Sainteté à la magnificence, de lui envoyer une Ambassade d'éclat, jetant les yeux pour la soutenir sur un des plus qualifiés Seigneurs de mon Royaume, & en qui j'ai entière confiance, comme étant mon Domestique.

DOMESTIQUE DU ROI. Nom d'un office de nos premiers Rois. Bardin en parle dans son *Grand Chambellan de France*, C. IV. p. 8 & 9. On trouve aussi, sous nos Rois de la première race au V^e & VI^e siècles, &c. le Domestique de la Maison de Campagne, *Domesticus*

villa; c'en étoit le Gouverneur ou le Bailli: le Domestique d'un pays, *Domesticus regionis*, y commandoit sous le Comte. On mit aussi un Domestique sur plusieurs Maisons ou Terres du Roi. C'étoit un espèce de Sénéchal, plutôt qu'un Bailli. Il y avoit encore un Domestique, ou intendant, qui commandoit aux esclaves du Roi, qui avoient soin de ses haras & de ses bestiaux. LE GENDRE. Ce n'est apparemment autre chose que le *Domesticus ville*, dont nous avons parlé.

DOMESTIQUE. f. m. Nom d'un Officier de la Cour des Empereurs de Constantinople, *Domesticus*, Δεωσιτης Fabrot, dans son Glossaire sur Théophraste Simocata, définit Domestique en général, celui que l'on charge d'affaires importantes, au soin & à la fidélité duquel on les commet: un Conseiller: *Cujus fidei graviores alicujus rei cura & sollicitudines committuntur: à Consulibus.* D'autres disent que les Grecs appeloient Domestiques ceux que l'on appeloit Comtes à Rome, & qu'ils se servirent du nom de Domestique, sur tout depuis, lorsque le nom de Comte fut devenu un nom de dignité, & qu'il cessa d'être un nom d'Officier servant auprès du Prince. Ainsi l'on appela Domestiques, tous ceux qui servoient le Prince, qui l'aideroient dans l'administration des affaires, tant de son palais & de justice, que dans les affaires Ecclésiastiques.

Dans le Palais il y avoit le Grand Domestique, ou le Megadomestique, *Magnus Domesticus*, Megadomesticus, que l'on appeloit aussi par excellence le Domestique simplement & tout court, *Domesticus*. Il servoit l'Empereur à table, & faisoit la charge de celui qu'on appeloit en Occident *Dapifer*, & auquel a succédé la charge de Grand-Maitre de la Maison du Roi; ou bien il étoit dans l'Empire d'Orient ce qu'on appeloit en Occident Grand Sénéchal, Major-dome. Il commandoit aussi l'armée de terre, comme le Grand Duc, *Magnus Dux*, commandoit celle de mer.

Le Domestique de la Table, *Domesticus mensæ*, étoit un Officier qui fut créé dans la suite, & qui étoit au-dessous du Grand Domestique, & faisoit l'office de Sénéchal.

Le Domestique du revenu ou de la Maison de l'Empereur, *Domesticus rei domestica*, fut aussi créé dans la suite, & faisoit la fonction du *Dapifer*, ou Grand-Maitre de la Maison du Prince.

Le Domestique des Troupes de réserve, *Domesticus Scholarum*, autrement Domestique des Légions, *Domesticus Legionum*, étoit l'Officier qui commandoit les troupes de réserve, appelées Ecoles Palatines. *Schola Palatina.* C'étoient en Orient huit, & en Occident six Régimens, ou Légions qui étoient toujours de réserve pour recevoir & exécuter les ordres de l'Empereur. Elles obéirent d'abord à l'un ou l'autre des Maitres des Offices, & ensuite au Grand Domestique, & puis au Domestique des Ecoles, qu'on appelle aussi Domestique des Nombres. *Domesticus Numerorum.* Il s'appelle quelquefois Domestique & Patrice des troupes de réserve. Voyez Joan. Scylitser, p. 227. Nicéphore Calliste, L. VII. c. 18. L. VIII. c. 2. Nicetas de Paphlagonie, vie d'Ignace.

Le Domestique des murs, *Domesticus murorum*, étoit celui qui avoit l'Intendance de toutes les Fortifications.

Le Domestique des Régions, c'est-à-dire, de l'Orient & de l'Occident, *Domesticus Regionum.* C'étoit celui qui avoit la charge de toutes les affaires qui concernoient le public, où le public avoit intérêt, à-peu-près comme ici un Avocat & un Procureur-Général, excepté qu'il servoit auprès du Prince, & non pas dans un Tribunal de justice. C'étoit le Ministre pour les affaires du dedans de l'Etat. Anne Comène dit Domestique d'Orient, *Domestique d'Occident.*

Le Domestique des Icanates, ou des cohortes militaires, *Domesticus Icanatorum.* Cette charge fut érigée par l'Empereur Nicéphore en faveur de son

petit-fils Nicéas, fils de Michel Rhangab & de sa fille, & qui fut depuis Patriarche de Constantinople.

Plusieurs autres Officiers de guerre portoient le nom de *Domestique*, qui ne signifioit rien autre chose que Commandant, Colonel. Le *Domestique* de la Legion, ou Régiment, Brigade, que l'on nommoit *Optimates*, étoit leur Commandant, *Domesticus Optimatum*. Le *Domestique* des Stateurs, *Statorum*. *Stator* est proprement celui qui est de service auprès d'un Prince, qui est à ses côtés : dans Anastase le Bibliothécaire, il y a *Domesticus Stratorum*. Le *Domestique* des Légions d'Orient ou d'Occident, *Domesticus Legionum Orientalium, Occidentalium*; c'est comme Colonel Général de ces Légions.

DOMESTIQUE. f. m. Nom d'un Corps de troupes dans l'Empire Romain. *Domesticus*. Pancirole croit que les *Domestiques* sont les mêmes que l'on appeloit *Protectores*, qui étoient principalement chargés de garder la personne du Prince dans un degré élevé au-dessus des Prétoriens, & qui, sous les Empereurs Chrétiens, avoient le privilège de porter le grand étendard de la Croix. On prétend qu'ils étoient au nombre de 3500 avant Justinien, qui y en ajouta encore 2000. Ils étoient partagés en diverses bandes ou compagnies, que les Latins appeloient *Scholas*, & dont quelques-unes ont été, dit-on, établies par Gordien. Les unes étoient de cavalerie, & les autres d'infanterie. TILLEM.

Il y avoit un Comte des *Domestiques*, dignité que l'on trouve marquée sous Emilien, peut-être pour la première fois. Elle servit de dernier degré à Dioclétien pour s'élever à l'Empire, & elle est devenue ensuite fort célèbre dans le IV^e siècle. TILLEM. Les Comtes ou Commandans des *Domestiques* étoient souvent des Princes étrangers, habiles dans la guerre, & que l'on envoyoit conduire des armées contre les Barbares. TILLEM.

Dans les Tribunaux de Justice, les *Domestiques* étoient les Ministres & les Assesseurs des Juges, tels qu'étoient ceux qu'on appeloit alors Chanceliers, les Greffiers, &c.

Dans l'Eglise, il y avoit le *Domestique* du Chœur, *Domesticus Chori*, qui tenoit la seconde place dans la cinquième division ou portion des Officiers de l'Eglise de Constantinople. Codin ne dit point quelle étoit sa fonction.

Dans l'Eglise de Constantinople, les deux *Domestiques* étoient comme deux Grands Chantres, ou deux Premiers Chantres; & on leur donnoit quelquefois ce nom *Protosalphes*; *Ἀρχαλφες*. Un des deux *Domestiques* avoit la direction du Chœur du côté droit; & l'autre avoit la direction du Chœur du côté gauche: ils annonçoient au Patriarche, ou au Prêtre qui célébroit, qu'il falloit prier, en lui disant, *Bénissez, Seigneur*. La dignité de *Domestique* étoit fort considérable.

Dominique Macri en distingue trois; le *Domestique* du Clergé Patriarchal; le *Domestique* du Clergé Impérial, c'est-à-dire, le Maître de la Chapelle de l'Empereur; & le *Domestique* Despinique, ou de l'Impératrice, c'est-à-dire, le Maître de sa Chapelle. Il y avoit encore d'autres *Domestiques* d'un ordre bien inférieur à ceux dont on vient de parler; on les appeloit *Patriarchaux*, *Patriarchales*. Ils avoient le rang des Lecteurs: leur fonction étoit de faire des acclamations à la fin de l'Office divin, lorsque le Patriarche s'en retournoit, ou lorsqu'il donnoit la bénédiction au peuple, & ils disoient dans ces occasions ces paroles, *Pour plusieurs années, Seigneur*.

Le *Domestique* des Portes étoit le premier du neuvième ou dernier rang dans la même Eglise. Il étoit Garde des Portes, Aide du Portier, Sacristain.

Il y a aussi dans Codin, p. 8, le *Domestique* de l'Ambon, ou de la tribune: c'est celui qui en avoit soin.

Voyez sur tout cela Codin, *De Offic. Constant.* p.

50, 69, 93, 117, 118, 119, &c. Luitprand, *Hist. L. I. C. 5*. Les Glossaires de Meursius, de Fabrot sur Cédrenus & sur Constantin Manassés, des Macri, de Du Cange, de Spelman, d'Hoffman, Henri Valois dans ses Notes sur Ammien Marcellin, Liv. XV, p. 85, &c.

DOMESTIQUE. f. f. Nom que l'on donne dans l'Ordre de la Visitation aux filles du troisième rang qui composent cette Congrégation. *Domestica*. Il y a dans cet Ordre des Religieuses de trois sortes; des Choristes, des Associées, & des *Domestiques*. P. HÉLYOT, *T. III. C. 44*. Les Associées aussi-bien que les *Domestiques* ne sont pas obligées à l'Office, mais seulement à dire un certain nombre de *Pater & d'Ave*. Les *Domestiques* ne peuvent remplir aucune charge de l'ordre. Id.

DOMESTIQUEMENT. adv. A la manière d'un Domestique, & quelquefois familièrement. Il est attaché *domestiquement* à un tel Seigneur. Cet homme vit *domestiquement* avec nous. Il est peu usité.

DOMESTIQUER, pour apprivoiser. Vieux mot. M. Dellon s'en est servi dans le 1^{er} tome de ses Voyages, chap. 5, p. 32. Les Bœufs, dit-il, ne sont pas si communs dans l'isle Bourbon que les Cochons & les Chèvres: c'est de Madagascar qu'on y a apporté les premières Vaches avec quelques Taureaux. . . . Le peu de soin que l'on a pris de *domestiquer* ces animaux a fait qu'ils sont devenus sauvages, & qu'ainsi on n'en tire presque aucune utilité.

DOMESTIQUER signifioit aussi quelquefois être doux, affable, populaire. C'est en ce dernier sens qu'il le faut prendre dans cet exemple. « Vous aviez (on » parle aux Parisiens) un Patron (le Roi Henri III.) » qui vous conduisoit en toute sûreté, vous mettoit » à l'abri des vents & de l'orage, vous faisoit par ses » Officiers administrer justice en droit & équité, se » communicoit, s'avoisinoit, & *domestiquoit* avec » vous, vous chérissoit infiniment . . . *Sat. Men. in-* » 8^o. t. 3, p. 288. » Ce mot ne se dit plus, ni dans l'un ni dans l'autre sens.

DOMEZOPOLI. Ancienne ville Episcopale de l'Asie Mineure. *Dometiopolis, Domitiopolis, Titopolis*. Erienne de Byzance la place dans l'Isaurie. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un bourg, qui est sur les confins de la Caramanie.

Le nom moderne s'est formé de l'ancien nom Latin *Domitiopolis*.

DOMFRONT. Petite ville du Maine, Province de France. *Damfrons, Danfrons, Dominifrons, Domnifrons, Donnifrons*. Elle est située sur la Mayenne, & elle a titre de Comté. *Domfront* est au confluent de la Varne dans la Mayenne. Il s'appelle aussi *Danfront* en Passais, *Danfrons in Passais*. Ce petit pays dépend de la Normandie, quoiqu'il soit du Diocèse du Mans.

Ce nom est composé de *dom* ou *dam*, ou par corruption *dan*, & *frons frontis*, le front. Quelques-uns ont cru qu'il venoit de *Danifrons*, c'est-à-dire, front des Danois, c'est-à-dire, des Normans; mais *dan*, *dam*, *dom*, est un nom corrompu de *domnus* & *dominus*, & Valois croit que ce Château fut ainsi nommé, parce qu'il fut bâti par les Comtes du Mans, pour opposer au Duc de Normandie, Roi d'Angleterre, *frontis adversa instar objectum*.

DOMICE, ou **DOMITIUS.** f. m. Terme de l'histoire Romaine. Nom d'un Dieu que les Romains invoquoient au temps des nœces, pour qu'une femme demeurât dans la maison de son mari, & vécût paisiblement avec lui. *Domitius*.

Ce mot vient de *domus*, maison, & de *esse*, être, demeurer.

DOMICELLI. Voyez DOMENGER.

DOMICILE. f. m. Terme de Pratique. Lieu que l'on a choisi pour établir le siège de sa fortune & de sa demeure ordinaire, fixe & permanente, indépendamment du lieu de son origine & de la demeure de ses père & mère FER. *Domicilium est locus in quo quis sedem posuit, laremque & summam rerum suarum.*

Pour établir un *domicile*, il faut un choix & une détermination d'esprit fixe & permanente, de demeurer dans un lieu. C'est pour quoi un relégué n'acquiert point de *domus*, parce qu'il est censé conserver toujours la volonté du retour. Une demeure de quelques années dans un lieu, où l'on a transporté le siège & la capitale de sa fortune, établit un *domicile*. On ne considère principalement que le *domicile* de demeure: on ne s'arrête point à celui d'origine, comme faisoient les Romains, qui le conservoient toujours pour se prévaloir de la gloire de leur naissance. L'élection de *domicile* n'étoit pas connue chez les Romains. L'Ordonnance veut qu'en tous les contrats, & en la plupart des exploits, comme d'offres, de fuites, d'exécutions, &c. on fasse une election de *domus*, c'est à-dire, qu'on marque un lieu où l'on se puisse adresser pour l'exécution de l'acte. Tout acte doit être signé à personne, ou à *domicile*. L'élection du *domicile* finit par la mort.

En France on fait distinction entre demeure & *domicile*. Demeure signifie le lieu où l'on loge, même pour peu de temps: *domicile* signifie une demeure ordinaire, fixe & permanente. Un mineur retient le *domicile* de son père, & un pupille celui de son tuteur.

Le lieu de la naissance donne la qualité de citoyen. Le *domus* donne celle d'habitant dans le lieu où l'on demeure.

Le *domicile* de dignité est le lieu où l'Officier fait la fonction de sa charge, ayant ailleurs son *domicile* naturel. Ce *domus* ne change point le *domicile* naturel. FER. Excepté pour ce qui concerne l'Officier à raison de sa charge seulement, & pour les droits qui y sont annexés.

Le *domicile* conventionnel est celui qui s'établit par le consentement & l'élection que les Parties en font dans un acte.

Le *domicile* légal est celui qui est donné par la loi pour certains effets, tel est le principal manoir d'un Bénéfice, d'un Fief, &c.

Le nom de *domicile* vient du Latin *domicilium*: ce mot est composé & formé de *domus*, & de *colo*. Habiter une maison.

Le *domus*, en termes d'Astrologie, est une des principales dignités ou élévations des Planètes, qui se dit quand une Planète se trouve dans un signe avec lequel elle a tant de convenance, qu'elle y gouverne comme un maître en sa maison; auquel cas on lui attribue cinq degrés de puissance: comme le Soleil étant au signe du Lion est dans son *domicile*, la Lune dans le Cancer, Saturne dans le Capricorne, & ainsi des autres.

DOMICILIER, se DOMICILIER. v. récip. Terme de Pratique, qui n'a gueres d'usage que dans les temps formés du participe. Il est *domicilié*, ou il s'est *domicilié* dans cette ville, pour dire, il y a pris une demeure certaine.

DOMICILIÉ, EE. part. & adj. C'est celui qui a un domicile établi, certain & assuré; un bourgeois & habitant d'une ville, qui y a un domicile actuel. *Habitans in urbe, habens in urbe domicilium*. On ne doit pas décréter si légèrement contre un homme *domicilié*, que contre un vagabond, un homme sans aveu. Il étoit *domicilié* dans Rome. PATRU.

DOMIDUQUE. f. m. Terme de Mythologie. Divinité Payenne, l'une de celles qui présidoient aux mariages. *Domiducus*. Parce qu'il falloir mener la nouvelle mariée chez son époux, on avoit fait le Dieu *Domiducus*, & c'étoit lui qui présidoit à cette action des noces. S. Augustin, *De Civit. L. VI. C. 9.* Rolin, *Antiq. Rom. L. II. C. 19.*

On appeloit aussi Junon *Domiducque*. *Juno Domiduca*, pour la même raison, & parce qu'elle présidoit aux noces, où l'on conduisoit la femme à la maison du mari.

Ce mot vient de *domus*, maison, & *duco*, je conduis.

DOMIFIER. v. Terme d'Astrologie. C'est partager le ciel en douze Maisons, pour dresser un thème cé-

leste, ou un horoscope, par le moyen de six grands cercles qu'on appelle *cercles de position*. *Caelum partitū duodecim in domos*. Il y a diverses façons de *domifier*, suivant les différens Auteurs. Celle de Régiomontanus, qui est la plus ordinaire, est celle qui fait passer les cercles de position par l'interfection du Méridien & de l'Horizon. D'autres les font passer par les Poles du monde ou de l'Équateur; d'autres par les Poles du Zodiaque.

DOMINANT, ANTE. adj. Qui commande, qui est supérieur, &c. *Dominans*. Un lieu *dominant*, un vice, une passion *dominante*, &c. La passion *dominante* des Gentilshommes est le point d'honneur. PASC. La peine de se défaire d'une passion *dominante*, ou de la dissimuler, l'emporte souvent sur l'amour de la gloire, ou de la fortune. BELL. Il y a des génies *dominans* à qui tout le monde cède, par je ne fais quelle force de supériorité qui les fait régner par tout. AMELOT.

En Jurisprudence, on appelle un fief *dominant*, un fief qui a des fiefs qui relèvent de lui, & qui est oppoté à fief *servant*. *Prædium dominans*. Le fief n'est dit *dominant*, que par rapport à celui qui relève de lui, & il peut être servant à l'égard d'un autre. Ainsi les fiefs relèvent par ordre de l'un à l'autre jusqu'à la couronne; & il n'y a que les fiefs de la couronne & ceux qui sont en franc-aleu qui ne relèvent de personnes, & qui ne sont pas servants.

En Astrologie, on appelle astre *dominant*, l'ascendant ou l'astre qui est le plus fort, & qui domine dans un horoscope.

En termes de Musique, on appelle la Quinte au-dessus de la finale, du nom de corde *dominante*. On appelle cadence *dominante*, celle qui est la première des trois, pour la distinguer de la seconde, qu'on appelle *meurtrante*, & de la troisième, qu'on appelle *finale*. On appelle note *dominante*, celle qui est plus souvent répétée & rebattue dans la suite du chant. La dominante est la première des deux notes, qui, dans la basse, forment la cadence parfaite, parce qu'elle doit précéder toujours la note finale, & par conséquent la dernière. RAMEAU. La tierce se trouve naturellement majeure dans les *dominantes*. Id. Nous ne donnons le nom de tonique qu'aux notes qui portent l'accord parfait; & celui de *dominante* qu'à celles qui portent l'accord de la septième; la note tonique ne peut paroître qu'après une *dominante*, dont la tierce est majeure, & dont cette tierce fait la fausse quinte avec la septième. Que si la tierce de cette *dominante* n'est point majeure, & que les intervalles de la fausse quinte ou des tritons n'y aient point lieu entre la tierce & la septième, elle ne peut être suivie que d'une autre *dominante*; & ainsi il est à propos de distinguer ces *dominantes*, en appelant *dominantes* toniques celles qui contiendront dans leur accord de septième un intervalle de fausse-quinte ou de triton; & simplement *dominantes* celles où ces intervalles ne paroîtront point. Id. Ton, ou son *dominant*, c'est le ton du cœur.

DOMINANT. Terme usité chez les Cordeliers, qui ont dans chaque Province un ancien Provincial qu'ils appellent *Pere Dominant*, qui gouverne despotiquement, fait les Provinciaux, les Définiteurs, les Custodes, les Gardiens, donne des obédiences pour aller au loin, ou pour revenir.

DOMINATEUR. f. m. Qui domine. *Dominator*. On a appelé Alexandre le *Dominateur* de toute l'Asie. Il se dit assez rarement, si ce n'est dans le style soutenu. Le titre de *Dominateur* en Asie & en Afrique est un de ceux que Philippe II, Roi d'Espagne, prenoit dans les Actes publics.

Moi, Monarque qui tiens ma Cour

Dans les climats heureux où commence le jour;
Souverain des vastes campagnes

Que le Gange traverse à flots précipités;

Dominateur de ces riches montagnes,

Qui cachent leurs rois dans leurs concavités.

NOUV. CHOIX DE VERS.

En termes d'Astrologie, on appelle *Dominateur* ou *Seigneur dominant*, l'astre qui est le plus considérable, ou qui a le plus de degrés de puissance dans un horoscope.

DOMINATION. f. f. Empire, puissance d'un maître sur ceux qui lui sont soumis. *Dominatio, dominatus.* La domination des Romains a duré long-temps. Le victorieux usurpa la *domination* sous le nom de Prince du Sénat. ABLANC. Le Roi a rangé l'Artois sous sa *domination*.

DOMINATION, se dit aussi du gouvernement. La *domination* des Princes Orientaux est fort tyrannique. Une *domination* si dure & si violente a soulevé le peuple.

DOMINATION, se dit, figurément, de l'ascendant qu'on s'arroge sur les esprits des autres, toujours au préjudice de leur liberté. C'est la personne du monde la plus chagrine, & je ne prétends point qu'elle exerce sur moi sa triste *domination*. Quand on est parvenu à dominer sur sa propre cupidité, on exerce volontiers sur les autres une superbe *domination*. P. GAIL. La dévotion s'attribue une espèce de *domination* qu'elle exerce tous les jours avec un empire tyrannique. S. EVR. Les Docteurs, pour se faire chefs d'un parti, & s'en attribuer la *domination*, entretiennent la discorde entre les Chrétiens. Id.

DOMINATION, en termes de Théologie, se dit des Esprits du quatrième ordre de la Nature Angélique, en commençant à compter par les Séraphins. *Dominations.* Ils dominent sur les hommes, & sur les Anges des ordres inférieurs. S. Paul dit au premier chap. de son Ep. aux Colossiens, que par JESUS-CHRIST ont été créées toutes les choses qui sont dans les cieus, & qui sont sur la terre, visibles & invisibles, soit les Trônes ou les *Dominations*, ou les Principautés, ou les Puissances, &c.

DOMINER. v. n. Commander en maître, avec une puissance absolue. *Dominari.* Les Romains ont *dominé* sur la plus grande partie de la terre. Il se faut garder de ces esprits ambitieux qui veulent *dominer* par-tout. Le Seigneur dominera les Nations. PORT-R.

☞ On le dit de même au figuré. Le Sage *domine* sur ses passions. *Dominer* se dit aussi, figurément, des lieux élevés qui commandent sur des lieux plus bas, ou d'où l'on découvre une grande étendue de pays. La citadelle *domine* sur la place. Cette montagne *domine* sur toute la plaine. *Supereminere.*

☞ On l'emploie aussi activement. La citadelle *domine* la ville. La raison doit *dominer* les passions.

☞ **DOMINER**, se dit encore, figurément, de ce qui paroît le plus parmi plusieurs choses, d'une couleur qui se montre trop dans une étoffe, ou qui s'y montre plus que les autres; le bleu *domine* dans cette garniture; de ce qui est plus fort, se fait plus sentir dans un mélange. Le poivre *domine* dans cette sauce.

En termes d'Astrologie, on le dit aussi des astres qui *dominent* en certains jours, en certaines heures, & en certaines Maisons de la figure céleste. Jupiter *domine* dans la X^e. Maison. Le soleil *domine* dans le Lion. Les heures planétaires sont les heures où chaque Planète *domine* à son tour.

DOMINÉ, ÉE. part.

SAINT DOMINGUE. Ville Archiépiscope, & capitale de l'île de S. Domingue. *Dominicopolis. Fanum Sancti Dominici.* Elle est sur la côte méridionale de l'île qui porte son nom. S. Domingue fut bâti en 1494, par Christophe Colomb, à l'embouchure de la rivière d'Ozama. Drake la prit & la pillé en 1586, puis il l'abandonna. Cette ville a un bon port, & une bonne Citadelle. Elle a de plus Université, Chambre des Comptes, Cour de Monnoies, & Audience royale. L'Archevêque de S. Domingue prend le titre de Primat des Indes.

S. DOMINGUE, ou l'île de S. Domingue. C'est une des quatre grandes Iles Antilles, situées dans la mer du Mexique. *S. Dominici Insula.* Elle prend son nom de

la ville capitale, dont nous venons de parler. Elle a au levant l'île de Porto-Ricco, au couchant celle de Cuba & la Jamaïque. On lui donne 1500 milles ou 500 lieues de circuit. On dit que l'air y est tempéré, & le terroir si fertile, qu'il rend au centuple dans les lieux où il est cultivé. On tire de S. Domingue quantité de sucre, de gingembre, d'ambre gris, des cuirs, & de la cire. Cette île est partagée en deux grandes parties par une longue chaîne de montagnes qui la traversent toute entière du Nord-est au Sud-ouest. La partie qui est à l'Ouest des montagnes est depuis plusieurs années aux François. Les Espagnols possèdent ce qui est à l'Orient des montagnes. Les Colonies ou habitations Françaises sont le grand & le petit Goave, la grande & la petite Anse, le Cap de Nipe, Léogane, & les trois rivières. Les Espagnols ont les villes de S. Domingue, de la Conception, de la Véga & S. Iago.

Ce nom François *Domingue*, vient de l'Espagnol *San Domingo*, qui veut dire S. Dominique. On appelle autrement cette île Hispaniola, c'est-à-dire, la petite Espagne, du nom de ses plus anciens maîtres, les Espagnols.

DOMINICAIN. f. m. Religieux de l'Ordre de S. Dominique. *Dominicanus e sancti Dominici familia, religio.* On les appelle à Paris *Jacobins*, & en plusieurs lieux *Frères Prêcheurs*. Les *Dominicains* sont un Ordre Religieux fondé par S. Dominique de Guzman, Gentilhomme Espagnol né l'an 1170, à Calarvéga, bourg du Diocèse d'Osma, dans la vieille Castille. Il fut d'abord Chanoine & Archidiacre d'Osma. Ensuite il prêcha avec beaucoup de zèle contre les Albigeois en Languedoc, où il jeta les premiers fondemens de son Ordre. Il fut approuvé l'an 1215, de vive voix par Innocent III, & confirmé l'année suivante 1216, par une Bulle d'Honorius III^e, sous la Règle de S. Augustin, avec des Constitutions particulières, & sous le titre de Frères Prêcheurs. Le premier Couvent fut fondé à Toulouse, & achevé en 1216, par la libéralité de l'Evêque, & de Simon de Montfort. Deux ans après en 1218, ils eurent à Paris une maison proche de l'Evêché, & quelque temps après, en ayant obtenu une dans la rue S. Jacques, on les appela dès-lors *Jacobins*; & ce nom passa de la Capitale dans les provinces, & leur est demeuré dans toute la France. S. Dominique ne prit d'abord que l'habit des Chanoines Réguliers, c'est-à-dire, une soutane noire & un rochet. Il le quitta en 1219, pour prendre celui qu'ils ont, & que la sainte Vierge avoit montré au Bienheureux Renaud d'Orléans.

Cet Ordre est répandu dans tout le monde. Il a 45 Provinces sous le Général qui réside à Rome, & douze Congrégations, ou Réformes particulières, gouvernés par des Vicaires Généraux. On y compte quatre Papes, qui sont Innocent V, Benoît IX, & Pie V, canonisé en 1712, Benoît XIII, mort en 1730; plus de 60 Cardinaux, plusieurs Patriarches, près de 150 Archevêques, & environ 800 Evêques, outre les Maîtres du sacré Palais, dont l'Office a toujours été exercé par un Religieux de cet Ordre, depuis que S. Dominique en fut revêtu le premier par Honorius III, l'an 1216. Les *Dominicains* sont aussi Inquisiteurs en bien des endroits. Voyez Hermando de Castiglio, Juan Lopez, & Antoine de Romefel, dans leur Histoire Espagnole des *Dominicains*; Thom. Malvenda, *Annales Ord. Prædicat.* Léand. Albert. *De viris illustrib. Ord. Prædicat.* Anton. Senens. *Chronic. Ord. Prædicat.* Hermani. *Hist. des Ord. Rel. T. II.* Le P. Helyot. *Hist. des Ord. Rel. T. III, C. 24, 25, &c.* Les dogmes des *Dominicains* sont ordinairement opposés à ceux des Franciscains.

DOMINICAINS RÉFORMÉS. C'est une réforme de l'Ordre dont on vient de parler, faite au commencement du siècle passé, par le P. Jean Michaëlis, & confirmée par le Pape Paul V, en 1608, à la recommandation d'Henri le Grand.

DOMINICAINE. f. f. Ordre religieux de filles, qui portent

portent l'habit des Dominicains, & suivent leurs Règles & leurs Constitutions. Les *Dominicains* sont plus anciennes que les Dominicains. S. Dominique avoit déjà fondé des Religieuses à Prouilles quelques années avant que d'avoir institué son Ordre pour les hommes, c'est-à-dire, en 1206. Prouilles est entre Carcassonne & Toulouse. Les *Dominicaines* sont appelées Prêcheresses en quelques endroits. Il y a plusieurs Couvens de *Dominicaines* ou l'on ne reçoit que des Demoiselles. Le premier Couvent de Prouilles fut établi pour de pauvres Demoiselles. Voyez le P. Hélyot, *Hist. des Ord. Rel. T. III, C. 28.*

Il y a encore un Tiers-Ordre de S. Dominique pour les hommes, & un pour les filles. Le Tiers-Ordre de S. Dominique, ou des Frères Prêcheurs, & plus communément, de la Pénitence de S. Dominique, ou l'Ordre de la Milice de JESUS-CHRIST, est un Ordre militaire institué par S. Dominique. Quelque-temps après, mais on ne fait pas l'année, ni si ce fut du vivant de ce Saint, ou après sa mort, cette milice quitta les armes, & ceux qui voulurent se conserver en société, prirent le nom de *Penitens de S. Dominique*, en mémoire de leur saint Instituteur. C'est ainsi que se forma le Tiers-Ordre des Frères Prêcheurs. Il fut si peu considérable pendant 200 ans, qu'en 1422, on ignoroit quelle étoit la Règle que l'on y suivoit. S. Dominique leur avoit donné d'abord le nom de Milice de J. C. parce que leur fin étoit de combattre pour recouvrer les biens & les droits des Eglises usurpés par les Hérétiques. Après la mort du Saint ils changèrent ce nom, & pour honorer leur saint Instituteur, ils prirent celui de Pénitens de S. Dominique, ou Frères de la Pénitence de S. Dominique. Il y eut aussi des Sœurs du Tiers-Ordre de S. Dominique, qui portèrent les mêmes noms que les hommes, & s'appelèrent d'abord Sœurs de la Milice de J. C. ensuite Sœurs de la Pénitence de S. Dominique. Voy. le P. Hélyot, *Hist. des Ord. Relig. T. III, C. 29.*

DOMINICAL, ALE. adj. Qui vient de Seigneur, ou qui appartient au Seigneur. *Dominicus*. L'Oraison *Dominicale* est le *Pater noster*, que Dieu même nous a enseigné.

DOMINICALE. f. f. Cours de Sermons pour les simples Dimanches de l'année. La *Dominicale* de S. Sulpice est une *Dominicale* pleine, c'est-à-dire, que l'on prêche tous les Dimanches de l'année. Il y a des *Dominicales* qui ne sont pas pleines, & qui sont plus ou moins longues les unes que les autres. Cette *Dominicale* est courte; elle finit à la Pentecôte, c'est-à-dire que, dans cette Eglise, l'on ne prêche les Dimanches que jusqu'à la Pentecôte. Prêcher la *Dominicale*, prêcher les *Dominicales*, c'est, faire des Sermons les jours des simples Dimanches; c'est-à-dire, hors le Carême & l'Avent. *Dominicis diebus singulis habere concionem*. Ce sont les Curés qui donnent les *Dominicales*: les Marguilliers donnent les Avens & les Carêmes. On a donné le nom de *Dominicales* dans l'Eglise ancienne aux leçons tirées de l'Ecriture, qui se faisoient tous les Dimanches. On les appelloit autrement *Homélies*. L'ordre des *Dominicales*, tel qu'on le voit aujourd'hui, est attribué à Alcuin, ou à Paul Diacre.

Lettre *Dominicale*, lettre de l'Alphabet qui sert à marquer dans les Almanacs les Dimanches pendant tout le cours de l'année. *Littera diei dominice index, dominicalis*. Il y en a sept, A, B, C, D, E, F, G, & c'est pour trouver l'ordre de ces lettres qu'a été inventé le Cycle Solaire qui fait partie du comput Ecclésiastique, lequel dure 28 ans; parce qu'au bout de ce temps les lettres *Dominicales* reviennent dans le même ordre. Les premiers Chrétiens les mirent dans leur Calendrier à la place des huit lettres nundiales qui étoient dans celui des Romains. Ces sept lettres *dominicales* se suivent, & se succèdent pour marquer le Diman-

che, par ordre contraire & rétrograde: en sorte que, si, en cette année, A étoit la lettre *Dominicale*, l'année prochaine la lettre G, qui est la dernière, deviendrait la lettre *dominicale*: ensuite F, & de même en remontant toujours, jusqu'à ce que l'on revienne à l'A. La raison de cet ordre rétrograde est que, l'année étant composée de 365 jours, qui font 52 semaines & un jour, il s'en suit que la lettre A marque encore le premier jour de la 53^e semaine, & se trouve au dernier de Décembre, qui est un Dimanche. Ainsi le Lundi, qui est le premier de Janvier, étant aussi marqué de la lettre A, le Dimanche suivant, qui est le 7 de Janvier, tombe sous la lettre G, laquelle devient la lettre *Dominicale* de cette seconde année. Mais l'année bissextile apporte un changement dans le rang, & dans ce cercle des lettres *dominicales*, qui devoit s'achever en sept années. Car la lettre F qui tombe au jour lequel précède le bissextile, se répétant deux fois, il arrive que la lettre E qui est la lettre *dominicale* de cette année-là, ne se rencontrant plus au Dimanche, la lettre D devient, par ce dérangement, la lettre *dominicale* de la même année bissextile. Par conséquent il faut deux lettres *dominicales* pour l'année intercalaire: l'une jusqu'au bissextile, c'est-à-dire, le 24 de Février; & l'autre pour le reste de l'année. Or cette interruption qui forme le bissextile, est la cause que les lettres *dominicales* ne peuvent retourner dans le même ordre, qu'au bout de 28 ans. C'est-là l'origine du Cycle solaire. Par la réformation du Calendrier sous les ordres du Pape Grégoire XIII, l'ordre des lettres *dominicales* fut troublé. Car l'année 1582, qui avoit dans son commencement la lettre G pour lettre *dominicale*, eut la lettre C par le retranchement des 10 jours, lequel se fit après le 4 d'Octobre de cette année-là. Ainsi la lettre *dominicale* de l'ancien Calendrier précède de quatre sièges celle du Calendrier Grégorien; en sorte que la lettre A de l'ancien répond à la lettre D du nouveau. Par cette raison il a fallu construire une nouvelle table des lettres *dominicales* sur le modèle de l'ancienne, pour leur assigner leur place dans le nouveau. Voici une méthode pour trouver la lettre *dominicale* d'une année quelconque qui sera donnée. 1^o. Du nombre de l'année donnée retranchez un. 2^o. Divisez le nombre qui restera par 4. 3^o. Prenez le quotient de votre division & l'ajoutez au dividende, c'est-à-dire, au nombre que vous avez divisé par quatre. 4^o. De la somme de ces deux nombres, retranchez 11, pendant le siècle courant. 5^o. Ce qui reste après cette soustraction divisez-le par 7, négligez le quotient & prenez seulement le nombre qui reste après la division. 6^o. Otez de 9 ce restant, le nombre qui restera après cette soustraction sera celui de la lettre *dominicale* selon l'ordre qu'elles ont dans le Calendrier. S'il vous reste 1, la lettre *dominicale* de l'année donnée sera la première des lettres *dominicales*, c'est-à-dire, A. S'il vous reste 2, ce sera B, & ainsi des autres. Ces règles sont renfermées dans ces quatre vers techniques:

Dempto uno partem quartam cape; jungito summam;
Quantum sæcula petent labentia detrahe summa.
Sic decurtatam per septem divide summam:
Deque novem; reliquum deducito, littera restat.

Donnons un exemple. Je cherche la lettre *dominicale* de l'an 1741. 1^o. De 1741, j'ôte un. J'ai 1740, je divise 1740 par 4, j'ai pour quotient 435; c'est le nombre des années bissextiles. 3^o. J'ajoute ensemble 1740 & 435, la somme est 2175. 4^o. Ce siècle demande qu'on en retranche 11, reste 2164. 5^o. Je divise ce reste par 7, il me reste après la division 1, c'est-à-dire, que la première lettre *dominicale*, qui est A, est celle de l'année 1741.

Sur quoi il faut remarquer, 1^o. que nous avons dit qu'il faut ôter 11, pour le siècle où nous vivons, & jusqu'en 1800. En 1800, il faudra ôter 12: en

1900, 13, & ainsi des autres, augmentant toujours d'un a chaque siècle, excepte les siècles bissextiles, c'est-à-dire, dont la 100^e. année est bissextile. Ainsi depuis 2000 inclusivement jusqu'à 2100 inclusivement, on n'otera pas 14, mais 13 seulement, comme au siècle précédent.

Il faut remarquer, en second lieu, que, dans les années bissextiles, la lettre que l'on trouvera ne sera dominicale que jusqu'au 24 de Février, & celle qui la précède immédiatement, le sera pour le reste de l'année: par exemple, si l'on a trouvé B, le B sera lettre *dominicale* jusqu'au 24 de Février, & l'A tout le reste de l'année.

Il faut remarquer, en troisième lieu, que, si après la dernière division, il ne restoit qu'un, ôtant 1 de 9, reste 8, mais il n'y a que 7 lettres *dominicales*: il faut donc de 8 retrancher 7, reste 1, la lettre *dominicale* sera A, & s'il ne reste rien, de 9 il faut ôter 7, restera 2, la lettre *dominicale* sera B.

Enfin, pour les années qui ont précédé la correction du Calendrier faite en 1582, il ne faut rien ôter de la somme, mais simplement la diviser par 7.

Le plus court & le plus sûr est de prendre le Calendrier universel du P. de Rebeque, Jésuite, imprimé en 1731, à Paris, chez Rollin, & de suivre les règles qu'il prescrit.

DOMINICAL. f. f. Terme d'Histoire Ecclésiastique. Le Concile d'Auxerre, tenu en 578, ordonne aux femmes de communier avec leur *Dominical*. *Linteum dominicale*. Quelques-uns prétendent que c'étoit un linge sur lequel elles recevoient le Corps de J. C. ne pouvant le recevoir sur la main nue; car, durant les persécutions, les Fidèles, hommes & femmes, recevoient la sainte Eucharistie dans un mouchoir appelé *Dominical*, & la gardoient enveloppée de ce mouchoir pour la prendre dans le besoin. D'autres disent que c'étoit une espèce de voile qui leur couvroit la tête. Du PIN. *Velum capitatis*. C'est l'opinion la plus vraisemblable. On peut en tirer une preuve bien forte d'un ancien Pénitenciel qui porte *Si mulier communicans dominicale suam super caput non habuerit, usque ad alium diem Dominicum non communicet*. Les femmes pouvoient tenir un bout de ce voile dans la main, pour y recevoir l'Eucharistie; mais ce n'est pas ce que le Synode d'Auxerre ordonne. Il avoit déjà marqué dans un autre Canon que les femmes ne doivent pas recevoir l'Eucharistie dans la main toute nue. Ce Canon est, si je ne me trompe, le 36, ou 34. Il veut donc déclarer ici par le *Dominical* un voile qui couvre la tête pour approcher de la sainte Table avec plus de décence. On appeloit ce voile *Dominical*, parce que les femmes ne le portoient ordinairement que le Dimanche.

DOMICELLAIRE. f. f. Nom d'un grand Officier des Cours d'Allemagne. Un *Domicellaire* portoit la Bannière de Franconie. M. le B. de Pollnitz parlant de la Cour de Wurzburg. Je n'en ai pas une idée assez nette pour me mettre à même d'expliquer ce que c'est; l'étymologie pourroit m'y conduire, &c.

DOMINIQUE. f. m. Nom d'homme. *Dominicus*. *S. Dominique* l'Encuirassé vivoit dans l'onzième siècle. L'Épître 19 de Pierre Damien est une vie de *S. Dominique* l'Encuirassé. *S. Dominique*, fondateur des Dominicains, naquit l'an 1170, à Calarvéga dans la vieille Castille, mourut à Boulogne, en Italie, le 4 d'Août 1221, & fut canonisé par Grégoire IX, le 3^e. Juillet 1235. Théodoric du Puy (*de Podio*) a écrit sa vie en huit Livres. Le P. Langlois, Jésuite, dans son *Hist. des Croisades contre les Albigeois*, L. VIII, p. 408, 409, a fait, après Vincent de Beauvais, un beau caractère de *S. Dominique*.

Ce mot vient du Latin *Dominicus*; qui signifie, Qui appartient, qui est au Seigneur. Les Italiens disent *Dominici*, & les Espagnols *Domingo*.

L'ordre de *S. Dominique* est un Ordre Reli-

gieux, institué par Dominique de Guzman dont nous venons de parler. Voy. au mot DOMINICAIN.

S. DOMINIQUE. Nom d'un Ordre militaire, dont les Chevaliers furent nommés les Gendarmes de Jesus, & dans la suite les Frères de la Milice de *S. Dominique*, en Latin, *Sandominican Equites, Armigeri Christi, Fratres e Militia sancti Dominici*, ou *Militia Sandominicane*. Cet ordre fut institué, dit-on, par *S. Dominique*, pour combattre les Albigeois. On ajoute qu'ils portoient une croix fleurdelisée, blanche & noire, & que depuis ils suivirent la troisième Règle de *S. Dominique*. Quoiqu'il en soit, cette milice ne subsiste plus.

DOMINIQUE. f. f. Nom de femme. *Dominica*. L'Impératrice *Dominique*, femme de l'Empereur Valens, fort entêtée de l'Arianisme, porta son mari à persécuter les Catholiques. Voyez ce qu'en dit Théodoret, L. IV, C. 12.

DOMINIQUE. Ile de l'Amérique. *Dominica*. La *Dominique* est une des Antilles de Barlovento, située entre la Guadeloupe au nord, & la Martinique au sud. La *Dominique* est fertile, mais les Caraïbes en font les maîtres. **MARV.** Il y a plusieurs sources qui y forment des ruisseaux & des rivières qui l'arrosent. Hoffman lui donne 20 lieues de tour, & M. Corneille, 12 de long, & 8 de large.

Hoffman dit que le nom de cette Ile lui vient de ce qu'elle fut découverte par les Espagnols un Dimanche, *die Dominica*. La *Dominique* est entre la Guadeloupe au nord, & la Martinique au sud, dont elle n'est éloignée que de 7 ou lieues. Les Caraïbes en font les maîtres. On dit qu'elle est fort arrosée & fort fertile. Voyez l'*Hist. des Antilles*, par le L. de P. I. C. 3. art. 1.

DOMINIQUE. f. m. C'est le nom que les Espagnols ont donné dans les Indes à une espèce de Plane ou Platane qui est plus petit que les autres. On lui donne ce nom à cause que la peau de son fruit, quand il est en maturité, est blanche & noire, comme l'habit des Dominicains.

DOMINIQUE. f. Terme de l'Antiquité Ecclésiastique. Il s'est dit autrefois pour un temple, une Église, comme les mots Grecs Basilique, & Kyriacque, *Kyriakon*; d'où s'est formé le nom Allemand *Kyrk*, le Flamand *Kyrich*, & en Anglois *Church*, lesquels entrent dans plusieurs noms de lieu, comme Dunkerque. *Dominicum, Kyriakon, Templum*. Voyez la vie de Saint Antoine, traduite par Evagrius, & les Notes de Bollandus, *Act. SS. Jan. T. I, p. 135*, & le Gloss. de Spelman.

DOMINIQUE. f. f. Terme de Bréviaire, que quelques-uns disent pour Dimanche, *Dominica, dies dominica*. On fait demain l'Office de la *dominique*. On dit plus communément, l'Office du Dimanche, que l'Office de la *dominique*. Quelquefois on dit en Latin, on fait l'Office de *dominicâ*.

DOMINO. f. m. On nomme ainsi le camail noir que les Prêtres portent pendant l'hiver. *Hibernum capitatis tegumentum*. On prend le *domino* quand on quitte le bonnet carré. On dit plus ordinairement camail.

On a aussi donné depuis quelque-temps le nom de *domino* à une sorte d'habillement, dont on se sert pour aller au bal. C'est une grande robe qui est ordinairement de taffetas, & qui descend jusqu'aux talons. On y ajoute une espèce de camail de la même étoffe, qui couvre la tête.

DOMINO. f. m. Ancien mot qui signifioit autrefois du papier marbré, & peint de diverses couleurs. Les payfans achètent de ces *dominos* pour garnir leurs cheminées. Les desseins & les personnages en sont imprimés avec des planches de bois grossièrement faites, puis enluminés & patronnés de couleurs dures.

On appelle encore *domino* un jeu qui se joue avec une espèce de dés, marqués d'un côté

d'un certain nombre de points, depuis 1, jusqu'à 9. Ce jeu est assez connu.

DOMINOTERIE. f. f. Ouvrage de Dominotier. *Officina chartarum marmoris in morem variarum.* Ce marchand trafique en *dominoterie*.

DOMINOTIER. f. m. Ouvrier qui fait du papier matbré, & d'autre papier de toute sorte de couleurs, & imprimé de plusieurs sortes de figures, que le peuple appelloit autrefois des *dominos*. *Chartarum opifex marmoris more variarum.* Il y a un Corps de *Dominotiers* à Paris. Il est enjoint aux Syndics des Libraires de visiter les *Dominotiers*, Imagers & Tapissiers, afin qu'ils n'impriment aucune peinture dissolue, par les Articles 23 & 21 de leurs Statuts.

DOMITIA. f. f. Nom de femme. *Domitia, Domitia Lepida*, fille de la jeune Antonia, & nièce d'Auguste, fut sœur de Cn. Domitius mari d'Agrippine. *Domitia Longina*, fille du célèbre Domitius Corbulon, épousa l'Empereur Domitien, & se diffama par ses débauches. *Domitia Calvilla*, femme de Calvisius Tullus, & en secondes nœces d'Annius Verus, dont elle eut l'Empereur Marc-Antonin. *Domitia Decidiana*, femme d'Agricola, & belle-mère de Corneille Tacite.

DOMITIA, est aussi le nom d'une illustre famille de l'ancienne Rome. La famille *Domitia* étoit Plébéienne. Le prénom de la famille *Domitia* est Cneus, ou Cneius; mais elle a deux surnoms pour distinguer ses deux branches; l'un est celui de Calvinus, & l'autre celui d'Ahénobarbus, comme qui diroit barbe d'airain, c'est-à-dire, barbe rouille. Les médailles de la famille *Domitia* ont un char à quatre chevaux conduit par une Victoire, ou à deux chevaux conduit par un Combattant qui lance un dard, une poupe de navire avec un trophée dessus, &c. & pour inscriptions CN. DOMI. OU CN. AENOBAR. OU CN. DOMITIUS IMP. De l'autre côté, c'est la tête de Rome avec un casque, & ROMA; quelquefois une tête d'homme avec une barbe courte & frisée, AENOBAR. Une tête d'homme sans barbe couverte d'une peau de Lion sans inscription, ou avec ces mots, CN. DOMI. &c. Voy. les familles Romaines de Patin & celles de Vailant.

Nos Antiquaires parlent toujours ainsi, la famille *Domitia*, & non pas la famille de *Domitius*; il faudroit dire des *Domitius*. Beaucoup moins, disent-ils, les *Domitiens*, & la famille des *Domitiens*, comme parle le Moréri. *Domitien* en François, n'est pas *Domitius*, mais *Domitianus*, noms très-différens.

DOMITIEN. f. m. Nom propre d'homme. *Domitianus*. Nous disons en François *Domitius*, mais non pas *Domitianus*; il faut dire *Domitien*. L'Empereur *Domitien*, fils de Vespasien, & le dernier des douze Empereurs Romains, qu'on appelle vulgairement les douze Césars, succéda à Tite son frere l'an de Jesus-Christ 81. le 13 Septembre, & se décria par ses débauches & ses cruautés. *Domitien*, au commencement de son Empire, passoit le temps dans son cabinet à prendre des mouches, & à les enfiler, ou les embrocher avec une aiguille d'or. S. *Domitien*, Evêque de Mélitène en Arménie, étoit parent de l'Empereur Maurice, sous lequel il vécut. Les *Domitiens*. Voyez la famille DOMITIA.

DOMITZ. Petite ville du Cercle de la basse - Saxe en Allemagne. *Domitium*. Elle est dans le Duché de Meckelbourg, sur l'Elbe, au confluent de l'Elde, qui en fait une Isle. *Domitz* est petit, mais bien fortifié, il a un péage considérable, & appartient au Duc de Meckelbourg.

DOMMAGE. f. m. Signifie généralement perte, diminution, dépérissement d'une chose qu'on a en sa possession. *Dammum, detrimentum*. L'inondation de la rivière a causé un dommâge de plus d'un million à la Province. Les Barbares ont ruiné toutes les antiquités d'Italie; c'est un grand dommâge. Cela ne porte aucun dommâge à personne; pour dire, Cela ne

fait tort à personne. Cela va à mon dommâge, me cause de la perte.

DOMMAGE, en termes de Jurisprudence, signifie plus particulièrement le dégât que font les bestiaux dans des prés, des blés, & autres héritages. On a saisi les bœufs qui ont été trouvés en *dommage*, il faut estimer le *dommage*. Il y a un titre, au IX^e livre du Digeste, du *dommage*, qu'on appelle en Latin *pauperetate*. *Si quadrupes pauperiem fecisse dicatur*.

Ce mot vient de *dammagium*, qu'on a formé de *dammum*. MENAGE.

On dit, en termes de Palais, une condamnation de dépens, *dommages* & intérêts: sous ce mot de *dommages* sont compris, tant la perte qu'on a soufferte, que le gain qu'on a manqué à faire par le fait d'autrui: ce qu'on appelle *dommage* émergent, & gain cessant. *Dammum emergens, lucrum cessans*. Quiconque souffre du *dommage* par le fait d'autrui, est en droit d'en demander la réparation.

On dit aussi ironiquement, ou par menace, C'est *dommage* qu'il ne se vienne attaquer à moi, me faire un procès, je lui ferois bien voir du pays. Ce jeune homme est fort bien fait, c'est *dommage* qu'il soit fripon. C'est *dommage* que ce livre ait été condamné. PASC.

DOMMAGEABLE. adj. m. & f. Qui cause de la perte ou du préjudice. *Dammofus, perniciosus*. Les méchans livres sont fort *dommageables* au public.

DOMME. Ville de France au haut - Périgord, sur la Dordogne, aux confins du Quercy, & sur une montagne à une lieue de Sarlat, au Midi. Long. 18. d. 54. lat. 45. d. 58.

DOMMIM, ou selon d'autres, *Dammim*. Ville ou lieu de la Tribu de Juda, entre Socho & Azeca. *Dammim, Dammum*. C'est là que les Philistins avoient leur camp, lorsque Goliath vint insulte au peuple de Dieu qui campoit vis-à-vis, dans la vallée du Thérébinte, & qu'il fut tué par David. 1. des Rois XVII. 1. & suiv. Il y a dans la Vulgate *in sinibus Dammim*, & dans l'Hébreu *בְּסִיְמֵי דָמִים*, *Beephes Dammim*, que quelques-uns joignent en un seul mot, croyant que le nom de cette ville étoit *Ephesdommim*. Les Septante ont *Εφεσην*; mais le manuscrit Alexandrin est *Αφισδομμειμ*; d'autres est *Αφισ Δομμειμ*. Aquila, comme S. Jérôme, l'appelle simplement *Dammim*, *ἐν τῆρατι Δομμειμ*.

DOMNE. f. f. Titre que l'on donne à des Religieuses, comme l'on donne celui de Dom à des Religieux. *Domna*. La Marquise de Montferrand entra chez les Feuillantines le 11 Juin 1663, & y prit le nom de *Domne* Charlotte de Sainte Claire. P. HELYOT, T. VI. p. 344.

DOMNOLE. Voyez TANNOLEY.

DOMO D'OSCELLA. Petite ville du Duché de Milan. *Domodoficella, Oscella*. Elle est sur la Tosa, dans le Comté d'Anghiera, au couchant du lac Majeur.

DOMOCHI. Ville de Grèce, dans la Thessalie. *Domocus, Domonicus*. C'étoit autrefois un Evêché: aujourd'hui *Domochi* est presque désert.

DOMPAIRE. Ville ancienne de Lorraine, ou les Rois d'Austrasie, & ensuite les Ducs de Lorraine, ont fait leur séjour. Ce n'est plus qu'un village, situé à quatre lieues d'Epinal, & à deux de Plombières. On y voit cependant encore des ruines qui marquent son ancienne grandeur.

DOMTABLE ou **DOMPTABLE.** adj. de t. g. L'Académie veut qu'on fasse sentir le p dans la prononciation soutenue. Je ne suis pas de cet avis: bien des gens même retranchent cette lettre, comme inutile. Cette épithète s'applique aux hommes & aux animaux qu'on peut domter, adoucir, apprivoiser. *Domabilis*, L'adresse des hommes rend domtables les animaux les plus farouches, on l'emploie ordinairement avec la négative. Ce jeune homme, ce cheval n'est pas *domtable*. *Nullâ arte domabilis*.

DOMTER ou **DOMPTER.** Prononcez DONTER. v. a. Assujettir, se rendre maître, réduire sous son obéissance. *Domare*. Les Romains ont *domté* les na-

tions les plus farouches, les plus belliqueuses. Quand Dieu choisit quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours : il enchaîne, ou il domte tout ce qui est capable de résistance. FLECH. Hercule domte les monstres.

Ce mot vient du Latin *domitare*. MÉN.

DOMTER, se dit aussi des animaux ; pour dire, les apprivoiser ; les assujettir au travail, & leur faire perdre leur férocité. *Domter* les taureaux pour les mettre sous le joug. *Domter* des chevaux dans un manège.

DOMTER, se dit figurément, en Morale, des passions. Il faut domter la colère. *Animum domare*. Les jeûnes, les disciplines domtent les appétits charnels. *Frangere cupiditates*. La misère domte le cœur le plus fier & le plus superbe. VAUG. L'emploi de la Philosophie est de domter les passions. M. Esp.

*Pour domter son orgueil jusqu'alors indomté,
Féins de la mépriser.* CORN.

*Ce farouche ennemi qu'on ne pouvoit domter,
Soumis, apprivoisé, reconnoît un vainqueur.* RAC.

*Quelque plaisir qu'on trouve à l'amour qui nous domte,
On trouve à l'avouer toujours un peu de honte.* MOL.

Ma raison, il est vrai, domte mes sentimens. CORN.

J'ai domté la nature, & ne l'ai pas détruite. ID.

DOMTÉ, EE. PART. *Domitus, perdomitus*. Un esprit abattu, & comme domte par l'accoutumance au joug, n'ose plus s'enhardir à rien. BOIL.

DOMTÉ VENIN. f. m. *Asclepias*, f. f. Plante à laquelle on a attribué plusieurs propriétés singulières, & qu'on dit avoir pris le nom d'un ancien Médecin, nommé Asclépias. Ses racines sont menues, longues, blanchâtres, un peu fibrées, qui poussent de leurs collers plusieurs tiges hautes de deux pieds en viron, arrondies, & noueuses par intervalles : ses feuilles sont oblongues, pointues, posées deux à deux, & naissent des nœuds des tiges. Des aisselles de quelques-unes de ces feuilles, sortent des bouquets de fleurs soutenus par des pédiculs. Ces fleurs sont blanchâtres, d'une seule pièce, petites pour la grandeur de la plante, évasées & à cinq pointes. Leur pistil devient un fruit oblong, en manière de corne, composé de deux gaines étroites, vertes, membraneuses, qui renferment plusieurs semences aplaties, rousâtres, chargées d'une aigrette très-blanche & très-fine. Cette plante est très-commune à la campagne. On la distingue de l'Apocin & du *Periploca* par son suc, qui est plus séreux que lacteux. On met le domte-venin au nombre des plantes alexitères ; on l'estime encore pour l'hydropisie. Voy. ASCLEPIAS.

DOMTEUR, ou DOMPTEUR. f. m. Qu'on ne dit point absolument. C'est la qualité qu'on donne à Hercule, *Domteur* de monstres. *Domitor*. Ce Prince est un domteur de nations.

D O N.

☞ DON. f. m. Ce mot, dans sa signification générale, marque le transport actuel que l'on fait librement de la propriété d'une chose. *Donum*. Quand on fait un don, il faut le faire de bonne grâce. Ce livre est un don de l'Auteur. Donner en pur don. Il paroît assez difficile de marquer bien précisément les nuances qui distinguent les mots *don* & *présent*. Le *présent*, disent les Encyclopédistes, est moins considérable que le *don*, & se fait à des personnes moins considérables. On dit qu'un Prince fait don de ses Etats à un autre, & non qu'il lui en fait *présent*. Un Prince fait des *présens* à ses sujets, & les sujets font quelquefois des *dons* au Prince ; mais ils avouent qu'il y a des exceptions à cette règle. Ainsi la différence qu'ils mettent entre ces deux mots, n'est pas

précisément celle qui empêche leur signification d'être synonyme. Il me paroît donc que l'idée particulière qui caractérise ces mots, consiste non-seulement en ce que le *présent* est moins considérable que le *don*, & se fait à des personnes moins considérables, au moins pour l'ordinaire ; mais encore en ce que le *présent* provient toujours d'une pure libéralité, en sorte qu'il n'y a aucun cas où l'on ne puisse se dispenser de le faire ; ce qu'on ne peut pas dire en général du *don*, du *don* gratuit, par exemple, que font au Roi les Etats d'une Province & le Clergé.

☞ DON se dit, en choses spirituelles, des avantages, des grâces qu'on reçoit de Dieu ; c'est un *don* du Ciel, un *don* de Dieu, un *don* de la grâce. Le Ciel l'a enrichi de ses *dons*.

☞ En Théologie & en termes de spiritualité, on le dit de certaines grâces que Dieu fait aux âmes pour les porter à la perfection, & qu'on appelle *dons* du Saint Esprit, *dona spiritus sancti*. Les *dons* du S. Esprit, sont des habitudes ou qualités permanentes que Dieu communique à l'âme, avec la grâce sanctifiante & avec les vertus infuses, pour fortifier les puissances naturelles, & les rendre plus souples aux mouvemens du divin Esprit, & capables d'exercer les vertus les plus difficiles & les plus nobles, qu'on appelle héroïques. Il y a sept *dons* du S. Esprit, celui de sagesse, qui est le premier en dignité, celui d'intelligence, celui de science, celui de conseil, celui de piété, celui de force, & celui de crainte de Dieu. Les quatre premiers éclairent l'entendement & le perfectionnent ; les trois autres perfectionnent la volonté & l'appétit extérieur. Isaïe, C. II. v. 2. met un ordre excellent entre les *dons* du S. Esprit. Il joint ensemble la sagesse & l'intelligence, parce que l'une sert de disposition à l'autre ; l'intelligence pénètre les choses divines, pour disposer l'âme à les goûter par la sagesse. Il joint le conseil & la force, parce que le conseil est nécessaire pour diriger la force, qui, sans cela, seroit téméraire. Il joint la science & la piété, parce que la science sans la piété est sèche & aride : & il met la crainte au dernier lieu, comme la base & le fondement de tous les autres *dons*.

La foi ne se compare point en excellence avec les *dons*, parce qu'ils la contiennent, & qu'ils en font la perfection. La foi se perfectionne par les *dons* de science, d'intelligence & de sagesse, qui font que ce que nous ne voyons par la foi qu'obscurément, & avec dégoût, nous le voyons distinctement, & avec plus d'ondction & de goût : c'est ainsi que se font les visions des vérités & des connoissances extraordinaires.

Les *dons* ne subsistent point dans l'âme sans la charité ; & à proportion que la grâce croît, ils croissent aussi. De-là vient qu'ils sont fort rares, & qu'ils n'arrivent point à un degré d'excellence, sans une fervente & parfaite charité ; les péchés véniels & les moindres imperfections les tenant comme liés, & les empêchant d'agir. Ainsi le moyen d'exceller en l'oraison, c'est d'exceller en ces *dons* ; & la contemplation la plus sublime, n'en est presque pas différente. P. L. L. JES.

DON DE SAGESSE. Il nous est donné pour nous faire voir les causes & les convenances des vérités de la foi. *Donum sapientia, spiritus sapientia*. On définit la sagesse une science acquise par les premiers principes : Car le nom de sagesse vient de celui de saveur. Comme le goût est propre à discerner la saveur des viandes, dit S. Isidore, de même la sagesse, c'est-à-dire, la connoissance qu'on a des créatures par le premier principe, & des causes secondes par la première cause, est une règle sûre pour bien juger de chaque chose.

Le don de sagesse est une connoissance favorable de Dieu, de ses attributs & de ses mystères. L'intelligence conçoit seulement & pénètre. La sagesse juge & compare : elle fait voir les causes, les raisons, les convenances ; elle représente Dieu, sa

grandeur, la beauté, ses perfections, ses mystères comme infiniment adorables & aimables; & de cette connoissance résulte un goût délicieux, qui s'étend même quelquefois jusqu'au corps, & qui est plus ou moins grand, selon l'état de perfection & de pureté où l'âme se trouve. Ainsi, c'est au *don de sagesse* qu'appartiennent les douceurs & les consolations spirituelles, & les grâces sensibles. Elles sont les effets de ce *don*; mais, quand elles ne sont que dans la partie inférieure, elles peuvent venir du Démon, sur-tout dans les âmes qui ne sont pas encore parfaitement purifiées.

Il y a cette différence entre la *sagesse* & la science, que celle-ci ne produit point ordinairement ce goût spirituel, que celle-là fait sentir à l'âme: la raison est que la science ne regarde que les créatures, quoique par rapport à Dieu; mais la *sagesse* envisage Dieu, dont la connoissance est pleine d'attraits & de douceur. Cela vient encore de la charité, dont la perfection ou la ferveur est la santé de l'âme. Car, quand l'âme est une fois bien guérie de ses infirmités, & de ses langueurs, quand elle est bien saine, elle goûte Dieu, & les choses divines comme ses propres biens, sans sentir les répugnances, les dégoûts & les difficultés qu'elle sentoit auparavant, à cause de son indisposition. Le vice opposé à la sagesse est la folie.

DON D'INTELLIGENCE. Il nous est donné pour pénétrer plus intimement les vérités de la foi.

DON DE SCIENCE. Le *don de science* est une lumière du S. Esprit, qui éclaire l'âme pour connoître les choses humaines, & pour en porter un jugement certain par rapport à Dieu, & autant qu'elles sont l'objet de la foi. Le *don de science* aide celui d'intelligence à découvrir & reconnoître les vérités obscures, & celui de sagesse, à le posséder. La sagesse & la science ont quelque chose de commun. Toutes deux font connoître les créatures. Mais, quand on connoît Dieu par les créatures, & qu'on s'élève, de la connoissance des causes secondes, à la cause première & universelle, c'est un acte de la science. Quand on connoît les choses humaines par le goût qu'on a de Dieu, & qu'on juge des êtres créés par les connoissances qu'on a du premier être, c'est un acte de sagesse. Le discernement des esprits appartient à l'un & à l'autre: mais la sagesse l'a par voie de goût & d'expérience, qui est une façon de connoître plus relevée, la science l'a seulement par pure connoissance. Le *don de science* nous fait voir promptement & certainement tout ce qui regarde notre conduite & celle des autres. Un excellent moyen pour acquérir ce *don de science*, c'est de s'étudier beaucoup à la pureté du cœur, & de veiller soigneusement sur son intérieur. La béatitude qui répond à ce *don*, est la troisième: Bienheureux ceux qui pleurent; parce que la science que le S. Esprit nous donne, nous fait connoître nos défauts & la vanité des choses de la terre, & qu'elle nous montre que nous ne devons attendre des créatures, que des misères & des pleurs. Le fruit du S. Esprit qui lui répond, est celui de foi, en tant que ce *don* perfectionne les connoissances que nous avons des actions humaines & des créatures, par la lumière de la foi.

DON DE CONSEIL. Le conseil est un acte de la prudence, qui prescrit le choix des moyens pour arriver à une fin. Ainsi le *don de conseil* regarde la direction des actions particulières. C'est une lumière par laquelle le S. Esprit montre ce qu'il faut faire dans le temps, dans le lieu, & dans les conjonctures où l'on se trouve. Ce que la foi, la sagesse & la science enseignent en général, le *don de conseil* l'applique aux cas particuliers. La conduite la plus sûre, est celle qu'on reçoit du S. Esprit par le *don de conseil*. On peut remarquer, en divers endroits de l'Écriture, des traits admirables du *don de conseil*, comme dans le silence de Notre Seigneur devant Hérode, & dans les réponses qu'il fit pour sauver la femme adultère, & pour confondre ceux qui lui demandoient s'il falloit payer le tribut à César: dans

le jugement de Salomon; dans l'entreprise de Judith, pour délivrer le peuple de Dieu de l'armée d'Holoferne; dans la conduite de Daniel, pour justifier Susanne de la calomnie des deux vieillards; dans celle de Saint Paul, lorsqu'il commut les Pharisiens & les Sadducéens, & qu'il appela du tribunal de Festus à celui de César. Le vice opposé au *don de conseil* est la précipitation: l'empressement est fort contraire au *don de conseil*. La témérité est encore fort contraire à ce *don*. La lenteur est aussi un défaut qui est contraire au *don de conseil*. La béatitude qui répond au *don de conseil*, est la cinquième. Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, parce qu'ils seront traités avec miséricorde; & la raison que Saint Augustin en apporte, est que Dieu ne manque pas d'aider de sa lumière, ceux qui assistent charitablement les autres dans leurs besoins. On ne remarque point de fruit du S. Esprit, qui réponde immédiatement au *don de conseil*, parce que c'est une connoissance pratique qui n'a point d'autre fruit, à proprement parler, que l'opération qu'elle dirige, & à quoi elle aboutit. Cependant comme ce *don* dirige spécialement les œuvres de miséricorde, on peut dire que les fruits de bonté & de benignité, lui répondent en quelque manière. P. P. LALLEM. J.

DON DE PIÉTÉ. Le *don de piété* est une disposition habituelle, que le S. Esprit met dans l'âme, pour l'exciter à une affection filiale envers Dieu. La Religion & la piété nous portent toutes deux au culte & au service de Dieu; mais la Religion le considère comme Créateur, & la piété comme père; en quoi celle-ci est plus excellente que l'autre. La piété a une grande étendue dans l'exercice de la justice chrétienne. Elle s'étend non-seulement à Dieu, mais encore à tout ce qui a rapport à lui, comme l'Écriture Sainte qui contient sa parole, les bienheureux qui le possèdent dans la gloire, les âmes souffrantes du Purgatoire, les hommes qui vivent sur la terre.

Le *don de piété*, dit S. Augustin, donne à ceux qui l'ont, un respect amoureux pour l'Écriture Sainte, soit qu'ils en entendent le sens, soit qu'ils ne l'entendent pas. Il nous donne un esprit d'enfant pour nos Supérieurs; un esprit de père pour nos inférieurs, un esprit de frère pour nos égaux, des entrailles de compassion pour ceux qui sont dans le besoin & dans les peines, & une tendre inclination à les secourir.

Ce *don* se trouve dans la partie supérieure de l'âme & dans l'inférieure. Dans la supérieure, lui communiquant une onction & une suavité spirituelle, qui provient des *dons* de sagesse & d'intelligence; dans l'inférieure, y excitant des mouvements d'une douceur & d'une dévotion sensible. C'est de cette source que viennent les Saints & les personnes pieuses. C'est-là le principe de ce doux attrait qui les porte à Dieu, de cette promptitude qui les fait courir au service de Dieu. C'est ce qui les fait s'affliger avec les affligés, pleurer avec ceux qui pleurent, se réjouir avec ceux qui sont dans la joie, supporter sans aigreur les faiblesses des infirmes, & les défauts des imparfaits, & se faire tout à tous.

Le vice opposé au *don de piété*, est la dureté du cœur, laquelle naît de l'amour déréglé de nous-mêmes: car cet amour fait que naturellement nous ne sommes sensibles qu'à nos intérêts, & que rien ne nous touche que par rapport à nous; que nous voyons les offenses de Dieu sans larmes, & les misères du prochain sans compassion, &c. Au contraire, plus une âme a de charité ou d'amour de Dieu, plus elle est sensible à l'intérêt de Dieu, & à ceux du prochain.

La béatitude qui répond au *don de piété* est la seconde, *Bienheureux ceux qui sont doux*; & la raison est que la douceur retranche les empêchemens des actes de la piété, elle l'aide dans son exercice. Les fruits du S. Esprit qui répondent à ce *don* sont ceux de bonté & de benignité. P. L'ALLEM.

DON DE FORCE. La force est une vertu qui nous affer-

mit contre la crainte & contre l'horreur des difficultés, des dangers & des travaux qui se présentent dans l'exécution de nos entreprises. C'est ce que le *don de force* fait excellemment; car ce *don* est une disposition habituelle que le S. Esprit met dans l'ame & dans le corps, pour faire & pour souffrir des choses extraordinaires, pour entreprendre les actions les plus difficiles, pour s'exposer aux dangers les plus redoutables, constamment & d'une manière héroïque.

Le *don de force* à l'égard du corps, rend ceux à qui Dieu le communique, capables d'opérer des effets d'une force miraculeuse, comme David, Samson, &c. Mais la principale fonction du *don de la force*, est à l'égard de l'esprit, d'où il bannit toutes les craintes humaines, mettant dans la volonté & dans l'appétit, une force divine qui rend l'ame intrépide.

Le vice contraire au *don de force*, est la timidité ou la crainte humaine, & une certaine lâcheté naturelle, qui vient de l'amour de notre propre excellence, & de l'amour de nos commodités; lesquels nous arrêtent dans nos entreprises, & nous font fuir à la vue de l'abjection & de la peine.

La béatitude qui répond au *don de force*, est la quatrième: Bienheureux ceux qui ont faim & qui ont soif de la justice, parce qu'une personne qui est animée de la force du S. Esprit, a un desir insatiable de faire & de souffrir de grandes choses.

Les fruits du S. Esprit qui répondent à ce *don*, sont la longanimité & la patience: la première pour ne se point ennuyer ni lasser dans la pratique du bien: la seconde pour ne se point ennuyer ni lasser dans la souffrance du mal. LALLEM.

DON DE CRAINTE DE DIEU. C'est une disposition habituelle que le S. Esprit met dans l'ame pour la tenir dans le respect devant la Majesté de Dieu, & dans la dépendance & la soumission à ses volontés, l'éloignant de tout ce qui peut déplaire à Dieu. Ce *don* est le fondement & la base de tous les autres, parce que la première démarche de la voie de Dieu, est la fuite du mal, laquelle appartient à ce *don*. C'est par la crainte qu'on parvient au sublime *don* de la sagesse. On commence à goûter Dieu, quand on commence à le craindre, & la sagesse réciproquement perfectionne la crainte; c'est le goût de Dieu qui rend la crainte amoureuse, pure & dégagée de tout intérêt propre.

Les effets de ce *don* sont d'inspirer à l'ame, premièrement une continuelle retenue, un saint tremblement, un profond anéantissement devant Dieu. Secondement, une extrême horreur des moindres offenses de Dieu, & une constante résolution d'en éviter toutes les occasions. Troisièmement, une humble confusion de sa faute, quand on est tombé dans quelqu'une. Quatrièmement, une soigneuse vigilance à réfréner les inclinations déréglées de l'appétit, de fréquens retours sur soi-même, pour reconnoître l'état de son intérieur, & voir ce qui s'y passe contre la fidélité du parfait service de Dieu.

L'esprit de crainte peut aller à l'excès, & pour lors il est préjudiciable à l'ame, & empêche les communications & les effets que l'amour divin opéreroit en elle, s'il ne la trouvoit dans le resserrement & le refroidissement de la crainte.

Le vice opposé au *don de crainte*, est un esprit d'orgueil, d'indépendance & de libertinage, qui fait qu'on ne veut suivre que ses inclinations, & qu'on ne peut supporter aucun assujettissement; qu'on pèche sans scrupule, & qu'on ne tient compte des petites fautes; que l'on paroît devant Dieu avec peu de respect, & que l'on commet plusieurs irrévérences en sa présence; qu'on méprise ses inspirations, qu'on néglige les occasions qui se présentent de pratiquer la vertu, & que l'on vit dans le relâchement & dans la tiédeur.

La béatitude qui répond au *don de crainte* est la première: Bienheureux les pauvres d'esprit. Car cette nudité d'esprit, qui comprend le dépouillement de l'affection des hommes & des biens temporels, est

une fuite nécessaire de la parfaite crainte de Dieu. Le même esprit qui nous porte à nous soumettre pleinement à Dieu, & à n'estimer rien de grand que Dieu, nous portant à mépriser tout le reste, & ne nous permettant pas de nous élever ni en nous-mêmes par la recherche de notre propre excellence; ni au-dessus des autres par la recherche des richesses & des commodités temporelles.

Les fruits du S. Esprit qui appartiennent à ce *don* sont ceux de modestie, de tempérance & de chasteté. Le premier, parce que rien n'aide plus à la modestie que cet amoureux respect pour Dieu, que l'esprit de crainte filiale inspire; les deux autres, parce qu'en retranchant ou modérant l'usage des commodités de la vie, & des plaisirs du corps, elles contribuent, avec le *don de crainte*, à réfréner la concupiscence. LALLEM.

On dit, les *dons* de la grace, le *don* de Prophétie, le *don* des Langues, & autres dont S. Paul fait mention au chapitre XII de la I aux Corinthiens. Il y a diversité de *dons* spirituels; mais il n'y a qu'un même Esprit. PORT-R. Chacun a son *don* de Dieu, & il faut prendre garde de ne le vouloir pas servir dans le *don* d'un autre. NIC. On dit aussi, d'une chose qu'on estime sur toutes les autres, c'est un *don* de Dieu. La Foi est un *don* de Dieu.

Saints dons. Nom que les Grecs donnent aux Symboles du Corps & du Sang de J. C. non-seulement après la consécration, mais même lorsqu'ils ne sont encore que du pain & du vin, après une simple bénédiction. Ils ont pour cela, dans leur Rituel, une cérémonie fort solennelle: ils les portent avec apparat en chantant des hymnes, & tout le peuple se prosterne pour les adorer. Cette cérémonie a été taxée d'idolâtrie par quelques Controversistes Latins. Gabriel surnommé Sévère, Archevêque de Philadelphie, a publié à Venise en 1604, une Apologie pour ceux de sa nation. M. Simon l'a traduite en Latin avec quelques autres opuscules du même Archevêque: ils ont été imprimés à Paris en Grec & en Latin, avec des remarques en 1671.

Cette Apologie de Gabriel, qui étoit Grec schismatique, & qui a même écrit un livre en Grec vulgaire contre le Concile de Florence, montre clairement que les Grecs croient la transubstantiation; car, pour répondre aux Latins, qui accusoient d'idolâtrie cette adoration, il distingue deux sortes d'adoration; l'une qui n'est qu'un honneur qu'on rend à ces *dons*, parce qu'ils ont été bénis, par les Prêtres, sur le petit autel, qu'on nomme l'*Autel de la Prothèse*; & l'autre qui est une véritable adoration, qu'on ne rend à ces *dons* qu'après qu'ils ont été transubanciés ou changés au Corps & au Sang de J. C. La première, dit Gabriel, est une simple adoration qui est appelée *προσηύχεται* par les Grecs; & l'autre est un culte ou adoration appelée Latine, qu'on rend à Dieu seul: il donne, pour exemple de la première, les images que les Latins adorent aussi-bien que les Grecs. Voyez *Autel de la Prothèse*.

DON, se dit aussi de certains avantages de la nature ou de l'art. *Natura munus, donum.* La beauté est un des plus précieux *dons* de la nature. Il a le *don* de plaire à tout le monde. Tirésias avoit le *don* de deviner. Cet importun n'aura jamais le *don* de se taire.

DON, se dit aussi quelquefois abusivement. Les petits esprits ont le *don* de beaucoup parler. *Hoc habet, ou habent, ut, &c.* Cet homme a le *don* de déplaire à tous ceux qui le voient. Cette femme a le *don* de pleurer; pour dire, qu'elle pleure quand elle veut.

En Jurisprudence, on appelle *don*, tout ce qui est accordé gratuitement au Prince, & par le Prince; ou ce qui se donne réciproquement par le mari à la femme, & par la femme au mari. C'est la raison pour laquelle on dit *don* d'aubaine, de bâtardise & de déshérence; *don* de confiscation; *don* gratuit, *don* mobile, *don* mutuel.

DON d'aubaine, de bâtardise & de déshérence, est un *don* que le Roi fait à quelqu'un de ses sujets, du droit

qu'il a, & qui est échu, à l'effet de succéder à quelqu'un par droit d'aubaine ou autre.

DON de confiscation, est un don que le Roi fait à quelqu'un de ses sujets de biens confisqués, & ce don n'est pas, non plus que les précédens, une véritable aliénation du Domaine.

DON-GRATUIT, est un présent que font au Roi les Etats assemblés d'une Province, ou le Clergé dans ses Assemblées, en considération des privilèges qui leur sont accordés, ou des impositions dont ils sont déchargés. *Donum gratuitum*. Il paroit par les Harangues de M. Poncet, imprimées en 1679, que le don gratuit que Messieurs du Clergé firent en 1675 à Sa Majesté, montoit à quatre millions cinq cent mille livres. Le don gratuit se lève sur tous les Bénéfices du Royaume; & les Ecclésiastiques appellent cette sorte de taxe, *decimes extraordinaires*.

DON MOBILE. Terme de Coutume. C'est une certaine portion de la dot d'une femme, dont elle fait don à son mari par le contrat de mariage. *Donum mobile*. Il est ordinairement du tiers en Normandie, où il n'y a point de communauté. Si le père marie sa fille, il peut donner au-delà du tiers en don mobile. On peut donner moins aussi.

DON MUTUEL, est un don autorisé par les Coutumes; c'est un don que se font les conjoints par le mariage, de l'usufruit de tous leurs biens réciproquement, pour en jouir par celui qui survivra, sa vie durant. Quand le don mutuel est fait par contrat, il peut être stipulé sans retour; mais, lorsqu'il est fait durant le mariage, il ne sauroit être fait que pour l'usufruit pendant la vie du survivant seulement, en donnant bonne & suffisante caution.

On appelle aussi un don, ou présent de noces, le présent que l'accordé envoie à sa fiancée en contemplation de son mariage. *Donum nuptiale*.

DON & donation diffèrent dans l'usage: *donation* ne se dit que des particuliers, *donation* entre-vifs, *donation* à cause de mort; & *don* se dit même des Princes, tant de ce qu'ils donnent, que de ce qu'on leur donne: don gratuit, le Roi lui a fait don de telle chose. *Don* se dit aussi des particuliers, don mutuel; & quand *donation* se dit en parlant des Princes, ils sont considérés comme particuliers; par exemple, comme mari & femme.

DON CELESTE. Terme de Philosophie Hermétique. On entend par ce mot la matière de la pierre philosophale. *Don* vient de *donum* qui signifie la même chose en Latin.

DON. Titre d'honneur. Voyez **DOM**.

DON. Nom de fleuve. C'est celui que les Anciens appelloient Tanais, & que nous nommons encore Tana ou Tanais, sur-tout quand nous parlons de l'Antiquité. *Tanais*. C'est une grande rivière de Moscovie en Europe. Le *Don* sort du lac de Jowanow Osero, qui est dans le Duché de Rezan, proche d'un village nommé Donio, à trente cinq lieues environ de Moscou. Il coule du couchant au levant jusqu'aux confins de Czérémissès Nagornoy, d'où il prend son cours vers le midi, jusqu'à la Circassie. Là, tournant au couchant, il va se décharger dans la mer de Zabache. Quoique le cours du *Don* soit de six ou sept cens lieues, il ne se trouve pourtant aucune ville remarquable sur son passage, que celle d'Azow, ou Azof; & il ne reçoit aucune rivière considérable que le Doniec. Ce fleuve suit tant de détours, qu'il n'y a par terre que quatre-vingts lieues d'Allemagne depuis sa source jusqu'à Azow. L'endroit le plus oriental du *Don* n'est éloigné du Volga que de quinze lieues, & l'on a tiré de l'une à l'autre de ces rivières un canal appelé autrefois *Camous*, & maintenant *Tzaritza*. Plusieurs Géographes marquent la séparation de l'Europe & de l'Asie au nord, par le cours du *Don*.

Le petit *Don*. Autre rivière de Moscovie appelée autrement le petit Tanais, ou Donieck Sewerski, à cause qu'il a sa source dans la Principauté de Sewerski. Cette rivière prend son cours vers l'Orient, & après

avoir reçu les eaux de l'Oskul & de l'Udi, elle va se décharger dans le grand *Don*.

DON. Rivière de France dans la Bretagne. Elle a sa source près de Juigné, & se décharge dans la Vilaine, entre Avilac & Maillerac.

DON, étoit autrefois le nom d'une rivière de laquelle quelques uns croient que Dodone avoit pris son nom. Voyez Erienne de Byzance.

DON. Voyez **DUN**, rivière.

DONAGAL. Voyez **DUNGHALL**.

DONAIKAN. Nom de lieu sur la frontière de France & d'Espagne.

DONATAIRE. adj. & f. Terme de Jurisprudence, Qui reçoit une donation. *Qui donatus est a quo re, donatarius*. La donation est nulle, quand elle n'est point acceptée par le *donataire*. Il a fait son aîné *donataire* de cette terre. Le *donataire* ne contribue point aux dettes avec l'héritier. **LOUET**. Mais le *donataire personnel* y contribue: il tient la place de l'héritier. Voyez **DONATION**.

DONATEUR, **ATRICE**. f. m. & f. Celui ou celle qui a fait une donation. *Dator*. Les donations demandent de la part du *donateur* un consentement qui soit libre & dégagé. G. G. Le *donateur* peut révoquer la donation entre-vifs, tant qu'elle n'est point acceptée. **LOUET**.

DONATIF. f. m. Présent qu'on fait à quelqu'un. *Donativum*. Cet Auteur a eu mille écus du Roi: ce n'est pas une pension, mais un *donatif*. *Donatif* en ce sens ne se dit plus, ou ne se dit guère. On se sert du mot gratification. Les Romains faisoient de grands *donatifs* à leurs soldats. Ce triomphe fut suivi d'un *donatif*, que le Préteur fit aux gens de mer qui avoient servi sous lui. **HEET**.

Julia-Pia, femme de Sévère, fut appelée sur le revers de ses médailles **MATER CASTRORUM**, à cause des soins que cette bonne Impératrice prenoit des soldats, s'interposant pour augmenter les *donatifs*, &c. **MASCUR**.

Ce n'est plus qu'en ce sens que ce mot se peut bien dire, & en parlant des Romains. Le *donatif* étoit le don que l'on faisoit aux troupes à l'armée, comme le Congiaire étoit celui qu'on faisoit au peuple. Saumaïse, dans ses Notes sur Lampridius, vie d'Elagabale, où il dit que cet Empereur fit un *donatif* de trois pièces d'or par tête, c'est-à-dire, à chaque soldat, remarque que c'étoit la somme ordinaire & légitime du *donatif*. Casaubon, dans ses Notes sur la vie de Pertinax par Capitolin, dit que Pertinax promit jusqu'à trois mille deniers en *donatif* à chaque soldat; c'est à peu près deux mille francs de notre monnoie. Le même Auteur écrit que le *donatif* légitime montoit jusqu'à vingt mille deniers; qu'on n'avoit guère coutume d'en donner moins, sur-tout aux soldats Prétoriens; que les Centurions avoient le double, & les Tribuns & les Commandans avoient deux fois autant. Capitolin, dans la vie d'Antonin Pie, parle en effet d'un *donatif* de 20000 deniers promis à chaque soldat du Camp Prétorien. Voyez les Notes de Casaubon sur cet Auteur & sur Suétone dans Jules, C. 38. Vigenère, qui distingue fort bien le *donatif* du Congiaire à la page 1526. de ses *Annotations sur Tite-Live*, les confond à la page 515. & appelle *donatif* une gratification faite au peuple.

DONATION. f. f. C'est en général une cession entre des particuliers, faite par pure libéralité, & sans contrainte: c'est plus particulièrement un contrat, un acte public, par lequel un homme transfère à un autre la propriété, ou l'usufruit de tous, ou d'une partie de ses biens. *Donatio*. Une *donation* entre-vifs, *donatio inter vivos*; c'est une *donation* qu'on fait en pleine santé. Elle est irrévocable: c'est ce qui la distingue spécialement de la *donation* à cause de mort. Une *donation* à cause de mort, *donatio causâ mortis*, c'est celle qui se fait par un testament, ou par un acte passé par un malade. Il est quelquefois assez difficile de distinguer la *donation* à cause de mort, de la *donation* entre-vifs. Car il ne suffit pas

qu'il soit fait mention de la mort dans une *donation*, pour constituer une *donation à cause de mort*. S'il en est fait mention dans le dispositif & dans l'exécution, alors c'est une *donation à cause de mort*. Mais, s'il est seulement parlé de mort pour l'exécution, c'est une *donation entre-vifs*. Ainsi le caractère d'une *donation à cause de mort*, c'est d'être perpétuellement révocable, & de n'être exécutée qu'après la mort du donateur, en sorte qu'il peut toujours disposer de la chose donnée. Par le Droit Civil les *donations à cause de mort*, & les *donations entre-vifs*, étoient conçues dans les mêmes termes : il n'y avoit que cette différence, que la première étoit révocable, & que la seconde ne l'étoit point. Mais, par le Droit Coutumier, les *donations à cause de mort* doivent être revêtues de toutes les formalités des testamens. Voyez le *L. 5 du I. du Palais*. Les *donations entre-vifs* sont sujettes à l'insinuation dans les quatre mois par les Ordonnances. L'acceptation est de l'essence de la *donation entre-vifs* : elle est nulle sans cette formalité. Une *donation* est révocable par ingratitude. On dit, Une *donation* pure & simple : une *donation* avec réserve d'usufruit : une *donation* frauduleuse. Voyez RICARD, Des *donations*.

DONATION rémunératoire, est celle qui se fait pour récompense de services rendus par le donataire au donateur ; & cette *donation* n'est pas une véritable donation, parce qu'on appelle *donation* la libéralité qui est faite à quelqu'un, *nullo jure cogente*, qui ne procède d'aucune obligation : *at donatio remuneratoria fit aliquo jure cogente, saltem jure naturali, quo beneficium acceptum debet contrario beneficio remunerari*. Il y a aussi des *donations* en faveur de mariage. *Donatio propter nuptias*.

Une *donation*, pour être valide, parfaite & accomplie, suppose la capacité dans le Donateur & dans le Donataire, & requiert le consentement, l'acceptation, l'insinuation & la tradition.

C'étoit autrefois l'usage de marquer les *donations* & chaque disposition stable par quelque acte extérieur. On se servoit de différentes manières pour mettre en possession les donataires. Le plus souvent on donnoit un gant, un couteau, le manche d'un couteau, un bâton, un brin d'herbe, une branche d'arbre, un morceau de bois, un livre, ou quelque autre chose. Quelquefois on rompoit, ou l'on plioit son couteau, ou celui d'un autre. On apportoit de la terre du lieu même que l'on donnoit, & on la pendoit dans l'Eglise devant l'Autel, nouée dans un linge. La *donation* se faisoit aussi par le toucher des cloches, par une déclaration publique prononcée à haute voix, par la courroie, dont le donateur étoit ceint, ou par le baiser de paix ; cérémonie qui paroît avoir été essentielle, & dont les Religieux ne quittoient pas des séculiers, lorsque la bienfaisance ne leur permettoit pas de s'en acquitter envers des personnes d'un autre sexe. On faisoit encore quelquefois la *donation* en donnant & recevant des soufflets, ou en se coupant un ongle jusqu'au sang. Voy. le P. Mabillon, *Annal. Bened. I. LVII. n. 35. & L. LVIII. n. 84*. Lobineau, *Hist. de Bret. T. II. p. 247*.

DONATISTES. Nom d'anciens Schismatiques d'Afrique, dont il est parlé au long dans les livres qu'Opinat, Evêque de Mileve, a écrits contre Parménien. *Donatiste*. Le schisme des *Donatistes* commença en 311, lorsqu'à la place de Mensurius, mort l'année précédente, en revenant de Rome, fut élu Cécilien, qu'ils ne voulurent point reconnoître, & auquel ils opposèrent Majorin, que Donat, Evêque de Casenôires, ordonna. Ils furent condamnés dans un Concile tenu à Rome en 313, & ensuite dans celui d'Arles, l'an 314.

Les erreurs des *Donatistes*, outre le schisme, étoient que le Baptême donné hors de l'Eglise, c'est-à-dire, hors de leur secte, étoit nul. 2°. Qu'il n'y avoit plus d'Eglise qu'en Afrique : ils traitoient l'Eglise Catholique de prostituée. De plus, Donat étoit très-lié avec les Ariens, & donna dans leurs erreurs sur

la Trinité. C'est ce qui a fait que S. Epiphane, Théodoret, & quelques autres, ont accusé les *Donatistes* d'Arianisme ; mais S. Augustin, Ep. 185. au Comte Boniface, assure que ces Schismatiques ne donnèrent point en cela dans les erreurs de leur Chef.

En 394, sous le Pontificat de Siricius & l'Empire de Théodose le Grand, il s'éleva un Schisme entre les *Donatistes*, qui les divisa en deux sectes ; car Parménien leur Evêque étant mort, les uns élurent Primien, & furent appelés Primianistes ; les autres prirent Maximien pour Evêque, & se nommèrent Maximianistes. Les *Donatistes* eurent encore d'autres noms, comme Circoncellions, Montenses, ou Montagnards, Campites, Cuzupites, Rupites, ou Rupitains. Les Vaudois étoient *Donatistes*. Voyez M. Bossuet, *Variat. L. XI. n. 124*.

Les *Donatistes* tinrent trois Conciliabules, celui de Cirte en Numidie, & deux à Carthage. Il est à remarquer que les *Donatistes* ne crurent pas pouvoir paroître Catholiques s'ils n'avoient un Evêque de Rome ; ainsi ils y envoyèrent pour cela en différens temps Victor & Macrobe, comme le rémoignent S. Augustin, *L. de Hæret. Opat de Mileve, L. II. adv. Parmen. & Gennadius, L. de Script. Ecl. C. 5*.

Constantin ordonna la peine de l'exil, & même de mort, contre les *Donatistes*. Constans & Honorius portèrent contre eux des lois d'exil ; Théodose & Honorius les condamnèrent à de grosses amendes.

S. Augustin a aussi traité du schisme pernicieux des *Donatistes* dans plusieurs de ses Ouvrages & dans ses Epîtres. Ces Schismatiques, qui causèrent de grands désordres dans toute l'Afrique, furent ainsi appelés, parce que Donat, surnommé à *Casus Nigris*, étoit leur Chef. Ils aimèrent mieux néanmoins riter leur nom d'un autre Donat qui étoit postérieur à ce premier. Sous prétexte de zèle & d'une grande pureté de Religion, ils apportèrent plus de maux dans l'Eglise, que n'avoit fait la persécution de l'Empereur Dioclétien. Voyez la Dissertation touchant le Schisme des *Donatistes* que Henri de Valois a ajoutée à la fin de ses remarques sur l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe.

DONATO. Petite rivière du Royaume de Naples. *Donatus*, anciennement *Isaurus*. Le *Donato* arrose la Calabre ultérieure, & se décharge dans la mer Ionienne près de Cortone. MATY.

DONAWERT. Ville du Cercle de Suabe en Allemagne. *Donavertia, Vertia, Donaverda, Danubii Insula*. Elle est sur le Danube au confluent du Vernitz, qui l'entoure presque de tous côtés. *Donavert* a été compris autrefois dans le Comté de Dillengen, & fut engagé en 1226 pour deux mille marcs d'argent aux Ducs de Bavière. On l'ôta ensuite à ces Ducs ; il fut uni à l'Empire, & devint ville Impériale. L'an 1376, l'Empereur Charles IV. l'engagea pour 60000 florins aux Palatins & Ducs de Bavière, Othon, Etienne, Frédéric & Jean, frères. En 1422. cette ville fut encore réunie à l'Empire, sans que l'on eût remboursé cette somme. Louis de Bavière se l'étant assujettie en 1458, sous l'Empereur Frédéric III, fut obligé de la rendre l'année suivante. Ensuite elle fut mise au ban de l'Empire par l'Empereur Rodolphe II, pour quelques insolences commises par les Luthériens contre les Religieux de Sainte-Croix ; & l'exécution du ban ayant été remise au Duc Maximilien de Bavière en 1607, il s'en rendit le maître la même année, & l'a gardée pour les frais de la guerre, qu'il fit monter à 800000 florins. Depuis ce temps-là ses successeurs la possèdent. Long. 29. d. 30'. lat. 48. d. 46'

DONC, autrefois **DONCQUES**. Particule conjonctive qui suit la conclusion d'un raisonnement. *igitur, ergo, itaque*. Cela supposé, il s'ensuit *donc*. On peut tuer pour défendre sa vie : *donc* on n'est point coupable d'homicide de l'avoir fait.

DONC, se met quelquefois absolument au commencement d'une période, & se prononce avec un ton interrogatif. Mais on ne commence point une période

riode par *donc*, si ce n'est pour tirer une conséquence de ce qui a été dit auparavant. CORN. Y a-t-il *donc* quelqu'un qui ose soutenir que la morale soit inutile? Que veux-je *donc*? Je n'en sais rien: je veux vous aimer toute ma vie; & je veux, s'il se peut, que vous m'aimiez de même. LER. PORTUG. *Donques* ne se dit qu'en Poësie, pour alonger la mesure.

☞ Suivant la remarque de Voltaire, *donc* ne doit presque jamais entrer dans un vers, encore moins le commencer. Quoi *donc* se dit très-bien, parce que la syllabe *quo* adoucit la duresse de la syllabe *donc*.

Racine a pourtant dit :

Je suis donc un témoin de leur peu de puissance.

☞ Mais remarquez que ce mot est glissé dans le vers, & que sa rudesse est adoucie par la voyelle qui suit. Peu de nos Auteurs ont su employer cet enchaînement harmonieux de voyelles & de consonnes. Les vers les plus exacts & les mieux pensés rebutent quelquefois. On en ignore la raison; elle vient du défaut d'harmonie.

Ce mot de *donc*, selon M. Ménage, est une abréviation de celui de *donque*, formé de l'Italien *dunque*, qui avoit été fait de *denique*. D'autres dérivent *donc* de *dōn*.

D'ONC, vieux mot : D'où, vient du Latin *unde*. *Gloss. sur Marot*.

DONCHERI. Ville de France, dans le Rethelois, en Champagne. *Doncheriacum*. Elle est sur la Meuse, entre Sedan & Mézières. Long. 22. d. 32'. 56". lat. 49. d. 41'. 51".

DONDAINE. f. f. Machine ancienne, qui n'est point en usage aujourd'hui : elle servoit à jeter de grosses pierres rondes.

Ce mot *dondaine* vient de *bedon*, vieux mot qui veut dire *tambour*, d'où l'on a fait *dondon*, *dondaine*, *bedaine*, *bedondaine*.

DONDALK. Petite ville d'Irlande. Allard, dans son Atlas, écrit *Dundalke*, & place cette ville dans le Comté de Louth.

DONDON. f. f. Terme familier dont on use pour signifier une femme grasse, fraîche & réjouie. *Pinguis*, *obesa*, *hilara mulier*. C'est la même chose que *gaguy*. Ce mot vient d'un ancien instrument de guerre gros & court, appelé *dondaine*, dont on se servoit autrefois pour jeter des pierres rondes, comme on faisoit avec les catapultes des Anciens; ce qu'on a appliqué aux femmes grosses & courtes. MÉNAGE. C'est une grosse *dondon* qui ne demande qu'à rire & à se réjouir.

DONE. f. f. Vieux mot. Demeiselle. *Gloss. sur Marot*.

DONEGALL. Voyez DUNGALL.

DONESCHINGEN. Village de la Principauté de Furstemberg, en Suabe. *Eschingianus vicus*. Ce lieu n'est remarquable que parce qu'on y voit la source du Danube. *Doneschingen* est situé à une lieue du Château de Furstemberg, à trois de Rotweil, & à quatre de Schafouse. MATY.

DONEKYNE. Voyez DUNKERAN.

DONGAH. f. m. Grand arbre qui croît en Afrique, le long de la côte du Royaume de Quoi. Son fruit est semblable à une noix, & a une écorce verte par-dessus. La coquille & le dedans en est rond, & d'aussi bon goût que les cerneaux.

DONGALON. Ville d'Irlande, dans le Comté de Tyrone ou Tyrowen, selon Davity.

DONGER, v. a. Vieux mot. Donner.

☞ DONGES. Petite ville de France, en Bretagne, sur le rivage de la mer, presqu'à l'opposé de Painbauf.

DONGI. Province du Royaume de Lovango, en Afrique.

DONGO. Nom de ville. *Dongum*. Je trouve deux villes de ce nom, l'une en Ethiopie, qui est la ville principale du royaume d'Angola, située aux confins

Tome III.

du Royaume de Congo, au confluent de plusieurs rivières qui sortent du lac d'Aquilunda; elle se nomme autrement Engazze : l'autre est une petite ville du Japon, située sur la côte septentrionale de l'île de Xicogo. MATY.

DONGRIS. f. m. Toile de coton des Indes Orientales.

DONIEC-SEWERSKI. C'est le petit Don. *Точез Дон*.

DONILLAGE. f. m. Mauvaise fabrication des étoffes de laine, qui vient de ce que le Tisseur n'y a pas employé des trames de la même qualité dans toute la longueur des pièces.

DONILLEUX. Terme de manufacture & de fabrique d'étoffes de laine. Une pièce *donilleuse*, est une pièce ridée & mal unie, qui n'est pas carrée, & d'une égale largeur.

DONJON. f. m. Terme de fortification. La partie la plus élevée d'un château bâti à l'antique, qui sert à découvrir de loin. *Turricula castelli in fastigio posita*. Le donjon de Vincennes est le lieu où l'on met les prisonniers qui sont les mieux gardés.

Ce mot est dérivé par Fauchet de *domicilium*, parce que le donjon étant la partie la plus forte du château, étoit le logement du Seigneur. Mais Ménage le dérive de *dominionus*, qu'on trouve dans les anciens titres en cette signification. D'autres tiennent qu'il vient de *domus sui Casaris*, ou de *domus jugi*, parce qu'on y gardoit les prisonniers de guerre. L'Empereur Julien a bâti plusieurs de ces châteaux dans les Gaules, & il y en a encore un en Lorraine, qu'on appelle *Don Julien*. Du Cange dit qu'on a ainsi appelé un château *in dono aut colle ad fixam*, & que les Auteurs de la basse Latinité l'ont appelé *dunjo*, *dungeo*, *dongio*, *ca gio*, *domgio* & *domio*. Guichart trouve quelque ressemblance entre le mot François *donjon*, & le mot Hébreu *dajek*, *tour*.

DONJON, est aussi un réduit dans une place, ou dans une citadelle, où l'on se retire pour capituler, quand on s'opiniâtre à la défense d'une place, *Munitissimum arcis propugnaculum*.

☞ DONJON, en Architecture, se dit d'un petit pavillon élevé au-dessus du comble d'une maison; de la partie la plus élevée, qui est au-dessus de la couverture ou de l'escalier. *Pars domus clatior tegulis superposita*. Les Astronomes se logent dans quel que donjon pour mieux faire leurs observations.

DONJONNE, EE. adj. Terme de Blason, qui se dit d'un château ou d'une tour, quand il y a au dessus une petite tour ou donjon, qu'il faut exprimer en blasonnant. *Turriculos habens*. Il y a des tours *donjonnées* de deux pièces; c'est-à-dire, qui ont des donjons les uns sur les autres.

DUNKERQUE. Voyez DUNQUERQUE.

☞ DONNANT, ante. adj. Qui aime à donner. Il est du style familier, & ne se dit guère qu'avec la négative. Le bon homme n'est pas *donnant*.

DONNE. f. f. Terme emprunté de l'Italien, qui signifie *Dame*, ou *Madame*. *Domina*. Il ne se dit qu'en mauvaise part, pour signifier une Courtisane. *Meretrix*. C'est un débauché qui a toujours quelque *Donne* chez lui.

On prononce aussi *Dône*.

DONNE. f. f. Terme de jeux de cartes. Manière de donner, de distribuer les cartes. *Folia lusoria distribuendi ratio*. Changer sa *donne*, perdre sa *donne*.

DONNER. v. a. Faire un don, transférer gratuitement la propriété, ou l'usufruit de quelque chose à un autre. *Dare*, *donare*, *impertire*, *impertiri*, *largiri*. Le Roi a *donné* une confiscation à un tel, il lui a *donné* une Abbaye. Les Romains avoient en tout temps la liberté de *donner* dont ils furent si jaloux. G. G. Les Ordonnances défendent de *donner* à son Directeur, à son Tuteur, à son Confesseur, à son Avocat. Id. C'est un œuvre méritoire de *donner* l'aumône pour l'amour de Dieu. Il n'y a que ceux qui

H h h

donnent de bonne grâce, à qui l'on soit obligé de leur don.

Tel donne à pleines mains, qui n'oblige personne. La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

CORN.

Un soupir, un regard, un mot de votre bouche : Voilà l'ambition d'un cœur comme le mien. Voyez-moi plus souvent, & ne me donnez rien.

RACINE.

DONNER, présenter, offrir dans une signification synonyme. *Donner* est plus familier; *présenter* est toujours plus respectueux; offrir est quelquefois religieux. On *donne* aux domestiques; on *présente* aux Princes; on *offre* aux Dieux.

DONNER marque positivement l'acte de la volonté qui transporte actuellement la propriété de la chose. *Présenter* désigne proprement l'action extérieure de la main ou du geste, pour livrer la chose dont on veut transporter la propriété ou l'usage. *Offrir* exprime, particulièrement, le mouvement du cœur qui tend à ce transport.

On *donne* à une personne afin qu'elle reçoive. On lui *présente* afin qu'elle agée. On lui *offre* afin qu'elle accepte.

On peut bien dire qu'on *présente* en *donnant*, & qu'on *offre* pour *donner*, mais on ne peut pas changer l'ordre de ce sens; parce que *offrir* & *présenter* ont plus de rapport à la partie préliminaire du don, & que *donner* en a davantage à ce qui rend cet acte pleinement exécuté. SYN. FR.

DONNER, signifie quelquefois simplement, Prêter. *Commodare*. Il n'y a rien qui ruine plus les Marchands que de *donner* leurs marchandises à crédit. Cet usurier ne prête rien, si on ne lui *donne* des gages, des sûretés. Il lui a *donné* son nom pour faire une telle affaire; c'est-à-dire, Il l'a mise sous son nom; ou bien, Il lui a servi de caution. Il lui a *donné* ce cheval à l'essai, à l'épreuve.

DONNER, se dit aussi d'une simple tradition d'une chose. Mettre entre les mains. *Præbere, dare*. *Donnez-moi ce livre qui est sur ma table. Donner un paquet.*

DONNER, se dit aussi pour apporter, présenter. *Donner à laver. Donner un fauteuil. Donner un bouillon.*

DONNER, signifie aussi, Accorder quelque grâce, quelque permission. *Tribuere, indulgere, dare*. Il n'y a point d'épreuve où je ne puisse me soumettre sans crainte, s'il me plaisoit de vous *donner* cette satisfaction: mais pourquoi vous la *donnerois-je*? Est-ce par des invectives qu'on l'obtient? LETT.

PORTUG. Le Roi a *donné* une amnistie, une abolition générale. On a *donné* à cet Auteur une permission d'imprimer. Le Roi a *donné* la paix à la France. *Donner sa fille en mariage*, c'est l'accorder pour femme; lui *donner en mariage*, c'est lui constituer une dot.

DONNER un repas, une fête, signifie, Faire les frais d'un repas, ou d'une réjouissance. *Impensas alicujus rei facere, solvere, erogare*. *Donner à dîner; donner à manger; donner un régal; donner le Bal, l'Opéra, la Comédie*. On dit aussi, *donner le bouquet à quelqu'un*; pour dire, l'invitation de *donner* à son tour un repas, à *donner le bal*, &c. On dit aussi au figuré, qu'un homme a *donné* la Comédie, quand il a fait quelques sottises ou impertinences qui ont appâté à rire à la compagnie.

DONNER, signifie aussi, Payer le prix d'une marchandise, ou en faire des offres. *Solvere rei alicujus pretium*. J'ai *donné* 100 écus de ce cheval. Je ne veux *donner* que dix francs de cette étoffe.

DONNER, se dit aussi en parlant des salaires, gages & pensions. *Dare*. On *donne* à ce Gouverneur mille écus d'appointemens. On *donne* tant à cette auberge pour la pension; on *donne* tant par repas. Je *donne* tant de gages à ce valet.

Donner la vie, se dit de celui qui en se battant a avantage sur son ennemi, qui, le pouvant tuer, lui *donne* la vie, lui *donne* quartier. On dit aussi qu'un Médecin a *donné* la vie, quand on lui est redevable de la guérison d'une maladie mortelle. On dit, au figuré, qu'une bonne nouvelle *donne* la vie; pour dire, qu'elle *donne* une sensible joie qu'on n'attendoit point. On dit aussi, qu'on *donneroit* sa vie, son sang, sa tête, pour avoir quelque chose; pour dire, qu'on la souhaite passionnément, qu'on sacrifieroit sa vie, qu'on répandroit son sang.

DONNER un coup. Frapper. *Donner le fouet. Fouetter. Donner un coup de bâton. Frapper avec un bâton. Donner un démenti. Démentir, &c.*

DONNER, signifie aussi, Juger de quelque chose, lui attribuer quelque qualité. *Tribuere, attribuer*. Combien *donnez-vous* à cette veuve? Je lui *donne* bien 40 ans. A voir son infirmité, je ne lui *donne* plus que deux ans à vivre. A qui *donne-t-on* cet enfant? On *donne* le livre de l'imitation de J. C. à divers Auteurs. On dit aussi, qu'un homme *donne* tout au hasard; pour dire, qu'il s'en rapporte à la fortune, qu'il lui attribue tout l'événement.

DONNER, se dit aussi des facilités, des commodités qu'on apporte à quelque chose. *Procurare, Dare, procurare rei alicujus copiam, facultatem providere*. Il faut *donner* de l'air à ce bâtiment, y faire des ouvertures, laisser les fenêtres & les portes ouvertes. *Donner du vent* à un tonneau. *Donner de la vue* à un édifice, c'est abattre & applanir les choses qui lui ôtoient le jour. Il faut *donner* de la pente aux eaux. Il faut *donner* tant de pieds à cette chambre, *donner* une telle largeur à cet habit. On le dit aussi de la situation, de l'aspect. Cet appartement *donne* sur la rue; pour dire, regarde sur la rue. *Spektare locum aliquem, loco alicui imminere*. Le soleil *donne* à plomb sur ces fenêtres; pour dire, il est opposé directement à ces fenêtres. *Directo imminere*. Dans ces derniers exemples, il est neutre.

DONNER, en termes de disputes littéraires & dogmatiques, signifie, Accorder, convenir, avouer, ou supposer qu'une chose est. *Concedere, fateri, permittere*. Vous supposez toujours cette proposition que je ne vous ai point *donnée*; c'est-à-dire, accordée, avouée, passée. Je pourrois vous chicaner sur cet article; mais, sans vouloir l'examiner, je vous le *donne*, je veux bien supposer qu'il est aussi vrai que vous le dites. Quand on auroit *donné* à nos frères, (ce qui très-assurément n'est pas) que les dix Tribus fussent comme un million d'hommes sur cent douze mille, ils n'en sçautoient rien tirer contre les vérités que nous avons établies. PÉLISSON.

Donner les mains, c'est consentir, accorder quelque chose, se relâcher. *Cedere, concedere, annuere*. On lui a fait une telle proposition, il y a *donné* les mains. *Donner la main*, c'est la présenter, la tendre. *Donner la main à quelqu'un*, c'est lui aider à marcher. *Porrigere. Donner la main*, ou le pas, c'est *donner* la droite, la place d'honneur. *Locum cedere honoratiorem*. *Donner la main* se dit aussi pour, *Donner la foi de mariage*, épouser quelqu'un. *Fidem conjugalem dare, obligare*. On dit aussi, en termes de Manège, *donner la main*, ou *donner la bride*; pour dire, Lâcher la bride à un cheval. *Laxare equo habenas*.

DONNER, se dit aussi en parlant d'assignations & de défis. Il a *donné* rendez-vous en tel lieu à son ennemi. *Locum aliquem ad conveniendum edicere*. Voilà un beau coup: faites-en autant, je vous le *donne* en cent. *Provocare aliquem ad aliquid*. Je *donne* au plus habile homme à deviner cette énigme.

DONNER, se dit aussi en parlant des temps & des lieux. *Donner son temps* à quelque chose, c'est en faire son occupation; y *donner* du temps, c'est y *donner* tout le loisir nécessaire pour sa perfection. *Tempus impendere*. *Donner du temps* signifie aussi,

donner terme & delai pour payer, ou pour faire autre chose. *Moran auuere, dilat onem pati.* On dit pareillement, *donner un lieu, un rang, une place convenable, donner lieu de croire, donner occasion de seruir, de nuire. Dare, tribuere, prebere.*

DONNER, se dit en parlant d'un penchant, d'une inclination qui nous porte vers quelque chose. *Studere alicui rei impense, rem aliquam conjectari.* Cet homme *donne* dans la curiosité des médailles, des tableaux, des coquilles. Il *donne* à tout; pour dire, qu'il entreprend indifféremment toutes choses, ou qu'il dépense en toutes sortes de curiosités. On dit aussi, qu'il *donne* dans les bâtimens, dans le jeu, dans la débauche, pour dire, qu'il y dépense beaucoup. Et, figurément, *donner* tête baissée dans une affaire, pour dire, l'entreprendre avec chaleur, sans être retenu par aucune considération. Vous *donnez* furieusement dans le Marquis. MOL. Dans toutes ces acceptions il est neutre. Qu'il *donne* tout à son plaisir; pour dire, qu'il est fort attaché à ces choses. On dit aussi, qu'il *donne* tout à la faveur; pour dire, qu'il y est entièrement dévoué, qu'il est à qui plus lui *donne*.

DONNER, se dit en choses spirituelles & morales. Il faut *donner* de la louange à Dieu; *donner* bonne opinion de soi, quand on entre dans le monde. Il faut *donner* bon exemple. Un Prélat *donne* la bénédiction. *Donner* dans le sens de quelqu'un; c'est-à-dire, Tomber dans son avis. Il n'est pas homme à *donner* là-dedans, à entrer dans ce dessein. *Donner* conseil à quelqu'un, lui *donner* avis par billet, ou de vive voix, de quelque chose qui se trouve contre lui; lui *donner* la voix, son suffrage, son exclusion. On dit aussi, *donner* connaissance de quel que affaire, lui en *donner* part, lui en découvrir le secret. *Donner* une fausse idée d'une chose, la rapporter autrement qu'elle n'est. *Donner* son nom à un filleul, le tenir sur les Fonds. On dit aussi, qu'un Auteur a *donné* un livre au public; pour dire, qu'il l'a mis en lumière. *Donner* l'air signifie en certaines phrases *donner* l'apparence, la ressemblance. Il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit lui *donner* quelque air de grandeur. MÉNAGE.

DONNER, se dit aussi à l'égard des passions, & signifie, causer, sacrifier, poser, souhaiter, exciter, accorder. *Procreare, excitare, incutere, imprimere.* *Donner* de l'amour, *donner* de l'effroi, *donner* des desirs, *donner* de mauvaises pensées: *donner* l'alarme. Je voudrois que la nécessité de vous éloigner demoi vous *donnât* autant d'horreur qu'elle m'en *donne*. LET. PORTUG. Par quel prodige m'avez vous marqué de l'amour, sans me *donner* de la joie? IB. L'on ne peut se résoudre à se faire violence, & à *donner* à Dieu cette malheureuse satisfaction que l'on trouve à faire des fautes DE RANCÉ. *Donner* des bornes à son ambition. *Fines ponere, circumscribere.* *Donner* des preuves de sa valeur. Il lui est venu *donner* le bon jour. Cela *donne* envie de manger, *donne* de l'appétit. *Excitare.* *Donnez* quelque chose à notre ancienne amitié. Il a *donné* cela à ma prière. *Dare, tribuere.*

C'est ainsi qu'on me vit, dans mes plus jeunes ans, Donner à tous mes sens ce qui leur pouvoit plaire.

L'AB. TÊTU.

DONNER au but. Dans le propre, c'est frapper, toucher le but. De tous ceux qui tiroient au blanc, aucun n'a *donné* au but. Dans le figuré, c'est rencontrer juste, deviner l'intention de quelqu'un. Vous avez *donné* au but. *Rem acu tetigisti.* Vous avez trouvé le nœud de la difficulté. Ici *donner* est encore neutre.

On dit aussi qu'un homme a *donné* dans le panneau, & familièrement, qu'il a *donné* dedans; pour dire, qu'il a été attrapé par quelque finesse, ou par quelque piège qu'on lui a tendu. *Indere se*

in laqueos, in laqueos dare, impingere. On dit aussi qu'il a *donné* prise sur lui, quand il a fait quelque faux pas dont ses ennemis tirent avantage.

On dit aussi qu'un rapporteur a *donné* le bras à une affaire, qu'il lui a *donné* un certain tour favorable, qu'il a *donné* un jour, une ouverture, pour la faire réussir. *Aulotem & impugorem esse rei aliaque.*

Donner des paroles, c'est, s'engager par promesses. *Spondere, polliceri, fidem obligare.* *Donner* des bourdes, des défaites, des bates, des cassades; c'est, Mentir; imposer à quelqu'un, se moquer de lui. *Illudere.* Lui *donner* croyance, c'est, Ajouter foi à ce qu'il dit. *Habere fidem.* *Donner* la Loi; c'est-à-dire, Commander à des peuples. *Imperare, legem dare.* *Donner* la Loi à un Conseiller, c'est lui prescrire certaine loi, sur laquelle il doit subir l'examen pour être reçu. *Legem interpretandam prescribere.* *Donner* ordre, c'est commander à des Officiers. *Prescribere.* On dit aussi, *donner* ordre au ménage; pour dire prendre garde que tout aille bien dans la maison. *Providere alicui rei.*

On dit aussi, *donner* à parler; pour dire, *donner* sujet de divers jugemens sur sa conduite; & à l'égard des femmes, il se dit toujours en mauvaise part. *Occasionem, locum dare, prebere.* Avoir *donné* à entendre; c'est-à-dire, avoir expliqué ou fait savoir à quelqu'un son intention. *Explicare, enucleare.* On dit aussi, absolument, un faux *donne* à entendre. *Malignè, subdole rem interpretari, fallere, illudere.* *Donner* bien à penser, c'est mettre quelqu'un en inquiétude. *Injicere sollicitudinem.* Je vous *donne* à penser, simplement, Inviter à faire réflexion sur ce qu'on dit. *Donner* à courre; c'est, susciter des affaires à quelqu'un, qui l'obligent à aller & venir beaucoup. *Suscitare negotia, turbas: exhibere molestiam.* *Donner* de la besogne, à travailler. *Donner* à connoître. *Dare, procurare.*

DONNER, a, dans les phrases suivantes, qui ne sont que du discours familier, une signification particulière. *Donner* de l'Altesse à quelqu'un, c'est lui *donner* le titre d'Altesse, le traiter d'Altesse: il en est de même des autres titres d'honneur. *Donner* du Monsieur à quelqu'un, c'est l'appeler Monsieur. Les hommes de lettres François qui avoient quelque relation avec Gréviais, ne pouvoient honnêtement se dispenser de lui *donner* du Monsieur. MÉNAGE.

DONNER, en termes de Jeu, se dit de l'avantage qu'on *donne* à celui qui est plus foible. *Dare.* *Donner* quinze & bisque à la paume. *Donner* dix points & la main au piquet. *Donner* deux trous au Trictrac. *Donner* signifie aussi, distribuer les cartes. *Donner* échec & mat aux Echecs, c'est, gagner la partie. On dit, *donner* beau; pour dire, *donner* des coups faciles à jouer. On dit aussi, *donner* beau jeu, au figuré, quand on donne facilité à son adversaire d'avoir l'avantage, quand on lui *donne* matière d'attaquer & de critiquer.

En terme d'Arithmétique, *donner* signifie, produire. *Producere.* On dit à la règle de trois. Si 15 *donnent* 30, combien *donneront* 60? Ils *donnent* 120? Ils signifie le même en termes d'Agriculture. Les fruits n'ont pas bien *donné* cette année; c'est-à-dire, que les arbres n'en ont guère produit. Les petits blés ont mieux *donné* que les grands.

En termes de Guerre, *donner* la chasse à l'ennemi à un vaillèau, à un Corsaire; c'est-à-dire, le poursuivre quand il se sauve. *In fugam agere, dare, fugare.* *Donner* des deux, c'est, piquer des deux épérons pour s'enfuir. *Calcarea adhibere.*

DONNER, absolument, c'est commencer le combat, aller à la charge. *Impetum facere.* *Donner* d'estoc & de taille, c'est, se battre courageusement. On dit aussi, *donner* tête baissée dans les ennemis; pour dire, Aller au péril aveuglément & sans le craindre. On dit aussi, *donner* dans une embuscade; pour dire, y tomber, être surpris chemin. *In insidias venire, cadere, incidere.*

En termes de Chymie, *donner* le feu par degrés,

feu doux, feu de chaise; c'est-à-dire, appliquer un feu convenable aux opérations. *Ignem sensim sufficere, amovete. Donner le four trop chaud à du pain.*

En termes de Vénerie, *donner les chiens*, C'est-à-dire, lâcher la meute après la bête. *Canes in seram agere. Donner le cerf aux chiens.*

En termes de Marine, on dit que le vent *donnoit* dans les voiles; pour dire, que le vent étoit favorable. *Ingruere, incidere. Donner la cale*; c'est une espèce d'estrapade de Marinier, jeter un homme du haut du mât, dans la mer, attaché à une corde. *Suspensum fune nautam de mali fastigio in mare dejicere.* On dit que le vaisseau a *donné* sur un banc, à la côte, sur un écueil; pour dire, qu'il a heurté à la côte sur un écueil, qu'il a échoué. On dit aussi, *donner* sur quelques dangers, pour marquer en général les écueils, les rochers, les bancs, qui sont des choses dangereuses. *Impingere.* On dit aussi, *donner fond*, *donner carène.* *Donner vent devant*, c'est mettre le vent sur les voiles, afin de faire courir le vaisseau à une autre aire de vent. *Auram captare. Donner dedans*, veut dire, entrer dans une rivière, dans un port, dans une rade. *Intrare, subire portum, ostia fluminis.*

On dit, au Palais, *donner & retenir* ne vaut: c'est l'article 273 de la Coutume de Paris; c'est-à-dire que celui qui a fait une donation ne peut pas, sous peine de nullité, ajouter une clause qui en détruise l'effet. Cela a passé en proverbe; pour dire, qu'on ne peut retenir ce qu'on donne. *Donner défaut*, *donner congé*, *donner audience*, *donner un arrêt*, *donner un décret*, *donner un ajournement.* On dit aussi, *donner pouvoir*, *donner procuration*, *donner charge*, *donner des griefs*, *donner des faits*, *donner des défenses & autres écritures.* Ce moyen lui a *donné* gain de cause. La date de tous les jugemens en lettres de Chancellerie s'exprime ainsi: *donné* en tel lieu, en tel jour. Les Edits se terminent par ces mots: *Si donnons* en mandement aux gens tenans notre Cour de Parlement.

En termes de Musique, *donner le ton du Chœur*, c'est commencer un chant par un certain degré de son, tellement proportionné aux voix qui doivent chanter, qu'elles puissent monter cinq ou six degrés plus haut, & descendre d'autant, sans incommoder ou forcer les organes de la voix. *Donner la mesure*, c'est battre la mesure qu'on doit battre.

DONNER, se dit aussi avec le pronom personnel. Se *donner* à quelqu'un; c'est-à-dire, se mettre sous sa domination. *Subicere se alicujus imperio.* Les Cosaques se sont *donnés* au Grand-Turc. Se *donner* tout à Dieu, c'est, renoncer au monde. *Totam se Dei obsequio mancipare, devovere.* Se *donner* à quelque Grand Seigneur, c'est, s'attacher à son service. Se *donner* du bon temps, c'est, passer le temps en joie & en plaisir. Se *donner* carrière; c'est-à-dire, se réjouir. *Indulgere genio.* Il s'est *donné* tout entier à l'étude, au jeu, &c. c'est-à-dire, il s'y applique entièrement. *Dare se totum alicui rei.* On dit aussi, il se *donne* des airs; pour dire, il affecte de paroître noble, brave, riche; &c. *Efferre se magnifice.* Se *donner* de garde, c'est-à-dire, agir avec circonspection. *Cavere sibi.* Vous vous *donnez* trop d'autorité; c'est-à-dire, vous vous attribuez trop d'autorité. *Usurpare autoritatem.* On dit aussi, se *donner* la peine, se *donner* l'honneur, se *donner* la patience; pour dire, prendre la peine, avoir l'honneur, prendre le loisir nécessaire pour faire quelque chose. *Sumere.* On dit, se *donner* quelque chose, pour l'acheter. Je me suis *donné* une Bibliothèque, un Cabinet de Médailles. Je me suis *donné* un manteau d'écarlate.

DONNER, en termes de Commerce, se dit assez ordinairement dans le négoce en détail, pour signifier que la vente des marchandises a été considérable, ou qu'elle n'a point été bonne. En ce sens, on dit, la

vente a bien *donné*; ou au contraire, la vente a mal *donné*.

On dit proverbialement, *donner* de la gabatine; pour dire, *donner* du galimatias, faire des promesses ambiguës qu'on ne veut pas tenir. Personne ne peut *donner* ce qu'il n'a pas. On ne *donne* rien pour rien; qui *donne* tôt, *donne* deux fois. On dit qu'on ne *donneroit* pas sa part aux chiens de quelque chose; pour dire, qu'on y a des prétentions quoiqu'éloignées. Qui *donne* au commun, ne *donne* à pas un; pour dire, que personne ne vous fait gré de ce que vous *donnez* au public. A *donner donner*, à vendre vendre; pour dire que, quand on vend, il n'est pas question d'user de libéralité, & que, quand on donne, il ne faut point faire acheter ce qu'on donne. **ACAD. FR.** Vous nous l'avez *donné* belle; pour dire, vous nous en avez bien fait accroire. Vous nous en avez *donné* à garder, vous nous en avez *donné* d'une, se dit dans le même sens. On dit qu'il ne faut pas se *donner* au Diable pour faire cela; pour dire, qu'une chose est fort aisée à faire. On dit aussi, s'en *donner* au cœur joie; pour dire, s'en *donner* tout son saoul, prendre d'un plaisir tout ce qu'on peut. Il s'en est *donné* par les joues. On dit aussi, ne savoir où *donner* de la tête; pour dire, ne savoir où trouver de quoi vivre, de quoi subsister. Autant vaudroit se *donner* de la tête contre un mur; pour dire, que c'est perdre son temps & sa peine, que de faire une telle entreprise. On dit aussi, qu'un homme s'est fait *donner* son fait, s'est fait *donner* sur la cête, a *donné* des verges pour se fouetter; pour dire, qu'il a attiré sur lui quelque malheur par sa faute. On dit aussi, à cheval *donné* on ne regarde point à la bouche; pour dire, on reçoit les présens tels qu'ils sont. Quand quelqu'un hésite à faire quelque chose, ou qu'il manque à le faire du premier coup, si on lui fait des reproches, si on le raille, il répond: je vous le *donne* en trois, ou en quatre, ou en tel autre nombre qu'il veut marquer; pour dire, je consens qu'un autre s'essaie trois fois, quatre fois, &c. nous verrons ensuite s'il le fera. On dit qu'un homme se *donne* les violons, quand il se loue lui-même. On dit aussi, *donner* de l'encens; pour dire, louer.

DONNÉ, ÉE, part. *Datus.*

DONNÉS, Séculariers qui se mettoient en retraite dans les Monastères pour y vivre doucement, & servir Dieu & les Religieux. Ils étoient autrefois appelés *Oblats*; mais ce nom a changé depuis. Dans les vieux titres on les nomme *Dati*, *Oblati*, *Donati*. Les *donnés* ou oblat, étoient des gens qui, par dévotion, se donnoient aux Monastères avec leurs biens, & obéissoient en tout aux Supérieurs, différant cependant des Moines & des serfs des Monastères. Ils différoient des Moines en ce qu'ils ne faisoient point profession, & qu'ils portoient un habit peu différent de celui des séculariers. Ils différoient des serfs, en ce qu'ils gardoient le célibat. Pour prendre cet engagement, la cérémonie étoit de se mettre la corde de la cloche du Monastère autour du cou, ou des deniers sur la tête, ou de poser leur tête sur l'Autel. *Voyez* Du Cange au mot *Oblati*. Du temps d'Aymar, Abbé de Cluny, vers l'an 948, une personne noble, avec sa femme nommée Dode, du consentement de leurs enfans & des serfs des Monastères, se donnèrent à l'Abbaye de Cluny, avec tous les biens qui leur appartenoient dans les villages de Macère & de Notond sur la Garonne. Le P. Mabillon croit que ce fut là l'origine des *Donnés* ou Oblats qu'il y a eu dans la suite dans plusieurs monastères de l'Ordre de S. Benoît. Ces *Donnés* ou oblat, prenoient l'habit Religieux, différoit néanmoins de celui que portoient les Moines, s'effroient à Dieu avec leurs biens, & se donnoient entièrement au Monastère, jusque-là qu'ils y étoient en servitude eux & leur enfans. Il ne faut pas confondre ces oblat, avec ceux que les Abbayes & Monastères de fondation Royale étoient obligés de rece-

voir du Roi, & dont on parlera au mot OBLAT. P. HÉLYOT, *T. I. C.* 18. Les *Donnes* sont appelés *Demi-croix* dans l'Ordre de Malte. On les appelle *Commis* dans la Congrégation de S. Maur.

☞ En Mathématiques, quantité *donnée*, ou simplement *donnée*, sont des choses ou quantités connues ou supposées connues, & dont on se sert pour en trouver d'autres qui sont inconnues & que l'on cherche. Ce terme a été transporté dans les arts & dans les sciences, & l'on s'en sert pour désigner les choses que l'on prend pour accordées, sans avoir de preuves immédiates de leur certitude.

☞ On appelle quelquefois *data*, *données*, les choses connues par le moyen desquelles on parvient à la connoissance de celles qui ne le sont pas.

DONNEE. f. f. Vieux mot. Largeffe, distribution. *Largitio*. Il est dans Nicot, dans Monet & dans Cotgrave.

*Un bruit s'épandit en tous lieux
Qu'aux oïseaux qui chantoient le mieux
On donneroit du grain pour toute leur année.
J'en aurai, dit le rossignol,
Si la chose est bien ordonnée.
Tout aussi-tot il prend son vol
Pour s'en aller à la donnée. . . . LA FONT.*

On dit proverbialement, c'est une *donnée*; pour dire, c'est un grand marché.

DONNERSBERG, & par contraction. DONSBURG, Montagne du Palatinat du Rhin. *Iannus mons*. Elle n'a pas beaucoup de largeur; mais elle s'étend assez en longueur entre Oppenheim, Mayence & Caseloutre.

Ce mot est composé de deux mots Allemans *donners*, genitif de *donner*, qui signifie *l'onnerre*; & *berg*, qui veut dire *montagne*. Ainsi *Donnersberg* est la même chose que Montagne du tonnerre, & s'est formé du Latin *Iannus mons*.

DONNEUR, EUSE. f. Qui donne. *Dator*. Il n'est guère en usage qu'en quelques phrases. Ce n'est pas un grand *donneur*, une grande *donneuse*; quand on veut taxer quelque personne de peu de libéralité. Les exclamations des *donneurs* perpétuels de louanges paroissent fades aux gens de bon goût. BELL. Je ne refuse pas d'être le preneur, afin qu'il soit le *donneur*. ABLANC. *Donneur* de sérénades. SCAR. *Don euse* de galbanum. *Donneur* d'eau-bénite de Cour. Tout cela est du style familier.

☞ *Donneur* d'ordre, dans le commerce, est celui qui passe son ordre au dos d'une lettre de change.

On appelle aussi *donneurs d'avis*, ceux qui font les Courtiers pour faire réussir des affaires, des ventes, des mariages, &c. On le dit aussi de tous ceux qui se mêlent de donner des avis, sans qu'on leur en demande. Ce *donneur* d'avis est bien impertinent.

DONNEUR à la grosse. Celui qui fait un contrat ou obligation par écrit, pour assurer le corps ou les marchandises d'un vaisseau.

DONNEZAN, ou DOUNEZAN. Petite contrée de France dans les Pyrénées, unie au Gouvernement de Foix. Le *Donnezan* étoit une Souveraineté particulière, qui fut donnée à Raimond Roger, Comte de Foix, par Pierre II, Roi d'Arragon, & que Henri IV réunit à la Couronne. Tous ses Ancêtres se qualifioient Seigneurs souverains de *Donnezan*. Le *Donnezan* n'a que trois lieues de long, & ne comprend que neuf bourgs, dont le principal est Quérigut; mais il est d'importance à cause des passages, qui donnent une entrée facile dans la Catalogne du côté des pays de Foix & de Sault.

DONNIS. f. m. Nom d'homme. *Domninus*. S. *Donnis*, premier Evêque de Digne en Dauphiné, étoit natif d'Afrique, d'où il accompagna S. Marcellin jusqu'à Embrun, & convertit avec lui plusieurs Infidèles, qui restoient encore dans les Al-

pes. C'étoit au IV^e. siècle. Il est honoré le 13^e de Février à Digne de temps immémorial. Vaudebert a marqué S. *Donnis* le 20^e Avril à l'occasion de S. Marcellin d'Embrun. CHAST. 13 de Février p. 634, 636, 638. Voyez Gallendi, dans sa *Notice de l'Eglise de Digne*.

DONNOLA. f. f. Les Italiens, & quelques Marchands foveurs en France nomment ainsi la Belette, qui est un petit animal, dont la peau est propre à faire des fourrures.

DONOISON. Vieux mot qui a été dit pour donation dans la plupart des Coutumes, sur-tout dans celle d'Anjou.

DONNOY. Voyez DIGNE. Nom de ville.

DONQUERQUE. Voyez DUNKERQUE.

DONSBURG. Voyez DONNESBERG.

DONT. Particule qui se met pour le génitif, & l'ablatif singulier & pluriel des pronoms relatifs, qui sont *duquel*, *de laquelle*, *desquels*, *desquelles*, *de qui*, *de quoi*. Les Seigneurs dont il se vante de tirer son origine n'étoient pas de cette Maison. Le Médecin dont je me sers est fort habile, c'est celui dont je vous ai fait mention ci-dessus; c'est-à-dire, de qui je vous ai parlé. Voilà ce dont est question. Cette particule s'exprime en Latin par le relatif *qui*, *que*, *quod*, qui se met au cas que gouverne le verbe qui la suit.

Cette particule se dit aussi, pour, avec lequel, avec laquelle, avec lesquels, ou avec lesquelles. Le régime, la régularité dont il vit. ACAD. FR.

On le dit aussi pour de quoi. Ce dont je vous ai parlé.

Marot met souvent ce mot pour l'adverbe d'où, *undè*.

*Quand à l'esprit, qui du Ciel est venu,
Seigneur passans, croyez qu'il n'a tenu
A être bon & de vertus orné
Que dont il vient il ne soit retourné.* MAROT.

Ce mot vient de *undè*, dont les anciens se sont servis en la même signification. MENAGE, après Nicot. Cependant ce seroit une faute de s'en servir dans sa signification originaire, en disant, le lieu dont je viens. Il faut dire, *d'où* je viens. Il faut dire aussi, la maison dont je sors, quand *maison* signifie *race*; & la maison d'où je sors, quand *maison* est mis au propre. VAUG. CORN.

DONTE. f. f. Terme de Luthier, qui se dit du corps ou du ventre du luth, du thorbé, de la mandore, &c. qui est fait d'éclisses taillées & ployées en côtes de melon, & colées sur le tableau. *Corpus citharæ, testudinis*, &c.

DONTER. Voyez DOMTER.

DONTFOU. f. m. Sorte de Caméléon, qui se trouve au pays des Nègres. Ils le regardent comme un animal de mauvais augure.

DONVILLE. f. m. Nom d'une espèce de poiriers, & de leur fruit. Le *Donville* est bon à cuire. LA QUINT. Cette poire se nomme autrement Calot. Id.

DONUSA. Petite Ile située proche celle de Rhodes. C'est dans cette Ile, dit Etienne de Byzance, que Dionysius, c'est-à-dire, Bacchus, transporta de celle de Naxos, Ariadne, que Minos son père poursuivait. Ainsi il lui paroît que l'on n'a dit *Donusia* que par corruption, pour *Dionysia*. Pinedo, dans ses Notes sur le Géographe Etienne, remarque qu'Eustathius parle de cette Ile sur le vers 530 de Denis le Géographe, & que nos exemplaires ont *Donusia*, pour *Dionysia*. Il ajoute que Tacite, L. IV, C. 50, l'appelle *Donusa*, & que Mel. L. II, C. 7, & Virgile, *Enéide*, L. III, v. 125, la nomme *Dionysia*; que Virgile lui donne l'épithète de Verte. *Verdemque Donyfan*, parceque, selon la remarque de Servius, on en tiroit du marbre vert, appelé marbre Lacédémonien. Vossius dans ses Observations sur Mel. p. 211 & suiv., dit que dans les manuscrits de ce Géographe il y a *Dionysia*, que c'est une faute que Pline a copiée dans son Livre IV,

Chapitre 12. Il croit qu'il faut lire *Donusa* ; qu'il ne faut point mettre, comme Plin, cette Ile sur la côte de l'Étolie ; qu'elle est de la mer de Crète ; qu'enfin, c'est une fable ridicule de croire, qu'elle a pris son nom de *Dionysius* : que son vrai nom est *Donusa* Δονούσα, qui vient de *Dono*, *agito*, *concutio* ; & qu'elle fut ainsi nommée à cause des fréquens treUBLEMENS de terre qu'on y sentoît, aussi-bien que dans toutes les Iles voisines. Au reste ; personne ne l'appelle *Donussa* que Mati & Corneille.

DONUSIA. Voyez DONUSA.

DONYSA Voyez DONUSA.

DONZELLE. f. f. Terme burlesque qui se dit d'une fille d'un état médiocre, & dont la conduite est ordinairement suspecte. Ainsi c'est au moins un terme de mépris, & presque toujours odieux & offensant. Il a quitté sa *Donzelle*. C'est l'humeur de la *Donzelle*. *Meretrix*. Gou. Béroalde fait le dénombrement des beaux esprits qui soupiroient pour la *donzelle*.

*Et quoi ! c'est son Acis ,
Qui pour complaire à divine Donzelle
Aux yeux hagards que Bellone on appelle ,
S'en est allé courir le pays. R.*

☞ DONZELLE, est aussi un poisson de mer peu différent du congre, dont la chair est blanche & dure.

☞ DONZI. Ville de France, dans la Généralité de Lyon, élection de Roanne.

DONZI Petite ville de France située sur la rivière de Noaym dans le Nivernois. *Donziacum*, *Donziacum*, *Donziacum*, *Danzicum*. Le fils du dernier Duc de Nevers, qui est aujourd'hui Comte de Nevers, portoit, du vivant de son Père, le titre de Duc de *Donzi*. On dit que *Donzi* a été érigé en Duché ; mais cela n'a point eu d'effet. *Donzi* est capitale d'un petit pays dont on va parler. Long. 20 d. 35'. Lat. 47. d. 22'.

DONZIOIS. Petit pays de France, dans le nord du Nivernois, du côté qu'il touche l'Auxerrois. *Donziacus*, ou *Donziacensis pagus*, *ager*, *tractus*. Le *Donzi* étoit autrefois une Baronie séparée : elle a été depuis unie au Comté de Nevers. Le *Donzi* comprend les villes de Donzi, Entrain, Drenne, Saint-Sauveur en Puisaye, Corvol l'Orgueilleux, Billy, Estais, le Châtel de Cosne sur Loire, Tannay, Dornay sur Yonne, Champagne, Amali & Anan. DAVITY, CORN.

DONZIOIS, OISE. f. m. & f. Qui est de Donzi. *Donziacus*.

D O P.

DOPHCA. Voyez DAPHCA.

D O R.

DOR, ou DORA. Ville de la Terre de Chanaan. *Dora*. C'étoit une ville maritime. *Jof. IX. 2, 1. Machab. 11, 13*. Elle avoit son Roi particulier, & étoit capitale d'un Royaume auquel elle donnoit son nom. *Jofue XI, 2, XII, 23*. Et son Roi fut défait par *Jofué*. *Ibid. XII. 23*. Et *Dora* avec toutes ses appartenances fut donnée à la Demi Tribu de Manassé d'en-deça du Jourdain. *Jof. XVII. 11*. Cette Tribu ne put cependant en extirper tout-à-fait les Chananéens. *Juges I. 27*. Quelques-uns veulent que *Dor* ou *Dora*, soit la tour de Straton. Egesippe le nie dans le premier Livre de son histoire, où il dit que cette ville étoit entre *Dora* & Joppe, ou Jafa. D'ailleurs Césarée, bâtie par Herode I, à l'honneur d'Auguste, est la ville qui s'appeloit auparavant Tour de Straton. *Joseph Antiq. Judaïq. L. XV, C. 13*. Or Césarée & *Dor* sont très-différentes, comme on le verra tout-à-l'heure. *Dora* étoit à cinq milles au nord de Césarée, près du mont Carmel. Après l'établissement du Christianisme elle eut un

Evêque, qui fut suffragant de l'Archevêque de Césarée. Les Septante la nomment *Φινιάδωρ*, *Φινιάδωρ*, *δωρ*, *δωρ* & *δωρα* & Ptolomée *δωρα*. Adrichomius prétend que c'est Ador, que les Grecs nomment Adora & les Hébreux *נפת דור* *Nephath Dor. J. XI. 2*. Sanutus, L. III, P. 14, c. 2. prétend qu'elle s'est encore appelée *Affur* : mais sur quoi fondé le prétend-t-il ?

Quelques-uns mettent encore dans l'Idumée une ville de ce nom, & nommée quelquefois Adora par Joseph, & citent sur cela Joseph. *Antiq. Jud. L. XIII. 12. & 17*.

DOR. Le mont d'Or. Voyez CR.

DORADE. f. f. Poisson de mer qui a des écailles de diverses couleurs, & une queue longue & large. *Aurata*. Les Anciens faisoient beaucoup de cas de ce poisson, à ce que rapporte Athenée. On l'appelle aussi *Piscis sacer*.

Il y a un autre grand poisson nommé *dorade*, qui est commun vers les Antilles, qu'on appelle autrement *brème* ou *brème de mer*. Sa tête paroît d'un vert doré, & le reste de son corps est jaune comme l'or, & azuré comme le Ciel serain. Elle suit les Navires, & nage avec telle vitesse, qu'on ne la peut guère atteindre avec la gaffe, ou fouine, avec laquelle les Matelots attrapent de gros poissons. Le devant de sa tête est en pointe ; le dos hérissé d'épines qui s'étendent jusqu'à la queue, qui est fourchue. Elle a deux nageoires au défaut de la tête, & autant sous le ventre, les écailles petites, & tout le corps d'une figure plus large que grosse. Il s'en trouve qui ont cinq pieds de long. Sa chair est aussi agréable que celle de la truite & du saumon, quoiqu'elle soit un peu sèche. On en prend avec un hameçon, où l'on met un morceau de linge blanc pour tout appât.

DORADE, Terme de Fleuriste. Tulipe rouge & charmois blanchissant. MORIN.

☞ DORADE, ou D'AUARADE, ou HERBE DORÉE. Nom qu'on donne en Languedoc à la plante connue en Botanique, sous le nom de *Ceterach*. Voyez ce mot.

DORADE, chez les Astronomes, est une constellation nouvellement découverte du côté du Pole Antarctique, qui ne paroît point sur notre horizon, & qui est composée de sept étoiles peu considérables.

DORADO. Provincia del *Dorado*. Pays de l'Amérique méridionale, entre la rivière d'Orenoque & celle des Amazones. On y met un grand lac, qu'on nomme *Parime*, & une ville magnifique sur le bord occidental de ce grand lac, & quantité de mines d'or.

☞ Rien n'est plus magnifique que tout ce qu'on dit de ce pays, & de la ville de *Manoët*, qui en est la capitale, dont l'existence est au moins fort suspecte.

DORAGE. Terme de Chapellerie, qui signifie, couvrir une grosse étoffe d'une plus fine, pour faire paroître un chapeau plus fin dans les dehors.

Cette tromperie est défendue par les Réglemens. DORAGE, se dit aussi, en termes de Pâtissier, d'une couche légère de jaune d'œuf battu, que l'on donne à la croûte de divers ouvrages de Pâtisserie.

DORILAGE. Terme de Fleuriste. C'est un œillet de couleur de rose vive, tirant sur l'indigrose. Son blanc est fin, & sa fleur fort large ; mais sa plante est délicate, & si sujette au blanc & à la pourriture, qu'à peine peut-on la conserver. MORIN.

DORAMIE. Terme de Fleuriste. Tulipe pourpre, gorge de pigeon, & jaune blanchissant. MORIN.

DORAT. Petite ville de France, dans la Marche, *Doratium*, *Duratium*, *Oratorium*. Le *Dorat* est sur la Sève, entre Gueret & Poitiers. On dit le *Dorat* avec l'article. Si ce mot est appelé en Latin *Oratorium*, ce n'étoit apparemment d'abord qu'un Oratoire. Il y a aujourd'hui un Abbé, & des Chanoines, qui sont Seigneurs d'une partie de la ville. Long. 18. d' 46. Lat. 46. d' 10.

DORCESTER, ou DORCHESTER, & DORCHES-

TRE. Nom de deux villes d'Angleterre. *Dorcestria*, *Dorcia*. L'une est *Dorcestre*, capitale du Comté de Dorset, ou Durset, appelé en Angleterre *Dreathire*, ou *Dorcetshire*, comme écrit Speed. Elle est située sur la rivière de Frome, à une lieue de la mer de Bretagne. Elle s'est appelée autrefois *Dunovaria*, *Durnovaria*, & *Durnum*; & c'étoit la ville des anciens Durotriges. On y trouve beaucoup de médailles antiques. L'autre *Dorcestre* n'est plus qu'un village. Il est dans le Comté d'Oxford, au confluent de l'Isis & de la Tame, qui forme la Tamise. C'étoit autrefois une ville Episcopale. Son Evêché a été transféré à Lincoln. *Baudrand*, *Hoffman*, *Maty*, *Corn*. Speed lui donne 50 d. 48 m. de latitude, & 18 d. de longitude. Elle n'a guère que 15 degrés & quelques minutes de longitude.

DORDOGNE. Rivière de France. *Duranius*, *Duranus*: quelques Modernes disent aussi *Doranius*, *Dorononia*, *Dornonia*, *Dordonia*. Aufone en parle dans sa Moselle, v. 464. & l'appelle *Duranus*, faisant à la seconde syllabe l'a bref. La *Dordogne* a ses sources en Auvergne, dans la montagne appelée autrefois du nom de ce Fleuve, *Duranius*, aujourd'hui Montber. Elle se forme de deux ruisseaux, dont l'un s'appelle *Dor*, & l'autre *Dogne*, dont elle forme aussi son nom. Elle traverse une partie du Limousin & du Quercy, tout le Perigord; & après avoir reçu dans la Guyenne la *Vezeze* & l'*Isle*, elle se jette dans la Garonne, ou, comme on parle communément, dans la mer, au bec d'Ambez. Quelques-uns écrivent *Dordonne*: *Dordogne* est mieux. C'est ainsi qu'on prononce ordinairement. La *Dordogne* commence à porter bateau à Limeuil.

DORDONNE. Voyez DORDOGNE.

DORDRECHT. Ville des Provinces-Unies des Pays-Bas. *Dordracum*, ou plutôt & mieux *Dorderachum*. *Maty* & *Corneille* l'appellent *Dordrecht*, ou *Dort*; mais nous disons toujours *Dordrecht*, & nous ne connoissons point cette ville sous le nom de *Dort*. Quoi qu'il en soit, *Dordrecht* est dans la Hollande méridionale, sur la Meuse, qui porte en ce lieu le nom de *Merwe*, à trois lieues au-dessus de Rotterdam. *Dordrecht* est ancien. Ça été la résidence des Comtes de Hollande, & cette ville a eu seule le droit de faire battre la monnoie d'or & d'argent. Elle a encore aujourd'hui le premier rang entre les villes de Hollande, & c'est la première des six qui composent les Etats de cette Province. Elle est grande, belle & riche. En 1421. le 25. de Novembre, la mer rompit ses digues, forma une mer de tout ce qui est entre le Brabant & la Hollande, & plaça *Dordrecht* dans une île. Il s'y prend tant de faumons, qu'on dit que les servantes ne s'engagent, qu'à condition de ne manger du faumon que deux fois la semaine. Long. 22. d' 8. lat. 50. d' 41.

Le Synode de *Dordrecht*, *Dordrechtana Synodus*, est une assemblée de plusieurs Ministres Calvinistes, non-seulement des Provinces-Unies, mais encore d'Angleterre, du Palatinat du Rhin, de Brandebourg, de Hesse, de Suisse, &c. tenue en 1608 & 1609, par ordre des Etats Généraux, pour terminer le différend entre les Arméniens & les Gomaristes, sur la Prédétermination & la Grace. Ce Synode commença le premier Novembre 1618. & contient cent cinquante-quatre Sessions. Voyez ARMÉNIEN, & GOMARISTE. Paul Merula, homme habile, & savant Géographe, mort à Rostock en 1607. & auteur d'une Cosmographie fort estimée, & de plusieurs autres ouvrages, étoit de *Dordrecht*, où il naquit en 1558.

DORE. Rivière de France. *Dora*. Elle commence à S. Eloy en Auvergne, & se jette dans l'Allier au-dessous du Puy-Guillaume.

DORE. f. m. & f. Dorien. *Dor*. La Méthode Grecque de Port-Royal dit *Dore*, ou Dorien. Les *Dores*, ou Doriens, font dominer l'a par-tout. PORT R. Voyez DORIEN.

DOREAS. f. m. Mouffeline, ou toile de coton blanche

qu'on apporte des Indes Orientales, particulièrement de Bengale.

DORELOT. f. m. Vieux mot. Un homme qui se délicate, qui a trop soin de lui.

DORELOTERIE. f. f. C'est aussi qu'on nommoit autrefois à Paris le métier du Rubanier-Franger.

DORELOTIÈRE. f. f. Ouvrière qui fait des ouvrages de *Doreloterie*: ce qui s'entendoit autrefois des turbans & franges, tant de fil que de soie.

DOR-EMUL. i. m. Mouffeline à fleurs que les Anglois rapportent des Indes Orientales.

DORENAVANT. adv. Deformais, à l'avenir. *Deinceps*, *in posterum*. Il faut être plus sage *dorenavant*: les réglemens sont faits pour l'avenir, pour ce qui se doit faire *dorenavant*. Ce mot *dorenavant*, est composé de ces mots *d'ores en avant*.

DORER. v. a. Étendre, appliquer de l'or en feuilles, ou moulu, sur quelques corps. *Inaurare aliquid*. On *dore* des tabernacles, des chapelles, des plafonds. On *dore* des calices d'argent par le dedans. On a défendu de *dorer* les Carroilles. On *dore* les livres à petits fers. On *dore* à colle & à huile, avec des feuilles d'or, avec de l'or moulu & amalgamé avec du mercure. Le fer & le cuivre se *dorent* au feu. Pline assure que dans Rome on n'a commencé à *dorer* les planches, qu'après la ruine de Carthage, & que les premiers lambris qui furent *dorés*, furent ceux du Capitole.

Dorer à petits fers, se dit, quand on fait des dorures en compartimens, avec plusieurs fers qui se rapportent les uns aux autres, comme font les *Doreurs*, les *Gainiers*, &c. *Per partes, vel particulatim inaurare*.

On dit, figurément & poëtiquement, que le soleil *dore* les montagnes, lorsqu'il commence à les éclairer, qu'il les rend jaunes par sa lumière. *Radiis, lumine collustrare*. Que les épis se *dorent*, quand ils se mûrissent, aussi-bien que les citrons & d'autres fruits.

DORER, est aussi, un terme de Pâtissier & de Boulanger. Il signifie, Mettre du jaune d'œuf délayé sur plusieurs pièces de four, & sur de certains pains. *Illinere vitello*. *Dorer* un pâté. *Dorer* un gâteau. Les Boulangers de Paris ne *dorent* que le pain de Sigovie, & le pain au lait. Il y a des lieux où l'on ne *dore*, pendant le carême, qu'avec des œufs de poisson; & ce sont ceux où il n'est pas permis de manger, pendant tout le tems, des œufs de poule.

En termes de Marine, on dit aussi *dorer*; pour dire, Spalmer, donner le suif à un vaisseau, lui donner le flore. *Sebo illinere*.

DORER, se dit, proverbialement en ces phrases; *Dorer* la pillule, c'est faire paroître une chose plus belle qu'elle n'est: faire avaler quelque amertume, quelque chose de fâcheux, en l'adoucisant par de belles paroles. On dit qu'un homme est fin à *dorer*; pour dire, qu'il est extrêmement fin & adroit; faisant allusion à l'or, qui doit être bien fin pour être propre à *dorer*. On dit, aussi, A vieille mule, frein *doré*; pour dire, qu'il faut parer sa marchandise pour s'en défaire. On le dit, aussi, des vieillards qui se parent. On dit, encore, que des gens sont bien *dorés*, qu'ils sont *dorés* comme des calices; pour dire, qu'ils ont bien de la dorure & de la broderie sur leurs habits. On dit, aussi, que bonne renommée vaut mieux que ceinture *dorée*; pour dire, qu'il vaut mieux avoir la réputation d'être femme de bien, que d'en avoir la marque, qui étoit autrefois une ceinture *dorée*.

DORÉ, f. m. part. & adj. *Inauratus*. On dit, de l'argent *doré*, du cuivre *doré*, du vermill *doré*, du cuir *doré*, du papier *doré*, qui se dore sur tranche, sur la coupe, quand il est encore dans la presse du Relieur.

DORÉ, se dit, aussi, de ce qui imite l'or, d'un jaune brillant. *Auratus*, *Aureus*. Il y a une nuance que les Tapissiers appellent *du mors doré*. Cheveux d'un blond *doré*. Les Fleuristes ont une sorte de filéria, qu'ils appellent *doré*, parce qu'elle a quelques

feuilles qui tirent sur le jaune. On couronne Ceres d'épis dorés, jaunissans.

On appelle, aussi, soupe dorée, celle qui a une couleur jaune, qu'on aore avec du safran: une piece de pâtisserie dorée, quand elle est enduite d'une composition d'œufs & de beurre.

DORÉ, se dit, aussi, en parlant des choses qu'on estime. Les vers dorés de Pythagore. Les Epitres dorées de Guévere. Le livre aore de Marc-Aurèle. La Légende dorée des Saints, celle des Mendians. La Légende dorée de Jacques de Voragine. Les Poètes appellent l'âge dor, l'âge dore. Cette façon de parler est un peu ancienne; mais les Modernes ne laissent pas de s'en servir. MENAGE.

*Faveur inespérée,
Même au siècle doré de Saturne & de Rhée.*
COLLETET.

DORÉS, se dit, aussi, en termes de Vénerie, pour signifier les fumées des coifs, quand elles sont jaunes. SALN. *Corymbum steruus utcum.*

CHEVALIER DORÉ. *Eques Auratus.* C'est en Angleterre un Gentil-homme qui a reçu l'Ordre de Chevalerie. On les nomme ainsi, parce qu'une des cérémonies de leur création est de leur mettre aux pieds des éperons dorés. Les Chevaliers dorés n'étoient autrefois que des gens d'épée, qui avoient servi, & mérité cet honneur par leurs services: depuis long-temps on le confère même à des gens de robe, Avocats, ou Médecins; mais non à des Théologiens, ni à des gens d'Eglise. Voyez l'Etat présent d'Angleterre par Chamberlayne.

CHEVALIER DORÉ, Ordre de Chevalerie, appelé autrement les Angéliques, ou les Dors de la Croix de Constantin. Nous en avons parlé au mot ANGLIQUES: nous ajouterons seulement ici, pour continuer ce que nous en avons dit contre l'Abbé Justiniani, Chevalier & Grand-Croix de cet Ordre, qu'il n'est point vrai que Constantin en soit l'Instituteur; que, selon la remarque du P. Papebroch, Jésuite, *Acta Sancti. April. Tom. III. p. 155. 23^e.* d'Avril, fête de Saint George, dont cet Ordre porte aussi le nom, on trompe, ou l'on se trompe, quand on veut trouver l'Origine des Ordres militaires avant le XIII^e siècle; que le marbre que l'on prétend avoir été trouvé à Rome, & qui représente Constantin assis sur un trône, donnant le collier de cet ordre à un grand nombre de Chevaliers, est, comme le marque ce savant homme, un monument faux & supposé, ou du moins nullement antique; que les figures qui y sont représentées ne sont que l'ouvrage d'un Sculpteur moderne; & que tous ceux qui ont quelque connoissance des anciennes inscriptions Romaines, conviendront que celle qui y est gravée est très-récente. Voici ce qu'on a pu en lire. CONSTANTINUS MAXIMUS IMPERATOR POSTQUAM MUNDATUS A LEPROA PER MEDIUM BAPTISMATIS MILITES SIVE EQUITES DEURATOS CREAT IN TUTELAM CHRISTIANI NOMINIS. Le Sculpteur avoit effacé le reste pour mieux cacher sa supposition; mais il devoit aussi mieux composer ce qu'il a laissé voir. Le P. Papebroch ajoute que le sceau d'une famille qui a eu, & qui a peut-être encore à Venise la grand'Maîtrise d'une milice qui est venue de Constantinople, ne prouve pas mieux l'antiquité des Chevaliers dorés. Saint George y paroît à cheval, avec cette inscription: *S. Georgius Militie Constantiniana protector & tutularis; c'est-à-dire: S. George, protecteur & titulaire de la Milice de Constantin.* Enfin, il parle des médailles de Majorien, comme nous en avons parlé au mot ANGLIQUE, & les traite de fausses & supposées. Nous observerons encore avec le P. Hélyot, dans son *Hist. des Ord. Relig.* P. I. C. 31. p. 250. & 251. que les prétendues lettres de S. Léon à l'Empereur Marcian ne sont pas plus vraies, quoiqu'on les dise tirées des Archives de la Cour de Rome, & des Registres de l'Ecrivain Uloa; car ce ne fut que l'an 1533, qu'on

les déposa dans ces Archives, avec quelques autres titres & privilèges prétendus du même Ordre, qui furent imprimés à Plaisance l'an 1575. par les soins du Docteur François Malvezzo. C'est ce que nous apprend lui-même le Comte Majolino Biacciani, Chancelier de cet Ordre, dans le discours qui est au commencement des Statuts de cet Ordre, imprimés à Trente en 1624. & à Rome la même année, par ordre du Grand Maître Marin Caracciolo, Prince d'Avellino, qui avoit tenu cette année-là un Chapitre Général de l'Ordre à Avellino dans le Royaume de Naples, où ces Statuts furent dressés. Ce sont les mêmes que ceux qu'avoit fait l'Empereur Isaac Ange Commene l'an 1190. Il y a dans cet Ordre un Grand-Maître, des Chevaliers Grand-Croix, des Chevaliers de Justice, des Chevaliers Ecclesiastiques, des Prêtres d'obédience, & des frères servans, dont le P. Hélyot a fait graver les différens habits, aussi bien que le Collier de l'Ordre, qui se trouve aussi dans l'Abbe Justiniani.

DORÉNAVANT. Voyez DORENAVANT.

DOREUR. f. m. Qui se dit de celui qui dore, soit en bois ou en cuivre; soit de celui qui dore le fer, l'argenterie; quoique ce soient des métiers différens, & que la doreure se fasse de diverses manières. *Inaurandi artijes; inaurator.* On dit aussi Doreuse.

DORGASSE. f. f. Ce mot, en quelques lieux du ressort du Parlement de Grenoble, est un mot d'injure: il signifie vieille bête. Expilly remarque, au chap. 97. de ses Arrêts, que ce mot a été pris en cette signification, parce qu'un nommé Claude Chambrier, Vice-châtelain de Veiron, appeloit ainsi une vieille cavale qu'il avoit. Au sujet de cette injure dite à une femme, il y eut autrefois un procès dévolu par appel au Parlement de Grenoble, & jugé par Arrêt en 1585. Expilly, au lieu allégué, a produit cet Arrêt. *Idem. g. Diçl. Ety. m.*

L'Arrêt confirma la Sentence du Juge, qui avoit condamné Guillaume Durand de Veiron à un écu d'amende envers la partie civile, à trente sous envers le Procureur d'Office, & aux dépens; mais sans note d'infamie. Il faut remarquer que Durand avoit encore dit à cette femme: Allez, allez, vous n'êtes qu'une babillarde. C'est une injure qu'on ne puniroit pas aujourd'hui avec tant de sévérité.

DORIA. Rivière. Voyez la DOIRE.

DORIA. f. f. Plante dont la racine est vivace & fibreuse. Ses feuilles sont presque toutes oblongues; le godet de sa fleur est cylindrique & en forme de tube; ses fleurs croissent aux sommités de ses branches, où elles sont disposées en ombelles, ou en pannicules épars & radiés comme celles de la Jacobée. Elle croît au bord des rivières. Ses feuilles son un vulnérable excellent, & qui a les propriétés de la règle d'or. *Diçl. de James.*

DORIDE. Petite Contrée de l'Achaïe en Grèce. *Doris.* La Doride étoit proche du Golfe de Malée, & avoit le Mont Oëta à dos. Elle avoit au couchant l'Acarnanie, au midi l'Étolie & les Locres Ozolanes, au levant la Phocide & les Locres Epicnémiens, & la Thessalie au nord. La Doride étoit autour de la rivière de Céphise, vers sa source. Elle s'étendit ensuite en Thessalie, jusqu'à la rivière qu'on nommoit *Sperchius*, aujourd'hui *Agriomela*. C'est aujourd'hui une partie de la Livadie, & une partie de la Thessalie. La Doride s'appela Tétrapole, à cause des quatre villes qu'elle renfermoit d'abord, & qui sont Pinde, Eripée, Cirinie & Bojo, selon la remarque du P. Briet. On y ajouta dans la suite Sperchius & Lilée.

DORIDE, ou DORIQUE. Petite Contrée de l'Asie Mineure. *Doris, Dorica.* C'étoit une partie de la Carie, & elle occupoit toute la presque-Isle qui est près de Rhodes, & qui fait la pointe de l'Asie mineure. Ses villes étoient Halicarnasse, Ceramus, & Cnidus. Hérodote rapporte que les habitans tentèrent de couper l'Isthme de cette péninsule, & d'en faire une Isle, pour se mettre à couvert de la domination des Perses; mais ils n'en purent venir à bout.

Ce Pays se nomma *Doride*, comme le précédent, parce qu'il fut habité par une colonie de la *Doride* de Grèce qui s'y établit, comme nous le dirons au mot Dorien.

DORIEN, ENNE. f. m. & f. Nom d'un peuple Grec qui habita d'abord en Grèce, & ensuite partie en Grèce, partie dans l'Asie mineure, partie dans les Isles de Rhodes, de Co, & autres pays voisins. *Dor*, *Doris*, *Doriensis*. Les *Doriens* étoient un peuple de l'Achaïe qui habitoit la *Doride* de Grèce. Après la guerre que les Athéniens leur firent, & dans laquelle Codrus, en se dévouant pour ses sujets, les rendit vainqueurs; les *Doriens* se retirèrent des confins de l'Attique: une partie bâtit la ville de Mégare, entre Athènes & Corinthe; une autre partie s'alla établir dans la *Doride* d'Asie, à laquelle ils donnèrent leur nom. Le reste se dispersa dans les Isles voisines, Rhodes, Co, &c.

DORIEN, ENNE. adj. qui appartient aux *Doriens*. *Doricus*. Le Dialecte *Dorien*. PORT-R. La langue *Dorienne*. Les *Doriens* furent excellens Musiciens; ce qui fit dire de ceux qui ne s'accordoient point en chantant, qu'ils ne suivoient point l'harmonie *Dorienne*. CORN. Voyez DORIQUE.

DORIEN, se dit en parlant des peuples, les *Doriens*, & non pas les *Doriques*; mais, en termes d'Architecture & de Grammaire, on dit *Dorique*, ordre *Dorique*, dialecte *Dorique*; en termes de Musique on dit *Dorique* & *Dorien*; mode *Dorique*, mode *Dorien*. Voyez DORIQUE.

DORIEN. Terme de Musique. Mode *Dorien*. Voy. DORIQUE.

DORILEE. Terme de Fleuriste. Tulipe violet & blanc de lait. MORIN.

DORIMÈNE. Terme de Fleuriste. Cillet pourpre sur un fin blanc, qui fleurit très-large; ses panaches sont détachés, mais la plante est délicate & peu vigoureuse, puisqu'on a peine d'en tirer des marcottes. C'est une production de la graine d'orpheline venue à Compiègne. MORIN.

Dorimène, se dit aussi d'une Tulipe lacque violet & blanc. MORIN.

DORINDE. Terme de Fleuriste. Tulipe colombin rouge & jaune blanchissant. MORIN.

DORIQUE. adj. m. & f. *Dorien*. Qui concerne les *Doriens*, qui vient des *Doriens*. *Doricus*, a. Le Dialecte *Dorique*, c'est un des cinq dialectes ou manières de parler qui ont été principalement en usage parmi les Grecs. Le dialecte *Dorique* a été en usage parmi les *Lacédémoniens* & ceux d'Argos: ensuite il passa dans l'Épire, dans la Lybie, la Sicile, les Îles de Rhodes & de Crète. C'est celui qu'ont suivi Archimède & Théocrite; tous ceux de Syracuse & Pindare. PORT-R. Pour parler juste, il falloit dire que le dialecte *Dorique* fut la manière particulière de parler des *Doriens*, après qu'ils se furent retirés proche le Parnasse & l'Asope, comme l'a remarqué Martin Rueland. Ce dialecte passa ensuite aux *Lacédémoniens*, & autres. Quelques-uns même distinguent le dialecte *Lacédémonien* du *Dorique*; mais au fond c'étoit la même à quelques différences près, qui se trouvoient dans le langage des *Lacédémoniens*, comme l'a remarqué encore le même Auteur, dans son excellent Traité de la Langue Grecque & de tous ses Dialectes, *De lingua Græca, ejusque Dialectis omnibus. L. V.* Les Auteurs qui ont écrit dans le dialecte *Dorique* sont *Architas* de Tarente, *Théocrite*, *Bion*, *Callinus*, *Pindare*, *Simonides*, *Bacchilides*, *Cypselas*, *Alcman*, & *Sophron*. La plupart des médailles des villes de la Grande Grèce & de Sicile sentent le dialecte *Dorien* dans leurs inscriptions, témoins *ΑΒΡΑΚΙΩΤΑΝ ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΑΝ*, *ΑΧΕΡΟΝΤΑΝ*, *ΑΧΥΡΙΤΑΝ*, *ΗΡΑΚΛΕΩΤΑΝ*, *ΤΡΑΧΙΝΙΑΝ*, *ΘΕΡΜΙΤΑΝ*, *ΚΑΥΛΟΝΙΑΤΑΝ*, *ΚΟΡΙΑΤΑΝ*, *ΤΑΥΡΟΜΕΝΙΤΑΝ*, &c. Voy. Goltzius. Cela montre les pays où le dialecte *Dorique* étoit en usage. Voici les règles générales de ce dialecte:

D'ra, d'a grand, d'e, d'o & d'u l'a fait le *Dore*; *D'a* fait *ra* d'e, o & d'a au fait encore;

Ore de l'infini: & pour le singulier

Se sert au féminin du nombre pluriel. PORT R. Mais elles sont beaucoup mieux expliquées & plus au long dans le IV^e Livre de l'ouvrage de Rueland. Il y marque les différences légères du dialecte de Sicile, de Crète, de Tarente, de Rhodes, de *Lacédémone*, de la *Laconie*, de la *Macédoine* & de la *Thessalie*, qu'il a pu ramasser.

DORIQUE. adj. m. & f. & subst. Terme d'Architecture: c'est le second Ordre d'Architecture, qui se met entre le *Toscan*, & *Ionique*. *Doricus*. Un ordre *Dorique*. La colonne *Dorique* a huit diamètres; son chapiteau & sa base sont un peu plus riches de moulure que la colonne *Toscane*. Le *Dorique* a pour ornement les *métopes*, & les *triglyphes*. *Dorus*, Roi d'Achaïe, ayant bâti le premier dans Argos un temple de cet Ordre, qu'il dédia à Junon, donna occasion de l'appeler *Dorique*. Ce qui rend le *Dorique* considérable, est qu'il a donné la première idée de l'Architecture régulière, & que toutes ses parties sont fondées sur la position naturelle des corps solides. Quelques temps après que l'ordre *Dorique* eût été inventé, on lui donna la proportion, la force, & la beauté du corps de l'homme; & comme le pied de l'homme est la sixième partie de sa hauteur on donna à la colonne *Dorique*, en y comprenant le chapiteau, six de ses diamètres, c'est à dire, qu'on la fit six fois aussi haute qu'elle étoit grosse; ensuite on y ajouta un septième diamètre. Alors on pouvoit dire qu'elle avoit la proportion du corps d'un homme; car le pied d'un homme n'est point, du moins aujourd'hui, la sixième partie de sa hauteur, mais environ la septième. Les Anciens avoient deux sortes d'ordre *Dorique*, un plus massif pour les temples, & un plus léger & plus délicat pour les portiques de théâtres. Vitruve trouve l'ordre *dorique* embarrassant, à cause des *métopes*, & des *triglyphes*, qui sont l'ornement de sa frise; de sorte qu'on ne peut guère employer l'ordre *Dorique* que dans le *pycnostyle*, en mettant un *triglyphe* entre chaque colonne, ou dans l'*aræostyle*, en mettant trois *triglyphes* entre chaque colonne.

Cet ordre est ainsi appelé, parcequ'il a été inventé par les *Doriens*, peuple Grec. Si les colonnes sont simples & unies sans pilastres, Palladio dit qu'elles doivent être de sept modules & demi, ou de huit modules, & que leur entreeolonnement doit être d'un peu moins de trois diamètres de la colonne; & Vitruve appelle cette manière de bâtir *diastyle*. Que si les colonnes *Doriques* ont des pilastres, leur hauteur, en y comprenant leur base & leur chapiteau, doit être de dix-sept modules plus $\frac{1}{2}$; sur quoi il faut remarquer en passant que, quoique dans les autres ordres le module soit le diamètre divisé en 60 parties égales, néanmoins dans celui-ci le module, selon Palladio, n'est que le demi diamètre, & qu'il ne se divise qu'en 30 parties égales; HARRIS. La colonne *Dorique* n'a point de base propre: ainsi, dans plusieurs anciens bâtimens, elle n'en a point du tout, comme on le peut voir au temple de Marcellus à Rome; mais, quand on lui donne une base *Attique*, elle augmente beaucoup sa beauté. La hauteur de cette base est $\frac{1}{2}$ du diamètre de la colonne. La hauteur du chapiteau est d'un demi-diamètre de la colonne à sa base. L'architrave est de même hauteur. La frise a un module & demi; & la corniche un module & $\frac{1}{2}$. Les *triglyphes* ont un module, & leur chapiteau une sixième partie de module: les *métopes*, ou les espaces qu'il y a d'un *triglyphe* à l'autre, doivent être de la longueur d'un *triglyphe*. Cet ordre est solide, & ne doit s'employer que dans des bâtimens grands & solides. L'entablement en est plus massif & plus haut que celui d'aucun autre ordre, à cause que la colonne est beaucoup plus forte; & il est ordinairement du quart de la colonne. La corniche ne doit point avoir de feuillage, ni aucune garniture; & si l'on y met des modillons

il faut qu'ils soient carrés & unis. La frise a pour ornemens des triglyphes. Le métope, ou espace qui est entre les triglyphes, doit être exactement carré. L'architrave a aussi un ornement particulier; ce sont des espèces de gouttes qui pendent des triglyphes & qui semblent y être attachées. HARRIS.

DORIQUE, ou **DORIEN** est aussi un terme de Grammaire. Le *Dorique* étoit un dialecte de la langue Grecque. *Dialectus Dorica*. Il a été d'abord en usage parmi les Lacédémoniens, & ceux d'Argos. Théocrite & Pindare s'en font servis. Dans le Dialecte *Dorique* l'a domine presque par-tout. Il a tant de rapport avec l'Eolien, qu'on le compte pour un seul & même dialecte.

DORIQUE. Terme de Musique. Le mode *Dorique* est le premier mode authentique des modes des Anciens: il est sévère, mêlé de gravité & de joie: il est propre pour les sujets de Religion & de guerre. Le mode *Dorique* commence en D sol re: les Anciens l'employoient dans les sujets graves & sérieux. Platon admiroit la musique en mode *Dorique*; il la croyoit propre à conserver les bonnes mœurs, parcequ'elle a quelque chose de mâle: c'est pour cela qu'il la permettoit dans sa Répub. *V. le P. Parran, M. Broffart, &c.*

Le nom de *Dorique* vient des Doriens, qui étoient une nation Grecque.

Les Modernes ont conservé au mode *Dorique* les qualités que les Anciens lui attribuoient. C'est aujourd'hui l'ut de *Cfa ut*.

SOUS-DORIQUE, ou **SOUS-DORIEN**. *Subdoricus*. C'est un des modes plagaux des Anciens: il est grave, & fort propre pour les choses de piété: c'est *G ut*; un diatésaron plus bas que le mode *Dorique*.

DORIS. f. f. Terme de Mythologie. Nom de Nimphe. *Doris*. Il y en a deux de ce nom-là dans Hésiode. La première est fille de l'Océan & de Theris. Elle épousa Néréus son frère, dont elle eut cinquante filles, qui du nom de leur père furent appelées Néréides. *Voyez* la Théogonie d'Hésiode v. 240 & suiv. L'autre est une des cinquante Nymphes filles de Nérée & de *Doris*, qui porte le même nom que sa mère *Hésiode, Theog. v. 250.*

DORIS. Terme de Fleuriste, & nom d'une Tulipe. C'est un blanc de lait, comme à pièce emportée, avec du rouge très-vif. MORIN.

DORISMÈNE. f. f. Terme de Fleuriste. Anémone qui a ses grande fleurs incarnates mêlées de blanc, sa peluche rougeâtre. MORIN.

DORLAYE. f. f. Nom de femme. *Dardulaca*. Dempster, Colgan, Ferrarius & Fitzmon, disent que la fête de Sainte *Dorlaye*, Vierge, est marquée le premier de Février, au Bréviaire de Frisingue: mais il n'y en a rien dans le dernier Bréviaire; & dans l'ancien il est seulement dit, en l'une des Leçons de l'Office de Sainte Brigitte d'Irlande, que *Dorlaye* qu'elle avoit élevée, mourut un an, jour pour jour, après sa maîtresse, comme elle le lui avoit prédit. CHAST. 1 Févr.

DORLOTER. v. a. Choyer, traiter délicatement. *Se dorloter*, prendre ses aises, & ses commodités. *Aliquem curare mollius, curare se mollior.* Cette mère *dorlote* ses enfans. Ce vieillard se *dorlote* fort.

Ce mot vient de *dorelot*, vieux François, qui signifie *mignon*. Il est employé dans ce sens par le Poète Coquillard. En Bas-Breton on dit *orlota*, pour dire, *mignarder*.

DORLOTÉ, ÉE. part.

DORMANS. Bourg de France, dans la Champagne. *Domnamantum, Donamantum, Dormanum*. Il est sur la Marne, entre Epernay & Château-Thierry. *Dormans* est fameux, pour avoir donné son nom à la famille de *Dormans*, dont étoit Jean de *Dormans*, Chancelier de France sous Charles V. Il fut fait Cardinal par Urbain V, en 1368. & fonda le Collège de Saint Jean-de-Beauvais à Paris en 1370. Long. 21 d. 22'. Lat. 49 d. 3'.

DORMANT, ANTE. Qui dort. *Dormiens*. Il est aussi substantif & ne se dit que des martyrs qu'on appelle les Sept *Dormans*. *V. plus bas.*

On appelle *eau dormante*, celle qui n'a point de cours, qui ne coule point; comme celle des fossés, des marais, des étangs. *Aqua refes*. Pont *dormant*, est une espèce de pont-levis qui ne se lève point. *Pons qui non movetur*. Verre *dormant*, est une espèce de servitude, ou droit de prendre du jour sur l'héritage de son voisin, par une fenêtre ou il y a un verre scellé en plâtre, qui ne se doit point ouvrir, & qui doit être haute de neuf pieds au-dessus du raiz de-chaulée du premier étage, selon l'Art. 201 de la Coutume de Paris. *Utrum non exemptile*. Pêne *dormant*, dans une serrure, pêne qui ne peut s'ouvrir ni se fermer qu'avec la clef.

DORMANT, f. m. En termes de Marine, se dit de la partie des manœuvres, ou cordages, qui sont fixes, & ne se remuent point, ou peu souvent: & ainsi, entre les manœuvres, il y en a de coulantes, ou courantes, & de *dormantes*. *Funes immobiles*. Les étais, les aubans, l'itacle, sont les manœuvres *dormantes*, ou des *dormans*.

☞ Faire *dormant*, c'est amarrer & fixer le bout d'une manœuvre courante.

DORMANT, en termes de Menuiserie. C'est dans le haut d'une porte carrée, ou cintrée, une frise, ou un chassis de bois, qui est attaché dans la feuillure, & qui sert de battement aux vantaux. *Supercilium, antepagmentum superius*. Quand le *dormant* est l'assemblable, le panneau qui le remplit s'appelle tympan. *Tympanum*. Le *dormant* de croisée, est la partie du chassis qui tient dans la feuillure de la baie, & qui porte les chassis & les guichets d'une croisée. *Antepagmentum ex scapis & impagibus constans*. *Dormant de fer*, est, au-dessus des vantaux d'une porte de bois ou de fer, un panneau de fer évidé pour donner du jour.

DORMANT. Qui dort. Qui s'endort au Seigneur, c'est-à-dire, qui meurt saintement. C'est au temps de Décius que l'on rapporte les Sept *Dormans*; c'est-à-dire, sept frères qui, fuyant la persécution, sortirent d'Ephèse, & se retirèrent dans une caverne, où ils furent enfermés, & ainsi s'endormirent au Seigneur. D'où vient que, quand on trouva les corps, long-temps après, on les appela les Sept *Dormans*. *Fleury Hist. Eccl.*

☞ On prétend qu'ils ressuscitèrent sous Théodose le jeune, lorsqu'Etienne étoit Evêque d'Ephèse, vers l'an 447. Les Latins disent qu'ils s'endormirent seulement, & se réveillèrent alors, pensant n'y avoir été qu'une nuit.

☞ **DORMANT**, terme de Blason, qu'on applique aux animaux qu'on met, dans l'écu des armoiries, dans l'attitude d'animaux qui dorment.

DORMEUR, FUSE. f. Qui dort, ou qui aime à dormir long-temps. *Somniculosus, dormitator*. Les vieillards & les gens stupides sont *dormeurs*, sont grands *dormeurs*.

DORMIR. v. n. Qui se dit du repos que la nature prend elle-même, quand elle perd l'usage des sens, pour réparer ses forces épuisées par la veille, ou par le travail. *Voyez* SOMMEIL. *Dormire*. Jesus-Christ *dormoit* au fond de sa nacelle. PORT-R. Parménion, voyant les Ambassadeurs de tout la Grèce qui murmuroient de ce que Philippe de Macédoine tarδοit trop à leur donner audience, ne vous étonnez pas leur dit-il, s'il *dort* tandis que vous veillez; car, tandis que vous *dormiez*, il veilloit: parce qu'il avoit profité de leur négligence. ABLANC. *Dormir* d'un bon somme, d'un sommeil tranquille. *In utramvis aurem, in utramvis oculum dormire*.

C'est-là que le Prélat, muni d'un déjeuner.

Dormoit d'un léger somme attendant le dîné. BOIT.

On dit, activement, *dormir* un bon somme; pour dire, long-temps.

On appelle *dormir* en lièvre, *dormir* les yeux ouverts. *Apertis oculis dormire*.

DORMIR, se dit, figurément, des eaux qui n'ont pas de cours, qui sont arrêtées dans un bassin, dans un étang, dans un marais. *Aque refides*. Il fait bon pêcher aux endroits où l'eau dort.

DORMIR. Terme du jeu de Toupie. Les enfans disent

que leurs toupies *dorment*, lorsqu'elles tournent d'un mouvement si rapide, & si uni, qu'on ne s'apperçoit pas qu'elles remuent.

On dit, figurement, qu'un sage doit *dormir* sur sa colère, pour dire, la laisser passer, ou prendre du temps pour songer au mal qui peut arriver de la vengeance. *Differre vindictam*. Il y a, dans l'orace même qui veilloit tant sur ses vers, des choses qu'Homère n'auroit pas voulu dire en *dormant*. CII. DE MÉR. Il ne faut pas laisser *dormir* long-temps l'amitié. M. SCUD. Laisser *dormir* ses ressentimens. *Indormifere*. ROCHEF. On dit, qu'il faut laisser *dormir* une affaire; pour dire, que la saison n'est pas propre pour la remuer, pour la poursuivre, qu'il faut attendre une occasion favorable. On dit qu'on laisse *dormir* un ouvrage, pour dire, qu'on le garde pendant quelque temps, afin de l'examiner plus à loisir. AC. FR. On dit aussi, qu'un patronage laïque *dort*, quand le Seigneur de la terre est Hérétique: car il ne peut pas alors exercer son droit, qu'il ne perd pas, mais qui est suspendu.

*Du beau toujours égal la beauté même lasse ;
Trop de grace à la fin cesse d'être une grace.
Quelquefois dort Homère, & le sens du proverbe,
C'est qu'il faut quelquefois au vers noble & superbe,
Savoir mêler un vers moins superbe & moins fort :
Si l'auteur ne dort pas, c'est le lecteur qui dort.*

DORMIR avec une femme, en style de l'écriture, signifie avoir commerce avec elle. C'est un terme honnête pour exprimer la conjonction charnelle.

DORMIR, en termes de jeu de Pharaon, on dit qu'une carte *dort*, qu'on la fait *dormir*, ou qu'on la laisse *dormir*, quand on l'a gagnée, & qu'on en fait paroli ou autre chose, & qu'on la couvre pendant une taille ou deux: pour lors la carte *dort*; & pendant qu'elle *dort*, le Banquier ni le Ponte ne la peuvent gagner ni perdre.

DORMIR, se dit aussi de ceux qui sont morts. *Dormire*. J. C. réveilla le Lazare qui *dormoit* dans le sépulcre. Les Patriarches *dormoient* dans le sein d'Abraham jusqu'à la passion de Notre-Sauveur.

On dit, proverbiallement & figurément, qu'il n'y a point de pire eau que celle qui *dort*; pour dire, qu'il faut se défier de ces gens mornes & taciturnes, qui songent ordinairement à faire du mal en trahison: qu'il ne faut point réveiller le chat qui *dort*; pour dire, qu'il ne faut pas réveiller une méchante affaire assoupie. On dit aussi, d'un homme vigilant & actif dans ses affaires, que, quand il *dort*, le Diable le berce. On dit aussi, qui *dort* dîne; pour dire, que le sommeil tient lieu de nourriture. On dit aussi, *dormir* la grasse matinée; pour dire, *dormir* jusqu'à midi. *In medios dies, in mediam lucem dormire*. On dit aussi, *dormir* comme un fabot, par une figure tirée du fabot des enfans, *dormir* profondément, & sans aucun mouvement. *Altum, arctè, arctius dormire*. *Dormir* à bâtons rompus. Voir. C'est mal *dormir*. On dit aussi, *dormir* comme un loir, parceque les loirs, les marmottes dorment six mois de l'année. On dit aussi, jeunesse qui veille, & vieillesse qui *dort*; c'est signe de mort. Il ne *dort* non plus qu'un jaloux, qu'un lutin. On dit aussi, des contes à *dormir* debout; pour dire, qu'ils sont ennuyeux. On dit aussi, en voyant quelque prodige qui nous surprend, veillé-je ou si je dors. On dit aussi, que les biens viennent à quelqu'un en *dormant*; pour dire, lorsqu'on ne s'y attend point, & sans travailler, sans qu'il ait rien fait pour les avoir. C'est, en faisant une pointe de ce proverbe, qu'un Prince qui voyoit *dormir* dans une Eglise un Prêtre dont l'habit étoit déchiré, lui donna un canonicat, afin qu'on pût dire que le bien lui étoit venu en *dormant*. *Dormir* en chien, ou comme un chien, signifie, *dormir* à toute heure, & en tous lieux. Il y a un livre appelé *Dormi secure*, *dormez en repos, sans crainte*; c'est un recueil de sermons sur les Saints, appelé *Dormi secure*, parce que

l'on peut, sans beaucoup de peine, les apprendre & les prêcher, *es quod aliquo studio ac ite potest incorporari & populo prædicari*. Luc Wadingue nous apprend que Matthieu Hus, Cordelier Allemand, est l'Auteur du *Dormi secure*.

On dit, en matière féodale, que, quand le vassal *dort*, le Seigneur veille, & que le vassal veille quand le Seigneur *dort*; c'est à-dire, que, quand le vassal néglige de faire foi & hommage, le Seigneur dominant laisse son fief & profite des fruits, fait les fruits siens, comme dit la Coutume de Paris, jusqu'à ce que le vassal ait fait son devoir; & que, d'un autre côté, si le seigneur néglige d'user de ses droits, le vassal en profite.

On dit, au Palais, que, quand la Cour se lève le matin, elle *dort* l'après-dinée; pour dire, que, quand elle a été obligée de lever l'aurore du matin plutôt qu'à l'ordinaire, pour quelques cérémonie ou affaire publique, elle ne rentre point l'après-midi.

On dit, en parlant d'un usage pratiqué en certaines Provinces, comme en Bretagne, *laisser dormir*. *Noblesse*, lorsqu'un Gentilhomme qui veut faire commerce déclare, pour ne point perdre sa Noblesse, qu'il n'entend faire le commerce que durant un certain temps.

DORMIR. f. m. Est l'action de celui qui dort. *Quies somnus*. Le *dormir* n'est pas jam après le repas. Le *dormir* ne perd point ses droits. Le *dormir* nous dérobe presque la moitié de la vie. M. SCUD. Pendant le *dormir* l'homme n'est presque point distingué des bêtes. NICOL. Voyez SOMMEIL.

DORMITIF, 1^{re}. adj. souvent employé substantivement. Remède ou potion qui fait dormir. *Soporifer, a, um*. On lui a fait prendre un remède *dormitif*. On lui prépare une potion *dormitive*. Le voilà adjectif. Mais il est substantif dans les exemples suivants. L'opium est un *dormitif* mortel, quand la dose est trop forte. Le stramonium est un puissant *dormitif*. Le pavot est le *dormitif* le plus ordinaire. Les Médecins se servent du mot *narcotique*, au lieu de *dormitif*.

DORMITION. f. f. Terme dogmatique dont on se sert pour signifier la manière dont la Sainte Vierge quitta la terre pour aller au Ciel; parce qu'on prend que sa mort n'étoit qu'un espèce de sommeil & que son ame, trois jours après être enlevée au Ciel, descendit pour ranimer le corps, & l'enleva par une miraculeuse Assomption, pour jour dans le Ciel de la place qui lui étoit préparée au dessous du trône de Dieu. On ne fait plus de difficulté de dire qu'elle fut enlevée au Ciel en corps & en ame: on en célèbre même la fête au quinzième d'Avout. Messieurs de Launoy & Joli s'opposèrent pourtant à cette créance publique sur la fin du dernier siècle, & voulurent faire rétablir l'ancienne leçon du Martyrologe d'Usuard à la place de Prométhée qu'on y avoit substituée. La conclusion du Chapitre assemblé sur ce fait fut pour le rétablissement de l'ancien usage: mais Messieurs Gaudin & l'Avocat s'y opposèrent; ce qui forma la dispute. M. du Pin, parlant de cette question, dit que cette Assomption n'est pourtant pas de foi, & que le Martyrologe d'Usuard en parloit avec beaucoup de modération dans cette Leçon qui se lisoit autrefois dans l'Eglise, & dont ces Messieurs demandoient absolument le rétablissement. Voici de quelle manière il a traduit cette Leçon, qu'on lisoit encore, dit-il, dans l'Eglise avant 1549 ou 1549. » Le quinzième Avout, la » *Dormition* de la Sainte Mère de Dieu, dont le » corps ne se trouve point sur la terre, & toutefois » l'Eglise, qui est une bonne mère, fait la présente » fête: ne doutant point qu'elle ne soit morte, sui- » vant la condition de toute chair. Savoir où ce » Temple vénérable du S. Esprit a été caché par la » volonté & par les desseins de Dieu? c'est sur » quoi l'Eglise toujours sage a préféré de dire avec » piété que c'étoit une chose inconnue, que » de tenir ou d'avancer quelque chose d'apocryphe.

Malgré cette Leçon d'Ufuard, & le témoignage de quelques autres Martyrologes & des Saints Pères, qui ont toujours entendu par *Dormition* une mort parfaite & certaine ; la Sorbonne, en condamnant la vie de la Sainte Vierge, écrite par une visionnaire nommée Marie d'Agreda, déclara en 1696 qu'elle croyoit l'Assomption de la Sainte Vierge au Ciel en corps & en ame.

DORMOIS. Petit pays de France, situé dans le Diocèse de Reims. *Dalcomensis pagus*, ou *Dalcomensis* & même *Dolomensis* & *Dalmenfis pagus* ; *Dulminjè*. Le *Dormois* se trouve dans la division du Royaume de Lotharinge. On y voit Sainte Menchould, Cernay en *Dormois*, Aumont. Le *Dormois* s'étendoit depuis Cernay, jusqu'à la Meuse, ou au Château de Dun sur la Meuse, à Duléon & à Senuc.

VALOIS.

DORNBURG. Petite ville du Duché d'Altenbourg, en Misnie, Province d'Allemagne. *Dornburgum*. *Dornburg* est situé sur le bord occidental de la Sale. Il appartient au Duc de Saxe-Weimar.

DORNE. Rivière de France dans le Périgord. Elle sort des montagnes de cette Province, & se jette dans la Dordogne.

DORNHAM, ou DORNHEIM. Petite ville d'Allemagne, dans la forêt noire, au Duché de Wirtemberg.

DORNOCH, ou DORNOK, DORNOK. Petite ville dans le septentrion de l'Ecosse. *Dunrodunum*. Elle est capitale du Comté de Souterland. *Dornoch* est situé sur un golfe qui porte son nom, sur lequel il y a un bon port & une citadelle. *Dornoch* est aussi le siège de l'Evêque de Caithnes, suffragant de S. André.

Le Golphe de *Dornok*. *Dunrodunensis sinus*, est une partie de l'Océan septentrional d'Ecosse. Il s'étend du levant au couchant, entre les Comtés de Southerland & de Rossen.

DORNSTET. Petite ville du Duché de Furstemberg, en Suabe. *Dornstadium*. Elle est sur la rivière de Giart, près de la Forêt Noire. Quelques Géographes la prennent pour le *Laradunum* des Anciens, que d'autres placent à Fribourg. MATY.

DOROT. f. m. Manière de petite brosse dont les Pâtisseries & les Boulangers se servent pour mettre la dorure sur les pièces qu'ils veulent dorer. *Scopula quâ pillores panem illinant*.

DORON. m. Mesure des Grecs, la même que notre empan.

DORONIC, ou DORONICE. f. f. que quelques Auteurs font du genre masculin. Sorte de plante dont il y a plusieurs espèces. Elle a ses fleurs radiées & d'un usage un peu suspect. L'espèce la plus employée a sa racine traçante, noueuse, charnue, & qui ressemble en quelque manière par sa figure au corps d'un scorpion, d'où vient son nom, *Doronicum radice scorpionis* ; C. B. Ses tiges ne s'élevent pas beaucoup, à peine ont elles neuf à dix pouces : elles sont arrondies, & velues, garnies à leur bas de quelques feuilles un peu arrondies & velues. Ces mêmes tiges sont terminées par une fleur jaune, radiée, dont les semences sont noirâtres, chargées d'une aigrette. La racine de cette *Doronic* est recommandée par plusieurs Auteurs contre les venins, & comme un puissant alexitère ; il ne manque pas cependant d'observations qui ne lui sont pas favorables. Elle entre en quelques compositions de Pharmacie dont on n'a jamais vu de mauvais effets. On a attribué la mort de Gesner à l'épreuve qu'il avoit voulu faire de cette plante sur lui. Parmi les espèces de *Doronic*, on en trouve une dont les racines sont d'une douceur fade, & une autre dont les fleurs sont beaucoup éternuer. Cette dernière espèce est nommée *Doronicum plantaginis folio alterum*, C. B. ou *Alisma*, ou *Arnica*. Il y a une autre espèce de *Doronic* que C. Bauhin appelle *Doronicum radice dulci* : elle a ses feuilles approchantes de celles du plantain, mais plus jaunâtres. Ses fleurs sont des bouquets composés de quantité de petites fleurs jaunes. Sa racine

est de la grosseur du petit doigt, nouée, d'un goût semblable à celui du suc de réglisse, & garnies de fibres, longues, blanches & assez grosses. On se sert de cette racine, qui est bonne contre les venins, dans le vertige, dans les maladies malignes, & dans la morsure des bêtes venimeuses : cependant elle tue les loups, les chiens, & la plupart des bêtes à quatre pieds.

DORONIC A FEUILLES de PLANTAIN. Voyez ARNICA.

DOROPHAGE. f. m. Qui vit de présents. Rabelais appelle *dorophages* les gens du Palais.

Ce mot vient de *dōron*, présent, & de *phagein*, je mange.

DOROSTO. Ville de la Turquie, en Europe, dans la Bulgarie, sur le Danube, au-dessus de Silitrie.

DOROTHEE. f. m. Nom d'homme. *Dorotheus*. Il y a plusieurs Saints *Dorothees*. S. *Dorothee* le Théban étoit Chambellan de Dioclétien, & fut martyrisé à Nicomédie. S. *Dorothee* Archimandrite au VI^e siècle.

DOROTHEE. f. f. Nom de femme. *Dorothea*. Ce nom vient de *dōron*, don, & *theos*, Dieu ; Don de Dieu.

DORQUE. Voyez EPAULARD.

DORSAL, ALE. adj. qui est du dos, qui a rapport au dos. Terme d'Anatomie. *Dorsalis, e*. Les nerfs *dorsaux* ou *costaux* sont au nombre de douze paires, & ils sont nommés nerfs intercostaux à plus juste titre que les grands nerfs sympathiques auxquels on avoit donné ce nom. Ils ont cela de commun ensemble, que, dès leur sortie entre les vertèbres du dos, & avant que d'accompagner les côtes, ils jettent ordinairement deux filets en devant, pour communiquer avec le grand nerf sympathique, ou prétendu nerf intercostal, & plusieurs filets en arrière, pour les muscles vertébraux, & autres muscles voisins. On nomme chacune de ces douze paires, par le nombre des vertèbres sous lesquels elles passent, par exemple, la première paire, la seconde paire, &c. WINSLOW.

DORSAL est aussi f. m. Le long *dorsal* est un muscle très-composé, fort étendu en longueur, & très-peu en largeur ; au reste en quelque façon semblable au sacrolombaire, mais plus charnu & plus épais. Il est placé entre les apophyses épineuses & le sacrolombaire, & il ne paroît distingué de ce muscle que par une ligne grasseuse ou cellulaire, jusque vers en bas, où ces deux muscles se trouvent comme confondus. Il couvre le demi-épineux, ou transversal épineux du dos, & le demi-épineux des lombes. En haut il est niché contre le sacrolombaire & le transversaire du cou. WINSLOW. En termes de médecine, on appelle *Phthisie dorsale* une sorte de *Phthisie*, ou corruption, qui vient d'une longue gonorrhée. Ce mot vient de *dorsum*, le dos.

DORSANES. f. m. Terme de Mythologie. Nom d'un faux Dieu. *Dorsans*. C'est le nom que les Indiens donnoient autrefois à Hercule. HESICIVS. Scaliger, & après lui, Selden, *De Diis Syr. synt. c. 6. p. 187.* doutent si le nom *Desinaus*, ou, selon d'autres, *Desanaus*, que S. Jérôme, dans la Chronique d'Eusebe, donne à l'Hercule des Phéniciens, ne seroit point *Dorsanes*, parce que *Dorsanaus*, & *Dorsanes* approchent assez. Quoi qu'il en soit de ce point, Selden ne paroît pas douter d'un autre, qui est que le *Dorsanes* des Indes ne soit le même que le *Sandes* des Perses, qui, selon Bérose & d'autres, dans Agathias, étoit l'Hercule de ces peuples, qui souvent sont compris sous le nom d'Indiens.

Quoi qu'il soit difficile de donner l'étymologie d'un ancien mot Indien, Vossius, *De Idolol. L. I. c. 22.* croit néanmoins que celui-ci peut venir du Chaldéen דרר, *dars*, qui veut dire, fouler aux pieds. Une des principales louanges d'Hercule, c'étoit d'abatte les tyrans, & de les fouler aux pieds.

DORSET, ou DORCET. Le Comté de *Dorset*, ou

Dorset, comme il est écrit sur la Carte de Speed, & que les Anglois appellent *Dorset-shire*, ou avec Speed, *Dorchester-shire*, est une Province d'Angleterre, que les Bretons appelloient autrefois *Dwrg-wit*, si l'on en croit Speed; & que le même Auteur & d'autres encore preiment pour le pays des anciens Durotriges. *Dorsetia*; *Durotriges*. Le Comté de *Dorset* a au nord ceux de Somerset, de Wilt; à l'ouest celui de Devon & une partie de celui de Somerset: à l'est le Comté de Hant, ou le Hampshire, & au Sud la mer de Bretagne. La capitale est Dorchester. Ce Comté est très fertile; & l'on en tire quantité de laines, qui sont les meilleures d'Angleterre. Speed lui donne 248 Paroisses. Osmond, Evêque de Salisbury, a été le premier Comte de *Dorset*. Deux cent quatre-vingts ans après, Richard II. érigea ce Comte en Marquisat, en faveur de Jean de Beaufort, qui en fut dépossédé par Henri IV. pour le donner à titre de Comté seulement à Thomas de Beaufort, frère de Jean. Edmond de Lancastre, fils de Thomas, en fut pourvu après la mort de son père. Il passa ensuite à Thomas Grey, qui fut créé Marquis de *Dorset*. Ses successeurs en jouirent jusqu'à Henri Duc de Suffolck, qui eut la tête coupée sous le règne de Marie. Jacques I. rétablit ce titre aboli par la mort du Duc de Suffolck, & créa Thomas Sackvil, Comte de *Dorset*: il subsiste encore dans sa postérité.

Le premier nom qu'a eu ce pays c'est *Durotriges*, mot purement Britannique, composé de *dour*, ou *dwr*, qui, en ancien langage Britannique, signifioit de l'eau; & de *trig*, qui vouloit dire habitant. *Durotrix*, habitant de l'eau, c'est-à-dire, de la mer; Peuple maritime: *Aque*, ou *Maris accola*. Dans le IX^e siècle ce peuple s'appelloit *Dwrguir*. Les Anglo-Saxons le nommèrent *Dorsetan*; d'où s'est formé le nom de *Dorset* qu'il porte aujourd'hui. Tous ces noms signifient la même chose; car *Setta* en Anglo-Saxon vouloit dire habiter; d'où vient *holfatten*, habitant des forêts; & *Dweir* signifie homme; *Dwr-gueir*, homme de mer, *Viri maritimi*.

DORSTEN. Ville Capitale de Cecklinkausen, en Westphalie. *Dorstu*. Elle est du domaine de l'Archevêché de Cologne, & est située sur la Lippe, aux confins de l'Evêché de Munster. Long. 24. d. 36' lat. 51. d. 38'.

DORSTENIA. f. f. Nom d'une plante de l'Amérique méridionale. Le P. Plumier l'a décrite dans son ouvrage intitulé *Nova Plantarum Americanarum genera*. Il s'en trouve deux espèces dans les Indes Occidentales. Il n'y a aucune différence dans la forme extérieure de ces plantes, qui ont d'ailleurs les mêmes propriétés; c'est pourquoi on les confond, & on les apporte en Europe sous le même nom. On peut, à ce que je crois, nommer une de ces plantes *Dorstenia Dentaria radice, spondylii folio, placenta ovali*. Et l'autre, *Dorstenia Dentaria radice, folio minus laciniato, placenta quadrangulari, & undulato*.

La première espèce paroît être le Tuz-Patli de Hernandes, pag. 147. Ses racines qui sont vivaces, poussent au mois de Mai, ou aussitôt qu'il commence à pleuvoir, chacune six ou huit feuilles de quatre ou cinq pouces de long & d'autant de large. Ces feuilles sont coupées en plusieurs segmens qui pénètrent jusqu'à la côte du milieu, à-peu-près comme dans le *spondilyum*: elles sont attachées à des pédicules de cinq ou six pouces, du milieu desquels naissent quatre autres pédicules un peu plus longs; & dont chacun soutient un corps extraordinaire. Ce corps est plat: il est posé verticalement; ou, ce qui revient au même, sa partie tranchante est tournée en haut. Le P. Plumier l'appelle pétale. Dans cette première espèce, ce placenta est ovale, & son axe le plus long, est parallèle au pédicule qui le soutient: un côté est lisse & vert comme l'extérieur du calice des autres plantes, & l'autre côté

renferme un grand nombre de petits sommets jaunes. Après qu'ils sont tombés, il paroît plusieurs petites semences presque rondes, qui, dans leur maturité, ressemblent assez à celles du greuil ou *lethyssemum*. Cette espèce croit dans la nouvelle Espagne, proche l'ancienne Veracruz, sur des terrains élevés au bord de la rivière.

La seconde espèce de *Dorstenia* a le même nombre de feuilles que la première; mais les feuilles ont une figure différente: car quelques-unes sont tout d'une pièce, & taillées comme celles de la violette; d'autres sont angulaires comme celles du lierre; & il y en a enfin qui sont coupées par segmens, semblables à ceux des feuilles de l'étable ordinaire. Ces feuilles sont minces, lisses, & d'un vert foncé. On ne distingue sur leurs dos que quelques petits poils à peine sensibles. Les pédicules qui soutiennent les fleurs partent immédiatement de la racine dans cette espèce, comme dans la précédente, & s'élevent dans toutes les deux à la hauteur de six ou huit pouces. Le placenta, sur lequel sont posées les fleurs est carré, ondulé à ses extrémités, & plus large transversalement que de haut en bas. Les fleurs & les semences sont parfaitement les mêmes dans les deux espèces. Cette seconde *Dorstenia* croit abondamment sur les terrains élevés & pierreux des environs de Campesche. Je l'ai cueillie dans sa perfection au commencement de Novembre. *Houftoun Trans. Phil. 1731. p. 232.*

DORT. C'est Dordrecht. Voyez ce mot.

DORTAN. Petite ville de France, dans le Bugey, sur les frontières de la Franche-Comté, près d'Arran & de la rivière d'Ain, à trois lieues de S. Claude, vers le couchant. En Latin *Dortanum*.

DORTMUND, ou **DORMUND.** Ville d'Allemagne. *Dortmunda, Tremonium, Dormanica*. Elle est du Cercle de Westphalie, enclavée dans le Comté de la Mark, & située sur la rivière d'Emser, à dix lieues de son embouchure dans le Rhin. *Dortmund* est une ville forte, Anléatique, & Impériale. Frédéric II. l'a exemptée de toute charge de l'Empire. Elle est capitale d'un Comté auquel elle donne son nom, *Comitatus Dortmundanus*. Elle le tient en fief de l'Empire, aux mêmes droits, privilèges & libertés, que le possédoient autrefois les Comtes de *Doremund*. Voyez *Limnaeus, Elucid IV. c. 15.* Long. 25. d. 6'. lat. 51. d. 30'.

DORTOIR. f. m. Galerie dans les Couvens, divisée en plusieurs cellules, où les Religieux habitent & dorment. *Dormitorium, Dormitorium membrum*. C'est un crime à un Religieux de coucher hors du dortoir. Il paroît par le chap. XXII. de la Règle de S. Benoît, que les dortoirs autrefois n'étoient pas toujours divisés en plusieurs cellules; mais qu'il y en avoit qui n'étoient autre chose que de grandes salles où il y avoit plusieurs lits, comme aujourd'hui dans nos hôpitaux. M. l'Abbé de la Trappe, dans son Commentaire sur la Règle de S. Benoît, regarde cela comme un des plus grands assujettissemens de la vie des Moines.

C'est-là qu'en un dortoir (la mollesse) fait son séjour.
BOIL.

Ce mot vient de *Dormitorium*, qui se trouve en Latin en cette même signification. MÉNAGE.

DORURE. f. f. Or mince appliqué sur la superficie de quelques corps. *Auratura*. Les dorures sont fort à la mode, soit dans les bâtimens, soit sur les meubles, soit sur les habits. On dit qu'une personne a bien de la dorure, quand elle a des habits chargés de passemens, ou de broderie d'or ou d'argent, des anneaux, des croix, des agrafes, des boutons d'or ou d'argent, ou des pierreries.

C'est aussi l'art d'employer l'or en feuilles & l'or moulu, & de l'appliquer sur les métaux, les pierres, le bois & diverses autres matières.

DORURE, est aussi un terme de Pâtissier & de Boulangier. *Illitus*. Et par là ils entendent des jaunes

d'œufs bien délayés, dont ils dorent le dessus de leurs pièces de four, & de leurs pains. Voyez DORER.

DORURES FAUSSES. Ce sont des étoffes, qui viennent de la Chine, d'une fabrique extrêmement ingénieuse, & tout-à-fait inconnue en Europe. Elles sont de satin à fleurs d'or ou d'argent; mais l'or ou l'argent qui composent ces fleurs ne sont que de petits morceaux de papier doré ou argenté.

DORURES FINES. C'est ainsi que les Commis employés dans le commerce de la Chine appellent, en général, toutes les riches étoffes d'or & d'argent, dont ils font mention dans leurs factures.

DORICNIUM. f. m. Terme de Botanique. C'est un nom attribué à plusieurs plantes de différens genres.

DORYPHORES. f. m. pl. C'étoit, chez les Perses, un corps de troupes qui escorteient le char Royal, lorsque le Roi alloit à la guerre. Ils ne recevoient point de paie, comme les autres Soldats; mais ils étoient nourris des viandes que l'on servoit sur la table du Prince. Ils étoient vêtus de pourpre: leurs robes étoient bordées en or, uniformes; & ils les recevoient des mains du Roi. Δορυφόροι.

D O S.

DOS. f. m. Le derrière de l'animal, qui est depuis le cou jusqu'aux fesses. *Dorsum, tergum.* Les Médecins appellent proprement le *dos*, la seconde division de l'épine, qui contient douze vertèbres situées entre celles du cou & celles du rable, & où sont attachées les côtes. Ces soldats ont tout le jour les armes sur le *dos*, la pluie sur le *dos*. La piété d'Enée lui fit porter son père sur son *dos*. Les parties du *dos* sont les épaules, l'épine du *dos*, les vertèbres du *dos*; & l'on dit d'un homme qui a l'épaule ronde, qu'il a le *dos* bossu, voûté. Les aloyaux sont pris sur les vertèbres du *dos* d'un bœuf.

Ce mot vient de *dorsum*, qu'on a dit pour *dorsum*. MÉNAGE.

Dos se dit encore, en Anatomie, d'une partie du nez. La partie du nez qui est sous la racine du nez, & qui est obscure & immobile, s'appelle le *dos* du nez. **DIONIS.** Le *dos* de la main est la partie extérieure de la main, opposée à la paume de la main. Le *dos* du pied est la partie opposée à la plante.

On dit, en Manège, Monter un cheval à *dos*, ou à *dos nu*; pour dire, le monter sans selle & à poil. *Nudum equi tergum.*

Dos, se dit, figurément, de plusieurs choses qui ont un devant & un derrière. Le *dos* d'une maison, contre lequel on dit qu'une autre maison est adossée. Le *dos* d'un lit. Le *dos* d'un couteau, d'une épée, c'est le côté opposé au taillant. Le *dos* d'un livre, c'est le côté par où il est relié. On dit, Ecrire au *dos* d'un papier, d'un parchemin, pour dire sur le revers. Le *dos* d'une chaise, c'est la partie sur laquelle on s'appuie le *dos*, siège à *dos*.

On appelle *dos-d'âne*, un corps qui a deux surfaces inclinées l'une vers l'autre, qui aboutissent en pointe. *Dorsum.* Il y a des combles de maisons, dont les uns sont en *dos-d'âne*, *tectum* ou *fastigium angulatum*, & les autres en appentis, en terrasse.

DOS DE BAHUT, ou **DOS-D'ÂNE**, en Jardinage, c'est une couche, ou planche élevée en forme presque ronde, pour faire écouler les eaux. Voyez **ADOS.**

Dos-de-Carpe, se dit, aussi, en termes de Jardinage, de la manière d'élever les terres dans les plates-bandes des parterres, & qu'on destine à contenir des fleurs. Le *dos-de-carpe* a beaucoup d'agrément dans ces sortes de pièces. **LIGER.** **Dos-de-bahut**, **dos-de-carpe**, en Latin, *areola arcuata*. **ID.**

Dos. Terme de Conchyliologie. C'est la partie postérieure de la coquille, qui est la même chose que le talon.

Dos. Terme de Manufacture de Lainerie. On appelle le *dos* d'un drap, d'une serge, ou d'une autre

étouffe de laine, la partie qui est opposée aux lisères. On dit plus ordinairement faite.

LAVER A DOS, se dit des toisons des brebis & des moutons, qu'on lave sur le *dos* de l'animal avant que de les couper.

Dos, se dit, aussi, de la surface de la mer.

ADOS. Terme de Vigneron. Ce sont des espèces de couches que l'on fait dans les nouveaux plants de vignes, & sur lesquels on sème des poids, des fèves, ou autres menus grains. Semer des *ados*.

A dos, se dit, adverbialement. *A tergo.* Avoir un homme à *dos*, c'est, Avoir un ennemi, qui cherche tous les moyens de nuire.

On dit à une personne qu'on chasse. Vite, tournez-moi le *dos*; *Terga vertere.* Qu'un homme a tourné le *dos* en une bataille; pour dire, qu'il s'est enfui; & dans les affaires, qu'il a tourné le *dos*; pour dire, qu'il a refusé de faire ce qu'on desiroit de lui. On dit, aussi, la Fortune lui a tourné le *dos*; pour dire, s'est déclarée contre lui. Quand un Courtisan est disgracié, tous les amis lui tournent le *dos*. C'étoit fait de la pauvre Ariane à qui Thésée avoit tourné le *dos*. **BENS.** On dit, aussi, On a fait tomber cette accusation sur le *dos* d'un misérable. Ce Ministre a toutes les affaires de l'Etat sur le *dos*; pour dire, qu'il est chargé de toutes les affaires. *Impositum humeris pondus gestare.* Il n'eut pas l'ôt le *dos* tourné, que, &c.

On dit, proverbiallement, qu'on a mis des gens *dos-à-dos*, quand, dans une sentence ou un accommodement, ils n'ont point eu d'avantage l'un sur l'autre. On dit, des gens qui aiment leurs aises & la bonne chère, qu'ils sont toujours le *dos* au feu, & le ventre à la table. On dit, d'un homme qu'on a battu, qu'il a été battu *dos* & ventre, qu'on lui en a donné sur le *dos* & par-tout. On dit, pour exprimer la pauvreté d'une personne, qu'elle n'a pas une chemise sur son *dos*. On dit, aussi, d'une perte, d'un déchet, que cela ira sur son *dos*; pour dire, que cette perte ira sur son compte: qu'un homme a bon *dos*; pour dire, qu'il a le moyen de faire les frais de quelque entreprise, de quelque partie qu'on veut faire tomber sur lui. On dit, aussi, d'un homme qui fait l'important, que c'est un gros *dos*, & qu'il fait le gros *dos*. On dit, aussi, Faire la bête à deux *dos*. Il se laisse tondre la laine sur le *dos*. Il souffre avec patience, sans chercher à se venger, les choses les plus fâcheuses. On dit, d'un homme tout-à-fait malheureux, qu'il est tombé sur le *dos*, qu'il s'est callé le nez; pour marquer que les choses qu'il auroit le moins appréhendées lui sont arrivées.

Dos. Mot du vieux langage, qu'on a dit pour deux; **DOSANAUS.** Voyez **DESANAUS.**

DOSE. f. f. Terme de Pharmacie. Quantité déterminée, par poids ou par mesure, de chacun des ingrédients qui doivent entrer dans la composition d'un médicament. *Medicamenti, medica potionis modus.* Prescrire la *dose*. Ce n'est pas assez de savoir les drogues qui entrent dans la composition des médicaments: il faut, de plus, en savoir la *dose*.

DOSE, se dit encore de chaque prise de la quantité déterminée du médicament que le malade prend chaque fois. Partager un bol en plusieurs *doses*.

DOSE, se dit, par extension, de plusieurs autres choses. *Dose* de poivre, *dose* de sucre; & dans un sens figuré, *dose* de jalousie, *dose* d'amour, &c.

Dans les choses ordinaires de la vie, on dit, augmenter, doubler, diminuer la *dose*. Nous n'avons pas suffisamment à manger, il faut doubler la *dose*: alors le mot de *dose* s'exprime en Latin par le substantif même auquel il est joint, ou par le pronom qui tient sa place. On fait une taxe sur lui pour raison de son maniement; mais la *dose* est un peu trop forte. Son teint avoit doublé la *dose* de son incarnat naturel. **SCAR,**

*D'encens, qui vient de ce petit canton,
Je prise plus cent fois la moindre dose.
Que tout celui que fournit l'Heaon.*

P. DU CERC.

*Entre les animaux, leur Auteur, de raison,
A qui plus, à qui moins, départit une dose.*

NOUV. CH. DE VERS.

Ce mot vient du Grec *δωσις*, qui signifie la même chose. NICOT.

DOSER. v. a. Terme de Médecine. Mettre une certaine dose, ou quantité convenable de divers ingrédients dans un médicament. *Medicamentum modum ponere, potionem medicam temperare.* Il y a des Auteurs & des Dispensaires qui décrivent le même remède, mais qui le *dosent* divertement.

DOSIL. On dit, aussi *doufil*, & *dusil*, f. m. C'est le faucet que l'on met à un tonneau. Dans quelques Coutumes on trouve *dosil*: dans Rabelais, on lit *doufil*; & dans quelques Provinces, on prononce aujourd'hui *dusil*, sans faire sentir l'finale. Voyez **DUSIL**.

DOSITHÉE. f. m. Mom. d'homme. *Dositheus*. Il est Grec, formé de *δωσις*, & *θεος*, Dieu, Don de Dieu.

DOSITHEENS. Noms d'anciens Sectaires dans le parti des Samaritains. *Dositheani*. Il est fait mention dans Origène, dans Saint Epiphane, & dans plusieurs autres Pères Grecs, aussi bien que dans Saint Jérôme, d'un certain *Dosithee*, chef d'une faction parmi les Samaritains; mais les Savans ne conviennent pas entre eux du temps auquel a vécu ce Dosithee. Saint Jérôme, dans son dialogue contre les Luciferiens, le fait vivre avant JESUS-CRIST; & il a été suivi en cela par Drusius, qui, dans sa réponse à Séarius, le place vers le temps de Sennacherib, Roi des Assyriens. Mais Scaliger prétend qu'il n'a vécu qu'après JESUS-CRIST. Et en effet, Origène ne le fait vivre qu'au temps des Apôtres. Il voulut, selon lui, persuader aux Samaritains, qu'il étoit le Messie prédit par Moïse. Il eut des Sectateurs, & sa Secte subsistoit encore dans Alexandrie au temps du Patriarche Eulogius, comme on le voit dans un décret de ce Patriarche, que Photius a rapporté dans sa Bibliothèque. Eulogius y accuse Dosithee d'avoir traité injurieusement les Patriarches & les Prophètes, s'attribuant à lui-même l'esprit de Prophétie. Il le fait contemporain de Simon le Magicien. Il l'accuse aussi d'avoir corrompu, en une infinité d'endroits, le Pentateuque de Moïse, & d'avoir composé plusieurs livres qui étoient entièrement contraires à la Loi de Dieu. Ulférius d'Armach a cru que ce Dosithee est l'Auteur de tous les changemens qui ont été faits dans le Pentateuque Hébreu des Samaritains: ce qu'il prouve par l'autorité d'Eulogius. Mais on ne peut inférer autre chose du témoignage d'Eulogius, sinon que Dosithee a corrompu les exemplaires Samaritains qui ont été depuis à l'usage de ceux de sa secte. Cette corruption n'a pas passé dans tous les exemplaires du Pentateuque Hébreu Samaritain que nous avons encore aujourd'hui, & qui est peu différent du Pentateuque Hébreu des Juifs. Et c'est aussi en ce sens-là qu'on doit expliquer ce qu'on lit dans une Chronique Samaritaine écrite en Arabe, où il est dit que Doulis, c'est-à-dire, Dosithee, a changé plusieurs choses dans la Loi de Moïse. L'Auteur de cette Chronique, qui étoit Samaritain de Religion, ajoute que leur grand Sacrificateur envoya plusieurs Samaritains pour se saisir de Doulis, & de son exemplaire corrompu du Pentateuque. On remarquera que *Dostai* & *Dositheos* ne sont point deux noms de personnes différentes, comme Joseph Scaliger l'a assuré dans une de ses lettres à Drusius. Il est vrai qu'il y a eu plusieurs personnes qui ont porté le nom de *Dosithee*; mais toute la différence qu'il y a entre *Dostai* & *Dositheos*, c'est que *Dositheos* est un mot Grec, & *Dostai* est formé de la

langue Chaldaïque, qui a été autrefois commune aux Juifs & aux Samaritains. Au reste, les anciens Ecrivains Ecclesiastiques ne conviennent pas tout-à-fait entre eux sur ce *Dosithee*. Saint Epiphane a cru qu'il étoit de race Juive, & qu'il avoit abandonné le parti des Juifs pour embrasser celui des Samaritains. Selon lui, ce Dosithee est l'Auteur de la Secte des Saducéens, ce qui ne peut pas être, s'il n'a vécu qu'après J. C. Cependant le Jésuite Séralius, dans son livre 2. des Sectes des Juifs, chapitre 19. fait Dosithee maître de Sadoc, dont sont venus les Saducéens. Tertullien a fait aussi mention de Dosithee, & il prétend qu'il a été le premier qui ait osé rejeter l'autorité des Prophètes, niant leur inspiration: *Dositheus primus ausus est Prophetas quasi non Spiritu sancto locutus repudiare.* Il a fait à ce Sectaire un crime d'une chose qui est commune à tous les Samaritains, lesquels n'ont jamais reçu comme divins que les cinq livres de Moïse.

DOSNOYER. v. n. Vieux mot. Passer le temps, badiner, maïser. *Gloss. des Poës. du Roi de Navarre.*

DOSSAGE. f. m. Terme de Coutumes. C'est un droit & un tribut qui se levoit en argent.

DOSSAL. f. m. Manteau. C'est un ancien mot qui n'est plus d'usage il y a long temps. *Pallium, Dossale.* Louis, fils de Boson, se rendit le maître absolu de l'Abbaye de Saint André-le bas-de Vienne, qu'il en est appelé le Recteur, & les Moines les Cleres, en deux chartes. En effet, il en détacha le domaine de Crescentien pour le donner au Comte Hugues son cousin, & le restituant depuis à cette Abbaye, ce fut par voie de vente, & non de simple délaissement. Le prix en fut un manteau broché d'or, dont le nom vulgaire étoit alors celui de *dossal*, *Pallium auro contextum, quod vulgò dicunt Dossale.* CHORIER. Le *Dossal* n'étoit propre qu'aux hommes de la plus sublime condition. Id.

Ce mot vient de *dos*, & se donnoit à un manteau, parce qu'il se portoit sur le *dos*, qu'il couvroit principalement le *dos*. Peut-être étoit-il semblable à ces habillemens de théâtre que l'on donne aux Rois dans les Tragédies, & que nous appelons mante.

DOSSE. f. f. Grosse planche de bois qui sert à des clôtures & à d'autres usages. On le dit particulièrement des planches qui ne sont sciées que d'un côté, & qui de l'autre ont quelque Aubier ou écorce, ou qui sont fort inégales. On les appelle *dosse flache*. Quand on a équarri un arbre, la première planche qu'on en retire de chaque côté en le sciant, est une *dosse*.

On appelle, en particulier, les planches d'un bateau des *dosse*, parce que ces sortes de planches ne sont sciées que d'un côté.

DOSSERET. f. m. Terme d'Architecture. Petit jambage, petit pilastre saillant qui sert à soutenir des voûtes & des portes, ou des fenêtres, dont il fait le piédroit. *Parastata.* On appelle *dosseret*, ou *dosfier* de cheminée, un petit exhaussement de mur de pignon, ou face avec ailes, pour retenir une souche de cheminée. *Erecta sustentando camini spiraculo pila.*

DOSSIER. f. m. Partie d'un banc, d'une chaise, où l'on appuie son dos; & se dit, tant du bois que de l'étoffe qui le couvre. *Pars illa sedilis cui dorsum applicatur.* On dit, aussi, le *dossier* d'un lit, tant des planches qui soutiennent le chevet, qui joignent les deux colonnes de derrière, que de la garniture d'étoffe qui les couvre. On le dit, encore, d'un ouvrage de menuiserie, contre lequel on adosse quelque chose, comme la chaire d'un Prédicateur: c'est aussi la partie qui sert de fond à un buffet.

Ce mot se dit, aussi, par les Selliers-Carrossiers, du fond du carrosse, contre lequel on s'appuie le dos; mais les honnêtes gens disent *fond*. *Pars illa carnis cui dorsum nititur.*

DOSTIER, est aussi un terme de Vannier. Il signifie la partie de la hotte qui pose sur le dos de celui qui

la poite. *Sporta pars plena que dorso incumbit.* Le *dossier* d'une hotte.

DOSSIER, en termes de Palais, est une liasse de pièces attachées avec un tiret de parchemin. *Fasciculus.* Le Juge a ordonné que les parties mettroient leurs *dossiers* sur le Bureau sans production. Dans cette production il y avoit tant de *dossiers* cotés aux dos, depuis *a* jusqu'à *z*.

☞ Quelquefois on entend, par *dossier*, la feuille de papier qui couvre une liasse de pièces pliées en deux, avec lesquelles elle est attachée. On l'appelle aussi cote du *dossier*, parce que les noms des Parties y sont cotés.

On appelle, en Anatomie, le grand *dossier*, un des muscles qui font mouvoir le bras en bas, qu'on nomme autrement le *grand rond*, ou le *gratte-cul*.

DOSSIER. Terme d'Horlogerie. Ce sont les deux plaques qui tiennent une lime droite, pour régler la profondeur d'une denture.

DOSSIERE, f. f. Est une partie du harnois d'un limonier de charrette, dans laquelle on engage les limons, & qui passe par-dessus la selle. *Dorsualia.*

D O T.

DOT. f. f. Il faut toujours prononcer le *z*. Somme de deniers assignés à une fille, quand on la pourvoit, soit par mariage, soit par entrée en Religion. *Dos.* A l'égard du mariage, c'est plus particulièrement ce qui est donné au mari par la femme, ou par quelque autre personne que ce soit, pour en avoir l'usufruit pendant le mariage, afin d'en supporter plus aisément les charges. En Normandie, la *dot* d'une femme est assurée, elle est inaliénable. En pays de Droit Ecrit, il y a un augment de *dot* que donne le mari, qui répond au préciput qu'on donne ailleurs. La vertu, la naissance, la beauté de cette Princesse pouvoient lui servir de *dot*. LE GEND.

Les marier sans dot, cela n'est plus d'usage.

Je trouverois ce mot aussi beau qu'Harpagon.

On l'a proscrit; c'est grand dommage.

Que n'est-il encor de saison!

NOUV. CHOIX DE VERS.

☞ Cet avantage n'est point fait à la femme par le mari pour la récompenser, comme quelques-uns le disent, des biens qu'elle lui a apportés en *dot*, puisque le *douaire* est accordé à celle qui n'a rien apporté en mariage, ou qui n'a point réellement apporté en *dot*, ce qu'elle ou une autre personne avoit promis d'apporter au mari. FERR.

☞ Le douaire n'est pas non plus fondé, sur la raison qu'en donne Cujas, *ut premium habeat deflorata virginitatis*; puisque les femmes veuves qui se remariaient, ont un *douaire*, aussi-bien que celles qui contractent leur premier mariage.

☞ D'ailleurs, la consommation du mariage n'est pas nécessaire pour le gain du *douaire*, excepté dans quelques Coutumes, qui portent expressement, qu'au coucher, la femme gagne son *douaire*.

☞ On peut dire, avec plus de raison, que cet avantage est fait par le mari à la femme, afin que celle qui contracte mariage, soit sûte d'avoir des alimens sur les biens de son mari, pour la récompenser des soins & des peines qu'elle prend pour son ménage, pour élever ses enfans, & pour l'augmentation & la conservation des biens communs.

☞ Quelques-uns remarquent que le mot de *dot* ne devoit être employé qu'en Pays de Droit Ecrit, pour signifier ce qu'une femme apporte en mariage à son mari, pour en soutenir les charges.

☞ La raison qu'en Pays Coutumier une femme n'apporte point de *dot* à son mari, est que le douaire que son mari lui confisque, est la véritable *dot*; ce que nos premiers François retirèrent des Allemands, qui en usoient ainsi. *Dotem non uxori marito, sed uxori maritus affert.* TACIT. de morib.

Germ. Ainsi ce qui est dit en plusieurs endroits, qu'il ne doit point se faire de mariage sans *dot*, se doit entendre du douaire constitué par le mari, au profit de la femme. Voyez DOUAIRE.

☞ L'usage, qui est le tyran des langues, a prévalu, & on donne toujours au Pays Coutumier le nom de *dot*, à ce que la femme apporte à son mari.

☞ On appelle aussi *dot*, quelquefois, ce que le mari donne à sa femme, en faveur du mariage, ou le douaire qu'il lui constitue.

☞ On appelle encore *dot*, ce que l'on donne pour la fondation & entretien des Eglises, ou établissemens de charité.

☞ Enfin, l'on appelle *dot*, ce que l'on donne à un monastère pour l'entrée en Religion.

Chez les Allemands, c'étoit autrefois la coutume que le mari apportât une *dot* à sa femme. Aujourd'hui l'usage est changé; mais les filles de qualité n'ont qu'une *dot* fort modique. Par exemple, les Princeses de la Maison Electorale de Saxe, ont seulement 30000 écus; celles des autres branches de la même Maison 20000 florins; les Princeses des Maisons de Brunsvic & de Bade 15000 florins, & une somme pour les habits, les bijoux & l'équipage.

Le VII^e Concile Général, qui est le second de Nicée, défend la simonie pour la réception dans les Monastères, comme pour les ordinations; mais ce que les parens donnent pour *dot*, ou que le Religieux apporte de ses propres biens, demeurera au Monastère, soit que le Moine y reste, ou qu'il en sorte, si ce n'est pas la faute du Supérieur.

En France, la *dot* des personnes qui entrent dans les Monastères, pour y faire profession de la vie Religieuse, est réglée par l'Ordonnance du Roi du 18 Avril 1693. La *dot* qu'on donne pour entrer dans les Monastère des Carmelites, des Filles de Sainte Marie, des Ursulines, & autres qui ne sont pas fondés, & qui sont établis depuis 1600, en vertu de Lettres-Patentes registrées aux Parlemens, tient lieu de la pension viagère, qu'il est permis d'exiger de celles qui entrent dans ces Monastères; & cette *dot* ne doit pas excéder la somme de huit mille livres dans les villes où il y a Parlement, & celle de six mille livres ailleurs.

On écrit plus ordinairement *dot*; & l'autorité de M. Patru, qui écrivoit *dote*, ne l'a point emporté sur le plus grand nombre des Ecrivains, qui fait l'usage dans les langues. On écrit *dots* au pluriel, qui se dit rarement.

Le mot de *dot* est formé du Latin *dos*, *dotis* au génitif.

DOTAL, ALE. adj. Qui appartient à la dot, qui en fait partie. *Dotalis.* La quittance des deniers *dotaux* doit être à la fin du contrat de mariage. Le domaine du fonds *dotal* passe au mari, mais d'une manière révocable, dit M. Wernher: de sorte que le mari est obligé de le restituer en espèce, après la dissolution du mariage; ce qui ne souffre aucune difficulté, quand les fonds *dotaux* n'ont point été estimés par le contrat de mariage. JOURN. DES SAV. 1721. p. 254. La loi 54. au Digest. *De jure dotium*, répute biens *dotaux*, les fonds qui ont été acquis de l'argent donné en dot à la femme. IBD. p. 255.

DOTATION. f. f. Terme de Jurisprudence, signifie en général l'action de doter, & quelquefois les biens donnés en dot. On le dit particulièrement des fonds, des revenus assignés à une Eglise, à une Communauté, à un Hôpital, & de ce qu'on donne aux Religieux & aux Religieuses pour leur entrée en religion. *Dotatio*; *dotis assignatio*, *Dotation* d'une Eglise. Ce que les Fondateurs ont cru suffisant pour sa *dotation*, le doit être pour sa subsistance, *Memoires pour S. Germain l'Auxerrois.* MANORRY Plaid. Jacques, Roi d'Arragon, envoya prier le Pape Grégoire IX d'ériger à Majorque une Eglise cathédrale; & d'y ordonner un Evêque; à quoi le Pape répon-

ait : une Eglise cathédrale doit être dotée magnifiquement, afin que l'Évêque & le Chapitre soient honorablement entretenus : autrement la dignité Episcopale y feroit avilie. Or il ne nous a point encore apparu de la *dotation* de l'Eglise de Majorque, c'est pourquoi nous avons différé l'effet de votre demande. La lettre est du 20 Décembre 1230. Le Pape toutefois l'accorda sept ans après. *Fleury, Hist. Eccl.*

☞ La *dotation* d'une Eglise, est un des moyens par lesquels on acquiert le droit de patronage.

Patronum faciunt dos, edificatio, fundus.

DOTEKOM. Petite ville des Provinces-Unies dans le Comté de Zutphen. *Dotechemum.* Elle est située sur le vieux Rhin, à deux lieues de son embouchure dans le Rhin.

DOTER. v. a. Assigner à une fille des deniers pour la marier, ou pour la rendre Religieuse. *Dotare.* Quand on a débauché une fille de famille on la doit épouser ou *doter.*

DORER, signifie aussi, fournir des deniers, ou assigner des revenus pour les fondations des Eglises ou des Bénéfices. Un Prélat ne doit point bannir ou consacrer une Eglise qu'elle ne soit *dotée.* Les Rois ont *doté* les Abbayes qu'ils ont fondées, de grands revenus.

DOTÉ, ÉE. part. *D.*

DOTHA, DOTHAM, ou DOTHAN. Ville de la terre de Chamain, ou de la Terre-Sainte, située dans le pays de *Dotan* dont nous allons parler, & auquel elle donnoit le nom. *Dotan.* On la confond ordinairement avec *Dothan*, mais on se trompe. *Dotan* est une ville, comme il paroît par le quatrième Livre des Rois VI. 13. & les frères de Joseph ne puissent assurément pas leurs troupeaux dans une ville, mais dans les campagnes de cette ville. C'est dans *Dothan* que les Syriens aliégèrent Elisée, 4^e Liv. des Rois, VI. 13. Cette ville subsistoit encore du temps de S. Jérôme, qui dit qu'elle étoit à douze mille de Sebaste au Nord.

DOTHAÏN. Prononcez en trois syllabes. Petite contrée de la terre de Chamain. *Dotain, Dothanus ager.* C'est à *Dothain* que Joseph trouva ses frères, qu'ils le jetèrent dans une vieille citerne, & qu'ils le vendirent aux Marchands Ismaélites. *Genese. XXXVII. 17 & suiv.* C'étoit un pays plat, & des campagnes où il y avoit des pâturages pour les troupeaux. Il étoit dans la Tribu de Zabulon, au nord du pays de Sichem & de Samarie, à un mille de Béthulie, dit le P. Lubin, & à douze de Samarie. Corneille écrit *Dothain*, ou *Dothain.* C'est une erreur. Il cite le voyage du P. Roger, qui dit toujours *Dothain*, & jamais *Dochain.*

DOTIS. Ville de Hongrie que Maty appelle *Dotes*, *Dotis*, ou *Tata*; & M. Corneille, *Dotis*, *Totis*, ou *Tota.* Elle est dans le Comté de Jvarin, selon celui-ci, & dans le Comté de Comore, selon l'autre. *Voy.*

TATA.

DOTO. f. f. Nymphé, fille de Nérée & de Doris. *Hés. Théog. v. 248. Virg. Enéid. L. IX, v. 102. Valer. Flacc. Argon. L. I, v. 134. Doto.*

DOU

D'OU, adv. De quel lieu, de quel endroit. *Undè. D'où venez-vous? D'où vous sont ces attraits venus? Voy.*

Où.

DOU. Le *Dou.* Quelques-uns écrivent *Doux*, Le *Doux*; c'est une faute, selon Hadrien de Valois & selon d'autres encore. Ils ont raison: l'origine & la prononciation brève de ce nom demandent qu'on écrive *Dou*, & non pas *Doux*, en Latin *Dubis.* On lit, dans le premier livre des Commentaires de César, *Alduabis*, & en d'autres exemplaires, *Alduadubis*, *Alduatufius*, *Alduastalis*; mais, selon la remarque de Valois, le véritable mot est *Dubis*: c'est ainsi qu'il se lit dans les Historiens & les Géographes, &

Tome III.

en particulier dans Strabon & dans Ptolomé. Frédegare, L. dernier, C. 26 & Jonas, dans la vie de S. Colomban, l'appellent *Dova.* L'Auteur de la vie de Sainte Salaberge, contemporain de Dagobert, le nomme *Duvius*, Guillaume le Breton *Duber.*

Le *Dou* est une grande rivière de la Franche-Comté, qui a sa source au mont Jura, près de la grande Combe. Elle coule du midi au septentrion, jusqu'à Sainte Ursanne aux confins de l'Evêché de Bâle; puis tourne tout à-coup du septentrion au midi, jusqu'à S. Hippolite, où elle remonte du midi au nord; ensuite elle rabat au midi, coule plus loin qu'elle n'a fait de sa source au nord, & se décharge dans la Saone au-dessous de Verdun, en sorte qu'elle forme, par son cours, la figure d'un Siphon, dont la seconde branche, qui est à l'occident, est plus longue que la première qui est à l'orient. Le *Dou* arrose Mortau, Sainte-Ursanne, Saint-Hippolite, Mandeuze, Chastelot, Lesle, Clerval, Belançon, Dole & Verdun.

DOU. f. m. Le peuple du Dauphiné nommé ainsi le fiel des animaux, par une antiphrase tirée des Grecs, qui le nomment aussi *γλυκίς*; & ce mot signifie *doux.* CHORRIER. Il falloit dire, par une antiphrase semblable à celle des Grecs: mais cet Auteur est persuadé que les Celtes, peuple du Dauphiné, ont parlé Grec, & ont pris plusieurs expressions de cette langue.

DOUAIRE. f. m. Biens que le mari assigne à sa femme en se mariant, pour en jouir par usufruit pendant sa viduité, & en laisser la propriété à ses enfans. Usufruit d'une certaine portion des biens du mari, que la femme doit prendre quand elle survit. *Ufus fructus certe cujusdam partis bonorum mariti que supervit uxori conceditur.* Cet avantage n'est point fait à la femme, par le mari pour la récompenser, comme quelques-uns le disent, des biens qu'elle lui a apportés en dot, puisque le *douaire* est accordé à celle qui n'a rien apporté en mariage, ou qui n'a point réellement apporté en dot ce qu'elle, ou une autre personne, avoit promis d'apporter au mari. **FERR.**

☞ Le *douaire* n'est pas non plus fondé sur la raison qu'en donne Cujas, *ut præmium habeat deflorata virginitatis*; puisque les femmes veuves, qui se remarient, ont un *douaire*, aussi-bien que celles qui contractent leur premier mariage.

☞ D'ailleurs la consommation du mariage n'est pas nécessaire pour le gain du *douaire*, excepté dans quelques Coutumes, qui portent expressément qu'au coucher la femme gagne son *douaire.*

☞ On peut dire, avec plus de raison, que cet avantage est fait par le mari à la femme, afin que celle qui contracte mariage soit sûre d'avoir des alimens sur les biens de son mari, pour la récompenser des soins & des peines qu'elle prend pour son ménage, pour élever ses enfans, & pour l'augmentation & la conservation des biens communs.

Le *douaire préfix*, est celui qui consiste en une certaine rente, ou somme d'argent, ou en quelque terre: ou héritage affecté au *douaire.* *Douaire coutumier*, est la moitié de tous les biens qu'a le mari le jour de son mariage, lequel a lieu quand on n'a point stipulé de *douaire préfix.* En Normandie c'est le tiers en usufruit. Chez les Gots le *douaire* n'étoit que la dixième partie des biens du mari; chez les Lombards, la quatrième; chez les Romains & Sicyliens, la troisième. Le *douaire* est si privilégié, qu'un décret ne le purge pas, & son hypothèque demeure toujours. On dit, en proverbe, Jamais mari ne paya *douaire*, c'est-à-dire, que la mort civile du mari ne donne pas lieu à la demande du *douaire.* **LOUET.** Ce proverbe n'est pas vrai en Normandie, où la mort civile donne ouverture au *douaire.* Il y des femmes qui font du mariage un commerce d'intérêt, qui ne se marient que pour gagner des *douaires*, & pour s'enrichir de la dépouille de leurs maris. **MOL.** Avant Philippe-Auguste, il y avoit en France un *douaire*; mais la

K k k

femme ne le pouvoit prétendre à moins qu'il n'eût été promis ; ce Prince voulut que , sans convention , le *douaire* fût réglé à la moitié des propres du mari.

DOUAIRE sans retour, Est le droit de propriété du *douaire* qu'a la femme quand il est stipulé sans retour en sa faveur ; en cas qu'elle survive à son mari.

Ce mot vient du Latin *dotarium*.

DOUAIRIER. f. m. Terme de Palais. Qui se dit des enfans qui ont renoncé à la succession de leur père , & qui se tiennent au *douaire* de leur mère. *Filius qui concessam matri honorum paternorum partem, neglecta parentis ipsius hereditate, sibi vindicat.* La Coutume veut qu'un enfant ne puisse être héritier , & *douairier* tout ensemble.

DOUAIRIÈRE. f. f. Veuve qui jouit de son *douaire*. Il ne se dit que des Dames de la première qualité. *Mulier cui ususfructus certe partis honorum mariti concessus est.* Jamais Madame la *Douairière* de Rohan ne leur a dit un seul mot. PATRU. Reine *Douairière*, Princesse *Douairière*.

DOUANE. f. f. Nom que l'on donne aux principaux Bureaux établis dans le Royaume pour percevoir certains droits sur les marchandises. *Postorium*. il y a en France trois Bureaux qui portent particulièrement le nom de *Douane* ; celui de Paris , celui de Lyon , & celui de Valence.

On appelle aussi *Douane* , les droits qui se paient à ces Bureaux , suivant les tarifs arrêtés au Conseil. *Vestigal*.

La *Douane* de Lyon est considérable par les droits sur les étoffes & draps d'or & d'argent , de soie , de filofelle , de paillemant , de canetille , & autres semblables ouvrages qui viennent d'Espagne , d'Italie , & qui entrent en France. Cet impôt fut établi , selon quelques uns , sous le Règne de Louis XI. & selon d'autres , sous celui de Charles IX. Il s'appelle *Douane* de Lyon , parce qu'il se paie à Lyon , où il faut que passent ces fortes de draps. Il faut que tous les Rouliers viennent à la *Douane* faire déclaration de leurs marchandises. De toutes les marchandises qu'on décharge à la *Douane* , il n'y a que les livres qui ne paient rien. Par tout l'Orient il y a des *Douanes* établies , où se levent les seuls deniers pour la subsistance de l'Etat.

Ce mot vient de l'Italien *duana* , ou *dogana* , dérivé de l'Arabe *diwan* , qui signifie , proprement , le *Prétoire* & le *Sénat* , & qui a été fait de l'Hébreu , *doun* , signifiant *juger*. MEN. On trouve dans la basse Latinité *duhana* , *duana* , & *dohana* , L. I. Sicul. *Constitut. tit. 39. 78* , &c. *Voyez Acta Sanct. Maii* , T. VII. p. 100. C. & F. Du Congo le dérive du mot , *doen* , Bas-Breton , qui signifie *porter* , à cause qu'on transporte en ce lieu-là toutes sortes de marchandises. Vincent de Beauvais dit que le Palais des Sultans , où se gardoient leurs trésors , s'appeloit *Douane*.

DOUANER. v. a. Terme de Marchand , qui signifie , mettre le plomb de la douane à quelque marchandise. Faire *douaner* une étoffe , une marchandise , c'est la faire passer à la douane , pour y être visitée & plombée. Ce terme est particulièrement en usage à Lyon & à Tours.

DOUANE, *NEE*. part. Marchandise , étoffe , où le Visiteur a mis son plomb , & pour lesquelles il a délivré son acquit. Cette étoffe est *douanée* , elle a passé par la douane.

DOUANIER. f. m. Fermier ou Commis de la Douane , qui visite les marchandises , & reçoit les deniers qu'elles doivent payer aux Douanes. *Publicanus*.

DOUAR. f. m. Terme de Relation. Village des Arabes en Barbarie. Assemblage de plusieurs tentes disposées en rues , & sous lesquelles logent plusieurs familles. *Vicus, habitatio*. Il n'y a que les Maures & les Arabes qui habitent les campagnes en Barbarie. Ils font leurs demeures le long des ruisseaux & des rivières , à cause de la commodité de l'eau , & n'ont pour toutes maisons que certaines tentes de dix ou douze

pas de long & six de large. Ils s'assemblent là quelquefois jusques à cent ou deux cens , ce qu'il appelle un *Douar*. P. DAN. Ils dressent leurs tentes les unes proche les autres , & en font diverses rues , ainsi qu'en un camp. Tout cela joint ensemble s'appelle un *douar*. *Id.*

Ce mot est Arabe , & originairement Hébreu : il vient de *דור* , *dour* , *habitare* , & signifie une habitation , une peuplade.

DOUARNENES. Petite ville de France en Bretagne. *Dovarnena*. Ce lieu est à quatre lieues au nord de Quimpercorentin , & à neuf au midi de Brest. *Douarnenes* a un fort grand & fort bon port , sur la Baie de *Douarnenes* , qui est un golfe auquel cette ville donne son nom. *Sinus Dovarnenensis*.

DOUAY , que nous prononçons Doué , comme s'il y avoit une *e* , & que les gens du pays prononcent , comme si c'étoit une *e* ouvert , Douès. *Duacum* , *Duagium*. C'est une grande ville de la Flandre Wallonne , sur la Scarpe , entre Lille & Cambrai. Quelques-uns prétendent que c'est l'ancien *Duagium stratum* , & que *Duacum* est un nom récent. D'autres disent qu'elle étoit autrefois la Capitale des *Catagates*. Cette ville est bien fortifiée. Elle fut cédée aux François par la paix d'Aix-la-Chapelle ; & , ayant été prise & reprise ensuite par les François , elle leur fut encore cédée par la paix d'Utrecht. Il y a à *Douay* une Université célèbre , fondée par Philippe II. Roi d'Espagne , en 1572. Elle a trois Collèges , celui d'Auchin , celui du Roi , & celui de Saint Wast.

DOUAY. Petite Ville d'Anjou. *Voyez DOUÉ*.

DOUBLA. f. m. Monnoie d'argent qui se frappe à Alger , ou à Tunis. Il vaut environ 24 aspres ; ce qui revient à-peu près à trois livres de France.

DOUBLAGE. f. m. Terme de Marine. C'est un second bordage , ou un revêtement de planches , qu'on met par-dehors aux vaisseaux ; particulièrement à ceux qui vont vers la ligne , pour les conserver , & empêcher que les vers ne les criblent. *Navis duplis asseribus instructa*.

On met , généralement , ce second bordage ou revêtement de planches aux vaisseaux destinés à des voyages de long cours.

DOUBLAGE , En matière de Fiefs , se dit du double des devoirs que les Sujets sont tenus de payer à leur Seigneur , en certaines occasions , comme quand il est fait Chevalier , quand il marie sa fille aînée noblement , quand il a été fait prisonnier en juste guerre , &c. *Vestigal duplicatum*. Ce *doublage* ne doit pas monter plus haut que vingt-cinq sous.

DOUBLAGE , dans l'Imprimerie , C'est lorsqu'un mot , ou plusieurs mots , une ligne , ou plusieurs sont marquées à deux différentes fois sur une feuille de papier imprimé ; ce qui est un défaut de la presse ou de l'Ouvrier.

DOUBLAGE , se dit encore , dans les Manufactures , de l'action de joindre deux fils de soie , pour en faire un fils composé.

DOUBLE. adj. m. & f. Qui vaut , qui pese , qui contient une fois autant qu'un autre. Il est opposé à simple. *Duplex* , *duplicatus*. *Double Louis*. *Double ducat*. *Double paie*. La pinte est une *double chopine*.

DOUBLE , signifie aussi , ce qui est fait ou répété deux fois. *Duplex* , *geminus*. Un acte , un compte *double* , est celui dont il y a deux originaux pour en donner un à chaque partie. Un *double bastion* , un *double ravelin* , une *double enceinte* , une *double enveloppe de lettre*. Une *double porte* , se dit , de deux portes mises des deux côtés de l'épaisseur d'un mur. Un *double châssis*. La plupart des organes des sens sont *doubles*. J'ai un *double intérêt* en cette affaire. Je prouve mon dire par une *double raison*. Ce passage a un *double sens*. Voilà un mot à *double entente*. Une *double cadence*. Une ferrure à *double tour* , c'est celle où l'on tourne deux fois la

clef. Un *double* nœud, se dit de ce qu'on a noué deux fois.

En Géométrie, une quantité est *double* d'une autre, lorsqu'elle la contient deux fois: *sous-double*, lorsqu'elle en est la moitié. 6. est *double* de 3. 3. est *sous-double* de six.

On appelleraison *double*, le rapport de deux quantités, dont l'une est *double* de l'autre. 16. est à 8. en raison *double*. Il ne faut pas confondre la raison *double* avec la raison *doublee*.

Les Poètes appellent le Parnasse la *double montagne*, parce qu'il y a deux sommets. BICEPS.

*Apollon m'a montré, dessus le double mont,
Le Laurier immortel qui doit ceindre mon front.*
GOD.

Nous lisons dans l'Écriture, qu'Elisée demandoit le *double* esprit d'Elie. *Obsecro fiat in me duplex spiritus tuus.* On l'entend, communément, comme si Elisée avoit demandé que le don de prophétie & des miracles fût plus grand en lui qu'en Elie. L'explication la plus naturelle, est de dire qu'Elisée demandoit à être animé du même esprit qu'Elie; que le don de prophétie & des miracles, qui avoit éclaté en Elie, passât en lui.

DOUBLE, se dit aussi des choses qui sont faites avec plus de soin, & qui ont plus de force & de vertu. Du brocard à *double* broche, du ruban *double* en lisse, de l'encre *double*, bonne *double* bière, un *double* canon.

En termes de Bréviaire, on appelle Fête *double*, une Fête solennelle, où l'on *double* les Antiennes, & où on les répète à la fin & au commencement de chaque Pseaume, & parce qu'elle a les premières & les secondes Vêpres. *Festum duplex.* Il y a des Fêtes *doubles* de la première classe, qui sont Noël, l'Épiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu, la Saint Jean, la Saint Pierre, l'Assomption, la Toussaints, la Dédicace & le Patron de l'Eglise, d'autres sont *doubles* de la seconde classe. D'autres sont *doubles* majeures, & d'autres enfin sont seulement *doubles*. Telles sont les différentes classes des *doubles*, selon le Bréviaire Romain.

Dans le rit Parisien, on ne parle point des fêtes *doubles* de la première ni de la seconde classe; mais, au lieu de ces termes, on se sert de ceux d'Annuelle, de solennelle majeure, & solennelle mineure. Il y a cependant des Fêtes que l'on qualifie de *doubles* majeures, & de *doubles* mineures, & de *semi-doubles*; mais l'Office ne s'y fait pas de la même manière que dans le Romain.

Une *double* Fête, c'est un jour où deux Fêtes se rencontrent ensemble; un *double* jeûne, un jour où il se rencontre deux jeûnes de commandement. Les Fêtes *semi-doubles*, sont celles qui ont aussi l'Office entier avec les deux Vêpres, mais où l'on ne répète pas les Antiennes.

On appelle un *double* bidet, un bidet qui est de plus haute taille que les ordinaires. *Mannus elatior, crassior.*

DOUBLE, terme du jeu de Lansquenet, se dit d'une carte qui est déjà venue une fois; &, au figuré, on le dit de ceux qui ont un avantage, des faveurs que les autres n'ont point. *Duplicatus, geminatus.* Il est bien établi dans cette ferme, il a la faveur des Ministres, il joue sur carte *double*.

On appelle un chiffre à *double* clef, celui où l'on change des caractères pour signifier une même lettre. *Duplex.* Un chiffre à *double* clef est indéchiffable.

On appelle aussi lettre *double*, en termes de Grammaire, une lettre qui a la force de deux autres, comme le *z* des Hébreux, qui fait *t* & *s*, l'*x* des Latins, le *ξ* des Grecs. Il est évident que ces lettres en valent deux, & que, quand on prononce le mot Latin *axis*, ou le mot François *axillaire*, on leur donne le même son qu'ils auroient s'ils étoient écrits par deux *cc*, *accis*, *accillaire*, ou par un *c* & une *s*, *acsis*, *acsillaire*. Les lettres *doubles* renfer-

ment avec le *z* ou l'*s*, l'une des muettes auxquelles elles ont rapport. Les Grecs en ont trois, *z*, *ψ*, *Ϸ*. Les Latins n'en ont que deux *X*, *Z*; & la plupart des langues vulgaires de même. PORT-R. Les *doubles* ne sont que des abréviations d'écriture pour les lettres que nous voyons qu'elles renferment. Id. Voyez la *Nouvelle Méthode Latine*, Traité des Lettres, C. XI. & la *Méthode Grecque*, Liv. I. C. V. Règle V^e.

En Médecine on dit, fièvre *double tierce*, *double* quartre. Voyez FIÈVRE.

On dit, au Palais, qu'un faux & *double* emploi ne se couvre jamais. C'est une même partie qui a été employée deux fois dans un compte, sous divers noms & divers prétextes: c'est-à-dire, qu'on peut revenir à la demande, nonobstant tous arrêtés & transfections.

En termes de Chymie, esprit de vin *double*, veut dire, de l'esprit de vin distillé deux fois, & réduit par la seconde distillation, à une quantité moindre d'un tiers; par exemple, de trois pintes à deux, ou environ.

DOUBLE, se dit aussi en choses morales. C'est un *double* maraut, un *double* fripon, un grand coquin, un grand maraut. *Nequior.* Cela n'est que du style familier. Au figuré, on appelle un homme *double*, celui qui a de la mauvaise foi, qui a toutes les démonstrations de l'homme de bien, sans en avoir la réalité: une ame *double*, un cœur *double*, qui dit d'une façon, & pense d'une autre. *Duplex, ficitus, simulatus.* Seigneur, délivrez mon ame des langues *doubles* & trompeuses. PORT-R. S. Paul dit, dans sa première Epître à Timot. que les Diacres ne doivent point être *doubles* en paroles.

Ah! traître, scélérat, ame double & sans foi. MŒ.

*Un cœur double aisément croit qu'un autre est coupable
D'un crime dont lui-même il sent qu'il est capable.*

F. L. D. J.

DOUBLE, est aussi quelquefois substantif, & signifie une fois autant. *Duplum.* La peine du *double*, du quadruple. Gager le *double* contre le simple. Le *double* d'un chiffre. On dit qu'un homme voit *double*, quand il voit deux choses au lieu d'une. Le *double* d'une sentence, c'est la transcription d'une sentence dans quelque acte. En ce sens ce mot vient de *double*, qui, en bas-Breton, signifie copie, ou *double*, copier. Le *double* d'un compte, c'est la seconde grosse, qu'on donne à la Partie. Le *double* d'un air, en Musique, c'est le même air qu'on figure sur le simple, par l'addition de plusieurs notes qui varient & ornent le chant. Voyez Variation. Plier un linge en *double*, c'est le replier sur lui-même.

On dit aussi le *double* d'un corps de logis. On a mis les garderobes dans le *double*.

On appelle aussi *double* à l'Opera, un chanteur ou un danseur en sous-ordre, qui remplace les premiers Acteurs quand ils ne peuvent pas jouer leurs rôles. Il y a plusieurs *doubles* pour le chant & pour la danse. Il y a aussi des *doubles* à la Comédie.

En termes de Marine, *double* se dit des manœuvres, & est opposé à *bout*, ou *extrémité*. Haler sur le *double*, c'est haler en prenant une manœuvre par le milieu, ou par tout autre endroit que par le bout.

DOUBLE, en termes de Musique, se dit des croches, des mesures: *double* croche, *double* mesure. La *double* croche vaut la seizième partie de la note ronde: c'est une note dont la queue a un *double* crochet, & qu'on nomme, à cause de cela, *double* croche: elle vaut la moitié d'une croche. La mesure *double* est celle qui se bat à deux temps égaux. Dans ces exemples, le mot *double* est adjectif: le même mot est aussi substantif, & de genre masculin en termes de Musique, lorsqu'on parle des mesures. Le *double* majeur se bat à quatre temps égaux. Le *double* ordinaire se bat à deux temps égaux. Le *double*

mineur se bat à deux temps très légers. MONTECLAIR.
 DOUBLE OCTAVE, est un intervalle de Musique, composé de deux octaves.

DOUBLE, En termes de Fleuristes & de Botanistes, se dit des fleurs qui ont plus de feuilles qu'elles n'en ont naturellement, qui, par l'art & la culture, ont acquis un plus grand nombre de feuilles que la nature ne leur en a données, qu'elles n'en ont quand elles viennent d'elles-mêmes & sans culture, & qu'on appelle simples. Un œillet *double*, une rose *double*, une anémone *double*, un souci *double*. Un œillet *double* est sujet à crêver. Les Fleuristes estiment fort les fleurs *doubles*, que les Botanistes regardent comme des monstres. Voyez FLEUR.

DOUBLE D'Aoust. Terme de Coutume. C'est le droit ordinaire qui est dû au Seigneur au mois d'Août par ses hommes serfs.

DOUBLE AUBIER. Voyez AUBIER. Aux arbres qui ont ce défaut, on trouve dans l'épaisseur du bois une zone de bois tendre, que l'on compare à l'Aubier. Elle est recouverte par une zone de bon bois & par l'aubier ordinaire.

DOUBLE-BORNE. f. f. Pièce carrée d'une vitre.

DOUBLE-CENS, se dit, quand le Sujet Censier, pour sa nouvelle acquisition, ou succession, ne paie à son Seigneur que le *double* de ce qu'il paie chaque année de devoir censuel.

DOUBLE-FEUILLE. f. f. *Ophris*, *bifolium*. Plante qui a beaucoup de rapport avec l'*Orchis*. Ses racines sont fibrées, blanchâtres, & poussent une tige garnie à sa base de deux ou trois feuilles arrondies, & soutiennent plusieurs fleurs disposées en forme d'épi. Chaque fleur est verdâtre, a six pétales, dont cinq sont petits, & font une coiffe; & le sixième, ou l'inférieur, représente une figure humaine. Le calice devient un fruit à trois côtés & à trois loges, qui sont chacune garnies de quelques bandes, sur lesquelles sont attachées des semences, aussi menues que de la sciure de bois. La *Double-feuille* vient dans des endroits humides.

DOUBLE-FLEUR. Nom d'une espèce de poiriers, & de poires. C'est une grosse poire plate, qui a la queue longue & droite, la peau lisse, colorée d'un côté, & jaune de l'autre: quand elle est gardée, elle perd son coloris, & devient toute terne & noirâtre. On en fait les plus belles & les meilleures compôtes du monde, ayant une chair moëlleuse, sans aucune pierre, & ayant sur-tout beaucoup de jus, qui prend aisément une belle couleur au feu.
 LA QUINT.

DOUBLE-HENRY. Monnoie d'or, du poids de 5 deniers 17 grains trébuchans, les simples & demi à proportion, au titre de 22 carats trois quarts, valoit autrefois un peu plus que le louis d'or, environ douze livres. C'est à cette monnoie que Henri III. faisoit allusion, lorsque son armée étant jointe à celle de Henri IV. alors Roi de Navarre, il refusa de combattre celle de Charles, Duc de Mayenne, chef de la Ligue, & dit qu'il n'étoit pas prudent de risquer un *Double-Henri*, contre un simple Carolus.

DOUBLE-LIEN. Terme de Coutume. Lien de parenté, par lequel deux personnes sont unies du côté paternel & du côté maternel, comme le sont deux frères germains. Le *double-lien* donne un droit qui consiste en ce que le frère, conjoint de deux côtés, exclut celui qui ne l'est que d'un. Le *double-lien* n'a pas lieu dans la Coutume de Paris; mais il a lieu dans plusieurs autres, comme dans celle de Bourgogne, d'Orléans, de Blois, de Berry, d'Amiens, &c.

DOUBLE-ŒUVRES. Voyez DOUBLERIE.

DOUBLE-OREILLE. Terme d'Agriculture. Les Laboureurs appellent ainsi la partie de leur charrue qui sert à tourner, à renverser de côté & d'autre la terre que le soc a fendue. Celle qui ne la tourne que d'un côté, est une oreille simple.

DOUBLE-PAIE. Terme de Guerre, Officier qui a *double-paie*. *Duplicarius*. Les Troupes étrangères, en France, ont *double-paie*.

DOUBLE-SENS. Subterfuge adroit pour cacher sa vé-

ritable pensée. Le *double-sens* a deux significations naturelles & convenables, par l'une desquelles il se présente littéralement pour être compris de tout le monde; & par l'autre, il fait une fine allusion pour n'être entendu que de certaines personnes. Le *double-sens* est d'un esprit fin; la malignité & la politesse en ont introduit l'usage; il faudroit seulement que ce ne fût jamais aux dépens de la réputation du prochain qu'il eût lieu. Voyez AMBIGUITÉ & EQUIVOQUE.

DOUBLE-TÊTE. Terme de Cloutier. C'est un clou, une foite de clou, qui a effectivement comme deux têtes.

Il se dit, aussi, en termes de Jardinage, d'une espèce de poire, qui a aussi comme deux têtes. On les appelle, plus communément, des poires à deux têtes.

DOUBLE-DE-TROYE. Nom d'une espèce de pêche, qu'on nomme autrement Magdeleine rouge. Voyez MAGDELEINE.

On dit, aussi, adverbialement, qu'un homme paiera au *double*, qu'on lui rendra au *double* quelque chose; pour dire, doublement, & même beaucoup plus, avec usure, & bien au-delà de ce qu'il a prêté. Soit qu'on lui fit du mal, ou du bien, il le vouloit rendre au *double*. ABLANC. J. C. dit que les Pharisiens rendoient leurs Profélytes fils de la géhenne au *double* de ce qu'ils l'étoient eux-mêmes. On dit, aussi, Mettre *double*, quand on replie une chose sur elle-même, ou sur quelque autre de même nature. *Replicare*. Plusieurs lettres de Chancellerie sont taxées au *double*, & on les appelle des *Doubles*. On dit, aussi, *double* d'une lettre, d'une copie. *Apographum*.

On dit, aussi, Jouer à quitte, ou à *double*, tant au propre qu'au figuré; pour dire, Mettre tout au hazard. *Quamcumque adire aleam*.

DOUBLE. f. m. Petite monnoie de cuivre, valant deux deniers. *Sexta pars assis*. Il sert à exagérer la pauvreté. Cet homme est si gueux, qu'il n'a vaillant un *double*, un rouge *double*. Il est si avare, qu'il ne donneroit pas un *double* aux pauvres. Il y a eu des *doubles* à Paris, qui ont été de différente valeur, selon les temps, qu'on a appelés *doubles Parisis*, & *petits Parisis*.

DOUBLE. f. f. C'est le premier des quatre ventricules des animaux qui ruminent. On, l'appelle autrement, *panse*, ou *gestier*. Voyez PANSE.

DOUBLEAU. Terme d'Architecture. Arc-Doubleau. Nom qui se donne aux premiers arcs qui forment les voûtes, qui vont directement d'un pilier, ou d'un arcboutant à l'autre, entre lesquels sont comprises les croisées d'ogives. *Arcus majores*, *primarii*. Ils ont quelquefois plus de largeur que les ogives.

DOUBLEAUX. Terme de Charpenterie. Ce sont des solives pour faire des planches. *Tigna*. On met huit *doubleaux* au-dessus des travées pour faire le plancher d'un moulin à vent. En particulier, on appelle *doubleaux*, les solives qui portent le chevetre.

DOUBLEMENT. f. m. Terme de Finances. *Duplum*. C'est une dernière enchère qui se fait dans la huitaine, après l'adjudication des Fermes & Domaines du Roi, qui est le double du tiercement. Elle doit être de neuf enchères courantes. Or, l'enchère courante est une somme certaine que le Conseil fixe à proportion de la Ferme qu'on adjuge. De sorte que, si l'enchère courante est de dix mille francs, le *doublement* doit être de trente mille écus, moyennant quoi, on est reçu à la place de celui qui en étoit adjudicataire. On revient contre les adjudications des Fermes du Roi par *doublemens* & par tiercemens. Dans les autres affaires, le *doublement* est la moitié du prix de l'adjudication dont on doit faire l'enchère.

DOUBLEMENT. En termes d'Eaux & Forêts, est aussi une dernière enchère, qui est le double du tiercement. On détruit l'adjudication faite à l'extinction de la bougie, par le tiercement, & le tiercement, par le *doublement*. L'une & l'autre enchère

doivent être faites dans le temps fixé par l'Ordonnance.

DOUBLEMENT, se dit d'un bataillon, quand on double les rangs ou les files, pour les augmenter en front, ou en hauteur. *Duplicatio.*

DOUBLEMENT, adv. En deux manières. *Dupliciter.* Cette terre lui appartient *doublement*, par double titre; l'un, comme acheteur; l'autre comme héritier du vendeur. Qui retient le bien d'autrui avec parjure, pèche *doubliement*.

☞ **DOUBLER**, v. a. Mettre une chose deux fois; Mettre le double, mettre une fois autant. *Duplicare.* *Doubler* la dépense. *Doubler* l'ordinaire. *Doubler* une somme, un nombre; c'est multiplier par deux.

☞ On appelle *doubler* un corps de logis, joindre un autre corps de logis à la face de derrière de celui qui est déjà fait. Adosser deux corps de logis l'un à l'autre.

☞ **DOUBLER** une Comédie, Quand deux Auteurs font chacun une Comédie sur le même sujet. *Duplicem in idem argumentum Comediam scribere.*

☞ On dit, en matière de spectacle, *Doubler* un rôle, *doubler* un Acteur, lorsqu'un Acteur en sous-œuvre joue un rôle, au défaut de l'Acteur qui en étoit chargé en premier.

DOUBLER, signifie quelquefois simplement, Augmenter, réformer. *Augere, ampliare.* *Doubler* le pas, c'est aller plus vite. *Properare, gradum accelerare.* Cette reflexion est bien triste; il faut *doubler* le pas pour s'en éloigner. CH. DE MER.

DOUBLER, signifie, aussi, Mettre deux étoffes l'une sur l'autre. *Vestiri alterum pannum intus assuere.* Faire *doubler* un manteau, d'hermine, de panne, de brocart.

☞ **DOUBLER**, Dans les Manufactures & dans plusieurs Arts & Métiers, c'est accoupler, assembler plusieurs brins de soie, de fil ou coton, pour n'en faire qu'un.

On dit, parmi les joueurs à la paume, qu'une balle a *doublé*, quand elle a touché deux fois à terre. Dans ce cas, *doubler* est neutre. *Solum bis tangere.* Et alors le coup ne vaut rien, ou l'on marque une chassé. Et, au jeu de Billard, *doubler* une bille, se dit, quand on pousse la bille de son adversaire, de manière qu'après avoir touché la bande, elle revienne en formant un angle, dont la ligne du second côté aboutisse ou réponde à une bloufe; ou simplement pousser la bille de son adversaire, de manière qu'après avoir touché la bande, elle revienne.

☞ **DOUBLER LES FILES, DOUBLER LES RANGS**, En termes de Guerre, C'est de deux rangs ou de deux files n'en faire qu'une. On *double* les rangs, en faisant entrer les Soldats du second rang dans le premier, ceux du quatrième dans le troisième, & ainsi de suites.

En termes de Marine, on appelle *doubler* le cap, parer le cap, *doubler* la pointe; pour dire, Passer au-delà du cap, d'une pointe de terre. *Promontorium aliquod prætervehi.* Le premier qui a *doubler* le Cap de Bonne Espérance, a été Vasco de Gama, Portugais, en 1498. *Doubler* un vaisseau, c'est, aussi, lui donner un doublage, ou revêtement de planches. *Doubler* le sillage, c'est, Faire plus de chemin.

Doubler des reins, se dit, en termes de Manège, quand un cheval défobéissant faute plusieurs fois de suite, pour jeter le Cavalier à bas. *Succutere.*

DOUBLÉ, ÉE. part. Voyez le verbe. Les Tartares sont à cheval les jambes *doublées*, & les étriers extrêmement courts. P. LE COMTE.

DOUBLÉ, ÉE. adj. Terme de Mathématique. Il ne se dit qu'en certe phrase, *raison doublée*, qui est très différente de la *raison double*.

☞ La *raison double*, comme nous l'avons dit, est le rapport de deux quantités, dont l'une est double de l'autre. 16. est à 8. en raison double. Au

lieu que la *raison doublée* est le rapport de deux carrés. 16. est à 4. en *raison doublée* de 4. à 2. c'est-à-dire, est la raison du carré de 4. au carré de 2. comme le carré de 4. est au carré de 2.

DOUBLERIE, f. f. On nomme ainsi, dans quelques Provinces de France, particulièrement en Normandie, dans le pays du Maine, & dans le Perche, ce qu'on appelle ailleurs plus communément du *linge ouvré*. Aux environs de Rouen, on dit *Doubles-œuvres*. Les Tillerans donnent au linge ouvré ces deux noms, parce qu'il contient, pour ainsi dire, deux sortes d'ouvrages; l'un, qui est simple, est la simple toile; & l'autre, qui semble le doubler, qui est la façon qu'on y ajoute.

DOUBLET, f. m. Fausse pierrerie, faite de cristaux taillés, joints ensemble par du mastic coloré par art, ou par quelque petite feuille de la même pierre, ou teinte de quelque autre matière, pour imiter les Émeraudes, les Rubis, &c. *Adulterina gemma e crystallo, colorata.* Ce n'est pas une Émeraude, c'est un *Doublet*.

DOUBLET, Terme de Joueur au Triétraç. C'est un jet de dez qui amène les même points des deux dez, comme deux as, deux cinq, deux six, &c. *Tesserarum jactus eadem duabus in tesseris puncta referens.* *Doublet* d'as, s'appelle ambezaz; *Doublet* de deux, s'appelle double deux, tous les deux, L. S. *Doublet* de trois, s'appelle ternes. *Doublet* de quatre, s'appelle carmes. *Doublet* de cinq, s'appelle quines. *Doublet* de six, s'appelle sonnés. Id. Tous les autres coups, où les points sont inégaux, s'appellent simples, ou coups simples.

C'est, aussi, un terme de Pharaon: le *doubler* arrive, lorsque la même carte arrive à droite & à gauche, & le Banquier gagne moitié. Les *doublets* font le profit des Banquiers.

☞ **DOUBLET**, se dit, aussi, au Jeu de Billard. C'est un coup, par lequel on fait frapper la bille de son adversaire, seulement contre une bande; d'où elle va entrer dans une bloufe. *Doublet* du milieu, *doublet* du coin. Voyez **DOUBLER** au Jeu de Billard.

DOUBLETTE, f. f. Est un des jeux de l'orgue, qui est ouvert & de deux pieds, accordé à la 22^e de la montre. La *doublette* est un jeu à bouche dont les tuyaux sont de la petite facture, c'est-à-dire, étroits: ces tuyaux sont d'étain fin & ouverts.

DOUBLETTE, Terme de Conchyliologie. C'est un mot dont se servent les Hollandois, pour exprimer les Coquillages qui ont deux écailles. Ce terme revient à celui de *Bivalve*.

DOUBLEUR DE LAINE, Celui qui double la laine sur le rouet.

DOUBLEUSES DE SOIES, Ce sont des filles, qui, après que la soie a été filée par le Moulinier, la doublent sur des guindres, qui sont des espèces de rouets.

DOUBLIERE, f. f. C'est, selon Borel, une bête qui porte deux petits à-la fois. Ce mot n'est pas d'usage.

☞ **DOUBLOIR**, f. f. Dans la Manufacture de soie, Machine qui sert à soutenir les rochets sur lesquels est dévidée la soie qu'on veut doubler.

DOUBLON, f. m. Monnoie d'Espagne, ou double pistole. *Duplex nummus aureus.* Ma foi ils sont beaux & bons, vos *doublons*. CATHOL. D'Es. Voy. PISTOLE D'ESPAGNE.

DOUBLON, en termes d'Imprimerie, se dit, des fautes des Compositeurs, quand ils composent deux fois la même chose, ou plusieurs mots. *Iteratio supervacanea.*

DOUBLOT, f. m. Terme de Manufacture d'étoffes de laine, en usage dans la Province de Champagne, particulièrement à Reims: il signifie, un fil de laine double, dont on fait les lisères des droguets.

DOUBLURE, f. f. L'étoffe dont on double une autre. *Assutus, ou assuendus intrinsecus vesti pan-*

nus. La *doublure* est souvent plus riche que l'étoffe.

On dit, en proverbe & au figuré, que *fin contre fin*, n'est pas propre à faire *doublure*; pour dire, que deux personnes qui sont également fines, ont de la peine à se tromper l'une l'autre.

☞ DOUBLURE, se dit, aussi, parmi les Orfèvres, de l'or ou de l'argent dont on garnit intérieurement les tabatières, dont le dessus n'est pas du même métal.

DOUBTER. Voyez DOUTER.

DOUCE-AMÈRE, ou DULCAMÈRE. Plante qui pousse des sarments longs, ordinairement de deux ou trois pieds. Elle est chaude, fébrifuge, pulmonique, & tue les vers. Ses feuilles & ses baies sont délicatives, digestives, détersives, résolatives & propres pour les obstructions du foie, pour les hernies, pour ceux qui sont tombés de haut, pour dissoudre le sang caillé, étant prise en décoction, ou autrement. On l'emploie avec succès, en forme de cataplasme, sur la tumeur des mamelles, causée par la coagulation du lait. Cette plante se vend dans les boutiques des Herboristes. *Dulcamara, solanum scandens.*

DOUCEÂTRE, adj. m. & f. Qui est d'une douceur fade. Il se dit des eaux, ou des liqueurs, ou saveurs, & quelquefois des odeurs. *Subdulcis, dulciculus.* Je n'aime point cette sauce, elle est trop douceâtre. Un fruit *douceâtre*. Prononcez *douçâtre*.

DOUCEMENT. adv. D'une manière douce. *Suaviter, dulciter.* Les tortues marchent fort *doucement*. Sénèque nous apprend, que, quand Socrate étoit en colère, c'étoit alors qu'il parloit plus *doucement*, & plus rarement. PORT-R.

DOUCEMENT, signifie encore, Humainement, sans rudesse, sans aigreur. *Humaniter, leniter.* Il faut traiter *doucement* les valets. Ce Prince a traité *doucement* les vaincus. La correction chrétienne se doit faire *doucement*, & sans aigreur. Je ne lui ai rien dit de fâcheux, je lui ai parlé *doucement*.

DOUCEMENT, signifie encore, Commodément, facilement, paisiblement, agréablement, sans murmure, sans impatience. *Placidè, quietè, tranquillè, pacatè, suaviter.* On vit *doucement* dans la solitude. Avec un peu de raison, on peut goûter *doucement* les biens, & s'accommoder patiemment aux maux. S. EVREM. Il vit tout *doucement* de son bien; ce qui veut dire, aussi, peritement; mais sans être à charge à personne. Vivre *doucement*, c'est-à-dire, sans passion, sans inquiétude, hors du bruit & de l'embarras des affaires. ВОУН. *Doucement*, diras-tu, que sert de s'emporter? БОИЛ. C'est-à-dire, parler sans aigreur & sans précipitation. Quelquefois il va plus à l'artifice qu'à la modération.

Est-ce donc-là médire, ou parler franchement? Non, non, la médifance y va plus doucement.
BOILEAU.

Il faut se laisser conduire *doucement* à la nature, qui nous apprendra assez à mourir. MONT. Les marques de votre tendresse me repassent *doucement* dans l'imagination. CH. DE MER. Je fais souffrir mes malheurs assez *doucement*, & sans importuner personne. M. SCUD. Le mouvement le plus délicat de l'amour, c'est la langueur, qui, comme une flamme secrète, nous consume *doucement*. S. EVREMONT.

DOUCEMENT, signifie encore, Sans éclat, à la fourdine & délicatement. *Tacitè, leniter, lentè.* Les négociations avec les Etrangers doivent être traitées fort *doucement*. Il faut aller *doucement*, & bride en main, quand on a affaire à certaines gens.

On dit, en proverbe, Aller *doucement* en besogne, quand on agit lentement, & avec grande circonspection.

On dit, après de grandes douleurs, qu'on est bien *doucement*; pour dire, qu'on est soulagé.

Il signifie, aussi, Médiocrement bien. Com-

ment se porte ce malade? Tout *doucement*. Avancez-vous cette affaire? Tout *doucement*. ACADEMIE FRANÇOISE.

DOUCEREUX, EUSE. adj. Qui est doux, sans être agréable. *Dulciculus.* Vin *doucereux*, fruit *doucereux*.

☞ DOUCEREUX, se dit, au figuré, de ceux, qui, par des airs féminins & affectés, par des discours flatteurs, cherchent à s'influenter dans l'esprit des autres. Il signifie, proprement, celui qui est trop doux & affecté. Ce mot s'applique à ceux qui montrent beaucoup d'amour; mais une amour fade. *Blandiculus, blandicellus, blandiloquus.* Il est aussi employé substantivement.

☞ On le dit, non-seulement des personnes, mais aussi des choses qui sont particulièrement propres aux personnes. Un style *douceureux*; un esprit *doucereux*, des vers *doucereux*: ce qui se dit, particulièrement, des vers d'amour. Faire le *doucereux*, c'est, Faire l'amoureux, le languissant auprès d'une Dame. *Languidum, languentem amatum agere.* Cet homme est un *doucereux*, qui fait toujours le plaintif & le soupirant. M. SCUD. Appeler un homme *doucereux*, c'est lui dire une injure. ID. La réputation de *doucereux* bannal. BUSSI. [RAB.]

DOUCET, ETE. adj. Diminutif de *doux*, qui ne se dit que dans le discours familier. *Blandicella oris species.* Il ne se dit que des personnes, & l'usage en est fort borné. Il est aussi substantif. C'est une petite *doucette*.

DOUCETTE. f. f. *Campanula arvensis erecta, vel procumbens.* Espèce de Campanule qui vient dans les champs, & dont on mange, au printemps, les racines en salade. Sa racine est blanchâtre, petite, & pousse quelques feuilles oblongues, arrondies par leurs extrémités, molles, légèrement dentelées sur leurs bords. Ses tiges sont, tantôt droites, tantôt couchées, branchues, garnies de feuilles alternes, pareilles à celles du bas; mais plus étroites & un peu frisées sur leurs bords. Les branches & les tiges sont terminées par des fleurs d'un seul pétale, fort évasées, & à cinq angles, purpurines, ou bleuâtres, blanches dans leur fond, & soutenues par des calices verdâtres, rayonnées à cinq feuilles étroites. Ce calice devient un fruit allongé composé de quatre loges, qui contiennent une semence luisante & fort menue. Toute la plante donne du lait.

DOUCETTE, qu'on nomme aussi *Roussette*. f. f. Espèce de chien marin, dont la peau sert aux ouvriers en bois, aux mêmes ouvrages où ils emploient le véritable chien de mer.

DOUCETTE, est aussi un nom que l'on donne à la Mélasse, ou sirop de sucre.

☞ DOUCEUR. f. f. Impression agréable que font sur la langue les choses qui n'ont rien d'aigre, de piquant ni de rude. On le dit aussi de la même impression qui est produite sur les autres sens. Ce mot s'emploie au propre & au figuré, dans la plupart de ses acceptions. Voyez DOUX. *Dulcedo, dulcitus, suavitas.* La *douceur* du miel est plus fade que celle du sucre. La *douceur* de la voix charme l'oreille. Ce qu'on estime dans les parfums, c'est la *douceur*. La *douceur* de la peau plaît au toucher. La *douceur* des couleurs plaît à la vue. On dit qu'un homme aime les *douceurs*, quand il aime le sucre, les confitures, les vins de liqueurs.

☞ DOUCEUR, dans un sens moral, *lenitudo, lenitas*, désigne un caractère d'humeur qui rend très-sociable, & ne rebute personne. La *douceur*, dit M. l'Abbé Girard, est une qualité qui se trouve particulièrement dans la tournure de l'esprit, par rapport à la manière de prendre les choses dans le commerce de la vie civile. Ses contraires sont l'aigreur & l'emportement.

☞ Il paroît qu'on se sert plus communément de ce mot à l'égard des femmes, parce qu'elles tirent leur principale gloire des qualités convenables à la société, pour laquelle il semble qu'elles aient

été précisément faites. C'est par une conduite modérée, par des manières modestes & polies, que l'homme doit montrer la *douceur* de son caractère, & non par des airs féminins & affectés. La *douceur* est une vertu presque inconnue, parce qu'elle est simple & sans éclat. M. ESP. Il y a une si grande liaison entre la *douceur* & l'humilité, qu'elles sont presque inséparables. S. BERNARD. dit que ce sont deux sœurs. *Douceur* de mœurs, *douceur* d'esprit. Il est difficile de définir cette *douceur* qu'on trouve si charmante dans les femmes; il semble qu'il n'y a pas grande différence entre la bonté & la *douceur*. M. SCUD. Voyez encore HUMANITÉ, BENIGNITÉ.

DOUCEUR, signifie encore, Contentement, aise, agrément, plaisir. *Suavitas*, *juvunditas*. Dieu nous détache des *douceurs* trompeuses du siècle par les amertumes salutaires qu'il y mêle. LE P. THOM. C'est dans le repos de l'esprit que consiste la *douceur* de la vie. Toutes les *douceurs* d'un cœur tendre ne se peuvent connoître, qu'en les éprouvant soi-même. M. SCUD.

*Ce sont les douceurs de la vie,
Qui font les horreurs du trépas.* QUIN.

*Mille & mille douceurs y (à la couronne) semblent
attachées,
Qui ne sont qu'un amas d'amertumes cachées.* CORN.

La guerre a ses douceurs, l'hymen a ses alarmes. LA FONT.

On dit, conter des *douceurs* à une femme; pour dire, la cajoler, lui conter des fleurettes. *Blasphémia*, *illicebra*, *lenocinia*.

*Aller à l'abri d'une perruque blonde,
De ses froides douceurs fatiguer le beau monde.* BOILFAU.

En ce sens, on dit aussi, Dire des *douceurs* à quelqu'un; pour dire, le flatter, lui dire des choses obligantes.

DOUCEUR, se dit aussi, de quelque commodité, ou menu profit qu'on tire d'une affaire, d'une entremise, *Fructus*, *utilitas*, *commodum*. Cet homme n'a pas beaucoup gagné à ce marché; mais il en a tiré quelque *douceur*. Il a fait ce mariage, il en a eu quelque *douceur*. Cela est du discours familier.

Douceur se dit du style. Il y a une *douceur* de style, qui consiste à écrire de manière que le discours s'insinue imperceptiblement dans l'esprit du Lecteur, & y fasse une impression qui plaise & qui attache.... Ce talent regarde le style personnel, & est fort au-dessus du grammatical, dont néanmoins il suppose d'ordinaire la pratique. P. BUFFIER. La *douceur* du style grammatical, selon le même Auteur, consiste à éviter une suite de mots dont la prononciation est rude, ou une suite de syllabes qui ont le même son, ou à-peu-près le même: le style n'aura point de *douceur*, si ces mots ou ces syllabes ne sont pas tout à-fait de suite, mais fort près; si l'on répète trop souvent certaines particules, *car*, *pour*, *mais*, &c. si les mêmes mots sont pris en différents sens dans une même phrase; si l'on a des mots que l'oreille ne distingue pas assez, de sorte que plusieurs semblent n'en former qu'un seul. Isocrate, S. Jean Chrysostôme, & Euripide parmi les Grecs; Cicéron & Cornelius Nepos parmi les Latins; Sarasin, M. de Fénelon, Archevêque de Cambrai, M. Maboul, Evêque d'Aler, Racine ont une grande *douceur* de style.

On dit, verbalement, Tout par *douceur*, & rien par force, pour dire, qu'on fait mieux ses affaires à l'amiable, que par violence.

DOUCHE. f. f. Epanchement, chute d'eau minérale, dirigée sur une partie affectée, pour en procurer la guérison. *Aqua calida in affectam malè*

corporis partem infusio. Donner, recevoir, prendre la *douche*. On emploie les *douches*, principalement dans les cas où il y a épaulement de la synovie, que l'on cherche à détruire par ce moyen: effet qui peut être produit par la chute de l'eau, par sa chaleur & par les parties salines dont les eaux thermales sont chargées. On continue l'usage des *douches*, plus ou moins long-temps, selon que le mal est plus ou moins opiniâtre.

Ce mot vient de l'Italien *doccia*. MÉNAGE.

DOUCHER. v. a. Donner la *douche*. On m'a *douché* le bras, le genou, &c. *Aquas minerales in aliquam corporis partem malè affectam infundere*.

DOUCIN. f. m. Nom que quelques-uns donnent à l'eau douce mêlée d'eau de la mer.

DOUCIN. f. m. Sorte de pommier qui approche fort de celui de Paradis.

DOUCINE. f. f. Terme d'Architecture. C'est un ornement de la plus haute partie de la corniche, qui est fait en forme d'onde, moulure ondoyante, moitié convexe, & moitié concave. *Cymatium*. On l'appelle, aussi, *cymaisè*, ou *grecule droite & renversée*.

Les Menuisiers appellent *doucine*, une espèce de rabot qui sert à faire des moulures.

DOUCINE. f. f. Vieux mot. Sorte d'instrument de Musique. MAROT.

DOUDOU. f. m. Monnoie de cuivre, qui a cours dans quelques lieux de l'Orient, particulièrement à Surate & Pondichéry. Le *Doudou* vaut un peu moins de deux liards.

DOUE, ou DOE. *Theotvadum Castellum*, ou *Palatium*. Petite ville de France, dans la Province d'Anjou, à quinze mille pas de la Loire, à trois lieues de Saurmur, & à une lieue d'une petite rivière appelée le Toué, assez près d'un ruisseau nommé Layon. Il paroît, par le témoignage de plusieurs Historiens, que *Doë* étoit un des principaux Palais des Rois d'Aquitaine; & ce sont les ruines de ce Palais que les gens du Pays prennent pour les restes d'un Amphithéâtre. Messieurs Baudrand & Corneille ont cru que c'étoit un Amphithéâtre, & en ont décrit la forme & les dimensions. Il est de figure hexagone, taillé dans un roc, ou carrière de pierre rougeâtre, & pouvoit contenir quinze mille spectateurs. Il y a vingt degrés pour descendre au parc, où l'on faisoit combattre les animaux. En 1620. les Bourgeois de *Doë* représentèrent, dans cet Amphithéâtre, la prise de Jérusalem, par Godefroi de Bouillon, & quelques Tragédies. Outre la Paroisse, qui est dédiée à S. Pierre, il y a l'Eglise Royale & Collégiale de S. Denis, un Couvent de Recolets, & un Hôpital bien renté. On voit à *Doë* une des plus belles fontaines qu'il y ait en France. Elle est en fer à cheval, Le bassin en est fort large, & servoit aux Naumachies, ou combats sur l'eau. La Collégiale de S. Denis est, dit-on, un monument de la piété de Dagobert I. Cette ville a été appelée en Latin *Doadum Castellum*, *Doalum*, *Castrum Doadium*, *Dudum*, ou *Douæum*.

DOUEGNE. Voyez DUEGNE.

DOUELLE. f. f. Petit ais dont on fait les tonneaux. C'est la même chose que donve, ou douvelle. Voyez DOUVE, dont *douelle* & *douvelle* sont des diminutifs.

DOUELLE. f. f. Terme d'Architecture, qui se dit d'une coupe de pierre propre à faire des voûtes. *Selli in cuneum lapides*. Le parement qui fait la partie ceinturée de la voûte, & qui est courbe, s'appelle *douelle intérieure*, ou *intrados*. La partie opposée qui fait le dessus de la voûte, s'appelle *douelle extérieure*, ou *extrados*. La surface plane qui passe par la corde de l'arc d'une *douelle*, s'appelle *douelle plate*: c'est une préparation à la formation d'une *douelle* concave. FREZIER.

Ce mot vient du Latin *dolium*, un tonneau. Id.

DOUER. v. a. Terme de Pratique. Assigner un douaire à sa femme. Voyez DOUAIRE. Une femme *douce*

de douaire coutumier est plus avantagée, que si elle étoit *douée* d'un douaire préfix. Il a *doué* la femme d'un tel revenu.

DOUER, se dit, aussi, en parlant des dons & des avantages que nous recevons de Dieu, de la nature. *Ornare, instruere*. Samson fut *doué* d'une force extraordinaire. Esther fut *douée* d'une beauté admirable. La Sainte Vierge a été *douée* de toutes sortes de graces & de vertus. Dieu l'a *doué* d'une grande vertu. La nature l'a *doué* de grands talens, d'une grande beauté.

DOUÉ, EE. part. & adj. *Ornatus, praeclatus, instructus*. Ce jeune homme est *doué* de mille belles qualités.

DOUET ; ou **DOUIT**. f. m. Petit courant d'eau. Ce Terme est principalement usité dans les Provinces de Normandie & d'Anjou. On ne le dit point ailleurs. M. Huet dit qu'il vient du Latin *ductus, aqueductus*.

DOUGE, EE. adj. Vieux mot. Fin, délié.

Le corps est droit, gent & dougé.

Ménage remarque que l'on dit, aussi, du fil *dougé*, & de la toile *douge*.

DOUGLAS. Bourg, ou petite ville d'Ecosse, sur la côte de Merche, *Merenia*, aux confins de la Lothiane, dans laquelle quelques Géographes la comprennent. **MATY**. Speed la met dans la Merche, ou Marche. *Duglasium*. Les Anglois écrivent *Duglas*, ou *Duglas*. C'est ce dernier qui se voit toujours dans les Cartes de Speed, soit pour ce nom-ci, ou pour les suivans. Ce lieu donne son nom à une vallée, de laquelle il est proche, & que les Ecossois appellent *Dug asdale*. Il a aussi donné son nom à l'ancienne maison de *Douglas*. **CORN.**

DOUGLAS. Ville de l'Isle du Man. *Duglasium*. C'est un port de mer situé sur la côte orientale de cette Isle, vis-à-vis de la Lancastré en Angleterre. Le Golfe ou le Havre de *Douglas* est une partie de la mer d'Irlande, sur la côte orientale de l'Isle de Man, & au fond duquel est la ville de *Douglas*, dont il prend le nom. Ce Cap, ou la pointe de *Douglas*, est sur la côte orientale de l'Isle de Man, la pointe de terre qui s'avance au midi du Golfe de *Douglas*, dont nous venons de parler, & qui sert à former ce Golfe. Les Cartes de Speed, qui écrivent *Duglas*, en indiquant le *Douglas* d'Ecosse, écrivent toujours *Douglass* pour celui de Man. Pour nous, nous prononçons toujours *Douglas*.

DOUHE. f. f. C'est le côté d'un fossé où sont les terres jectices. Voyez **DOUVE**.

DOUIKEN. Terme de Relation. C'est ainsi que les Cathains appellent la vingt-deuxième partie de leur année, qui en a vingt-quatre de 15 jours chacune. Voyez d'Herbelot.

DOUILLAGE. f. m. Terme de Manufacture. Mauvaise fabrication des étoffes de laine, qui vient de ce que le tisserand n'a pas employé des trames de la même qualité dans toute la longueur des pièces. On appelle une pièce *douilleuse*, celle qui est ridée & mal unie, qui n'est pas carrée, & d'une égale largeur.

DOUILLART. f. m. Mesure dont on se sert à Bordeaux & presque dans toute la Guyenne, pour mesurer les charbons de terre d'Angleterre & d'Ecosse. Neuf *Douillarts* font le tonneau composé de 36 barriques, qui reviennent à 72 barils de la mesure de ceux portés par les tarifs de 1664 & 1667.

DOUILLE. f. f. Mouillez *ill*. Terme d'Armurier. C'est le fer creux qu'on met au talon ou au bout d'en-bis d'une pique, d'une halberde, javeline, buvette, ou autre arme semblable, ou au bout de la baguette d'une arme à feu. *tubulus ferreus, quo pars hastae, spiculi, extrema perfigitur*. On le dit, aussi, du creux où l'on met la chandelle dans une lanterne, un martinet, ou un flambeau. *Candelabri summus tubulus*. Les Orfèvres l'appellent *bobèche*.

On appelle, aussi, *douille* de la croix, le creux qui est au bas, où l'on fait entrer le bâton pour la porter en Procession, ou la mettre sur son pied. Les Taillandiers & les Jardiniers le disent, aussi, du trou d'un outil de fer, comme d'une bêche, dans lequel on met un manche de bois. On appelle ainsi, généralement, tout canal, anneau, tuyau de métal.

DOUILLET, ETE. adj. Mouillez *li* & les deux *ll*. Mollet, doux à l'attouchement. *Mollis, molliculus*. Une étoffe de soie est bien *douillette*. Un oreiller de duvet est *douillet*. La pomme rend la peau unie & *douillette*. Les linges qu'un Chirurgien emploie doivent toujours être à demi-usés, afin qu'ils obéissent davantage, & qu'ils soient plus *douillets*. **DRONIS.**

DOUILLET, se dit, aussi, des personnes qui affectent une délicatesse extraordinaire pour ce qui touche les sens. *Delicatus, delicatulus*. C'est un homme si *douillet*: ce qui se dit, aussi, des hypocrites & faux dévots qui cherchent trop leurs aises. L'amour propre est *douillet* & mignard; il est fort mal-aisé à satisfaire. M. Esp. On dit, d'un homme qui a la goutte au pied, & qui a encore de la faiblesse, qu'il a encore le pied *douillet*.

Il est encore substantif. Il fait le *douillet*. C'est un *douillet*. Homme qui aime ses aises.

DOUILLETTEMENT. adv. D'une manière douillette, ou sur quelque chose de douillet. *Delicatè*. Il étoit couché bien *douillettement* sur un bon matelas, tandis que les autres étoient sur la dure.

DOUILLON. f. m. Il se dit, en Poitou & dans quelques autres Provinces voisines, des laines de moindre qualité, telles que sont les plures & poignons.

DOULAS. Village de France en Bretagne, à trois lieues à l'orient de Brest. *Daculafium*. L'Abbaye de *Doulas* de l'Ordre de S. Augustin fut fondée en 1125. par Alain, Seigneur de Rohan. M. Corneille écrit *Doulas*, ou *Doulas*; mais on dit toujours *Doulas*.

DOULCEMER. f. m. Instrument de Musique en usage en France au XV^e siècle. Un compte rendu au Duc de Bretagne en 1451 & 1452. par Raoul de Lannay, fait mention d'un nommé Henri Cuiyot, joueur de *doucemer*. Le P. Lobineau a donné l'extrait de cet acte dans *l'Hist. de Bret.* T. 2. 1122. & suiv. Voyez à la pag. 1184. dernière ligne

DOULEBSAIS, ou **MALLEMOLLES**. Espèce de mouffeline, ou toile de coton blanche, très-claire & très fine, que l'on tire des Indes Orientales, particulièrement de Bengale.

DOULEUR. f. f. Sentiment désagréable, occasionné par un désordre dans quelque partie interne ou externe du corps, par une lésion particulière dans l'organe des sentimens. *Dolor*. La *douleur*, selon les uns, est un mouvement qui réside dans les sens; & selon les autres, c'est une émotion de l'ame causée par les organes. Si on demande la cause de la *douleur* que cause une piquete, l'on doit répondre d'abord, que la piquete ne peut séparer les fibres de la chair, sans ébranler les nerfs qui aboutissent au cerveau: on demandera encore, pourquoi cette partie du cerveau étant ébranlée, on sent de la *douleur*? Car il n'y a point de liaison nécessaire entre les ébranlemens du cerveau, & le sentiment de *douleur* dont l'ame est affectée. **MALEB.** Pour rendre raison de la *douleur*, il faut avoir recours à une puissance supérieure, qui forme la liaison entre les ébranlemens du cerveau & le sentiment de l'ame. Dieu connoît la *douleur*; mais ne la sent pas, parce que, sentir la *douleur*, c'est être actuellement malheureux: pour nous, nous sentons la *douleur*, sans la connoître; nous n'en avons nulle idée claire. **IB.** Ce Stoïcien, qui ne vouloit pas avouer que la *douleur* fût un mal, l'avouoit par l'effort qu'il faisoit pour ne le pas avouer. Le péché de la femme a été puni par les *douleurs* de l'enfantement.

DOULEUR, se dit, également, des sensations désagréables

désagréables du corps, & des peines de l'esprit & du cœur. L'idée de *douleur* ajoute à celle d'affliction, qui en hérit à son tour, sur l'idée de tristesse. *Dolor*, dit Cicéron, est *agritudo crucians*. Rien ne soulage tant la *douleur*, que la liberté de se plaindre. Voyez AFFLICTION, TRISTESSE.

Vous triomphez, cruelle, & bravez ma douleur.
RACINE.

Il y a des *douleurs* si sensibles, qu'il semble qu'elles nous dispensent, pour quelque temps, de la nécessité d'être raisonnables. J'ai senti tout ce que la *douleur* a de tendre, de vif & de violent. M. Esp. Je laisse à ces femmes médiocrement touchées, tout ce fracas de gémissements, qui sont plus propres à affaiblir la *douleur*, qu'à l'exprimer. Il y a des femmes qui ne s'opimâtrent à pleurer, que pour avoir la gloire d'une belle & immortelle *douleur*. ROCHEF. La *douleur* est toujours moins forte que la plainte. LA FONT. Les *douleurs* qui sont causées par l'amour, sont plus aisées à consoler, que celle qui sont causées par l'amitié; celles de l'amour sont plus violentes, mais moins durables. ID. Remarquez dans ce tableau d'un homme mourant, environné de sa famille, que la *douleur* y est si bien diversifiée, qu'on peut distinguer la *douleur* d'un cousin germain, & la *douleur* d'une femme qui se contrefait.

Il faut dans la douleur que vous vous abaissiez.
BOIL.

Lucain fait dire à Corneille, veuve de Pompée, Il m'est honteux de ne pouvoir mourir après vous de ma *douleur* seule. BOUO. La *douleur* d'une Maitresse, qui pleure son Amant, nous touche plus que l'affliction d'une veuve artificieuse. S. EVR.

On dit, en proverbe, Pour un plaisir, mille *douleurs*; pour dire, qu'il y a plus de maux que de plaisirs en ce monde. On dit, aussi, A la Chandeleur, la grande *douleur*; pour dire, le grand froid. On dit encore, proverbialement, *Douleur* aux vancus.

Le plaisir est toujours l'opposé de la *douleur*. *Douleur* & *mal* ne sont proprement synonymes, que dans le sens où ils marquent une sorte de sensation disgracieuse qui fait souffrir; & alors, la *douleur* dit quel que chose de plus vif, qui s'adresse précisément à la sensibilité; le *mal* dit quelque chose de plus générique, qui s'adresse également à la sensibilité & à la santé. SYN. FR.

La *douleur* est souvent regardée comme l'effet du *mal*; jamais comme la cause. On dit, de la *douleur*, qu'elle est aiguë; du *mal*, qu'il est violent.

Les Filles des SEPT DOULEURS de la Sainte Vierge. S. Philippe Bénézi, Propagateur, & l'un des Généraux de l'Ordre des Servites, avoit établi en plusieurs lieux des Confratries en l'honneur des sept *douleurs* de la Sainte Vierge; mais il n'y avoit aucune Communauté sous ce nom. Ce fut la Duchesse de Latere, Dona-Camille-Virginie Savelli-Fatnese, qui fonda celle de Rome vers l'an 1652. voulant que cette Communauté portât le nom des sept *douleurs* de la Sainte Vierge, afin d'honorer, par une dévotion particulière, la Mère de Dieu dans ses souffrances. Elles font seulement une obligation de leurs personnes, sans engagement de vœux, promettant une perpétuelle stabilité, la conversion de leurs mœurs, & l'obéissance à la Supérieure; & elles gardent toutes les observances régulières, comme si elles étoient Religieuses. Elles n'ont point de clôture, & elles sortent pour visiter les trois principales Eglises de Rome, sans pouvoir sortir hors les portes de la ville. Elles observent la Règle de Saint Augustin, avec des Constitutions, qui leur ont été données par la Fondatrice, & approuvées par Alexandre VII. & Clément IX. & que Clément X. confirma le 25 Mars 1671. P. HELYOT.

Tome III.

Tom. III. p. 46. Voyez PHILIPPINES, Religieuses.

DOULEUR. En Mythologie. f. f. Fille de l'Erébe & de la Nuit, selon Cicéron.

DOULI. f. m. Terme de Relation. Espèce de voiture dont on se sert aux Indes. *Lectica*, *Sella Indica*. Il fit mettre la femme dans un *Douli*, (c'est une voiture moins honorable que le Palanquin) & il la fit transporter de l'Eglise. LET. EDIF. ET CUR. Elle se leva tout-à-coup de dessus le *douli*. IB.

DOULOIR, SE DOULOIR. v. récip. Vieux mot qui signifioit, autrefois; *Se plaindre*. *Dolere*, *queri*, *conqueri*. Les Chevaliers d'Amadis se *douloient* moult piteusement.

Femme se plaint, femme se deult;
Femme pleure quand elle veut.

SE DOULOIR, ne signifie pas tant être fâché, que Avoir de la douleur, être triste, dolent, chagrin. *Dolere*.

Ce n'est point deuil, quand louange on en veut;
Mais le vrai deuil, fais-tu bien qui le porte?
C'est celui-là qui sans temoins se Deult. MAROT.

DOULON. Rivière de France, en Auvergne. Elle passe à St. Verrin & à St. Didier, & joint l'Alhier, entre Brioude & vieille Brioude.

DOULOUREUSEMENT. adv. D'une manière douloureuse. *Acerbè*.

DOULOUREUX, EUSE. adj. Ce qui sent de la douleur, ou qui en cause. *Acerbus*, *dolorem creans*, *afferens*. Ne lui heurtez pas le bras, il l'a fort *douloureux*, a cause d'un rhumatisme. La goutte est un mal fort *douloureux*.

DOULOUREUX. se dit également au figuré. Nous sommes naturellement touchés d'un spectacle triste & *douloureux*. FELIB. Il n'y a rien de plus *douloureux* que cette séparation éternelle, que la mort met entre nous & nos amis. PATR.

Servons d'exemple à l'Univers,
De l'amour la plus tendre & la plus malheureuse;
Dont il puisse garder l'histoire douloureuse.

RACINE.

DOUNEZAN. Voyez DONNEZAN. On prononce l'un & l'autre.

DOURAK. Ville de Perse, où il se fait quantité d'Abahbes, qui sont des espèces de soutanes sans manches dont se servent les Arabes. Elles sont de camelot à bandes du haut en bas, & de trois couleurs, blanches, grises & noires. *Dourak* est assez près d'Hella, lieu où se fait la jonction de l'Euphrate & du Tigre, qui y forment plusieurs matais; où l'on seme des cannes qui servent à écrire. Quand ces cannes sont coupées, on les fait rouir dans l'eau, comme le chanvre en France. Cela leur donne une vive couleur de feuille morte. Ensuite on les fait sécher; & elles acquièrent la dureté nécessaire pour écrire. Tavernier, *Voyage de Perse*, T. I. L. 3. Long. 47. d. 32. Lat. 32. d. 15.

DOURBIE. Rivière de France, qui sort d'entre le Gévaudan & les Cévennes, & se jette dans le Tarn au-dessus de Millaud.

DOURDAN. Petite Ville de l'Isle de France. *Durdanum*, *Dordineum*, *Dordingum*. Elle est dans le Hurepoix, sur la rivière d'Orge. Quelques-uns mettent une partie de cette ville dans le Gâtinois, & une autre dans la Haute Beauce. *Dourdan* est un Comté du domaine du Roi. Il appartenoit en propre au Roi Hugues Capet; & ce fut par-là qu'il devint domaine Royal. *Dourdan* fut presque ruiné par les Huguenots, qui le prirent & le reprirent en 1562 & 1557. Henri III. engagea *Dourdan* au Duc de Guise en 1596. Cette ville fut vendue ensuite à Imbert de Diesbac, de Berne en Suisse. Celui-ci remit son droit au sieur de Harlay de Sancy, qui le transféra

au fieur de Rosny. Ce dernier en jouit jusqu'en 1610 que Louis XIII. le rembourfa, & reprit *Dourdan*. CORN. long. 19. d. 42'. lat. 48. d. 30'.

DOURLACH, ou **DOURLAC**. Petite ville d'Allemagne. *Durlacum*. Elle donne son nom à la partie inférieure du Marquisat de Bade. *Dourlach* est fort joli, & orné d'un beau château, qui est la demeure des Marquis de Bade-*Dourlach*. Rhénan a pris cette ville pour l'ancienne *Budoris*, que Cluvier croit être le château de Buriach dans le Ckreichgow, & d'autres Heidelberg, Le Marquisat de *Dourlac*, ou de *Bade-Dourlach*, est un petit Etat du Cercle de Souabe en Allemagne. *Marchionatus Durlacensis*. C'est la partie inférieure ou septentrionale du Marquisat de Bade. Le Marquis de *Dourlach*, & plus ordinairement de Bade *Dourlach*: la maison de Bade-*Dourlach* est la branche cadette des Marquis de Bade, qui est souveraine, & a voix dans les Diètes, comme l'aînée. Voyez BADE. long. 27. d. 3'. lat. 48. d. 58'.

DOURLANS, ou **DOURLENS**. Petite ville de France. *Dulendum*, *Donincum Ambianorum*; *Donencum*, *Donengium* dans quelques exemplaires de Sigebert. *Dourlens* est dans l'Amiénois, qui est une partie de la Picardie. *Dourlens* est situé sur la rivière d'Authie, vers les frontières d'Artois. Il appartenait autrefois aux Comtes de Ponthieu. Marie, Comtesse de Ponthieu, fille de Guillaume II. & d'Alix de France, donna *Dourlens* à Louis VIII. par contrat fait à Chinon l'an 1225. Par le traité d'Arras, Charles VIII. l'aliéna à Philippe le Bon, Duc de Bourgogne; mais Louis XI. fils de Charles, le racheta en 1463. Les Picards disent *Doulens*; & Valois prétend qu'il faut dire ainsi, & que *Dourlens* est une corruption: eu Artois on dit aussi *Doulens*.

DOURO. Rivière d'Espagne. *Durius*. Tel est le cours du *Douro*: il prend sa source dans la vieille Castille, vers les confins de la Navarre & de l'Aragon, dans le pays des anciens Palendons, près l'endroit où étoit Numance; de-là, séparant les Callaïques des Lusitaniens, il se déchargeoit dans l'Océan. Il a cent lieues de cours à-peu-près: il traverse la vieille Castille & le Royaume de Léon: il touche au Portugal au-dessus de Miranda, & courant au Sud-ouest fait quelque tems la séparation de l'Espagne & du Portugal; puis tournant droit à l'Ouest, il entre tout-à-fait dans le Portugal, & sépare les Provinces de Tralos-montes, & d'entre-Minho & *Duero* qui sont à son nord, de celle de Beyra qu'il a au midi, & se dégorge dans l'Océan vers le quarante-unième degré de latitude, un peu au-dessous de Porto. On l'appelle *Duero* en Espagnol; & *Douro* en Portugais.

DOUROU. f. m. Plante de l'Isle de Madagascar, qui croît en forme d'un panache, & dont les feuilles ont deux pieds de largeur, & sont longues d'une toise. Il s'en trouve même qui ont plus de huit & dix pieds de long, sans compter la tige qui est quelquefois de la longueur de deux pieds. Son fruit appelé *von herou*, à cause que *voa* signifie fruit en langage du pays, vient en forme d'une grappe, longue comme l'épi du blé de Turquie. Elle est enfermée dans une écorce fort dure, & chaque grain ou baie est comme un gros pois environné d'une chair bleue, dont on fait de l'huile. Les baies servent à faire de la farine pour manger avec du lait. Les habitans de cette Isle ont toujours de ce fruit dans la bouche avec du bétel & un peu de chaux, qu'ils mâchent pour la santé, & afin d'avoir l'haleine douce. Les feuilles vertes de cette plante leur servent de nate, d'assiette & de gobelet. On les nomme *rates*, quand elles sont sèches, & les tiges s'appellent *salafes*. On en bâtit les murailles des maisons.

DOUSARES. Voyez DYSARES.

DOUSBOURG. Qu'on écrit aussi *Doesbourg*. Ville des Provinces-Unies. *Doesburgum*, *Doesburgius*, *Dufburgum*, *Drusiburgum*. Cette ville est située au con-

fluent du vieux & du nouvel Iffel. *Dousbourg* étoit fortifié; mais les François en ruinèrent les fortifications en 1673.

DOUSLAG, Grande plaine sur la route de Smyrne à Ispahan, à vingt-quatre jours de Caravane de la première de ces deux villes, & à quatorze de Tocat, selon les voyages de Tavernier, L. 1. c. 7. Ce nom signifie, *Place de sel*; & le Pacha de Couchabar, qui en est à deux journées, en retire, dit cet Auteur, vingt-quatre mille ecus par an.

DOUSSAY. Petite ville de Poitou en France. *Doussay*, est sur la rivière de Vendre.

DOUTANCE. f. f. Vieux mot. Doute, crainte. *Dubium*, *timor*.

DOUTE, f. m. Le genre de ce mot n'est point incertain: quoique Voiture, Balzac, & plusieurs de nos bons Auteurs, qui écrivoient il y a environ un siècle, l'aient fait du genre féminin, il est aujourd'hui du genre masculin. *Doute* veut dire Incertitude, irrésolution, agitation d'un esprit qui ne connoit pas la vérité, ou qui ne fait de quel côté il se doit déterminer. *Dubitatio*, *hesitatio*. Il faut pourtant remarquer que ces trois mots ne sont synonymes que dans le sens où ils marquent une indécision. L'*incertitude* vient de ce que l'événement des choses est inconnu; le *doute* vient de ce que l'esprit ne fait pas faire un choix; & l'*irrésolution* vient de ce que la volonté a de la peine à se déterminer. Ainsi le *doute* est proprement une indécision de l'esprit qui ne fait pas faire un choix. On est dans le *doute* de ce qu'on doit faire, sur des opinions, & selon Aristote, le *doute* est le commencement de la science. MÉN. Le *doute* des Athées est un *doute* de ténèbres, qui ne conduit point à la vérité; mais le *doute* des Philosophes aide à la trouver. MALEB. L'opinion est un milieu entre le *doute* & la science: le *doute* laisse l'esprit en suspens, & la science prononce déterminément. En bien des choses difficiles, il vaut mieux pencher vers le *doute* que vers la crédulité. MONT. Il faut courir après la raison, & chercher la vérité par les *doutes* & par la dispute. BALZ. Il y a un *doute* qui tient l'esprit absolument suspendu, & indéterminé; & un *doute* qui est seulement accompagné de la crainte de se tromper. Les Sceptiques étoient dans un *doute* perpétuel. Les dévots sont toujours pleins de *doutes* & de scrupules. Les *doutes* passagers affoiblissent la foi, & ne la ruinent pas. Il ne faut pas être flottant entre le *doute* & la foi. Maintenant dans la Justice on révoque tout en *doute*. Ce *doute*, cette crainte est bien fondée. Le P. Bouhours a proposé plusieurs *doutes* sur la Langue.

On distingue en Philosophie deux sortes de *doutes*, l'un effectif & l'autre méthodique. Le *doute* effectif est celui par lequel l'esprit demeure en suspens entre deux propositions contradictoires, sans avoir aucun motif dont le poids fasse pencher d'un côté plutôt que d'un autre. C'est le *doute* des Pyrrhoniens. Le *doute* méthodique est celui par lequel l'esprit suspend son jugement sur des vérités dont il ne doute pas, pour s'affermir de plus en plus dans ses connoissances. C'est le *doute* introduit par Descartes. *Dubium effectivum*. *Dubium methodicum*. Ce *doute* général, dans lequel les Pyrrhoniens se renferment, sans que rien puisse les en faire sortir, est impossible, pernicieux à la société, ridicule & extravagant. Voy. PYRRHONIEN.

Le mot de *doute* vient de *dubita*, terme de la basse Latinité, qu'on a dit pour *dubitatio*.

DOUTE, signifie quelquefois crainte, appréhension. Le *doute* où je suis qu'il ne lui arrive du mal, fait que je ne le quitte point. Il signifie aussi Scrupule. Ce cas de conscience n'a pas été si bien éclairci, qu'il ne me reste encore quelque *doute*.

DOUTE. Figure de Rhétorique, par laquelle l'Orateur paroît en suspens sur ce qu'il doit faire & dire. Que ferai-je? à qui m'adresserai-je? &c. Ceux qui s'abandonnent à la violence de leurs passions sont dans une perpétuelle inquiétude. Ils prennent un dessein, & puis ils le quittent, & ces divers mouvemens

poullent leur esprit de tous côtés. Or la figure qui représente cette suspension, & cette incertitude, s'appelle *doute*. *Dubitatio*.

Sans doute. Façon de parler adverbiale, qui signifie, Hors de *doute*, certainement. *Sine dubio*, *dubitacione*; *indubitata*, *indubitanter*. Vous avez *sans doute* bien pris vos mesures pour un si grand dessein. VOIR.

*Le Ciel s'est fait sans doute une joie inhumaine
De rassembler sur moi tous les traits de sa haine.*

RACINE.

DOUTER, v. n. Etre en doute, être indécis. *Dubitare*. Quand on peut *douter* aussi raisonnablement que vous, l'on est capable de décider. MENAGE. On a beaucoup avancé, si l'on a seulement appris à *douter*: ce n'est pas peu de chose que de savoir *douter* par raison & par esprit. MALEB. On peut *douter* par aveuglement, ou par brutalité; mais on *doute* aussi par prudence & par pénétration. Id. Les ignorans sont d'ordinaire les plus déceus, parce qu'ils n'aperçoivent pas les raisons de *douter*. LA PLAC. C'est un crime de *douter* de la loi, & des vérités que Dieu a révélées à son Eglise. Celui qui prend un ton affirmatif témoigne non-seulement qu'il ne *doute* pas de ce qu'il avance; mais aussi qu'il ne veut pas qu'on en puisse *douter*. NICOL. Ma tendresse m'est si précieuse, & l'estime que je fais de vous m'y fait trouver tant de gloire, que je ne fais point de plus grand crime que de vous en laisser *douter*. Mais comment en *douteriez-vous*? Tout vous le persuade, & dans votre cœur & dans le mien. LETT. PORTUG. Comment pourrions-nous *douter* du penchant que nous avons à la béatitude? Nous ne sommes au monde que pour travailler à l'acquiescer. On croit qu'il y a de la honte à *douter* & à ignorer; & l'on aime mieux parler & décider au hasard, que de reconnoître qu'on n'est pas assez bien informé des choses pour en porter un jugement. PORT-R.

*Prends alors le milieu que doit prendre un Chrétien,
Entre douter de tout, & ne douter de rien.* VILL.

Après *douter*, on met *si*, ou *que*. Je *doute* fort que vous preniez bien le sentiment de cet Auteur; ou, si vous prenez bien. Je ne puis *douter* si c'est-là la résolution, ou que ce ne soit-là la résolution, puisqu'il me l'a déclaré nettement. Quelques-uns mettent aussi quelque fois un infinitif; mais cette construction est vicieuse. Il trouvoit Dieu si grand, il se trouvoit si petit, qu'il *doutoit* même d'avoir jamais pu former des doutes semblables. PELISSON.

Le mot *douter* exige toujours le génitif; c'est-à-dire, la préposition *de*. On ne doute pas une chose, elle n'est pas *doutée*; on *doute* d'une chose. Corneille a pourtant dit dans Héraclius:

Outre que le succès est encore à douter.

Mais c'est un solécisme.

DOUTER, se dit avec le pronom personnel, & signifie, Croire sur quelque apparence, conjecturer. Je me *doutois* bien qu'il feroit une folie. Il ne se *doutoit* pas qu'on lui feroit cette insulte. Il ne se *doutoit* de rien. Il est venu sans qu'on s'en *doutit*. *Suspitari*, *presentire*.

DOUTER, s'est dit autrefois pour soupçonner. *Suspitari*. Et parcequ'il les *doutoit*, les fit mourir. JOINVILLE.

Ce verbe a été fait de *dubitare*; d'où vient qu'autrefois on écrivoit *doubter*.

DOUTEUSEMENT, adv. D'une manière douteuse. *Ambiguë*, *incertè*, *dubiè*. On ne fait rien d'assuré d'une telle affaire, on en parle *douteusement*. On fait cela si *douteusement*, que j'aime presque autant n'en rien savoir. M. SCUD.

DOUTEUX, EUSE. adj. Chose dont on peut douter. Voy. DOUTE. A parler avec justesse, *douteux* & in-

certain ne sont point synonymes. *Douteux* ne se dit que des choses: *incertain* des choses & des personnes. Une opinion *douteuse*, un homme *incertain*, un fait *incertain*. Un homme sage est *incertain* sur les opinions *douteuses*. Mais, dans l'usage ordinaire, où l'on n'est pas si délicat, on confond souvent *douteux*, *incertain*, *obscur*, *ambigu*. *Dubius*, *incertus*, *ambiguus*, *anceps*. C'est une question fort *douteuse*. Ce procès est fort *douteux*, difficile à juger. Les Oracles ne rendoient autrefois que des réponses *douteuses*. Dans une question parfaitement *douteuse*, on peut choisir le parti qui plaît davantage. P. DAN. Toutes nos qualités en bien, ou en mal, sont incertaines & *douteuses*; elles dépendent des occasions. ROCH. Les choses que nous connoissons par sentiment, plutôt que par raison, sont toujours un peu *douteuses*. CH. DE MER. Cette femme a eu le malheur d'avoir une réputation un peu *douteuse*. M. SCUD.

*Loin ceux à qui du mal l'apparence douteuse
Donne pour leur prochain une horreur fastueuse.*
VILL.

On le dit aussi des personnes dont on ne peut pas trop s'assurer, sur qui l'on ne peut pas trop compter. Dans cette chambre il y a trois Juges qui sont pour moi, trois contre, & les quatre autres *douteux*. ACAD. FR.

Pièce de monnoie *douteuse*, c'est celle dont l'alloy n'est pas bien connu. Elles doivent être cisailées.

DOUTEUX, est aussi un terme de Grammaire, qui se dit des noms dont le genre varie, & que les uns sont masculins, & les autres féminins. *Anceps*, *dubius*.

DOUTEUSE, Terme d'Anatomie, qui se dit d'une espèce d'articulation du corps humain, que l'on appelle aussi *neutre*, parce qu'elle n'est pas tout-à-fait diarthrose, n'ayant pas un mouvement manifeste; ni tout-à-fait synarthrose, parcequ'elle n'en est pas absolument privée. Telle est l'articulation des côtes avec les vertèbres, & celle des os du carpe & du tarse entre eux, laquelle tenant de l'une & de l'autre est appelée amphiarthrose, & par quelques-uns diarthrose synarthroïdale. DIONIS. *Articulatio dubia*, *neutra*; *amphiarthrosis*, *diarthrosis synarthroïdalis*.

DOUTIS. Toiles blanches toutes de coton, assez grosses, que l'on apporte des Indes Orientales, particulièrement de Surate.

DOUVAIN. Terme de Marchand de bois. Planches minces qu'on fend dans les forêts pour faire les douves & les futailles. *Lignum ex quo doliorum lamina*, *lamina comparantur*. Le millier de *douvain* vaut tant. Le millier de *douvain* à pipes est taxé à 35 liv. pour le droit de subvention. Les ouvriers nomment quelquefois *douvain* les billes de bois qui sont coupées de longueur pour être refendues en douves.

DOUVE. f. f. Pièce de bois merrain qui est propre à faire des tonneaux, des cuves, & autres vaisseaux. *Dolii lamna*, *lamina*.

Du Cange dit que ce mot vient de *doga*, qui signifie aussi chez les Grecs un vaisseau, un tonneau, & une fosse. On trouve aussi *dogus* dans la basse Latinité, pour signifier les ais dont on fait les tonneaux. Voyez les Actes de S. Tyrse & de ses compagnons martyrs dans Bollandus, *Acta Sanctorum Januar.* T. I. p. 821. En quelques endroits on dit *Douvelle*, en d'autres *douelle*, au lieu de *douve*. D'autres dérivent ce mot de l'Alleman *daub*.

DOUVE, est aussi le fossé d'un château. *Fossa castelli*. *Douve* signifie encore le mur d'un bassin de fontaine, quand il n'est que d'une assise ou de deux, comme il l'est ordinairement. *Margo*.

En Touraine, on appelle *douves* les cavernes que les habitans du long de la Loire font dans le roc, & où ils se retirent.

DOUVE, est aussi le nom d'une plante qui croît dans les prés & dans les lieux marécageux. Sa tige est lisse, creuse, entrecoupée par des nœuds, & garnie de

feuilles longues, étroites & dentelées en feie. Ses fleurs sont jaunes, ou de couleur d'or, semblables à la renoncule commune des prés. Sa racine est composée de fibres blanchâtres. La *douye* cause l'inflammation dans les entrailles des brebis qui en mangent, & les fait mourir : c'est pourquoi les bergers évitent avec soin les endroits où elle se trouve. C. Bauhin l'appelle *ranunculus longifolius palustris minor*.

DOUVE, ÉE. adj. qui se dit du foie des animaux qui est altéré. *Corruptus, a, um*. Pour connoître les animaux qui ont le foie altéré, il faut pousser & presser l'œil du mouton au petit angle ; & si le bouton qui est au grand angle paroît blanc, c'est un signe certain que l'animal est pourri, suivant la manière de s'exprimer des Bouchers & des Fermiers. En effet, on trouve le foie tuméfié, & les vaisseaux biliaires remplis de peaux, ou membranes. Les Bouchers disent un foie *douvé*, ou garni de douves. DUVERNEY, *Acad. des Sc.* 1071. *Mém.* p. 149.

DOWN, ou **DOWNE**. Ville d'Irlande, capitale du Comté de Downe. *Dunum*. Elle est située sur le lac de Cone, & est presque ruinée. Elle a cependant séance au Parlement. Eugène III y mit un Evêché suffragant d'Armach, auquel celui de Conner fut uni l'an 1441. Long. 11 d. 48'. lat. 54 d. 23'.

Le Comté de *Down*, ou de *Downe*, *Dunenſis Comitatus*, est une Province de l'Ultonie en Irlande. Ce Comté est borné au nord par celui d'Antrim, au couchant par celui d'Armach : la mer d'Irlande le baigne au levant & au sud.

DOUVRES. Petite ville du Comté de Kent en Angleterre. *Dubris, Darvernum*, ou mieux encore *Durovernum*. C'est un port de mer situé sur la côte méridionale d'Angleterre, à cinq lieues au sud de Cantorbéry. *Douvres* est un des cinq ports qui ont séance au Parlement. Il est vis-à-vis de Calais, qui n'en est éloigné que de six ou sept lieues.

DOUX, OUVE. adj. Qui fait une impression agréable sur nos sens. *Dulcis, suavis*. Ce qui rend les choses *douces*, c'est qu'elles sont composées d'atomes ronds & polis qui touchent légèrement nos sens, & les frappent sans les blesser.

Doux, se dit proprement des choses qui sont d'une saveur qui affecte agréablement l'organe du goût, qui n'a rien d'aigre, d'amer, de piquant, d'aigre, de salé. Le lait, le miel, le sucre sont *doux*, fruit *doux*, amandes *douces*, par opposition à amandes amères.

Doux, Du vin *doux*, qui n'a pas encore cuvé. *Mustum*.

Doux, Un potage trop *doux*, où il n'y pas assez de sel. Une faulſe *douce*.

Doux, On appelle généralement eaux *douces*, les eaux des fontaines, des rivières & des lacs, par opposition aux eaux de la mer qui sont salées.

Doux, dans cette acception, se dit de ce qui est composé d'une grande quantité d'acides, mais qui sont tellement embarrassés par des parties huileuses & ramenes, qu'ils ne peuvent que chatouiller très-doucement, par le plus subtil de leurs pointes, les petites fibres nerveuses de la langue. LÉMERY. En effet, si dans les *doux* il n'y avoit point d'acides, les *doux* ne seroient plus aucune impression sur la langue, & ils seroient insipides & non pas *doux* ; & si les acides n'étoient enveloppés & embarrassés, ils seroient sur la langue une impression trop forte & bien différente de celle que fait une saveur *douce*. Or on ne peut douter que les *doux* ne contiennent une grande quantité d'acides, puisque le sucre donne, par la distillation une grande quantité d'acides. Le lait, quoique fort *doux*, en contient aussi une très-grande quantité : ces deux choses ont aussi beaucoup de parties huileuses & sulphureuses ; ce qui paroît parce qu'on tire le beurre du lait, & que le sucre s'enflamme aisément quand on le jette dans le feu : d'ailleurs, le feu où l'on a jetté du beurre ou du sucre, s'attache aisément ; ce qui ne peut venir que

des parties huileuses & sulphureuses qu'ils contiennent. Les corps *doux* sont propres à adoucir les durerés de la poitrine & des autres parties. LÉMERY.

On dit, du vin agréable & fumeux, qu'il est *doux* & traître. On le dit aussi d'un homme qui a l'extérieur honnête & agréable, & l'esprit dangereux & méchant.

Doux, se dit de même de ce qui fait une impression agréable sur les autres sens, & détermine ce qui n'a rien d'aigre, de piquant ni de rude. C'est ainsi qu'on dit une haleine *douce*, un *doux* parfum, une voix *douce*, une peau *douce*, une chose *douce*. Flute *douce*, lime *douce*. Le *doux* ramage des oiseaux. Voyez odeur, toucher, son, musique, &c.

Doux, On dit, faire les yeux *doux*, composer ses regards de manière que les yeux en paroissent plus *doux*. Faire les yeux *doux* à une femme, lui témoigner de l'amour.

On dit, d'un cheval, qu'il a les allures *douces* ; quand il ne tourmente point le cavalier ; & d'un carrosse, qu'il est *doux*, quand il est bien suspendu, & ne secoue point ceux qui sont dedans.

On dit que l'air est *doux*, que le temps est *doux*, pour dire, qu'il est d'une température agréable, qu'il est calme & qu'il a une chaleur modérée. Une pluie *douce*, menue, plus chaude que froide. Une *douce* température de l'air. Aller vivre sous un ciel plus *doux* ; c'est-à-dire, dans un climat plus tempéré. Un *doux* zéphir, petit vent frais & agréable.

On le dit aussi du sommeil, même de la mort. Un *doux* sommeil lui ferma la paupière. Ici il équivaloit à tranquille.

Doux, Ce terme est employé dans plusieurs autres significations, dans la plupart desquelles il est pris au figuré.

Doux, Dans le langage ordinaire de la médecine, on dit qu'une purgation est *douce*, quand elle ne fatigue point le malade, & qu'elle fait son effet, sans lui donner de tranchées ; & l'on dit, d'un remède qu'il est trop *doux* quand il n'agit pas assez efficacement.

Doux, En Métallurgie on appelle mine *douce*, par opposition à rebelle, celle qui est aisée à fondre. Métal *doux*, par opposition à aigre, celui qui est flexible, ductile, non cassant. *Mollis*. On rend les métaux plus *doux*, en les faisant passer plusieurs fois par le feu ou par la forge. On le dit de même à la Monnoie, des métaux qui ont reçu les préparations nécessaires pour n'être pas cassants. L'or perd sa douceur ou son *doux* en le brassant avec le fer.

Doux, On appelle taille-*douce*, une gravure faite sur des planches de cuivre avec le burin ou avec l'eau-forte.

Doux, On appelle aussi tailles-*douces*, les images tirées sur ces fortes de planches. *Imago in are calata, expressa*.

On dit d'un escalier, qu'il est *doux*, qu'une montagne a une pente *douce* ; pour dire, qu'ils sont aisés à monter, qu'ils ne sont pas rudes. *Ascensu facilis*.

Doux, en Musique, opposé à fort ; on écrit ce mot au dessus des portées, pour marquer qu'il faut modérer le son, diminuer le bruit, ou, selon quelques-uns, pour marquer qu'il faut un jeu plus *doux* & plus agréable.

Doux, se dit, figurément, d'un homme qui a un caractère d'humeur qui le rend très-sociable, & qui fait qu'il ne rebute personne. M. l'Abbé Girard. SYN. Ceux qui sont *doux* naturellement, le sont toujours, au lieu que ceux qui ne sont *doux* que par étude s'emportent quelquefois. J'aime mieux une personne vive qui me divertit, qu'une personne *douce* & languissante qui m'ennuie. M. SCUD. Voy. BENIN, HUMAIN.

Doux, M. l'Abbé Girard prétend qu'on se sert plus communément de ce mot à l'égard des femmes, parce qu'elles tirent leur principale gloire des qualités convenables à la société, pour laquelle il semble

qu'elles aient précisément été faites ; au lieu qu'on fait un plus grand usage du mot *humain* en parlant des hommes , qu'en parlant des femmes , parce qu'ils se trouvent dans de plus fréquentes occasions de faire paroître leur humanité ou leur inhumanité. Ses contraires sont aigre & emporté. Il est des tons si aigres que les personnes les plus *douces* ne sauroient les supporter. Et quelle douceur pourroit être à l'épreuve des apostrophes impertinentes de ces gens que le langage moderne nomme avantageux , qui croient trouver dans l'estime ridicule qu'ils ont d'eux-mêmes le droit d'une raillerie insultante ?

Doux, signifie aussi agréable , touchant , qui fait une impression agréable sur l'esprit. *Jucundus*, *gratus*, *amoenus*. Les passions malignes ne donnent jamais de contentement *doux* & paisible. S. REAL. Mes plus *doux* momens ne vont qu'à n'être pas tout triste. M. SCUD. Une *douce* conversation , en épanchant le cœur , en fait souvent échapper le secret. BOSS. Les Rois sont privés du bien le plus *doux* que la société fournisse aux hommes : c'est l'amitié. S. EVR.

*Jamais à ce qu'on aime on n'impute d'offense :
Quelque doux souvenir prend toujours sa défense.*

CORN.

*J'aime mieux m'exposer à perdre un bien si doux ,
Que de vous obtenir d'un autre que de vous.* ID.

On le dit d'un gouvernement , des peines , par opposition à rude , fâcheux , sévère , violent. *Moderatus*, *lenis*. On l'a condamné à une peine fort *douce*. On lui a donné une question trop *douce* , une *douce* pénitence.

On dit aussi , d'une Religion , qu'elle est plus *douce* ; c'est-à-dire , moins austère , qu'il est aisé d'en pratiquer les règles.

On le dit aussi des discours , & des écrits flatteurs , galans , ou amoureux. *Blandus*. Il lui a fait de *doux* reproches de sa négligence ; une *douce* guerre , en se plaignant obligeamment. Il a tenu de *doux* propos à cette Belle ; c'est-à-dire , il lui a dit des choses flatteuses & obligeantes. On appelle des billets *doux* , des billets de galanterie qu'on écrit à une Maîtresse. *Amatoria littera*. Ces discours éternels des choses *douces* sont fort décriés dans le monde raisonnable. M. SCUD.

Doux, en matière de langage , se dit du style. Un style *doux* , qui n'a rien de rude , de raboteux , qui est aisé & coulant. Voyez douceur du style.

Une vue *douce* , qui a d'agréables repos , comme des prairies , des petits bois qui sont à une médiocre distance.

Doux, se dit aussi absolument. Il est *doux* de mourir pour sa patrie , pour ce qu'on aime. *Dulce est*. Il est bien *doux* de vivre en liberté , & sans affaire. Faut-il trahir son cœur , & obéir à cette chimère d'honneur , aux dépens de ce qu'il y a de plus *doux* dans la vie ? S. EVR.

Doux, se dit encore , adverbialement , Tout *doux* ; pour dire , N'allez pas si vite , ou arrêtez-vous , ne vous emportez pas. *Lentè*, *moderaté*. Il va tout *doux* en besogne. Filer *doux* , c'est être humble & soumis devant un plus fort que soi. *Obsequentem se exhibere*. Quelquefois souffrit patiemment une injure.

Doux, se dit , proverbiallement , en ces phrases. Ce qui est amer à la bouche est *doux* au cœur. On dit , d'un mauvais Médecin , que c'est un Médecin d'eau *douce* , quand il n'ordonne que des remèdes ordinaires. On dit , de celui qui ne s'est point senti d'un affront qu'on lui a fait , qu'il a avalé cela *doux* comme du lait. On dit , qu'un homme est *doux* comme un agneau ; pour dire , qu'il souffre tout. Les *douces* paroles n'écorchent point la langue , les oreilles.

Entre doux & hagar, façon de parler proverbiale ; pour dire , moitié rude & moitié *doux*.

Des yeux *entre doux & hagar*. Cela signifie , aussi , ni bien ni mal. Il l'a reçu *entre doux & hagar*.

Doux, (le) Rivière de France , en Latin , *Dubis* & *Aduabis*. Elle a sa source au Mont-Jura , un peu au dessus du village de la Motte , & coule dans la Franche-Comté. 103. Dou.

Doux, (le) Rivière de France , dans le Languedoc.

DOUY, ou *DYFI*. Rivière du Pays de Galles en Angleterre. *Dovus*, *Dyfus*. Elle se décharge dans la mer d'Irlande au bourg d'Aberdif , ou Aberdon. MATY.

DOUZAIN. f. m. Monnoie de cuivre avec quelque alliage d'argent , valant un sou , ou douze deniers tournois. *Assis Francicus*, *Galicus*. Le *douzain* avoit d'un côté pour légende , *Franciscus Francorum Rex* , avec un écusson couronné , où il y avoit trois fleurs de lis ; & de l'autre côté , il y avoit pour légende , *Sit nomen Domini benedictum* , avec une croix au milieu de l'épée. Ce *douzain* s'appeloit , aussi , *grand blanc*. Il a eu cours jusqu'au règne de Henri IV. Il y avoit aussi des *demi-douzains* , valant la moitié d'un *douzain* , & faits comme les *douzains* , hormis qu'ils étoient plus petits. *Semissis*. Il y a eu des *douzains* à la salamandre en 1539.

*Mais , s'il advient , comme tout se peut faire ,
Que mes écrits par un juste destin ,
De la boutique aillent au magasin ,
Et que delà , moisiss dans la poussière ,
Ils soient enfin livrés à la beurrière ,
Et tous en bloc vendus pour un douzain.*

P. D. C.

DOUZAIN , se disoit , autrefois , de 12 vers , comme quatrains se dit encore de quatre. MEN. On le trouve , en ce sens , dans Saint Gelais. *Carmen duodecim constans versiculis*.

DOUZAIN. f. m. Assemblage de douze choses de même nature. *Duodeni*, *duodecim*. Une *douzaine* d'assiettes , de serviettes. Vendre , acheter des alouettes à la *douzaine*. Les Sergens de la *douzaine* , sont les douze anciens Sergens du Châtelet , qui sont les gardes du Prévôt de Paris.

DOUZAIN, se prend souvent , dans le discours familier & dans l'usage ordinaire , pour un nombre indéterminé , & non pas pour le nombre juste & précis de douze. Une *douzaine* d'amis. Quand je vins à Paris , il n'y avoit qu'une *douzaine* de personnes qui écrivoient raisonnablement. MENAGE.

On dit , proverbiallement , A la *douzaine* , en parlant d'une chose qui n'est pas d'un grand mérite , d'un grand prix. Un Poète à la *douzaine*. Et , au contraire , on dit , Il ne s'en trouve pas à la *douzaine* , ou , il n'y en a pas treize à la *douzaine* ; pour dire , qu'une chose est rare.

DOUZE. Terme numeral. Le second nombre de la seconde dizaine , ou qui contient dix & deux. *Duodecim*. Le Zodiaque est partagé en *douze* parties , qui sont les *douze* Signes. Les Astrologues partagent le ciel en *douze* maisons.

Les *douze* , absolument , se trouve pour les *douze* Apôtres , parce qu'il est ainsi dans l'Écriture. Alors l'un des *douze* , appelé Judas Iscariote , s'en alla trouver le Prince des Prêtres. PORT-R. Et , appelant les *douze* , il commença à les envoyer deux à deux. BOUH. Il alla ensuite par les villes & les villages , prêchant & annonçant le Royaume de Dieu. Et les *douze* étoient avec lui. SIMON. Il dit aux *douze* : Et vous , ne vous en allez-vous point aussi ? PÉLISSON.

On dit , proverbiallement & trivialement , pour assurer quelque chose , je te dis & te *douze* que , &c. Voyez au verbe DIRE.

On dit , aussi , Le Roi Louis *Douze* , le *douze* du mois , par abus , au lieu de *douzième*. *Duodecimus*. On dit , aussi , un livre in-*douze* ; pour dire , que chaque cahier ou feuille pliée a *douze* feuilles , ou 24 pages. On dit , aussi , une aune & un *douze* , une *douzième* partie.

DOUZE. Petite ville de Gascogne en France, dans le Diocèse d'Aire.

DOUZE. Petite rivière de Gascogne, qui passe à Roquefort, & se décharge dans le Midour à Mont-de-Marsan.

DOUZENAC. Petite ville de France, dans le Limousin. *Duzenacum*. Elle est à trois lieues de Tulle, du côté de l'Occident.

DOUZIÈME. adj. m. & f. Nombre ordinal, qui est à une place où l'on compte douze, à commencer par le premier; qui est après l'onzième. *Duodecimus*, *duodenus*. Décembre est le douzième mois de l'année.

DOUZIÈME. f. f. Terme de Musique. Intervalle qui s'appelle la cinquième doublée. On l'appelle ainsi, parce qu'il est formé de douze degrés diatoniques, où douze sons.

Douzième, est aussi un substantif masculin. Un *douzième* signifie la douzième partie de quelque chose. J'ai un *douzième* dans cette affaire.

LA DOUZIÈME. f. f. sing. ou LES DOUZIÈMES f. plur. C'est l'ancien nom de Vêpres, qui marque la douzième heure après le lever du soleil, comme None marque la neuvième, qui se termine à trois heures après-midi aux équinoxes, & Sexte la sixième qui finit à midi. CHASTELAIN. *Duodecima*; *Vespera*, *Vespertina preces*. On appeloit autrefois chaque partie de l'Office divin du nom de l'heure à laquelle il falloit la réciter: Prime, parce qu'on la disoit au lever du soleil; Tierce, parce qu'elle commençoit à la troisième heure depuis le lever du soleil; Sexte, parce qu'elle commençoit à six heures après le soleil levé; None, parce qu'elle se disoit à la neuvième heure depuis le lever du soleil. Et enfin, *Douzième*, Vêpres, qui se disoient douze heures après le soleil levé.

DOUZIÈMEMENT. adv. En douzième lieu. *Duodecimo loco*.

DOUZIL. f. m. C'est le fausset d'un tonneau. Rabelais, livre 1. chapitre 3. dit, des femmes nouvellement veuves, que selon les lois qui déclarent légitime l'enfant né le onzième mois, elles peuvent jouer du ferre-croupière deux mois après le trépas de leurs maris; & que, si le diabol ne veut qu'elles engroissent, il faudra tordre le douzil, & bouche close. Il veut dire que, passé le troisième mois de veuvage d'une femme, il ne faudra plus avoir de privautés avec elle, si l'on ne veut bien courir risque du scandale qui pourra s'en ensuivre: & il appelle cela, tordre le douzil, par une métaphore prise, de ce qu'après avoir goûté le vin d'un muid, on y met, pour boucher le trou, un fausset qu'on rompt en le tordant. Note 14. Ce mot n'est plus usité. Voyez DILLE.

DOUZY. Petite ville de France en Champagne. *Duziacum*. Elle est située sur la rivière de Chiers, à une lieue & demie de Sedan, vers l'Orient. MATY, CORN. Hoffman, & quelques Géographes, la prennent pour l'ancien *Duodeciacum*, & lui en donnent le nom en Latin, d'où ils croient que le mot François s'est formé par corruption. Il y a deux Conciles de Douzy; l'un, tenu en 871, où Hincmar fut condamné; & un autre en 874.

D O X.

DOXOLOGIE. f. f. Terme Ecclésiastique. Les Grecs ont ainsi nommé l'hymne du 14^e v. du 2. chap. de S. Luc, gloire soit à Dieu, &c. parce qu'il commence par le mot Grec, *δοξα*, qui signifie gloire. C'est ce qu'on a appelé la grande doxologie: la petite doxologie est le *gloria Patri*, qui commence par le même mot *δοξα*. On le chantoit à la fin de chaque Pseaume. Philostorge, L. III. N. 13. rapporte trois formules de la doxologie. La première est, *Gloire soit au Père, & au Fils, & au S. Esprit*. La seconde, *Gloire soit au Père par le Fils dans le S. Esprit*; & la troisième, *Gloire soit au Père dans le Fils & le S. Esprit*. Sozomène & Nicéphore, L. IX. C. 24.

en mettent encore avant la dernière une autre, qui est, *Gloire soit au Père, & au Fils dans le S. Esprit*: ce qui fait quatre formules de doxologie. La première est celle des Catholiques. Elle fut instituée vers l'an 350. par les Catholiques d'Antioche, nommés alors Eustathiens, comme nous le dirons à ce mot. Les trois autres sont de la façon des Ariens. La seconde étoit celle d'Eunomius & d'Eudoxe; c'est celle qui plaisoit le plus à Philostorge, au rapport de Phorius. Ils firent cestrois doxologies dès l'an 341. de J. C. au Concile d'Antioche, où ils commencèrent à se brouiller entr'eux, & à se diviser. Philostorge dit que Flavian, qui fut depuis Patriarche d'Antioche, est l'auteur de la première doxologie qui est Catholique; mais Sozomène, L. III. C. 19. & Théodoret, L. II. C. 14. qui en parlent, ne disent point cela; & Philostorge, Auteur Arien, n'en doit pas être cru sur sa parole, non plus que Nicètas, qui n'a fait apparemment que copier Philostorge, comme l'a remarqué Jacques Godefroy dans ses dissertations sur cet Auteur. Voy. ce livre, & Bollandus, *Acta Sanct. Febr. T. II. p. 771*. Il y a eu autrefois de grandes disputes, principalement dans Antioche, sur la formule de la doxologie. La plus commune parmi les Orthodoxes étoit celle-ci, qui est encore aujourd'hui en usage dans l'Eglise Catholique: *Gloire soit rendue au Père, au Fils, & au S. Esprit*. Les autres étoient affectées par les Ariens & par les autres Antitrinitaires. Voyez EUSTATHIEN, & Baillet dans la vie de Saint Eustate au 16 Juillet. Saint Basile néanmoins défend la seconde de ces doxologies, comme légitime & orthodoxe, dans le livre qu'il a écrit touchant le Saint Esprit.

Quelques-uns disent, aussi hymnologie, comme synonyme de doxologie; mais il y a de la différence. L'hymnologie est les Pseaumes, ou la récitation des Pseaumes mêmes, & doxologie est ce petit verset, *Gloire au Père, &c.* ajouté à la fin de chaque Pseaume. Godefroy lui-même, qui les confond dans l'ouvrage dont j'ai parlé, p. 147. les distingue fort bien, p. 148.

D O Y.

DOYEN. f. m. Titre de Dignité Ecclésiastique. C'est la première dignité dans la plupart des Eglises Cathédrales & Collégiales. *Decanus*. Doyen de l'Eglise de Paris. Doyen de S. Martin de Tours. Le Doyen est le Président né du Chapitre.

Grand DOYEN. Il y a des Eglises où le Doyen du Chapitre porte le titre de Grand Doyen. A Angers, à Tournay, le Doyen de la Cathédrale s'appelle le Grand Doyen.

DOYEN DE LA CHRÉTIENTÉ. On appelle dans le Pays-Bas, Doyen de la Chrétienté, ce que nous nommons Doyen rural.

Ce mot vient de *Decanus*, qui se disoit chez les Romains, de celui qui présidoit à dix soldats, ou d'un petit Juge d'une Dizaine, à l'imitation desquels les Prélats ont établi des Juges pour faire leurs visites dans une partie de leurs Diocèses. En quelques lieux on les appelle *Archiprêtres* & *Archidiaques*, auxquels les Doyens ont succédé.

DOYEN, Nom d'un Officier des Eglises Grecques, & sur-tout de l'Eglise de Constantinople. Le Doyen n'étoit point un Ecclésiastique, mais un laïque; il n'avoit point une dignité dans l'Eglise, mais il étoit Officier de l'Eglise. Justinien, dans ses Novelles 43 & 59, a fait plusieurs réglemens sur l'office des Doyens, car ils étoient plusieurs: il avoit soin des funérailles; & à cause de cela, on les appeloit quelquefois *Leſticaires*, *Leſticarii*. Le Doyen étoit le chef des *Leſticaires*. Il y avoit parmi les Doyens un chef qui étoit chargé de marquer aux Prêtres leur rang, de soutenir leurs droits, & de leur distribuer également les aumônes des Fidèles & les rétributions. Voyez l'Eucole des Grecs, & les notes de P. Goar.

Doyen, dans l'Antiquité étoit une espèce d'Huissier. Comme S. Ambroise étoit occupé à ses fonctions, on lui vint dire que l'on avoit envoyé du Palais des *Doyens* pour suspendre des voiles dans la Basilique Porcienne. FLEURY. Ces *Doyens* étoient une espèce d'Huissier.

DOYEN, dans les anciens Monastères, étoit un Supérieur établi sous l'Abbé pour le soulager, & pour avoir soin de dix Moines; c'est de-là qu'on l'appelloit *Doyen*, *Decanus*, à l'imitation de ces Officiers Romains, qui avoient dix soldats sous eux. Avant Saint Benoît, il y avoit d'ordinaire dans les Monastères un Prévôt, *Prapofitus*, & plusieurs *Doyens*, sous l'Abbé. En quelques Monastères, le *Doyen* étoit béni par l'Evêque, ou par les Abbés; comme l'Abbé même: ce privilège lui donnoit occasion de s'égalier à l'Abbé, & de ne lui être point assez soumis. S. Benoît vit cet inconvénient, & pour le prévenir dans son Ordre, il voulut que les Monastères ne fussent gouvernés sous l'Abbé, que par des *Doyens*, dont l'autorité étant partagée, donnoit moins à craindre. Il ne défend cependant pas cependant absolument qu'il y ait un Prévôt; mais, si l'on en crée un, il veut qu'il soit établi par l'Abbé, qu'il lui soit soumis. Pour les *Doyens*, ils avoient, comme j'ai dit, l'inspection sur dix Moines, & veilloient sur leur travail, & sur tous les autres exercices. Ce n'étoit point l'antiquité, mais leur mérite, qui les faisoit choisir; & on pouvoit les déposer après trois avertissemens. Comme les Monastères sont aujourd'hui moins nombreux qu'ils n'étoient dans les premiers tems, l'Abbé, ou le Prieur n'a plus tant de besoin d'être soulagé, & il n'y a plus de *Doyens* dans les Monastères. Voyez la Règle de S. Benoît, traduite & expliquée par M. de Rancé, Abbé de la Trappe, Tom. II. ch. 21.

On appelle *Doyens Ruraux*, ceux qui ont droit de visite sur les Curés de la campagne dans les Diocèses qui sont divisés par Doyennés. Dès le IX^e siècle, on voit des *Doyens Ruraux*; & Hincmar, dans son Capitulaire à ses Archidiaques, s'en réserve l'élection, & ne la permet à ces Archidiaques, qu'en cas qu'il fût éloigné, & par provision seulement. Quelques-uns croient que les *Doyens Ruraux* tiennent le rang & place des Chorévêques. Quoi qu'il en soit, ils sont fort anciens en France, en Allemagne & en Angleterre; mais jusqu'à la fin du XVI^e siècle ils ont été inconnus en Italie, parce que les Evêchés étant fort petits, ils n'y étoient pas nécessaires. S. Charles Borromée les y a établis.

On appelle, aussi, en certaines Universités & Facultés, un *Doyen*, celui qui est élu pour avoir quelques fonctions & prérogatives dans la Compagnie.

DOYEN, signifie, aussi, celui qui est le plus ancien en réception dans une Compagnie. Le *Doyen* des Cardinaux. *Cardinalium*, *Senatorum*, &c. *antiquissimus*. Le *Doyen* de la Grand'Chambre. Le *Doyen* des Enquêtes, c'est le premier montant.

DOYEN, se dit, aussi, de celui qui est le plus ancien en âge, à l'égard d'un autre. *Antiquior*. Il faut que vous passiez devant moi, vous êtes mon *Doyen*.

DOYEN, se dit, encore, de celui qui est le plus ancien dans une maison, dans une société. Le *Doyen* de la Conciergerie n'a pas voulu sortir, quoique tous ses écrous fussent déchargés. Le *Doyen* d'une auberge, d'une pension, a droit d'avoir la plus belle chambre, & la première place à table.

DOYENNE. f. f. *Decana*. Il y a plusieurs Chapitres, ou Abbayes de Filles, qui ont des *Doyennes*; tels sont Remiremont, & Ronceray à Angers. La *Doyenne* a la même Jurisdiction que l'Abbesse sur le chœur de l'Eglise de Remiremont.

DOYENNÉ. f. m. Première dignité en plusieurs Eglises Cathédrales & Collégiales. *Decanatus*. Un *Doyenné* oblige à la résidence, & à la Prêtrise. Le Pape peut conférer les *Doyennés*, tant d'Eglises Cathédrales, que Collégiales, sur la résignation du possesseur,

nonobstant le droit d'élection du Chapitre, lequel n'a lieu qu'en cas de mort, ou de démission volontaire.

DOYENNE, est aussi, une subdivision des Archidiaconés de quelques Diocèses, qu'on divise en plusieurs portions, dont chacune est sujette à la visite d'un même Supérieur. Le Diocèse du Mans a six Archidiaconés divisés en vingt-quatre *Doyennés*. Celui de S. Malo a deux Archidiaconés divisés en neuf *Doyennés*. Celui de Rouen a vingt-sept *Doyennes* sous six Archidiaconés.

DOYENNÉ, est aussi, la qualité de celui qui est le plus ancien en réception dans un Compagnie. Il faut être bien vieux pour parvenir au *Doyenné* de la Grand'Chambre, du Cardinalat.

On appelle, en quelques endroits, *Doyenné*, la maison du Doyen.

DOYENNÉ. Nom d'une espèce de poires, qu'on appelle, autrement, S. Michel, beurré blanc d'automne, poires de neige, &c. La poire *doyenné* ressemble au beurré gris pour la grosseur, la peau unie, verdâtre, jaunissant beaucoup en maturité. Elle est fondante, pleine d'une eau fort douce, ordinairement peu relevée. Ratement elle est parfumée. Il faut la cueillir verte, & la manger avant qu'elle ait acquis un jaune clair, qui marque une maturité trop avancée. Alors elle devient pâteuse & insipide. Il faut la prendre au point juste de sa maturité.

Celles des espaliers se colorent beaucoup du côté exposé au soleil.

Le *doyenné* sur coignassier rapporte promptement. Ce poirier rapporte beaucoup dans toutes sortes de fonds.

D R A.

DRABANT. f. m. Charles XI. Roi de Suède, forma un petit escadron de deux cens Gentilshommes choisis, qu'il appela *Drabans*, & dont il voulut être le Capitaine. C'étoient tous gens d'un grand air, & d'un grand courage. Sous Charles XII. ce Corps fut réduit à 150. hommes. Charles XII. a souvent attaqué & détruit avec ses *Drabans*, deux à trois mille Moscovites. Rem. de M. de la Motraye sur l'Hist. de Charles XII. de M. de Voltaire. Voy. TRABAN.

DRABURG. Petite ville du Cercle d'Autriche. *Dravoburgum*. Elle est dans la Carinthie, & prend son nom de la Drave, sur laquelle elle est située. MATY.

DRAC. Rivière de France qui coule dans le Dauphiné. *Dracum*. Le *Drac* tire sa source des montagnes de Monterrier, & se joint à l'Isère au-dessous de Grenoble. CORN.

DRAC. f. m. C'est le nom qu'on donne en Languedoc à ce qu'on appelle ailleurs *Esprit-follet*, esprit familier. Voici la description qu'en fait M. Altituc, dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire naturelle du Languedoc. « L'idée qu'on se forme des » *Dracs*, c'est que ce sont des esprits-follets, ca- » pricieux, inquiets, ordinairement malfaisans. » Les meilleurs d'entre eux se plaisent du moins » à faire des malices & des tours de page. On croit » pourtant qu'ils prennent certaines gens en amitié. » & qu'ils leur rendent d'assez grands services. » Du reste, on leur donne le pouvoir de se rendre » invisibles, ou de se montrer sous telle forme » qu'il leur plaît, &c.

DRACHME, on prononce & l'on peut écrire DRAGME. f. f. Monnoie des Grecs, qui valoit un gros d'argent. *Drachma*. C'étoit la même chose que le denier à l'égard de la valeur: c'est-à-dire, 7 ou 8 sous, monnoie de France, selon la plus commune opinion. Rejouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé la *drachme* que j'avois perdue. PORT. R. Luc XV. 8. & 9. On voit par cet exemple, par le Nouveau Testament de M. Simon, & par les Notes qui sont dans celui des Jésuites imprimé en 1713. que,

quoiqu'on prononce *dragme*, nos Auteurs écrivent encore *drachme*, selon l'étymologie & l'origine de ce mot.

La *drachme*, selon quelques Auteurs, étoit chez les Grecs, ce qu'étoit le denier chez les Romains, qui valoit quatre sesterces. Budé est de ce sentiment, *De Affe*, L. II. & L. III. où il le prouve par les témoignages de Pline, de Plutarque, de Strabon, & de Valère Maxime, où en effet *denarius* est synonyme de *δραχμή*. Mais comme il y avoit peu de différence, ces Auteurs Grecs, qui dans ces endroits ne traitent pas exprès des poids & des mesures, peuvent s'être servis chacun dans leur langue du nom de monnoie, approchant de celle qu'ils vouloient marquer. Scaliger, dans sa Dissertation, *De Re Nummaria*, pag. 42. ne dit pas absolument que le denier & la *drachme* sont la même chose; mais d'un passage Grec du Jurisconsulte, C. XXXI. *Mandati*, où la *drachme* est composée de six oboles, il en conclut qu'au siècle de Sévère, de Caracalle & d'Alexandre, fils de Mammée, le denier & la *drachme* étoient la même chose. Mais Agricola, *de Mens. & Ponder. L. IV.* prouve par Pline, Celse & Scribonius Largus, qu'il n'y avoit que sept deniers à l'once; & par Tite-Live, Appien, &c. que la *drachme* étoit à la taille de huit à l'once; & il prétend que, quand quelques Grecs ont dit que l'once contenoit sept *drachmes*, ils ne parloient pas de la *drachme* Attique, mais du denier Romain, auquel ils donnoient en Grec le nom de *drachme*. Gronovius est aussi du sentiment d'Agricola, que la *drachme* est la 8^e partie de l'once; & ce sentiment est vrai, comme il paroît par Isidore, L. XIV. C. 24. par Fannius, qui le dit expressément, & qui de plus, donne 96 *drachmes* à la livre Romaine; par Vossius, qui divise l'once en 24 scriptules, ou scrupules, dont la *drachme* en comprenoit trois. Cela donc supposé, & supposant encore que l'once Romaine ancienne étoit égale à l'once Romaine d'aujourd'hui, & par conséquent, de 40 grains moindre que la nôtre, comme l'a observé Gassendi, il s'ensuit que l'once Romaine ancienne pesoit 536 de nos grains, puisque la nôtre en pèse 576. Or, si l'on divise 536 par 8, on trouvera 67 grains pour le poids de la *drachme* Attique; ce qui revient en effet au poids des médailles Antiques que j'ai pesées. Puis, en supposant l'argent d'Athènes, au même titre que le nôtre, & prenant le nôtre à 32 liv. le marc, l'on trouvera que la *drachme* Attique valoit 9 s. 3 d. $\frac{2}{3}$ de denier de notre monnoie. Voyez Oisfel dans ses Notes sur Aulu-Gelle, L. I. C. 8. Gronovius *de Pecunia veteri*, Budé, Scaliger, Agricola, cités; ci-dessus DENIER.

La *drachme* d'Egine étoit de deux tiers plus forte que celle d'Athènes; car six *drachmes* d'Egine en faisoient dix d'Athènes.

La *drachme*, étoit aussi, une sorte de monnoie des Juifs, ayant d'un côté une harpe, & de l'autre une grappe de raisin. BOUTEROUE. Cette monnoie, dont parle Bouteroue, p. 29. que le P. Kirker a aussi décrite, *Œdip. Ægyp. T. II. p. 100.* & qui se voit au cabinet du Roi, & dans celui de M. de Pontcarré, Président du Parlement de Rouen, avec une partie d'une Inscription Latine de Trajan surajoutée, comme parle le P. E. Soucier, Jésuite dans sa Dissertation sur les médailles Hébraïques, pag. 15 & 16, où il en parle; cette monnoie n'est point une *drachme*, au moins Attique. C'est un demi-sicle; &, comme le sicle pesoit quatre *drachmes* Attiques & deux Alexandrines, cette monnoie pèse deux *drachmes* Attiques, & une seulement d'Alexandrie. Au reste, il ne faut point l'appeler *drachme*. C'est un demi-sicle, & c'est ainsi que les Hébreux l'appeloient. Il n'y a que les Grecs qui donnaient en leur langue les noms de *drachmes*, de *didrachmes*, & de *tetradrachmes*, aux monnoies Hébraïques.

On dit que David laissa à Salomon dans son trésor dix mille *drakermon*: c'étoit une monnoie étrangère

de même nature que les sols d'or, & qui pesoit une *drachme*.

Ce mot est dérivé de *δραχμή* & ce mot *δραχμή* vient de *δραχμαίνω* tenir, contenir. Cette monnoie fut ainsi appelée, parcequ'elle valoit une poignée de petites pièces de cuivre, nommées *κεραται* ou *κερατια* & par Sénèque *minutias aris*; c'est-à-dire, autant qu'il en pouvoit tenir dans la main. Oisfel, dans ses Notes sur Aulu-Gelle. L. I. C. 8. va plus loin, & prétend que *δραχμή* vient de l'Hébreu דרַחְמוֹן *darchemon*, qui se trouve dans le 2^o L. d'Esdras VIII. 79. Voyez l'Étymologicum de Vossius.

DRACHME, est aussi un poids, dont se servent les Médecins, qui est la huitième partie d'une once, qu'on appelle autrement un *gros*, au poids de marc. Elle contient trois scrupules, ou soixante grains.

DRACHME, en ce sens s'emploie quelquefois figurément, & en riant. Il me semble qu'il y a dans cette lettre cinq ou six *drachmes* d'amour. VOIR.

DRACO. f. m. Ancien Législateur d'Athènes, dont Solon fit abroger toutes les loix, excepté celle qui regardoit le meurtre. Ces loix étoient si sévères, que l'on disoit qu'elles n'avoient point été écrites avec de l'encre, mais avec du sang. En effet, elles ordonnoient le même supplice pour les fautes légères, & pour les crimes même les plus énormes. Celui qui avoit volé un chou étoit puni de mort, comme celui qui avoit commis un assassinat; &, lorsqu'on en demandoit la raison à Dracon, il répondoit que les petites fautes méritoient cette peine, & que, pour les plus grandes, il n'en connoissoit point de plus griève que la mort. Sa fin fut glorieuse, mais très-malheureuse en même-temps; car on dit qu'étant sur le théâtre d'Egine, le peuple, au milieu des acclamations de joie, lui jeta par reconnoissance, une si grande quantité de bonnets, de tuniques, & autres habillemens, qu'il en fut accablé.

DRACO. Voyez DRAGO.

DRACONITES ou DRACONTIA. Pierre fabuleuse, au sujet de laquelle on a débité une infinité de rêveries. On lui avoit donné ce nom, parcequ'on prétendoit qu'on la tiroit de la tête d'un dragon. Mais, pour se la procurer, il falloit endormir le dragon avant que de lui couper la tête.

PORTO DRACO. Voyez LIONNE, & PIRÉE.

DRACONNAIRE, ou le Porte-Dragon; *Draconarius*. Voyez DRAGONNAIRE.

DRACUNCULES ou DRAGONNEAU. f. m. Terme de Médecine. *Dracunculi*. Maladie des enfans, dans laquelle ils sentent une grande démangeaison, causée, à ce qu'on croit, par de petits vers qui s'engendrent sous la peau, au dos, aux épaules, aux bras, & qu'on appelle *dracuncules*. Les enfans qui ont des *dracuncules*, ou *dragonneaux*, deviennent presque étiques, & ils ne se nourrissent point, quoiqu'ils mangent de fort bonnes choses, ils sentent au dos, & quelquefois aux autres parties extérieures, une démangeaison insupportable, qui vient de ce que sous la peau il se forme des vers d'une matière visqueuse, qui ne se dissipe point par la transpiration. Cette maladie n'est pas tellement propre des enfans, que les personnes plus âgées ne l'aient quelquefois, puisqu'on dit que l'Empereur Henri V. en mourut: il l'avoit eue de naissance. En Pologne, les femmes guérissent de la manière suivante les enfans qui ont des *dracuncules*. On baigne, & on lave les enfans dans de l'eau chaude, dans laquelle on a jeté une mie de pain en miettes, & une poignée de cendres; on fait écouler l'eau, & l'on ramasse en une masse la mie de pain: si on la divise le premier jour, on y voit une quantité prodigieuse de poils très-fins, que quelques-uns appellent poils de chien, & d'autres, poils de vers: c'est à ces poils, ou à ces vers, qu'on attribue la cause du mal. Après avoir donné aux enfans ce bain, on leur frotte les épaules & les bras de farine détrempeée dans du vinaigre, ou de farine de froment détrempeée avec du miel, & aussi-tôt il paroît sur la peau de petits tubercules, semblables à des graines de pavot de couleur cendrée: on appelle

ces tubercules têtes de vers : il faut les racler aussitôt qu'ils paroissent ; car autrement ils rentroient sous la peau. On réitère l'opération jusqu'à ce qu'il n'en paroisse plus ; car , à chaque fois qu'on frotte , & qu'on raclé , on s'apperçoit que le nombre de ces tubercules diminue. Cette maladie est rare , & peu de Médecins en ont parlé. On ne la connoit point en France. Voyez André Dudithius, épître 12 liv. 3. Sennert dans sa Pratique, liv. 2 ch. 24. Vucirius, liv. 2 des Observations ; Dégori, trésor, &c.

Les Auteurs du Journal de Leiplik parlent de cette maladie dans le tome du mois d'Octobre 1682. pag. 316. Ils disent que ces poils, qui sortent des pores après le bain, sont comme de gros cheveux, *corpufcula pilorum crassiorum instar densa & spissa* ; & non pas des poils très-fins, comme dit Dagori. Ils ajoutent que cela a fait donner le nom de *crinones* à ces petits corps ; qu'on les appelle aussi *Comedones*, parce qu'ils mangent, ils dévorent l'aliment qui nourrit les enfans ; que George-Jérôme Velchius les nomme vers capillaires des enfans, dans une Dissertation très-curieuse & très-utile aux Médecins, qu'il a faite, sous le titre de *Exercitatio de Vermiculis capillaribus infantium*, & qu'ils louent & recommandent beaucoup, comme contenant tout ce qui s'est dit sur cela, tant pour la curiosité & la théorie, que pour l'usage & la pratique, & pouvant suppléer à tous les ouvrages qui ont paru sur cette matière. Quant à la nature & à la figure de ces petits corps, le microscope a décidé la question ; ce sont de véritables animaux vivans, qui sont d'un cendré tantôt plus, tantôt moins foncé ; qui ont deux cornes longues sur la tête, deux gros yeux ronds, avec une queue longue, & qui est terminée par une touffe de plusieurs poils ; qu'il est difficile de tirer entiers en frottant le corps de l'enfant, parce qu'ils sont si tendres, que le moindre frottement les écrase. Les quatre figures qui en sont gravées, montrent de plus qu'ils ont beaucoup de poils aux côtés. La grandeur naturelle de l'animal entier, est d'environ deux lignes.

DRAGAN. f. m. Terme de Marine. C'est la partie de derrière de la poupe qui en fait l'extrémité, & qui porte la devise des galères.

DRAGANTI. Ville ancienne de la Cilicie, province de l'Asie mineure. *Dragantum*, anciennement *Arctinoe*. C'est maintenant un village de la petite Catamanie, en Natolie **MARV.**

DRAGE. f. f. Terme de pêche. Voyez **DRÈGE.**

DRAGÉE. f. f. Petites confitures sèches, où l'on enferme quelque petite graine ou menu fruit, comme amandes, pistaches, avelines, morceau de cannelle ou de citron, ou abricot, coriandre, &c. *Anisum, amygdalum, &c. durato saccharo circumdatum. Globuli sacchari.* Cette circonlocution est nécessaire, faute de mot propre qui puisse exprimer ce qu'on entend par *dragée*. Les ans de Verdun sont fort renommées, & passent pour les plus excellentes *dragées*. On travaille bien aussi en *dragées* à Sedan : les *dragées* de girofle & des autres épicerie fines, y sont admirables, & très-propres pour fortifier l'estomac, & pour aider à la digestion après le repas.

Ce mot vient de *tragez* Latin, qui a été fait du Grec *τραγεω* qui signifie seconde table. **NICOT.**

DRAGE, se dit aussi du menu plomb dont on charge un fusil pour tirer sur de petit gibier. *Plumbea pilula minutissima.*

DRAGÉ, signifie aussi un mélange de graines qu'on donne aux chevaux. *Grana miscellanea equorum pabulum.*

DRAGE, se dit aussi des menus grains qui se recueillent ordinairement dans les jardins, comme lentilles, navettes, blé sarrasin, qu'on appelle quelquefois *dragée* aux chevaux, millet, &c. sur lesquels les Curés prétendent droit de menues dîmes, qu'ils appellent *dîmes vertes*, ou *dragées*. *Granea miscellanea.*

On dit d'un fusil qui ne porte pas son plomb bien ferré & bien ensemble, qu'il écarte la *dragée*.

On dit, figurément & populairement, qu'un homme écarte la *dragée*, pour dire qu'en parlant il laisse échapper de petites parties de salive, qui tombent sur celui à qui il parle.

DRAGEMÉL. Bourg du Cercle d'Autriche, en Allemagne. *Dragemcum.* Il est dans la Carniole, sur la Save, à deux ou trois lieues de Laubach, du côté du Nord. On le prend pour l'ancienne *Adrantis*, ville de la Pamonie. **MARV.** C'est le sentiment de Linius.

DRAGEOIR. f. m. Petite boîte en forme de montre, que les Dames portoient autrefois à la ceinture patolement, ou elles mettoient les *dragées*. *Pyxidula qua dantur in saccharo anisum, amygdalum servantur.*

DRAGEOIR, est encore une tasse large & plate de vermeil dore, montée sur un pied, dans laquelle on présentoit autrefois des *dragées* aux noces & aux baptêmes. *Patris inaurati.* On servoit aussi des *dragées* à la fin du repas dans des *Drageoirs*.

DRAGEOIR. f. f. Terme d'Horlogerie. C'est une rainure, qui tient, par exemple, le cristal d'une montre, le couvercle d'un bailllet, &c.

DRAGEON. f. m. Terme de Jardinage. C'est le bourgeon qui pousse au pied des arbres, ou des plantes. *Stolo.* Un *drageon* d'ailliet, *drageon* de vigne. Voyez **REJETON.**

On appelle proprement *Drageons*, ou *Pentreaux*, de jeunes tiges qui s'élevent des racines rampantes. Les chênes produisent rarement des *Drageons*. Les ormes & les pruniers en produisent beaucoup.

DRAGEONNER. v. n. Il se dit des arbres qui poussent des *drageons*. *Stolones agere.* Arbre qui commence à *drageonner*. **LA QUINT. LIGER.**

DRAGEONNER, signifie aussi lever des *drageons*.

DRAGIER. f. m. Voyez **DRAGEOIR.** C'est la même chose. Dans le dernier siècle (le XVI^e siècle) où l'on avoit le goût délicat, on ne croyoit pas pouvoir vivre sans *dragées* ; il n'étoit fils de bonne mère, qui n'eût son *dragier* ; & il est rapporté dans *l'Histoire du Duc de Guise*, que, quand il fut tué à Blois, il avoit son *dragier* à la main. **DE VIGN. MARV.**

DRAGO. *Boca del Drago.* Nom Espagnol, qui signifie *Bouche de Dragon*, petit détroit de la mer du Nord en Amérique. *Draconis fretum.* La *Boca del Drago*, est entre l'Isle de la Trinité, & la Province de Paria, en la Terre ferme. Elle joint la mer du Nord avec le détroit de Paria.

DRAGO. Rivière du Royaume de Naples. *Draco.* Elle a sa source aux confins de la Principauté citérieure, & de l'ultérieure, baigne Nocera, & se décharge dans le Golfe de Naples aux confins de la Terre de Labour.

DRAGOMAN. f. m. Terme de Relations, qui signifie *Truchement*. *Interpres.* Ce mot est presque général en Orient parmi le peuple, pour signifier un *Interprète*, qui sert à faciliter le commerce des Occidentaux avec les Orientaux.

Ce mot vient sans difficulté de l'Arabe *Tergeman*, ou *Tergiman*, selon la prononciation des Turcs, *Interprete*, du verbe *Taragen*, il a interprété. *Dragoman* vient en premier lieu de l'Italien *Dragomano*. Les Italiens disent aussi *Turcimanno*, avec plus de rapport à son étymologie Arabe ; & de *Turcimanno*, nous disons *Truchement*, aussi-bien que *Dragoman* & *Drogman*. Dès long-temps chez les Orientaux *Targum* signifie *Interprétation*, & *lietargen*, ou *Tuigeman*, *Interprete* ; ce qui est un mot Chaldaique, selon Casaubon. Quelques uns dérivent ce mot de l'Allemand. Mais il vient plutôt de *Turcimannus*, ayant ajouté le mot de *man*, qui signifie *homme*, à celui de *Turc*. Il y avoit, dans la Cour Byzantine, un Officier qu'on appeloit Maître des *Draguemans*, comme le dit Tyrius. Ce mot se trouve dans Ville-

Hardouin : ce qui a fait croire à quelques-uns que c'étoit un vieux mot François. Du Cange dit que les Auteurs de la basse Latinité, pour signifier Interprètes des langues étrangères, se sont servis de ces mots, *Dragumanus*, *Drogmandus*, *Drogemanus*, *Drogomannus*, *Turquingens*, *Turchimannus*, & *Turchemannus*. Voyez TRUCHEMENT, & DROGMAN.

*Castellan plus que Garcillas ,
Toscan plus que n'étoit Bocace ,
Digne favori de Pallas ,
Et grand Dragoman du Parnasse.*

DRAGOMESTRO, ou DRAGUMESTRO. Ville de Grèce dans la Livadie. *Dragomesstra*, ou *Dragumestra*; anciennement *Oeniada*. Elle est sur le Golfe de Patras à l'embouchure de l'Aspri. MATY.

DRAGON. f. m. espèce de monstre d'une grandeur prodigieuse, à qui la fable a donné des griffes, des ailes, & une queue de serpent. *Draco*. Les anciens Naturalistes se sont égayés à décrire ce monstre en diverses manières. Ils lui ont donné des ailes, des crêtes, des pieds & des têtes de différentes figures; jusques-là qu'Aldrovand fait mention d'un dragonné de l'accouplement d'un aigle avec une louve, qui avoit de grandes ailes, une queue de serpent, & des pieds de loup, fait aussi faux que merveilleux. Mais il est le premier à dire, avec les Modernes, que c'est un animal chimérique, si on le prétend faire différer d'un vieux serpent. Quelques-uns même ont dit qu'il y a en Afrique des dragons volans qui peuvent emporter un homme & un cheval, & qu'ils emportent souvent des vaches. Albert le Grand fait mention d'un dragon de mer, semblable à un serpent, qui a les ailes courtes, le mouvement très prompt, & venimeux; & qui fait mourir par sa morsure.

Ce mot de dragon vient du Latin *draco*, formé du Grec *δράκων* qui, selon l'opinion commune, s'est dit par transposition ou méthathèse, pour *δράκων* dragon; de *δραω* Je vois, parce que les dragons ont la vue très-perçante. Scaliger le Pere le tire de *δραω* faire de la douleur. Vossius de *δραω* *dracos* faire *medicinam*, guérir, être propre à guérir, être un bon remède, ou comme dit Vossius, ne point faire de mal; car au rapport de Solin, C. 30. les vrais dragons ont la gueule petite, & ne peuvent mordre; ou s'ils mordent, leur morsure n'est pas venimeuse. C'est pour cela que les anciens les aimoient, & les appeloient *Αγαροδαίμονες* De bons génies. Ce sont des remarques de Saumaïse. Vossius confirme encore son étymologie, parceque les dragons étoient consacrés à Esculape. On peut ajouter que, sur les médailles, la Déesse Santé a toujours un serpent.

Les Poètes qui ont feint que le jardin des Hespérides étoit gardé par un dragon, ont entendu la mer Océane qui fermoit l'entrée aux Iles fortunées, ou à l'Amérique, d'où venoient de beaux fruits, & où se trouvoient les mines d'or. On peint un dragon auprès de Sainte Marguerite. *Dragon*, la Gargouille de Rouen. Voyez FIERTE. Dans l'Eglise, on a porté autrefois des figures de dragon dans les Processions, pour représenter le Diable, ou l'Hérésie, dont l'Eglise triomphe. On le portoit au bout d'une perche; & un enfant avoit une lanterne, où étoit un cierge allumé, pour rallumer le feu qui étoit en la gueule du dragon, s'il venoit à s'éteindre. Les Poètes donnent des crêtes & des crinières, *jubas*, aux dragons; ils ne sont pas les seuls. Le Roi Juba affuroit qu'il y en avoit en Afrique à qui la nature en avoit donné; & Jacques de Vitry, L. 1. C. 89. avec beaucoup d'autres qui ont fait des voyages aux Indes, disent la même chose. Les Poètes attribuent aux dragons la garde des trésors, & des choses précieuses. Ainsi, c'étoit un dragon qui gardoit le Jardin des Hespérides; un autre gardoit la toison, &c. Cela signifie que ces choses étoient confiées à des hommes très-clairvoyans, très-vigilans.

Les Egyptiens adoroient les dragons, à ce que rapporte Marcianus Capella, L. I. en parlant de Saturne, qui étoit le Temps, désigné, en style de hiéroglyphe, par un serpent qui fait un cercle en mordant sa queue. Il y a chez un curieux de Paris, membre de l'Académie des Inscriptions, une espèce d'Anubis, qui, au lieu d'une tête de chien, a une tête de dragon, ou de serpent; ou une figure Egyptienne qui a une tête de dragon sur un corps d'homme. Les Chaldéens adoroient aussi les Dragons, comme il paroît par l'histoire de Daniel. Les Grecs & les Romains donnoient toujours un dragon à Esculape, & à la Déesse Santé, comme on le voit si souvent sur le revers des médailles qui ont pour inscriptions *SALUS PUBLICA*, *SALUS AUG.* Maxime de Tyr parle aussi d'un Dragon que les Indiens adoroient, & qui, si on l'en croit, étoit de la longueur de cinq arpens de terre. Consultez aussi Freinshemius sur Quinte-Curce, L. IX. C. I.

Voyez sur les Dragons Vossius, *De Idolol.* L. II. C. 54, 106, 112, 113; où l'on trouve tout ce que l'Antiquité en a dit. Il y a parmi les ouvrages de S. Jean Damascène de l'Edition du P. le Quien, une réfutation des fables que les Arabes débitoient touchant les dragons & les Fées.

Les dragons faisoient les Etendarts des Perses, comme les Aigles ceux des Romains. Les Parthes en avoient aussi comme les Perses. Suidas le dit encore des Indiens & des Scythes. Les Romains prirent cet usage des Parthes, selon Casaubon sur Vopiscus, p. 230. & des Assyriens, selon Codin. D'autres prétendent qu'ils le prirent des Daces, après les victoires que Trajan remporta sur eux. C'étoient, chez les Romains, des figures de Dragons, peintes en rouge sur les drapeaux, comme il paroît par Amm. Marcellin, L. XV. C. 16. & par Claudien *In Rufin*, L. II. Mais, chez les Perses & les Parthes, c'étoient, comme les Aigles Romaines, des figures pleines; en sorte que les Soldats Romains y furent quelquefois trompés, & les prirent pour de vrais dragons. Les Perses s'en servoient pour épouvanter leurs ennemis dans le combat. Dans des temps postérieurs, ceux qui en ont porté pour Etendarts, sont les Empereurs d'Allemagne. *Guill. Brito Philipp.* L. II. Les Saxons, *Witiking.* *Gest. Saxon.* L. 1. Les Anglois, *Du Cange Gloss.* *Matth. Monaster. Ac.* 498. Cambden, p. 141. qui doute si ce n'est point le Roi Uther Pendragon qui introduisit cet usage; il penche cependant plus à croire qu'on le prit des Romains. Les Ducs de Normandie, *Du Cange.* Les Comtes de Flandres, *Chron. Andrense*, p. 491. Enfin, si l'on en croit le Roman de Garin cité par Du Cange, presque toutes les Nations ont mis un dragon sur leurs enseignes. L'Eglise l'a mis aussi quelquefois dans ses bannières, pour signifier ou le Démon, dont le dragon dans l'Ecriture est le Symbole, ou l'Hérésie. Voyez *Belet D. Divin. Offic.* C. 123. *Durand. Rat. Liv. VI.* C. 89. n. 12. & C. 102. n. 11. Le Gloss. de Du Cange, Dempster, *in Rosini Ant. Rom.* L. X. *Paralip.*

DRAGON, en termes de l'Ecriture, se dit figurément du Serpent infernal, de Satan. Ainsi, quand il est dit dans l'Apocalypse, Chap. 12. que le Dragon & ses Anges combattoient contre Saint Michel, il est expliqué aussi-tôt que c'étoit le Diable & Satan. Et de même, au Chap. 13, quand il est dit que le Dragon a été adoré; & pareillement, quand il est dit dans les Prophéties d'Isaïe & de Daniel que le Dragon a été blessé, a été mis à mort, cela s'entend du mystère de la Rédemption qui a détruit l'Empire de Satan.

DRAGON, se dit, hyperboliquement, des gens acariâtres, d'humeur fâcheuse, qui crient toujours. Cette femme crie toujours contre son mari, c'est un vrai dragon. Cet enfant est un vrai dragon. Il est méchant & mutin.

On appelle *Dragon de vertu*, une femme d'une vertu austère & farouche.

Quoi ! me voir le mari de ces femmes de bien !
Ces dragons de vertu, ces honnetes Diabesses !
MOL.

DRAGON, en termes de guerre, est une sorte de Cavalier sans bottes, qui marche à cheval, & qui combat à pied, & quelquefois à cheval. *Eques quem Draconem vocant*. On a beaucoup multiplié en France le corps des *Dragons*. Les *Dragons* sont poités à la tête du camp, & vont les premiers à la charge, comme les enfans perdus. Ils sont réputés du corps de l'Infanterie, par une Ordonnance du Roi de l'année 1665, & en cette qualité ils ont des Colonels & des Sergens; mais ils ont des Cornettes comme la Cavalerie. Les *Dragons* ont pour armes l'épée, le fusil & la bayonnette. Ils ont l'étendard, des tambours & des hautbois. Lorsqu'ils marchent à pied, leurs Officiers portent la pertuisane, & les Sergens la hallebarde. Les *Dragons* ont succédé aux Carabins.

DRAGON, ONNE. adj. Les Calvinistes appeloient Mission *Dragonne*, les *Dragons* que le Roi de France envoyoit dans les Cévennes pour contenir le peuple qui s'étoit révolté au sujet de la Religion. En voici un exemple tiré du Dictionnaire de Bayle au mot *Alais rem*.

La révocation de l'Edit de Nantes faite en 1685, a donné lieu à la création de l'Evêché d'Alais, ville de France dans les Cévennes. Ce pays-là étoit rempli de gens de la Religion, qui avoient été forcés par une Mission *Dragonne* à signer un formulaire Papistique. On crut donc qu'il seroit utile de ne les tenir pas aussi éloignés de leur Prélat, qu'ils l'eussent été s'ils avoient été soumis au Diocèse de Nîmes.

Madame de Sévigné, dans une lettre à son cousin le Comte de Buffly, daté du 28 d'Octobre 1685, dit aussi que les *Dragons* ont été de très-bons Missionnaires, & ajoute que rien n'est si beau que l'Edit par lequel le Roi révoque celui de Nantes, & que jamais aucun Roi n'a fait & ne fera rien de plus mémorable. *T. II. des Lettres de Buffly, p. 45.*

Ménage dérive ce mot *Dragon*, du Latin *Draconarii*, qu'on trouve dans Végèce dans la signification de Soldats. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient de l'Allemand *tragen*; ou *drâghen*, qui signifie *infanterie portée*. Il y a plus d'apparence, selon le P. Daniel, que ce mot vient de ce que cette sorte de troupes se rendit fort redoutable par son activité, son courage & le ravage qu'elle causoit chez les ennemis. Charles de Cossé, Maréchal de Brissac, est l'Auteur de cette Milice, qu'il leva dans le Piémont.

DRAGON RENVERSÉ, ou *Dragon vaincu*. *Draco subversus*. Ordre de Chevalerie, institué par l'Empereur Sigismond. Quelques Auteurs disent que les Chevaliers du *dragon renversé* portoient ordinairement une croix fleurdelisée de sinople. Dans les cérémonies ils avoient un manteau d'écarlate, & une double chaîne d'or sur un manteau de soie verte. Au bout de la chaîne pendoit un *dragon renversé*, aux ailes abattues, émaillées de différentes couleurs. Dom Giuseppe Michieli prétend, dans son Trésor militaire, que cet Ordre fut institué en 1400. dans le dessein d'anéantir, pour me servir de ses termes, les hérétiques de Hongrie & de Bohême. L'Abbé Justiniani soutient que Sigismond étoit prisonnier en 1400, ou qu'il ne sortit de la prison que cette année-là; qu'il y fut peut-être même jusqu'en 1401; qu'ainsi il ne put en 1400 instituer cet ordre. *L'Histoire des Ordres Militaires* imprimée à Paris en 1671, fixe l'époque de cette institution à l'an 1418. Favyn & Elias Ashmole, Auteur Anglois, dans son Histoire de l'Ordre de la Jarretière, font du même sentiment, & disent qu'il ne fut institué qu'après le Concile de Constance,

qui finit cette année-là; que cette institution se fit au sujet de la condamnation de Jean Hus, & de Jérôme de Prague, & de la punition de ces hérétiques; que le *dragon renversé* étoit le symbole de l'hérésie défaite dans leurs personnes; que la variété de la couleur de ses ailes marquoit les différens appas que l'hérésie emploie pour séduire les fidèles. On confirme ce sentiment, parce que les Luthériens, qui se firent honneur de descendre de Jean Hus & de Jérôme de Prague, affectèrent de mettre un *dragon relevé* sur leurs Etendards, dans les guerres civiles qu'ils suscitèrent en Allemagne.

Mais l'Abbé Justiniani leur oppose le Testament de Francezco dal Pozzo, fait en 1397, le dernier jour de Mai, & qui se conserve dans la maison dal Pozzo, famille patricienne de Vérone; car, dans ce Testament qui est en Latin, Francezco dal Pozzo, parlant de son fils Vittorio dal Pozzo, qu'il fait son héritier universel, lui donne la qualité de Chevalier du *Dragon*, *D. Victorium à Puteo Militem Draconis*, & dit qu'il étoit pour lors auprès de l'Empereur Venceslas, pour les affaires de Jean Galeazzo, Visconti, Prince de Vérone, qui l'y avoit envoyé. D'où l'Abbé Justiniani conclut, que l'Ordre du *Dragon vaincu*, ou *renversé*, étoit donc institué avant 1418, avant 1400, & même avant 1397; & il conjecture qu'il le fut en 1385, au mariage de Sigismond avec la Reine Marie, ou en 1387, à son couronnement comme Roi d'Hongrie; ou bien, en 1392, au plus tard, lorsqu'après la mort de son épouse, Marie, Reine d'Hongrie, qui lui avoit apporté ce Royaume, il fut couronné une seconde fois de son propre chef.

Michieli écrit que le collier étoit une chaîne verte, d'où pendoit un dragon mort & renversé. Dans *l'Histoire des Ordres Militaires* imprimée à Paris en 1671, c'est une double chaîne, entre laquelle sont de distance en distance sept croix patriarchales. L'Abbé Justiniani prétend sur des monumens anciens que ce fut au moins d'abord un dragon non renversé, qu'il ne fut point doré, & qu'il avoit une croix sur le dos. Il ajoute cependant, pour accorder les mêmes Auteurs, qu'après le Concile de Constance, Sigismond put changer, & rapporter cet Ordre à la victoire remportée sur l'hérésie.

Voyez *Franc. Menenii Deliciae Equestres*, p. 155. D. Joseph Michieli *Tesoro Militar.* p. 14. Andr. Mendo. *Soc. Jes. de Ordin. Milit.* p. 14. Favyn, Justiniani, *Hist. di tutti gl' Ord. mil.* C. 66. p. 717. Il y donne une suite chronologique des Grands-Maîtres de l'Ordre, depuis Sigismond jusqu'en 1688.

DRAGON VOLANT, est un nom qu'on a donné à une ancienne coulevrine extraordinaire, qui a 39 calibres de long, & qui tire 32 livres de balle, selon Hanzelet. Le *dragon* étoit aussi une pièce d'artillerie de 40 livres de balle: ces deux pièces ne sont plus en usage. *Tormentum aneum a colubra, Dracone nuncupatum.*

DRAGON, est aussi une maladie, une tache qui vient aux yeux des hommes & des chevaux. Ce cheval a diminué de prix, depuis qu'il lui est venu dans l'œil un *dragon*.

DRAGON, ou *Dragonneau*. *Draconculus*. Espèce de corde polypeuse, longue, blanchâtre, semblable à un ver ou petit serpent, renfermée dans une veine sous la peau des bras, des jambes, des côtes, & qui fait élever une tumeur phlegmoneuse dont elle sort en la tirant doucement. Les habitans des pays chauds y sont sujets. On l'appelle *dragon* ou *dragonneau*, parce qu'on croyoit que c'étoit un ver tortueux comme un petit serpent; *vena Medinensis*, à cause que cette maladie étoit connue à Médine, ville d'Arabie. COL-DE-VILLARS.

DRAGONS, en termes de Marine, sont de gros tourbillons d'eau qu'on trouve souvent sous la ligne, qui briseroient ou couleraient à fond les navires, s'ils

passoient par-dessus, & les Mariniers ont la superstition de croire qu'ils les détournent, en battant leurs épées nues en croix du côté d'où vient l'orage, comme dit François Pirard. *Vortices*. On l'appelle aussi *dragon de vent*, parce que c'est un orage subit & violent, qui d'ordinaire désempe les vaisseaux, & qui les feroit tourner si l'on n'avoit soin de ferter les voiles.

DRAGON, en Astronomie, est une Constellation céleste vers le Pole Arctique, ayant 31 étoiles, selon Ptolomée; 32 selon Kepler; & 33, selon Bayer, qui sont de la nature de Saturne & de Jupiter.

En termes d'Astronomie, on appelle la tête & la queue du *dragon*, les points des interfections de l'Ecliptique par l'orbite des autres Planètes, & particulièrement par celle de la Lune. *Draco*. Le ventre du *Dragon* est l'endroit de ces cercles où se trouvent leur plus grande latitude & éloignement. Comme ces cercles marquent une plus grande enisure au milieu qu'aux extrémités, cela a fait croire qu'ils avoient la figure du *dragon*; ce qui les a fait nommer ainsi: & c'est dans ces seuls points d'interfection que se font toutes les éclipses. On les marque dans les horoscopes avec ces signes, α tête de *dragon*; ω queue de *dragon*. Mais il n'y a rien de plus vain que les prédictions que font là-dessus les Astrologues; car en effet ces points n'ont aucune vertu ni influence.

DRAGON, en termes de Physique, est un météore qui se forme de quelques nuées enflammées qui jettent quelques étincelles, qui ont divers replis, & qui imitent la figure d'un *dragon*.

On appelle aussi la vive *dragon de mer*.

DRAGON, en termes de Blason, quand on le dit simplement, s'entend du *terrestre*, qui doit avoir deux pieds, & la queue en pointe. Il y en a d'autres qu'on appelle *monstrueux*, qui ont des ailes: & on appelle *dragonnés*, les autres animaux qui sont peints avec des queues de *dragons* ou de serpens.

DRAGON, est aussi un petit laquais, qui porte un bonnet en forme de cône, ou de pain de sucre. On l'appelle ainsi, parce que les dragons soldats ont un bonnet pareil.

DRAGON, est aussi le nom d'un grand arbre qui croît dans l'Amérique. Il ressemble de loin à un Pin, parce que ses branches sont égales & vertes en tout temps. Son tronc est gros, fort âpre & raboteux: il jette huit ou neuf branches de deux coudées de long, égales & nues, chacune desquelles en produit au bout trois ou quatre autres de la longueur d'une coudée, ou un peu davantage, grosses comme le bras, qui sont aussi nues: il sort de l'extrémité de celles-ci des feuilles longues d'une coudée, de la largeur d'un pouce, plus épaisses au milieu, avec une côte relevée comme les feuilles de la flambe, minces & rougeâtres par les bords: elles finissent peu à peu en pointe, & sont toujours vertes. Le fruit du *dragon* est jaunâtre, d'un goût aigrelet, & gros comme une petite cerise. Quelques Botanistes rapportent qu'au-dessous de la peau qui le couvre, on voit la figure d'un *dragon* aussi-bien représentée que si elle avoit été taillée par un Sculpteur, ayant un long cou, une longue queue, la gueule ouverte, l'épine du dos garnie de longs aiguillons, & les pieds & le reste du corps fort remarquables; mais d'autres plus dignes de foi assurent que c'est une fable, & qu'on ne trouve au-dessous de cette peau qu'un noyau dur comme un os, sans qu'il y paroisse aucune figure d'animal. Du tronc de cette arbre il sort une liqueur, laquelle, étant épaissie, est appelée *sang de dragon*, à cause qu'elle est rouge comme du sang, & que l'arbre d'où elle distille est nommé *dragon*. Voyez SANG DE DRAGON. Le bois du tronc est fort dur, & mal-aisé à couper; mais ses branches se coupent aisément.

Sang de dragon. Terme de pharmacie. Les Anciens ont cru que le *dragon* combattoit contre l'éléphant; qu'il lui sucoit tout son sang par les yeux & les oreilles; que l'éléphant, tombant mort, étra-

soit le *dragon*; & que, de ce sang mêlé tombant sur la terre, on en recueilloit ce qu'ils appeloient *sang de dragon*, dont ils faisoient grand cas. C'est ainsi qu'en parlent Solin, Plin, Idiore, & plusieurs autres après eux: mais ce combat est une fable inventée par les Marchands. On appelle aussi le cinabre, *sang de dragon*, selon Avicenne & Sérapion. Mais le vrai & naturel *sang de dragon* est un suc ou résine d'un grand arbre, nommé *dragon*, qui croît dans l'Amérique & dans l'Afrique. Cette résine est d'un rouge obscur, & se fond aisément étant approchée du feu; & si on la jette dedans, elle s'enflamme: cependant il est difficile de la dissoudre dans quelque liqueur que ce soit. Le *sang de dragon* est atringent. On s'en fait dans les pertes de sang, dans les dysenteries, pour affermir les dents ébranlées, & pour fortifier les gencives. Il y a un *sang de dragon* contrefait, qui n'est composé que de gommés de cerisiers ou d'amandiers, dissoutes & cuites dans de la teinture du bois de Brésil, qui leur donne la couleur rouge, & qui n'est guère en usage que pour les maux externes des chevaux.

Il y a un vrai *sang de dragon* dont François Cauche fait mention en son *Voyage de Madagascar*. Il dit qu'on lui fit présent de six morceaux de *sang de dragon*, chacun long de trois pouces, ressemblant à des morceaux de boudin, marbrés comme le saxon d'Alicante, de rouge, de noir & de blanc: ce que les habitans appelloient onguent pour étancher le sang. Ils sont faits de feuilles pilées d'un arbre fort branchu, & gros comme un poitier, qui a les feuilles longues & plus étroites que celles du laurier, ayant une odeur de violette. Les fleurs sont blanches & odoriférantes, venant en bouquet, rondes, & n'ayant que cinq feuilles bien ordonnées. Elles se ferment la nuit, & ne sont pas plus larges qu'un double. Il sort du milieu un filet rougeâtre, qui se recoquille en telle sorte, qu'il fait la figure d'un *dragon*.

DRAGON, en termes de Chymie, n'est autre chose que le mercure, ou argent viv. Les Chymistes appellent le mercure doux, *dragon mitigé*. Voyez MERCURE DOUX. *Dragon* a encore beaucoup d'autres significations dans le langage du grand art, ce mot signifie quelquefois feu. *Dragon sans ailes*, c'est le soufre. *Dragon ailé*, c'est le mercure. Les deux *dragons* sont le mercure & l'antimoine. Le grand *dragon*, les quatre éléments: cela veut dire que le mercure des Philosophes est composé des quatre éléments. Le *dragon dévorant sa queue*, c'est la terre coagulée, desséchée, & humectée de son eau mercurielle. Le *dragon igné*, dont le sang s'incorpore avec la saturation végétale, le mercure hermétique. Le *dragon qui veille toujours à la garde de la toison d'or*, c'est le mercure qu'il est difficile d'arrêter & de fixer. Le *dragon qui fut endormi par Jason*, par l'invention que lui en donna Médée, c'est le mercure fixé par l'Artiste désigné par Jason, par le moyen de quelque secret exprimé par le nom de Médée. *Dragon dévorant*, *dragon volant*, c'est le mercure. Le *dragon qui a trois gueules*, c'est le mercure qui renferme trois principes, qui sont, le sel, le soufre & le mercure. Le *dragon est mort*; c'est-à-dire le mercure philosophal, ou la matière de la pierre philosophale est parvenue à la couleur noire. Le sang de *dragon*, c'est la teinture d'antimoine.

DRAGONAIRE, s. m. Nous avons dit au mot *dragon*, que chez plusieurs peuples, & en particulier chez les Romains, les enseignes des troupes s'appeloient dragons, parce qu'on y peignoit des dragons. Le soldat qui portoit cette sorte d'enseigne s'appeloit *Dragonaire*, en Latin *Draconarius*, & en Grec *δρακονάριος* & *δρακοντιοφόρος*. Car les Empereurs portèrent cet usage à Constantinople. Dès le temps d'Antélien, il y avoit des *Dragonaires*. Vopiscus en parle dans sa vie. Le Diacre Pierre dit, *Chron. Casin I. IV. C. 39.* que les Bajulès, les Cercostataires, les Staurophores, ou Porte-Croix; les Aquilifères, ou Porte-Aigles, les Léonifères; ou

Porte-Lions, & les *Dragonaires*, allèrent au-devant du Roi Henri, lorsqu'il vint à Rome. Voyez aussi Vossius, *De Idolol. L. IV. C. 54* au commencement.

DRAGONARA, ou **DRAGONERA**, ou **TRACONARA**, Bourg ou village de la Capitanate, Province du Royaume de Naples. *Dragonara*, ou *Tragonara*, *Dragonera*. C'étoit autrefois une ville Episcopale. Elle est près de Fortore, à deux ou trois lieues de S. Serviero, du côté du couchant. Les Géographes la prennent pour une ancienne ville nommée *Geronia*, *Geronium*, *Gerio*, *Gerunium*. Maty & M. Corneille disent *Dragonara*, mais il y a des Cartes qui l'appellent *Dragonera*.

DRAGONE, Rivière du Royaume de Naples. *Draco*. Elle a sa source au mont de Somma, dans la Terre de Labour, & se décharge dans le Serno.

DRAGONNE, f. f. Sorte de batterie de tambour, singulière & particulière aux Dragons.

DRAGONNÉ, adj. Terme de Blason, qui se dit du lion, ou autre animal qui est représenté avec une queue de dragon. *Leo in draconis caudam desinens*.

DRAGONNEAU, f. m. C'est, selon quelques Médecins, un animal semblable à un ver long & large, qui se met entre cuir & chair, & qui vient aux jambes, & quelquefois aux muscles du bras. *Vermiculus draconis aliquam speciem exhibens*. Il est ainsi nommé, parce qu'il a la figure & la tortuosité d'un petit serpent. Il paroît sur-tout sur la peau des côtés; & les habitans des pays chauds y sont fort sujets.

DRAGOVAN, Royaume d'Asie, dans la grande Isle de Java.

DRAGUE, f. f. Outil fait en forme de pelle recourbée, qui sert à tirer du sable des rivières, à curer les puits, & à tirer les immondices de quelque endroit. *Pala ferrea recurvo hinc atque hinc limbo, & longo instructa manubrio, ad educendas sordes*. C'est une espèce de pelle de fer, ayant une perche, ou un long manche de bois, qui a des rebords des trois côtés, & platte par le devant pour enlever ce sable & ces ordures.

DRAGUE, terme de pêche, Instrument propre à pêcher des coquillages. Cet Instrument est de fer. Il a ordinairement quatre pieds de long, sur dix-huit pouces de large, avec deux traverses: celle d'enbas est faite en biseau, pour mordre sur le fond, & enlever l'huître attachée au rocher. Il y a un sac dont le dessus est ordinairement un réseau de cordage, & par-dessous on substitue un cuir, ou bien l'on fait les mailles du dessous du sac, de lanières de cuir qui, étant glissant de sa nature, glisse mieux au fond de l'eau. On descend la *Drague* avec un cordage proportionné à la profondeur où sont les coquillages.

DRAGUE, est aussi un outil de Vitriers, ou pinceau qui leur sert à signer ou à marquer leur verre. Ce pinceau est un poil de chèvre qu'on attache dans une plume avec un manche, & on le trempe dans un blanc broyé. *Capra villi, penicillus*.

DRAGUE, f. m. Terme de Marine, est un gros cordage dont on se sert sur les vaisseaux pour arrêter le recul des canons, quand ils tirent. *Tormenti retrocedentis retinaculum*. *Drague* d'avirons, c'est un paquet de trois avirons. *Remorum trium fasciculus*.

DRAGUE, est aussi un nom qu'on donne à de l'orge cuite, qui demeure dans le brassin après qu'on en a tiré la bière. *Fax hordeacea, expressa cervisia superstes*. On en donne aux chevaux, particulièrement en Picardie & en Flandres.

DRAGUE, est encore un nom qu'on donne à de certains Lutins qu'on dit roder le long des rivages du Rhône, en Provence, qui ont la figure d'homme, & se retirent dans les cavernes: d'où vient qu'on dit en Languedoc, faire le *drac*; pour dire, faire le *Diable*. *Lemures*. Voy. *Drac*.

DRAGUER l'ancre, terme de Marine; c'est chercher une ancre dans la mer avec le gros cordage, qu'on appelle *drague*, ou pêcher quelque chose dans la mer.

Piscari. Pour *draguer*, on attache les bouts de la drague à deux chaloupes, qui sont à côté l'une de l'autre, à quelque distance: au milieu de la drague, on attache des boulets de canon, qui la portent par leur poids jusqu'au fond de l'eau; de sorte que les deux chaloupes, voguant en avant, entraînent la drague, & avec elle, ce qui est au fond de la mer. *Draguer*, c'est aussi nettoyer le fond d'une rivière, ou d'un canal, avec une drague, ou pelle de fer. *Purgare*.

DRAGUIGNAN, Ville de France. *Draguinianum*. *Dracens*, *Dracenum*. Elle est en Provence, à cinq lieues de la mer Méditerranée, sur les confins d'une petite contrée, nommée le Callianez, à quatre lieues de Frejus, au couchant, & à douze au levant de Toulon. *Draguignan* est situé dans un terroir agréable & fertile, sur la rivière de Pis: elle est voisine de quelques hautes montagnes, qui contribuent à sa fertilité. Les vins de *Draguignan* sont très-forts. *Draguignan* a une Viguerie, une Sénéchaussée, & une Collégiale. Quelques-uns prennent cette ville pour le *Forum Voconii* des Anciens. Le siège du Sénéchal de *Draguignan* y fut établi en 1533, par François I. Cette ville a été féconde en gens de savoir & de mérite. C'étoit la patrie de Barthel. Tixier, Général de l'Ordre de S. Dominique. *Long. 24° d. 14' Lat. 43° d. 34'*.

DRAHEIM, Lac de la Poméranie, du côté de la Prusse Royale.

DRAHEIM, Fort situé entre le Lac de Tempelbourg, & celui de Draheim, dont il prend le nom, ou auquel il le donne. *Draheimum*. Ce Fort est de la Prusse Royale, & est assez près de Buthou, ou Bythou.

DRAK, f. m. Racine de **DRAK**. C'est une racine qui tire son nom de François Drak, qui en apporta le premier en Angleterre. Elle ressemble beaucoup au Contrayerva, & a à peu près les mêmes qualités; car elle est alexitère comme lui, c'est-à-dire, qu'elle résiste aux venins, & nous vient aussi comme lui du Pérou, d'où on nous l'apporte sèche. Etant prise en poudre, elle fortifie & chasse par transpiration les mauvaises humeurs. Pomet l'appelle *Drak* tout court; mais communément, on la nomme racine de *Drak*.

DRAMATIQUE, adj. m. & f. Terme de Poésie, épithète que l'on donne aux ouvrages composés pour le théâtre, & qui représentent une action tragique ou comique, pour les distinguer du Poème épique, qui consiste partie en action, partie en récit. *Dramaticus*. La Poésie *Dramatique* a pour but d'instruire & divertir le spectateur. **CORN.** Il ne s'étoit point fait avant le règne de Charles V. de pièces de théâtre. Ces pièces, même au commencement, n'étoient que des récits en vers sur quelques-uns de nos mystères. Les Poètes à l'envi travaillèrent sur ce nouveau plan: on y joignit des épisodes; ainsi, insensiblement, on en fit une pièce en forme. Les Acteurs qui les jouoient, prirent des lettres de Charles VI. pour former une Compagnie sous le nom de Confrères de la Passion. **LE GENDRE.** Voyez **COMEDIE**.

Corneille est le premier des Poètes *Dramatiques*. Voyez son discours du Poème *Dramatique*. L'ame du Poème épique, comme du Poème *Dramatique*, c'est la fable. **M. DACIER.**

DRAMATIQUE, f. m. Poésie *dramatique*. Genre de Poésie *dramatique*. *Dramatica Poësis*. Le *Dramatique* est le genre de poésie le plus agréable. Il a réussi dans le *Dramatique*.

Il se prend aussi pour l'Art du Drame. L'Art des pièces de Théâtre. Le *Dramatique* n'est pas bien observé dans cette pièce.

Ce mot s'étend encore à d'autres Ouvrages qui ne sont pas faits pour le théâtre, & où l'Auteur quitte son récit, pour faire parler les personnages qu'il introduit. C'est ainsi que M. de Fénelon, Archevêque de Cambrai, l'a pris pour l'Art du Dialogue. C'est dans le Mandement qui est à la tête de son Instruction Pastorale, en forme de dialogues. Toute l'Antiquité la plus éclairée a cultivé heureusement ce genre d'écrite si insinuant. Ils voyoient par expé-

rience qu'une longue & uniforme discussion de dogmes subtils & abstraits, est sèche & fatigante; on y languit, rien n'y délaissé: un raisonnement en demande un autre; un Auteur parle sans cesse tout seul. Le lecteur rebuté de ne rien faire qu'écouter sans parler à son tour, lui échappe, ou ne le suit qu'à demi. Au contraire, faites parler tour-à-tour plusieurs hommes avec des caractères bien gardés; le lecteur s' imagine faire une véritable conversation, & non pas une étude. Tout l'intéresse, tout réveille sa curiosité, tout le tient en suspens. Tantôt il a la joie de prévenir une réponse, & de la trouver dans son propre fond; tantôt il goûte le plaisir de la surprise, par une réponse décisive qu'il n'attendoit pas. Ce que l'un dit le presse d'entendre ce que l'autre va dire. Il veut voir la fin, pour découvrir quel est celui qui répond à tout, & auquel l'autre ne peut donner une entière réponse. Ce spectacle est une espèce de combat, dont le lecteur se trouve le spectateur & le Juge. Telle est la force du *Dramatique*. FENEL. Le *Dramatique* fait une des grandes beautés des Dialogues de Platon.

Ce mot vient purement du Grec, de δράμα, qui signifie action, parce que la nature du Poëme *Dramatique* consiste dans l'action.

DRAME. f. m. Pièce de théâtre, pièce de Poësie dramatique. Pièce, soit en vers, soit en prose, qui consiste, non dans le simple récit, mais dans la représentation d'une action. *Drama, Ludus Scenicus*. Quelques Critiques prétendent que le Cantique des Cantiques est un *drame*.

*A lieu d'étudier & Sénèque & Sophocle,
D'en prendre l'art du Drame & les endroits touchans;
C'est de Lucrèce & d'Empédocle
Qu'il prétend imiter les chants.*

L'ABBÉ GENEST.

Il faudroit appeler ainsi les pièces qui ne sont ni tragiques, ni comiques, & qui sont néanmoins théatrales. On ajouteroit une épithète qui détermineroit ce terme générique à une espèce particulière, & l'on appelleroit *Drame héroïque*, ce que Corneille a appelé Comédie héroïque, & la *Mélanide* de M. de la Chaussée, *Drame Romanesque*. *Obs. sur les Ecr. mod. t. 25 p. 28.*

Le mot de *Drame* vient de δράμα action, parce que dans les Poëmes dramatiques, ou les *Drames*, l'on agit, & l'on représente une action comme si elle se passoit effectivement. Ce mot de *Drame* se prend plus ordinairement pour une pièce sérieuse, que pour une pièce comique; pour une tragédie, que pour une comédie, quoiqu'une comédie soit autant un *Drame* qu'une tragédie; puisqu'elle est également la représentation d'une action. Toute la différence naît du choix des sujets, du but que se proposent l'une & l'autre, & de la diction: du reste, tout est égal.

DRANET. f. m. Sorte de filet que deux hommes traînent dans la mer. *Retis quoddam genus*. On s'en sert sur les côtes de Normandie. On l'appelle aussi *coleret*.

DRANGIANE. Ancien nom d'un pays d'Asie. *Drangiana*. La *Drangiane* étoit bornée au couchant par la Carmanie; au Nord par l'Asie; au levant par l'Arachosie; au midi par la Gédrosie. Les villes principales de la *Drangiane* étoient Ariaspe, & Prophtasie, qui donne aujourd'hui son nom à ce pays, dit Hoffman. C'est aujourd'hui une Province de l'Empire de Perse, & la plus orientale. On la nomme Sigistan, ou Sizistan. Son ancien nom *Drangiane* lui venoit peut être de la rivière de Drange, que Ptolomée fait passer par cette Province. On appelle aujourd'hui cette rivière Ilment. Voyez Strabon, L. XI. Davity. *Etats du Sophi*, Hoffman, Maty, Corneille, &c. Les Peuples de cette Province s'appeloient Dranges, *Drangai*, *Drangi*, dans Strabon.

DRAGUELLE ou **DRIGUELLE.** f. f. Terme de pêche; nom que l'on donne à une espèce de

grande chausse, à l'usage des Pêcheurs Flamands & Picards.

DRANSE. f. m. Nom de peuple. *Dransus*. Les *Dranses* étoient des peuples de Thrace, dont Hérodote parle, L. V. Il rapporte que, quand il naïsoit un *Dranse*, on s'affligeoit, & on pleuroit en racontant les misères de la vie dans laquelle il entroit; & qu'au contraire, quand il mouroit quelqu'un, on se réjouissoit. Quelques-uns prétendent qu'il faut dire *Iranse*, & non pas *Dranse*, & que, dans les exemplaires d'Hérodote les plus corrects, on lit τραυσι *Trausi*.

DRANSE. Petite rivière de Suisse, dans le bas Valais.

DRAP. f. m. Linceul fait de toile, qu'on met dans le lit entre les matelas & la couverture, pour être couché plus proprement. *Lecli lintea*. Il est couché entre deux draps. Des draps de toile fine. Des draps sans couture.

On trouve dans la basse Latinité *drapus*, dès le VI^e. ou VII^e siècle; par exemple, dans la vie de Saint Césaire, L. II. à la fin, §. 32. *Acta SS. Bened. Sac. 1. pag. 676*. Dans la Constitution de l'Abbé Ansegise, on appelle un drap blanc, *drapus albus*, ce qu'il faut pour faire une chemise. *Acta Sanct. Bened. Sac 1^e. pag. 639*.

DRAP, terme de Manufacture de Lainage, espèce d'étoffe résistante, ordinairement toute de laine, quelquefois moitié laine & moitié fil, ou mêlée d'autres matières. *Pannus*. On dit aussi drap d'or, drap de soie: mais le mot de drap, employé seul, désigne toujours une étoffe de laine. Un habit de drap. Les draps d'or ou d'argent, tant pleins, ou façonnés, que frisés ou brochés, doivent avoir demi-aune, moins un 24^e de largeur. On connoît la bonté du drap à la filure, & celle de la serge à la croisure. C'est aussi ce qui marque leur différence, qui consiste en ce que les draps sont fabriqués de laines toutes grasses, & les serges & étamines avec de la laine sèche & dégraissée. Les draps étrangers viennent de Hollande & d'Angleterre, &c.

Drap d'Espagne, est un drap fait de laines de Ségovie qui ne sont pas torfées finement, qui est garencé, qui en vieillissant devient noir. Les draps de France sont de Sedan, de Berry, d'Abbeville, de Louviers, d'Elbeuf, &c. Le drap de Meunier est un drap fait de laine fine, & qui est plus épais que celui d'Angleterre, qui a été ainsi nommé du nom de l'Ouvrier qui le fabriquoit en Berry. *Drap d'Uffeau*, c'est un drap manufacturé en un village de Languedoc près de Carcassonne, d'où ce nom lui est venu. Le premier Fabricateur s'appeloit de *Varenne*. Ménage croit que c'est à cause du sceau du Roi qu'on y mettoit autrefois; mais on l'écrit ainsi abusivement.

DRAP, est un vieux mot Gaulois, qui se trouve dans les plus anciens Titres, & que les Peuples voisins ont emprunté de nous. Quelques-uns croient qu'il vient de *trabea*. Du Cange dit qu'il vient de *drapus*, ou de *trapus*, dont il est parlé dans les Capitulaires & dans les formules de Marculfe. Dans Froissart on voit cette phrase; être des draps de quelqu'un; pour dire, être de ses livrées. On dit aussi, dans plusieurs Eglises, soit Cathédrales, soit Collégiales, porter les draps; pour dire, les habits de Chanoines. Être des draps d'une telle Eglise, signifie, être Chapelain habitué de cette Eglise, la desservir. A Angers, à Blois & ailleurs, On dit: ce jeune Clerc porte les draps dans sa paroisse. Être des draps du Chapitre de Reims, de S. Martin de Tours, est une expression qui se trouve dans des arrêts du quinzième siècle.

On dit, se mettre en drap; pour dire, Prendre son gros habit, son habit d'hiver, de fatigue pour la campagne. *Craffius vestimentum induere*. Er, porter le deuil en drap; pour dire, prendre le grand deuil.

Drap mortuaire, est une pièce d'étoffe ou de velours noir qu'on étend sur la bière d'un mort, ou sur la représentation qu'on en fait pendant ses ob-

Éques. *Pannus funebris*. Il y a sur le *drap mortuaire* la figure d'une croix. Ce *drap* est noir, quand il sert à des hommes ou à des femmes; mais il est blanc, quand il sert à des garçons & à des filles.

Drap-de-pied, est une pièce d'étoffe, ou tapis qu'on met sur un prie-Dieu, & qui sert de marche-pied aux personnes du premier rang. *Sutrinatus pannus*.

DRAP, se dit, proverbiallement, en ces phrases, Les plus riches en mourant, n'emportent qu'un *drap*, non plus que les pauvres. On dit qu'un homme combat contre ses *draps*, contre son chevet, quand il a de la peine à se lever. On dit, mettre un homme en beaux *draps* blancs; c'est-à-dire, en dire du mal, découvrir ses défauts, ou l'impliquer dans une mauvaise affaire. On dit aussi, il n'y a que cela de *drap*; pour dire contentez vous, il n'y a que cela de fonds. Taillet en plein *drap*; pour dire, non seulement, au propre, couper un manteau dans la pièce de *drap*; mais aussi, au figure, pour dire, avoir plein pouvoir dans une affaire, & de s'étendre, & d'en prendre tant & si peu qu'on veut. Vouloir avoir le *drap* & l'argent, c'est-à-dire, vouloir avoir le prix d'une chose, & ne la point livrer. On dit aussi, au bout de l'aune faut le *drap*, pour dire, qu'on vient à bout de toutes choses. On dit que la linère est pire que le *drap*; pour dire que les habitans des frontières de certaines Provinces auxquelles on attribue certains défauts, sont encore pires que ceux du dedans du pays.

DRAP D'ARGENT. Terme de Fleuriste. C'est un nom que l'on donne à quelques Tulipes. Il y a le *drap d'argent* de Valenciennes. Le *drap d'argent* du Pasteur. Le *drap d'argent* dit Berger. MORIN.

DRAP D'OR. Nom d'une espèce de prunes, & de l'arbre, qui les porte. La Quintinie fait ce nom féminin en parlant du fruit. La *drap d'or*. Il dit aussi le *drap d'or*. Le *drap d'or* est une prune ronde, presque carrée & plate. Elle est blanche ou jaunâtre pour la couleur. LA QUINT. Il y a des prunes qui ne sont bonnes que cuites & même, parmi les cuites, il y en a qui sont particulièrement bonnes en pruneaux, comme les *draps d'or*, &c. ID.

DRAP D'OR, est aussi un terme de Fleuriste, & le nom d'une Renoncule. Il est jaune doré, mêlé de rouge par le dehors de sa fleur, de sorte qu'il ressemble à du *drap d'or*, ce qui est cause qu'on le nomme ainsi. MORIN.

DRAP D'OR, est encore le nom d'une tulipe printanière & panachée. ID.

DRAP D'OR. Terme de Conchyliologie. Nom que l'on donne à des coquillages de mer. *Pannus aureus concha*. Il y a des *draps d'or* de plusieurs espèces, un gros *drap d'or* facié: c'est la plus belle espèce. GER-SAINTE.

DRAP de curée. Terme de Chasse. C'est une toile sur laquelle on étend la mouée qu'on donne aux chiens quand on leur fait la curée de la bête qu'ils ont prise.

DRAPADES, f. f. Certaines étoffes ou ferges qui se pratiquent à Sommières.

DRAPANO, ou **PUNTA DI DRAPANO**, c'est-à-dire, pointe de *Drapano*. C'est un cap ou pointe de terre, qui se trouve sur la côte septentrionale de l'Isle de Candie, entre la ville de Rétime au levant, & celle de la Canée au couchant. *Drapenum promontorium*.

DRAPANT. f. m. Nom que l'on donne aux Manufacturiers, & aux ouvriers qui fabriquent, ou font fabriquer les draps de laine, pour les distinguer des Marchands qui n'en font que le débit; les premiers étant appelés *Drapiers drapans*, & les autres, Marchands *Drapiers*.

DRAPANT. f. m. Terme de Papéterie. C'est une sorte de planche carrée, sur laquelle on met les feuilles de papier les unes sur les autres, à mesure qu'on les lève de dessus les feutres, pour les remettre une seconde fois sous la presse.

DRAPEAU. f. m. Qui se dit des vieux morceaux d'étoffe, ou de linge. *Panniculus*. Les gneux ont des habits faits de vieux haillons & *drapeaux*.

DRAPEAU, se dit aussi, ironiquement, de toute étoffe, quoique neuve, qui n'a pas la force, la bonté qu'elle doit avoir. Je ne veux point de ce drap, il est mal foulé, il est trop lâche, ce n'est que du *drapeau*, c'est un vrai *drapeau* qui ne durera rien.

On appelle, absolument, du *drapeau*, le vieux linge que les chiffonniers ramassent, & dont on fait du papier. *Lintecolum vetus ac lacerum*. Voyez PAPIER, CHIFFON.

DRAPEAU, en termes de Guerre, signifie étendard. Il se dit généralement de toutes les enseignes. *Exillum*, *signum*. Il a combattu sous les *drapeaux* de ce Général, il a suivi les *drapeaux*. On a pris tant de *drapeaux* dans cette bataille: on y comprend en ce sens les cornettes & les guidons. Ce mot vient de *drap*, parce qu'on faisoit autrefois les enseignes de cette étoffe. On le dit plus particulièrement d'une enseigne d'un Régiment, d'une Compagnie d'infanterie. Il faut qu'un soldat se range sous le *drapeau* au premier son du tambour. Les *drapeaux* de l'infanterie n'étoient autrefois que de toile peinte. LE GENDRE.

On dit, figurément, se ranger sous les *drapeaux* d'un Prince; pour signifier, prendre, embrasser son parti.

De quelle noble ardeur pensez-vous qu'ils se rangent sous les drapeaux d'un Roi long-tems victorieux?

DRAPEAU, signifie aussi la charge de l'Officier qui le porte. *Signifer*, *Exillifer*. Le Roi a donné un *drapeau* à ce soldat; pour dire, un emploi d'enseigne dans une compagnie de gens de pied.

DRAPEAU. Terme de Chirurgie & de Médecine. C'est le nom d'une maladie qui vient aux yeux. Le *drapeau*, *panniculus*, est une espèce de ptérygion, qui paroît comme un morceau de linge. On le guérit avec des poudres caustiques quand il est récent & petit, & par extirpation quand il est grand & dur.

DRAPEAUX au pluriel, se dit de ce qui sert à enrouler un enfant. Sécher les *drapeaux* d'un enfant. Il est vieux. ACAD. FR.

DRAPELE, ÉE. adj. Vieux mot. *Drapé*.

DRAPER. v. a. Couvrir un carrosse, une chaise à porteurs, une litière ou autre voiture de drap, pour marque de deuil. *Panno aliquid integere*. Les gens de qualité font *draper* leurs carrosses par dedans & par dehors de drap noir; le Roi de violet. On le dit aussi absolument. Les Princes, les Ducs *drapent*.

DRAPER. Terme de Peinture. *Diaper* une figure, c'est l'habiller, la couvrir des habits, des étoffes convenables. On dit qu'elle est bien *drapée*; pour dire, que les draperies sont bien mises, bien entendues; que les plis sont bien agencés, bien jetés.

L'art de *draper* se remarque principalement en trois choses, qui sont l'ordre des plis, la diverse nature des étoffes, la variété des couleurs des étoffes. A l'égard des plis, ils doivent être tellement jetés qu'on connoisse ce qu'ils couvrent, & qu'on le distingue de toute autre chose; qu'on voie que sous la draperie il y a un bras & non pas une jambe. Les plis doivent être grands, parcequ'ils partagent moins la vue: il doit aussi y avoir du contraste, sans quoi les draperies ont je ne fais quoi de dur & de sec. La nature des étoffes doit être bien remarquée, parce qu'il y en a qui font des plis cassés; d'autres en font de moëlleux; quelques-uns ont la superficie mate, quelques-autres l'ont luisante: on en voit de fines, de transparentes, de formes & de solides, &c. La variété des couleurs, quand elles sont bien ménagées, fait la beauté d'un tableau; car elles ne sont pas toutes également amies les unes des autres: & il y en a qui ne doivent jamais être mises

auprès de certaines autres. Voyez M. de Piles, M. Fehbien, &c. Voyez DRAPERIES.

DRAPER, se dit aussi en parlant de sauteaux de clavessin, d'épinette, & signifie y mettre du drap. *Pannum atterere*. Il faut draper la plupart de ces sauteaux.

DRAPER, signifie aussi tailler fortement quelqu'un, en dire du mal. *Diſterns aliquem liberaliter carpere*. Quand les Auteurs écrivent les uns contre les autres, ils sont sujets à se draper. On dit qu'on l'a drapé dans certaine satire. BOIL. En ce sens il vient du vieux mot François *drapier*, qui signifioit *pinceur, railleur*, parcequ'on pinçoit les draps en les préparant: de-là vient qu'on a dit *draper*; pour dire, tourmenter quelqu'un par des raileries. BOREL. Mais il y en a d'autres, comme Danet, qui prétendent que c'est une métaphore prise de ce que les Fourreurs de draps couchent le poil des draps avec des charbons. D'autres croient que ce mot vient de la Farc de Patelin, ou l'Avocat dupe un Drapier en ramulant de paroles. De quelque part qu'il vienne, il n'est que du style familier.

DRAPS, s. m. part. & adj. Carrosse drapé. *Rheda pannoinata*. On appelle, bas drapés, des bas de laine préparés de telle manière, qu'ils ressemblent à du drap.

DRAPS, se dit aussi, en termes de Botanique, des fruits, & des feuilles qui sont épaisses & velues & d'un tissu serré comme du drap. *Villoſus, tomentosus*. Les fruits de la Pivoine sont drapés. Les feuilles du bouillon blanc sont drapées.

DRAPERIE, s. f. Marchandise de draps; Manufacture de draps, & le lieu où on les fait, & où on les vend. *Pannorum lanceorum textura, officina*. Il y a grand commerce de draperie en Hollande, la rue de la Draperie à Paris. La draperie d'Espagne est plus recherchée, à cause de la bonté des teintures. On appelle aussi draperie, le Corps des Marchands Drapiers.

DRAPERIE, en termes de Peinture & de Sculpture, est la représentation des habits, des tapisseries, du linge, & autres choses qui ne sont ni carnations, ni paysages. *Vestium pictura, expressa coloribus vestes*. On dit qu'un Peintre jette bien une draperie, pour dire, qu'il en jette bien les plis. Paul Veronese excelloit pour les draperies. Il y a de l'intelligence dans l'ajustement des draperies. DE PILES. Le premier effet des draperies est de faire connoître ce qu'elles couvrent. Id. Le Peintre doit, avant que de disposer ses draperies, dessiner le nu de ses figures. Id. Que la draperie ne soit pas trop adhérente aux parties du corps. Id. Les plis des draperies bien entendus donnent beaucoup de vie à l'action, de quelque nature qu'elle puisse être. Id. La richesse des draperies fait une partie de leur beauté. Id. La grande légèreté & le grand mouvement des draperies ne conviennent qu'aux figures qui sont dans une grande agitation, ou qui sont exposées au vent. Id. Les anciens Sculpteurs ont été fort entendus dans le jet des draperies. Id. Draperies légères & volantes. Draperies majestueuses. Draperies pauvres. Draperies qui sentent le mannequin; ce sont celles dont les plis sont durs & pleins de roideur. *Dict. de Peint. & d'Arch.*

Les draperies doivent être conformes aux modes régnantes. Les Peintres d'histoire doivent être veillés dans la science du costume, & les draperies doivent être conformes au costume de l'action représentée.

DRAPERIE, s. f. On appelle ainsi des excroissances de chair sur le corps de certaines personnes, parcequ'elles ont à-peu-près la figure d'une draperie. Voyez les Mémoires de Trévoux. Juin 1745, p. 1085.

DRAPIER, ière. s. m. & f. Marchand qui vend du Drap & autres marchandises de laine; quoique les Merciers leur contestent le droit de vendre des raines, des serges & des étamines. *Pannorum lanceorum propola*. Les Drapiers sont maintenant le

premier des six Corps des Marchands de Paris, à cause que les Fourreurs leurs ont vendu leur droit. On les appelle *Drapiers-Chauffetiers*; parce qu'autrefois leur métier étoit celui de faire des hauts-de-chausses & des bas; celui de Pourpointiers, de faire des pourpoints, qu'on faisoit d'une autre étoffe; & il y avoit de grands procès pour les entreprises qu'ils faisoient les uns sur les autres.

On appelle aussi *Drapiers*, les Artisans qui font du drap, qu'on nomme *Drapiers drapans*. *Lanceorum pannorum optes*. Il a été fait de nouveaux Statuts en 1669 pour les *Drapiers drapans*, Seigiers & Façonniers, qui contiennent la largeur de toutes sortes de draps & de serges, & les longueurs des pièces.

Dans le procès des Miracles du B. Simon Augustin, fait en 1324, on trouve *drapparius*. Le mot *drapier* étoit alors en usage.

DRAPIER, s. m. Mot du vieux langage, qui se trouve dans la signification de railleur, de bailleur de brocards, d'homme qui pince en riant. Borel dit que ce mot vient de ce qu'on pince les draps, & que l'on a dit de là *Draper quelqu'un*, pour dire, Railler, critiquer quelqu'un.

DRASTIQUE, adj. Terme de Médecine. On appelle médicamens *drastiques* ceux qui agissent promptement & avec force. En particulier on donne le nom de *drastiques* aux forts purgatifs. Ce mot est Grec, *δραστικός*, actif. *Col de Villars*.

DRAVE, Rivière. *Dravus*. Ptolomée l'appelle *Darus*, Plin *Draus*, les Manuscrits *Drarus*, selon la remarque de Daléchamp; & Strabon *Drabus*, *Δράβος*. La Drave est une grande rivière de la Pannonie. Elle a sa source à Innichen dans le Tirol, aux confins de l'Archevêché de Saltzbourg, traverse la Carinthie & la Stirie, coule le long des confins de l'Esclavonie & de la basse Hongrie; & un peu au-dessous d'Esseck, elle se décharge dans le Danube, formant quelques petites Isles à son embouchure, qui est proche de la ville d'Erdwy. Les villes principales qui se rencontrent sur le cours de la Drave, sont Wolmark, Lavamund & Drabourg en Carinthie; Marburg & Pettaw en Stirie; le Gradt, Turanovitz & Esseck dans la basse Hongrie. Les Auteurs du Moréri font ce nom masculin *Draw*, ou le *Drave*. Maty dit la *Drave*, ou le *Draw*. Nous disons toujours la *Drave*, comme a fait M. Cornaille.

DRAVE, ou DRABA, s. f. Plante, qui est une espèce de *lepidium*, ou *passerage*. Elle croît à la hauteur d'une coudée, & a une tige mince, ronde, striée & ferme. Ses feuilles sont oblongues, larges d'un pouce, ou d'un pouce & demi, d'un vert cendré, & rangées alternativement le long de la tige. Ses fleurs sont petites & blanches: elles forment un bouquet. *Draba umbellata*, ou *draba major, capitulis donata*. Voy. PASSERAGE.

DRAUSEN, Lac de la Prusse. *Drausen*. Le lac *Drausen*, ou le *Drausen*, est voisin de la ville d'Elbing: il reçoit la rivière de Sargune, & par celle d'Elbing il se décharge dans la Frisch-Haff. MATY.

DRAUSIN, s. m. Nom d'homme. *Drausius, Drauscio, Drautio, S. Drausin*, ou *S. Drosin*, vint au monde du temps de Clotaire II. au cinquième siècle. BAILLET, 5 de Mars. S. *Drausin* entra dans la Cléricature en 649. Il fut fait Archidiacre en 652. Evêque de Soissons en 654. En 657. il bâtit à une lieue & demie de Compiègne l'Abbaye de S Pierre de Rotondes; & en 658. une de filles aux portes de Soissons, par les libéralités du fameux Ebroin, Maire du Palais, & de Leutru sa femme. Il mourut l'an 674 ou 675. le cinquième de Mars. Voyez les Bollandistes, *Mart. T. I. p. 404. & suiv.*

DRAYER, v. n. Terme de Corroyeur. C'est travailler avec la Drayoite, qui est un instrument appelé aussi couteau à revers & écharnoir, & ôter de dessus le cuir tout ce qui peut y être resté de la chair de l'animal.

l'animal. Il a ce dernier nom, parce qu'il sert à écharner, c'est-à-dire, à ôter la chair; & on l'appelle aussi couteau à revers, parce que le tranchant en est un peu affilé & qu'il est emmanché à revers. On appelle Drayûtes ces morceaux de cuirs tannes, qui ont été enlevés de la peau du côté de la chair.

DRAYOIRE, f. f. Instrument avec lequel on draine. On l'appelle aussi Couteau à revers, & Echarnoir.

DRAYURES, f. f. plur. Ce sont les morceaux ou rognures des cuirs tannés, qui ont été enlevés de la peau, du côté de la chair, avec la Drayoïre des Corroyeurs.

D R E.

DRÈCHE. Voyez DRESCHÉ.

DRECSODERNHEIM. Petite ville du Palatinat du Rhin. *Dresfodernheimum*. Elle est sur la rivière de Glan, dans la Préfecture de Creutznach, à deux ou trois lieues de la ville de ce nom.

DRÈGE, **DRAGE**, f. f. Terme de Pêche. C'est un filet en usage sur les côtes de l'Océan, avec lequel se fait la pêche la plus considérable & des poissons les plus délicats, comme turbots, soles, barbues, &c. *Retis quoddam genus delicatioribus piscibus capiendis accommodatum*. La pêche qu'on fait pendant tout le Carême du plus beau poisson sur les côtes de l'Océan, se nomme la pêche de la *Drège*. Les filets dont on se sert pour cette pêche s'appellent *trameaux*, & ils sont faits à-peu-près comme des alliers à perdrix. Au haut de ces trameaux on attache du liège pour les tenir élevés, & au bas on met des plaques de plomb pour les faire enfoncer dans le sable. Cette pêche est semblable à celle qui se fait dans les rivières avec un filet, qu'un homme tire d'un côté, & qu'un autre homme tire de l'autre. De même le flux & reflux de la mer pousse avec rapidité le bateau, qui étant poussé fait avancer les trameaux qui y sont attachés avec un cordage par un bout. Le borslet de *Drège*, auquel ces trameaux sont attachés aussi par l'autre bout, étant aussi poussé par le courant des eaux, traîne & fait avancer de son côté ces mêmes trameaux; en sorte que le borslet de *Drège* & le bateau sont comme deux hommes éloignés l'un de l'autre, qui tirent des deux côtés les trameaux, lesquels étant ainsi tirés & enfoncés d'un pouce dans le sable, recueillent, en le gratant, tout le poisson qui y est enfoncé. Les Ordonnances ne permettent la pêche de la *Drège* que pour le temps du Carême, parce qu'elle emporte tout, & qu'elle nuit beaucoup au fond de la mer, où les poissons trouvent leur nourriture.

DRÈGE, Terme d'économie rustique. Voy. SERANS, & l'art. suiv.

DREGER, v. a. Terme usité dans quelques endroits, pour dire, séparer la graine du lin, de la tige, en le faisant passer entre les dents d'un peigne de fer, qu'on appelle *Drège*.

DRÉLIN. Mot inventé pour représenter le son d'une sonnette. *Imitatio sonitus parvi tintinnabuli*. Ma sonnette ne fait pas assez de bruit; *drelin, drelin, drelin*. MOL.

DRELVE. Petite ville de France dans le Donzinois. *Drelva*.

DRENTE. Petite contrée des Provinces-Unies. *Drentia*. De trois parties qui composent la Province d'Overissel, c'est la plus septentrionale. La *Drente* a pour confins à l'Orient une partie de la Westphalie; au Septentrion la Seigneurie de Groningue; à l'Occident la Frise, & au midi la Transylvanie, ou le pays de Sallandt. La *Drente* est pleine de marais, qui fournissent des tourbes aux Provinces voisines. Covorden ou Coëvorden en est la capitale, & le seul lieu considérable qu'on y trouve. La *Drente* est divisée en six Bailliages.

DREPALI. Lieu de la Romanie. *Drepalum*, anciennement *Canophurium*, comme on lit dans la vie d'Au-

rélien par Vopiscus, C. 35. *Hist. August. Script. T. I. p. 221. A. B.* dans Europe sur le même Empereur & dans l'Itinéraire d'Antonin. Plutarque dans la vie de Lucullus, l'appelle *Kainv φασπιον*. Dans Polybe on trouve *Καινν ζαγιον*, au lieu de *Kainv φασπιον* mais c'est une faute, & peut-être la correction d'un ignorant qui n'a pas su ce que c'étoit que *Kainv φασπιον*. La Table de Peutinger dit *Canopurium*. Ce lieu étoit, dit Vopiscus, entre Héraclée & Bizance. L'Itinéraire d'Antonin, & la Table de Peutinger l'y placent en effet. C'étoit un fort, une citadelle, comme son nom le marque. Car *Kainv φασπιον*, signifie *neuf fort*, ou *fort neuf*, ou château neuf, *Castellum novum*, comme le nomme la Chronologie de Nicéphore. En effet, Polybe dit que c'étoit un château très-fortifié, & que Mithridate avoit là son trésor. Ce fut aussi là, au rapport de Vopiscus, que l'Empereur Aurélien fut tué par quelques-uns de ses domestiques. Aujourd'hui *Drepali* n'est qu'un village situé sur la mer de Marmara, environ à cinq lieues de la ville de Selivrée. Voyez, outre les Auteurs cités, Saumaise sur l'endroit de Vopiscus que j'ai rapporté, Hoffman, Maty.

DRESCHÉ, f. m. Il faut écrire *Drèche* avec l'Académie. C'est le nom qu'on donne au marc de l'orge moulu, dont se servent les Brasseurs de bière. Par Ordonnance du 4 Novembre 1701. rapportée dans le Traité de la Police de M. de la Mare, Liv. 4. pag. 576 & 577. Il est permis aux Brasseurs de vendre aux particuliers qui nourrissent des vaches laitières le marc de l'orge moulu, vulgairement appelé *Drèche*, & aux particuliers d'en nourrir leurs vaches, pourvu que la *Drèche* ne soit point aigrie. Par Sentence de la Police de Paris du 10 Décembre 1743, un Vacher fut condamné en cent livres d'amende, pour avoir nourri ses bestiaux de *drèche* corrompue, contre la disposition des Ordonnances de Police.

DRESDE. Ville du Cercle de la haute Saxe en Allemagne. *Dresda*. Hoffman l'appelle en Latin *Dresfa*, ou *Dresida*, & dit qu'en Allemand on la nomme *Dresfen*, ou *Dresden*. En François nous disons toujours *Dresde*. Cette ville est capitale de la Misnie, & située sur l'Elbe, qui la sépare en deux parties; dont l'une se nomme la vieille *Dresde*, & l'autre la nouvelle. *Dresde* est belle, grande, bien peuplée, dans une situation agréable, bien fortifiée, & défendue par une fort bonne Citadelle. C'est Charlemagne qui commença de la fortifier l'an 800. pour arrêter les courses des Bohèmes. HOFFMAN. D'autres disent que *Dresde* fut bâtie par les Slaves sous l'Empereur Henri l'Oiseleur; qu'ensuite les cruautés des Huns obligèrent les Habitans à se retirer de l'autre côté de l'Elbe, où ils formèrent une nouvelle ville, qu'ils ceignirent de murailles. L'Empereur Othon I. la donna à l'Evêque de Meissen; mais vers l'an 1174. Witignon, Evêque de Meissen, l'échangea pour Stenditz avec Henri l'illustre Marquis de Misnie. L'accord de *Dresde* est fameux dans l'Histoire Protestante, *Consensus Dresdensis*. Il fut fait en 1571. pour appaiser les troubles arrivés après la mort de Melanchthon, entre les Sectateurs de Flaccius Illyricus, & les Théologiens de Wittenberg, qu'il n'appaisa pourtant pas. Les Ducs de Saxe ont à *Dresde* un beau palais où ils font leur résidence ordinaire. Ils y ont aussi leur arsenal. Le Pont de *Dresde* est fort long, & passe pour un bel ouvrage. long. 31. d. 26'. lat. 51. d. 12'.

DRESERY. Voyez DIDIER.

DRESSE, f. f. Terme de Cordonnier & de Savetier. Morceau de cuir que l'on met entre les deux semelles pour redresser un soulier quand il tourne. *Corii frustulum geminas inter soleas insertum ad restituendum calceum inclinatum*. Mettre une *dresse*.

DRESSER, v. a. Ce terme se prend dans les arts dans plusieurs acceptions différentes. Nous allons marquer les principales auxquelles on pourra facile-

ment rapporter celles dont le détail feroit trop long.

DRESSER. Terme d'architecture. C'est élever à plomb quelque corps. *Erigere. Dresser un obélisque, une colonne, une potence.*

On dit de même *dresser la tête, se dresser sur les pieds. Erigere caput, erigere se in pedes.*

On dit, d'un cheval, qu'il se *dressé*, lorsqu'il se lève tout droit sur les pieds de derrière.

On dit, proverbialement, qu'une chose fait *dresser* les cheveux à la tête, pour dire qu'elle fait horreur: & qu'elle fait *dresser* les oreilles, quand elle attire notre attention, par les avantages qu'elle fait espérer. Alors *dresser* est neutre.

DRESSER, se prend presque dans le même sens, comme synonyme à ériger, élever. *Erigere, ponere. Dresser un trophée, des statues, des autels en l'honneur de quelqu'un.*

DRESSER, se dit quelquefois pour préparer, mettre une chose en état. *Instruere, preparare. Dresser un plan, dresser la minute d'un acte. Dresser une requête, un compte, un inventaire, des articles de mariage, & mettre tout cela dans la forme nécessaire.*

DRESSER un mémoire, dans le commerce, c'est faire un relevé de tous les articles fournis à crédit, pour en demander le paiement.

DRESSER une batterie de canon, en termes de guerre, c'est la mettre en état.

Dans le sens figuré, *dresser une batterie*, c'est prendre des mesures pour réussir dans quelque entreprise.

DRESSER un piège, tendre un piège, *dresser des embuches. Parare, struere*; & au figuré, tendre un piège à quelqu'un, c'est employer la ruse pour le surprendre & le faire tomber dans le faux.

Dans les cuisines, *dresser la table, le fruit, &c.* c'est le préparer & le disposer dans une propreté convenable. *Preparare, disponere. Dresser le potage*, c'est verser le bouillon sur le pain, & généralement sur tout ce qui doit être humecté. La soupe est *dressée*, pour dire, servie. Expression bourgeoise. On a servi la soupe, le fruit, &c.

DRESSER, signifie aussi tourner droit vers quelque endroit. *Dresser sa route.* En termes de marine, le Pilote a *dressé* le Cap sur un tel Rhumb, a *dressé* le Cap au Nord. *Dirigere.*

Au figuré, *dresser son intention*, c'est la même chose que diriger.

DRESSER, se dit aussi, en termes de Menuiserie & de Charpenterie, pour dire, Unir, aplanir, équarrir, mettre en ligne droite. *Dirigere. Dresser du bois, dresser une règle.*

DRESSER, est aussi un terme de Relieur. C'est, Battrer uniment un livre. *Subigere aequaliter.* Ce livre est bien *dressé*.

DRESSER, en termes de chasse, se dit quand les bêtes & les chiens fuient par une route droite: & on dit qu'un chien *dressé*, & qu'il va le droit, quand il suit la vraie route du cerf, ou de la bête. *Feræ vestigia persequi, vestigiis inharere.*

DRESSER, est aussi un terme de Pavé. C'est, après avoir posé le pavé & garni les joints, frapper sur les pierres pour les élever, & faire que tout le pavé soit propre & bien uni. *Æquare, exæquare.*

DRESSER, se dit aussi, parmi les Pâtisiers, des pièces de four qu'on ne met pas dans les tourtières. *Dresser un pâté*, c'est en faire les bords. *Oras circumducere.*

En termes de Jardinage, on dit, *Dresser en parlant du terrain. Dresser une allée, une terrasse, un parterre*, c'est l'aplanir, le mettre de niveau ou en pente, suivant le besoin.

DRESSER une palissade, c'est la tondre avec le croissant. Les Vignerons disent aussi *dresser une vigne*, c'est-à-dire, la troubler proprement. Voilà une vigne bien *dressée*.

DRESSER une forme. Terme d'Imprimerie. C'est poser sur le marbre les pages qui doivent composer une

forme, à mesure qu'elles sont achevées sur la galée; & là en faire l'imposition les unes sur les autres, pour en assurer le registre, quand les feuilles se mettent en retiration.

DRESSER un drap de laine. C'est le rendre carré & uni, par le moyen de ce qu'on appelle une lame dans les Manufactures de draperie.

DRESSER un peigne. C'est, après que les dents ont été approfondies avec l'estadou, les appointer avec la grêle.

DRESSER un feutre, signifie, en termes de Chapelier, lui donner la figure d'un chapeau, après qu'il a passé à la foulerie.

DRESSER un chapeau. Autre terme de Chapelier. C'est en unir & aplanir les bords & le dessus de la tête.

DRESSER une pierre. C'est, en termes de Tailleur de pierre, en équarrir les paremens de tous les côtés, pour ensuite lui donner la figure dont l'Appareilleur a fourni les cartons.

DRESSER les aiguilles de lime. C'est les limer, après que les pointes en ont été formées, & qu'elles ont été poinçonnées du poinçon du Maître qui les a fabriquées.

DRESSER du linge, chez les Blanchisseuses, synonyme de repasser.

DRESSER, se dit figurément, & signifie, Instruire, & disposer à faire quelque chose. *Instituere, formare.* Ce Précepteur a bien *dressé* cet Ecolier. Il a *dressé* ce valet à tout faire. Il a beau lui faire répéter son rôle de Comtesse, je désespère qu'il la puisse jamais *dresser* aux grands airs. On le dit aussi par extension des animaux. *Dresser un cheval*, c'est lui apprendre les exercices qu'on exige de lui. Ce cheval a été *dressé* par un bon Ecuyer. *Condocefacerre.* Les Bâteleurs *dressent* des chiens, & des singes à faire mille gentillesses. Les Chasseurs *dressent* les chiens à la chasse.

On dit aussi, que le bon oiseau se *dressé* de lui-même, pour dire, qu'un bon naturel n'a pas besoin d'instruction.

DRESSER, est quelquefois neutre. On dit figurément, les cheveux lui *dressèrent* à la tête. Voy. les premiers articles.

DRESSÉ, ÉE, part. & adj. Il a les significations de son verbe, en Latin comme en François.

DRESSER, vient de *dirigere*, qu'on a formé de *dirigere*, & dont les Italiens ont fait *drizzare*. MÉN.

DRESSEUR, f. m. On donne ce nom à celui qui arrange les buches, de la manière dont il convient qu'elles soient pour former le four à charbon. ENCYC.

DRESSOIR, f. m. Vieux mot. Espèce de buffet qu'on *dressé* à côté pour le service d'une table, où l'on met le vin, les verres, la vaisselle, &c. *Abacus.* On trouve dans les Auteurs de la basse Latinité le mot de *dressorium* en la même signification.

DRESSOIR, f. m. Outil de fer creux de deux ou trois pouces, avec lequel les Filassiers redressent les dents du feran. On appelle aussi *dressoir* un outil de fer, dont se servent les Ouvriers qui mettent les glaces au teint, pour étendre & dresser la feuille d'étain, avant que de la couvrir de vif-argent.

DREVE. Petite ville de France, dans le Nivernois: en Latin *Dreyum*.

DREUGESIN. Territoire de Dreux. *Durocassinus, Durcassinus, Droccassinus pagus.* Voy. Valois au mot *Durocassa*.

DREUX. Ville de France dans le Vexin François. *Drocum*, ou plutôt *Drossé, Durocasse, Durocasse, Durcasse, Droge, Durocassinum castrum, Droccenses, Druis, Druense castrum.* Quelques-uns la mettent dans l'Île de France, parce que son Election est de la Généralité de Paris. *Dreux* est situé sur la rivière de Blaise, près de son embouchure dans l'Eure. Il est du Diocèse de Chartres, & a titre de

Comté. On prétend que cette ville est une des plus anciennes des Gaules, & qu'elle a été fondée par Drius, quatrième Roi des Celtes, & arrière-petit-fils de Samotes, qui vint habiter les Gaules au temps de Noé. *Dreux* avoit un château sur le penchant d'une colline. Il est maintenant demi-ruiué. long. 19. d. 1'. 24". lat. 44. d. 48'. 17".

La Maison de *Dreux* est une branche de la Maison Royale de France. Le Chef de cette tige des Comtes de *Dreux*, est Robert de France, fils de Louis VI. dit le Gros, Roi de France, au commencement du XIII^e siècle. Robert eut en appanage le Comté de *Dreux*. La Maison des Ducs de Bretagne étoit sortie de celle de *Dreux*. Charles V. réunit le Comté de *Dreux* à la Couronne en 1377. Duchesne a fait l'Histoire de la Maison de *Dreux*.

La forêt de *Dreux* est une forêt voisine de cette ville, & qui est du domaine du Comté de *Dreux*. La bataille de *Dreux*, est une bataille fameuse dans nos guerres civiles du XVI^e siècle. Elle se donna en 1562. Les deux Chefs, c'est-à-dire, le Connétable de Montmorency, qui commandoit l'armée Royale, & le Prince de Condé, sous les ordres duquel étoit celle des Huguenots, furent pris. Les Catholiques remportèrent une entière victoire. Le siège de *Dreux* est aussi célèbre sous Henri IV. & dura 18 jours. Ce fut en 1593.

DREUX. f. m. Nom d'homme. *Drogo*. S. Drogon, que nous appelons vulgairement Druon, ou *Dreux*, perdit son père avant que de naître, & sa mère en naissant, n'ayant pu sortir que par l'opération césarienne. BAILLET. Il vécut reclus en Hainaut, dans le VI^e siècle, depuis 1122 jusqu'au mardi de Pâques, l'an 1186, qu'il mourut.

D R I.

DRIADE. Voyez DRYADE.

DRICLINK. f. m. Mesure d'Allemagne, pour les liquides. Le *Driclink* est de 24 hemers.

DRIE-BAND. f. m. On nomme ainsi à Amsterdam une sorte de lin non peigné, qu'on nomme en François lin à trois cordons.

DRIE-GULDEN. f. m. Monnoie d'argent, de fabrique Hollandoise, qui a cours pour trois florins; ce qui revient à trois livres quinze sols de France.

DRIESSEN, DREISSEN. Prononcez *Driffen*. Ville du Marquisat de Brandebourg, en Allemagne. *Driffa*, *Driffenium*. Elle est dans la Nouvelle Marche, près de la Pologne, à dix lieues de Lansperge, du côté de l'Occident. *Driffen* est situé dans une petite Ile que forment les rivières de Trega & de Nete, immédiatement après leur confluent. *Driffen* est fort, & par cette situation, & par les travaux que l'art y a ajoutés de nouveau. Longitud. 33. d. 36'. Latitud. 52. d. 46'.

DRILLE. f. m. Mouillez les deux II. Vieux mot qui signifioit autrefois soldat, & qu'on emploie aujourd'hui dans le style familier dans différentes acceptions. On dit, par mépris, c'est un pauvre *drille*, un méchant soldat, *miles ignavus*, *imbellis*, & plus souvent un pauvre malheureux. C'est un vieux *drille*, c'est-à-dire, un soldat qui a vieilli dans le service, *miles strenuus*; & quelquefois un vieux libertin.

☞ **DRILLE,** se dit encore, populairement, d'un jeune homme vif & hardi. *Audax*, *audaculus*. Un tel, ah! je le connois; c'est un *drille*, un bon *drille*. Un bon compagnon.

☞ Ce mot, en vieux Gaulois, signifie un haillon, un habit en lambeaux, tels qu'en portent ordinairement les méchants soldats.

☞ En termes de Papeterie, on appelle *Drilles*, f. f. pl. les vieux chiffons de toile de chanvre, ou de lin, qu'on emploie dans les Manufactures de papier, & qui en font la principale matière.

Selon quelques-uns, ce mot vient du mot Grec *δρις* & M. le Prince prenoit plaisir à en rapporter la généalogie; d'où on a fait *solus*, *solidus*, *solidatus*, *soldat*, *soldar*, *souldrille*, *drille*. Si cela est vrai,

on pourra dire que *drille* vient de l'Hébreu *דרי* car, selon quelques Savans, *דרי* est formé de *דרי* en ajoutant la terminaison Grecque *ος* & en suppléant par l'esprit rude au retranchement de la lettre caph.

DRILLE, signifie aussi un grand arbre, qui est de la nature du chêne, qu'on appelle autrement *roure*, dont le bois est le plus dur, & qui porte le meilleur gland & le plus gros. *Robur*.

DRILLE. f. f. Terme d'Horlogerie. Outil qui porte un foret pour percer certaine piece pesante, comme boîte de pendule de cuivre, &c.

DRILLE. f. m. & f. Nom de peuple, qui se nomma depuis Sannes, ou Thzane. *Drillas*, a. Ils habitoient proche de Trébizonde. Les Sannes, nommés *Drilles* par Xénophon, n'avoient point de Rois, & avoient autrefois payé tribut aux Romains. C'étoient les peuples les plus belliqueux de ces contrées. Voyez Tillemont. *Hist. des Emp. Tom. II. p. 270.*

DRILLER. v. n. Mouillez III. Courir vite. C'est un terme populaire. *Celeriter currere*. Il n'y a rien tel qu'un petit basque pour *driller*. Toute la Cour *drille* vers la Guyenne. *SCAR.*

DRILLEUX, ruse. adj. Mouillez II. Ce mot se trouve dans Pomey, pour signifier un homme mal vêtu, qui n'est couvert que de lambeaux. *Pannofus*.

DRILLER. f. m. Celui qui ramasse les drilles, ou vieux chiffons, & qui en fait commerce. On le nomme plus ordinairement *Chiffonnier*. Voyez ce mot.

DRILLO. Rivière de Sicile. *Drillus*, anciennement *Achatis*. Le *Drillo* coule dans la vallée de Noto, du septentrion au midi, & se décharge dans la mer d'Afrique, entre *Terra Nuova* & Camatana, vers le commencement du Canal de Malte.

Il y a aussi un bourg de même nom sur cette rivière, à trois lieues de son embouchure. Les anciens l'appelloient *Phthintia*.

DRIMAGO. Ville de la Turquie, en Europe. *Drimagum*, anciennement *Dinogetia*. C'étoit autrefois une ville de la Macédoine, ou de la Scythie inférieure, comme on le peut voir dans Ptolomée. Aujourd'hui c'est une ville de la Bulgarie, située sur le Danube, à trente lieues environ de son embouchure, & à dix ou douze au dessous de Silistria.

DRIN. *Drilo*, *Drinus*. C'est un fleuve d'Albanie, en Grèce, que les habitans appellent Drino. Il a eu trois ou quatre noms différens dans l'Antiquité. Nicandre Theriac. vers. 607. Métrodoret, Strabon, Plin & Ptolomée, l'appellent *δρις* *Drilo*. Scylax l'appelle *Arion*, & Tite-Live, L. XLIV. c. 31. *Orundes*, & non pas *Oriundus*, comme on lit dans le Dictionnaire d'Hoffman. Bochart, Chan. Liv. I. c. 23. croit que ce sont les Phéniciens qui lui ont donné ces deux derniers noms, que *Arion* n'est autre que אריון *Or Javan*, c'est-à-dire, *fleuve de Javan*; car אר Or, signifie *fleuve*, aussi bien que אר *Jeor*; & il se trouve en ce sens dans Amos VIII. 8. & l'Ecclésiastique, selon Bochart, l'avoit pris au même sens XXIV. 35. où les interprètes traduisent *lumière*: אריון signifie donc *fleuve de Javan*, & cette rivière fut ainsi nommée, à cause qu'elle étoit près de la Macédoine. De *Or Javan* se fit *Orion* & *Arion*, comme de *Javan* se forma *Jon* & *Jonia*. Le *Drin* se forme par le confluent de deux rivières, dont l'une s'appelle le *Drin Blanc*, qui vient de la Bosnie, & & l'autre le *Drin noir*, qui sort du lac d'Ocrida, & baigne Albanopoli. Tite Live dit qu'il sort du mont Serdrus, & qu'il reçoit seulement ces deux rivières. Quoiqu'il en soit, il passe par Alexio, ou Alessio, & se décharge dans le Golfe du *Drin*, ou de *Drin*, après avoir fait une petite Ile, au-dessous de la ville d'Alastio.

DRIN, autrement, dit Maty, la *Drine*, ou le *Drino*. Rivière de Bosnie. *Drinus*. Le *Drin* a sa source vers l'Albanie, coule du midi au nord, & avant séparé quelque temps la Bosnie & la Servie, il se décharge dans la Save, à quelques lieues au-dessus de Sirmisch. MATY. Il arrose Cepeliza, Drin, Erona, Archochia, Nédin, Vivar & Dinavar, & reçoit les eaux

des rivières de Tara, de Piva, & de Lim. CORN. Le Golfe de *Drin*, ou du *Drin*, *Drilonis finus*. C'est une petite partie du Golfe de Venise. Il est sur les côtes d'Albanie, & prend son nom de la rivière du *Drin*, qui s'y décharge. MATY. Quelques Cartes l'appellent *Lodrin*, joignant mal-à-propos l'article Italien *lo* au nom *Drin*, parce qu'en Italien on dit *Io Drino*, Le *Drin* & *Golfo dello Drino*, Golfe du *Drin*.

DRINAWAR, DRINOWAR. Ville de Turquie, en Europe. *Drinopolis*, & peut-être *Sidrona*, selon Hoffman. C'est une ville d'Illyrie : elle est dans la Serbie, sur les confins de la Bosnie, dans une petite Ile que forme le *Drin*, environ à sept lieues de son embouchure dans la Save, & à huit ou neuf de Saraio, vers le levant. Quelques-uns appellent cette ville *Drin*, ou *Drinawar*.

DRINASTRO. Voyez DRIVASTO.

DRINGUER. v. a. Vieux mot. Boire. *Bibere*, *potare*. Nous disons aujourd'hui *tringuer*. Ce mot vient de l'Allemand *trinken*, qui signifie la même chose.

DRISSE. f. f. Terme de Marine, est un cordage qui sert à hisser, à élever, ou à amener la vergue le long du mât. *Rudens*, *funis*. On l'appelle autrement *issas*. *Drissé* du pavillon, c'est une petite corde qui sert à arborer & amener le pavillon. *Alonge la drissé*; c'est un commandement que l'on fait pour étendre la *drisse*, afin que plusieurs puissent travailler ensemble.

DRIVASTO, ou DRINASTO. Petite ville de l'Albanie, en Grèce, *Drivastum*, *Trivastum*. Quelques Cartes la mettent sur le bord oriental du lac de Scutari, & d'autres sur la petite rivière de Chire. Elle est mal peuplée, quoiqu'elle ait une Evêché suffragant d'Antivari. MATY.

DRIVENICH. Voyez GIRONA, Ile.

DRO.

DROCA. Rivière d'Afrique, qui coule dans la partie occidentale du Royaume de Barca, nommée *Meftrata*. *Droca*. Cette rivière donne aussi son nom à la côte de ce Royaume, que l'on nomme côte de *Droca*. *Ora Drocca*.

DROCTOVÉE f. m. Voyez DROTHÉE.

DROCTOVÉ. f. m. Nom d'homme. *Droctovaus*. *Saint Droctové*, appelé autrefois *S. Drotté*, parmi le vulgaire, nâquit dans le Diocèse d'Autun, vers l'an 534, ou 535. Il fut le premier Abbé de Saint Germain-des-Prés, à Paris, & mourut vers l'an 580.

DRABUSA. Voyez DROGOBUSK.

DROGHDAGH. Petite ville d'Irlande. *Drageda*, *Pontana*. Maty la nomme *Drogheda*, ou *Tredach*. Mais les Cartes de Spéed, que nous suivons, la nomment *Droghdagh*. Elle est dans le Linster, ou la Lagenie, sur la côte orientale de l'Isle, au nord de Dublin, sur la Boyne, & à son embouchure, où elle a un fort bon port. *Droghdagh* est dans le Comté de Louth. Il a un Château fort ruiné. Voyez la description de cette ville dans Jovin de Rochefort, *Voyage d'Angleterre*.

DROGHEDA. Voyez DROGHDAGH.

DROGICIN, ou DROGIEZIN. Petite Ville de Pologne. *Drogicinum*, *Drogizium*. Elle est dans la Podlaquie, sur le Bug, environ à quinze lieues de Bielsko, du côté du midi. *Drogicin* a une Châtelainie.

DROGMAN. f. m. Terme d'Histoire & de Relations. Nom qu'on donne aux Interprètes, & aux Truchemens, dans les Echelles du Levant, & ailleurs. *Interpres*. Ce mot est Turc & Arabe, comme nous le dirons tout à l'heure. On l'a fait François, & l'on s'en sert en parlant de la Porte, & des Cours des Princes d'Orient, & de Barbarie en Afrique. Le *Drogman* trembloit en interprétant les réponses de l'Ambassadeur au Grand Visir.

*Un Ambassadeur vénérable,
Suivi d'une foule innombrable*

*Des plus renommés Musulmans,
Accompagnés de leurs Drogmans.*

DIVERT. DE SCLAUX.

Ce mot est originaiement Chaldaïque *דרגמ* *thirgim* en Chaldéen, signifie interpréter, tourner d'une langue dans une autre; traduire. Il se trouve dans le premier Liv. d'Esdras. IV. 7. & c'est de là qu'on appelle *thargum* une Paraphrase Chaldaïque. Les Arabes disent aussi *thargama*, pour signifier traduire, interpréter. Les Turcs ont pris ce nom d'eux, & en ont fait *תרגמן* *Targiman*, Interprète, Truchement. Les Grecs modernes, depuis qu'ils sont soumis au Turc, par un changement très-ordinaire du *t en d*, en ont fait *dargumenos*, & les Italiens *dragomano*, d'où nous avons fait *dragoman*, dont quelques Auteurs se servent, & ensuite *drogman*, qui est vieux, & plus en usage. Voyez encore ci-dessus DRAGOMAN. Meninski va plus loin, & il prétend que *תרגמ* étant de quatre lettres, vient de *דרגמ* mais, dans aucune des langues orientales, *דרגמ* n'a une signification qui convienne à ce sentiment. En Hébreu, ou en Chaldéen, & en Syriac, il ne signifie que *lapider* & *lancer*, *tirer des flèches*; en Arabe & en Turc *lapider*, élever un tombeau de pierres; & selon Raphelange, être Prince, *Principatum obinere*. Il a encore, en Arabe & en Turc, le sens de détestation, injure, exécution, opinion, conjectures; & celui d'ami & de convive, compagnon de table & de bouteille, *compotator*: mais quel rapport tout cela a-t'il à *תרגמ* interpréter, pour le tirer de *דרגמ* ou pour conjecturer qu'il en vient? On dit aussi DROGUEMAN.

DROGOBUSK. Petite ville de Moscovie. *Drogobuscum*. Elle est sur le Niéper, environ à vingt lieues de Smolenko, & dans le Duché de même nom. MATY. *Drogobusk* est dans le Duché de Bielki.

DROGUE. f. f. Terme général de marchandise d'épicerie de toute sorte de nature, & sur-tout des pays éloignés, lesquelles servent à la Médecine, aux teintures & aux Artisans, comme séné, casse, mastic, borax, alun, brésil, sandaraque, &c. *Materia ex qua medicamenta & alia compositiones conficiuntur*. Lémery a publié en 1698 un Traité universel des drogues par ordre alphabétique. Les Apothicaires doivent avoir dans leur boutique toutes sortes de drogues. Il y a de certaines drogues qui ne sont point nourrissantes, lesquelles appaisent la faim pour quelque temps. LÉMERIE.

Ménage, après Saumaïse, dérive ce mot de *droga*, qui a été fait du Persan *droa*, signifiant *odeur*, parce que les drogues aromatiques ont beaucoup d'odeur. Guichart le fait venir du mot Hébreu *rakab*, qu'il explique par *préparer des parfums, des aromates, des onguents*.

Plusieurs Auteurs ont écrit en Latin sur les drogues, Pomet a donné une Histoire des drogues en François avec des figures; cet ouvrage est bon pour le choix des drogues.

DROGUÉ. Terme d'Évantailliste. Ce qu'on nomme de la forte, chez les maîtres Évantaillistes, est une composition de gomme d'Arabie, & de quelques autres ingrédients, dont ils se servent pour appliquer les feuilles d'or ou d'argent sur les papiers dont ils font leurs évantails, ou pour les couvrir de l'un de ces métaux réduits en poudre.

On donne aussi ce nom au sel, ou cendre de verre, dont on se sert dans quelques blanchifferies pour le blanchissage des Toiles.

DROGUE, se dit, figurément, des choses de peu de valeur. *Res vilioris pretii*. Le fonds dont ce Marchand se veut défaire, n'est que de rebut, ce n'est que de la drogue. Cet usurier, en faisant un tel prêt, en a donné la moitié en drogue, en méchants billets, méchants meubles, &c.

On dit, proverbialement, qu'un homme fait bien faire valoir sa drogue, pour dire qu'il est charlatan, qu'il fait vendre cher de mauvaise marchandise.

On dit, figurément & ironiquement, voilà de bonne *drogue*, pour signifier que ce qu'on veut nous offrir pour bon, ne vaut rien. *Acad. Fr.*

DROGUÉMAN. f. m. Quelques-uns écrivent ainsi, au lieu de **DROGMAN.** Voyez ce mot. *Drogueman*, selon l'Auteur des notes sur *Curopolate*, vient de *dragymenos* qu'on a dit pour *dragymenos* qui vient de *dragm* mot Chaldaïque, qui veut dire *interpréter*.
DROGUER. v. a. Donner souvent des médicaments. Se droguer, prendre souvent des drogues. *Medicamenta adhibere, medicamentis curare, uti medicamentis.* Cette mère *drogue* trop ses enfans. Il est dangereux de se trop *droguer*. Les Médecins sont ceux qui se *droguent* le moins.

DROGUÉ, ÉE. part.

DROGUERIE. f. f. Terme générique par lequel on désigne toute sorte de drogues. Il y a des impôts sur la *droguerie* & sur l'épicerie. François I fit un Edit portant qu'on ne pourroit décharger les épiceries & *Drogueries*, qui seroient nécessaires en ce Royaume, qu'en deux ports & havres de son Etat; savoir pour celles de la mer Océane à Rouen, & pour celles de la mer Méditerranée à Marseille. DE RUSI.

DROGUET. f. m. Etoffe de laine de bas prix, qui est une espèce de drap, mais fort mince & fort étroit. *Pannus lanæus vilior.* Le *droguet* de Hollande est presque drap. Il y a des *droguets* façonnés, dont la chaîne est de fil, & la trame de laine, qui se font à baillé lisse à la marche de l'ouvrier. Il y a eu des *droguets* d'or & d'argent inventés par le sieur Savary, dont la chaîne étoit en partie de fil d'or & d'argent, & la trame de laine. *Pannus lino lanæque contextus.* En général le *droguet* est une espèce de ratine, ou de serge, moitié fil & moitié laine. Il s'en fait aussi tout de laine. Les *droguets* faits de laine fine sont appelés *demi-foules*.

DROGUETIER. f. m. Nom qu'on donne, dans quelques manufactures, aux ouvriers qui fabriquent le *droguet*.

DROGUEUR. f. m. Qui fournit, qui vend des drogues. NICOT ET COTGRAYE. La fièvre & le *Droguet* me tiennent le poignard sur la gorge... CYRANO DE BERGERAC. Abandonnons ce mot à Cyrano.

DROGUIER. f. m. Buffet d'un Naturaliste curieux, qui est divisé en plusieurs tiroirs & casses, en chacune desquelles il y a une drogue différente avec son étiquette. *Armarium instructum forulis variâ refertis materiâ ex quibus medicamenta conficiuntur.*

DROGUISTE. f. m. Marchand Epicier qui s'attache particulièrement au commerce & à la vente des drogues. *Qui vendit ea quibus medicamenta & alia compositiones conficiuntur.* *Pharmacopola.*

DROINHOLM. Maison de plaisance des Rois de Suède, à une lieue de Stockholm. *Droinholum.*

DROIT, OITE. adj. Terme de Géométrie. Ce qui ne penche, ou ne décline ni d'un côté, ni d'autre; qui n'est point courbe. *Reclus.* Une ligne *droite* est la plus courte entre deux points. Le plus *droit* chemin. De *droit* fil. *Directè.*

Ce mot vient de *directus*. NICOT. Du Cange dit qu'en la basse Latinité on s'est servi du mot de *dricum* pour signifier *droit*. Voyez Bollandus, *Acta SS. April. T. I. p. 490. F.*

DROIT, signifie aussi, perpendiculaire, qui est à plomb. Un angle *droit*, est un angle de 90 degrés, qui se fait quand une ligne tombe à plomb sur une autre. Ce mur n'est pas *droit* il menace ruine.

DROIT, en terme d'Architecture, signifie perpendiculaire, qui est opposé à incliné. Ainsi on dit un arc *droit*, quoique cet arc soit courbe, parce que l'on veut dire que son plan est perpendiculaire à la direction d'un berceau. On dit une porte *droite* ou un berceau *droit*, une descente *droite*, pour signifier que sa direction n'est pas oblique à son entrée horizontalement. FRÉZIER.

En Botanique, ce mot signifie aussi qui se tient

perpendiculairement. Tige *droite*, *caulis reclus*. On dit aussi qu'une fleur ou qu'un fruit se tiennent *droits*, quand ils ne s'inclinent ni d'un côté ni d'autre.

On le dit aussi de l'homme, comme synonyme à debout, en mettant pourtant la nuance suivante entre ces deux mots. On est *droit*, lorsqu'on n'est ni penché; ni courbé. On est *debout*, lorsqu'on est sur ses pieds. La bonne grâce veut qu'on se tienne *droit*. Le respect fait quelquefois tenir *debout*. SYN. FR. On dit familièrement, *droit* comme un cierge.

En termes d'Architecture, on appelle *piéd droit*, le rang des pierres qui fait chacun des côtés d'une porte cochère. *Parastata.* On le dit des côtés ou tableaux des fenêtres.

En termes d'Astronomie, on appelle la *Sphère droite*, celle où l'Equateur coupe l'Horizon à angles *droits*, ou perpendiculairement, en laquelle les jours sont toujours égaux aux nuits. L'ascension *droite* & oblique. Voyez à leur ordre.

En termes de Chasse, on appelle le *droit*, lorsqu'on est au vrai chemin que la bête tient, & qu'on a redressé le change. *Recta via.* Quand on a connoissance du *droit*, on sonne deux mots pour appeler les Piqueurs. Les bons chiens connoissent le *droit*, courent bien le *droit*.

DROIT, en Anatomie, c'est le dernier des boyaux, ou intestins, parce qu'il s'étend tout *droit* depuis l'os sacré jusqu'au siège, ou à l'anus, sans faire aucuns tours ni replis. *Intestinum reclusum.* Sa partie inférieure est ferrée, & fermée par un muscle qu'on nomme *sphincter*; c'est à-dire, *fermeur*: Elle est relevée, après la sortie des excréments par deux autres muscles, qu'on appelle les *releveurs* de l'anus. Les Médecins appellent aussi ce boyau *reclusum*. Il y a deux muscles de l'abdomen qu'on appelle aussi *droits*, parce que leurs fibres vont en ligne directe de haut en bas. La jambe à un muscle auquel on donne ce même nom, parce qu'il a une figure *droite* depuis son commencement jusqu'à la fin. C'est le premier des extenseurs. La tête a aussi quatre muscles qu'on nomme *droits*, parce que leurs fibres vont directement de leur origine à leur insertion. Il y en a deux grands, & deux petits.

On dit, en généalogie, il descend en *droite* ligne, ou en ligne collatérale d'un tel Prince. *Recta linea.* *Droite* se dit en ces occasions pour *directe*; sur quoi il faut remarquer qu'en termes de Géométrie, on dit ligne *droite*, & non pas *droite* ligne, & qu'au contraire, en termes de Généalogie on dit *droite* ligne, & non pas ligne *droite*. Descendre de quelqu'un en *droite* ligne. Tracer, tirer une ligne *droite*: mais on dit descendre en ligne directe, & non pas en *directe* ligne. On appelle *droites* aventures, les biens échus en ligne directe. Voyez les *Etablissemens de France*, L. I, ch. 21.

DROIT, signifie aussi ce qui est opposé à gauche. *Dexter.* Le côté *droit* est le plus honorable. *Dextera.* On donne la *droite* à ceux qu'on respecte. La main gauche, la main *droite*. On dit l'aile *droite*, l'aile gauche d'une armée, d'un bâtiment. *Dextrum cornu, dextra ala.*

On dit, en termes de l'écriture-Sainte, que JESUS-CHRIST est assis à la *droite* de Dieu son père; pour dire, que Dieu son Père l'a glorifié, & lui a communiqué tout son pouvoir.

L'Evangile dit que, quand on fait l'aumône, il ne faut pas que la main gauche sache ce que fait la *droite*, pour dire, que, dans les bonnes œuvres, il faut éviter l'ostentation.

On dit aussi, figurément, d'un homme à l'égard d'un autre, que c'est son bras *droit*; pour dire, que c'est son principal appui, celui qui lui sert dans ses principales actions.

A DROITE. Façon de parler adverbiale, qui signifie, A main droite. Tourner à *droite*. Se placer à *droite*. A *droite* & à gauche. De tous côtés. Frapper à *droite* & à gauche.

DAOIT, en termes de Manège, se dit d'un cheval qui ne boite point, & qu'on garantit *droit* chaud & froid, c'est-à-dire, qu'il ne boite point ni lorsqu'il est échauffé, ni lorsqu'il est refroidi. *Equus minimè claudicans*. On dit aussi qu'un cheval est *droit* sur ses jambes, quand le devant du boulet tombe à plomb sur la couronne, en sorte que le canon & le paturon sont en ligne *droite*. On dit aussi, promener un cheval par le *droit*; le guider *droit*, le faire partir & reculer *droit*, quand il va sur une ligne *droite*, sans se traverser, ni se jeter de côté. *Rectè*.

DROIT. Terme de Musique. Il se dit du mouvement, lequel est appelé *droit*, ou *semblable*, lorsque les deux parties, le dessus & la basse, montent ou descendent ensemble, & toutes deux à la fois.

DROIT, se dit figurément, & signifie, juste, judiciaire, sincère, proprement celui qui ne s'écarte point de la règle; qui est sincère dans ses paroles & de bonne foi dans ses traités. *Integer, rectus; æquus*. Cet homme a l'âme *droite*, a l'intention *droite*; pour dire, il est de bonne foi, équitable. Il a l'esprit *droit*; pour dire, qu'il a l'esprit juste, qu'il ne s'égare point. Ceux qui ont le cœur *droit*, ont le sens de même. **CH. DE MER.** Les Poètes ont feint que les hommes pendant l'âge d'or se conduisoient par les seules lumières de la *droite* raison. **S. EVR.** C'est-à-dire, par la raison naturelle, saine & dégagée de préjugés.

DROIT. **I. m.** Ce terme, dans sa première origine, vient du verbe *diriger*, qui signifie conduire à un certain but par le chemin le plus court, ainsi le terme de *droit*, dans le sens propre le plus général, & auquel tous les autres doivent se rapporter, est tout ce qui dirige, ou ce qui est dirigé.

DROIT. Terme de Jurisprudence. *Jus*. C'est un assemblage de préceptes qui conduisent l'homme à vivre conformément à la justice. *Arts æqui & boni*. Le *droit* est l'objet de la justice; c'est ce qui est dû à chacun. La *justice* est la conformité des actions avec le *droit*; c'est rendre & conserver à chacun ce qui lui est dû. Le premier est dicté par la nature, ou établi par l'autorité soit divine, soit humaine. Il peut quelquefois changer, selon les circonstances. La seconde est la règle qu'il faut toujours suivre; elle ne varie jamais. La jurisprudence est la science du *droit*. Ce n'est pas aller contre les lois de la *justice*, que de soutenir & défendre ses *droits* par les mêmes moyens dont on se sert pour les attaquer. Voyez encore au mot *équité* en quoi cette vertu diffère du *droit*, & quelquefois lui est opposée.

Les préceptes généraux du *droit*, sont renfermés dans ces trois points, vivre honnêtement, n'offenser personne, & rendre à chacun ce qui lui appartient.

Ce terme a plusieurs autres significations qui ont plus ou moins de rapport à celle que nous venons d'expliquer. Il se prend quelquefois pour le lieu où l'on rend la justice.

Quelquefois pour la décision du Magistrat. *Jus gentium, decretum Magistratus etiam iniquum; relatione habità non ad id quod facit, sed ad id quod facere ipsum convenit*. Ainsi nous disons, ester à *droit*, faire *droit*, & il signifie aussi une puissance accordée par le droit. Ainsi l'on dit qu'il ya des personnes qui sont *sui juris*, être jouissant de ses *droits*, & d'autres qui sont *juris alieni*.

Quelquefois ce terme est employé par opposition à fait, & signifie ce qui est de droit. *Quæ juris esse dicuntur, opponuntur illis quæ sunt facti*. Possession de *droit*, possession de *fait*. **FERRIERE**.

On fait plusieurs divisions du *droit*, suivant les différens objets auxquels il se rapporte.

Outre le *Droit* divin, il y a trois sortes de *droits*: le *Droit* de nature, le *Droit* des gens, & le *Droit* de chaque nation particulière, qui a ses maximes & ses lois différentes. Le dernier est ce que les Insti-

tutes de Justinien appellent le *Droit* civil, parcequ'il émane de la puissance civile.

DROIT DIVIN. Loi, ou volonté de Dieu révélée. *Jus divinum*. On distingue deux sortes de lois divines. Les unes qui dépendent du seul bon plaisir de Dieu, en sorte que les choses commandées ne deviennent justes & obligatoires, que parce que c'est la pure volonté de Dieu. Telle est la Loi Judaique à l'égard des cérémonies. L'obligation qu'elle impose ne regarde que les Juifs, parce qu'elle ne vient que de la seule volonté du législateur: ainsi elle ne fut abrogée que pour les Juifs, qui seuls étoient astreints à l'observer, de même, l'ordre d'exterminer les habitans de Chanaan sortoit hors des règles de la justice humaine, & l'exécution n'en devenoit légitime que parce que Dieu l'ordonnoit, en vertu de sa puissance absolue sur la vie des hommes. C'est ce que les Théologiens appellent *droit positif*; c'est-à-dire, posé & établi. Les autres lois divines sont des loix morales, qui commandent, ou qui défendent des choses bonnes ou mauvaises par elles-mêmes, & indépendamment de la volonté du Législateur. Ces sortes de lois sont invariables & perpétuelles. En ce sens le *Droit divin* se confond avec le *Droit naturel*, parceque les lois morales nous sont prescrites & suggérées par la nature, dont Dieu est l'Auteur.

DROIT NATUREL. C'est le sentiment de la droite raison que Dieu a gravé dans nos cœurs: c'est une règle que suggère la droite raison. *Jus natura; recta ratio*. Le *Droit* civil, dans un sens plus étroit, définit le *Droit naturel*, ce que les hommes ont de commun avec les animaux: par exemple, l'union du mâle & de la femelle, pour la continuation de l'espèce. A la vérité, il y a un *Droit* de nature qui nous est commun avec les animaux, & que la nature a enseigné; mais avec cette différence, que Dieu a distingué l'homme par le privilège de la raison, & par le discernement du bien & du mal. Les bêtes au contraire ne se conduisent que par instinct, & exécutent les lois de la nature sans les avoir examinées. Il n'y a donc à leur égard aucun *Droit naturel* qu'improprement & abusivement. Ils n'ont que des vestiges ou apparences de raison. L'union des deux sexes n'est entre elles qu'une union brutale, qui ne peut être comparée avec l'honnêteté du mariage entre les hommes. Dieu ayant imprimé dans l'homme l'idée du bien & du mal, c'est ce sentiment général d'équité qui fait le *droit naturel* entre les hommes. Dans l'âge d'or, dont parlent les Poètes, les hommes se gouvernoient par les seules lois du *Droit de la nature*. Mais il ne faut pas les borner aux seules notions communes aux hommes & aux animaux. Il faut renfermer sous le *droit de la nature* tous les principes de la droite raison. Par tout ce qui vient d'être dit, on voit que les Docteurs ne s'accordent pas trop sur la définition du *droit naturel*. Voyez **DE LAUNAY**. La plupart définissent le *Droit naturel*, le *Droit* que la seule raison a établi: & par là ils excluent les animaux, parce que, ne pouvant y avoir de société entr'eux, il n'y a aussi ni *Droit* ni justice. Par conséquent une chose est censée du *Droit naturel*, lorsqu'elle est juste du consentement de toutes les nations, ou du moins des nations les mieux disciplinées. C'est un effet général d'une cause générale, qui est le sens commun à tous les hommes. La voix générale est la preuve la plus certaine de la vérité. L'exception des nations féroces & insociables ne détruit point les règles communes de la nature. Ainsi une action condamnée par le *Droit naturel* est essentiellement mauvaise, & illicite de sa nature, & comme telle nécessairement défendue de Dieu; c'est pourquoi les règles du *Droit naturel* sont immuables.

DROIT DES GENS. Lois & conventions établies par un consentement général pour la sûreté du commerce entre différentes nations. *Jus gentium*. Le *Droit* Romain, *ff de justitia & jure*, donne plus d'étendue

au *droit des gens*. Le dépôt, le contrat de vente, d'achat, de prêt, &c. sont compris sous cette dénomination. Mais l'on n'y donne pas d'ordinaire un sens si général. Comme tout le genre humain composé une société universelle partagée en diverses nations, qui n'ont point le pouvoir de s'imposer des lois les unes aux autres, il a été nécessaire, pour entretenir commerce entre elles, d'établir certaines conventions qui servissent de lois réciproques : telles sont les suspensions d'armes, les Traités de Paix, les Ambassades, &c. Ainsi le *Droit des gens* est établi sur un usage long & perpétuel entre les nations. Au reste, cette partie du *Droit* qui regarde toutes les nations, a été la plus négligée, & jusqu'à Grotius personne ne l'avoit traitée avec un peu d'étendue. Il ne l'a pas même tout-à-fait épuisée. Voyez Vander-Meulen son Commentateur. Quelques-uns confondent le *Droit des gens* avec le *Droit naturel*, comme une seule & même chose, parcequ'ils ont l'un & l'autre un même principe ; c'est-à-dire, la raison commune à tous les hommes.

L'établissement des Etats, dit Burlamaqui, introduit entre eux une espèce de société, semblable à celle qu'il y a entre les hommes ; & les mêmes raisons qui portent les hommes à entretenir l'union entre eux, doivent aussi engager les peuples ou leurs Souverains à vivre en bonne intelligence les uns avec les autres.

Il est donc nécessaire qu'il y ait, entre les nations, quelque Loi qui serve de règle au commerce qu'elles ont ensemble. Or cette Loi ne peut être que la Loi naturelle elle-même, que l'on appelle alors *Droit des gens*, ou *Loi des nations*. Ainsi l'on peut diviser, avec Hobbes ; la Loi naturelle, en Loi naturelle de l'homme, & Loi naturelle des Etats. Cette dernière, est ce qu'on appelle *droit des gens*. Ainsi, le *droit naturel* & le *droit des gens*, ne font au fond qu'une seule & même chose, & ne diffèrent que par une dénomination extérieure.

Ainsi, le *droit des gens*, proprement ainsi nommé, & considéré comme une loi qui émane du Souverain, n'est autre chose que ce *droit naturel* lui-même, appliqué, non aux hommes envisagés simplement comme tels, mais aux peuples, aux nations, aux états, ou à leurs chefs, dans les relations qu'ils ont ensemble, & dans les intérêts qu'ils ont à ménager entr'eux. On ne sauroit douter de la réalité de ce *droit* obligatoire par lui-même. Si Dieu, par le moyen de la droite raison, impose aux particuliers certains devoirs les uns envers les autres, il est bien évident qu'il veut aussi que les nations observent entr'elles les mêmes devoirs. En effet, les nations, ou sociétés d'hommes, sont considérées comme des corps, & on leur donne le nom de personnes morales, animées par une seule volonté, qui en règle tous les mouvemens. Le Souverain en est le chef, ou la tête, & les Sujets en sont les membres.

L'état général des nations, les uns à l'égard des autres, est un état de société & de paix. Cette société, est aussi une société d'égalité & d'indépendance, qui établit entr'elles une égalité de *droit*, & qui les engage à avoir les unes pour les autres les mêmes égards, les mêmes ménagemens. Le principe général du *droit des gens*, n'est donc autre chose que la loi générale de la sociabilité qui oblige les nations qui ont ensemble quelque commerce, à la pratique des mêmes devoirs auxquels les particuliers sont naturellement assujettis. Voyez POLITIQUE.

Quelques Auteurs reconnoissent bien, avec Grotius, que le *droit naturel* est commun à toutes les nations ; mais ils établissent aussi avec lui un *droit des gens* positif & distinct du *droit naturel*, comme on l'a infinué au commencement de cet article ; & ils rapportent ce *droit des gens* à une espèce de *droit humain*, qui a acquis la force d'obliger par un effet de la volonté de tous les peuples, ou du moins de plusieurs. Ils ajoutent que les maximes de ce *droit des gens*, se prouvent par la pratique perpé-

tuëlle des peuples, & par le témoignage des Historiens.

Mais, dit Burlamaqui, ce prétendu *droit des gens*, distinct du *droit naturel*, & qui a néanmoins par lui-même la force d'obliger, soit qu'on veuille ou qu'on ne veuille pas s'y soumettre, est une supposition déstituée de fondement.

Car ; 1°. Toutes les nations sent, les unes à l'égard des autres, dans une indépendance, & une égalité naturelle. Si donc, il y a entre elles quelque loi commune, elle ne peut venir que de Dieu, leur commun Souverain.

2°. Pour ce qui est des usages établis entre les nations, par un consentement expres ou tacite, ces usages ne sont point obligatoires, par eux-mêmes, ni universellement & pour toujours ; car, de ce que certains peuples ont agi entr'eux d'une certaine manière en certains cas, il ne s'ensuit pas qu'ils se soient imposé la nécessité d'agir toujours de même à l'avenir, encore moins que les autres peuples soient obligés de se conformer à ces usages.

Il pourroit même arriver que ces usages fussent mauvais ou injustes. Le métier de Corsaire a passé long-temps pour légitime, par une espèce de consentement tacite entre des nations qui n'étoient unies par aucun traité. Quelques peuples se permettoient, dans la guerre, l'usage des armes empoisonnées. Dira-t-on que ce fussent-là des loix du *droit des gens*, qui obligeassent véritablement les nations ? Ne doit-on pas plutôt les regarder comme des pratiques barbares ? On ne peut donc se dispenser d'en revenir toujours au *droit naturel*, & seul vraiment universel, pour juger si les usages établis entre les nations peuvent avoir quelque effet obligatoire.

Tout l'effet qu'on peut attribuer aux usages reçus, c'est que, s'il s'en introduit quelques-uns, innocens par eux-mêmes, entre des nations, chacune d'elles est raisonnablement obligée à ces usages, aussi long-temps qu'elle n'a pas déclaré qu'elle ne veut plus s'y conformer : mais cet effet est bien différent de celui d'une loi proprement dite. VOY. LOI.

On pourroit, pour concilier ces deux sentimens, distinguer deux espèces de *droit des gens* ; l'un universel, de nécessité, obligatoire par lui-même, qui ne diffère en rien du *droit naturel* ; qui est par conséquent immuable, & dont les peuples, ou leurs Souverains, ne sauroient se dispenser, même d'un commun accord, sans manquer à leur devoir : & un autre, que l'on pourroit nommer *arbitraire* & de liberté, comme n'étant fondé que sur quelque convention expresse, ou tacite, dont l'effet n'est pas par lui-même universel, & qui n'oblige que ceux qui s'y sont volontairement soumis, & seulement pour aussi long-temps qu'ils le veulent, puisqu'il dépend toujours d'eux de le changer, ou de le révoquer.

Les maximes du *droit des gens*, ne sont donc ni moins respectables, ni moins sacrées que celles des lois naturelles, puisqu'elles ont également Dieu pour auteur. La règle de Justice est la même pour tous les hommes. Un Souverain qui viole le *droit des gens*, ne commet pas un moindre crime qu'un particulier qui viole la loi naturelle ; & s'il y a quelque différence, elle est à la charge des Princes dont les mauvaises actions ont toujours des suites plus fâcheuses que celles des Particuliers.

DROIT CIVIL. Les Institutes définissent le *Droit Civil*, les lois qui sont propres à chaque ville, ou à chaque peuple. Mais aujourd'hui, c'est proprement le *Droit Romain*, comme dans les Institutes, le Digeste & le Code. *Jus civile*. On l'appelle autrement le *Droit écrit*. Les premiers commentateurs du *Droit Romain* ont été très médiocres. Sous le règne des Rois, le peuple étoit gouverné par quelques lois préparées par le Conseil du Sénat, & confirmées dans l'Assemblée du peuple. Papirius fut le premier

qui ramassa les lois que les Rois avoient faites : cette collection s'appela du nom de son Auteur, *Droit Papirien*, *Jus Papirianum*. La République, après avoir aboli la domination Royale, retint les lois Royales. On y joignit la loi des douze tables, dressée par les Dècèmvirs, & composée des loix des principales villes de la Grèce, & des loix les plus équitables qui se pratiquoient déjà à Rome. La loi des douze tables étoit si dure, & conçue en termes si obscurs, qu'on l'adoucit, & qu'on l'entendit dans la suite par d'autres loix, proposées au Sénat par les Consuls, & autorisées par l'Assemblée générale du peuple, selon l'usage observé sous les Rois mêmes. En 731. de Rome, finit la République, & tout le pouvoir du peuple passa à Auguste, qui se contenta de faire publier ses nouvelles loix dans l'Assemblée du peuple, pour conserver quelque image de la République par cette formalité. Tibere abolit ces Assemblées, sous prétexte que le grand nombre les rendoit trop difficiles. Mais il propoisoit les Ordonnances au Sénat, qui ne manquoit pas de les confirmer; en sorte que les Loix de Tibere, & de ses successeurs, qui gardèrent les mêmes mesures avec le Sénat, passoient pour des *Senatus-consultes*. Ainsi, il y a deux espèces de *Droit Romain*, par rapport aux différens changemens de la puissance législative. Le *Droit* établi par le peuple (*plebiscita*) & les loix des Empereurs. Pendant le temps de la République, & mêmes sous les Empereurs, il y avoit des Jurisconsultes, qui, faisant une profession publique de l'étude du *Droit*, interprétoient les loix, & répondoient à toutes les consultations qu'on leur faisoit sur les divers sens des loix. Papirius fut le premier après l'expulsion des Rois, & Modestinus a été le dernier. Alors, c'est-à-dire, en 240, les oracles de la Jurisprudence Romaine cessèrent de parler. C'est des écrits de ces Jurisconsultes, qui composoient 2000 volumes, que Justinien a fait compiler le corps du *Droit Romain*. Les Magistrats de leur côté, en rendant la Justice, interprétoient les loix avec plus de liberté que les Jurisconsultes. Ils étoient comme la voix vivante de la loi. Les Empereurs, pour rendre l'interprétation des Magistrats moins libre & moins fréquente, ordonnèrent qu'on les consultât eux-mêmes, & qu'on attendît leurs réponses sur les questions de *Droit*. C'est ce qu'on peut remarquer par les Epîtres de Plin à Trajan. Ils prétendoient que l'interprétation des loix n'appartient qu'à celui qui a le droit de faire des loix. A mesure qu'on faisoit des nouvelles loix à Rome, travailloit à les ramasser, & à les réduire en corps. Papirius, du temps de Tarquin le Superbe, fit un recueil des loix Royales. A peine la République fut-elle établie, que les Dècèmvirs furent commis pour rédiger les loix, qui furent comprises en douze tables. Du temps de Jules-César, un Jurisconsulte, nommé Osilius, commença une compilation des Edits du Préteur, qui ne fut achevée par Julianus, autre Jurisconsulte, que sous l'Empire d'Adrien. Pendant le règne du Grand Constantin, ou de ses enfans, deux Jurisconsultes compilèrent deux Codes, qui furent appelés du nom de leurs Auteurs; l'un le *Code Grégorien*, & l'autre, le *Code Hermogénien*. Théodose le Jeune entreprit un pareil dessein, fit compiler les Constitutions des Empereurs Chrétiens, depuis Constantin jusqu'à son temps, & publia le *Code Théodosien* en 438. Alarie, Roi des Visigoths en 506. se servit de ces trois Codes, & principalement du Théodosien, & en forma une nouvelle compilation sous le même titre de *Code Théodosien*. Ce Code d'Alarie fut long-temps en usage, & fit le *Droit Romain* qui s'observoit en France. Enfin, Justinien voyant l'autorité du *Droit Romain* presqu'abolie en Occident, depuis la chute de l'Empire, résolut de faire une compilation générale, qui renfermât toute la Jurisprudence Romaine. Il en commit le soin à Tribonien, son Chancelier. Tribonien exécuta cette commission avec beaucoup de diligence. Le nouveau Code fut achevé en 529. Le Digeste fut publié en

533, & la même année, il en fit faire un abrégé qui contient les premiers principes, & les premiers élémens, sous le titre d'*Institutes*. Justinien, durant le cours de son règne, fit 168 Constitutions, & 13 Edits, qui changèrent beaucoup l'ancien *Droit*: on les appela *Nouvelles*. Tout cela ensemble composa le corps du *Droit Civil*, rédigé par les ordres de Justinien. Pendant 300 ans, il fut observé sans aucune innovation; mais les Constitutions des Empereurs ayant apporté quelque changement, l'Empereur Basile, & Léon le Philosophe, son fils, composèrent un nouveau corps de Jurisprudence Romaine, tiré des livres même de Justinien, traduits en langue Grecque, & le divisèrent en 7 volumes, & en 60 livres, sous le nom de *Basiliques*. Depuis ce temps-là, les livres de Justinien eurent peu de crédit dans l'Orient, & les seuls livres des *Basiliques* furent en usage.

Dans l'Occident, le *Droit Civil* eut une autre fortune. On croit communément qu'il n'y fut connu que 600 ans après, & lorsque Lothaire II. ayant trouvé ce livre à la prise de Melpe dans le Royaume de Naples, le donna à la ville de Bâse. Cependant on le trouve cité en quelques ouvrages long-temps avant Lothaire II. Mais il est vrai qu'il ne fut enseigné publiquement qu'au XII^e siècle. Les disciples d'Inérius, le restaurèrent du *Droit Romain*, qui avoit commencé à l'expliquer à Boulogne en 1128, l'apportèrent en France. Il y a encore plusieurs Provinces qui se gouvernent par le *Droit* écrit; le Lyonnais, le Languedoc, la Guyenne, &c. Dans les autres Provinces le *Droit Civil* peut être cité comme une raison, & non pas comme une autorité. L'établissement du *Droit Civil* dans la Guyenne & le Languedoc vient de ce que les Visigoths, occupant la Gaule Narbonnoise & l'Aquitaine, Alarie II. ordonna que le Code Théodosien, réformé par Anien, l'un de ses principaux Confessiers, fût observé dans tous les pays de son obéissance. Les Goths seulement observoient les loix Gothiques. On en usa de même dans le reste des Gaules à l'égard des anciens habitans, à qui l'on permit de se régler par le *Droit Civil*, c'est-à-dire, le Code Théodosien. Car le corps du *Droit Civil*, tel qu'il est aujourd'hui, ne fut renouvelé que dans le XII^e siècle, & Inérius est le premier qui l'ait professé publiquement. Depuis, il a été enseigné dans toutes les Universités. Il est certain aussi que le *Droit Romain* renferme tous les principes de l'équité naturelle, & qu'il n'y a rien de plus propre à former le bon sens, & à fortifier le jugement. C'est pourquoi, bien qu'en diverses Provinces il n'ait d'autre autorité que celle que la justice & l'équité ont sur la raison, on l'enseigne pourtant unanimement dans toutes les Universités. On ne peut être reçu Docteur en *Droit Civil* qu'après avoir étudié sept ans dans cette faculté.

DROIT CANON, ou DROIT CANONIQUE. C'est la Jurisprudence Ecclésiastique. Elle est composée des Canons des Conciles, des Decrets des Papes & des Maximes des Pères. *Jus Canonium, Pontificum, Ecclesiasticum*. Le premier recueil du *Droit Ecclésiastique* étoit uniquement composé des Canons des deux premiers Conciles généraux de Nicée & de Constantinople, des cinq Conciles particuliers d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangre, d'Antioche & de Laodicée. Quelques-uns même contestent que celui de Constantinople y fût compris. Quoiqu'il en soit, cette collection des Canons de l'Eglise Grecque fut traduite en Latin, & demeura en vigueur dans l'Eglise d'Occident jusqu'au temps de Charlemagne. Denis le Petit est le premier qui ait inséré, dans le Corps des Canons des Conciles, les decrets des Papes depuis Sirice jusqu'à Anastase. Il y joignit 50 Canons des Apôtres, qu'il traduisit en Latin. Cette Collection fut présentée à Charlemagne par le Pape Adrien, & reçue en France, où elle prévalut sur la première. Ensuite, & dans le X^e siècle, Burchard, Evêque de Wormes, a été

le premier qui ait joint, aux Canons des Conciles & aux Decrets des Papes, les sentimens des Pères. Yves, Evêque de Chartres, publia une nouvelle Collection fort amplifiée, & grossie sur-tout de diverses décisions prises du *Droit Civil* de Justinien. Il voulut imiter Photius, qui avoit fait un Corps de *Droit Civil* & de *Droit Ecclésiastique* tout ensemble. Le Moine Gratien surpassa tous les autres, & ramassant tout ce qu'ils avoient fait, il en composa le *Decret*, ou la *Concordance des Canons discordans*, qu'il publia en 1155. Grégoire IX. fit une collection de *Decretales* en 1230; & c'est la deuxième partie du *Droit Canonique*: ensuite Boniface VIII. imitant Grégoire IX. publia en 1297 une nouvelle collection des *Decretales* d'Innocent IV. & de plusieurs constitutions. Cette Collection est intitulée le *Sexte*, ou *sextus liber*. Clément V. qui succéda à Boniface VIII. fit aussi une nouvelle compilation, composée des Canons du Concile de Vienne, & de ses propres constitutions; mais il ne la publia point. Jean XXII. la publia pour lui en 1317. sous le titre de *Clémentines*. Jean XXII. y ajouta d'autres constitutions de lui-même, qu'on appelle *Extravagantes* de Jean XXII. On y a depuis ajouté d'autres constitutions, ou *Extravagantes* du même Pape Jean XXII. & de quelques-uns de ses successeurs. Ainsi ces trois Volumes ou Collections, c'est-à-dire, le *Decret de Gratien*, les *Decretales* & le *Sexte*, composent le *Droit Canonique*, lequel aujourd'hui tient lieu de loi dans le for contentieux. Voyez chaque mot en son ordre. Pour les Canons des Apôtres, comme ils sont apocryphes, ou du moins très-suspects, ils ne font aucune partie du *Droit Ecclésiastique*. En France, on suit pour le *Droit Canonique* les anciens decrets, ou canons, l'usage reçu par tradition des Apôtres & des Saints Pères, les réglemens des Rois de la troisième race, comme la Pragmatique Sanction sous les limitations du Concordat. Les nouveaux decrets ou réglemens ne font point reçus, à moins qu'après avoir été examinés par ceux que le Roi commet pour cela, ils n'aient été registrés aux Parlemens: & cet usage est ce qu'on appelle les *libertés de l'Eglise Gallicane*. Voyez CANONS.

DROIT FRANÇOIS. *Jus Gallicum*. Avant la conquête des Gaules, les Gaulois se gouvernoient par un *Droit Coutumier*, dont la connoissance étoit renfermée dans le Collège des Druides. On en trouve seulement quelques articles dans César, Strabon & Ammien Marcellin. Après qu'ils eurent été subjugués par César, ils se soumirent au *Droit Romain*, qui fut observé dans les Gaules pendant près de 500 ans. Dans le temps de la Décadence de l'Empire, les Visigoths, les Bourguignons & les François envahirent les Gaules, & formèrent divers Royaumes. Les Visigoths, à qui l'Empereur Honorius céda la Gaule Narbonnoise, se gouvernèrent par leurs propres loix, qu'ils appeloient *loix Gothiques*, sans abolir le *Droit Romain*, que les anciens Gaulois gardoient inviolablement. Le *Droit Romain*, observé par les anciens habitans des Gaules, n'étoit autre chose que le Code Théodosien. Gondobaud, Roi des Bourguignons, publia aussi une loi appelée *Gombette*, qui subsista même longtemps après la ruine du Royaume de Bourgogne. Pour les François, ils avoient la loi Salique, dont on ne connoît ni l'Auteur, ni l'origine. Le P. Daniel l'attribue à Clovis. Elle fut souvent augmentée, & retranchée sous la première & la seconde race des Rois de France. Charlemagne, entr'autres, y ajouta beaucoup d'articles. Les Capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, succédèrent à la loi Salique. Les Rois avoient accoutumé d'assembler les Etats du Royaume; & là on dressoit des Réglemens, soit pour la discipline Ecclésiastique, soit pour les affaires civiles ou politiques. Le P. Sirmond, sur les Capitulaires de Charles le Chauve, explique assez curieusement la forme de ces assemblées. Les lois

Tome III.

de Charlemagne, & de ses successeurs, furent assez long-temps dispersées sans aucun ordre. On en fit diverses Collections, qui ont été publiées par P. Pithou. Par la foiblesse des Rois de la seconde Race, les Ducs & les Comtes, ayant usurpé les Provinces & les villes dont ils avoient le gouvernement, établirent des lois & des coutumes particulières dans l'étendue de leur territoire. Par ce changement, & par ces désordres, le *Droit François*, contenu dans la loi Salique & les Capitulaires, fut aboli, & fit place au *Droit Coutumier*. Ainsi la France est partagée entre le *Droit Romain*, qui règne dans les Provinces méridionales, & le *Droit Coutumier*. Les Ordonnances des Rois font aussi une partie de la Jurisprudence. En 1680. le Roi a créé à Paris, & dans les autres Universités du Royaume, un Professeur en *Droit François*. Aujourd'hui le *Droit François* est composé des Ordonnances du Royaume, des Ordonnances des Rois & des Coutumes particulières des Provinces. Voyez sur toute cette matière du *Droit*, & sur les parties qu'elle embrasse, Rolin dans les Antiquités Romaines, Manuce sur les Loix des Romains, Augustin de Tarragone, Bernier, De Launay, &c.

DROIT, signifie aussi loi écrite ou non écrite. C'est dans ce sens qu'on dit: *Droit divin*, *droit humain*, positif, commun. *Droit naturel*, *droit des gens*. *Droit écrit*, *droit coutumier*, &c. dont nous avons parlé.

On appelle *droit étroit*, la rigueur du *droit*; & l'on dit qu'une chose est de *droit étroit*, pour dire qu'il faut l'observer à la rigueur.

DROIT COMMUN. *Jus commune*. C'est le *droit* ordinaire, & fondé sur les maximes générales, opposé aux privilèges qui en font des exceptions.

DROIT DE LA GUERRE. Lois qu'on doit observer dans la guerre pour la rendre juste. *Jus belli*.

DROIT PUBLIC, en Allemagne, est composé des lois générales qui regardent la constitution, le bien des Etats, particulièrement de l'Empire d'Allemagne.

DROIT ÉCRIT, est le *Droit Romain* qui s'observe encore dans plusieurs Provinces du Royaume, & qu'on appelle pour cela pays de *Droitecrit*. Le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, la Guyenne, le Lyonnais, sont des pays de *Droit écrit*.

DROIT COUTUMIER, est celui de plusieurs Provinces qui ont conservé leurs Coutumes particulières, lesquelles ont été rédigées par écrit, & réformées de temps en temps. *Jus moribus constitutum*. Paris, la Normandie & la Bretagne, sont des pays de *Droit Coutumier*. Voyez COUTUME.

DROIT, signifie aussi Jurisprudence. On dit en ce sens étudier en *droit*. Apprendre, savoir, enseigner le *droit*. Docteur en *droit*, &c. Voyez ces mots.

DROIT, signifie encore, Autorité, pouvoir. *Jus*, *autoritas*, *imperium*, *potestas*. Les Anciens avoient *droit* de vie & de mort sur leurs esclaves. User des *droits* de la victoire. VOIT. Nous ne connoissons pas toute l'étendue des *droits* souverains de Dieu. S. EVR.

DROITS DOMANIAUX. Droits qui concernent les Domaines.

DROITS ROYAUX, sont des *droits* que le Roi possède comme Roi: ces *droits*, quand ils sont anciens, s'appellent *droits de la Couronne*: les nouveaux s'appellent *droits Royaux*. Le pouvoir de faire des lois, de les abroger, de les casser, est un des *droits Royaux*. Il y a des *droits Royaux* honorifiques, il y en a d'utiles.

DROITS SEIGNEURIAUX & FÉODaux, sont les *droits* qui appartiennent aux Seigneurs à cause de leurs fiefs, ou de leurs justices: tels sont le quint, le requint, les lods & ventes, le relief, la foi & hommage, &c.

DROITS HONORIFIQUES, sont les honneurs, les prééminences qui appartiennent aux Seigneurs, aux

Patrons, aux Fondateurs & Dotateurs des Eglises.

DROITS UTILES, sont des revenus, ou des choses équivalentes, que l'on doit pour certaines choses aux Seigneurs.

DROITS LITIGIEUX, sont des *droits* contestés, qu'on dispute à celui qui prétend les avoir, & dont il n'est pas paisible possesseur.

DROIT, signifie aussi puissance, privilège qu'on a de donner, ou de faire quelque chose. *Jus, potestas*. Le Pape a conféré de plein *droit* ce Bénéfice, qui lui est dévolu. *Pleno jure*. Un Prélat n'a pas *droit* de faire les Ordres hors de son Diocèse sans permission.

DROIT D'ANNEXE, est un privilège dont le Parlement d'Aix jouit seul en France : c'est le *droit* qu'a ce Parlement sur les brefs, les dispenses, les bulles d'Indulgences, de Jubilés, & autres semblables rescrits qui viennent de la Cour de Rome, ou de la Légation d'Avignon. Louis de Fourbin, Doyen & Conseiller Gardé des Sceaux du Parlement d'Aix, Ambassadeur à Rome, des Rois Louis XII. & François I. obtint ce privilège du Concile de Latran, auquel présidoit Léon X. en 1515.

DROIT DE REGALE, est le *droit* qu'a le Roi de pourvoir aux Bénéfices, & de jouir du temporel ou des fruits, le siège Episcopal vacant. *Jus regium alicujus Ecclesie beneficia conferendi & fructus percipiendi, mortuo ejusdem Episcopo*.

DROIT, signifie aussi, Action qu'un homme peut poursuivre en justice : aptitude, capacité, pour demander un bien qui lui appartient. *Jus*. Chacun est reçu à poursuivre ses *droits* en Justice. Un cessionnaire de *droit* litigieux. Une fille majeure, usante & jouissante de ses *droits*. Je suis en *droit*, en possession de passer sur cette terre. Il a épousé cette fille avec ses *droits*. Il est subrogé en tous ses *droits*, noms, raisons, actions. Il exerce les *droits* de son débiteur, il les poursuit au lieu de lui. Il a été pourvu de cette charge avec tous ses *droits*, profits & émolumens.

Un *droit* de banalité, de pressoir, de four, de moulin. Un *droit* d'aubaine, de deshérence, d'hypothèque, &c.

DROIT, signifie aussi, Juste raison, titre dont on est revêtu pour posséder quelque chose justement, ou pour y prétendre légitimement, soit en vertu de la loi, soit par une convention particulière. Il y a plusieurs prétendants *droit* à ce Bénéfice, l'un comme Résignataire, l'autre comme Indultaire. Il a accumulé *droits* sur *droits*. Il a dit cela par surabondance de *droit*. Cela lui appartient de *droit*. Il a le *droit* d'ancienneté, &c.

☞ Dans cette acception, c'est une prétention fondée sur quelque titre ; ce qui appartient à quelqu'un en vertu d'un titre légitime.

☞ Dans ce cas, on dit avoir *droit* à quelque chose, & non pas pour quelque chose, comme a fait Corneille dans Héraclius.

Lui qui n'a pour l'Empire autre droit que ses crimes.

C'est un solécisme. Il falloit :

Lui qui n'eut à l'Empire autre droit que ses crimes.

DROIT, signifie aussi, Redevance. Les *droits* de cens, de surcens, dîmes, champarts, de lods & ventes, de rachat, &c. sont *droits* seigneuriaux. Le Seigneur saisit le fief, faute de *droits* & devoirs non faits & non payés.

DROIT, se dit aussi de toutes sortes d'impositions établies pour soutenir les charges de l'Etat. *Vestigal, tributum*. On a établi un *droit* sur le vin, sur le bois, sur telle marchandise. L'ancien & le nouveau *droit* du pied fourché. Il ne faut pas frauder les *droits* du Roi.

DROIT ANNUEL. Est un certain *droit* que quelques Officiers paient au Roi pour conserver leurs offices à

leur succession. Il y a aussi un *droit annuel* des Vendans-vin. Voyez sur ce *droit annuel* les Ordonnances de 1680, Art. 11. & 1685.

DROIT DE NOUVEL AVEU, est le pouvoir qu'un Seigneur a de recevoir le serment de fidélité des aubains qui viennent demeurer dans sa terre, & de les acquérir par ce moyen.

DROIT DE BANAGE, ou **BARAGE**, est un *droit* qui se lève en quelques endroits de Provence sur les hommes & sur les bêtes chargées, ou déchargées.

DROIT DE BOITE, en fait de marchandises : C'est un *droit* qui se lève sur la rivière de Loire pour l'entretien du commerce & navigation qui se font sur cette rivière.

DROIT DE CARNALAGE. Certain *droit* qui se lève en chair en quelques endroits, comme de prendre toutes les langues des bœufs que l'on tue.

DROIT DE CHEVROTAGE. *Droit* que quelques Seigneurs lèvent sur ceux de leurs sujets qui nourrissent des chèvres.

DROIT DE CONGRIER. Voyez **CONGRIER** dans le Dictionnaire.

DROIT DE CONGÉ, parlant des Aydes. C'est ce qui est dû aux Commis des Aydes, pour la permission qu'ils accordent d'enlever ou remuer du vin d'un lieu à un autre. Il y a un autre *droit de Congé*, qui se paie aux Officiers de l'Amirauté par les Capitaines & Maîtres des Vaisseaux marchands, pour obtenir la permission de mettre à la mer.

DROIT DE CONSULAT. C'est le *droit* que les Marchands des diverses nations, (chacune à l'égard de son Consul,) & tout homme qui commerce, soit dans le Levant, soit dans les Ports de la Méditerranée & Barbarie, paient aux Consuls que ces Nations entretiennent; lequel *droit* leur est accordé pour les peines que ces Officiers se donnent en les protégeant dans leur négoce auprès des Puissances dans les Etats desquelles ils sont établis.

DROIT DE CORVÉES. *Droit* qui est dû par les Bouchers de Ville-Franche. Il consiste dans les intestins, en tout, ou en partie, des bêtes à manger qu'on tue, comme le cœur, le poumon, le foie, &c.

DROIT DE COUTUME, se dit sur les côtes d'Afrique, où les Européens font commerce, de ce qu'on paie en marchandises aux petits Rois de la côte, pour avoir permission de faire la Traite.

DROIT DE NOUVEAUX ACQUÊTS, celui qui est dû au Roi par les Gens de main-morte qui possèdent des biens sans être amortis.

DROIT DE MARC D'ARGENT. *Droit* dû au Roi par les Notaires en pays de *Droit écrit*, pour son joyeux avènement à la Couronne.

DROIT DE MARCAICE. *Droit* dû au Roi sur les panniens de poisson qui se vendent à la halle.

DROIT DE PAIX. *Droit* qui est dû en certains lieux pour la Paix. C'est une hémine de vin qui se paie tous les ans par chaque chef de famille.

DROIT DE PRÉSENCE. Ce terme est fort usité dans les Compagnies, & se dit d'une certaine somme fixe qu'on paie aux intéressés qui sont présents au bureau les jours d'assemblée. Il y a des Compagnies qui paient ce *droit* en argent comptant, & d'autres qui donnent des jetons d'argent, la part des absents accroissant à celle des présents.

DROITS DE RIVIÈRE. *Droits* d'Aydes qui se lèvent sur chaque muid de vin qui descend ou qui monte par la rivière de Seine, Yonne, Marne & autres rivières y affluentes, depuis leur source jusqu'à Rouen.

DROIT DE SIXIÈME, DE DOUZIÈME, DE CENTIÈME, &c. Ce sont certains *droits*, par exemple, de six deniers, ou de douze, &c. qui se paient aux Seigneurs.

DROIT D'ANCRAGE. Ce *droit* appartient en France au Grand Amiral, & se lève sur tous les vaisseaux François & étrangers qui entrent dans les Ports du Royaume, dont ne sont exempts que ceux qui ap-

partiennent aux habitans des lieux où ils abordent.

DROIT DE RAPPORT. C'est le *droit* que l'on paie aux Officiers de l'Amirauté, pour la délivrance qu'ils font aux Capitaines & Maîtres des navires des expéditions des rapports, que ceux-ci seroient tenus de faire devant eux, lorsqu'ils arrivent de leurs cours & voyages.

DROIT DE TONNAGE ET PONDAGE. C'est un *droit* que paient en Angleterre les vaisseaux Marchands, à l'entrée ou à la sortie du Royaume.

DROIT DE VISITE, ou DE VISITATION. C'est le *droit* qui est dû aux Maîtres & Gardes des six Corps des Marchands de Paris, & aux Jurés des Communautés des Arts & Métiers, lorsqu'ils vont en visite.

DROIT, signifie aussi, Salaire qu'on taxe, ou qui est accordé à quelqu'un pour ses peines & vacations. *Mercis, pretium.* Le *droit* du Greffe, du Contrôle, de la signature d'un Arrêt. *Droit* de consultation, de révision dû aux Procureurs. On appelle *droit d'avis*, la paraguante qu'on est obligé de donner à celui qui a donné l'avis d'une affaire avantageuse. C'est aussi le salaire qu'on a coutume de donner aux dénonciateurs, pour les fautes qu'ils font faire des marchandises, ou de contrebande, ou passées en fraude. Il est ordinairement du tiers de la marchandise dénoncée, lorsque la confiscation a lieu.

DROIT, signifie aussi un privilège accordé par le Roi, ou par la loi, qui donne prérogative à quelqu'un pour l'excepter du *droit* commun, de la règle générale. *Privilegium.* *Droit* de committimus. *Droit* de franc-salé. *Jus salarii immunis.* *Droit* d'entrer aux Etats. *Jus habendi locum in comitiis.* *Droit* de bourgeoisie. *Jus civitatis.* *Droit* d'aînesse.

En termes de pratique, on dit Ester à *droit*, pour dire, Comparoître en jugement pour y être interrogé. *Sisti coram judice, in judicio.* Appointement en *droit*, c'est un règlement qu'on donne aux parties pour écrire & produire sur quelque question de *Droit*, ou en première instance. *Controversi juris formula.* Appointement à ouïr *droit*, est le règlement qu'on donne en matière criminelle après la confrontation, pour ouïr le jugement. *Syngrapha judicialis litis decretoria à cognitoribus constata.* On dit aussi, qu'on a fait *droit* sur le tout, pour dire, qu'on a prononcé sur toutes les demandes. On dit aussi, en style de Palais, un *avant faire droit*, pour dire Sentence ou Arrêt interlocutoire. Ce procès n'a pas été jugé définitivement, on n'a prononcé qu'un *avant faire droit*. On dit aussi, sans garder ordre de *droit*, ni forme de Justice. *Nulla habita juris, aequitatis ratione.* On dit aussi, prendre *droit* par les charges, pour dire, s'en rapporter aux témoins : sans préjudice du *droit* des parties au principal. Le Roi finit ainsi ses lettres patentes, Sauf en autre chose notre *droit*, & l'autrui en routes. On dit aussi, Défendre ses *droits*, user de son *droit*, renoncer à son *droit*. C'est un *pasle-droit*, une grâce, une faveur.

DROIT, se dit encore des obligations & des engagements que forment les devoirs, ou les liaisons de l'amitié ou de l'amour. *Jus.* C'est une règle pour les actions morales qui oblige à ce qui est juste & raisonnable : non comme un simple conseil louable, mais comme un précepte qui lie & qui engage. Chacun consulte d'ordinaire son humeur pour établir les *droits* de l'amitié : l'ami froid, & l'ami ardent, en établissent de contraires. S. EYR. Un père a *droit* d'exiger les alimens de son fils : & cette loi de devoir est aussi inviolable que les lois de la Justice étroite. GROTIVS.

Le *droit*, en ce sens, pris pour une qualité personnelle, une puissance, un pouvoir d'agir, une faculté ; comme quand on dit que tout homme a le *droit* de pourvoir à sa conservation ; qu'un père a le *droit* d'élever ses enfans ; qu'un souverain a le *droit* de lever des troupes pour la défense de l'Etat, &c. signifie le pouvoir qu'a l'homme de se servir, d'une certaine manière, de sa liberté & de ses forces natu-

relles, soit par rapport à lui-même, soit à l'égard des autres hommes ; en tant que cet exercice de ses forces & de sa liberté est approuvé par la raison. BURLAM.

Ainsi, quand nous disons qu'un père a le *droit* d'élever ses enfans, cela ne veut dire autre chose, si ce n'est que la raison approuve qu'un père se serve de sa liberté & de ses forces naturelles d'une manière convenable à la conservation de ses enfans, & propre à leur former l'esprit & le cœur. De même, comme la raison donne son approbation au Souverain pour tout ce qui est nécessaire à la conservation & au bien de l'Etat, elle l'autorise spécialement à lever des troupes pour s'opposer à un ennemi ; & l'on dit en conséquence qu'il a le *droit* de le faire. Mais nous disons qu'un père n'est pas en *droit* d'expulser ses enfans, ni de les mettre à mort, &c. parce que la raison, loin d'approuver ces choses, les condamne formellement.

Il ne faut pas confondre le simple *pouvoir* avec le *droit*. Le simple *pouvoir* est une qualité physique : c'est la puissance d'agir dans toute l'étendue des forces naturelles & de la liberté. L'idée du *droit* est plus restreinte. Elle renferme un rapport de convenance avec une règle qui modifie le *pouvoir* physique, & qui en dirige les opérations d'une manière propre à conduire l'homme à un certain but. C'est pourquoi l'on dit que c'est une qualité morale. L'usage semble pourtant confondre ces mots, & l'on dit également le *pouvoir* paternel & le *droit* paternel. Mais l'essentiel est de distinguer ici le physique du moral, & il semble que le terme de *droit* est plus propre à désigner l'idée morale, que celui de *pouvoir*. Le *droit* & le *pouvoir*, dit Puffendorf, renferment à-peu-près la même idée. Il y a seulement cette différence, que le *pouvoir* infinie plus directement la possession actuelle d'une telle qualité, par rapport aux choses & aux personnes, & ne désigne qu'obscurément la manière dont on l'a acquise : au lieu que le *droit* donne à entendre proprement & distinctement que cette qualité a été légitimement acquise, & qu'ainsi on se l'attribue à juster titre.

En un mot, dit Burlamaqui, l'usage de nos facultés ne devient un *droit*, qu'autant que la raison l'approuve, & qu'il se trouve conforme à cette règle primitive des actions humaines ; & tout ce que l'homme peut faire raisonnablement, devient pour lui un *droit*, parce que la raison est le seul moyen qui puisse le conduire à son but, de la manière la plus abrégée & la plus sûre.

Ce qui répond au *droit* pris de cette manière, & considéré dans ses effets par rapport à autrui, c'est l'*obligation*. Lorsque la raison approuve que l'homme fasse un certain usage de ses forces & de sa liberté, c'est à-dire, lorsqu'elle reconnoît en lui un certain *droit* ; il faut par une conséquence naturelle que pour assurer ce *droit* à un homme, elle reconnoisse en même temps que les autres hommes ne doivent point se servir de leurs forces ni de leur liberté pour lui résister en cela ; mais qu'au contraire ils doivent respecter son *droit*, & l'aider à en user, plutôt que de lui nuire. Comment pourroit-on attribuer à un père le *droit* de former ses enfans à la sagesse & à la vertu par une bonne éducation, sans reconnoître en même temps que les enfans doivent se soumettre à la direction paternelle, & que non-seulement ils sont *obligés* de n'y point résister, mais encore qu'ils doivent concourir par leur docilité & leur obéissance à l'exécution des vues que leur père se propose par rapport à eux ? Sans cela tous les *droits* que la raison accorde à l'homme, lui deviendroient inutiles. Voyez OBLIGATION.

Les *droits* & les *obligations* sont de plusieurs sortes. Il y a des *droits naturels*, qui appartiennent essentiellement & originairement à l'homme, qui sont inhérens à sa nature, dont il jouit par cela même qu'il est homme, indépendamment d'aucun

fait particulier de sa part, & des *droits acquis*, qui sont au contraire ceux dont l'homme ne jouit pas naturellement, mais qu'il s'est procuré par son propre fait. Le *droit* de pourvoir à sa conservation, est un *droit* naturel à l'homme. Le *droit* de commander à une société d'hommes, est un *droit acquis*.

☞ Il y a des *droits parfaits & rigoureux*, & des *droits imparfaits* ou *non-rigoureux*. Les premiers sont ceux dont on peut exiger l'effet à toute rigueur, & s'il est nécessaire, jusqu'à employer la force, pour en obtenir l'exécution, ou pour en maintenir l'usage contre ceux qui voudroient nous résister ou nous troubler à cet égard. C'est ainsi que l'on peut légitimement opposer la force à quiconque attente injustement sur notre vie, sur nos biens, sur notre liberté. Mais, lorsque la raison ne nous permet pas d'employer les voies de fait pour nous assurer la jouissance des *droits* qu'elle nous accorde, alors ces *droits* ne sont qu'*imparfaits & non-rigoureux*. Ainsi, quoique la raison autorise ceux qui par eux-mêmes sont destitués des moyens de vivre, à exiger des secours des autres hommes, ils ne peuvent pourtant pas, en cas de refus, se les procurer par la force, ni les leur arracher malgré eux. Dans ce cas, l'*obligation* répond exactement au *droit*: elle est plus ou moins forte, parfaite ou imparfaite, selon que le *droit* lui-même est parfait ou imparfait.

☞ Il y a des *droits* auxquels on peut renoncer légitimement: ce sont ceux qui n'intéressent en rien nos devoirs. Un créancier peut, s'il le veut, remettre la dette à son débiteur, ou en tout, ou en partie. Il en est d'autres à l'égard desquels cela n'est pas permis: ce sont ceux qui par eux-mêmes ont une liaison naturelle avec nos devoirs, & qui ne sont donnés à l'homme que comme des moyens de s'en acquitter. Un père ne peut renoncer au *droit* qu'il a sur ses enfans, ni les laisser dans une entière indépendance.

☞ Le *droit* considéré par rapport à ses différens objets, se réduit à quatre espèces principales. Le *droit* que nous avons sur notre propre personne & sur nos actions, lequel s'appelle *liberté*; le *droit* que nous avons sur les choses qui nous appartiennent en propre, qui se nomme *propriété* ou *domaine*; le *droit* que l'on a sur la personne & les actions des autres hommes, qu'on désigne par le nom d'*empire* ou d'*autorité*; & enfin le *droit* que l'on peut avoir sur les choses qui appartiennent à autrui, qui peut être de plusieurs sortes.

DROIT, en termes de Chasse, signifie la part de la bête défaite qui appartient aux Veneurs, ou aux chiens. Le pied *droit* du cerf est celui qu'on offre au Roi, ou au Maître de la chasse. Le *droit* des chiens est celui dont on leur fait curée. *Pars præda venatorum vel canes contingens, ad venatores, ad canes pertinens*. Les menus *droits*, en attendant pleine curée, sont la langue, le muse & les oreilles, que l'on donne au limier. On dit en Fauconnerie, le *droit* de l'oiseau, lorsqu'on le paît de ce qu'il a volé, comme la tête, la cuisse, le cœur, le foie de la perdrix, l'aile de la corneille, &c.

DROIT, Terme de jeu de Paume. On le dit au pluriel. Prendre les *droits*, choisir les *droits*, c'est le côté de la raquette où les cordes sont unies, opposé à celui où sont les nœuds. Au commencement d'une partie on jette une raquette en l'air; un des joueurs prend les *droits*, & l'autre les nœuds: ils regardent ensuite quel côté la raquette présente quand elle est tombée; & celui qui a rencontré juste, & qui l'a pris, choisit le côté du jeu le plus avantageux.

DROIT, adv. Directement, par le chemin le plus court. *Rectè*. Cet homme va *droit* au but. Il lui a tiré *droit* dans la tête. Il faut marcher *droit*, aller *droit* avec lui. Il a mis tout *droit* la main dessus.

☞ Quand on dit, aller *droit* à ses fins, aller *droit* en besogne, le mot *droit* est pris au figuré. Je le ferai bien marcher *droit*, familièrement cha-

rier *droit*, je lui ferai bien faire son devoir.

A bon *droit*, façon de parler adverbiale, pour dire, avec raison, avec justice. C'est à bon *droit* qu'il se plaint d'un tel. *ACAD. FR.*

☞ On dit encore, à tort ou à *droit*, c'est-à-dire, sans examiner si une chose est juste ou injuste. *Justi aut injusti nullà habità ratione, omni discrimine remoto.*

On dit, proverbialement, que, Où il n'y a pas de quoi, le Roi perd son *droit*; pour dire, qu'il est inutile de plaider contre des gens insolvables: que le bon *droit* a besoin d'aide; pour dire qu'il ne faut pas négliger la sollicitation des meilleurs procès. On dit aussi, c'est le *droit* du jeu; pour dire, on a accoutumé d'en user ainsi. On dit encore, qu'un homme est *droit* comme un jonc, comme un échelas, comme un cerge, comme un sapin; pour dire, qu'il se tient bien *droit*. On dit, ironiquement, Cela est *droit* comme la jambe d'un chien.

On dit, Se faire *droit* sur quelque chose; pour dire, s'en emparer & en disposer.

DROITEMENT, adv. Directement, vis-à-vis. *Directè, è regione*. Sa maison est opposée *droitement* à la mienne. Ce chemin va *droitement* à la ville. Dans ce sens, il est vieux & suranné.

☞ Il signifie, Ordinairement, équitablement, ou avec justice, judicieusement. Agir *droitement*, juger *droitement*. Dans cette acception même, j'en le crois pas fort usité.

DROITIER, IÈRE, adj. Qui n'est pas gaucher, qui se sert ordinairement de la main droite. Il est peu d'usage.

DROITURE, f. f. Ce mot ne se dit presque point dans le sens propre. Au figuré, il signifie ordinairement la vertu par laquelle nous demeurons attachés à nos devoirs, sans nous en écarter. *Æquitas, integritas*. La *droiture* est une pureté de motif & d'intention, qui attache l'ame au bien, pour le bien même. *FLECH.* Agir avec *droiture*; cela est contre toute *droiture* & équité. Sincérité dans les paroles, & bonne foi dans les traités, voilà l'idée de la *droiture*. Ce terme appliqué à l'esprit est souvent synonyme à justice. *Droiture* d'esprit. Il y a deux sortes d'esprits, l'un de pénétrer vivement & profondément les conséquences des principes; & c'est là l'esprit de justice: l'autre de comprendre un grand nombre de principes sans les confondre; & c'est là l'esprit de Géométrie. *Rectum ingenium*. L'un est force & *droiture* d'esprit; l'autre est étendue d'esprit. *PASC.* Quelquefois aussi il paroît synonyme à sincérité, franchise: & alors il est opposé à détours, ruses, artifices. Les précieux restes de la parfaite *droiture* des siècles précédens étoient mêlés de beaucoup d'artifices & de fausses vertus. *S. RÉAL.*

*Dans nos champs la vertu toute pure
Agit sans dessein d'éclater.*

*Tout l'art de la raison ne sauroit imiter
De nos bergers l'innocente droiture.* *FONT.*

Eu matière de fiefs; on appelle *droiture*, le droit qui est dû aux Seigneurs féodaux & censuels par les nouveaux acquéteurs. *Jura prædatoria*; & on appelle, Relever *droiture*, ou *droiturer*, lorsque le vassal relève son fief de son Seigneur, & lui en paie les droits.

☞ Dans quelques coutumes, *Droiture* est synonyme de ligne directe. En *droiture*, adv. Directement, par la voie ordinaire. *Rectè*. Ce Banquier n'a pas pu écrire en *droiture*, à cause de la guerre; mais il a fait l'affaire par ses correspondans. Faite tenir une lettre en *droiture*. On disoit autrefois à *droiture*.

On appelle aussi sur la mer, Aller en *droiture*, quand on navige sans être détourné de sa route, ni par les vents, ni par autres nécessités, & sans mouiller dans aucun des ports qui sont à côté de la traversée qu'on a fait.

DROITWICH, Bourg du Comté de Worchester en

Angleterre. *Drutwichum*. Ce lieu est situé sur la rivière de Salwarpe, à deux lieues au nord de la ville de Worchester. *Drutwich* envoie deux députés au Parlement d'Angleterre. Quoiqu'il soit dans les terres, il y a trois fontaines salées dont on fait beaucoup de sel. Long. 15. d. 26'. lat. 52. d. 25'.

DROITURIER, adj. Vieux mot, qui signifie celui qui a l'intention droite; qui rend justice sans acception de personnes. *Æquus, justus, integer*. Celui qui gouvernoit alors étoit juste & droiturier.

DROITURIER, en termes de Coutumes, se dit d'un Seigneur qui a des vassaux qui relèvent de lui, & lui paient les droits pour leur fief. La lettre circulaire que le Roi Jean, l'an 1351, écrivit aux Seigneurs qu'il voulut honorer de l'Ordre de N. Dame de la Noble Maison, porte, que ces Chevaliers pourront, s'il leur plaît, lever bannière.... spécialement sur les ennemis de la foi, ou pour la guerre de leur droiturier Seigneur. P. HELYOT, T. VIII, p. 310.

DRÔLE, adj. Qui est plaisant, qui fait rire. *Lepidus, festivus, hilaris*. Cet homme-là est bien drôle. Voilà qui est drôle. Ce conte est tout-à-fait drôle. Ce mot de mariage est plaisant; il n'y a rien de plus drôle pour les jeunes filles.

Ce mot est du style familier. Il vient de *drauculus*, diminutif de *draucus*. MENAGE. D'autres croient avec plus de raison qu'il vient de ce que les peuples septentrionaux donnent le nom de *drôle* aux Diables familiers qui hantent dans leurs maisons, qui pansent leurs rênes, (ce sont leurs bêtes de voiture) & qui leur rendent plusieurs services domestiques; qui sont prompts à exécuter ce qu'on leur commande, & qui les avertissent des dangers dont ils sont menacés; & parce que ces *drôles* font souvent des tours de gaillardise pour se réjouir, on a donné le nom de *drôle* aux hommes qui sont plaisans, gaillards & subtils, madrés & dangereux, comme ces esprits follets.

Il se dit aussi des animaux. Un Poète a dit d'un Pettoquet,

D'un ton aisé, là, jasez comme un drôle,
N'interrompant jamais vos ris badins,
Que pour croquer amis & muscadins.

NOUV. CHOIX DE VERS.

DRÔLE, se dit quelquefois, substantivement, en mauvaise part, d'un homme fin, rusé, dont il faut se défier. Prenez garde à lui; c'est un drôle.

On dit proverbialement *drôle* comme un coffre. C'est un *drôle* de corps; pour dire un homme factieux.

DRÔLEMENT, adv. D'une manière drôle. *Lepidè, festivè*. Cela est drôlement dit, drôlement fait.

DRÔLERIE, f. f. Trait de gaillardise, de bouffonnerie. *Jocus, prestigia*. Les Charlatans amusent le peuple avec mille *drôleries* & plaisanteries.

DRÔLESSE, f. f. On ne le dit qu'en mauvaise part, pour désigner une femme de mauvaise vie, qui hante des drôles, des gens débauchés. *Meretrix, scortum*. Tout cela est populaire & familier.

DROMADAIRE, f. m. Espèce de chameau qui a deux bosses sur le dos, au lieu que le chameau ordinaire n'en a qu'une, selon Solin. *Dromas camelus*. Il s'appelle *Bactrian*, & vient des parties Orientales de l'Asie. Il est le plus grand, & porte de plus pesans fardeaux. Mais M. Perrault appelle, au contraire, *dromadaire*, celui qui n'a qu'une bosse sur le dos, celui qui est le plus petit, & le meilleur pour la course, & qui, pour cette raison, est appelé des Grecs *dromadaire*. Le *Dromadaire* que les Arabes appellent *Giumazech*, est de grande fatigue, & les courriers s'en servent en Orient pour porter en diligence leurs dépêches. D'HERB. Il est plus commun aux parties Occidentales de l'Asie, comme dans la Syrie & dans l'Arabie. Il a sept pieds & demi de haut: depuis le sommet de la tête jusqu'à terre. Les

dromadaires & les chameaux ont le poil fort court & fort doux; mais ce poil a près d'un pied sur la bosse, où il se tient levé, & en fait la plus grande partie; &, à le bien prendre, ils ne sont guère plus bossus que les autres animaux. Ils n'ont point de dents canines ni incisives. Ils n'ont point de cornes au pied, lequel est seulement couvert d'une peau charnue. Ils ont quatre ventricules, & au second il y a plusieurs ouvertures carrées qui servent d'entrée à environ vingt cavités faites comme des sacs, qui leur servent de réservoirs. Pline dit qu'ils y gardent long-temps l'eau, qu'ils boivent en quantité lorsqu'ils en rencontrent. Ils la troublent avec le pied pour la rendre moins légère, & la garder plus long-temps dans leur estomac. On dit même que les Voyageurs, dans une grande nécessité, leur ouvrent le ventre pour en tirer de l'eau. Leurs intestins ont onze à treize toises de long, leur cœur neuf pouces. Leur poulmon n'a qu'un lobe de chaque côté. Leur verge a dix-neuf pouces de long, & est crochue par le bout. On dit qu'on en fait des cordes d'arc excellentes. La glande pinéale du *dromadaire* a la forme d'un trèfle, & a trois lignes de long.

On trouve cet animal appelé *Dromades, Dromedes, Dromida, Dromeda, Dromedus & Dromas, Cameli Dromadei*. Voyez l'Onomasticon de Rosveyde; S. Nil Moine dans Bollandus, *Act. Sanct. Jan. T. I. p. 956. & 957.* & Bollandus lui-même, au même endroit.

DROME, f. m. C'est, dans les grosses Forges, la pièce de charpente la plus forte qui soit employée à soutenir le marteau, à favoriser son action, & à résister à sa réaction. ENCYC.

DROME, Nom de rivière. *Druma, Druna*, qu'Anfone fait bref dans sa Moselle. Il y a deux rivières de ce nom en France: l'une est en Dauphiné; la *Drôme*; ou la *Droune*. Elle coule dans le Diois, & dans le territoire de Valence. Elle passe à Die, à Saillans, à Crest, & se décharge dans le Rhône, presque vis-à-vis de la ville de Voulte, à trois ou quatre lieues de Valence. L'autre a sa source à Fresnes, & grossie des eaux de la Quinne, qu'elle reçoit entre Saint Mathurin & Corvieres; elle va tomber dans la rivière de Vive, au-dessus de celle de Gouvet, à Pontarfi. CORN.

DROMO, Île de l'Archipel. *Dromos*. Elle est au couchant de celle de Saraquino, vers les Golfes de Saloniki & de l'Armiro. L'île de *Dromo* est petite & mal cultivée. MATY. Elle a environ trente mille de tour. On y trouve de fort bonnes eaux; mais elle n'a point de port. DAVITY, CORN.

DROME, f. m. C'est le nom d'un mois des Anciens Crétois, duquel il est parlé dans les marbres d'Aron-del, p. 117, & dans les Inscriptions de Reinesius, p. 491. Prienus en parle aussi sur l'Apologie d'Apulée, 59. *Febr. Menol.* p. 49. mais on ne fait quel mois c'étoit.

DROMORE, ou **DRUMMORE**. Petite ville d'Irlande, *Dromatla* dans Hoffman; *Dromora & Drumora* dans Maty. *Dromore* est presque ruinée. C'est une ville Episcopale de l'Ulster, ou Ultonie, à cinq lieues d'Armach, dont son Evêché est suffragant. MATY. Hoffman la met à 25 milles à l'Orient d'Armach, & à 18 au midi d'Antrim. Long. 15. d. 26'. Lat. 52. d. 50'.

DRONERO, Petite ville de Piémont, *Draconerium*. On croit qu'elle a reçu son nom d'un certain Dragon, ou Dracon, qui étoit Seigneur de ce lieu. *Dromero* est situé dans un terrain uni au haut d'une colline, à l'entrée de la vallée de Malagra, ainsi nommée à cause de la rivière de ce nom, qui, descendant du haut des Alpes maritimes, coule le long de cette vallée, & arrose presque les murailles de la ville, où elle est resserrée entre deux rochers, sur lesquels on a construit un pont de pierre de deux arcades, d'une hauteur surprenante. *Dronero*, après avoir obéi à des Seigneurs particuliers, vint au pouvoir des Marquis de Busca, d'où elle passa aux Marquis de Saluces, qui furent obligés plus d'une fois de faire

la guerre aux Rois de Sicile, de la Maison d'Anjou, pour en conserver la possession. Enfin, en 1552. Jean-Louis, Marquis de Saluces, voulant rentrer dans ses Etats avec une armée de l'Empereur, les Impériaux ruinèrent Saluces & *Dronero*. Les François les reprirent l'année suivante, & par la paix de 1601, *Dronero* fut rendu à Charles Emmanuel I. Duc de Savoie. Ce Prince donna ensuite la ville de *Dronero* par contrat de mariage à Marguerite de Savoie, sa fille naturelle, qui épousoit François-Philippe d'Este, Marquis de Lanzo, & de Saint Martin. De ce mariage, est né Charles-Philibert Emmanuel d'Este, qui possède le Marquisat de *Dronero*, en fief dépendant du Duc de Savoie. THEATRE DE PIEDM.

DRONGILE. Petite ville de Thrace. *Drongilus*. Harpocraton & Suidas disent que *Drongile* étoit une bourgade de Thrace; Stephanus ajoute que Théopompe, au IX. Liv. de ses Philippiques, fait mention de *Drongile*, & l'appelle *χαρίον θεσσαλίας* Bourg de Thessalie: mais, ou je me trompe fort, ou l'Abreviateur de Stephanus se trompe; & je crois qu'il faut lire *τραυλίας*; car cette *Drongile* de Thessalie est imaginaire, & vraisemblablement Théopompe, Historien de Philippe, n'a point parlé d'autre *Drongile* que de celle qui avoit rapport à son histoire. TOURNEUR. Hoffman a traduit le *χαρίον θεσσαλίας* d'Etienne de Byzance par *Regiuncula i thessalia*, un petit pays de Thessalie, prenant *χαρίον* pour un petit pays, au lieu d'un bourg, ou d'un château; mais il paroît, par l'endroit de Démosthène, que c'étoit un bourg, ou un château, & non pas un petit pays; & par ce que nous avons dit, qu'il étoit en Thrace, & non pas en Thessalie.

DRONNE. Rivière de France, dans le Périgord.

DRONOS. f. m. Mot indéclinable. Ce terme bas & populaire, est en usage en certaines provinces, surtout en Anjou, & signifie des coups, des tapes. Donner *dronos* sur les doigts, c'est donner des coups sur les doigts. Si quelqu'un de sa vieille connoissance lui croit: Ha frère Jean, mon ami, frère Jean, je me rends. Il t'est, disoit-il, bien force. Mais ensemble, tu rendras l'ame à tous les diables. Et soudain lui donnoit *dronos*. . . *Rabelais*. Un vilain petit Turc, bossu par le devant, me croquoit furtivement mes lardons; mais je lui baillis si vert *dronos* sur les doigts à tout mon javelot, qu'il n'y retourna pas deux fois. Id. Dans le langage Touloufain, *Dronos*, ce sont des coups, des tapes (Dict. de la langue Touloufaine.)

DRONTE. f. m. est un oiseau Indien, dont les Anciens n'ont point parlé, qui a de petites ailes; & bien loin de pouvoir voler, à peine peut-il marcher, tant il est gras. Les Hollandois l'appellent *doucers*. Voyez-en la figure dans le Recueil de Thevenot, au voyage de Bentekoe.

Selon Margrave, c'est un oiseau qu'on trouve dans l'Isle Maurice, aux Indes Orientales. Il est grand comme une autruche, ou un coq d'inde. Il tient un peu de l'un & de l'autre. Sa tête est longue, grosse & difforme, couverte d'une peau comme un coqueluchon. Ses yeux sont grands & noirs. Son bec est fort long, gros, robuste, pointu & crochu, de couleur de bleu pâle. Son cou est grand, gras, courbé. Son corps est gros, rond, couvert de plumes grises comme celui de l'autruche. Ses jambes sont grosses, courtes, jaunâtres. Il a quatre doigts: il est stupide, il se laisse prendre. Sa chair est grasse & nourrissante.

DRONTHEIM, ou DRONTHEM. Ville de Norvège. *Drontheima*, *Nidrosia*. Cette ville est située sur un Golfe, où elle a un bon port, défendu par un bon château. Elle est encore munie d'une bonne citadelle du côté de terre. C'est un Archevêché, & la capitale d'un Gouvernement. C'étoit autrefois la capitale du Royaume, & le siège ordinaire du Roi de Norvège.

Le Gouvernement de *Drontheim*, en Latin *Drontheimensis*, ou *Fidrosiana Praefectura*, est une Province de Norvège, bornée au sud par le Gouver-

nement de Bergen; au nord par celui de Wardhuis; au couchant par l'Océan Septentrional, & au levant par les montagnes de Norvege, qui la séparent de la Suède. Ce pays peut avoir cent quatre-vingt lieues de côtes; sa largeur ne passe pas trente-cinq lieues; en quelques endroits même, elle n'en a pas dix. L'air y est encore supportable, ce qui fait que le pays est assez peuplé, au moins vers le midi; mais il n'y a aucun lieu considérable que *Drontheim*, qui en est la capitale.

Drontheim est aujourd'hui fort déchu de sa grandeur. Ce n'est plus qu'une petite ville, mais dont le port est assez fréquenté, quoiqu'il n'y entre que de petits bâtimens, à cause des rochers qui incommovent l'entrée de la barre. C'est Eugène III. qui a établi l'Archevêché de *Drontheim*, dont les suffragans sont les Evêchés de Bergen, de Stavanger, de Hammar, de Anflo, de Halar & de Scabolt. L'Eglise de *Drontheim*, dédiée à Saint Olaus, étoit magnifique, & passoit pour la plus belle qui fût dans tout le Nord.

DROPAX. f. m. Terme de Pharmacie. *Dropax*. Il y a deux sortes de *dropax*, le simple & le composé. Le simple se fait d'une once de poix sèche, & de deux dragmes d'huile. Le composé est fait avec la poix, la cire, la colophone, le sel commun, le bitume, le soufre vis, le poivre, l'euphorbe, les cantarides & le castor. On en fait de plusieurs autres manières. Le *dropax* étoit autrefois en usage pour réchauffer les membres, pour attirer le sang & les esprits, & pour remédier à l'atrophie. On l'appliquoit chaudement sur la partie malade, après l'avoir rasée, d'où on l'attachoit avant qu'il fût tout-à-fait froid: on le faisoit chauffer de nouveau, & on l'appliquoit encore; ce qu'on réitéroit jusqu'à ce que la partie fut devenue bien rouge. On s'en servoit aussi pour arracher, ou faire tomber le poil.

Ce mot vient du Grec *δρπειν* qui signifie, Cueillir, arracher.

DROSIN. f. m. & nom propre d'homme. Voyez DRAUSIN.

DROSLE. }
DROSLEMENT. } Voyez }
DROSLERIE. } DRÔLE.
DROSLESSE. } DRÔLEMENT.
DRÔLERIE.
DRÔLESSE.

DROSSART, ou DROSSAART. f. m. C'est le nom qu'on donne en Hollande aux chefs de la Justice. Il s'est francisé par l'usage. Il fut reçu à la portière du carosse par les *Drossarts* de Twickel, Rhenen, &c. WICQUEFORT. La charge de *Drossaart* de la ville & pays de Vianen étant venue à vaquer, il en a été pourvu. MAD. DU NOYER.

DROSSART, se dit aussi d'un Officier de l'Etat de Liège. L'Evêque de Liège a confirmé un tel dans les fonctions de la charge de Grand *Drossart* du quartier de Montemarke.

DROSSE, ou DROUSSE, TRASSE, ou TRISSE. f. f. En termes de Marine, se dit des cordes ou palans, qui servent à approcher ou à reculer une pièce de canon de son sabord. *Funes nautici trahendo aut retrahendo tormento bellico comparati*. Leurs deux bouts tiennent de deux côtés à deux boucles, ou argans, qui ne lui laissent la liberté de reculer que jusqu'à demi-tillac. On l'appelle autrement *bridole*. *Drosse*, est aussi une manœuvre qui serre le raccage de la vergue d'artimon, ou des autres vergues.

DROSSEN. Petite ville d'Allemagne, dans le Duché de Sternberg, qui fait partie de la nouvelle Marche de Brandebourg. *Drossa*, *Drossena*. Elle est entre Custrin & Sternberg, à trois lieues de l'une & de l'autre. MATY.

DROSSEURS, ou TROUSSEURS. f. m. pl. Ce sont les noms qu'on donne à certains Ouvriers dans les fabriques de draperie, dont la seule occupation est d'engraisser les laines avec de l'huile d'olive, ou de navette, & de carder avec de grandes cardes de fer

posées sur un chevalet de bois, disposé en talus, en manière de pupitre.

DROT. Rivière de France dans le Périgord. *Dirfus*. Cette rivière a sa source près d'un village, qu'on appelle pour cela Capdrot, *Caput Dirsi*, c'est-à-dire, *Tete*, origine, source du Drot, dans le Diocèse de Périgueux; puis, sortant de ce Diocèse à Salverat, elle va se jeter dans la Garonne à Caudrot. Le Drot est fort poissonneux.

DROTÉE. f. m. Nom d'homme, qui s'est fait par corruption de *Droctovée*. *Droctoveus*. S. *Drothée*, premier Abbé de Saint Germain-des-Prés, à Paris, nâquit vers l'an 535. dans le Diocèse d'Autan. Il gouverna ce monastère depuis l'an 558. que S. Germain, Evêque de Paris, le tira du monastère de S. Symphorien, jusqu'en l'an 580. Voyez Ufuard au dixième de Mars, Bollandus. *ibid.* & le Père Mabilon, *Acta Sanct. Ben. T. I.*

DOTTE. f. m. Nom d'homme. Voy. DROCTOVÉ.

DROUILLE. Nom de lieu. Il y a *Drouille* la blanche, & *Drouille* la noire. Ce sont deux monastères de Religieuses de l'Ordre de Grandmont, situés dans le Diocèse de Limoges.

DROUILLES. f. f. pl. Ce mot se trouve dans quelques Coutumes, & signifie des étrennes, ou des présens qu'on donne au Juge, au-delà du prix d'une vente. Voy. les *Statuts de Bresse*.

DROUILLETES. f. f. ou **DRIVONETTES.** Terme de Pêche.

DROUINE. f. f. Terme de Chaudronnier. Espèce de havresac que les Chaudronniers de campagne portent derrière le dos, & dans lequel ils mettent tous leurs outils. *Mantica quam vasorum aneorum fabri circumforanei gestant humeris.*

DROUINEUR. f. m. Terme de Chaudronnier. Les Chaudronniers en boutique nomment ainsi par dérision ces Chaudronniers de campagne qui portent la drouine, & qui vendent & raccommoient divers ustensiles de cuisine. *Vasorum aneorum fabri circumforaneus.*

DROUME. Voyez **DROME**.

DROUSSE. Terme de Marine. Voyez **DROSSE**.

D R U.

DRU, **vb.** adj. Terme de Fauconnerie, qui se dit des oiseaux qui sont prêts à s'envoler du nid. *Pullus grandior & volando habilis.*

Ce mot vient par métathèse de *dur*, parce que les oiseaux deviennent plus durs quand ils croissent. Cette transposition de la lettre *r* est fort ordinaire dans les Langues, comme en ces mots d'épervier, au lieu d'épervier, de profil, au lieu de porfil; de fromage, au lieu de formage; de crenelé, au lieu de carnelé; de Hanovre, au lieu de Hannover, &c.

Guichard croit que *dru* vient du mot Grec *αδρός*, qui veut dire fort, robuste, puissant, & qu'*αδρός* vient de l'Hébreu *adar*, qui signifie fortifier, &c. ainsi *dru*, selon cet Auteur, vient de l'Hébreu *adar*.

On le dit, figurément, de ce qui est déjà grand, qui se porte bien. *Vegetus, grandis, sanus, agilis.* Cet enfant est bien *dru*, bien grand pour son âge. Cette fille est *druë*, bonne à marier. En vieux François il signifioit *gaillard*.

Ce mot se dit encore en ce sens.

Les premiers Ecrivains François exprimoient par ce mot, un ami, un compagnon. Les Auteurs qui ont écrit depuis, lui ont donné un sens figuré, pour désigner un homme propre au plaisir amoureux. Dans le Poëme d'Alexandre, le mot *dru* exprime toujours un compagnon de guerre. *Glof. des Poës. du Roi de Nav.*

DRU, mot fort ordinaire à Paris; pour dire, Brave, courageux, hardi, alerte, entreprenant. *Diç. com.* C'est un *dru*, c'est-à-dire, Un bon drôle, un gaillard, un éveillé. Terme populaire & bas.

En termes de jardinage & d'agriculture, *dru*

signifie, serré, planté près à près, épais, touffu. *Confus*. On le dit des arbres, des bleds, des herbes, &c. Ces bleds sont *dru*. L'herbe est tout *druë* dans ce pré. Les arbres sont bien *dru* dans cette forêt. Les blés sont bien *dru*, sont fort beaux. La sur l'herbe *druë* dantioient au son des joyeux flageolets. **RABELAIS.** Il est des graines qui ne veulent point être semées trop *druës*.

DRU. adv. Souvent, près à près. *Sepè, confertim, densè.* Ils meurent bien *dru* dans cette ville, à cause de la peste. Ces arbres sont plantés trop *dru*, ils s'ouffiqueront les uns les autres. La pluie tomboit *dru* & menu.

On dit proverbialement, en cette bataille les soldats tomboient *dru* comme mouches.

On dit encore *dru & menu*. Il l'a battu *dru & menu*; c'est-à-dire, que les coups se suivoient de près.

Au plus dru. Expression adverbiale.

*De telles gens il est beaucoup
Qui prendroient l'augurard pour Rome,
Et qui caquant au plus dru,
Parlent de tout, & n'ont rien vu.*

DRUD, Vieux mot François, qui étoit de grand usage chez les anciens Romanciers, & signifioit *seul, fidelle, bon ami.* *Fidus, fidelis.* Il vient de l'Allemand *draw*, qui signifie *foi*. On a dit aussi *druerie*, pour signifier *amour & fidélité.* *Amor, fides.* Mais ensuite ce mot a été pris odieusement, pour exprimer un amour impudique; & en Italien on appelle le galant d'une femme, *drudo*.

DRUE. f. f. Vieux mot. Amie, amante. Comme Agamemnon fit de Chryseïs sa mie & sa *druë*. Borel dit que ce mot vient de *Draue*, & de *Traw*, qui signifioit *foi* en Allemand, & que c'est de-là qu'est venu celui de Trêve.

DRUE-PERMEIN D'ANGLETERRE. Espèce de pommes. Les *Druës-permein d'Angleterre* sont de la couleur des Jérusalem, mais plus plates: elles ont plus de douceur & de sucre. Les Anglais en font plus de cas que de la plupart de nos pommes de France. **LA QUINT.**

DRUERIE. f. f. Vieux mot. Amitié, galanterie.

DRUGEON. f. m. C'est ainsi qu'on appelle le bourgeon de l'année, qui est tendre, qui est poillé aux branches de la vigne, & qui fait avorter le raisin.

DRUIDA. Bourg de l'Etat de l'Eglise situé dans le Pérousin, sur le bord oriental du Tibre, à deux lieues de Pérouse. *Diruta.* **MATY.** *Druida* est connue par sa vaisselle de terre, couverte d'un vernis qui la fait paroître dorée. *Maty* fait ce nom masculin.

DRUIDE. f. m. & f. Nom de peuple. *Druidæ, Druides, Durocassis.* Les *Druides* étoient autrefois un peuple de la Gaule Celtique, qui faisoit partie des *Carnutes.* *Drocom*, que nous nommons à présent Dreux, étoit leur Capitale.

DRUIDE. f. m. Prêtre, Docteur, Ministre de la Religion chez les anciens Celtes, ou Gaulois, & chez les peuples de la Germanie & de l'Isle de la grande Bretagne. *Druidæ, Druides.* On les choisissoit dans les plus nobles familles; & la noblesse de leur extraction, jointe à la dignité de leur charge, les faisoit regarder du peuple avec beaucoup de vénération. On ne connoit de leurs sentimens particuliers que le dogme de la métempsychose. Le Collège des *Druides* avoit l'administration des choses sacrées. Ils étoient les Interprètes de la Religion, & les Juges de toutes les affaires indifféremment. Qui conque refusoit de leur obéir étoit déclaré impie & scélérat. **PASC.** Le premier ordre parmi les Gaulois étoit celui des *Druides*. Mais il y avoit différens ordres de *Druides*, qui sont les *Vacerres*, les *Bardes*, les *Eubages*, les *Sémothées*; quelques-uns disent *Semnothées*, & les *Saronides*. Les *Vacerres* étoient les Prêtres; les *Bardes* étoient les Poëtes;

les Eubages étoient les Augures , & vaquoient à la contemplation. Les Sémothées étoient appliqués au service des Dieux ; & peut-être que ce n'étoient que les Vacerres, auxquels on a donné le nom Grec de Sémothées. Les Saronides étoient les Juges de la nation , & les Instruteurs de la jeunesse. Strabon , Liv. IV. p. 197 , & , après lui , Picard , dans sa *Celtopédie* , ne renferment pas tous ces différens Ordres sous les *Druides* , comme des espèces sous leur genre , ou des parties dans le tout ; mais ils les distinguent comme des conditions toutes différentes. Strabon même n'en distingue que trois ; les Bardes , les Vates & les *Druides*. les Bardes sont les Poëtes ; les Vates , *υατεις* , ce sont apparemment les Vacerres ; les Vates , dis-je , offroient les sacrifices , & vaquoient à la contemplation de la nature. Les *Druides* , outre l'étude de la nature , s'occupoient aussi à celle de la morale.

Quelques Auteurs dérivent *Druides* , & *Dru* de l'Hébreu דרוש , *derussim* , *drussim* , ou *drissim* , qu'ils interprètent *Contemplateurs* ; דרש , *derasch* , signifie une pensée sublime , subtile , recherchée , mystique ; & דרש , *darajch* , interpréter quelque chose de la sorte.

Diogène Laërce dit , dans son Prologue , que les *Druides* étoient chez les anciens Bretons , c'est-à-dire , chez les anciens habitans de l'Isle de la Grande Bretagne , ce que les Philosophes étoient chez les Grecs , les Mages chez les Perses , les Gymnosophistes chez les Indiens , & les Chaldéens chez les Assyriens. Ammien Marcellin les appelle Eubages , & Diodore de Sicile , L. VI. C. 9. & C. 12. Saronides. Diodore dit qu'ils étoient les Théologiens des Gaulois. Les *Druides* étoient versés en Astrologie , en Géographie , en Politique ; ce qui les rendoit les arbitres de tout.

Tous les *Druides* avoient un Chef , qui avoit la suprême autorité sur eux tous , & auquel ils étoient soumis. C'étoit le souverain Pontife de la nation , dont l'autorité étoit absolue. Après sa mort le plus considérable d'entr'eux lui succédoit ; & s'il y en avoit plusieurs qui y prétendissent , la chose étoit remise à l'élection , ou se décidoit quelquefois par les armes. Un de leurs principaux points de Théologie étoit l'immortalité de l'ame , qu'ils regardoient comme une créance utile , & qui nous porte au mépris de la mort. CÉSAR COM. Phérécydes , le principal des disciples de Pythagore , est le premier qui publia les argumens des *Druides* sur l'immortalité de l'ame.

Les *Druides* étoient dans une estime & dans une vénération singulière. Ils présidoient à tous les sacrifices , tant publics que particuliers , & avoient soin de tout ce qui concernoit la Religion. La jeunesse Gauloise accouroit à eux en très-grand nombre , pour se faire instruire. Ils n'enseignoient cependant que les principaux & les plus distingués de la Noblesse Gauloise , dit Mela. Ils ne les enseignoient qu'en particulier , dans un antre , ou dans des forêts reculées , & les tenoient au moins quelquefois vingt ans sous leur discipline , disent César , L. VI. & Mela , L. III. C. 2. Ils leur faisoient apprendre un grand nombre de vers.

César nous apprend qu'ils jugeoient aussi tous les différends & toutes les contestations , ou publiques , ou particulières. Ils connoissoient des meurtres , des successions ; des bornes & des limites ; ils décernoient les récompenses & les châtimens. Quand on n'obéissoit pas à leurs décisions , ils excommunioient , c'est-à-dire , qu'ils retranchoient des assemblées de Religion les rebelles , & leur interdisoient tout sacrifice. Cette peine passoit pour très-griève ; & ces excommuniés n'étoient plus regardés que comme des impies & des scélérats : tout le monde les évitoit ; on fuyoit leur rencontre ; & personne ne leur parloit , de crainte de se souiller par leur commerce , & de prendre la contagion. On ne leur rendoit aucun devoir , ni même justice , s'ils avoient quelques procès , & qu'ils la demandaf-

sent. Strabon dit qu'ils avoient eu quelquefois le crédit & l'autorité d'arrêter des armées qui couroient au combat , & d'accommoder leurs différends. Outre les opinions dont nous avons parlé , il ajoute qu'ils croyoient que le monde seroit éternel , aussi bien que les ames : que cependant un jour viendroit que le feu & l'eau prévaudroient.

Les *Druides* s'assembloient tous les ans , à certaine saison , dans le pays des Carnutes , ou de Chartres . qui est à-peu-près au centre de la France ; & là , dans un lieu consacré , que l'on croit être Dreux , ils tenoient leurs asises , & terminoient tous les différends des peuples qui y accouroient de toutes parts. Les *Druides* étoient exempts de servir dans les armées , de payer aucun tribut , & de toutes sortes de charges. Ces privilèges leur attiroient un grand nombre de jeunes gens , qui venoient d'eux-mêmes se donner à eux , ou que leurs parens y pouvoient. César dit que ce sont ceux qui se faisoient ainsi *Druides* , qu'ils enseignoient de la manière que nous avons dit. Le premier & le principal article de leur science étoit l'immortalité & la métempsychose. Ils leur apprenoient aussi le mouvement des cieus & le cours des astres , la grandeur du monde & de la terre , la nature des choses , la puissance & la grandeur des Dieux. Ils conservoient la mémoire & les actions des grands hommes , dans des vers , qu'ils ne souffroient point qu'on écrivît , mais qu'ils faisoient seulement apprendre par cœur à leurs disciples ; & ils avoient jusqu'à 24000 de ces sortes de vers. C'étoit peut-être là la Morale que Picard dit aussi dans sa *Celtopédie* , L. II. qu'ils enseignoient. Ils avoient le Gui de chêne en singulière vénération. Pline rapporte , L. XV. C. 44. la manière dont ils le coupoient tous les ans , & nous en avons parlé au mot AU GUI , L'AN NEUF. Ils avoient encore beaucoup de confiance dans des œufs de serpens ramassés d'une certaine manière & en certaine Lune , ainsi que Pline le décrit , L. XVI. C. 44. XXIV. C. 2. L. XXIX. C. 3. L. XXX. C. 1. Ils croyoient ces œufs des remèdes efficaces pour gagner les procès , ou pour s'attirer les bonnes grâces des Princes ; & Pline croit que c'est pour cela que , pour un signe de paix , on avoit pris un caducée , ou bâton entouré de deux serpens entrelacés. Les *Druides* faisoient aussi les Devins , les Prophètes , les Augures. Diodore de Sicile , L. VI. le même Auteur , Pline , L. XXX. C. 1. & Suétone , dans la vie de Claude , assurent qu'ils immoloient des hommes. On dit que c'étoit à Mercure qu'ils faisoient ces sacrifices inhumains. Diodore , L. VI. dit qu'ils n'en usoient ainsi que lorsqu'ils consultoient de quelque affaire de la dernière conséquence , & pour juger de l'avenir , & du parti qu'ils devoient prendre , par la chute de cette misérable victime , par le déchirement de ses membres , & par la manière dont couloit son sang ; & il dit qu'une longue expérience leur avoit appris par-là des choses futures. Auguste avoit condamné cette coutume barbare. Tibère la punit ; mais ce ne fut que Claude qui l'abolit , si l'on en croit Suétone. Ammien Marcellin , & Lampridius , en parlent encore , & Ausone fait mention de quelques personnes qui étoient de la race de *Druides*. Lucain décrit la Théologie des *Druides* dans son premier Livre.

*Le Druides en repos reprend ses exercices ,
Et l'appareil sanglant de ses noirs sacrifices.
Sur les esprits divers ces esprits curieux
Ont seuls droit de connoître ou d'ignorer les Dieux :
Au milieu du silence & des bois solitaires,
La nature , en secret , leur ouvre ses mystères.*

*Ils pensent que des corps les ombres divisées
Ne vont pas s'enfermer dans les champs Élisées, &c.*

BREB.

*De son corps languissant une ame séparée
En reprend un nouveau dans une autre contrée;
Elle change de vie au lieu de la laisser,
Et ne finit ses jours que pour les commencer.* ID.

Les *Druïles*, au rapport de Diodore de Sicile, croyoient si fort l'immortalité de l'ame, qu'ils prêtoient volontiers de l'argent en ce monde, à condition qu'on le rendroit en l'autre : ce qui a fait dire à Valere Maxime, qu'il falloit qu'ils crussent à la métempsychose. *Merc. Décembre 1735.*

Les principales demeures des *Druïdes* étoient quelques villes Armoriques, le pays des Carnutes, ou de Chartres, celui des Héduens, ou l'Aunois, & des Madubiens, c'est-à-dire, l'Auxois. Il y a dans ces endroits des lieux qui ont conservé jusqu'à présent le nom des *Druïles*, témoin dans l'Auxois le mont Dru, *Alons Druïlarum.*

César, qui avoit vu des *Druïdes* dans l'Isle de la Grande Bretagne, a cru que les *Druïles* avoient passé de-là dans les Gaules; mais il se trompe, & c'est tout le contraire. Les habiles gens conviennent que les anciens Bretons étoient originairement Gaulois; que des Celtes, ou des Belges, nations Gauloises, avoient passé les premiers dans cette Isle, & l'avoient peuplée. Avec eux passèrent des *Druïles*. Vossius, *De Idolol. L. I. C. 34.* s'est laissé tromper à l'autorité de César. Il cite encore Tacite, *Annal. L. XIV.* mais il dit seulement qu'il y avoit des *Druïles* dans cette Isle.

Picard, *Celtoped. L. II. p. 58.* croit que les *Druïdes* furent ainsi appelés de Druis, ou Dryus, leur Chef, quatrième ou cinquième Roi des Gaulois, & père de Saron, ou de Naumès. Pline, *L. VI. C. 44.* Saumaïse dans ses Notes sur Lampridius, p. 237. B. & Vigenère, *fol. 98. col. 1.* de ses Notes sur César, pensent que ce nom vient du Grec *δρῦς*, chêne, parce que les *Druïles* habitoient, ou du moins étoient souvent & enseignoient dans les forêts, ou bien à cause de la cérémonie du guy l'an neuf, & parce qu'ils ne faisoient aucun sacrifice sans chêne, comme ajoute Pline. Mais on a beau dire, avec César & Vigenère, que les Gaulois & les *Druïles* parloient Grec : on ne le persuadera point; & cette étymologie Grecque ne convient pas. Cette raison est encore plus forte contre César; car si les *Druïles* venoient de l'Isle de Bretagne, leur nom ne peut être Grec. Jamais Colonie Grecque ne mit le pied dans cette Isle. Aussi Vossius, qui croit que l'opinion de ceux qui tirent le nom de *Druïle* du Grec *δρῦς*, seroit assez probable, si les *Druïles* étoient venus de Marseille, ville Grecque, n'adopte point cette étymologie, parce que les *Druïles* étoient inconnus aux Grecs, & qu'il croit avec les anciens, dit-il, qu'ils avoient passé de l'Isle Britannique en Gaule. Ménage croit que ce mot vient de *drus*, qui, en vieux langage Britannique, signifie *Démon, Magicien*. Borel le dérive de *dry*, mot Saxon, qui signifie aussi *Magicien*; ou plutôt de *dru*, vieux mot Breton, qui signifie un chêne, doù, à ce qu'il croit, le mot Grec *δρῦς* est dérivé. Goropius Becanus, *L. I.* croit que Druis est un ancien mot Celtique & Allemand; & qu'il s'est fait de *Trowis*, qui signifie *Un Docteur de la vérité & de la foi*. Car *Wis*, ou *Wys*, si c'est un verbe, signifie *Montrer*, en Latin *ostendere*; dans les Pays-Bas, on dit *Wyfen* en ce sens : si c'est un nom, il signifie un sage, un savant, un homme intelligent. Pour *Tru*, ou *Trou*, il signifie *foi* : de-là vient que les anciens Germains appeloient Dieu *Drutin*, ou *Trutin*, c'est-à-dire, *fidèle*, de même que les Hébreux & les anciens Patriarches donnoient à Dieu l'épithète de *אמת*, qui signifie la même chose. Cette étymologie est ingénieuse. Vossius la suit, & la confirme par la Traduction de l'Evangile faite par Othfridus, où Dieu est appelé *Drutin*, ou *Trudin*. Ainsi *Drutin*, d'où sera venu *Druïlé*, signifie *fidèle & divin*, deux noms, ajoute-t-il, fort convenables à des Prê-

tres. Georges Hornius, dans son Histoire de la Philosophie, *L. II. C. 12.* croit que toute la science & la Philosophie des *Druïdes* venoit des Mages Assyriens, que l'on appelle encore aujourd'hui en Allemagne *Truten*, ou *Trutoner*, qui, de même que le nom de *Magus*, ou *Mage*, a perdu son ancienne signification, qui étoit honorable & glorieuse, & signifie Magicien, Sorcier : celui de *Druïle*, qui avoit le même sens, a dégénéré de même, & ne s'est plus pris dans la suite que pour un homme qui a commerce avec le démon, adonné à la Magie; & qu'encore aujourd'hui en Frise, où il y avoit autrefois des *Druïdes*, on appelle ces sortes de gens *Drus*.

Outre les Auteurs que l'on a cités, ceux qui parlent des *Druïdes*, sont Vinet, dans ses Notes sur les Professeurs d'Aufone; Cluv. *Germ. Ant. L. C. 30.* Metula *Cosmogr. Part. II. L. III. C. 11.* Diodore de Sicile, *L. VI. C. 9. & 12.* Strabon, *L. IV. p. 107.* & suiv. Cælius Rhodigin. *L. XVIII. C. 21.* Rouillard, *Hist. de Chartres, L. I. n. 5. & suiv.* Vigenère dans ses Notes sur César; Picard, *De Præsa Celtoped. L. II. p. 58. & suiv.* Cambden, *Britannia, p. 10. & suiv.* Clavier, *Germ. Ant. L. I. C. 23. & 24.* Vossius, *De Idolol. L. I. C. 35.*

DRUIDE. f. f. *Druis, Dryis, Druïas, Dryas.* Il y avoit aussi chez les Gaulois des femmes que l'on nommoit *Druïdes*, comme les hommes dont nous venons de parler. Les Auteurs de l'histoire d'Auguste, & entre autres, Lampridius & Vopiscus en parlent. Une *Druïde*, dit Lampridius, pag. 137. C. avoit dit à Alexandre Sévère des paroles qui marquoient qu'il ne seroit point heureux. Voyez Tillemont, *T. III. p. 229.* Vopiscus rapporte dans la vie d'Aurélien, qu'il avoit consulté les *Druïdes* Gauloises, pour savoir si l'Empire demeureroit dans sa maison, & qu'elles lui répondirent que le nom de nul autre ne seroit plus glorieux que celui des descendans de Claude. Sur quoi l'Historien remarque que Constantius, père de Constantin en étoit. Enfin, le même Vopiscus, dans la vie de Numérien, dit qu'une *Druïde* prédit à Dioclétien qu'il seroit Empereur, quand il auroit tué Aper, qui veut dire un sanglier, & qui est le nom d'un Préfet du Pretoire qu'il tua en effet de sa main. Saumaïse, dans ses Notes sur Lampridius, semble douter qu'elles étoient ces femmes. Il s'arrête cependant au sentiment qui paroît le plus vrai, que c'étoient des femmes de *Druïles*, ou de la race des *Druïles*. Leur nom & leurs fonctions semblent le montrer suffisamment; car elles étoient devineuses & prophétesses, & on les consultoit comme l'on faisoit les Prêtresses de Delphes, & les autres. On dit qu'un *Druïle* prédit la mort de l'Empereur Alexandre, lorsqu'il marchoit contre les Germains. On prétend qu'une *Druïde* l'ayant rencontré dans sa marche, lui cria en Gaulois : Vas, mais ne t'attends pas de vaincre, & ne te fie pas à tes soldats.

TILLEMONT.

DRUIDE. Terme de Fleuriste. Tulipe, rouge terni, colombin obscur & blanc. MORIN.

DRUIDE. f. m. Homme qui a de l'expérience, & qui est versé dans les affaires. *Peritus, exercitus, versatus in aliqua re.* C'est un vieux *Druïde*, il nous pourra donner de bonnes instructions. Ce mot vient de ce que les *Druïdes* étoient autrefois les Savans, les Prêtres & les Sacrificateurs chez les Gaulois. Ils étoient aussi les Philosophes, les Mathématiciens, les Jurisconsultes, les Orateurs, les Astrologues, les Médecins & les Théologiens du pays.

DRUIDISME. f. m. C'est un de ces mots nouveaux formés par analogie sur plusieurs autres. Celui-ci signifie la doctrine & les fonctions des *Druïdes*. Le P. Dom Jacques Martin, en expliquant deux anciennes figures, l'une d'un vieillard & l'autre d'un jeune homme, dit que le jeune est sûrement un Gaulois qui embrassoit le *Druïdisme*, & que la ré-

ception dans le *Druidisme* consistoit en ce qu'on a depuis appelé Accolade. Il se fert dans plusieurs autres endroits de ce terme, & l'Abbe Desfontaines s'en est servi après lui.

DRUISER. v. n. Parler comme un Druide, c'est-à-dire, en homme capable & expérimenté. C'est bien *druiser*, dit Hylas en se moquant: mais, quant à moi, je crois que tout ce que vous venez de dire sont des fables avec lesquelles les femmes endorment les moins rusés... *Aficee*, tom. 2. p. 372.

DRUNGAIRE, ou **DRUNCAIRE.** f. m. Nom d'office & de dignité dans l'Empire de Constantinople. *Drungarius*. Ce nom signifie, Commandant, Chef. Le *Grand Drungaire* étoit une charge considérable. Il y en avoit deux; celui qu'on appelloit *Drungarius Bigle*; & le *Drungaire* de la flotte. Le premier étoit le Commandant des Veilles ou Gardes de la nuit. Il seroit dans les armées de terre sous le Grand Domestique. Voyez *ff. l. 1. tit. de off. pref. vigil.* Il est marqué dans la vie de sainte Theodore, Impératrice, que le *Drungaire* des veilles étoit son frère. *Bolland. Acta Sanct. Feb. T. II. p. 555.* Le *Drungaire* de la flotte étoit sous le Grand Duc qui commandoit l'Amiral, le Protocomte, les *Drungaires* & les Comtes. Meursius remarque que cette charge passa de la flotte aux armées de terre sous le Grand *Drungaire* de la flotte il y en avoit un autre qu'on appelloit second *Drungaire*, & dont Anne Comnene parle, *Alexia. L. XIII. p. 369.* Voyez *Godinus, De Officiis Const. C. 16. n. 4. 5. 6. & 7.* le P. Goat dans ses Notes sur cet Auteur, Meursius, *Glossar.* Du Cange, *Fabrot, Gloss. de Cedrenus*, & de Constantin Manassés.

DRUNGARIEN, ENNE. f. m. & f. Nom que l'on donna aux Manichéens vers le XII^e siècle. On dit aussi *Drucarien*, & en retranchant le *d* *Runcarien* & *Rungarien*. Ce mot vient apparemment de *Drungarius*, qui dans le bas Empire répondoit à ce que nous appelons Colonel du mot *Δρυγγος*, troupe de soldats commandés par un Capitaine, Régiment.

DRUNGE. f. m. Corps de troupes ainsi appelé dans l'Empire Romain; Partie d'une armée. *Drungus*. Ce nom, comme il paroît par Végèce, L. III. C. 16. ne se dit d'abord que des troupes étrangères & ennemies: ensuite, dans l'Empire d'Orient ou de Constantinople, on le dit des troupes mêmes de l'Empire, & l'on fit le mot *Δρυγγος*. Il revenoit à-peu-près à ce que nous appelons Régiment, ou Brigade, ou quelque corps semblable. Leunclavius dit que le *Drunge* n'étoit pas moins de 1000 hommes, ni de plus de 4000.

Leunclavius dit que *Δρυγγος*, chez les Grecs modernes, signifie le bâton qui est la marque d'un office, ou d'une dignité, comme *agla* chez les Turcs, & que ce nom vient peut-être du Latin *truncus*, tronc, parce que ce bâton, ce sceptre, étoit un tronc, & s'appelloit *truncus*: mais il paroît par Végèce que *drungus* est un mot barbare, & non Latin. Spelman croit qu'il est Saxon, parce qu'encore à présent *throng* en Anglois signifie, une grande multitude, une grande troupe d'hommes assemblés. Saumaïse croit que ce mot s'est fait de *δρυγγος*, qui signifie bec, d'où le vulgaire en Grec a fait *δρυγγος*, pour signifier un bataillon, un grand nombre de soldats disposés en bec, ou de sorte qu'ils se terminoient en pointe; & que pour cette raison on appelloit *δρυγγος*, bec, ainsi qu'on les a appelés *tête de porc*, comme le remarquent Végèce & Ammien Marcellin. Voyez cet Auteur sur Vopiscus, vie de Probus, p. 435. & sur Solin, p. 311. & 364. Lambecius est de même sentiment dans son Glossaire sur Codin. Mais S. Nicephore, P. C. dans son Histoire abrégée, *ιστορία συντομος*, p. 26. disoit que ce nom venoit des Romains.

DRUON. f. m. & nom d'homme. Voyez **DREUX**.

DRUS, UE. f. m. & f. Vieux mot François, qui se trouve une infinité de fois dans les anciens Romains, & signifie un galand, un *ami fidèle*. *Fidus comes*,

amicus. Mes *drus* & mes amis. Comme Agamemnon fit de Chryseis sa mie & sa *drue*, dit un vieux Auteur, pour dire, son amante.

Ce mot vient de l'Allemand *trew*; d'où les Auteurs de la basse Latinité ont fait *drudes* & *drudi*, signifiant la même chose. Les Italiens disent aussi *drudo*. Icquez croit que *drus* & *drudus* en Latin pourroient bien venir des langues du nord: *truad*, dans la langue des Cimbres *trcovvad* & *truad*, dans la langue des Francs, signifient *fidèle*. Voyez *Drud*.

DRUS, ou **DRUSE**, **DRUSSE**; **DRUSIS**, & **DRUSIEN**, ENNE. f. m. & f. Nom de peuple. *Drusus*, ou *Drufius*. C'est une nation de Syrie, ennemie des Turcs, des Arabes, & de tous les Mahométans. Ces *Drufs* se disent Chrétiens, quoiqu'ils n'observent point la Religion Chrétienne, & qu'ils ne soient point baptisés. Il est vrai cependant qu'ils reconnoissent JESUS-CHRIST pour le vrai Meshe & le Redempteur du monde; qu'il s'est fait homme & qu'il est né de Marie sans blesser sa virginité; qu'il a été crucifié par la haine des Juifs. Ils croient un Jugement, un Paradis, un enfer, & que tous les Turcs & les Juifs sont damnés. Ils se disent issus des Chrétiens Latins, qui se retirèrent dans les déserts au-delà du Jourdain, lorsque les Sarrasins se rendirent maîtres de la Terre-Sainte. Ils y demeurèrent long temps sans Prêtres pour les maintenir dans la Religion; & aujourd'hui les seules marques qu'ils aient du Christianisme sont les points de leur créance que nous avons rapportés, & les injures qu'ils vomissent contre Mahomet & ses sectateurs, quand on leur dit qu'eux *Drufs* ne sont pas Chrétiens. Quelques-uns néanmoins se font circoncire. Ils n'ont ni temples pour prier, ni Ecclésiastiques pour les instruire, ni fêtes, ni cérémonies. Ils disent seulement de temps en temps quelques prières en deux mots; Dieu est grand, Dieu soit loué, Dieu me préserve. Ils ont une extrême horreur de l'usure. Ils sont fort humains, & beaucoup moins vicieux que les Maures. Ils habitent une contrée appelée *Drus*, où ils sont environ six mille hommes capables de porter les armes. Ils ont entre eux une parfaite union, qui les soutient malgré leurs ennemis. Ils sont braves, & bons guerriers, habiles aux exercices de la guerre, auxquels ils forment leur jeunesse avec beaucoup de soin. Leur langue est l'Arabe: ils sont habillés comme les Maures, excepté que la plupart portent des turbans de soie noire, ou rouge. Quoiqu'ils ne soient pas Chrétiens, ils paient le même tribut que les Chrétiens. Ce sont eux qui cultivent la plupart des vignes qui portent ces gros raisins de Damas, où ils les vont vendre aux François & aux Vénitiens. Les *Drufs* ont eu leur Emit, ou Prince particulier, qu'on disoit être fils d'un certain Mahan, & qui prétendoit être issu de Godefroi de Bouillon.

On leur a donné le nom de *Drus*, ou *Drufis*, parce qu'ils occupent une contrée appelée par les Arabes *Blaide Drusi*. Voyez le P. Roger, dans *la Terre sainte*, p. 335. & suiv. Coppin, *Voyage en Phenicie*, C. 14. & d'Herbelot, au mot *Drusi*.

DRUSELLE. f. f. Espèce de Pêches. Les *Drufelles* & les Pêches cerises mûrissent vers la fin du mois d'Août.

LA QUINT. Ce n'est pas une bonne pêche. Elle a la chair grossière. *Id.*

DRUSENHEIM. Ville de France dans la basse Alsace, sur le Moter, fort près du Rhin, à quatre lieues au-dessous de Strasbourg. *Drusenheimum*.

DRUSIBABA. Ville autrefois de Thrace, maintenant de la Romanie. *Drusipara*. Elle est entre Selivree & Andrinople, & avoit autrefois un Evêché.

DRUSIEN, ENNE. Voyez **DRUS**, ou **DRUSE**.

DRUSILLIANA. Ville Episcopale d'Afrique, dans la Numidie.

DRUSSE. Voyez **DRUS**.

DRYADE. f. f. Terme de Mythologie. Nymphes des bois. Les *Dryades* étoient des Divinités imaginaires des Payens, qui présidoient aux forêts & aux arbres en général. Car quoique *δρύς* signifie proprement un chêne, on le prend aussi pour un arbre en général. Elles étoient errantes dans les forêts & dans les bois qu'elles avoient sous leur protection : c'est en cela qu'elles différoient des *Hamadryades*, que l'on supposoit attachées à chaque arbre en particulier, sous l'écorce duquel elles étoient cachées, & avec lequel elles naissoient & mouroient. De-là ce respect que les peuples avoient pour les arbres, qu'ils n'osoient couper qu'après que les Ministres de la Religion avoient déclaré que les Nymphes qui y présidoient s'en étoient retirées. Les Poètes enferment aussi les *Dryades* dans les arbres, quand il leur plaît.

*Les Dryades enfermées
Dans les Pins & les Ormeaux,
Souffrent que des mains armées
Leur arrachent des rameaux.*

NOUV. CHOIX DE VERS..

DRYADE, se dit, poétiquement, pour les arbres mêmes dans lesquels on les croyoit enfermées, & auxquels elles présidoient.

*Mais, si voulant rêver à l'ombre & loin du bruit,
J'aime mieux ces bosquets, ces longues palissades,
Où les bras étendus des plus vertes Dryades
Me sauvent de l'ar leur du lion dangereux ;
Où trouver cher G** d'asyle plus heureux ?*

N. CH. DE VERS.

Quelques Auteurs disent aussi que, chez les Gaulois, il y avoit des Devinesses ou Prophétesses, qui s'appeloient *Dryades*, dont on trouve plusieurs prédictions qu'elles ont faites à des Empereurs Romains. Ces Prophétesses étoient des femmes des Druides, qui habitoient les bois, & se mêloient de prédire l'avenir.

DRYAS. f. f. Nymphes, fille de Faune, *Dryas*. Cette Nymphes étoit si chaste, que, pour éviter jusqu'à la vue des hommes, elle ne parut jamais en public ; ce qui fit, dit Plutarque, que l'on régla que nul homme, nul garçon, n'assisteroit jamais aux sacrifices qu'on lui offroit.

DRYITE. f. f. Pierre figurée qui imite les feuilles du chêne, ou plutôt bois de chêne pétrifié. *Dryites*.

DRYLLE. f. m. Chêne femelle. Quelques-uns ne prennent ce mot que pour le gland de cet arbre.

DRYNUS. f. m. Est une espèce de serpent qui se nourrit dans les montagnes, & qui se tient caché dans le creux d'un hêtre, ou d'un chêne : ce qui l'a fait appeler ainsi par les Grecs. Il est long de deux coudées, & est gras & armé d'écaillés fort dures par tout le corps. Il rend une telle puanteur, qu'encore qu'on ne le voie pas, on le sent. Quelques-uns l'appellent *hydrus* & *chedrus*.

DRYOPE. f. m. & f. Nom de peuple. *Dryops*. Il y avoit des *Dryopes* dans l'Épire, selon Strabon, L. VIII. & L. XV. Servius en met d'autres proche du Parnasse, & le Géographe Etienne, proche du mont *Œta*. Ils avoient pris leur nom de *Dryope* fille d'Euripile.

DRIOPE. f. f. Nom de femme. *Driope*. Elle étoit fille d'Euritus, Roi d'Œchalie, ville de la Messénie, Province de Péloponèse. *Driope* étoit sœur d'Iole, & femme d'Andraemon : elle fut changée en lotos pour avoir rompu une branche de lotos, & l'avoir donnée à son enfant Amphise pour se divertir. *Ovid. Metam. L. IX. Fab. VIII.*

Dryope est encore la femme la plus distinguée de Lemnos, dont Vénus prit la figure, pour parler aux femmes de cette Île. *Valer. Flaccus Argon, L. II.*

v. 174. Le dernier Editeur du Moréri nous donne encore une *Dryope* Nymphes d'Arcadie, qu'il fait mère de Pan, qu'elle eut, dit-il, de Mercure ; citant sur cela Homère. Mais, par malheur, cette prétendue Nymphes d'Arcadie étoit un homme nommé *Dryops*, & non pas *Dryope* ; & c'est de la femme de ce *Dryops* qu'Homère dit que Mercure eut le Dieu Pan. Car, dans l'hymne à l'honneur de Pan, Homère conte que Mercure, tout Dieu qu'il étoit, alla garder les brebis en Arcadie, poussé par l'amour qu'il avoit pour la femme de *Dryops*, dont il eut enfin un fils, que les Dieux, & sur-tout Bacchus, nommèrent Pan.

Τάλε γὰρ πόθος ὕγρος ἐπελθὼν
Νύμφη ἐπιλοκάμω Δρύοπος φιλότητι μετῆναϊ.

Nύμφη signifie femme. Callimaque, dans l'hymne sur Délos, appelle Junon *Νύμφα Διου*. De même Homère dit femme de *Dryops*, & non pas Nymphes *Dryope*. Ce *Dryops* étoit un chef des Arcadiens, dont parle Strabon, L. VIII. p. 373.

DRYOPETIS. Espèce de petite grenouille verte qu'on trouve dans les broussailles : elle a les mêmes propriétés que les autres grenouilles. *Dict. de James.*

RYOPTERIS. f. f. Sorte de fougère appelée ainsi par les Grecs, à cause de la figure de ses feuilles, & du lieu où elle croît ; en Latin *filix querna*, & en François *fougère de chêne*. Selon Dioscoride, elle est semblable à la fougère, avec cette différence, que les découpures de ses feuilles sont plus menues. Ses racines sont entrelacées ensemble, velues, d'un goût âpre, avec un peu de douceur. La *dryopteris* croît sur la mousse des vieux chênes. Matthiole dit qu'elle vient dans des lieux humides, parmi les buissons, auprès des pieds des chênes, & qu'il en a aussi trouvé ailleurs, qui n'étoit point attachée à ces arbres. Il y a des Botanistes qui donnent ce nom à d'autres plantes. La *fougère de chêne* broyée avec sa racine, & appliquée sur une partie, en fait tomber le poil : c'est le polypode de chêne. *Voyez Fougère.*

D U.

DU. Article qui se met ordinairement devant le singulier des noms masculins qui commencent par une consonne. Il est tantôt la marque du nominatif, comme, c'est *du pain*, c'est *du vin* : tantôt la marque du génitif, comme, les richesses *du Pérou*, la Loi de Dieu doit être l'étude *du sage* : tantôt la marque de l'accusatif, comme, donnez-moi *du pain*, donnez-moi *du vin* : & tantôt la marque de l'ablatif, comme, les gens de bien sont aimés *du Seigneur* ; il se vit d'abord délivré *du péril* où son imprudence l'avoit jeté.

Du, est aussi quelquefois une préposition qui marque le lieu ; *A, ab.* Comme, il vient *du Pérou* : il fut pris à la sortie *du Royaume* ; on le tua comme il sortoit *du bois*.

Du, est encore une Préposition qui désigne quelquefois le temps ; comme, *du temps d'Alexandre le Grand*, *du vivant du Cardinal de Richelieu*, les gens de lettres étoient heureux. *Alexandri Magni, Cardinalis Richelii tempore.* Rome fut gouvernée *du commencement par des Rois.* **ABLANC.**

DŪ, ve. part. ou **DŪ.** subst. *Voy. DEVOIR.*

D U A.

DUALISME, ou **DITHÉISME** f. m. Opinion de certains Philosophes qui adoptent deux principes, deux êtres indépendans l'un de l'autre, l'un bon, l'autre mauvais, le premier principe du bien, l'autre principe du mal. *Voyez MANÈS & MANICHÉISME.*

DUARE. Place de Dalmatie. *Duara.* Elle est près du bord oriental de la rivière de Certina, à trois lieues

de la ville d'Almissa. *Duare* est petite, mais assez forte. Elle fut prise par les Vénitiens en 1646. Peu de temps après, les Turcs la reprirent. Le Général Foscarini l'ayant prise de nouveau sur les Ottomans en 1652. les Vénitiens la ruinèrent. Les Turcs la réparèrent ensuite, pour arrêter les courses des Morlaques de la Croatie. Ceux-ci la prirent par escalade, l'an 1684. & depuis ce tems-là les Vénitiens y ont toujours eu garnison.

DUASSENEMSAL. Siège Episcopal en Afrique, dans la Province Proconsulaire.

D U B.

DUB. f. m. Espèce de lézard qui se trouve en Afrique, dans les déserts de la Lybie. Le *Dub* ressemble à la Tarentule; mais il est un peu plus gros, & a un pied & demi de longueur, & de largeur quatre doigts. Il ne boit jamais d'eau: on dit même qu'une goutte seroit capable de le faire mourir. Il fait des œufs comme la tortue, & est sans venin. Les Arabes le mangent rôti, & sa chair a le goût de la grenouille. Il n'est point vénimeux.

DUBELDAM. Territoire de la Province d'Hollande, dans le voisinage de Dordrecht.

DUBELTIES. f. f. pl. Monnoie d'argent qui a cours en Hollande. Elle vaut deux sous d'Hollande, environ quatre, argent de France.

DUBEN. Voyez DILBEN.

DUBITATION. f. f. Figure de Rhétorique, par laquelle un Orateur fait semblant de douter d'une proposition qu'il veut prouver, afin de prévenir les objections qu'on peut lui faire. *Dubitatio*.

DUBITATIVE. adj. f. Le masculin *dubitatif* n'est point en usage: le féminin est un terme de Grammaire. Conjonction *dubitative* est celle qui marque suspension & doute dans le discours. *Si*, en tant que conjonction *dubitative*, répond aux conjonctions Latines *an* & *utrum*. L'AB. RÉGN. *Si*, *savoir si*, *à savoir si*, *quoi qu'il en soit*, sont des conjonctions *dubitatives*.

DUBLIN. Ville Capitale d'Irlande. *Dublinum*, *Eblana*. Elle est dans la Lagenie, à l'embouchure du Leiffer, dans la mer d'Irlande, c'est-à-dire, presque au milieu de la côte orientale de cette Isle, & selon les Cartes de Speed, un peu au-dessus du 54^e degré de latitude, & à-peu-près au 12^e de longitude, & selon M. de L'Isle, au 53^e degré 18 minutes environ de latitude, & au 11^e degré environ 20 minutes de longitude. Cette Ville est grande, bien bâtie, fort peuplée & fort marchande. Il y a un bon port & un bon château, Archevêché & Université. Le Viceroi d'Irlande, & presque toute la Noblesse du pays y font leur résidence, & l'on y tient le Parlement du Royaume. L'Université de *Dublin* a été fondée en 1320. par Alexandre de Binkore, qui étoit Archevêque de cette ville. Cette Université a droit de députer au Parlement. L'Eglise Métropolitaine de *Dublin* est dédiée à S. Patrice. C'est le Pape Eugène III. qui érigea *Dublin* en Archevêché, l'an 1151. lui donnant pour suffragans les Evêques de Kildare, de Fernès & d'Ossery. Cette ville donne son nom à un Comté.

Le Comté de *Dublin*, *Dubliniensis Comitatus*, est une contrée d'Irlande, qui fait partie de la Lagenie, Province de ce Royaume. Ce Comté est borné au midi par celui de Wicklo, ou Wicklou; au couchant par ceux de Kildare & d'Eastmeath; au nord encore par Eastmeath, & au Levant par la mer d'Irlande: il a environ dix lieues de côtes, & tout au plus cinq de largeur. Outre *Dublin*, il contient les bourgs de Newcastle, & de Swords, qui ont droit de députer au Parlement. Les peuples de cette contrée s'appeloient autrefois Eblaniens. *Eblanii*.

DUBNO. Petiteville de Pologne. *Dubna*. Elle est dans le Palatinat de Chelm, qui est dans la Russie rouge, à onze lieues de Chelm.

DU UDU. Ville du Royaume de Fez en Afrique. *Dubudum*. M. Corneille l'appelle *Dubudu*, ou *Dabudu*; mais Marmol dit toujours *Dubudu*. C'est une grande ville de la Province de Cuz, située sur la pente d'une haute montagne, à vingt lieues de Méhite du côté du midi. Elle a été bâtie par un Seigneur des Bénimérinis, depuis qu'il règne dans la Mauritanie Tingitane. Il y a sur le haut plusieurs fontaines, qui descendent dans la ville, qui paroît de loin être au pied de la montagne, quoiqu'il y ait plus d'une lieue & demie de ce côté-là, & qu'on y monte en tournoyant, comme par un chemin rude & difficile. Toute la campagne est stérile, si ce n'est le bord d'une rivière, où il y a quelques jardins & quelques vergers. Les habitans ont leurs héritages sur le haut; mais ils n'y recueillent pas du blé pour quatre mois de l'année. *Dubudu*, dans son origine, étoit une forteresse des Bénimérinis, qu'ils bâtirent pour resserrer leur blé. Quand les Bénimérinis furent déposés par les Vatazes, les Arabes de la contrée voulurent ruiner cette ville, & en chasser les habitans; mais ils se défendirent courageusement par la valeur de leur chef, Muca ben-Camu, qui traita depuis avec eux, & demeura Seigneur de *Dubudu*. Mahomet son petit-fils l'embellit beaucoup, & y établit un grand commerce, se montrant fort doux & favorable aux étrangers; & on le nomma Roi de *Dubudu*. Il voulut se rendre maître de Tuzur, comme il avoit fait, dès le vivant de son père, de plusieurs villes sur la côte du mont Atlas qui regarde la Numidie. Mais le premier Roi des Beni Oatazes, qui régnoit alors, en ayant eu avis, l'assiégea dans *Dubudu*, & malgré ses stratagèmes & sa valeur, l'obligea de se rendre. Le vainqueur le traita bien, lui confirma son Etat, pour lui & pour ses descendans, & dès-lors (1490) les Seigneurs de *Dubudu* prirent le titre de Rois, quoique, depuis l'établissement des Chérifs, ils devinssent comme leurs vassaux. Enfin Muley Hamar, Seigneur de *Dubudu*, étant mort à Fez en 1563, le Chérif qui gouvernoit alors s'empara de son Etat, & y mit un Gouverneur avec des troupes, pour le défendre contre les Turcs. *Marmol. Tome II. L. IV, C. 110.*

D U C.

DUC. f. m. Dans l'Histoire moderne. Prince Souverain qui n'a pas la qualité de Roi. *Dux*. Le *Duc* de Savoye. Il y a deux Souverains à qui l'on donne la qualité de Grand *Duc*: le Grand *Duc* de Toscane, & le Grand *Duc* de Moscovie.

Ce mot vient des Grecs modernes, qui ont appelé *duas*, ce que les Latins appeloient *dux*. *Duc*, est aussi un Seigneur revêtu d'une dignité qui est la première parmi la Noblesse de France, ou un Prince qui a un titre érigé sous le titre de *Duché*. Les *Ducs* & Pairs de France ont les honneurs du Louvre, y entrent en carosse, & ont séance au Parlement. Dans les anciens Titres on trouve que les *Ducs* & les Comtes ont été appelés *Abbés*, & les *Duchés* & Comtés *Abbayes*. Il y a trois anciens *Ducs* & Pairs Ecclésiastiques, qui ont le premier rang, c'est-à-dire, l'Archevêque *Duc* de Rheims, l'Evêque *Duc* de Laon, & l'Evêque *Duc* de Langres. Le rang des autres *Ducs* & Pairs se règle d'ordinaire par la date de la vérification de l'érection en Duché-Pairie. Le *Duc* d'Ulez érigé en 1572. est le premier. L'Archevêque de Paris est *Duc*. S. Cloud fut érigé en 1590. pour être titre de sa Duché-Pairie. Comme il y a trois anciens *Ducs* & Pairs Ecclésiastiques, il y avoit trois anciens *Ducs* & Pairs Laïcs, qui étoient le *Duc* de Bourgogne, le *Duc* de Normandie, & le *Duc* de Guyenne; mais, ces Duchés étant réunis depuis long-temps à la Couronne, ces *Ducs* & Pairs ne subsistent plus; d'où vient que, dans les cérémonies, comme au Sacre du Roi, le Roi nomme des Princes ou des Seigneurs pour les représenter, & faire leurs fonctions. Il y a des *Ducs* qui ne

font point Pairs, ou dont les lettres ne font pas vérifiées au Parlement de Paris comme Pairs. Il y a enfin des *Ducs* à simple brevet, ou dont les lettres n'ont pas été vérifiées ni comme Pairs, ni comme Comtes. Les Grands font accoutumés dès leur enfance à se regarder comme une espèce séparée des autres hommes : ils font toujours Comtes, ou *Ducs* à leurs yeux, & jamais simplement hommes.

PORT R.

Le *Duc* n'étoit anciennement qu'un Gouverneur, ou Vice-Empereur, comme on apprend dans Vopiscus. Le premier Gouverneur, en qualité de *Duc*, est un *Duc* de la Marche-Rhétie, ou des Grisons, dont il est fait mention dans Calliodore. Du temps des Romains, les *Ducs* avoient le Gouvernement des Provinces : mais ce ne fat que bien avant sous les Empereurs. Ils avoient aussi le commandement des troupes, & l'administration de la Justice & des finances. Les François, quand ils s'emparèrent des Gaules, conservèrent les noms & la forme de ce gouvernement, comme on l'a dit. Sous la seconde race, on ne trouve guère de *Ducs*. Tous les Grands Seigneurs s'appeloient Comtes, Pairs, ou Barons. Il y avoit pourtant un *Duc* de Bourgogne, un *Duc* d'Aquitaine. Hugues Capet étoit lui-même *Duc* de France : qualité qui répondoit à celle de Maire du Palais, ou de Lieutenant Général du Roi. On a aussi donné autrefois le titre de *Duc* de France, ou de Comte au Gouverneur de l'île de France. Par la faiblesse des Rois, les *Ducs* se rendirent souverains des Provinces dont on leur avoit confié le gouvernement. Ce changement arriva principalement du temps d'Hugues Capet. Les Grands seigneurs démembrirent le Royaume, & Hugues Capet trouva en eux plutôt des concurrens que des sujets. Ils eurent même bien de la peine à le reconnoître pour supérieur, & à relever de lui par foi & hommage. Peu-à-peu, soit par la force, soit par des alliances, ces Provinces, ou Duchés & Comtés, qui s'étoient détachés de la Couronne, y ont été réunis. Mais on ne donna plus le titre de *Ducs* aux Gouverneurs de Province. C'est présentement un simple nom de dignité attaché à une Seigneurie, que les Rois ont érigée en Duché. Ainsi la prééminence de cette qualité ne consiste que dans le nom, & le premier rang qu'elle donne, sans aucune prérogative, ni autorité. Par-là ils font bien déchus de leur ancienne splendeur. Seulement pour conserver une image de cette grandeur, il y a trois *Ducs* de Province, représentés par de Grands Seigneurs, qui font au sacre & au couronnement des Rois, la fonction des *Ducs* de Bourgogne, de Normandie & d'Aquitaine, comme anciens *Ducs* & Pairs du Royaume. PASQ. Dans les érections qui se font de Duchés, le Roi se réserve le ressort & la souveraineté ; & , pour la réversion à la Couronne, on ne s'avoit pas de la stipuler, comme les appanages qui se donnent aux enfans de France, parce que le Roi ne donnoit rien de son domaine, & que le Duché étoit le patrimoine de celui qu'on honoroit du titre de *Duc*. Mais Charles IX. pour prévenir les fréquentes érections, ordonna en 1566. que les Duchés seroient désormais réversibles à la Couronne. Cela ne se pratique plus. Les *Ducs* n'ont retenu de leur ancienne puissance, que la couronne sur leur écuillon : c'est la seule marque de leur souveraineté passée. Voyez Clavier sur l'Origine des *Ducs*. Germ. antiq. T. I. C. 48.

Le Grand *Duc* tout court, c'est le *Duc* de Toscane. On dit aussi, le Grand *Duc* de Toscane. Les Turcs même l'appellent simplement Le *Duc*, *Doucali*. Voy. d'Herbelot à ce mot.

Duc en Angleterre. Pair du Royaume. Dignité personnelle. On n'y a annexé ni domaine, ni territoire, ni juridiction. Le nom que l'on y attache est arbitraire, & dependant du Roi lorsqu'il confère la qualité de *Duc*. Elle est héréditaire, & passe aux enfans successivement.

Duc des Limites d'une province. Nom d'un Officier

de l'Empire Grec. *Dux* en latin. C'étoit originaiement un Officier qui commandoit sur les confins d'une Province, & la défendoit des incursions de ses voisins. Voyez Fleury, Hist. Ec. L. XI. n. 39.

DUC-DUC, f. m. Qualité que l'on a donnée en Espagne à un Seigneur de la maison de Sylva, parce qu'il y avoit plusieurs Duchés de deux Maisons considérables qu'il réunissoit en sa personne. *Dux iterium*. Le Grand-Maitre de la Reine Régente d'Espagne d'aujourd'hui, qu'on appelle le *Duc-Duc*, parce que les Duchés de Pastrane & de l'Infantado, ont été unis en sa personne. P. VERJ. Dom Rodrigue de Sylva, fils aîné de Dom Ruy Gomez de Sylva, & héritier de ses Duchés & de ses Principautés, épousa la fille aînée du *Duc* de l'Infantado, & c'est en vertu de ce mariage, que le *Duc* de Pastrane d'aujourd'hui, qui en est venu, & qui est petit fils de Dom Rodrigue de Sylva, a recueilli la grande succession de cette maison si illustre en Espagne, & a ajouté à ses autres titres celui de *Duc-Duc*, pour se distinguer des autres *Ducs*, dont quelques-uns ont, comme lui, plusieurs Duchés, dont aucun n'en a de si considérables, ni qui soient le titre de deux aussi grandes Maisons.

On dit, d'un homme qui prend la qualité de *Duc*, qui est pauvre, ou qui n'en a que le titre, que c'est un *Duc* à corneilles.

Les Fleuristes donnent à différentes fleurs, des noms de *Ducs*.

DUC D'ANJOU, est un œillet rouge-clair, sur un blanc assez fin : sa fleur est médiocrement large ; mais fort ronde, & bien garnie de feuilles ; ses panaches bien tranchés. Il graine, mais sa plante est sujette au blanc, & difficile à conserver.

DUC DE CANDALE, c'est un œillet violet.

DUC DE DURAS. Œillet. C'est un très beau violet & blanc : sa fleur est grosse, régulièrement tracée de gros panaches, qui font bien détachés. Sa plante est assez délicate, mais son vert est beau. Le puce-ron l'attaque, & le blanc facilement, il le faut préserver des méchantes pluies, sur-tout si l'on veut qu'il graine. MORIN.

DUC DE LONGUEVILLE. Œillet pourpre, tellement foncé qu'il paroît noir. Son blanc piroit d'abord carné ; mais, dans la suite de sa fleur, il devient blanc de lait, qui rehausse encore la bauté de ce pourpre : ses panaches sont gros, & sa fleur très-large. Sa plante est délicate, & son vert pâle. Ses marcottes prennent difficilement racine ; elles sont sujettes aux taies qui viennent sur les fanes. Elle est fort hâtive, & n'est pas sujete à crever. MORIN.

DUC DE MILAN. Œillet violet-brun, ou pourpre-clair, sur un beau blanc ; sa fleur est large & ronde, garnie de feuilles ; ses panaches gros, sa plante médiocrement forte. Il ne creve point. MORIN.

DUC D'YORK. Nom d'un œillet. C'est un beau rouge sur un fin blanc : bien détaché, ses panaches petits, aussi-bien que sa fleur ; mais elle est fine, & porte graine.

DUC DE FLORENCE. Œillet incarnat-clair, sur un fin blanc ; mais ses panaches sont confus. Sa plante est assez robuste, mais tardive à porter fleur. Il ne casse pas si on lui laisse quatre à cinq boutons.

DUC DE GUISE. Œillet. C'est un beau pourpre sur un fin blanc : sa fleur est large, ses panaches détachés, facile à porter graine. MORIN.

Duc, est aussi un oiseau nocturne, & une espèce de hibou, ayant sur la tête deux petites cornes faites de plumes. *Bubo*. Il y a plusieurs espèces de *Ducs*. Le grand, dont il y a trois espèces ; le moyen dont il y a deux espèces, & le petit *Duc*, que les Gafcons appellent *Duquet*.

Le grand *Duc*, autrement hibou, est le plus grand de tous les oiseaux nocturnes. Il chasse adroitement, & avec avidité. Il y en a trois espèces qui font de même taille, mais dont le pennage est tour-à-tour différent par les couleurs. Le premier est très-grand, & a la tête comme celle d'un chat : c'est

pour cette raison qu'en France nous l'appelons chat-huant, c'est-à-dire, chat plaintif. Il a des plumes noirâtres, qui s'élèvent de trois doigts au-dessus de chaque oreille. Le second ressemble au premier, quant à la taille; mais il a les jambes couvertes de poil, ou plutôt de duvet, jusqu'à l'extrémité des doigts, qui sont plus courts & plus menus. Tout le champ de son pennage est fauve, ou de couleur de rouille, tirant sur le cendré, & principalement par-dessous, où l'on voit des taches noirâtres tirées en long, qui sont semées sans ordre: il a le dessus d'une couleur de rouille plus obscure. Le troisième ressemble parfaitement au second, excepté qu'il a les jambes moins velues & les ferres plus faibles. Le grand *Duc* ne fait pas seulement sa retraite dans les cavernes des montagnes & des rochers, mais aussi dans les creux des arbres, dans les édifices ruinés, & dans les maisons abandonnées, sous les toits des grandes maisons, dans des trous de tours & de murailles, où les hommes ne fréquentent que rarement.

Le moyen *Duc*, appelé autrement hibou cornu, ou chat-huant cornu, *Asio*, *Oto*, est de deux espèces. Le plus grand a le champ du pennage plus cendré & plus blanchâtre. L'autre est plus fauve, & est d'une couleur plus lavée. Le premier, qui est le plus grand, a la tête ronde ainsi que le hibou, & la plupart des oiseaux de nuit. Il a des oreilles composées de deux cornes de plumes. Sa tête est de plusieurs couleurs de plumes différentes, de cendré, de brun lavé & de noir. Toute sa face, depuis les sourcils jusqu'aux naseaux, & tout ce qui est autour des yeux & du bec, est d'un cendré blanchâtre: savoir, de petites plumes déliées comme des poils, dont elle est toute environnée. Il a les yeux grands, la prunelle noire, le tour jaune. Son bec est courbé, & d'un brun noirâtre, moins courbé toutefois que celui du hibou. Le champ de son pennage est cendré, ou, pour mieux dire, gris cendré, tirant sur la couleur de rouille un peu chure & lavée, semé de taches brunes, dont les unes sont grandes, & les autres menues comme des pointes. Le dedans des manteaux approchant du ventre, est mêlé de plumes blanches, dont l'extrémité est noirâtre. Les grandes plumes sont embellies de taches larges, & obscures par intervalles longs & égaux, dont elles sont traversées. Les secondes plumes, qui sont placées au milieu des manteaux, sont d'un cendré blanchâtre, tachetées de petites gouttes: celles du troisième ordre, qui sont proches du dos, sont traversées de lignes, ainsi que les grandes plumes; mais elles sont plus pressées & plus fréquentes. Le long du ventre, il y a des taches brunes qui sont tirées en long en descendant, & finissent en pointes. Le dedans des manteaux & les aisselles sont garnies de plumes argentées. Les plumes qui composent la queue, & qui s'étendent d'une demi-paume au-delà de l'extrémité du vol, vers les deux côtés, sont d'un cendré de couleur plombée; & au milieu, par espaces égaux, elles sont ornées de lignes noires, menues, de travers, comme si elles étoient peintes en ondes. Ses ferres sont longues & robustes, garnies de beaux ongles noirs, aigus & beaucoup courbés. Ses jambes sont pareillement fortes & robustes. Enfin toutes ses parties sont beaucoup plus grandes que celles de la seconde ou petite espèce, dont nous allons parler.

Le moyen *Duc* de la seconde & petite espèce, *Asio*, pourroit s'appeler chat-huant fauve. Tout le devant de sa tête est jaunâtre, ainsi que ses yeux. La prunelle en est extrêmement noire, & très-éclatante. Les plumes qui sont à l'endroit des oreilles, ou qui s'élèvent en forme d'oreilles, sont noires pour la plupart, & droites, principalement par devant, quand l'oiseau est vivant; mais elles restent abaissées quand il est mort. Chacune de ces prétendues oreilles, ne consiste qu'en une seule plume. Son bec est noirâtre, courbé, & gros environ

comme le doigt à l'endroit par où il sort du front & va finissant insensiblement en pointe. Il a presque tout le devant du corps semé de taches brunes, tirées en long, qui sont coupées par de certaines plumes blanchâtres qui se traversent en croix, ou, pour mieux dire, qui composent la figure d'un lis. Il en est de même de sa queue, dont les taches cependant sont moins nombreuses & mieux formées, ne sont pas tant interrompues, & sont disposées tantôt par espaces égaux, & puis inégaux, au moins en partie: mais elles se répondent sur les côtés; & c'est ce qui fait la différence des lignes. Les racines des plumes sont par-tout d'un brun plombé, de même qu'un hibou. Celles dont le dos est couvert, sont marquées de taches noires & longues, qui suivent les tuyaux jusqu'à leurs extrémités, & au milieu. Le reste en est blanchâtre, & marqué de taches brunes. Les plumes des manteaux qui avoisinent le dos, ont des mailles blanches disposées en long. Les jambes & les pieds, ou, pour mieux dire, les griffes sont couvertes de plumes velues jusque dessus les ferres, lesquelles sont d'une couleur jaunâtre, tirant sur la rouille, ainsi que tout le champ de son pennage, mais particulièrement la partie du dessous. Le moyen *Duc* est plus court en pointe que le chat-huant cornu, auquel d'ailleurs il ressemble beaucoup. Ses jambes sont aussi plus menues, & ses doigts moins charnus. Ses ferres sont noires & très-aigues, mais peu courbées & presque droites. La queue ne passe le vol que d'environ un doigt.

Le petit *Duc*, *Scops*. Il a le champ du pennage semblable au grand *Duc*. Il est plus petit que le hibou & la huette: il a des cornes comme le grand *Duc*, & a tous les mêmes gestes & les mêmes façons de faire, ne différant que par sa petitesse.

DUCAL, **ALE**, adj. Qui appartient au Duc. *Ducalis*. Une couronne *Ducal* est toute bordée de fleurons. Manteau *Ducal* doublé d'hermines. A Nevers il y a une Place *Ducal*.

DUCALA, ou **DUCCALA**. Province du Royaume de Fez en Afrique. *Duccala*. Elle s'étend le long de l'Océan Atlantique, entre les rivières d'Ommirabi & de Teulift. Ses principales villes sont Azamos & Madina, Azasia, & Mazagan qui est aux Portugais.

DUCALE, s. f. On appelle *ducales* les Lettres patentes accordées par le Sénat de Venise. *Senatus Venetiarum Diploma*. On appelle aussi de ce nom les Lettres qu'il écrit aux Princes. Il est parti un Courrier portant une *Ducal* à l'Empereur, pour le remercier de ce qu'il a renouvelé le Traité d'alliance contre le Turc avec la République de Venise (en 1716.)

Le nom de *Ducales* vient de ce qu'au commencement de ces Lettres patentes, le nom de Duc, ou Doge, est écrit en cette manière. *N. . . . Dei gratiâ Dux Venetiarum*, &c. La date des *Ducales* est aussi d'ordinaire en Latin; mais le corps, ou le contenu, est en Italien.

On donne le nom de *Ducales* à certaine serges, façon d'aumale.

DUCAT, s. m. Monnoie d'or & d'argent, dont la valeur est différente, suivant qu'il est d'or ou d'argent. *Ducatus nummus*. Par l'Ordonnance de François I. publiée en 1540, pour le règlement des monnoies, on voit que le *ducat* étoit une espèce d'or des pays étrangers, qui avoit cours par-tout le Royaume, & valoit ordinairement 46 sous & quelques deniers. En la chancellerie de Rome, on compte par *ducats*. Il faut exprimer dans les signatures, qu'un Bénéfice ne vaut pas 24 *ducats* de la Chambre de revenu; autrement il faut payer l'annate. L'origine des *ducats* vient d'un Longinus, Gouverneur d'Italie, qui se révolta contre Justin le Jeune, Empereur, se fit Duc de Ravenne, & se nomma *Exarque*, c'est-à-dire, *sans Seigneur*. Pour marquer son indépendance, il fit forger en son nom & à son empreinte des monnoies d'or très-pur, & à 24 carats, qui

furent nommées *ducats*, comme dit Procope. Après lui, les Vénitiens ont été des premiers qui ont fait fabriquer des *ducats*, qui appellèrent aussi *cechins*, à cause du nom de la monnoie où on les fabriquoit, qu'ils appellent *Zecca*. Ce fut au tems de Jean Dandulo, en l'an 1280. Roger, Roi de Sicile, en avoit fait fabriquer dès l'an 1240. Du Cange dit que les premiers *ducats* furent une monnoie du Duché de la Pouille. D'Ablancourt, dans sa *Traduction de l'Afrique de Marmol*, évalue le *ducat* à quatre livres dix sous de notre monnoie.

On appelle Or de *ducat*, le meilleur or qu'on emploie pour dorer, celui qui est au titre du *ducat*. Cette épée, cette bordure est d'or de *ducat*. On dit plus ordinairement *or ducal*, l'usage l'ayant ainsi voulu.

Double ducat. Espèce d'or d'Espagne, qui du tems d'Henri III. valoit six livres quatre sous. *Ducatus nummus duplex*. Elle avoit pour légende d'un côté, *Ferdinandus & Elizabeth Dei gratia*, avec la tête de Ferdinand & d'Elizabeth; & de l'autre, *Sub umbrâ alarum tuarum*, avec un écusson couronné, où il y avoit des armes. Mais, sous le regne de Louis XIII, il y avoit une autre sorte de *double ducat*, qu'on appelloit *ducat à deux têtes*, d'Espagne & de Flandres, qui pesoit cinq deniers dix grains, & qui valoit dix livres. Cette sorte de *double ducat* avoit pour légende, d'un côté, *Deus fortitudo & spes nostra*; & de l'autre, un aigle au-dessus d'un écusson couronné. Il y avoit de ces *doubles ducats* qui, ayant les deux têtes, avoient cette autre légende, *Quos Deus conjunxit homo non separet*. Cette sorte d'espèce n'a plus aujourd'hui de cours en France, ou du moins on en voit très-peu.

DUCATON. Espèce d'argent. Monnoie qui est presque de même valeur qu'un *ducat* d'argent. *Ducatus nummus minor*. Il vaut près de quatre livres, monnoie de France. Les *ducations* de Venise valent à présent trois liv. sept sols. Les *ducations* de Milan, de Flandres, &c. ont été de diverses valeur & empreinte, selon les temps & les lieux. Il y a aussi des *demi-ducations*, qui sont faits comme les *ducations*, excepté qu'ils sont plus petits.

DUCÉNAIRE. f. m. Officier d'armée qui avoit sous soi deux cens hommes. *Ducenarius*. Les Empereurs avoient aussi des *Ducénaires* parmi leurs Procureurs, ou Intendants, qu'ils appelloient Procureurs *Ducénaires*, & en Latin *Procuratores ducenarii*. C'étoient ceux qui avoient deux cens sesterces d'appointement. Dans les jeux du Cirque, on appelloit aussi *ducénaires* les chevaux qu'on louoit deux cens sesterces. Voyez Saumaïse sur la vie de Pertinax, par Julius Capitolinus. Les inscriptions Palmyréennes portent souvent le nom de *ducénaire*, en Grec *δουκηνάριος*.

Les *Ducénaires* étoient encore ceux qui levoient le deux-centième denier, qui étoient préposés à la levée de ce tribut.

DUCENIER. f. m. Nom d'un Officier qui levoit les deniers publics. *Ducenarius*. Paul de Samosate se chargea d'un office de *Ducenier*, pour lever les impôts publics, & il aimoit mieux le titre de cette dignité séculière que celui d'Evêque. TILLEMONT. C'est une extravagance de dite que ΔΟΥΚΕΝΑΡΙΟΣ est mis pour ΔΟΥΚΕΝΑΡΙΟΣ, & que cela veut dire Duc & Pair. Du temps de Paul de Samosate, on ne savoit, même en France, ou plutôt dans les Gaules, ce que c'étoit que Duc & Pair.

DUCHE. f. m. Seigneurie considérable, à laquelle le titre de *Duc* est attaché, & mouvante immédiatement de la Couronne. *Ducatus*.

Il y a deux sortes de *Duchés*, les *Duchés-Pairies*. Voyez *Pairie* & les simples *Duchés-non-Pairies*. Ces derniers sont héréditaires, ou seulement personnels, quant au titre de *Duché*, à la personne que le Roi en a gratifiée.

Il y a aussi des *Duchés* par simple Brevet, qui n'a point été suivi de lettres d'érection en *Duché*.

Il est plus souvent masculin que féminin. Il est seulement féminin, quand il est joint à *Pairie*. La raison est que *Duche-Pairie* ne devant être considérés que comme un seul mot, c'est le dernier qui règle le genre. VAUG. MENAGE. Les *Duchés* sont mouvans, & relevans de la grosse tour du Louvre. Jusqu'au temps de François I & de Henri II, l'érection des terres en *Duche*, ne se faisoit guère qu'en faveur des Princes du Sang; mais il s'en fit plusieurs pour d'autres sous le règne de Charles IX. Afin de modérer l'empressement des Seigneurs pour ces sortes d'honneurs & de titres, il ordonna par un Edit particulier, que ces érections des terres en titres de *Duchés*, de Marquisats, de Comtés, ne se feroient qu'à condition que ceux qui les posséderoient, venant à mourir sans hoirs mâles, elles seroient unies au domaine de la Couronne. P. DANIEL. Voyez dans Moréri, sous le mot *Pairie*, la suite chronologique de l'érection des *Duchés-Pairies*.

On appelle, *Duché-femelle*, celui qui, par les lettres d'érection, passé aux femelles au défaut de mâles.

DUCHESSÉ. f. f. Femme, veuve d'un Duc, ou celle qui possède en titre un Duché-femelle. *Ducissa*.

DUCHESSÉ, est aussi un terme de Coëffense, qui se dit d'un nœud de nœupareille, que les Dames & les Demoiselles portoient autrefois sur le haut du front. *Tenuissimarum vittarum globus*. Attachez ma *Duchesse* proprement.

On appelle aujourd'hui *Duchesse* une espèce de lit de repos qui a un dossier comme un fauteuil, & sur lequel se mettent les Dames incommodées, ou qui relèvent de maladie. Madame est sur sa *duchesse*. Elle a reçu ses visites sur sa *duchesse*.

DUCHESSÉ DE BOHÈME. Terme de Fleuriste. C'est un œillet violet-brun sur un beau blanc. Il n'est pas beaucoup détaché, mais il est large: sa fleur est assez hâtive, portant graine. MORIN.

DUCLAIR. Bourg, & ancienne Abbaye du Diocèse de Rouen. Voyez la *Descrip. Geog. & Hist. de la Haute-Normandie*. T. II. p. 266.

DU-CROIRE. Terme de Commerce. Voyez **DE-MEURER DU-CROIRE**.

DUCTILE. adj. m. & f. Terme de Chymie & de Physique, qui ne se dit guère que des métaux, pour signifier qu'ils se peuvent étendre, alonger & forger avec le marteau, parce que leurs parties sont tellement accrochées les unes avec les autres qu'elles ne se séparent point. *Ductilis*. L'or est le plus *ductile* des métaux. Quoique le verre soit *ductile* dans sa fusion, néanmoins il n'est pas métal, parcequ'il n'est pas malléable.

DUCTILITE. f. f. Propriété qu'ont certains corps de s'étendre en tous sens sans se rompre sous les coups de marteau, ou de s'alonger quand ils sont pressés & tirés: comme les métaux qui gagnent en longueur & en largeur ce qu'il perdent en épaisseur, lorsqu'on les bat avec le marteau, ou qui s'alongent en devenant plus déliés, quand on les fait passer à la filière. On dit vaguement qu'elle consiste dans l'accroissement des parties dont le métal est composé. *Natura ductilis, ductilitas; id per quod habet metallum ut ductile sit*. Rohault parle de la *ductilité* des métaux. Le verre n'est ductile que par le moyen du feu, & dans sa fusion. Dès que les parties du feu ont abandonné le corps du verre, sa *ductilité* l'abandonne aussi-tôt, & il revient à sa fragilité naturelle. *Le Pour & Contre*.

M. de Réaumur a découvert une *ductilité* prodigieuse dans certaines matières. Voyez les Mém. de l'Acad. des Scienc. 1716. La *ductilité* prodigieuse de certains corps, ou la facilité qu'ils ont de s'étendre en long, est très-propre à diminuer l'étonnement que la divisibilité de la matière à l'infini, quoique démontrée, cause toujours à l'imagination. Ibid. Quelque soin que les Philosophes aient pris de faire valoir cette extrême *ductilité*, l'on peut dire qu'ils sont demeurés fort au-dessous du vrai. Ibid.

On nous dit, dans le Dict. de l'Acad. que la *ductilité* est un synonyme de la *malleabilité* : ce qui n'est pas vrai. La *malleabilité* est la propriété qu'ont les métaux de s'étendre en tous sens, sous les coups de marteau. La *ductilité*, comme on vient de le voir, dit quelque chose de plus. Le verre est *ductile*, & n'est pas *malleable*.

D U D,

DUDERSTAT. Ville d'Allemagne. *Duderstadium*. Elle est du Cercle de la Basse-Saxe, capitale du petit pays d'Eisfeld, *Eisfeldia*, & située sur la Wepre, ou le Wipper, aux confins de la Hesse & de la Turinge, entre la Turinge, & le Duché de Brunswick. Hoffman dit qu'elle est sur l'Electorat de Mayence. Long. 28. d. 1'. Lat. 51. d. 34'.

D U E.

DUEGNE. f. f. Gouvernante, suivante, femme de chambre. C'est le nom que l'on donne en Espagne à une vieille femme qui a soin de la conduite d'une jeune personne. Parce qu'en Espagne on prononce l'u comme la diphthongue ou, plusieurs François écrivent *Duegne* & même *Doegne*; mais il faut écrire *Duegne*. Les Espagnols qui ont des jeunes femmes leur donnent des *Duegnes*, pour les garder. Les Espagnols, tyrans de leurs femmes, plutôt par tradition que par jalousie, se contentent de pourvoir à la délicatesse de leur honneur par les *Duegnes*, les grilles & les verroux. *Memoires du Comte de Grammont*. C'est la perle des *Duegnes*, un vrai dragon pour garder la pudicité du sexe. LE SAGE. Elle conservoit encore la qualité de *Duegne*, mais elle n'en remplissoit plus l'emploi pénible. **Id.** Le caractère qu'on donnoit à cette *Duegne* me paroïssoit capable de désespérer tous les galands. **Id.**

On donne aussi ce nom à une femme qui fait l'entremetteuse, & qui se prête aux amours de la maîtresse.

DUEIL. Voyez DEUIL.

DUEL. f. m. Combat singulier, combat assigné d'homme à homme. *Singulare certamen*. Les *duels* étoient autrefois permis pour défendre ou accuser en Justice dans les cas dont on ne pouvoit avoir preuve. Ce *duel* étoit un moyen si ordinaire pour vider les différends des Nobles, qu'on n'en dispensoit pas même les Ecclésiastiques; les Prêtres & les Moines. Et, afin qu'ils ne se souillaient pas de sang, on les obligeoit de donner des gens pour se battre à leur place, comme a fait voir le P. Luc Dacheri dans le VIII^e. tome de son *Spicilegium*. On n'en exceptoit que les femmes, les malades, & les mahaignés, c'est-à-dire ceux qui étoient blessés, & ceux qui étoient au-dessous de 21 ans, ou au-dessus de 60. La coutume ancienne étoit de faire entrer en champs clos deux champions par autorité des Juges ordinaires, non-seulement en matières criminelles, mais aussi en quelques civiles, pour le soutienement de leur droit. Et même le Moine Sigebert raconte qu'il se présenta une question de Droit devant l'Empereur Othon I. pour savoir si en succession directe la représentation auroit lieu : en la résolution de laquelle des Docteurs se trouvant empêchés, l'Empereur remit la décision de cette obscurité au jugement des armes, & il choisit deux braves combattans pour soutenir le pour & le contre. La victoire demeura à celui qui étoit pour la représentation, en faveur de laquelle fut faite une ordonnance qui depuis a eu toujours lieu. Cette coutume venoit originiairement des peuples Septentrionaux, qui vidoient tous leurs différends par les armes, comme le dit Paterculius, & qui depuis passa pour loi chez les Allemans, les Danois & les François, sur-tout après que Gondebault, Roi des Bourguignons, l'eut fait recevoir à la place du jurement. M. Godeau, dans son *Hist. de l'Eglise*, VIII^e. siècle, n. 108. p. 142. dit que ce furent les Lombards, qui,

comme ils étoient barbares, apportèrent en Italie la barbarie des combats singuliers, qui de-là s'est repandue par toute l'Europe, & que nos Rois de la première race ont souvent permise. La forme de ce combat étoit que l'accusé & l'accusateur jetoient des gages en Justice de part & d'autre. Le Juge levoit premièrement celui du défendeur & puis celui du demandeur. Après, on les mettoit l'un & l'autre en prison, ou en fute garde, & le Seigneur Haut-Justicier étoit tenu de leur fournir des armes portables. Ceux qui combattoient à pied n'avoient que l'épée & le bouclier. Les Chevaliers étoient armés de toutes pièces, aussi-bien que leurs chevaux. Le jour du combat, ils choisissent devant le Juge quatre Chevaliers pour la garde du champ, & faisoient plusieurs cérémonies, prières, sermens & oraisons décrites par Pasquier, & plusieurs autres Auteurs cités par Du Cange, qui rapporte une Ordonnance du Roi Philippe-le-Bel, de l'an 1306. qui en règle les conditions, les statuts, & les cérémonies, qui sont curieuses à voir. Le vaincu, soit accusateur, soit accusé, étoit puni de mort, ou de mutilation de membres, & étoit ignominieusement traîné hors du champ, pendu à un gibet, ou brûlé, suivant l'exigence des cas. On ordonnoit les épreuves du *duel*, parce qu'on croyoit par-là consulter la Providence, pour discerner le coupable; & l'on s'imaginait que Dieu, ainsi interrogé, se déclaroit en faveur de l'innocent. Cependant il arrivoit si souvent que l'injuste accusateur demuroit victorieux, que l'on a reconnu qu'il ne falloit point prescrire à sa sagesse la nécessité d'interrompre le cours des causes secondes. C'étoit donner des règles au meurtre, déguiser l'assassinat en méthode & en mesure. Saxo Grammaticus, dit que dès l'an 981. le Roi de Dannemark abrogea la preuve du *duel*, & ordonna, en sa place, celle du fer chaud, qui a été aussi depuis abolie. Ces combats furent aussi condamnés en un Concile tenu à Valence, sous le Roi Lothaire, en l'an 855, où l'on excommunia celui qui tueroit son ennemi, & l'on déclara le corps mort indigne de sépulture. Et ensuite, les Papes Nicolas I, Célestin III, Alexandre III, les défendirent; comme aussi Frédéric I & II, les défendirent en Allemagne. S. Louis fit ce qu'il put pour les abolir en France. Mais son Ordonnance n'eut lieu que sur ses Terres, & non pas en celles de ses Vassaux. A son imitation, les Comtes d'Auvergne & de Poitou, & plusieurs autres Seigneurs, les défendirent pareillement. Philippe-le-Bel fit une Ordonnance, l'an 1303. par laquelle, suivant les traces de S. Louis, son aïeul, il défendoit tous ces gages de bataille, nonobstant toutes coutumes contraires; & néanmoins il les permit en quatre cas dans l'Ordonnance ci-devant mentionnée, de l'an 1306. Mais, depuis cette défense générale, il n'y eut que le Roi en son Grand Conseil, ou la Cour de Parlement, qui pussent connoître de ces gages de bataille. On voit encore des procédures faites en ces occasions, dans le vieux style du Parlement. Le dernier *duel* fameux a été fait en l'année 1547. devant le Roi Henri II, au combat de Jarnac & de la Châtaigneraye, dont fait mention M. de Thou, & Jean de Serres. Il s'en fit un autre, durant la Ligue, entre les sieurs de Marolles & de Marivaux; mais ils étoient de partis contraires. D'Audiguiet a traité de ces *duels* dans un Ouvrage intitulé : De la Permission des *duels*. Voyez D. Mabillon, sur la preuve par le *duel*. *Acta Sanct. Benedicti. sac. VI. P. I. préf. n. 43. & suiv.*

DUEL, se dit aussi des combats singuliers qui se font pour des querelles particulières. La fureur des *duels* a fait périr la fleur de la Noblesse. Dans les *duels*, on appelloit des seconds, & on faisoit des parties quelquefois de quatre contre quatre. Le Roi a fait des Edits fort sévères contre les *duels*. On ne donne aucunes lettres de rémission, ou d'abolition pour les *duels*. Le *duel* est une action téméraire, & l'effet d'une vanité extravagante. **LE CL.** On ne peut assez admirer la

piété de Louis le Grand, d'avoir employé toute sa puissance & son autorité pour défendre & abolir les *duels* dans ses Etats. En Prusse, il est ordonné, par Edit, au Chirurgien qui panse un homme blessé dans un *duel*, de l'aller déclarer aux Magistrats.

*Jadis chez les humains le jaloux point d'honneur,
Du Duel téméraire inspira la fureur.* VILL.

On parle, à Paris, de deux Dames de la Cour, qui se sont battues en *duel* à coups de pistolet. Le Roi dit en riant qu'il n'en avoit fait défense que pour les hommes, & non pas pour les femmes. GUY PATIN. Henriette Sylvie de Molière, en habit d'homme, étoit une des combattantes. Elle fut attaquée par une autre femme, aussi travestie, qui, la prenant pour sa rivale, tira l'épée, en lui disant en fureur, il faut que vous ayez ma vie avec Monsieur un tel, qu'elle nomma, ou que l'un & l'autre me demeurent. « Ce fut ce qui donna lieu à la » nouvelle qui courut à la Cour en ce temps-là, que » deux Dames déguisées s'étoient battues en *duel* » pour un amant. La chose étoit vraie, & on ne se » trompoit que dans les circonstances. » *Vie de Henriette-Sylvie de Molière, tome 7 des Oeuv. de Madame de l'Académie, pag. 82. 85.* Madame Du Noyer, dans ses Lettres, marque les circonstances d'un *duel* d'une Dame de Beaucaire, & d'une fille de condition, qui se battirent à l'épée dans un jardin, qui se blessèrent l'une l'autre, & qui se seroient peut-être tuées, si l'on n'eût couru pour les séparer. C'étoit un *duel* dans toutes les formes, qui avoit été précédé d'un cartel, dont on donne la copie. Ce sont-là de ces faits desquels il n'y a pas beaucoup d'exemples. Il n'est pas extraordinaire que des femmes soient la cause de bien des combats singuliers; mais qu'elles mêmes se battent en *duel*, c'est ce qui se voit rarement.

Velibert, Gouverneur d'un quartier de la Basse-Hongrie, pour le Grand Seigneur, étant à Constantinople, comme les Bachas en plein Divan le questionnoient sur les inimitiés qui étoient entre lui & un autre Sangiac, il leur dit, entr'autres choses, que son ennemi n'avoit jamais eu le cœur d'accepter le *duel* qu'il lui avoit souvent présenté. Quoi? répondirent les Bachas, vous avez osé appeler en *duel* votre compagnon de service? Manquez-vous donc de Chrétiens contre qui vous puissiez tirer l'épée? Vous vivez tous deux du pain de notre grand Maître, & vous auriez hasardé votre vie dans un combat singulier? De quel droit? & qui vous en a donné la leçon? Ignorez-vous que quiconque de vous deux auroit été tué, c'eût été une perte pour votre Maître? Parmi nous, il y a bien des gens qui se font un nom pour avoir tiré l'épée contre un de leurs concitoyens, sans jamais avoir vu l'ennemi. Ainsi, le vices prennent la place de la vertu. *Pufendorf, d'après Busbecq.*

Ce mot vient de *duellum*, dont se sont servis les Auteurs de la basse Latinité, comme qui dirait *duorum bellum*, selon Joannes de Janua.

DUEL. Terme de Grammaire. C'est une inflexion des noms & des verbes, dont on use quand on parle de deux choses seulement. *Dualis numerus.* Le *duel* a lieu dans les Langues Grecque & Hébraïque.

DUELLISTE. f. m. Dans le temps de la fureur des duels, on donnoit ce nom à ceux qui faisoient profession de se battre en *duel*. *Pugnator singularis.* Des gens se sont rendu fameux pour avoir été *Duellistes*: entr'autres le fameux Bouteville. Aujourd'hui, on appelle de ce nom celui qui est coupable de *duel*.

Boyle appelle *Duellistes* les deux principes des Chymistes, qui prétendent expliquer tout par la doctrine des Alkalis & des Acides.

DUELLE. f. f. Certain poids qui n'est plus en usage. *Tertia pars uncia.* il en falloit trois pour faire une once.

DUEMENT. Terme de Palais. D'une manière juste, *Tome III.*

convenable à ce qui se doit, selon les formes. *Ue decet, ut par est.* Cette procédure a été bien & *duement* faite. Il a été bien & *duement* atteint & convaincu. Il l'a payé bien *duement*. Dans les lettres de privilège que le Roi donne pour l'impression des livres, il est dit que la copie des présentes, qui sera imprimée, ou au commencement, ou à la fin du livre, sera tenue pour *duement* signifiée. Plusieurs écrivent aujourd'hui *dument*. Cette orthographe est la plus usitée, & la meilleure.

DUENAS. Prononcez *Duegnas*, mouillant *gn*. C'est une petite ville du Royaume de Léon, en Espagne. *Domine, Eldana.* Elle est sur la rivière de Pizuerge, entre Valladolid & Palencia.

DUENECH. f. m. Terme de Chymie. C'est le noir très-noir épais, ou la matière de la pierre philosophale devenue très-noire.

DUERO. Voyez *DOURO*.

DUERNA. Petite rivière d'Espagne qui arrose le nord du Royaume de Léon. Elle reçoit dans son cours les eaux de Rio Taerto, & va se rendre dans l'Orbigo, ou Otbega.

DUESME. Petite ville du Duché de Bourgogne en France. *Dufmum castrum.* Ce lieu est sur la Seine, dans le Bailliage de la Montagne, à quatre ou cinq lieues de Châtillon. *Duesme* donne son nom au *Duesmois*, dont il est le chef. Voyez *Valois, Not. Gall. pag. 183.*

DUESMOIS. Petite contrée du Duché de Bourgogne. *Dufmensis tractus.* Le *Duesmois* est situé vers les sources de la Seine, & fait partie de l'Auxois, & du Bailliage de la Montagne. Il prend son nom de *Duesme*, qui en est le lieu principal. Voyez *Valois, p. 183.*

DUFFEL. Petite ville franche, entre Malines & Lière, dans le Brabant Espagnol, sur la rivière de Néthe.

DUGLAS. Voyez & prononcez *DOUGLAS*.

D U I.

DUINE. Voyez *DZWINE*.

DUIRE. v. a. Dresser, accoutumer à quelque chose. *Docere, assuesfacere.* Il ne se dit plus guère en ce sens qu'au participe. Ce cheval est *duit* à la chasse. Vous êtes bien mal *duit*, c'est-à-dire, bien mal instruit.

C'est aussi un terme de Fauconnerie, qui a la même signification. En Afrique, ils accoutument & *duisent* les aigles à la chasse du loup, du cerf, du chevreuil & du renard. **FAUTRIER.** La manière d'assurer, leurrer, gagner, & faire voler les oiseaux, & toutes les autres particularités qui sont nécessaires à les *duire* à tous les exercices de la fauconnerie. **Id.**

Ce mot vient de *decere* & *decens*. D'autres le dérivent de *ducere*.

DUIRE. v. n. Signifie aussi, Etre propre à quelqu'un, l'accommoder, lui convenir. *Decere, convenire.* Cette marchandise ne me *duit* pas. Cet homme affamé prend tout ce qu'il trouve, tout lui *duit*. Il ne se dit plus guère que dans le style burlesque. Voyez si cet échange vous *duit*. Madame Du Noyer, c'est-à-dire, s'il vous convient.

DUIRE. A signifié aussi, Prendre plaisir. *Delectari, placere sibi.* Et Marot a dit *deus* à la seconde personne du présent de l'indicatif.

*Cestui parler & chant en qui te dens,
Sera commun toujours entre nous deux.*

DUIT, UITE. part. Il n'a que la première signification du verbe.

DUIS, ou plutôt **DUS,** f. m. Terme de Mythologie. Nom d'un Dieu adoré autrefois dans la Grande Bretagne, au pays d'York, & autres pays circonvoisins, appelés autrefois *B-igantes*. *Dus*, ou *Ducis*, ou *Duis*. On ne connoît le Dieu *Duis*, ou *Dus*, que

par l'inscription d'un autel antique trouvé à Gretland : Cambden la rapporte , p. 563.

DUI CI BRIG.
ET NVM GG.
T. AVR. AVRELIAN.
VS *DD PRO SE
ET SUI S. M. A. G. S.

Ce qui signifie , selon cet Auteur , *Dui Civitatis Brigantum & Numinibus Augustorum Titus Aurelius Aurelianus dedicavit pro se & suis*. Sur une autre face de l'Autel on lit :

ANTONINO
III. ET GET. COSS.

Ce qui montre que cet Aurel fut érigé sous le Consulat d'Antonin Caracalle pour la troisième fois , & de Géta , c'est-à-dire , environ l'an 208. de J. C. Cambden doute si ce *Dui* n'est point le Dieu que les Anglois appellent aujourd'hui *Diw* , ou si c'est un Dieu topique , ou le Génie des Brigantes ; & il s'arrête à ce dernier sentiment , parce que les peuples de la Grande-Bretagne avoient alors chacun leur Dieu : Andates étoit celui de la Province d'Essex , Belotmadre du Cumberland , Viterinus & Moguntus du Nortumberland , & de même *Dui* des Brigantes.

Pour moi , je crois qu'il faut dire *Dus* , ou *Duis* , & non pas *Dui* ; car *Dui* , dans l'inscription , est un datif , dont le nominatif doit être l'un de ces deux mots. Cela supposé , le *Dus* des Brigantes pourroit bien être le *Dis* des Celtes ou Gaulois ; car le nom est le même , & il ne seroit pas fort étonnant que les Insulaires de la Bretagne l'eussent prononcé un peu différemment de ce que César fait en parlant des Gaulois. D'ailleurs , les Insulaires étoient originairement des Celtes qui avoient passé dans cette Ile ; ils avoient mêmes mœurs , même religion , mêmes Dieux , &c. Voyez BRETAGNE. Après tout , l'Inscription ne laisse pas d'avoir sa difficulté ; car c'est le second Consulat de Géta qui concourt avec le III^e. de Caracalle. Il faudroit examiner s'il n'y a point II. entre GET. & COSS. ou si , étant effacé par le temps , il n'y a pas la place pour le mettre.

DUISANT , ANTE. adj. Propre , convenable. NICOT, MONÉT, COTGRAVE. C'est un vieux mot , assez doux & assez expressif , pour mériter qu'on le regrette.

DUISBOURG. Ville du Cercle de Westphalie. *Duisburgum*. On prétend que c'est l'ancien *Dispar-gum* , ou *Disporum*. Quoi qu'il en soit , *Duisbourg* est dans le Duché de Clèves , situé sur le Roër , près du Rhin , entre Dusseldorp & Wesel. Elle a été ville Impériale ; mais elle dépend maintenant des Electeurs de Brandebourg , qui y érigèrent une Université l'an 1655. Quelques-uns écrivent aussi *Doëshourg*.

DUISET. Voy. DUSIL. C'est la même chose.

DUISIBLE , adj. m. & f. Convenable. *Conveniens* , *proprius* , *a* , *um*. Il ne se dit plus.

DUITE. f. f. Terme général d'ourdissage. On appelle ainsi le jet de trame de chaque coup de navette , lorsqu'il sert à faire le corps de l'étoffe. ENCYC.

Les Rubaniers au contraire entendent par la *duite* , la portion de chaîne qui lève ou baisse à chaque mouvement de marche , & même l'ouverture qui est formée alors par la portion qui lève ou baisse , & par la portion qui reste en place.

DUIÏS. f. m. pl. Pêcheries de pierre , chauffées faites de pieux & de cailloux , sur une même direction , tout à-travers d'une rivière , & qui gênent la navigation , parce qu'elles ne laissent au milieu du canal qu'un petit passage pour les barques.

DUITZ , ou TUITZ. Bourg de la Basse Allemagne. *Duitium*. On croit que *Duitz* a été bâti par Constantin le Grand , & qu'il y avoit un pont qui le

joignoit à la ville de Cologne , vis-à-vis de laquelle il est. On ajoute que les pierres de ce pont , détruit par le temps , fervirent à la construction du Monastère de S. Héribert.

D U L.

DULCAMERE BATARDE. f. f. *Salonoides*. Plante dont la fleur est en rose. Elle a cinq feuilles ; son pistil dégénère dans la suite en un fruit rondlet , qui contient une semence dure , couverte d'une pulpe mince , qui donne au fruit la ressemblance d'une baie. Cette Plante est originaire des contrées les plus chaudes de l'Amérique , d'où l'on a apporté en Europe leurs semences. *Dict. de James*.

DULCIFICATION. f. f. Terme de Chymie. Opération par laquelle on cherche à tempérer la violence des acides minéraux , en y mêlant l'esprit de vin. *Dulcificatio*.

DULCIFIER. Terme de Chymie. Rendre doux , tempérer la violence des acides , en y mêlant l'esprit de vin. *Dulcorare* , *edulcorare*. *Dulcifier* l'esprit de nitre.

DULCIFIE , ÉE. part.

DULCIGNO , DOLCIGNO. Quelques-uns écrivent aussi *Dolceigno* ; mais l'usage est pour *Dulcigno*. *Dulcigno* est une ville & port de mer , que quelques-uns mettent dans la haute Albanie , & d'autres en Dalmatie : elle est sur les confins de l'une & de l'autre , dans le Golfe du Drin , qui est une partie de la mer Adriatique , ou du Golfe de Venise. *Olcinium* , *Olciniun* , *Ulcinium*. Cette ville est mal fortifiée ; mais elle a un bon port & une bonne citadelle , & contient environ sept ou huit mille personnes. C'est une assez bonne échelle , & il s'y fait un négoce considérable. M. Corneille dit qu'il n'y a que quelques Modernes qui la mettent dans l'Albanie , mais qu'elle appartient véritablement à la Dalmatie , étant au-delà de la rivière de Boyane , & du lac de Scutari. *Dulcigno* a un Evêché suffragant d'Antivari. Les Turcs ont enlevé *Dulcigno* aux Vénitiens , & le possèdent depuis long-temps. Voyez Spon , *Voyage du Levant*.

DULCIGNOT , OTE. f. m. & f. Qui est de *Dulcigno* ; habitant de *Dulcigno*. *Olciniensis* , *Ulcinensis*.

DULCINDE. Petit pays de la partie méridionale de la Perse. Il est ainsi nommé à cause de la ville de *Dulcinde*.

DULCINEE. f. f. C'est le nom qu'on donne dans le style familier & badin à la maîtresse d'un homme. Il passe les jours entiers aux pieds de sa *Dulcinée*. C'est un tel qui donne une sérénade à sa *Dulcinée*. Les Chevaliers étoient obligés dans les cartoufles de chamarrer leurs lances , leurs houlles & leurs habits des chiffres & des couleurs de chaque *Dulcinée*. Mém. de la Vie du Comte de Grammont , p. 38.

Ce mot a été pris du Roman de Dom-Quichotte , qui avoit choisi la *Dulcinée* du Toboso pour sa maîtresse & son Héroïne.

DULCINEE. f. f. Terme de Fleuriste. Espèce de tulipe. Elle est d'un blanc de lait , & couleur de lacque.

DULCINISTE. f. m. & f. C'est un nom que l'on a donné aux Vaudois , à cause d'un certain *Dulcinus* , qui étoit de Novarre. Voyez Blondel , Decad. II. L. 9. à l'an 1307 de JESUS-CHRIST. *Dulcinista*.

DULCITE. f. m. & f. Voyez DULCINISTE. C'est ainsi qu'il faut dire , comme il paroît par l'origine de ce nom.

DULCORÉ , adj. passif. *Dulcisé*. Les parties de l'Apothicaire d'Argan contiennent , entre autres articles , une prise de petit lait clarifié & *dulcoré* , pour adoucir , lénifier , tempérer & rafraîchir le sang de Monsieur. *Malade imaginaire* , Act. 1. Sc. 1.

DULEEK , ou DULÈRE. Bourg considérable d'Irlande , dans la Lagénie. *Dulecum*. Il est situé dans le

Comté d'East-Meath, à deux lieues de la rivière de Boine & de la ville de Drogheda, vers le Midi. *Duleek* a droit d'envoyer des Députés au Parlement d'Irlande.

DULHAGIA, autrement *Dulhega*, *Dulkeggia*, *Dilkaga*, *Zilitfche*, *Dulcagiath*, *Duanagiathi*, *Dalhagicg*, *Dil hajia*. Douzième mois des Turcs & des Arabes, qui répond à notre mois d'Août. *Duodecimus Turcarum & Arabum Hagarenorum mensis*. Voyez *Fabricius*, *Menolog.* p. 76.

DULKADA, autrement *Dulkaada*, *Dulkaidathi*, *Dulkaadeth*, *Dualkaadah*, *Dulkaida*, *Dilkaada*, *Silkadhe*. Nom de l'onzième mois de l'année Arabique & Turque. *Fabricii Menol.* p. 79. *Eutyech. T. II. Annal.* p. 524 & 484. Il répond au mois de Juillet.

DULICHIUM. Isle de la mer Ionienne. *Dulichium*. C'est une des Echinades, située vis-à-vis l'embouchure du fleuve Achéloüs, non loin d'Itaque, entre Zacynte & Céphalénie. *Dulichium* étoit une de celles qui obéissoient à Ulysse, comme Ovide l'insinue, *Trist. L. I. Eleg. IV. v. 67.* & Virgile, *Eglogue VI. v. 76.* M. Spon croit que *Dulichium* est l'Isle qu'on appelle Thiaki, qui n'est éloignée que de trois ou quatre mille de Céphalénie, & qu'on nomme pour cela la petite Céphalénie. Strabon l'a prise pour Itaque : mais Itaque est celle qu'on nomme aujourd'hui Jathico ; & dans Thiaki, il y a un port à l'Orient, qui porte encore à présent le nom de Dolicha. De plus, Thiaki est une fois aussi grande que l'étoit Itaque, selon Strabon même. Enfin, *Dulichium* semble ne devoir pas être comptée parmi les Echinades, si l'on s'en rapporte à Homère. Voyez M. Spon, *Voyage de Grèce*, P. I. p. 132. Juigné, dans son *Dictionnaire Cosmographique*, dit qu'on appelle maintenant *Dulichium* Val du Compère. M. Spon est un meilleur Auteur.

DULIE. f. f. *Duliz*. C'est ainsi que l'Eglise appelle le culte qu'elle rend aux Anges & aux Saints, pour le distinguer de l'hyperdulie, qui est le culte qu'elle rend à la Sainte Vierge, & de la latrie, qui est le culte qu'elle rend à Dieu. Voyez ces mots, & **CULTE**.

DULIEN, ENNE. f. m. & f. Nom que l'on a donné aux hérétiques Ariens. Voyez **ARIEN**.

DULMA. Ville ancienne, mais tellement détruite aujourd'hui, qu'à peine en peut-on remarquer les vestiges. *Dulma*. Elle étoit dans la Bosnie, aux confins de la Dalmatie, & avoit un Evêché suffragant de Spalatro.

DULMEN. Petite ville du cercle de Westphalie en Allemagne. *Dulmena*. Elle est dans l'Evêché de Munster, à l'Occident méridional de la ville de ce nom. *Dulmen* est capitale d'un petit pays qui porte aussi son nom, & où l'on remarque encore la petite ville d'Halteren. **MATY**.

D U M.

DUM. Voyez **DUN**.

DUMA. Ville de la Tribu de Juda, ainsi appelée dans le texte Hébreu, *Jos. XV. 52*. Car la Vulgate & les Septantes la nomment Ruma, רומא, & רומא, ce qui vient de la ressemblance du ד, *daleth*, & du ו, *resh*, dans les deux caractères Hébreux.

DUMBAR. Ville de l'Ecosse méridionale. *Dumbarum*. **MATY** écrit *Dombar* ; mais les Cartes de Speed & de M. de l'Isle écrivent *Dumbar*. Nous les suivons ; car ce nom est composé, selon la remarque d'Hoffman, de *dun*, château, élévation, montagne, & de *Bara*, ou *Wara*, & signifie Château *Wara*, ou Château *Bara*. **MATY** dit qu'anciennement on l'appeloit *Bara* ou *Wata*. **Corneille** la nomme *Dumbara*, c'est une faute. *Dumbar* est dans la Province nommée Lothiane, & sur la côte. Les Rois d'Ecosse, après qu'ils eurent perdu Barwick, fortifièrent *Dumbar* d'un bon château, qui fut démoli en

1567. par ordre des Etats du Royaume. Cette ville est célèbre dans l'histoire d'Angleterre par la bataille que Cromwel y gagna le 3 Septembre 1650. contre les Ecollois, qui soutenoient le parti de Charles I. Quelques Géographes, que M. **Corneille** a suivis, après même avoir remarqué leur erreur, confondent mal-à-propos *Dumbar* avec *Dunbritonium*, qui est Dunbarton, ou Dunbriton. *Dumbar* avoit droit de députer au Parlement d'Ecosse.

DUMBARTON. Ville de l'Ecosse méridionale. *Dunbritonium*, *Dunum*, ou *Castrum Britonum*. Elle est dans le Comté de Lenox, sur la rivière de Leith, qui peu après se décharge dans le Golfe de Cluyd, qu'on appelle aussi Golfe de *Dumbarton*. **MATY**. *Dumbarton* est la plus forte place d'Ecosse, à cause de sa situation sur un rocher fort haut & fort escarpé. **Id.** C'est de-là qu'elle a pris son nom, composé de *dun*, qui, en langage Celtique & Britannique, signifie élévation, colline, montagne ; & de *Britton*, c'est-à-dire, *Breton*, parce que ce sont les anciens Bretons qui ont commencé à l'habiter, s'y étant retirés, & maintenus plus de 300 ans contre les efforts des Pictes, des Ecollois & des Anglo-Saxons, qui voulurent tour-à-tour les subjuguier. Cette étymologie, qui est vraie, montre qu'il faut écrire *dun*, & non pas *dum* ; le *b* qui suit fait changer l'*n* en *m*. Les Cartes de Speed disent *Dunberton*, & le Golfe de *Dumbreton*. D'autres l'appellent *Dunbritton*. C'est ainsi qu'écrivit M. de l'Isle dans sa Carte des Isles Britanniques. *Dumbarton* paroît plus selon notre usage. **Hoffman** dit qu'on l'a nommé autrefois *Dunbarte*.

Quand il suit une *m*, une *n*, ou un *b*, l'*n* de *dun* se change en *m*, & l'on dit *dum*. Ainsi l'on dit *Dumbar* : *Dumbarton*, *Dumblay* & *Dummerzée*, &c. Comme on avoit coutume de bâtir les châteaux sur les hauteurs, *dun* s'est pris ensuite pour château.

DUMBLAIN. Petite ville Episcopale de l'Ecosse Méridionale. *Dunblanum*, *Dumblanum*. Elle est capitale du Comté de Menteith. **MATY**. *Dumblain* est situé sur la rivière de Leith, à une lieue & demie de la ville de Sterling, vers le Nord. *Dumblain* a séance & voix au Parlement d'Ecosse, & son Evêque est suffragant de Glasgow. **Id.** Cette ville est nommée fort différemment ; car, outre qu'on écrit également *Dun* & *Dum* à la première syllabe, les Cartes de Speed l'appellent toujours *Dumblay* ; mais, dans son discours, ou sa description d'Ecosse, Speed dit *Dumblan* ; M. **Corneille**, *Dumblane* ; **Baudrand** & la Carte de M. de l'Isle *Dumblain* ; **MATY** *Dumblain*, ou *Dumblane*, & dans le discours *Dumblane*. **MATY**, comme nous l'avons marqué, fait dépendre *Dumblain* de la Métropole de Glasgow ; mais Speed dit qu'il est suffragant de Saint André.

DUMBROSA. Petite ville d'Irlande, dans la Province de Connaught.

DUME. Voyez **DONGISBEY**.

DUMENT. adv. Voyez **DUEMENT**.

DUMFREIS. Voy. **DUNFREIS**.

DUMMERZÉE. C'est-à-dire, Mer de *Dummer*. *Dummera*. C'est un lac de Westphalie, situé entre les terres de Munster, d'Osnabrug & de Biopholt. On appelle quelquefois ce lac, le lac de Damma, à cause d'un bourg de ce nom qui est à une lieue de ses bords. **MATY**.

DUMNO. Voyez **DELMINO**.

D U N.

DUN. Vieux mot, qui entre dans la composition de plusieurs noms de lieux François, Allemands, Flamands, Bretons, Anglois, Ecollois & Irlandois, comme on l'a déjà vu, & comme on le verra encore ci après. Ce nom signifioit, selon quelques-uns, dans la langue des Celtes, une élévation, un lieu élevé, une colline, une hauteur, une montagne. Voyez **Clitiphon** dans **Plutarque**, de *flumi-*

nibus. Voy. aussi Cambden, *Britannia Antiqua*, p. 180. Clavier *Germania Antiq.* L. 1, C. 7, p. 65. *Dun*, en vieux François, dit Du Chêne, signifie roche & montagne; & toutes les villes élevées si haut sur la superficie de la terre, comme de grandes Reines des basses campagnes, sont enrichies de cette qualité de *Dun* à la fin (ou au commencement) de leurs noms pour marque de leur sommité & hauteur. *Antiq. des villes de Fr.* P. I. C. 50. Dom Duplessis qui a imprimé à ce sujet quelques dissertations dans le Mercure de France, prétend, au contraire, que *Dun* ne signifie hauteur ou montagne, que dans la langue Teutonique; & que, dans la langue Celtique, il signifie profond, bas, inférieur, comme il le signifie encore aujourd'hui dans le Bas-Breton. De S. Julien dit que *Dun* signifie une ville, & le plus souvent une ville située sur une montagne, mais il se trompe; c'est simplement une colline, une élévation, une montagne. Coquil le, dans son *Histoire de Nivernois* page. 6. croit que *dunum*, en ancien langage Celtique, signifie mont de terre relevé, fait de main d'homme, qui est ce qu'on appelle aujourd'hui une motte, ou fort. Il est vrai que *dun* s'est dit de ces fortes d'élévations faites de main d'homme; & par-là on voit pourquoi plusieurs lieux qui ne sont point sur les montagnes, ont porté ce nom; mais il n'est pas vrai que ce soit là la première ou la seule signification. Voyez DUNE.

DUN. Petite ville de France. *Dunum*. Elle est du Duché de Bar. *Dun* est situé sur une montagne dont la Meuse baigne le pied, entre Verdun au midi & Stenay au nord, un peu au dessus de Villefranche. *Dun*, qui est aux confins de Champagne, appartenait autrefois au Duc de Lorraine; mais en 1633, il le céda à la France. *Dun* a eu des fortifications, qui ont été démolies. Le nom de cette place est pris de sa situation sur une hauteur. Voy. ci-dessus ce que signifie *Dun*. Long. 22 d. 52'. lat. 49 d. 22'.

DUN. Petite rivière de Normandie en France. *Dunus*, *Tala dunus*. On l'appelle communément *Dun en Caux*. Elle a sa source dans le village de S. Pierre-le-petit, au-dessous du Bourg de Fontaines-sur-Dun. Elle donne encore son nom au Bourg - *Dun* & au *Val-Dun*. Voyez la *Description Géogr. & Hist. de la Haute Norm.* T. I. p. 41.

DUN. Petite rivière d'Angleterre. *Dunum*. Elle naît dans le Comté de Darby, baigne Duncafter dans celui d'York, & va se jeter dans l'Humbert aux confins de celui de Lincoln. MATY.

DUN. Petite rivière d'Ecosse, qui arrose la Province de Kile, & va se décharger dans la mer d'Irlande, assez près de la ville d'Aite.

DUNALMA. Terme de Relation. C'est le nom d'une fête chez les Turcs. Elle dure sept jours & sept nuits, que l'on passe dans les réjouissances. Le peuple fait des festins dans les rues, qui sont ornées de fleurs & de tapisséries, & se divertit à toutes sortes de jeux. On célèbre cette fête à la première entrée du Grand-Seigneur dans une ville, ou après la nouvelle d'une victoire signalée. Elle se nomme aussi Ziné ou Eziné. RICAULT de l'Empire Ottoman.

DUNBAR. Voyez DUMBAR.

DUNBARTON, DUNBRITON, DUNBERTON, DUNBRETTON. Voyez DUMBARTON.

DUNCASTER, ou DANCASTER. Nous prononçons *Doncastre*. Petite ville ou bourg du Duché d'York en Angleterre. *Dunum*, *Danum*: *Danocastria*. Ce lieu est sur la rivière de Dun, vers les confins du Comté de Lincoln à neuf lieues de la ville d'York au midi.

DUNCKESPIEL. Voyez DINKESPIEL.

DUNDALKE, ou DUNDALK. Petite ville de la Lagénie en Irlande. *Dundalcum*. Elle est sur la côte orientale de l'Isle, dans la Comté de Louth, où elle a un grand port, à huit lieues au nord de Drogheda, & à trois de Carlinfort. *Dundalke* a séance & voix au Parlement, & un Evêque suffragant d'Armagh. Long. 51 d. 6'. lat. 54 d. 1'.

DUNDEE, Petite ville de l'Ecosse Septentrionale. *Donum Dei*. Autrefois *Taqdunum* & *Aledum*. Elle est fortifiée, & située à trois lieues de S. André, vers le Nord. dans le Comté d'Angus, & à l'embouchure du Tay, où elle a un bon port. MATY, & la Carte de M. de l'Isle. Long. 15 d. 5', lat. 16 d. 42'.

DUNE. Voyez DZWINA.

DUNE. f. f. Élévation de terrain, ordinairement formée par des sables arides au bord de la mer. *Arenosi montes*, *praesalta maris littora*. Les Allemands disent *Duint* pour signifier la même chose. Charles de Visch, dans son *Compendium chronologicum Exordii & Progressus Abbatiae Clarissimae B. Mariae de Dunis*, dit, *Vallem reperit arenarum collibus*, (quos incolae *Dwynen* vocant) *undique cinctum*. Ce sont quelquefois des rochers escarpés, comme en Angleterre, quelquefois de simples hauteurs, ou collines de sable.

Les *Dunes*, en particulier, sont une grande rade d'Angleterre, qui est le long de la côte Orientale du Comté de Kent, depuis Douvres jusqu'au Cap-Nort. Cette rade a un fort bon ancrage, & est défendue par les Châteaux de Sondowne, Déale, & de Walmer. C'est là que s'assemblent ordinairement les flottes Angloises. On dit, la flotte est encore aux *Dunes*, est partie des *Dunes*. Cette escadre est retournée aux *Dunes*. Elle a été accueillie d'une violente tempête qui l'a obligée de relâcher aux *Dunes*.

Ce mot vient de *dun*, qui a signifié anciennement montagne, ou lieu éminent, & qui a donné les noms à *Dunkerque*, *Chateaudun*, *Verdun*, *Loudun*, *Dun-le-Roi*, & à un grand nombre d'autres places par toute l'Europe. Mais *dune* proprement a signifié vague; ce qu'en Espagne on appelle *ola*, & en François *oule*, ou *houle*. De-là vient que les Flamands ont appelé *Dunen*, les côtes de sable qui empêchent que les vagues n'entrent sur la terre. Il y en a qui font venir le mot de *dune* du mot Grec *δύνος* qu'ils disent avoir été formé de *δύνος*, *colline*, *hauteur*, *éminence*. Guichart le dérive du Grec *δύν*, *δύω*, *δύω*, qui signifie bord, rivage, élévation, &c. en changeant le *θ*, ou *th* en *d*, comme le *γ*, ou le *d*, du mot Hébreu *ned* avoir été transposé & changé en *θ*, ou *th*, par les Grecs pour former *δύν*, de *נָד*, *ned*. Voici donc la table généalogique du mot *dune*, selon ces Auteurs, *נָד*, *ned*, *דֵּן*, *den*, *δύν*, ou *δύω*, *thunu*, *tune*, *dune*. Quoiqu'il en soit de l'origine Hébraïque ou Grecque de ce mot, il est plus naturel de s'en tenir à la langue Celtique ou Teutonique, & de ne pas chercher ailleurs l'origine du mot de *dune*.

DUNENBOURG. Voyez DUNENBOURG.

DUNELM, ou DUNELME. Voyez DURHAM.

DUNEMUNDE. Bonne forteresse de Livonie. *Dunemunda*. Elle est à l'embouchure de la Dzwine, dans le Golfe de Riga, environ à deux lieues au-dessous de cette ville.

DUNENBOURG. Petite ville de la Létonie, Province de Livonie. *Dunenburgum*. M. Corneille dit *Dunenburg* en François, & Maty *Dunenbourg*. C'est une forteresse, ou petite ville bien fortifiée, située sur la Dzwine, aux confins de la Sémigalle, à cinq lieues plus au nord que Braffau en Lithuanie. *Dunenbourg*, ou *Dunenbourg*, fut pris sur les Polonois en 1655 par les Suédois, à qui les Moscovites l'enlevèrent quelque temps après. CORN.

DUNESLEY. Petit Golfe qui est sur la côte du Comté d'York, en Angleterre. *Duni fretum*. Il est près du bourg de Withby. Il prend son nom du village de *Dunesley*, qui est sur ce Golfe. *Dunum*.

DUNETTE, f. f. Terme de Marine, est l'étagage le plus élevé de la poupe, ou de l'arrière du vaisseau, où est le poste du Maître & du Pilote. *Puppis pars altissima*. On ne fait de *dumette* qu'aux vaisseaux qui ont 80 pieds de quille, ou environ. Dans les vaisseaux de guerre, il y a toujours un soldat en sentinelle sur le plus haut de la *dumette*.

DUNFREIS, ou DUMFREIS. Petite ville avec un bon château. *Dunfria*. Elle est dans l'Ecosse méridio-

nale, & capitale de la Province de Nicheflale, fut la côte Orientale de ce Royaume. *Dunfreis* est situé sur la Nithe, environ à une lieue de son embouchure dans le Golfe de Solway. Spéed, Maty, Hoffinan, écrivent *Dunfreis*; Mellieurs Corneille & de Lille *Dunfreis*. Longit. 13. d. 50'. Latitud. 55. d. 8'.

DUNG. f. m. Petit poids de Perse, qui fait la sixième partie du mescal. C'est aussi une monnoie d'argent qui se fabrique, & qui a cours en Perse. Il pèse douze grains.

DUNGANON. Bourg, ou petite ville de l'Ultonie, Province d'Irlande. *Dunganonia, Dunganoniam, Dunganum*. Ce lieu est situé dans le Comté de Tyrone, à quatre lieues au nord d'Armach, est la résidence du Comte de Tyrone, & a séance au Parlement d'Irlande. MATY. On trouve aussi *Dunegannon, & Daneganon*.

DUNGARRES. f. f. pl. Toiles de coton blanches que l'on tire de Surate.

DUNGARVAN. Bourg, ou petite ville d'Irlande. *Dungarvanum*. Hoffman dit que *Dungarvan* est très-fortifié. Il est situé dans la Momonie, sur la côte du Comté de Waterfort. Il a un bon port, & séance au Parlement. Hoffman & M. de Lille le mettent dans la Lagénie. Longit. 10. d. 12'. Latitud. 52. d. 2'.

DUNGCANON. Fort, ou Château de la Lagénie, en Irlande. *Duncanoniam*. Il est dans le Comté de Wexfort, sur le bord oriental de la Baye de Waterfort, à trois ou quatre lieues de la ville de ce nom. MATY, qui écrit aussi *DUNKANON*.

DUNGHALL. Dans Spéed & dans M. Corneille; **DUNGALL** dans Maty; **DONGAL**, dans la Carte de l'Ultonie de Spéed; **DONGALL**, dans la Carte d'Irlande, du même Auteur; **DONGHALL**, dans Maty; **DONAGALL**, dans la Carte de M. de Lille. Nom d'une petite ville de l'Ultonie, en Irlande. *Dungallia, Dungaliam* dans Hoffman: *Dunghall*, situé sur une grande baie qui prend son nom, est capitale d'un Comté, auquel il le donne aussi, environ à quatre lieues au Nord du lac de Broad. *Dunghall* a séance & voix dans le Parlement d'Irlande. MATY.

Le Comté de *Dunghall*, ou de Tyrconelle, est une contrée de l'Ultonie, en Irlande. *Dungaliam; Dungalensis Comitatus, Tyrconensis Comitatus, Cornelli Terra*. Ce Comté est borné au levant par celui de Londonderry, au midi par celui de Fermanagh; l'Océan Calédonien le borne au couchant & au nord. Il peut avoir 30 lieues de longueur, & 10 de largeur moyenne. Il consiste en des plaines fort fertiles, particulièrement vers les côtes. *Dunghall* en est la capitale.

DUNGISBEY, DUNISBEY, ou DUNSBEY. Bourg de l'Ecosse septentrionale *Dungisbaum*. Il est dans le Comté de Cathnes, vis-à-vis des Orcides, sur un Cap de même nom. On croit que le Cap de *Dungisbey* est le *Berubium*, ou *Veruvium promontorium* des Anciens: c'est le sentiment de Buchanan & de Baudrand; mais Hector Boëtius croit que c'est Dume

DUNGLAS. } *Voyez* { **DOUGLAS.**
DUNISBEY. } { **DUNGISBEY.**
DUNKANON. } { **DUNGCANON.**

DUNKELD. Petite ville Episcopale d'Ecosse. *Duncheldium, Duncaledonia, Castrum Caledonium*. Cette ville est sur la rivièrte du Tay, dans le Comté de Perth, quatre lieues plus haut que la ville de Perth. L'Evêque de *Dunkeld* est suffragant de l'Archevêque de Saint André. Longit. 14. d. 10'. Latitud. 56. d. 55'.

On prétend que cette ville a tiré son nom des Calédoniens, ses premiers habitans. *Dun*, Château, *Keld*, ou *Kald*, Calédonien, *Dunkeld*, Château des Calédoniens.

DUNKERAN. Petite ville d'Irlande, qu'on appelle

aussi autrement *Donckine, Ivernis, Dunkeranon*. Elle est dans la Momonie, & appartient au Comté de Desimon, sur la côte septentrionale de la baie de Mayra, entre le bourg de Kilmarie, ou de Glanarogh, & la mer. MATY. On croit que *Dunkeran* est l'ancienne *Ivernis*, capitale des Iverniens. Id. C'est le sentiment de Camden. Hoffman ajoute qu'il a un Evêché suffragant de Cashel.

DUNKERQUE. Nom de ville, qu'on écrit aussi *Donkerque*, comme on le prononce, & *Donquerque*; en Latin, *Dunkereca, Janam Dancense*. C'est une ville des Pays-Bas, dans le Comté de Flandres, que Messieurs de l'Académie des Sciences placent au 20^e degré une minute de longitude, & au 13^e une minute de latitude nord. *Dunkerque* est située à l'embouchure de la Colme, entre ces dunes qui blanchissent, & s'élevont au bord de l'Océan depuis l'Ecluse jusqu'à Calais. A l'Orient, elle est bornée de Furnes & de Nieuport; au Midi, elle regarde Bergues & la Flandres; elle a Mardik au couchant; la mer l'enferme du côté du Nord. Son territoire est fort petit, & presque par-tout resserré par celui de Bergues. Sa grandeur & sa puissance viennent des commodités de la mer. Saint Eloi, annonçant l'Evangile, y bâtit autrefois une Chapelle, dont on trouve encore des restes assez proche des murs de la ville, qui en tire son nom & son origine. *Dunkerque*, en effet, signifie l'Eglise des *Dunes*; & il semble que pour ce sujet on a élevé si haut le clocher de son Eglise, que l'éminence des Falaises n'empêche point qu'on ne le voie de la mer, & que, de la plateforme qui est au sommet, l'on ne puisse en temps serein découvrir les montagnes de Douvres, & la côte d'Angleterre. SARASIN.

Au commencement *Dunkerque* n'étoit qu'un hameau, composé de cabanes de Pêcheurs, assésables par la commodité du havre. Depuis, la vicieuse & la négligence ayant gâté le port de Mardik, célèbre en ce temps-là, elle devint considérable par la ruine de ce port. Baudouin III. Comte de Flandres, surnommé le Jeune, en fit une ville, l'an de salut 906. Elle fut ensuite peuplée par la bonté de Philippe de Vermandois, qui, y établissant beaucoup de franchises, y assésbla beaucoup d'habitans. SARASIN. *Dunkerque* est séparée en deux villes, vieille & nouvelle. La vieille est assés au bord de la mer, &c. Id. La nouvelle ville s'attache au fort de Léon, & enfermant le reste du Havre, s'étend ensuite autour de la vieille, jusqu'au-delà du chemin qui mène à Nieuport. Id. *Dunkerque* a eu autrefois ses Seigneurs particuliers, qui porttoient le titre de Châtelains, & qui relevoient des Comtes de Flandres. L'an 1238, Laurent d'Espagne la vendit à Godefroy, Evêque de Cambrai, après la mort duquel on la réunit au Comté de Flandres. Robert de Béthune l'en démembra, pour la donner avec d'autres terres à Robert de Cassel son second fils; & le mariage d'Yoland de Flandres avec Henri IV, Comte de Bar, la fit passer dans cette maison. Jeanne de Bar la porta en dot à Louis de Luxembourg, Châtelain de Lille & Connétable de France; & Marie de Luxembourg la fit entrer dans la maison de Vendôme. *Dunkerque* a été souvent assiégée & prise dans les deux derniers siècles. En 1558, De Termes la prit. En 1583, le Duc de Parme la reprit; en 1646, les François l'assiégèrent encore, & s'en rendirent maîtres sous la conduite du Grand Condé. C'est ce siège dont Sarasin a écrit l'Histoire; ouvrage d'une main maîtresse, comme parle M. Pélisson. Les Espagnols la reprirent en 1652. En 1658, le Maréchal de Turenne s'en étant rendu maître, elle fut remise aux Anglois, de qui la France l'acheta en 1662, & depuis ce temps-là elle n'a plus changé de maître. Par la paix d'Utrecht entre la France & l'Angleterre, les fortifications & tous les ouvrages ont été rasés; mais on a fait à Mardik un nouveau canal qui va jusqu'à *Dunkerque*.

Il y a encore sur la même côte, un bout de même nom entre cette ville & Nieuport.

Ce mot est composé de *dun*, les dunes, & *Kirche* ou *Kirke*, mot Allemand & Flamand, qui signifie Eglise : ainsi, *Dunkerque*, c'est-à-dire, l'Eglise des Dunes. On prétend que ce nom lui vient de ce que la tour de son Eglise est la première que les Mariniers apperçoivent de fort loin en mer par-dessus les dunes ; ou plutôt, parce que *Dunkerque* a commencé par une Eglise, qui fut bâtie en cet endroit-là sur les dunes ; c'est-à-dire, sur le bord de la mer, comme l'a remarqué ci-dessus M. Sarasin.

DUNKERQUOIS, oise. f. m. & f. Qui est de *Dunkerque*. *Dunkerquensis*. L'Antiquité n'a point connu d'hommes plus déterminés sur la mer, que les *Dunkerquois*, & nous ne lisons point d'actions plus hardies, que celles qu'ils ont exécutées. SARASIN.

DUNLACECASTLE. Ville d'Irlande, dans la Province d'Ulster, au nord de l'Océan.

DUNLEROY. Nom d'une ville de Berry, Province de France. *Regiodunum*. Elle est située sur les confins du Bourbonnois, à six lieues au midi de Bourges, sur le bord de l'Auron. *Dunleroy* est un siège Royal qui dépend du Bailliage de Berry. *Dunleroy* a eu ses Seigneurs particuliers, qui en 1275 en vendirent la moitié à Philippe-le-Hardi. Philippe-le-Bel l'échangea pour d'autres terres en 1313. Charles-le-Bel révoqua l'échange en 1322. Charles VII ayant assigné *Dunleroy* pour douaire à Marguerite de Bourgogne, veuve de Louis Duc de Guyenne, le réunit à la couronne après la mort de cette Princesse. Cette réunion fut confirmée par Louis XI, son fils, le douzième Mars 1465. Quelques-uns ont estimé mal-à-propos que *Dunleroy* étoit le *Noviodunum* de César. Du Chesne, *Antiq. des vill. de Fr. P. I. C.* 129. Il croit, ch. 111. que *Noviodunum* est Neuvi.

DUNLEROY, est aussi une petite ville de France en Bourgogne, située dans le Beaujolois, entre Semur & Beaujeu. De S. Julien, dans son *Origine des Bourguignons*, la met dans le Mâconnois.

DUNLUCE. Châteaueu de l'Ultonie en Irlande. *Dunlusa*. Il est sur la côte septentrionale du Comté d'Antrim, à l'embouchure de la rivière du Bush. *Dunluce* est fort par sa situation sur un rocher ; & on l'a séparé de la terre ferme par un fossé.

DUNOIS. Petit pays de France, dans la Beauce. *Dunenensis ager, tractus, pagus, Comitatus*, ou *Ducatus*, selon les temps dont on parle. Le *Dunois* confine avec la Beauce propre, & le Perche au Nord, le Vendomois & le Maine à l'Ouest, le Blaisois au Sud, & l'Orléanois à l'Est. Châteaudun, autrefois Rubecaire, *urbs clara*, est capitale du *Dunois*. C'étoit anciennement une Vicomté que possédoient les descendants de Rotrou I, Comte de Mortagne, qui vivoit dans l'onzième siècle. Cette Vicomté entra ensuite dans la Maison de Châtillon & de Blois. Il fut érigé en Comté, & Jean de Châtillon fut le premier Comte de *Dunois*, Gui de Châtillon, fils de Louis, Comte de Blois, qui mourut à la journée de Crecy, se voyant sans enfans après la mort de Louis, son fils unique, vendit ce Comté l'an 1391, à Louis Duc d'Orléans, pour la somme de 200000 liv. Ce Prince le donna à Jean, son fils naturel, qui est ce fameux Comte de *Dunois*, si célèbre sous Charles VII, & dont vinrent les Ducs de Longueville. Le Comté de *Dunois* fut érigé en Duché Pairie par François I. l'an 1524, dit du Chesne, ou 1525, en faveur de Louis Duc de Longueville. Ce pays a 10 lieues de long & 7 de large, & est arrosé de quatre rivières, la Loire, la Convoie, l'Aigre & l'Hierre, autrement la sèche. Voyez *Du Chesne, Ant. des Villes de Fr. P. I. C.* 40.

DUNNOTYR. Château de l'Ecosse septentrion. *Dunnotyrum*. Spéed l'appelle *Donnotyr*, & Maty *Domnotyr*. Il est sur la côte orientale de ce Royaume, dans la Province de Mernis, & dans une péninsule que forme le détroit de Stone au nord, &

l'Océan au midi. est entre Montrose, & *Dunnotyr* le New-Aberden.

DUNOVERT. Château de l'Ecosse méridionale. *Dunnovertium*. Il est dans la péninsule de Cantyr & à son midi, peu éloigné du Cap de Cantyr, appelé *Mule-of-cantyr*, qui n'est éloigné du Cap Faire en Irlande que de 24 milles, selon Hoffman, c'est-à-dire, de 8 lieues, & de 16 milles, ou 5 à 6 lieues, selon Cornelle. *Dunover* est très-fort.

DUNQUERQUE. Voyez **DUNKERQUE**.

DUNQUERRÉ. Village du Ponthieu en Picardie, situé entre Abbeville & Dourlens. *Dunquerra*. Quelques-uns le prennent pour l'ancien *Duroicoregum*, que Valois prétend être Rue.

DUNS. Bourg, ou petite ville de l'Ecosse méridionale. *Dunsum*. Elle est dans le Comté de Metche, à trois lieues au couchant de Coldingan. M. De Lille l'appelle *Dung*, mais mal-à-propos. Jean Duns, appelé autrement Scot, Cordelier, & surnommé le Docteur subtil, étoit né en ce lieu, dont il prit le nom, selon l'usage de son temps. Il y nâquit l'an 1273, fut le Chef de l'Ecole des Scotistes, & mourut à Cologne le huitième de Novembre 1308.

DUNSBÉY. Voyez **DUNGISBÉY**.

DUNSTABLE. Bourg du Comté de Bedford en Angleterre. *Dunstabulum*. Il est sur la rivière d'Ouse, aux confins des Comtés d'Hartford & de Buckingham. On le prend pour l'ancienne ville des Caticuchlans, qu'on nommoit *Maginiovinium*, ou *Magioventum*. MATY.

DUNSTAFAG. Petite ville d'Ecosse. *Stephanoundum*. Elle est sur la côte du Comté de Lorne, vis-à-vis l'isle de Mule, dont elle n'est séparée que par un canal de deux lieues. MATY. Cette ville est fortifiée, & a un port très-commode, au fond d'une baie, dont le mouillage est assez bon. CORN. Leslei croit que *Dunstafag* est l'ancien *Evonium*, demeure autrefois des Rois d'Ecosse, & très-forte & d'une grande antiquité.

Ce nom est composé de *Dun*, & *Staphag*, & signifie Montagne de S. Etienne.

D U O.

DUO. f. m. Terme de Musique. C'est une composition faite en Musique de quelque air ou motet pour être chanté par deux voix, ou exécuté par deux instrumens. On appelle aussi *duo*, quand deux voix seules chantent différentes parties, quoiqu'elles soient accompagnées d'une troisième partie, qui est la basse continue. *Duo, duo voces*. Ainsi ce qui constitue le *duo*, sont les deux parties principales entre lesquelles le sujet est également distribué. Les Italiens nous sont moins supérieurs pour les *trio*, que nous ne le sommes pour les *Duo*. Ceux-ci demandent moins de jeu, moins d'art, plus de chant, plus de naturel que les autres. Et je serois fort trompé ou, en fait de *duo*, la musique Italienne n'approche pas de la nôtre. *Entret. sur la Musiq.* Le talent des *trio* & des *duo*, a été un des principaux talens de Lulli. On a remarqué que, dans le grand nombre des siens, il ne s'en trouve presque point qui ne soient beaux. ID.

On trouve ce mot au pluriel avec une *s* à la fin, comme aux autres mots François. Il faut user fort rarement dans les *Duo*, de l'unisson & de l'octave, excepté au commencement & à la fin. P. PARRAN. M. Sauveur ne met point d'*s* à la fin au pluriel, & il écrit les fugues, les *duo*, les *trio*, les écho, &c. L'académie dit aussi, de beaux *duo*. Cet usage est général.

DUODENUM. f. m. Terme d'Anatomie, qui se dit du premier des intestins grêles. *Duodenum*. Il est ainsi appelé, parce que sa longueur est de douze travers de doigt, en y comprenant le Pylore. De-là vient que quelques-uns l'appellent aussi *Dodecadactylum*, comme a fait M. Harris dans son Dictionnaire Anglois des Arts, ajoutant néanmoins, ce qui est vrai, que le nom *duodenum* est plus usité.

En notre langue on n'en dit point d'autre. Le *duodenum* commence à l'orifice droit du ventricule, & descend vers l'épine de droit à gauche, sans être aucunement entortillé : il finit où les circonvolutions des autres intestins commencent : il est plus épais & plus étroit que les autres. Quand le chyle a été suffisamment cuit & perfectionné dans l'estomac, il descend dans l'intestin *duodenum*. LÉMERRY. L'intestin jejunum fait diverses inflexions, & se plisse en dedans, parce que la bile & le suc pancréatique se mêlant au commencement de ce boyau, ou à la fin du *duodenum*, précipiteroient trop promptement non-seulement la partie grossière des excréments, mais même le chyle. DRONIS.

D U P.

DUPE. f. f. Qui est trompé ; qui est facile à être surpris, à être trompé. *Stupidus, stolidus, insulsus*. Qui donne aisément dans le panneau. Ce mot *dupe*, & les deux suivans, *duper* & *duperie*, s'écrivent aujourd'hui avec un seul *p*. Cet étourdi est la *dupe* de tout le monde.

*On commence (dans le jeu) par être dupe ,
On finit par être fripon.* M. DES-HOUL.

On dit, d'un avare qui se refuse le nécessaire, & généralement de tous ceux qui ne tirent aucun profit de leurs injustices, qu'ils se damnent en *dupes*.

Le monde est un commerce d'apparence de bonne foi, & de tendresse, & celui qui donne des réalités pour cela, est pris pour *dupe*. S. EVR. En matière d'amitié il est moins honteux d'être la *dupe*, que le pipeur ; mais il ne faut être ni l'un ni l'autre. CH. DE MER. Je ne puis voir tranquillement que vous soyez la *dupe* de Monsieur. LE SAGE.

*Vaines réflexions ! inutiles discours !
L'homme , malgré votre secours ,
Du frivole avenir sera toujours la dupe.* DES-HOUL.

Les hommes ne vivoient pas long-temps en société, s'ils n'étoient pas les *dupes* les uns des autres. ROCHEF. L'esprit est toujours la *dupe* du cœur. ID. Il ne faut pas être la *dupe* d'une sottise confiance. S. EVR. Il arrive souvent à la Cour qu'avec beaucoup d'esprit l'on est la *dupe* de plus fort que soi. LA BRUY. Nous sommes aisément les *dupes* de ceux qui nous louent. S. EV. La manière dont on joue les hommes, a beau être visible, les plus fins sont toujours de grandes *dupes* du côté de la flatterie. MOL. On dit, Je ne suis pas si *dupe* ; vous ne me prendrez pas pour *dupe* : c'est-à-dire, je ne suis pas aussi niais, ni aussi sot, que vous pensez. Ce mot vient de *hupé*, oiseau sot & niais, & que dans quelques endroits on appelle *dupe*.

Ce mot s'emploie souvent au singulier, quoique joint à des noms pluriels, pourvu que ce soient des noms collectifs, ou pris collectivement. Les personnes de bonne foi sont souvent la *dupe* des gens intéressés. Nous en ferons la *dupe*, ou les *dupes*.

DUPE. Sorte de jeu de cartes, semblable au Lansquenet. Celui qui tient la *dupe*, tire sa carte la première, & elle va contre tous venans.

DUPE-PHILIPPE. Terme de Fleuriste. Ceiller appelé autrement Prince d'Epinaï, qui est son véritable nom, & de S. Félix. C'est un rouge de sang sur un blanc fin : sa fleur est large, quoiqu'elle ne soit pas chargée de feuilles : ses panaches ne sont pas gros, mais fort distincts & détachés. Sa plante, qui est vigoureuse, s'élève au-dessus de toutes les autres plantes d'œillet. Ses fanes sont d'un beau vert, & ne sont pas sujettes aux taches. Tout son défaut, c'est d'être plat.

DUPER. v. a. Faire donner dans le faux par habileté, en faisant usage de ses connoissances aux dépens de ceux qui n'en ont pas, ou qui en ont moins. *Sur-*

prendre, c'est y faire donner par adresse, en faisant la circonstance de l'inattention à distinguer le vrai. *Tromper*, c'est y faire donner par déguisement, en donnant au faux l'air & la figure du vrai. SYN. FR. Il semble que *duper* ait proprement pour objet les choses où il est question d'intérêt & de profit. L'art des Grands est de leurter les petits par des promesses magnifiques ; & l'art des petits, est de *duper* les Grands dans les choses que ceux-ci commettent à leurs soins. *Aliquem deludere, ludificari, deludificari*. On est souvent *dupé* au jeu & en amour.

Un Bigot orgueilleux

Croit duper jusqu'à Dieu par son zèle affecté. BOIL.

*Souffrez-vous qu'un fripon vous dupe avec audace.
Sous le pompeux éclat d'une austère grimace.* MOL.

Quelques-uns dérivent ce mot du Latin *decipere*.

DUPE, EE. part. *Delusus*.

DUPERIE. f. f. Tromperie, filouterie. *Fraus, irrisio, derisio*. Rendez moi raison d'une si étrange *duperie*. FONTENELLE. *Lec. du Chev. d'Her.*

DUPEUR. f. m. Trompeur. *Deceptor*. Il n'est pas usité. Un conte charmoit dans la bouche de Boifrobert. Il étoit grand *dupeur* d'oreilles. C'est lui-même qui le dit, en représentant à Conrart, qui l'invitoit à publier ses Poësies, qu'elles pourroient bien n'avoir pas sur le papier tout l'agrément qu'il avoit l'art de donner quand il les récitoit.

En récitant, de vrai je fais merveilles.

*Je suis, Conrart, un grand dupeur d'oreilles.
Hist. de l'Ac. Fr.*

DUPLICATA. f. f. Le double d'un acte, d'un exploit, d'un brevier, &c. On écrit par un *duplicata* quand on craint que la première dépêche n'ait été prise, ou perdue. Il se dit particulièrement des expéditions qui se font chez les Secrétaires d'Etat, & en la Chancellerie. On le dit aussi de quelques Arrêts du Parlement de Paris qu'il envoie aux autres Parlemens du Royaume : ce ne sont que les Arrêts qui se donnent sur des choses qui ne se traitent qu'au Parlement des Pairs, au Parlement de Paris. Ces *duplicata* sont différens des copies collationnées qu'on envoie aux Bailliages & Sénéchaussées du ressort : le Parlement de Paris, en envoyant ces sortes de *duplicata* aux Parlemens, leur communique ses Arrêts pour les faire registrer, &c. Mais, en envoyant des copies collationnées aux Cours subalternes du ressort, il ne fait que suivre la pratique ordinaire, qui est de leur faire exécuter tous les Arrêts qu'il donne. Cette différence des *duplicata*, aux copies collationnées, est marquée dans l'Arrêt du Parlement de Paris, du 2 Septembre 1715, sur la Régence du Royaume, & les choses qui la concernoient. Voici les termes. La Cour ordonne que des *duplicata* du présent Arrêt seront envoyés aux autres Parlemens du Royaume, & des copies collationnées aux Bailliages & Sénéchaussées du ressort, pour y être lues, publiées & registrées. Enjoint, &c. Voyez les Arrêts sur ces sortes de matières.

Le *duplicata* est une double expédition, tirée sur la minute, au lieu que la copie collationnée n'est ordinairement tirée que sur l'expédition.

Le mot *duplicata* ne prend point d's au pluriel, comme on le voit ; & il se trouve imprimé en Italique dans les extraits des registres du Parlement, & dans les livres, comme s'il n'étoit pas François, quoiqu'il le soit autant que les mots *Te Deum, factum, finito, recto, verso*, qui se trouvent imprimés en mêmes caractères que le texte où ils se trouvent.

On appelle aussi *duplicata*, le parchemin qui est rendoublé en beaucoup de lettres de Chancellerie, sur lequel on écrit les Arrêts d'enregistrement, de vérification, de prestation de serment, quand on entre dans les charges, & autres choses semblables.

Duplicata se dit aussi, dans le figuré, en style familier. Il s'est marié par *duplicata*; pour dire qu'un homme marié a contracté un second mariage.

Da Cange dit que ce mot vient de *diploma* ou *diplum*, qu'il dit signifier, chez les Jurisconsultes, les mémoires dont on charge les Couriers. Le mot de *duplicata* vient de ce que les anciens Praticiens, qui faisoient les actes en Latin, appeloient de ce nom le double des actes qu'ils faisoient.

DUPPLICATEUR. f. m. *Duplicarius*. Terme de l'histoire & de la milice Romaine. Les Soldats *duplicaires* étoient ceux à qui on donnoit double paie, à cause de leur valeur.

Ce mot vient de *duplus*, mot Latin, qui veut dire double.

DUPPLICATION. f. f. Terme d'Arithmétique, & de Géométrie. C'est la multiplication d'une quantité discrète, ou continue, par deux. *Duplicatio*.

Il se dit, principalement, de la *duplication* du cube, qui est un problème fameux que tous les Géomètres ont cherché depuis deux mille ans. L'Oracle de Delphes étant consulté pour faire cesser la peste dans Athènes, répondit qu'il falloit doubler l'autel qui étoit cubique. Cela fit qu'on s'appliqua à chercher la *duplication* du cube. On ne peut résoudre ce problème, qu'en trouvant deux lignes moyennes continuellement proportionnelles, dont celle qui suivroit en proportion le côté du cube proposé, seroit le côté double, ce que Platon & les autres Géomètres ont cherché inutilement. Voyez Eutocius en ses Commentaires sur Archimède, où il en donne plusieurs moyens par le Méfolabe. Pappus Alexandrinus, & son Commentateur Frédéric Commandin, en rapportent trois manières; l'une, selon Nicomède; l'autre, selon Héron; & la troisième par un instrument de l'invention de Pappus, qui donne toutes les proportions qu'on demande. Le sieur Comiers, Prévôt de Ternant, en a fait imprimer une fort belle démonstration, par le moyen d'un compas à trois règles, en 1679. Mais toutes ces solutions sont mécaniques; ce qu'on demande dans ce problème, c'est de trouver, par des opérations géométriques, le côté du cube que l'on cherche. On ne peut en venir à bout par le seul secours de la règle & du compas.

DUPPLICATURE. f. m. Terme d'Anatomie, qui se dit de l'endroit où les membranes, ou parties semblables, sont doublées ou pliées. *Duplicatio*. Dans l'Histoire de l'Académie des Sciences, pour l'année 1714. Il est parlé d'un jeune homme mort à 27 ans, dans la *duplicature* des meninges duquel on trouva de très-petits os, qui paroissent sortir de la surface intérieure de la dure-mère, & qui, par leurs pointes aigues, picotoient la pie-mère. Cette *duplicature* du péritoine, dans laquelle les Anciens plaçoient la vessie, ne se trouva point. DIONIS. Jérôme Fabricius Aquapendente a fait la découverte de la *duplicature* de la cuticule. JOURN. DES SAV.

DUPPLICITÉ. f. f. Ce mot se dit des choses qui sont doubles, & qui devroient être uniques. *Duplum*. L'Optique enseigne pourquoi il n'y a pas *duplicité* d'objets, puisque nous les voyons par deux yeux différens. C'est un défaut dans une pièce tragique que la *duplicité* de péril. CORN. *Duplicité* d'action.

DUPPLICITÉ, se dit beaucoup plus ordinairement au figuré pour le vice de l'homme double, c'est-à-dire, de celui qui est tout autre que ce qu'il paroît être, qui a tous les dehors, l'écorce, le masque de l'honnête homme, sans en avoir la réalité. *Simulatio*, *Ingenium minimè simplex ac candidum*. La *duplicité* de sentiment, de paroles, est par-tout odieuse. *Duplicité* de cœur.

DUPLIQUE. f. f. Terme de Pratique. Ecritures qu'on fournit en des procès, qui servent de réponse à des répliques, à des foutenemens, à des défenses qu'on avoit données. *Iterata responsio*. L'usage des *dupliques* a été abrogé par l'Ordonnance de 1667. art. 3. T. 14.

On appelle aussi *duplique* la réponse que

l'Avocat, ou le Procureur du Défendeur, fait verbalement, à l'audience, contre la réplique du Demandeur.

DUPLIQUE. adj. Terme de Musique. Consonnance *duplique*. Quand deux consonnances, étant comparées entr'elles, ont un terme commun, si l'autre terme dans une des consonnances est double de ce qu'il est dans l'autre, celle des consonnances qui a ce terme double, est *duplique*, ou la *duplique* de l'autre consonnance. Par exemple, le disdiapason femiditon, qui est en proportion de 24 à 5, est *duplique* du diapason femiditon, qui est en proportion de 12 à 5.

DUPLIQUER. v. a. Fournit des dupliques. *Duplicare*. Quand on a répliqué & *dupliqué*, il faut plaider, ou appointer la cause.

DUPONDIUS. f. m. Terme d'Antiquaire. Poids de deux livres; Monnoie valant deux as, Double as. *Dupondius*, *dipondius*, *dupondium*, *dipondium*. Ce mot est Latin, composé de *duo*, deux, & *pondo*, livre; mais, tout Latin qu'il est, nous avons besoin de nous en servir quelquefois dans notre langue, quand nous parlons des monnoies & des antiquités Romaines. Comme l'*as*, dans les commencemens, pesoit une livre, le *dupondius* alors en pesoit deux, & c'est de-là que son nom lui fut donné; mais, quoique dans la suite l'on diminuât le poids de l'*as*, & que par conséquent l'on affoiblit aussi le poids du *dupondius*, il retint cependant toujours son nom.

D U R.

DUR, DURE. adj. En Physique, c'est un corps qui résiste à l'impression & à l'attaque des corps étrangers, ou, selon Descartes, corps dont toutes les parties sont en repos, & qui ne se peut pas aisément diviser. *Durus*. Un corps est d'autant plus *dur*, qu'il résiste plus à sa division. RON. Selon Aristote, un corps est *dur*, parce qu'il contient beaucoup de matière sous un petit volume. Les métaux & les pierres sont des corps *durs*. L'ébène, le gayac, sont des bois *durs*. Le porphyre, le marbre & les pierreries, sont des corps fort *durs*, difficiles à tailler. Voyez DURETÉ.

DUR, se dit aussi relativement à d'autres corps moins fermes, & moins solides; dans ce sens, il est opposé à tendre. Une élanche de brebis est plus *dure* que celle d'un agneau. On dit qu'une viande est *dure* au couteau, c'est-à-dire, qu'elle n'est pas tendre. A Pâques, on mange des œufs *durs*.

On dit coucher sur la *dure*, c'est-à-dire, sur la terre, sur le plancher, sans matelas. On le dit particulièrement des Religieux, qui, pour observer leur règle, couchent durement. Alors ce mot est pris substantivement, & il est opposé à mou, mollet.

DUR, est souvent employé au figuré dans des acceptions différentes, mais qui se rapprochent plus ou moins de la signification qu'il a au simple. On le dit également des personnes & des choses. On verra la plupart des acceptions dans les exemples suivants.

On dit d'un homme qu'il est difficile d'é-mouvoir & de toucher, que c'est un homme *dur*. *Durus*, *immisericors*. Cet homme a l'âme *dure*, il est d'un naturel *dur* & cruel, il n'a pitié de personne. Le changement d'opinion est assez *dur* à la nature, sans y ajouter de nouvelles duretés. NIC. Un créancier *dur* à ses débiteurs, qui est rigoureux, exact à les faire payer. Il a le cœur *dur*; pour dire, il n'a point de tendresse, d'amitié. Le siècle est *dur* comme un roc. GOMB. Les esprits *durs* & farouches n'entrent point dans le charme & la facilité des vers de la Fontaine. M. DE S. Il ne faut point faire sentir aux gens, par des termes *durs* & humilians, qu'on ne leur trouve point de bon sens. NIC. Ici *dur* signifie fâcheux, offensant. Pour le style *dur*, Voyez plus bas.

On dit qu'un homme a l'oreille *dure*, pour dire qu'il n'entend pas bien clair, qu'il est un peu sourd.

sourd, que les sons font peu d'impression sur l'organe *surdaster* : qu'il a la tête *dure*, l'esprit *dur*, pour dire qu'il ne comprend rien que difficilement. *Hebes*.

Il signifie aussi austère. Les Chartreux mènent une vie *dure*. Les Soldats mènent une vie fort *dure*. Dans ce sens, il est opposé à mollesse. Voy. AUSTÈRE, RUDE & SEVÈRE.

DUR, signifie encore, ce qui est incommode, douloureux, fâcheux, difficile à supporter. *Durus, acerbus, molestus*. L'esclavage est une chose bien *dure*. Il est bien *dur* de se voir préférer un sot. Il n'y a point de douleur plus *dure* à supporter que l'absence de ce qu'on aime. VOIT. Le temps est *dur*; on a de la peine à vivre.

La frayeur de la mort, des frayeurs la plus dure. BREB.

On dit que du vin est *dur*, pour dire qu'il est âpre. Qu'une voix est *dure*; pour dire qu'elle est rude & désagréable.

On dit, en Peinture, qu'un ouvrage est *dur* & sec, lorsqu'il y a peu d'adoucissement, d'union entre ses parties, que les couleurs n'en sont pas bien nuées, qu'elles sont trop vives, ou trop sombres, trop proches les unes des autres; que les traits sont trop forts, & trop marqués; que le tout n'est pas destiné & peint tendrement, ou avec mollesse. Dans le même sens, on dit qu'un Peintre a le pinceau *dur*.

DUR, se dit aussi en matière de Sculpture & d'Architecture. Ainsi, on dit, qu'un Sculpteur a des manières *dures*; pour dire qu'il manque à ses figures une certaine tendresse qui est dans les beaux Ouvrages: & qu'un morceau d'Architecture est *dur*; pour dire qu'il est travaillé d'une manière grossière.

Un style *dur* & ferré, en Grammaire, est un discours composé de mots qui s'entrechoquent d'une manière désagréable, qui est plein de concours de voyelles désagréables. En Rhétorique, c'est un discours rempli d'expressions énergiques, mais barbares & inélégantes. Tertullien & la plupart des Africains ont un style *dur* & ferré.

En Poésie on dit des vers *durs*; pour dire peu coulans, peu faciles, & peu naturels. Une versification *dure*. En ce sens *dur* ne regarde point les pensées, mais l'expression, les mots, la cadence.

On dit, en Médecine, qu'un homme a le ventre *dur*, pour dire qu'il est constipé; qu'il est *dur* à émouvoir, pour dire qu'il lui faut des médecines plus fortes qu'à un autre: que le pouls est *dur*, quand les battemens en sont fermes & rudes: qu'une viande est de *dure* digestion, quand l'estomac a de la peine à la digérer. On dit aussi, au figuré, qu'une chose est de *dure* digestion, quand elle est fâcheuse & difficile à supporter.

On dit aussi, en termes de Manège, qu'un cheval est *dur* à l'éperon & au fouet, quand il n'a point de sensibilité pour les coups. *Durus ad scuticam, ad calcaria*.

Au Billard, on appelle une bille *dure*, lorsqu'elle est collée, & qu'on la frappe si pleine, qu'au lieu de décoller elle reste à sa place.

On dit, dans la marchandise, *dure* à la vente, pour dire qu'elle se vend difficilement. *Aigre venalis*. On le dit généralement de tout ce qui n'est pas d'un prompt débit.

DUR. Terme de fortillage. On appelle *dur*, un homme qui, par des enchantemens & des charmes, rend son corps impénétrable au fer & au feu. Les Soldats avouent qu'ils ne sçauraient se rendre *durs*, quelque chose qu'ils fassent.

DUR, se met quelquefois adverbiallement. Il entend *dur*; pour dire qu'il est à demi-sourd, qu'il a l'oreille *dure*. *Surdaster*. On dit d'un homme trop crédule, qu'il croit *dur* comme fer tout ce qu'on lui dit. Cette dernière phrase est populaire.

On dit, proverbialement, qu'un homme est *dur* à la desferre, lorsqu'il est avare, & qu'on a de la

peine à tirer de l'argent de ses mains: qu'une chose est *dure* comme fer, pour exprimer une très grande dureté. Cet homme est bon dans le fond, mais il est *dur*; c'est-à-dire, qu'il ne paie que difficilement. On dit, de deux personnes qui ne s'accordent pas, que quand l'un veut du mou, l'autre veut du *dur*.

DURA. Campagne de la Babylonie, dans laquelle Nabuchodonotor fit élever sa statue pour la faire adorer. *Dan. III. 1*. Elle étoit dans la Mésopotamie.

DURA, étoit aussi une ville, située dans cette Campagne, que le Géographe Etienne place dans la Mésopotamie. Voyez Polybe, L. V.

DURABLE. adj. m. & f. Qui est solide, qui doit durer long-temps. *Durabilis, mansurus*. Un bâtiment bien fondé, bien solide, est *durable*. Un Ouvrage *durable*, & qui passera à la postérité, &c.

On s'expose à mille périls, pour se faire ici-bas un bonheur peu *durable*. Les douleurs qui sont causées par l'amour sont plus violentes, mais moins *durables*. M. SCUD.

Plus une flamme est pure, & plus elle est durable. CORN.

☞ Ce qui est *durable*, dit M. l'Abbé Girard, ne cesse point; il est ferme par sa solidité. Ce qui est *constant* ne change pas; il est ferme par sa résolution. Il n'est point de liaisons *durables* entre les hommes, si elles ne sont fondées sur le mérite & sur la vertu.

DURACINE. f. f. Espèce de pêche qui est de fort bon goût, & des plus estimées. *Durafina persica*. On l'appelle ainsi, parce que sa chair est plus ferme que celle des autres pêches.

DURAL. adj. Terme de Musique. Ce mot se trouve dans quelques anciens Musiciens: il veut dire la même chose que *dur*, *rude*. Le chant *dural* est le chant marqué d'un *b* quatre. *Dural* signifie un caractère de chant opposé à celui du chant marqué d'un *b* mol.

Ce mot vient de l'Italien *durale*, qui veut dire la même chose.

DURANCE. Rivière de France. *Druentia, Druentius*. La *Durance* prend sa source dans les Alpes, au mont de Genève. Après avoir traversé une partie du Dauphiné, où elle baigne Briançon, Embrun, & Tallard, elle entre dans la Provence, passe à Sisteron, vient au Territoire de Manosque, à Pertuis & Cavaillon, & grossie des eaux de plusieurs rivières, elle se décharge dans le Rhône, une lieue au-dessous d'Avignon. Ces rivières qu'elle reçoit dans son cours, sont l'Urbaine, le Jabron, la Bleone, le Lauzon, la Laye, l'Assé, le Verdon, la Leze & le Calavon. La *Durance* est très-rapide, & presque toujours débordée. On n'y voit qu'un seul pont de pierre, qui est à Sisteron, où elle est resserrée entre deux rochers.

DURANDAL. C'est le nom de l'épée de Roland Héros de l'Arioste. On s'en sert en une phrase proverbiale, pour expliquer qu'une viande est fort dure, on dit que c'est *durandal*, l'épée de Roland.

DURANGO. Ville d'Espagne, dans la Biscaye. *Durangum*. C'est une petite ville, mais bonne, située sur une petite rivière, à cinq lieues au levant de Bilbao. Long. 14. d. 45'. Lat. 53. d. 18'.

DURANGO, Ville de l'Amérique septentrionale, dans la Nouvelle Biscaye, ou dans la Province de los Zacatecas, qui est de l'Audience du Mexique. *Durangum*. Alphonso Pacheco, qui y mena une Colonie d'Espagne, par l'ordre de Francisco d'Ybera, lui donna le nom de *Durango*, à cause de la ville d'Espagne qui le porte. L'air y est sain, & la terre arrosée de plusieurs rivières & torrents, est fort fertile en froment, en maïs, & autres fruits. Les mines de S. Lucar sont proche de cette ville, avec des salines très-commodes. Elle est sur les frontières des mines de Saint Martiget de la Vallée de San-Salvador; c'est-à-dire, de S. Sauveur. Voyez Laët, Description des Indes Occid. L. VI. C. 8.

Durango, fut érigé l'an 1620 en Evêché suffragant du Mexique.

DURANT. Préposition, qui signifie le temps qu'une chose dure, & la durée déterminée des choses: elle s'exprime quelquefois par la préposition Latine *Per*, ou bien on la supprime en mettant le substantif qui suit à l'accusatif, ou à l'ablatif. Il faut faire ses provisions *durant* l'Été. N'ai-je pas sçu que, *durant* votre voyage, vous avez été de la plus belle humeur du monde? **LET. PORTUG.** Si jamais la voie du Chrétien est étroite, c'est *durant* les persécutions. **FLÉCH.** Ce mot se met quelquefois après le nom qu'il régit. J'ai été malade six ans *durant*. On lui a assigné une pension sa vie *durant*.

DURANT, est aussi une conjonction qui se joint à la particule *que*, & qui signifie pendant que, tandis que, *Dum*. *Durant* qu'on est dans la prospérité, il faut se préparer à l'adversité. *Durant* que les choses étoient en cet état. Cette conjonction n'est plus en usage que parmi le peuple.

DURAS. Bourg de France, dans la Guyenne. *Duracius*, *Duracium*. Ce bourg a titre de Duché, & est situé sur la petite rivière de Drot, dans l'Agénois, aux confins du Bazadois, environ à neuf lieues de Bourdeaux, en tirant au Levant. **MATY, CORN.**

DURATON. Petite rivière d'Espagne. *Duratonius*. Le *Duraton* prend sa source dans la pointe qui est au midi de la vieille Castille, resserrée entre le Royaume de Léon & la Nouvelle Castille, non loin de Sepulveda. De là, courant au nord, il va se jeter dans le Douro, un peu au-dessous de Pagnafiel.

DURAZ, ou **DURAZZO.** Ce dernier est le plus ordinaire: ville de Grèce, située sur la côte d'Albanie. *Dyrrachium*; & plus anciennement *Epidamnus*. Elle est à cinq lieues de Golfe de Drin, & à quatorze d'Alessio du côté du midi. Cette ville d'abord n'avoit point de port, & s'appeloit Epidamne, du nom d'Epidamne, petit-fils de Neptune. Elle prit le nom de *Dyrrachium* de Dyrrachus fils d'Epidamne, qui y ajouta, ou qui y construisit le port. De *Dyrrachium* s'est formé *Durazzo*. Il fut bâti par les Corcyréens, vers l'an de Rome 130, c'est-à-dire, 620 ans avant JESUS-CHRIST. L'an de Rome 515, & 305 avant JESUS-CHRIST, cette ville ayant imploré le secours des Corinthiens contre une troupe de gens bannis & exilés qui l'assiégeoient, les Corcyréens s'y opposèrent, & défirent les Corinthiens. Ce fut l'occasion de la guerre de Corinthe, par où commença celle du Péloponèse, décrite par Thucydide, & si fameuse dans l'histoire Grecque. Aujourd'hui *Durazzo* est une assez grande ville: elle est fortifiée, & elle a un bon port, si l'on en croit **MATY**; mais **M. Spon** dit, P. 1. p. 117. que ce n'est plus qu'un village, où l'on voit les ruines de son ancien Château. *Durazzo* est un siège Archiepiscopal. Les Mahométans l'enlevèrent aux Vénitiens au XV^e siècle. Quelques-uns de nos Auteurs conservent aussi le nom Latin *Dyrrachium* dans notre langue. Voyez ce mot, où nous apporterons sa véritable étymologie. Voyez **PLINE**, L. III. C. 11. & 23. **MELA**, L. II. C. 3.

Le Cap *Durazzo*. Voyez **PALO CAPO**.

DURBU, ou **DURBUY.** Petite ville des Pays-Bas. *Durbutum*, *Durbis*. Elle est capitale d'un petit Comté qui porte son nom, & située sur la rivière d'Ourte, dans le Duché de Luxembourg, à six ou sept lieues au midi de la ville de Liège. **MATY.**

DURCIR. v. a. Rendre dur. *Durare*, *indurare*. On *durcit* le fer à force de le battre. Le soleil *durcit* l'ambre, *durcit* les perles. L'air *durcit* le corail.

DURCIR, est aussi un verbe neutre, & réciproque. *Durescere*, *obdurescere*, *indurescere*. Un œuf trop cuit se *durcit*. La viande *durcit* pendant la gelée.

DURCI, IE. part. *Duratus*, *induratus*.

DURDAN, Rivière. Voyez **DUREDENT**.

DURDO. s. m. *Coracmus*. Poisson de rivière qu'on trouve dans le Nil, qui est noirâtre & ressemble si

fort à l'Ombre, poisson de l'Océan, qu'on les prend l'un pour l'autre dans les Poissonneries. Le *Durdo* est pourtant plus petit.

DURÉ. s. f. On ne le dit qu'en cette phrase, Coucher sur la *durée*; c'est-à-dire, sur la terre, ou sans matelas. *Humi cubare*, *cubare nudà humo*.

DUREDENT, ou plutôt **DURDAN.** Rivière du pays de Caux, en Latin *Durdo*, *onis*. Elle passe à Grainville, la Teinturière, Cami, & Vitelleur. *Desl. Géograp. & Histoire du la Haute-Norm. tom. 1. p. 40.*

DUREE. s. f. Persévérance des choses dans leur être. Espace écoulé entre le commencement & la fin d'une chose. *Duratio*, *spatium*. Longue *durée*. *Diurnitas*. Le temps est défini par les Philosophes, la *durée* d'un mouvement. Dieu a promis à ses élus une gloire d'éternelle *durée*. Cette fougue est trop violente, elle ne fera pas de *durée*. Nous ne jouissons de la vie qu'à mesure que nous la perdons; chaque moment en abrège la *durée*. On juge de la *durée* du temps selon la disposition où l'on se trouve: celui qui est accablé de tristesse s'ennuie de la *durée* du temps, parce qu'elle lui est pénible, & qu'il y fait plus d'attention. **MALEBR.** Je ne mesure pas ma vie par la *durée* du temps, mais par la *durée* de la gloire. **BOUH.** Cette femme s'est mis dans l'esprit d'égaliser la *durée* de son deuil à celle de sa vie, & a choisi cette triste & fatigante voie pour acquérir de la réputation. **M. ESP.**

Le mot de *durée* a un rapport marqué au commencement & à la fin d'une chose. Le mot *temps* ne désigne qu'une partie de cet espace, ou désigne cet espace vaguement & confusément. Règne de longue *durée*: événement arrivé pendant le temps d'un Règne. Voyez **TEMPS**.

DUREMENT. adv. D'une manière dure. *Durè*, *duriter*. Il a été traité *durement* par son maître, &c. Ces Religieux sont couchés bien *durement*. Luther s'est exprimé *durement*, en parlant de la prédestination. **CLAUD.** Il ne faut pas dire *durement* les choses dures. **NICOL.**

DURE-MÈRE. s. f. Terme d'Anatomie. C'est une membrane forte & épaisse, qui tapisse toute la cavité intérieure du crâne, & enveloppe tout le cerveau. *Dura mater*. On l'appelle aussi méninge. Voyez **CERVEAU**.

DUREN. Ville d'Allemagne du Cercle de Westphalie. *Dura*, *Duria*, anciennement *Marcodurum Ubiorum*. Elle est sur la rivière de Roër, dans le Duché de Juliers, trois lieues au-dessus de Juliers. *Duren* fut autrefois une ville Impériale; mais les Ducs de Juliers la soufirent l'an 1407. Charles V. la prit en 1543. Long. 24. d. 15'. lat. 50. d. 46'.

DURENIS. Petite ville ou bourg de l'Ecosse septentrionale: on la nomme autrement *Arduerne*. *Durenis*, *Arduerna*. Elle est dans le Comté de Stratlinavern, sur une rivière qui s'appelle aussi *Durenis*, dans une petite presqu'île.

DURER. v. n. Continuer d'être. *Durare*. Une femme se défait de son galant quand elle veut; mais il faut qu'elle garde son mari tant qu'il *dure*. **CH. DE MER.** L'absence, pour peu qu'elle *dure*, nuit à l'amitié aussi-bien qu'à l'amour. **ID.** Rien n'approche de l'ennui que donne une passion qui *dure* trop. **S.EVR.** Un engagement qui doit *durer* jusqu'à la mort, ne se doit jamais faire qu'avec de grandes précautions. **MOL.**

DURER, se dit de ce qui est solide, qui subsiste long-temps, qui est fort, qui s'use difficilement. Le drap d'Espagne est d'un bon user, il *dure* long-temps. Ce meuble *durera* un siècle; cela *durera* jusqu'au bout.

DURER, avec la négative, signifie, Résister, souffrir, quelque mal, quelque peine, quelque incommodité. *Durare*, *persistere*. On ne sauroit *durer* avec cette femme-là, tant elle est criarde. Je ne puis *durer* avec cette colique. On ne sauroit *durer* à la maison par ce beau temps-là. On ne sauroit *durer* en ce poste, il est trop exposé à l'artillerie. On n'y *dure*

point, on n'y peut tenir. MOL. Pensez-vous que je puisse *durer* avec toutes ces rutilinades? ID. On dit aussi ne pouvoir *durer* de chaud, de froid, &c. pour dire, être extrêmement incommodé du chaud, du froid, &c. Tout cela est familier.

On dit proverbialement, il faut faire vie qui *dure*, lorsqu'on parle du ménage, & qu'on veut empêcher la dissipation. Un Poëte, en imitant cette phrase, a dit, faire feu qui *dure*.

*Hé quoi, s'écrioit Apollon,
Voyant le froid dans son empire;
Pour chauffer notre vallon,
Le bois ne sauroit donc suffire?
Bon, bon! dit une des neuf sœurs,
Condamnez vite à la brûlure
Tous les vers des méchants Auteurs.
Par-là nous ferons feu qui dure.*

NOUV. CH. DE VERS.

On dit, d'un niais qui n'a point vu le monde, qu'il est bien neuf, qu'il *durera* long temps. On dit que le temps *dure* à quelqu'un, pour dire, qu'il s'ennuie, qu'il attend quelque chose avec grande impatience. On dit aussi qu'un homme ne sauroit *durer* en sa peau, qu'il ne peut *durer* en place, pour dire qu'il est inquiet & inconstant.

DURESM, ou DUNELME. Voyez DURHAM.

DURET, ETE. adj. Diminutif de *dur*, *Duriusculus*. L'oiseau étoit bon, mais il étoit un peu *duret*. Il est du style familier.

DURETAL, Que l'on prononce communément *Dural*. Petite ville de France, dans l'Anjou. *Durestalum*. Elle est sur le Loir, à trois lieues au-dessous de la fleche, & à six ou sept au-dessous d'Angers.

DURETE. f. Solidité, qualité de ce qui est dur. *Duritia*, *durities*. C'est la résistance que font les corps à la division, & à la séparation des parties dont ils sont composés. Le repos, la liaison & contiguïté des parties qui se touchent immédiatement sans se mouvoir, font la *dureté* des corps. M. Pertault explique la *durété* des corps par la grandeur & la figure des parties du corps, & par la pesanteur de l'air: de sorte que les corps, dont les parties sont plus grandes, & ont des faces plates qui les rendent propres à se toucher dans une surface étendue, sont plus durs que ceux dont les parties sont plus déliées & d'une autre figure, parce que l'air qui environne ces corps, empêche par sa pesanteur qu'on ne divise les parties des premiers aussi aisément que les parties des seconds, dont aucune n'a une grande surface.

☞ Ce n'est pas seulement aux molécules sensibles, c'est encore aux molécules insensibles que la *dureté* convient. Les parties insensibles d'un corps dur, quoique trop déliées pour tomber sous nos sens, sont cependant composées de particules encore plus petites, qu'on peut appeler élémentaires. Ces parties sont tellement configurées, qu'elles sont très-propres à s'accrocher très-exactement les unes avec les autres; aussi sont-elles jointes de manière qu'il reste très-peu de pores, ou que ces pores sont trop petits pour admettre le fluide même le plus subtil. C'est donc à la figure des parties élémentaires que nous pouvons attribuer la *dureté* des molécules insensibles dont le corps dur est composé.

☞ Pour la cause principale de la *dureté* des corps, on la trouve dans le fluide qui les environne, & qui presse leurs molécules sensibles les unes contre les autres: fluide qui n'est point la matière subtile des Carrétiens, ni l'air que nous respirons, mais avec cet air, un fluide encore plus subtil, dont l'existence est prouvée par une infinité d'expériences. Deux plaques de marbre qu'on a mouillées, appliquées l'une contre l'autre de façon à chasser toutes parties d'air qu'il pouvoit y avoir entre deux, ne se séparent que très-difficilement, lorsqu'on les tire perpendiculairement à leurs faces; & M. l'Ab-

bé Nollet a éprouvé que leur union subsistoit, après qu'on avoit rarifié l'air avec la machine pneumatique la plus exacte.

☞ Les Newtoniens expliquent la *dureté* des corps par l'attraction de cohésion, c'est-à-dire, par une attraction qu'ils font agir en raison inverse des cubes des distances. Mais cela ne s'accorde point avec les lois générales de la nature, qui sont toutes & uniformes; & puisqu'il est démontré que l'attraction qui cause la gravité, agit en raison inverse des carrés des distances, pourquoi voudrait-on, pour expliquer la *dureté* des corps, la faire agir en raison inverse des cubes des distances?

☞ Il vaut donc mieux, pour expliquer la *dureté* des corps d'une manière physique, s'en tenir à la pression d'un fluide environnant.

En termes de Médecine, on appelle *durétés*, certaines tumeurs ou callosités qui viennent à la peau dans différentes parties du corps, principalement aux mains & aux pieds. Voyez CALLOSITÉ, COR, DURILLON. *Culus*, *callum*. On sent des *durétés* dans les mains des hommes de travail. ABLANC. On dit aussi, une *durété* de ventre, quand on est constipé, *Dura alvus*; une *durété* d'oreille, quand on est presque sourd, *Auritis gravitas*.

DURETE, se dit au figuré dans le même sens que dur. *Duritia*, *durities*, *asperitas*. Il a une *durété* de cœur qui fait qu'il n'aime personne. Nous joindrions nos forces pour attaquer la *durété* de son humeur. MOL. Le cœur & le tempérament des Stoïciens ne s'accordoient pas toujours de la *durété* Philosophique dont ils faisoient profession. S. EYR. Les opinions de Sénèque ont trop de *durété*. Il a une *durété* d'esprit qui fait qu'il ne peut rien comprendre.

On dit aussi, *Durétés*, pour discours durs, offensans. Pensez-vous que je vous pardonne toutes les *durétés* que vous m'avez dites? LER. PORT. La *durété* des termes choque d'autant plus, qu'elle enferme quelque sorte d'indifférence & de mépris. NICOL.

*Je renonce à la vanité
De cette dureté farouche,
Que l'on appelle fermeté.* QUIN.

*De tant de duretés que j'étais à regret,
Chaque mot à mon cœur coûte un coup de secret.* CORN.

On dit aussi, qu'un style a beaucoup de rudesse & de *durété*. *Duritas*, *asperitas*. Si Homère & Virgile avoient eu à parler, & à composer en Allemand, ils auroient peut-être échoué contre la *durété* de la langue. S. EYR. Les traits politiques dont la narration de Tacite est semée, ont je ne sais quoi de fin qui récompense la *durété* de son style. BOUH. On dit, que des vers ont de la *durété*, qu'un pinceau, qu'une gravure ont de la *durété*, quand ils n'ont pas cette douceur, cette politesse ou délicatesse qui donne le prix aux ouvrages. Voy. DUR.

DURGOUT, ou DURGUT. Pays de la Natolie. On le nomme plus souvent *Germanie*.

DURGOUT. Petite ville de Turquie, en Asie, située dans une plaine, à deux petites journées de Smyrne.

DURHAM. Ville de l'Angleterre septentrionale, qu'on nomme aussi *Duresin* & *Duresme*. *Durhamium*. Cette ville est capitale d'un Comté qui porte son nom. Elle est sur la rivière de Vère, & presque isolée par ce fleuve. *Durham* a un Evêché suffragant d'York. Il y fut transféré l'an 1495, de l'île d'Isle-Hand, où il avoit été établi par Aidan vers le milieu du IX^e siècle. Son Evêque porte le titre de Comte Palatin, & a le pas sur tous les Evêques d'Angleterre, à la réserve de celui de Londres. L'Evêché de *Durham* fut supprimé en 1534. Sous Edouard VI, pour en élever deux, dont l'un reprendroit le nom de l'ancien Diocèse, & l'autre prendroit celui de Newcastle, on fit de la ville de

du second Evêque. Le Duc de Northumberland, qui s'en étoit fait donner tous les fiefs, érigés en Palatinats, ou Comtés, ayant été condamné, & ses biens confisqués, la Reine Marie rétablit l'Evêché de *Durham* dans son premier état en 1553, & voulut que ses lettres patentes fissent mention que c'étoit une restitution du larcin fait à l'Eglise, & non une libéralité de son fonds; & enfin l'Evêque fut rétabli dans tous ses droits par le Parlement en 1554.

Le Comté ou l'Evêché de *Durham*, ou le Diocèse de Dunelm, est une petite Province d'Angleterre. *Dunelmensis Episcopatus; Diocesis*, ou *Comitatus*. Elle est bornée au sud par le Comté d'York, à l'ouest par ceux de Westmorland & de Cumberland; elle a au nord celui de Northumberland; & elle est baignée à l'est par la mer d'Allemagne. Ce Comté a environ neuf lieues de côtes & onze de profondeur. Le pays en est montagneux, & mal peuplé du côté du couchant: le reste est assez fertile. Il n'y a de considérable que la ville de *Durham*, capitale, & les bourgs d'Harlepole, d'Aukland, de Bernard Castle & de Darlington. C'étoit un Palatinat qui appartenoit aux Evêques de *Durham*, & auquel les Rois d'Angleterre avoient donné de beaux privilèges. De-là vient le titre de Comte Palatin, que porte encore son Evêque. Le Comté de *Durham* a été inhabitable à cause de ses forêts jusqu'à la fin du X^e siècle. Sous Ethelrede, Roi d'Angleterre, on le défricha, on y bâtit des villes & des Eglises, & il devint dans la suite le siège d'un des plus beaux Evêchés du royaume.

DURILLON. f. m. Mouillez *al.* Callosité, ou petit corps dur qui se fait de la peau endurcie, ou de quelque humeur qui s'y amasse, ou de la chair pressée & foulée, & endurcie par un exercice fréquent & violent. *Callus, callum*. Les Chapeliers ont des *durillons* au poignet, à force de fouler les chapeaux. Il lui est venu un *durillon* à cette glande qui s'est endurcie. Ceux qui marchent souvent & long-temps ont des *durillons* aux pieds. Quand les *durillons* sont devenus épais, & qu'ils se sont desséchés, & durcis comme de la corne, ils font de la douleur en marchant, parce qu'ils meurtrissent les chairs voisines par la pesanteur du corps qui appuie dessus. **DRONIS.** On se délivre de la douleur que causent les *durillons* en les coupant. Chacun peut se faire cette opération à soi-même.

Les *durillons* & les *cors* ne diffèrent que parce que les premiers viennent en différentes parties du corps, qui sont souvent frottées & fortement pressées; au lieu qu'on n'appelle *cors* que ceux qui viennent sur les doigts des pieds & entre les orteils. Les *durillons* sont formés de plusieurs feuilles de l'épiderme & du tissu de la peau, collés par couches les unes sur les autres, les vaisseaux curanés ayant été détruits par une pression continuelle ou souvent répétée.

Ce mot de *durillon* vient de *dur*, parce que les *durillons* sont de petits corps durs.

DURION. f. m. Fruit qui croît en Malaca dans les Indes Orientales, & qui est d'un goût extrêmement agréable. L'arbre qui le produit est grand, d'une substance ferme & solide, & couvert d'une grosse écorce: il pousse plusieurs branches, & porte beaucoup de fruit: ses fleurs sont blanches, tirant sur le jaune, & ses feuilles longues de demi-empan, large de deux doigts, ou davantage, dentelées fort menu, d'un vert clair au dehors, & au dedans d'un vert obscur. Le fruit est de la grosseur d'un melon, couvert d'une écorce épaisse, tout hérissé de plusieurs aiguillons courts, gros & piquans, vert au dehors, & cannelé en long comme un melon: au dedans il y a quatre cavités, dont chacune en contient trois ou quatre autres, dans lesquelles il y a des fruits fort blancs, comme la crème, de la grosseur d'un œuf de poule, & d'aussi bon goût que ce qu'on appelle *blanc manger*, qui se fait avec de la farine, du lait, de l'eau rosée, du sucre & des

amendes pilées; mais non pas si mous ni si gluans ceux qui n'ont pas cette blancheur, & qui sont jaunes, ont été gâtés par l'injure de l'air, ou de la pluie. Les meilleurs sont ceux qui ont seulement trois fruits dans chaque cellule, ensuite ceux qui en ont quatre: ceux qui en ont cinq sont estimés de peu de valeur, comme aussi ceux qui ont quelques fentes ou crevasses. Chaque pomme ne produit point au-delà de vingt *durions*, dans chacun desquels est un noyau, semblable à un noyau de pêche, un peu plus long. Ce noyau est d'un goût fade, & rend la langue âpre, comme font les nesses vertes, ce qui empêche qu'on ne les mange. Quant au fruit, il est chaud & humide, & pour le manger, il faut le presser légèrement avec le pied, afin de l'ouvrir sans être piqué des épines qui l'entourent. Il sent mauvais, & l'odeur forte qu'il répand dégoûte ceux qui commencent à en manger; mais, quand ils en ont mangé trois ou quatre fois, ils en trouvent le goût meilleur que celui des autres fruits. Ce fruit est appelé par les Malais *duriaon*; sa fleur *huua*; l'arbre qui le porte *batan*. Les Siamois appellent ce fruit *tourrien*.

DURIUSCULE. adj. de t. g. diminutif. Un peu dur. *Duriusculus*. Le pouls du malade est *duriuscule*. Voy. Dur en Médecine.

DURLACH. Voyez DOURLACH. De quelque manière qu'on écrive, il faut prononcer *Dourlach*.

DURMIA. Nom d'une famille Romaine qui ne se trouve que sur quelques médailles d'Auguste, comme l'a remarqué Patin.

DURY, ou **DUTY-DUNGAPORS.** Toile de coton écru. L'aunage est de 14 aunes de long sur trois quarts de large.

DURY-AGRA. Toile de coton rayée, bleue & blanche, qui vient des Indes Orientales: elles ont onze aunes de long sur une demi-aune de large.

D U S.

DUSARES. Voyez DYSARES.

DUSIEN. f. m. Nom que les Gaulois donnoient autrefois aux Démons impurs. *Dusius*. S. Augustin, de *Civit. Dei*, L. XV. C. 23. & non pas 21. comme dit Hoffmann, ni 22. comme cite le Moréri, Saint Augustin, dis-je, écrit que, comme les Sylvains & les Faunes, que les Latins appeloient *Incubi*, & que nous nommons en François Incubes, prenant des corps sensibles & palpables, & la figure humaine, tourmentoient des femmes & en abusoient même souvent, il y avoit aussi des Démons que les Gaulois appeloient *Dusiens*, qui les pousoient au même crime; & il ajoute que tant de gens l'assurent, qu'il y eût eu de l'imprudence à le nier. Sur quoi Vivez a remarqué qu'il y a des nations qui sont gloire d'avoir une pareille origine. Il ajoute que les Egyptiens croient qu'un pareil commerce est possible. Paul Lucas, dans son premier voyage, dit qu'il a vu au Caire des enfans qui étoient dans une très-grande vénération, parce qu'on disoit qu'ils étoient fils d'un Génie, qui paroissoit en serpent dans une grotte, & qu'il eût la curiosité d'aller voir. Mais je n'ai lu nulle part que des nations entières se vantassent d'une semblable cohabitation, & Vivez ne nomme point ces nations. Voyez au mot *Incube* ce qu'on doit penser de l'existence de ces sortes d'esprits.

Ce mot *Dusius*, *Dusien*, peut venir de דוּס, *duts*, qui, en Hébreu, signifie sauter, sauter de joie, en sorte que *Dusien* signifie aussi un Génie du plaisir, un voluptueux.

DUSIL. f. m. Petit morceau de bois, ordinairement de coudrier, taillé en pointe, ou en cône, dont on se sert pour fermer ou boucher le trou fait à un tonneau, avec un foret, soit pour tirer du vin, soit pour donner du vent au tonneau. On prononce *dusi*, ou plutôt *duzi*; & l'on dit aussi *duiset*, dit le P. Mabillon, *Act. Sanct. Bened. S. II.* Je n'ai jamais oui dire *duiset*, & je fais plusieurs vignobles

où l'on dit toujours *dusil*, que l'on prononce, comme j'ai dit, sans faire sentir la lettre *l*. On l'appelle aussi une *broche*, dans quelques endroits, & presque par-tout *fauffet*, qui est le vrai mot.

Ce nom s'est formé du Latin *duciculus*, qui se trouve souvent dans la basse Latinité, comme on le peut voir en plusieurs endroits des *Acta Sancti*, des Jésuites d'Anvers. De *duciculus*, on a fait *duciclus*, *dusiculus*, qui se trouve aussi; de-là *dusicle*, *dusil*; & comme le remarque un ancien Auteur, cité par D. Mabillon, *Acti. Sancti. Bened. Sac. II. p. 418*. *duciculus* s'est dit *ab educendo*, parce que par le moyen d'un *dusil* on tire le vin. Par-là & par l'usage de l'instrument appelé *duciculus*, dans les Auteurs où ce mot se trouve, il est manifeste que Vossius s'est trompé, quand il a dit, *De vitiis Serm. L. III. C. 10*. que *duciculus* étoit un cercle. Bollandus s'y étoit aussi trompé dans ses Notes sur la vie de S. Urbain XXIII. *Jan. C. 1. §. 4*. Il l'a mieux pris dans la vie de Sainte Adélaïde, *V. de Février, C. 5. §. 19. p. 719. D*. Au lieu de *duciculus*, on trouve *dax* dans la vie de S. Benoît, Abbé de S. Anian en Languedoc, §. 43. *Acta Sancti. Ben. Sac. IV. p. 209*.

DUSSELDORP. Ville d'Allemagne, capitale du Duché de Berg. *Dusseldorpiam*. Elle est du Cercle de Westphalie. *Dusseldorp* est situé sur le Rhin, au confluent de la petite rivière de Duffel dans ce fleuve, entre Cologne & Juliers, & au-dessous de Nuys, mais non pas du même côté de la rivière. *Dusseldorp* est une ville agréable, bien fortifiée, & la résidence ordinaire des Ducs de Neubourg, maintenant Electeurs Palatins. Long. 24. d. 23'. lat. 51. d. 12'.

Ce mot est composé de *Duffel*, nom de la petite rivière qui le baigne, & qui s'y décharge dans le Rhin, & de *dorp*, mot Allemand, qui signifie un village. Ainsi *Dusseldorp* signifie le village de *Duffel*; ce qui montre que cette ville n'étoit qu'un village d'abord, & quand elle a pris ce nom.

D U T.

DUTLINGE. Petite ville de la Suabe, en Allemagne. *Dutlinga*. Elle est sur le Danube, entre la ville de Constance & celle de Tubinge, dans la Principauté de Furstenberg. Quelques Géographes la prennent pour l'ancienne *Juliomagus*, ville de la Vindelicie, que d'autres mettent à Pfullendorf, bourg de la même Principauté.

DUTROA. f. m. Herbe fameuse dans l'Amérique, dont la graine est semblable à celle du melon. Pierre Petit parle des propriétés de cette plante dans son Traité du *Nepenthes*. Lorsqu'on met du *duroa* dans du vin, de l'eau ou autre liqueur, il cause une joie si insensée à ceux qui en boivent, qu'ils rient continuellement de toutes leurs forces. Ils perdent absolument l'usage de l'esprit & de la raison; & dans cet état ils n'ont aucun sentiment de ce qui se fait devant eux, ni à eux-mêmes, & n'en conservent aucun souvenir, quand ils sont revenus à eux.

On accuse les Portugaises & les Américaines d'en faire prendre quelquefois à leurs maris; & elles comptent si bien sur l'effet de cette plante singulière, que, lorsqu'elles leur ont fait boire de cette liqueur, elles ne font point difficulté de s'amuser, même en leur présence, avec leurs amans.

D U V.

DUVELAND, ou **DUYVELANDT.** f. f. Contrée de l'Isle de Schouven dans la Zélande. *Duyvolandia*. Elle est au levant de l'Isle, & séparée du reste par un grand canal. Il n'y a aucun lieu considérable. Nous avons fait ce nom masculin, parce qu'en notre langue, quand les noms composés de *land*, ancien mot Tudesque qui signifie terre, sont terminés par un *d*, ou *d t*, nous les faisons masculins,

le *Gutland*, le *Groenland*, &c. Mais, quand après le *d* on met un *e*, ils sont féminins, le *Hollande*, le *Zelande*, &c. Maty écrit *DUYVELANT*, & M. Corneille *DUVELANT*.

DUVET. f. m. La plume des oiseaux la plus douce, la plus molle & la plus délicate, qui couvre tout le corps de l'oiseau. *Mollior avium pluma*, *plumula*. En termes de fauconnerie le *duvet* s'appelle la chemise de l'oiseau. FAULTRIER.

*Là, parmi les douceurs d'un tranquille silence,
Règne sur le duvet une heureuse indolence.*

BOIL.

DUVET de Gerfaut. Voyez **EDREDON**.

DUVET d'Austruche. C'est ce qu'on appelle autrement Laine-Ploc, ou Poil d'Austruche. Il y en a de deux sortes: celui qui est nommé simplement fin d'Austruche s'emploie par les Chapeliers dans la fabrique des chapeaux communs; & celui qui est appelé gros d'Austruche sert à faire les lisières des draps fins, destinés pour être teints en noir.

Les Plumassiers appellent aussi *duvet* les plumes de dessous, le rebut des plumes de l'Austruche, qu'ils trisent pour les employer à différentes garnitures.

Ce mot vient de *cusetum*, qui a été fait de *cusa*, herbe qui croît dans les marais, dont la fleur est velue, & servoit aux Anciens à mettre dans les coites & matelas. **MÉNAGE.** Du Cange dit qu'il vient de *duma*, ou *duva*, dont s'est servi l'Empereur Frédéric II. en son livre de la Vénerie, pour signifier les petites plumes des oiseaux.

DUVET, est aussi un petit coton ou poil follet, le premier poil qui vient au menton & aux joues des jeunes gens. *Lanugo*. Un mol *duvet* lui ombrageoit encore les joues. Il n'est bon que dans le burlesque, ou dans le style badin.

On le dit aussi, en Botanique, d'une espèce de coton qui vient sur certains fruits & sur les plantes. *Lanugo*. Les coins sont couverts d'un petit *duvet*. *Lanuginosus*.

*Là des rouges pavis le duvet délicat,
Ici le jaune ambré d'un rouffâtre muscat.*

PERRAULT.

Le *duvet* des plantes qui naissent dans des lieux fort secs, semble leur procurer quelque rafraîchissement; ce *duvet* n'étant autre chose qu'un amas de plusieurs brins de coton, qui sont comme autant de mèches, qui s'imbibent de l'humidité de l'air. **TOURNEFORT**, *Acad. des Sc. 1770. Mém. p. 30*.

DUVETEUX. adj. Terme de Fauconnerie, qui se dit des oiseaux qui ont beaucoup de plumes molles & délicates proche de la chair. *Plumeus*. Cet oiseau est *duveteux*.

DWINA. Province de Moscovie. *Duna*. Elle est bornée au levant par celle de Codinski, au midi par celle d'Oulsioug, & au couchant par celle de Kartopol. La mer blanche & celle de Moscovie la baignent au nord. Les principaux lieux de cette Province sont Archangel capitale, S. Nicolas & Kolmogrod. **MATY**.

DWINE. Grande rivière de Moscovie. *Duina*. Elle naît dans le Duché de Vologua, où elle porte le nom de cette Province. Elle prend ensuite celui de Schucana, & va baigner Oulsioug, capitale de la Province de même nom. Puis entrant dans celle de Dwina, elle en prend le nom, passe à Archangel, & se décharge peu après dans la mer blanche par deux embouchures.

DUUMVIR. f. m. Nom générique qui se donnoit chez les anciens Romains à plusieurs Magistrats, Commissaires, Officiers, quand il y en avoit deux pour la même fonction. *Duumvir*. Ainsi il y a eu presque autant de sortes de *Duumvirs* qu'il y a eu d'Officiers chargés deux ensemble de la même ad-

ministration. Il y eut des *Duumvirs* préposés à la construction, à la réparation, à la conservation des Temples & des Autels. C'étoit le peuple qui les nommoit. Tarquin en créa pour faire des sacrifices, & pour la garde des Livres des Sybilles, *Duumviri Sacrorum*, & il les tira du corps de la Noblesse, ou des Patriciens. Ceux-ci étoient perpétuels, & la charge de *Duumvir* leur étoit donnée à vie. Ils étoient exempts de servir à la guerre, & des charges imposées aux Citoyens; & l'on ne pouvoit sans eux consulter les oracles des Sybilles. Cette charge dura jusqu'à l'an de Rome 388. qu'à la requête de C. Licinius & L. Sextius, Tribuns du peuple, le peuple les changea en Décemvirs; c'est à-dire, qu'au lieu de deux personnes on en commit dix pour avoir ce soin, & l'on ordonna que cette Compagnie seroit mi-partie des Patriciens & des Plébéiens. Sylla augmenta leur nombre de cinq, & ils furent appelés *Quindécimvirs*. Ce nombre crut encore beaucoup dans la suite, & alla jusqu'à soixante, qui retinrent néanmoins le nom de Quindécimvirs. Enfin, ils furent abolis sous l'Empire de Théodose avec d'autres restes des superstitions payennes. C'étoient donc des Officiers qui consultoient les Livres Sybillins dans le besoin. Vopiscus, dans la vie d'Aurelien, décrit les cérémonies qui s'observoient alors. On prioit les *Duumvirs* de vouloir ouvrir ces livres, & y chercher les destins de l'Empire. On alloit au temple, on feuilletoit ces livres, on en tiroit les vers que l'on croyoit avoir rapport aux affaires dont il étoit question, on faisoit des lustrations sur Rome, & des sacrifices; de jeunes enfans chantoient des vers: on faisoit aussi un amburbie, & un ambarvalle; c'est-à-dire, une procession autour de la ville, & une autre autour des campagnes. Les *Duumvirs* devoient être bien purifiés. Voyez sur tout ceci Tite-Live, L. I, L. V, L. VI, L. XLI. Vopiscus cité, Héraldus sur le IV^e Livre d'Arnobe, Rosin, *Antiq. Rom. L. III. C. 24.* & les *Paralipomena* de Thomas Dempster sur cet endroit de Rosin, Vigenère dans ses *Annot. sur Tite-Live*, p. 977, 978, 1329, 1330. Caligula ne jugea pas indigne d'être lui-même nommé *Duumvir* sur une monnoie de Carthage la Neuve. Le jeune Juba, accoutumé aux manières des Romains, prit le même titre.

Les *Duumvirs* capitaux *capitales* furent aussi appelés *Duumviri perduellionis*. C'étoit une Magistrature extraordinaire, que l'on ne créoit qu'en certaines circonstances, pour juger les crimes de leze-Majesté. Les premiers *Duumvirs* de cette espèce furent ceux que l'on nomma pour juger Horace qui avoit tué sa sœur, après avoir vaincu les Curiaces.

À Rome, & dans les villes municipales, les *Duumvirs*, surnommés capitaux, étoient les Juges criminels, Juges des affaires où il alloit de la vie, & d'autres peines afflictives. On appeloit de leur Sentence au peuple, qui seul avoit droit de confirmer le jugement de mort contre un Citoyen. Ils étoient tirés des Décurions. Deux Licteurs marchaient devant eux.

DUUMVIRS Municipaux. *Duumviri municipales*. Les *Duumvirs* tenoient dans les Colonies le même rang, & avoient la même autorité que les Consuls à Rome. Ils étoient pris du corps des Décurions, & portoient la robe prétexte, ou bordée de pourpre. Cette Magistrature duroit cinq ans.

Vigenère compare les *Duumvirs* Municipaux à nos Echevins. Ils étoient plutôt ce que sont à-peu-près nos Baillifs & nos Sénéchaux.

Il y avoit aussi à Rome des *Duumvirs*, qui étoient les Commissaires de la Marine. Ils avoient le soin des vaisseaux & des équipages, &c. Ils furent créés l'an 542 de Rome.

Ce mot est composé des deux mots Latins, *duo*, deux, & *vir*, homme.

DUUMVIRAL, ALE. adj. *Duumviralis*. Terme de l'histoire Romaine. Ce qui a rapport aux *Duumvirs*. Office *duumviral*.

DUUMVIRAT. f. m. Magistrature, Charge, Office, Dignité de *Duumvir*. *Duumviratus*, *Duumviratum*, *dignitas*, *Magistratus*. Le *Duumvirat* dura jusqu'à l'an 388. de la fondation de Rome, qu'il fut changé en Décemvirat. Le *Duumvirat* étoit honorable & utile.

DUY.

DUY. f. f. Arbre du pays des Noirs, qui porte des pommes bonnes à manger. Il est d'une hauteur, & d'une épaisseur médiocre.

DUYNIS. Voyez DUNE.

DUYTE. f. f. Petite monnoie de cuivre, qui se fabrique, & qui a cours en Hollande. La *duyte* vaut environ deux deniers en France: huit font le sou d'Amsterdam, qu'on nomme vulgairement *Stuyver*.

DUZ.

DUZAMA. Terme de Philosophie hermétique. C'est l'ouvrage de la pierre des Sages.

DYC.

DYCK - GRAVES. C'est le nom qu'on donne en Hollande à ceux qui sont chargés du soin des digues & écluses d'un certain district, & qui sont obligés d'en faire la visite en certains temps marqués. ENCYCLOP.

DY L.

DYLE. Voyez DILE.

DYM.

DYMEL. Voyez DIMEL.

DYMON. f. m. Terme de Mythologie. *Dymon*. C'est l'un des quatre Dieux domestiques des Égyptiens.

DYN.

DYNAMÈNE. f. f. Nymphé. *Dynamene*. Elle étoit fille de Nérée & de Doris. Héliod, *Theogon. v. 248.*

Ce mot est Grec & signifie *puissant*, de *δυναμις*, *possum*.

DYNAMIQUE. f. f. Terme de Mathématique, & en particulier de Mécanique. Science des puissances, c'est-à-dire, des forces qui mettent les corps en mouvement. *Dynamice*. La *Dynamique* est une partie de la Mécanique. Les mouvemens d'un ou de plusieurs corps tirés par des cordes, sont un des principaux objets de la *Dynamique*, ou science des forces Ac. n. Sc. 1736. *Hist. p. 105.* On trouve au même endroit, *Mém. p. 1.* & *suiv.* la solution de quelques problèmes de *Dynamique*. M. Leibnitz, dans une lettre à M. Péliçon, en 1692, promet de travailler à un Traité de la Science *Dynamique*. Salomon de Caux, & le P. Pardies, MM. Varignon, De la Hire, Euler, d'Alembert, & autres, ont fait des ouvrages *dynamiques*.

Ce mot se dit plus particulièrement aujourd'hui, parmi les Géomètres, de la science du mouvement des corps qui agissent les uns sur les autres, de quelque manière que ce soit, soit en se poussant, soit en se tirant.

Ce mot est Grec, & vient de *δυναμις*, *puissance*, *force*; nom verbal, dérivé de *δυναμις*, *je puis*.

DYNASTE. f. m. Terme d'histoire. Petit Souverain, c'est-à-dire, Prince dont les Etats étoient peu considérables, ou qui ne régnoit qu'à titre précaire, ou sous le bon plaisir des grandes Puissances, telles que les Romains. *Dynastes*.

DYNASTIE. f. m. Terme d'histoire, qui se dit d'une suite de Rois d'une même race, qui ont régné l'un après l'autre dans un Royaume. *Dynastia*. On fait souvent mention des *Dynasties* des Perses, des Assyriens, des Mèdes, &c. Manéthon a laissé une

Chronologie Historique d'Egypte, divisée en trente Dynasties. Voyez Eusebe, Syncelle, le P. Riccioli, Ufferius, qui rapportent ces Dynasties; le Chev. Marsham dans son Canon Ægyptiacus, & le Père Pezron. Antiquit. des temps oubliés.

Ce mot vient de *durasetu*, Grec, dérivé de *duvatus*, qui signifie être puissant, être roi.

DYPTIQUES. Voy. DIPTYQUES.

DYR.

DYRRACHIUM. Ville ancienne, qu'on nomme aujourd'hui Durazzo. Voyez ce nom. Il est bon de dire *Dyrrachium*, quand on parle de l'Antiquité. C'est ainsi qu'en usent Godeau, Brébeuf, M. de Harlay dans sa Traduction de Tacite, où il écrit *Dyrrachium*, p. 460, & *Dyrrachium*. Voyez aussi Vigenère sur César.

Cette ville s'appelloit d'abord Epidamne, *Epidamnium*. Pomponius Méla dit, L. II. C. III. que ce sont les Romains qui changèrent ce nom, & lui donnèrent celui de *Dyrrachium*, parce que celui d'*Epidamnium* leur parut de mauvais augure, comme s'il signifioit, au malheur, pour le malheur, & comme on disoit autrefois en François, à son dam. Ils croyoient que ce nom étoit composé d'*in*, proposition Grecque, & de *damnum*, mot Latin, qui signifie, dommage, malheur, dam. Appien dit que les Grecs, au contraire, évitèrent le nom de *Dyrrachium*, comme étant de mauvais augure, & l'appellèrent Epidamne. Scaliger, sur Eusebe, rejette ce que disent ces deux Auteurs, & prétend, fondé peut-être sur la raison que nous avons rapportée au mot DURAZZO, que la ville fut appelée Epidamne, & le port *Dyrrachium*. Mais Vossius, sur l'endroit de Méla cité, soutient que Scaliger se trompe; que jamais personne n'a appelé *Dyrrachium* le port des Epidamniens; que les plus anciens Grecs disent que c'étoit la Péninsule, dans laquelle la ville d'Epidamne étoit bâtie, qui s'appelloit *Dyrrachium*; & il cite sur cela Eratosthène & Philon, cités avec d'autres Auteurs par Etienne de Byzance, Strabon, & Pausanias. Eustrathius met *Dyrrachium* dans l'Épire, & l'en appelle la Métropole.

DYRRACHIUM vient du Grec *Δυρράχιον* qui est la même chose que *Δυσραχίον* *Dysrachium*, composé de *dys* qui, dans la composition, signifie difficilement, & de *ραχίον* un rocher qui s'avance dans la mer. Ainsi, *Dyrrachium* signifie un rocher de difficile accès. Eustrathius, sur Denis le Géographe, v. 385, dit qu'on lui donna ce nom à cause que ce lieu étoit extrêmement étroit & resserré. Suidas dit que c'est parce qu'il y avoit là un rocher qui, s'avancant dans la mer, & brisant les flots qui venoient frapper contre, étoit d'un très-difficile accès. C'est apparemment aujourd'hui le Cap *Durazzo*, & plus communément *Capo Palo*.

DYS.

DYSANOGOGUE. adj. m. & f. & f. *δυσανόγωγος* qui est difficile à expectorer. Epithète que l'on donne à la matière épaisse & visqueuse, logée dans les bronches.

DYSARES, ou DISARES. f. m. Faux Dieu des Arabes, dit Tertullien, *Apol. C. 24. Disares*. Dans l'édition de Tertullien faite par Alde, on lit *Diasares*, mais c'est une faute. Etienne de Byzance l'appelle *Δυσάρις* *Dousares*, & dit qu'il y avoit, en Arabie, un rocher très-haut de son nom, *Δυσάρις* *Dusara*, & qu'il étoit honoré des Arabes & des Dacharéniens, qui sont les mêmes que les Nabathéens. Car il y a une faute dans Hétychius, lorsqu'il dit que les Nabathéens honorent le Dieu *Dousares*. Il faut lire *Ναθαράρις* au lieu de *Μαθαράρις*. C'est une remarque de Thomas de Pinedo, dans ses observations sur Etienne de Byzance, pag. 245 not. 92. Hétychius dit que *Dusares* étoit le même que Denis, ou Bacchus, que l'on prétend n'être autre chose que le soleil.

Vossius croit que ce mot *Dusares* vient de *δύς*, *dus*, qui signifie joie; & *δύσ*, *rets*, ou *arets*, qui veut dire terre; *Dusares*, joie de la terre; que ce ce Dieu est Bacchus, ou le Soleil. Suidas le nomme *Θεὸς Ἀγριος* *Theusares*, comme si c'étoit *Θεὸς Ἀγριος* Dieu Mars; mais Bochart a très-bien remarqué, *Phaen. L. II. C. 19.* qu'il est ridicule de chercher dans la langue Grecque les étymologies des mots Arabes. Munster, &, ap.ès lui, Pamélius, dans ses Notes sur Tertullien, croient que *Dusares* vient de *דושרט*, *dashresch*, qu'ils interprètent erret, marcher comme un homme ivre. Mais, comme remarque encore Bochart avec beaucoup de sagacité, c'est une méprise de Munster, qui a pris un *ד* pour un *ר*, dans la paraphrase Chaldaique, *Itaie XIX. 14.* où les mots du Prophète *בקיאו שבור בהתערה שבור* ut *oberrat ebrius in vomitu suo*, sont traduits en Chaldéen, *דטעי רויא דטעי דטעי דטעי* Munster a lu *דטעי דטעי דטעי* *Middaschresch*, au lieu de *Middaschdesch*, & il a cru que l'on disoit en Chaldéen *דטעי דטעי* *dashresch*, ou *dusares*, pour signifier, se veautre comme un ivrogne; qu'ainsi ce nom *dashresch* venoit de là, & convenoit fort à Bacchus; mais c'est *dashdesch*, de *דוש*, *dusch*. Quant à Bochart, après avoir rejeté ces étymologies, il propose la sienne, & prétend que *Dusares* se prononçoit & s'écrivoit en Arabe *دوسارة*, *Dusara*; car ce mot se trouve dans Giggeius pour le nom d'une idole; que néanmoins ce nom n'est point Arabe, mais moitié Arabe & moitié Syriacque, composé de *דו*, qui, en Arabe, répond au *כעל* des Hébreux, selon l'interprétation de Raphaélange, & signifie Seigneur, Maître, Possesseur, celui qui a, qui possède quelque chose; & de *דו*, *דו*, ou *דו*, qui signifie *solutio*, liberté, affranchissement; de sorte que *דוסارة*, *Dusares*, ou *Dysares*, est la même chose que *Dominus solutionis*, ou *libertatis*, & répond au *Liber pater* des Latins, & au *Λυβίος* & *Λυσιμύραμος* des Grecs; qu'en Hébreux, Nomb. VI, 3. *עגבית גשרת* signifie *solutio & expressio uvarum*, & que le mois de Septembre, où se fait la vendange, est appelé pour cela *רשתי*, *Tisri*; qu'ainsi *Dusares* peut encore signifier Dieu, le Seigneur de la vendange, ou du pressurage, ce qui revient au nom Grec de Bacchus *Λυβίος* qu'enfin *דו* signifie *convivium*, un festin, & *דו*, *דו*, *דו*, *דו*, faire un festin; d'où *דוסارة*, *Dusares*, ou *Dusares*, signifiera le Dieu des festins; tous noms qui sont très-propres de *Dusares*; c'est-à-dire, de Bacchus.

Nicolaus Loensis, dans ses *Miscellanea*, croit, après Marin le Philosophe, que dans Tertullien il faut lire *Thyandrites*, ou comme Suidas *Θεὸς Ἀγριος* au lieu de *Dusares*. Denis Godefroy, & après lui Vossius, trouvent encore *Dusares*, ou *Dusares*, dans un autre endroit de Tertullien; car, L. II. *adv. Nation. C. 8.* on lit, *Varfutinam Maurorum, Obodanedusfiram Arabum*; ils prétendent, avec raison, qu'il faut lire, *Obodan & Dusfiram Arabum*. La correction est très-heureuse. Voyez, sur ce Dieu, Vossius, de *Idolol. L. II C. 8.* à la fin, page 178. Selden, de *Diis Syr. Synt. II. C. 4. p. 293, 294.*

DYSART. Petite ville, ou gros bourg de l'Ecosse méridionale. *Dysartum*. Elle est dans le Comté de Fife, sur le golfe de Forth, vis-à-vis d'Edimbourg, à quatre lieues au nord. *Dyslard* a droit d'élire des Députés pour le Parlement d'Ecosse. MATY.

DYSCOLE. adj. de t. g. Quelquefois employé substantivement, signifie, au moins dans l'usage ordinaire, celui qui s'écarte de l'opinion reçue. *Dyscolus*. L'Auteur de l'Esprit de Gerson dit que, quand l'Empereur Léon voulut faire abattre les images, le Pape Grégoire II. procéda, pour le spirituel, contre Léon; mais, lorsqu'il vit que les peuples d'Italie pouvoient leur zèle jusqu'à vouloir le déposer; il les appaisa, & maintint son autorité, tout *dyscole* qu'il étoit. On ne trouveroit pas étrange qu'un *dyscole* fût privé de son bénéfice. RASSICOT. M. Bayle dit, dans sa Critique générale de l'Histoire

du Calvinisme : Je voudrais bien savoir si l'interdiction, les censures & les pénitences d'un Moine *dyscole* n'appartiennent pas à la discipline intérieure & ordinaire des Communautés Religieuses. *Dyscole*, dans l'exemple suivant, doit être expliqué par séparé de communion, qui professe une Religion différente. Je vous avertis de bonne heure, dit le Recteur Roze dans sa Harangue, que, si vous ne fournissez à l'appointement, il y a danger que nous ne nous mettions tous à prouver qu'il n'est que d'avoir un Roi légitime; *etiam dyscole*, pourvu qu'il nous laisse le pain de Chapitre, & Purgatoire, sans rien innover jusqu'au futur Concile. *Sat. Ménip.* in-8°. p. 84. & 85. *Dyscole* vient du Grec *δυσκολος* latinisé dans la Vulgate. Cotgrave l'a mis dans son Dictionnaire. Il signifie rude, fâcheux, de mauvaise augure, difficile à contenter, qui ne pense pas comme les autres. On ne le dit point pour fâcheux, homme avec qui il est difficile de vivre. Il n'est ordinairement employé que pour désigner celui qui est d'un sentiment différent de celui des autres, en matière de Doctrine. *Obedite praepositis vestris, etiam Dyscolis.*

DYSENTERIE. (Prononcez fortement l's.) f. f. Terme de Médecine. L'étymologie demanderoit qu'on écrivit ainsi; & c'est l'orthographe que suit M. Lemery. Mais l'usage presque général est pour *dysenterie*. C'est proprement un flux de ventre sanguinolent, accompagné de douleurs & de tranchées. *Dysenteria, intestinorum difficultas, tormina.* Le terme de *dysenterie*, dans sa signification particulière, désigne l'espèce de flux de ventre, qui est caractérisé par la fréquence des déjections, l'épanchement du sang & les tranchées. La fièvre, l'ulcère, &c. ne sont pas de l'essence de cette maladie; quoique, quant à l'ulcère, la plupart des anciens & d'habiles modernes, le prétendent *Voy.* le Traité de la *Dysenterie* de M. Maubec. Ceux qui en sont atteints jettent aussi quelquefois avec les excréments, du pus & de la sanie, & quelquefois des mucosités blanchâtres, & des raclures de boyaux, en forme de petites peaux. Ces raclures ne sont autre chose que quelques mucosités desséchées, qui se détachent des boyaux, où elles s'étoient collées. Il y a une *dysenterie bénigne*, qui n'est point contagieuse d'ordinaire, ni accompagnée d'accidens fort fâcheux. Il y en a une *maligne*, qui est jointe à une fièvre pestilentielle, & qui se communique; ravageant des villes & des provinces entières; celle ci arrive souvent dans les armées, à cause des méchantes eaux, & des mauvais alimens. La *dysenterie* est produite par une bile, ou par quelque autre humeur âcre & corrosive, qui ouvre les vaisseaux des intestins, qui en picote les membranes, & qui enfin les ulcère. Il y a une déjection sanguinolente, où le sang coule par bas sans douleur, & sans que les boyaux soient blessés, qui ne s'appelle *dysenterie* que fort improprement.

La cause prochaine de la *dysenterie*, est une humeur âcre & corrosive qui ulcère les intestins: les causes éloignées sont les méchants alimens, les fruits d'automne, les raisins, le vin nouveau pris avec excès, les poisons, les médicamens violens, les eaux qui passent par des canaux de plomb, ou par de vieux canaux, l'air pluvieux du printemps après un hiver sec, l'air chaud & sec de l'été & de l'automne, quelque contagion qui règne. La partie que cette maladie affecte sont les intestins, ou les grêles, ou les gros, ou tous ensemble: quand la cause du mal est dans les grêles, les tranchées commencent long-temps avant les selles; la douleur est vive, & se fait sentir aux environs & au-dessus du nombril; les excréments & le sang sont plus mêlés, parce qu'ils sont plus long-temps ensemble: quand les gros intestins sont atteints, la douleur est moins forte, elle se fait sentir plus bas; les excréments sortent en même temps que les tranchées commencent; le sang nage dessus, & n'est pas mêlé avec les excréments.

Les causes de la *dysenterie* sont des férosités, ou d'autres mauvaises humeurs séparées de la masse du sang, d'où s'en suit une trop grande fermentation dans le sang, & une dissolution de ses parties, qui deviennent trop liquides. C'est la première cause. La cause secondaire, comme parlent quelques Médecins; c'est une vellication, & une irritation des fibres nerveuses des intestins, causée par des humeurs acides, âcres, séparées du sang; qui fait que les fibres spirales, qui produisent le mouvement péristaltique du ventricule & des intestins, se meuvent trop vite, & que les humeurs sont poussées trop vite à la cavité des boyaux, & chassées trop tôt par l'anus. La cause médiante est quelque corps étranger qui adhère fortement aux intestins, & par ses pointes & ses aiguilles picote violemment, & avec impétuosité, les fibres nerveuses des intestins. Les causes éloignées sont tout ce qui peut corrompre la masse du sang, tels que sont les sucres visqueux, crus, acides, âcres, &c. trop manger des fruits d'été, &c.

Rarement les purgatifs font de bons effets dans la *dysenterie*, parce qu'ils augmentent la fermentation du sang, & irritent de plus en plus les fibres des intestins. Les émétiques n'y font guère d'usage non plus, parce qu'ils attirent dans le ventricule, ou pour le moins dans les intestins supérieurs, les humeurs peccantes, & causent de plus fréquentes selles. Les remèdes balsamiques & stiptiques sont ceux dont il faut user selon les différentes causes & les différens symptômes de la maladie. *L'Ipecacuanha*, dont on doit la découverte à M. Helvétius, a cela de singulier, qu'il corrige le levain dysentérique à mesure qu'il l'évacue. Borry, dans sa lettre à Bartholin, dit qu'il n'y a point de meilleur remède pour la *dysenterie*, que l'eau-rose, où l'on a éteint de l'or.

Ce mot vient de *δύς*, qui signifie, Avec peine, avec difficulté, & de *ἰστέρον*, intestin. Difficulté d'intestins.

DYSENTERIQUE. (Ecrivez DYSSENTERIQUE; conformément à l'usage.) Qui a la dysenterie. *Dysenteria laborans.* Guérir, traiter un *dysentérique*. Ce mot ne se dit pas seulement substantivement d'un malade qui a la dysenterie, mais c'est encore un adj. m. & f. qui signifie ce qui a rapport, ce qui appartient à la dysenterie. *Dysentericus, a, um.* *L'Ipecacuanha* est un remède divin pour les dévoiements & flux *dysentériques*; il est en même-temps émétique, catharrique & astringent. **BOLDUC.** *Acad. des Scienc.* 1700. *Mém.* pag. 2.

DISERT. *Voyez* DISART.

DYSPEPSIE. f. f. Terme de Médecine. Difficulté de digérer. *Dyspepsia; difficilis, agra concoctio.* La *dyspepsie* est causée par le vice des humeurs, ou par le manque de force dans les organes qui servent à la digestion.

Ce mot vient de *δύς*, difficilement, avec peine, & de *πεψισ*, cuire.

DYSPNEE. f. f. Terme de Médecine. Difficulté de respirer. *Dyspnea, spirandi difficultas.* La *dyspnée* a trois degrés; savoir, la courte-haleine, l'asthme & l'orthopnée. La *courte-haleine*, qui retient aussi le nom de *dyspnée*, est une difficulté de respirer qui n'est pas fort grande. L'asthme est une difficulté de respirer plus grande, accompagnée de ronflement & de sifflement. L'orthopnée est la plus violente de toutes, les malades ne pouvant demeurer couchés, & étant obligés d'être debout, ou assis, afin de pouvoir respirer. Les causes les plus fréquentes de la *dyspnée*, sont les flegmes contenus dans les bronches, & la constitution trop forte de ces mêmes bronches, qui empêchent l'entrée facile de l'air dans les poumons.

Ce mot vient de *δύς*, difficilement, mal-aisément, & de *πνέω*, je respire.

DYSRACHITIS. f. f. Nom d'une emplâtre dont on trouve la description dans Galien, de *compositione medicamentorum per genera*, L. V. C. 3. & il la recommande

recommande pour la fistule , & les sinus calleux ,
Dyspeptis.

☞ DYSSENTERIE & DYSSENTERIQUE. *Voyez*

DYSSENTERIE.

DYSSYLLABE. *Voyez* DISYLLABE.

DYSTHYMIE. f. f. Terme de Médecine. Anxiété ,
mal aisé ou abattement d'esprit. *Dysthymia.* De
δύς , qui fait entendre ici le mal-aisé , & de *θυμός*
esprit.

DYSTHOCHIE. f. f. Terme de Médecine. Accouchement
laborieux. *Dystochia.* De *δύς* , *difficilement*
& de *τίξω* , *mettre au monde.*

DYSTRE. f. m. *Dystrus.* Terme de Chronologie. Cin-
quième mois Syro - Macédonien , qui répond à
Mars , en commençant quatre jours plutôt. CHAS-
TELAIN. *Voyez* Eusèbe , *Hist. Eccles. L. VIII. C. 3.*
& l'Hiéroléon des Macry. Le *Dystre* répondoit
au mois de Février chez les Macédoniens , les Grecs
d'Asie , à Ephèse , à Pergame , &c. Et au mois de
Mars chez les Macédoniens de Syrie , à Antioche ,
à Gaze , chez les Arabes & d'autres Orientaux. A
Tyr il étoit aussi le cinquième mois ; mais il répon-
doit au mois d'Avril , & de même dans la Lycie ,
aussi - bien qu'à Sidon. Mais chez les Achéens il
étoit le troisième , & répondoit à Mars. *Fabricii*
Menolog. p. 42 , 44 , 46 , 47 , 48.

DYSURIE. f. f. Terme de Médecine. Difficulté d'uri-
ner , accompagnée de douleur & d'une sensation de

chaleur. *Dysuria* , *difficultas urina.* On l'appelle
aussi *ardeur d'urine* , parce qu'il semble que l'urine
en passant brûle l'urètre. Cette maladie diffère de
la strangurie , en ce que dans celle-ci l'urine ne sort
que goutte-à-goutte , au lieu que dans la *dysurie*
elle coule sans interruption , & souvent en la quanti-
té requise. La suppression d'urine totale , dernier
période de la strangurie , s'appelle Ischurie. Les
causes les plus ordinaires de la *dysurie* , sont l'acri-
monie de l'urine , & l'excoriation , ou l'exulcéra-
tion du col de la vessie , & du canal urinaire.

Ce mot est Grec , composé de la particule *δύς* ,
difficilement , avec peine , & de *εγείν* , uriner.

D Z W.

DZWINE , ou DUNE. Grande rivière de Pologne.
Duna , *Duina.* Elle prend sa source près de celle
de Volga , dans le Duché de Resckw en Moscovie.
Elle traverse ensuite la Lithuanie où elle baigne
Witepsk & Poloczka , & enfin ayant séparé la Cur-
lande de cette dernière Province , & passé à Dune-
bourg & à Riga , villes de la Province de Livonie ,
elle dégorge ses eaux dans le golfe de Riga à
la forteresse de Dunemunde. On croit que cette
rivière est celle que les Anciens nommoient
Rubo.



E

E

E



f. m. Cinquième Lettre de l'Alphabet, la seconde des voyelles. Un *e* bien formé, un grand *E*, un *e* accentué. La prononciation de cette lettre est fort difficile pour les Etrangers. Il faut distinguer au moins six sortes d'*E* en François. Le premier est celui qu'on prononce

comme *a*, enseigner, emporter, Orient, Occident. Prononcez *enseigner*, *emporter*, *Oriant*, *Occidant*. J'appelle le second *e* François l'*e* muet final : c'est celui qui ne se trouve jamais que dans la dernière syllabe, & qui ne se prononce point du tout. Il rend même muettes les consonnes *nt* ou *s*, quand il les précède dans la dernière syllabe de nos noms & de nos verbes. Ainsi *bonne*, *bona*; *bonnes*, *bonæ*; *donne*, *dat*; *donnent*, *dant*, se prononcent en François tout comme on prononceroit *bonn* & *donn*. Dans la suite du discours la voix coule par-dessus cet *e* imperceptiblement & sans s'arrêter. Aussi notre versification ne peut souffrir cet *e* dans les endroits qui demandent du repos, comme dans la syllabe qui porte césure, en quelques vers que ce soit.

J'appelle le troisième *e* presque muet. Il se trouve à la fin des monosyllabes, *je*, *de*, *te*, &c. & pour lors sa prononciation approche un peu du son de la diphthongue *eu*. Ainsi *je*, *ego*, se prononce presque comme *jeu*, *ludus*. Lorsque dans les monosyllabes cet *e* se trouve suivi d'une *s*, & que le mot suivant commence par une voyelle, ou, ce qui est la même chose, par une *h* douce ou muette, le bel usage a introduit une règle particulière. C'est que dans la conversation on coule sur cet *e* qui devient tout-à-fait muet, les *ames*, les *hommes*, les *honneurs*, les *amours* : cela se prononce comme s'il y avoit *lz* hommes, *lz* honneurs, *lz* amours : mais dans un discours public on prononce tout, & on appuie sur cet *es*, comme s'il y avoit *ais*, *lais* *ames*, *lais* *hommes*, *lais* *honneurs*, *lais* *amours*. Cet *e* se trouve aussi dans notre langue au milieu des mots, soit entre deux consonnes, soit après une voyelle, & devant une consonne. Lorsqu'il est entre deux consonnes, il a un son obscur, & comme imperceptible. Il est dans notre langue ce qu'est en Hébreu le point voyelle que les Grammairiens appellent *schewa*. C'est un *e* très-obscur, qu'on est obligé dans toutes les langues de sous-entendre, quand on veut prononcer deux consonnes de suite dans la même syllabe, sur-tout si ces deux consonnes sont un peu fortes à prononcer. Toute la différence qu'il y a là-dessus entre les autres nations & nous, c'est que nous écrivons cet *e*, que les autres nations n'écrivent point; mais la prononciation est à-peu-près la même. Ainsi, en écrivant *pelouse*, *éperon*, nous prononçons comme on prononceroit ailleurs, *plouz*, *épron*. Enfin cet *e* presque muet se trouve quelquefois après une voyelle & devant une consonne; & pour lors il ne fait qu'allonger un peu la voyelle, sur-tout dans quelques temps formés des infinitifs en *er*. J'avouerai, je prierois : il faut prononcer presque je *prerois*, en faisant l'*i* un peu long; enjouement, il faut allonger l'*ou* qui précède l'*e*, & ainsi des autres; mais il faut toujours conserver l'*e* dans l'écriture, & il sert pour lors à marquer la racine, l'étymologie, &c. Au reste, cet *e* presque muet est si insensible dans la prononciation

qu'il n'est point compté dans les vers. Ainsi *prierons* ne fait que deux syllabes dans ce vers de M. Racine.

Et nous le priérons tous de nous servir de père.

Cet *e*, aussi-bien que le précédent, s'appellent *e* féminin, tant parce qu'ils sont trop foibles, que parce qu'ils servent à former les féminins des adjectifs. Ainsi, du masculin l'homme *constant*, on forme le féminin, la femme *constante*, voilà l'*e* muet; & du masculin *aimé*, on forme le féminin *aimée*, voilà l'*e* presque muet.

Le quatrième *e*, est l'*e* fermé, qu'on appelle aussi l'*e* masculin, parce qu'entr'autres usages il sert à marquer le masculin des participes passifs dans les verbes en *er*, comme *aimé*, *changé*. Il est toujours accentué, quand il termine le mot, comme dans *bonté*, *facilité*, &c. au pluriel des noms & des verbes, il est suivi d'une *s*, *bontés*, *facilités*. Quelques-uns mettent aussi un *s* aux secondes personnes des verbes. Vous *aimés*, vous *lisés*, vous *croyés*. Mauvaise orthographe. Il faut un *z* à la place de l'*s*. On ne doit écrire ni prononcer de la même façon enfans *aimés*, les enfans que vous *aiméz*. Au commencement & au milieu des mots cet *e* fermé devoit toujours être accentué; mais cette exactitude est difficile à garder, & bien des gens y manquent. L'*e* fermé, ou masculin, rime fort bien avec la diphthongue *ai* du présent, du prétérit indéfini, & du futur des verbes, & par conséquent il a parfaitement le même son.

*Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.* RAC.

Le cinquième *e* est l'*e* ouvert, qui est allongé dans la prononciation François, comme il l'est en Latin dans les penultièmes longues, *concedo*, *albedo*. Nous marquons souvent cet *e* en François par un chevron, ou accent circonflexe, *honnête*, *tête*; on le marquoit autrefois par une *s* qu'on ne prononçoit point; *honneste*, *foresti*. Nous avons dit que l'*e* fermé a le même son que la simple diphthongue *ai*; & l'*e* ouvert a le même que la diphthongue *ai* allongée & marquée d'un circonflexe, ou suivie d'une *f* muette. Ainsi FESTE ou FÊTE, *festum*; & FAISTE ou FAÏTE, *fastigium*, ont parfaitement le même son. Cet *e* ouvert, au lieu d'un circonflexe, ne prend souvent qu'un accent aigu dans la dernière syllabe des noms dont le singulier aussi-bien que le pluriel est en *és*, comme *accés*, *décés*, *procés*, &c. dans les prépositions & adverbes de même terminaison, *prés*, *après*, &c. D'autres y mettent un accent grave; & c'est ce que nous avons fait dans ce Dictionnaire-ci, parce que cet *e* est fort différent de l'*e* fermé, sur lequel l'usage est de mettre un aigu. Voyez notre Préface. Néanmoins dans *chés*, *apud*, *assés*, *satis*, selon quelques-uns, l'*e* est fermé, & non pas ouvert. C'est pourquoi *assés* rime avec les pluriels des noms dont le singulier est en *e*.

*Quelques faux brillans mal placés,
Toute la pièce est admirable :
Un mot leur déplaît, c'est assés,
Toute la pièce est détestable.* DES-H.

Cet *e* même n'a point du tout d'accent dans la pénultième, lorsqu'il est suivi de deux *rr*, comme guerre, tonnerre, non plus que dans la dernière syllabe, lorsqu'il est suivi d'une *r* seule & sur laquelle on appuie, comme mer, fer: l'*e* est ouvert dans ces mots; & si l'on n'y met pas l'accent grave, qui y seroit nécessaire, c'est que l'usage ne le permet pas. Car lorsque cet *r* final est muet, l'*er* dans le discours ordinaire a le son de l'*e* fermé ou accentué, Rocher, raps, changer, mutare: on prononce roche, changé. Ajoutez à ceux-ci léger, qui se prononce comme si l'on écrivoit légé avec l'accent aigu sur l'*e* de la dernière syllabe. Mais le mot *Cheveaulger*, est une exception de cette règle, & il se prononce avec l'*e* ouvert. C'est un composé, qui ne retient point la prononciation ordinaire de *léger*. Nous dirons ailleurs que cet *r* final doit se prononcer, lorsqu'il est suivi d'un mot qui commence par une voyelle, ou qu'il se trouve placé à la fin d'un vers, dont la rime demande qu'on fasse sentir l'*r* dans la prononciation.

Le sixième *e* est médiocre ou mitoyen entre l'*e* ouvert & l'*e* fermé, ayant un son plus plein que l'*e* fermé, & moins ouvert que l'*e* qu'on nomme proprement ouvert. Ce *e* médiocre a un son bref & coupé, comme dans la dernière syllabe de ces mots, cabinet, objet, discret; dans la première de mettre, lettre; & dans la pénultième de Prophète, Interprète. Les règles de la rime, qui sont fort sévères dans la versification Française, font bien sentir la différence entre cet *e* médiocre & l'*e* ouvert. Car, par exemple, METTRE, ponere, ne rime point avec MAÎTRE, Magister, ni LETTRE, littera, avec ÊTRE, esse; & cela prouve que le son en est entièrement différent.

On pourroit encore trouver une septième espèce d'*e*, qui est l'*e* simple, qui n'est point muet, & qui n'est proprement ni ouvert, ni fermé, ni médiocre, ni long, ni bref, comme dans les dernières syllabes de ces mots, Grammairien, Historien, &c.

Après toutes ces règles, il faut convenir que l'usage est le plus sûr de tous les maîtres. L'*e* muet final est celui qui coûte le plus aux Étrangers. Il y a même des Provinces de France, où on le prononce fort mal, & où les petits enfans disent ma meren, au lieu de dite, ma mère. Dans le langage vulgaire de Toulouse, on donne à cet *e* final & muet un son fort approchant de l'*e* accentué.

Quelquefois l'*e* n'a aucun des sons qu'on vient de marquer, ce qui arrive, lorsqu'il est dans une même syllabe devant une autre voyelle; & alors quelquefois il forme une diphthongue, comme dans les mots feu, malheur, &c. Quelquefois l'*e* se perd entièrement, & on ne le prononce point du tout, comme dans malheureux, neureux, qu'on prononce malheureux, hureux; dans jeindre, peindre, &c. qu'on prononce comme s'il y avoit jindre, pindre; devant un *a* & un *o* dans mangea, partagea, mangeons, partageons, mangeoient, partageoient, & dans les autres mots semblables, où l'*e* ne sert qu'à adoucir le son du *g*, & à le faire prononcer comme un *j* consonne dans jamais, joconde, &c.

Ceux qui ne distinguent que trois espèces d'*e*, qui sont l'*e* muet, l'*e* ouvert, & l'*e* fermé, avouent qu'il y a plusieurs degrés dans la prononciation de ces *e*; & ce qui est la même chose que s'ils distinguoient plusieurs espèces d'*e*.

Les Latins avoient aussi des *e* différens: l'un étoit plus ouvert, *e vastius*; tel étoit le dernier dans *heres*, vocatif de *herus*, maître: l'autre étoit plus ferme, tel que celui de l'adverbe *herè*, hier. Ce dernier *e* & l'*i* se changeoient souvent l'un & l'autre. Ainsi, pour *herè*, on dit *heri*; & l'on trouvoit souvent *sibe*, *quase*, &c. pour *sibi* & *quasi*; & Tit-Live se servoit souvent de ces sortes de mots. L'*e* Latin s'exprimoit aussi quelquefois par *a*. C'est pour cela que quelques Antiquaires ont prétendu que la médaille de Gallien, qui a pour Inscription, GAL-

LIENÆ AVGVSTÆ, n'est point une médaille factyrique, comme d'autres le vouloient, & que ces mots ne sont point un datif féminin, mais le vocatif masculin, *Gallienæ Augustæ* écrit par un *a*.

Quant à la forme de cette lettre E, nous l'avons prise des Latins, qui la tenoient des Grecs: ceux-ci l'avoient reçue des Phéniciens, & de Cadmus qui la leur avoit portée. Car les Phéniciens avoient la même langue & les mêmes caractères que les Hébreux: or la forme du *he* Hébreu étoit la même que celle de notre E, ainsi qu'on le peut voir sur les médailles Hébraïques, & dans la Dissertation du P. Soucier, Jésuite, sur ces médailles, & sur les premières lettres Hébraïques, p. 143. Toute la différence qu'il y a, c'est que les Hébreux lisant de droit à gauche, ils tournoient cette lettre en ce sens, E , au lieu que les Grecs, les Latins, & toutes les langues modernes, lisant de gauche à droite, l'écrivent dans un sens différent, E. Ensuite, en écrivant vite & faisant la traverse d'en haut, la perpendiculaire, & la traverse d'en bas tout d'un trait & sans lever la main, on l'a arrondie comme un C; puis ajoutant la traverse du milieu, de-là s'est formé *e*, qui est la petite forme de cette lettre.

Les Imprimeurs appellent *e trema* un *ë* sur lequel il y a deux petits points, & un *é* acut, celui qui est accentué.

E, sur les monnoies, marque celles qui sont fabriquées à Tours.

E, sur les touches d'un clavier d'orgue, ou de clavestin, marque les tons *E mi la*.

E, sur la bouffolle, ou compas de mer, Cartes marines, &c. marque le vent d'Orient, qu'on nomme *EST* dans les mers du Ponent. E. *Est*. ESE. *Est-jud-est*. NE. *Nord-Est*, &c.

E, dans les lettres, Epîtres dédicatoires, Gazettes & livres d'Histoire moderne, se met par abréviation pour *Excellence*, ou *Eminence*, V. E. *Votre Excellence*, ou *Votre Eminence*, S. E. *Son Excellence*, *son Eminence*, &c.

E, dans les Calendriers Ecclésiastiques, est la cinquième des sept lettres qu'on nomme Dominicales.

On trouve dans bien des Dictionnaires, que la lettre E étoit chez les Anciens une lettre numérale, qui signifioit 250, suivant ce vers.

E quoque ducentos & quinquaginta tenebit.

Mais il faut remarquer ici, une bonne fois pour toutes, que ce n'est pas chez les Anciens que cet usage des lettres Latines numérales a eu lieu. Isidore de Seville, Auteur du septième siècle, le dit en termes exprès au premier livre de ses Origines, chap. 3. *Latini autem numeros ad litteras non computant*. Cela fut introduit dans un temps de barbarie & d'ignorance. M. Du Cange a pris soin d'expliquer cet usage au commencement de chaque lettre de son savant Glossaire Latin-Barbare. Mais les faiseurs de Dictionnaires qui l'ont suivi, & qui ne l'ont pas entendu, ont dit qu'on trouvoit cette explication des lettres numérales dans Valérius Probus. M. Du Cange ne dit point cela, mais seulement qu'on trouvoit cette explication à la pag. 1683. du recueil des anciens Grammairiens, entre lesquels sont Valérius Probus, & Pierre Diaire. *Habetur verò illud cum Valerio Probo, Paulo Diacono (il falloit dire, Petro Diacono) & aliis qui de numeris scripserunt, editum inter Grammaticos antiquos*. Cette édition est de Wékel in-4°. de l'an 1605. par Elie Putschius. On attribue à Magnon, Archevêque de Sens du temps de Charlemagne, l'explication des notes du Droit, qu'on trouve dans le même recueil, & ailleurs.

E A C.

EACÉES. f. f. pl. Terme de Mythologie. Fêtes & jeux

solennels qui se célébroient à Egine en l'honneur d'Éaque qui en avoit été Roi. Voyez ÉAQUE.

EACIDE. f. m. & f. Descendant d'Éacus, qui est de la race d'Éacus. *Æacides*. J'aime mieux que Thersite soit votre père, pourvu que vous soyez un *Eacide* en valeur, que si vous étiez le fils d'Achille, & que vous ne fussiez qu'un Thersite. *Juvenal Sat. VIII.* *Eacide* est mis là pour Achille, & souvent on lui donne ce nom, aussi bien qu'à Néoptolème, ou Pyrrhus son fils, parce qu'ils descendoient d'Éacus, qui étoit aïeul d'Achille. Pausanias a remarqué que presque tous les *Æacides* furent tués.

E A D.

EADBERT. Voyez **EDBERT.**

EAGH. Grand lac d'Irlande, dans la Province d'Ulster.

EAIGE. f. m. Vieux mot. Vie, âge.

E A L.

ÉALE. f. f. *Eale*. Bête à quatre pieds, dont on ne fait que ce qu'en a dit Pline, l. 8. sect. 30. & Solin après lui. Pline, après avoir parlé des Lynx, des Sphinx, & autres animaux d'Éthiopie, que bien des Auteurs modernes traitent d'animaux fabuleux, parce qu'ils ne les ont pas vus, dit que l'*Eale* est une bête de la grandeur de l'hippopotame; qu'elle a la queue d'Elephant, & est de couleur noire ou rousse; qu'elle a les mâchoires de sanglier, & des cornes de plus d'une coudée de longueur; que ses cornes sont mobiles, enforte qu'elle combat tantôt avec l'une, & tantôt avec l'autre, & les remue en tous sens, soit pour attaquer, soit pour se défendre, & parer les coups qu'on lui porte.

E A N.

ÉANUS. f. m. Terme de Mythologie. Nom que l'on donnoit à Janus, & que Cicéron lui donne, comme Pallègue Cornificius au III^e Livre des étymologies. *Eanus*. On l'appelle ainsi *ab eundo*, parce que le monde, le Ciel, va toujours, tourne toujours. Vigenère, *sur Tite-Live*, p. 1224.

ÉAQUE. f. m. Fils de Jupiter & d'Égine, ou, selon d'autres, d'Europe. La réputation qu'il s'acquit d'être le Prince le plus équitable de son temps, lui mérita chez les Poètes une place parmi les Juges d'Enfer, entre Minos & Radamanthe.

EARLDORMAN. f. m. Premier degré de Noblesse chez les Anglo-Saxons. Ce mot, qui, dans son origine, signifie, Ancien, âgé, fut donné chez ces peuples à ceux qui exerçoient les emplois les plus honorables.

E A R.

EARNE. Grand lac d'Irlande. *Ernus*, *Erno*, *Derno*, *Erminus*. Il est dans le Comté de Fermanagh, en Ultonie. Il a deux lieues de long. Ce sont comme deux lacs joints par un canal, ce qui fait qu'on le divise en deux parties, ou deux lacs, dont l'oriental conserve le nom d'*Earne*, & celui qui est à l'Occident s'appelle *Broad*.

E A S.

EAST-ANGLE. Prononcez **EST-ANGLE**. Nom propre d'un ancien Royaume des Anglo-Saxons dans l'Isle Britannique. *Orientalis Anglia*; *East-Anglia*. Il avoit au couchant le Royaume de Mercie, au midi celui des Saxons & Orientaux, & il étoit baigné au levant & au nord par la mer d'Allemagne: il comprenoit les terres où sont aujourd'hui les Comtés de Norfolk, de Suffolk & de Cambridge.

East signifie Orient, d'où nous est venu le nom

d'*Est*. Ainsi *East-Angles* signifie Anglois Orientaux.

EASTER. f. f. Terme de Mythologie. Déesse des anciens Saxons. *Easter*. M. Bochart, qui avoit entrepris de rapporter les anciennes origines à la langue & à la doctrine des Phéniciens, prétendoit que cette *Easter* étoit la même qu'Astarté. Ses sacrifices se faisoient au commencement du printemps; & de-là vient que les Saxons appeloient *Easter* le mois auquel se célèbre la Pâque. Skinnerus ne s'éloigne pas beaucoup de ce sentiment, dans son Etymologique de la langue Angloise. Huet. Bochart, pour rapprocher ce mot de celui d'Astarte, dit *Æstar*, ou *Easter*; mais Bede, *L. De temporibus*, ou il a pris ceci, dit *Easter*, & ne dit qu'*Easter*. Il est vrai que la prononciation d'*Easter* & d'*Æstar*, diffèrent peu aujourd'hui en Anglois. C'étoit le mois d'Avril, que les Saxons appeloient *Easter Monta*; & les Anglois appellent encore aujourd'hui les Fêtes de Pâque *Easter-time*, le temps d'*Easter*. Voyez le *Chanaan* de Bochart, c. 42.

Ce mot, dit-on, vient de Résurrection; & c'est pour cela que les détracteurs de nos fêtes nous accusent de tenir la célébration de la Pâque des *Eastrées* Gauloises, ou Fêtes de la Déesse *Easter* ou *Eastre*.

EAST-MEATH. Prononcez *Est-Metz*. Nom d'un Comté de la Lagénie, en Irlande. *Media*, ou *Media Orientalis*. La Boine divise l'*East-Meath* en deux parties. C'étoit autrefois un Royaume, & le pays des Eblaniens, ou Eblanes.

Ce nom est composé d'*East*, Orient, & de *Meath*, Médie. Ce nom lui vient peut-être, dit Camden, de ce que ce pays est au milieu de l'Isle. Camden écrit *Meth*, & l'appelle simplement Comté de *Meth*. Néanmoins dans sa Carte on trouve *East-Meath* & *West-Meath*.

E A U.

EAU. Cette terminaison ne fait ordinairement qu'une syllabe en François, *couteau*, *ciseau*, *tableau*, *man-teau*, &c. excepté dans *fléau*, que nos bons Poètes font de deux syllabes, & *perderau*, que quelques-uns font de trois. Voyez l'excellent *Traité de la Poésie Française* du P. Michel Morgues, dont on a beaucoup profité dans la révision de ce livre.

EAU. f. f. *Aqua*. On ne prononce presque pas l'*e*, c'est un *e* presque muet. L'*eau* est le troisième des quatre Elémens vulgaires, qui est froid & humide par sa nature. L'*eau* élémentaire est un fluide humide, transparent, sans goût, sans odeur, qui pénètre à travers les pores de la plupart des corps, & qui éteint les matières enflammées. Quelle est la cause physique de la fluidité de l'*eau*? Pourquoi se change-t-elle en glace? Comment cause-t-elle les pluies, la grêle, la neige? Comment nous vient-elle du sein de la terre? Voyez Fluidité, Glace, Météores aqueux, Fontaine. *Eau* de mer, *marina*; de rivière, *fluvialis*; de fontaine, *fontana*; d'étangs, de sources, de citernes, *cisternina*; de puits, *putealis*. L'*eau* pèse 800 fois plus que l'air, & est de 14 à un à l'égard du mercure. Toute *eau* contient des particules terrestres, plus ou moins. Woodward, dans son *Traité de la Végétation*, & d'autres, l'ont démontré.

L'*eau* d'Espagne est excellente: elle ne se corrompt jamais. C'est en partie ce qui fait que le pain de Madrid est si bon. Le pain de Gonesse n'est si estimé, depuis si long-temps, que parce que les *eaux* y ont toujours été bonnes. La bonté de l'*eau* consiste dans sa légèreté & dans sa pureté.

Les meilleures *eaux* pour les usages de la vie sont celles qui sont pures, légères, transparentes, simples, & sans grand mélange de particules terrestres. MORTON. L'*eau* la plus convenable pour la santé, est celle qui est légère, claire, pure, qui n'a ni couleur, ni odeur, ni saveur, qui s'échauffe & se rafraîchit très-vite, & dans laquelle les herbes &

les légumes se cuisent facilement & promptement. Quelques-uns disent que la marque d'une bonne eau est de dissoudre parfaitement le savon. Les meilleures eaux sont ordinairement celles de pluie, ensuite l'eau de source, de rivière, ou de puits. Les eaux des neiges & des glaces fondues sont généralement mal-saines. Les eaux croupissantes & de marais, palustres, sont pernicieuses.

M. Lémery croit que l'eau de rivière est la meilleure & la plus saine de toutes, pourvu qu'on la laisse reposer avant que d'en boire, & qu'on la prenne loin au-dessus des grandes villes, pour qu'elle ne soit point chargée d'impuretés & d'immondices.

L'eau de la Seine, ayant été posée dans une aréomètre très-exact, s'est trouvée aussi légère qu'aucune eau de fontaine, quelque claire qu'elle fût. Voyez le *Traité des alimens* de M. Lémery. On ne juge pas de la légèreté des eaux par leur moindre poids, mais par leur subtilité à descendre promptement de l'estomac.

M. de la Mare, dans son *Traité de la Police*, L. IV. Tit. III. C. 3. parle de la Police des eaux de fontaines & de puits, laquelle, dit-il, a toujours fait partie de la Jurisdiction du Prevôt de Paris. Dagobert I. par un Edit de l'an 630. ordonna que, si quelqu'un falsifioit ou corrompoit par des immondices les eaux d'une fontaine, il seroit condamné à les nettoyer, & en six sous d'amende, c'est-à-dire, quarante-neuf livres dix sous. Il rapporte à la même page 550 & 551. divers autres Réglemens des années 1369, 1698 & 1073. Le chapitre suivant regarde la police des eaux de rivière. Le VI. est des porteurs d'eau, & des endroits où ils doivent puiser les eaux qu'ils débitent au public.

Thalès soutenoit que l'eau étoit le principe de tous les corps; & cette opinion a été renouvelée en nos jours par Robert Flud, qui en a fait un Système compris en plusieurs volumes.

L'eau rassisit & humecte beaucoup, elle aide à la digestion. L'eau est un principe passif, selon la plupart des Chymistes. On dit que, dans une Isle de la mer Atlantique, il se trouve un arbre qui fournit de l'eau à tous les Insulaires. L'eau de pluie est plus pénétrante & plus active que l'eau commune, à laquelle les Chymistes la préfèrent en qualité de dissolvant.

Les Chinois disent que, dans la Province de Foukien, il y a un lac dont l'eau est verte, & qui change le fer en cuivre. P. LE COMTE.

Ce mot est dérivé du Latin *aqua*, d'où l'on a fait premièrement *aigue*, témoin *aiguière*, ou *éguière*, *Aiguesmortes*, *Aigueperse*, *Aiguebelette*, *aiguade*, qu'on dit encore en termes de marine: ensuite on a dit *ayve*, & *ayau*, & *yaue*, qu'on dit encore en quelques lieux, dont enfin on a fait *eau*. Borel dit que ce mot vient du vieux Gaulois *auch*, *auchon*, qui signifioit autrefois *rivière*, d'où sont venus les noms des villes *Gandavum*, *Genabum*, & autres. Du Cange dit qu'on a appelé une Isle *Eia*, mot tiré du Saxon *eyze*, d'où nous avons fait *eave*, comme on écrivoit encore du temps de Nicot, & depuis *eau*.

On dit, en général, Aller par eau, pour dire, Naviger, voyager sur la mer, sur les lacs & sur les rivières. *Navigio ire*. Passer l'eau, au-delà de l'eau, c'est-à-dire, de l'autre côté de la rivière.

On dit qu'une chose ne sent que l'eau, quand elle n'a ni sel, ni saveur. Jeûner au pain & à l'eau, ne manger que du pain, ne boire que de l'eau. On a observé que l'eau d'une fontaine est d'un autre poids à sa source qu'à quelque distance de-là; & qu'après son dégel elle est d'un autre poids qu'elle n'étoit auparavant. Une pinte d'eau du Gange est plus légère d'une once que quelque autre eau que ce soit: le Mogol n'en boit point d'autre, en quelque lieu qu'il se trouve.

Eau, en particulier, se dit de la pluie. *Aquæ*, *pluvia*.

Ce nuage épais nous menace d'eau. Il tombe de l'eau. Les bleds ont grand besoin d'eau.

On dit que les eaux sont grandes, grosses, pour dire que les rivières sont enflées par les eaux de pluie; que les eaux sont basses, au propre, pour dire qu'il y a peu d'eau dans les rivières. Pour le figuré, Voyez les phrases proverbiales.

On dit qu'un homme est obligé de recevoir les eaux de son voisin, pour dire, les eaux pluviales qui tombent de dessus le toit de la maison de son voisin.

L'Écriture distingue les eaux qui sont au-dessus du firmament, ou des Cieux, & celles qui sont au-dessous, c'est-à-dire, les eaux de la mer, des rivières, &c. qui sont au-dessous de l'air, & les eaux des nuées qui sont au-dessus.

Eau pétrifiante, est une eau qui a un sel de telle nature, que, s'infiltrant dans les corps qu'on met dedans, il les rend tout-à-fait pierres. Elle pétrifie les matières qu'on laisse séjourner dedans, comme du bois, des fruits, des parties d'animaux, &c. Ovide parle de ce phénomène dans le XV^e livre des Métamorphoses.

Flumen habent Cicones, quod potum saxea reddit viscera, &c.

Les Anciens ont attribué des effets surprenans aux eaux qui pétrifient. Les Payfans en Angleterre s'en servent comme d'un spécifique pour guérir les bestiaux atteints de dysenterie.

L'eau d'Arcueil est remplie de parties pierreuses, qui se séparent des parties de l'eau en coulant, & forment au fond des canaux un sédiment qui se durcit, & devient pierre. On dit que les eaux d'un certain fleuve de Thrace enivrent de la même manière que du vin, ce qui peut venir des parties sulfureuses, bitumineuses & volatiles, que les eaux de ce fleuve contiennent, & qui, s'étant portées à la tête, empêchent le mouvement réglé des esprits animaux, & les portent avec impétuosité & sans ordre, dans toutes les parties du corps.

Il y a encore une autre espèce d'eau qu'on pourroit appeler incrustante, parce que, si l'on met quelque corps dans cette eau, il se fait tout autour une incrustation de pierre, sans changer le corps qu'on y avoit mis. Cette eau est fort commune à Paris & aux environs; &, à propos de cela, on doit remarquer qu'il faut bien prendre garde d'où viennent les eaux qu'on destine à la boisson. Car, si elles passent par des terrains qui aient de mauvaises qualités, elles en prennent aussi, comme lorsqu'elles passent sur des pierres de plâtre, &c. ce qui se connoît en faisant cuire de l'ozeille dans l'eau qu'on veut éprouver; car l'eau change de couleur, & devient rougeâtre; ce qui n'arrive jamais aux autres eaux.

Eau, en termes de Théologie, se dit premièrement de celle avec laquelle on baptise. Le pécheur est régénéré par les eaux du Baptême, par les eaux de la grace. L'ancien usage étoit de dire *eau* simplement, pour dire, les eaux du Baptême. Il y a dans le Roman MS. de Jourdain de Blaye,

Cil le leva des saints fonts & de l'aigue.

C'est-à-dire, de l'eau. Les anciens Auteurs Ecclésiastiques se sont servis d'*aqua* en ce même sens.

Eau bénite. *Aqua benedicta*, *aqua lustralis*. C'est une eau qui se fait dans l'Eglise avec certaines prières, exorcismes & cérémonies. On la prend à l'entrée & au sortir de l'Eglise. L'eau bénite de Pâques est celle qu'on préparoit autrefois seulement pour baptiser les enfans & les catéchumènes. Celle qu'on fait solennellement tous les Dimanches dans les Paroisses, sert pour la dévotion, pour effacer les péchés véniels, chasser les Démons, &c. On la peut faire aussi les autres jours, & en quelque Eglise que ce soit, avec

Les prières marquées pour cela dans les Missels & Rituels. Par un titre de Marmoutier rapporté dans l'*Histoire de Bretagne*, T. II. p. 1625. il paroît que les Moines ne la faisoient pas autrefois, mais la recevoient des Evêques. Un Allemand nommé Urban Godefroy Siber a imprimé une Dissertation à Leipsik, pour montrer, par des preuves tirées de l'Histoire Ecclésiastique, que l'on peut faire boire de l'eau bénite aux animaux.

L'usage de l'eau bénite est très-ancien dans l'Eglise, comme on le peut voir dans S. Jérôme, dans la vie de S. Hilarion, & dans Gretser, *De Benedict. C. X. & suiv.* jusqu'au XX. Les Juifs avoient plusieurs aspersions semblables que Dieu même avoit instituées. Voyez au L. des Nombres XIX. 17. On attribue au Pape S. Alexandre, martyrisé sous Adrien, l'institution de l'eau bénite. GODEAU.

L'usage de l'eau bénite est une des pratiques de l'Eglise contre laquelle les Hérétiques de ces derniers siècles ont crié avec le plus d'ignorance & de passion : la passion leur a fait déguiser la créance & la pratique de l'Eglise ; & l'ignorance leur a fait blâmer ce qui est autorisé par des preuves incontestables. Il est vrai que les Payens avoient une eau lustrale, tout comme il est vrai qu'ils avoient des Temples, qu'ils faisoient des prières, & pratiquoient une infinité de choses, que nous pratiquons aussi-bien qu'eux : nous fléchissons les genoux pour adorer le vrai Dieu, comme ils faisoient pour adorer les faux Dieux.

On appelle aussi eau bénite, cette cérémonie & ces prières qui se font les Dimanches avant la grand'Messe pour bénir l'eau : comme, voilà l'eau bénite qui sonne.

EAU LUSTRALE. *Aqua lustralis*, dont les anciens se servoient pour se purifier dans leurs sacrifices. Ils n'employoient pas indifféremment toutes sortes d'eaux à cet usage : ils se servoient toujours des eaux coulantes & claires, comme de celles des rivières les plus rapides, ou de la mer, qu'ils bénissoient à leur manière. Quelques-uns prétendent que les anciens se servoient de l'eau toute pure, sans aucun mélange, pour faire leur eau lustrale. D'autres disent qu'ils prenoient les cendres du bois qui avoit servi à brûler la victime, ou de quelques morceaux de bois de cèdre, d'hissope & de cumin, qu'ils jetoient dans le feu du sacrifice, lorsqu'il venoit à s'éteindre, pour en faire leur eau lustrale, ou sacrée, qu'ils mettoient à l'entrée de leurs temples dans de grands vases, & dont ils se purifioient en y entrant.

Ils avoient encore des vases plus petits, dans lesquels ils mettoient de cette eau, dont ils arrosoient les assistants avec des goupillons, assez semblables à ceux dont on se sert dans nos Eglises.

Ovide parle encore de l'eau de Mercure, qui étoit auprès de la porte Capène, dont les Marchands s'arrosoient, croyant effacer par-là toutes les injustices qu'ils avoient commises dans le commerce.

EAUX AMÈRES DE JALOUSIE. Dans le Livre des Nombres il est fait mention d'une eau qui servoit à prouver si une femme étoit adultère, ou non. Voyez Num. Cap. 5. comment on y procédoit.

EAU BOUILLANTE, EPREUVE DE L'EAU BOUILLANTE. Chez nos Anciens on faisoit la preuve des crimes par l'immersion du corps, ou du bras, dans l'eau chaude, avec plusieurs cérémonies Ecclésiastiques ; d'où vient que, comme on dit maintenant : j'en mettrois ma main dans le feu, quand on veut affirmer une chose, & marquer qu'on n'en doute pas, les Anciens disoient : J'en ferois un Jugement d'eau chaude & de fer chaud. C'est ce qui est exprimé en vieux langage dans le Roman manuscrit du Renard, cité par du Cange, p. 281. sur le mot *aque ferventis judicium*.

Si que j'en ferois un juise,
(c'est-à-dire, un jugement)
De chaude yaue & de fer chaud.

Dans l'examen ou jugement de l'eau chaude, celui qui étoit accusé, ou celui qui vouloit bien prendre la place de l'accusé, & subir pour lui cette épreuve, étoit obligé de mettre le bras nu dans une chaudière pleine d'eau bouillante, & d'en tirer une pierre qui étoit plus ou moins enfoncée, selon la qualité du crime : ensuite on enveloppoit la main, le juge mettoit un scellé sur l'enveloppe, & au bout de trois jours on la venoit visiter ; & si elle se trouvoit sans brûlure, l'accusé étoit déclaré innocent. Les Nobles se purgeoient par le fer chaud ; & ceux qui n'étoient pas de libre condition, par l'eau froide. Voyez ci-dessous. Le P. Mabillon dit que ce fut le Pape Eugène II. qui inventa cette cérémonie, pour retrancher la coutume de faire serment en mettant la main sur les reliques des Saints, dont on abusoit ; & qu'elle fut défendue par Innocent III. au Concile de Latran. Dans l'histoire critique des pratiques superstitieuses du R. P. le Brun de l'Oratoire, imprimée en 1702, on trouvera bien des choses curieuses, & de savantes recherches sur ces preuves par l'eau chaude, & l'eau froide, & sur la vertu prétendue qu'on a attribuée à la baguette de trouver les sources d'eau, &c. Thierberge, femme de Lothaire, ayant été accusée d'avoir commis, avant son mariage, un inceste avec son frère le Duc Hubert ; comme on ne pouvoit la convaincre par aucuns témoins, on consulta quelques Evêques sur la manière dont les Juges pourroient se composer dans une affaire où le crime étoit très-douteux ; mais qui, tout douteux qu'il étoit, déshonoroit le Roi. Les Evêques furent d'avis qu'on eût recours à la preuve de l'eau bouillante, qui consistoit en ce que l'accusé, pour prouver son innocence, enfonçoit sa main dans un bassin plein d'eau bouillante, pour en tirer un anneau qu'on y avoit mis : s'il retiroit sa main avec l'anneau sans qu'elle fût brûlée, il étoit déclaré innocent ; si la main se trouvoit brûlée, il demouroit convaincu. P. DAN. *Hist. de Fr. T. I. p. 721.* Quelquefois on substituoit une autre personne à sa place pour faire cette épreuve. Le rang & la qualité de Thierberge la dispensèrent de faire elle-même la preuve. Elle choisit un homme pour la faire en son nom, qui, ou par zèle pour la vie & pour l'honneur de cette Princesse, ou pour de l'argent, consentit à mettre sa main dans l'eau bouillante. Il le fit, & la retira sans aucun mal. P. DAN. *ibid.* Voyez encore l'*Hist. de Bret.* par D. Lobineau, T. II. p. 243. Le P. Daniel dit preuve, mais on dit communément, épreuve de l'eau bouillante.

EPREUVE DE L'EAU FROIDE. Après qu'on avoit fait quelques prières, on lioit l'accusé en peloton, & on le jetoit dans une rivière, dans un lac, ou dans une cuve pleine d'eau ; s'il surnageoit, il étoit tenu pour coupable, s'il enfonçoit, il étoit regardé comme innocent. Voyez les *Mémoires de Trévoux*, 1711. p. 1407. & suivantes, Cordemoy, T. II. 317. & le P. le Brun. **EPREUVE, OU PREUVE.**

En dévotion il y a Eau de Saint Clair, qui guérit du mal des yeux ; Eau de Sainte Geneviève, qui guérit de la fièvre.

Dans l'Agriculture & le Jardinage rien n'est si nécessaire & si utile que l'eau. C'est pour cela que Varron met l'eau parmi les Divinités qu'il invoque au premier livre de *Re rustica*, *Etiam*, dit-il, *precor Lympham, quoniam sine aqua omnis misera est agricultura*. Il faut dans une maison de campagne tâcher d'avoir de l'eau vive & coulante, saine, claire & en abondance.

La meilleure eau pour le Jardinage est celle où les légumes cuisent facilement. Pour juger de la bonté de l'eau, on doit avoir égard au goût qu'elle communique aux fruits & aux légumes, en se filtrant à travers les terres.

L'eau de pluie ramassée dans des citernes seroit la meilleure pour les arrosemens. Les nitres de l'air dont elle est chargée la rendent plus active & plus féconde.

☞ L'eau de pluie est trop crue. Il faut la faire un peu dégourdir au soleil dans des bassins, avant que de l'employer aux arrosemens.

☞ Dans le langage ordinaire, on appelle *eau* certaines humeurs ou sérosités qui se trouvent ou s'amassent dans le corps de l'animal. Les vésicatoires font des ampoules pleines d'eau claire. On lui a trouvé la poitrine toute pleine d'eau. Il lui est tombé des *eaux* sur les jambes : ce qui se dit particulièrement des chevaux, quand il leur tombe de mauvaises humeurs sur le boulet & le paturon.

☞ On le dit aussi de la sueur. Cette course, cet accès de fièvre l'a mis tout en *eau*. L'eau lui dégoutte du visage.

☞ EAU se dit, en style populaire, pour urine. Faire de l'eau, lâcher de l'eau, retenir son eau.

On dit, fondre en *eau*, pour dire, Pleuret abondamment.

Pleurez, pleurez, mes yeux, & fondez-vous en eau.
CORN.

En termes de Marine, on dit, faire de l'eau, *Aquari*, pour dire, faire aiguade, faire ses provisions d'eau douce au milieu d'un voyage de long cours. Ce navire fait *eau*, *aquam accipit*, *rimis satisficit*; c'est-à-dire, que l'eau entre dans le navire par quelque ouverture, ou voie d'eau qui est sous le navire. Pour y remédier, on prend une civadière piquée d'éroupe, sur laquelle il faut coudre quatre cordages à travers, & amarrer des poids aux deux bouts d'en-bas, afin de faire caler la voile; & lorsqu'elle est vis-à-vis de la voie d'eau, l'on balle sur les cordages qui sont cousus sur la voile; la voile, étant bien faite contre le cordage, empêche que le navire ne laisse tant d'eau, M. DE TOURVILLE. On n'appelle voie d'eau, que les ouvertures un peu considérables & dangereuses. On met en panne, c'est-à-dire, on fait pencher le vaisseau d'un côté, pour fermer une voie d'eau, qui est de l'autre. Quelque soin qu'on ait eu de bien calfater le vaisseau, il y entre toujours un peu d'eau; c'est pour cela qu'on pompe de temps en temps. L'usage est de faire pomper à la fin de chaque quart. Il y a des canaux dans le fond de cale, qui servent à conduire ces *eaux* à la pompe : ces canaux s'appellent bitonniers, anguilliers, ou lumières. Le vaisseau coule bas d'eau, lorsqu'il y entre plus d'eau qu'on n'en peut tirer dehors avec la pompe, lorsque l'eau gagne le vaisseau. La battonnée d'eau est la quantité d'eau que l'on puise à la pompe chaque fois qu'on fait jouer la brimbale, ou bringuebale, c'est-à-dire, le baton de la pompe, qui a un levier servant à tirer l'eau de la pompe. OZAN. Ce vaisseau tire tant d'eau; pour dire, il lui faut tant de pieds d'eau pour être à flot, & pour voguer. Pour savoir si un vaisseau tire plus ou moins d'eau, on a égard à la hauteur du mât & à la forme ou structure de la quille, ou carène. Un vaisseau tire plus d'eau sur une rivière, que sur la mer, parce que l'eau de mer a plus de consistance.

On appelle la ligne d'eau, ou flottaison, la partie du bâtiment qui est à fleur d'eau, quand il a sa charge; & parce qu'ordinairement cette ligne doit être dans l'endroit où le vaisseau est le plus gros, cet endroit s'appelle aussi la ligne du fort. Il faut attendre le vif de l'eau, ou la haute eau, pour dire, la pleine marée. On dit au contraire, basse eau, ou eau morte, ou le mort d'eau, dans le reflux, lorsque la marée est basse, que la mer refoule, ou se retire. les Matelots disent communément que l'eau est maigre, quand il y a peu d'eau. Les *eaux* vives règnent trois jours devant, & trois jours après la nouvelle ou la pleine lune. Les *eaux* mortes viennent après les six jours qu'ont occupé les *eaux* vives. Ce vaisseau alloit à fleur d'eau, c'est-à-dire, n'avoir guère de bord hors de l'eau. Ce navire étoit percé à l'eau, c'est-à-dire, dans les œuvres vives, ou qui plongent dans l'eau.

On dit aussi qu'un navire est sur l'eau, ou fut les

eaux d'un autre; pour dire, qu'il suit son cours, son sillage. Un vaisseau se met dans les eaux d'un autre, lorsqu'il se met derrière lui, pour faire la même route. Dans les évolutions navales, pour ranger une flotte en ordre de bataille sur la ligne de pres, le vaisseau qui est à la queue court toujours au plus près, & les autres vaisseaux se mettent successivement dans ses *eaux*. Quand on chasse un vaisseau, il faut si bien manœuvrer, tenir le vent, faire des bordées, qu'on se trouve enfin dans ses *eaux*. L'eau du vaisseau s'appelle encore le sillage, la scillare, hougge & houarde du vaisseau. Les remoux d'un vaisseau sont de certains tournans d'eau qui se font, lorsque le vaisseau passe, & que le vaisseau paroit entraîner après soi. On dit aussi, mettre un navire à l'eau, le pousser à l'eau, le lancer à l'eau, quand, du chantier où il étoit pour le bâtir, ou le radouber, on le pousse dans la mer.

Des courans d'eau sont des mouvemens d'eau impétueux qui se trouvent le long des côtes, ou détroits, & qui naissent de leurs sinuosités. Le courant de l'eau, ou le fil de l'eau, se dit seulement de l'endroit des rivières où l'eau est la plus forte. On appelle aussi *chef-d'eau*, la haute marée; & dans la bonasse on dit que l'eau est plate & courtoise.

On appelle l'eau de la mer, *eau salée*, pour la distinguer de l'eau douce, qui est celle des fontaines, des rivières, des étangs & des puits. On a cherché bien des moyens pour rendre l'eau de la mer douce & potable. Voyez l'*Hist. de l'Acad. Royale des Scienc.* par M. Duhamel : la 2^e. édition in-4^o. est de 1701.

☞ L'eau saumache est celle qui, sans avoir toute l'âcreté de l'eau de la mer, en tient cependant un peu; telle que celle qu'on est quelquefois obligé de prendre dans les puits que l'on creuse sur le bord de la mer. On ne s'en sert que dans un pressant besoin.

Battre l'eau. Terme de Chasse. Cela se dit quand une bête est dans l'eau, & l'on crie aux chiens, *elle bat l'eau*.

En Astronomie le Verfeur d'eau, ou plutôt Verfeur, *Aquarius*, ou Amphora, est l'onzième signe du Zodiaque, en commençant à *Aries*, & le second des signes d'hiver, sa figure est ♒ Le soleil entre dans ce signe environ le 19 ou 20 Janvier. Selon le Calendrier Grégorien, en 1702, le soleil entre en *Aquarius* le 20 Janvier, à dix heures quatre minutes du matin. Ceux qui s'adonnent à la vanité Astrologique, ou à l'Atrologie judiciaire, mettent ce signe parmi les signes de moyenne beauté, & parmi ceux qu'ils appellent humains, raisonnables, & de bonnes voix, &c. Ils prétendent aussi que ce signe domine sur les cuisses de l'homme, comme les poissons sur les pieds; & que ceux qui naissent sous ce signe auront de belles inclinations pour la vertu, selon ces vers de Manilius, l. 4. v. 369.

*At si quem sanctumque velis, castumque, probumque,
Hic tibi nascetur, cum primus Aquarius exit.*

Ils disent aussi que ce signe donne de grands talens pour la découverte des sources, la conduite des *eaux*, & pour tous les arts qui en dépendent, & mille autres chimères semblables.

On dit, en termes d'Hydraulique, Conduite les *eaux*; pour dire, les enfermer dans des tuyaux, ou canaux, ou les détourner par un batardeau. Messieurs de l'Académie Royale des Sciences ont mis en François le livre de Jules Frontin, *de aqua ductibus*, où il est traité des Aqueducs des anciens Romains, & de leur méthode pour la conduite des *eaux*, pour élever les *eaux* par des machines, comme par les pompes, qui les élèvent, par aspiration jusqu'à 32 pieds, ou par compression, en pressant l'eau pour l'élever si haut qu'on veut, parce que l'eau ne se condense jamais. Le troisième livre des Jardins du P. Rapin est sur les *eaux*: il y dé-

crit, en beaux vers Latins, la manière de découvrir les sources d'eau, de les conduire par les aqueducs, de les purifier par le moyen des puisards, fosse puteales, & des regards, specula, de les conserver dans les réservoirs, receptacula, &c. Il parle aussi des canaux & de leurs soupiriaux, spiramenta canalium; des tuyaux, tubi, tubuli; des bassins, labra; des grandes pièces d'eau, grandes aqua; des ronds d'eau, aquarum ambitus; des cascades, des nappes d'eau, des jets d'eau, aqua salientes, &c. Il en parle aussi dans le chap. 14 de sa Dissertation de disciplina universa hortensis cultura. V. JET, FONTAINE HYDROSTATIQUE, &c. Faire un jet d'eau, c'est, Elever l'eau, & la faire jaillir en l'air. Un bouillon d'eau, est celui qui ne s'élève guère au dessus du tuyau. Une chute d'eau, ou cascade, aquarum lapsus. Une nappe d'eau, aqua textiles, se dit quand l'eau s'étend comme une nappe, sur une pierre d'où elle tombe. Un soleil d'eau, quand les jets se distribuent en rayons. Une gerbe d'eau, quand il y a grand nombre de tuyaux près l'un de l'autre qui jettent de l'eau ensemble. Un berceau d'eau, quand il y a des jets d'eau à droit & à gauche, qui se courbent en arc par-dessus la tête. Un ponce d'eau, est l'ouverture d'un tuyau que l'eau remplit en coulant, & dont la superficie contient un ponce carré. Bernard Pallissi, Jacques Besson, Serlio, Sal de Caux, & le Théâtre d'Agriculture, ont écrit de l'art de conduire les eaux, de trouver des sources & des fontaines. Il y a aussi des horloges d'eau. Voyez HORLOGE; des moulins à eau. Voyez MOULIN; & plusieurs autres machines dans lesquelles on se sert de la force de l'eau, selon les règles de l'Hydrostatique, pour élever des corps pesans, &c.

On dit à Versailles que le Roi a donné les eaux à un Prince étranger, à un Ambassadeur, &c. pour dire, que le Roi a fait jouer tous les jets d'eau en sa considération, & pour lui faire plaisir & honneur.

EAU, en termes de Médecine, se dit de quelques liqueurs du corps humain. Eau flegmatique; l'eau du péricarde, ou contenue dans le péricarde: c'est une humeur séreuse, dans laquelle nage le cœur: elle est semblable à de l'urine; néanmoins elle n'est ni âcre, ni salée: en quelques-uns, elle ressemble à de la lavure de chair: on la trouve en toutes sortes d'animaux, morts ou vivans: les uns en ont plus, & les autres moins. On prétend que les femmes & les vieillards en ont une plus grande quantité que les jeunes, à cause de la faiblesse de la chaleur. Il y a de cette eau dans le péricarde du fœtus, ce qui fait voir qu'elle y est dès la première conformation, & qu'ainsi elle y est nécessaire dès le moment que le cœur commence à se mouvoir. Lorsqu'elle est en trop grande quantité, elle cause des palpitations de cœur, qui, le suffoquant, peuvent causer la mort. Si nous en croyons Vestingius, cette sérosité se peut rengendrer en ceux qui l'ont perdue par quelque plaie au péricarde; & il en rapporte un exemple. DIONIS. Je crois que cette liqueur est séparée par les glandes qui sont à la base du cœur; qu'elle tombe goutte à goutte dans la cavité du péricarde, à mesure qu'elle est filtrée par ces glandes, & qu'elle y est entretenue dans une quantité médiocre, parce que ces glandes sont disposées de manière qu'elles ne peuvent séparer qu'une certaine quantité proportionnée à leur grosseur & à leur porosité, qui est à-peu-près la quantité qui se consume tous les jours par le mouvement & par la chaleur du cœur. Cette eau, que quelques-uns ont appelé flegmatique, ne sert pas seulement à rafraîchir & humecter le cœur, mais elle lui permet encore de faire ses mouvemens avec plus de facilité que s'il étoit touché par quelque partie; de manière qu'elle rend au cœur le même office que l'eau dans laquelle nage le fœtus, qui, sans son cours, n'auroit pas la liberté de se mouvoir. Id.

En Médecine, en Chymie; en Pharmacie, chez

les Distillateurs, les Limonadiers, & en général dans l'usage ordinaire, en terme d'Office, on appelle eaux, plusieurs sortes de liqueurs, qu'on emploie à divers usages, & qu'on distingue par de différentes épithètes qui sont prises du François, du Latin, du Grec, quelquefois de l'Arabe, par rapport à la vertu spécifique de ces eaux, ou aux parties du corps humain, pour la guérison desquelles on les emploie, ou aux maladies auxquelles elles sont propres, ou aux choses qui entrent dans leur composition, ou à leur inventeur, ou à leur différens usages, &c. On dit des eaux de fleurs, des eaux de fruits, des eaux glacées, des eaux non glacées. L'eau des Barbades, l'Eau colorée, l'Eau des Carmes, l'Eau de café, l'Eau de céleri, l'Eau clairette de Chamberry, l'Eau de Frangipane, l'Eau de lavande, l'Eau de mélisse, l'Eau de mille fleurs, l'Eau de myrte, l'Eau de Portugal, l'Eau de réglisse, l'Eau de la Reine d'Hongrie, simple, & celle qui est à la bergamotte, l'Eau de savon, l'Eau de thym, &c. Ce sont, la plupart, différentes préparations d'eau-de-vie, dans laquelle on a fait infuser les choses dont elles portent le nom.

EAU D'ABRICOTS. Dans une pinte d'eau, mettez six ou huit abricots, suivant leur grosseur: coupez-les par morceaux: donnez-leur un bouillon pour en tirer le goût; & le tout étant refroidi, on y met un quarteron, ou cinq onces de sucre; quand il est fondu, on passe le tout à la chauffe. CHOMEL.

EAUX ALEXITÈRES. Aqua Alexiteria, Alexipharmaca, sont des eaux qui résistent aux venins & à la peste; comme sont celles d'angélique, de scordionnère, de citron, d'orange, de scordium, de rue, &c.

Ce mot est Grec, ἀλεξήριος, qui vient du verbe ἀλέειν, qui signifie, Chasser, empêcher, repousser.

EAU ALUMINEUSE. Aqua aluminosa, est une eau vulnéraire composée, appelée ainsi à cause de l'alun qu'elle a pour base.

EAU D'ANGE. Terme de Parfumeur. Aqua Angeli odoraria, jucundè olens, est une eau de senteur, composée d'iris de Florence, de storax, de bois de rose, de santal citrin, &c. On verse dessus les eaux distillées de rose & de fleur d'orange, & on fait distiller la liqueur au bain-marie, dans laquelle on dissout du musc & de l'ambre: c'est pour la vendre mieux que les Parfumeurs lui ont donné le nom d'Ange. Les eaux d'Ange se font de plusieurs façons, & sont presque toujours la même chose. BARBE. L'eau d'Ange se fait d'une composition de benjoin concassé, de storac aussi concassé, de cannelle pilée, de clou de girofle pilé, de quelques citrons coupés en quatre, & de quelques morceaux de calamus; le tout bouilli dans un coquemar jusqu'à la diminution d'un quart. On verse cette eau dans un bassin, & on la laisse refroidir. C'est l'eau d'Ange. Voyez Barbe dans son Traité des Eaux de senteur.

EAU D'ANGÉLIQUE. Elle est différente de la précédente, à laquelle on a donné le nom d'eau d'Ange, pour marquer son excellence par ce beau nom: l'eau d'Angélique tire son nom de l'Angélique qui entre dans sa composition: elle se fait d'eau-de-vie, de l'Angélique, de la cannelle, du clou de girofle, du macis, de la cotiande, de l'anis vert, du bois de cèdre, le tout concassé dans un mortier, & infusé durant une nuit, puis distillé.

EAU D'ANIS, OU EAU-DE-VIE ANISÉE. Prenez un demi-setier d'essence d'anis distillée, mettez-la sur trois pintes de la meilleure eau-de-vie, avec une pinte d'eau bouillie, & mêlez bien le tout ensemble; si vous la voulez sucrée, mettez sur le tout une chopine de sucre clarifié: mais bien des gens l'aiment sans sucre; passez le tout à la chauffe. CHOMEL. On appelle de l'eau d'anis forte, une eau composée d'essence d'anis distillée, de bonne eau-de-vie, d'eau naturelle & de sucre, si on la veut sucrée. Ces eaux s'appellent aussi du nom d'eau-de-vie anisée.

EAU D'ARQUEBUSADE. *Aqua vulneraria.* C'est une eau qui est appelée ainsi, parce qu'on s'en sert dans les plaies d'arquebusade. Elle est composée de racines & de feuilles de consoude, de feuilles de sauge, de bugle, d'armoise, & de plusieurs autres vulnérables, qu'on fait infuser dans du vin blanc, & qu'on distille ensuite par le bain-marie ou de vapeur. On travaille à dessécher la plaie avec de l'eau vulnérable, qui est excellente à ces sortes de plaies, & à laquelle, pour cette raison, on a donné le nom d'eau d'arquebusade. DIONIS.

EAUX ARTHRIQUES. *Aqua Arthritica,* sont des eaux contre la goutte, la paralysie, les tremblemens, les douleurs des jointures, &c. Telles sont celles de pivoine, de chamapitis, de calament, de bétoine, de romarin, &c.

ἀρθρις, en Grec, est la douleur qu'on sent dans les jointures, *ἄρθρον* est un article, une jointure. L'eau arthritique est une eau bonne pour les douleurs des articles.

EAU BATTUE. C'est celle qu'on a versée plusieurs fois d'un vase dans un autre, pour lui ôter sa crudité.

EAU DE BLANC D'ŒUF. C'est de l'eau qui se fait en frottant bien le blanc d'œuf, ou bien en le faisant abreuver par une éponge plusieurs fois, & l'épreignant aussitôt, puis la faisant couler par le papier gris. C'est une eau jaunâtre, qui est la plus fine de toutes les colles.

EAU DE CANNELLE. On la fait avec de l'eau naturelle, & de la cannelle concassée & pilée.

EAUX CARDIAQUES. *Aqua cardiaca.* Des eaux propres à fortifier le cœur, comme sont celles d'endive, de chicorée, de buglose, de bourache, d'oseille, de fouci, &c.

καρδια, signifie le cœur, & se prend souvent pour l'estomac; d'où vient que nous appelons maux de cœur, &c. des maux d'estomac.

EAU CÉLESTE. Elle se fait avec de la cannelle fine, du girofle, des noix muscades, du gingembre, de l'ezedonary, du galanga, du poivre blanc. Prenez une once de chacune de ces drogues, six pelures de bon citron, deux poignées de raisin de Damas, autant de jujubes, une poignée de moëlle d'hiëble, quatre poignées de graines de genièvre, qui soient bien mûres, une poignée de semence de fenouil vert, autant de fleurs de basilic, autant de fleurs de millepertuis, autant de fleurs de romarin, autant de fleurs de marjolaine, de pouillot, de stécados, de franc sureau, de roses muscades, de rue, de scabieuse, de centaurée, de fumeterre, & d'aignemone, deux onces de spica nardi, autant de bois d'aloës, autant de graines de paradis, autant de ciamas atomaticus, autant de bon macis, autant d'oliban, autant de fental citrin; une dragme d'aloës éparique, ambre fin, rhubarbe deux dragmes. Après avoir pilé & pulvérisé celles de ces drogues qui le doivent être, on met le tout bien mêlé dans un alembic de verre fort. On verse de l'eau-de-vie sur ces drogues, assez pour que l'eau-de-vie surnage au moins de trois travers de doigt au-dessus des drogues; l'alembic étant bien bouché, il faut le mettre dans le fumier de cheval bien chaud, en digestion l'espace de quinze jours, puis en distillation au bain-marie toujours bouillant; & lorsqu'on s'apercevra que ce qui tombe dans le récipient change de couleur, on doit aussi changer de récipient, & remettre la première eau qui a distillé dans l'alembic, pour la purifier dans son flegme par une seconde distillation; & cette seconde sera l'eau céleste. CHOMEL.

EAUX CÉPHALIQUES. *Aqua Cephalica,* sont des eaux qui fortifient le cerveau; comme sont celles de romarin, de marjolaine, de sauge, de pivoine, de mélisse, de bétoine, &c. *Κεφαλή*, signifie la tête.

EAU DE CERFEUIL. Elle se fait comme celle de fenouil.

EAU DE CERISES. Dans une pinte d'eau, mettez &

écrasez demi-livre, ou trois quarterons de cerises, suivant qu'elles sont bonnes, avec un quarteron, ou cinq onces de sucre: passez le tout à la chausse, jusqu'à ce qu'il soit bien clair. CHOMEL.

EAU DE CÈTE. Elle se fait avec de l'eau naturelle qui a bouilli, & qu'on a laissé refroidir dans l'essence d'anis distillée, de l'esprit de vin, & du sucre clarifié. On peut mettre plus ou moins de chacune de ces choses, ou en ajouter d'autres, suivant l'intention que l'on a de rendre cette eau de cète plus ou moins forte, & de lui donner quelque odeur & quelque goût particulier. Elle s'appelle ainsi, de Sète, port de mer, dans le Languedoc, où elle a commencé à se faire. On écrit cependant eau de cète, au lieu d'eau de Sète.

EAU CHALYBÉE. *Aqua chalybeata,* est une eau dans laquelle on a éteint l'acier rougi au feu. L'acier s'appelle en Latin *chalybs.* Cette eau est astringente, & propre pour les cours de ventre, aussi bien que l'eau ferrée. Comme il y a une infinité de choses dont les Chymistes tirent des eaux, ou qu'ils mêlent avec l'eau, pour en faire des compositions à l'usage de la Médecine, il n'y a pas moyen d'entrer ici dans tout le détail qu'on trouvera dans les livres de M. Lémery, & autres qui en ont écrit.

EAU DE CHAUX. *Aqua calce imbuta,* est de l'eau commune, dans laquelle on a fait éteindre de la chaux qu'on a ensuite filtrée.

EAU CLAIRETTE, c'est une eau composée d'eau-de-vie, de sucre & de cannelle, dans laquelle on dissout quelques grains d'ambre gris: elle aide à la digestion, & fortifie le cœur. On rend cette eau purgative, ou émétique, en y ajoutant des résines de jalap & de scammonée, ou du safran des métaux. Quelques-uns font de l'eau clairette avec de l'eau-de-vie, du jus de cerises, de framboises & de groseilles écrasées, du sucre, des clous de girofle, du poivre blanc, de la masse & de la coriande: on passe à la chausse cette liqueur, après avoir laissé infuser les choses qui y entrent, & fondre le sucre pendant deux ou trois jours. Chomel appelle celle-ci, *Eau clairette d'Arménie,* & apprend la manière de la faire.

EAUX CORDIALES. Voyez EAUX CARDIAQUES. C'est la même chose.

EAU DE CORIANDRE. Elle se fait d'eau-de-vie & de coriandre.

EAUX COSMÉTIQUES. *Aque cosmetica,* sont des eaux propres pour nettoyer, pour adoucir & pour embellir la peau. Il s'en fait de plusieurs sortes: *κοσμητις* signifie orner, embellir.

Vraie EAU CRYSTALLINE VÉGÉTALE. Terme de Philosophie hermétique. Eau-de-vie faite de vin, & sept fois rectifiée.

EAU DE DÉPART, ou de SÉPARATION, n'est autre chose que l'eau forte, qui est appelée ainsi, parce qu'elle sert à séparer l'or d'avec l'argent. Cette expression est prise de la Chymie & de la Philosophie hermétique.

EAUX DISTILLÉES. *Aqua distillata, stillatitia,* sont des eaux qu'on tire des plantes par le moyen de la distillation. Il y en a de simples & de composées. Les simples sont celles qu'on tire de la plante sans addition, comme l'eau de rose, de chicorée, &c. Les composées sont celles où il entre plusieurs espèces d'ingrédients, comme l'eau thériacale, l'eau impériale, &c.

EAU DIVINE. *Aqua divina.*

L'un est rempli d'une liqueur,
Qu'on appelle de l'eau divine,
Et qu'on dit bonne pour le cœur.

Elle est extrêmement détergative, & c'est sa grande vertu qui lui a fait donner son nom.

EAU DOREE. Terme du grand Art. C'est le nom qu'on donne au mercure quand il est fait.

EAU DES ÉQUINOXES. Terme de Philosophie Hermé-

rique. C'est la rosée qui tombe au temps des équinoxes.

EAU DE FENOUIL. Il faut prendre une poignée de fenouil, la mettre infuser dans une pinte d'eau à froid, l'espace d'une heure, ou d'une heure & demie; puis y mettre trois onces, ou un quarteron de sucre, la passer, la faire rafraîchir, & la donner à boire. On y peut mettre du musc, ou de l'ambre préparé; mais très peu. CHOMEL.

EAU FERRÉE. *Aqua ferrata, chalybeata*, car c'est la même chose que l'eau chalybée. C'est une eau dans laquelle on a éteint une bille d'acier rougie au feu.

EAU-FORTE, ou EAU ARDENTE, ou CAUSTIQUE. *Aqua fortis, separationis*, est un mélange d'esprit de nitre & de vitriol, tirés par la violence du feu. On y ajoute quelquefois de l'alun & de l'arsenic. Elle sert à dissoudre tous les métaux, à la réserve de l'or. L'eau forte commune n'est autre chose qu'un mélange de parties à-peu-près égales, d'esprit de nitre & d'esprit de vitriol. HOMBERG. *Acad. des Scienc.* 1422. p. 70 Il n'y a qu'une seule eau-forte principale, qui est l'esprit de nitre, lequel dissout seul l'argent, sans avoir besoin d'être mêlé à d'autres acides; & les autres acides, que nous avons qualifiés d'eau forte, ne sçauroient dissoudre l'argent, sans être mêlés d'esprit de nitre. Id. *Ibid.*

On appelle aussi eau-forte, une estampe gravée avec le seul secours de l'eau-forte, & dans laquelle le burin n'a pas travaillé. Une belle eau-forte. ACAD. FR.

En termes de Blanchisseuses, on appelle eau-forte, l'eau d'empois, c'est-à-dire, l'eau qui sort du linge empesté lorsqu'on le tord. Il est de certaines choses qu'on n'empêse pas: on y met seulement un peu d'eau-forte. L'eau-forte des Blanchisseuses n'est pas toujours l'eau qui sort lorsqu'on tord le linge empesté: elles en font quelquefois avec l'empois qu'elles délaient dans de l'eau, à force de le manier, & qu'elles passent ensuite dans un linge. Celle-ci est plus forte que la première; car l'autre, qui a servi, n'est, pour ainsi dire, que le mégue de l'empois.

EAU DE GENIÈVE. Eau composée: elle se fait avec de l'eau-de-vie, & de la graine de genièvre concassée.

EAU DE CLOU DE GIROFLE. Elle se fait avec de l'eau-de-vie, & du clou de girofle.

Eaux glacées. Les eaux glacées se prennent l'été: celles qu'on fait glacer, sont celles qu'on appelle rafraîchissantes. Voyez Eaux rafraîchissantes, & Eau de fleur d'orange. Les eaux glacées se font ainsi. On met les boîtes, ou les vaisseaux où sont les liqueurs qu'on veut faire glacer, dans un seau, enforte que ces boîtes ne se touchent point l'une l'autre: on les couvre, on remplit le vide du seau de glace pilée & salée; de demi-heure en demi-heure on fait sortir l'eau qui s'amasse au fond du seau, par un trou qui est au bas; on remue avec une cuillier les liqueurs pour les faire glacer en neige, (car, si elles étoient en forme de glaçons, ou de morceaux de glace, elles n'auroient point de goût) on recouvre les boîtes, & on remplit le seau de glace pilée & salée pour remplacer celle qui avoit fondu, & qu'on avoit fait écouler: si l'on veut faire glacer promptement les eaux, on y met beaucoup de sel. Voyez aussi Chomel, *Diction. Oecon.* III. Part. p. 4.

EAU GOMMÉE. *Aqua gummina*, est celle qui se fait en y laissant tremper de la gomme Arabique enfermée dans un morceau de linge. Les femmes en font aussi pour gommer leurs cheveux, en y laissant tremper des pepins de coin.

EAU GREGORIENTE. Terme de Droit Canon. *Aqua Gregoriana*. Les Canonistes donnent ce nom à l'eau bénite, avec laquelle on purifie les Eglises polluées. Le Pape Innocent III. consulté par l'Archevêque de Compostelle, qui lui représentoit que dans son Eglise il arrivoit quelquefois des batteries & des

meurtres par le concours des Peletins, répond qu'il faut dans ces occasions réconcilier l'Eglise avec de l'eau bénite mêlée de vin & de cendre, *per aquam cum vino & cinere benedictam*. C'est ce qu'on appelle l'Eau Grégorienne.

Eaux HÉPATIQUES. *Aqua hepatica*, sont celles dont on se sert pour fortifier le foie, qu'on appelle en Latin *hepar*, du Grec *ἥπαρ*; comme celles de chicorée, de capillaire, de pourpier, d'agrimoine, de fumeterre, &c.

Eaux HYSTERIQUES. *Aqua hysterica*, sont des eaux propres à fortifier la matrice, & remédier à ses incommodités; comme sont celles de matricaire, de mélisse, d'hyssope, de fenouil, d'armoise, d'ache, &c. Les Grecs disent *ὑστερίκος* dans le même sens. *ὑστερος* signifie proprement le dernier, le suivant; & les Médecins appellent la matrice *ὑστερα*, comme qui diroit le dernier des viscères.

EAU IMPÉRIALE. *Aqua imperialis*, est de l'eau distillée de cannelle, de noix muscade, d'écorce de citron, de clous de girofle, de calamus aromaticus, de fental citrin, & de plusieurs autres simples qu'on a fait infuser dans le vin blanc & l'eau de mélisse: elle est bonne pour les maladies du cerveau, de l'estomac & de la matrice. M. Lémery dit qu'il y a apparence que le nom de cette eau vient de ce qu'elle a été inventée pour quelque Empereur. Mais il se pourroit bien faire aussi qu'on ne lui auroit donné ce nom que pour en donner une grande idée, comme on a dit l'eau d'Ange & l'eau divine, ou parce qu'il y entre beaucoup de drogues, dont aucune n'est en assez grande quantité pour lui donner son nom en particulier.

EAU DE MELISSE. Voyez MÉLISSE.

EAU DE MER SALÉE. On appelle ainsi l'urine, en termes de Philosophie Hermétique.

Eaux MÈRES, ou AMÈRES. Ce sont les eaux qui proviennent de l'égoût du salpêtre brut de la première cuite. On s'en sert pour recharger les cuivres.

EAU MÈRE DE VITRIOL. C'est une eau qui reste après que la dissolution de la couperose verte dans l'eau est évaporée jusqu'à un certain point. Voyez EAU MÈRE. L'eau mère du vitriol est composée en partie des acides qui se sont dégagés du fer qu'ils pénétroient sous la forme du vitriol, en partie de l'huile de fer séparée de la terre métallique la plus grossière, & en partie de cette terre métallique: de ces principes désunis, il se fait de nouvelles combinaisons: les acides se joignent les uns à l'huile de fer séparée de la terre, les autres à la terre séparée de l'huile; ce qui produit des alcalis, mais exempts de corrosion, à cause du mélange de l'huile, & doués d'une qualité fort styptique, à cause de la grande quantité de terre qu'ils soutiennent. Cette eau mère de vitriol est un des meilleurs astringens. On s'en sert avec succès, tant extérieurement qu'intérieurement, dans les hémorragies, dans les flux de ventre, dans les crachemens de sang, dans les ulcères du poulmon, des reins & de la vessie; elle est préférable à l'eau de Rabel, qui est moins styptique & plus corrosive, & aux gouttes antiphlogistiques des Anglois. GEOFFROY. *Acad. des Sc.* 1713. L'eau mère de vitriol est une invention de cet habile Académicien. Voy. encore STYPTICITÉ.

EAU DE MIEL. C'est une eau qu'on prépare dans les lieux où il se fait beaucoup de miel, en lavant les rayons du miel, & les vaisseaux où il y en a eu, dans de l'eau, ce qui la rend miellée: elle devient ensuite claire; & les gens du commun s'en servent, dans ces lieux-là, pour leur boisson ordinaire.

EAU DES MICROCOSMES. Terme du grand Art. C'est l'esprit de nitre.

Eaux MINÉRALES. *Aqua minerales*, sont des eaux qui ont contracté quelque propriété en passant à travers des minéraux; comme sont l'alun, le vitriol, le soufre, &c. Il y en a qui sont actuellement froides, & qui ont un goût plus ou moins

aigre : on les appelle *acidules* : elles sont le plus souvent chargées de particules de fer, de vitriol, de nitre, ou d'alun. Il y en a d'autres qui sont actuellement chaudes, & qu'on appelle *thermales* : celles-ci sont ou salées, ou nitreuses, ou bitumineuses, ou sulfureuses, ou ferrugineuses. Les *eaux minérales* sont aussi, ou *naturelles*, ou *artificielles*. Les *naturelles* sont l'ouvrage de la nature : les *artificielles* dépendent de l'industrie des hommes. Les *eaux* de Bourbon, de Forges, de Spa, de Pougues, de Passy, près Paris. On dit, absolument, il est allé aux *eaux*. On lui a ordonné les *eaux*. Il est mort aux *eaux*. Voy. MINERAL,

EAU MONDIFIÉE de la terre, ou de l'élixir. Terme de Philosophie Hermétique. On appelle ainsi la matière, lorsque, de noir, elle est devenue blanche.

EAU DE NAPHE, *Aqua nephe*, seu *aurantiorum*, n'est autre chose que l'eau de fleur d'orange. M. Danet dit que c'est de l'eau de citron. Messieurs de l'Académie, dans leur Dictionnaire, sur le mot de *nasse*, disent seulement, en général, que l'eau de *nasse* est une certaine eau de senteur. Mais il est constant que l'eau de *nasse*, *aquanansa*, ou *lanfa*, comme l'appellent les Toscans, n'est, chez les Parfumeurs, que de l'eau de fleur d'orange.

EAUX NÉPHRETIQUES. *Aqua nephretica*, sont des *eaux* qui fortifient les reins, qui en font sortir, par les urines, les impuretés; comme sont celles de chèvrefeuille, de pariétaire, de raves, de fèves, de mauves, d'oignons, &c. νεφρος, en Grec, signifie le rein.

EAU DE NOYAUX. Liqueur qui se fait avec de l'eau-de-vie, des noyaux de cerises pilés; ou des amandes d'abricots pilées avec de l'eau, de la cannelle, des clous de girofle, de la coriande, du sucre, & de l'eau naturelle, qui a bouilli : quelquefois on ajoute du poivre blanc.

EAU D'ŒILLET. Cette eau n'est point tirée de l'œillet; cette fleur n'en rend point. On la tire du girofle; mais parce que l'œillet tire sur l'odeur du girofle, que l'on a adouci en en tirant l'eau, c'est par ce moyen que l'on a de l'eau qui a l'odeur de l'œillet. BARBE.

EAUX OPHTALMIQUES. *Aqua ophthalmica*, sont celles qui remédient aux incommodités des yeux : comme sont les *eaux* d'œufraîse, de fenouil, de verveine, de plantain, de chéridoine, &c. ὀφθαλμια signifie l'œil. On appelle aussi *eaux* de casse-lunette, les *eaux* qui éclaircissent la vue, & rendent par-là les lunettes inutiles. On le dit en particulier de l'eau de bluet, ou de cyanus.

EAU D'OR. Liqueur forte & violente, dont le corps est de l'esprit de vin : on y mêle un peu de sucre, & quelques odeurs.

EAU DE FLEUR D'ORANGE. Elle se fait avec de l'eau naturelle, du sucre & de la fleur d'orange, qu'on fait infuser dans l'eau pendant environ deux heures. On peut faire de la même manière de l'eau de différentes fleurs, comme de violette, de jonquille, de jasmin, de tubéreuse, &c. Ces *eaux* sont rafraîchissantes. On fait aussi des *eaux* rafraîchissantes avec différents fruits : celles qui sont le plus en usage, sont, l'eau de fraises, de framboises, de cerises, de groseilles, d'abricots, de pêches, de poires musquées, de grenade, de verjus, de pistaches, de pignons, de noisettes, de cannelle, de coriande, &c. Quelques légumes, comme le cerfeuil, la pimprenelle, le fenouil vert, &c. servent encore à faire des *eaux* rafraîchissantes. Ces *eaux* se font toutes avec de l'eau naturelle, du sucre, & les choses dont elles portent le nom, qu'on met infuser dans l'eau, & dont on prend le suc après les avoir pilées & écrasées : dans quelques-unes on met un peu de jus de citron.

EAU PANÉE. C'est celle où l'on a mis tremper du pain.

EAU DE PÊCHES. Elle se fait comme l'eau d'abricots; mais avec des pêches.

EAU PHAGÉDÉNIQUE. *Aqua phagedonica*, est de l'eau de chaux, sur une livre de laquelle on ajoute vingt ou trente grains de sublimé cortoisé en poudre, qui la font jaunir d'abord. Elle sert pour nettoyer les vieux ulcères, & pour manger les chairs superflues. C'est encore une *eau phagédénique*, que de l'eau de vie dans laquelle on a fait dissoudre de la thériaque,

Ce mot vient du Grec *phagedana* ou *phagana*, qui signifie ulcère qui mange les chairs voisines, du verbe *phagun*, manger.

EAU PHILOSOPHIQUE, ou DES DEUX CHAMPIONS. *Aqua philosophica*, est une eau qui se fait avec parties égales de salpêtre, & de sel ammoniac. C'est une espèce d'eau régale qui est propre pour dissoudre l'or.

EAU DE PIMPRENELLE. Elle se fait comme l'eau de fenouil.

EAU DE POIRES MUSQUÉES. Elle se fait comme celle d'abricots.

EAU DE POULET. C'est une manière de demi-bouillon fait avec de l'eau & de la chair de poulet. L'eau de poulet est fort en usage dans la diète des Fébricitans, qui n'ont besoin que d'un aliment très-léger. LÉMERY.

EAUX RAFRAÎCHISSANTES. Sont celles qui rafraîchissent, & qu'on prend ordinairement en été aux collations, & entre les repas, autant pour le plaisir qu'on y trouve, que pour le besoin qu'on en a. Voy. EAU DE FLEUR D'ORANGE. Chomel parle aussi d'*Eaux rafraîchissantes* pour faire les émulsions, telles que sont celles de pourpier, chicorées, laitues courtes, melons, concombres.

EAU RÉGALE. *Aqua regalis*, est de l'esprit de nitre, dans quatre onces duquel on dissout une once de sel ammoniac. Elle se fait aussi avec parties égales de salpêtre & de sel gemme, dont on tire les esprits par la distillation. Cette eau est nommée *régale*, parce qu'elle dissout l'or, qu'on appelle le Roi des métaux. On la nomme aussi *aqua chrysalca*, ou *stygia*. Les *eaux régales* sont l'esprit de sel commun, & les *eaux-fortes*, quand on y a joint du sel commun ou de l'esprit de sel. HOMBERG, *Acad. des Sc. 1702. p. 42*. Il n'y a qu'une seule *eau régale* à proprement parler; savoir, l'esprit de sel qui dissout l'or, sans avoir besoin d'être mêlé à d'autres acides; & tous les autres acides ne deviennent *eaux régales* qu'étant mêlés avec du sel commun, ou avec de l'esprit de sel. Id. *Ibid.*

EAU DE LA REINE D'HONGRIE. *Aqua Regine Hungarica*, est une distillation qui se fait au bain-marie, des fleurs de romarin, sur lesquelles on a versé de l'esprit de vin bien rectifié. On l'appelle ainsi à cause du merveilleux effet qu'en ressentit une Reine de Hongrie à l'âge de soixante-douze ans. Elle est bonne dans les foiblesses de cœur, dans la paralysie, dans la léthargie, dans l'apoplexie, & dans les maladies hystériques. On en fait de plusieurs sortes.

EAU REPASSÉE. Pour retirer l'argent des *eaux fortes* qui ont servi aux dépôts, on met l'eau forte dans une fosse de terre, ou de verre luté de terre, appelée matras; on fait entrer le cou du matras dans un alembic; on les lute bien ensemble, & on fait distiller l'eau forte dans un récipient. Quand cette distillation est environ au tiers, on retire l'eau qui a été distillée, & on l'appelle *Eau simple*, parce qu'elle ne contient que des flegmes : mais, quoique simple, elle peut encore servir de première eau, pour commencer à amollir la grenaille en d'autres dépôts. On met ensuite le récipient pour continuer la distillation : quand elle est achevée, l'eau qui a été distillée est appelée *Eau repassée*, & se trouve alors en état de servir de dernière eau pour perfectionner d'autres dépôts; & même y est plus propre qu'auparavant, parce que les *eaux fortes* qui n'ont pas encore servi, sont chargées de flegmes qui les rendent plus corrosives que dissolvantes. On retire alors l'eau repassée du matras, en la

versant par inclination, de manière qu'il n'y reste que l'argent. BOIZARD.

EAU DES SAGES, ou DES PHILOSOPHES. Terme de Philosophie Hermétique. C'est le mercure hermétique, ou philosophal : on lui donne encore les noms suivants, qu'il est inutile de mettre à leurs places, afin de ne pas répéter plusieurs fois la même chose, pour dire que par chacun de ces mots on entend en termes de Philosophie Hermétique le mercure des Sages. Ces noms sont, *Eau de mer, Eau salée des Sages, Eau de nuée, Eau-de-vie des Philosophes, Eau Pontique, Eau céleste & élémentaire, Eau de feu, ou Eau ignée, Eau douce des Sages, Eau sèche des Philosophes, Eau seconde, Eau antimoniale mercuriale, Eau mercuriale, Eau permanente de l'argent vif des Philosophes, Eau sèche qui ne mouille point les mains, Eau de blanchissement, Eau bénite, Eau ventreuse, Eau vicieuse, Eau puante, Eau minérale, Eau de céleste grâce, Eau précieuse, Eau des eaux, Eau des Philosophes Indiens, Babyloniens & Egyptiens, Eau radicale des métaux.*

EAU SECONDE, *Aqua secunda*, est l'eau forte qui a déjà servi à la dissolution de quelques métaux, & qui par ce moyen a perdu une partie de sa force. Elle est propre pour faire escarre aux chancres, & pour manger les chairs baveuses.

EAU DE SENEUR. *Aqua odorata.* C'est une eau à laquelle on a donné quelque odeur douce, agréable, aromatique, en y mettant infuser ou macérer des fleurs, des herbes odoriférantes, ou en y mêlant quelques aromates, ou l'esprit & l'essence de ces choses-là. Chomel donne la composition d'une eau de cette espèce, qu'il appelle *eau de senteur de la Reine.*

EAU DE SÉPARATION. Voyez EAU DE DÉPART.

EAU SIMPLE Voyez EAU REPASSÉE.

Eaux Spécifiques, *Aqua specifica*, sont celles qui ont une propriété particulière pour certaines maladies. L'eau de pourpier dans laquelle on a fait tremper de l'argent vif, est *spécifique* contre les vers des petits enfans, &c. c'est-à-dire, propre pour guérir cette espèce de maladie.

Eaux Splénitiques. *Aqua splenitica*, sont celles qui sont destinées aux maladies de la rate, en Latin *splen*; comme les eaux de tamaris, de cuscute, de scolopendre, de houblon, &c.

Eaux Stomachiques, *Aqua stomachica*, sont celles qui servent à fortifier l'estomac : comme les eaux de roses rouges, de menthe, d'anis, &c.

EAU STYPTIQUE, *Aqua styptica*, est une dissolution de vitriol rouge, ou colcorat, qui reste dans la cornue après qu'on en a tiré l'esprit, d'alun brûlé & de sucre candi. On prend trente grains de chacune de ces trois drogues, qu'on mêle avec demi-once d'urine d'une jeune personne, autant d'eau rose, & deux onces d'eau de plantain. Cette eau est très-propre pour arrêter le sang, & c'est pour cela qu'on l'appelle styptique, ou astringente, du verbe Grec *στυψω*, astringe, d'où vient l'adjectif *στυπτικός* astringent.

EAU THÉRIACALE. *Aqua theriacalis*, est une eau distillée, composée de plusieurs ingrédients céphaliques & cardiaques, entre lesquels est la thériaque, d'où elle a pris son nom. Elle est bonne pour réveiller les esprits, & pour résister au mauvais air.

EAU THÉRIACALE. *Aqua theriacalis bezoardica.* C'est une liqueur distillée de la thériaque d'Andromachus, du mithridate de Damocrates, & d'un assez grand nombre de végétaux chauds, connus sous le nom d'Alexipharmques, auxquels on a ajouté la racine de tormentille, l'écorce de frêne, l'écorce moyenne du sureau, les sucres de noisettes vertes & d'oseille, avec les vinaigres de framboise, de sureau, de rose & de rue. Voyez le *Dict. de James.*

EAU VÉGÉTALE. Terme du Grand Art. Eau de vie faite de vin.

EAU-DE-VIE. *Aqua vita, vinum igne stillatum*, est une liqueur spiritueuse inflammable, qu'on tire du vin par la distillation. On remplit de vin la moitié d'une cucurbitte de cuivre; on la couvre de son chapiteau; on y adapte un récipient, & on distille à petit feu environ la quatrième partie de l'humidité, ou jusqu'à ce que la liqueur qui distille ne s'enflamme plus, quand on la présente au feu. Ce qui se trouve dans le récipient est ce qu'on appelle *eau-de-vie*. Elle ne diffère de l'esprit de vin, qu'en ce qu'elle contient une plus grande quantité de parties aqueuses.

On n'appelle communément *eau-de-vie*, que l'esprit qu'on tire du vin; mais quelquefois on donne le nom d'*eau-de-vie* aux esprits qu'on tire des différentes choses, en joignant le nom de ces choses-là à celui d'*eau-de-vie*; par exemple, *eau-de-vie de bière, de cidre, de poiré, d'hydromel, de blé, de ris, de dattes, de sucre, &c.*

EAU VULNERAIRE. *Aqua vulneraria.* C'est une eau ainsi appelée, parce qu'elle est bonne pour les plaies, qu'on appelle en Latin *vulnera*. Les *eaux vulnérables* sont faites du suc de vulnérables, c'est-à-dire, de plantes qu'on appelle vulnérables.

Il y a deux manières de distiller les *eaux*; l'une, qui est l'ordinaire, se fait par le moyen du feu; & l'autre par le moyen du soleil, en y exposant la cucurbitte, & mettant le chapiteau à l'ombre, & le rafraîchissant souvent. Les liqueurs distillées de cette dernière manière ne doivent point sentir l'empyreme.

Des *eaux* dont on vient de parler, les unes sont naturelles, comme les *eaux* minérales de Bourbon, de Forges, &c. les autres sont artificielles; & de celles-ci quelques-unes servent de remèdes, comme les *eaux aiexiétiques, les néphrétiques, les cordiales, &c.* Les Droguistes & les Epiciers en fournissent la matière, & les Apothicaires les font : quelques-unes servent dans les arts, & à différents usages de la vie, comme les *eaux-fortes, &c.* quelques autres enfin se boivent en différentes saisons de l'année; ce sont celles que les Confiseurs & les Limonadiers font pour chatouiller le goût, comme les *eaux* de cerise, de verjus, de groseille, de framboise, qui sont des *eaux* sucrées & parfumées où l'on a mis des groseilles, des cerises, des parfums : on raffine tous les jours là-dessus, & on trouve le moyen de faire des *eaux* de toute sorte de fruits, de fleurs & de légumes, les unes pour rafraîchir, les autres pour échauffer. C'est de ces dernières que M. l'Abbé Regnier a dit dans son *Virelay* sur les excès qu'on voit en France.

*L'esprit de vin rectifié
Est désormais qualifié
De boisson douce & délectable.
Le feu par art liquéfié
Devient une liqueur potable.*

La manière de faire les *eaux* dont on vient de parler n'est pas toujours la même, sur-tout pour les *eaux* qu'on boit : chacun donne sa méthode pour la meilleure. Celles que nous avons rapportées sont prises de ceux qui ont le plus de réputation pour ces choses-là, ou tirées de ceux qui en ont le mieux écrit. Il faut seulement ajouter trois choses à ce qui a été dit des *eaux* qu'on boit. 1°. Que celles où l'on met infuser quelque chose, qu'on fait avec des fruits écrasés, ou des herbes pilées, ou des atomes broyés, se passent par la chausse, pour être plus pures & plus nettes. 2°. Que celles qu'on fait avec de l'eau-de-vie, ou de l'esprit de vin, se distillent pour l'ordinaire, après qu'on y a mêlé les choses qui entrent dans leur composition; ce qui rend ces liqueurs très-fortes, & dangereuses pour la santé, & confirme ce proverbe, ou ce dicton, *Plures occidit gula, quam gladius*. En effet, quelques-unes de ces *eaux* sont si violentes, qu'elles brûlent la lan-

gue lorsqu'on les prend. 3°. Que les *eaux* qui prennent leur nom de quelque chose en particulier, comme de la cannelle, &c. reçoivent souvent dans leur composition d'autres choses, selon qu'on veut leur donner différens goûts, ou différentes odeurs.

EAU, se dit aussi du suc de quelque fruit que ce soit. Cette poire est de bonne *eau*.

En termes de Joailliers, on appelle *eau*, l'éclat des perles & des diamans, parce qu'on supposoit autrefois qu'ils étoient formés d'*eau*. Ce mot se dit de la couleur d'un diamant bien blanc: une *eau* vive & pure. L'*eau* de ce diamant est trouble. Cette perle est de belle *eau*. Les perles que Cléopâtre avoit en pendans, étoient d'un prix inestimable, soit pour l'*eau* ou pour la grosseur. CITRI.

☞ Ce terme s'emploie aussi quelquefois, quoique moins proprement, pour signifier la couleur des autres pierres précieuses.

Donner l'*eau* à un drap. Terme de Teinturier. C'est le lustrer, le calendrer. *Expolire*. On dit aussi des cuirs, quand ils sont à la tannerie, qu'on leur donne plusieurs *eaux* pour les préparer.

Donner une couleur d'or à un morceau de fer, c'est lui donner une couleur bleuâtre.

Eaux & Forêts. Le Grand-Maître des *Eaux & Forêts* prend la qualité d'Enquêteur & Réformateur Général des *Eaux & Forêts*. Les Maîtrises particulières des *Eaux & Forêts*, la Réformation générale des *Eaux & Forêts*, ce sont des Officiers ou des Juridictions qui jugent des causes concernant les *Eaux & les Forêts*, c'est-à-dire, de tous les différends qui arrivent pour les bois, forêts, chasses, garennes, ventes, contrats, coupes, mesures, façons, défrichemens, repeuplemens des bois du Roi, ou tenus en gruerie, ou par apanage, ou en usufruit, &c. Ils connoissent aussi de tous les différends qui surviennent à cause des entreprises ou prétentions pour les rivières navigables & flottables, pour la pêche, passages, pontonnage; pour la conduite, ou rupture, ou loyer des bacs, bateaux: pour les Isles, Ilots, accroissemens, alluvions, &c. Voyez le titre I. de la Nouvelle Ordonnance des *Eaux & Forêts* de 1669. Les appellations des Maîtres particuliers des *eaux & forêts* sont relevées au Siège de la Table de Marbre du Palais, & de là au Parlement. L'Intendant des *Eaux*, est celui qui a soin de faire aller les *eaux* des Maisons Royales.

EAU, se dit proverbialement en ces phrases, un Médecin d'*eau* douce, c'est-à-dire, un Médecin, qui n'a pour remède que de l'*eau* douce; qui n'ordonne que des choses qui ne font aucun effet. On dit qu'un homme a mis de l'*eau* dans son vin, pour dire, qu'il est revenu de son emportement. Ses desseins vont à vau-l'*eau*; pour dire, qu'ils ne réussissent pas. On dit, d'un ivrogne, qu'il ne hait rien tant que l'*eau*, ou bien, qu'après l'*eau* il ne hait rien qu'une telle chose, dont on veut marquer qu'il a beaucoup d'aversión. Marot a dit de frère Lubin:

*Mais pour boire de belle eau claire,
Faites la boire à notre chien,
Frère Lubin ne le peut faire.*

L'*eau* lui en vient à la bouche; pour dire, Cela lui donne l'envie d'en tâter. Ce proverbe répond au Latin *salivam movere*, qui signifie faire venir de l'appétit. On dit, d'un homme qui fait beaucoup de complimens, ou de promesses, sur lesquelles il ne faut pas faire grand fondement, que c'est de l'*eau benite* de Cour, parce qu'on n'est point chiche de belles promesses à la Cour, non plus que d'*eau benite* à l'Eglise. On dit, d'un homme dont le mérite n'est point connu, qu'il faut qu'il fasse voir de son *eau*; pour dire, qu'il fasse voir ce qu'il fait faire. On appelle des gens de delà l'*eau*, des gens grossiers & mal instruits des nouvelles & des affaires du temps.

Les *eaux* sont basses, pour dire, qu'on n'a point de fonds, point d'argent en boutique. Suer sang & *eau*, pour dire, faire un effort & un travail extraordinaire pour parvenir à quelque chose. On appelle un buveur d'*eau*, un homme froid & incapable de grandes affaires. On dit, faire venir l'*eau* au moulin, pour dire, faire venir de l'argent à la maison. Naviger en grande *eau*, pour dire, être en fortune, dans les grands emplois. Il est heureux comme le poisson dans l'*eau*, pour dire, il est en son élément, où il se plaît, où il est bien. Revenir sur l'*eau*, se dit d'un homme qu'on crovoit abymé, & qui rétablit ses affaires, & rentre dans le négoce. On dit aussi, rompre l'*eau* à quelqu'un, pour dire, apporter quelque obstacle à sa fortune, à ses affaires, ce qui se dit au propre des chevaux qu'on oblige de bouter à plusieurs reprises. On dit qu'un valet est allé à la benne *eau*, pour dire, qu'il est trop long temps à revenir d'un message. Laisser courir l'*eau*, pour dire, ne se point foucier comme vont les affaires. Battre l'*eau*, pour dire, travailler inutilement. On dit encore, tant va la cruche à l'*eau*, qu'enfin elle se brise, pour dire, qu'à la fin on périt dans les dangers où l'on s'expose trop souvent. Nager entre deux *eaux*, c'est-à-dire, n'oser se déclarer pour aucun parti, par crainte, ou par respect humain; se ménager entre deux partis opposés, sans se déclarer pour aucun des deux. Pêcher en *eau* trouble, c'est-à-dire, profiter des désordres du temps, du mauvais état d'une famille. On dit encore, d'un homme malheureux, qu'il se noieroit dans un verre d'*eau*: d'un avare, qu'il ne donneroit pas un verre d'*eau*, pour dire qu'il ne donne rien du tout; d'un mélancolique & méchant, que c'est une *eau* dormante, qu'il n'y a point d'*eau* pire que celle qui dort: d'un homme inutile, qu'il ne gagne pas l'*eau* qu'il boit. Porter de l'*eau* à la mer, c'est-à-dire, donner à quelqu'un des choses dont il n'a déjà que trop. C'est une goutte d'*eau* dans une mer, c'est-à-dire, que ce qu'on met dans quelque chose ne la fait pas paroître davantage. Il n'y fera que de l'*eau* toute claire, pour dire qu'il ne réussira pas en une telle affaire. On dit, de deux jumeaux, qu'ils se ressemblent comme deux gouttes d'*eau*: de deux personnes qui se haïssent, que c'est le feu & l'*eau*: d'une affaire qui n'a point réussi, tout s'en est allé en *eau* de boudin, ou à vau-l'*eau*: d'un homme niais & innocent, qu'il ne fait pas troubler l'*eau*. Tenir le bec dans l'*eau*, c'est-à-dire, amuser long-temps une personne, sans lui tenir ce qu'on lui fait espérer. On dit aussi, d'un homme officieux, qu'il se mettroit dans l'*eau* jusqu'au cou pour servir ses amis; d'un homme qui se noie, que l'*eau* est entré dans ses souliers par le collet de son pourpoint. On dit, des enfans, qu'il faut les garder de feu & d'*eau* jusqu'à sept ans. On dit encore, ce crime est si grand, que toute l'*eau* de la mer ne suffiroit pas pour le laver; & au contraire, il fait aussi peu de scrupule de cela, que de boire un verre d'*eau*. On dit aussi, si on l'envoyoit à la rivière, il ne trouveroit point d'*eau*; pour dire, qu'il ne pourroit pas trouver les choses les plus communes. On dit aussi, il passera bien de l'*eau* sous les ponts entre ci & là, pour dire, cela n'arrivera de long-temps. On dit aussi, gare l'*eau* là-bas, quand on veut jeter par les fenêtres quoi que ce soit.

EAU BENITIER. *Vas aque benedicta.* Terme d'Orfèvre. Ils nomment ainsi les vaisseaux d'argent qu'ils préparent pour mettre de l'*eau benite*. Ils doivent être contre-marqués au corps, au collet de pied & au goupillon. A l'égard de la gorge, creux ou panache, carré de pied, ou anse, ils sont seulement marqués du poinçon du maître. Ce mot n'est guère en usage: on dit *Benitier*. On disoit autrefois *Benoistier*, & *eau Benoistier*. Nicot le tourne en Latin par *amula*, *aquiminaro* & *aquiminarium*. M. Ménage prétendoit qu'il falloit dire *Benesier*. Mais il reconnoissoit que l'usage de Paris étoit pour *Benitier*, &

il prévoyoit que cet usage prévaudroit un jour. Cela n'a pas manqué.

EAUC, ou EAUG. Nom d'un lac d'Irlande, dans l'Ultonie. *Eaugus*. L'*Eaug* est situé entre les Comtés de Tyr-Oen & de Down, d'Atmagh, & d'Antrim. Les cartes récentes l'appellent *Neaug*; mais Orrelius, Varée, Maty, & d'autres, disent que son vrai nom est *Eaug*.

ÉAUNE. Petite rivière de France, en Normandie, dans le pays de Caux. *Ellona*, *Elna*, *Alna*. L'*Eaune* sort de terre un peu au dessous du village de S. Martin, passe aux bourgs de Londinières, & d'Envermeu, & mêle ses eaux avec celles d'Arques, une lieue au-dessus de Dieppe. *Descript. Geograph. & Hist. de la Haute-Norm. Tom. 1. P. 42.*

ÉAUNES. L'Abbaye d'*Eauns*, de *Ulnis*. C'est une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, dans le Diocèse de Toulouse. STE MARTHE.

EAU-VERSANT. Pente qui porte des eaux & les fait couler. L'*Eau-versant* des Pyrénées fait juger des pays qui étoient anciennement dans les Gaules, & de ceux qui étoient de l'Espagne; les Anciens les appeloient *divergia aquarum*. Innocent, Arpenteur sous l'Empereur Constance, les appelle *aquivergia*; les Béarnois les nomment *Aiguesbes*.

EAUX. vieux f. m. C'est le pluriel du mot ail. *Allium*. On dit aujourd'hui Aux.

EAUZE, ou EAUSE. *Eluza*, *Elusatum civitas*. C'est une ville d'Aquitaine, dans la Gascogne, qu'on appelle aussi Euse. *Eausè* fut autrefois une grande & florissante ville Episcopale, & Métropole de la Novempulanie. Son Evêché a été joint à celui d'Auch, qui en étoit suffragant. Sous Chilpéric I. les Vili-gots, & les Sarrasins en 750 la ruinèrent. C'est aujourd'hui une petite ville, capitale de l'Eusan. *Eausè* fut la patrie de Rufin, contre qui Claudien a écrit. Ce Poète appelle cette ville *Elysa*, L. I. in *Ruff. v. 137*. Voyez Adrien Valois, *Not. Gall. p. 187. 188.*

E B A.

ÉBADI, ou EBADIEN, ENNE. f. m. & f. Nom d'une race d'Arabes Chrétiens, ramassés de différentes Tribus, qui s'établirent dans Aïnah, ville de l'Iraq Arabique, & aux environs. Ils bâtirent plusieurs cabanes, qui formèrent peu-à-peu des bourgades & des villages, où ils pouvoient exercer avec plus de liberté leur religion. D'HERB. Honain-Ben-Ishak, célèbre Médecin, & traducteur des livres Grecs en Arabe, étoit *Ebadien*. Il est surnommé *Al Ebadi*. Id. Il y a aussi des Mahométans qui portent ce surnom. Id.

Ce nom signifie serviteur, de l'Arabe *عبد*, *abad*, servir, & il s'est donné à ces Chrétiens comme à des serviteurs du véritable Dieu.

ÉBADIEN, est aussi le nom d'une Dynastie d'Arabes en Espagne, qui a duré depuis les Ommiades, jusqu'à l'an 484. de l'Hégire; de JESUS-CHRIST 1091. selon Novairi. Roderic Ximenes, Archevêque de Tolède, écrit que le dernier Prince des *Ebadiens*, qu'il nomme Mahomet Abendabeth, fut allié dans Séville, pris & mis en prison, où il mourut, par Joseph Roi de Maroc, qu'il avoit appelé à son secours contre Alphonse, Roi d'Espagne, qui avoit pris Tolède. D'HERBELOT.

ÉBAHIR. v. a. qui ne se dit guère qu'avec le pronom personnel. *S'ébahir*. v. récip. *Obstupescere*. *S'ébahir*, être surpris par quelque chose d'extraordinaire, qui cause de l'étonnement, de l'admiration. *Mirari*, *obstupescere*. Il l'a bien ébahi, quand il lui a appris cette nouvelle. Tous les Fleuves en sont ébahis. VOIT. On croyoit cet homme mort, on fut tout ébahi, quand on le vit revenir. Cet avare fut bien ébahi de ne trouver plus son trésor.

Quelques uns dérivent ce mot de l'Hébreu *schebasch*, qui signifie *attonitum esse*. Il est vieux.

ÉBAHI, IE. part. & adj. Etonné, surpris. Les badauts

sont ébahis, fîrêt qu'ils voient quelque chose de nouveau.

Jouer à l'*ébahi*, est une façon de parler proverbiale, de laquelle Rabelais, *liv. 1. chap. 22.* fait un des jeux de Gargantua, du temps qu'il avoit été mis sous des Précepteurs Sophistes. D'Aubray s'en sert dans sa Harangue, en parlant au Duc de Mayenne. Il est, dit-il, aisé à juger combien votre maison fut ébranlée & fracassée par la mort inopinée du petit Roi (François II.) & pouvez croire, M. le Lieutenant, que Monsieur votre père & Messieurs vos oncles jouèrent tout un temps à l'*ébahi*, comme vous pûtes faire, quand on vous porta la nouvelle de la mort de vos deux frères. *Sat. men. tom. 1. p. 117.*

Jacques Brevin donna en 1561. une Comédie, qui avoit pour titre, *les Ébahis*. Ce verbe s'est maintenu jusqu'au milieu du siècle dernier. Il a depuis insensiblement vieilli, & il ne trouve plus aujourd'hui sa place que dans le burlesque. S. Amant s'en est servi dans les pièces les plus sérieuses, témoin ce vers de son Moïse sauvé, où décrivant les Israélites qui passoient la Mer Rouge à pied sec, il dit :

Les poissons ébahis les regardent passer.

Vers dont, pour une autre raison, Boileau s'est moqué dans sa Poétique, chant 3. & que S. Amant avoit imité de celui-ci.

Hinc inde attoniti liquido stant marmore pisces.

Qui, comme l'a remarqué l'exact Commentateur de Boileau, est du P. Antoine Nallien Jésuite, liv. 5. de son *Mosès viator*. S. Amant, qui n'entendoit pas le Latin, jugeant que ce Poème, dont il avoit ouï parler avantageusement, pourroit lui être de quelque secours pour son dessein, s'en étoit fait traduire en prose François les principaux endroits. *Glossaire Bourguignon au mot Éboui.*

Ce vers de Saint Amant est encore imité, tant bien que mal, de ce que Catulle a dit des Néréides, lorsqu'elles virent paroître en mer le Navire Argo.

Emergere feri candenti è gurgite vultus.

Æquorea monstrum Nereidæ admirantes.

ÉBAHISSEMENT. f. m. *Stupor*, *admiratio*. Admiration subite, étonnement causé par quelque chose d'extraordinaire. La chute de ce favori cause un grand ébahissement parmi le peuple. Il est vicieux.

ÉBAL. Voyez HEBAL.

ÉBALAÇON. f. m. Terme de Manège, qui signifioit autrefois une sorte de ruade de cheval, que l'on nomme aujourd'hui *estrapade*. Faire des ébalaçons, donner des ébalaçons. Voyez ESTRAPADE

ÉBANIER, ou EBANDIER, vieux v. Attrouper, se mettre par bande, se réjouir, s'amuser.

ÉBANOI. f. m. Vieux mot. Ebat, joie, tournoi. On a dit *Ebanoye*, qui a fait *ébanoyer*.

S'EBANOYER. Vieux v. a. S'égayer, se divertir. *Oblectare se*, *voluptati indulgere*. *S'ébanoyant*, s'égayant, se divertissant.

ÉBARBER. v. a. Raser, couper la barbe. *Tondere*, *attondere*. Un homme n'a point la mine galante, s'il n'est ébarbé, rasé de frais.

☞ Dans ce sens, ce mot ne se dit point. Mais il est d'usage dans d'autres occasions, pour dire, couper, retrancher les parties excédentes & superflues d'une chose. On ébarbe du papier, des plumes, un plat, une pièce de métal, &c.

☞ C'est aussi un terme de Jardinage, qui signifie, retrancher les menues branches. Les Jardiniers ébarbent les haies avec le croissant & le ciseau. Les Fagoteurs ébarbent les fagots avec le volin.

☞ C'est encore un terme de Graveur en taille-douce, qui signifie, enlever avec le ventre du bu-

rin, ou avec l'ébarboir, la petite lèvre ou barbe qui reste au bord de la taille, afin que le trait paroisse net.

ÉBARBER les lames. Terme de Monnoyage. C'est les nettoyer & broffer au sortir des moules avec une gratre-boîlle.

ÉBARBER une lettre. Terme de Fondeur de caractères d'Imprimerie. C'est en ôter avec un canif, ou quelque autre instrument d'acier tranchant, les bavures de métal qui échappent quelquefois du moule en les fondant. On dit aussi émonder une lettre, dans la même signification.

ÉBARBE, **EB**, part. pass. & adj. *Attonsus*.

ÉBARBOIR. f. m. Outil servant à ébarber, commun à plusieurs Ouvriers. Voyez **EBARBER**. Les Drouineurs, c'est à-dire, les petits Chaudronniers qui courent la campagne, nomment ainsi un petit instrument de fer, un peu courbé par le bout, & très-tranchant, avec lequel ils ébauchent les cuilliers & les salières d'étain, qu'ils fondent dans des moules de fer, qu'ils portent avec eux.

ÉBARBURES & REBARBES. f. f. pl. Terme de gravure en cuivre. Ce sont de petites lèvres qui se forment sur la planche à chaque coup de burin que donne le Graveur, & qu'il abat de temps en temps avec le ventre d'un burin tranchant. **ENCYC.**

ÉBAROUI, **IE**. adj. Terme de Marine. On appelle vaisseau *ébaroui*, *navis fatiscens*, *rimas agens*, un vaisseau qui s'est desséché au soleil, ou au vent, en sorte que les bordages se soient retirés, & que les coutures se soient ouvertes.

ÉBAT. f. m. Divertissement, passe-temps. *Ludus*, *delectatio*, *ludicium*. Ce jeune homme prend ses *ébats* à sauter, à danser, &c. On dit, Prendre ses *ébats*; pour dire, se réjouir, & particulièrement en fait d'amour. Il n'est plus que du style familier, & ne se dit qu'au pluriel.

ÉBATTEMENT. f. m. Passe-temps. *Recreatio animi*. Ce mot n'est plus guère en usage. On ne s'en peut servir qu'en riant.

*Il faudra, si je le veux,
Que le manteau s'en aille au diable:
L'ébattement pourroit nous en être agréable.*

LA FONT.

ÉBATTRE. Qui se dit avec le pronom personnel. *S'ebatre*, v. récip. Se divertir. *Oblectare se*, *ludere*. Ce Gentilhomme s'est allé *ébatte* à la chasse. Elle étoit descendue avec ses compagnes pour *s'ébatte* sur le rivage. **ABL.** *S'ebatre* noblement. **SAR.** Il vieillit. La Fontaine s'en sert souvent en parlant de l'amour.

ÉBAUBI, **IE**. adj. Terme populaire & vieux, qui signifioit la même chose qu'*ébahi*, mais d'un ébahissement accompagné de quelque trouble, ou foiblesse d'esprit.

Je suis toute ébaubie, & je tombe des nues.

MOL.

ÉBAUCHE. f. f. Terme Technique. Première forme qu'on donne à un ouvrage. *Prima lineamenta*. *Rudimentum*. Ce terme est employé dans plusieurs arts, particulièrement en peinture & en sculpture, & s'applique généralement à tout ouvrage commencé, qui se finit & se polit avec le temps, & qui passe de l'état d'*ébauche* à celui de perfection. Perfectionnez l'*ébauche*, l'ouvrage est fini. *Ebauche* & *esquisse* ne sont point synonymes. Voyez au mot **ESQUISSE** la différence de ces deux termes. Une légère *ébauche* d'un grand Peintre vaut souvent mieux que les ouvrages finis d'un autre. Voyez **ÉBAUCHER**.

ÉBAUCHE, se dit, dans le même sens au figuré, de la première forme qu'on donne aux ouvrages d'esprit ou autres choses, pour les faire passer de cet état à celui de perfection. On doit faire une *ébauche* d'un Poème Dramatique, & en distribuer le sujet, avant que d'en faire les vers. Le tempérament ne

peut faire que l'*ébauche* des verrus, & il n'appartient qu'à la raison de les achever. **M. SCUD.** Plume, en parlant du liser, *convolvulus*, dit que cette fleur ressemble au lys, & que c'est comme une *ébauche* de la nature, qui par-là se prépare & apprend à faire des lys. *Et flos non assimilata utro, ac veluti nature rudimenta lilia facere condiscunt.* **LIV. 21.**

ÉBAUCHER. v. a. Commencer grossièrement un ouvrage, lui donner les premières façons, la première forme, en attendant qu'on le finisse. *Delinere*, *inchoare*. Il porte cette signification dans tous les arts où il est employé. Ainsi, *ébaucher*, en peinture, c'est disposer avec des couleurs les objets déjà dessinés sur une toile imprimée, sans leur donner le dernier degré de perfection, qu'ils reçoivent quand on les finit. On dit de même *ébaucher* une statue, une image, des pierres, des cristaux.

*Mais, pour mon frère l'ours, on ne l'a qu'ébauché:
Jamais, s'il veut m'en croire, il ne se fera peindre.*

LA FONT.

Nicot tient que ce mot signifioit autrefois *déniaiser*, & vient du mot *bauch* en Languedoc, qui signifie, *fort & grossier*, & que, par translation, il a été dit des ouvrages qui ne sont pas encore polis.

ÉBAUCHER, se dit aussi, chez les Menuisiers, quand ils dégrossissent le bois à coups de ciseaux & de maillets, ou avec le fermeoir, avant que de l'applanir avec la varlope. *Informare*.

ÉBAUCHER, est aussi un terme de Cordier, qui signifie faire passer par l'*ébauchoir*, par le gros seran, c'est-à-dire, par le gros peigne à pointes droites. *Ebaucher* du chanvre.

ÉBAUCHER, se dit, au figuré, dans le même sens, des ouvrages d'esprit. Cet ouvrage n'étoit qu'*ébauché*, quand la mort a surpris l'Auteur. Un ouvrage qui n'est qu'*ébauché*, est celui auquel l'Auteur n'a pas encore mis la dernière main.

ÉBAUCHÉ, **ÉE**. part. & adj. *Inchoatus*, *impolitus*. L'éléphant n'est qu'une figure *ébauchée* par la nature. **COS.**

ÉBAUCHOIR. f. m. Qui se dit des outils qui servent à plusieurs Ouvriers pour ébaucher leurs ouvrages, avant que de les finir, ou pour préparer leurs matières, comme les ciseaux des Charpentiers & Menuisiers, & autres outils qu'emploient les Sculpteurs, & ceux qui travaillent aux ouvrages de stuc.

C'est aussi un terme de Cordier. Il signifie le gros seran, le gros peigne à pointes droites, au travers duquel les Cordiers font passer le chanvre pour l'*ébaucher*. Après cette première préparation, on fait passer la filasse successivement sur des serans plus fins.

ÉBAUDIR. v. a. vieux. *Recreare*, *relaxare*, *letari*. Terme populaire, qui signifie se réjouir. *Ebaudir* ses esprits, les récréer.

Il est plus ordinairement réciproque. *S'ebaudir*, se réjouir, & témoigner sa joie en dansant, en sautant, ou de quelque autre manière semblable. Ils passeront la journée à *s'ebaudir*. Il est vieux, & ne se dit qu'en plaisantant.

Ce mot vient de *baus*, ou *baud* & *bauderie*, qui signifient *joyeux* & *joie*. **MEN.**

ÉBAUDI, **IE**, adj. Vieux mot. Gai, enjoué. *Hilaris*, *letus*.

ÉBAUDISE. f. f. Vieux mot. Humeur gaie.

ÉBAUDISSEMENT. f. f. Vieux mot. Joie, réjouissance, ébat. *Latitia*, *gaudium*. Ce mot se trouve dans Alain Chartier en Quadrilogue inventif. **DUFRESNE**, *Gloss. de Villhard.*

E B B.

EBBER. Nom d'une petite rivière de Perse, & d'une ville située sur cette rivière.

EBBÈS. f. m. Nom d'homme. *Ebbo. Ebbès*, ou *Ebbon*, que l'on trouve encore nommé *Ebbobe*, naquit à Tonnerre de parens considérés dans le pays par leur noblesse, par leurs charges, & même par leur piété. Il fut élevé sur le Siège de Sens vers l'an 709, à la place de Géric, son oncle, MM. de Sainte Marthe ont écrit qu'il mourut en 750. d'autres disent que ce fut en 745, & d'autres en 745.

EBBON. Voyez **EBBÈS.**

E B E.

ÉBE. f. f. *Salacia.* Terme de Marine, qui se dit dans quelques Provinces. C'est le reflux de la mer, lorsqu'elle se retire, ou que la mer se retire, ou s'en retourne. Il est opposé au *flot* & au *montant*. On l'appelle autrement *jussant*. On dit, il y a *ebe*; c'est-à-dire, il y a reflux. Du Cange témoigne qu'on a dit *ebba* dans la basse Latinité; & les Anglois disent aussi *ebe*, d'où est venu ce mot.

On dit, proverbiallement, en Normandie, Tout ce qui vient de *flot* s'en retourne d'*ebe*, en parlant des biens mal acquis & mal assurés: son bien est venu de *flot*, il s'en retournera d'*ebe*. On dit ailleurs, ce qui vient de l'ère, s'en retourne par le tambour.

ÉBELSTOT. Petite ville de Danemark *Ebelsotium*. Elle est dans le Diocèse d'Arhusen, en Jutlande, sur une baie du Catégat, à quatre ou cinq lieues au nord-est d'Arhusen.

ÉBÈNE. f. f. *Ebenus.* Bois étranger, dur, pesant, noir, qui prend un beau poli, & qu'on emploie en Europe pour les ouvrages de Marqueterie. On en fait un grand trafic à Madagascar. Tavernier dit que les habitans de cette Isle ont soin de l'enterrer peu de temps après l'avoir coupé, pour le rendre plus noir. Flacour assure qu'il y a, dans cette même Isle, plusieurs arbres, ou arbrisseaux, dont le bois est plus ou moins noir; & que l'arbre, qui est proprement l'*Ébène*, ou l'*Ébénier*, s'élève fort haut, & a ses feuilles semblables à celles de notre Myrte à feuilles larges. Si l'on veut parcourir les différentes relations des Voyageurs anciens & modernes, l'on trouvera des descriptions d'arbres & d'arbrisseaux à bois noirs, qui conviennent à des palmiers, à des Cytises, ou à d'autres genres différens. La Candie a un petit arbrisseau que les Botanistes connoissent sous le nom d'*Ebenus Gratica*. Si l'on en croit Dioscoride, la meilleure *Ébène* vient d'Ethiopie, & la moindre vient des Indes. Pline pense de même: mais Théophraste estime fort celle des Indes. La connoissance du vernis, & les moyens que l'on a aujourd'hui de donner à plusieurs sortes de bois durs une couleur noire, durable, a rendu plus rare l'emploi de l'*Ébène*. L'arbre dont le bois s'appelle *Ébène*, est de la hauteur & grosseur de vieux chênes, & leur ressemble par le cœur & l'aubier; mais il est de couleur fort noire, laquelle lui donne son prix, parce qu'elle reçoit un beau poli. Ses feuilles ressemblent à celles du laurier, & portent entre deux un fruit comme un gland sur une petite queue. Son aubier, infusé dans l'eau, purge la pituite, & guérit les maux vénériens: ce qui a fait croire à Matthiolle que le gayac étoit une espèce d'*Ébène*. Il y a trois sortes d'*Ébène*, la noire, ou mauritée, la grise & la verte, dite de Portugal, qui est le nom de toutes. La meilleure *Ébène*, est celle qui est noire, sans aucunes veines, qui est massive, astringente, & d'un goût aigu & piquant. Elle rend un parfum agréable, quand on la met sur les charbons, sans incommoder par sa fumée. Si on la présente au feu étant fraîche, elle s'allume incontinent à cause de sa graisse; mais, quelque sèche qu'elle soit, elle va toujours au fond de l'eau. Si on la frotte contre une pierre, elle devient rouille. Les Indiens en font les statues de leurs Dieux, & les sceptres de leurs Rois. Ce fut Pompée qui, le premier, apporta l'*Ébène* à Rome, après avoir

vaincu Mithridate. Agricola dit qu'il y a une *Ébène* minerale qu'on trouve dans la terre. C'est une espèce de terre alumineuse fort noire, à laquelle on a donné le nom d'*Ébène* fossile, à cause de sa ressemblance avec l'*Ébène*.

On trouve une espèce particulière d'*Ébène* dans l'Isle S. Domingue: ses branches sont couvertes de petits piquans, dont la pointe est tournée à rebours, & de quantité de feuilles charnues, veloutées, de figure ovale, & grandes à-peu-près comme l'ongle. Parmi ces feuilles, & ces piquans, il y a plusieurs petites fleurs jaunes, légumineuses, dont le pistil devient ensuite une petite gouffe, large comme la moitié de l'ongle, & de la figure d'un petit rognon aplati, & remplie d'une semence qui est de la même figure. Le R. P. Charles Plumier, Religieux Minime, appelle cette espèce d'*Ébène*, *spartium portulacæ foliis aculeatum ebeni materie*.

M. Vaugelas a remarqué fort judicieusement que ce mot étoit toujours féminin, mais que ceux qui travaillent en *ébène* le font indifféremment masculin ou féminin.

Ce mot vient de l'Hébreu *ebec*, qui signifie une pierre. L'*Ébène* coupée s'endurcit comme une pierre.

ÉBÈNER. v. a. *Ebeni speciem inducere.* C'est, Donner à du bois la couleur de l'*Ébène*. Pour *ébèner* du bois, les Tabletiers, *Ébénistes*, &c. se servent d'une décoction chaude de noix de galles, de l'encre à écrire, d'une brosse rude, & d'un peu de cire chaude, qui fait le poli.

ÉBÈNE, ÉE. part. Bois *ébéné*.

ÉBÈN-ÉZÈR. *Lapis adjutorii.* Nom d'un rocher, dans la Terre Sainte 1^{er} L. des Rois VII. 9. IV. 1. V. 1. Ce rocher étoit entre Masphat & Sen, au septentrion de la Tribu de Dan, aux confins de celles de Juda & de Benjamin.

ÉBÈNIER. f. m. *Ebenus.* Arbre ci-dessus décrit, dont le bois s'appelle *ébène*.

ÉBÈNISTE. f. m. *Ebeni artifex.* Menuisier qui travaille en *ébène*, qui fait des cabinets & des tables d'*ébène*, qui plaque l'*ébène*. On le dit aussi, de ceux qui font des ouvrages de rapport, de marqueterie & de placage, comme de bois d'olivier, d'écaille de tortue, &c.

ÉBERARD, ou **ÉBERHARD.** Voyez **ÉVERARD,** ou **EVARD.**

ÉBERBACH. Ville d'Allemagne, dans le Palatinat du Rhin.

ÉBERNBERG, ou **ÉBERNBOURG.** Château du Palatinat du Rhin, en Allemagne. *Ebernberga, Ebernburgum.* Le Landgrave de Hesse-Cassel assiégea *Ebernbourg*, l'an 1692. mais les François, qui le défendoient, l'obligèrent de lever le siège. **MATY.** *Ebernberg* est situé dans le Comté de Sponheim, au confluent des rivières de Nahe & d'Alfen.

ÉBERNSDORF. Bourg de l'Archiduché d'Autriche, situé sur le Danube, à deux ou trois lieues au-dessous de Vienne. *Ebernsdorfum.* On prend *Ebernsdorf* pour l'ancienne Ala Nova, ville de la haute Pannonie. **MATY.** Les Archiducs d'Autriche ont un beau Palais à *Ebernsdorf*. **ID.**

ÉBERSBERG. Ville de la haute Autriche, qui appartient à l'Évêque de Passaw. *Ebersperga.* Elle est située sur l'Inn, environ à une lieue de son embouchure sur le Danube. **MATY.**

ÉBERSHEIM, ou **EBERS-MUNSTER.** Bourg d'Alsace *Aprimonasterium.* L'Abbaye d'*Ebersheim* rend ce bourg considérable. *Ebersheim* est situé sur la rivière d'Ill, entre Schelestat & Bennesfelt.

ÉBERSTEIN. Nom de lieu. *Ebersteinum.* Le Château d'*Eberstein, Castellum Ebersteinium,* est bâti sur un rocher, & fortifié. Le Comté d'*Eberstein* est une contrée de Suabe, en Allemagne, entre le Duché de Wirtemberg, l'Ortnaw, & le Marquisat de Bade. **MATY.** Jean, fils de Bernard, & d'Agnès de Fénétrange, étoit Comte d'*Eberstein*, dès l'année 1421. **CORN.** Le dernier Comte d'*Eberstein* mourut en 1660. Alors l'Évêque de Spire réunit à son domaine

maïne Gernsbach, qui relevoit de son Eglise; le Marquis de Bade s'empara de la plus grande partie du Comté d'*Eberstein*. Le Duc de Wirtemberg-Neustadt, & les Comtes de Wolkenstein & de Grondseldt, sont maîtres du reste.

ÉBERTAUDER. v. a. Terme de Tondeur de draps, qui signifie, tondre un drap, une ratine, ou autre étoffe de laine, en première coupe, en première voie, ou en première façon, trois manières d'exprimer la même chose.

ÉBETS, ou **ABES.** Ville de la Terre Sainte, dans la partie orientale de la Tribu d'Issachar, & dans la Galilée inférieure. Josué en parle XIX. 20. Elle est aussi appelée *Ames*, & *Pétes* par les Septante.

ÉBETUDE. f. f. Vieux mot qui vient du Latin *Hebetudo*, dérivé d'*Hebes*, Obtus. Pesanteur d'esprit, sottise.

*Nous sommes si pleins d'Ébétude,
Et si lourdeaux en notre cas.*

E B I.

ÉBIONITES. f. m. pl. Anciens Hérétiques, qui ont été dans l'Eglise dès ses premiers commencemens. *Ebionita.* Origène a cru qu'ils avoient été ainsi appelés du mot Hébreu *Ebion*, qui, dans cette langue, signifie *pauvre*, parce qu'ils étoient, dit-il, pauvres de sens, & qu'ils manquoient d'esprit. Eusebe, qui a eu égard à la même étymologie, prétend que ce nom leur a été donné, parce qu'ils avoient des idées basses de JÉSUS-CHRIST, qu'ils croyoient être un simple homme; mais tout cela, dit M. Simon, dans son *Histoire critique du texte du nouveau Testament*, n'est qu'une simple allusion au nom de ces Sectaires, qui signifie *pauvres*, dans la langue Hébraïque. Il y a plus d'apparence que les Juifs les appelèrent ainsi par mépris, parce qu'en ces premiers temps il n'y avoit presque que des pauvres qui embrassassent la Religion Chrétienne. Origène semble confirmer cette opinion, dans ses livres contre Celse, où il dit qu'on appela *Ebionites* ou *pauvres*, ceux d'entre les Juifs qui crurent que JÉSUS étoit véritablement le Messie qu'ils attendoient. On pourroit aussi dire que ces premiers Chrétiens prirent eux-mêmes ce nom, conformément à leur profession. Et en effet, S. Epiphane a remarqué qu'ils se vantoient d'être pauvres, à l'imitation des Apôtres. Le même S. Epiphane a néanmoins cru qu'il y a eu un homme appelé *Ebion*, chef de la Secte des *Ebionites*, & qui vivoit en même-temps que les Nazaréens, & les Cérinthiens. Il décrit au long, & avec exactitude, l'origine de cette Secte, qu'il fait commencer après la destruction de Jérusalem, lorsque les premiers Chrétiens, appelés Nazaréens, en sortirent pour aller demeurer à Pella. Les *Ebionites* ne sont donc qu'un rejeton des Nazaréens: mais ils altérèrent en plusieurs choses la pureté & la simplicité de la croyance de ces premiers Chrétiens. C'est pourquoi Origène a distingué deux sortes d'*Ebionites*, dans ses livres contre Celse. Les uns croyoient que JÉSUS-CHRIST étoit né d'une Vierge, & les autres croyoient que JÉSUS-CHRIST étoit né à la manière de tous les autres hommes. Ces premiers n'avoient que des sentimens orthodoxes, si ce n'est qu'ils joignoient à la Religion Chrétienne les cérémonies de l'ancienne loi, avec les Juifs & les Samaritains, aussi-bien que les Nazaréens. Ils différoient néanmoins de ceux-ci en plusieurs choses, & principalement dans ce qui regarde l'autorité des livres sacrés: car les Nazaréens recevoient toute l'Ecriture qui est renfermée dans le canon des Juifs; les *Ebionites*, au contraire, rejetoient tous les Prophètes: ils avoient en horreur les noms de David, de Salomon, d'Isaïe, de Jérémie & d'Ezéchiel. Ils ne recevoient pour Ecriture Sainte que le seul Pentateuque; ce qui semble indiquer, qu'ils étoient plutôt sortis de la Secte des Samaritains, que de celle des Juifs. Ils se servoient,

aussi-bien que les Nazaréens, de l'Evangile Hébreu de S. Matthieu, autrement de l'Evangile des douze Apôtres: mais ils avoient corrompu leur exemplaire en beaucoup d'endroits: ils en avoient ôté la Généalogie de JÉSUS-CHRIST, qui se trouvoit entière dans celui des Nazaréens, & même dans l'exemplaire qui étoit à l'usage des Cérinthiens. Ces derniers qui étoient dans les mêmes sentimens que les *Ebionites* sur la naissance de JÉSUS-CHRIST, appuyoient leur erreur sur cette généalogie. Outre l'Evangile Hébreu de S. Matthieu, les *Ebionites* avoient adopté plusieurs autres livres sous les noms de Jacques, de Jean, & des autres Apôtres. Ils se servoient aussi des *Voyages de S. Pierre*, qu'on suppose avoir été écrits par S. Clément; mais ils les avoient tellement altérés, qu'il n'y restoit presque rien de vrai: ils y faisoient dire, à ce S. Apôtre, une infinité de fautes, pour autoriser davantage ce qui se pratiquoit parmi eux. Voyez Saint Epiphane, *her.* 30. où il s'étend fort au long sur l'ancienne hérésie des *Ebionites*. Voyez aussi Fleury, *Hist. Ecclésiast. T. I, L. II. Tit. XL. ij. p. 336. & suiv.*

ÉBISEMETH. f. f. Terme du grand Art. C'est la matière des Sages, lorsqu'elle est arrivée au très-noir. On appelle aussi *ébisemeth*, le laiton qu'il faut blanchir par un feu égal.

E B L.

ÉBLANE, ou **ÉBLANIEN**, ENNE. f. m. & f. *Ellanus*, ou *Eblanius*, a. Ancien peuple de l'Irlande, ou de l'Hibernie. Les *Eblanes* étoient entre les Ménapiens, au sud, & les Volantiens, au nord. *Eblane*, aujourd'hui Dublin, *Eblana*, étoit leur capitale. Les *Eblaniens* occupoient ce que nous appelons aujourd'hui les Comtés de Dublin & de Meath, en Irlande, c'est-à-dire, le milieu de l'Isle.

ÉBLOUIR. v. a. Frapper les yeux par un trop grand éclat; empêcher l'action de la vue, par une trop vive lumière qui blesse les yeux. *Perstringere oculos*, *perstringere*. Le soleil, les éclairs *éblouissent*, parce que leur lumière est trop vive. Jamais tant de douceur & tant de majesté n'*éblouirent* nos yeux. ARNAUD.

ÉBLOUIR, se dit au figuré, & signifie, surprendre l'esprit & les sens par quelque chose de vif, par un faux éclat, & par de fausses lumières. Les honneurs, la fortune, *éblouissent* les ambitieux. Combien de prétendus beaux esprits renoncent au bon sens pour une pensée qui brille, qui *éblouit*: G. G. V. e qui m'*éblouit*, m'est d'ordinaire suspect de je ne sçais quoi de faux. LE CH. DE M. Il faut s'examiner sur tout, ne se flatter sur rien, & ne s'*éblouir* pas de sa propre vertu. M. SCUD. Les objets du monde nous *éblouissent*, & nous font perdre de vue l'avenir & l'éternité. FL. Comme l'œil est blessé par un trop grand éclat de lumière, l'esprit est de même *ébloui* par un trop grand amas de traits brillans & agréables. CL. Je ne viens point vous *éblouir* par l'éclat des honneurs de la terre, pour nourrir votre esprit d'un récit spécieux de félicité mondaine. FLECH. La valeur d'ostentation *éblouit* davantage les spectateurs, qu'un caractère modeste qui tient plus de la solide vertu. LE P. LE B. Il y a des esprits *éblouïs* sans qui imposent & qu'on n'estime que parce qu'on ne les approfondit pas. LA BRUY. Ces grands génies, qui ne cherchent que la gloire & la réputation, n'ont pas tant pour but d'instruire, que d'*éblouir*. LE C. DE M. Les esprits trop brillans ne veulent rien qui ne surprenne & n'*éblouisse*. BOUH. Tertullien ne perfonde qu'*en éblouissant*. MALEB. En vain tu prépares les discours dont tu veux m'*éblouir*. RACINE. Les hypocrites ont toujours *ébloui* les simples par leurs spécieux dehors. FEN.

ÉBLOUI, ie. part. & adj.

ÉBLOUISSANT, ANTE. adj. verbal. Qui *éblouit* *Perstringens oculos*. Il se dit dans le propre &

dans le figuré. Eclat *éblouissant*. Lumière, couleur, *éblouissante*.

*Plus sensible aux douceurs d'une amitié constante,
Qu'au charme éblouissant d'une gloire naissante.*

VILL.

ÉBLOUISSEMENT. f. m. Difficulté de voir, occasionnée, soit par une trop vive lumière qui vient du dehors, soit par des vapeurs ou fluxions, ou par quelque autre cause intérieure. Les vues faibles sont plus sujettes aux *éblouissements*. Les maladies, les longs jeûnes, la grande dissipation des esprits, causent des *éblouissements*. Il m'a pris tout-à-coup un *éblouissement*, & je me retire d'ici. MOL.

ÉBLOUISSEMENT, se dit aussi, au figuré, pour surprise, séduction. *Fascinatio, deceptio*. Comme la grande estime que nous avons pour les Prédicateurs peut venir de notre *éblouissement*, & de notre illusion, elle peut aussi faire partie de notre foi & de notre piété. BAL.

E B O.

ÉBOBE. Voyez **EBBES**.

EBOELER. v. a. Vieux mot. Éventrer.

EBONNER. v. a. Vieux mot. Ordonner, ranger. On trouve, en parlant de Dieu, qui les quatre éléments *ébonne*.

ÉBORA. Voyez **ÉVORA**.

ÉBORGNER. v. a. Crever un œil, rendre borgne. *Eluscare, oculum crueri*. Ce coup de balle qu'il a reçu l'a *éborgné*.

ÉBORGNER, se dit, figurément & familièrement, des murs élevés qui ôtent les vues d'une maison. *Officere luminibus*. Ce voisin a élevé si haut son bâtiment, qu'il a *éborgné* tout ce corps de logis.

ÉBORGNE, ÉE. part. & adj. *Altero oculo orbatus*.

ÉBOTTER. synonyme à **ÉTÊTER**. Voyez ce mot.

ÉBOUFFER. v. neut. Vieux mot qui se dit en cette phrase. Ces fots discours font *ébouffer* de rire; pour dire, font rire à crever. *Disrumpi*. On dit ordinairement étouffer de rire, parce que bien des gens ne savent ce que c'est qu'*ébouffer*.

Ce mot vient de *bouffe*, qu'on disoit autrefois; pour dire, *joues enflées*; & on a dit aussi autrefois, une *bouffée* de ris, pour dire, un grand éclat de risée.

Ne manquez pas de le dire,

Dit Mome s'ébouffant de rire. SCAR.

ÉBOUILLIR. v. a. Diminuer à force de bouillir. Laissez *ébouillir* le pot. Faire *ébouillir*, faire évaporer une partie de la liqueur qu'on met sur le feu, pour la rendre plus épaisse, ou plus succulente. *Ebullire, concoquere, excoquere*. Quand on fait trop *ébouillir* le pot, le potage est plus succulent. On s'en sert peu; & il n'est d'usage qu'à l'infinitif & au participe.

ÉBOUILLI, ÉE. part. & adj. *Excoctus, recoctus*.

ÉBOULEMENT. f. m. Chûte de terres & de murailles. *Dissectio, ruina, demolitio*. Quand on creuse bien avant dans les fondemens, il faut craindre l'*éboulement* des terres. Les terres s'éboulent quand elles ne sont pas soutenues.

ÉBOULER, **S'ÉBOULER.** v. réciproque. Tomber en s'affaissant. Voyez **ÉCROULER**. Tomber par son propre poids, faute de liaison ou d'appui. On le dit des murailles & des terres. *Ruinam agere, corruiere*. Les bastions faits de terre sablonneuse sont sujets à *s'ébouler*. Les murs de terrasses, qui ne sont pas bien liés & cimentés, *s'éboulent* en peu de temps. Il n'étoit pas facile de nous retrancher dans le sable des Dunes, aisé à *s'ébouler*.

ÉBOULÉ, ÉE. part.

ÉBOULIS. f. m. Chose qui s'est éboulée. *Ingens ruina*. Voilà un grand *éboulis* de terres, de sable, de pierres.

ÉBOUQUEUSES. f. f. pl. Terme de Manufactures

de draperies & étoffes de laine. Ce sont des femmes, qui, avec de petites pincettes de fer, ôtent les nœuds, pailles, ou petits bourats qui se trouvent aux étoffes, après qu'elles sont sorties de dessus le métier. Elles ont divers noms, suivant les Provinces: le plus commun est celui d'Enoueuses.

ÉBOURGEONNEMENT. f. m. Terme de jardinage. Retranchement des bourgeons superflus sur les arbres fruitiers, pour les soulager, les conserver, & leur faire porter de plus beaux fruits. Cette pratique avoit d'abord été imaginée pour la vigne, *pampinatio*, qui s'est dit ensuite de tous les arbres fruitiers auxquels on l'a étendue. Cependant, *oculatio*, qui est le terme générique, convient mieux dans ce cas. On le dit plus particulièrement des pêchers auxquels ce retranchement est sur-tout nécessaire. On sçait que cet arbre pousse une quantité prodigieuse de branches qui nuiroient à sa figure & à sa fécondité, si on ne les éclaircissoit pas, parce qu'elles consumeroient une trop grande quantité de sève, & formeroient nécessairement de la confusion.

Il faut donc retrancher ce qui est inutile ou nuisible, c'est-à-dire, mal placé, quoique bon d'ailleurs, ou mauvais en lui-même, j'appelle mal placé, tout ce qui pousse droit du côté du mur, ou du côté opposé, parce qu'on ne sçaurait profiter de ces branches, qu'en leur faisant faire un coude: ce qu'il faut éviter dans le palissage, autant qu'il est possible, à moins pourtant qu'on ne soit forcé de conserver une de ces branches, pour remplir un vide qu'on ne pourroit garnir autrement. J'appelle nuisibles, toutes les branches qui surchargeroient l'arbre, consumeroient trop de sève, & n'en laisseroient pas assez pour la nourriture du fruit.

Il faut donc ébourgeonner, c'est-à-dire; ôter les bourgeons, à propos & avec choix, en laissant sur chaque branche de la dernière taille plus ou moins de nouvelles pousses, suivant la vigueur de l'arbre, opposées l'une à l'autre, autant qu'il est possible. On en laissera toujours plus que moins, parce que, si on ne laissoit précisément que ce qu'on doit conserver à la taille, les maladies auxquelles le pêcher est fort sujet, comme la cloque, le blanc &c. pourroient faire périr quelque une de ces branches, qu'on ne pourroit plus remplacer. Il est donc prudent d'en avoir de réserve. Si toutes viennent bien, on en fera quitte pour les retrancher à la taille.

L'ÉBOURGEONNEMENT se fait au mois de Mai, temps où les bourgeons sont assez formés pour fixer notre choix, & où ces nouvelles pousses, encore tendres & herbacées, se détachent aisément par la seule action du pouce, sans le secours d'aucun instrument.

On confond ordinairement l'*ébourgeonnement* avec le *pincement*, parce que ces deux opérations se font dans le même temps, mais on doit les distinguer. *Ébourgeonner*, c'est retrancher les bourgeons qui sont de trop. *Pincer*, n'est pas retrancher le bourgeon, c'est seulement l'arrêter, en coupant avec l'ongle l'extrémité de la nouvelle pousse. C'est ainsi que, dans l'*ébourgeonnement*, on pince quelquefois les nouvelles pousses que l'on conserve, & l'on pince toujours celles qui tiennent au fruit, parce que, si on ne les arrêtoit pas en les pinçant, ou en les coupant avec la serpette, ce que je crois fort indifférent, elles déroberoient une partie du suc destiné à la nourriture du fruit, Voyez *Pincement*.

L'ÉBOURGEONNEMENT & le pincement, dit la Quintinie, ne contribuent pas seulement à arrondir, remplir & étendre la tête d'un oranger, mais ils donnent encore toutes les autres perfections à l'oranger.

Le plus grand avantage de l'*ébourgeonnement* pour les arbres fruitiers, est non-seulement de ménager la sève pour la nourriture des branches qu'on doit laisser & des fruits, mais encore de diminuer

le travail de la taille. L'*ébourgeonnement* est, à proprement parler, la première taille. 17037
TAILLE.

¶ Quoique l'*ébourgeonnement*, ajoute la Quintinie, ne regarde que les bourgeons à ôter, on peut pourtant encore l'entendre pour un épluchement, ou un épluchement à faire des fruits, & surtout des fruits à noyau, quand il y en a trop en quelque endroit; cet épluchement se faisant en même-temps que l'*ébourgeonnement*. L'usage n'a pas adopté le mot d'*ébourgeonnement* dans cette acception.

ÉBOURGEONNER. v. a. *Pampinare vineam, decutere pampinos.* Ôter, couper les bourgeons, les nouveaux jets des vignes, des arbres, lorsqu'ils sont superflus, & qu'ils poussent trop de bois. *Ébourgeonner*, c'est ôter à la vigne & aux arbres les nouvelles branches qui sont inutiles. Ce travail, à l'égard de la vigne & des autres arbres, se fait vers la fin de Mai, & au commencement de Juin. Les Jardiniers & les Vignerons disent, il est temps d'*ébourgeonner* nos arbres; il ne faut point perdre de temps à *ébourgeonner* la vigne. LIGER. *Ébourgeonner* n'a proprement été inventé que pour la vigne; mais, comme *pampinare* qui paroît encore plus propre de la vigne qu'*ébourgeonner*, n'a pas laissé de se dire de quelques autres arbres, comme on le voit dans Columelle, *ébourgeonner* s'est aussi étendu aux arbres fruitiers, & les Jardiniers l'ont pris. Si, d'un même œil, fut tel arbre que ce soit, il en sort deux ou trois branches, il en faut *ébourgeonner* quelques-unes pour faire meilleure la condition des autres, & ôter en même-temps la confusion. LA QUINTE. On peut aussi bien faire tort à un certain arbre, si on l'*ébourgeonne* trop, qu'à un certain autre, si on ne l'*ébourgeonne* pas assez. C'est à la prudence du Jardinier à bien démêler celui qui, pour être trop vigoureux, a besoin d'être *ébourgeonné* d'une façon, d'avec celui qui, à cause de son peu de vigueur, a besoin de l'être d'une autre manière. LIGER. Assez souvent, faute d'avoir sagement *ébourgeonné*, ou d'avoir bien pailonné, nous voyons que, dans la confusion des branches, il s'en est fait de certaines menues & élancées, que nous appelons *veules*; il faut soigneusement les ôter à la taille. ID.

ÉBOURGEONNE, EE. part. & adj.

¶ **ÉBOURGEONNEUX.** f. m. Insecte. Voyez LISETTE.

ÉBOURIFFÉ, ÉE. adj. Epatpillé, dérangé. Il se dit des cheveux, de la perruque, ou de la coëffure que le vent a mis en désordre. J'embrasse Grignan, & le baise à la joue droite, au-dessous de sa touffe *ébouriffée*. MAD. DE SEVIGNÉ.

ÉBOURRER. v. a. Ôter la bourre. Terme de Corroyeur. On *ébourre* les peaux de mouton avec l'estire.

ÉBOUZINER. v. a. Terme de Maçonnerie. C'est ôter d'une pierre ou d'un moëllon, le bouzin, ou le rendre du lit de pierre, & l'atteindre avec la pointe du marteau jusqu'au vif. Il faut *ébouziner* les pierres avant que de les tailler.

ÉBOUZINE, EE. part.

E B R

ÉBRAIQUE. Voyez HÉBRAIQUE.

ÉBRANCHEMENT. L'action de couper les branches d'un arbre.

ÉBRANCHER. v. a. Couper, ou rompre les branches d'un arbre. *Collucare, nudare ramis.* Il faut *ébrancher* ces arbres pour en faire des fagots.

ÉBRANCHE, ÉE. part. Un arbre est *ébranché* quand il est dépouillé de ses branches par accident, ou par la main du Jardinier. *Arbor ramis nudata.*

ÉBRANCHÉ, se dit, en termes de Blason, d'un arbre dont les branches ont été coupées.

ÉBRANLEMENT. f. m. Secouïse qui fait qu'une chose n'est plus dans une alliette ferme. *Conquassatio, concussio.* Les coups de canon ont causé un grand *ébranlement* à cette muraille. L'esprit s'affoiblit par le trop grand *ébranlement* des fibres, & la trop violente agitation des esprits. MAILLÉ.

ÉBRANLEMENT, se dit aussi au figuré. *Larguatio, labefactio.* L'*ébranlement* de sa fortune lui a fait perdre tous ses amis. Ceux qui sont accoutumés aux grandes occupations, ne se plaisent qu'à ces grands *ébranlements*. NIC. Pendant le cours d'une guerre si sanglante, l'Angleterre souffrit des secouïses & des *ébranlements*, qui la mirent sur le penchant de sa ruine. Corneille a dit dans les Horaces.

*Si près de voir sur soi de tels orages,
L'ébranlement sied bien aux plus fermes courages.*

ÉBRANLER. v. a. Donner des secouïses à une chose, en sorte qu'elle soit moins ferme dans son alliette. *Concutere, commovere, conquassare, labefactare.* Il ébranla en peu de temps une partie du mur avec les machines. ABL. Il faut bien des coups de canon pour *ébranler* ce bastion. La voix de l'Éternel brise les cèdres du Liban, & *ébranle* les déserts. PORT-R.

ÉBRANLER, se dit figurément, & signifie émouvoir, rendre moins ferme dans la situation d'esprit ou l'on étoit. Dieu *ébranle* le cœur par la crainte, avant que de le toucher par son amour. NIC. Le Juge a été *ébranlé* par les raisons de la partie adverse. Un Philosophe Stoïque ne se pouvoit *ébranler* par les tourmens, ni par les caresses. Pour nous faire retourner à Dieu, il faut que la crainte *ébranle* d'abord notre esprit. NIC. La tranquillité de la Pastorale n'admet point ce qui *ébranle* le cœur trop fortement. FONT. Que faut-il faire pour ébranler votre tranquillité? L'image de la mort, quand elle est proche, *ébranle* les plus fermes. NIC. Toutes vos raisons l'ont plutôt *ébranlé* que vaincu. S. EVR.

Pollidonius, cette colonne du Portique, fut *ébranlé* par la douleur. S. EVR.

¶ On dit, en termes de guerre, que des troupes commencent à *s'ébranler*, pour dire, se mettre en mouvement. La première ligne *s'ébranla* pour marcher & charger l'ennemi. ACAD. FR.

¶ On le dit aussi des troupes qui commencent à *s'ébranler*, & à faire quelque mouvement pour prendre la fuite. L'aile droite, exposée au canon de l'ennemi, commençoit à *s'ébranler*, quand elle fut rassurée par la présence du Général. *Inclina-bat acies.*

ÉBRANLÉ, EE. part. & adj. *Commotus, conquassatus.* Corneille, dans Rodogune, a dit, une Couronne *ébranlée*. Un Empire, un Trône peut être *ébranlé*, mais non pas une Couronne. Il faut toujours que la métaphore soit juste.

ÉBRASEMENT. f. m. Terme d'Architecture. *Explicatio, ampliatio.* C'est l'élargissement en dedans des côtés, ou jambages d'une porte ou d'une voûte; tels sont les baies des fenêtres, & abat-jours qui s'élargissent en dedans. FREZIER.

¶ **ÉBRASER.** v. a. Terme d'Architecture. Les Ouvriers disent *embraser*. Voyez ce mot.

ÉBRBUHARITE. f. m. Sorte de Religieux Mahométans. *Ebrbuharita.* Ebrbuhard, disciple de Naefhibendi, est le Fondateur de ces Religieux; c'est de lui que leur vient leur nom. Les *Ebrbuharites*, malgré la profession qu'ils font d'une grande Sainteté, & d'un grand dépouillement de toutes choses, passent pour hérétiques parmi les Mahométans, parce qu'ils ne croient point être obligés au pèlerinage de la Mecque; car, pour s'en dispenser, ils disent que la pureté de leurs âmes, leurs hautes contemplations, leurs extases, leur font voir la Mecque sans sortir de leurs cellules. Voyez Ricaud, de l'Empire Ottoman.

ÉBRE. Fleuve. *Iberus.* Les Espagnols disent *Fbr.* L'*Ébre* a sa source dans la vieille Castille, près du bourg de Fuentelibre, traverse une partie de la Biscaye & de la Navarre, tout l'Arragon; & , ayant

lepiré la Catalogne du Royaume de Valence, il se décharge dans la mer Méditerranée, formant les petites Illes d'Alfacs à son embouchure. **MATY.**

ÉBRÉCHER. v. a. Faire une petite brèche à un coureau, ou à quelque autre instrument tranchant. *Violare, inferre labem, vitium; labefactare.* Les nœuds de bois ébrèchent les rabots, les ciseaux.

ÉBRECHER, se dit aussi des ruptures qui se font aux ouvertures des pots de terre, de faïence, de porcelaine.

ÉBRENE, ÉF. part.

EBRENER. v. a. Nettoyer un enfant qui fait ses ordures sous lui; lui ôter les matières fécales. *Teigere.* Cette femme a ébrené son enfant. Terme de Nourrice.

ÉBRECHÉ, ÉF. part.

EBREU. Voyez **HÉBREU.**

ÉBREUILLE, ÉBREULE, ou **ÉBREUIL.** *Eborolacum, Evrogilum.* C'étoit autrefois un des quatre principaux châteaux de Louis le Débonnaire, lorsqu'il étoit Roi d'Aquitaine. *Ebreuille* est aujourd'hui une petite ville de la Basse-Auvergne, sur la rivière de Siaule, *Sicaula,* ou *Sioule,* comme écrit Valois. Elle est à trois lieues de Riom, au Septentrion, & à cinq de Clermont, vers les frontières du Bourbonnois. Voyez les *Sainte-Marthe,* T. IV.

ÉBRIDES. Voyez **WESTERNES.**

ÉBRILLADE. f. f. Terme de Manège. C'est un coup de bride que le Cavalier donne par la secouille d'une rêne, à un Cheval qui refuse de tourner. La *facade* se fait par la secouille des deux rênes ensemble.

ÉBRODUNTIEN, ENNE. f. m. & f. Nom de peuple. Ancien habitant de l'Embrunois. *Ebroduntii.* Les *Ebroduntiens* avoient au nord les Brigantes, au levant les Vagiens, au sud les Soutiens, & au couchant les Caturiges.

ÉBRON. Voyez **HÉBRON.**

ÉBROÛEMENT. f. m. Terme de manège. Respiration forte & fréquente, gonflement d'un cheval à la vue des objets qui l'effraient & qui l'animent.

ÉBROUER. *S'ebrouer.* v. récip. Terme de Manège, qui se dit des chevaux pleins de feu, qui font une espèce de gonflement, comme s'ils vouloient faire sortir de leurs naseaux quelque humeur qui les empêche de prendre leur haleine. C'est une bonne marque, quand un cheval *s'ebroue,* lorsqu'on veut le retenir. Virgile l'a mis parmi les signes d'un bon poulain, *Georgiques,* Liv. 3.

*Tum si qua sonum procul arma dedere,
Stare loco nescit, micat auribus & tremat artus,
Collectumque premens, volvit sub naribus ignem.*

Collectum ignem volvere sub naribus, ignem efflare naribus, est, en termes Latins poétiques, ce que nous appelons *ebrouer* dans les chevaux. On l'a dit autrefois des hommes qui avoient de la peine à se mouvoir, ou à éternuer.

ÉBROUER. Terme de Teinturier, ou d'ouvrier en toiles ou en étoffes. C'est laver & passer dans l'eau une pièce d'étoffe ou de toile.

ÉBRUHART. f. m. Sorte de Religieux Mahoméran. Le Dictionnaire de Moreri dit au mot *Médine,* que les maisons de cette ville n'ont qu'un étage, à la réserve de celles où logent les Dervis, les *Ebruharts* & les *Cadrites.*

EBRUITER. v. a. *Propalare, palam facere.* Rendre une chose publique, la faire connoître à bien des gens. *Ebruitere* est aussi un verbe réciproque. *S'ebruitere. Palam fieri, invotescere.* Venir à la connoissance de plusieurs personnes. Les affaires qui demandent du secret ne réussissent jamais, quand elles viennent à *s'ebruitere,* quand on les laisse *ebruitere.* Les Normands disent *ébriter.*

*N'allons donc pas ébruitere une affaire
Qui me touche en époux, & vous regarde en père. R.*

ÉBRUITÉ, ÉE. part. *Divulgatus.*

E B S.

EBSOM. Fontaine d'Angleterre, d'où l'on retire un sel auquel elle donne son nom. Voy. **SEL.**

E B U.

EBUARD. f. m. Gros coin de bois dur sec & recuit, dont on se sert à fendre le bois dans les forêts.

EBUDES. Voyez **WESTERNES.**

EBULLITION. f. f. *Ebullitio.* C'est une raréfaction des liqueurs faite par le feu, ou par la rencontre des sels de différente nature; comme quand on mêle de l'huile de tartre avec de l'huile de vitriol. M. Harris définit *l'ebullition,* un grand bouillonnement, agitation, ou effervescence, qui s'élève par le mélange des acides avec les alcalis, duquel naît un mouvement intérieur & violent des parties du fluide, causé par l'agitation, & s'il est permis de parler ainsi, le débat des parties de différentes natures. M. Boyle a prouvé par des expériences qu'une *ebullition* considérable peut être produite sans chaleur; qu'elle peut produire un degré de froid plus grand qu'il n'étoit en chacun des corps pris en particulier, & que ce froid ne vient que de leur mélange, quoiqu'accompagné d'une grande agitation, d'un grand tumulte, d'un grand bruit, & d'écume. Car, ayant jeté une partie d'huile de vitriol dans douze parties d'eau commune, ce mélange fut d'abord sensiblement chaud. Il plongea dans la phiole d'un Thermomètre jusqu'à ce que l'esprit de vin qu'elle renfermoit eût pris le degré de chaleur de ce mélange. Alors, ayant mis dedans une quantité convenable de sel volatil, de sel ammoniac, pour absorber les acides de ce mélange, l'esprit de vin qui étoit dans le Thermomètre, descendit jusqu'à un pouce. **HARRIS.** Quelques Physiciens ne se servent de ce mot que pour signifier un mouvement fait dans une liqueur sans séparation des parties, comme quand du lait nouvellement tiré, ou une autre liqueur semblable, bouit sur le feu, & qu'après *l'ebullition* il demeure comme il étoit auparavant. Quelquefois ce sera un tremoulement causé par une *ebullition* de toute la masse des humeurs, qu'on sentira à-peu-près comme une cloche qui tremble encore après avoir sonné. **P. LE COMTE.**

Le terme d'*ebullition,* considéré suivant l'idée qu'on y attache dans l'usage ordinaire, n'est autre chose que le mouvement que prend un liquide qui bouit sur le feu; & on le dit en Chymie de deux matières qui, en se pénétrant, font paroître des bulles d'air. Sous ce point de vue, on a confondu ce mot avec ceux d'*effervescence* & de *fermentation,* dont on a fait trois synonymes, parce que les *fermentations* sont ordinairement accompagnées d'*effervescence* & d'*ebullition.* Mais, puisqu'il est prouvé par les expériences de M. Boyle, que l'on vient de rapporter, qu'il peut y avoir une *ebullition,* même considérable, sans chaleur, & qu'elle peut même produire un degré de froid plus grand qu'il n'étoit en chacun des corps pris en particulier; puisqu'il est certain d'ailleurs qu'il y a des *effervescences* sans *ebullition.* (Voy. **EFFERVESCENCE.**) il résulte que *l'ebullition* & *l'effervescence* sont deux actions absolument distinctes, & qu'elles ne sont pas moins distinguées de la *fermentation.* Voyez ce mot.

EBULLITION, se dit en Médecine des petites élevures, ou taches rouges qui viennent sur la peau. Il a une *ebullition* par tout le corps; une *ebullition* de sang.

EBULLITION, se dit aussi par rapport aux animaux, & en particulier par rapport aux chevaux, dans lesquels ces petites élevures, que cause *l'ebullition* du sang, ne sont pas ordinairement fort dangereuses, quoiqu'on les prenne quelquefois pour du farcin. Pour rafraîchir les chevaux, & les guérir, il ne

faut que leur faire manger du son avec une once de foie d'Antimoine par jour, & ne les point faire saigner, qu'après qu'on aura éprouvé que ce remède ne les aura point soulagés.

ÉBURONS. Nom de peuple. *Eburones.* Les *Eburons* étoient un ancien peuple de la Gaule Belgique situés le long de la Meuse, dans la contrée ou furent ensuite les Tongres; c'est le pays de Liège. *CLUVIER, HOFFMAN, MATY.*

ÉBUROVICES. Nom de peuple. Ce sont les anciens habitans de la ville & du Territoire d'Evreux. *Eburovices.* Les *Eburovices*, peuples de la Gaule Celtique, avoient les Velocasses au nord, les Lexoviens au couchant, les Aulerces Diablintes au sud, & les Carnutes au levant.

ÉBUSE. Nom ancien de l'Isle d'Yvica. *Ebusus.* L'Isle d'*Ebusus* ne produisoit aucun animal nuisible, *Plin. L. III. C. 5.* il y avoit dans cette Isle une ville de même nom, bâtie, à ce que l'on croit, par les Phéniciens. *Ebusus, Ebusia.* *Silius Italicus, L. III. v. 363.* semble l'insinuer. Pour sa situation, *1703 et YVICA.*

E C A.

ÉCACHÈMENT. f. m. Froissure, brisure de quelque corps dur, enfoncement, ou plutôt enfonçure faite avec violence. L'entlasis est une espèce de corruption qui consiste dans l'*écachement* & la brisure de l'os du crâne. *DIONIS. Contusio, depressio, contractio, disruptio.*

ÉCACHER. v. act. Froisser, écraser, briser par une pression violente. *Obidero, obterere.* On m'a marché sur les pieds, je les ai tout *écachés.* On *écache* du sucre, du sel, des minéraux, lorsqu'on les égruge, qu'on les réduit en poudre, en les pressant par quelque chose de pesant.

☞ **ÉCACHER,** chez les Tireurs d'or, c'est aplatir le fil, en le faisant passer entre deux meules du moulin.

☞ **ÉCACHER** la cite. C'est la pêtrir, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de parties plus dures les unes que les autres.

ÉCACHÉ, ÉE. part. & adj. *Obtritus.* On dit communément, un visage *écaché*, quand il est plat; un nez *écaché*, quand il est camus, peu élevé, & large par en bas. *Patulus.*

ÉCACHEUR d'or. f. m. Ouvrier qui *écache* l'or. *Obtritor.*

ÉCACER. v. a. Terme de Vanier. On dit, *Ecafer* l'osier, pour dire, ôter la moitié de l'osier pour ourdir.

ÉCAILLE. f. f. *Squama.* M. Ménage dérive *écaille* de l'Italien *scaglia*, & celui-ci du Latin *squamula*, diminutif de *squama.* Coquille, croûte dure qui couvre les poissons qu'on nomme *testacés.* *Écaille* d'huitre. Les moules sont enfermés dans des *écailles.* On fait des cabinets, des tables d'*écaille* de tortue. Il y a des *écailles* de tortue larges de deux ou trois pieds. Si l'on ôte aux tortues leurs *écailles*, & si on les rejette en mer, il leur en revient de nouvelles.

ÉCAILLE, signifie encore cette couverture qu'ont presque tous les autres poissons, qui n'est pas continue, mais qui est séparée en plusieurs petites pièces, arrangées sur leur corps comme les tuiles ou les ardoises sur les maisons. Ce sont de petites parties dures, rondes, plates, ordinairement transparentes, qui couvrent la peau des poissons & de certains reptiles. Les carpes ont de grandes *écailles* dorées. Les soles ont de très-petites *écailles.* Les crocodiles ont des *écailles* dures & épaisses.

ÉCAILLE, se dit de cette croûte dure des pommes de pin, dans laquelle le pignon est encaissé.

ÉCAILLE, se dit aussi des pièces de fer qui composent une armure, des tassettes qui sont au bas des cuirasses, qui sont posées l'une sur l'autre en guise d'*écailles.* Les Latins ont aussi appelé cela *squama.*

ÉCAILLE DE MER, est une pierre dure dont les Peintres se servent pour broyer les couleurs.

ÉCAILLE, se dit aussi de certaines croûtes ou parties minces & légères qui se détachent de quelques corps. Le stuc qui n'est pas bien fait tombe souvent par *écailles.* Le malheur des tableaux à fresque, c'est qu'il en tombe toujours quelque *écaille.* Un tableau tombe par *écailles*, lorsque, par vétusté, ou par le défaut de l'impression, il s'en détache de petites parcelles. Les galles sèches s'en vont par *écailles.* Les Sculpteurs appellent aussi *écailles*, les éclats de marbre qui tombent lorsqu'ils taillent ou dégrossissent un bloc.

ÉCAILLE, se dit aussi des ouvrages qui sont faits à l'imitation des *écailles*, & qui en ont la figure, comme plusieurs ornemens d'architecture, de menuiserie, de broderie, de tapisserie, &c. Il y a une espèce de tapisserie de Bergame nommée *écaille*, parce que les racons dont les Ouvriers les embellissent, imitent les *écailles* de poisson.

ÉCAILLE de fer, d'acier, de bronze, ou d'airain, se dit des parties de ces métaux qui s'en séparent, lorsqu'on les bat & qu'on les met en œuvre.

☞ On appelle absolument *écaille*, de l'*écaille* de toute. Tabatière d'*écaille.* Tablettes couvertes d'*écailles.*

☞ Les Botanistes donnent aussi le nom d'*écailles* à des productions qui approchent de la figure d'une *écaille* de poisson. Elles forment l'enveloppe des boutons. On en trouve sur les calices de quelques fleurs, sur les chatons, sur les bulbes, &c. Les cônes du sapin sont des fruits à *écailles*, ou *écailleux.* *Squama, squamosus.* *DUN.*

L'ORDRE DE L'ÉCAILLE. Ordre militaire en Espagne, qui, selon quelques Auteurs, fut établi en 1316. ou 1318. & selon d'autres, en 1420. sous le règne de Jean II. L'opinion la plus commune est que ce fut en 1318. mais on ignore quel en fut l'Instituteur. Les Chevaliers de l'*Écaille* portoient sur un habit blanc une croix rouge, *écailée*, ou formée d'*écailles*, & faisoient vœu de défendre & d'étendre la Religion Chrétienne, de mourir, s'il étoit nécessaire pour cela, & de chasser les Maures du Royaume. *Justiniani, T. II. C. 50.* où il donne une liste des Grands-Maitres, depuis 1318. jusqu'en 1667. qui sont tous les Rois d'Espagne. Il y marque aussi les Auteurs qui ont écrit de cet Ordre.

ÉCAILLE, ÉE. adj. Qui a la peau couverte d'*écailles.* Les Poètes appellent les poissons, les peuples *écailés*, ou la troupe *écailée.* *Squamatus, squameus, squamosus, squamifer, squamiger.*

ÉCAILLÉ. Terme dont on use dans le Blazon, en parlant des poissons, on l'accompagne souvent du mot *ombré.* Il portoit de sable au crocodile d'argent *écailé* & *ombré* de sinople.

ÉCAILLÉ, ÉE. Incisé, travaillé en *écailles.* *In squamas incisus, elaboratus.* On dit, en Botanique, que la racine de la dentaire est *écailée*, c'est-à-dire, incisée en *écailles.*

ÉCAILLER. v. a. *Desquamare.* Ôter les *écailles* à un poisson. A Rouen on ouvre, on *écaille* les huîtres par le dos, & plus proprement qu'à Paris. On n'*écaille* point les carpes qu'on met au court-bouillon. On *écaille* le saumon, la morue.

ÉCAILLER, se dit avec le pronom personnel, des choses qui tombent par croûtes, se détachent par petites parties, comme des *écailles.* Les enduits de plâtre sont sujets à s'*écailer.* Les tableaux sur du bois ont cet avantage, qu'ils ne sont point sujets à s'*écailer.* Les peintures à fresque sont sujettes à s'*écailer*; l'enduit s'en *écaille* aisément, & se détache du corps de la muraille.

ÉCAILLÉ, ÉE. part. *Desquamatus.* A qui on ôte les *écailles.* Carpes *écailées.*

☞ On le dit aussi, dans un sens contraire, pour dire qui est couvert d'*écailles.* Animaux *écailés.* Voyez plus haut.

☞ **ÉCAILLER,** ÈRE. f. m. & f. Celui ou celle qui vend des huîtres à l'*écaille*, qui les ouvre. *Ostreaarius, Ostreaaria.* *Écaille* n'est pas usité. Faites venir l'*Écaille*.

ÉCAILLEUX, EUSE. adj. *Squamofus*. Pierre, ou autre corps dur qui se lève par écailles. L'ardoise de Mézières est peu estimée, parce qu'elle est *écailleuse*.

ÉCAILLEUX. Composé de plusieurs écailles. En Botanique, on dit que la racine du lys est *écailleuse*. Voy. **ÉCAILLES**.

En Anatomie, la partie supérieure des os des tempes est appelée squammeuse, ou *écailleuse*, parce qu'elle est fort mince. DIONIS.

ÉCAILLEUX. Semblable à des écailles. Une cicatrice difforme, en manière de croûte un peu *écailleuse*. DUVERNEY, fils, *Ac. des Sc.* 1702. *Mém.* p. 18. 204. La tête & la poitrine des araignées est couverte d'une peau dure & *écailleuse*. HOMBERG. *Mem. de l'Ac.* 1737. p. 342.

ÉCAILLONS. f. m. pl. En termes de manège, signifie quelquefois les crocs ou crochets d'un cheval. Ces derniers mots sont seuls en usage. On ne dit plus *écaillons*.

ÉCAIN. f. f. Nom d'homme. *Etchanus*. A Clonefort au Comté de Meath, en Irlande, S. *Ecaïn*, Evêque. CHASTELAIN.

ÉCALE. f. f. Couverture extérieure qui renferme la coque de certains fruits. *Ecale* de noix. *Putamen juglandis*. On le dit de même des coquilles d'œufs, & de la peau des pois qui se détache quand ils cuisent. *Ecales* d'œufs, *écales* de pois. On fait des clepsydres ou poudriers avec des *écales* d'œuf séchées & pulvérisées. On fait un beau noir avec les *écales* de noix, lesquelles on appelle en plusieurs endroits des *calots*.

ÉCALE, en termes de Marine, c'est une arrivée ou mouillage dans un port, ou une côte, par occasion, pour éviter la tempête, ou les ennemis, ou pour acheter des vivres, sur-tout quand on y a quelques habitudes & communication. *Exscensio, exscensus*. Ce vaisseau marchand a fait *écale* dans l'embouchure de cette rivière, pour y faire le traite avec les habitans. Les *écales* pour les navires qui partent de Bordeaux, ou de Bayonne, pour Terre-Neuve, sont Oléron, Brouage, la Rochelle, pour y charger du sel, ou du biscuit. *Ecale*, ou *escala*, est parmi les Marins, & sur-tout les Marins Provençaux, la même chose qu'échelle, en Latin *scala*. Voyez **ECHELLE**.

ÉCALE, à la monnoie. Profondeur d'environ trois pieds qui est au pied du balancier, où le monnoyeur se place, pour être à portée de mettre commodément les flans sur les carrés. ENCYC.

ÉCALER. v. a. Ôter l'écale, ou l'écorce. *Putamen detrahere, decorticare*. *Écaler* des pois, *écaler* des noix. Il est aussi réciproque. Les pois s'*écalent* quand ils ont bouilli.

ÉCALE, ÉE Part.

ÉCALOT. f. m. Se dit en quelques Provinces pour *noix*, en prenant apparemment la partie pour le tout, c'est-à-dire, l'écale ou la coque pour la noix. C'est quelque chose de plaisant que la Lettre à la Duchesse de Bouillon, où l'Abbé de Chaulieu, en se moquant de Ménage, sans le nommer, se fait demander par Madame de Chaulieu si le mot de *coque* est plus François qu'*écale*. Il décide en faveur du premier, d'où il tire les étymologies de *coquin*, *coquette* & *coquetier*, en suivant la méthode de Ménage. Voyez les Œuvres de l'Abbé de Chaulieu. Plusieurs Provinciaux retranchent le *d'écalot*, & sur-tout, au mot *calot*, dit que c'est ainsi que les enfans nomment les noix, & qu'on les appelle ainsi par toute la campagne, où l'on nomme aussi l'arbre qui les porte un *calotier*. *Caler*, selon le même, se dit pour *écaler*, ôter la première peau des noix vertes. Voyez **CHALLER**.

ÉCAQUEUR, qu'on nomme aussi *Caqueur* & *Écateur*, f. m. C'est le matslot qui, dans la pêche du hareng, est chargé de le caquer.

ÉCARBOULLER. v. a. *Contundere*. Terme populaire qui signifie écraser. Il lui a *écarbouillé* la cervelle, pour dire, il lui a *écrasé* la tête avec une massue,

un marteau. Voilà une pomme toute *écarbouillée*, aplatie, *écachée*.

ÉCARBOUILLÉ, ÉE. part. *Contusus*.

ÉCARISSOIR. Voyez **EQUARRISSOIR**.

ÉCARLATE. f. f. l'une des sept belles couleurs en rouge. Couleur rouge & fort vive. On croit ordinairement que l'*écarlate* est la graine d'un arbre, qui est une espèce de chêne vert, & qui produit la plus belle des couleurs & la plus chère, qui est d'un rouge fort vif. Le P. Plumier a fait là dessus des découvertes très-particulières. Il a trouvé que l'*écarlate* est une petite excroissance ronde, rouge, & de la grosseur d'un petit pois, qui croît sur les feuilles d'un petit arbrisseau qui est une espèce d'yeuse, & qu'on appelle *ilex aculeata cocci glandifera*. C. Bauh. *Pinat.* 425. En certaines années on en recueille une grande quantité dans la Provence & dans le Languedoc. La rivière des Gobelins a une eau propre pour teindre en *écarlate*. On fait cas de l'*écarlate* de Venise sur toutes les autres. En Latin *coccus*.

Ménage dérive ce mot de l'Allemand *scarlac*, ou du Flamand *scharlaken*, d'où les Italiens ont fait *scarlato*, & l'Anglois *scarlet*. Il vient plutôt de *sguarlere*, mot Celtique & Bas-Breton, signifiant *écarlate*. Daléchamp dit que *scarlatum* a été dit par corruption pour *cusculatum*, qui étoit un nom barbare, venu d'Espagne. D'autres le dérivent de l'Arabe *yxquerlate*. On se sert d'étain pour la nouvelle couleur exquise d'*écarlate*, & pour cela, on en dissout des batres dans l'eau-forte, laquelle change la couleur du rouge cramoisi en couleur de feu. On l'appelle aussi *cochenille*; & il y a une autre espèce de *cochenille*, qui est un petit ver gris qu'on apporte des Indes: c'est celle dont on fait l'*écarlate* de Hollande. Voyez **COCHENILLE**, & **KERMÈS**. Voy. aussi le petit Traité Physique de *cochinilla*, de Christophe Frid. Richter, imprimé à Leipzig, en 1701, & la Dissertation du P. Plumier, sur la *cochenille*.

ÉCARLATE, se dit aussi de l'étoffe teinte d'*écarlate*, *Murex, purpura*. Habit, manteau d'*écarlate*. On tire un beau rouge de la teinture d'*écarlate*, dont on fait un fard pour rendre les lèvres rouges. Les Plumassiers s'en servent aussi à teindre leurs plumes; & on extrait cette couleur sans qu'elle souffre aucun déchet sensible. L'*écarlate* rouge doit être teinte en graine d'*écarlate*, & de vermillon, ou pastel d'*écarlate*, comme étoient les anciennes *écarlates* de France, qu'on nommoit des *Gobelins*, sans mélange d'aucuns autres ingrédients. L'*écarlate* incarnate cramoisie doit être teinte avec *cochenille*, maïs, eau-forte, sel ammoniac, sublimé & esprit de vin, pour donner le bel oeil & le lustre. On y peut ajouter la galle à l'épine, la terra mérita & le tartre de Montpellier, & elle doit demeurer vingt-quatre heures dans le bain, après avoir pris l'évent.

On dit, figurément, d'une personne qui a les yeux fort rouges, qu'elle a les yeux bordés d'*écarlate*.

ÉCARLATE. f. m. Terme de Fleuriste, nom d'une fleur qui se nomme autrement Croix de Chevalier, ou Croix de Jérusalem. *flos constantinopolitanus*. Cette fleur, que quelques-uns appellent Reine des plantes, produit, à l'extrémité de sa tige, quantité de petits boutons, qui forment comme un parasol; lesquels s'étant ouverts ressemblent à autant de petites croix d'*écarlate*; & c'est de-là que vient le nom qu'on lui donne. Elle veut beaucoup de soleil, une terre à potager: on l'arrose quand elle en a besoin. MORIN.

ÉCARLATIN. f. m. Espèce de cidre que l'on fait dans le Cotantin, pays de Normandie, en France. *Sicera purpurea*, ou *sububra à pomis confecta*. Les cidres abondent dans le Cotantin, & y font excellens, principalement l'*écarlatin*, qui ressemble, en couleur, au vin paille, & l'égalé presque en bonté. DU MOULIN. *Hist. de Norm. Disc.* p. 6.

ÉCARLATINE. (Fièvre) Espèce de fièvre qui rend la peau très-rouge. On ne le dit que dans cette acception. Fièvre *écarlatine*. adj. féminin.

ÉCARNER. v. a. Echancrer, rompre, briser, faire tomber les carnes, les angles extérieurs d'une chose. Selon Descartes, Dieu forme d'abord une masse immense de matière homogène, & dont toutes les parcelles sont dures, cubiques, ou du moins anguleuses. Ensuite il imprime à ces parcelles un mouvement double : il les fait tourner, la plupart, sur leur centre, & divers pelotons d'entr'elles autour d'un centre commun, ce qu'il nomme tourbillons. Cela fait, selon lui, tout est fait; & du frottement de ces parcelles *écarnées* par leurs angles, il s'en formera une poussière très-fine, qu'il nomme le premier élément, ou la matière subtile... *Spect. de la Nat. iom. 4. p. 544, 545.* Le grand Descartes, en *écarnant* ses cubes, en a vu naître le soleil, l'or & la lumière même, p. 547. Voyez Cartésianisme & Monde de Descartes.

ÉCARQUILLEMENT. f. m. L'action d'écarquiller. Il est populaire.

ÉCARQUILLER. v. a. Terme populaire. Ecartier, ouvrir. *Divaricare*. Il ne se dit guère qu'en ces phrases, *écarquiller* les jambes, *écarquiller* les yeux, pour dire, les ouvrir autant qu'on peut. Quelques-uns disent *écartiller* les jambes. On fait mieux de ne dire ni l'un ni l'autre.

ÉCARQUILLÉ, ÉE. part. & adj. *Divaricatus*. Ils marchent *écarquillés* ainsi que des volans. MOL.

ÉCART. f. m. Action, mouvement qui éloigne d'un certain point, d'une direction particulière. Il fit *écart* pour éviter le coup. Son cheval eut peur, fit un *écart*, & le renversa.

On dit qu'un cheval a pris, ou s'est donné un *écart*, pour dire qu'il s'est estropié en faisant un *écart*.

ÉCART, se dit aussi en plusieurs jeux de cartes, & sur-tout au Piquet, des cartes qu'on rebute de son jeu, & qu'on met à part pour en prendre d'autres au talon. *Chartula rejecta, seposita*. Il n'est pas permis de reprendre des cartes de son *écart*.

ÉCART, en termes de danse, est un pas qui se fait en avançant un pied à quartier, de côté, & en le rapprochant de l'autre, en baissant la pointe, & levant le talon.

ÉCART, se dit, au figuré, de tout ce qui s'éloigne de la direction qu'on doit suivre, de la règle à laquelle on doit se conformer, des principes reçus, &c. *Digressio*. Cet Orateur a fait-là un terrible *écart*; pour dire, il s'est terriblement éloigné de son sujet. Horace fait des *écarts* surprenans dans ses Odes. PER. C'est un étrange homme, & qui est sujet à de grands *écarts*; pour dire que sa conduite n'est pas bien réglée.

ÉCART, en termes de Marine, se dit de la jonction, aboutissement de deux bordages, ou de deux précintes entaillées. *cart simple*, est celui où les pièces se touchent simplement, sans être endentées. *Ecart double*, est celui où les pièces de bois sont endentées l'une sur l'autre.

En termes de Blason, l'*écart* se dit de chaque quartier de l'écu divisé en quatre, & sur-tout de ceux qui sont après le premier. *Quadrans*. Les Armes principales de la maison se mettent au premier & au quatrième *écart* ou quartier; & au deuxième & troisième celles des alliances, ou de la mère. On dit aussi des *contrécarts*, des parties de l'écu contre-cartelé.

En termes de Maréchallerie, on dit qu'un cheval a pris, s'est donné un *écart*; pour dire qu'il s'est estropié, en faisant un *écart*. C'est une disjonction forcée du bras d'avec le corps du cheval, qui arrive, ou dans la chute, ou par les efforts qu'il fait en se relevant, ou lorsqu'en marchant les jambes se portent du côté & en dehors.

A L'ÉCART. adj. A quartier, à part, & quelquefois dans un lieu *écarté*, détourné. *Scorsim, clam*. Ce banqueroutier a mis son bien à l'*écart*, à couvert

de ses créanciers. Mettez-vous à l'*écart*; c'est-à-dire, rangez-vous. Il a tiré cet homme à l'*écart* pour lui dire un mot à l'oreille. Je me suis mis à l'*écart*, & n'ai point voulu m'engager dans la dispute. Il cherche quelque lieu à l'*écart*, & éloigné du bruit, pour s'y retirer. Il a trouvé son ennemi à l'*écart*, & l'a assassiné. Vivre à l'*écart*, & loin de la vue du monde. S. EYR.

*Dans cette grotte sombre un Berger amoureux
Déplorait à l'écart son destin malheureux.* SÉG.

Mettre à l'*écart* & *écarter* ne sont point synonymes. On met à l'*écart* les choses qu'on veut, ou qu'on peut reprendre ensuite. On *écarte* celles dont on veut se débarrasser pour toujours.

ÉCARTABLE. adj. m. & f. Terme de Fauconnerie, qui se dit des oiseaux qui sont les plus vêtus, & les plus coutumiers de monter en effort, quand le chaud les presse.

ÉCARTELER. v. a. Mettre en quartiers, tirer à quatre chevaux. *Distrahere, divellere*. Les criminels de lèse-Majesté, au premier chef, sont *écartelés*. Sur mer, on *écartèle* un criminel par le trait de plusieurs galères.

ÉCARTELER, en termes de Blason, signifie diviser l'écu en quatre quartiers: ce qui arrive lorsqu'il est parti & coupé. *Secire quadripartitò, partiti quadrantibus, in quadras dividere*. Monseigneur le Dauphin *écartèle* de France & de Dauphiné. Ce Seigneur porte *écartelé* d'argent & de sable. On dit aussi contre-*écarteler* un écu, lorsqu'un de ses quartiers est derechef *écartelé*, ou divisé en quatre. Il y a des écus contre-*écartelés*, qui ont jusqu'à vingt & vingt-cinq écarts.

ÉCARTELÉ, ÉE. part.

ÉCARTELEURE. f. f. Terme de Blason. *Partitio in quadras*. Division de l'écu *écartelé*. L'*écarteleure* sert quelquefois de brisure pour distinguer les cadets des aînés. Quand l'*écarteleure* se fait par une croix, le premier & le second quartier sont ceux d'en haut; le troisième & le quatrième sont ceux d'en bas, en commençant à compter par le côté droit. Quand l'*écarteleure* se fait par un sautoir, ou par le tranché & taillé, le chef & la pointe sont le premier & le second écart ou quartier, le flanc droit le troisième, le gauche le quatrième; & alors on appelle aussi l'écu *flanque*.

ÉCARTEMENT. f. m. L'action d'*écarter*, l'état de ce qui est *écarté*. *Disjunctio, separatio*. La disposition convulsive des intestins agissant sur les deux feuilles de la valvule du colon, en procure l'*écarterment*, à-peu près comme la convulsion appelée ris Sardonique *écarte* les deux lèvres. JOURNAL DES SAV. p. 614. Ces muscles servent à faire l'*écarterment* des doigts. Il ne faut employer ce mot qu'en termes d'Arts. L'usage jusqu'ici ne va pas plus loin.

ÉCARTER. v. a. Eloigner, séparer, disperser. Ces mots ne se ressemblent que par l'idée générale qu'ils présentent, d'une action par laquelle on fait disparaître un objet de la vue. *Eloigner*, dit plus, & désigne une plus grande distance. *Séparer* n'a aucun rapport à la distance. On *sépare* ce qui est uni ou mêlé. Les choses *séparées* peuvent être contigues. *Disperser* marque une distribution en des lieux différens. On *écarte* les choses dont on veut se débarrasser. *Seponere, rejicere, amovere*. Un favori tâche d'*écarter* tous les gens qui lui sont suspects. Les Courtisans n'oublient rien pour *écarter* ceux qui leur font ombrage. S. RÉAL. Ne t'enorgueillis point de ton équipage; car on *écarte* tout cet attirail, qui est étranger, pour pénétrer jusqu'à toi. LA BRUY. *Écarter* les ennemis à coups d'épée. ABL.

Laissez-moi de l'Autel écarter une mère. RAC.

ÉCARTER, se prend quelquefois dans le même sens que détourner. *A viâ deducere, avertere*. Il est employé au propre & au figuré. *Écarter* quelqu'un du droit chemin. *Écarter* la tempête, les mauvai-

ses pensées. La raison sert à *écarter* le souvenir des maux.

ÉCARTER, se dit en ce sens avec le pronom personnel. *Digredi, secedere, declinare.* On s'*écarte* beau coup par cette route. Ils s'étoient *écarter* pour piller. **ABLANC.** Les rayons qui partent d'un centre s'*écarter*nt toujours. Vous vous êtes trop *écarter* de l'origi nal. On dit aussi, à un homme dont on doit avoir bientôt affaire, ne vous *écarter* pas, ne vous en allez pas loin d'ici. *Écarter*-vous des mondains, & vous séparez de ceux qui peuvent corrompre vos mœurs.

FLECH.

ÉCARTER, signifie aussi, éparpiller. Ce fusil *écarter* son plomb.

On dit, proverbiallement, qu'un homme *écarter* la dragée, quand, en parlant, il jette quelques me nues parcelles de faive sur ceux qui sont pres de lui.

ÉCARTER, signifie aussi au jeu, faire un *écart*, & se défaire des cartes dont on ne veut pas se servir. J'ai *écarter* mon jeu, j'ai *écarter* une quinte, un quatorze; pour dire, je me suis défait d'une carte qui m'au roit fait une quinte, un quatorze.

ÉCARTER, signifie aussi, faire ranger. *Dissipare.* Il a fallu que les Suisses soient venus faire *écarter* la foule, faire *écarter* le peuple; pour dire, le faire ranger. Trois ou quatre coups de hallebarde *écarter*ent la canaille.

ÉCARTER, se dit de même au figuré avec le pronom personnel, relativement aux lois, aux règles, aux principes, que l'on regarde comme des directions qu'on doit suivre. Cet Orateur fait des digressions, il s'*écarter* trop souvent de son discours. Vous vous *écarter* des règles de la morale Chrétienne. **PORT-R.** Un Sage ne s'*écarter* jamais du chemin droit de la vertu. S'*écarter* des sentimens des autres. **ABL.** Les gens timides n'osent s'*écarter* d'un grand chemin. **S. EVR.** On s'imagine faire paroître plus de raffinement en s'*écarter*nt de la route commune. **BELL.** S'*écarter* de son but, se dit, en parlant des ouvrages de l'esprit & des Arts, de ceux qui ne font pas ce qu'ils s'étoient proposé.

ÉCARTÉ, **ÉE.** part. On appelle un chemin, un lieu *écarter*, celui qui est hors le commerce des hommes, qui est peu fréquenté, secret, ou caché. Des soli tudes *écarter*es. **ABB. DE LA TR.** Un bois *écarter*.

ÉCARTILLEMENT. **f. m.** Signifie la même chose qu'*écarquillement*. Les Mimes & Sauteurs font des mouvemens si étranges, & se plient & replient en tant de façons, que l'on doit croire qu'il n'y a sorte de posture, de laquelle les hommes ne se puissent rendre capables, par une sérieuse étude, ou un long exercice, pouvant même faire des ex tensions extraordinaires, & *écartillemens* de jam bes, de caillès, & autres parties du corps.... *Mém. de Trev. Déc. 1731.*

ÉCATOIR. **f. m.** Espèce de ciseau dont se servent les Fourbisseurs pour resserrer les pièces d'une garde d'épée l'une contre l'autre. **ENCYC.**

ECAVEÇADE. **f. m.** Terme de Manège. C'est le nom de la secoussé qu'on donne à la tête du cheval avec le caveçon. Il ne faut pas donner de fortes *ecaveçades* avec les caveçons à figurette.

E C B.

ECBATANE. *Ecbatana, orum.* C'étoit la capitale de la Médie. Quelques-uns croient qu'elle se nommoit aussi Achemète, & que c'est *Ecbatane* qu'Esdras appelle ainsi I. VI. 2. que ce nom vient de l'Hé breu *חמט*, *Ahamat*, ou *Chamat*, qui signifie cha leur, de *חם* être chaud, & qu'il signifie lieu d'été, parce que les Rois y faisoient leur résidence en été. Mais beaucoup d'autres Interprètes prétendent que ce mot, qui ne se trouve que dans l'endroit que nous venons d'indiquer, est un mot Chaldéen, & non point Hébreu; qu'il signifie buffet, coffre, armoire, archive, lieu où l'on garde les actes & les titres, les chartes, les registres publics; en un mot, que c'est ce que les Latins appellent *Tabula-*

rium, & les Grecs *καρτοφυλάκιον*. Quoiqu'il en soit, au Livre de Judith I. 1. la Vulgate fait entendre qu'Arphaxad bâtit *Ecbatane*; mais le Grec semble seulement dire qu'il y fit des augmentations & des embellissemens. C'est dans le même sens de l'Auteur du Livre de Judith, que Plin. Liv. VI. Chap. 14 dit que c'est Séleucus qui bâtit *Ecbatane*; c'est-à-dire, qu'il la rétablit, ou l'embellit, & l'orna. *Ecbatane* fut bâtie, ou plutôt ornée, amplifiée par Arphaxad, Judith I. 1. Car il est certain, par le Livre de Tobie V. 8. qu'*Ecbatane* étoit avant Arphaxade, dit Mariana. En effet, Hérodote, Liv. I. dit qu'elle fut bâtie par Dejoces, le fonda teur de la Monarchie des Médes. L'Auteur du Li vre de Judith dit encore que ce fut Arphaxade qui lui donna le nom d'*Ecbatane*, d'où Mariana con clut qu'apparemment elle avoit auparavant un au tre nom; qu'en effet, ailleurs, elle est appelée *Amatha*; qu'ainsi, dans le Livre de Tobie, c'est par anticipation qu'elle est nommée *Ecbatane*. Diodore de Sicile dit que le tour d'*Ecbatane* étoit de 150 stades, c'est-à-dire, 6 lieues. C'étoit à *Ecbatane* que les Rois de Médie, & ensuite de Perse, avoient leurs trésors. Hérodote dit qu'elle avoit sept enceintes de murailles, & que, dans la dernière enceinte, étoient le Palais des Rois & leurs trésors; que ces enceintes étoient toutes plus hau tes les unes que les autres; desorte que de la se conde muraille on commandoit toute la première enceinte, de la seconde la troisième, & ainsi des autres. Toutes ces enceintes étoient de différentes couleurs. *Ecbatane* étoit au midi des montagnes de Médie, qui la couvroient du côté du nord. Quel ques Auteurs disent qu'*Ecbatane* est la ville de Tauris, ou qu'elle étoit où est Tauris.

Le Géographe Etienne l'appelle *Aghatane*. De là Scaliger a prétendu que ce mot est formé de *אג*, *ag*, ou *אג*, *ac*, dont il avoue qu'il ignore la signi fication, & de *ביתחן*, *bithan*, qui, selon lui, si gnifie Palais Chaldaique. Bochart croit que ce mot vient de *אגבחה*, *agbatha*, qui se dit encore en Arabe, pour signifier une variété de couleurs, & que ce nom fut donné à *Ecbatane*, à cause des sept différentes couleurs de ses sept enceintes de murailles.

ECBATANE. Ville de la Palestine. *Ecbatana.* Plin. L. V. Ch. 19. dit qu'il y avoit une *Ecbatane* sur le Mont-Carmel. Bochart croit qu'*Ecbatane* s'étoit fait de Basan: mais Basan étoit trop loin delà, dit M. Reland, *Palest. Tome II. p. 745.*

ECBOLIQUE. adj. de t. g. Formé du Grec *εκβολη*, expulser. Terme de Médecine, qui s'applique aux remèdes qui hâtent l'accouchement, ou qui tendent à causer l'avortement. *Ecbolicus.*

On dit, substantivement, faire usage des *ecboliques*.

E C C.

ECCANTHIS. **f. m.** Terme de Médecine. Maladie de l'œil. *Eccanthis.* C'est une excroissance de chair au coin de l'œil. M. Dionis écrit *eccantis* & *eckantis*.

Ce mot vient du Grec *εγκανθις*, qui signifie la même chose.

ECCATHARTIQUES. adj. & **f. m. pl.** Les *eccatharti ques* sont, selon Gorræus, des remèdes, qui, ap pliqués sur la peau, en ouvrent les pores; mais on entend généralement par ce mot les détobstruans. Ce n'est pas qu'il ne signifie aussi quelquefois les expectorans, & même, selon d'autres, des remè des simplement purgatifs. *Eccathartica*, de *καθαίρω*, je purge.

ECCE-HOMO. **f. m.** Nom que donnent les Peintres à un tableau, où J. C. est représenté avec la robe de pourpre, la couronne sur la tête, & un roseau à la main, tel qu'il fut présenté aux Juifs par Pilate. Voilà un bel *ecce-homo*.

ECCHYMOSE. **f. f.** Terme de Chirurgie. *Meurtrissure.* C'est une contusion légère ou superficielle, qui n'offense que la peau ou le corps graisseux. *Ecchy mosis*

mosis, fuggillatio. L'*ecchymose* est d'abord rouge ou livide, ensuite elle devient jaunâtre & se dissipe. Plusieurs Auteurs donnent aussi le nom d'*ecchymose* aux vergetures, aux héritures & aux taches rouges, livides, purpurines, qui surviennent à la peau dans le scorbut, la vérole, la rougeole, les fièvres rouges & les fièvres malignes. *Εκχυμωσις*, signifie effusion d'humeurs. COL DE VILLARS.

ECCISSO-VERBENNI. Ville de la Turquie, d'Europe, dans la Macédoine, entre Comonava & Filivina.

ECCLESIARQUE. s. m. Terme de Liturgie Grecque. C'est le nom d'un Officier des Eglises Grecques. *Ecclesiarcha.* La fonction de l'*Ecclesiarque* étoit en quelques endroits d'assembler le peuple à l'Eglise. Il avoit sous lui, pour l'aider, un Lecteur & un Candelapre.

ECCLESIASTE. s. m. *Ecclesiastes.* C'est un des Livres de l'ancien Testament. Ce mot est Grec, & signifie, *Prédicateur.* Quand on trouve dans les livres *Eccle.* cette abréviation marque que c'est l'*Ecclesiaste* qui est cité, & quand il y a *Eccle.* c'est l'*Ecclesiastique*.

Ce nom d'*Ecclesiaste* a été donné à ce livre, parce que l'Auteur y déclame en Prédicateur contre les vices & les vanités du monde : c'est le sentiment de Mariana & de Sa. Grotius croit qu'il est ainsi appelé, parce qu'on y a ramassé plusieurs belles sentences sur la vanité des choses de la terre, car *קבץ* signifie assembler, *קובץ*. Quelques Docteurs Hébreux disent que c'est parce qu'il a ramassé beaucoup de sagesse. D'autres, parce que son but est de rassembler, & d'appeler à soi tous ceux qui veulent prendre soin de leur salut, & éviter les dangers du monde. C'est le sentiment de Gejerus ; & comme dit Calovius, parce qu'il veut les rassembler autour de soi, comme un Prédicateur assemble son auditoire.

Il y a des sentimens différens sur l'Auteur de ce Livre ; mais le plus commun est qu'il est de Salomon ; qu'il l'écrivit sur la fin de sa vie, & pour donner des marques de sa pénitence. A la vérité, Grotius s'est imaginé que ce Livre étoit postérieur à Salomon ; qu'il avoit été fait après sa mort par je ne sais quels Auteurs, au nombre de six, & que pour se concilier de l'autorité, ils y avoient mis le nom de Salomon, & l'avoient représenté comme pénitent. Sur quoi fonde-t-il tant de faits si positifs ? C'est qu'on trouve des mots dans ce Livre, qui ne sont que dans Daniel, dans Esdras, & dans les Paraphrases Chaldaïques. Voilà toute sa raison. Mais on l'a solidement réfuté. En effet, 1°. les Hébreux, les Grecs, les Latins, ont toujours parlé de ce Livre, comme d'un ouvrage de Salomon. 2°. Dieu eût-il permis que l'Eglise Juive & la Chrétienne missent dans le Canon un Livre supposé ? 3°. Il est vrai que quelques Auteurs ont attribué à Israël tous les Livres de Salomon ; mais ils ont seulement voulu dire que ce Prophète les avoit ramassés. La raison de Grotius est fautive & ridicule. S'il est vrai qu'il y ait des mots Chaldéens dans l'*Ecclesiaste*, il faut dire que Salomon favoit cette langue, plutôt que de nier qu'il soit l'Auteur de ce Livre. Si ce Livre n'étoit pas de Salomon, parce que Grotius y trouve quatre ou cinq dictions que l'on ne peut expliquer que par le Chaldéen & l'Arabe, on n'est sûr d'aucun des Auteurs de la Bible ; Moïse ne sera pas l'Auteur de la Genèse. Dès le premier verset de ce Livre, il y a deux ou trois mots dont on ne trouve les vraies racines que dans la langue Arabe. Combien de savans hommes attribuent à Salomon, ou à Moïse, le Livre de Job, de tous les Livres de l'ancien Testament celui où l'on trouve plus d'Arabe, de Syriaque, ou de Chaldéen ? Enfin Calovius prétend que la vraie raison pour laquelle Grotius n'a point voulu que Salomon fût l'Auteur de l'*Ecclesiaste*, c'est qu'à son gré il y parle pour son temps trop nettement du Jugement universel, de la vie éternelle, & des peines de l'en-

fer, comme si ces vérités n'étoient pas aussi clairement établies avant Salomon dans les Pseaumes, dans Moïse & dans Job. Il n'y a donc point de raison d'ôter ce Livre à Salomon : il y en a beaucoup au contraire de le lui attribuer. Ces raisons sont, 1°. le titre du Livre, qui dit que son Auteur étoit fils de David, & Roi de Jérusalem. 2°. Divers endroits du Livre qui ne conviennent qu'à ce Prince, comme C. I. v. 12. & C. VII. v. 24. C. XII. 9. &c. 3°. La tradition & le consentement unanime des anciens Hébreux & Chrétiens.

Les Thalmudistes & les autres Rabbins disent que le Livre de l'*Ecclesiaste* a été du temps sans être mis dans le Canon. Voyez la *Gemare* sur le *Turke Abbot*, f. 1. col. 1. & *Massech. Schabbath*, C. 2. fol. 33. col. 2. le *Midras Cohélet*, fol. 114. le *Midras* sur les Proverbes, fol. 87. 1. Aben-Ezra sur l'*Ecclesiaste*, VII. 4. Maimonides *Moreh Nebochim*, L. III. C. 28. Mercerus, au commencement de son Commentaire sur l'*Ecclesiaste*, p. 94. Edit. de Genève de l'an 1573. in-fol. Hottinger, *Thesaur.* p. 492. & 502. Haclpanius, *Not. Bibl. P. II.* p. 468. &c. Calovius & Gejers sur ce Livre.

ECCLESIASTIQUE. adj. m. & f. *Ecclesiasticus.* Qui appartient, qui est destiné à l'Eglise, qui est d'Eglise. Il se dit des personnes & des choses. C'est un Ministre *Ecclesiastique.* Il y a dans l'Empire trois Electeurs *Ecclesiastiques*, qui sont les Archevêques de Mayence, de Trèves & de Cologne. Il y a en France des Pairies *Ecclesiastiques*, &c. Le comput *Ecclesiastique* a été établi principalement pour la célébration exacte de la fête de Pâques, qui règle toutes les autres fêtes mobiles. Des biens *Ecclesiastiques*, des cérémonies *Ecclesiastiques.* La Discipline *Ecclesiastique.* Tout l'Ordre *Ecclesiastique* s'appelle autrement le Clergé. Il faut craindre les censures *Ecclesiastiques.* Les principaux Recueils des Ecrivains *Ecclesiastiques* ont été faits par Sixte de Siemie, Possévin, Bellarmin, Trithème, Aubert le Mire, le P. Labbe, Gesner, Simler, Perkin, Scaltet, Grabe, Du Pin.

On dit substantivement, un *Ecclesiastique*, un bon *Ecclesiastique.*

ECCLESIASTIQUE. s. m. Livre canonique de l'ancien Testament. Il a été composé par Jesus, fils de Sirach. On écrit par abréviation *Eccle. Ecclesiasticus.*

Isidore, *Liv. VI. Etym. C. 2.* & entre les Modernes Grotius & Drusus nient que le nom de l'Auteur de l'*Ecclesiastique* soit Jesus fils de Sirach, petit-fils du Grand-Prêtre Jesus, qui revint de Babylone avec Zorobabel ; mais il paroît certain qu'ils se trompent. Voyez la Préface de cet Auteur, le Ch. XL. v. 29. & le titre du Ch. LIX. & tout ce Chapitre. Genebrard avance que Jesus, fils de Sirach, étoit Prêtre de la race de Jesus, fils de Josedec. Cela n'est pas sûr. S. Jérôme témoigne, dans sa Préface sur les Livres de Salomon, qu'il a vu ce livre en Hébreu, & que les Hébreux l'intituloient Paraboles. De tout cela le Jésuite Mariana juge que le Grand-Prêtre Jesus composa ce Livre en Hébreu, comme il paroît par le Prologue du Livre même, que son petit-fils le traduisit en Grec, comme il paroît encore par le Prologue ; qu'il fit cette traduction en Egypte, où l'Auteur vint dans sa trente-huitième année ; que ce fut sous le règne de Ptolomée Evergès, successeur de Ptolomée Philadelphie, qui commença de régner l'an de Rome 512, 240 avant Jesus-CHRIST, que l'aïeul l'avoit intitulé Paraboles, & que le petit-fils changea ce titre en celui d'*Ecclesiastique* ; c'est-à-dire, Prédicateur, parce qu'il règle les mœurs, dit Emmanuel Sa ; enfin, qu'on attribue ce Livre au Traducteur, parce qu'il changea & ajouta plusieurs choses à l'original. Le P. Calmet croit que l'*Ecclesiastique* fut composé sous le Pontificat d'Onias III. fils de Simon, & sous le règne d'Antiochus Epiphane, Roi de Syrie. Il remarque encore qu'on ne fait ni l'Auteur de la Traduction Latine, ni le temps auquel elle fut faite ; mais que, puisqu'elle est citée d'une manière assez

uniforme par tous les anciens Peres, on ne peut douter qu'elle ne soit très-ancienne. Il lui paroît qu'elle est du Traducteur du Livre de la Sagesse.

Dès le IV^e siècle, le Livre de l'*Ecclesiastique* étoit dans le Canon de l'Eglise, comme il paroît par un Concile d'Hippone, tenu en 303. & par le III^e Concile de Carthage, tenu en 397. auquel assista S. Augustin, & dont le Ch. 47. est un catalogue des Livres Sacrés tout semblable à celui du Concile de Trente. Ajoutez que les Evêques de ce Concile disent l'avoir reçu des Pères; & par conséquent il étoit plus ancien. En effet, S. Cyprien, S. Ambroise, &c. l'ont reconnu pour canonique. Depuis, Innocent I. S. Augustin, le Concile de Rome sous le Pape Gélase, le Decret d'Eugene IV. au Concile de Florence, & le Concile de Trente, l'ont aussi mis au nombre des Livres Sacrés.

ECCLESIASTIQUEMENT. adv. D'une manière ecclésiastique. Un Prêtre doit toujours vivre *ecclesiastiquement*; c'est-à-dire, comme il convient à un Ecclésiastique.

ECCLESIENS. f. m. pl. *Ecclesiani*. Lorsqu'il y avoit quelques démêlés entre les Empereurs & l'Eglise, les Partisans des Empereurs appeloient *Ecclesiens*, ceux qui étoient dans les intérêts de l'Eglise. *Hist. de France*, pag. 225. Ce terme étoit odieux & injurieux, à peu près comme celui de Papiste, que les Hérétiques donnent maintenant aux Catholiques, & ce lui de Papisme, par lequel ils désignent la doctrine & la foi des Catholiques.

ECCOPE. f. f. *Eccope*, *amputatio*. Terme de Chirurgie. C'est une division des parties charnues, pu la quelle on retranche une partie gangrenée, ou chancreuse, & les excroissances qui surviennent au corps.

ECCOPE, se dit aussi d'une espèce de fracture du crâne par incision simple.

Ce mot vient du Grec *ἐκόπτειν*, couper.

ECCOPROTIQUE. adj. de t. g. Terme de Médecine, par lequel on désigne un remède qui purge doucement *Eccoproticus*.

On dit substantivement un *eccoprotique*, les *eccoprotiques*, pour dire les remèdes laxatifs qui purgent doucement le ventre, en ramollissant les humeurs & les excréments.

Ce mot est fait de la particule Grecque *εκ*, & de *κώπες*, excrément.

ECCORTHATIQUE. adj. de t. g. Terme de Médecine, qui s'applique aux remèdes qu'on emploie contre les obstructions, qui ouvrent les pores, étant appliqués sur la peau. *Eccorthaticus*. On l'emploie aussi substantivement. Les *Eccorthatiques*. C'est un bon *Eccorthatique*.

ECCRINOLOGIE. f. f. *Eccrinologia*, de *ἐκρίνω*, séparer. C'est la partie de la Médecine qui traite des exertions, ou de l'expulsion des excréments hors du corps.

E C D.

ECDIQUE. f. m. Officier de l'Eglise de Constantinople. Voyez PROECDIQUE.

ECLUSIES. f. f. pl. Terme de Mythologie. Fêtes en l'honneur de Latone, qui se célébroient à Pheste, ville de Crète. *Eclusia*. Un citoyen de cette ville, nommé Lamprus, fils de Landion, épousa Galatée, fille d'Eurytus. Lamprus, voyant que sa fortune ne répondoit pas à sa noblesse, ordonna à sa femme qui étoit enceinte, de faire mourir l'enfant, si c'étoit une fille. Après cela il s'en retourna visiter son troupeau. Pendant ce temps-là sa femme accoucha d'une fille; mais, la tendresse maternelle l'emportant sur l'obéissance qu'elle devoit à son mari, elle donna à cette fille le nom de Lencippe, & jura à son mari que c'étoit un garçon. Cependant la vérité ne pouvant être long temps cachée, elle alla au Temple de Latone avec sa fille, & conjura la Déesse de vouloir bien la changer en garçon. Sa prière fut exaucée. Les Phestiens consacrerent la

mémoire de ce miracle par une fête qu'ils nommèrent *φωτια*, du verbe *φαιω*, *nascor*, parce que Lencippe avoit acquis la virilité; & *Εκδυσια*, du verbe *εκδύω*, *exuere*, parce qu'elle avoit quitté les habits de son premier sexe, pour prendre ceux de l'autre. (*Anton. Liberalis*, *Metamorph.* 17.)

E C E.

ÈCEIS. Habitation d'Afrique, à sept lieues de Fez, du côté de l'Occident. C'est un pays plein, qui a six lieues de long d'Orient en Occident, sur sept de large.

ÈCERVELÉ, ÈE. Qui manque de cervelle, de jugement, léger & étourdi. *Cerebrojus*, *ingenio vanus*. C'est une tête *ecervelee*. On dit substantivement, c'est un petit *ecervele*, une jeune *ecervelee*.

Ce mot vient de *cerebrum*, cervelle.

E C H.

ÈCHACHE. Nom d'une Abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux, dans la baillié Auvergne. *Ecclesia*, *Echalaria*. L'Abbaye d'*Èchache* est dans le Diocèse de Clermont, environ à huit lieues au couchant de cett. Capitale de la Province.

ÈCHAFAUD. f. m. Ouvrage de Charpenterie élevé en forme d'amphithéâtre pour y placer des spectateurs, afin de voir commodément quelque cérémonie. *Tabulatum*. On fait de grands *echafauds* pour voir le carroufel. Toutes les rues étoient pleines d'*echafauds* à l'entrée de la Reine.

Ménagé dérive ce mot de l'Allemand *schwhaufz*, qui signifioit la même chose. Guyet le dérive de l'Italien *catafalco*; Du Cange d'*echafaudus*, mot de la basse Latinité, qu'il dit avoir signifié *tribunal*, *pulpitum editius*. Il dit aussi qu'il peut venir de *cata*, qui étoit une machine de bois qui servoit à porter de la terre pour remplir les fossés, & à porter des soldats pour attaquer des places, qui fautoient dans la ville, après avoir rempli les fossés, d'où les Italiens ont fait *catafalco*, & les vieux François avoient fait *chafaut*, comme qui diroit *chat-faux*. Les François se sont aussi servis de cette machine, qu'ils appeloient *chat*. On a dit aussi dans la basse Latinité *Esfafaldus* dans le même sens.

On le dit aussi des lieux un peu élevés qu'on prépare dans les Eglises pour y placer des chœurs de musique, de la symphonie. *Theatrum*, *pulpitum*.

ÈCHAFAUD, se dit aussi d'un petit théâtre qu'on dresse en une place publique, sur lequel on exécute les criminels. *Pegma ferale*. Les méchantes actions conduisent un homme sur l'*echafaud*.

ÈCHAFAUD, se dit aussi en Architecture, de ces planches soutenues par des tréaux, ou par des pièces de bois fichées dans un mur, sur lesquelles se mettent des Maçons, des Sculpteurs, des Peintres, pour travailler en des lieux élevés, murs, plafonds, & autres choses. Il s'en fait aussi d'assemblage de charpente pour le haut des cloches ou flèches. Il y a aussi des *echafauds* volans qui s'appliquent contre le mur, avec des cordes, dont se servent les Couvreurs & Sculpteurs.

ÈCHAFAUD. Terme de pêche. C'est un lieu bâti de bois qu'on fait en Terre-neuve sur le bord de la mer, où l'on accomode la morue pour la sécher.

ÈCHAFAUD. Terme de Marine, se dit encore de l'assemblage de plusieurs pièces de bois & de planches qu'on suspend avec des cordages sur les côtés du vaisseau, pour y charier ou calfater. On en fait aussi avec des traversins, des eccores & des planches.

ÈCHAFAUDAGE. f. m. Construction d'*echafauds* pour bâtir, pour peindre, &c. & pièces destinées à ces *echafauds*. *Contabulatio*. Quand on veut regratter une Eglise, il coûte plus en *echafaudage* qu'en toute autre chose.

ÉCHAFAUDAGE, au figuré. Les Dialogues de Cicéron ont tout le mérite du Dialogue si difficile à attraper ; mais il y a trop de détours , de retours & d'échafaudages , pour user du terme de Montagne. M. L'ABBÉ COLIN.

ÉCHAFAUDER, v. n. Dresser des échafauds , pour travailler à un bâtiment. *Extruere tabulata*. C'est une maxime chez les Maçons , que qui ne fait pas échafauder , ne fait pas travailler. On ne le dit que pour ce qui regarde la construction des bâtimens.

ÉCHAFAUDER, se peut dire par métaphore , & en badinant des préparations , des préludes de quelque ouvrage que ce soit , même des ouvrages de l'esprit. Ainsi un ingénieux Auteur de notre temps a dit :

*Avant que d'entrer en étude ,
On cherche encor à marchander ;
Il faut toujours quelque prélude ,
Et dit temps pour échafauder.* P. DU CERC.

Des Maçons , voyant que leur Curé étoit long-temps à arranger son calice & son missel , avant que de commencer la Messe , disoient entre eux que leur Curé étoit long-temps à s'échafauder. V. *Menagiana*, T. II. p. 26.

ÉCHAFAUDER. C'est aussi un verbe actif , qui signifie , Mettre par sentence de Juge un criminel sur un échafaud , pour l'exposer avec un habillement ridicule , à la risée & à la honte du public. Cette sorte de supplice n'est plus en usage.

ÉCHAFAUDER, se prend aussi, figurément, pour, décrier, pe dire de réputation. Mezerai s'en est servi ; mais on ne le dit pas aujourd'hui.

ÉCHALADER, v. a. Terme d'Agriculture ou de Vignerons. Ce mot est employé dans quelques endroits pour échalasser qui est plus en usage. Voyez ce mot.

ÉCHALADE, ÉE. part. & adj. *Palatus , impedatus*.

ÉCHALANS. Bourg du pays de Vaux en Suisse. *Echalanstun*. Le bourg d'Échalans est entre la ville de Laufane & celle d'Yverdon. Il appartient en commun aux cantons de Berne & de Fribourg ; il y a un bailliage. MAFY.

ÉCHALAS. f. m. Morceau de bois fendu carrément , qui a environ quatre pieds & demi de longueur , & qui sert à soutenir un sep de vigne , ou des treillages , ou des contre-espaliers. *Palus , pedamentum , ridica , statumen*. Les bons échalas se font de cœur de chêne. L'échalas se fait depuis quatre jusqu'à quinze pieds de long. Les petits servent aux vignes ; les grands aux berceaux & aux espaliers. Les grands échalas s'appellent autrement perches. LIGER. Et même , en plusieurs endroits , on ne les appelle point du tout échalas , mais toujours perches. En quelques autres on ne dit jamais échalas , même des petits ; on les appelle pisseau , ou pisseau ; du pisseau , des pisseaux.

Cette vigne a besoin d'échalas ; voilà une belle botte d'échalas.

Ce mot vient , selon Nicot , du Grec *χαρῶς* , qui signifie un pal , ou bâton qui sert à soutenir les sèpes de vigne qu'on y attache : d'autres le tirent de l'Hébreu *schatal* , qui signifie plantavit , à cause qu'on les plante au pied des vignes. Du Cange le dérive de *escharra* , mot de la basse Latinité , *quasi scatula*. On l'appelle aussi en Picardie *escarras*.

On dit , proverbiallement , qu'un homme est droit comme un échalas , quand il affecte de se tenir droit : que c'est un vrai échalas , qu'il a avalé un échalas , quand il est maigre & délié.

ÉCHALASSEMENT. f. m. L'action d'échalasser , de mettre des échalas aux vignes. *Palatio , pedatio*.

ÉCHALASSER, v. a. Garnir une vigne d'échalas , la lier aux échalas. *Palare , impedare*. Dans tous les baux on stipule que les Fermiers rendront les vignes fumées , échalassées , & en bon état.

ÉCHALASSÉ, ÉE. part. & adj. *Pedatus*.

ÉCHALIER. f. m. Clôture d'un champ faite de pieux

ou piquets fichés en terre , entrelacés de branches plantées , pour empêcher que les bestiaux n'y entrent. *Septim ex ligno desecto atque arido*. Les échaliers diffèrent des haies , en ce que celles-ci sont faites d'arbres vifs , & les autres de bois sec. Les échaliers sont fort communs en Berri. Ce mot se prend aussi pour une manière de petite échelle que l'on met en quelques endroits de ces clôtures , afin que l'on puisse entrer plus commodément dans les champs : ainsi on dit , Passer par les échaliers.

ÉCHALIS. *Eschaleium*. Les Sainte-Marthe dans le *Gallia Christ.* T. IV. pag. 375. écrivent *Echaalis*. Bourg du Diocèse de Sens en Champagne , dans lequel il y a une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux , fille de Fontenay. Cette Abbaye fut fondée en 1131. le 22^e de Juillet , jour de Sainte Magdeleine.

ÉCHALOTE. f. f. Espèce d'ail qui a plusieurs racines bulbeuses , jointes ensemble , & fibrées. Ses feuilles sont filuleuses , rondes , lisses , d'un goût approchant de celui de l'oignon commun , de même que ses bulbes. *Capula*. L'échalote est bulbeuse , oblongue ; elle a l'odeur & le goût de l'ail , mais moins fort. Les échalotes ont moins d'usage dans la Médecine que dans les ragoûts , dans lesquels on en met pour exciter l'appétit , d'où vient qu'on les appelle aussi en François *appétits*. L'échalote fortifie l'estomac ; elle aide à la digestion ; elle est apéritive ; elle chauffe la pierre des reins & de la vessie ; elle résiste au mauvais air : mais aussi elle échauffe beaucoup ; elle excite la soif , & cause des maux de tête , sur-tout quand on en prend trop , ou trop souvent.

Ce mot d'échalote vient d'Ascalon , ville de Judée , autour de laquelle il y avoit beaucoup de cette sorte d'oignons. C'est pour la même raison que quelques Botanistes l'appellent *cepa Ascalonica*. C'est de ce pays-là qu'on l'a apportée en Europe. On l'a nommée en vieux François *eschaloigne*. Voy. OIGNON.

ÉCHALOTE d'Espagne. Voy. ROCAMBOLE.

L'échalote se multiplie par le-moyen de ses cayeux.

ÉCHALOTE, en termes d'Organiste , se dit d'une petite lame de laiton , creusée en forme de demi-cylindre , qui sert de languette & de couvercle aux tuyaux d'anche. Elle est mobile & tremblante , & s'ouvre & se ferme par le moyen d'un fil de fer qu'on appelle *rafette*.

ÉCHAMPEAU. f. m. Bout de menue ligne où l'on attache l'hameçon pour pêcher de la morue.

ÉCHAMPIR, v. a. Terme de Peinture. Contourner une figure , un feuillage , ou autre ornement , en séparant les contours d'avec le fond. Détacher les contours d'avec le fond.

ÉCHAMPI, IE. part. Voyez le verbe.

ÉCHANCRER, v. a. usité dans plusieurs arts & métiers. Couper , tailler , vider en dedans en arc , ou forme de croissant , en portion à-peu-près circulaire , du bois , de l'étoffe , du cuir , ou toute autre chose. *Emarginare , introrsum incidere*. Ce coler de manteau ne va pas bien , il n'est pas assez échancré. *Echancre* une table.

ÉCHANCRÉ, ÉE. part. *Incisus*.

ÉCHANCRÉ, est aussi un terme de Botanique. Une feuille échancrée , *emarginatum* , est une feuille dont les bords sont entamés , comme si l'on avoit emporté une pièce avec des ciseaux. Les échancrures des feuilles sont en croissant , en cœur , en pointe , &c. On dit aussi échancre du calice.

ÉCHANCRURE. f. f. Coupe faite en croissant. *Incisio , incisura*. *Echancre* d'une table , d'une étoffe. Les bassins de Barbier ont une échancre qu'on nomme leur gorge. *Echancre* , en Botanique. Voyez ÉCHANCRÉ.

ÉCHANDOLE. f. f. Petit ais à couvrir les maisons. *Scandula , tegula tabularis*. Apulée s'est servi aussi de *scandularis* , pour dire , fait d'échandoles. La ville de Rome , dans les premiers temps , n'étoit couverte que d'échandoles. *Constat Romam ad bellum*

usque Pyrrhi scandulis tectam fuisse. POMEY.
ÉCHANGE. s. m. Ce mot sert à dénommer une des espèces ou façons de changer les choses les unes pour les autres. C'est, suivant le Dictionnaire de l'Académie Française, le change d'une chose pour une autre; suivant les Encyclopédistes, le troc d'une chose, d'une marchandise contre une autre. Ces notions ne sont point exactes. 1°. au mot CHANGE les nuances particulières qui distinguent les mots change, troc, échange & permutation. *Echange*, suivant M. l'Abbé Girard, se dit pour les terres, les personnes, tout ce qui est bien fonds; ainsi l'on fait des échanges d'Etats, de charges & de prisonniers. *Commutatio.* Le Roi a fait un échange de la Bresse contre le Marquisat de Saluces. Autrefois en échange d'héritage il n'étoit point dû de droits Seigneuriaux. Faire l'échange des prisonniers de guerre.

☞ Ce mot s'emploie aussi dans le commerce, en parlant de marchandises, principalement des marchandises en gros. Quand l'échange se fait avec de l'argent, on dit *vente*, ou *achat*. Anciennement le commerce se faisoit par échange. Les hommes se fournissoient mutuellement les choses dont ils avoient besoin; mais ces échanges devinrent très-difficiles à pratiquer, ou à cause de l'inégalité des dentées, ou parce que chacun n'avoit pas précisément ce qui pouvoit accommoder celui avec lequel il vouloit faire l'échange. Pour éviter cette incommodité, on inventa la monnoie, & on fit des contrats de vente.

Ce mot vient d'*exambium*. MÉN.

ÉCHANGE, se dit aussi figurément. Dans l'amour qui est fondée sur l'estime & sur la vertu, il se fait une échange de cœurs, & les volontés se confondent. M. SCUD. Dans le monde il se fait une échange continuelle de civilité & de compliments. NIC. Il m'a donné son cœur en échange du mien. SCAR. On voit par les deux premiers de ces exemples que quelques Auteurs ont fait autrefois échange du féminin.

☞ M. Cochin, dans son Plaidoyer pour Mademoiselle Ferrand, fait aussi échange féminin. Par une échange si odieuse l'enfant légitime fera-t-il dégradé? Aujourd'hui on ne le fait que masculin.

ÉCHANGER. v. a. Donner une chose pour une autre. *Commutare.* Il a échangé sa terre contre des rentes. On a échangé un tel prisonnier contre un autre de même qualité. On échange quelquefois but-à-but, quelquefois avec retour. L'Eglise n'entend pas que les Prêtres échangent le sacrifice pour de l'argent. Il sembloit échanger ces malheureux, & donner le Mécréant pour racheter le Fidèle. PAT. Les marchandises de la Taurique consistent en blé, en fourrures, en beurre, en chevaux, que les Tartares, habitans de la Turquie, échangent aujourd'hui avec les Moscovites contre des étoffes. HUET.

ÉCHANGER, est aussi un terme de Blanchisseuse, qui signifie, mouiller, battre & égayer le linge pièce à pièce dans l'eau. On ne peut faire de bonnes lessives qu'on n'échange le linge.

ÉCHANGÉ, ÉE. part.

ÉCHANSON. s. m. Officier qui présente à boire aux Rois, aux Princes. *Pocillator, pincerna.* Ganimède fut ravi par Jupiter pour être son *Echanson*. Ce mot n'est plus en usage qu'en parlant de la fable, ou en racontant quelque histoire de l'Antiquité. On ne donne plus ce nom à celui qui sert à boire au Roi, ou à un Prince. On ne s'en sert qu'en parlant du grand *Echanson*; Officier de la Couronne, qui présente à boire au Roi dans les jours de cérémonie, comme au festin du Sacre, & autres solennités: ce que font les Gentilshommes servans aux jours ordinaires. Il n'est appelé sur l'état que le *premier Echanson*; *Echanson*. Le grand *Echanson* n'a pas succédé au Grand Bouteiller. Ils étoient l'un & l'autre un des quatre grands Officiers de la Couronne, qui signoient toutes les patentes de la Cour. Dans les actes, depuis Hugues Capet jusqu'à S. Louis, l'*Echanson* & le Bouteiller se trouvent nommés.

Ce mot, selon quelques-uns, vient de *cantharus*. Ménage le dérive du Latin *scantio*, qui se trouve dans les vieux Glossaires pour *pincerna*, & qu'il dit avoir été fait de l'Allemand, *schinken, schinker, pocillator, qui verse à boire*; d'autres de l'Hébreu *schaca*, qui signifie *propinavit*.

Il y a aussi le Grand *Echanson* de l'Empire. Voyez ARCHI-ECHANSON.

ÉCHANSONNERIE. s. f. Lieu où se garde la boisson du Roi, & où se rendent les Officiers qui en ont soin. On le dit aussi de ces Officiers. Il y a l'*Echansonnerie-bouche*, & celle du commun. L'*Echansonnerie-bouche* fait partie de l'office qu'on appelle *gobelet*. Les Officiers de l'*Echansonnerie-bouche* ont soin du vin & de l'eau qui sont pour la personne du Roi. Son Chef s'appelle chef de gobelet.

☞ **ÉCHANTIGNOLE.** s. f. Terme de Charbon, Morceaux de bois qui sont emmortoisés pour recevoir l'essieu au-dessous, & qui servent pour l'assujettir & le tenir en place. ENCYC.

☞ Les Charpentiers se servent aussi de ce terme, pour désigner les pièces qui soutiennent les taux.

ÉCHANTILLER. v. a. Confronter un poids avec le poids original; Étalonner. *Conferre, exigere ad exemplar.* Le Roi a ordonné le 28 Septembre 1689. que le Fermier du droit de marque sur l'or & sur l'argent sera tenu de se servir, dans l'Argue de Lion, de poids *échantilles* sur la matrice du poids de marc étant au Greffe de la monnoie de Lion. BOIZARD. Ce terme *échantilles*, signifie la même chose qu'*étalonnés*, & n'est en usage que dans le Lionnois. ID.

ÉCHANTILLON. s. m. Ce terme a plusieurs significations relatives aux différentes parties du commerce. C'est en général un morceau d'étoffe, de toile, ou toute autre chose, détaché de la pièce, & qui sert de montre, soit pour la couleur, soit pour la qualité. *Specimen, exemplum.* Ce Marchand a envoyé à la Cour plusieurs *échantillons* d'étoffes nouvelles qui lui sont venues.

Ce mot, selon Nicot, vient de *chanteau*. Et Ménage le dérive de *cantilio*, diminutif de *cantus*, qui signifie *morceau*.

On appelle aussi *échantillons* chez les Teinturiers, douze morceaux de drap de Valogne, ou de Berry, longs de demi-aune, qu'on garde dans le bureau des Maîtres, pour éprouver si les autres sont de bon teint: savoir, en noir de garence, minime, rouge de garence, couleur de Prince, écarlate rouge, rose sèche, incarnat, colombin, couleur de rose, vert gai, bleu-turquin & violet, & pour les ratines, quatre: savoir, d'écarlate rouge, noir de garence, rouge cramoisi & couleur de pensée, qui sont marqués des marques des Drapiers & Teinturiers, & qui sont coupés en deux, afin qu'il en demeure un morceau à chaque Bureau.

ÉCHANTILLON. Terme de Détailler. C'est la contrepartie de la taille, sur laquelle les Marchands en détail marquent avec des hoches & des incisions la quantité de marchandises qu'ils vendent à crédit.

ÉCHANTILLON. Terme de Monnoie. L'on nomme ainsi dans les Monnoies de Lyon le poids original qu'on nomme à Paris *étalon*.

ÉCHANTILLON, dans l'Artillerie, est un ais garni de fer par un côté, que l'on arrête sur des chantiers, ce qui sert à former les moulures des pièces de canon sur la terre molle qui couvre le trousséau, en le tournant à mesure par un moulinet qui est au bout du trousséau.

ÉCHANTILLON, se dit aussi, figurément, des morceaux ou parties d'autres choses, qui servent à juger du total. Cet Auteur ne nous a laissé que des fragmens; nous pouvons juger de son génie par l'*échantillon*. Ecoutez un *échantillon* de leur style. SAR. J'ai fait voir un *échantillon* de sa gloire. ABL. Il ne reste plus que quelques ruines des Cirques, & des bâtimens anciens: mais on peut juger du tout par ces *échantillons*.

On dit proverbialement : On juge de la pièce par l'échantillon. *Ex ungue leonem.*

ÉCHANTILLON. Terme de Chevalier de l'Arquebuse. C'est une marque qu'on prend pour preuve de quelque bon coup qu'on a fait, lorsqu'on tire au jeu de l'Arquebuse. C'est un coup à prendre *échantillon*.

ÉCHANTILLON, signifie quel-quefois, Modèle, mesure conforme à l'usage & aux Ordonnances, pour le bois à bâtir, la tuile, l'ardoise, le pave, &c. *Exemplar.* On a ordonné aux Pavés de Paris de n'employer du pavé que du gros *échantillon*, qui a tant de pouces en tout sens. On le dit aussi des tuiles, des pièces de bois, quand elles sont de même grandeur ou grosseur. Le bois d'*échantillon* est celui qui est de certaine grosseur & longueur ordinaire, tel qu'on le trouve dans les chantiers.

ÉCHANTILLON, est aussi un terme de Charpenterie & de Menuiserie. C'est un outil qui sert, comme le rufquin, à rendre les pièces d'épaisseur.

ÉCHANTILLONNER. v. a. En Jurisprudence. Confronter un poids, une mesure avec sa matrice originale, avec l'étalon, *Exigere ad exemplar.* Les poids de ce rébûcher ont été marqués & *échantillonnés* à la Monnoie.

ÉCHANTILLONNER, dans le Commerce. C'est couper des échantillons d'une pièce d'étoffe, pour les faire voir aux Marchands. C'est aussi couper des morceaux de drap, des pièces qui viennent de la teinture, pour en faire le débouilli. Voyez **ECHANTILLON.**

ÉCHANTILLONNE, EE. part.

ÉCHANVRE la filasse. C'est lui ôter avec l'échanvreur les plus grosses chenévottes qui lui sont restées, après qu'on l'a concalée dans la brie, ou brayoire. Ce terme est Picard. En Normandie on dit *Ecouffer.* *Chanvrer* vient de *chanvre*, comme qui ditroit, Purifier le chanvre, en ôtant ce qui le rend groilier & chargé de choses inutiles.

ÉCHANVROIR. f. m. Instrument avec lequel on échanvre la filasse. Voyez **BRAYOIRE.**

ÉCHAPPADE. f. f. Terme de gravure en bois. Accident qui arrive, lorsqu'en forçant la résistance du bois, l'outil échappe, & va tracer un sillon sur une partie déjà gravée. **ACAD. FR.** On dit pourtant dans le Dict. Encyclopédique que ce mot n'est dans aucun Dictionnaire, quoiqu'il soit fort usité parmi les Graveurs en bois.

ÉCHAPPATOIRE. *Effugium, subterfugium.* Furetière fait ce mot masculin; mais l'Académie, Danet & Richet, le font féminin. Subterfuge, moyen adroit & subtil pour se sauver d'une raison, d'une demande pressante; excuse, défaite, raison dont on se sert pour se tirer d'affaire, quand on soutient un mauvais parti, pour éluder un argument convaincant. La plupart des distinctions de Philosophie sont des *échappatoires* qui n'expliquent pas la difficulté, mais qui l'éluent. Trouver une *échappatoire.* Il a ses *échappatoires* toutes prêtes. **L'ACAD.** Il est du style familier.

ÉCHAPPE. Terme de Fauconnerie, qui se dit des oiseaux que l'on a en main, & qu'on met en liberté en pleine campagne, pour avoir le plaisir de les faire voler aux oiseaux de proie qu'on lâche sur eux.

ÉCHAPPE. f. m. en termes de Manège, se dit d'un cheval engendré d'un étalon & d'une cavale qui sont de différente race & de différent pays, *Ibrida:* comme, un *échappé* de barbe, un *échappé* de chevaux d'Espagne.

On dit, figurément, d'un fou, que c'est un *échappé* des Petites Maisons. On appelle, figurément, un homme *échappé* de Juif, un homme qu'on soupçonne être de race Juive.

On le dit, figurément, d'un homme qui tient d'un autre, qui a de la ressemblance avec lui.

*Regarde Dorilas, cet échappé d'Esopé,
Qu'on ne peut discerner qu'avec un microscope,
Dont le corps de travers, & l'esprit plus malfait.
D'un Thersite à nos yeux retracent le portrait.*

ÉCHAPPÉE. f. f. C'est la même chose que *Escapade.*

Action imprudente d'un jeune homme qui s'éloigne de son devoir. *Freni impatientia, facinus soluti ac nimium liberi adolescentis.* Si quelquefois nous laissons aller notre cœur sur la bonne foi du penchant, nous le faisons revenir, par raison, d'une *échappée* capricieuse. **S. EVR.** Par *échappée*, c'est-à-dire, de temps-en-temps, & à la dérobee, *furtim, clandestum.*

ÉCHAPPÉE, en termes de Peinture, est une vue dans un paysage ou tableau, une perspective en lointain qui semble se dérober aux yeux. *Recessus.* *Échappées* de vues se dit proprement des vues resserrées entre des bois, des montagnes, &c. On dit aussi une *échappée*, ou des *échappées* de lumière; pour dire, un rayon qui tombe sur un objet par quelque passage étroit, & qui sans cela seroit dans l'ombre ou dans la demi-teinte. La lumière ne donne dans cet autre que par *échappée.*

On appelle aussi *échappée* de l'escalier, l'espace qu'on ménage pour placer la descente d'une cave sous un escalier. *Echappée* est aussi le passage dans une écurie derrière les chevaux. *Diverticulum.*

ÉCHAPPEMENT. f. m. En termes d'Horlogerie, on appelle *échappement*, la sortie des palettes de la roue de rencontre. *Vibrationum moderamen, temperatio; aequilibratas.* Le balancier a deux palettes qui s'engrenent dans la roue de rencontre. Plus elles y entrent avant, & plus l'*échappement* est grand, parce qu'il fait que le balancier tourne davantage, & fait un plus grand mouvement pour dégager ses palettes. Un grand *échappement* est plus agréable qu'un petit, & fait mieux dodiner le balancier. C'est l'*échappement* d'une montre qui fait la justesse des vibrations du balancier. *Vibrationes aequilibras facit.* L'*échappement* de cet Ouvrier est plus élégant que celui de l'autre.

ÉCHAPPER. v. n. & **S'ÉCHAPPER,** évader, s'enfuir, se garantir du danger, se sauver des mains de quelqu'un, de quelque accident fâcheux. *Recedere, fugere, evadere.* Voilà sans doute la signification générale de ce mot. Mais il a son idée propre qui le distingue des autres avec lesquels on le confond. *S'évader*, c'est s'écarter subtilement, afin de n'être point aperçu: *S'enfuir*, c'est s'éloigner avec vitesse, afin de n'être point pris. Nous *fuyons* les ennemis qui nous poursuivent. On *s'échappe* quand on est pris, ou qu'on est sur le point de l'être. On *échappe* des mains des Sergens: on *échappe* du danger dont on est menacé. *Periculo se subtrahere.*

Ce verbe, dit Vaugelas, a trois régimes. On dit *échapper* d'un danger; *échapper* aux ennemis, & *échapper* un grand péril, *échapper* la potence, la côte. Alors il est actif & synonyme à éviter. Voyez ce mot. Ce verbe se met avec la préposition de, quand il signifie, cesser d'être où l'on étoit, sortir de, &c. **ACAD. FR.** *Echapper* des mains des ennemis, du naufrage. Il se met avec la préposition à, quand il signifie n'être pas fait, aperçu. *Echapper* à la fureur, à la poursuite des ennemis. Les objets éloignés *échappent* à la vue. Des deux coupables l'un a *échappé* à la Maréchaussée, l'autre s'est *échappé* de prison.

Le P. Bouhours a remarqué que nos bons Auteurs disent *échapper* d'un danger, d'une bataille, d'un naufrage; mais qu'ils disent *réchapper* d'une maladie. Il a raison, & l'on ne parle point autrement.

Ce mot vient du Latin *scaphare*, qui signifie *s'enfuir avec un esquif*, ou plutôt d'*achap*, vieux mot Celtique ou Bas-Breton, signifiant la même chose.

ÉCHAPPER, se dit, figurément, en Morale, en parlant des emportemens de colère. Quand un valet est insolent, la patience *échappe* aux plus modérés. Il s'emploie en diverses autres phrases, & dans le sens figuré.

On dit, qu'un mot est *échappé* par mégarde, *excidit imprudenti;* pour dire, qu'on a eu l'impru-

dence ou l'indiscretion de dire quelque chose secrète, ou choquante. Rien n'échappe à la prévoyance de ce Ministre, il donne ordre à tout. Cela m'est échappé de la mémoire, je ne m'en souviens plus. Il a laissé échapper son Ouvrage, il l'a abandonné au public. L'amour n'échappe point à la vue de celles qui le causent: elles s'en aperçoivent les premières. P. DE CL. Un Plénipotentiaire ne montre ni haine, ni complexion, de peur que son secret ne lui échappe par passion, ou par foiblesse. LA BR. Notre vie nous échappe à tous momens, *elabitur; fugit*. Il ne faut pas trop limer le discours: des traits trop fins, & trop déliés, échappent à l'esprit, & ne le frappent pas assez. GOM. S'il m'est échappé quelque chose contre vous, il faut l'attribuer au chagrin qui accompagne toujours la misère. VAUG. Je recueille les moindres fleurs qui échappent de vos mains. VOIT. Il y a des pensées si subtiles qu'elles nous échappent lorsque nous pensons les tenir. S. EVR.

*Combien de fois, sensible à tes ardens desirs,
M'est-il, en ta présence, échappé des soupirs.*

RACINE.

☞ On voit, par les exemples qu'on vient de rapporter que ces mots *échapper, est échappé* signifient deux choses tout-à-fait différentes. Dans le premier cas il signifie une chose qu'on n'a point faite, par inadvertance ou par oubli. Ce que je voulois dire m'a échappé de la mémoire, cette citation a échappé à l'Auteur; c'est-à-dire, il l'a omise, il n'y a pas pensé, il a oublié de la faire. Dans le second cas il désigne une chose qu'on a faite par inadvertance ou par étourderie. Ce mot m'est échappé; c'est-à-dire, je l'ai prononcé par mégarde, sans y penser, contre ma volonté.

ÉCHAPPER, avec le pronom personnel, signifie s'oublier, s'emporter à faire ou à dire des choses contre la raison ou la bienveillance. *Prorumpere, audere*. Il s'est échappé à dire des injures à son père. Si vous vous échappez, du moins ne vous égarez pas. S. EVR. Cela empêche qu'on ne s'échappe à des paroles deshonnêtes. ABLANC.

ÉCHAPPER, se dit, parmi les Jardiniers, pour pousser avec trop de vigueur, ou pousser de belles & grandes branches, qui ne fructifient pas. *Luxuriari, lascivire*. Cet arbre s'échappe, il le faut retenir. LA QUINT. Il faut ôter de ces branches qui s'échappent trop. ID. Il faut ravalier toutes les branches échappées, & réduire tout l'arbre à commencer une rondeur agréable. LA QUINT.

ÉCHAPPER, se dit aussi des étoffes qui sont découffes, parce qu'on n'avoit pas fiché l'aiguille assez avant pour les retenir.

ÉCHAPPER, en terme de Manège, ou laisser échapper, c'est pousser un cheval à toute bride, le faire partir, ou échapper de la main. On faisoit autrefois ce verbe actif, & on disoit, échappez votre cheval de la main: mais on a depuis rectifié cette expression; & on dit, faire, ou laisser échapper.

☞ ÉCHAPPER, en Fauconnerie. Voyez ÉCHAPPÉ.

ÉCHAPPER, se dit, proverbialement, en ces phrases, Il est échappé d'un grand naufrage; pour dire, il s'est tiré d'une affaire qui devoit être fort ruineuse. On dit aussi qu'un homme l'a échappé belle; pour dire qu'il s'est sauvé d'un grand péril.

On dit qu'un jeune homme fait le cheval échappé. *Tandem liber equus, campoque potitus aperto*; pour dire qu'il est libertin, qu'il est emporté, quand il est hors de la vue de ses Maîtres. On dit encore, il n'est pas échappé qui traîne son lien.

ÉCHAPPÉ, ÉE. part.

ÉCHAPPÉ. f. m. est aussi un terme de Manège. Voyez ci-dessus ECHAPPÉ.

☞ ÉCHARA. Voy. ÉSCHARE.

ÉCHARBOT. Espèce de plante appelée, autrement, *châtaigne d'eau*. Voy. CHÂTAIGNE D'EAU.

ÉCHARDE. f. f. Petite épine pointue, ou éclat de

bois ou de chardon, qui entre dans la chair. *Aculeus*. Les Bucherons sont sujets à se ficher des échardes dans les doigts.

Ce mot vient de *esquerde*, qui signifioit autrefois une bûche fort petite, comme on voit dans le Roman de Perceval.

ÉCHARDONNER. v. a. Ôter les chardons d'une terre. *Carduis purgare*. Les chardons offusquent les blés, si on n'a soin d'échardonner les terres.

ÉCHARDONNÉ, ÉE. part. *Carduis purgatus*.

ÉCHARDONNOIR. f. m. Petit crochet tranchant qu'on attache au bout d'un bâton, qui sert à échardonner les terres.

ÉCHARGULT. f. m. Vieux mot qui signifie celui qui fait le guet. *Custos, vigil*.

ÉCHARNER. v. a. Terme de Tanneur & de Mégissier. Ôter d'un cuir la chair qui y reste, ôter d'une peau de bête écorchée les chairs qui y sont demeurées. *Corium purgare carnibus*, ou *carnium reliquias abradere, excidere*. Echagner un cuir. Il est défendu aux Tanneurs & Mégissiers de porter sur la rivière de Seine leurs boutres pour y être lavées, ni leurs cuirs, avant qu'ils aient été écharnés. ORDON. DE POLICE, du 7^e de Novembre 1702. Voy. La Mare, T. I. p. 556. On echarne les cuirs avec un couteau rond, & un couteau tranchant.

ÉCHARNÉ, ÉE. part.

ÉCHARNOIR. f. m. Instrument avec lequel on écharne. On l'appelle aussi Drayoire & boutoir.

ÉCHARNURE. f. f. Terme de Tanneur & de Mégissier. Reste de chairs ôtées d'un cuir pour le préparer. *Carnium reliquie à corio detracta*. Sur les plaintes faites que les Tanneurs & Mégissiers lavoient dans la rivière de Seine & dans celle des Gobelins leurs boutres, & leurs cuirs pleins de chaux, y jetoient leurs écharnures, plains & morplains, & toutes les immondices de leur métier, il y eut une Ordonnance de Police, le septième de Novembre 1702, qui leur défend de jeter dans la rivière les écharnures, cornichons, ni autres immondices, &c. Voyez La Mare, *Traité de la Police*. Livre IV. Titre III. Chapitre 4. Tome I. page 556.

☞ ÉCHARNURE, se dit aussi de l'action de l'Ouvrier qui écharne, & la façon qui se donne en écharnant.

ÉCHARPE. f. f. Grande pièce de taffetas large que portent les gens de guerre, tantôt en guise de ceinture; tantôt à la manière d'un baudrier. On s'en sert souvent pour marquer & distinguer les partis. *Fascia*. Les écharpes rouges signifient les troupes d'Espagne, les écharpes blanches celles de France. Celles des Anglois & des Savoyards sont bleues, & celles des Hollandois orangées. Les bandes & les fascies du Blason représentent les écharpes des Cavaliers. On dit, figurément, changer d'écharpe pour dire changer de parti.

Dans la guerre civile des Ducs d'Orléans & de Bourgogne, les gens du Comte d'Armagnac, qui tenoit pour le Duc d'Orléans, portoient une écharpe de linge pour enseigne; & quelques Historiens croient que les écharpes blanches, dont on a usé depuis, sont venues de-là. Voyez Paradin. *Annal de Bourg. L. III. p. 526*.

ORDRE DE L'ÉCHARPE, OU DE LA BANDE. Voyez BANDE. Outre l'Ordre de Chevalerie, dont nous avons parlé au mot Bande, il y a eu une Compagnie de Dames à Palencia, en Espagne, qui a porté le même nom de l'Écharpe, ou de la Bande. Dans la guerre que firent Jean I. Roi de Castille, & Jean I. Roi de Portugal, les Anglois ayant assiégé Palencia, ville du Royaume de Léon, qui se trouvoit dépourvue d'hommes, toute la Noblesse ayant suivi son Prince en campagne, les Dames, non-seulement, soutinrent les assauts des Anglois, mais firent une vigoureuse sortie sur eux, & les obligèrent d'abandonner l'entreprise. Pour récompenser ces Héroïnes, le Roi Jean leur permit de porter une écharpe d'or sur le manteau, & leur ac-

corda tous les privilèges dont jouissoient les Chevaliers de la Bande, ou de l'*Echarpe*, établis par le Roi Alphonse, son aieul. Les Auteurs ne disent point l'année précise de l'établissement de la Compagnie des Dames de l'*Echarpe*; mais ce n'a pu être que depuis 1383. jusqu'en 1390. Voy. l'Abbé Justiniani, T. II. C. 88. François de Luna, *Histoire de Tortose*, L. I. Chap. 29. Rodrigo Mendez Sylva, Michieli & Andrea Mendo, dans leurs *Histoires des Ordres Militaires*.

ÉCHARPE, signifie aussi la bande passée au cou, qui sert à soutenir le bras quand il est blessé, ou malade. *Mitella*. En ce sens, on dit, figurément, qu'un homme a l'esprit en *écharpe*, pour dire qu'il l'a estropié, qu'il n'a point de jugement, de bon sens. On dit, proverbialement, que le lit est *écharpe* de la jambe, pour dire qu'un homme qui a une jambe malade, se tiensse au lit.

ÉCHARPE, est aussi une pièce de taffetas, une sorte de vêtement que les femmes mettoient sur leurs épaules quand elles sortoient en habit négligé. Les Marchandes de modes font encore aujourd'hui des ajustemens qu'on nomme *écharpes*, mais différentes de celles qu'on portoit autrefois.

En termes d'Astronomie quelques-uns appellent le Zodiaque l'*écharpe céleste*, parce que c'est un cercle large, qui est posé obliquement, à l'égard de l'Equateur & de l'Horizon.

En termes de guerre, on appelle une batterie en *écharpe*, celle qui bat quelque corps de côté, ou obliquement, ou par bricoles, & non pas à angles droits.

En Chirurgie, on dit aussi qu'un coup a été donné en *écharpe*, quand la plate n'est pas droite.

ÉCHARPE, en termes de Mécanique, est la pièce de bois, ou de fer qui soutient la roue d'une poulie, & qui porte le boulon. On l'appelle aussi *échappe* & quelquefois *moufle*.

ÉCHARPE, en termes d'Architecture, sont des ceintures, ou corroies qui sont aux côtes des chapiteaux Ioniques, qui semblent enfermer les volutes.

ÉCHARPES, termes de Maçonnerie, sont les cordages avec lesquels on retient & on conduit les fardeaux en les montant. C'est apparemment ce que Vitruve appelle *retinacula*, liv. 10. chap. 3.

ÉCHARPE, en Menuiserie, c'est une demi-croix de S. André, telle qu'on en met derrière les portes, entre les barres.

ÉCHARPER. v. a. Donner un coup d'estramacon. Voy. ce mot. *Echarper* le bras, le visage.

ÉCHARPER, en termes d'Artisan, c'est faire plusieurs tonts avec un moyen cordage autour d'un fardeau, pour y attacher une écharpe avec sa poulie, dans laquelle on passe le cable.

ÉCHARPER, en termes de guerre, signifie faire beaucoup souffrir l'ennemi, lui faire perdre beaucoup de monde, par le fer ou par le feu. Nous fûmes *écharpés*, nous les *écharpâmes*, ils furent *écharpés* & taillés en pièces.

ÉCHARPER, en termes de guerre, se dit aussi d'une batterie qui attaque un ouvrage de revers & obliquement. Il faut avoir soin d'ouvrir les embrasures, de façon qu'on puisse *écharper* un revers sur le chemin couvert qui fait face aux attaques. DESPRES DE S. SAVIN.

ÉCHARPE, EE. part.

ECHARS, ARSE. adj. Vieux mot qui signifioit autrefois *avare, mesquin*. *Praparicus, nimium attentus ad rem*.

Ce mot, selon Borel, vient du François *charci*, qui signifioit *maigre*, comme on voit dans le Roman de Perceval. D'autres le dérivent du Latin *exparcus*, d'où l'on a fait ensuite *scarfus*. Du Cange le dérive du Saxon *schearde*, qui signifie *fragment & morceau*, à cause que les avares ne donnent que de petites choses.

ÉCHARS, se dit en termes de Marine. Un vent *échars*, c'est un vent qui n'est point fait, & qui saute d'un rumb à l'autre, Et on dit aussi que le vent *écharfé*, quand il est foible & inconstant:

ÉCHARSE. Terme de Monnoie, qui signifie la qualité intérieure de la monnoie qui est au-dessus du titre ordonné. *Minor quam lex juret*. Le remède de loi n'est autre chose qu'une permission accordée par le Roi aux Maîtres de ces Monnoies de tenir la bonté intérieure des espèces d'or & d'argent plus *écharce*, ou moindre que le titre ordonné. Boizard, qui, comme l'on voit, écrit *ecnarce*, & non *écharse*.

ÉCHARSEMENT. adv. D'une manière chiche. *Avare, préparé*. Un pédant vit fort *écharsement*, d'une manière mesquine. Il est vieux.

ÉCHARSER. v. n. Terme de Marine, qui se dit d'un vent foible, & qui saute d'un rumb à l'autre, de moment en moment.

ÉCHARSETÉ. f. f. Terme de Monnoie. Boizard, dans son *Traité des Monnoies*, écrit toujours *Echarcete*, & jamais *Echarseté*. C'est le défaut d'une pièce de monnoie qui n'est pas de poids, ni du titre requis. *Imminutio*. Il faut, pour faire recevoir des espèces, qu'elles soient sans *écharseté* de poids, ni d'aloi. Le Maître des Monnoies est tenu de payer au Roi l'*écharseté* qui se trouve dans ses monnoies, suivant le jugement qui en est fait par la Cour, comme le dit M. Poulain, en son Glossaire. Il y a deux sortes d'*écharseté*; l'une dans les remèdes, quand on n'a point excédé les remèdes accordés par le Prince, soit dans le titre, soit dans le poids. L'autre *écharseté* est hors des remèdes, quand on a été au-delà: ce qui est punissable.

ÉCHARSETÉ, s'est dit aussi, dans le sens propre, pour l'avarice, la mesquinerie. *Parcymonia, avaritia*. Il est vieux, & hors d'usage.

ÉCHASSE. f. f. Terme d'Architecture. *Norma latior*. C'est une règle de bois un peu large, dont les Appareilleurs se servent pour y marquer les lignes de hauteur, de retombée & d'épaisseur, dont ils ont besoin pour les porter commodément dans le chantier, ou ils voient les pierres qui leur conviennent, & peuvent en donner les mesures. FRÉZIER.

ÉCHASSES. f. m. pl. *Gralla, furcula, grallatoria*. Ce sont deux manières de perches, grosses comme le bras, longues de cinq ou six pieds, qui ont, à une certaine hauteur, un morceau de bois qui fait une espèce d'étrier, sur lequel on pose le pied, pour être plus élevé en marchant, ou pour marcher dans certains lieux difficiles. Les Pastres du Poitou s'en servent pour marcher dans les marais, dans des endroits difficiles. Les Charlatans amusent le peuple, quand ils marchent montés sur de hautes *échasses*. On dit, d'une personne qui a des patins ou des souliers trop hauts, qu'elle est montée sur des *échasses*.

On dit, figurément, d'un Auteur qui affecte un style trop pompeux & trop élevé, qu'il est toujours monté sur des *échasses*. Sophocle & Euripide prenoient quelquefois le cothurne; mais ils ne montoient pas sur des *échasses*. S. EVR.

Ses vers, & sans force, & sans graces.

Montés sur deux grands mots, comme sur deux échasses.

BOIL.

On dit aussi, de ceux qui veulent paroître, qui veulent être remarqués, qui affectent de grands airs, qu'ils sont toujours montés sur des *échasses*.

Au XIII^e & XIV^e siècle, *échasses* se prenoient en François pour ce que nous appelons aujourd'hui des potences, c'est à-dire, de longs bâtons, terminés en potence par en haut, & sur lesquels un homme impotent, ou perclus des jambes, s'appuie sous les aisselles, & desquels il s'aide à marcher. *Fulera subavillaria*. Cela paroît par le procès des miracles de S. Yves, fait, 28 ans ans après sa mort, en 1350, & imprimé par les Bollandistes, dans le quatrième tome du mois de Mai. Voyez la p. 571, le Chap. XIV. n. 114.

ÉCHASSES, se dit, en Maçonnerie, des grandes perches, ou pièces de bois dressées à plomb, liées & entées les unes sur les autres, qui servent à faire

des échaffauds. *Furcula, tigilla in rectum posita*. On les appelle aussi *baliveaux*, quand ils servent à plusieurs échaffauds l'un sur l'autre.

ÉCHAUBOULE, ÉE. adj. Qui a des échauboules. *Pustulis laborans*.

ÉCHAUBOULURE. f. m. Petite bube rouge, ou élevation sur la peau. *Pustula*. On se fait saigner pour se guérir des échauboules. Il est du style familier.

ÉCHAUDE. f. m. Espèce de pâtisserie faite avec de la pâte échaudée, de l'eau & du sel, & quelquefois avec du beurre & des œufs. Les échaudes étoient autrefois de figure triangulaire, ou en cœur. *Crustulum triquetrum*. Du Cange dit qu'on les appelle dans les vieux Titres *eschodoti panes*, & qu'échauder vient de *excaldare*.

On appelle aussi échaudé trois rues disposées en triangle qui font une Ile en forme d'un échaudé. *Trigonum, trivium*. La fontaine de l'Échaudé, au Marais du Temple. La rue de l'Échaudé au fauxbourg S. Germain.

On donne le même nom, en jardinage, à une pièce de bois de figure triangulaire.

ÉCHAUDER. v. a. Nettoyer avec de l'eau chaude, tremper dans de l'eau chaude, ou arroser quelque chose avec de l'eau chaude. *Calidam irrigare, persfundere, extergere*. Les Cuisiniers échaudent leurs vaisseaux, leurs marmites, pour les laver, échaudent leurs viandes pour les apprêter. On échaude des fruits, par exemple, des amandes, pour ôter la peau qui les couvre : on échaude des poulets, pour les plumer plus facilement. On échaude la pâte.

ÉCHAUDER, signifie, figurément, faire un faux marché où il y a à perdre, être attrapé. Cette terre est trop enviée, prenez garde de vous y échauder. Il est populaire.

On dit, proverbiallement, qu'un chat échaudé craint l'eau froide : *experta calidam, frigidam felis timet*, pour dire que, quand un homme a souffert quelque grand mal, il craint tout ce qui en a quelque apparence. On dit, autrement, chien échaudé ne revient plus en cuisine.

ÉCHAUDÉE, ÉE. part.

ÉCHAUDOIR. f. m. Chaudière, vaisseau dans lequel les Bouchers-Tripiers font cuire les abbatis de leurs viandes.

On le dit aussi du lieu où ils les font cuire, où ils les échaudent. *Calidarium*.

Les réglemens de Police ordonnent aux Bouchers de tenir leurs échaudoirs fort nets, & de n'y point faire couler le sang.

ÉCHAUDOIR, se dit aussi des lieux & des vaisseaux où les Teinturiers & les Mégisiers échaudent & dégraissent leurs laines.

ÉCHAUFFAISON. f. f. Maladie qui arrive à quelqu'un pour s'être trop échauffé. *Astus*. Ce mal n'est pas dangereux, ce n'est qu'une échauffaison.

ÉCHAUFFAISON, se dit aussi de certains boutons qui viennent au visage, & ailleurs, par une trop grande chaleur de sang, qu'on appelle autrement échauboules.

ÉCHAUFFANT, ANTE. adj. Epithète par laquelle on désigne, en Médecine, les alimens, les remèdes & en général tout ce qui peut augmenter la chaleur animale, jusqu'à un degré contre nature.

ÉCHAUFFEMENT. f. m. Action par laquelle on échauffe, ou l'effet qui en résulte. *Calcfactus*. Il y a plusieurs opérations de Chimie qui se font par un échauffement doux & fort lent. L'échauffement du sang est cause de plusieurs maladies.

ÉCHAUFFER. v. a. Rendre chaud, & s'échauffer, devenir chaud. *Calcficere, caleferi*. Le soleil échauffe la terre par ses rayons. Le foin, qui est serré avant que d'être bien sec, fermenté, s'échauffe & prend feu. Quand on n'a pas de quoi faire du feu, il faut s'échauffer à travailler. Les Laboureurs disent : il est à propos quelquefois de jeter de l'eau sur le blé, à mesure qu'on l'entasse, de crainte qu'il

ne s'échauffe. **LIGER**. Il est quelquefois neutre. Ce malade ne sauroit échauffer, reprendre de la chaleur.

En termes de chasse, échauffer la voie c'est la suivre avec ardeur. **ACAD. FR.**

ÉCHAUFFER, se dit, figurément, pour enflammer, animer, exciter, remplir d'ardeur. Il est des ames choites que Dieu regarde plus efficacement, & qu'il échauffe de son amour d'une façon plus particulière. **FL.** Le feu de l'amitié est assés le cœur sans le consumer, & le rend sans le troubler. **VILL.** Le vin, en échauffant les passions, les rend plus vives & plus agréables. **PETIT.** L'imagination, quand elle est échauffée, exagère tout ce qu'elle ressent. **FEN.** A quoi bon échauffer sa valeur déjà trop animée ? **BOIL.**

ÉCHAUFFER, se dit encore, en morale, de l'émotion des passions. Ce Prédicateur s'échauffe beaucoup en parlant contre les vices. *Exarascit*. Cet homme est fort colère, il ne faut pas lui échauffer la bile, lui échauffer les oreilles. *S'échauffer*, se mettre en colère, s'animer, s'emporter, se passionner.

Il y a des gens qui voudroient être saisis & échauffés dès la première scène, & qui, ignorant l'art des protases & des épitases, ne font pas attention que le feu est d'autant plus vif dans les derniers actes d'une pièce, qu'il a été caché dans les premières. *Observ. sur les Ec. modernes tome 25, pag. 35.*

On dit, en ce même sens, que la guerre, que la sédition, que la dispute s'échauffe, *incalescit, ingravescit*; pour dire, augmente : que le jeu s'échauffe; pour dire qu'on s'y pique, qu'on joue plus gros jeu. Laissons cette matière qui s'échauffe un peu trop. **MOL.** Les brigues s'échauffent. **VAUG.**

On dit, proverbiallement, qu'un homme s'échauffe dans son harnois, lorsqu'il se met en colère.

ÉCHAUFFER, percer, vider une étoffe. Termes de Manufacture de lainage. Ils se disent lorsque le foulon par négligence ayant foulé ou trop longtemps, ou trop fortement, la pièce, elle devient trop étroite, & perd quelque chose de la largeur ordonnée par les Réglemens.

ÉCHAUFFÉ, ÉE. part. & adj. *Echauffés* du vin & de la débauche, ils montent tous armés au haut du rempart. **ABLANC.** Les François qui avoient déjà la tête échauffée de vin, & que le voisinage du Palais de l'Ambassadeur rendoit insolens. **L'AB. REGN.** Les transports d'une imagination échauffée. **FEN.** On appelle bois échauffé, celui qui est sujet à se pourrir, & qui est plus ordinairement rouge, & rempli de petites taches blanches, rousses & noires. Les Ouvriers l'appellent bois pouilleux. Il n'est pas de bon service.

ÉCHAUFFÉ, se dit quelquefois substantivement, comme dans cette phrase, sentir l'échauffé, exhiler une certaine odeur provenant d'une chaleur excessive.

ÉCHAUFFURE. f. f. Petites rougeurs, petites éruptions qui viennent sur la peau dans l'échauffaison. Ce n'est qu'une échauffure.

ÉCHAUFFOUR, ou **ÉCHAUFFOU**. *Excalfarnum Lexoviorum*. Lieu dans le Diocèse de Lizieux, en Normandie. Il est situé sur un petit ruisseau qui entre dans la Rille, entre l'Aigle & Séz. On trouve aussi en Latin *Escalfouum*, & *Escalfoum*, d'où s'est fait *Echauffou*. De Valois, *Notit. Gall.*

ÉCHAUFFOUREE, ou **ÉCHAUFFOUREE**. f. f. Entreprise mal concertée, téméraire, ordinairement malheureuse. Il a fait une étrange échauffouree. De toute cette échauffouree, bien des gens sont persuadés qu'il n'en arrivera que le retardement, c'est-à-dire, la rupture du voyage de Fontainebleau. **M^e. DE SEVIGNE.**

On le dit aussi des rencontres imprévues à la guerre. Ce mot n'est que du style familier.

ÉCHAUGUETTE. f. f. Lieu couvert & élevé pour placer

placer une sentinelle, & pour découvrir ce qui se passe aux environs. *Specula, excubina.*

Ce mot ne se dit d'une guérite à placer une sentinelle, que lorsque cette guérite est de bois. *Specula lignea.* Quand elle est de pierre, on l'appelle guérite de la fontaine.

ÉCHAULER. v. a. Terme d'Agriculture & de labourage, qui se dit des blés. C'est prendre de la chaux amottie, la mettre dans l'eau, puis en arroser le blé qu'on veut semer. *Calce conspergere, inficere, nijjere calcem.* J'ai *echaulé* la plus grande partie de mes blés. Ces blés ont été *echautés* avant que d'être semés. **LIGER.** Les Laboureurs prétendent que cette manière d'accrocher le blé l'empêche d'être brunié, & que, s'il ne l'*echauloient*, ce blé n'auroit brunié. Abus. **Id.**

ÊCHE. Dans les mots François la terminaison en *êche* est longue, comme pêche, dépêche, revêche, tout comme la terminaison en *âche*, fraîche, &c. Ces deux terminaisons n'ont aucune différence pour la prononciation: aussi l'une rime fort bien avec l'autre. Aujourd'hui on ôte presque toujours l's en écrivant ces syllabes; & pour en marquer le rattachement, on met un accent circonflexe sur l'e, *êche*.

ÊCHE. f. m. Ce mot semble venir d'*esca*, & les Pêcheurs d'autour de Paris s'en servent pour signifier *amorce*.

ÊCHEANCE. f. f. Jour auquel on doit payer, ou faire quelque chose. *Terminus fatalis, prescriptus, certus dies.* L'*êchéance* des rentes, des loyers, s'estipule à la fin de trois mois, celui des Fermes à la S. Jean, & à la S. Martin ordinairement. Payer un billet à son *êchéance*.

ÊCHECS. (Le dernier e ne se prononce point.) M. Satafin, & M. l'Abbé de Choisi écrivent *echets*. D'autres l'écrivent de même. f. m. pl. ordinairement. *Latrunculii.* Jeu de petites pièces de bois tourné, qui servent à jouer sur un tablier ou damier, divisé en 64 carreaux, où l'adresse est tellement requise, que le hasard ne s'en mêle point, & où l'on ne perd que par sa faute. Il y a de chaque côté huit pièces & huit pions, qui ont divers mouvemens & règles pour marcher. Autrefois on jouoit avec des *êchets* figurés, comme le font ceux de l'Empereur Charlemagne, qu'on garde encore dans le trésor de S. Denis. **SAR.**

Donat écrit, sur l'Eunuque de Térence, que Pyrrhus, le Prince de son siècle le mieux entendu à mettre des gens en bataille, se servoit des soldats des *êchets* pour former ses desseins, & pour en montrer le secret aux autres. **SAR.**

On a appelé un des Empereurs Romains, Auguste, parce qu'il avoit gagné aux *êchets* dix parties de suite. C'est Vopiscus qui l'écrit dans la vie de Proculus. **SAR.** Montagne dit que le jeu des *êchets* n'est pas allé jeu, & qu'il divertit trop sérieusement. Toutes les fois que vous rangez vos *êchets* en bataille, souvenez vous que c'est mettre les soldats en bataille. **SAR.** En Espagne les villes entières se font défis d'*êchets*. **Id.**

Les *êchets* sont un jeu très-ancien & universel. A la Chine on apprend aux filles à jouer aux *êchets* pour les rendre agréables; comme on leur apprend ailleurs à danser & à chanter. Sabadino dit que le diable étoit un grand sot d'employer tant de moyens pour faire perdre patience à Job: il n'avoit qu'à l'engager dans une partie d'*êchets*. En 1117, dans une bataille qui se donna entre les François & les Anglois, un Chevalier Anglois ayant saisi la bride du cheval du Roi Louis le Gros, & criant aux Anglois le Roi est pris, ce Prince le jeta à ses pieds d'un coup d'épée qu'il lui déchargea sur la tête, en lui disant, *ne sçais-tu pas qu'aux êchets on ne prend pas le Roi!* Jean de Salisbery, *L. I. Polycr. C. 3.* Navarre, *Enchirid. C. LIX. n. 3.* Le Cardinal Cajetan sur la seconde de Saint Thomas, q. 158. art. 3. & d'autres graves Auteurs mettent les *êchets* au nombre des jeux défendus, parce qu'ils appliquent

trop. De la Mare. *Tr. de la Pol. L. III. T. II. C. 3.* Tamerlan a été un fameux joueur d'*êchets*. Le Calibrois a fait un livre du jeu des *êchets*, & en a montré plusieurs systèmes. Jerome Vida a composé un agréable Poëme Latin sur les *êchets*. Louis des Mazutes l'a traduit en notre langue. Le Chevalier Marin a aussi traduit tous les vers de Vida dans son Adone, quoiqu'il en ait un peu changé l'invention.

M. Satafin a fait un petit Traité intitulé, Opinions du nom & du jeu des *êchets*.

Ménage rapporte aussi les divers opinions sur l'origine de ce mot. Leunclavius croit qu'il vient des *Ufcoques*, fameux brigands de Turquie; le P. Sirmond, de l'Alleman *scach*, qui signifie *larron*, & *calculus*. Il croit que c'étoit le jeu que les Romains appeloient le jeu des Larrons. Vossius & Saumaïse tiennent que *scachus* peut venir de *calculus*, qui a été dit pour *latrunculus*, parce qu'ils ont cru, quoiqu'à tort, que notre jeu d'*êchets* étoit la même chose que *ludus latrunculorum* des Latins. Grégoire Tolosanus dit qu'il vient de l'Hébreu *schach*, qui signifie *vallavit*, & de *mat*, qui signifie *mortuus est*, d'où est venu *êchec & mat*. Joannes Fabricius dit qu'un célèbre Mathématicien Persan, *Scatrenjca*, en a été l'inventeur, & lui a donné son nom, qu'il a encore en Perse. Nicot le dérive de *Scheque*, ou *Xeque*, qui est un mot Morisque; signifiant *Seigneur, Roi, ou Prince*. Bochart dit aussi que ce mot *scach* est originaire Persan: & que *Scach mat* signifie, *le Roi est mort*. L'opinion de M. Bochart & de Nicot, qui est aussi celle de Scrivierius, sont les plus vraisemblables, & les plus probables, selon Satafin & Ménage. Saumaïse prétend que ce mot vient du Grec *scachus* d'où il a passé en Perse. Voyez une Dissertation curieuse sur les *êchets*, rapportée dans le cinquième tome des Mémoires de l'Académie des Belles Lettres, page 251.

Le Roman de la Rose attribue l'invention des *êchets* à un nommé *Atalus*. La commune opinion des anciens est que ce fut Palamède qui inventa les *êchets* & l'échiquier pendant le siège de Troie. D'autres l'attribuent à un Diomède qui vivoit sous Alexandre. Mais la vérité est que ce jeu est si ancien qu'on n'en peut savoir l'auteur.

ÊCHEC, au singulier, est un terme de ce jeu, qui signifie une attaque au Roi, qui, ne pouvant être pris, est obligé de se couvrir, ou de se retirer. On est obligé d'avertir le Roi, quand il est en *êchec*, ou en prise. Et on appelle un *êchec & mat*, quand il est tellement serré & attaqué, qu'il ne peut se retirer, ni se couvrir sans être pris; ce qui termine la partie. On appelle l'*êchec* du Berger, celui qui se donne au troisième, ou quatrième coup. L'*êchec* au Roi & à la Dame, ou au Roi & à la Tour, quand ces deux pièces sont également attaquées par une même pièce.

Les Joueurs d'*êchets* disent, Roi blanc a le cul noir, pour dire que le Roi blanc doit être posé d'abord sur une case noire.

Sede albus se se nigra tenet, ater in alba. VIDA.

C'est tout le contraire des Dames qui gardent chacune leur couleur.

Et proprium servant primâ statione colorem.

Donner *êchec & mat* à tous les plats. **ABLANC.** Cette façon de parler est figurée, basse & burlesque. **ÊCHEC**, se dit, figurément, d'un malheur, ou de quelque perte qui donne atteinte aux biens, à la fortune, à l'honneur. *Labes, detrimentum, clidas.* Ce favori a reçu un grand *êchec*. Cet *êchec* le fit retirer. **ABL.** Cette accusation donne un grand *êchec* à la réputation de ce dévot.

On dit qu'une armée a reçu un grand *êchec*, quand elle a fait une perte considérable.

On dit qu'on tient des troupes en *échec*, quand on en est si près, qu'on peut être sur elles au premier mouvement qu'elles feront: qu'on tient trois ou quatre places en *échec*, quand on est en état d'attaquer celle qu'on voudra choisir.

En ce sens, on dit qu'une citadelle tient une ville en *échec*, pour dire, qu'elle la tient en bride, ou sujette, qu'elle l'empêche de se révolter: que le Parlement d'Angleterre tient en *échec* l'autorité Royale, pour dire, qu'il la retient dans certaines bornes.

On dit proverbialement qu'aux *échecs* les fous sont les plus proches des Rois.

ÉCHEDORE. Rivière de Macédoine, qui se décharge dans la mer Egée près de Theilalomque, aujourd'hui Saloniki. *Eche lorus.* Hérodote l'appelle Chidore, *Chidorus*; Sophien, *Culico*; le Noir, *Granea*; & Castoidus, *Aster-jer.* HOFFMAN. L'armée de Xerxes but tout l'*Échedore*, & le mit à sec, au rapport d'Hérodote, L. VII. C. 127.

ÉCHELAGE f. m. Terme de Coutumes. *Scalarium.* C'est un droit de poser une échelle sur l'héritage d'autrui, pour refaire un bâtiment, un mur, &c. Ce qui est droit d'*échelage* d'un côté est servitude de l'autre.

ÉCHELETTE. f. f. diminutif. Petite échelle. *Scala brevis.* On dit ce mot d'une espèce de petite échelle plus large par le bas que par le haut, dont se servent les Charrretiers, lorsqu'ils charrient du foin; cette échelle se met sur le devant d'une charrrette ridelée, pour contenir le foin dont elle est chargée.

ÉCHELETTE. f. f. est aussi une espèce de petite échelle qu'on attache sur le bât d'une bête de somme, pour y accrocher de la viande, du foin, de la paille, &c. *Minoris scale.*

ÉCHELIDES. Bourg de l'Attique nommé *Echelides*, d'un certain Echélus, qui tiroit lui-même son nom d'un lieu nommé *inos*, c'est-à-dire, *marais*, & dans lequel on faisoit des jeux solennels & des combats, pendant que les Panathénées tenoient.

ÉCHELLE. f. f. *Scala.* En Latin on ne le dit guère qu'au pluriel. *Scala.* Instrument composé de deux paches, ou pièces de bois longues & légères, traversées d'espace en espace de menus bâtons qui servent de degrés, & qu'on nomme *échelons*, sur lesquels on met les pieds l'un après l'autre, pour monter, ou pour descendre. Jacob vit une *échelle* par où les Anges descendoient & montoient du ciel en terre. Constantin, choqué de la sévérité inflexible d'Acèse, Evêque Novatien, lui répondit: Prenez donc une *échelle*, & montez seul au ciel. Les soldats, les voleurs se servent d'*échelles* pour surprendre les villes, pour entrer dans les maisons par les fenêtres, par-dessus les murs. Les Maçons se servent d'*échelles* pour monter sur leurs échafauds. On fait aussi des *échelles* de corde, de soie, qui se plient, & qui sont portatives. On en fait aussi de brisées. Il y en a de doubles, qui sont étendues par le pied, & qui servent aux Peintres. Il y en a d'autres pour la guerre, qu'on transporte sur des roues, & qui sont de diverses constructions, dont on voit les figures dans la *Pyrotechnie* de Hanslet. Planter les *échelles* cont'e les murailles. ABL. Les *échelles* étoient déjà appliquées. *Admovere, applicare scalas.*

ÉCHELETTE, se prend quelquefois pour le Gibet, à cause qu'on fait monter avec une *échelle* ceux qu'on pend à une potence. Ainsi on dit, celui-là a été condamné à *échelle*, à assister à l'exécution, à avoir le fouet au pied de l'*échelle*. L'*échelle* étoit aussi un signe de haute Justice, comme ailleurs les fourches patibulaires, où les criminels étoient suspendus & exposés à la risée publique. On voit encore à Paris l'*échelle* du Temple, qui est la marque de la Justice du Temple. Il en est parlé dans plusieurs Coutumes, de Troyes, de Nevers, de Senlis.

ÉCHELLE de Jardin, c'est une *échelle* double, haute environ de douze à quinze échelons, & dont les Jardiniers se servent, soit pour cueillir les fruits des arbres à plein vent, pour couper les branches inutiles, ou pour les tailler. Les Tapissiers ont aussi des

échelles doubles, pour placer un lustre, pour y mettre des bougies, &c. Les *échelles* doubles sont composées de deux *échelles* plus larges par le pied que par en haut. On les applique par le haut, & on les y joint par une verge de fer, ou de bois, qui les enlève toutes deux comme un dernier échelon commun.

ÉCHELLE de Couvreur, n'est bien souvent autre chose qu'une corde nouée d'espace en espace: en sorte que chaque nœud est une espèce d'échelon, où les Couvriers s'accrochent par le moyen d'un crochet de fer qu'ils ont à chaque jambe. Les Couvriers se servent de ces sortes d'*échelles*, quand ils veulent monter au haut de quelque tour, ou de quelque clocher.

ÉCHELLE, se dit aussi d'un rang de nœuds de rubans, disposés en forme d'*échelle*, que les femmes portent le long de leur buste, depuis le sein jusqu'à la ceinture. Cette Dame avoit une *échelle* de rubans de satin bleu.

ÉCHELLE, en termes d'Architecture & de Géographie, se dit d'une ligne divisée en parties égales, qui sert de mesure commune à toutes les parties d'un bâtiment, à la description des Cartes topographiques. Pour savoir combien cet étage a de haut, il en faut prendre avec un compas la mesure sur l'*échelle*. On en use de même pour savoir combien il y a de lieues entre deux villes marquées sur une carte.

ÉCHELLE, ou *Baton de Jacob*, en termes de Marine, est un instrument en croix divisé en semblables parties égales, qui a été décrit ci-devant au mot d'*Arbalete*.

ÉCHELLE, est aussi un nom qu'on donne sur la Méditerranée ou mer du Levant aux villes de commerce, ou aux ports qui sont aux côtes des Isles d'Afrique & d'Asie, dans les terres de la domination du Grand Seigneur. La France a ses Consuls, ses Magasins, ses Bureaux en toutes les *échelles* du Levant, aussi-bien que la plupart des autres nations, à Smyrne, à Saïd, à Alep, au Caire, &c. On appelle aussi ces places des *ports* & *etapes*. M. Frezier se sert aussi du mot *échelle*, en parlant des villes & ports de l'Amérique méridionale, où les autres villes du pays viennent faire le commerce. Ainsi, aux pages 158 & 159, de sa relation, il donne l'idée des villes dont Ylo est l'*échelle* pour le commerce des marchandises d'Europe; & à la page 164, l'idée de celles dont Pisco est l'*échelle*.

Ce mot vient d'*escala*, vieux terme de Marine, qui signifioit *port de mer* qu'on trouve sur sa route, où l'on entre par occasion pour acheter quelques vivres, ou pour éviter la tempête, ou les ennemis. C'est ce qu'on appelle *faire escala*. Du Cange dit que *scala* signifioit autrefois un petit port qui donne entrée en un plus grand.

Échelle campanale (quelques-uns disent *campanaire*) est une règle qu'ont les Fondeurs pour proportionner la longueur, largeur & épaisseur d'une cloche à son poids, & pareillement celle de son battant, pour lui faire rendre un certain son. Ils ont fait cette *échelle* par une longue expérience, plutôt que par une voie géométrique. Elle est cependant curieuse, & on la trouve au sixième livre de la *Pyrotechnie* de Biringuccio, & dans le P. Mersenne. On l'appelle aussi *brochette*, *bâton*, *règle* & *diapason*.

Les Teinturiers appellent aussi *échelle*, un certain nombre d'étages qu'ils donnent à la clarté & à la profondeur des couleurs, particulièrement à celles qui viennent du pastel.

ÉCHELLE, est aussi un instrument de musique assez grossier, composé de douze bâtons enfilés ensemble, & séparés l'un de l'autre par des grains de chapellet. Ils vont toujours en diminuant depuis le grand qui a dix pouces, jusqu'au plus petit qui en a trois. Leur figure peut être ronde, ou carrée, ou en forme de prisme, ou de parallépipède. On en joue avec un petit bâton, dont une des extrémités est tournée en boule. Quand cet instrument est bien

touché, il rend une symphonie assez agréable. **ÉCHELLE**, en Géométrie, est une ligne droite divisée en parties égales, qui représentent des pieds, des toises, ou telle autre mesure que l'on voudra. Le compas de proportion fait la fonction d'échelle pour toutes sortes de plans, en se servant de la ligne des parties égales. On appelle *échelle libre*, une ligne dont la longueur n'est point déterminée, & sur laquelle il est libre de faire des divisions de telle grandeur que l'on voudra. Mais, quand sa longueur est déterminée, & que les parties en sont égales, on la nomme *échelle contrainte*.

ÉCHELLE DE CORDES. Terme de Géométrie. C'est une ligne droite sur laquelle sont marquées les grandeurs des cordes de tous les degrés d'un demi-cercle ou d'un quart de cercle.

ÉCHELLE DE DIXIÈME, est aussi un terme de Géométrie. On entend par ces mots une ligne, quoique petite, divisée par dixaines en un très-grand nombre de parties distinctes.

ÉCHELLE de retraite. Terme d'Artillerie. Machine qui sert avec la chèvre à monter les canons sur leurs affûts, quand il n'y a point de daufins. DE LA FONT.

ÉCHELLE DE FRONT, en Perspective, est une ligne droite dans le tableau, qui est parallèle à la ligne de terre, & qui est divisée en parties égales, lesquelles représentent des pieds, des pouces, &c. *Echelle fuyante*, est une ligne droite dans le tableau, qui tend au point de vue, & qui est divisée en parties inégales, lesquelles représentent des pieds, des pouces, &c.

On dit, proverbiallement, qu'il faut tirer l'échelle après quelqu'un, pour dire, qu'il n'y a rien à faire après lui, qu'il a épuisé la matière, qu'il a appris tout ce qu'on en pouvoit savoir.

On dit aussi, qu'on punit comme voleurs ceux qui tiennent le pied de l'échelle.

On dit que des troupes sont postées en échelle, quand elles sont postées de distance en distance, les unes au dessus, les autres au-dessous. Le Roi laissa environ douze mille hommes devant Tournai, qui étoient postés en échelle jusqu'au champ de bataille.

LES ECHELLES. Ville de Savoye, qui a pris son nom d'un grand chemin, qui y est taillé dans le roc. *Scala*. Quelques uns croient que c'est le lieu qu'Annibal ouvrit avec le feu & le vinaigre.

ÉCHELLER. v. a. *Scalis invadere. Scandere, conscendere*. Vieux mot, au lieu duquel on dit à présent *escalader*.

ÉCHELLER, est aussi un terme de Coutumes, qui signifie, exposer quelqu'un sur une échelle en public, en punition de quelque crime, pour lui faire faire amendes honorables, &c. Il y a à Paris l'échelle de S. Martin, & l'échelle du Temple, qui servoient autrefois à cette sorte de supplice: aujourd'hui on expose au carcan & au pilori. Coquille décrit en ces termes la manière d'écheller. Au haut de l'échelle sont cinq pertuis ronds, pour y enfermer la tête, les deux bras & les deux pieds du condamné, & exposer son infamie & sa personne à la vue de tout le monde. Voyez cet Auteur sur l'Article 15. du titre de la Coutume de Nivernois.

ÉCHELLIER. f. m. Est une pièce de bois traversée de longues & grosses chevilles, qui sert à monter au haut des grues, des engins & des estrapades. On l'appelle aussi *rancher*.

ÉCHELON. f. m. Petite pièce de bois qui traverse l'échelle. *Gradus, scandula scalaris*. Cette échelle avoit 30 échelons.

ÉCHELON, se dit, figurément, de tout ce qui sert à faire passer d'un rang à un autre plus élevé. Cette charge est un échelon pour monter à celle de Conseiller, de Maître des Requêtes. Il est monté d'un échelon, d'un degré; il est avancé d'autant.

ÉCHEMER. v. a. Faire un nouvel essaim d'abeilles. *Examinare, fetum educere, examen emittere*. POMÉY. Il est vieux.

ECHENAL. f. m. En quelques endroits on dit *echeneau*, & dans quelques Coutumes on trouve *echenez*: ces trois mots signifient la même chose, qui est une gouttière de bois pour recevoir l'eau qui découle de dessus les toits, & empêcher qu'elle ne tombe au pied du mur, ou sur le fonds des voisins. *Stillicidium ligneum*.

Ces trois mots viennent du mot *chêne*, parce que ces sortes de gouttières sont faites de bois de *chêne*.

ÉCHENÉIS. Voyez REMORE.

ÉCHENICHERRIBASSI. f. m. Nom d'un Officier du Serrail. Maître, ou Surintendant du Fournil. Chef des Maîtres de la Boulangerie & des fours, & de tous ceux qui y travaillent. *Pistorum Praefectus*. L'*Echenicherribassi* a cinquante alpres par jour, & une robe de brocard d'or tous les ans, avec quelques dons & bienfaits des Bachas, & autres personnages d'autorité, quand il leur présente des mâtépains, du métier, du biscuit, & de semblables douceurs à la façon des Turcs, qui n'est pas des plus délicates. Vigenère, *Illust. sur Chalcond.* p. 238.

ÉCHENILLER. v. a. Ôter les chenilles d'un arbre, ou détruire les nids des chenilles. *Erucis purgare*. On appelle aussi du moellon, ou du grès *echenille*, quand il est piqué avec la finille, ou marteau à deux pointes.

ÉCHENILLÉ, ÉE. part.

ÉCHENILLOIR. f. m. Outil dont on se sert pour écheniller.

ÉCHENO. f. m. *Tubus fusorius*. Terme de Fondeur. C'est un bassin de terre que les Fondeurs font au-dessus du moule de leurs figures, dans lequel tombe d'abord le métal pour couler de-là dans le moule. Il vient du vieux mot François *echeneau, tuyau, ou canal*; & on disoit, Conduire une fontaine par *écheneaux*.

ÉCHENO, se dit dans quelques endroits pour échenal.

ÉCHEOIR, plus ordinairement ECHOIR. v. n. Au présent de l'indicatif, il n'est guère usité qu'à la troisième personne. Il *échoit*, qu'on prononce, & qu'on écrit même quelquefois *echet*. *J'échus, j'écherrai, j'écherrois*, que *j'échusse, échéant*. Arriver par hasard, par cas fortuit, par donation, succession, partage, ou autrement. *Contingere, obtingere*. Le gros lot lui est *echu*. Ce Domaine lui *écherra* en partage. Il lui est *echu* une bonne succession du chef de sa femme.

Si le cas *échoit*, si l'occasion s'en présente. *Si obtigerit, si se dederit occasio*. Expression familière.

ÉCHOIR, vient du Latin *excidere*.

On le dit aussi du temps préfix auquel on doit faire certaines choses, & de celles qui doivent se faire à certains termes. Le premier terme *échoit* à la S. Jean. Cette lettre de change est *echue*. Le terme de ce paiement ne doit *échoir* que dans un an.

Ce verbe est encore en usage, en parlant des peines qui sont imposées à ceux qui interviennent aux lois. Dans ce cas, il *échoit* une amende, une peine afflictive.

C'est pourtant un terme de pratique, ou du discours familier.

ÉCHU, UE. part.

ÉCHERPIILLER. v. a. Vieux mot, qui signifie, piller, voler sur les grands chemins. *Pradari, latrocinari*.

ÉCHERPILLERIE. f. f. Vieux mot. Brigandage, vol sur les grands chemins. *Pradatio, latrocinium*.

Les deux mots précédents viennent du mot *serpaut*, qui signifie un troussau: dans plusieurs de nos mots, au lieu de l's ou du e qu'on y voit aujourd'hui, il y avoit autrefois un *ch*; ainsi de *cherpaut* on a fait *écherpiller*, qui veut dire *détrousser*, & *écherpillerie*.

ÉCHETS. f. m. Ce mot se trouve au pluriel dans quelques titres, où les *échets* veulent dire les redevances, ce qui est *echu*.

ÉCHETE. f. f. Vieux mot, qui signifioit succession, héritage. Nos vieux Coutumiers & les Diplomes sont pleins de cette expression. Il ne nous est resté que le verbe *écheoir*, qui se dit, particulièrement, & dans le sens propre, des choses qui arrivent par succession.

ÉCHETLE. *Echelta*. C'étoit une ancienne ville de Sicile, qui subsistoit dès la première guerre Punique. Le Géographe Etienne & Polybe, L. I. en parlent. Bochart croit que ce mot est Hébreu, ou Punique, & qu'il s'est fait par la transposition d'une lettre de *שחלת*, qui peut signifier une place fortifiée. Voyez aussi Cluvier, *Sicil. Ant.* L. II. C. 10.

ÉCHEVEAU. f. m. Plusieurs fils tournés & repliés en plusieurs tours, & attachés en un endroit, pour empêcher qu'ils ne se mêlent, par un nœud particulier qu'on appelle centaine. *Spira fili evoluta, spira filacea, filaceus orbis*. Une poignée de fil contient tant d'écheveaux. On dévide les *ecneveaux* pour en faire des pelotons. Un jour Volsey & Campogge, Légats du Pape pour examiner le mariage d'Henri VIII. & de Catherine d'Arragon, un jour, dis-je, qu'ils allèrent visiter cette Reine, pour la persuader de consentir à la séparation : Je vois bien, leur dit-elle, que vous venez ici pour me parler d'affaires qui sont au-dessus de ma connoissance : voilà, continua-t-elle, en leur montrant un *écheveau* de fil, qui pendoit à son cou, de quoi je suis capable, & dont je fais aussi toute mon occupation. LARREY.

Il y avoit autrefois une façon de coëffure de femme, qu'on appeloit en *écheveau*, parce qu'elle imitoit les *cheveaux* de fil.

ÉCHEVEAU, se dit, en termes d'Anatomie, d'un amas de fibres. La glotte n'a nulle profondeur que la double épaisseur d'une membrane, & de l'écheveau des fibres charnues & tendineuses, dont l'intervalle de ces deux membranes est fourré. DODARD. *Acad. d. Sc.* 1700. *Mém.* p. 251. Ces fibres sont attachées fortement par leur extrémité antérieure, & fortement arrêtées par leur extrémité postérieure, & elles sont enfermées, chaque *écheveau* de chaque côté, dans le pli d'une membrane double & assez forte. *Id.* p. 253. *Echeveau* tendineux. *Id.* p. 276.

ÉCHEVELÉ, ÉE. adj. Qui a les cheveux épars & en désordre, se dit plus ordinairement des femmes que des hommes. *Solutis, sparsis, passis capillis*. On peint les Furies & les Bacchantes *échevelées*, pour les rendre plus affreuses. Les mères *échevelées* pleuroient la mort de leurs enfans. ABL. Elle accourt l'œil en feu, la tête *échevelée*. BOIL. Les Peintres nous représentent souvent Sainte Magdeleine *échevelée*, parce qu'elle se servit de ses cheveux pour essuyer les pieds de Notre Seigneur; & cela est même passé en proverbe : *échevelée* comme la Magdeleine.

ÉCHEVER. v. a. Vieux mot, qui signifie *échapper*, *éviter*. *Vitare, effugere, se subducere*. *Echever* la prison.

ÉCHEVIN. f. m. *Scabinus, Consul, Decurio*. Officier qui est élu par les habitans d'une ville pour avoir soin de leurs affaires communes, de l'entretien & de la décoration de la ville. A Paris il y a un Prévôt des Marchands & quatre *Echevins*. Ils ont un Bureau & une Jurisdiction qui s'étend sur tous les ports, & sur les Marchands de plusieurs marchandises qui y abordent par eau. Ils sont maîtres de la navigation des rivières qui se rendent à Paris. Ils connoissent aussi des rentes constituées sur l'hôtel de ville, & des différends qui naissent pour les rentes, ou entre les payeurs. Ils mettent les taux aux marchandises & denrées, &c. Les appellations en ressortissent au Parlement. Aux autres villes il y a un Maire & des *Echevins*. On les appelle *Consuls* en Languedoc, en Provence & en Dauphiné; *Capitoulz* à Toulouse, & *Jurats* à Bordeaux. Anciennement les *Echevins* étoient Assesseurs & Conseillers

des Comtes, & Juges des villes. C'est pourquoi en quelques villes ils s'appellent Pairs, qui est un nom de Juges, Assesseurs, ou Conseillers. Ils jugeoient même seuls les petites causes, & de-là vient aussi qu'en plusieurs villes ils ont usurpé le premier degré de Jurisdiction, pour juger les causes légères, & ils ont baillé Justice. Voyez Loiseau. Du Cange dit que les Juges & leurs Assesseurs, qui étoient choisis par leurs habitans, s'appeloient *Scabini*, & leur Collège, *Scabinagium, Echevinage*. Il dit aussi que quelques Auteurs les ont appelés *Pacurii*, à cause que leur Jurisdiction entretenoit la paix dans leur ville & dans la banlieue, qu'on appeloit *pax ville*.

Les *Echevins* sont aussi très-souvent ce que les Ediles étoient à Rome, & le Magistrat qu'on appeloit *potestas*, dans les petites villes d'Italie. On dit encore aujourd'hui *potestat*. Les Grecs l'appellent *ἀγορανομίται*, &c. En Hollande, la fonction des *Echevins* est de juger les affaires civiles en première instance. Ils jugent aussi les affaires criminelles; & si l'accusé confesse son crime, ils peuvent faire exécuter leur jugement, soit de mort, soit de quelque autre peine afflictive, sans appel. Ils peuvent même faire donner la question; & si le criminel la soutient sans confesser, ils jugent le procès selon la forme civile, & sauf l'appel à la Cour de Hollande. Le nombre des *Echevins* n'est point égal dans toutes les villes. Il y en a neuf à Amsterdam, sept à Rotterdam, &c.

Quelques-uns croient que ce mot vient de *chef*, à cause que ce sont eux qui mettent à *chef* les affaires de la ville. Pour confirmer leur conjecture, ils représentent que l'on disoit autrefois Chevetaine pour Capitaine, & *échever* pour découvrir sa tête, ou la détourner pour éviter d'y être frappé. MENEST. *Hist. de Lyon*, p. 542.

Ménage croit qu'il vient de *Scabinus*, ou *Scabincinus*, qui se trouve dans les Capitulaires, & que c'est un mot Allemand. Cujas & Chopin disent que ce mot est dérivé de l'Hébreu. Ragueau croit qu'il vient de l'Allemand *Schaffer*, ou *scaffen*; & dit qu'on a appelé *Schal* & *Schabin*, un Juge Inquisiteur, ou Réformateur. Il s'imagine aussi que les *Echevins* anciennement peuvent avoir été les Juges ou Conseillers de l'Echiquier. Quelques-uns les ont appelés burlesquement *Lechevins*, parce qu'autrefois ils devoient goûter les vins pour y mettre le taux & la police. Borel le dérive de *cavere*, dans le sens de Juge & conservateur des intérêts publics. Pasquier dit que le mot d'*Echevin* vient de *Serbini*, dont est fait mention fréquente dans les anciennes lois des François. Lipse dit que ce mot vient de *Schepen* mot Allemand, qui signifie *Juge, Sénateur, Jurat* & *Echevin*. Le P. Menestrier, *Hist. de Lyon*, p. 542. qui est de ce même sentiment, ajoute que ce nom se trouve dans les lois Lombardes, & dans les Capitulaires de nos Rois. *Schepenen*, selon Nonnius, en ses Lois municipales, sont les Conseillers de ville, qui ont soin des affaires publiques. Ceux qui veulent des origines plus reculées, le tirent *שחב*, *Schaven*, qui signifie en Syriaque des hommes raisonnables, justes, & propres à conduire des affaires. MENESTRIER.

ÉCHEVIN DU PALAIS. Nom d'un ancien Officier de la Maison de nos Rois de la première race. Le Comte du Palais avoit pour Conseillers des gens d'épée comme lui, qu'on nommoit *Echevins* du Palais. LE GENDRE.

ÉCHEVINAGE. f. m. Charge d'Echevin, & le temps qu'il est en charge. *Consulatus*. L'*Echevinage* est une chose bien brigüée. Ce bâtiment public a été fait de l'*Echevinage* de tels & tels; pendant le temps de leur *Echevinage*. Il y a des villes où l'*Echevinage* ennoblit.

ÉCHEUTE, ou **ÉCHÛTE.** La même chose qu'*ÉCHOÛTE*. Voyez ce mot.

ÉCHIDNA. Monstre produit par Chrysaor & Calirhoé, ayant la moitié du corps d'une belle Nym-

phe, l'autre moitié d'un serpent affreux & terrible. C'est de son commerce avec Hercule, que les Grecs prétendent que les Scythes tirent leur origine.

ÉCHIF. adj. *Vorax.* Terme de Vénèrie, qui se dit des chiens ardents à manger.

ÉCHIFFRE. f. m. Terme d'Architecture. C'est un mur qui sert de base à un escalier, qui en soutient la charpente ou les marches, la balustrade, les appuis, &c. On dit un mur d'*échiffre*, ou *échiffre* absolument. On le dit aussi de la charpente d'un escalier. Cet *échiffre* sera composé de deux patins, de quatre noyaux, de tant de limons & d'appuis, de tant de paliers, de tant de balustres tournés, de tant de marches moulées.

ÉCHIGNER. Terme populaire. On dit *Echiner*.

ECHIGNOLE. f. f. Terme de Boutonnier, ou Ouvrier en gance. C'est une espèce de fuseau dont ils se servent pour mêler ensemble les différens brins de soie ou de fil dont ils doivent faire leur ouvrage.

ÉCHIK-AGASI-BACHI. f. m. Terme de Relations. L'*Echik-Agasi-Bachi* est Grand-Maître des cérémonies à la Cour de Perse. La qualité de Kan est annexée à sa charge, aussi-bien que le gouvernement de Tcheran vers Casbin. L'*Echik-Agasi-Bachi*, pour marque de sa charge, porte un bâton couvert de lames d'or, & garni de pierreries. Il est chef de tous les Officiers de la garde du Roi: c'est le Seigneur de la Cour le plus magnifiquement habillé, ce qui convient fort bien à sa charge. Quand le Roi monte à cheval, il le précède toujours; & quand il donne audience aux Ambassadeurs & aux Etrangers, il les tient par le bras. *Magnus Ceremonialis arbiter in Regno Persico.* Voyez Samson, *Etat présent du Royaume de Perse.*

ÉCHILLON. f. m. Terme de Marine de Levant. C'est une nuée noire, d'où sort une longue queue qui va toujours en diminuant, & qui, s'allongeant dans la mer, en tire l'eau comme une pompe avec tant de violence, qu'on voit bouillonner l'eau tout alentour. *Sipho.* Les Matelots craignent plus que toute autre tempête cet étrange météore. Ils croient qu'en piquant dans le mât un couteau à manche noir, cela détourne l'orage; tant ils poussent loin la superstition. C'est presque la même chose que ce que sur l'Océan on appelle *siphon*. Voyez PUCHOT, TROMBE, &c.

ÉCHIN. f. m. Médecin du Serrail. *Medicus.* Il y a dans le Serrail dix *Echins*, ou Médecins, dont trois sont ordinairement Juifs. La jalousie du Souverain rend leurs fonctions très-dangereuses. Les *Echins* ou Médecins, ni les Géraclers ou Chirurgiens, n'oseroient traiter, ni panser qui que ce soit, sans sa permission.

ÉCHINADES. Ancien nom de cinq petites Isles situées dans la mer Ionienne, sur la côte de l'Acarnanie. *Echinades.* Les *Echinades* s'appellent aujourd'hui Curtzolari, ou Cuzzolari. Ruscelli & Pinner les nomment salées. Les Modernes n'en comptent que trois. Ce ne sont proprement que des rochers déserts. Elles sont situées à la bouche du Golfe de Lépante, ou de Patras, & vis-à-vis du fleuve Achelous, qui divisoit autrefois l'Acarnanie de l'Étolie. Ovide, *Mét.* L. VIII. v. 593. & suiv. feint que des Naiades furent changées en ces Isles par Neptune & par Achelous. C'est proche de ces Isles que se gagna en 1571. la fameuse bataille de Lépante.

ÉCHINE. f. f. L'épine du dos, les vertèbres qui sont depuis le milieu des épaules jusqu'au croupion. *Spina dors.* Il est tombé sur cet escalier, il s'est rompu l'*échine*.

*Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,
Va mendier son pain de cuisine en cuisine.*

BOILE

Ce mot vient de *spina*, selon Nicot. Ménage le dérive de *schiena*, Italien.

On le dit aussi des chevaux & d'autres animaux. On appelle maigre *échine* un grand homme menu, & maigre. On dit aussi longue *échine* dans le même sens. Il est familier.

ÉCHINE, est aussi un terme d'Architecture. *Echinus.* C'est un membre, ou ornement de figure ovale, qui est au haut du chapiteau de la colonne Ionique Corinthienne & Composite. Il ressemble à des œufs ou des châtaignes ouvertes, & arrangées les unes auprès des autres. C'est ce qu'on appelle ova.

Ce mot vient du Grec *ἐχίνος*, qui signifie *châtaigne*. Au reste, le mot Grec & le Latin *echinus* étant du masculin, il paroîtroit aussi plus raisonnable de le faire en François du masculin. Cependant l'usage est contraire.

ÉCHINEE. f. f. Pièce de chair d'un cochon qui se coupe sur le dos. *Imbrex porci.* C'est un bon ragoût qu'une *échinée* aux pois.

ÉCHINER. v. a. Rompre l'échine. Il l'a *échiné* d'un coup de bâton. Ce fardeau est trop pesant; il est capable de vous *échiner*. *Spinam dorsum abrumper.*

On le dit, au figuré, pour assommer de coups dans un combat, dans une mêlée. Il y eut deux mille hommes *échines* dans cette déroute. *Interficere.* Il est du style populaire, ou très familier dans l'une & l'autre acception. Le peuple dit par corruption *échigner*.

ÉCHINE, EE. part.

ÉCHINITE. f. m. Terme d'Histoire naturelle. *Echinites.* Pierre semblable à la coquille appelée *echinus*. Voyez au mot CONCHITE la formation de ces pierres.

Les *ÉCHINITES*, ou *boutons de mer*, sont des coquilles pétrifiées que l'on trouve dans des carrières du Berry, & dont l'intérieur est rempli de craie. Quand on a la patience de délayer cette craie en la lavant, on reconnoît aisément la coquille de l'ourfin. J'en ai distingué deux espèces; l'une qui ressemble fort à ce petit *echinus*, commun sur les côtes de S. Domingue, & dont il y a un si grand nombre au Jardin du Roi, l'autre m'a paru être la coquille de l'*Physfrix maritimus Imperati*. Ces *échinites* sont bien différens des *échinites* ordinaires, qui sont pour la plupart des pierres polies, dures comme du marbre, & sur lesquelles on voit seulement l'impression de l'intérieur de la coquille de l'*echinus*.

ÉCHINOPE. f. m. Chardon sphérique. *Echinopus.* On en connoît deux espèces, le grand & le petit. Le sommet de leurs tiges est armé de têtes sphériques, qui portent des fleurons évasés. Ces deux plantes sont sudorifiques. On les emploie dans la pleurésie.

ÉCHINOPHORE. f. f. Plante dont le calice est composé d'une feuille en forme d'étoile, divisé en cinq segmens, & enfermant le pédicule de l'ombelle. Son fruit forme une capsule anguleuse & hérissée de pointes, qui contient une semence longue.

ÉCHINOPHTALMIE. f. f. Inflammation aux parties de la paupière qui sont garnis de poils. De *ἐχίνος*, *hérisson*, & de *ὀφθαλμία*, *ophthalmie*.

ÉCHINOPODE. f. m. Arbrisseau qu'on ne trouve que dans l'Isle de Crète, dans l'Isle de Chio, & dans la Grèce. Il est très-difficile à conserver: il ne peut supporter le froid, ni en hiver, ni en été. Voyez-en la description dans le Dictionnaire de James.

ÉCHION. f. m. Nom d'une plante que les reptiles venimeux abhorrent. *Echion.* Cette plante croît très-abondamment aux environs de Paris, en Dauphiné, près de Grenoble & d'un reste de Tour qu'on y voit & qu'on appelle la Tour sans venin, parce qu'une longue expérience apprend que les animaux venimeux n'y naissent point; que même ils n'osent l'aborder, & que les araignées y trouvent une mort certaine, si on les y porte d'ailleurs. Grégoire de Tours, & Gervais de Tilisbery en

parlent ; & Chorier, en son *Histoire de Dauphiné*, L. I. p. 45 & 46. assure que cette vertu dure encore, & l'attribue, ou à la violence du vent du nord qui y souffle, ou à la plante *échion* qui naît aux environs très-abondamment. C'est ce qu'on appelle *viperine*. Voyez ce mot.

ÉCHION. f. m. Fils de Mercure, & d'Antianire fut un des Argonautes à qui il servit d'espion pendant le voyage, parce qu'il étoit fin & rasé ; c'est peut-être pour cette qualité qu'on l'a fait fils de Mercure.

ÉCHION, mari d'Agavé, & père du malheureux Penthée.

ÉCHIQUETÉ, ou **ÉCHIQUE**, ÉE. adj. Terme de Blason, qui se dit de l'écu qui est divisé en échiquier. *Tessellatus*. Un écu *échiqueté* d'or & d'azur, d'argent & de sable. Il faut qu'il soit du moins composé de six traits, ou de vingt carreaux. Quand il y en a moins, on dit *points équipollés* ; & quand il n'y en a qu'une tige, on l'appelle *composé*.

On le dit aussi non-seulement des pièces honorables dont l'écu est chargé, mais même des animaux, comme aigles & lions, quand ils sont chargés ou divisés par de semblables carrés. Il portoit d'or au lion de gueules, chargé de trois bandes, *échiqueté* d'argent & d'azur de deux traits.

ÉCHIQUEUR. f. m. Tablier divisé en 64 carreaux de deux couleurs, sur lequel on joue aux Dames, aux Echecs. *Alveolus lusorius*. *Échiquier* d'ivoire, d'ambre, de bois.

On dit que des arbres sont plantés en *échiquier*, en *quincunx*, quand ils sont plantés de sorte, que leur figure représente plusieurs carrés, ou un *échiquier*.

On dit lieu planté en *échiquier*, lorsqu'il est sur un trait carré, formant des allées de tous côtés.

On dit, en termes de Marine, que des vaisseaux sont en *échiquier*, lorsqu'ils ne courent pas sur la même ligne ; en sorte que les lignes sur lesquelles ils courent, se croisent comme les lignes d'un *échiquier*, ou comme des arbres rangés en *échiquier*.

L'*Échiquier* de Normandie, *Scaccarium*, étoit une Justice souveraine, ou séance de Commissaire, ou de Magistrats délégués pour tenir une espèce de Grands Jours dans une Province. Sous les Ducs de Normandie l'*Échiquier* étoit une assise générale, où se trouvoient les principaux Seigneurs, pour juger les affaires les plus importantes en dernier ressort. Les Prélats, les Barons, & les Baillifs Royaux y devoient assister. Il fut créé par le Duc Raoul, après que la Normandie lui eut été cédée par Charles-le-Simple, vers le commencement du X^e. siècle. Il fut établi en la place des Comtes, ou Commissaires, que les Rois envoyoient dans les Provinces, avec une pleine autorité. Le Duc Raoul créa aussi un grand Sénéchal, qui réformoit les jugemens des Juges inférieurs, pendant que l'*Échiquier* n'étoit point assésé. Comme l'*Échiquier* étoit ambulatoire, & qu'il n'étoit point perpétuel, la charge de Grand Sénéchal fut supprimée par la mort du Sénéchal de Normandie ; l'*Échiquier* fut fixé à Rouen, comme dans la capitale de Normandie, & rendu perpétuel à la requête des États de la Province, par le Roi Louis XII. en l'an 1499. & François I. lui a substitué le nom de *Parlement* en 1515. Ainsi le Parlement de Rouen eût ce qu'on appeloit autrefois l'*Échiquier*. Il y a eu aussi un *Échiquier* à Alençon ; & l'Archevêque de Rouen prétend avoir un *Échiquier*, & Cour Souveraine pour les causes dépendantes du temporel de son Archevêché. Vers le temps de Philippe-le-Bel, on tenoit deux *échiquiers* à Rouen chaque année, comme deux Parlemens à Paris. Sur l'*Échiquier*, ou Parlement de Rouen. Voyez la *Description Géographique & Historique de la Haute-Normandie*. tom. 2. p. 162.

ÉCHIQUEUR D'ANGLETERRE. On appelle *Cour de l'Échiquier*, une Cour où l'on juge les causes touchant les comptes, déboursémens, impôts, douanes &

amendes. Elle est composée de sept Juges, qui sont, le Grand Trésorier, le Grand Chancelier de l'*Échiquier*, le Lord Chef Baron, les trois *Barons de l'Échiquier*, & le Curfitor-Baron. Les deux premiers s'y trouvent rarement. Le Chef-Baron est le principal Juge. Cette *Cour de l'Échiquier* est subdivisée en deux. L'une s'appelle *Cour de loi*, & l'autre, *Cour d'équité*. Autrefois les Evêques, & les Barons du Royaume, avoient séance à la *Cour de l'Échiquier*. Aujourd'hui ces deux Cours sont tenues par des personnes qui ne sont point Pairs, & qu'on appelle pourtant *Barons*. Il y a un autre *Échiquier*, qu'on appelle le *petit Échiquier*. C'est le Trésor Royal, ou la Trésorerie. On y reçoit, & on y rembourse le revenu du Roi. Le Grand Trésorier en est le premier Officier.

Nicot croit que ces Cours étoient ainsi appelées à cause qu'elles étoient composées de gens de différentes qualités, comme les pièces du jeu des échecs : d'autre, parce qu'on y plaidoit les uns contre les autres en bataille rangée, comme on fait aux échecs.

Ménage & Du Cange, après Pithou & Ragueau, tiennent qu'il vient de l'Allemand *segigen*, qui signifie *envoyer*, parce que cette Assemblée succéda à des Commissaires, appelés dans les anciens ritres *Missi Dominici*. D'autres ont cru que le mot *scaccarium* Latin est venu de *statarium*, à *stando*. Du Cange croit, avec plus d'apparence, qu'il vient du pavé de cette chambre qui étoit fait en forme d'*Échiquier*, ou du Bureau autour duquel étoient les Juges, sur lequel on mettoit un tapis distingué en plusieurs carreaux. Larrey est aussi de ce sentiment. Cette Cour est ainsi nommée, dit-il, du tapis de cette chambre travaillé en *échiquier*. Spelmanus, Somnerus & Wagius le dérivent de *schatz*, qui signifie *trésor* : d'où vient que Polidore Virgile a dit qu'il faut écrire *scattarium*, au lieu de *scaccarium*. Somnerus le dérive de *schaen*, qui veut dire, *navir* ; ce qu'il dit être le propre du Fisc.

On appelle encore en Angleterre *Livre de l'Échiquier*, ou *Livre noir*, un livre composé en 1175. par Gervais de Tilburi, neveu d'Henri II. Roi d'Angleterre, & divisé en plusieurs chapitres. On y voit la description de la Cour d'Angleterre de ce temps-là, ses Officiers, leurs rangs, leurs privilèges, leurs gages, leur pouvoir & leur Jurisdiction ; les revenus de la Couronne, tant en argent qu'en grains & en bestiaux : on y voit que pour un chelling on avoit du pain autant qu'il en falloit pour la nourriture de cent hommes pendant un jour ; qu'un bœuf gras ne valoit que douze sols, & un mouton que quatre. Larrey, *P. I. p. 394*.

ÉCHIQUEUR, se dit aussi, en termes de Blason, lorsque l'Écu est divisé en plusieurs carrés, dont les uns sont de métal, & les autres de couleur, comme le tablier où l'on joue aux échecs. *Tessela*.

ÉCHIQUEUR. Terme de pêche. Espèce de filet carré, dont on se sert pour la pêche du goujon. Il a environ six pieds de chaque côté.

ECHMALOTARQUE. f. m. Chef de la captivité. Prince des captifs. *Æchmalotarcha*. C'est le nom que l'on donne aux Chefs qu'avoient les Juifs pendant la captivité de Babylone, & qui les gouvernoient : car il ne faut pas s'imaginer que ce soit le nom que les Juifs leur donnoient, comme on pourroit se le persuader en lisant quelques Auteurs modernes ; ce mot n'est ni Hébreu, ni Chaldéen, mais Grec. Les Juifs les appellent *רַשָּׁעִים*, *Rasche gheluth*, c'est-à-dire, *Chef de la captivité*. On a formé sur ce modèle le mot Grec *Echmalotarque*, de *ἀρχος*, Chef, Prince, & *αἰχμαλωτος*, captif, homme pris en guerre, & par les armes, de *αἰχμή*, la pointe d'une arme, & *ἀλίσκω*, je prends. Du reste, voyez **ECHMALOTARQUE**.

ECHO. f. m. *Echo*. Prononcez en François comme en Latin, *Eco*. Il est toujours du masculin en François, quoiqu'il soit du féminin en Latin, lorsqu'il

signifie le réfléchissement & la répétition du son. C'est un son réfléchi, ou renvoyé par un corps solide vers l'oreille, où il se répète. Il y a des *echos* qui renvoient le son, ou les paroles, deux ou plusieurs fois. Les Amans maltraités vont faire leurs plaintes aux *echos*; il n'y a que l'*echo* qui réponde à leur voix. On compare à l'*echo* les personnes indifférentes, les personnes qui vont répéter tout ce qu'elles apprennent. Les femmes sont presque toutes de la nature des *echos*, qui redisent tout ce qu'on leur dit. **BOUÏ.**

Les échos de nos bois

Ont cent fois recenti de vos fameux exploits. MÉR.

*Irai-je, en une églogue, assis au pied des hêtres,
Faire dire aux échos des sottises champêtres ?*

BOUÏ.

Ce mot vient du Grec *ήχος*, *sonus*, du verbe *ήχοω* *sono*.

ÉCHO, signifie aussi le lieu où l'on entend cette répétition de son. Chanter à l'*echo*.

Au sépulcre de Metella, femme de Craffus, il y avoit un *echo* qui répétoit cinq fois ce qu'on lui disoit. On parle d'une tour de Cyzique, où l'*echo* se répétoit sept fois; mais le plus bel *echo*, dont on a fait mention jus qu'ici, est celui dont parle Bartius dans ses Notes sur la Thébaidé de Stace L. VI. v. 30. & qui repétoit jusqu'à dix-sept fois les paroles que l'on prononçoit. Il étoit sur le bord du Rhin, entre Coblents & Bingen; & Bartius assure qu'il a éprouvé ce qu'il dit, & compté dix-sept répétitions. Il est aussi parlé, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, & dans la *Description Géographique & Historique de la Haute-Normandie. tom. 2. p. 297.* d'un *echo* extraordinaire. Aulieu que les *echos* ordinaires ne répètent la voix que quelque-temps après qu'on a entendu celui qui chante, ou qui parle; dans celui-là on n'entend presque point celui qui chante, mais bien la répétition qui se fait de sa voix, & toujours avec des variations surprenantes, l'*Echo* semblant tantôt s'approcher, & tantôt s'éloigner. Quelquefois on entend la voix très-distinctement, & d'autres fois on ne l'entend presque plus. L'un n'entend qu'une seule voix, & l'autre plusieurs: l'un entend l'*echo* à droit, & l'autre à gauche. Enfin, selon les différens endroits où se placent sur deux lignes l'une au-dessus de l'autre, ceux qui écoutent & celui qui chante, on entend l'*echo* différemment. Cet *echo* est à deux lieues au-dessous de Rouen, près de l'Abbaye de S. Georges, dans une maison de plaisance appelée le General.

L'ÉCHO, disent les Physiciens, est un son réfléchi qui vient frapper l'organe de l'ouïe avec la même modification que le son direct, quand celui-ci ne fait plus d'impression. Voyez **SON**. Le son réfléchi garde dans sa propagation les mêmes règles que le son direct, puisque la surface polie & impénétrable qui le renvoie doit être regardée comme un vrai corps sonore. Lorsque les corps réfléchissans sont à une certaine distance de celui qui parle, alors le son réfléchi parvient plus tard à ses oreilles que le son direct; & c'est là ce qui forme les *echos*, soit simples, soit polyphones. Le son direct n'est-il répété qu'une fois? l'*echo* est simple. Le son direct est-il répété plusieurs fois? l'*echo* est polyphone. Plusieurs surfaces polies & impénétrables sont-elles situées de manière à recevoir & à renvoyer successivement le même son? elles seront tantant d'*echos* qui vous rediront tous les uns après les autres ce que vous aurez dit.

Les échos redisent plus la nuit que le jour, parce qu'alors l'air est plus tranquille, moins chargé de vapeurs & d'exhalaisons. Aussi, quand l'air est plein de vapeurs, qu'il neige, on s'imagine que le son vient de plus loin, parce que, passant par un milieu plus épais, il est plus affoibli quand il frappe l'organe. De-là nous jugeons

qu'il vient de plus loin. En général une surface concave renvoie un son plus fort. Par sa figure elle empêche le son de se dissiper: elle le reunit. Ainsi les cavernes, les lieux voûtés, &c. doivent être, comme ils le sont en effet, plus sonores.

ÉCHO. s. f. Terme de Mythologie. Nom propre d'une Nymphe, *Echo*. La Nymphe, ou la Déesse *Echo*, étoit voisine du fleuve Céphise. Aufone la fait fille de l'air & de la langue. Varron l'appelle compagne des Muses. *Echo*, étant devenue amoureuse de Narcisse, & en étant méprisée & rebutée, déchacha de chagrin, & fut changée en rocher, retenant toujours la voix qu'elle avoit auparavant. D'autres disent que Junon, pour la punir de ce que, par son babil & ses discours, elle l'empêchoit de surprendre Jupiter dans ses commerces de galanterie, la condamna à ne plus parler qu'on ne l'interrogéât, & à ne répondre que deux ou trois mots aux questions qu'on lui feroit. Les Poètes marient la Nymphe *Echo* avec le Dieu Pan.

Le mot echo est féminin en ce sens.

Un Berger chantera ses déplaisirs secrets

Sans que la triste Echo répète ses regrets. CORN.

Et l'Echo, dans le fond de ses grottes secrètes,

Ne redit-elle pas les airs de nos musettes. GOD.

ÉCHO, en termes d'Architecture, se dit de certaines figures de voûte qui sont d'ordinaire elliptiques, ou paraboliques, qui redoublent les sons, & font des *echos* artificiels. La manière de faire l'*echo* artificiel est enseignée par le P. Blancani, Jésuite, dans son *Echometrie*, à la fin de son livre de la Sphère.

Vitrave écrit qu'en divers endroits de Grèce & d'Italie on rangeoit avec art, sous les degrés du théâtre, en des espaces voûtés, des vases d'airain, pour contribuer à rendre plus clair le son de la voix des Acteurs, & faire une espèce d'*Echo*; & par ce moyen, malgré le nombre prodigieux de ceux qui assistoient à ces spectacles, tout le monde pouvoit entendre aisément.

ÉCHO, en termes de Musique, se dit des répétitions de plusieurs notes qu'on vient de chanter, ou de jouer sur un autre ton. Les *echos* sont fort agréables sur l'orgue.

ÉCHO, en termes de Poësie, est un jeu, ou une certaine sorte de Poësie, dont les derniers mots, ou les dernières syllabes, ont un sens qui répond à la demande qui est contenue dans les vers, & qui semble être faite par un *echo*. Il y en a d'assez ingénieux dans l'*Alcée*. Le premier *echo* en vers, selon Pasquier, est celui qu'on voit de Jean Second dans ses *Sylves*; mais Pasquier se trompe: les anciens Poètes Grecs & Latins ont fait des *echos*. Martial le donne assez à entendre, lorsque se moquant de ces sortes de jeux, il dit qu'on ne trouvera rien de tel dans ses Poësies. *Nusquam Gracula quod recantat Echo*; par où, d'un côté, il fait voir qu'il y avoit des Poètes Latins de son temps qui faisoient des *echos*, & de l'autre que cette invention venoit des Grecs. Aristophane, dans sa comédie intitulée *Θισμοφροζιάζουσι*, introduit Euripide sous le personnage d'*Echo*, d'une manière véritablement fort froide. Callimaque, dans l'épigramme *Εχθαίω τὸ ποίημα τὸ κυκλικόν*, semble avoir voulu faire une espèce d'*Echo*. Il y en a un de Goradas, L. 4. c. 10. de l'*Anthologie*. Voyez aussi l'épigramme de Léonides, L. 3. c. 6. de la même *Anthologie*, & le Père Sirmond sur l'Épître XI. du 8. livre de Sidonius Apollinaris. Cette érudition & cette critique nous a été communiquée par M. de la Monnoye.

Nos premiers Poètes François faisoient avidement ces jeux de mots, qui furent regardés long-temps comme des efforts de génie. Ces sortes de

productions, ainsi que bien d'autres de cette espèce, sont dans un décri général.

Nos yeux par ton éclat sont si fort éblouis. . . Louis.
Que, lorsque ton canon, qui tout le monde étonne. Tonne.
D'un si profond respect nous nous sentons épris. . . Pris.
Que ton seul nom par-tout, ton bras & ta personne. Sonne.

ÉCHOITE. f. f. Terme de Coutumes, qui signifie succession collatérale. De Beaumanoir dit, que l'*Eschoite* si est quant hiritage descend du costé par défaut de che que chil qui meurt n'a nus enfans, ne nul qui de ses enfans soit illus, si que ses hiritages eschoient à son plus prochain parent. *Successio collateralis.*

ÉCHOMES ou **ÉCHEOMES**, *Scalmes*, ou *Tolets*, en termes de Marine, ce sont des chevilles de bois, ou de fer, plus épaisses au milieu qu'aux deux extrémités, qui servent à tenir la rame du matelot qui nage.

Il y a des Auteurs qui dérivent ce mot du verbe Grec *ἐχουαί*, ou du nom *ἐχουα*. Il est bien plus naturel de le faire venir du Grec *σκαλμῖς*, & du Latin *scalmus*: en voici la généalogie; *scalmus*, eschoulme, eschaume, *échome*: ce qu'on appelle *échome* dans la Méditerranée, s'appelle *Tolet*, ou *Toulet* dans l'Océan, & *Touret* sur la Seine.

ÉCHOMETRE. f. m. *Echometrum*. Terme de Mathématique, d'Acoustique & de Musique. L'*Echometre* est une règle sur laquelle sont plusieurs lignes divisées, qui servent d'échelles pour mesurer la durée des sons, & pour trouver leurs intervalles & leurs rapports. Voyez M. Sauveur, dans ses *Principes d'Acoustique*, où il parle de l'*Echometre*, de ses Divisions, de ses usages.

Ce mot d'*Echometre*, dans son origine, signifie mesure du son: il est dérivé de deux mots Grecs, *ἠχος*, son; & *μετρον*, mesure.

ÉCHOMETRIE. f. f. Science, Art de faire des échos; de faire des bâtimens, dont la disposition, & surtout celle des voûtes, forme des échos.

ÉCHOPPE. f. f. petite boutique adossée à un mur, & couverte en appentis, qui se bâtit en des lieux passans. *Taberna*. C'est où se logent des Marchands qui n'ont pas à débiter des choses de grande valeur. Aux environs du Palais on a bâti plusieurs *échoppes*. Dans les marchés, dans les parvis des Cathédrales, il y a toujours quelques *échoppes*.

Ce mot approche de l'Anglois *Shop*, qui signifie une petite boutique. M. Huet, dans ses *Origines de Caen*, Ch. XI. fait *Eschope*, synonyme de *Cage*. Ce Contrat, dit-il, fait mention d'une cage, ou *échoppe*.

ÉCHOPPE. Terme de Graveur & autres Ouvriers. C'est une espèce de burin ou de pointe plate, & tranchante par l'extrémité, dont se servent les Orfèvres, Sculpteurs, Graveurs en eau-forte, Serruriers & autres, qui disent aussi *échopper*, pour dire, Travailler avec l'*échoppe*. *Calum*, *scalprum*. Pomey écrit *échoppe*, & *échopler*.

ÉCHOUAGE. f. m. Terme de Marine. Endroit où il y a peu d'eau, où l'on peut faire échouer un bâtiment avec moins de danger pour l'équipage.

ÉCHOUEMENT. f. m. Terme de Marine, & de commerce de mer. C'est le choc d'un vaisseau contre un banc de sable, ou un bas fond, sur lequel il ne peut passer faute d'y trouver assez d'eau; ce qui bien souvent le brise, & en cause la perte. Le Titre 9. du Livre 4. de l'Ordonnance de la Marine de France de 1681, règle, en quarante-cinq articles, tout ce qui concerne la police qui doit s'observer pour la conservation des effets & marchandises provenans des naufrages, bris & *échouemens* de Vaisseaux sur les côtes du Royaume. L'Abbé de Choisy se sert du terme d'*échouage* dans son *Journal du Voyage de Siam*. Il y a, dit-il, apparence, malgré l'*échouage*, que je gagnerai trois porcelaines.

ÉCHOUER. v. n. Donner contre un rocher, ou demeurer sur le sable, quand on est dans un vaisseau

qui ne trouve pas assez d'eau pour voguer, pour être à flot. On appelle aussi cela *toucher* quand la quille touche le fond de la mer. *Impingere*, *illidere* *navim ad saxa*, *herere in vado*. On le dit, & des personnes qui sont dans le vaisseau & du vaisseau même. Nous avons *échoué*. Notre vaisseau a *échoué*. Le vaisseau est arrêté quand il porte sur terre, parce qu'il n'a plus assez d'eau pour se soutenir.

On le dit aussi en signification active; *échouer* son vaisseau, pour dire, le faire *échouer*. La tempête a fait *échouer* ce vaisseau sur les bords de la Manche. Ce Capitaine a *échoué* exprès son vaisseau, a voulu s'*échouer*, pour se sauver des Corsaires, & pour attendre que les grosses marées le relèvent. Voy. **ECHOUAGE** & **ECHOUEMENT**. Il se dit aussi des grands poissons. On trouva une baleine qui avoit *échoué* sur la côte.

Ménage dérive ce mot de *excubare*, comme qui diroit *tomber*, *cheoir*; ou bien de *scopulare*, & de *scopulus*.

ÉCHOUER, signifie aussi quelquefois se Briser. Trois de nos vaisseaux *échouèrent* contre les rochers. *Sen* navire *échoua* contre les brisans.

ÉCHOUER, signifie, figurément, Avoir un mauvais succès; ne point réussir dans une entreprise. On a éventé le secret de cette affaire, je la tiens *échouée*. L'amour est un écueil contre lequel la vertu des plus grands hommes *échoue* ordinairement. Votre dessein a malheureusement *échoué*. Les traductions en vers *échouent* d'ordinaire par les défauts de la versification. **MÉNAGE**.

ÉCHOUE, ÉE. part. & adj. Ayant trouvé sa Galère *échouée* sur le rivage, il la fit remorquer par d'autres.

ÉCHROÏDÈS. f. m. Plante qui ne diffère de l'*Echium* ou *vipérine*, qu'en ce que la circonférence de ses fleurs est égale, au lieu que le bord supérieur de la *vipérine* est plus allongé que l'inférieur. Toutes deux ont les mêmes propriétés. Voyez *Vipérine*.

ECHTER, ou **ECHTERNACH.** Voyez **ETERNAC**.

ECHYMOSE, ou plutôt **ECCHYMOSE.** f. f. *Suffusio*. Terme de Médecine, qui se dit lorsque, par quelque effort ou contusion, le sang qui est arrivé entre cuir & chair & dans les muscles, s'y arrête, quoiqu'il n'y paroisse pas de plaie, ni d'ouverture. Il y a *échymosé* simple, & *échymosé* avec abcès. Ce mot est tout Grec: *ἐκχέσις*, signifie, effusion d'humeurs, *τῶν χυμῶν*.

On donne aujourd'hui le nom d'infiltration à cet épanchement.

E C I.

ÉCIJA. *Ecija*, *Astugis*. On écrit aussi *Artigis*, comme l'a remarqué Voilius sur Mela, L. II. C. 6. v. 21. p. 187. Mais Pline s'est trompé quand il l'a nommée *Lalligis*, selon la remarque du même Auteur. *Ecija* est une ville Episcopale d'Andalousie, en Espagne, située sur la rivière de Xénil, entre Cordoue & Séville. L'Evêque d'*Ecija* est suffragant de Séville. Maty l'appelle aussi *Ecyra*, & *Écise*.

ÉCIMER. v. a. couper la cime, couper la tête d'un arbre. *Decacuminare*. *Écimer* un arbre. On dit aussi *Étêter*. Cet arbre a été *écimé*, afin qu'il puisse pousser plusieurs branches sur sa cime: l'on *écime* les saules, afin qu'ils poussent. On les *étète*.

ÉCIMÉ, ÉE. part. *Decacuminatus*.

En termes de Blazon, *écimé* se dit ordinairement de la pointe d'un chevron qui est emportée; ce que l'on appelle aussi rompu. La Rochefoucault porte burelé d'argent & d'azur, au chevron de trois pièces de gueules, brochant sur le tout, le premier chevron *écimé*, ou rompu.

ÉCISE. Voyez **ÉCIJA**.

E C L.

ÉCLABOTER. v. a. Vieux mot. Couvrir de boue. C'est de-là que nous est venu *éclabouffer*, qu'on a composé d'*éclat*, & de *boue*.

ÉCLABOUSSER

ÉCLABOUSSER. v. a. *Luto vel aquâ perfundere, inficere, aspergere, lutulare.* Faire rejaillir de la boue au visage & sur les habits. Les chevaux qui marchent dans les ruisseaux *éclaboussent* les gens de pied.

Guenaud sur son cheval en passant m'éclabouffe. BOIL.
Lorsqu'un vilain Courtaut me pouffe,
Et me jette vers le ruisseau;
Ou qu'un carrosse m'éclabouffe,
Chargeant de mouches mon manteau.

P. DU CERC.

Ce mot est composé de *éclat*, & de *boue*. Nicot dit *esclabocher*.

ÉCLABOUSSURE. f. f. *Lutum injectum.* Boue, orduce qui rejaillit sur une personne. Votre linge est plein d'*éclaboussures*.

ÉCLAFFER. Vieux mot, pour *Éclater*. Les Gouvernantes de Gargantua *s'éclatfoient* de rire, quand sa braguette levoit les oreilles, comme si le jeu leur eût plu. RAB. Ponocrates & Eudemon *s'éclatferent* de rire tant profondément, qu'ils en cuiderent rendre l'âme à Dieu. ID. On parle de la sorte en Languedoc & en Dauphiné, & même en Bretagne. C'est une onomatopée.

ÉCLAIR. f. m. *Eclat* subit de lumière, qui annonce & précède ordinairement le bruit du tonnerre. *Fulgur.* L'*éclair*, selon les Cartétiens, consiste en ce que les exhalaisons, qui se trouvent entre deux nues, étant enflammées, ou par le choc, ou par la chute des nues, ou par la rapidité de leur mouvement, elles poussent les petites boules du second élément vers les objets d'alentour, d'où se réfléchissant vers nos yeux, nous sommes excités à voir ces objets, comme s'ils étoient enflammés, ou éclairés du Soleil. ROHAULT. Selon les Gassendites, l'*éclair* semble n'être qu'une lumière lancée & répandue dans l'air par la flamme de la foudre: & cette matière inflammable de la foudre n'est autre chose que certaines exhalaisons grasses, sulfureuses, bitumineuses & nitreuses, que la force de la chaleur souterraine, & celle du soleil détachent & élèvent en l'air. BERN.

La matière du tonnerre renfermée entre deux nuages, comme dans une espèce de voûte, est allumée par l'action des vents, par le choc des nuages, par la chaleur du soleil, par le mélange seul des esprits hétérogènes. Voy. TONNERRE, VAPEURS ET EXHALAISONS. Ces exhalaisons allumées dilatent avec violence l'air emprisonné dans l'exhalaison & dans le nuage. Le nuage ne pouvant plus soutenir l'effort de l'air, puisque son ressort acquiert des forces immenses, s'ouvre avec violence. L'air qui y étoit retenu, sort par l'ouverture avec une rapidité étonnante, & entraîne avec lui une partie des exhalaisons enflammées qu'il rencontre sur son passage. Voilà les éclairs qui brillent de toutes parts à nos yeux.

Suivant les nouveaux Physiciens, les éclairs ne sont autre chose qu'une infinité de bluettes qui sortent des nuages électrisés. La matière propre du tonnerre, est la matière électrique, qui est un vrai feu répandu dans l'atmosphère terrestre, & qui devient sensible lorsqu'il se joint à des matières inflammables. Les exhalaisons qui s'élèvent du sein de la terre, sont les aliments du feu électrique. Voy. ÉLECTRICITÉ. Si les vents contraires portent un nuage non électrique, contre un nuage électrique, ce choc donne une infinité de bluettes. Si les matières qui servent d'aliment au feu électrique s'enflamment, le nuage éclate en foudres & en carreaux. Lorsque le choc d'un nuage non électrique, contre un nuage électrique, ou d'un nuage moins électrique, contre un nuage plus électrique, n'est pas assez fort pour briser l'un & l'autre en des millions de parties, alors nous avons des éclairs sans tonnerre: lorsque cette rupture se fait, & qu'il se trouve, entre notre œil & les nuages brisés, quel-

Tome III.

qu'autre nuage capable d'absorber la lumière que donnent les bluettes électriques, nous avons des tonnerres sans éclairs.

Si le bruit du tonnerre suit immédiatement l'*éclair*, le nuage électrique est proche. Si il y a une seconde ou un battement de pouls entre l'*éclair* & le bruit, le nuage électrique est à 173 toises. Si il y en a deux, il est à 346, &c. calcul fondé sur la différence du mouvement de la lumière qui vient à nos yeux presque dans un instant, & parcourt dans une minute environ quatre millions de lieues, & celui du son qui ne parcourt dans le même temps que 10380 toises. Voy. Lumière & Son.

ÉCLAIR, se dit aussi des lumières réfléchies qui passent en un moment, comme d'une épée, d'une glace de miroir agitée.

On dit, figurément, il est prompt comme un *éclair*. La gloire de ce monde passe comme un *éclair*; pour dire, qu'elle ne dure guère. Démolthène a effacé les Orateurs de tous les siècles, & les a laissés comme abattus, & éblouis de ses tonnerres, & de ses éclairs.

Nous perdons le présent, ce temps si précieux,
Et qui tel qu'un éclair disparoit à nos yeux. DES-H.

On dit aussi, figurément & poétiquement, les *éclairs* de ses yeux, pour signifier l'*éclat* de ses yeux. **ÉCLAIR** des harengs. C'est un éclat de lumière, semblable à celui des éclairs qui précèdent le tonnerre: il paroît sur la mer lorsque les harengs passent en troupes.

On appelle aussi *éclair* en chymie, la lumière vive & étincelante qui paroît à la surface du bouton d'or ou d'argent qui reste sur la coupelle. Acad. Fr. c'est-à-dire, lorsqu'il perd son état de fluidité, qu'il commence à se congeler.

ÉCLAIRCIE. f. f. Terme de Marine. Endroit clair qui paroît au ciel dans un temps de brume. A dix heures du soir, il s'étoit fait une *éclaircie*, à la faveur de laquelle nous avons vu une très-grosse glace auprès de nous. Les Matelots qui alloient en vigie au haut des mats, dirent qu'il venoit quelque *éclaircie*.

ÉCLAIRCIR. v. a. Rendre un corps plus clair & plus net; *Illustrare, clarare.* Il faut laisser reposer ce vin pour l'*éclaircir*. On se mire dans l'argent qui est bien bruni, bien *éclairci*. Un vent de Nord *éclaircit* le ciel, le rend ferein, chasse les nuées.

Dans ce sens on le dit du visage, pour rendre clair & ferein.

N'éclaircirez-vous point ce front chargé d'ennuis? R.

ÉCLAIRCIR se dit, des choses liquides, pour rendre moins épais. *Eclaircir* un sirop.

ÉCLAIRCIR, se dit aussi des corps qu'on sépare les uns des autres, & dont on diminue le nombre, en laissant plus d'espace & d'intervalle. *Vacuare, dispergere.* La tempête a bien *éclairci* cette forêt; elle a abattu bien des arbres. Le feu de la courtine *éclaircissoit* les rangs des assaillans. On tira une telle quantité de traits, qu'on *éclaircit* bientôt la foule de ceux qui s'étoient trop avancés. VAUG.

ÉCLAIRCIR, se dit aussi par les Jardiniers pour arracher du plan dans un endroit où il il y en a trop. On *éclaircit* un bois, une pépinière, une planche de laitues. *Interlegere, interpurgare, disrarare*, dans Columelle. Ce plan est trop épais, trop dru; il en faut arracher pour l'*éclaircir*. On n'*éclaircit* point Poisseille, parce qu'elle ne peut être trop drue.

ÉCLAIRCIR, chez les Teinturiers, c'est diminuer le foncé de la couleur d'une étoffe. *Diluere, cluere.*

ÉCLAIRCIR, se dit, dans un sens figuré, pour rendre clair ce qui est obscur, en présentant les idées dans l'ordre où elles doivent être. *Eclaircir* une matière. Il est souvent employé comme synonyme à développer & expliquer, qui ont pourtant leur idée particulière. *Explicare, enucleare, dilucidare.* Les

Critiques du dernier siècle ont bien éclairci les Auteurs anciens.

☞ On le fait quelquefois synonyme à résoudre. *Éclaircir* une difficulté, un doute.

☞ **ÉCLAIRCIR** quelqu'un, c'est l'instruire d'une vérité, d'une chose dont il doutoit. *Docere*, je veux vous éclaircir de ce point là. On dit aussi *s'éclaircir*. Je serois bien-aise d'être éclairci de mon doute. Je veux m'éclaircir sur cette affaire avec vous. Vous ferez éclairci de toutes choses par lui-même. MOL. La plupart des gens sont également faciles à recevoir des impressions, & négligens à s'en éclaircir. NIC. On a effacé Epicure du nombre des Philosophes sans l'écouter; on n'a pas voulu s'éclaircir de son bon droit. S. EVR. De tous vos sentimens mon cœur est éclairci. RAC.

On dit, proverbialement, que le bien d'un homme est fort éclairci, quand il en a mangé une bonne partie; qu'une maison est bien éclaircie, quand il y a plusieurs des enfans ou des domestiques qui sont morts, ou qui se sont absentés.

ÉCLAIRCI, 1^e. part.

ÉCLAIRCISSEMENT. f. m. Effet de l'action qui éclaircit. *Illuminatio*. La chélidoine, ou éclair, est bonne pour l'éclaircissement de la vue. On s'en sert rarement au propre. BOUH. Ou, pour mieux dire, on ne s'en sert plus. C'est une bizarrerie de la langue. Ce mot exprime très-bien l'idée qu'on y avoit attachée. Nous ne sommes pas assez riches, pour nous appauvrir ainsi.

Chez les Officiers des Eaux & Forêts on dit, Faire des ventes par éclaircissement, quand on fait abatre des baliveaux sur un taillis qui sont en si grand nombre, qu'ils l'offusquent & l'empêchent de croître, en sorte qu'il ne profite plus, si on ne l'éclaircit, en faisant couper un nombre suffisant de ces baliveaux, tant anciens que modernes.

On le dit plus ordinairement au figuré, & il signifie, Explication d'une chose obscure ou difficile. *Enodatio*, *explicatio*. L'éclaircissement des difficultés de la Bible, se trouve dans des passages de même nature. Les Commentateurs donnent beaucoup d'éclaircissement aux Auteurs anciens. Dieu nous élève par des éclaircissements successifs à la connoissance de sa vérité. FL. Il résulte quelquefois de la dispute des éclaircissements utiles à la vérité. S. EVR. La figure n'est jamais assez nécessaire pour s'y attacher, ce n'est qu'un ornement, qu'un éclaircissement, & qu'un embellissement du discours. PELLISSON.

ÉCLAIRCISSEMENT, se dit aussi des explications qu'on demande à quelqu'un, pour savoir si, en disant, ou en faisant une chose, il a eu intention de nous offenser. C'est un homme à éclaircissements, en parlant d'un homme querelleux. BOUH. Gardez vous de ces gens pointilleux, qui demandent des éclaircissements sur la moindre équivoque. BELL. C'est un Amant jaloux qui veut un éclaircissement sur un regard, sur un coup-d'œil jeté à l'aventure. MOL. Je ne fais pourquoi un tel en use si mal à mon égard; je veux avoir un éclaircissement avec lui.

ÉCLAIRE. f. f. Plante que l'on nomme aussi chélidoine. Voyez CHÉLIDOINE & RENONCULE. Il y a la grande & la petite éclair. La grande éclair, c'est la chélidoine, & la petite, c'est le *ranunculus rotundifolius*, &c. *Infl. rei herb.*

ÉCLAIRER. v. a. Répandre, communiquer de la lumière. *Illuminare*, *collustrare*. Les astres ont été faits pour éclairer le monde. La salle du bal étoit fort bien éclairée.

☞ On dit absolument, le soleil, la lune éclairer.

☞ **ÉCLAIRER**. v. n. Se dit de cette flamme brillante, subite, & de peu de durée, qui s'éclaire dans l'air, & qui précède ordinairement le tonnerre. *Fulgurare*. Il faut chercher un abri contre l'orage; il commence à éclairer.

☞ On le dit encore au neutre, pour signifier, apporter de la lumière à quelqu'un, pour lui faire

voir clair. *Afferre lucem*. Prenez un flambeau, éclaircz à Monsieur.

☞ On le dit aussi de certains objets qui répandent naturellement de la lumière. Les vers luisans éclairent pendant la nuit. Les yeux des chats éclairent dans l'obscurité. *Coruscare*.

☞ On le dit de même, en Chymie, du bouton de fin, qui répand une lumière vive & étincelante, dans l'instant où il perd sa fluidité. Voyez ECLAIR.

En termes de Joueur, on dit activement éclairer le tapis, pour dire, coucher comptant la somme que l'on veut jouer. On avertit son adversaire d'éclairer le tapis, lorsqu'il oublie de mettre au jeu.

☞ **ÉCLAIRER**, pris dans un sens figuré, signifie, donner des lumières, de la clarté à l'esprit. *Docere*, *illuminare*, *illustrare*. Les sciences éclairent l'esprit, lui donnent bien des lumières. Loin de m'éclairer, vous ne pensez qu'à m'égarer par vos discours trompeurs. AB. TETU. Ceux qui demandent conseil, le font plus souvent pour être applaudis, que pour être éclairés. S. EVR. Quel besoin d'éclairer les autres, si on n'est pas éclairé soi-même? L. P. RA. Le savoir contribue à éclairer l'esprit; mais il ne forme pas toujours le jugement. LOCK. L'amour-propre est d'ordinaire très-éclairé sur ses intérêts. NIC. Ils ne connoissent ni cette valeur sage que la raison éclairer, ni cette égalité d'ame qu'aucun événement ne déconcerte. DE LA MOT.

☞ **ÉCLAIRER**, se dit aussi, au figuré, pour observer les actions de quelqu'un. *Observare*. Éclairer quelqu'un, les actions de quelqu'un. Les Princes sont trop éclairés pour goûter de véritables plaisirs. On a mis quelqu'un à la suite de ce jeune homme pour l'éclairer, pour éclairer ses actions. Voyez OBSERVER.

☞ **ÉCLAIRER**, en termes de peinture, c'est distribuer les lumières d'un tableau, y répandre des clairs avec intelligence. Voyez LUMIÈRE & CLAR, termes de Peinture.

On dit, proverbialement, la chandelle qui va devant éclairer mieux que celle qui va derrière, pour dire qu'il vaut bien mieux faire du bien de son vivant, que d'obliger ses héritiers par son testament à en faire.

ÉCLAIRE, 2^e. part.

☞ Ce terme, pris dans un sens figuré, est relatif aux lumières de l'esprit. L'homme éclairé est celui qui a des connoissances acquises, & qui fait en faire une application convenable. L'homme clairvoyant est celui qui a des lumières naturelles. L'homme éclairé, dit M. l'Abbé Girard, ne se trompe pas; il voit. Le clairvoyant ne se laisse pas tromper; il distingue. Voyez CLAIRVOYANT. L'étude rend éclairé. L'esprit rend clairvoyant. Un Juge éclairé connoît la justice d'une cause; il est instruit de la loi qui la favorise, ou qui la condamne. Le nombre de ceux qui sont assez éclairés pour démêler la vérité à travers la grimace, est bien petit. S. RÉAL. L'homme instruit a beaucoup de connoissances acquises, ainsi que l'homme éclairé; mais il n'a que cela. L'homme éclairé a quelque chose de plus.

☞ On dit que les pas d'un homme sont bien éclairés, que ses actions sont bien éclairées, pour dire, qu'il est bien observé.

On dit, au propre, qu'une maison est bien éclairée, *lucida*, *luminosa*, lorsqu'elle est bien percée, qu'elle a de grandes fenêtres, qu'elle reçoit bien du jour, ou qu'il y a un grand nombre de lumières. On dit, au figuré, qu'elle est trop éclairée, lorsque d'autres maisons ont des vues sur elle, & que les voisins voient ce qui s'y passe.

ÉCLAMÉ. adj. Terme d'Oiselier, se dit des Serins, & signifie, Qui a l'aile rompue, ou la jambe cassée. *Cui ala fracta*, *aut ruptus pes*. Lorsque vous aurez un Serin éclamé, dont la patte sera rompue, vous le mettrez dans une petite cage garnie de mouffe, ou petit foin; vous lui ôterez les bâtons sur lesquels il se perche, en lui mettant son boire & son manger au bas de la cage dans un petit coin. HER-

VIEUX. Il ne faut pas lui lier la patte, lors même qu'elle est cassée, parce que cela feroit venir quelque inflammation dans la ligature. Vous le placerez couvert dans un lieu à l'écart, de crainte qu'il ne s'achève de rompre la patte, ou l'aile, en attendant quelque autre oiseau auprès de sa cage, & laissant ainsi la patte cassée, la nature, qui est un bon Médecin, la lui guérira en peu de temps. *Id.*

ÉCLANCHE. f. f. Terme de Boucherie. Partie charnue du mouton, qui tient au quartier de derrière. *Vervicis femur, coxa.* Les meilleures éclanches sont celles qui ont le manche court. Le jus d'éclanche est excellent pour faire des bitques, des ragoûts & des sauces. On mange les éclanches rôties, à la daube, en pâte, &c.

ÉCLANCHE, pour dire un gigot de mouton, est un mot particulier aux Bourgeois de Paris, qui a peu d'usage à la Cour & dans les provinces. *Suite des Mots à la mode.* On dit plus communément Gigot.

Borel dérive ce mot de *clanche*, qui est un mot en usage chez les Serruriers, & signifie la partie du loquet qui s'abat en fermant une porte, à cause de la ressemblance de l'emboîture & du mouvement.

ÉCLAT. f. m. Ce mot signifie proprement une pièce, un morceau de bois brisé ou rompu dans sa longueur. On fend une buche par éclats. Dans les Tournois on voyoit les lances des Chevaliers voler en éclats. Un de nos Rois fut blessé d'un éclat de lance.

On le dit de même des pierres brisées par le canon, des grenades, des bombes qui crevent. *Ajula, corporis dissiliantis fragmen, fragmentum.* Il fut tué d'un éclat de bombe, de grenade. Le canon dormant contre la muraille, faisoit voler des éclats de pierre.

Pasquier dérive ce mot par onomatopée du bruit que font les choses qu'on fend, & qu'on éclate. Mais il vaut mieux le faire venir du Grec *κλάω, frango, κλάω, Fraclio.* L'estime qu'il vient, comme l'a fort bien reconnu M. Ménage, d'*ecclatum*, participe passif du verbe *ecsero.* *Ecclatum* a été formé de l'infinitif barbare *ecclatere*, & de-là éclater; comme, de *relatum, relatare*, le vieux Gaulois relater; de *translatum, translatare*, translater, dont on usoit encore au commencement du siècle dernier; de *tralatium, tralatare*, tralater, anciennement *fralater*, changeant *tra* en *fra*, à l'Italienne. Les autres significations du mot *éclat* ont rapport à cette même origine. Ainsi *éclat* signifie, tantôt bruit, à cause du bruit que fait cette partie d'un corps dur, lorsqu'elle s'en détache avec force; & tantôt lumière, à cause de la lumière que produisent quelques-uns de ces corps quand ils sont froissés.

ÉCLAT, *fulgor*, se dit aussi des rayons que jettent les corps lumineux, ou de ceux qui réfléchissent les corps polis. C'est une lumière vive & abondante qui affecte fortement l'organe. Le soleil au sortir de la nue a plus d'éclat. L'étoile de Vénus, ou du Berger, est celle qui a le plus d'éclat. Les diamans sont entre les pierreries celles qui ont le plus d'éclat, le plus de feu. Le verre a aussi son éclat.

*Toute votre félicité,
En un moment tombe par terre:
Et, comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité.* CORN.

C'est là, dit Voltaire, un de ces conceits, un de ces faux brillans, qui étoient tant à la mode. Ce n'est pas l'éclat qui fait la fragilité, les diamans qui éclatent bien davantage, sont très-solides. Ces vers sont pris mot à mot d'une Ode de M. Godeau à Louis XIII. La mémoire de Corneille pouvoit l'avoir trompé. Ces vers se présentèrent à lui dans la foule de ses autres enfans. Il eût été mieux de ne les pas employer: il étoit assez riche de son propre fonds. C'est peut-être une plus grande faute de les avoir cru bons, que de se les être appropriés.

ÉCLAT, *splendor*, se dit aussi des choses vivés, & hautes en couleur. La renouëlle a un rouge vif qui lui donne beaucoup d'éclat. Cette femme a dans les yeux, dans le teint beaucoup d'éclat, de vivacité. L'éclat du coloris, l'éclat & la vivacité des couleurs. Les tableaux de Rubens ont beaucoup d'éclat.

L'éclat enchérit sur le brillant, & le brillant sur le lustre, en sorte qu'on peut appliquer ces trois mots au même sujet, par forme de gradation; en disant, par exemple, d'une chose, qu'elle a du lustre, du brillant, & même de l'éclat. Mais ils ne sont pas faits pour être sous le régime l'un de l'autre, & l'on ne peut pas dire le lustre du brillant, ni le brillant du lustre, &c. L'éclat est l'effet d'une lumière vive & abondante. La splendeur montre les objets dans tout leur éclat. Il semble, dit M. l'Abbé Girard; que l'éclat tienne du feu, le brillant de la lumière, & que le lustre tienne du poli. Les couleurs vives ont plus d'éclat que les couleurs pâles. Voyez LUMIÈRE, LUEUR, CLARTÉ, SPLENDEUR.

Le mot d'éclat est quelquefois employé, dans le figuré, pour le discours & les ouvrages d'esprit. C'est par la vérité, la force & la nouveauté des pensées, qu'un discours a de l'éclat. Voyez BRILLANT au figuré. Les figures pompeuses & magnifiques de Tertullien ne prouvent que par leur éclat sensible. MALÉB. Les beautés d'éclat, en fait de paroles, ne sont pour l'ordinaire que de fausses beautés, qui n'ont que la première vue. LE CH. DE M.

ÉCLAT, se prend encore, au figuré, pour gloire, magnificence, tout l'appareil de la grandeur. L'éclat de la vertu, des belles actions, des grandeurs, des richesses. Les triomphes des Romains se faisoient avec beaucoup d'éclat & de magnificence.

L'éclat de mes hauts faits fut mon seul partisan.

CORN.

Ce Seigneur a toujours paru à la Cour avec un grand éclat. La pourpre, qui rehausse d'ordinaire l'éclat des bonnes qualités, reçoit du lustre de toutes les siennes. B. RAB.

*L'éclat de mon nom même augmente mon supplice:
Moins connu des mortels je me cacherois mieux.*

RACINE.

*On aime leur grandeur sans aimer leur personne;
Ils n'ont que cet éclat, qui vient de la Couronne,
Et connus par leur nom plus que par leurs exploits,
Ils ne seroient plus rien, s'ils cessôient d'être Rois.*

FL. CH.

Dans cette acception, on dit qu'une action a fait beaucoup d'éclat, pour dire, qu'elle a fait grand bruit. Voyez ce mot.

On le dit de même des choses qui sont vues dans le monde, qui fournissent matière aux conversations, dont on parle beaucoup en mauvaise part. Prévenir, empêcher l'éclat d'une mauvaise affaire.

On le dit encore d'une querelle, d'une rupture qui fait du bruit.

Avec ce pied plat,

Il faudra que j'en vienne à quelque grand éclat.

MOL.

Enfin des choses dont on se vante trop, & que l'on affecte de faire paroître. A quoi bon tous ces éclats de vertu? c'est que vous cherchez de la réputation.

*Là, votre prudence, & vos éclats de zèle,
Ne furent pas cités comme un fort beau modèle.*

MOL.

Faire un éclat de rire. Faire grand bruit en riant. *Risum tollere.*

ÉCLAT. Ville Capitale de la Basse Arménie: elle est située, selon les Géographes Persans, à 75 degrés 50' de longitude & à 39 degrés 28' de latitude. C'est

la même qui est nommée *Achlat* dans la carte de la Perte d'Oléarius.

ÉCLATANT, ANTE. adj. Qui fait du bruit, qui a de l'éclat. *Fulgidus, splendidus, clarus*. Il est employé de même qu'éclat dans le sens propre, dans le sens par extension, & dans le sens figuré, comme on le verra par les exemples suivans. Lumière, couleur *éclatante*, son *éclatant*, voix *éclatante*, vertu *éclatante*. Le canon fait un bruit *éclatant*. Les rubis balais ont une couleur *éclatante*. La lumière du soleil est si *éclatante*, qu'elle éblouit.

J'ai vu de mes pareils les malheurs éclatans. RAC.

Les services les plus *éclatans* ne sont pas les plus sensibles pour les Souverains. S. REAL. De tout temps rien n'a été plus dangereux parmi les hommes qu'un mérite *éclatant*. Le superbe ne cherche pas à faire de bonnes actions; il n'en veut faire que d'*éclatantes*.

*Publions en tous lieux,
Du plus grand des Héros la valeur triomphante:
Que la terre & les cieux,
Retentissent du bruit de sa gloire éclatante.*

QUINAUT.

*Des plus riches habits les apprêts éclatans
Réparent foiblement les ravages du temps.*

CORN.

ÉCLATANT, Terme de Bijoutier. adj. pris substantivement. Pierre de composition fort tendre, mais qui a beaucoup d'éclat.

ÉCLATANTE. f. f. Sorte de fusée chargée de composition de feu brillant qui lui donne plus d'éclat que le seul charbon.

ÉCLATER. v. n. Aller en éclats, se rompre, se briser en éclats. *Dissilire in fragmina, assulatim, assulosè disrumpi*. Cet arbre a *éclaté*. La bombe *éclata* en tombant, & tua plusieurs personnes. Il est aussi réciproque. Cet arbre s'est *éclaté*.

Les Jardiniers, d'après la Quintinie & Liger, font quelquefois ce verbe actif. Prenez-garde de trop baisser cette branche, de peur de l'*éclater*, ou qu'elle ne s'*éclate*. LA QUINT. Voilà une branche que le vent a *éclatée*. LIGER.

ÉCLATER, signifie aussi faire un grand bruit. Le tonnerre *éclate*. On le dit aussi figurément du bruit qu'on fait en riant. *Eclater*, ou s'*éclater* de rire. *Risum tollere*.

On le dit aussi, figurément, des choses qui ont été cachées, & qui viennent à la connoissance de tout le monde. On tramoit cette conjuration il y avoit long-temps; mais enfin elle a *éclaté*.

Quelque orage sur eux est tout prêt d'éclater. RAC.

On soupçonnoit un mariage clandestin, il a enfin *éclaté*, on l'a déclaré hautement. Ils en vinrent à une animosité réciproque, qui *éclata* en plusieurs rencontres. L'AB. REGN.

On dit de même *éclater* en injures, en reproches, & s'emporter. *In querelas, in convicia erumpere*. Je fus prête à *éclater* cent fois par mes pleurs & par mes reproches.

ÉCLATER, construit avec la préposition contre, ou mis absolument, signifie, S'emporter, invectiver, faire des plaintes avec chaleur & avec colère. *Iraisci, stomachari, in querelas & convicia erumpere*. *Eclater* contre l'injustice.

Après cela, Madame, éclatez contre un traître.
RACINE.

Marot a dit, s'*éclater*, pour *éclater*, parler avec feu.

*Celui qui parle illec, sans s'éclater,
Le Juge assis veut corrompre & flatter.*

ÉCLATER, signifie aussi, Avoir de l'éclat, frapper les yeux. Voyez **ECLAT**. On le dit tant au propre qu'au figuré. *Splendere, splendescere, fulgere*. Les pierres mises en œuvre *éclatent* davantage. La gloire de ce Conquérant *éclate* dans toutes les contrées. La colère *éclatoit* sur son visage, qui en étoit tout troublé, & altéré. M. ESP. Faire *éclater* la vérité, c'est la faire connoître évidemment, d'une manière sensible: on doit entendre de la même manière, à proportion, ces expressions, faire *éclater* son zèle, sa colère, &c.

Un transport tout de flamme éclate en son visage.

LA SUZE.

*On peut douter d'un cœur qui n'a point combattu:
Ce n'est qu'en ces assauts qu'éclate la vertu.* CORN.

ÉCLATÉ, ÉE. part. pass. & adj. Bois *éclaté*, pierre *éclatée*. *Dissilius, fractus*.

ÉCLATÉ, se dit, en termes de Blason, des divisions de l'Ecu, qui ne se font pas nettement & en ligne droite, mais qui semblent témoigner que cela provient de ce qu'il a été rompu ou brisé avec force, de sorte qu'il paroît en éclats. On le dit aussi des lances rompues, des chevrons, &c.

ÉCLECTIQUE. adj. souvent employé substantivement. Nom que l'on donnoit à quelques Philosophes anciens. *Eclecticus, Electicus*. Diogène Laerce, L. I. & Suidas, disent que les *Eclectiques* étoient ceux des Philosophes qui, sans s'attacher à aucune secte particulière, prenoient de chacune ce qu'ils y trouvoient de bon & de solide. De-là leur venoit leur nom, qui en Grec signifie, Qui peut être choisi, & qui choisit: *εκλεγω*, Je choisiss. Laerce dit au même endroit qu'on les nommoit encore pour la même raison Analogétiques, & que pour eux ils s'appeloient Philaléthiques, c'est-à-dire, amis ou sectateurs de la vérité. Le Chef des *Eclectiques* fut un certain Potamon d'Alexandrie, qui vivoit sous Auguste & sous Tibère, & qui, las de douter de tout avec les Sceptiques & les Pyrrhoniens, forma la secte *Eclectique*, que Vossius appelle aussi *Elective*, conformément au Latin. Voyez cet Auteur, *Hist. Philos. L. III. C. dernier*. Être *Eclectique*, c'est être de la secte de ceux qui se conservent la liberté de choisir dans les autres sectes ce qui leur paroît le meilleur. CLIFTON. Son Traducteur écrit mal-à-propos *Ecclésiastique*.

ÉCLEGME. f. m. Terme de Pharmacie. Médicament pectoral d'une consistance de sirop épais. Ce mot, qui signifie, Léchement, sucement, est Grec: il vient de la particule *ελ*, & de *κεχειν*, lécher. On a nommé ainsi ce remède, parce qu'on le fait sucer aux malades avec un bâton de réglisse, qu'on trempe dedans par un bout, afin qu'étant pris peu-à-peu il demeure plus de temps au passage, & humecte mieux la poitrine. Il y a un *éclegme* de choux, un de pavot, un de lentilles, un de scille, &c. Les Médecins appellent aussi ce médicament *loock*, qui est le nom que lui donnent les Arabes.

ÉCLIPSE. f. f. *Eclipsis, deliquium, defectus*. Obscurcissement d'un corps céleste par l'interposition de quelque corps opaque, entre le corps céleste & notre œil, ou entre ce même corps & le soleil. L'*éclipse* du soleil devoit être plutôt appelé l'*éclipse de la terre*, puisque c'est la privation de la lumière du soleil par une partie de la surface de la terre, que nous appelons *éclipse de soleil*: ce qui arrive, lorsqu'il est conjoint avec la lune dans les nœuds de l'*Écliptique*, & qu'elle est interposée entre lui & la terre. Comme l'ombre de la terre jetée sur la Lune doit y produire les *éclipses* totales ou partiales que l'on y observe de temps en temps; ainsi la lune, lorsqu'elle jette son ombre sur la terre, forme une *éclipse de terre*: toute la différence qui s'y trouve vient uniquement de ce que la lune étant beaucoup plus petite que la terre, son ombre n'en sauroit couvrir toute la surface, mais seulement une très-

grande partie de cette même surface. Ainsi il n'y aura que ceux qui habitent cette partie de la terre qui se trouveront dans les ténèbres ; en sorte que, la lune venant à jeter son ombre dans une foit petite étendue, on y verra disparaître le soleil. C'est la raison pourquoi on ne voit ce phénomène *éclipse* de soleil : quoique improprement, puisque le soleil ne manque point pour cela de lumière. En effet il la conserve toujours avec le même éclat : ce sont au contraire les régions de la terre où l'ombre vient à se répandre, qui en manquent effectivement, & ce sont elles qui sont véritablement éclipsées. *Institut. Astronom. p. 193.* L'*éclipse* de lune se fait, lorsqu'elle est pleine, & opposée au soleil dans les mêmes nœuds, & que l'ombre de la terre tombe sur le disque de la lune, & empêche qu'elle ne reçoive sa lumière. Ce qui fait qu'il n'arrive pas des *éclipses* toutes les fois que la lune est entre le soleil & la terre, ou la terre entre le soleil & la lune, c'est que souvent ces trois corps ne sont pas exactement rangés en droite ligne, & que par conséquent celui qui devoit faire l'*éclipse* jette son ombre un peu à côté de celui qui en devoit être couvert. FONT. Chaque pleine lune nous donneroit une *éclipse*, si cette planète avoit un mouvement périodique dans l'Ecliptique ; mais l'orbite de la lune forme avec l'Ecliptique un angle qui va quelquefois jusqu'à 5 degrés 17 minutes. C'est pourquoi la lune ne s'éclipse que lorsqu'elle se trouve dans un des nœuds, ou près d'un des nœuds, dans le même temps que le soleil paroît dans le nœud, ou près du nœud opposé. Les Satellites de Jupiter ont aussi leurs *éclipses*, quand cette planète se trouve entre le soleil & les satellites.

Les Anciens se formoient une idée affreuse des *éclipses*, comme de préages des plus funestes afflictions. BAY. Plutarque rapporte qu'à Rome on n'osoit s'expliquer qu'en secret de la cause naturelle des *éclipses*, parce que c'étoit ôter aux Devins leur emploi. Les hommes ont fait, débité bien des sottises sur les *éclipses*. FONT. L'*éclipse* de soleil dure moins que celle de la lune. La plus longue *éclipse* du soleil n'est que de deux heures. La raison est, que le mouvement propre de la lune se faisant d'Occident en Orient, elle achève son cours, ou mois périodique, en 27 jours & demi, & quelque chose de plus, c'est-à-dire, qu'elle fait à-peu près les 360 degrés en ce temps-là : ainsi il faut qu'elle parcoure 13 degrés en un jour ; & par conséquent elle fait un demi-degré à chaque heure, & ce demi-degré est environ la grandeur du diamètre apparent du soleil : ainsi, même lorsque l'*éclipse* du soleil est la plus longue, c'est-à-dire, lorsqu'elle est totale, la lune pour le couvrir emploie une heure, qui est la moitié de la durée d'une *éclipse* ; & pour se retirer de devant le disque du soleil, il lui faut de même une heure entière. Pour déterminer la durée d'une *éclipse* de soleil, ou de lune, on divise ordinairement le diamètre du soleil ou de la lune en douze parties égales, qu'on appelle doigts écliptiques, & chaque doigt en 60 minutes. On appelle *demeure*, le temps que tout le disque du soleil demeure caché à nos yeux par l'interposition de la lune ; ou le temps que toute la lune demeure enveloppée dans l'ombre de la terre. On appelle *incidence*, ou *immersion*, le commencement d'une *éclipse* de lune, ou de soleil : c'est-à-dire, le moment auquel la lune commence à nous cacher une partie du soleil, ou auquel la lune commence à être obscurcie, & à entrer dans l'ombre de la terre ; *émersion* ou *expurgation*, quand le soleil recommence à paroître, ou que la lune sort de l'ombre de la terre.

Les Astronomes divisent l'*éclipse* de lune en *partielle*, quand la lune n'est obscurcie qu'en partie ; en *totale sans demeure*, quand la lune est entièrement obscurcie, & qu'elle ne demeure pas un temps considérable dans l'ombre ; & *totale avec demeure*, quand tout le corps de la lune est obscurci, & qu'il

demeure quelque temps dans l'ombre. On appelle encore *éclipse centrale*, une *éclipse totale*, en sorte que l'axe de l'ombre, ou du cône que fait l'ombre de la terre, passe par la centre de la lune. Pour le soleil, il peut y avoir une *éclipse centrale*, qui ne soit point totale, lorsque dans le temps de l'*éclipse* la lune se trouve dans son apogée, & plus éloignée de la terre. Car pour lors, si le centre de la lune se trouve à notre égard dans la même ligne que le centre du soleil, l'*éclipse* sera *centrale* ; mais, parce que la lune sera plus près du soleil, & que d'ailleurs son disque est beaucoup plus petit que celui du soleil, elle nous en cachera une bien moindre partie, & il se pourra faire qu'à l'entour de la partie du disque du soleil, qui sera *éclipse*, il reste comme un anneau de lumière, que la lune ne couvrira point : c'est pour cela que ces sortes d'*éclipses* s'appellent *annulaires*. Les *éclipses annulaires* sont fort rares : généralement parlant il arrive plus d'*éclipses* de soleil que d'*éclipses* de lune. Mais, dans chaque pays en particulier, on voit plus d'*éclipses* de lune que d'*éclipses* de soleil. La raison de cela, c'est que l'*éclipse* de la lune paroît toujours sur tout l'hémisphère de la terre sur lequel la lune est pendant l'*éclipse*, au lieu que l'*éclipse* de soleil ne paroît que dans les endroits de la terre à l'égard desquels la lune cache le soleil. La lune ne peut guère éviter l'*éclipse* de cinq en cinq mois. L'*éclipse* du soleil est souvent précédée quinze jours devant, & suivie quinze jours après d'une *éclipse* de lune.

☞ La lune totalement éclipsée paroît quelquefois de couleur de cendre, quelquefois d'une autre couleur.

☞ L'ombre parfaite de la terre ne s'étend pas jusqu'à quarante-huit mille lieues. L'ombre imparfaite, ou la pénombre s'étend jusqu'à environ trois cents vingt cinq mille lieues au-delà de la terre. Ce n'est pas dans l'ombre, mais dans la pénombre que se fait l'immersion du disque de la lune. Cette pénombre contient plusieurs rayons du soleil. Ainsi la lune, quoique totalement éclipsée, doit nous paroître tantôt rougeâtre, tantôt d'une autre couleur.

☞ La lune se meut périodiquement d'Occident en Orient ; ainsi c'est toujours le limbe oriental du disque de cette planète qui doit entrer le premier dans l'ombre de la terre.

☞ Dans les *éclipses* de lune, le soleil & la lune sont séparés l'un de l'autre de six signes célestes : ainsi il n'est pas possible que ces deux astres se trouvent ensemble sur l'horizon. Lorsque cela paroît arriver, c'est une illusion purement optique, causée par la réfraction de la lumière. C'est par cette raison que nous croyons voir le soleil sur l'horizon, lorsqu'il n'y est pas réellement. Voyez RÉFRACTION.

La figure d'une *éclipse* est la représentation sur un plan, du commencement, du milieu, & de la fin de cette *éclipse*, soit de lune, soit de soleil. On appelle *éclipse moyenne*, celle qui se fait dans la moyenne conjonction, ou dans la moyenne opposition ; & *éclipse vraie*, celle qui se fait dans la vraie conjonction, ou dans la vraie opposition.

Il y a une *éclipse* des Satellites de Jupiter presque tous les jours. On ne fait point certainement les longitudes que par le moyen des *éclipses*. Les *éclipses* du premier Satellite de Jupiter sont pour cela bien plus commodes & bien plus sûres que celles du soleil ou de la lune, & outre cela bien plus fréquentes. L'illustre M. Cassini a fait des tables de mouvemens du premier Satellite de Jupiter : ces tables servent à calculer les *éclipses* de ce Satellite, & le temps de ses immersions & émerfions. L'usage en est très-aisé pour la détermination des différences en longitude. Deux personnes observent chacun en différens lieux une même immersion ou émerfion, & après comparent le temps de leurs deux observations, pour avoir la différence de l'heure, minute & seconde de chacune, laquelle différence étant convertie en degrés & minutes, comptant quinze degrés pour une heu-

re, un degré pour quatre minutes, & une minute pour quatre secondes, donne la différence de longitude de ces lieux en degrés & minutes. Lorsqu'on a la table des immersions & émerfions, ou qu'on les a calculées par les tables de M. Cassini, qui font d'un usage très-aifé, il ne faut qu'observer une immersion ou émerfion du premier Satellite de Jupiter; & la différence de temps entre l'observation & le calcul fait sur les tables qui font pour le méridien de Paris, donnera la différence en longitude entre Paris & le lieu de l'observation.

Il y a des voies sûres de prédire les *éclipses*, & de favoir sur quel horizon elles paroîtront. Romer a trouvé une machine ou espèce de planisphère & de montre, qui, par le moyen d'une manivelle qu'on tourne, marque toutes les *éclipses* des planètes qui ont été, ou qui feront jamais. C'est une invention merveilleuse. Cette machine est à l'Observatoire Royal de Paris, avec plusieurs autres machines curieuses. M. de la Hire le père a fait des tables Astronomiques pour les *éclipses* du soleil & de la lune. Il n'a attaché ses tables à aucune hypothèse.

On dit qu'une *éclipse* est de huit doigts, de dix doigts, quand l'astre est obscurci en tant de parties de son corps, qu'on suppose être divisé en douze doigts ou parties; & on dit que les *éclipses* de la lune font de plus de douze doigts, lorsque l'ombre de la terre couvre plus que le disque de la lune, enforte que la lune demeure long-temps dans l'ombre, & s'y enfonce; & c'est pour lors que l'*éclipse* de la lune est totale avec demeure, *totalis cum mora*.

Les Païens attribuoient la cause des *éclipses* de lune aux visites que Diane ou la lune rendoit à son amant Endymion dans les montagnes de la Carie; mais, comme ses amours ne durèrent pas toujours, il fallut chercher une autre cause de ses *éclipses*. On publia que les forciers, sur-tout celles de Thessalie, où les herbes venimeuses étoient plus communes, avoient le pouvoir par leurs enchantemens d'arrêter la lune sur la terre, & qu'il falloit faire un grand bruit de chaudrons & autres instrumens, pour l'empêcher d'entendre les cris de ces Magiciennes.

Les Mexicains jeûnoient pendant les *éclipses*, & particulièrement les femmes, qui durant ce temps-là se maltraitoient elles-mêmes; & les filles se tiroient du sang des bras. Ils s'imaginoient que la lune avoit été blessée par le soleil pour quelque querelle qu'ils avoient eue ensemble. Les Anciens faisoient grand bruit avec des instrumens d'airain, & pouffoient des grands cris pendant l'*éclipse* de la lune, croyant la soulager dans son travail. Juvenal dit, d'une femme babillarde, qu'elle fait assez de bruit pour secourir la lune lorsqu'elle travaille. *Una laboranti poterit succurrere luna*. D'autres attribuoient l'*éclipse* de la lune à l'art des Magiciens, qui par leurs enchantemens l'arrachent de son ciel, & la faisoient venir écumer sur l'herbe. Les Chinois ont là-dessus leurs idées particulières. Voyez les *Mémoires* du R. P. LE COMTE.

Ce mot vient du Grec *εκλιπσις*, de *εκλειπω*, *deficio*. Et ainsi tous ces mots, *eclipse*, *éclipser*, *écliptique*, ne doivent pas s'écrire en François par deux c, & encore moins par un y Grec. Il y a des gens qui ne manquent jamais de mettre des *h*, & des *y* Grecs, dans les mots qui viennent du Grec, comme s'il n'y avoit pas en Grec des esprits doux aussi bien que des esprits âpres, & des *i* simples aussi bien que des *y* Grecs, ou *v*. On commence depuis quelque temps à retrancher l'*y* Grec, & l'*h*, dans bien des mots, dans lesquels on devroit les observer, pour marquer leur origine: l'usage est le maître de ces sortes de choses, & quand il sera bien établi, il faudra nous y rendre. Mais l'usage de mettre des *h* & des *y* Grecs, dans les mots Grecs qui n'ont point en Grec d'aspiration, ni d'*u*, doit être toujours regardé comme un abus;

& il n'y a ni prescription ni autorité qui le puisse faire passer.

ÉCLIPSE DU SOLEIL ET DE LA LUNE. En termes de Grand Art, cela signifie l'état de la matière philosophale considérée dans le premier régime, lorsqu'elle est comme de la poix fondue.

Une lune qui couvre le soleil & lui cause une *éclipse*, avec ce mot, *Adimit quo ingrata resulget*, est la devise d'une ame ingrate dans Picinelli. Et une *éclipse* de lune, avec ce mot Italien, *E pur camina*, est une devise du Père Camillo Autici, pour la constance & la fermeté dans l'adversité.

ÉCLIPSE, se dit, figurément, d'un obscurcissement passager, *Obscuratio*. L'éclat de sa lumière ne souffre ni d'*éclipse*, ni de nuit. LA SUZE. Cette malheureuse *éclipse* de la Monarchie eut des commencemens bien foibles. PATRU. Elisabeth disoit un jour à son Conseil, sachez que la France ne peut souffrir d'*éclipse* qui ne soit funeste à l'Angleterre, & que son dernier jour seroit un présage de notre prochaine nuit. LARREY, *Elisab.* p. 505.

ÉCLIPSE, se dit aussi pour disparition: en parlant des personnes qui ont été long-temps absentes, on dit qu'elles ont fait une longue *éclipse*.

ÉCLIPSER. v. a. Se dit, au propre, d'un corps opaque, qui, par son interpolation, cache un corps céleste, en tout, ou en partie, en intercepte la lumière. *Obscurare*. La lune *éclipse* le soleil, lorsqu'elle se trouve en conjonction entre le soleil & la lune, parce qu'alors elle répand son ombre sur la terre, & qu'elle nous empêche de recevoir les rayons de lumière que le soleil nous envoie.

Ce mot, transporté au figuré en parlant du mérite & des talens, présente la même idée d'obscurcissement, mais d'un obscurcissement total, & paroît synonyme à effacer. Corneille *éclipse* tous les Poëtes Tragiques qui l'avoient précédé. Ne t'approche jamais de qui peut t'*éclipser*. Le plus accompli aura toujours le premier rôle.

S'ÉCLIPSER. v. récip. Souffrir *éclipse*. *Deficere*, *eclipsim*, *deliquium pati*. Le soleil s'*éclipse* miraculeusement à la mort de Notre-Seigneur. En Amérique on étoit persuadé que le soleil & la lune étoient fâchés quand ils s'*éclipsent*, & Dieu fait ce qu'on ne faisoit pas pour se raccommoder avec eux. FONT.

ÉCLIPSER, se dit, figurément, de ceux qui s'absentent, qui disparaissent, ou qui se cachent, ou des choses qui se perdent, qui s'évanouissent. *Evanescere*. Ce Banqueroutier s'est *éclipse*, il ne paroît plus. Il s'est *éclipse* de la Cour. Tout le bien de ce prodigue s'est *éclipse* en peu de temps. De vos beaux yeux les rayons s'*éclipsent*. VOIT. Si l'Eglise de JESUS-CHRIST se soit entièrement *éclipse*, & dérobée à la vue des hommes. NIC.

Quels nobles esprits osèrent.

Lui présenter le miroir?

Tous ses défauts s'éclipsèrent,

Sitôt qu'elle put les voir. ROT. Ode à l'Académie.

ÉCLIPSÉ, ÉE. part. En termes de Blason, on dit que les étoiles sont *éclipsées*, lorsqu'elles ne paroissent qu'à demi & sortant d'une autre figure, MÉNÉTRIER.

ÉCLIPTIQUE. adj. m. & f. *Eclipticus*. Qui appartient aux *éclipses*. Conjonction *écliptique*. Termes *écliptiques*. Toutes les pleines lunes ne sont pas *écliptiques*, c'est-à-dire, qu'il n'arrive pas d'*éclipse* à toutes les lunes, quoique le soleil soit toujours pour lors opposé directement à la lune, parce qu'il n'est opposé qu'en longitude, & non pas en latitude.

ÉCLIPTIQUE. f. f. Terme d'Astronomie. C'est la ligne qui est marquée dans les Sphères au milieu du Zodiaque, & qui le partage dans toute sa longueur en deux parties égales, & que le soleil décrit par son mouvement annuel. *Ecliptica*.

☞ Dans le système de Copernic, qui est généralement reçu, c'est proprement la terre qui décrit l'écliptique. Mais que ce soit la terre ou le soleil cela revient au même pour l'explication des apparences célestes. On l'appelle autrement l'orbite du soleil ou, pour parler plus exactement, l'orbite de la terre. L'écliptique coupe l'Equateur en deux parties égales, & ne s'en éloigne, de part & d'autre, que de 23 degrés, 29'.

Le soleil est toujours dans l'écliptique; mais la lune n'y est pas toujours. Elle s'en éloigne jusqu'à cinq degrés, tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre. Mais, de cinq en six mois, ou environ, elle coupe l'écliptique, & ce n'est que vers ce temps là qu'il peut y avoir éclipse, ou de lune, ou de soleil. Les endroits dans lesquels la lune coupe l'écliptique s'appellent les nœuds de la lune; & ainsi il ne peut y avoir d'éclipse, que lorsque la lune est vers les nœuds. On appelle *longs écliptiques*, les douze parties égales du diamètre de la lune, ou du soleil, par lesquels on détermine sa grandeur, ou la durée d'une éclipse. On appelle *termes écliptiques*, la distance de 12 ou de 15 degrés des nœuds de l'écliptique; c'est-à-dire que, si la lune est jointe, ou opposée au soleil, dans cette distance des nœuds, il se peut faire une éclipse de soleil, ou de lune, quoiqu'elle ne soit pas dans les nœuds de l'écliptique. Mais, hors cette distance, l'éclipse est naturellement impossible.

Le nœud boréal ou ascendant de l'écliptique s'appelle aussi *tête du dragon*, & le nœud austral, ou descendant, *queue du dragon*.

Le Chevalier de Louville alla exprès à Marseille en 1714, pour voir si l'obliquité de l'écliptique y paroît la même qu'elle avoit été observée par Pytheas, il y avoit plus de 2000 ans. Il trouva cette obliquité de l'écliptique moindre de 20 minutes que Pytheas ne l'avoit trouvée. Les anciens Egyptiens disoient que le soleil pendant des siècles entiers s'étoit levé à l'Occident. Herod. Euterp. Les Prêtres de Thèbes le rapportèrent à Hérodote. Platon, Diogène Laërce & Plutarque parlent aussi de cette révolution. Les Philosophes Babyloniens comptoient, au temps de l'entrée d'Alexandre dans leur ville, 430000 ans depuis les premières observations qui s'y étoient faites. Il se trouve, selon le calcul de M. le Chevalier de Louville, que l'axe de l'écliptique avoit été perpendiculaire à celui de l'équateur, il y a environ 399000 de nos années, supposé que le monde eût existé alors. Ôtez, de ce nombre, le temps qui s'est écoulé depuis l'entrée d'Alexandre à Babylone, on verra que ce calcul se rapporte assez juste avec les 430000 années de 360 jours, que comptoient les Babyloniens. Il y a bien de l'apparence que les Astronomes Chaldéens avoient fait la même découverte, & sur cette découverte, le même raisonnement que l'Astronome François. Par-là l'énigme des Egyptiens est aussi éclaircie. Ce sont des calculs faits sur le raisonnement, & non sur des observations; en un mot, ce sont des systèmes. L'étendue du diamètre de l'orbite, ou de l'écliptique, est d'environ soixante millions de lieues. CASSINI, L. I. C. 5.

ÉCLISSE. f. f. Terme de Boisselier, est un bois de fente, soit de chêne, ou autre, qu'on travaille dans les forêts, & qui sert à faire des minots, des feaux, des tambours, & autres ouvrages. On l'appelle aussi *cerches*, de l'Italien *cerchio*; mais ce mot est inusité, & même assez inconnu. On appeloit aussi autrefois *éclisses*, des tronçons de lances rompues.

ÉCLISSE, ou ATTELLE. Terme de Chirurgie; petit morceau de bois fort mince & fort délié, dont se servent les Chirurgiens pour assujettir des membres cassés. *Forula*; parce qu'on faisoit autrefois ces petits ais, de bois nommé *fenelle*. On met des *éclisses* pour tenir les os en état, afin qu'ils puissent se reprendre.

ECLISSE, se dit aussi d'un petit rond, ou petit moule

d'acier, dans lequel on met égoutter les fromages nouvellement faits. *Forma, crates*.

Il se dit aussi, parmi les Vaniers, d'un osier fendu & plané pour bander le moule du panier. On le dit aussi des ronds d'osier dont on se sert pour soutenir les plats sur les tables, & qu'on appeloit aussi *chapelets*, *coronula catinaria*. NICOT.

ECLISSE, se dit aussi des côtes d'un luth, d'un violon, ou autre instrument de cette nature. C'est proprement le bois plat, délié & recourbé, qui borde le corps de l'instrument.

ECLISSE, ou ECLISSOIRE, a signifié aussi autrefois une seringue, un vaisseau propre à attroser. *Syrinx, clepsidra*. Voyez ECLISSER.

ECLISSE, se dit aussi des plis d'un soufflet, ou des petits ais de bois qui servent à les former. Le soufflet d'une musette a trois *éclisses*, ou trois plis. On le dit aussi des soufflets des orgues, des forges, &c.

M. Ménage fait venir *éclisse* du Latin *crates*, & voici par quels degrés, *crates, cratis, excrates, excraticus, eclatius, eclaticia, Eclisse*.

ECLISSER. v. a. Il se dit des membres rompus, & signifie, mettre des éclisses le long d'une fracture. *Ferulis munire*. On lui a *éclissé* le bras, la jambe.

ECLISSER, signifie aussi faire rejaillir de la boue ou de l'eau contre quelqu'un. *Aspergere*. Un cheval qui met le pied dans un trou *éclisse* les passans. On *éclisse* souvent de l'eau contre les oiseaux de proie, en leur en jetant quelque goutte avec un doigt qu'on trempe dans l'eau, & qu'on lèche. Ce mot en ce sens se trouve dans Nicot.

☞ Si ce mot s'est dit autrefois dans ces deux dernières acceptions, on ne le dit plus.

☞ ECLISSÉ, ÉE. part. Bras *éclissé*. Jambe *éclissée*.

ECLISSOIRE. f. f. Voyez ECLISSE.

ECLOGAIRE. Voyez EGLOGAIRE.

ECLOGUE. Voyez EGLOGUE.

ECLOPPE, ÉE. adj. ou part. du verbe Éclopper; qui est inusité. Celui qui clopine, qui trame sa jambe en allant, que quelque accident, blessure ou maladie, empêche de marcher facilement. *Claudus, claudicans*. Ne vous moquez point de pauvres *écloppés*.

Quelques-uns croient que ce mot vient de *Jean Clopinel*, dit de *Mehun*, qui a fait le fameux Roman de la Rose, qu'on suppose avoir été boiteux.

On le dit aussi de tous ceux qui sont arrêtés par quelque incommodité qui les empêche de marcher, de vaquer à leurs affaires. Cet homme a tantôt la goutte, tantôt un rhume, tantôt la fièvre, il est toujours *écloppé*. C'est un pauvre *écloppé*. Il est du style familier.

ECLOPPÉ, en termes de Blason, se dit d'un écu taillé & tranché, ou divisé de l'angle fenestre du chef au côté dextre de la pointe; en sorte néanmoins que la taille en son milieu est tranchée, & n'est pas d'égale largeur par le bas & par le haut. Il portoit taillé & *écloppé* en cœur d'argent sur sable. Plusieurs tiennent que cette sorte d'Armoiries est propre aux bâtards.

ÉCLORE. v. n. Ce verbe, en partie défectueux, n'est en usage qu'à l'infinitif, & aux troisièmes personnes de quelques temps. Dans ces temps composés, il prend l'auxiliaire *être*. Il signifie sortir de hors, commencer à paroître. *Nasci, oriri, surgere, excludi*. Il ne se dit proprement que des fleurs qui commencent à s'épanouir, ou des oiseaux, des insectes qui viennent d'œufs. Voilà des poussins qui percent leur coquille, qui vont *éclore*. Il y a un art de faire *éclore* les poussins par la chaleur des fourneaux. Le soleil, au printemps, fait *éclore* mille fleurs, fait *éclore* les chenilles, les vers-à-soie. On dit, que si l'on trempe des champignons dans de l'eau, & que l'on jette ensuite cette eau sur la terre, il y naîtra des champignons.

Cela vient de ce que cette eau s'est chargée des femences de champignons, lesquelles s'écloient ensuite sur la terre, ou, &c. LEMERY.

Ce mot vient du Latin *excludere*.

On dit, figurément, le jour commence d'éclorre, quand l'aurore, ou le soleil commence à paroître. Ma vie a peine a commencé d'éclorre. RAC.

ÉCLORE, se dit, figurément, des choses qui ont été long-temps cachées, & qui commencent à paroître. Cette ligue a été long-temps tenue secrète; mais enfin elle est venue à éclorre. On a beaucoup attendu ce Poëme, cet Ouvrage; mais enfin le voilà qui commence d'éclorre. Il a tenu son amour secret; mais enfin il l'a fait éclorre. Pour remplacer le prix d'une acquisition faite aujourd'hui, demain doit éclorre une iniquité. ROY.

*Dès que l'impression fait éclorre un Poëte.
Il est esclorre né de celui qui l'achette.* BOIL.

ÉCLORE, en termes de Meunier, c'est priver le moulin d'eau en la retenant, empêcher qu'elle ne tombe sur la roue, en abattant la pale.

ÉCLORE un moulin. *Aquâ privare.*

ÉCLOS, ose. part. & adj. *Natus, ortus*. Un pouffin tout frais *eclos*. Une fleur fraîchement *éclofe*. Mille fleurs nouvellement *ecloses* couvroient la neige de son sein. VOIT.

ÉCLOSION. f. f. Action d'éclorre. Ce terme qui paroît nécessaire, parce qu'il n'y en a point qui exprime précisément la même idée, a été employé par M. de Réaumur. Les insectes, dit-il, qui vivent de verdure, n'écloient jamais que lorsqu'il y en a sur la terre, attendant comme le moment précis de l'écllosion des feuilles, pour éclorre eux mêmes. On le trouve aussi employé par les Journalistes de Trévoux, Mars 1747, & même par les Auteurs qui ont écrit sur les insectes.

ÉCLOY, ou ESCOLY, est un vieux terme Gaulois, dont on se sert encore en Picardie, pour signifier l'urine. NICOT. Il vient du Latin *lotium*, qui signifie la même chose, & de la proposition *ex*. MÈN.

ÉCLUSE. f. f. Construction de pierre, ou de charpente, qui sert à retenir ou à élever des eaux. *Moles*. Une *écluse* de moulin est une petite digue qui sert à amasser l'eau pour la faire tomber sur la roue d'un moulin. Les *écluses* de Flandres servent à retenir les eaux pour empêcher qu'elles n'inondent les terres qui sont plus basses, si ce n'est quand il est besoin de les noyer. La Hollande, dont les terres en plusieurs endroits sont au-dessous du niveau de la mer, ne se conserve que par le moyen des *écluses*. Les *écluses* de Briare sont de grosses constructions de pierre, ou murailles parallèles, distantes de vingt à vingt-quatre pieds, fermées par de puissantes portes par les deux extrémités, au milieu desquelles se forme une chambre beaucoup plus longue que large, où, quand un bateau est enfermé, on lâche de l'eau qui l'élève de deux ou trois toises, le fait passer d'un canal plus bas en un autre d'un fond plus élevé; & ainsi un bateau de la Loire passe dans la Seine, quoique le terrain d'entre-deux soit élevé de plus de cinquante toises au dessus de ces deux rivières. Le canal de Briare a quarante-deux *écluses*, tant en montant qu'en descendant. Celui de Languedoc, pour la communication des mers, en a cent & plus. Simon Stevin a écrit la manière de fortifier les places par *écluses*.

Ménage dit que ce mot vient d'*exclusa*, qui est dans la Loi Salique: ce qui se doit entendre de l'*écluse* d'un moulin; car pour celles qui servent à élever des bateaux, elles ont été inconnues aux Anciens.

ÉCLUSE. Nom de ville, que nous ne disons point en notre langue sans l'article. L'*Ecluse*. Le Gouverneur de l'*Ecluse*. *Slusa*, *Clausula*. C'est une petite ville très-forte, avec un bon port, dans la Flandre Hollandoise, à trois lieues de Bruges, sur un

petit golfe de la mer d'Allemagne, qui la sépare de l'Isle de Cadfant. Le Duc de Parme prit l'*Ecluse* en 1587. Le Prince Maurice la reprit en 1604. Cette ville a pris son nom des *écluses* qui y sont, & par le moyen desquelles on peut inonder toute la campagne dalentour.

L'*Ecluse* est encore le nom d'une autre ville de la Flandre Wallonne, à trois lieues de Douai, du côté du midi. MATY.

ÉCLUSE NOIRE, autrement *Sawarte fluys*, ou *Sawartfluys*. Petite ville de la Province d'Overissel, qui est l'une des Provinces-Unies. *Clausula nigra*.

Le Fort de l'*Ecluse*. *Clausula castrum*, *munimentum*, est un Fort situé au-delà du Rhône, sur le chemin de Genève. Voyez au mot FORT.

ÉCLUSEE. f. f. L'eau qui est contenue & qui coule dans une *écluse* depuis qu'on l'ouvre jusqu'à ce qu'on la referme. Ce ruisseau peut fournir tant d'*éclusées* par jour.

ÉCLUSEE, est aussi un demi-train de bois propre à passer dans une *écluse*. On l'appelle autrement *bielle* & *coupon*, qui est de treize toises & demie de long, sur 12 pieds de large, & contient d'ordinaire 300 pièces de bois, au compte des Charpentiers.

ECN.

ECNÔME. Nom ancien d'une montagne de Sicile, qu'on appelle aujourd'hui *Monte d'Alicata*. *Ecnomus*. Le mont *Ecnôme* étoit sur la côte de la mer d'Afrique, à l'embouchure du fleuve Himera. Il avoit tout près le château dans lequel Phalaris avoit mis son raureau d'airain. Fazelle place l'*Ecnôme* sur les confins de la vallée Nérine & de la vallée de Mazara, entre Gela, ou Terranova, & Agrigente, ou Gergenti, où est en effet le mont d'Alicata, & vis-à-vis l'Isle d'Alicata.

ECO.

ECOBANS. f. m. pl. Voy. ÉCUBIERS.

ÉCOBUE. f. f. Terme d'Agriculture. C'est un instrument avec lequel on pèle les terrains couverts de landes, de bruyères, de genets, &c. après qu'on a brûlé toutes ces broussailles. M. le Marquis de Turbilly en recommande fort l'usage dans son Mémoire sur les Défrichemens.

ÉCOBUER. f. f. Enlever la superficie d'un terrain, le peler avec l'*ecobue*. Avant M. de Turbilly, M. Duhamel avoit décrit la façon d'*ecobuer*, ou de peler les terres, & de les brûler. M. de Turbilly a perfectionné l'*ecobue*.

ÉCOFRAI, ou ÉCOFROI. f. m. Grande table, ou madrier qui sert à plusieurs Artisans pour tailler & préparer leurs ouvrages, comme celles des Cordonniers, Selliers, Bourreliers, &c.

ÉCOINSON. f. m. Terme d'Architecture. Pierre qui fut l'encoignure de l'embrasure d'une porte, d'une fenêtre. C'est la partie d'une fenêtre qui est la plus ouverte en dedans l'embrasure pour y placer les volets, afin qu'ils n'embarassent point. *Obliquitatis pars intima*.

ÉCOLAGE. f. m. Vieux mot, qui signifie école. *Schola*. Être en *écolage*, c'est aller à l'école.

ÉCOLÂTRE. f. m. Chanoine qui étoit autrefois chargé d'instruire gratuitement les jeunes clercs & les pauvres écoliers du Diocèse, ou du ressort de son Eglise. Aujourd'hui ils sont ordinairement chargés de veiller sur les Maîtres d'école. *Scholasticus*.

Le Concile de Laran, tenu sous Alexandre III. ordonna que les Evêques auroient un Précepteur à leurs gages, pour enseigner tant la Philosophie, que la Théologie. Depuis, on a appelé *Ecolâtre*, celui qui enseigne la Philosophie; & *Théologal*, celui qui enseigne la Théologie. En Latin on l'appelle *Scholasticus*, mot qui a signifié autrefois *éloquent*, *lettré*, *Orateur*, *Avocat*. M. Châtelain dit, dans son Martyrologe, *Ecolâtre*, Dignité en certaines Cathédrales, la même à-peu-près que Chancelier

ceïer, de *Scholasticus*, & non pas de *Scholaris*, ni même de *Scholaster*.

ÉCOLE. f. f. Lieu public où l'on enseigne les sciences & les langues. *Schola*, *ludus litterarius*. *Ecole* de Médecine. *Ecole* de Droit. On a transféré les *Ecoles* de Droit à Orléans, & depuis on les a rétablies à Paris. On reçoit au Barreau de jeunes gens encore tout couverts de la poussière de l'*Ecole*. Origène, après le martyre de Léonide son pere, se trouvant sans biens, ouvrit une *ecole* de Grammaire dans la capitale de l'Égypte, & il la laissa bientôt pour tenir celle des Écritures saintes; mais on pouvoit bien dire qu'il tenoit plutôt une *ecole* de martyre, que de Théologie. GODEAU.

ÉCOLE, se dit, en Peinture, pour distinguer les différentes manières des lieux, ou des personnes. On distingue six *écoles*, ou six classes de Peintres. L'*ecole* Romaine. L'*ecole* Florentine. L'*ecole* Vénitienne. L'*ecole* de Lombardie. L'*ecole* Flamande & Allemande. L'*ecole* Françoisé. Chacune de ces *écoles* a une manière distincte, & qui lui est particulière. On dit encore l'*ecole* de Raphaël, du Titien, des Carraches, &c. C'est-à-dire, leurs disciples, leurs Elèves.

ÉCOLE, se dit aussi de toute une faculté ou Université, ou d'une Secte. *Schola*, *familia*. L'*Ecole* de Platon & celle d'Epicure avoient des sentimens bien différens. L'*Ecole* de Salerne a intitulé de son nom un beau livre en vers, du régime de vivre, composé par un Médecin de Salerne, appelé *Johannes de Mediolano*. Il est sorti des ames héroïques de l'*Ecole* d'Epicure. S. EVR. On appelle S. Thomas l'Ange de l'*Ecole*. L'*ecole* de Tibériade a été fameuse chez les Juifs, & c'est de là qu'est venue la Massore & les Massorètes, parce que les Juifs appelloient *ecole* leur Synagogue. Du Cange dit que ce mot vient de *schola*; qui signifie *discipline*, ou *correction*, & que, généralement, ce mot s'est dit des lieux où plusieurs personnes s'assembloient, soit pour étudier, soit pour conférer, soit pour faire quelque autre chose. Ainsi on a appelé *Ecoles Palatines*, les divers postes où on mettoit les Gardes de l'Empereur, comme *Schola Scutariorum*, *Gentilium*, &c. Depuis il a passé aux Magistrats civils, comme on voit dans le Code, *Schola Chartulariorum*, *Agentium*, &c. & a passé aux Ecclésiastiques, *Schola Cantorum*, *Sacerdotum*. Le mot Latin *schola* est dérivé du Grec *σχολή*, qui signifie *loisir*. L'étude demande de la tranquillité & du loisir, & non de l'agitation & du mouvement, comme la plupart des autres arts. Quelques Auteurs, même de ceux qui ôtent l'*s*, retiennent encore l'*h* dans ce mot & dans *escolier*. Dans les *écoles* comme dans la maison. MORABIN, p. 115.

ÉCOLE DE S. AMBROISE. Voyez OBLATIONNAIRE.

ÉCOLE ANGÉLIQUE, se dit de l'*ecole* de S. Thomas & des Thomistes, parce que Saint Thomas est appelé l'Ange de l'*ecole*, & que les Thomistes prétendent suivre sa doctrine. Vous proposez de concilier S. Augustin avec S. Thomas, & avec l'*ecole* Angélique. MEM. DE TR.

ÉCOLE SÉRAPHIQUE. C'est l'*ecole* des Freres Mineurs, communément appelés Cordeliers, parce qu'ils ont été institués par S. François d'Assise, auquel on donne le titre de Séraphique. Voyez ce mot.

ÉCOLE, se dit aussi, par opposition à la science du monde, des manières d'expliquer les sciences dans les Collèges. C'est parler en termes de l'*ecole*, cela sent l'*École*, la manière pédantesque & scolastique. J'aimai l'antithèse au sortir de l'*École*, dit le Poëte des Visionnaires.

Voyez comme il vous montre en phrases pathétiques
L'Art de représenter les histoires tragiques,
Débitant par ses vers avec faste étalés
La trasse de l'*École* en dogmes empouillés.

ÉCOLE, se dit aussi des lieux particuliers où l'on envoie les enfans apprendre à lire & à écrire, & les

premiers principes de la Grammaire. Les Officiaux reçoivent les Maîtres & Maitresses des petites *écoles*. Cet enfant ne va pas au Collège, ni est encore à l'*ecole*. Il y a long-temps qu'ils se connoissent, ce sont des camarades d'*ecole*. Lucien a dit, que ceux que les Dieux haïssent, ils les faisoient Maîtres d'*ecole*.

En cheveux blancs il me faut donc aller,
Comme un enfant, tous les jours à l'*École*?
Que je suis fou d'apprendre à bien parler,
Lorsque la mort vient m'ôter la parole! MAYNARD.

En quelques Universités on appelle les *Écoles* de Droit, les *Grandes Écoles*.

ÉCOLE, se dit aussi de toute sorte d'instruction, & du lieu où l'on se forme, où l'on s'instruit, soit par les discours, soit par les exemples. On l'emploie en bonne & en mauvaise part. On dit qu'un homme est en bonne *ecole*; pour dire, qu'il est en lieu où il peut bien profiter. Il a appris cela dans l'*ecole* de la pauvreté. VAUG. Je crois que vous allez tous à la même *ecole*; vous dites tous la même chose, vous avez les mêmes manières d'agir. C'est comme Terence a dit: *in eodem omnes mihi videntur ludo docti ad malitiam*, &c. La Cour est une bonne *ecole*, où l'on apprend à vivre dans le grand monde. La Cour fut pour lui une *ecole* de sagesse & de vertu. BOUH. Rabelais dit que Qui-dire tenoit *ecole* de Témoignerie. L'armée est une meilleure *ecole* que les classes, tant la discipline militaire est exacte, en comparaison de celle des Collèges. Une Cour, qui est l'*ecole* du bon goût, & le règne de la politesse, & où tout, jusqu'aux plaisirs, est assaisonné d'esprit. L'AB. D'ESTREES, parlant de la Cour de Sceaux. Voyez Disciple.

ÉCOLE ROYALE MILITAIRE. Nouvel établissement fondé par le Roi, pour l'instruction de la jeune noblesse Françoisé, dont les parens ont consacré leurs biens & leurs jours au service de l'Etat.

ÉCOLE, en termes de Manège, se dit de la leçon que donne l'Ecuyer, tant au Cavalier qu'au cheval, en le faisant travailler. *Disciplina*, *institutio*. Ce Cavalier n'a que trois mois d'*ecole*; pour dire, il n'a commencé ses exercices que depuis ce temps-là. Voilà un cheval qui a de l'*ecole*, qu'on a remis à l'*ecole*; qui fournit bien à l'*ecole*; qui est bon cheval d'*ecole*; c'est-à-dire, qui manie bien. On dit, un pas d'*ecole*; ou un pas averti, un pas écouté. On dit aussi, qu'un homme est hors d'*ecole*, quand il y a long-temps qu'il ne s'est exercé en quelque art que ce soit.

ÉCOLE, se dit aussi au jeu de Trictrac, quand on oublie à marquer les points qu'on gagne. *Erratum*. On m'a envoyé à l'*ecole* de quatre points. J'ai fait une *ecole*. Il a marqué mon *ecole*. Fausse *ecole*. Un joueur qui envoie l'autre à l'*ecole* mal-à-propos, fait *ecole* lui-même d'autant de points; c'est ce qu'on appelle fausse *ecole*. Augmentation d'*ecole*. Un joueur fait augmentation d'*ecole*, quand ayant fait une véritable *ecole* que l'adversaire a marquée, il va s'imaginer que l'adversaire s'est trompé, il démarque & marque à son profit. Celui-là doit remettre à sa place le jeton de celui-ci, & marquer le double de ce qu'il avoit marqué, quatre, par exemple, au lieu de deux; favoir deux pour l'*ecole*, & deux pour la fausse *ecole* qu'a fait l'adversaire. L'*Ecole* de l'*ecole* ne se marque point; c'est-à-dire, en général, qu'un joueur est à l'*ecole*, quand il oublie de marquer les points que le coup lui vaut directement; mais il ne fait jamais *ecole* pour avoir oublié de marquer une *ecole* de l'adversaire. *Ecole* de privilège: si un joueur rompt son jand-retour, pouvant le conserver par privilège, il fait *ecole*; c'est ce qu'on appelle *ecole* de privilège: l'*ecole* de privilège est de quatre points. *Ecole* de partie, c'est manquer de marquer un trou. On ne fait point *ecole* de partie. Par exemple, si, étant en bredouille, vous achevez un trou, ou si vous faites

doize points sans bouger, & que vous n'en marquez pas deux comme vous le pouvez, l'adversaire ne peut pas marquer à son profit le trou que vous oubliez. *Ecole* de deux jetons. Un joueur a 8 points; il jette les dés, bat son adversaire & gagne 4 points; il oublie qu'il en a déjà huit, prend un jeton au ralon, & marque les quatre points qu'il vient de faire, & les met à la place du quatre. Dès qu'il a lâché ce second jeton, il fait *école* des 8 points qui étoient marqués. Son adversaire efface ces 8 points, & en marque autant à son profit, & laisse à Damon les quatre derniers qu'il vient de marquer; c'est ce qui s'appelle *école* de deux jetons. *Ecole* de dessein par moins. Un joueur a 8 points & son plein formé. Il est battu à faux par son adversaire, il fait semblant de n'y pas prendre garde, & jette les dés pour le coup suivant; car, s'il marque ces quatre points, il a partie, & ne peut pas s'en aller avec un jeu qui en a grand besoin; au lieu qu'en faisant cette *école* à dessein, il a espérance de conserver le coup d'après, d'avoir partie, & de lever; mais, si on l'avertit de marquer, il est obligé de le faire. *Ecole* de dessein par trop. Un joueur a 4 points: il remplit, c'est 4 points, & 4 qu'il avoit font 8 en tout, & joue son coup. L'adversaire qui étoit battu à faux, gagnoit deux points, au lieu de deux il en marque 6: il fait à dessein *école* de 4 points, afin que l'autre, qui voudra relever cette *école*, soit obligé de marquer un trou sans pouvoir s'en aller. Celui-ci qui connoît la ruse, démarque les quatre points que l'autre a marqués de trop, renonce au profit qu'il y pouvoit faire, & ne marque rien pour cela. On ne peut pas le forcer de marquer, parce qu'il est libre à celui qui démarque une *école*, d'en profiter, ou d'y renoncer.

ÉCOLE, se dit proverbialement en ces phrases. Il a pris le chemin de l'*école*; c'est-à-dire, le plus long. On dit qu'on a fait l'*école* buissonnière, lorsqu'on s'en est absenté sans raison, ou, comme on parle en Normandie, lorsqu'on a frippé sa classe, qu'on a été ailleurs. M. Ménage tient que cette locution est née au village, où les enfans vont dans les buissons chercher des nids d'oiseaux, au lieu d'aller à l'*école*. Ce Proverbe vient plutôt de ce qu'au commencement du Luthéranisme, les Sectateurs de cette doctrine, n'osant prêcher ni enseigner publiquement leurs dogmes, renoient dans les campagnes des *écoles* secrètes qu'on nomma *buissonnières*. Le Parlement, qui en fut informé, rendit un Arrêt le 6 Août 1552, qui défend les *écoles buissonnières*, & renouvelle les défenses d'enseigner, sans la permission du Chantre de Paris. Dire les nouvelles de l'*école*; c'est-à-dire, Découvrir le secret d'une cabale, d'une compagnie. On dit aussi, à un enfant, allez à l'*école* fouetter le Maître. Quand un ignorant parle Latin, ou dit quelque chose qui passe sa capacité, on dit en quelques endroits, Les grandes *écoles* ont couché ouvertes, les ânes parlent Latin. Naudé, a dit dans son *Mascurat*, je vois bien que tu fuis l'*école*; pour dire, que tu veux esquiver, manquer à ta parole, éviter quelque chose.

ÉCOLE D'ATHÈNES. Termes de Peinture. C'est le nom d'un tableau de Raphaël, qui est d'une grande beauté. Ce tableau, qui est au Vatican, contient quantité de figures qui représentent des Philosophes, des Mathématiciens, & d'autres personnes attachées aux Sciences. Plusieurs Auteurs ont parlé de ce tableau, & en l'expliquant, ont tous pris des sentimens différens. Vasari dit que c'est l'accord de la Philosophie, & de l'Astrologie avec la Théologie. Les Graveurs, par l'inscription qu'ils mettent au bas des estampes qu'ils ont gravées de ce tableau, font voir qu'ils l'ont pris pour un tableau de Saint Paul qui prêche à Athènes. Augustin Vénitien a pris le Philosophe qui écrit pour un Saint Marc, & celui qui est à genoux pour l'Ange Gabriel. M. De Piles rejette toutes ces explications de l'*école d'Athènes*, & sur-tout la dernière: on pourroit dire pour justifier le Graveur Vénitien, qu'il

n'a point prétendu expliquer le tableau de l'*école d'Athènes*, mais seulement en copier & en graver quelques figures qu'il a cru propres à représenter, l'une Saint Marc, une autre l'Ange Gabriel, &c. M. De Piles croit que le tableau de l'*école d'Athènes* n'est rien autre chose que l'image de la Philosophie, que Raphaël a représentée par tous ces Philosophes qu'il a peints. Il y a aux Gobelins à Paris une fort belle tapisserie sur le dessein de l'*école d'Athènes* de Raphaël.

ÉCOLES-CHRÉTIENNES. Frères des *Écoles-Christiennes*, Sœurs des *Écoles-Christiennes*. Ce sont des Congrégations d'hommes, & des Congrégations de filles, instituées par le R. P. Barré, Minime, vers l'an 1621, les uns pour instruire les garçons, & les autres pour instruire les filles. Le premier établissement s'en fit à Paris l'an 1678, pour des filles. Les uns & les autres vivent en communauté sans faire de vœux, sous la conduite, les hommes d'un Supérieur, & les filles d'une Supérieure auxquels ils doivent obéir. Ils doivent faire leurs instructions gratuitement. Les Frères ont pour habit une soutane & une houppelande, avec des manches pendantes, le tout d'étoffe noire & grossière. Les Sœurs sont vêtues plus proprement, mais modestement, & à-peu-près comme les filles de l'Union Chrétienne. P. HELYOT, T. VIII. C. 30.

ÉCOLES-CHRÉTIENNES. Il y a à Rouen deux Chefs d'Ordre ou de Congrégation, pour l'instruction gratuite des pauvres enfans: les *Frères des Écoles-Christiennes*, ou les *Frères de S. Yon*, pour les garçons: ceux-ci, qui sont Religieux, se sont établis aussi dans plusieurs autres villes du Royaume: & les *Filles des Écoles-Christiennes*, ou les *Sœurs d'Ernemont*, pour les filles: celles-ci n'ont encore d'établissement que dans le Diocèse de Rouen. Voyez la *Description Géogr. & Hist. de la Haute-Norm.* Tom. I. p. 113 & 131.

ÉCOLES PIEUSES. Clerc Régulier, Pauvre de la Mère de Dieu, des *Écoles pieuses*. Voyez au mot PAUVRE.

ÉCOLER. Enseigner, instruire. *Docere, instituere*. Ce terme n'est plus d'usage. Cent. nouv. 86.

ÉCOLIER, IÈRE. f. m. & f. *Auditor, scholasticus*; celui, celle qui va à l'*école*. Il faut remarquer que le mot *Écolier*, lorsqu'il est seul, ne se dit que des enfans qui étudient dans les Collèges. Il se dit aussi de ceux qui étudient sous un Maître un art, qui n'est pas mis au nombre des arts libéraux, comme la Danse, l'Écriture, &c. mais alors il doit être joint avec quelqu'autre mot qui désigne l'art ou le maître. Voyez Disciple & élève. D'ALEMBERT. Il faut qu'un *Écolier* ait étudié six mois dans l'Université, pour jouir du privilège de scholarité. Voyez l'Ordonnance de 1669. En faveur des Sciences, un *Ecolier* étranger n'est point sujet au droit d'aubaine. LA BRET.

On dit, familièrement, malice d'*Écolier*. Tour d'*Écolier*. Il se divertit comme un *Écolier* en vacance. Prendre le chemin des *Écoliers*, pour dire prendre le chemin le plus long, selon la coutume des *Écoliers*. AC. FR.

ÉCOLIER, se dit aussi de ceux qui sortent du Collège, & qui en ont retenu les manières, & le mauvais air. Vous avez dans le monde l'embarras & la contenance d'un *écolier*. Vous récitez d'un ton d'*écolier*.

ÉCOLIER, signifie, par extension, un disciple, un apprentif dans toutes les choses du monde où l'on a besoin d'instruction. Je suis maintenant l'*écolier* de la fagesse: je ne consulte plus qu'elle. S. EVR.

N'allez pas de l'amour devenir l'*écolière*,
Ce Maître dangereux conduit tout de travers.

LA FONT.

ÉCOLIER, se dit aussi de ceux qui savent imparfaitement une chose, qui y sont novices. *Rudis, tiro*. Cet homme sera toujours *écolier*, il ne saura jamais

bien cette science. Ce n'est qu'un *ecolier* en Géométrie, qu'un apprentif à l'égard d'un tel.

*Un Poème excellent où tout marche, & se suit,
Jamais d'un écolier ne fut l'apprentissage.* BOIL.

*Il entreprend d'abord l'éloge de son Roi;
Pour un simple écolier c'est un terrible emploi.*

CONGRÉGATION DES ÉCOLIERS. C'est un Ordre Religieux de Chanoines Réguliers, établi proche Boulogne en Italie par quelques Ecoliers de l'Université de cette ville. Penot & Falconius, qui parlent de cette Congrégation, n'ont pu trouver ni le lieu où elle fut établie, ni le monastère qu'elle occupoit, ni ceux qui en dépendoient, ni le Pape qui l'a approuvée. Le P. Papebroch a cru que c'étoient des Dominicains; mais le Cardinal de Vitry les distingue de cet Ordre; & de plus S. Dominique n'obtint une maison à Boulogne que l'an 1218, &, selon plusieurs Auteurs, la *Congrégation des Ecoliers* étoit déjà établie en 1200. On ne fait point non plus ni la fin de cet Institut, ni combien il a subsisté, ni quel étoit l'habillement de ces Chanoines. Le Cardinal de Vitry, *Hist. Occid. C. 27.* Penot, *Hist. Tripart. L. II. C. 54. n. 1.* Falconius, *Mém. Hist. de la Ville de Boulogne*, p. 201. & le P. Hélyot, T. II. C. 37. parlent de cet Ordre.

CONGRÉGATION DU VAL DES ÉCOLIERS. Voyez au mot VAL.

LE VAL DES ÉCOLIERS. Nom d'une Abbaye, Chef d'Ordre. *Vallis Scholarum.* Le Val des *Ecoliers* est sur la Marne, dans le Bassigny, en Champagne, à une lieue de Chaumont. Voyez VAL.

ÉCOLIÈRE. f. f. Nom que l'on donne aux Chanoines de Mons en Haynaut, les deux premières années après leur réception. P. HÉLYOT, T. IV. C. 54.

ÉCOLLETTÉ, ÉE. adj. Terme d'Orfèvre, qui se dit des ouvrages ou vaissaux qui ne sont point taillés à pans, mais échantrés, arrondis & étrecis. *In orbem diminutus.* Les salières *ecollettées* sont à la mode. On ne se sert plus de salières à pans.

ÉCONDUIRE. v. a. Refuser ce qu'on demande. *Excludere, denegare, inficiari, repellere.* Il faut *éconduire* doucement les pauvres; *éconduire* avec civilité ceux qui nous font quelque prière, quand on ne leur veut rien accorder. Il ne se dit que des personnes.

ÉCONDUISEMENT. f. m. Vieux mot. L'action de mettre quelqu'un hors de chez soi. *Gloss. des Poës. du Roi de Navarre.*

ÉCONDUIT, ITE. part & adj. Qui est refusé. *Repulsam passus.* Se voyant *éconduit* & moqué, il ne garda plus de mesures. B. RAB.

Ce mot vient d'*extra conducere.*

On dit, proverbialement, qu'on n'est pas battu & *éconduit* tout ensemble, pour exciter quelqu'un à se hasarder de faire quelque demande.

ÉCONOMAT. f. m. (Ce mot & les suivans s'écrivent aussi par un *Æ*). Charge, office d'Économe, de celui qui a l'administration & la régie des revenus d'un Evêché, d'une Abbaye, ou autres Bénéfices pendant la vacance. *Administratio, curatio.* L'*économat* des Bénéfices qui sont à la nomination du Roi, dépend du Roi. Jour d'un Bénéfice par *économat*, en vertu de lettres d'*économat*.

Les *économats* prennent leur origine de ce qu'il y avoit autrefois des Ecclésiastiques commis dans les Cathédrales, pour recevoir tout le revenu de l'Eglise, tant celui de l'Evêque que du Chapitre. Voyez COMMENDATAIRE.

ÉCONOME. f. m. Celui qui est préposé pour régir & administrer un bien Ecclésiastique vacant, ou ceux d'une Communauté. *Administrator.* Le Roi nomme des *Economes* aux Evêchés & Abbayes, lorsque la régale est ouverte, ou que l'Abbaye est vacante. Il y a aussi dans les Hôpitaux & Communautés des *Eco-*

nomes qui ont soin de faire la dépense, & particulièrement celle de bouche.

Econome a signifié autrefois *Défenseur, protecteur, avocat*: on le disoit de ceux qui défendoient les droits & les biens des Eglises, des Abbayes, des Monastères. Ce nom a été aussi celui d'un Officier Ecclésiastique, qui avoit soin des bâtimens & des réparations de l'Eglise, de recevoir les aumônes, & de les distribuer, selon les intentions de l'Evêque. Les fonctions des *Economes* sont à peu-près les mêmes aujourd'hui. Godefroy en traite fort au long sur le Code Théodosien, au titre *De Bon. Clericor.* Les *Economes* des Bénéfices sujets à la régale doivent rendre compte de leur administration à la Chambre des Comptes: les *Economes* des autres Bénéfices rendent compte devant les Juges auxquels les lettres d'*économat* sont adressées. Le VI^e Concile ordonne, Can. II. que chaque Eglise aura son *Econome*: si quelqu'une en manque, le Métropolitain en donnera aux Evêques, & le Patriarche aux Métropolitains.

Dans l'Eglise Grecque l'*Econome* n'étoit pas seulement chargé du temporel de l'Eglise, des aumônes, des biens de l'Evêque; il avoit encore des fonctions particulières dans l'Eglise. Quand l'Evêque officioit, il étoit à sa droite revêtu d'une tunique, tenant une espèce d'éventail à la main, selon l'usage de l'Eglise Grecque; il présentoit à l'Evêque ceux qui devoient être ordonnés Prêtres. Pour l'administration des biens temporels, il avoit sous lui un Officier qu'on nommoit *Cartulaire*.

Il y a eu en France des *Economes* spirituels, pendant les troubles de la ligue, pour conférer les Bénéfices vacans à l'*inslar* des Ordinaires.

ÉCONOME. adj. Signifie, qui a de l'économie. Voy. ce mot. Père *économe.* Mère extrêmement *économe.*

ECONOMIE. f. f. *Æconomia*, du Grec *ὀικονομία*, sage conduite; ou bien de *οἶκος*; maison, & *νόμος*; loi. Sage & prudent gouvernement d'une maison; règle qu'on apporte dans la conduite d'un ménage, dans la dépense d'une maison.

Dans cette acception, le mot d'*Economie* est relatif à l'usage qu'on fait de son bien: c'est une juste dispensation du bien que l'on a; un emploi convenable de ses fonds, un moyen industrieux de les perpétuer, pour être toujours à portée de ne pas diminuer sa dépense, & même de l'augmenter, en multipliant sans interruption le produit des sommes qu'on fait circuler avec honneur. Son grand art est de tirer parti de tout ce qui est entre ses mains, & de ne rien dissiper. Un prudent père de famille accroît ses biens par une prévoyante *économie*. Je n'approuve pas une *économie* triste qui se contente de satisfaire aux besoins, & ne donne rien au plaisir. S. EVR. Un avare déguise son avarice sous le nom honnête d'*économie*.

ECONOMIE RUSTIQUE. C'est l'art de tirer le plus grand avantage possible des biens de la campagne.

Economie, se dit aussi du bon usage qu'on fait de son esprit, & de ses autres qualités: de la prudence à les bien placer, ou à les bien ménager. *Æconomia, prudens administratio.* Ce n'est pas assez d'avoir de grandes qualités, il en faut avoir l'*économie*. LA ROCH. Ménagez vos talens avec *économie*: autrement ils deviendront fades, si vous les mettez à tous les jours. BELL. Il faut de l'*économie* dans les plaisirs: l'ame s'ennuie d'être toujours dans la même assiette. S. EVR. Epicure voulut que la sobriété fût une *économie* de l'appétit. ID. Cet ouvrage demande un homme, qui, par une étude assidue & une sévère *économie* de son temps, se soit rendu familier le style des Pères. MÉM. DE TRÉV.

On le dit, à-peu-près, dans le même sens, d'une conduite réglée sur les circonstances du temps, du lieu & des personnes. Sage tempérament. Le Prince de Condé fit voir qu'il avoit une parfaite intelligence de l'*Economie Militaire*, & combien la pré-

voyance est nécessaire à un Général. SAR. L'Eglise souffre quelquefois les scandales par économie.

☞ Ce mot, dans une signification plus étendue, se dit, au figuré, de l'ordre par lequel un corps politique subsiste principalement. Renverser toute l'économie d'un Etat.

ÉCONOMIE LÉGALE. *Legalis.* C'est la manière dont Dieu jugea à propos de conduire son peuple, par le ministère de Moïse. Elle comprenoit non-seulement les lois politiques & cérémoniales, mais aussi la loi morale, entant qu'elle prononçoit malédiction contre tous ceux qui ne l'accompliroient pas parfaitement. L'économie légale n'avoit pas la force de sanctifier les hommes.

ÉCONOMIE ÉVANGÉLIQUE, *Evangelica,* se dit par opposition à l'économie légale, & renferme tout ce qui appartient à l'alliance de grâce que Dieu a faite avec les hommes par JESUS-CHRIST.

On appelle en Pologne, *Economies Royales,* les biens affectés pour l'entretien de la Maison du Roi.

☞ **ÉCONOMIE,** se dit encore, au figuré, de l'ordre, de la juste disposition des choses, de l'harmonie qui est entre les différentes parties, ou les différentes qualités d'un corps physique. On le dit de même de la disposition d'un dessein, de la distribution d'un discours, du plan, de l'ordre, de la proportion d'un bâtiment. *Harmonia.* Voyez HARMONIE. C'est une chose admirable que l'économie & la disposition des parties du corps humain, & de voir comme chacune fait régulièrement ses fonctions.

☞ **ÉCONOMIE ANIMALE.** Termes impropres, dont on se sert quelquefois pour désigner l'animal même. De-là ces façons de parler abusives, mouvemens, fonctions de l'économie animale. A parler exactement, cette dénomination ne regarde que le mécanisme, l'ordre, l'ensemble des fonctions & des mouvemens qui entretiennent la vie des animaux, dont l'exercice parfait constitue l'état de santé, dont le moindre dérangement est par lui-même maladie, & dont la cessation est la mort. C'est dans ce sens qu'on dit, mouvemens, lois de l'économie animale.

L'économie d'un bâtiment est l'art de ménager le terrain, & de distribuer les appartemens de la manière la plus convenable & la plus commode. L'économie d'un tableau. L'économie du dessein. Une belle économie.

Ce mot, dans ce sens, s'applique aux mystères de la Religion, & aux matières de la Théologie; & on appelle économie, la disposition des choses que la Providence a faites concernant l'incarnation du Verbe, & ce que JESUS-CHRIST a fait sur la terre pour sauver les hommes. Ce mot est pris de l'Écriture, où S. Paul appelle cette conduite de Dieu *ὀικονομία*, que S. Jérôme a traduit par *dispensatio.* Voyez *Ephes. I. 10. III. 29. Coloss. I. 25.*

ÉCONOMIQUE. adj. Qui appartient à l'économie. *Œconomicus.* On donne ce nom dans l'école à la Morale, en tant qu'elle donne des préceptes pour bien conduire & régler une famille.

☞ Les Philosophes divisent la Morale en *monastique*, qui regarde l'homme particulier, en *économique*, qui concerne l'homme considéré dans sa famille, & en *politique*, qui le considère par rapport à l'état. Sagesse, prudence économique.

☞ Ce mot est aussi substantif féminin, & désigne cette partie de la Morale qui concerne le gouvernement d'une Province. Aristote a écrit deux livres de l'*Œconomique.*

ÉCONOMIQUE. s. m. Ce mot signifie proprement un Exécuteur testamentaire, l'exécuteur des dernières volontés d'une personne, celui qui a l'économie, & si l'on peut ainsi parler, la disposition fiduciaire, c'est-à-dire, qui a par fidei commis la disposition des biens d'un homme mort. *Œconomicus.* HARRIS. Cela doit s'entendre de l'Angleterre.

ÉCONOMIQUEMENT. adv. D'une manière économique. *Œconomicè, prudenter.* Dans ce monastère

on vit fort économiquement; il ne s'y fait aucune dissipation.

ÉCONOMISER. v. a. Gouverner, administrer avec économie. Il a bien économisé les revenus de cette terre, de cette Abbaye.

ÉCONOMISÉ, EE. part. Des revenus bien économisés.

ÉCOPE. s. f. Terme de Batelier. Espèce de pelle creusée qui sert à vider l'eau des bateaux sur les rivières.

Ce mot vient de *scopa*, ou plutôt de *ascopa*, qui est un vaisseau portatif où l'on met de l'eau, dont il est parlé dans Judith, Chap. 10. selon Du Cange.

ÉCOPE, est aussi un terme de Chirurgie, qui signifie, Division des parties charnues, par laquelle on tranche & coupe une partie gangrenée, ou chancreuse. DEG.

ÉCOPERCHÉ. s. f. Terme d'Architecture. Pièce de bois avec une poulie, qu'on ajoute au bec d'une grue ou d'un engin, pour lui donner plus de volée.

On nomme aussi *Ecoperches* toutes pièces de bois de brin, qui servent à porter les échafauts. *Pertica.*

ÉCORCE. s. f. La partie extérieure des arbres, qui leur sert de couverture, de peau. *Cortex.* L'écorce du chêne battue sert à faire du tan. Les Sauvages de l'Amérique font des canots d'écorce de bouleau qui tiennent jusqu'à vingt-quatre personnes. On fait des cordes de puits avec la petite écorce de tilleul. Les écorces d'aunes servent à la teinture. Les Amans marquent leurs noms & leurs chiffres sur l'écorce des arbres. Les Anciens écrivoient sur des écorces, principalement du frêne & du tilleul, non pas sur l'écorce extérieure, mais sur l'écorce intérieure, qui est sous l'autre, plus mince, plus déliée, *cortex interior, tenuis tunica, tunicula, liber.* Fortunat en parle, Voyez au mot CORTICAL.

*Scribere quo possis discernat fascia sagum;
Cortice dicta legi fit mihi dulce tui.*

Ce mot vient du Latin *cortex.*

ÉCORCE, se dit aussi de la peau ou enveloppe de quelques fruits, quand elle est épaisse. De l'écorce de grenade. *Mali corium.* On fait des confitures exquisés de l'écorce de citron, de melon, d'orange, &c.

ÉCORCE, se dit, figurément, pour signifier, la superficie, l'apparence, la surface extérieure des choses. *Species.* Le peuple ne regarde les choses que par l'écorce, ne juge que par l'apparence. Les ignorans ne veulent point pénétrer dans le fond des sciences, ils s'arrêtent à l'écorce. Le vulgaire s'arrête à l'écorce & aux apparences. PAT. Ceux qui parlent avec tant de facilité, ne s'attachent d'ordinaire qu'à l'écorce des choses. S. EVR. Il est des amis agréables qui amusent; mais ils n'ont que l'écorce; pour peu qu'on approfondisse, on n'y trouve pas son compte. M. SCUD.

☞ Rousséau, dans une de ses odes, a appliqué ce mot à l'eau, en le prenant pour glace.

*Et les jeunes Zéphirs, par leurs chaudes haleines;
Ont ondé l'écorce des eaux.*

Cette métaphore paroît trop hardie & peu naturelle. *Ecorce* & *fondre* ne peuvent aller ensemble, parce qu'il y a de la disconvenance entre ces deux mots.

On dit, proverbialement, qu'il ne faut pas mettre le doigt entre le bois & l'écorce, pour dire, qu'il ne faut pas se mêler des différends qui naissent entre gens qui sont proches, comme entre le mari & la femme, les frères & les sœurs.

ÉCORCER. v. a. Ôter l'écorce du bois. *Decorticare, delibrare.* Il faut écorcer le bois en Mai, parce qu'en ce temps, la sève fait séparation du bois d'avec l'écorce. Il est très-difficile en une autre saison de le faire. Il faut le faire aussi lorsque l'écorce est trop sé-

che, ou mangée des vers, ou pourrie & gâtée, afin que l'arbre se porte mieux.

ÉCORCER, a. signifié aussi Raser. Sous Louis le Jeune, les Prêtres, qui étoient alors appelés Prévoires, se rasoient tout le visage, selon le Roman de Guarin. Les Prévoires écorcent tout vis.

ÉCORCÉ, EE. part. *Decorticatus*. Le bois écorcé s'appelle Bois-Pelard.

A ÉCORCHe-CU. adv. En glissant, en se traînant sur le derrière. Ces enfans jouent à écorche-cu. Il signifie aussi figurément, par force, de mauvaise grace, avec repugnance. Il ne fait jamais les choses qu'à écorche-cu. Il est bas. ACAD. FR.

ÉCORCHeE. f. f. Terme de Conchyliologie. Nom d'une espèce de coquillage marin. *Excoriata*, *nubes concha*. On l'appelle autrement Nutée. L'écorchée est une des espèces de Rouleau. Le fond de ce coquillage est traversé de grandes taches brunes, & rayé par-tout légèrement.

ÉCORCHeR. v. a. Attacher la peau d'un homme, d'un animal. *Excoriare*, *corium detrahere*. S. Barthelemi fut écorché tout vis. Écorcher un bœuf, un mouton, un cheval, un âne.

☞ Ce mot signifie quelquefois simplement déchirer ou enlever la surpeau par une action ou pression violente. Les Postillons ont souvent les fesses écorchées. Écorcher un enfant, c'est lui donner le fouet, jusqu'à ce qu'il y paroisse sur la peau, en sorte qu'elle en soit effleurée. Les chevaux de bât sont sujets à s'écorcher sur le garot. Les ellieux écorchent les arbres, les murailles, dans les lieux trop ferrés. Les livres reliés en veau s'écorchent facilement.

Il vient du mot *excoriare*, ou de *scorcare*, Italien, qu'on a dit dans la basse Latinité pour signifier la même chose.

ÉCORCHeR, signifie aussi, faire une trop violente impression sur les sens. *Offensare*, *offendere*. Voilà une voix aigre qui m'écorche les oreilles. Les cornes vertes écorchent la langue, le gosier. La prèle écorche la main pour peu qu'on la manie.

ÉCORCHeR, signifie, au figuré, Rançonner, exiger d'une personne plus qu'elle ne doit, vendre trop cher. Les Hôteliers de Hollande rançonnent, écorchent les passagers. Les Procureurs écorchent les parties, quand ils leur font payer les dépens. Si je ne vous demande que tant de ce livre, ce n'est pas vous écorcher.

ÉCORCHeR, Terme de Sculpteur & de Stuccateur. Écorcher une figure de cire, ou de terre, qui doit servir de noyau, c'est la ratifier pour la diminuer, & ôter de sa grosseur : ôter, du noyau, autant d'épaisseur qu'on en veut donner à la figure qu'on doit couler en plâtre.

ÉCORCHeR, se dit, figurément & familièrement, en Grammaire, lorsqu'on fait une langue imparfaitement, qu'on la parle mal. Cet écolier ne fait encore qu'écorcher le Latin. Cet Allemand écorche le François. Mot écorché du Latin, du Grec, &c. c'est-à-dire tiré de ces langues, & qui n'est pas encore établi.

ÉCORCHeR, se dit, proverbialement, en ces phrases. Il est brave comme un lapin écorché. On dit écorcher une anguille par la queue; pour dire, commencer une chose par où l'on devoit la finir. On dit, qu'il n'y a rien de plus difficile à écorcher que la queue, pour dire que le point de la conclusion est ce qu'il y a de plus difficile dans une affaire. On dit aussi de celui qui se plaint d'un mal avant qu'il soit arrivé, il ressemble à l'anguille de Melun, il crie avant qu'on l'écorche : à quoi Molière faisant allusion, fait dire à une de ses Précieuses : votre cœur crie avant qu'on l'écorche, c'est-à-dire, avant qu'on lui fasse du mal. On dit aussi, écorcher le renard, pour dire vomir après avoir trop bu. On dit encore qu'il faut tondre ses brebis, & non pas les écorcher, pour dire n'exiger de ses sujets, de ses débiteurs, que ce qu'ils peuvent donner. On dit, autant vaut celui qui tient, que celui qui écorche,

pour dire que le receleur est aussi punissable que le voleur. On dit encore, beau parler n'écorche point la langue, pour dire qu'il faut toujours user de paroles civiles. On dit aussi traîner à écorche cul, pour dire violemment, en laissant traîner le cul à terre.

ÉCORCHe, EE. part.

En termes de Blason, écorché se dit des animaux qui sont totalement rouges, ou de gneule.

ÉCORCHeRIE. f. f. Lieu où l'on écorche les bêtes. *Laniena*. Ce cheval n'est bon que pour mener à l'écorcherie.

ÉCORCHeRIE, se dit aussi, figurément, d'une hôtellerie, d'une boutique, & de tout autre lieu où l'on fait payer les choses trop cher. N'allez pas chez ce Marchand, chez cet Hôtelier, c'est une écorcherie. Le Palais est une vraie écorcherie. Ce terme est familier.

ÉCORCHeUR. f. m. Celui qui écorche. *Qui excoriat*, *corium detrahit*. Il se dit tant au propre qu'au figuré; tant des Écorcheurs de chevaux, de chiens, que des Hôteliers, Marchands & gens de chicane qui exigent trop.

En 1437, dans la révolte des Pays-Bas contre le Duc de Bourgogne, leur Seigneur, les François étant entrés dans le Hamaut, y firent des maux infinis; & parce qu'ils depouilloient en chemise tous ceux qui tomboient entre leurs mains, on les nommoit vulgairement les Écorcheurs. PARADIN. *Annal. de Bourg. I. III. p. 781*. La licence des guerres débauchant les troupes, faite qu'elles n'étoient pas payées, avoit engendré deux sortes de brigands: les uns conduits par Rodrigue de Villandras, Antoine Chabanne, & le Bâtard de Bourbon, s'appeloient les Écorcheurs; les autres se faisoient nommer les Retondeurs, qui en effet retondoient, écorchoient, & par manière de dire, éventroient les pauvres gens; n'étant sorte de barbarie qu'ils n'exercassent pour en tirer de l'argent. MEZER. *I. II. p. 26*. Villandras fut assez insolent pour déroutier les Fourriers du Roi Charles VII. Ce Prince offensé d'un tel attentat, & excité par les cris du peuple, ordonna à tous les autres Capitaines, & à toutes les villes, de courir sus aux Écorcheurs, & bannit, par Arrêt, Villandras, Chabanne & le Bâtard de Bourbon. Villandras, pour mériter son pardon par quelque signalé service, recueillit plusieurs compagnies de ces Écorcheurs, s'en alla en Guyenne, où il détruist toutes les contrées de Medoc, de Buch, & le pays d'entre les deux mers, avec des inhumanités si diaboliques, que ceux de ce pays là se souviennent encore du méchant Rodrigue. Nonobstant son départ, il resta encore grand nombre de ces compagnies entragées, qui désolèrent la campagne; de sorte que les payfans s'étant retirés dedans les villes, & le labourage étant délaissé, s'ensuivit une grande famine, & de-là une peste encore plus furieuse, qui fit mourir cinquante mille hommes à Paris, en moins de six semaines. MEZER. *I. II. p. 27*.

ÉCORCHeURE. f. f. Légère solution de continuité, érosion qui n'intéresse que l'épiderme, les fibres & les vaisseaux cutanés. *Excoriatio*, *intertrigo*. Il s'est fait une grande écorchure au derrière pour avoir couru la poste.

Tous ces mots viennent du Latin *excoriare*.

ÉCORCHeR. f. m. Bâtiment qui doit être près des moulins à tan. C'est un grand magasin, où l'on met à couvrir les écorces des chênes, parce que, si on les laissoit à la pluie, le sel s'en détacheroit; & c'est en quoi consiste toute sa qualité.

ÉCORRE. f. f. Terme de Marine & de rivière. Côte escarpée à pic. *Saxum*, *cos*, *rupes abrupta*, *ora erecta*. Il y a presque toujours bon fond auprès des côtes à écore escarpées. Il n'y a point d'écors plus célèbres que celles du banc de Terre-Neuve.

ÉCORES, en Marine, sont des étaies ou étançons qui soutiennent le navire, tandis qu'on le construit, ou qu'on le répare. *Tibicen*, *canterius*, *vava*.

ÉCORE, terme de rivière. Pièce de bois qu'on met

le long du plat-bord d'un bateau, pour empêcher qu'il ne se brise.

ÉCORNE. f. m. Vieux mot qui signifioit autrefois *affront, perte, ou dommage* en les biens, en son honneur. *Labes, detrimentum, clades, contumelia.*

*Sire Apollon dépité contre moi
De ce qu'avois fait écorne à sa gloire,
En le quittant pour suivre une autre loi,
M'en joua d'une, &c. P. DU CERC.*

Ce mot vient de l'Italien *scorno*, qui a été fait de *sperno*. MÉN.. Ou plutôt il vient de l'Allemand *schern*, qui signifie *illusion, moquerie.*

ÉCORNER. v. a. Rompre une corne à un animal. *Mutilare, decidere cornu.* Les Poètes feignent qu'Heracle *écorne* le fleuve Acheloüs, qu'il lui arracha une corne. *écorner* un Taureau.

Ménage dérive ce mot du Latin *excornare*, comme qui diroit *ôter une corne.*

ÉCORNER, se dit aussi de tous les corps qui ont des angles, quand on en émouffe quelques-uns. On a *écorné* la corniche de ce buffet en déménageant. Cette pierre a été *écornée* en la montant. On ne joue point avec des dés qui sont *écornés.*

ÉCORNER, se dit, figurément & basement, en Morale, & signifie donner atteinte à quelques droits, ou privilèges, & à toute sorte de biens qu'on diminue. *Écorner* les droits, les privilèges de quelqu'un. *Écorner* sa terre, son autorité. Ce nouvel hôte est cause qu'on a *écorné* notre portion. On dit aussi *écorner* une armée. *Écorner* la pointe de la bataille. DANET. On dit, populairement, *écorner* le cœur d'un homme, d'une femme, d'une fille, pour dire s'insinuer dans son cœur, s'en faire aimer.

ÉCORNÉ, ÉE. part. *Decisus, imminutus, mutilatus.*
ÉCORNIFLER. v. a. Chercher à manger aux dépens d'autrui; chercher des franchises lipées. *Prosequi mensam, sectari, aliena vivere quadrâ.* Il est venu nous *écornifler.* Sans bien, sans emploi, il va *écornifler* un dîner où il peut. Il n'est que du style familier.

Ce mot vient de *excorniculare.* MÉN.

ÉCORNIFLÉ, ÉE. part. Repas *écorniflé.* *Cæna captata.*
ÉCORNIFLERIE. f. f. Action d'écornifleur, d'excroqueur de repas. *Aliena mensa affectatio.* Cet avare épargne son revenu, & ne vit que d'*écorniflerie.*

ÉCORNIFLEUR, EUSE. f. m. & f. Qui écornifle, qui cherche de franchises lipées, parasite. *Parasitus.* Sur le midi, il dîne bourgeoisement & en famille, mais bien, & avec appétit; & s'il survient un ami, ou un *écornifleur,* il fait redoubler les plats. DE VIGN. MARV. Les tables des Grands sont toujours pleines d'*écornifleurs.* On les appelle aussi *piqueurs d'escale.* Les anciens les appeloient *parasites;* & ils ont été de tout temps l'objet des satyres.

ÉCORNURE. Terme de Maçon. Eclat qui se détache à l'arête de la pierre lorsqu'on la taille, qu'on la monte, ou qu'on la pose.

ÉCOSSE. Nom de pays. *Scotia,* autrefois *Albion Septentrionalis,* ou *inferior, Caledonia, Albania.* Les Hibernois l'appellent encore aujourd'hui *Allabani,* les Anglois *Scotland.* C'est la partie de l'Isle de la Grande Bretagne qui est au nord. Elle est bornée au midi par la mer d'Irlande & l'Angleterre dont elle est séparée par le Golfe de Solway du côté du couchant, par celui de Twede du côté du levant, & par les montagnes Cheviotes entre ces deux golfes. L'Océan Calédonien, ou la mer d'*Ecosse,* la baigne de tous les autres côtés. Elle s'étend du septentrion au midi, depuis le 55^e degré de latitude jusqu'au 59^e ou environ: & du couchant au levant du 15^e degré de longitude jusqu'au 20^e.

On divise l'*Ecosse* de plusieurs manières différentes; en haute & basse *Ecosse;* en *Ecosse* méridionale & en *Ecosse* septentrionale, en *Ecosse* de deçà

le Tay, & en *Ecosse* d'au-delà le Tay. La haute *Ecosse,* que l'on nomme Highland, Hoghland, c'est-à-dire, Terre ou Pays haut, est vers le couchant. Elle est ainsi appelée, parce qu'elle est pleine de montagnes. La basse *Ecosse,* ou le Lowland, c'est-à-dire, Basse-terre ou Bas-pays, est du côté du levant, & a beaucoup moins de montagnes, est plus peuplée, plus cultivée, plus fertile. L'*Ecosse* méridionale est la partie d'*Ecosse* qui est entre l'Angleterre & la rivière du Tay, qui est la plus considérable de tout ce pays. Elle comprend vingt Comtés, & l'Isle d'Arran. L'*Ecosse* septentrionale est la partie d'*Ecosse* qui s'étend depuis le Tay jusqu'au détroit de Pentland, qui est au nord entre l'*Ecosse* & les Orcades. Elle comprend quatorze Comtés. L'*Ecosse* d'en deçà le Tay, *Scotia cis-Taana,* est la même chose que l'*Ecosse* méridionale, & l'*Ecosse* d'au-delà le Tay, *Trans-Taana,* la même que l'*Ecosse* septentrionale. Les Isles Westernes, ou Ebudes, celles de Fare, les Orcades, sont des dépendances de l'*Ecosse.*

L'*Ecosse* étoit autrefois divisée en deux peuples; les Veturions & les Calédoniens. Les Pictes succédèrent ensuite aux Veturions, & les Scots, ou Ecoissois, peuple de l'Hibernie, occupèrent le pays des Calédoniens qu'ils chassèrent. L'*Ecosse* a eu ses Rois particuliers jusqu'au commencement du seizième siècle; car, en 1603, Jacques VI, Roi d'*Ecosse* succéda à Elizabeth, & réunit les deux Royaumes sous le nom de Jacques I. Malgré cette réunion l'*Ecosse* avoit toujours été un Royaume séparé, qui avoit son Parlement distingué de celui d'Angleterre, jusqu'en 1707, que la Reine Anne fit l'union des deux Royaumes d'Angleterre & d'*Ecosse* en un seul, sous le nom du Royaume de Grande-Bretagne. Cette affaire fut consommée le 17 de Mars 1707, dans le Parlement d'Angleterre, où elle approuva le Traité d'union, avec l'Acte de ratification de ce Traité. Depuis ce temps-là il n'y a plus qu'un seul Conseil privé, & un seul Parlement pour les deux Royaumes. Les Ecoissois n'ont que seize Lords, ou Seigneurs dans la Chambre haute, & quarante-cinq Membres dans la Chambre basse: ce qui fait la quarantième partie du Parlement des deux Royaumes, parce que la proportion de l'*Ecosse* avec l'Angleterre, est comme 1 à 40. Ce Traité d'union comprend 25 articles, qu'onze Commissaires Anglois, & onze Ecoissois examinèrent, approuvèrent & signèrent le 3 Août 1706. Le Parlement d'*Ecosse* les approuva le 4 Février 1707, celui d'Angleterre le 10 Mars de la même année, & le 17 suivant la Reine Anne se rendit au Parlement, où elle approuva le même Traité; avec l'Acte de ratification. Cette union avoit été inutilement tentée par Jacques I, comme nous avons dit au mot de BRETAGNE.

La Religion de l'*Ecosse* est la Religion réformée; & la Secte Puritaine est la dominante. La couronne d'*Ecosse* est héréditaire comme celle d'Angleterre.

Il est difficile de déterminer quand l'*Ecosse* commença à se servir de monnoie. Boëthius assure que le Roi Donald I fit faire de la monnoie d'or & d'argent; mais son autorité n'est pas suffisante. Si l'on en croit Larrey, Reutha, qui régnoit du temps de Ptolomé Philadelphe, fut le premier qui en fit battre. D'abord elle n'étoit que de cuir: celle de fer, de cuivre & d'argent vint ensuite: mais cet Auteur a copié, sans jugement & sans critique, tout ce qu'il a trouvé dans les Auteurs les plus fabuleux. L'argent monnoyé étoit commun en *Ecosse* pendant que les Rois Saxons gouvernoient l'Angleterre. Donald V. au neuvième siècle, y fit faire de la monnoie sterling, si l'on en croit quelques Auteurs; & c'est-là l'origine de cette monnoie si commune depuis en Angleterre. La monnoie étoit commune sous David I. vers l'an 1124. Les Cabinets en sont encore pleins. La monnoie d'or n'a commencé qu'avec les Stuarts. On peut voir sur

tout ce qui regarde la monnoie d'*Écosse*, le savant & judicieux Traité de M. Nicolson, intitulé *Of the metals and coin of Scotland*; c'est-à-dire, des Médailles & des monnoies d'*Écosse*.

Autrefois l'Irlande s'appeloit *Écosse*: les Scots, ou *Ecossois*, peuples de cette Île, étant venus s'établir dans la partie septentrionale de l'Île Britannique, ils donnèrent à ce pays le nom de petite *Écosse*, pour la distinguer de l'Irlande, qu'ils appelèrent grande *Écosse*. Dans la suite le nom d'*Écosse* s'est aboli pour l'Irlande, il n'est resté qu'à la partie septentrionale de l'Île Britannique.

Camérarius & Dempster ont écrit sur les Historiens & les gens de lettres d'*Écosse*: le premier est si succinct qu'il n'y a presque rien à apprendre dans son Livre. Les Critiques ont décrit l'ouvrage du second; mais l'on a depuis peu sur cela un fort bon ouvrage en Anglois, intitulé *The Lives, and Characters of the most eminent Writers of the Scots nation*: c'est-à-dire, les vies & les caractères des meilleurs Ecrivains d'*Écosse*. Il est de M. George Mackenzie, & fut imprimé in-fol. à Edimbourg en 1708. Buchanan a donné une Histoire Latine d'*Écosse* pleine de fautes insignes & de calomnies.

M. Anderson prétend que, dans le Recueil de M. Rymet, parmi les Actes qui concernent l'*Écosse*, il y en a de faux.

Mer d'*Ecosse*. *Mare Scoticum. Oceanus Scoticus*. C'est la partie de l'Océan septentrional qui entoure l'*Écosse* du côté de l'Orient, du Nord & de l'Occident; car la mer d'*Écosse* s'étend jusques vers l'Irlande, & comprend même les Isles de l'Ouest de l'*Écosse* & les Hébrides. La mer d'*Écosse* est une partie de l'Océan Calédonien des anciens.

Les Anglois donnent le nom de *Nouvelle Écosse* à l'Acadie découverte, à ce qu'ils prétendent, par Cabot; mais les François soutiennent que ce pays fut découvert par des Bretons sous Louis XI. & que François I. y envoya Jean Verazan. En 1623 les Anglois envoyèrent une nombreuse Colonie dans la *Nouvelle Écosse*. Ils l'abandonnèrent en 1667, la cédèrent aux François. En 1690, ils y renvoyèrent le Chevalier Guillaume Philips, qui en chassa les François qui néanmoins s'en rendirent encore depuis les maîtres, & l'ont gardée jusqu'en 1713, qu'ils la cédèrent à l'Angleterre par la paix d'Utrecht.

ÉCOSSE. f. f. Couverture des fèves, des pois, des lentilles. *Siliqua. Écosse dure. Écosse rendre*. On dit *cosse*, *gousse*, & non pas *écosse*.

ÉCOSSER. v. a. *Detrahere siliquam*. Ôter les pois, les fèves, & autres légumes, de leurs gousses, de leurs cosses. Des pois ramés & *écosés*; ce sont de gros pois tirés de leurs gousses, qui ont crû étant attachés à des tiges ou des branches de bois dans les jardins, à la différence de ceux qui rampent sur la terre à la campagne.

ÉCOSSÉ, ÉE. part. *E siliquâ evulsus*.
ÉCOSSEUR, EUSE. f. Qui écosse. *Ecosseuse* de pois.
ÉCOSSOIS, OISE. f. m. & f. & adj. Qui est d'*Écosse*, qui appartient à l'*Écosse*. *Scotus*. Les *Ecossois* se prétendent originaires de la Tartarie Asiatique, d'où ils passèrent premièrement en Espagne, & de-là en *Écosse*, plusieurs siècles avant la venue de JÉSUS-CHRIST. Larrey, dans *Edouard VI. p. 571*. Le même Auteur, qui copie toutes les fables inventées dans les temps d'ignorance, rapporte que quoique ce nom *Ecossois*, *Scotus*, soit peu connu, ou ne le soit point du tout des Auteurs avant Constantius Chlorus, qui vivoit vers l'an 300. de J. C. il est cependant beaucoup plus ancien, si l'on en croit certaines histoires; car Gathele, fils de Cécrops, ayant épousé la Princesse Scota, fille de Pharaon ou d'Orus VII. celui qui bâtit les Pyramides, qui régnoit en Egypte au temps de la sortie des Israélites, Gathele, dis-je, s'étant venu établir en Espagne, eut un fils nommé Heber, qui passa en Hibernie, puis dans la partie septentrionale de

la Grande-Bretagne, à laquelle il donna le nom de sa mère. D'autres prétendent que les *Ecossois* & les Bretons sont des Colonies de ces Phéniciens que chassa Josué, & qui s'établirent d'abord en Espagne, & puis en *Ecosse*, & dans la Grande-Bretagne: d'autres les font venir de la Scandinavie, ou de la Suède; & d'autres de la Sarmatie, c'est-à-dire, des Scythes, d'où s'est formé, disent-ils, le nom de *Scot*, ou *Ecossois*.

Dans ces premiers temps-là, les *Ecossois* n'étoient pas les seuls habitans de cette partie de l'Île. Les Pictes la partageoient avec eux: c'étoient deux Colonies anciennes, qui, de quelque lieu qu'elles vinssent, s'établirent dans la Grande-Bretagne à-peu-près en même temps. On dit que la division se fit sous le règne de Fergus I, dont on place l'installation 305 ans avant Jésus-Christ. L'*Écosse* septentrionale fut assignée aux Scots, & la méridionale aux Pictes. Tout ceci est tiré de Larrey.

Saint Jérôme, dans son second livre contre Jovinien, parle des *Ecossois*, & dit que c'étoit une nation Britannique; qu'ils étoient Anthropophages, & qu'il en avoit vu dans les Gaules. Ammien, qui vivoit à-peu près en même temps que S. Jérôme, & qui a le premier parlé des *Ecossois*, L. XXVI. C.4. & L. XXVII. C.8. les appelle *Scotti*. Hoffman lui dit qu'ils étoient originaires de la Cantabrie, Province de l'Espagne Tarraconoise, qui comprenoit une partie de la Biscaye & des Asturies; que de-là ils vinrent s'établir en Hibernie, & ensuite dans la partie septentrionale de l'Île Britannique, qui de leur nom fut appelée *Ecosse*; mais Ammien ne dit pas un mot de tout cela, ni de l'origine des *Ecossois*, ni des pays qu'ils ont occupés. Buchanan tire aussi les *Ecossois* d'Espagne; mais il ajoute qu'ils descendoient de ces Celtes qui passèrent les Pyrénées, & s'établirent en Espagne. Matthieu de Westminster dit qu'ils naquirent des mariages des Pictes avec des femmes Hibernoises, & que leur nom fut donné, parce qu'ils descendoient de deux nations différentes; que *Scot* signifie un amas de choses différentes: mais, si ce que dit le Vénérable Bede est vrai, il y avoit des *Scots* en Hibernie avant ces mariages des Pictes, puisque, selon lui, c'est aux *Scots* d'Hibernie que les Pictes demandèrent des femmes. Cambden & quelques autres croient que les *Ecossois* sont originaires Scythes, & que le nom de *Scot* n'est qu'une corruption de celui de *Scythe*. Isidore, mauvais Auteur dans ces sortes de choses, dit que les *Ecossois* sont ainsi appelés du mot Grec *σκότος*, qui signifie *obscurité, ténèbres*. L'opinion la plus probable est que c'est un peuple d'Hibernie, ou d'Irlande, qui se rendit maître d'une partie du nord de l'Île Britannique. Il est certain par Orosius, S. Prosper, Isidore, Bede, S. Bernard, & plusieurs autres, dont quelques-uns se trouvent dans le spicilege de D. d'Achery, que l'Irlande a été appelée *Ecosse* pendant plusieurs siècles, & que les peuples d'Irlande ont été appelés *Ecossois*, ou *Ecossois* d'Hibernie. Les Montagnards d'*Ecosse* parlent encore la même langue que les Hibernois.

Quelque antiquité que l'on donne à la Monarchie *Ecossoise*, dont quelques Auteurs placent l'établissement à l'an 420 de Rome, c'est à-dire, plus de 330 ans avant Jésus-Christ sous Fergus I. Lloyde Evêque de Saint Asaph, & Stillingfleet, Evêque de Worcester, ont montré qu'elle n'a commencé que 700 ans après Jésus-Christ. L'an 1371, la Couronne d'*Ecosse* passa à Robert II, de la famille des Stuarts. Les *Ecossois* furent convertis à la foi sous le Roi Donald, dans l'onzième siècle, par des Missionnaires que le Pape Victor II. y avoit envoyés. Au seizième siècle, ils embrassèrent la Religion Protestante, & ils sont la plupart Presbytériens, ou Puritains.

Les *Ecossois* d'aujourd'hui sont de belle taille, robustes, vaillans, généreux & sobres; mais on les accuse d'être fiers, envieux & vindicatifs. Il y a comme deux différens peuples en *Ecosse*. Ceux qui

habitent la partie méridionale sont polis ; mais les Montagnards , & ceux qui demeurent vers le nord , sont encore à demi-fauvages.

La Garde *Ecoffoise* est la première Compagnie des Gardes du Corps de nos Rois. Quoiqu'elle soit depuis long-temps toute composée de François , & qu'il n'y ait pas un *Ecoffois* , elle ne laisse pas de conserver son ancien nom , & de retenir la phrase *Ecoffoise* , *I am hire* , qui se prononce *Si am hire* , c'est-à-dire , Je suis ici , me voici. Les Gardes *Ecoffois* ont été établis en France par Charles VII , qui remit à sa garde des *Ecoffois* , tirés de ceux que les Comtes de Bucan & de Douglas , & d'autres Seigneurs *Ecoffois* , lui avoient amenés pour chasser de France les Anglois. Quand un Garde de la Compagnie *Ecoffoise* a fermé les portes du logis où est le Roi , il est appelé par un Clerc du Guet , auquel il répond en *Ecoffois* , *I am hire* , c'est-à-dire , *me voilà*. Voyez l'Etat de France.

On demande comment il faut prononcer la dernière syllabe de ce mot , s'il faut dire *Ecoffouais* , ou *Ecoffais*. Le P. Buffier prétend qu'il faut prononcer de la seconde manière. Dans le discours ordinaire , on prononce *Ecoffois* , comme on prononce Hollandois , Irlandois , Anglois.

On dit, proverbialement, fier comme un *Ecoffois*.

ÉCOT. f. m. Ce que chacun paie pour sa part d'un repas qu'il fait en commun. *Symbola* , *symbolum* , ou *symbolus*. Pour vivre en liberté au cabaret , à l'hôtellerie , il faut que chacun paie son *écot*. Il faut compter & payer l'*écot*. L'Espagnol dit que c'est un grand plaisir de manger , & de ne point payer son *écot*.

*Or est passé ce temps où d'un bon mot,
Stance , ou dizain , on payoit son écot.* DES-H.

Quelques-uns dérivent ce mot de *collecta* , ou de *excolligo* , ou du vieux mot *escoliage* , qui signifioit le paiement d'une pension. Guyet le dérive de *ex-quota* , comme qui diroit *quota pars*. Ménage le fait venir de *scot* , mot Saxon , signifiant *vestigal* , ou *impôt* ; car on disoit autrefois homme de service , de taille & d'*écot*. D'autres le tirent du vieux mot *écot* , qui se dit encore , dans le Blason & dans les Eaux & Forêts , d'une pièce de bois inégale , raboteuse , & où il reste encore les nœuds , & quelques bouts des branches qui en ont été retranchées , à cause de la ressemblance qu'elle a avec ces tailles de Boulangers & Taverniers , qui les rendent inégales par les hoches & entailles qu'ils y font , pour marquer la quantité de pain , de vin , de viande , ou des repas qu'ils fournissent à crédit ; enforte que , quand on disoit , Payer son *écot* , c'étoit à dire Payer le contenu en cette taille.

ÉCOT se dit aussi de la dépense qu'on fait au cabaret , chez le Traiteur , pour un repas. Un gros *écot*.

Écot , se dit aussi par les Cabaretiers , des tables de ceux qui mangent ensemble. *Contubernium*. Il y a trois *écots* dans cette chambre , & tant dans cette autre. Il a fallu renvoyer cet *écot* , car il n'y avoit plus de place.

C'est en ce sens que Loret , dans ses nouvelles en vers burlesques , appelle *écot* un repas , ou une collation magnifique , que Monsieur donna à Saint Cloud.

*La Princesse de Monaco
Étoit aussi du bel éco ,
Dont je rogne un T pour la rime.
Qu'ainsi je rends plus légitime.*

On dit, proverbialement, à ceux qui viennent interrompre l'entretien de gens qui ne leur parlent pas , parlez à votre *écot*. On dit aussi , d'un homme agréable en compagnie , qui chante , qui amuse & divertit les convives , que c'est un homme qui paie son *écot*. On dit aussi , il a beau se taire de l'*écot* ,

qui rien n'en paie ; pour dire qu'il est bien aisé de ne se pas plaindre d'un mal qui tombe sur autrui , & que nous ne devons point parler d'une affaire qui ne nous regarde pas , devant les intéressés.

ÉCOT. f. m. Terme d'eaux & forêts. Tronçon d'arbre , avec des bouts de branches qui ont été mal coupés.

Écot , se dit , en termes de Blason , d'un tronc d'arbre , où il y a quelque rette de branches qui ont été rompues. De là vient qu'on appelle croix *écotées* , celles qui sont formées par de semblables pièces de bois.

ÉCOTARD. f. m. Terme de Marine , est une grosse pièce de bois mise en saillie , & en rebord sur les côtés du bordage , le long des cintres du vaisseau , pour porter & conserver les haubans , & empêcher qu'ils ne touchent contre les bordages. On les appelle aussi *porte-haubans* ; & ceux de l'avant servent à placer l'ancre.

ÉCOTE , ÉE adj. Terme de Blason. Il se dit des troncs & des branches de bois , dont les menues branches ont été coupées. Lécheraîne en Savoye porte d'azur à la bande *écotee* d'or. P. MÉN.

ÉCOUAILLES. f. f. pl. se dit en Berry , de la laine que l'on coupe de dessous les cuisses des moutons.

ÉCOUAN Gros Bourg de l'Isle de France , à quatre lieues de Paris , vers le Septentrion.

ÉCOUANE. f. f. Quelques-uns disent *Escouene* & *Esjuene*. Outil de Tabletier , Serrurier & autres Ouvriers , qui sert à raper uniment l'ivoire & le bois. C'est une espèce de rape qui a des cannelures par angles entrans & sortans.

ÉCOUANE est aussi un terme usité à la Monnoie. C'est une sorte de lime propre aux Ajusteurs & Tailleursses , servant à réduire les espèces d'or & d'argent au poids ordonné.

Les Écouanes sont différentes suivant les matières à écouaner.

ÉCOUANER. v. a. A la Monnoie , c'est réduire les espèces au poids ordonné. *Ecouaner* , parmi les Ouvriers , c'est se servir de l'*écouane* pour dégrossir & raper quelque ouvrage.

ÉCOUANETTE , mieux qu'*Ecouenette*. Petite Écouane.

ÉCOUENE. Voyez ÉCONOME.

ÉCOUENER Voyez ÉCOUANER.

ÉCOUCHAY. Gros Bourg de France en Normandie. *Ecouchay* est situé dans le Diocèse de Seez , sur la rivière d'Oane , une lieue au-dessous d'Argentan.

ÉCOUCHI. Bourg de France en Normandie. *Scocium*. Voyez Hadrien Valois , *Not. Gall. p. 508*. *Ecouchi* est sur l'Orne. Ce nom s'est formé du Latin.

ÉCOUER. v. a. Couper la queue à quelque animal. *Detrahere* , *diminuere caudam* , *mutilare caudâ*. *Ecouer* un chien. Ce mot ne peut être en usage que dans quelque Province.

ÉCOUET. f. m. Terme de Marine. Grosse corde qui va en diminuant par un bout , & qui sert à amurer la grande voile , & la voile de misaine. *Funis nauticus* , *pes veli*. *Écouets de revers* , sont ceux qui ne sont point amurés , & qui par conséquent sont opposés aux *écouets* du vent. Voyez Couet , qui est la même chose que ce qu'on appelle ici *écouer*. J'ai oui dire *couet* , & non pas *écouet* , aux gens de mer que j'ai pratiqués , & j'en trouve même l'étymologie dans notre langue. Car il me semble que *couet* veut dire *coue* , ancien mot qui signifie *queue*. Nous avons appelé la queue de la voile , ce que les Latins ont appelé le pied , *pes veli*. Mais d'autres disent *écouet* , pour dire , la corde qui tient la voile amurée. On amure , c'est-à-dire , on attache un des bouts inférieurs de la voile contre le bois du vaisseau , pour la tenir plus roide du côté du vent qui vient obliquement. On dit *écouet* à queue de rat , pour marquer qu'il est plus gros par le bout d'en haut , que par celui d'en bas. Ce qui revient encore à l'étymologie de *coue*. Les dogues d'amure servent à amurer , c'est-à-dire , à bander & à roidir les

les *couets* de la grande voile. Nicot écrit *coyts* ; & ce mot pourroit effectivement venir de l'ancien mot François *coy* , pour dire , tranquille , en repos , &c.

ÉCOUFLE. f. f. Oiseau de proie qu'on appelle autrement *Milan. Milvus.* L'*écoufle* fait son vol sans bruit , & entrecoupe l'air quasi sans battre l'aile , & ne se branche presque jamais , n'ayant nulle peine à voler entre deux airs. L'*écoufle* s'appelle aussi *Huau.* Voyez MILAN.

ÉCOUFLE. C'est ainsi que les écoliers , dans quelques endroits , appellent une espèce d'oiseau de papier qu'ils font voler en l'air quand il fait vent. Dans d'autres endroits on l'appelle *haube.* Ces deux termes viennent de deux oiseaux effectifs ; le premier du Milan , qui se nomme aussi *écoufle* ; & l'autre du Hoberau , que quelques-uns appellent *haube.*

ÉCOUIS. Gros Bourg de France dans le Vexin Normand. *Efcovium.* Il est situé sur le grand chemin de Paris à Rouen , à cinq ou six lieues au sud-est de cette dernière ville. *Écouis* a titre de Baronnie. Il y a une Eglise Collégiale à *Écouis* , dont le Chapitre fut fondé en 1311 par Enguerand , Ecuyer , Seigneur de Marigny , Comte de Longueville , & Chambellan de Philippe-le-Bel , qui y est enterré. *Descrip. Geogr. & Hist. de la Haute Norm. T. II. p. 336.*

ÉCOULEMENT. f. m. Terme qui désigne en général le mouvement d'un fluide , qui passe d'un lieu dans un autre. *Fluxio , fluxus.* Noé sortit de l'Arche après que l'*écoulement* des eaux eut laissé la terre à sec. Ce terme est souvent employé en Physique pour émanation , en parlant des corpuscules insensibles , des particules extrêmement fines & déliées qui se détachent des corps. Voy. EMANATION , VAPEURS , EXHALAISONS. La lumière est un *écoulement* perpétuel de rayons du corps du soleil. Il se fait un perpétuel *écoulement* , & dissipation d'esprits par les actions de notre corps.

ÉCOULEMENT , se dit aussi en choses spirituelles. JESUS-CHRIST sentit un *écoulement* de la vertu divine , quand la femme qui avoit le flux de sang , fut guérie par le seul attouchement de sa robe , en S. Luc , Chap. VIII , v. 44.

ÉCOULER. v. En parlant des fluides en général , c'est s'échapper d'un lieu & le laisser à sec. *Fluere , labi.* Le torrent s'est *écoulé* ; le vin s'est *écoulé* du tonneau. On a fait *écouler* les eaux , en rompant la chaussée.

ÉCOULER est souvent employé au figuré , en parlant du temps , des années , &c. *Effluere , labi.* Les années s'*écoulent* sans qu'on y pense. Nos années ne cessent de s'*écouler.* Boss. Il faut que notre empressement à bien user du temps , égale la vitesse avec laquelle il s'*écoule.*

On généralise cette acception figurée , en appliquant ce terme à des corps qui n'ont rien de commun avec ces fluides. C'est ainsi que l'on dit que la presse , la foule s'*écoule* , diminue : que l'argent s'*écoule* ; se dissipe.

On dit aussi qu'une chose s'*écoule* de la mémoire , s'échappe , s'efface insensiblement. Votre bienfait ne s'*écoulera* jamais de ma mémoire.

ÉCOULER le cuir. Terme de Corroyeur. C'est en faire sortir toute l'eau qu'il a prise , ou dans le tonneau , ou quand on le foule aux pieds. Dans ce sens il est actif.

ÉCOULÉ , ÉE , part. & adj. Il a les significations de son verbe.

Ne renaîtrez-vous point , beaux jours de ma jeunesse ?

Mais , ô souhaits trop superflus !

A rappeler ces jours en vain je m'intéresse :

Quand ils sont écoulés , ils ne reviennent plus.

RECUEIL DE VERS.

ÉCOUPÉE , ou **ÉCOUPE** , f. f. C'est le nom qu'on donne sur mer à un certain balai , dont on se sert pour nettoyer le vaisseau. L'*écoupée* est faite de vieux cordages effilés , qu'on attache par un bout à un bâton. Quand on veut nettoyer le navire , on trem-

Tome III.

pe l'*écoupe* ou l'*écoupée* dans la mer , & on lave & balaie ainsi tout ensemble. Ce balai s'appelle encore autrement *vadrouille* & *faubert.*

ÉCOURGEE. f. m. Fouet composé de plusieurs brins de corde , ou de plusieurs lanières de cuir. Il est vieux , & peu en usage , *Sautica , loreum flagellum.*

Borel le dérive du vieux mot François *courgie* , qu'on trouve dans Perceval , qui signifioit une verge , ou fangle de cuir propre à châtier. Du Cange le tire de *scoriata.* Il vient plutôt du langage Celtique , ou Bas-Breton , ou *scourges* signifie fouet , *scourgeza , fouetter.*

ÉCOURGEON. f. m. Espèce d'orge , qu'on appelle aussi orge carré , d'automne ou de prime , à cause de sa figure , de la saison où on le sème , & du temps où on le moissonne , avant les autres grains. Voyez ORGE.

ÉCOURTER. v. a. Rogner , rendre trop court. *Curta-re , truncare.* Vous avez trop *écourte* ce manteau , cette jupe , cette perruque.

ÉCOURTER , se dit encore d'un chien , d'un cheval , pour couper la queue , les oreilles. *Mutilare.* On le dit aussi d'un homme qui a les cheveux coupés fort courts.

ÉCOURTÉ , ÉE , part. & adj.

ÉCOUSSER. Terme de Filassier. Il a la même signification que le verbe ECHANVRER.

ÉCOUSSOIR. f. m. C'est le même instrument que l'ECHANVROIR.

ÉCOUTANT , ANTE , adj. Auditeur , qui prête l'oreille à ce qu'on dit. *Auditor , auscultator.* Il n'est d'usage qu'en plaisantant. On appelle au Palais des Avocats *écoutans* , ceux qui n'ont point de pratique , qui ne plaident point , qui ne font au Barreau que pour écouter.

ÉCOUTANT , ANTE. Terme de l'Histoire Ecclésiastique. *Audiens , auditor.* L'ancienne Eglise donnoit ce nom aux Catéchumènes du second rang , à ceux qu'on instruisoit encore , qui écoutoient , qui apprenoient encore la doctrine de l'Eglise , qui leur étoit enseignée par les Catéchistes , & qui n'en étoient point encore suffisamment instruits pour être admis à recevoir le baptême , ceux du premier rang s'appelant Elus. Voyez ce mot. On dit aussi *Auditeur* & *Oyant.* Voy. AUDITEUR.

Les Manichéens donnoient aussi ce nom , ainsi que celui d'Elu , à leurs disciples ou sectateurs. Les *Écoutans* ou Auditeurs parmi eux étoient les moins parfaits , auxquels on ne dévoit point , comme aux Elus , les secrets de la secte. Les Bulgares , qui étoient de vrais Manichéens , avoient de même leurs *Écoutans* ou Auditeurs , & leurs Elus.

Ce mot vient du Grec *ἀκούω* , *auditor* , d'*ἀκούω* , *audio* , comme son primitif *écouter.*

ÉCOUTE. f. f. Tribune ou entre-sol fermé par des jalouses , au travers desquelles ceux qui ne veulent pas être vus peuvent écouter ce qui se dit dans une salle qui est plus bas. *Specula , locus unde audire , auscultare quis potest.* Il est plus ordinaire au pluriel. Il y a des *écoutes* dans les Couvens , dans les Collèges. Quand les Dames assistent aux thèses dans les Collèges de l'Université de Paris , on les place dans les *écoutes.* Il y a aussi des espèces d'*écoutes* pour les Dames dans les Salles où se tiennent les Académies au Louvre.

On dit , proverbiallement , qu'on est aux *écoutes* , pour dire , qu'on cherche de tous côtés des nouvelles de ce qui arrivera dans une affaire où l'on prend intérêt. On appelle aussi un *écoute-s'il pleut* , un moulin à qui l'eau manque souvent , ou qui ne va que par des écluses ; & figurément on le dit de celui qui attend patiemment qu'il lui vienne quelque bonne fortune , sans qu'il se mette en peine de se la procurer.

On appelle dans les Couvens de Religieuses , la sœur *écoute* , *auscultatrix* , celle qui accompagne une autre Religieuse qui va au parloir.

ÉCOUTES , en termes de Marine , sont des cordages qui font deux branches amarrées aux deux pointes

B b b b

d'enbas de chaque voile ou bonnette, pour les tenir en état. *Punes velures portées*. Les grandes *écoutes* sont celles qui servent à border la grande voile. Les *écoutes de misaine*, sont celles qui servent à border la voile de misaine. *Ecoute d'artimon*, c'est celle qui borde la voile d'artimon, à la poupe du vaisseau. On dit, Larguer ou filer les *écoutes*; pour dire, les lâcher; & haler les *écoutes*, pour dire, les bander. Il y a aussi des *écoutes* de revers, qu'on appelle *fausses écoutes*. *Ecoute de hune*, est l'extrémité de la grande vergue, à laquelle on attache les extrémités de la voile de hune. On dit, Naviguer l'*écoute à la main*: c'est lorsqu'on navigue dans une chaloupe par un gros temps, & qu'on est obligé de tenir l'*écoute*, pour la larguer au besoin. *Aller entre deux écoutes*, c'est aller vent en poupe.

ÉCOUTER. v. a. Prêter l'oreille pour entendre. *Auscultare*. C'est une politesse que d'*écouter* ceux qui nous parlent, & de leur répondre à propos. BELL. Il y a une certaine manière d'*écouter* qui persuade aisément que ce n'est pas par stupidité qu'on garde le silence. LA CHET. Ceux qui croient avoir plus d'esprit que les autres, n'*écoutent* point, & veulent tous jours parler. BELL. On se rend agréable quand on *écoute* volontiers & sans jalousie, & qu'on laisse avoir de l'esprit aux autres. S. EVR.

Écouter & Entendre, considérés dans une signification synonyme. *Entendre*, dit M. l'Abbé Girard, c'est être frappé des sons. *Écouter*, c'est prêter l'oreille pour les entendre. Quelquefois on n'*entend* pas, quoiqu'on *écoute*; & souvent on *entend* sans *écouter*. Il n'est pas honnête d'*écouter* aux portes. Ouir, qui n'est guère d'usage qu'au prétérit, marque une sensation plus confuse qu'*entendre*. On a quelquefois ouï parler, sans avoir *entendu* ce qui a été dit.

On disoit autrefois *Accouter*, & le peuple de Paris le dit encore. L'un & l'autre viennent du Grec *ἀκούω*, signifiant la même chose. Ménage le dérive de *auscultare*.

On dit qu'un homme s'*écoute* parler, ou simplement qu'il s'*écoute*, lorsqu'il parle lentement, & paroît fort content de ce qu'il dit.

On dit encore qu'un homme s'*écoute* trop, qu'il *écoute* trop son mal, pour dire qu'il a trop d'attention à ce qui se passe en lui, par rapport à sa santé.

ÉCOUTER, signifie aussi donner audience. Le Roi *écoute* les Ambassadeurs; les renvoya sans les *écouter*. ACAD. FR.

ÉCOUTER, se dit aussi figurément en Morale, pour se rendre à quelque raison, suivre les impressions. *Obaudire, sequi*. Un brutal n'*écoute* point la raison, il n'*écoute* que son sens, son caprice. S. EVR. Je ne veux point *écouter* les fureurs de la vengeance.

D'un coupable transport écouter la chaleur. RAC.

*En vain je veux contre elle écouter ma colère :
Toute ingrante qu'elle est, je crains de lui déplaire.*

CORN.

ÉCOUTÉ, ÉE. part. & adj. On appelle au Manège un pas *écouté*, un pas d'école, un pas raccourci de cheval, qui est balancé entre les talons, qui les *écoute* sans se jeter sur l'un ni sur l'autre: ce qui arrive quand le cheval prend finement les aides du talon, & de la main. Mouvements *écoutés*, faits avec justesse & précision.

ÉCOUTEUR. s. m. Qui *écoute*.

*Il n'est point de peste pareille
Aux rapports, vrais ou faux :
Rien de plus contraire au repos.
Plaute juge à merveille,
Lorsque parlant du rapporteur,
Ainsi que de son écouteur,
Il pend l'un par la langue, & l'autre par l'oreille.*

Voyez Rapporteur, où se trouve le passage de Plaute.

ÉCOUTEUR est dans le petit Dictionnaire de Morel, tant François que Latin. Il se trouve dans Nicot, dans le Dictionnaire François-Latin in-4°. Paris 1618. & dans Monet. Corgrave l'a mis aussi dans son Dictionnaire François & Anglois, où il rapporte le proverbe, A fol content sage *écouteur*.

ÉCOUTEUX. Terme de Manège, se dit d'un cheval distrait par quelque bruit ou par quelque objet, & qui ralentit son allure, parce que son attention est, pour ainsi dire, partagée entre les impressions qu'il reçoit de l'objet qui a frappé ses yeux ou ses oreilles, & celles qui résultent de l'opération du cavalier.

ÉCOUTILLE. f. f. Terme de Marine: ce sont de grandes ouvertures en forme de trapes, aux ponts ou tillacs d'un vaisseau, pour y descendre, ou en tirer les gros fardeaux & les marchandises. *Voyez* Trape. Les portes qui les ferment s'appellent *panneaux*. On les appelle quelquefois *hiloires*, du nom des bordures qui les environnent. Il y a dans les grands vaisseaux d'ordinaire quatre *écoutilles*: celle de la fosse aux cables, qui est vers la proue; l'*écoutille* des soutes, qui est vers la poupe; la grande *écoutille*, qui est entre le grand mât & le mât de misaine; l'*écoutille* des vivres, qui est entre le grand mât & l'artimon.

ÉCOUTILLON. s. m. Petite ouverture carrée, pratiquée dans les *écoutilles* mêmes, par laquelle les personnes descendent dans le vaisseau. *Fenestra*.

ÉCOUVETTE. f. f. Espèce de petit balai dont se servent les ouvriers. *Scopula*. Il est vieux. Ce mot vient de *escouve*, dont la racine est *scopa*. On a appelé autrefois les Sorciers, Chevaucheurs d'*écouvettes*; c'est-à-dire, de manches à balai, parce qu'on feint que les Sorciers vont au fabat, un manche de balai entre les jambes.

*Non est, le dû-t-on vis brûler,
Comme un chevaucheur d'écouvettes.* VILLON.

ÉCOUVILLON. s. m. Instrument qui sert aux Canoniers à nettoyer le canon, ou à le rafraîchir. C'est un long bâton nommé *hamée*, au bout duquel il y a un gros bouton nommé *boîte*, garni d'une peau de mouton avec sa laine. On l'appelle autrement *griffon* & *arroufement*. On le dit aussi des balais qui servent aux Boulangers & aux Pâtisiers à nettoyer leur four. Le balai dont se servent les Boulangers & Pâtisiers s'appelle néanmoins plutôt *écouvette* qu'*écouvillon*. Les Maréchaux, Serruriers, & autres Ouvriers en fer, donnent le nom d'*écouvillon* à un très petit balai qu'ils trempent dans de l'eau, qu'ils secouent sur leur forge, pour animer, selon les uns, & pour tempérer, selon les autres, la vivacité du feu de leur forge. L'*écouvillon* du canon sert plutôt à le rafraîchir qu'à le nettoyer. Ce rafraîchissement se fait en trempant le bout de l'*écouvillon* dans une cuvette remplie d'eau & de vinaigre, deux pintes d'eau sur une de vinaigre, dont on lave ensuite l'ame du canon. Sans cette précaution, le canon, venant à s'échauffer, à force de tirer, creveroit.

ÉCOUVILLONNER. v. a. C'est se servir de l'*écouvillon*, tant pour nettoyer ou rafraîchir un canon, que pour nettoyer les cendres du four. *Voy.* Part. précédent. Quelques-uns croient que ces mots viennent de *quisquilia*, ordures, parce qu'on dit encore en Picardie, Les Sergens ont tout *équévillé* chez nous; pour dire, nettoyé.

E C P.

ÉCPHRATIQUE. adj. de t. g. Souvent employé substantivement. Terme de Pharmacie, par lequel on désigne les médicamens qui débouchent les conduits par où les liqueurs doivent passer. *Ecpbraclius*. On les appelle autrement *apéritifs*. Les *ecphracliques* sont la petite centaurée, l'absynthe, l'aigremoine, l'hysope, le chamædris, l'écorce de tamar-

ris, les racines de capres, la scolopendre, &c.

Ce mot vient du Grec *εὐφράσσειν*, délivrer d'obstruction, formé de *εὐ*, & de *φράσσειν*, *obstruo*, *sepio*.

ECPIESMA. f. m. Terme de Chirurgie. *Ecpiesima*. Espèce de fracture au crâne, où il y a plusieurs esquilles qui pressent & fatiguent les membranes intérieures.

Ce mot est Grec, & a passé sans aucun changement dans notre langue : *επιπνομα*.

ECPLEROME. f. m. *επιπλομα*, de *πλομα*, remplir. Hippocrate entend par ce mot de petits sachets fermés, de cuir, ou de quelque autre substance, destinés à remplir les cavités des aisselles. Il paroît qu'il se servoit de ces sachets dans la réduction de l'humérus. Pour cet effet, après les avoir adaptés, il prenoit le bras, & appuyant le talon contre ces sachets, il repousoit le corps. Cette opération est décrite fort au long dans le livre *De articulis*.

E C R.

ÉCRAIGNE. f. f. Tabourot, au Prologue de ses *Écraignes Dijonnoises*, dit que de son temps *Écraigne* à Dijon étoit une hute faite avec des perches fichées en rond, & recourbées par en haut, d'une manière qui ressembloit à la forme d'un chapeau, le tout couvert de gazon & de fumier, si bien liés & mêlés, que l'eau n'y pouvoit pénétrer. En ce temps-là les Vignerons de chaque quartier avoient leurs *Écraignes*, où après soupé ils s'assembloient en hiver avec leurs femmes & leurs filles pour faire la veillée jusqu'à minuit. *Écraigne* se prend & pour le lieu de l'assemblée, & pour l'assemblée même. Les pauvres gens ne bâtissent plus, à Dijon, de ces sortes de taudis. Ils tiennent leurs veillées l'hiver en quelques caves; & ces assemblées conservent encore le nom d'*Écraigne*. *Gloss. Bourg. Voyez l'Étymologie de Ménage*, au mot *Écrène*. Il ne faut qu'une femmelette du commun en son *écraigne*, comme on parle en Bourgogne, pour mettre un Médecin en bon prédicament par tout le quartier. *Cours de Médecine par Meyssonier*.

ÉCRAIN. *Voyez ÉCRIN.*

ÉCRAN. f. m. Petit meuble qui sert à se parer de la trop grande ardeur, ou de la lumière du feu. *Umbrella*. Il y a des *écrans* à pied qui se tiennent debout devant le feu, qui se haussent & se baissent comme on veut; d'autres à main, qu'on orne de diverses histoires & images. C'est un ignorant, qui n'a jamais appris le Blason que dans les *écrans*; un mauvais Poète, qui ne fait des vers que pour les *écrans*. Ménage, après Bochart, dérive ce mot du Grec *σκιρον*, qui signifie *umbraculum*.

On dit, à celui qui se met devant un autre pour empêcher qu'il ne se chauffe, ôtez-vous, je ne veux pas d'un *écran* si épais.

ÉCRANCHER. v. a. Terme de Manufacturier de lainage. *Écrancher* les faux plis, c'est les effacer.

ÉCRASER. v. a. Briser une chose, en l'applatissant par un poids, ou par un effort violent. *Obterere*, *elidere*. Une meule de moulin *écrase* le grain. Dans ce remblement de terre, il y a eu bien du peuple *écrasé* sous les ruines des maisons. Quand on marche sur une chenille, sur un ver, on l'*écrase*.

Ce mot, selon Ménage, vient du Latin, *extrasare*. D'autres le dérivent du Chaldaïque *heras*, qui signifie *conterere*, *confringere*, c'est-à-dire, froisser, briser.

☞ Dans les Manufactures en soie, *écraser* se dit pour frapper trop un étoffe, en sorte que les fleurs sont aplaties & perdent leurs dimensions naturelles.

ÉCRASER, se dit figurément en Morale, pour dire, détruire & ruiner entièrement. Si vous choisissez ce Ministre, il vous *écrasera* en un moment. Il vaut mieux aider à détruire les impies, que de se laisser *écraser* sous leur chute. CAILL. M. Pascal traita ses adversaires, non comme des gens qu'il combattoit, mais

comme des gens terrassés qu'il accabloit, ou qu'il *écrasait*. LE P. DAU.

ÉCRASE, ÉE. part. *Ubericus*. On dit, figurément, nez *écrasé*, trop applati. Comble de maison *écrasé*, trop bas. Taille *écrasée*, trop courte & enfoncée.

ÉCREBEL. Nom de lieu dans Judith VII. 16. *Écrebel*. Ce nom n'est que dans le Grec, & il est suspect à d'habiles gens, & à M. Réland. La Vulgate met Berharade au lieu de *Écrebel*. M. Hiller, dans son *Onomasticon*, p. 799. lit. *ερεβη*, *erebet*, & s' imagine que c'est la région appelée par les Grecs *Acrabatene*.

ÉCREMER. v. a. Ôter la crème de dessus le lait. *Decerpere cremorem*. On fait du mauvais fromage du lait qu'on a *écramé*.

☞ Ce mot est souvent transporté à d'autres liquides.

Au figuré, *écramer* une affaire, c'est en tirer les plus clairs deniers, le plus liquide. *Écramer* un Auteur, c'est en tirer tout ce qu'il y a de meilleur. Il est familier.

ÉCRÉMÉ, ÉE. part.

ÉCREMOIRE. f. f. Les Artificiers appellent ainsi un morceau de corne ou de fer blanc de deux à trois pouces de long & de large, dont ils se servent pour rassembler les matières broyées, ou les prendre dans les boîtes où on les conserve.

ÉCRENAGE. f. m. Terme de Fondateur de caractères d'Imprimerie. Action d'*écramer*.

ÉCRENER une lettre. C'est évider le dessous d'une partie de l'œil d'une lettre avec un canif, ou un petit instrument qu'on appelle *écrenoir*. Il n'y a que les lettres longues qui *s'écrenent*, afin que les quadratins, ou espaces, qui séparent les mots, puissent se placer par-dessous.

ÉCRENOIR. f. m. Petit instrument avec lequel on *écrene*.

ÉCRENNES. f. f. pl. Vieux mot qui se disoit autrefois de ces maisons que les payfans creusent sous terre, & qu'ils couvrent de fumier, où les filles vont faire la veillée : elles étoient autrefois en usage chez les Allemands, comme on le voit dans un passage de Tacite. Ce qui a donné le nom aux *écrennes* Dijonnoises & Champenoises, dont parlent quelques Auteurs.

ÉCRETEAU. f. m. Terme de Tondeur de Draps. *Voyez DESMARCHE*.

ÉCRÊSER. v. a. Terme de guerre. Enlever la crête, le sommet d'un ouvrage, d'une muraille, d'un épaulement, &c. Le Canon a *écêté* ce bastion. On *écète* les pointes des palissades qui défendent le chemin couvert, avant que de l'attaquer.

ÉCREVISSÉ. f. f. Espèce de Poisson du genre des testacées, ou plutôt crustacées, & qui, selon l'opinion vulgaire, va presque toujours à reculons. *Astacus*, *cancer*, *carcinus*, &c. Baudouin, dans son préambule sur les fables de Phédre, dit qu'il croit que, comme l'on dit un grand & une grande aigle, on peut dire un grand & une grande *écrevisse*. ROCHER. Baudouin se trompe : l'usage est contraire, & fait toujours *écrevisse* du genre féminin. *L'écrevisse* est un poisson crustacé, fait à-peu-près comme le scorpion, mais beaucoup plus gros, & qui a, comme cette insecte, des pattes disposées d'une manière de serres, ou tenailles. Il se nourrit d'herbes, de grenouilles, de cadavres, d'excréments des animaux.

Il y a des *écrevisses* de rivière, & des *écrevisses* de mer, qu'on appelle homards, & chacune de ces deux espèces se divise encore en plusieurs autres. On trouve des *écrevisses* dans les petits canaux bourbeux qui sont le long des prairies. On en trouve dans les ruisseaux qui coulent & qui ont des sources, & ces *écrevisses*-là sont bien meilleures que les autres. Les *écrevisses* n'ont que trois dents placées au fond du ventricule. Les *écrevisses* n'ont point de paupières, non plus que la plupart des poissons. *L'écrevisse* ne nage point avec les pieds; mais elle

se sert de sa queue pour frapper & pousser l'eau. Ce mouvement lui sert aussi à marcher sur la terre ; ce qui fait qu'elle va à reculons. Les *écrevisses* ont douze pieds. Les *écrevisses* de mer ressemblent aux *écrevisses* de rivière, hormis que celles-là sont beaucoup plus grosses, & moins délicates que celles-ci. Les unes & les autres deviennent rouges en cuisant. Toutes les *écrevisses* ont à-peu-près les mêmes qualités.

Les *écrevisses*, soit de terre, soit de mer, ont une chair fort nourrissante, de bon goût, fortifiante, mais qui se digère lentement, sur-tout celle des *écrevisses* de mer. Le suc en est adoucissant, & convient particulièrement dans les chaleurs de poitrine, dans la toux, & même, comme le remarque le savant Rivinus, dans le scorbut, dans la mélancolie, dans les douleurs de rate, dans la goutte, & dans toutes les indispositions qui viennent d'une trop grande âcreté d'humeurs. Les *écrevisses* sont un des meilleurs mets de Carême. On les mange en ragoût, en hachis, en tourtes, en salade ; il s'en fait des coulis excellents, & il n'y a point de bonne brique où elles n'entrent. Les *écrevisses* sont salutaires aux phrénétiques & aux asthmatiques. Leur usage est d'un grand secours contre l'excèsive maigreur ; mais il ne faut pas qu'il soit trop continué ; car leur suc renferme quelque chose de narcotique, qui à la longue peut faire tort à la santé. Du reste, c'est un fort bon manger que l'*écrevisse*, soit homard, langouste, chevette, ou autre : elles purifient le sang, poussent les urines, & détergent les ulcères de la gorge, Voyez le *Traité des Alimens* de M. Andry, celui de M. Lémery, & Jonston *De Piscibus*.

Les *écrevisses* mâles ont dans l'estomac deux petites pierres blanches de la grosseur d'un pois, & quelquefois plus grosses, faites comme un œil ; on les appelle pour cette raison yeux d'*écrevisses*. Ces pierres sont de grand usage dans la Médecine pour purifier le sang, & pour absorber les acides, on les emploie en poudre. On les trouve seulement au temps qu'elles posent leurs écailles. Les pierres d'*écrevisses*, autrement nommées yeux d'*écrevisses*, sont de petits corps blancs, durs, ronds, convexes, d'un côté & plans de l'autre, ayant du côté plat une petite cavité : lesquels se trouvent dans les *écrevisses* au mois de Mai, de Juin & de Juillet. Il y a des Charlatans qui fabriquent des yeux d'*écrevisses*, & qui y réussissent si bien, que les Droguistes les plus experts s'y laissent souvent tromper. Pour découvrir la tromperie, il n'y a qu'à les écraser, & jeter dessus un peu d'esprit de sel. Si les yeux d'*écrevisses* sont vrais, il s'excitera une fermentation ; s'ils sont faux, il ne s'en fera point, à moins qu'ils ne fussent faits de coquillages. Les yeux d'*écrevisses* naturels ont la propriété d'adoucir les humeurs âcres, d'émousser, d'absorber & de précipiter les acides : c'est pourquoi ils conviennent dans les ardeurs d'estomac, dans la colique, dans la pleurésie, dans la gravelle, dans les fièvres continues, dans les fièvres erratiques. Les *écrevisses* entières ont la même qualité. On les écrase avec leur coquille, & on en fait des bouillons qui ne sont pas moins bons aux personnes saines qu'aux malades. L'*écrevisse* est propre contre la morsure des chiens enragés. On fait brûler des *écrevisses* dans une poêle de cuivre jusqu'à ce qu'elles soient en cendre, & on donne tous les matins, pendant quarante jours, une petite cuillerée de cette cendre délayée simplement dans de l'eau. Galien vante extrêmement ce remède.

On trouve en Amérique des *écrevisses* d'une grosseur prodigieuse : quelques Auteurs disent qu'elles sont dangereuses & cruelles.

Ce mot vient, selon Nicot, de l'Allemand *crebs*, ou du Latin *carabus*. Ménage le dérive de *scarabifca*, qui a été fait de *scarabus*, qu'on a dit pour *carabus*, ou de l'Anglois *crabfish*, qui signifie *écrevisse*. Rondelot appelle les *écrevisses*, *asclaci fluviales*.

On dit, proverbiallement, d'une personne à qui on reproche quelque chose de honteux, qu'elle est devenue rouge comme une *écrevisse* : qu'un homme va comme une *écrevisse*, quand il recule, au lieu d'avancer.

*Le Griffon, qui des flots redoute le caprice,
Tire de son côté, fait le pas d'écrevisse. R.*

Un Auteur anonyme a écrit depuis peu que peut-être les fauterelles que mangeoit S. Jean étoient des *écrevisses*, parce qu'il y a certains rivages de la mer où les pauvres vivent en été d'une espèce de langouste que le peuple appelle fauterelles. Mais les langoustes s'appellent en Grec *καρπιδες*, & S. Matthieu III. 4. aussi-bien que S. Marc I. 6. se servent du mot *καρπιδες*, qui certainement ne signifie point des *écrevisses*.

En Astronomie, on appelle le Signe de l'*Ecrevisse*, ou du Cancer, le quatrième depuis *Aries*, au commencement duquel se fait le Solstice d'été. C'est une constellation formée de 13 étoiles, selon Ptolémée ; de 17, selon Képler ; de 25, selon Bayer ; qui représente la figure d'une *écrevisse*. D'autres disent qu'on lui a donné ce nom, à cause que, quand le soleil y est arrivé, il semble marcher comme les *écrevisses* à reculons vers l'Equateur. Ce signe est la maison de la lune, & l'exaltation de Jupiter, selon les idées des Astrologues.

Le signe de l'*écrevisse* se marque par les Astronomes par une figure qui semble former le nombre de 69, parce que cette figure est rétrograde comme l'*écrevisse*, le 6 & le 9 s'entrechangeant l'un en l'autre quand on les retourne.

Autrefois le mot d'*écrevisse* signifioit aussi une espèce d'armure. C'étoient des cuirasses faites de lames de fer, mises les unes sur les autres, à la manière des écailles d'*écrevisses*.

ÉCRIER. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel. *S'écrier*. v. recip. Faire un cri, crier avec surprise, admiration, ou indignation, ou douleur. *Vocem attollere, exclamare*. Il s'est écrié à la vue de son ennemi. Ce curieux s'est écrié à la vue de ce tableau. Tout le monde s'écrie contre ce mot. VAUG.

*Abus, s'écria-t-il, hé devenez dévot !
Ne le devient-on pas à la ville, à la Cour ?
Moi dévot ! qui moi ? m'écriai-je à mon tour.*

DES HOUL.

ÉCRILLE s. f. Clôture faite de clayonnage pour empêcher le poisson de sortir des étangs par les décharges.

ÉCRIN. s. m. Petit coffre où l'on met des pierreries. *Scrinium*. Les Orfèvres mettent leurs pierreries dans des *écrins*. Les anciens Héros des Romains portoient toujours des *écrins* de pierreries, pour s'équiper au besoin. On écrivoit autrefois *Escrain* ; c'est la même chose que *baguier*.

Ce mot vient de *scrinium*. MÉN.

ÉCRINIER, *Ecrainier*. s. m. Artisan qui fait des *écrins*. Il y a à Paris une Communauté des Maîtres Layetiers, *Ecrainiers*.

ÉCRIRE. v. a. *J'écris, tu écris, il écrit, nous écrivons, j'écrivis, j'ai écrit, j'écrirai, que j'écrive, que j'écrivisse*. Peindre avec la plume, former des caractères qui puissent expliquer la pensée. *Scribere*. Ce Commis écrit, peint fort bien, la lettre est nette & lisible. Il écrit en lettre Française, Italienne, bâtarde, en lettre de compte, de finance, en minute, en chicane. Il gagne sa vie à écrire des Sermons, à copier. On écrit aussi sur des tablettes avec l'aiguille, & avec le crayon.

L'on s'est servi autrefois de différentes choses pour écrire, 1°. L'on a écrit sur des feuilles de palmes. 2°. Sur des feuilles de fleurs. 3°. Sur de l'écorce d'arbres, principalement du tilleul, du papier, & du hêtre. 4°. Sur de petites pièces, ou planches, ou tablettes de bois très-minces, que l'on rabottoit,

& qu'on polissoit avec soin : on les appeloit en Grec *πυξιδία*, en Latin *ſcheda* : on les enduiſoit de cire, & l'on écrivoit ſur cet enduit. C'eſt ce que qu'on appeloit *pygidiares*. Prudence nous en a donné une deſcription. Les Chinois écrivent toujours de haut en bas, & commencent la première ligne où finit la nôtre ; ainſi, pour lire leurs livres, il faut d'abord aller chercher la dernière page, qui parmi eux en eſt le commencement. P. LE COMTE. *Ecrire* mal n'a jamais été à la Chine, comme autrefois en France, une marque de nobleſſe. Tout le monde ſ'y pique de bien peindre ; & , avant que de ſe préſenter pour être admis au premier degré de Lettrés, il faut avoir fait preuve de bon Ecrivain. P. LE COMTE.

Jouer au piquet à écrire. Voyez PIQUET.

On dit faire *écrire* ſon nom à la porte, pour dire faire *écrire* ſon nom au Portier quand on ne trouve pas la perſonne qu'on étoit allé voir. On demande à ceux qui alléguent quelque choſe ſans preuve, où cela eſt-il écrit ? On a de tout temps propoſé des méthodes pour *écrire* auſſi vite qu'on parle. Jacques Collard, Bachelier en Théologie, fit imprimer à Paris un petit *in-8º* de vingt-fix pages ſur cette matière en 1651. Ramſay, Eſcoſois, a fait auſſi une Tachéographie en Latin qui a été traduite en François, & imprimée à Paris *in-12*, en 1681 ; mais ces méthodes ont paru plus curieufes que commodes, ou utiles, & ne ſont guère devenues à la mode ; les François ne ſ'en accommoderont jamais. Les Notes de Titon, que l'on a données dans le 11º volume de Gruter, ſont une ancienne Tachéographie, ou manière d'écrire vite & couramment. Ceux qui écrivoient ainſi s'appeloient *Notarii* en Latin, & *ταχιδρομοι* en Grec. Voyez TACHÉOGRAPHIE.

ÉCRIRE, ſignifie auſſi faire ſavoir par lettres. Je vous ai écrit de venir. Il y a long-temps que vous ne m'avez écrit. Le Roi lui a écrit de ſa main. J'oubliois à vous demander pardon d'avoir voulu avoir de l'eſprit en vous écrivant : il ne falloit que de la tendreſſe. S. EVR. Comme on n'écrit pas d'ordinaire aux gens pour les fâcher, il faut un peu ſe proportionner au degré d'orgueil de celui à qui on écrit. CAIL. *Ecrivez* moi ſans ſoin, afin que vous m'écriviez avec plaiſir. VOIR. Balzac, en écrivant ſes lettres, ſongeoit plus à la poſtérité, qu'à ceux à qui il les écrivoit. IN. Il y a des gens qui écrivent ſeulement pour écrire. S. EVR.

ÉCRIRE, ſignifie auſſi la manière de choiſir & de diſpoſer ſes lettres. Nous *écrivons* de la gauche à la droite, & les Orientaux, au contraire, de la droite à la gauche. Il y a des peuples qui *écrivent* du haut en bas. Ce mot s'écrit en pluſieurs façons, en parlant de ſon orthographe. L'orthographe eſt la manière de bien écrire un mot. Les Egyptiens *écrivoient* en lettres hiéroglyphiques.

ÉCRIRE, ſignifie auſſi, figurément, compoſer un ouvrage, rédiger par *écrite* les penſées. On le dit auſſi particulièrement du ſtyle. Quelque génie qu'on ait, il eſt impoſſible de bien écrire pour ſon ſiècle, qu'après s'être formé l'eſprit ſur les Anciens, & le goût ſur les Modernes. Cet homme écrit bien, & poliment ; il écrit avec netteté & avec jugement ; il écrit ſavamment, & avec facilité. Il écrit en proſe & en vers, en Grec & en Latin, &c. Les Grecs & les Romains ont bien écrit de l'éloquence, les Arabes de la Médecine & de l'Aſtologie. Galien, Ariſtote, S. Auguſtin, S. Thomas, ont beaucoup écrit, ont fait beaucoup d'ouvrages. Il y a des gens qui écrivent bien, & qui parlent mal ; la raiſon eſt qu'ils ont beſoin de tout le calme du cabinet pour bien arranger leurs penſées. S. EVR. Ces grands génies qui ne cherchent que la gloire, n'ont pas tant pour but d'inſtruire que d'éblouir. Ils n'écrivent que pour eux. LE CH. DE M. Pour bien écrire, il faut bien penſer. S. EVR. J'ai laiſſé aux autres le ſoin de bien écrire, & je n'ai pris pour moi que celui d'écrire beaucoup. LA SERRÉ.

M. de Balzac a intitulé un de ſes Entretiens,

Qu'il n'eſt pas poſſible d'écrire beaucoup & de bien écrire. Ce n'eſt pas en *écrivant* vite que l'on apprend à bien écrire. BOUIN. Le Père Bouhours avoit mis d'abord à écrire bien. Il a reconnu depuis qu'il falloit mettre, à bien écrire.

ÉCRIRE, ſe dit auſſi en parlant d'opinions, de doctrine, & de ceux qui ont enseigné quelque choſe par écrit. Ariſtote a écrit que, &c. &c.

En termes de pratique, *écrire* ſignifie mettre ſes raiſons par écrit pour la déſenſe de ſa cauſe.

Au Palais on appointe les parties en droit, à écrire & produire, donner contredits & ſalvations ; pour dire, mettre les demandes & les déſenſes ſur le papier, quand on n'a pu juger l'affaire ſur le plaidoyer des Avocats. Cet Avocat ne plaide plus, il ne fait qu'écrire & conſulter.

ÉCRIRE, ſignifie auſſi, s'engager par un écrit. Il ne ſuffit pas de donner des paroles, il faut écrire. AC. FR.

On dit, proverbiallement & ironiquement, Voilà une belle voix pour écrire, & une belle main pour chanter. On dit auſſi, A mal exploiter bien écrire ; pour dire, que les Sergens font des exploits faux pour rectifier les fautes qu'ils ont faites en exploitant. On dit auſſi, *Ecrire* de bonne encre ; pour dire, écrire ſortement ſur une choſe. On dit, par manière de ſentence, écrire en Italien, ſe vanter en Eſpagnol, tromper en Grec.

ÉCRIRE, ſe dit figurément en choſes morales. Sa malignité eſt peinte & écrite ſur ſon viſage. On dit, poétiquement, ſon nom eſt écrit au Temple de Mémoire. Cet affront eſt écrit & gravé dans ſa mémoire, il ne l'oubliera jamais. Une coquette oublie que les tides ont écrit ſon âge ſur ſon viſage. LA BRUY.

Je vois tous mes malheurs écrits ſur ſon viſage. RAC.
Avecque quatorze ans écrits ſur le viſage,
Il vous ſeroit beau voir prendre un air ſérieux.

DES-HOUL.

ÉCRIT, ITE. part. Il a les ſignifications du verbe. Droit écrit. Voy. DROIT.

On dit, proverbiallement, ce qui eſt écrit, eſt écrit ; pour dire, qu'on ne veut rien changer à ce qui eſt écrit, à ce qu'on a réſolu.

ÉCRIT. ſ. m. Papier écrit. On le dit, principalement, d'un acte portant promeſſe ou convention, d'un acte ordinairement ſous ſeign privé, paſſé entre quelques perſonnes, pour aſſurer l'exécution d'une convention, & en régler les conditions. *Scriptum*, *ſcriptura*. Les chicaneurs plaident contre leur écrit, contre leur cédule. L'Ordonnance de Moulins veut qu'on ait preuve par écrit d'un prêt excédant cent livres. En ce ſens, il eſt oppoſé à la preuve teſtimoniale. On appelle procès par écrit, un procès qui ſe juge par rapport, & qui ne ſe plaide point. Mettre, ou rédiger par écrit, c'eſt écrire ce qu'on a lu, penſé. Les Coutumes de France ont été long-temps ſans être rédigées par écrit. Il a publié un *Écrit*, un Libelle, un Maniſeſte. On lui a donné ſon congé par écrit. On dit, Mettre en écrit une choſe pour ſ'en ſouvenir ; pour dire, l'écrire ſur ſes tablettes, ſur quelque morceau de papier. Et, Coucher par écrit, pour dire, mettre par écrit ; coucher bien par écrit, pour dire, écrire en bons termes. Ces deux derniers ſont du ſtyle familier. ACAD. FR.

ÉCRITS, au pluriel, ſe dit des ouvrages imprimés, ou non imprimés. *Scripta*, *volumina*, *charte*, *libri*, *codices*. Nous apprenons des *Écrits* des Anciens, & composés ſur quelque matière. La plupart de leurs *Écrits* ſont perdus, faute d'avoir connu l'imprimerie. Les Profefſeurs publics dictent à leurs écoliers des *Faits* de Théologie, de Philoſophie, de Droit, de Médecine.

LOUIS de ſes faveurs combla les beaux eſprits ;
Jamais Roi ne fournit tant de ſujets d'écrire,
Ni ne paya mieux ces Écrits.

Tous ces mots viennent de *ſcribo*, *ſcripsi*, *ſcriptum* ;

qui signifie *écrite*. Nous ajoutons un *e* au commencement des mots Latins qui commencent par une *s* immédiatement suivie d'une autre consonne : *spiritus*, esprit ; *status*, état ; *scopulus*, écueil ; *scutella*, écuelle, &c.

ÉCRITEAU. *f. m.* Morceau de papier ou de carton sur lequel on écrit quelque chose en grosses lettres, pour en donner avis au Public. Il ne faut pas confondre l'*écriteau* avec l'*inscripton* destinée à conserver la mémoire de quelque chose, ni avec l'*épigraphe*. Voyez ces mots. *Programma, inscriptum*. Les Boîtes d'Apothicaires ont des *écriteaux*, pour faire connoître les drogues qui sont dedans. On met des *écriteaux* aux gens qu'on fustige, pour marquer la cause de leur supplice. On met des *écriteaux* aux maisons qui sont à vendre, à louer, aux chambres garnies. Les Maîtres Écrivains ont des *écriteaux* pour leurs enseignes.

ÉCRITOIRE. *f. f.* Espèce d'étui où l'on serre les choses nécessaires à écrire, & particulièrement le canif, les plumes, l'encre & la poudre. *Theca calamaria*. Il y a de grandes *écritures* de cabinet, de petites *écritures* pour la poche. Les Ecoliers se bartaient à coups d'*écritoire*. Les Nobles appellent par mépris les gens de robe, des gens d'*écritoire*.

On appelle Greffiers de l'*écritoire*, ceux qui assistent aux rapports qui se font en justice à Paris par les Experts nommés pour les visites des bâtimens, & qui les rédigent par écrit.

M. Bruneau, dans ses *Observations & Maximes sur les matières criminelles*, met le nom d'*Écritoires* parmi ceux qu'on donne aux prisons.

ÉCRITOIRE. C'est ainsi qu'on appelle le lieu où se tiennent les assemblées des Maîtres Jurés Charpentiers de la ville & fauxbourgs de Paris.

ÉCRITURE. Caractères écrits, tracés avec la plume sur le papier & avec de l'encre. *Scriptio, caractèr*. Effacer l'*écriture*. On assigne les parties pour reconnoître leur *écriture* & signature. En matière de faux, on nomme des Experts pour vérifier les *écritures*. Jean Raveneau a fait un traité intitulé *des Inscriptions en faux*, où il enseigne le secret de faire revivre des *écritures* anciennes & presque effacées, par le moyen d'une eau de noix de galle, broyée dans du vin blanc, & distillée au feu, dont on frotte le papier.

On le dit aussi de la manière de former les caractères. C'est à Cadmus que la Grèce est redevable de l'invention des lettres ou des caractères, & c'est de lui qu'elle a appris l'art de l'*écriture*. Ce que Brébeuf a heureusement exprimé par les vers suivans :

*C'est de lui que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole, & de parler aux yeux ;
Et par les traits divers de figures tracés,
Donner de la couleur & du corps aux pensées.*

La manière de communiquer nos idées par des marques & par des figures, a consisté d'abord à définir tout naturellement les images des choses. Les Mexicains n'employoient pas d'autre méthode que cette *écriture* en Peinture, pour conserver leurs lois & leur histoire.

Dans la suite l'*écriture* devint en Egypte peinture & caractère. Les Egyptiens vouloient-ils représenter deux armées rangées en bataille ? ils peignoient deux mains, dont l'une renoit un bouclier, & l'autre un arc. Un œil, & un sceptre, représentoient un Monarque ; un vaisseau avec un Pilote, le Gouverneur de l'univers. L'univers étoit représenté par un serpent roulé en forme de cercle, & la bigarrure de ses taches désignoit les étoiles. Une veuve qui ne s'étoit point remariée, étoit représentée par un pigeon noir. Une personne morte d'une fièvre occasionnée par la trop grande chaleur du soleil, par un scarabé privé de la vue. Un homme qui, par pauvreté, exposoit ses enfans, par un faucon. Une femme qui haïssoit son mari, ou des enfans qui outrageoient leur mère, par une vipère. Une person-

ne initiée aux mystères, & par conséquent obligée au secret, par une sauterelle, à cause qu'on croyoit qu'elle n'avoit point de bouche.

Les marques Chinoises participent des hiéroglyphes des Egyptiens & des lettres. Les mots qui servent dans les anciennes langues à signifier les lettres ou l'*écriture* en lettres, montent encore que les lettres proviennent des Hiéroglyphes. Ainsi les mots *εἰκονα* & *σφραγισ* veulent également dire, *Images des choses naturelles, & marques ou caractères artificiels* : & *γραφα*, signifie *peindre & écrire*.

Il paroît, par un passage de Porphyre & par une autre de Clément d'Alexandrie, que les Egyptiens ont eu quatre sortes d'*écritures* : l'Hiéroglyphique, la Symbolique, l'Epistolique, & l'Hiérogrammatique, ou Sacerdotale. Porphyre parle de l'Epistolique, de l'Hiéroglyphique, & de la Symbolique ; & Clément de l'Epistolique, de la Sacerdotale, & de l'Hiéroglyphique.

Les Chinois, même avant *Fo-hi*, c'est-à-dire, dans la plus profonde antiquité, se servoient de cordes lées nouées en guise d'*écriture*. Le nombre des nœuds de chaque corde formoit un caractère, & l'assemblage des cordes tenoit lieu d'une espèce de livre qui seroit à rappeler ou à fixer dans l'esprit des hommes des choses qui sans cela se seroient effacées. M. FRERET. *Fo-hi*, continue-t-il, substitua aux cordes nouées des caractères formés par la combinaison de plusieurs lignes droites & pa alleles, mais les unes entières & les autres brisées, pour représenter ces nœuds. Les Chinois conservent encore des fragmens d'un ouvrage de *to-hi*, écrit avec ces caractères. Ils le nomment *Jé-kin*, le livre des mutations ou des productions. *Essai sur les Hiéroglyph.* P. 539.

ÉCRITURE, se dit aussi par opposition à ce qui est moulé, ou imprimé. *Manu scriptum, exaratum*. Cet enfant, ce payfan ne sauroit lire l'*écriture*, il ne lit que le moulé.

ÉCRITURES, se dit au Palais des écrits que font les Avocats & les Procureurs pour instruire les Juges du droit des parties. *Scripta, instrumenta, tabula*. Les *écritures* sont des avertissemens, causes d'appel ou griefs, contredits & salvations, débats ou soutennemens de compte, moyens de faux, d'intervention, d'opposition, &c. On fait des *écritures* par mémoires en matière bénéficiale. Les *écritures* se paient par rôle. On dit une pièce d'*écritures*, quoique ce ne soit qu'un seul acte, qu'une seule pièce.

ÉCRITURES. C'est parmi les Marchands, Négocians & Banquiers, tout ce qu'ils écrivent concernant leur commerce.

ÉCRITURE, se prenoit aussi autrefois pour les écrits, ouvrages des Savans, des Gens de lettres. Marot l'a pris dans ce sens, lorsque, sur sa retraite auprès de la Duchesse de Ferrare, il écrit au Roi François Premier.

*En sa Duché de Ferrare venu,
M'a retiré de grace & retenu,
Pour ce que bien lui plaît mon écriture,
Et pour autant que suis ta nourriture.*

On ne dit plus *écriture* en ce sens, excepté dans le burlesque & marotique. Ainsi Voiture a dit au Comte de Guiche, *Guicheus*.

*Vieux parangon de vaillans & courtois
Qui m'envoyez délectable écriture.*

Marot a dit aussi *écriture* au singulier, pour dire un écrit, un faux-conduit qu'il demandoit au Dauphin pendant son exil.

*Conclusion, Roy ste géniture,
Ce que je quiers, n'est rien qu'une écriture,
Que chaque jour on baille aux ennemis :
On la peut bien ostroyer aux amis.*

On dit, proverbialement, qu'un homme est bien âne de nature qui ne peut lire son *écriture*. On dit aussi qu'un homme entend les *écritures*, quand il est fort intelligent, quand il fait bien son métier. On dit aussi, accordez, conciliez les *écritures*; pour dire, Accommodez ces passages, sauvez cette contradiction.

ÉCRITURE. *Scriptura*, se dit par excellence des Livres sacrés, l'Ancien & le Nouveau Testament, qu'on appelle l'*Écriture-Sainte*, ou simplement *Écriture*. Les Hébreux appellent aussi les Livres saints כְּתוּבִים, ou כתוב, *Écriture*, & c'est d'eux que les Grecs ont pris cette expression, & l'ont donnée aux Latins, qui nous l'ont transmise. Quand je lis l'*Écriture-Sainte*, qui, avec sa simplicité a tant de sublime, pensez-vous que ce soit l'amour de mon élévation, ou la corruption de mon cœur, qui me fait goûter ce que je lis? N'est-ce pas plutôt le caractère simple & majestueux de la parole divine, qui fait impression sur moi? BOUH. L'*Écriture-Sainte* est un fond de pensées nobles, grandes & sublimes. ID.

On le dit au pluriel, comme les Latins ont dit *scriptura*, *scripturae*, & les Grecs γραφή, & γραφαι. Enflé de l'orgueil des sciences, & rempli de son propre esprit, il commença à se moquer des impressions humbles & basses des *Écritures*. FLECH.

ÉCRIVAILLERIE. f. f. C'est un mot que Montagne a imaginé, pour marquer la démangeaison d'écrire qui régnoit de son temps, & du temps des Romains. Voici le passage tiré du commencement du 9^e Chap. du Livre 3. » Il y devoit avoir quelque coëction » des Loix, contre les *Écrivains* ineptes & mutiles, » comme il y a contre les vagabonds & fainéans. » On banniroit des mains de notre peuple, & moy, » & cent autres : ce n'est pas moquerie. L'*Écrivaille-* » *rie* semble être quelque symptôme d'un siècle def- » bordé. Quand écrivifimes-nous tant, que depuis » que nous sommes en trouble? Quand les Romains » tant, que lors de leur ruine? » M. l'Abbé Trublet, en citant Montagne, l'a employé dans ses Essais de Littérature & de morale, pag. 87. de la seconde édition. Si, dit-il, la crainte de la critique ne détournait, de la carrière des Auteurs, que des gens sans esprit & sans talens, ce seroit un bien, cela banniroit l'*écrivaille*, comme dit Montagne...

ÉCRIVAILLER & ÉCRIVAILLEUR, méchant écrivain, se trouvoient dans le Dictionnaire de l'Académie, édition de 1718. Ils ne sont plus dans les éditions postérieures.

ÉCRIVAIN. f. m. Qui écrit. *Scriptor*, *scripturarius*, *scriba*. Les Sergens sont d'ordinaire de méchants *écrivains*, on ne peut lire leur *écriture*. Bon, mauvais *écrivain*.

ÉCRIVAIN, se dit plus particulièrement de celui qui est reçu Maître en l'art d'écrire, qui montre à écrire. Les Maîtres *Écrivains* Jurés pour la vérification des *écritures* & signatures. Il va apprendre à écrire chez un tel Maître *Écrivain*.

ÉCRIVAIN, se dit aussi de ceux qui ont composé des Livres, des ouvrages. Tite-Live, Hérodote, sont de fameux *Écrivains* pour l'Histoire. Nous ne manquons pas de bons *Écrivains* en notre siècle. Il est bon de porter un salutaire effroi parmi les méchants *Écrivains*, afin de les tenir dans le respect & dans le repos. S. EVR. Si quelqu'un s'étonne qu'après tant d'*Écrivains* je mette la main à la plume, il cessera de s'étonner, s'il vient à lire cet Ouvrage. ABL.

Soyez plutôt Maçon, si c'est votre talent,
Qu'Écrivain du commun, ou Poète vulgaire. BOIL.

Un fou du moins fait rire, & peut nous égayer;
Mais un froid Écrivain ne fait rien qu'ennuyer. ID.

ÉCRIVAIN & AUTEUR, considérés dans une signification synonyme. Le mot d'*Auteur* est plus étendu que celui d'*Écrivain*. Il s'applique généralement à tous ceux qui donnent au public des ouvrages de leur composition dans quelque genre que ce soit.

Il paroît avoir un rapport particulier au fond de l'ouvrage. *Écrivain* se dit particulièrement des ouvrages de Littérature, principalement par rapport au style, à la forme. On dit d'un *Auteur*, qu'il est bon *Écrivain*.

En termes de Marine, l'*Écrivain* est un Officier, ou Commis dans chaque vaisseau, qui tient registre de toutes les marchandises dont il est chargé, de ce qui y entre, & de ce qui en sort, & de ce qui s'y consume. Il y sert aussi de Greffier & de Notaire, pour y rédiger par écrit tout ce qui s'y passe de notable. Il peut même recevoir des testaments, comme il est porté dans l'Ordonnance de la Marine, l. 2. tit. 3. Il y a un *Écrivain principal*, qui tient le milieu entre le Commissaire, & l'*Écrivain* du Roi.

On appelle aussi *Écrivain*, ceux qui écrivent pour le Public lettres, mémoires, placets, &c. tels qu'on en voit dans plusieurs quartiers de Paris, principalement dans la cour du Palais, & sous les chambrers du cimetière des Innocens.

ÉCROU. f. f. Pièce de bois, ou de fer, ou d'autre métal, qui a un trou relatif à la grosseur d'une vis, & qui sert à la serrer, ou à la retenir, quand on la fait entrer dedans. *Cavus striatum*; *receptaculum cochleæ striatum*. Il faut que les vis de ce lit aient été changées, elles ne peuvent entrer dans leurs *écrous*. Les faiseurs d'instrumens de Mathématiques appellent le clou de Palidade, l'*écrou*, ou le *chevalet*.

ÉCROU, ou **ÉCROUE**, auquel cas il est féminin en Jurisprudence, est l'acte d'emprisonnement d'une personne écrit sur le registre de la geôle, pour charger le Concierge du prisonnier. M. Bruneau, dans ses *Observations & Maximes sur les matières criminelles*, dit que l'*Écrou* n'est pas seulement l'acte d'emprisonnement, mais aussi l'acte d'élargissement, & que ce mot vient du Latin *Scrobs*. *Instrumentum incarcerationis, conjectionis in carcerem, commentarius carcerarius, acta carceris*. Il faut attacher son *écrou* à la requête d'élargissement. Quand on est recommandé pour plusieurs affaires, ce sont autant d'*écroues*. Quand on déclare un emprisonnement injurieux, tortionnaire & déraisonnable, on ordonne que l'*écrou* sera rayé & biffé. Gueret, *Style criminel*, imprimé en 1681, dit toujours *écrou*. Ménage dit aussi *écrou*, aussi bien que Bruneau dans l'ouvrage qu'on vient de citer. Lever l'*écrou*. PATRU. *Écrou* f. m. est plus usité.

Il y en a qui rident le mot d'*écrou* de *Scrobs*. Fosse, qu'on disoit anciennement pour prison. On dit encore balle-fosse. D'autres le dérivent du Grec *εξοπισμ*, *contrudere in carcerem*.

ÉCROUE, f. f. chez le Roi se dit des rôles ou états de la dépense de sa maison, qui se mettent dans des peaux de parchemin qu'on coud, & qu'on attache les unes aux autres, dont on fait de gros rouleaux qui sont signés & arrêtés au bureau, par les Maîtres & Contrôleurs de la maison du Roi. *Commentarius, album, catalogus, ordo*. Seize Contrôleurs-Clercs d'office qui font les *écroues* ordinaires de la dépense de la maison du Roi. ETAT DE FR. Ces *écroues* sont les arrêtés en parchemin qui se font tous les jours dans la maison du Roi. ID.

On la dit aussi des rôles que les Receveurs des tailles ou des amendes, baillent aux Sergens pour en faire le recouvrement, qui sont appelés *écroue* dans plusieurs Edits. On voit, dans la Chambre des Comptes, une *écroue* du Parlement tenu sous Louis Hutin, qui contient la liste des Conseillers du Conseil étroit, des Maîtres des Requêtes & autres Officiers.

ÉCROUE, en plusieurs Coutumes, se dit de la déclaration, dénombrement & aveu d'héritages cortiers, que le sujet donne à son Seigneur. *Professio*.

Dans l'Edit de l'établissement de l'Echiquier de Normandie, on appelle *écroues*, les *écritures* qui contiennent les faits & raisons des Parties, où il est dit aussi que les Sergens ne doivent bailler leurs exploits par *écroues*, c'est-à-dire, par écrit.

Borel estime que ce mot vient d'*écrite*, ou *écriture*,

parce qu'en effet on écrit sur un registre, & parce qu'on a appelé aussi *écroue*, une quittance en faveur de celui qui a manié les finances, & on a dit, Bailler *écroue* à un Receveur de sa recette ; pour dire, folder son compte.

ÉCROUELLE. f. m. Malade des écrouelles. *Strumorum morbo laborans, strumofus*. Jacques Moyen ou Moion, Espagnol né à Cordoue, faiseur d'aiguilles, & établi à Paris, demanda en 1576, au Roi (Henri III.) la permission de bâtir dans un des Fauxbourgs de la ville, un Hôpital pour les *écrouelles*, qui, dans le dessein de se faire toucher par le Roi, arrivoient des Provinces & des Pays étrangers à Paris, où ils n'avoient aucune retraite... Mais les désordres des guerres civiles firent échouer ce projet. *Hist. de la ville de Paris.*

ÉCROUELLES. f. f. pl. Terme de Médecine. *Struma*. Ce sont des tumeurs schirreuses qui viennent ordinairement autour du cou, & quelquefois aux autres parties glanduleuses, comme aux mamelles, aux aisselles & aux aînes. Elles sont presque toujours enveloppées dans une membrane propre. Il y en a de deux sortes, de vraies ou légitimes, & de fausses ou bâtarde : les vraies sont toutes blanches, semblables aux autres parties, & sans douleur : les fausses sont douloureuses, piquantes & livides. Il y en a aussi de bénignes & de malignes : les légitimes sont bénignes : les bâtarde ont beaucoup de malignité, & il est dangereux d'y toucher pour les guérir. La cause physique des *écrouelles* est une lympe visqueuse, un peu altringente, & empreinte de particules acides, laquelle venant à se ramasser dans les pores & dans les canaux des petites glandes, s'y coagule, s'y endurecit peu-à-peu, & produit par ce moyen cette sorte de tumeurs. Si cette lympe devient plus âcre & plus corrosive, elle rend les *écrouelles* chancreuses ; & s'il s'en jette sur les os, elle les altère & les carie. Les Latins les appellent *scrophule*, du mot *scrophula*, qui signifie une truie. D'autres disent, les Latins les appellent *struma à fruendo*, parce qu'elles croissent insensiblement, *struunt affurgunt*. ROCHEF. Les Grecs les nomment *χρησίδες*, *truies*, du mot Grec *χρησος*, qui signifie un pourceau, parce que les pourceaux sont sujets à avoir de ces tumeurs sous la gorge, & ceux qui mangent de leur chair, y ont aussi plus de disposition.

Le Roi de France jouit du privilège de toucher les *écrouelles*. Le vénérable Guibert, Abbé de Nogent, a dit, il y a 600 ans, que le Roi Louis-le-Gros touchoit les *écrouelles*. Il ajoute que le Roi Philippe I, son pere, ufoit de ce privilège, mais que quelque crime le lui fit perdre. Il dit aussi que le Roi d'Angleterre touchoit aussi de son temps, & aujourd'hui il prétend avoir le même droit, comme il prétend avoir celui de se dire Roi de France. Raoul de Presles, en parlant au Roi Charles cinquième, auquel il dédia sa traduction de la cité de Dieu, lui dit expressément : *Vos devanciers, & vous, avec telle vertu & puissance qui vous est donnée & attribuée de Dieu, que vous faites miracles en votre vie telles, si grandes & si appertes, que vous garissez d'une très-horrible maladie, qui s'appelle les Écrouelles, de laquelle nul autre Prince terrien ne peut garir hors vous.* Etienne de Conti, Religieux de Corbie, qui vivoit en 1400, & qui a écrit une Histoire de France qui est dans les mss. de la Bibliothèque de S. Germain des Prés, sous le numero 520, rapporte les cérémonies que le Roi Charles VI. observoit en touchant les *écrouelles*. Après que le Roi avoit entendu la Messe, on apportoit un vase plein d'eau, & Sa Majesté ayant fait ses prières devant l'Autel, touchoit le mal de la main droite, & le lavoit dans cette eau, & les malades en portoient pendant neuf jours de jeûne qu'ils observoient. Matthieu Paris dit que la bénédiction que le Roi fait en cette occasion, a été introduite par le Roi Saint Louis. Quelques-uns croient que le Roi Robert est le premier des Rois

de France, à qui Dieu ait accordé le privilège de guérir les *écrouelles* en touchant les malades. Il est certain qu'il n'est fait nulle mention de cette prérogative de nos Rois avant l'onzième siècle, où ce Prince régna. P. DANIEL. *Hist. de Fr. Tom. I. pag. 1032.*

On attribue encore, parmi le peuple, assez ridiculement, le privilège de guérir les *écrouelles* au septième fils né de suite, & sans qu'il soit venu de fille entre eux sept, & à l'aîné de la Maison d'Aumont en Bourgogne. Voyez Favyn, *Hist. de Navarre*, L. XVII. p. 1059. Polydore Virgile, L. VIII. de son *Histoire d'Angleterre*, s'efforce, mais inutilement, de montrer que ses Rois ont la même puissance. FAVYN. p. 1062. de la même *Histoire*. Le Continuateur de Monstrelet remarque que Charles VIII. toucha des malades à Rome, & les guérit, dont ceux des *Italies*, dit-il, voyant ce mystère, ne furent onques si émerveillés.

ÉCROUELLEUX, EUSE. adj. Terme de Médecine. Qui appartient aux *écrouelles*. *Strumofus, strumaticus, a, um*. Les tumeurs œdémateuses, chancreuses, *écrouelleuses*, JOURN. DES SAVANS 1719, p. 586.

ÉCROUER. v. a. *Mancipare carceri, dare custodendum ergastulario, referre nomen in album, in commentarium carcerarium*. Charger un Geolier de la personne d'un prisonnier, en écrivant sur son registre, par l'Officier qui l'arrête, la cause pour laquelle il est emprisonné, & par quelle autorité ou ordonnance. Il est défendu sévèrement aux Geoliers de détenir qui que ce soit sans être *écroué*, & de faire des *écrous* sur des feuilles volantes. Voyez ÉCROU.

ÉCROUÉ, ÉE. part. *Relatus in album carcerarium*.

ÉCROUIR. v. a. *Indurare*. Il se dit des métaux ; & c'est, les battre à froid, pour les condenser & les rendre plus fermes, afin qu'ils fassent ressort. La plupart des métaux, même sans être alliés, deviennent capable d'une plus grande réaction, quand on les bat à froid..... Un Ouvrier intelligent en Horlogerie, en instrumens de Mathématiques, en Orfèverie, &c. ne manque jamais à *écrouir* ses ouvrages, non-seulement pour leur procurer plus de solidité, mais encore pour les faire valoir par un poli plus brillant. M. L'ABBÉ NOLLET, T. I. p. 138. C'est aussi un terme de Monnoie, qui se dit des pièces qui sortent du moulin, parce qu'alors elles sont *écrouies*.

ÉCROUI, IË. part. & adj. Terme de Monnoie. *Induratus, obduratus, densatus*. Il se dit de l'or, de l'argent & du cuivre, quand on l'a battu long-temps à froid, enforte qu'il fasse ressort. On le dit aussi des pièces de Monnoie durcies à la sortie du moulin, & qu'il faut faire recuire.

ÉCROUISSEMENT. f. m. Terme de Monnoie. *Obduratio*. Endurcissement qui arrive aux pièces monnoyées par la forte compression qu'elles ont soufferte en les marquant. On le dit aussi chez les Artisans, de tous les métaux qu'on a battus à froid, comme de toutes les pièces qui entrent dans les Horloges, de celles qu'on emploie dans les instrumens de Mathématiques, & sur lesquelles on veut avoir des divisions justes.

ÉCROULEMENT. f. m. Ebonnement de terres, d'édifices qui ne sont pas soutenus. *Concussus, ruina*.

ÉCROULER, s'écrouler. v. récip. Tomber en s'affaisant. *Labare, labascere*. Les tremblemens de terres font *écrouler* les plus solides bâtimens. Après une vingtaine de volées de canon, tout le bastion s'écroula.

ÉCROULÉ, ÉE, part.

ÉCROUTER. v. a. Ôter la croûte du pain, *Detergere, eximere crustam*.

ÉCROUTÉ, ÉE, part. *Crustâ nudatus*.

ÉCRU, VE. adj. C'est une épithète qu'on donne aux fil & à la soie qui n'ont point été décrusés, (Voy. ce mot) ni mis à l'eau bouillante. On appelle aussi toiles *écruës* celles qui n'ont jamais été mouillées.

Crudus. Il est défendu aux Tapissiers de doubler les tapisseries de toiles *ecruës*, parce qu'elles se retirent. Les belles étoffes se font de soie cuite, & les petites de soie *ecruë* ou *écruë*. Il est sévèrement défendu de mêler la soie cuite avec la soie *écruë*.

ÉCRUES de bois, sont des bois nouvellement crus sur des terres labourables. Ils sont de garde depuis la S. Remi jusqu'au premier Janvier, qui est le temps de la glandée & paillon.

ECSARCOME. f. m. Excroissance charnue. *εκσάρωμα*, de *σαρξ*, chair.

ECS-MAZIN. Monastère célèbre de Perse, à deux milles de la ville d'Erivan. C'est un lieu d'une grande dévotion pour les Chrétiens Arméniens. Ce mot veut dire en leur langue, *la descente du Fils unique engendré*; & ils l'ont nommé ainsi, parce qu'ils prétendent que Jésus Christ se fit voir clairement dans ce lieu-là à S. Gregoire, qui en fut le premier Patriarche. Les Mahométans le nomment *Nich-eliffie*, ce qui signifie trois Eglises, parce qu'outre celle du Couvent, il y en a deux autres allées près de-là.

E C T.

ECTHÈSE. f. f. *Ecthesis*. Terme d'Histoire Ecclésiastique. Nom que l'Empereur Héraclius donna à une Profession de foi qu'il publia en 639.

L'*Ecthèse* favorisoit l'erreur des Monothélites, & n'établisoit qu'une volonté en Jésus-Christ. Héraclius l'avoit publiée, trompé par Athanasé, Chef des Jacobites, par Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, & par Sergius, Patriarche de Constantinople; mais, ayant su que l'Eglise Romaine le regardoit comme hérétique, il désavoua l'*Ecthèse*, & par un autre Edit, qu'il eut soin de faire répandre dans tout l'Orient & l'Occident, il déclara que Sergius étoit l'Auteur de l'*Ecthèse*.

Ce mot est Grec, *εκθεση*, & signifie *exposition*. Godeau se sert du mot Latin *Ecthesis*. Aussitôt que Jean IV fut assis sur la Chaire de S. Pierre, il assembla un Synode d'Evêques, dans lequel l'*Ecthèse* d'Héraclius fut solennellement condamnée. GODEAU. *Ecthèse* est mieux.

ECTHILIPSE. *Ecthlipsis*. Figure de Grammaire Latine, qui se fait lorsqu'on retranche une *m* finale pour la mesure du vers. Il vient du mot Grec *εκθλιπσις*, qui signifie *élision*: de *εκθλιπ*, *premo*, *éido*. Comme *multum ille*: en scandant le vers, on retranche l'*m* finale de *multum*, & on ne compte que trois syllabes dans ces deux mots. Au reste, cela ne doit pas s'appeler une licence poétique, dans la versification Latine. L'*Ecthlipsis*, ou l'élision de l'*m* finale, quand le mot suivant dans le même vers commence par une voyelle, est d'obligation, & non point de licence. Scaliger dit qu'on avoit remarqué qu'Accius le moderne n'avoit jamais fait une *Ecthlipsis*, c'est-à-dire, une élision de l'*m* dans tous ses vers; mais que pour lui, il en avoit trouvé une ou deux. Moréri au mot *Accius*. On retranchoit aussi anciennement l'*s* devant une consonne: comme *facundu suoque*, pour *facundus*. L'*s* & l'*m*, sur-tout à la fin des mots, étoient très-rudes dans la prononciation, à ce que dit Quintilien; & c'est ce qui fit que les Poètes Latins, pour donner plus de douceur à leurs vers, s'obligèrent à retrancher ces lettres finales, comme dans la versification Françoisé, nous faisons l'élision de l'*e* féminin, quand il se trouve devant un mot qui commence par une voyelle, & nous évitons avec soin *Phiatu*s, ou le concours de deux voyelles.

ECHTYMOSE. f. f. Terme de Médecine. *Ecthy-mosis*. C'est une agitation & une dilatation du sang; comme il en arrive dans un grand mouvement de joie, que l'esprit ressent.

Ce mot est Grec, & vient de *εκ*, *ex*, & *θυμος*, *animus*.

ECTIQUE, ou **ÉTIQUE**, adj. m. & f. Voyez HÉTÉRIQUE.

Tome III.

ECTROPION. f. m. Terme de Médecine. *Ectropium*. Maladie des yeux: c'est un renversement de la paupière inférieure, qui fait qu'elle ne couvre pas l'œil avec celle d'en haut.

Les Grecs appellent Lagophthalmie ou œil de Lièvre, la même affection dans la paupière supérieure. Voy. ERAILLEMENT.

Ce mot vient du Grec *εκτροπιον*, qui signifie la même chose, ou plutôt n'est que le même mot écrit avec nos caractères.

ECTYLOTIQUE. adj. de r. g. qui s'applique aux remèdes propres à consumer les callosités & les durillons, qui se forment sur la chair, *εκτυλωτικος*. Ce mot est formé de *εκ*, & de *τυλος*, *callus*. LEMERX. Il est aussi substantif. Faire usage des *ectylo-tiques*. *Ectylo-tica*.

ECTYPE. f. f. *Ectypum*. Les Latins en font un adjectif, *ectypus*, *a*, *um*, qui est de relief, taillé en bosse. Terme de Médaille. C'est une empreinte d'un cachet, ou d'une médaille, ou une copie figurée de quelqu'inscription, ou autre monument antique. Dans les Livres des Voyageurs, on trouve plusieurs *Ectypes* de vieilles inscriptions, de la Colonne Trajane, du Chliminar de Perse, &c.

Ce mot est Grec: *εκτυπον*, est l'original, le modèle: *ιστυπον*, est la copie, l'image moulée, frappée en creux: *εκτυπον*, est l'image relevée, frappée en bosse.

E C U.

ÉCU. f. m. Dans l'Histoire de l'ancienne Chevalerie. Ancienne arme défensive, faite en forme de bouclier léger, que la Gendarmerie, qui combattoit avec la lance, portoit autrefois au bras, & sur lequel on peignoit des armoiries, ou des devises dans les joûtes & tournois. *Scutum*.

Cent Chevaliers, de tous côtés
Venus à ces solennités,
Préparoitent de riches armées,
Ecus dorés, lances dorées. DIV. DE SOEAUX.

Sur son dos jetant son écu,
Il croyoit avoir tout vu. ID.

Ce mot, selon Nicot, vient du Latin *Scutum*, & le Latin du Grec *εκτος*, qui signifie *cuir*, parce que les premiers boucliers étoient faits de cuir. Le savant P. Oudin, Secrétaire, dérive le mot *jeu*, du Celtique, *jei*, *jeil*, *jeu*, *jeu*, qui signifie protection. C'est dans une Dissertation sur l'usage sépulcral, imprimée dans un recueil de pièces de M. le Bœuf, Chanoine d'Auxerre, & dans les Mémoires de Trévoux 1739. Nov. art. 104.

ÉCU, terme de Blason, est le champ où l'on pose les pièces & les meubles des Armoiries. *Uespera gentilitia*. Il est de figure carrée, à la réserve que le côté d'en bas est un peu arrondi, & a une petite pointe au milieu. L'*écu* des filles est posé en losange. L'*écu* est appelé de divers noms, suivant ses divisions. L'*écu adextré*, est quand la ligne perpendiculaire qui divise l'*écu* est sur la droite, au tiers de l'*écu*; le *senestre*, quand elle est sur la gauche, le *tiercé* en pal, quand elle est double, & divise tout l'*écu* en trois parties égales. Elle fait le *paté* & le *voicé*, quand elle est multipliée à distance égale, au nombre de six, de huit, ou de dix pièces. La ligne horizontale fait le *chef*, quand elle occupe la tierce partie d'en haut; la *plaine*, quand elle est au bas, au tiers de l'*écu*. Quand elle est double sur le milieu, à distance égale des extrémités, elle fait la *fascé* & le *tiercé* en fascé. Quand elle est multipliée, elle fait le *fascé*; & le *barlé*, quand il y a huit ou dix espaces égaux, ou plus; les *trèbles*, quand le nombre en est impair. La ligne diagonale du droit du chef au gauche de la pointe fait le *tranche*, la contraire fait le *taillé*. Si on les double à distance égale, l'une fait le *bandé*, & le *tiercé* en bandé; & c c c c

l'autre la barre, & le tiercé en barre. En multipliant la première, on fait le *bande* & le *cotice*, & en multipliant la seconde, on fait le *barré* & le *traversé*.

Les autres divisions de l'*Ecu* sont *écartele*, *cont'écartelé*, *en abyme*, &c. Voyez-les à leur ordre. L'*Ecu* de France, d'Orléans, &c. L'*Ecu*, ou le *Pannonceau*, est une marque de la médiocre Noblesse, qui appartient aux Châtelains & aux Ecuyers, au lieu que la *Bannière* est la marque de la haute Chevalerie. On trouve des marques que les Bourgeois ont porté des *Écus* il y a plus de 400 ans ; & les Marchands en sont en possession même en Allemagne. Les anciens *Écus* étoient ordinairement couchés & inclinés ; mais on a commencé à les dresser, quand on a mis au-dessus des couronnes. Les *Écus* des François étoient autrefois triangulaires ; & ce n'est que depuis un siècle qu'on les a fait carrés, avec une petite pointe par le bas. Les Espagnols les ont tout-à-fait atrondis aussi par le bas. Ceux des Italiens sont la plupart ovales, & ceux des Allemands en cartouches. P. MENESTRIER. Ce sont les *Écus* des Armoiries, qui ont été transportés sur certaines monnoies, auxquelles elles ont donné leur nom. Voyez ci-dessous.

ÉCU de Cartier. Vieux mot, qui n'est plus d'usage. On appelloit chantel, ou chanteau, le bas d'un sceau. *Ecu* de Cartier, ou en chantel, car c'étoit la même chose : c'étoit un *écu* couché sur le côté, tels qu'on les portoit sur le bras gauche.

ÉCU. f. m. Pièce de Monnoie, ainsi appelée, parce qu'elle est chargée de l'*écu* de France, de l'*écu* des Armoiries de nos Rois. *Scutum*, *nummus*, *numisma*. L'*Ecu* de France d'argent vaut d'ordinaire soixante sous : c'est à ce prix que se réduisent, en comptant, toutes les autres monnoies d'or & d'argent : c'est ce qu'on appelle *écu blanc*, & qui est, à quelque chose près, la même chose qu'un *patagon*, une *réale*, ou pièce de huit, une *richedalle*. En 1641, le Roi ordonna la fabrication d'une nouvelle monnoie d'argent sous le nom de *Louis d'argent*, ou de pièce de soixante sous. C'est ce qu'on nomme communément *écu blanc*. Le célèbre Varin en avoit fait les coins : ainsi par-tout où il est parlé d'*écu* avant 1641, il faut l'entendre de l'*écu d'or*. Voyez les divers changemens du poids, de la valeur & de la fabrique des *écus*, dans le *Traité Historique des Monnoies de France*, par M. Le Blanc. On a augmenté de temps en temps le prix de l'*écu*. En 1702, au mois de Juillet, l'*écu blanc* valoit 76 sous. Il y a aussi des *écus* de six francs. Henri III. ordonna en 1577. que l'on compteroit par *écus* ; mais Henri IV, vingt ans après, rétablit le compte par livres. LE GENDRE.

ÉCU D'OR, est une monnoie d'or qui a eu diverses valeurs selon les temps. Il a valu le plus ordinairement 114 sous, & le demi-*écu* d'or 57 sous. On n'en voit plus maintenant. Il doit être du poids de deux deniers quinze grains. Il y en a 27 & demi au marc. Ils sont au titre de 23 carats, au remède d'un quart de carat. Sous Charles VI. on fit des *écus d'or couronnés*, ou *écus à la couronne*, qui valoient 22 sous 6 deniers. On les appelloit ainsi, à cause de la couronne qui étoit sur l'*écu*. Nous les appelons communément *écus d'or*. Quelques Auteurs de ce temps-là les nomment simplement *couronnes*, ou *couronnes de France* ; & ceux qui écrivent en Latin, *coronati*. Cette monnoie fut commencée en 1384. au mois de Mars. Elle étoit d'or fin, & pesoit trois deniers quatre grains. Ils valoient 22 sous. Charles VI. en fit beaucoup faire ; ils étoient d'or fin, & de soixante au marc : ils changèrent ensuite souvent de poids ; & les moindres qui furent faits pendant ce règne, furent à 23 carats, & de 67 au marc ; & enfin, l'an 1421, la dernière année de Charles VI. ils étoient d'or fin, & de 66 au marc. Sous Charles VII. ils changèrent souvent de poids & de titre, & on en fit qui n'étoient qu'à 16 carats ; mais l'an 1436. il les fit faire d'or fin, & de 70 au marc, valant 25 sous pièce. Depuis ce temps-là on ne s'écarta guère de ce poids, ni de ce titre ;

& l'an 1455. ils étoient à 23 carats & $\frac{1}{2}$, & de 71 au marc, valant 27 sous la pièce. En 1473. Louis XI. les fit faire de 72 au marc. LE BLANC.

On fit aussi des *écus heaumes*, ainsi nommés à cause du heaume, ou casque qui est sur l'*écu*. C'est encore Charles VI. qui les fit faire. Cette monnoie étoit plus pesante que les *écus couronnés* ; car elle étoit de 48 au marc ; mais elle n'étoit qu'à 22 carats. On fit peu de cette monnoie. LE BLANC.

ÉCU D'OR AU SOLEIL, est une monnoie que Louis XI. fit faire l'an 1475. Les *écus d'or au soleil* furent ainsi nommés, parce qu'au dessus de la couronne il y avoit un petit soleil à huit raies. Ils étoient de même titre que ceux qu'on appelloit simplement à la couronne ; mais ils étoient un peu plus pesans, & de 70 au marc. Charles VIII. fit faire des *écus d'or à la couronne* & au *soleil*, de même titre & de même poids que son père ; & passe ce règne, on ne fit plus que des *écus d'or au soleil*. François I. affoiblit un peu le poids & le titre des *écus au soleil* ; mais ils furent presque toujours à 23 carats, & de 71 & $\frac{1}{2}$ au marc. Sous Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII. & Louis XIV, à 23 carats, & 72 & demi au marc. Ainsi, depuis 1455, les *écus d'or* ont très-peu changé de poids & de titre, mais souvent de prix, puisqu'alors ils ne valoient que 27 sous, & en 1690, près de 6 liv. LE BLANC.

ÉCU-SOL. f. m. Nom de monnoie ancienne. C'étoit le sou, ancienne monnoie d'or, si peu différente de l'ancien poids, & du premier prix des *écus d'or* de France, qu'elle en a tiré le nom d'*écu sol*, Chorier, T. I. p. 489. Ainsi ce mot d'*écu-sol* ne vient pas à *sole*, comme croit Bodin avec le vulgaire, mais à *solido*, comme prouve Fréherus. Le Blanc est cependant encore du sentiment de Bodin, p. 305. dans Louis XI. On faisoit autrefois toutes les constitutions de rente, & les estimations en *écu d'or sol*. L'*écu-sol* doit peser deux deniers quatre grains. VIRGENÈRE sur Tite-Live, T. I. p. 1501.

Sous Louis XII. on a battu des *écus au porc-épi*. Il y en avoit deux qui servoient de supports à l'*écu*. Ils ne différoient que par-là des *écus d'or au soleil* : ce qui leur fit donner le nom d'*écus au porc-épi*.

Du temps de François I. on fabriqua des *écus d'or à la salamandre*, où il y avoit deux salamandres à côté de l'*écu*. Le prix de ces *écus* varioit selon les diverses conjonctures.

ÉCU D'OR, ou *Denier d'or à l'écu*, étoit une monnoie qui eut grand cours sous Philippe de Valois & Jean I. L'*écu* étoit semé de fleurs-de-lis sans nombre, que le Roi tient de la main gauche, ce qui fut cause qu'on appela cette monnoie *denier*, ou *florin à l'écu*. Dans la suite ils furent nommés *écus vieux*, pour les distinguer des *écus d'or à la couronne*, & des *écus d'or au soleil*. On a cru que Philippe de Valois étoit l'Auteur de ces *écus* ; mais le Blanc a montré, dans son *Traité des Monnoies*, à Louis VII. que cette monnoie avoit commencé avant Philippe. Sous ce Prince ils commencèrent le premier de Février 1136. Ils étoient au commencement d'or fin, & on les appelloit *écus premiers*. En 1137. ils n'étoient qu'à 23 carats, & on les nomma *écus deuxièmes*. On affoiblit encore le titre de cette monnoie, de sorte que, sur la fin du règne de Philippe de Valois, ils n'étoient qu'à 21 carats. En 1139. le Roi d'Angleterre fit faire une monnoie semblable. LE BLANC. Voyez encore Boizard, *Traité des Monnoies*, P. I. C. 30.

ÉCU D'OR A LA CROISSETTE. Le peuple nomma ainsi sous François I. les *écus d'or au soleil* que ce Prince fit fabriquer, & qui avoient une petite croix carrée.

On a discontinué de faire des *écus d'or* en France depuis 1655. LE BLANC.

Il y a un *écu d'or* que le Prince de Condé fit frapper pendant les guerres des Huguenots, & sur lequel il fit mettre cette inscription, LUDOVICUS XIII. DEI GRATIA FRANCORUM REX PRIMUS CHRISTIANUS. Brantôme, Sponde, & le Blanc, en parlent sous Charles IX. Il est très-rare.

ÉCU D'OR D'ESTAMPE, ou *di stampa*. C'est une monnoie de compte, dont on se sert à Rome pour tenir les livres.

ÉCU de Campagne. Ce sont quinze francs de l'instensile des cent cinquante jours du quartier d'hiver du Cavalier, qu'on lui distribue en cinq paiemens égaux, en entrant en campagne, & avant que d'en sortir.

Un million d'or, c'est un million d'*écus*, ou trois millions de livres. Un millier d'*écus*, c'est mille *écus*, ou trois mille livres. Quand les Médecins ordonnent le poids d'un *écu* de quelque drogue, on entend le poids d'un *écu d'or*, qui est une dragme. En Latin *scutum* & *scutatum aurum*.

On appelle *écus fablés*, de faux *écus* jetés en fable; des *écus fourrés*, ceux où l'on a mêlé au milieu quelque autre matière, en sorte qu'il n'y ait qu'une petite plaque d'argent très-mince qui la couvre.

Quart d'écu, a été une monnoie d'argent ci-devant fort en vogue, qui valoit le quart d'un *écu*, ou 15 sous; & comme elle fut depuis haussée à 16 sous, cela introduisit le nom d'*écus quart*, parce qu'un *écu* étant payé en *quarts d'écu* valoit 64 sous; & à cause que les épices des Juges se payoient en *quarts d'écus*, on a conservé cette évaluation jusqu'à présent; de sorte qu'en quelque monnoie qu'on les paie, les *écus* d'épices valent trois livres quatre sous, ou *écus quarts*.

DEMI-QUART-D'ÉCU. f. m. Pièce de monnoie valant & pesant la moitié d'un quart d'*écu*. ACAD. FR.

ÉCU de Sobieski, en Astronomie. Constellation située entre *Ophiucus* & *Antinoüs*.

ÉCU, se prend, dans le style familier, pour argent, richesses. Dans ce sens c'est un mot général, qui ne marque point cette espèce de monnoie qu'on appelle proprement *écu*, mais de l'argent comptant. Cet avare a bien des *écus*, amasse bien des *écus*.

*Et, croyant son grand cœur, à plaines mains versoit
Et les écus, & les pistoles,*

Sur ceux de ses sujets que le sort maltraitoit.

Mlle L'HÉRITIER.

C'est en ce sens qu'on emploie le mot d'*écu* dans les expressions proverbiales qui vont suivre.

On dit, proverbialement, qu'un homme n'a pas vaillant un quart d'*écu*; pour dire, qu'il n'a point de bien. On dit, au contraire, qu'un homme est le père aux *écus*, qu'il a des *écus* moisis; pour dire, que c'est un riche avare, qui a bien de l'argent caché. On dit aussi, qu'il a des *écus* à remuer à la pelle. On dit encore, vieux amis & vieux *écus*. On dit aussi, de ceux qui surviennent en une compagnie & qu'on n'attendoit pas, Voilà le reste de l'*écu*. Cela ne lui fait pas plus de peur qu'un *écu* à un Avocat.

ÉCUAGE. f. m. Terme de Coutume. C'est un droit ou service de Chevalier, que dans les vieux titres on appelle *servitium scuti*. Il signifie aussi le droit que l'on paie pour s'exempter du service, ou pour faire servir un autre à sa place. *Munus clientelare, equestris opera*.

ÉCUBIERS, ou ÉCOBANS. f. m. pl. Terme de Marine. Ce sont les trous par où passent les cables des vaisseaux, & particulièrement ceux qui sont vers l'avant à babord & à tribord, qui servent à mouiller & à filer le cable. A Marseille on les appelle *œils*. *Oculi*.

ÉCUEIL. f. m. Rocher qui est dans la mer, & contre lequel un vaisseau se peut briser. *Scopulus, rupes*. Cet *écueil* est dangereux, il est à fleur d'eau. La mer des Maldives est dangereuse, elle est toute pleine d'*écueils*. On le dit aussi des bancs de sable qui font représentés dans des cartes avec des pointes. Voyez BANC.

Ce mot vient de *scoglio*, ou de *scolium*, terme de la basse Latinité, ou plutôt de *scopulus*, comme œil de *oculus*. M. Huet dérive le mot François, *écueil*, & le mot Italien *scoglio*, du mot Hébreu *קפול* *secol*.

ÉCUEIL, se dit, figurément, des choses dangereuses qui peuvent faire succomber la vertu, ou ruiner quelque dessein. Le monde est une mer pleine d'*écueils*. La haine & la flatterie sont des *écueils* où la vérité fait naufrage. DE LA ROCHELLE. L'amour & l'ambition sont des *écueils* où la plupart des femmes se perdent. VASCONCELLE. La beauté a souvent été l'*écueil* de la sagesse la plus austère. S. EYR. Les Philosophes ont eux-mêmes quelquefois fait naufrage contre l'*écueil* qu'ils avoient montré aux autres. Les Stoïciens prétendent que l'ame du Sage doit être l'*écueil* de toutes les passions. VILL. Si le zèle fervent soutient les vertus, il en est aussi très-souvent l'*écueil*. DE VILL. Il est difficile de sauver la vertu des *écueils* de la Cour.

ÉCUELLE. f. f. Pièce de vaisselle qui sert d'ordinaire à prendre un bouillon, ou à préparer du potage pour quelqu'un en particulier. *Scutella*. On fait des *écuelles* d'argent, de vermeil doré, d'étain, de faïence, de bois, &c. Quand on dit laver les *écuelles*, ce mot comprend alors toutes sortes de vaisselles.

Laveuse d'*écuelles*. C'est ainsi qu'on appelle une servante de peine, qu'on emploie ordinairement dans la cuisine à laver la vaisselle, & à quelque autre grosse besogne.

Ce mot vient de *scutella*, parce qu'elle étoit creusée en forme de bouclier. NICOT. Borel le dérive de *esculus*, qui est une espèce de chêne, parce que les premières ont été faites de ce bois, qui est moins sujet à se fendre que les autres. Il vient plutôt du langage Celtique, ou Bas Breton, où *scudell* signifie *écuelle*, & *scudella*, une *écuellée*.

ÉCUELLE, dans les anciens titres, en Latin *scutella*, se prend pour le droit des pauvres dans les biens du Roi, en forme de denier à Dieu, & d'aumône. Hugues Capet accorda l'*escutelle* ou *écuelle* aux pauvres de Poissy & de Gambais. Louis le jeune permit l'an 1173 aux pauvres infirmes de Corbeil de prendre le droit d'*écuelle*. *Scutellam in omnibus appendiciis ipsius castri, & de omni re, quod ad illorum usum pertinet & in Dei, & in nostra manu est*. Reg. des chartres du Roi. 67. act. 465. & c'est peut-être de-là que les Archers des pauvres sont encore aujourd'hui appelés Archers de l'*écuelle*. Ce sont ceux qui sont chargés de prendre les mendiants, & de les mener à l'hôpital.

ÉCUELLE, se dit, en termes de Marine, d'une plaque de fer, sur laquelle tourne le pivot du cabestan d'un vaisseau.

ÉCUELLE, se dit, proverbialement, en ces phrases. Quand on s'attend à l'*écuelle* d'autrui, souvent on dine mal. On dit aussi que dans une maison il n'y a ni pot-au-feu, ni *écuelles* lavées, pour dire que tout y est en désordre; qu'il n'y a rien de prêt pour le dîner. On dit aussi, qu'on y a mis tout par *écuelles*; pour dire qu'on y a fait une grande chère, qu'on n'a rien épargné. On dit encore, d'un homme sale & mal mis, qu'il est propre comme une *écuelle* à chat. On dit qu'on a rogné son *écuelle*, pour dire qu'on lui a retranché ses gages, ses appointemens, sa subsistance. On dit aussi, de celui qui a beaucoup hérité, qu'il a bien plu dans son *écuelle*.

ÉCUELLE D'EAU. f. f. C'est la plante qu'on appelle *umbilicus veneris*, ou *cotyledon aquatica*, ou *hydrocotyle*. Plante ombellifère rampante, & qui vient au bord de l'eau, ou des endroits fort humides. Ses feuilles sont de la figure de celles du Cotylédon, un peu moins charnues, amères au goût, & soutenues par des queues minces, & un peu velues. Ses fleurs naissent ramassées en bouquets; elles sont composées de cinq petits pétales pointus & rougeâtres. Le calice qui les soutient devient un fruit qui se divise en deux semences, comme dans les ombellifères. Marcgrave fait mention d'une espèce d'*hydrocotyle* qui vient dans le Brésil, & dont les Portugais font cas contre le venin. Ils la nomment *Erva do Capitaou*.

ÉCUELLEE. f. f. Ce qui est contenu, ou ce qui peut

contenir une écuelle. *Scutella, quantum capit scutella*. On a ordonné à ce convalescent de prendre tous les matins une écuelle de lait.

ÉCUIAGE, ou ÉCUYAGE. f. f. Terme de Jurisprudence. Vieux mot qui se trouve dans des chartes, des Coutumes, &c. Il signifie état, condition, service d'Ecuyer. *Scutagium, servitium scuti*. Tenir une terre par *ecuiage*, c'est la tenir de son Seigneur, à condition de lui rendre le service de Chevalier, & d'aller en guerre avec lui.

On appelloit aussi *écuiage* un droit en argent que le Vassal payoit à son Seigneur pour s'exempter du service Militaire.

ÉCUIER. Voyez **ECUYER**.

ÉCUISSER. v. a. Terme des Eaux & Forêts, qui se dit des arbres qu'on éciate en les abattant. *Assulatum frangere, findere*. L'Ordonnance veut qu'on abatte les bois à coups de coignée à fleur-de-terre, sans les *écuisser*, ni éclater.

ÉCUISSÉ, ÉE. part.

ÉCULER. v. a. Corrompre sa chaussure par le derrière, en sorte que les quartiers s'abaissent, & débordent sur le talon. Rabelais met entre les plaisirs & les jeux de Pantagruel, d'*éculer* ses souliers. On disoit en ce temps-là *acculer*. Il est aussi réciproque. Un soulier trop petit s'*écule* facilement.

ÉCULÉ, ÉE. part. Souliers *éculés*. Bottes *éculées*.

ÉCULOIF. f. m. Terme de Cirier. Espèce de grande écuelle de fer blanc, dont on se sert dans le blanchissage des cires, pour porter la cire dans les moules.

ÉCUMÉ. f. f. Espèce de mousse blanchâtre; assemblage de petites bulles blanches, & légères, qui se forment & surnagent sur l'eau, ou sur quelque autre liqueur agitée ou échauffée. *Spuma*. Pendant la tempête, on voit beaucoup d'*écume* sur les flots & sur les rivages. Les Poètes feignent que Venus est née de l'*écume* de la mer. Après une grande agitation, la mer est toute blanchissante d'*écume*. BOUILL. Faire de l'*écume*, s'appelle mousser. Il faut que le chocolat moussé beaucoup, c'est-à-dire, falsé de l'*écume*, étant battu & remué. La meilleure bière est celle qui fait beaucoup d'*écume*, qui moussé beaucoup.

Le vent avec fureur dans les voiles frémit.

La mer blanchit d'écume, & l'air au loin gémit.

BOILL.

Ce mot vient du Latin *spuma*. MÉN.

ÉCUME, se dit aussi des impuretés qui s'élèvent sur la surface du corps liquide bouillant, par le moyen du mouvement que leur donne la chaleur. Il faut ôter l'*écume* du por, quand il commence à bouillir. Le sucre jette beaucoup d'*écume*. On lève l'*écume* des sirops & des confitures.

ÉCUME, se dit aussi de la bave de quelques animaux, quand ils sont échauffés. Ce n'est autre chose que la salive fortement exprimée des glandes destinées à la filtrer, dans laquelle l'air forme quantité de petites bulles. Quand cet homme est en colère, l'*écume* lui sort de la bouche. C'est un bon signe à un cheval, quand son mors est toujours plein d'*écume*. *Frenas ferax spumantia mandit*.

ÉCUME, se dit aussi de la sueur qui s'amasse sur le corps du cheval. Cheval tout couvert d'*écume*.

L'*écume de mer* est une composition qu'on trouve autour des plantes qui croissent dans la mer. Il s'en trouve aussi dans les marais salés, auprès des roseaux & des autres arbres. On appelle l'*écume de mer*, *alcyonium*, parce que les oiseaux nommés alcyons font leur nid sur l'amas de cette *écume* qui flotte sur la mer. Selon Dioscoride, il y en a de cinq sortes; une qui est verte, pesante, ressemblante à une éponge, âpre au goût & d'odeur de poisson, une autre qui est aussi semblable à une éponge, mais caverneuse & légère, approchant de l'odeur de la mousse de mer, dite *alga*: la troisième est faite comme de petits vers; mais elle est plus rouge que les autres; c'est celle qu'on appelle *alcyonium Mylestanum*: la quatrième ressemble à la laine; mais

elle est fort légère, elle a plusieurs cavités; & la cinquième est faite en façon de champignons, & n'a aucune odeur.

Ceux qui pêchent, ou qui se baignent dans la mer (des Antilles) sont quelquefois accueillis d'une certaine *écume* qui flotte au gré du vent, comme une petite vessie couleur de pourpre, de différente figure, & agréable à voir: mais, à quelque partie du corps qu'elle s'attache, elle y cause en un instant une très-sensible douleur, qui est brûlante & piquante. Le remède le plus prompt pour l'appaîser, est de frotter la partie offensée avec de l'huile de noix d'Acajou, mêlée avec un peu de bonne eau de vie. DE POINCY, *Hist. Nat. des Ant. C. XXIV. Art. 8.*

ÉCUMES printanières. On donne ce nom dans les campagnes à ce qu'on appelle plus communément chevelure de Venus. C'est une espèce de fil blanc & long, que l'on voit, dans les temps chauds, voltiger au gré des vents, & s'attacher aux branches d'arbres. Quelques exhalaïsons grossières composent, en se réunissant, ces sortes de filaments.

L'*écume d'argent*, n'est autre chose que la litharge d'argent. Voyez **LITHARGE**.

L'*écume de plomb* est une fumée que jette le plomb, quand on verse de l'eau froide dessus, lorsqu'il est fondu & encore chaud. On la recueille sur une platine de fer. Dioscoride dit qu'elle est fort massive, jaunâtre, & luisante comme verre, mal-aisée à rompre, & qu'elle ressemble souvent à de l'émail varié de différentes lignes & couleurs.

Les Ouvriers appellent aussi *mâcheter*, l'*écume* de fer. *Écume* de sel & de nitre. Voyez **SEL** & **NITRE**.

ÉCUME. f. f. Terme de Bonneteur. Dé dont on a abatu les côtés d'un des plans, & qui par-là ne peut presque plus s'arrêter sur ce côté-là, parce que le milieu est un peu élevé, & comme un peu arrondi, *Tessera lusoria ex unâ parte tantisper rotundata*. Ce Bonneteur enleva les bons dés, & substitua adroitement des *écumes*.

ÉCUMÉNIQUE. Quelques modernes écrivent ainsi. Voyez **ECUMÉNIQUE**.

ÉCUMER. v. n. Jeter de l'*écume*. *Spumare*. Le vin, la bière, & tout autre liqueur qui fermente, *écume*. Le pot a *écumé* tout seul, c'est-à-dire, il n'y a personne qui ait eu soin d'en tirer l'*écume*. Le miel *écume* beaucoup. On dit, d'un homme fort en colère, il *écume* comme un verrat. La mer *écume* quand elle est agitée.

ÉCUMER, est aussi actif, & signifie, généralement, ôter l'*écume* de ce qui bout sur le feu; les impuretés qui se sont séparées par l'ébullition, & qui sont repoussées vers la surface d'un liquide. *Despumare, expumare, spumam excernere*. *Écumer* le pot, des confitures, un sirop.

On dit, figurément & familièrement, d'un parasite, d'un écornifleur, qu'il va *écumer* les marmites.

ÉCUMER, en terme de Fauconnerie, se dit quand l'oiseau passe sur le leurre, ou sur la proie sans s'arrêter. *Écumer* la remise, c'est quand il passe sur la perdrix, qu'il a poussée dans le buisson. Il se dit aussi quand l'oiseau épie le gibier que les chiens lèvent pour courir dessus.

ÉCUMER, Terme de Marine, signifie pirater, voler sur la mer. *Facilitare piraticam, latrocinium maritimum exercere*. Les Corsaires d'Alger vont *écumer* les mers du Ponant, du Levant. Les Corsaires ne cessoient d'*écumer* toutes les côtes, & de faire mille ravages. VAUG. Voy. **PIRATER**.

ÉCUMER, se trouve, en quelques Auteurs, dans une signification active; pour dire exhaler, faire éclater. Malherbe s'en est servi: Racan a dit, les flots en *écumant* leur rage. Et Mainard, le Pô *écume* la fureur. Ces exemples ne sont pas à imiter.

ÉCUMER, se dit, figurément, en choses morales, pour dire prendre le meilleur d'une affaire, extraire ce qu'il y a de bon dans les livres, & se l'appliquer;

prendre çà & là ce qu'il y a de meilleur. *Ecumer* un héritage ; *écumer* des nouvelles.

ECUMER. Terme de Bonneteur. *Ecumer* des dés, c'est abattre les côtés d'un des plans, en sorte que le milieu reste un peu élevé, & que le dé ne demeure que difficilement sur ce côté-là. *Tessera luforia faciem unam tantisper rotundare.*

ÉCUMÉ, EE. part. & adj. *Expumatus, despumatus.*

ECUMEUR. f. m. Qui écume. Il n'est point d'usage au propre. On dit, au figuré, un *Ecumeur* de marmites. *Parasitus.* Un *Ecumeur* de mer. *Pirata, maritimus prado.* Un *Ecumeur* de mer est pendu, s'il est pris. Voy. PIRATE. M. Ménage appelle *Ecumeurs* de Mercuriales, ceux qui alloient quelquefois chez lui aux assemblés qui s'y tenoient le mercredi, pour voir ce qui s'y faisoit

ÉCUMEUX, EUSE. adj. Qui jette de l'écume, qui est plein d'écume. *Spumofus, spumeus, spumâ diffuens.* Flots *écumeux.* Ce cheval a la bouche *écumeuse.* Ce mot est plus propre dans la Poésie que dans la Prose.

Du Rhin fend les flots écumeux. BOIL.

*Jamais du Thermodon le rivage écumeux
Ne vit tant de hauts faits.* MÉN.

*Un ruisseau d'une onde pure,
Serpentant au milieu des prés,
Plait plus à nos yeux charmés
Cent fois que l'onde écumeuse
D'une rivière orgueilleuse* REC. DE VERS.

Le Tigre écumeux & bruyant. P. LE MOINE.

ÉCUMOIRE. f. f. Ustensile de cuisine qui sert à écumer. *Cochleare eximenda spuma, spumatorium.* C'est une espèce de cuillier percée de plusieurs petits trous. Plusieurs Ouvriers se servent d'un ustensile à-peu-près semblable, pour enlever les matières excrémentielles qui surnagent les matières en fusion, & celles qu'on fait bouillir.

ÉCURÉ, comme les Sainte-Marthe, dans le *Gall. Christ. T. IV. p. 357.* ou **ÉCUREY,** comme orthographe M. Corneille dans son *Dictionnaire Géographique*, Nom de lieu. *Escureium.* C'est une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans le Duché de Bar, au Diocèse de Toul, sur la rivière de Saux, à une demi-lieue de Monstiers, du côté du Nord, & à quatre lieues au midi de Bar-le-Duc. L'Abbaye d'*Ecuré* fut fondée le 28 Septembre de l'an 1144, par Godefroy III^e. Baron de Joinville.

ÉCURÉE. f. f. On appelle à Amsterdam Guedasse double *écurée*, la meilleure gravelle qui vienne de Castube: la moindre se nomme simple *écurée.* Voyez le *Diét. du Commerce.*

ÉCURER. v. a. *Detorgere, mundare.* Nettoyer la vaisselle, batterie de cuisine, & autres choses de cuivre d'étain ou de fer, avec de la lie, du grès, du sablon, des herbes, & autres choses convenables. On lave la vaisselle d'argent avec de l'eau de son; mais on l'*écure* avec de la cendre de foin, & non pas avec du grès ou du sablon.

ÉCURER, se dit aussi des puits que l'on *écure*, que l'on nettoie avec la drague, & autres outils propres à cela. Il faut *écurer* ce puit. L'Académie dit *curer*, & il paroît que c'est l'usage le plus général.

ÉCURER le chardon. Terme de Manufacture de lainage, qui signifie retirer, ou ôter la bourre-lanille, qui s'est fourrée dans des bosses du charbon vis, dans le temps que l'Ouvrier Laineur, ou Eplaigneur a lainé l'étoffe sur la perche. Ce qui se fait avec l'*écurette.*

On dit, proverbialement & bassement, qu'il faut aller à Pâques *écurer* son chaudron; pour dite nettoyer sa conscience, aller à confesse.

Ce mot vient d'*excurare.* MEN. ou de *exscoriare*; c'est-à-dire, *escorias auferre.*

ÉCURÉ, EE. part. & adj. *Detersus, purgatus, mundatus.*

ÉCURETTE. f. f. Sorte de grattoir dont se ser-

vent les facteurs de musettes pour gratter certains endroits des chalumeaux & des bourdons. ENCYC.

ÉCURETTE. (Manufacture de lainage) Voyez **ÉCURER.**

ÉCUREUIL. f. m. Quelques-uns disent *Ecurieu*; mais l'usage le plus commun est pour *Ecureuil.* Petit animal sauvage, quadrupède, qui est fort léger, qui saute sur les arbres de branche en branche, qui a une longue queue garnie de grands poils, qu'il porte recourbée sur le dos. On tient que c'est une espèce de belette. Quelques-uns le mettent au rang des rats, parce qu'il ressemble tout-à-fait à la fourris Pontique. *Sciurus.* L'*Ecureuil* vit de pommes, de châtaignes, de noix, de noisettes. Il est d'ordinaire roux; mais en Pologne il est gris & roux; en Russie, de couleur de cendre; & en Podolie il y en a de diverses couleurs: ceux de Laponie changent tous les ans de couleur, & de roux qu'ils sont l'été, ils deviennent gris l'hiver. Il a la main pour ennemie. En quelques lieux on estime fort la chair d'*Ecureuil* pour manger.

ÉCUREUIL de Hollande. L'on donne quelquefois ce nom au petit animal plus ordinairement appelé petit gris, qui fournit une sorte de fourrure fort estimée chez les Pelletiers.

Ce mot vient de *sciuriolus*, diminutif de *sciurus*, qui vient du Grec *σκίουρος*, composé de *σκιά*, *umbra* & de *ουρα*, *cauda*, parce que ce petit animal se couvre presque tout entier de sa queue, pour se garantir des ardeurs du soleil: elle lui sert de voile, quand il passe quelque rivière sur une écorce. GUIL. POSTEL. JONSTON.

ÉCUREUR de puits. f. m. *Purgator, mundator.* Ouvrier qui, avec un outil qu'il appelle drague, *écure* les puits, les citernes, & vide les lieux. On dit plus communément *Cureur* de puits. L'Académie même met le mot *Cureur*, & ne met point celui d'*Ecureur.*

ÉCUREUR, est aussi chez les Eplaigneurs celui qui avec l'*écurette* ôte la bourre qui est demeurée de la croix, quand on a réparé le drap.

ÉCUREUSE. f. f. Femme qui *écure* la vaisselle & la batterie de cuisine. Une *écureuse* doit être forte, & avoir bon bras.

ÉCURIE. f. f. Logement des chevaux, ou bâtiment en longueur au raiz-de-chaussée, dont l'aire pour la place des chevaux est d'ordinaire séparée par des poteaux & des barres; un peu élevée, & en pente. La mangeoire & le ratelier en occupent la longueur. *Equile, equinum præsepe, stabulum.* Les lieux où l'on met des animaux ont des noms particuliers: ils s'appellent *écuries*, quand ils servent pour chevaux, mulets, &c. étables, quand ils ne sont que pour des bœufs, vaches, moutons, cochons, &c. & chenils pour les chiens. LA QUINT. Les plus belles *écuries* sont voûtées. Une *écurie simple* est celle qui n'a qu'un rang de chevaux. Une *écurie double* est celle qui a deux rangs de chevaux, avec un passage au milieu, ou avec deux passages, les chevaux étant tête à tête, & éclairés en croupe, comme la petite *écurie* de Versailles.

On comprend quelquefois, sous le nom d'*écurie*, les logemens des Ecuyers, Pages, gens de livrées, &c. Chez le Roi il y a la grande & la petite *Écurie.* La petite *Écurie* a été tirée de la grande: elles ne faisoient autrefois qu'une seule *Écurie.* Dans la grande *Écurie* sont les chevaux de guerre & de manège; & dans la petite *Écurie* sont les chevaux de selle & de carrosse pour le Roi. Des Pages, des Valets de pied de la grande, de la petite *Écurie.* L'*Écurie* de ce Seigneur est bien garnie de chevaux.

Ce mot vient de *scuriu*, qui a signifié autrefois non-seulement un lieu où on retire les animaux, mais encore une grange où l'on bat le grain. MÉN. Ou bien du Latin *equile*, par le changement de *U* en *r.*

ÉCURIE, signifie aussi l'équipage qui marche avec le Roi. Les Ecuyers, les Pages, les gens de livrée, les chevaux, les carrosses, &c. L'*Écurie* marche en

ce voyage. On a fait partir devant l'*Ecurie*. Le Trésorier de l'*Ecurie* paie la dépense des Pages, des gens de livrée, des chevaux, mulets, carrosses & charrois.

ÉCUSSON. f. m. Terme de Blason. Ecu chargé d'Armoiries. *Lateralculus*, *tessera gentilicia*, *scutum minus*. Il se dit particulièrement d'un petit écu, quand on en charge un plus grand. Un *écusson* en abyme, qui est seul au milieu d'un Ecu. Une croix cantonnée de quatre *écussions*, &c. Les *écussions* en Espagne sont ronds par le bas, au lieu qu'en France ils se terminent par une petite pointe.

*L'un des Capets, pour honorer son nom,
A de trois fleurs de lis doré son écusson.* BOIL.

ÉCUSSON, se disoit autrefois d'une sorte d'écu pointu par en bas, différent de l'écu carré, que les Comtes, les Vicomtes & les Barons pouvoient seuls porter en guerre : ceux qui étoient d'un rang inférieur parmi la Noblesse portoient l'*écusson*.

Ce mot vient du Latin *scutum*.

Les Ouvriers appellent aussi *écussions*, ces platines de fer ou d'autre métal, qui servent à orner les heurtoirs des portes, les boutons, les entrées des ferrures, &c.

ÉCUSSON, en termes de Jardinage, est une manière d'ente fort commune aux Jardiniers. *Scutula*, *emplastrum*. On ne fait guère que deux sortes d'ente, en fente & en *écusson*. Voyez **ÉCUSSEMENT**. A proprement parler, l'*écusson* n'est point la manière d'ente, mais c'est un œil levé de dessus une branche de l'année, à l'aide d'un petit couteau qu'on appelle *écussonnoir*. Cet œil se lève en formant une espèce de triangle, au milieu duquel est l'œil, & dont la pointe est toujours en bas ; ou bien cet *écusson* se lève en coupant l'écorce tout autour de l'œil en forme d'*écusson*, dont la pointe est au-dessous de l'œil, & la face au-dessus. Ce petit morceau d'écorce que l'on sépare du bois, & au milieu duquel est l'œil, est ce qu'on appelle *écusson*, parce qu'il en a la forme. Greffer en *écusson*. Cet *écusson* est repris. LIGER. Voyez **GREFFE**.

ÉCUSSON, en termes de Médecine, se dit des sachets piqués où l'on enferme plusieurs poudres, & remèdes, mêlés avec du coton entre deux toiles, ou taffetas, qui représentent un *écusson*, assez grand pour couvrir l'estomac sur lequel on les applique. *Emplastrum scutellatum*. Quelquefois on appelle *écussions*, des emplâtres stomachiques étendus sur une peau de chevreau couverte d'un taffetas façonné en *écusson*.

ÉCUSSEMENT. v. a. Greffer en *écusson*. *Inoculare*, *inferere*. C'est une opération par laquelle on substitue les branches d'une arbre à celles qui sont naturelles à un autre. Voyez **GREFFE** & **GREFFER**.

ÉCUSSEMENT, EE. part.

ÉCUSSEMENT NOIR. f. m. Terme de Jardinier. Petit couteau pointu, qui a au bout de son manche une espèce de spatule, dont on se sert pour l'opération de la greffe en *écusson*. *Cultellus scutula inferenda idoneus*. Il a pris son nom de son usage. *Cultellus inoculatorius* ; *Cultellus ad infitionem scutulæ comparatus*.

ÉCUYER. f. m. Titre qui marque aujourd'hui la qualité de simple Gentilhomme, & qui est au-dessous de Chevalier. *Eques*, *nobilis scutarius*, *scutifer*. On a fait la recherche des Nobles, & on a fait des taxes sur ceux qui avoient usurpé la qualité d'*Ecuyer*. On appelloit aussi autrefois *Ecuyers*, les jeunes Seigneurs qui n'étoient pas encore faits Chevaliers. On prétend qu'anciennement la qualité de Noble n'étoit pas inférieure à celle d'*Ecuyer*, laquelle n'a prévalu que depuis quelques siècles. L'Ordonnance de Blois à l'année 1579. est la première qui ait fait mention de la qualité d'*Ecuyer* comme d'un titre de Noblesse.

Pasquier prétend néanmoins dans ses *Recherches*, L. II. C. 15. que le titre d'*Ecuyer* est très-ancien ;

que, dès le temps de la décadence de l'Empire Romain il y eut deux sortes de gens de guerre, dont les uns furent appelés Gentils, & les autres *Ecuyers*. Ammien Marcellin, L. XIV. C. 7. & L. XVI. C. 4. en parle comme de gens que l'on craignoit, & que l'on regardoit comme invincibles ; & Julien l'Apostat faisoit grand cas de ces troupes, pendant qu'il fut dans les Gaules. Dans la suite les Gaulois, ou peut-être seulement les François, ayant vu que les plus braves des troupes Romaines s'appeloient Gentils & *Ecuyers*, *Gentiles* & *Scutarii*, donnèrent aussi ces deux noms aux plus braves de leurs armées.

Ce mot vient du Latin *scutum*, ou de *scutarius*, *scutiger*, ou *scutifer*, à cause que les *Ecuyers* portoient l'écu des Chevaliers dans les behours & tournois.

ÉCUYER, étoit aussi, anciennement, le Gentilhomme servant d'un Chevalier, qui l'accompagnoit à l'armée & en toutes ses entreprises ; celui qui portoit son bouclier, *scutum*, d'où s'est fait *scutifer*, qui est le nom Latin de cet Officier, d'où le nom François s'est formé par corruption. On l'appelloit aussi *Armiger*, parce qu'il portoit non-seulement le bouclier, mais aussi les autres armes de son Chevalier. Au reste, on prétend que ce nom vient non-seulement de *scutum*, écu, bouclier ; mais encore de *scuria*, écurie, parce que les *Ecuyers* avoient aussi soin de l'écurie des Chevaliers. Tous les Héros de Roman étoient toujours suivis de leur *Ecuyer*. Dom Quichote même avoit Sancho Pança pour son *Ecuyer*.

Ce mot ne vient pas d'écu, *scutum*, comme ont cru quelques-uns, mais de *equus* ; & ceux-ci s'appeloient autrefois *Ecuyers*, en Latin *equifones*, & avoient soin des écuries seulement.

ÉCUYER, se dit aussi de celui qui tient une Académie, qui fait fort bien le manège, qui enseigne aux jeunes Gentilshommes l'art de bien manier les chevaux & de les dresser. *Equina domitura curator*, *magister*. On a mis ce jeune Seigneur chez un fort bon *Ecuyer*.

On dit aussi, d'un homme qui se tient bien à cheval & de bonne grace, que c'est un bon *Ecuyer*. *Perritus equitandi*.

ÉCUYER, se dit aussi de ceux qui ont le soin, le gouvernement des chevaux du Roi, d'un Prince. *Stabuli Magister*. Chez le Roi, le *Grand Ecuyer*, qu'on nomme absolument *Monsieur le Grand*, possède une des premières charges de la Couronne. Cette charge est un démembrement de celle de Connétable, *Comes stabuli*, qui avoit la Surintendance des Ecuries du Roi : ce qui paroît, en ce qu'il porte, comme lui, deux épées à côté de l'Ecu de ses Armes, avec cette différence, que celles du Connétable sont nues, & celles du *Grand Ecuyer* dans un fourreau de velours fermé de fleurs de lys avec la ceinture autour. Il n'est point fait mention du *Grand Ecuyer* avant Charles VII. Il y avoit seulement des Grands Maîtres de l'Ecurie dès le temps de Philippe le Long en 1320. Il prête serment de fidélité au Roi, & tous les Officiers des Ecuries le prêtent entre ses mains. Sa charge lui donne le pouvoir de disposer des charges vacantes de la grande & de la petite Ecurie, & de tous les offices qui en dépendent. Il ordonne des fonds destinés pour la dépense de la grande Ecurie, & de toutes les livrées de la grande & de la petite Ecurie. Les postes & les relais appartenoient autrefois au *Grand Ecuyer*, & n'en ont été démembres que du temps de Henri IV. Aux premières entrées que fait le Roi dans les villes du Royaume, ou les villes conquises, le *Grand Ecuyer* marche immédiatement devant le Roi, portant l'épée royale dans le fourreau. Il la porte aussi aux pompes funèbres des Rois. Après la mort du Roi, les chevaux & les harnois de l'Ecurie lui appartiennent.

Premier *Ecuyer* de la grande Ecurie. Il commande à la grande Ecurie en l'absence du *Grand Ecuyer*,

entre les mains duquel il prête serment de fidélité. Il n'est appelé sur l'Etat qu'*Ecuyer ordinaire* de la grande Ecurie.

Le premier *Ecuyer*, qu'on appelle absolument *Monsieur le premier*, est celui qui commande à la petite Ecurie & aux Pages du Roi qui y sont. Il prête serment de fidélité entre les mains du Roi. Cette charge n'est pas aussi ancienne que celle de Grand *Ecuyer*. Il a sous lui des *Ecuyers* de quartiers, qui aident au Roi à monter à cheval. Chez les Princes & Grands Seigneurs, il y a des *Ecuyers* qui disposent de toute l'écurie, & commandent à la livrée.

Ecuyer Cavalcadour, chez le Roi & les Princes, est celui qui commande l'écurie des chevaux servants à leur personne.

Ecuyer, est celui qui, chez les Princesses & grandes Dames, non-seulement commande leur écurie, mais encore donne la main pour les mener. L'*Ecuyer* de la Reine, de Madame, &c. Et on les appelle *Ecuyers*, ou *Chevaliers d'honneur*.

Ce mot s'est étendu à tous ceux qui donnent la main aux Dames, soit qu'ils soient leurs domestiques, soit qu'ils soient leurs galans, soit qu'ils le fassent par pure civilité. Cette partie étoit bien assortie, chaque Dame avoit son *Ecuyer*.

ÉCUYER, se dit aussi de quelques Officiers particuliers. Un *Ecuyer tranchant*, est celui qui est occupé chez les Princes à dépécer, à servir les viandes. *Señor mensuario, scindendi opsonii Magister*. Cette charge n'est plus guère en usage; mais on appelle encore *Ecuyer tranchant*, celui d'une compagnie qui dépèce adroitement les viandes qu'il sert. Les Allemands se piquent fort d'être bons *Ecuyers tranchans*: ils ont des Maîtres exprès pour leur apprendre cet art.

Ce mot se dit peut être en ce sens par corruption d'*Ecuyer*, qu'on appeloit en Latin *sectores escarii*, ou *mensarii*; ce qui vient de *escà*; c'est-à-dire, viande: la ressemblance des mots les a fait confondre. L'*Ecuyer tranchant* s'est appelé *Dapifer*; & non-seulement les Princes, mais les particuliers même en avoient. Voy. **DAPIFER**.

Grand *Ecuyer tranchant*, ou *Archiecuyer tranchant* de l'Empire. Voyez **ARCHIDAPIFER**, dans **DAPIFER**.

Ecuyer-bouche. C'est un Officier qui range les plats sur la table de l'office, avant que de les servir au Roi, & qui donne deux essais au Maître d'Hôtel.

Ecuyer de Cuisine, est celui qui commande à la cuisine du Roi, qui fait faire la délivrance des viandes qu'on sert chez le Roi. Ce nom s'est étendu à presque tous les autres Cuisiniers des Grands Seigneurs.

ÉCUYER, en termes de Vénerie, signifie un jeune cerf, accompagnant & suivant un vieux cerf. *Cervus affectator, affecta*.

ÉCUYER, chez les Vignerons, signifie un faux bourgeon qui croît au pied d'un cep de vigne, *suffrago, palme succrescens, Oculus posterior*. Ce mot s'est dit par métaphore du mot *écuyer*, qui signifie un Gentilhomme du plus bas degré; qui accompagne un Chevalier. Au reste cet *écuyer* réullit quelquefois, & répare la perte du vrai bourgeon, endommagé par la gelée, ou par quelque autre accident.

E C Y.

ECYA. Voyez **ECIJA**.

E D A.

ÉDA. Rivière de l'Arabie heureuse. *Eda, Batius*. Elle coule dans les Etats du Chérif, ou Prince de la Mecque, & se décharge dans la mer rouge à Ziddén. On croit que l'*Eda* est le *Batius* des Anciens.

ÉDAM. *Edamum*. Ville des Provinces-Unies des Pays-

Bas. *Edam* est situé dans la Nord-Hollande sur le Zuiderzee, où il a un bon port, à trois ou quatre lieues d'Amsterdam, du côté du nord. *Edam* a féance aux Etats de Hollande. **MATY**. *Edam* est célèbre par ses bons fromages, & par la quantité de vaisseaux qu'on y construit. **Id.** On raconte qu'en 1430. la mer, dans une grande tempête, ayant rompu ses digues, jeta dans les prairies d'*Edam* une femme marine, qui fut menée à Harlem, & qui apprit à filer, & se fit à nos alimens. Elle vécut quelques années, ayant toujours un instinct qui la conduisoit vers l'eau.

Le pays d'*Edam*, qu'on appelle en Hollandois *Landvram-Edam, Regio Edami*, est une contrée de la Groenlande, située au 76° degré de latitude septentrionale. Les Hollandois le découvrirent l'an 1655, & lui donnèrent ce nom, en mémoire de la ville d'*Edam*.

E D B.

EDBERT. f. m. Nom d'homme. *Eadbertus, S. Edberd*, qu'on écrit en Anglois *Eadbert*, fut élu Evêque de Lindisfarne en Angleterre, l'an 688. & fut successeur de Cuthbert, mort l'année précédente. *S. Edbert* mourut lui-même le sixième de Mai de l'an 710. *Henschenius, Act. Sanct. Maii, l. 11. p. 107. & 108.*

E D D.

EDDA. f. f. *L'Edda*, citée si souvent par les Ecrivains des Antiquités du Nord, est un Recueil de la Mythologie septentrionale; c'est bien plus une Poésie qu'une Histoire. Chaque chapitre est une chanson en vers de plusieurs différentes mesures. Le premier chapitre contient les prédictions de la Sibylle. Les autres roulent sur Odin, la magie, & les géans. La compilation de l'*Edda* a été faite en partie par Semond Frode, né en Islande en 1057. plus ancien de près de cent ans que Saxon le Grammairien. Un autre Recueil de l'*Edda* a eu pour Auteur Snorro né en 1179. fils de Sturla, ce qui le fait nommer souvent Sturlasonius par les Auteurs qui le citent. C'étoit un savant Jurisconsulte, qui a transmis à la postérité l'*Edda*, après l'avoir abrégée. Le Prologue de l'*Edda*, auquel cet abrégiateur a donné une forme historique, est rempli d'anachronismes, & directement contraire à tout ce qu'on lit dans les bons Auteurs Grecs & Latins, sur Saturne, Jupiter, les Troyens. C'est dans l'*Edda* que les Scaldes ont puisé; & une partie de l'*Edda* porte même le nom de Scalde, ou d'Art Poétique.

Il y avoit eu une *Edda* plus ancienne & beaucoup plus ample, composée par ces Asiatiques mêmes, qui avoient suivi Odin dans la Scandinavie; car l'*Edda* qui reste est insuffisante pour expliquer plusieurs traits de cette Mythologie, & pour rendre raison des différens noms que les aventures d'Odin lui avoient fait donner. Le souvenir de cette *Edda* plus ancienne & plus étendue, confirme qu'Odin & ses Asiatiques sont tout ce qu'il y a de plus reculé dans les Antiquités septentrionales, & que leur commencement ne remonte pas au-delà. En effet, c'est seulement depuis Pompée, temps que l'*Edda* & les Chroniques ont fixé pour celui de la migration d'Odin & des premiers habitans dans la Scandinavie, que l'on commence à trouver quelque mention de ce pays dans les Anciens. **DE S. AUBIN, Antiq. de la Nat. & de la Mon. Franc. p. 392. & suiv.**

E D E.

ÉDELAY. Petite ville de Syrie, à peu de distance d'Alep.

ÉDÉMA. Nom d'une ville de la Terre-Sainte. *Edema*. Les Septante la nomment Armaith, & Ziegler, *Adamach*. Elle étoit dans la Tribu de Nephthali. **Voy.** le Livre de Josué XIX. 36.

ÉDÈME. f. m. Nom d'homme. *Edemus*. C'étoit un citoyen de Cynthos, que ses compatriotes adorè-

rent comme un Dieu après sa mort, ainsi que le témoigne Clément d'Alexandrie dans son Exhortation aux Nations.

ÉDEN. f. m. Nom de lieu, dont il est fait mention dans l'Écriture. *Eden*. Le pays d'*Eden* est l'endroit où étoit le Paradis terrestre; d'où vient qu'on l'appelle le Jardin d'*Eden*. Les Septante disent aussi *Edem*, mais il faut dire *Eden*; car ce lieu vient de l'Hébreu עֵדֵן, *Eden*, qui signifie, *delices*. De-là vient que les Septante, & S. Jérôme dans la Vulgate, prennent quelquefois ce nom pour un appellatif, & non pas pour un nom propre. S. Jérôme, par exemple, traduit *Paradisus voluptatis*, *Gen. II. 8. Locus voluptatis*, *Ib. 10.* mais ailleurs. S. Jérôme lui-même en fait un nom propre, comme *Gen. IV. 16.* où il dit, conformément à l'Hébreu & aux Septante, que Cain, rejeté de Dieu, habita à l'orient d'*Eden*. Les Septante en font aussi un nom de lieu, *Gen. II. 8.* lors même que les Septante, ou S. Jérôme, traduisent par un nom appellatif עֵדֵן, ou *voluptas*, ce n'est pas qu'ils ne prennent le nom d'*Eden* pour un nom propre, mais ils veulent faire sentir en Latin, ou en Grec, ce que signifie ce nom, & ce qu'étoit le lieu auquel on l'avoit donné, comme le nom Hébreu le faisoit connoître; car tout le monde convient que ce lieu fut appelé *Eden*; c'est à-dire, *delices*, parce que c'étoit un lieu délicieux & tres-agréable. De plus, tous les Pères de l'Eglise, Grecs & Latins, comme l'a remarqué le savant M. Huet, tous les interprètes de l'Écriture, anciens & modernes, & tous les Orientaux, demeurent d'accord qu'*Eden* est un nom local, tiré de la beauté du lieu; comme *Placentia* chez les Latins, *Callicorus* & *Callicolona*, chez les Grecs; *Beauveau*, *Beaumanoir*, *Beaumenil*, parmi nous; *Hypsia*, *Enna*, *Jalysus*, & les champs Elisées, ainsi nommés par les Phéniciens; *Belvédère* chez les Italiens, &c. Le texte Hébreu montre encore qu'*Eden* est un nom de lieu; car il porte, *Gen. II. 8.* que Dieu planta un jardin עֵדֵן dans *Eden*: la préposition exprimée par la lettre עֵדֵן désigne clairement, suivant son principal & plus naturel usage, la situation du jardin dans *Eden*. Outre cela, *Gen. II. 10.* il est dit, *Et un fleuve sortoit עֵדֵן*, d'*Eden*; & *Gen. IV. 16.* *Cain s'arrêta dans le pays de Nod, קִבְרַתְעֵדֵן, à l'orient d'Eden.* Si *Eden* étoit seulement un nom appellatif, & non pas un nom propre, il n'eût pu être mis seul, comme il l'est en ces endroits, il eût fallu dire, *Un fleuve sortoit du pays de la volupté, Cain s'arrêta à l'orient de la Région de volupté*, & non pas *sortoit de la volupté; s'arrêta à l'orient de la volupté.* Enfin *Eden* est le nom de plusieurs autres lieux, comme nous le dirons ci-après.

On convient donc allez de la signification de ce mot, & de sa qualité; mais on ne convient pas de même de la situation du pays d'*Eden*. Sans rapporter ici toutes les opinions qu'on a publiées sur cela, & dont quelques-unes mêmes sont extravagantes, celles qui sont plus raisonnables s'accordent à le placer en général dans l'Asie. Du reste il y a trois ou quatre sentimens qui ont eu plus de cours. Le premier met le Paradis Terrestre dans la Terre-Sainte, habitée dans la suite des temps par les Israélites. Un autre le place à Damas, ou vers Damas, dans la Syrie. Ces deux sentimens sont si peu soutenables, que nous ne nous arrêterons point à les expliquer davantage. D'autres croient qu'*Eden* étoit la partie de la Mésopotamie la plus méridionale, en tirant vers le confluent de l'Euphrate & du Tigre. Vantil a expliqué & soutenu ce sentiment, dans un ouvrage imprimé en Hollande.

Hopkinson, dans une Dissertation sur ce sujet, place le pays d'*Eden* au-dessous du confluent du Tigre & de l'Euphrate, à l'occident de ces deux fleuves joints ensemble. Voici comment il conçoit la chose. Quand l'Euphrate, en coulant du nord au midi, est parvenu aux montagnes de la Chaldée vers le 33^e degré de latitude, il rebrousse tout-à-

coup chemin, & remonte du midi au nord jusqu'au 35^e degré de latitude. Là il tourne à l'Orient; mais à peine a-t-il commencé la course de ce côté-là, qu'il se sépare en deux branches. L'une prend son cours au midi, & va se jeter dans le golfe Persique: c'est là cet ancien lit de l'Euphrate dont Plin^e parle, L. VI. C. 26. & que les Chaldéens, dit-il, avoient enfin tari, à force d'en détourner les eaux pour arroser leurs campagnes: c'est le Géon, selon Hopkinson; car ce nom, qui vient de גֵּוֹן, *entre*, *educere*, marque un fleuve que l'on détournoit, & que l'on répandoit en différens endroits par les saignées que l'on y faisoit. L'autre branche de l'Euphrate continue encore quelque temps son chemin à l'orient, après quoi elle se sépare encore en deux, dont l'une court encore au midi, & va se joindre au Tigre vers le 34^e degré de latitude; c'est l'Euphrate; c'est sur cette branche qu'étoit Babylone; l'autre, allant toujours à l'orient, rencontre après quelques lieues le Tigre, auquel elle se mêle, & dont elle prenoit le nom. A quelques lieues de cette réunion, le Tigre jette une branche qui va se joindre à l'Euphrate, un peu au-dessus de l'endroit où il entre dans le Tigre. Cette branche étoit le Phison. Selon Hopkinson, c'est le pays que renferment & qu'arrosent ces quatre fleuves, que l'on appela *Eden*; & c'est dans sa partie orientale, c'est-à-dire, sur le bord du Tigre, & dans l'île qu'il faisoit avec le Phison, qu'étoit le Paradis terrestre.

La dernière opinion que nous avons à rapporter, est celle de Bochart, & de l'illustre M. Huet, qui placent le pays d'*Eden* plus bas que ne fait Hopkinson, sur les bords du fleuve que forment l'Euphrate & le Tigre joints ensemble; car, selon la table qu'en a donnée M. Huet dans son *Traité de la situation du Paradis Terrestre*, le Tigre & l'Euphrate, après s'être joints ensemble à la hauteur environ du 34^e degré de latitude & quelques minutes, ne font plus qu'un seul fleuve, que l'on appelloit autrefois le *Papigris*, & qu'on nomme aujourd'hui *Schat-el-Arab*, c'est-à-dire, le fleuve des Arabes. Ils roulent ainsi réunis dans un même lit jusqu'environ le 32^e degré de latitude, où ils fourchent, & vont se dégorger dans le golfe Persique. C'est sur le fleuve des Arabes, entre le 32 & le 34^e degré de latitude, qu'ils mettent le pays d'*Eden*, au milieu duquel ce fleuve passe; & ce fleuve est celui dont l'Écriture dit qu'il sort du pays d'*Eden*, & que hors de là il se divise en quatre branches: ces quatre branches sont deux au dessus d'*Eden*, & deux au dessous; deux au dessus, qui sont l'Euphrate & le Tigre avant leur jonction; deux au dessous, qui sont les deux branches par lesquelles le *Schat-el-Arab*, ou fleuve des Arabes, se décharge dans le golfe Persique. Celle qui est à l'orient est le Géon, & celle de l'occident est le Phison. Calvin, Scaliger, les Docteurs de Louvain, & plusieurs autres après eux, qui ont suivi les premiers ce sentiment, confondoient mal-à-propos ces fleuves, & prenoient la bouche orientale du *Schat-el-Arab* pour le Phison, & l'occidentale pour le Géon. Bochart & M. Huet ont corrigé cette erreur, & expliqué ce sentiment, de sorte qu'il n'en est aucun qui paroisse aussi probable.

Les preuves qu'il y avoit un *Eden* à l'endroit que ces Auteurs marquent, sont tirées du quatrième livre des Rois XIX. 12. d'Isaïe XXXVII. 12. où il est parlé des enfans d'*Eden* qui étoient en Thalassar, c'est-à-dire, Talacha, ville de Babylonie, que Ptolomée place sur le canal commun du Tigre & de l'Euphrate: quand le Géographe Etienne a parlé d'une ville d'Adana située sur l'Euphrate, on ne peut presque douter, dit M. Huet, qu'il n'ait entendu quelque réduit des habitans du pays d'*Eden* qui en aura tiré son nom. Quand Ezéchiel XXVII. 23. fait le dénombrement des peuples avec qui la ville de Tyr trafiquoit, il met ensemble Haran, & Chene & *Eden*. Huet, *Traité du Paradis terr. C.*

Le pays d'*Eden* s'étendoit au-dessous, & peut-être même au-dessus de la jonction du Tigre & de l'Euphrate, & occupoit une bonne partie de cette grande région, qui depuis a été appelée la Babylonie. HERT. Les Nestoriens ont encore donné le nom d'*Eden* à l'Isle nommée *Gezar*, c'est-à-dire, l'Isle par excellence. C'est celle qui est immédiatement au-dessus de la jonction du Tigre & de l'Euphrate; & ils l'ont ainsi nommée, soit à cause de son aménité, soit par la connoissance qu'ils avoient que la Province d'*Eden* étoit dans ce pays, & s'étendoit jusqu'à cette Isle. HUET. *Parad. terrest. C. 17.*

EDEN est encore le nom de plusieurs autres lieux. Tel étoit celui dont parle le Prophète Amos, l. 5. bien différent & bien éloigné de celui de Moÿse. C'étoit une belle vallée de Syrie, située entre le Liban & l'Antiliban, dont Damas étoit la capitale. Cette vallée mérita le nom d'*Eden*, ou plutôt de *Beth-Eden*, c'est-à-dire, *Maison de délices*, à cause de sa fertilité & de son aménité. C'est ce qui a fait croire à quelques-uns que c'étoit là qu'il falloit chercher le Paradis terrestre. HUET. Telle étoit Adana, ville de Cilicie, ainsi nommée pour la beauté de son terroir, & la beauté de sa situation. Id. *Voyez EDNA*. Tel est encore le village d'*Eden* près de Tripoli de Syrie, sur le chemin du Liban, où quelques-uns ont placé le Paradis terrestre; & tel est enfin ce port célèbre, nommé Adana, ou Aden, si fréquenté depuis plusieurs siècles, pour avoir été le lieu le plus délicieux d'une région très-délicieuse: je veux dire, de l'Arabie heureuse, renfermant en soi toutes les beautés de cette contrée. HUET. *Voyez ADAN*. Outre cette Adana, il y en avoit encore une autre méditerranée dans le même pays, portant le même nom, & pour la même cause. Il ne faut donc pas s'étonner si les Arabes, habitans de cette contrée, ont cru que le Paradis étoit chez eux.

EDEN, Rivière de l'Angleterre Septentrionale. *Itana*. Cambden écrit *Eden* dans ses Cartes, & *Eiden* dans son discours. L'*Eden*, selon cet Auteur, prend sa source dans la Province d'York, aux confins de celle de Westmorland: selon Maty & d'autres, sa source est dans le Westmorland. Quoi qu'il en soit, il parcourt cette Province, entre dans le Cumberland à l'endroit où il reçoit l'Eimot; & après avoir baigné Carlisle, va se jeter dans le golfe de Solway, qui est aux confins d'Ecosse du côté du couchant, & que Cambden voudroit qu'on appelât le golfe d'*Eden*, comme fait Ptolomée. *Voyez dans le Britannia* de Cambden la description du Westmorland & du Cumberland.

EDENTER. v. a. Arracher, ou rompre les dents. *Edentare*. Il y a des Tyrans qui ont fait *édenter* des Martyrs, des criminels. Il se dit plus ordinairement de tous les instrumens qui ont des dents. *Edenter* une roue, une scie, un peigne.

EDENTÉ, ÉE. part. & adj. Celui qui a perdu toutes ses dents, ou à qui on les a arrachées. *Edentatus*, *edentulus*. Une vieille *édentée*.

On dit aussi qu'une roue, une scie est *édentée*; qu'un peigne est *édenté*, quand ils ont perdu quelques-uns de leurs dents.

EDER. Nom de lieu. *Eder*. Dans Josué, XV. 21. *Eder* est une ville de la Tribu de Juda, située dans sa partie méridionale, aux confins de l'Idumée. Les Septante l'appellent Ara. Le P. Lubin prétend que c'est l'Hérod dont il est parlé, Jos. XII. 14. & que les Septante appellent Ader. Il soutient encore que c'est la même chose qu'Arad. Il y a des Auteurs qui écrivent Héder.

EDER, Rivière d'Allemagne qui a sa source dans le Landgraviat de Hesse, passe à Vardeck & à Frisar, & se décharge dans le Weser, à trois lieues au-dessus de Cassel, MATY. *Adrana*, *Adranus*.

EDESSE. Nom ancien d'une ville célèbre d'Orient. *Edessa*. Strabon dit *Edese*, comme l'a remarqué Hoffman; mais c'est en parlant d'*Edesse* de Macédoine, & non point de celle-ci, en quoi Hoffman

s'est trompé. Procope nous apprend qu'*Edesse* fut appelée d'abord Antioche des Osrhoëniens, *Antiochia Osrhoënorum*, & Castrhoë, du nom d'une fontaine qui y étoit. *Edesse* étoit une grande ville Archépiscopale, située sur le bord oriental de l'Euphrate; ce qui fait qu'on la met aussi dans la Mésopotamie. Elle n'étoit qu'à douze milles de Samosate. Il y a peu de villes aussi anciennes, si l'on en croit Hicore, qui prétend qu'elle fut bâtie par Nemrod. *Edesse* fut le siège du Roi Abgare, & la patrie de S. Ephrem. L'an 525. un tremblement de terre la renversa presque toute entière; l'Empereur Justin la répara, & en mémoire de ce bienfait elle fut nommée Justinopolis. *Edesse* n'étoit proprement qu'une Toparchie, dont les Princes prenoient la qualité des Rois, & leur nom le plus commun étoit celui d'Abgare.

Aujourd'hui *Edesse* est une ville de Mésopotamie, dans le Diarbeck. Gyllius dit qu'elle s'appelle *Edsa*. Le Moir la nomme *Rohas*, *Rohasse*, ou *Roha*. D'autres disent que les Turcs l'appellent *Quiphales*, Syriens *Qurhaia*, & les Arabes, *Rohai*, *Orrhoi-Qué*. Ces trois derniers noms paroissent une corruption d'*Osrhoëne*. Elle n'est point sur l'Euphrate, mais sur le Chabur, assez éloignée même de l'Euphrate, entre Alep au couchant, & Diarbeck au levant. C'est encore à présent une jolie ville & assez grande, qui dépend du Turc, mais ce n'est pas l'ancienne *Edesse*, comme il paroît par sa situation. Jacques de Vitry a fait la description de la ville d'*Edesse*, L. I. C. 31.

Quelques-uns doutent si *Edesse* n'est point la Rages du Livre de Tobie. *Edesse* a frappé des médailles pour Auguste, Tibère, Adrien, Sévère, Caracalle, Macrin, Julia Mammea, & Gordien le fils, surnommé le Pieux; son inscription est ΕΔΕΣΣΑΙΩΝ. *Voyez les Médailles Grecques de Vaillant*.

Le Comté d'EDESSE. Petit Etat de la Mésopotamie en Asie, dont *Edesse* étoit la Capitale. *Edessenus Comitatus*. A la première Croisade, Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, se rendit maître du Comté d'*Edesse*, dont les peuples, quoique soumis aux Turcomans, étoient la plupart Chrétiens. *VERTOT. Hist. de Malt. L. I. p. 40.* Le Comté d'*Edesse* comprenoit presque toute la Mésopotamie, & s'étendoit entre l'Euphrate & le Tigre. Id. p. 62.

EDESSE. Ville de Macédoine. *Edessa*. Strabon l'appelle *Edese*; mais il paroît que c'est une faute de Copiste; toutes les médailles de cette ville ayant pour inscription ΕΔΕΣΣΕΩΝ, ou ΕΔΕΣΣΑΙΩΝ. Elle en a frappé pour Marc Aurèle, Caracalle, Macrin, Diaduménien, Julia Mammea, & Philippe le Père. *Voyez VAILLANT, Numism. Imp. à Pop. Græcè loquentib. percussa*, où il attribue quelquefois dans sa Table la même médaille à *Edesse* de Syrie, & à *Edesse* de Macédoine.

EDETAN, ANE. f. m. & f. *Edethnus*. Ancien peuple de l'Espagne Tarraconoise. Leurs villes principales étoient Sagunte & Ségobrige.

EDETANIE. Pays qu'habitoient les Edétans; *Edetania*, dans Plin, L. V. C. 3. L'*Edétanie* étoit la partie septentrionale de ce qu'on nomme aujourd'hui en Espagne le Royaume de Valence.

E D H.

EDHÉMITE. f. m. Sorte d'Ermites Mahométans, ainsi nommés d'Ibrahim Edhem, leur fondateur. *Edhemita*. Ils se nourrirent de pain d'orge, & jeûnent souvent. Ils ont un bonnet de laine entouré d'un turban, & portent sur le cou un linge blanc marqué de rouge. La plupart des *Edhémites* vivent dans les déserts. Leurs Supérieurs néanmoins s'appliquent à l'étude pour se rendre capables de prêcher. La plupart de leurs Monastères sont en Perse, & principalement dans la Province de Chorasan. *Voyez Ricaut de l'Empire Ottom.*

EDHLINGUE, ou EDILING f. m. Nom ancien des Nobles parmi les Saxons. *Edhilinges*. La Nation

Saxone, dit Nithard, *Hist. L. IV.* est divisée en trois différens Ordres, dont les noms sont les *Edhilingues*, ou *Edilings*, les *Frelingues*, ou *Frilingi*, & les *Lazzes*, ou *Lazzi*. Ces noms signifient les Nobles, les gens libres, & les serfs, ou esclaves. Aulieu d'*Edhilingue*, on trouve aussi *Adelingue*; & ils prenoient encore ce nom pour le fils du Roi; & l'héritier présomptif de la couronne; dans le même sens que nous avons dit, en son lieu, que Damoiseau avoit été pris en France, & qu'il se trouve dans Marculfe. Les Anglo-Saxons appeloient encore *Adelingués* les Grands du Royaume, les Seigneurs, & en général toute la Noblesse. Voyez le *Glossar. Archæol.* de Spelman.

E D I.

ÉDIFIANT, ANTE. adj. Qui inspire de la piété, qui est de bon exemple, qui porte à la vertu par sa vie, ou par ses discours. *Religiosus, pius ad exemplum.* Il n'y a rien que d'*édifiant* dans toute sa conduite. Il prêche d'une manière très-*édifiante*.

ÉDIFICATEUR. f. m. Celui qui fait un édifice. *Ædificator.* On ne s'en sert guère dans le style sérieux. Il en est de ce terme, comme de plusieurs autres. Ils sont selon toute l'analogie, & selon le génie de la langue; ils paroissent même nécessaires pour exprimer certaines choses, qu'on ne peut exprimer autrement sans périphrases, mais enfin ils ne sont point en usage, & tant qu'ils n'y seront pas, & qu'ils n'auront pas fait fortune, il ne faut point s'en servir sérieusement. On peut tout au plus les hasarder dans la conversation où le ton corrige tout, ou dans un livre, en y mettant un correctif. Il en est des termes nouveaux comme de la mode: On ne doit être ni le premier à la prendre, ni le dernier à la quitter.

ÉDIFICATION. f. f. Action de bâtir. *Ædificatio, constructio.* Il ne se dit guère au propre qu'en parlant des Temples; & dans ce cas-là même, le mot de construction est le plus usité. L'*édification* d'une Eglise est d'une grande dépense.

ÉDIFICATION, se dit, au figuré, des sentimens de piété qui sont inspirés par le bon exemple, ou par les discours de quelqu'un. *Exemplum dignum laude, imitatione.* Les mœurs de ce Prédicateur causent plus de scandale que ses beaux Sermons n'apportent d'*édification*. Toutes nos actions doivent tendre à la gloire de Dieu, & à l'*édification* de notre prochain.

ÉDIFICE. f. m. *Ædificium.* Bâtiment considérable. Le Louvre est le plus bel *édifice* du monde. Quand on bâtit sur le sable, tout l'*édifice* est bientôt détruit. Les Ediles de Rome avoient soin des *édifices* publics. M. Ozanam semble prendre *édifice* & maison pour la même chose. Il dit qu'un *édifice* ou maison est un ouvrage d'architecture, composé de murailles, de chambres, de portes, de fenêtres, d'un toit, de tout ce qui est nécessaire pour le rendre habitable, & se mettre à couvert. Mais il me semble que l'usage a consacré ce mot à ne désigner qu'un monument considérable, une Eglise, un Palais, un Hôtel-de-Ville, & autres grands bâtimens publics.

On le dit, figurément, des desseins & des entreprises. Quand on se met dans les affaires, il faut avoir la faveur des Ministres, sinon l'*édifice* est bientôt à bas.

ÉDIFIER. v. a. Bâtir des Temples, des Palais, & autres Monumens publics. *Ædificare.* François I. se plaisoit fort à *édifier*. Il est de peu d'usage au propre, & l'on se sert plutôt du mot de bâtir.

ÉDIFIER, se dit, figurément, en Morale, & signifie porter à la piété par de bons discours, par de bons exemples. *Exemplo prælucere, ad pietatem allicere, pietatis sensum injicere, ingerere.* La lecture de l'Écriture Sainte *édifie* beaucoup les Fidèles. Ce Prédicateur *édifie* autant par sa bonne vie, que par ses

prédications; mais quelquefois le Sermon *édifie*, & l'exemple détruit. VILL.

ÉDIFIER, se dit encore, au figuré, par opposition à détruire. Ainsi l'on dit, d'un homme qui aulieu d'établir la paix & l'ordre dans un lieu où il a quelque autorité, y apporte du désordre & de la confusion, qu'il détruit aulieu d'*édifier*.

ÉDIFIER, dans un sens figuré, signifie encore mériter l'approbation des autres par la conduite, par ses procédés. La conduite qu'il tient dans cette affaire *édifie* tout le monde. *Comprobatur ab omnibus.* Je ne suis pas trop *édifié* de ce que vous faites.

ÉDIFIÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe.

On dit, dans le discours familier, qu'un homme est bien *édifié* d'un autre, lorsqu'il est bien content de ses actions, ou de ses discours, qu'il en agit honnêtement avec lui. On dit mal *édifié*, pour dire scandalisé.

ÉDIFIÉ, ÉE. adj. Vieux mot. Certain, assuré. *Gloss. sur Marot.*

EDILBURGE. Voyez AUBIERGE.

ÉDILE. f. m. Magistrat chez les Romains, dont la fonction répondoit en quelque sorte à celle de nos Maires & Echevins. *Ædilis.* Les *Édiles* avoient l'intendance des édifices publics & particuliers, des bains, des aqueducs: ils avoient le soin des chemins, de l'entretien des ponts & des chauffées. Les poids & les mesures étoient aussi de leur ressort. Ils mettoient les prix aux vivres, & prenoient garde qu'on ne fit des exactions sur le peuple. La recherche & la connoissance des débauches & des dissolutions qui se passaient dans les maisons publiques, leur appartenoit; ils avoient aussi la charge de revoir les Comédies; & c'étoit à eux à donner les grands jeux au peuple à leurs dépens. Toutes ces fonctions, qui rendent l'Éditilité si considérable, appartenoit d'abord aux *Édiles* du peuple, *Ædiles Plebeiï*, ou *Minores*. Il n'y en avoit que deux. Ils furent créés dans la même année que les Tribuns. Les Tribuns, accablés par la multitude des affaires, demandèrent au Sénat des Officiers sur qui ils pussent se décharger des affaires de moindre importance; & on créa deux *Édiles*. C'est pourquoi on les éliroit tous les ans dans la même Assemblée que les Tribuns. Mais ces *Édiles* *Plébéiens* ayant refusé, dans une occasion célèbre, de donner de grands jeux, parce qu'ils n'en pouvoient soutenir la dépense, les Patriciens offrirent de les donner, pourvu qu'on leur accordât les honneurs de l'Éditilité. On créa donc, en l'an 388 de Rome, deux nouveaux *Édiles*, pris d'entre les Patriciens. On les appela *Ædiles Curules*, ou *Majores*, parce qu'ils avoient le droit de s'asseoir sur une chaise curule, ornée d'ivoire, lorsqu'ils donnoient audience; aulieu que les *Édiles* *Plébéiens* n'étoient assis que sur des bancs. Outre que les *Édiles* *curules* partagèrent toutes les fonctions avec les *Édiles* du peuple, leur principal emploi étoit de faire célébrer les grands jeux Romains, & de donner des Comédies & des Spectacles de gladiateurs au peuple. Pour soulager ces quatre *Édiles*, César créa les *Édiles* qu'on appela *Céréales*, parce qu'ils furent commis pour prendre soin des blés, qu'on appelle *dona Cereris*; car les Patiens honoroient Cérés comme la Déesse qui préside aux blés, & lui attribuoient l'invention de l'agriculture. Ces *Édiles* *Céréales* furent aussi tirés de l'Ordre des Patriciens. Dans les villes municipales, il y avoit aussi des *Édiles* avec la même autorité que ceux de Rome. Voyez Danet dans son *Dictionnaire des Antiquités*; ou plutôt Vigenère sur Tite-Live, T. I. page 603, 1379, 1396.

Ce mot vient de *ades*, parce qu'ils avoient soin des Temples, & des maisons publiques & particulières.

EDILING. Voyez EDHILINGUE.

ÉDILITÉ. f. f. Charge, dignité des Ediles. *Ædilitas,*

Obtenir l'*Edilité*. C'est aussi le temps que d'uroit cette Magistrature. Pendant son *edilite*.

ÉDILITÉ. f. f. En termes d'Histoire Ecclésiastique, se dit pour Custodie. *Edilitas, custodia.* Voy. CUSTODIE. Celui qui possédoit cet Office ne s'appelloit point *Edilis*, comme celui qui avoit l'*eduite* Romaine, mais *Ediculus* ou *Custos*.

EDIMBOURG, ou EDINBOURG ou EDENBOURG. Ville capitale d'Ecosse. *Edenburgus, Edimburgum, Edinburgum.* Anciennement *Alata castra*, & dans Ptolomee *Στρατιώτικον κριστηριον*. Les Ecossois d'Irlande, dit Cambden, l'appellent *Dun-Eden*, & son nom ordinaire est *Edenborow*. Ce nom, ajoute le même Auteur, est la même chose en langage Saxo-Britannique que l'*Alata castra* des Anciens : car en langage Britannique *Adain* signifie *ala*, une aile, & en Saxon *burg* veut dire *castrum*, camp, château, *Dun-eden* est aussi apparemment la même chose ; car *dun* en Celtique & en Britannique est la même chose que *burg* en Saxon, *castrum* en Latin ; & *eaden* n'est apparemment autre chose que l'*Adain* Britannique, selon le dialecte Hibernois. Ainsi le nom qu'à la ville d'*Edimbourg* n'est qu'une traduction de l'ancien nom que les Romains lui donnèrent. Cambden croit que ce nom lui vient des compagnies de Cavalerie que les Romains y avoient, & qu'ils appeloient *Ala Equitum*, ou de ces doubles murs dont parle Vitruve, qui, en s'élevant, forment la figure d'une aile, & que les Architectes Grecs appeloient *πτερόματα*, des ailes. D'autres tirent ce nom d'un Breton nommé *Ebrancus*, & d'autres d'un Picte nommé Héthus. Quelques Auteurs disent que cette ville a aussi été appelée *Agneda* ; mais Cambden écrit que c'est le château que les Anglois appellent *Castle Mydens Agned*, & les Ecossois, *Castrum Puellarum*, ou *Castrum Virginum*, le château des jeunes filles, parce qu'on y enferma autrefois les filles des Rois Pictes.

Edimbourg est situé dans la Lothiane, sur une petite rivière, à un mille du Golfe de Forth, ou d'*Edimbourg*, où cette ville a un port. Elle est assez grande : Cambden lui donne un mille de long d'orient en occident, & la moitié de large. Il ajoute qu'elle est peuplée, & célèbre, à cause de la bonté de son port. Elle est bien bâtie : elle est défendue par une citadelle qui passoit pour imprenable au temps de Cambden. Elle est située sur la croupe d'un rocher inaccessible d'un côté, & entourée des autres par douze bastions, & par un fossé à fond de cuve, taillé dans le roc. *Edimbourg* étoit le siège des Rois d'Ecosse avant qu'ils parvinrent à la couronne d'Angleterre, & le lieu de la résidence du Conseil d'Ecosse, & de l'assemblée du Parlement de ce Royaume jusqu'en 1707, qu'il fut réuni à celui d'Angleterre. *Edimbourg* a une Université & un Evêché, érigé par Charles I. & suffragant de Saint André. *Edimbourg*, selon Hoffman, est à 17 degrés 12 minutes de latitude ; mais Messieurs de l'Académie des Sciences le placent à 15 degrés de longitude & à 55 degrés 45 minutes de latitude. On ne commence à en parler que vers le milieu du neuvième siècle. Elle avoit dans son enceinte un château nommé *Maydens*, auquel on donna le nom de Château d'*Edimbourg*. Ce fut la dernière place où les Pictes tinrent bon. Les Ecossois la conservèrent pour la sûreté du Royaume.

Le Golfe d'*Edimbourg*, ou de Forth, ou *Firth*, *Forthee astuarium, Edimburgensis sinus*, & anciennement *Bodotria*, selon Tacite & *Boderia*, dans Ptolomée. D'autres le nomment *Mare Fresicum*, ou *Mare Scotticum*. C'est un golfe de la mer d'Allemagne, sur la côte Orientale de l'Ecosse, lequel s'avance dans Province de Lothiane, & dans celle de Fife : il a environ quinze lieues de profondeur, & quatre à cinq dans sa plus grande largeur. La rivière de Forth, qui se décharge dans le fond de ce golfe, lui donne quelquefois son nom ; mais le plus souvent il prend celui d'*Edimbourg*, qui n'est qu'à un mille de son bord. MATY.

EDIPE. Voy. ŒDIPE.

ÉDIT. f. m. est une Ordonnance, ou constitution générale que le Prince fait publier de son propre mouvement, pour le bien de son Etat. *Edictum*. Elle est universelle, & oblige généralement tous les sujets du Roi, à moins qu'il n'y ait des personnes exceptées spécialement, ou qu'elle ne soit particulière pour une Province. Les *Edits* contiennent quelquefois des lois & des réglemens, comme l'*Édit* de Melun des secondes nocces, l'*Édit* des duels, du réglemeut des monnoies. Quelquefois des créations d'Office, des établissemens de droits, des créations de rentes, &c. Quelquefois des articles de pacification, comme l'*Édit* de Nantes. Les *Edits* & Déclarations du Roi se vérifient dans les Compagnies souveraines, & s'exécutent par provision. Les *Edits* se scellent en cire verte, pour marquer par cette couleur qu'ils sont perpétuels & irrévocables de leur nature ; au lieu que les autres lettres qui s'expédient dans la Chancellerie ; des Paréatis, des privilèges personnels, des committimus, &c. sont scellées en cire jaune ; & tout ce qui s'expédie pour le Dauphiné, en cire rouge avec un sceau particulier. Les *Edits* n'ont point de date de jour, mais seulement du mois où ils ont été donnés. Les *Edits* & les Déclarations diffèrent en ce que les *Edits* contiennent une première loi : au lieu que les Déclarations sont des Ordonnances rendues sur des *Edits*, pour en donner l'explication ou l'interprétation. De plus, les *Edits* sont signés du Roi, & visés par M. le Chancelier, & scellés du grand sceau de cire verte, sur des lacs de soie verte & rouge : au lieu que les Déclarations sont scellées du grand sceau de cire jaune, sur une double queue de parchemin.

Enfin, les Déclarations sont datées du jour, du mois & de l'année.

Le Droit Romain fait souvent mention de l'*Édit* du Préteur. *Quod Prator Edixit*. C'étoit le mot consacré pour les Ordonnances de Préteur, quoiqu'on s'en servit quelquefois en d'autres significations. C'étoit un réglemeut que chaque Préteur faisoit pour être observé pendant sa Magistrature.

On donne en particulier à quelques *Edits* qui ont été plus célèbres, le nom des lieux ou du mois où ils ont été portés. L'*Édit* de Château-Briant, l'*Édit* de Remoientin, sont deux *Edits* faits dans ces villes contre les hérétiques, l'un par Henri II. au mois de Juin 1551, l'autre par François II. au mois de Mai 1560, qui fut appelé par les Huguenots l'*Inquisition de France*. L'*Édit* de Nantes, est un *Édit* donné à Nantes en 1598 par Henri IV. pour accorder, aux Huguenots, des Prêches & le libre exercice de leur Religion prétendue réformée, & l'entrée dans les charges ; & révoqué en 1685 par Louis le Grand. L'*Édit* de Janvier, est un *Édit* donné à S. Germain en 1592, pendant la minorité de Charles IX, qui ôtoit aux Huguenots l'exercice de leur Religion prétendue réformée dans toutes les villes closes, & dans les faubourgs de Paris. *Édit* de Mars ; il y en a deux, l'un de 1563, donné à Amboise par Charles IX, l'autre de 1568. L'*Édit* de Juillet fut fait à Saint Germain en 1561, par Charles IX. L'*Édit* du mois d'Août fut donné au même lieu, & par le même Prince, mais en 1570. Tous ces *Edits* ont été faits au sujet des Huguenots.

On appeloit Chambre de l'*Édit*, celle qui avoit été établie en vertu des *Edits* de pacification avec ceux de la Religion prétendue réformée. C'étoit une Chambre mi-partie, où il y avoit des Conseillers de l'une & de l'autre Religion pour juger les causes des Religionnaires. Il y en avoit dans plusieurs villes du Royaume. Elles sont maintenant supprimées.

ÉDIT DES PETITES DATES. C'est un *Édit* porté en 1550 pour réprimer l'abus qui se commettoit par rapport aux petites dates que l'on retenoit de France à Rome, pour la résignation des Bénéfices ; en ce que les In-

pétrans retenoient ces dates sans envoyer la procuration *ad resignandum*.

EDIT DES MÈRES, ou de S. MAUR, est un *Edit* de Charles IX. donné en 1567. Il concerne la succession des enfans, qui est déférée aux meres en pays de Droit écrit. Il est fort obscur & fort embarrasé. Il y a un Commentaire sur cet *Edit*, fait par Nicolas Meiller, Avocat à Lyon.

EDIT BURSAL. f. m. Celui qui établit un droit qui se lève par ordre du Roi sur ses sujets.

EDIT des secondes nocés, est un édit de François I, de l'an 1560, au mois de Juillet, qui contient deux chefs contre les veuves qui se remarient. Le premier défend à celle qui se remarie de donner à son second mari, plus qu'un de ses enfans le moins prenant peut avoir. Le second veut qu'elle laisse à ses enfans du premier lit, tous les avantages qu'elle aura reçus de son premier mari. Cet édit comprend les hommes qui se remarient, aussi-bien que les femmes, parce qu'il y a parité de raison.

Le mot *Edit* vient du Latin *edicere*, aller au-devant des choses, & statuer dessus par avance.

ÉDITEUR. f. m. Homme de Lettres qui a soin de l'édition de l'ouvrage d'un autre. *Editor*. Erasme fut un grand *Editeur* d'anciens ouvrages. Les Docteurs de Louvain, Scaliger, le P. Petau, le P. Fronron Du Duc, le P. Vigier, le P. Sirmond, sont de savans *Editeurs*. Pour être bon *Editeur* des ouvrages des Anciens, il faut savoir plus que lire de vieux Manuscrits.

EDITHE. f. f. Nom propre de femme. *Eadgitha*. *Edithe*, fille d'Edgar, Roi d'Angleterre, & de la Princesse Wilfetrude, ou Wilfrith, vint au monde l'an 961, BAILLET, au 16 de Sept. Elle fut Religieuse de Wilton en Angleterre.

ÉDITION. f. f. Impression, publication d'un ouvrage, d'un livre. *Editio*. Ce terme est relatif au nombre de fois qu'un livre a été imprimé : première, seconde, troisième *édition* ; à la manière dont il l'a été. Belle *édition*, *édition* correcte ou fautive.

On dit un saint Augustin de l'*édition* des Pères Bénédictins, c'est-à-dire, à laquelle ont présidé les Bénédictins, Saint Augustin publié, revu & corrigé par les Pères Bénédictins.

Ce mot & celui d'*Editeur* viennent du verbe Latin *edere*, faire paroître, mettre au jour.

Dans le style familier on prend quelquefois ce mot dans un sens figuré. A cette livrée nombreuse & brillante, vous devinez que c'est un Seigneur de nouvelle *édition*.

E D M.

EDME & EDM. Voyez ÊME.

EDMONT ou EDMONT. f. m. Nom d'homme. *Edmundus*. C'est la même chose qu'*Eme*. Dans l'usage on se sert du nom d'*Eme* pour nommer certaines personnes, & du nom d'*Emond*, pour nommer certaines autres : il faut le suivre. Saint *Edmond* le vieux monta sur le trône en 941. Saint *Edmond*, aussi Roi d'Angleterre & Martyr, régnoit au IX^e siècle. *Edmond* Auger, Jésuite, Confesseur d'Henri III, que l'on appelloit le P. *Edmond*, le P. *Edmond* Auger, Maître *Edmond*, comme on le peut voir dans la vie que l'on a donnée au public en 1716. *Edmond* côte-de-fer, régna en Angleterre après Ethelrede son père, l'an 1016 & 1017.

Cambden dérive le nom d'*Edmond* de deux mots de la langue Anglo-Saxone, *Ead*, félicité, bonheur, & *mund*, paix : ainsi *Edmond* veut dire, paix heureuse ou, qui est heureux dans la paix : de sorte que suivant cette étymologie, *Edmond* signifie la même chose dans la langue qu'on parloit en Angleterre, avant que Guillaume le Conquérant en fit la conquête, que *Salomon* en Hébreu, *Soliman*, *Suleiman*, *Selim* en Arabe & en Turc, *Irénee* en Grec, *Fridéric* en Allemand, *Pacifique* en François.

Quelquefois on prononce le d, & quelquefois on ne le prononce point. Ainsi l'on dit Saint *Edmond*,

Roi d'Angleterre ; & au contraire, le P. *Emond* Auger, & de même de tous ceux qui portent aujourd'hui ce nom.

SAINTE EDMONDS - BURIE. Cambden l'appelle simplement *Burie*, M. de l'Isle dans la Carte, *Buri*. C'est un Bourg d'Angleterre, dont le nom signifie, sépulcre de S. Edmond, *Sancti Edmundi sepulcrum, tumulus, fanum*. Il est dans le Comté de Suffolk, entre Ely & Ipswich. On prend ce bourg pour l'ancienne *Villa Faustina*, ou *Faustina*, petite ville des Iconiens.

E D O.

EDOM. f. m. Nom ou surnom d'homme. *Edom*. C'est le nom ou surnom qui fut donné à Esau, fils aîné de Jacob, après qu'il eut vendu son droit d'aînesse pour un plat de lentilles, ainsi qu'il est dit, Gen. XXV. 30. Quelques-uns disent encore que ce nom lui fut donné, parce qu'il étoit roux. Il est vrai que l'Ecriture dit qu'il étoit roux, Gen. 25. mais elle ne dit point que ce soit-là la cause de ce nom, & en rapporte une toute différente cinq versets plus bas, comme nous disions tout-à-l'heure.

Ce nom est Hébreu, אַדוֹם, & signifie rouge, roux, ou terrestre, étant le même dans l'origine que celui de אָדָם, *Adam*. Les Des Marêts prétendent qu'il peut aussi signifier sanglant, parce que S. Augustin dit que, dans la langue Punique ou Phénicienne, qui étoit autrefois celle de l'Afrique, le sang s'appelloit *Edom* ; mais ils n'ont pas fait attention que l'*Edom* de S. Augustin n'est pas la même chose que l'*Edom* dont nous parlons ; que la première lettre de l'*Edom* de ce Père n'est pas radicale, que ce n'est que l'article Phénicien en Hébreu ה, & non pas un א ; & que *Sang* en Phénicien, comme en Hébreu se disoit אָדָם, *dam*, & non point אַדָם, *adam* : il est cependant vrai que ces deux mots viennent de la même source, & que אָדָם, *dam*, *sang*, s'est fait de אַדָם, *rouge* à cause de la couleur du sang, ou au contraire אַדָם *rouge* de אָדָם, *sang* : mais cela ne prouve rien pour les Des Marêts, & il est certain par la Genèse, XXV. 30. que *Edom* n'a point la signification de sanglant, quand il est dit d'Esau.

EDOM, en second lieu, se prend pour la postérité d'*Edom*, c'est-à-dire, d'Esau, les Iduméens ; car, dans l'Ecriture une nation s'appelle très-ordinairement du même nom que celui de qui elle descend. Ainsi les Israélites s'appellent Israël & Jacob, comme Jacob. Les Egyptiens Mirsaïm, comme leur père ; les Ethiopiens Chus, comme le fils de Cham, dont leur race étoit sortie. De même *Edom* sont les enfans d'*Edom*, les Iduméens ; par exemple, *Edom* leur répondit, Vous ne passerez point sur mes terres. SACI. Saül, ayant affermi son règne sur Israël, combattoit de tous côtés contre ses ennemis, contre Moab, contre les enfans d'Ammon, contre *Edom*, contre les Rois de Saba, & contre les Philistins. Id. Ainsi la Terre d'*Edom*, le pays d'*Edom*, les Chefs d'*Edom*, les Rois d'*Edom*, c'est la terre, le pays, les Chefs, les Rois des Iduméens. Voyez IDUMÉEN.

EDOM, en troisième lieu, est l'Idumée, le pays qu'habitoient les Iduméens, descendants d'*Edom*. Voy. JOSEPH, *Antiq. Jud. L. II. C. 1*. Dieu suscita un adversaire à Salomon, ce fut l'Iduméen Adad qui étoit dans *Edom*. Le côté du midi (de la Tribu de Juda) commencera au désert de Sin, qui est près d'*Edom*, & il aura pour confins vers l'orient la mer salée. SACI, *Nomb. XXXIV. 3*. Voyez IDUMÉEN. Au reste, nous ne disons *Edom*, en ce sens & au précédent, que dans l'Ecriture ou en style de l'Ecriture, c'est-à-dire, en traduisant & en citant l'Ecriture, ou en imitant son style, comme on le fait dans des Sermons ou des livres de Religion, ou de piété. Ailleurs il faut dire Idumée & Iduméen. Voy. ces mots.

EDOM, en quatrième lieu, signifie aussi quelquefois

en général, les ennemis de Dieu, les persécuteurs du peuple de Dieu. Les Des Moteis citent sur cette signification H. XXXIV. 5. (ajoutez & 6.) LXIII. 1. Joël I. 29. Les Rabbins appellent aussi les Chrétiens *Edom* : c'est peut-être en ce sens, & comme leurs ennemis. Ce sens n'a lieu que dans l'écriture.

EDOM, en cinquième lieu, est une ville de la Tribu de Ruben, sur le bord du Jourdain; il en est parlé, Josué III. 16. ou la Vulgate la nomme *Edom*, au lieu d'*Edom*. C'est proche de cette ville que les eaux du Jourdain s'arrêtent & s'accumulent comme une montagne, pour laisser le passage libre aux Israélites dans la terre promise.

EDOMITE. f. m. & f. Iduméen, habitant d'Edom, descendant d'Edom. *Idumeus*. Quelques Auteurs se servent quelquefois de ce mot; mais Iduméen est plus ordinaire. Les Arabes appellent aussi *Edomioun*, & *Edomiin*, les *Edomites*, ou Iduméens qui sont de la postérité d'Esau. Ils leur donnent aussi le titre de *Benou*, ou *Bani al Ajar*, les enfans du Blond, ou du Roufseau, à cause qu'*Edom* en Hébreu a cette signification. D'HERBELOT. Ils appliquent aussi ce nom aux Chrétiens Grecs & Romains, à l'exemple des Juifs, qui leur ont persuadé que ces peuples descendoient d'Esau, pour faire tomber, par une insigne imposture, les malédictions que les Prophètes ont données aux Iduméens sur les Chrétiens, & même sur la personne adorable de JESUS-CHRIST. Id. Voyez encore le même Auteur au mot AIS, & au mot ASFAR.

EDON. Nom d'une montagne que Servius met dans la Thrace, ou du moins qui étoit dans la Macédoine, vers les confins de la Thrace. *Edon*. Pline, L. IV. C. 11. & Virgile *Enéide*, L. XII. v. 365. l'appellent *Edonus*. Les Ménades, ou Prêtresses de Bacchus, célébroient les mystères de ce Dieu sur cette montagne, où elles couroient toutes échelées, & en furieuses : c'est de-là qu'elles ont été nommées *Edonides*. Voyez Servius sur l'endroit de Virgile que nous avons cité, & Barthius sur la Thébaine de Stace, L. V. v. 5.

EDONIDE. f. f. Ménade, Prêtresse de Bacchus, ainsi nommée du mont Edon. *Edonis*. Voyez EDON.

EDOUARD. f. m. Nom propre d'homme. *Eduardus*. Prononcez *Edouar*. Ce nom est commun en Angleterre. Il y a eu en Angleterre deux Saints Rois qui ont porté le nom d'*Edouard*. Saint *Edouard* le Martyr, fils du Roi Ethelrede; & Saint *Edouard* le Confesseur, neveu du premier, qui mourut en 1066, après 23 ans & demi de règne. *Edouard* II, Roi d'Angleterre, fut gendre de Philippe-le-Bel, Roi de France, ayant épousé Isabelle de France, fille de ce Prince. *Edouard* III, Roi d'Angleterre, institua en 1344, l'Ordre de la Jarretière en l'honneur de la Comtesse de Salisberi, & il ordonna qu'on célébreroit tous les ans la fête de cet Ordre, le jour de S. Georges. Voyez l'Abbé de Choisi, *Hist. de Philippe de Valois*, Liv. 2. ch. 8. Il y a six *Edouards*, Rois d'Angleterre, depuis la conquête, & trois avant Guillaume le Conquérant.

Skinner dit que le nom d'*Edouard* est composé, & formé de deux mots de la langue Anglo-Saxonne, *Ead*, *felicitas*, bonheur, *félicité*; & *Ward*, *custos*, gardien : *dépositaire du bonheur*, ou *défenseur du bonheur*.

E D R.

EDRAI, ou **EDREI**. Nom de lieu dans l'écriture. *Edraï*. Ce fut d'abord une ville des Amorrhéens d'au-delà du Jourdain, capitale du Royaume d'Os, & la résidence du Roi. Voyez Nomb. XXI. 33. Deut. I, 4. III. 1. Après la défaite de ce Roi, & la conquête de son pays, elle fut donnée à la moitié de la Tribu de Manassé, qui s'établit à l'orient du Jourdain, Jos. XII. 4. XIII. 12. 31. S. Jérôme assure qu'elle subsistoit encore de son temps; qu'elle se nommoit Adar ou Adara; qu'elle étoit à 6

milles d'Astaroph, & à 24 de Bosra. Elle étoit dans ce que l'on appelle la Basanitide : quelques-uns la mettent dans l'Arabie, & d'autres dans la Cœlésyrie. Les Septante l'appellent Edraim, ou Edram, *edgeris*, *edraim*, *edraim*.

Il y avoit encore une ville de ce nom dans la Tribu de Nephthali. Les Septante appellent celle-ci *edraim*, *edraim*. Samson la confond avec *Enhafor*, & n'en fait qu'une même ville qu'il appelle *Edraï-En-hafor*; mais les Septante & les Géographes, Zieglertus, le P. Lubin, &c. les distinguent. Josué en fait mention, XXI. 37.

EDREDON. f. m. Quelques-uns écrivent *EDREDON*. Duvet de certains oiseaux du Nord qui sert à faire des couvertures. Un couvre-pied d'*edredon*.

☞ Ce duvet est tiré du canard de mer appelé *Elaer*, dont les plumes sont très-douces, & se reussent beaucoup.

EDRÉMITE. Ville de la petite Phrygie, dans l'Asie mineure.

EDRISSITE. f. m. & f. Descendant d'Edris qui est de la race d'Edris; nom d'une famille & dynastie qui tire son nom d'Edris, descendant d'Ali, gendre de Mahomet. *Edrissita*. Les *Edrissites* ont régné l'espace de plus de cent ans dans l'Afrique, en Barbarie, à Fez, à Ceuta & à Tanger. D'HERBEL. La race des *Edrissites* fut exterminée par les Fathimites, l'an de l'hégire 296. de J. C. 908. 10.

E D U.

EDUCATION. f. f. Soins qu'on prend d'élever, & de nourrir les enfans. *educatio*. Il faut qu'un père fournisse aux frais de l'*éducation* de ses enfans, même des naturels. Octavius Ferrarius a fait un Traité Latin de la bonne *éducation*, intitulé *Chiron*, nom du Centaure qui fut Gouverneur d'Achille.

☞ **EDUCATION**, se dit, plus ordinairement, du soin qu'on prend d'instruire les enfans, soit dans tout ce qui regarde les exercices du corps, soit dans ce qui concerne les exercices de l'esprit, & principalement les mœurs : tout ce qui tend à éclairer, orner & régler l'esprit. *Institutio*. *Educatio*, dit M. Rollin, est, à proprement parler, l'art de manier & de façonner les esprits; c'est de toutes les sciences la plus difficile, & en même temps la plus importante, mais qu'on n'étudie pas assez. La souveraine habileté consiste à savoir allier, par un sage tempérament, une force qui retienne les enfans sans les rebuter, & une douceur qui les gagne, sans les amolir. *L'éducation* ne donne pas les talens; elle ne fait que les développer; & puisque les talens sont différens, il seroit raisonnable que l'*éducation* variât pareillement. La principale obligation d'un père envers ses enfans, c'est de leur donner une bonne *éducation*. Donner à ses enfans une belle *éducation*, c'est leur donner une seconde vie : la nature commence, l'*éducation* achève. Le courage & la vertu sont des qualités que l'on hérite de ses ancêtres; mais l'*éducation* doit venir au secours de la naissance, car, sans elle, les meilleures qualités demeurent infructueuses. DAC. L'art & l'*éducation* toute seule, ne sauroient faire un homme de mérite : le naturel ne le peut guère plus; & j'aurois mieux une *éducation* excellente avec un naturel médiocre, que le plus riche naturel du monde, avec une *éducation* médiocre. S. RÉAL. On dit d'une personne incivile & grossière, qu'elle n'a nulle *éducation*.

EDUEN, **ENNE**. f. m. & f. Nom d'un peuple de la Gaule Celtique. *Eduus*, *Hedus*, *a*. Les *Eduens*, peuple célèbre parmi les Celtes, occupoient la partie des Gaules qui est entre la Saône & la Loire, que nous appelons aujourd'hui le Châlonnois, le Charolois, l'Autunois & l'Auxois. Leur Capitale étoit *Augustodunum*, aujourd'hui Autun. Voyez ce mot. Le Sénat appela les *Eduens* non-seulement Alliés, mais encore frères du peuple Romain.

EDULCORATION. f. f. *Educoratio*. Ce mot se dit

en Pharmacie, de l'adoucissement qu'on donne à plusieurs remèdes, par le moyen du sucre, ou de quelque sirop. En Chymie, il signifie l'adoucissement qu'on donne à diverses matières, par des lotions répétées, pour les priver des fels acres qu'elles contiennent.

ÉDULCORATION ET DULCIFICATION ne font point synonymes. Voyez DULCIFICATION.

ÉDULCORER. v. a. Rendre doux. *Dulcorare*. En termes de Pharmacie, c'est, Rendre doux par le moyen du sucre ou de quelque sirop. En termes de Chymie, c'est, Adoucir en ôtant, par plusieurs lotions d'eau froide, les fels qui se trouvent dans diverses matières; par exemple, dans les précipités du mercure, & des autres métaux qui ont été dissous par la force de ces mêmes fels, qu'on a été obligé d'y mêler pour en venir à bout.

EDULCORE, ÉE. part. & adj. Il a les significations de son verbe. *Dulcoratus*. On se sert de la décoction de raves de Limousin, passée & *edulcoree* avec du sucre, pour adoucir les âcretés de la poitrine, & la voix rauque. LÈMERY.

EDULIE. Voyez EDUSE.

EDUQUER. v. a. Donner de l'éducation, élever. Terme nouveau, qu'on a voulu mettre à la mode; c'est un vrai barbarisme de mots, qui figureroit très-bien dans le Dictionnaire Néologique des petits Maîtres, & des Précieuses ridicules.

EDUSE, ou EDESIE. f. f. Nom d'une fausse divinité des Romains. *Edusa*. Donat, sur la fin de son Commentaire sur la première scène de l'Acte I du Phormion de Terence, & Nonnius Marcellus, disent que c'étoit une des Déeses protectrices de l'enfance, citant sur cela Varro & Caton. Ils ajoutent que, lorsqu'on seroit les enfans, & qu'on commençoit à leur faire prendre de la nourriture solide, on faisoit de ces mets là un sacrifice à *Edu-se*. S. Augustin parle aussi de cette Déesse dans son quatrième Livre de la Cité de Dieu, ch. 11, & l'appelle *Educa*: d'autres exemplaires portent *Edu-lia*. Louis Vivez préfère la première leçon, & témoigne que c'est celle des anciens Manuscrits. Donat appelle cette Déesse *Edulia*. Il se pourroit bien faire que la Déesse du manger se soit appelée *Edusa*, & *Edulia*, de même que la Déesse du boire, sa compagne, s'appelle *Potina*, & *Potica*. Arnobe, Liv. III, appelle *Edulia* Nicée, *Vista*.

E E.

EE. Les rimes féminines en *ée* ne sont bonnes, dans notre versification, que lorsque les rimes masculines en *e*, dont les féminines sont formées, sont bonnes. Ainsi, parce que frappé & tombé ne riment pas, frappée & tombée ne rimeront pas non plus, quoiqu'on en trouve un exemple dans un bon Auteur, qu'il ne faut pas suivre en cela. Cette règle vient de ce que cet *e* muet & final est si imperceptible, qu'il ne fait guère plus de sensation que s'il n'y étoit point. Ainsi les mots qui ne riment point sans cet *e*, ne riment pas non plus avec lui. P. MOURG.

E E N.

EENHAME. Autrefois petite ville capitale du Brabant *Eenhamum*. Ce n'est maintenant qu'un village où il y a une Abbaye. Il est dans la Flandre, sur l'Écaut, à une lieue d'Oudenarde.

E E R.

EERENBREISTEIN. Voyez HERMANSTEIN.
EERSEL. Bourg d'Hollande dans la Campine Brabançonne. Il étoit anciennement fort gros & avoit neuf villages sous sa Jurisdiction: devenu fort petit, il n'en a plus que deux, qui sont Steensel & Duytel. ATLAS & CORN.

E F A.

ÉFAUFILER. v. a. Terme de Marchand Rubanier. Tirer avec la main la soie d'un ruban ou d'un bout d'étoffe, pour en avoir la qualité, ou pour en faire de la ouate. *Fila serica decerpere*. On le dit aussi du drap.

ÉFAUFILE, ÉE. part.

E F F.

EFFAÇABLE. adj. Qui peut être effacé. *Delebilis*. Il n'y a point d'écriture qui ne soit *effaçable* avec de l'eau-forte. Il ne se dit guère, quoiqu'on dise *ineffaçable*.

EFFACER. v. a. Faire disparaître l'image, le caractère, les couleurs, les traits, l'empreinte de quelque chose. *Deleere*. Ainsi ce mot ne convient pas seulement à ce qui est écrit ou imprimé. On *efface* les taches du visage par le moyen d'une eau composée. On *efface* l'encre, on fait disparaître les taches avec de l'eau-forte. On *efface* les différentes couleurs par un mélange bien entendu, qui en fait sortir une nouvelle.

On voit par-là qu'*effacer* a une signification beaucoup plus étendue que *rayer* & *raturer* qui ne se disent que de ce qui est écrit, avec cette différence que *rayer* se dit non-seulement d'un mot ou de plusieurs, mais de plusieurs lignes, & même d'une page entière; & c'est passer sur ce qui est écrit de simples traits de plume, qui n'empêchent point de lire: au lieu que *raturer* ne se dit que des mots, & c'est passer sur l'écriture des lignes assez fortes, plusieurs traits de lignes assez forts, pour qu'on ne puisse plus la lire.

Quant au mot *biffer*, que l'on peut encore regarder comme synonyme, il n'est employé que dans un jargon particulier, que l'on appelle style du Palais. Voy. BIFFER.

Ce mot est dérivé de *facies*, selon Nicot.

EFFACER, se dit, figurément, en choses spirituelles & morales. *Deleterere*, *abolere*. Les bienfaits sont bientôt *effacés* de la mémoire des ingrats. Il faut *effacer* les péchés par ses larmes, par ses aumônes, par une vraie pénitence. *Effacer* un affront. L'absence affoiblit peu-à-peu l'idée de l'objet aimé, & l'*efface* enfin absolument. M. SCUD. L'image de sa grandeur n'étoit pas encore *effacée* de leurs cœurs. VAUG.

Les Athées ne sauroient obscurcir, ni *effacer* entièrement l'impression d'une Divinité que la vue de ce grand monde forme sur eux. NICOLE.

EFFACER, signifie aussi surpasser en mérite. *Obscurare*, *exsuperare*, *præcellere*, *emicare*, *prægravare*. Le soleil qui monte sur l'horison *efface* tous les autres, tous les feux de la nuit. Cette beauté a *effacé* toutes les autres, dès qu'elle a paru dans le bal. Le vrai mérite ne craint point d'être *effacé* par celui des autres. Naturellement nous avons un secret dépit contre les personnes qui nous *effacent*. BELL. Si vous avez quelques qualités éminentes qui *effacent* celles des autres, il faut les en dédommager par beaucoup de modestie. BELL.

Dauphin, ce long amas d'Ancêtres glorieux

A quoi vous est-il nécessaire ?

Regardez seulement, imitez votre père,

Et vous effacerez tous les Rois vos aïeux.

EFFACER. Terme de Maître d'Armes. C'est se tourner de façon que l'on mette à couvert la partie que l'ennemi ajuste. *Tegere*, *abscondere*. *Effacer* l'épaule. *Effacer* son corps, c'est regarder de demi-face celui contre qui on a à faire, mettant la main sur la garde de l'épée pour être prêt à la tirer. LIANCOURY. Les Maîtres de danse disent aussi *effacez* ces épaules; pour dire, ne faites point de grosses épaules, ne

vous panchez point, tenez vous droit, pottez la tête & le bras en arrière.

EFFACER, se dit aussi, dans le même sens, au Manège, & dans ces différens exercices, c'est en général tenir certaines parties du corps dans la position qui donne le moins de prise à l'ennemi, ou le plus de grâce.

EFFACER, Terme de Marine. Présenter le côté. Un vaisseau s'efface quand il est emboîté, & qu'il se présente de plus en plus au vaisseau qu'il veut canonner.

EFFACÉ, ÉE. part. *Deletus*. Ce soldat a les épaules bien effacées.

EFFACURE, f. f. Ce qui est effacé. *Litura*. Il y a bien des effacures dans ce Manuscrit.

EFFANER, v. a. Terme de Jardinage : c'est la même chose qu'effeuiller, comme fane est la même chose que feuille. Retrancher la fane ou les feuilles. On effane les blés quand ils sont trop forts.

EFFANÉ, ÉE. part.

EFFARER, v. a. Troubler quelqu'un, de manière qu'il vienne à avoir quelque chose de hagaré, de farouche dans l'air, dans la mine, dans les yeux. *Efferare*. Qu'a-t-on pu vous dire qui vous ait si fort effaré ?

Il se joint avec le pronom personnel. Pourquoi vous effarer de si peu de chose. On connoît que la rage sautir un furieux, quand ses yeux commencent à s'effarer. Il n'est guère d'usage qu'au participe.

Ménage dérive ce mot de *efferare*.

EFFARÉ, ÉE. part. Il est venu tout effaré nous annoncer la perte de la bataille. On a arrêté ce meurtrier, sur ce qu'il s'enfuyoit tout interdit & effaré. Il avoit l'air si effaré & si consterné, qu'il étoit aisé de reconnoître qu'une crainte excessive le troubloit. M. SCUD.

EFFARÉ, en termes de Blason, se dit d'un cheval levé sur ses pieds. *Arrectus in pedes*. La Westphalie porte d'azur au cheval gai & effaré d'argent.

EFFAROUCHER, v. a. Faire peur, rendre sauvage, faire éloigner. *Efferare, asperare, terrere*. Les animaux timides s'effarouchent aisément, comme les chats, les oiseaux. Vos menaces ont effarouché votre partie, elle a pris la fuite.

EFFAROUCHER, se dit aussi, au figuré, à l'égard de l'esprit, & signifie rendre moins traitable, donner de l'éloignement. Les paradoxes effarouchent l'esprit du peuple préoccupé de ses erreurs. Il faut, si vous m'en croyez, n'effaroucher personne. MOL. Le seul nom de la pauvreté effarouche ces Dames mondaines accoutumées au luxe & aux vanités. FLÉCH.

On dit, figurément, effaroucher les pigeons, pour dire éloigner d'une maison ceux qui apportent du profit. ACAD. FR.

Ce mot est dérivé du Latin *efferociare*, selon Ménage. *Efferociare* est un mot qu'on ne trouve point, ou qu'on ne trouve guère. Il est forgé de *ferox*, d'où nous avons fait farouche, & de là effaroucher.

EFFAROUCHÉ, ÉE. part. & adj. Ce qui augmentoit sa douleur, c'étoit de voir ses amis effarouchés, & que personne n'osoit plus l'aborder. VAUG.

EFFAROUCHÉ, en termes de Blason, se dit d'un chat, lorsqu'il est en action rampante. On l'appelle aussi effaré.

EFFAUTAGE, f. m. Terme de commerce des bois. On appelle ainsi le merrain de rebut.

EFFECTIF, IVE. adj. Réel & positif. *Verus, legitimus, sincerus*. Il a consigné le prix de cette terre en deniers effectifs. Ceux qui sont les moins exacts en civilités, sont souvent ceux qui ont le plus de desirs effectifs de nous rendre des services réels. NICOL. Une armée de 30 mille hommes sur les rôles, n'est pas de 20 mille effectifs en campagne: C'est un homme effectif; sa parole est effective; pour dire qui fait ce qu'il dit, qui ne promet rien qu'il ne fasse.

EFFECTIF, se dit encore, en Théologie, pour apparent, extérieur, ou plutôt pour ce qui n'est pas réellement, mais qui a les mêmes effets que s'il

étoit réel: ainsi, quand l'Écriture dit que Dieu se repent, qu'il est en colère, & même en fureur, en un mot, quand elle lui attribue des passions, ce n'est pas qu'il les ait en effet; mais c'est qu'il paroît les avoir, qu'il agit, qu'il produit les mêmes effets que s'il les avoit; & cela s'appelle un repentir effectif, une colère effective, &c. Il est opposé à affectif.

EFFECTIF, en termes de Théologie, signifie qui fait faire, qui fait pratiquer. Ainsi les Théologiens distinguent deux sortes d'amours de Dieu. L'amour affectif, & l'amour effectif. Celui-ci est l'amour de Dieu qui fait observer ses commandemens, Voyez AFFECTIF.

EFFECTIVEMENT, adv. D'une manière réelle & positive. *Verè*. Il a payé cette somme effectivement, réellement & de fait. Dans les douleurs d'ostentation l'on s'efforce de paroître touché beaucoup plus qu'on ne l'est effectivement. M. ESP. C'est une chose effectivement mauvaise. PASC. Les hommes se forment des idées de vertu qu'ils ne pratiquent jamais effectivement. NICOL. Le repos est une chose si douce, que ceux qui ne le possèdent pas effectivement, tâchent de le goûter par l'imagination & par la pensée. ID.

EFFECTION, f. f. Terme de Géométrie. Manière de faire un problème. *Effectio*. Plusieurs ont démontré la quadrature du cercle, & la duplication du cube; mais l'effectio n'en étoit pas géométrique; elle n'étoit que mécanique, faite avec des instrumens.

EFFECTUER, v. a. Mettre une promesse à exécution. *Facere, prestare, exequi*. Les hableurs n'effectuent pas la moitié de ce qu'ils promettent.

EFFECTUÉ, ÉE. part. Qui a eu son effet. *Factus; praestitus*.

EFFÉMINATION, f. f. Action, manière des femmes. Les hommes qui se rougissent le visage de fard, devoient bien plutôt rougir de honte de s'amuser à ces efféminations. ECOLE DU MONDE. Ce mot n'a pas fait fortune. Il est aussi décrié que l'Auteur qui s'en est servi.

EFFÉMINER, v. a. Rendre foible, comme l'est ordinairement une femme. *Enervare, debilitare, frangere, emollire, effeminare*. Le luxe effémine les peuples. Les spectacles du théâtre ne sont propres qu'à amollir & à efféminer la jeunesse. S. EVREMONT. L'amour maternel effémine & attendrit trop les enfans. MONT.

EFFÉMINÉ, ÉE. part. pass. & adj. Qui se dit d'un homme amolli par les délices; qui est devenu semblable à une femme; qui tient de la foiblesse d'une femme. *Mollis, effeminatus*. Héliogabale étoit un Prince efféminé. La beauté de l'esprit n'a rien de mou, ni d'efféminé. BOUH. Que ceux-là pleurent qu'une longue prospérité a rendu lâches & efféminés. S. EV. L'éloquence Chrétienne ne doit point affecter de charmer l'oreille par la mollesse d'un langage efféminé. AB. DU JARRY. On dit, d'un homme qui a les traits trop délicats, que c'est une beauté efféminée, visage efféminé.

EFFÉMINÉ, f. m. C'est un efféminé.

EFFERDING, *Efferdinga*. Petite ville de la haute Autriche, en Allemagne, située à une lieue du Danube, & à trois lieues de Lintz, du côté du couchant. *Efferding* est défendu par deux châteaux, dont l'un est dans la ville, & l'autre dehors. Ce dernier s'appelle Schaumbourg.

EFFERVESCENCE, f. f. Terme de Chymie *Effervescentia*. En Chymie on n'entend point par ce mot un mouvement, un bouillonnement causé par le feu, mais le mouvement intestin excité dans un liquide, dans lequel il se fait une combinaison de substances, telles que les acides appliqués aux alcalis qui se mêlent & produisent ordinairement de la chaleur, avec un nombre considérable de petites bulles, poussées vers la surface du liquide, où elles crevent, & souvent de tous côtés des particules de ce liquide. Les acides étant mêlés avec les alcalis

font *effervescence*, comme l'esprit de vitriol mêlé avec de l'huile de tartre. L'esprit de vitriol mêlé avec l'huile distillée de thérebentine fait une *effervescence* violente, accompagnée d'une chaleur extrême, aussi bien que l'esprit d'urine avec l'huile de vitriol. L'eau simple, versée sur de la chaux vive, fait aussi *effervescence* de même que le corail avec le suc de citron ou de limon, le marbre avec l'esprit de sel; la corne de cerf, la craie, la dent de sanglier, les yeux d'écrevilles, la naete, & tous les coquillages avec les acides. La plupart des *effervescences* produisent de la chaleur dans les corps, à cause que leurs parties se heurtent fortement les unes les autres: il y en a pourtant qu'on appelle *froides*, parce qu'elles n'en causent point, du moins qui soit sensible, quoique d'ailleurs l'*effervescence* soit fort grande: telle est celle qui arrive par le mélange du corail en poudre avec le vinaigre distillé; ce qui vient de ce que, le corail ayant des pores assez grands, il peut être facilement dissous, sans qu'il se fasse un grand froissement de ce corps par les acides, comme il seroit nécessaire pour exciter une chaleur considérable. L'*effervescence* se produit quelquefois par le mélange de deux liqueurs froides. Voyez l'Histoire Latine de l'Académie Royale des Sciences, par M. Duhamel, seconde édition, page 495.

¶ Nous avons déjà observé au mot *ebullition* qu'on ne doit point confondre *effervescence* avec *fermentation*, ni avec *ebullition*. La bière est en *fermentation*; l'eau qui bout, est en *ebullition*; & le fer dans l'eau forte fait *effervescence*. Voyez EBULLITION & FERMENTATION.

EFFERVESCENCE, en Médecine, bouillonnement, mouvement intellin, semblable à celui dont nous venons de parler, que quelques Médecins supposent excité dans les humeurs du corps humain. Les remèdes, soit fondans, soit absorbans, qui causent l'*effervescence*, font que le levain occupant plus d'espace qu'auparavant, produit des douleurs effroyables. DIONIS.

EFFERVESCENCE dans un sens figuré. Madame de Grignan avoit rendu compte à Madame de Sévigné, sa mère, de quelques tracasseries de famille, causées, disoit-elle, par des *effervescences* d'humeur. Madame de Sévigné répond: cela s'appelle donc (comment dites-vous, ma fille?) des *effervescences* d'humeur? Voilà un mot dont je n'avois jamais entendu parler; mais il est de votre père Descartes; je l'honore à cause de vous.

EFFET. f. m. Ce qui est produit, ce qui résulte de l'opération des causes agissantes. *Effectus*. On écrivoit autrefois *effeet* avec un *e*, ce qui marquoit encore mieux son origine; mais cela n'est plus d'usage. Les causes se font connoître par les *effets*. Les couleurs de l'arc-en-ciel font un bel *effet*. L'air produit de beaux *effets*, aussi-bien que la nature. Charlemagne suspendit un peu les tristes *effets* de la barbarie & des ténèbres qui se répandirent dans les siècles suivans. BAIL. Les *effets* extraordinaires des passions ne peuvent être imités par la raison. Ils dépendent des objets. NIC.

En termes de Peinture, & en parlant de certaines touches de lumière qui font un bel *effet* dans un tableau, on dit, voilà un bel *effet* de lumière. On dit aussi, un bel *effet* de clair obscur, lorsque l'un & l'autre sont bien ménagés & bien entendus. C'est, dit M. Watelet, le concours des différentes parties de l'Art, qui excite dans l'esprit de celui qui voit un ouvrage, le sentiment dont le peintre étoit rempli en le composant.

EFFET, signifie aussi Pratique, exécution. *Opus, res*. Voilà une machine bien inventée; mais il en faut voir l'*effet*. Cet homme promet beaucoup; mais on ne voit point d'*effet*, point d'exécution. On attend l'*effet* de ses promesses. ABLANC.

Pour cet effet. A cet effet. A quel effet. Façons de parler qui ont chacune leur signification & leur usage. Pour cet effet, signifie pour l'exécution de quoi, & peut s'employer fort bien dans toute sorte

de style. A cet effet, signifie la même chose; mais il est un peu moins en usage. A quel effet? signifie, à quelle intention? pourquoi? & il commence à vieillir. A l'effet de... n'est que du style de pratique. C'est une phrase adverbiale qui se dit au Palais. Et, eo fine ut. Doit-on croire que le Ch. a été bien aisé qu'on ne fixât rien, à l'effet d'être maître d'exagérer ces dépenses? GILLET.

On dit, au Palais, qu'un homme a été mandé à cet effet, pour cet effet, en cause; qu'il a produit telle pièce à cet effet; pour dire, à cette fin, pour cette cause. On dit aussi, en continuant une sentence, qu'elle sortira son plein & entier effet; pour dire, qu'elle sera exécutée selon sa forme & teneur. Cela vient de *fortiri effectum*.

En matière bénéficiale on dit, créer une Chanoinie à l'effet de posséder une dignité dans une Cathédrale, quand on crée un titre de Chanoine en faveur de l'impétrant d'une dignité, sans lequel il ne la peut posséder. Dans les autres matières de droit on emploie aussi la même expression, à l'effet de, pour marquer la fin, l'intention, le dessein. Il y a des decrets qui se font en conséquence d'un contrat de vente, à l'effet de purger les hypothèques pour la sûreté de l'acheteur.

EFFET, & plus ordinairement effets au pluriel, se dit des biens des personnes, & particulièrement des négocians, & de leurs meubles & actions. *Dona, res, pignus*. Effets d'un Marchand, *Bona constantia*. Les créanciers viennent à contribution sur les effets mobiliers. Cette obligation est un bon, ou mauvais effet, c'est-à-dire, est due par un homme riche, ou par un homme insolvable. Il faut qu'une caution justifie de ses effets & facultés.

EN EFFET, adv. *reipsa, ipsa re*. D'une manière véritable & réelle. Les couleurs ne sont rien en effet: ce n'est qu'une apparence & une réflexion de lumière.

EN EFFET & effectivement, sont à-peu-près synonymes. Cependant le premier de ces mots paroît plus propre que l'autre pour opposer l'apparence à la réalité. Vertueux en apparence, vicieux en effet.

EN EFFET, est aussi une conjonction avec laquelle on reprend un discours, en rendant raison d'une chose qu'on a avancée. Et verò. En effet il est certain que, &c. Il y en a qui disent, car en effet, & croient par là donner plus de force à leur discours, & plus d'emphase à leur raisonnement. C'est une répétition superflue, & même ridicule. Car, & en effet, signifient à-peu-près la même chose, & car en effet est aussi mal dit que, si en cas, & autres expressions semblables.

EFFETS civils, en Jurisprudence, sont les droits & les avantages, qui sont accordés aux regnicoles, par les lois civiles & politiques de l'état: comme de pouvoir intenter des actions en justice, pouvoir succéder, pouvoir disposer de ses biens par testament, pouvoir posséder des offices & des bénéfices dans ce Royaume. Tout cela s'appelle vie civile, & ceux qui sont incapables des effets civils, comme les Aubains, ceux qui sont condamnés aux Galères à perpétuité, ou au bannissement perpétuel, sont morts civilement.

EFFEUILLER. v. a. Dépouiller un arbre de ses feuilles en tout ou en partie. *Fronde carpere, stringere, avellere. Fronde levare arboris*, &c. On dit en latin *frondator*, celui qui effeuille les arbres; *frondatio*, l'action d'effeuiller les arbres; *frondarius*, qui sert à effeuiller, ou qui y a rapport, comme *frondaria fiscine*, paniers ou mannequins à mettre les feuilles qu'on a tirées des arbres, & qu'on garde pour la nourriture du bétail, &c.

¶ On effeuille les mûriers pour nourrir les vers à-soie. Les Payfans effeuillent les arbres en automne, pour nourrir les vaches pendant l'hiver. Ils appellent cette opération ébrouter, *frondatio*, comme qui diroit ôter le brout, ou ce que les animaux pourroient brouter. On trouve effeuilleur & effeuillement

effeuillage dans Nicot & dans Pomey. Ils ne sont plus en usage.

On le dit de même des fleurs. *Effeuiller* une rose : & il se dit avec le pronom personnel. Les roses s'effeuillent du matin au soir.

En termes de jardinage, *effeuiller*, c'est ôter les feuilles qui couvrent les fruits, & qui par leur ombre les empêchent de prendre du coloris. Ces fruits ainsi découverts, & plus exposés à l'action du soleil, acquièrent, dans leur *macération*, de la beauté, de la couleur & du goût ; mais, dans cette opération, on doit prendre garde de ne pas ôter un trop grand nombre de feuilles, parce que les feuilles elles-mêmes sont nécessaires pour la nourriture des fruits. Voyez FEUILLE. Pour les vignes on dit *épamprer*, *pampiner* : autrefois on disoit *bailler jour*, *bailler solatage* ; ce qui signifioit non-seulement retrancher les feuilles, mais aussi les branches qui donnent trop d'ombre, & même couper quelques arbres d'espace en espace, afin que ceux qui restent soient plus au large, & en viennent mieux. C'est en ce sens que Plin. a dit *inter-lucare ramos arborum*, & on trouve ailleurs *lucam collucare*. *Effeuiller* se dit aussi des cartes à jouer, lorsqu'elles se décollent, que les feuilles du carton se détachent. Cette carte s'effeuille, on le sent au doigt.

Ce mot vient du latin *ex*, & de *folium*.

EFFEUILLE, ÉE. PART.

EFFICACE. adj. m. & f. Qui produit son effet. *Efficax*. Il se dit des remèdes pour les choses corporelles, & de la grâce pour les choses spirituelles. Remède efficace contre les venins. Grâce efficace. On dit encore, un moyen efficace pour parvenir à certaine chose ; c'est-à-dire, un moyen sûr, inmanquable. La philosophie est un remède efficace contre les traverses de la fortune. Malgré l'union de l'âme & du corps, on demeureroit immobile, si Dieu n'accordoit ses volontés toujours efficaces avec nos efforts toujours impuissans. MALEB.

Les Théologiens Catholiques divisent la grâce en suffisante & efficace. L'efficace éclaire l'esprit, & touche le cœur de telle manière, qu'elle produit toujours son effet, quoi qu'il puisse être empêché par la résistance de la volonté. Les Jansénistes veulent qu'il n'y ait point de grâce suffisante, qui ne soit aussi efficace, c'est-à-dire, qui ne détermine efficacement la volonté à agir.

Quelques Théologiens veulent que la grâce efficace soit efficace par elle-même. La grâce efficace par elle-même, s'il en est, est celle qui a son effet par elle-même, & nullement du consentement de la volonté. Calvin est le premier qui se soit servi du terme de grâce efficace par elle-même. Un nouveau Théologien a prétendu que l'efficacité de la grâce par elle-même consistoit en ce que la grâce efficace est toujours jointe à une nécessité morale de faire le bien auquel elle porte, au lieu que la grâce suffisante est toujours jointe, selon lui, à une impuissance morale de faire le bien. Un Théologien anonyme, dans deux ou trois Dénonciations qu'il a faites de cette doctrine aux Evêques, M. l'Abbé du Mas, dans ses *Lettres sur les hérésies du XVII. siècle*, & le P. Daniel, dans un *Traité de l'impuissance morale*, ont réfuté ce système, qu'ils ne croient différer du Jansénisme que par les mots. Voyez ce mot GRACE.

EFFICACE. s. f. Force par laquelle une cause produit son effet. On le dit dans les mêmes sens. L'efficace d'un remède, d'un discours, de la grâce. Il se dit très-ordinairement dans les matières de la grâce. L'efficace de la grâce est la vertu par laquelle elle produit infailliblement son effet, sans blesser le libre arbitre, qui peut toujours lui refuser son consentement. On y voit l'efficace de la grâce de JESUS-CHRIST, qui amollit un cœur endurci, sans lui ôter sa liberté. GOD. Votre exemple aura une efficace toute particulière. PORT-R. Le P. Malebranche prétend que le commerce mutuel entre l'âme & le

Tome III.

corps n'a point d'autre lien & d'autre principe, que l'efficace des décrets ; que les causes secondes n'ont aucune efficace propre, &c. *Efficace*, pris comme substantif, n'est plus d'usage, dit Voltaire. On dit *efficacité*, ou plutôt on se sert d'un autre mot.

EFFICACEMENT. adv. D'une manière efficace. *Efficaciter*. La grâce agit efficacement dans nos cœurs, quand elle y trouve des dispositions. Dieu dispose efficacement de notre cœur. On dit aussi, vouloir efficacement quelque chose ; c'est-à-dire, vouloir de tout son cœur, tout de bon, n'avoir pas de simples desirs, ou vellétés ; prendre des mesures sûres pour en venir à bout, &c.

EFFICACITE. s. f. Terme absolument synonyme à efficace, substantif. On a eu de la peine à s'accoutumer à ce mot. De bons Auteurs l'ont même regardé comme mauvais. Aujourd'hui il est généralement reçu, & beaucoup plus usité qu'efficace. *Efficacia*, *efficacitas*. Jansenius & ses disciples font consister l'efficacité de la grâce dans la délectation victorieuse. Ce sentiment est insoutenable ; & contraire à l'expérience, & à l'exemple de JESUS-CHRIST dans le Jardin des Olives, & sur la croix, à l'exemple de tous les Saints, à ce que disent en cent endroits David, S. Paul, &c. On fait le bien souvent avec de très-grandes difficultés, de très-grandes répugnances, & sans cette prétendue délectation. C'est ce que les Saints appellent les Etats d'aridité, de sécheresse, d'épreuve. Il s'en suivroit, 1°. Qu'alors ces Saints font le bien sans la grâce, qu'ils font des hypocrites, & que leurs actions sont de vrais péchés. 2°. Si l'on ne sent donc point cette délectation céleste, il est naturel qu'on s'abandonne à la tentation, disant qu'on n'a point de grâce. 3°. Si la vue de l'Enfer étonne, trouble, effraie, on dira que ce n'est point la grâce. Ce sont là autant d'absurdités & d'impiétés qui montrent la fausseté de ce système.

EFFICHER. v. n. Vieux mot. Imaginer, penser.

EFFICIENT, ENTE. *Efficiens*. Terme de Philosophie, qui se joint ordinairement avec le mot cause, qui produit quelque effet. Il y a quatre causes, l'efficiente, la finale, la matérielle & la formelle. Voy. CAUSE.

EFFIGIE. s. m. Représentation d'une personne. *Effigies*. On voit les Rois en effigie dans leurs lits de parade. On voit l'effigie du Roi Henri IV. au Trésor de S. Denis.

EFFIGIE, se dit aussi de l'empreinte d'une monnoie, de la représentation de la tête du Prince qui la fait battre. Les Louis d'argent ont d'un côté l'effigie du Roi, & de l'autre les Armes de France. On dit, l'effigie d'un lion. Les Sculpteurs en médailles se servent du mot *effigie*, pour les figures de médailles.

On confond ordinairement ces mots ; *effigie*, *image*, *figure*, *portrait*, & on les donne comme synonymes dans les Dictionnaires. Voici les nuances particulières par lesquelles M. l'Abbé Girard les distingue. L'effigie est pour tenir la place de la chose même. L'image est pour en représenter simplement l'idée. La figure, pour en montrer l'attitude & le dessein. Le portrait est uniquement pour la ressemblance. Voyez ces mots. On pend en effigie les criminels fugitifs.

On appelle, Exécuter en effigie, l'exécution d'un criminel contumax & condamné, dont on n'a pu faire la capture. On pend un tableau à une potence, où est dépeint le criminel, la qualité du supplice, & le jugement de condamnation est écrit au bas. Il n'y a que les condamnations à mort qui s'exécutent en effigie. Les condamnations aux galères, amende honorable, bannissement perpétuel, Azétriflure, fouet, sont seulement écrites sur un tableau, sans aucune effigie.

EFFIGIER. v. a. Dans le propre, c'est faire l'effigie de quelqu'un, lui dresser une statue. *Effigere*. Tailler ou tirer au vif, dit Nicot ; mais il n'est plus en usage dans ce sens. *Effigier* ne se dit plus que pour

E e e

signifiet, exécuter un criminel en effigie. *Debitum fontis absenti supplicium in tabella proponere, fontis absenti effigiem patibulo appendere.* Ce banqueroutier a été effigie, pendu en effigie.

EFFIGIÉ, ÉE. part. & adj.

EFFILE. f. m. C'est ainsi qu'on appelle le linge bordé d'une espèce de frange de fil, & qu'on porte dans le deuil: être en *effile*, porter l'*effilé*.

L'*effile* est, proprement, l'espèce de frange de soie crue, ou de fil, qui borde les manchettes, les garnitures, qu'on porte pendant le deuil.

EFFILER. v. a. Ôter quelques fils d'un tissu, d'une toile, d'une étoffe. *Fila evellere, filatim dissolvere.* Les Tailleurs bougient les bords de plusieurs étoffes, pour empêcher qu'elles ne s'*effilent* avant qu'elles soient cousues.

EFFILÉ, ÉE. part. & adj. Il a la signification de son verbe. La charpie est faite de linge *effilé*. DIONIS.

On dit, en termes de Chasse, que des chiens sont *effilés*, *Lassi*, *fatigati*, *rupti*, pour avoir couru avec trop d'ardeur.

On dit aussi, d'une personne, qu'elle est *effilée*, qu'elle a la tête *effilée*, *gracilis*, pour dire, qu'elle est grande, déliée, menue. ABLANC. Visage *effilé*, étroit & long. Un grand cou *effilé*. On devient souvent *effilé* à force de vouloir avoir la taille déliée & dégagée. Térence a dit dans ce sens-là. . . . *Quas matres student demissis humeris esse, victo pectore ut graciles sent.* . . . *Reddunt curaturâ junceas.* Cheval *effilé*, est un cheval qui a l'encolure trop déliée.

EFFILÉ, se dit aussi, parmi les Jardiniers, d'une branche, & même d'un arbre entier trop menu.

EFFILER. v. a. Terme de Jardinage, qui se dit des artichauts. C'est la même chose que les œilletonner, c'est-à-dire, ôter leurs œilletons, ou les nouvelles productions qu'ils font. *Pullos cinare disjungere, tollere.* J'ai déjà cent pieds d'artichauts *effilés*. LIGER.

Ce mot, en ce sens, est composé de fils, fille, *filius*, & de la préposition *e*, qui, dans la composition, signifie retranchement. On dit mieux œilletonner.

EFFILÛRE. f. f. Fils qu'on a ôtés d'un tissu, d'une toile, d'une étoffe. Pour coudre ce sac ou cette poche, je m'étois servi des *effilûres* de mon linceul, en guise de fil; & avec un brin de balai que j'avois fendu par le milieu avec mes dents, j'en avois fait une aiguille. DELLON, tom. 2. de ses Voyages, ch. 83, p. 98. 99.

EFFIOLER. v. a. Terme d'Agriculture, qui se dit en plusieurs endroits. C'est ôter la fiole des blés, c'est-à-dire, leur feuille, cette production qui sort d'abord de terre après que le blé est levé, & qu'en quelques endroits on appelle par corruption fiole, au lieu de feuille. Faire brouter le blé. Il faut *effioler* ces blés. LIGER. On *effiole* les blés dans les bonnes terres, lorsqu'avant l'hiver ils poussent avec trop de vigueur.

EFFIOLER, se dit en quelques endroits pour Effeuiller & effaner.

EFFIOLÉ, ÉE. part.

EFFLANQUER. v. a. Il se dit en parlant des chevaux que l'excès du travail ou le défaut de nourriture a maigris, jusqu'à leur rendre les flancs creux & abatus. *Efflanquer* un cheval. Le travail l'a *efflanqué*. La mauvaise nourriture l'a *efflanqué*.

EFFLANQUER. Terme d'Horlogerie. On dit, *efflanquer* un pignon, pour dire, le vider.

EFFLANQUÉ, ÉE. part. & adj. Abattu, atténué par un trop grand effort de travail, par une course trop violente, ou par un défaut de nourriture. Il se dit particulièrement des chevaux. Cheval *efflanqué*, jument *efflanquée*. La rage *efflanquée* est un mal dont les vieux chiens sur-tout sont attaqués: dans cette maladie leurs flancs sont resserrés, & leur battent d'une manière qui leur cause bien de la douleur. Ils ne peuvent résister à la langueur qui les abat, & qui les mine peu-à-peu: on ne fait point de remède à cette maladie. LIGER.

EFFLEURAGE. f. m. Action par laquelle on effleure

les peaux des moutons, des boucs & des chèvres. EFFLEURER. v. a. *Efflorare*. Terme d'Agriculture. Ôter les fleurs. Mais, comme ce terme a d'autres significations très-différentes, on évite de s'en servir dans le sens que nous venons d'expliquer. Mais on dit, la grêle a un peu endommagé ce fruit. Elle n'a fait que *effleurer*. Dans cette signification, c'est ôter, entamer la superficie d'une chose, la peau, l'écorce. *Lambere, perstringere leviter.* Quand on se frotte contre quelque chose de rude, cela *effleure* la peau. Ce coup de mousquet n'a fait qu'*effleurer* la joue de ce Cavalier. La fortune en cela ne vous a pas seulement *effleuré* la peau. COSTARD; c'est-à-dire, ne vous a pas fait le moindre mal.

EFFLEURER une peau de chèvre, ou de mouton, ou de quelque autre animal. C'est, après qu'elle a été planée & lavée à la rivière, en enlever la fleur, ou superficie du cuir, du côté où étoit le poil, ou la laine, pour la rendre plus douce & plus maniable.

Ce mot vient de *flos*, comme si on disoit *efflorare*.

EFFLEURER, se dit, figurément, des choses qu'on touche légèrement & superficiellement. *Summatim attingere, striclim percurrere.* Il ne faut point lire tous les faiseurs d'Abrégés, il ne font qu'*effleurer* les matières, & ne les approfondissent pas. Les instructions de piété ne font la plupart du temps qu'*effleurer* l'esprit, sans y laisser aucune trace. LE P. GAIL.

EFFLEURER. C'est aussi un terme de Fleuriste, qui signifie, ôter les fleurs. *Destorare, perflorare.* *Effleurer* une anémone, une rose, une tulipe.

EFFLEURÉ, ÉE. part.

EFFLEURIR. v. n. Terme de Chymie. Tomber en efflorescence. Voyez ce mot.

EFFLEURI, IE. part. ACAD. FR.

EFFLORESCENCE. f. f. Terme de Chymie, synonyme à moisissure. Il se dit encore en Chymie pour un changement qui arrive à une substance minérale, lorsqu'elle est chargée de parties salines, qui se montrent à sa surface, & y forment un enduit semblable à de la moisissure. Il y a des Pyrites qui effleurissent, on qui tombent en *efflorescence* à l'air.

EFFLOTTER. v. a. Terme de Marine, qui signifie, séparer d'une flotte. Les navires s'*efflottent* quelquefois par un coup de vent, par des nuits très-obscurées, ou par d'autres accidens. Un tel navire s'*efflotta*, & ne nous rejoignit qu'au bout de deux jours. Un coup de vent nous *efflotta* de notre chère compagnie la Tranquille. P. LABAT.

EFFLOTTÉ, part. & adj. C'est un terme dont quelques Navigateurs se servent, pour dire, écarté d'une flotte, ou d'un autre vaisseau avec qui on alloit de compagnie.

EFFLUENCE. f. f. Terme de Physique, qui se dit des corpuscules qui sortent sans cesse de certains corps, comme l'aimant, les corps électriques, &c. C'est l'opposé d'affluence. Par l'*effluence* les corpuscules sortent des corps; par l'*affluence* ils y reviennent. *Effluxus.*

EFFLUENT, ENTE. adj. Matière *effluente*, c'est la matière qui émane d'un corps la matière électrique tant *effluente* qu'*affluente*, est assez subtile pour passer à travers les corps très-durs & très-compacts. NOLETT. Ce mot est formé des mots *ex*, & *fluo*, je coule.

EFFLUXION. f. f. Terme de Médecine, qui se dit des vidanges que font les femmes d'un fœtus imparfait dans les premiers jours d'après la conception. *Defluxio, defluvium.* Il faut qu'un fœtus ait trois mois, pour qu'on puisse dire qu'il y a eu avortement. S'il sort avant ce terme, on l'appelle *effluxion*.

EFFOEL. f. f. *Fœtus, sætura.* Vieux mot. Augmentation que le bétail a fait dans la bergerie.

Ce mot a été fait d'*exfolium*, à cause que l'on nourrit les brebis d'herbes & de feuilles d'arbres,

C'est ce que je trouve dans le Dictionnaire de M. D. C. qui l'a pris de Borel mot à mot.

EFFONDREMENT. f. m. Terme de Jardinage. L'action d'effondrer. *Fossio*. Je crois qu'un effondrement conviendrait assez à cette terre. **LIGER.**

EFFONDREUR. v. a. & n. Quand il est actif, il signifie, Accabler par la pesanteur; & quand il est neutre, il signifie, S'affaïsser. Vous chargez trop ce plancher, vous l'effondrez, il effondrera. La terre avoit été fouillée en cet endroit, elle s'est effondrée. Dans ce sens il n'est plus usité.

EFFONDREUR, signifie aussi, Rompre avec violence, *Perfringere*. Ces voleurs s'étoient barricadés dans cette chambre: il a fallu effondrer la porte pour les prendre. Cet homme heurte si fort, qu'il semble qu'il veuille effondrer la porte. Il n'est pas noble.

EFFONDREUR, se dit aussi des volailles & du poisson qu'on vide, qu'on prépare pour manger, quand on leur ôte la poche, le génier, & autres choses qu'elles ont dans le corps. *Exenterare*. On se fait plutôt de vider.

EFFONDREUR, est aussi un terme de Jardinier. *Effondrer* les terres, c'est les fouiller à la profondeur d'environ trois pieds, les renverser sens-dessus-dessous, & en ôter les pierres & les gravois. Souvent même on met dessous un lit de fumier, ou l'on met de bonnes terres à la place des mauvaises. On sent assez les avantages qui peuvent résulter de cette opération.

On dit aussi effoncer & défoncer un terrain. *Fodere*. Que n'effondrez-vous cette terre, elle en produiroit davantage. **LIGER.** On effondre ordinairement la terre dans les lieux où l'on juge à-peu-près que les arbres, ou autres plantes qu'on y mettroit, seroient douter de leur fécondité. **Id.** En de pareilles occasions on dit mieux, *Fouiller*, ou *faire des tranches*, qu'effondrer.

M. Ménage fait venir ce mot du Latin *exfundulare*.

EFFONDRE, ÉE. part. On le dit, dans les Manufactures de lainages, de draps, & autres étoffes de laine, qui ont été extraordinairement tirées à la rame, ou lannées trop à fond avec le chardon sur la perche. Ainsi l'on dit, ce drap est trop effondre; pour dire, que le fonds en est foible, lâche & altéré.

EFFONDRE. Terme de Jardinier. Les terres pierreuses & caillouteuses par leur peu de fond, doivent être effondrées souvent. *Jardins de propriété*.

EFFONDRILES. f. m. pl. Ordures, parties grossières qui se trouvent au fond d'un vaisseau dans lequel on a fait cuire ou infuser quelque chose. *Fæces*. *Effondrilles* du bouillon.

EFFORCER, Qui se dit qu'avec le pronom personnel. *S'efforcer*. v. réciproque. Employer toutes ses forces pour venir à bout de quelque chose; ne pas assez ménager ses forces en faisant quelque chose, & quelquefois employer toute son industrie pour parvenir à une fin. *Eniti, tendere*. Il faut s'efforcer à gagner la vie éternelle. Ne vous efforcez pas, vous vous blesserez. On le construit aussi avec *de*. On voit bien que vous vous efforcez d'être plaisant; mais ce n'est pas le moyen de l'être. **PORT-R.** Plus ils s'efforcent de faire bonne mine dans leur solitude, plus ils meurent d'envie d'en sortir. **S. EVR.**

EFFORCÉ, ÉE. part. pass. Vieux mot, que Marot dit d'une mauvaise plume, c'est-à-dire, d'un mauvais écrivain.

*Il te falloit un esprit poétique,
Non pas ma plume efforcée & rustique,
Pour te répondre.* **MAR.**

EFFORMIER. v. n. Vieux mot. Fourmiller. *Scatere, circumfluere*. Du Cange, sur *Ville-Hardouin*.

EFFORT. f. m. Emploi violent de ses forces. Action faite en y employant beaucoup de force. On le dit également des actions du corps & de celles de l'esprit. *Nisus, conatus*. Quand on fait de grands efforts

pour lever des fardeaux, on risque de se blesser.

Du Cange dit que les Auteurs de la basse Latinité se sont servis du mot *effortium*, pour signifier effort, & une armée, ou forces militaires.

EFFORT, se dit aussi des tentatives, ou des mouvements de vigueur, de plusieurs personnes assemblées pour un même dessein. *Impressio*. Cette armée va faire ses derniers efforts pour emporter cette place. Tout l'effort de la guerre va tomber sur la Flandre.

EFFORT, se dit encore des choses qu'on fait avec beaucoup de peine, & en s'incommodant. Il a fait un effort pour l'établissement de son fils.

EFFORT, se dit aussi de tout ce qu'on fait avec violence. Cette clef est faussée, il faut qu'on ait fait quelque effort dans la serrure en voulant l'ouvrir.

EFFORT, se dit, en Physique, pour exprimer la tendance d'un corps au mouvement, ou pour désigner la force avec laquelle un corps en mouvement tend à produire un effet, soit qu'il le produise réellement, soit que quelque obstacle l'empêche de le produire. Ainsi l'on dit qu'un corps qui décrit une courbe, fait effort pour s'éloigner à chaque instant du centre de son mouvement, pour s'échapper par une tangente du cercle qu'il décrit, & s'échappe réellement, dès qu'il ne trouve plus d'obstacle au mouvement en ligne droite. *Nisus*. Les corps graves tendent naturellement en bas, & font effort pour descendre. L'air comprimé fait effort pour sortir. Le P. Hoste, dans sa *Théorie de la construction des vaisseaux*, examine l'effort que les parties du vaisseau doivent soutenir, l'effort de l'eau contre le vaisseau, l'effort que doivent soutenir les vergues, les mâts, les ancres, les cordages, &c.

Ce terme est encore employé en Médecine, pour exprimer les mouvements extraordinaires que fait la nature pour surmonter, détruire, ou expulser les causes d'une maladie.

En termes de Maréchallerie, effort se dit du mouvement forcé d'une articulation, d'une extension violente des muscles, des ligaments, principalement des reins, des hanches, du jarret. Ce Cheval a fait un effort de reins, d'épaules.

On le dit, généralement, d'une rupture de veines, d'un relâchement de muscles & d'une extension de nerfs.

EFFORT, se dit, figurément, en choses spirituelles, d'une forte application, du travail & de l'attention de l'esprit. On ne peut inventer des machines que par un grand effort d'esprit. La statue de Laocoon est un grand effort d'imagination. C'est un effort de l'art. Réciter toute l'Énéide par cœur est un grand effort de mémoire. Ne lui as-tu pas dit qu'il falloit qu'elle s'aidât, qu'elle fit quelque effort, qu'elle se saignât pour une occasion comme celle-ci? **MOL.** Il faut faire tous ses efforts pour gagner le Ciel. Il est plus sûr de s'arrêter à l'autorité de l'Eglise, que de s'abandonner aux foibles efforts de notre misérable raison. **NICOL.** Je vais faire un effort sur mon amour. **B. RAB.** Notre cœur tient toujours à la terre, & nous ne l'en arrachons qu'avec effort. **HÉRON.**

*A cet illustre effort par mon devoir réduite,
J'ai domté la nature, & ne l'ai pas détruite.* **CORN.**

Ces mots viennent du primitif *fort*, du Latin *fortis*.

EFFOUAGE. f. m. Vieux mot. Certaine somme que chaque feu ou famille doit payer.

EFFOUEIL. f. m. Terme de Coutumes. *Fætus*. C'est le part, ou le croît du bétail.

EFFOUIL. f. m. Terme de Coutumes. C'est le profit qui provient du bétail, comme le lait, la laine, &c. *Reditus ex pecore*.

EFFRACTION. f. m. Terme de pratique. Fracture, que l'on fait pour entrer dans un lieu, ou pour en sortir. *Effractura*. Il y a eu vol avec effraction. Par l'article IX. du Titre premier de l'Ordonnance criminelle de 1670. concernant les compétences, le sacrilège avec effraction est mis au rang des cas Royaux. Par l'article XII. du même titre, les vols

faits avec *effraction* sont déclarés de la compétence du Prevot.

EFFRAYANT, ANTE. adj. Qui cause de la frayeur, ou qui fait naître dans l'ame une agitation violente causée par l'image d'un mal véritable ou apparent. Ce mot dit moins qu'*effroyable* & *épouvantable*. Voyez ces mots. Il semble que ce mot ne peut s'appliquer qu'aux objets présents. *Terribles*. Sommeil *effrayant*. BOIL. La mort honteuse est le plus *effrayant* de tous les objets. On devroit avoir toujours présent cet objet (la mort) tout hideux, & tout *effrayant* qu'il est. MORALE DE P.

EFFRAYÉ, f. f. Est un vieux mot, qui signifie *Fresaye*. Voyez ce mot.

EFFRAYER, v. a. Donner de la frayeur. Voyez ce mot. Epouvanter, faire peur, donner de la crainte, effrayer. Voyez ces mots à leurs articles particuliers. Voyez aussi ALARME & CRAINTE. *Terrere*. Un vrai Philosophe ne s'*effraie* de rien. Ce sont les jugemens de Dieu qui nous doivent *effrayer*. Les visions nocturnes *effraient* les plus hardis. Pour peu que les hommes se choquent de notre dévotion, nous nous *effrayons* comme s'ils étoient nos souverains Juges. FLECH.

*Affez d'autres sans moi, d'un style moins rapide,
Iront de ta valeur effrayer l'Univers.* BOIL.

*L'homme seul
S'effraie söttement de ses propres chimères.* ID.

Quelques-uns font venir ce mot du Latin *effrare*. Mais c'est Effarer qui vient d'*effrare*, comme il est ci-dessus remarqué: *effrayer* vient plutôt d'*effrigorare*. On dit de ceux qui ont peur, qu'ils ont la fièvre, qu'ils frissonnent. Or le froid des fièvres est appelé en Latin par divers Auteurs *frigor*, d'où est venu François *froyeur*, qu'on a depuis prononcé frayeur, & de-là *effrigorare*, effroyer, effrayer.

EFFRAYER, se dit quelquefois en plaisantant. Présentez des bouteilles de vin à cet ivrogne, cela ne l'*effrayera* point, il les boira.

EFFRAYÉ, ÉE. part. & adj. Ce terme s'applique à celui qui témoigne par des signes extérieurs la frayeur d'un mal réel ou apparent. Il paroît supposer un danger passé.

En termes de Blason, on appelle un cheval *effrayé*, quand il est peint dans une action rampante.

Du Cange dérive ce mot d'*effraclus*, qu'on a dit en ce sens dans la basse Latinité. Mais la citation de Du Cange en cet endroit semble induire qu'*effraclus*, dans le passage qu'il produit, est employé pour expliquer en Latin ce que le mot François *effrayé* signifie en termes de Blason. Mais que l'on consulte le passage, on ne trouvera rien moins que cela.

EFFRÈNE, ÉE. adj. Qui n'est retenu par aucun frein. Ce mot ne se dit guère qu'au figuré. *Effrenus*. Le desir de régner est une passion *effrénée*. Le peuple dans les séditions agit avec une licence *effrénée*. La tempérance est une vertu qui règle les desirs *effrénés* des hommes. Rien n'est si puissant que la Religion pour tenir en bride une populace *effrénée*. VAUG.

*On vit avec horreur une Muse effrénée,
Dormir chez un Greffier la grassé matinée.* BOIL.

EFFRÉNÉ, ÉE. En termes de Blason, se dit d'un cheval qui n'a ni bride ni selle, & qu'on appelle autrement *Gai*.

Ce mot vient de *franum*, bride.

EFFRÈNEMENT, adv. Vieux mot. D'une manière *effrénée*. *Effrenatè*.

*A ce que par quelque manière lâche
Dessus autrui ses aiguillons ne lâche,
Effrènement l'assaillant le premier.* MAROT.

EFFRÈOUR, f. m. Vieux mot. Effroi, frayeur.

EFFRIQUE, f. m. Nom propre d'homme. *Africanus*. S. Africain, vulgairement S. *Effrique*, & par corruption S. Fricque, & San-Fric, étoit Evêque de la ville de Cominges en Gascogne, & non de celle de Lyon, au quatrième siècle. BAILLET. Voyez sur ce Saint le P. PAPERROCH, dans les *Acta Sanct. Maii*, T. I. p. 64. & suiv.

EFFRITER, v. a. Terme de Jardinier. Rendre stérile, épuiser, user. *Exhaurire*, *sterilem*, *effatum reddere*. Il faut mettre de nouvelles terres à la place de celles que les mauvais arbres auront *effritées*. LA QUINT. Cette terre s'*effrite* trop. Ce champ est tout *effrité*; c'est-à-dire, tout épuisé de fels. LIGER.

Il se dit avec le pronom personnel: s'*effriter*, s'user, s'épuiser, perdre sa fertilité. Il se dit de la terre. *Sterilescere*. Il faut beaucoup de fumier pour produire des herbes potagères, qui viennent en peu de temps en abondance, & se succèdent promptement les unes aux autres dans un petit espace de terrain, qui sans cela se pourroit *effriter*.

EFFRITER, v. a. Effrayer, donner des aïres. Elle ne s'*effrite* pas de ce qu'on lui dit. Terme populaire.

EFFRITÉ, ÉE. part. Terme de Jardinage. Usé, épuisé. *Effatus*. La terre d'un jardin n'est jamais si usée, c'est-à-dire, si épuisée, & si *effritée*, qu'elle doive demeurer entièrement inutile. LA QUINT.

EFFRITÉ, EF. Surpris avec frémissement. Oh! vous m'avez toute *effritée*. Ces deux mots, *effriter*, *effrité*, sont dans Cotgrave, & le dernier, avec l'explication & les exemples, dans l'examen des Préjugés vulgaires, p. 180. 181. Le P. Buffier dit que c'est un mot Normand. *Effriter* & *effrité* ne sont plus d'usage.

EFFROI, f. m. Terreur soudaine, qui cause une grande émotion, à la vue ou au récit de quelque événement. *Terror*. On écrivoit autrefois *effray*, on écrit encore *effrayer*. Un grand effroi a fait mourir on pâmer des hommes, accoucher des femmes, &c. Ce Prince est si puissant, qu'il porte par-tout la terreur & l'*effroi*. Un méditant est l'*effroi* du Public. M. SCUD. Il faut porter un salutaire *effroi* parmi les méchans Ecrivains, afin de les tenir dans le respect & dans le repos. S. EVR.

*Rien n'appaise un lecteur toujours tremblant d'effroi,
Qui voit peindre en autrui ce qu'il remarque en soi.*

BOIL.

EFFRONTÉ, ÉE. adj. Souvent employé substantivement. Impudent, qui n'a point de pudeur. Ce terme ne se dit que des personnes. Il n'est point synonyme à hardi, qui désigne seulement celui qui ne craint point ce que les autres craignent. Une personne *effrontée* est celle qui parle d'un air insolent, & dont le peu d'éducation fait qu'elle n'observe ni les usages de la politesse, ni les devoirs de l'honnêteté, ni les règles de la bienséance. Un *effronté* n'est bon qu'à faire rougir ceux qui l'emploient. *Impudens*, *procax*, *protervus*. Cette harangère est bien *effrontée*. Ils étoient servis par de jeunes filles qui étoient habillées peu modestement, & qui avoient un air assez *effronté*. BOUH. XAV. L. III. Ce parasite est un *effronté*, qui se fourre par tout. Il a été assez *effronté* pour soutenir cette impudente menterie.

Le front étant le siège de la pudeur, on a dit que les impudens sembloient n'avoir point de front. *Effrons* se trouve dans Vopiscus; & l'on a fait ensuite *effrontatus*, d'où viennent l'Italien *Sfrontato*, & le François *effronté*.

EFFRONTÉ, f. m. Nom que quelques-uns ont donné à de certains Hérétiques qui se disoient Chrétiens, prétendant que s'être raclé le front avec un fer jusqu'à l'effusion du sang, & y avoir ensuite appliqué de l'huile, c'étoit avoir reçu le baptême. Cela les fit nommer *effrontés*. Ils disoient que le Saint Esprit n'étoit autre chose qu'une inspiration qu'on sentoît dans l'ame, & qu'il y avoit de l'idolâtrie à l'adorer. Ils s'élevèrent vers l'an 1534. M. D. C.

On dit, proverbiallement, d'une personne qu'on

veut taxer d'impudence, qu'elle est *effrontée* comme un Page de Cour.

EFFRONTEMENT, adv. D'une manière effrontée. *Impudenter*. Parler, regarder *effrontement*.

EFFRONTERIE, f. f. Impudence. *Audacia perdita, protervitas*. Il faut avoir bien de l'*effronterie* pour vouloir défendre ces paradoxes. La véritable *effronterie* est la suite naturelle de l'ignorance, quoiqu'elle ne s'aperçoive pas de son origine. C'est une sentence du Spectateur Anglois.

*Non, non, un Orateur n'est point une furie :
Prêchez donc sans fureur & sans effronterie.*

SANLEC.

EFFRONTERIE, hardiesse, audace, dans une signification synonyme. Il y a dans l'*effronterie* quelque chose d'incivil; elle marque de l'impudence. SYN. FR. L'*effronterie* fait qu'on déplaît à tout le monde, & qu'on passe chez les honnêtes gens pour être d'une vile naissance.

L'EFFRONTERIE n'agit point du tout sur les grandes qualités, parce qu'elles ne se trouvent jamais ensemble. Son influence ne regarde que ce qu'il y a de mauvais; elle répand sur les défauts de l'ame un coloris qui les rend encore plus laids qu'ils ne sont eux-mêmes. Voy. les autres mots.

EFFROUER, v. a. Vieux mot qu'on trouve dans Nicot, pour dire émir. *Frisare, sajriare*. On dit encore froisser. M. Menage en donne cette étymologie, *Exfricare, exfricare, exfricare, effruere*.

EFFROYABLE, adj. m. & f. Qui inspire de l'horreur, soit par la crainte, soit par tout autre motif. Voy. **EFFRAYANT**, **EPOUVANTABLE**, **TERRIBLE**. *Horrendus, terrificus*. L'hydre étoit un monstre *effroyable*. Les peines de l'enfer sont *effroyables*. Le parricide est un crime *effroyable*, qui fait horreur. Tous les momens de notre vie nous avancent vers la mort, & toutes nos démarches nous approchent de ce terme si *effroyable*. Nic.

On le dit, par exagération, de ce qui est extrêmement difforme. Cette femme est *effroyable*; d'une laideur *effroyable*.

On le dit aussi de ce qui est prodigieux, surprenant, excessif, démesuré. Ce Seigneur fait une dépense *effroyable*, il se ruine. *Nivius*. C'est une chose *effroyable*, combien il m'en coûte. L'étendue des cieux est *effroyable*. *Mirus, incredibilis*. Voy. **HORRIBLE**.

EFFROYABLEMENT, adv. D'une manière effroyable. *Suprà modum, ultrà quàm dici potest*. Beaucoup, extraordinairement. Il est *effroyablement* riche. Elle est *effroyablement* laide.

EFFUMER, v. a. Terme de Peinture. C'est peindre une chose légèrement, rendre des objets moins sensibles. POMEY. *Adumbrare, summas lineas ducere*.

EFFUSION, f. f. Action de verser d'un vaisseau le liquide qui y est contenu. *Effusio*. On faisoit autrefois des *effusions* de vin, ou d'autres liqueurs, dans les sacrifices des Payens. *Libationes*. V. **LIBATION**.

EFFUSION, se dit aussi de l'épanchement des liquides ou des humeurs du corps humain, qui sortent de leurs corps blessés ou rompus. Cette place a été prise sans *effusion* de sang. Il faut craindre dans une plaie que la trop grande *effusion* de sang ne cause la mort.

EFFUSION, se dit quelquefois, en Physique, pour diffusion, action par laquelle une chose s'étend, ou l'effet de cette action. L'*effusion* de la lumière vient des corps lumineux. L'*effusion* de la bile cause la jaunisse. L'*effusion* des esprits se fait quand les esprits se répandent dans les différentes parties du corps, comme il arrive dans un mouvement de joie.

Dans ce sens, on dit, figurément, une *effusion* de cœur, pour dire une vive & sincère démonstration de confiance & d'amitié. Il y a peu de gens qui puissent recevoir l'*effusion* de cœur des autres, sans participer à leur corruption. Nic. On commence par juger témérairement du prochain, & ensuite,

par une *effusion* naturelle à l'homme, on en parle témérairement. Id.

EFFUSION, se dit aussi en matière de dévotion. La vraie contrition se doit faire avec *effusion* de cœur. *Toto animo, totà mente*.

Le P. Bouhours, dans ses doutes, reprend cette façon de parler, *effusion* de colère, employée par M. de Sacy dans l'Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament. Il veut bien se contenter d'une plaie plus douce, afin que les hommes tremblans aux premiers coups qu'il leur fera sentir, jugent de ce qu'il fera, quand il les punira dans toute l'*effusion* de sa colère. Je ne fais, dit le P. Bouhours, ce que c'est qu'*effusion* de colère. Cependant cette façon de parler, dans toute l'*effusion* de sa colère, est très-belle & très-noble. M. d'Andilly a dit de même, *effusion* de miséricorde, & M. Nicole, *effusions* de malignité. C'est d'ailleurs comme parle l'Écriture : *effunde iram tuam*, dans plusieurs endroits. Les Latins ont dit de même *iram effundere*, & *ira effundi*.

. . . *Iramque omnes effundit habenas.*

VIRG.

EFFUSION, de ∞ l'*aquarius*, ou du verseau, est en Astronomie la partie de ce signe, qui est représentée dans les globes & dans les planisphères célestes par l'eau qui sort de l'anne du verseau. On marque dans les Ephémérides astronomiques le passage des Planètes dans l'*effusion* du ∞ .

EFFUSION, en termes de Philosophie Hermétique, signifie la purification de la pierre philosophale. Il y a autant de différentes *effusions*, que de digestions.

E F O.

ÉFOURCEAU, f. m. C'est une machine dont les principales parties sont un timon, deux roues & un estieu commun, comme les chariots & les charrettes ordinaires; mais le tout est plus massif, & d'une plus grande force. On s'en sert pour tramer & conduire les plus pesans fardeaux, sur-tout les gros corps d'arbres, les grosses poutres, &c.

E G A.

ÉGA, Petite rivière d'Espagne. *Ega*. Elle naît dans la Biscaye, & se jette dans l'Ebre, un peu au-dessous de Calahorra, du côté du levant.

ÉGAGROPILE, ou **AGROPILE**, f. f. Pelote de poils, de crins, ou de soies, qui se forme dans l'estomac des animaux quadrupèdes, & sur-tout de ceux qui ruminent. ACAD. FR. Ces animaux, en se léchant, avalent des poils qui, ne se digérant point, forment une pelote dans la panse, qui se couvre d'une croute dure & luisante. On a attribué pendant long-temps des propriétés merveilleuses à ce mélange épais, avant qu'on en connut la nature.

ÉGAIL. Voyez **AIGUAIL**.

ÉGAL, ALL. Terme relatif. Qui est le même, soit en nature, soit en qualité, soit en quantité. *Par, æqualis*. C'est un axiome de Géométrie, que deux choses égales à une troisième sont égales entr'elles. Combattre à armes égales, c'est-à-dire, sans avantage. Un mariage égal, est celui qui se fait entre des gens de pareille condition, en biens, en naissance. Nous sommes tous égaux, étant fils d'Apollon. GOD.

On dit aussi, faire égal, pour dire, n'avoir pas plus de considération pour l'un que pour l'autre, en donner autant à l'un qu'à l'autre. On dit, dans le même sens, tenir la balance égale.

ÉGAL, signifie aussi, uni, non raboteux. *Æquis, levis, planus*. Cette plaine est bien égale: ce plancher n'est pas égal: cette allée est égale, de niveau.

ÉGAL, signifie aussi, indifférent. Qu'on lui donne du bon, ou du mauvais vin, tout lui est égal, il boit aussi-tôt l'un que l'autre.

ÉGAL, se dit aussi pour uniforme, ce qui con-

serve toujours le même état. Mouvement *égal*, qui n'est ni accéléré, ni retardé; tempérament *égal*, qui est le même, qui n'est point sujet à des altérations; pouls *égal*, dont les battemens se font de la même manière & dans le même temps.

ÉGAL, se dit de même au figuré, & signifie, qui est dans le même état. *Æquus, constans sibi, idem, æqualis*. Un esprit est *égal*, qui a toujours une même conduite, qui est toujours dans la même situation, ou qui ne s'abat point par la mauvaise fortune, ni ne s'enorgueillit par la bonne. Une humeur *égale*, qui n'est jamais ni trop triste, ni trop enjouée. Il en est d'une humeur *égale*, ou inégale, comme des eaux: les plus tranquilles ne sont pas toujours les plus divertissantes. M. SCUD. La complaisance de tempérament & d'inclination est la plus sûre & la plus *égale*. M. Esp. Un style *égal*, qui n'a point de haut ni de bas. Une Monarchie (d'Angleterre) aussi sujette au changement, que votre conduite est uniforme, & le cours de vos victoires *égal*. P. D'ORLÉANS.

On dit, en ce sens, marcher d'un pas *égal*, tant au propre qu'au figuré, pour dire, Aller toujours le même train, soit en marchant, soit dans les affaires.

En Géométrie, les cercles *égaux* sont ceux dont les diamètres sont *égaux*. Les angles *égaux* sont ceux dont les lignes sont semblablement inclinées entre elles, ou dont les mesures sont de semblables parties de leurs cercles. Les figures équiangles sont celles dont tous les angles sont *égaux* les uns aux autres; & les figures *égales* sont celles dont les aires sont *égales*, soit que les figures soient semblables entre elles, soit qu'elles ne le soient pas. Les segments de sphère & de cercle sont d'une convexité ou d'une concavité *égale*, quand ils ont la même proportion, raison ou rapport aux diamètres des sphères & des cercles dont ils ont été retranchés. Les solides *égaux* sont ceux qui comprennent autant, qui tiennent autant les uns que les autres, dont les solidités & les capacités sont *égales*. Les solides *égaux* & semblables sont ceux qui sont terminés par des plans semblables & *égaux*. Les hyperboles *égales* sont celles dont toutes les ordonnées à leurs axes indéterminés sont *égales* les unes aux autres, en les prenant en distances *égales*, depuis les pointes où les hyperboles se trouvent coupées par leurs axes indéterminés; c'est-à-dire, depuis leurs sommets, &c. OZAN.

On dit encore, en Arithmétique, Nombre *égal*, nombre également *égal*, &c. Voyez NOMBRE; & en Gnomonique & Astronomie, Heures *égales*. Voyez HEURE.

Les raisons Géométriques *égales*, sont celles dont les plus petits termes sont de semblables parties aliquotes ou aliquantes des plus grands. Les raisons Arithmétiques *égales*, sont celles dans lesquelles la différence des deux plus petits termes est *égale* à la différence des deux plus grands. OZAN.

ÉGAL, en termes de jeux de cartes, se dit des mains qu'on fait, qu'on prend, qu'on lève. Les cartes sont *égales*: il y a cartes *égales*, lorsque les joueurs sont autant de mains les uns que les autres: en effet le nombre des cartes que les joueurs ont levé, & qu'ils ont entre les mains, est alors *égal*.

ÉGAL, est aussi quelquefois subst. *Par*. Il ne se faut battre que contre son *égal*, ou son pareil. Il traite tels & tels d'*égal* à *égal*; c'est-à-dire, il vit avec eux de même manière que s'il étoit leur pareil. Il faut vivre civilement avec ses *égaux*. Mille gens ont la manie d'aimer mieux se faire supporter par les Grands, que de vivre familièrement avec leurs *égaux*. LA BR. Profitons des momens où il prend envie aux Princes de se rendre nos *égaux*, & n'oublions pas qu'ils sont nos maîtres, lorsqu'ils l'oublient. S. EVR.

*Bref dans cette fierté que leur gloire fait naître,
L'un ne veut point d'égal, & l'autre point de maître.*

BRÉBEUF.

A l'*égal*. Façon de parler adverbiale & comparative. *Pro*. Philippe n'étoit rien à l'*égal* d'Alexandre; pour dire, étant comparé à Alexandre. Cette vie est peu de chose à l'*égal* de celle que nous attendons après la mort. Il n'aime rien à l'*égal* de son fils. Cette manière de parler n'est pas du beau style; & on ne l'emploie qu'avec la négative.

ÉGALEMENT. adv. D'une manière égale. *Æqualiter, æquè, æqualiter*. Il se dit dans un sens physique, & dans un sens moral. Un père doit partager *également* ses enfans. Ces deux phrases sont *également* bonnes. Il y a bien des gens en qui l'égalité d'humeur ne sert qu'à les rendre *également* ennuyeux. M. SCUD. Les caresses & les mépris de la fortune sont *également* à craindre. VOIR. On ne parle point de marier ceux qui s'aiment *également*; mais ceux qui sont *également* aimés de la fortune. S. EVR. Il faut qu'un Prince soit *également* délicat & dans les choses, & dans les manières. NIC.

*Deux chemins diéffrens, & presqu'aussi battus,
Au temple de mémoire également conduisent.*

DES-HOUL.

En Géométrie, on dit que deux lignes sont *également* éloignées d'un point, lorsque les perpendiculaires tirées de ce point aux deux lignes sont *égales*.

ÉGALEMENT. f. m. Terme de Jurisprudence. Action par laquelle on égale des lots de partage, ou toute autre chose. Lorsqu'un cohéritier avancé, au lieu de rapporter en espèce, retient les choses données, & offre de moins prendre, les autres cohéritiers, procédans à leurs *égalements*, ont le choix sur tous les biens de la succession. *Règles du Droit François*, p. 270. Ce mot a été substitué par M. Pocquet de Livonnière à celui d'*égalisation* que nos nouveaux Dictionnaires qualifient de vieux & de terme de Pratique. On trouve *égalité* dans Monnet, & *égalifement* dans Cotgrave. Après tout, on auroit mieux fait de conserver *égalité*, qui étoit tout établi, & qui valoit peut-être mieux qu'*également*, que l'on pourroit confondre avec *également* adverbe.

ÉGALER. v. a. Rendre égal, ôter du plus grand, ou ajouter au plus petit, pour les rendre semblables. *Æquare*. Licurge voulut *égaler* les conditions de ses citoyens. La mort nous *égale* tous, & c'est où nous attendons les gens heureux. M. SCUD. Le passé absorbe tout, & *égale* tout. NIC. Ce père a *égalé* les parts de ses enfans.

*En quelque rang divers que deux cœurs soient placés,
Quand l'amour les unit, il les égale assez.* QUI.

En Algèbre on *égale* les grandeurs par les équations, les signes de + & de - &c.

ÉGALER, signifie aussi, Aplanir, rendre uni. *Planum facere, sternere, coquare, complanare*. *Égaler* une allée, un chemin.

ÉGALER, avec le pronom personnel, signifie, se comparer, se mettre en parallèle. *Æquare se. S'égaler* aux plus grands Seigneurs.

ÉGALER, signifie aussi, Devenir pareil, rendre pareil. Les Philosophes modernes ont non-seulement *égalé*, mais surpassé les anciens par leurs expériences. Les mauvais Anges furent précipités du Ciel, à cause qu'ils se vouloient *égaler* à Dieu. Corneille ne peut être *égalé* dans les endroits où il excelle. LA BRUY. Alexandre s'étoit proposé d'*égaler* en tout la gloire de Bacchus. VAUG. Nul ne vous *égale* dans mon cœur. M. SCUD. Son orgueil (du pécheur endurci) *égalé* sa misère. L'AB. TÉRU.

ÉGALÉ, ÉE. part. & adj. *Æquatus*. On appelle, en terme de Fauconnerie, Oiseau *égalé*, un oiseau qui porte sur le dos des mouchetures blanches, qu'on nomme *égalures*.

ÉGALEUR. f. m. Nom de faction. *Æquator, exa-quator*. En 1647. pendant les troubles qui ré-

noient en Angleterre, outre les Indépendans, il se leva certains factieux, qui vouloient égaler toutes les conditions de l'Etat. Ce dessein fanatique les a fait appeler *Egaleurs*. Fairfax défit les *Egaleurs* l'an 1649. proche de Dumbury dans le Comté d'Oxford. Voyez SALMONET, *Histoire des Troubles de la Grande-Bretagne*.

ÉGALISATION. f. f. Vieux terme de Pratique. Action par laquelle on égale le partage des lots. *Exæquatio*. On s'en sert encore en style de pratique. *Egalisation* des lots.

ÉGALISER. v. a. Vieux mot qui se dit encore au Palais; pour dire, Rendre des partages égaux. *Exæquare*. On a égalisé tous les lots.

ÉGALITE. f. f. Rapport des choses égales. *Æqualitas*. Il y a entre ces deux lignes de l'égalité. Entre ces deux personnes, il y a égalité d'âge, de condition. L'amitié a besoin de quelque égalité; mais c'est plutôt d'une égalité qu'elle se fait elle-même, que d'une égalité qu'elle y trouve. M. SCUD. L'égalité est de l'essence des foibles amitiés humaines. FLECH. En Astronomie on appelle cercle d'égalité, ou Equant, le cercle dont on se sert dans plusieurs hypothèses, pour expliquer les excentricités des Planètes, & les réduire plus aisément au calcul. C'est sur ce cercle que l'on règle le mouvement égal: on le suppose égal à l'excentrique, & dans le plan du déferent.

En Géométrie la proportion par égalité bien rangée, ou *ex æquo* ordonnée, est celle dans laquelle plus de deux termes d'un rang sont proportionnels à autant de termes d'un autre rang, comparés l'un à l'autre dans le même ordre, en sorte que le premier d'un rang soit au premier de l'autre, comme le second terme au second, & ainsi de suite. La proportion par égalité mal rangée, qu'on appelle encore *ex æquo* troublée, est celle dans laquelle plus de deux termes d'un rang sont proportionnels à autant de termes d'un autre rang, comparés l'un à l'autre dans un ordre différent & non suivi, en sorte que le premier d'un rang soit au second du même rang, comme le second de l'autre rang au troisième, &c. Dans l'une & dans l'autre proportion, en rejetant les termes moyens, la proportion reste entre les extrêmes. La raison d'égalité est celle qui se trouve entre deux nombres égaux.

En termes d'Algèbre, l'égalité se marque avec deux petites lignes parallèles. $2 + 2 = 4$. Ou bien par cet autre signe ∞ . $2 + 2 \infty 4$. c'est-à-dire, deux plus deux sont égaux à quatre. $+ z - y = b + c$ signifie z moins y est égal à b plus c . Dans l'Algèbre spécifique l'égalité est la comparaison de deux grandeurs égales en effet & en lettres; & l'équation est la comparaison de deux grandeurs inégales en lettres pour les rendre égales. De l'équation on vient à l'égalité en changeant une lettre en une autre qui rende égaux les deux membres de l'équation, c'est-à-dire, les deux grandeurs qu'on compare, & qui sont jointes par le signe d'égalité. Ainsi dans cette

équation $aa x \infty bcd$, supposant $x \infty -$ on change x en $-$ &

aa aa

par cette substitution on vient à l'égalité $bcd = bcd$. Dans la solution d'un problème en nombres qu'on veut rendre rationnelle, si on n'a qu'une puissance à égaler au carré, ou à quelque autre puissance plus élevée, cela se nomme simple égalité: quand on a deux puissances à égaler chacune au carré, cela s'appelle triple égalité. Diophante nous a donné une méthode pour les doubles égalités, & le Père de Billy nous en a donné une très-belle pour les triples égalités dans son *Diophantus Redivivus*. Or, en Arithmétique, on appelle règle d'alliage en égalité, celle dans laquelle les choses qu'on veut allier sont égales en nombre.

ÉGALITÉ, se dit aussi de l'esprit, de l'humeur, &c. pour dire, uniformité, une même assiette, un même état. *Æqualitas*. Un Stoïque a une égalité d'ame

que rien n'altère. Ce Poète n'a point d'égalité de style: tantôt il s'élève jusqu'au ciel: tantôt il rampe sur la terre. Il y a des gens en qui l'égalité d'humeur est stupidité, ou médiocrité d'esprit. M. SCUD. L'égalité dans l'humeur vient plus de la raison que du tempérament. Id.

Qu'est-ce que la sagesse? Une égalité d'ame,
Que rien ne peut troubler, qu'aucun desir n'enflamme.

BOILEAU.

Mais cette égalité, dont se forme le Sage,
Qui jamais moins que l'homme en a connu l'usage?

Id.

ÉGALURES. f. f. pl. Terme de Fauconnerie, qui se dit des mouchetures blanches qui sont sur le dos de l'oiseau. On appelle aussi un oiseau égalé, *Maculis albis distinctus*, ou *bicolor*, celui qui porte ces mouchetures.

ÉGANDILLER. v. a. Terme dont on se sert en Bourgogne, pour signifier ce qu'on entend ailleurs par *étalonner*; c'est-à-dire, marquer des poids ou des mesures, après les avoir vérifiés sur les étalons.

ÉGARD. f. m. ou ÉGARDS. *Observantia*. Attention réfléchie & mesurée sur la façon d'agir & de se conduire par rapport à l'état ou à la situation des autres, pour ne manquer à rien de ce que la bienséance & la politesse exige. Les égards sont le fruit d'une belle éducation. L'on ne peut avoir trop d'égards pour les Dames. M. L'AB. GIRARD.

La science des égards, est la science de la politesse. M. SCUD. La science des égards, est l'ame de la société; c'est ce qui fait qu'on rend à chacun ce qui lui appartient. BELL. Les hommes, en s'assemblant en société, se font en quelque sorte obligés à des égards réciproques, pour se rendre plus agréables les uns aux autres. L'on ne sauroit avoir trop d'égards pour les Dames; ils leur sont dûs; & ce seroit les piquer que d'y manquer, d'autant qu'elles observent plus les moindres choses que les grandes. Voyez les synonymes, CONSIDÉRATION, CIRCONSPÉCTION, MÉNAGEMENTS.

ÉGARD, presque en ce sens, se dit du cas, de l'estime qu'on fait de quelque chose; de l'attention qu'on y fait, du prix, & de la valeur qu'on y donne. *Æstimatio, ratio*. Ainsi on dit au Palais, sans avoir égard à sa demande, à sa requête, nous l'en avons débouté. *Nulla habità ratione*. On n'a point d'égard aux lettres de grâce qui ne sont point conformes aux informations. On doit avoir égard au temps, à l'âge, à la qualité des Parties. C'est une raison, une circonstance à laquelle on n'a point eu d'égard, dont on n'a point fait d'état. On joint une requête au procès, pour, en jugeant, y avoir tel égard que de raison. Il faut avoir égard principalement à ce qui regarde les mœurs; les mœurs sont ce qu'il y a de plus important, de plus essentiel. *Ratio morum prior est*. Il faut avoir égard, veiller au bien de ses affaires. *Ratio rei familiaris habenda est*.

On dit, eu égard, pour dire, ayant égard; à l'égard, pour dire, par comparaison, par proportion. La terre n'est qu'un point à l'égard du ciel. *Pra, habità ratione*.

Cette façon de parler tient encore lieu de préposition, & signifie, pour ce qui regarde, concerne. A mon égard, à notre égard, cela est indifférent. *Quod ad me, ad nos attinet, spectat, &c.*

On dit aussi à différens égards, sous divers égards, sous différentes vues, sous différens rapports.

Du Cange dérive ce mot de *esgardium*, ou de *scardium*, qu'on a dit dans la basse Latinité, pour signifier la sentence d'un Juge rendue en connoissance de cause.

ÉGARD, s'est pris aussi pour le premier jugement, comme on l'apprend des Statuts de l'Ordre de Malte. *Est antiquissimum & primum judicium Hospitalis*. Lz

Roman du Renard dit, de faire *esgard* ne jugement. Les Juges sont appelés *esgardours* dans une chartre donnée par le P. Vigmer, *Orig. de la Maison d'Asise*, p. 149. Ce style est encore conservé dans les Arrêts. La Cour ayant *égard*, ayant aucunement *égard*, &c.

ÉGARD, signifie un Tribunal, une Commission, une manière de Jugement, pour terminer les procès entre les Chevaliers. Voici ce qu'en disent les Statuts de l'Ordre. De peur que les esprits de nos frères, embarrasés dans de longs procès, ne fussent détournés des devoirs de leur profession, nos prédécesseurs trouvèrent une manière de jugement facile & abrégée, qu'ils nommèrent l'*Égard*, qui se pratique ainsi. On choisit huit Frères, un de chaque langue; on y en joint un autre de quelque langue que ce soit, pour être le chef ou le Président de l'*Égard*, lequel est nommé par le Maître, ou par le Maréchal, quand les Frères se trouvent de la Jurisdiction; les autres sont nommés par les Baillis, & publiés par le Maître Ecuyer, en sorte néanmoins que les Baillis n'en nomment aucun des langues des Parties plaidantes, si elles ne l'ont approuvé.

On va de l'*Égard* au Renfort de l'*Égard*, en doublant le nombre des Frères, en sorte qu'il y en ait deux de chaque langue, & delà au Renfort du Renfort, où il s'en trouve trois, sans en changer le Chef ou Président, qui a d'abord été nommé. Si les Parties ne s'en tiennent point au jugement de ces trois *Egards*, l'on y joint l'*Égard* des Baillis, composé de huit Baillis conventuels, ou de leurs Lieutenans. Le Maître leur donne pour Président un autre Bailli ou Prieur de l'Eglise; mais, s'il nomme un Bailli conventuel, on prend à sa place un Frère ancien de la même langue. Chacun d'eux n'a qu'une voix, le Président seul en a deux, ou la pondérative en cas de partage. Si dans une langue il ne se trouve personne propre à cette fonction, on en prend dans les autres pour remplir le nombre, de sorte que chaque *Egard* soit composé de neuf personnes. Si l'une des Parties ou toutes les deux sont Baillis ou Prieurs, le Président de tous les *Egards* sera Bailli ou Prieur. On dit comparoître devant l'*Égard*. Les Frères de l'*Égard* sont les Chevaliers, qui le composent comme Juges.

On assemble quelquefois les *Egards*, pour connoître des plaintes que veulent faire le Maître, son Lieutenant, le Maréchal, ou quelque autre Supérieur. Si le Maître ou autre Supérieur demande à un Frère quelque chose qui soit contre les statuts & les coutumes de l'Ordre, le Frère pourra demander l'*Égard*. L'*Égard* ne prononce point des Sentences interlocutoires, &c. Voyez les Statuts de l'Ordre de Malte, imprimés par M. l'Abbé de Vertot dans le IV^e Tome de son Histoire de Malte, Titre VIII^e.

Ce Tribunal est très ancien: c'est le premier qui ait été formé dans l'hôpital.

On appelloit à Paris *Maitres-égards*, ceux de chaque métier qui sont choisis de temps en temps pour avoir inspection sur les autres. *Inspectores*. (On dit à présent *Gardes*.) Ce nom s'est conservé à Amiens. Voy. **ÉGARDISE**.

Marot a dit, Prendre *égard* à quelque chose, pour y prendre garde, y faire attention. *Advertere*.

*Prends y égard & entends leurs propos ,
Tu ne vis onq si différens supôts.* MAROT.

ÉGARDÉ, ÉE. adj. m. & f. Terme de Manufacture. Une pièce *égarée* est celle qui a été visitée & marquée par les Egards.

ÉGARDER. v. a. Vieux mot. Regarder, considérer.
ÉGARDISE. f. f. Ce terme n'est guère en usage que dans la fayetterie d'Amiens, où les Jurés des Communautés sont appelés Egards: ainsi, en ce sens, *égardiser* signifie la même chose que Jurander.

ÉGARDISE, se prend aussi pour le temps que les Egards font leurs visites.

ÉGAREMENT. f. m. Action, méprise par laquelle on s'écarte de son chemin. *Error*, *deviatio*. Ce mot ne s'emploie guère au propre.

ÉGAREMENT, se dit, plus ordinairement, de tout ce qui s'éloigne de la règle à laquelle on doit se conformer, des principes reçus, de la sainte doctrine. Les hérétiques sont tombés dans de grands *égarements*. La vue des *égarements* des autres nous devoit guérir de la prévention que nous avons pour nous-mêmes. Nic. Les *égarements* des hommes sont presque infinis; le cœur a ses *égarements*, & l'esprit a les siens.

On le dit à-peu-près dans le même sens pour dérèglement. Il est revenu des *égarements* de sa jeunesse.

*Pour sauver ma vertu de tant d'égarements,
Je ne veux point d'amis qui puissent être Amans.*
DES-H.

ÉGAREMENT D'ESPRIT, signifie quelquefois la même chose qu'aliénation d'esprit. Voyez **ALIENATION**. Quelquefois il se dit aussi de l'inattention de l'esprit & de ses distractions. *Mentis aberratio*, ou *avocatio*. Quelques uns citent mal-à-propos *Distractio* de Cicéron en ce sens. GAUDIN. Attention qui recueille l'esprit, qui en bannisse toutes les idées & toutes les affaires du monde, qui le rappelle de ses *égarements* & de ses évagations. BOURD. *Exh. II. p. 297.*

ÉGARER. v. a. Faire perdre la route, détourner, écarter du chemin. *Avertere*, à *viâ deducere*. Le guide nous a *égarés*, il s'est *égaré* lui-même dans la forêt. *S'égarer*, *deviare*, *divertere*, *digredi*, *aberrare*, c'est perdre la route, s'écarter, s'éloigner du chemin. Il signifie aussi, ne savoir où l'on va, aller à l'aventure, *vagari*, *errare*.

ÉGARER, se dit, dans le sens figuré, pour dire, jeter dans l'erreur, écarter des lois, des règles, des principes, qui sont autant de directions qu'on doit suivre. On le dit également avec le pronom personnel. Voilà une matière bien délicate, & sur laquelle il est aisé de s'*égarer*. S. EVR. Les personnes vaines, quand elles se sont *égarées*, ont honte de se redresser, & de rentrer dans le bon chemin. BELL. Ne suivez pas les avis de cet Auteur, il vous pourroit *égarer*. Les grandes prospérités nous aveuglent, nous transportent & nous *égarent*. BOSS. Montagne est un guide qui *égare*; mais qui mène en des pays plus agréables qu'il n'avoit promis. BAL. La prudence humaine s'*égare* tous les jours dans l'avenir. BOSS. Où sont les hommes qui sont touchés sérieusement de la crainte de s'*égarer*, & de prendre une mauvaise route pour arriver à l'éternité? NIC. L'imagination ne chicane point, pourvu qu'on ne l'*égare* pas trop sensiblement. DE LA MOTTE.

Il signifie aussi, s'éloigner du sujet que l'on traite, pour parler de toute autre chose. Cet homme s'*égare* souvent dans ses discours, dans ses raisonnemens. *A proposito egredi*, *vagari dicendo*. *Vagatur animus*, *vagatur oratio*.

Ce mot, selon Ménage, vient du Latin *varare*, qui signifie, passer, traverser. D'autres disent qu'il vient d'*aguirer*, vieux mot François, qui s'est dit proprement des bestiaux qui s'éloignent des lieux où ils doivent paître, & qui vont dans les terres labourées qu'on appelle *guérets*, & autrefois *guarets*.
ÉGARER, se dit des yeux qui se portent çà & là sur différens objets. *Huc illuc oculos conjicere*; *conjecteremere in omnem partem oculos*.

*Que dire de ces paysages
Où l'œil se plaît à s'égarer ?
Non les Peintres, dans leurs ouvrages,
Ne nous présentent point d'images
Qu'on puisse bien leur comparer.*

On dit, *Egarer* la bouche d'un cheval, pour dire, lui gâter la bouche en le menant mal.

☞ On dit qu'une maladie a *egare* l'esprit à quelqu'un, pour dire qu'il en a l'esprit troublé. L'ame d'un homme que la fureur transporte, est effectivement *egaree*, & hors de son assiette naturelle. M. Esp.

ÉGARER, se dit aussi en parlant d'une chose qui est comme perdue, qu'on ne peut trouver quand on la cherche. *Amittere*. J'ai *egare* cette clef, ce livre.

ÉGARÉ, EE. part. & adj. Son air *egare* marque le dérèglement de son esprit. VILL. On dit aussi Des yeux *egares*, pour dire, des yeux dont le regard n'est pas ferme ni arrêté. Une vue *egaree*, des yeux *egares*, signifie souvent un défaut de modestie, peu de retenue dans les yeux, des yeux qu'on jette indifféremment çà & là sur tout ce qui se présente. Quelquefois il signifie quelque chose de farouche dans les yeux. Je le trouvais tort ému, un visage enflammé, des yeux *egares*, tel qu'un homme qui vient de faire un mauvais coup. L'assemblée ne sachant ce que vouloit dire le Prédicateur, le crut un peu *egaré*. BOUHOURS.

On appelle, figurément, Brebis *egardées*, ceux qui sont sortis du sein de l'Eglise pour embrasser l'hérésie.

ÉGAROTÉ. adj. m. En termes de Manège, on appelle cheval *garoté*, un cheval qui est blessé au garot. Ces sortes de blessures se guérissent difficilement.

ÉGAUDIR. Ce vieux mot, originairement, ne signifioit pas Se réjouir, comme quelques-uns l'ont cru. Il vient de *gaut*, qui signifioit un bois. Les Picards disent encore aujourd'hui *s'egaudir*, pour dire, chasser dans un bois, ou aller dans un bois. *Gaut*, ou *Esgaudée* signifioient bois & forêt. On disoit dedans un *gaut* planter, pour dire, en plein bois, au fond d'une forêt.

Mais, parce qu'on alloit dans les bois pour se réjouir, se divertir, *s'egaudir* s'est dit dans la suite dans cette signification, & on lui a trouvé une étymologie Latine, de *gaudere*, se réjouir, ou se *gaudir*, qu'on a confondu avec *s'egaudir*.

ÉGAYER. v. a. Réjouit, rendre gai. Voyez ce mot. *Hilarare*, *oblectare*. Il ne faut qu'un homme de bon ne humeur pour *égayer* toute une compagnie. Un Satyrique *s'égaye* aux dépens de son prochain.

*Ce n'est plus d'un vin pétillant ;
Aimable au goût, aux yeux brillant ;
Qu'on cherche à s'égayer à table.*

ÉGAYER, se dit figurément de plusieurs choses. Messieurs les Médecins *s'égayent* bien sur notre corps. MOL. Il faut, pour faire un Ouvrage agréable, qu'il soit un peu *égayé*, que le style en soit *égayé*, agréable.

☞ ÉGAYER, dans ce sens, un ouvrage, une matière, c'est la rendre plus agréable, plus libre, plus intéressante, la traiter d'une manière plus riante, plus fleurie, en y faisant quelquefois entrer des agréments qui ne sont pas tout-à-fait du sujet. Il ne faut point se servir d'expressions fleuries dans un sujet triste : ce n'est point là qu'il faut *égayer* l'auditeur. S. EVR. Pour nous divertir *égayons* un peu notre veine. SAR. Il n'y a rien de si sombre qu'on ne puisse *égayer* par l'adresse de l'esprit. CH. DE MER. On ne sauroit trop *égayer* les sciences nécessaires qui ont l'air ennuyeux. TOUR. Le Prédicateur ne doit pas trop *égayer* l'auditeur par une foule de pensées & de traits : cela ressent trop l'éloquence mondaine. CL.

*Ces propos, diras-tu, sont bons dans la satire,
Pour égayer d'abord un lecteur qui veut rire.*

BOIL.

On dit, *Egayer* son deuil ; pour dire, Commencer à porter un deuil moins grand, moins exact, moins régnier.

Tome III.

On dit qu'un bâtiment est bien *égayé*, quand il est bien clair, bien percé, & en belle vue.

ÉGAYER, est aussi un terme de Jardinier, qui signifie, ôter les branches qui rendent un arbre confus & étouffé dans le milieu. *Attundere*, *interradere*, *interlegere*, *interpurgere*, &c. *Egayer* un buisson, & même un arbre de tige, c'est le tailler de manière que d'un coup-d'œil on puisse juger de sa beauté. On le dit aussi des espaliers ; & c'est les palisser si proprement que les branches soient également partagées des deux côtés, & qu'il n'y en ait pas plusieurs ensemble, mais que chacune soit attachée séparément, & à des intervalles égaux. *Egayer* un arbre qui est en espalier. LA QUINT. Liger veut qu'on dise en Latin, *Exhilarare arbores* ; mais le vrai mot est *purgare*, *mundare*, *collocare*, *interlucare*.

☞ ÉGAYER du linge. Voyez AIGUAYER. L'Académie écrit ÉGAYER.

ÉGAYE, EE. part. & adj. *Hilaris*, *festivus*.

ÉGAZ. f. m. Vieux mot. Décision, jugement.

E G E.

ÉGÉE. adj. Qui ne se dit qu'en cette phrase, la Mer *Egée*, en Latin *Egeum mare*. C'est la même chose que l'Archipel. Voyez ce mot. Cette mer fut appelée *Egee*, du nom d'*Egée*, Roi d'Athènes. Voici pourquoi. Sous le règne de ce Prince, Minos, Roi de Crète, déclara la guerre aux Athéniens, & ayant eu l'avantage, ceux-ci ne purent obtenir la paix qu'à des conditions très-dures, dont l'une fut que, chaque année, Athènes enverroit sept jeunes hommes des plus considérables familles de la ville pour être livrés au Minotaure. On tiroit au sort les victimes infortunées qui devoient être sacrifiées au monstre, & il y avoit déjà trois ans que l'on payoit ce cruel tribut. La quatrième année, Thésée, fils aîné du Roi *Egée*, fut un de ceux sur lesquels le sort tomba. Son père en conçut un chagrin mortel, & sa douleur se déclara jusques dans l'attirail du vaisseau, qui devoit porter son fils, & qu'il fit faire tout en noir, voile noire, cordages noirs, &c. Il ne perdit pourtant pas toute espérance, & ordonna à son fils que, s'il revenoit vainqueur, il eût soin de faire changer la voile, & d'en mettre une blanche à son vaisseau, au lieu de la noire, pour annoncer de loin sa victoire. Thésée vainquit en effet, en suivant les conseils d'Ariane ; mais ses transports de joie lui firent oublier ce que le Roi son père lui avoit recommandé en partant. Ainsi *Egée*, appercevant du haut d'une tour le vaisseau revenir, comme il étoit parti, avec ses voiles noires, ne douta point que son fils n'eût péri, & de douleur il se précipita dans la mer. Les Athéniens, pour consoler leur libérateur de la perte de son père, firent l'apothéose de celui-ci, l'érigèrent en Dieu de la mer & en fils de Neptune, & donnèrent son nom à toute la mer voisine. Voyez les autres étymologies au mot *ÆGEE*. Car on écrit l'un & l'autre & dans nos Cartes, & dans nos Livres ; témoin M. Tourteil de l'Académie Française, qui dans sa Traduction & ses Notes sur les Philippiques écrit toujours *Ægee*.

EGEMOIN. f. m. Nom d'homme. *Hegemonius*. Voy. HEGEMOIN, & Chastelain au 8^e de Janvier, p. 135.

EGÉON. C'est le nom que les hommes donnent au Géant que les Dieux appellent Briarée, dit Homère. Il étoit fils du Ciel & de la Terre, & fut un de ceux qui firent la guerre aux Dieux.

EGER. Voyez EGRA.

EGRIE. f. f. Terme de Mythologie. Nom d'une Déesse des Romains. *Egeria*. L'opinion commune est qu'*Egrie* étoit une Nymphé, ou Déesse des fontaines. Denis d'Halicarnassé rapporte ce sentiment, L. I. p. 91. de l'édition de Robert Estienne, in-fol. 1546. S. Augustin le suit dans le 5^e Livre de la Cité de Dieu, C. 35. aussi bien que le Scholiaste

de Juvénal sur le 17^e vers de la III^e Satyre. D'autres, dit Denis d'Halicarnassé au même endroit, prétendent qu'*Egerie* n'étoit point une Nymphé, mais l'une des Muses. Vivès, sur l'endroit de S. Augustin que j'ai cité, confirme ce sentiment, parce que le bois où étoit la Déesse *Egerie* se nommoit le bois des Muses, *Lucus Camenarum*. Voy. aussi Vigenère sur Tite Live, T. I. p. 1314. Quoi qu'il en soit, *Egerie* étoit une des Déeses protectrices des femmes enceintes, & qui présidoit aux couches. De-là venoit le nom d'*Egerie*, tiré du verbe Latin *egero*, & qui marquoit qu'elle aidait les femmes à se délivrer heureusement de leur fruit. Aussi lui faisoient-elles des sacrifices pendant le temps de leur grossesse, comme Festus nous l'apprend, en rapportant cette étymologie. Numa Pompilius, second Roi des Romains, pour donner plus d'autorité aux Réglemens qu'il fit pour la Religion, répandit le bruit qu'*Egerie* lui reveloit la nuit les choses qu'il ordonnoit : de-là vient l'opinion qu'il étoit mari d'*Egerie*, ainsi que quelques Auteurs l'appellent. Ovide a feint dans ses Métamorphoses, L. XV. v. 347. qu'*Egerie*, de douleur de la mort de Numa, fut changée en fontaine. *Egerie* fut aussi nommée *Fluonia*, parce qu'elle arrêtoit le flux de sang, dit Vigenère sur Tite-Live, T. I. p. 1066. Voyez cet Auteur.

Il a plu depuis peu à quelques Auteurs de distinguer deux *Egeries* ; l'une Nymphé, qui fut l'amie ou la femme prétendue de Numa ; & l'autre Déesse, qui présidoit à l'enfantement. Leur raison est que le nom de la Nymphé est écrit par-tout par un *Æ*, *Ægeria*, & que celui de la Déesse ne peut être écrit qu'avec un *E* simple, à cause de l'étymologie d'*egerere*. Mais cette raison est fautive ; car 1^o. la Nymphé est appelée par Denis d'Halicarnassé, L. I. p. 91. par Plutarque dans Numa, & par d'autres Grecs, *Ἐγερία*. Hoffman dit qu'on trouve aussi *Ἐγερία*, mais je n'ai vu nulle part *ἄγερία*. 2^o. Dans les Auteurs Latins, on trouve à la vérité, tantôt *Egeria*, & tantôt *Ægeria*, mais *Egeria* dans les meilleurs exemplaires. Juvénal, édition de P. Pithou chez Morel 1603. in-4^o. *Egeria* ; le vieux Scholaste de ce Poëte, tiré de la Bibliothèque du même M. Pithou, & imprimé par ce savant homme dans l'édition que je viens de citer, *Egeria* ; dans Ovide à l'endroit cité, dans Florus, Liv. I. Ch. 2. *Egeria*, &c. 3^o. Il faut avoir peu de connoissance des manuscrits pour ne savoir pas que l'*e* se met souvent par les Copistes pour un *e* ; que ceux qui en doutent, consultent ceux qui en ont quelque usage, & qu'ils voient Passerat, *De literarum inter se cognatione ac permutatione*. 4^o. Enfin, on trouve plusieurs mots, dont l'étymologie demandoit un *e*, écrits par un *æ* ; & d'autres au contraire, écrits par un *e*, quand il faudroit un *æ*. Voyez le même Passerat, p. 6. & 47. édition de Paris 1606.

Il y avoit proche de Rome la Vallée d'*Egerie*, *Vallis Egeria*, hors de la porte Capène ; & dans cette Vallée le bois d'*Egerie*, *Lucus Egeria*, qui, comme dit Vivès, s'appelloit aussi le bois des Muses ; de plus, la fontaine d'*Egerie*, *Fons Egeria*. C'est en ce lieu que Numa consultoit *Egerie*. P. TART. Trad. de Juvénal. Nous descendîmes dans la Vallée d'*Egerie*, & dans ces antres desquels la beauté naturelle a été bien changée. DE MAROLLES. **ÉGESTE**. f. f. Fille d'Hippotas, noble Troyen, fut mère du fameux Aeste qui régnoit en Sicile, lorsqu'Énée y passa après la ruine de Troie.

E G I.

ÉGIALE. f. f. C'est, selon quelques-uns, le nom d'une des trois Grâces. Voy. l'art. GRÂCES.

ÉGIBOLE, ou **ÉGOBOLE**. f. m. Sacrifice qu'on faisoit à la grande-mère Cybèle, en immolant une chèvre. C'est aussi un surnom de Bacchus. Du mot Grec, *ἄζ, ἀγρός*, chèvre.

ÉGIDE. f. f. Terme de Mythologie. Bouclier de Jupi-

ter & de Pallas. *Ægis*. La Chèvre Amalthée, qui avoit nourri Jupiter, étant morte, ce Dieu couvrit son bouclier de sa peau. C'est ce bouclier qui fut appelé l'*Égide* de Jupiter, du mot Grec *ἄζ, ἀγρός, chèvre*. Jupiter rendit ensuite la vie à cet animal, le couvrit d'une nouvelle peau, & le plaça parmi les astres. Pour son bouclier, l'en fit présent à Minerve, d'où vient que le bouclier de Minerve s'appelle aussi *Égide* dans Virgile, *Enéide*, L. VIII. v. 354. & 435. & dans d'autres Auteurs. Minerve ayant tué Méduse enclava sa tête au milieu de l'*Égide*, qui par là eut la force de changer en pierre tous ceux qui la regardoient, comme avoit fait Méduse pendant sa vie. Voyez HOMÈRE, *Iliade*, L. V.

D'autres disent que l'*Égide* étoit non pas un bouclier, mais une cuirasse, ou plutôt un plastron. Certainement l'*Égide* de Pallas que décrit Virgile, *Enéide*, L. VIII. v. 435. étoit une cuirasse, ou un plastron, puisque le Poëte dit que la tête de Méduse étoit sur la poitrine de la Déesse. Mais l'*Égide* de Jupiter, dont il parle plus haut, v. 354. semble être un bouclier. Ce mot

Cum sepe nigrantem

Egida concuteret dextrâ.

ne convient point à une cuirasse, & convient fort à un bouclier. On trouve sur les médailles & autres monumens antiques des boucliers chargés d'une tête de Méduse. Servius fait la même distinction que nous sur ces deux endroits de Virgile ; car, au vers 354, il prend l'*Égide* pour le bouclier de Jupiter, fait, comme nous avons dit, de la peau de la chèvre Amalthée, & sur le v. 435. il dit que l'*Égide* est la pièce de l'armure qui couvre la poitrine ; qu'on l'appelle cuirasse en parlant des hommes, & *Égide* en parlant des Dieux. Bien des Auteurs n'ont point fait sentir ces distinctions, pour n'avoir point consulté les sources.

Quelques Auteurs surannés, comme Vigenère, disent *Ægis*, au lieu d'*Égide* ; mais l'analogie & l'usage sont contraires, & veulent qu'on dise *Égide*.

ÉGIDIENS. f. m. pl. *Egidiani*. Monnoie frappée par les Comtes de Toulouse, à Saint Gilles en Languedoc. On les appeloit ordinairement Comtes de S. Gilles. De-là on a dit les deniers *Égidiens*, parce que Gilles s'appelle en Latin *Egidius*.

ÉGILOPS. f. m. Plusieurs écrivent *Ægilops* en François comme en Latin. Ulcère au grand angle de l'œil. Quand cet ulcère est devenu calleux & sinueux, il prend le nom de fistule lacrymale.

ÉGINE, ou **ENGLIA**. Ile de l'Archipel dans le Golfe d'*Égine*, entre les côtes de la Grèce & celles de la Morée. *Égine* a peut-être douze lieues de circuit, mais aucun port. *Égine* est fameuse dans l'Antiquité par l'invention de la monnoie. Il est souvent parlé dans l'Antiquité du talent d'*Égine*. Il étoit à celui d'Athènes, comme 10 est à 6. Il ne contenoit cependant que 6000 drachmes, comme celui d'Athènes ; mais la drachme d'*Égine* étoit à celle d'Athènes comme 10 est à 6. Le talent d'*Égine* étoit comme celui de Corinthe.

Il y avoit dans cette Ile une ville de même nom, siège d'un Evêque suffragant d'Athènes : ce n'est plus qu'un village. Étienne de Byzance parle encore de deux autres *Égines*.

Le Golfe d'*Égine*, *Egina sinus*, anciennement *Sinus Saronicus*, *Salomiticus*, *Eleusinus*. C'est une partie de l'Archipel renfermée entre les côtes de l'Achaïe au nord, celles de la Morée au midi, & l'Isthme de Corinthe au couchant, de l'autre côté que celui de Lépante.

ÉGINÈTE. f. m. & f. Qui est d'*Égine*. *Egineta*. Si l'on en croit Elien, *Var. Hist. L. XII. C. 10*. les *Eginètes* sont les inventeurs de la monnoie, & les premiers qui en aient frappé. Les *Eginètes* passioient

pour bons Athlètes, & furent pendant quelque temps puiffans fur mer. *Hérod. L. VI.*

ÉGIP. f. m. Grand Officier Tartare. Le 24 de Mai 1247. Frère Alcelin, envoyé par le Pape (Innocent IV.) arriva avec ses compagnons à l'armée des Tartares en Perse, commandée par Barothnor, qui l'ayant appris leur envoya quelques-uns de ses grands Officiers avec son *Egip* ou principal Conseiller, & des Interprètes. *Flcury, Hist. Eccl.*

ÉGIPAN. Voyez ÉGIPAN.

ÉGIRE. Voyez HÉGIRE.

EGIS. Voyez ÉGIDE.

EGISTHÉ. f. m. naquit de l'inceste de Thyeste avec sa fille Pélopie. On donna en 1721. une Tragédie d'Égisthe.

ÉGISTENIA. *Ægistenia*. C'est une ancienne ville de Grèce, réduite aujourd'hui en un village, situé dans la Livadie, entre la ville de Delphes & la rivière de Cephalo.

E G L.

ÉGLANTIER. f. m. Espèce de rosier sauvage qui vient dans les haies le long des chemins, & dans les bois. Son fruit s'appelle *gratteci*: on en fait une conserve qui est assez connue sous le nom de conserve de *cynorrhodon*. Les Arabes & les Persiens appellent cet arbre *Nesrin* & *Nisrin*. Leurs Poètes en font grand état; car ils en tirent souvent des comparaisons: ce qui peut faire croire que ce buisson a dans l'Orient des qualités plus exquisés que celles de notre *Eglantier* commun. Voyez CYNORRHODON, en Latin *rosa silvestris, flore odorato, incarnato*, & ROSIER.

ÉGLANTINE. f. f. Fleur de l'églantier. On donne une *églantine* d'argent pour le prix de Poésie aux Jeux Floraux.

ÉGLÉ. f. f. Terme de Mythologie. *Ægle*. C'est l'une des trois Hespérides, c'est-à-dire, des trois filles d'Hespérus, Roi d'Italie. Voyez HESPÉRIDES.

ÉGLÉ, est aussi le nom d'une Nymphé, fille du Soleil & de Nééra. Virgile l'appelle la plus belle des Naiades, *Eclog. VI. v. 20.*

Ce nom est Grec, *αἴγλη*, & signifie, Lumière, splendeur.

EGLIS, ou EGLISE. Isle de l'Océan, l'une des Orcades, au nord de l'Ecosse, & au couchant de l'Isle de Siapins.

EGLISAW, ou EGLISOW. Petite ville de Suisse, *Eglisovia*. Elle est dans le Canton de Zurich, sur le Rhin, à quatre lieues au-dessous de Schafouse.

ÉGLISE. f. f. *Ecclesia*. C'est l'assemblée des personnes unies par la profession de la même foi Chrétienne, & par la participation des mêmes Sacremens, sous la conduite des Pasteurs légitimes, & sur-tout du Pape, le seul souverain Pontife, Vicaire de JESUS-CHRIST en terre. C'est la définition qu'en donne Bellarmin, *De Eccles. Militante, L. II. C. 2.* & le commun des Théologiens Catholiques avec lui: les autres n'en diffèrent que pour les termes. Ainsi les Hérétiques, les Apostats, les Schismatiques, les Excommuniés ne sont point de l'*Eglise*, comme le même Bellarmin le prouve dans les Chapitres suivans du même Livre. Le P. Amelotte, dans son *Abrégé de Théologie*, dit que l'*Eglise* est l'assemblée des hommes appelés au salut par la profession de la vraie foi qu'elle conserve inviolable, & par l'administration légitime des Sacremens sous la conduite d'un seul souverain Pontife, qui est le Vicair Général du Sauveur du monde. Il ajoute que le chef visible, qui est le Pape, n'est pas moins nécessaire à l'*Eglise* que le fondement à un édifice, où la tête à un corps vivant. Comme il n'y a qu'une foi, il n'y a qu'une *Eglise*, épouse de JESUS-CHRIST, & qu'il a acquise par son sang. C'est de cette *Eglise*, que se doit entendre tout ce qu'on dit de l'*Eglise* dans le sens propre & absolu, comme quand on dit les Con-
siles de l'*Eglise*, les cérémonies, les commande-

mens de l'*Eglise*. Le Roi très-Chrétien est le fils aîné de l'*Eglise*, &c. L'*Eglise* est la colonne & le soutien de la vérité. S. PAUL. L'unité de l'*Eglise* renferme nécessairement l'unité de communion. Nic. Les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre l'*Eglise*. Hors de l'*Eglise* il n'y a point de salut. L'*Eglise* est un corps unique, dont tous les membres sont liés ensemble, en sorte que tout ce qui n'appartient point à ce corps unique n'est point l'*Eglise*. Nic. L'universalité est l'un des caractères les plus essentiels qui appartiennent à l'*Eglise*. Id. Les Hérétiques sont des membres gâtés, & retranchés de l'*Eglise*. Id. L'*Eglise* est l'épouse de JESUS-CHRIST. Les caractères de l'*Eglise* sont marqués dans le symbole. Elle est une par l'union de ses membres sous la conduite des Pasteurs légitimes, & par l'unité de la doctrine. Elle est sainte par la sainteté de sa doctrine, qu'elle tient de JESUS-CHRIST, par la sainteté des Sacremens qu'il a institues, & parce qu'il ne peut y avoir de Saints hors de son sein. Elle est Catholique, parce qu'elle embrasse tous les temps & tous les lieux, & parce qu'elle est plus étendue que toutes les Sectes particulières qui se sont séparées d'elle. Elle est Apostolique, parce qu'elle enseigne la doctrine des Apôtres, & parce que ses Pasteurs sont, sans aucune interruption, les successeurs des Apôtres. Ajoutez à ces caractères distinctifs sa visibilité, sa perpétuité & son infaillibilité. Voyez tous ces mots.

L'*Eglise* militante, c'est l'assemblée des Fidèles qui sont sur la terre. L'*Eglise* triomphante, est celle des Fidèles qui sont déjà dans la gloire. L'*Eglise* souffrante, est celle des Fidèles qui sont dans le Purgatoire.

On appelle la primitive *Eglise*, les premiers Chrétiens qui vivoient à la naissance de l'*Eglise*.

Il est certain que le mot d'*Eglise* vient originai-
rement du Grec *ἐκκλησία*, qui se prend dans les Auteurs profanes, Grecs & Latins, pour toutes sortes d'assemblées publiques, & même pour le lieu où se tiennent les assemblées. Les Ecrivains sacrés & les Auteurs Ecclésiastiques s'en sont quelquefois servis dans le même sens; mais plus ordinairement ils ont affecté le terme d'*Eglise* pour les Chrétiens, comme le terme de Synagogue, qui originai-
rement signifie à peu-près la même chose que le mot d'*Eglise*, est demeuré affecté aux Juifs. Ainsi dans le Nouveau Testament le mot Grec *ἐκκλησία* signifie presque toujours ou le lieu destiné à la prière, comme 1. Cor. XI. 14. ou l'assemblée des Fidèles qui sont répandus par toute la terre, & n'ont qu'une même foi, comme *Ephes. I.* ou les Fideles d'une ville, d'une province en particulier, comme 1. Cor. I. 2. Cor. VIII. Gal. 1. & même d'une famille, *Rom. XVI.* ou les Pasteurs qui sont les premiers Administrateurs de l'*Eglise*, qui y ont autorité, comme *Matth. XVIII. 17.* En François le mot d'*Eglise* ne se prend jamais que dans quelques-uns de ces sens employés dans le Nouveau Testament & dans les Auteurs Ecclésiastiques. *Eglise* ne signifie point en François toutes sortes d'assemblées, mais une assemblée sainte, une assemblée des Fidèles, ou quelque chose qui y ait rapport. C'est par cette raison que toutes les assemblées n'ont pas droit de prendre le nom d'*Eglise*, quoique le mot Grec ne signifie qu'assemblée. Les mots qui passent d'une langue à une autre, n'y passent pas avec toutes leurs significations: cela est encore plus vrai dans les termes con-
sacrés par la religion, que dans les autres. Il faut expliquer un peu plus en détail les usages de ce mot.

EGLISE, se dit aussi des assemblées particulières des Fidèles en diverses Provinces, ou Diocèses. Le Schisme de l'*Eglise* d'Orient d'avec celle d'Occident a causé de grands désordres. L'*Eglise* Grecque. On comprend sous ce nom toutes les *Eglises* des pays qui avoient été soumis à l'Empire des Grecs, & où ils avoient porté leur langue; c'est-à-dire, tout ce qui s'étend depuis la Grèce jusqu'en Mésopotamie & en Perse, & de-là jusqu'en Egypte. L'*Eglise*

Grecque est Schismatique depuis Photius. L'Eglise Latine. On comprend sous ce nom toutes les Eglises d'Italie, de France, d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, de tout le Nord, d'Afrique, & de tous les pays où les Romains avoient établi leur langue. L'Eglise d'Orient, ou Orientale, c'est la même chose que l'Eglise Grecque; & l'Eglise d'Occident, ou Occidentale, la même chose que l'Eglise Latine. On ne distingue point ces deux Eglises, comme deux sociétés qui aient un chef, des dogmes, une croyance différente l'une de l'autre, si ce n'est depuis le schisme des Grecs; mais seulement comme deux grandes parties de la même Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. On dit de même l'Eglise d'Afrique, l'Eglise d'Angleterre, &c. L'Eglise Anglicane ne s'entend que de l'Eglise Hérétique & Schismatique d'Angleterre, depuis Henri VIII. Voy. ANGLICAN. Les privilèges de l'Eglise Gallicane l'ont garantie de plusieurs entreprises qu'on vouloit faire sur elle. Dès le premier établissement du Christianisme on désigna l'Eglise de France par le nom de l'Eglise Gallicane, pour distinguer le Diocèse des Gaules par cette dénomination.

On dit souvent au pluriel, les Eglises Grecques, ou les Eglises d'Orient. Les Eglises Latines, les Eglises d'Occident. Les Eglises des Gaules, les Eglises d'Espagne, d'Afrique, &c. dans le même sens que l'Eglise Grecque, l'Eglise Latine, &c.

EGLISE, signifie aussi un Temple bâti & destiné à l'honneur de Dieu, & ordinairement sous l'invocation de quelque Saint. On dit bénir une Eglise, consacrer une Eglise, fonder une Eglise, bâtir une Eglise. Combien voit-on de gens courir à l'Eglise moins par dévotion & par devoir, que par coutume & par bienfaisance? FLÉCH. Eglise Primatiale, Métropolitaine, ou Episcopale & Cathédrale, c'est celle qui est sous la direction d'un Primat, d'un Métropolitain, d'un Evêque: Eglise Collégiale, c'est celle qui est desservie par des Chanoines sans Siège Episcopal: Eglise Paroissiale, qu'on a appelée autrefois Eglise Cardinale, est celle où il y a des Prêtres & un Curé qui administrent les Sacramens au peuple. La grande Eglise, est l'Eglise principale, la plus considérable d'une ville. L'Evêque peut ériger une Eglise ou Bénédicte simple en Eglise Paroissiale. Eglise Succursale, est celle qui sert d'aide à une Paroissiale, quand elle est trop étendue: Eglise d'Abbaye, de Prieuré; celle où les Religieux font le service: Eglise de Notre-Dame, de Saint Laurent, Eglise dédiée à la Vierge, à S. Laurent; c'est-à-dire, à Dieu seul, sous l'invocation de la Sainte Vierge, de S. Laurent, &c. Eglise Mère, ou Martiale, à la différence de ses filles, qui lui obéissent. La première Eglise qui a été bâtie publiquement par les Chrétiens a été, à ce qu'on prétend, celle de S. Sauveur à Rome, fondée par Constantin, comme on voit dans les Epîtres du Pape Nicolas VII. Quelques Auteurs ont écrit que S. Pierre & S. Jean en bâtirent une à dix-huit mille de Jérusalem, à l'honneur de la Vierge, & de son vivant, où l'on mit son portrait peint par Saint Luc. D'autres ont cru que plusieurs Eglises qui portent le nom de S. Pierre le Vif, ont été bâties à l'honneur de cet Apôtre avant sa mort.

On dit, en ce sens, Livres d'Eglise, ceux où sont contenus les chants ou les prières de l'Eglise. Homme d'Eglise, un Ecclésiastique, celui qui est destiné au service de quelque Eglise. Les gens d'Eglise. Habit d'Eglise.

GRANDE EGLISE, se dit en plusieurs endroits de la principale Eglise de quelque lieu. Dans l'Histoire & la Liturgie Grecque, on appelle grande Eglise, l'Eglise de Sainte Sophie, où est le Siège du Patriarche de Constantinople: elle a été fondée par Constantin, & consacrée sous l'Empire de Justinien: elle étoit alors si magnifique, par la grandeur & la beauté de ses bâtimens, par la multitude &

la richesse de ses ornemens & de ses vases, que Justinien, à la cérémonie de sa consécration, s'écria: *ὡκυρωσθε με ὡς Σαλομών. Je l'ai surpassé, Salomon!* L'Eglise de Sainte Sophie a mérité le nom de Grande Eglise, par la grandeur de son dôme, un des plus grands & des premiers qui aient été bâtis: il a 18 toises de diamètre. Voy. PROCOPE, EVAGRIUS, CODINUS, GYLLIUS, le P. GOAR, sur l'Euchologe des Grecs, &c.

On s'appelle, encore improprement, & par abus, Eglises, des assemblées qui se sont séparées de l'Eglise Universelle. Les Eglises Protestantes d'Allemagne. Les Eglises prétendues Réformées de France. Eglise Anglicane. Voyez ANGLICAN. Le Roi d'Angleterre se dit le chef de l'Eglise Anglicane.

EGLISE, par rapport à l'Architecture, est un grand vaisseau en longueur, avec nef, chœur, bas côtés, chapelles, clocher, &c. Mathurin Joullé, dans son *Art de Charpenterie*, réimprimé en 1702. avec les additions de M. de la Hire le fils, a traité de la charpenterie d'une Eglise. La nef est séparée du chœur, & des côtés qui environnent le chœur. Le peuple se met ordinairement dans la nef. Les ailes d'une Eglise, ou les bas côtés, sont les deux voûtes qui sont à côté de la grande voûte. Une Eglise simple, est celle qui n'a que la nef & le chœur. Eglise à bas côtés, est celle qui a un rang de portiques en manière de galerie voûtée, avec chapelles en son pourtour. Eglises à doubles côtés, est celle qui a en son pourtour deux rangs de galeries avec chapelles. Eglise en Croix Grecque, est celle dont la longueur de la croisée est égale à celle de la nef: elle est ainsi nommée, tant parce qu'elle a la figure de la Croix des Grecs, que parce que la plupart de leurs Eglises sont bâties de cette manière. Eglise en Croix Latine, est celle dont la nef est plus longue que la croisée. Eglise en rotonde, est celle dont le plan est un cercle parfait. Eglise souterraine, est celle qui est au-dessous d'une autre, & beaucoup plus basse que le rez-de-chaussée. M. Frézier Ingénieur, & le R. P. Cordemoy, Chanoine Régulier, ont long-temps & s'avamment disputé dans les Journaux de Trévoux sur la forme ancienne & moderne des Eglises & sur la meilleure manière de les bâtir.

Les Eglises, chez les Grecs, lorsqu'elles avoient toutes leurs parties, étoient bâties de la manière qui suit. D'abord il y avoit un portique appelé *Avant-nef*, *πρόναος*: ce portique étoit orné de colonnes du côté extérieur, & borné du côté intérieur par un mur, au milieu duquel étoit la porte par où l'on entroit dans un second portique. Le premier de ces portiques étoit destiné pour les Energumènes, & pour les Pénitens qui étoient au premier degré de pénitence. Le second portique suivait le premier en avançant vers l'autel; il étoit beaucoup plus grand que le premier, & étoit destiné pour les Pénitens du second ordre, & pour les Cathécumènes; c'est pour cela qu'on l'appelloit *νάρθηξ*, *serula*, parce que ceux qui y étoient commençoient à être soumis à la discipline de l'Eglise: ces deux portiques occupoient à-peu-près le tiers de l'espace que toute l'Eglise comprenoit. Du second portique on entroit dans la nef, *ναός*: elle étoit aussi grande que les deux portiques, & occupoit le tiers de l'Eglise. Au milieu, ou à un des côtés de la nef, étoit l'ambon, où les Diacres & les Prêtres montoient pour lire l'Evangile & pour prêcher. Après la nef étoit le chœur, orné de sièges tout autour: le premier siège à droite, vers le sanctuaire, étoit occupé par celui qui présidoit au chœur. Au milieu il y avoit une place pour les Chantres, & derrière un analoge; & quelquefois il y en avoit deux, un de chaque côté. Du chœur on montoit au sanctuaire par des degrés, & on y pouvoit entrer par deux portes pratiquées dans un mur droit, ou un plancher qui seroit le sanctuaire du chœur. Le sanctuaire avoit trois absides dans sa longueur, une grande au mi-

lieu, sous laquelle étoit l'autel couvert d'un baldaquin, ou d'un dais, qui étoit soutenu par quatre colonnes, placées chacune à quelque distance d'un des quatre coins de l'autel. Sous chacune des deux petites abides qui étoient à côté de la grande, il y avoit un autel, ou une table en forme de crédence : la nef étoit destinée pour le peuple qui y faisoit ses prières, & y assistoit au sacrifice : le baptistère étoit au bas de cette partie de l'Eglise, parce que c'est le Baptême qui nous met au nombre des Fidèles, qui nous donne droit d'entrer dans l'Eglise, d'y assister au sacrifice, d'y faire nos prières, & de participer à celles des autres.

Il y a peu d'Eglises aujourd'hui chez les Grecs, qui aient toutes les parties qu'on vient de décrire : la plupart ont été ruinées, ou converties en mosquées : on ne laisse pas d'en voir de belles dans quelques Monastères. Voyez les Notes du P. GOAR sur l'Euchologe, où il a ramassé ce que les Pères & les Auteurs Grecs ont dit des Eglises & de leurs parties.

Dans l'Eglise Latine, quoique les Temples bâtis pour honorer le vrai Dieu aient plusieurs formes différentes, on peut réduire ces formes à deux principales, qui sont la forme d'un navire, & la forme d'une croix. La forme d'un navire se trouve dans les Eglises qui n'ont point de croisée ; & celles qui en ont une, ont la forme d'une croix ; car la nef & le chœur représentent le montant de la croix, & la croisée en représente la traverse. Quelquefois la croisée divise l'Eglise en deux parties égales, ou presque égales : Quelquefois au contraire elle fait une nef beaucoup plus longue que le chœur ; mais d'ordinaire la nef est plus longue de quelque chose que le chœur. Il y a quelques Eglises dont la forme est particulière ; mais elle se rapporte à celle d'une croix ; par exemple, l'Eglise du Vatican, & celle des Dominicains de Sienna, ont la figure d'un T, & celle de Cluni a deux croisées, dont la plus proche de l'Autel est plus petite que l'autre, de même à peu-près que dans les croix qui ont deux traverses, la plus haute est plus petite que celle d'enbas. Voyez les dissertations du P. E. CHAMILLARD, Jésuite, Lettre XVIII.

EGLISE, TEMPLE. Ces deux mots signifient un édifice destiné à l'exercice public de la Religion ; mais, dit M. l'Abbé Girard, *Temple* est du style pompeux ; *Eglise*, du style ordinaire, du moins à l'égard de la Religion Romaine ; car, à l'égard du Paganisme & de la Religion Protestante, on se sert du mot de *Temple*, même dans le style ordinaire, au lieu de celui d'*Eglise*. Ainsi l'on dit le *Temple* de Janus, le *Temple* de Charenton, l'*Eglise* de S. Sulpice.

Temple, paroît avoir quelque chose d'auguste, & signifier proprement un édifice consacré à la Divinité. *Eglise* paroît marquer quelque chose de plus commun, & signifier particulièrement un édifice fait pour l'assemblée des Fidèles. Rien de profane ne doit entrer dans le *Temple* du Seigneur. On ne devrait permettre dans nos Eglises que ce qui peut contribuer à l'édification des Chrétiens. L'esprit & le cœur de l'homme sont les *Temples* du vrai Dieu ; c'est là qu'il veut être adoré. En vain l'on fréquente les Eglises, il n'écoute que ceux qui lui parlent dans leur intérieur.

Cour d'*Eglise*, est la Jurisdiction Ecclésiastique de l'Evêque, qui est exercée par un Official, un Vice-gérant & un Promoteur. Biens d'*Eglise*, ceux qui appartiennent à l'Eglise, quelle qu'elle soit. Conseiller d'*Eglise*, un Conseiller en Cour Laïque à des Ordres. Les honneurs de l'Eglise, ceux qui sont réservés aux Patrons & aux Fondateurs. La Musique d'*Eglise* ; c'est-à-dire, qu'on emploie dans les Eglises, doit être plus grave, plus sérieuse que la Musique séculière, afin d'inspirer de la dévotion au peuple.

On appelle aussi *Eglise* tout l'Etat du Clergé. L'*Eglise* en corps. Quand on assemble les Etats,

l'*Eglise* à le premier rang. Dénoncer une hérésie à l'Eglise, c'est la dénoncer aux Pasteurs de l'Eglise, aux Evêques, au Pape. Ecouter l'Eglise, c'est Ecouter & suivre les avis & les remontrances de ceux qui ont autorité dans l'Eglise. Mariage en face de l'Eglise, c'est celui qui est fait en présence du Ministre de l'Eglise.

EGLISE, se dit d'une espèce de girouette que les Ferblantiers mettent sur les cheminées, pour empêcher la fumée. *Merc. Decemb. 1733.*

EGLISE, se dit proverbialement en ces phrases, Il est gueux comme un rat d'Eglise, c'est-à-dire, Il est si pauvre qu'il n'a pas de quoi manger. Affamé comme un rat d'Eglise. MASCURAT. On dit, près de l'Eglise, & loin de Dieu, de celui qui loge près de l'Eglise, & qui n'y va guère. On appelle un pilier d'Eglise, un dévot qui ne bouge de l'Eglise. On dit aussi, Balayer l'Eglise, pour dire, en sortir le dernier.

L'ETAT, OU LES TERRES DE L'EGLISE. Terme de Géographie. Nom que l'on donne aux terres que le Pape possède en Italie, en qualité de Souverain temporel & immédiat. On dit aussi, Terre de l'Eglise, *Ecclesia Romana*, ou *Summi Pontificis ditioes*. L'Etat de l'Eglise est borné au nord par celui des Vénitiens, & par le golfe de Venise ; au levant par le Royaume de Naples ; au midi par la mer de Toscane ; & il a au couchant la Toscane & les Duchés de Modène, de la Mirandole & de Mantoue. MATY. Rome est la capitale de l'Etat de l'Eglise, qui comprend douze petites Provinces, qui sont la Campagne de Rome, la Sabine, le patrimoine de S. Pierre, le Duché de Castro, l'Orvietan, le Pérugin, le Duché de Spolète, celui d'Urbino, la Marche d'Ancone, la Romagne, le Boulonnois, & le Ferrarois. Quelques Géographes ajoutent le Comté de Citta-di-Castello, les autres le renferment dans le Duché d'Urbino. Le Pape est encore Maître du Duché de Bénévent dans le Royaume de Naples, d'Avignon, & du Comté Vénaisien en Provence, outre plusieurs fiefs en Italie qui relèvent de lui ; mais tout cela n'est point compris dans l'Etat de l'Eglise, ou dans les Terres de l'Eglise.

EGLISH. *Eglisium*. Bourg d'Irlande dans le Comté de Kings en Lagéne. *Eglis* à séance & voix au Parlement d'Irlande.

EGLISOW. Voyez EGLISAW.

EGLOGUE. f. f. *Ecloga*. Quelques-uns écrivent en François *Eclogue* ; mais il est certain que l'on prononce *Eglogue*. Espèce de Poësie Pastorale, où l'on introduit des Bergers qui s'entretiennent. L'*Eglogue* n'est qu'une image de la vie des Bergers. Le P. R. Ainsi je ne fais quelle finesse Sannazar a entendue, à mettre des Pêcheurs au lieu des Bergers, qui étoient en possession de l'*Eglogue*. FONT. Dans l'*Eglogue* on fait dialoguer des Bergers. Ils racontent leurs aventures, leurs peines & leurs plaisirs, ils comparent l'innocence & la douceur de leur vie avec les passions & les soucis dont la nôtre est traversée. Dans l'*Idylle*, c'est nous qui comparons la trouble & les travaux de notre vie avec la tranquillité des Bergers, & la tyrannie de nos passions avec la simplicité de leurs mœurs. *Principes pour la lecture des Poëtes.* L'agrément de l'*Eglogue* n'est pas attaché aux choses rustiques ; mais à ce qu'il y a de tranquille dans la vie de la campagne. Parce que des Bergers sont des personnages agréables, on en abuse, & pourvu qu'on ait parlé de fougère & de chalumeaux, on croit avoir fait une *Eglogue*. Les Modernes ont eu tort de mettre en *Eglogues* des matières élevées, & de faire chanter aux Bergers les louanges des Rois. Ronfard s'est rendu ridicule en faisant faire dans sa première *Eglogue* l'éloge de Budée & de Vatable, par la Bergère Margot : ces Savans-là ne doivent point être de la connoissance de Margot. A la vérité il faut que les sentimens dont on fait la matière des *Eglogues* soient plus fins & plus délicats que ceux des vrais Bergers ; mais il faut

leur donner la forme la plus simple, & la plus champêtre qu'il est possible. Cependant cette simplicité & cette naïveté n'excluent que les raffinemens excellens, tels que sont ceux des gens du grand monde. FONT. L'emploi de l'*Eglogue* est de

*Chanter Flore, les champs, Pomone, les vergers ;
Au combat de la flûte animer deux Bergers ;
Des plaisirs de l'amour vanter la douce amorce ;
Chanter Narcisse en fleur, couvrir Daphné d'ecorce.*

BOIL.

L'*Eglogue* quelquefois

Rend dignes d'un Consul la campagne & les bois.

ID.

Il y a des *Eglogues* de Théocrite d'un caractère élevé ; & Virgile en a fait aussi d'un haut style. Ainsi l'*Eglogue* élève quelquefois sa voix. MÉT. L'établissement de l'Académie ou Assemblée des Arcadiens à Rome, dont les premiers commencemens ne font que de l'an 1690. a beaucoup renouvelé en Italie le goût des *Eglogues*. Ces Messieurs, qui font l'élite de tout ce qu'il y a de beaux esprits en Italie, prennent le nom de Bergers d'Arcadie, & ne veulent point qu'on traite leur assemblée d'Académie : ils ont chacun comme un nom de guerre, qui est toujours un nom de Berger, & s'attachent particulièrement aux *Eglogues*, comme à des pièces plus propres à leur profession. Le savant M. Crescentini, un des Fondateurs de cette assemblée, qui en a été long-temps Custode ; c'est-à-dire, Président, & qui y porte le nom de Alphésibeo Cario, a écrit les loix & l'établissement des Arcadiens avec les noms de tous ceux qui y ont été reçus jusqu'à présent, à la fin de son livre in-4°. intitulé, *La Bellezza della volgar poesia*, imprimé à Rome en 1700. Les François ne sont pas heureux à réussir en *Eglogues*. Cependant il y a des Connoisseurs qui prétendent que Fontenelle a mieux suivi les véritables règles de l'*Eglogue*, que les Anciens. Les Italiens veulent avoir trop d'esprit, dite les choses trop finement : le caractère de l'*Eglogue* est d'être simple. LE P. RAP. L'*Eglogue* n'est ni fière, ni violente. Si elle est passionnée, elle n'a que de petits emportemens, & de petits désespoirs, qui n'ont rien de fâcheux. Dans l'*Eglogue* Française il faut ranger les rimes féminines & masculines de suite, deux à deux, sans les entrelacer. P. MOURGUES. M. l'Abbé Fraguier a fait une fort belle Dissertation sur l'*Eglogue*.

Ce mot vient du Grec *ελογη*, qui signifie choix. L'*Eglogue* est une Silve, un petit ouvrage, mais remarquable pour son élégance. Ce n'est, selon son étymologie, qu'une pièce choisie, mais l'usage l'a déterminée à signifier une pièce de Poësie courte, & d'un style simple & naturel. Idylle & *Eglogue* sont la même chose selon leur première signification. Les *Eglogues* de Théocrite portent le titre d'Idylles, *ιδύλλια* ; mais l'usage a voulu que le nom d'*Eglogue* se donnât aux pièces dans lesquelles on fait parler des Bergers, & le nom d'Idylle, aux autres pièces de vers qui sont d'un style doux & naturel, comme l'*Eglogue*, mais dans lesquelles on ne fait point parler de Bergers.

Quelques-uns croient qu'on a appelé *Eglogue* un poëme imité d'après un autre, telles qu'étoient les *Eglogues* de Virgile, qui n'étoient que des imitations de Théocrite. D'autres s'imaginent que ce nom vient de *αιξ*, *αιγος*, chèvre, & de *λογος*, discours, comme qui diroit Discours sur les chèvres, ou discours de Pasteurs de chèvres. Mais le P. de la Rue, dans son Commentaire sur Virgile, prétend que l'on eût dit *Αιγολογία*, *Ægologie*, & non pas *Επλογη*, *Eglogue* ; ce qui est vrai, si ce mot eût eu le premier sens ; mais quelque sens qu'on lui eût donné, il eût été écrit par un *αι* en Grec, & en Latin par un *æ*. Gaspard Barthius prétend qu'on ap-

peloit *Eglogue* toutes les pièces de vers d'une grandeur médiocre, mais trop petites pour qu'on leur donnât le nom de livre. C'est ainsi que Stace, dans l'Épître qui est à la tête du III^e livre de ses *Silve*, & dans la préface du Livre IV, appelle ses pièces *Eglogues*, quoiqu'il ne leur ait point donné ce titre. Aufone, dans la préface de son Cupidon crucifié, appelle aussi *Eglogues* ses Idylles ; & Crucé, dans son Commentaire sur Horace, témoigne avoir vu des Manuscrits très anciens, qui donnoient aux Satyres de ce Poëte le nom d'*Eglogues*. Voyez BARTHIVS dans ses Notes sur Stace, L. IV. *Sylvarum* I. & Jacques Crucé dans ses Remarques sur le titre des Satyres d'Horace, à la tête de son Commentaire.

ÉGLOGUE, s'est dit aussi d'autres ouvrages que de pièces de Poësie ; car on a dit les *Eglogues* de Diodore, de Polybe, de Ctésias, de Théophraste, de Strabon ; & en ce sens il ne veut dire autre chose que des Extraits, des Collections ; d'où vient que l'on appeloit Eclogaire, un Savant qui avoit fait beaucoup de collections des Auteurs qu'il avoit lus.

ÉGLOGAIRE, ou ECLOGAIRE. f. m. Faiseur de Collections, Savant qui fait des Eclogues, c'est-à-dire, des choix, des collections, des extraits des Auteurs qu'il lit pour s'en servir dans l'occasion. *Eglogarius*. Juste-Lipse, le P. Pétau, Vossius, Selden, Grotius, ont dû être de grands *Eglogaires*. Ce mot ne se dit point en notre langue. On pourroit pourtant s'en servir, en parlant de l'Antiquité, & d'un Auteur à qui elle auroit donné le nom d'*Eglogaire*.

ÉGLON. C'étoit la capitale d'un Royaume de la terre de Chanaan, & la résidence du Roi. Elle fut prise par Josué, & assignée à la Tribu de Juda. *Jos. X. 3. 5. 34. 35. & XV. 39.* Les Septante la nomment Odollan : c'est ce qui a fait qu'Eusèbe, dans son livre des lieux Hébraïques, la confond avec Odolla, & de ces deux villes n'en fait qu'une. Mais le Texte Hébreu les distingue manifestement. De plus, quoique les Septante disent toujours Odollan dans *Josué X. 34. 36.* Nobilius remarque dans ses Scholies que, dans quelques exemplaires, il y a *Αγλων*, ou *Εγλων*, c'est-à-dire, *Aiglon*, ou *Eglon*, au même Chapitre de Josué, v. 5. & 23. Au Chapitre XII. du même livre, v. 12. quelques exemplaires l'appellent *Αδωμ*, & d'autres *ιδωμ* ; mais elle est manifestement distinguée d'Odolla qui suit. Au temps de S. Jérôme c'étoit un grand bourg à 12 stades d'Eleuthéropolis.

ÉGLY. Rivière de France. *Eglis*, *Thelis*, ou *Telis*. L'*Egly* a sa source dans le haut Languedoc, près de Maillac ; traverse une partie du Roussillon, & se décharge dans la Méditerranée, entre le lac de Leucate, & l'embouchure du Tet, ou de la Tet.

E G M.

EGMONT. Bourg des Provinces-Unies. *Egmontium*. Il est dans la Nort-Hollande, environ à une lieue d'Alkmar, du côté du couchant. *Egmont* est séparé par les dunes en deux parties, dont l'une est sur la mer, & l'autre dans les terres. Il y a dans celle-ci un vieux château. Quelques-uns écrivent *Eghmont* : cet *h* n'est point nécessaire en François. La Maison d'*Egmont*, *Egmontana familia*, les Comtes d'*Egmont*, *Egmontani Comites*, Maison illustre dans les Pays-Bas depuis plusieurs siècles, mais éteinte en 1707. par la mort de François Procope, dernier Comte d'*Egmont*. Les Comtes d'*Egmont*, fidèles à leur religion & à leur Prince légitime, ne suivirent point la révolte des Provinces-Unies.

E G N.

EGNATIA. f. f. Nom d'une famille de l'ancienne Rome. *Egnatia gens*. La famille *Egnatia* étoit Plébéienne.

EGNATULEIA. f. f. Nom d'une famille Romaine.

Egnatuleia. On ne connoît la famille *Egnatuleia* que par Cicéron, qui parle d'un *Egnatuleius* dans sa troisième & sa cinquième Philippique, & par quelques victoriats, ou médailles qui sont rares.

E G O.

EGOBILLE. f. m. Nom d'homme. *Scubiculus*, *Scuvidus*, *Scubilius*. Saint Scubicule, ou Scuviceule, que nous appelons *S. Egoille*, étoit Diacre de l'Evêque S. Nicaise, Apôtre du Vexin François, & il fut martyrisé avec lui, Saint Cerin & Sainte Planche.

De *Scubiculus* on a fait *Escubicule*, *Escubiele*, *Escubiele*, *Escubille*, *Ecobille*, *Egobille*.

ÉGOGER. v. a. Terme de Tanneur. C'est ôter avec le couteau tranchant les extrémités superflues du veau du côté de la chair, comme les oreilles & le bout de la queue. *Rescindere*, *praescindere*. *Egoger* un veau.

ÉGOHINE. f. f. Terme d'Artisan. C'est ce qu'on appelle autrement une *scie à main*. *Serrula manualis*, ou *manuaria*.

On se sert de cet instrument en Jardinage, pour scier les branches des arbres fruitiers, trop grosses ou trop dures pour être coupées avec la serpe.

ÉGOISER. v. n. Se dit de ces personnes pleines d'elles-mêmes, qui rapportent tout à elles, qui ne parlent que d'elles, & qui se citent à tous momens. Personne n'a jamais tant *égoïsé* que les deux Scaligers dans toutes les assemblées où ils se trouvoient: ils ont même extrêmement *égoïsé* dans leurs ouvrages. Les gens de métier *égoïsent* beaucoup, comme on dit, & sont, à tous momens, pleins de retours sur eux-mêmes. *Mémoires de Trevoux*.

ÉGOISME. f. m. Mot inventé par Messieurs de Port-Royal, & adopté dans notre langue pour exprimer le ridicule amour-propre, qui consiste à parler trop de soi, à se citer sans cesse, ou qui rapporte tout à soi. *L'egoïsme* provient nécessairement d'un grand fonds d'amour-propre & de suffisance. Il va très-bien avec la petitesse d'esprit, & suppose presque toujours une mauvaise éducation.

ÉGOISME, se dit aussi de l'opinion de certains Philosophes qui prétendent qu'on ne peut être sûr que de sa propre existence. Voyez **EGOMET**.

ÉGOISTES. f. m. La même chose qu'**EGOMETS**. *Egoïste* est plus dans l'analogie de la langue.

ÉGOMET, & mieux **ÉGOISTE**. f. m. Nom que l'on donne à certains Philosophes outrés & ridicules, qui prétendent qu'il n'est point prouvé qu'il y ait dans l'Univers d'autres êtres qu'eux, que rien n'existe hors d'eux. Le ciel, la terre, la mer & tous les objets qu'ils tenferment, ou paroissent renfermer; le soleil & les astres qui brillent à leurs yeux; les animaux qu'ils s'imaginent voir; les alimens, dont il leur semble se nourrir, tous les corps en un mot n'existent point: il n'y a hors de nous rien de réel, & nos sensations ne supposent point nécessairement qu'il y ait quelque chose hors de nous, parce que Dieu peut les produire dans notre ame par lui-même, & sans le secours d'aucun objet existant hors de nous. Telle est la Philosophie des *Egomets*, Philosophie la plus absurde & la plus insensée qui fût jamais, même dans les principes des *Egomets*; car enfin ces Philosophes reconnoissent un Dieu avec Descartes leur maître: c'est même Dieu, qui, selon eux, fait en moi toutes les impressions des êtres que je m'imaginer voir, entendre, toucher, sentir; & Dieu est un être infiniment parfait, selon Descartes encore, qui prouve métaphysiquement l'existence de Dieu par l'existence de l'assemblage de toutes les perfections possibles. Il est donc métaphysiquement certain qu'il y a un Dieu, & que Dieu est infiniment parfait: or, il n'est pas moins métaphysiquement certain qu'un être infiniment parfait ne peut être un fraudeur, ni un trompeur, qui pendant 50, 60 & 80 ans, à tous les momens

de ma vie, me faire illusion, & m'engage à prendre pour des réalités cent chimères qui n'existerent jamais; & cela, sans qu'il puisse y avoir aucun dessein raisonnable, aucun bien, aucune fin louable, honnête ou utile. Il est donc métaphysiquement sûr qu'il est des êtres hors de moi. Berkeley a fait tous ses efforts pour établir une opinion aussi extravagante.

Egomets est un pronom latin, qui signifie *moi-même*. On en a fait le nom de ces Philosophes, parce que chacun d'eux croit que lui seul est tout l'Univers, & qu'il n'y a rien hors de lui.

EGOPHORE. adj. f. Surnom de Junon. Hercule, après s'être vengé de ses ennemis, bâtit un temple à Junon dans Lacédémone, parce qu'il ne l'avoit pas trouvée contrainte à la vengeance qu'il avoit tirée de ses ennemis, & lui immola une chèvre, d'où elle prit le surnom d'*Egophore*, c'est-à-dire, *porte-chèvre*.

ÉGORGER. v. a. Couper la gorge. *Jugulare*, *maclare*. *Egorger* des bœufs & des moutons dans un sacrifice. *Egorger* une victime. ABLANC.

ÉGORGER, signifie aussi, assassiner, tuer des hommes qu'on surprend, de quelque manière qu'on les tue. *Occidere*, *maclare*, *trucidare*. Aux Vêpres Siciliennes, tous les François furent *égorés*.

De peur de perdre un liard, souffrez qu'on vous égorge. BOIL.

L'homme seul, l'homme seul en sa fureur extrême, Met un brutal honneur à s'égorger soi-même. ID.

ÉGORGER, signifie, figurément, Rançonner les gens, les faire payer plus qu'ils ne doivent, plus qu'ils ne peuvent payer. *Opprimere*. On *égorge* les passans dans cette hôtellerie. Un Receveur des tailles peut bien se faire payer, mais il ne faut pas qu'il *égorge* les gens.

Il signifie à-peu-près dans le même sens, porter un préjudice considérable à la fortune de quelqu'un. Il étoit en train de faire fortune à la Cour; on l'a *égoré*. Ce Tuteur a *égoré* son pupille. AC. FR.

ÉGORGÉ, ÉE. part.

EGOSILLER. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel. *S'egosiller*. v. récip. Crier de toute sa force, jusqu'à se faire mal à la gorge. *Faucibus contendere*, *fauces elidere*. Je m'*egosille* à force de vous parler, & vous ne me répondez pas. SCAR. La Comtesse s'*egosille*, le Comte prend son fausset. MAD. DE SEV. Il se dit aussi d'un oiseau qui chante beaucoup, & fort haut. Cette foyette s'*egosille*. *S'egosiller* n'est que du style familier.

On l'a dit autrefois au propre, & il signifioit, *Egorger*, couper le gosier.

EGOSPOTAMOS, ou **EGOPOTAMOS**. Nom de lieu. *Ægospotamos*, *Flumen Ægos*, & non pas *Hegonis promontorium*; comme a dit Maty. *Egospotamos* est un Cap de Macédoine, près de l'embouchure de la rivière de Châbro, & qui s'avance dans le golfe de Saloniki, entre la ville de ce nom, & celle de Cassandria. MATY.

On trouve aussi un *Egospotamos* dans l'Antiquité. *Æmilius Probus* le nomme *Ægos flumen*, dans Lyfandre, dans Alcibiade & dans Conon. Mela, qui en parle, L. II. c. 2. met ce lieu dans la Thrace, dit qu'il est célèbre par le naufrage d'une flotte Athénienne, & l'appelle *Flumen Ægos*; Pline qui, L. II. c. 58. le nomme de même que *Probus*, le met aussi dans la Thrace, & conte qu'on y voyoit de son temps, une pierre de la grandeur d'un char, & d'une couleur noirâtre, comme si elle avoit été au feu, laquelle étoit tombée du Soleil, au temps & au jour que l'avoit prédit *Anaxagoras de Clazomène*. Strabon, L. VI. donne à ce lieu un nom pluriel, *Ægopotami*. Plutarque dans Alcibiade, le place sur les bords de l'Hellefpont. Ainsi *Ægopotamos* des anciens étoit bien éloigné de celui de Maty,

s'il y en a un à l'endroit qu'il indique. Il paroît par tous ces Auteurs, & sur-tout par Emilius Probus & par Plutarque dans Alcibiade & dans Lyfandre, que c'étoit une ville & un beau port de mer. Tzet-zès dit expreffément que c'étoit une ville; & le P. Chamillard, Jéfuite, a depuis peu une médaille qui le montre. Elle est de petit bronze. D'un côté c'est une belle tête de femme, coiffée d'une manière fort particulière, c'est-à-dire, d'un bonnet, ce semble, en forme de corbeille, & autour duquel il y a une couronne de laurier. Elle a des boucles d'oreilles à trois pendants. Au revers c'est une chèvre, avec ces lettres ΑΙΓΟΠΟ, c'est-à-dire, ΑΙΓΟΠΟΤΑΜΟΥ, ou ΑΙΓΟΠΟΤΑΜΩΝ, ou ΑΙΓΟΠΟΤΑΜΙΩΝ.

Ce nom est composé de *αἴς*, *αἴγος*, Chèvre, & de *ποταμός* fleuve; & signifie, *Le fleuve de la Chèvre*. Ce n'est pourtant pas un fleuve, mais une ville, comme nous venons de le montrer. Peut-être étoit-elle située à l'embouchure d'un fleuve, dont elle avoit pris le nom comme beaucoup d'autres villes.

ÉGOUSSER. v. a. *Egouffer* des pois & des fèves. Dites & voyez ECOSSER.

ÉGOUT. f. m. L'écoulement des eaux qui viennent de quelque endroit. *Stillicidium*. L'égout des terres est ce qui grossit les sources, les fontaines. Il a recueilli l'égout de plusieurs sources & fontaines, l'égout des eaux de tous les environs, pour les conduire dans un réservoir.

ÉGOUT, se dit aussi des canaux par où se déchargent les immondices des villes. *Latrina*, *cloaca*. Les égouts de Paris sont encombrés: En hiver, les eaux de la rivière entrent par les égouts.

ÉGOUT, se dit, par ressemblance, des plaies, lorsqu'on laisse un creux, un conduit pour faire écouler la sanie, le pus, le sang extravasé, &c. On se sert d'une tente à la gastrophie, & on l'applique à la partie inférieure de la plaie pour y conserver un égout. DIONIS.

Ce mot vient du primitif, *goutte*, *gutta*.

ÉGOUT, signifie aussi une servitude acquise à un héritage, qui lui donne le droit de faire passer ses eaux pluviales sur un héritage voisin: ce qui s'appelle en Droit, *stillicidium*.

ÉGOUT, en termes de Couvreur, se dit aussi des tuiles & des ardoises, qui avancent en faillie au-delà de l'entablement, par où s'égouttent les eaux pluviales, pour les jeter loin du mur de face: ce qu'en Latin on appelle *subgrundia*.

On dit, figurément, qu'une ville, qu'un lieu est l'égout du pays; pour dire, le lieu où se rendent les gens de mauvaise vie, les vagabonds, &c.

ÉGOUT, f. m. Terme de Miroitier. Les Ouvriers qui mettent les glaces au teint, appellent de la sorte une grande table de bois sans chassis, sur laquelle ils mettent la glace, 24 heures après qu'elle a été étamée, pour en faire égoutter le vis-à-vis.

ÉGOUTTER. v. récip. Se dit de certaines choses dont on fait peu-à-peu écouler l'humidité. Faites égoutter ce morceau de morue. On laisse égoutter les cardes avant que de verser la sauce dessus. Ce fromage s'égouttera en peu de temps. L'Auteur de l'instruction pour les confitures, donne à ce verbe égoutter la signification & le régime d'un verbe actif, quand il dit, vous les laissez dans le sucre jusqu'au lendemain, que vous les égouttez. La Quintinie dit aussi, J'ai mis une partie de mes terres en ados pour les égoutter. *Exficcare*, *exhaurire guttatim*.

ÉGOUTTER une glace. C'est en faire écouler le vis-à-vis, qu'on a mis de trop sur la feuille d'étain, avec laquelle on l'étame.

ÉGOUTTER la chandelle. C'est la mettre sur l'établi, après chaque plaingueur qu'on lui donne, afin qu'elle s'y sèche, & que le suif se prenne & se durcisse.

ÉGOUTTER, terme de Chapelier, qui exprime la façon qu'on donne aux chapeaux avec la pièce de cuivre, lorsqu'encore tous chauds & tous mouillés, après être sortis de la foule, on les met sur la

forme de bois, afin de les dresser & de les enformer. ENCYC.

ÉCOUTTE, ÉE. part.

ÉGOUTTOIR, f. m. Terme de Cartonier. Ais assemblés l'un contre l'autre sans être joints, sur lesquels on fait égoutter les formes. *Stillatoris tabula*.

ÉGOUTTOIR. Morceau de bois long d'environ trois pieds, gros comme le bras, avec des rangs de chevilles de part & d'autre, sur lequel on met égoutter la vaisselle. Les Menuisiers appellent cette sorte de machine, un *herisson*; mais la plupart des gens du monde, qui ne savent pas les mots propres des Arts, la nomment un *égouttoir*. On peut dire l'un & l'autre.

On donne encore le nom d'*égouttoir*, en marine, au treillis sur lequel on met égoutter les cordages qui viennent d'être goudonnés.

E G R.

EGRA. Rivière d'Allemagne; qu'on appelle autrement *Eger*, ou *Egre*. L'*Egra* prend sa source dans les montagnes du Marquifat de Culmbach, aux extrémités de la Franconie, du côté de l'Est, entre peu après dans la Bohême par la ville d'*Egra*, & se jette dans l'Elbe à quelques lieues au-dessus de Leitoméritz. *Egra*.

EGRA. Ville de Bohême, que l'on appelle aussi *Eger*, ou *Egre*, & *Heb*, ou *Cheb*, en Latin *Egra*. Cette ville est devenue célèbre, par le long siège que soutint M. le Marquis d'Herouville, Lieutenant-Général des armées du Roi, avec une poignée de monde, contre un corps considérable de troupes. Voyez MONNOIE OBSIDIONALE.

ÉGRAFIGNER. v. a. Vieux mot, qui signifioit autrefois, écrire mal & peu lisiblement. *Scribillare*.

Ce mot vient de *graphium*, qui étoit un style de fer, dont les anciens se servoient à écrire; ou plutôt de *griffe*. Il n'est plus en usage qu'en cette phrase, les chats lui avoient tout *égrafigné* le visage.

ÉGRAINER, v. a. Terme d'agriculture & de jardinage. Faire tomber les graines ou les grains. On *égraine* les épis en les froissant dans les mains, & l'on *égraine* (plus communément) on *égrappe* les raisins, afin que le vin soit plus délicat. *Grana excutere*. L'ACAD. écrit *égrener*.

ÉGRAINE, ÉE. part. Blé *égrainé*. Fenouil, anis *égrainé*. Il est aussi réciproque. Quand le blé est trop mûr, il *s'égraine*. La sécheresse fait *égrainer* les raisins.

ÉGRAINOIRE. f. f. Terme d'Oiselier. C'est une petite cage de bois, où quelques bâtons qu'on lève servent de porte; on les nomme aussi cages basses & muettes. Les Oiseliers & autres qui font le commerce des oiseaux de chant, sont obligés de mettre les femelles dans des *égrainoires*.

ÉGRAPPER. v. a. Terme d'Agriculture, qui se dit du raisin. Ôter la grappe du raisin pour en faire de meilleur vin, ou de crainte qu'il ne contracte le goût de la grappe: ce qui se fait dans la tine, ou autre vaisseau, à mesure qu'on y apporte le raisin pour être foulé; ou quand on le jette dans la cuve. *Racemi grana decutere*, *excutere*, *uvarum scapos extrahere*.

ÉGRAPPÉ, ÉE. part. Vendange *égrappée*.

ÉGRATIGNER. v. a. Faire une déchirure à la peau avec des ongles, une épingle, ou quelque petit ferrement pointu. *Vellicare*, *lacerare*, *discerpere*, *notare unguibus*. Quand deux harangères se sont battues, elles ont le visage tout *égratigné*. Une épingle cachée *égratigne* souvent la main, un chat *égratigne*.

Ce mot vient de *ingratignare*, qu'on a dit, dans la basse Latinité, pour signifier *déchirer avec les ongles*. Mais il y a plus d'apparence, selon quelques-uns, qu'il vient de *erastnem*, vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, qui signifie *égratignure*. M. Huet le dérive de *gratter*.

ÉGRATIGNER, se dit, figurément & comiquement, en amour. C'est, Effleurer tant soit peu le cœur par les charmes

charmes de sa beauté. Elle commence à égratigner les cœurs.

ÉGRATIGNER, en termes de découpeur, c'est faire des coupures sur une étoffe de soie, former diverses figures en effleurant la superficie de l'étoffe. *Inade-re. Égratigner du latin.*

ÉGRATIGNER, terme de Peinture, qui se dit d'une manière de peindre à fresque. Manière *egrag-née. Voyez ÉGRATIGNEE.*

On dit, proverbiallement : S'il ne peut mordre il égratigne ; pour dire, qu'il fait tout le mal qu'il peut faire.

ÉGRATIGNEE, ÉE. part. *Vellitatus, disceptus, dis-fectus.*

ÉGRATIGNÉE, terme de Graveur. On dit qu'une planche gravée n'est qu'égratignée, lorsque le cuivre n'a pas été coupé avec hardiesse & netteté. Ac. FR.

On dit, en termes de Peinture, Dessin *égrati-gne* : & cela se dit d'une manière de peindre de blanc & de noir, que les Italiens nomment *sgraffi-to* ; ce qui se fait en détrempant du mortier de chaux & de sable à l'ordinaire, auquel de la paille brûlée qu'on y mêle, donne une couleur noirâtre. Après qu'on a fait un enduit bien uni de ce mor-tier, on le couvre d'une couche de blanc de chaux, ou d'un enduit bien blanc & bien poli, puis on ponce les cartons dessus pour desliner ce qu'on veut, & pour le graver ensuite avec un fer pointu. Ce fer découvrant le blanc de chaux qui cache le premier enduit, composé de noir, fait paroître l'ouvrage comme si on l'avoit desiné à la plume avec du noir. Lorsqu'il est achevé, on passe une teinte d'eau un peu obscure sur tout le blanc qui sert de fond, ce qui détache davantage les figures, & fait qu'elles paroissent comme celles qu'on lave sur du papier. Quand on ne représente que quelques grotesques ou feuillages, on ne fait qu'ombrer le fond avec cette eau auprès des contours qui doivent porter ombre. Le Mortuo d'Alfetto, Peintre Italien, a travaillé de clair obscur de la manière qu'on appelle *egragi-gnée*, en italien *sgraffito*. DE PILES.

ÉGRATIGNEUR, EUSE. f. m. & f. Celui ou celle qui égratigne. C'est aussi la même chose que Décou-peur. *Incisor, dissector.*

ÉGRATIGNOIR, f. m. Espèce de canif ébréché, & dentelé comme une scie, dont les Egratigneurs se servent pour découper du latin.

ÉGRATIGNURE, f. f. Légère blessure qui se fait sur la peau quand on l'égratigne. *Incisio, vellitatio, evulso cutis.* Cet homme a une vilaine *égratignure* au visage.

J'aimerois mieux souffrir la peine la plus dure.

Qu'il eut reçu pour moi la moindre égratignure. MOL.

On le dit quelquefois d'une blessure légère. Ce coup d'épée n'est pas profond, ce n'est qu'une *égratignure*.

On dit, proverbiallement, d'une personne mal en-durante ou trop délicate : qu'elle ne sauroit souffrir la moindre *égratignure*.

ÉGRATIGNURE. Ouvrage que fait l'Egratigneur sur une étoffe.

ÉGRAVILLONNER, v. a. Terme de Jardinage, qui se dit des arbres qu'on lève en motte. C'est empor-ter la terre usée, qui est engagée entre les ruines d'un arbre qu'on lève en motte, pour y en substituer de nouvelle. Il ne faut pas manquer d'*égravil-lonner* les mottes des arbres qu'on dépose ou qu'on décaisse. Après avoir tout autour & au-dessous, re-tranché la motte environ des deux tiers, pour lors avec la pointe de la serpette, ou quelque autre morceau de fer pointu, on retire d'entre les racines un peu de la terre qui y étoit, afin que ces racines se trouvant ensuite garnies d'une terre nouvelle, puissent profiter des sels qui y sont contenus, & par ce moyen prendre une nou-velle vigueur. *Radicibus arboris glareolam excute-*
Tome III.

tere, auferre. Lorsqu'on rencaisse les oranges, il ne faut pas oublier de les *égravillonner*. LAGR. Cet Auteur dit en Latin *glareare* ; mais il a forgé ce mot qui n'est pas Latin.

ÉGRAVILLONNER, est composé de la préposition *e*, qui, dans la composition, signifie séparation, retran-chement ; & du mot *gravier*, ou *gravillon*, c'est-à-dire, petit gravier. *Egravillonner*, c'est ôter le gravier.

ÉGRAVILLONNE, ÉE. part.

ÉGREFIN. Voyez AIGREUN. Poisson de mer.

EGREMONT. Bourg ou petite ville du Comté de Cumberland en Angleterre. *Egremontium*. Il est près de la mer d'Irlande, vis-à-vis de l'Isle de Man.

ÉGRENER, v. a. Faire tomber la graine d'une plante, le grain d'un épi, d'une gouffe. *Excitare grana*. On le dit des petits fruits qu'on sépare de la queue. *Egrener* des raisins, des groseilles. *Egrener* du fenouil, du blé.

L'Académie écrit *egrener*. J'aimerois mieux dire *égrainer*, puisque c'est faire sortir les grains de l'épi, ou les graines des plantes, ou détacher les grains de raisin de la grappe.

ÉGRENE, ÉE. part. Il se dit des pièces d'étoffes, qui ne sont point emballées. Je vous envoie dix piè-ces de serge *égrenee* ; c'est-à-dire, qui n'ont point d'emballage. Ce terme n'est guère d'usage que dans la province de Berry.

ÉGRIBOS. C'est le nom que les habitans du pays donnent à l'Isle & à la ville de Nègrepont. Voyez ce mot.

ÉGRILLARD, ARDE. adj. & s. Éveillé, vig, gail-lard, alerte. *Latus, alacer, fervidus*. Ne vous fiez pas trop à cet homme-là, c'est un *égrillard* qui vous trompera. *Éil égrillard*. SCAR. Tu Dieu ! quelle *égrillarde* ! MOL. Je dénie la Muse *égrillarde* d'en pouvoir faire la critique. MAD. DU NOYER, *Lectr.*

Ce mot ne peut être employé que dans le discours familier.

ÉGRILLOIR, f. m. Grille faite de plusieurs pieux fichés & liés ensemble, qu'on met à la décharge d'un étang, ou dans les petites rivières, pour en laisser passer les eaux, & empêcher que le poisson n'en sorte.

ÉGRISER, v. a. Les Lapidaires appellent *égriser* lorsqu'ils frottent deux diamans l'un contre l'autre, pour les user & les polir, en ôtant ce qu'il y a de rude & d'imparfait. *Deterere, atterere*. C'est la seu-le manière de les tailler, parce que le diamant est si dur, que nulle autre chose ne le peut manger & user, que le diamant même.

On *égrise* aussi le verre en le frottant avec du sable, ou en le passant sur la meule. Le verre *égrise* devient opaque. PLUCHE.

ÉGRISOIR, f. m. Boite qui sert lorsqu'on égrise les diamans. *Capsula poliendis ac terendis lapillis*. Pen-dant qu'on frotte les deux diamans cimentés cha-cun sur un bâton, la poudre qui en sort, tombe dans l'*égrisoir* ; cette poudre sert ensuite à tailler & à polir d'autres diamans.

ÉGRUGEOIRE, f. f. ou **ÉGRUGEOIR**, f. m. qui est seul usité. Ustensile de cuisine servant à égruger. Il est fait de fer blanc, percé de trous fort petits, qui rendent sa surface extérieure rude & raboteuse. *Radula*. L'*égrugeoire* fait tomber des menues parties des corps qu'on frotte contre.

On le dit, plus ordinairement, d'un petit vais-seau de bois dans lequel on égruge, on brise le sel par le moyen du pilon. *Vas, vasum ligneum frian-do salis*.

ÉGRUGEOIR, f. m. Terme de Cordier. Instrument qui ressemble à un banc, qui n'a que deux pieds à un de ses bouts, qui est garni à cette extrémité d'une rangée de dents semblables à celles d'un ra-teau, l'autre bout, qui porte par terre, est chargé de pierres : en peignant l'extrémité du chanvre fe-melle avec les dents de l'*égrugeoir*, on fait tomber le chenevi avec ses enveloppes.

EGRUGER. v. a. Pulvériser, mettre en parties menues quelque chose de dur avec la rape, le couteau, ou autre instrument, plus ordinairement dans un égrugeoir. *Infricare. Egruger* du sucre, de la muscade, du poivre, du sel.

ÉGRUGE, ÉE. part.

ÉGRUGEURE. f. f. Partie menue qui se sépare d'un corps dur par la friction ou rencontre d'un autre plus dur. *Particula friata.* Il n'est pas usité.

E G U.

ÉGUE-LE-CUINGIL. Ville d'Afrique, dans la province de Héra, au Royaume de Maroc. Elle est à deux lieues d'Eildevet, du côté du midi.

ÉGUEER. v. a. Voyez AIGUAYER.

ÉGUEUILLE, ou **EGUEILLE.** f. f. pout *éguille,* ou *aiguille,* suivant l'ancienne manière de prononcer ce mot, qui est encore en usage dans quelques Provinces.

*S'elle n'a mains belles & nettes,
Ou de cirons, ou de buhettes;
Gard que laisser ne les y veuille,
Face les oster à l'esguille.* ROM. DE LA ROSE.

ÉGUEULER. v. a. Casser le haut du goulot d'une bouteille, d'un pot, d'une cruche. *Os frangere.*

On dit, en style populaire & bas, qu'un homme s'est *égueulé* à force de crier, quand il a crié si fort, qu'il ne peut plus parler.

ÉGUEULÉ, ÉE. part. Cruche *égueulée.*

Il s'emploie quelquefois substantivement, & on dit, figurément & ballement, d'une personne qui dit des grossièretés, C'est un *égueulé*, c'est une franche *égueulée.* ACAD. FR. *Os durum.*

ÉGUIÈRE. Voyez AIGUIÈRE.

ÉGUILLAS. f. m. pl. Etrennes chez les Petcherons; mot qui est abrégé d'AU-guy-l'an-neuf, CHASTELAIN, *Martyrol.* Voyez AU-guy - L'AN-neuf. Cependant, puisqu'il signifie Etrennes au Pêche, *Xenia, strena;* il y a étendu sa signification.

ÉGUILLE. f. f. *Acus.* Voyez AIGUILLE.

On appelle en Marine, fond d'*Eguille,* le sol ou surface de la terre sous l'eau, dans lequel on trouve, par le moyen de la sonde, une infinité de petits coquillages gros comme de petits fers d'aiguillettes, & terminés en pointe.

☞ **ÉGUILLAGE,** f. m. Terme de Marine. Voyez ÉGUILLETER.

ÉGUILLETER, v. a. Terme de Marine. *Eguilleter* les canons. C'est les amarrer fortement dans un gros temps. *Fortius alligare, constringere ligulis.*

ÉGUILLETTE. Voy. AIGUILLETTE.

☞ **ÉGUILLETTE.** f. m. Nom qu'on donne en Bretagne à un poisson de mer, connu ailleurs sous le nom d'Orphie. Voy. ce mot.

ÉGUILLETTE. f. f. *Ligula funicularum quoddam genus.* Terme de Marine. C'est le nom qu'on donne à de menues cordes qui servent à divers usages; comme à éguilleter les canons, les bossés, & à tenir la tête des grandes voiles dans les râdeaux. Cet amarage s'appelle Eguilletage.

ÉGUILLETES DE PONTON. Ce sont des pièces de bois qui sont posées sur le haut des côtés d'un ponton, où l'on amarre les attrapes.

ÉGUILLON, } AIGUILLON.

☞ **ÉGUILLONNER,** } Voyez { AIGUILLONNER.

EGUISER, } AIGUISER.

E G Y.

ÉGYPTE. *Ægyptus.* C'étoit chez les anciens une partie de l'Asie, dont le Nil faisoit les bornes: depuis plusieurs siècles, l'*Égypte* est censée de l'Afrique. L'*Égypte* est bornée au levant par l'Isthme de Suez & par la mer Rouge, qui la séparent de l'Arabie heureuse, & de la Pétrée. Elle a au nord la mer Méditerranée; au couchant le Royaume & le dé-

fert de Barca; & au midi la Nubie & la côte d'Alex. Ce pays est renfermé entre le 22 & le 31 degré de latitude septentrionale, & entre le 60 & 63 de longitude. L'*Égypte* ne s'étendoit point autrefois au-delà du Nil: aujourd'hui elle va jusqu'à une grande chaîne de montagnes qui la sépare du Royaume de Barca. Ptolomée est le premier que je sache, qui l'ait mise en Afrique; mais encore après son temps, on a continué de la placer dans l'Asie.

Dans la distribution qui se fit du monde cent ans après le déluge, l'*Égypte* tomba en partage à Cham: de-là vient qu'on lui donna le nom de Terre de Cham, & de Chamie, ou Chémie, & que ce mot se trouve encore dans plusieurs noms Égyptiens, que l'Antiquité nous a conservés, comme Chemmis, Psochemmis, Psitachemmis. L'Écriture appelle l'*Égypte* Mitsraïm, & la terre de Mitsraïm. Voyez ce mot. Les Turcs l'appellent aujourd'hui Elquilet. Chez les Grecs & les Romains, elle n'a point eu d'autre nom que celui d'*Égypte*: les Arabes la nomment *Bardamesser.*

Hérodote, L. II. c. 5. Aristote, *Meteor.* L. I. C. 14. Diodore de Sicile, L. I. p. 25. & L. III. p. 101. & d'autres disent expressément, ou semblent dire, que l'*Égypte* n'est qu'un grand atterrissement produit par le Nil; & les Ethiopiens en étoient si persuadés, que, dans Diodore, L. III. p. 101, c'est le grand argument qu'ils apportent pour prouver qu'ils sont plus anciens que les Égyptiens. Bochart réfute ce sentiment dans son *Phaleg*, L. VI. C. 24. On fait monter le nombre des villes de l'ancienne *Égypte* jusqu'à vingt-deux mille.

L'*Égypte* est partagée en deux par une grande chaîne de montagnes, qui est entre le Nil & la mer Rouge, & qui s'étend du nord au midi. Le pays qui est entre le Nil & ces montagnes, est le pays du monde le plus fertile: on est obligé de jeter du fable sur les terres, pour qu'elles ne portent point trop. Cette fertilité vient du Nil qui déborde tous les ans, & se répand régulièrement sur les terres. Quand il s'est retiré, on sème le froment qui en deux mois pourrit, germe, fleurit, mûrit & se coupe. Les anciens Égyptiens faisoient sur le même fonds deux récoltes de blé. Aujourd'hui on se contente d'une. Après la moisson du froment, on sème l'orge dans le même champ. L'orge est suivi du ris, des melons, des concombres, &c. La terre ne repose que quand une chaleur excessive vient à la dessécher. De sorte que les Anciens ont eu raison d'appeler l'*Égypte*, le grenier de l'Univers. L'*Égypte* fournissoit vingt millions de boisseaux de blé à Rome. DE LA MARE, qui justifie ce calcul dans son *Traité de la Police*, L. V. Tit. IV. C. 2. contre Contarini.

On dit la haute *Égypte*: la basse *Égypte*; cette division est très-ancienne: on la trouve dans le Livre de Tobie, VIII. 3. dans *Æthicus* à la description de l'Asie, & dans Orosius, *Hist.* L. I. C. 2. Bochart remonte encore plus haut, & la trouve dans le nom Mitsraïm, parce que, selon lui, c'est un duel. La haute *Égypte*, ou l'*Égypte* supérieure, comprenoit la Thébaïde & l'Heptanomie, ainsi nommée, parce qu'elle étoit composée de sept nomes, ou petites contrées. L'*Égypte* inférieure, ou la basse *Égypte*, n'étoit autre chose que le Delta, ou les pays que séparoient & qu'arrosoient les sept bras, par lesquels le Nil se décharge dans la Méditerranée. Aujourd'hui on ajoute la moyenne *Égypte*, qui se nomme aussi Béchria, ou Demesor, & qui comprend quatre Casilifs, ceux de Fium & de Gisa au couchant du Nil, celui du Caire au levant du même fleuve, & celui de Suez le long de la mer Rouge. La haute *Égypte*, qu'on nomme aussi Said, est l'ancienne Thébaïde, on y compte six Casilifs, qui sont ceux de Girgio, de Manselouth & de Benisuaif, ou d'Ebensuef, au couchant du Nil; ceux de Minio & de Cherkesii au levant de ce fleuve; & celui de Cosir le long de la mer Rouge. La basse *Égypte*, qui porte aussi le nom d'Erris, comprend quatre Casilifs; ceux de Calioubech, de Menoufia

& de Garbia, qui font entre les bras du Nil qui forment le Delta; & celui de Mansoura, qui est au levant de ce fleuve. Il y a encore le pays d'Alexandrie, qui dépend du Caïlif du Caire.

La Capitale d'Égypte étoit autrefois Memphis, qu'on a aussi appelée Babylone, comme nous avons dit sur ce mot. Aujourd'hui c'est le Caire. L'Égypte obéit au Turc.

On dit, les Pyramides d'Égypte. Voyez PYRAMIDE. Les Hiéroglyphes des Égyptiens. Voyez HIÉROGLYPHE. Le Soudan d'Égypte. Voy. SOUDAN. La fuite en Égypte, est la retraite de Notre-Seigneur en Égypte, pour éviter la fureur d'Hérode; *Matth. II.* La fuite en Égypte, est aussi un tableau, ou une estampe qui représente la sainte Vierge & saint Joseph, emmenant Jésus-Christ en Égypte. J'ai une belle fuite en Égypte, d'un tel Peintre. Les Dynasties d'Égypte, ce sont les différentes familles qui ont régné en Égypte, Eusebe, Syncelle, le P. Riccioli & Usserius, ont donné des suites des Dynasties d'Égypte.

ÉGYPTÉ, s'est dit encore d'une contrée particulière de l'Égypte, & du Nil, fleuve de l'Afrique si célèbre, qu'Homère appelle *Égypte* dans l'Odyssée, L. XIV. v. 258. comme le pays où il termine sa course. Enfin ce mot se dit aussi, comme tous les autres noms de pays, pour tout le peuple qui l'habitoit. L'Égypte & la Phénicie eurent l'honneur d'humaniser les Grecs par leurs colonies, les instruisirent & les civilisèrent. Celle-ci leur enseigna la navigation, le commerce, l'écriture; l'autre les polica. L'une & l'autre, par ses lois, les mit dans le goût des Arts & des Sciences, les initia dans ses mystères; & pour tout dire, leur donna des Rois & des Dieux. TOUREIL.

Coropius Becanus croit que ce mot *Ægyptus*, *Αἴγυπτος*, peut être formé du Grec *αἴε*, *αἴγως*, *αἴγυρος*, & *ἴππος*, *ἴππιος*, couché, comme qui diroit couché, situé sous le signe de la chèvre. D'autres rapportent que les Grecs ont nommé ce pays *Αἴγυπτος*, *Égypte*, du nom d'un fils de Bel appelé *Αἴγυπτος*, *Égypte*, & autrement Armaïs, lequel commença à y régner vers l'an 2420. du monde, 1880. ans environ avant Jésus-Christ. On dit qu'avant ce temps-là, ils lui donnoient le nom d'Acrie.

ÉGYPTÉ, en termes de spiritualité, signifie le monde, le monde corrompu & ennemi de Jésus-Christ. Sortir de l'Égypte, c'est sortir du monde réellement & effectivement, en se faisant religieux, ou seulement rompre les mauvais commerces, vivre dans la retraite & dans les exercices d'une vie dévote. Retourner en Égypte, c'est reprendre ses habitudes vicieuses. Ah! qu'il y a peu de gens entre ceux qui nous recherchent, qui reviennent de Jérusalem; mais qu'il y en a au contraire qui viennent d'Égypte. P. VERJ.

ÉGYPTEN. Petite ville du Duché de Curlande. *Ægyptus*. Elle est dans la Semigalle, à 7 lieues de Braïlaw. MATY.

ÉGYPTUS. f. m. Frère de Danaüs, donna son nom à l'Égypte où il régna. Il fut père de cinquante fils qui épousèrent les cinquantes filles de Danaüs.

ÉGYPTIAQUE. adj. m. & f. *Ægyptien*, qui appartient à l'Égypte, qui y a du rapport. *Ægyptiacus*. Ce mot est moins en usage qu'Égyptien. On le dit néanmoins. M. Tillemont l'a employé dans son *Hist. des Empereurs*, T. IV. p. 35. & on le trouvera dans ce Dictionnaire-ci au mot BIBLIOTHÈQUE.

ÉGYPTIEN, ENNE. f. m. & f. *Ægyptius*, a. Nom du peuple qui habite l'Égypte, qui est d'Égypte, originaire d'Égypte. Les *Ægyptiens* prétendoient être les premiers hommes du monde. Les *Ægyptiens* ont passé pour les inventeurs des Sciences & des beaux Arts: c'est d'eux au moins que la Grèce en avoit eu connoissance, sur-tout de l'Astronomie; mais il est douteux s'ils les inventèrent, ou s'ils n'en reçurent point, au moins, les premiers principes des Chaldéens. Les *Ægyptiens* ont été autrefois très-superstitieux. Ils adoroient jusqu'aux

animaux les plus vils, & aux plantes les plus communes. Les *Ægyptiens* reçurent la foi du temps même des Apôtres, & saint Marc, Évangéliste fut le premier Eveque d'Alexandrie. L'Égypte produisit des Saints, & sur-tout des Anachorètes, ou Solitaires. Le Christianisme y est aujourd'hui bien désigné. Il y a cependant quelques Latins: tous les autres sont au moins Schismatiques. Ce sont les Cophtes ou Cophites. Voyez ce mot. Mais depuis l'invasion des Sarasins, & ensuite celle du Turc, le Mahoméanisme y est devenu, comme il l'est aujourd'hui, la Religion dominante. Les *Ægyptiens* passoient autrefois pour de grands fourbes, & nous avons quelques manières de parler fondées là-dessus. On en trouve davantage dans les livres Grecs & Latins. Les Italiens les appellent *Ciani*, & *Cingari*; les Allemands, *Zigener*; on les nomme aussi Gentrils & Tartares; quelques-uns les appellent Sarasins; les Anglois, *Gypties*. En Latin on trouve *Ægyptius*, & *Ægyptianus*. Munster, *Geogr. L. III. C. 5.* dit qu'ils parurent en Allemagne en 1417. noirs, brûlés du Soleil, & en fort mauvais atroï: que néanmoins ils faisoient les gens de qualité; qu'ils menotent avec eux des chiens de chasse, comme des Nobles; qu'ils avoient des passeports du Roi Sigismond, & d'autres Princes. Dix ans après on les vit en France. Voyez au mot BOHÉMIEN, où vous verrez pourquoi on les appela *Ægyptiens*.

Aujourd'hui les *Ægyptiens* sont fort ignorans, & passent pour être larçons, traitres, avarés & grands hypocrites. MATY.

Le P. Kirker a tâché d'expliquer dans son *Ædipus Ægyptiacus*, la plupart des antiquités profanes & sacrées des *Ægyptiens*. Voyez le *Canon Ægyptiacus* de Matsham; le P. Petau, Riccioli, Usserius, &c. Thevenot dans son *Voyage du Levant*, Coppin dans son *Voyage d'Égypte*, Bruyn dans son *Voyage de la Terre Sainte*, Monconis, Pietro della Valle, parlent de l'état présent de l'Égypte, & en rapportent différentes particularités.

M. Toureil, de l'Académie Française, qui, dans la Préface de sa Traduction des Philippiques de Démosthène, écrit Égypte, en citant cet endroit-là même dans sa Table, il orthographie *Ægyptiens*: ce n'est point l'ordinaire d'écrire ainsi.

ÉGYPTIEN, ENNE. Bohémien, vagabond, diseur de bonne aventure. *Divinus*. Voyez BOHEME, ou BOHÉMIEN.

En Chronologie, l'année Égyptienne est de 365 jours réglément, & il n'y en a aucune de 366, ou bisseste, comme dans les années Juliennes. Ainsi de quatre ans en quatre ans, le commencement de l'année Égyptienne, anticipe un jour sur le commencement de l'année Julienne; & par conséquent, en 1460 années Juliennes, il y 1461 années Égyptiennes, & pendant ce temps-là le commencement de l'année Égyptienne, ou le premier jour du mois Thot, qui est le premier mois de l'année Égyptienne, a été successivement dans tous les 365 jours de l'année Julienne. L'Ere la plus fameuse pour les années Égyptiennes, est l'Ere de Nabonassar, Roi des Chaldéens. On s'en est sur-tout servi pour les observations astronomiques. L'Ere de Nabonassar commence à l'an 3967 de la période Julienne, le 26 de février, 747 avant la naissance de Jésus-Christ selon le P. Petau, qui parle plus au long de l'année Égyptienne, dans son grand ouvrage de *Doctrina temporum*, l. 7. c. 13, &c. & dans son *Rationarium temporum*, l. 1. c. 12. &c. Cinq ans après que l'Égypte fut soumise à Auguste, l'année Égyptienne devint en quelque sorte année Julienne; c'est-à-dire, que les Égyptiens eurent de quatre ans en quatre ans, 366 jours dans leur année. Ils retinrent toujours les noms particuliers de leurs mois, Thot, Paphi, Atyr, Choac, Tybi, Méchir, Phaménoth, Pharmuthi, Pachon, Payni, Epiphi, Mésor. Voy. l'Anthologie Grecque, L. I. C. 91. & le *Menologium* de Fabricius, p. 22. Au bout de ces douze mois, qui n'étoient que de 30 jours chacun, ils

comptoient cinq ou six jours, ἡ μέσος, ἡμερῶν, pour achever le nombre de 365, ou de 366. Le commencement de leur année demeura fixé au 29 & au 30 du mois d'Août de l'année Julienne.

ÉGYPTIEN. Voyez COPTE.

ÉGYPTIENNE. f. f. Etoffe mêlée de poil, de fleur, ou de laine, &c. que le Règlement de 1667 met du nombre des fatins de Bruges, des damas cataracts, des légatines, &c.

E H.

EH, Exclamation. *Heu!* Interjection d'admiration, de surprise. *Eh!* qui auroit pu croire que, &c.

*Eh! que fais-je aujourd'hui qu'obéir à mon sort,
Et remplir mon dessein qui me doit à la mort?*

Mlle DESCARTES.

E H A.

ÉHANCHÉ. Voyez DÉHANCHÉ, qui est plus en usage.

E H E.

ÉHENHEIM. Nom de lieu. *Ehenheimia*. Il y en a deux qui portent ce nom. Le premier s'appelle *Ober-Ehenheim*; c'est-à-dire, *haut-Ehenheim*: c'est une petite ville d'Alsace, sur la rivière d'Ergers, à quatre lieues de Strasbourg, du côté de l'Occident méridional. *Ehenheimia superior*. L'autre qui se nomme *Nidder-Ehenheim*, qui signifie *bas Ehenheim*, est un village voisin du *haut Ehenheim*. *Ehenheimia inferior*. *Ehenheim*, ville autrefois libre & Impériale, soumise ensuite aux Electeurs Palatins, puis à la Maison d'Autriche, est à la France depuis la paix de Munster en 1648.

ÉHERBER. v. a. *Herbis inutilibus purgare*. Ce mot se dit dans le même sens que *Sardier*; mais ce dernier est plus usité. Il faut *éherber* ce champ.

E H I.

ÉHINGEN. Petite ville de Suabe en Allemagne. *Ehinga*. *Ehingen* est situé sur le Danube, à quatre lieues au-dessus d'Ulm. On prend *Ehingen* pour l'ancienne *Draconia*, ville de la Vindélicie. MATY. ÉHINGEN, est aussi un Bourg de Suabe situé sur le Necre, deux lieues au-dessus de la ville de Tubinge. MATY.

E H O

ÉHONTÉ, ÉE. f. Qui a perdu toute pudeur. *Impudens*, *os impurum*; *quem nihil pudet*. On ne le dit plus. Cependant *effronté*, qu'on y a substitué, ne signifie pas tout-à-fait la même chose.

ÉHONTÉ, ÉE. Vieux mot. Deshonoré, couvert de honte. *Infamis*, *infamatus*.

*Voilà comment, pour le moins à ce compte,
De votre fait n'en peut sortir que honte,
Et deshonneur, si vous n'êtes comptés
Pour gens qui sont déjà tout éhontés.* MAROT.

ÉHONTÉ, étoit un très-bon mot, pour marquer une personne qui a perdu toute honte. C'est un vieux terme qu'il seroit à souhaiter qui s'introduisît; car le mot d'*effronté* ne signifie pas tout-à-fait la même chose: il marque d'ordinaire une hardiesse trop libre à parler; d'où vient qu'on dit souvent, c'est un *effronté* qui vous dira cent injures; mais *éhonté* donne à penser davantage: le sens en est plus injurieux. Un homme *éhonté*, c'est un homme qui a perdu toute pudeur. Je crois que ce mot marque plus la corruption du cœur; & *effronté* la légèreté de l'esprit & l'indiscrétion. *Réflexions sur l'usage présent de la Langue Françoisse*. Cette remarque n'a pas fait faire beaucoup de progrès à *éhonté*, qui est tombé dans un tel oubli, que la plupart des François ignorent s'il a jamais été en usage.

ÉHOUPER. v. a. Terme d'Eaux & Forêts. *Ehouper* un arbre, c'est-à-dire, en couper la tête, le deshonorer. *Decacuminare*. L'Ordonnance condamne à une amende ceux qui ont *ehoupe*, ébranché & deshonoré les arbres.

ÉHOUPÉ, ÉE. part. Un arbre *ehoupé*.

ÉHRESBOURG. Ancien nom d'un lieu d'Allemagne, où étoit autrefois l'idole Irmenfente, adorée par les Saxons, & renversée par Charlemagne. Ce lieu se nomme aujourd'hui *Stadtberg*, en Westphalie, dans l'Evêché de Padetborne.

E J A.

ÉJACULATEUR. f. m. Terme de Médecine & d'Anatomie. Nom que l'on donne à deux muscles qui servent à l'éjaculation de la semence. *Ejaculator*. Les deux *éjaculateurs* naissent du sphincter de l'anus, & s'avancent le long de l'urètre jusqu'à son milieu, où ils s'insèrent latéralement. DION. On appelle aussi *éjaculateurs* deux muscles du clitoris, qui sortent du sphincter de l'anus, & s'avancent latéralement le long des lèvres, s'insèrent à côté du clitoris. ID.

ÉJACULATION. f. f. Terme de Médecine, émission de la semence avec une certaine force. *Ejaculatio*, *jaculatio*. Quand on ordonnoit le congrès dans les Officialités, les matrones rendoient témoignage de l'érection, de l'intro-mission, de l'*éjaculation*.

Ce mot vient du Latin *ejaculari*, lancer en haut.

ÉJACULATION, est aussi un terme de Physique. Les Newtoniens doivent être fort embarrassés à maintenir l'hypothèse d'une lumière envoyée par l'émission, par l'*éjaculation* continuelle des corpuscules du corps lumineux. MÉM. DE TR. L'*éjaculation* continuelle d'une si grande abondance de rayons, qui sortent depuis tant de siècles du corps du soleil, auroit dû épuiser il y a long-temps, au moins affaiblir ou diminuer sa masse. V. EMISSION.

ÉJACULATION, se dit aussi, en matière de dévotion, d'une prière fervente, & qui part du sentiment.

Au reste, je crois que, dans ces occasions, il vaut mieux employer un terme synonyme ou équivalent, à cause de l'idée que celui-ci réveille dans l'esprit.

ÉJACULATOIRE. f. m. Terme d'Anatomie. Qui se dit de deux petits conduits, qui sortent des vésicules féminaires. *Ejaculatorius*. Les deux conduits *éjaculatoires* n'ont pas plus d'un pouce de longueur: ils sont larges proche des vésicules, & diminuent à mesure qu'ils approchent de l'urètre qu'ils percent ensemble. DIONIS. On donne aussi ce nom aux vaisseaux déférens, mais mal-à-propos, dit le même Auteur.

ÉJAMBER le tabac. C'est en ôter la grosse côte qui est au milieu de chaque feuille.

E I C.

ÉICÈTES. f. m. Hérétiques du VII^e siècle, qui professoient la vie monastique. Sur ce qu'il est dit dans l'Exode, que Moïse & les enfans d'Israël avoient chanté un cantique à la louange du Seigneur, après qu'ils eurent passé la mer rouge, où leurs ennemis périrent, les *Eicètes* étoient persuadés qu'il falloit chanter & danser pour bien louer Dieu; &, comme Marie la Prophétesse, sœur de Moïse & d'Aaron, avoit pris un tambour en sa main dans la même occasion, & que toutes les femmes avoient fait la même chose, & témoigné leur joie par des danses, les *Eicètes* tâchoient, pour mieux imiter cette conduite, d'attirer chez eux des femmes qui faisoient aussi publiquement profession de la vie monastique. M. D. C.

On écrit aussi HÉICÈTE, ou HICÈTE, comme l'on prononce.

EICFELD Petit pays de la Basse-Saxe en Allemagne. *Eisfeldia*. Les Allemands écrivent *Eisfeld*. Ce pays est borné par la Thuringe, la Hesse, & le Duché de Brunswick, dont il étoit autrefois une partie. Othon de Brunswick le vendit l'an 1365 à l'Archevêque de Mayence, dont les successeurs le possèdent encore aujourd'hui. Les lieux principaux sont Duderstat, capitale, & Heylinstat. **MATY.**

EICOSAEDRE. f. m. Terme de Géométrie. C'est un corps qui a vingt faces égales, un composé de vingt triangles équilatéraux & égaux entr'eux, & qui est le dernier des cinq corps réguliers. *Icosaedrum*.

Ce mot vient de *εικοσι*, vingt, & de *εδεα*, siège, assiette, parce que l'*Eicosædre*, ou *icosædre*, a vingt surfaces, sur lesquelles il peut s'arrêter.

E I D.

EIDER. Rivière d'Allemagne. *Eydera*, *Eydora*. L'*Eydera* se jette vers la mer Baltique, à deux lieues de Kiel, coule d'Orient en Occident entre les Duchés d'Holstein & de Sleswich, & se décharge dans la mer d'Allemagne un peu au-dessous de Tonningen.

EIDER. f. m. Espèce de canard de mer, ressemblant beaucoup au canard, dont on tire le duvet pour faire des lits. *Anas plumis mollissimis*. Voyez **EDREDON**.

EIDERSTÈDE. Petit pays du Duché de Sleswich en Danemarck. *Eyderstadi*. Il s'étend le long du bord septentrional de l'Eider; & Tonningen en est la capitale.

Le Gouvernement d'*Eiderstède*, *Eiderstadiensis Præfectura*, est une Préfecture formée par l'Eider & la mer d'Allemagne. Il comprend l'*Eyderstède* qui lui donne son nom, le pays d'Eveschop au nord de l'*Eiderstède*, & celui d'Urholm, qui est au levant des deux autres. Ce pays s'appeloit autrefois la Frise Mineure, *Frisia Minor*; la Frise Cimbrique, *Frisia Cimbrica*; la Frise Septentrionale, *Frisia Septentrionalis*; la Frise de l'Eider, *Frisia Eiderensis*.

EIDGENOSSEN, **EIDGNOTTES**, **EIGNOTS**. Le premier est allemand, les autres en sont corrompus. Ce mot, qui ne signifie que Confédérés, se prend en particulier pour les cantons & pays qui sont membres du Corps Helvétique; & comme une grande partie de cette République professe la Religion Protestante, il est assez vraisemblable que de-là vient le nom de Huguenots, que le peuple a mal pris pour un nom de secte, & non pas pour un nom de peuple.

E I F.

EIFFEL, ou **EIFFLE**. Petit pays d'Allemagne, qui est en partie dans l'Archevêché de Trèves, & en partie dans le Duché de Juliers. *Eiffalia*. **MATY.** *Eflia*, *Eiflia*. **HADR.** **VALOIS.**

E I G.

EIGNES, **AIGNES**, ou **AGNES**. f. m. pl. On appelle ainsi en Champagne les raisins tités de dessous le pressoir, le marc des raisins. *Eignes* vient apparemment du mot Latin *ignis*, feu; tant à cause de la chaleur des *eignes*, que parce qu'ordinairement on les brûle dans l'alambic pour en faire de l'eau-de-vie, ou au feu pour en avoir des cendres. Nous avons dans notre Langue le mot *Ignée*, qui a la même origine. Les *eignes* éparpillées sur le grenier détruisent les charançons. L'Auteur du Spectacle de la Nature écrit *aines*, & dit qu'on en tire une eau-de-vie de mauvais goût, mais qui est utile pour les blessures, & pour bien d'autres usages.

EIGUEZ. Rivière de France qu'on nomme autrement *Aigue*. *Icarus*, *Aigarus*, *Migarus*. Elle a sa source dans les montagnes du Dauphiné, vers le Gapençois; & après avoir passé à Nions & à S. Tron-

quet, elle va se décharger dans le Rhône à côté d'Orange. **CORN.**

E I H.

EIHAM. Abbaye de Flandres proche d'Oudenarde. *Eihamum*. Elle fut bâtie par Baudouin de Lisse, Comte de Flandres, & donnée aux Bénédictins l'an 1063. *Sainte-Marthe*, *Gall. Christ. Tom. II. p. 364.*

E I L.

EILE. Voyez **HALY**.

E I M.

EIMBEK. Petite ville du Duché de Brunswick dans la Basse-Saxe. *Embeca*. Elle est dans le quartier de Grubenhagen, près de Leine, entre les villes de Gottingen & de Hildesheim. *Eimbek*, qui étoit autrefois ville Impériale & libre, dépend aujourd'hui de la Maison de Brunswick. **MATY.** Long. 17. d. 38'. lat. 51. d. 46'.

EIMOUTIER. Petite ville de France. *Antimonasterium*. Elle est sur la Vienne, dans le Diocèse de Limoges, à sept lieues au levant de cette ville.

E I N.

EINDOVEN. Petite ville du Brabant Hollandois, sur le Dommel, à six lieues au-dessus de Boisleduc. *Eindhovia*. **MATY.**

EINE. f. m. *Inguen*. Voyez **AÏNE**.

EINS. Vieux mot, qui signifie jamais.

EINSIDELN, ou **EINSIDLEN**, en François l'*Ermitage*, ou *Notre-Dame des Ermites*, en Latin *Cœnobium D. Virginis ad Eremitas*. Bourg de Suisse, dans le Canton de Suintz, avec une ancienne & riche Abbaye de Bénédictins, dont l'Abbé a titre de Prince.

E J O.

ÉJOUIR. v. a. *Hilarare*, *gratulari*, *plaudere*. Ancien mot qui signifioit la même chose que réjouir, & se joignoit avec le pronom personnel, s'*éjouir*. *Gaudere*, *latari*. Marot s'en est servi.

*A celle fin que ton dernier vouloir
Du tout me fasse éjouir ou doutoir.*

E I P.

EIPAN. Lieu de la Terre-Sainte, dans Joseph, *Antiq. VIII. 3.* mais M. Réland croit avec beaucoup de raison que c'est un nom corrompu. Toutes les villes que nomme en cet endroit Joseph, sont rapportées de même, & dans le même ordre par l'Auteur du II^e Livre des Paralipomènes XI. 6. mais, au lieu de *Εἰπαν*, *Eipan*, il y a, *נת*, *Gath*. Ainsi cet Auteur croit que de *נת*, Joseph avoit fait *ΕΤΠΑΔ*; que de là s'est fait par la faute des Copistes *ΕΤΠΑΝ*, & ensuite *EIPAN*.

EIRÈNE. f. f. Déesse de la paix chez les Grecs. Voy. **PAIX**.

E I S.

EISACH, ou **EISOCH**. Rivière d'Allemagne. *Eisachus*, *Ijochus*. Elle baigne Brixen dans le Tirol, & Bolzano dans le Trentin, & se jette peu après dans l'Adige.

EISCHFELDT. Voy. **EICHFELD**.

EISCHTET, ou **AISCHTET**. *Eistatum*, *Eistadium*; *Quercopolis*, *Dryopolis*. Ville d'Allemagne dans le Cercle de Franconie, dans le Nordgau, sur les confins du haut Palatinat, de la Bavière & de la Franconie. L'Evêché d'*Eischtet* fut établi en 748. par S. Boniface, & fondé par le Comte Suigger de Hirschberg.

EISENACH. Ville du Cercle de la Haute-Saxe. *Eise-*

nacum, Ifenacum. Elle est située au confluent de la rivière d'Herfel dans celle de Nessa, à six lieues au midi de Mulhausen. *Ifenach* étoit autrefois ville libre & Impériale, & faisoit grand commerce de fer. Aujourd'hui elle est capitale d'un Duché. Long. 28. d. 6'. lat. 50. d. 59'.

Le Duché d'*Ifenach, Ifenacensis*, ou *Ifenacensis aucatus*, est un petit Etat de la Thuringe dans le Cercle de la Haute-Saxe. Il est entre le Duché de Gotha & la Hesse, & appartient à la Maison de Saxe-Weimar. Marckfal, château sur la Verra, est la résidence de ses Ducs.

EISENTHORN. Qui signifie Porte de fer. *Porta ferrea, Pyla ferrea.* C'est le nom d'un passage fort difficile, pour entrer dans la Transilvanie. Il est aux confins de cette Principauté, de la Valachie & de la Haute-Hongrie, & donne son nom à toute une chaîne de montagnes presque inaccessibles qui environnent la Transilvanie du côté du midi. On les appelle aussi *Viskapu*.

EISÉTERIES. f. f. pl. Fêtes célébrées à Athènes, lorsque les Magistrats entroient en charge. (Suidas). On s'assembloit dans le Temple de Jupiter & de Minerve de bon Conseil, (*Conjultorum*) & l'on y faisoit des prières & des vœux pour la conservation de la République. *εισετήρια.* (Antiphon. *Orat. pro Choreuti*).

EISSIR, ou plutôt *Iffir*, vieux mot, qui signifie sortir, & dont il nous est demeuré *issu*, qui est un terme de généalogie, pour dire, sorti, descendu; & *issue*, pour dire, sortie.

EITDEVET. Ville ancienne d'Afrique, dans la Province de Héa, au Royaume de Maroc.

E I X.

EIXSE. *Excifum.* Ce lieu étoit dans la Guyenne, à 14 milles de Bordeaux & à 15 de Leitoare. *Hadr. Valois, Notit. Gall. p. 376.*

E K E.

ÉKÉLENFORD. Petite ville du Duché de Sleswick, en Jutland, sur un petit golfe de la mer Baltique, entre Kiel & Sleswick. *Ekelenfordia. Ekelenford* est un port. Je le trouve aussi nommé *Ekélembourg* dans Hoffman. Long. 25. d. 55'. lat. 54. d. 40'.

ÉKÉREN. Village des Pays-Bas, dans la Campine, à 2 lieues au nord d'Anvers. La journée d'*Ekéren.* Les François & les Espagnols battirent les Anglois & les Hollandois à *Ekéren*, l'an 1703. le 30^e de Juin.

ÉKÉSIO, ou *ÉKESIE.* Ville de Suède dans la Province de Smalande. *Ekesium.* Elle est sur la rivière d'Arby, environ à dix-huit lieues de Calmar, vers le Nord-Ouest.

E K M.

EKMAZIN. Monastère de Moines Arméniens, situé proche de la ville d'Erivan en Perse. *Ekmazinum.* Le Monastère d'*Ekmazin* est comme le centre & le sanctuaire de la Religion Arménienne, & la règle de toutes les autres Eglises pour la discipline. On l'appelle ordinairement Trois Eglises, à cause qu'outre l'Eglise du Couvent, il y en a deux autres assez proche, dont l'une se nomme Sainte Caïane, & l'autre Sainte Rapsinée. Il y a dans ce Couvent des logemens pour les Etrangers qui viennent le visiter, & pour quatre-vingt Moines. Le Chevalier Chardin dit qu'il n'y en a communément que douze ou quinze. Le P. D'Avril, de la Compagnie de Jesus, qui a été dans ce même Monastère en 1605, dit que la Communauté étoit de 50 ou 60 Religieux; ce qui a été confirmé par l'Evêque d'Hispanhan, P. *HELVOY, T. I. C. V.* Autrefois les Arméniens schismatiques n'avoient qu'un Chef, qu'ils nommoient Seigneur Spirituel, qui étoit très-puissant pour le temporel, & qui faisoit sa résidence au Monastère d'*Ekmazin*; mais, depuis que les guer-

res ont obligé ce Patriarche de transporter son siège à Cis, dans l'Arménie Mineure, ou Caramanie, l'Archevêque de cette ville a usurpé aussi la qualité Patriarchale, qu'il a peu à peu établie & affermie; de sorte que l'on compte présentement dans cette Eglise schismatique deux Patriarches universels, l'un au Monastère d'*Ekmazin*, & l'autre à Cis; néanmoins celui qui réside à *Ekmazin* a retenu sa supériorité & l'autorité sur tout le peuple Arménien, avec le titre de Supérieur spirituel. *Id.*

E L.

EL. Les Anciens terminoient en *el* tous les mots qui finissent en *eau.* *Sup. au Gloss. du Ron de la Rose, au mot CARNEL.* Voy. *BEAU* dans le Dictionnaire.

EL. f. f. Nom propre de Dieu. *El. Fortis Deus.* Entre les noms que l'Ecriture donne à Dieu, le nom d'*El* n'est pas celui qu'il importe le moins de connoître exactement. *P. SOUC.* Les anciens interprètes le traduisent Dieu Fort, très-fort. Les Septante substituent quelquefois quelque autre nom au lieu de traduire celui d'*El*, *P. CL. 1.* Seigneur: *Jf. XII. 13.* Ciel; *Job. XX. 29.* Surveillant, Intendant, *επιτηροπος.* Reuchlin lui donne aussi la signification d'*auxiliator.* Celui qui secourt: mais elle est sans fondement. Le sentiment commun est que *El*, אל, vient du verbe inusité איל, *Il*, ou אול, *oul*, qui a la signification de force & de puissance. Dans les Dissertations du P. Soucier, Jésuite, il y en a une sur le nom de Dieu *El*, où l'on explique tout ce que l'on peut savoir de ce nom.

E L A.

ÉLABORATION. f. f. Travail, action par laquelle une chose est perfectionnée. On se sert de ce terme en médecine, pour exprimer les différens changemens que subissent le chyle, le sang, la lymphe & les autres humeurs, par lesquelles elles acquièrent les qualités convenables pour les usages auxquels elles sont destinées. Le suc de la terre dans ces tuyaux subit des fermentations & des *élabérations* différentes, qui le changent considérablement. *LÉMERY.* L'*élaboration* du chyle, auquel les sels de l'estomac travaillent. *JOURN. DES SAV. 1719. p. 585.*

ÉLABOURER. v. a. Formé du mot Latin *elaborare.* Travailler avec soin & application à quelque ouvrage. Il n'est plus en usage, si ce n'est au participe, où il ne se dit qu'en plaisantant. Tout ce qui sort des mains de cet Artisan, de ce Peintre, est artistement *élabouré.*

On dit particulièrement en Médecine, que du sang est bien *élabouré*: *sanguis verus, factus, bene temperatus*; quand il est bien conditionné, quand la nature a eu soin de le bien perfectionner. *M. Lémery* dit toujours *élabouré*, & jamais *élabouré.* Cette portion de la liqueur qui est dans les veines ne diffère du chyle, qu'en ce qu'ayant circulé quelque temps avec la liqueur sanguine elle est un peu plus *élabourée* que lui. *LÉMERY.* Si le chyle alloit de son réservoir droit aux mamelles, il ne seroit point encore assez perfectionné & *élabouré* pour produire un bon lait. *Id.* Sans l'eau, rien ne pourroit être *élabouré* dans la nature. *Id. M. Dionis* retient le nom d'*élabouré.* Il faut que le chyle par la chaleur qu'il trouve dans le cœur, & par la compression qu'il y subit, soit *élabouré*, atténué & fermenté à plusieurs reprises. *DIONIS.* On ne dit plus ni l'un ni l'autre.

ÉLA-CALLI. f. m. Nom d'un arbrisseau qui croît dans quelque contrée des Indes Orientales: il aime les lieux sablonneux, & s'élève à deux fois la hauteur de l'homme. On broie l'écorce de sa racine, & on la fait prendre dans de l'eau, où l'on a lavé ou fait bouillir du ris, dans les hydopies. Ses feuilles séchées sur le feu provoquent les urines, &c. *DICT. DE JAMES.*

ÉLÉ-AGNUS. f. m. Arbrisseau dont il y a plusieurs

espèces, une, entre autres, qu'on nomme Olivier de Bohême. Son fruit est semblable à celui de l'Olivier.

ELÆOMELI. f. m. Terme de Droguiste. Lobel & Pena ont donné ce nom à une espèce de manne, qu'ils avoient observée à Montpellier sur les Oliviers. M. Tournefort en a aussi cueilli en automne sur les mêmes arbres aux environs d'Aix & de Toulon. *Ac. des Scienc.* 1699. *Mém.* p. 102. *Elæomeli.* Ce mot est composé de *ἐλαιον*, huile, ou de *ἐλαια*, olive, & *μέλι*, miel. Comme qui dirait miel d'olivier. C'est le suc essentiel de cette plante, qui transsude & s'épaissit sur les feuilles ou les branches.

L'Elæomeli, qui est une huile plus épaisse que le miel, & douce au goût, coule du tronc d'un arbre à Palmyre, contrée de la Syrie. Deux cuillerées de cette huile, prises dans une hémine d'eau, évacuent par les selles les humeurs crues & bilieuses : mais les malades qui ont recours à ce remède, sont attaqués d'engourdissement, & perdent leurs forces ; cependant il ne faut pas se laisser épouvanter par ces symptômes. *Voyez le Dict. de James.*

ELAGABALE. f. m. Surnom que l'on donnoit au soleil dans la ville d'Emèse, où il étoit honoré. *Elagabalus*, *Alagabalus*. Car on ne peut douter que ce ne fût le Soleil, puisque Dion & Hérodien le rendent par *ἡλιος*, Soleil, & que l'on trouve d'anciennes inscriptions qui portent SOL ALAGABALUS, & sur les médailles du dernier Antonin SACERDOS DEI ELAGABALI. Une autre médaille du même porte au revers SANCT. DEO SOLI ELAGABALO. Hérodien & Capitolin disent que c'est le nom que les Phéniciens donnent au soleil ; mais Lampridius écrit que les uns le prennent pour le soleil, & les autres pour Jupiter.

Au reste, ce nom se trouve différemment exprimé dans les Auteurs qui en parlent. Hérodien dit *Heleagabalus* ; Capitolin & Lampridius *Heliogabalus* ; Xiphilin *Elegabalus* & *Heliogabalus* ; Photius *Elagabalus* & *Lagaballus*. Il est clair que ce nom est composé de deux mots, dont il n'y a point à douter que le premier ne soit *אלה*, *Eloah*, ou, comme les Syriens prononçoient, *alauh*, & *allah*, selon la prononciation des Arabes. Le second est plus difficile à trouver. Il semble que ceux qui prétendoient que *Elagabale* fût Jupiter, aient pris *gabal*, pour *bagal*, par métathèse. En ce cas, *bagal* seroit le Baal des Phéniciens qui s'écrivait *בעל*, par un ain, lettre qui s'exprime souvent par un g. Ce second nom pourroit aussi être *הבדא*, *hhabalah*, qui signifie corruption ; le *hhet* se change quelquefois en g ; & ce nom convient fort à Apollon, qui passoit chez les Anciens pour un Dieu qui amenoit la corruption & la peste. Bien plus, c'est de *הבדא*, *hhabalah*, que les Syriens prononçoient *הבדא*, *hhaboulah*, que le nom d'Apollon s'est formé. Mais quelque vraisemblable que cette étymologie puisse paroître, il est encore plus naturel de tirer ce nom de *גבל*, qui, en Syriaque & en Phénicien, signifie former, *formare*, *singere* ; de sorte qu'*Elagabalus* soit la même chose que *אלהא גבילה*, *Alaha gabila*, c'est-à-dire, le Dieu formateur, Créateur, Auteur de toutes choses. En effet, Ammien Marcellin, L. XVII. & Porphyre dans Eusèbe, *Præp. Evang. L. III. C. 4.* nous apprennent que le Soleil étoit appelé par les Grecs *κτιστης*, Créateur. Tel est le sentiment de Fullerus, *Miscell. L. I. C. 14.* Vossius l'approuve aussi, & le suit, *De Idol. L. II. C. 5.* Voyez encore Scaliger sur Eusèbe, & Casaubon sur Lampridius.

Le Dieu *Elagabale* étoit représenté sous la figure d'une grande pierre en forme de cône : c'est Hérodien qui nous l'apprend, & les médailles confirment ce qu'il en dit. *Voyez TRISTAN*, T. II. p. 220. & ci-dessus au mot *BÆTILE*, & au mot *ABAVIR*, ce que nous avons dit de ces sortes de pierres. Le dernier Antonin, que nous nommons communément *Elagabale*, fit apporter le Dieu *Heliogabale*, ou *Elagabal*, d'Emèse à Rome, où il lui

fit bâtir un temple fort magnifique ; & il l'honoroit avec des cérémonies inconnues jusqu'alors à cette ville. Il vouloit qu'on ne reconnût point d'autre divinité dans toute la terre, & prétendoit y soumettre la Religion des Juifs & des Samaritains, & la dévotion des Chrétiens, dit Lampridius. Les Payens sentoient une extrême douleur de voir ce nouveau venu préféré à leur Jupiter. *Elagabale* voulut transporter dans son temple le feu de Vesta, la statue de Cybèle, les boucliers de Mars, & tout ce que les Romains conservoient avec le plus de respect & de vénération. Il profana pour cela tous les lieux qu'ils estimoient les plus sacrés. Il fit apporter de Carthage l'idole de Céléste, que toute l'Afrique révéroit extrêmement. On prétendoit que c'étoit la Lune ; c'est pourquoi *Elagabale* disoit qu'il la vouloit marier avec son Dieu, qu'on prétendoit être le Soleil. Il en fit célébrer les noces à Rome & dans toute l'Italie, & il obligea tous les sujets de l'Empire à lui faire des présents de noces. Enfin l'Empereur Alexandre le fit rapporter à Emèse, comme tous les autres Dieux que *Elagabale* avoit fait apporter à Rome, qu'il renvoya tous dans leur pays & dans leurs temples, ainsi que le rapporte Hérodien, Liv. VI. *Voyez TILLEMONT* dans *Elagabale*, qu'il appelle *Héliogabale*, & dans *Alexandre*.

Sur ce que nous avons dit de ce mot, on a objecté que M. Fleury, *Hist. Eccl. L. V. n. 47.* dit que ce mot Syrien signifie Dieu des montagnes. L'Idole, dit-on, du Dieu des Montagnes n'étoit qu'un gros caillou noir, formé en cône, que l'on disoit être tombé du Ciel. *Elagabale*, mot Syrien, ne sauroit signifier Dieu des montagnes. *גבל* ne signifie point montagne, ni rien d'approchant en Syriaque, c'est *finxit*, *formavit*. Il ne le signifie pas non plus en Hébreu : c'est *terminavit*, *limitavit* ; ni en Chaldéen : c'est la même signification qu'en Hébreu, & de plus il veut dire *punit*, *subegit*. Il n'y a qu'en Arabe qu'il pourroit peut-être signifier montagne ; mais ce mot n'est point Arabe, ni en usage chez les Arabes. De plus, on confond apparemment le Dieu *Elagabale* avec les Abadirs & les Bætyles, dont nous parlons en leur place, ou avec la pierre en forme de cône, qui n'est point du tout le Dieu *Elagabale*. Il faut s'en tenir à ce que nous avons dit.

ELAGABALE, est aussi le surnom du dernier Empereur Romain de la famille des Antonins, appelé M. Aurèle Antonin Vère, & surnommé *Elagabale*, parce qu'avant que d'être Empereur, il avoit été Prêtre du Dieu *Elagabale*. Le P. Valschi, Bénédictin d'Italie, a fait une Dissertation sur le commencement de la puissance Tribunicienne de l'Empereur *Elagabale*. Occo rapporte deux médailles où cet Empereur lui-même est nommé *Elagabale* ; l'une, p. 400. IMP. CÆS. M. AVR. ANTO. ELAGAB. PIUS AVG. *Elagabale* avec une couronne radiée, au revers P. M. TR. P. II. COS. II. P. P. Esculape avec un serpent, un globe & une étoile. Il y a tout proche une autre figure qui tient de la main gauche une branche d'olivier. C'est un médaillon qu'il semble avoir vu : car il indique le cabinet où il est écrit par ces lettres *M. fug.* L'autre, p. 401. IMP. CÆS. M. AVR. ANTONIUS AVG. ELAGAB. PIUS, & au revers SALUS ANTONINI AVG. La Déesse Santé debout. Le Comte Mezzabarba, qui rapporte aussi ces deux médailles d'après Occo, avertit néanmoins qu'il n'en a jamais vu où cet Empereur eût ce nom. *Voy.* p. 312.

ELAGUER. v. a. Terme de Jardinier. Retrancher avec la serpe ou la coignée les grosses branches qui défigurent les grands arbres. On *élague* les arbres qui forment les avenues, & les arbres de plein vent des vergers. Cela se dit proprement des arbres de tige, dans lesquels on retranche les branches superflues, qui pourroient rendre la tige défectueuse, & nuire à tout le corps de l'arbre, en consumant inutilement la substance dont les branches fécondes ont besoin. *LIGN.* *Élaguer* & émonder sont sy-

nonymes dans la Quintinie, & ils se disent des arbres qu'on veut faire monter pour devenir arbres de belle tige; & pour cet effet, on leur ôte toutes les grosses branches, qui, s'ottant de l'étendue de la tige, consumerotent une partie de la sève, au lieu qu'elle doit monter à la tête pour alonger & fortifier l'arbre. LA QUINT.

M. Ménage derive ce mot, ou bien de *collucare*, *elucare*, ou bien de *extargare*, *elargare*, *elarguer*, *elaguer*. Mais *elaguer* se dit surtout, lorsqu'on ôte les branches basses, & qu'on en soulage l'arbre, qu'on l'allège.

Il se dit, figurément, en parlant des ouvrages d'esprit. Il faudroit *elaguer* cette scène. M. Le Maître de Claville a employé ce mot dans son Traité du vrai mérite. Comment la raison détermineroit-elle nos goûts; c'est tout ce que la vertu peut faire que de les *elaguer*.

ÉLAGUE, EE. part.

ELAH. f. m. C'est le nom de Dieu en Arabe, d'où se forme avec l'article *Alalah*, & par abréviation *Alah*, qui signifie le vrai & unique Dieu, Créateur de l'univers. D'HERBEL. Voyez ALLAH.

ELAHOUN. m. Divins. Nom de Secte. *Divini*, qui *Deum agnoscunt*. Les Musulmans entendent par ce mot la seconde secte des Philosophes, qui a admis un premier moteur de toutes choses, & une substance spirituelle détachée de toute sorte de matière. D'HERBELOT.

ÉLAISER. v. a. Terme de Monnoie, qui se dit de la septième façon qu'on donne aux monnoies, quand on les fabrique au marteau. *Ferire*. C'est presqu'à la même chose que *flater*, sinon qu'on ne pénètre pas tant la pièce, ne faisant que la redresser du châtiffage: ce qui se fait sur l'enclume avec le flattoir. L'Ordonnance veut qu'on répète cette façon deux fois.

ELAM. f. m. Nom propre d'homme. *Elam*, *Elam*. Les fils de Sem sont *Elam*, & *Assém*, & *Arphaxad*, & *Lud*, & *Aram*. *Gen. X. 22. Elam* fut le père des Elamites, dont nous allons parler.

ELAM, se dit aussi dans l'Écriture pour les descendants du Patriarche *Elam* dont nous venons de parler. *Elam*, *Elamita*, *Elymaus*. Marche *Elam*; Mède assiége la ville. Enfin, Babylone ne fera plus soupirer les autres. *SACR. Is. XXI. 2. Eiam* prend déjà son carquois. Il prépare ses chariots pour les cavaliers, il détache ses boucliers des murailles. *Id. Is. XXII. 6. Je* briserai l'arc d'*Elam*, qui fait leur principale force. *Jerem. XLIX. 35. Je* ferai trembler *Elam* à la vue de ses ennemis. *Id. 37. L'Écriture* appelle ailleurs ce peuple les fils d'*Elam*, *Elamites*. Ce sont les Perses. Voyez ELAMITE.

ELAM, se prend, encore pour le pays qu'habitoient les Elamites, ou descendants d'*Elam*, *Elam*, *Elymais*. Alors le Seigneur étendra encore sa main pour posséder les restes de son peuple, qui seront échappés à la violence des Assyriens, de l'Égypte, de Phétros, de l'Éthiopie, d'*Elam*, de Sennaar, d'Emath, & des Isles de la mer. *SACR. Is. XI. 11. Lorsque* j'étois dans Suse, qui est une forteresse de la Province d'*Elam*, je vis dans ma maison, &c. *Daniel VIII. 2. Cet* endroit de *Daniel* nous montre que la Province d'*Elam* étoit celle dans laquelle étoit Suse; & par conséquent, que c'étoit ce qu'on a depuis appelé la Susiane, c'est-à-dire, qu'*Elam* étoit située dans l'Asie, à l'orient du fleuve Eulée, qui, selon Bertius, la séparoit de la Susiane, qui étoit le long de ce fleuve à l'occident. La Susiane, dit Strabon, est jointe à l'Elymais, & celle-ci à la Médie: c'est pour cela, remarque Bochart, que l'Écriture joint ensemble les Elamites & les Mèdes; par exemple, *Is. XXI. 2. Jerem. XV. 25. Act. II. 9. Ainsi*, il paroît qu'*Elam* & la Susiane s'étendoient toutes deux le long de l'Eulée, celle-ci au midi, celle-là au nord, & que Suse étoit aux confins de ces deux Provinces. On peut voir Bochart, *Phal. L. II. C. 2. & au mot*

Y MAÏDE.

Quoiqu'il soit vrai que la Susiane & *Elam* fussent des pays différens & habités par différens peuples, cependant on est obligé de dire, qu'outre qu'*Elam*, ou l'Elymaide, se prend, quelquefois, pour le pays particulier que nous venons de décrire; elle comprend aussi, quelquefois, la Susiane. Car, *Daniel VIII. 2.* comme nous l'avons remarqué, met Suse dans l'Elymaide. Benjamin de Tudelle, dans son Itinéraire, page 86. de l'Édit. d'Elzevir 1633. dit que le Choroïtan est la Province d'*Elam*; & l'Interprète Arabe, *Gen. X. 22.* met aussi Choroïtan, au lieu d'*Elam*. Enfin, Plin., *L. VI. Ch. 25. 26. 27. 34.* Ptolomée & Marcion, mettent des Elyméens jusques sur la Côte du détroit Persique.

ELAMITE. f. m. Nom de peuple dans l'Écriture. Les Auteurs profanes disent Elymeon. *Elamita*, *Elymaus*. Cadorlohemor, Roi des *Elamites*, fut défait, avec trois autres Rois, par Abraham, comme il est porté dans la Genèse, chap. XIV. Comment donc les entendons-nous parler chacun la langue de notre pays? Parthes, Mèdes, *Elamites*, &c. *PORT-R. Acte II. 9.* D'*Elam* sont venus les *Elamites*, dont il est parlé dans la Genèse, en Mare, en Jérémie, & aux Actes des Apôtres. Ils étoient situés entre les Mèdes & les Mésopotamiens; & les Prophètes que je viens de nommer en parlent, comme de gens qui étoient fort cruels, & fort aguerris. La ville capitale se nommoit Elymais, où étoit ce temple célèbre de Diane, qu'Antiochus voulut piller. GODEAU. L'Écriture appelle plus souvent ce peuple *Elam*, ou fils d'*Elam*. Voyez ELAM. Les *Elamites* habitoient le pays d'*Elam*, dont nous venons de parler. C'étoit la postérité d'*Elam*, premier fils de Sem, *Genèse X. 22.* La version Syriaque, *Acte II. 5.* les appelle *Elanites*; mais mal: les *Elanites* sont fort différens des *Elamites*: les *Elanites* sont les habitans de la ville d'Elena; & les *Elamites* sont un peuple qui habitoit les bords de l'Elbe. Les *Elamites* étoient farouches, barbares, belliqueux, comme il paroît par *Is. XXI. 2. & XXII. 1.* par plusieurs endroits de Jérémie, & par *Ezéchiel XXXII. 14.* qui dit qu'ils vivoient par la terre de leur nom; c'est-à-dire, comme s'expriment Strabon, *L. XI. & Néarque*, qu'ils vivoient de brigandage & de rapine. Ils eurent des Rois dès le temps d'Abraham, *Gen. XII. 1. & jusqu'à* *Jaduh I. 6.* Jérémie & Strabon parlent aussi de ces Rois. Les principales armes des *Elamites* étoient le carquois, l'arc & les flèches. *Jér. XLIX. 35.* Ils se servoient aussi de boucliers, & avoient des chars à la guerre. *Is. XXI. 2. Voyez* encore ELAM, & Bochart, *Phal. L. II. C. 2.*

ELAN, ou ESLAN. Bourg ou Village de Champagne dans le Rhétois. *Ellaufsum*. Il est sur la Meuse, entre Mezières & Donchery, dans le Diocèse de Rheims. L'Abbaye d'*Elan* est une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée dans ce Bourg l'an 1248. le premier d'Août, par Hugues, Comte de Nevers & de Rhétel, qui y est enterré avec Félicité, sa femme, & Hugues, son fils aîné. Cette Abbaye est fille de Loc-Roi. *Gallia-Christi. T. IV. p. 554.* M. Corneille écrit *Elan*, ou *Élaon*, & les Sainte-Marthe *Eslam*.

ELAN. f. m. *Alce*. Bête sauvage de la taille d'un cheval, & de la figure de chèvre, ou de cerf; mais plus grande & plus pleine, qu'on trouve dans les Forêts de Prusse; mais bien plus communément en Canada. Les Auteurs le décrivent fort diversement. Celui dont on a fait l'anatomie à l'Académie des Sciences, avoit les pieds fendus, tout-à-fait semblables à ceux du bœuf. Il n'avoit aucune apparence de barbe. Son poil étoit par-tout long comme celui des chèvres, Il avoit trois pouces de long, & étoit gros comme du gros ctin, allant en diminuant vers l'extrémité, qui étoit fort pointue. Il paroïssoit, avec le microscope, spongieux comme le jonc. Ses oreilles étoient de neuf pouces de long, sur quatre de large. Sa queue étoit petite, & de

deux

deux pouces seulement. Son cou étoit court, gros & large de neuf pouces. Il avoit cinq pieds & demi, depuis le bout du museau, jusqu'au commencement de la queue. Sa lèvre supérieure étoit grande & détachée des gencives. Sa glande pinéale étoit grande de trois lignes, & de figure conique. Les ligamens de ses jointures étoient tres-forts: ce qui a fait dire à quelques Auteurs, que les *elans* de Moscovie ont les jambes sans jointures, ce qui leur donne la facilité de glisser sur les glaces, & ainsi, de se sauver des loups. L'*élan* est de couleur fauve, ou d'un jaune obscur, mêlé d'un gris cendré. Il a la jambe haute & grêle, & la corne fort dure, aussi-bien que la peau. Le mâle a des cornes, comme dit Pausanias; & la femelle n'en a point, comme témoigne César: &, en cela il ressemble aux biches. Il vit dans des sapinières, & on le prend à la faveur des neiges, où il enfonce. On en envoie la peau en France, dont on fait des buffles. Les plus grandes peaux s'appellent *chappons*. Son naturel est comme celui du cerf, & son rut de même. Il porte un bois large & plat comme le daim; mais peu couvert de poil par le bas. On épie l'occasion qu'il tombe du mal caduc pour le prendre; ce qui lui arrive fort souvent: & on s'en fait avant qu'il puisse prendre assez de force pour mettre le pied gauche dans son oreille; ce qui le guérit, dit-on, incontinent. C'est pourquoi on veut que la corne de ce pied, toute seule, guérissè l'épilepsie. Les Allemands l'ont appelé *élan*, qui signifie *misère*, à cause de la misère où est réduit cet animal, de tomber du mal caduc, quoiqu'il porte toujours le remède à ce mal: ce qui fait croire que la propriété qu'on lui attribue d'en guérir, est une fable. Aussi, Olaus dit qu'il faut que ce soit l'ongle du pied droit en-dehors que l'*élan* mette dans son oreille pour guérir de l'épilepsie; ce qui étant impossible, il paroît qu'il n'a parlé de cette propriété du pied d'*élan*, qu'en riant. Mais il ajoute, que ses coups sont si rudes, que des pieds de derrière, il brise les arbres comme des champignons, & de ceux de devant, il perce les Chasseurs d'outre en outre.

ÉLANA *Elana*, ou plutôt *Ælana*. Ville & port de mer de l'Arabie Pétrée, sur la mer rouge. Le Noir l'appelle *Aila*, d'autres *Eylan*. Elle est aujourd'hui de la domination du Turc, à dix lieues du Nord de la ville d'Eltor, avec laquelle quelques-uns la confondent. Baudrand, Hoffman. Quelques-uns la prennent pour l'Élath. Le Golfe d'*Elena*, *Ælaniticus Sinus*, aujourd'hui Golfe d'Eltor. Voyez ELTOR.

ÉLANCÈMENT. f. m. Pour désigner un mouvement violent & subit du corps, ne se dit point. Ce mot n'est en usage, au propre, que pour désigner l'impression que fait sur quelque partie du corps une douleur aiguë & de peu de durée, provenant de quelque cause interne; telle que celle que cause la matière d'un apostème, d'un abcès qui commence à se mûrir. *Dolor pungens, lancinans*. Il sentoit de grands *élanemens* dans la tête, des *élanemens* redoublés.

ÉLANCÈMENT, se dit, aussi, figurément, en termes de dévotion, & signifie Transport, mouvement affectueux & subit. *Subitaneus in divina mentis affectus*. Il ne se dit guère qu'en cette phrase, Les *élanemens* de l'ame vers Dieu.

*Il faisoit des soupirs, de grands élanemens,
Et baissoit humblement la terre à tous momens.*

Mol.

On appelle, en termes de Marine, *élanement*, ou autrement *Quêtre*, la longueur d'un vaisseau, qui excède celle de la quille.

ÉLANCER, S'ÉLANCER. v. récip. Se jeter en avant avec impétuosité. *Infilire, ruere, irruere, irrupere*. Il s'est *élané*, & s'est précipité par la

fenêtre. Il s'*élança* au travers des ennemis. *Medios in hostes*. Les serpens s'*élancent*.

ÉLANCER est, aussi, neutre, & se dit d'une douleur aiguë dans quelque partie du corps, semblable à celle que fait souffrir la pointe d'une aiguille. Je sens quelque chose qui m'*élançe*. Le doigt m'*élançe*. Il n'a d'usage qu'à la troisième personne. *Pungit, lancinat*.

Quelques Auteurs ont employé ce verbe à l'actif, pour animer, exciter, donner l'essor. Il est plus souvent joint avec le pronom personnel. Quand notre ame est éveillée par le discours, ou par l'exemple, elle s'*élançe* au-delà de son ordinaire. MONT. Plus les envieux veulent abaisser mon esprit, plus il croît, & s'*élançe*. BOIL. La dispute me pique; les imaginations de mon ennemi *élançant* les miennes, & me rehaussent au-dessus de moi même. MONT.

ÉLANCÉ, EE. part.

ÉLANCÉ, en termes de Blason, se dit, du cerf courant. *Infilens, irruens*.

ÉLANCÉ, EE. se dit, aussi, d'une personne de grande taille & menue, qui paroît avoir peu de vigueur. *Justo gracilior*. On le dit, aussi, de quelques chevaux maigres, efflanqués & ruinés, ou qui ont naturellement le boyau étroit.

ÉLANCÉ, EE. Termes de Jardinier. *Exilis, longius exiliens*. Il se dit, des branches qui sont longues & peu grosses à proportion, & dégarnies d'autres branches, en manière de gaules. C'est un défaut à un arbre d'avoir des branches *élançées*. LA QUINT.

On dit, aussi, qu'un arbre est *élané*, lorsqu'il a beaucoup de hauteur & peu de grosseur.

ÉLANS. f. m. Action de celui qui s'*élançe*; mouvement subit, avec effort. *Impetus, praeceps corporis motus*. Pressé de tous côtés, il fit un *élan*, & se sauva. Le cerf n'a fait que deux ou trois *élans*, & a gagné la forêt.

ÉLANS. Terme de Nageur. Il se dit, des mouvemens que fait un homme qui nage, lorsqu'après avoir raccourci ses bras & ses jambes, il les allonge pour chasser, avec ses mains, l'eau en arrière, & la repousse de même avec les pieds, ce qui le fait aller en avant. *Corporis artuumque projectiones*. Il s'y jeta à corps perdu, & gagna l'autre bord dans une trentaine d'*élans* tout-au-plus. ROBINSON CRUSOÉ.

ÉLANS, en termes de Dévotion, se dit, des mouvemens affectueux de l'ame. *Anima Deum anhelantis affectus*. Il lui vient quelquefois des *élans* de dévotion, d'amour de Dieu. De pieux *élans* vers le ciel. Il entrecoupoit son discours de soupirs profonds, qu'il étoit aisé de distinguer des *élans* de dévotion.

On le dit, aussi, des mouvemens douloureux de l'ame. Toutes les fois qu'on lui parle de la mort de son fils, il lui prend des *élans* de douleur.

ÉLANT. Voyez ELLEND. Ce mot vient de l'Allemand *Elend* ou *Elent*. Ainsi, originellement en François *Ellend* & *Elend*. Et, Vigenère, dans ses Notes sur les Commentaires de César, parlant de l'*alce*, écrit toujours *Ellend*. Voyez Feuille 157 & 158.

ÉLAPE. Ville de Perse, & la patrie de S. Jacques, Martyr, dont l'Eglise célèbre la fête le 27 de Novembre, & dont on croit que les Reliques sont à Milan, selon le P. Ferrarius.

ÉLAPHÉBOLIE. f. f. Terme de Mythologie. On donnoit ce nom à Diane, parce qu'elle tuoit les cerfs. De *ἔλαφος*, cerf, & de *βάλλω*, je lance.

ÉLAPHÉBOLION. f. f. Terme de Calendrier. Nom d'un des douze mois des Athéniens. *Elaphobolium*, ou *Elophobolium*. Le mois *Elaphébolion* répondoit à notre mois de Février.

Ce mot vient d'*ἔλαφος*, un cerf, & de *βάλλω*, je tire, je chasse, je blesse à coups de flèches, ou bien, je jette, je dépose. De ces deux significa-

tions, naissent deux sentimens sur la cause de ce nom ; car, Trifan, T. I. p. 743. sur sa 22^e Médaille de Commode, croit, avec d'autres, que ce mois fut ainsi appelé, parce qu'il étoit consacré à Diane, que l'on surnommoit Elaphibolos ; c'est-à-dire, Tireuse de cerfs, Chasseresse de cerfs, Tueuse de cerfs. Libanius, dans sa XXXII^e Oraison, & Eustathius, sur le XVI^e Livre de l'Iliade, font les garans de Trifan. Le dernier, néanmoins, dit seulement que l'on sacrifioit des cerfs à Diane en ce mois là. D'autres, comme Fabricius, dans son *Menologium*, disent que ce mois fut ainsi nommé, parce que c'est en ce temps, que les cerfs mettent bas leur bois.

ÉLAPHITES. Isles ainsi nommées, à cause du grand nombre de cerfs qu'on y voyoit, du mot Grec *ελαφος*, un cerf. Ferrarius dit que ce sont trois petites îles de la mer Adriatique, du côté de l'Illyrie : que la première est nommée *Calamota*, la seconde *Isola di Mezzo*, & la troisième *Guipana*.

ÉLAPHOBOLIE. f. f. Terme de Mythologie. Fête de Diane. *Elaphobolia* La fête nommée *Elaphobolia* se célébroit à Athènes, comme on l'apprend d'Athénée, de Strabon & de Pausanias. On y sacrifioit des cerfs à Diane, & elle se faisoit au mois Elaphébolien. Quelques-uns disent *Elaphebolie*.

ÉLAPHOBOSCUM. f. m. C'est un nom qu'on a donné au panais sauvage à grandes feuilles, parce qu'on dit que les cerfs se guérissent de la morsure des bêtes venimeuses, en mangeant de cette herbe. Nicot appelle la falouse *Elaphoboscum pabulum cervi : gratia Dei*, selon quelques Botanistes, & selon d'autres, *Opgioctonon*, parce que les cerfs s'en servent contre les serpens ; *τινιν* signifie tuer, & *φις* est un serpent. Le P. Plumier dit que l'*Elaphoboscum* est la *pastinaca sativa*, & la *pastinaca silvestris* de C. Bauhin, pin. 155. & de Tabern. icon. 77. Cette plante est compartie par nœuds, & semblable à celle du fenouil, ou du Romarin. Ses feuilles sont fort longues, déchiquetées à l'entour, un peu rudes & âpres, & de la largeur de deux doigts. Il sort plusieurs branches de sa tige avec des bouquets chargés de graine, elle ressemble à l'aneth en toutes choses. Sa racine est de la grosseur d'un doigt, & longue de trois. Elle est blanche & douce, & bonne à manger, ainsi que sa tige, quand elle est encore tendre : ses fleurs sont rousâtres. Dioscoride dit que sa graine prise en breuvage est un bon remède contre les morsures des serpens, dont les biches se guérissent en mangeant de cette herbe. C'est ce qui l'a fait appeler *elaphoboscum*, du Grec *ελαφος*, cerf, & *βόσκω* paître. Voyez PANAIS, & PANAIS SAUVAGE.

ELAPS, ou ELOPS. f. f. *ελαπς* *Elaps* ou *Elapis*. Espèce de serpent long d'environ trois pieds, gros comme une vipère, de couleur noirâtre, marqué dans sa longueur de trois lignes noires, depuis la tête jusqu'à la queue. On le trouve dans l'île de Lemnos. Il n'est pas fort dangereux : sa morsure excite seulement des tranchées qu'on guérit avec des sudorifiques, tels que les sels de vipère & de corne de cerf. Sa chair, sa graisse, son cœur & son foie sont eux-mêmes sudorifiques, & résistent au venin. Aérius fait mention de ce serpent, *Terrib. IV. ferm. 1. cap. 22.* Sa morsure produit quelque chose de semblable à la passion Iliaque. Voyez le *Dict. de James*.

ÉLARGIR. v. a. Donner à une chose plus de largeur. *Dilatare, amplificare, distendere.* On a élargi depuis peu les rues de Paris pour la commodité publique. Il faut ôter cette cloison pour élargir cette chambre. On met des bottes dans l'embouchoir pour les élargir quand elles bleffent. *Elargir* un habit.

S'ÉLARGIR. v. recip. Devenir plus large. La rivière s'élargit en tel endroit. *Diffundit se latius.* Au sortir de la montagne le chemin s'élargit.

On dit qu'un homme s'élargit, pour dire, qu'il étend sa terre, son parc, &c. Le grand-che-

min l'empêche de s'élargir. *Ampliare, amplificare.* On dit aussi, neutralement, le visage lui est élargi.

ÉLARGIR, en termes de Marine, signifie, Donner ou prendre la chasse. *Fugare, persequi, insequi.*

ÉLARGIR, en termes de Manège, se dit lorsqu'on fait embrasser un plus grand terrain à un cheval, que celui qu'il occupoit, on dit encore le faire matcher large.

ÉLARGIR, se dit, en termes de Guerre, pour faire occuper plus de terrain. Ce Général élargit ses quartiers pour avoir du fourage, pour subsister plus commodément.

ÉLARGIR. Terme de Jurisprudence, signifie encore, mettre hors de prison. *Emittere, educere ex carcere;* ce qui ne se dit qu'à l'égard des hommes : car, pour les femmes, on dit qu'elles auront provision, ou main-levée de leur personne, pour éviter l'équivoque. Ce prisonnier a été élargi à caution, à la garde d'un Huissier, à la charge de se représenter.

ÉLARGIR les tailles. Terme de Gravure. C'est rendre plus larges, non les tailles : mais les espaces qui les séparent.

ÉLARGIR, signifioit autrefois, Donner largement, du verbe Latin *elargiri*. Il s'est retiré du monde, il a élargi tout son bien aux pauvres. Il n'est plus d'usage en ce sens.

ÉLARGIR, signifioit aussi répandre.

Nul soleil encore au bas monde

N'élargissoit lumière claire & monde. MAROT.

ÉLARGI, IE. partic. Il a les significations de son verbe.

ÉLARGISSEMENT. f. m. Augmentation de largeur *Dilatatio, amplificatio.* Ce Général a jugé l'élargissement des quartiers nécessaire. L'élargissement des lignes, des travaux, d'un canal, d'un chemin.

ÉLARGISSEMENT. En Jurisprudence, est la liberté qu'on donne à un prisonnier de sortir de prison. *Dimissio, à carcere educio.* Il a obtenu sentence d'élargissement. Les Dames de la Charité ont procuré l'élargissement de ce prisonnier.

ÉLARGISSEMENT. f. f. Augmentation de largeur qu'on donne à des habits, à des meubles. *Supplementum.* Il a tellement grossi depuis un an, qu'il y a une élargissure de quatre doigts à son pourpoint, à sa ceinture.

ÉLARGISSEMENT & élargissement dans une signification synonyme. *Elargissure* ne se dit que des habits & des meubles ; *élargissement* des autres choses dont on augmente la largeur.

ÉLASAR, ou ELASOR, ou ELLASAR, selon l'Hébreu. L'Écriture (*Genes. c. 14, v. 1*) fait mention d'Arioch ou Arjoch, Roi d'Ellasar. Saint Jérôme & Symmaque traduisent ce nom par le Pont. M. Le Clerc, dans son Commentaire sur la Genèse, dit qu'il ne fait sur quel fondement. Il croit plutôt que ce nom signifie un pays voisin du Tigre ou de l'Euphrate ; car comme ce Roi vint contre le Roi de Sodome en qualité d'allié du Roi d'Elam, il est plus naturel d'employer le secours d'un Prince voisin, que d'un Prince éloigné.

ÉLASTICITE. f. f. ou force élastique. Terme de Physique. Propriété par laquelle un corps, après le choc ou la compression reprend, ou du moins tend à reprendre la figure que le choc ou la compression lui avoient fait perdre. *Elafterium.* Les molécules dont ces sortes de corps sont composés doivent être en même-tems flexibles & roides : sans cette flexibilité les corps élastiques ne se comprimeront jamais ; & sans cette roideur, ils ne reprendront jamais leur première figure. Il faut encore une certaine proportion dans les pores des corps élastiques, c'est-à-dire, il faut qu'ils ne soient ni trop grands ni trop petits ; mais ce ne sont là que des conditions sur lesquelles les Physiciens sont assez d'accord. Il n'en est pas de même de la cause physique de l'élasticité sur laquelle ils sont fort partagés. On peut dire

en général que toutes les explications qu'ils en donnent font fort vagues & ne nous apprennent rien. Celle qui paroît la plus vraisemblable, fut dépendre l'élasticité d'une matière beaucoup plus déliée que l'air que nous respirons. Voy. Matière subtile Newtonienne. Voici comment cette matière cause l'élasticité ou le ressort des corps.

Prenez un corps élastique, par exemple, une lame d'acier, courbez-la en forme d'arc. Vous clarifiez les pores de sa surface convexe, & vous retrecissez ceux de sa surface concave. La matière subtile Newtonienne qui fait tous ses efforts pour passer par les pores retrecis, les rouvre, & c'est en les rouvrant qu'elle rend à la lame sa première figure. On pourroit encore dire que cette matière subtile en coulant d'une extrémité à l'autre, remet la lame dans son premier état.

ÉLASTIQUE. adj. de t. g. Qui fait ressort, qui après avoir été condensé, contraint & comprimé, fait un effort en se remettant en liberté, & en repoussant les corps qui le pressoient, pour reprendre sa première figure & son étendue naturelle. *Elasticus*. La force élastique d'un arc bandé vient de la compression de l'air dans ses pores. Les arquebuses à vent prouvent la force élastique de l'air. Le mouvement de la plupart des machines se fait par une force élastique, par un ressort. On n'a découvert que depuis quelques années, par plusieurs expériences, que l'air a une force élastique. La force élastique consiste en ce que la matière subtile fait effort pour passer par des pores trop étroits. Voyez ELASTICITE. L'air est un amas de petits ressorts, ou de parties élastiques, qui, par leur mélange intime avec les parties du sang, communiquent à chacune de ses parties un certain ressort, &c. LEMERY.

Les corps élastiques ou à ressort, sont ou artificiels ou naturels; les principaux sont, parmi les corps artificiels, les arcs d'acier, les boules d'airain, de bois, d'ivoire, de matre, &c. les cuirs, les peaux, les membranes, les cordes d'airain, d'acier, de fer, d'argent, de nerfs, de boyaux, de lin & de chanvre: parmi les corps naturels, ce sont les branches d'arbres vertes, l'éponge, la laine, le coton, la plume, l'air. On dispute si l'eau a du ressort ou non, & les sentimens sont partagés. L'opinion la plus commune est qu'elle n'en a point par elle-même, & que, si elle en a, c'est à raison de l'air qu'elle contient.

Un corps parfaitement fluide, s'il y en avoit de tels, n'auroit aucune élasticité, parce que ses parties ne pourroient être comprimées.

Ce mot vient de *elatus* formé de *elabere*, qui signifie, pousser, presser, agiter.

ÉLATCHÉS. f. f. pl. Etoffes des Indes, soie & coton. C'est une espèce de chuquelas & d'allegeas.

ÉLATERIUM. f. m. Terme de Pharmacie. Préparation purgative de concombre sauvage. C'est le nom qu'on donne au suc des concombres sauvages, dont on a fait évaporer l'humidité jusqu'à consistance d'extrait, ou de pilules. *Elaterium*. L'*elaterium* purge vigoureusement. On s'en sert dans l'apoplexie, dans la léthargie, dans la paralysie & dans la mélancolie hypocondriaque. Voy. M. Lémery, &c.

Ce mot vient du Grec *elatra*, je repousse.

ÉLATH, ou **ELOTH.** Ancienne ville de l'Arabie Pétrée, située sur la mer rouge, un peu à l'orient d'Esiongaber. *Elath*. S. Jérôme a cru qu'*Elath* étoit le port d'où partoient les flottes de Salomon pour Ophir. Voyez 3 des Rois IX. 26, 4. des Rois XVI. 6. 2. des Paral. VIII. 17. 18. Voy. AILA.

ÉLATINE. f. f. Espèce de linaière, dont les feuilles sont presque rondes, rudes, velues & quelquefois un peu découpées. Ses fleurs sont semblables à celles de la linaière, petites, jaunes & soutenues par des pédicules longs & minces. Elle est appelée autrement en François, *velvete*, & par C. Bauhin *elatine folio subrotundo*. L'*elatine* est vulnératoire & adoucissante; elle purifie le sang: on l'estime beaucoup pour les tumeurs scrophuleuses & pour la lèpre. Voyez M.

de Tournefort, *Institutionum rei herbarie* 169. Il l'appelle l'*elatine*, *linaria figetum*, *nummularia folio villosa*. Cette plante croît dans les terres labourées & parmi les blés: ses feuilles sont semblables à celles d'helxine, excepté qu'elles sont plus petites & plus rondes. Elle produit cinq ou six menues branches, longues d'une palme, qui sortant directement de la racine sont chargées de feuilles, & ont un goût astringent. Ses feuilles pilées & appliquées avec griottes sèches font bonne pour les fluxions & inflammations des yeux, & la décoction prise en bouillon arrête la dysenterie.

Le nom de cette herbe est Grec, *elatinos*, peut être à cause de quelque ressemblance avec le sapin, qu'on appelle en Grec *elatinos*. Plin. nomme cette plante *Elatine* en Latin. Galien la tient médiocrement réfrigérative & astringente. Voy. LINAIRE.

ÉLAVE, EE adj. Terme de Vénèrie. Poil *elave*. C'est un poil mollasse & blasé en couleur. En fait de bete à chasser, & de chiens, c'est une marque de foiblesse en eux.

E L B.

ELBE. Fleuve qui descend des montagnes de Risenberg dans la forêt Hercynienne, ou forêt noire. *Albis*. Il étoit la borne de l'Empire Romain de ce côté-là. Il coule du Nord au midi, arrose la Bohême, que cette forêt environne, & faisant un coude qui le rejette vers l'occident, il se tourne tout-d'un-coup vers le septentrion. Il reçoit dans son cours la Moldaw, qui passe à Prague, l'Eger qui passe à Egra, la Sale, le Havel, &c. & vient se décharger dans l'Océan, après avoir lavé la ville de Hambourg, dont il fait, pour la commodité de son port, une des plus belles & des plus riches ville de l'Europe. Latrey, T. I. p. 595. L'*Elbe* baigne la Haute & la Basse-Saxe. MATY.

ELBE. *Ilya*, anciennement *Æthalia*, *Æthale*. C'est une Ile de la mer de Toscane dans la Méditerranée. L'Ile d'*Elbe* dépend de la Principauté de Piombino, dont elle n'est séparée que par un canal de trois ou quatre lieues: elle en a environ quatorze de circuit. Ses principaux lieux sont Porto Longone & Portoferraio. On trouve dans cette Ile de fort bonnes mines de fer.

ELBEUF. *Elbovium*, *Elbotum*. Gros Bourg de France, dans la Normandie. *Elbeuf* est situé sur la rivièrre de Seine, quatre lieues au-dessus de Rouen, au pied d'une montagne couverte d'un bois. *Elbeuf* est riche, très-peuplé, & fort renommé par les étoffes de draperie qu'on y fabrique. *Elbeuf* fut érigé en Duché-Pairie l'an 1581 par Henri III, en faveur de Charles de Lorraine. Latitude 49 d. 20'. longit. 18 d. 38'.

ELBEUF-EN-BRAI, ou **SUR ANDELLE.** *Elbovium in Braio* ou *in luto*. *Elbovium lutosum*. Paroisse de Normandie en France, avec Seigneurie, Château & Chapelle fondée. *Elbeuf-en-Brai* est situé une lieue au-dessus de Gournay-en-Brai, entre l'Abbaye de Bellosane, le Prieuré de Saint-Aubin & la rivièrre d'Épre.

Le mot *Elbeuf* s'est formé du Teutonique *Ba* ou *beuf*, qui signifie un village. Anciennement on disoit *Barbebeuf*, c'est à dire le village du Comte. **ELBEUF,** se dit aussi pour le drap qui se fabrique à Elbeuf, ou qui l'importe. Donnez-moi un bon *Elbeuf*. Il étoit vêtu en *Elbeuf*. L'Ordonnance du 28 Mai 1733 veut que les habits uniformes des Officiers soient de drap d'*Elbeuf*, ou autre manufacture semblable, au lieu que ceux des Cavaliers sont de drap de Lodève ou de Berry.

ELBING. Ville anféatique de la Prusse Royale. *Flbinga*. Elle est située dans le Palatinat de Mariembourg, à huit lieues de la ville de ce nom, à quatorze de celle de Dantzick vers le levant. *Flbing* est situé sur une rivièrre de même nom, grand, peuplé, riche par son commerce, divisé en vieille & en nouvelle ville, toutes deux bien fortifiées. *Flbing* fut bâti l'an 1239 Cette ville devint Impériale &

libre : mais l'Ordre Teutonique se la fournit l'an 1452. Elle secoua le joug de ces Maîtres deux ans après, aussi-bien que Dantzick & Thorn, & se donna aux Polonois. L'Université d'*Elbing* fut fondée par Albert de Brandebourg en 1542. *Elbing* fut pris en 1629. & 1655 par les Suédois, mais ils le rendirent. Long. 37 d. 40', lat. 54 d. 12.

ELBING. La rivière d'*Elbing* sort du lac de Draufen, & va se décharger dans le Golfe de Frisch Haf. Elle prend son nom de la ville dont nous venons de parler.

ELBIR. Ville d'Asie dans la Mésopotamie ; on l'appelloit autrefois *Byrta*. Elle est située au bord de l'Euphrate, & munie d'une citadelle. De l'île la nomme *Bir*. *El* ou *al* ne font souvent que des particules séparables des noms Arabes.

ELBOURG. *Elburgum*. Petite ville des Provinces-Unies. Elle est dans le Weluwe, en Gueldre, aux confins de l'Overissel, sur le Zuiderzée, à 2 lieues de Campen. Les François prirent *Elbourg* en 1672 & en démolirent les fortifications. Longitude 23 d. 20'. latitude 54 d. 12'.

E L C.

ELCASAR-FARON. Ville d'Afrique dans la Province de Fez propre.

ELCATIF. Ville de l'Arabie Heureuse sur le Golphe de Balfora qu'on appelle aussi Golfe d'*Elcatif*. *Catifa Georha*. *Elcatif* est la capitale d'une Principauté & tributaire du Turc. Long. 70 d. 40', lat. 26 d.

ELCESAÏTES, ou **ELCESAÏENS**, comme les appelle Théodoret, anciens Hérétiques, qui ont pris leur nom d'un faux Prophète que Saint Epiphane appelle tantôt *Elcesai*, & tantôt *Elxai* en sorte que *Elcesai* & *Elxai* ne font point deux personnes distinguées. *Elcesai*. Cet *Elxai*, qui vivoit au temps de Trajan, suivoit les sentimens des Ebionites, touchant JESUS-CHRIST : il les reforma néanmoins en quelque chose, pour être Auteur de secte. Le fond principal de la doctrine étoit que JESUS-CHRIST qui étoit né dès le commencement du monde, avoit paru de temps en temps sous divers corps ; qu'il étoit une vertu céleste nommée le Christ, dont le Saint Esprit étoit la sœur, (le nom Hébreu qui signifie *Esprit* est féminin en cette langue) & que l'un & l'autre s'étoit écoulé dans Jesus fils de Marie. Les *Elcesaites*, selon saint Epiphane, furent aussi nommés *Samséens*, du mot Hébreu *sames*, qui signifie *Soleil*. Scaliger s'est manifestement trompé, lorsqu'il a prétendu qu'*Elxai* n'étoit autre chose qu'*Essai* ou *Esséen*, en sorte que, selon cette supposition, les *Elcesaites* ne seroient autre chose que la secte des *Esséens* : ce qui est opposé à toute l'antiquité. Origène a fait mention des *Elcesaites* dans une de ses Homélie, comme d'une hérésie qui s'étoit nouvellement élevée. Elle ne reçoit pas, dit-il, tous les livres qui sont dans le Canon sacré, mais seulement quelques-uns. Elle se sert de quelques passages tirés de l'Ancien Testament & des Evangiles ; mais elle rejette entièrement les Epîtres de S. Paul. Ces sectaires de plus produisoient un certain livre qu'ils disoient être venu du Ciel ; & ils affuroient que ceux qui faisoient ce qui étoit marqué dans ce livre obtenoient le pardon de leurs péchés. Voyez Eusebe, *Histoire L. VI, C. 38* qui a remarqué aussi en cet endroit, que cette hérésie fut éteinte dès sa naissance. Saint Epiphane parle assez au long de cette secte, *Her 19*. où il dit qu'*Elxai* étoit Juif de naissance ; que, ne pouvant vivre selon la loi de Moïse, il inventa de nouvelles opinions, & se fit des sectateurs. Il étoit grand ennemi de la virginité, obligeant au mariage ceux qui faisoient profession de sa doctrine. Il leur apprit aussi à être de grands hypocrites dans le temps des persécutions ; car il prétendoit qu'on pouvoit alors adorer les Idoles, pourvu que le cœur n'y eût point de part, & qu'on ne le fit qu'extérieurement.

ELCÉSI. Village de la Terre-sainte ; que Théodoret

place au-delà du Jourdain, & Saint Jérôme dans la Galilée. Il subsistoit encore au temps de ce Père. Adrichomius dit que ce lieu étoit de la Tribu de Nephtali. Si cela étoit, il auroit été en deçà du Jourdain. Quoiqu'il en soit, *Elcesi* étoit la patrie du Prophète Nahum. Sacy dit *Elkésai* ; mais mal. Saint Jérôme écrit *Elcesi*. Livre des visions divines de Nahum, qui étoit d'*Elkesai*. SACY.

ELCHE. Petite ville d'Espagne dans le Royaume de Valence. *Ilici*, *Ilicias*, *Licona*. Elle est située sur la Sègre, entre Alicante & Origuela. *Elche* fut autrefois Episcopale, sous la Métropole de Tolède. La ville d'*Elche*, selon l'opinion la plus commune des Géographes, est l'Illice de Méla, ou Illicias de Ptolomée. Long. 17 d. 25' lat. 38 d. 10'.

ELCHINGEN, *Elchinga*. Bourg du Cercle de Suabe en Allemagne. *Elchingen* est situé sur le Danube, à une lieue en-dessous d'Ulm. L'Abbaye d'*Elchingen*, Ordre de S. Benoît, fut fondée en 1128. par Conrad Duc de Saxe, à la place d'un Château que les vols & les meurtres commis par ceux à qui il appartenoit, rendoient fameux dans tout le pays. Elle fut brûlée quelque tems après, rebâtie l'an 1182. par Albert Comte de Ravelstein.

E L D.

ELDAFAGNI ou **ELDASAGNI.** *Eldafagnia*, anciennement *Daulia*, petite ville de Grèce, située dans l'Épire, vers la source de la rivière de Polina, & sur les confins de la Macédoine & de la Thessalie.

ELDE. Petite rivière d'Allemagne, dans la Basse-Saxe.

E L E.

ÊLE. Les mots François qui se terminent en *êle*, ont la pénultième longue, comme mêle, grêle, fièle.

ÊLE. Aïeul. Sazele, Bifaïeule. Il est tout à-fait vieux, & ne se trouve que dans les anciens titres.

ELEALE. *Eleale*, ville située au-delà du Jourdain, en tirant vers la Mer Morte. La Tribu de Ruben la demanda, l'obtint & la bâtit. *Nomb. XXIII. 3. 37.* Eusebe dit dans son *Onomasticon* que c'étoit un grand village à un mille d'Héfébon. *Eleale* étoit située aux confins des Moabites, & fut occupée par ces peuples. *Is. XV. 4. XVI. 9. Jérém. XLIII. 34.*

ÊLEATER. f. m. *Eleaterium*. C'est une écorce des Indes, qui ressemble au quinquina, mais qui n'en a pas la qualité. On dit qu'étant mêlée avec du tabac & fumée dans une pipe, elle ôte à la fumée du tabac sa mauvaise odeur.

ELEATIQUE. f. m. & f. *Eleaticus, a, um*, Qui appartient à la ville d'Elea. S. Clément d'Alexandrie, *Strom. L. I. paragr. 14.* dit que les trois plus anciennes sectes de Philosophie ont pris le nom du lieu où leurs auteurs ont demeuré. Celle de Thalès s'est appelée Ionique, celle dont Pythagore fut le chef, Italique, & celle qui eut pour chef Xénophane, *Eléatique*. La secte *Eléatique*, la philosophie *Eléatique*. Xénophane de Colophon florissoit du temps d'Hiéron, Roi de Sicile. Le fond de la doctrine de la secte *Eléatique* venoit bien à la vérité de ce Philosophe ; mais le nom lui fut donné par Zénon & Parménide qui étoient de Velie, ville de la Lucanie, que les Grecs appeloient *Elia*. Xénophane prétendoit que les élémens étoient au nombre de quatre ; qu'il y avoit une infinité de Mondes ; que les nuages se formoient de vapeurs attirées par les rayons du soleil ; que l'âme étoit une substance spirituelle ; que Dieu étoit de forme ronde ; qu'il voyoit, qu'il entendoit tout, & que cependant il ne respiroit point ; enfin, qu'il étoit en même-temps l'esprit, la prudence & l'éternité. Parménide, successeur de Xénophane, changea quelque chose à cette philosophie : n'admettant

que deux élémens, la terre & le feu. Il avança le premier que la terre étoit sphérique, & placée au centre de l'univers.

ÉLECTEUR. f. m. Du Latin *eligere*, élire, choisir. Celui qui élit, qui a droit d'élire. *Electior.* L'Ordre de Malte a nommé des Electeurs pour faire un Grand-Maître. On ne le dit guère qu'en parlant des Electeurs d'Allemagne.

ÉLECTEURS, en général, se dit, par prééminence, des Princes d'Allemagne qui ont le droit d'élire l'Empereur, qui sont Princes souverains, & les principaux membres de l'Empire. On ne fait pas bien l'origine des *Electeurs*. Quelques-uns la rapportent à Othon III. l'an 997. d'autres à Frédéric II. qui mourut l'an 1250. D'autres enfin au temps de Rodolphe de Habspurg, chef de la Maison d'Autriche, l'an 1280. Le nombre en a été incertain au moins jusqu'à Frédéric II. dans le treizième siècle. La Bulle d'or publiée par Charles IV. en 1346 a fixé le nombre des *Electeurs* à sept; savoir, trois Ecclésiastiques, qui sont les Archevêques de Mayence, de Trèves, & de Cologne; & quatre séculiers, le Roi de Bohême, le Comte Palatin du Rhin, le Duc de Saxe, & le Marquis de Brandebourg. Par la Paix de Munster en 1648. cet ordre a été changé: le Duc de Bavière a été mis en la place du Comte Palatin, & on a créé un huitième Electorat pour le Comte Palatin, qui est présentement le huitième.

L'*Electeur* de Mayence est Chancelier de Germanie, convoque les Etats, & porte son suffrage avant les autres. L'*Electeur* de Cologne est grand Chancelier d'Italie, & sacre l'Empereur: celui de Trèves, grand Chancelier des Gaules, & donne à l'Empereur l'imposition des mains. Le Comte Palatin du Rhin est grand Maître du Palais Impérial, & présente un Monde à l'Empereur dans son Couronnement: le Maregrave de Brandebourg est grand Chambellan; c'est lui qui met l'anneau au doigt de l'Empereur: le Duc de Saxe est grand Maréchal, & donne l'épée à l'Empereur: & le Roi de Bohême, qui ne portoit autrefois que le titre de Duc, est grand Echançon de l'Empereur. Il met la Couronne de Charlemagne sur la tête de l'Empereur. L'Empereur Léopold y en ajouta en 1692. un neuvième, qui est le Duc d'Hanovre, ou l'*Electeur* de Brunswick, sous le titre de grand Enseigne, ou ou grand Porte-enseigne de l'Empire. Il y a eu de l'opposition à cette érection, & les Princes d'Allemagne ne l'ont point reconnu d'abord. Il l'a été depuis, & même de toutes les Puissances étrangères; la France l'ayant fait par la paix de Rastad. Depuis 1647, le Roi de France traite les *Electeurs* de Frères.

ÉLECTIF, IVE. adj. Qui se fait par élection. *Electivus*, qui per electionem dari, confertur solet. L'Empire étoit héréditaire du temps de Charlemagne, & il ne devint *electif* qu'après la mort de Louis III. le dernier de la race de Charlemagne dans l'Empire. Il ne devint même tout-à-fait *electif* que du temps de Frédéric II. en 1210. WICQ. Les Doyennés sont, la plupart, des Bénéfices *electifs*-collatifs. Il y a des Bénéfices qui sont *electifs*, & non collatifs. Les charges municipales sont *electives* en France, & vénales en Espagne. La Pologne est un Royaume *electif*. Depuis le Concordat il n'y a point de Prélature qui soit *elective* en France.

ÉLECTION. f. f. *Electio*. On fait ordinairement ce mot synonyme de choix. L'Académie même définit l'un par l'autre, en disant: Election, choix qui est fait par plusieurs personnes: ce qui n'est nullement exact. Suivant la remarque du P. Bouhours, il y a cette différence entre *election* & *choix*; c'est que l'*election* a rapport à un Corps ou à une Communauté qui donne ses suffrages: au lieu que le mot *choix* ne se dit guère que de la personne qui le fait: ainsi *election* ne peut être employé pour *choix*. *Electio* d'un Empereur, d'un Pape, &c. suppose plusieurs suffrages. C'est un concours de

suffrages, qui donne à un sujet une place dans l'Etat ou dans l'Eglise, ou la promotion d'une personne à quelque dignité par ceux qui ont droit d'élire: au lieu que le *choix* est un acte de discernement qui fixe la volonté à ce qui puoit le meilleur. Il peut très-aisément arriver que le *choix* n'ait nulle part dans l'*election*. Faire, approuver, confirmer une *election*. Du temps de Charles VI. s'introduisirent les *elections* des Conseillers & Présidens, lesquelles appartenoient au Parlement. Le Roi confirmoit seulement l'*election*. PASQ. En 1403. on procéda à l'*election* d'un premier Président, quoique le Roi y eût déjà pourvu. Mais on donna bientôt atteinte au privilège du Parlement; car le Parlement fut obligé d'en nommer trois, dont le choix appartenoit au Roi. Par une Ordonnance de Louis XII. en 1499, il est enjoint aux Juges subalternes de faire l'*election* des Lieutenans, des Baillifs & des Sénéchaux, chacun dans leur Siège. La vénalité des charges a aboli l'usage des *elections*. IN. Les *elections* se faisoient par le Parlement en présence du Chancelier, pour les charges du Parlement: & celles des Comptes, par la Chambre des Comptes. Cela se pratiqua particulièrement sous Charles VI. & dura jusqu'à l'invasion des Anglois, qui disposèrent absolument des charges, pour y placer ceux dont ils étoient assurés. Après leur expulsion, les Rois voulant continuer la libre collation des Offices, & le Parlement reprendre les *elections*, on trouva un milieu, qui fut de nommer trois personnes, entre lesquelles le Roi choisissoit celle qu'il trouvoit à propos. La nomination a duré jusqu'à la vénalité des Offices. LOYSEAU.

L'*Electio* la plus solennelle est celle du Pape, qui se fait par les Cardinaux en quatre manières: l'une par la voie du Saint-Esprit, quand le premier Cardinal qui parle ayant donné sa voix à quelqu'un, il va à l'adoration en le proclamant Pape, comme par une inspiration subite du Saint-Esprit. Alors il est élu, si tous les autres y applaudissent, ou du moins les deux tiers de l'Assemblée: la seconde, par celle du compromis, quand tout le Collège convient de trois Cardinaux, auxquels il donne pouvoir de nommer le Pape; & cette puissance cesse à la chandelle éteinte: la troisième par la voie de scrutin; & celle-là est la plus ordinaire, quand les Cardinaux portent des billets cachetés, ou font écrits leurs suffrages, dans un calice qui est sur l'Autel. Il faut les deux tiers des voix pour l'*election* par scrutin. La quatrième est par la voie d'accès, quand les voix étant toujours trop partagées pour élire le Pape, quelques-uns des Cardinaux se désistent de leur premier suffrage, & *accedunt*; c'est-à-dire, joignent leur voix pour les donner à celui qui en a déjà plusieurs par le scrutin. L'accès même est toujours joint au scrutin, parce que les Cardinaux ne manquent jamais de donner leur voix après le dernier scrutin, à celui qu'ils voient avoir déjà la pluralité, & par conséquent être reconnu Pape indépendamment de leurs suffrages. Ainsi les *elections* des Papes se font toujours du consentement unanime de tous les Cardinaux.

ÉLECTION DES ÉVÊQUES, est une vocation canonique qui a été long tems en usage dans toute l'Eglise, & l'est encore en bien des endroits. Dans l'origine elle se faisoit en présence du peuple, dont le Clergé étoit bien aisé d'avoir le consentement; mais les inconvéniens de cette manière d'élire ayant été reconnus, le Concile de Latran en 1215. sous le Pape Innocent III. fit défense aux Laïques d'être présens aux *elections*. Sous la première race des Rois de France, l'*election* se faisoit par le Clergé, & le Roi la confirmoit: sous la deuxième race, les Rois entreprirent d'avanrage sur la liberté du Clergé, & donnoient quelquefois les Evêchés à des Laïques même de leur propre autorité. Quelquefois aussi ils avoient égard aux *elections*. Voyez

Pauquier. Les brigues, les divisions & le tumulte qui arrivèrent dans plusieurs assemblées Ecclésiastiques, furent quelquefois un sujet aux Rois de nommer aux Prélatures. Cependant encore au commencement de la troisième race les Rois rétablirent la liberté des élections, ne se réservant que le pouvoir d'accorder la permission d'élire, & d'agréer les personnes élues. Saint Louis en 1248, ordonna les élections avoir cours dans son Royaume: & depuis il fit publier son Ordonnance appelée la Pragmatique-Sanction, pour rétablir plus solennellement le droit des élections, à condition que ceux qui seroient élus, ne seroient point contractés sans la permission du Roi. Charles VII. confirma aussi la liberté des élections par la Pragmatique-Sanction qui fut dressée à Bourges en 1438. Le Concordat supprima les élections; & aujourd'hui la nomination aux Evêchés, aux Abbayes & Prieurés électifs, à toutes les Prélatures & Bénéfices Consistoriaux, appartient au Roi. On ne réserve le droit d'élire qu'aux Chapitres des Eglises Cathédrales & Collégiales, & aux Monastères qui ont un privilège spécial d'élire; comme l'Abbaye de Clugny, Citreux, &c. qui sont Chefs d'Ordre, à qui l'Ordonnance de Louis XIII. en 1629, a confirmé le droit d'élection. Il y a deux sortes d'élection: l'une simple, & celle qui a besoin de la confirmation du Supérieur. L'autre collative, & qui n'est appelée election qu'improprement, parce que ceux qui élisent, confèrent en même-temps, sans avoir besoin de recourir au Supérieur.

ELECTION, Tribunal où les Elus rendent leur justice, où l'on juge les différends sur les tailles & impôts, en première instance, à l'exception des Gabelles & Domaines du Roi. *Electorum ad tributa desertorum jurisdictione, curia, tribunal.* C'est aussi le territoire dans lequel ils exercent cette juridiction. Le Siège de l'élection est en telle ville. La France est divisée en vingt-quatre Généralités, & chaque Généralité; en plusieurs Elections. Il y a présentement dans le Royaume 181. Elections. L'Election de Paris contient 440 Paroisses. L'Election de Paris est composée d'un Président, d'un Lieutenant, d'un Assesseur & de deux Conseillers ou Elus. Un Pays d'Election, où les Elections sont établies, est opposé au Pays d'Etats. L'Appel de l'Election est relevé à la Cour des Aides. Voyez ELU.

ELECTION, en termes d'Ecriture-Sainte & de Théologie, Choix que Dieu fait par son bon plaisir, des Anges, des hommes, pour des desseins de grâce & de miséricorde. *Electio.* L'Election du peuple Juif est le choix que Dieu en a fait pour l'attacher particulièrement à son culte & à son service, & pour en faire naître le Messie. Election signifie aussi quelquefois prédestination à la grâce & à la gloire, quel quefois prédestination à la gloire seulement. Il est de foi que la prédestination à la grâce est gratuite, purement & simplement en tout sens; *gratia quia gratis data.* Les Théologiens disputent si l'élection, ou prédestination à la gloire est gratuite, ou si elle suppose les mérites; c'est-à-dire, si elle est devant ou après la prévision des mérites. Il y en a qui disent qu'elle est en même-temps devant & après: elle est devant la prévision de nos mérites, parce que la gloire nous est destinée avant nos mérites; elle est après, parce que cette gloire, que Dieu nous destine, ne nous est destinée que comme récompense, & par conséquent comme une suite de nos bonnes œuvres. L'élection de Dieu est gratuite, & dépendante de son bon plaisir.

On dit aussi, figurément, que Dieu a fait d'un pécheur un vaisseau d'élection; pour dire, qu'il en a fait un grand Saint. C'est une phrase de l'Ecriture, phrase consacrée. Elle est prise des Actes des Apôtres IX. 15. où Dieu dit à Ananie, en parlant de saint Paul, C'est un vase d'élection pour porter mon nom; c'est un vaisseau, en l'Ébreu & dans le style de l'Ecriture, signifie instrument; & dans

le même style, instrument d'élection est la même chose qu'instrument choisi.

On appelle, au Palais, *élection de domicile*, le lieu qu'on désigne en passant un contrat, ou en faisant faire un exploit; lieu dans lequel on demeure actuellement, ou tel autre lieu qu'on choisit, dans lequel une partie agréée qu'on fait les significations que la partie adverse fera obligée de faire en exécution de ces actes. Les exploits de saisies ne valent rien, s'il n'y a une *élection de domicile*. Les contractans font souvent *élection de domicile* en la maison de leurs Procureurs.

ELECTION, se dit aussi d'une partie de la Pharmacie, qui enseigne la manière de bien choisir les médicamens, & de distinguer les bons d'avec les mauvais. Il y a une *élection* générale, qui donne des préceptes de tous les médicamens en général; & une particulière, qui en donne de chaque médicament en particulier.

ELECTORAL, ALE. Qui concerne l'Électeur, qui se rapporte, qui convient à l'Électeur. *Electoralis.* Le Prince *électoral* est le fils aîné d'un *Électeur*, & l'héritier présomptif, qui doit succéder à sa dignité. On traite l'Électeur d'Altesse *Electorale*. Le Collège *Electoral*, qui est composé de tous les *Électeurs* d'Allemagne, est le plus illustre, & le plus auguste Corps de l'Europe. Bellarmin & Baromius attribuent l'institution du Collège *Electoral* au Pape Grégoire V. & à l'Empereur Othon III. dans le X^e siècle. Presque tous les Historiens, & surtout les Canonistes, sont de ce sentiment. M. de Wicquefort le conteste, & prétend prouver par l'élection des Empereurs suivans, que le nombre des *Électeurs* n'étoit point fixe, & que la dignité *Electorate* n'étoit point annexée à certaines Principautés, à l'exclusion de tous les autres Princes d'Allemagne. Il soutient qu'avant Charles IV. il n'y avoit rien de réglé, & qu'il ne publia la Bulle d'or que pour prévenir les schismes & assurer le repos de l'Empire par un règlement formel & positif. La Bulle d'or donnée par Charles IV. en 1356. forma le Collège *Electoral*, & réduisit à sept le nombre des *Électeurs*. Le Roi de Bohême n'a séance & suffrage dans le Collège *Electoral*, que quand il s'agit de l'élection de l'Empereur.

ELECTORAT. f. m. Dignité d'Électeur, & aussi le territoire qu'il possède annexé à la qualité. *Electorat* de Saxe, de Bavière. En 1692. l'Empereur a érigé de son autorité un neuvième *Electorat* en faveur de la Maison de Lunebourg. Cette élection est contestée par plusieurs Princes d'Allemagne qu'on appelle les Princes opposés au neuvième *Electorat*. Bien qu'en Allemagne les fils des Princes partagent ordinairement entre eux les terres de leurs pères, celles auxquelles l'*Electorat* est attaché ne se divisent point & passent toutes uniquement à l'aîné, qui succède à l'*Electorat*.

ELECTRE MINERAL, ou ELECTRUM MINERALE. Car on retient aussi le nom Latin dans notre langue. Terme de Médecine & de Chymie. Composé qui se fait avec l'étain, le cuivre; quelques uns y ajoutent l'or & le double régule d'antimoine martial fondus ensemble: il en résulte une masse métallique, à qui quelques Chymistes ont donné le nom d'*electrum minerale*. On prend cette masse, on la met en poudre, on la réduit par une longue détonation, en une espèce de scorie, dont la couleur tire sur le vert pâle; on la pulvérise encore chaude, & on la met en digestion dans une certaine quantité d'esprit de vin ou de genièvre, à qui elle donne une teinture d'un rouge admirable. BURLET. *Ac. d. Sc. 1700. Mém. p. 127.*

ELECTRE. f. f. Nom de femme. Terme de Mythologie & d'Astronomie. *Electra*. Plusieurs femmes ou Déeses ont porté ce nom. *Electre*, fille d'Atlas & de Pleïone, épousa Coritge Roi d'Italie; ensuite elle passa dans la Samothrace, & fut nommée par les habitans de ce pays Strategis & Electrione. C'est une des Pleïades. Hyginus, *Poët. Astronomic.* en par-

lant du Taureau, & Avienus in *Arateis*, disent que c'est la septième des Pleiades, que depuis la prise de Troie elle ne veut plus paroître, parce que Dardanus, le chef de la nation Troyenne, étoit son fils. Ovide rapporte la même fable dans ses *Fastes*, Liv. IV. v. 31. & v. 167. & suiv. Quelques Auteurs distinguent *Electre*, mère de Dardanus, d'*Electre* fille d'Atlas, & disent que celle qui fit Jupiter père de Dardanus, étoit une Nymphe fille de l'Océan & de Thétys, & la font femme d'Atlas, & non pas sa fille; mais c'est une faute. La comparaison des deux endroits d'Ovide, que j'ai cités, montre que la mère de Dardanus est la Pleiade. Ce Poète ne la met pas la septième, mais Mérope: il marque aussi qu'il étoit douteux dans la fable si c'étoit Mérope ou *Electre*, qui ne paroïssoit plus. *Electre*, sœur d'Oreste, & fille d'Agamemnon & de Clytemnestre, est le sujet d'une Tragédie de Sophocle. Homère, en parlant des filles de ce Prince, ne fait aucune mention d'*Electre*. Madame Dacier prétend qu'*Electre* n'est pas un nom propre, mais un surnom qui fut donné à Laodice, pour marquer qu'elle n'avoit été mariée que fort tard, & qu'elle étoit demeurée long-temps vierge. Ce surnom d'*Electre* ne lui a été donné que par les Poètes tragiques. La mort de Clytemnestre fait le sujet de plusieurs Tragédies Grecques & Françaises qui sont sous le nom d'*Electre*; Sophocle & Euripide pour les Grecs, Longepierre & Crebillon pour les François, ont traité ce sujet. Eschyle l'a traité sous le nom de Coëphores. Œdipe eut aussi une fille nommée *Electre*, & sœur d'Antigone.

ELECTRICE. f. f. Epouse d'Electeur. *Electrix* Madame l'*Electrice* de Brandebourg, Madame l'*Electrice* de Bavière, &c.

ELECTRICITÉ. f. f. Terme de Physique & d'Histoire Naturelle. Qualité des corps qui en attirent d'autres & les repoussent, comme fait l'ambre. *Electricitas*, *virtus attractiva*. Il y a, dans les Transactions philosophiques de l'année 1731, diverses expériences très-singulières & très-curieuses sur l'*électricité*. Il y en a de semblables dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de l'année 1733. M. Du Fay a trouvé que la corde la plus commune étoit ce qui convient le mieux pour transmettre l'*électricité*; & d'autant mieux qu'elle n'est point électrique par elle-même, sur-tout quand elle est mouillée. Il a ensuite remarqué que moins les matières dont sont faites les boules auxquelles l'*électricité* se communique, sont électriques, plus ces boules font d'effet; & cela, à proportion de leur volume. Enfin il a découvert que la soie ou des tuyaux de verre ordinaire n'interrompent point le cours de la matière électrique le long des cordes qu'ils supportent. Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences, 1733. Boyle a parfaitement établi l'*électricité* des corps dans son *Traité De mechanicâ electricitatis productione*. Si l'*électricité* n'est pas proportionnée à la quantité de matière des corps, elle l'est du moins à leur volume. BRÉMOND. M. Du Fay a porté l'*électricité* à une distance beaucoup plus grande que les Anglois. Il lui a fait parcourir 1256 pieds de Paris par un vent de nord-ouest très-violent, & par un temps sec & assez froid. Id. *Transf. Phil.* 1731.

Quoique la découverte de tous les phénomènes de l'*électricité* semble devoir appartenir à ces derniers temps, il faut cependant convenir que plusieurs Physiciens célèbres du dernier siècle en avoient jeté les premiers fondemens, & trouvé presque tout ce que les expériences faites en France & en Angleterre en ont appris. Tels sont Gilbert *De Magnete*, L. II. C. 2. L'Académie de Florence, dans son Recueil d'expériences, Otton de Guericke. L'ambre, le jais, la cire d'Espagne sont connus depuis long-temps pour avoir cette propriété. M. Du Fay, de l'Académie Royale des Sciences, a donné un extrait de ce qu'ont rapporté sur cette matière les Auteurs qui l'ont traitée avec le plus de soin... *Merc. de Juin* 1733. Le jais ne paroît autre chose qu'un bitume

noir, mêlé de parties de fer, & durci comme une pierre. L'ambre jaune n'a point d'autre origine. On y trouve même odeur, même *électricité*, c'est-à-dire, même facilité à attirer les pailles & les matières légères, après avoir été échauffé par le frottement. *Speët. de la Nat.*

Dans les expériences sur l'*électricité*, le même duvet, ou la feuille d'or est quelquefois dans un accès de répulsion; c'est-à-dire, d'élasticité, & quelquefois dans un état d'attraction qui tend à la fixité. DE BUFFON.

Le mot François *électricité* vient du Latin *electrum*, qui signifie de l'ambre. On nomme ainsi l'action d'un corps que l'on a mis en état d'attirer à lui ou de repousser, comme on le voit faire à l'ambre, de petites pailles, des plumes, ou d'autres corps légers qu'on lui présente à une certaine distance.

L'*électricité* se manifeste principalement de deux manières: 1^o. par des mouvemens alternatifs, auxquels on a donné les noms d'*attractions* & de *repulsions*; 2^o. par une espèce d'inflammation qui prend différentes formes, & qui a différens effets, suivant les circonstances. Ces deux signes ne vont pas toujours ensemble; le premier s'aperçoit plus communément que l'autre; le dernier annonce presque toujours une forte *électricité*.

Propositions fondamentales tirées de l'expérience au sujet de l'Electricité des corps. Elles se trouvent dans l'Ouvrage de M. l'Abbé Nollet sur cette matière, p. 141. & suivantes.

1. De tous les corps qui ont assez de consistance pour être frottés, & dont les parties ne s'amolissent point trop par le frottement, il en est peu qui ne s'électrifient quand on les frotte.

2. Les corps vivans, les métaux parfaits ou imparfaits ne deviennent point électriques par frottement.

3. Tous les corps qu'on peut électriser en frottant, ne sont pas capables d'acquérir un égal degré d'*électricité* par cette opération.

4. Les matières les plus électriques, après avoir été frottées, sont celles qui ont été vitrifiées; & ensuite le soufre, les gommes, certains bitumes, les résines, &c.

5. Il paroît qu'il n'y a aucune matière, en quelque état qu'elle soit, (si l'on en excepte la flamme & les autres fluides qui se dissipent par un mouvement rapide, parce qu'on ne peut guère les soumettre à ces fortes d'épreuves;) il n'est, dis-je, aucune matière qui ne reçoive l'*électricité* d'un autre corps actuellement électrique.

6. Il y a des espèces à qui l'on communique l'*électricité* bien plus aisément, & bien plus fortement qu'à d'autres; tels sont les corps vivans, les métaux, & assez généralement toutes les matières qu'on ne peut électriser par frottement, ou qui ne le deviennent que peu & difficilement par cette voie.

7. Et au contraire les corps qui s'électrifient le mieux par frottement, le verre, le soufre, les gommes, les résines, la soie, &c. ne reçoivent que peu ou point d'*électricité* par communication.

8. Les effets paroissent être les mêmes au fond, soit que l'*électricité* naisse par frottement, soit qu'elle s'acquière par communication.

9. La voie de communication est un moyen plus efficace que le frottement, pour forcer les effets de l'*électricité*.

10. Un corps actuellement électrique attire & repousse toutes sortes de matières indistinctement, pourvu qu'elles ne soient pas retenues invisiblement par trop de poids, ou par quelque autre obstacle.

11. Il y a certaines matières sur lesquelles l'*électricité* a plus de prise que sur d'autres.

12. Cette disposition plus ou moins grande, à être attiré ou repoussé par un corps électrique, dépend moins de la nature des matières, de leur cou-

leur, &c. que d'un assemblage plus ou moins ferré de leurs parties.

13. L'électricité n'est point un état permanent; elle s'affaïse & elle cesse d'elle-même après un certain temps, suivant le degré de force qu'on lui fait prendre, & la nature des matières dans lesquelles on la fait naître.

14. Un corps électrisé perd communément toute sa vertu par l'attouchement de ceux qui ne le sont pas.

15. Dans le cas d'une forte électricité, les attouchemens ne font que diminuer la vertu du corps électrisé, & ne la lui font perdre entièrement qu'après un espace de temps qui peut être assez considérable.

16. Il est de toute évidence que les attractions, répulsions, & autres phénomènes électriques, sont les effets d'un fluide subtil, qui se meut autour du corps que l'on a électrisé, & qui étend son action à une distance plus ou moins grande, selon le degré de force qu'on lui a fait prendre.

17. Ce fluide subtil n'est point l'air de l'atmosphère agité par le corps électrique, mais une matière distinguée de lui, & plus subtile que lui.

18. La matière électrique ne circule point autour du corps électrisé, & l'atmosphère qu'elle forme n'est point un tourbillon proprement dit.

19. La matière que nous nommons électrique, s'élançe du corps électrisé, & se porte progressivement aux environs jusqu'à une certaine distance.

20. Tant que dure cette émanation, une pareille matière vient de toutes parts au corps électrique, remplacer apparemment celle qui en sort.

21. Ces deux courans de matière, qui vont en sens contraires, exercent leurs mouvemens en même temps.

22. La matière qui va au corps électrisé, lui vient non-seulement de l'air qui l'entoure, mais aussi de tous les autres corps qui peuvent être dans son voisinage.

23. Les pores par lesquels la matière électrique s'élançe du corps électrisé, ne sont pas en aussi grand nombre que ceux par lesquels elle y rentre.

24. La matière électrique sort du corps électrisé en forme de bouquets ou d'aigrettes, dont les rayons divergent beaucoup entr'eux.

25. Elle s'élançe de la même manière, & avec la même forme, des endroits où elle demeure invisible.

26. Il y a toute apparence que cette matière invisible qui agit beaucoup au-delà des aigrettes lumineuses, n'est autre chose qu'une prolongation de ces rayons enflammés, & que toute matière électrique dont le mouvement n'est point accompagné de lumière, ne diffère de celle qui éclaire ou qui brûle, que par un moindre degré d'activité.

27. La matière électrique, tant celle qui émane des corps électrisés, que celle qui vient à eux des corps environnans, est assez subtile pour passer à travers des matières les plus dures & les plus compactes qu'elle pénètre réellement.

28. Mais elle ne pénètre pas tous les corps indistinctement, avec la même facilité.

29. Les matières sulfureuses, grasses ou résineuses, par exemple, les gommes, la cire, la soie même, &c. ne la reçoivent & ne la transmettent que peu ou point du tout, si elles ne sont frottées ou chauffées.

30. Elle pénètre plus aisément, & se meut avec plus de liberté dans les métaux, dans les corps animés, dans une corde de chanvre, dans l'eau, &c. que dans l'air même de notre atmosphère.

31. Beaucoup d'observations & d'expériences nous portent à croire que la matière électrique est partout, au-dedans comme au-dehors des corps, tant solides que liquides, & spécialement dans l'air de notre atmosphère.

32. Il y a toute apparence que la matière qui fait l'électricité, ou qui en opère les phénomènes, est la même que celle du feu & de la lumière.

33. Il est très-probable aussi que cette matière, la même au fond que le feu élémentaire, est unie à certaines parties du corps électrisant, ou du corps électrisé, ou du milieu par lequel il a passé.

ELECTRIDES. Isles supposées par la fable à l'embouchure du Pô. *Electrides.* Les Anciens disoient que Phaëton, frappé de la foudre de Jupiter, tomba dans ces quartiers-là; que c'étoit pour cela qu'un lac qui s'y voyoit, avoit les eaux chaudes, & d'une odeur si forte, que nul animal n'en pouvoit boire, & que les oiseaux qui passaient par-dessus tomboient morts. Méla, L. II. C. 7. met les *Electrides* près de Corfou. Pline, L. II. C. 26. dit qu'on n'a jamais su quelles isles les Grecs avoient voulu désigner par ce nom.

Ce nom fut donné à ces isles du mot Grec *ἤλεκτρον*, *Electrum*, parce qu'on y trouvoit beaucoup d'ambre, que les Grecs appellent Electre, Pline, L. II. C. 26.

ELECTRION. s. m. Fils de Persée & d'Andromède, regna à Mycènes. Il épousa sa nièce Anaxo, & de leur mariage naquit Alcémène.

ELECTRIONE. s. f. Fille du Soleil & de la Nymphé de Rhodes, eut pour sœurs les Héliades. Etant morte pendant sa virginité, elle reçut de la part des Rhodiens des honneurs héroïques.

ELECTRIQUE. adj. m. & f. Qui a l'électricité, qui a la propriété d'attirer & de repousser les corps. *Electricus, a, um. Electri vim habens.* La matière électrique. Les émanations électriques. **BRÉMONT.** Les écoulemens électriques. **IN.** Les Péripatéticiens attribuent cette qualité à une vertu sympathique. Les Philosophes modernes disent qu'il y a une certaine matière fort subtile, qui se meut pour l'ordinaire dans les plus petits pores des corps électriques, tels que l'ambre, le diamant, la cire d'Espagne, &c. & qui, venant du centre vers la superficie, se réfléchit en dedans à la rencontre de l'air qui lui résiste. Or, quand on frotte ces corps, l'on donne à cette matière, qu'ils contiennent, assez de force pour vaincre la résistance de l'air, & pour s'étendre un peu à la ronde. Mais, comme elle ne sauroit aller guère loin sans perdre une partie de sa force, l'agitation & la circulation de l'air la repousse, & la contraint de retourner en arrière, pour rentrer dans quelques-uns des pores d'où elle est sortie, & où d'autre matière ne sauroit si commodément entrer, pour n'être pas, comme elle, proportionnée à la grosseur & à la figure de ces pores: en sorte qu'il sort de l'ambre, par exemple, un grand nombre de petits filets imperceptibles de cette matière, qui s'élançant dans l'air, où ils pénètrent les pores des petits corps qui s'y rencontrent, & de-là rentrent dans l'ambre. Ensuite, l'air repoussant continuellement ces filets, & les contraignant de se racourcir de plus en plus, poussé en même-temps les corps légers dans lesquels ces petits filets se sont fourrés, qui rapportent ainsi, en retournant, les pailles dans lesquelles ils s'étoient engagés. **ROH.**

ELECTRIQUE, se dit de tout ce qui reçoit ou communique l'électricité. *Corps électrique.* Tous les corps, de quelque nature qu'ils soient, peuvent devenir électriques, excepté ceux qui ne sont pas susceptibles de frottement, comme les liqueurs, & à l'exception aussi des métaux; mais tous, sans exception, peuvent acquérir l'électricité par communication. . . Tous les corps électriques, de quelque nature que soit leur électricité, peuvent devenir lumineux; il sort même d'un corps électrique, soit animé, soit inanimé, des étincelles de feu qui sont accompagnées d'un pétilllement sensible, & produisent une sensation de douleur à celui qui en approche le doigt, &c. *Obs. sur les Ecr. mod. tom. 26. p. 80. 81.*

ELECTRISER. v. a. Terme de Physique. Rendre électrique, communiquer l'électricité. *Electricum reddere, electricitatem impartiri.* Si l'électricité n'est pas proportionnée à la quantité de matière des corps, elle l'est du moins à leur volume. Il est facile de

en aſſurer par une expérience toute ſimple. Il n'y a qu'à *életriſer* une boule, un globe, ou tout autre corps d'un certain volume ſuſpendu à une corde, & en approcher un corps d'un plus petit volume; on ne lui enleva qu'une partie de ſon életricité; au lieu que, ſi l'on fait toucher à ce même globe, ou à cette même boule un corps de même volume, ou d'un plus grand volume, on lui fera perdre entièrement ſon életricité. *Mém. de l'Acad. des Sc. 1733. p. 250.* Toutes les pierres précieufes tranſparentes ſ'életriſent facilement, ou deviennent facilement életriques par le ſimple frottement.

M. Du Fay remarque, dans un de ſes Mémoires, qu'on *életriſera* de la même manière que l'eau, un morceau de glace ou de neige, & que la faculté életrique en fera même plus ſenſible que celle de l'eau. *Mém. 1732. p. 8.*

ÉLECTRISÉ, ÉE. PART. Il y a deux ſortes d'életricités: l'életricité de la nature de celle du verre *életriſé*, & l'életricité de la nature de l'ambre *életriſé*. On a nommé la première *életricité vitrée*, & on appelle la ſeconde *életricité réſineuſe*. Ces deux életricités ſont totalement différentes: l'une attire tous les corps que l'autre repouſſe. *Obſ. ſur les Écr. mod. 10. 26. p. 81.* Quand on porte le tube *életriſé* en divers endroits entre les contours de la ficelle, avant que de le porter à ſon extrémité, l'attraction en eſt plus prompte & plus facile, que ſi l'on ſe tient avec le tube uniment à l'extrémité de la ficelle. BREMOND, *Tranf. Phil. 1731.*

ÉLECTRITE. f. m. & f. ou *Életrin, ine.* C'eſt dans Erienne de Byzance le nom des habitans des Iles Electrides. *Electrina, Electrites, Electrinus.* PLINE.

ÉLECTROMÈTRE. f. m. Inſtrument qui ſert à meſurer la force de l'életricité. *ἤλεκτρον*, ambre, & *μετρον* meſure.

ÉLECTUAIRE. f. m. Terme de Pharmacie. *Electuarium, electarium.* C'eſt un médicament compoſé de poudres & d'autres drogues incorporées avec du miel, ou du ſucré. Il eſt ainſi nommé, à cauſe que les parties qui le compoſent; doivent être bien choiſies, du mot Latin *eligere*, choiſir, *electus*, choiſi. D'autres le font venir de *lac*, & les Grecs l'ont appelé dans le bas Empire *λακτουαριον*. Scaliger le fait venir de *λέγω*, qui ſignifie, lécher, & le nomme en Latin *Elinctum*. MEN.

Tous les remèdes, dit Voſſius, que l'on preſcrivoit aux malades, ou les confitures que l'on prenoit par délices, s'appeloient chez les Grecs *ἐλεγματά*, & *ἐκλεκτά*, du verbe *ελεγω*, qui ſignifie lécher. De-là, continue-t-il, ſ'eſt fait *electarium* en Latin, & enſuite *electuarium*. Il prouve cette opinion par les lois de Sicile, où il eſt dit, Que les *electuaires*, ſirops & autres remèdes, ſe faſſent loyalement. Les Bolandières rapportent cette étymologie, & ſemblent l'approuver. *Act. Sanct. Mart. T. II. p. 131.* Il y en a de mous & de ſolides, & ils ſont les uns & les autres, ou altératifs, ou corroboratifs, ou purgatifs. Les mous ſont en conſiſtance de miel, & ſe font de trois onces de poudre ſur une livre de ſucré, ou de miel. Les ſolides ſont en forme de tablettes; les purgatifs ſe font comme les mous de trois onces de poudre, ſur une livre de ſucré; mais les corroboratifs n'en reçoivent qu'une once & demie, ou deux onces. Sous les *electuaires* mous, on met la thériaque, le mithridate, la confection d'amech, celle d'alkermes, le catholicon, le diaprimum, le diaphœnic, &c. qui ſont expliqués à leur ordre. L'hier *picre* de Gallien, & la *benedicte* de Nicolas, ſont auſſi des *electuaires* mous. Sous les ſolides, on met les *electuaires* de carthame, de ſuc de roſes, de ſuc de violettes, &c. Il y en a un de citron, qu'on nomme de *Gui de Chauliac*, fameux Médecin de Montpellier, qui l'a mis le premier en vogue. M. Lémery en compte de plus de cent-vingt ſortes.

ÉLÉE. Fleuve de Bithynie. *Elæus.* C'eſt auſſi le nom d'un port de l'Épire dans Ptolomée, qui le place proche de l'embouchure de l'Achéron. Dans

Tome III.

Trienne de Byzance, c'eſt une ville de la Doride; & dans Plin, L. IV. c. 11. L. V. c. 29. une autre ville de l'Épire.

ÉLÉE, ou ÉLEEN. *Elæus.* Terme de Mythologie. Epithète ou ſurnom que l'Antiquité donna à Jupiter, à cauſe de la ville d'Elis, ou Éhde, ſituée ſur le Pé-née, & qu'on croit être celle qu'on nomme aujourd'hui Belvédère, où ce Dieu avoit un temple très-riche, & rempli des dons qu'on y offroit, & entre autres une ſtatue d'or maſſif, & une autre d'ivoire, d'une grandeur énorme, faite par le célèbre Phidias.

ÉLÉE. *Ἦος ἐξ Ἐλίδε.*

ÉLEEN. *Ἦος ἐξ Ἐλέε.*

ÉLÉE-D'EAU. f. f. Terme de Marine. C'eſt ſur mer ce que l'on appelle ſur terre le flux. Les Marins appellent le flux *élee-d'eau*; & le reflux *eau-morte*. Marée comprend tous les deux; c'eſt-à-dire, le flux & le reflux.

ÉLEGAMMENT. adv. D'une manière élégante. *Elegantiter.* Ce n'eſt pas aſſez d'écrire purement, il faut auſſi écrire *elegantement*.

ÉLEGANCE. f. f. Ce qui rend un diſcours poli & agréable. *Elegantia.* Un certain choix d'exprefſions riches & heureuſes, fait ce qu'on appelle l'*élégance*. **PORT-R.** Les Gallicifmes enterment quelque *élégance*. Les *élégances* Poétiques ſervent aux écoliers à faire des vers. Pour vouloir être trop régulier dans la conſtruction Grammaticale, on perd de certaines licences, qui ſont l'*élégance* de la langue. L'*élégance*, quoique irrégulière, vaut mieux que la règle ſans *élégance*. CHAP.

Soyez riche, & pompeux dans vos descriptions : C'eſt-là qu'il faut du vers étaler l'élégance. BOLL.

Je crois, dit M. l'Abbé Girard, que l'*élégance* conſiſte à donner à la penſée un tour noble & poli, & à la rendre par des exprefſions châtées, coulantes & gracieuſes à l'oreille; que ce qui fait l'*éloquence*, eſt un tour viſ & perſuaſif, rendu par des exprefſions hardies, brillantes & figurées, ſans ceſſer d'être juſtes & naturelles.

L'*ÉLÉGANCE* ſ'applique plus à la beauté des mots, & à l'arrangement de la phraſe. L'*éloquence* ſ'attache plus à la force des termes & à l'ordre des idées. La première, contente de plaire, ne cherche que les grâces de l'élocution. La ſeconde, voulant perſuader, met du véhément & du ſublime dans le diſcours. L'une fait les beaux parleurs; l'autre les grands orateurs.

Un diſcours peut-être *élegant*, ſans être bon; mais il ne peut-être bon, ſans être *élegant*.

ÉLÉGANCE, ſe prend auſſi pour le bon air, la propreté, les belles manières: les Latins ont dit, dans le même ſens, *Cultus, elegantia vitæ, morum, &c.* L'*élégance* en général, & comme on la conſidère ici, eſt une manière de dire ou de faire les choſes avec choix, avec politeſſe, avec agrément: avec choix, en s'élevant au-deſſus des manières ordinaires: avec politeſſe, en donnant à la choſe, un tour qui frappe les gens d'un eſprit délicat: avec agrément, en répandant un aſſaiſonnement qui ſoit au goût & à la portée de tout le monde. M. l'Abbé Regnier ſ'eſt ſervi du mot d'*élégance* en ce ſens dans ſon Virelay.

*Voyez leur perruque étalée,
En Magdeleine échevelée.
Voyez au-deſſus de leur front,
La nouvelle eſpèce d'allée
Que deux rangs de cheveux y font.
Quelle mode! quelle élégance!
On ne voit plus qu'excès en France.*

ÉLÉGANCE, ſe dit fort bien, en Peinture & en Sculpture, dans le ſens qui vient d'être expliqué; & en général ce mot ſe dit de tous les ouvrages de la Nature, & des Arts qui ont ce goût, ce bon air qui

plait. L'*élégance* n'est pas fondée sur la correction du dessin, comme elle paroît dans l'Antique & dans Raphaël. Elle se fait sentir dans des ouvrages peu châtiés & négligés d'ailleurs, comme dans le Corrège, ou malgré les fautes contre la justesse du dessin, l'*élégance* se fait sentir dans le goût du dessin même, dans le tour que ce Peintre donne aux actions; en un mot, le Corrège fort rarement de l'*élégance*. DE PILES. L'*élégance* qui est soutenue de la correction du dessin, remplit toute notre attention, attache toute notre attention, & élève notre esprit, après l'avoir frappé d'un agréable étonnement. ID. L'*élégance* du dessin est une manière d'être qui embellit les objets, ou dans la forme, ou dans la couleur, ou dans tous les deux, sans en détruire le vrai. ID. L'*élégance* qui regarde le dessin, se trouve dans l'Antique, préféablement à tous les grands Peintres qui l'ont imité. ID.

Ce mot vient du Latin *elegantia*, comme *élegant* vient d'*elegans*: & ces mots Latins viennent d'*eliger*, choisir. L'*élégance* consiste dans le choix de l'expression, dans des expressions bien choisies.

ÉLÉGANT, ANTE. adj. Terme de Rhétorique. Ecrit ou discours fait en termes choisis, agréables & polis. *Elegans*. Un Orateur doit être disert & *élegant*. Pour rendre un discours *élegant*, il faut s'exprimer d'une manière facile, naturelle. PORT-R.

Imitez de Marot l'*élegant badinage*. BOIL.

ÉLÉGANT. Ce mot se dit aussi, en parlant de Peinture, d'Architecture & de Sculpture, & pour marquer un certain goût fin & délicat qui se fait sentir dans un ouvrage. Des contours *élégans*. C'est un édifice assez grand, bâti de marbre.... La structure en est *élégante*. P. CATROU.

ÉLÉGANT, se dit aussi de la parure, des ornemens bien placés & à la mode, qui donnent de la grâce. Sa parure étoit des plus *élégantes*. ANGOLA.

ÉLÉGIAQUE. adj. Terme de la Poésie Latine ou Grecque. Qui appartient à l'Élégie. *Elegiacus*. Les vers *élégiaques*, *Elegi*, sont alternativement hexamètres & pentamètres. Quintilien regarde Tibulle comme le premier des Poètes *Élégiaques*; mais le jeune Plin donne l'avantage à Propertius. Ils ont raison l'un & l'autre en un sens différent, & l'on pourroit trouver encore un troisième sentiment qui seroit véritable. *Élégiaque* se met quelquefois seul au pluriel, & on dit des *Élégiaques*, pour des vers *élégiaques*.

ÉLÉGIE. f. f. Espèce de Poésie qui s'emploie dans les sujets tristes & plaintifs. *Elegia*, *Elegeia*. Horace avoue qu'il ne fait point quel est l'inventeur de l'*Élégie*. On dit que ce fut un certain Théocles de Naxi, ou, selon d'autres, d'Eretrie, qui dans ses fureurs produisit le premier cette espèce de vers. Voyez Scaliger, Poët. L. I. c. 50. Callimaque, Parthenius, Euphorion chez les Grecs; & chez les Latins, Ovide, Catulle, Tibulle & Propertius, sont les Princes de l'*Élégie*. Les Flamands se sont distingués de nos jours dans ce genre de vers Latins; & les *Élégies* de Biderman, de Grotius, mais surtout de Sidronius & de Vallius, ne seroient point indignes de la meilleure antiquité. Nous avons aussi d'excellentes *Élégies* dans notre langue; la Comtesse de la Suze s'est distinguée entre tous ceux qui ont travaillé dans ce genre de Poésie. Pasquier a fait une *Elegie* Française en vers hexamètres & pentamètres. Les *Élégies* Françaises se font en vers Alexandrins, & on n'y souffre point l'entrelacement des rimes; c'est-à-dire, qu'il faut que les rimes masculines & féminines y soient rangées deux à deux, sans s'entrelacer les unes avec les autres. L'invention du mot François d'*Élégie*, est due à Lazare de Baïf dans le dernier siècle. L'amour qui s'explique sans art, touche plus que les traits ingénieux d'une *Élégie*, où l'esprit a souvent plus de part que le cœur. LA FONT.

La plaintive *Élégie*, en longs habits de deuil,
Sait, les cheveux epars, gémir sur un cercueil:
Elle peint des amans la joie & la tristesse:
Flatte, menace, irrite, apaise une Maitresse. BOIL.

Il faut que le cœur seul parle dans l'*Élégie*. ID.

ÉLÉGIOGRAPHE. adj. Auteur d'*Élégies*. Ce qui est mieux qu'*élegiaque*, qui semble ne convenir qu'à la Poésie de ce genre-là. Poète *Élégiographe*. Vers *élegiaques*. Tibulle, Chevalier Romain, Poète *Élégiographe*, fut ami intime d'Horace, & d'Ovide, ce qui est allé rare parmi les Poètes. Ce dernier honora le tombeau de son ami par cette belle *Élégie*, qui est la 9^e du Livre III. des Amours. Sup. au Gloss. du Roman de la Rose.

ÉLÉGIR. Terme de Menuiserie. C'est pousser à la main un panneau, une moulure, un compartiment, &c. dans une pièce de bois. *Dolare*, *polire*.

ÉLÉLEEN. Terme de Mythologie. Epithète que l'antiquité a donnée à Bacchus. Ce mot vient du mot *ἐλελεεν*, qui signifie Crier beaucoup, faire grand bruit; & il a été donné à ce Dieu, parce que c'est un effet du vin. Le même mot, formé du verbe Grec *ἐλισσεται*, tourner, s'est donné au Soleil, parce qu'il tourne continuellement autour de la terre.

ÉLÉLEIDE. f. f. Bacchante, Prêtresse de Bacchus. *Eleleis*. Les Bacchantes ont été appelées *Éléleides*, parce qu'on nommoit Bacchus *Éléleen*. Voyez ce mot.

ÉLEMEDIN. Ville du Royaume de Maroc en Afrique. *Elemedinum*. Elle est dans la Province d'Escure, ou d'Hascora, aux confins de celle de Ducala, ou Duquelle. *Élémedin* a été bâti par les anciens Africains. Les habitans sont Bérébères, d'une des branches de la tribu de Muçamoda, qui sont braves, & se piquent de noblesse. L'an 1516. *Élémedin* se rendit tributaire du Roi de Fez. *Marmol. d'Abhar. L. III. C. 71.*

ÉLÉMENT. f. m. Principe physique qui entre en la composition de tous les corps naturels. *Elementum*. Tous les Philosophes, quoique sous des termes différens, ont admis un cahos de corpuscules indifférens, à entrer dans la composition de toutes sortes de corps, une matière vague, indéterminée, universelle, dont toutes choses ont été faites, ou se sont pu faire par la seule impression du mouvement. Les *élémens* sont des parties homogènes, & des êtres très simples, de l'assemblage & du mélange desquels sont composés tous les êtres que nous voyons. Aristote & les anciens Philosophes reconnoissent quatre *élémens*, le feu, l'eau, l'air & la terre. Ces quatre *élémens vulgaires* ne sont pas tels que ceux que nous connoissons, qui sont des corps composés, mais des corps simples & sans mélange. Les Cartésiens n'en admettent que trois, qui naissent de la première division qui a pu arriver à la matière: en sorte qu'il doit y avoir autant d'*élémens*, qu'il peut y avoir de diversités notables dans les parties insensibles de la matière. RON. Voyez DESCARTES, monde de Descartes. IDEM. Les Epicuriens n'admettent, à proprement parler, qu'un seul *élément*: ce sont les atomes de diverses figures, qui sont la matière première du monde, & de toutes les choses qu'il contient. Le monde, disent-ils, est nouveau & tout plein de preuves de sa nouveauté, mais la matière dont il est composé est éternelle; il y a toujours eu une quantité immense, & réellement infinie d'atomes durs, crochus, carrés, oblongs & de toutes figures, tous indivisibles, tous en mouvement, & faisant effort pour avancer, tous descendans & traversans le vide. S'ils avoient toujours continué leur route de la sorte, il n'y auroit jamais eu d'assemblages; mais quelques-uns allant un peu de côté, cette légère déclinaison en terra & accrocha plusieurs ensemble; de-là se sont formées diverses masses, tous les composés que nous voyons. Ainsi le tout s'est fait par hazard, le tout se continue, &

les espèces se perpétuent les mêmes par hazard. Bien des gens sentes envoient l'Auteur du système aux Petites-Maisons. Le système des Epicuristes modernes qui ont Galéni à leur tête, ne diffère de celui d'Epicure, qu'en ce qu'ils font Dieu auteur des atomes & de leurs mouvemens. Le fonds en est le même : les phénomènes y sont expliqués de la même manière.

☞ Thalès soutenoit que c'étoit l'eau qui faisoit la base universelle, ou la matière commune dont toutes les choses sont formées. Ce sentiment a été tiré des ténèbres depuis peu, par Vanhelmont de Bruxelles.

☞ Anaxagore, seul d'entre les Grecs, s'éloigna du sentiment des autres Philosophes qui supposoient tous les *éléments* formés d'une pâte commune. Il prétend que chaque tout dans la nature est composé de parties qui, avant leur union, étoient déjà de même nature que le tout : un os est composé de petits os ; les entrailles sont composées de petites entrailles ; le sang de petites gouttelettes de sang ; l'or de petites parcelles d'or, &c. Voyez HOMÉOMERIE.

☞ Malgré tout ce que l'on a écrit sur cette matière, on n'en est pas plus instruit sur la nature des parties élémentaires des corps. Ces *éléments* sont-ils semblables ? Les corps diffèrent-ils entr'eux par la différente nature des *éléments*, ou seulement par leur différente disposition ? Il s'en faut bien qu'on soit en état de prononcer sur cette question.

☞ On croit, communément, que la matière & la farine, sont les *éléments* ou les principes des corps. Par la matière, on doit entendre une substance naturellement impenétrable, capable de division, de figure, de mouvement & de repos ; en un mot naturellement étendue, c'est-à-dire, longue, large & profonde. C'est la configuration & l'arrangement non-seulement des parties sensibles, mais sur-tout des parties insensibles, qui détermine la matière à former plutôt tel corps que tel autre : aussi devons nous regarder cette configuration & cet arrangement, comme la forme par laquelle les corps de différente espèce, sont distingués entre eux. Quand on fait cela, on n'en est guère plus avancé. Le point important seroit de savoir quelle est la configuration des parties, qui constitue un corps de telle ou telle espèce.

Les Chymistes, dont l'art consiste à séparer, par le moyen du feu, diverses parties dont les différens êtres sont composés, ont prétendu que cette résolution étoit l'unique moyen de connoître quels sont les véritables *éléments* ou principes, dont la nature se fait dans la composition des êtres. Ainsi, en travaillant sur certains corps, du vin, par exemple, ils en ont tiré cinq matières différentes, le mercure, le flegme, le soufre, le sel, & la tête morte ; & parce que tout ce qu'ils peuvent tirer de tout autre sujet, ressemble à quelqu'une de ces choses, ils en concluent que ce sont les seuls & véritables *éléments* de tous les corps mixtes, & que c'est de leur assemblage que vient toute la variété que nous y remarquons.

Le mot *elementum*, *élément*, est tiré du Celtique *Elfen*. PEZR. Certainement le P. Pezron ne s'est pas laissé prendre ici, par la ressemblance du mot. Depuis quand l'*f* se change-t-elle en *m* ?

ÉLEMENT, se dit, figurément, du lieu où l'on se plaît, ou de l'occupation qu'on a conforme à son génie. La campagne est l'*élément* d'un Chasseur. L'étude est l'*élément* d'un Philosophe.

ÉLÉMENT ÉROID. Terme du grand Art. C'est-à-dire, eau ; & par ce terme les Chymistes entendent le mercure, à cause qu'il devient par sa préparation semblable à l'eau.

ÉLÉMENTS, au pluriel, signifie les principes & les fondemens des sciences. Il ne fait pas les premiers *éléments* de la Grammaire. Il faut bien savoir les *Elémens* d'Euclide, si l'on veut apprendre la Géométrie. Les nouveaux *Elémens* des sections con-

ques, par M. de la Hire, ont paru en 1679. Les *Elémens* de Botanique de M. Tournefort comprennent la méthode de réduire toutes les plantes à certains genres, à partager les genres en certaines classes : ce livre est excellent, & digne des applaudissemens qu'il a reçus de tous les connoisseurs.

ÉLÉMENTS, en matière de Religion, c'est le nom que quelques Auteurs, principalement les Protestans, donnent aux matières que l'on consacre dans le sacrifice de la Messe. Tant que les *éléments* consacrés furent pris des offrandes du peuple, le pain & le vin de l'Eucharistie ne purent être autre chose que ce que l'on mangeoit & buvoit dans les repas ordinaires. BINGHAM. La consécration des *éléments* se faisoit anciennement par une prière de bénédiction & d'action des grâces. ID.

On dit, aussi, les peuples *élémentaires*, ou des *éléments*, &c. Voyez ÉLÉMENTAIRE.

ÉLÉMENTAIRE, adj. m. & f. Qui tient de l'élément. *Elementarius* Le feu *élémentaire* des Anciens est une pure vision, ou peu s'en faut. Tout l'espace qui est dans le concave de la lune s'appelle la *region élémentaire*, parce qu'elle comprend les quatre *éléments*, & les corps corruptibles, & composés des quatre *éléments*. L'Auteur du *Comte de Gabalis* appelle peuples *élémentaires*, ou peuples des *éléments*, des créatures très-parfaites, qui habitent les *éléments*, & qui ne sont connues que de ce qu'il appelle les Philosophes, les sages, les enfans de la sagesse. Selon ces gens-là, qui sont au moins de grans fols, l'élément du feu est habité par les Salamandres ; l'eau, c'est-à-dire, la mer & les fleuves, par les Ondins, ou Nymphes ; la terre, par les Gnomes & Gnomides ; l'air, par les Sylphes & les Sylphides.

ÉLÉMENTAIRE. Qui concerne les premiers *éléments*, les premiers principes d'un art ou d'une science. Quelque belle que soit la Poétique de Boileau, on conçoit qu'il peut y en avoir une plus *élémentaire*, plus développée & plus à la portée des jeunes gens. On a besoin de Livres *élémentaires* dans tous les arts, dans la Médecine peut-être plus que dans tout autre. *Mem. de Trev.* Le calcul des fractions, qui est une petite partie *élémentaire* de l'Arithmétique & de l'Algèbre, s'apprend à-peu-près assez bien en une leçon ou deux. *Mém. de Trev.*

ÉLÈMES, s. f. Nom d'homme. *Adelalmus*. *Elèmes* est le nom Espagnol ; nous disons Aleaume. Son corps est honoré à Burgos dans une Eglise de son nom, qui s'y prononce *Elèmes*. CHASTEL. au 30 Janvier. Cet Auteur ne parle point du nom de Lesmes. Ce nom (*Elèmes*) a donné occasion de diviser ce Saint en deux. CHASTEL. Voyez encore ALEAUME.

ÉLÉMI, s. m. Terme de Pharmacie. C'est une résine d'une substance presque uniforme, d'une couleur & d'une consistance semblable à la cire jaune, d'un goût qui n'est point désagréable, un peu piquant & amer, & d'une odeur approchant de celle du fenouil. L'*élémi* est appelé, fort improprement, gomme, puisqu'il s'enflamme sans peine, & qu'il se dissout dans les liqueurs oléagineuses, ce qui est le caractère des résines. Celle-là sort de l'olivier d'Ethiopie : on en trouve aussi dans la Pouille, Province du Royaume de Naples. L'*élémi* est admirable dans les plaies de la tête ; il est propre pour digérer, pour résoudre, & pour faire suppurer. M. Pommet, dans son *Histoire générale des drogues*, L. VII. c. 30. p. 261. & M. Lémery, 275. de son *Traité des drogues*, disent que l'*élémi* est une résine blanche tirant sur le verdâtre, odorante, qu'on apporte d'Ethiopie en pains de deux à trois livres, enveloppés dans des feuilles de canne d'Inde. Elle découle par incision d'une espèce d'olivier sauvage de moyenne hauteur, dont les feuilles sont longues & étroites, de couleur verte, blanchâtre, argentée. Sa fleur est rouge, soutenu par un petit calice de la couleur des feuilles. Son fruit est semblable à l'olive.

ÉLENCHTIQUE. adj. Terme Dogmatique dont se servent les Théologiens. On divise la Théologie en naturelle & révélée ; en spéculative & pratique ; en positive & *elenchtique*, ou de controverse, &c. La Théologie *elenchtique* s'appelle, plus communément, Théologie scholastique. Il y a Théologie positive & Théologie *elenchtique*. CROUSAZ. Ce mot vient du Grec *ἐλέγχο*, *arguo*.

ÉLENGI. f. m. Grand arbre qui croit au Malabar. Les habitans de cette contrée tirent de ses fleurs, par la distillation, une eau odoriférante, qui passe pour très-salutaire dans la mélancolie & dans les fièvres.

ÉLENOPHORIES. f. f. pl. Terme de Mythologie. Fêtes Grecques, ainsi appelées, parce qu'on y portoit certains vases de jonc & d'osier, qu'on appeloit *Elènes*.

ÉLEOCATH, ou **ÉLÉOCHET.** *Eleochetum*. C'est une habitation des Arabes, dans le désert de Barca, en Afrique, sur un petit lac qu'on trouve au milieu de ces sablonnières, vers les confins d'Egypte. On conjecture que c'est l'*Oasis parva* des Anciens.

ÉLEONOR, ou **ÉLÉONORE.** f. f. Nom propre de femme. *Eleonora*. *Éléonor* d'Autriche fut seconde femme de François I. Roi de France. *Eleonor* de Mascaregnas avoit été Gouvernante de Philippe II. BOUH.

ÉLÉOSACCHARUM, que d'autres appellent *Oléofaccharum*, Est un mélange de quelque essence, ou huile, dans du sucre candi en poudre. LÉ-MERY.

ÉLEPH. *Eleph*. Ville de la Tribu de Benjamin. *Jof. XVIII.* 28. Adrichomius écrit *Heleph* ; le texte Hébreu *האלף*, *haeleph*.

ÉLÉPHANT. f. m. *Elephas*. Le plus gros, le plus grand, & le plus fort des animaux terrestres à quatre pieds. Il a peu de poil, semblable à celui des buffes, aussi-bien que son cuir, qui est noir, épais & dur à percer, quoiqu'on le sente doux au toucher. Il a la tête grosse, le cou court, les oreilles larges de deux palmes. Son nez, qu'on appelle sa trompe, *Proboscis*, est long & creux comme une grosse trompette, & il lui sert de main ; Cicéron l'appelle *manus*. Il est fait d'un gros cartilage qui lui pend entre les deux dents. Son pied est rond, large de deux ou trois palmes, tout couvert de durillons, & a cinq ongles semblables aux coquilles de S. Michel ; sa queue est faite comme celle des buffes, de trois palmes de long. De son simple pas, il atteint les hommes qui courent, & il fait trois milles par heure. Il a le pied si sûr, qu'il ne fait jamais un faux pas. Il nage mieux qu'aucun autre animal, & il se couche & se lève avec la même facilité que les autres bêtes, contre l'opinion des Anciens, qui ont cru qu'il n'avoit point de jointures. On l'enchaîne par le pied de derrière, & on l'attache à un arbre, ou à quelque chose qui ne soit pas facile à ébranler. On fait combattre quelquefois les *éléphants*, qui se heurtent de leurs dents, comme les taureaux de leurs cornes. D'un coup de trompe, ils ruent un chameau, un cheval. L'*éléphant* vit, à la campagne, de feuilles & fruits. Il ne peut endurer ni bride, ni arrêt ; il ne laisse pas d'obéir à ses gouverneurs, dont il entend le langage. Il a beaucoup d'instinct & de docilité. On les apprivoise facilement, & on les foumet à différens exercices. Cardan dit que les dents d'*éléphants* se peuvent amollir & étendre comme les cornes de bœufs ; mais ce secret est à présent inconnu, supposé que Cardan l'ait jamais su. Les Nomades en Asie, les Numides en Afrique, & les Egyptiens, mangeoient autrefois des *éléphants*. Voyez Agatharchides dans Ptoleus, *Cod. 250. C. 25.* & Bruverinus Campegi. *De re cibariâ, L. XIII. C. 34.*

On prend les *éléphants* en les faisant tomber dans des pièges, ou creux couverts de chaies & d'un peu de terre. Mais, s'ils en sont échappés une fois, ils

arrachent une branche avec leur trompe, & fondent le terrain, pour voir s'il est ferme. On les prend, aussi, avec des barricades faites dans des lieux étroits, où il y a une femelle en chaleur qui les appelle. Elle se couche sur le dos pour les attendre, contre la nature des autres animaux, & se prépare, pour cela, un chevet de feuilles & de branches d'arbres, élevé de quatre ou cinq pieds. Les *éléphants* ne couvrent jamais leurs femelles, en quelque chaleur qu'ils soient, tant qu'ils voient quelqu'un. Les femelles portent un an. Quand les *éléphants* sont pris une fois, ils ne touchent plus à la femelle. Ils entrent pourtant quelquefois en chaleur, & alors ils deviennent furieux. Comme ils craignent le feu, on arrête leur fureur en leur jetant du feu d'artifice. Ils vivent quelquefois cent ou six vingts ans, & croissent jusqu'à trente. Leurs défenses sont l'ivoire. Quelques-uns les regardent comme des dents ; d'autres, comme des cornes. On en a vu de la longueur d'une toise, & grosses comme la cuisse : quoique les *éléphants* soient fort communs dans l'Inde, on ne laisse pas de vendre les beaux quatre ou cinq mille écus. On a vu des *éléphants* haut de treize ou quinze pieds. Ceux de Ceylan sont les plus petits, mais les plus estimés. On dit qu'il y en a, à la Cochinchine de si gros, qu'on en a trouvé dont le pied avoit dix-huit pouces de diamètre. Cet animal a autant de honte & de ressentiment du châtement, que les hommes. Le Roi d'Achem leur fait faire des honneurs, leur fait porter des parasols, que les hommes n'osent porter ; il les marie en cérémonie avec leurs femelles ; & quand il est en colère contre eux, il leur ôte tous ces honneurs, dont ils sont extrêmement fâchés. Ceux de Bengala adorent un *éléphant* blanc, qui est si rare, qu'ils l'estiment une chose sainte. Les Rois Indiens ont donné souvent de sanglantes batailles pour le posséder. On dit qu'il ne s'en trouve qu'au Royaume de Siam, & que les Rois de ce pays-là les ont long-temps traités, comme ils auroient fait quelques Princes de leurs voisins qui seroient venus en leur Cour. M. de Choisi dit, dans sa Relation, qu'il a vu dans la seconde cour du Palais du Roi de Siam ce fameux *éléphant* blanc, qui a coûté la vie à cinq ou six cens mille hommes, pendant les guerres de ce Roi avec celui de Pégu. Il dit qu'il est assez grand, vieux & ridé, & a les yeux plissés ; qu'il y a toujours auprès de lui quatre Mandarins avec des éventails pour le rafraîchir, des feuillages pour chasser les mouches, & des parasols pour le garantir du soleil, quand il se promène ; qu'on ne le sert qu'en vaisselle d'or, & qu'il a vu devant lui deux vases d'or, l'un pour boire ; l'autre pour manger. On lui donne de l'eau gardée depuis six mois, la plus vieille étant la plus saine. On dit qu'il y a un petit *éléphant* tout prêt à succéder au vieillard, quand il viendra à mourir. On dit, aussi, qu'il y a un *éléphant* Prince, qui est le plus grand & le plus spirituel de tous les *éléphants*, qui est celui que le Roi monte. Il est fier & indomptable à tout autre ; & quand le Roi paroît, il se met à genoux. Pyrard dit avoir vu porter à un *éléphant*, avec ses dents, deux canons de fonte attachés ensemble avec des cables, pesant chacun trois mille livres, l'espace de cinq cens pas. L'*éléphant* sert à la guerre, & il porte une pièce d'artillerie de fer de six pieds de long, avec son affût, qui porte un boulet d'une livre. Il faut bien cent livres de ris à chaque *éléphant* par jour pour le nourrir. On fait des pelotes de ce ris avec du beurre & du sucre. Le cri de l'*éléphant* s'appelle *barris*. En 1681. l'*éléphant* de Versailles étant mort à l'âge de 17 ans, M. du Verney en fit la dissection. Voyez l'*Histoire de l'Académie* par M. Duhamel, pag. 196. de la seconde édition.

Sur les *Éléphants*, voyez Vossius, *de Idol. L. III. C. 50, 51, 60, 68.*

Philippe III. Roi d'Espagne, étant attaqué par

quelques petits Princes, Dom Carlo Bosso lui donna pour devise un *éléphant*, qui, sans se servir de la trompe, mais seulement en ridant sa peau, tue dans les rides les mouches qui le piquent, avec ce mot Espagnol *Sin pelear me vengo*.

L'éternité est désignée dans une médaille de l'Empereur Philippe, par un *éléphant*, sur lequel est monté un petit garçon qui tient des flèches. Plus souvent, néanmoins, il marque les jeux publics, où l'on prenoit plaisir d'en faire voir aux peuples. P. JOBERT. En effet, on y faisoit souvent paroître des *éléphants*, & les Médailles ont souvent marqué cette magnificence, comme M. Spanheim a marqué, pag. 163 & 164. On y vit même quelquefois des *éléphants* dressés à danser, ou du moins à marcher sur la corde, ou à jouer à la paume. *Id.* pag. 169. Dans les Médailles de Jules, du tems de la République, où il n'étoit pas permis de mettre sa tête sur les monnoies, il mit à la place cet animal, parce qu'en langue Punique, César signifie un *éléphant*. On le mit ensuite avec un *éléphant* sous ses pieds, pour marquer la victoire qu'il remporta en Afrique sur Juba. P. JOBERT. Trifstant prend autrement cette Médaille, & dit que l'*éléphant* y fut mis, parce que cet animal étoit pris, en Italie, pour symbole de la puissance Royale, ou souveraine, ainsi qu'Artemidore nous l'apprend, L. II. C. 12. *Trifstant I.* pag. 30. Berger, dans le *Thesaurus Brandenburgicus*, T. I. pag. 241. prétend que l'*éléphant* étoit aussi le symbole de la piété envers Dieu, parce qu'on croyoit qu'il adoroit le soleil, & qu'il étoit particulièrement consacré à Bacchus. *Ib.* pag. 260. L'*éléphant* accompagne quelquefois les mystères de ce Dieu, pour marquer le voyage qu'il fit aux Indes.

On dit, proverbialement, Faire d'une mouche un *éléphant*; pour dire, Grossir, exagérer beaucoup quelque chose, soit en bien, soit en mal.

ÉLÉPHANT, est, aussi, une sorte de clairon ou trompette dont se servoient nos pères. Ces clairons sont quelquefois appelés, *olifants*, ou *élefas*, dans nos vieux Romains. On disoit sonner de l'*élefas*, comme on diroit aujourd'hui sonner de la trompette. L'Auteur du Roman de Garin le Loheranes, qui appelle cet instrument *olephan*, & quelquefois *olifant*, en fait une description.

*Cet Olephan en ma main me baillez
Il le regarde, & en greille & en chief,
De six virolles d'or fin étoit liés,
La guige étoit d'un brun paille entailli.*

Il y a, aussi, un *éléphant* de mer décrit par Boëtius en ses Relations d'Écosse, mais d'une manière tout-à-fait fabuleuse.

L'ORDRE DE L'ÉLÉPHANT. *Equestris Ordo*, ou *Militia Elephantii*. C'est un des Ordres Militaires des Rois de Dannemarck. On l'appelle ainsi, parce que ses armes sont un *éléphant*. Il y a bien des sentimens sur l'origine de l'institution de cet Ordre. Le premier est de Menenius & Hocpingius, qui l'attribuent à Christien IV. qui fut élu Roi en 1584. Le second est de Selden & Imhof, qui prétendent que c'est Fridéric II. élu en 1542 qui l'institua. 3°. Grégorio Léti remonte à Fridéric I. qui régna vers 1530. 4°. Bernard Rebolledus soutient que Jean I. en est l'Auteur. Ce Prince commença à régner en 1478. 5°. Anshelmus, Rosærus & Læfcher, disent qu'il commença sous Christien premier, père de Frédéric I. Enfin, Léonard Voigtius, Bechman & Janus Bicherodius, soutiennent que Canut IV. en est le premier Instituteur, & que c'est aux Croisades qu'il en faut rapporter l'origine. Ce Prince régnoit sur la fin du XII. siècle, depuis 1168. jusqu'à 1191, selon la Chronologie de Swaning. Il est certain qu'en 1494, l'Ordre de l'*Éléphant* subsistoit. On a un tableau du Comte Reindem, Chevalier de cet Ordre, fait cette année-là. En 1474, le Marquis de Mantoue fut créé Chevalier du même Ordre

par Christian I. C'est une erreur, néanmoins, de croire avec Owenus Bilde, que ce Prince en revenant de Rome établit cet Ordre; un diplôme de ce Prince, & les Lettres par lesquelles Christien II. accorde à Henri Valkendoiph de porter dans ses armes un *éléphant* chargé d'une tour; & les Bulles de Pie II. & de Sixte IV. prouvent que, long temps avant le Voyage de Christien I. à Rome, l'Ordre de l'*Éléphant* étoit institué.

Il y a encore d'autres Bulles de Sixte IV. qui confirment les Statuts de cet Ordre, qui autorisent la tenue de ses assemblées ou chapitre dans la Chapelle de Roschild, & les privilèges des Chevaliers. Cet Ordre s'appela d'abord l'Ordre de Sainte Marie, *Ordo S. Mariae*, & Confrérie ou Fraternité, en Danois *Selskab*; & sous Christien I. c'étoit déjà l'Ordre de l'*Éléphant*: rien n'est plus commun que les monnoies de ce Prince marquées d'un *éléphant*. Il y a de lui un diplôme de 1462 donné à Gottorp, par lequel il confère au Marquis de Mantoue le Collier de l'Ordre de l'*Éléphant*, & un autre de 1457 à Geminien Trevirau, qui fut créé Chevalier la même année. Tout cela a persuadé les Auteurs dont j'ai parlé, qu'il falloit remonter plus haut, & ils vont, comme j'ai dit, jusqu'à Canut VI pour trouver le commencement de cet Ordre. ils disent que ce Prince, en 1189, envoya une flotte contre les Sarrafins, qui prit Siluma & Ptolémaïde; que, dans cette guerre, quelqu'un des Danois croisés ayant tué un *éléphant*, cette action extraordinaire donna occasion à l'institution de cet Ordre: que Bechman, Picoreville & Bernard Justiniani la rapportent effectivement aux Croisades; que l'on donne 500 ans à l'Ordre de l'*Éléphant*; ce qui revient au temps que nous venons de dire; qu'il étoit très-ordinaire de prendre pour ses armes les dépouilles des ennemis qu'on vainquoit, & les marques des belles actions qu'on faisoit; que plusieurs de nos armoiries, par exemple, le Lion des Provinces des Pays Bas, sont du temps des Croisades, comme Heuterus & Hocpingius l'ont montré; que tout cela confirme le sentiment de ceux qui font Canut VI instituteur de l'Ordre de l'*Éléphant*; que plusieurs habiles gens l'ont suivi & appuyé de leurs suffrages. Tels sont Oligéris, Jacpbæus, Voigtius, Marc-Gibe, Thomas Bartholin.

Beffarion apporta d'Orient à Rome une monnoie antique & très-rare sur laquelle on voit l'image de la Sainte Vierge, & un *éléphant*. Cassien Du Puis croit que c'étoit la marque des Danois croisés contre les Sarrafins, & qu'il faut la rapporter à l'Ordre de l'*Éléphant*. Le Chancelier Frusius avoit une monnoie semblable, sur laquelle on voyoit l'image de la Sainte Vierge, un *éléphant* & un croissant, qui se mettoit aussi autrefois dans les armes de l'Ordre dont nous parlons. Jean Boisseau rapporte encore une ancienne figure des armes de cet Ordre, qui porte l'image de la Sainte Vierge avec quatre *éléphants* chargés de tours; & Petra Sancta, une autre où sont la Sainte Vierge avec trois clefs, & quatre *éléphants* & des éperons. L'Ordre de l'*Éléphant* étoit sous la protection de la Sainte Vierge; & cet Ordre s'appelle encore à présent l'Ordre de Sainte Marie, & au-dessous de l'*Éléphant* pend une image de la Sainte Vierge environnée de rayons. Voyez l'Abbé Justiniani, *Hist. di tutti gl'Ord. Milit. à Caval.* T. II, C. 72.

Christien I fonda la Chapelle de Roschild pour y tenir les Assemblées ou Chapitres de l'Ordre. Elle fut appelée d'abord la Chapelle des trois Rois, *Capella trium Regum*. Ensuite Fridéric I la nomma la Chapelle Royale, *Capella Regia*. Fridéric II rétablit cet Ordre & créa beaucoup de Chevaliers à la cérémonie de son couronnement. Christien V l'augmenta & l'orna beaucoup. Il tint en 1695 le 5 Juillet un grand Chapitre à Fridéricsbourg dans la Chapelle des Chevaliers, dans lequel il reçut dans l'Ordre six Princes d'Allemagne. De tous les Ouvrages que nous avons cités sur l'Histoire de cet Ordre, celui de Janus Bicherodius peut tenir lieu de tous

les autres : c'est le dernier, le plus ample & le plus savant ; il parut à Coppenhague sur la fin de l'année 1705 sous ce titre ; *Breviarium Equesre, seu de illustrissimo & inclitissimo ordine Elephantino*, &c. in-fol. avec des planches. Les Chevaliers de l'Ordre de l'Éléphant portent le Collier d'ou pend un éléphant d'or émaillé de blanc, le dos chargé d'un château d'argent maçonné de sable. L'éléphant est porté sur une terrasse de synopsis émaillée de fleurs. Les Rois de Dannemarch ne font des Chevaliers de l'Éléphant que le jour de leur couronnement.

Elephant, *Elephantus*, est pris du Celtique Éléphant & Oliphant, qui dit la même chose. PEZRON. De אֵלֶפֶת, *eleph*, un bœuf, s'est formé *elephas*, *éléphant*, soit parce que les noms des espèces ont été confondus, comme il se voit par tout, soit que ce même nom ait été dit de ces deux animaux pour quelque conformité, ou de grosseur, ou d'autre qualité qui se trouve en eux. GUICHARD. Ludoph est de même sentiment, & il croit qu'on a donné à cet animal le nom du bœuf à cause de sa grandeur, de même que les Romains les appelèrent *Boves Luca* dans la guerre de Pyrrhus. Peut-être les appela-t-on אֵלֶפֶת, sans rapport au bœuf, mais pour la même raison & parce que, l'éléphant est le chef des animaux. Il me paroît même plus probable que c'est l'éléphant qui le premier a été appelé אֵלֶפֶת, puis le bœuf ensuite & comme par participation & par comparaison. Mais au reste, quelle que soit la raison qui ait fait donner à l'éléphant le nom אֵלֶפֶת, il ne semble pas douteux que son nom ne vienne delà.

ÉLÉPHANTIASIS. f. m. Terme de Médecine. *Elephantiasis*. C'est une espèce de lèpre, qu'on appelle lèpre des Arabes, pour la distinguer de la lèpre des Grecs, qui est une autre maladie : elle est ainsi nommée à cause que ceux qui en sont atteints, ont les bras & les jambes grosses & tubéreuses, & la peau enflée, rude au toucher, ridée & inégale comme les éléphants. Ce mot est Grec *ἐλεφαντίασις*. Les Grecs appellent aussi cette maladie *ελεφάσις* & *ελεφαντίασιμος*.

ÉLÉPHANTIDE. *Elephantis*. C'est dans Ptolomée & dans Plin, L. V. C. 9 une grande Ile de l'Égypte supérieure, située à une lieue au dessous de la dernière cataracte, & à 16 milles, c'est-à-dire, 5 lieues au-dessus de Syène. On prétend qu'elle a pris son nom des éléphants qu'on y trouva. Elle est vers les confins de la Nubie, vis-à-vis de la ville d'Asna. Les Egyptiens terminoient là autrefois leur navigation sur le Nil, comme ils font encore aujourd'hui : les Ethiopiens y viennent commercer avec eux. Les Romains y terminèrent aussi leur Empire. On dit que cette Ile est un pays très-beau & très-fertile.

ÉLÉPHANTIN, *INE.* adj. Qui appartient ou qui a du rapport à l'éléphant. *Elephantinus*. Ce mot se dit de certains livres des anciens Romains, où étoient contenus les faits & les actions des Princes, & les actes du Sénat, ainsi que nous l'apprennent Pollion & Vopisque en la vie de l'Empereur Tacite. Dans quelques-uns de ces livres étoient enregistrés les Actes du Sénat & des Magistrats de Rome ; en d'autres tout ce qui se passoit dans les Provinces & dans les armées. Il y avoit outre cela trente cinq gros volumes, autant que de Tribus, où étoient marqués la naissance, & le décès des Citoyens, les dénombrements, & tout ce qui dépendoit de la censure ; & ceux-ci se renouvelloient de cinq ans en cinq ans avec les Censeurs. Tous ces Registres se gardoient anciennement dans l'*Aerarium*, ou Trésor public, qui étoit dans le Temple de Saturne. *Vigenère sur Tite-Live*, L. I, p. 670, 671.

Vigenère & beaucoup d'autres, croient que ces livres étoient appelés *elephantins*, à cause de leur grandeur démesurée, comme on dit que quelque chose est gros comme un éléphant, ou comme un bœuf, pour dire, qu'il est très-gros. Loisel, sur le Ch. 17 de l'onzième Livre d'Aulu-Gelle, dit qu'on les nommoit *elephantins*, parce qu'ils étoient faits de tablettes d'ivoire ; & en effet le Jurisconsulte

Ulpien, L. 52, ff. de Legat. 3 fait mention de Livre d'ivoire. Scaliger & Gérard Vossius disent que c'est qu'ils étoient faits des intestins d'éléphant. Vossius ne disconvient pas pourtant qu'ils n'aient pu être faits de tablettes d'ivoire ; mais comme on faisoit beaucoup d'autres livres & de tablettes de cette matière, comme il paroît par Martial, L. XIV, épig. 3, par cent autres Anciens, & par ce que nous avons dit au mot DIPTYQUE, on ne voit pas pourquoi l'on eût donné à ceux-là spécialement le nom d'*elephantins*. Martial ne donne point le nom d'*elephantin*, mais d'ivoire, *eboreus*, aux tablettes dont il parle à l'endroit cité, *Eborci pugillares*. Outre les Auteurs cités, Alexander ab Alexandro, *Genial. diar. L. II C. 2* parle des Livres *elephantins* ; & Saumaïse, sur l'endroit de Vopisque dont nous avons parlé, où il réfute Scaliger, prétend que ces livres étoient d'ivoire, & montre que les Anciens ont dit *elephant* pour ivoire, témoin Virgile & Servius L. III de l'Énéide, v. 464, & *elephantin*, pour ce qui est d'ivoire ; témoin Martianus Capella & Hidore dans ses Gloses : qu'il n'étoit point impossible d'écrire sur de l'ivoire, comme Scaliger le soutient ; qu'ils ne se servoient ni de plume d'oie, comme nous, ni d'une encre semblable à la nôtre, mais de tuyaux de roseaux qu'ils tailloient autrement que nous ne faisons nos plumes ; que leur encre pouvoit être plus propre que la nôtre à prendre sur l'ivoire, en un mot, que le fait est constant par Martial & par Plaute dans le *Mostellaria*, & que l'on écrivoit autrefois sur l'ivoire.

ÉLÉPHANTIN. f. m. Nom des Rois d'Égypte qui ont régné à Éléphantine. Voyez ÉLÉPHANTINE.

ÉLÉPHANTINE. *Elephantis*, *Elephantina*. C'étoit autrefois une grande ville de l'Égypte, distante de Thèbes de 820 stades, c'est-à-dire, de 34 lieues. C'étoit une des plus célèbres villes de l'Égypte, & la patrie des Rois de la cinquième dynastie, qu'on nomme pour cela *Éléphantins*.

ÉLÉPHANTIQUE. adj. Qui appartient à l'éléphant, qui y a rapport. *Elephantinus*. Un Poète a dit langage *éléphantique*. *Nouv. choix de vers*, T. I, p. 182.

ÉLÉPHANTIQUE. En termes de Médecine, *éléphantique* se dit des jambes d'un hydropique, qui deviennent semblables à celles d'un éléphant qui sont grosses, toutes d'une venue, & qui ne plient point. La peau des jambes & des cuisses paroît dure, raboteuse & *éléphantique*. DU VERNEY, fils, *Acad. des Sc.* 1703. *Mem. p.* 151. Je savois que dans ceux en qui on trouve une pareille disposition, (hydropisie de poitrine) les jambes ont de la peine à se rétablir, & qu'elles leur restent pour l'ordinaire grosses, pesantes, & comme *éléphantiques*. *IDEM p.* 174.

ÉLÉPHAS. f. m. Plante labiée & en masque, ainsi nommée parce que sa lèvre supérieure a quelque rapport avec la trompe d'un éléphant. On en ignore les propriétés.

ÉLÉRENA. Voyez ERESMA : c'est la même chose.

ELESME. Voyez ELEMÉ.

ELETTE. Voyez AILETTE.

ELEU. Voyez ELU.

ÉLÉVATION. f. f. Hauteur, exhaussement. *Altitudo*. La voûte de S. Eustache a quatre toises d'*élévation* plus qu'il ne faut. Quand un voisin veut donner de l'*élévation* à un mur mitoyen, *attollere*, il faut qu'il en paie les charges de six toises l'une.

ÉLÉVATION de terrain, ou simplement *élévation*, la même chose qu'*éminence*. Monter sur une *élévation*.

ÉLÉVATION, en Hydraulique, se dit de la hauteur à laquelle montent les eaux jaillissantes. Elle dépend de celle des réservoirs, & de la juste proportion de la sortie des ajustages avec le diamètre des tuyaux de conduites.

ÉLÉVATION des fluides. Voyez ASCENSION.

ÉLÉVATION des vapeurs. Voyez VAPEURS, NUAGES ou NUÉES.

ÉLEVATION, se dit d'une partie de la Messe, où le Prêtre élève au-dessus de sa tête la Sainte Hostie, & le Calice, après les avoir consacrés, pour faire adorer JESUS-CHRIST au Peuple, après l'avoir adoré lui-même. *Sublatio* & en Latin de Rubriques, *Elevatio*. Ce n'est point entendre la Messe que de n'y venir qu'à l'élevation. Celui qui sert la Messe sonne une clochette à l'élevation, pour avertir le peuple d'adorer Notre-Seigneur. Saint Louis avoit ordonné que, dans la Chapelle, on se prosternerait à l'élevation & à la communion, à l'exemple de certains Religieux qu'il ne nomme point. Les Chartreux & les Religieux de la Trappe gardent encore aujourd'hui cette pieuse cérémonie, de se prosterner à l'élevation & durant la communion du Prêtre. DE VIGN. MARV.

En Perspective on appelle *élévation* la peinture ou description que l'on fait de la face d'un bâtiment. On le dit par opposition à plan. *Descriptio secundum mensuras verticales & horizontales, vel secundum altitudinem & latitudinem*. C'est la représentation d'un corps destiné suivant ses mesures verticales & horizontales extérieurement apparentes, sans égard à la profondeur. FRÉZIER. On l'appelle aussi Orthographie, *orthographia*. Ce n'est pas assez de voir le plan d'un édifice, il en faut aussi faire dessiner l'élevation. Le profil est l'élevation géométrique & orthographique, qui fait voir le dedans du bâtiment: l'orthographie, ou élévation géométrale, représente l'élevation d'une des faces du bâtiment.

ÉLEVATION, se dit absolument en Astronomie, de l'élevation du Pole sur l'horizon, *latitudo*; & c'est la même chose que *latitude*. La *latitude* proprement est la distance d'un lieu à l'équateur, présumée sur le cercle méridien. Or cette distance est toujours parfaitement la même que l'élevation du pole au-dessus de l'horizon; c'est-à-dire, que l'arc du méridien compris entre le pole & l'horizon est égal à l'arc du même méridien compris entre l'équateur & le zénith. Ainsi le pole boréal ou septentrional est élevé de 48 degrés 50 minutes sur l'horizon de Paris. Il y a aussi même distance de Paris à l'équateur, & par conséquent Paris a 48 degrés 50 minutes d'élevation de latitude boréale. Cela s'entend du milieu de Paris; car, à l'Observatoire Royal qui est à l'extrémité de Paris, l'élevation ou la latitude est de 48 degrés 51 minutes. On connoît l'élevation d'un lieu en bien des manières, sur-tout par les observations méridiennes du soleil, des étoiles quand elles passent au méridien, quand on fait la déclinaison du soleil & de ces étoiles; & en Gnomonique, l'élevation du pole sur le plan d'un cadran solaire est l'angle de l'axe du cadran avec la soustylaite. En allant du midi au nord, ou du nord au midi, l'élevation du pole change à chaque pas. L'élevation de l'Equateur est l'arc du colure du solstice intercepté entre le solstice & l'endroit où le colure coupe l'écliptique. On dit aussi l'élevation d'un astre sur l'horizon, c'est la distance de cet astre à l'horizon du lieu où l'on est. L'élevation d'une étoile sous l'horizon est l'arc du cercle vertical qui se trouve compris entre cette étoile & l'horizon.

En Grammaire, en Musique & Rhétorique, on dit l'élevation de la voix, *contentio vocis, intentio*, &c. C'est le passage d'un ton à un ton plus haut. Il y a des élévations de voix nécessaires dans la déclamation.

En termes de Médecine, on dit, l'élevation du pouls, pour dire, le mouvement du pouls lorsque le battement est plus fort qu'à l'ordinaire.

ÉLEVATION, est souvent employé au figuré. Il signifie quelquefois un transport, un mouvement affectueux de l'ame vers Dieu. Il faut faire sans cesse une élévation à Dieu de son cœur, de son ame.

ÉLEVATION se dit aussi, au figuré, pour noblesse de sentimens. *Animi altitudo*. Cela vient d'une grande élévation d'ame. Cet homme a de l'élevation dans ses sentimens, dans ses pensées. *Excelsus sentit*. Plus les hommes ont d'élevation de cœur & d'esprit,

plus ils sont touchés de l'amour des louanges, & d'un violent desir d'acquérir de la réputation.

En matières d'Eloquence, *élévation* signifie sublimité, grandeur. Dire qu'un homme a beaucoup d'élevation d'esprit ou dans l'esprit, c'est dire qu'il a un esprit sublime, capable des plus grandes choses. On ne sauroit arriver au sublime sans une certaine élévation d'esprit qui nous fait penser heureusement les choses. BOIL. *Altitudo ingenii*. Il a une élévation d'esprit naturelle, qui lui rend les grandes choses tout-à-fait familières. S. EYR. L'élevation d'esprit est une qualité nécessaire à l'Orateur, mais c'est un don du Ciel; on ne peut guère l'acquérir. Il se dit quelquefois de la noblesse & de la sublimité du style. Un discours simple & sans élévation.

ÉLEVATION, signifie encore Dignité; poste éminent. *Fastigium, dignitas*. Le Pontificat est la plus haute élévation où un Ecclésiastique puisse arriver. Si ceux qui parviennent à une grande fortune s'oublient, c'est que la tête tourne, & que le vertige prend dans cette élévation. BELL. Un sage favori, qui fait combien son élévation offense les autres, doit éviter la pompe & le faste, pour ne pas irriter l'envie. M. ESP. Concourir à l'élevation de quelqu'un.

ÉLEVATOIRE. f. m. est un instrument de Chirurgie qui sert à élever des os, comme ceux des fractures de la tête, qui ont été enfoncés par quelque coup, ou par une chute. *Elevatorium*. Il y a des élévatoires dentelés, des élévatoires à trois pieds, &c. qu'on appelle *élévatoires triploïdes*. L'élévatoire fait en levier est d'une invention assez nouvelle: son usage est pour les dents. Cet instrument a une extrémité plate pour appuyer sur les gencives au bas de la dent, & l'autre est coudée comme une des branches d'un pélican pour accrocher la dent.

ÉLÉUCADE. f. m. Nom propre d'homme. *Eleuchadius*. Saint *Eléucade*, Evêque de Ravenne & Confesseur, étoit le second des quatre disciples de S. Apollinaire. On a un Sermon de Saint Pierre Damien sur Saint *Eléucade*. CHAST. au 14 de Févr.

ÉLÈVE. f. m. *Alumnus*. C'est proprement celui qui prend des leçons de la bouche même des Maîtres. C'est mon élève. *Alumnus disciplina mea*. Ce mot est particulièrement employé en Peinture, Sculpture, Architecture, &c. Ce Peintre fut un élève de Raphaël. On l'a transporté aussi hors de-là à ceux qui ont étudié quelque chose que ce soit sous de bons maîtres. On le dit aussi d'un homme qui est formé de la main d'un autre, qui s'attache à lui, en prenant ses instructions, & en suivant ses exemples. BOUH. Chaque enfant de Lacédémone étoit proprement un élève de la vertu. LA GUILL. Dans l'Académie Royale des Sciences, il y a vingt élèves, dans celle des Inscriptions il y a dix élèves. Les élèves doivent travailler de concert avec les Pensionnaires. Nous ne craignons point de comparer à un des plus grands sujets qu'ait eu l'Académie un simple élève, tel qu'étoit M. Amontons; le nom d'élève n'emporte parmi nous aucune différence de mérite: il signifie seulement moins d'ancienneté, & une espece de survivance. FONTEN. Cependant on a supprimé le nom d'élève, & on lui a substitué le nom d'ad-joint, parce que tout le monde ne savoit pas la signification que l'Académie des Sciences avoit attachée au nom d'élève.

Ce mot vient de l'Italien *allievo*, qui signifie disciple qu'on a instruit ou élevé. Voyez DISCIPLE, ECOLIER.

Il y a un œillet que les Fleuristes appellent *Elève* des Granges, du nom de celui qui l'a élevé à Paris. C'est un rouge brun tirant sur le pourpre, extrêmement enfoncé sur un blanc assez fin. Ses panaches sont fort gros, & de pièces emportées, mais un peu confus, & accompagnés de mouchetures. Son montant s'élève fort haut, ses fanes sont fort vertes, & sa fleur hâtive & médiocrement large. Il est tout semblable à l'œillet qu'on appelle le Sol-

dat. Il ne cède pas en lui laissant quatre à cinq boutons. MORIN.

ÉLEVEMENT. f. m. Élévation, action par laquelle on s'élève, orgueil. *Airrogantia*, *tumor*. Dieu ne jette ses regards de miséricorde que sur les âmes humiliées, & ne souffre point d'élevation dans la conversion des pécheurs. AB. DE LA TRAP. Cet Auteur emploie souvent ce mot qui n'est pas François.

ÉLEVER. v. a. Bâtir en haut. *Extrahere*, *efferre*. Nimrod éleva une tour fort haute pour se garantir d'un nouveau déluge, s'il en arrivoit. Cette Eglise n'étoit élevée alors qu'à hauteur d'imposte. On dit aussi qu'un terrain s'élève peu-à-peu, quand il n'est pas de niveau.

ÉLEVER, signifie simplement, Dresser, ériger. *Statuere*, *ponere*. Le Pape a fait élever un obélisque à Rome. Les Anciens élevaient des statues, des trophées, des Autels à leurs Capitaines, à leurs Empereurs.

On dit, figurément, *Élever* autel contre autel; pour dire, Faire un schisme, ou une division dans l'Eglise, ou dans quelque Communauté. On le dit aussi dans d'autres matières; pour dire, Opposer une nouvelle puissance à une puissance déjà établie.

ÉLEVER, se dit aussi de ce qui monte en l'air, de ce qu'on y tire, qu'on y tient suspendu. *Efferre*, *sublevare*. JESUS-CHRIST s'éleva sur une nuée à la vue de ses Apôtres, lors de son Ascension. Un aigle s'élève en l'air d'un vol rapide & fort haut. On élève les pierres avec des grues & des machines. On élève des eaux avec des pompes & autres machines hydrauliques. Dans la distillation les vapeurs s'élèvent par le moyen du feu, de la même manière que le soleil élève les vapeurs qui forment les nues & les brouillards. Il faut élever ce chaudron d'un cran.

ÉLEVER, signifie aussi, Hauffer, & se dit de la voix, de la vue, des mains qu'on lève en haut. *Tollere*. Moïse éleva ses yeux & ses mains au Ciel, tandis que son peuple combattoit. Un Orateur élève la voix, *voce[m] contendit*, quand il veut faire quelque investive, exciter quelque forte passion. Il faut dans les afflictions élever les yeux au ciel. Vaugelas condamne & met au nombre des barbarismes cette dernière façon de parler. Il prétend qu'il faut dire lever les yeux au ciel, & non pas élever.

M. l'Abbé Girard détermine la valeur du mot élever, en le comparant avec ceux qui ont quelque ressemblance avec lui. On lève en dressant ou en mettant debout. On élève en plaçant dans un lieu ou dans un ordre éminent. On soulève en faisant perdre terre & portant en l'air. On hauffe en ajoutant un degré supérieur, soit de situation, soit de force, soit d'étendue. On exhausse en augmentant la dimension perpendiculaire, c'est-à-dire, en donnant plus de hauteur par une continuation de la même chose.

On dit, lever une échelle, élever une statue, soulever un coffre, hauffer les épaules & la voix, exhausser un bâtiment.

s'ÉLEVER, v. récip. Signifie, Naître, commencer. *Oriri*, *exurgere*. Quand un outagan s'élève, on a de la peine à mettre à l'abri les vaisseaux. Le Sauveur a prédit qu'il s'éleveroit de faux Prophètes qui causeroient des troubles, des scandales dans son Eglise; que les Ninivites s'éleveroient au jour du Jugement contre les Juifs; c'est-à-dire, qu'ils les accuseront, qu'ils porteront témoignage contre eux. Ici il est pris dans un sens figuré; que leur péché s'élevera contre eux. Si la raison souffre que la colère s'élève, elle se met en danger de recevoir la loi de cette passion puissante & impérieuse. M. Esp.

ÉLEVER, se dit au Palais pour, Faire naître, fonder, fournir une preuve, une fin de non-recevoir, &c. *Suppeditare*. Il ne faudroit que la fin de non-recevoir que cet acte élève contre la critique que l'on fait de cette quittance. BROUSSE. Tout le temps qui s'étoit écoulé depuis cette quittance, sans qu'elle eût été contredite, ne formoit-il pas une espèce de

possession qui devoit une fin de non-recevoir insurmontable? ID.

ÉLEVER, signifie aussi, Nourrir un enfant, jusqu'à ce qu'il soit en âge de raison. *Alere*, *colere*. Cette femme ne peut élever d'enfants; ils meurent tous. Cet enfant est délicat, il sera mal-aisé à élever.

On le dit aussi des animaux. *Élever* des paons, des perdreaux domestiques. On a de la peine à élever des éléphants en Europe.

C'est aussi un terme de Jardinage, qui signifie, donner une culture convenable pour faire croître une plante. Cette plante, cet arbre a été élevé de semence.

On dit, en termes de Marine, qu'un vaisseau s'élève d'un côté, *Progredi*, lorsqu'il tire à la mer, qu'il alargue, qu'il court au large, & qu'il s'éloigne d'une rade, ou d'une côte. On dit encore, élever en longitude, quand on a couru vers l'Orient, ou vers l'Occident; & élever en latitude, quand on a couru vers le Septentrion & le Midi.

ÉLEVER, se dit figurément. Les talens demeurent dans la bassesse des objets communs, ou s'élèvent au sublime. DE PILES. Un bon Chrétien doit souvent élever son âme à Dieu, élever son esprit au-dessus des choses temporelles, des vanités du monde.

ÉLEVER, se prend quelquefois pour, Louer, vanter. On a toujours fort élevé la grandeur d'âme des Romains. On nous élève si fort le mérite des Anciens, que les Modernes ne sauroient se soutenir auprès d'eux.

ÉLEVER, signifie aussi, Agrandir, mettre dans une place élevée, accroître la fortune. Dans ce sens on dit que la fortune élève ceux qu'il lui plaît, qu'elle les tire, qu'elle les élève de la boue.

*Quales ex humili magna ad fastigia rerum
Extollit, quoties voluit fortuna jocari.* JUV.

On dit aussi, qu'il est difficile de s'élever par la voie du mérite; qu'on s'est élevé dans les charges. Les Princes s'abaissent plus qu'ils ne s'élèvent, en affectant une grandeur que personne ne songe à leur disputer. LE CH. DE M. Le Cardinal de Richelieu étoit une de ces grandes âmes dont la Providence se sert pour abaisser, ou pour élever la fortune des Rois. DISC. D'EL. Il y a des gens qui ne cherchent à s'élever que pour se rendre considérables par le mal qu'ils peuvent faire. S. RÉAL. Considérez les talens de celui que vous voulez élever, avant que d'en prendre le soin. S. EVR.

*La faveur du Roi
Vous élève en un rang qui n'étoit dû qu'à moi.*
CORN.

Le P. Bouhours censure ce dernier vers, par rapport au langage, & dit que le Poète eût parlé plus correctement, s'il eût écrit, Vous élève à un rang, &c. Cela est certain, & Corneille en seroit tombé d'accord; mais aussi son vers n'auroit rien valu, à cause de la rencontre des deux voyelles *a* & *u*, n'y ayant rien de plus choquant que ces sortes d'*hiatus* dans la poésie. Il y a des gens si accoutumés aux excès des Poètes modernes, qu'ils ne pensent pas qu'un Auteur se soit élevé, s'ils ne l'ont entièrement perdu de vue. BOIL. Combien d'Auteurs, qui en voulant s'élever se guident & sortent du bon sens? De peur de ramper par terre, ils se perdent dans les nues. LE P. LE B. Un esprit bas & médiocre fait moins de fautes, parce que ne s'élevant jamais, il ne hasarde rien, & demeure toujours en sûreté. BOIL. Un Prédicateur ne doit s'élever, & devenir plus hardi, qu'insensiblement, & à mesure que l'action l'emporte. AB. DU JARRY.

s'ÉLEVER, signifie encore, Parôître avec éclat, faire connoître sa grandeur, &c. L'écriture le dit de Dieu, & emploie pour cela le mot *exurgere*. Dieu s'éleva enfin, défendra sa cause, & vengera la gloire offensée. P. DU COURB.

ÉLEVER, signifie encore figurément, Cultiver l'esprit, instruire les jeunes gens aux sciences, aux arts, aux bonnes mœurs. *Docere, instruire, erudire.* Ce Prince a été bien *élevé*, bien instruit. Toutes les villes de la Grèce faisoient *élever* leurs enfans à Lacédémone, pour y prendre les impressions d'une exacte vertu. LA GUIL.

ÉLEVER, en termes de Chymie, signifie la même chose que Exalter; c'est-à-dire, atténuer, subtiliser, rendre plus pur, plus fin, plus délié. L'huile que les groselles contiennent, & qui étoit auparavant retenue & fixée par des principes païssifs, se développe, s'*élève* & s'unit avec les sels par le secours de la fermentation. LEMERY. La fermentation continuant de plus en plus à atténuer & à *élever* les principes du raisin. ID. A mesure que les nesses meurent, leurs sels s'*élèvent*, & se dégagent des parties terrestres qui les retenoient. ID.

En Astronomie, on dit qu'une Planète s'*élève*, ou est *élevée* sur une autre, quand elle est plus proche de l'apogée de son déférent que l'autre ne l'est du sien.

ÉLEVER. Terme d'Arithmétique. C'est, par la multiplication faite passer une grandeur quelconque à un plus haut degré, à une puissance supérieure; par exemple, multiplier 2 par 2, c'est *élever* 2 au second degré, à la seconde puissance: multiplier de rechef 4 par 2, c'est *élever* à la troisième puissance, ou au cube, &c.

Quand les exposans sont des grandeurs complexes, le calcul se fait de la même manière, par exemple, pour *élever* a^m à la puissance $p+q$, il faut écrire $a^{m \times (p+q)}$. De même pour *élever* a^m à la puissance $p-q$, il faut écrire $a^{m \times (p-q)}$. *Scienc. du Calc. L. I. n. 150.*

Quand un des exposans est un nombre, & l'autre une grandeur littérale, le calcul se fait de la même manière: par exemple, pour *élever* a^m à la puissance 25, 35, 45, il faut écrire a^{25m} , $35m$, $45m$, &c. ID.

L'Opération par laquelle on *élève* une grandeur donnée à une puissance, s'appelle formation des puissances. Pour *élever* la puissance d'une grandeur, dont l'exposant est un nombre entier, positif & négatif, à une puissance quelconque, dont l'exposant est un nombre entier positif & négatif, il faut multiplier l'exposant de la puissance à *élever*, par l'exposant donné, & écrire la grandeur, en lui donnant pour exposant le produit des deux exposans, avec le signe de la puissance à *élever*, quand le signe de l'exposant donné est +, avec celui de l'exposant de la puissance à *élever*, quand le signe de l'exposant donné est -, & ce sera la puissance que l'on cherche.

1°. Pour *élever* a^2 à la puissance 3^e, dont l'exposant est 3, il faut multiplier 2 par 3, & écrire $a^{2 \times 3} = a^6$ pour la puissance qu'on cherche.

2°. Pour *élever* a^{-2} à la puissance 3^e, dont l'exposant donné est + 3, il faut écrire pour la puissance qu'on cherche $a^{-2 \times 3} = a^{-6}$.

3°. Pour *élever* a^2 à la puissance dont l'exposant donné est - 3, il faut écrire $a^{2 \times -3} = a^{-6}$.

4°. Pour *élever* a^{-2} à la puissance dont l'exposant donné est - 3, il faut écrire $a^{-2 \times -3} = a^6$.

En général, 1°. pour *élever* a^m à la puissance p , il faut écrire a^{mp} .

2°. Pour *élever* a^m à la puissance $-p$, il faut écrire a^{-mp} .

3°. Enfin pour *élever* a^{-m} à la puissance $-p$, il faut écrire $a^{-m \times -p} = a^{mp}$. ID. *Science du Calc. L. I. n. 150, &c. Voyez cet Auteur.*

S'ÉLEVER, signifie aussi, se révolter, se déclarer contre quelqu'un. *Insurgere, tumultuari, se commovere, repugnare, &c.* Il ne faut jamais s'*élever* contre son Prince. C'est une espèce de sédition dans une société, que de s'*élever* contre les sentimens qui y sont établis. NIC. Dès que ce Docteur eut avancé cette proposition scandaleuse, toute l'assemblée

s'*éleva* contre lui. *Reclamatum est ejus orationi ab omnibus.*

S'ÉLEVER, signifie encore, S'enorgueillir, se faire va-loir. *Efferre se, jactare se.* Vous avez beau le louer; il ne s'en *éleva* point d'avantage.

ÉLEVER, se dit aussi, au neutre & au réciproque, en parlant de la peau sur laquelle il se forme des bubes, des pustules. *Exuberare.* La moindre chose lui fait *élever* la peau, fait que sa peau s'*élève*.

ÉLEVÉ, EE, part. Il a les significations de son verbe, au propre & au figuré. Tout fort *élevé* de situation & de structure. VAUG. Une sagette *élevée* offense une commune raison. S. EVR. Ainsi l'esprit est *élevé* par les sentimens du Héros. DE LA MOTTE. Voir *élevée*, ton de voix *élevé*. Avoir le pouls *élevé*, c'est avoir le battement du pouls plus fort, plus fréquent qu'à l'ordinaire.

ÉLEUSE. Nom de divers lieux. *Eleusa*. Dans l'Idumée *Eleuse* étoit autrefois épiscopale, sous la métropole de Pétra. Elle est aujourd'hui réduite à un petit village. *Eleuse*, ville de Cilicie, selon Plin, étoit dans les terres. *Eleuse* étoit encore une Isle de la mer Méditerranée, vis-à-vis de Chypre. *Eleuse*, autre Isle de la Méditerranée, dans la mer de Ly-cie, entre Rhodes au midi, & les côtes de Lycie au nord. On l'appeloit aussi Syme. *Eleuse*, rocher du détroit Saronique, aujourd'hui golfe d'Engia. Ce rocher étoit autrefois habité, & faisoit partie de la Tribu qu'on appela Hadranide, l'une de celles qui composoient les peuples de l'Attique. On le nomme aujourd'hui Elite, par corruption de son ancien nom. L'Archonte Philodème étoit d'*Eleuse*. *Voy. le voyage de SPON, P. III.*

Il faut prononcer *Eleuse* en quatre syllabes, & non pas *Eleuse* en trois; car en Grec c'est *ιλειουσα*, qui signifie la *Miséricordieuse*, & non pas *ιλειουα*.

ÉLEUSINE. f. f. Mère de Triptolème, selon les Argiens.

ÉLEUSINIEN. f. f. pluriel. Terme de Mythologie. Mystères de la Déesse Cérés. Cérémonies qui se pratiquoient en son honneur. *Eleusinia*. Quelques-uns disent *Eleusiniens* en notre langue: si on les appeloit en Latin & en Grec *Eleusiniana*, comment feroient-ils? On fait ces sortes de noms féminins, parce qu'on sous-entend fêtes, ou cérémonies. Les *Eleusines* étoient chez les Grecs les cérémonies les plus sacrées, d'où vient qu'on leur donna par excellence le nom de Mystères. On prétendoit que Cérés elle-même les avoit instituées à *Eleusis*, en mémoire de l'affec-tion avec laquelle les Athéniens la reçurent. C'est ainsi qu'Isocrate en parle dans son Panégyrique; mais Diodore de Sicile dit au contraire, L. VI que ce furent les Athéniens qui instituèrent les *Eleusi-nies*, par reconnoissance de ce que Cérés leur avoit appris à mener une vie moins rustique & moins barbare. Le même Auteur au 1^{er} Livre de sa Bibliothè-que raconte la chose autrement. Il dit qu'une gran-de sècheresse ayant causé une disette affreuse dans la Grèce, l'Égypte, qui avoit fait cette année-là même une récolte très-abondante, fit part de ses richesses aux Athéniens; qu'Erechthée leur apporta du blé; qu'en reconnoissance de ce bienfait il fut créé Roi d'Athènes, & qu'il apprit aux Athéniens les mystères & la manière dont l'Égypte les célébroit. Cela revient assez à ce que disent Hérodote, L. I. & Pausanias, que les Grecs avoient pris leurs Dieux des Égyptiens. Théodoret, L. I. *Græcicar. Affection.* écrit que ce fut Orphée, & non pas Erech-thée, qui fit cet établissement, & qui institua pour Cérés ce que les Égyptiens pratiquoient pour Isis. Le Scholiaste d'Euripide sur l'Alceste fait aussi hon-neur de cette invention à Orphée. Ces mystères se célébroient à *Eleusis*, & cette ville étoit si jalouse de cette gloire, que réduite aux dernières extrémi-tés par les Athéniens, elle se rendit à eux à cette seule condition, qu'on ne leur ôteroit pas les *Eleu-sinies*, qui passoit même pour n'être point une religion particulière de cette ville, mais commune à tous les Grecs. Ces mystères consistoient à imiter

ce que les fables enseignoient de Cérés, ainsi qu'Arnobé, Lactance, & les autres qui en parlent, le témoignent. Il y avoit de grandes & de petites *Eleufinies*. Celles dont nous venons de rapporter l'établissement font les grandes. Les petites furent instituées en faveur d'Hercule : car, ce Héros ayant souhaité d'être initié aux premières *Eleufinies*, & les Athéniens ne pouvant lui faire ce plaisir, parceque la loi défendoit d'y recevoir les Etrangers, & ne voulant pourtant pas lui donner un refus, ils instituèrent de nouvelles *Eleufinies*, auxquelles ils lui donnèrent part. Et celles ci furent appelées petites *Eleufinies*. Les grandes se célébroient dans le mois Boédronchion, qui répondoit à peu-près à notre mois d'Août, & les petites au mois Anthesterion, qui tomboit au temps du mois de Janvier.

On ne participoit à ces mystères que par degrés. D'abord on se purifioit, ensuite on étoit reçu aux petites *Eleufinies*, & enfin l'on étoit admis & initié aux grandes. Ceux qui n'étoient encore que des petites s'appeloient *Mystes*, & ceux qui avoient part aux grandes, *Epopetes*, ou *Ephores*, c'est-à-dire, *Inspecteurs*. Il y avoit ordinairement cinq ans d'épreuves pour passer des petits mystères aux grands. Quelquefois on se contentoit d'un an, après quoi on étoit admis à voir ce qu'il y avoit de plus secret, & tous les rites, & les cérémonies les plus cachées. C'étoit le Roi, quand il y en eut à Athènes, qui avoit soin de faire célébrer les *Eleufinies*, avec quatre adjoints qu'on lui donnoit. La fête duroit plusieurs jours. On y couroit avec des torches ardentes en main; on y sacrifioit plusieurs victimes, non-seulement à Cérés, mais aussi à Jupiter. On faisoit des libations, & on répandoit deux vases, l'un placé à l'Orient, & l'autre du côté de l'Occident: on alloit en pompe, & s'il est permis de parler ainsi, en procession à Eleufis, en faisant de temps en temps des pauses, où l'on chantoit des hymnes, & l'on immoloit des victimes: ce qui se pratiquoit tant en allant d'Athènes à Eleufis, qu'en revenant d'Eleufis à Athènes. Au reste, on étoit obligé à un secret inviolable, & la loi condamnoit à mort quiconque auroit osé publier les mystères. Tertullien rapporte, dans son Livre contre les Valentinien, la figure que l'on voyoit, & qu'il étoit si expressément défendu de divulguer. Théodoret, Arnobé & Clément Alexandrin en parlent aussi. Ceux ci disent que c'étoit une figure des parties d'une femme; & celui-là de celles d'un homme. Le lendemain de la fête, le Sénat s'assembloit à Eleufis, apparemment pour examiner si tout s'étoit passé dans l'ordre. Meursius a fait un Traité sur les *Eleufinies*, où l'on trouvera des preuves de tout ceci. Le Scholiaste de Pindare, *Olymp. Od. 9*, dit que les *Eleufinies* se célébroient à l'honneur de Cérés & de Proserpine, & que le prix étoit de l'orge.

ÉLEUSIS. *Eleufis*. Ville maritime de l'ancienne Grèce, entre Mégare & le Pyrée, port d'Athènes sur le golfe Saronique, qui, du nom de cette ville, s'appeloit aussi le golfe d'*Eleufis*: c'est aujourd'hui le golfe d'Egine, ou d'Engia. *Eleufis* étoit célèbre par un temple de Cérés, & par les mystères que l'on y célébroit tous les ans à l'honneur de cette Déesse, & qu'on nommoit *Eleufinies*. *Eleufis* n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines qu'on nomme Leptine, & qu'on trouve sur la côte de la Livadie, vis-à-vis de l'Isle de Colouri, qui est l'ancienne Salamine. M. Spon, dans son *Voyage*, P. II. p. 279 & suivantes, donne une description exacte des restes de cette ville & de son Temple, & P. III il rapporte les inscriptions qu'il y a trouvées.

M. Corneille appelle cette ville *Eleufine*, & non pas *Eleufis*. Harpocrate dit qu'elle fut ainsi nommée d'*Eleufinus*, fils de Mercure. Pausanias est du même sentiment dans ses *Attiques*. D'autres croient que le nom *ελευσις*, *avénement*, lui fut donné, parce que Cérés, après avoir bien couru le monde pour chercher sa fille, arriva enfin là, & y termina ses courses. Diodore de Sicile, L. V, dit que ce nom fut

donné à cette ville pour être un monument à la postérité que le blé, & l'art de le cultiver, avoient été apportés d'ailleurs dans l'Attique.

ÉLEUTHÈRE. f. m. Terme de Mythologie, qui signifie Libérateur: surnom, ou épithète, donné par les Grecs à Jupiter, pour leur avoir fait gagner la victoire sur Mardonius, Général des Perses, & tué 300000 hommes de son armée, & les avoir délivrés par-là du péril où ils étoient de subir le joug des Perses. *Eleuterius*. C'est aussi un nom d'homme. S. Eleuthère, Pape, vivoit dans le deuxième siècle.

ÉLEUTHÈRE. Ancienne ville de l'Isle de Crète, située dans les terres, & voisine de Gorryne. *Eleuthera*.

ÉLEUTHERA. Ville ou Bourg de Béotie. *Eleuthera*. Ce lieu étoit proche de Platée. Il y avoit encore une ville de ce nom dans le Pont; une sur le Danube; une dans la Lycie, qui avoit pris ce nom de je ne sais quelle Nymphé qui le portoit; & une autre dans la Mylie, appelée *Eleutherium*.

ÉLEUTHÈRE. *Eleutherus*. Fleuve de Phénicie en Syrie, qui sortoit du mont Liban, & se jetoit dans la Méditerranée. Les Auteurs ne s'accordent point sur la source de cette rivière, ni sur les pays qu'elle arrosoit, ni sur le lieu de son embouchure. Voyez le *Dictionnaire Géograp.* de M. de la Martinière au mot **ÉLEUTHEROS**.

Le fleuve qui baigne les murs de Panorme, aujourd'hui Palerme en Sicile, s'appeloit aussi *Eleuthera*. Quelques-uns le prennent aujourd'hui pour Ammirati; Leander pour Ponte rotto; & Clavier pour Bajaria. Il se jette dans la mer de Toscane, à 8 milles ou deux lieues & demie de Palerme, vers l'Orient.

ÉLEUTHERIDE. Ville de Béotie dans le Géographe Eneenne. *Eleutheris*.

ÉLEUTHERIE. f. f. Terme de Mythologie. Déesse de la liberté, que les Grecs honoroient sous ce nom. Quelquefois ils disoient au pluriel, *ἑλευθερίας*, Dieux libres, ou Dieux de la liberté.

ÉLEUTHERIES. f. f. pl. Terme de Mythologie. Fête à l'honneur de Jupiter Libérateur; fêtes de la Liberté. *Eleutheria*. Ces fêtes avoient pris leur nom du surnom *Eleutherus*, c'est-à-dire, *Libérateur*, que portoit Jupiter, & sous lequel il y avoit un temple proche de Platée, ville de Béotie. Les *Eleuthéries* ne se célébroient que tous les cinq ans par des courses de chars armés. Quelques-uns disent *Eleuthériennes* en notre langue. Le Scholiaste de Pindare, *Olymp. Od. 7*, dit que les *Eleuthéries* se célébroient à Platée.

Ce mot vient d'*ελευθερος*, *libre*.

ÉLEUTHEROPOLIS. Quoiqu'*Eleuthéropolis* soit une ville de la Terre Sainte, il n'en est point parlé dans l'Écriture; ni en aucune façon sous le premier & le second temple, c'est-à-dire, jusqu'à Tite, & l'an de J. C. 70. Il faut donc qu'elle ne fût point encore bâtie. Ce nom, qui signifie *ville libre*, lui vient, selon S. Jérôme, sur le Ch. I d'Abdias, des peuples qui habitoient auparavant dans le lieu où elle fut bâtie, c'est-à-dire, des Horréens, dont le nom signifie *libres*, *francs*. Cependant M. Reland a de la peine à croire que ce ne soient pas les Romains qui lui aient donné ce nom, comme c'est eux qui ont donné à d'autres villes ceux de *Nicopolis*, de *Neapolis*, &c. De plus, il remarque qu'*Eleuthéropolis* n'étoit point dans les montagnes de Séir, où habitoient les Horréens. Ce qui a trompé Saint Jérôme, c'est que l'Idumée, dans Joseph, & dans quelques autres, se prend dans un sens fort étendu, en sorte qu'elle comprend une partie de la Judée, & qu'*Eleuthéropolis* a pu, en ce sens, être placée dans l'Idumée; & en effet Tite & Vespasien, après la prise de Jérusalem, attribuèrent à l'Idumée une partie de la Judée, qui en prit même le nom. Ainsi il croit que les Romains en ayant fait une ville libre, ils lui donnèrent ce nom, & que Saint Jérôme a bien pu être trompé par le Juif qui l'instruisoit, parce que ce sentiment est celui des anciens

Rabbins, comme il paroît par l'Auteur du Livre Aruch, au mot אלהות ואלים, où il cite le Bereschit Rabba, sect. 42 & rapporte la même chose que Saint Jérôme. Quoiqu'il en soit, *Eleutheropolis* étoit dans la Judée, à l'Occident de Jérusalem, à peu-près à moitié chemin entre cette ville & la mer Méditerranée. Ce fut le siège d'un Evêque, & à ce qu'on dit, la patrie de Saint Epiphane; non pas qu'il fût né dans *Eleutheropolis* même, mais dans un bourg qui n'en étoit éloigné que de trois milles. Cédrenus, *Hist. Comp.* p. 33 & le P. Pétau sur Saint Epiphane, p. 77. ont avancé qu'*Eleutheropolis* étoit l'ancienne Hébron; mais il paroît par l'*Onomasticon* d'Eusebe que ces deux villes étoient fort éloignées, & il marque même les chemins de l'une à l'autre. Voyez la *Palestine* de M. Reland, T. II. p. 749. & suiv.

ÉLEUTHO. f. f. Terme de Mythologie. Nom de Lucine, Déesse qui présidoit aux accouchemens. *Eleutho*, *Illithia*, *Lucina*. Ce nom ne se trouve que dans Pindare, Olymp. Od. VI. où le Scholiaste de ce Poète lui donne pour synonyme *ἰλιθία*, *Illithia*; ce qui montre qu'*Eleutho* est la même chose que la Déesse Illithie, qui est Lucine. Aussi Pindare n'en parle-t-il que pour marquer qu'elle présidoit aux couches. C'est Apollon, selon lui, qui l'envoie à celles d'Evane avec les Parques. Le Scholiaste remarque que ce ne fut pas seulement pour procurer à la mère un heureux enfantement, mais encore pour donner à l'enfant de nobles inclinations, de belles qualités.

Ce mot vient d'*ἔρχομαι*, ou d'*ἔλθω*, verbe inutile, qui signifie venir, parce que cette Déesse étoit censée venir à propos pour secourir les femmes en couche. C'est apparemment la mesure du vers qui a forcé le Poète à forger ce mot, & à l'employer au lieu d'*Illithia*; car je ne sache point qu'il fût en usage, ni qu'il se trouve ailleurs.

ÉLEVURE. f. f. Petite bube ou bouton qui vient sur la peau. *Tuberculum*. Les personnes sanguines sont sujettes à avoir des *élevures* sur la peau. Cet homme a le visage tout couvert d'*élevures*.

E L F.

ELFAGUES. *Asfachus*, *Esfucho* ou *Eifachus*. Ville de Barbarie, au Royaume de Tunis, sur la côte du golfe de Capes.

ELFED, ou **ELFELT.** Petite ville d'Allemagne. *Elfeldia*. Elle est du Cercle Electoral du Rhin, située sur ce fleuve dans les États de Maïence, à trois lieues au-dessous de cette ville.

ELESBOURG. Petite ville de Suède, dans le Westrogoland.

E L G.

ELGEMUHA. Petite ville du Royaume de Maroc, dans l'Afrique, située dans la Province d'Escura, sur une montagne du Grand Atlas. Marmol la décrit, T. II, L. 3, C. 73.

ELGIEMAHA. Ville ancienne d'Afrique dans la Province de Maroc propre. Marmol en a parlé. T. II, L. 3, C. 32. *Elgiemaha* étoit dans la splendeur sous le règne des Almohades.

ELGIN. Ville Episcopale de l'Ecosse septentrionale. *Elgis*, *Elgia*, *Elgium*. Elle est capitale du Comté de Murray, & située sur le golfe auquel il donne son nom. *Elgin* avoit séance au Parlement d'Ecosse, & son Evêque est suffragant de S. André. Elle est sur le bord du Loffie.

ELGIUMHA. Petite ville d'Afrique, au Royaume de Fez, dans la Province d'Afgar.

E L H.

ELHABOR. f. m. Nom d'une étoile fixe. Voy. *Canicule*, *Chien*, *Sirius*, *Alhabor*, &c. tous ces mots signifient la même étoile.

ELHAMMA. Ville d'Afrique dans la Province de Tripoli propre. Long. 28 d. 26', lat. 34 d.

E L I.

ÉLI. Voyez **ÉLY.**

ELIANTHÈME. Voyez **HELIANTHÈME.**

ELIAS. f. m. Nom propre d'homme. *Elias*. Quoique nous ayons fait *Elie* en notre langue, & qu'*Elias* soit une forme Grecque & Latine, nous disons cependant plus souvent *Elias* qu'*Elie*, en parlant des Rabbins qui ont porté ce nom. *Elias* Levita dans son *Elias Thesbites*, P. SOUCIET, *Dissert.* p. 115. *Elias* Levita parle plus formellement dans un Traité qu'il intitule *les Chapitres d'Elie* Id. p. 507. R. *Elias* après avoir expliqué, &c. Id. *Elias* Levita a montré la nouveauté des points des accens Hébreux. Ce mot est Hébreu, *אליהו*, *elijahou*, & signifie *Mon Dieu est Jehovah*. Voyez la *Dissert.* du P. Souciet, Jésuite, sur le nom de Dieu *Jehovah*, p. 261 & suiv.

ELICIEN, **ENNE.** f. m. & f. Nom de peuple. *Elicus*. Judith 1, 6 parle du Roi des *Eliciens*: le Grec met Elyméens au lieu d'*Eliciens*, d'où le P. Lubin conclut que les *Eliciens* étoient voisins ou habitans d'Elymaïde. Il faudroit qu'il fût sûr qu'il n'y a point de fautes dans l'un ou dans l'autre texte.

ÉLICITE. adj. de t. g. Terme de Scholastique. Les Philosophes divisent les actes de la volonté en actes *élicites* & en actes *commandés*. *Actus eliciti*, *actus imperati*. Les actes *élicites* sont ceux qui partent immédiatement de la volonté. Les actes *commandés* de la volonté sont ceux qui sont exercés par les autres facultés sous la direction de la volonté. La volonté ne peut pas être forcée par rapport à ses actes *élicites*. Ce terme barbare vient du Latin *elicitus*, *elicere*.

ÉLIDE. Ancienne contrée du Péloponèse. *Elis*. M. Corneille l'appelle *Elee*, & Maty *Elide* ou *Elée*. *Elide* est mieux. L'*Elide* avoit l'Achaïe propre au nord, l'Arcadie au Levant, & la Messénie au midi; la mer de Grèce la baignoit au couchant. C'est aujourd'hui la partie septentrionale du Belvédère en Morée.

ÉLIDE étoit aussi la Capitale du pays dont nous venons de parler. *Elis*. On la nomme aujourd'hui Belvédère.

ÉLIDER. v. a. Terme de Grammaire, C'est faire une élision, retrancher une lettre, la supprimer dans l'écriture, dans la prononciation, &c. *Elidere*. Nous *élidons* dans la prononciation l'e muet, quand il est suivi d'une voyelle ou d'une h muette; par exemple, nous prononçons *un'ame*, & non *une ame*: mais, nous n'*élidons* dans l'écriture, c'est-à-dire, nous ne marquons l'apostrophe qu'au bout des monosyllabes, *je*, *ne*, *te*, *le*, *ce*, *que*, & que l'article féminin *la*. Nous écrivons *j'ose*, *je n'ose*, & non pas *je ose*, *je ne ose*, &c. Le P. Mourgues ajoute que la même chose s'observe pour l'article féminin *elle*, & qu'il faut écrire *ell'espère*. Il me permettra de n'être pas, en cela, de son sentiment. On n'*élide* point l'o ni l'u. On n'*élide* l'i que dans la conjonction *si* placée devant *il* & *ils*; & on n'*élide* l'a que dans l'article *la*. Dans la Poésie, on ne compte point les syllabes dont la voyelle est *éliée*, & on évite, avec soin, le concours des voyelles qu'on n'*élide* point: c'est ce qu'on appelle *hiatus*.

ÉLIDER. v. récip. *Elidi*. Terme de Grammaire, souffrir élision, être retranché. L'e muet s'*élide* devant l'h muette, tout comme devant une voyelle. On disoit aussi, autrefois, *élider*, dans le sens propre, pour Ecacher, soustraire, évanouir, faire disparaître. On dit, en termes de Palais, *Éluder* les efforts de sa partie. POMEY.

ÉLIDÉ, EE. part.

ÉLIE. f. m. Nom d'homme *Elias*. L'histoire d'*Elie* est décrite au 3^e Liv. des Rois, C. XVII. & suiv. Nous disons *Elias* en quelques rencontres. Voyez ce mot, où vous trouverez aussi l'etymologie.

ELIGIBILITÉ. f. m. Terme de Droit Canonique. Pouvoir d'être élu. *Eligibilitas*. On appelle une bulle d'*eligibilité*, une bulle que le Pape accorde à quelques personnes pour qu'elles puissent être élues & revêtues de quelque dignité, pour laquelle elles n'ont pas les qualités & capacités requises; par exemple, l'âge, &c. Dans plusieurs Eglises d'Allemagne, si l'on n'est pas du corps du Chapitre, de *Gremio*, on ne peut être élu Evêque sans une bulle d'*eligibilité*.

ÉLIGIBLE. adj. m. & f. Qui peut être élu, qui a les qualités requises pour être élevé à quelque dignité. Les Cardinaux de Maison Souveraine, ou promus à la nomination de quelque Couronne, ceux qui sont originaires de France, d'Espagne, ou de la faction de ces Couronnes, ne sont point *éligibles* pour la Papauté, suivant la politique de Rome & du Collège des Cardinaux. M. Bayle, chapitre 24. du 2^e tome de ses Réponses aux questions d'un Provincial, en parlant de Ghebbard Trufches, Archevêque de Cologne, qui se maria, & se fit Protestant, afin de garder son Archevêché, dit qu'il ne pouvoit plus le conserver, parce qu'il n'auroit pas été *éligible*, s'il avoit été Protestant, ni s'il avoit été marié. Le Curé de S. Paul de Venise, élu par quelques-uns Patriarche de Constantinople, étoit soutenu par Pierre Zani, Duc de Venise; mais on lui reprochoit qu'il n'étoit que Soudiacre; encore s'étoit-il fait ordonner exprès pour être *éligible*; & qu'il demouroit, non-seulement hors du Patriarchat de Constantinople, mais de l'Empire. FLEURY. *Hist. Eccl.* C'est un terme dont on peut se servir sans scrupule, & nos Lexicographes ne sont pas excusables de l'avoir omis. Il est dans le nouveau Dictionnaire de l'Académie.

ÉLIM. C'est le nom de la sixième station, ou du sixième camp des Israélites dans le désert, entre Mara & Sin. Ils trouvèrent à *Elim* douze fontaines & soixante palmes. *Exod. XV. 25. Nomb. XXXIII. 9.* Postel croyoit que c'est le lieu que l'on appelle à présent Belba, ou Balbes. Isaïe XV. 8. fait mention d'un puits, ou d'une fontaine d'*Elim*; il ne paroît pas que ce soit un autre lieu que celui-ci. P. LUBIN.

ÉLIMER. v. a. Terme de Fauconnerie, qui signifie, Purger, & mettre un oiseau en état de voler au sortir de la mue.

s'ÉLIMER. v. récip. S'user à force d'être porté. Cette étoffe s'est *élimée*. Mes chemises sont toutes *élimées*.

ÉLIMÉ, ÉE. part. & adj. Le peuple dit linge *élimé*; pour dire, linge usé à demi, qui n'est plus guère de service.

ÉLIMINER. v. a. Chasser, éloigner. Du Latin *eliminare*, qui signifie la même chose, quand les lettres reprisent faveur, le goût Gothique fut *éliminé*. MÉM. DE TRÉV. 1726. p. 534. Pourquoi forger des mots, quand nous en avons de tous faits, qui rendent la même idée.

ÉLINGUE. f. m. Terme de Marine. C'est une corde avec un nœud coulant à chaque bout, qui sert à entourer les fardeaux pour les mettre dedans, & dehors le vaisseau. *Elingue à patte*, est une *élingue*, qui, au lieu d'avoir deux nœuds coulans, a deux pattes de fer pour enlever du fond de cale les futailles pleines.

ÉLINGUER. Terme de Marine. Mettre un gros cordage, que l'on nomme *élingue*, autour d'un fardeau, pour l'embarquer ou le débarquer. MAN.

ÉLINGUE. f. f. Fronde sans bourse. MÉN.

ÉLINGUET. f. m. Terme de Marine. C'est un bois de moyenne grosseur, & long d'environ deux pieds, qui tourne horizontalement sur le pont du vaisseau, dont l'usage est d'arrêter le cabestan, ou l'empêcher de viter. *Elinguet* se dit, encore, d'une pièce de bois droite, qui sert aux virevaux, ce que les premiers *élinguets* servent aux cabestans. On l'appelle, aussi, languette.

ÉLIRE. v. a. *S'élis, j'élus, j'ai élu, j'élirai, que*

j'élise. Préférer, choisir quelqu'un pour lui donner quelque honneur, quelque chose, quelque emploi. *Éligere.* La Noblesse de France *élut* pour Roi, du consentement du Pape Zacharie, en la place de Childeric III. Pepin, qui étoit Maire du Palais. MEZ.

¶ Nous avons déjà fait remarquer, au mot *Élection*, la différence qui se trouve entre *choisir* & *élire*. Ajoutons ici les remarques de M. l'Abbé Girard. Je ne mets, dit-il, ces deux mots au rang des synonymes, que parce que notre Dictionnaire les a définis l'un par l'autre. *Choisir*, c'est se déterminer par la comparaison qu'on fait des choses en faveur de ce qu'on juge être le mieux. *Élire*, c'est nommer à une dignité, à un emploi, à un bénéfice, ou à quelque chose de semblable. Ainsi, le *choix* est un acte de discernement, qui fixe la volonté à ce qu'il y a de meilleur: & l'*élection*, est un concours de suffrages, qui donne à un Sujet une place dans l'Etat ou dans l'Eglise. Il peut très-aisément arriver que le choix n'ait nulle part à l'élection. Voyez encore CHOISIR & PRÉFÉRER.

On dit, *Élire* sa sépulture; pour dire, Marquer le lieu où l'on veut être enterré après sa mort.

ÉLIRE, se dit, en termes d'Ecriture-Sainte & de Théologie, dans le même sens qu'*élection* & *élu*, à l'égard de Dieu qui choisit des personnes pour la grâce & pour la gloire. Dieu a *élu* de toute éternité ceux qu'il a prédestinés.

En termes de Pratique, on dit *Élire* domicile; pour dire, Marquer ou assigner un lieu connu & certain, où l'on puisse donner les assignations nécessaires en exécution d'un contrat qu'on passe. On dit, aussi, qu'une Adjudication a été faite à un tel Procureur, ou pour son ami *élu*, ou à *élire*.

ÉLIRE, se dit, en particulier, des osiers, lorsqu'on fait choix de ceux qui peuvent servir chacun selon leur usage. *Élire* des osiers. LIGER.

ÉLU, ve. part.

ELISABETH. f. f. *Elisabeth, Elisabetha*, Sainte *Elisabeth* étoit cousine de la Sainte Vierge. *Elisabeth*, Reine d'Angleterre, a persécuté les Catholiques de ce Royaume.

Ce nom a souffert diverses altérations en François. On dit, non-seulement *Isabeau*, mais *Isabelle; Babet, Babeau, Babon, Elisse, Belon*, & peut-être d'autres que j'ignore.... *Glossaire Bourguignon, au mot Izabea.*

Ce mot est formé de deux mots Hébreux, qui veulent dire, *Dieu du serment*. Nous en avons formé *Isabelle, Isabeau, & Babet* diminutif. On ne dit pas, néanmoins, ces noms indifféremment. *Babet* ne se donne qu'à un Enfant. On ne dira point *Isabelle*, ou *Isabeau*, Reine d'Angleterre, mais *Elisabeth*; Sainte *Isabelle*, ou Sainte *Isabeau*, Reine de Portugal, mais sainte *Elisabeth*, &c. Au contraire, il y a des Princesses qu'il faut appeler *Isabelle*; & d'autres *Isabeau*, & non point *Elisabeth*. C'est l'usage. Voyez ces noms. On écrit, aussi, *Elisabeth* en François, parce qu'on prononce ainsi. Le Cap d'*Elisabeth, Elisabetha Promontorium*. C'est un cap ou promontoire dans les terres Arctiques, à l'entrée du détroit de Hudson, du côté du nord, vis-à-vis de l'Estotiland. C'est les Anglois qui lui ont donné ce nom, à l'honneur de la Reine *Elisabeth*. MATY.

Religieuses de Sainte ELISABETH. Quelques Religieuses du Tiers-Ordre de S. François, prennent ce nom, parce que Sainte *Elisabeth* de Hongrie, veuve du Landgrave de Thuringe, a été la première Tierciaire de cet Ordre, qui ait fait des vœux solennels. C'est une espèce de quatrième Ordre de S. François. Voyez FRANÇOIS.

L'Isle d'*Elisabeth*, que les Anglois appellent *Elisabeths Eyland, Elisabetha insula*, est une Isle du détroit de Magellan, dans l'Amérique méridionale. On la trouve dans la baie de S. Nicolas, entre l'Isle

de S. Barthelemy, & la ville de S. Philippe. Elle est à 32 deg. de latitude. Sud.

ÉLISANT. f. m. Qui élit, qui a pouvoir d'élire. Lorsque le Conclave ne peut réussir par le scrutin, à l'élection d'un Pape, on se fert de la voix du Compromis, & tout le Collège donne pouvoir à trois Cardinaux d'en choisir un; & ces trois Cardinaux s'appellent *Elifans*. Sous la première Race de nos Rois, les Evêques se faisoient par élection du Clergé, en présence des Laïcs. Les Rois, dans la suite, se font peu-à-peu attribué le pouvoir de nommer les Evêques. Les élections subsistoient pourtant encore au commencement de la troisième Race, pourvu que l'Elu agréât au Roi; mais, il arrivoit souvent des contestations entre les bigues des *Elifans*, dit Mézeray, en la vie de Philippe Auguste. Amelot de la Houllaye dit, dans sa Traduction du Traité des Bénéfices, que les *Elifans* manquoient souvent à leur devoir,

ÉLISANTE. f. f. Terme en usage dans l'Ordre des Calvairiennes. *Eligens*, *Electrix*. Quand on tient un Chapitre général dans cette Congrégation, chaque Couvent fournit deux suffrages, l'un donné par la Prieure; & l'autre par une Religieuse, choisie pour cela par la Communauté, & qu'on nomme *Elisante*.

ÉLISION. f. f. Terme de Grammaire, qui se dit du retranchement d'une lettre de quelque mot. *Elifio*. En François, il se fait des *élisions* de l'e féminin, quand il est suivi d'un mot qui commence par une voyelle, ou une h non aspirée, comme *le homme*, cette *espérance*, on prononce *l'homme*, *cette espérance*. L'a ne se retranche que dans l'article & dans le pronom *la*, comme *l'ame*, *je l'aime*. L'i ne se perd, ou ne souffre *élision* que dans la particule *si*, devant *il* & *ils*, s'il vient. L'*élision* se marque par une apostrophe. Voyez ci-dessus ce que nous avons marqué dans l'article *Elider*. Les Poètes Latins faisoient *élision* de toutes les voyelles, & de l'm finale, souvent même de l's, qui précédoit une consonne, parce que ces lettres leur paroissent dures dans la prononciation. Les Italiens font aussi de fréquentes *élisions*.

On fait, aussi, *élision* de l'i dans la conjonction *si*, lorsqu'elle est suivie d'un autre *i*, comme du pronom *il* ou *ils*. On dit *s'il*, *s'ils*, & non pas *si il*, *si ils*; mais on ne fait point *élision* de *si* avant les autres voyelles. Cette *élision* se faisoit autrefois. On disoit, *s'elle*, pour *si elle*, & *s'on*, pour *si on*, surtout en vers.

*Dessus un mot un'heure je m'arrête,
S'on parle à moi, je réponds de la tête.*

ÉLISSE. f. f. Nom de femme & de Déesse. *Elissa*. C'étoit une Tyrienne, que quelques-uns croient être la même que Didon, dit Velleius Paternulus dans son I. Livre. Les Phéniciens disoient que cette *Elisse* avoit bâti Carthage, & elle y fut honorée comme une Déesse.

Ce nom, selon Vossius. *De Idol. L. I. C. 32. p. 224.* est Phénicien, אֵלִישָׁה, & signifie l'Agneau de mon Dieu; ou est le même que celui du Prophète Elisée, אֵלִישָׁע, qui veut dire, *Salut de Dieu*, ou *Dieu Sauvant*.

ÉLISSO. Petite Isle du détroit d'Egine. *Eleusa*. Voyez **ELÉUSE.**

ÉLITE. f. f. Ce qu'il y a de meilleur en chaque espèce de chose, de marchandise: ce qui mérite le plus d'être choisi. *Delectus flos*. Je ne veux point de sa marchandise, après qu'un autre en a eu l'*élite*. Soies, draps d'*élite*. Ce terme a passé de la boutique des Marchands à d'autres usages, & l'on dit très-bien, troupe d'*élite*, l'*élite* de la Noblesse, &c. Il le vint trouver avec l'*élite* des troupes. ABLANC. Il fit une sortie avec l'*élite* des Soldats. DU RIER. Il n'y avoit que des gens d'*élite* en cette Assemblée. On dit, Faire l'*élite*; pour dire, Choisir ce qu'il y a de meilleur.

ELITER. v. a. Prendre le meilleur d'une chose. Il ne se dit guère que par les petites Marchandes des Halles de Paris. Vous *elitez* ma Marchandise.

ELITROIDE. f. m. Terme d'Anatomie, qui se dit de l'une des trois tuniques propres des testicules. *Elitroides*. La seconde des tuniques propres des testicules est l'*elitroide*: elle ressemble à une gaine, ce qui la fait nommer vaginale: elle est formée par la dilatation de la production du péritoine: elle a la superficie interne égale & polie, & l'externe rude & inégale; ce qui la rend fort adhérente à la première des propres qui est l'éritroide. DIONIS.

Ce mot vient de *ἐλιτρον*, *Vagina*, une gaine; & de *εἶδος*, *species*, *forma*; *Elitroide*, qui a la forme d'une gaine. Il faudroit écrire *élytroide*, mais nous imitons les Anatomistes.

ELIUS, ou plutôt **ÆLIUS**, **ÆLIA**. Nom propre d'une famille Romaine. *Ælius*, *Ælia gens*. La famille *Ælia* étoit grande & partagée en sept ou huit branches. Elle étoit plébéienne, mais fort ancienne, & illustrée par les plus grandes charges. Les Antonins étoient de la famille *Ælia*, d'où vient qu'ils portent le nom d'**ÆLIUS** sur leur médailles. T. ΑΙΜΙΟC ΚΑΙCΑΡΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. ET T. ΑΙΛΙΟC CÆSAR ANTONINUS. ET IMP. T. ΑΙ. CÆS. HADRIANI AUG. F. HADR. ANTONINUS PONT. TR. P. COS. &c. Voyez Mezzabarba, p. 191. Ceux qui disent *Liens*, & les *Eliens* confondent *Ælius* & *Ælianus*, & appellent l'Historien Elie, les deux Tyrans Elie & Elieus Pomponius, & ceux de la famille *Ælia*, du même nom. Les noms sont néanmoins fort différens. Il faut dire, Un *Ælius*, Les *Ælius*, & non pas les *Eliens*. C'est ainsi que nos Antiquaires & nos Médaillistes en usent. Un L. *Ælius* est rare en or.

ÉLIXATION. Terme de Pharmacie. Coction des médicaments faite dans quelque liqueur. Opération par laquelle on fait bouillir un remède dans une liqueur convenable, & à petit feu. C'est à-peu-près ce qu'on appelle *ctuvée* dans les cuisines. *Elixatio*. On emploie ordinairement l'eau de fontaine ou de rivière aux *élisations*; mais on y emploie aussi quelquefois le lait, le petit lait, le vin, la bière, ou quelque autre sorte de liqueur: la décoction est une *élisation*. L'*élisation* la plus ordinaire se fait pour communiquer à ces liqueurs la qualité des médicaments. On la fait aussi pour ôter la crudité des parties des animaux, ou des plantes, & pour les attendrir, ou pour ôter aux médicaments & aux alimens quelque mauvais goût, ou quelque mauvaise qualité, ou pour en séparer les terrestrités, & les parties grossières, ou pour quelque autre invention.

Ce mot vient du Latin, *lixare*, cuire, ou faire bouillir dans l'eau.

ÉLIXIR. f. m. Terme de Médecine. C'est une liqueur spiritueuse destinée à des usages internes, contenant la plus pure substance; c'est-à-dire, la partie médicamenteuse des mixtes choisis, qu'on lui a communiquée par infusion & macération. *Enchyroma*. Les esprits tirés des végétaux, ou leurs eaux spiritueuses, sont d'ordinaire la base des *elixirs*, & les menstrues dont on se sert pour dissoudre & retenir la vraie essence des médicaments qui entrent dans leur composition. L'esprit de vin est l'*elixir*, le menstrue le plus commode de tous. L'*elixir* approche beaucoup de la nature des teintures. Voyez **TEINTURE**. Les Charlatans abusent beaucoup de ce nom, & le donnent à plusieurs simples extraits, pour vendre plus cher leurs drogues. On l'appelle autrement *quinte-essence*. Voyez ce mot.

Ménage tient que ce mot vient de l'Arabe *elixir*, qui signifie proprement *fraction*, à cause que l'*elixir* a la force de rompre les maladies, & les impuretés des métaux, qui en sont comme les maladies. D'autres le dérivent avec plus d'apparence de l'Arabe *alecfiro*, qui signifie une extraction artificielle de quelque essence. D'autres veulent qu'il vienne du Grec *ἐλαιον*, *huile*, & *είρω*, *tirer*, comme une extraction d'huile, qui est la partie essentielle des mixtes. D'autres du verbe Grec *ἀνέτω*, *secourir*,

à cause du grand secours qu'on reçoit des *elixirs*. D'autres enfin de *elixir*, tirer. Il y en a qui appellent *elixir*, une prétendue poudre qui convertit les métaux en or, qu'on appelle *poudre de projection*.
ÉLIXIR DE PROPRIÉTÉ. C'est un remède inventé par Paracelse, composé d'aloës, de myrthe & de safran, dont on tire la teinture par le moyen de l'esprit de soufre. Quelques-uns y ajoutent l'esprit de vin. Crollius veut que cet *elixir* soit le baume des Anciens, & qu'il contienne toutes les qualités du baume naturel. Il fortifie le cœur & l'estomac, il aide à la digestion, il purifie le sang, & il provoque les sueurs. On prépare plusieurs autres sortes d'*elixirs*. M. Harris, de la société des Médecins de Londres, dans son Traité des maladies aiguës des enfans, dit que l'*elixir* doux se fait mieux par une infusion froide, qu'au fourneau.

ÉLIXIR, en termes de Philosophie hermétique, c'est la pierre philosophale. Quelques Sages l'appellent la force forte de toute force, & d'autres, *elixir* parfait au rouge, quand l'ouvrage est parfait : ces noms lui ont été donnés à cause de la force surprenante que lui attribuent les Sages. *Elixir* parfait au blanc, c'est l'ouvrage de la pierre projeté sur un métal imparfait fondu, qu'il convertit en argent, lui donnant le poids de l'or.

ÉLIXIR, se dit, figurément, de ce qu'il y a de plus subtil, ou de plus ingénieux, de meilleur dans les Arts, ou dans les ouvrages d'esprit. *Pars præstantissima, subtilissima, flos, lumen, lux*. Cet homme a beaucoup de collections, qui sont l'*elixir* de tous les bons Auteurs, qu'il a lus fort exactement. L'expérience a fait voir que les Auteurs, dont on a prétendu tirer le pur esprit, comme un *elixir*, ne plaisent point au goût. DE VIGN. MARV.

ÉLIXIVIATION. f. f. *Elixivatio*. Opération par laquelle on fait une lessive de la cendre ou de la chaux des mixtes, en les faisant bouillir dans de l'eau, ou versant de l'eau bouillante par-dessus, pour dissoudre & tirer le sel fixe qu'elle contient. Après que l'*elixiviation* est faite, on filtre la dissolution, & on l'évapore jusqu'à siccité. Ce mot vient du Latin *lixivium*, lessive. COL. DE VILLARS.

ÉLIZER une pièce de drap. C'est la titer par ses lizières ou par sa largeur, pour la mieux étendre. On dit plus ordinairement *Lizer*.

E L L.

ELL, ou **ELLE**. Ancien Bourg de la Basse Alsace. *Hellum, Helellus, Eieebus*. Il est sur la rivière d'Ille qui lui a donné son nom, environ à un mille de Benefeld. VOY. CLUVIER, & HADR. VALOIS, *Not. Gall.* p. 243.

ELLE. Rivière de France qui arrose Quimperlay, ville de la Basse Bretagne en France.

ELLE. Pronom relatif de la troisième personne au féminin, dont le masculin est *lui*. C'est un différend à juger entre lui & elle. Elle est belle, elle a raison. Qui est-elle ? Je ne veux point avoir à faire à elle. Puisque ces seules actions font connoître ce que nous sommes, attendez donc au moins à juger de mon cœur par elles. Il y a de bons Auteurs qui écrivent toujours *ell'a, ell'est*, &c. avec une apostrophe. Ce n'est pas l'usage de Paris. On écrit *elle a, elle est*, &c.

Ce pronom se met pour l'ordinaire immédiatement devant le verbe, sans qu'il y ait rien entre deux, si ce n'est des particules & des pronoms personnels. Elle nous a dit. Elle y va. Il faut encore excepter les interrogations, où elle se met après le verbe. Que fait-elle ? Viendra-t-elle ?

Cependant on interpose quelquefois élégamment quelques mots entre ce pronom & le verbe. Elle, sans s'embarrasser des suites, prend le parti de...
 AC. FR.

ELLEBOGEN. *Elboga, Lecta*, ville de Bohême, capitale d'un cercle qui porte son nom, & située sur la rivière d'Egra, cinq lieues au-dessous de la ville

de ce nom. Cette ville est fortifiée & défendue d'une bonne citadelle. MARV. On dit aussi *Elbogen*, & Loket, mot corrompu du Latin *Lectia*. Long. 30. d. 26'. lat. 42. d. 30'.

ELLEBORE. f. m. Plante médicinale. *Elleboire noir*, *Elleboire blanc*; différence qui a d'abord été tirée de la couleur des racines; mais à présent ce qui a paru être espèce, forme un genre, & l'on n'a point égard aux racines pour le caractériser. L'un & l'autre de ces genres porte en Latin aujourd'hui deux noms différens, qui servent à les mieux distinguer.

L'*Elleboire noir*, *Helleborus*, *Elleborus*, *Helleborum*, ou *Melampodium*, a ses racines composées de plusieurs filamens droits, garnis à leurs extrémités de quelques fibres. Elles sont brunes d'abord, & noires, lorsqu'elles se dessèchent. De ces racines naissent des feuilles découpées en main ouverte, assez amples, teintes d'un verd foncé en dessus, plus pâles en dessous, un peu épaisses & charnues, dentelées sur leurs bords, & portées par des queues verdâtres, charnues, & hautes de quatre à cinq pouces au plus. Ces racines poussent aussi de petites tiges simples & basses, de même que les queues des feuilles : elles portent à leur extrémité une ou deux fleurs, qui paroissent au premier printemps : ces fleurs sont composées de quelques cornets verdâtres rangés autour d'un pistil, qui est environné d'un corps considérable d'étamines courtes, blanchâtres, à sommets jaunâtres. Le calice, qu'on a pris pour la fleur, est à cinq feuilles assez grandes, de couleur de rose, ou blanchâtre. Le pistil devient un fruit composé de quelques gaines verdâtres, terminées par une corne, & qui renferment plusieurs semences arrondies & noires. Cet *Elleboire* est nommé *Helleborus niger flore roseo*, G. B. Et on le distingue fort aisément d'une autre espèce qui se trouve dans les montagnes, & qu'on cultive dans les jardins : elle a le calice de ses fleurs verdâtre : d'ailleurs les tiges qui portent les fleurs sont branchues, & chargées de feuilles beaucoup plus petites, plus minces, d'un verd plus gai que dans la précédente. Celle-ci est connue sous le nom d'*Helleborus niger, hortensis, flore viridi*, C. B. M. Tournefort a trouvé au pied du Mont Olympe une troisième espèce d'*Elleboire*, qui approche de cette dernière; mais les tiges en sont beaucoup plus hautes, & les feuilles bien plus grandes. Pierre Belon l'y avoit aussi observée. Ce dernier *Elleboire* a paru à M. Tournefort plus violent que celui que nous employons en France; il a jeté dans le délire ceux à qui il en a fait prendre. Cet effet lui fit croire d'abord que ce pourroit être l'*Elleboire* de Dioscoride, *Helleborus niger, Orientalis, amplissimo folio, caule præalto, flore purpurascens* Cor. *Inst. R. Heri.* L'*Elleboire* noir purge fortement; il est fébrifuge. On ne le fait presque jamais prendre seul; on le joint ordinairement à d'autres purgatifs, & même à quelques remèdes altérans, qu'on lui donne comme des correctifs. On recommande son usage dans la folie, dans la manie, dans les vertiges, & contre les maladies de la peau.

Le pied de grifon, *Helleborus niger, fatidus*, C. B. est encore une autre espèce d'*Elleboire* noir. Cette plante est très-commune à la campagne dans plusieurs endroits du Royaume. On la reconnoît aisément, parce que sa tige s'élève à la hauteur d'un pied & demi, qu'elle est garnie jusque vers son milieu de beaucoup de feuilles épaisses, fermes, découpées en main ouverte, à lobes étroits, teints d'un verd foncé, & lavés quelquefois d'un peu de pourpre. Ses queues sont longues de demi-pied, & partent de la tige qui se divise ensuite en une infinité de branches d'un verd blanchâtre, & terminées ordinairement par une fleur composée de quatre à cinq petits cornets verdâtres. Son calice est à cinq feuilles verdâtres, teintes de pourpre sur son bord, & fermées en partie tant que les cornets & les étamines subsistent, étendues lorsque le pistil

grossir ; & il devient un fruit à trois gaines qui contiennent plusieurs semences. Les racines de cet *Elleboré* sont employées à la campagne pour faire des setons aux animaux domestiques ; les feuilles servent aussi à résoudre les tumeurs dures qui arrivent à ces animaux, lorsqu'ils ont eu une mauvaise nourriture.

L'*Elleboré blanc*, autrefois appelée *Helleborus albus*, *Helleborum album*, est maintenant nommé *Veratrum*, pour le distinguer de l'*Elleboré noir*, plante avec laquelle il n'a pas un rapport essentiel, à moins qu'on n'ait égard à la convenance de vertu. Ses racines sont longues, filamenteuses, blanchâtres, & sortent d'un tubercule charnu. Ses feuilles sont grandes, entières, de la figure de celles du plantain, ou plutôt de la grande Gentiane ; mais plus minces, plus plissées, & d'un verd plus gai. Ses tiges sont hautes de deux à trois pieds, arrondies, enveloppées par la base des feuilles, & branchues dès leur milieu : chaque branche est accompagnée d'une petite feuille fort étroite, & est chargée, aussi-bien que la tige, d'un nombre considérable de fleurs, qui sont disposées en épi, & composées chacune de six petites pétales arrondies, du milieu desquelles s'élève un pistil composé de trois gaines qui renferment ordinairement quelques semences de la grosseur à-peu-près & de la figure d'un grain de froment, mais bordées d'un petit feuillet membraneux : la couleur de ces fleurs est verte dans l'espèce qu'on nomme *Veratrum flore subviridi*. *Inst. R. Herb.* ou *Elleborus albus flore subviridi*, *C. B. Pin.* Elle est d'un rouge très-brun dans celle qu'on appelle *Veratrum flore atro rubente*. *Inst. R. Herb.* ou *Helleborus albus, flore atro rubente*. *C. B. Pin.* Cette espèce est la plus rare : la première est commune dans les montagnes & dans les Alpes. Ses racines purgent très-violemment ; elles sont aussi beaucoup éternuer. On se sert de ses filamens pour des setons que l'on veut entretenir long-temps ; & c'est aux animaux qui ont le cuir dur auxquels il convient de les employer. L'*Elleboré* se tiroit autrefois de l'Isle d'Anticyre : on s'en servoit dans la folie, dans la rage, & dans d'autres maladies semblables ; d'où est venu le proverbe des Anciens, *naviget Anticyrus*, contre ceux qui sont accusés de folie. On ne le donne plus à présent par la bouche, parce qu'il purge trop violemment par haut & par bas, qu'il trouble toutes les parties intérieures, & qu'il cause des convulsions, & souvent la mort. Voyez les *Éléments de Botanique*.

Ce mot vient des mots Grecs *εἶναι*, *tuer*, & *ραπα*, *mangeaille*, parce qu'on a autrefois prétendu que cette plante étoit un poison, & qu'elle tuoit tous ceux qui en mangeoient. L'*Elleboré noir* a été aussi appelé *Melampodium*, à cause d'un pasteur nommé *Melampus*, qui le premier s'en servit pour purger & guérir les filles de Præris qui couroient sur lui étant enragées. Vossius, *De Idol. L. V. C. 21. & 24.* parle de l'*Elleboré* & de ses propriétés, selon les Anciens.

On dit, proverbialement, qu'un homme a besoin de deux grains d'*Elleboré*, pour dire, qu'il est fou ; parce qu'on se servoit autrefois d'*Elleboré* pour guérir de la folie.

ELLEBORINE. f. f. *Helleborine*. Genre de plante dont la fleur est composée de six pétales inégaux, cinq desquels sont disposés en rond, & le sixième, qui est plié en gouttière, occupe à-peu-près le milieu. La partie postérieure de cette fleur devient un fruit à trois faces qui sont en dedans, & qui ne représentent pas mal une lanterne à trois côtés, dans les rainures desquelles sont enchassés des panneaux : chaque panneau est revêtu en dedans d'une bande veloutée, formée par l'amis de plusieurs semences semblables à de la sciure de bois. Voyez *Éléments de Botan.* 344. Elles sont quelquefois de couleur d'herbe, & quelquefois d'un pourpre foncé. Sa semence est fort petite, & semblable à de la sciure de bois, comme on vient de le dire. En Latin, *Helleborine*

lucifolia montana. Il y a d'autres espèces d'*Elleborine*.

On distingue cette plante de l'*Ophis*, par sa fleur, qui n'a point d'épaves, & par sa racine fibrée : ainsi c'est la conformation de la fleur qui fait distinguer cette plante de l'*Ophis* : plusieurs espèces d'*Elleborine* ont leurs feuilles semblables en quelque manière à celles de l'*Elleboré blanc*, d'où vient le nom générique d'*Elleborine*.

ELLEBORINE, EE. adj. Terme de Médecine. Mêlé d'*elleboré*, préparé avec de l'*elleboré*. *Elleboro injectus*, *mixtus*. Une teinture d'*Hiera elleborinée*. *Ac. des Scienc.* 1704. pag. 22. Le meilleur purgatif pour les femmes & les filles qui ne sont pas réglées, est l'*Hiera elleborinée*, ou seule, ou mêlée, ou en réinture, *ib. p. 23.*

ELLEHOLM, ou ELCHOLM. Petite ville de Suède, dans la Province de Bleking, en Sudgothie, près de la côte, à neuf lieues de Christianstad vers le levant. *Elcholma*. *MATY.*

ELLENBOGEN. }
ELLEND. } *Voyez* } MALMUYEN.
ELLENISME. } ELAN.

ELLERENA. Bourg de l'Estremadoure d'Espagne, vers les confins de l'Andalousie, à treize lieues de Mérida, tirant vers Cordoue. *MATY.* *Ellerena*, *Hellerena*, anciennement *Castra vetera*.

ELLIPSE. f. f. *Ellipsis*. Terme de Géométrie. C'est une ligne courbe, continue & régulière, qui renferme un espace plus long que large, sur la longueur duquel il y a deux points également éloignés des deux extrémités de la longueur, desquels tirant, à un point pris à la volonté sur l'*ellipse*, deux lignes droites, la somme de ces deux lignes droites est égale à la même longueur. En prenant l'*ellipse*, comme les Géomètres le font souvent, pour l'espace même contenu & renfermé par cette ligne courbe, l'*ellipse* est une figure contenue sous une seule ligne, qui est oblongue, & qui a deux diamètres inégaux. Le grand axe de l'*ellipse* est la ligne droite qui représente la longueur de l'espace que l'*ellipse* renferme. Le petit axe de l'*ellipse* est une ligne droite qui représente la largeur de l'espace que l'*ellipse* renferme : ces deux axes se coupent toujours à angles droits, & également. Le centre de l'*ellipse* est le point où les deux axes s'entrecoupent. Les deux axes sont les deux plus grands diamètres de l'*ellipse*. Mais elle a une infinité de diamètres différens. Il faut ajouter que sur le grand axe de l'*ellipse* sont marqués deux points, tous deux également éloignés des deux extrémités de cet axe : on les appelle *foyers*. Or, tirant de ces points deux lignes droites à la circonférence de l'*ellipse*, ces deux lignes prises ensemble sont égales au grand axe. Les rayons qui partent de l'un des foyers, & vont frapper la circonférence concave de la courbe, sous quelque angle que ce soit, se réfléchissent tous dans l'autre foyer, & s'y réunissent ; ou si l'on veut avoir une propriété des foyers de l'*ellipse*, indépendamment de la réunion des rayons, deux lignes tirées des deux foyers à un même point de la circonférence de l'*ellipse*, sont toujours égales, prises ensemble, au grand axe de la courbe. *Ac. d. Sc.* 1703. *Hist. p. 68.* Képler a changé en *ellipses* les anciens cercles du mouvement des planètes ; & M. Cassini a changé l'*ellipse* de Képler, qui étoit la commune, en une nouvelle *ellipse*, où, au lieu de la somme des lignes tirées des foyers, c'étoit leur produit qui étoit toujours égal à celui des deux parties du grand axe, déterminées par un foyer. Cette *ellipse* répond mieux aux observations célestes, si quelque courbe régulière y répond exactement. *ib.* Le cercle, la parabole, l'hyperbole ne sont que des *ellipses* différemment conditionnées, comme on le dira en leur place.

Au mot COMPAS nous avons donné la description d'un compas, ou instrument propre à tracer des *ellipses* & toutes sortes d'ovales.

L'*ellipse* se nomme aussi *ovale mathématique*, qui

est différente de l'ovale commune. L'ovale mathématique ne participe aucunement du cercle. Elle se décrit par la section du cône, lorsqu'on le coupe par un plan incliné sur son axe, entre le côté du cône & la parabole. Ainsi l'*ellipse* est une section conique.

Le mot *ellipse* est Grec, ἑλλειπσις, & signifie *retranchement, défaillance, défaut* : les premiers Géomètres Grecs l'ont ainsi appelée, parce qu'elle a, entre autres, cette propriété, que les rectangles, que l'on compare en grandeur au quarté des ordonnées, étant appliqués au paramètre & ayant pour hauteur les parties du diamètre faites par les ordonnées, sont tous défailans d'un rectangle semblable.

Depuis M. Descartes, on a beaucoup travaillé sur les sections coniques, la parabole, l'*ellipse*, &c.

Le centre d'une *ellipse*, est le point où ses deux axes s'entrecoupent. Pour décrire une *ellipse* ou ovale sur terre, les ouvriers plantent deux clous aux deux endroits qu'ils prennent pour les deux foyers, & y attachent les deux bouts d'une corde de la longueur du plus grand axe de leur *ellipse*; ensuite avec un clou ou cheville mobile, ils étendent cette corde, & la font mouvoir à l'entour de deux clous qui la tiennent aux deux foyers : ce mouvement décrit l'*ellipse*. On a aussi trouvé d'autres méthodes ou instrumens pour décrire les *ellipses*, tant sur le terrain que sur le papier. Voyez le livre de Schooten *De organica sectionum conicarum in plano descriptione*, p. 8. &c. ses *Exercitationes Mathematicæ*, &c. Le P. Hoste, dans sa *Théorie de la construction des Vaisseaux*, a traité des *ellipses*, & de la manière de les réduire. On a besoin d'*ellipses* dans la pratique de la plupart des Arts.

✿ ELLIPSE, s. f. Terme de Grammaire. C'est une façon de parler figurée, par laquelle on retranche quelque terme du discours, qui est sous-entendu. Ce mot signifie un vide dans l'expression, ou une omission. Quand on dit, par exemple, à la saint Jean, pour dire à la fête de saint Jean c'est une *Ellipse* : Quand viendrez-vous ? Demain. Sous-entendu, je viendrai. Cela arrive lorsqu'une passion violente, ne permet pas de dire tout ce que l'on sent. La langue est trop lente, pour suivre la rapidité de l'ame. Ainsi on ne profère que des paroles interrompues, qui marquent mieux la violence de la passion, qu'un discours suivi.

Quand on retranche un ou plusieurs mots, qui seroient nécessaires pour la régularité de la construction, il faut que l'usage permette ce retranchement, & que l'esprit supplée aisément ce qui est omis.

ELLIPSOÏDE. s. f. Terme de Géométrie & d'Analyse. *Ellipsoïde*. Quelques Mathématiciens donnent ce nom aux ellipses infinies, dont la définition est l'équation $ay^{m+n} - bx^m(a-x)^n$, quand m est plus grande que 1, & n que 1. WOTERMUS. L'*ellipsoïde* est une figure approchante de l'ellipse. L'*ellipsoïde* de la terre ne diffère pas beaucoup du globe. MAUPERTUIS.

✿ ELLIPTIQUE. adj. de t. g. Terme de Grammaire qui a rapport à l'ellipse. Phrase *elliptique*, dans laquelle il y a quelque mot sous-entendu. Langue *elliptique*, qui fait un fréquent usage de l'*Ellipse*. La langue latine est plus *elliptique* que la langue française, parce que le rapport des mots étant marqué par les différentes terminaisons, la terminaison de l'un réveille aisément dans l'esprit celui qui est sous-entendu. Ce qui n'arrive point chez nous, où les mots ne changent point de terminaison ; mais bien des circonstances nous font connoître ce rapport. Ainsi dans ce fameux *qu'il mourut*, ce trait du plus grand sublime. Que vouliez-vous qu'il fit contre trois ? *Qu'il mourut*. L'esprit supplée aisément ce que ne dit point le vieil Horace.

ELLIPTIQUE. Terme de Géométrie qui tient de l'ellipse. *Ellipticus*. Képler & quelques autres, ont avan-

ce que l'orbite des Planètes n'est pas circulaire, mais *elliptique*. M. Bouillaud a soutenu la même hypothèse, & M. Caslini l'a mise dans un nouveau jour, comme on le peut voir dans le *Dictionnaire* de M. Ozanam, pag. 436. L'hypothèse *elliptique* simple est celle qui fait mouvoir une planète autour d'une ellipse, dont les foyers sont tels que la plus grande, & la plus petite distance de cette planète au foyer où est placé le soleil, soit dans le rapport des distances observées ; on trouve que, supposant son mouvement uniforme autour de l'autre foyer, à l'égard duquel elle semble décrire des arcs égaux en temps égaux, l'inégalité de son mouvement apparent à l'égard du soleil se distribue en deux parties à-peu-près égales, proportionnées à leur distance, dont l'une est apparente, & l'autre réelle. Cette hypothèse s'appelle *elliptique* simple, tant par la facilité qu'il y a de calculer par son moyen l'équation des planètes, que parce qu'on peut la déterminer géométriquement, & elle représente assez exactement leurs mouvemens. CASSINI, *Ast. T. II. Préf. VII*. L'hypothèse *elliptique* de Képler, que la plupart des Astronomes modernes ont préférée, sans s'embarasser du point autour duquel les planètes doivent avoir un mouvement uniforme, suppose qu'elles se meuvent sur leurs orbites, de manière que les aires ou secteurs qui se terminent au foyer de leur mouvement, & qui sont comprises entre les arcs qu'elles décrivent, soient égales en temps égaux. Id. Le cadran *elliptique* est celui dans lequel les cercles de latitude sont représentés par des ellipses. Le conoïde *elliptique* est la même chose que le sphéroïde.

✿ Ce terme s'applique en Botanique aux feuilles. Feuille *elliptique*, *ellipticum folium*, qui est plus longue que large. Les deux extrémités en sont de même largeur, & sont formées l'une & l'autre par les mêmes segmens de cercle.

ELLO. s. f. Dont un Dictionnaire François fait le nom d'une des Harpies : mais elle s'appeloit *Aello*, & il faut dire ainsi, en notre langue, en trois syllabes ; car ce mot qui vient d'ἄλλα, *tempête*, signifie, Qui va vite comme une tempête. Quand il viendrait d'ἄλλο ἰλοῦσα, qui prend ce qui est aux autres, comme quelques-uns l'ont cru fort mal-à-propos, il n'en seroit pas moins de trois syllabes, & l'a & l'e ne seroient pas une diphthongue, comme il semble que l'a cru faussement l'Auteur dont nous parlons, comme si « étoient jamais diphthongues en Grec. Aussi Ovide le fait-il de trois syllabes, Met. L. XIII. v. 710. On ajoute qu'Ovide, L. III. donne encore ce nom à un des chiens d'Actéon. C'est une chienne : ce mot est féminin, & ne peut être masculin.

ELLOC. En Autriche, près la ville de Vienne. Celieu est remarquable par le culte de saint Jean de Capistran, dont le corps y fut transporté, lorsque les Turcs se rendirent maîtres de Willeck en Hongrie, lieu de sa mort & de sa sépulture.

ELLOPIA. *Ellopia*, *Cerinthus*. Petite ville située sur la côte septentrionale de Négrepont, environ à douze milles, ou à quatre lieues de la ville de ce nom. *Ellopia* n'est plus qu'un village. MATY.

ELLOTIDE. adj. f. Terme de Mythologie. Surnom de la Minerve de Corinthe. *Ellotis*. Les Crétois ayant honoré Europe comme une Déesse, lui donnèrent le nom d'Ellotis, & célébrèrent en son honneur, la fête que les Corinthiens avoient consacrée à Minerve.

ELLOTIES. s. f. pl. Terme de Mythologie. Fête à l'honneur d'Europe, fille d'Agénor. *Ellotia*. Les *Elloties* se célébroient en Crète, & s'appeloient ainsi, parce que les habitans de l'Isle de Crète, nommoient Europe Ellotis. On portoit en pompe dans cette fête une couronne de myrte, qui avoit vingt courées de tour, avec les os d'Europe ; & cette couronne s'appeloit aussi Ellotis. Voyez Hétychius, Athénée, L. IX. L. XXV. c. 6. & Saumaïse sur Solin, p. 172.

E L M.

ELM. Village d'un Canton de Glariz en Suisse. *Elma*.

Le village d'*Elm* est enfermé par de hautes montagnes, & tous les ans pendant quatre semaines du printemps & de l'automne, on n'y voit le soleil que par un trou, qu'on a fait à une de ces montagnes qui est percée à jour.

ELMACHANI. *Elmachania*, anciennement *Palefcephis*. C'étoit autrefois une ville Episcopale de la Troade, dont l'Evêque étoit suffragant de Cyzique. Ce n'est maintenant qu'un petit bourg de l'Anatolie propre, situé sur le golfe d'Adramitti, entre la ville de ce nom, & le bourg d'Assô.

ELMADIA. Ville qu'on appelle encore *Mahadia*, & Afrique. *Elmadia*, *Aphroditum*, *Africa*. D'Ablancourt, dans sa traduction de Marmol, L. VI. c. 26. & 28. la nomme *Mehédie*. Elle est du Royaume de Tunis en Barbarie, sur la côte du golfe de Capes, vis-à-vis de l'Isle Chetcara. *Elmadia* est presque toute environnée de la mer, bien fortifiée, & elle a un bon port. *Voyez* AFRIQUE.

ELMADINE, ou **ELMEDINE.** Ville du Royaume de Maroc en Afrique. *Elmadina*. Elle est dans la Province d'Ascota, ou d'Escure, dont elle est la capitale, & sur les confins de celle de Ducala. MARY. Marmol la décrit, L. III. c. 70. & d'Ablancourt l'appelle *Almedine*. L'article Arabe se prononce *al* ou *el*. *Médine* signifie Ville, Cité, en Arabe; ainsi *Elmedine* est la même chose que la Ville, la Cité. *Elmedine* est fort ancienne. *Voyez* Marmol cité, & De la Croix, *Relation d'Afrique*.

ELMAN ALEK. f. m. Terme de Relation. Nom de dignité dans le Royaume de Perse. L'*Elman Alek* est le second Sadre du Royaume; c'est-à-dire, le second Pontife, ou le Coadjuteur du Sadre Cassa, qui est le premier Pontife. *Secundus in imperio Persico Pontifex*. L'*Elman Alek*, fait dans tout le Royaume, ce que le premier Pontife fait dans la maison du Roi, & dans le district d'Ispahan. Il est outre cela Assesseur du Divan Béqui, ou Surintendant de la Justice, pour la lui faire rendre suivant les règles de l'Alcoran. Dans les cérémonies, il a place au bas du sofa à côté gauche du Roi. On ajoute à son nom, celui de Sadre, qui est le nom commun des Pontifes, & on l'appelle *Sadre Elman Alek*. *Voyez* SANFON, *Etat présent du Royaume de Perse*.

ELME. f. m. Nom propre d'homme. *Erasmus*. Saint Erasme est appelé vulgairement saint *Elme*, ou *Sant-Elmo*, sur-tout en Italie, en Sicile, en Espagne & en Portugal. C'est un nom corrompu de *Sant-Ermo*, ou *Sant-Ermo*, par les Matelots de la Méditerranée, où ce Saint est invoqué contre les tempêtes & les autres dangers de mer. On a même communiqué son nom de *Sant Elmo*, à quelques autres Bienheureux, dont on réclame aussi l'assistance pour la navigation. BAILLET. Saint *Elme* est le troisième des quinze protecteurs de l'Occident; c'est-à-dire, des Saints tutélaires, que l'on invoquoit dans toutes les grandes & périlleuses occasions: les autres sont saint Georges, saint Blaise, saint Pantaléon, saint Vital, saint Christophe, saint Denys, saint Cyriaque, saint Acace, saint Eustache, saint Gilles, saint Magne, sainte Marguerite, sainte Catherine, sainte Barbe, tous noms fameux dans l'Eglise, dont les amateurs de fables & de prodiges, ont souvent abusé dans les siècles du bas âge, pour donner cours à leurs fictions. Id.

Feu Saint-Elme, se dit d'une exhalaison enflammée, qui roule par l'air sur la mer, & s'attache aux mâts & aux antennes des vaisseaux, sur-tout après la tempête. Les Anciens l'appeloient *Helena*; & quand ils en appercevoient deux à la fois, il les nommoient *Castor & Pollux*, *quorum simul alma nautis stella resulsit*, &c. *Voyez* MÉTÉORES.

ELMELECH. Ville de la Tribu d'Aser. *Elmelech*. Sanfon a cru qu'*Elmelech*, dont parle Josué XIX. 26. étoit l'Helba du Liv. des Juges I. 31. mais il se trompe: Helba est l'Abra de Jos. XIX. 28.

ELMULKI. f. m. Terme de Relation. Nom de dignité en Perse. C'est le quatrième Visir des six qui sont subordonnés à l'Etymadaulet ou premier Visir, &

comme les Substituts, sur-tout en ce qui concerne l'administration des finances. On l'appelle *Visir Elmulki*: il tient le registre de la Seigneurie d'Ispahan. *Voyez* SANFON, *Etat présent du Royaume de Perse*.

E L N.

ELNBOGEN. *Voyez* ELLEBOGEN.

ELNE. Ville du Comté de Roussillon. *Helna*. Elle est située sur une colline, au pied de laquelle coule la rivière de Tech, à une lieue de la mer Méditerranée, entre Perpignan & Collioure. *Elne* avoit un Evêque suffragant de Narbonne, qui fut transféré à Perpignan par le Pape Clément VIII. l'an 1604. MATY, CORN. Long. 20. d. 40'. lat. 42. d. 30'.

E L O.

ELOCHER. v. a. Ebranler une chose qui tient par les racines, comme si on la vouloit arracher. *Commovere*, *convutare*. *Elocher* un arbre. Desmarêts a fait dire au Poëte des Visionnaires, en parlant d'une tempête, *Elochera* bientôt la machine du monde. On disoit autrefois *locher* au même sens, qui est demeuré en ce proverbe. Il y a toujours quelque fer qui *locke*. Ce mot n'est guère en usage. On ne le trouve pas même dans les autres Dictionnaires. Il vient de *ex*, & *locus*, comme qui diroit *movere à loco*.

ELOCUTION. f. f. Mot formé du latin *loqui*, parler. Ainsi *élocution*, dans le langage commun, signifie le caractère du discours, la manière d'exprimer ses pensées. Cet homme a une belle *élocution*, il parle bien.

Mais ce terme signifie plus particulièrement cette partie de la Rhétorique, qui a pour objet le choix & l'arrangement des mots, la diction & le style de l'Orateur. *Voyez* DICTION & STYLE. *Elocutio*, *verborum copia & delectus*. L'Orateur doit avoir grand soin de l'*élocution*, du choix des paroles. La beauté du style vient de la beauté de l'*élocution*. Elle consiste dans les figures du discours, dans l'élégance & la netteté du style, & dans la pureté du langage. L'*élocution* doit être facile & naturelle. Cet Auteur a une *élocution* barbare & embrouillée.

ÉLODE, ou plutôt **HÉLODE.** Fièvre fudorifique. *Voyez* HÉLODE.

ÉLOGE. f. m. *Laudatio*, *testimonium honorificum*, &c. Louange qu'on donne à quelque personne, ou à quelque chose, en considération de son mérite, de ses vertus, de son rang, &c. *Voyez* au mot LOUANGE, en quoi diffèrent ces deux termes. On lui a donné tous les *éloges* qu'il méritoit. Comblé quelqu'un d'*éloges*, le louer beaucoup & avec justice.

Avaler sans dégoût le plus grossier éloge. BOIL.

Ce mot vient du Grec *ελογία*, qui, entre autres choses, signifie, *discours avantageux*, *louange*.

ÉLOGE, se dit aussi d'un discours que l'on prononce à l'honneur de quelque personne illustre, tels que les *éloges* qu'on prononce dans les Académies à l'honneur des membres qu'elles ont perdus. Ces *éloges* sont oratoires comme dans l'Académie Française, où l'on peint la personne & l'auteur, ou historiques, comme dans les autres Académies, où l'on détaille toute la vie d'un Académicien. On le dit, dans le même sens, de plusieurs autres choses. *Eloge* historique d'une ville, d'une communauté. Sainte Matthe a fait les *éloges* des hommes illustres de son temps, un abrégé de leur vie. Les Oraisons funèbres ne sont que les *éloges* des illustres défunts. Quelques Auteurs ont fait aussi des *éloges* de plusieurs choses mauvaises: comme Isocrate a fait l'*éloge* de Busris; Cardan, de Néron, & de la goutte; Synésius, de la pauvreté; Favorin, de la

laideur, & de la fièvre quarte; Erasme, de la folie; Lucien, de la goinfreterie; Heinsius, de l'âne, & de la vermine; Passerat, de l'aveuglement, & du rien.

Les Latins donnoient, au mot *elogium*, une signification beaucoup plus étendue, & souvent bien différente de celle que nous y avons attachée: ce mot signifie quelquefois cause, motif d'un arrêt, chef d'accusation, mention injurieuse. C'est ainsi que, dans le droit écrit, la raison que le père apporte dans son testament pour exhériter son fils, est appelée *elogium*. Si un fils fait dans son Testament un *éloge* infamant & injurieux de son père, pour l'exhériter, le Testament est nul & invalide. C. B.

ÉLOGISTE. s. m. *Elogiorum scriptor*, qui écrit, qui compose des éloges. POMER. On trouve, dans la Bibliothèque des Bibliothèques faite par le P. Labbe, un Catalogue des *Elogistes* des hommes illustres.

ÉLOI. s. m. Nom propre d'homme. *Eligius*. S. *Eloi* est le patron des Académistes, des Serruriers & des Maréchaux. Voyez ELOY.

ÉLOIGNEMENT. s. m. Action par laquelle on éloigne, ou l'on s'éloigne soi-même, on fait disparaître de sa vue, ou l'on dispaçoit de la vue des autres: *Amotio*, *remotio*. Le Prince a rétabli ses affaires par l'éloignement de ce Ministre. Ce Ministre, depuis son éloignement, est inconsolable. Ce mot signifie aussi l'effet qui résulte de cette action, qui est la distance qui se trouve entre deux choses, ou d'un lieu à un autre. *Distantia*, *spatium interjectum*. L'apogée d'une planète est son plus grand éloignement de la terre. L'éloignement augmente la vénération qu'on a pour les Princes; & on les estime moins quand on les voit de trop près. BOUH.

Dans ce sens, *éloignement* est quelquefois synonyme à retraite, action par laquelle on quitte un lieu pour aller dans un autre. *Seccessus*, *recessus*. Didon fut au désespoir de voir l'éloignement des vaisseaux d'Enée. Les personnes qui vivent dans la solitude, & dans l'éloignement du monde, ne laissent pas de trouver de grandes difficultés dans la vie Chrétienne. Par la même raison il signifie quelquefois la même chose qu'absence. Rien ne peut me consoler de votre éloignement.

ÉLOIGNEMENT se dit aussi de l'intervalle du temps. *Temporis intervallum*. L'éloignement des temps est cause de l'obscurité qui se trouve dans certaines histoires.

ÉLOIGNEMENT, en termes de Peinture, est la partie du tableau qui se trouve en lointain, qui paroît la plus éloignée à la vue. *Longinquus recessus*, *tabula pars fugiens*. On voit dans l'éloignement une ville, une bataille, un camp, une ruine.

ÉLOIGNEMENT, se dit aussi des objets qui terminent la vue dans une distance fort éloignée. *Prospectus*. La vue est admirable dans ce lieu-là. On y voit des correaux, des prairies, la rivière qui serpente, & Paris en éloignement. L'ACAD.

On dit, d'un homme qui n'est pas riche, mais qui a une grande succession à espérer, qu'il voit de grands biens en éloignement.

ÉLOIGNEMENT, est aussi un terme d'Astronomie. On l'emploie sur-tout pour marquer la distance de Vénus au Soleil. Dans la *Connoissance des temps* pour l'année 1702, on a marqué à tous les premiers jours des mois & à quelques autres jours l'éloignement de Vénus au Soleil. La plus grande digression ou éloignement de Vénus est de 47 degrés ou environ; c'est-à-dire, qu'elle ne s'écarte jamais davantage du Soleil.

On voit assez que dans ces différentes acceptions le mot *éloignement* conserve son idée principale.

ÉLOIGNEMENT, se dit aussi, dans le sens métaphorique, en comparant l'effet des moyens moraux à l'effet des moyens physiques. Alors il signifie la même chose que dégoût, aversion. La concurrence de la faveur & de la beauté leur donna

de l'éloignement l'un pour l'autre. SCUD. Vous vous figurez que pour être homme de bien, il suffit d'avoir de l'éloignement pour les vices grossiers. CL. L'homme a un éloignement naturel pour la connoissance de soi-même, qu'il ne peut surmonter. NIC.

ÉLOIGNER. v. a. Dans sa signification générale, c'est faire disparaître une chose ou une personne de la vue, mettre une grande distance entre deux choses, envoyer loin de soi. *Removere*, *amandare*, *ablegare*. Il faut éloigner ce jeune homme des mauvaises compagnies qu'il fréquente. Le Roi a éloigné de la Cour, d'après de lui ce Ministre dont il étoit mécontent. *Eloigner* quelqu'un, de ses parens, de ses amis, de sa patrie.

ÉLOIGNER, dit plus qu'écarter, & marque une distance plus considérable. Un Prince *éloigne* de soi les traitres, il *ecarte* les flatteurs.

On dit, dans le même sens, *s'éloigner*, *recedere*, *abscedere*, *discedere*. Cette flotte va *s'éloigner* du port: elle va dans les terres éloignées faire un voyage de long cours. Il cherche une maison de campagne; mais il ne veut pas *s'éloigner* de la ville. Il a appris qu'il y avoit un décret contre lui; on lui a conseillé de *s'éloigner*.

On dit, en termes de Peinture, qu'une figure *s'éloigne* bien du tableau, pour dire, qu'elle paroît bien éloignée.

On trouve, dans quelques Auteurs, *éloigner* dans ce sens, & employé activement. Le Soleil *éloigne* sa barrière. MALH. pour dire, quitte, abandonne. Le Roi ne peut *éloigner* sa douce amie. BAÏF, pour dire, s'en séparer, s'absenter d'elle. Bertaud a dit de même,

*Je n'ai vu qu'à regret la clarté du Soleil,
Depuis qu'en soupirant j'éloignai ce bel œil.*

Cette façon de parler est ancienne, elle a vieilli. Ce mot vient du Latin *elonginare*. MÈN. ou de *elongare*.

ÉLOIGNER, se dit à l'égard du temps, aussi-bien que du lieu, & signifie, Retarder, différer. *Protrahere*, *differre*. Le mauvais temps a éloigné, a retardé la moisson, les vendanges. La mort de mon Rapporteur a bien éloigné le jugement de mon procès. Toutes ces difficultés ont éloigné la paix.

ÉLOIGNER, se dit, dans un sens figuré, pour signifier, Aliéner les esprits, faire naître des sentimens d'aversion. Il n'y a rien qui *éloigne* plus les cœurs, les esprits, que les mépris, les mauvais traitemens. La piété nous *éloigne* des plaisirs des sens. NIC.

ÉLOIGNER, en parlant de l'esprit, se dit aussi des choses dont on écarte l'idée, dont on détourne l'attention. Il faut *éloigner* de votre esprit toutes les pensées chagrinentes. Il faut *éloigner* de nous tout ce qui peut être une occasion de péché.

S'ÉLOIGNER de son devoir, du respect qu'on doit à quelqu'un, c'est y manquer. Il ne faut jamais *s'éloigner* du respect qu'on doit à ses supérieurs, ni de son devoir.

On dit qu'une personne ne *s'éloigne* pas d'une chose, pour dire qu'elle ne témoigne point de répugnance pour cette chose, ou même qu'elle y a quelque disposition. Il ne paroît pas qu'il *s'éloigne* fort de la proposition qu'on lui fait.

ÉLOIGNÉ, ÉE. adj. On dit, proverbialement, des Juges de Province, qu'ils sont éloignés du Soleil, c'est-à-dire, loin de la Cour & des Parlemens, qui peuvent avoir connoissance de leurs malversations, & les punir.

On dit que deux personnes sont bien éloignées de compte, pour dire, qu'il s'en faut bien qu'elles s'accordent ensemble, que leurs calculs ne s'accordent pas; qu'un homme est éloigné de son compte, pour dire qu'il se trompe.

On appelle, en termes didactiques, Causes éloignées, les causes qui ne sont pas immédiates. Voyez CAUSE.

Tous ces mots viennent du Latin *elongare*, comme on l'a déjà dit.

ÉLOISE. f. f. Vieux mot qui signifie, *éclair*. On s'en sert encore en quelques Provinces. Montagne l'a employé dans cette phrase, Notre vie n'est qu'une *éloïse* dans le cours d'une nuit éternelle.

ELON. Nom de lieu dans l'Écriture. *Elon*. En Jos. XIX. 33. Il y a un lieu nommé *Elon* qui est aux confins de la Tribu de Nephtali. Le 3^e L. des Rois en parle aussi IV. 9. *Elon* est encore une ville de la Tribu de Dan, Jos. XIX. 43.

ÉLONGATION. f. f. Terme d'Astronomie. *Elongatio*, *discessus*. La différence qui se rencontre entre le mouvement de la plus vite de deux planètes, & le mouvement de la plus tardive, s'appelle *elongation*, ou *superposition*. Le mouvement le plus prompt de la Lune à l'égard du Soleil, s'appelle *elongation* de la Lune au Soleil. On dit *elongation* diurne, *elongation* horaire de la Lune au Soleil.

ÉLONGATION, se dit encore en termes d'Astronomie, de la distance ou différence qu'il y a entre le lieu vrai du soleil, & le lieu géométrique d'une planète; c'est à-dire, le lieu du ciel où un œil placé au centre du soleil rapporteroit ou verroit la planète qu'il regarderoit; & cette distance s'appelle l'angle d'*elongation*: on la nomme aussi angle à la terre, *angulus ad terram*, parce que c'est l'angle que forment deux lignes tirées l'une du centre du soleil au centre de la terre, & l'autre du centre de la planète au même centre de la terre où se forme cet angle. La plus grande *elongation* d'une planète au soleil n'arrive pas toujours lorsqu'on aperçoit la planète dans la tangente, tirée de la terre à son orbite. *Infl. Astr. p. 259.*

ÉLONGER. v. a. en termes de Marine, signifie, Se mettre à côté de quelque chose de long en long. *Elonger* un vaisseau ennemi qui veut éviter le combat. On le dit aussi d'une escadre entiere. Dans les évolutions navales, une escadre s'*elonge* sur la colonne, sur la ligne qui lui est marquée. Une escadre se pose au milieu des deux autres, & les *elonge*.

ELOPH. f. m. Nom propre d'homme. *Eliphias*. S. *Eloph*, que l'on nomme en quelques endroits *Aloph*, fut martyrisé en 363. dans les Gaules sous Julien l'Apostat. Voyez **ALOPH**.

ELOQUEMENT. adv. Avec éloquence. *Eloquenter*. Écrire, parler, prêcher *eloquemment*.

ELOQUENCE. f. f. L'art, le talent de bien dire, de toucher, d'émouvoir & de persuader. *Eloquentia*. Ce qui fait l'*eloquence* est un tour vif & persuasif, rendu par des expressions hardies, brillantes & figurées, sans cesser d'être justes & naturelles. Comme elle veut persuader, elle met du véhément & du sublime dans les discours; elle s'attache plus à l'ordre des idées & à la force des termes qu'à l'arrangement de la phrase. **SYN. FR.** Mais elle est soutenue par la grandeur des choses, bien plus que par la pompe des mots. **LE CH. DE M.** La sage, & si j'ose le dire, la chaste *eloquence*, ne met point de fard & de mouches sur son visage, pour paroître agréable, c'est par les traits de sa beauté naturelle qu'elle charme & qu'elle persuade. **S. EVR.** Elle ne donne pas de la grâce & de la beauté au discours; mais de la vie & du mouvement. Sa vie est d'une Amazone, & non pas d'une coquette. **BAL.** Les déclamateurs ont corrompu & avili cet art admirable. Les pédans ne distinguent pas l'*eloquence* de l'enflement des figures, de l'usage des grands mots, & de la rondeur des périodes. Le peuple appelle *eloquence*, la facilité de parler long-temps, jointe à l'éclat de la voix & à la force des poumons. **LA BR.**

L'*eloquence* de la chaire est plus difficile à acquérir que celle du bateau. L'*eloquence* Chrétienne est mâle, & ne se pare point des beautés profanes. **AB. DU JARRY.** Un Prédicateur Chrétien ne doit point affecter ces manières brillantes & ingénieuses, qui ressemblent l'*eloquence* mondaine. **CI.** La véritable *eloquence* ne règne que chez un peuple

libre. **LE P. RAP.** Cicéron, après en avoir donné les exemples dans ses Harangues, donna les préceptes dans son Livre de l'Orateur, avec le style de Platon, qui ne s'est jamais montré plus éloquent que quand il a parlé contre l'*eloquence*. **LE CH. DE M.** On reprochoit pourtant à Cicéron que son *eloquence* étoit Asiatique; c'est-à-dire, chargée de paroles & de pensées superflues. **NIC.** Les larmes font l'*eloquence* des femmes. **M. ESP.** Ce mot est pris ici dans un sens figure. Voyez sur l'**ELOQUENCE** les Réflexions par le P. Rapin, les Dialogues de M. de Fénelon, les Discours de M. l'Abbé d'Olivet, M. Rollin, &c.

ELOQUENT, ENTE. adj. Qui possède l'art de bien dire & de persuader. *Eloquens*. *Eloquent* se dit aussi du geste & du discours. Un discours *eloquent*, un geste *eloquent*. On a vu beaucoup de gens diferts, mais peu d'*eloquens*. On remarque que les règles de l'*eloquence* sont observées dans les discours des personnes naturellement *eloquentes*, quoiqu'elles n'y pensent pas en les faisant. Ils pratiquent ces règles, parce qu'ils sont *eloquens*; mais ils ne s'en servent pas pour être *eloquens*. **LOC.** La passion seule donne de l'esprit, & rend *eloquentes* les personnes les plus simples. **CH. DE M.** Car un discours n'a de vrais ornemens que ceux qu'il tire de la justesse des pensées qui le composent, de la solidité des raisons qui le soutiennent, & de la manière naturelle dont on les tourne. **DE CALL.** Un Pilote qui crie, tout est perdu, sauve qui peut, est le plus *eloquent* personnage qui fut jamais. **CARTAUD.**

Il paroît que par le mot *difertus* les Latins entendoient celui qui a le talent de la parole, qui sait toucher & persuader, qui a ce qu'ils appeloient *Eloquentia*. *Difertus est, ut oratione persuadere possit*, dit Cicéron; & par le mot *eloquens*, ils entendoient celui qui étoit non-seulement *difertus*, mais qui savoit encore la philosophie, les lois & toutes les choses qu'il faut posséder, pour être parfaitement *eloquent*, ou plutôt parfait Orateur. Il faut posséder toutes les sciences pour être véritablement *eloquent*. **LE P. RAP.**

Cette épithète s'applique aux ouvrages d'esprit. Pièce, harangue *eloquente*; & même aux termes dont on se sert pour s'exprimer. S'exprimer en termes *eloquens*.

ELOQUENT, se dit aussi, figurément, en choses morales, & des passions. L'amour propre est fort *eloquent* à nous persuader ce que nous souhaitons. Les passions sont naturellement *eloquentes*: on fait partout des peintures *eloquentes* de l'amitié. Le langage du cœur est le plus *eloquent*. **S. EVR.** La vérité, quand elle parle, est toujours *eloquente*; mais ce qu'on feint ne se persuade pas aisément. **CH. DE M.** Si je souhaitois d'être *eloquent*, ce seroit dit cœur & de l'esprit. On parle toujours bien, quand on a quelque chose à dire. **CH. DE M.**

On dit aussi, figurément, que les larmes sont *eloquentes*, pour dire qu'elles persuadent mieux que tout ce qu'on pourroit dire. Silence *eloquent*.

On dit, proverbiallement, qu'il n'y a rien de plus *eloquent* que l'argent comptant.

ELORA. Lieu fameux par les Pagodes, où les Indiens de la Province de Balagatz vont faire leurs dévotions superstitieuses. Voyez le *Dictionnaire de la Mer Noire*.

ELORINE. Petite ville de Macédoine, appelée autrement *Dianote*. *Alorus*. Elle est sur la rivière de Vardari, à dix lieues au-dessus de Sturachi, vers les confins de l'Albanie.

ELOXOCHITL. f. m. Nom d'un arbre Indien, dont Ray fait mention à l'article *Banana*.

ELOY. f. m. Nom d'homme. *Eligius*. S. *Eloy*, fils d'Encher & de Térige, naquit vers l'an 588. dans le village de Cadillac en Limousin, à deux lieues de Limoges vers le Septentrion. On lui fit porter le nom d'*Eligius*, pour marquer qu'on le tenoit choisi de Dieu, & qu'on le croyoit appelé à une grande sainteté. **BAILLET**, au premier de Décembre. *Eloy* vint à Paris en 620. & fut consacré à la Cour de

Clotaire II. & de son fils Dagobert. En 639. il fut choisi pour être Evêque de Noyon & de Tournay, à la place de S. Achaire. S. *Eloy* mourut le premier Dimanche de Décembre de l'an 659. après 70 années & quelques mois de vie.

Ce nom est formé du Latin *eligius*, qui est dérivé du verbe *eligo*, je choisiss.

S. **ELOY-FONTAINE.** Abbaye de Picardie en France. *Abbatia Sancti Eligii jonus.* Elle est de l'Ordre de S. Augustin, & fut autrefois de la Congrégation d'Aronaise. Elle est du Diocèse de Noyon. Elle fut d'abord établie dans l'Eglise de Notre-Dame de Chauny: aujourd'hui elle est hors de la ville du côté de Ham, au lieu d'où elle a pris son nom, & où elle fut transférée l'an 1188. On ne marque pas le temps précis de la fondation de cette Abbaye; mais il en est parlé dès l'an 1130. **SAINTE-MARTHE.**

S. **ELOY DE NOYON.** Autre Abbaye de Picardie en France. Elle est de l'Ordre de S. Benoît dans un vieux Monastère de Noyon, appelé d'abord S. Loup, & ensuite S. *Eloy*. Le premier Abbé est de l'an 1036; mais les Sainte Marthe avertirent que les noms des Abbés de S. *Eloy* de Noyon sont douteux.

ELOY. Le mont *S. Eloy*, *mons sancti Eligii*, village avec Abbaye, dans l'Artois, à deux lieues au couchant d'Arras. L'Abbaye du mont *S. Eloy*, Chanoines Réguliers du mont *S. Eloy*. Quelques-uns disent que *S. Eloy* fit bâtir là une Chapelle, & qu'il s'y retiroit de temps en temps, pour vaquer plus librement à l'Oraison. D'autres croient que ce fut S. Vindicien, Evêque de Cambrai, qui fit bâtir cette Chapelle, par la dévotion qu'il avoit à *S. Eloy*. Gazer, dans son Histoire Ecclesiastique des Pays-Bas, dit que *S. Eloy*. y fit dresser un Oratoire: qu'il y assembla dix ou douze personnes, qui y vivoient en Ermites; que S. Vindicien se retiroit souvent parmi eux. Cette Eglise ayant été ravagée & brûlée par les Normands environ l'an 880, elle fut rétablie par Fulbert Evêque de Cambrai, & par les libéralités de l'Empereur Othon, & consacrée sous le nom de S. Pierre & de S. Paul: il y mit au lieu d'Ermites, des Chanoines Réguliers l'an 1066 ou environ. S. Lietbert les changea, & y mit des Chanoines qui vivoient en commun. Les Chanoines Réguliers du mont *S. Eloy* ont des constitutions particulières. Ils sont habillés de violet, & ont un rochet par-dessus la soutanne; au chœur une aumusse noire sur le bras, & la chappe noire pendant l'hiver avec un grand camail. Les Novices portent encore la robe de peaux, qui étoit commune à tous les Chanoines. P. Hélyot, *Hist. des Ordres Religieux T. II. p. 76.*

E L P.

ELPHEN, ou **ELPHIN.** Petite ville de la Connacie, en Irlande. *Elfen* dans Cambden, *Elphinum*, dans Hoffman, *Elphinia*, *Elfina* dans Maty. Elle est dans le Comté de Roscomon, entre Roscomon & Lettrim. *Elphen* a un Evêque suffragant de Tuam. **MATY.** *Cambden*, *Ibernia*, p. 760. Long. 19 d. 20', lat. 53 d. 56'.

ELPHENOR. f. m. Fils de Chalcodon, de la race de Mars, dit Homère, commandoit les belliqueux Abantes d'Eubée, qu'il avoit amenés sur quarante vaisseaux; les fils de Thésée l'y accompagnèrent comme de simples particuliers.

ELPIDE. f. f. Nom féminin tiré du Grec *ἐλπίς*, qui signifie, *espérance*, & qui ne se dit que dans cette phrase proverbiale & populaire, un Abbé de Sainte *Elpide*: c'est ainsi qu'on appelle ces gens qui se font appeler, ou qui se laissent appeler Abbés, sans avoir Abbaye, ni bénéfice, ou qui se font tonsurer dans l'espérance d'en avoir.

E L R.

ELRIC. f. m. Nom propre d'homme. *Aldericus. S. El-*

ric Porcher des Religieuses de Prémontré à Fuffelnich. Il est aux Litanies de Cologne, écrites en caractères tres-anciens dans le livre qu'on nomme à Cologne le Cantuel, & au Calendrier du Commen-dationel de la même Eglise, & dans le Calendrier du plus ancien Missel de Fuffelnich. La tradition constante des Religieuses de Fuffelnich est qu'il étoit Porcher de leur Monastère; qu'il y mourut à vingt ans, & qu'il fut inhumé au cimetière. Un Observantin, Confesseur des Religieuses des Dix Vertus de la ville de Duren, a écrit sa vie, sur ce qu'il avoit appris que les plus anciens en racontaient, & réfute ce que quelques-uns lui dirent que la Tradition vouloit qu'il eût avoué à la mort, qu'il étoit fils d'un Roi de France. Cette erreur venoit de son non mal lu, dont on a fait Dauphin, comme le raconta un jour un homme d'érudition à l'Observantin de Duren, & voici comment. Un Auteur qui entendoit prononcer *Saint Elric*, qui se prononce comme si l'on écrivoit *Sain-Telric*, mit en Latin *Telrichus*; un autre, qui trouva ce manuscrit où ce mot étoit mal formé, crut y lire *Telynicus*, & pour adoucir, mit *Telvinus*; un troisième prit ce mot pour celui de *Delfinus* mis à l'Allemande, & de là véritablement en fit un Dauphin de France: ce que les Modernes ont eu honte de mettre, sachant bien que la donation du Dauphiné de Viennois n'avoit été faite que plus d'un siècle après la mort de *S. Elric*; mais ils n'ont pas laissé d'en prendre occasion de le faire Prince du Sang de France. **CHAST. au 6. Février.**

E L S.

ELSÉE. f. f. Terme de Fleuriste. Nom de Tulipe. Elle a du pourpre violet & blanc dès son entrée. **MORIN.**

ELSENEUR, ou **ELSÉNOR.** Ville de Dannemark. *Elfenora.* On l'appelle aussi *Helsingor. Elfenor* est situé dans l'Isle de Zélande, sur le détroit du Sund, près de la forteresse de Cronembourg, à six lieues de Copenhague, du côté du nord. **MATY.**

ELSIMBOURG, ou **ELSINBOURG.** Ville de Suède. *Elfingoburgum.* Elle est dans la Province de Schonen, sur le Sund, vis-à-vis d'Elseleur, à six lieues au Nord de Landskron. Les Suédois disent *Helsingborg*; mais nous adoucissons ces prononciations en notre langue, *Helsingoburgum*.

ELSSÉ. Petite ville de Silésie qu'on nomme aussi *Olf. Olfina.* Elle est à quatre lieues au levant de Breslaw. *Elffe*, ou *Olf*, est la Capitale de la Principauté d'*Elff*, ou *Olf*, qui est à l'Orient de celle de Breslaw.

ELSTER. Petite ville du Cercle de la Haute-Saxe en Allemagne. *Elstera.* Elle est à l'embouchure de la rivière d'*Elster* dans l'Elbe, entre Vittemberg & Torgaw. Long. 31 d. 20', lat. 51 d. 28'.

ELSTER. Rivière d'Allemagne, qui a sa source dans le Voitland, & se rend dans l'Elbe à Calb.

E L T.

ELTHÉCE, ou **ELTHÉCO.** Ville de la Tribu de Dan, Jos. XIX, 43 XXI, 23. *Elthece.* C'étoit une ville Lévitique. Elle fut d'abord donnée à la Tribu de Juda, Jos. XV. 59, où elle s'appelle *Elthecon*; mais ensuite elle fut prise avec d'autres sur Juda, pour être donnée à Dan.

ELTHOLAD. Ville de la Terre-Sainte, qui fut d'abord donnée à la Tribu de Juda, & qui en fut démembrée avec d'autres pour faire le partage de la Tribu de Siméon, dans laquelle elle étoit. Jos. XV, 30 XIX, 4. Au 1 L. des Paralipomenes IV, 29. elle est nommée simplement **THOLAD.**

ELTMAN. Petite ville d'Allemagne dans l'Evêché de Wirtzburg en Franconie. *Eltmana.* Elle est sur le Mein, à trois lieues plus bas que Bamberg. Long. 28 d. 21'. lat. 49 d. 58.

ELTOR, ou **TOR.** Ville de Turquie en Asie. *Elto-*

ra, anciennement *Elana*, *Ælana*. Voyez *ELANA*.

Le Golphe d'*Eltor*, *Elaniticus Sinus*, c'est la partie septentrionale de la mer rouge, qui prend son nom de la ville d'*Eltor*. C'est le Golfe d'*Eltor* que les Israélites passèrent à sec sous la conduite de Moïse; la mer s'étant ouverte au signal qu'il lui en donna en la frappant de sa verge, & étant demeurée suspendue à droite & à gauche jusqu'à ce que tout le peuple eût passé.

ELTZE. Bourg de la Basse-Saxe en Allemagne. *Eltza*, anciennement *Aulica*. Il est au confluent de la Leyne dans l'Evêché d'Hildesheim, entre la ville de ce nom & celle d'Hamelen. Dans les guerres que Charlemagne eut avec les Saxons il faisoit sa résidence à *Eltze*, il y fonda une Evêché qui depuis a été transféré à Hildesheim.

E L U.

ÉLU, *VE.* adj. Choisi. *Electus*. Empereur *élu*. Tuteur *élu*. Evêque *élu*.

ÉLU, *VE.* s. m. & f. En matière de Religion & de Théologie, signifie prédestiné à la vie éternelle; celui que Dieu a choisi pour lui accorder la gloire éternelle. Voyez *PRÉDESTINATION*. Dieu fait quelquefois souffrir ses *Elus* pour les éprouver. Dieu qui a prédestiné ses *Elus* à la gloire, les a aussi prédestinés à la sanctification. Morale de P.

Dans une signification beaucoup plus étendue, les Apôtres ont donné le nom *Elus* aux premiers Chrétiens. Dans ce sens *Elu* signifie celui qui est choisi pour la grâce du Christianisme, qui a reçu la grâce de la vocation au Christianisme.

ÉLU du peuple. *Electo del fedelissimo popolo*, est une très-belle, & très-grande dignité de Naples: c'est à-peu-près comme le Lord Maire à Londres, ou le Prevôt des Marchands à Paris.

ÉLU, ou Conseiller d'une Election, est un des Juges qui composent ces Tribunaux, qu'on appelle Election. On donne quelquefois le nom d'*Elus* à tous les Officiers de ces Tribunaux. Ils connoissent en première instance de l'assiette des tailles, aides, subsides & autres impositions; des différends qui surviennent en conséquence, & de ce qui concerne les Aides & Gabelles. Leurs appellations ressortissent à la Cour des Aides. Anciennement on appelloit *Elus*, ceux qui dans les Provinces avoient la direction des Aides, ou deniers qu'on levoit sur le peuple pour la solde des gens de guerre. Ils étoient nommés par les Etats qui ordonnoient la levée des impositions, & ils font aussi anciens que les Généraux des Aides, qui étoient commis à même fin, & qui en avoient la direction générale dans tout le Royaume. Ils avoient soin d'asseoir & de départir les tailles, pour distribuer & évaluer sur chacun seu selon ses facultés. Mais depuis que les tailles furent mises en ordinaire, le Roi établit & institua en titre d'office formé ces Eleus; & demeura le nom d'Eleu, jaçoit qu'ils ne fussent plus Eleus & choisis par le peuple. C'est ainsi qu'en parle Coquille dans son *Histoire de Nevers*. On peut appeler les *Elus*, *adlecti*, *electi*, &c.

ÉLU du Conseil. C'est dans la Bourse de Bourdeaux, ce qu'on appelle dans celle de Toulouse, Juges Conseillers de la retenue; & à Paris simplement Conseillers des Juges-Consuls.

ÉLU, se disoit autrefois des Archevêques & Evêques avant leur sacre, & on disoit tout de même en Latin *Electus*. Ce qui a trompé celui qui a pris *Electus Meldensis* pour un Officier de l'Election de Meaux, au lieu que c'est un Evêque de Meaux *élu*, & non encore sacré. Philippe de Savoie fut cinq ans Archevêque de Lyon sans prendre les Ordres sacrés; & après, ce temps-là, il quitta son Archevêché pour épouser la Comtesse de Bourgogne. Il ne prenoit que la qualité d'*Elu* de Lyon, *Electus Lugdunensis*. Voyez l'*Hist. de Lyon* du R. P. Ménétrier.

ÉLU. On donnoit ce nom chez les Manichéens aux plus parfaits de la secte, à ceux qu'on avoit choisis

pour leur confier les secrets de la secte; au lieu que les autres s'appelloient Auditeurs ou Croyans. La distinction des *Elus* & des Auditeurs, caractère particulier des anciens Manichéens, se trouve dans ces sectaires venus de Bulgarie. BOSSUET.

ÉLU On appelloit *Elu* dans les premiers siècles de l'Eglise, ceux d'entre les Cathécumènes qu'on jugeoit suffisamment instruits, & qui étoient *elus*, c'est-à-dire, choisis pour recevoir le baptême.

ELUE. s. f. Femme d'Elu. Vous irez visiter Madame la Baillive, & Madame l'*Elue*. MOL.

ELVAS. Ville d'Alentejo, Province de Portugal. *Elva*, *Alba*, *Elba*. C'est une ville Episcopale, sous la Métropole de Badajos. *Elvas* est situé à une lieue de la Guadiane, & à quatre lieues de Badajos. Les Castillans la nomment Yelves. *Elvas* est un Evêché dépendant de la Métropole d'Evora. Les Gaulois Helviens, qui sont les peuples du Vivarais en France, sont regardés comme les premiers habitans d'*Elvas*. Cette ville en tire son nom, ainsi que son origine. LE QUIEN DE LA NEUV. Long. 11 d. 16'. Lat. 38 d. 44'.

ELUCIDATION. s. f. Ce mot qui signifie Eclaircissement, explication, n'a paru en François qu'à l'occasion d'un traité fait entre la Suède & les Provinces Unies en 1650, lorsque ces Provinces refusèrent de ratifier le Traité d'Elbing. On donna le nom d'*elucidation* à ce traité; parce qu'il éclaircissoit quelques endroits du Traité d'Elbing qui regardoient le commerce. Depuis ce temps-là quelques personnes, principalement les Philosophes, se sont servis d'*elucidation* pour Eclaircissement.

ELUCUBRATION. s. f. Terme didactique. Il se dit d'un ouvrage composé à la lumière de la lampe, c'est-à-dire, à force de veilles & de travail. ACAD. FR. Ce terme n'est pas usité; cependant il est très-propre, & même nécessaire, pour distinguer ces sortes d'ouvrages des autres.

ÉLUDER. v. a. Eviter, rendre vain & sans effet; s'échapper adroitement de quelque affaire, de quelque difficulté. *Eludere*. La chicane *élude* le plus souvent la force des arrêts. Ce Docteur n'a pas résolu cette difficulté, mais il l'a *éludée*. *Eluder* une proposition. ABLANC. *Eluder* les intentions de quelqu'un. ROCHEF. *Eluder* la poursuite de quelqu'un. BOILEAU. Alexandre, coupant le nœud Gordien, *éluda* l'Oracle, ou il l'accomplit. VAUG. *Ille nequicquam luctatus cum latentibus nodis, nihil, inquit, interest quomodo solvatur: gladioque ruptis omnibus loris, oraculi sortem vel elusit, vel implevit*. Q. Curt. 13.

Quoiqu'*éluder*, fuir & éviter se ressemblent beaucoup par l'idée générale qu'ils présentent à l'esprit, cette ressemblance n'est pas parfaite, & chacun de ces mots diversifie cette idée principale, à sa manière, par une idée accessoire, qui lui constitue un caractère propre & singulier. Voici, selon M. l'Abbé Girard, les nuances qui distinguent ces mots.

On *fuit* les choses & les personnes qu'on craint & celles qu'on a en horreur. On *évite* les choses qu'on ne veut pas rencontrer, & les personnes qu'on ne veut pas voir on dont on ne veut pas être vu. On *élude* les questions auxquelles on ne veut ou on ne peut pas répondre. Voyez *FUIR* & *ÉVITER*. Pour *éluder* on fait semblant de n'avoir pas entendu, & l'on change adroitement de propos, afin ne n'être pas obligé à s'expliquer. On *élude* en donnant le change.

La peur fait *fuir* devant l'ennemi; la prudence fait quelquefois *éviter* sa présence; & l'adresse en fait *éluder* les attaques.

ELVERVELT. Petite ville du Cercle de Westphalie en Allemagne. *Elverfeldia*. Elle est dans le Duché de Berg, sur la rivière de Wuper, environ à deux lieues de Dusseldorp vers l'Orient. MATY.

ELVIRE. Nom d'une ville autrefois considérable en Espagne. *Eliberis*, *Iliberis*. C'étoit autrefois un Archevêché, dont la situation ne nous est plus connue. Quelques-uns croient quelle étoit près de la

ville de Grenade, qui a été bâtie des ruines de l'ancienne *Elvire*, & qui lui a succédé dans la dignité de Métropole, à l'endroit où est, disent-ils, un bourg nommé *Elvire*, au pied de la montagne d'Elvira. Ils confirment ce sentiment, parce qu'il y a une porte de Grenade qui a conservé le nom de porte d'*Elvire*, & qu'elle est de ce côté-là. Mariana croit qu'*Elvire* étoit entre les fleuves de Davre & de Xénil, dans le lieu qu'occupe une partie de la ville de Grenade. Ce qui rend ce sentiment assez vraisemblable, c'est qu'on y trouve beaucoup d'inscriptions antiques Latines, qui semblent faites à *Elvire*. On en a trouvé aussi en beaucoup d'endroits de l'Alcázar & de l'Alhambre. Le Concile d'*Elvire* est célèbre dans l'antiquité Ecclésiastique. Il fut tenu l'an 305. 20 ans avant le Concile 1 de Nicée.

ÉLUL. f. m. Nom du sixième mois des Hébreux. *Elul* il répondoit en partie au mois d'Août & en partie au mois de Septembre. Machab. XXIV, 27. Ces noms de mois ne sont guère plus anciens chez les Hébreux que Salomon. Avant ce temps-là on disoit le premier, le second, le troisième mois, &c.

ÉLUSATE, f. m. & f. Nom d'un ancien peuple de Gaule, en Aquitaine. *Elusas*. Les *Elusates* avoient les Vasates au nord, les Ausciens & les Nitiobriges au levant, les Bénéarniens, ou Béarnois au midi & les Dattiens Tarbelliens au couchant, César, *L. III de Bello Gall.* les met entre les Tarufates & les Garites. Leur capitale étoit Eluse, aujourd'hui Euse, ou Eauuse. Ils occupoient une bonne partie de ce que nous appelons la Gascogne propre, & la partie occidentale de l'Armagnac. Voyez Hadrien Valois, *Not. Gall.*

ÉLUSION. f. f. Tromperie. *Ludificatio*. Vieux mot & hors d'usage.

LUTRIATION. f. f. Opération de Chymie. Voy. LAVAGE.

ELWAH. f. m. C'est ainsi que les Africains appellent une contrée de l'Afrique, arrosée par le Niger.

ELWANGEN. Petite ville de la Suabe en Allemagne. *Elwanga*, *Elephantiacum*. Elle est capitale d'une Prévôté qui porte son nom. *Elwangen* est situé sur le Jast, à six ou sept lieues de Norlingue, du côté du Septentrion. Le Château d'*Elwangen* est sur une colline qui est auprès de la ville; le Prévôt d'*Elwangen* y fait sa résidence, il est Prince de l'Empire. La Prévôté d'*Elwangen* fut érigée par le Pape Pie II l'an 1460. Le Chapitre d'*Elwangen* est composé de douze Chanoines qui font preuve de Noblesse. C'étoit auparavant une Abbaye de Bénédictins. MATY. Long. 25 d. 53' Lat. 49 d. 2'.

E L Y.

ÉLY. Petite ville d'Angleterre. *Elya*, *Helia*, *Elia*. Elle est sur la rivière d'Ouse dans le Comté de Cambridge, à trois lieues de la ville de ce nom. *Ely* a été la résidence des Rois d'East-Angles, & elle a eu une Abbaye que le Pape Paschal II convertit en Evêché, suffragant de Cantorbery, l'an 1108. MATY. On écrit aussi *ELI*. Voyez ce mot. *Eli* étoit d'abord un Abbaye. Elle fut érigée en Evêché par Henri I. en 1110. Long. 17 d. 35', lat. 52 d. 20'.

ÉLYCRISON. f. m. Fleur qui s'appelle autrement fleur immortelle. *Elycrison*. L'*Elycrison* fleurit au mois d'Août. Il craint le froid. Morin, *Traité de la Cult. des fleurs*.

ÉLYMAÏDE. Cette Province est appelée *Elam* dans l'écriture. Voyez ce mot.

ÉLYMAÏS, ou **ÉLYMAÏDE.** Ancienne ville. *Elymais*. C'étoit la Capitale de l'Élymaïde, & elle étoit différente de Persépolis; car celle-ci étoit sur l'Araxe, & celle-là sur l'Eulée. Il y avoit à *Elymais* un temple, plein de richesses & d'armes, qu'Antiochus voulut piller; mais il fut chassé par les habitans, comme il est rapporté dans le 1. Liv. des Machab. VI. 1. & suiv. Joseph, Antiq. L. XII. C. 13. &

S. Jérôme sur Daniel, C. 2. où il cite encore l'olybe & Diodore, qui disent que c'étoit un temple de Diane. Appien, *In Syriacis*, écrit qu'il étoit dédié à Vénus. Consultez Bochart, *Phaleg*. L. II. C. 2. On dit *Elymais* plutôt qu'*Elymaïde*. La ville capitale (des Élamites) se nommoit *Elymais*. GODEAU.

ÉLYME. Ancienne ville de Macédoine, capitale des Elymiots. *Elyma*. On prétend que c'est celle qui se nomme aujourd'hui Canina en Albanie.

ÉLYMEEN, ENNE. f. m. & f. Nom de peuple. *Elymeus*. Voy. ELAM. Les *Elymeens* & les Sufiens étoient deux différens peuples, qui se faisoient même souvent la guerre. BOCHART. *Phal.* II. 2. Les Auteurs profanes, sur-tout les Grecs, appellent *Elymeens* ceux que l'écriture appelle *Elam* & *Elamites*. Voy. ces mots. M. Corneille distingue les *Elymeens* & les *Elymiens*, & en fait deux articles, sans raison; c'est la même chose. *Elymeen* est mieux qu'*Elymien*; car on dit en Grec *Ελυμαίος*, & en Latin *Elymeus*, & non pas *Elymius*.

ÉLYMIOT, ΟΤΕ. f. m. & f. ou **ÉLYMIOTE,** pour les deux genres. Nom d'un peuple ancien de la Macédoine. *Elymiota*. Les *Elymiots*, ou *Elymiotes*, étoient dans la partie occidentale de la Macédoine, en tirant vers la mer Adriatique, voisins des Taulantiens. Leur Pays s'appelle aujourd'hui Placani. *Elyme* étoit leur capitale.

ÉLYSÉE. f. f. & adj. L'*Elysée*, ou plus communément les Champs Elysées, ou les Champs Elysiens. *Elysium*, *Elysiu*, *Elysiu Campi*. Terme de Mythologie. C'étoit, dans la Théologie des Anciens, un lieu dans les Enfers plein de campagnes agréables, de prairies charmantes, de bois délicieux où les gens de bien faisoient leur demeure après leur mort. Orphée, Hercule, Enée, eurent le bonheur de voir ces champs fortunés pendant leur vie. Virgile L. VI. v. 638. & suiv. & Tibulle, L. I. Eleg. 3. ont fait des descriptions des champs *Elysées*.

*Les pures amitiés & les chastes souhaits
Passent dans l'Elysée, & n'y meurent jamais :
Ces charmes innocens, où la vertu s'élève,
S'ébauchent dans la vie, & la mort les achève.*

BRÉBEUF.

Quelques Auteurs croient que cette fable vient des Phéniciens, parce qu'ils prétendent que ce nom *Elysée* vient du Phénicien *על*, *ajaz*, ou *על*, *ajats*, ou *עלם*, *alas*, qui signifie *se reposer, être dans la joie*; que l'*a* s'est changé en *e*, comme en beaucoup d'autres noms; ainsi on a dit *Enakim* pour *Anakim*. Ainsi les champs *Elysées* signifient la même chose que lieu de plaisir, *locos latus, sedesque beatas*, comme Virgile les appelle. D'autres disent que ce mot vient du Grec *λυω*, *solvo*, je délivre, je dégage, parce que c'est le lieu où vont les âmes après qu'elles sont délivrées, déchargées des liens du corps après la mort. Beroald & Homius, *Hist. Phil.* L. III. C. 2. croient que ce lieu a pris son nom d'Eliza, qui fut un des premiers qui vinrent en Grèce après le déluge, & qui fut l'Auteur & le Père des Etoliens. Rudbecks soutient que c'étoit la Suède, où étoient les champs *Elysées*. V. ACHÉRON.

Voyez sur les champs *Elysées* le Traité de Jacques Windet, *De Vita sanctorum statu*.

Il y avoit aussi, en Béotie, Province de l'ancienne Grèce, un lieu, ou une campagne, qu'on appelloit *Champs Elysées*; & il y a, proche de Paris, à côté du Cours, des allées d'arbres, qui sont une promenade fort agréable, qu'on nomme les *Champs Elysées*, par allusion & par comparaison aux *Champs Elysées* des Anciens.

ÉLYSIEN. adj. Qui ne se dit que dans cette phrase, Les *Champs Elysiens*, *Elysiu Campi*. Voy. ÉLYSÉE.

E M A.

ÉMACURIES. f. f. pl. C'étoit une fête du Péloponnè-

se, où les jeunes garçons se fouettoient au tombeau de Pélops, jusqu'à ce que le sang décollât sur ce même tombeau.

EMAGE. f. m. Ancien droit qui se lève sur le sel en quelques endroits de Bretagne, particulièrement dans les Bureaux de la Prévôté de Nantes.

EMAGIAGEN. Ville & citadelle d'Afrique, dans la Province de Maroc propre.

ÉMAIER, ou ESMAIER. v. n. & a. Vieux mot. S'étonner, être en émail. *Mirari, stupere.* Là lor vint nouvelle que nuls des Pélerins s'en alloient par autres chemins à autres porz, & furent moult *esmayes.* VILLEHARD, n. 27.

*Cet don n'est pas courtois qu'on trop dilate,
Si s'en esmaie & plaint cil qui l'attend.*

LE CHASTELAIN DE COUCY.

Ci mos esmaia les Flomens. PHIL. MOUSKES.

*Quand li chiens aboier dilate,
Li leus vers les brebis s'esmaie.
Prélats, veillez comme chien vrai,
Quand vous dormez l'on a bon mai,
Tant estes meü que je m'esmai,
Car ne trais chien dont leu s'esmaie.* LE REGLUS
DE MOLENS. Voyez DU FRESNE, *Gloss. de Villehard.*

ÉMAIL. f. m. Qui fait au pluriel *Emaux.* Composition faite de verre calciné, de sel, de métaux, &c. que l'on applique avec le feu sur des ouvrages d'or, d'argent, de cuivre, de fer, &c. pour les embellir. *Encaustum.* Sa matière fondamentale est de l'étain & du plomb en parties égales, calcinées au feu de réverbère, à quoi on ajoute, séparément, des couleurs métalliques telles qu'on veut lui donner, comme l'*es yslum* pour le verd, le *crocus* de Mars pour le jaune. La chaux d'étain produit un blanc fort exquis, celle d'argent un très-beau bleu; avec de la chaux de cuivre, de la limure de fer & de l'orpiment, un très-beau rouge; avec du salpêtre, une couleur de perles; avec du jai, un très-beau noir.

On travaille l'*émail* au feu de lampe avec un petit tuyau par lequel on souffle, soit avec la bouche, soit avec un soufflet; & on le tire en des filets aussi déliés qu'on veut, jusqu'à les tourner sur un dévidoir, & en faire des aigrettes. On fait trafic d'*émail* en canon. Toutes les pierres précieuses contrefaites se font avec de l'*émail*, c'est-à-dire, du verre & des métaux. Le verte est du plus beau cristal, & les métaux sont réduits en chaux lavée & filtrée, ensuite qu'ils se réduisent en sel; & après plusieurs cuissons & lotions se fait l'*émail* blanc, qui est susceptible de toutes les autres couleurs, en y mêlant des matières métalliques.

Ce mot vient de l'Italien *smalto & smaltare.* Quelques Scavans remontent encore plus haut, & font descendre le mot *esmail* de l'Hébreu *חשמל, hhasmal,* qui se trouve dans Ezéchiel, I. 4. 27. & VII. 2. & que Saint Jérôme traduit par *electrum*, espèce d'*émail*, composé d'or & d'argent: ils disent que de-là les Latins ont fait *smaltum*, qui se trouve dans Anastase le Bibliothécaire, dans Guillaume aussi Bibliothécaire, dans Richard de S. Germain, & dans quelques autres Auteurs de la basse Latinité. Le premier étoit une espèce de ciment dont parle Pline, fait de chaux, de poix & de graisse, & dont le Pontifical Romain fait mention dans la cérémonie de la consécration des Eglises; & *smaltum* étoit un ouvrage de pièces rapportées, duquel ont parlé plusieurs Auteurs, & entre autres, Anastase le Bibliothécaire.

ÉMAIL, se dit aussi de la peinture & du travail qui se fait avec des couleurs minérales qui se cuisent avec le feu; *Pigmentum metallicum;* ce qu'on appelle, Parfondre l'*émail*, *Encaustum auro agglutinare, inurere.* Un portrait fait en *émail* ne s'efface

point. Un tableau d'*émail.* On peint en miniature sur l'*émail* de la même manière que sur le velin. On a fort estimé autrefois les *émaux* de Limoges qui se faisoient du tems de François I. particulièrement sur du cuivre. Ils ont été fameux dès le tems du XI, XII & XIII^e siècles. Il est défendu aux Orfèvres de faire des doubles de voirines, qui sont des *émaux* épais qui contiennent plus de verre que de matière.

La peinture en *émail* est très-ancienne: on l'a employée dès les premiers tems sur les métaux & sur la terre, comme on fait encore aujourd'hui. On prétend que les briques dont les murs de Babylone furent construits étoient des briques émaillées, dont les *émaux* représentoient différentes figures. Du tems de Porfenna on faisoit dans ses Etats des vases émaillés. La porcelaine, tant celle qui vient de la Chine & du Japon, que celle qui se fait en France, la faïence, les pots vernissés de terre, toutes ces choses sont autant d'espèces d'*émaux.*

Mais on appelle, proprement, Peinture en *émail*, une peinture qui se fait avec des *émaux* broyés & réduits en poudre, employés comme les autres couleurs, & ensuite fondus, recuits & vitrifiés par la force du feu. Cette sorte d'ouvrage fut beaucoup perfectionnée du tems de François I. en France, & en Italie. En France on faisoit à Limoges ces beaux *émaux*, qu'on appelle *émaux* de Limoges; en Italie on faisoit de fort beaux vases à Fayence, & à Castel-Durante du tems de Michel-Ange & de Raphaël, & apparemment sur leurs desseins; car le dessein des figures est ce qu'il y a de plus considérable dans ces vases.

Il y a deux sortes d'*émaux*; les *émaux* clairs & transparens, & les *émaux* épais & mates. On emploie les *émaux* clairs en les broyant avec de l'eau seulement: les *émaux* épais s'emploient avec de l'huile d'aspic. L'invention des *émaux* épais est assez récente: jusques vers 1630. on n'a connu que les *émaux* clairs; mais en 1632. Jean Tourin, Orfèvre de Châteaudun, qui travailloit parfaitement bien les *émaux* ordinaires, chercha le secret d'employer des *émaux* mates; il le trouva, & le communiqua à d'autres Orfèvres qui l'ont répandu partout.

On emploie ordinairement les *émaux* sur des métaux, or, argent, cuivre: l'or est le meilleur; il n'a point de mauvaise qualité; & les *émaux* paroissent dessus avec tout leur éclat, & toute leur beauté: l'argent jaunit les blancs; le cuivre s'écaille & jette des vapeurs: cependant le cuivre est le fond sur lequel on applique le plus souvent les *émaux*, parce qu'il est le moins précieux; & pour corriger ses mauvaises qualités, on applique dessus & dessous la plaque une couche d'*émail*, quoiqu'on ne doive travailler que d'un côté, afin que le cuivre ne s'enfle pas plus d'un côté que de l'autre, & ne cause point d'inégalités. Voyez M. FÉLBIEN, dans son *Traité des Principes de l'Architecture, de la Sculpture, de la Peinture, & des autres Arts qui en dépendent.*

ÉMAIL, est aussi une sorte de minéral qu'on purifie, & auquel on donne dans les pays étrangers toutes les façons qu'il doit avoir pour en faire un bleu foncé, & le réduire en manière de farine très-déliée. Cette sorte d'*émail* se vend à Paris par les Epiciers. Il sert aux Blanchisseurs & aux Blanchisseuses pour donner la couleur bleue à l'empois, & aux Enlumineurs & aux Peintres pour faire une couleur bleue qu'ils emploient dans leurs ouvrages. Le mot *émail* en ce sens n'a point de pluriel. Cet *émail* est très-fin, & le plus beau vient de Hollande.

ÉMAIL, signifie aussi un ouvrage composé d'une manière de verre blanc qu'on travaille à Venise, & qui se travaille chez les Faïenciers de Paris. On y vend des tasses, de petits pots, de petites urnes d'*émail*, & plusieurs autres de ces sortes de petits ouvrages propres à orner les cabinets, les chemi-

nees, les armoires, &c. Il y a aussi une forte de faïence émaillée, que l'on appelle ordinairement *émail*, mais c'est un faux *émail* que les faïenciers appellent *turquin*, & qui n'est pas, à beaucoup près, si beau que l'*émail* de Venise, qu'on fait quelquefois dorer pour en rehausser le prix & la beauté.

EMAIL, se dit aussi, au figuré, pour une forte de bague marquée de quelque devise, pendante au bas d'un Ordre de Chevalier, ou de quelque autre collier.

Bulla, monile, phalera. POMEY.

EMAIL, se dit, dans un sens figuré, de la variété, de la diversité de fleurs & de couleurs. *Florum copia, varius color.* L'*émail* des prairies, des parterres. Mais il est plus de la Poésie que de la Prose.

*L'émail riche & brillant, que nos champs font éclore,
N'est encor réservé qu'au triomphe de Flore.*

NOUV. CH. DE VERS.

On dit aussi, L'*émail* des dents, pour dire, L'éclat des dents fort blanches, la superficie luisante qui couvre la partie osseuse des dents, & qui fort & s'élève au dessus de l'alvéole & des gencives. *Ebur dentis.* M. de la Hire, le fils, a observé que, dans les adultes, l'os de la dent ne croît point, non plus que les autres os, mais seulement l'*émail*. Ac. DES SC. 1699. *Hist.* p. 41. L'*émail* de la dent est d'une matière tout-à-fait différente de l'os : il est composé d'une infinité de petits filets, qui sont attachés sur l'os par leurs racines, à-peu-près comme les ongles & les cornes. On voit très facilement cette composition dans une dent rompue, où l'on remarque que tous ces filets, qui prennent leur origine vers la partie de l'os qui touche la gencive, sont fort inclinés à l'os, & comme couchés les uns sur les autres, en sorte qu'ils sont presque perpendiculaires sur la base de la dent. Si par quelque accident il se rompt une petite partie de l'*émail*, en sorte que l'os ait du jour, c'est-à-dire, que les racines des filets de l'*émail* soient emportées, l'os qui est en cet endroit se cariera, & il faut que la dent périsse, sans qu'il soit possible d'y remédier ; car les os du corps des animaux ne peuvent jamais rester à découvert.

IB. Il y a cependant des personnes qui ont l'*émail* des dents usé, peut-être à force de les avoir frottées avec des pommades, & en qui l'os paroît à découvert, sans périr : mais c'est que l'os n'est pas effectivement découvert, & qu'il y reste une petite couche d'*émail* qui le conserve. Cette couche est assez mince pour être transparente, & elle laisse paroître la couleur jaune de l'os. **IB.** Il peut arriver que, dans quelques dents, ces filets, qui sont l'*émail*, ne soient que par paquets, dont les extrémités s'unissent, mais qui ne soient pas joints exactement vers l'os : l'extrémité de ces filets venant à s'user, l'os se découvre & se carie, & la dent doit périr. **IB.** L'*émail* est composé de petits filets rangés les uns à côté des autres, & qui couvrent toute la partie de la dent, qui est hors de la mâchoire. **IB.**

EMAIL, & plus souvent au pluriel *émaux*, en termes de Blason, se dit des couleurs & métaux dont un Ecu est chargé. *Gentilitii scuti colores & metalla.* L'*émail* se dit en général tant du métal que de la couleur, à cause qu'en effet l'*émail* d'Orfèvre est un ouvrage fait de métal & de verre calciné qu'on teint de différentes couleurs. Le Blason n'a que sept sortes d'*émaux*, Or, Argent, Gueule, Azur, Sable, Sinople & Pourpre. Les *émaux* du Blason sont venus des anciens jeux du Cirque, qui ont passé d'abord aux tournois ; car les Factions & les Quadrilles s'y distinguoient par le blanc, le rouge, le bleu & le verd. Suétone dit que Domitien y en ajouta une cinquième vêtue d'or, & une sixième vêtue de pourpre. A l'égard du sable, il est venu des Chevaliers qui porroient le deuil. P. MÉN.

EMAILLER. v. a. Appliquer de l'*émail*, peindre, orner, embellir avec de l'*émail*, avec des couleurs minérales, ou venues des minéraux. *Encaustum auro illinere.* *Emailer* une montre, un bijou.

EMAILLER, se dit, au figuré, pour embellir. *Pingere, distinguere, ornare.* Le printemps *émaille* la terre, la peint de diverses couleurs.

*Déjà l'or & l'azur, du haut de ces montagnes,
Emailent à longs traits ces fertiles campagnes.*

LA SUZE.

EMAILLÉ, ÉE. part. & adj. se dit au propre & au figuré. *Ornatus, distinctus, vermiculatus.* Une montre *émaillée*. Ciel *émaillé* d'étoiles. Prés *émaillée* de fleurs. Vous aimez les expressions qui donnent le plus dans la vie ; & je vous avoue que votre langage me paroît un peu trop *émaillé*. CH. DE MÈRE, c'est-à-dire, trop brillant.

*Que vos bords enrichis de marbre & de verdure,
Soient toujours émaillés de fleurs :*

Que Zéphire sur vous repande ses faveurs.

P. BUFFIER.

EMAILLEUR. s. m. Ouvrier qui travaille en émail qui manie le verre au feu de lampe, & qui en fait diverses figures. *Encaustes.*

Le titre d'*emailleur*, en général, convient à plusieurs fortes de personnes, aux Orfèvres & Joailliers, qui montent les pierres précieuses ; aux Lapidaires, qui les contrefont avec les émaux, & aux Peintres qui peignent en miniature sur l'émail, & qui font cuire leur ouvrage au feu. Mais les *emailleurs* proprement dits, sont ceux qu'on appelle Patenotriers & Boutonniers en émail.

EMAILLURE. s. f. Application d'émail sur quelques ouvrages. *Inductio encausti, pigmenti metallici.* L'*émaillure* de ce portrait est charmante. Il se dit quelquefois pour l'ouvrage même qui est émaillé. *Opus encausticum.* Voilà une belle *émaillure*. POMEY. Ce mot ne se dit guère ; on ne se dit que parmi les Artistes & Ouvriers en émail.

EMAILLURE, est aussi un terme de Fauconnerie, qui se dit des mailles ou taches rouffes qui sont sur les penes de l'oiseau de proie. *Pennarum maculosa varietas.*

ÉMANATION. s. f. L'action d'émaner, ou la chose même qui émane d'une autre. *Emanatio.* Le pouvoir qui est communiqué aux Juges, est une *émulation* de la puissance Royale. L'*émulation* du Verbe. Les Théologiens enseignent qu'il y a en Dieu deux *émulations*, celle du fils qui se fait par génération, & celle du saint Esprit qui se fait par spiration.

On appelle en Physique *émulations*, des particules très-fines & très-déliées qui sortent ou se détachent continuellement des corps par une espèce de transpiration ; écoulemens par le moyen desquels les Philosophes modernes expliquent quantité d'effets surprenans, & que l'on ne peut expliquer que dans le système corpusculaire. Rien n'est plus certain que l'*émulation* continuelle d'une infinité de corpuscules qu'exhalent tous les corps, même les plus durs. Un peu de camphre écrasé disparoît bientôt. Le bois dépérit continuellement ; les métaux, l'or même, tout se consume par une espèce de transpiration insensible. Ceux qui travaillent aux mines, & plusieurs autres ouvriers éprouvent tous les jours combien sont préjudiciables, les particules qui sortent des corps les plus compactes. Les odeurs ne consistent que dans des *émulations* des corps odoriférans, qui viennent faire impression sur l'organe, & exciter en nous la sensation d'odeur. L'aimant seul est une preuve convaincante de l'existence de ces écoulemens. Voyez VAPEURS, EXHALAISONS, ODEUR.

Ces *émulations* subtiles & pénétrantes, & qui conservent les propriétés des corps dont elles sont détachées, agissent différemment sur les corps qui se trouvent dans la sphère de leur activité, selon le plus ou le moins de proportion qu'elles ont avec les pores de ces corps ; & peuvent conséquemment

ment produire de grands changemens dans l'économie animale. M. Astruc, dans sa Dissertation sur la peste, dit que, par la transpiration des pestiférés, il se forme autour d'eux une atmosphère, dont tous les points sont remplis par les *emanations* pestilentielles, & que ces *emanations* peuvent s'influer dans les corps de ceux qui sont dans cette atmosphère, & leur donner la peste.

Les Newtoniens prétendent que la lumière est produite par une *emanation* des corpuscules qui s'élancent du corps lumineux. Voy. EMISSION ET LUMIÈRE.

EMANCHÉ, ÉE. Terme de blason qui se dit des partitions de l'écu, où les pièces sont enclavées l'une dans l'autre en forme de pyramide triangulaire.

EMANCHES. Voy. EMMANCHES.

EMANCIPATION. f. f. Liberté d'agir en ses affaires, & de gouverner son revenu sans l'assistance d'un Tuteur. *Emancipatio*. Tous les parens assemblés ont consenti à l'*émancipation* de ce jeune homme. Il a obtenu en Chancellerie des lettres d'*émancipation*, qui ont été entérinées par l'avis des parens. L'effet de ces lettres d'*émancipation* ainsi entérinées, est, que le mineur émancipé peut disposer de ses meubles, faire les baux de ses immeubles, & en toucher les revenus. Mais il ne peut ni vendre, ni hypothéquer ses immeubles, ni en transiger, si ce n'est du consentement d'un Curateur qu'on lui donne d'ordinaire en l'émancipant. Autrefois l'*émancipation* se faisoit en jugement par les pères, pourvu qu'elle eût été demandée par l'enfant qui devoit être émancipé; mais, si l'enfant étoit mineur, le père ne pouvoit l'émanciper sans lettres du Roi: ainsi, quand Charles de Valois voulut émanciper Louis son fils, âgé de sept ans, il obtint des lettres du Roi. Les autres manières d'*émancipation* étoient le mariage, l'âge de vingt ans, &, en quelques Provinces, le décès de la mère: la raison est que, dans ces Provinces, les enfans étoient solidairement sous la puissance du père & de la mère conjointement; & par la mort de la mère ils se trouvoient émancipés. Voyez les Coutumes de Chartres, de Montargis, de Vitry, de Dreux, &c. Ragueau, & M. de Laurière sur cet Auteur.

Du Cange témoigne qu'on s'est servi aussi du mot d'*émancipation*, dans les Monastères, en parlant des Moines promus à quelque dignité, ou tirés hors de l'obéissance de leurs Supérieurs, comme aussi des Monastères qui avoient été exemptés par le Pape de la juridiction de l'Ordinaire.

EMANCIPATION, est aussi, en termes du Droit Romain, l'acte par lequel un fils est mis hors de la puissance paternelle. L'effet de l'*émancipation* est, que les biens meubles & immeubles que le fils acquiert, lui appartiennent en propriété & non point au père, comme avant l'*émancipation*. Il y a deux sortes d'*émancipation*; l'une *tacite*, qui se fait, ou par la dignité à laquelle le fils est promu, ou par le mariage, ou par la majorité: en tous ces cas le fils devient maître de ses droits: l'autre est une *émancipation expresse*, par laquelle le père déclare devant le juge de son domicile, qu'il émancipe son fils. En France l'*émancipation* par mariage, emporte la liberté de se remarier sans le consentement du père, quoique celui ou celle qui veut se remarier n'ait pas atteint l'âge de 25 ans.

EMANCIPATION des gens de main-morte, est la concession de la même liberté, des mêmes franchises & prérogatives, dont jouissent ceux qui sont francs. Cette *émancipation* se fait par le Seigneur, quand il met quelqu'un de ses serfs en liberté, & qu'il affranchit des droits auxquels il étoit assujetti par sa naissance. C'est ce que nous appelons affranchissement.

EMANCIPER. v. a. Mettre un fils hors de la puissance paternelle, & mettre un mineur en état de jouir du revenu de son bien, & d'agir en Justice, sous la conduite d'un simple Curateur. *Emancipare*. A Rome
Tome III.

me les pères émancipent leurs enfans pour les mettre hors de la puissance paternelle: en sorte que le fils émancipe, quoiqu'au-dessous de 25 ans, pouvoit se marier sans le consentement de son père. Cujas n'accorde pas la même liberté à une veuve mineure de 25 ans, quoiqu'émancipée par son premier mariage. Un fils de famille ne peut, dans les pays de Droit écrit, ni contracter, ni acquérir pour lui, jusqu'à ce que son père l'ait émancipé. Il faut des lettres du Prince pour émanciper un mineur dans les pays de Coutume.

EMANCIPER, signifie, figurément, se donner trop de liberté, ne pas garder les mesures convenables à l'état où l'on est. *Audere, committere sibi, presumere, solute liberèque vivere*. N'ayant aucune nouvelle des ennemis, nous nous émancipâmes d'aller à Graben. BUSSI RAB. Vous vous émancipez beaucoup, de sortir après avoir été si malade. *S'emanciper un peu dans la liberté de la débauche, libère vivere*. Pourquoi, à force de vous émanciper des lois communes, vous faites-vous une conduite particulière, qui renverse toutes nos vues sur vous? BOURD. *Exh. T. I. p. 206.*

EMANCIPÉ, ÉE. part.

Ces mots viennent du Latin *ex*, & de *mancipium*; qui signifie un *esclave*, un homme qui a perdu sa liberté.

EMANER. v. n. Sortir d'une certaine source, en tirer son origine, découler. *Manare, fluere, oriri*. Le fils *emane* du Père, Le S. Esprit *emane* du Père & du Fils. La lumière des Planètes *emane* du soleil. Des influences qui *emanent* des Planètes. Un Edit, un pouvoir, un privilège qui *emanent* de la puissance Royale. Des corpuscules qui *emanent* des corps.

EMANÉ, ÉE part. & adj. *Manans, profectus*. Decret *emané* d'une telle Jurisdiction. Défenses *emanées* du Conseil des Cardinaux. MAUCROIX.

EMANS. Nom de lieu, dans le Diocèse de Sens. *Agmantum, Acmantum*. Hudr. Valois. Not. Gal.

EMARGEMENT. Terme de Finances. Ce qui est mis à la marge: ou action par laquelle on met quelque chose à la marge.

EMARGER. v. a. Termes de Finances. *Margini adscribere, in margine consignare*. Arrêter à la marge. Ce terme est nouveau, mais il est assez usité. *Emarger* les états de recouvrement, c'est-à-dire, fixer à la marge les états de recouvrement, ce qui doit revenir à chacun.

EMASCULATION. f. f. Opération par laquelle on ôte à un mâle les parties qui caractérisent son sexe.

EMASCULER. v. a. *Evirare*. Ôter à un mâle les parties qui sont le caractère de son sexe. Cette dernière opération par laquelle il *émasculoit* tous ceux à qui il la faisoit. DIONIS.

EMATH. C'étoit une région située au Septentrion de la Terre-Sainte. L'*Emath* étoit en partie dans l'Arabie. Du moins l'Auteur de la version Grecque d'Isaïe XI. 11. traduit *Emath*, par l'Arabie. Le P. Lubin distingue deux parties dans *Emath*, l'une appelée *Emath* de Soba, ou Sobal, du nom de sa capitale, 2. Paral. VIII. 3. Judith. III. 1. Et l'autre *Emath* de Juda 4. des Rois XIV. 28. mais il se trompe dans *Emath Juda*: il a pris *Jude* pour un génitif; & le sens est, Jéroboam restitua l'*Emath* qui étoit dans le Royaume d'Israël: s'il eût consulté l'original, il n'en eût point douté: ainsi cette partie s'appelleroit plutôt l'*Emath* d'Israël.

EMATH, est encore une ville située au pied du mont Liban, aux confins de la province de Damas, appelée Syrie de Damas. Il est vrai-semblable qu'elle fut bâtie par *Emath*, ou Amath, Amathée, fils de Chanaan, Gen. X. 18. & qu'elle en prit son nom. Ce fut la Capitale d'un Royaume de Chananéens. Il fut ensuite attribué à la Tribu de Nephtali. Jos. XIX. 35.

Ce nom, soit qu'il se dise du pays, ou de la ville dont nous venons de parler, s'exprime en plusieurs manières; car on trouve *Emath*, *Hemath*,

Amath, Hamath, Ammad, Ammath, Hammath, Amathe, Amatgi, Emathin. En Hébreu, c'est רמטה, *Hamath*, qui signifie *chaleur*.

Il est fait mention d'un *Emath* dans Amos VI. 2. à laquelle le Prophète donne le surnom de *grande*. S. Jérôme dit que c'est Antioche de Syrie : le P. Lubin croit que ce pourroit aussi être la ville appelée Epiphanie, située sur le bord oriental de l'Oronte, & que l'on nomme aujourd'hui *Aman*.

EMATHION. f. m. Fils de Tichone, étoit un tyran de l'Arabie, dont Hercule purgea la terre, dit Diodore.

EMAYOLER. v. a. Donner le Mai. Ce mot est vieux.

*Pour ce vous veux, Madame, émayolet,
En lieu de mai, d'un loyal cœur que j'ai.* FROISS.

E M B.

EMBABOUINER. v. a. Amuser quelqu'un de belles espérances, se rendre maître de son esprit ; l'engager à force de caresses à faire ce qu'on souhaite de lui. *Allicere, prolectare.* C'est à faire aux fots à se laisser *embabouiner* par les femmes. Il s'est laissé *embabouiner* par ce hableur, qui lui promettoit de faire sa fortune. Ce mot est populaire, & vient de *babouin*, comme qui diroit, Traiter quelqu'un en sot, en enfant, en babouin.

EMBABOUINÉ ; ÉE. part. *Lacitatus, deceptus, illusus.*

EMBAÏLLONNER. v. a. Mettre un bâillon à quelqu'un. Il a la même signification, mais plus d'énergie, ce me semble, que *baïllonner*, il est cependant moins usité. On voit quelquefois les gros larrons passer le même pas qu'on fait passer aux petits : mais ceci advient ordinairement à ceux qui ont été si mauvais ménagers, qu'ils n'ont rien gardé de quoi ils pussent *embaïllonner* ceux qui voudroient crier contre eux, ou graïsser les mains de ceux qui les voudroient prendre.... *Apol. pour Hérodote, edit. de la Haye 1735, tome 1, partie 2, chapitre 15, pag. 203, 204.*

EMBALLAGE. f. m. Action d'emballer, de mettre en balles, & choses qui servent à emballer, comme cordes, serpillières, papier, toile cirée, &c. *Compactio, consarcinatio.* Il faut compter les frais de l'*emballage* sur les marchandises. L'*emballage* apporte toujours quelque tare ou déchet. Il faut diminuer sur les marchandises le poids de l'*emballage*. Dans le deuil, le bonnet des Chinois a une figure tout-à-fait bizarre : il est d'une toile de chanvre rouffé, & fort claire, & à peu-près comme notre toile d'*emballage*. P. LE COMTE.

EMBALLER. v. a. Empaqueter des marchandises, des meubles ou autres choses ; les mettre dans une balle. *Compingere, in fascem redigere, consarcinare, colligere.* On *emballe* les meubles, les livres, & autres choses qu'on veut transporter au loin.

Ces mots viennent de *balle*, qui signifie premièrement une balle à jouer, & qui vient du verbe *καλλῶν, jacere*, & ensuite a signifié un gros paquet de marchandises.

EMBALLÉ, ÉE. part.

EMBALLEUR. f. m. Celui dont le métier est d'emballer des marchandises. *Compactor, consarcinator, sarcinarius fruëtor.* Les *Emballeurs* à Paris sont la plupart Crocheteurs. A la Douane ils sont en titre d'office, ainsi qu'à Lyon.

EMBALLEUR, EUSE. Se dit, figurément, des hableurs, de ceux qui en font accroire. *Vaniloquus.* Il est bas & populaire.

EMBANQUÉ. adj. m. Se dit sur mer, d'un vaisseau qui est arrivé sur le grand banc, pour la pêche de la morue.

EMBARBÉ. f. m. Qui a de la barbe. Il étoit si copieusement *embarbé*, que sa barbe étoit assez ample pour faire un bouchon de taverne. *Dict. Com.*

EMBARCADÈRE, & EMBARCADOUR. f. m. C'est le lieu où les Espagnols font leurs embarquemens sur les côtes de l'Amérique qui sont mouillées de la mer

du Sud. C'est un lieu qui sert de port à quelque ville considérable qui est plus avancée dans les terres. Arica, est l'*embarcadere* du Potofí. Il y a des *embarcadères* dont la ville à laquelle ils servent de port est quelquefois éloignée de 40 à 50, & jusqu'à 60 lieues de la mer.

EMBARCATION. Terme de Marine. Nom que l'on donne à de petits Navires de différentes espèces, par rapport à leur voilure, leur mâture ou leur grandeur. MAN.

EMBARDER. v. n. Terme de Marine. C'est faire faire un mouvement au vaisseau, pour s'éloigner de l'endroit où il est. *Digredi, jactare se.* *Embarde* bas-bord, *embarde* sribord. Cela se dit aussi d'un vaisseau quand il est à l'ancre, & qu'on lui fait sentir son gouvernail, pour le faire jeter d'un côté ou d'autre.

EMBARGO. Mettre un *embargo*, se dit des défenses qui se font de la part des Souverains, pour empêcher que les vaisseaux Marchands ne sortent des ports de leur dépendance, afin de pouvoir s'en servir, aussi bien que des équipages, dans les armemens qu'ils ont résolu de faire. C'est ce qu'on appelle proprement en France, *fermer les ports*. En Hollande & en Angleterre on dit *presser*, qui a la même signification. Les *embargos* font au Commerce, un préjudice qu'il est aisé de comprendre. *Dict. de Commerce.*

EMBARILLE, ÉE. adj. Enfermé dans un baril.

EMBARQUEMENT. f. m. Action par laquelle on met des marchandises, des troupes, des munitions &c. sur un vaisseau, pour les transporter ailleurs. *Importatio in navim.* L'*embarquement* des marchandises, des troupes se fit tel jour. C'est aussi l'action par laquelle on entre soi-même dans un vaisseau pour faire route. Depuis notre *embarquement*, nous avons essuyé deux tempêtes. *Ascensus, consensus in navim.* L'*embarquement* de S. Louis pour l'expédition de la Terre-Sainte, se fit à Aiguemortes, quoique cette ville soit maintenant assez éloignée de la mer.

On le dit aussi des frais qu'il en coûte pour embarquer des marchandises. Cet *embarquement* a tant coûté. On a employé ce mot au figuré pour engagement. On a dépeint votre *embarquement* le plus bas où se soit jamais mis une personne de votre qualité. B. RAB. On dit embarquer quelqu'un, & s'embarquer soi-même dans une affaire : mais *embarquement* en ce sens ne vaut rien.

EMBARQUER. v. a. Mettre des marchandises, des munitions, &c. dans un vaisseau. *In navim importare, nave imponere.* S'embarquer, c'est y entrer soi-même pour faire route. *Navim conscendere, ou in navim conscendere.* Ce Capitaine a *embarqué* deux Régimens. Ce Voyageur s'est *embarqué* à la Rochelle, pour aller aux Indes. Ce marchand a *embarqué* toutes ses marchandises, & est prêt à faire voile.

EMBARQUER en grenier, c'est, *Embarquer* sans emballer. *Congerere in acervum.* *Embarquer* du sel en grenier. Notre blé étoit *embarqué* en grenier. Ce qui ne veut pas dire qu'on met effectivement les marchandises, ou autre chose dans un grenier, *in horreo* ; mais qu'on les met-en tas, sans être emballées, empaquetées. Ainsi, dans un vaisseau, le sel, le blé, le biscuit, le poisson sec est *embarqué* en grenier, parce que, dans le fond de cale, il y a des endroits particuliers, où toutes ces choses se mettent en tas, & sans être enfermées dans des sacs.

EMBARQUER, se dit, au figuré, pour engager à quelque chose, ou dans quelque chose, dans une entreprise, une affaire. Il est aussi réciproque : *Implicare aliquem ; immiscere se, implicare se.* On l'a *embarqué* dans une mauvaise affaire. Ne vous *embarquez* à rien, que vous n'avez prévu les obstacles, & consommé votre prudence à pénétrer l'événement. S. EVR. La légèreté qu'elle témoignoit, lui faisoit appréhender de *s'embarquer* avec elle. B. RAB. Il s'étoit *embarqué* à aimer, plus par gloire que par

amour. Id. Il fit les pas nécessaires pour *embarquer* la dupe. Id. Cet Orateur s'est *embarqué* en un long discours, en une grande question. Il n'a pu quitter le jeu sur sa perte, il étoit *embarqué* trop avant.

On dit, proverbiallement, que quelqu'un s'est *embarqué* sans biscuit, quand il s'est engagé imprudemment en quelque affaire, sans avoir la force de la soutenir.

EMBARQUÉ, ÉE. part. *Impositus navi.*

EMBARRAS. f. m. Ce mot se dit, au physique, de tout ce qui empêche la facilité d'un mouvement ou d'une action. *Impedimentum.* Il y a de grands *embarras* dans les chemins, à cause que l'armée défile. Les carrosses font des *embarras* dans les rues.

☞ Ce mot se prend, au moral, pour les difficultés qui se trouvent, sur-tout dans les affaires, & en suspendent la décision ou l'exécution. *Impedimentum, implicatio.* Il y a bieu de l'*embarras* dans cette succession. *Implicitus.* On le dit du doute de l'esprit sur ce qu'on doit faire, sur le parti qu'on doit prendre. *Perplexitas.* Je suis dans un cruel *embarras*.

*Son cœur toujours flottant entre mille embarras,
Ne fait ni ce qu'il veut, ni ce qu'il ne veut pas.*

BOILEAU.

☞ On le dit encore de ce qui nuit à la commodité de la vie; de la peine que donne une multitude d'affaires qui viennent toutes à la fois. *Sollicitudo.* Je suis dans un *embarras* d'affaires qui m'accable. On vit plus en deux jours de loisir, & l'on y sent mieux la vie, qu'en deux ans d'*embarras*. CH. DE M.

☞ On le dit aussi du trouble, du désordre de l'esprit, manifesté par les actions extérieures. L'*embarras* avec lequel je lui parlai l'obligea de me presser. BUSSI. Le déclin de l'amour se reconnoit par l'*embarras* où l'on est de se trouver seuls. LA BRUY.

EMBARRAS, en parlant de maladie, signifie, un commencement d'obstruction. Il y a de l'*embarras* dans le foie.

EMBARRASSANT, ANTE. adj. Qui apporte de l'*embarras*. *Molestus.* Il se dit des personnes & des choses. La Dame est un peu *embarrassante*. MOL. Ce procès qu'on lui a suscité est fort *embarrassant*. Cette objection est fort *embarrassante*. Il n'y a que le faux respect d'*embarrassant*; ce respect est celui qu'on rend à la fortune; celui qu'on rend au mérite n'a rien d'incommode. CH. DE M. On dit que la dignité des Rois est *embarrassante*, parce qu'elle les oblige à avoir certain air, certaines manières convenables à leur rang, qu'on n'a guère sans une attention continuelle qui fatigue & qui *embarrasse*. La majesté n'étoit point *embarrassante* pour Louis XIV, elle lui étoit naturelle. La dignité d'Ambassadeur est fort *embarrassante*.

EMBARRASSEMENT. f. m. L'intrigue de cette comédie n'est qu'en l'*embarrasement* du bon homme, qui lui est causé par tous les Gendres qu'il a acceptés... *Argument de la Com. des Visionnaires.* *Embarras* est plus usité.

☞ EMBARRASSER. v. a. Causer de l'*embarras*. Voyez EMBARRAS dans le sens propre. *Impedire, implicare.* Les carrosses *embarrassent* les rues de Paris. Les voitures *embarrassent* les chemins. Les moulins *embarrassent* le cours de la rivière. Les ponts *embarrassent* la navigation. Ce clavecin *embarrasse* votre appartement.

☞ EMBARRASSER, se dit aussi de ce qui nuit à la facilité d'une action, à la liberté d'un mouvement. Les habits de cérémonie ne font qu'*embarrasser*. Les bottes *embarrassent* à marcher.

☞ EMBARRASSER, se dit aussi au figuré. Voyez EMBARRAS. *Embarrasser* une affaire, une question, la rendre mal aisée à démêler par les difficultés qu'on fait naître. *Implicare, intricare.*

☞ EMBARRASSER quelqu'un, le mettre en peine, le rendre indécis, irrésolu sur le parti qu'il doit pren-

dre. *Perplexum reddere, dubitationem injicere.* Ce que vous dites m'*embarrasse* si fort, que je ne fais quel parti prendre. Il fut fort *embarrassé* à choisir. Combien de pensées diverses offusquent & *embarrassent* l'esprit d'un homme que la colère transporte? M. ESP.

☞ C'est quelquefois causer un certain trouble dans l'esprit, qui se manifeste par les actions extérieures. *Turbare, perturbare.* Il s'aperçut que ses regards l'*embarrassoient*, contre l'ordinaire des jeunes personnes qui voient toujours avec plaisir l'effet de leur beauté. P. DE CL.

☞ Il est souvent employé avec le pronom personnel. Ne vous *embarrassez* point dans cette affaire là; ne vous mêlez point dans une affaire, où vous vous trouverez *embarrassé*. *Immiscere se negotii.* Il s'est *embarrassé* dans son discours, il en a perdu la suite, sans savoir comment en sortir. *Vagari dicendo.* Il ne s'*embarrassé* de rien, il ne se soucie, il ne s'inquiète de rien. *Nihil curare.* C'est un homme qui ne s'*embarrassé* de rien, à qui rien ne fait de la peine.

On dit que la tête d'un malade s'*embarrasse*; pour dire, que le transport au cerveau commence à se former, ou qu'on craint qu'il ne se forme. On dit aussi que sa poitrine s'*embarrasse*; pour dire, qu'elle commence à s'emplir.

EMBARRASSE, ET. part. pass. *Impeditus.* Il a les significations de son verbe. Chemin *embarrassé*. Affaire *embarrassée*. Esprit *embarrassé*. Contenance *embarrassée*.

*N'attendez pas toujours que du besoin pressé,
Votre ami vous apporte un air embarrassé.*

VILL.

EMBARRER. v. a. Vieux mot. Enfermer entre des barres. *Gloss. sur Marot.*

SEMBARRER. *Impedire se.* Qui se dit, au Manège, d'un cheval qui s'*embarrasse* les jambes dans la barre qui le sépare des autres.

EMBARRURE. f. f. Terme de Chirurgie. Fracture à quelque os, sur-tout au crâne, dans laquelle une esquille passe sous l'os sain & comprime la dure-mère. Il y a des fractures qui ne paroissent que de petites fentes, & qui sont plus dangereuses que des *embarrures*. DIONIS.

☞ EMBARRURE, se dit aussi, en termes de Maréchalierie, pour un accident qui arrive à un cheval qui s'*embarre*.

EMBAS. Il y a des Auteurs qui écrivent ainsi ce que les autres écrivent *en bas, deorsum.* Les premiers ne font qu'un mot, & mettent une *m*, au lieu d'une *n*, suivant l'usage & l'analogie de notre langue dans ces compositions de mots. Ce mot, en certaines occasions, doit être regardé comme substantif, car on lui donne une proposition. Descendre *en embas*, à la même construction que monter *en haut*.

*Lorsque l'hiver répand sa neige & ses frimats,
Elle quitte la tige, & descend en embas.*

PERRAULT.

On trouve la même construction quand on écrit en deux mots *en bas*. Pouiller *en embas*. Voyez BAS.

EMBASE. f. f. Terme d'Horlogerie. C'est une alette qui se réserve sur l'arbre d'une grande roue en le forgeant. *Affiette & embasé* sont synonymes. Toutes les deux sont pour retenir une roue fixe sur son arbre par le moyen d'une clavette ou d'une rainure.

EMBASEMENT. f. m. Terme d'Architecture. Espèce de base continue en manière de large retraite au pied d'un édifice. Piedestal continu sous la masse d'un édifice.

EMBASMANT. part. act. Vieux mot. Qui répand une odeur agréable. *Fragrans.* Cèdre *embasmant*. MAROT.

EMBASMER. Vieux verbe a. *Embaumer*, répandre

une odeur agréable. *Balsamo condire, ungerè, ou bien odore compiere.*

EMBATAGE. f. m. Terme de Maréchal. Application de bandes de fer sur des roues. Nicot. *notarum confixio.*

EMBATER. v. a. Mettre le bât à une bête de somme. *Citelas imponere*; ou bien faire un bât pour une bête de somme. Cet ouvrier est fort adroit à bien *embâter* les mulets.

Il signifie, figurément, charger quelqu'un d'une chose qui l'incommode. On l'a *embâté* d'une Charge qui lui pèse fort. Qui est-ce qui m'a *embâté* d'un si fort homme? Il est du style familier, mais très-familier.

EMBÂTÉ, ÉE. part. *Citelis instructus.*

EMBÂTONNE, ÉE. adj. Vieux mot. Armé d'un bâton. *Armatus fuste.* La Fontaine, dans sa fable de la chatte métamorphosée en femme, liv. 2 *Jab. 18*, dit, en parlant de la force du naturel:

*Coups de fouche, ni d'étrivières,
Ne lui font changer de manières;
Et justiez-vous embâtonnés,
Jamais vous n'en ferez les maîtres:
Qu'on lui ferme la porte au nez,
Il reviendra par les fenêtres.*

Ce mot n'est plus en usage qu'en Architecture, où l'on dit, une colonne cannelée & *embâtonnée*, pour dire, que ses cannelures sont remplies de figures de bâtons jusqu'à une certaine partie de son fût.

EMBÂTONNER. v. a. Vieux mot, qui se prenoit autrefois en deux sens différens; pour garnir quelqu'un, l'armer de bâtons, *fustibus atque omni telonon genere instruere*; & pour donner des coups de bâton à quelqu'un. *Ufibus cadere.* Nicot.

EMBATTES. f. m. On appelloit ainsi autrefois les vents réglés, qui soufflent toujours en certaines mers, & en certains temps. *Etesia.* Nicot.

EMBATTOIR. f. m. Fosse dans laquelle les Maréchaux mettent les roues sur lesquelles ils appliquent les bandes de fer, afin que, si le feu prend à la roue quand on applique la bande qui doit être rougie à la forge, on puisse l'éteindre, en faisant tourner la partie enflammée dans l'eau qui est au fond de l'*embattoir*.

EMBAITRE. v. a. *Ferreis laminis rotas munire, rotas configere.* Terme de Maréchal, qui se dit proprement quand il applique des bandes de fer sur les roues. Nicot dit que ce mot se prend aussi quelquefois pour arriver, fournir, jeter. Dans ce sens on ne le dit plus. On dit *abattre, combattre, débattre*, mais non pas *embattre*. Pomey prend *embattre* en général pour appliquer & clouer à coups de marteau. *Aeri malleorum inculsu figere, pangere, &c.*

EMBAUCHAGE. f. m. L'action d'embaucher. *Inductio.*

EMBAUCHER. v. a. *Conducere, collocare operas, &c.* Vieux mot, qui n'est plus en usage que chez les Artisans, pour dire engager un compagnon au service d'un Maître. *Embaucher* des compagnons, c'est leur donner de l'ouvrage, les faire travailler. Il y en a aussi qui disent *embaucher* un ouvrage, pour dire, le commencer. De-là est dérivé son contraire *débaucher*.

EMBAUCHER, signifie aussi, enrôler par adresse des soldats, les engager, & les fournir aux Officiers.

L'un & l'autre peuvent venir de *hoge*, ou *debauge*, vieux mot François, qui signifioit demeure. Chorier, dans son *Hist. du Dauphiné*, T. I, p. 490 tire ce mot de l'ancien Gaulois, ou Celte; car, selon lui, *embauche* & *embaucher*, qu'il écrit par un *a*, *ambauche* & l'Alleman *ambacht*, œuvre, travail, & *ambachten*, travailler, & les *Ambâcles*, dont parle César, ont la même origine.

Le P. Delbrun traduit *embaucher* par *incruffare, albario opere ornare*, & Pomey explique *embaucher* par enduire de plâtre, ou de mortier, *trulliffare.*

Embaucher de mortier une muraille, *embaucher* de terre grasse.

EMBAUCHER, dans le sens propre, c'est mettre sur les murs un enduit qu'on appelle *bauche*, & c'est de-là que s'est formé ce mot *embaucher*: par métaphore on a dit *embaucher*, pour engager quelqu'un, mais nous disons *bauger* & non pas *baucher*.

EMBAUCHE, ÉE. part.

EMBAUCHEUR. f. m. *Conductor.* Celui qui embauche les compagnons artisans, & qui les fait entrer au service de quelque Maître; ou celui qui enrôle quelqu'un pour soldat par adresse.

EMBAUMEMENT. f. m. Action d'embaumer un corps mort. Les *embaumemens* communs se font avec des poudres aromatiques & du baume du Pérou. Louis Perricher, ancien Garde des Marchands Apothicaires de Paris, a fait un traité des *embaumemens*, selon les Anciens & les Modernes.

EMBAUMER. v. a. Ouvrir un corps mort, en tirer les intestins, & le remplir de drogues odorantes & desiccatives, pour empêcher qu'il ne se corrompe. *Condire aromatibus, perfundere.* En Égypte on se servoit autrefois pour cela du baume. Le corps de Joseph en Égypte fut 40 jours à *embaumer*, Genèse 50, 23, Marie Magdeleine, & Marie mère de Jacques, achetèrent des parfums pour *embaumer* Jesus. Jean, Roi de France, mourut à Londres en 1364 où l'on *embaum*a son corps, qu'on apporta en France, & qu'on enterra à S. Denis. Du Tillet. Voy. au premier Tome du Recueil de Thévenot la manière d'*embaumer* les morts en Égypte. Au Pérou on conservoit aussi les corps des Rois *embaumés*. Garcilasso de la Véga croit que leur principal secret étoit d'enfvelir ces corps dans de la neige pour les y faire sécher, après quoi on y appliquoit un certain bitume dont parle Acosta, qui les conservoit aussi entiers que s'ils eussent été en vie. Nehemias Grew, Auteur du *Museum Regalis Societatis*, croit que les Egyptiens, pour *embaumer* les corps, les cuisoient dans une chaudière avec une certaine espèce de baume liquide. Sa raison est que, dans la Momie du Cabinet de la Société Royale de Londres, le baume a tellement pénétré non-seulement les chairs & les parties molles, mais même les os, qu'ils en sont tout noirs, comme s'ils avoient été brûlés. M. Dionis décrit, dans son *Traité des Opérations de Chirurgie*, la manière d'*embaumer* aujourd'hui les corps.

EMBAUMER, se dit aussi des odeurs qui parfument l'air, & répandent un odeur agréable. *Odore grato perfundere.* Dans le temps que les roses, la vigne, les oranges sont en fleur, l'air en est tout *embaumé*. On dit qu'un vin *embaumé* la bouche; pour dire, qu'il a une odeur exquisite & un fumet délicieux.

On le dit quelquefois, ironiquement & en contre-sens, de ce qui est très-puant.

EMBAUMÉ, ÉE. part.

Ces mots viennent de *baume*, qui vient de *Balsamum*, qui est un mot Grec.

EMBDE, ou **EMBDEN.** Ville du Cercle de Westphalie en Allemagne. *Embda, Emda, Amisia, Amasia.* Elle est dans le Comté d'*Embden*, à l'embouchure de la rivière d'*Ems*, *Amisia*, dans le golfe de Dollert, où elle a un port à huit lieues au levant de la ville de Groningue. *Embde* a un château qui dépendoit, aussi bien que la ville, du Comté d'*Embde*. *Embde* n'étoit d'abord qu'un village: elle devint une petite ville &, se trouvant maltraitée, elle se mit sous la protection de la maison de Gret. Ulric, Seigneur de cette maison, obtint en 1454, de l'Empereur Frédéric III, qu'il érigeât pour lui en Comté les côtes qui sont entre l'*Ems* & le *Weser*. *Embde* a dépendu de ces Comtes jusqu'en 1559 que l'on prétend que le Comte d'*Embde* renonça à ses droits sur la ville & le château. Depuis ce temps-là *Embde* se gouverne en République sous la protection des Hollandois. Long. 24 d. 38", latitude 53 d. 20.

EMBDERLAND. Comté d'Embe, Territoire d'Embe. *Emblanus Comitatus*, p. 815. Il comprend ce qu'il y a de pays maritime de l'Em au Weter, ou ce qu'on appelle l'Oost-frise, ou la frise Orientale.

EMBEGUACA. f. f. Sorte d'herbe du Brésil, qui a quelquefois les racines longues de plus de trente coudées. Comme leur écorce est dure, on en torde des cercles de navire extrêmement fort, qui reverdisent sous l'eau. Cette écorce, étant pilée & mise sur des charbons ardens, jette une fumée qui arrête le flux de sang, principalement aux femmes.

EMBEGUINER. v. a. Mettre un béguin sur la tête. Dans ce sens on le dit peu. Il est plus souvent employé pour dire, envelopper la tête d'un linge ou d'autre chose, en forme de béguin qui ne laisse voir que le visage. *Calantica*, *calyptra lineæ caput involvere*, *induere*. Cette homme a mal aux dents, il est contraint de paroître *embéguiné*.

EMBEGUINER. se dit, au figuré, en parlant d'opinions, de passions ridicules ou folles dont on s'entête. On le dit ordinairement au passif, ou avec le pronom personnel. Il tient un peu du style populaire, & se prend toujours en mauvaise part. *Embéguiner* quelqu'un d'une opinion. *Aliqua opinione animum imbuerere*. *S'embéguiner*. *Aliquam opinionem imbiberere*. On se laisse *embéguiner* aisément de nouvelles opinions. Un vieillard se laisse coëffer, *embéguiner* d'une jeune femme.

EMBEGUINÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe en latin & en françois.

EMBELLE. f. m. C'est la partie du vaisseau qui est comprise entre la herpe du grand mât, jusqu'à la herpe de l'avant, ou depuis le grand mat jusqu'à la dogue d'amure.

EMBELLIR. v. a. Rendre une chose plus agréable & plus belle par les nouvelles formes ou accessoires qu'on y ajoute. *Exornare*, *decorare*. L'ajustement *embellit* beaucoup une femme. Ce curieux a *embelli* son cabinet de plusieurs tableaux. La vie des Héros a enrichi l'Histoire, & l'Histoire a *embelli* les actions des Héros. LA BR. La science, qui gâte tant d'esprits, n'a fait qu'*embellir* le sien. S. EVR. La vanité de l'homme est si grande qu'il ne lui suffit pas de cacher ses vices, il travaille encore à les *embellir*, & à les faire passer pour des vertus. M. ESP.

On dit, *Embellir* un conte, *embellir* une histoire, pour dire, l'orner aux dépens de la vérité. ACAD. FR. La rendre plus agréable & plus intéressante par les détails qu'on y ajoute avec art.

Ce mot vient de *beau*, *bel*, *bellus*.

EMBELLIR, est aussi un verbe neutre, qui signifie, devenir plus beau & plus agréable. *Fieri ornatiorem*, *pulchriorem*; *nitescere*. Elle *embellit* tous les jours.

On dit, proverbialement, de toutes les choses qui augmentent soit en bien, soit en mal, cela ne fait que croître & *embellir*.

EMBELLI, IE. part. *Ornatus*, *exornatus*, *decoratus*, *illustratus*. Le conte est un peu *embelli*. En termes de Blason *embelli* se met quelquefois pour accompagner.

EMBELLISSEMENT. f. m. L'action d'embellir. *Ornatus*, *decoramen*, *exornatio*. Cet homme travaille à l'*embellissement* de sa maison. On le dit aussi de la chose qui fait l'*embellissement*. *Decor*, *decus*, *ornamentum*. Les perspectives, les jets d'eau, sont de grands *embellissements* à une maison de campagne. La figure n'est qu'un ornement, qu'un éclaircissement, & qu'un *embellissement* du discours. PELISSON.

EMBENATER, faire des benates. Voyez BENATIER.

EMBERGUER. v. a. Vieux mot. Couvrir. Borel dit qu'il a été fait du Latin *Apricare*, d'où nous est venu Abri.

EMBERIZE, ou EMBÉRISE. f. f. Nom d'un oiseau. *Emberiza*. Il y a trois espèces d'*emberizes*; l'*emberize* blanche, l'*emberize* de pré, & l'*emberize* jaune.

L'*emberize* blanche, *emberiza alba*, est plus grande que la jaune. Le champ de son pennage est comme celui de l'alouette; mais, pour le reste, elle ne lui ressemble point son ventre est blanchâtre, & c'est pour ce sujet qu'elle est appelée blanche; on lui voit quelque chose d'élevé en partie supérieure du bec, qui est court & large; ses doigts sont noirs; ses jambes sont d'une couleur mêlée de noir & de rouge.

Les autres espèces ne diffèrent guère de celle-ci, que par la couleur des plumes. Proche du lac de Verbanne, on nomme cet oiseau *Cypa*. Les oiseaux qui sont appelés *Feragora* en Italie aux environs de la ville de Boulogne, sont semblables à ceux-ci.

EMBERLOQUER. v. a. Coëffer, couvrir, sur tout la tête, l'envelopper de quelque chose. *Operere*, *involvere*. Il ne se dit guère qu'avec le pronom personnel; & c'est la même chose qu'*Embellir* qui suit. Ces termes sont populaires. Il s'*emberloqua* dans son manteau: ou de son manteau.

EMBERLOQUÉ, ÉE. part. *Operatus*, *involutus*.

Il s'en vont donc nos deux vieillards masqués,
Sans nuls valets, & bien emberloqués,
A l'Opéra, &c. N. CH. DE VERS.

EMBERLUQUER. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel. v. recip. Se coiffer d'une opinion; s'en préoccuper tellement, qu'on n'en puisse sagement juger, comme si on avoit la bette.

EMBESAS. f. m. On écrit *Ambesas*.

EMBESOGNER. v. a. Vieux mot, qui signifioit autrefois, Occuper à quelque besogne. Il n'est plus en usage qu'au participe. Un homme *embesogé*, pour dire, occupé, affairé. *Occupatus*, *districus*. Il se dit tout au plus par plaisanterie.

EMBIÈRE FACIE. f. m. Terme d'Horlogerie. On s'en sert pour déterminer la grandeur de la platine de dessus une montre, afin qu'elle ne touche pas à la boîte, quand on ouvre ou qu'on ferme le mouvement.

EMBLAVER. v. a. Semer une terre en blé. *Sementem terra committere*, *agram conferere*. On oblige les Fermiers à *emblaver* les terres dans les saisons convenables. J'ai *emblavé* tant d'arpens de terre cette année. Cette terre est *en lavée*. LIGER. *Emblaver* est la même chose qu'ensemencer. ID.

Emblaver est composé de la préposition *en*, l'*n* se change en *m* devant le *b*. Voyez les *Essais de Grammaire* de M. l'Abbé Dangeau. *En*, dans la composition, signifie être dedans, & mettre dedans, si la signification est active. L'autre partie est *Uladum*, blé: le *d* s'est changé en *v*; *emblaver* pour *emblader*, mettre du blé dans une terre.

ENBLAVÉ, ÉE. part. Terre semée en blé. *Terra constita*. Un Fermier est obligé de laisser à la fin de son bail, les terres *enblavées*, quand on les lui a données en tel état. On disoit autrefois *blée*. Plusieurs Coutumes portent, qu'il est permis à un bourgeois de *blée*, ou *desblée* ses terres les fois qu'il veut. Nicot distingue une terre semée, ou ensemencée, d'une terre *enblavée*. Il appelle terre semée, celle dans laquelle le blé est semé, sans être levé, & terre *enblavée*, celle dans laquelle le blé est déjà levé. Dans l'usage on confond ces deux termes.

Ce mot vient du Latin *Ubladare*.

ENBLAVES. f. f. pl. La même chose que terres ensemencées en blé. *Emblavure* signifie encore la même chose.

EMBLE. f. m. *Gralus equitolum incenditis*. Mettre un cheval à l'*emble*, ou *amble*, *ad gralam toluantur cogere*. Cheval qui va l'*emble*, *toluarius equus* Voy. AMBLE. C'est ainsi qu'il faut écrire.

EMBLEE. f. f. Ce mot ne se dit qu'adverbialement, avec la préposition *de*. Il signifie, D'abord, en fort peu de temps, presque d'aisant, dès le premier effort. Ce Capitaine étoit heureux à prendre les villes d'*emlée*. *Primo impetu*, *una impressione*. La ville

étoit trop bien munie , pour l'emporter d'emblée. VAUG. Le mot d'emblée vient , originairement , du verbe embler , & signifie proprement A la dérobee , en cachette , par surprise , clam , jurtim , clandestinum.

EMBLÉE, se dit figurément ; emporter une affaire d'emblée , promptement , de premier effort. Il déplore le temps qu'on fait perdre aux enfans , à se remplir la tête d'une multitude de règles grammaticales , au lieu de les appliquer presque d'emblée , à l'explication des Auteurs Latins. JOURNAL DES SAVANS.

EMBLEER , ou EMBLAYER. v. a. Il signifioit autrefois , au propre , la même chose que *emblayer* ; mais on ne le dit plus.

EMBLEMATIQUE. adj. de t. g. Qui tient de l'emblème. *Emblematicus*. Tableau , figure *emblematique*.

EMBLÈME. f. m. L'emblème est un tableau énigmatique , qui , sous une ou plusieurs figures , renferme une allégorie , tantôt morale , tantôt galante , tantôt historique , tantôt dévote , tantôt satyrique , dont le sens est ordinairement déterminé par des paroles. *Emblema*. DICTIONNAIRE DE PEINTURE & D'ARCHITECTURE. Les *Emblèmes* d'Alciat ont été en grande réputation.

Ce mot est purement Grec , *ἔμβλημα* , formé du verbe *ἐμβάλλειν* , jeter dedans , inserer. Suétone rapporte que Tibere le fit rayer d'un decret du sénat , parce qu'il étoit mendié d'une autre langue. Les Grecs donnent le nom de *ἔμβληματα* , aux ouvrages de marqueterie , & à tous les ornemens des vases , des meubles , des habits. Les Latins se sont servis d'*emblemata* dans le même sens. Quand Cicéron reproche à Verrès les larcins des statues , & pièces bien travaillées qu'il avoit volées aux Siciliens , il appelle *emblemata* , les ornemens qui y étoient attachés , & qu'on en pouvoit séparer. Les Latins ont souvent comparé les figures , les ornemens d'un discours à ces *emblemata*. Un ancien Poète Latin , pour louer un Orateur , dit que tous ses mots étoient arrangés comme des pièces de marqueterie :

*Quam lepide λέξαι compositæ , ut tessellæ omnes ,
Arte pavimenti , atque emblemata vermiculata.*

Nous ne nous servons point du mot d'emblème en ce sens ; mais les Jurisconsultes se sont toujours servis du mot Latin *emblemata* , pour exprimer ces sortes d'ornemens ; parce que le Grec *ἔμβλημα* signifie tout ce qui est inséré , appliqué , ajouté à une autre chose , pour lui servir d'ornement. Nous ne nous servons ordinairement en François du mot d'emblème , que pour signifier une peinture , un bas relief , ou autre représentation destinée à quelque instruction morale , politique , ou académique. Le R. P. Menestrier , en 1684 , fit imprimer à Paris un traité des *Emblèmes* , où l'on trouvera tout ce qui regarde l'emblème , sa définition , sa matière , sa forme , ses espèces & ses divers usages.

Ce qui distingue l'emblème de la devise , c'est que les paroles de l'emblème seules , ont non-seulement un sens plein & achevé , mais encore toute la signification qu'elles ont avec la figure. Comme , *agere & pati fortia Romanum est* , sous la figure de Scévole qui met sa main dans le feu. Le mot explique tout. Il y a encore cette différence entre l'emblème & la devise , c'est que la devise est un symbole déterminé à une personne , pour exprimer quelque chose qui la touche en particulier : au lieu que l'emblème est un symbole fait pour instruire , & qui regarde en général tout le monde. BOUILLON. VOYEZ DEVISE.

EMBLÈME , en termes de Philosophie Hermétique , signifie , figure , représentation.

EMBLER. v. a. *Rapere , auferre*. Voler , emporter avec violence , ou par surprise. *Furari , diripere*. C'est un vieux mot & hors d'usage , sinon en ce commandement de Dieu , L'avoir d'autrui tu n'emblas , &c.

Ce mot vient du Grec *ἐμβάλλειν* , signifiant , *Mettre la main sur quelque chose*. NICOT. Ménage tient qu'il vient de *involare* , qui a été fait , selon Ser-

vius , de *vola* , qui signifie la *paume de la main*.

Il y a un ancien proverbe maritime qui dit , Il n'est larron qui larron *emble* , quand on dépouille un Corsaire.

EMBLÉ. VOYEZ AMBLÉ.

EMBLER. v. n. Terme de chasse. Ce mot se dit des cerfs , quand , à leurs allures , les pieds de derrière surpassent ceux de devant de quatre doigts. Ce qui se dit des cerfs , se dit aussi des chevaux , & de toutes les bêtes à quatre pieds qui vont l'*amble*. VOYEZ AMBLÉ.

EMBLIC. C'est le nom qu'on donne à la quatrième espèce de Mytabolans. Les mytabolans *emblis* sont relevés de six côtes , grosses comme des noix de galle , & fort rudes. Ils sont presque ronds , & d'une couleur brune & obscure.

EMBLIER. Terme de Marine. C'est occuper beaucoup de place : cela vient apparemment de *amplus* , grand , vaste. On disoit autrefois *amplier*.

EMBLURE. f. f. Terme d'Agriculture. Champ emblavé. Terre ensemencée de quelque grain que ce soit , de froment , de seigle , d'orge , d'avoine , &c. *Arum*. Voilà de belles *emblures*. LIGER.

Ce mot vient d'*emblayer*.

EMBOBELINER. v. a. Tromper , enjôler , engager par de belles paroles , à faire quelque chose d'injuste. *Phateratis verbis aliquem decere*. COTGRAVE. Voilà comme nous prenons les passages de la Sainte Ecriture , laquelle est faite pour nous , & non nous pour elle , afin d'*embobeliner* les pauvres gens , dit un Jésuite au Roi d'Espagne , pag. 244. du 1. to. de la Sat. *Menip. in-8°*. Ce mot n'est point usité.

EMBODINURE. f. f. Terme de Marine. C'est ainsi que l'on appelle plusieurs menus bouts de corde qui environnent l'arganeau de l'ancre. Elle sert à empêcher que le cable ne s'use contre le fer. On l'appelle aussi *Boudinure* , ou *emboudinure*.

EMBOÛTÉ. Pas de bourrée *emboûté*. VOYEZ BOURRÉE.

EMBOÛTEMENT , ou EMBOITEMENT. f. m. L'action d'emboûter. L'*emboûtement* des os. *Ossium commissura*.

Ce terme exprime la situation de deux corps contigus , dont l'un embrasse l'autre , comme une boîte contient ce qui y est renfermé.

EMBOÛTER , ou EMBOÛTER. v. a. Enchasser , faire entrer une chose dans une autre , dans laquelle on a fait une cavité propre à la recevoir. *Committere , inserere*. Il faut que les mortaises d'une charpente soient fort justes , afin que les pièces s'*emboûtent* bien l'une dans l'autre. On le dit non-seulement des pièces de menuiserie , mais encore des ouvrages de métal. *Emboûter* des tuyaux , c'est mettre le bout d'un tuyau dans un autre tuyau. AC. FR.

On le dit aussi , en Anatomie , des os , quand l'éminence des uns est engagée dans les cavités des autres. L'os de la cuisse s'*emboûte* dans l'os ischion.

EMBOÛTER , dans le commerce , c'est mettre des marchandises dans une boîte pour les conserver , ou les garantir de la pluie.

On dit , en termes de Jardinage , *Emboûter* des cloches de melon l'une dans l'autre.

On dit , aux Monnoies , *emboûter* des pièces d'or ou d'argent , pour dire , les mettre dans une boîte fermante à trois clefs , dont l'ancien Garde , l'Essayer & le Maître doivent avoir chacun une. Par l'Ordonnance de 1554 , sur peine de faux aux uns & aux autres , là où ils auroient été de connivence & de mauvaise foi , ces pièces doivent être ainsi *emboûtées* , pour servir dans la suite au jugement que la Cour des Monnoies doit faire des espèces qui ont été fabriquées & délivrées au Maître. BOISARD.

EMBOÛTÉ , ÉE. part. *Insertus , commissus*.

EMBOÛTURE , ou EMBOÛTURE. f. f. La cavité d'une chose dans laquelle s'emboûte l'éminence de l'autre. *Cavitas*. Il se dit par les Chirurgiens & par les Charrons.

Ces mots viennent de *boûte* , ou *boîte*.

EMBOÛTURE , en Menuiserie ; c'est dans l'assemblage

d'une porte collée & emboîtée, une espèce de traverse d'environ cinq pouces, qu'on met à chaque bout pour tenir en mortoise les ais à tenons collés & chevillés.

EMBOËTURE. Terme de Danse. C'est la troisième des cinq positions du corps, nécessaires à la danse. Cette position est pour les pas emboîtés & autres pas. On la nomme *emboëtture*, parce que cette position n'est parfaite que lorsque les jambes sont bien étendues l'une près de l'autre; ce qui fait que les deux jambes & les pieds étant bien ferrés, l'on ne peut voir de jout entre-deux: ainsi elles se joignent comme une boîte. **RAMEAU.** L'*emboëtture* est une position des plus nécessaires pour bien danser: elle apprend à se tenir ferme, à tendre les genoux, & assujettir à cette régularité, qui fait toute la beauté de cet art.

EMBOËTURE, ou BOËTE. Terme d'Artillerie. C'est cette boîte de fonte qui s'encastre dans un moyen, & par où passe la fusée de l'écieu. Il y en a quatre à un affût, deux du gros bout, & deux du menu. Ordinairement les *emboëttures* pour les affûts de campagne sont de fonte, & ceux de place sont de fer.

EMBOËTURE. Terme de marine. Voy. ENOCURE.

EMBOÏRE, S'EMBOÏRE. v. récip. Terme de Peinture, qui se dit des couleurs à huile qui s'étendent sur la toile, ou sur une autre matière sur laquelle on peint, ce qui les rend mates; en sorte que le tableau perd son luisant, & que les figures ne se discernent pas. *imbicere, saturare.* Il faut laisser sécher un tableau après la première ébauche, parce que la peinture demeure *embue* jusqu'à ce que l'ouvrage soit sec. Quand il y a beaucoup d'huile dans les couleurs, elles sont plus sujettes à *s'emboïre*.

EMBOÏRE, se dit aussi en parlant d'un moule de plâtre qu'on frotte d'huile, ou de cire fondue, avant que de s'en servir pour y former des figures.

EMBOÏSER. v. a. Ce mot est du plus petit peuple. Il signifie engager quelqu'un par des promesses, par des cajoleries à faire quelque chose. *Inescere, decipere, lactare.* Il s'eta assez sot pour se laisser *emboïser*.

EMBOÏSEUR, EUSE. s. m. & f. Celui ou celle qui emboïse. *Inescator.* C'est un *emboïseur*: c'est une *emboïseuse*.

EMBOLI. Ville de Macédoine, appelée autrement Chisopolis, ou Chrisopolis, & en Latin *Amphipolis, Chrisopolis, Neapolis.* C'est une petite ville Archiépiscope, sur la rivière de Stromona, à deux lieues de son embouchure dans le golfe de Contessa. **MATY.** Long. 41. d. 38'. lat. 40. d. 55'.

EMBOLISME. s. m. Intercalation. *Embolismus.* Comme les Grecs se servoient de l'année Lunaire, qui est de 354 jours, afin de l'approcher de l'année solaire qui est de 365, sans compter quelques heures de part & d'autre, ils ajoutoient, tous les deux ou tous les trois ans, un 13^e mois lunaire, qui s'appeloit *embolimus*, parce qu'il étoit inséré & intercalé. *Embolisme* vient du Grec *εμβολισμός*, formé de *εμβάλλειν*, insérer.

EMBOLISMIQUE. adj. de t. g. Intercalaire. *Embolimus, intercalaris.* Il se dit, particulièrement, des mois que les Computistes insèrent pour former le cycle lunaire de 19 ans; car, les 19 années solaires étant composées de 6939 jours & 18 heures, & les 19 années lunaires, ne faisant ensemble que 6726, il a fallu, pour égaler le nombre des années lunaires aux 19 solaires, qui font le cycle lunaire de 19 années, intercaler & insérer sept mois lunaires de 209 jours, lesquels, avec les 4 bissextes, font 213, le tout ensemble fait 6939 jours: par le moyen de ces sept mois *emboïsmiques*, ou ajoutés, les 6939 jours & 18 heures des 19 années solaires sont entièrement employés dans le Calendrier. Il y a 228 lunes communes, & sept *emboïsmiques*, que l'on distribue dans les 19 années: par exemple, la troisième année & la sixième sont *emboïsmiques*: la neuvième, la onzième, la quatorzième, la dix-septième & la dix-neuvième, sont aussi *emboïsmiques*;

& par conséquent de 384 jours. C'est ainsi à peu près que les Grecs ont réglé leurs années, quand ils se sont servis de l'Ennéadecaétéride, ou cycle de 19 ans; mais ils ont beaucoup varié dans leur hypothèse. Les Juifs paroissent s'y être attachés plus régulièrement. Les mois *emboïsmiques* sont, comme les autres mois lunaires, quelquefois pleins, c'est-à-dire, de trente jours, quelquefois caves, c'est-à-dire, de vingt-neuf jours seulement. Les Epactes *emboïsmiques*, dans le Calendrier, sont celles qui sont depuis XIX jusqu'à XXIX, & on les appelle *emboïsmiques*, parce qu'en ajoutant l'Epacte qui est XI, elles excèdent le nombre XXX, ou bien parce que les années qui ont ces Epactes sont *emboïsmiques*, ayant treize lunes, dont la treizième est *emboïsmique*, parce qu'à l'année lunaire de trois cents cinquante-quatre jours l'on ajoute un treizième mois de trente-six jours dans ces années-là, qui, par ce moyen sont de trois cents quatre-vingt-quatre jours, ou de 383, si le mois *emboïsmique* n'est que de 29 jours.

EMBOÏPOINT. s. m. Ce mot s'est formé de trois dictions françoises, de la préposition *en*, dont l'*n* se change en *m* devant *b*, de l'adjectif *bon*, & du substantif *point*. De sorte qu'*emboïpoint* signifie l'état d'un homme qui est *en boïpoint*, c'est-à-dire, en bon état, en bonne santé. *Bona corporis habitudo.* Ainsi, dans le langage de la Médecine, ce mot désigne une disposition naturelle bien proportionnée de toutes les parties du corps, pleines de bon sens, des membres charnus, ni trop ni trop peu chargés de graisse. Le défaut d'*emboïpoint* fait la migreur; son excès, la constitution d'un homme gras & replet; mais, dans le langage ordinaire où l'on s'éloigne souvent de la signification naturelle des mots, on entend, communément, par *emboïpoint* la constitution d'un homme gras & replet, état peu favorable à la santé, s'il va jusqu'à l'excès. *Obesitas.* Le trop d'*emboïpoint* de cette femme lui gâta la taille.

EMBOÏPOINT, se dit aussi des bêtes, d'un bœuf, d'un cheval, lorsqu'ils ont le poil luisant, qu'ils sont bien charnus, & qu'ils paroissent être vigoureux.

Ce mot s'emploie avec grâce au figuré. Après bien des remèdes violens, Law crut avoir rendu à la France son *emboïpoint*: il ne la rendit que bouffie. **MONTESQ.** Il ne faut pas prendre pour *emboïpoint*, pour vigueur, ce qui n'est, dans le discours, que bouffissure & intempérie. **L'ABBÉ D'OLIVET.** Quoique le style simple ne doive pas prendre beaucoup de nourriture, ni avoir une extrême force, il faut néanmoins qu'il ait un certain suc, & une forte d'*emboïpoint*, qui en fasse connoître la parfaite constitution. **COLIN.**

EMBORDURER. v. a. Mettre une bordure à un tableau. *Tabellam limbo includere, cingere.* Un tableau qui est bien *emborduré* paroît beaucoup plus. Les curieux ont grand soin de bien *embordurer* leurs tableaux.

EMBORDURÉ, ée. patt.

EMBOSSER. v. a. Terme de Marine, qui est le même qu'*Amarrer*. Un navire *emboissé*, est un navire à lancer sur les amarres.

EMBOSSURE. s. f. Terme de Marine. Nœud que l'on fait sur une manœuvre, & auquel on ajoute un amarrage.

EMBOSSURE, se dit, en général, des dispositions que l'on fait des manœuvres pour fixer quelque chose que ce soit, quand l'occasion s'en présente. On dit qu'un vaisseau fait ses *emboïssures*, quand il prépare toutes les manœuvres nécessaires pour présenter le côté à un objet qu'il se dispose à canonner contre le vent & la matée contraires, ou quand il veut appareiller avec sûreté de batterie. Un vaisseau mouille en faisant *emboïssure*, lorsqu'il veut s'effacer pour attaquer, ou se défendre.

EMBOUCHEMENT. s. m. L'action d'emboucher. *Inflatus.* **DANET. POMEY.**

EMBOUCHER. v. a. Appliquer à la bouche un instrument à vent, afin d'en tirer des sons. *Emboucher* la trompette, un cor, &c. *Buccinam inflare.* Il y a de l'art à bien *emboucher* un cor pour ménager son haleine. M. Dionis dit *emboucher* le mameion, pour prendre de la bouche, en parlant des enfans qui tettent.

Ce mot vient d'*imbuccare.*

EMBOUCHER, en style figuré & Poétique, faire des vers. *Emboucher* la trompette d'Homère.

EMBOUCHER, se dit, figurément, & signifie instruire quelqu'un de tout ce qu'il doit dire, ou ne pas dire. *Præcomponere, promovere.* Ce témoin avoit été bien *embouché* par la partie, elle lui avoit fait le bec. Il est du style familier.

On dit, en termes de Navigation, que des trains ou bateaux montans sont *embouchés* (*ingressi, intramissi*) dans les arches d'un pont, ou d'un percuis, lorsqu'ils sont engagés, & qu'ils commencent à y passer.

EMBOUCHER. Terme d'Artillerie. *Emboucher* l'artillerie des ennemis, tirer dessus, tirer à la bouche du canon & la ruiner, la mettre hors d'état de nuire. *Formenta hostilia tuere, in os tormenti dissipulere.* Les coups tirés du niveau de l'ame du canon, ou horizontalement, sont les plus courts, & se font d'ordinaire dans les batailles rangées à *emboucher* l'artillerie des ennemis, & à favoriser les tranchées & boyaux d'un siège. DE LA FONT.

EMBOUCHER, avec le pronom personnel, se dit des fleuves & des rivières qui se déchargent dans la mer. *Influere, subire.* La Marne s'*embouche* dans la Seine, la Seine s'*embouche* dans la mer. On dit mieux se jeter, se décharger.

Cette expression a été transportée à l'Anatomie, en parlant des vaisseaux. On voit, autour du cœur de la tortue, une espèce de réservoir d'une figure oblongue & assez semblable à celle d'un outre enté. L'axillaire droite & la veine-cave inférieure s'*embouchent* au côté droit de ce réservoir, l'une au haut, & l'autre au bas. DU VERNEY. *Ac. des Sc.* 1699. *Mém.* p. 229.

Les oreillettes du cœur des tortues se retrécissent vers la base du cœur, & forment chacune un canal fort court, qui s'*embouche* dans ses cavités. DU VERNEY. *Acad. des Sc.* 1699. *Mém.* p. 229. L'axillaire droite & la veine-cave inférieure s'*embouchent* au côté droit de ce réservoir (du cœur de la tortue) *Id. ibid.* pag. 219.

EMBOUCHER, en termes de Manège, signifie mettre un mors à un cheval, propre pour le bien manier. *Equiluptam indere.* Un cheval qui est bien *embouché* est plus prompt à obéir.

EMBOUCHÉ, ée. part. & adj. Il a les significations de son verbe en Latin & en François. Qui a la bouche remplie. Marot s'est servi de ce mot en ce sens.

On dit qu'un homme est mal *embouché*, qu'une femme est mal *embouchée*, pour dire qu'ils parlent impertinemment, qu'ils profèrent des injures, ou des paroles indécentes. Il est du style familier.

EMBOUCHÉ, en termes de Blason, se dit du bout du cornet, trompe, trompette & buchet, qu'on met dans la bouche pour en sonner. *Imbuccatus.* C'est ce que les Ouvriers appellent *bocal*. On le dit, lorsque le bout de ces instrumens est d'un émail différent de leur corps.

EMBOUCHOIR. f. m. Terme de Formier. Instrument qui sert à élargir des bottes. Il est fait d'un morceau de bois en forme de botte, fendu en deux. On chasse un coin dans la fente qui fait étendre le cuir. Ce coin s'appelle clef de l'*embouchoir*.

EMBOUCHOIR. C'est aussi le bout d'une trompette ou d'un cor, qui se sépare & s'applique lorsqu'on veut sonner. Il est ordinairement de cuivre ou d'argent. Les Ouvriers l'appellent *bocal*; mais la plupart des Piqueurs & Trompettes le nomment *embouchoir*.

EMBOUCHURE. f. f. L'endroit où une rivière se décharge dans la mer, ou dans une autre rivière. C'est proprement son entrée dans la mer, ou dans une

rivière. *Ostium.* L'*embouchure* du Danube se fait par cinq larges canaux dans le Pont-Euxin. ABL. La rivière de Saint Laurent, en Canada, a 30 lieues à son *embouchure*. Celle de la Plata, en Amérique, a plus de trente lieues d'*embouchure*. Celle d'Orénoque, au Pérou, a 54 lieues d'*embouchure*. Quelques-uns lui en donnent 70 en comptant des pointes ou des caps entre lesquels elle s'*embouche*, où elle fait un golfe de plus de cent lieues, qui s'appelle la *mer douce*, ou la *mer morte*, après une course de 1500. La marée remonte dans son *embouchure* plus de cent lieues. On l'appelle, autrement, la *rivière des Amazones*.

EMBOUCHURE, se dit aussi des ports. Il mit ses navires à l'*embouchure* du port. ABL.

EMBOUCHURE. C'est aussi la partie de l'instrument à vent qu'on embouche pour en jouer. *Os, oris.* L'*embouchure* d'une trompette, l'*embouchure* d'un cor, d'une flûte, d'un flageolet, &c. Une ondulation d'air qui occupe toute la longueur comprise depuis l'*embouchure* par où l'air entre jusqu'à la première ouverture par où l'air peut sortir. SAUVEUR.

EMBOUCHURE, se dit encore de la manière d'emboucher certains instrumens. Une des grandes difficultés de la flûte traversière, c'est l'*embouchure*.

EMBOUCHURE, est aussi un terme de Fondeur. C'est l'ouverture du canon par où l'on met la poudre & le boulet. Quelques-uns appellent cette *embouchure* *bouche* de canon. On ne le condamne pas; mais ce n'est pas le mot de l'art, selon Richalet. S. Remy, au contraire, soutient qu'il faut dire la *bouche* du canon, & l'*embouchure* d'une rivière. L'usage le veut ainsi.

EMBOUCHURE, se dit encore par les Chauderonniers & Potiers, & signifie entrée. *Ostium, os.* *Embouchure* de marmite, *embouchure* de fourneau.

On dit l'*embouchure* d'un verre. DANET.

EMBOUCHURE, signifie aussi la partie du mors qui est reçue dans la bouche du cheval. *Os.* C'est un fer forgé en diverses façons pour tenir sa bouche sujette. Les Ecuyers ont diverses sortes d'*embouchures*, à canon simple, à canon montant, à escache, à olives, à melon, à bergers, à pas d'âne, &c. avec liberté, ou sans liberté de langue. Toutes les *embouchures* doivent être proportionnées à la qualité de la bouche d'un cheval.

EMBOUCLER. v. a. Attacher avec une boucle. *Alligare annulo.* POMÉY. On dit plus ordinairement *boucler*.

EMBOUCLÉ, ée. part. & adj. *Fibulatus, fibulis adstrictus, ornatus.* Terme de Blason, qui se dit des pièces garnies d'une boucle, comme le collier des lévriers, &c.

EMBOUER. v. a. *Luto oblinere.* Ce mot se trouve dans Poméy, & ailleurs, pour enduire de boue. *Embouer* une muraille. *Embouer* quelqu'un pour le salir avec de la boue, l'enfoncer dans la boue. Il ne se dit que par le peuple.

EMBOUFFETÉ. Terme de Marine. Franc-bord *embouffeté*, c'est-à-dire, dont les planches ou bordages entrent les unes dans les autres.

EMBOUQUER. Terme de mer, usité dans les Isles de l'Amérique, pour signifier entrer dans un détroit, dans un canal. C'est le contraire de débouquer. *Voy.* ce mot.

EMBOURBER. v. a. Embarrasser dans un boubier, *Cano immergere.* Ce Cocher nous a *embourbés*. On le dit communément avec le pronom personnel, pour s'engager dans un boubier, ou y engager sa voiture. *S'embourber* dans un mauvais chemin. Ce cocher s'est *embourbé*, a *embourbé* sa voiture.

EMBOURBER, se dit, en Médecine, pour se remplir, se charger d'humeurs épaisses, ou corrompues, qui empêchent les fonctions libres des parties, ou des organes, & les embarrassent. *Obruer, replere.* Le cerveau s'*embourbe* inégalement dans toutes les épilepsies, parce que ce viscère a toujours quelque embarras constant qui y donne occasion.

EMBOURBER,

EMBOURBER, se dit aussi au figuré. *Embourber* quelqu'un dans une méchante affaire, l'y engager si avant, qu'il ne puisse plus s'en retirer que difficilement. *Implicare*. On le dit de même avec le pronom personnel. Ce Traitant s'est *embourbe* dans une ferme onéreuse, il aura de la peine à se retirer de ce bourbier. *S'embourber* dans le vice. BOIL.

EMBOURBE, ÉE. part. & adj. *Ceno immerfus*.

On dit, proverbialement, qu'un homme jure comme un Chatnetier *embourbé*, pour dire qu'il jure fortement.

EMBOURRER, & mieux rembourrer. Garnir de bourre une selle de cheval, des chaises, ou autres meubles. *Infarcire tomento*. Ces sièges me coûtent tant au Menuisier pour le bois, & j'ai donné tant au Tapissier pour les couvrir & les *embourrer*. Cette selle est mal *embourrée*, elle blessera le cheval.

EMBOURRER. Terme de Potier de terre. C'est parer & cacher les défauts de quelqu'ouvrage de poterie avec une composition de chaux & de terre, pétries ensemble avec de l'eau. Cet embourtement est défendu par les Statuts.

EMBOURRÉ, ÉE. part. *Tomento fartus*.

EMBOURRURE. f. f. Terme de Tapissier. C'est une couverture de toile, qu'on met sur la bourre d'une chaise. *Tomentum, involucrum, tegumentum, tomenti fartum, pulvinata tomento facta*. *Embourrure* de chaise. Toile d'*embourrure*.

EMBOURSEMENT. f. m. L'action d'embourser. *In crumenam injectio*. POMEY. Il n'est pas usité.

EMBOURSER. Mettre de l'argent en bourse, le faire tourner à son profit. *Nummos dimittere in crumenam, in loculos*. *Embourser* l'argent du jeu. Il *embourse* tous les ans les trois quarts de son revenu, il ne le dépense pas.

EMBOURSE, ÉE. part.

EMBOSSURE. f. m. Voy. **EMBOSSURE**.

EMBOUTE, ÉE. adj. Terme de Blason, qui se dit des pièces qui ont en leur extrémité un cercle, ou virole d'argent. On les appelle aussi *mornées*. On le dit aussi des manches de marteau dont les bouts sont garnis d'émail différent.

EMBOUTIR. v. a. Terme d'Orfèvre. C'est tourner, ou tailler, ou relever quelqu'ouvrage, quelque pièce d'Orfèvrerie en rond, ou le faire paroître en bossé, en frappant de l'autre côté avec le marteau ou la bouterolle.

Ce terme est aussi usité parmi les Ferblantiers, pour dire faire prendre à un morceau de fer-blanc la forme d'une demi-boule, comme un couvercle de cafetière & marteau à emboutir en boudin. Troisième marteau à emboutir en pointe de diamant. ENCYC.

EMBOUTI, ÉE. part. & adj. Des plaques *embouties*, un peu creusées d'un côté, relevées de l'autre. Il faut que les plaques du métal sur lequel on applique les émaux, soient *embouties*. Tête *emboutie*. C'est la plus grosse sorte de broquette qui se débite & se fait par les Cloutiers; ainsi nommée de ce que la tête en est relevée & arrondie.

EMBRANCHEMENS. f. m. Espèce de petits entrails dans la charpente des couverts. POMEY. Voyez **EMBRANCHER**. *Embranchement* est ce qui lie l'empanon avec le coyer. Voy. la nouvelle édition de l'*Art de Charpente* de Mathurin Jouffe.

EMBRAQUER. v. a. Terme de Marine. Mettre, ou tirer à force de bras une corde dans le vaisseau. *Contendere, distendere summâ vi*.

EMBRASEMENT. f. m. Grand incendie. *Incendium*. Néron fit accuser les Chrétiens de l'*embrasement* de Rome qu'il avoit fait faire lui-même. Il faut remarquer que ce mot *embrasement* ne se dit que d'un bras de plusieurs choses allumées, quoique le mot *embrasé* se dise d'un corps en particulier, petit ou grand.

EMBRASEMENT, se dit aussi, figurément, des troubles, des séditions, des guerres, & des passions. *Ardor, assus*. Il faut appaiser les troubles le plutôt qu'on peut, car une petite étincelle peut causer un grand

Tome III.

embrasement, Il arrêta cet *embrasement* naissant. FEÛCH. L'amour divin cause dans nos cœurs un saint *embrasement*.

On l'a dit de la chaleur de la fièvre dans une Ode sur le quinquina.

Quelles âpres douleurs ! quel mélange de peine !

Quand le corps, tout brisé de longs frissonnemens,
Sent après ce grand froid d'affreux embrasemens,
Et des serpens de feu qui déchirent ses veines.

Les Ouvriers appellent aussi *embrasemens*, les embrasures, ou les ouvertures des portes & des fenêtres. Voy. **EMBRASEMENT**.

EMBRASER. v. a. Mettre en feu. *Incendere, comburere*. Une bombe, tombée sur les magasins de l'arsenal, a *embrasé* toute la ville. Il s'emploie aussi avec le pronom personnel. Cette matière s'*embrase* facilement. *Ignescere, ignem concipere*.

Ce mot vient du Grec *βράζω serveo*.

EMBRASER, se dit, figurément, en Morale, des passions, & signifie brûler, enflammer. *Succendere*. L'amour divin *embrasé* les cœurs. Vos beaux yeux m'*embrasent*. VOIT. Les Romains étoient *embrasés* du delir immodéré des louanges. M. ESP. Tout l'Etat étoit *embrasé* du feu de la sédition.

EMBRASÉ, ÉE. part. & adj. On dit qu'un corps est *embrasé*, lorsqu'il est pénétré de feu dans toute sa substance, sans que ce feu s'élançe au-delà de sa surface. Enflammé, consumé, réduit en cendres, ne sont point synonymes avec *embrasé*. Voyez ces mots.

EMBRASER, ou **ÉBRASER**, selon Vignole. Terme d'Architecture. C'est élargir en dedans la baie d'une porte, ou d'une croisée, depuis la feuillure jusqu'au parpin du mur, en sorte que les angles de dedans soient obtus. *Dilatare*. Les piédroits des fenêtres doivent être fort *embrasés*; c'est-à-dire, élargis en dedans, & reseuillés de deux à trois pouces ou environ.

EMBRASSADE. f. f. Action vive des bras qu'on jette au cou de quelqu'un, pour lui témoigner de l'amour, de l'affection. *Complexus*. Le mot *embrasement* signifie simplement l'action d'embrasser sans désigner l'empressement extérieur. C'est en cela que ces mots ne sont pas synonymes. Les Marquis fainéans paient le monde en *embrassades* ridicules. S. EVR. Je ne hais rien tant que ces affables donneurs d'*embrassades* frivoles. MOL. Ce Voyageur reçut à son retour mille *embrassades* de ses amis.

On disoit autrefois **EMBRASSEE**. f. f.

Car quand je fus de mon repos lassée,

Et te cuidant donner une embrassée. MAR.

EMBRASSEMENT. f. m. Action d'embrasser. *Amplexus*. Voy. **EMBRASSADE**. Leur entrevue commença par de grands *embrasemens*. Il est vrai que nous reçûmes vos *embrasemens* avec assez de fermeté, & nous vous parûmes sans doute un peu Philosophes. LA CHAP. C'est avoir bien mauvaise opinion des hommes que de croire leur imposer par des caresses étudiées, & par de longs & stériles *embrasemens*. LA BR. Molière a dit dans les Fâcheux.

Dans les convulsions de leurs embrassemens.

EMBRASSEMENT. se dit aussi des caresses amoureuses, & de la conjonction charnelle. Dans les régions chaudes, où la passion d'amour porte de si bonne heure les hommes aux *embrassemens*. DIONIS. Il ne se dit en ce sens qu'au pluriel.

EMBRASSER. v. a. Environner, serrer de ses bras. *Amplecti, circumplecti, cingere, circumdare*. Il y a des arbres si gros, que douze personnes ne les fautoient *embrasser*.

On dit, dans le même sens, embrasser quelqu'un, le serrer entre ses bras en démonstration d'a-

N n n n

mitié. Ces amis étoient brouillés depuis long-tems : on les a raccomodés , & ils se font *embrassés*.

*Lorsqu'un homme vous vient embrasser avec joie ,
Il faut bien le payer de la même monnoie.*

MOLIERE.

Ce mot vient de *imbrachiare* , qu'on a fait de *brachium*. MEN.

On dit figurément , en ce sens , que l'Océan *embrasse* toute la terre , que le ciel *embrasse* tout le monde , pour dire , qu'il l'entoure , qu'il l'environne de tous côtés.

On dit qu'un homme *embrasse* bien un cheval ; pour dire , qu'il le serre bien avec les cuisses , pour être plus ferme quand ses cuisses sont exactement tournées , en sorte que le tronc porte véritablement sur l'enfourchure.

☞ Dans les choses morales on fait un usage fréquent de ce mot au figuré.

☞ EMBRASER un état , la vie religieuse , la profession des armes , la robe , le commerce ; c'est choisir un état & le préférer à un autre. La volonté n'*embrasse* rien qui ne lui soit présenté par l'esprit sous l'apparence de quelque bien. NIC. Quelquefois il signifie se charger d'une affaire , l'entreprendre. Il *embrasse* routes les affaires qu'on lui propose. *Recipere in se*. Cette homme *embrasse* trop d'affaires. *Suscipere*. Quelquefois il signifie la même chose que contenir , renfermer. La Géométrie *embrasse* beaucoup de sciences qui dépendent d'elle. *Complexi*. Cette question *embrasse* bien des matières. Son esprit viv & perçant *embrassoit* sans peine les plus grandes affaires. BOSS.

EMBRASSER , le parti de quelqu'un , c'est s'y attacher. Les Suisses ont *embrassé* le parti de la France. Il n'*embrassa* point de secte particulière , mais il prit ce qu'il y avoit de bon en chacune. ABLANC. Voyez PARTI.

EMBRASSER , se dit encore de la conjonction charnelle d'un homme & d'une femme. *Coire*. Pour réengendrer la membrane rompue , il lui conseilla d'*embrasser* son mari. DEGORI.

EMBRASSER , en termes de Manège , se dit d'un cheval qui maniant sur les voltes fait de grands pas , & *embrasse* bien du terrain. C'est le contraire de *battre la poudre* , qui se dit lorsque le cheval ne sort presque point de sa place.

On dit , en termes de Marine , *embrasser* le pavillon ; c'est-à-dire , le rassembler entre ses bras , & en faire une espèce de fagot.

On dit , proverbiallement , qui trop *embrasse* mal étroit ; pour dire , que , quand on se charge de trop de choses à la fois , on n'en fait aucune.

EMBRASSÉ , ÉE. part. & adj. On dit , en termes de Blason , d'une espèce de pointe qui est en forme d'un triangle qui vient du côté droit de l'Écu , & tient depuis le chef jusqu'à la pointe , & qui aboutit au milieu du côté gauche , qu'elle est *embrassée* des deux côtés de l'émail du champ de l'Écu.

EMBRASSEUR. f. m. Terme de Fondeur. *Amplictenis*. Les Fondeurs appellent ainsi un certain morceau de fer qui *embrasse* comme avec les deux mains les tourillons d'une pièce de canon , lorsqu'on l'éleve dans le chassis de l'alezoir pour agrandir son calibre.

EMBRASSURE. f. f. Terme de Charpenterie. *Complexio* , *implexio*. C'est un assemblage à queue d'aronde de quatre chevrons chevillés au-dessous du plinte & larmier d'une fouche de cheminée de plâtre , pour empêcher qu'elle ne s'écarte. On appelle aussi *embrasure* , une barre de fer plat , coudée & boulonnée , qui sert au même usage. L'arbre de la grue est posé sur huit *embrasures* , empaiemens , ou racinaux , ces *embrasures* sont mises en croix , & assemblées avec des entretoises , &c.

EMBRASURE. f. f. *Fenestra*. Terme de Guerre. C'est l'ouverture par où l'on tire les canons , soit dans les casernes , soit dans les batteries qui ne sont couvertes que de gabions , soit dans les parapets des

murailles. Les *embrasures* doivent être distantes entre elles de douze pieds , ouvertes par dehors de six à neuf pieds , & par dedans de deux ou trois. On les appelle aussi *canonnieres* , lorsque les ouvertures sont assez grandes pour y passer la bouche du canon ; & *meurtrières* ou creneaux , lorsqu'elles sont petites , en sorte qu'on n'y passe que le fusil. Afin que le canon puisse tirer , il faut que le parapet ait des *embrasures* , dont les merlons soient de bonne terre , pour pouvoir résister au canon de l'ennemi. Lorsque le parapet a si peu d'élevation , que le canon peut tirer sans *embrasures* , on dit que le canon tire en barbe , ou à barberte.

En Architecture on appelle aussi l'*embrasure* ou *embrasement* des fenêtres , les ouvertures qui sont entre les trumeaux des murs fort épais , dans lesquelles on fait les fenêtres. Et particulièrement il se dit de cet élargissement qui se fait en dedans ; *obliquatio* , *obliquata latera* , qui donne plus d'ouverture aux portes , aux fenêtres , & aux abat-jours , soit pour y recevoir plus de lumière , soit pour y donner plus de jeu aux battans des portes & aux volets. Quand le murs est fort épais , il se fait quelquefois des *embrasures* au dehors. Vignole dit *embrasement* , pour *embrasure*.

EMBRASURE DE FOURNEAU. C'est la partie du fourneau par où passe le trou de la cornue.

EMBRAU. Bourg ou village de France dans la Saintonge. *Hebromagum* , *Ebromagus*. Quelques-uns disent aussi que c'est l'*Hebromanus* des Anciens , mais d'autres , comme Baudrand , prétendent que l'on ignore aujourd'hui ce que c'étoit que ce lieu. *Embrou* est situé sur la Garonne , à deux lieues au-dessous de Blaye.

Apparemment qu'il y avoit là un passage sur la rivière , & que ce lieu en avoit pris son nom : *eber* , comme nous l'avons dit souvent , signifie *passage* en Celtique , comme en Hébreu ; ce qui montre la conformité de ces deux langues.

EMBRENEMENT. f. f. L'action d'embrener. POMMEY.

EMBRENER. v. a. Terme bas. Peu usité. Gâter ; salir de bran , de matière fécale. *Concacare* , *inquinare stercore*. Il a *embrené* sa chemise.

On dit , figurément , qu'un homme s'*embrené* quand il s'est engagé dans quelque méchante affaire , où il y a du risque à courir , tant pour son bien , que pour sa personne. Il est aussi bas que sale.

EMBRENÉ , ÉE. part. & adj.

EMBREVEMENT. f. m. Espèce d'entaille pratiquée dans une pièce de bois pour recevoir & retenir le bout d'une autre pièce. *Immissura*. Les *embrevemens* se font en ôtant du bois de l'arbalétrier environ un pouce carrément par en bas , pour placer les chantignoles. M. JOUSSE.

EMBREVER. v. a. C'est , selon Pomey , faire entrer une pièce de bois dans une autre. *Immittere*. Il faut que les chantignoles soient *embrevées* avec un talon ou renfort sur l'arbalétrier , & bien arrêtées avec des chevilles de bois. M. JOUSSE.

EMBRICONER. Ce mot est tout-à-fait vieux. Il signifie , Tromper , décevoir ; comme dans ces vers d'un ancien poëte , Raoul de Ferrière , qui dit parlant de l'amour :

*Amours est male & bonne ,
Le plus miserable enyvre ,
Et le plus sage embricone.*

On dit aussi *abriconer* & *embriconer* , pour dire ; mettre en pièces. BOREL , qui remarque qu'on dit encore dans le Languedoc *embrica* , pour dire émier , *comminuere in partes minutissimas* ; ce qui vient de *brico* , qui signifie brin ou morceau.

EMBRION. Voyez EMBRYON.

EMBRO. *Imbrus*. *Emdro* ou l'*Emdro* est une petite Isle qui a 24 mille de tour , avec un bourg de même nom , & un port sur la côte orientale. Cette Isle est

à douze mille des bouches des Dardanelles , en allant vers l'île de Lemnos. VERTOT.

EMBROCATIION f. f. Terme de Chirurgie. Espèce d'artosement & de fomentation qu'on fait sur quelque partie malade , avec des huiles , des baumes , des decoctions ou autre liqueurs , qu'on applique ou qu'on fait tomber doucement en pressant un linge , une éponge , &c. *Embrocation* , se dit aussi pour le remède destiné à cet effet. *Fotus* , *fomentum* , elle est maintenant de peu d'usage , si ce n'est pour les maux de tête. On l'appelle aussi *irrigation*. Si la douleur ne cesse point , faites une *embrocation* de lait de vache tiède sur la tête. DAGORI. Après avoir employé inutilement les fomentations... les emplâtres & les *embrocations*. Id. On fera une *embrocation* sur la partie avec de l'huile de lis bien chaude , ou avec de l'onguent althæa. DIONIS. La douche qu'on prend dans les bains naturels est proprement une *embrocation*.

Ce mot vient du Grec *βρέχω* , *irrigo* , *malesfacio* , *macero*.

EMBROCHEMENT. f. m. *Immissio in veru*. POMEY. Action d'embrocher. Ce mot n'est point en usage.

EMBROCHER. v. a. Mettre en broche , passer la broche à travers la viande pour la faire rôtir. *Veru transfigere* , *in veru inducere* , *figere verubus carnes*. Quand la viande tourne à la broche , c'est qu'on l'a mal *embrochée*.

EMBROCHER , signifie aussi , passer une verge de fer à travers plusieurs choses pour les tenir assemblées. Il se fait des *embrochons* de plusieurs timbres inégaux percés & *embrochés* dans une verge de fer.

On dit aussi de celui qui a passé une épée à travers du corps d'un homme , qu'il l'a *embroché* , qu'il l'a lardé. Il est bas. Le P. Daniel a dit : Quelques Huf-farts portent une épée longue & mince ; ils s'en servent pour *embrocher* les ennemis. Je me fers de ce terme , parce que cette épée est une espèce de broche.

EMBROCHÉ , ÉE. part.

EMBRONCHIER , & *embroncher* , s'est dit autrefois pour ce que nous appelons aujourd'hui Broucher. *Offendere*.

EMBROUILLEMENT. f. f. Confusion. *Confusio* , *perturbatio*. Cette maison a tant de procès , elle est dans un si grand *embrouillement* d'affaires , qu'elle n'en verra la fin de long-temps.

EMBROUILLER. v. a. Embarrasser , mettre de la confusion dans une affaire. *Implicare* , *impedire* , *intricare*. Cet Avocat a tellement *embrouillé* cette cause en plaidant , qu'on a été contraint de l'appointer. Cet Auteurs n'est guère clair , il a un style fort *embrouillé*. Les affaires de sa maison sont fort *embrouillées*.

EMBROUILLER , se dit aussi avec le pronom personnel , & signifie , s'embarrasser , perdre le fil de son discours. Il s'*embrouille* quelquefois si fort , qu'il ne fait où il en est.

En termes de Marine , on dit , *embrouiller* les voiles ; pour dire , les serler , les joindre ensemble. *Jungere*.

EMBROUILLÉ , ÉE. part. & adj. *Implicatus* , *impeditus* , *parum promptus* , *minus expeditus*. Un esprit *embrouillé* , est un homme qui n'a pas le don de se bien expliquer.

EMBRUINER. v. a. Ce mot se trouve dans Pomey , pour gâter , brûler par la bruine. *Uredinem inferre*. Les vignes sont *embruinées*. *Vites pruina decoxit* , *aduffit*.

EMBRUINÉ , ÉE. part. Qui est gâté par la bruine. Blé *embruiné* , corrompu , noirci par la bruine. Cela vient de certaines pluies froides , quand il est en fleur. d'ABL. dans son *Lucien*.

EMBRUME , ÉE. Terme de Marine , qui se dit d'un temps de brouillards , pendant lesquels on a de la peine à connoître sa route. *Caliginosus*. On dit aussi terre *embrumée* ; pour dire , terre couverte de brouillard assez épais pour empêcher de la bien reconnoître. Ciel ou temps *embrumé* , lorsque l'horizon est

couvert de nuages ; ce qui est opposé à terre fine & ciel fin. L'horizon étoit *embrumé* ; de sorte qu'on n'a pu distinguer la mer d'avec le ciel.

Ce mot vient de *bruma* , ou de *pruina*.

EMBRUN , **EMBRUNOIS**. Voyez AMBRUN , AMBRUNOIS.

EMBRUNCHER. v. a. Terme de Charpenterie , qui se dit des chevrons , des solives , & autres pièces de bois qu'on engage , & qu'on attache les unes sur les autres. *Immittere* , *committere*. Les devis de charpente portent qu'il y aura tant de chevrons chevillés & *embrunchés* sur les faîtes & sur les pannes , tant de solives *embrunchées* sur les poutres. Quelques Architectes disent *embrancher* & *embranchement*.

Ménage dit que c'est un vieux mot François , qui signifie , *couvrir* , *s'assabler* , & croit qu'il vient de *embricare* , ou de *brique*. On a dit autrefois , il s'*embruncha* dans son chaperon. On a dit aussi , *embrochier* dans le même sens. *Si rencontra un Chevalier & Dames embrochées en lor chapes* , qui lor pénitence faisoient. M. D. C. On a encore écrit *embrancher*.

EMBRUNIR. v. a. Terme de Peinture. *Fusco colore inficere*. On dit un tableau *embruni* , un visage trop *embruni*.

EMBRUOTOMIE. f. f. Terme de Chirurgie. C'est ainsi que M. Dionis écrit ; mais il faut dire , comme les autres , *embryotomie* : car , quoiqu'en prononçant les mots Grecs il y ait bien des gens qui donnent à l'v le son de notre u , en écrivant on met dans les mots François dérivés du Grec un y , & non pas un u , pour répondre à l'v des Grecs : ainsi on dit *Ulysse* , *dysfenterie* , *embryon* , &c. & non pas *Ulisse* , *differenterie* , *embryon* , &c. Ce dernier mot suffit seul pour faire voir qu'on doit dire *embryotomie*. Depuis un temps on met quelquefois un i au lieu d'un y en certains mots dérivés du Grec ; mais on n'y met point d'u , & , pour l'ordinaire , on conserve l'y dans les termes des Arts & des Sciences. Voyez EMBRYOTOMIE qui suit.

EMBRYOLOGIE. f. f. Terme de Médecine. Traité du Fœtus pendant son séjour dans la matrice.

EMBRYON. f. m. Terme de Médecine. Fœtus , commencement de formation du corps de l'animal dans le ventre de sa mère , avant qu'il ait reçu tous les linéamens & toutes les dispositions des parties , pour devenir animé : ce qu'on croit arriver dans l'homme au 42^e jour. *Fœtus*. Les Médecins ne sont pas d'accord entr'eux sur le temps pendant lequel on peut désigner le fœtus par le nom d'*embryon*. Quelques-uns lui donnent ce nom pendant tout le temps qu'il est renfermé dans la matrice : d'autres ne le donnent qu'aux rudimens du corps , comme nous venons de le dire. Il paroît que , suivant l'usage le plus général , on donne au fœtus le nom d'*embryon* avant le développement de l'animalcule , qui ne s'appelle plus que fœtus après son développement.

Ce mot vient du Grec *ἐμβρυον* , qui signifie le même & qui vient de la préposition *ἐν* , dedans & de *ἐρῶν* , qui signifie *scaturio* , croître , pulluler , parce que l'embryon est renfermé & prend accroissement dans la matrice.

EMBRYON , se dit aussi , ironiquement , d'un très-petit homme. Ce n'est qu'un petit *embryon* , un avorton. *Homuncio* , *homunculus* , *homulus*. Qu'est-ce là , petit *embryon* , vous parlez ? VOIT.

EMBRYON DE GRAINE , ou simplement **EMBRYON** , se dit , en Botanique , des rudimens des jeunes plantes & des jeunes fruits qui existent d'une façon confuse dans les germes des semences & dans les boutons d'arbres. On dit que l'on aperçoit l'*embryon* des fleurs dans les oignons , l'*embryon* des semences dans les jeunes fruits , l'*embryon* des branches ou des feuilles dans les boutons.

On appelle aussi *embryon* la partie des pistils qui doit devenir un fruit. Voyez PISTIL.

M. Amelot de la Houffaye a employé ce mot au figuré , en parlant des ouvrages d'esprit. Que

tout habile maître se garde de laisser voir ses ouvrages en *embryon* : qu'il apprenne de la nature à ne les point exposer, qu'ils ne soient en état de paroître.

EMBRYOTHLASTE. f. m. Instrument inventé pour rompre les os, & faciliter l'extraction du fœtus dans les accouchemens laborieux *Εμβρυοθλάστης*. De *ἔμβρυον* fœtus, & de *θλάω*, je romps. Hippocrate appelle cet instrument *πυροσφύριον*.

EMBRYOTOMIE. f. f. Terme de Chirurgie. *Embryotomia*. C'est une opération qui consiste à couper le cordon ombilical d'un enfant qui vient de naître, & à le lui lier ensuite.

Ce mot vient de deux mots Grecs, dont il est formé & composé; *ἔμβρυον*, enfant, & *τέμνω* je coupe. Voyez M. DIONIS sur l'opération appelée *Embryotomie*.

Ce terme, suivant sa vraie valeur, signifie la dissection anatomique d'un embryon. Cette explication est bien plus naturelle que celle de Chambers; elle est adoptée par l'Académie Française, qui remarque en même-temps que ce mot s'entend aussi de l'opération par laquelle on coupe en pièces le fœtus mort dans la matrice, afin de le tirer du ventre de la mère.

EMBRIULKIE. f. f. Terme de Chirurgie. *Embriulikia*. Opération de Chirurgie : c'est l'extraction de l'enfant du ventre de la mère dans un accouchement contre nature. Les Latins ont appelé opération Césarienne, ce que les Grecs appeloient *embryulkie*. Si le nom d'opération Césarienne est demeuré, c'est qu'il est plus facile à prononcer que celui d'*embriulkie*, DIONIS.

Ce mot est formé d'*ἔμβρυον*, enfant, & d'*ἐλαύνω*, tirer.

EMBRYULQUE. f. m. Terme de Chirurgie. Crochet pour l'extraction du fœtus dans les accouchemens laborieux *Εμβρυουλκος*. De *ἔμβρυον*, fœtus, & de *ἐλαύνω*, je tire.

EMBS. Petite ville d'Allemagne. *Embsa*. *Embs* est située dans le Tirol, sur le Rhin, environ à deux lieues de son embouchure dans le lac de Constance. *Embs* est Capitale d'un Comté de même nom, qui a ses Comtes particuliers.

EMBS. Voyez EMS.

EMBU, UE. Terme de Peinture. *Imbutus*, satur. On dit qu'un tableau est *embu*, quand l'huile étant entrée dans la toile, laisse les couleurs mates. Voyez EMBOIRE.

EMBUÏCHE. f. f. Entreprise secrète pour surprendre quelqu'un. *Insidia*, *tenticula*. Dresser des *embûches* aux ennemis. **ABL.** Le pécheur a bien du mal de se garantir des *embûches* de Satan. Ce mot vient de l'ancien mot *bosc*, qui signifie forêt, & dont il nous reste encore *bocage*, & autres termes, parce qu'on se cache souvent dans les forêts pour dresser les *embûches*. Il a plus d'usage au pluriel.

EMBÛCHEMENT. f. m. Vieux mot. Abouchement pour parler. Ce mot, pris en ce sens, est dérivé de *bucca*. On l'a employé aussi pour Embûches, *trahison*, & en ce sens Borel dit qu'il vient de *Bosc*, bois, forêt où se cachent les soldats, comme qui diroit *Embosche*.

EMBÛCHER. C'est un terme de Vénerie, qui ne s'emploie qu'avec le pronom personnel. Il se dit des bêtes poursuivies qui rentrent, ou qu'on fait rentrer dans les bois. *Retire in saltus*, *in lucum se condere*. On dit pareillement *rembûcher* & *se rembûcher*.

EMBÛCHÉ, ÉE. part. a les significations de son verbe.

*Ce funeste serpent dont j'ai senti la rage,
Embûché sous des fleurs, s'attend dans ton village.*

RECUEIL DE VERS.

EMBÛCHÉ. Vieux mot. En embuscades. *Gloss. sur Marot*.

EMBUFFLER. v. a. Tromper, embabouiner. *Embuffler* quelqu'un, c'est le mener par le nez, comme un Buffle. **COTGRAVE**, dans son Dictionnaire François & Anglois. Je ne m'étonne plus de ceux que les

fingeries d'Apollonius & de Mahumed *embuffèrent*. **MONT.** Ce mot ne se dit plus.

EMBUSCADE. f. f. Troupe de gens armés cachés dans un bois, ou en quelque autre lieu secret, pour surprendre l'ennemi quand il passera, ou pour l'enfermer, & lui donner à dos. *Insidia*, *excubie*. *Embuscade* se dit aussi de l'endroit où l'on se cache pour surprendre les ennemis au passage. Les ennemis sont tombés dans l'*embuscade* qu'on leur avoit dressée. Se mettre en *embuscade*, faire une *embuscade*. **ABLANC.** Sortir de l'*embuscade*. Il a été tué dans une *embuscade*. Voilà un lieu bien propre à mettre une *embuscade*. On découvrit l'*embuscade*.

EMBUSCADE, se dit au figuré. Cet envieux est toujours en *embuscade*, pour voir s'il n'échappera point quelque parole à son ennemi dont il puisse prendre avantage. Il est bas en ce sens.

EMBUSQUER. Qui s'emploie avec le pronom personnel. *S'embusquer*. v. réciproque. Terme de guerre. Se poster, se mettre en embuscade. *In insidiis collocare se*. Les ennemis se sont *embusqués* dans un bois.

Ce mot vient de celui d'embûche, comme embuscade.

EMBUT. f. m. On s'en sert dans le Languedoc, pour dire, un entonnoir. *Infundibulum*.

EMBUVER, en Maréchalerie. Voy. ABREUVER.

E M E.

ÊME. Les mots François qui finissent en *ème*, ont la pénultième longue, comme *carème*, *blème*.

ÊME. Estimation. Voyez ESTIMATION. *Estime* est vieux.

ÊME, ou **AIME.** Ville autrefois, aujourd'hui Bourg du Dauphiné, dans les Alpes. *Axima. Had. Valej. Not. Gall. p. 142. 143.*

EME, EDMÉ. f. m. Nom propre d'homme. *Edmundus*. On écrit souvent *Edme*, mais on ne prononce point le *d*. *Edmont*, Anglois, que nous appelons vulgairement *S. Eme*, étoit fils d'Edouard Riche de Mabilie. **BAILLET**, au 16 de Nov. *Saint Eme* fut élu Archevêque de Cantorbéry, & sacré après bien des résistances le 2^e jour d'Avril de l'an 1234. & mourut en France le 16^e de Novembre 1241. On dit aussi *Emont* ou *Edmont*. Voy. ce mot.

EMEBERT. f. m. Nom d'homme. *Alebertus*. A Hamprès de Vilvorde en Brabant, *S. Emebert*, frère de Sainte Gudule, honoré comme Evêque de Cambrai, à Maubeuge où est son corps. **CHAST.** au 15^e Janv. Quoique Baudry de Tournay, en sa Chronique, mette *S. Emebert* au rang des Evêques de Cambrai, Molan ne laisse pas de donner sujet de douter de cet Episcopat. **Id.**

EMELEY, EMLEY, ou **EMMELEY.** Ville Episcopale de la Moinie en Irlande, appelée autrement *Awn*, *Emelia*, *Imelaca*, *Auna*. Elle est peu éloignée de Glafon, dans le Comté de Tipperari, entre *Kilmalok* & *Cashel*, dont son Evêque est suffragant. *Emeley* étoit autrefois fort peuplé. **CAMDEN.**

EMENDATION. f. f. Correction. Il est dans *Cotgrave* & dans *Nicot*.

EMENDE. f. f. Vieux mot, au lieu duquel on dit maintenant *amende*. *Mulctula*, *emenda*. *Emende de tost entrée*, est une *émende* de six sous parisis, que doit payer le nouveau Seigneur d'un héritage de franc-aleu, ou roturier, s'il s'est mis dans l'héritage sans en avoir été enfaîné par la Justice du lieu où est assis l'héritage. *Emende de gage*, elle est de sept sous six deniers, & doit être payée par le vassal, pour n'avoir fourni son aveu à son Seigneur féodal. *Emende simple*, elle est de sept sous six deniers. *Grosse émende*, elle est de soixante sous. *Emende coutumière*, ou *accoutumée*, ou *statutaire*, est une *émende* taxée par la loi & la coutume du pays. *Emende arbitraire*, est celle qui est taxée par le Juge.

On dit, par manière de sentence ou de proverbe, A tout mesfait n'eschet qu'*émende* au Seigneur. La plus grande *émende* attire à soi & emporte la petite.

Toutes les expressions qui se trouvent dans l'article du mot *emende* sont prises des différentes coutumes du Royaume. Voyez AMENDE.

Le mot d'*emende* vient du Latin *emenda*.

ÉMENDER. v. a. Terme du Palais. Corriger, réformer. La Cout a mis & met l'appellation, & ce dont est appel, au néant, *émendant* ordonne, &c. c'est-à-dire, corrigeant Sentence dont est appel, ordonne que, &c.

ÉMERAUDE. f. f. Pierre précieuse verte, la plus dure après le rubis. *Smaragdus*. L'Orientale est la plus estimée, & est d'un verd mâle, haute en couleur, tirant sur le brun. L'Occidentale, ou du Pérou, est d'un verd gai, & elle est moins dure & moins précieuse. On ne connoît plus que celles-ci; car pour les autres, qu'on appelle de la *vieille Roche*, la mine en est perdue. Elles se perfectionnent comme le rubis dans la mine, & prennent peu-à-peu leur verdeur, comme le fruit sur l'arbre prend sa maturité. Pline fait mention de douze sortes d'*éméraires* à présent inconnues. Il se trouve des *éméraires* aux environs de Bourbon-l'Archambaud. En l'Apocalypse Dieu apparoît sur une iris de couleur d'*éméraire*. L'opinion commune est que l'*éméraire* naît dans le jaspe. Il y en a de si parfaitement verd, que plusieurs Auteurs l'ont pris pour l'*éméraire*. Dans le Livre d'Esther il est dit que les salles où Assuérus fit son festin, étoient pavées d'*éméraires* & de marbre. Rodrigue de Tolède dit que, quand les Sarrasins prirent Tolède, le Roi Tarik eut pour butin une table de 365 pieds de long d'une seule pièce, qu'il fait passer pour *éméraire*. Quand Sultan Ibrahim fut mis sur le trône, & qu'il fit son entrée à Constantinople, son turban étoit orné par-devant d'une grosse *éméraire*, qui étoit au milieu, prisee cinquante mille écus. Du LOIR, L. IV. p. 130. Théophraste dit qu'on en a vu une de quatre coudées de long sur trois de large, qui fut mise par un Roi d'Egypte dans un temple de Jupiter. On a aussi parlé d'un obélisque d'*éméraire* de quarante pieds de haut. A Gènes il y a un plat bien grand qu'ils font passer pour une *éméraire*. A Mayence il y en avoit autrefois une pendue à la voûte de l'Eglise, qui brilloit fort, grosse comme un demi-melon. Fernand Cortès apporta cinq *éméraires* de l'Amérique estimées cent mille écus. En la vallée de Manta au Pérou, les peuples adoient une *éméraire*, qui étoit presque aussi grosse qu'un œuf d'autruche. On lui faisoit plusieurs présens & sacrifices, & sur-tout des moindres *éméraires*, que les Prêtres faisoient accroire être ses filles. On feint qu'Hermès Trismégiste avoit gravé sur une *éméraire* le remède universel contre toutes les maladies, & qu'il la fit enfermer dans son tombeau avec son corps.

Ce mot vient de *smaragdus*, Latin, qui signifie la même chose. Quelques-uns la dérivent de l'Italien *sméraldo*, ou de l'Arabe *zomorrad*.

ÉMERAUDE DES PHILOSOPHES. Terme de Philosophie Hermétique. C'est la rosée des mois de Mars & de Septembre.

PRESME D'ÉMERAUDE. Voyez PRESME, & PRIME.

ÉMÈRE. f. m. *Amerius*, *Emerius*. Faux nom d'homme, que l'on a formé de *Santomère*, ou *Santamère*, *Saint Mer*. Voyez CHASELAIN au 27 Janvier, p. 429.

ÉMERGENT. adj. *Emergens*. Les Astronomes & Chronologues appellent l'an *emergent*, l'époque ou la racine dont ils commencent à compter le temps: ainsi on a compté les années, de la création du monde, & les Juifs le font encore du déluge, de l'Exode, ou sortie d'Egypte, &c. Les Grecs ont compté par Olympiades, leur époque. Leur an *emergent* étoit l'année de l'établissement, ou du moins du rétablissement des jeux Olympiques par Iphitus. Les Romains ont compté depuis la fondation de Rome, AB. U. C. C'est-à-dire, AB URBE CONDITA. Les Chrétiens comptent maintenant depuis la naissance de Jésus-Christ. Les Moscovites n'ont conformé leur

calcul au reste des Chrétiens que depuis le commencement de ce siècle en l'an 1701.

ÉMERGENT, est aussi un terme de Droit & de Commerce. Le dommage *emergent* empêche qu'il y ait usure, lorsqu'on tire d'un prêt autant qu'on perd en le faisant. *Damnum emergens*.

ÉMERGENT, est aussi un terme d'Optique, qui se dit des rayons qui sortent d'un milieu, qu'ils ont traversé. L'angle que les rayons *emergens* faisoient avec les incidens étoit de 44 degrés. NEWTON. *Opt. trad.* Les extrémités de la lumière *emergente*. Id.

ÉMÉRI, ou ÉMÉRIC. f. m. Nom d'homme. *Emericus*. *Eméri* De la Garde, ou de Chalus, Archevêque de Ravenne, & ensuite Evêque de Chartres dans le XIV^e siècle, fut fait Cardinal par Clément VI. en 1442. Louis *Émeric*, Seigneur de Rochefort en Poitou, Secrétaire du Roi d'Arragon, & ensuite de Philippe le Long, a fait des vers en Provençal.

ÉMÉRIL, ou ÉMÉRI. f. m. Le dernier est presque seul en usage. *Smyris*. Pierre métallique qui se trouve dans toutes les mines, particulièrement en celles de cuivre, de fer & d'or. Elle est rouge, & quelquefois grise, fort pesante & très-dure, & sert à polir & brunir l'or, & aussi à caver & à couper le verre, à tailler le marbre & les pierres, à la réserve du diamant. Quand l'*éméri* est fondu avec le plomb & le fer, il les endureit, & il augmente même le poids & la couleur de l'or, & il le fait devenir rouge. On en mêle un peu à l'or de Madagascar, qui est pâle, & qui se fond facilement, sans y ajouter du borax, comme on fait à l'autre. L'*éméri* sert à polir le fer & les miroirs d'acier. Il se réduit en une poudre imperceptible dans de l'eau-de-vie ou de l'esprit de vin. Les Géographes Orientaux disent qu'on trouve de l'*éméri* (d'Herbelot écrit l'*émérille*) dans l'Isle de Ceilan; & ils appellent cet *éméri* Sundabeg, ou Sunbadag.

Il est constant que le mot *éméri* vient du Latin *smyris*, & le Latin du Grec, qui est aussi *σμίρις*, que M. Lémery fait venir de *σμύω*, qui signifie nettoyer, purger. M. Lémery dit qu'il y a trois sortes de pierre d'*éméri*; que la première & la plus estimée est l'*éméri* d'Espagne, qu'on trouve sur-tout dans les mines d'or & d'argent du Pérou, & autres lieux de la nouvelle Espagne. L'*éméri* d'Espagne est rougeâtre, parfemé de vénules ou de points d'or & d'argent: cette espèce d'*éméri* est fort rare; parce qu'à cause de l'or qu'elle contient, les Rois d'Espagne en ont défendu le transport. La seconde espèce d'*éméri* est unie, rouge: elle naît dans les mines de cuivre, & ne contient ni or ni argent. La troisième espèce est l'*éméri* commun: sa couleur est noirâtre: elle naît dans les mines de fer: on la pulvérise en Angleterre par le moyen de certains moulins faits exprès, ce qu'on ne pourroit faire dans des mortiers, à cause de la grande dureté de cette pierre; car elle perceroit ou casseroit plutôt le mortier que de s'y mettre en poudre. On n'emploie point l'*éméri* dans la Médecine. La matière qui tombe, en boue, des meules des Lapidaires, contient de la pierre d'*éméri* en poudre: on fait sécher cette poudre, & on l'appelle potée d'*éméri*.

ÉMÉRI, pris figurément en style familier, se dit des choses qui contribuent à la gloire, qui donnent de l'éclat. M. de Salvoison, grand Capitaine, disoit qu'il n'y avoit au monde si bon *éméri* pour bien faire luire les armes, que les lettres; parole digne des Césars. DE VIGN. MARV. d'après *Brantôme*. C'est un bon mot de ce Capitaine, qu'il ne faut pas prendre pour une expression ordinaire.

ÉMÉRILLON. f. m. Le plus petit des oiseaux de Fauconnerie, le plus vif & le plus bigarré de tous, & celui dont le mâle & la femelle se ressemblent. *Falco minimus*, *accipiter varius*, *spiza*, *frangillarius*, *merillus*. M. de Sainte-Marthe, dans ses livres de *re accipitraria*, l'appelle *pumilus*.

L'*Émérillon* est de la forme du faucon, auquel il

ressemble tout-à-fait, soit pour la figure du corps, soit pour la couleur du champ de son pennage, excepté qu'il a toutes les parties du corps plus petites, en sorte qu'il semble que ce soit un jeune faucon. C'est pourquoi Albert le Grand l'a placé dans le genre des faucons, le disant toutefois de la petite espèce, & le faisant égal au mouchet, qui est le mâle de l'épervier, & au lanier rouge, qui n'ont guère plus de corsage qu'un merle. Il n'y a pas grande différence entr'eux pour les façons de faire, ni pour la couleur. Ils ont des gouttes à la tête, comme dit Albert le Grand, ainsi que les faucons. Il vole très-tôt à proportion du corps; sa queue est médiocre, ses jambes & ses pieds sont unis & citrins.

Prenez le plus gonflant que vous pourrez, large de mandibles, le vol long, bien ailé, la tête ronde, le bec gros & court, la langue noire, le corps court, les pieds & les doigts grands & déliés, son pennage d'une pièce sur le derrière; par le devant qu'il soit de grosses mailles en cœurs, & bordées de feu sur les mailles de derrière, de gros yeux à fleur de tête, le champ de son pennage tirant sur le roux-brun.

Il tient du naturel du faucon. Il est hardi, & d'entreprendre, plus volant qu'aucun autre oiseau, courageux, de longue haleine, & fort agréable à ses entreprises. Il est quinquex & fantasque comme le Gerfaut, & a peine à oublier le déplaisir qu'il a reçu. Il le faut entretenir, leurrer & allurer de même que le faucon, puis lui faire escaquer de ce que vous lui voulez donner, & le faire voler. Il est le seul de tous les oiseaux de proie dans lequel on ne fasse point de distinction du mâle avec la femelle, n'ayant point de tiercelet. Ils sont toujours en action. On peut les accoutumer au poing. Il vole les perdrix, les perdreaux, la caille, l'alouette, les moineaux, & autres petits oiseaux, qu'il poursuit d'un merveilleux courage. Il doit être oisillé en huit jours; car après il ne vaut rien. Il est fort plaisant au vol de la corneille & de l'alouette hupée. On n'en voit que de passagers, & point de niais. M. de Sainte-Marthe a décrit tout cela en fort beaux vers Latins, & nous apprend que d'autres ont appelé en Latin *Pemerillon*, *afalo*, *circus* & *perenus*.

Les François des Antilles appellent l'*Emerillon* de ces Isles *Grygry*. Voy. ce mot.

ÉMÉRILLON, est aussi une espèce de canon médiocre, dont la longueur est de 37 calibres, qui tire dix onces de fer, ou quinze onces de plomb, & se charge de quinze onces de poudre fine. Le bâtarde a 32 calibres, & tire douze onces. L'extraordinaire a quarante-cinq calibres, & tire demi-livre de plomb avec autant de poudre. HANZELET.

ÉMÉRILLON, est aussi un terme de Cordier, qui signifie un morceau de bois en forme de fillet, au bout duquel il y a un crochet de fer, servant à cabler de la ficelle & autre cordage.

ÉMÉRILLONNÉ, ÉE. adj. Gai, vif, éveillé comme un émerillon. *Audaculus*, *servens*, *exultans*. Cette fille est bien gaie & émerillonnée. Il est bas. Cette petite fançon est bien émerillonnée. Mad. Du NOYER. Œil émerilloné. Il n'est que du style familial.

EMERITE. f. & adj. Qui a servi son temps dans quelque emploi. L'*Emeritus miles* des Latins signifie un homme de guerre qui a blanchi sous le harnois. Auguste établit des récompenses pour les soldats qu'on appeloit *émérites*, c'est à-dire, qui avoient bien servi pendant un certain nombre d'années. Cette récompense s'appeloit *emeritatus*, *emeritum*. On ne se sert du terme d'*Émérite* dans notre langue, que pour désigner un professeur qui a vingt ans d'exercice. En quittant leur chaire, les *Émérites* ont une pension.

EMEROCALLE. Voyez HÉMÉROCALLE.

EMERSION. f. f. Terme d'Astronomie. *Emerio*. On

appelle *émersion*, lorsque le Soleil recommence à paroître après avoir été caché par l'interposition de l'ombre de la terre. On appelle encore *émersion*, lorsqu'une étoile que le Soleil cachoit, parce qu'il en étoit trop proche, commence à paroître, en sortant des rayons du Soleil qui s'en est éloigné. On trouve les différences en longitude par l'observation des immersions ou des *émersions* du premier satellite de Jupiter. On observe les immersions depuis la conjonction de Jupiter avec le Soleil jusqu'à son opposition, & les *émersions* depuis l'opposition jusqu'à la conjonction: ces deux intervalles sont ordinairement de six mois chacun, & partagent également l'année; mais, lorsque Jupiter est dans sa conjonction, & quinze jours avant & après, on ne peut rien observer, parce que cette planète avec ses satellites, est cachée dans les rayons du Soleil.

ÉMERVEILLABLE. f. m. & f. Digne d'admiration. *Admirabilis*, *paradoxus*. Ce mot se trouvoit dans le Dictionnaire de l'Académie; mais il n'y est plus. Il est vieux & hors d'usage.

ÉMERVEILLER. v. a. Donner de l'admiration, étonner. *Mirationem gignere*; *stupescere*. Cela a *émervillé* tout le monde. Il est vieux en ce sens, & n'a plus guère d'usage que dans le passif. J'en suis tout *émervillé*.

On s'en sert avec le pronom personnel. *S'émerviller*, s'étonner, être en admiration. *Admirari*. Ne vous *émervillez* pas s'il est riche, il prend à toutes mains. Il est du style familier.

ÉMERVEILLÉ, ÉE. part.

ÉMÉRUS. f. m. Est un petit arbrisseau qui croît aux lieux montagneux, sombres, dans les bois, aux pays chauds. *Emerus*. Il y en a de deux espèces, le grand & le petit. Voy. le *Traité des drogues* de M. Lémery, M. Tournefort, Ray, &c. Voy. SENE & INDIGO.

EMETÈRE. Voy. MADIR.

EMETICITÉ. f. f. Terme de Médecine. Qualité émétique qui provoque le vomissement. La crème de tartre cristallisée, n'est point du tout émétique, à moins qu'elle ne soit mêlée avec l'antimoine, qui donne toute l'*éméticité* à la préparation dans laquelle elle entre. *Merc. de Nov. 1734*. M. Geoffroi, dans un Mémoire lu à l'Académie des Sciences, examine qu'elle est la partie de l'antimoine qui constitue son *éméticité*, & il conclut avec tous les Chymistes habiles, que c'est la terre vitrifiable de ce minéral qui excite le vomissement, en irritant le genre nerveux. Il fait voir que plus le cristal de tartre s'est chargé des particules de cette terre vitrifiable, plus le tartre est émétique. *Merc. de Déc. 1734*.

EMETIQUE. ad. m. & f. est un remède qui excite le vomissement. *Emeticus*, *vomitarius*. On en fait de différentes manières. Le vin *émétique* n'est autre chose que du vin blanc, dans lequel on a fait infuser du safran des métaux, ou du verre d'antimoine. Le vin *émétique* est aujourd'hui fort en usage. La poudre *émétique*, qu'on appelle aussi poudre d'Algaroth, du nom de son Auteur, est un précipité d'antimoine, ou du beurre d'antimoine adouci par plusieurs lotions: elle est appelée improprement mercure de vie.

Il est aussi substantif. On lui a donné de l'*émétique*. L'*émétique* l'a sauvé. M. Chirac, célèbre Professeur à Montpellier, croit que les *émétiques* produisent leur effet plutôt par les mouvemens violens du diaphragme, & des muscles de l'abdomen, que par la contraction des fibres du ventricule: M. Tournefort est de son avis. Voyez - en les raisons dans l'Histoire de M. du Hamel, p. 364.

Ce mot vient du Grec *ἔμεο*, je vomis.

ÉMÉTOCATHARTIQUE. adj. & f. m. On appelle *émétocathartiques* des remèdes qui purgent par haut & par bas. Ce sont des émétiques auxquels on joint des purgatifs, comme la casse, la manne, les tamarins, les catholicon, le séné, ou autres semblables, pour en adoucir l'action, & les précipiter en par-

tie par les selles. Ce mot est composé de *εμετος*, vomissement, & de *καθαρτικος*, purgatif. COL. DE VIL-LARS.

ÉMETRE. v. a. Terme de Palais, qui se dit des appels, ou appellations. *Emetre* un appel, c'est la même chose qu'interjeter un appel. Un Religieux de l'Ordre du Saint-Esprit, *emet* appel comme d'abus de la provision donnée par l'Ordinaire. FÉVRET. Ce verbe & son participe ne sont plus en usage.

ÉMIS, ise. part. & adj. Il a les significations de son verbe. Le Prieur claustral ayant *emis* appel comme d'abus de sa destitution. FÉVRET. Sur l'appel d'abus qui fut *emis*, le Parlement de Paris dit, mal & abusivement jugé. Id.

ÉMEU. f. m. Est un grand oiseau des Îles Moluques. *Emeu, eme, casôaris*. Voyez M. Lémery, dans son *Traité des drogues*.

ÉMEUT. f. m. Terme de Fauconnerie, qui se dit des excréments de l'oiseau. *Excrementum, stercus*. L'*emeut* de l'oiseau doit être blanc & clair, & le noir qui est parmi, doit être bien noir. Quand les *emeuts* sont blancs & glutineux, c'est signe de bonne digestion & de santé.

ÉMEUTE. f. f. Tumulte populaire. *Tumultus, turba*. Ce peuple est mutin, il y a à tous momens quelque *emeute* en ce quartier-là. Il y eut une *emeute*, une alarme dans le camp. Apaiser une *emeute*. ABL.

ÉMEUTE, se dit aussi des querelles particulières qui font assembler les voisins, & qui causent du trouble dans un quartier. *Tumultus, altercatio, rixa*. Les petites gens font souvent des *emeutes* qui alarment tout le voisinage.

Ménage dérive ce mot de *exmota*, fait de *exmovere*; & Du Cange, de *movita*, qu'on a dit au même sens.

ÉMEUTIR. v. n. Terme de Fauconnerie, qui ne se dit proprement que des oiseaux de proie, quand ils se déchargent le ventre. *Exonerare ventrem, alvum, egerere stercus*. On appelle les *emeuts*, *simus, excrementum, stercus*, ce que les oiseaux voident. Le faucon pèlerin & le lanier *emeutissent* sous eux: les autres oiseaux de proie déchargent leur ventre en arrière & un peu loin. Quelques-uns dérivent ce mot de *smaltire*; parce que les ordures des oiseaux approchent du mélange de poix, de cire, de plâtre & de graisse, dont on fait un ciment que les Anciens appeloient *malta*.

ÉMEUTIR, s'est dit autrefois pour tousser, ou plutôt pour faire l'effort, le son que l'on fait quand on veut cracher, & pour se préparer à cracher, pour tirer ou détacher le crachat de la gorge, & du palais. *Sputum eniti*.

ÉMEUTIR. v. a. Terme de l'Ordre de Malte, qui signifie requérir une dignité. *Postulare*. Quand un Chevalier de Malte a dignement possédé une Commanderie pendant cinq ans, & qu'il a fait les améliorifemens requis, s'il vaque une Commanderie plus considérable, l'Ordre lui permet à son tour, & selon son ancienneté de l'*emeutir*, c'est-à-dire, de la requérir. L'ABBÉ DE VERTOT. Quoique la dignité de Bailli Conventuel s'*emeutisse* selon l'ancienneté de réception, cependant on n'y est pas si étroitement obligé, qu'il ne soit libre aux langues & au Conseil de choisir celui qui en paroît le plus digne. Id. Le titre de Bailli de Brandebourg est *emeuti* dans la langue d'Allemagne, comme beaucoup d'autres Bailliages capitulaires le sont dans les autres langues de l'Ordre. IDEM.

ÉMEUTITION. f. f. Action par laquelle on *emeutit* ou l'on requiert une dignité dans l'Ordre de Malte. On peut quitter le Bailliage de Negrepoint qui est *in partibus*, pour prendre l'auberge, & on en peut sortir par l'*emeuition* du même Bailliage. L'ABBÉ DE VERTOT.

E M I.

ÉMIER. v. a. Réduire du pain en petites miettes, en le froissant entre les doigts. *Friare, comminuer in micis*.

ÉMIER, se dit des corps qui sont friables, qui se réduisent aisément en poudre, en petites parties, en les maniant. Tous les corps calcinés, qui ont passé par le feu, s'*emient* facilement.

ÉMIE, ee. part. & adj. *riatus, comminutus, divisus in micis, in particularas*. Dans les Monnoies on se fait d'une drogue composée de lie de vin *emiee*, de sel, &c. pour le blanchiment des estoppes.

ÉMIETTER. v. a. Emiet, réduire en miettes. *Friare; in micis, in tenues particulas comminere*. Cet enfant *emiette* tout son pain, ôtez-le lui; il n'a pas faim. Du pain *emiette* dans de l'eau froide, que l'on prenoit avec une cuiller, étoit le mets le plus ordinaire des premiers Religieux de S. Claude au mont Jura. P. HELIOT, *l. V: C. 17*.

ÉMIETTER, se dit du pain qu'on réduit en miettes de quelque façon que ce soit; émier se dit des corps friables qu'on froisse entre les doigts.

ÉMILE. f. m. Nom propre d'une famille illustre de l'ancienne Rome. *Æmilius*. Paul *Emile* fut surnommé le Macédonique, parce qu'il vainquit Persée, Roi de Macédoine, qu'il prit captif, & qu'il mena en triomphe, l'an 586. de Rome, qui fut celle de son second Consulat. Les Auteurs du Moréri disent les *Emiles*, ou les *Emiliens*: mais a-t-on jamais dit Paul Emilien? Emilien est un nom tout différent d'*Emile*. On conserve quelquefois le nom Latin *Æmilius*. Pour *Æmilius* il n'a qu'à dire; quoiqu'il prenne moins de peine que nous à travailler ses plaidoyers, il aura ce qu'il voudra. P. TARTER. Il faut toujours en user ainsi, quand on joint à ce nom le prénom Latin, ou le surnom Latin de la personne dont on parle. Lucius *Æmilius*, Consul, fut tué à la bataille de Cannes. T. *Æmilius* Mamercus. M. *Æmilius*, &c. Mais, lorsqu'on donne une forme Françoisise au prénom & au surnom, il faut dire *Emile*, & non pas *Æmilius*. *Paul Emile*. A quoi bon faire parade d'une ancienne noblesse, d'arranger par ordre généalogique autour de son vestibule les portraits de ses aïeux, des *Emilius* élevés sur un char de triomphe, &c. P. TART. Les *Emiles* a, ce semble, quelque chose de plus élégant & de plus beau que les *Emilius*. Le sang des *Emiles* & des Scipions, qui couloit dans ses veines, &c.

*Au lieu que ton destin veut te joindre aux Camilles,
T'unir aux Scipions, l'ajouter aux Emiles,
Marius & Cuna, l'exemple des Tyrans,
Ont pour toi plus d'éclat, & des charmes plus grands.*

BREBEUF.

Nos Antiquaires disent la famille *Æmilia*.

ÉMILIE. *Æmilia*. Contrée de l'Italie, située entre le Pô, l'Apennin, & la Flaminie. Du temps de Paul Diacre, l'*Emilie* commençoit à la Ligurie, & s'étendoit entre l'Apennin & le Pô du côté de Ravenne. Il y comprend les villes de Plaisance, de Parme, Reggio, Boulogne & Inola. L'*Emilie* étoit une des provinces de l'Exarchat de Ravenne, & les Papes en sont Souverains, en vertu de la donation que leur en fit Pepin.

ÉMILIE. Nom propre de femme. *Emilia*. Sainte *Emilie* est celle que le peuple appelle en quelques endroits Sainte *Meille*.

ÉMILIEN. f. m. Nom propre d'homme. *Æmilianus*. Saint *Emilion* &, par corruption, S. *Mélion*, ou le château de S. *Emilien*, ou de S. *Mélion*, *Castellum Sancti Æmiliani*, est un château situé proche de Bourdeaux dans la Guienne. Pendant que les Anglois étoient maîtres de la Guienne, ou appeloit les châteaux de S. *Emilien* & de S. Macaire, les filles de la ville de Bourdeaux; & c'étoit les Maire & les Jurats qui, en temps de guerre, y mettoient garnison bourgeoise. Hadr. Valois, *Not. Gal. p. 500*.

Saint *Emilien*, ou *Emilion*, Bourg de France, *Sancti Æmiliani fanum*. Il est dans la Guienne propre, près de la Dordogne, à une lieue au-dessus de Libourne.

ÉMIM. f. m. & pl. Nom de peuple. *Fmim*. Les *Emim* habitoient à l'orient du Jourdain, dans le pays

qu'occupèrent depuis les Moabites. M. de Saci, après les Des Maréters & les Traducteurs de Genève, a traduit les *Emims*. Les *Emims*, qui ont habité les premiers cette terre, étoient un peuple grand & puissant, & d'une si haute taille, qu'on les croyoit de la race d'Enac, comme les Géans. SACI. *Deut. II. 10.* Les Lovanistes disent *Eמיens*.

Ce nom est Hébreu, & signifie Terribles : il leur fut donné par les Moabites, ainsi que Moïse le dit, *Deut. II. 11.* On croit que ce fut à cause de leur taille gigantesque, & Moïse semble l'insinuer à l'endroit que l'on vient de citer.

ÉMIMMUT PABI. f. m. Officier de la Maison du Grand-Seigneur. *Rei Cibaria*, ou *Impensis mensa in aulâ Turcicâ Præfectus*. Il y quatre Surintendans des cuisines du Grand-Seigneur ; le premier est l'Argibassi ; le second, l'*Emmimut pagi*, autrement *Mutpatenin*, qui est presque comme l'Argentier dans les maisons de nos Princes & grands Seigneurs, où il n'y a point de pourvoyeurs & marchands pour fournir les vivres : celui-ci a la charge de la dépense des cuisines, & fournit jour par jour l'argent nécessaire pour cela : il a un ducat par jour d'appointement, avec une robe de brocadur, & une autre de soie par an, à la volonté du Grand Seigneur, & comme il lui plaît la donner à leur Babiram & Kabir, ou grand Pâque. L'*Emmimut pagi*, ou *Emimur*, a une grande autorité, parce qu'il parle au Grand-Seigneur à toute heure, pour savoir ce qu'il veut qu'on lui serve. VIGÈRE, sur *Chalcond.* P. 337.

ÉMINCER. v. a. Rendre plus mince, ôter à un corps de son épaisseur. *Attenuare*, *minuere*. On émince les ongles en les raclant avec du verre. Les vaisseaux du cœur étoient en bon état... mais le ventricule droit étoit très-dilaté, & ses parois très-émincées. Merc. Sept. 1434. Cette membrane s'émince & s'ouvre à l'endroit de la pointe de l'œuf. DUVERNEY, *Acad. des Sc. 1701. Mém. p. 183.*

On dit *amincer* dans les Arts, pour rendre une chose plus mince. Dans le Dict. de l'Acad. Fr. *émincer*, se dit de la viande que l'on coupe en tranches fort minces ; & l'on remarque qu'il ne s'emploie guère qu'au participe.

ÉMINCE, ÉE. part. La peau étoit émincée & la couleur changée. DUVERNEY fils, *Acad. des Sc. 1702. Mém. p. 173.* Du mouton émincé.

On l'emploie substantivement au féminin. Une émincée de poularde.

ÉMINEMMENT. adv. Parfaitement, au souverain degré de perfection. *Eminenter*. Il possède éminemment cette science.

A l'égard des vertus, rarement on les voit
Toutes en un sujet éminemment placées.

LA FONT.

Dans le style Didactique ce mot se dit par opposition à formellement. La Philosophie contient en soi toutes les autres sciences éminemment.

ÉMINENCE. f. f. Petit tertre ou colline qui est élevée au dessus de la rase campagne. *Colliculus*, *tumulus*. Ce Palais est bâti sur une éminence. Les ennemis se font saisis de cette éminence, de cette hauteur, par où ils nous peuvent battre à revers. *Eminence* est encore la cime, la pointe d'un lieu élevé, *cacumen*, *vertex*.

ÉMINENCE, est aussi un titre de dignité qu'on donne à un Cardinal. *Eminentia*. C'est son *Eminence*. Le decret du Pape par lequel il fut ordonné que les Cardinaux seroient traités d'*Eminence*, est du 10 de Janvier 1630. MÉN. Ils quittèrent alors les titres d'*Illustriſſimes* & de *Révéréndissimes* qu'on leur donnoit. Un Auteur célèbre, & d'ailleurs exact & très-poli, faisant parler S. François de Sales à un Cardinal, lui fit dite votre *Eminence*. C'est une faute de Chronologie ; car assurément ce terme-là n'étoit point en usage du temps de Saint François de Sales. On traite d'*Eminence* le Grand-Maitre de Malte. Les

Papes Jean VIII. & Grégoire VII. ont donné aussi ce titre aux Rois de France. Les Empereurs l'ont aussi porté. Voyez le *Mercure François*, Tome 16. p. 572. &c.

ÉMINENCE. Rehaussement de Peinture, de Sculpture, &c. *Eminentia*, *proſectio*, *porrectio*.

ÉMINENCE, se dit aussi de tout ce qui est sensible, & paroît avec éclat. *Excellentia*, *dignitas*. L'Eglise Romaine a cette éminence d'autorité qui naît des marques extérieures. NICOL.

ÉMINENCE. Terme d'Anatomie, qui se dit d'une partie du cerveau, qu'on appelle l'éminence annulaire du cerveau. La cinquième paire de nerfs commence des côtés de l'éminence annulaire du cerveau. DIONIS. On appelle aussi éminence toutes les têtes des os. L'os *tibia* reçoit les deux têtes du bas du *fémur* dans deux de ses cavités, & le *fémur* reçoit à son tour une éminence de l'os *tibia*, ce qui fait le *Ginglyme*. DIONIS.

ÉMINENT, ENTE. adj. Haut, élevé au-dessus des autres. *Excelsus*, *eminens*. Cette maison est bâtie en lieu éminent. Les vertus dans une personne de qualité sont apperçues de tout le monde, comme dans un lieu éminent. M. ESP. On dit aussi, quoiqu'abusivement, un péril éminent, *periculum imminens*, *ingruens*, d'un pressant danger, d'un accident qui est tout proche & comme présent. Ceux qui condamnent *péril éminent* disent, qu'étant pris du Latin *periculum imminens*, pour signifier un péril qui est sur le point d'accabler une personne, il faudroit dire, *péril imminent*. D'autres soutiennent que cette épithète a un bon sens, parce qu'éminent signifie grand, élevé, & qu'ainsi on peut appeler *péril éminent*, un péril évident, sensible, & que l'on apperçoit assez pour le prévoir : l'usage est pour éminent, & il faut le suivre.

ÉMINENT, se dit aussi, au figuré, de ce qui excelle, & surpasse les autres. *Eximius*, *præſtans*. Vertu éminente. Ce Magistrat est dans un poste éminent, il a une charge éminente. Ce sont des hommes éminens en doctrine & en sagesse. PASC. Sous certains règnes les vertus éminentes sont sujettes à des jugemens simistres, & une grande réputation est aussi périlleuse qu'une mauvaise. BOUÏ. Il faut rendre à une vertu si éminente les honneurs qu'elle mérite. VOÏT.

ÉMINENTE. Terme d'Anatomie. Epithète que l'on donne à la première des vertèbres du dos. *Eminens*. La première des vertèbres du dos est appelée éminente, parce qu'en effet elle l'est plus que les autres.

ÉMINENTISSIME. adj. C'est le superlatif d'éminent, le titre d'honneur qu'on donne depuis quelque temps aux Cardinaux. *Eminentissimus*. L'éminentissime Cardinal de Richelieu. Il n'est en usage que dans cette signification.

ÉMINENTISSIME. f. m. Terme de Fleuriste. C'est un très-bel œillet. Il est très-bien piqueté sur un beau blanc assez large. Sa plante est vigoureuse ; quatre ou cinq boutons lui suffisent. MORIN.

ÉMIONITE. f. f. Nom de plante. Voyez HÉMIONITE.

EMIR. f. m. Terme de Relation. C'est un nom de dignité chez les Turcs & les Sarrasins, qu'on donne à ceux qui sont parens & descendus de Mahomet. Ils sont chez eux en grande vénération, & ont seuls le droit de porter un turban vert. Sur les côtes de la Terre-Sainte il y a eu des *Emirs*. L'*Emir* de Gaza, l'*Emir* Térabée : c'étoient des Princes souverains sur lesquels le Grand-Seigneur n'avoit guère d'autorité. L'*Emir* Hâge, ou Prince conducteur des Pèlerins de la Mecque, est Bacha de Jérusalem & de Naplouse.

Ce titre d'abord ne se disoit que des Kalifes : en Perse on les appelloit aussi *Emir Zadeh*, fils du Prince ; & par abréviation d'*Emir* on fit *Mir*, & d'*Emir* *Zadeh*, *Mirza*. Dans la suite les Kalifes ayant pris le titre de Sultans, celui d'*Emir* demeura à leurs enfans, comme celui de César chez les Romains. Ce titre d'*Emir*, par succession de temps, a été donné à tous ceux qui sont censés descendre de Mahomet.

homet par sa fille Fathimah, & qui portent le turban verd. *Voyez D'HERBELOT.*

Ce titre d'*Emir*, joint à quelqu'autre mot, désigne souvent quelque charge, *Emir al Omra*, le Commandant des Commandans. C'étoit du temps des Kalifes le chef de leurs conseils & de leurs armées. Ce nom se donne maintenant chez les Turcs à tous les Visirs & Bachas, ou Gouverneurs généraux des Provinces. *Emir Akhor*, vulgairement *Inrahor*, Grand-Ecuyer du Sultan des Turcs. Ce mot signifie Prince, ou Chef des Ecuries. *Emir dien*, vulgairement *Miralem*, Porte-enseigne de l'Empire, ce que nous dirions Cornette-blanche, ou celui qui portoit autrefois l'Oriflamme. *Emir-Bazar*, le Prévôt qui a l'intendance sur les Marchés, qui règle le prix des denrées. *Emir al Moslemin*, ou *Emir ad Monmenin*, c'est-à-dire, le Commandant des Fidèles, ou des Croyans, titre qu'ont pris les Almoravides & les Almohades qui ont régné en Afrique & en Espagne. *Emir al Moslemin* est plus précis que *Emir al Monmenin*. *Voyez D'HERBELOT* au mot *EMIR*.

ÉMIRALEM, ou **IMRALEMAGA**. f. m. Terme de Relation. Officier des armées Ottomanes. Gonfalonnier général des Turcs, Garde de tous les Eten-darts. *Vexillorum custos*. L'Office d'*Emiralem* est une fort grande dignité, & de grand profit. Elle se peut mettre entre les premières, après les Bassas, les Beglierbeys, les Cadilechers & l'Aga des Janissaires. Il a la garde de tous les étendarts des Provinces, qu'il met en main de tous ceux qui sont faits de nouveau Sangiacs, & de ceux même de la Maison du Grand-Seigneur. Quand ce Prince va à la guerre, l'*Emiralem* marche immédiatement devant lui, faisant porter une cornette mi-partie de blanc & de verd, pour la marque de son office, après laquelle marchent six bannières ou grands étendarts du Prince. L'*Emiralem* a quatre mille ducats de pension par an, sans ses profits qui sont très-grands, & deux riches habillemens de drap d'or, ainsi que les autres principaux Officiers. Sous sa charge sont encore les trompettes, fifres, tambours, atabales, & autres instrumens semblables, au nombre de plus de deux cens, dont le Chef sous l'*Emiralem* est un Meçherbassi. *VIGÈRE, sur Chalcon. p. 375.* A l'armée, si le Prince y est en personne, les Muteferagas sont aussi sous la charge de l'*Emiralem*, ou Gonfalonnier général pour les Gardes. *Id. p. 379.*

Ce mot vient d'*Emir*, Prince, Commandant, & de עִמָּאֵל, *alamet*, mot Arabe, qui signifie un étendart, une bannière, & qui a au pluriel עִמָּאֵלִים, *ylam*, ou *alem*; d'où se fait *Emiralem*, Commandant, Garde, Chef des Eten-darts.

Ce mot *Emir* est Arabe: il vient du verbe אָמַר, *amar*, *amare*, qui est originairement Hébreu, & qui dans ces deux langues signifie *dire* & *commander*.

ÉMISSAIRE. f. m. & f. Personne de confiance & adroite qu'on envoie sourdement sonder les sentimens d'autrui, lui faire quelque proposition; celui qui fait courir des bruits, qui épie les actions & la contenance d'un ennemi, d'un parti contraire, pour tirer avantage de tout. *Explorator*, *Emissarius*. Les Chefs de parti ont plusieurs *émisaires* qui s'emploient pour leurs intérêts, qui leur rapportent tout ce qui se passe dans le monde, pour prendre là-dessus leurs mesures. Les *émisaires* d'Orangzeb avoient soin d'entretenir l'Indoustan de la faulx créance de sa mort. *P. CATROU.*

Dans l'Ancien Testament on appelloit Bouc *émisfaire*, un Bouc que l'on chassoit dans le désert, après l'avoir chargé des malédictions qu'on vouloit détourner de dessus le peuple. *Voyez Bouc* & *EXPIATION*.

ÉMISSAIRE DE SATAN, se dit, figurément, de tous les persécuteurs des Fidèles, & de tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, s'opposent à leur salut, & les traversent dans leur course.

Tome III.

ÉMISSARIUS. On appelloit chez les Romains *émisaires* servi, des esclaves maquignons de maîtres & de chevaux, ou des *émisaires* qui cherchent à nuire à quelqu'un, à découvrir quelque fait caché.

ÉMISSION. f. f. Action qui pousse quelque chose hors de soi, écoulement, mouvement de quelque chose qui est envoyée, poussée au dehors: c'est aussi l'action de celui qui pousse & envoie au dehors. *Emissio*. Les Anciens croyoient que l'action de la vue se faisoit par l'*émission* des rayons visuels.

Pythagore & ses Sectateurs prétendoient qu'il sort des objets certaines espèces visibles, fort grandes d'abord, mais qui, à mesure qu'elles s'en éloignent, deviennent si petites, qu'elles peuvent entrer dans l'œil & se faire appercevoir à l'ame. L'action par laquelle ces espèces sortent des objets, est ce qu'ils appeloient *émission*.

De même les Platoniciens prétendoient qu'il sort de l'objet & de l'œil certains écoulemens qui se rencontrent & s'embrassent les uns les autres à mi-chemin, d'où ils retournent ensuite dans l'œil, & portent par-là dans notre ame l'idée des objets.

Ces prétendus écoulemens, ces espèces visibles, dont on ne connoît ni la nature, ni la cause, ni les propriétés, sont de pures chimères. Comment d'ailleurs, dans cette supposition, ne verrions-nous pas les objets dans l'obscurité, de la même manière que nous les voyons, quand ils sont exposés à la lumière, puisque ces espèces & ces écoulemens seroient également reçus dans nos yeux? *Voyez ESPÈCES.*

Un des paradoxes de la Philosophie Newtonienne est que la lumière se fait & se propage par des *émisions* ou émanations matérielles de corpuscules du soleil jusqu'à nous dans un espace vide. Cela est-il croyable? La lumière se propageant du soleil jusqu'à nous en six minutes & demie, selon Newton, en sept, si vous voulez, & même en huit, ces *émisions* seroient en une minute quatre, cinq millions de lieues. Ici l'esprit se cabre. Si une étincelle qui est vue dans toute une salle de 50 pieds cubes d'étendue, jette hors d'elle par des *émisions*, & produit, de sa substance, une lumière qui remplisse toute la salle, il sort donc, de cette étincelle qui n'est qu'un point, un corps réellement étendu de 50 pieds cubes. Qui pourra le persuader? Si le fanal qu'on allume sur le phare de Messine est apperçu dans un espace seulement de huit lieues cubes, dont je suppose qu'il occupe le centre, on ne peut placer l'œil dans aucun point de ces huit lieues cubes, sans y voir la lumière: elle remplit donc tout cet espace. Comment un petit feu, de quelques pouces de large, distribuera-t-il à la ronde des *émisions*, des écoulemens, des effluences, des émanations, une substance en un mot, capable de remplir huit lieues cubes? Cache-t-on ce fanal? La lumière disparoit. Qu'on le remonte un instant après; il sera vu tout aussi loin que la première fois. Il remplira donc d'une nouvelle lumière les huit lieues cubes. Qui pourra nombrer les huit lieues cubes de substance lumineuse qui s'écouleront de moment en moment de ce fanal dans la durée d'une seule nuit? *PLUCHE.*

Si la lumière du soleil vient à nous par des *émisions* continuelles, comment le corps du soleil n'est-il pas épuisé, ou au moins affoibli par des *émisions* infinies. Il nage, ainsi que les planètes & les étoiles, dans un espace vide. D'où tire-t-il de quoi réparer ses pertes?

ÉMISSION DE VŒUX, en termes de Jurisprudence Canonique, est la prononciation solennelle des vœux, l'engagement que contracte solennellement le Novice d'observer la règle de l'ordre dans lequel il entre. *Votorum emissio*. Ce Novice n'a pas encore fait l'*émission* de ses vœux. *Nondum emisit vota*. La mort civile se compte du jour de l'*émission* solennelle des vœux. Par les Capitulaires de Charlemagne, il étoit défendu de donner l'habit de Re-

ligieux ; sans le consentement du père , lequel étoit une condition essentielle à l'*emission* des vœux. BEAUVAIL BASNAGE. On a toujours considéré le consentement des parens comme une des conditions essentielles à l'*emission* des vœux. BLONDEAU.

E M M.

EMMAGASINER. v. a. Terme de commerce. Mettre en magasin. *Emmagasinare* des marchandises. Voyez MAGASIN.

EMMAIGRIR. v. a. Signifie la même chose qu'*amaigrir* , & l'on prononce toujours *amaigrir*. Le travail vous *emmaigrir*. Il est aussi neutre & réciproque. Il *emmaigrir*, il s'*amaigrir* tous les jours. Voyez AMAIGRIR.

EMMAILLOTTER. v. a. Envelopper un enfant dans son maillot. *Pannis involvere in infantem, fasciis involvere.*

M. de Buffon condamne l'usage d'*emmailloter* les enfans , parce que les mouvemens qu'ils se donnent , les efforts qu'ils font pour se débarrasser de leurs liens , peuvent être funestes , & parce que l'inaction dans laquelle cet état les retient , peut aussi leur être nuisible.

EMMAILLOTTER, se dit aussi de ceux qui s'enveloppent tellement dans leurs draps , dans leur couverture , dans leurs robes de chambre , qu'ils n'ont pas le mouvement des bras libre , qu'ils ont de la peine à s'en débarrasser. Il est si frivole , qu'il s'*emmaillotte* en hiver dans sa couverture.

EMMAILLOTTE, ÉE. part. *Pannis, fasciis involutus.*

EMMANCHÉMENT. f. m. ou *emmanchure*. POMBY. L'action d'*emmancher*, de mettre un manche. *Manubrii inductio, immisio*. L'usage de ce mot est rare.

EMMANCHÉMENT, Terme de Dessin , se dit des jointures des membres au tronc d'une figure , & de la jonction des parties d'un membre les unes aux autres.

EMMANCHER. v. a. Mettre un manche. *Addere, aptare, inducere manubrium, instruere manubrio*. *Emmancher* un balai, un couteau. *Emmancher* une faux. Les cimenteries s'*emmanchent* de jade , d'agate & d'ivoire. La Quintinie écrit *émancher*. L'usage général est pour *emmancher*.

Ce mot vient de *manche*, de *manubrium*.

On dit, proverbialement, à celui qui se prend mal à exécuter quelque chose , Cette affaire ne s'*emmanche* pas ainsi.

EMMANCHÉ, ÉE. part. *Manubrio instructus.*

EMMANCHÉ, se dit, en termes de Blason , des haches, marteaux, faux, & autres choses qui ont un manche. On le dit aussi de l'écu chargé d'*emmanches*. *Cuspidalium mutuo insertus*. On dit aussi, en termes de Marine , qu'on est *emmanché*, lorsqu'on commence d'entrer dans cette partie de l'Océan qui est entre l'Angleterre & la France, & qu'on appelle la Manche Britannique, ou simplement la *Manche*.

EMMANCHES. f. pl. Terme de Blason , qui se dit des pointes qui sont opposées & qui entrent les unes dans les autres. *Manica, manulea adversa*. Elles doivent passer en montant de la pointe de l'Écu en haut. Quelques-uns confondent l'Écu *emmanché* avec l'*édente*, & les Auteurs varient fort sur l'application de ce mot. Ce mot *emmanché* vient des *manches* anciennes, qui étoient fort larges par un côté, & étroites par l'autre. D'autres Auteurs appellent simplement *emmanché*, quand les partitions de l'Écu sont faites de longs triangles pyramidaux qui s'enclavent l'un dans l'autre. Il y en a qui écrivent *émanches* & *émanché* au lieu de *emmanches* & *emmanché*. Voyez ÉDENTÉ.

EMMANCHEUR. f. m. Celui qui *emmanche* un instrument. *Manubriorum aptator, opifex*. Un *Emmancheur* de couteaux.

EMMANNEQUINER. v. a. Terme de Jardinier. *Arbustulas cistis deponere, credere, committere*. C'est mettre de petits arbres dans des mannequins , &

les remettre après en pleine terre , jusqu'à ce qu'on les en ôte , pour les planter à demeure.

On plante un arbre précieux ou délicat dans un mannequin , pour le transporter en motte & sans risque. On plante l'arbre avec le mannequin qui pourrit dans la terre.

EMMANNE. Vieux mot dont s'est servi Ronfard, pour dire, rempli de manne. NICOT.

EMMANTELE, ÉE. part. & adj. du verbe *emmanteler*, qui n'est point en usage. Enveloppé dans un manteau. *Pallio involutus, penulatus, chlamidatus*.

On appelle une corneille *emmantelée*, *bicolor*, celle qui est, en partie, noire, & , en partie, grise, qui a le cou jusqu'à la moitié du corps différent du reste. Voyez EMMANTELE.

EMMANUEL. f. m. Nom que le Prophète Isaïe donne au Messie, C. VII. v. 14. & qui dans le Christianisme est devenu un nom propre d'homme. *Emmanuel, Immanuel*. Les Grecs ont dit *Manuel* pour *Emmanuel* : ainsi l'Empereur Comnène, fils de Jean Comnène, qui le déclara son successeur l'an 1143. le 1. d'Avril, au préjudice de Jean son aîné, qui étoit d'un naturel farouche & emporté, cet Empereur, dis-je, s'appelle *Manuel* ou *Emmanuel* Comnène. Ils appellent de même *Manuel* Calcas, ce Religieux Grec de l'Ordre de S. Dominique, qui assista au II^e Concile de Lyon avec l'Empereur Michel Paléologue, & Joseph Patriarche de Constantinople. *Emmanuel*, Roi de Portugal, qui monta sur le trône en 1495. & mourut le 13 Décembre 1521. aimoit les lettres & les gens de lettres, & composa même des Mémoires pour l'Histoire des Indes.

Ce nom qui est Hébreu, signifie *Dieu avec nous*, étant composé de la préposition אִנִּי , *im* avec אֲנִי , *nu*, nous, & אֱלֹהִים , *El*, Dieu. En Hébreu il se prononce *Immanuel*.

EMMARINÉ. adj. Se dit d'un homme accoutumé à la mer, endurci à la mer, qui a fait plusieurs voyages sur mer, qui ne ressent plus l'incommodité du vomissement & du dégoût qui prend ordinairement à ceux qui vont en mer pour la première fois.

EMMARINER. v. a. *Emmariner* un vaisseau. *Navem instruere nauticis operis*. C'est mettre du monde sur un vaisseau, engager des matelots, *nauticas operas conducere*, &c. C'est le garnir de l'équipage nécessaire pour le monter.

SEMMARQUISER. Prendre le nom de Marquis, faire le Marquis. *Dist. com.* Il paroît meilleur de cette façon que de dire simplement *se marquiser*, comme il est dit dans Furetière. Au reste, on ne le dit qu'en riant.

EMMAUS. *Emmaüs, antis*. Nom de lieu. *Emmaüs* étoit un château ou bourg, distant de Jérusalem de 60 stades, ou de deux à trois lieues. On le trouve aussi nommé *Ammaüm castellum*, & *Emaüs*. C'est sur le chemin de Jérusalem à ce château que J. C. apparut le soir du jour de la Résurrection à deux de ses Disciples, Luc XXIV. 13. Dès le même jour deux d'entr'eux s'en allèrent à un bourg nommé *Emmaüs*, éloigné de Jérusalem de soixante stades. BOURN. *Emmaüs* étoit au couchant de Jérusalem. S. Jérôme dit que, de son temps, ce bourg étoit une ville célèbre qui se nommoit *Nicopolis*. Adrichomius, le P. Lubin, & plusieurs autres, suivent ce sentiment. Mais M. Reland, dans sa Palestine, L. II. C. 6. & L. III. p. 758. au mot *Emmaüs*, distingue deux lieux de ce nom très-différens. L'un est le bourg dont parle S. Luc, & l'autre *Emmaüs* est celui qui fut depuis appelé *Nicopolis*, & eut un siège Episcopal, suffragant de Jérusalem, selon le P. Lubin, & de Césarée, au sentiment d'Adrichomius.

EMME. Petite rivière de Suisse. *Emma*. Elle a sa source vers les lacs de Thun & de Briants, coule presque toujours dans le Canton de Berne, & se décharge dans l'Aar, à une lieue au-dessus de Soleurre. MATY.

EMMÊLÉ, ÉE. part. Vieux mot. Brouillé, confus. Rien de si *emmêlé* que la marche des Planètes dans

Hypothèse de Ptolomée. Rien de plus simple que toutes les directions, stations & rétrogradations des planètes dans l'hypothèse de Copernic. *Specl. de la Nat. t. 4. p. 472, 473.* On ne trouve le verbe *emmeler*, s'emmeler, que dans Cotgrave.

EMMELEY, EMELEY, EMLEY, EMLY, ou AWN. *Anna, Emelia, & Imelaca.* Petite ville d'Irlande, dans la Mommonie, au Comté de Tipperary.

EMMELIE. f. f. Nom propre de femme, *Emmelia.* Sainte *Emmelie* étoit mère de saint Basile-le-Grand, de saint Grégoire de Nyffe, de saint Pierre, & de sainte Macrine.

Ce nom est Grec, & signifie mélodie, son mélodieux, de *ev, in & melos*, son mélodieux.

EMMELIE étoit aussi le nom d'une danse des Grecs, grave & sérieuse, ainsi nommé de celui qui l'inventa.

EMMÉNAGEMENT. f. m. Achat de meubles nécessaires pour se mettre en ménage. *Domeſticorum instrumentorum comparatio*, ou action de ranger des meubles dans une maison où l'on va loger. *Apparatus suppellectilis*, &c.

EMMÉNAGER. se dit avec le pronom personnel.

EMMÉNAGER. v. récip. Mettre ses meubles en ordre, quand on les a transportés d'une maison dans une autre. *Suppellectilem apparare, instruere.* Il faut être deux ou trois en jouts en désordre avant qu'on soit *emménagé*.

EMMÉNAGER, signifie aussi commencer à se mettre en ménage, acheter les meubles nécessaires pour cela. Il coûte beaucoup, quand on se marie, à s'*emménager*.

EMMÉNAGOGUES. f. m. plur. *Emmenagoga*, &

EMMÉNAGOGUE. adj. *Emmenagogus*, a, um Remèdes qui provoquent les menstrues & lochies, ou vidanges supprimées. Tels sont la rue, la sabine, l'absinte, &c. & tous les médicamens qui donnent de la fluidité au sang, augmentent le ressort des solides, incisent & atténuent les humeurs, lèvent les obstructions de la matrice, & font ouvrir les orifices de ses vaisseaux sanguins.

Ce mot est Grec *εμμεναγωγός*. Il vient de *εμμηνα* menstrues, dont la racine est *μην*, mois, & de *αγω*, je conduis, je fais sortir. COL. DE VILLARS.

EMMÉNALOGIE. f. f. Terme de Médecine, Traité des menstrues, ou de l'écoulement périodique des femmes. Il y a un ouvrage du célèbre Freindt sur cette matière, & des réflexions critiques sur cet ouvrage, par M. le Tellier fils, Paris 1730, in-12.

EMMENER, v. a. Mener une personne, ou une chose en un autre lieu que celui où l'on est. *Abducere, exportare.* *Emmenez* cet enfant qui crie. Ce valet a quitté son maître, l'a volé, & lui a *emméné* son cheval. Je ferai *emmener* mes meubles par les Rouliers, par les coches d'eau. On a *emméné* prisonnier cet homicide. On a permis à cette garnison d'*emmener* deux pièces de canon.

EMMÉNÉ, ÉE. part.

EMMÉNOTTER. v. a. Mettre des fers ou des menottes aux mains d'un prisonnier, d'un esclave. *Manicis ferreis constringere.* On *emménotte* les criminels qu'on conduit dans les cachots.

EMMENTELE, ÉE. adj. Terme de Fauconnerie. Il ya une corneille qu'on appelle corneille *emmentelée*, *Cornix cinerea*, *Panphaga*. La corneille *emmentelée* a la tête, le bas du cou, le bec, les ailes, la queue & les jambes très-noirs; & cette noirceur paroît beaucoup plus obscure au menton, au bec, & à la partie qui est au-dessus de l'estomac, où l'on voit comme des poils. Tout son dos, le dessous de son cou, les côtés des ailes, le dessous du croupion, & presque tout le ventre, sont cendrés. C'est de-là qu'en France on lui a donné le nom d'*emmentelée*. Elle se retire en été dans les hautes montagnes, & c'est dans ces lieux qu'elle fait & élève ses petits. On la croit oiseau de passage, parce que, sur la fin de l'automne, elle vient dans les campagnes, & fait sa demeure autour des villes & des villages en hiver.

Elle se nourrit de tout ce qu'elle rencontre : c'est de-là qu'on la nommée *Panphaga*, qui mange de tout. C'est apparemment ce qui fait que sa chair n'est point agréable à manger. La corneille *emmentelée* s'en va lorsque les hirondelles viennent, c'est à-dire, vers le 22 Avril.

EMMERAN. f. m. Nom propre d'homme. *Heimeramus, Emmeramus.* Saint *Emmeran* naquit à Poitiers, vers le commencement du VII^e siècle. BAILLET. *Au vingt-deuxième Sept. S. Emmeran* fut Evêque de Poitiers, puis Missionnaire de Ratisbonne en Bavière, & Martyr.

EMMERICK. Ville du Cercle de Westphalie, en Allemagne. *Emmericum, Embricum, Embrica.* Elle est dans le Duché de Clèves, sur le Rhin, à une lieue au-dessous du fort de Schenk. *Emmerick* est fort. Le Prince de Condé le prit pour le Roi en 1672 sur les Hollandois, qui s'en étoient emparés l'an 1600 : & en 1674. Louis le Grand la fit rendre à l'Electeur de Brandebourg à qui elle appartenoit. M. Corneille fait ce nom féminin, & dit *Emmerick* est assez bien bâtie.

EMMESSÉ, ÉE. adj. Qui a oui la Messe. *Qui sacro interfuit.* On dit aussi *amessé*. L'un & l'autre sont bas. RICHLET.

EMMEUBLEMENT. f. m. L'*emmeublement* est un meuble propre pour garnir une chambre. *Supellex.* Il se dit, particulièrement, du lit, & des sièges de même parure. Un *emmeublement* de damas, de tapisserie, de brocatel.

EMMEUBLER. v. a. Vendre ou louer des meubles à quelqu'un, l'*emménager*, tendre & ranger ses meubles. *Instruere suppellectilem, domum.* C'est un tel Tapissier qui m'a *emmeublé*, & qui m'a loué tous ces meubles. Je lui ai donné tant pour m'*emmeubler* à mon dernier déménagement. Ce Propriétaire ne devoit pas attendre que je fusse *emmeublé*, qu'on eût rangé mes meubles pour me faire signifier un congé.

On dit *ammeublement* pour désigner la quantité de meubles nécessaires pour garnir un appartement.

Et *meubler* une maison, pour dire le garnir de meubles. *Meubler* une ferme, la garnir des choses & ustensiles nécessaires pour son exploitation. *Emmeublement & emmeubler*, sont des termes de bourgeois des Halles, & de la Place Maubert.

EMMEUBLÉ, ÉE. part.

EMMEULER. v. a. Mettre en meules le foin quand il est fanné. Voy. MEULE & FANNER. Cette opération s'appelle *emmeulage*.

EMMI. Voyez EMMY.

EMMIELLER. v. a. Enduire de miel, mêler avec du miel. *Melle illinere, condire, mel inspergere.* Il faut *emmieller* les mois aux jeunes poulains pour les y accoutumer. *Emmieller* du cidre, du vin d'Espagne.

EMMIELLER, se dit, figurément, des discours : mais il n'a guère d'usage au participe, *emmiellé, Mellitus.* On ne parle aux Princes qu'avec des paroles flatteuses & *emmiellées*. Tel est le langage du dix-huitième siècle ; on dit toutes vérités poliment, en *emmiellant* la coupe qui contient des remèdes amers. *Mem. de Trev. 1756.*

On dit, en termes de Marine, *emmieller* un étai, pour remplir avec une menue corde tout le vide qu'il y a le long des tourçons des cordes qui composent l'étai. M. Desroches remarque que ce terme n'est pas usité par-tout,

EMMIELLÉ, ÉE. part. *Melle conditus, mellitus.* Un discours *emmielle*. Cela ne se dit aujourd'hui que dans le style badin ou familier.

EMMIELLURE. f. f. Onguent dont se servent les Maréchaux pour guérir les blessures ou écorchures des chevaux. *Unguentum mellitum.* Il est fait d'un mélange de miel, de graisse, de térébentine, & d'autres drogues, & l'on en frotte les parties incommodées, enflées, toulées, &c.

EMMITOUFLER. v. a. Envelopper quelqu'un, s'*emmitoufler*, s'envelopper, principalement la tête & le corps, de fourrures ou autres choses, pour

être plus chaudement ou plus à l'aise. *Obnubere*, *involvere se, amovere*. On *emmitoufle* ce vieillard à cause du froid. Cette femme *s'emmitoufle*, est *emmitouflée* dans ses coiffes, elle s'enveloppe, elle se cache dans ses coiffes. Il n'est d'usage que dans le style familier.

EMMITOUFLE, ÉE. part. On dit, proverbialement, jamais chat *emmitouflé* ne prit souris, pour dire que dans les choses qui demandent quelque liberté d'action, on doit écarter tout ce qui empêche d'agir.

EMMITRER un Evêque. *Mitrare*. NICOT. Ce mot n'est pas d'usage.

EMMONCELER. v. a. Mettre en un tas, en un monceau. On dit mieux amonceler.

EMMORTAISER, ou **EMMORTOISER**. v. a. Terme de Charpentier. faire entrer dans une mortoise ou mortaise le bout d'une pièce de bois, ou de fer. *Indere, committere*. La machine avec laquelle les Chinois taillent les pierres d'aimant est composée de deux jambages de trois quatre pieds de haut, arçoutés par deux liens en contrefiches, & séparés par une membrure qui les traverse, & qui est *emmortaisée* dans leurs femelles. P. LE COMTE. *J. T. I. pag. 477*.

EMMOTTÉ, ou plutôt **ENMOTTÉ**, ÉE. adj. Terme de Jardinier, qui se dit des arbres que l'on transporte en motte d'un lieu en un autre; c'est-à-dire, la racine entourée d'une motte de terre qui la tient & la conserve. *Terrâ circumdatus, inclusus*. Les Marchands Génois amènent ici, dans les mois de Février, Mars, Avril & Mai, une grande quantité d'orange & citronniers assez forts, & assez grands, & les donnent à un prix fort raisonnable, tant ceux qui viennent sans motte, que ceux qui viennent bien *emmottés*. LA QUINT. *Emmotté* est plus selon l'analogie.

EMMUREES. f. f. pl. C'est le nom qu'on donne à Rouen à un Couvent de filles de l'Ordre de Saint Dominique, parce qu'elles donnèrent dans cette ville le premier exemple d'une exacte clôture. *Descript. Géographique & Hist. de la Haute-Norm. I. II. p. 64*.

EMMURER. Vieux mot. *Muro cingere*. Entourer, environner de murs. NICOT.

EMMUSELER. v. a. Mettre une muselière à un animal pour l'empêcher de manger, ou de mordre. *Capistrare, fscellam ori appendere*. Les villageois *emmuselent* leurs ânes, leurs chevaux, avec une forme de chapeau, de peur qu'ils ne mangent les choux qu'ils portent. Il étoit défendu, sous la Loi, d'*emmuser* les bœufs quand ils fouloient le grain. *Non alligabis os bovi trituranti*. On *emmusele* les furets, quand on les fait entrer dans les terriers de lapins, de peur qu'ils ne les tuent.

EMMUSELER, signifioit, originairement, cacher le visage sous le manteau; & alors il étoit dérivé du mot de *musseau*, d'où on a fait aussi *cachemusseau*. Depuis on l'a transporté à l'anneau de fer qu'on met aux cochons, & aux autres bêtes.

EMMUSELÉ, ÉE. part. & adj. *Capistratus, frenatus*.

En termes de Blason, on appelle un ours, un chameau, un mulet, un autre animal *emmuselé*, lorsqu'il a la gueule liée d'une muselière, pour l'empêcher de paître, ou de mordre.

EMMY. Vieux mot, qui est maintenant hors d'usage. Cette proposition signifie *entre, parmi*: & ceux qui imitent le vieux style s'en servent en ce sens. *Inter*.

*Mais las ! des Grands jusqu'où va la foiblesse !
Grand dommage est qu'en ce rang de Princesse
Soyez toujours emmy les flageorneurs,
L'oreille ouverte aux discours suborneurs.*

DE VILLIERS.

Ce mot vient de *in medio*.

E M O.

ÉMOELLER. v. a. Ôter la moëlle. *Emellare*. Inusité.

ÉMOI. f. m. Vieux mot, qui signifioit la même chose qu'aujourd'hui *emotion, Turba, commotio*. Il étoit tout en *émoi*; c'est-à-dire, fort ému.

ÉMOI, signifioit aussi chagrin, inquiétude, souci, tristesse, comme en plusieurs endroits de nos anciens Auteurs.

*Or est besoin,
Quand on est loin,
De s'entrécire :
Cela fait rire,
Et chasse émoi.
Ecrivez - moi
Donc, je vous prie, &c. MAROT.*

On a dit aussi **ÉMOYER** pour *s'émoier*, pour se mettre en *émoi*, en peine, en souci.

On a dit aussi *émai* pour *émoi*. NICOT.

ÉMOLLIENT, ENTE. adj. Terme de Médecine & de Pharmacie. Ce qui amollit les duretés du bas ventre, ou des tumeurs & enflures. *Emolliens*. On le dit non-seulement des remèdes, mais aussi des autres choses. Un lavement laxatif, anodin & *émollient*. Un emplâtre *émollient*, fait d'onguens résolutifs. Un cataplasme *émollient*. Les remèdes *émolliens* sont chauds, comme les racines de lis, l'althea & les mauves. Les cerises sèches resserrent au lieu de lâcher, parce qu'elles sont dépourvues de la quantité du flegme qui les rendoit *émollientes*. LEMERY. Le raisin mûr, d'astringent qu'il étoit auparavant, devient laxatif & *émollient*. Id. Les pois nourrissent beaucoup, sont *émolliens*, & un peu laxatifs. Id. La graisse du sanglier, appliquée extérieurement, est résolutive, *émolliente*, fortifiante & adoucissante. Id. On dit, substantivement, les *émolliens*. Faire usage des *émolliens*.

ÉMOLOGUER. v. a. *Comprobare*. On dit maintenant & on écrit homologuer; & cela est plus conforme à l'étymologie: car ce mot vient du Grec *ἐμολογέω*. Voyez HOMOLOGUER.

ÉMOLUMENT. f. m. Terme de Pratique, qui se dit des profits qu'on tire journallement d'une charge. *Emolumentum*. Ce terme est absolument affecté aux charges & aux emplois; marquant non-seulement la finance des appointemens, mais encore tous les autres revenant-bons. Voyez GAIN, LUCRE, PROFIT, BÉNÉFICE. Ce n'est pas toujours où il y a le plus d'*émolumens* que se trouve le plus d'honneur. Les provisions de son office lui donnent droit de jouir de tous les droits, honneurs, gages & *émolumens* y attribués. On dit aussi, il ne lui revient aucun *émolument* de cette affaire: alors il signifie profit, avantage.

Ce mot vient du Latin *emolumentum*, qui signifie le profit que tirent les Meuniers, de *mola, molere, moudre*.

ÉMOLUMENTER. v. n. Qui se dit toujours en mauvaise part des revenant-bons illicites. Cet Officier cherche à *émolumenter*, c'est-à-dire, à multiplier sans nécessité des actes, ou autre chose, afin de gagner davantage.

ÉMONA. Voyez HÉMONA.

ÉMONCTOIRE. f. m. Terme de Médecine & d'Anatomie. C'est une partie destinée pour la séparation de quelque humeur que l'on regarde comme inutile, ou comme nuisible dans les animaux, après qu'elle a circulé quelque temps avec leur sang. *Emunctorium*. Les reins, la vessie urinaire, les glandes miliaires de la peau sont des *émonctoires* du corps, parce qu'il se fait par ces organes, une sécrétion & une excréation abondante des humeurs qui ne sont plus d'aucun usage utile dans le corps humain, & même de celles qui sont viciées dans les maladies. On le dit des glandes qui servent à la décharge des humeurs superflues, telles que les glandes des aines, des aisselles, &c. & des ouvertures destinées à laisser sortir ces humeurs inutiles ou nuisibles. Les parotides ne sont pas des *émonctoires*, puisqu'elles sont destinées à séparer la salive, qui est une humeur si nécessaire à la digestion des alimens.

ÉMONCTOIRE, en Botanique, se dit de même d'une partie destinée à porter dehors quel que humeur qu'on regarde comme inutile, ou comme nuisible. Les plantes doivent avoir des organes *émonctoires*, pour la sécrétion de la transpiration sensible & insensible. Je crois que les fleurs qui ne sont pas nouées, sont des *émonctoires* qui servent à séparer quelques parties de la masse de la sève, qui doivent en être séparées dans un certain temps, suivant les lois de l'Economie naturelle. *Ditt. de James.*

ÉMONCTOIRE, vient du latin *emunctorium*, *emungere*, nettoyer en tirant les ordures.

ÉMONDE. f. f. Fiente d'oiseau de proie. *Stercus.* Les *émondés* des oiseaux sont connoître leur santé, ou leurs maladies.

ÉMONDES, au pluriel, Branches qu'on retranche du tronc des arbres. *Decerpti rami.* Les *émondés* des ormes, des chênes, des aunes, de cette terre, suffisent pour le chauffage du maître.

ÉMONDER. v. a. Couper les menues branches d'un arbre, soit pour en ôter le bois nuisible & superflu, soit pour faire des fagots. *Intercidere, interlucare, deputare.* On *émonde* les arbres fruitiers, quand ils jettent trop de bois. On *émonde* les arbres pour faire des fagots.

ÉMONDER une Lettre. Voyez ÉBARBER.

Ce mot vient de *émundare*. Nicot dit aussi *émonder* l'orge & semblables choses, & cela se dit aujourd'hui. *Pifere, pifare.* C'est en ôter la peau.

ÉMONDÉ, ÉE. part.

EMONIA, ou EMONIA. *Emonia* est le nom ancien d'une Ile de l'Ecosse, à l'Orient. *Emonia.* Ortelius croit que c'est l'Isle de Maid, ou May. *Emonia Provincia* étoit anciennement une ville de l'Italie. *Æmonia.* Elle étoit sur la rivière d'Abriga, à deux lieues de la mer & de la petite ville de Citta-Nuova, qui a été bâtie de ses ruines.

ÉMONT. Voyez MONTS.

EMORCELER. v. a. Réduire en divers morceaux. *In frustra dividere.* Ce bourgeois a *émorcélé* sa terre, il l'a divisée en plusieurs morceaux, il en a vendu plusieurs parties. Il se dit aussi avec le pronom personnel. Cette pierre n'est pas propre pour la sculpture, elle s'*émorcèle* trop facilement.

Ce mot ne se dit point. *Morceler* est seul en usage.

ÉMOTION. f. f. On entend par ce mot un mouvement plus ou moins considérable, excité dans les humeurs, dans les esprits, dans l'ame, qui en altère le tempérament ou l'assiette, & se manifeste par des signes extérieurs. *Perturbatio, commotio, morus.* On connoit la fièvre par l'*émotion* du pouls. Un exercice violent cause de l'*émotion*. Un Amant sent de l'*émotion* à la vue de sa Maîtresse; un brave, à la vue de son ennemi. Un Juge doit être calme, & exempt des *émotions* de la haine & de la colère. M. Esp. Nous regardons tranquillement & sans *émotion*, les injustices qui ne nous regardent pas. Nic. Ce n'est pas la raison qui frappe les esprits grossiers, & qui les fait agir; c'est l'*émotion* & l'ardeur avec laquelle on parle. LE P. R. L'*émotion* ardente & passagère de la colère, est une faillie imprévue de l'ame, qui ne lui laisse pas le temps de délibérer. LE MAI. La colère ne déshonore personne, pourvu que ses *émotions* soient proportionnées au sujet qu'on a de s'*émouvoir*. M. Esp. L'*émotion* que l'Orateur a excitée dans les esprits se calme bientôt, s'il veut trop faire le pathétique. AB. DU JARRY. Nous ne pouvons exciter en nous les *émotions* violentes que causent les passions: elles dépendent des objets. Nic.

ÉMOTION, se dit aussi d'un commencement de sédition, disposition à se soulever. Il est dangereux de se trouver au milieu d'une *émotion* populaire.

ÉMOTTER. v. a. Ôter les mottes d'un champ, ou les casser, afin de les disposer mieux à recevoir la semence. *Occare.* Il faut *émotter* les terres, quand il y a long-temps qu'il n'a plu. On fait cette opération

avec un brise-motte, qui est un maillet à long manche, ou avec la herse, ou avec le rouleau, ou avec la herse tournante qui est un rouleau pesant garni de chevilles.

EMOUCHER. v. a. Chasser les mouches. *Muscas abigere.* Il y a des chevaux qu'il faut *émoucher*, tandis qu'on les ferre. Les Seigneurs Indiens ont des valets qui les *émouchent* continuellement avec des plumes.

EMOUCHER, dans le langage populaire, signifie fouetter. Cet écolier est souvent *émouché* par son Régent.

EMOUCHÉ, ÉE. part.

EMOUCHET, ou MOUCHET. f. m. Oiseau de proie, qui est tiercelet, ou mâle de l'épervier, qui ne vaut rien en fauconnerie. *Tertiarius percno.* On l'a appelé en Latin *mussetus* ou *maschetus.* *Accipiter palumbarius.*

EMOUCHET. Terme de Tanneur. Les Tanneurs donnent ce nom à la queue des bœufs, des vaches, des veaux, qu'ils préparent, parce qu'elle sert à ces animaux pour chasser les mouches, pour s'*émoucher*.

EMOUCHETTE. f. f. *Instragulum reticulatum.* Quelques uns appellent ainsi une espèce de couverture ou de caparaçon fait de treillis ou de roseau, avec de petites cordes pendantes, qu'on met en été sur les chevaux, pour empêcher qu'ils ne soient tourmentés des mouches. On l'appelle quelquefois *émouchoir*. Quelques-uns l'appellent chaise-mouches. Voyez ÉMOUCHOIR.

EMOUCHETTE. Espèce d'oiseau de proie. Voyez ÉMOUCHET.

EMOUCHETTE, est encore, dans le fenouil & autres herbes, l'ombelle qui en contient la graine. *Umbella.* Nicot. ou *Muscarium.*

EMOUCHEUR. f. m. Qui chasse les mouches.

L'ours alloit à la chasse, apportoit du gibier,
Faisoit son principal métier
D'être bon émoucheur, écarteroit du visage
De son ani dormant ce parasite ailé
Que nous avons mouche appelé.

Aussitôt fait que dit; le fidèle émoucheur
Vous empoigne un pavé, le lance avec roideur....

FABLES DE LA FONT

ÉMOUCHOIR. f. m. Terme usité parmi les Maréchaux, qui appellent ainsi une queue de cheval attachée à un manche, & dont on se sert pour chasser les mouches pendant qu'on ferre un cheval. *Muscarium.*

C'est cette espèce de chaise-mouches qu'on appelle proprement *émouchoir*. Le caparaçon fait de roseau avec des cordes flottantes, qui sert à garantir les chevaux des mouches, s'appelle *émouchette*.

EMOUDRE. v. a. Aiguïser le tranchant des instrumens tranchans, sur une meule, sur un grès. *Exacuere.* *Emoudre* des couteaux, la coignée, la serpe, les ciseaux. C'est former le tranchant de ces instrumens, en les appuyant sur une meule qu'on tourne, ou sur un grès, qu'on arrose avec de l'eau.

EMOULU, UE. part. Qui est aiguïté, pointu, affilé. *Exacutus.* On dit, Combattre à fer *émoulu*; pour dire, tout de bon & à outrance, tant au propre qu'au figuré. On dit aussi, qu'un homme est frais *émoulu* sur une matière; pour dire, qu'il l'a étudiée depuis peu à fond.

EMOUI. Port de la Chine, dans la Province de Fokien. Il est fort célèbre. Long. 136. d. 40' lat. 24. d. 30'.

EMOULEUR. f. m. Celui qui fait le métier d'*émoudre* les ciseaux, les couteaux, & autres ferremens tranchans. *Samiator, opifex ferrei exacuendi.* Aux Indes, un *Emouleur* fabrique lui-même la pierre avec de la laque & de l'émeril. LET. EDIF. ET CUR.

ÉMOUSSER. v. a. Ôter la pointe ou le tranchant

d'un instrument, ou le rendre moins aigu & moins tranchant. Il est aussi réciproque. *Obtundere, hebetare.* Il ne faut rien pour *émousser* une lancette, un bistouri. Quand on frappe sur quelque chose de trop dur, les ferremens *s'émoussent*, se rebouchent. L'acier de Damas est si dur, qu'il coupe le fer sans *s'émousser*. Les ciseaux, ou autres outils de Sculpteurs, *s'émoussent* en travaillant le porphyre.

On dit, en termes de Guerre, *émousser* les angles d'un bataillon, lorsqu'on retranche les quatre encoignures, & qu'on change le bataillon carré en octogone : ce qui donne moyen de présenter les piques, ou faire feu de tous côtés. Ces évolutions militaires étoient fort communes chez les Anciens ; mais elles ne sont plus guère pratiquées.

ÉMOUSSER, se dit, dans un sens métaphorique, en comparant l'effet des moyens moraux : à celui des effets physiques. *émousser* l'esprit, le courage, l'affoiblir, l'abatre, lui ôter ce qu'il a de plus piquant. *Hebetare.* La misère, l'affliction *émoussent* l'esprit. L'oisiveté, les délices *émoussent* le courage. Il y a beaucoup d'art à divertir les plaisirs, & à leur rendre cette douce pointe qui les fait sentir, & qui *s'émoussent* si aisément. S. RÉAL. Vous avez *émoussé* toutes les pointes de mes épigrammes. G. G. Le vin *émoussent* la vigueur de l'esprit. BOUH.

*Pour moi, j'ai la tête blessée,
Lorsque je lui vois tortiller
En cent façons une pensée :
A force de la ressasser
La pointe au bout du temps s'émoussée,
Et l'esprit vient à se laisser.* P. DU CLERC.

ÉMOUSSER. Terme de Jardinier. C'est ôter la mousse des arbres. *Emuscare arbores.* Il faut avoir soin d'*émousser* les arbres, & sur-tout les poiriers, parce que la mousse y fait un grand défagrément, & nuit de plus à leur accroissement. Voyez MOUSSE. Le temps propre pour *émousser* est quand il a plu.

ÉMOUSSÉ, ÉE. part. & adj. En parlant des instrumens, *hebes, obtusus.* En parlant des arbres, *emuscatus.* Ces arbres sont bien taillés, bien *émoussés*. LA QUINT.

ÉMOUSTILLER. Qui se dit qu'avec le pronom personnel. Terme populaire qui paroît signifier prendre un air gai, folâtre.

ÉMOUSTILLÉ, ÉE. part. & adj. Il signifie dans le style familier, Gai, vif, enjoué, de bonne humeur. Cette jeune fille est bien *émoustillée*.

ÉMOUVOIR. v. a. Du latin *emovere.* Ebranler. Pour la manière de conjuguer, voyez MOUVOIR. Mettre en mouvement. Mais on ne le dit pas indifféremment dans toutes sortes d'occasions. On ne dit point pas, par exemple, *émouvoir* une cloche, *émouvoir* un poteau, un tronc d'arbre. L'usage a restreint ce mot aux seuls cas où il s'agit des parties les plus subtiles, & les plus déliées d'un corps, telles que sont les vapeurs, les exhalaisons, les humeurs, les esprits. Ainsi l'on dit que le soleil *émeut* les vapeurs & les exhalaisons, qu'une drogue, une médecine *émeut* les humeurs : si l'on dit qu'un homme est difficile à *émouvoir*, qu'une médecine n'a fait que *émouvoir*, sans le purger, on voit allèz, dans ces exemples, qu'*émouvoir*, est relatif aux humeurs des corps.

ÉMOUVOIR, en parlant des flots de la mer, des tempêtes, &c. se dit dans le même sens qu'exciter, soulever, tant à l'actif qu'au réciproque. Communiquer ou recevoir du mouvement. Le moindre vent suffit pour *émouvoir* les flots. *Fluctus citere.* La mer commençoit à *s'émouvoir*. *Turbari.* Il *s'émeut* une violente tempête.

ÉMOUVOIR, dans les choses morales, exciter quelque mouvement, quelque passion dans le cœur, causer du trouble, toucher, exciter, remuer. L'art de l'Orateur est de savoir *émouvoir* les passions. Si les Prédicateurs ne songeoient ni à toucher le cœur, ni à *émouvoir* les passions, ils feroient de médiocres

progrès. ARR. La raison ne peut l'*émouvoir*. RAC. C'est un de ces beaux objets indifférens, qui réjouissent la vue sans *émouvoir* le cœur. VILL. Celui qui ne se trouve *ému* de rien, est aussi peu propre à parler que celui qui ne pense rien. LE C. DE M.

ÉMOUVOIR, avec le pronom personnel, signifie, Etre ému, être touché. Un Stoicien ne *s'émeut* point aux plus cruels accidens de la fortune. Paie sans t'*émouvoir*? CORN. Il s'est laissé *émouvoir* par les cris & par les larmes de cette femme. On regarde un homme qui ne *s'émeut* de rien, comme un lâche & un insensible. M. ESP. La passion *s'émeut* par la seule image d'une offense vraie, ou fautive. NIC. Dieu *s'émeut* plus sensiblement pour les pécheurs convertis, qui sont sa nouvelle conquête. BOSS.

On dit aussi que le peuple *s'émeut*, commence à *s'émouvoir*, pour dire qu'il se dispose à la révolte, à se soulever.

ÉMOUVOIR une sédition, une contestation, une dispute, &c. synonyme de faire naître.

ÉMOUVOIR à, se dit dans la signification de porter à *émouvoir* à compassion, mauvais style.

ÉMOUVOIR, se dit, proverbialement, en ces phrases : L'objet *émeut* la puissance, la présence de l'objet fait naître le desir. On dit aussi, qu'il ne faut pas *émouvoir* les frelons ; pour dire, qu'il ne faut point se susciter d'ennemis, quelque petits qu'ils soient. On dit aussi, d'un homme prompt & colere, que sa bile est aisée à *émouvoir*.

ÉMU, UE. part. Il a les significations du verbe.

E M P.

EMPAILLER. v. a. Garnir une métairie de pailles & de fourrages nécessaires pour la faire bien valoir, pour amender les terres. *Instruere paleis.* Dans ce sens ce terme est vieux & hors d'usage ; à moins que ce ne soit un terme usité dans quelque Province.

EMPAILLER des chaîses, c'est les garnir de paille. **EMPAILLER** des balots, c'est les envelopper de paille.

EMPAILLER la peau de quelque animal, dont on veut conserver la figure par curiosité. C'est la remplir de paille.

EMPAILLER. Terme de Jardinier, qui se dit des cloches de melons, quand on met un peu de paille entre deux, en les emboitant les unes dans les autres, pour les emporter & les serrer jusqu'à l'année suivante. LA QUINT.

Il signifie aussi, mettre de la paille autour de quelque plante. LIGER. Et l'on dit, *empailler* un pied de cardons, ou d'arrichauts, pour les faire blanchir. LA QUINT. J'ai déjà beaucoup de cardons d'Espagne *empaillés*. LIGER. On *empaillait* aussi la tige des jeunes arbres, principalement dans les pépinières, pour les garantir des lapins, qui en mangent l'écorce.

EMPAILLÉ, ÉE. part. Il a les significations du verbe.

EMPAILLEUR, EUSE. f. m. & f. Celui ou celle qui *empaillait* des meubles, des chaîses.

EMPALEMENT. f. m. Supplice affreux qui s'exécute en faisant entrer un pieu par le fondement, & le faisant traverser tout le corps. *Pali traductio.* L'*empalement* est le plus cruel des supplices.

EMPALER. v. a. Qui exprime un genre de supplice usité chez les Turcs. Faire passer une broche de bois, un pal aigu par le fondement d'une personne, & le faire sortir par les épaules. *Palum trajicere, transfadigere.* C'est un supplice qu'on pratiquoit du temps de Néron, dont Juvénal fait mention. Il est maintenant fort en usage en Turquie.

*Qu'on l'empale. A ces mots Fregôse est accroché.
Par quatre impitoyables ferres,
Et se voit prêt d'être embroché.*

NOUV. CH. DE VERS.

Ce mot vient de l'Italien *impalare*. MÉN. Ou plu-

tôt le François & l'Italien viennent également du Latin *palus*, pal, ou pieu, & de la préposition *in*, en, dans.

EMPALE, ÉE. part. *Palo transfixus*.

EMPALETOCQUE. adj. Mot dont s'est servi Rabelais, en parlant de l'aumônier de Gargantua, qui veut dire, Assablé d'une façon de petit manteau, au derrière duquel pendoit un capuchon; car tel étoit l'ancien paletot, fait exprès de la sorte pour parer du froid & de la pluie ceux qui le portoient. *Note sur Rabelais.*

EMPAN. f. m. Mesure de longueur, qui se fait par l'extension de la main depuis le pouce étendu d'un côté, jusqu'à l'extrémité du petit doigt opposé. *Palmus major, spithama*. C'est presque la même chose que le *palme* Romain. Un *empan* fait trois quarts de pied, & c'est pourquoi on l'appelle aussi *doctans* en Latin. Deux *empans* font un pied & demi.

Ménage dérive ce mot de l'Alleman *en span*, qui signifie la même chose.

EMPANACHER, anciennement EMPENNACHER. v. a. Garnir de panaches, de plumes. *Empanacher un casque. Plumatibus cristis ornare.*

On le dit, en badinant, en parlant des hasards ou accidens du mariage.

EMPANACHÉ, ÉE. adj. Qui est bien garni de plumes. Tous les Chevaliers de ce Caroufel étoient bien dotés & *empanachés*.

*De superbes plumets leur tête empanachée
Sous des coques de noix étoit enarnachée.*

C'est l'armure de tête des rats dans la *Batrachomyomachie* de M. Boivin.

EMPANÉ, ÉE. adj. Aigu. *Acutus*. On a dit autrefois des carreaux *empanés* pour des arbalètes aigues. Les arbalétriers s'appeloient carreaux, & l'on peut voir dans le Cartulaire manuscrit de Philippe Auguste, fol. 31 le nombre des carreaux (*Quadrelli*) que les Abbayes, Villes & Communes du Royaume, étoient obligées de fournir à Sa Majesté pour les guerres.

EMPANÉE (feuille.) Terme de Botanique, *pinnatum* ou *conjugatum folium*, se dit d'une feuille composée de plusieurs folioles rangées des deux côtés d'un pédicule commun.

EMPANNER. v. a. Terme de Marine. Mettre un vaisseau en panne, disposer tellement les voiles, qu'il n'avance pas. *Navem fissere. Ita disponere vela, ut navis non moveatur, non progrediatur*. Si l'on veut prendre les hauteurs en mer avec une entière exactitude, on peut *empanner* le vaisseau, c'est-à-dire, disposer les voiles de manière qu'il n'avance point. *ACAD. DES SC. 1703 Hist. p. 89.*

EMPANON. f. m. Terme de Charpenterie. C'est un chevron de croupe, ou de long pan, qui ne va pas jusqu'au haut du faite, mais qui s'assemble à l'arêtier avec tenons & mortaises, & qui pose par enbas sur les sablières ou plateformes. *Canterius minor*. On le dit des pièces de bois qu'on met en plusieurs autres endroits pour en soutenir ou lier quelque autre.

EMPAQUETER. v. a. Mettre en un paquet. *Colligere, consarcinare*. Il se dit, particulièrement, des marchandises qu'on empaquete dans du papier, dans des toillettes. Les marchands sont occupés à *empaqueter* & à dépaqueter leurs marchandises. Il a *empaqueté* ses hardes, ses habits, pour partir, pour déménager.

Ce mot vient du primitif paquet, qui vient du Latin *Paetus, compactus*, de *pango; compingo*.

On dit aussi, qu'un homme est *empaqueté* dans sa couverture, dans sa robe de chambre; pour dire qu'il s'en est enveloppé pour se garantir du froid.

EMPAQUETÉ, ÉE. part. & adj. *Compactus*.

Il se dit des personnes qui sont pressées dans un carrosse, dans un coche, &c. Nous étions *empaquetés* dans ce coche.

EMPARAGE, ÉE. adj. Vieux mot, qui signifie joint, conjoint à son pareil. On dit une fille *empagée* noblement, c'est-à-dire, mariée à son pareil en no-

blesse. *Paritare seu paragio dotata*, comme parle Philippe le Bel dans une lettre de 1306, publiée par M. Baluze dans les preuves des vies des Papes d'Avignon.

D'autres coutumes disent *apparagé*.

EMPARAGER. v. a. Vieux mot. Mettre dans un rang égal à celui qu'on a. On disoit autrefois, *emparager* une fille; pour dire la marier noblement & sans dérogeance.

EMPARER. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel S'EMPARER. v. recip. Se saisir par force ou par adresse de quelque chose, s'en rendre maître. *Vi capere, occupare*. Il s'empara d'abord de la Forteresse. On peut s'emparer de ces détroits avant qu'on s'en aperçoive. S'emparer de l'Empire, du Royaume, de l'État. Les ennemis se font *empares* d'une telle ville. Il s'est *empare* de mon manteau.

Ce mot vient du Latin *amparare*, qui signifie occuper, prendre la défense & la protection de quelque chose, pour en disposer comme à lui appartenant. Chez les Espagnols le mot d'*amparar* ne signifie autre chose que défendre; & *desamparar*, cesser de défendre. COVARRUVIAS. Autrefois il a signifié aussi en Espagnol envahir, prendre: *emparare, amparare, imparare*, se trouvent en ce sens dans les lois Palarines de Jacques II Roi de Majorque, imprimées par le P. Papebroch, *Ad. SS. Junii, T. III. Voyez p. LI & LII.*

EMPARER, se dit, figurément, de l'esprit, & de ce qui le maîtrise, le gouverne. Ce Ministre s'est *emparé* de l'esprit du Roi. Comme la Fortune ne s'étoit pas encore *emparée* de son esprit, il la porta modérément dans les commencemens; mais à la fin il n'eut pas la force de la soutenir. PORT-R. La jalousie s'empara de toute mon ame. Je connois ce que l'amour prépare aux foibles cœurs dont il s'empare. FONT. Cornelle s'est *emparé* du Théâtre. LA BR. Il ne faut pas s'emparer de la conversation. M. SCUD.

*Le jour ne reviendra qu'avec trop de vitesse,
Et mille soins divers
S'empareront de l'Univers.* FONTENELLE.

EMPARFUMER de bonnes odeurs. Ce mot se trouve dans Ronsard. Il est vieux & hors d'usage.

EMPARLIER. Vieux mot inutile, qui signifie *Advocat plaidant*, & qui se trouve en cette signification dans Hélinand. MEM. On a dit aussi *parlier*, & *aparlier* tous noms relatifs à leur profession, & on disoit encore *emparlé* pour éloquent. BOREL. *Advocatus, causidicus, causarum patronus, dicentarii*. On les a aussi appelés *Conteurs & Plaideurs, Clamatores*.

EMPASME. f. m. Terme de Pharmacie. C'est une poudre parfumée qu'on répand sur le corps, pour en corriger la mauvaise odeur, & pour empêcher les sueurs inutiles. *Empasma*.

Ce mot vient du Grec *εμπασμιον*, arroser.

EMPASTELE. v. a. Terme de Teinture. C'est, donner le bleu aux laines & aux étoffes par le moyen du *pasiel*, ou de la guède, qui est la même chose. *Glasio medicare, inficere, intingere*. Il faut gueder & *empasteler* les étoffes pour leur donner un pied de bon teint.

EMPATEMENT. f. m. Terme d'Architecture, synonyme à *patte*, à *ped*. Epaisseur de maçonnerie qui sert de pied à un mur; ses fondemens, sa partie la plus basse. *Basis, pes*. L'empatement, pour être sûr, doit être le double du mur, selon Palladio; &, selon de Lorme, si le mur est de deux pieds d'épaisseur, l'empatement doit être de trois pieds.

On appelle aussi *empatement* ou *racinaux* d'une grue, les pièces de bois sur lesquelles elle est construite & élevée. Voyez ci-dessus EMBRASSURE.

EMPATEMENT, en termes de Fortification, signifie aussi le *alus*, ou pied d'un rempart, ou d'une muraille, qui la soutient, & empêche qu'elle ne s'éboule. *Pes*.

EMPATEMENT. On pourroit se servir de ce mot, en termes de Peinture, dans le même sens que le verbe

empâter. L'empâtement d'un tableau, l'empâtement des couleurs. *Diçl. de Peint. & d'Arch. Voyez EMPÂTER*, terme de Peinture.

Ce mot vient de *Pâte*.

EMPÂTER. v. a. Terme de Charron. Faire les pattes des raies des roues. *Pedes adtere, fingere. Empâter* des raies. L'a se prononce bref.

EMPÂTER. Terme de Marine, faite des empatures. *Voyez* ce mot.

EMPÂTER. v. a. Remplir de pâte. *Inquinare, glutinare, gypfare.* Il ne se dit guère qu'au participe. Il a les mains *empâtées*, pleines de pâte, salies de pâte. On le dit de tout ce qui est gluant, comme des confitures. Cela m'a *empâté* les mains.

On le dit dans les cuisines pour couvrir de pâte. On *empâte* des attichauts pour les faire frire, c'est-à-dire, on les roule dans de la farine délayée avec des jaunes d'œufs & du sel.

EMPÂTER, signifie aussi, rendre pâteux; & alors il ne se dit guère que de la bouche & de la langue. Cela m'a tout *empâté* la bouche. Cela *empâte* la langue.

EMPÂTER, en termes de Peinture, signifie mettre des couleurs graslement & avec liberté. Mettre les couleurs avec abondance & la consistance nécessaire pour être maniées d'une façon moëlleuse. *Densare, saturare, inducere.*

On le dit aussi, pour mettre des couleurs chacune à leur place, sans les mêler ensemble. *Voy.* **EMPÂTÉ.**

En Gravure on dit que les chairs sont bien empâtées, lorsque le travail des tailles & des points rend le moëlleux de la Peinture.

EMPÂTER, terme d'Economie rustique, se dit des chapons, poulardes & autres volailles, auxquelles on fait manger de la pâte d'orge pour les engraisser. N'oubliez pas d'*empâter* ces chapons. Je fais *empâter* une douzaine de chapons & autant de poulardes pour mon carême. Cela se fait avec de la pâte coupée en petits morceaux longs, ronds & gros comme le petit doigt, qu'on met tremper dans du lait, que l'on foure de force dans la gorge des volailles, & qu'on leur fait avaler. Quand on est pressé d'engraisser, on ajoute du beurre dans la pâte; & l'on se sert de pâte de bled-froment.

EMPÂTER. En termes de Meunier on appelle *empâter* une meule, lorsqu'on met de la pâte dans les trous qui sont à la meule. Non-seulement cette pâte sert à remplir ces trous, mais elle sert encore à affranchir la farine & à lui donner de l'amitié.

EMPÂTÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe en Latin & en François. Tableaux bien *empâtés* de couleurs, bien nourri de couleurs. On le dit aussi, quand on met des couleurs chacune à leur place, sans les fondre, les noyer ensemble. Cette tête n'est point peinte, elle n'est qu'*empâtée*. *Voy.* **EMPÂTER.**

Ce mot vient de *pâte*.

EMPÂTION. Petite contrée d'Afrique, dans l'Abyssinie, à l'extrémité orientale du Royaume de Dambee, & à l'extrémité occidentale de celui de Bagamedri.

EMPATRONNER. Vieux mot. On a dit autrefois, *s'empatronner*, comme on dit maintenant *s'impatroniser*: pour dire, s'ingérer, se rendre le maître dans une maison, dans une affaire, &c. *S'empatronner* est vieux, & *s'impatroniser* est du style familier.

EMPATURE. f. f. Terme de Marine. Jonction de deux pièces de bois mises dans un vaisseau, dont elles sont membres l'une à l'autre. *Junctura.* On l'appelle *équerve* dans la Manche.

EMPAUMER. v. a. C'est proprement, recevoir une balle, ou un éteuf à plein dans le milieu de la paume de la main, de la raquette ou du battoir, & la pousser fortement. *Palma seu volâ excipere.* Voilà un éteuf bien *empaumé*. *Empaumer* une bale.

EMPAUMER, signifie aussi, Serrer la main. *Comprehendere.* Cet homme est si fort que, quand il a une fois *empaumé* quelque chose, on ne la lui sauroit arracher. Quand ce sergent a une fois *empaumé* un prisonnier, il ne lui échappe pas. On dit aussi *empaumer*

la joue à quelqu'un, pour dire lui donner un soufflet. *Alapam impingere.*

Ce mot vient de *in*, & de *palma*, d'où l'on feroit *impaimare*.

Ce mot a passé, des jeux de paume, dans la société où l'on dit, au figuré, dans le style familier seulement, *empaumer* une affaire, pour dire, la bien saisir, & la conduite avec chaleur; *empaumer* quelqu'un, l'esprit de quelqu'un, s'en rendre maître au point de lui faire faire tout ce que l'on veut. *Occupare* Le traite à *empaumer* son esprit. *MOL.* Il s'est laissé *empaumer* comme un sot.

*Quelque faux complaisant, qui, par des airs de fat,
Aura de votre père empaumé la cervelle.*

ROUSSEAU. *le Flat.*

On dit, dans le même sens, *empaumer* la parole. **EMPAUMER** la voie, en termes de Vénèrie, signifie, suivre la piste, être dans la droite voie d'un gibier. En ce sens il se dit aussi, figurément, d'un homme, qui, dans une délibération, dans une conversation, suit vivement une idée, une ouverture, la suit vivement, & tâche d'y faire entrer les autres.

EMPAUMÉ, ÉE. part.

EMPAUMURE. f. f. Terme de Vénèrie C'est le haut de la tête d'un vieux cerf, ou chevreuil, qui est large & renversée, & où il y a plusieurs andouilliers. *Cervinorum cornuum in digitatam palmam designatio.*

EMPAUMURE, est aussi un terme de Gantier. C'est la partie du gant qui prend depuis la fente des doigts jusqu'à un pouce, & qui couvre toute la paume de la main. *Palma, vola.* Voilà une *empaumure* bien faite.

EMPEAU. f. m. Ente en écorce. *POMEY.* Ce mot qui signifie greffer dans la peau ou dans l'écorce, comme la greffe en couronne ou en écusson, n'est plus d'usage. *Voyez* le mot **GREFFE.**

EMPÊCHÉ. vieux f. f. Empêchement. *Impedimentum, Obex.*

*Le veux-tu vist tirer hors du cercueil,
Pour à son bien mettre empêche & défense.* **MAR.**

EMPÊCHEMENT. f. m. Opposition, obstacle. *Impedimentum.* On a formé un *empêchement* à la réception d'un tel en la charge de Président. Il faut que les Grands surmontent tous les *empêchemens* extérieurs pour connoître la vérité. *NIC.* Ce Capitaine a passé les monts, malgré tous les *empêchemens* que les ennemis & la nature y avoient opposés. Il faut mesurer la vertu par la grandeur des *empêchemens* qu'il falloit vaincre. *NIC.*

Nous avons déjà remarqué, au mot *difficulté*, les nuances particulières qui distinguent ces deux termes, *obstacle*, & *empêchement*. L'*obstacle* arrête, il se rencontre proprement sur nos pas, & barre nos démarches. L'*empêchement* résiste, il semble mis exprès pour s'opposer à l'exécution de nos volontés. Il fait entendre quelque chose qui dépend d'une loi ou d'une force supérieure. La proche parenté est un *empêchement* au mariage, que les lois ont mis & que les lois peuvent ôter.

EMPÊCHEMENT. f. m. Terme de Droit en matière de mariage. *Impedimentum.* Par le mot d'*empêchement* en matière de mariage, on entend tout ce qui peut rendre le mariage nul, ou illicite. *CONF. D'ANG.* Il y a deux sortes d'*empêchemens*; les uns qu'on appelle *dirimans*, parce qu'ils rendent les personnes dans lesquelles ils se rencontrent, inhabiles à contracter; les autres qu'on nomme *prohibitifs* ou *empêchans*, parce qu'ils rendent seulement les personnes contractantes criminelles, sans nuire à la validité du mariage. *IN.* On compte douze *empêchemens* *dirimans*. 1°. L'erreur ou la surprise quand à la personne. 2°. La surprise quant à l'état ou à la condition des personnes. 3°. Les vœux solennels de chasteté. 4°. La parenté en certains degrés. 5°. Le crime, c'est-à-dire, l'homicide & l'adultère en certains

tains cas. 6°. La différence de Religion. 7°. La violence. 8°. L'engagement dans les Ordres sacrés. 9°. Un premier mariage subsistant. 10°. L'honnêteté publique. 11°. L'affinité en certains degrés. 12°. L'impuissance. Id. On les comprend dans ces vers techniques.

*Error, conditio, votum, cognatio, crimen.
Cultus disparitas, vis, ordo, ligamen, honestas,
Ætas, affines, si clandestinus & impos,
Raptaque sit mulier, nec parti reddita tuta.
Hæc socianda vetant connubia, facta retractant.*

Quant à ceux que ces vers marquent de plus que les douze dont on vient de parler, voici ce qu'il faut observer. Le Concile de Trente a ajouté deux autres *empêchemens* dirimans, qui subsistent dans les lieux où ces Decrets sont en usage; savoir, le rapt & la clandestinité. Quelques Auteurs ajoutent la démençe. CONF. D'ANG. Les mariages contractés entre des impubères sont encore nuls. L'affinité qui se contracte par l'adoption n'est qu'un *empêchement* de bienfiance pour le mariage. G. G.

On ne reconnoît en France que quatre *empêchemens* prohibitifs, qui soient en usage: savoir, la défense qui a été faite par un supérieur légitime de procéder à la célébration du mariage, le temps pendant lequel les mariages sont interdits; l'engagement qu'on a contracté par des fiançailles avec quel que autre personne; le vœu simple de chasteté ou de Religion. Id.

EMPÊCHEMENT DE LUMIÈRE. Terme d'Astrologie. *Obstaculum*. Il y a *empêchement* de lumière, lorsqu'une planète tardive se trouve entre deux véloces.

EMPÊCHER. v. a. S'opposer à quelque chose apporter quelque empêchement. *Impedire, obflare*. La pénultième de ce mot est très-longue. Nos plaisirs se choquent & *empêchent* l'un l'autre. MONT. Si on ne veut pas faire du bien, il ne faut pas *empêcher* que les autres n'en fassent. Le Procureur Général qui consent l'entérinement d'une Requête dit, je ne l'*empêche* pour le Roi. *Non intercedo, nihil moror*. Une faiblesse *empêche* qu'on ne soit payé. M'*empêchez*-vous de maudire des avaricieux? MOLIERE.

Du Cange dérive ce mot de *impediare*, qu'on a dit dans la basse Latinité en la même signification. D'autres le font venir de *paris*, qui veut dire un lacet, des filets. Guichart trouve que le mot *empêcher* approche du mot Hébreu *קצץ*, *retenir, arrêter*. La première étymologie est la plus naturelle, & la seule vraisemblable.

EMPÊCHER, avec le pronom personnel, signifie, s'abstenir, se défendre. *Abstinerere, continere, recusare*. Il ne pouvoit s'*empêcher* de rire. Les Philosophes ne méprisoient point la mort; ils alloient de bonne grace où ils ne pouvoient s'*empêcher* d'aller. ROCHER.

EMPÊCHER, signifie aussi, Embarrasser, occuper. *Distinere, occupare*. C'est un homme qui a de grands emplois, qui l'*empêchent* de vaquer à ses affaires propres. Et, au contraire, on dit d'un fainéant qui ne fait où aller, ni à quoi s'occuper, qu'il est fort *empêché* de sa personne.

EMPÊCHER, se dit aussi à l'égard des choses inanimées. Le ressort de cette montre ne va pas, il y a quelque chose qui l'*empêche* d'agir. Le vent contraire nous *empêche* d'entrer dans le port. Les dignes, les levées *empêchent* les inondations. Il a une fluxion sur le bras qui l'*empêche* de s'en servir. On appelle une manœuvre *empêchée*, une manœuvre embarrassée: cela approche plus du Latin *impeditus*, qui signifie la même chose.

EMPÊCHÉ, ÉE. part.

*Jeunes cœurs sont bien empêchés
A tenir leurs desirs cachés.* LA FONT.

Être *empêché* à quelque chose, expression à peine soufferte dans le comique.

Tome III.

On dit d'un homme qui s'intrigue, qui se fait valoir, qui se mêle de bien des choses, qu'il fait bien l'*empêché*.

On dit, proverbialement, Un homme *empêché* de sa personne, de sa contenance, pour dire, Un homme qui est dans un grand embarras d'esprit, ou simplement, qui ne fait comment se tenir.

EMPEÏGNE. f. f. Terme de Cordonnier. C'est le cuir de dettus d'un foulter, qui s'étend depuis le cou jusqu'au bout du pied. *Superius calcæi corium, obstragulum, tegmen*.

EMPELLEMENT. f. m. C'est la même chose que *lançoïr, vanne, palle*, &c. car on l'appelle différemment selon les divers pays. Voyez ces mots. Il y a des *empellemens* aux biez des moulins, aux écluses, aux étangs, &c. L'*empellement* d'un étang ou d'un lac, est la palle ou bonde qui se lève & se baïlle, pour faire sortir ou retenir l'eau. *Palla*. Un Pêcheur ayant abaïssé les vanes ou *empellemens* d'un de ces lacs, afin de mettre la rivière à sec, pour pouvoir pêcher des truites, & n'ayant pu, étant seul, relever ces *empellemens*, le lac se remplit tellement, que l'eau emporta les écluses. GAULTIER. *Traite de la construction des chemins*.

EMPELOTE. adj. m. Terme de Fauconnerie, qui se dit d'un oiseau qui ne peut digérer ce qu'il a avalé, parce qu'il a dans l'estomac un peloton de poils, ou de plumes. *Præfocatus*. On lui tire ce peloton avec un fer qu'on nomme *desempelotoir*. Quand la même chose est arrivée aux chiens, on dit qu'ils sont croffés; & pour les poules on dit annouées, ou angouées. NICOT, sur le mot ANNOUER.

On dit aussi, s'*empelotter*. Cet oiseau s'*empelotte*.

EMPENNACHIER. Voyez EMPANACHIER.

EMPENNE. f. f. Vieux mot. Ailerons de plumes que l'on met aux côtés d'une flèche, pour la faire aller droit. *Penna, pinna* Voyez EMPENNER.

EMPENNELLE. f. f. Terme de Marine. Petite ancre que l'on mouille au-devant d'une grosse. *Brevior anchora*. Il y a un petit cable qui la tient, & ce cable est attaché à la grosse ancre, afin que le vaisseau soit plus en état de résister au vent.

EMPENNÉLER. *Addere breviorẽ anchoram*. Terme de Marine. C'est mettre une petite ancre au-devant d'une grosse, pour empêcher la grosse de casser. On *empennelle* différemment lorsqu'on est mouillé, & lorsqu'on est à la voile. La manœuvre a été enseignée par M. de Tourville: lorsqu'on est mouillé, il faut que l'orin de l'ancre ait tout au moins le double de brasses du fonds où l'on est: la bouée étant défrapée, il faut étalinguer le bout de l'orin sur une petite ancre à touer; & lorsque la mer porte en avant de l'ancre, il faut y porter l'ancre à touer, qui, étant mouillée, soulage & empêche de casser. Mais, pour *empenneler* une ancre lorsqu'on est à la voile, il faut étalinguer l'orin qui est sur la patte de la grosse ancre, & une ancre à touer, où il y aura une petite manœuvre en guise d'orin; & tenir hors du bord prêt à mouiller: lorsque toutes les voiles seront catiguées, il faut venir au vent du côté que l'on veut mouiller, & border l'artimon; & quand le navire est amorti, il faut laisser l'ancre à touer, & ne mouiller la grosse ancre que lorsque le grelin de l'ancre à touer commence à faire force & à roidir. De cette manière la grosse ancre sera *empennelée*, & ne pourra casser.

EMPENNER. v. a. Les deux *n* se prononcent. Garnir une flèche de plumes pour la conduire en l'air, & la faire aller plus droit. *Pinnis instruere, munire*. *Empenner* une flèche.

EMPENNÉ, ÉE. part. *Pennatus, pinnatus*. Il est aussi en usage en termes de Blason. Son composé est *desempenné*. Voyez ce mot.

Ce mot vient d'*impennare*, de *penna*.

EMPENNON. f. m. Vieux mot. Les plumes qui étoient à l'extrémité d'une flèche. *Sagitta penna, ou pluma*.

EMPERADOR. *La Punta del Emperador*, c'est-à-

dire, la pointe ou le Cap de l'Empereur ; Cap du Royaume de Valence en Espagne, entre Denta & le Cap Marcin. *Caput Imperatoris*. C'est le *Dianium Promontorium* des Anciens. Promontoire de Diane.

EMPEREUR. f. m. *Imperator*. Ce mot, formé du Latin *imperare*, du temps des anciens Romains signifioit seulement un Général d'armée ; mais depuis il a signifié un Monarque absolu, un Chef qui commande à un Empire, qui tient le premier rang entre les Souverains. Un *Empereur* Romain. Néron entendit raillerie sur ses vers, & ne crut pas que l'*Empereur* dût prendre les intérêts du Poëte. BOIL. Si le titre d'*Empereur* n'ajoute rien aux droits de la souveraineté, c'est pourtant une prééminence dans le monde, qui élève ceux qui en sont revêtus au faite des grandeurs humaines.

EMPEREUR. Titre qu'on donne aux Souverains de certains pays. *Empereur* de la Chine. *Empereur* du Japon. On donne encore ce nom au Kan des Tartares, au Sultan des Turcs, au Czar des Moscovites, & à d'autres qui possèdent beaucoup plus de terres, que n'en comprend l'Empire d'Allemagne. En Occident ce nom est particulièrement restreint à celui qui a été choisi par les Electeurs de l'Empire Germanique. Charlemagne reçut du Pape Léon III. le titre d'*Empereur*, dont il avoit déjà toute la puissance. L'autorité de l'*Empereur* sur tous les Etats qui composent l'Allemagne, consiste à présider aux Diètes Impériales, comme Chef de l'Empire : sa voix seule peut empêcher toutes les résolutions de la Diète. Tous les Princes & Etats de l'Empire sont obligés de lui faire foi & hommage, & serment de fidélité : il a le droit de faire commander par ses Généraux les troupes des Souverains d'Allemagne lorsqu'elles sont réunies. Il reçoit de tous les Princes & Etats de l'Empire une espèce de tribut nommé le Mois Romain ; mais d'ailleurs il n'a ni terres, ni domaine. Il n'a pas le droit d'y faire des lois : le pouvoir législatif réside dans tout l'Empire dont il n'est que le représentant. Comme *Empereur*, il ne peut faire ni guerre, ni paix, ni contracter aucune alliance, sans le consentement de l'Empire ; mais, dans les guerres qui ont été entreprises de l'aveu du Corps Germanique, on lui accorde les sommes nécessaires, & c'est là ce qu'on appelle *Mois Romains*.

Les *Empereurs* prétendent que la dignité Impériale est plus éminente que celle des Rois : mais on ne convient point de cette prérogative. Les absolus Monarques, ceux de Babylone, de Perse, d'Assyrie, ont eu le nom de Roi dans toutes les langues anciennes ou modernes.

L'histoire & la première institution du titre d'*Empereur* nous font connoître combien il est inférieur à celui de Roi, qui est bien plus auguste. Le titre d'*Empereur*, tandis que la République Romaine subsista, étoit une qualité que les soldats Romains déferoient à leurs Généraux, à l'occasion de quelque avantage remporté sur l'ennemi. Cicéron fut salué *Empereur* par l'armée qu'il commandoit, après qu'il eut mis en fuite quelques Barbares dans son Gouvernement de Cilicie. Sous les premiers *Empereurs* la signification de ce titre ne fut point changée : il ne donnoit aucune prééminence. Auguste & Tibère, suivant l'ancienne coutume, permirent que ce titre fût déferé par les légions à leurs Généraux ; ou ils l'accordèrent eux-mêmes, comme Tacite le remarque en particulier de Blæsus. Le même Auteur fait sentir la politique d'Auguste, qui évita les titres éclatans de Roi & de Dictateur, s'étant contenté du nom de Prince du Sénat, c'est-à-dire, de premier Sénateur, & qui conserva toutes les mêmes apparences & les mêmes Magistratures. Tibère vouloit que tout se fit au nom des Consuls, comme du temps de la République, & il n'assembloit le Sénat qu'en vertu de la puissance Tribunicienne, qui lui avoit été conférée par Auguste. Tibère fit des excuses à Q. Haterius, de ce qu'en qualité de Sé-

nateur il soutenoit un sentiment opposé, & il poussa la dissimulation jusqu'à appeler les Sénateurs ses maîtres. Ayant été appelé Seigneur par un Citoyen, il le pria de ne lui plus donner un nom qu'il ne pouvoit regarder que comme une offense. Sur ces principes tirés de la véritable constitution de l'Empire Romain, quelle comparaison du titre d'*Empereur* à celui de Roi, porté par les Cyrus & les Alexandres ? DE S. AUBIN, *Antiq. de la Nat. & de la Mon. Franc. p. 598. & Juiv.* Quoiqu'on en dise, les médailles font sentir de la différence entre le titre d'*Empereur* donné aux Augustes, aux Tibères & à leurs successeurs : IMP. TIBERIUS AVG. & TIBERIUS IMP. & jamais IMP. BLÆS. Le premier titre s'acqueroit plusieurs fois, & l'on étoit IMP. II. IMP. III. IV. V. &c. quand on avoit remporté deux, trois, quatre & cinq victoires célèbres. Par cette raison Auguste fut appelé *Empereur* vingt fois. L'autre étoit IMPERATOR, tout court, & titre toujours constant. Ce titre se quittoit & finissoit quand on n'étoit plus à la tête des Armées. Celui-ci ne se prenoit qu'une fois, & continuoit toujours sans interruption.

Je fais bien qu'on se sert ordinairement du mot *Empereur*, en parlant du titre d'honneur que les soldats Romains déferoient à leurs Généraux par acclamation, après une victoire signalée. Mais n'est-ce point un abus d'exprimer par un nom commun le Chef de la République, & le Chef d'une Armée. Ne vaudroit-il pas mieux conserver le nom Latin, comme nous le faisons dans bien des occasions, & dire, Cicéron fut salué *Imperator*, après l'expédition de la Cilicie, ou se servir au moins d'une périphrase pour éviter l'équivoque.

La dignité d'*Empereur*, réunie dans une seule personne par Jules-César, fut héréditaire sous ses trois premiers Successeurs, Octave-Auguste, Tibère & Caligula : mais, après la mort de celui-ci, elle devint élective, & les armées usurpèrent souvent sur le Sénat le droit d'élection.

Les *Empereurs* ont quelquefois érigé des Royaumes, comme on dit que ceux de Bohême & de Pologne l'ont été. L'*Empereur* Charles le Chauve donna l'an 877. la Provence à Bofon, lui mit le Diadème sur la tête, & le fit appeler Roi, *ut more prisorum Imperatorum videretur dominari*. L'*Empereur* Léopold érigea en 1701. la Prusse Ducal en Royaume, en faveur de Frédéric, Electeur de Brandebourg. D'abord quelques Electeurs, la France, l'Espagne, & leurs alliés, s'y opposèrent ; mais, en 1713, à la paix d'Utrecht, la disposition que l'*Empereur* avoit faite fut ratifiée & confirmée.

Les Rois de France se sont dits *Empereurs* dans le temps qu'ils régnoient avec leurs fils, qu'ils avoient associés à leur Couronne. Hugues Capet, ayant associé à la Couronne Robert son fils, prit le titre d'*Empereur*, & Robert se nommoit Roi. L'histoire du Concile de Reims de Gerbert lui donne ce titre. Le Roi Robert est appelé *Empereur* des François par Helgau de Fleury. Louis le Gros ayant associé son fils en usa de même. Eude est aussi appelé *Empereur* dans un vieux document rapporté dans l'*Histoire de la Marche d'Espagne* de M. de Marca, col. 373. Dans le premier registre des Chartres du Roi, fol. 166. se trouvent des Lettres de Louis le Gros, de l'an 1116. en faveur de Raymond, Evêque de Maguelonne, dans lesquelles il se qualifie ; *Ludovicus Dei ordinante Providentiâ Francorum Imperator Augustus*.

Le Roi de France est appelé présentement, surtout dans les pays étrangers, *Empereur* de France, ou des François, parce qu'il est Souverain indépendant, & est le Prince de tout l'Occident qui a le plus d'autorité, le plus d'empire.

On appelle aussi dans les Collèges, *Empereur d'Orient*, *Empereur d'Occident*, les Écoliers qui ont les premières places de la classe.

EMPEREUR. Grand poisson de mer qui ressemble au

Carcharias. Il a, au bout de son museau, un corps long & plat, formé en peigne, osseux, dur & assez tranchant. Il s'en sert pour se défendre contre les autres grands poissons, & pour attaquer ceux qui sont plus petits. Quelques-uns le mettent entre les espèces de *Xiphias*. On en trouve dans la Méditerranée, & dans la mer des Indes Occidentales. Il se nourrit de petits poissons. Sa chair est trop dure & trop difficile à digérer pour en pouvoir manger. On appelle aussi ce poisson, *spadam* & *espado*.

EMPERIÈRE. Vieux mot, qui signifie Impératrice. *Imperatrix*, *Regina*. On dit *Empérière* autrefois, non-seulement au propre pour la femme de l'Empereur, mais aussi pour les choses du genre féminin, qui avoient quelque autorité, prééminence, excellence. La charité est l'*Empérière* de toutes les vertus : on a dit aussi *Empereris*. Nicot se plaint de ce que les François de son temps quittoient le mot d'*Empérière*, qui lui paroïssoit avoir une terminaison plus François, pour dire Impératrice, qui étoit plus Latin que François, & qui avoit bien moins de rapport au masculin Empereur. Cependant le mot *Empérière* est maintenant hors d'usage, & on ne dit plus qu'Impératrice : mais, dans le style plaisant & burlesque, on dit encore *Empérière*, & même *Empérier*, quoique par une licence plus grande, ce dernier mot n'ayant point été en usage : c'est un de ces mots que les Auteurs forgent & emploient, quand ils croient que leur sujet le demande. Le très-puissant *Empérier* de l'Indoustan, à la plus parfaite Princesse, Ludovise *Empérière* de Sceaux. DIVERT. DE SCEAUX.

Rime *Empérière*, dans les anciens Poètes François, étoit une espèce de rime couronnée, dans laquelle la syllabe qui faisoit la rime, étoit précédée immédiatement de deux syllabes semblables & de même terminaison. On l'appelloit rime couronnée *Empérière*, à cause qu'elle avoit trois terminaisons semblables de suite, qui faisoient une espèce d'écho, qu'on appelloit triple couronne. Il faut avouer, à la honte de notre nation, que les plus fameux de nos anciens Poètes avoient le front de trouver cela très-beau. Le P. Mourgues en rapporte, dans son *Traité de la Poësie Francoise*, un exemple très-propre à nous faire mépriser le misérable goût de cette Antiquité, qui n'auroit pas cru qu'on pût plus merveilleusement exprimer que le monde est impur, pervers & sujet au changement qu'en disant,

Qu'es-tu qu'une immonde, monde, onde ?

C'étoit là la couronnée *empérière*, dont on vouloit marquer le mérite avec ces deux mots. M. Ménage rapporte un endroit de l'*Art poétique* de Charles Fontaine, qu'il est bon de mettre ici. *Rime Empérière, dit Fontaine, c'est une espèce de couronnée, & est dite Empérière, parce qu'elle a la triple couronne. Cette ne se fait que d'une syllabe répétée deux fois simple après le mot qu'elle couronne; de cette n'a point usé Marot, ni les célèbres Poètes de ce temps; pour cela suy-je contraint de t'en donner vieil, & j'ai peur que lourd exemple.*

En grand remord mort mort
Ceux qui par fais fais fais.
Ont par effort fort fort.
De Clers & frais rais rès.

EMPESAGE. f. m. Manière de blanchir, d'apprêter le linge avec de l'empois. *Amyli dilutio*. L'*empesage* de ce linge est trop fort.

C'est aussi l'action d'empeser. L'*empesage* lui a gâté les mains. ACAD. FR.

EMPESCHEMENT. Voyez EMPÊCHEMENT.

EMPESCHER. Voyez EMPÊCHER.

EMPESEMENT. f. m. *Linii rigor ex amylo*.

EMPESER. v. a. Appliquer de l'empois sur du linge pour le rendre plus ferme. *Amyli diluto linere, linire, amylo diluere, indurare linteum*. On doit *empeser*

les rabats, les manchettes. On *empesé* aussi quelques toiles ou étoffes avec des gommes, telles que le treillis, le bougtan. Le linge *empesé* se sèche sur la platine.

On dit, en termes de Marine, *Empeser* la voile, ou mouiller la voile, lorsqu'on jette de l'eau dessus, afin de lui faire prendre mieux le vent. Car, lorsqu'elle est usée, ou qu'il fait une grande chaleur & sécheresse, la voile est si claire par les cueilles du milieu, que le vent passe à travers, & ne fait point d'effet contre elle; mais, en la mouillant, ou *empesant*, son tissu se resserre, l'eau remplit les pores, ou les petits trous, & résiste au vent, arrête le vent; ce qui lui fait faire plus d'impression sur la voile.

Ce mot vient de *impiciare*, fait de la particule *in*, & de *pix*, d'où l'on a fait aussi *impiciam*, *empois*. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient d'*umpes*, vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, signifiant *empois*. MÉNAGE.

EMPESE, ÉE. part. & adj. Rabat *empesé*, manchettes *empesées*. *Amylo maceratus, dilutus, incrustatus, rigens*.

EMPESE, ÉE, se dit au figuré. Homme *empesé*, qui a un air trop composé, des manières affectées, peu naturelles. Style *empesé*; style guindé, qui n'est pas naturel, où il y a une trop grande affectation d'arrangement, de pureté.

Écartons la Muse empesée,
Qui, se guindant sur de grands mots,
Préside à la prose toisée
Des Poètes Collégiaux.

On le dit aussi substantivement. Il semble que le goût des belles choses s'émouille par l'habitude; on cherche de nouveaux assaisonnemens pour le réveiller: on ne vise qu'à l'esprit: on le fème par-tout à pleines mains; on farde la nature, on la pare au gré d'une fausse délicatesse, on y veut de l'*empesé*, de la pointe, du mystère: dépravation de goût dont il est aussi difficile de se défaire que de la grossièreté même.

EMPESEUR, EMPESEUSE. f. m. Celui ou celle qui empesé.

On a appelé un Auteur, en qui l'on prétendoit qu'il y avoit plus d'art & de contrainte que de naturel, l'*Empeseur* des Muses.

EMPESTER. v. a. Prononcez l's. *Peste inficere*. Apporter la peste en quelque lieu. Infecter d'un mal contagieux. Un vaisseau d'Orient est venu *empeser* le Royaume. On interdit le commerce avec les villes *empesées*. On le dit par extension des choses puantes & corrompues. Quand on cure cet égout, il *empesle* les maisons voisines. Voilà une viande puante, qui est capable d'*empeser* un corps. Fi, ne m'approchez pas, votre haleine est *empeslée*. MOL.

EMPESTER, se dit, figurément, en choses morales, des mauvaises doctrines. Les différentes Sectes du Christianisme s'accusent les unes les autres d'avoir *empeslé* le monde de leurs hérésies.

EMPESTÉ, ÉE. part. *Peste infectus*.

EMPÊTRER. v. a. Embarrasser les jambes par quelque chose qui empêche de marcher. *Impedire crura, praepedire, intricare, conjicere in tricis*. On le dit au propre des bestiaux qu'on met dans les pâturages, auxquels on attache deux jambes ensemble, pour empêcher qu'ils ne s'éloignent.

On le dit aussi des chevaux de carrosses, ou de charrette, qui s'embarrassent les pieds dans leurs traits. On dépêtre, on démêle un cheval *empêtré*. On le disoit aussi, par extension, des hommes qui s'embarrassoient les jambes par de grands canons. Les François se plaisoient autrefois à avoir les jambes *empêtrées* & embarrassées.

EMPÊTRER, se dit, figurément, en choses morales, de toute sorte d'embarras ou engagements. Cet homme s'est *empêtré* d'une femme, d'un ménage. Il est familier.

EMPÊTRÉ, ÉE. part.

EMPÊTRUM. f. m. *Empetrum*. Plante qui, selon Dioscoride, croît dans les lieux maritimes, qui a un goût salé, & qui purge les humeurs stigmatiques & bilieuses : il n'en dit pas autre chose. Quelques-uns croient que c'est une espèce de garou, que C. Bauhin appelle *thiamea foliis kali lanuginosis suisis*. L'*Empetrum* d'aujourd'hui, selon M. de Tournefort, *Lienens de Botan.* 450. est une plante qui ressemble par son feuillage à nos bruyères communes ; mais ses fleurs sont des bouquets à étamine qui ne laissent aucun fruit. Les fruits naissent séparément sur les mêmes pieds qui portent les fleurs. Ces fruits sont des baies qui renferment deux ou trois osselets, ou quelques graines menues. Il y en a deux espèces : l'une a les fruits noirs, l'autre les a blancs ; & ce dernier se trouve sur-tout en Portugal dans les lieux sablonneux. M. Tournefort appelle l'un *empetrum montanum fructu nigro*, & l'autre *Speterum Lusitanicum fructu albo*.

L'*empetrum*, pour le décrire exactement, est une plante que l'on rangeoit autrefois parmi les bruyères. Elle en diffère cependant par ses fleurs, qui sont des bouquets d'étamine, & qui ne laissent après elles aucun fruit. Ses tiges sont ligneuses, ses feuilles menues. On trouve dans les montagnes d'Auvergne une espèce de ce genre : elle est couchée par terre, & rampante ; ses baies sont noitâtres. *Empetrum montanum fructu nigro*, *Infl. R. herb.*

Ce mot vient du Grec *εμπετρον*, & *πετρος* pierre, parce que cette plante croît sur-tout dans les endroits pierreux.

EMPHASE. f. m. Terme de Rhétorique. *Emphasis*. Manière pompeuse de s'exprimer & de prononcer. Ainsi, il y a *emphasis* dans l'expression, dans le ton de la voix & dans le geste. Cet Orateur parle avec *emphasis*, tous les mots sont pleins d'*emphasis*. Cette période doit être prononcée avec *emphasis*.

Ce mot se prend, ordinairement, en mauvaise part. On ne prétend pas louer un homme quand on dit qu'il y a de l'*emphasis* dans son discours, dans son geste, ou dans le ton de sa voix. Quel plus grand supplice que d'entendre prononcer de médiocres vers avec toute l'*emphasis* d'un mauvais Poète. LA BR. Ceux qui sont accoutumés aux langues Orientales, ne se laissent point éblouir à leurs *emphases*, & à leurs termes pompeux.

Réprimez de vos mots l'ambitieuse *emphasis*. BOIL.

EMPHASÉ, ÉE. adj. Plein d'*emphasis*. *Tumidus, turgidus*. Ce mot est de la façon de Rousseau. Dans le style badin & familier, on peut dire avec lui,

Que les grands mots & le ton *emphasé*.
Ausens commun n'ont jamais imposé.

ROUSSEAU. Ep. VII.

EMPHATIQUE. adj. de t. g. Qui a de l'*emphasis*. *Emphaticus, vehemens, magnificus*. Discours *emphatique*. Air *emphatique*. Prononciation *emphatique*.

Si tout votre discours n'est obscur, *emphatique*,
On se dira tout bas : c'est là ce bel esprit ?
Tout comme une autre elle s'explique,
On entend tout ce qu'elle dit. DES HOUL.

EMPHATIQUEMENT. adv. D'une manière *emphatique*. *Vehementer, exaggeratè, magnificè*. Cet Orateur parle toujours *emphatiquement*, a un style élevé, pompeux : d'une énergie outrée.

Ce mot vient du Grec *εμφάτις*.

EMPHRACTIQUE. adj. Terme de Pharmacie. *Emphracticus*. Voyez EMPLASTIQUE. C'est la même chose.

Ce mot vient du Grec *εμφράκτω*, je bouche.

EMPHYSEMATEUX, EUSE. adj. Qui a rapport à l'*emphyseme*, qui est de la nature de l'*emphyseme*. Voy. l'article suivant.

EMPHYSEMÈME. f. f. Terme de Médecine. *Emphysema*. M. Dionis écrit *emphème*, quoiqu'il écrive *emphysema* : aujourd'hui on retranche assez souvent l'y des mots qui doivent en avoir un suivant l'étymologie. L'*emphyseme* est le gonflement de l'habitude extérieure du corps, produit par l'air qui est renfermé sous la peau, ou par toute autre matière flatueuse ramassée dans quelque partie du corps. Cependant, on appelle, particulièrement, tumeur *emphysemateuse* celle dont le siège n'est qu'une partie de la surface du corps.

Ce mot vient du Grec *εμφύσημα*, qui signifie la même chose. *φύση*, *flatus*.

EMPHYTEOSE. f. f. Terme de Jurisprudence. Bail d'héritages à perpétuité, ou à longues années, à charge de les cultiver, de les améliorer, & d'en faire un certain revenu. *Emphyteusis, fundi sterilis in cultura gratiam perpetua locatio*. L'*emphyteose* est différente de la vente, en ce qu'elle ne transfère que le domaine utile, & non pas la propriété : elle est aussi différente de la location qui se fait *ad breve tempus*, & dans laquelle on n'est tenu que des réparations locatives. Voy. LOCATION. L'*emphyteose* étoit d'abord temporelle chez les Romains, & ensuite elle fut perpétuelle. Voy. LOISEAU. Les *emphyteoses* sont des beaux au-dessus de dix ans jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf ans. Les *emphyteoses* sont des espèces d'aliénations, & doivent des profits de fief.

Ce mot vient du Grec *εμψυτωση* qui signifie *ente*, *greffe*, & par métaphore *amélioration*, parce qu'on n'ente les arbres que pour les améliorer. On n'aliène aussi son bien pendant quelques années par *emphyteose*, qu'à condition de l'améliorer. Le vingtième Canon du huitième Concile Général défend aux Evêques d'ôter les *emphyteoses* Ecclésiastiques aux particuliers, si ce n'est qu'ils aient demeuré trois ans sans payer la rente. GOD.

EMPHYTEOTE, ou EMPHYTEUTAIRE. f. m. Terme de Jurisprudence. Celui qui a pris une *emphyteose*, & qui a pris un héritage, ou à longues années, ou à perpétuité. *Emphyteutarius, emphyteuta, emphyteuticus colonus*. Le Droit François déroge au Droit Romain & Canonique, en ce que l'*emphyteote* ne peut être expulsé de l'*emphyteose*, faute de payer la rente pendant deux ou trois ans, à moins que cela ne fût stipulé par le contrat.

EMPHYTEOTIQUE, ou EMPHYTEUTIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'*emphyteose*. *Emphiteuticus*. Un bail *emphyteotique*. Une redevance *emphyteotique* est une rente foncière d'héritages. Befoldus, dans son Trésor, rapporte cent Auteurs qui ont travaillé sur le Droit *emphyteotique*.

Avec la Parque, Dame antique,
Qui de nos jours tient le cordon,
J'ai fait pour vous, sous votre nom,
Bail de vie *emphyteotique*. P. DU CERC.

Ces mots viennent du Grec *εμψυτωση*, *inserere*.

EMPIÈGE, ÉE. adj. m. & f. Qui est pris dans un piège. Une souris *empiégée*, un renard *empiégé*, &c. L'usage du mot n'est pas fort commun, & il n'y a pas d'apparence qu'il le devienne.

EMPIERRIER. v. n. Vieux mot. Empirer.

EMPIERRER. v. a. *Petrificare, lapidis formam inducere*. Ce mot se trouve dans Pomey, pour *pétrifier*, & *s'empierrier*, pour *se pétrifier*.

S'EMPIERRER. v. récip. Devenir pierre parfaite. La pierre dans les carrières est souvent molle, & ce n'est guère que hors de la carrière qu'elle se durcit, & *s'empierrie* tout-à-fait. M. MONGIN, Dissertation sur la pétrification d'un Epiploon.

EMPIETANT, *Apprehendens pedibus*, en termes de Blason, se dit de l'oiseau lorsqu'il est sur sa proie, & qu'il la tient avec ses serres.

EMPIETÉ, ÉE. adj. *Pede infirmitus, celeripes*. Terme de Vénérie. Qui est bien conditionné à l'égard des pieds, qui a les pieds bons & beaux. Un chien bien oreillé, bien *empiété*.

EMPIÉTER. v. a. Usurper, prendre quelque chose du bien d'autrui. *Vindicare, tribuere fact.* Les Payfans qui labourent sont sujets à *empiéter* quelques sillons sur l'héritage de leur voisin. Quand on a rebâti ce mur, on a *empiété* sur mon héritage plus d'une toise. On dit que la mer *empiète* sur les côtes, qu'une rivière *empiète*, pour dire qu'elle prend sur le terrain voisin. **ACAD FR.**

EMPIÉTER. Terme d'Autourferie, qui se dit des autours, lorsqu'ils enlèvent & *empiètent* la proie. *Prædam unguibus illigare, implicare, irretire, mancare.* A l'égard des faucons, on dit qu'ils l'allomment, & la lient.

EMPIÉTER une colonne, ou autre chose, c'est lui donner pied, lui poser sa base, ou son piédestal. **POMELY.** *Basinstatuere, supponere, sedem parare cui incumbat.*

EMPIÉTER, se dit, figurément, en choses morales, & signifie entreprendre sur quelqu'un au-delà du droit qu'on a. Vous *empiétez* tous les jours sur moi, sur ma charge. Presque tous les Juges tachent d'*empiéter* sur la Jurisdiction des autres. Dès qu'un maître souffre que des valets *empiètent* sur son autorité, ils en abusent.

EMPIÉTÉ, ÉE. part.

EMPIÉRER. v. a. Terme populaire, qui signifie faire manger excelsivement, & rendre excelsivement gras à force de faire manger & boire. *Inguaritare, saginare.* Vous *empirez* cet enfant à force de lui donner à manger. La bonne chère & la crapule l'ont *empifré* à un point qu'il n'est pas reconnoissable.

Il se dit aussi avec le pronom personnel, & signifie se remplir d'alimens, ou bien devenir excelsivement gras à force de boire & de manger. *Dislendi, inguaritare se.* Il s'*empifra* tellement à ce repas, qu'il en fut malade. Ce goître s'est bien *empifré* depuis quelque temps. Cette femme a gâté sa tulle, & s'est *empifré* par la bonne chère. Les enfans s'*empifrent* de pain & de beurre.

EMPIÉRÉ, ÉE. part. *Inguaritus, saginatus.*

EMPILEMENT. f. m. Terme d'Artillerie. *Empilement* de boulets, de bombes & de carcasses : c'est la manière de ranger les boulets, &c. les uns sur les autres. *Aggestus, aggeratio.*

EMPILER. v. a. Mettre plusieurs choses l'une sur l'autre, en faire une pile. *Aggerare, cumulare.* On *empile* du bois dans les chantiers. Les Marchands de bois flotté sont obligés par l'Ordonnance de faire triquer leur bois, & de le faire *empiler* dans leurs chantiers séparément, selon leurs différentes qualités. Cet homme *empile* ses livres au lieu de les ranger sur des tablettes. Ce Marchand a des tapiseries, des étoffes *empilées* dans son magasin.

EMPILER, se dit aussi, par les Jardiniers, du fumier dont ils font des piles. *Empiler* du fumier.

EMPILÉ, ÉE. part. *Aggestus.*

EMPIRAME. f. m. Voyez **EMPIRÈME**, ou plutôt **EMPYRÈME**; car ce mot vient de *πῆρ, seu.* M. Homberg, *Acad. des Sc.* 1700. p. 208. dit *empirame*. Il en est venu d'abord le vinaigre chargé d'une forte odeur d'*empirame* : mais on dit *empyrème*.

EMPIRANCE. f. f. Terme de Monnoyeurs. Défectoriosité ou altération qui se trouve dans la monnoie, soit à l'égard du titre ou de l'aloi, soit à l'égard du poids, proportion, taille, cours, valeur de la matière, &c. *Defectus, detrimentum, intertritura, intertrimentum.* Il y a une Ordonnance du Roi Jean, de l'an 1355. sur l'*empirance* des monnoies. On fait l'*empirance* en diminuant le poids, ou la bonté de la matière, en surhaussant le prix, en changeant la proportion des métaux, en chargeant les espèces de traites excessives, & en faisant fabriquer grand quantité de bas billon & de cuivre, qu'on le reçoit pour de bonnes espèces d'or & d'argent.

EMPIRANCE, en termes de Marine, se dit du déchet, de la corruption ou diminution de valeur qui arrive aux marchandises qu'on est obligé de jeter de côté & d'autre pendant le tempête. On le dit aussi de la corruption ou diminution qui n'est point causée par un accident.

EMPIRE. f. m. Ce mot a chez nous plusieurs acceptions différentes, que nous allons expliquer. 1°. Il marque l'espace, ou plutôt le nom particulier de certains Etats, ce qui peut le rendre synonyme avec le mot de **ROYAUME**. 2°. Il renferme l'idée d'un pouvoir de gouvernement ou de souveraineté; ce qui le rend synonyme avec le mot de **RÈGNE**. 3°. Il marque une sorte d'autorité qu'on s'est acquise; ce qui le rend encore synonyme avec les mots d'**AUTORITÉ** & de **POUVOIR**.

EMPIRE, Royaume. Étendue de pays qui sont sous la domination d'un Empereur: espèce de Gouvernement, ou nom particulier de certains Etats où la souveraine puissance est réunie dans une seule personne, qu'on appelle Empereur. *Imperium.* L'*Empire* de Rome, l'*Empire* d'Orient, l'*Empire* d'Occident, l'*Empire* de Trébisonde, l'*Empire* du Mogol. Tandis que la vertu des Romains fut solide & inébranlable, leur *Empire* se soutint plus par ses mérites que par ses victoires; & sa grandeur fut la récompense de sa sagesse. FLACIUS. Tacite a dit de Galba, que tout le monde l'autoit cru digne de l'*Empire*, s'il n'avoit point été Empereur.

L'*Empire* des Assyriens a été détruit par la mollesse de Sardanapale; celui des Perses, par la trop grande confiance que Darius Codoman mettoit dans le grand nombre de ses troupes mal aguerries; celui des Grecs par le démembrement qu'en firent les Capitaines d'Alexandre; & celui des Romains par la nonchalance de ses derniers Empereurs, tant en Orient qu'en Occident. Telle a été la cause de la ruine totale de tous ces Etats, qui ont tant fait de bruit dans le monde. *Préface de l'ancienne Histoire profane de M. Brunon de Saint Remy.*

*Quiconque pour l'Empire eut la gloire de naître,
Est un lâche s'il n'ose ou se perdre, ou régner.* CORN.

*De jour, de nuit, faire la sentinelle,
Pour le salut d'autrui toujours veiller,
Pour le public, sans nul gré, travailler,
C'est en un mot ce qu'Empire s'appelle.* PYBRAC.

EMPIRE & Royaume considérés comme synonymes différent 1°. par les titres d'Empereur & de Roi qu'on donne aux Souverains qui les gouvernent. 2°. Parce que le mot d'*Empire* fait naître l'idée d'un Etat vaste, composé de plusieurs peuples; au lieu que celui de *Royaume* marque un Etat plus borné, & fait sentir l'unité de la nation dont il est formé. Tout le monde connoit la diversité des peuples & des nations dont l'*Empire* d'Allemagne, l'*Empire* de Russie & l'*Empire* Ottoman sont composés. Dans les Etats qui portent le nom de Royaumes, tels que la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Pologne, &c. la division en Provinces n'empêche pas que ce ne soit toujours un même peuple, & l'unité de la nation subsiste, quoique partagée en plusieurs Cantons.

Dans les *Royaumes*, il y a uniformité de lois fondamentales; les variétés d'usage n'y nuisent point à l'unité de l'administration politique. Il n'y a jamais qu'un Prince, ou du moins un Ministère souverain. Dans les *Empires*, une partie se gouverne quelquefois par des lois fondamentales très-différentes de celles par lesquelles une autre partie du même *Empire* est gouvernée: ainsi point d'unité de gouvernement. La soumission, dans certains chefs, au commandement d'un supérieur général, fait l'union de l'Etat.

L'*Empire* Romain fut un Royaume tant qu'il ne fut formé que d'un seul peuple, soit originaire, soit incorporé. Le nom d'*Empire* ne lui convint, & ne lui fut donné que lorsqu'il eut fournis d'autres peuples étrangers, qui, en devenant membres de cet Etat, ne cessèrent pas pour cela d'être des nations différentes, sur lesquelles les Romains n'établirent qu'une domination de commandement, & non d'administration.

EMPIRE, se prend aussi pour le temps qu'a régné un

Prince. Sous l'Empire d'Alexandre, d'Auguste. Pévarard rapporte une chartre dans laquelle la première année du règne de Charles-le-Chauve, est appelée la première année de son Empire. Le règne du Roi Lothaire est appelé Empire, & l'an 986, le 31 de son Empire. De MARCA. *Hist. de la Marche d'Esp.* col. 373.

EMPIRE, se dit aussi pour les peuples. Tout l'Empire se souleva.

EMPIRE, Règne, considérés comme synonymes. Le mot d'Empire a une grâce particulière lorsqu'on parle des peuples ou des nations. Règne convient mieux à l'égard des Princes. Ainsi, l'on dit l'Empire des Assyriens & l'Empire des Turcs; le règne des Césars, & le règne des Paléologues. L'époque glorieuse de l'Empire des Romains, est le règne d'Auguste. SYN. FR.

Le mot d'Empire s'adapte au gouvernement domestique des particuliers, aussi bien qu'au gouvernement public des Souverains. On dit qu'un père a un empire despotique sur ses enfans; qu'un maître exerce un empire cruel sur ses vassaux, que la vertu gémit sous l'empire de la flatterie. Règne ne s'applique qu'au gouvernement public en général. Une femme est malheureuse sous l'empire, & non pas sous le règne d'un jaloux. De même, on dit, dans le figuré, le règne, & non l'empire de la vertu, parce que règne annonce un pouvoir général sur tout le monde: ainsi, en parlant des amans qui se succèdent auprès d'un même objet, on qualifie du nom de règne le temps passager de leurs amours, parce qu'on suppose que chacun d'eux a dominé sur tous les sentimens de la personne qui s'est successivement rendue.

On distingue, entre les Antiquaires, les médailles du haut & du bas Empire. Les curieux n'estiment que celles du haut Empire, qui commence à César ou à Auguste, & finit à l'an 260 de JÉSUS-CHRIST. Le bas Empire comprend près de 1100 ans, si l'on veut aller jusqu'à la ruine de Constantinople arrivée en 1453. On distingue deux âges du bas Empire; Le premier depuis Aurélien jusqu'à Anastase, qui est de 200 ans. Le second, depuis Anastase jusqu'aux Paléologues, qui est de 1000 ans.

EMPIRE. Ce nom dit absolument, l'Empire, & sans rien ajouter, signifie l'Empire d'Occident, ou de l'Allemagne que l'on appelle en effet l'Empire d'Allemagne, & le S. Empire Romain dans les Actes. *Imperium Germanicum*, S. I. R. *Sacrum Imperium Romanum*. C'est ce qu'on appelle encore autrement le Corps Germanique. Quelques-uns prennent l'Empire pour un Etat Monarchique, à cause de l'obligation où sont tous les membres de l'Empire de demander à l'Empereur l'investiture de leurs Etats, & de lui prêter serment de fidélité. D'autres prétendent que c'est une République, un Etat Aristocratique, parce que l'Empereur ne peut rien résoudre sans le concours des suffrages des Princes; qu'on ne lui demande l'investiture, & qu'on ne lui prête serment de fidélité, que comme au Chef de la République, & au nom de la République, & nullement au sien; que les Actes se font à Venise au nom du Doge, sans que l'Etat de Venise soit une Monarchie. D'autres veulent que l'Empire soit un mélange de Monarchie & d'Aristocratie, parce que si l'Empereur agit souverainement en certains cas, ses Décrets n'ont point de force, si les Etats refusent de les confirmer; mais ce n'est pas-là agir souverainement. Il semblerait qu'on devrait plutôt dire que c'est un Etat Aristodémocratique; car la Diète, en laquelle seule réside la souveraineté, est composée des Princes & des Députés des villes, & divisée en trois Corps qu'on nomme Collèges, qui sont, le Collège des Electeurs, le Collège des Princes, & le Collège des Villes.

On dit Diète de l'Empire, Cercles de l'Empire, Fiefs de l'Empire, Princes de l'Empire, Etats de l'Empire. Ville de l'Empire. Ban de l'Empire, Membres de l'Empire. Capitulations de l'Empire, Re-

cessus de l'Empire. Voyez DIÈTE, CERCLE, BAN, CAPITULATION, RECESSUS.

Les Etats de l'Empire sont de deux sortes, immédiats & médiats. Les Etats immédiats sont ceux qui relèvent immédiatement de l'Empire; il y en a encore de deux espèces: les premiers sont ceux qui ont séance & voix aux Diètes de l'Empire, les autres, ceux qui n'ont point ce droit. Les médiats sont ceux qui relèvent des Etats immédiats, & ne relèvent par conséquent que médiatement de l'Empire.

L'Empire a commencé avec le IX^e siècle, & l'on prétend que Charlemagne en fut créé le premier Empereur par Léon III lorsqu'il reçut la couronne à Rome, dans S. Pierre, des mains de ce Souverain Pontife, l'an 800 le jour de Noël. Lymnaeus & Imhoff ont donné des Notices de l'Empire; Heiss en a fait l'Histoire.

SAINT-EMPIRE. C'est la même chose que l'Empire dont nous venons de parler. S. I. R. *Sacrum Imperium Romanum*.

Le Marquisat du Saint-Empire, *Sacri Imperii Marchionatus*. Ce nom a eu anciennement une signification différente de celle qu'il a aujourd'hui sur nos Cartes, & dans nos Géographes; car on appelle aujourd'hui Marquisat du Saint-Empire, le territoire de la ville d'Anvers; & l'on dit qu'Anvers est la capitale du Marquisat du Saint-Empire, & que le Marquisat du Saint-Empire est une des dix-sept Provinces des Pays-Bas. Mais autrefois le Marquisat du Saint-Empire étoit une grande contrée des Pays-Bas, qui comprenoit non-seulement Anvers, mais encore Bruxelles, Louvain & Nivelles, avec leurs territoires. L'Empereur Othon II l'érigea en Marquisat l'an 973, mais 70 ans après elle fut réunie au Brabant.

Les Etats qui composent aujourd'hui l'Empire, sont les Electeurs de l'Empire, les Princes de l'Empire, les Prélats de l'Empire, les Princesses ou Abbesse de l'Empire, les Comtes de l'Empire, les libres Barons de l'Empire, les Nobles immédiats de l'Empire, & les villes Impériales. L'Empire se divise en neuf Cercles. Depuis la paix on a fait un fossé en Hongrie pour séparer les deux Empires. On dit, en termes de Blason, porter de l'Empire, pour porter les armes de l'Empire, l'Aigle éployée, &c.

EMPIRE, se dit, figurément en Morale, de la domination, du pouvoir qu'on a sur quelque chose: de l'autorité qu'on exerce sur soi-même ou sur les autres. Il a beaucoup d'empire sur soi, sur ses passions, sur l'esprit de ce Prince.

Je suis vos dures lois, & meurs sous votre empire.

CORNEILLE.

Il ne faut pas rendre l'empire paternel haïssable par trop de sévérité. Pourquoi cet empressement d'avancer dans les dignités, sinon de l'envie d'acheter l'empire sur les autres, & d'avoir moins de maîtres à qui l'on soit obligé d'obéir? FLECH. L'empire de la beauté est passager; mais celui de la vertu subsiste toujours. S. EVR. Il faut à celui qui règne un air d'empire & d'autorité. La BRUY. Les charmes de votre personne vous ont acquis l'empire des cœurs. S. EV. La coutume, ou le consentement des hommes exerce un empire absolu sur les mots. ART DE PENSER. Se ranger sous l'empire de quelque belle. VOIT. Qu'est-ce en effet, MM, que protéger les Arts & les Sciences? C'est étendre l'empire de la raison, embellir à nos yeux le spectacle de la nature, dispenser l'immortalité, se l'assurer à soi-même. MARIOTTE. *Mém. de Tr.*

On dit, traiter quelqu'un avec empire, pour dire le traiter avec orgueil, avec hauteur, avec rudesse. Ac. FR.

Autorité, pouvoir, empire, synonymes, non dans toute l'étendue du sens de ces mots, relativement aux Souverains, par exemple, & aux Magistrats, mais dans ce sens qui marque en général ce qu'on peut sur l'esprit des autres. L'autorité laisse plus

de liberté dans le choix : le *pouvoir* paroît avec plus de force. *L'empire* est plus absolu.

☞ *L'autorité* qu'on a sur les autres vient toujours de quelque mérite, de la supériorité du rang & de la raison. Elle fait honneur.

☞ Le *pouvoir* vient pour l'ordinaire de quelque liaison de cœur ou d'intérêt, il augmente le crédit. L'attachement pour les personnes contribue beaucoup au *pouvoir* qu'elles ont sur nous.

☞ *L'empire* vient d'un accident de domination, arrogé avec art, ou cédé par imbecillité ; il donne quelquefois du ridicule. L'art de trouver & de faufir le foible de hommes forme *l'empire* qu'on prend sur eux. Nous devons nous défendre de tout *empire* autre que celui de la raison. Les hommes cependant, font souvent tout le contraire ; ils regardent les avertissements que l'honneur & la probité force un véritable ami à leur donner, comme une *autorité* odieuse qu'il affecte, ou comme un pouvoir qu'il s'arrogé mal à propos au préjudice de leur liberté ; tandis qu'il se livre à *l'empire* d'un flatteur étourdi, quelquefois d'un valet, & souvent d'une maîtresse emportée, qui leur fait embrasser avec effronterie le parti de l'injustice, & suivre opiniâtement les routes de l'iniquité. SYN. FR.

EMPIRE, se dit généralement de toutes les choses dans lesquelles la Philosophie, l'expérience, ou la fable montrent ou supposent quelque puissance qui domine. Ainsi l'on dit *l'empire* des cieux, *l'empire* de l'air, *l'empire* de Pluton, *l'empire* sombre, *l'empire* des vents. *L'empire* d'Apollon, *l'empire* des neuf Sœurs, ou des Muses ; *l'empire* de la Fable ou de la Poésie, pour dire toutes les choses, tous les sujets sur lesquels on a fait des fables, où l'on peut exercer la poésie & la fiction. *L'empire* de la fable ou de la fiction ne s'étend point jusqu'aux faits historiques qui sont trop connus, ou trop près du temps où l'on écrit. *L'empire* de Neptune, ou de Téthys, c'est l'Océan, &c. Ces expressions sont sur-tout très-ordinaires aux Poètes.

EMPIRE, a signifié justice. On a dit haut & mixte *Empire*, pour haute & moyenne Justice. Dans les chartres rien de plus commun que ces mots ; *mixtum & merum Imperium*.

☞ **EMPIRE DE GALILÉE**, haut & souverain *empire* de Galilée, nom que l'on donne à une juridiction en dernier ressort que les Clercs des Procureurs de la Chambre des Comptes ont pour juger les contestations qui surviennent entr'eux. C'est pour eux ce qu'est la Basoche pour les Clercs du Palais.

EMPIRÉE. Voyez **EMPYRÉE**.

EMPIRÈME. Voyez **EMPYRÈME**.

EMPIREMENT. f. m. *Depravatio*. POMEY. Ce mot ne se dit point.

EMPIRER. v. n. Devenir pire, être en plus mauvais état. *In pejus ruere, fieri deterius, corrumpi*. Ce malade *empire* tous les jours, son mal s'augmente. La plupart des marchandises *empirent*, quand on les garde ; elles se gâtent & se corrompent. Le vulgaire croit que le monde *empire* à mesure qu'il vieillit ; que le siècle *empire*. Il est aussi actif & signifie faire devenir de pire état ou de pire condition. *Empirer* son marché, quand on rend sa condition plus mauvaise. *Conditionem suam facere deterioiorem*. Ce contrat, qu'il a produit, a *empiré* sa cause. *Empirer* un mal. *Exacerbare, exulcerare, gravius reddere malum aliquod*. Les remèdes n'ont fait qu'*empirer* son mal. ACAD. FR.

On a dit autrefois *empirier*.

On dit, proverbiallement, qu'un qui amende vaut mieux que deux qui *empirent*.

EMPIRÉ, f. e. part. pass. & adj. *Deterior factus*.

EMPIREUME. Terme de Médecine. Voyez **EMPYREUME**.

EMPIRIQUE. f. m. *Empiricus*, est un nom affecté de tout temps aux Médecins qui se font fait des règles de leur profession sur leur usage, leur expérience, & non point sur la connoissance des causes naturelles, ni sur l'étude des livres & des bons Au-

teurs. Il est aussi adjectif. Médecin *empirique*, qui s'attaque uniquement à l'expérience sans s'embarasser de la méthode ordinaire de l'art.

Ce mot est Grec *ἐμπειρικός*, & vient de *ἐμπειρία*, qui signifie savant, habile, mais sur-tout savant par expérience. La racine est *πειρα*, essai, expérience. Ainsi on a grand tort d'écrire *empirique* par un *y*, comme s'il venoit de *πυρ*, qui signifie le feu ; ce qui n'est pas vrai. Pline & Celse ont parlé des *empiriques*, & de leur profession, que les Latins, après les Grecs, ont appelé *Empirice*, parce qu'elle donne tout à l'expérience, & rien à l'autorité des maîtres de l'art. Voyez *l'Histoire de la Médecine* de M. le Clerc, savant Médecin de Genève.

Pline dit que la secte des *Empiriques* a commencé en Sicile. Les premiers *Empiriques* furent Apollonius & Glaucias. Les *Empiriques* s'opposoient fort aux dissections du corps humain, sur-tout à celles que faisoient Hérophile & Erasistrate, des corps tout vivans des criminels condamnés à mort.

☞ Le mot d'*empirique*, aujourd'hui est devenu odieux, & synonyme avec charlatan. On le donne à tous ceux qui, sans avoir aucune connoissance de la Médecine, prétendent guérir les maladies par des secrets particuliers.

EMPIRISME. f. m. Médecine pratique, fondée sur l'expérience, Sérapion & Philinus, pour éviter les contradictions, bannirent la spéculation & le raisonnement de la Médecine, & la réduisirent à *l'empirisme*. *Observ. sur les 1. cr. modernes*. *L'empirisme* consiste à donner des remèdes sans principes & sans raisonnement, mais seulement parce qu'on a expérimenté qu'un tel remède est bon pour telle maladie ; en sorte que *l'empirisme* n'est rien autre chose que médicamerter par de prétendus secrets ; sans aucune science de la véritable Médecine. On ne peut expliquer la nature ni l'action des causes humorales ; *l'empirisme* est l'unique ressource que l'on a pour y remédier. M. QUESNAY. Il n'y a que le pur hazard ou *l'empirisme* qui puisse découvrir les remèdes propres aux causes humorales. ID.

☞ **EMPLACEMENT**. f. m. Lieu, espace de terre considéré comme propre à y faire un bâtiment, un jardin ou autre chose semblable. *Locus, spatium*. Voilà un bel *emplacement* pour une maison.

Ce mot se dit aussi, en termes de Gabelles, de l'action de décharger & de placer le sel dans les greniers des Gabelles, dans les lieux de dépôt. *Collocatio*. L'Ordonnance veut que les Officiers des Gabelles soient présens à *l'emplacemnt* & méfutage du sel.

EMPLACER. v. a. *Collocare*. Mettre quelque chose en un lieu, lui trouver sa place. Ses livres sont très-bien *emplacés*, & rangés par ordre des matières. On dit *emplacement* dans ce sens : mais *emplacer* ne se dit qu'en parlant du sel qu'on met dans les greniers destinés à la décharge, conservation & distribution du sel. *Collocare*.

EMPLAGE. Vieux mot, qui a signifié emploi. Nicot prétend qu'il ne vient pas d'*emplin*. Cependant bien des artisans appellent *emplage* ce dont ils se servent pour emplir : par exemple, les Maçons appellent *emplage*, ou *remplage*, ou *emplissage*, *furtura, complementum*, le blocage, les éclats de pierres, les pierres brutes & non taillées, qu'ils jettent au hazard avec du mortier dans la maçonnerie, dont les bords ou paremens sont faits de pierres taillées. Les Grecs ont appelé cette espèce de maçonnerie *ἐμπλαστῆς* & Vitruve s'est aussi servi de ce mot pour signifier la même chose.

EMPLAIDER. v. a. *Agere in jus*. Mettre quelqu'un en procès, qu'on appeloit autrement plaïd. Ce mot est vieux, & on dit maintenant plaïder quelqu'un.

EMPLAIGNER. v. a. Terme de Manufacture de lainage. Voyez **LAINER**.

EMPLAIGNEUR. f. m. On donne ce nom dans quelques Manufactures à l'Ouvrier qu'on appelle ailleurs *Laineur*.

EMPLASTRATION. f. f. *Emplastratio*. Terme de Jar-

diener, qui signifie ce qu'on appelle plus ordinairement enter en écuffon. Voy. GREFFER & ÉCUS-SON.

EMPLASTRATION, se dit aussi, en Jardinage, pour l'action de couvrir une plaie d'un emplâtre.

EMPLASTIQUE. adj. Terme de Pharmacie, qui se dit des médicamens qui enduisent & qui bouchent les pores des parties sur lesquelles ils sont appliqués, comme sont les graisses, les mucilages, la cire, le blanc d'œuf, &c. *Emplasticus*. On les appelle aussi *emphrasticus*. On couvre l'emplâtre d'un onguent fort *emplastique*, afin qu'il s'attache fortement à la peau. DIONIS.

Ce mot vient du Grec *ἐμπλάσσειν*, qui signifie aussi boucher.

EMPLÂTRE. Terme de Pharmacie. Quelques Auteurs, même parmi les gens de l'art, ont fait ce mot du genre féminin. Aujourd'hui l'usage le plus général le fait masculin. Médicament de substance solide & glutineuse, composé de diverses sortes de simples, & fait pour être appliqué extérieurement. *Emplastrum*, *cataplasma*. On lui a donné cette consistance, afin qu'en demeurant long-temps attaché sur les parties du corps, les remèdes dont il est composé, eussent assez de temps pour produire leur effet. Les drogues qui servent à donner corps & consistance aux emplâtres, sont ordinairement la cire, la résine, les poix, les gommes, les graisses, la litharge, & les autres préparations de plomb.

On fait des emplâtres stomachiques, céphaliques, stiptiques, hépatiques, diaphorétiques, résolutifs, détersifs, remollitifs, incarnatifs, astringens, conglutinatifs, &c. L'emplâtre le plus commun est celui de *diapalme*. Il y a aussi l'emplâtre de *diachylon*, le *polychreste*, le *divin*, le *manus Dei*, le *magnétique d'Angelus Sala*, celui de *charpi*, de *safran*, de *ranis*, & une infinité d'autres. Voyez la *Pharmacopée* de Lémery. On se sert d'emplâtre pour guérir les chevaux, &c.

Ce mot vient du Grec *ἐμπλάσσω*, ou *ἐμπλάσσω*, qui signifie *mettre en masse*, enduire par-dessus, parce que l'emplâtre se fait de diverses sortes de simples amassés en un corps épais & gluant, ou bien parce qu'il sert à enduire le morceau de cuir ou de toile, qu'on applique sur la partie affligée.

EMPLÂTRE, en Chirurgie, est un morceau de peau, de linge, ou de taffetas, suivant les différentes vues qu'on a à remplir, sur lequel on étend la composition pharmaceutique dont on vient de parler, pour l'appliquer ensuite sur quelque partie du corps. On donne différentes figures à ces emplâtres, suivant les différentes parties du corps sur lesquelles ils doivent être appliqués.

EMPLÂTRE D'ENTE. Terme de Jardinier. *Emplastrum infiti*, *infitionis*.

On dit, figurément, Mettre un *emplâtre* à une affaire, quand on trouve quelque remède pour couvrir & excuser quelque faute qu'on a faite. *Emplâtre*, dans le figuré, se prend toujours en mauvais sens, pour ce qui couvre le mal, le cache & ne le guérit pas, ne remédie à rien. *Falsa remedii species*. Cela est du style familier.

EMPLÂTRE. Terme de Bonneteur. C'est un petit paquet de cartes que le filou tient dans sa main (dont il fait la séquence, & qu'il ajoute au jeu de cartes en le coupant. Le tour de l'emplâtre ne se peut faire qu'au Pharaon.

On dit, figurément & proverbialement, d'une personne qui n'a ni vigueur ni santé, qui est incapable d'agir, que c'est un *emplâtre*, un *pauvre emplâtre*. *Caudex*, *stipes*, *plumbeus*, *stupidus*. Elle a un *emplâtre* de mari. Mol. On dit encore, proverbialement, qu'ou il n'y a point de mal, il ne faut pas d'emplâtre.

EMPLÂTRIER. f. m. Terme d'Apothicaire. C'est le lieu de la boutique où l'on met les emplâtres. Il n'est pas d'usage.

EMPLETTE. f. f. Achat de marchandise. *Emptio*, *comparatio*, *mercium*. Il se dit, particulièrement,

de celles qui concernent les habits. Cette femme est allée faire des *emplettes*. Ce marchand a fait grand *emplette* d'étoffes. Quand il a acheté ce diamant, il croyoit faire une bonne *emplette*; & il s'est trouvé faux.

Ce mot vient de *impleta*, qui a été faite de *implere*, à cause que les Marchands emplissent de marchandises leurs navires & leurs magasins. MEN. ou tout simplement d'*emere*, acheter.

EMPLI. f. m. En termes de raffineries des sucres, se dit d'un lieu voisin des fourneaux où l'on plante des formes vides. On se sert encore de ce terme, pour signifier la quantité de formes qu'on a remplies. Ces formes, dit-on, sont du même *empli*. Voilà l'*empli* d'hier. ENCYC.

EMPLIR. v. a. Rendre plein. *Implere*. *Emplir* un tonneau, une bouteille de vin, d'eau, de quelque liqueur. *Emplir* un sac de blé, un coffre de marchandises.

EMPLIR ET REMPLIR, synonymes avec cette différence, que *remplir* se dit, ordinairement, des choses immatérielles ou figurées, comme *remplir* tout l'univers de la terreur de son nom, *remplir* dignement une place, & qu'*emplir* se dit, communément, des choses matérielles & liquides, comme *emplir* un tonneau; & quand on dit *remplir* un tonneau, on suppose qu'on en a déjà tiré, & que l'on *remplit* ce qui est vide, d'où vient le mot de *remplage*. On dit mieux, *remplir* ses coffres d'argent, *remplir* ses greniers de blé, qu'*emplir* ses coffres & ses greniers; parce qu'*emplir* se dit, particulièrement, des choses liquides. Au reste, si l'on craint de se tromper dans l'emploi de ces deux mots, on peut toujours dire *remplir* pour *emplir*, au lieu qu'on peut manquer souvent en mettant *emplir* pour *remplir*. VAUG.

On dit, d'une femme, ou d'une fille, que sa gorge s'*emplit*; pour dire, que sa gorge devient plus formée, & plus pleine qu'elle n'étoit.

On dit, d'un homme gros & gras, qu'il *emplit* bien son pourpoint. C'est une manière de proverbe.

EMPLIR. Terme de Triètrac, c'est faire un Jan, faire son plein. On dit *remplir*.

EMPLIR, terme de raffineur de sucre, c'est en général jeter la matière cuite, dans les formes plantées dans l'endroit qu'on nomme *empli*.

EMPLI, IE. part. & adj. *Plenus*, *impletus*.

EMPLOCIES. f. f. pl. C'étoit une fête à Athènes où les femmes paroissoient avec leurs cheveux tressés, ce que signifie *Emplocie*, *ἐμπλοκή*, *implicatio*.

EMPLOI. f. m. Bon ou mauvais usage qu'on fait de quelque chose. *Usus*, *usura*. Le meilleur *emploi* du temps, est de le passer agréablement. Faire un bon *emploi* de ses biens, de son argent, &c.

EMPLOI d'une somme, en manière de compte, est l'application qu'on en fait dans la recette ou dans la dépense; l'action d'en faire mention, soit en mise, soit en recette. Il n'a pu justifier l'*emploi* des deniers qu'on lui a confiés.

Dans ce sens on dit, double *emploi*, faux *emploi*. Double *emploi*, lorsqu'un même article est porté deux fois en recette, en dépense, ou en reprise. Faux *emploi*, souvent employé comme synonyme à double *emploi*, mais signifiant, proprement, la mention d'une somme mal employée, ou qui ne regarde pas l'oyant. L'erreur qui résulte d'un double & d'un faux *emploi*, ne se couvre jamais.

EMPLOI d'argent, collocation d'argent. Il a fait un bon, un mauvais *emploi* de ses deniers. On ne prête guère d'argent à rente sans *emploi*, c'est-à-dire, sans stipuler une hypothèque particulière & privilégiée.

Acte d'*emploi*, est un acte par lequel il appaît que le débiteur a employé à quelque chose, les deniers qu'il a empruntés. Quittrance d'*emploi*. Voyez QUITTANCE.

EMPLOI se dit encore, en termes de Palais, de la mention qu'on fait d'une pièce, dont on tire quelque induction, & qui a été produite sous une autre cote, ou qu'on n'a pas en sa possession. La cote D de

de cet inventaire, n'est qu'un *emploi*. Voyez EMPLOYER, en Jurisprudence. Requête d'*emploi*. Voy. REQUÊTE.

EMPLOI, signifie aussi l'occupation qu'on donne à quelqu'un, ou qu'on prend soi-même, la fonction d'une personne qu'on emploie. *Munus, officium, negotium*. Il est venu à la Cour demander de l'*emploi*.

De régler mes desirs je fais tout mon emploi. BOIL.

Il est plus facile de paroître digne des *emplois* qu'on n'a pas, que de ceux que l'on exerce. ROCHEF. Le Cardinal de Richelieu fut toujours employé, & toujours au-dessus de ses *emplois*. DISC. D'EL. Toutes sortes d'*emplois* ne conviennent pas à toutes sortes de personnes. S. EVR. Votre amour vous a réduit à vous revêtir de l'*emploi* de domestique de mon père. MOL. J'ai d'*emplois* en *emplois* vieilli sous trois Sultans. RAC. On arrive d'ordinaire aux *emplois* sans vocation, parce qu'on s'y appelle soi-même par une recherche ambitieuse. NIC.

Ce mot vient du Latin *implicare*.

EMPLOYÉ. adj. pris subst. Il se prend quelquefois pour Commis. Les Directeurs des fermes du Roi, ont inspection sur les Receveurs, Contrôleurs & autres *Employés*.

EMPLOYER. v. a. Faire usage, se servir de quelque chose. *Uti, infumere, impendere*. Il faut employer son revenu à des dépenses honnêtes. On a bien employé du marbre à ce bâtiment. Il a employé ce mot en sa vraie signification. Tenez un compte exact de votre vie, & vous verrez que vous n'en avez employé pour vous, que la moindre partie. NIC. Il a fort bien employé son temps. Ce Tuteur a bien employé l'argent de son pupille.

Ce mot vient de *implicare*.

EMPLOYER. Signifié s'occuper, s'appliquer, agir, donner ses soins. Je ferai ce que vous demandez; je m'y emploierai avec plaisir; je ne m'emploierai qu'à cela. Il s'emploie de toute sa force à servir ses amis. *Omni opera erit*.

EMPLOYER quelqu'un, lui donner de l'occupation, quelque fonction. Il mérite d'être employé. Vous pouvez l'employer dans toutes les affaires que vous voudrez. *Alicujus operâ uti*. Il a été employé dans les Fermes, dans les Finances, à l'armée.

En termes de Palais, Employer une pièce, une raison, se dit quand on se sert d'un titre, d'une raison, d'un fait, d'où l'on tire quelques inductions contre la partie. *Adhibere*, &c. On le dit, en ce sens, non-seulement des pièces qu'on produit alors, mais aussi de celles qu'on a produites en d'autres endroits, & dont on tire des inductions convenables à un fait particulier; & encore des pièces ou raisons qu'a alléguées la partie adverse. On emploie aussi ce qui est de droit, & que les Juges peuvent suppléer d'eux-mêmes par leur prudence. En ce sens encore on commande aux Avocats d'employer, quand ils ont un intérêt presque pareil à celui d'un autre Avocat qui a déjà plaidé, afin qu'ils ne consomment pas le temps en redites inutiles.

On dit aussi, Employer une partie dans un compte, la tirer en ligne de compte, la porter en recette ou en dépense. *Inducere in rationem*: employer une personne sur l'étrat, pour dire, la faire comprendre dans l'article d'un compte, dans un des articles des Etats du Roi.

EMPLOYÉ, ÉE. part.

On dit, proverbialement, C'est bien employé, en parlant de celui à qui il est arrivé par sa faute, ou par son imprudence, quelque malheur ou châtement qu'il méritoit. On dit aussi, qu'un homme a employé le verd & le sec en une affaire, pour dire, qu'il a fait tous les efforts pour la faire réussir, *nulum non movit lapidem*.

EMPLUMER. v. a. Garnir de plumes. *Ornare plumis, instruere*. On emplumoit autrefois les flèches, les garrots d'arbalètes. La mode a été d'emplumer les chapeaux, de les garnir & charger de plumes. Ce mot

Tom. III.

ne se dit plus, qu'en parlant des petits morceaux de plume dont on garnit un clavecin. *Emplumer* un clavecin. On dit aussi, au figuré, qu'un homme s'est bien emplumé dans une maison, lorsqu'il y a bien fait ses affaires, qu'il s'y est enrichi; comme on dit au reduplicatif, qu'il s'est bien remplumé, quand il a réparé les pertes qu'il avoit faites, tout cela est très-familier.

EMPLUMÉ, ÉE. part.

EMPLUMÉ a une signification particulière dans la Chirurgie. On appelle une future *emplumée*, celle où l'on passe des tuyaux de plume dans les anes du fil, à chaque point qu'on fait, afin de tenir les lèvres de la plaie serrées par le moyen de ces plumes. La future *emplumée* n'est plus en usage.

EMPLURE. f. f. Terme de Batteur d'or. C'est une feuille qui se met au commencement des outils, pour garantir l'or de la trop grande force des coups qu'elle amortit. Les deux premières sont du double plus épaisses que les autres. ENCYC.

EMPOCHER. v. a. Mettre dans un sac. *Condere in faccum*. Il n'est guère en usage en ce sens. Ce blé est vendu, il ne reste qu'à l'empocher, à le mettre dans les sacs, ou poches, pour l'enlever.

EMPOCHER. Se dit, particulièrement, de l'argent, ou de quelqu'autre chose qu'on ferre dans sa poche, avec quelque sorte d'empressement & d'avidité. On a joué tout le jour; mais ce n'étoit pas pour empocher l'argent. *Empocher* tout ce qu'on gagne, tout ce qu'on trouve, des fruits, des bonbons, &c. Il n'est que du style familier.

EMPOCHÉ, ÉE. part.

EMPOIGNER. v. a. Prendre & ferrer avec le poing, avec la main. *Comprehendere*. *Empoigner* une épée, une coignée. Si ce grand corps vous empogne, il vous étranglera. *Empoigner* par les cheveux. AZL. Il empogne un bâton, & lui en donne sur la tête. IDEM.

EMPOIGNÉ, ÉE. part.

Ces mots viennent de *pugnus*, comme qui diroit *impugnare, impugnatus*.

EMPOIGNÉ, se dit, en termes de Blason, des flèches, javelots & autres choses semblables, quand il y en a trois, ou plus, au milieu de l'Écu, assemblées & croisées, l'une en pal, & les autres en fautoir, comme celles des Etats des Provinces-Unies.

EMPOINTEE. adj. f. Terme de Manufacture & de Commerce. Etoffe *empointée*, est celle dont les plis sont arrêtés par quelques points d'aiguille, avec de la soie, du fil, ou de la ficelle.

EMPOINTER, *Appointer*, ou pointer une pièce d'étoffe. C'est y faire quelques points d'aiguille, avec de la soie, du fil, ou de la ficelle, pour la contenir dans la forme où elle a été pliée, & l'empêcher de prendre de mauvais plis.

EMPOIS. f. m. Colle légère, faite d'amidon, dont on se sert pour rendre le linge plus ferme & plus clair. *Amylum dilutum, maceratum*. De l'eau d'empois. Coller avec de l'empois. *Empois* blanc, *empois* bleu. Lémery, dans son *Traité des drogues*, apprend la composition de l'un & de l'autre.

Ce mot vient d'*ampes*, qui, en langage Celtique ou bas-Breton, signifie la même chose.

EMPOISONNEMENT. f. m. Action par laquelle on tâche de faire mourir quelqu'un, en lui faisant prendre du poison. *Veneri præbitio, veneficium*. C'est une espèce d'homicide clandestin. L'*empoisonnement* est un crime capital, & qu'on punit du feu.

EMPOISONNER. v. a. Faire prendre du poison à quelqu'un, à dessein de le faire mourir. *Necare veneno, venenum præbere*. Ainsi on dit, *empoisonner* un homme, *empoisonner* un chien. Médée étoit célèbre dans l'art d'*empoisonner*. *Empoisonner* signifie aussi infecter de poison. *Veneno inficere*. *Empoisonner* une fontaine, des armes. On avoit *empoisonné* les viandes, le vin de ce festin. On *empoisonna* avec des gants parfumés, Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, mere de Henri IV.

EMPOISONNER des terres, c'est y jeter des choses;

pour faire mourir les chiens, afin d'empêcher la chasse.

EMPOISONNER, se dit encore des choses qui font mourir par des qualités vénéneuses. Il y a des champignons qui *empoisonnent*. *Venenatus, venenifer.*

EMPOISONNER, se dit aussi, par extension, de tout ce qui altère la santé, ou qui blesse les sens, de toutes les vapeurs infectes. On nous a donné de la viande puante, qui nous a *empoisonnés*. Il s'exhale de ce cloaque une si mauvaise odeur, qu'elle est capable de nous *empoisonner*.

*Je fors de chez un fat, qui, pour m'empoisonner,
Je pense, exprès chez lui m'a prié de dîner.* BOIL.

On le dit encore d'un mauvais Cuisinier, qui apprête mal les viandes, qui fait de mauvaises sauces, désagréables, de mauvais ragoûts, &c. tel que celui que Boileau appelle un *empoisonneur*.

EMPOISONNER, se dit, figurément, en Morale, des fausses doctrines, des mauvaises maximes, des mauvaises intentions, & généralement de tout ce qui corrompt l'esprit & le cœur, qui anéantit le mérite des actions. Jamais hérésie n'a tant *empoisonné* de gens, que l'Arianisme. Les libertins *empoisonnent* les jeunes esprits de leurs méchantes maximes. Cette négligence qui tue les âmes, qui *empoisonne* les actions les meilleures. ABBÉ DE LA TRAPE.

On dit aussi, qu'on *empoisonne* un discours, une histoire, quand on donne un mauvais tour aux choses, ou quand on ajoute malignement à un récit quelques circonstances qui rendent criminelle une chose, qui d'elle même étoit innocente. Les médifans *empoisonnent* tout. Il avoit un fond de mauvaise humeur, capable d'*empoisonner* toutes les joies du monde. S. EVR. Le monde *empoisonne* d'ordinaire les choses qu'il ne comprend pas. BOUH. Les interprètes mal.

*Cet ennui, que la joie avoit su nous couvrir,
Revient empoisonner la douceur la plus pure,
Et fait payer avec usure
Le temps qu'il a passé sans nous faire souffrir.* DE V.

EMPOISONNÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Venero enectus.* Il mourut *empoisonné* par sa femme. J'ai le cœur *empoisonné* d'une impression de mélancolie, que ma mauvaise fortune y a faite. M. SCUD. Des louanges, des railleries malignes & *empoisonnées*, données à dessein de nuire.

EMPOISONNEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui empoisonne. *Venenarius, ou veneficus, venefica.* Il a été condamné comme *empoisonneur*.

On le dit, figurément, d'un mauvais Pâtissier, d'un Cuisinier détestable, tel que Mignot, dont Boileau dit :

*Dans le monde entier,
Jamais empoisonneur ne fut mieux son métier.*

On le dit aussi, figurément, d'un homme qui débite une mauvaise, une fautive doctrine. Un hérétique est un *empoisonneur* public. ACAD. FR.

Ces mots viennent du primitif *poison*, qui vient du Latin *potio, boisson*.

EMPOISSER. v. a. Enduire de poix. *Pice oblinere, inducere, picare.* Il faut *empoisser* les cordages & les navires pour les conserver dans l'eau. Poïller est plus en usage. Voy. POISSER.

EMPOISSONNEMENT. s. m. Action par laquelle on met du peuple dans un étang, après qu'il a été pêché. *Stagni reparatio.* Les Fermiers sont obligés par leur bail, de faire appeler le maître, pour voir faire l'*empoissonnement* de ses étangs à la fin du bail.

EMPOISSONNER. v. a. Mettre du peuple dans un étang pêché. *Stagnum reparare, ou renovare piscibus.* Ce Fermier est obligé de mettre un millier ou deux de peuple ou de nourrain, pour *empoissonner* les étangs, quand il les quitte. Il y a un étang qui

s'empoissonne de deux cens milliers. BOSSU RAB. Pour *empoissonner* les étangs, il faut un millier de petits poissons par chaque arpent.

EMPOISSONE, ÉE. part. & adj. *Pisculentus, piscosus.* Nicot le dit d'une rivière *empoissonnée*, qui est abondante en poissons, & d'une table bien *empoissonnée*, qui est bien servie, bien garnie de poissons, *mensa piscibus lautè instructa.* Il dit la même chose sur le mot *appoïssonner*. Personne ne le dit avec lui.

EMPOLI. Petite ville Episcopale de la Toscane, en Italie. *Empolia, Emporium.* Elle est dans le Florentin sur l'Arno, entre Pise & Florence, dont l'Evêque d'*Empoli* est suffragant. Long. 28. d. 40'. lat. 43. d. 42'.

Ce mot s'est formé d'*Emporium*, par le changement de *r* en *l*.

EMPOLI. Voyez EMBOLI.

EMPORETIQUE. adj. Terme de Pharmacie, qui se dit du papier brouillard, qui boit, dont on se sert pour filtrer les liqueurs. *Emporetica charta, papier gris, papier brouillard, papier à filtrer.*

EMPORTÉ, ÉE. adj. Épithète qui s'applique aux personnes qui se fâchent aisément, & sont prompts à dire des injures. *Iracundus.* Il ne faut souvent que de la patience avec les gens *emportés*; ils s'arrêtent ordinairement aux discours, & n'ont quelquefois que le premier feu de mauvais. On dit, substantivement, c'est un *emporté*.

On ne confondra pas l'homme *violent*, avec l'homme *emporté*, comme le font nos Dictionnaristes. L'homme *violent* est plus dangereux; il faut se tenir sur ses gardes avec lui: il va à l'action; il est prompt à lever la main, *manu promtor*, & frappe aussitôt qu'il menace. Voy. les SYN. FR.

EMPORTEMENT. s. m. *Animi impetus, æstus, effervescencia.* Ce n'est proprement qu'un mouvement extérieur qui éclate, & qui fait beaucoup de bruit, mais qui passe promptement. Il arrive ordinairement que la chaleur du sang, & la pétulance de l'imagination occasionnent l'*emportement*, sans que le cœur, ni l'esprit y aient part; il est alors tout mécanique; c'est pourquoi la raison n'est point de mise à son égard: il n'y a donc qu'à céder, jusqu'à ce qu'il ait eu son cours. L'*emportement* marque beaucoup d'aigreur & d'impatience: celui de nos amis est le plus désagréable & le plus dur à soutenir.

D'après cela, il est aisé de distinguer l'*emportement*, de la colère & du courroux. Une agitation impatiente, dit M. l'Abbé Girard, contre quelqu'un qui nous obéisse, qui nous offense, ou qui nous manque dans l'occasion, fait le caractère commun que ces trois mots expriment: mais chacun de ces mots diversifié à sa manière cette idée principale, par une idée accessoire qui lui constitue un caractère propre & singulier. Voy. COLÈRE ET COURROUX.

Ainsi *emportement* ne se dit plus que dans le sens figuré: on ne dit plus *emportement*, pour signifier le transport de quelque chose, *exportatio, deportatio.* Il y a des gens qui ont l'aigreur & la malignité de la colère, quoiqu'ils n'en aient pas les *emportemens*. M. Esp. On se sert souvent de ce mot pour exprimer un amour aveugle & outré, qui ne garde nulles mesures: si une femme, oubliant la modestie de son sexe, s'abandonne à sa passion, sans même avoir égard aux bienséances, on dit qu'elle a des *emportemens* mal séans à son sexe. Il se dit des passions agréables, aussi-bien que de celles qui sont accompagnées de trouble & de violence. Il a des *emportemens* de joie ridicules. Auguste étoit dans l'âge où les actions de jugement & de conduite donnent plus d'admiration, que ces boutades & ces *emportemens*, qui sont si agréables à la jeunesse. SEG. On le dit encore pour caprice, & dérèglement d'imagination. Les livres des Italiens modernes sont pleins de je ne sais quels *emportemens* qui ne nous conviennent pas. Enfin, si le mot n'est pas déterminé par une épithète, ou par la matière, il revient sa

première signification, & se prend pour un mouvement impétueux de colère. Mais, si l'on dit un noble *emportement*, l'épithète corrige ce que le terme a de vicieux, quand il est feal. BOUH. Bien des gens préfèrent les sages *emportemens* de Malherbe aux faillies & aux excès pindariques. BOIL. Il répondit avec tout l'*emportement* d'un homme de bien, dont on attaque l'honneur injustement. S. REAL.

*Eh ! ne voyois-tu pas dans mes emportemens,
Que mon cœur dementoit ma bouche à tous momens ?*

RAC.

EMPORTE-PIÈCE. f. m. Terme de Cordonnier, & de quelques autres ouvriers. Fer aigu & tranchant, dont les Cordonniers se servent pour découper & emporter le cuir, lorsqu'ils coupent des souliers. Les découpeurs, les faiseurs de mouches & de cartes à jouer, & autres artisans, ont aussi des *emporte-pièces*. C'est encore le nom que les Pâtisiers donnent au fer dont ils se servent pour façonner le pain des Messes. On dit quelquefois *emporte-pièce* dans un sens figuré, pour signifier une raison efficace, & contre laquelle on n'a rien à dire, une autorité puissante, une intercession à laquelle on ne peut résister. En ce sens il est bas, & tout au plus du style familier. Il se dit aussi d'une médisance sanglante, & même de la langue médisante, & des personnes dont les discours sont véhémens, forts, & font leur effet, soit en bien, soit en mal. Ce Prédicateur, c'est un *emporte-pièce*. Cela est bas, & ne se dit que par des gens peu polis.

Il y a, en termes de Jardinier, une espèce de greffe, qu'on appelle la greffe à *emporte-pièce*. Quand on ente à *emporte-pièce* sur de gros arbres, on fait les entailles dans le bois & dans l'écorce. LIGER. Greffer à *emporte-pièce*. VOY. GREFFE & GREFFER.

EMPORTER. v. a. Prendre une chose, & la porter avec soi d'un lieu dans un autre. *Efferre*, *exportare*. *Emportez* ce livre, vous le lirez à loisir.

Porter, dit M. l'Abbé Girard, n'a précisément rapport qu'à la charge du fardeau. *Apporter*, renferme l'idée du fardeau & celle du lieu où on le porte. *Transporter* a non-seulement rapport au fardeau & au lieu où on le doit porter, mais même à l'endroit d'où on le prend. *Emporter* enchérit par-dessus toutes ces idées, en y ajoutant une idée de propriété à l'égard de la chose dont on se charge. Nous permettons d'*emporter* ce que nous laissons aux autres, ou ce que nous leur donnons. Les voleurs *emportent* ce qu'ils ont pris.

Si un de nos Traducteurs avoit fait attention aux idées accessoires qui caractérisent les synonymes, il n'auroit pas dit que le malin esprit *emporta*, au lieu de dire, *transporta* Jésus-Christ.

EMPORTER, se dit au simple & au figuré, au moral & au physique.

EMPORTER, signifie aussi, Enlever, ravir avec violence. *Auferre*. Les soldats ont *emporté* le plus beau & le meilleur de cette maison. Les Sergens ont *emporté* tous ses meubles pour les vendre. Ne m'*emportes-tu rien ?* Que vous *emporterois-je ?* MOL.

EMPORTER, signifie aussi, Entraîner avec soi, & dans le sens moral & figuré, tirer l'âme de sa situation ordinaire, la jeter dans un excès blâmable. *Rapere*, *auferre*. Un torrent *emporte* tout ce qu'il trouve en son chemin. On dit aussi que la peste *emporte* les hommes en vingt-quatre heures. Vos sens trop décisifs *emportent* facilement votre raison incertaine & irrésolue. BOSS. Les mouvemens impétueux de Sénèque l'*emportent* souvent dans des pays qui lui sont inconnus. MALEB.

Un bon Orateur *emporte*, entraîne les esprits à son opinion. Le génie du Taïle l'*emporte* quelquefois trop loin, & il est trop fleuri en quelques endroits. BOUH. Le sublime & le pathétique par leur violence & leur impétuosité entraînent & *emportent* tout. BOIL. Les hommes n'ont aucun but certain

dans leur vie, ils se laissent *emporter* par une légèreté continuelle. NIC.

EMPORTER, signifie aussi, Obtenir, avoir le dessus, avoir l'avantage sur un autre. *Superare*, *præcellere*, *vincere*, *ebinere*. Quand il signifie avoir le dessus, on le joint avec le pronom. L'*emporter* sur les autres. Il a enchéti cette terre, & l'a *emportée*. Cet homme veut tout *emporter* de haute lute. On ne dit point *emporter* la victoire, mais *remporter*. BOUH. Mais l'on dit *emporter*, & non *remporter* le butin. Les Platoniciens l'*emportèrent* sur tous les autres Philosophes. PORT-R. Il a *emporté* sa cause tout d'une voix.

*Eh bien ! vous l'emportez, & la faveur du Roi
Vous élève en un rang qui n'étoit dû qu'à moi.*

CORN.

On dit aussi, Cela *emporte* la balance, tant au propre qu'au figuré, lorsqu'il y a un poids, ou un mérite plus grand que l'autre.

Ne délibérons plus, cette pitié l'emporte. CORN.

EMPORTER, se dit aussi pour, Prendre de force. *Occupare*. *Emporter* une place d'assaut. ABLANC. On eût *emporté* la ville, si toute l'armée eût donné. ID.

C'est, je crois, dans ce sens, que M. Péliçon a dit figurément *emporter* une objection, pour signifier, la résoudre, y répondre pleinement, y satisfaire, de sorte qu'il n'y ait plus de difficulté. Ainsi cette objection étant *emportée*, il faut laisser à tout cet entretien de N. S. avec les Capharnaïtes & avec ses disciples, le sens naturel qu'il doit avoir. PELISSON.

EMPORTER, se dit des conséquences qui suivent d'un principe. *Sequi*, *consequi ex*. Il faudroit considérer les forces mouvantes, c'est-à-dire, les colonnes des liqueurs comme affoiblies par une plus grande densité, au lieu qu'elles étoient fortifiées par une plus grande hauteur, & par une plus grande pesanteur spécifique; ce qui *emporte* que, dans la proportion des forces & des effets, le produit de la plus grande hauteur par la plus grande pesanteur spécifique soit encore multiplié par la moindre densité, & que la même racine du produit de ces trois grandeurs réponde à la plus grande vitesse. ACAD. DES SC. 1703, p. 127.

EMPORTER. v. a. On dit que la forme *emporte* le fond, & que le fond *emporte* la forme; pour dire, que dans le jugement d'un procès, la forme prévaut sur le fond, ou le fond sur la forme. ACAD. FR.

EMPORTER. Ôter, couper. *Cedere*, *tollere*, *abrumpere*, *abscindere*. En se jouant ils *emportoient* un bras, ou une jambe. VOIT.

EMPORTER, se dit de toutes les causes qui donnent la mort. Le Vicomte de Turenne fut *emporté* d'un coup de canon. La petite vérole a *emporté* ce fils unique en trois jours. Une fièvre maligne l'a *emporté* au cinquième jour. Il prédit la mort prochaine d'une de ses sœurs, quoiqu'elle se portât bien alors, & qu'il ne parût aucun signe qu'elle dût être *emportée* sitôt. P. D'ORLANS, *Vie de C.* p. 311. Il y a dans cette Province une maladie épidémique qui *emporte* bien du monde. Ce siège, cette bataille, cette campagne a *emporté* bien du monde.

EMPORTER, signifie aussi, ôter, effacer. *Delere*. Le savon, la lessive, *emportent* toute la crasse & l'ordure du linge. Le jus de citron, le verjus, *emportent* les taches d'encre, les effacent, & généralement les acides *emportent* tous les alcalis, parce qu'ils s'en imbibent.

On dit de même d'un remède, qu'il *emporte* une maladie; pour dire, guérir. Une saignée, une médecine *emportera* la fièvre.

EMPORTER, se dit, figurément, pour dire, Arracher, amener par une suite nécessaire. *Afferre*, *inducere*, *trahere*, *inferre*. La perte d'une bataille *emporte* la

désolation du pays. Voilà une pièce décisive, qui *emporte* gain de cause. On dit aussi au Palais, Dément *emportant* profit.

EMPORTER, se dit aussi, en parlant des violentes agitations de l'ame, & signifie, S'abandonner à la colère. *Efferrî iracundiâ*. Les gens prompts & colériques *s'emportent* dès qu'on les contredit. Je suis violent, & je me serois *emporté*. MOL. Ah! vous êtes dévot, & vous vous *emportez*? ID. Alexandre, qui *s'emportoit* fort aisément, ne put retenir sa colère. VAUG. Il est difficile à un misérable de parler avec modération, & de ne se pas *emporter*. ID.

EMPORTER. Terme de Jardinier. Il se dit des arbres qui ne pouillent que de grosses branches avec trop de vigueur, en sorte qu'il est à craindre que le trop de vivacité ne soit nuisible & ne les fasse avorter. *Luxuriare, lascivire*. On le dit sur-tout des arbres qui, par de grands jets, font ou des buissons trop grands, ou des espaliers qui excèdent la hauteur des murailles. Si bien que *s'emporter*, à l'égard des arbres, c'est pousser plus fortement qu'il n'est besoin. LIGER. C'est une métaphore tirée de la signification précédente, quoique morale; d'où vient qu'on appelle aussi ces arbres *furieux*.

EMPORTER, Terme de Manège, se dit d'un cheval que les efforts du cavalier ne peuvent retenir.

EMPORTER, se dit proverbialement en ces phrases, Autant en *emporte* le vent; pour dire, ces promesses ne sont pas sûres. Mademoiselle de la Vigne a dit des ombres.

*Il en est à mines discrètes,
Et d'un entretien décevant;
Mais fiez vous à leurs fleurettes,
Autant en emporte le vent.*

On dit aussi, qu'un homme *emporte* la pièce; pour dire, qu'il fait des railleries sanglantes & cruelles. On dit aussi, Le plus fort *l'emporte*; pour dire, que les plus puissans ont toujours l'avantage. On dit aussi, *Emporter* une chose à la pointe de l'épée; pour dire, après une longue contestation.

EMPORTÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe.

EMPOTER, v. a. Terme de Fleuristes. Il se dit des œillets & autres fleurs, & signifie, Mettre dans un pot avec du terreau, pour les y cultiver comme en pleine terre. *Seponere in vas*. *Empoter* des marcottes. Il faut *empoter* cet œillet; il est temps d'*empoter* ce pied de giroflée. LIGER. Ce terme est de tous les Jardiniers, & signifie, Mettre une plante avec de la terre dans un pot, pour l'y faire vivre comme en pleine terre. LA QUINT.

EMPOTER, se dit aussi des confitures, des sirops & choses semblables, qu'on met dans des pots pour les conserver: ceux qui ont écrit sur ces matières se servent de ce mot. Vous *empotez* vos fruits comme la première fois. INSTRUCT. POUR LES CONFIT.

EMPOUILLES. f. f. Terme usité dans quelques Provinces pour désigner les grains pendans par les racines. *Fructus*. Ils attestent qu'ils n'ont jamais profité des *empouilles* qui étoient sur pied à la Saint Jean-Baptiste. FACTUM. Ce mot ne se dit qu'au Palais, & ne se dit que des fruits de la terre tandis qu'ils sont sur pied: quand ils sont coupés, moissonnés, fauchés, c'est dépouruille.

EMPOULÉ, ÉE. adj. Voyez AMPOULÉ. Madame Dacier écrit *empoulé*. Quelle phrase *empoulée* & pathétique! Ne diroit-on pas que le R. P. le Bossu & moi avons voulu relever les autels de ces Dieux, & être plus Païens que les Païens mêmes.

EMPOULETTE, ou AMPOULETTE. f. f. *Amoulla*. *genus clepsydrae*. Terme de Marine. Assemblage de deux phioles faites en poires, jointes l'une à l'autre par un cou étroit, par lequel s'écoule un sable fort délié de la phiole de dessus dans celle d'enbas: une certaine quantité de ce sable sert à déterminer un certain espace de temps. *Clepsydra* proprement ne doit se dire que des horloges d'eau; mais on le

dit aussi des autres espèces d'horloges, dans lesquelles le sable, le plomb, &c. s'écoulent à-peu-près comme l'eau faisoit autrefois dans les clepsydras proprement dites, & qui sont maintenant moins en usage: c'est ainsi que nous appelons *sable* ce fortes d'horloges, quoiqu'il n'y ait pas toujours du sable, mais du plomb, de la coque d'œuf pilée, &c. L'*Empoulete* est ordinairement d'une demi-heure.

EMPOUPER. v. a. *Ferere in puppim*. On disoit autrefois, que le vent *empoupe* le navire, & Ronfard s'est servi de cette expression, pour dire que le navire a le vent en poupe.

EMPOURPRER. v. a. *Purpurâ tingere, purpurare*. Colorer de rouge, ou de pourpre. Il ne se dit guère qu'en Poésie, & même en vers il vieillit & se dit rarement.

*Tout fleuve, tout ruisseau, de sang teignit son onde:
Chaque arbre en empourpra son ecorce & son cœur.*

CHAP.

EMPOURPRÉ, ÉE. part. & adj. *Tinctus*. Ce mot est poétique, & signifie, qui est coloré de rouge tirant sur le noir. Raisin *empourpré*. GOD.

Ce mot vient du Latin *purpurare, imburpurare*.

EMPREIGNER. v. a. Terme de Physique. Quelques Philosophes & quelques Chymistes se servent de ce mot pour impregner, qui doit être préféré, & qui est seul employé par les bons Ecrivains. Voyez IMPREGNER.

EMPREINDRE. v. a. Imprimer quelque figure sur quelque chose. Graver, imprimer une chose sur une autre, pour lui en donner la figure. *Empreindre* une figure, des caractères, &c., *Imprimere*. Voilà de la monnoie préparée, il ne reste plus qu'à *l'empreindre*.

Ce mot vient du Latin *imprimere, marquer*.

EMPREINDRE, se dit aussi figurément en Morale, des impressions que la nature ou les habitudes font dans notre esprit. Le sentiment de la vertu est *empreint* naturellement dans nos ames. Nous nous préoccupons aisément des premières opinions qui sont *empreintes* dans notre esprit.

EMPREINT, ÉINTE. part.

EMPREINTE. f. f. *Nota, impressio, signum, character*. Marque, ou impression que fait une chose dure sur une chose plus molle: figure tirée sur une autre: image qu'un corps laisse de lui-même sur un autre, auquel il est appliqué. L'*empreinte* d'un cachet sur la cire. On voyoit encore les *empreintes* de ses pieds sur la terre, qui marquoient sa fuite. On tire des *empreintes* des médailles, avec de la pâte, de la cire, & autres choses molles.

EMPREINTE, se dit aussi de la pièce gravée avec laquelle on fait les *empreintes*, tant des cachets que des poinçons, en copiant la figure qui est gravée dessus.

EMPREINTE, se dit au figuré dans le moral. L'*empreinte* de la Divinité. L'*empreinte* du doigt de Dieu se reconnoît dans tous les ouvrages de la nature. Nous avons un fonds de corruption qui nous révolte contre tout ce qui porte l'*empreinte* de la loi éternelle; c'est-à-dire, de l'ordre immuable dont Dieu est la source. BURLAMAQUI. Ses périls porteront toujours l'*empreinte* de son cœur. GRESSET, en parlant de M. Douchet. Cet amour du vrai, ces semences d'équité qui résident dans notre cœur, sont les titres précieux de notre origine: c'est l'*empreinte* de la main qui nous a tirés du néant. BOUGAIN.

EMPRENDRE. Vieux mot, pour dire entreprendre. *Incipere, suscipere*.

EMPRÉS. adv. Vieux mot qui a été dit pour ensuite. On a dit aussi *empres*, pour en bref.

EMPRESSÉ, ÉE. adj. Qui est ardent, actif, qui se donne du mouvement pour le succès de quelque chose. On a bien plus souvent à se plaindre des fots *empresés*, que de ces misérables oisifs qui ne cherchent que le repos. M. SCUD. L'air *empresé* est une

recherche importune, ou une affectation ridicule de marquer de la bienveillance à quelqu'un. Un homme qui fait l'empresse, est un homme qui fait le nécessaire; qui s'intrigue par-tout. Phédre les a décrits dans la Fable *Est ardellionum quedam Romanatio*, &c.

EMPRESSEMENT. f. m. Mouvement que se donne celui qui recherche une chose avec ardeur. Il faut servir ses amis avec *empressement*. On travaille à cet armement avec grand *empressement*. Velleius Paterculus dit, en parlant de Sejan, agissant sans *empressement*, & dans l'action même, semblable à ceux qui sont oisifs; c'est-à-dire, sans précipitation & sans se donner trop d'agitation & de mouvement. BOU. Le Roi ébranlé par le moindre revers s'abaïsoit à des *empressements* qui le faisoient mépriser de ses ennemis. VAR. En vérité, le monde & la fortune, à qui les connoît bien, ne valent pas tant d'*empressement*. CII. DE M. Il faut que notre *empressement*, à bien user du temps, égale la vitesse avec laquelle il s'écoule. NIC.

*L'avenir remplit notre idée,
Il est l'unique but de nos empressements.* DES-H.

EMPRESSER, S'EMPRESSER. v. récip. Se donner beaucoup de mouvement pour le succès d'une affaire; agit avec une ardeur inquiète. *Conniti, sedulam operam navare, curam ponere*, &c. Quand un homme est en faveur tout le monde s'empresse à lui rendre service, à lui plaire. Il y a des gens qui s'empressent beaucoup & leur empressement se termine à rien. NICOL. *Empresser*, dans le sens propre, mettre en presse, est vieux, & ne se dit plus.

EMPRESSÉ, ÉE. part.

EMPREUT, ou comme écrit Pontus de Thyard, **EMPREUX.** Vieux mot qui signifie un, le premier lorsqu'on commence à faire un dénombrement.

Il est formé du Grec *ἐμπροσθεν*, ou plutôt *ἐμπροσθεν* comme si on disoit *ἐμπροσθεν*.

EMPRIMERIE. f. f. Les Tanneurs nomment ainsi une sorte de grande cuve de bois, dans laquelle ils mettent rougir leurs cuirs; ce qui s'appelle les mettre en coudrement.

EMPRINSSE, ou **EMPRISE.** f. f. Vieux mot. Entreprise. *Consilium*.

*Non que par moi soit arrogance prise,
Non que ce soit par curieuse emprise,
D'écrire au Roi.* MAROT.

Il se disoit sur-tout des actions héroïques des vaillans & preux Chevaliers. Il y avoit des *emprises* d'armes, & des *emprises* de lettres. *Emprises* se prenoit aussi pour une danse, emblème, &c. Les Italiens disent encore *imprese*, & les Espagnols *empresas*.

EMPRION. f. m. Espèce de pouls dont Galien fait mention. Dans ce pouls l'artère est plus distendue dans un endroit que dans un autre. On dit qu'il est tel dans toutes les inflammations légères. *εμπριον* dentelé, ou en scie, de *πριον*, scier.

EMPRIS, ISE. part. pass. Vieux mot. Entrepris. *Susceptus, a, um*.

EMPRISE. f. f. Vieux mot. Entreprise. *Consilium*. Voy. **EMPRINSE**.

EMPRISONNEMENT. f. m. Action par laquelle on met quelqu'un en prison, capture d'une personne, qui est suivie de l'écrou & enregistrement. Voyez **CAPTURE**. *Incarceratio, comprehensio*. Il a tant coûté pour la capture, l'emprisonnement de ce criminel.

EMPRISONNEMENT, se dit aussi de la détention d'un prisonnier. *Detentio*. Son emprisonnement a duré trois ans. Il faut lever l'écrou de son emprisonnement. Il a eu décharge & réparation de son emprisonnement. *Emprisonnement* tortionnaire & déraisonnable, donne lieu à des dommages & intérêts contre celui qui l'a fait faire. *Emprisonnement* d'une personne pour une autre, donne lieu à des dommages-intérêts contre l'Huissier, s'il n'a point

d'Indicateur, & contre la Partie, si elle en a administré un qui se soit trompé.

EMPRISONNER. v. a. Mettre quelqu'un en prison. *Conficere in carcerem, incarcerare, concludere, dare in custodia*. Les Records, le Pouffe-culs, aident aux Huissiers à *emprisonner*, à mettre en prison.

EMPRISONNÉ, ÉE. part. Cet Officier a été *emprisonné* par ordre du Roi.

EMPRISONNÉ, se dit, figurément, des choses inanimées, pour renfermé, resserré, retenu. *Inclusus, a, um*. Les parties de sel marin étant comme *emprisonnées* entre les parties du sel de l'urine. GEOFFROY. *Acad.* 1700. *Mem.* p. 116. La matière du premier élément retenue & comme *emprisonnée* dans les porosités de la chaux. BURLET. *Academ. des Sc.* 1600. *Mém.* p. 133.

EMPROSTHOTONOS. f. m. Terme de Médecine. C'est une espèce de convulsion tonique, dans laquelle la tête se retire si fort en devant, que le menton va toucher à la poitrine. Il arrive aussi que tout le corps se courbe en devant, & qu'il fait un arc, & même quelquefois une espèce de cercle; jusques-là que les genoux se joignent à la tête. Cette maladie vient de la contraction des muscles antérieurs, principalement de ceux de la tête qu'on appelle mastoïdiens.

EMPROSTHOTONOS est un mot Grec, composé de *εμπροσθεν* devant, & de *τινος*, roideur, tension; du verbe *τινω*, étendre.

EMPRUNT. f. m. Action d'emprunter, ou la chose même empruntée, c'est-à-dire, prise à crédit, en prêt pour la rendre ou la payer dans un autre temps. Faire un *emprunt*, vivre d'*emprunt*. *Mutuatio, mutuum*. Cet homme va souvent à l'*emprunt*, ne vit que d'*emprunt*. C'est toi qui te veux ruiner par des *emprunts* si condamnables. MOL.

EMPRUNT, se dit aussi des taxes que le Roi fait sur les Villes & Communautés, lorsqu'il leur fait payer quelques deniers, & qu'il leur donne remboursement à prendre sur quelques droits qu'il établit en même-temps. Cette Province est exempte de tous impôts, *emprunts* & contributions.

EMPRUNT, se dit, figurément, de ce qui est étranger par opposition à naturel. Elle étoit moins brillante d'*emprunt*; mais plus brillante d'elle-même. CII. D'H. Une femme qui n'est belle que parce qu'elle est parée, est une fausse belle: elle n'est belle que par *emprunt*. BAE. On ne fautoit vivre sans entendement. Il faut en avoir ou par nature, ou par *emprunt*. GRACIEN. Peu de femmes ont aujourd'hui des visages naturels; elles n'en ont plus que d'*emprunt*. Vertus, beauté d'*emprunt*. *Fucatus, ascititius*.

EMPRUNT. Terme de Musique. C'est un terme nouveau dans la pratique, par lequel on distingue un certain genre d'accords, qui ne peut se pratiquer que dans les tons mineurs. RAMEAU. Accords par *emprunt*. Id. Voyez **EMPRUNTÉ**.

EMPRUNT, terme de rivière, se dit d'un passage qui mène à la travure d'un bateau foncet.

EMPRUNT. Jeu de cartes qui a quelque rapport au jeu du *hoc*, mais qui est moins embarrassant. Il se joue avec le jeu complet de cinquante-deux cartes, & jusques à six personnes.

EMPRUNTER. v. a. Prendre quelque chose à crédit, en prêt, pour la rendre, ou la payer dans un autre temps. *Sumere, petere mutuum*. *Emprunter* des étoffes. *Emprunter* de l'argent à ses amis. Je fournis des expédients à ceux qui *empruntent* pour ne rendre jamais. P. COM. *Emprunter* d'un usurier.

Ce mot vient d'*imprestare*, mot de la basse Latinité, qu'on a dit dans le même sens. DU CANGE. Le P. Labbe le dérive de *promptum sive in promptu dare vel accipere*. D'autres le font venir de *promptare*, qui se trouve dans la signification de *promere, promo, prompti, promptum, promptare, impromptare, emprunter*. MÉNAGE.

EMPRUNTER, se dit, figurément, en Morale, des choses qui ne nous sont pas propres, qui nous sont étran-

gères, que nous tirons d'ailleurs. *Mutuari*. Les Magistrats *empruntent* toute leur autorité du Roi. La lune *emprunte* sa lumière du soleil. Dieu, soit en communiquant sa puissance aux Rois, soit en la retirant à lui-même, leur fait voir que leur majesté est *empruntée*, & dépendante de son autorité suprême. Boss. Si l'on *emprunte* le masque de la vertu, elle nous l'arrache bientôt du visage. MONT. Les femmes n'ont rien de naturel : tout y est *emprunté*. CORN.

Chacun cherche pour plaire un visage emprunté.
BOIL.

Il ne faut point *emprunter* des manières folâtres & enjouées, quand on est né triste & pesant. BELL. L'hérésie prend toujours soin de conserver quelques rapports avec la vérité, & d'en *emprunter* les apparences. FONT.

L'innocente amitié, de la terre exilée,
Retourna dans le Ciel; l'espérance, l'ambition,
Le plaisir, l'intérêt, empruntèrent son nom.
S. EVR.

Sa beauté mal ornée
N'a pas encor de l'art emprunté ses appas.
CORN.

L'amour n'a rien de beau, d'attrayant & de doux,
Point de traits ni de feux, qu'il n'emprunte de vous.
VOITURE.

Les desirs *empruntent* leur noblesse de la noblesse de leurs sujets. Un débauché se plaignant qu'il n'avoit pas d'argent, Socrate lui conseilla d'en *emprunter* de lui-même, en retranchant sa dépense.

On dit aussi *emprunter* une pensée d'un Auteur, pour dire s'en servir, l'employer. *Emprunter* le nom de quelqu'un, pour dire, mettre quelque affaire, quelque livre sous son nom; demander quelque grâce sous le nom d'autrui. Etoit-il juste d'*emprunter* mon nom, pour abuser de ma maîtresse? ABLAN. On dit aussi *emprunter* sa main, son bras, pour dire, lui demander secours de l'un ou de l'autre, se servir de son écriture, de son épée.

Ne choisit pas qui *emprunte*, se dit non-seulement de l'emprunt, mais encore de ce qu'on nous donne, & des plaisirs qu'on nous fait, qu'il faut prendre tels qu'on nous les présente.

On dit, en matière d'orgues, qu'un tuyau *emprunte*, lorsque le soufflet n'est pas si bien fermé, que le vent qui doit aller dans un tuyau n'entre dans l'autre.

EMPRUNTER, se dit aussi, en Arithmétique, lorsqu'il faut soustraire un grand nombre d'un plus petit; car, en ce sens, on *emprunte* une dizaine d'un caractère voisin, dont la valeur est diminuée d'autant.

EMPRUNTÉ, EE. part. & adj. *Alienus, mutuus, translativus*. Les Rois perdent presque tout le mérite de leurs bienfaits, en les distribuant par des mains *empruntées*. CAIL. Il tomba dans une imprudence assez ordinaire, qui est de parler en termes généraux de ses sentimens particuliers, & de conter ses propres aventures sous des noms *empruntés*, faux, déguisés. P. DE CL. Je l'ai surprise avant qu'elle eût fabriqué son teint, & défarmée de ses charmes *empruntés*. S. EVR. L'éclat que donnent les richesses n'est qu'un éclat *emprunté*. FL. La lumière de la lune, & des autres planètes, est une lumière *empruntée* du soleil. C'est pour cela qu'on l'appelle aussi lumière seconde, lumière dérivée.

EMPRUNTÉ, en parlant de la contenance, de l'air, signifie quelquefois la même chose que gêné, embarrassé. Que dites-vous de ma fille, Marquis? elle a l'air un peu *emprunté*: mais avec de l'éducation, ne tiendrait-elle pas sa place dans le monde? Je m'aperçus de sa contenance *empruntée*. LA PAYS. PARV.

EMPRUNTÉ. Terme de Musique. On appelle accords *empruntés*, ou accords par emprunt, des accords qui empruntent leur perfection d'un son qui ne paroît point. RAMEAU.

EMPRUNTEUR. f. m. Qui *emprunte*. *Mutuarius*. C'est un personnage fort mauvais que celui d'un *emprunteur*. Panurge a fait l'éloge des Detteurs & des *Emprunteurs*. Il faut que l'*emprunteur* soit majeur. MOL.

EMPRUNTEUR. Qui *mutuum accipit*. L'*emprunteur*, en termes de Palais, s'appelle mutuaire, & même en Latin d'école *mutuarius*; mais ce mot ne se trouve dans aucun bon Auteur Latin.

EMPRUNTEUR, se dit souvent de celui qui est accoutumé à emprunter. *Mutuans*.

EMPRUNTEUSE. f. f. Celle qui *emprunte*.

Que saisiez-vous au temps chaud,
Dit-elle à cette emprunteuse. LA FONT.

EMPTAT. Ville d'Asie, sur la route d'Aleth, à la Palude, à quatre journées de Caravane de la première.

EMPTION. f. f. *Emptio*. Ce mot est dans Nicot; mais il n'est plus en usage: nous disons *Achat*.

EMPUANTIR. v. a. Rendre puant, répandre une mauvaise odeur. *Odore tetra inficere; corrumpere*. Voilà un cloaque qui a *empuanté* tout le voisinage. Il *empuantit* tout le monde de son haleine.

EMPUANTI, IE. part. *Tetrum odorem anhelans*.

EMPUANTISSEMENT. f. m. *Fætor*. Il n'est guère en usage; il est pourtant dans le Dictionnaire de l'Académie Française. L'état d'une chose qui s'empuantit. Il faut craindre l'*empuantiement* des eaux.

EMPUARIAS. Ville de Catalogne, en Espagne. *Empuria, Emporia*. C'est la capitale d'un petit pays nommé Ampourdan, ou Lampourdan. C'étoit autrefois une ville des Indigétans. Elle est sur la côte, à six lieues de Gironne, & à vingt de Barcelonne. *Empurias* a été ville Episcopale; mais, ayant été souvent ruinée pendant les guerres des Maures, son siège fut transféré à Gironne.

EMPURIES. C'étoit autrefois une ville Episcopale de Sardaigne. *Emporia, Ampuria*. On trouve encore les ruines d'*Empuries* sur la rivière de Coquinas, auprès du bourg de Sédina; à deux lieues de Castel Arragonèse, où son Evêché fut transféré l'an 1503.

EMPUSE. f. m. Espèce de Lutin ou Phantôme effroyable dédié à Hécate, ou qu'Hécate faisoit paroître, dont parlent Suidas, Aristophane, Eustathe & plusieurs autres. Ce Phantôme changeoit souvent de figure. Tantôt il prenoit celle d'une belle femme, tantôt celle d'un bœuf, d'un chien ou de quelque autre animal; ce qui donna cours au proverbe: plus changeant qu'*Empuse*. Ce nom lui fut donné parce qu'il sembloit qu'il n'eût qu'un pied, du Grec *ἑἷς ἐπὺς* un, & *πῆς*, pied. parce qu'on ne voyoit de distinct que les parties supérieures de l'*Empuse*, le reste finissoit par un pied, comme quelques statues qu'on voit dans nos jardins.

Quelques-uns disent qu'*Empuse* étoit Hécate elle-même, ou une des Lamies. VINCENT CARTARI, dans son Iconologie.

EMPUTER. v. a. *Factitare delationes*. Ce mot est dans Nicot; mais il ne se dit plus, non plus que EMPUTEUR. *Delator*.

EMPYÈME. f. m. Terme de Médecine. C'est proprement un amas de pus dans quelque cavité du corps, mais plus particulièrement dans la capacité de la poitrine, provenant d'une cause externe, à la suite d'une plaie ou d'un coup; ou d'une cause interne, à la suite d'une maladie. *Empyema*. Il succède quelquefois à l'esquinancie, à la péripneumonie, & le plus souvent à la pleurésie; ou bien il s'engendre à d'un sang épanché de quelque veine ouverte, rompue & corrodée, qui vient à se pourrir. Il y a aussi un *empyème* hâtard, qui procède d'une humeur pituiteuse & séreuse, qui, par quelque conduit, se rend à la poitrine, s'y pourrit, & dégénère en une matière semblable au pus. L'*empyème* par suc-

cession de temps cause la phthisie. Il y a des Auteurs qui écrivent *empième*, & ôtent à ce mot le caractère de son origine.

EMPYÈME, se dit aussi de l'opération de Chirurgie par laquelle on guérit l'*empyème*. Si la plaie est à la partie supérieure de la poitrine, & qu'on soit certain qu'il y a du sang épanché, il faut de nécessité faire une contre-ouverture, qui sera ce qu'on appelle *empyème*. Cette opération se fait, ou pardevant, ou à la partie postérieure de la poitrine, en l'ouvrant entre les côtes avec un bistouri, pour faire sortir le sang & le pus. Voyez M. DIONIS sur cette maladie, & sur la manière de la guérir, dans son *Traité des Opérations*.

Ce mot, qui dans son origine signifie changement en pus, est formé de deux mots Grecs, *εν*, en; & *πυρ* pus: le *ν* se change en *ε* dans la composition, ce qui arrive aussi dans les autres langues à l'*n*, quand elle se trouve dans la composition des mots devant les labiales *b*, *p*, en Latin *embamma*, *emblemata*, *emporium*, &c. en François embaumer, emblème, emporter, &c.

EMPYRÉE, adj. & f. m. C'est le plus haut des cieux, qu'on nomme autrement le *Paradis*, où les Bienheureux jouissent de la vision de Dieu. *Empyreum*. Le ciel *empyrée*, ou absolument l'*Empyrée*. Quelques Pères veulent que l'*Empyrée* ait été créé avant le ciel que nous voyons. Cet *Empyrée*, la demeure de Dieu, & destiné à être celle des Saints, éclatant de la lumière la plus vive & la plus pure, ne pouvoit manquer de la répandre jusqu'aux lieux les plus sombres & les plus profonds de ce bas monde. Mais qu'arriva-t-il quand Dieu créa le ciel que nous voyons & la terre? Ce ciel fit par rapport à la terre & aux eaux, qu'il renferma dans son enceinte, ce que fait une tente, que l'on dressé en plein midi dans un lieu découvert, par rapport aux choses qui se trouvent renfermées dessous. Elle leur déroba la lumière du soleil, & les mit dans l'ombre. Le ciel que nous voyons déroba de même à la terre & aux eaux la lumière du ciel supérieur, ou de l'*Empyrée*, & les mit dans l'ombre qu'il fit, empêchant par l'interposition de son corps que cette lumière ne pénétrât. C'est à-peu-près ainsi que s'en expliquent Eustathius d'Antioche & S. Basile, qui ont parlé plus net sur cela. P. SOUCIET, *Dissert.* p. 171. 172.

Ce mot est dérivé du Grec *πυρ*, qui signifie feu, à cause de sa splendeur & de sa lumière.

EMPYRÈME, ou **EMPYREUME**. f. m. Terme de Médecine & de Chymie. Qualité qui demeure aux corps qui ont été préparés avec le feu, qui se connoît au goût, à l'odorat. *Empyreuma*. Ou c'est la chaleur étrangère que le feu imprime, & qui demeure sur la partie brûlée. Cette chose mise dans l'alambic jette une odeur d'*empyreume*, c'est-à-dire, de brûlé.

Il faut pourtant remarquer qu'*empyreume* ne se dit que de l'odeur désagréable que le feu donne: ce qui sent le brûlé, sans être désagréable, le café, le sucre brûlé, &c. ne peut être appelé *empyreumatique*.

On le dit aussi de la chaleur qui reste sur le déclin de la fièvre.

Ce mot vient du Grec *εμπυρεύειν*, allumer, enflammer.

EMPIREUMATIQUE. adj. de r. g. se dit des huiles, des liqueurs distillées, qui ont une odeur désagréable, que le feu donne. Huile *empyreumatique*, odeur *empyreumatique*, ou d'*empyreume*. La plupart des liqueurs distillées ont une odeur *empyreumatique*, quand elles sont récentes. Elles perdent cette odeur de feu en communiquant avec l'air. Il n'en est pas de même des huiles *empyreumatiques*, auxquelles cette odeur est bien plus inhérente.

E M R.

EMRAKHOR. f. m. Terme de Relation. Grand Ecuyer en Turquie. *Stabuli Magister*, *stabulo Praefectus*. Trois grands Ecuyers nommés *Emrakhors*

commandent les Ecuries du Grand Seigneur. Du LOIR, p. 23.

E M S.

EMS, ou **ELMS**, ou **EMBS**. Rivière de Westphalie en Allemagne. *Amisus*, *Amasius*, *Amisia*, *Amasia*. Elle a sa source dans l'Evêché de Paderborn, proche de la ville de ce nom & de la source de la Lippe. Elle se décharge dans le Dollert, à demi-lieue de la ville d'Embsden. Voyez *MONUMENTA PADERBONENSIA*, p. 51. 52. 53.

EMSALMISTE. f. & adj. Nom que l'on donne à ceux qui guérissent des plaies avec les paroles. Naudé dit, Ch. 14. de son Apologie pour les grands hommes accusés de magie, que Wier & Delrio prétendent qu'ils ont ce nom d'Anselme de Parme, comme qui diroit *Anselmistes*. Mais d'autres, comme Bravus & Carvalho, disent que c'est parce qu'ils se servent ordinairement de quelques versets des Pseaumes, & qu'ils se doivent plutôt nommer *Empsalmistes*.

E M U.

ÉMUCHIEZ. Vieux mot de quelques Coutumes, qui signifie évincé. *Evincus*.

ÉMULATEUR, ou **EMULE**. f. m. Celui qui tâche d'imiter, ou même de surpasser les belles choses qu'il admire. *Æmulus*. Ce mot est plus du style noble & soutenu que celui d'*émule*, & on ne l'applique qu'aux grands hommes, aux Capitaines, aux gens de lettres. On est *émulateur* de ceux à qui l'on voudroit ressembler. Il a eu plus d'*émuleux* de sa gloire que d'*émulateurs* de sa vertu.

Ce mot vient du Grec *εμιλλα*, dispute, débat, d'où le mot Latin *amulus* a été formé.

ÉMULATION. f. f. Sentiment noble qui nous porte à imiter, & même à surpasser, par des efforts louables & généreux, ce que nous admirons dans les autres. *Æmulatio*. L'*émulation* est souvent cause de grandes actions. L'*émulation* est un aiguillon à la vertu. FEL. Platon dit que l'envie est la fille de l'*émulation*. S. EVR. Il y a de la différence entre l'*émulation* & l'envie; l'une est une vertu, l'autre un vice: l'*émulation* admire les grandes actions, & tâche de les imiter; mais l'envie leur refuse les louanges qui leur sont dues. M. DE SCUD. L'*émulation* est généreuse, elle ne songe qu'à surmonter son rival: mais l'envie est basse, & ne tend qu'à abaisser un concurrent. S. EVR. L'*émulation* sied mal aux Héros; ils doivent être braves par les mouvemens de leur cœur, sans penser aux actions des autres. LE C. DE M. Voyez encore JALOUSIE.

ÉMULATRICE, féminin d'*émulateur*. M. Richer s'en est servi dans ses fables en parlant des singes.

*Leur espèce fut de tout temps,
Comme l'on fait, plus qu'aucune autre,
Émulatrice de la nôtre.*

ÉMULE. f. m. Concurrent, antagoniste. *Æmulus*. Voy. **ÉMULATEUR**.

Il se dit aussi de deux hommes qui sont regardés comme étant d'un mérite égal, en quelque art, en quelque profession. Ces deux Peintres étoient *émules*.

Il se dit quelquefois au féminin. Carthage étoit l'*émule* de Rome.

ÉMULGENT, ENTE. C'est une épithète qu'on donne aux artères qui portent le sang dans les reins, & aux veines qui en rapportent ce même sang. *Emulgens*. Les artères *émulgentes* viennent du tronc descendant de l'aorte, & les veines *émulgentes*, *émulgentes veine*, vont aboutir au tronc montant de la veine cave.

EMULSION. f. f. Terme de Médecine, est un remède liquide & agréable, dont la couleur & la consistance approchent fort de celle du lait. Il est composé de semences ou de fruits oléagineux pilés dans un mortier, & dissous dans des eaux distillées, ou

dans des décoctions légères qu'on exprime, & qu'on édulcore avec du sucre, ou du sirop. Les *émulsions* ont grande affinité avec les amandes, & ont la même couleur, la même consistance & la même propriété. Elles servent à adoucir la poitrine, pour éteindre l'ardeur des reins, pour tempérer l'acrimonie de l'urine, & donner du repos au malade. La semence de melon est une des quatre grandes semences froides, très-employée en Médecine dans les *émulsions*. LÉMERY. On emploie la semence de citrouille dans les *émulsions*, dans les bouillons, & dans les décoctions.

Ce mot vient du Latin *emulgere*, qui signifie, titer du lait.

ÉMULSIONNER. v. a. Mettre les quatre semences froides dans une liqueur, dans une potion. On appelle de l'eau de poulet *émulsionnée*, quand on fait cuire un poulet dans lequel on a mis des quatre semences froides. Cette eau sert à rafraîchir le malade. La tunique commune des intestins borne leur dilatation. Les contractions ondoyantes, successives & périodiques des fibres charnues, sur-tout des orbiculaires, de la tunique musculéuse, expriment la lymphe intestinale, l'*émulsionnent* avec la pâte alimentaire, en passent l'*émulsion* par les orifices des veines lactées, & en poussent le marc. *Anat. de M. Winslow.*

ÉMUNCTOIRE. Voyez ÉMONCTOIRE.

E N.

EN. Préposition qui marque le temps, ou le lieu. *In* On s'en sert toujours, & jamais de la préposition *dans*, devant les noms qui sont sans article : *en paix*, *en guerre*, *en hât*, *en bas*, *en plein midi*, *en été*, *en saison*, *en temps* & lieu. Depuis quelques jours *en ça*. *En* peu d'heures. *En dedans*, *en dehors*. *En* plein Conseil. *En* Grèce, *en* Italie. Il est *en* cage. *Voy.* DANS.

EN. Quand cette préposition se trouve devant l'adverbe *si*, accompagnée d'un adjectif, elle ne se met point d'ordinaire en prose qu'on ne mette le mot *un* ou *une* entre *en* & *si*. On se plaît *en un si* beau lieu que celui-ci, *en un si* belle campagne que celle-ci. VAUG. REM. NOUV.

EN. Cette préposition se met sans article devant les noms de Royaume ou de Province, connus de temps immémorial. Aller *en* Allemagne, *en* Pologne, *en* France, *en* Champagne, *en* Picardie, *en* Afrique. On excepte de cette règle ces mots, le Péloponèse, le Perche, le Maine; car on dit, Aller *au* Péloponèse, *au* Perche, &c. Tout de même qu'on dit à avec les noms des villes, à Paris, à Rouen, à Amsterdam, à Rome, à Florence; & on en excepte le Mans, & le Caire. Aller *au* Mans, aller *au* Caire, parce que ces deux villes ont l'article *le* dans leur nominatif. On dirait mieux aussi, Aller *dans* l'Isle de France que *en* l'Isle de France; car pour à l'Isle de France, quoique ce nom ait l'article au nominatif, il ne le faut jamais dire.

EN, ne se met pas devant les noms de Royaume, ou de Province du nouveau Monde; car on dit, Aller *au* Japon, *au* Pérou, *à* la Virginie, &c. Il en faut excepter le Canada; car on dit, Aller *en* Canada, & même aller *en* Chine: car c'est ainsi que parlent les François qui sont dans ces pays-là; & leur usage a semblé à quelques personnes devoir faire la règle des autres. Cependant aller *en* Chine n'est point établi à Paris, ni aucune part en France; & bien des gens sont étonnés d'entendre parler ainsi. L'usage est de dire, Aller à la Chine.

EN, sert aussi à montrer les diverses circonstances des choses, l'état, & les diverses manières d'agir. Cet homme étoit *en* pourpoint, *en* chemise. Ce Prélat a officié *en* mitre & *en* chape, *en* habits Pontificaux. Il a agi *en* brave homme. Je l'ai vu *en* besogne. *En* dépit de vous. *En* contre-échange. Il a vécu *en* paix & *en* joie. *En* quoi que ce soit. *En* quelque façon. Il a été transporté *en* corps & *en* ame. Cet

homme écrit bien *en* prose & *en* vers. Il a achevé une pièce en dix jours.

EN, marque aussi l'imitation, la ressemblance. Une femme habillée *en* homme, c'est-à-dire, comme un homme. Un vaisseau mâté *en* galère, est un vaisseau qui n'a que deux mâts, sans mât de hune: mâté *en* frégate, est celui dont les mâts sont pliés ou arqués *en* avant; mâté *en* chandelier, est celui dont les mâts sont fort droits; mâté *en* caravelle, est celui qui est mâté de quatre mâts, sans mât de hune, mâté *en* heu, qui n'a qu'un mât au milieu. La préposition *en* se prend à-peu-près de même dans tous les arts. Une voûte *en* berceau. Un homme peint *en* Hercule, habillé *en* grand Seigneur, &c. Moniller *en* pâte d'oie, c'est mouiller trois ancrés à la fois, ce qu'on fait en un gros temps. On dispose les ancrés en triangle, une à bas bord, une à tribord, & une au vent, ce qui a paru ressembler à une pâte d'oie. Une terre *en* friche, est une terre qui n'est point labourée. On dit que le Royaume de France ne tombe point *en* quenouille, c'est-à-dire, que les femmes n'ont point de droit à la succession de la couronne. On dit encore, Ouvrier *en* soie, Tourneur *en* bois, *en* ivoire, &c. Marchand *en* gros & *en* détail. Un homme armé de pied *en* cap, c'est-à-dire, depuis les pieds jusqu'à la tête. *Cataphraetus*. On dit un vaisseau armé en course, armé *en* guerre, &c. On dit aussi Manger son blé *en* red.

Voyez au mot DANS les différences établies par M. l'Abbé Girard entre ces deux mots *dans* & *en*.

EN, est aussi une particule qui marque le gérondif. Tout *en* riant. Il s'est blessé *en* marchant. On est heureux *en* aimant.

EN, comme dans cette phrase, Je m'*en* vais, est l'inde des Latins, & le *ne* des Italiens, *io me ne vo*. Cette particule se met souvent avec le verbe *aller*. *Allez-vous en*. Je m'*en* suis allé. La même particule se joint aussi à d'autres verbes qu'à ceux qui signifient du mouvement, & elle signifie en ces occasions autre chose que le lieu: c'est une particule relative en général, qui signifie la même chose dont on a parlé. Il m'*en* a parlé, il m'*en* a écrit, il vous *en* expliquera les raisons, il m'*en* a entretenu, &c. On dit aussi, il m'*en* a coûté bon, pour dire, il m'*en* a coûté beaucoup d'argent, de peines, de fatigues, &c. Dans ces phrases *en* se rapporte quelquefois à ce qui précède, comme dans cette phrase, Vous avez donc acheté une maison: oui; mais il m'*en* a coûté bon. Quelquefois *en* se rapporte à ce qui suit, comme dans cette autre phrase, il m'*en* a coûté bon pour être bien logé.

*Ah! Seigneur, c'en est trop, & ma reconnoissance
Ne peut jamais égaler votre amour.* RE C. DE VERS.

*Ces bras ouverts, ces mains, ces pieds percés,
Qui semblent demander, Pécheurs, en est-ce assez?*
IBID.

EN, dans la composition, signifie être dedans, si la signification est neutre, ou passive, *Engouffrer*, *enraciner*: & mettre dedans, si la signification est active, *Ensemencer*, *ensouffler*, *ensiler*, *enserrer*.

EN, Terminaison de plusieurs noms. Nous terminons *en* les noms Latins terminés en *anus*, quand la voyelle *i* précède la lettre *e*; & l'on dit Tertulien, Justinien, Vespasien, Cyprien, &c. & cet *e* retient alors le son qui lui est propre, & ne prend point celui de *a*, comme quand il y a quelque lettre après l'*n* qui suit. Quand l'*e* n'est point précédé d'une voyelle, on termine ces noms en *an*, Trajan, Séjan, &c.

EN, sert aussi aux adverbes & aux conjonctions. *En* tout & par-tout. *En* grand & *en* petit. *En* tout cas. *En* après. *En* outre. *En* ce que. On s'en sert, par exemple, pour expliquer une comparaison. Il en est des hommes, comme des animaux. M. de Vaugelas veut qu'on retranche ici la particule *en*. Mais cela feroit un double sens; & pour ôter tout équivoque, les Ecrivains exacts la laissent dans cette phrase. Ce n'est pas même une faute de s'*en* servir, lorsqu'elle n'est

n'est point nécessaire pour éviter l'ambiguïté. Il en est des discours de même que des corps, qui doivent leur principale existence à l'assemblage & à la proportion de leurs membres. BOIL. Cette particule entre avec grace dans beaucoup de manières de parler, quoiqu'elle n'y soit pas relative. Il en use mal : ils en sont venus aux grosses paroles. BOUH. CORN.

EN, se met après quelques verbes, pour signifier la manière. Mais il faut remarquer qu'on ne dit point en François commencer *en*; il faut dire, commencer par; mais on dit fort bien finir *en*. Les mots qui commencent par *in*, les mots qui finissent *en ment*. Cette faute est d'autant plus à remarquer, que le P. Bouhours lui-même reconnoît qu'il y est tombé.

EN, a encore d'autres significations & régimes, qu'il faut apprendre des Grammairiens. Anciennement *en* se disoit pour *on*: *En* dit, au lieu de *Pon* dit, & le peuple le dit encore en bien des endroits. Mais avant que rien *en* commence. *En* est aussi un mot employé devant les noms propres d'hommes, comme pour dire, Monsieur, ou Madame. Cela se voit en la dispute de Sordel & de Guillem, Poëtes Provençaux, que Vigenère rapporte. Elle commence ainsi :

En Sordel que vous es semblan
De la pros Comtesse prifan?

C'est-à-dire, Sordel, que vous semble de la vaillante Comtesse tant prifée? On parle encore ainsi aux villages de Puilarens, Revel, Sorése, & en l'Aurageois, où on dit *en* Pierre, *en* Jean; & pour les femmes ils mettent *na*, & disent *na* Jeanne, *na* Catherine. De-là vient que, lorsque nous ne savons pas le nom d'une personne au vrai, nous mettons une *N* capitale au lieu d'icelui. Tout ceci est pris de Borel.

EN, quand il veut dire *dans*, ou *dedans*, il vient d'*in*, ou d'*intra*: *en* terre, *en* cave.

EN, AEN, EIN, AIN, HAIN ou IN. Ce nom signifie une fontaine en Hébreu; de-là vient qu'il se trouve dans la composition de tant de noms de villes, comme EN-DOR, EN-GADDI, EN-GALLIM, EN-SEMESCH.

E N A.

ÉNACIM. f. m. pl. ou ÉNACIN & ÉNAKIM. Nom de peuple dans l'Écriture. *Enacim*. Les *Enacim*, ou comme dit M. de Sacy, les *Enacins*, ou les *Enakins*, comme parlent les Des Marets, & les *Hanakins*, selon la traduction de Genève, étoient des Chananéens, qui étoient la postérité d'Enac, qui leur avoit donné son nom. Ils habitoient dans la partie méridionale de la terre de Chanaan, dans le territoire de la ville d'Hébron, qui étoit leur capitale. Enac étoit fils d'Arba. Les *Enacim* étoient d'une taille gigantesque; & les Hébreux que Moïse envoya à la découverte de la Terre promise en furent si épouvantés, qu'ils jettèrent la terreur parmi tout le peuple, qui ne voulut point marcher contre ces géans. Nomb. XIII, 29, 34. Deut. I. 28. II, 10, 11, 21. IX. 2. Josué cependant & Caleb les défirent & les chassèrent, de sorte qu'il n'en resta que peu à Gaza, à Geth. & à Azoth. Josué XI, 21. 22. XV. 13, XXI. 11.

Enac, עַנַּח, à ce que l'on croit, vient de עַנַּךְ, qui signifie un collier, un carcan d'honneur, comme si ce nom venoit de ce qu'Enac & les *Enacim* ses descendants portoient des colliers pour ornement, comme on en donne aujourd'hui aux valets Maures que l'on prend à son service.

ÉNAGALLIM. עִנְיָאֵל. ENGALLIM.

ENAGDOWNE. Petite ville Episcopale, réduite en village, *Anadunum*, *Enadunum*. Elle est dans la Connacie en Irlande, entre la ville de Galloway & celle de Tuam, à l'Archevêché de laquelle son Evêché a été uni, aussi bien que deux autres.

ÉNAIM. *Enaim*. Quelques-uns croient qu'*Enaim* est nom propre de lieu. Philon, *De Profugis*, p. Tome III.

471. Eusebe *Onom.* au mot *A'in*, & Procope de Gaze sur le Ch. XXXVI de la Genèse, font de ce sentiment, & pensent que c'étoit un village ainsi nommé d'une fontaine qui étoit là; car עַנַּךְ, *Ain*, signifie fontaine en Hébreu. Il seroit mieux de dire qu'il y avoit deux fontaines, parce qu'*Enaim* est le duel, qui signifie une double fontaine. D'autres, comme S. Jérôme, prétendent que ce nom signifie *bivium*, un endroit où un chemin se sépare en deux, où il fourche. Ce lieu étoit sur le chemin de Thimna. C'est apparemment le bourg qu'Eusebe appelle Berthemim, & qu'il dit être propre de Mambré. Le P. Lubin le confond mal-à-propos avec Enam, en suivant Zieglérus, qui est tombé dans la même faute.

ENALLAGE. f. f. Terme de Grammaire. C'est une figure Grammaticale, par laquelle on change & on renverse le discours; qui change les temps, les modes d'un verbe, qui met un genre pour un genre différent. Quand Térence fait dire par Thrasion au parasite qui venoit de porter son présent à Thais:

Magnas verò agere gratias Thais mihi?

Thais me fait de grands remerciemens sans doute? *Agere*, disent les Grammairiens, est mis là pour *agit*, & c'est ce qu'on appelle éallage. Mais n'est-il pas plus raisonnable d'expliquer cela par ce qu'on appelle ellipse, en supplant un verbe sous-entendu, que de supposer une figure qui ne peut avoir aucun fondement, & qui renverse toutes les règles? Cette façon de parler est fort ordinaire aux Poëtes & aux Historiens, & l'on doit dire, dans tous les exemples, qu'il y a un verbe sous-entendu, comme *cepit*, *sollet*, *non cessat* ou autres, qui est la raison de l'infinitif, qui ne peut être pris pour un temps fini & déterminé.

Ce mot vient du Grec *εναλλάγη*, formé du verbe *εναλλάττειν*, qui signifie *changer*, aussi bien que le verbe simple *ελλάττειν*.

ENAM. C'étoit une ville située dans la plaine de la Tribu de Juda. Jos. XV, 34. Quelques-uns croient qu'elle s'appelle *Haenam*, parce que le texte Hébreu l'écrit עִנְיָאֵל: mais d'autres veulent que le נַ soit Particle.

ENAMERER. v. a. *Inamarare*. Ce mot est dans Ronfard, pour dire, rendre une chose amère. Nicot croit que Ronfard a formé ce mot sur l'Italien *inasprire*. Quoiqu'il en soit, *enamérer* n'est point d'usage, quoique nous n'ayons point d'autre mot pour exprimer la même chose. On dit rendre amer, donner de l'amertume.

ENAMOURE, ÉE. adj. Vieux mot, qui signifie, Amoureux. Il est *enamouré* d'une donzelle.

ENAN. *Enam*. C'étoit un village aux limites de la terre de Chanaan, promise aux Juifs, Nom. XXXIV 9. Ezéchiel, XLVIII. 1, dit que c'étoit le terme du territoire de Damas, & il l'appelle, *Enon* ou *Hahaser Enan*, que la Vulgate traduit *Atrium Enan*. Ce lieu fut donné à la Tribu de Nephtali, & il étoit une de ses bornes du côté du septentrion.

ENARRHEMENT. f. m. Arrhement. Convention d'acheter une marchandise à un certain prix, en donnant par avance, une partie du prix convenu. Il y a des *enarrhemens* qui ne sont pas permis. L'Ordonnance de Police du 31 Août 1699, art. XI. porte, & quant aux *enarrhemens* de grains qui peuvent avoir été faits six mois avant la date des Présentes, nous les avons cassés & révoqués. DE LA MARE, *Traité de Police*, T. II, p. 708.

ENARRHER. v. a. Arrher, donner des arrhes pour une marchandise, convenir du prix d'une marchandise, en donnant quelque chose du prix convenu, pour la sûreté de l'exécution du marché. Il n'est pas permis d'*enarrer* une espèce de marchandises pour y mettre la cherté. *Arrham*, ou *arrhabonem dare*. Une Ordonnance de Police du 31 Août 1699, porte à l'art. 11. Faisons défenses auxdits Marchands, & à tous autres de quelque qualité & condition qu'ils

forent, d'*enarrher* ni acheter les blés & autres grains en verd, sur pied & avant la récolte. DE LA MARE. *T. II. p. 708.*

Dans une Ordonnance de Police du Châtelet de Paris du 23 Novembre 1546, rapportée dans le même ouvrage, *T. II. p. 730.* on écrit *enerrer*, au lieu d'*enarrher*. Ou Blayers, Pâtisliers, Meuniers, & Boulangers de ladite Ville & Fauxbourgs de Paris, tenant ouvroir, n'aillent au-devant desdits grains, iceux marchandent, barguigner, ou *enerrant*, ne fassent marchander, barguigner & *enerrer*.

ENARTHROSE. f. f. Terme de Médecine. *Voyez* DIARTHROSE.

ÉNASER. v. a. Oter le nez, couper le nez. Il est vieux, & absolument hors d'usage. *Enasér* vient de *enafare*, comme dit Ménage.

EN AVANT. adv. *Uterius*, *ante*, ou *inante*. On ne fait quelque fois qu'un mot de ces deux prépositions *en* & *avant*. On dit aussi, tout en un mot, *dores en avant*, ou *doresnavant*.

ÉNAUCHER, chez les Epingliers, c'est former sur l'enclume avec une lime, la place de la branche de l'épingle, avant celle de la tête.

E N B.

ENBAIE. f. f. Vieux mot qui a été dit pour une espèce de joûte.

ENBUVER. v. a. Vieux mot. Abreuver, donner à boire à des chevaux, à du bétail. *Adaquare.*

E N C.

ENÇA. adv. *Abinc.* Depuis mille ans *ença*. BENSER. Plusieurs habiles hommes qui ont fleuri depuis cent ans *ença* ont mis la main à la plume. DE MEZIRIAC. Cette expression *ença* n'est ni du grand style, ni du bel usage.

ENCABANEMENT. f. m. On appelle en termes de Marine *encabament* du vaisseau, la partie de son côté qui rentre, ou qui se rétrécit depuis la ligne du fort jusqu'au plat-bord.

ENCADDIRES. f. m. pl. Prêtres des Carthaginois, dont parle saint Augustin, au service des Abaddires.

ENCADREMENT. f. m. Action d'encadrer, ou l'effet qui résulte de cette action. *Insertatio.*

ENCADRER. v. a. Mettre dans un cadre. Renfermer un tableau, une estampe dans un cadre. *Tabellam quadrato includere, quadro insertare, incasrare.* Il faut *encadrer* ce portrait, il en paroîtra plus beau.

ENCADRÉ, ÉE. part. *Quadrato inclusus.* Une estampe *encadrée* avec un verre se conserve mieux & plus long-temps.

ENCÉNIES. *Voyez* ENCÉNIES. Ce n'est point l'usage de mettre des *e*, cette diphthongue n'étant point Françoisse. On écrivoit autrefois *aer*, comme en Latin : maintenant on écrit *air* : & même dans les mots étrangers, comme *Casar*, *Encenia*, on écrit César, Encenies, &c.

ENCAFATRAHE. f. m. Bois plein de veines, d'une couleur verte, qui se trouve dans l'Isle de Madagascar. Il a l'odeur des roses, & est bon pour les maux de cœur & défaillances, si on l'applique dessus, ou au creux de l'estomac, après l'avoir broyé avec de l'eau sur une pierre.

ENCAGER. v. a. Mettre en cage, enfermer dans une cage. *Caveâ includere.* Les vieux oiseaux qu'on *encage* ne vivent pas long-temps. *Encager* se dit proprement des oiseaux ; mais on le dit aussi des arbres. *Encager* de jeunes arbres. *Plantas arborum seviré, circummunire caveis.* C'est les entourer d'épines ou d'autre choses, pour empêcher les animaux de venir les ronger quand ils sont encore jeunes & tendres.

ENCAGER, en parlant des arbres, paroît une expression très impropre, & j'ignore si elle est usitée. Le mot Latin *cavea* désigne un creux, une petite fosse qu'on fait autour d'une jeune plante pour empêcher les bêtes d'en approcher. Il signifie aussi les

épines dont on les entoure pour la même raison. Mais cela paroît assez mal rendu par *encager*.

On s'en fert, figurément & par plaisanterie, pour dire, mettre en prison. On l'a *encagé*.

ENCAGE, ÉE. part. *Caveâ inclusus.* Il se dit aussi figurément, de ce qui est enfermé dans quelque clôture. *Conclusus.* Ainsi on a dit des Ecoîiers d'un Collège.

Que ce petit peuple encagé

Crioit vivat pour un congé.

ENCAISSEMENT. f. m. L'action d'encaisser. L'*encaissement* de ses marchandises lui coûtera beaucoup.

ENCASSEMENT. signifie aussi un ouvrage de charpente, un bâti dressé pour parvenir à fonder dans l'eau, dans un marais, &c. M. Tardif donna en 1757. une nouvelle méthode d'encaissement pour fonder facilement & solidement, à telle profondeur qu'il sera nécessaire, dans les marais, dans la mer, &c. Imaginez vous un caisson composé de pièces de bois montées & assemblées de manière que le tout forme une espèce de batardeau entier, & comme une seule pièce. Cette machine sans fond & terminée en forme de plan incliné par la réunion des principales pièces qui composent son pourtour, peut entrer dans un terrain vaseux, sablonneux, ou même mêlé de pierrailles. Il n'est pas nécessaire pour cela d'employer les efforts du mouton ; il suffit de charger de maçonnerie ou de terre glaise le pourtour du caisson : car au moyen de cette charge, les extrémités des pièces faites à peu-près comme des pieux, pénètrent dans le sol, & parviennent jusqu'au tuf ou fond solide.

On dit aussi faire un grand chemin par *encaissement*, pour dire, y faire des tranchées qu'on remplit de cailloux.

On dit encore, en termes de Jardinage, faire un jardin par *encaissement*, pour dire, y planter des arbres dans les trous qu'on a remplis de bonne terre. On le dit aussi des arbres à fleurs qu'on met dans des caisses nouvelles, remplies de l'espèce de terre convenable. Il est temps de donner un *encaissement* à cet oranger. Ce grenadier a besoin d'un *encaissement*. LIGER. Le désordre des orangets peut venir du côté de l'*encaissement*, qui peut être aura été mal fait, & en de méchante terre, ou qui n'aura pas été renouvelé au besoin. LA QUINT.

ENCAISSER. v. a. Mettre dans une caisse des marchandises. *Capsâ concludere.* Il faut *encaisser* ces drogues.

ENCAISSER, est aussi un terme de Jardinier, qui signifie, mettre un arbre ou un arbuste dans une caisse remplie de terre préparée. *Encaisser* des oranges, des grenadiers.

ENCAISSÉ, ÉE. part. & adj. *Capsâ conclusus.* Quoique les arbres nouvellement *encaissés* soient quelquefois assez long-temps sans rien faire, comme s'ils étoient engourdis, cependant il n'en faut point désespérer, tandis qu'on y remarquera quelque apparence de verd. LA QUINT.

Ces mots viennent d'*en*, & *caisse*. *Voyez* ces deux mots.

ENCAN. f. m. C'est proprement le cri public qui se fait par un Sergent, un Huissier pour vendre les meubles à l'enchère, & la vente publique qui s'en fait par l'Huissier qui les adjuge au plus offrant & dernier enchérissant. *Auctio.* Mettre à l'*encan*. *Auctionem facere.* Vendre publiquement au plus offrant, Si la vente est forcée, *auctio hasta.* Être vendu à l'*encan*. *Sub hasta subire.* Ne point recevoir quelqu'un à enchérir à un *encan*, à mettre enchère. *Ab hasta summovere.*

Ces ventes s'appeloient autrefois *inquans* ; & il y a apparence, à ce que quelques-uns disent, que ce mot vient de *in quantum*, combien. Ménage & Du Cange tiennent qu'il vient de *incantum*, & de *incantare*, qui signifie entonner, crier haut, proclamer. Caseneuve le fait venir d'*in quantum*, qui

signifie *combien*. Cette étymologie paroît plus naturelle.

On dit, figurément, Mettre la sagesse à l'*encan*. *Venalem exponere*. ABLANC.

ENCANAILLER. v. a. Confondre, mêler quelqu'un avec la canaille, le bas peuple. Les alliances financières ont *encanaillé* la plus illustre noblesse. DE LA HOUSSE. *Mémoires*. Votre soupé étoit bon, mais la compagnie étoit mal choisie; vous nous aviez *encanaillés*. ACAD. FR.

ENCANAILLER se dit aussi avec le pronom personnel & signifie hanter la canaille avoir commerce avec la canaille. *Cum plebecula versari, familiarem esse*. Prenez garde de vous *encanailler*. Molière fait dire à une précieuse; le goût des gens est étrangement gâté, & le siècle s'*encanaille* furieusement.

ENCANAILLÉ, EE. part. & adj. *Ignobilis, sordidus*.

ENCANTIS. f. m. Terme de Médecine. C'est une tumeur de la caroncule lacrymale, située au grand coin de l'œil: Il est opposé au *rhias*, qui est une diminution ou consommation de cette même caroncule. *Encanthis*. L'*Encanthis* est causée par une fluxion qui se fait sur cette partie, ou par un ulcère de cette partie, qui n'a pas été desséchée assez-tôt.

Ce mot est Grec *εγκανθις*: il vient de la préposition *εν*, & de *κανθις*, le coin de l'œil.

ENCAPELE. adj. Arrêté. A la tige du même grappin étoit *encapèle* ou arrêté le pli d'un cordage dont les deux moitiés ou branches couloient à côté & le long de l'aiguille. *Hist. de l'Ac. des Sc. 1742, p. 136*.

ENCAPPE. adj. m. Terme de mer. Être entre les caps. *Inter promontoria positus*. Cela se dit lorsqu'on est avancé entre les caps en certains parages, par exemple entre les caps de Finistère & d'Ouessant. Dans un sens contraire on dit *décapé*. Je crois qu'il faudroit écrire *encapé*.

ENCAPUCHONNE, EE. part. & adj. Qui porte un capuchon. *Cucullatus*. Jamais tête *encapuchonnée* ne fut propre à notre métier. GUI-PATIN. C'est-à-dire, que les Moines ne devroient jamais se mêler de la Médecine. Sur quoi l'on peut voir le conte intitulé: la *Gagare*, p. 125 des poésies de Baraton.

ENCAPUCHONNE, EE. f. m. & f. Nom de secte. *Capuciatas*, a. Les *Encapuchonnés* sont des hérétiques qui s'élevèrent en Angleterre l'an 1387. Ils suivoient les erreurs de Wickel, & soutenoient l'apostasie de Pierre Parashul, Moine Augustin, qui quitta son Ordre, & l'accusa de plusieurs crimes. On leur donna le nom d'*Encapuchonnés*, parce qu'ils ne se découvroient point devant le Saint Sacrement.

S ENCAPUCHONNER. v. récip. Se couvrir la tête d'une sorte de capuchon. *Cucullo caput involvere*. Vous vous êtes plaisamment *encapuchonné*. Il est du style familier.

☞ S'ENCAPUCHONNER, terme de manège, synonyme avec s'armer. Voyez ce mot.

ENCAQUER. v. a. Mettre dans une caque. *Cado includere, superingerere*. *Encaquer* des harengs. Il se dit, figurément, en parlant de gens qui sont pressés & entassés les uns sur les autres dans un carrosse ou dans quelqu'autre voiture. Ils sont *encaqués* là comme des harengs. Expression familière.

ENCAQUÉ, EE. part. *Cado inclusus*.

☞ ENCASSURE. f. f. Les Chartrons appellent ainsi une entaille qu'ils font au lisoir de derrière & à la feilette de devant, pour y placer les essieux des roues.

ENCASTELER, S'ENCASTELER. v. récip. Il se dit, proprement, d'un cheval qui a le talon trop ferré. Ce cheval commence à s'*encasteler*.

ENCASTELE, LE. part. & adj. qui se dit d'un cheval ou jument dont le talon est trop étroit, & dont la fourchette est trop serrée, en sorte que les deux côtés s'approchent de trop près, & quelquefois jusqu'à se joindre. On le dit aussi de toutes les bêtes de pied rond. Pour remédier à ce mal, il faut leur faire ouvrir le talon avec le bouterolle jusqu'au vif.

Nicot dit que le mot *encastelé* vient par métaphore, de ce que la bête *encastelée* a le pied enfermé par le talon comme d'un château, *castellum*.

On appelle, figurément, un homme *encastelé*, qui a le crâne étroit, & qu'on accuse d'un peu de folie. Ce terme n'est ni noble ni usité.

ENCASTELURE, ou ENCASTELLEMENT. f. m. Maladie ou douleur qui vient au piés de devant des chevaux. *Jumentarii tali obduccio ex coeunte ungula*. L'*encastelure* est causée par une secheresse & par l'étrécissement de la corne des piés, qui, restant les deux côtés du talon, fait boiter le cheval. Les piés de derrière ne sont pas sujers à l'*encastelure*, parce qu'ils sont toujours exposés à l'humidité de la hente & de l'urine de l'animal.

ENCASTILLAGE. f. m. C'est la partie du vaisseau qui se voit depuis l'eau jusqu'au haut bois.

ENCASTILLEMENT. f. m. Mot d'Artisan. Enchâssement. *Incastratura*.

ENCASTILLER. v. a. *Incastrare, aptare, committere*. Mot d'Artisan. Enchâsser. POMEY, DANET. On dit, en particulier, qu'un vaisseau est *encastillé*, lorsqu'il est fort élevé par ses hauts, c'est-à-dire, par les parties qui sont sur le pont, telles que sont les deux gaillards ou châteaux, & la mâture: & on dit qu'il est *accastillé*, lorsqu'il est accompagné d'un château d'avant & d'un château d'arrière. Oz. Cela me fait croire que le mot d'*encastillé* en ce sens pourroit bien venir de *castellum*.

ENCASTREMENT. f. m. Action d'encastrer, ou l'effet de cette action. *Commisura, incastratura*. Faire un *encastrement*, c'est encastrer.

ENCASTRER. v. a. Terme de Charpenterie. Enchâsser, joindre ensemble. *Inserere, insertare, committere, jungere, incastrare*. C'est enchâsser, par entaille ou par feuillure, une pierre dans une autre, ou un crampon, de son épaisseur, dans deux pierres, pour les joindre.

ENCASTRER, enchâsser avec entaille, par le moyen d'une entaillure. *Incastrare*. Encastrer des tableaux dans un lambris.

☞ ENCAVEMENT. f. m. Action d'encaver, de mettre en cave. *Encavement* du vin, de la bière & autres liqueurs.

☞ ENCAVER. v. a. Mettre en cave quelque boisson que ce soit. *Demittere in cellam vinariam, devolvere in hypogeum*. Il est temps d'*encaver* ces vins, ces eaux-de-vie.

Nicot a pris aussi *encaver* pour creuser, *Cavare, excavare*. Il ne se dit point en ce sens-là.

ENCAVÉ, EE. part. *Demissus in cellam vinariam*.

ENCAVEUR. f. m. Celui qui encave. *Qui devolvit in hypogeum, doliarius*.

ENCAUVIE. f. m. Pustule causée par une brûlure, la marque que laisse une brûlure. On appelle encore de ce nom, une espèce d'ulcère qui se forme dans l'œil *εγκανθιου*, de *καυω*, je brûle. Voyez le Diction. de James.

☞ ENCAUSTIQUE. f. f. *Encaustica*, ou *encaustive*. Sorte de peinture pratiquée par les Anciens, dont l'usage s'étoit perdu, & qu'on a renouvelée dans ces derniers temps. Peindre à l'*Encaustique*, c'est peindre avec de la cire, des couleurs & le feu. *Ars encaustico pingendi: ars pingendi, & picturam inurendi*. M. le Comte de Caylus & M. Mignot, Docteur en Médecine, travaillèrent de concert dès l'an 1753 ou même 1752, à ressusciter l'*Encaustique*. En 1754, ils firent voir à l'Académie des Belles-Lettres, un tableau de Minerve travaillé dans ce genre. En 1755, ils publièrent deux Mémoires très-instructifs sur cette matière. Cependant M. Bachelier, Peintre de l'Académie, a formé des prétentions sur cette découverte.

☞ ENCAUSTIQUE. adj. de t. g. Peinture *Encaustique*. *Pictura encaustica*. L'objet de M. le Comte de Caylus, a été de prouver que la peinture *encaustique*, autrefois pratiquée par les Grecs, & dont Plin parle, n'est point la peinture en émail, comme on se l'étoit imaginé, mais la peinture en cire sur le bois.

☞ Voyez les différentes manières de peindre en cire, proposées par M. le Comte de Caylus, & par M. Bachelier.

ENCAVURE. f. f. Terme de Médecine. Nom que l'on a donné à une maladie particulière des yeux, qui n'est autre chose qu'un ulcère assez profond à la cornée. *Cavitas.*

ENCEINDRE. v. a. Entourer, environner, enfermer une ville, un bois, un champ, de murailles, de haies, de fossés, de filets, d'hommes armés, pour en boucher les avenues. *Cingere.* Il coûtera beaucoup à *enceindre* cette ville de murailles. L'Ordonnance des Eaux & Forêts oblige ceux qui ont des bois auprès de ceux du Roi, de les *enceindre* de fossés. Dans une chasse générale du loup, on *enceint* un bois de payfans armés. On ne dit guère *enceindre* d'hommes, de soldats.

ENCEINT, EINTE. part. *Cinctus.* On évite de se servir du féminin, qui est comme déterminé & consacré à une autre signification, qui va suivre.

ENCEINTE. adj. f. Femme *enceinte*, femme grosse d'enfant. *Gravida, pregnans, facta.* On surseoit l'exécution des femmes condamnées, quand elles se trouvent *enceintes*.

M. Perrault, par une métaphore un peu trop hardie, a appliqué ce mot aux branches d'arbres qui contiennent les embryons des fruits, qui sont développés par les sucs nourriciers.

*Ce suc, dès qu'on la coupe, (la branche) aussitôt rabattu
Aux branches d'alentour partage sa vertu;
Répare abondamment leurs forces presque éteintes,
Et grossit tous les fruits dont elles sont enceintes.*

PERRAULT.

Ce mot vient de *incincta*, comme qui diroit *sans ceinture*, parce que les femmes grosses ne doivent point être gênées dans leurs habits, ni porter de ceintures. C'est-là l'étymologie ordinaire. On peut aussi faire venir *enceinte* du Latin *inciens*, selon M. Ménage. Je m'étonne que ce savant homme dise que nos Anciens appellent ainsi une femme grosse, & qu'il remarque que ce mot est encore en usage en plusieurs Provinces de France, & que d'Ablancourt & M. Patru s'en sont servis. Il veut faire entendre par-là que ce mot n'est plus en usage. Il l'est cependant autant qu'il ait jamais été. On disoit autrefois & on écrivoit *enceinte*.

ENCEINTE. f. f. Clôture qui ferme une ville, une maison, un champ; quelquefois circuit, tour, étendue. *Ambitus, circuitus.* L'*enceinte* de la ville de Nanquin est de vingt milles d'Italie. Il est fait dans l'*enceinte* de la maison. PAR. L'*enceinte* des tranchées pouvoit tenir dix mille hommes. ABLANC. Il se trouva renfermé dans l'*enceinte* d'une famille paisible & pieuse. FLÉCH.

ENCEINTE, en termes de fortification, est le contour, la circonférence du rempart d'une place fortifiée, soit qu'elle soit composée de bastions ou non. C'est aussi le composé des ouvrages qui l'environnent, tels que sont les remparts, les fossés, les demi-lunes, les ravelins, les ouvrages à corne, les couronnes, &c. La simple *enceinte* renferme un rempart, un fossé, une esplanade. La 2^e comprend le chemin des rondes couvert d'un parapet. La 3^e *enceinte*, ou basse *enceinte*, est ce qu'on appelle autrement fausse braie. OZAN.

ENCEINTE, se dit aussi, en termes de Chasse, lorsqu'on tend des toiles, ou qu'on poste des chiens ou des chasseurs autour d'un bois, ou d'un lieu où l'on veut chasser. On dit aussi, Faire ses *enceintes*, *sultus indagare cingere*, prendre ses cernes, quand on fait divers ronds autour des plus fraîches voies & allures de la bête, pour s'assurer où elles aboutissent, & de-là conclure l'endroit où elle est embûchée.

ENCEINTURER. Vieux mot, qui signifioit, Engroffer, rendre enceinte. Mehan, au Codicille.

Vierge qui, du corps, Dieu ton fils enceinturas. BOREL.

Les Italiens disent dans la même signification *in-cingere*, pour *ingravidare*.

ENCELADE. f. m. Un des Géants qui firent la guerre à Jupiter.

ENCENIES. f. f. pl. Mot Grec, qui signifie Restauration, rénovation. *Encenia.* C'étoit une fête que célébroient les Juifs le 25 du 9^e mois, pour la Dédicace, ou plutôt en mémoire de la Purification du Temple faite par Judas Machabée, après qu'il eut été pillé & pollué par Antiochus Epiphane. On célébroit encore deux autres *Encenies*: la Dédicace faite par Salomon, & celle qui fut faite par Zorobabel au retour de la captivité. Ce mot est, dans le Grec & le Latin, du pluriel; & c'est pourquoi je crois qu'il faut aussi le faire du pluriel en François, & mettre une s au bout, *encenies*, les *encenies*. Ce mot n'est pas assez usité dans notre langue, pour consulter là-dessus l'usage, qui pourroit être contraire à la règle, comme en bien d'autres choses. Mais jusqu'à ce que l'usage le détermine, il faut suivre la règle & l'analogie.

Ce mot vient du Grec *εγκαινια*, formé de la préposition *εν*, & de *καινος*, qui signifie nouveau. On trouve aussi dans les Pères, dans l'Histoire Ecclésiastique, *encania*, pour la Dédicace des Eglises Chrétiennes. S. Augustin témoigne que, de son temps, ce mot-là étoit même passé aux choses profanes, & qu'on disoit *enceniare*, lorsqu'on prenoit un habit neuf, &c.

Nos derniers Traducteurs de la Bible, ne se sont point servis du mot *Encenies* en S. Jean X. 22. où il en est parlé. Ceux de Port Royal ont mis la fête de la Dédicace. M. Simon les a suivis. Le P. Bouhours a dit, *On solennisoit à Jérusalem le renouvellement du Temple.* Il est certain que ce n'étoit point la Dédicace du temple, & que le mot *encenie* signifie renouvellement, & non point Dédicace. Mais aussi le *renouvellement du temple* peut se prendre pour le rétablissement du temple, rebâti ou réparé par les Juifs après le retour de la captivité; & ce n'est point cela: c'est l'expiation, la purification du temple profané, une seconde consécration du temple. *Renouvellement* est cependant mieux encore que Dédicace.

ENCENQUETA. f. f. Vieux mot. Aveuglement. Il vient de *cacitas*, aveuglement, ou de *cacutare*, avoir les yeux éblouis, ne voir pas bien.

ENCENS. f. m. *Thus, incensum.* Résine atomatique & odoriférante. Elle sort d'un arbre qui a les feuilles semblables au poirier, selon Théophraste: il croît en la région de Saba en l'Arabie Heureuse, surnommée par les anciens, *Thurifère*. On l'incense aux jours caniculaires, pour en faire sortir la résine. L'*encens* mâle, qui est le meilleur, est rond, blanc & gras au-dedans. On lui a donné le nom de mâle, pour distinguer les grosses & belles larmes d'avec les communes: il est aussi appelé *oliban*. L'*encens* femelle est mou, plus résineux & moins bon que le précédent. L'*encens* est d'un grand usage dans la Médecine; il échauffe, dessèche & resserre. On s'en sert dans diverses maladies de la tête & de la poitrine, dans le vomissement, la diarrhée & la dysenterie. On l'emploie aussi extérieurement, pour fortifier le cerveau. Il est bon pour les plaies.

L'écorce d'*encens* est l'écorce de l'arbre d'où l'*encens* découle: elle a les mêmes qualités que l'*encens*. Il y a une autre écorce qu'on apporte des Indes, & qui est aussi appelée écorce d'*encens*, *thymiana*, ou *encens* des Juifs, parce que les Juifs s'en servent souvent dans leurs parfums.

La manne d'*encens*, sont les miettes ou petites parties qu'on ramasse dans les sacs ou l'*encens* a été mis & porté, & qui vient des grains qui se froissent les uns contre les autres. Il y a aussi la suite d'*encens*, qui en est une préparation.

On a brûlé de l'*encens* dans les temples de toutes les Religions, pour faire honneur aux Divinités qui y ont été adorées. Les premiers Chrétiens ont été martyrisés, parce qu'ils n'ont point voulu donner de l'*encens* aux Idoles. On donne aussi de l'*encens* dans les cérémonies Ecclésiastiques, aux per-

sonnes que l'on veut honorer. On donne de l'encens aux Prélats, aux Officians, au Clergé, & même au peuple & aux corps morts. L'encens est un droit honorifique dû aux Patrons, Fondateurs & Hauts-Justiciers d'une Eglise. Cet encens que vous avez vu fumer sur vos autels, & monter vers le ciel, en odeur de suavité, est le symbole de vos prières. FL.

Ce mot vient de *incensum*, c'est-à-dire, brûlé, en prenant l'effet pour la chose.

ENCENS DE THURINGE. La Thuringe, & sur-tout le territoire de Saxe, abonde en forêts de pins, qui donnent beaucoup de poix. Les fourmis sauvages en recueillent de petits grumeaux qu'elles enfouissent dans la terre, quelquefois jusqu'à quatre pieds de profondeur. Là cette poix par la chaleur souterraine, reçoit un nouveau degré de coction, & se réduit en masse. On la tire ensuite de terre par gros morceaux. C'est ce qu'on appelle *encens de Thuringe*. On la vend pour de l'encens sous son nom. Voy. l'Oryctographie de M. Schur.

ENCENS, se dit, figurément, en Morale, des flatteries, & des louanges. Vendre au plus offrant son encens, & ses louanges. BOIL. Ce Seigneur aime l'encens. Un Auteur donne de l'encens à son Mécénas tout son saoul. Votre encens ne me fera point tourner la tête. B. RAB. Dieu n'a pas établi nos Rois seulement pour recevoir, comme des Idoles, l'encens & les vœux de leurs sujets dans une superbe oisiveté. FL. Les hommes qui aiment la liberté en toutes choses, veulent donner leur encens librement. Le sensuel brûle avec plaisir dans son cœur, l'encens qu'il offre à son idole. FL.

*Je ne puis en esclave, à la suite des Grands,
A des Dieux sans vertu prodiguer mon encens.* BOIL.

*Lui-même applaudissant à son maigre génie
Se donne par ses mains l'encens qu'on lui dénie.* ID.

*Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
Qu'un Auteur qui par-tout va gueuser de l'encens.* MOLIÈRE.

☞ Corneille a employé ce mot au pluriel dans Pompée.

Mais quoique vos encens le traitent d'immortel.

☞ ENCENS, dit Voltaire, ne souffre point de pluriel, de plus, on offre de l'encens aux immortels, mais l'encens ne traite point d'immortel.

☞ On peut observer ici qu'en aucune langue les métaux, les minéraux, les aromates, n'ont jamais de pluriel. Ainsi, chez toutes les nations, on offre de l'or, de l'encens, de la mirrhe, & non pas des encens, des ors, des mirrhes. Quand nous donnons un pluriel au mot or, en disant, par exemple, un bijou de différents ors, une tabatière, une montre de plusieurs ors. C'est simplement pour marquer les différentes couleurs de ce métal dans les ouvrages où il est employé.

ENCENSEMENT. f. m. Action d'encenser. *Suffimentum, thuris suffitus*. On fait des encensemens pendant l'Office divin à l'Autel, au Clergé & au peuple.

ENCENSER. v. a. Donner de l'encens. *Incendere thus, thureum odorem spargere*. Encenser les offertes, le Célébrant, l'Evêque, le peuple.

Qui voudra désormais encenser vos Autels? BOIL.

ENCENSER, se dit aussi, figurément, en Morale; pour dire, Louer quelqu'un, le flatter. Les Auteurs s'encensent les uns les autres. On ne fait pas maintenant grande fortune à encenser les Puissances. Pour être de ses amis, il faut continuellement l'encenser. COST. Pour gagner les hommes, il faut donner dans leurs maximes, & encenser leurs défauts. MOL.

Autre part que chez-moi cherchez qui vous encense. MOLIÈRE

*Et parmi les pauvres mortels,
Quelquefois ceux que l'on encense
Ne sont que de grands criminels,
A qui notre seule ignorance
Au lieu de châtimens décerne des Autels.*

NOUV. CH. DE VERS.

ENCENSÉ, ÉE. part.

ENCENSEUR. f. m. Qui donne de l'encens. Les faiseurs de Dédicaces sont de grands encenseurs, des encenseurs éternels.

ENCENSIÈRE. f. f. *Cunilago*. C'est une herbe dont Plin a parlé. C'est, dit-on, la sarriette sauvage.

ENCENSOIR. f. m. Vaisseau dont on se sert dans les Eglises pour brûler l'encens, & encenser. *Thuribulum, acerra*. Il est fait en forme de petit réchaud couvert de son dôme, & suspendu avec des chaînes. Joseph dit que Salomon fit faire vingt mille encensoirs d'or pour le Temple de Jérusalem, qui servoient à offrir les parfums; & cinquante mille autres, qui servoient à porter le feu.

☞ Donner de l'encensoir par le nez, phrase proverbiale & figurée. C'est accabler quelqu'un de louanges plus capables de le blesser, que de flatter son amour propre, ou le louer avec maladresse.

*Mais un Auteur, novice à répandre l'encens,
Souvent à son Héros, dans un bizarre Ouvrage,
Donne de l'encensoir au travers du visage.* BOIL.

On dit aussi, figurément, mettre la main à l'encensoir, pour dire, vouloir entreprendre sur la Jurisdiction, ou sur l'autorité de l'Eglise.

ENCENSOIR. Terme d'Astronomie. C'est un nom que les Astronomes donnent à la XIII des 15 constellations méridionales. Elle a cinq étoiles de la quatrième grandeur, & deux de la cinquième: on l'appelle aussi l'autel.

ENCENTRER. v. a. Vieux mot, qui veut dire enter un arbre, du Grec *ἐκκεντρίσειν*, enter.

ENCEPHALE. adj. m. & f. Qui est dans la tête. Terme de Médecine que l'usage a particulièrement appliqué à désigner certains vers qui naissent dans les différentes parties de la tête. *Encephalus*. Les vers *encephales* naissent dans la tête, où ils font sentir de si violentes douleurs, qu'ils causent quelquefois la fureur; ce qui les a fait nommer furieux par quelques Médecins. Il y a quatre sortes d'*encephales*. Les *encephales* proprement dits, qui viennent dans le cerveau; les rinaires, qui viennent dans le nez; les auriculaires, qui viennent dans les oreilles; & les dentaires, qui viennent aux dents. Les *encephales* proprement dits sont rares; mais il ya certaines maladies où ils règnent, & l'on a vu des fièvres pestilentielles ne venir que de-là. Dans une de ces maladies, les Médecins ayant ouvert le corps d'un malade qu'elle avoit enlevé, ils lui trouvèrent dans la tête un petit ver vivant, tout rouge & fort court. Ils essayèrent divers remèdes sur ce ver, pour découvrir ce qui le pourroit tuer: tout fut inutile, excepté le vin de malvoisie dans quoi l'on fit bouillir des raiforts. On n'en eut pas plutôt jeté dessus, que le ver mourut. On éprouva ensuite le même remède sur les malades, & on les sauva presque tous, au lieu qu'auparavant ils mouroient presque tous. On en a tiré de semblables par le trépan, & le malade fut guéri. Voyez sur ces vers *encephales* plusieurs choses très-singulières & très-utiles dans le *Traité de la génération des vers* dans le corps humain, par M. Andri.

Ce mot est Grec, composé de *en*, dans, & de *κεφαλή*, tête.

ENCEPHALITE. f. f. Pierre figurée, graveleuse, tirant sur le blanc, & imitant le cerveau humain.

ENCERCHEUR. f. m. Vieux mot. Celui qui épie.

ENCERNER. v. a. Vieux mot qui est encore dans

Delbrun, Pomey, &c, & qui signifie, entourer ceindre d'un cercle, environner de tous côtés. *Cingere, circumire*. On dit encore, cerner des noix, & en faire des cerneaux.

ENCHAINEMENT. f. m. Ce mot n'est guère usité qu'au figuré. Il signifie, suite, liaison & dépendance des choses les unes des autres. *Concatenatio, series, mutua connexio*. Il y a certain enchaînement des causes secondes que la providence y a établi de tout temps. Les Philosophes l'appellent la *concaténation des causes secondes*. On dit aussi, un enchaînement de malheurs, pour dire, une suite de malheurs. Par un enchaînement de causes inconnues, mais déterminées de tout temps, chaque chose marche en son rang, & achève le cours de sa destinée. **VAUG.** Nous appelons *Opéra*, un certain enchaînement de danses & de musique; qui n'ont pas un rapport bien juste. **S. EVR.** Voy. ENCHAINURE.

ENCHAINER. v. a. Attacher avec une chaîne. *Catenâ constringere*. Enchaîner un prisonnier, un galérien, un esclave, un furieux, un dogue. Un Orfèvre Hollandois enchaina une puce en vie avec une chaîne d'or de cinquante chaînons, qui tous ensemble ne pèsent pas trois grains. **CIM.** **LIT.**

ENCHAINER, se dit, figurément, en choses morales & spirituelles, pour assujettir, captiver. **JESUS CHRIST** a enchainé le démon & les Puissances infernales. Les pécheurs sont enchainés dans le vice, lorsqu'ils sont engagés dans de mauvaises habitudes. Un Amant se plaint d'être enchainé par des liens invisibles. Enchaîner la victoire à son char, la fixer, la rendre constante, enchaîner la discorde, lui ôter la liberté d'agir, & rendre tout paisible.

ENCHAINER, se dit aussi des propositions, des raisonnemens qu'on lie les uns aux autres, de manière qu'ils dépendent les uns des autres. *Connectere*. Les causes naturelles sont enchainées les unes avec les autres, les unes aux autres. Les Sciences sont enchainées les unes aux autres, & se tiennent, pour ainsi dire, par la main. Il a enchainé toutes ces propositions, tous ces raisonnemens. Il racontoit (M. Pélasson) avec un tel choix de circonstances, avec une si agréable variété, avec un tour si propre & si nouveau, jusques dans les choses les plus communes, avec tant d'industrie pour enchaîner les faits les uns dans les autres, &c. **DE FENEL.** *Arch. de Camb.*

Je ne veux point d'un trône ou je suis enchainé.

CORN.

Moi-même à votre char je me suis enchainé.

*Maudit soit le premier dont la verve insensée,
Voulut avec la rime enchaîner la raison.*

ENCHAINÉ, ÉP. part. Il a toutes les significations de son verbe. Des vents enchainés. **RAC.**

Quoi! toujours enchainé par ma gloire passée. **ID.**

Le suc de l'orange douce contient moins de sel que le suc de l'orange amère; & ce sel est lié & enchainé par une plus grande quantité de parties huileuses. **LÉM.** Le raisin, lorsqu'il commence à mûrir, est âpre & stiptique, parce que ses principes actifs, & principalement ses sels, sont engagés, & comme enchainés par des parties terrestres. **ID.**

ENCHAINÉ, signifie, figurément, dépendant d'une autre chose, qui a des liaisons avec elle. La plupart des Sciences sont enchainées & dépendantes l'une de l'autre. D'où est venu le mot d'*Encyclopédie*, ou de science universelle. La rime enchainée, la rime concaténée, ne sont plus du tout en usage dans la versification Française. Les Italiens & les Espagnols emploient la rime enchainée. On en a parlé au mot *délié*, parce que les Italiens appellent ces sortes de vers *sciolti*, déliés. Il y a bien plus de raison de verser enchainés, puisque les rimes sont tellement enchainées, que chaque vers rime avec le milieu du

vers suivant. Garcillasso a introduit le premier les rimes enchainées dans la poésie Espagnole, à l'exemple de Sannazar, qui s'en étoit servi en Italien.

Pastores que dormis en la Majada

En la cerradanoche a fuego súolto. **GARBIL.**

ENCHAINURE. f. m. Liaison, dépendance. Ils s'imaginent qu'il y a une enchainure des causes avec leurs effets. **ABL.** C'est la même chose qu'*enchaînement*, & il n'est pas tout-à-fait tant en usage. Suivant l'Académie, il ne se dit que des ouvrages de l'art. Il est même nécessaire, puisqu'on nous n'avons point d'autre mot, au propre, que l'on puisse appliquer à ces sortes d'ouvrages.

ENCHAIR. v. n. Vieux mot, qui signifie, tomber; se prosterner, & qui est un composé de *chair*, ou *cheoir*, *choir*. Il vient de *in* & de *cado*. Borel rapporte cet exemple de Villehardouin. Que nous enchaissions à ses pieds, &c.

ENCHAINBADER. Vieux mot, qui signifie enjamber. Voyez Borel. Il est tout-à-fait hors d'usage.

ENCHANTELER. v. a. Mettre sur des chantiers. Voy. CHANTIER. Il se dit, particulièrement, du vin, soit pour l'exposer en vente sur l'étape, soit pour le garder dans une cave.

ENCHANTELER du bois, c'est le ranger dans les chantiers. *Lignum cogere in struem, in molem ordinatam, construere.*

Ce mot vient du Latin *incanterire*, signifiant la même chose.

ENCHANTEMENT. f. m. C'est proprement l'effet d'une opération prétendue magique, qui fait illusion aux sens. *Incantatio, carmen magicum*. Du temps d'Homère on évoquoit les morts par des enchantemens. Autrefois, quand on mettoit les accusés à l'épreuve du feu & de l'eau, on prioit Dieu de faire agir le feu sur eux malgré leurs enchantemens.

On regarde ordinairement ce mot comme synonyme de charmes & de sort. Ils marquent tous les trois, dans le sens littéral, l'effet d'une opération magique, que la Religion condamne, que la politique suppose, & dont la Philosophie se moque. Mais chacun de ces mots a sa nuance propre. L'idée que présente celui-ci est renfermée dans la définition que nous en donnons. On lit, dans les anciens Romains, que la puissance des enchantemens faisoit changer subitement de mœurs, de conduite & de fortune. Les honnêtes gens ne connoissent point d'autre enchantement que la séduction qui naît d'un goût dépravé & d'une imagination dérégulée. Le propre de l'Opéra c'est de tenir les esprits, les yeux & les oreilles dans un égal enchantement. **LA BRUY.** A la honte de notre raison & de nos réflexions nous abandonnons notre cœur à la séduction du monde toujours vainqueur par ses enchantemens.

ENCHANTEMENS au pluriel, signifie quelquefois l'action de l'enchanteur. Les enchantemens de Médée.

ENCHANTEMENT, se dit, dans un sens figuré, de ce qui paroît surprenant, merveilleux. Ce spectacle est bien galant, tout y surprend, c'est un enchantement.

ENCHANTEMENT vient des mots latins *in* & *canto*, je chante, parce que les formules des enchantemens étoient conçues en vers qui sont faits pour être chantés.

ENCHANTER. v. a. Dans le sens littéral, faire illusion aux sens par une opération prétendue magique. *incantare, magicis artibus sensus avertere*. Les Chevaliers errans étoient souvent enchantés dans les Romains. Les Sirènes enchantoient par leurs chants. Le peuple croit encore qu'il y a des magiciens qui enchantent les hommes & les animaux.

*Je fléchirois Caron, j'enchanterois Cerbère,
Et j'irois des destins forçant la dure loi,
Te rendre à la lumière, ou la perdre pour toi.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

ENCHANTER, pris dans un sens figuré, signifie surprendre, attirer, engager par des paroles, des promesses, des attraites. Le monde nous *enchante*. Tout ce qui s'appelle grandeur & fortune ne m'*enchante* point; j'en démêle parfaitement les plaisirs & les peines.

C'est encore ravi en admiration. In fuit admirationem rapere. Cet Orateur nous *enchante* par la beauté de son discours. Cette Musique est si belle qu'elle *enchante*.

... *Souvent ce qui nous enchante
N'a rien d'aimable que le nom.* VALINC.

ENCHANTÉ, ÉE. part. & adj. Des armes *enchantées*. Un Palais *enchante*, fait par enchantement. Lieux *enchantés*.

Il faut des coups de surprise à nos cœurs *enchantés* de l'amour du monde, pour les en détacher. Boss. Notre imagination *enchante* des faux biens se repaît de ses chimères avec plaisir. S. EVR. Elle a des manières *enchantees*. C'est de ces expressions dont il ne faut pas se servir trop souvent, de peur de donner dans l'affectation, & de parler un langage précieux. BOUILL.

On appelle en Astronomie la femme *enchante*, ou *enchainée*, Andromède, constellation du Ciel, qui est la vingtième des 21 constellations septentrionales.

ENCHANTERIE. f. f. Si ce mot s'est dit, il ne se dit plus. Enchantement est seul en usage.

ENCHANTEUR, ERESSE. f. Celui ou celle qui enchante, qui fait illusion aux sens, par des paroles, par des opérations prétendues magiques. L'*enchanteur* Merlin. Circé étoit une grande *enchanteresse*. *Incantator, magus, maga.*

*Le fameux Arazel, réputé de son temps
Le Roi des Enchanteurs & des enchantemens.*

P. LE MOINE.

On le dit au figuré, dans un sens odieux, de celui qui surprend, qui trompe par ses discours, par ses artifices. Déniez-vous de cet homme, c'est un *Enchanteur*. Ne vous fiez pas à cette femme, c'est une *Enchanteresse*.

Ce mot se prend aussi en bonne part, pour signifier, qui plaît beaucoup, qui surprend par ses attraites. Platon est un homme admirable, c'est un grand *Enchanteur*; & quelquefois il est employé comme adjectif. Un style *enchanteur*; un regard *enchanteur*, un discours *enchanteur*. Mais en général on le dit de ce qui fait une impression trop forte, & surprend les sens.

D'un regard enchanteur connois-tu le poison?

RACINE.

ENCHANTEUR, en terme d'Opéra. On donne communément ce nom aux Magiciens bienfaisans: les autres s'appellent *Magiciens*.

ENCHAPÉLER. v. a. Donner un chapeau, mettre un chapeau sur la tête. NICOT. Il est vieux. *Galericulum addere.*

ENCHAPER. v. a. *Enchaper* un baril. Terme de fabrique & marchandises de poudre à canon. C'est enfermer un baril de poudre dans une seconde futaille. L'on *n'enchape* que les poudres destinées pour l'artillerie de mer.

ENCHAPERONNER. v. a. Terme de Fauconnerie. Mettre un chaperon sur la tête d'un oiseau de proie. *Amicire capitio, capitium inducere.*

Il est aussi en usage en parlant des cérémonies funèbres. Le Grand-Maitre & les Maitres de cérémonies & les Hérauts d'armes seront *enchaperonnés*.

ENCHAPERONNE, ÉE. part. *Galerico ornatus.*

ENCHARBOTE, ÉE. adj. Embarrassé, brouillé, sans ordre. Taboutot, qui étoit de Dijon, s'est servi, chap. 21 de ses bigarrures, d'*encharboté*, comme d'un mot François, en ces termes: mais cela me

semble trop *encharboté* & confus. *Gloss. Bourg. au mot de charbotai, debarraffer,*

ENCHARGER. v. a. Recommander fortement, donner charge, ordre exprès de faire quelque chose. FURET. *Mandare, dare in mandatis, jubere.* On lui a bien *enchargé* de traiter cette affaire d'une telle façon, de mettre une telle clause dans ce contrat. Il n'est pas du bel usage: il n'y a que le peuple qui s'en serve. Dom Quichotte, en donnant de sages conseils à Sancho Pança, touchant le Gouvernement de son Isle, porte l'exactitude jusques dans les moindres choses. Pour ce qui est, dit-il, de la manière dont tu te dois gouverner dans ta maison & pour ta personne, la première chose que je t'*encharge*, Sancho, c'est d'être propre, & que tu te fasses les ongles, sans les laisser croître, comme font beaucoup de gens... *Histoire de Dom Quichotte, to. 4. ch. 43, p. 115. Voyez CHARGER.*

ENCHARNER. v. a. Terme usité parmi les Layetiers, pour dire attacher le couvercle d'une boîte au derrière, avec des crochets de fil de fer, en forme de charnière.

ENCHARTE. adj. Prisonnier. *Incarceratus. Encharté* à perpétuité, c'est à-dire, prisonnier pour toujours.

Ce mot vient de *chartre*, prison; & ce mot s'est encore conservé. S. Denis de la *chartre*. Cent. nouv. 69.

ENCHÂSSER. v. a. L'a de ce mot est long & ouvert, & doit être marqué d'un circonflexe. Mettre dans une châsse. *Theca imponere, theca condere.* On a *enchâssé* les reliques d'un tel Saint dans une châsse d'argent.

ENCHÂSSER, signifie aussi mettre dans un châssis, dans un chaton, dans quelque chose qui retienne la chose *enchâssée*. *Includere, claudere.* Cette bague est *enchâssée* proprement dans ce chaton. Cette porte joint bien, elle est proprement *enchâssée* dans son châssis. Cela est *enchâssé* en or & en argent. Ce tableau est bien *enchâssé* dans sa bordure.

Ce mot vient de *incapsare*, ou *incassare*, *intrâ capsam includere.* DU CANGE.

ENCHÂSSER, se dit figurément en choses morales. *Inserere, intercalare.* Cet Avocat a bien *enchâssé* ce passage de la Bible dans son discours. On ne peut voir clairement l'usage d'un mot, à moins qu'on ne sache ce qui suit & ce qui précède, & comment le mot est *enchâssé* dans le discours. BOUILL. La nature *enchâssé* les esprits les plus brillans dans les plus petits corps. VOIT.

ENCHÂSSER. Vieux v. a. Chasser, exiler. *Ejicere.* S'*ENCHÂSSER* dans un fauteuil, se dit burlesquement pour, s'asseoir dans un fauteuil.

ENCHÂSSÉ, ÉE. part.

ENCHÂSSÉ, ÉE. part. Vieux mot. Chassé, exilé. *Ejectus, exul.*

ENCHASSURE. f. f. Action par laquelle on enchâsse; ou, plus ordinairement, ce qui résulte de cette action. L'*enchâssure* de cet émail, dans ce cercle d'or, est faite fort proprement. Cette *enchâssure* est fort riche.

ENCHAUCCER. v. a. Vieux mot. Il signifie dans Villehardouin, Monstrelet, Faucher, chasser, donner la chasse. *Fugare, persequi.*

ENCHAUSSÉ, adj. Terme de Blason, qui ne se dit que de l'Ecu, lorsqu'il est taillé depuis le milieu de l'un de ses côtés en tirant vers la pointe du côté opposé. *Incisus.* Il y a des Ecus *enchaussés* à dextre, d'autres à sénestre, suivant le côté où la taille commence. C'est le contraire de chapé.

ENCHAUSSER. v. a. Terme de Jardinier. On dit *enchausser* le céleri, les cardons, pour les faire blanchir; les artichauts, pour les garantir de la gelée. C'est les garnir de paille ou de fumier.

C'est aussi un terme de Charron. *Enchausser* une roue, c'est y mettre des rayons.

ENCHE. f. f. Borel dit que c'est un canal de pressoir, & le fait venir de *uzza*, *fundo*. Il signifie aussi la languette dont on se sert pour donner du vent aux

- hautbois , à certains jeux d'orgues , &c. *Voyez* ANCHE.
- ENCHÉOIR. v. n. Vieux mot tiré des Coutumes : il signifie *cheoir*, *tomber*, ou *décheoir*, selon les mots auxquels il est joint. *Cadere*, *incidere*, *dijici*, *deturbari*. *Encheoir* de son appel , de sa demande , de ses défenses , de sa requête , &c.
- ENCHEPÉR. v. a. Mettre aux fers , aux *ceps*. Il est vieux. *Impingere compedes*. Nicot.
- ENCHÈRE. f. f. Mise à prix qu'on fait d'un immeuble saisi en Justice. Un poursuivant criées est obligé de mettre à prix les héritages qu'il fait décréter , & cela s'appelle la *première enchère*, *pretium appositum*, qui est contenue dans les affiches & publications.
- ENCHÈRE, se dit, plus ordinairement, de ces augmentations de prix qu'on fait à l'envi , tant sur les meubles que sur les immeubles qui se vendent , ou qui s'affirment par autorité de Justice. Offre que l'on fait au-dessus du prix qu'un autre a offert. *Auctio*, *licitatio*. On fixe chaque *enchère* à certaine somme , lorsqu'on adjuge les fermes du Roi , & cela s'appelle *enchère courante*.
- FOLLE ENCHÈRE, c'est une mise ou offre qu'on fait en Justice, qui excède la juste valeur de la chose vendue , ou qu'on ne peut pas payer. *Stulta*, *temeraria licitatio*. Cette terre a été revendue à la *folle enchère* d'un tel , c'est-à-dire , à la charge que celui qui a enchéri témérairement , paieroit ce qui manquera au prix de la seconde adjudication , pour remplir le prix de la première.
- ENCHÈRE de quarantaine, est un acte qui se fait par le Procureur du poursuivant criées , après le congé d'adjuger , pour indiquer que l'on procédera à la vente & adjudication des biens saisis réellement , (qu'il faut énoncer tout au long) moyennant la somme de tant , pour être sur la susdite *enchère* procédé en la Cour à la vente & adjudication par décret desdits biens au quarantième jour , au plus offrant & dernier enchérisseur , en la manière accoutumée , où toutes personnes seront reçues à enchérir.
- ENCHÈRE, se dit, figurément, des choses dont on tire de l'argent sans droit & sans justice, que l'on donne contre la justice à celui qui offre davantage.

*La brigue de l'emploi , la faveur populaire ,
Les suffrages vendus , l'honneur mis à l'enchère.*

BREB.

On dit, proverbiallement, qu'un homme a payé la *folle enchère* de sa faute , quand il en a porté la peine , quand on s'est vengé de lui. *Penas dare*, *luere*.

ENCHÉRIR. v. a. Faire une offre au-dessus de quelqu'un , mettre enchère , couvrir son enchère , offrir plus que lui. *Auctionem facere*, *liceri*, *licitari*. *Enchérir* une terre. Un tel offroit tant de cette maison ; on a fait venir des gens pour *enchérir* sur lui , au-dessus , par-dessus lui.

Dans un sens figuré , l'emporter sur quelqu'un , le surpasser , ajouter à ce qu'il a dit , à ce qu'il a fait. *Superare*, *prestare*, *præcellere*. On le dit également en bien & en mal. Les Anciens ont fait plusieurs découvertes ; mais nous avons bien *enchéri* sur eux , sur leurs ouvrages. Néron a bien *enchéri* sur la cruauté de Tibère. *Tiberium crudelitate vicit*. Un tel nous traita magnifiquement ; mais son ami *enchérit* sur lui. Un mot *enchérit* sur un autre , ajoute quelque chose à l'idée qu'il exprime.

ENCHÉRIR, signifie encore , Augmenter le prix d'une chose , la rendre plus chère. *Augere pretium*, *carius vendere*. *Enchérir* les denrées. *Annonam incendere*. Ce Marchand a *enchéri* ses denrées , ses marchandises.

Il est aussi neutre , & signifie , Devenir cher , augmenter de prix. *Carius vendi*. Les vivres *enchérissent* tous les jours , haussent de prix. *Ingravescit*, *crescit annona*. Toutes les marchandises *enchérissent*.

ENCHÉRI, 1E. PART.

ENCHÉRISSEMENT. s. m. Haussement de prix. C'est aux Magistrats à empêcher l'*enchérissement* des vivres.

ENCHÉRISSEUR. s. m. Qui fait des enchères en Justice. *Licitor*. Les biens qui se vendent , ou s'affirment judiciairement , ne s'adjugent qu'au plus offrant & dernier *enchérisseur*. *Summo licitatori*, *ei qui licitatione vicerit*. Les encans se font en place publique , & à l'heure du marché , afin qu'il s'y trouve plus d'*enchérisseurs*.

ENCHÉRSER. v. a. Vieux mot. Rechercher.

ENCHEVAUCHURE. f. f. *Commiffura*, *infictio*, *junctura*. Terme d'Arts. Jonction de quelque partie ou pièce de bois ou de pierre avec une autre , soit qu'elle se fasse par recouvrement , ou par feuillure. Ainsi l'on dit l'*enchevauchure* d'une plate-forme , ou d'une dalle sur une autre , & l'on a coutume de la faire par feuillure de la demi-épaisseur du bois ou de la pierre. C'est par *enchevauchure* que les ardoises & les tuiles se posent les unes sur les autres. M. D. C.

ENCHEVÊTRER. v. a. Mettre un chevrete , le licou à une bête de somme. *Capistrare*, *inducere capistrum*. Il a peu d'usage au propre.

Ce mot vient d'*incapistrare*.

S'ENCHEVÊTRER, se dit, proprement, d'un cheval qui engage ou embarrasse un des pieds de derrière dans la longe de son licou. *Impedire se*, *implicare pedem*. Ce cheval s'est *enchevêtré*.

ENCHEVÊTRER, se dit, figurément & populairement , pour dire , S'embarrasser en quelque affaire , se trouver engagé dans certaines choses dont on a de la peine à se tirer. *Impedire se*, *implicare se*. Cet homme s'est allé engager dans des procès , dans des cautionnements , où il est tellement *enchevêtré*, qu'il n'en sortira de sa vie. Il s'est *enchevêtré* dans des raisonnement à perte de vue.

ENCHEVÊTRE, EE. PART. & ADJ. *Capistratus*, *impeditus*.

ENCHEVÊTRURE. f. f. Terme de Manège , qui se dit d'une excoriation dans le pâturon du cheval , causée par le frottement de cette partie sur les longes du licou , dans lesquelles l'animal s'est engagé. *Excoriatio*.

ENCHEVÊTRURE. Terme de Charpenterie. Assemblage de deux fortes solives , & d'un chevrete , qui laisse un vide carré contre un mur pour porter un âtre , ou pour faire passer un tuyau de souche de cheminée , afin que l'âtre ne pose point sur le plancher , pour éviter le danger du feu. *Tigillorum commiffura*, *nexus caminum viciniens*. La Police enjoint de faire des *enchevêtrures* sous les âtres. Les solives d'*enchevêtrure* sont plus courtes que les autres.

ENCHEVILLÉ, EE. Terme de Chirurgie. Suture *enchevillée*. La suture *enchevillée* se fait en passant des chevilles dans les anses du fil à chaque point qu'on fait , afin que ces chevilles tiennent les lèvres de la plaie approchées l'une contre l'autre. La suture *enchevillée* n'est plus en usage.

ENCHIFRENNEMENT. s. m. Maladie connue sous le nom vulgaire de rhume de cerveau. C'est une espèce de fluxion catharreuse , qui a son siège dans la membrane pituitaire : il est accompagné d'un embarras dans le nez plus ou moins grand , parce qu'il consiste proprement dans l'obstruction des vaisseaux & des glandes qui servent à la sécrétion de la mucosité des narines. *Epiphosia*, *gravedo*. J'ai une *enchifrenement* qui m'incommode fort. Les maladies de l'hiver de 1706. commencèrent à Rome par des *enchifrenemens*, des rhumes , & des toux. JOUR. DES Sc. 1719. p. 563.

ENCHIFRENER. v. a. Enrhumer du cerveau. C'est-à-dire , obstruer , engorger les vaisseaux & les glandes qui sont destinées à la sécrétion de l'humeur muqueuse. L'air froid m'a tout *enchifrené*.

ENCHIFRENÉ, EE. PART. & ADJ. Qui a le cerveau engagé & chargé de pituite , dont il a de la peine à se décharger ; *Tardâ pttuitâ impeditus*. Le tabac en poudre est bon pour ceux qui sont *enchifrenés*.

Ce mot vient vraisemblablement du langage Celtique

rique ou Bas-Breton, ou *ffern* signifie *rhume*; & *ffernet*, *enrhumer*.

ENCHISTE, ÉE. adj. Terme de Médecine. Accompagné d'un chiste, renfermé dans un chiste. Les pierres *enchistées*, dont parlent quelques Auteurs, ne peuvent être autre chose que des pierres renfermées dans quelques parties de la veffie. LITRE, Acad. 1702. *Mém.* p. 29. M. Dionis écrit *enkiste*. On doit écrire *enkyste*. Voy. ce mot.

ENCHOIS. Voyez ANCHOIS.

ENCHUSE, ou ENCHUISIEN. M. Corneille écrit aussi *Enkuse*, *Enchusa*, *Enchusia*. C'est une ville des Provinces-Unies, située dans la Northollande, à huit lieues d'Amsterdam, du côté du Nord. *Enchuse* a séance dans les Etats d'Hollande. C'est une ville assez grande, belle, fort propre & fortifiée. Son port est assez bon. C'est la première ville qui se révolta contre les Espagnols après la prise de la Brille. Ses habitans s'attachent beaucoup à la pêche du hareng, où ils font de grands profits. MATY.

L'Isle de *Enchuse*, que les Hollandois appellent en leur langage *Enchuiser Eiland*, *Enchusia Insula*, est une Isle de l'Océan septentrional. Elle est à trente lieues de celle d'Islande, du côté du Levant. Les Hollandois, qui l'ont découverte, lui ont donné le nom qu'elle porte.

ENCHYMOSE, plus ordinairement ENCHYMOSE, f. f. Effusion soudaine de sang dans les vaisseaux cutanés, comme il arrive dans la joie, la colère ou la honte. On l'appelle *rougeur* dans le dernier exemple. Elle est très-différente de l'*echymosis*, ainsi qu'on peut le voir. *Enchymose* vient d'*enchymos*, j'insufe.

ENCICLOPÉDIE. Voyez ENCYCLOPÉDIE.

ENCIRER, v. a. *Incerare*. Vieux mot. Mettre en cire. NICOT. *Encirer* une toile, l'abreuver de cire fondue. *Telam cerâ imbuere*, *perfundere*. POMEY.

ENCIS, f. m. Vieux terme de Coutumes, qui signifie, Meurtre de la femme enceinte, ou de son fruit, quand il est dans son ventre. Voyez MENAGE.

Ce mot vient de *mulier inciens*: ces mots veulent dire, femme enceinte, *mulier quæ uterum gerit*.

ENCISER, v. a. *Incidere*, s'est dit autrefois pour *inciser*, couper. *Enciser* des arbres. *Circumcidere arbores*. NICOT.

ENCLAVE, f. f. *Res inclusa*, *inserta*. Chose qui est enfermée ou enclavée dans une autre. On a uni à ce Prédial un tel Bailliage avec toutes ses *enclaves*, c'est-à-dire, toutes les terres & Justices qui sont enfermées dans son ressort & sa dépendance. L'*enclave* s'est dit, originairement, des bornes & limites d'un territoire, *finis*, *limites*: & il se prend, plus ordinairement, pour une portion ou dépendance de Jurisdiction, dont le territoire est entièrement détaché, & enfermé dans un autre, *quæ incurrit*. Ainsi Danvilliers en Lorraine est une *enclave* de Luxembourg. L'Allemagne est pleine d'*enclaves*. Les *enclaves* du Cercle de Suabe font du Cercle d'Autriche, & M. De l'Isle a fort bien distingué ces *enclaves* dans sa carte d'Allemagne.

On dit les *enclaves* de la France. La ville d'Avignon, le Comtat Vénaisin & les Principautés d'Orange & de Dombes, font des *enclaves* de la France. *Enclaves* sont des terres ou pays qui sont enfermés dans un autre, sans en dépendre. La Principauté de Benevent est une *enclave*, est enclavée dans le Royaume de Naples. La Principauté de Monaco est enclavée dans le pays de Gênes, ou est une *enclave* de Gênes. La Principauté de Masseran est une *enclave* de la Principauté de Piémont.

ENCLAVE, Pays enclavé, renfermé dans un autre. *Regio in aliâ regione inclusa*. Coutume du Duché & Bailliage de Toutaine, anciens ressorts & *enclaves* d'icelui. BARET. Coutumes du Comté & pays de Poitou, anciens ressorts & *enclaves* d'icelui.

On dit aussi qu'un Prieuré, une Paroisse est une *enclave* d'un tel Evêché, pour signifier, Une Pa-

Tome III.

toille d'un Diocèse qui est enclavée dans une autre. ACAD. FR.

ENCLAVE, en Architecture, se dit d'une portion de place qui forme un angle, ou un pan, & qui anticipe sur une autre par une possession antérieure, ou par un accommodement, en sorte qu'elle en diminue la superficie, & en ôte la régularité. *Interpositus*, *cardinatus*, *procurrens*. On dit qu'un escalier dérobé, qu'un petit cabinet font *enclave* dans une chambre, quand, par leur avance, ils en diminuent la grandeur.

ENCLAVEMENT, f. m. se dit des choses qui sont enclavées & enfermées les unes dans les autres. *Interpositura*. L'*enclavement* de plusieurs grosses poutres les unes dans les autres. L'*enclavement* d'une terre dans celle d'au rui.

ENCLAVER, v. a. Terme d'Architecture, de Charpenterie & de Menuiserie, qui signifie, Engager, enfermer une chose dans une autre, en sorte qu'elle l'environne si bien, qu'elle ne s'en puisse détacher qu'avec fracture. *Inserere*. Cette pièce de bois est bien *enclavée* dans le mur. Une voute se soutient, à cause qu'on *enclave* les pierres les unes dans les autres. *Enclaver*, c'est, Encastrer les bouts des solives d'un plancher dans les entailles d'une poutre: c'est aussi, Arrêter une pièce de bois avec des clefs, ou boulons de fer. *Enclaver* une pierre, c'est la mettre en liaison après coup avec d'autres.

ENCLAVER, Entourer, renfermer. *Enclaver* l'ennemi entre deux rivières. MEZERAY.

On ne le dit guère des personnes; mais on s'en sert en parlant d'une pièce de terre, d'un héritage, d'une Jurisdiction, pour dire, Enclote ces choses dans une autre. Il a *enclavé* cette pièce de terre dans son parc.

Ce mot vient de *clavus*, *clou*, ou plutôt de *in* & de *claudo*.

ENCLAVÉ, ÉE. part. & adj. *Inclusus*, *in medio positus*, *interpositus*. Il se dit d'une Province, d'un territoire, d'un héritage, qui sont entourés des terres qui appartiennent à d'autres maîtres. La ville de Strasbourg étoit *enclavée* dans les terres de France, elle est maintenant unie au domaine du Royaume. Cette Jurisdiction est *enclavée* dans le ressort de ce Parlement. Ce pré est *enclavé* dans les héritages du Seigneur du lieu.

ENCLAVÉ, en termes de Blason, se dit lorsqu'il y a une portion de l'Ecu qui entre & qui s'enclave dans l'autre en forme quatrée, comme un tenon de Menuiserie. Il y a des Ecus coupés, tranchés, partis, taillés, qui sont *enclavés* d'une, de deux, de trois, ou de plusieurs autres pièces.

ENCLICTAGE. Voyez ENCLIQUETAGE.

ENCLIN, INE. adj. Qui est naturellement porté à quelque chose. On observe dans le Dictionnaire de l'Académie Française que ce mot se dit plutôt du mal que du bien. Ce jeune homme est *enclin* au mal, à mal faire, à mal dire, à l'ivrognerie, &c. *Propensus*, *proclivis*.

ENCLINER, v. n. Pencher d'un certain côté, être volontiers d'un avis. *Propendere*. Il y avoit plusieurs Juges qui *enclinoient* à me faire gagner ma cause; mais la faveur l'a emporté. Il est vieux & hors d'usage. On dit *incliner*.

ENCLIGER, signifioit autrefois Saluer, & étoit verbe actif. Je les *encline* très-toutes.

Ce mot vient du Latin *inclinare*.

ENCLIQUETAGE, f. m. Terme d'Horlogerie, qui désigne la mécanique qu'on emploie, quand on veut qu'une roue puisse tourner dans un sens, & qu'elle ne le puisse pas dans le sens contraire. L'*encliquetage* est composé de trois pièces, d'un rochet, d'un cliquet & de son ressort qui agissent ensemble.

ENCLIQUETER, v. n. Terme d'Horlogerie, qui se dit de la manière dont un cliquet s'engage dans les roues d'un rochet. Ce cliquet *encliquete* bien, *encliquete* mal.

ENCLITIQUE, f. f. Terme de la Grammaire Grec-

que. *Enclitica*. On appelle *enclitiques* certaines particules qui s'inclinent & s'appuient si bien sur le mot précédent, qu'elles semblent s'y unir, & ne faire qu'un avec lui. D'où vient que ce mot qui les soutient porte toujours l'accent qui les gouverne; & sur-tout lorsque l'*enclitique* est monosyllabe. Dans la langue Latine les conjonctions *que* & *ve* qui se mettent à la fin de deux mots conjoints, sont des espèces d'*enclitiques*.

☞ Quand on dit, par exemple, *Rectè beotè-que vivere*, que est une *enclitique*. Quand nous disons en François, *aimé-je*, sans séparer *je* de *aime*, *je* est alors *enclitique*, c'est-à-dire, qu'il s'appuie tellement sur le mot précédent, qu'il ne fait plus que comme un seul mot avec lui. *εκκλιτικός*, incliné, appuyé.

ENCLÔITRE. Nom de lieu en Poitou. *Enclaustrum*, *Inclaustrum*. On convia le P. Robert d'Arbriflèl d'établir deux Monastères dans le Diocèse de Poitiers, l'un dans la forêt de Gironde, qui s'appelle aujourd'hui l'*Enclôitre*, & qui fut fondé par le Vicomte de Chastelleraud, & l'autre dans une solitude écartée, qu'on nomme Gaisne. P. HÉL. T. VI. C. 12.

ENCLÔITRER. v. a. Enfermer dans un Cloître. *Claustro coercere*. Cette Dame, pour avancer son aînée, a *enclôitré* ses deux cadettes. Il se dit proprement de ce qu'on met dans un cloître; & dans le sens figuré, de tout ce qu'on enferme, d'un homme qu'on met en prison, &c.

☞ Ce mot n'est pas d'usage. On dit, ordinairement, Cloître, renfermer dans un Cloître.

ENCLORRE. v. a. J'*enclos*, j'ai *enclos*. Enfermer, faire une enceinte de murs autour d'un espace de terre. *Includere*, *cingere*, *intercludere*. On a fait *enclorre* les faubourgs de la ville. Ce lieu n'étoit qu'un village, on l'a fait *enclorre* de murs, & c'est maintenant un bon bourg. Il a fait *enclorre* ses vignes dans son jardin; c'est-à-dire, il a donné une plus grande enceinte à son jardin, en sorte que ses vignes en font partie.

ENCLORRE, se dit aussi des clôtures de haies ou de fossés. Le Roi a ordonné que ceux qui auroient des bois près des siens les feroient *enclorre* de fossés, pour les séparer. Tous les héritages du Maine, de Berri, sont *enclos* de haies, de fossés & d'échaliers. *Sepire*.

ENCLORRE, se dit, figurément, en choses spirituelles, & signifie enfermer. *Comprehendere*, *absolvere*. Le dessein de cet ouvrage est trop grand, vous ne le sauriez *enclore* en si peu d'espace; expression barbare, & qui n'est pas François.

ENCLOS, OSE. part.

On dit aussi qu'une chose est *enclose* dans une autre, de quelque façon qu'elle y soit enfermée. Le poussin est *enclos* dans la coque de l'œuf. L'Iliade d'Homère fut écrite si menu, qu'elle étoit *enclose* dans une coque de noix. Toute la plante est *enclose* dans la semence, quelque petite que soit la semence.

ENCLOS, se dit aussi, figurément, des choses spirituelles. Le sens mystique de la Bible est *enclos* dans le sens littéral. *Continetur*. Toute la doctrine de cet Auteur est *enclose* dans cet Abrégé. On ne parle ainsi ni au propre, ni au figuré.

ENCLOS. adj. m. Se dit, en termes de Blason, du Lion d'Ecosse enfermé dans un double trécheur, fleuré & contrefléuré de même.

ENCLOS. f. m. Espace de terre enfermé de haies ou de murailles. *Conceptum*, *ceptum*. Il a enfermé la terre de ce payan dans son *enclos*. L'*enclos* des Chartreux de Paris est de cent arpens. On le dit aussi d'un assemblage de plusieurs terres, ou maisons, dont nous faisons en notre imagination un tout séparé des autres choses, quoiqu'il n'y ait aucune clôture. L'*enclos* du faubourg S. Germain faisoit, avant la dernière division, un dix-septième quartier de la ville de Paris, & il avoit plus d'étendue que quatre des seize autres quartiers joints ensemble. Voyez de la Mare, *Tr. de la Police*, T. I. p. 81. Depuis la divi-

sion de Paris, faite en 1702 par Louis le-Grand, en vingt quartiers, l'*enclos* du faubourg S. Germain contient près de trois de ces quartiers, & fait la cinquième partie de la ville.

Ce mot vient du Latin *inclaustrum*.

ENCLOS, signifie aussi l'enceinte seule. L'*enclos*, ou la muraille de ce parc, lui a tant coûté à bâtir, à réparer. Posons que ce crime se soit fait hors de l'*enclos* du Couvent. PATRU. Faite augmenter un *enclos*.

ENCLÔTURE. f. f. Terme de Brodeur. C'est le bord qui est tout autour de la broderie, soit qu'il soit composé de frisons, de cartilanes, d'or trait, de chaînes faites de bouillons, &c., ou autrement ouragé. *Limbus*.

ENCLÔTIR. v. a. Terme de chasse, qui se dit lorsqu'un lapin, ou autre gibier entre en terre. *Fugere in latibulum*, *penetrare se in cavum*, *irrepere in cavernam*. Les chiens ont fait *enclôtir* ce renard. Ce lapin est *enclôti*.

ENCLOUER. v. a. *Enclouer* un canon. Terme d'Artillerie. Ficher un clou à force, ou un morceau de fer dans la lumière d'un canon, de manière qu'il la remplisse exactement. *Clavum figere*, *clavo obturare*, *obstruere*. On a pris le canon des ennemis, & on l'a *encloûé*, afin qu'il leur soit inutile. Dans les forties que font les Assiégés, leur principal but est d'insulter les batteries des Assiégeans & d'*enclouer* leur canon. Les cloux dont on se sert pour *enclouer* le canon sont triangulaires, ce qui fait qu'en entrant à force dans la lumière d'un canon, ils y font trois angles, & s'élargissent, de sorte que le canon ne peut plus servir lors même que le clou est retiré.

ENCLOUER sur l'enclume. On dit qu'un Maréchal *encloûe* les chevaux sur l'enclume, lorsqu'il perce les fers trop gras, c'est-à-dire, trop avant dans le fer, & trop près du bord intérieur.

ENCLOUER, se dit aussi d'un cheval qui a pris un clou de rue, ou qui a été piqué d'un clou par un Maréchal ignorant qui le vouloit ferrer. Il y a un mois que ce cheval boite, parce qu'il a été *encloûé*, qu'il s'est *encloûé*. *Clavo vulneratus est*, *clavo pedem induit*, &c.

Ce mot vient du Latin *inclaude e*, selon Du Cange, ou d'*inclavare*.

ENCLOÛÉ, ÉE. part. & adj. *Clavo confixus*, *clavatus*. Ce mot a les significations de son verbe. Il se dit encore d'un ouvrage interrompu, qu'on a quitté, qui est comme oublié. Mes origines de la langue Italienne ont été long-temps *encloûées*. MÉNAGE.

ENCLOÛURE. f. f. *Obstructio*, *obturatio*, *vulnus*, *clavatio*, *clavi fixio*. Etat & disposition d'une chose *encloûée*. Le canon qui souffert une fois l'*encloûure* n'est propre que pour la fonte. L'*encloûure* de ce cheval vient de ce qu'il a été piqué jusqu'au vif en le ferrant, ou de ce qu'il a pris un clou de rue qui lui est entré dans la fourchette, ou de ce qu'en charroyant dans des bois nouvellement coupés, quelque petit clou de bois lui est entré dans le pied, & lui a percé la sole. L'*encloûure* oblige quelquefois à dessoler un cheval. Les bœufs sont aussi sujets à l'*encloûure*: pour y remédier, il faut, le plutôt qu'il est possible, leur tirer du pied le clou ou le chicot qui les blesse, & ensuite jeter sur la plaie de l'huile toute chaude, sur laquelle on met des étoupes qu'on enveloppe avec un linge: ce remède, avec un peu de repos, les guérit à la deuxième ou troisième fois qu'on le réitère.

ENCLOÛURE, signifie, figurément, tout obstacle qui empêche la réussite d'une affaire. *Impedimentum*, *opus & labor*, *mora*, *nodus*. Si vous n'avez pas eu prompte expédition de ce Conseiller, c'est que vous n'avez pas bien payé son Secrétaire: voilà l'*encloûure*. Vous avez une partie secrète: j'ai découvert l'*encloûure*. Ces manières de parler ne sont bonnes que dans le style familier.

ENCLUME. f. f. Grosse masse de fer que l'on pose sur un gros billot de bois, & qui sert aux Maréchaux, aux Serruriers, & aux Ouvriers qui travaillent les

métaux. *Incus*. Le dessus d'une *enclume* doit être d'acier foudé. Les *enclumes* forgées sont meilleures que les fondées. Il y a de petites *enclumes* d'établi, des *enclumes* bigornes qui se terminent en pointe. Les petites *enclumes* des Orfèvres s'appellent le *tas*. On appelle aussi *enclume*, un outil dont se servent les Couvreurs pour couper l'ardoise. M. D. C.

On appelle *enclume*, en termes d'Anatomie, un petit os fait en forme d'*enclume*, qui est dans l'oreille intérieure, qui reçoit les coups & les impressions d'un autre qu'on appelle *marteau* qui servent au sentiment de l'ouïe. Voy. OREILLE, SON.

On dit, proverbialement, il vaut mieux être *marteau* qu'*enclume*, pour dire qu'il vaut mieux battre que d'être battu. On dit aussi, figurément, être entre l'*enclume* & le *marteau*, pour dire avoir à souffrir de quelque côté qu'on se tourne, quand on est au milieu de deux Puissances qui ont des intérêts contraires. On dit encore qu'un homme est dur comme une *enclume*, lorsqu'on n'en peut rien obtenir.

On dit, figurément, remettre un ouvrage sur l'*enclume*, pour dire lui donner une autre forme, une meilleure forme. *Malè tornatos incudi reddere versus*.

ENCLUMEAU, ou ENCLUMOT. f. m. Petite *enclume* à main, dont les Chauderonniers se servent pour redresser les chauderons, & autres ustensiles de cuisine de cuivre, ou pour river leurs clous. L'*enclumot* est encore à l'usage de plusieurs autres Ouvriers dans les arts mécaniques. Il est ordinairement posé sur un pied de bois, ou de plomb qu'on met sur l'établi, à portée de l'Ouvrier.

ENCLUMETTE. f. f. Morceau de fer court & gros, servant aux Boisselliers à soutenir les planches qu'ils clouent ensemble, & à river leurs clous.

ENCOCHEMENT. f. m. L'action d'encoche, de remettre dans une coche. *Encochement de flèche*. *Jaculi in nervum inductio*.

ENCOCHER. v. a. Mettre dans une coche. *Crena imponere, inserere*. Il se dit des arbalètes, des arcs, quand on met la corde d'un arc dans la coche d'une flèche pour la tirer. *Indere nervo sagittam, aptare*. Il signifie aussi faire des coches, ou hoches, pour faire des marques sur un morceau de bois. *Crenis incidere baculum*. En termes de Marine, on appelle une raque *encochée*, ou raque gougée, qui a une coche tout autour, dans laquelle on pose le bitord pour l'amarrer. Porter les huniers *encoche*, ou en coche, est les avoir au plus haut du mât. On a appelé autrefois hoches ou osches, ce qu'on appelle maintenant *coche*, *crena*; & on disoit oscher, pour faire des osches en une taille, *talcam crenis incidere*. Voyez Nicot, *osche* & *oscher*.

ENCOCHÉ, ÉE. part. *Crena impositus*.

ENCOCHÉ, en termes de Blason, se dit du trait qui est sur un arc, soit que l'arc soit bandé ou non. *Crenatus*.

ENCOCHURE. f. f. Terme de Marine. Endroit au bout de chaque vergue, où l'on amarre les bouts des voiles par en haut.

ENCOCOQUEMATARI. Rivière d'Afrique, dans la Bassé Ethiopie: elle est à peu-près à six degrés de latitude méridionale.

ENCOCURE, ou ENCOQUURE. f. f. Terme de Marine. Voyez ENCOQUER.

ENCŒUVRIR. Vieux. v. a. Renfermer, couvrir. *Includere, continere*.

ENCOFFRER. v. a. Mettre, ferrer dans un coffre. *Arcâ includere*. Il ne se dit, ordinairement, que des choses que l'on sert avec avidité, & même avec quelque sorte d'injustice. Ce Général a *encoffré* une partie de l'argent qu'il devoit distribuer aux soldats qui s'étoient signalés. C'est un avare qui a *encoffré* l'argent que le Roi lui avoit donné pour paroître en cette Ambassade, pour tenir rable.

ENCOFFRER, se dit aussi, figurément & burlesquement, pour emprisonner. Il est *encoffré*, il est pris, *comprehensus*.

ENCOFFRÉ, ÉE. part. & adj. *Arcâ creditus, sub custodia positus*.

ENCOGUER. v. a. Terme de Marine. C'est faire couler un anneau de fer, ou la bouche de quelque cordage le long de la vergue, pour l'y attacher. L'etlope des pendours de chaque bras est *encogué* dans le bout de la vergue. Le fer d'un boute-hors est aussi *encogue* dans la vergue.

ENCOIGNURE. (On ne prononce point l'i) f. f. *Angulus, ancon, anfractus, versura: concurrentium, cœuntium laterum articulata commissio*. L'angle saillant, le coin où aboutissent deux rues, deux surfaces de muraille ou d'autres corps. Les Voyers sont obligés d'appeler les Officiers de Police, quand ils donnent les alignemens pour les *encoignures* des rues. Il s'est blessé contre l'*encoignure* de la cheminée, du buffet, &c.

ENCOIGNURE, se dit aussi d'un retour d'angle dans un parterre & de l'angle intérieur que forment deux murailles à leur union. La plus belle figure qu'on puisse souhaiter pour un fruitier, ou pour un potager, & même la plus commode pour la culture, est sans doute celle qui fait un beau carré, & sur-tout quand elle est si parfaite & si bien proportionnée dans son étendue, que non-seulement les *encoignures* sont à angles droits, &c. LA QUINT. Ayant donc planté les arbres des *encoignures*, je mets un homme à celle de la rangée que je veux planter, afin qu'il aligne les arbres pour qu'ils se trouvent toujours bien plantés en ligne droite. LA QUINT.

ENCOLER. v. a. *Collare, glutinare*. Terme de Doreur. On dit *encoler* le bois, dont on se veut servir pour dorer; ce qui se fait en y appliquant une ou plusieurs couches de la colle qu'on a préparée pour cet usage. On la prend toute bouillante, parce qu'elle pénètre mieux: si elle est trop forte, on y met un peu d'eau pour l'affaiblir, & avec une brosse de poil de sanglier, on couche la colle en adoucissant, si c'est un ouvrage. S'il y a de la sculpture, on met la colle en tappant avec la brosse, ce qui s'appelle *encoler*. M. D. C.

Les Manufacturiers en soie, en laine, en fil, &c. se servent aussi du mot *encoler*, pour dire donner un apprêt de colle, ou de gomme. Les Tisserands *encollent* le fil de leurs chaînes pour rendre la toile plus ferme.

ENCOLÉ, ÉE. part. M. le Noble dit d'une statue mal construite:

Tête, bras, jambe, pied,
Tout semble taillé pour déplaire,
Tout y paroît estropié,
Et rien ne fait ce qu'il doit faire.

Les membres peu corrects, trop gros ou trop petits,

Une attitude déréglée,
Une tête mal encolée,

Et tous les traits mal assortis. ECOLE DU MONDE.

Une tête mal *encolée*, est une tête avec un cou qui n'y est pas proportionné. Au reste, on ne s'avise pas de prendre M. le Noble pour modèle.

ENCOLURE. f. f. & non pas ENCOULURE. Terme de Manège. Partie du cheval depuis la tête jusqu'aux épaules, & au poitrail. *Colli species*. On dit qu'un cheval est chargé d'*encolure*, qu'il l'a faussée, qu'il l'a trop épaisse, pour le mépriser; & au contraire, qu'il l'a fine, bien tournée & bien relevée, pour le louer. On appelle *encolure* de jument, celle qui est trop éfilée, où il y a peu de chair. On dit aussi, déchargé d'*encolure*. On cherche sur-tout une *encolure* fine dans les chevaux de parade, rien n'étant plus essentiel à un beau cheval qu'une belle *encolure*: mais un cheval de harnois n'en vaut pas moins pour avoir l'*encolure* un peu épaisse & charnue, il rend même plus de service & de profit.

ENCOLURE, se dit, figurément, des hommes, & signifie mine, apparence, & se prend le plus souvent en mauvaise part. *Species*. Ce jeune homme a

l'encolure d'un fot. Cet homme qui étoit près de vous, a toute *l'encolure* d'un fripon.

*Je dis qu'il en a (d'un fot) l'encolure,
Et que son ascendant, Monsieur, l'emportera
Sur toute la vertu que votre fille aura.* MOL.

☞ Ce mot n'est que du style familier.

ENCOLURE. Ce mot se trouve aussi dans Pomey pour signifier un détroit de terre entre deux mers. *Isthmus, augustus chersones.*

ENCOMBOMATE. f. m. Terme d'Antiquaire. Sorte d'habit de fille dans l'Antiquité. *Encomboma.* Les Pamandes & *Encombomates* étoient certaine sorte de chamarré pour les jeunes filles. VIGÈNE sur Tite-Live, T. I. p. 957. Julius Pollux dit que c'étoit un habit blanc. Il semble que c'étoit la même chose que ce que l'on appelloit *Etole, Stola*; car, selon quelques Auteurs, *ἐνομβωμάτιαι* & *στολίωτάτιαι* sont synonymes. Pollux semble dire aussi que c'étoit un habit d'esclave.

ENCOMBRE. f. m. Vieux mot qui signifioit empêchement, embarras. Tas de pierres, de gravois, &c. En général, ruines entassées les unes sur les autres & qui embarrassent un passage, une rue. *Rudera.*

Dans l'Auteur qui écrivoit les *Gesta Francorum* sous Théodoric, on trouve *combré*, pour signifier *concedes*, ou, comme dit Grégoire de Tours, *concidet arborum in silvis*, des abattis de bois, des abattis d'arbres.

ENCOMBREMMENT. Action d'encombrer, c'est-à-dire, d'embarrasser une rue, un passage, ou quelque autre lieu; & l'effet qui résulte de cette action. *Impedimentum.* L'*encombremment* d'une rue, occasionné par des gravois.

☞ C'est aussi un terme de Marine, qui se dit de l'embarras que cause dans les vaisseaux la cargaison des marchandises, qui les rend plus pesans & moins propres au combat. *Impedimentum.* Par une Ordonnance de 1669, il est défendu aux Officiers d'embarquer des marchandises, parce que la charge rend les vaisseaux moins propres aux combats, & que cet attachement feroit négliger le service aux Officiers. Quand il y a trop d'*encombremment*, le vaisseau ne sauroit conserver l'estive, ni l'arrimage, c'est-à-dire, le contre-poids & le bon arrangement.

ENCOMBRER. v. a. Embarrasser une rue, un passage, ou quelque autre lieu, de gravois, d'arbres coupés, de pierres, ou autres choses. *Impedire rudibus.* Ces fossés, ces puits sont *encombrés*.

Ce mot vient de *incombrare*, & a été fait de *combru*, qui signifie un *abattis de bois*. Guyet croit que *incombrare* vient de *incumulare*, & *combre* de *cumulus*, comme *nombre* de *numerus*. MÈN.

Mariage *encombré*, se dit en Normandie, lorsque le mari a aliéné quelque chose des héritages de sa femme, & l'en a deslâissé, quoique de son consentement. Et on appelle bref de mariage *encombré*, l'action ou la plainte qui se fait sur ce sujet. Le bref de mariage *encombré* équipolle à une réintégration pour remettre les femmes en possession de leurs biens moins que dûment aliénés durant leur mariage.

ENCOMBRIER. f. m. *Detrimendum.* Ce vieux mot se trouve dans le Roman de Guarin le Loheranes, pour dommage.

Par ces choses lor fut grand encombrier.

On disoit aussi, mais rarement, *encombrer*, pour endommager; & les Maçons appellent encore aujourd'hui *décombrement*, les démolitions d'un bâtiment.

ENCOMÉDIENNER. v. a. Admettre, recevoir quelqu'un dans une troupe de Comédiens. Angélique cria à Ragotin: Monsieur, prenez garde à vous, & songez à bien conduire votre voiture. Ce qui démonta un peu le petit Avocat *encomédienné*, lequel fit aussi-tôt cessation d'armes, ou plutôt de vertes

avec la Rancune. ROMAN COMIQUE. Ce mot est de la façon de Scarron, & n'est tolérable que dans le comique.

ENCOMIASTE. f. m. Vieux mot. Panégyriste, celui qui fait l'éloge de quelqu'un. Approbateur. *Laudator. Novitius.* *Tercio Encomiastes.* Ce mot, qui vient du Grec, a été employé par l'Archevêque de Lyon, parlant de Jacques Clément, l'assassin du Roi Henri III. p. 72 de la Satyre Ménippée, in-8°. « O bien-heureux Confesseur & Martyr de Dieu, » s'écrie-t-il, que je ferois volontiers le Paronyme » phie & l'*Encomiaste* de tes louanges, si mon élo- » quence pouvoit atteindre à tes mérites!... » Tel étoit l'affreux langage de la plupart des Ligueurs.

ENCOMMENCER. v. a. *Incipere, inchoare.* Qui n'a guère d'usage qu'au participe, & qui se dit d'une chose dont on a déjà fait quelque partie. Un traité *encommencé*. MEZ. On ne peut plus se servir de ce mot, si ce n'est au Palais en de certaines procédures. La Cour a ordonné, qu'à faute de paiement l'exécution *encommencée* sera parachevée & les meubles vendus. La Cour a levé les défenses, & ordonne que le procès criminel *encommencé* sera fait & parfait.

ENCONTRE. f. m. Mot bas, vieux & burlesque, qui ne s'emploie guère seul. Il signifie, ce qui arrive fortuitement, soit en bien, soit en mal. *Fors, fortuna, casus.* Un cas avantageux s'appelle bonne *encontre*; un désavantageux *mal-encontre*. Il arriva de bonne *encontre*, c'est-à-dire, par bonheur. Son ennemi vint par *mal-encontre*, c'est-à-dire, par malheur.

A L'ENCONTRE. adv. ou prép. D'une manière contraire; dans un parti contraire. *Contra, adversus.* Personne ne va à *l'encontre*, ne contredit cette proposition. Il ne répartit rien à *l'encontre*. MEZ. Les Avocats disent qu'ils plaident pour un tel, à *l'encontre* d'un tel, pour dire, contre leur partie adverse. Mais il n'y a plus que les vieux Avocats qui aiment les vieilles phrases; qui disent, il a son recours à *l'encontre*: les autres disent, il a son recours *contre*. BOUH. Je plaide pour un tel *contre* un tel.

ENCONTREMONT. adv. En remontant. *Sursum.* Le flux fait aller la rivière *encontremont*. Il est vieux.

ENCONTRER. v. a. Vieux mot, rencontrer, trouver à *l'encontre*, au commencement, à l'abord.

ENCONVENANCER. v. a. Pour dire, promettre; convenir. Il est vieux & hors d'usage. *Paciſci.*

ENCOPIA. Voyez ENKOPING.

ENCOQUER. v. a. Terme de Marine. C'est, faire couler une boucle, ou un anneau de fer le long de la vergue, pour y attacher un cordage, ou autre chose. *Stringere.* Et on appelle *encocure*, ou *encoquure* cet entilement, quand on veut prendre ou attacher à la vergue quelques poulies, boute-hors, cordages, &c.

ENCORBELLEMENT. f. m. Terme d'Architecture. *Projeſtura.* Il se dit de toute sorte de saillie portant à faux au-delà du nud du mur, comme une console. Ainsi les pierres qui sont en saillie les unes sur les autres, pour soutenir des avancées, des ponts, des entablemens, s'appellent *encorbellement*. Ce mot vient de *corbeau*.

ENCORDELER. v. a. Engager dans une corde, arrêter. *Irretire.* Il est vieux.

ENCORDER un arc, c'est le garnir de corde. NICOT.

ENCORE, ou **ENCOR.** adv. de temps Jusqu'à présent. *Adhuc, etiam, dum.* Je n'en ai *encore* rien appris. Il vivra *encore* quelque temps. Vous n'êtes pas *encore* où vous pensez. Il signifie aussi, de plus, une autre fois. Cela est *encore* vrai. C'est *encore* pis. *Encore* passé. *Encore* ne fait-on. Il veut y aller *encore* une fois. Il faut non-seulement être homme de bien, mais *encore* il faut exciter les autres à le devenir. Les Poètes peuvent choisir *encor*, ou *encore*, selon le besoin. Il est vrai qu'*encore* est bien languissant dans un vers quand il ne fait point d'élosion.

Je veux encore voir si son cœur est sensible.

Mais *encor* à la fin d'un vers est dur, & il a meilleure grace à la césure d'un grand vers.

*Après cinq ans d'amour, & d'espoir superflus,
Je pars fidèle encor, quand je n'espère plus.*

RACINE.

*En vous offrant mon bras, puis-je espérer encore,
Que vous accepterez mon cœur qui vous adore?*

RACINE.

*Encor, si pour rimer, dans sa verve indiscrete,
Ma Muse au moins souffroit une froide épithète.*

BOILEAU.

On dit aussi, *encore que*, pour dire, bien que, quoique.

*Aussi-tôt qu'un sujet s'est rendu trop puissant,
Encor qu'il soit sans crime, il n'est pas innocent.*

CORNEILLE.

On dit, en François, *encore que*, pour signifier, quoique, bien que: mais on ne dit pas *encore* bien que; & cela sent le Provincial. Le P. Bouhours a reconnu qu'il avoit fait une faute, lorsqu'il s'est servi de cette dernière expression.

Nicot croit que ce mot vient de *in* & *coram*, dont s'est servi Apulée. Ménage dit qu'il vient de *in hanc horam*, *in hac hora*: & que nous l'avons pris de l'*ancora* des Italiens.

ENCORNAIL. f. m. Terme de Marine: c'est un trou, ou mortoise, qui se pratique dans le haut des mâts, qui est garni d'une poulie pour y passer l'itacle, qui fait la vergue pour la faire courir le long du mât. La manœuvre qui sert à hausser ou baisser les mâts de hune, passe aussi par-là. Ozanam dit que l'*encornail* est une demi-poulie entaillée dans l'épaisseur du sommet de quelque mât, dans laquelle passe l'itacle qui fait le milieu de la vergue pour la faire courir le long du mât. L'*encornail* est garni d'un rouet de poulie. Nicot dit *encornal*.

ENCORNAILLER. v. a. Terme burlesque & bas, qui ne se dit qu'en cette phrase, Il s'est *encornaille*, en parlant d'un homme qui s'est marié à une femme dont la conduite n'annonce pas beaucoup de vertu.

ENCORNE. adj. m. Terme de Manège, qui ne se dit qu'en cette phrase. J'avart *encorné*, qui vient sous la corne du cheval, à la différence de javart nerveux qui vient sur le nerf.

On trouve en poésie *encorné*, en parlant des animaux qui ont des cornes. *Haut-encorné*, qui a les cornes élevées.

*Capitaine Renard alloit de compagnie
Avec son ami Bouc des plus hauts encornés.
Celui-ci ne voyoit pas plus loin que son nez:
L'autre étoit passé maître en fait de tromperie.*

LA FONTAINE.

ENCORNETER. v. a. *Encorner* un arc, c'est le revêtir de corne aux deux bouts. *Extremis cuspidibus arcum cornu commutare.* NICOT.

ENCORNETER. v. a. C'est mettre dans un cornet fait de papier, *in cornu papyraceum indere, condere.* Ces sortes de cornets servent aux Epicuriens qui mettent dans des cornets les marchandises qu'ils vendent. *Thus & odores, & piper, & quidquid cartis amicitur ineptis.* Ainsi *encorner* se diroit fort bien, *amicire cartâ.* *Encorner* est dans Nicot; & peut-être que les gens de boutique s'en servent encore, du moins ils n'ont point d'autre verbe.

ENCORNETER, signifie aussi, prendre une cornette de femme.

*Le temps venu d'attraper le galant,
Messire Bon se couvrit d'une jupe;
S'encorneta, courut incontinent
Dans le Jardin...*

LA FONT.

ENCORNURE. f. f. En Architecture, on appelle ainsi l'éclat qui se fait à l'arrête de la pierre lorsqu'on la taille, qu'on la conduit, ou qu'on la pose.

ENCOSTE. Terme de Coutumes. On appeloit autrefois en quelques endroits des Jugemens qui viennent par *encoste*, ce que nous appelons aujourd'hui jugemens *interlocutoires.* Voyez de Beaumanoir, ch. 67.

ENCOULPER. v. a. Vieux mot qui se trouve dans Beaumanoir: il signifie rendre coupable, *Reum facere.*

ENCOURAGEMENT. f. m. Ce qui encourage. *Inciatio.* Les Arts, les Manufactures ont besoin d'*encouragement.*

ENCOURAGER. v. a. *Excitare, animos addere, mentem addere, dare, facere animos.* Donner du courage, exciter, animer. L'espérance du gain *encourage* les soldats à la guerre, *encourage* les mercenaires au travail. L'honneur est ce qui *encourage* les Nobles. Chacun *encourageoit* les siens à se hâter. ABLANC.

ENCOURAGE, EE. PART.

ENCOURÈMENT. f. m. Terme de Coutumes, c'est la peine que nous encourons par notre faute. *Pœna culpa debita.*

ENCOURIR. v. n. *Incurrere, subire, suscipere.* *J'encours, j'encours, j'ai encouru, j'encourrai, que j'encoure, que j'encourusse, j'encourrois.* Subir, mériter, s'attirer. Il ne se dit que des maux & des peines qui viennent des puissances supérieures. La défobéissance d'Adam lui fit *encourir* la colère de Dieu. Les rebelles aux commandemens de l'Eglise *encourent* les censures Ecclésiastiques. Les Magistrats déclarent les peines portées par les lois *encourues*, quand on les a transgressées. On dit que l'excommunication est *encourue* de plein droit, *ipso facto*, lorsqu'il n'est point nécessaire que le Juge prononce sur l'action, & que l'on tombe dans la peine en la commettant. *Encourir* la peine d'une Bulle. PASC.

*Dans une Ode sublime
J'aurois si bien du Grec le beau style imité,
Que j'aurois encouru l'estime,
Des amis de l'Antiquité.* N. CH. DE VERS.

ENCOURIR ne se prend jamais qu'en mauvaise part. Ainsi l'Auteur de ces vers n'a pas fait attention au caractère propre de ce verbe quand il a dit *encourir* l'estime. On *encoure* la haine, le mépris des gens sensés, & non pas leur estime.

ENCOURU, UE. PART.

ENCOURONNER, ou **ENCORONNER.** v. a. N'est pas un mot François: Ronfard l'a formé de l'Italien *incoronare.* On dit en François simplement couronner *coronare.* On dit aussi *cotonner*, & non pas *encotonner*, pour dire, garnir de coton, *gossipio inftruere.* NICOT.

ENCOURTINER. v. a. *Fasciis ornare, cingere, inftruere velis.* Fermer de rideaux, de courtines. *Encourtiner* un lit.

ENCOURTINER. Vieux v. a. Environner. *Circumdare, cingere.* Ce mot s'est dit figurément par allusion aux courtines dont un lit est entouré.

ENCOURTINÉ, EE. PART. Qui a le même sens que le verbe.

ENCOURUE. f. f. Terme de Palais. Le contant d'une dette. Ces intérêts sont dus pour cinq années, sans préjudice de l'*encourue* qui recommence chaque année au 1 Juillet. FACTUM.

ENCOUTURE. f. f. Terme de Marine. Situation des bordages d'un vaisseau qui passent l'un sur l'autre, au lieu de se joindre carrément.

ENCRAINÉ. Vieux terme de Manège. On a dit autrefois, cheval *encrainé*, pour cheval égaroté.

ENCRASSER. v. a. Rendre crasseux, remplir de crasse. *Squalorem inducere, maculare.* La poudre *encrasse* les habits. Il est aussi neutre. Laisser *encrasser* un habit. Il est aussi recip. La peau s'*encrasse* quand on n'a pas soin de la laver.

ENCRASSER, se dit aussi, figurément, de ceux qui s'a-

villissent en se méfaisant, ou en fréquentant mauvaise compagnie. Il s'est bien *encrasse* par ce mariage. Il s'*encrasse* futieusement par les mauvais commerces. Style familier.

ENCRASSE, ÉE. part.

ENCRATITES, f. m. *Enkratite*. Anciens hérétiques qui ont été ainsi appelés, parce qu'ils faisoient profession de continence, rejetant entièrement le mariage; *ἐγκρατῖς* en Grec signifie *les continens*. Tactien, disciple de Saint Justin, qui a été un des plus sçavans hommes de toute l'Antiquité, est Auteur de cette secte, s'étant séparé de l'Eglise après la mort de ce saint Martyr. Ces hérétiques ont aussi pris beaucoup de choses de Saturnin & Marcion, & ils ont plusieurs erreurs communes avec les Gnostiques & les Valentiniens. Ils s'abstenoient de manger de quoique ce soit qui fût animé, & nioient qu'Adam fût sauvé. Ils regardoient ceux qui buvoient du vin comme de très-grands pécheurs. C'est pourquoi ils ne se servoient que d'eau dans la célébration du mystère de l'Eucharistie, croyant que le vin venoit du Diable, & non pas de Dieu. Pour appuyer leur sentiment ils produisoient les passages de l'Écriture où il est parlé de ce qui arriva à Noé & à Loth, après s'être enivrés. Quoiqu'ils condamnaient absolument le mariage, ils ne laissoient pas d'avoir commerce avec des femmes, ils démentoient leur doctrine par leurs actions. Ils ne recevoient, des Livres de l'ancien Testament, que ce qui leur plaisoit. Mais ils reconnoissoient, pour Livres divins & canoniques, plusieurs ouvrages faux & supposés; entre autres les actes d'André, de Jean & de Thomas, qui étoient des pièces apocryphes. Saint Irénée, S. Epiphane & Eusèbe de Césarée, ont parlé assez au long de ces anciens Hérétiques.

ENCRE. f. f. Liqueur noire faite avec du vitriol, de la noix de galle, & de la gomme, qui sert à écrire. *Atramentum*. L'encre d'imprimerie, qui sert à imprimer, se fait avec de l'huile de noix ou de lin & de la thérébentine, & avec du noir, le tout cuit ensemble. Il y a aussi de l'encre rouge, qu'on appelle *rossette*. On ne peut appeler celle-là *atramentum* en latin, car ce mot ne convient qu'aux liqueurs noires, telle qu'est le noir qui sert dans les teintures, *atramentum tinctorium*, celui des cordonniers, *atramentum sutorium*, &c. dont les Anciens ont parlé. Ils appeloient en particulier l'encre à écrire, *atramentum scriptorium*, *librarium*, *litterarium*. Je creverois plutôt que d'avouer ce que tu dis, & je soutiendrai mon opinion jusqu'à la dernière goutte de mon *encre*. MOL.

ENCRE vitriolique. J'ai versé de la teinture de noix de galle sur de l'esprit de vitriol, qui n'en a reçu aucun changement. J'ai ensuite versé de cette teinture sur de la limaille de fer, qui, dans un espace de temps assez médiocre, a fait une *encre* fort noire; d'où il me paroît que j'ai tout lieu de conclure que c'est le fer contenu dans le vitriol, qui en se revivifiant donne la noirceur aux *encres*. LÉMERY. *Mém. de l'Acad. des Sc.* 1707. p. 342.

Ce mot selon Ménage, vient de l'Italien *inchiostrato*, qui a été fait du Latin *encaustum*, dont les Polonois ont fait *incoft*, les Flamans *inkt*, les Anglois *inke*. Il y a bien des gens qui écrivent *encre* par un *a*, d'autres par un *e*. Petrus Maria Caneparius, originaire de Crème, & Médecin à Venise, a fait un Traité Latin des *encres* de toutes les espèces. *De Atramentis e juscumque generis*. Il fut imprimé in-4°. à Londres en 1660.

On dit de l'encre double, de l'encre luisante.

On dit aussi, au figuré, écrire de bonne *encre*, pour dire, faire une forte recommandation.

On dit, en proverbe, il n'y a plus d'encre au cornet, pour dire, qu'on est épuisé. Cela est clair comme une bouteille à *encre*; ce qui se dit, au figuré d'une explication obscure.

L'encre de la Chine est admirable, & jusqu'ici on a tâché inutilement de la contrefaire en France: celle de Nankin est la plus estimée, & il s'en fait des

batons si propres & de si bonne odeur qu'on auroit la curiosité d'en conserver, quand ils ne seroient d'aucun autre usage. Je dis des bâtons d'encre; car ce n'est pas une liqueur comme la nôtre. Elle est solide, & semblable à nos couleurs minérales, quoique beaucoup plus légère. On en fait de toutes sortes de figures: les plus ordinaires sont carrées, mais plus longues que larges, épaisses seulement de deux ou trois lignes. Il y en a de dorées avec des figures de dragons, d'oiseaux, & des fleurs. On forme pour cela de petits moules de bois si bien travaillés, que nous aurions de la peine de faire rien de plus fini sur le métal. Quand on veut écrire, on a sur la table un petit marbre bien poli, creusé à l'extrémité, & propre à contenir de l'eau. On y trempe dedans par un bout le bâton d'encre, qu'on frotte doucement sur la partie du marbre qui est unie; & dans un moment, selon qu'on frotte, il se fait une liqueur plus ou moins noire, dans laquelle on trempe la pointe du pinceau qui sert à écrire. Cette *encre* est luisante, extrêmement noire; & quoiqu'elle perce, quand le papier est trop fin, jamais néanmoins elle ne s'étend plus que le pinceau; de manière que les lettres sont exactement terminées, quelque gros qu'en soient les traits. Elle a encore une autre qualité, qui la rend merveilleuse pour le dessin; c'est qu'elle prend toutes les diminutions qu'on lui veut donner, il y a beaucoup de choses qu'on ne sauroit représenter au naturel sans l'usage de cette couleur. Au reste, elle n'est pas si difficile à faire qu'on s'imagine: quoique les Chinois y emploient du noir de fumée tiré de diverses matières, la meilleure néanmoins se fait avec la fumée de graisse de cochon qu'on brûle à la lampe. On y mêle une espèce d'huile, pour la rendre plus douce; & des odeurs agréables, pour empêcher la mauvaise odeur de l'huile & de la graisse. Après l'avoir mise en consistance, on fait de cette pâte de petites tablettes que l'on jette dans un moule. Elle est au commencement fort pesante; mais dès qu'elle est sèche & dure, le poids en diminue de la moitié, & ce qu'on donne pour une livre ne pèse ordinairement que huit ou dix onces. P. L. COMTE, *Nouv. Mém. sur l'état prés. de la Chine*, T. I. p. 392 & suiv.

ENCRE SYMPATHIQUE. On appelle ainsi toute liqueur avec laquelle on forme une écriture invisible, en sorte pourtant qu'il y ait un moyen de la faire paroître quand on veut. On en connoissoit déjà de quatre sortes, mais l'écriture formée avec ces *encres* ayant été une fois rendue visible, ne disparoït plus. M. Hellot a donné, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, pour l'an 1737, un Mémoire sur une nouvelle *encre sympathique*, qui a les propriétés des quatre espèces déjà connues, & elle a, par-dessus les autres, la propriété singulière de paroître & disparoître à volonté, sans aucune addition, sans altération de couleur. On la fait paroître en l'exposant au feu, & en lui donnant un certain degré de chaleur: refroidie, elle disparoît, & ainsi de suite, pourvu qu'on ne lui donne qu'un certain degré de chaleur. Si on la tient trop longtemps exposée au feu, elle ne disparoît plus en se refroidissant.

ENCRE. Bourg, ou village de Picardie, dans l'Amiénois, entre Péronne & Corbie. *Inera*, *Ancora*. Il est sur une petite rivière du même nom, qui se jette dans la Somme à Corbie. *Encre* appartenoit autrefois à l'Abbaye de Saint Riquier: elle est aujourd'hui à celle de Cluny. En 1138, l'Evêque d'Amiens donna Saint Gervais d'*Encre* au Monastère de Saint Martin-des-Champs. Hadr. Vales. *Notit Gall.* page 252.

ENCRÊPER. (S') Prendre un crêpe, porter le deuil.

Allez vous encrêper, sans perdre un seul instant.
MENECHMES DE RENARD.

ENCRER. v. a. Terme d'Imprimerie en taille douce. C'est faire entrer le noir avec le tampon sur

la planche qui est gravée. *Encreur* une planche. *Atramento inbuere.*

ENCRIER. v. a. Terme d'Imprimeur en lettres. C'est prendre de l'encre sur les balles, & en toucher la forme. *Encrier* une forme. Il a vieilli en ce sens. On dit mieux toucher la forme.

ENCRIER. v. n. Terme d'Imprimeur en lettres. Ce mot se dit aussi des lettres, & signifie prendre bien l'encre. Cette lettre n'encre pas comme il faut.

ENCRIER. f. m. Petit vaisseau ou cornet où l'on met de l'encre sur une table pour écrire, & qui fait souvent partie d'une écritoire. *Atramentarium.* *Encrier* de plomb, de cuivre, d'argent.

ENCRIER. Terme d'Imprimeur. *Tabula atramentaria.* Les Imprimeurs appellent *encrier*, une espèce de table, ou de planche cartée, qui a des bords de trois côtés, sur laquelle ils broient le vernis & le noir de fumée, dont ils font leur encre. C'est aussi sur l'*encrier* qu'ils prennent avec leurs balles l'encre dont ils noircissent leurs formes.

ENCROISER. v. a. Terme usité dans différentes Manufactures. C'est la façon de donner de l'ordre aux brins de soie, de fil, de laine, &c. qui composent la chaîne.

ENCROUÉ. adj. Terme des Eaux & Forêts, qui se dit d'un arbre qui, en s'abattant, est tombé sur un autre, qu'il a endommagé, & dans lequel il a engagé ses branches. *Implexus, immixtus per ramos.* Il n'est pas permis d'abattre un arbre sur lequel un autre se trouve *encroué*, sans ordre des Officiers.

ENCROUÉ, ou *encroé*, signifioit aussi autrefois *crucifié*.

ENCROÛTEMENT. f. m. Terme de Lithologie

Voyez INCRUSTATION.

ENCROÛTEMENT. Terme de la Philosophie Cartésienne. On a expliqué au mot *Cartésianisme* (monde de Descartes) la formation des trois éléments provenant de la raclure des angles des parcelles primordiales de la matière : la matière subtile ramassée vers le centre du tourbillon, est ce qu'il appelle un soleil. Cette matière subtile qui est dans une agitation étonnante, communique son mouvement aux globules voisins ; ces globules le communiquent à d'autres jusqu'à nous. . . C'est en cela que consiste la lumière. Enfin, la grosse poussière, les éclats les plus massifs & les plus anguleux, sont ce qu'il appelle le troisième élément : cette poussière étant irrégulière, anguleuse, peut former des pelotons épais : plusieurs parties s'accrochent par leurs angles, s'emboîtent les unes dans les autres, *encroûtent* peu-à-peu le tourbillon, & de ces croûtes épaissies sur tout le dehors, il se forme un corps opaque, une planète, une terre habitable. Voyez, dans l'Auteur même, le reste de ces sublimes rêveries.

ENCROÛTER. v. a. *Incrustare.* Terme de Maçon. C'est faire une croûte ou un enduit sur une muraille. Voyez INCRUSTER.

ENCROÛTER, dans la Physique de Descartes, soleil qui s'encroûte. Voyez ENCROÛTEMENT.

ENCUBIERTA. Ile de l'Océan Atlantique. *Aprostos, Insula Sancti Blandani.* On la place à quarante lieues de celle des Palmes, une des Canaries, du côté du couchant. *Encubierta* est un nom Espagnol, participe féminin, du verbe *encubrir*, couvrir, cacher, qui signifie couverte, cachée. On a ainsi nommé cette Ile, parce qu'on ne peut y être porté, dit-on, que par hasard, & qu'on ne la trouve jamais quand on la cherche. Maty ajoute qu'elle pouvoit bien n'être qu'en imagination. Quoi qu'il en soit, on la nomme aussi l'Isle de S. Borondon, & la *non trovada*, c'est-à-dire, la non trouvée.

ENCUIRASSER, S'ENCUIRASSER. v. réciproque. Devenir sale, crasseux ; contracter des taches difficiles à enlever. On le dit des habits, des étoffes, du linge, de la peau, des métaux, &c. lorsque la crasse, la graisse, l'ordure, la poudre, &c. s'y amassent & s'y épaississent. *Sordidari, maculari,* &c. La poussière se fait *encuirassée* dans cet habit. Mains *encuirassées* d'ordures.

Ce mot vient de *incoriatus*, comme qui dirait, rendu dur comme du cuir. Nicot.

ENCUIRASSER, se dit, figurément, des choses morales, des méchantes habitudes que l'âme contracte, & dont elle ne se défait qu'avec peine. La conscience d'un libertin ne se nettoie pas facilement, quand elle est trop *encuirassée*. Mauvais style.

ENCUIRASSÉ, ÉE. part. & adj. *Loricatus.* Il y a des Saints qui ont porté le nom d'*Encuirassé*, parce que par esprit de pénitence, ils portoient une cuirasse sur la chair nue. Dans le sixième siècle des Actes de l'Ordre de S. Benoît, il est parlé de S. Dominique l'*Encuirassé*.

ENCUIT. part. *Incoctus.* Ce mot est dans Nicot. Il n'est plus d'usage.

ENCULASSER. v. a. *Dorsum addere, fingere.* Terme d'Atquebutier. C'est mettre la culasse du canon d'une arme à feu. *Enculasser* un canon.

ENCUSER. v. a. *Incusare.* Il est vieux. Nicot.

ENCUVEMENT. f. m. *Immissio in cupam, in labrum.* Terme de Tanneur. C'est l'action d'encuver.

ENCUVER. v. a. *Demittere in labrum, in cupam.* Terme de Tanneur & de Blanchisseur. Mettre dans la cuve, ranger dans le cuvier. *Encuver* les veaux. *Encuver* le linge de lessive. On dit aussi *encuver* la vendange.

ENCUVÉ, ÉE. part.

ENCYCLOPEDIE. f. f. Mot formé de la proposition *en*, de *κύκλος*, cercle, & de *παίδιον*, science, connoissance. Ainsi, l'*encyclopédie* est proprement la science universelle, ou l'enchaînement de toutes nos connoissances. *Orbis ille doctrinae quem Graeci ἐγκυκλοπαίδειαν vocant*, dit Quintilien. Vitruve l'appelle *Encyclos disciplina*.

Plusieurs ouvrages portent le titre d'*Encyclopédie*, pour marquer l'universalité des matières dont ils traitent. La plupart ne sont que des collections informes : quelques-uns ne furent pas tout-à-fait méprisés ; mais il s'en faut bien que ces *Encyclopédies* répondent aujourd'hui à leur titre. Quels progrès n'a-t-on pas fait depuis dans les arts & dans les sciences ? Combien de découvertes & d'inventions ? L'ouvrage qui, jusqu'à ces derniers temps, a le mieux mérité le titre d'*Encyclopédie*, ou enchaînement des sciences, est le Dictionnaire universel de Chambert, Savant Anglois.

Une Société de gens de Lettres proposa à Paris, par souscription en 1751, une nouvelle *Encyclopédie* d'une toute autre étendue, dont tous les volumes ont paru successivement : le public a jugé cet ouvrage.

ENCYCLOPÉDIQUE. adj. Qui appartient à l'*Encyclopédie*. Dictionnaire, ouvrage, ordre *encyclopédique*.

ENCYCLOPÉDISTE. f. m. Celui qui a fait l'*Encyclopédie*, ou qui y travaille.

END

EN-DA. Sorte d'exclamation populaire, qui se trouve dans Marot, & qui se dit encore en quelques provinces.

ENDANTE, ou ENDENTE. f. f. *Commisura, dens*, est, en termes de Charpentiers, Menuisiers, Constructeurs de navire, &c. la liaison de deux pièces de bois, qui, de distance en distance, & par certains endroits, entrent l'une dans l'autre.

ENDARO. Voyez ENDERO.

ENDECAGONE. f. m. *Hendecagonus.* Terme de Géométrie. Figure qui a onze angles, & par conséquent onze côtés.

Ce mot est Grec, *ἐνδεκάγωνος* vient de *ἐνδεκα* onze, & de *γωνία*, angle.

ENDECASYLLABE. f. m. *Hendecasyllabus.* Vers composé d'onze syllabes, dont il y a plusieurs exemples chez les Auteurs Grecs & Latins, & encore plus chez les Italiens. Le vers *endécasyllabe* Grec & Latin est aussi appelé *Phaleuque*, du nom de son inventeur. On trouve cependant dans Catulle des vers Phaleu-

ques qui n'ont que dix syllabes. Voyez dans les Mémoires de Trévoux 1702 Février, p. 155. de l'édition de Trévoux. Pour les vers italiens de onze syllabes, il y auroit bien des choses à dire qui ne sont pas de ce lieu-ci

EN DEDANS. adv. *Interioris, introrsum*. Tournez le poignet en dedans. MOL. Voy. DEDANS.

EN DEHORS. adv. *Exterioris, extrorsum*. Tournez la pointe du pied en dehors. Voyez DEHORS.

ENDEIDE. f. f. Fille de Scyron & de la Nymphé Chariclo, épousa Eaque, dont elle eut Pélée & Télamon. *Endeis*.

ENDEMENE. adj. *Lascivus, petulans*. NICOT. Qui semble être possédé du démon. C'est un vieux mot équivalent à *endiable*, & qui signifie, ordinairement, lascif, impudique. Voyez le petit Dictionnaire de Morel au mot *lascivus*. Les mains d'Angélique étoient quelquefois ferrées, ou baillées; car les Provinciaux sont fort *endemenes* & patineurs: mais un coup de pied dans l'os des jambes, un soufflet, ou un coup de dent, selon qu'il étoit à propos, la délivroient bien-tôt de ces galans à toute outrance....

SCARRON, *Roman Comique*.

ENDEMENTIERES. adv. *Interea*. Vieux mot qui a été en usage jusqu'au temps de Jean le Maire, & qui signifie *cependant*. On le trouve souvent employé dans les vieux Romans. Se il avient *endemementieres* que chaux qui combattent entrefemble. DE BEAUMAN.

André Duchesne le dérive de *interea dum*; Ménage & Borel de *inde* & de *interim*; Pasquier de l'Italien *mentre*. On a dit aussi *endrement*. On dit encore en Languedoc *dementreque*, & *entretan* en Picardie, en Flandre & l'Espagnol dit *Emmentias*.

ENDÉMIQUE. adj. m. & f. Terme de Médecine. Qui naît, qui se produit au milieu d'un peuple, dans un certain pays; affecté à un certain pays. *Popularis, gentilis, endemicus, a, um. Vernaculus*. La peste doit être regardée comme une maladie particulière, ou *endémique* à l'Égypte, à l'Éthiopie, &c. ASTRUC. La maladie appelée *plica est endémique* par rapport à la Pologne; le scorbut par rapport aux peuples du Nord; la lèpre par rapport à l'Égypte & à la Syrie. ID. En Arabie la peste est un mal en quelque sorte *endémique*. Je ne voudrois pas aisément transporter ce mot à d'autres matières, ni dire, par exemple, une erreur *endémique*, pour signifier une erreur enracinée dans tout un peuple.

Ce mot est Grec *ἐνδημικός*, composé de *ἐν* dans, & *δημικός* peuple.

On dit que les écrouelles sont ordinaires ou *endémiques* en Espagne; la phthisie en Angleterre; le goître dans les Alpes; le scorbut dans les lieux maritimes & septentrionaux. Les maladies *endémiques* diffèrent des *épidémiques*, en ce que celles-ci ne régissent qu'en certains temps par un vice de l'air; au lieu que les *endémiques* sont ordinaires en tout tems à certains peuples. COL DE VILLARS.

ENDENCHÉ, *Endenté*. Terme de Blason. Voyez DENCHÉ & DENTÉ. *Dentatus*. Il se dit d'une fasce, d'un pal, & autres pièces triangulaires, alternées de divers émaux. Tranché, *endenté* d'or & d'azur. On appelle croix *endentée*, celle dont les branches sont terminées en façon de croix ancrée, & qui a une pointe en fer de lance entre les deux crochets. Vautier de Hérisfa, Chancelier de France, portoit d'argent parti, & *endenté* de guenles de quatre pièces. On distingue émanché, *endenté*, & dentelé. Émanché se dit des dents plus massives, courtes & claires, coupant le champ en deux moitiés. *Endenté* se dit lorsqu'il y a dans l'écu des dents longues & aiguës; & dentelé lorsqu'elles sont plus minces & plus courtes.

ENDENTE. Voyez ANDANTE.

ENDENTÉ. adj. Qui a des dents. *Dentatus*. La Fontaines s'est servi de ce terme.

*Il déjeûne très-bien: aussi fait sa famille,
Chiens, chevaux: & valets, tous gens bien endentés.*

ENDENTÉ, ÉE. Terme de Blason. Voyez EN-DENCHÉ.

ENDENTER. v. a. *Dentare, dentes figere*. Mettre des dents à une roue de moulin, ou autre semblable machine.

ENDENTE. *Per dentes immixtus, denticulatim infertus*, se dit de deux pièces de bois qui, de distance en distance, entrent l'une dans l'autre pour plus de liaison.

ENDENTURE. f. f. Henri VI, Roi d'Angleterre, charge, par une espèce de Lettre ou Commission, Messire Thomas Hoo, Chevalier, Bailli de Mante, de commander dans cette ville. Le titre de cette Lettre est *Endenture* faite entre Henri VI, Roi d'Angleterre, & Thomas Hoo, &c. Ces *Endentures* étoient des contrats en parchemin, appelés en Latin, *charta indentata*. On les faisoit doubles pour les deux contractans, mais sur une même feuille de parchemin pliée, l'un sur un feuillet, & l'autre sur l'autre: ensuite on les séparoit par une découpe en forme de dents, afin qu'on ne pût les falsifier. Celui qui vouloit se servir de son double étoit obligé de faire voir que les *endentures* se rapportoient à l'autre original, en les approchant l'un de l'autre, & les joignant par les dents: on les appeloit aussi *Charta partita*. Le Père Daniel, *Hist. de la Milice Francoise*.

EN DÉPIT. Sorte de proposition qui régit le génitif. Voyez DÉPIT.

ENDERAB. Ville de Perse. Les Géographes du pays, au rapport de Tavernier, la mettent à 93 deg. 15' de longitude, & à 37 deg. 15' de latitude.

ENDERO. Petite ville de la Dalmatie, que M. Corneille appelle aussi *Endaro*, en Latin *Enderum*. Elle est dans l'Albanie, en Grèce, aux confins de la Serbie, à quinze lieues au Nord d'Alessio. *Endero* est très-ancien, mais fort déchu de ce qu'il étoit autrefois.

ENDETTÉ. v. a. *Ærealieno obstringere*. Engager dans des dettes. Les emprunts continuels l'ont fort *endetté*.

ENDETTÉ une Compagnie, c'est contracter des dettes considérables en son nom.

Il s'emploie ordinairement avec le pronom personnel. *S'endetter*, c'est contracter des dettes en son propre & privé nom. Il s'est *endetté* à donner des charges à ses enfans, à pourvoir ses filles. *Æs alienum contraxit, constavit*.

Ce mot vient du Latin *debitum*.

ENDETTÉ, ÉE. part. *Ære alieno obstrictus*. Un homme *endetté* trouve difficilement à se marier.

ENDÈVÉ, ÉE. adj. Mutin, emporté. On ne peut venir à bout de cet homme-là, tant il est *endévé* & difficile à gouverner. On dit, substantivement, c'est un *endévé*. Ce mot est populaire.

ENDÉVER. v. n. *Furere, insanire*. Avoir du dépit de quelque chose. Tout me réussit; cela le fait *endéver*, il en endève. Terme populaire & trivial.

Ménage tient qu'il vient du Latin *indivare*, qui signifie à *Deo vel à Demone corripere*, comme il arrivoit aux Sibylles & autres qui rendoient des oracles. Quelques-uns le dérivent de *indivare*, c'est-à-dire, *s'égarer de sa voie*. Borel le dérive de *hendeux*, vieux mot, qu'on trouve dans le Roman de la Rose, qui signifioit autrefois *enragé*. Du Cange dit que le mot *desver* signifioit autrefois *être en délire*, avoir l'esprit égaré & hors de la voie & de la raison.

ENDIABLE, ÉE. adj. *Furiosus capitalis, fanaticus, furiosus*. Furieux, qui semble être possédé du Diable. On le dit, familièrement, de ce qui est très-méchant dans son genre. Il faut qu'un homme soit bien *endiable*, pour faire un parricide. Il y a un chemin *endiable* pour monter au haut de cette montagne. Luther, par un style qui ne donne pas un grand sujet d'estime pour lui, ne craint pas d'appeler tous ceux qui croient moins que lui (sur l'Eucharistie) *endiablés*, *perdiablés*, *transdiablés*. PÉLISSON. Substantivement, c'est un *endiable*.

ENDIABLER. v. n. Elle *endiabloit* de se voir abandonnée

donnée, c'est-à-dire, elle enrageoit, elle étoit défolée. Terme populaire.

ENDIMANCHER, **S'ENDIMANCHER**. v. récip. Mettre ses habits du Dimanche. On le dit, en badinant, de celui qui a mis ses plus beaux habits. Les Gascons disent *s'endimenja*.

ENDIMANCHÉ, ÉE. part.

ENDING. Fort petite ville d'Allemagne, dans le Brisgaw, en Souabe. *Endinga*. Elle est près du Rhin, environ à quatre lieues au-dessous de Brisach. *Ending* étoit autrefois ville Impériale & libre, il est maintenant soumis aux Archiducs d'Autriche.

ENDIVE. f. f. Plante potagère qui est du nombre des chicorées. *Intubus, intubum, endivia, chicorea, fativa*. L'*endive* est une espèce de chicorée qu'on cultive dans les jardins, dont les racines sont fibrées, & les feuilles longues, larges, semblables à celles de la laitue, & un peu amères. Sa tige est d'une coudée, ou d'une coudée & demie, lisse, creuse, branchée, tortueuse & laiteuse, de même que les racines. Ses fleurs sont bleues, semblables aux fleurs de la chicorée sauvage. Ce sont des bouquets à demi-fleurons, posés chacun sur un embryon, & soutenus par le calice. Lorsque ces fleurs sont passées, les feuilles du calice se rapprochent, forment une capsule qui renferme plusieurs semences anguleuses, semblables, pour l'ordinaire, à un petit coin, & garnies dans le haut d'un rebord membraneux. Voyez les *Éléments de Botani.* 301. M. Tournefort l'appelle *Chicorium latifolium*, d'autres *intubus latifolia, sive endivia vulgaris*. Il y a une *endive* sauvage qui ne diffère de la précédente qu'en ce qu'elle n'est point cultivée, & que ses feuilles sont plus étroites, & d'un goût plus amer, & sa tige plus rameuse.

ENDIZELER. v. a. C'est mettre par dizaine. Nicot. Ce mot est vieux, & on dit dizaine pour dizeau, &c.

ENDOCTRINER. v. a. Vieux mot qui signifioit instruire, & rendre savant quelqu'un. *Docere, erudire*. (On le dit encore, par plaisanterie, en ce sens-là.) Il avoit été bien *endoctriné* dans sa jeunesse; mais faute de continuer, il a tout oublié. JÉSUS-CHRIST commanda à ses Disciples d'*endoctriner* les nations, & de baptiser au nom du Père, du Fils & du Saint Esprit.

Au figuré, il signifie instruire de quelque chose, donner les lumières nécessaires sur quelque affaire, il s'acquitera bien de sa commission, on l'a bien *endoctriné*.

ENDOCTRINÉ, ÉE. part.

ENDOCUS. f. m. Disciple de Dédale, fut presque aussi habile que son maître. Il y avoit, dans la Citadelle d'Athènes, une Minerve assise, fort estimée, qui étoit son ouvrage. La reconnaissance le porta à accompagner par-tout son maître durant sa disgrâce.

ENDOLOMER. v. a. Vieux mot. Assommer. On s'en sert encore à Toulouse.

ENDOMMAGEMENT. f. m. Ce mot se trouve dans Corgrave & dans Pomey, pour signifier le dommage, le dépérissement, & la détérioration des héritages, des maisons, & des meubles. L'*endommagement* de ce tableau fera cause qu'il ne sera plus vendu. On ne s'en sert plus.

ENDOMMAGER. v. a. *Decrementum afferre, nocere*. Porter ou causer du dommage à quelque chose. Ce mur a été fort *endommagé* par l'égout des eaux du voisin. Le canon a fort *endommagé* cette place. Il avoit appréhendé qu'il ne fût *endommagé* d'en haut. VAUG.

ENDOMMAGÉ, ÉE. part. *Damnum passus*.

Ce mot vient du Latin *in damnum agere* & ne se dit que des choses.

ENDOR. Nom de lieu. *Endor*. Les Interprètes Grecs disent *Aendor*, ce qui revient au même. *Endor* étoit une ville de la Terre-Sainte, qui tomba à la partie de la Tribu de Manassé, qui demouroit en-deçà du Jourdain. *Endor* étoit proche de la montagne d'Éphraïm. *Jos. XII. 11*. C'est à *Endor* que demouroit la Pythonisse que Saül consulta. *L. des Rois Tome III.*

XXVIII. 7. C'est-là aussi que l'armée de Sisara fut défaite. *Pj. LXXVII. 11.*

Ce mot est Hébreu, composé de deux noms, *ay, ain*, qui signifie *ail & fontaine*; & de *דור, dor*, qui signifie *generation*, mais qui semble être là non propre: de sorte que *Endor*, c'est la fontaine de Dor. Plusieurs noms de lieu de la Palestine sont composés de ce nom *ay, ain*, ou *en*, parce que, dans ce pays sec & aride, les peuplades, les habitations, se faisoient aux lieux où il y avoit des fontaines, pour la commodité de l'eau.

ENDORMEUR f. m. Qui endort. Il ne se dit qu'au figuré, pour dire enjoleur. Il est d'usage, dans cette phrase proverbiale, un *endormeur* de mulots, pour dire un conteur de fariboles, un diseur de paroles flatteuses, à dessein d'endormir, & de tromper plus finement.

ENDORMIE. f. f. *Hyoscyamus*. Il y en a qui appellent ainsi la plante que l'on nomme, ordinairement, *jusquiame*, & dont il y a deux espèces. On l'appelle *endormie*, parce qu'elle est narcotique, assoupissante, & souvent même mortelle aux animaux qui en mangent. Le Père Rapin l'appelle *usciamus*. Voyez **JUSQUIAME**.

On dit, populairement, qu'un homme a mangé de l'*endormie*, lorsqu'il dort trop long-temps, & qu'on a de la peine à le réveiller.

ENDORMIR. v. a. *Sopire, soporare*. Exciter le sommeil, faire dormir. On *endort* les enfans à force de les bercer. Le vin, la longue Musique, le bruit des fontaines *endorment*.

Les grâces prenoient soin de sa première enfance.

Un essain voltigeant, de miel le nourrissoit,

Des Cignes l'endormoient, un amour le berçoit.

ENDORMIR, signifie, au figuré, tromper quelqu'un par de grandes espérances, l'amuser par de belles paroles. *Endormons* avec art nos plus fiers ennemis. S. EVR. Il ne faut pas *endormir* le pécheur par de fausses espérances, ni l'étroucher par des craintes mal fondées. FLECH. L'amour propre fait que nous sommes aisément la dupe des fausses louanges dont on nous *endort*. BELL. Les personnes habiles *endorment* la prudence de ceux qu'ils n'aiment point, par des avances d'amitié. S. EVR.

On dit aussi qu'une chose qui ennuie beaucoup *endort*, qu'un méchant Orateur *endort* son auditoire. Cette pièce est si ennuyeuse qu'elle *endort*.

Allez de vos sermons endormir l'Auditoire.

S'ENDORMIR, dans le sens propre, c'est commencer à dormir, s'assoupir. *Obdormiscere, commovere*. Je ne saurois m'*endormir*. Cet homme ne répondoit pas juste; il *s'endormoit*.

ENDORMIR, signifie aussi engourdit. *Torporum afferre, torporare*. On lui a *endormi* le bras avant que de le couper. *Endormir* le mal de dents.

S'ENDORMIR, signifie, figurément, négliger le soin de ses affaires, ou son devoir, manquer à l'attention nécessaire. *Indormire, torpescere, torpere*.

Le plus sage s'endort sur la foi des Zéphirs.

VILL.

Le mérite en repos s'endort dans la paresse. BOIL.

On dit qu'un pécheur est *endormi* dans son péché; pour dire qu'il ne songe pas à s'en retirer, & à s'en repentir. *S'endormir* dans une lâche & molle oisiveté. BOIL. On s'estime, & on s'admire soi-même assez injustement, & *s'endormant* sur cette estime, on court toujours pour connoître les autres, & l'on ignore profondément ce que l'on est. M. SCUD.

S'ENDORMIR DANS LE SEIGNEUR, expression prise dans l'Écriture, qui signifie mourir. Hélas! à propos de *dormir*, le pauvre M. de Saintes s'est *endormi*

cette nuit au Seigneur d'un sommeil éternel. M. DE SEV. *Obdormire in Domino*. Cette manière de parler s'applique principalement à la mort des Saints.

ENDORMI, II. part. Il a les significations de son verbe. J'ai la jambe *endormie*. Un homme *endormi*. Un esprit *endormi*, c'est-à-dire, un stupide. ACAD. FR. Il y a des passions si vives, qu'il faut que la raison les retienne, & d'autres si *endormies*, qu'il faut que cette même raison les réveille. M. SCUD. Les afflictions réveillent les consciences *endormies*, & les appliquent à la pratique des devoirs de la vie Chrétienne. FLECH. La variété des matières & des styles est toute propre à réveiller & à réjouir les lecteurs les plus *endormis*. BOUH.

La rage *endormie* est une maladie des chiens, qui les abat en sorte qu'ils sont toujours couchés, & semblent vouloir toujours dormir. Cet assoupissement vient d'une humeur maligne qui occupe le cerveau des chiens, & les engourdit. On les guérit en les purgeant avec du vin blanc, du jus d'absynthe, chacun dans la pesanteur de six écus, le poids de deux écus de poudre d'aloes, autant de corne de cerf brûlée, & deux drachmes d'amaric, le tout mêlé ensemble. LIER. On dit, en termes de Marine, qu'un vaisseau est *endormi*, quand, après avoir été arrêté, il n'a pas encore repris son erre.

ENDORMISSEMENT. f. m. Assoupissement. *Sopor, Torpor*. Il ne s'emploie guère qu'au figuré. L'habitude du péché cause un certain *endormissement* qui empêche les hommes de songer à leur salut. ACAD. FRANC.

La harangue de M. d'Aubray achevée, qui fut ouye avec un si grand silence & attention, beaucoup de gens demeurèrent bien camus & estonnés, & ne fut de longtemps après touffu ny craché, ny fait aucun bruit, comme si les auditeurs eussent été frappés d'un coup du ciel, ou assupis en un profond *endormissement* d'esprit.... *Sat. Mén. tome premier page 192.*

☞ Ce mot ne se trouve plus dans l'édition du Dictionnaire de l'Académie de 1762. Il est vieux, & hors d'usage.

ENDORMISSON. f. m. *Torpor, torpedo, stupor*. C'est un vieux mot, qui signifioit la disposition des membres endormis, engourdis; on ne dit plus *endormisson*, ni même *endormissement*, l'un & l'autre est dans Nicot.

ENDOSSE. f. f. Prononcez la pénultième longue, comme dans fosse, grosse. La charge, l'incommodité de quelqu'affaire. *Onus, labor*. Cette compagnie ne vous a pas trouvé en votre maison de campagne, j'ai eu l'*endosse* de la recevoir. Il est un peu bas.

ENDOSSEMENT. f. m. L'écriture qui est au dos d'un acte. *Rescriptio, inscriptio*. C'est ainsi qu'on appelle *endossement*, la quittance qu'un créancier met au dos de l'obligation de son débiteur, de ce qu'il a reçu en l'acquit & en déduction de son dû.

☞ La quittance que le Seigneur ou son receveur donne au dos du contrat d'acquisition d'un héritage dépendant de sa Seigneurie s'appelle aussi *endossement*. FERR.

☞ Mais ce terme se dit, plus particulièrement, de l'ordre que quelqu'un passe au profit d'un autre, au dos d'une lettre de change tirée au profit de l'endosseur. Ces lettres peuvent passer de main en main à plusieurs Endosseurs, dont chacun, en la faisant passer au profit d'un autre, met son *endossement*.

ENDOSSER. v. a. Mettre sur son dos. *Dorso imponere, induere, circumdare humeris*. Voici la guerre qui vient, il faut *endosser* le harnois. Cette expression est d'un usage assez fréquent, dans le style badin & dans la conversation, en parlant de ceux qui prennent le parti de la robe.

☞ *Voit-on des savans en Droit, en Médecine, Endosser l'écarlate, & se fourrer d'hermine?* BOIL.

Il s'habille en Berger, endosse un hoqueton. FONT.

ENDOSSER, signifie aussi écrire sur le dos d'une obligation, d'une lettre de change, d'un mandement, d'une rescription, quelqu'ordre ou quittance. *Rescribere, inscribere*. Cette lettre ne subsiste plus que pour mille francs, elle est *endossée* du surplus. Toute quittance de finance doit être *endossée* par le Contrôleur Général. Ce mot, en ce sens, vient de *indorsare*, qu'on a dit dans la basse Latinité, parce qu'on mettoit autrefois les assignations au dos des commissions des Juges. On met encore plusieurs significations au dos des actes & des pièces.

ENDOSSER un livre. Terme de Relieur. C'est en former le dos, en le fortifiant entre les nerfs avec de bon parchemin & de la colle forte. *Libri dorsum munire*. Pour *endosser* un livre, on en gratte le dos avec le grattoir, afin d'y faire entrer la colle de farine, dont d'abord on l'encolle.

ENDOSSÉ, ÉE. part.

ENDOSSEUR. f. m. Terme de Banquier. C'est celui qui endosse & écrit son ordre sur le dos d'une lettre de change, pour la faire payer à quelqu'un. *Inscriptor*.

ENDOVELLIQUE. f. m. Terme de Mythologie. Nom d'un faux Dieu de l'Antiquité payenne. *Endovellicus, Endovelicus, Endovollicus*. Nous ne connoissons ce Dieu que par douze inscriptions que Gruter a mises dans son Recueil, page LXXXVII & LXXXVIII. Ces inscriptions ont toutes été trouvées à Villa-viciosa, bourg de l'Aleñejo, où les Rois de Portugal ont un château: ce qui montre que c'étoit un Dieu particulier de ce pays. Ce sont des vœux faits à ce Dieu, lequel, outre les trois noms que j'ai écrits en Latin, est nommé dans la dixième inscription ENOBOLICUS; mais apparemment qu'il manque un O, ou dans Gruter, ou dans l'inscription. Les épithètes qu'on lui donne sont, DEO ENDOVELLICO, DEO SANCTO ENDOVELLICO. La première le qualifie de Dieu d'une Puissance, ou d'une Divinité très-excellente, & très-efficace, DEO ENDOVELICO PRÆSTANTISSIMI ET PRÆSENTISSIMI NŪMINIS. C'est tout ce qu'elles nous apprennent.

ENDOUILLE. Voyez ANDOUILLE.

ENDOUILLERS. Voyez ANDOUILLERS.

ENDOYER, v. a. Vieux mot. Montrer au doigt. Il est fait d'*Indigitare*, parce qu'autrefois on disoit le *doi*, pour le doigt.

ENDRACHENDRACH. f. m. C'est un arbre grand & gros qui croît dans l'île de Madagascar. Son bois est pesant, jaune, dur comme le fer, & qui a l'odeur du fantal citrin: il est aussi incorruptible, & ne reçoit pas plus d'altération sous terre que le marbre. C'est pour cette raison que les habitans du pays lui ont donné cenom, qui signifie dans leur langue, *perpétuel & sans fin*.

ENDRENOS. Petite ville autrefois Episcopale. *Adranc*. Elle est dans l'Anatolie propre, proche la ville de Bourse. MATY.

ENDROIT. f. m. On demande comment il faut prononcer ce mot. Le mieux est de prononcer *endrouet*, & *endrouets* au pluriel: mais, dans le discours ordinaire & même généralement, on prononce *endret*, & au pluriel *endréts*. Cet usage est si universel, qu'on ne peut condamner cette prononciation. ☞ Ce mot est, ordinairement, employé comme synonyme de lieu & place: mais il faut observer, avec M. l'Abbé Girard, qu'il n'indique proprement que la partie d'un espace plus étendu. *Lieu* marque un total d'espace, un espace plus étendu, moins limité. On est dans le *lieu*, on cherche l'*endroit*. Paris est le *lieu* du monde le plus agréable; mais il faut courir dans tous les *endroits* de la ville pour trouver quelqu'un à qui l'on a affaire.

☞ Quant au mot *place*, il insinue une idée d'ordre & d'arrangement. On occupe une *place* à table dans une assemblée. Voilà un bel *endroit* pour bâtir. Cette nouvelle lui est venue de plusieurs *endroits*. *Locus, spatium*.

ENDROIT. Ce mot se dit aussi fort souvent en parlant

des choses que l'on mange & qu'on coupe, & signifie partie, côté. *Pars, locus.* Voilà le meilleur endroit du lapereau. Vous ne me donnez pas du bon endroit. Donnez-moi de cet endroit-là. On le dit, dans le même sens, en parlant d'une partie déterminée du corps humain. Voilà l'endroit où il a été blessé.

ENDROIT, se dit, dans le figuré, pour signifier le côté, la qualité des choses ou des personnes. Dans un panegyrique, on voit les hommes du beau côté, par le bel endroit; c'est-à-dire, par les choses qui leur sont les plus avantageuses. Les plus beaux esprits ont des endroits sombres & ténébreux. Nic. Vous connoissez cet homme par son mauvais, par son vilain endroit, par ses mauvaises qualités.

Mais voyons l'homme enfin par ses plus beaux endroits. BOIL.

On dit aussi prendre quelqu'un par son endroit sensible, par ce qui le touche & l'intéresse le plus.

On le dit de même d'un morceau d'un discours, d'une partie d'un Poëme, d'un traité. Les plus beaux endroits d'Homère, de Virgile. Il y a un bel endroit dans cette tragédie.

ENDROIT. Le côté le plus beau, le plus doux, le plus uni, le plus brillant d'une étoffe, d'une toile, &c. *Adversâ pars, facies extima, exterior superficies, recta frons.* Il est opposé à l'envers. L'endroit d'un velours, d'un satin, d'un brocard. La plupart des étoffes, des tapisséries, ne se travaillent pas par l'endroit, mais par l'envers. Les colifichets de Bourges sont à deux endroits, c'est à dire, aussi beaux, aussi travaillés d'un côté que de l'autre. Il y a aussi des étoffes à deux endroits, que Budée appelle *Vestes gemine, versatiles, recta utrinque frontis, aquâ utrinque superficie.*

Ce mot vient de *indirectum*. Nicot.

ENDROIT, se met quelquefois adverbialement, & signifie, *envers*. Je n'ai point de sujet de me plaindre de lui, il en a toujours bien agi en mon endroit. Il est toujours égal à l'endroit de ses amis. On dit, en termes de Palais, il est enjoint à tous les Juges subalternes de faire exécuter ce règlement chacun endroit soi. Mais, hors de-là, ces façons de parler, *en mon endroit, à l'endroit de ses amis*, ne sont plus du beau langage; & sont même tout-à-fait populaires. On dit *envers*.

ENDROMIT. Petite ville de la Turquie en Asie, que l'on appelle autrement Andrimitti, Landrimitti, & S. Drimitti. *Adramittum*. Elle est dans la partie occidentale de l'Anatolie, sur le Golfe qui porte son nom, où elle a un petit port vis-à-vis de l'Isle de Mételin, un peu cependant plus au Nord. Quelques Cartes l'appellent encore Landrimetri.

Le Golfe d'Endromit, ou de Landimètri, ou d'Andramitti, *Andramittenus*, ou *Adramitticus sinus*. Golfe de l'Archipel, situé entre l'Isle de Mételin & la côte de la Natolie. Il prend son nom de la ville dont nous venons de parler. Quelquefois on donne moins d'étendue à ce Golfe, & l'on y comprend que ce qui est le long de la côte de Natolie. MATY.

ENDUIRE. v. a. Etendre sur la surface d'un corps une substance molle; couvrir d'une couche de plâtre, de chaux ou d'autre matière détrempee. *Inducere, illinere.* On le dit, premièrement, des murailles qu'on enduit de plâtre, de chaux. Il se dit aussi des vaisseaux, quand on les enduit de poix, ou de goudron, ou quand on leur donne le suif. Enfin, il se dit de plusieurs menues choses: on enduit de beurre, d'huile, de colle, de vernis, &c. *Enduire* une muraille avec la truëlle. *Trullissare.*

Ce mot vient du Latin *inducere*.

ENDUIRE, se dit en termes de Fauconnerie, quand l'oiseau digère bien sa chair. L'oiseau n'enduit pas bien, ou parce qu'on lui donne si grosse gorge, qu'il ne la peut enduire, ni rendre, ou parce qu'il s'engorge trop fort de sa proie, ou parce qu'il est

refroidi: alors donnez-lui, pât vif baigné en son sang, lequel le remettra. Au soir donnez-lui quatre ou cinq clous de girofle froissés, & mis en coton trempé en vin vieux: cela lui échauffera l'estomac & la tete, & facilitera sa digestion. Pour lui faire rendre sa gorge quand il ne la peut enduire, prenez un peu de poudre de poivre trempée en bon & fort vinaigre que vous laisserez infuser quelque temps. Puis de ce vinaigre vous lui laverez la bouche, & lui en mettez trois ou quatre gouttes dans les narilles; s'il jette sa gorge, arrosez-lui les mêmes parties d'un peu de vin, puis mettez votre oiseau au soleil, ou au feu; & il jettera sa gorge.

Quand l'oiseau enduit sa gorge, & qu'il l'a rend incontinent après, cela vient de quelque accident, ou par corruption d'estomac: si c'est par accident, ce qu'il aura jeté ne nuera point, vous lui donnez un peu d'aloës, & ne le pâtrez de six heures, & lui donnerez un bon pât & peu. S'il jette sa gorge par corruption d'estomac, ce qu'il jettera sentira mauvais: cela vient de ce qu'il est pû de grosses chairs mal nettes ou puantes. Il faut prendre garde que la chair qu'on lui donne soit nette. Vous le mettez au soleil, & l'eau devant lui, pour boire, s'il veut; & ne le pâtrez qu'au soir, à petite gorge, de pât vif, arrosé de vin: pour faire retenir le pât à l'oiseau, donnez-lui de petits oiseaux, des souris, ou des rats, jusqu'à ce qu'il soit guéri.

ENDUIT, 1^{re} part.

ENDUISSON. f. f. L'action d'enduire. *Illitus, induc-tio*. Mot inusité.

ENDUIT. f. m. C'est une légère couche qu'on met sur les choses qu'on enduit. *Litura, illitus, testorium: trullissatio*. Composition faite de plâtre, ou de chaux & de ciment, pour revêtir les murs. La peinture à fresque se fait sur un enduit de plâtre. Peindre à fresque. *Testorio udo colores inducere.* Voyez la-dessus, & sur les enduits qui servent à la peinture, ce qu'en a dit M. Félibien. Les Anciens battoient les enduits après les avoir appliqués. VITRU. La chaux faite avec les pierres les plus dures est la meilleure pour la maçonnerie, & celle qui est faite de pierre spongieuse est plus propre pour les enduits.

ENDUIT. f. m. En termes de peinture se dit, 1^o. des couleurs de chaux qu'on applique sur les murailles que l'on peint à fresque; 2^o. des couches de couleurs. Un enduit de stuc, un enduit de couleurs. On dit mieux couche.

ENDURANT, ANTE. adj. Patient, qui souffre plusieurs choses sans murmurer. *Patiens, obsequens*. Cet homme est altier & peu *endurant*. Les plus ignorans en matière de Religion sont d'ordinaire les plus mal *endurans*. S. EVR. Bourfaut qui n'étoit pas né *endurant*, fit la petite Comédie intitulée *La Satyre des Satyres*, où, mettant Despréaux sur la scène, il joua publiquement celui qui se croyoit seul en droit de jouer les autres. JOURN. DES SAV. On l'emploie le plus souvent avec la négative.

ENDURCIR. v. a. Rendre dur. *Durare, indurare, obdurare*. La trempe du jus de raifort *endurcit* le fer; mais elle le rend cassant. *Durcir* en ce sens vaut mieux qu'*endurcir*. La gelée *endurcit* la viande.

ENDURCIR, signifie aussi rendre robuste; le travail, la chasse *endurcit* le corps.

On le dit aussi pour accoutumer quelqu'un à quelque chose de pénible. *Endurcir* les jeunes gens au travail. *Endurcir* quelqu'un au froid, au chaud.

S'ENDURCIR. v. récip. Devenir dur. *Durescere*. Le corail *s'endurcit* à l'air. La plante des pieds *s'endurcit* à force de marcher.

S'ENDURCIR, signifie aussi s'accoutumer, résister. *Affuescere, obcalescere, obdurescere, percallere*. Les écoliers *s'endurcissent* au fouet. Les corps des soldats *s'endurcissent* à la fatigue. Les chevaux de poste *s'endurcissent* à l'éperon. *S'endurcir* au travail. ABLANC.

ENDURCIR, se dit, figurément, en choses spirituelles, & signifie rendre insensible. Si j'avois appris son changement avant sa mort, la colère & la jalousie

m'auroient rempli, & m'auroient *endurci* contre la douleur de sa perte. P. DE CL. *Obdurare*. Un Ambassadeur s'*endurcit* contre les lenteurs, contre les reproches, & contre les difficultés, pour amener les choses au point où il les souhaite. LA BRUY. S'*endurcit* à la douleur. *Callum obducere dolori*. Il a l'esprit *endurci* contre les remontrances. Une ame qui est *endurcie* dans le péché est capable de tous les crimes. Le cœur de Pharaon s'étoit *endurci* contre les Juifs, & ne se rendit point aux miracles qu'il voyoit. Lapauvrete prépare à mieux écouter les exhortations à la repentance; au lieu que la prospérité *endurcit* les impénitens. Il signifie aussi rendre impitoyable. Cet homme s'est *endurci* contre les miseres d'autrui. S. EYR. *Endurissèz* vous si bien là-dessus qu'on ne remarque en vous aucune sensibilité naturelle. BOUH. *Xav. Liv. VI.*

*Endurcis-toi le cœur, sois Arabe, Corsaire,
Ne va point sottement faire le genereux.* BOIL.

*Crois que dans son dépit mon cœur est endurci,
Cleone; & s'il se peut, fais le moi croire aussi.*

ENDURCI, 1E. part. Il a les significations du verbe. On dit un cœur *endurci*, qui est sans tendresse, sans pitié, sans charité. En termes d'Ecriture Sainte & de Théologie, un pecheur *endurci*, est celui qui, par ses médelités aux grâces de Dieu, & son obitination dans le péché, s'est attiré les plus terribles effets de la colere de Dieu, dont les jugemens sont toujours justes, quoiqu'ils soient souvent impénétrables. Les Universités Luthériennes d'Allemagne sont fort partagées sur l'état des *endurcis*: plusieurs de leurs Docteurs ont fait, depuis quelques années, bien des livres là-dessus & ont été souvent à des extrémités toutes opposées, & également dangereuses, suivant le génie de l'hérésie, qui n'évite guère une erreur que pour tomber dans une autre. Pour développer cette matière suivant les principes de S. Augustin & de la plus saine Théologie, il faut savoir qu'il n'y a point d'*endurci* qui ne se soit attiré son malheur par ses péchés, Dieu n'abandonnant jamais que ceux qui l'ont abandonné; qu'on a raison de dire en ce sens, que les *endurcis* souffrent la punition de leurs péchés cédens; qu'il y a des *endurcis* auxquels Dieu refuse certaines grâces spéciales, d'autres auxquels il ne donne point certaines grâces plus communes. Ceux qui disent qu'il y a des *endurcis*, auxquels Dieu ne donne absolument aucune grâce, quelle qu'elle soit, sont obligés de reconnoître, ou que les péchés qu'ils commettent dans la suite ne leur sont plus imputés, ce qui paroît dur & contraire à quelques expressions de l'Ecriture; ou que Dieu leur impute les péchés actuels qu'ils n'ont pu absolument éviter, ce qui est contre la doctrine de S. Augustin, & les décisions de l'Eglise; ou que Dieu ne leur impute de nouveaux péchés, que ceux qu'ils ont pu éviter par les seules forces de leur libre arbitre, comme l'ont cru Toftat, & quelques anciens Théologiens. Voy. Bellarmin, *Controvers.* Tom. IV. L. II, c. 6. Il vaut donc mieux dire que les *endurcis* même ont toujours les secours suffisans & nécessaires pour éviter le péché, & garder les commandemens.

ENDURCISSEMENT. f. m. Dureté de cœur & de conscience. *Induratio, callum, contracta durities*. Il ne se dit qu'au figuré, pour marquer une grande accoutumance au vice, & une résistance à toutes les bonnes remontrances; l'état d'une ame qui n'a plus de sentiment pour la vertu, ni pour les choses de Dieu. On désespère du salut d'une ame, quand elle est tombée dans l'*endurcissement*. La timide innocence n'arrive pas tout-d'un-coup à l'*endurcissement* tranquille des scélérats. D. G. P. Elle pleure au pied de la croix l'*endurcissement* de ses filles. PATRU. L'*endurcissement* du pecheur est le plus terrible de tous les châtimens de cette vie.

ENDURER. v. a. Supporter, souffrir. *Sufferre, durare.*

Un Philosophe *endure* constamment les advertites. Un Chrétien doit *endurer* les injures, les opprobres, les persécutions pour l'amour de son Maître. Dans les tourmens où je suis, il me seroit plus aisé d'*endurer* la mort, que de souffrir la vie. VOLT.

☞ Souffrir, endurer, supporter, synonymes par l'idée générale qu'ils présentent, mais distingués par des nuances particulières. *Souffrir*, dit M. l'Abbé Girard, se dit d'une manière absolue. On *souffre* le mal dont on ne se vange point. *Supporter* regarde proprement les défauts personnels. Voy. ces mots. *Endurer* a rapport au temps. On *endure* le mal dont on diffère à se vanger.

☞ On *endure* avec dissimulation. La politique fait *endurer* le joug qu'on n'est pas en état de secouer.

ENDURER, signifie aussi, permettre, souffrir qu'on fasse. *Dare veniam, pati*. Il ne faut pas qu'un Magistrat *endure* qu'on blasphème le nom de Dieu; qu'il *endure* le vice, le scandale.

Endurez seulement que je vous trouve belle:

C'est tout ce que je demande de vous. LA SABLE.

Ce mot s'emploie quelquefois absolument. C'est trop *endurer* de ses insolences. Je n'*endurerai* pas davantage de sa mauvaise humeur. J'en ai déjà trop *enduré*.

☞ Ce mot *endurer*, dit Voltaire, est du style de Comédie. On ne dit que dans le discours le plus familier, j'*endure* que, je n'*endure* pas que, &c. Le terme *endurer* ne s'admet dans le style noble qu'avec un accusatif, les peines que j'*endure*.

ENDURÉ, ÉE. part.

ENDYMION. f. m. Fils d'Ethilius & de Chalice selon Apollodore, régna dans l'Élide.

E N E.

ÈNE. Les mots François terminés en *ène* ont tous la pénultième longue, & riment avec ceux qui se terminent en *aine, gène, chène, quercus, chaîne, catena*, &c.

ÈNE. *Efna*. Ville de la Tribu de Juda. Jos. XV, 43. S. Jérôme l'appelle *Afna*, & d'autres *Afchna*. Il y en avoit encore une autre de même nom dans la même Tribu, située dans la plaine. Jos. XV. 33. Il ne faut point confondre ces deux villes.

ÈNE, ou **ÈNA**. Ancien titre que les Dames Aquitaines mettoient à la tête de leurs noms. Il signifioit la même chose que *Dame*, & ne se portoit que par les femmes dont les maris étoient d'un rang distingué. M. de Marca dit qu'en Catalogne les Grands Seigneur se nommoient *en*.

ÈNEANGILER. Voyez TALISMAN.

ÈNÉCOPING. Voyez ENKOPING.

ÈNÉE. f. m. Nom propre d'homme. *Æneas*. L'un des principaux Chefs des Troyens étoit *Ènée*, fils d'Anchise & de Vénus. *Ènée*, étoit Dardarien, & commandoit au Siège de Troie les Dardiens. Après la prise de Troie, il erra long-temps, & arriva enfin en Italie, où il fonda le Royaume d'Albe, qui dans la suite fut joint à celui de Rome. De lui descendoit Romulus par sa mère Rhéa Sylvia; & les Jules de l'ancienne Rome, ou la famille de Julia prétendoit descendre du fils d'*Ènée* nommé Ascanius & Iulus. Nous conservons ce nom dans sa forme latine, quand il a un surnom latin ajouté. Ainsi nous disons *Æneas Silvius* IV^e Roi des Latins régna 41 ans. Il ya des Savans qui révoquent en doute le passage d'*Ènée* en Italie. Ils prétendent qu'après la destruction de Troie sa postérité régna en Phrygie, & ils se fondent sur un vers d'Homère qui semble le dire. Voy. sur cela la dissertation de Samuel Bochart.

ÈN ENHAUT, **ÈN ENBAS**, **ÈN EMBAS**. Vers le haut, vers le bas. En haut, en bas. *Sursum, deorsum*. Les plantes poussent routes uniformément leurs tiges *en enhaut*, & leurs racines *en enbas*.

Les grains amoncelés chez les Brasseurs pour germer, ont tous leurs germes *en embas*. DODARD, Acad. des Sc. 1700 Mem. p. 49. Soit que les graines soient amoncelées à l'air, ou semées en terre il est rare & comme impossible que la graine se trouve située de manière que sa radicule soit *en embas*, & sa plantule *en enhaut*. Id. *ibid*.

Voilà un *en* qui paroît inutile à bien des gens qui veulent qu'on dise *en haut* & *en bas*. Poullier *enhaut*, selon eux, dit autant que pousser *en enhaut*; & piquer, pousser, rendre *en bas*, tout autant que piquer, pousser, rendre *en embas*. Sans nous arrêter à cette remarque, dont nous parlerons ailleurs, nous observerons qu'on auroit tort de condamner une façon de parler qui se trouve dans la plupart de nos meilleurs écrivains.

On voit de plus que ces Auteurs écrivent *en embas* par une *m*, parce que cette lettre se met ordinairement au lieu de l'*n* devant le *b*.

ÉNÉIDE. f. f. Poème Héroïque de Virgile. Énée en est le Héros. *Æneis*.

On le dit, figurément, pour un Poème en général, comme on dit aussi une Iliade.

*Ne se souvient-il plus qu'à notre grand Alcide
Il s'étoit engagé de faire une Enéide?*

ÉNÉORÊME. f. m. *Enæorema*, *nubecula*. Terme de Médecine Espèce de nuage ou de substance légère qui nage au milieu de l'urine. Ce mot est Grec, *ἐνώριον*, ce qui se tient élevé & nage dans l'urine comme une toile d'araignée, du verbe *ἐνώριον*, *in sublime attollo*, j'éleve en haut, je suspens, d'où l'on a composé *ἐνώρισμα*, *attollo*, *effero*, je suis suspendu. COL DE VILLARS.

ÉNERAT, ou ÉNESAT. Ville de France dans la Basse Auvergne, aux environs de Riom, & qui appartient au Marquis d'Effiat.

ÉNERGIE. f. f. Terme qui s'applique principalement au caractère du discours qui peint, au caractère du style, aux mots qui rendent avec autant d'exactitude que de précision la vraie valeur des idées. C'est en cela que ce terme dit quelque chose de plus que celui de force, appliqué de même au discours. *Energia*, *vis*, *virtus verbi*. Il y a dans l'Écriture Sainte des expressions d'une grande *energie*. Discours plein d'*energie*.

*Toutefois il est vrai qu'un ton plein d'energie
Doit des cœurs assoupis guerir la léthargie.*

SANLEQUE.

C'est aussi un terme dogmatique, qui signifie opération. *Energia*, *operatio*. Photin nieoit la Trinité, ne reconnoissant qu'une seule opération ou *energie* dans le Père, le Verbe, & le Saint Esprit.

C'est un mot Grec, *ἐνεργεια*, qui signifie force, efficace, impression. Il est formé de la préposition *ἐν* & de *ἔργον*, œuvre, travail, ouvrage.

ÉNERGIQUE, adj. m. & f. Qui a de l'*energie*. Discours, style *energique*. Vous pouviez vous servir de termes plus choisis, plus propres & plus *energiques*. BOIL.

On a donné le nom d'*Energiques* à quelques Hérétiques du seizième siècle, parce qu'ils disoient que l'Eucharistie étoit l'*energie* & la vertu de JESUS-CHRIST, & ne contenoit pas réellement son corps & son sang.

ÉNERGIQUEMENT, adv. D'une manière *energique*. Fortiter, efficaciter. Parler *energiquement*. S'exprimer *energiquement*.

ÉNERGUMÈNE, f. m. & f. Terme dogmatique dont on se sert pour signifier un homme possédé du Diable Voyez POSSESSION. *Energumenus*. Papias dit que ce sont des furieux qui contrefont les actions du Diable, & font des choses qu'on croit être surnaturelles. Le Concile d'Orange prive les *Energumènes* des fonctions du Sacerdoce. DU PIN.

Ce mot vient du Grec *ἐνεργειν* qui signifie *Ire re-*

mué; être gouverné, être mis en œuvre: de ἐν & de ἔργον ouvrage.

ÉNERRER. Voyez ENARRHER.

ÉNERVATION, f. f. Ancien terme d'Anatomie. Nom que l'on donnoit autrefois aux tendons des muscles droits de l'abdomen. *Enervatio*. Les muscles droits de l'abdomen n'ont pas des fibres qui aillent d'une extrémité à l'autre; mais ils sont entrecoupés par des endroits nerveux, que les Anciens ont appelés *enervations*, quoiqu'ils soient de véritables tendons. Leur nombre n'est pas toujours le même; puisque les uns en ont trois, d'autres quatre, & quelquefois plus. DIONIS.

ÉNERVATION, Terme d'Histoire. Sorte de supplice sous la première & la seconde race de nos Rois, lequel consistoit à appliquer le feu sur les jartets & les genoux du coupable. Cela s'appelloit *cauteriere*. Louis d'Outremer menaça un jour Richard I, Duc de Normandie, qui étoit en sa puissance de l'*enerver*. *Cauteriatas genibus omni illum honore privari minatus est*, dit Guillaume de Jumiège, liv. 4. ch. 3.

ÉNERVATION. se dit aussi, en médecine, pour abatement de forces, sur-tout celui qui provient de la débauche. *Virium prostratio*.

ÉNERVER, v. a. Faire perdre aux nerfs leur force, leur usage, leur fonction, soit en les coupant, ou en les affoiblissant par les débauches, ou par quelque autre cause. *Enervare*. La jeune s'*enerve* par la débauche. Le trop grand usage du vin *enerve*.

ÉNERVER, se dit, figurément, en Morale, & signifie Amollir, affoiblir. *Debilitare*, *emollire*. L'oïiveté & les plaisirs *enervent le courage*. L'affliction, la nécessité *enervent l'esprit*, émouillent toute sa vigueur. On *enerve* la Religion quand on la change. FL. Ce n'est pas un petit artifice dans la dispute de favoir *enerver* & atténuer les allégations de son adversaire. PERRONIANA. Trois obstacles qui *enervent* toute la force de la parole de Dieu. BOURDAL. *Exhort. l. 1, p. 51*.

ÉNERVER, en termes de Manège, se dit aussi lorsqu'on coupe à un cheval deux tendons qu'il a au côté de la tête au-dessous des yeux, & qui s'assemblent au bout du nez. On *enerve* un cheval pour lui dessécher la tête, & la rendre plus menue.

ÉNERVÉ, ÉE. part. *Enervatus*, *enervis*, dont le sens propre désigne en général un homme dont les forces sont affoiblies, de quelque cause que provienne cet affoiblissement. Mais, dans l'usage ordinaire, il semble qu'il désigne plus particulièrement ceux dans qui l'affoiblissement est l'effet de la débauche du vin & des femmes.

On le dit, au figuré, du style qui n'a ni force, ni noblesse. Cet auteur a un style *énervé*, rampant, sans figures. *sine nervis*, altera, *quidquid composui, pars esse putat*. HORAT.

*D'autres trouvent mon style inégal, énervé,
& tiennent qu'il n'est point de si chetive plume
Qui de tels vers ne fit chaque jour un volume.*

Ces mots viennent de *Nervus*, nerf, & de *e* privatif. Dans l'usage ordinaire on confond nerf, os, muscle, & on dit, d'un homme musculéux, qu'il est nerveux, qu'il est fort; & d'un homme affoibli, qu'il est *énervé*.

ÉNERVE, Terme d'Histoire. Il y a dans le second tome de la Description de la Haute-Normandie, une Dissertation curieuse sur le tombeau des *énervés*. C'est le tombeau de deux Princes âgés de seize à dix-sept ans, de la race de Clovis, & incontestablement du sang Royal de France, comme il paroît par les fleurs de lis qui ornent leur tombeau. ... Il est dans l'Eglise de l'Abbaye de Jumiège. *Obs. sur les Ecr. mod. 10. 24. pag. 37. 38.*

ÉNETIQUE, adj. Mot forgé par allusion au vin émétique. On dit ici, en raillant, que les Médecins ne se servent plus d'antimoine que pour leurs femmes, lorsqu'ils s'en veulent défaire. Quelques-uns appellent ce vin stibial, vin *énétique*, *ab enecando*; ou

hérétique, pour le schisme qu'il a causé dans la Médecine. GUI-PATIN.

E N F.

ENFAITEAU, f. m. ou **FAITIÈRE**. Tuile en demicanal qu'on met sur les faites des maisons. *Imbrex*. Ces sortes de tuiles sont creusées, ou en demi-rond.

ENFAITEMENT, f. m. Table ou morceau de plomb qui se met sur les faites des maisons couvertes d'ardoises. *Tegulum plumbeum*. Il y a des *ensaitemens* de plomb avec bourseaux, bavettes & membrons; & au bas du toit, on met des chéneaux de gouttières, ou à godet, pour jeter les eaux; ou bien des chéneaux avec des courttes carrées, ou à entonnoir, & des descentes, le tout de plomb. Des crochets de fer soutiennent & arrêtent les *ensaitemens* & les chéneaux, & le nombre des crochets égale toujours celui des chevrons. On appelle *ensaitement à jour*, un *ensaitement* qui a des ornemens de plomb évidés, dont la continuité sur le faite du comble forme une manière de balustrade.

ENFAITER, v. a. Couvrir le faite d'une maison avec de la tuile, ou du plomb, y mettre des faitières. *Imbricare, imbricibus tegere*.

ENFAITÉ, ÉE. part. *Imbricatus, imbricibus tectus*.

ENFANCE, f. f. *Infantia*. C'est proprement le bas âge de l'homme, jus-qu'à ce qu'il ait l'usage de la raison; mais on étend la signification de ce mot encore plus loin, comme jus-qu'à douze & quatorze ans. Montagne parloit Latin dès sa plus tendre *enfance*. Ce vieillard décrépît rentre en *enfance*; c'est-à-dire, il éprouve un affoiblissement de raison & de jugement qui le réduit à un état approchant de celui des enfans. Il ne faut pas prendre un visage sévère sur toutes les fantaisies de l'*enfance*. L'imbecillité accompagne l'*enfance*, & la décrépitude. MONT.

La vieillesse & l'enfance

En vain sur leur foiblesse appuyoient leur défense.

RAC.

*D'un fils déjà trop vieux on voit l'impatience
Reprocher à son pere une seconde enfance.*

ENFANCE, signifie aussi Puérilité, quelque chose qui convient à un enfant. *Puerilitas*. C'est une vraie *enfance*: & en ce sens il a un pluriel. Ce sont-là des *enfances*.

ENFANCE, se dit, figurément, pour désigner le commencement, le premier âge. Les Etats, comme l'homme, ont leurs âges: *enfance*, jeunesse, maturité, vieillesse, décrépitude. Les arts n'ont pas acquis tout d'un coup le degré de perfection où nous les voyons; ils ont eu leur *enfance*, leurs accroissemens, leurs progrès & leurs différens âges. *L'enfance du monde. Prima mundi ætas, prima mundi nascentis origo*. C'est-à-dire, la naissance du monde. C'est avec raison que les Historiens ont nommé l'*enfance* de Rome, le règne de ses Rois: car elle n'a eu sous eux qu'un très-foible mouvement. S. EVR. Il ne faut pas s'étonner que cela soit arrivé dans l'*enfance* de la Philosophie. ABLANC.

Filles de l'*ENFANCE* de Notre Seigneur Jésus-Christ. Voyez au mot JESUS.

ENFANÇON, f. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois un petit enfant. *Infantulus, pufio, puerulus*.

Quand on va voir ces petits enfans. Rous.

ENFANT, f. m. Fils ou fille, terme relatif à pere & mère. *Infans, puer*. Voilà le pere & voilà les *enfans*. Dans la Guienne & dans le Languedoc, on n'appelle *enfans* que les *enfans mâles*. Scaliger se moque d'un Gascon qui disoit d'une femme, elle a trois *enfans* & deux filles. Les *Enfans* de France sont les fils du Roi régnant. *Enfans* de Paris, de Troyes, d'Orléans, ceux qui sont nés en l'une de ces ville.

*Enfant adoptif, enfant putatif, enfant de famille, un enfant sous la tutelle du pere ou de la mere. Enfant naturel, ou enfant bâtard. Enfant adultérin. Enfant mort né, qui est venu mort au monde. Enfant posthume, qui est né après la mort du pere. Les enfans des deux sœurs sont cousins germains. Une femme qui mourut âgée de 88 ans avoit pu voir 288 enfans issus d'elle, comme témoigne son épitaphe au cimetière des Saints Innocens. Il est dit, dans l'*Histoire Généalogique* de Toscane, de Gamurini, qu'un Noble de Sienne, nommé Pichi, a eu de trois de ses femmes 150 enfans legitimes & naturels, & qu'il en amena 48 à sa suite, étant Ambassadeur vers le Pape & l'Empereur. Les enfans sont des liens qui retiennent les maris & les femmes dans leur devoir: ce sont les fruits & les gages de leur tendresse; c'est un intérêt commun qui les lie. S. EVR. Les *enfans* ne pensent ni à l'avenir, ni au passé; mais, ce qui ne nous arrive guère, ils jouissent du présent. LA BR. M. Baillet a publié en 1688 un *Traité Historique des enfans* devenus célèbres par leurs études & par leurs écrits.*

*Tout charme en un enfant, dont la langue sans sard,
A peine du filet encor débarrassée,
Sait d'un air innocent bégayer sa pensée.* BOIL.

Ce mot vient de *infans*, dont les Latins se sont servis en la même signification, & ce mot *infans* est composé de *fans*, participe de *fari* parler, & de la particule *in* qui équivaloit à une négation. *Infans non fans*, qui ne parle pas encore. On a depuis étendu la signification de ce mot.

M. Harris, Médecin de Londres, a fait un *Traité des maladies aiguës des Enfans, De Morbis acutis Infantum*. Il croit qu'elles viennent toutes de ce que les humeurs dont ils abondent, s'aigrissent & dégènèrent en un acide qui se manifeste par les rots & les déjections d'une odeur acide. Pour les guérir, il ne s'agit que de combattre cet acide, ce qui se fait en deux manières; en les préparant à l'évacuation, & en évacuant par la purgation. Pour le préparer à l'évacuation, il ne faut point aux *enfans* de sudorifiques, ni de cordiaux: ces remèdes sont trop violens; mais des yeux & des pattes d'écrevisses, des écailles d'huître, des os de séches, des coques d'œufs, de la craie, du corail, des perles, de la nacre de perles, du bezoard, de l'ivoire brûlé, de la raclure de licorne, du bol d'Arménie, de la terre sigillée, de la pierre hamatites. Et, pour remèdes composés, de la poudre de pattes d'écrevisses, de la pierre de Goa, & d'une espèce de confection d'hyacinthe. De tout cela il préfère les vieilles écailles qui ont été long-tems sur le bord de la mer exposées au soleil qui vaut mieux que le foutneau des Chymistes.

On appelloit autrefois *enfans* les nouveaux baptisés, de quelque âge qu'ils fussent, pour marquer le premier état de leur renaissance spirituelle. Baronius s'est trompé sur le Martyrologe au 5^e de Janvier, quand il a cru que ces mots, *De die Octavarum Infantium, De Octavio infantium*, regardent la fête des Innocens. Il s'agit là des Nouveaux baptisés; & S. Augustin parle souvent de ces octaves qui se célébroient en habit blanc.

On appelle, figurément, les *enfans de Dieu*, les *enfans de l'Eglise*, les bons Chrétiens; les *enfans du Diable*, les méchans. *Enfans d'adoption*, ce sont les Chrétiens, qui, par le baptême, deviennent comme par adoption *enfans* de Dieu, & acquièrent un droit à l'héritage du Père céleste.

On dit, en style de l'Écriture Sainte, que tous les hommes naissent *enfans* de colère, parce qu'ils naissent dans le péché originel.

Ceux qui ont la folie de s'attacher à ce qu'ils appellent les sciences secrettes, se disent préférablement à tous les autres hommes, *enfans* de la sagesse. On appelle les Alchymistes, les souffleurs qui cherchent la pierre philosophale; on les appelle, dis-je,

les *enfants* du Très-haut. Les Apôtres appellent leurs *enfants* ceux qu'ils ont convertis par leurs prédications. Les Poètes ont appelé les Géans, *enfants de la terre*.

On appelle aussi, figurément, *enfant*, ce qui est produit par nos passions, ou les effets de quelques autres causes. Ces *enfants* de l'effroi, ces meurtres, ces pillages, sont les *enfants* de sa colère & de son ambition. L'amour est l'*enfant* du loisir. CORN. La disette & les chagrins dévorans sont les *enfants* des procès.

ENFANT se dit aussi des productions de l'esprit. M. Tschirnaus avoit pris la résolution de ne rien imprimer qu'à l'âge de 30 ans, & de sacrifier tous les *enfants* de sa jeunesse; sacrifice d'autant plus rare qu'il sont nés dans un temps où l'on aime avec plus d'aideur & moins de connoissance. FONT.

*Que ces vers que tu crois enfants de la paresse,
Moins beaux, plus négligés, sont souvent une adresse.*

ENFANT, se dit, aussi, de celui qui est en bas âge, & qui n'a pas encore l'usage de la raison, sans aucune relation au père & à la mère. Quand on veut parler d'un jeune garçon, ce mot d'*enfant* est masculin; mais, quand on veut parler d'une jeune fille, il est féminin. C'est un *enfant* à la mamelle. Il badine comme un *enfant*. Ce n'est pas un jeu d'*enfant*. Un marché d'*enfant*. Une Gouvernante d'*enfant*. Voilà une belle *enfant*. C'est une extrême méchanceté de se moquer d'une pauvre *enfant*, qui, &c. VOIR. Bon jour, adieu, ma chère *enfant*. Un *enfant gâté*, est un *enfant* un peu libertin, & qu'on n'éleve pas avec assez de sévérité. L'amour est un *enfant gâté*. BENS.

ENFANT, se dit, des inférieurs à l'égard d'un supérieur, des particuliers d'un Ordre Religieux à l'égard du Supérieur, & sur-tout du Fondateur de l'Ordre. Ses *enfants*, (de S. Ignace.) le prièrent à diverses reprises & avec instance, de leur laisser des mémoires de sa vie pour leur instruction. BOUH. Un digne *enfant* de Saint François.

Les Poètes représentent l'amour comme un *enfant*. Voyez l'amour fugitif de Moschus, & le prologue de l'Aminte du Tasse, &c. Mademoiselle de la Vigne a dit :

*Jusqu'au bord de l'onde infernale,
L'amour étend bien son pouvoir;
Mais, passé la rive fatale,
Le pauvre enfant n'a plus que voir.*

ENFANS TROUVÉS, *expositivi*, sont les *enfants* exposés, dont le père & mère sont inconnus. *Enfants bleus*, *Enfants gris*, *Enfants rouges*, *Enfants de la Trinité*, sont des Orphelins qu'on élève dans les Hôpitaux, diversement habillés, pour les faire distinguer.

On se sert encore de ce terme, au figuré, pour signifier des anciens Auteurs, ou des fragmens d'Auteurs qu'on a nouvellement recouverts. Ceux de la compagnie qui se connoissent le mieux en Latin, croient que ces *enfants* trouvés peuvent être légitimés. BEAUMONT. Enfin, M. la Compagnie est très-satisfaite de vos *enfants* trouvés. Id.

ENFANS de Chœur, sont les *enfants* qui servent à l'Eglise pour porter les chandeliers, & à tenir leur partie dans le Chœur de Musique. *Enfants* d'honneur, sont les jeunes Gentilshommes qu'on donnoit aux Princes pour leur servir de Pages, qui étoient nourris auprès d'eux dans leur bas âge. *Iphéli*. *Enfants* de cuisine, les marmitons ou galopins chez le Roi & les Princes. *Bons enfants*, par antiphrase, se dit de ceux qui s'appellent autrement *enfants* sans souci, qui ne cherchent qu'à se divertir. *Enfants* de la balle, les *enfans* d'un maître de jeu de paume; &c., figurément, ceux qui exercent la profession de leurs pères, & qui sont censés la faire mieux que les autres. Et, généralement, tous les hommes sont appelés les *enfants* d'Adam.

On dit, aussi, qu'un jeune homme est bon *enfant*, lorsqu'il est sans malice, qu'il est facile & disposé à croire & à faire tout ce qu'on veut. On le dit, aussi, à l'égard des filles. C'est une bonne *enfant*, qui est innocente & sans malice. On dit, Tenir un *enfant* sur les fonts; pour dire, lui servir de parrain ou de marraine, quand on le baptise; & Tenir un *enfant* avec quelqu'un; pour dire, être le compère, ou la commère de cette personne-là; Être parrain ou marraine avec elle.

ENFANT, est, aussi, un terme d'amitié dont on se sert pour saluer ou caresser quelqu'un, ou l'exciter à faire quelque chose. Ainsi, quand on dit à quelque personne d'âge, Adieu ma bonne mère; elle répond, Adieu mon *enfant*; ou eile dira à un Laquais, Mon *enfant*, mon cher *enfant*, allez me querir telle chose. Un Maître dira à des Ouvriers qu'il met en besogne, Allons, *enfants*, travaillez; un Capitaine à ses Soldats, Courage, *enfants*, tenez ferme.

ENFANT, se dit, dans un sens moral & figuré, & signifie foible, peu instruit, peu versé, &c. On est *enfant* dans sa langue, quand on ne lit que les Auteurs de son temps. MEN. Cicéron dit, que ne pas savoir ce qui s'est passé avant qu'on fût au monde, ne pas s'instruire de l'Histoire des temps précédens, c'est être toujours *enfant*.

On applique la qualification d'*enfant* aux personnes, & celle de *puerile* à leurs discours ou à leurs actions. Ainsi, l'on dit d'un homme qu'il est *enfant*, & que tout ce qu'il dit est *puerile*. *Enfant* désigné dans l'esprit un défaut de maturité, & *puerile* un défaut d'élevation. Un discours d'*enfant* est un discours qui n'a point de raison: un discours *puerile* est un discours qui n'a point de noblesse. Une conduite d'*enfant* est une conduite sans réflexion, qui fait qu'on s'amuse à des bagatelles, faute de connoître le solide. Une conduite *puerile* est une conduite sans goût, qui fait qu'on donne dans le petit, faute d'avoir des sentimens.

ENFANS perdus. Ces mots, en termes de Guerre, signifient des Soldats qui marchent à la tête des troupes commandées pour les soutenir. Les *enfants* perdus sont tirés de plusieurs Compagnies; & on les emploie pour forcer quelque poste, pour faire quelque attaque, ou pour donner quelque assaut. Commander les *enfants* perdus. Autrefois il y avoit d'autres *enfants* perdus, à l'égard dequels ce mot n'est plus en usage. Ce sont aujourd'hui communément les Grenadiers qui commencent ces sortes d'attaques.

ENFANS perdus. Une sédition s'étant élevée à Bourdeaux en 1675, les séditieux prirent le nom d'*enfants perdus*.

ENFANS sans souci. Nom d'une Société de Gens d'esprit. Des Philosophes firent naître l'idée badine, mais morale, d'une Principauté établie sur les défauts du genre humain, que ces Messieurs appellèrent *fortises*. L'un d'eux portoit la qualité de Prince des fots. Les *enfants sans souci* étoient fort en vogue sous Louis XII. Voyez SOTTISES.

On appelle *petits enfants*, non-seulement ceux qui sont en bas âge, mais encore les *enfants* des *enfants* de quelqu'un. Ce aient a substitué son bien à ses *petits-enfants*. L'Apôtre S. Jean appelle, par un effet de sa tendresse, les Fidèles, les *petits-enfants*, *Filioli mei*.

Mal d'*enfant*, travail d'*enfant*, se dit des douleurs d'une femme qui accouche.

En termes de Philosophie hermétique, on appelle les quatre élémens, les quatre *enfants* de la nature; & le mercure hermétique, l'*enfant* des Philosophes.

En Astronomie, on appelle *enfants* de Dercette, *enfants* d'Atergatis, la constellation du Zodiaque, connue plus ordinairement sous le nom de Poissons, *Pisces*: c'est la dernière des douze en commençant par *Aries*. Dans l'Astrologie judiciaire, la cinquième maison s'appelle la maison des *enfants*.

ENFANT. En termes de Jardinage, on appelle *enfant*, un petit artichaut propre à manger à la poivrade.

On dit, proverbiallement, Je le traiterai en *enfant* de bonne maison; pour dire, je le châtierai bien. C'est un *enfant* gâté; pour dire, qu'on l'a laissé vivre d'une manière libertine, sans le corriger. C'est l'*enfant* de sa mère; pour dire, qu'il ressemble à sa mère, qu'il a toutes ses manières. Il n'y a plus d'*enfant*; pour dire, on commence à avoir de la raison & de la malice de bonne heure. Il ne fait rien de cette affaire, il en est innocent comme l'*enfant* qui vient de naître. On dit, aussi, Il est heureux comme un *enfant* légitime. *Enfant* de gogo, nourri de lait de poule; pour dire, un *enfant* élevé délicatement. Ce proverbe est bas; les Latins ont: *Galline filius alba*, l'*enfant* de la poule blanche. Faire l'*enfant*; pour dire, Badiner comme un *enfant*, s'amuser à des choses puériles. ACAD. FR. Tu veux apprendre à ton père à faire des *enfants*. Proverbe bas, qui revient à *Ne jus Minervam*, ou bien: Gros Jean qui remontre à son Curé.

ENFANS DE LANGUE. On nomme ainsi, dans les Echelles du Levant, particulièrement à Constantinople & à Smirne, de jeunes François que S. M. très-Chrétien entretient dans le Levant, pour y apprendre les langues Turque, Arabe & Grecque, pour ensuite servir de Drogmans à la Nation, particulièrement aux Consuls & aux Négocians. Ce sont les Capucins François qui ont le soin de leur éducation.

ENFANTEAU. f. m. Jeune enfant. Vieux mot. *Infantulus*.

*Me fut avis qu'en ce grand chemin sec
Un jeune enfant se combattoit avec
Un grand serpent & dangereux aspic.
Mais l'enfanteau en moins de dire pic, &c.*

MAROT.

ENFANTEMMENT. f. m. C'est la production & la sortie d'un fœtus parfait, & entièrement accompli, hors du ventre de la mère, soit qu'il sorte mort ou viv. Voyez ACCOUCHEMENT. *Partus*, *puerperium*. L'*enfancement* naturel, selon les Médecins, doit avoir trois conditions: la première, que l'enfant & la mère s'efforcent autant l'un que l'autre à sortir, ou à le faire sortir: la seconde, qu'il vienne au monde, la tête la première, qui est la posture naturelle: la troisième, qu'il soit prompt & aisé, & sans accidens. Car, quand un enfant se présente les pieds devant, ou à travers, ou en double, ce n'est plus un *enfancement* naturel; & les Latins appellent ces enfans, *agrippa*, comme qui diroit *agré parti*. On appelle *enfancement* légitime, celui qui vient justement à son terme, c'est-à-dire, dans le dixième mois lunaire; & *enfancement* illégitime, celui qui vient ou plutôt, ou plus tard, comme celui de huit mois. L'*enfancement* des femmes se fait à 7, à 8, à 9, à 10 & à 11 mois, & non plus tard. Il y a cependant des Médecins qui ont prétendu que l'*enfancement* pourroit être légitime, même au 14^e mois. M. Planque, dans sa Bibliothèque Choisie de Médecine, parle d'un *enfancement* après cinq ans de grossesse, & d'un autre bien plus surprenant encore, qui n'arriva qu'après 26 ans de grossesse. On a remarqué que l'*enfancement* étoit plus heureux le septième mois que le huitième; que les enfans qui viennent au septième mois vivent & se conservent plus aisément que ceux qui viennent au huitième.

ENFANTEMMENT, s'emploie aussi, figurément. C'est le ridicule *enfancement* des montagnes. PATRU. On dit d'un Auteur qui compose avec beaucoup de difficulté, que lorsqu'il travaille, il est dans les douleurs de l'*enfancement*.

ENFANTEMMENT. Terme de Joaillier. Il se dit, quand on incruste une pierre dans une autre.

ENFANTER. v. a. Mettre au monde un ou plusieurs enfans. *Parere*, *parturire*. Cette femme a *enfanté*

deux jumeaux; elle a bien eu de la peine à *enfant*. Elle *enfant*era un fils, qui sera appelé Jesus. PORT-R. En 1686, le 21 Juin, à Leckerkerck, à 8 ou 10 lieues de la Haye, la femme d'un nommé Chrestien Clasc *enfant*a cinq fils: d'abord elle accoucha d'un fils, qui vécut près de deux mois; dix-sept heures après, elle accoucha d'un second fils qui étoit mort; 24 heures après, elle mit encore au monde un fils qui vécut près de deux heures. Au bout de 24 heures, elle en eut un quatrième qui étoit mort. Enfin, elle mourut en accouchant d'un cinquième, qui mourut en naissant.

☞ On se sert, ordinairement, de ce verbe absolument & sans régime, *enfant*er avec douleur.

☞ On voit des femmes, dans le Royaume d'Alger, *enfant*er à 11. 10. & 9. ans.

☞ Dans le pays chaud d'Arabie, les filles sont nubiles à huit ans, & *enfant*ent l'année d'après. PRIDEAUX. Voyez ACCOUCHER.

ENFANTER, se dit, figurément, des productions d'esprit. Ce Poète *enfant*e ses vers avec grand travail. Il n'*enfant*e pas de génie. VILL.

*Bienheureux Scuderi, dont la fertile plume,
Peut tous les mois sans peine enfant*er un volume.
BOILEAU.

*Le monde de qui l'âge avance les ruines,
Ne peut plus enfant*er de ces ames divines. ID.

On le dit, aussi, de plusieurs causes qui produisent de bons, ou de mauvais effets. *Enfant*er procès. PATRU. La doctrine de Luther a *enfanté* plusieurs autres hérésies, plusieurs sectes. Je suis exempt du desir d'amasser qu'*enfant*e l'avarice. S. EVR. La guerre civile a *enfanté* tous les maux que la République a soufferts.

*Arracher ce levain de fureurs parricides
Qu'*enfant*ent les esprits de nouveautés avides.*

GENEST.

On dit, en proverbe, qu'une montagne a *enfanté* une souris, lorsqu'un grand dessein a échoué, & qu'on a vu peu d'effet d'une chose long-temps attendue. C'est le vers d'Horace.

Parturient montes, nascetur ridiculus mus.

*La montagne en travail enfant*e une souris. BOIL.

ENEANTÉ, ÉE. part.

ENFANTILLAGE. f. m. Discours, conduite digne d'un enfant. *Infantia*. Il ne se dit que des personnes qui ont passé l'enfance. Pour un homme de votre âge, de votre caractère, voilà bien de l'*enfantillage*. ACAD. FR. Quel *enfantillage*! Ne vous déférez-vous jamais de cette timidité outrée. ANGOLA.

ENFANTIN, INE. adj. Qui appartient, qui convient aux enfans; qui a l'air, les manières, le caractère des enfans. *Puerilis*, *infantis*. Des jeux *enfantins*, des cris *enfantins*. Mine *enfantine*. BENS. Le plus fragile bijoux, le colifichet le plus *enfantin* lui faisoient envie. Mademoiselle L'HÉRIT.

ENFANTISE. f. f. Action, conduite digne d'un enfant. Ce mot n'est pas du bel usage.

ENFANTURE. f. f. Vieux mot que Coquillard a employé dans la signification de Grossesse.

☞ **ENFARINER.** v. a. Poudrer de farine. *Farinâ conspergere*. Il s'emploie ordinairement avec le pronom personnel, & se dit des Bouffons, des Farceurs qui *s'enfarinent* le visage pour faire rire le Peuple.

☞ On le dit, quelquefois, en badinant, pour poudrer beaucoup ses cheveux

*Si vous n'êtes enfarinés,
Adieu l'amour de la coquette.*

ENFARINER;

ENFARINER, se dit aussi, dans un sens figuré, de ceux qui s'entêtent d'une opinion, d'un sentiment particulier, extraordinaire, sur-tout s'il est suspect, ou condamné. Un tel est *enfariné* de l'Astrologie judiciaire, de la Pierre philosophale, &c. On dit, même absolument, Il s'est *enfariné*, pour dire, qu'il a eu commerce avec des gens suspects, & qu'il est entré dans leurs mauvaises idées. Il y a des gens qui disent, dans le style burlesque, s'*enfariner* d'une science, comme de la Théologie, de la Médecine, de la Jurisprudence, &c. pour dire, en prendre une légère teinture, une connoissance superficielle, autant qu'il en faut pour en discourir dans la conversation, pour paroître habile devant les ignorans.

Ce mot est venu de l'Italien, qui dit, *Iufarinarfi di Scolastica*, *far un grand fondo di politica*, &c. **ENFARINE**, EE. adj. & part. C'est, dans le sens propre, celui qui est poudré de farine, *farinâ conspersus*. Il se dit, aussi, dans le figuré, pour un homme suspect de sentimens particuliers, hétérodoxes, dangereux. Nous avons divers ouvrages d'un Académicien de la Crusca, lequel a pris le nom d'*In-farinato*.

On dit, proverbialement, qu'un homme est venu, la gueule *enfarinée*, dire ou faire quelque chose; pour dire, qu'il est venu inconsidérément & avec une sotte confiance.

ENFÈIR, v. a. Vieux mot. Enchanter. Il est composé de *Fée*, & de la particule *en*.

ENFER, f. m. & sing. ou **ENFERS**, f. m. plur. par opposition à Ciel ou à Paradis. Lieu destiné dans l'autre vie, pour la punition éternelle des damnés. *Infernus*, *inferna*, *carcer aternus damnatorum*. C'est le séjour, la demeure des Diables & des damnés. Dieu veut retirer les hommes de cette témérité brutale avec laquelle ils se précipitent dans les *enfes*. Nic. On croit l'*enfer*, & cependant on va brutalement à la mort, comme s'il n'y avoit plus rien après elle. Id. La témérité des libertins, qui traitent de chimères les menaces de l'*enfer*, est inconcevable. **MORALE DE P.**

*Enfer que la foi m'atteste,
Séjour où l'ire céleste,
Exerce un juste pouvoir:
Ma raison qui te médite,
D'effroi glacée, interdite,
Te croit sans te concevoir.*

ANONYME,
Ode sur l'Enfer.

*Pécheur, la fièvre t'annonce
L'instant fatal du trépas;
Ta sentence se prononce,
L'Enfer s'ouvre sous tes pas.* ID.

*De mille ans le cours s'achève,
Il n'est point encore de trêve
Pour ses maux renouvelés,
Et son Enfer recommence
Au bout de l'espace immense,
Des siècles accumulés.* ID.

Un Anglois, nommé Swindin, a fait une Dissertation sur la nature & sur le lieu de l'*enfer*. Il le place dans le Soleil, parce que le Soleil est un feu qui brûle toujours, qui se trouve au centre de notre tourbillon, & dans le lieu le plus éloigné du séjour des Bienheureux. Il ajoute que le Diable, qui vouloit se faire adorer dans son trône, a fait adorer le Soleil par plusieurs nations. Il a trouvé des traces de ce système dans ces paroles de l'Apocalypse, ch. XVI. v. 8. & 9. *Et quartus Angelus effudit phialam suam in solem, & datum est illi affligere homines & igni, & astuaverunt homines astu magno.*

Tome III.

Whiston regarde les comètes comme autant d'*enfes*, destinés à transporter alternativement les damnés dans le voisinage du Soleil, pour y être brûlés, puis dans les régions froides au-delà de Saturne.

Drexelius nous a donné aussi ses rêveries sur le lieu propre de l'*enfer*. On trouve par-tout dans l'Écriture des preuves de son existence. Mais elle garde le silence sur le lieu fixe où les reprobés souffrent les tourmens du feu: on le place communément vers le centre de la terre; mais ce n'est là qu'une expression vague qui ne détermine pas le lieu propre. L'*enfer* est au centre de la terre, comme le cœur dans le corps de l'animal, dit S. Augustin.

On appelle un méchant homme, un tison, un Diable d'*enfer*. On appelle les Volcans, des bouches d'*enfer*, des gouffres de l'*enfer*.

Les Payens avoient aussi leur *enfer*. Rudbeek prétend que l'*enfer* des Payens étoit en Suède. Voyez ACHÉRON.

On dit que les Caffres admettent 27 Paradis, & 13 *enfes*, dans lesquels chacun est récompensé, ou puni, suivant le bien ou le mal qu'il a fait: tant il est vrai que les peuples même les plus barbares, & les plus stupides, ont une idée d'une autre vie, & d'un Dieu rémunérateur du bien, & vengeur du mal.

ENFER, dans le style de l'Écriture, se prend, quelquefois, pour la mort, le sépulchre, parce que le mot Hébreu & le mot Grec signifient tantôt le lieu des damnés, tantôt le sépulchre. Quand, dans le Symbole des Apôtres, il est dit que JESUS-CHRIST, notre Seigneur, a été crucifié, mort & enseveli, & qu'il est descendu aux *enfes*, il faut entendre par cette descente aux *enfes*, autre chose que la descente dans le tombeau, ou la sépulture. Le Catéchisme du Concile de Trente, dit qu'il y a autant d'ignorance que d'impieété à expliquer la descente aux *enfes* par la sépulture, puisque la sépulture étoit déjà exprimée dans le Symbole d'une manière plus claire. L'Église nous enseigne que la très-sainte ame de JESUS-CHRIST descendit effectivement dans les lieux souterrains de l'*enfer*, qu'il triompha des Démon; qu'il consola les ames du purgatoire; & qu'il tira de ces ténèbres les ames des saints Patriarches & des autres Justes qu'il mena dans le Paradis. On appelle les Limbes cette partie de l'*enfer* où étoient ceux qui étoient morts dans la grâce de Dieu avant la passion de JESUS-CHRIST.

ENFER. Ce mot se dit aussi des Démon mêmes, qui ont leur domicile dans l'*enfer*. Les Démon sont vaincus, l'*enfer* est désarmé. ARN. On le dit aussi de l'erreur, de l'hérésie, dont le Diable, qui est le père du mensonge, est regardé comme l'auteur: cette expression est prise de la Sainte Écriture; Tu es Pierre, & sur cette pierre j'établirai mon Église; & les portes de l'*enfer* ne prévaudront point contre elle.

*Les temps ont confirmé son empire absolu,
Et les Enfes armés n'ont jamais prévalu.* GENEST.

ENFER POËTIQUE. C'est dans la Théologie du Paganisme, un lieu souterrain, où alloient les ames des hommes, pour y être jugées par Minos, Eaque & Rhadamanthe, Pluton en étoit le Dieu & le Roi. Voyez dans Virgile les magnifiques descriptions qu'il en fait. Pindare, cité par Plutarque (*de consol.*) dit que les ames pieuses demeurent sous la terre dans un lieu où le soleil les éclaire, tandis qu'il fait nuit sur la terre; qu'ils ont pour avenues de belles prairies ornées de rosiers, des arbres qui donnent l'encens, & de ceux qui portent des pommes d'or; que les uns s'y divertissent à manier des chevaux, d'autres à jouer des instrumens; qu'il y règne une abondance continuelle, & qu'on y respire sans cesse les plus agréables odeurs des parfums qui brûlent sur les autels.

Le même Poëte, cité au même endroit, dit que

la mort est un bonheur pour tous les hommes, parce qu'elle les délivre des calamités auxquelles ils sont exposés; qu'elle détruit le corps: mais que l'idole *idolos*, qui seul vient des Dieux, vit toujours; que, séparé du corps, il est dans un sommeil, & qu'il voit en songe le bonheur des bons, & les châtimens des méchans.

Les Furies d'enfer étoient des espèces de Divinités infernales, vengeresses des crimes, qui tourmentoient les coupables. Voy EUMENIDES.

On dit, proverbialement, d'une méchante femme, & quelquefois d'un méchant homme, c'est une furie d'enfer.

ENFER, se dit, figurément, de tout lieu où l'on est gêné, où l'on souffre, où l'on se déplaît. Le Palais est un enfer pour les gens pacifiques. Quand on est en mauvais ménage avec sa femme, c'est un vrai enfer. Un homme qui a des remords porte toujours son enfer avec lui. Elle ne peut quitter ce lieu déshorable pour entrer dans l'enfer, où le ciel a voulu qu'elle ait tant enduré. VOIT. Elle m'a fait voir le Paradis dans cet enfer où je suis. ID.

Où Caliste n'est point, c'est là qu'est mon enfer. MALH.

Mais, lorsque tous les deux jaloux
D'amerume & de fiel se nourrirent sans cesse,
Quel supplice! quel enfer est-ce!
L'Hymen à ce prix-là mérite-t-il la presse?
NOUV. CH. DE VERS.

Le Père Le Moine dit de la jalousie:

Qui passe en cruauté ses trois barbares sœurs,
Et qui peut faire seul un enfer dans les cœurs.

ENFER, se dit aussi, dans le style burlesque & satyrique, pour bruit, vacarme, tintamarre.

Je pense qu'avec eux tout l'enfer est chez moi.
BOIL.

ENFER, se dit de tout grand feu, d'un grand embrâsement. On dit, d'une fournaise ardente, que c'est un enfer, que les brasiers des forges sont un enfer.

ENFER, en termes de Chymie, est un vaisseau de verre double, dont le cou est long, disposé en forme d'entonnoir, & dont la pointe a une ouverture fort étroite, qui entre bien avant dans le corps d'un autre vaisseau, dont le fond doit être fort large & fort plat. Il est ainsi nommé, parce que ce qu'on y a fait une fois entrer n'en sort plus.

En termes du Grand Art, le mot d'enfer signifie la couleur noire qu'on voit au temps de la putréfaction de la matière hermétique.

Terre d'enfer. C'est une petite cavité près de Portico dans la Romagne. On lui a donné ce nom, parce que, si l'on y jette quelqu'allumette, elle y allume un feu qui dure huit à dix jours, & elle jette des matières sulfureuses. *Raccolta d'Opusé. VIII. page 47.*

ENFERM, ou ENFERME. S'est dit autrefois pour infirme, malade. *Æger*. On a dit autrefois *Enfermerie* & *Enfermier*, pour Infirmerie, & Infirmier, qui sont des termes dont on se sert dans les Communautés, pour marquer le lieu destiné au logement des malades, & le Médecin qui a soin d'eux. On a dit encore *enfermeté* pour infirmité, & fut-tout pour la ladrerie.

ENFERMER. v. a. Mettre dans un lieu d'où l'on ne puisse sortir. *Includere, claudere*. Enfermer dans une prison, dans un cachot, dans une chambre. Les Religieux qui sont enfermés dans un Cloître n'en sortent point sans congé du Supérieur. On a fait clorre ce parc, afin d'y enfermer des bêtes fauves.

ENFERMER, se dit, absolument, pour mettre dans un lieu de correction. Ce jeune homme mérite d'être enfermé. Un tel a fait enfermer sa femme. La

loi veut que les femmes adultères soient enfermées entre quatre murailles.

ENFERMER, signifie aussi serrer quelque chose dans un lieu qui ferme. *Seponere, servare*. J'ai enfermé mon manteau dans un coffre.

ENFERMER, signifie aussi environner de toutes parts. *Enfermer* un parc de murailles. Les ennemis se font laissés enfermer entre deux montagnes dans des lieux difficiles.

On le dit aussi avec le pronom personnel. *Abdere se*. Il s'est enfermé lui-même dans sa chambre. Il s'est enfermé dans ce château, où il tiendra bon quelque temps. Elle s'est enfermée avec son mari, qui a la petite vérole.

ENFERMER, figurément, contenir, comprendre. *Complecti, continere*. Les paroles de l'Écriture enferment plusieurs sens. La charité enferme une civilité intérieure envers tous les hommes. Nic. Cette action enferme, attire après elle de grandes conséquences. Cette pensée enferme une double erreur. ID.

ENFERME, ÉE. part.

On dit qu'une chambre sent l'enfermé, (on dit mieux le renfermé) pour dire qu'elle sent mauvais, parce qu'il y a long-temps que l'air n'y a été renouvelé.

On dit sentir l'enfermé, des choses qui sentent mauvais pour n'avoir pas été à l'air depuis long-temps.

On dit, proverbialement, qu'il ne faut pas enfermer le loup dans la bergerie; pour dire qu'il ne faut pas guérir une plaie par dehors, & laisser dedans les semences de corruption.

ENFERMETE. f. m. *Infirmetas*. Vieux mot. Ladrerie. & plus généralement maladie, du mot Latin *infirmetas*.

ENFERRER. v. a. Percer son ennemi avec une épée, une lance. *Transfigere, transfadigere*. Il a enfermé son ennemi; il s'est enfermé lui-même.

ENFERRER, signifioit autrefois, dans le sens propre, enchaîner, attacher avec des menottes, des liens de fer. *Ferreis vinculis prapedire*. NICOT. Il n'est plus d'usage en ce sens.

On dit, figurément, qu'un homme s'est enfermé lui-même, lorsque dans un discours, dans un interogatoire, il a dit quelque chose qui fait contre lui, qui ruine sa cause, qui le rend coupable.

ENFERRE, ÉE. part.

ENFEU. f. m. Cave, caveau, pour enterrer les morts. Ce mot n'est d'usage que dans l'Anjou. Maurice de Craon fit bâtir dans l'Église des Cordeliers d'Angers la Chapelle Saint Jean-Baptiste, & un enfeu pour la sépulture de ceux de sa maison. C'est ainsi que les Angevins appellent une cave pour la sépulture des corps morts; du Latin *Infodidum*. MÉN. *Histoire de Sable. L. IX. c. 3.*

ENFICELER. v. a. Terme de Chapelier. Serrer avec une ficelle. *Resticulum aptare, funiculo constringere*. Il faut enficeler ces chapeaux. Serrer le bas de la forme avec une ficelle ou un cordon.

ENFICELER le tabac. C'est passer une ficelle à la tête de chaque feuille, à mesure qu'elles mûrissent, pour les pouvoit faire sécher, suspendues à des perches: les paquets sont ordinairement de deux à trois douzaines de feuilles. Ce terme est en usage dans les lieux de la Province de Guienne, où l'on travaille à la culture & à la fabrique du tabac.

ENFIELLER. v. a. *Felle tingere, amaricare*. Ce mot est vieux. C'est Ronfard qui s'en est servi; mais notre langue est devenue plus sévère, & la Poésie ne donne plus droit de faire des mots nouveaux.

S'ENFIERIR. Ronfard a dit s'Enfiérier, pour devenir fier; *Enfleurer* les plaines, pour les remplir de fleurs; *s'Enfeuiller*, pour se cacher dans les feuilles; *s'Englacier*, pour se morfondre, &c. Tout cela est vieux, & n'est plus d'usage.

ENFILADE. f. f. Disposition de plusieurs choses qui vont de suite, ou sur une même file, sur la même ligne. *Ordo, filum*: comme enfilade de chambres, de portes, de bâtimens; &, figurément, une lon-

gue *ensfilade* d'histoires, d'exemples, de discours. On a dit quelquefois *ensfilure* de discours; & il semble que ce terme soit nécessaire pour signifier, dans le sens figuré, une suite de discours liés & raisonnables. Car *ensfilade*, quand il se dit d'un discours, renferme quelque chose d'ordinaire, d'ennuyeux, de hors de propos. Cependant *ensfilure* n'est point du tout d'usage; & il faut chercher un autre tour, ou dire, simplement, la suite de discours, la liaison du discours. *Series, continuatio, filum, sermo.*

ENSFILADE, se dit aussi, en termes de guerre, des tranchées, & autres lignes qui sont entfilées, dans lesquelles on peut tirer en droite ligne. Les derniers boyaux des tranchées sont sujets à l'*ensfilade*, à cause de leur proximité du chemin couvert. La batterie d'*ensfilade* est celle dont les coups rasent une ligne droite. Commandement d'*ensfilade*, est une hauteur d'où l'on peut nettoyer & battre d'un seul coup toute une ligne droite. Le canon bat le fossé par *ensfilade*. Il faut pousser les tranchées hors d'*ensfilade*, les conduire en serpentant.

ENSFILADE. Terme de trichac. L'*ensfilade* est l'obstacle qu'on trouve à faire passer les dames d'un côté du tablier à l'autre; ce qui fait perdre ordinairement la partie. On appelle aussi *ensfilade*, lorsque le malheur vous poursuit tellement que vous ne pouvez pas faire votre plein, & que vous faites des coups contraires en si grande quantité, que vous êtes obligé de charger le bilet, & de mettre vos dames l'une sur l'autre, sans pouvoir caser; en sorte que votre homme qui a le vent en poupe, ayant fait son grand jan, le conserve & passe les dames par les passages qu'il trouve dans votre grand jan, & les place dans votre petit jan. **TRAITE DU TRIC.** L'*ensfilade* arrive encore quand on a tenu mal-à-propos un grand jan, dans l'espérance de recevoir des points qu'on n'a point reçus, ou bien même lorsqu'on n'a pas pu s'en aller, & qu'enfin on a été obligé de rompre son plein, en telle sorte que celui contre qui l'on joue trouve des passages ouverts, & conserve le sien. **Id.** C'est ordinairement par les *ensfilades* que l'on perd, ou que l'on gagne. **Id.** On dit courir à l'*ensfilade*. **Id.**

ENSFILER. v. a. Passer quelque chose de déliée dans un trou étroit; comme fil, soie, ruban, corde à boyau. *Trajicere, filum immittere, insere.* *Ensfiler* une aiguille, un chapelier, des perles.

Le Cardinal de Richelieu ne disoit-il pas, que six pieds de terre, voulant parler des intrigues du Cabinet, lui donnoient plus de peine que tout le reste de l'Europe? Pourquoi cela, sinon à cause des chapeliers qu'on y *ensfile* & défile continuellement? **MASCUR.** c'est-à-dire, des intrigues que l'on y fait, & de celles que l'on y rompt continuellement. C'est une métaphore, & une espèce d'expression proverbiale.

ENSFILER, se dit aussi en parlant de ce qui est de droit-fil & en droite ligne, soit pour y passer, soit pour y tirer. Il faut prendre garde qu'une tranchée, que des lignes ne soient *ensfilées*; pour dire que l'ennemi ne puisse tirer tout le long de la ligne, de la tranchée. Il faut au contraire que le chemin couvert soit vu & *ensfilé* par le flanc, afin qu'on en puisse aisément chasser l'ennemi, s'il vient à s'en emparer. Il faut *ensfiler* ce chemin-là; pour dire entrer dans un chemin qui est le plus court, & par conséquent le plus droit. *Rectum iter sequi.* *Ensfiler* une porte. **SCAR.** Le vent *ensfile* les rues. **ABLANC.**

ENSFILER. Passer son épée au travers du corps d'une personne. *Transfigere, transadigere.* Il l'a *ensfilé* dès le second coup d'épée qu'il lui a porté.

ENSFILER. Terme de Guerre. C'est battre & nettoyer toute l'étendue d'une ligne droite. On dit *ensfiler* la courtine, *ensfiler* le rempart.

ENSFILER. Terme de Marine. On dit que le cabestan *ensfile* les cables en virant, lorsque le cable tourne en rond autour du cabestan.

ENSFILER. Terme de Chandelier. C'est passer au travers d'un petit bâton, qu'on appelle *broche*, la mé-

che des chandelles. *Ensfiler* des chandelles. *Candelas suspendere.*

ENSFILER, avec le pronom personnel, est un terme de Maître d'Armes, qui signifie se jeter soi-même dans l'épée de son ennemi. *Inducere se, incurere.* En se battant, ils se sont *ensfilés* l'un l'autre. C'est la même chose qu'enserfer.

ENSFILER. Terme du jeu de Trictrac. Être *ensfilé*, c'est rompre & découvrir une fleche entière dans son grand jan, par où l'adversaire, qui conserve encore, peut passer dans votre jan, & conserver par-là plus long-temps. *Ensfiler* son adversaire, c'est conserver son plein, en faisant passer les dames surnuméraires dans le jan de son adversaire. **TRAITE DU TRICTRAC.**

On dit, figurement, qu'un homme s'est *ensfilé*, pour dire qu'il s'est embarrasé dans quelque affaire, dont il aura de la peine à sortir sans perte ou désavantage. On dit aussi *ensfiler* un discours, pour dire commencer, entreprendre un discours, dont on ne se peut tirer sans peine, ou sans longueur. Térence a dit, *Jabalam incepat*, il *ensfile* une histoire. *Ensfilier* se dit encore pour mettre de suite. Amyot *ensfile* plusieurs mots, qui ont une même signification, & dont un seul suffiroit pour exprimer parfaitement le Grec. **DE MÉZIRIAC.** Le peuple dit *ensfiler* la rue, pour dire entrer dans une rue, & y marcher. *Ensfiler* un chemin. Il *ensfila* à droite, au lieu de prendre à gauche, & s'égara.

On dit, proverbialement, qu'on n'est pas venu pour *ensfiler* des perles; pour dire qu'on n'est pas venu pour ne rien faire, pour s'amuser à des bagatelles. On dit aussi qu'un homme a *ensfilé* la venelle, pour dire qu'il s'est enfui, de peur d'être pris pour quelque mauvaise action, ou d'être battu par un plus fort que lui. **Ca. mor est bas.**

ENFILE, **EE**. part. En termes de Blason, on dit que des couronnes, annelets, & autres choses rondes & ouvertes sont *enfilées*, *conserta*, *connexa*, quand elles sont passées dans des paux, falces, lances, & autres choses semblables. On dit, en Géométrie & en Mécanique, que deux corps sont *enfilés* par une ligne droite, qui passe d'un corps à l'autre. Pour trouver le centre commun de pesanteur de deux corps *enfilés* par une ligne droite qui passe par leurs centres de pesanteur, il faut diviser cette ligne en raison réciproque du poids de ces deux corps. Le point de division fera le centre commun de pesanteur. En termes de Chirurgie, on appelle *suture enfilee*, une suture, où, après avoir passé l'aiguille dans les chairs, ou dans les lèvres de la plaie, on entoure le fil autour de l'aiguille, comme font les Tailleurs aux aiguilles qu'ils gardent sur leurs manches.

ENFILEUR. s. m. C'est ainsi qu'on appelle, chez les Epingliers, celui qui passe les têtes d'épingles dans les branches, pour être pressées entre les deux tétors.

ENFIN. adv. ou conjonct. Terme qui sert à la conclusion, par lequel on finit son discours, ou du moins une de ses parties, ou un raisonnement. *Denique, tandem, aliquando.* On dit autrement *bref*, ou *pour conclusion*. Je vous dis *ensfin*, c'est-à-dire, en dernier lieu. On le dit des affaires, aussi-bien que du discours. Voilà une affaire qui est *ensfin* terminée. *Ensfin* ma patience est à bout. Il y a des endroits où quelques-uns préfèrent à *la fin* à *ensfin*. Mais *ensfin* a meilleure grâce au commencement d'un Poème, ou d'une période: *ensfin* vous l'emportez. *A la fin* est mieux au milieu d'une période, ou d'un vers.

Mon courage à la fin succombe à mes douleurs.

COMB.

Autrefois on disoit *ensfin final* pour *ensfin*; & ceux qui imitent aujourd'hui le vieux style le disent encore dans le même sens.

Enfin final *approuvâtes mon dire*,
Il vous parut sermon, non pas jâtyre. DE VILL.

ENFISCH, Vallée de Suisse dans le haut Valais. Elle est longue de deux milles, abonde en pâturages, & l'on y trouve des mines d'argent : elle est peuplée de quelques villages.

ENFLAMMER, v. a. Mettre en feu, appliquer le feu à un corps, de manière que le feu s'élançe, & devienne sensible au-delà de la surface de ce corps. Voyez ARDENT & EMBRASE. *Inflammare*. Un grain de poudre allumé *enflamme* toute une mine. On le dit aussi avec le pronom personnel. Les matières grasses & sulfureuses *s'enflament* aisément, *facile flammam concipiunt*.

ENFLAMMER, signifie au figuré, Donner de la chaleur, qui se manifeste par des symptômes. La bile *s'enflamme* aisément, & cause la fièvre. Il se dit aussi des plaies, des humeurs. Le vin pris par excès *enflamme* les yeux. Le rhume *enflamme* la poitrine.

ENFLAMMER, se dit aussi au moral, dans le même sens, en parlant des passions, & sur-tout de l'amour & de la colère. A cette nouvelle il *s'enflamma* de colère. Considérez l'état effroyable d'un homme que la colère *enflamme*, & la violence qui le transporte. M. Esp. *Enflammer* le courage des Soldats. VAUG.

Non, ce n'est ni par choix, ni par raison d'aimer,
Qu'en voyant ce qui plait, on se laisse enflammer.

CORN.

ENFLAMMER, se dit aussi en matière de piété. Le Saint-Esprit *enflamme* les cœurs d'un amour céleste.

Après t'avoir été rebelle,
De ton divin amour je me sens enflammer.

L'AB. TÊTU.

ENFLAMMÉ, ÉE. part. *Inflammatum, accensus*. On appelle boulets *enflammés*, ou boulets rouges, ceux qu'on fait rougir & *enflammer* dans une forge qui est auprès de la batterie, & où on les prend avec une lanterne, c'est-à-dire, avec une grosse cuillier de fer, pour charger les canons, & embraser les toits des maisons, & toutes les autres choses combustibles auxquelles ils s'attachent. Voyez au mot ARDENT.

ENFLECHURES. f. f. pl. Terme de Marine. Ce sont des cordes qui traversent les haubans en forme d'échelons pour monter aux hunes. *Scala nautica*. On les appelle aussi *figures*, ou *figules*, ou *pas de haubans*.

ENFLEMENT. f. m. Enflure, élévation, gonflement. *Tumor*. M. Frézier le dit souvent de la mer, de l'élévation de la mer causée par les tempêtes, les vents, ou le flux & reflux. Apparemment qu'il est en usage parmi les Marins en ce sens. En toute autre matière on dit enflure, ou quelque mot semblable ; & l'on ne croit pas qu'*enflement* soit en usage. On n'y est pas à l'abri (dans la rade d'Arica) dans les vents de Sud & de Sud-ouest ; mais l'Isle de Guano rompt un peu l'*enflement* de la mer. FREZ. Et, en parlant de la rade du Callao, l'Isle de S. Laurent rompt l'*enflement* qui vient depuis le Sud-ouest au Sud-est.

ENFLER, v. a. C'est, en général, augmenter le volume d'un corps, remplir un corps de vent, d'eau, &c. qui donne une plus grande extension que l'ordinaire. *Inflare, distendere*. *Enfler* une cornemuse, un ballon. Le vent *enfle* les voiles. L'hydropisie *enfle* le ventre. Ce mot s'emploie au physique & au moral, au simple & au figuré.

ENFLER, se dit, figurément, en Morale, & signifie, Rendre plus vain. *Enfler* le courage, rendre plus hardi, plus courageux. *Animos, mentem addere*. La bonne fortune l'a *enflé* d'orgueil. Il est *enflé* comme un ballon. La science *enfle*, dit l'Apôtre. L'applaudissement *enfle* les Auteurs. Une si puissante protection lui *enfla* le cœur. HERMAN. Il faut nourrir notre esprit au grand, & le tenir toujours plein

& *enflé*, pour ainsi dire, d'une certaine fierté noble & généreuse. BOIL.

On dit aussi *Enfler* son style, lorsqu'on sort de la manière naturelle d'écrire, & qu'on affecte de grands mots pour le rendre plus élevé, plus pompeux. Marot finit une épître à François Premier par ces beaux vers.

Voilà le point principal de ma lettre.

Vous savez tout, il n'y faut plus rien mettre.

Rien mettre las ! Certes, & si ferai,

Et ce faisant, mon style j'enflerai,

Disant, ô Roy, amoureux des neuf Muses,

Roi en qui sont leurs sciences iusufes,

Roi plus que Mars d'honneur environné,

Roi le plus Roi qui fut onc couronné,

Dieu tout-puissant te doint pour t'étrener,

Les quatre coins du monde à gouverner,

Tant pour le bien de la ronde machine,

Que pour autant que sur-tout en es digne.

ENFLER la dépense d'un compte ; c'est-à-dire, la rendre plus grosse qu'elle ne doit être par l'emploi de plusieurs fausses parties. On dit aussi, *Enfler* la dose. AUGERE.

ENFLER le cahier, les écritures, c'est y mettre des choses inutiles, pour les rendre plus volumineuses, & en augmenter le prix.

On le dit aussi en ce sens : cet Auteur a *enflé* son livre de citations & d'épisodes inutiles.

Tu verras les Auteurs

De tes titres pompeux enfler leurs dédicaces.

BOIL.

ENFLER, est aussi neutre & réciproque & dans le propre & dans le figuré. Cette loupe *enfle* beaucoup. Les venins font *enfler* le corps. La rivière *enfle* tous les jours. La rivière *s'enfle* lorsqu'elle grossit par les pluies ou les neiges fondues. La mer *s'enfle* quand la tempête commence. Les jambes de ce malade commencent à *s'enfler*. Il ne faut pas *s'enfler* des bons succès.

On dit, en style populaire, qu'une fille s'est fait *enfler* le ventre, pour dire, qu'elle s'est fait engrosser.

ENFLÉ, ÉE. part. & adj. *Inflatus, tumefactus*. On dit, absolument, un homme *enflé*, pour dire, hydropique. Un style *enflé*. Le style *enflé* se prend ordinairement en mauvaise part. Le défaut du style *enflé*, c'est de vouloir aller au-delà du grand. BOIL. Il ne faut pas confondre des phrases *enflées* & extravagantes, avec des phrases nobles & élevées. ID. Les Orientaux se plaisent à un style *enflé* & hyperbolique. LE CL.

ENFLÉ, se dit dans les Arts, par opposition, à amaigri, & signifie, qui a plus de grosseur. Les vaisseaux de guerre des Anciens étoient fort longs, diminués & amaigris de l'avant & de l'arrière, & plus *enflés* par le milieu.

ENFLÉ. On parle, en Philosophie, de points *enflés*. Quelques Philosophes, croyant éviter les difficultés dans le sentiment de la divisibilité de la matière à l'infini, & dans l'opinion des points physiques, ont inventé des points *enflés*, dont ils s'imaginent que le continu est composé. Ces points *enflés* sont des points qui n'ont point d'extension réelle, mais seulement une extension virtuelle, c'est-à-dire, qu'ils équivalent à des points qui auroient une extension réelle. Physiquement parlant, on ne conçoit pas cela. Pour se moquer de ces Philosophes, on les appelle les Inflateurs, *Inflatores*, qui enflent.

ENFLEUME, & ENFLUME. f. f. Vieux mots. Enflure.

ENFLURE, f. f. Ce mot se dit, en général, de toutes les tumeurs qui se forment sur la surface ou sur une partie de la surface du corps, sans avoir égard à la cause qui l'a produite, ni à la matière dont elle est formée. Mais ces sortes de tumeurs reçoivent dif-

férans noms suivant les parties du corps qu'elles affectent, & les causes d'où elles proviennent. Celui d'*ensure* est particulièrement affecté aux tumeurs ou gonflemens qui surviennent extraordinairement en quelque endroit du corps, & qui sont formées par un amas de matières fluides, par le sang ou les humeurs. *Inflatio, tumor*. L'*ensure* vient souvent après les grandes maladies. Le mal de dents lui a causé une *ensure* de joue. *Ensura* provenant d'une piquure, d'un coup reçu, &c.

On dit, proverbialement, qu'une grossesse est une *ensure* de neuf mois.

ENFLURE de jambes, *ensure* de flanc, *ensure* de col, &c. sont des maladies auxquelles les chevaux sont sujets, aussi-bien que les bœufs & autres animaux. Voyez l'*Economie de la campagne* de M. Liger. L'*ensure* est encore une maladie de brebis, de chèvres, de cochons, &c.

ENFLURE, en termes de Vénèrie, se dit des chevreuils, & signifie ce qu'on appelle dans les cerfs, la meule, ou bosse. C'est la première pousse du bois d'un chevreuil : on la nomme aussi bosse du chevreuil, comme bosse du cerf ; mais ce n'est qu'en parlant du chevreuil qu'on l'appelle *ensure*. *Subula*.

ENFLURE. Terme de Manufacture du lainage. Il se dit de la trame d'une étoffe. Le mot d'*ensure* est particulièrement en usage du côté d'Aumale. Les Ouvriers de la fayetterie d'Amiens l'appellent Anchue.

ENFLURE, en matière d'éloquence. Vice du discours & de ses pensées, ennemi du bon sens & de la vérité, suivant l'expression de Pavillon. Elle consiste à vouloir donner de la noblesse, de la grandeur, à des pensées qui n'ont rien d'élevé, principalement par la pompe des mots dont on les accompagne, ou à prendre le gigantesque, c'est-à-dire, ce qui est au-delà du ton de la nature, pour le grand. Le défaut du style enflé, dit Boileau, c'est de vouloir aller au-delà du grand. L'*ensure* n'est pas moins vicieuse dans le discours que dans les corps : elle n'a que de faux dehors, & une apparence trompeuse ; au-dedans elle est creuse & vide. Mais, en matière d'éloquence, il n'y a rien de si difficile à éviter que l'*ensure* ; parce qu'on cherche le grand & le sublime. BOIL.

L'*ensure*, dit le P. Bouhours, est vicieuse, & ne sied pas bien dans les pensées. Elle ne convient pas même aux sujets pompeux ; enfin elle est une marque de foiblesse, plus que de force.

C'est principalement dans la Comédie qu'il faut éviter l'*ensure*. L'*ensure* des maximes du Portique sied mal dans la Comédie, où il ne s'agit que de représenter le train ordinaire de la vie. DAC.

Fuyez dans vos discours l'*ensure* & la bassesse :

Qu'ainsi qu'en vos habits rien n'y soit affecté :

Qu'une noble simplicité

En fasse l'ornement, la grace & la richesse. PAV.

ENFLURE, en Morale. *Ensura* du cœur, synonyme à orgueil. L'orgueilleux uniquement occupé de sa personne, est plein & bouffi de lui-même. Voy. ORGUEIL & VANITÉ. L'orgueil, dit M. Nicole, est une *ensure* du cœur qui se grossit lui-même ; c'est pourquoi il faut piquer cette *ensure*, pour en faire sortir le vent qui la cause.

Ce mot déplaisoit à Madame de Sevigné & à Madame de Grignan. J'ai été blessée comme vous, disoit-elle, de l'*ensure* du cœur. Ce mot d'*ensure* me déplait. Elle se familiarisa ensuite avec lui. Je soutiens, disoit-elle, qu'il n'y a point d'autre mot pour exprimer la vanité & l'orgueil.

ENFONÇAGE. s. m. Terme de Marine. Les avaries ordinaires sont les emballages, les *enfouçages*, les charges, &c.

ENFONÇAGE. Terme de Tonnelier, qui est d'usage en Normandie & en Picardie, dans la préparation & le commerce du hareng caqué. Il signifie mettre le fond à un baril rempli de harengs, après qu'il a eu

toutes ses façons : l'*enfouçage* de chaque baril coûte deux sous six deniers.

ENFONCEMENT. s. m. Lieu creux & enfoncé. *Recessus*. Dans l'*enfoucement* de cette chambre on a pratiqué une alcove, une garde-robe. Il y avoit un *enfoucement* par lequel on pouvoit entrer dans le camp. *Enfoucement* se dit, plus ordinairement, de ce qui paroît de plus éloigné, de plus reculé dans un lieu enfoncé. Dans l'*enfoucement* de ce tableau. Dans l'*enfoucement* du théâtre, on voit un magnifique Palais.

ENFONCEMENT, se dit encore de la profondeur des fondemens d'un bâtiment ; *altitudo, depressio, profunditas* : c'est pourquoi on a coutume de marquer dans un devis, que les fondations auront tant d'*enfoucement*. On le dit aussi de la profondeur des puits, dont la fouille se doit faire jusqu'à plus de deux pieds au-dessous de la superficie des plus basses eaux.

ENFONCEMENT, signifie aussi l'action d'enfoncer, de briser. *Effractio*. Les vols qui se font par bris & *enfoucement* de portes sont punissables de mort. L'*enfoucement* des premiers escadrons fut cause de la victoire.

ENFONCEMENT. Terme de Joaillier. Il se dit d'une pierre épaisse.

ENFONCER. v. a. Pousser vers le fond, faire entrer bien avant, ficher une chose pointue. *Adigere*. Enfoncer un clou dans une muraille. Il faut *enfoucer* des pilotis jusqu'à refus de mouton. *Enfoncer* en terre le soc de la charrue, *juicem infodere*.

On le dit de même pour presser une chose, pour la rapprocher du fond. Il faut bien *enfoucer* ces paquets, & tout tiendra dans la caisse. *Comprimere, cogere*. Enfoncer son chapeau dans sa tête, c'est faire que la tête entre plus avant dans le chapeau.

ENFONCER, signifie aussi, Détruire une portion de la surface d'un corps, de manière que les parties de sa surface ne soient plus de niveau, ni dans le même ordre après le déplacement. *Enfoncer* une porte, une prison. *Perfringere*.

On dit, dans ce sens, *enfoucer* un bataillon, *enfoucer* les rangs, les rompre, les renverser en donnant dedans. Ce Régiment a *enfoucé* les bataillons ennemis. Il *enfoucé* les rangs, & taille tout en pièce. VAUG.

ENFONCER, Terme de Tonnelier. Mettre des fonds à des tonneaux, à des cuves. *Fundum munire, tabulare*. On a fait marché avec ce Tonnelier pour *enfoucer* ces tonneaux par les-deux bouts.

ENFONCER, Terme de Fauconnerie, se dit de l'oiseau qui fond sur la perdrix, en la poussant jusqu'à la remise. *Persequi*.

ENFONCER les éperons à un cheval, terme de Manège, les lui faire sentir avec violence.

ENFONCER un arbre, en Jardinage, c'est le planter un peu avant en terre.

ENFONCER, signifie aussi, Couler vers le fond. *Immergere*. On a *enfoucé* de vieux navires pour faire des digues. Il se prend aussi dans une signification neutre, *decidere, mergi*. Les bateaux *enfoucent* dans l'eau à proportion du poids dont ils sont chargés. Il y a eu un temps, auquel, pour s'assurer si les gens, suspects de magie, ou sorcellerie, étoient effectivement coupables, on leur lioit les mains & les pieds, & on les plongeoit dans l'eau. Ceux qui *enfouçoient*, étoient déclarés innocens : ceux qui n'*enfouçoient* point étoient reconnus coupables, & on les punissoit comme tels. On faisoit la même épreuve pour d'autres crimes ; & il arrivoit souvent, à ce qu'assurent plusieurs Auteurs, qu'un homme, dans cet état, interrogé sur différens articles, *enfouçoit* à certaines interrogations, & n'*enfouçoit* point à d'autres. Voyez le Traité du R. P. le Brun sur les pratiques superstitieuses, & ci-dessous au mot ÉPREUVE.

ENFONCER. v. n. signifie aussi, Entrer bien avant en quelque lieu. *Penetrare*. Ce Capitaine n'osa pas en-

foncer bien avant dans le bois, de peur d'une embuscade. On n'a pas assez *enfoncé* dans cette mine pour trouver la veine du métal.

Il est aussi réciproque. *S'enfoncer* dans un bois, dans une caverne.

ENFONCER & S'ENFONCER, se disent également dans le sens moral & figuré. L'application continuelle à la lecture rend les gens ditraits, & les *enfoncés* en eux-mêmes. BELL. Il n'étoit pas de ces hommes *enfoncés* & impénétrables, qui s'attirent en se cachant le respect des peuples. MASS. La solitude & les bois inspirent une certaine tendresse qui ne fait qu'à *enfoncer* le trait qu'on voudroit arracher. S. EVR. Ce jeune homme *s'enfoncé*, est *enfoncé* dans la débauche, dans l'étude. Il se donne, il se livre tout entier. *Deditus, immersus*. Il ne faut pas trop *s'enfoncer* dans cette question, l'approfondir. Mon dessein n'est pas de m'*enfoncer* dans une dispute régulière. S. EVR.

ENFONCER, se dit aussi pour, Pénétrer. Il y a des gens qui ne paient que de mine; ils n'ont pas, si je l'ose dire, deux pouces de profondeur; si vous les *enfoncez*, vous rencontrerez le tuf. LA BRUY. *Si paulo pressius tentaveris*.

ENFONCÉ, ÉE. part. & adj. *Depressus*. Cette vieille a les yeux rouges & *enfoncés*. Les gens toujours *enfoncés* dans des méditations sérieuses parlent peu, parce qu'ils font trop d'attention à ce qu'ils pensent. BELL. On n'aborde que par contrainte & par nécessité une mine sombre & *enfoncée*. CH. DE M. Avoir l'esprit *enfoncé* dans la matière, c'est, Avoir l'esprit épais & grossier. Cela ne se dit qu'en riant, & dans le style burlesque.

On dit, basement, qu'un homme est *enfoncé* dans une affaire jusqu'aux sangles, bien engagé. *Implicitus*.

ENFONCEUR. s. m. Qui enfonce, qui brise, qui rompt avec violence. Au sujet de la censure du faux Hésiodore & de Turrien, le Père Sirmond appeloit M. Blondel un *enfonceur* de portes ouvertes, à cause de la chaleur & des efforts avec lesquels il a poursuivi ces deux Auteurs, dont la défaite n'étoit ni difficile, ni fort considérable, après que tant de Critiques Catholiques avoient déjà découvert les impostures d'Hésiodore, & que le procédé de Turrien avoit été sifflé & censuré par les plus judicieux d'entre nos Ecrivains avant lui. BAILLET, *Jug. des Sav.* Au reste, *enfonceur* n'est que dans le Dictionnaire de l'Académie, qui observe qu'il n'est d'usage que dans l'exemple précédent.

ENFONCER. s. f. Terme de Tonnelier. Se dit de toutes les pièces qui font le fonds des tonneaux. *Pars ima*. Le merrain le plus court est destiné pour les *enfoncures* des tonneaux. Dans quelques endroits, on dit *foncure* de tonneau, & *foncer* un tonneau, pour *enfoncure* & *enfoncer*.

On le dit, aussi, de l'assemblage des ais placés dans un bois de lit pour soutenir la paille, les matelats. *Tabulatum, tabulatio*. Une *enfoncure* de lit.

Loret a dit, dans ses vers burlesques, *enfoncures*, pour *enfoncement*: c'est apparemment la rime qui l'a déterminé à faire cette faute.

*Un vaste jardin d'espaliers,
Bien alignés, bien réguliers,
Où l'on voyoit dans l'enfoncure,
Par un grand art d'Architecture, &c.*

ENFONCURE, se dit, aussi, pour creux, cavité. *Lucana, cavum*. L'*enfoncure* de la bouche, l'*enfoncure* du pavé. DANET. On le dit, aussi, d'une dépression violente, d'un écachement sans aucune fente à la superficie de quelque chose, comme des pots d'étain, du crâne, &c. *Depressio*. Si on trouve une *enfoncure*, (au crâne) il faut la relever; si c'est une simple fente, il faut la ruginer. DIONIS. Quand le crâne ne se rétablirait pas, si l'*enfoncure* est petite & sans accidens, il faut la laisser. ID.

ENFONDRER, ou **EFFONDRER**. v. a. Briser, rompre avec effort & violence. *Perfrangere, effringere*. Le mot d'*enfondrer* est vieux, & celui d'*effondrer* a pris sa place. Voyez **EFFONDRER**.

On dit, populairement, une grosse *effondrée*, *enfondrée*, pour dire une grosse femme.

ENFORCIR. v. a. Qui se dit souvent avec le pronom personnel. Rendre ou devenir plus fort. *Corroborare, corroborari*. Ce jeune homme s'est bien *enforcé* depuis deux ans. Le ressort de cette horloge est trop faible, il le faut *enforcir*, ou y en mettre un plus fort. Il est de peu d'usage en parlant des personnes.

ENFORCIR est aussi neutre. Ce cheval *enforcou* tous les jours. Il a *enforcé* de moitié, & *enforcira* encore.

ENFORCI, 1E. part. *Corroboratus*.

ENFORESTE. adj. Vieux mot, qui signifie *enfoncé*, dans une forêt. *Abditus in silvam*.

ENFORESTER. v. a. Mettre des terres en forêt royale, suivant l'usage d'Angleterre.

ENFORMER. v. a. Terme de Bonnetier & de Chapelier. Mettre un bas dans la forme, mettre un chapeau sur la forme. *Forma indere, ad formam aptare*. *Enformer* un bas, *enformer* un chapeau.

ENFORMER, chez les Chaudronniers, C'est ébaucher une pièce, pour la finir ensuite.

ENFOUR. v. a. Enfoncer dans la terre. *Infodere, defodere*. Ce Jardinier n'a pas *enfoui* assez avant ces arbres dans terre, ils ne pourront pas profiter. On le dit, de même, du fumier qu'on met en terre pour les couches fourdes.

ENFOUR, signifie, aussi, Cacher en terre. *Terrâ occultare*. Les avares ont coutume d'*enfouir* leurs trésors, de peur qu'on ne les vole.

Ce mot vient du Latin *infodere*.

ENFOUR, se dit, aussi, figurément, des choses spirituelles. *Abdere, perdere*. Un Prédicateur ne doit pas *enfouir* le talent que Dieu lui a donné, il ne doit pas le tenir caché, le rendre inutile.

ENFOUI, 1E. part. pass. & adj. *Defossus, abditus humo*.

ENFOUISSEMENT. s. f. *Defessio*. L'action d'*enfouir*. Il n'est point en usage. Cependant l'Auteur de l'Histoire du Pantheon n'a pas fait difficulté de s'en servir, & je ne fais si nous avons d'autre mot qui rende la même idée. Le sol du Pantheon, dit-il, n'a pas toujours eu la même élévation qu'il a aujourd'hui. Cela se voit par les plinthes des colonnes, qui sont enfouies de plus des deux tiers de leur épaisseur. Il y en a même quatre qui sont absolument au niveau du pavé. L'*enfouissement* d'une partie si essentielle de la colonne ne peut dater que des siècles de la barbarie. *diém. de Trév. Nov. 1758*.

ENFOURCHEMENT. s. m. Terme d'Architecture. *Angulus in furca similitudinem formatus*. C'est l'angle formé par la rencontre des deux douelles de voûtes qui se rencontrent: les vousoirs qui les lient ont deux branches comme une fourche, dont l'une est dans une voûte, & l'autre dans la contiguë. FRÉZIER. C'est, aussi, un terme de Jardinage, qui se dit d'une sorte de Greffe. Voyez GREFFE.

ENFOURCHER. v. a. Terme de Marine. *Enfourcher* un vaisseau, c'est Jeter l'ancre d'affourche. On dit, aussi, affourcher. C'est, Mouiller une seconde ancre en un lieu éloigné de la première, en sorte que leurs cables fassent une espèce de fourche. *Anchoram alteram altero in loco jacere*. On *enfourche* un navire pour l'empêcher de s'éloigner, de se retourner, de chasser sur son ancre. Voy. AFFOURCHER.

ENFOURCHER, se dit, encore de l'ancre, lorsqu'elle s'attache au terrain, qu'elle mord le fond. Voyez ANCRE, & ENJAUER.

ENFOURCHER, signifie, aussi, Monter à cheval, jambe deçà, jambe delà. Cette femme *enfourche* un cheval, comme feroit un Cavalier. Il n'est que du style familier.

ENFOURCHURE. s. f. Terme de Vénérie, qui se dit de la tête d'un cerf dont l'extrémité du bois se termine en fourche, ou en deux pointes; & une

tête faite ainsi, s'appelle *ensourchie*. *Cornu bifidum*.
ENFOURCHURE. Terme d'Ecuyer. C'est la partie du corps qui est entre les cuisses. Pour se bien tenir à cheval, il faut s'y tenir assis droit sur l'*ensourchure* ou la *fourchure*, & non sur les fesses, & avancer le corps, le plus qu'il est possible, vers le pommeau de la selle, sans cependant plier le dos, &c. **ECUYER FRANÇOIS**.

ENFOURNER. v. a. Mettre le pain ou la pâtisserie dans le four pour la cuire. *Inducere in furnum; mittere*. La pelle à *ensourner*. *Infurnibulum, pala furnaria*. Il faut commencer par *ensourner* les plus gros pains, dont on garnit le fond & les rives du four, gardant le milieu pour y placer le petit pain, le plus blanc, le plus délicat, qu'on *ensourne* le dernier. **LIGER**.

ENFOURNER, Métaphoriquement.

*D'autre côté pour mon épître orner,
 Je ne saurois quel propos ensourner.* **MAROT**.

ENFOURNER, se dit, figurément & bassement, pour dire, commencer une affaire. *Incipere, auspicari*. Quand on entre en quelque profession, il n'est rien tel que de bien *ensourner*. Ce procès est en danger de se perdre, parce qu'on a mal *ensourné* d'abord.

On dit, proverbialement, A mal *ensourner*, on fait les pains cornus; pour dire, qu'on fait mal, ou qu'on ne finit point une affaire mal commencée.

ENFOURNÉ, ÉE. part.

ENFREINDRE. v. a. Transgresser, contrevenir à une loi, un traité, une Ordonnance, un privilège. Il ne se dit qu'en parlant de choses semblables. *Infringere, imminuere*. On ne peut *ensfreindre* un traité solennel, sans être accusé de mauvaise foi, de parjure. Adam se rendit coupable pour avoir *ensfreint* la Loi de Dieu. *Ensfreindre* les ordres du Ciel. **PATRU**. *Ensfreindre* les privilèges du Royaume. **MAUC**. Le Supérieur d'une Communauté Religieuse doit s'opposer à l'injuste possession où je voudrois m'établir d'*ensfreindre* impunément la règle. **BOURDAL**. *Exhort. T. I. pag. 227*. Le nom verbal est *Infraction*.

Ce mot vient du Latin *infringere*. Du Cange le dérive du Latin *anfraclura*, qui lignifioit *rupture*.

ENFREINT, EINTE. part. *Infractus, violatus*.

ENFROQUER. v. a. Faire Moine. *Scapulari induere, monachum facere, ad monachalem habitum inducere*. Ce jeune homme s'est *ensfroqué* sans le consentement de ses parens. C'est un tel Directeur qui l'a *ensfroqué*, qui l'a excité à se faire Moine. Ce beau-père a *ensfroqué* trois enfans du premier lit, malgré eux. Il n'est bon à rien, il faut l'*ensfroquer*. Ce mot se dit, ou en plaisantant, ou par mépris, dans le style familier.

ENFROQUÉ, ÉE. part.

ENFUIR. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel, & signifie S'éloigner avec vitesse de quelque lieu dangereux. *Fugere, se fugâ proripere, dare in fugam*. Les voleurs ont voulu attaquer ce Cavalier, mais il s'est *ensfui*. On a mal gardé ce prisonnier, il s'en est *ensfui*. *Voyez FUIR*.

ENFUIR, se dit, figurément, des vaisseaux qui sont trop petits pour contenir une liqueur, ou qui la laissent écouler par quelque ouverture, ce qui se dit, aussi, des liqueurs qui y sont contenues. Le vin qui bout dans le tonneau s'*ensfuit* par le bondon. *Exstuat; superfluit*. Ce tonneau s'*ensfuit* par la canule. Le pot s'*ensfuit*, *effunditur*.

ENFUIR, se dit, figurément, en choses morales. Le temps s'*ensfuit*, *celeri pede labitur*; c'est-à-dire, coule bien vite. L'occasion s'*ensfuit*; pour dire, elle s'échappe. On dit, poëtiqnement, Les vents s'*ensfuent*, *venti posuere*, & le ciel devient serein.

On dit, proverbialement, c'est un chien de Jean de Nivelles, qui s'*ensfuit* quand on l'appelle; en se moquant de ceux qui font le contraire de ce qu'on desiré d'eux. *Voy* l'origine de ce proverbe à **JEAN**. On dit, encore, Ce n'est pas là que le pot s'*ensfuit*;

pour dire, Ce n'est pas-là que l'affaire manquera, ce n'est pas-là le défaut de cet homme.

ENFUMER. v. a. Exposer quelque chose à la fumée, soit pour la noircir, soit pour lui en faire souffrir les autres mauvaises qualités. *Infumare, fumigare*. Les faulxaires *ensument* les parchemins pour les faire paroître vieux. On *ensume* les renards, les abeilles, pour les faire sortir de leurs terriers, de leurs ruches. Alexandre Severe *ensuma*, & fit mourir un homme par la fumée, parce que c'étoit un vendeur de fumée.

ENFUMER. v. a. exposer à la fumée. C'est, quelquefois, noircir par la fumée. *Infumare*. On *ensume* des verres de lunettes. La grande quantité de bougies, de chandelles *ensume* les meubles. Quelquefois incommoder par la fumée. Vous m'*ensumez* en tisonnant. On *ensume* les renards, les blaireaux, les abeilles; pour dire, qu'on oblige les uns à sortir de leurs terriers, les autres de leurs ruches.

ENFUMER, en peinture. *Voyez ENFUMÉ*.

ENFUMER, se dit, aussi, pour Engraisser de fumier. *Stercorare*. Si ce terme est en usage, ce ne peut être que dans quelques Provinces. On doit dite Fumer un champ. *Voyez FUMER*.

ENFUMÉE, ÉE. part. & adj. *Fumosus*. A Rome, ceux qui se prétendoient des anciennes familles, monstroient les statues tronquées & *ensumées* de leurs Ancêtres; parce que c'étoit une marque d'antiquité.

On dit, dans le même sens, tableau *ensumé*, en parlant d'un vieux tableau que le temps a noirci. Les brocanteurs *ensument* souvent leurs tableaux, pour les faire paroître plus vieux, & les vendre plus cher.

On dit, proverbialement, nous étions *ensumés* comme de vieux renards; pour dire, nous étions incommodés de la fumée.

ENFUTAILLER. v. a. Mettre de la marchandise dans une futaille. Le P. Labar, dans ses curieuses Relations des Isles Antilles, dit qu'il faut prendre garde d'*ensfutailler* le gingembre, qu'il ne soit parfaitement sec.

E N G.

ENGADDI. Quelques-uns écrivent *Engeddi*, & d'autres *Henghedi*. Ville de la Terre-Sainte, appartenant à la Tribu de Juda, & située dans le désert ou la solitude de cette Tribu. Joseph la nomme *Engadda*. Elle étoit, dit Eusebe, sur le bord occidental de la Mer Morte. Erienne de Byzance dit qu'elle étoit près de Sodome. M. Reland dit que cela est faux, parce que Sodome étoit voisine de Ségor, ou Tsoar, & que Tsoar étoit à l'extrémité méridionale de la Mer Morte: mais il prend lui-même les choses trop à la lettre d'un côté, & de l'autre, il place *Engaddi* trop au nord, en le mettant vers le commencement de la Mer Morte, peu loin de l'endroit où le Jourdain s'y décharge. S. Jérôme, qui ne pouvoit l'ignorer, dit positivement qu'*Engaddi* est à l'autre extrémité de la Mer Morte; & il ne peut y avoir là de faute de Copiste; au lieu que, dans Joseph, il y a très-vraisemblablement une faute.

La solitude d'*Engaddi* étoit la partie de la solitude de la Tribu de Juda, qui étoit aux environs d'*Engaddi*, & qui en faisoit le territoire. C'étoit un pays de sable, qui ne produisoit presque rien: on assure même qu'il y a des campagnes de sel dans cette partie méridionale de la Tribu de Juda. Il y avoit cependant des vignes aux environs d'*Engaddi*, comme il paroît par le Cantique des Cantiques I. 13. Plin dit, L. V. C. 17. qu'après Jérusalem, *Engaddi* étoit la plus fertile, & où il venoit les plus beaux palmiers. Les Thalmudistes, dans la *Gémare Schabath*, XXVI. 1. & Joseph, à l'endroit cité, disent que c'étoit à *Engaddi* que venoit le baume. Eusebe dit qu'il croissoit à *Engaddi* & à Ségor, ce qui montre encore la proximité de ces deux lieux. *Engaddi* n'étoit plus qu'un bourg au temps de S. Jérôme.

Ce nom qui est Hébreu, composé de *ay*, ain,

fontaine, & *W, gedi*, chevreau, bouc, signifie *La Fontaine du bouc*.

ENGADINE. Contrée du pays des Grisons. *Engadina*, *Eni Vallis*, autrefois *Vallis venula*. Elle est dans la Ligue de la Maison de Dieu, & s'étend le long de l'Inn, depuis la source de cette rivière, jusqu'au Tirol. On la divise en haute & en basse *Engadine*. La haute *Engadine* est la partie de cette contrée qui est le long de l'Inn du côté de sa source. La basse *Engadine* est celle qui est le long de l'Inn du côté qu'il descend, & qu'il entre dans le Tirol. Il n'y a aucun lieu considérable ni en l'une ni en l'autre *Engadine*. Ça été autrefois la demeure des *Vennonnes*, ou *Vinnones*.

Ce nom est Suisse, & signifie la vallée de l'Inn, ou de l'Inn; & il a été donné à ce pays, parce que c'est la vallée où la rivière d'Inn a sa source, & dans laquelle elle coule.

ENGAGÉ. f. m. Terme de Marine. Nom qu'on a donné à celui, qui, voulant s'aller établir aux Indes, s'engageoit à servir trois ans celui qui le défrayoit pendant le voyage. *Obligatus*, *municipatus*. On les appelle les *trente-six mois*. En Hollande, on exige sept ans d'engagement. Ce marché ne se fait plus aujourd'hui; mais on donne encore le nom d'*engagés*, ou de *trente-six mois* à ceux qui s'engagent avec les Habitans des Isles, pour les servir pendant trois ans.

ENGAGEANT, ENTE. adj. Qui attire, qui porte à quelque chose par de bonnes manières, en général, par quelque chose de gracieux. *Inducens*, *alliciens*. Manières *engageantes*, esprit doux & *engageant*. Le moyen qu'une jeune personne réside à l'amour, lorsque, n'en ayant jamais entendu parler, elle commence à le connoître par ce qu'il a d'*engageant*. PRIN. de CL. Son cœur est sensible à ce qu'il y a de plus tendre; & de plus *engageant* dans les inclinations humaines. VAR. Elle a une douceur pleine d'attraits, une bonté toute *engageante*, une honnêteté adorable. MOL.

ENGAGEANT. f. m. Nœud de ruban de couleur, que les jeunes Demoiselles portent sur le sein. *Vitta*, *tenia*, *nohis*. Elle change tous les jours d'*engageant* & de fantaisie.

ENGAGEANTE. f. f. C'est une sorte de manches de toile, ou de dentelle, qui pendent au bout du bras: elles font partie de l'habillement des femmes.

*Un discours ennuyeux de modes,
D'engageantes, & de commodes,
D'habits ou commandés, ou faits,
Ne vous importe jamais.* S. EVR.

ENGAGEMENT. f. f. Contrat, obligation que l'on contracte envers quelqu'un. *Debitum*, *promissum*, *obligatio*. Il faut exécuter les conditions de l'*engagement*. Une Société, entre divers intéressés, emporte un *engagement* à toutes les dettes de la Société.

ENGAGEMENT. Aliénation pour un certain temps. *Pignoratitio*. Les biens du Domaine ne se possèdent point en pleine propriété, ce ne sont que des *engagemens*. Les baux emphytéotiques ne sont que de simples *engagemens*.

On appelle, aussi, *Engagement*, une Seigneurie engagée, un Domaine engagé. Cette Terre est un *engagement*.

ENGAGEMENT, signifie, aussi, l'action d'engager. Quand on fait l'*engagement* d'un bien d'Eglise, il faut y observer les mêmes solennités que dans une vente. Il a fallu, pour subsister, qu'il ait eu recours à l'*engagement* de ses meubles.

Il se prend, aussi, pour l'Enrôlement d'un Soldat, & même pour l'argent qu'il reçoit en s'enrôlant. L'*engagement* de ce soldat n'est que pour quatre ans. Il a reçu trois louis d'*engagement*.

Chez les Maîtres en fait d'arme, on appelle l'*engagement* de l'épée, un attraits de jeu composé, lorsqu'on assujettit avec son épée le demi-fort ou le foible de

celle de l'ennemi, afin d'être maître de la ligne droite, & qu'il ne puisse agir qu'en deux ou plusieurs temps. Tous *engagemens* se doivent commencer du demi-fort de l'épée, au foible de celle de l'ennemi, glissant insensiblement le fort en avant. Il y a quatre *engagemens* principaux qui se peuvent appliquer aux quatre parades générales: savoir, l'une de quarte haute, & l'autre de quarte basse en dedans; & les deux autres, de seconde haute & basse en dehors. Il s'en fait aussi par le cercle entier, par le demi & par le quart, contre toutes sortes de gardes, hautes & basses, pour passer, parer, désarmer, &c.

ENGAGEMENT, dans le sens figuré, signifie attachement, liaison, ou l'effet qui résulte des liaisons particulières; obligation qui est cause qu'on n'est plus maître de faire ce qu'on veut. Un rendre *engagement* va plus loin qu'on ne pense. Le mariage est le plus grand des *engagemens*. Les hommes jugent de toutes choses suivant leurs passions & leurs *engagemens*. MALEB. Une femme galante passe successivement d'un *engagement* à un autre; la coquette a plusieurs amusemens tout à la fois. LA BR. Il faut souvent examiner l'*engagement* & la profession des Auteurs, pour bien juger de leurs Ouvrages. BAIL.

En morale, *engagement* signifie les devoirs réciproques qui obligent les membres de la société les uns envers les autres. Ils sont fondés, les uns sur la nature, sur les sentimens d'humanité résultant des liaisons particulières que nous formons dans la société; les autres sur la Religion, les autres enfin sur la loi civile. *Engagement* de sa foi, de sa parole. Prendre, rompre un *engagement*. Manquer à un *engagement*.

ENGAGEMENT, se dit quelquefois d'un combat, d'une bataille. Le Maréchal de Gassion, si aventurier pour les partis, craignoit un *engagement* entier. S. EVR.

ENGAGER. v. a. Mettre en gage. *Oppignerare*, *obligare*, *dare pignori*. Engager ses meubles, sa vaisselle, ses habits.

Ménage dérive ce mot de *invadiare*, qui se trouve dans les lois des Lombards.

ENGAGER, en matière d'immeubles, signifie les hypothéquer pour des dettes, les obliger envers une autre personne comme à titre de gages ou d'hypothèque. On ne peut acheter sûrement des biens qui sont hypothéqués & *engagés* à des créanciers.

ENGAGER, signifie aussi, vendre par un contrat pignoratit, & à faculté de réméré. Quand le Roi vend & *engage* son domaine, c'est à la charge de rachat perpétuel.

ENGAGER, en termes de guerre, signifie contraindre, ou mettre dans la nécessité de faire quelque chose. Ce Général commença l'escarmouche, & *engagea* le combat que son ennemi vouloit éviter, il le contraignit à donner bataille.

ENGAGER. Enrôler des soldats. *Milites conscribere*. Ce Capitaine a *engagé* deux fils de famille, dont il espère tirer bien de l'argent.

ENGAGER. Terme d'escrime. *Engager* l'épée, c'est la croiser contre celle de l'adversaire. *Engager* de quarte, c'est la croiser en dedans, *engager* de tierce, c'est la croiser en dehors.

Quelquefois ce mot signifie saisir avec le fort de son épée le foible de celle de l'ennemi, en sorte qu'il ne puisse plus détourner le fer de sa direction. ACAD. FR.

ENGAGER, se dit figurément en choses morales. Quand on a *engagé* sa parole, il la faut tenir. *Engager* son honneur. Nulles personnes n'*engagent* leur foi avec plus d'ostentation que celles qui la violent davantage. La loi naturelle prescrit de faire, d'effectuer ce à quoi on s'est *engagé* par une promesse ou par une convention verbale. Je ne puis aller dîner chez vous; je suis *engagé* ailleurs.

ENGAGER son cœur, le donner. Les Jeunes gens *engagent* facilement leur cœur.

ENGAGER, considéré comme synonyme d'obliger. *Inducere*, *compellere*. Mais il dit quelque chose de plus

plus gracieux. C'est porter à faire quelque chose par des promesses ou par de bonnes manières, en général, sans en imposer le devoir ou la nécessité. Nous donnons du secours aux autres pour les *engager* à nous en donner. ROCHEE. On participe aux péchés des autres, quand on les y engage par de mauvais exemples. NIC. La complaisance engage quelquefois dans de mauvaises affaires ceux qui ne choisissent pas assez bien leurs compagnies. *Implicare*.

Sur les pas des Tyrans veux-tu que je m'engage?

RACINE.

ENGAGER, avec le pronom personnel, signifie, s'engager, ou s'obliger à faire quelque chose, ou cautionner quelqu'un; s'embarraiser. *Se implicare, unncilere, involvere, impedire, obugare, illigare*. Un prodige s'engage tous les jours de plus en plus. Ce Marchand s'est engagé à me fournir telles marchandises pour tel prix. Il est bon de s'engager pour ses amis, de les cautionner; mais il faut prendre garde comment. S'engager dans une affaire. ABLANC. Le Pape s'étoit engagé de parole, envers le Cardinal d'Arragon & l'Ambassadeur de Venise, de satisfaire le Roi sur ce point. L'AB. REGN. Cette perdrix s'est engagée dans les filets. S'engager dans un lieu étroit, dans des montagnes, dans un défilé. Ce brave étoit fort engagé dans la mêlée; mais la valeur l'en dégaga. La clef est engagée dans la serrure; le navire est engagé entre des rochers. *Ad saxa adheserit*.

S'ENGAGER, signifie aussi, s'obliger à servir quelqu'un pour un certain temps. Il s'est engagé pour trois ans, moyennant une telle somme.

S'ENGAGER. S'enrôler. *Nomen dare*.

ENGAGER, signifie encore, enfermer, retenir. *Impedire, cohibere, tenere*. Il s'est laissé engager les doigts entre la bois & l'écorce. On dit, qu'une chose engage la poitrine; pour dire, qu'elle lui cause de l'oppression: qu'un homme a le cerveau engagé, pour dire, chargé de fluxion: & d'une, malade, que sa poitrine s'engage, pour dire, qu'elle s'embarraisse, qu'elle s'enplit.

ENGAGE, EE. part. Il a les significations de son verbe, au propre & au figuré. Parole engagée. Ces commerces criminels, engagés, soutenus, récompensés, &c. ROY.

ENGAGISTE. f. m. & f. Celui qui tient par engagement quelque domaine ou droits, soit du Roi, soit des particuliers. Quelques engagistes jouissent d'un bien par forme d'anrichrèse pour sûreté de leur créance. Voy. ANTICHRÈSE. D'autres jouissent d'un domaine de la couronne à titre d'engagement. Voy. ENGAGEMENT & DOMAINE. Les engagistes jouissent des droits honorifiques du patronage. La raison est que l'Engagiste est censé propriétaire tant que la vente dure, & qu'il possède à titre onéreux. Un Engagiste des Aides, des Grefes. Tant que dure une faculté de réméré, l'acheteur n'est qu'Engagiste. Celui qui a un bail à longues années, n'est qu'un Engagiste.

ENGAGNE. f. f. Vieux mot. Tromperie: de l'Espagnol *enganno*, qui veut dire la même chose.

ENGAINER. v. a. Mettre dans une gaine. *Condere in vaginam, induere*. Cette gaine est trop petite pour y engainer ces couteaux. Dans cet étui il y a six couteaux engagés.

ENGALLAGE. f. m. Terme de Teinturier. C'est l'action de teindre ou préparer une étoffe avec la noix de galle. On peut aussi engaller avec le rodoul & fouic, qui sont aussi compris sous le mot galle & d'engallage.

ENGALLER. v. a. Terme de Teinturier. Teindre ou préparer une étoffe avec la noix de galle. *Gallâ intingere, gallâ perfundere, saturare*. On peut aussi engaller avec le rodoul & fouic, qui sont compris sous les mots de galle & d'engallage; parce que ce sont trois ingrédients qui servent à engaller. Le noir s'engalle avec de la galle d'Alep, ou avec du sumac,

Tome III.

du rodoul ou fouic. On éprouve par le débouilli, si l'étoffe a été trop engagée.

EN-GALLIM. *Engallim*. C'est un bourg situé dans la Tribu de Juda, sur le bord du lac Asphaltite, non loin de l'embouchure du Jourdain, au rapport de S. Jérôme sur Ezéch. XLVII. 15. où il en est parlé.

ENGANNER. v. a. Vieux mot François, qui signifie, tromper, de même que l'Italien *ingannare*. Il est encore aujourd'hui en usage dans la Basse-Normandie parmi le petit peuple. MÉNAGE, *Dict. Etym.* On dit en Champagne *enganner*.

EN-GANNIM. C'étoit une ville de la Terre-Sainte dans la portion de la Tribu de Juda; & située dans la plaine. Jos. XV. 34. Le P. Lubin n'a point connu celle-ci, & blâme même Adrichomius d'avoir distingué deux *En-gannim*; mais il s'est trompé lui-même.

Il y avoit encore une ville de même nom dans la Tribu d'Issachar. *Josué XIX, 21. & XXI. 29.* Le P. Lubin prétend que c'est la même que l'Auteur du 1 L. des Paralip. VI, 73 nomme Anem, & les Interprètes Grecs *Anem*. Quoiqu'il en soit, ce fut une ville Lévitique & sacerdotale. *Jos. XIX. 21.*

Eusebe, *De locis Hebr.* dit qu'il y avoit encore un bourg de ce nom au-delà du Jourdain près de Gêrare. EN-GANNIM, composé de גן, ain, fontaine, & גנן *gannim*, pluriel de גן, gan, un jardin, un clos, signifie la fontaine des jardins, ou des clos, apparemment parce qu'il y avoit la beaucoup de jardins autour d'une fontaine qui les arrosoit.

ENGANO. Capo d'Engano. *Promontorium fallax, Promontorium fraudis*. Ce nom, qui est Espagnol, qui signifie *Cap de tromperie, ou de fraude*, a été donné à trois caps différents. Le premier est un cap de l'Isle de Luçon, l'une des Philippines: c'est la pointe qui joint la côte septentrionale de cette Ile avec l'orientale. Le second est le cap oriental de l'Isle Saint Domingue, autre Ile des Philippines. Le troisième est le cap d'une des Isles Marianes, ou des Larrons.

ENGARANT. Terme de Marine. On appelle *engarant*, lorsqu'on retient une corde qui est chargée d'un pesant fardeau, & à laquelle on fait faire un ou plusieurs tours à l'entour d'un mât, ou de quelque autre pièce de bois, pour empêcher la force de la charge.

ENGARDER. vieux v. a. Empêcher, mettre obstacle. *Impedire, prohibere*.

Le blond Phébus qui ne voit & regarde

Sil'épaisseur de ce bois ne l'engarde. MAROT.

ENGARDÉ, EE. part. & adj. Vieux mot. Souillé, contaminé.

S'ENGARDER. v. récip. S'empêcher, se défendre de faire quelque chose. *Cavere, se defendere, prohibere*. Vous voulez que je m'oblige pour cet insolvable je m'en engarderois bien. Il se faut bien engarder de faire des choses contre son honneur & sa conscience. Ce mot est vieux: il faut se servir de garder. Je me garderai bien, il faut se garder.

On dit, proverbialement, que, peut-être *engarde* les gens de mentir.

ENGASTRILOQUE, ENGASTROMINE, ENGASTRIMANDRE, ENGASTRIMYTHE. f. m. Celui qui parle du ventre, qui parle sans ouvrir la bouche, desorte que sa parole semble sortir du ventre; & *εσδορος*, parole. Chez les Latins *ventriloquus*. Voy. VENTRILOQUE.

On a vu des gens dont le ventre parle effectivement, lorsque leur bouche est fermée, ou bien la bouche étant ouverte, mais sans la remuer en aucune façon. Ce que rapporte Etienne Pasquier, dans ses recherches est assez singulier. Il n'y a pas, dit-il, douze ou treize ans qu'il est mort un bouffon, nommé Constantin, qui représentoit toutes sortes de voix, tantôt le chant des Rossignols, qui n'eussent pas mieux feu desgoiser leurs ramages que

luy, tantôt la Musique d'un âne, tantôt les voix de trois ou quatre chiens qui se battent, & enfin le cri de celui qui, pour être mordu par les autres, se va plaignant. Avecques un peigne mis dans sa bouche, il représentoit le son d'un cornet à bouquin: toutes ces choses si à propos, que ni l'âne, ni les chiens en leur naif, ni un homme jouant du cornet à bouquin, n'eussent eu l'avantage sur lui. J'en parle comme celui qui l'a vu souventefois en ma maison; mais sur-tout estoit admirable qu'il parloit quelquefois d'une voix qu'il tenoit tellement enclouée dedans son estomac, sans ouvrir que bien peu les balèvres, à manière qu'étant près de vous, si vous appelloit, vous eussiez crû que c'eût été une voix qui venoit de bien loin, & ainsi ai-je vu quelques miens amis trompés par lui.

¶ Leo Allatius a fait un traité des *Engastrimythes*, qui a pour titre *De Engastrimytho syntagma*. Hippocrate regardé l'état des *Engastrimythes* comme une maladie. Quelques uns croient que c'est une opération du malin esprit: d'autres l'effet de l'art & du mécanisme.

¶ Quelques uns prétendent que c'est une espèce de divination dont ils attribuent l'invention à un certain Encyclus, qui n'est connu de personne.

¶ S. Chrysostome & Eucuménien font mention de ces hommes divins, que les Grecs nomment *Engastrimandres*, de qui le ventre prophétique articuloit des Oracles si fameux.

¶ M. Schott, Bibliothécaire du Roi de Prusse, soutient dans une Dissertation sur l'apothéose d'Homère; que les *Engastrimythes* des anciens n'étoient autre chose que des Poètes, qui, lorsque la Prêtresse ne pouvoit parler en vers, expliquoient à son défaut, ce qu'Apollon disoit dans la cavité du bassin qui étoit placé sur le sacré trépied.

ENGAZZE. Nom de ville. *Engazza*. Voyez DUNGO.
ENGEANCE. f. f. Espèce particulière qui vient d'une même race. On le dit proprement des animaux domestiques. *Genus, genus*. Voilà une belle *engeance* de pigeons, de poules.

De tous les animaux on vit poindre l'engeance. BENS.

ENGEANCE, se prend souvent en mauvaise part, & se dit de la multiplication trop grande des insectes & choses nuisibles. C'est une maudite *engeance* que les charençons.

ENGEANCE, se dit, figurément, des hommes méchants. JESUS-CHRIST appelloit les Pharisiens *engeance* de vipères, *Genimina viperarum*, en S. Mathieu. C'est une méchante *engeance* que les Laquais. On ne le dit jamais des hommes qu'en mauvaise part.

*Mais tout n'iroit que mieux
Quand de ces médifans l'engeance toute entière
Iroit la tête en bas rimer dans la rivière.* BOIL.

Ce mot vient de *gens, genus*.

ENGEANT, ou ENGETIN. Bourg ou petite ville de la Transylvanie. *Engaunt*. Le lieu est sur le Maros, à cinq lieues de Vilsenbourg, du côté du nord.

ENGEIGNER, ou ENGINER. v. a. Tromper, attraper. Il est vieux. *Fallere, decipere*.

*Tel, comme dit Merlin, cuide enseigner autrui,
Qui souvent s'engeigne soi-même.*

*J'ai regret que ce mot soit trop vieux aujourd'hui:
Il m'a toujours paru d'une énergie extrême.* LA F.

Voy. *engaines* dans le Supplément au Glossaire du Roman de la Rose.

ENGEL. f. m. C'est une des divisions de la livre poids de marc en Hollande. Dix *engels* font le loot, & trente loots la livre.

ENGELHOLM. Petite ville de Suède, située dans la Province de Schonen, à l'embouchure d'une grande

rivière dans le Catégar, à six lieues au nord d'Elfsborg. *Engelholm*.

ENGELMER. f. m. Nom d'homme. *Engelmarus*. En Bavière S. *Engemar*, Laboureur, puis Hermite, tué par son associé. CRAST. au 14 de Janv. L'on a sa vie dans le quatrième tome de Henri Canisius. L'auteur d'une autre vie écrite dès le XII^e siècle, dont on a des fragmens en quelques Bibliothèques de Bavière, appelle le lieu de sa demeure la *Celle-Saint-Engelmer, Cella Sancti Engelmar*. ID.

ENGELURE. f. f. Terme de Médecine. Enflure aux pieds ou aux mains, accompagnée d'inflammation, de douleur, & quelquefois de solution de continuité. Les *engelures* sont causées par un froid excessif qui arrête le mouvement du sang dans les vaisseaux capillaires.

Ce mot vient de *gelu*, parce que c'est dans le froid & en temps de gelées que se forment ces sortes de tumeurs. On les appelle en Latin *periones, à pernicie*, ruine, dommage, à cause des vives douleurs & démangeaisons qu'elles excitent, ou, selon quelques-uns, *à perone*, le péroné, second os de la jambe, parceque c'est à son extrémité, c'est-à-dire, au talon, qu'elles viennent le plus souvent. Quand cette enflure inflammatoire affecte le talon, nous lui donnons le nom de *mule*.

ENGEN. Petite ville de Suabe, en Allemagne. *Engena*. Elle est dans le Comté de Furstemberg, sur une petite rivière, près de Schafouse, vers le nord. *Engen* est la capitale de la Seigneurie d'Heuven, qui appartient à la Maison de Furstemberg-Blomberg.

ENGENDRER. v. a. Qui se dit, premièrement en Théologie, du mystère ineffable de la Trinité. *Generare, gignere*. Le Père a *engendré* son Verbe de toute éternité. Voyez GÉNÉRATION, PROCÉSSION.

ENGENDRER, humainement parlant, se dit de la production des animaux par voie de génération. On ne s'en sert guère, au propre, qu'en matière de Religion. Ce qu'il y a de spirituel & de divin efface en quelque façon ce que le mot a de matériel & de grossier. Il y a même trop d'exacritude à traduire, *Abraham genuit Isaac*, par *Abraham engendra Isaac*: c'est s'éloigner un peu de l'honnêteté de notre langue, qui évite avec soin tout ce qui salit l'imagination. BOU. Certaines gens se sont fort récriés contre cette remarque du R. P. Bouhours; mais le public s'est rendu à ses raisons, & on a mieux aimé voir, dans une traduction du Nouveau Testament, *Abraham fut père d'Isaac*, qu'*Abraham engendra Isaac*. Voyez GÉNÉRATION.

ENGENDRER, se dit aussi des autres productions de la nature. Les météores *s'engendent* dans la moyenne région de l'air par les vapeurs & exhalaisons. Les fruits crus *engendent* les vers. Les insectes *s'engendent* de la pourriture, à ce que croioient les anciens. Les métaux & minéraux *s'engendent* dans les entrailles de la terre. Les soutiers étroits *engendent* des corps aux pieds. La débauche *engendre* plusieurs maladies.

ENGENDRER, se dit, figurément, en choses morales, & signifie produire, exciter, être cause. On ne le dit guère qu'en mauvaise part. Les procès *engendent* les grandes haines dans les familles. Un procès *engendre* un autre procès. La brièveté *engendre* l'obscurité dans les discours. La contrariété des sentimens *engendre* l'aversion. BELL. L'oisiveté *engendre* le vice.

On dit, proverbialement, que la familiarité *engendre* le mépris. On dit qu'un homme de bonne humeur, ou qui aime la débauche, n'*engendre* point de mélancolie.

¶ ENGENDRER, en termes de Géométrie, se dit d'une ligne produite par le mouvement d'un point, d'une surface produite par le mouvement d'une ligne, & d'un solide produit par le mouvement d'une surface. *Generare, producere*. Un triangle, par la révolution de sa base autout d'un de ses côtés,

engendre un cône. On dit former dans le même sens.

☞ On dit aussi qu'une courbe est *engendrée* par le développement d'une autre. Voy. DEVELOPPEMENT & DEVELOPPEE.

ENGENDRER. (S') Donner un mari à sa fille, prendre un gendre. Dans la Comédie du Malade Imaginaire, Toinette dit par dérision à Argan, en lui annonçant une visite que Thomas Diaforus venoit lui rendre : Que vous ferez bien *engendre* ! vous allez voir le garçon le mieux fait du monde, & le plus spirituel.

*Et qu'aurez-vous donc fait sur moi, chétif beau-père ?
Ma foi je m'engendrois d'une belle manière !*

MOLIERE, l'Étourdi.

*J'y souscris du meilleur de mon ame,
D'autant plus que par-là je contredis ma femme
Qui voudroit m'engendrer d'un grand complimenteur,
Qui ne dit pas un mot sans dire une fadeur.*

M. Destouches.

sc. 14 du 2^e. acte du Glorieux.

☞ Ce terme ne peut passer que dans le style comique.

ENGENDRE, ÉE. part. & adj.

ENGEOLLER. Voyez ENJOLLER.

ENGEOLLEUR. Voyez ENJOLLEUR.

ENGER. v. a. Vieux mot qui signifie remplir, embarrasser, charger. *Inficere, affligere, onerare*. Ce lit est tout *engé* de punaises. Ces vieux meubles nous *engeront* de vermine.

ENGER, se dit aussi des personnes, dans la signification d'embarrasser. Je ne sai qui nous a *engé* de ces méchans laquais. Votre père se moque-t-il de vouloir vous *enger* de votre Avocat de Limoges ? MOL. C'est-à-dire, de vouloir vous marier avec, &c. Ce mot ne se dit plus.

ENGÉ, ÉE. part.

ENGERBER. v. a. Terme d'Agriculture. Lier le blé, mettre les javelles en gerbe. *Ligare, struere spicarum fascis*. Ce blé a été long-temps en javelles, il est temps de l'*engerber*. Il faut *engerber* ces javelles.

Il signifie aussi mettre des getbes sur le tas, les ranger dans une grange. Voilà une grange dime-ressée qui est commune, le Curé *engerbe* d'un côté, & le Seigneur gros Décimateur *engerbe* de l'autre.

ENGERBER, se dit aussi des muids de vin qu'on met les uns sur les autres, soit sur l'étape, soit dans les caves des Marchands. *Congerere*. Ce Marchand a trois rangs de tonneaux *engerbés*, placés les uns sur les autres, comme on voit les gerbes dans une grange.

ENGERBÉ, ÉE. part.

ENGERN, ou ENGERHEN. Petite ville du Cercle de Westphalie, en Allemagne. *Angria*. Elle est dans le Comté de Ravensperg, à trois ou quatre lieues de Bilefeld du côté du nord. *Engern* a conservé le nom des Agrivariens, ses anciens habitans, & il est le lieu de la sépulture du célèbre Vitikind, Duc des Saxons, qui soutint fort long-temps la guerre contre Charlemagne. MATY. Corneille écrit aussi *Engernhem*.

ENGHIEN. Petite ville du Pays-bas, en Hainaut : on l'écrit plus communément. ANGUIEN. Long. 21. d. 40'. Lat. 50. d. 40'.

ENGIA. Voyez ENGINA.

ENGIEN. Voyez ENGIN.

ENGIGNEMENT. f. m. Vieux mot. Finesse. On a dit aussi *engigner*, pour tromper, duper. On disoit encore *enginer* dans le même sens.

ENGIGNIER. v. a. Tromper, amuser. THIBAUT, Roi de Navarre.

ENGIGNOUR. f. m. Vieux mot. Engingnier. Ingénieur. *Machinarum bellicarum artifex, moderator*. Philippe Mouskes dit :

Quand li boins Maîtres Amateurs

Le Sire des Engignours

Commandere des Minours,

Ce Sire des *Engignours*, ou des Ingénieurs, est celui que nous appelons aujourd'hui le Grand-Maître de l'Artillerie. DU FRESNE. *Glossaire sur Ville-Hardouin*.

Les Auteurs Latins se servent pareillement du mot d'*Ingenium* en la même signification. Voy. les Glossaires de Spelman, Watkins, & autres. DU FRESNE, *Gloss. sur Ville-Hard*.

ENGIN. f. m. Machine pour élever ou soutenir de gros fardeaux, comme grue, vindas, mouffes, vettins, &c. *Organum, machinatio*. On le dit, particulièrement, de cette machine qui sert dans les bâtimens ordinaires à élever les pierres, & les poutres, qui est composée de soie, poinçon, rancher, fauconneau, treuil, poulies, &c. Voyez-en la figure, & la description particulière de toutes ses pièces, dans le Dictionnaire de M. Ozanam. p. 522. & dans la nouvelle édition de la *Charpente de Jouffe*, par M. de la Hire, p. 3.

Les Meûniers appellent aussi *engin* une espèce de machine sur deux roues, pour tirer le moulin au vent. C'est aussi une sorte de tourniquet au haut du moulin pour tirer les fascs de blé. M. de la Hire a décrit ces deux *engins* au bout de la *Charpente de Jouffe*, p. 205 & 206.

Ce mot vient de *ingenium*, qui signifie simplement esprit, industrie, & parce qu'il faut de l'esprit pour inventer les machines qui augmentent les forces mouvantes, on les a aussi appelées *engins*.

Ce mot est ancien dans notre langue. Le Roman de Garin, ou des Loherans,

*Lievent engins, font pèrières dressées :
A mongoniaux le feu Grégois l'y jettent.*

Et Philippes Mousk,

*Si vallant ki portoit banière,
S'en fu allez droit as engiens,
Et faisoit la douleur maiciens.*

Voyez ENGIGNIER.

Engins de guerre, sont toutes les machines pour battre & prendre les places, comme beliers, balistes, & autres qui sont décrites dans Végèce, Juste-Lipse, & autres Auteurs.

Le plus fameux *engin*, ou machine de guerre des François, étoit le beffroi, ou tour de bois roulante, sur laquelle on mettoit des hommes pour donner les assauts aux places. Il faut entendre nos vieux Romanciers décrire cet *engin*.

*Un Engin fet, de tel parler n'oï,
Qui ot de haut cent piés tos enterins.
Près de la porte fist venir tels engins.
A fet étages tôt droit de fust chenin.
Arbalestriers i a mis jusqu'à vint.
Bien fit cloés, couver de cuir bouli.*

Les pierriers étoient d'autres *engins* à jeter des pierres. Les mangoneaux, &c.

On appelle aussi, dans les sucreries, *engins*, les moulins, & autres choses qui servent à faire le sucre.

Le mot d'*engin* se trouve dans les Ordonnances de la Marine, & dans celles qui regardent les Eaux & Forêts. Dans ces endroits-là *engin* signifie simplement instrument. *Instrumentum*. Les *engins* défendus, sont les instrumens pour prendre le gibier & le poisson, desquels il n'est pas permis de se servir.

ENGIN. Vieux mot. Esprit, du Latin *ingenium*.

Marot n'emploie ce terme, en ce sens, qu'en

deux endroits de ses Ouvrages : dans la Ballade qui commence par, *Un jour j'écrivis à m'amy*, & au commencement de la *Métamorphose*. Ce terme avoit déjà vieilli en ce sens.

On appelle aussi, par raillerie, *engin*, les outils qui ne sont pas propres, ou assez forts pour faire quelque chose. Vous me donnez-là un bel *engin*, un *engin* à mouches. Voilà un bel outil, un sot *engin*. Les Marins, & sur tout les Officiers du Roi, qui servent dans les vaisseaux du Roi, appellent *engins* les petits vaisseaux qui ne sont pas vaisseaux de ligne, qui ne peuvent tenir rang dans une flotte. Un vaisseau de vingt, de trente pièces de canon, n'est qu'un *engin*.

ENGIN, se dit, figurément, pour signifier finesse, industrie. Autrefois, on juroit sur les traités & contrats avec cette formule, qu'il n'y avoit eu dol, fraude, ni mal *engin*, pour signifier, qu'ils n'étoient pas faits par surprise, ni mauvais artifice. Il n'est plus d'usage en ce sens que dans le vieux proverbe qui suit.

On dit, proverbialement, mieux vaut *engin* que force; pour dire que l'adresse & l'esprit, la douceur, la complaisance, sont réussis en des choses dont on ne viendroit pas à bout par la violence. M. Voiture les a joints ensemble,

Force & engin en ce cas j'emploierois.

ENGINEUR. f. m. Vieux mot. Ingénieur. Celui qui faisoit & qui servoit autrefois les machines de guerre. *Machinarum bellicarum artifex, moderator*. On lit, dans le Roman de Garin, ou des Loherans,

Li Engingniers qui ont l'engin bâti.

C'est de là qu'est venu le mot d'*Ingénieur*.

ENGISSOMA. f. m. Terme de Chirurgie. *Engissoma*. Fracture du crâne où la partie rompue est enfoncée, & fait le pont-levis, comme dit Dionis. Pour un *engissoma* il faut trépaner sur la partie voisine. DIONIS.

Ce mot est Grec, *εγγισσος* est le premier mot écrit en caractères Grecs.

ENGLANTE. adj. Terme de Blason. Qui se dit d'un écu chargé d'un chêne, dont le gland est d'un autre émail que l'arbre & les feuilles. *Glande onustus, glandibus opertus*.

ENGLESQUEVILLE. Bourg de Normandie, dans le pays de Caux. Il est situé sur la rivière de Sanne, à sept lieues de Rouen, entre Pavilly & Basqueville, & immédiatement au-dessous de Varannes, où sont les sources de la petite rivière de Sanne.

ENGLINCELER. v. a. Vieux mot. Mettre en peloton.

ENGLOBER. v. a. Mettre ensemble, réunir plusieurs choses pour n'en former qu'un tout. *Jungere*. &c. Je n'ai *englobé* la Taille de M. Foubert avec les autres, que comme deux Tailles de l'espèce qu'on nomme en général latérales, relativement au grand appareil... M. Morand. *Mercur de Novembre*. Ce mot, étant selon les règles de l'analogie, mérite quelque considération. Cotgrave l'a mis dans son Dictionnaire. *Englobere*, signifie, proprement, comprendre dans l'arrondissement. On le dit, particulièrement, des Domaines détachés qu'on réunit pour former une terre considérable. Il a *englobé* plusieurs terres dans la sienne, plusieurs fiefs pour se former une grande Seigneurie. Il me semble que ce mot en ce sens désigne quelque chose d'odieux.

ENGLÔBÉ, ÉE. part.

ENGLOUTIR. v. a. Avaler tout d'un coup & glou-tonnement. *Absorbere, deglutire*. La baleine *engloutit* Jonas. Un crocodile *engloutit* un homme. Ce goulu *engloutit* un pâté tout d'un coup.

ENGLOUTIR, se dit aussi, figurément, pour absorber, dissiper, consumer. Les flots ont *englouti* toute cette succession. La mer *engloutissoit* tous les matériaux.

VAUG. Qui n'eût cru que cette tempête alloit *engloutir* tout le Royaume? PATRU. Il vient la bouche béante *engloutir* tous mes trésors. ABL. Il faut

seulement demander à Dieu que sa volonté soit faite; cette demande *engloutit* toutes les autres. BOSS. C'est-à-dire, les renferme. Le Spectateur Anglois se plaint que, dans les Opéra, la Musique Italienne prédomine à l'Angloise jusqu'à l'*engloutir*.

Il signifie aussi infecter d'une mauvaise odeur qui saisit le cœur, &c. Cette puanteur nous a tous *engloutis*. Son haleine nous *engloutit*. ACAD. FR.

ENGLOUTI, ÉE. part.

ENGLUER. v. a. Enduire de petites branches de glu, pour prendre de petits oiseaux. *Visco oblinere, tingere*. Avec le pronom personnel, il signifie se laisser prendre à la glu. Ce petit oiseau s'est si bien *englué* les ailes, qu'il n'a pu s'envoler.

Ce mot vient de *gluten, glu*.

☞ On a fait un assez mauvais usage de ce verbe au figuré.

*Il prête à notre entendement,
Pour voler au Ciel, ses deux ailes.
Nous les engluons follement
Parmi les vanités mortelles.* BERTAUD.

ENGLUÉ, ÉE. part.

ENGOMBRER. On a dit, autrefois, *s'engombrer*; pour dire, succomber, s'embarrasser. Il vient de l'italien *ingombrare*, causer de l'empêchement.

ENGONASIS. Qu'on appelle plus ordinairement Hercule ou Prométhée. Constellation septentrionale.

ENGONATE. f. m. Est une espèce de cadran dont les Anciens se sont servis, & dont Vitruve parle sans l'expliquer, L. IX. C. 9. *Engonate*. Il peut venir, ou de *γωνια*, qui signifie angle, ou de *γωνη*, qui signifie genou.

ENGONCER. v. a. Qui ne se dit que des habits qui montent trop haut, qui rendent la taille contrainte, gênée. *Compingere, stringere*. Il faut faire retailleur votre habit, car il vous *engonce* trop.

ENGONCÉ, ÉE. part. & adj. Qui a peu de cou, & dont la tête touche presque aux épaules; gêné, contraint dans ses habits. *Compactus*.

Ce mot, *engoncé*, est formé, par corruption du mot *esfoncé*, qu'on trouve dans de vieux Auteurs François, & qui vient de *abscensus*. HUET.

☞ ENGORGEMENT. En Hydraulique. Embarras formé dans un tuyau, dans une conduite, par les ordures qui s'y sont amassées. *Tabuli interclusio*. L'*engorgement* fait quelquefois crever les tuyaux, si on n'a soin de lâcher toute l'eau pour les déboucher & entraîner les ordures.

☞ ENGORGEMENT, En Médecine, se dit, dans le même sens, des embarras qui se forment dans les vaisseaux du corps humain par des fluides trop abondans ou trop épais, pour y couler avec facilité. Voyez OBSTRUCTION. C'est toujours l'*engorgement* des veines, qui fait le varicocèle & le cirso-cèle. J'appréhendai même la mortification par l'*engorgement* qui étoit dans toute la jambe. DIONIS.

☞ ENGORGEMENT, se dit, aussi, en Jardinage, dans le même sens, des embarras qui se forment dans les vaisseaux des plantes, destinés à la circulation du suc nourricier, par la surabondance ou l'épaississement de ce suc. Voyez MALADIES DES ARBRES, au mot ARBRE.

ENGORGER. v. a. Fermer un passage destiné à faire écouler des eaux, ou les humeurs. *Obducere, impedire, intercludere, percludere*. Les immondices ont *engorgé* ce tuyau, cet égout.

ENGORGER. Terme d'Artificier. C'est remplir de composition le trou vide ou l'ame, qu'on a laissé à l'orifice d'un jet ou autre artifice. *Opplere*.

s'ENGORGER. v. récip. On dit qu'un port, qu'un havre *s'engorge*, quand il se remplit de sable; ou de galier. On doit prendre garde que les égouts ne *s'engorgent*. Les veines *s'engorgent*, quelquefois, par trop de plénitude. On a dit, *s'engorger* de viandes. Il est bas dans cette dernière acception.

Ce mot vient du Latin *Ingurgitare*.

ENGORGÉ, ÉE. part. & adj. Des tuyaux *engorgés*, des veines *engorgées*. Ce cheval a les jambes *engorgées*,

pleines de mauvaises humeurs. Des moulins sont engorgés, quand l'eau est si haute, qu'elle empêche les roues de tourner. On connoit un cancer au fem par la tumeur de la partie, qui paroît inégale, a cause du gonflement des glandes, qui sont dures & engorgees. DIONIS. On appelle un drap engorge, un drap qui n'est pas bien net de graisse, que le foulon n'a pas bien dégraissé.

ENGOUEMENT. f. m. Etat de celui qui est engoué. *Præfatio.*

Il signifie, figurément & en style familier, Préoccupation en faveur de quelque chose, entêtement. On ne le sauroit faire revenir de son engouement.

ENGOUER. v. a. Embarrasser le passage du gosier. *Præfocare.* Il s'est engoué à force de crier. Il buvoit, il mangeoit avec tant d'avidité, qu'il s'engoua. *Fauces præpedire.* On disoit, autrefois, *ennouer.*

S'ENGOUER, se dit, figurément, pour dire, Se préoccuper, s'entêter en faveur de quelque personne, ou de quelque ouvrage. Elle s'est engouée de ce fréluaquet. Le pauvre homme étoit tout engoué de son ouvrage. MENAGE. Il est du style familier.

Ce mot engouer vient d'angere. HUET.

ENGOUE, EE. part. Engoué de la Cour.

ENGOUFFRER, S'ENGOUFFRER. v. récip. Qui ne se dit que des vents, des rivières, des ravines. Des vents, lorsqu'un tourbillon entre & s'enferme en quelque endroit; comme, quand on dit, le vent s'est engouffré dans la cheminée. Les vents qui s'engouffrent entre deux Montagnes, causent de grands ravages. Des rivières & des ravines, lorsqu'elles se perdent par quelques ouvertures de la terre. Il y a des rivières qui s'engouffrent dans un endroit, & ressortent par un autre.

ENGOUFFRER, se dit, aussi, quand on entre en quelque golfe ou lieu ferré de la mer. Quand on s'est engouffré dans le détroit de Magellan, on a bien de la peine à en sortir.

ENGOUFFRÉ, EE. part. & adj. *Vortice abreptus.*

ENGOULER. v. a. Avaler tout-d'un coup. *Vorare, absorbere.* Ce mot est vieux, & ne se dit plus que parmi le peuple. Il engoule tout-d'un-coup les alouettes toutes rôties. Engoulevent étoit, autrefois, un personnage ridicule qu'on promenoit à Paris, qu'on appelloit le Prince des fots.

ENGOULE, EE. part. pall. *Voratus, absorptus.*

ENGOULE, est, aussi, un vieux mot qui signifioit une chose dans laquelle on avoit passé la tête. On disoit une robe engoulée, une chape engoulée, une hermine engoulée, un manteau engoule. Quelques-uns ont cru que l'on nommoit ainsi les robes ou manteaux teints en gueules: c'étoit ainsi que le rouge s'appelloit autrefois, & qu'il s'appelle encore aujourd'hui dans le Blason. Mais il est sûr que c'étoit la partie d'une robe, ou vêtement, la plus proche de la tête, de quelque étoffe & de quelque couleur qu'elle fût.

ENGOULÉ, en termes de Blason, se dit, d'une pièce, ou figure, qui est dévorée par quelque animal, lequel alors s'appelle engoulant. Les Armes de Milan font un enfant engoulé, que la givre tient en sa gueule, à l'issant de gueules. Il y a des Armes, où des bandes & des sautoirs sont engoules de léopards, ou des muflés de lions mouvans des angles. Sautoir engoulé de cinq têtes de léopards. *Decussis, quem quina Pardorum capita ore patulo arripunt.* POMMEY.

ENGOULÈME. }
ENGOUMOIS. } *Voyez* }
ENGOUMOISIN. } ANGOULEME.
ANGOUMOIS.
ANGOUMOISIN.

ENGOURDIR. v. a. Oter, ou diminuer le sentiment, le mouvement dans quelque partie du corps. *Stupescere, torporare.* La torpille engourdit la main de celui qui la touche. La jambe est engourdie, quand on s'est couché dessus quelque tems. La gèle engourdit les mains. *Voyez* ENGOURDISSEMENT.

Ce mot est composé de gourd, dérivé de gardus, qui signifioit un fat en vieux Gaulois. MEN.

ENGOURDIR, se dit de même, au figuré. Les peuples

qui vivent dans les délices, dans l'oisiveté, s'engourdisent l'esprit & le courage. Un esprit paresseux, & qui n'est point cultivé, s'engourdit aisément. Les forces du corps & de l'esprit, s'engourdisent, si elles ne sont exercées, *facile marcescunt.*

ENGOURDI, IE. part. & adj. *Torpidus, torpens, torporatus, constrictus.* Main engourdie par le froid. Un esprit engourdi; c'est-à-dire, pesant, lourd. *Hebes.*

ENGOURDISSEMENT. f. m. Défaut ou diminution de sentiment & de mouvement dans quelque partie du corps. *Stupor, torpor.* L'engourdissement vient de ce que les esprits ou le fluide qui coulent dans les nerfs, n'ont pas un mouvement aussi libre qu'à l'ordinaire. Lorsque le froid, par exemple, a tellement resserré la peau & les houppes nerveuses, que le fluide qui abreuve les nerfs, ne peut plus parvenir jusqu'à l'extrémité des parties affectées, il y a engourdissement dans ces parties; c'est-à-dire, que le sentiment & le mouvement y sont diminués. On voit assez que la compression des nerfs occasionnée par une situation gênée de quelque partie du corps, de la jambe ou du bras, sur lesquelles on est couché ou appuyé pendant quelque tems, doit produire le même effet, & généralement tout ce qui peut empêcher le libre cours du fluide dans les nerfs.

ENGOURDISSEMENT, se dit, aussi, figurément, d'une léthargie d'esprit. La grande affliction cause un rel engourdissement dans les esprits, qu'ils ne sont pas capables d'agir.

ENGOURI, ou ENGURI, que l'on écrit aussi Anguri, Angui, Angori, *Voy.* ANCYRE.

ENGRACE, ou ENGRATIE. f. f. Nom de femme. *Eneratis, Engratia.* Prudence, *Perissephanon, hymne 4.* parle de Sainte Engrace, ou Engracia, Vierge & Martyre à Saragolle.

ENGRAIGNER. v. a. Vieux mot qui se trouve dans le Roman de Rose. *Si l'ire jalouse en engraigne;* pour dire, si elle entre dans la fureur que cause la jalousie.

ENGRAINER un bateau, se dit, de certaines marchandises de gros volume, dont le propriétaire n'est pas pressé, qu'on met dans un bateau qui n'est pas en état de partir sitôt; pour raison de quoi on obtient meilleur marché de la voiture, que n'obtiendront ceux qui y mettront huit ou dix jours plus tard.

ENGRAINER un cheval, Terme de Manège. C'est ajouter à sa nourriture ordinaire, des alimens consistans dans les grains des végétaux qui lui sont propres: le nourrir de bon grain pour le rétablir, lorsqu'il est maigre, ou qu'il a été malade. *Opimare.* Quelques-uns écrivent engrener.

ENCRAINER, mettre du blé dans la trémie. C'est ainsi qu'on devoit écrire. *Voy.* ENGRENER.

ENGRAIS. f. m. Pâturages où l'on met des bœufs & autres animaux pour les engraisser. *Pascuum, pascuca.* Ce Marchand a cinquante bœufs à l'engrais.

ENGRAIS, signifie, aussi, la nourriture, & l'action d'engraisser les animaux. Le Commissaire de la Mare traite de la nourriture & de l'engrais des bestiaux dans son *Traité de la Police*, L. V. Tit. XVII. C. 1.

On le dit, de même, de la pâture qu'on donne aux volailles pour les engraisser. Mettre des chapons à l'engrais. *Saginatîo, saginarium, sagina, ou saginamentum.* Le premier, pour exprimer l'action d'engraisser; le second, pour exprimer le lieu où l'on met à l'engrais, la mue, par exemple; les deux autres, pour exprimer l'engrais même, ce qu'on donne pour engraisser.

ENGRATS, signifie, encore, l'amendement des terres labourables, vignes & prés, comme fumiers, marne, cendres de chaume, & généralement toutes les choses, qui, répandues sur la terre, servent à la féconder, fertiliser. *Stercoratio, stercus.*

Ce mot est sur-tout d'usage, quand on parle de bœufs, ou de moutons, ou de volaille. Nous l'a-

vous risqué quelquefois en parlant des terres, au lieu d'employer les termes de fumier, & d'ordures. On en voit bien la raison. *Spéct. de la Nat.* L'engrais fait recueillir du vin plus abondamment; mais le vin n'est pas si bon. Si les engrais augmentent la quantité du vin, constamment ils en diminuent le mérite. LA QUINT. Les plantes que la terre avoit produites, remises au dessous de la superficie de cette terre, y pourrissent, & y font un engrais de la même quantité & de la même valeur, à-peu-près, que ce qu'il en avoit coûté à cette terre pour la produire. Id. Voy. FUMIER.

ENGRAISSEMENT. f. m. Terme de Jardinier & de Laboureur. L'action d'engraisser; tout ce qui peut rendre un fonds plus gras & plus fertile. *Stercoratio.* Mettre de l'engraisement aux terres. CULT. DE LA TUL. Il ne faut que de légers engraissemens. LA QUINT. Il est moins usité qu'engrais.

ENGRAISSEMENT. Terme de Charpenterie. Assembler par engraisement, c'est joindre si juste des pièces de bois, que pour ne laisser aucun vide dans les mortoises, les tenons y entrent à force, afin de mieux contreventer, & d'empêcher le hieiment.

ENGRAISSER. v. a. Rendre gras. *Opimare, saginare, pinguefacere.* On engraisse les bœufs pour les vendre, quand ils ne sont plus propres au labour. On engraisse les chapons avec de la pâte. M. Liger a traité de la manière d'engraisser la volaille, les caillies, les chèvres, &c. dans la *Maison Rustique*, pag. 64. 98. 264. Voy. aussi le *Dictionnaire Économique* de Chomel, au mot engraisser, &c. Il est, aussi, réciproque, & signifie devenir gras, en bon point. *Pinguefieri, pinguescere.* Ce cheval s'engraissera avec le temps.

*Les Chanoines vermeils, & brillans de santé,
S'engraissent d'une molle & sainte oïfveté.*

BOILEAU.

On dit, absolument, que le dormir engraisse.

ENGRAISSER, signifie, aussi, Salir avec de la graisse. *Inquinare, inscere adipe.* Un Cuisinier engraisse ses habits. Les cheveux engraissent un castor.

ENGRAISSER, se dit, aussi, des terres, comme synonyme de fumer, amender. *Stercorare.* La marne, les amendemens engraissent les champs. Cette terre a besoin d'être engraissee. *Engraisser,* c'est fumer une terre. LIGER.

On dit, aussi, que le vin s'engraisse, *pinguescit;* pour dire, qu'il s'épaissit, qu'il se corrompt; & de même de quelques autres liqueurs, &c.

ENGRAISSER, signifie, figurément, enrichir. *Ditare.* Ce traitant s'est bien engraissee dans la ferme des Aides. C'est un fou qui engraissee la Justice de ses revenus. BOIL. S'engraissee du sang des Citoyens, & des misères publiques.

*Ne vas point sottement faire le généreux,
Engraisse-toi, mon fils, du suc des malheureux.*

BOILEAU.

*N'imite point ces fous dont la sotte avarice
Va de ses revenus engraissee la Justice.* Id.

ENGRAISSER; est, aussi, une verbe neutre, qui signifie, Devenir gras. *Pinguescere, saginari.* Elle engraissee tous les jours. On a beau nourrir ce cheval, il n'engraissee point.

Les Architectes & Tailleurs de pierre disent qu'une pierre engraissee, ou qu'elle est grassée, lorsque d'un côté elle fait un angle bien ouvert; comme ils disent qu'une pierre est maigre, lorsqu'elle fait un angle bien aigu.

On dit, proverbialement, qu'un homme engraissee de malédictions, qu'il engraissee de mal avoir; pour dire, qu'un homme ne laisse pas de profiter, quoiqu'on le haïssee, & qu'il souffre beaucoup. On dit, aussi, que l'œil du maître engraissee le cheval; pour dire, qu'il faut que le maître prenne garde si

l'on ne frustre point les chevaux de leur avoine; & l'on transporte ce proverbe à toutes les choses où l'on veut marquer que la vigilance de la personne intéressée est nécessaire, & qu'il ne faut point s'en rapporter aux autres, On dit, aussi, qu'on ne sauroit manier du beurre, qu'on ne s'engraissee les doigts; pour dire, qu'on ne sauroit manier beaucoup d'argent, sans qu'il en demeure un peu dans les mains.

ENGRAISSE, EE. part. & adj. *Sagunatus, pinguefactus, fartus.*

ENGRANGER. v. a. Serrer les blés dans la grange. *Seponere in horreum.* On laisse sécher les gerbes dans les champs, avant que de les engranger. *Engranger* la moisson. Voyez GRANGE.

ENGRANGE, EE. part.

ENGRAVER. v. a. Engager un bateau dans le sable, de sorte qu'il ne flotte plus. *Impingere cymbam in sabulum.* Un batelier mal adroit engrava son bateau. Le vaisseau sur lequel il s'embarqua fut battu par la tempête & engravé sur un banc de sable. JOURN. DES S. 1720. p. 304.

On dit, sur la Loire, *Aggraver,* mais mal.

ENGRAVER, signifie, aussi, Graver profondément. *Incidere, insigere.* Graver, imprimer une figure sur quelque chose. *Sculpere, imprimere.* Vieux mot dont on ne se sert plus.

S'ENGRAVER. v. récip. Être arrêté sur le sable, sur le gravier, en navigant. *Iterere in sabulo, ad arenam cumulos adherescere.* Notre bateau s'est engravé.

ENGRAVÉ, EE. part. On dit, proverbialement, qu'un homme jure comme un Marinier qui est engravé.

ENGRAVÉ. EE. Vieux mot. Gravé, imprimé. *Sculptus, impressus, a, um.*

Vous y verrez votre nom engravé

Avec le deuil qui me tient aggravé. MAROT.

ENGRÉGER. v. a. Rendre plus grief. Il est vieux. *exacerbare.*

ENGRÉLE, EE. adj. Terme de Blason, qui se dit des pièces honorables de l'Ecu, qui sont bordées de petites pointes minces & délicates. *Striatus, denticulatus, incisus.* L'engrélé est opposé au cannelé: le cannelé est fait en festons qui forment ce qu'on appelle une *campane*, & l'engrélé, au contraire, est découpé en dedans, en sorte que ce sont des pièces emportées de proche en proche en forme de demi-cercle; ce qui laisse une petite languette entre chacune, arrondie des deux côtés par le dedans d'une manière concave.

Ce mot vient de *gracilis*, à cause que les engrélures sont minces & délicates.

ENGRÉLER. v. a. Faire de petits ornemens sur les broderies, ou dentelles, qui représentent de petits grains ou picots. *Denticulis distinguere, contexere, variare.* Il avoit fait engréler la broderie de son habit de peles, pour la rendre plus riche. On le dit, plus ordinairement, en termes de Blason.

ENGRÉLURE. f. f. Petits picots, pointes, ou avances, qu'on fait par ornement aux dentelles, tant de fil que de soie. Cependant, à parler proprement; l'engrélure dans la dentelle est différente des picots. L'engrélure est la partie d'en-haut qui règne tout du long de la dentelle, par l'endroit qui joint la dentelle à la toile. Les picots sont la partie d'en-bas. L'engrélure est *limbus superior*, & *intimus*; les picots *limbus inferior* & *extimus*. On le dit, par extension, de semblables ornemens qui se font en plusieurs autres ouvrages.

ENGRÉLURE. f. f. En termes de Blason, est une bordure engrélée, qui n'a que le quart de la bordure ordinaire.

ENGRENAGE. f. m. se dit, en Mécanique, des dents qui entrent les unes dans les autres, pour la communication du mouvement. Si nous voyons quelque mouvement se communiquer, c'est par impulsion, par contact, par tension, par tiraillement, par engrenage, par des poids, &c. PLUCHÉ.

ENGRENER. v. a. Commencer à mettre son blé dans

la trémie du moulin, pour le moudre. *Moletrina infundere*. Les premiers venus au moulin ont droit d'engrener les premiers. *Engrener* la trémie.

ENGRENER un cheval. Terme de manège. Voyez ENGRAINER.

ENGRENER, Mettre du grain dans la trémie, & engrener un cheval, le mettre au grain, venant évidemment de grain, *granum*, on devroit écrire engrainer, & non pas engrener, comme le terme de Mécanique. Un usage bizarre a introduit cette orthographe dans tous nos Dictionnaires.

ENGRENER. v. n. S'inférer l'un dans l'autre, vient de *crona*, une coche, un cran, parce que les choses qui s'engrenent, ou qui engrenent, entrent dans des espèces de coches, & ont comme des crans. Les dents d'une roue, d'une machine, sont comme des crans, & ont des coches à droite & à gauche, & leurs crans ou dents entrent mutuellement dans les coches l'une de l'autre. D'abord on a dit & écrit *encrener*, puis changeant le *c* en *g*, comme on a fait souvent, l'usage a introduit *engrener*.

ENGRENER, dans cette acception, se dit d'une roue dont les dents entrent dans celles d'une autre roue, de manière que l'une fait tourner l'autre. Une petite roue engrene dans une grande, *inferieur*. Ces deux roues engrenent bien, & au réciproque s'engrenent bien.

En mécanique, si le mouvement horizontal d'une demi-sphère supérieure est tel qu'elle ne fasse en une seconde qu'un intervalle de deux demi-sphères inférieures, il est certain qu'à chaque seconde elle s'enfoncera toute entière dans un de ces intervalles, c'est-à-dire, qu'elle engrenera autant qu'il est possible. ACAD. DES SCIEN. 1700. *Hist.* p. 150. Plus le mouvement horizontal sera grand, par rapport au mouvement vertical du poids qui ne peut changer, moins la demi-sphère supérieure enfoncera, & engrenera dans les inférieures. 18.

ENGRENER, se dit de même en termes d'Horlogerie, quand les dents d'une roue entrent dans les ailes d'un pignon, ou dans les dents d'une autre roue. Quelquefois la roue engrene le pignon, & quelquefois le pignon engrene la roue. La roue engrene le pignon, lorsqu'elle ses dents entrent dans les ailes du pignon, & le font tourner; & le pignon engrene la roue, lorsque ses ailes entrent dans les dents de la roue, & lui donnent le mouvement. Toutes les roues visibles d'une montre engrenent les pignons, & avancent le mouvement; mais le pignon de la grande roue engrene la roue du cadran, ce qui diminue le mouvement.

ENGRENER, se dit, figurément, des affaires qu'on a commencées. *Inchoare, auspiciari*. On a commencé à mettre mon procès sur le bureau, il est engrené. Cela n'est que du style familier.

ENGRENER LA POMPE, se dit sur mer, pour dire, Attirer dans la pompe ce qui reste d'eau dans le fond du vaisseau, pour l'en chasser par le moyen de la pompe.

ENGRENÉ, ÉE. part.

ENGRI, f. m. Sorte de Tigre de la Basse-Ethiopie, qui a cela de particulier, qu'il n'attaque jamais les hommes blancs. Pour dépeupler le pays de ces animaux féroces, le Roi de Congo met leur vie à prix, & fait récompenser celui qui en apportant la peau d'un Engri, donne par-là une preuve qu'il l'a tué; mais il faut que les poils de sa moustache y soient encore attachés. C'est un poison si subtil, à ce que disent les Ethiopiens, que qui en mangeroit, tomberoit aussi tôt en phrénésie.

ENGRIËTE. f. f. Vieux mot. Jalousie, envie.

ENGROSSER. v. a. Rendre une femme enceinte. *Gravidare*. Quand on engrosse une fille d'honnête famille, on est tenu de l'épouser, ou de la doter. Les causes des filles qui sont engrassées sous la promesse de mariage se plaignent à l'Officialité. Ce terme n'est que du style familier: on le trouve pourtant dans le *Journ. des Sav.* d'Avril 1695. il est vrai que c'est dans un Traité qui concerne l'Anatomie; mais

les honnêtes gens ne s'en servent guère dans le discours ordinaire.

ENGROSSÉE, part. & adj. fém. *Gravidata*.

ENGROSSEUR. f. m. Qui engrosse, qui rend enceinte une fille ou une femme. M. de Sénécé, dans ses Triolets, dit à Madame la Baronne d'Idé, accouchée nouvellement:

De votre Engrosseur enragé
N'obtiendrez-vous point quelques pauses?
Aurez-vous un mois de congé
De votre Engrosseur enragé?

Mercur. d'Août 1727.

ENGROSSIR. v. a. *Crassum reddere, facere*. Rendre gros. Il est aussi verbe neutre, & signifie, Devenir gros. *Crassescere*. On ne le dit plus. On dit, Grossir.

ENGROUTER. v. a. Vieux mot. Enfoncer.

S'ENGRUMELER. v. récip. Se mettre en grumeaux. *Concresecere*. Le sang s'engrumèle. Cela fait engrumeler le sang. Le lait de cette nourrice s'est engrumelé.

ENGRUMELE, ÉE. part.

ENGUAMBA. f. f. Arbre des Indes Occidentales qui croît dans la Province de Mechoacan dans des terrains pierreux. Ses feuilles sont larges & concaves, distinguées par de petits nerfs, en partie jaunes, & en partie rouges. Ses fleurs pendent par bouquets, & sont de couleur verdâtre. Le fruit en est noir & plein de grains. On en tire une huile jaune, fort bonne pour résoudre les tumeurs, & utile pour les plaies.

ENGUELEQUINGUIL. Ville du Royaume de Maroc, dans la Province de Hea.

ENGUENILLER. v. a. Vêtir de guenilles, couvrir de haillons. *Sordidare*.

ENGUENILLÉ, ÉE. part. & adj. *Sordidatus, lacernatus, a, um*. Couvert de guenilles, vêtu de haillons.

Ces vers bouffis où sa Muse hydro-pique
Nous développe en style magnifique
Tout le Phebus qu'on reproche à Brébuzus,
Enguenillé des rimes du Pont-neuf.

ROUSSEAU, *Epist.* VII.

ENGUENNER. v. a. Vieux mot. Tromper. On a dit aussi *enguigner*, dans le même sens; ce qui vient de l'Italien *Ingannare*, ou de l'Espagnol *Engannar*, qui signifient la même chose.

ENGUICHE, ÉE. En termes de Blason, on appelle *enguiché*, le cor, cornet, trompe, ou huchet, dont l'embouchure est de différent émail.

ENGUICHURE. f. f. Terme de Chasse. Ce sont les cordons attachés par trois anneaux aux corps de chasse, qui servent à les porter, qui s'étrécissent & s'élargissent à proportion de la corpulence du pi-queur. C'est aussi l'entrée de la trompe.

ENGUIEN. Voy. ANGUIEN. Nous écrivons cependant plus communément *Enguien*. La valeur du Duc d'Enguien apporta remède à tous ces maux. P. BOURD.

ENGURI. Rivière de la Géorgie, en Asie. *Engurius*. Anciennement *Astefus*. Elle coule dans la Mingrèlie, baigne Anargie, & se décharge dans la Mer Noire.

ENGYRONNER. v. a. Vieux mot. Environner. Il vient de *gyrare*, se tourner.

ENGYSCOPE. f. m. Terme d'Optique. C'est proprement l'instrument qui fait voir les choses de près, qui fait regarder de près, *Engyscopium*. On donne spécialement ce nom à une espèce de microscope fait de petits verres longs, de petits globules de verre, que l'on forme en mettant fondre à une lampe, ou à une chandelle de petits morceaux de verre soutenus par la pointe d'une aiguille mouillée. On prend deux lames de plomb percées, & on place le petit globe de verre entre les deux trous qui se répondent: cela fait un *engyscope*. L'*engyscope* grossit beaucoup les objets; mais son foyer est très-court: il faut approcher l'*engyscope* tout près

de l'œil, & c'est de-là que lui vient son nom.

Car ce mot est Grec, & composé de la préposition *εγγυς*, près, & *ορατω*, je regarde, je considère avec attention.

E N H.

EN-HADDA, ou EN-ADDA. Ville de la Terre-Sainte dans la Tribu d'Issachar. *Jos. XIX. 21.*

ENHARDIR, v. a. L'h de ce mot est aspirée. Il signifie, Rendre hardi, donner de la hardiesse, de l'assurance. *Animos erigere, audaciam facere.* Il s'enhardit beaucoup. Les déclamations que font les Ecoliers dans les Collèges les *enhardissent* à parler en public. Un esprit abattu, & comme dompté par l'accoutumance au joug, n'oseroit plus s'enhardir à rien. BOIL. Autant de témoins, autant de séducteurs pour justifier sa présomption, & *enhardir* sa témérité. ROY.

ENHARDI, 1e. part & adj. *Animosus, audacior factus.*

ENHARMONIQUE, adj. de t. g. *Enharmonicus.* Musique *enharmonique*, qui procède par quarts de tons. C'est le troisième genre de la Musique, qui abonde en dièses, qui font les moindres divisions sensibles du ton. Elles se marquent sur la tablature en forme de croix de S. André, ou de sautoir. Le dièse *enharmonique* est la différence du demi-ton majeur & du mineur. Le système *enharmonique*. Les cordes *enharmoniques*. Les Grecs donnèrent à ce genre le nom de genre *epais & condensé*, qui veut dire, Musique complete, tel qu'il est expliqué dans les Traités de Musique de Meibomius, de Kirker & de Merfenne. BOURDELOT. Les Anciens avoient trouvé une Musique *enharmonique*, qui partageoit les tons en moins de moitié, & n'osoit de quarts de tons. ENT. SUR LA MUSIQUE. Les Italiens ont inventé l'abus de la Chromatique, & je prévois qu'un de ces jours ils en viendront, s'ils peuvent; à l'*enharmonique* tout pur; & en cas, que ce genre-ci soit praticable dans la Musique moderne, de quoi je doute, dès qu'ils en auront une fois tâté, vous verrez qu'ils en feront leurs délices ordinaires: car il aura encore un point de difficulté par-dessus le chromatique. ID.

Les trois fameux systèmes de Musique des Anciens que nous suivons encore, sont le Diatonique, le Chromatique & l'*enharmonique*. Le premier, qui procède par des moitiés; le second, par des tiers; le troisième, par des quarts de ton.

Le premier, qui est le plus naturel, plaît à tout le monde: le second, qui ajoute beaucoup d'art à la nature, plaît, sur-tout aux savans Musiciens: le troisième, qui est le plus exact & le plus fin, ne plaît guère qu'aux plus habiles & aux plus profonds d'entre les habiles.

ENHARNACHEMENT, f. m. Harnois. *Stratum, ornatus.* Cet *enharnachement* là ne seroit point mal à un homme de ta profession. MASCUR. Ce pourroit être aussi l'action d'enharnacher.

ENHARNACHER, v. a. Terme de Manège. *Equum integere.* Voyez HARNACHER, c'est la même chose. L'h de l'un & de l'autre s'aspire.

ENHARNACHER, se dit aussi, figurément, des hommes, & signifie, Vêtir, habiller d'une manière extraordinaire, souvent ridicule. *Instruere, impedire vestibus.* Vous moquez-vous du monde, de vous être fait *enharnacher* de la sorte? MOL. J'étois *enharnaché* en fameux chasseur. ID.

ENHARNACHÉ, 3e. part. & adj. *Ornatus, instructus, vestitus.* Un cheval magnifiquement *enharnaché*. La Traduction de la Batrachomyomachie décrit ainsi l'armure de tête qu'avoient les rats.

*De superbes plumets leur tête empanachée
Sous des coques de noix étoit enharnachée.*

EN-HASOR, ou EN-ASOR. Ville qui s'appelle aussi Hasor, & Nafir, par corruption & retranchement. *Enhasor.* C'étoit une place forte de la

Tribu de Nephthali au nord de la Terre-Sainte.

ENHATIR, v. a. Vieux mot. Percer d'une lance. Du Latin *hasta*, lance, javelot. On a dit aussi *être enhaté*, pour dire, avoir hâte.

EN-HAUT. Sorte d'adverbe. Dans un lieu haut. *Suprà.* Il est *en-haut*.

D'EN-HAUT. Autre forte d'adv. D'un lieu haut. *Sursum, desursum.* Cela vient d'*en-haut*. Cela est tombé d'*en-haut*.

D'EN-HAUT. Du Ciel, de Dieu, de la part de Dieu. *Divinitus, à Cælo, à Deo.* Les grâces qui nous viennent d'*en-haut* sont les seules nécessaires.

*Mes prières n'ont pas le mérite qu'il faut,
Pour avoir attiré cette grâce d'en-haut.* MOL.

EN-HAUT. Ce terme signifie quelquefois la Cour, le Conseil. Un ordre d'*en-haut*. Avoir du crédit *en-haut*, le Conseil d'*en-haut*.

ENHAZÉ, 3e. adj. Embarrassé d'affaires; qui se tourmente, & s'empresse à faire quelque chose avec trop d'ardeur, ou d'inquiétude; qui veut se rendre officieux en choses de peu d'importance. Faire l'*enhezé*, c'est, faire l'homme affairé. Ce mot est bas & vieux.

ENHENDÉ, 3e. adj. Terme de Blason, qui a été expliqué à CROIX ENHENDÉE.

ENHERBER, v. a. Vieux mot François, qui signifioit autrefois *empoisonner.* *Miscere herbas & non innoxia verba*, parce qu'ordinairement les venins se tirent des herbes, comme plus faciles à trouver.

*Enfans, qui cueillez les florettes,
Et les fraises fraîches & nettes,
Soubz gyfl le frès serpent en l'herbe;
Fuyez, enfans, car il enherbe,
Et empoisonne & envenyme
Tout homme qui de lui s'aprime.*

ROMAN DE LA ROSE.

Le Roman de Pepin dit aussi *enherber*, pour empoisonner. *Recherches de Pasquier.*

ENHERDURE, f. f. Vieux mot. Poignée d'épée.

ENHEUDÉ, 3e. adj. Qui est attaché par des heudes. *Pedicis implicatus.* Ce mot est un vieux terme de Coutumes. Bêtes *enheudées*, sont des bêtes retenues par des heudes, qui sont des liens qu'elles ont aux pieds de devant.

ENHORTER, vieux v. a. Exhorter. *Hortari.*

*La grand' amour que mon cœur vous porte
Incessamment me conseille & enhorte
Vous consoler en votre ennui extrême.* MAROT.

ENHUILÉ, adj. m. On appelloit autrefois *enhuilé*, celui qui avoit reçu l'Extrême-Onction. *Oleo supremo tinctus.*

ENHYDROS, f. m. C'est une pierre ferrugineuse du genre des Pierres d'Aigle, de forme ronde, légère, de couleur blanchâtre, creuse & remplie d'eau. Elle paroît quelquefois suer. *is, & idop, aqua*, eau.

E N J.

ENJABLER, v. a. Terme de Tonnelier. Mettre les fonds des tonneaux, des cuves & autres vaisseaux ronds dans leurs jables, dans les rainures faites aux douves pour les arrêter, pour les retenir. *Indere, compingere.*

ENJACHAM. Forteresse des Anglois, construite depuis peu sur la côte d'or, en Guinée.

ENJALER. Voyez ENJAULER.

ENJALOUSER, v. a. Donner de la jalousie, rendre jaloux. Scarron s'en est servi dans Jodelet Duelliste.

*Enfin, si cet Amant que vous enjalouez,
Est un gladiateur, un homme acariâtre,
Qui vienne un beau matin vous battre comme plâtre:
Le jeu vous plaira-t-il?*

S'ENJALOUSER,

ENJALOUSER. Devenir jaloux. *Dict. Com.* Cotgrave a mis ce mot dans son Dictionnaire. Ils ne font en usage ni l'un ni l'autre

ENJAMBAGE. f. f. M. l'abbé de Villiers s'est servi de ce mot à l'occasion des vers qui n'ont pas un sens fini, mais dont le sens ne se termine qu'au commencement, ou vers le milieu du vers suivant. *Voyez ENJAMBEMENT.*

ENJAMBÉE. f. m. Espace entre les deux jambes étendues. C'est à-peu-près *quantum spatii distant crura complectuntur.* *Enjambée* est le pas le plus forcé qu'on puisse faire, & de toute la plus grande étendue des jambes. Cet homme fait de grandes *enjambées.*

ENJAMBÉE, se dit au figuré. De Constantinople, il va à Paris d'une seule *enjambée*, pour dire qu'ayant parlé de Constantinople, il parle de Paris, sans avoir préparé le Lecteur à ce trajet. On peut le dire d'un homme qui d'une matière se jette sur une autre disparate, & qui va, comme on dit, du pré dans les vignes.

ENJAMBEMENT. f. m. Terme de Poésie François. Qui se dit lorsqu'un vers enjambe sur un autre, c'est-à-dire, lorsque le sens, qui commence dans un vers, ne finit que dans une partie d'un autre vers. C'est un *enjambement* vicieux dans la Poésie François, que de pousser le sens qu'on aura commencé dans un vers, jusques dans le vers suivant, & de reprendre-là quelque sens nouveau avant la fin du vers. P. MOURGUES. *Voyez ENJAMBER.*

ENJAMBER. v. n. Etendre la jambe plus qu'à l'ordinaire pour franchir quelque chose, pour passer par dessus, ou au delà de quelque chose. *Protenso pede prætergredi.* Il faut *enjamber* pour passer le ruisseau. Il a *enjambé* par-dessus.

On le dit quelquefois activement. Il a *enjambé* le ruisseau. *Enjamber* deux marches à la fois. *Transilire.*

ENJAMBER, se dit quelquefois dans le style familier pour aller à grands pas. *Haud deside passu ire.* Voyez comme ce jeune homme *enjambe.*

ENJAMBER, se dit, dans un sens figuré, pour avancer sur quelque chose plus qu'il ne faut. *Supergredi, proferre se.* Ces folives n'*enjambent* pas assez avant sur la poutre. Cette poutre *enjambe* sur le mur du voisin.

ENJAMBER, signifie quelquefois empiéter, usurper dans l'héritage d'autrui; pour agrandir son jardin, il a *enjambé* sur moi.

On dit quelquefois activement, il a *enjambé* cela sur moi.

ENJAMBER, se dit figurément en Poésie, des vers dont le sens n'est point achevé, & ne finit qu'au milieu ou au commencement d'un autre. Ce n'est point un défaut dans la Poésie Latine: mais c'en est un très-grand dans la Poésie François. Cependant les Poètes du siècle passé ne faisoient point de scrupule de laisser *enjamber* les vers les uns sur les autres. Les exemples n'en sont pas rares. Dans les vers qui suivent, le sens du premier demeure imparfait, & ne finit qu'avec le demi vers qui suit.

*Les feux de ses regards, sa haute Majesté
Le font bientôt connoître.*

*Craignons qu'un Dieu vengeur ne lance sur nos têtes
La foudre inévitable.*

Il faut même éviter d'*enjamber* du premier hémistiche au second, c'est-à-dire que, si l'on porte un sens au-delà de la moitié du vers, il ne faut pas l'interrompre avant la fin, parcequ'alors le vers paroît avoir deux repos & deux césures, ce qui est désagréable. Il est encore bien moins permis d'*enjamber* d'une stance à l'autre, comme font les Grecs & les Latins dans leurs strophes. De plus, nos fixains comprennent ou un quatrain suivi de deux vers de rime différente en espèce de celle qui a terminé le quatrain, ou de deux tercets, Mais le qua-

train ne doit point *enjamber* sur les deux vers, ni le premier tercet sur le second. Il faut que le fixain ait un repos au troisième ou au quatrième vers. Le Pays prétend que les vers d'un sonnet ne doivent jamais *enjamber* l'un sur l'autre, quand même on ne commenceroit pas un nouveau sens: c'est-à-dire, qu'il ne faut point que d'un vers on rejette rien du tout dans l'autre; qu'il faut que chaque vers ait en quelque façon un sens parfait. Cela est bien difficile à garder, & il n'en faut pas faire une règle, puisque les maîtres, & même Malherbe, se permettent de semblables *enjambemens* dans leurs sonnets. P. MOURGUES.

ENJAMBÉ, ÉE. part.

On dit qu'un homme est haut *enjambé*, pour dire qu'il a les jambes extraordinairement longues.

ENJAUER, ou **ENJALER.** v. a. Terme de Marine. *Ancoram instruere tigillis.* *Enjaler une ancre*, c'est y attacher deux pièces de bois semblables, qu'on appelle *jas*, pour contre-balancer la patte de l'ancre dans l'eau, & la faire tomber en sorte que l'une ou l'autre des pattes de l'ancre s'enfourche dans le terrain, & morde le fond pour arrêter le vaisseau. Ces deux pièces de bois s'appellent *jas*, *essieu*, *jouen*, & sont étroitement empattées ensemble vers l'arganeau de l'ancre, pour la soutenir & faciliter le mouillage. On appelle *surjaulé*, lorsque le cable a fait un tour du *jas* de l'ancre qui est mouillée.

ENJAVELER. v. a. Mettre en javelle. *Enjaveler la moisson.* *Desclam segetem componere in manipulos.* *Enjaveler*, c'est lier les bleds, les avoines qui étoient en javelle pour en faire des gerbes.

ENJAVELLÉ, ÉE. part.

ENJEU. f. m. L'argent que l'on met au jeu. *Premium lusorii certaminis, deposita pecunia, pignus, æs manuarium.* Il a été bien heureux de retirer son enjeu.

ÉNIGMATIQUE. adj. m. & f. Qui est obscur, qui tient de l'énigme, qui renferme une énigme. *Ænigmaticus.* Donner à un passage un sens tropologique & énigmatique. Jargon *énigmatique.* MAIT. Peinture *énigmatique*, paroles *énigmatiques.*

ÉNIGMATIQUÉMENT. adv. *Ænigmatice.* D'une manière obscure & énigmatique. Les Prophètes parlent toujours *énigmatiquement*, & par figures.

ÉNIGME. substantif quelquefois masculin, mais plus ordinairement féminin. C'est l'exposition d'une chose naturelle en termes obscurs & métaphoriques, qui la déguisent & la rendent difficile à deviner. Dans les Colléges on donne ce nom à certains tableaux qu'on expose pour exercer l'esprit des écoliers à deviner le sens cachés sous les figures. *Ænigma.* Le P. Menestrier a donné un savant Traité des *énigmes* & figures énigmatiques. Les Arabes ont plusieurs livres d'*énigmes.* *Voy.* d'Herbelot au mot **ALGAS.**

*L'ame en proie à l'incertitude,
Autrefois malgré son étude,
Vivoit dans un corps ignoré.
Mais le sang qu'enferment nos veines
N'a plus de routes incertaines,
Et cet énigme est pénétré.* M. DE LA MOTTE,
Ode de l'Emulation.

*La nature à tes yeux se montre toute nue,
T'apprend de ses secrets la science inconnue,
Découvre à ton esprit les énigmes divins.
Et fait faire à ton art obéir les Destins.*

*Épître du Duc de Nevers à l'Abbé Bourcés
lot, Médecin de Christine Reine du Suède, & en-
suite du Prince de Condé, Tome IV. des Œuvres de
S. Evremond.*

Voilà deux exemples d'*énigme* au masculin. Les autres ne sont pas rares. L'Académie ne le fait que féminin.

Ce mot vient du Grec *ἄνιγμα* qui signifie un discours obscur, qui couvre une chose fort connue d'elle-même, *ἀνιττομαι*, signifie parler obscurément.

C'est aussi quelquefois une espèce d'emblème,

quand, sous les figures d'un tableau, il y a quelque sens, ou quelque mystère caché. Le P. Bouhours, dans les *Mémoires de Trévoux* des mois de Sept. Octob. 1701. a défini l'*énigme*; un tableau ou un discours qui renferme quelque sens caché qu'on propose à deviner. L'*énigme* peinte, ou en peinture, est une représentation des ouvrages de la nature, ou de l'art, que l'on cache sous des figures humaines tirées de l'Histoire, de la Fable. Par exemple, JESUS-CHRIST au milieu des Docteurs représentée le Livre. L'*énigme* en paroles est une description spirituelle & mystérieuse de quelque chose. P. BOUHOURS.

Colletet a fait un livre d'*énigmes* en paroles.

ÉNIGME, se dit, figurément, d'un discours peu intelligible, dont on ne peut pénétrer le sens. Cet homme parle par *énigmes*, ce qu'il dit est une *énigme*. Rien n'est plus beau que d'étudier à développer les *énigmes* de la nature. FONT. La plupart des femmes sont incompréhensibles: leur caractère n'est point net, ni développé: c'est une *énigme*. BELL. Vous aurez de la peine à entendre cette *énigme*. VOIT. C'est une *énigme* pour moi. SCAR. Nous ne nous connoissons point, nous sommes à nous-même une véritable *énigme*. S. EVR.

ENJOINDRE, v. a. *J'enjoins, j'enjoignis, j'ai enjoint, j'enjoindrai, que j'enjoigne, que j'enjoignisse, ou j'enjoindrois.* Ordonner, commander. *Mandare, precipere.* Dieu nous *enjoint* d'observer ses loix, ses commandemens. Le Roi a *enjoint* à tous les Officiers de retourner à leurs quartiers. Notre devoir, notre honneur, notre amour nous *enjoignent*, nous obligent de faire bien des choses. On lui *enjoint* de répondre. PAT. Il leur *enjoignit* d'en user avec respect. MAUC. Le ciel a fait ceux dont nous tenons le jour les maîtres de nos vœux, & il nous est *enjoint* de n'en disposer que par leur conduite. MOT.

☞ Ce terme désigne plus proprement le pouvoir dans le gouvernement: on s'en sert lorsqu'il est question de statuer, à l'égard de quelque objet particulier, une règle indispensable de conduite. C'est particulièrement un terme de Jurisprudence & de Chancellerie. *Foy.* COMMANDER & ORDONNER.

On dit, au Palais, on a *enjoint* de par le Roi à tous les Officiers de tenir la main à l'exécution de tel arrêt. Ce terme est employé dans les lettres de privilège que le Roi accorde. Du contenu desquelles (lettres) vous mandons & *enjoignons* de faire jouir l'exposant, &c. On dit aussi à l'actif, *enjoindre* une pénitence, un jeûne.

Ce mot vient d'*injungere*.

ENJOINT, ONTE. part.

ENJOINTÉ, ÉE. adj. Terme de Fauconnerie, qui se dit des jambes de l'oiseau. *Court-enjointé*; c'est-à-dire, qui a les jambes courtes. L'épervier doit être *court-enjointé*. On ne dit point *enjointé* seul.

☞ **ENJOLER**, v. a. Surprendre, attraper quelqu'un par des promesses ou par des paroles flatteuses; l'amuser par de belles espérances. *Inescare, illicere, inducere in fraudem.* Il est aisé d'*enjoler* les enfans. Enjoler une femme, une jeune fille. Il n'est que du style très-familier, même populaire.

☞ Ce mot vient de la jalle des Oiseleurs, & jauge vient de *gabia*, cage.

ENJOLÉ, ÉE. part.

☞ **ENJOLEUR**, EUSE. f. Celui ou celle qui surprend par des paroles, par des promesses flatteuses, par de vaines espérances. C'est un *enjoleur*.

ENJOLIVEMENT, f. m. Petit ornement qui rend une chose plus jolie, qui en relève la simplicité. *Ornamentum, elegantia.* On n'est pas obligé de rembourser à un locataire tous les *enjolivemens* qu'il a faits dans une maison. Cet habit est fort simple pour l'étoffe, il n'y a que les *enjolivemens* qui le rendent agréable. Est-il possible que cette philosophique amitié ait toutes les couleurs, toutes les grâces, & tous les *enjolivemens* de la Cour? BAL.

ENJOLIVER, v. a. Repandre de petits ornemens sur

une chose pour la rendre plus agréable. On ne le dit point des personnes. *Ornare, decorare, addere elegantiam.* On se plaît à *enjoliver* les maisons dont on est propriétaire. *Enjoliver* son cabinet, sa bibliothèque, un habit avec des rubans.

ENJOLIVE, ÉE. part.

ENJOLIVEUR. Qui *enjolive*. *Artifex elegantiarum.* Le mot d'*Enjoliveur* est commun à plusieurs Artisans. Les Patenotriers & les Boutonniers s'appellent *enjoliveurs*.

ENJOLIVURE, f. f. C'est la même chose qu'*enjolivement*, sinon que celui-ci se dit plus ordinairement des petites choses. *Decor, ornatus.* L'*enjolivure* d'un livre par des fermoirs d'argent, par une reliure en compartimens. *Enjolivures* d'un étui.

ENJOUE, ÉE. adj. Qui est de bonne compagnie, qui satisfait ceux avec qui il se trouve par le caractère & la tournure d'un esprit agréable. *Festivus, ad hilaritatem compositus.* C'est par l'humeur qu'on est gai, dit M. l'Abbé Girard; par le caractère d'esprit qu'on est *enjoué*, & par les façons d'agir qu'on est *rejouissant*. Un homme gai veut rire. Un homme *rejouissant* fait rire. Un homme *enjoué* est de bonne compagnie. On ne sauroit avoir trop d'esprit dans une conversation *enjouée*. CH. DE M. Une humeur douce & *enjouée* donne des entrées que l'air grave & sérieux ne donne pas. L'étude a je ne fais quoi de sombre qui gêne l'air *enjoué* qu'il faut avoir en conversation. S. EVR. Les gens de cabinet, accoutumés à rêver profondément, gardent un silence morne dans une conversation *enjouée*. BOUH.

On dit aussi qu'un style est fort *enjoué*, quand il est rempli de plusieurs pensées agréables & plaisantes. Le style du Roman comique de Scarron est fort *enjoué*. La Métamorphose des yeux de Philis est une Poësie fort *enjouée*.

ENJOUEMENT, f. m. (On prononce *enjouement*.)

Caractère d'esprit qui fait qu'on est de bonne compagnie, & qu'on satisfait autant ceux avec qui l'on se trouve, que soi-même. C'est l'opposé de sérieux. *Festivitas, hilaritas.* L'*enjouement* tient souvent lieu de beauté à une fille. L'*enjouement* subsiste seul, & part d'un tempérament qui se divertit de tout. Cet homme, avec son *enjouement* artificiel, est regardé de tout le monde comme un personnage fort ennuyeux. BELL. Les plus mélancoliques sont capables de joie pour quelque événement heureux; mais peu de personnes sont capables d'*enjouement*. M. SCUD. Elle étoit dénuée de cette liberté, & de cet *enjouement* qui ont tant de charmes. VILL. L'air galant penche plus vers la douceur & l'*enjouement*, que vers le sérieux. M. SCUD. Il faut donner quelques momens à l'*enjouement*, & le reste au sérieux. AMELOT. L'*enjouement* de M. Pascal a plus servi à votre parti, que tout le sérieux de M. Arnaud: mais cet *enjouement* n'est point du tout votre caractère. RACINE, Lettre à Nicole.

*Et malgré la froide vieilleffe,
Son esprit léger & charmant
Eut de la brillante jeunesse
Tout l'éclat & tout l'enjouement.*

ENJOUEMENT, se dit aussi des pensées gaies, des descriptions fleuries qui se rencontrent dans quelque Ouvrage de prose ou de vers. Cette pièce est trop sérieuse, il n'y a pas assez d'*enjouement*. On le dit aussi, en Peinture & en Musique, des manières de peindre ou de chanter qui sont égayées.

ÉNIS. Le Cap d'*Enis*, *Enisum*, anciennement *Boraum promontorium*. Le Cap d'*Enis* est dans l'Ultonie en Irlande. C'est la pointe la plus occidentale du Comté de Donnégall. Il est à l'entrée septentrionale de la baie de ce nom. Cambden dit qu'on appelle *S. Helen Head*, ou le Cap de Sainte Hélène, celui que les Anciens appeloient *Boraum*, & il le fait le plus occidental du Comté de Dongall, ou de Tirconel; mais il s'est trompé, & n'avoit pas le vrai plan de l'Irlande. Le Cap *Enis* est plus occidental que celui de Ste Hélène. M. De Lisle marque

fut la Carte Cap *Enifon* de Tillin, & Speed Telin. **ÉNISCORT**, ou **INISCORTHY**. Bourg d'Irlande. *Enifortum*. Il est dans le Comté de Wexford, en Lagéne, sur la rivière de Slone, à quatre lieues au-dessus de la ville de Wexford. *Enifort* a séance & voix, par ses députés, au Parlement d'Irlande. **MARY**. **ÉNISKILLING**. Petite ville ou forteresse de l'Ultonie en Irlande. *Arx Kellina*. Cambden l'appelle *Inis Kellin*, ou *Inis Kellin*. Elle est capitale du Comté de Fermanach, située sur une petite île que forme le lac d'Earne, dans l'endroit où il se rétrécit pour se jeter dans celui de Broad. C'est, dit Cambden, la meilleure forteresse qui soit en ces quartiers-là. Long. 9. deg. 55'. latitude 54. d. 18'.

ÉNISTOWN. Bourg de la Mommonie en Irlande. *Enistonsum*. C'est le nom principal du Comté de Clare, & le seul qui ait séance au Parlement. Il est à une lieue au Nord de la ville de Clare.

ENIVRANT, ANTE. part. & adj. Qui enivre. Le vin est une liqueur *enivrante*. Qu'on ne s'imagine pas que ces repas fussent des écoles de libertinage, où l'on raffinât sur les mets & sur les boissons *enivrantes*, où l'on cherchât à étourdir la fièvre raison.

HIST. DE LA PHIL.

On le dit de même au figuré. Les joies *enivrantes* des sens. **IBID.**

ENIVREMENT. f. m. Etat d'une personne ivre. *Ebrietas*. A Sparte l'*enivrement* des esclaves étoit une leçon de tempérance que les pères donnoient à leurs enfans. Il n'a guère d'usage qu'au figuré.

ENIVREMENT, signifie, au figuré, l'entêtement d'une personne infatuée de quelque chose. *Cecus amor, libido, inpotentia*. L'*enivrement* de l'amour & des divertissemens du monde. L'aveuglement & l'*enivrement* où ils se trouvent, ne leur permettent pas de discerner ce qu'ils font. Voyez **IVRESSE**.

ENIVRER. v. a. Rendre ivre, troubler le cerveau; en empêcher les fonctions. *Inebriare*. Le cidre, la bière, *enivrent* plus fortement que le vin, & pour plus long temps. Le pain où il y a de l'ivroye *enivre*. Le vin qu'on foule dans la cuve *enivre*. La coque de Levant *enivre* les poissons, & il est défendu par les Ordonnances de s'en servir pour pêcher. *Enivrer* se dit sur-tout de ce qui a rapport au vin, lorsque la quantité qu'on en boit fait perdre la raison. Les vieillards sont faciles à *enivrer*, un verre de vin les *enivre*. Le Cavalier trouva le moyen d'*enivrer* le mari de la belle. **COLOM.**

*Je mene une agréable vie,
Dieu veuille en prolonger le cours;
Je vois Cloris, je vois Silvie,
Et je m'enivre tous les jours.*

LINIÈRE.

Ce mot vient du Latin *inebriare*.

On dit, par extention, que de certaines odeurs *enivrent*. On dit la même chose du tabac, des vapeurs d'un pressoir & d'autres choses semblables qui pottent à la tête.

On appelle Bois à *enivrer*, une sorte de bois qui croît aux Isles Antilles, & qui a la même qualité d'étourdir les poissons, que cette drogue qu'on appelle Coque de Levant.

ENIVRER, se dit, figurément, en Morale, & signifie infatuer, troubler, étourdir la raison. *Dementare, ad insaniam redigere*. La bonne fortune *enivre* les sots, leur fait perdre la raison. Séjan étoit *enivré* de sa bonne fortune, & des caresses de Livia.

ABLANC. L'abondance *enivre* l'homme d'un orgueil insupportable à la société, le plonge dans les délices de Babylone. **ROY**. S'*enivrer* d'espérance, de la bonne opinion de soi-même.

*Evitons ces erreurs dont l'aimable poison,
Par ses charmes trompeurs enivre la raison.* **S. EVR.**

*Qu'heureux est le mortel,
Que l'amour de ce rien qu'on nomme renommée,
N'a jamais enivré d'une vaine fumée.* **BOIL.**

*Ne vous enivrez point des éloges flatteurs,
Que vous donne un amas de vains admirateurs.* **ID.**

On dit, proverbiallement, qu'un homme *s'enivre* de son vin, tant au propre, quand il boit tout seul & avec excès, qu'au figuré, quand il a trop bonne opinion de lui-même.

ENIVRE, ÉE. part. & adj. Quand un homme *enivré* de sa lecture fait un premier pas dans le monde, c'est presque toujours un faux pas. **S. EVR.** Un pédant *enivre* de sa vaine science. **BOIL.** Un cœur *enivre* de la volupté n'a des termes que pour la faire sentir.

E N K.

ENKI. ad. Vieux mot. Ainsi.

ENKIRIDION. f. m. C'est ainsi qu'on appelle un petit livre poétique, contenant des remarques, des préceptes, des principes secrets. L'*Enkiridion* des Alchimistes.

ENKOPING, ou **ÉNÉCOPING**. Petite ville de Suède dans l'Uplande. *Encopia*. Elle est aux confins de Westmanie, près du lac Méler. **MATY.**

ENKUSE. Voyez **ENCHUSE**.

ENKYSTE, ÉE. adj. Terme de Médecine & de Chirurgie. Qui a un kiste, qui est accompagné d'un kiste. Un ulcère *enkyste*. Les tumeurs *enkystées* sont celles dont la matière est enfermée dans une petite vessie, ou membrane, qu'on nomme kyste. **DIONIS.** La fixité de la pierre sembloit indiquer qu'elle étoit *enkystée*. *Merc. Juin 1733.* Les hydroptiques *enkystées* sont une maladie jusqu'à présent assez ignorée. **DUVERNEY, fils, Académ. des Sc. 1703. Mém. p. 162.** Cette femme est morte à l'occasion d'une hydroptique *enkyste*. **ID. p. 166.** Suivant l'étymologie il faut écrire *enkyste* avec un y.

Ce mot est formé de deux mots Grecs, *iv, en, kistos, sac, vessie.*

E N L.

ENLACEMENT. f. m. L'action d'enlacer. *Illigatio, implicatio, implexus*. Pomey écrit *enlancement*, & *enlasser*.

ENLACER. v. a. Faire un lac, un laci, mêler plusieurs cordes de filets, ou rubans, & les passer l'un dans l'autre. *Involvere, illigare, implicare, implectere*. Les Indiens faisoient des ouvrages merveilleux avec des plumes d'oiseaux qu'ils *enlacoient* ensemble, & représentoient toutes sortes de figures. Les pièces du nœud gordien étoient tellement *enlaccées* ensemble, qu'il étoit impossible de les dénouer. *Enlacer* des papiers, pour dire les passer tous dans le même lacet.

Ce mot vient du Latin *illaqueare*.

ENLACER, se dit aussi des branches d'arbres, de vigne, & d'autres choses pliantes, qu'on passe l'une dans l'autre, ou à travers des perches, pour faire des espaliers, des clôtures, & autres choses semblables.

ENLACER. Terme de Charpenterie. Faire une enlasure. Voyez ce mot.

ENLACER, se dit aussi figurément, & signifie surprendre, embarrasser. Ne vous engagez point dans une dispute; on ne cherche qu'à vous *enlacer*.

ENLACÉ, ÉE. part. & adj. *Implexus, implicatus*.

ENLAÇURE. f. f. Terme de Charpenterie, qui se dit quand on perce une mortoise & un tenon pour y faire passer une cheville, & faire tenir ferme les pièces assemblées. Faire une *enlasure*, c'est percer avec les lacerets les mortoises & les tenons.

ENLAIDIR. v. a. Rendre laid. *Deformare, deturpare*. L'âge, les maladies *enlaidissent* bien une personne. Le fard embellit quelque temps, & dans la suite il *enlaidit*. Ce verbe est aussi neutre, & signifie devenir laid. *Deformem fieri*. Cette fille *enlaidit* tous les jours. L'Eglise imite l'exemple de Sara, qui en vieillissant n'*enlaidissoit* point. **PERR.**

ENLAIDI, ÉE. part.

Y y y ij

ENLAIDISSEMENT. f. m. L'action d'enlaidir. *Deformatio*. DANET. Il n'est pas usité.

ENLANGAGE, EE. adj. Vieux mot. Éloquent, qui parle bien.

ENLANGOURÉ, ÉE. Vieux. adj. Langoureux, languissant. *Languens*.

ENLARME. f. m. Terme de Pêcheur. Il se dit des petites branches de l'arbre qu'on nomme Troëne, que les Pêcheurs plient en rond, & disposent le long de leur verveux, en les passant à travers des mailles de sa circonférence.

ENLARME, signifie encote, parmi les Maîtres Oisiers, les mailles plus grandes que celles du filet ordinaire, qu'on y ajoute pour prendre plus aisément les oiseaux.

ENLARMER. v. a. Terme d'Artisan. *Enlarmer* un filet, c'est faire de grandes mailles à côté du filet avec de la ficelle. Pour prendre des oiseaux au filet, on *enlarne* les filets qui se doivent mouvoir comme les rets saillans. Voyez les *Ruses innocentes du Solitaire inventif*, page 4 & 11, &c.

ENLASSER & ENLASSURE. Voy. ENLACER.

ENLAYER, ou ENLOYER. v. a. Dans l'ancienne coutume de Bretagne, c'est déferer le serment; du mot lai, ou loi, qui signifioit serment.

ENLEVEMENT. f. m. Action violente & subite par laquelle on ravit une personne, ou l'on s'empare d'une chose. *Raptus*. *Enlevement* de Sabines. *Enlevement* de Ganymède, de Proserpine. L'Ordonnance veut qu'on punisse de mort les *enlevemens* des filles, quand même ils seroient volontaires. Il y a une petite Comédie Françoisé qui s'appelle les *Enlevemens*, parce que plusieurs filles enlevées en font le sujet. *L'enlevement* des personnes s'appelle communément rapt. Ce terme est consacré en Jurisprudence.

ENLEVEMENT, en termes de guerre, se dit d'un quartier, d'un corps-de-garde, lorsqu'on surprend quelque corps qui fait mauvaise garde, & qu'on emmène les soldats prisonniers. *Impressio*, *occupatio subita*.

ENLEVEMENT, signifie quelquefois un simple transport. *Asportatio*. *Enlevement* des bois coupés dans les forêts dans les temps marqués par le marché, ou fixé par les Ordonnances. *Enlevement* de meubles d'une partie saisie.

En Pratique, on dit s'opposer à l'*enlevement* des meubles, lorsqu'on offre de donner un gardien solvable pour répondre, & qu'on a des moyens pour empêcher la vente qu'un Sergent en voudroit faire.

ENLEVEMENT, en fait de sepulture Ecclésiastique, c'est l'action de lever processionnellement le corps pour le porter à l'Eglise. Il y a des prières propres pour l'*enlevement* du corps.

ENLEVER. v. a. Lever en haut, soit par adresse, soit avec rapidité, avec violence. *Extollere*, *attollere*. Il n'y a point de corps si pesant qu'on n'*enleve* avec des machines, avec des mouffles. Quelques Historiens disent que les machines d'Archimède *enlevoient* les vaisseaux des Romains, La mine a *enlevé* ce ravelin, ce bastion.

ENLEVER, signifie quelquefois soustraire, *enlever* quelqu'un à sa tristesse, à ses plaisirs. *Enlever* un criminel à la sévérité des Lois. *Subtrahere*.

ENLEVER, signifie aussi ravir, emporter par force les choses, ou les personnes. *Auferre*, *raper*. Les gens de guerre lui ont *enlevé* tous ses meubles. Paris *enleva* la belle Héleue femme de Ménélas. Les coureurs de l'armée viennent *enlever* nos bourgeois jusques dans nos postes. On a condamné ce Curé à restituer les gerbes qu'il avoit *enlevées*, qui ne lui appartenoient pas. Il a *enlevé* l'argent du trésor public. Il *enlevoit* les filles pour les violer. On dit que la mort a *enlevé* un jeune homme à la fleur de son âge: que la peste a *enlevé* la plus grande partie des habitans. Ils se plaignoient que celui qui étoit leur Roi, leur fût si cruellement *enlevé*. VAUG.

ENLEVER, se dit aussi des effets produits par des cho-

ses inanimées. Un ouragan a *enlevé* tous les toits de la Beauce, a *enlevé* des arbres, des moulins. Le vent lui a *enlevé* son chapeau.

ENLEVER, se dit aussi des choses qu'on emporte sans violence. Un Marchand de bois est obligé, dans un certain temps, d'*enlever* tout le bois qu'il a abattu dans une forêt; ce qu'on appelle *vider les ventes*. Les Munitionnaires ont *enlevé* tout le blé qu'ils ont trouvé à acheter dans cette Province.

On dit *enlever* un corps, pour dire prendre un corps mort pour le porter en terre, ou pour le mettre en dépôt dans quelque Eglise. On dit aussi qu'un Commisfaire est venu *enlever* le corps d'un homme trouvé mort, pour dire que la Justice s'en est saisie.

ENLEVER, signifie aussi, simplement, ôter, de façon qu'il ne reste aucun vestige. *Auferre*, *abolere*. Cette favonette *enleve* toutes les taches d'un habit, il n'y paroît plus. L'eau-forte *enleve* toute l'écriture d'un parchemin. Le verjus, le citron, *enlèvent* les taches d'encre qui sont sur le linge.

ENLEVER, en termes de guerre, se dit aussi des villes ou des postes qu'on force, qu'on surprend. *Occupare*. Le Roi *enleva* plus de quarante villes en un mois aux Hollandois en 1672. Cette ville a été prise, *enlevée* d'assaut. Cet Officier est bon Partisan, est fort habile à *enlever* des quartiers.

ENLEVER, chez les Serruriers, c'est, d'une barre de fer en faire la pièce commandée. *Enlever* une coignée, &c. peut dire foter.

ENLEVER la Meute. Terme de chasse; c'est entraîner les chiens par le plus court chemin au lieu où l'on a vu le cerf, & où l'on retrouve la voie. AC. FR.

ENLEVER des marchandises, en terme de commerce; c'est se hâter de les acheter avant que les autres en soient fournis. Un tel a *enlevé* le plus beau poisson de la Halle. A peine ce livre a-t-il paru, que l'édition a été *enlevée*.

Une marchandise qui s'*enlève* est celle qui est d'un prompt débit.

ENLEVER, se dit aussi en parlant des ébullitions, des écorchures de la peau, soit qu'elles arrivent par cause violente, ou par quelque chaleur ou humeur maligne intérieure. On l'a tant fouetté, on lui a tant donné de coups d'étrivières, qu'on lui a *enlevé* la peau. Les éréspèles font *enlever* toute la peau. Ceux qui ont le teint délicat sont sujets à avoir souvent le visage *enlevé*. On le dit souvent avec le pronom personnel. Quand on boit après un homme qui a l'haleine forte, la peau s'*enlève*.

ENLEVER, se dit aussi en choses spirituelles & morales, & signifie, Transpotter, soit d'admiration, soit de colère. Ce Prédicateur est éloquent, il dit de si belles choses, qu'il *enlève* ses auditeurs. *Raptus admirationem*. Voilà un trait délicat qui *enlève*. Il y a plusieurs Saints qui ont été *enlevés* en esprit jusques dans le ciel, *rapti*, *sublati*, *enlevés* en extase, en contemplation. La colère *enlève* l'ame, & la pousse impétueusement. M. Esp. Les passions à demi touchées ne savent ni laisser les ames dans leur assiette, ni les *enlever* hors d'elles-mêmes. S. EVR.

On dit, proverbialement, qu'un homme a été *enlevé* comme un corps saint. Voyez l'origine de ce proverbe au mot de *Banquier*. On dit aussi, cela *enlève* la paille; pour dire, cela est au-dessus de tout, cela est décisif.

ENLEVÉ, ÉE. part.

ENLEVÉ, se dit, en Blason, de certaines pièces qui paroissent *enlevées*.

ENLEVEURS DE QUARTIERS. f. m. C'est ainsi qu'on appelle des soldats qui forcent, qui prennent & enlèvent d'autres soldats qui sont à l'armée logés dans leurs quartiers. Dieu vous garde, lorsque vous dormirez, de tous *Enleveurs de quartiers*. VOIT.

ENLEVURE. f. f. Petite tumeur ou bube qui enlève la peau. *Pustula*, *vesicula*. Quand le sang est

trop échauffé, on a le visage plein d'enlevures. Cette Dame a mis une mouche pour couvrir une petite enlevure. Aujourd'hui on dit *élevure*, & cet usage est presque général.

ENLEVURE, se prend aussi pour le relief en sculpture. *Eminentia, pars exstans, eminens; expressa.*

Les Serturiers, les Taillandiers, &c. appellent généralement *enlevure* une pièce foegée, lorsqu'elle est séparée de la barre de fer dont elle a été tirée.

ENLIER. v. a. *Illigare*. Terme de Maçonnerie. Joindre & engager des pierres ensemble, en élevant des murs. Pour bien *enlier* des pierres & des briques, on en assied l'une sur sa longueur, & celle de dessus sur sa largeur, & ainsi en continuant, Ce mot vient d'*illigare*.

ENLIGNER, v. a. *Ad eandem lineam componere, structurere*. Terme d'Architecture & de Charpenterie. *Enligner* le bois avec une règle, ou un cordeau, c'est, Mettre les pièces sur une même ligne, ou réduire la surface de plusieurs pièces mises bout à bout à une même ligne.

ENLIGNER, est aussi un terme d'Imprimeur. On appelle *livre bien enigné*, un livre dont les lignes de chaque page répondent exactement l'une à l'autre.

ENLUMINER. v. a. *Illuminare, illustrare; colorum luminibus exornare*. Rehausser de couleurs un dessin qui est simplement tracé. Ce Peintre n'a fait que dessiner, que tracer les desseins des tableaux de ce cabinet, il a laissé à un autre le soin de les *enluminer*, d'y appliquer des couleurs. C'est plus particulièrement colorier, mettre des couleurs à la gomme avec le pinceau sur les Estampes & papiers de tapisserie, sur les cartes, sur un éventail, sur un écran, &c. *Enluminer* des Cartes de Géographie. Image *enluminée*.

Ce mot vient d'*illuminare*.

ENLUMINER, se dit aussi pour, Rendre rouge & enflammé. Et en ce sens, il ne se dit que du teint. La pudeur *enlumine* agréablement un visage. L'ardeur de la fièvre l'avoit mis tout en feu; & son visage en étoit tout *enluminé*. Les femmes ne prendroient pas tant de soin de se fardet & de *s'enluminer*, si elles savoient que toute cette peinture les rend affreuses & dégoûtantes. LA BR.

ENLUMINER, se dit aussi, figurément & familièrement, de ceux qui, à force de boïte, se rougissent le visage. *S'enluminer* la trogne.

*Je m'enlumine le museau
De ce trait que je bois sans eau. S. AMANT.*

ENLUMINÉ, ée. patt. & adj. *Pictus, coloribus illustratus.*

*La vertu du vieux Cazon,
Chez les Romains tant prônée,
Étoit souvent, nous dit-on,
De Falerne enluminée. R.*

*Tout paroitra jusqu'aux sornettes
Enluminé de nobles épithètes.*

ENLUMINEUR. s. m. Peintre en détrempe, qui applique des couleurs sur des images, des desseins, ou des cartes pour les rehausser. *Pictor*. Il est défendu aux *Enlumineurs* de s'ériger en maîtrise par sentence du 28 Mars 1608.

*A vos Enlumineurs fantasques,
Mauvais Peintres de mauvais masques.*

On appelle ironiquement un méchant Peintre, un *Enlumineur* de jeu de paume, un Barbouilleur.

On appelle aussi *Enlumineuses*, les Ouvrières qui travaillent à mettre ces sortes de couleurs, & qui appliquent aussi quelquefois l'or & l'argent moulu.

ENLUMINURE. s. f. L'*Enluminure* est l'art d'enlu-

miner, d'appliquer des couleurs sur des cartes, des estampes, &c. Il entend bien l'*Enluminure*.

On appelle encore *Enluminure*, l'Image & l'Estampe même enluminée. *Imago picta*. Ce mot est ancien dans notre langue: on appeloit ainsi les Peintures dont on ornoit les MSS. & Dante, qui avoit habité Paris, dit quelque part, dans son Poëme l'art qu'*illuminar* se dice in Parigi. On lui a fait présent d'une belle *enluminure*. Cette estampe est belle, mais l'*Enluminure* est mauvaise.

On le dit aussi, au figuré, de quelques descriptions qui se font dans un ouvrage d'esprit. La condamnation des cinq propositions ayant été représentée dans un Almanach, les Jansénistes, pour se venger, publièrent le Poëme fameux qui a pour titre les *Enluminures de l'Almanach*. Vous croyez qu'il est plus honorable de faire des *Enluminures*. RAC. A L'AUT. DES HERM. IMAG.

ENLUMINURE se dit des ornemens du discours. La conduite & l'ordonnance du poëme doivent précéder l'*enluminure*: c'est dans le dessein que paroît le génie; l'Ordonnance ne demande que de l'esprit. Mais ordinairement ce mot se prend en mauvaise part pour vains ornemens, peu naturels & recherchés.

*Nous nous mettons à la torture
Pour alembriquer un écrit:
Nous voulons partout de l'esprit,
Du brillant de l'enluminure.*

DU CERC.

*Parmi la foule trop habile
Des beaux diseurs du nouveau style,
Qui, par de bizarres detours,
Quittant le ton de la Nature,
Répandent sur tous leurs discours
L'académique enluminure
Et le vernis des nouveaux tours.*

ROUS.

E N M.

ENMANCHÉ. Voyez EMMANCHÉ.

ENMARINE. Voyez EMMARINE.

ENMISPHAT. Nom de lieu, qui signifie fontaine du jugement, Gen. XIV. 7. C'est la même chose que Cadès. Voyez ce mot.

ENMOTTE. Voyez EMMOTTE.

ENMUSELER. v. a. Voyez EMMUSELER.

E N N.

ENNA. Ville ancienne de Sicile. *Enna*. Cette ville, fameuse dans l'Antiquité, est au milieu de l'Isle, dans la vallée de Noto, près de la rivière de Dattaino, & des confins de la vallée de Mazara. Les Anciens croyoient que c'étoit en ce lieu que Proserpine fut enlevée par Pluton. C'est un lieu fort agréable, où demuroit Cerès. Voyez Ovide, *Fast. L. IV. v. 419.* & Diodore de Sicile, L. V. On voit environ à deux lieues de cette ville, du côté du midi, le Lac d'*Enna* ou de Coridan que les Anciens nommoient Perguse. Vigenère dit *Enne* dans sa Traduction de T. Live, & non *Enna*.

Bochart, dans son *Chanaan*, L. I. C. 28 croit que cette ville fut nommée d'abord *Ennaam*, & que ce nom lui fut donné par des Phéniciens, à cause qu'il y avoit là plusieurs fontaines; car il prétend que ce nom est composé de *ny*, *Ain*, & *ענן* *beau*, agréable; & qu'il signifie, *font amonitatis*, Belle fontaine, comme quelques lieux que nous avons ainsi nommés en France pour la même raison.

ENNE. Petite rivière de France, en Normandie, au pays de Caux.

ENNÉADÉCATÉRIDE, ou ENNÉADÉCAÉTÉRIDE. s. f. *Enneadecaeteris*. Est l'espace de dix-neuf ans. Ce mot est Grec *enneadecaeteris, idos*, formé de *ενν*, neuf, *δέκα*, dix, & *ετος*, année. On appelle

enneadécacétéride, la période ou révolution de dix-neuf années, telle qu'est celle du nombre d'or, dont Méthon fut l'inventeur, & qu'on appelle aussi cycle lunaire, parce qu'au bout de dix-neuf ans solaires la lune revient à peu-près au même point; d'où vient que les Athéniens, les Juifs, & autres peuples qui ont voulu accommoder les mois lunaires avec l'année solaire, se sont servis de l'*enneadécacétéride*, en faisant pendant 19 ans, sept ans de treize mois lunaires & les autres de douze. Voyez PERIODE, & METHON, CYCLE.

ENNEAGONE. f. m. *Enneagonus*. Terme de Géométrie. Figure qui a neuf angles & neuf côtes. *εννα*, signifie *neuf*, *γωνια*, *angle*.

En matière de Fortification, c'est une place qui a neuf bastions.

ENNEAPHARMAQUE. f. m. C'est une composition dans laquelle il entre neuf ingrédients simples. C'est le nom d'un pessaire que Galien, *Lib. I.* de C. M. S. L. *cap. 6* prescrit contre les inflammations de l'uterus & de l'anus. Egiacete, *Lib. VIII*, *cap. 24 in fin*. Ce mot vient d'*εννα*, *neuf*, & *φαρμακον*, *remède*.

ENNEAPHYLLE. C'est le nom que Ray donne à l'*helleboraster*, à cause que ses feuilles sont ordinairement divisées en neuf autres petites. D'*εννα*, *neuf*, & *φυλλοι*, *feuille*.

ENNEMENT. adv. Vieux mot, aussi-bien. On a dit aussi *Ennement que*, pour, quoique.

ENNEMI, 1E. f. m. & f. & adj. *Inimicus*, *inensus*.

Qui a de la haine contre quelqu'un: qui veut du mal à quelqu'un. L'Evangile veut qu'on pardonne à ses *ennemis*. Il faut marcher dans le monde comme en pays *ennemi*. S. EVR. C'est son *ennemi* mortel, son *ennemi* juré, capital. C'est un dangereux, un redoutable, un puissant *ennemi*. Il faut toujours se défier d'un *ennemi* réconcilié. N'ayons pas trop d'horreur pour les vicieux, afin de ne nous pas rendre tous les hommes pour *ennemis*. S. EVR. Le moindre mépris est capable de faire d'un ami très-inutile, un *ennemi* très-dangereux. S. EVR. On regarde toujours un *ennemi* réconcilié d'un autre œil, qu'un ami avec lequel on ne s'est jamais brouillé. Il faut être bien dupe pour être trompé par ses *ennemis*, parce qu'on doit se défier toujours. BELL. Ce n'est pas assez d'être juste & légitime *ennemi*, il faut être civil & généreux *ennemi*. BAL.

Elle ignore à quel point je suis son ennemi. RAC.

*Moi qu'une humeur trop libre, un esprit peu soumis
De bonne heure a pourvu d'utiles ennemis.* BOIL.

*Fuyez d'un froid ami la fausse politique,
Qui donne aux ennemis avec soin ménagés,
Les égards qu'il dérobe aux amis négligés.* VILL.

*La plus sûre louange, & la mieux affermie
Est celle que nous donne une bouche ennemie.*

ENNEMI, se dit absolument pour celui qui nous fait la guerre, ou à qui nous la faisons, en conséquence d'un ordre du Souverain. *Hostis*. Dans ce sens on le dit quelquefois pour une armée entière, pour un parti contraire qui vient nous attaquer. Voilà l'*ennemi* qui est aux portes. L'*ennemi* tient la campagne. Cette ville s'est rendue à l'*ennemi*, ce traître l'a livrée à l'*ennemi*. On dit aussi, une ville, une terre *ennemie*, de celle qui est dans un parti différent. Il se dit aussi au pluriel dans le même sens. Tomber entre les mains des *ennemis*. Il fut pris par les *ennemis*. Il repoussa, il chassa les *ennemis*. On y peut joindre aussi le pronom possessif.

*Pour conserver l'état que Dieu vous a commis,
Combattez justement contre vos ennemis;
Mais fuyez comme un crime une injuste victoire.*
L'ABBÉ TÊTU.

ENNEMI, se dit aussi des choses contraires qui se détrui-

sent, qui se nuisent. Le feu & l'eau sont *ennemis*, le chaud & le froid, le sec & l'humide. Le vin est *ennemi* de la fièvre, de la goutte. Les venins, les poisons sont *ennemis* des corps. La débauche est l'*ennemie* de la santé. En Poésie, on dit la fortune *ennemie*, les destins *ennemis*, pour dire, contraires.

ENNEMI, se dit aussi de ce qui a une certaine antipathie contre quelque autre chose, soit qu'elle vienne par nature, soit par caprice. Il y a des gens qui sont *ennemis* des roses, qui ne les peuvent souffrir. Les autres sont *ennemis* des douceurs, des sucreries. On le dit aussi des animaux, pour marquer l'aversion qu'ils ont les uns pour les autres, ou pour certaines choses. Le chat est l'*ennemi* de la souris. Le hibou est *ennemi* de la lumière. Le chou est *ennemi* de la vigne.

ENNEMI, en peinture. On appelle couleurs *ennemies*, celles qui s'accordent mal, & qui ne peuvent subsister ensemble sans offenser la vue. Le bleu & le vermillon sont des couleurs *ennemies*, leur mélange produit une couleur aigre, rude & désagréable.

Comme il y a dans la Musique des sons accordans & des sons discordans, il y a aussi, dans l'Optique & dans la Peinture, des couleurs amies & des couleurs *ennemies*. Des couleurs amies, qui semblent se rechercher pour s'embellir mutuellement; & des couleurs *ennemies* qui semblent se fuir. Il n'y a point de couleurs si amies, qui, étant assemblées sur le même fonds, n'aient besoin de quelque autre couleur moyenne qui les sépare un peu, pour empêcher que leur union ne paroisse trop brusque; ni de couleurs si *ennemies*, que l'on ne puisse les réconcilier ensemble par la médiation de quelque autre, comme par une amie commune. Dans ces deux points consiste la perfection de la Peinture.

On veut, dit Felibien, que parmi les lumières & les ombres bien ménagées, on voie dans un tableau les vraies teintes du naturel: qu'on aperçoive des masses de couleurs, où l'on observe soigneusement cette amitié, ou cet accord qui se doit trouver entre elles: qu'on assortisse habilement les chairs avec les draperies, les draperies les unes avec les autres, les personnalités entre eux, les paysages, les lointains, en sorte que tout y paroisse à l'œil si artistement lié, que le tableau semble avoir été peint tout d'une suite; & pour ainsi dire, d'une même palette de couleurs.

ENNEMI, se dit, en choses morales, pour marquer l'aversion qu'on a pour certaines choses bonnes ou mauvaises, justes ou injustes. Il faut être *ennemi* du vice. La Reine ne connoissoit d'autres *ennemis* que ses péchés. Boss. Il est *ennemi* de son repos. Il est *ennemi* de la joie. Il est *ennemi* du bon sens. Il est *ennemi* de nature, c'est-à-dire, il hait ce que les autres aiment, tout ce qui est commode, tout ce qui flatte les sens. Souvent le plus grand *ennemi* que nous ayons, c'est nous-mêmes.

Mes défauts désormais sont mes seuls ennemis.

BOILEAU.

Mars de tout temps ennemi d'Apollon

Me force à quitter mon empire. DE LA FONT.

ENNEMI, se dit quelquefois en galanterie par antiphrase. Un Amant appelle sa Maîtresse, sa douce *ennemie*; & ses yeux, ses doux *ennemis*. Cela est bien du vieux style. Le goût de ce siècle est *ennemi* de ces fortes d'expressions, qui seroient intolérables dans la bouche même des précieuses ridicules.

On dit proverbialement, d'un homme qui a fait quelque méchante action, qu'il a bien été tenté de l'*ennemi*, c'est-à-dire, du Diable, qui est l'*ennemi* du genre humain. Voyez au mot DIABLE les remarques sur cette expression. On dit aussi, Amis au pèter, *ennemis* au rendre. On dit aussi, c'est autant de pris sur l'*ennemi*, quand on a attrapé quelque chose à un homme dont on ne peut rien tirer.

On dit aussi, Plus de morts, moins d'ennemis. Dans l'Altiologie judiciaire la douzième maison céleste est la maison des ennemis.

ENNENSOIS, OISE. f. m. Habitant, Citoyen de la ville d'Enne, ou d'Enna en Sicile. *Ennençois*, enclos dans le fond du théâtre, étoient massacrés (par les Romains) contre qui ils avoient conjuré. VIGÈNE.

ENNEQUE-TENQUE. Place forte d'Asie, dans l'Indoustan, sur la route de Surate a Golconde.

ENNION. f. m. Vieux mot qui se trouve quelquefois écrit avec un *a*, *annion*: il signifie délai d'un an accordé à un débiteur par Lettres de Chancellerie. Privilège d'*ennion*, bénéfice d'*ennion*.

ENNOBLIR. Rendre plus noble, plus illustre, plus considérable. *Nobilitare, illustrare*. Cette Université s'est fort *ennoblie*, depuis qu'il y a eu tant de grands hommes qui sont entres dans son corps. Les sciences, les beaux Arts, *ennoblissent* une Langue. *Ennoblier* son style. ABL. Pour *ennoblir* l'art du Poëme dramatique, on lui donne pour objet, d'instruire, aussi-bien que de plaire. CORN.

ENNOBLI, IE. part. *Nobilitatus*.

*Mais enfin par le tems, le mérite avili
Vit l'honneur en roture, & le vice ennobli.* BOIL.

ENNOM. f. m. Nom de peuple. *Ennom*. C'étoient apparemment des Chananéens. Ce que l'on en fait, c'est qu'ils avoient habité la vallée qui étoit à l'Orient de Jérusalem, qui en avoit pris son nom, & s'appeloit *Gehennom*, c'est-à-dire, Vallée d'*Ennom*, ou *Ghe ben Ennom*, vallée des enfans d'*Ennom*. De *Gehennom* s'étoit fait *gehenna*, & de-là notre mot François, *gène*. Voyez *Jos. XV. 8. XV. 16. 4. XXIII. 10.*

ENNON. *Ennon*. Lieu près de Salim, & peu loin du Jourdain, où S. Jean baptisoit. *Jean III. 23.* Jean baptisoit aussi de son côté à *Ennon* auprès de Salim, parce qu'il y avoit là quantité d'eaux. BOURN. Ces deux endroits, *Ennon* & *Salim*, étoient sur les confins de la Samarie & de la Galilée en-deçà du Jourdain.

Quelques Auteurs prennent ce nom pour un diminutif de *ny*, *En*, fontaine; & disent qu'il signifie petite fontaine: mais il y a plus d'apparence que c'est un dérivé de ce nom, & qu'il signifie lieu plein de fontaines, abondant en sources, où il y a beaucoup de sources: cela convient mieux à ce que dit S. Jean, qu'il y avoit là quantité d'eaux.

ENNORTEMENT. f. m. Vieux mot, qui se trouve dans Beaumanoir: il signifie *exhortation*. *Adhortatio*.

ENNOSSER. v. a. Vieux mot. Tuer.

*Celui voisie reconsonter,
Et si la male mort l'ennosse,
Je le conduis jusqu'à la fosse.*

ENNOYE, ou ENNY. Petit serpent sans yeux. En Latin *cæcilia* & *amphisbena*, qui vient de *amphi*, & de *baino*, je marche, comme serpent marchant des deux côtés: car on lui attribue deux têtes; & ce qui a donné occasion à cela, c'est que sa figure est toute semblable à celle des vers de terre, dans lesquels il est fort difficile de distinguer la tête d'avec la queue. Voyez EMPHISBENE. Ce reptile est fort commun en Champagne, où on l'appelle *Invaui*. Il n'est pas si venimeux qu'on le croit. Furrière dit que sa piquure n'est pas mortelle, mais seulement comme celle des guêpes. Du Pinet, L. VII, Chap. 23. de sa Traduction de Plin, le nomme *Ennoye*, de même que Nicot & Monet. Corgrave lui a donné deux articles, l'un sous le nom d'*Ennoye*, & l'autre sous celui d'*Envoye*. Mais on croit qu'*Ennoye* a été corrompu d'*Envoye*, par la faute de quelque Imprimeur, qui, en renversant l'*y* en aura fait une *n*; car en ce temps-là on ne distinguoit point encore l'*y* voyelle d'avec l'*y* consonne. Ce petit serpent

est appelé *Orvet* dans le Dictionnaire des Drogues de Lemery de l'édition de M. de Julieu, au mot *Cæcilia*. *Orvet*, selon les apparences, vient d'*orbis*, aveugle. *Orbis*, *orice*, *Orve*, *orvet*.

ENNUBLI, IE. adj. Vieux mot. Obscurci. *Temps ennubi*, pour dire, plein de nuages; du mot Latin *nebula*, nuée. Il veut dire aussi, fâché, contristé.

ENNUI. f. m. Mal-aise, langueur de l'esprit, qui n'est ni le chagrin, ni la tristesse, ni la mélancolie. Voyez ces mots. *Tedium*. L'*ennui*, dit M. Scuderi, n'est autre chose qu'une privation de tout plaisir, causée par je ne fais quoi de dehors qui nous importune. L'*ennui* vient de ce que l'ame n'est ni assez agitée, ni assez remuée. NIC. L'*ennui* est un si grand mal, qu'on ne peut s'y accoutumer, & si cruel, qu'on entreprend tout, les choses même les plus pénibles, pour s'en délivrer. L'homme abandonné à lui-même, à ses propres pensées, ne peut se défendre de l'*ennui* qui l'accable, dès qu'il est sans action. VAL. Aussi la ressource de la plupart des hommes contre l'*ennui*, c'est de se livrer aux impressions des objets extérieurs qui occupent l'ame, & la font sortir de l'état de langueur où elle étoit. Les plaisirs, la bonne compagnie, charment, dissipent les *ennuis*.

*Hélas ! m'enviez-vous, dans l'état où je suis,
La triste liberté de pleurer mes ennuis ?* RAC.

*. . . Malheureux, reconnois ton erreur,
Cet ennui que tu fais est au fond de ton cœur.*

DE VALINCOURT.

Dans une signification plus générale, *ennui* se prend pour chagrin, déplaisir. Les *ennuis* de la vie. Cette affaire m'a causé beaucoup d'*ennuis*. *Fastidium*. Si cette femme se couche sans être assurée d'un divertissement pour le lendemain, elle mourroit d'*ennui*, de la seule peur de s'ennuyer.

En amour, *ennui*, signifie une tendre douleur. Je vois l'*ennui* peint dans vos yeux.

Ce mot vient de *innoia*, & de *innoiare*, qui a été fait de *noxia*. MÈN.

ENNUICT. Ancien adverbe, qui signifioit Aujourd'hui. *Hodiè*. Favyn, dans son *Hist. de Navarre*, L. V^e. p. 268. & 269. croit que ce mot vient de ce que les Gaulois comptoient les jours par les nuits; & *annuict* se disoit encore à Paris au commencement du dernier siècle, qu'il écrivoit. A la façon des Hébreux, dit-il, les Allemans & les Gaulois avoient leurs ans & mois lunaires, & comptoient leurs jours par les nuits. Nous en gardons & retenons encore l'antiquité, nous autres Parisiens, en parlant notre vulgaire: Je ferai *ennuict* cela: j'ai fait *ennuict* cette affaire, au lieu de dire aujourd'hui. Les Allemans parlent de même, *Sant Johansnacht*, *Sant Martins*. La nuit S. Jean, ou S. Martin, pour dire, le jour; & *Vordrey nachten*, Je ferai cela avant trois nuits, au lieu de dire, avant qu'il soit trois jours. FAVYN. Il n'y a plus que le payfan dans les Provinces, qui dit *ennuict*, qu'il prononce *anui*.

ENNUITER, v. n. Se mettre en danger de voyager la nuit. *Iter facere per noctem*. Quand on a une longue route à faire, il faut partir de bonne heure, de peur de s'*ennuiter*. Quelques-uns disent *anuiter*. Il est vieux.

ENNUSURE, ou ANNUSURE. f. f. Terme d'Architecture. Morceau de plomb en forme de baquet sous le berceau, & au pied des poinçons & amortissemens d'un comble.

ENNUYANT, ANTE. adj. Qui ennuit. *Molestus, importunus, odiosus*. Le bal est fort *ennuyant*. Quand Dioné voyoit qu'un discours *ennuyant* étoit vers la fin, il crioit en se réjouissant: Je vois terre. MÈN.

ENNUYAUMENT. adv. Vieux mot. Ennuyeusement. ENNUYER. v. a. Causer de l'ennui. *Tedium, satietatem afferre*. La meilleure Musique à la fin *ennuit*. Un fade Panegyrique *ennuit* les auditeurs. Nous

pardonnons plus aisément à ceux qui nous *ennuient* qu'à ceux que nous *ennuyons*. ROCHEFF. Je ne puis supporter ces froids Ecrivains, qui vont *ennuyer* leur Héros de ses propres exploits. Ce qui plaît rend attentif ; & ce qui *ennuie* alloupi.

Quand on ne sauroit divertir,
Il faut au moins n'ennuyer guère.

S'ENNUYER, EPROUVER de l'ennui. *Tadere*. Lorsqu'on n'est touché de rien, on *s'ennuie* beaucoup. LE CH. DE M. On choisit plutôt de *s'ennuyer* avec les autres, que de *s'ennuyer* avec soi-même. S. EVR. Je ne fais quoi de délicat que j'ai dans l'esprit, fait qu'il m'arrive souvent de m'ennuyer. M. SCUD. Il faut apprendre à ne se point *ennuyer* : c'est un grand art. S. EVR. On *s'ennuie* presque toujours avec ceux avec qui il n'est pas permis de *s'ennuyer*. ROCHEFF. Il vaut mieux *s'ennuyer* comme une personne d'esprit, que de se divertir d'une manière impertinente. LE CH. DE M. On doit bien souhaiter d'être d'agréable conversation, quand ce ne seroit que pour s'entretenir soi-même : car on est quelquefois seul ; & quand on *s'ennuie* de ses pensées, on ne s'en défait pas comme on veut.

S'ENNUYER. Trouver le tems long. C'est un homme inquiet, qui *s'ennuie* par-tout. On s'en sert impersonnellement. Il m'*ennuie* ici. Il m'*ennuyoit* de ne vous point voir.

On dit, proverbialement, qu'il *ennuie* à qui attend ; pour dire, qu'un homme s'impatiente d'attendre ceux qui ne viennent pas à l'heure.

ENNUYEUSEMENT. adv. D'une manière ennuyeuse. *Molestè, fastidiosè, tadiosè*. Il m'a raconté son affaire fort *ennuyeusement*, & avec de longs détails. Combien de malheureux à qui il ne reste d'autre consolation, que de redire *ennuyeusement* leur misère ? FL. Dans une vieille habitude le temps se consume *ennuyeusement* à aimer moins, ou à n'aimer plus. S. EVR.

ENNUYEUX, EUSE. adj. Qui ennuit, *Tadiosus, molestus*. La vie est *ennuyeuse*, quand l'amour ne la ranime pas. S. EVR. Quand on a l'esprit libre, tout ce qui contraind, & tout ce qui est cérémonie, est *ennuyeux*. M. SCUD. Cette complaisance qui cède & qui applaudit à tout, est une qualité fort *ennuyeuse* en conversation. MONT. Il ne faut pas que le Prédicateur s'abaisse à une simplicité *ennuyeuse*, & qu'il en demeure à une modestie languissante. AB. DU JARRY. Corneille, plein de grands sentimens, ne s'amuse point à de petits soupirs *ennuyeux*. S. EVR.

E N O.

ÉNO, ou **ÉNIO**. Petite ville de Turquie en Europe. *Ænos, Ænus*. Elle est dans la Romanie, à l'embouchure de la Marisa dans l'Archipel. Long. 43 d. 50'. lat. 40. d. 46'.

Le Golfe d'*Éno*, *Ænifinus, Ænensis sinus*. C'est un golfe de l'Archipel, qui prend son nom de la ville d'*Éno* : c'est la partie occidentale du Golfe de Marise.

ÉNOBARBE. s. m. Surnom de plusieurs anciens Romains de la famille Domitia. *Ahenobarbus, Ænobarbus*. Ce mot est composé de *aheneus, aneus*, qui est d'airain, & de *barba*, barbe ; & signifie, Qui a une barbe d'airain, c'est-à-dire, Barberousse. Il se trouve, sur les médailles de la famille Domitia, une tête d'homme nue & sans barbe, AHÉNOBAR. au revers une poupe de navire, sur laquelle est érigé un trophée. IMP.

ÉNOCH. s. m. Nom propre d'homme. *Enoch, Enochus, Henocus, Hanochus*. C'est le nom du premier des enfans de Caïn, dont l'Écriture parle, *Gen. IV. 17*. C'est aussi au même endroit le nom d'une ville bâtie par Caïn, que nous appelons aussi *Enochie*.

ÉNOCH, dit Bochart, *Phal. L. I. C. XV*. fut ainsi

appelé par Caïn son père, parce qu'il naquit dans le tems qu'il dédia la ville qu'il avoit bâtie ; car *Henoc*, ou *Henoch*, חנוך signifie dédié, ou dédicace, de חנך *hnnach*, dédier. C'est encore le nom d'un saint Patriarche père de Mathusalem : c'est cet *Enoch*, qui, selon l'expression de Moïse, *Gen. V. 23. 24*. marcha devant le Seigneur, & qui disparut, parce que le Seigneur l'enleva. Les Payens l'ont connu, & l'ont appelé *Annacus & Cannachus*, & par corruption *Nannacus*. C'est lui, dit Bochart, qui fut l'inventeur de l'Astrologie. C'est lui que les Arabes nomment Idris ; & les Carthaginois, Atlas. Voyez cet Auteur, *Phal. L. II. C. 13*. C'est encore cet *Enoch* dont saint Jude rapporte une prophétie dans son Epître canonique, v. 14. soit que ce saint homme l'eût écrite, comme quelques-uns ont cru, ce qui donna occasion de faire ce faux livre d'*Enoch* dont les premiers Pères ont tant parlé ; soit qu'on fût seulement cette prophétie par tradition, comme il est plus probable. L'Écriture écrit *Henoch*, dans la Genèse, & *Enoch* dans saint Jude : nous suivons ordinairement cette dernière orthographe.

ÉNOCHIE. *Enochia, Henochia, Hhanochia* ; Caïn, après avoir couru long-tems en divers endroits, s'arrêta en un lieu où il bâtit une ville, qu'il nomma du nom de son fils Enoch, *Enochie*. C'a été la première construite dans le monde. Elle fut peuplée de ses descendans, qui s'étoient fort multipliés. GOD. La ville d'*Enochie* étoit dans le pays de Nod, à l'orient du pays d'Eden ; car c'est là que Caïn s'arrêta. *Gen. IV. 16*. Ainsi, selon ce que nous avons dit au mot EDEN, le pays de Nod, où étoit *Enochie*, devoit être une partie de ce que l'on appela depuis la Susiane. Au reste, l'Écriture dans tous les textes, appelle cette ville Enoch, Hénoch, & non *Enochie*.

ÉNOINDRE. v. a. On s'est autrefois servi de ce mot pour Oindre ; & on a dit, *Enordir*, pour, Rendre sale ; salir.

ÉNOISELER. v. a. Terme de Fauconnerie, qui se dit de l'oiseau, que l'on fait, que l'on accoutume au gibier, que l'on instruit. *Instituere, docere*. Il faut conduire fagement un oiseau, jusqu'à ce qu'il soit bien *énoisé*, & saupoudrer sa gorge de cannelle & de succe candi, le metrant sur la chair de l'oiseau qu'il a pris ; car cela lui fera aimer son gibier.

ÉNON. Voyez ÉNAN. C'est la même chose.

ÉNONCE. s. m. Ce qui est exprimé dans quelque acte ou écrit. Cela n'est qu'un simple *énoncé* qui ne détruit point les clauses stipulées. Un faux *énoncé* rend la demande nulle. MAUC.

En Logique & en Géométrie, *énoncé* s'applique aux propositions & aux termes dans lesquels elles sont présentées. Cette proposition est obscure dans son *énoncé*. L'*énoncé* de cette proposition.

ÉNONCER. v. a. S'exprimer ; parler pour faire entendre sa pensée. *Efferre, eloqui, explicare*. Apprenez à vous mieux *énoncer*. MOL. Cet homme parle bien, il *s'énonce* en bons termes. Cet autre est obscur ; il n'a pas le don de *s'énoncer*. On dit, au figuré, les Rois ne *s'énoncent* que par la bouche des canons.

ÉNONCER, se dit aussi de ce qui est compris dans quelque écrit, & signifie, Déclarer. Toutes les clauses sont *énoncées* expressement dans ce contrat. Une clause essentielle qui n'est point *énoncée* ne se supplée point. L'acte contient huit articles, où tous ses mensonges sont *énoncés*.

On dit aussi, en termes de Pratique, *Énoncer* faux ; pour dire, Avancer quelque chose contre la vérité.

ÉNONCÉ, ÉE. part. & adj. *Declaratus*.

ÉNONCIATIF, adj. Qui fait mention de quelque chose. *Enuntiativus*. C'est une maxime de Droit que les termes *énonciatifs* ne prouvent rien, excepté dans les antiques. Voyez ÉNONCIATION.

ÉNONCIATION.

ÉNONCIATION. f. f. Expression. *Enunciatio*. Cette pièce ne prouve rien, elle ne contient qu'une simple énonciation. Une simple énonciation dans les choses anciennes est un titre. PATRU. *In antiquis enunciatio valet, enunciativa planè probant.*

ÉNONCIATION, se dit aussi de la manière de s'énoncer. Avoir l'énonciation belle. Il a l'énonciation heureuse.

ÉNONCIATION, est aussi un terme de Logique, qui signifie une proposition qui nie, ou qui affirme. *Enunciatio*. Il y a trois opérations dans l'entendement : la simple appréhension, l'énonciation, & le raisonnement.

ÉNOPTROMANCIE. f. f. Sorte de divination qui se pratiquoit par le moyen d'un miroir qui montrait les événemens à celui même qui avoit les yeux bandés. L'Énoptromante étoit un jeune garçon ou une femme. Les Magiciennes de Thessalie se servoient, pour deviner, d'un miroir, où elles écrivoient avec du sang ce qu'elles vouloient répondre. Ceux qui les avoient consultés lisoient leurs réponses, non pas dans le miroir, mais dans la lune, à ce qu'elles prétendoient, car leurs enchantemens avoient la force de faire descendre la lune. Du Grec *ἐντροπιον*, miroir, & *μαντεία*, divination.

ÉNORCHIS. f. m. Terme de Lithologie. Pierre figurée. Espèce de *Geodes* ou d'*Érites* de forme ronde, polie & pesante, qui renferme une autre pierre ronde, laquelle représente les testicules, & change de nom suivant leur nombre. *Orchis* ou *Orchites* n'a qu'un seul testicule, *Diorchites* en a deux, *Triorchites* trois.

ENORGUEILLIR. v. a. Donner de l'orgueil. *Inflare animum*. La faveur l'a enorgueilli. Les bons succès enorgueillissent les Tyrans. Il s'emploie plus communément avec le pronom personnel. Voyez ORGUEIL. Je m'enorgueillirois de louanges, si ceux qui me les donnent osoient me dire le contraire, disoit l'Empereur Julien. Un Sage ne s'enorgueillit jamais, quelque bonne fortune qui lui arrive. La nature n'apprend point à s'enorgueillir de la vertu de ceux qui ne sont plus. S. RÉAL. Il ne faut point se fixer à une chose si frêle que la fortune, ni s'enorgueillir d'un bien qui est souvent le partage des fots. ABLANC.

*De quoi s'enorgueillit un Souverain de Rome,
Si par respect pour elle il faut cesser d'être homme ?*
CORNEILLE.

*Pour avoir secoué le joug de quelque vice,
Qu'avec peu de raison l'homme s'enorgueillit.*
NOUV. CH. DE VERS.

ENORGUEILLI, IE. part. & adj. *Superbior factus*.
ÉNORME. adj. m. & f. Excelsif, d'une grandeur ou d'une grosseur démesurée. *Immanis, enormis*. Le colosse de Rhodes étoit d'une grandeur énorme.

Ce mot vient de *norma*, comme si on disoit *contra normam*. On a dit, dans la basse Latinité, *innormis* & *inormis*, pour dire, *immensus*, énorme, sans règle. Borel témoigne qu'on disoit autrefois, *anorme* & *anormal*, pour dire, contre la règle commune.

ÉNORME, se dit, figurément, en morale, des vices. *Arox, immanis*. Il y a des gens dont la vertu ne consiste qu'à s'abstenir des crimes les plus énormes. L'AB. TÊRU. Une avarice, une ambition énormes, un crime énorme.

*Là, dans l'amas confus de chicanes énormes,
Ce qui fut blanc au fond rendu noir par les formes.*
BOIL.

En Jurisprudence, on appelle lésion énorme, celle qui excède le double de la valeur d'une chose vendue. *Enormis*. Elle donne lieu à la rescision d'un contrat fait même par un majeur. La lésion énorme, & d'outré moitié du juste prix, n'est pas reçue dans les adjudications par décret.

ÉNORMEMENT. adv. D'une manière énorme. *Enor-*
Tome III.

miter, nimium, incredibiliter. Il a été lésé énormément dans la vente de sa maison.

ÉNORMITE. f. f. Excès. *Enormitas, excessus*. Il se dit quelquefois de l'excès de la grandeur de la taille. On est surpris de l'énormité de la taille de ce géant.

Il s'emploie plus ordinairement dans le figuré, & signifie, Atrocité. *Atrocitas*. L'énormite de son crime, de son ambition, de cette lésion, de cette usure, &c. On a horreur de l'énormité de son crime. ABL. L'énormité du fait le confond. LE MAÎT.

ÉNOSSÉ. adj. Se dit de ceux qui ont un os qui leur demeure au milieu de la gorge. *Osse profocatus*. Le loup enossé, qui refusa le salaire de la grue qui lui avoit retiré l'os de la gorge, est le symbole de l'ingratitude. Ce mot ne se trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie, ni dans aucun de ceux que nous avons consultés, excepté celui de Nicot. Il est absolument hors d'usage.

ÉNOUER. v. a. Terme de Manufacture de Draperie. Eplucher un drap, en ôter les nœuds.

ÉNOUEUSES. f. f. pl. Ouvrières qui travaillent à énouer les draps, & autres étoffes de laine.

E N P.

ENPESER. v. n. Vieux mot. Causer de la fâcherie. *Et cela lui enpesa*.

ENPOINTER. v. a. Chez les Épingliers, se dit de l'action de faire la pointe d'une épingle. *Acuere, acuminare*.

E N Q.

ENQUADRUPÉDER. v. a. Métamorphoser en bête à quatre pieds. *Aliquem induere in quadrupedum vultus*. Mot forgé par Scarron.

*Tel homme bien fait par nature,
Prenoit une horrible figure,
Se sentant enquadrupéder,
Sans ose seulement gronder.* SCARR. Virg. trav.

ENQUÉRANT, ANTE. adj. Curieux, qui s'enquiert des affaires d'autrui. *Inquirens, inquisitor, quæstor*. Il se prend d'ordinaire en mauvaise part. Cet homme est importun, parce qu'il est trop enquérant. Il n'est pas du style ordinaire.

S'ENQUÉRIR. v. recip. *Je m'enquiers, tu t'enquiers, il s'enquiert, nous nous enquérons, vous vous enquérez, ils s'enquiertent, je m'enquerois, je m'enquis, je me suis enquis, je m'enquerrai, enquiers-toi, qu'il s'enquière, que je m'enquière, que je m'enquisse, ou je m'enquerois*. S'informer, faire une recherche. *Quærere, inquirere*. On le dit également des choses & des personnes. *Enquérez-vous de cela*. Je me suis enquis de lui, & personne n'a pu m'en donner des nouvelles. Il faut s'enquérir de la vérité du fait; *enquérez-vous à ceux qui le savent*.

Ce mot n'est pas noble. Il paroît proscrit du discours ordinaire, adinis tout au plus dans le jargon du Palais.

ENQUÉRIR, en termes de Palais, signifie, Interroger, faire enquête. *Quæstionem exercere*. J'ai fait interroger ma partie, il a été enquis sur plusieurs faits.

On dit, proverbiallement, Trop enquérir n'est pas bon, pour dire, qu'on s'enquiert souvent de choses dont on est fâché d'apprendre la vérité.

ENQUIS, ISE. part. du verbe Enquérir actif. Terme de Palais, dont on se sert dans les interrogatoires. *Interrogatus, inquisitus, a, um*. Enquis de son nom, de son âge, qualité, demeure. Cela ne se dit que des témoins. On dit des accusés, ou des criminels, Un tel interrogé, &c.

ENQUIS. f. m. Terme usité au Parlement de Provence, synonyme à information. Vu l'Arrêt de la Cour, qui ordonne l'Enquis, l'information faite en conséquence.... Les Gens du Roi requèrent ce qu'on appelle dans ce Parlement un Enquis, c'est-à-dire, une information.

ENQUERRE. v. n. Terme de Blason, synonyme de s'enquérir. Demander la raison pourquoi il y a quelque chose dans un écu qui est contre les règles ordinaires du Blason. *Inquirere.* Des Armes à *enquerre*, sont celles qui sont irrégulières, & qui ayant couleur sur couleur, ou métal sur métal, donnent lieu de demander pourquoi elles sont contre les règles. Ce verbe autrefois n'étoit pas seulement un terme de Blason, il se disoit communément pour enquérir, chercher. *Inquirere.* C'est de ce verbe Latin qu'il s'est formé.

On le dit, par forme de substantif, pour signifier la recherche de l'étymologie, de l'acception d'un mot, l'éclaircissement d'un fait de Littérature. Faire *enquerre* d'un terme d'art. Messieurs de l'Académie, dans leurs délibérations, mettoient sur les mots douteux, *mots à enquerre.* MÉNAGE.

ENQUÊTE. f. f. Recherche qu'on fait pour s'assurer de quelque chose. On ne le dit plus que des recherches faites par ordre de Justice. *Inquisitio iudiciaria*; dans la barbare Latinité, *Inquestia.* L'*enquête*, en ce sens, est une preuve ordonnée en Justice, qui se fait par audition de témoins, dont la déposition est rédigée par écrit, sur des faits dont on veut être instruit. On permet aux parties de faire *enquête*, quand elles sont contraires en faits. On ne pouvoit faire autrefois une *enquête* sans un adjoind. L'*enquête* se fait en matière civile, & l'information en matière criminelle. On ne peut faire *enquête* pour argent prêté, quand la somme excède 100 l. On a abrégé la formalité de l'ouverture & publication des *enquêtes*. L'Ordonnance de 1667. a abrogé les *enquêtes* par tourbes: c'étoient des *enquêtes* qui se faisoient sur des points douteux de Coutume, & sur un usage qui n'étoit pas rédigé par écrit. On n'y entendoit que des Praticiens, & dix témoins n'étoient comptés que pour un seul, parce que chaque tourbe devoit être composée de dix personnes non recufées de part ou d'autre. Ces dix personnes formoient leurs avis ensemble, & l'un d'eux portoit leur résolution au Commissaire pour toute la tourbe. Une *enquête* devoit être composée de deux tourbes, tout au moins. Il y avoit aussi *enquêtes* d'examen à futur. Quand quelqu'un prévoyoit qu'il pouvoit avoir un procès en demandant, ou en défendant, & qu'il appréhendoit que la preuve des faits ne vint à périr, ou par l'absence, ou par la mort des témoins, il obtenoit des lettres de Chancellerie, par lesquelles il étoit mandé au Juge d'ouïr les témoins qui lui seroient présentés. C'étoit une information par précaution: ces sortes d'*enquêtes* ne se pouvoient faire, ni en matière criminelle, ni en matière bénéficiale. Elles ont été abrogées par l'Ordonnance de 1667. Ce qu'on appelle, *Enquête*, en matière civile, se nomme *Information* en matière criminelle. On dit, que les informations ont été converties en *enquêtes*, lorsqu'on a civilisé un procès criminel.

On appelle les Chambres des *Enquêtes*, celles où l'on juge les procès par écrit, qui ont été appointés en première instance, où d'ordinaire il y a des *enquêtes*. *Inquisitionum disceptatores*, ou *Inquisitores*, *Inquisitionum Collegium.* Actuellement au Parlement de Paris il y a trois Chambres des *Enquêtes*; à Rouen, deux; aux autres, deux ou trois. A Paris, les charges de Président aux *Enquêtes* ne sont que de simples commissions. Pasquier a remarqué qu'en 1588. fut érigée la cinquième Chambre des *Enquêtes*. Dans l'institution du Parlement, il n'y avoit qu'une Chambre des *Enquêtes*, dont les Conseillers étoient appelés *Rapporteurs*, parce qu'ils ne faisoient que rapporter les procès par écrit, comme le dit Pasquier, lequel ajoute que la Grand-Chambre réforma un Arrêt des *Enquêtes* le 7 Janvier 1409. & qu'elles n'avoient point droit de mettre les appellations au néant; ce qui ne leur fut permis que le 8 Janvier 1422.

S'ENQUÊTER. v. récip. synonyme, de s'enquérir. Il s'enquête de tout.

Ce verbe étant joint avec une négative, sans laquelle il n'a point ici d'usage, signifie, ne se foucher, ne craindre point, se moquer de tout ce qu'on peut faire & dire. Cet homme ne s'*enquète* de rien. Il ne s'*enquète* point de cela. MOL. Ce sont des enfans sans fouci qui ne s'*enquêtent* de rien. Il est bas dans tous ces sens.

ENQUÊTEUR. f. m. Officier établi pour faire les enquêtes & informations. *Inquisitor*, *questitor.* Les Commissaires du Châtelet se qualifient Commissaires-Examineurs & *Enquêteurs*. Les Lieutenans-Généraux ont traité des Offices d'*Enquêteurs*, & les ont unis à leurs charges. Ils ont été nommés d'abord *Enquêteurs*: on y ajouta ensuite le nom d'*Auditeurs*, & on les appela *Auditeurs* & *Enquêteurs*; & quelques-uns même disoient *Auditeurs* seulement, estimant que ce nom renfermoit dans son énergie leur ancien titre d'*Enquêteur*. De la Mare dit *Auditeurs-Enquêteurs*, & traite de ces Officiers, & de leur antiquité, leurs fonctions, leur nombre, leur érection, &c. dans son *Traité de la Pol.* L. I. Tit. XI. c. 3. 4. Les anciens actes les appellent *Inquisitores*. Il montre que les *Enquêteurs* Conseillers au Parlement, que les Intendants des Provinces, les Commissaires pour les réformes, ou pour affaires extraordinaires, & les Conseillers de la Cour en commission prennent ce titre. Il appelle *Enquêteurs* de la foi, ceux que nous nommons *Inquisiteurs*. Il dit que les Affecteurs, ou Conseillers des Magistrats, étoient divisés en deux classes, les uns nommés *Enquêteurs* ou *Rapporteurs*; & les autres *Regardeurs* des *Enquêtes*, ou *Jugeurs*. Ceux qui étoient autrefois envoyés pour connoître des abus qui se commettoient dans l'usage ou l'exploitation des bois, furent nommés *Enquêteurs* des Forêts, *Inquisitores forestarum.* Du Tillet appelle le Grand-Maitre des Eaux & Forêts, Grand-Maitre *Enquêteur*, & Général Réformateur des Eaux & Forêts. Voyez P. I. p. 421 où il traite de cette Charge, qui ne fut créée que vers le commencement du XV^e siècle.

Enquêteur, est aussi l'Officier qui tient le registre des *Enquêtes*. *Inquisitionum tabellarius*, *tabelli.* POMEY.

ENQUINAUDER. v. a. inventé par M. de la Fontaine.

Il me persuade;

A tort, à droit me demanda

Du doux, du tendre, & semblables sonnettes;

Petits mots, jargon d'amourettes,

Confits au miel: bref il m'enquinauda.

ENQUINAUDER, ne signifie point tromper, comme on l'a dit dans la précédente édition de ce Dictionnaire, & n'a jamais pu signifier cela. Molière a dit *Enquinauder* comme il a dit *Tartufier*. Vous serez *tartufée*, vous serez mariée à *Tartuffe*. *Enquinauder*, s'*enquinauder*, faire prendre à quelqu'un ou prendre le goût & le style du Poète *Quinaut*.

Jean de la Fontaine a aspiré jusqu'à faire un opéra, & il s'est plaint dans le conte du Florentin, que le sieur *Lulli* l'avoit *enquinaudé*. Mais cet effort n'a servi qu'à donner au sieur *Quinaut* le plaisir de voir qu'il y avoit en France un Auteur qui lui étoit inférieur en capacité. *Second Façtum de Furrière.*

ENQUIS. Voyez au mot *Enquérir*.

E N R.

ENRACINER. S'enraciner, v. récip. prendre racine, pousser des racines. *Radices agere*, *radicescere*, *radicari.* Il n'a presque point d'usage au propre, si ce n'est au participe.

ENRACINER, se dit, plus ordinairement, en morale des choses qui ont fait une impression si profonde sur l'esprit, par une longue habitude, qu'il est difficile de s'en corriger. *Accrescere*, *augefcere*, *inveterascere.* Il ne faut pas laisser *enraciner* ce mal. On n'arrache pas aisément les vieilles opinions qui sont *enracinées* dans l'esprit des peuples. Il faut

tous les jours résister à ses amitiés, & à ses avertissements naturelles; garder son cœur des passions naissantes, & en attacher celles qui sont enracinées. FL. Tant ce penchant est enraciné chez certaines personnes du sexe. Mlle. l'HERITIÈRE.

ENRACINÉ, ÉE. part. & adj. Au propre, *radicatus*. Arbre enraciné. Au figuré, *inveteratus*, &c. Porter une haine enracinée à quelqu'un. VAUG.

Ces mots viennent d'*inradicare*.

Le Cap ENRAGE. C'est un Cap de la côte orientale de l'Acadie, à une lieue du Cap d'Espoir, & à trois lieues de l'Isle Percée. *Promontorium furiosum*. En cet endroit, il se trouve bien souvent deux vents contraires. Un navire, par exemple, viendra de Miscou, ou baie des Chaleurs, portant beau frais le vent arrière; l'autre navire viendra de la baie des Morues, ou l'Isle Percée, avec aussi vent arrière, qui est à l'opposé l'un de l'autre: lorsqu'ils approchent de ce Cap, ils trouvent le vent tout calme tous deux, ou bien il faut que l'un des deux vents l'emporte sur l'autre & le repousse. Cela arrive souvent en cet endroit. DENIS, P. I. C. 9. C'est apparemment pour cela que ce Cap a été appelé le Cap *Enragé*.

ENRAGEANT, ANTE. adj. Qui donne bien de la peine, du déplaisir. On le met absolument. Cela est *enrageant*. *Permolesum est*. Il est du style familier.

ENRAGEMENT. adv. formé d'*Enragé*. Nicot & Monet, qui l'ont mis dans leurs Dictionnaires, le traduisent en Latin par *rabiosè*. Je définis *enragement*, peut-être bien, peut-être mal; mais enfin je veux fixer mes idées... *Corbinelli T. I. des Lettres de Buffon*. Ce mot y est en italique. On ne le dit point.

ENRAGER. v. n. Être saisi de la rage. *Rabie furere*. Les chiens sont sujets à *enrager* dans la Canicule, quand ils manquent d'eau. La morsure d'une bête enragée en fait *enrager* une autre, lui communique son venin.

Les chiens sont plus sujets à la rage que bien d'autres animaux, parce qu'ils ne suent presque jamais. Leur sang, faute de sueur, se charge de particules grossières & hétérogènes, qui infectent leur salive & leur causent la rage. Lorsqu'on est mordu par un chien enragé, la salive empoisonnée de l'animal, composée de parties solides, ignées, salines, tranchantes & corrosives, coule dans le sang, & lui communique son venin.

ENRAGER, se dit figurément, mais dans le style familier seulement, de celui qui souffre une douleur excessive. *J'enrage* du mal de dents. *Enrager* de douleur. *Cruciarî, excruciarî*.

ENRAGER, se dit encore d'un besoin vif & pressant, des grandes difficultés, d'un desir violent, d'une grande colère. il *enrage* de faim, de soif. Voilà un chemin qui feroit enrager le diable. Il *enrage* de se battre. Il *enrage* de tout son cœur. Il est *enragé* contre lui.

Enfin, il se dit d'un dépit, d'un déplaisir sensible. Il *enrage* de voir son ennemi dans la prospérité. Le mariage assemble souvent des personnes qui se font *enrager* toute leur vie. BELL.

Voyant la splendeur non commune
Dont ce maraut est revêtu,
Divoit-on pas que la fortune
Veut faire enrager la vertu? GOM.

On dit proverbialement qu'un homme n'*enrage* point pour mentir; pour dire, que c'est un grand menteur. On dit qu'il a mangé de la vache *enragée*; pour dire, qu'il a bien souffert de la disette & de la fatigue. On dit aussi, prendre patience en *enrageant*; pour dire, malgré soi. On dit aussi, il *enrage* comme un Pêche qui entend mal réciter ses vers. On dit encore, d'un homme qui ne fait que tracasser, & qu'on ne sauroit satisfaire sur rien, qu'il feroit *enrager* la bête & le marchand.

ENRAGÉ, ÉE. part. & adj. *Rabiosus*. L'homme qui a été mordu d'un chien *enragé*, a un visage altéré, des yeux tristes, le regard affreux; il écume quelquefois, & paroît toujours transi de chagrin & de colère, ayant perdu la raison; il se jette sur tous ceux qu'il rencontre, pour les dévorer, & quoique son altération soit extrême, il aimeroit mieux mourir que de boire. MEM. DE TREVoux.

Cette grande aversion que ceux qui ont été mordus d'un chien enragé, ont pour l'eau, vient sans doute de ce que l'eau agite les fels vénimeux, dont la gorge, l'œsophage & l'estomac du malade sont imprégnés.

On appelle une musique *enragée*, celle qui ne vaut rien: un travail *enragé*, qui est grand & difficile. On appelle un chien *enragé*, tout méchant homme qui s'attache à nuire aux autres, à faire des cruautés.

ENRAGÉ, se prend aussi quelquefois substantivement; comme lorsqu'on dit d'un homme fougueux & emporté, que c'est un *enragé*. Il se bat comme un *enragé*. Elle crie comme une *enragée*.

Ce terme étoit admis autrefois dans le style noble. Corneille s'en est servi dans Pompée. Il faisoit le même effet que l'*arrabiato* des Italiens. Aujourd'hui il n'est plus que du bas comique. L'usage fait tout.

ENRAGERIE. f. f. Tout ce que le dépit, la jalousie, la rage en un mot, inspirent à un homme en colère. Simié hit contre sa femme toutes les *enrageries* dont il se put aviser... *Hist. des Amours de***. On ne le dit point.

ENRASER. v. a. Terme de Menuiserie, Mettre plusieurs pièces d'une égale hauteur. On appelle Panneau *enrasé*, un panneau égal en épaisseur à l'assemblage. On dit plus communément *Arraser*. Voy. ce mot.

ENRAYER. v. a. Passer une pièce de bois entre deux roues d'un carrosse, ou d'une charrette, ou les lier avec une corde, pour empêcher qu'elles ne roulent, & retarder leur mouvement à la descente d'une montagne. *Rotas confringere, præpedire*. Enrayer une roue, & absolument, il faut *enrayer*.

ENRAYER, terme d'Art & de Charçon; c'est garnir une roue de rais, Il faut *enrayer* cette roue.

ENRAYER, se dit, figurément & familièrement, pour dire, arrêter la trop grande vivacité. Il faut faire à ces grands parleurs ce que l'on fait aux roues des carrosses à la descente d'une montagne, il faut les *enrayer*. MÉNAGE.

ENRAYER, en termes d'Agriculture, c'est tracer le premier sillon. Voy. sillon, raie.

ENRAYÉ, ÉE. part.

ENRAYURE. f. f. Terme de Charpenterie, qui se dit des pièces de bois qui aboatissent à une espèce de centre, & s'éloignent en forme de rayons, soit dans les planchers plats, ou dans les combles & dômes. Assemblage de toutes les pièces qui composent une ferme. Les *enrayures* carrées servent aux troupes des pavillons, & les rondes aux dômes. Les goufflets se mettent dans les *enrayures* d'un entrait à l'autre. Les *enrayures* & doubles *enrayures* sont tous les entrants des fermes d'assemblage.

ENRAYURE, se dit aussi d'une corde, d'une perche; & en général de tout ce que l'on emploie pour enrayer une voiture; c'est-à-dire, pour empêcher la roue de tourner, quoique la voiture soit en mouvement, en sorte qu'elle ne fasse que glisser sur le terrain, au lieu de rouler.

ENRÉGIMENTER. v. a. De plusieurs compagnies séparées, en former un régiment. *Legioni adscribere, in legiones distribuere*. Enrégimenter des Compagnies franches enrégimenter les milices. Les Carabins dans la suite furent enrégimentés. Mem. de Trév. Avril 1722. p. 591.

ENRÉGIMENTÉ, ÉE. part. Les troupes Suisses qui sont en France consistent en plusieurs régimens, & en quelques compagnies non enrégimentées, qu'on appelle pour cette raison Compagnies franches. P. DAN. Mil. Fr.

ENREGISTREMENT. f. m. Plusieurs n'écrivent, ni ne prononcent l's. L'Académie la conserve comme dans le mot suivant. Action par laquelle on enregistre, on transcrit sur les registres un Acte, un Edit, une Ordonnance, une Déclaration & autres Lettres Patentes. Cette transcription sur les registres du Tribunal est précédée de la vérification ou examen de la nouvelle Ordonnance fait par la Cour, & de l'Arrêt d'enregistrement, qui ordonne l'exécution de la loi, & qu'elle sera inscrite dans les registres. *Relatio in acta.* On s'est opposé à l'enregistrement & à la vérification de telles Patentes. Il signifie aussi, L'Acte qui s'écrit sur la pièce enregistrée, pour faire foi qu'elle l'a été. Lisez l'enregistrement de cette Déclaration, &c.

ENREGISTRER. v. a. Décrire dans un registre, y insérer quelque chose pour en conserver la teneur, & lui donner une espèce d'approbation. *Reserre in acta, in actis perscribere.* Les Edits, les Lettres Patentes & plusieurs Bulles s'enregistrent au Parlement. Tous les arrêts & sentences, & les délibérations publiques, s'enregistrent, se gardent dans des registres. Les Privilèges s'enregistrent par le Syndic des Libraires sur le livre de la Communauté.

Le mot d'enregistrer se trouve dans l'Auteur de la vie de saint Louis. C'est la première fois qu'il en est fait mention dans nos Archives, ou ailleurs; & il étoit alors très-nouveau. Avant le règne de ce Prince, l'on écrivoit sur des peaux entières, & souvent même sur plusieurs de ces peaux cousues les unes avec les autres. On les rouloit ensuite, comme autrefois les livres; & aujourd'hui les cartes de Géographie; & lorsque, pour rendre un acte authentique, on étoit obligé de le faire insérer dans le dépôt public de la Jurisdiction, comme cela arrivoit très-souvent, l'on ne se servoit point du mot d'enregistrement, qui n'étoit point encore en usage; mais on disoit que l'acte avoit été mis ou déposé au nombre des actes publics; *depositus inter acta.* Etienne Boileau, Prévôt de Paris sous S. Louis, fut le premier qui fit écrire en cahiers les Actes de sa Jurisdiction: il commença par une compilation de tous les anciens Réglemens de Police. D'autres firent aussi de semblables compilations, ou recueils, lesquels, parce que ce n'étoient que des pièces tirées d'ailleurs, donnèrent commencement au nom de Registre, du Latin *Registrum, quasi iterum gestum*, d'où viennent les mots d'enregistrer, & d'enregistrement; pour dire, Mettre dans ces Registres, mettre au nombre des Actes publics, dont les compilations s'appeloient Registres. De la Mare, *Traité de la Police, L. I. Tit. XV. c. 2.*

ENREGISTRÉ, ÉE. part. & adj. *Relatus in acta.*

ENRÊNER. v. a. Terme de manège, qui se dit de l'action d'arrêter & de nouer les rênes d'un cheval. *Enrêner trop court.*

ENRHUMER. v. a. Caufer, donner le rhume. *Inducere gravedinem.* Le passage du froid au chaud est ce qui enrhumé. Il est aussi réciproque. Quand on se dégarnit trop tôt, on est en danger de s'enrhumer. Ce Prédicateur s'est enrhumé à force de crier contre les vices.

ENRHUMÉ, ÉE. part. On est enrhumé tantôt de la gorge, tantôt du cerveau, tantôt de la poitrine. *Voy. Rhume.*

Ces mots viennent du Grec *ῥῆμα, fluxion.*

ENRICHEMONT. Bourg, ou petite ville de France dans le Berry. On la nomme autrement Boisbelle: mais ce nom n'est point dans l'usage ordinaire, & ne se dit jamais; quoiqu'il se trouve dans quelques Auteurs. Il est situé à cinq lieues de Bourges, du côté du nord. Ce Bourg a le titre & les droits de Principauté; & l'on dit la Principauté d'Enrichemont. Elle appartient à la Maison de Béthune-Sully.

ENRICHIR. v. a. Rendre riche. *Ditare, locupletare.* Le trafic des Indes a enrichi la Hollande. L'avidité des avarés est ingénieuse à inventer les moyens de s'enrichir. Les grandes rivières enrichissent les Pro-

vinces qu'elles traversent. Les Fermiers du Roi s'enrichissent en peu de temps. Il est impossible d'enrichir ce prodigue.

ENRICHIR, signifie aussi, Rendre de plus grande valeur, ajouter des ornemens riches & précieux. *Ornare, insignire.* Il lui a donné son portrait, qu'il a fait enrichir de diamans. Ce livre est enrichi de figures.

ENRICHIR, se dit figurément en choses morales, & signifie, Embellir, orner, rendre plus abondant. *Amplificare, excotere, decorare.* Il a enrichi son esprit de routes sortes de belles connoissances. Elle n'a travaillé qu'à enrichir son ame. **PATRU.** Cet Ouvrage est enrichi de plusieurs nouveaux traités, passages, histoires, &c. On dit aussi, *Enrichir* une langue.

L'abondance, la pluralité des mots fait la richesse d'une langue: mais ce n'est pas la pluralité purement numérale, dit M. l'Abbé Girard; elle n'est bonne qu'à remplir les coffres d'un avaré: c'est celle qui vient de la diversité, telle qu'elle brille dans les productions de la nature.

On ne doit faire cas de la quantité des mots que par celles de leurs valeurs. S'ils ne sont variés que par les sons, & non par le plus ou le moins d'énergie, d'étendue & de précision, de composition ou de simplicité que les idées peuvent avoir, ils ne paroissent plus propres à fatiguer la mémoire qu'à enrichir & faciliter l'art de la parole. Protéger le nombre des mots, sans égard au sens, c'est, ce me semble, confondre l'abondance avec la superfluité. On ne peut mieux comparer un tel goût qu'à celui d'un Maître-d'hôtel qui feroit consister la magnificence d'un festin dans le nombre des plats, plutôt que dans celui des mets. Qu'importe d'avoir plusieurs termes pour une seule idée? N'est-il pas plus avantageux d'en avoir pour toutes celles qu'on souhaite d'exprimer.

On dit, proverbialement, qui s'acquitte s'enrichit.

Ce verbe est aussi réciproque tant au propre qu'au figuré. Le cabinet de ce curieux s'enrichit tous les jours de nouvelles rarités, & figurément, La mémoire s'enrichit par la lecture. **ACAD. FR.** On dit qu'une langue s'enrichit, quand on met de nouvelles expressions en usage. Horace a dit: *Cum lingua Catonis & Enni sermonem patrium ditaverit, &c.*

ENRICHIT, IE. part. *Ditatus.*

ENRICHISSEMENT. f. m. Se dit, tant au propre qu'au figuré, des embellissemens, des ornemens qu'on ajoute à quelque chose. *Illustratio, ornamentum.* Les dorures, les broderies, sont les enrichissemens qu'on met aux meubles, aux habits. Il y a des sujets si bas, si stériles, qu'ils ne peuvent recevoir aucuns enrichissemens. Cette pièce peut servir à l'enrichissement de notre Histoire. **ABL.**

ENRIMANT. part. a. pour Enrhument. *Gloss. sur Marot.*

ENRIMER. v. a. Enrhumer.

En m'esbatant je fais rondeaux en rime,

Et en rimant bien souvent je m'enrime. **MAROT.**

EN-RIMMON. C'étoit une ville de la Tribu de Juda, 2. L. d'Esdr. XI. 29. Josué semble en faire deux villes, *En & Rimmon*, Ch. XV, v. 32. mais Jos. XIX. 7. & 1. des Paral. IV. 32. on lit en un mot עיררון, *Enrimmon.*

Ce nom signifie fontaine de la grenade, ou du grenadier, עין, *En*, fontaine, רמון, *Rimmon*, grenade, ou grenadier; apparemment qu'il y en avoit eu là quelques-uns, auprès de la fontaine qui y étoit.

ENROCHEMENT. *Voyez PIERRE PERDUE.*

EN-ROGEL. Nom de lieu de la Tribu de Juda, Jos. XV. 7. La Vulgate traduit la fontaine Rogel. La Paraphrase Chaldaïque, la fontaine du Foulon. *Car רוגל, Rhogel*, vient de רגל, *reghel*, pied, & רגל, *raghal*, fouler aux pieds; & de-là, disent les Rabbins Schelomoh, Jarkhi & David Kimhi, le participe

הגה, *Roghel*, signifie un foulon, parce qu'on foule les draps avec les pieds.

ENRÔLEMENT. f. m. Action par laquelle on enrôle. *Conscriptio, adscriptio, relatio in altum, in indicem.* Il s'est fait un grand enrôlement de soldats en telle Province. Tous ces enrôlemens firent une armée de cent mille hommes. **FLECH.** Il signifie aussi, L'acte, la feuille où l'enrôlement est écrit. J'ai son enrôlement dans ma poche.

ENRÔLER. v. a. Mettre sur un rôle, sur un état, ou une liste de plusieurs personnes de même condition, & qui sont dans le même engagement. *Conscribere, referre in indicem.* On le dit, particulièrement, des soldats qui s'engagent à servir le Roi. Ce Capitaine lève des soldats, il en a enrôlé dix aujourd'hui. Il faut qu'un soldat marche quand il est enrôlé. S'enrôler, se faire soldat. *Militia nomen dare.* Les Romains ne s'enrôloient, & n'entroient dans la milice qu'à l'âge de dix-sept ans.

ENRÔLER, se dit par extension des autres engagements que l'on prend. Vous êtes donc enrôlé au service de cette belle. Souvenez-vous que vous êtes enrôlé par le baptême dans la milice de Jesus-Christ. **DU PIN.**

On dit aussi, qu'un homme s'est enrôlé dans une Confrérie, *nomen dedit*, pour dire, qu'il est écrit sur les registres. *Gulian d'Alfarache* parle d'un registre où l'on enrôle les fots qui ont fait quelque chose conforme à l'Edit des sotrisés qui y est mentionné. Ce mot est composé de rôle, & vient du Latin *inrotulare.* **MÉN.**

ENRÔLÉ, ÉE. part. & adj. *Conscriptus, adscriptus.*

ENROMANCER. v. n. Vieux mot. Faire un Roman ou une Histoire, ou plutôt écrire une Histoire en Langue Romance.

ENROUEMENT. f. m. Accident produit dans la voix par une fluxion cathareuse, qui affecte principalement les parties qui constituent l'organe de la voix, d'où résulte la voix rauque, moins nette & moins libre qu'à l'ordinaire. *Ravis, raucitas, raucedo.* Une humeur épaisse qui rend les collisions de l'air rudes, qui empêche les vibrations de la glotte, & les rend moins sonores, produit l'enrouement. *Voy. VOIX.*

ENROUER. v. a. Rendre la voix plus rauque & moins nette. *Ravim afferre, vocem raucam facere.* Le brouillard, le ferein l'a enrôlé. La contention avec laquelle il a disputé l'a si fort enrôlé, qu'on ne l'entend plus. Il se dit aussi avec le pronom personnel. Il s'est enrôlé à force de crier. *Ravim contraxit.*

*Jamais Docteur, armé d'un argument frivole,
Ne s'entoua chez eux sur les bancs de l'École.*

BOILEAU.

ENROUÉ, ÉE. part. Ce mot vient du Latin *raucus*, d'où vient le verbe *raucire.* On dit, Parler enrôlé, & enrôlé se prend adverbiallement dans cette phrase.

On dit, proverbiallement, d'un homme enrôlé, qu'il a vu le loup. *Vox quoque Marim jam fugit insa: lupi Marim videre priores.* **VIRGILE.** C'étoit une erreur des anciens.

On dit aussi, enrôlé, du cri de certains animaux, par exemple, de celui des grenouilles. Dans la *Batrachomyomachie*, *Pallas* dit:

*Un jour, je m'en souviens, sortant d'un grand carnage,
Jeus besoin de repos; mais ce peuple maudit,
Par ses cris enrôlés tellement m'étourdit,
Que lasse que j'étois, pendant la nuit entière
Je ne pus reposer, ni fermer la paupière.*

NOUV. CH. DE VERS.

ENROUILLER. v. a. **S'ENROUILLER.** v. recip. Faire venir la rouille, se charger de rouille. *Rubigine vitiare, ou vitari.* Le fer & le cuivre s'enrouillent à l'eau; *ferruginem, aruginem contrahunt.* L'air humide enrôille les armes.

Ce mot vient du Latin *rubigo, rubiginosus.*

ENROUILLER, se dit, figurément, en Morale, du cou-

rage, de l'esprit, qui s'enrouillent dans la paix & dans la fainéantise, faute de leur donner de l'exercice, c'est-à-dire, se relâchent & s'abatardissent. *Hebescunt, marcescunt.* Je viens d'un pays où mon esprit s'est fort enrôillé. **VOIT.** L'imagination s'enrouille faute d'exercice.

ENROUILLÉ, ÉE. part. *Rubigine infectus, exesus, rubiginosus.*

ENROULEMENT. f. m. Terme d'Architecture. *Helix, spirala.* Il se dit de tout ce qui est contourné en ligne spirale; comme l'enroulement d'un pillet bu-tant en console.

ENROULEMENS DE PATERRE. Ce sont des plare-bandes de buis, ou de gazon, contournées en ligne spirale. Les Jardiniers les appellent *rouleaux.*

ENROULER. v. a. *Implicare, involvere.* Rouler une chose dans une autre. On ne le dit point.

ENROUSSI. adj. Vieux mot. Endurci.

ENROYER. v. a. On s'est servi de ce mot dans le vieux langage, pour dire, entreprendre, commencer.

ENRUE. f. f. Terme d'Agriculture & de labourage. Une enrue est un sillon fort large, & composé de plusieurs raies de terres relevées par la charrue. *Sulcus altior & latior.* On dit, Labourer en enrue. Cette terre est route en enrues. **LIGER.**

ENRUMER. *Voyez ENRHUMER.*

E N S.

ENS, ANS. Vieux mot François, pour dans, dedans. **MONET.** C'est un advetbe de lieu, dont *Nicot* & le Dictionnaire des Arts ont fait mention.

*Fist Néron ung baing apprestier,
Et fist ens le proud'homme mettre,
Et puis seigner, ce dit la lecture;
Et tant lui fit de sang esprendre,
Qu'il lui convint son ame rendre.*

Borel prétend qu'il falloit écrire *ents*, qui vient du Latin *intus*, & que le changement d'orthographe fait perdre les étymologies des mots. Il rapporte pour exemples, les anciennes manières d'écrire, *doibt, soubz, escripture*, qu'on ne reconnoit plus par *doit, sous, écriture.* Il est vrai que l'orthographe moderne est plus facile & plus commode; mais elle a moins d'analogie avec notre langue. En vain s'écarte-t-on de l'ancienne façon d'écrire, on ne fera point de la Langue Françoisie une Mère-Langue: il sera toujours vrai de dire que c'est un composé de Gaulois, de Grec & d'Anglois-Saxon, où le Latin a la meilleure part. *Sup. au Glossaire du Roman de la Rose.*

ENS. Petite Ville de la haute Autriche en Allemagne. *Ensa, Anassus, Anisus.* Elle est sur la rivière d'Ens, environ à une lieue du Danube, & à cinq de la ville de Lintz, du côté du Levant. **MATY.** Long. 32. d. 22'. lat. 48. d. 12'.

ENS. Rivière d'Allemagne. *Anassus, Anisus.* Elle prend sa source près de Saint Weir, dans l'Archevêché de Saltzbourg, traverse une partie de la Stirie, baigne Steis, & Ens dans l'Autriche, & peu après se décharge dans le Danube. **MATY.**

ENS. Petite ville du Zuiderzée. *Ensa.* Quelques Géographes estiment que l'Isle d'Ens, & celles d'Urk, sont les Isles des anciens Frisons, que l'on appelloit *Flevo & Fletio*, & qui étoient des Isles, non pas de la mer, mais d'un grand Lac nommé *Flevo*, qui étoit où est aujourd'hui le Zuiderzée.

ENS VENERIS. *Voyez VENUS.*

ENSABATÉ, ÉE. f. m. & f. Nom de Secte. *Sabatatus, Inzabbatus*, dans le Concile de Tarragone tenu l'an 1242. *Insabbatatus* dans *Gropper*, cité par *Du Cange.* Les *Ensatés* étoient une secte d'hérétiques Vaudois, qui s'éleva dans le XIII^e siècle, ou un nom qui fut donné à ceux des Vaudois qui prétendoient être dans une plus grande perfection, comme *Pratole* l'insinue en parlant de ces hérétiques.

Le Concile de Tarragone, dont nous avons parlé, semble montrer que cette secte a eu plus de cours en Espagne qu'ailleurs. Ces Hérétiques enseignoient qu'il n'étoit jamais permis de jurer; qu'on n'étoit point obligé d'obéir aux puissances, ni ecclésiastiques, ni séculières; qu'on ne devoit jamais condamner personne à des peines corporelles.

Ce nom, selon Platon, vient de ce que les plus parfaits des Vaudois portoient une marque sur le haut de leurs fouliers, qu'ils appelloient *Sabates*. C'étoit apparemment ce que nous appelons encore aujourd'hui *Savates*; c'est-à-dire, mechans fouliers, vieux & usés; ou bien de l'Espagnol *capato*, foulier: car ce que dit Du Cange, que ce nom vient de *Sabat*, parce qu'ils ne portoient que des Sabots, est moins probable.

ENSABLEMENT. f. m. Amas de sable formé par un courant d'eau, ou par le vent. *arena cumulus*. Les *ensablemens* gênent, embarrassent la navigation.

ENSABLER. v. a. Faire échouer sur le sable. *Implicare ad sabuleta, ad arena cumulos; illudere navim arenis*. Comme la rivière étoit basse, le Batelier nous *ensabloit* à tous momens. Notre bateau s'étoit *ensablé*. *Ad arena cumulos adheserat*. On ne le dit que sur les rivières.

ENSABLÉ, ÉE. part.

ENSACA. Province d'Afrique, au Royaume d'Angola, entre les rivières de Coanza & de Bengo, à neuf ou dix lieues de Lovando San-Paulo, vers le Levant.

ENSACHER. v. a. Mettre dans un sac, remplir un sac. *Sacco includere, concludere*. Chez les grands Trésoriers on voit des écus en monceaux qui ne sont point *ensachés*. Il faut *ensacher* ce blé, ces pois, pour les porter au marché.

ENSACHÉ, ÉE. part.

ENSADÉ. f. m. Arbre qui se trouve en l'Isle de Lovando dans la basse Ethiopie, & qui est une espèce de figuier d'Inde, que les Portugais appellent *l'arvore de raix*, c'est à dire, l'arbre de racine. Son tronc, qui est fort haut, & ordinairement de trois brasses d'épaisseur, pousse des rameaux de tous côtés, qui étant encore jeunes se divisent en plusieurs branches. Quelques-unes de ces branches tombant jusqu'à terre, y prennent racine, & poussent un autre tronc, d'autres branches, d'autres filamens, ceux-ci d'autres, & ainsi de suite; en sorte qu'un de ces arbres occupe quelquefois une étendue de mille pas de circuit. Les plus hautes branches, de même que les plus basses, tiennent à la terre par ces sortes de filamens, & cela fait une touffe de bois & de feuilles que le Soleil ne sauroit percer, & qui repousse la voix comme un écho. Les feuilles ressemblent à celles du coignassier, & sont vertes au dehors, blanches & lanugineuses au-dedans. Le fruit paroît lorsque la fleur est tombée, & sort d'entre les feuilles des jeunes rameaux, comme sont les figues. Il est gros comme le pouce, & rouge par dedans & par dehors. Les Payfans taillent la première écorce de cet arbre, & en tirent une espèce de chanvre, dont ils font des étoffes grossières. *L'ensadé* croît aussi fort bien aux environs de Goa, & en d'autres endroits des Indes. On en fait des pavillons pour prendre le frais, en coupant les rejetons, & les petites branches qui embarrassent la terre. Quelques-uns appellent cet arbre *enxenda*, ou *ensandra*, & les Siamois, *co-pai*.

ENSAFRANER. v. a. Teindre en safran. *Crococinscere, tingere*. POMÉY. Il est effacé dans les additions du Dictionnaire de l'Académie. Effectivement on ne s'en sert guère, peut-être parce qu'on n'en a pas beaucoup d'occasions.

ENSAISINEMENT. f. f. Terme de Jurisprudence. Mise en possession civile, investiture que donne le Seigneur féodal d'un héritage mouvant de lui, sur la notification & exhibition du contrat d'acquisition. Autrefois on ne devenoit propriétaire d'un héritage que par la formalité du *Devest* & du *Vest*.

Voyez ces mots. C'est-à-dire, qu'il falloit que le vendeur se fût dessaisi entre les mains du Seigneur, qui investissoit l'acquéreur, c'est-à-dire, lui donnoit la possession ou faisine: d'où est venu *ensaisinement* & *ensaisiner*.

L'ensaisinement se met à la marge du contrat, & se donne sous seing privé, par le Seigneur, ou autre, ayant charge de lui. Le droit est de douze deniers.

L'ensaisinement ne concerne que les biens en roture. Cette formalité pour les fiefs s'appelle *inféodation*. Voyez ce mot.

ENSAISINEMENT des rentes constituées. Formalité qui se pratique dans quelques coutumes, à l'effet de donner la préférence à celles qui sont ensaisinées sur celles qui ne le sont pas, ou qui ne l'ont été qu'après qu'elles ont été constituées antérieurement. On ensaisine les contrats de rentes, comme les contrats d'acquisition parce qu'anciennement elles étoient regardées comme emportant aliénation des fonds, pour lesquels il falloit *Devest* & *Vest*, dessaisine & faisine. FERR.

ENSAISINER. v. a. Recevoir l'exhibition d'un contrat d'acquisition d'un héritage dépendant de la Seigneurie. Un Seigneur ne peut plus prétendre de droits Seigneuriaux du passé, depuis qu'il a *ensaisiné* un contrat. On fait ordinairement *ensaisiner* un contrat, en payant les Droits Seigneuriaux. Il est même avantageux à l'acquéreur de le faire, quoique le Seigneur ne puisse pas l'y contraindre; parce que l'an & jour pour le retrait lignager ne court que du jour de l'ensaisinement; mais, depuis l'Edit des Infimations, l'an & jour ne court que du jour de l'infimation. Autrefois *Ensaisinement* signifioit seulement *Mettre en possession*.

ENSAISINÉ, ÉE. part.

ENSAINGLANter. v. a. Rendre sanglant; couvrir, tacher de sang. *Cruentare, oblinire sanguine, cruore tingere*. Il lui est venu un saignement de nez qui a *ensanglanté* son linge, ses habits.

ENSAINGLANter, se dit figurément, en parlant des meurtres, des carnages. Hérode a *ensanglanté* ses mains du sang des Innocens. Ce Prince fut débonnaire, il ne voulut point *ensanglanter* son règne. On dit qu'un Prince a *ensanglanté* son règne, pour dire qu'il a été cruel, & qu'il a fait mourir beaucoup de monde. AC. FR.

*Oui, sans frémir, j'irai dans son perfide cœur,
Moi-même ensanglanter l'image de ma sœur.*

CORN.

ENSAINGLANter. Ce mot, quand il est question de Tragédie, veut dire, Représenter un meurtre sur le théâtre, y tuer, faire mourir quelqu'un. C'est une règle du Poëme Dramatique, qu'il ne faut point *ensanglanter* la scène.

Nec pueros coram populo Medea trucidet. HOR.

ENSAINGLANté, ÉE. part.

ENSAINGLANté, en termes de Blason, se dit du pélican, & autres animaux sanglans.

ENSEIGNANT, ANTE. part. & adj. L'Eglise *enseignante*, *Ecclesia docens*. Terme Dogmatique. On entend par-là dans l'Eglise Romaine le Corps des premiers Pasteurs, à qui JESUS-CHRIST a dit: *Allez, enseignez toutes les Nations, voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*. Il a été de la Providence de Dieu qu'il y eût dans l'Eglise un Tribunal visible, pour donner le vrai sens de l'Écriture; & la même Providence doit veiller sur ce Tribunal, afin qu'il ne s'égare point. Mais quel est-il ce Tribunal, sinon l'Eglise *enseignante*, sinon le Corps des premiers Pasteurs, héritiers & successeurs des Apôtres?

ENSEIGNE. f. f. Tableau, marque publique & évidente qu'on met en quelque endroit pour trouver quelque personne, ou quelque chose. *Signum*, in-

signe. Les Marchands mettent une *enseigne* à leurs boutiques, afin qu'on les reconnoisse. Ils enveloppent leurs marchandises dans une image de leur *enseigne*. Ils payent un droit au Voyer pour poser leur *enseigne*, pour changer d'*enseigne*. Les armoiries des nouvelles maisons sont, la plus grande partie, les *enseignes* de leurs anciennes boutiques. MEN. Quand on vend une maison, pour la désigner, on dit, ou pend pour *enseigne*, &c. Il est défendu aux Marchands & aux Artisans de changer ou d'usurper les *enseignes* ou les marques les uns des autres.

Ce mot vient de *insigne*. NICOT.

ENSEIGNE, est aussi un signe militaire sous lequel se rangent les soldats, selon les différens corps dont ils sont, ou les différens partis qu'ils suivent. *Militare signum, vexillum*. Les *enseignes* des Chinois sont des queues de cheval. Celles des Européens sont des drapeaux de tafetas de diverses figures, couleurs, armes & devises. Xénophon dit que les Perses portoient pour *enseigne* un aigle d'or dans un drapeau blanc. Les Corinthiens portoient le cheval ailé, ou Pégase, dans les leurs; les Athéniens, une chouette; les Messéniens, la lettre Grecque M; les Lacédémoniens le Λ. Les Romains ont eu diverses *enseignes*, de la louve, du minotaure, d'un cheval, d'un sanglier, jusqu'à ce qu'ils s'arrêtèrent à l'aigle, la seconde année du Consulat de Marius. En ce sens on dit, qu'un homme combat sous les *enseignes* d'un autre; pour dire, qu'il est de son parti, qu'il marche sous ses *enseignes*. Cette garnison est sortie tambour battant, & *enseignes* déployées. Quand on remarque des *enseignes* militaires sur les médailles des Colonies Romaines, cela marque une Colonie peuplée de vieux soldats. *Enseigne* a signifié autrefois un cri de guerre qui servoit à rassembler les troupes dans la mêlée, & à leur enseigner le drapeau sous lequel elles devoient se ranger. On disoit, crier son *enseigne*; pour dire, faire son cri.

ENSEIGNE, est un terme générique, dont les espèces sont, chez nous, le drapeau pour l'Infanterie, & l'étendard pour la Cavalerie.

ENSEIGNE. f. m. Signifie aussi un Officier d'Infanterie qui porte l'*enseigne*, le drapeau; & dans la Cavalerie, celui qui porte l'étendard s'appelle cornette. *Signifer, vexillifer*. Dans les Compagnies Suisses il y a un *Enseigne* & un *Porte enseigne* qui est sous lui. Dans les autres Corps, il n'y a que deux *enseignes* par Régiment. Un *enseigne* Colonel. Dans le Régiment des Gardes il y a un *enseigne* par Compagnie. Il y a aussi des *enseignes* dans la Cavalerie. Dans les Gardes du Corps il y en a trois par Compagnie; dans les Gendarmes, un *Enseigne* & un Guidon; dans les Mousquetaires, un *Enseigne* & un Cornette. Il y a aussi des *Ensignes* sur les vaisseaux. En général, & tant sur mer que sur terre, l'*Enseigne* est un Officier major qui obéit au Lieutenant, & qui a par subordination, & en son absence, les mêmes fonctions que lui.

ENSEIGNE, en termes de guerre, se prend quelquefois pour toute une Compagnie. *Cohors, turma*. On leva dix *Ensignes* d'Infanterie. P. DANIEL. *Hist. de la Mil. Franç.*

ENSEIGNE, chez les Turcs s'appelle *Baietaolar*. Il porte, dans les Janissaires, un drapeau moitié rouge & moitié jaune, avec deux épées en sautoir.

ENSEIGNE, se dit aussi de la charge, aussi bien que de l'Officier. Il a vendu son *enseigne*.

ENSEIGNE. f. f. En termes de Marine, se dit du pavillon que l'on arbore sur la poupe. L'*enseigne* de poupe est un drapeau qu'on met à l'arrière du vaisseau, pour marquer qu'il est d'une telle nation. En France l'*enseigne* de poupe des vaisseaux de guerre est blanche, & celle des vaisseaux marchands est bleue. Le bâton d'*enseigne*.

ENSEIGNE. Terme de Manufacture de draperie, qui signifie une certaine mesure de drap, qui revient à trois aunes de France; en sorte que, quand on dit qu'une pièce de drap est de quinze *enseignes*, on doit

entendre qu'elle contient quarante-cinq aunes.

ENSEIGNE de pierreries, se dit d'un ornement où plusieurs pierreries sont enchâssées. *Monde jouëlie ex adamantibus, ex gemmis adamantes umbilicati compaëtilles*. C'étoit autrefois une espèce d'aigrette qu'on portoit au chapeau.

ENSEIGNES, au pluriel, se dit des preuves, des titres de quelque chose, du mérite d'une affaire. *Argumentum, documentum*. Cet homme est noble à bonnes *enseignes*, il a bien des titres pour cela. Si on l'a fait Maréchal de France, c'est à bonnes *enseignes*, il l'a bien mérité, il a bien servi. *Non injuriâ; jure ac merito*.

ENSEIGNES, se dit aussi des marques, des indices qui servent à faire reconnoître quelque chose, pour n'être point trompé. Je vous ai vu en telle occasion, aux *enseignes* que vous y fûtes blessé; & *quidem, & eo quidem argumento*, &c. Ne donnez ce dépôt qu'à ceux qui le viendront demander à telles & telles *enseignes*. Je crains qu'on ne le vienne prendre à fautes *enseignes*. *Falso nomine*. Vous ne m'avez pas donné de bonnes *enseignes*. Un homme inconnu vient me demander à fautes *enseignes*. BUSSY. J'ai vu M. qui se portoit fort bien, aux *enseignes* qu'il me demanda un jugement pour un cavalier qu'il répétoit. ID. Avec ces *enseignes* je donnerai assez à entendre qui elle est. VOIT. Toutes ces façons de parler ne sont pas du style noble.

Ce mot, au pluriel, se dit encore pour les armes d'un peuple, d'une nation. Il porta nos *enseignes* au-delà de l'Elbe. *Signa, arma*. ABL.

ENSEIGNE, s'emploie aussi, figurément, pour marquer la profession, ou l'occupation de quelqu'un. On ne passe point dans le monde pour se connoître en vers, si l'on n'a mis l'*enseigne* de Poète, ni pour habile en Mathématique, si l'on n'a mis l'*enseigne* de Mathématicien. Mais les honnêtes gens n'ont point d'*enseignes*: ils sont de tout. LE CH. DE M.

ENSEIGNE, se dit proverbialement en ces phrases. On dit qu'un homme est logé à l'*enseigne* de la lune, qu'il a couché à l'*enseigne* de la belle étoile, pour dire, qu'il n'avoit point de logis, qu'il a couché dehors. *Sub dio*. On dit aussi d'un méchant portrait, d'un méchant tableau, qu'il est bon à faire une *enseigne* à bière, parce que ces sortes d'*enseignes* sont toujours très-mal faites.

ENSEIGNEMENT. f. m. Ce qu'on montre, ce qu'on apprend aux autres, instruction que l'on donne, précepte. *Documentum, institutio*. Cet enfant a bien profité des *enseignemens* de son maître, il a bien retenu ses *enseignemens*. Il est un peu vieux, & ne laisse pourtant pas d'être bon dans le style élevé & oratoire, sur tout dans les choses morales. Ils y puisent de salutaires *enseignemens*. BOURD. *Exh. T. l. p. 190*.

ENSEIGNEMENT, se dit aussi des preuves que l'on donne de quelque chose, par titres, pièces ou autres indications. Dans ce sens, il est souvent joint avec le mot titre. Cette partie a justifié son droit par de bons titres & *enseignemens*. On a fait un vol signalé, & on a publié monitoire pour en avoir quelques preuves ou *enseignemens*.

ENSEIGNER. v. a. Indiquer, montrer une chose à quelqu'un, lui en donner connoissance. *Docere, commonstrare*. Saül alla chercher Samuel, afin qu'il lui *enseignât* où il pourroit trouver les ânesses de son père. L'étoile *enseigna* aux Mages le chemin de Bethléem. Quand elle eut disparu à leur vue, ils s'adressèrent à Hérode, afin qu'il leur *enseignât* où étoit le Roi des Juifs. Les Anciens nous ont *enseigné* le chemin pour pénétrer dans les sciences.

Ce mot vient, selon Saumaïse, de *insnuare*, dont les Latins se sont servis en cette signification. Ménage croit qu'il vient de *insignare*, qu'on a fait de *signum*.

ENSEIGNER, Relativement à la culture d'esprit, c'est uniquement donner des leçons. *Apprendre*, c'est donner des leçons dont on profite. On se sert principalement de ces deux verbes, lorsqu'il est question

des Arts & des Sciences. Voyez encore INSTRUMENT. Il faut savoir à fond pour être en état d'enseigner. Il faut de la méthode & de la clarté pour apprendre aux autres. Voyez les SYN. FR. Les Maîtres d'école enseignent à lire & à écrire aux enfans. Les Prêtres leur enseignent le Catéchisme. Les Régens, les Professeurs, leur enseignent les Humanités, la Philosophie. Il y a des Maîtres qui enseignent le Droit, les Mathématiques, les Arts, à danser, à voltiger, à peindre, à chanter, &c. C'est une bonne œuvre d'enseigner les ignorans. On dit aussi, les Stoïques enseignent, c'est-à-dire, font profession d'une telle doctrine. Enseigner la vertu sans la pratiquer, c'est une vanité de Philosophe : la pratiquer sans l'enseigner, c'est une dévotion louable, mais stérile. FL.

On dit, proverbialement, que les animaux nous enseignent à vivre, pour dire, que les Savans peuvent apprendre des ignorans. On dit aussi, que la nature nous enseigne notre devoir.

ENSEIGNÉ, ÉE. part.

ENSEIGNEUR. f. m. Vieux mot. Qui enseigne, qui fait connoître, qui déclare quelque chose. *Index, monstrator.*

Si la sçavez, soyez m'en enseignants. MAROT.

ENSEL. Terme de Chirurgie. On appelle cautère *ensel*, un cautère qui a la pointe faite comme celle d'une épée.

Le nom d'*ensel* vient du Latin *ensis*, épée.

ENSELLE, ÉE. adj. ou plutôt participe du vieux verbe *Enseller*, qui n'est plus en usage. Terme de Manège, qui se dit d'un cheval dont le dos creuse, dont le dos est enfoncé comme le siège d'une selle, & sur lequel il est par cette raison très-difficile d'ajuster la selle. Les chevaux *ensellés* sont relevés de cou & de tête, & ont les reins bas : c'est pourquoi ils couvrent bien leur homme.

ENSELLÉ, est aussi, par métaphore, un terme de Marine. On appelle un vaisseau *ensellé*, celui dont le milieu est bas, & les deux extrémités relevées, comme sont les gondoles de Venise, qui sont relevées de l'avant & de l'arrière, en sorte que leurs précintes paroissent plus arquées ou courbées que celles d'un autre vaisseau. C'est de-là qu'un vaisseau *ensellé* s'appelle aussi vaisseau gondolé.

ENSEMBLE. adv. L'un avec l'autre. *Unà, simul, pariter.* Aller tous *ensemble*, c'est-à-dire, Aller de compagnie. On disoit autrefois *ensemblément*. Mêler tout ensemble, c'est-à-dire, Mêler l'un avec l'autre. Ce sont des personnes discrètes, & vous pouvez ici vous expliquer *ensemble*. MOL. Ils sont sortis *ensemble*. CORN. Acheter tout *ensemble*, c'est-à-dire, en tâche & en bloc. Cicéron est tout *ensemble* bon Orateur & bon Philosophe, *juxtà, aequè*. Il est difficile d'allier *ensemble* le monde & la vertu. NIC. Ces deux pièces vont *ensemble*, c'est-à-dire, ne se séparent pas.

Ce mot vient de *in & simul*. MÉN.

ENSEMBLE, en termes de Manège, se dit d'un cheval qui, en marchant, approche ses pieds de derrière de ceux de devant, en sorte que le devant est léger, & que les hanches soutiennent, en quelque manière, ses épaules. On dit, Mettre bien *ensemble* un cheval, le mettre bien sous lui, quand on le met sur les hanches; l'obliger à rassembler les parties de son corps & ses forces, en les distribuant également sur les quatre jambes.

ENSEMBLE. f. m. Terme usité dans plusieurs Arts. Il se dit, généralement, de l'union des parties d'un tout. Ainsi il ne désigne pas proprement la perfection, mais seulement l'assemblage. *L'ensemble* peut être bon ou mauvais.

On dit, en Architecture, *l'ensemble* d'un bâtiment, pour en signifier la masse, & quelquefois pour marquer la proportion relative des parties. Tous ces corps de logis font un très-bel *ensemble*.

En Sculpture, on dit, Pour juger bien d'un ouvrage, d'une statue, il faut d'abord examiner si

l'ensemble en est bon, par une juste proportion des parties.

On dit tout de même, en Peinture, Tout *ensemble*. Le tout *ensemble* d'un tableau est l'harmonie qui résulte de la distribution des objets qui le composent. Cette peinture; ce tableau est beau partie à partie; mais le tout *ensemble* y est mal entendu. P. MENESTRIER.

Ce mot, affecté d'abord aux ouvrages de l'art, a passé par analogie aux ouvrages d'esprit, & se dit d'un système, d'un poème, &c. pour désigner l'union des parties du tout, & leur correspondance réciproque. Dès que Racine s'annonça, on entrevit ces beautés de *l'ensemble*, qui forment le caractère distinctif de ce célèbre Poète. Dans le Poème Epique, les épisodes ne sont pas essentiellement liés à l'action principale, le Poème n'aura plus cette unité, cet *ensemble* qui enchante & qui ravit.

ENSEMBLEMENT. adv. Vieux mot. Pareillement, tout d'un temps. On dit aussi *Ensemblement* dans le même sens. On dit, présentement, Ensemble, conjointement. *Simul, conjunctim.*

ENSEMENCEMENT. f. m. Action d'ensemencer. *Sementis*. L'abondance des pluies dans le Royaume de Portugal ayant empêché les Payfans de travailler à *l'ensemencement* & à la culture des terres, & ayant rendu la plupart des chemins impraticables, presque toutes les denrées nécessaires à la vie y font d'un prix excessif... *Merc. de Mai 1736.*

ENSEMENCER. v. a. Jeter de la semence sur des terres labourées, & en saison convenable, pour les faire rapporter. *Sementem facere, conferere*. La récolte appartient à ceux qui ont *ensemencé* les terres. Quelques Fermiers les reçoivent toutes *ensemencées*. Voyez SEMENCE.

ENSEMENCÉ, ÉE. part.

On dit aussi, au figuré, de l'esprit d'un jeune homme à qui on donne de bonnes instructions, que c'est une terre qui a été bien *ensemencée*.

ENSEMENCER, SEMER, considérés dans une signification synonyme. *Ensemencer* a rapport à la terre, *semer* au grain. On *ensemence* un champ. On *seme* le grain. *Ensemencer*, ne se dit que des grandes pièces de terre préparées par le labourage. L'on *ensemence* ses terres & non ses jardins. Une autre différence, c'est qu'*ensemencer* ne se dit que dans le sens propre; *semer*, dans le sens propre & dans le sens figuré.

ENSEMENT. Vieux adv. Sûtement, ensemble.

EN-SEMÈS. Nom de lieu. *En-semes*, ou *En-Schemesch*, c'est-à-dire, la Fontaine du Soleil : c'étoient des eaux qui étoient sur les confins des Tribus de Juda & de Benjamin. *Jos. XI. 7.*

ENSEPULTURE, ÉE. adj. Qui est mort, qui est au tombeau. *Sepelitus, terra mandatus*. Ce mot est à sa place, quand il se trouve en la compagnie de plusieurs autres qui ne sont pas moins vieux, comme dans ces exemples :

*A tant se tut le Normand Philosophe, (S. Evremond)
De son temps gentil Clerc, ains gaudisseur juré,
Et que pieça, dit-on, aviez pour tout Curé,
Mais dont prônes meshuy pas ne sont de l'étoffe
D'un Pasteur ensepulturé....*

LE COMTE D'HAMILTON,
*Épître au Chevalier de Grammont, Œuvres de l'abbé
de Chaulieu.*

ENSEPULTURER. Vieux v. a. Ensevelir, mettre au sépulcre. *Sepelire, tumulare*. Madame de Sévigné, qui étoit cousine germaine dudit Meffire Gautier de Brienne, print les os dudit feu, & les fit *ensepulturer* en l'Eglise de l'Hôpital d'Acre. JOINVILLE.

ENSERRER. v. a. Ce mot vieillit. Il signifie, enfermer dans quelque enceinte. *Claudere, condere, abdere, recludere*. La mer *enserre* tout le globe terrestre. La terre *enserre* dans son sein bien des trésors, c'est-à-dire, ils y sont enfermés. Ce divin Esprit, que

que rien n'enferme, vole par tout. VOIR. De ce que le ciel enferme, il n'est rien qui soit sans amour. 10.

ENFERMER. Terme de jardinage. Renfermer dans une serre. *Enfermer* des orangers, ou des plantes délicates quand le froid approche.

ENFERME, EE. part. Autrefois on disoit *enferme* pour *empêché*, qui est en peine.

ENSEVELIR. v. a. Envelopper un corps mort dans un drap, dans un suaire, pour lui donner ensuite la sépulture dans la terre. *Sepelire*. C'est un acte d'humanité d'*ensevelir* les morts. Tobie & quelques autres Hébreux ont montré un grand zèle pour *ensevelir* les morts. Laissez aux morts le soin d'*ensevelir* leurs morts. PORT-R.

ENSEVELIR, signifie aussi, Enterrer un mort. *Inhumare, inferre, mandare terre*. Les Chrétiens *ensevelissent* leurs morts, les enterrent. Les Romains & les Orientaux les brûloient, au lieu de les *ensevelir*. On a dit autrefois en ce sens, *ensepulturer*.

ENSEVELIR, se dit figurément, en parlant des corps abymés, absorbés, ou périés. *Absorbere, haurire*. Tout cet équipage a été *enseveli* dans les ondes avec le vaisseau & les marchandises. Cette ville a *enseveli* tous ses habitans sous ses ruines, par un tremblement de terre. L'Infidelle tremble à l'approche de vos hottes, & croit se voir *ensevelir* sous les ruines de ses Mosquées. BOURDAL.

ENSEVELIR, se dit aussi en Morale, & signifie, Abolir, perdre, plonger. *Abolere, immergere, opprimere, obruere*. Les plus grandes actions font avec le temps *ensevelies* dans un profond oubli. Sa gloire a été *ensevelie* avec lui. Il faut *ensevelir* la mémoire des grands crimes. La piété est comme étouffée & *ensevelie* sous la pompe des cérémonies. CL. Sa raison étoit étouffée & *ensevelie* dans le vin. Combien y a-t-il de vérités qui sont cachées, & comme *ensevelies* dans l'écriture? NIC.

*Ces trésors dont le Ciel vouloit vous embellir,
Les avez-vous reçus pour les ensevelir?* RACINE.

On dit aussi qu'un homme est *enseveli* dans un profond sommeil, quand il dort profondément. *Somno sepultus*. On le dit aussi dans une grande léthargie. On dit aussi de celui qui s'enferme dans un Hermitage, ou qui se retire du monde, qu'il se va *ensevelir* dans la solitude. ABL. Il ne faut pas *ensevelir* un beau secret, le cacher si bien, qu'on le laisse perdre.

ENSEVELI, IE. part. & adj. *Sepultus, immersus*.

*Alors dans le plaisir son cœur enseveli
Ne prêtoit à ses yeux qu'un regard affoibli.*

ENSEVELISSEMENT. f. m. L'action d'ensevelir. *Sepultura*. L'*ensevelissement* des morts est au nombre des œuvres de miséricorde.

ENSEUILLEMENT. f. m. Terme d'Architecture. Ce mot se prend pour l'appui d'une fenêtre au-dessus de trois pieds: c'est pourquoi on dit qu'une fenêtre est à 5, 7, ou 9 pieds d'*enseuillement*.

ENSI, INSING. Vieux mots. Ainsi, aussi.

ENSIMAGE. f. m. Terme de Manufacture de lainage, qui signifie l'action de mettre légèrement avec la main du saindoux sur la superficie des étoffes, du côté de leur endroit, afin de les pouvoir tondre plus facilement, le saindoux aidant à faire couler les forces. Voyez ENSIMER.

ENSIMER. v. a. C'est humecter avec les mains d'huile ou de graisse, une pièce de drap ou autre étoffe, pour la pouvoir tondre de plus près & avec plus de facilité. Il est défendu aux Tondeurs d'user de cette manœuvre. Il leur est seulement permis d'adoucir, avec de l'huile d'olive, le tranchant des forces dont ils se servent pour leurs apprêts. Les Tondeurs se servent quelquefois pour *ensimer* d'une composition appelée *Flambari*: cet ensimage leur est encore très-expressement défendu, parce que les étoffes ainsi

engraissées perdent de leur qualité. Règlement concernant les Manufactures.

ENSINC. adv. Vieux mot. Ainsi.

ENSIR. v. n. Vieux mot. Sortir. On a dit *ensirfors*, pour, sortir dehors.

ENSISHEIM, que nous prononçons *Incizin*. Ville de la Haute-Alsace, dont elle étoit autrefois capitale. *Enfishemum*. Elle est sur la rivière d'Ill, à quatre lieues de Brisach, du côté du midi. MARY. M. Corneille dit *Ensheim* ou *Enfishheim*; mais je ne trouve point Ensheim ailleurs. Long. 25 d. 1 55". Latit. 47 d. 51' 2".

ENSOIGNANTES. Ancien terme qui signifioit concubines, *Chron. de Fland.* chap. 23 Cet Empereur (Frédéric II) tint plusieurs femmes *ensoignantes*; en Grec *ἀνοχτες, νιχτες, ἀντιπόδες*.

ENSORCELEMENT. f. m. Action d'enforcer, ou l'effet qui en résulte. Malélice jeté sur quelqu'un par un art prétendu magique qui nuit à son corps ou trouble sa raison, ou l'effet prétendu de cette action. Voyez SORT. *Infiratio, veneficium*. Les payfans appellent *ensorcelemens*, les maladies de langueur que les Médecins ne peuvent guérir.

Ce mot se dit aussi figurément pour un entêtement opiniâtre, séduction d'esprit. L'on ne peut faire aucunes de ce qui disparoît avec tant de promptitude, sans un véritable *ensorcement*. AB. DE LA TR.

ENSORCELER. v. a. Jeter un sort ou malélice sur quelqu'un. *Fascinare, incantare*. Quand il arrive quelque maladie aux payfans, ou à leurs bestiaux, dont on ne peut découvrir la cause, ils disent qu'ils ont été *ensorcelés*. Je vous prie, Madame, de ne point accabler un misérable de reproches: assurément je suis *ensorcelé*. B. RAB.

Le peuple a cru, & croit encore que par le moyen d'un sort on peut altérer le tempérament & la santé, rendre même extravagant & furieux. Mais les gens de bon sens savent que tout ce qu'on attribue à un sort malicieusement jeté, n'est que l'effet ou d'une mauvaise constitution, ou d'une application physique de certaines choses capables de déranger l'économie de la circulation du sang, & par conséquent propres à nuire à la santé & à bouleverser les fonctions de l'ame.

On dit, par exagération, d'un homme qui est fort amoureux d'une femme, qui en est tellement coiffé qu'elle le gouverne absolument, qu'il est *ensorcelé*, qu'elle l'a *ensorcelé*.

*Un soir que j'attendois la belle,
Qui depuis deux ans m'ensorcele* VOIR.

ENSORCELÉ, EE. part. & adj. *Fascinatus*.

ENSORCELEUR. f. m. Qui enforcele. *Incantator, magus, veneficus*. Les doux appas *ensorceleurs*. VOIR. Cependant l'Académie efface ce mot dans ses additions, après l'avoir mis dans la Table.

ENSOUFRE. v. a. Enduire de soufre quelque vaisseau. *Sulphure illinere*. On *ensoufre* les tonneaux, quand on veut transporter du vin par mer, & en des lieux éloignés. On dit plus communément *soufrer*.

ENSOUFRE. Exposer les laines au soufre. Voyez ENSOUFROIR.

ENSOUFRE, EE. part. Ce mot vient de *sulphur, insulphurare*.

ENSOUFROIR. f. m. Lieu bien fermé, en manière d'étuve, où l'on expose à la vapeur du soufre les étoffes de laine, pour leur donner le blanc.

ENSOUPLE. f. f. On dit aussi *ensuble*, & plus communément *ensuple*. MEN. D'autres veulent qu'ils ne soient tous deux en usage que par rapport à deux différentes sortes d'Ouvriers: ensuple que les Tisseurs disent *ensouple*, & les Ferrandiers *ensuple*. Quoiqu'il en soit, c'est une partie du métier du Tisserand, ou d'autre Artisan qui travaille en tissu. C'est le cylindre ou le rouleau autour duquel on roule le fil qui doit servir de chaîne ou de liste à la toile, ou à l'étoffe qu'il travaille. L'écriture sainte nous a dit que la hampe de la halebardie de Goliath

étoit grosse comme l'ensuple d'un Tillrand. L'ensouple est un rouleau opposé, sur lequel roule l'étoffe à mesure qu'elle le fait. Il faut que l'étoffe demeure quelque temps sur l'ensuple pour la rendre plus unie, & empêcher qu'elle ne se gresse, qu'elle ne se fronce.

Ce mot vient du Latin *insubula*, signifiant la même chose, comme dit Ménage, après Cujas.

ENSOUPLE, est aussi un terme de Brodeur. On appelle ainsi ces colonnes de bois percées, au travers desquelles passent des lattes, & sur quoi travaille le Brodeur.

ENSOYER. v. a. Terme de Cordonnier. C'est, attacher la soie au bout du fil pour le passer plus facilement dans le trou qu'on a fait avec l'alene. *Seta, aspero pilo manire, armare. Ensoyer le fil. Du fil ensoyé.*

ENSUBLE. Voyez ENSOUPLE.

ENSUITE. Préposition ou adv. Dans le premier sens, il est toujours suivi de la particule *de*, & veut dire après, *ensuite de cela, ensuite de quoi*. Quand il est adverbe, il s'emploie absolument. *Ensuite nous ferons le reste. Vous irez-là ensuite.*

ENSUIVANT. Ce mot se trouve dans les livres de Palais, & dans les procédures de Justice : il est adjectif & participe, & veut dire *suivant*, qui suit. *Sequens, subsequens*. Le premier Novembre *ensuivant*. *Primo subsequens proximo Novembris die*. Cela marque le mois de Novembre de l'année dont on parle. Le second de Juin *ensuivant* elle fut couronnée. **MAUS**. On dit dans les procédures, qu'on produit en *ensuivant* l'appointement d'un tel jour. Ce mot est ici un gécondif.

ENSUIVRE. (S') v. récip. Ce verbe n'est usité qu'en quelques temps. Il signifie, être ensuite, venir immédiatement après, ou bien procéder, dériver de. *Sequi*. Il a appelé de cette sentence, de ce decret, & de tout ce qui s'en est *ensuivi*. Ce Prince a protesté n'être point responsable de tous les malheurs qui s'*ensuivoient* de la rupture. La belle lui fit la réponse qui s'*ensuit*. **B. Rab.** Les accidens qui s'*ensuivirent* fortifioient l'accusation. **VAUG.** Le compte de tutelle est rendu en vertu de la sentence d'un tel jour dont la teneur s'*ensuit*. Après avoir reconnu nos scellés nous avons procédé à l'inventaire ainsi qu'il s'*ensuit*. La mort du mari peu de temps après s'*ensuivit*. **MÉNAGE**. Un grand bien s'*ensuivit* de tous ces maux.

ENSUIVRE, (S') se dit aussi dans l'École, des conséquences qu'on pourroit tirer d'une proposition, des effets qui pourroient arriver d'une cause qu'on auroit supposée. Quand on pose une chose absurde, mille absurdités s'en *ensuivent*. Voyez ce qu'il s'*ensuit* v. o. t. de-là.

On s'en sert souvent à l'impersonnel. Il s'*ensuit* de là que, &c. De là il s'*ensuivoit* que, &c. Si vous admettez ce principe, il s'en *ensuivra* que, &c. De ce principe il s'*ensuivroit* une contradiction.

Ce mot vient du Latin *insequi*.

ENSUPLE. Voyez ENSOUPLE.

E N T.

ENTABLEMENT. f. m. Terme d'Architecture. C'est le dernier rang de pierres qui est au haut d'un bâtiment sur lequel pose la charpente ou la couverture. *Parietis corona, supercilium, crepido, loricæ, suggrundæ.*

Ce mot vient de *tabulatum, intabulamentum*. Quelques-uns appellent cette sorte d'entablement l'échappée de la pluie, & le nomment en Latin *stillicidium*. On dit donc, cet entablement n'a pas assez de portée, car l'eau tombe sur le pied de la muraille.

ENTABLEMENT, se dit aussi à l'égard des colonnes, de la partie qui est au-dessus du chapiteau, & qui comprend l'architrave, la frise & la corniche. Le mot d'entablement pris en ce sens s'appelle en Latin *tribeatio*, & quelques-uns le nomment en François travailson. L'entablement est différent selon les divers ordres d'Architecture. On appelle entablement re-

coupé, celui qui fait retour par avant corps sur une colonne ou pilastre. Voyez GUEULE ou DOUCINE. **ENTABLER**, s'ENTABLÉ. v. récip. Terme de Manège, qui se dit d'un cheval, lorsque sa croupe va avant ses épaules, lorsqu'il manie de deux pistes, tant sur les voltes que sur les changemens de main. cheval *entablé*, qui s'*entable*.

ENTACHER. v. a. Infecter, gâter de quelque vice, moral ou naturel. *Inquinare, inficere, contaminare*. Il n'est guère en usage qu'au participe. Ils étoient *entachés* de lépre. Cet homme est fort *entaché* d'hérésie, d'avarice. Il étoit *entaché* d'un vilain mal dès le ventre de sa mère. La Vierge n'a point été *entachée* du péché originel. Ce mot ne doit guère sortir de la conversation. **CORN.** Il vaut encore mieux ne l'y point faire entrer.

ENTACHE, EE. part. pass. & adj. *Inquinatus, infectus*. Souillé, marqué. *Glossaire sur Maroz.* Au figuré *entache* d'avarice.

ENTAILLE. f. f. Ouverture qu'on fait dans un corps, qu'on taille en un certain endroit, pour y en emboîter & y en faire entrer un autre qu'on y veut joindre. *Incisio, incisura*. Les *entailles* se font carrément, & de la demi-épaisseur du bois. On place des solives dans les *entailles* des poutres. Les *entailles* à queue d'arondes sont les plus fortes. Il signifie quelquefois une simple hoche, ou coche qu'on fait dans le bois pour y faire quelques marques.

ENTAILLE carrée. C'est lorsque les morceaux de bois se joignent carrément dans leurs entailles.

ENTAILLES, ou dents d'affût de bord. Ce sont des hoches ou coches qu'on fait au derrière de l'affût dans les flafques, pour y mettre le traversin sur lequel se met le coin de mire.

ENTAILLE chez les Menuisiers. C'est un billot de bois fendu, dans lequel les Menuisiers font entrer le fer de leurs scies quand ils veulent en limer les dents.

ENTAILLES en Lutherie. Ce sont dans le sommier de l'orgue les mortoises que l'on fait aux longs côtés du chassis, pour recevoir les barres qui forment les gravures.

ENTAILLER. v. a. Faire une entaille, un trou, une ouverture dans un corps, pour y faire entrer un autre corps. *Incidere*. Il faut *entailler* les pierres pour y mettre les incrustations.

ENTAILLÉ, EE. part.

ENTAILLURE. f. f. petite entaille. *Inciso, incisura*. **POMEY**. On s'est aussi servi de ce mot pour dire cisèle ou ouvrage d'Orfèverie. *Dict. des Arts.*

ENTALANTER. v. a. Vieux mot. Faire naître un fort desir de faire quelque chose.

*Voir qui m'as encor naguere entalanté,
De chanter un sujet par autre non chanté.*

Borel dit que ce mot vient de *Talen*, qui est Languedoc veut dire faim, appétit, ou d'*Ethéloné*, autre vieux mot, qui signifie désireux de quelque chose. du Grec *ελοντης*, volontaire, qui agit de son bon gré.

ENTALINGUER. v. a. Terme de Marine. C'est amarrer un câble à l'arganeau de l'ancre. *Rudentem alligare ad ancoram*. On dit aussi *talinguer* & *étalinguer*; amarrer un câble, c'est le lier, l'attacher.

ENTALIUM. f. m. C'est un coquillage plus long & plus gros que le *dentalium*; mais qui lui ressemble d'ailleurs en tout: ses cannelures sont seulement plus profondes, & vertes pour la plupart. On nous l'apporte des Indes Orientales. Ces deux coquillages sont de peu d'usage en Médecine. **DICT. DE JAMES.**

ENTAME. f. f. Proprement le premier morceau qui se coupe, ou se sépare de quelque chose, de même qu'entamure. Ce mot n'est usité que parmi le peuple.

ENTAMER. v. a. Au physique. C'est retrancher, séparer d'un tout, ou d'un corps considéré comme un tout, une partie qui est regardée comme la première. *Decidere*. *Entamer* une pièce d'étoffe : *entamer* le pain, *entamer* un bateau de bois de charbon. Dans

rette acception il signifie aussi faire une légère incision, une petite déchirure. *Entamer* la peau. *Seringere*, *perseringere*. C'est un coup de hache qui n'a fait qu'*entamer* l'armet. ABLANC.

Ménage dérive ce mot de *entamare*, Latin, qui a été fait du Grec *ἐντάμνω*, signifiant la même chose. Borel dit qu'il vient du vieux mot François *tamer*, qui vient du Grec *ταμίω*, *ταμῖν*, signifiant *disséquer*.

On dit, en terme de Manège, *entamer* le chemin, pour dire, commencer à galoper. *Entamer* du pied droit, du pied gauche, en parlant de la jambe qui précède ou qui embrasse la première le terrain.

On dit aussi, *entamer* un cheval, pour dire, lui donner les premières leçons du Manège. *Incipere*, *inchoare*.

ENTAMER, se dit aussi au figuré pour commencer. *Auspiciari*, *inchoare*, *aggredi*. *Entamer* un discours, *entamer* une question, *entamer* une négociation. Ce Rapporteur a *entamé* ce matin mon procès. Le Duc s'étoit proposé de ne faire qu'écouter, sans rien *entamer* de son côté. L'AB. REGN.

On dit aussi, au figuré, *entamer* un corps de troupes, pour dire, commencer à l'ouvrir, à le rompre. Dès que la première ligne fut *entamée*, le reste prit la fuite.

Il a encore d'autres acceptions au figuré qui seront expliquées dans les exemples suivans. Ma réputation est entière, & vous l'*entamez*. BOURD. Vous y donnez atteinte. Ce n'est pas assez qu'une femme n'ait rien à se reprocher; il faut que le public ne puisse *entamer* sa conduite par aucun endroit. BELL. On dit également, il s'est laissé *entamer*, pour dire, qu'on a découvert ses sentimens, & qu'on en a tiré avantage. Dès qu'un Ambassadeur s'est laissé *entamer*, il est perdu; c'est-à-dire, dès qu'il s'est laissé pénétrer, ou qu'il a souffert qu'on retranche les honneurs qui lui sont dûs. BOUILL. Un homme qui parle peu, & qui se ménage, ne donne point de prise aux plaisans, qui ne savent par où l'*entamer*. BELL. Les accidens du monde ne peuvent *entamer* l'ame du vrai Philosophe. BAL. L'unique soin des enfans est de trouver l'endroit foible de leurs Maîtres, comme de tous ceux à qui il sont soumis: dès qu'ils ont pû *entamer*, ils gagnent le dessus. LA BRUY. C'étoit avec un ridicule appareil de danseurs, de joueurs de flûte & de courtisanes, que Caligula marchoit à la conquête de l'Isle Britannique, dont toute la valeur de Jules-César & de ses Légions n'avoit pû *entamer* que les bords. LARREY.

ENTAMÉ, ÉE. part.

ENTAMURE. f. f. Le premier morceau qu'on coupe de certaines choses, particulièrement du pain. *Primum frustum*, *primitie*. Donnez-moi l'*entamure* du de la pain.

ENTAMURE, se dit aussi pour légère déchirure. Ce coup ne m'a fait qu'une petite *entamure*. L'*entamure* peau.

ENTAMURE de carrière. Ce sont les premières pierres qu'on tire des carrières.

On dit aussi, L'*entamure* d'un jambon, pour l'Ouverture d'un jambon.

EN TANDIS. Voy. TANDIS.

ENTANT-QUE. Conjonction, qui sert à spécifier ou à restreindre quelque idée, quelque proposition. *Quantum*, *ut*. JESUS-CHRIST est considéré diversément, *entant que* Dieu, & *entant qu'*homme. En Philosophie, on considère les substances selon leurs accidens, *entant que* longues, *entant que* chaudes, *entant qu'*animées, &c. En Justice on dit, le Procureur du Roi joint, *entant que* le fait le touche, ou le peut toucher.

EN-TAPPUCH, ou TAPPUAH. Nom de lieu en Jos. XVIII. 7. Il signifie Fontaine de pommier, ou de la pomme. C'étoit une ville sur les confins de la demi-Tribu de Manassé d'en-deçà du Jourdain.

ENTASSEMENT. f. m. Action par laquelle on met plusieurs choses, en un tas les unes sur les autres.

Congessio. L'*entassement* des gerbes dans une grange.

Il se dit figurément des affaires. Il y a dans cette famille un *entassement* d'affaires qu'il sera difficile de débrouiller.

ENTASSER. v. a. Mettre plusieurs choses les unes sur les autres. *Congerere*, *compingere*. Prononcez la pénultième longue. *Entasser* des meubles l'un sur l'autre, papiers sur papiers. Ce terme est fort usité parmi les Laboureurs. *Entasser* des gerbes; la grange est trop embarrassée, il faut *entasser* ces gerbes *concervare*. On dit par exagération que des hommes sont *entassés* les uns sur les autres, quand ils sont fort pressés. Ce terme est d'un fréquent usage au figuré, & signifie accumuler, mettre l'un sur l'autre en grande quantité. Voilà un scélérat qui *entasse* crime sur crime. Il faut avertir les hommes que tous ces biens qu'ils *entassent* n'ont pour base qu'une vie périssable. Nic. *Entasser* crime sur crime. *Entasser* pensée sur pensée. Les Ariens *entassèrent* un grand nombre d'accusations contre S. Athanase. HERMAN. La plupart des Commentateurs *entassent* une érudition qui ne sert qu'à fatiguer les Lecteurs. DAC. S'il y a quelque défaut dans cet Ouvrage, c'est que les beautés y sont trop *entassées*. ABLANC. Le perfide *entassoit* sermens sur sermens, & trouvoit l'éternité trop courte pour mesurer la passion. P. COM. *Entasser* victoire sur victoire. BOUILL.

Lui qui de mille Auteurs retenus mot à mot, Dans sa tête entassés, n'a souvent fait qu'un sot. BOUILL.

Ménage dérive ce mot de *intassare*, qui est fait du Grec *ἰτασσάω*, signifiant la même chose.

ENTASSÉ, ÉE. part.

ENTASSÉ, se dit aussi des personnes mal faites de taille, qui ont la tête enfoncée dans les épaules, *compacili*, *stipati*.

ENTE. f. f. Petite portion d'un arbre qu'on insère dans un autre par une incision qu'on y fait, afin de corriger le goût de son fruit, ou même pour lui faire porter un fruit différent. *Institutum*, *infictio*. On appelle aussi cela une greffe. La Quintinie remarque qu'en certaines Provinces on se sert plus ordinairement des termes d'*ente*, & d'*enter*, mais qu'aux environs de Paris on dit plus communément greffe & greffer. Il ajoute qu'il y a aussi des Provinces où l'on se sert du terme d'*enture*, pour dire greffe. Voyez ENTURE. Ainsi suivant La Quintinie *ente* & greffe sont synonymes: mais Liger, dans son *Dictionnaire des termes propres à l'Agriculture*, soutient qu'on se trompe, que greffe & *ente* ne sont point synonymes quoiqu'*enter* & greffer signifient la même chose & s'emploient indifféremment l'un pour l'autre. Le mot *ente*, selon lui, ne s'entend que de la greffe & du sujet mis ensemble, c'est-à-dire, de l'arbre sur lequel on a inséré une branche étrangère, ou du composé qu'ils font ensemble; au lieu que greffe ne doit signifier que les petites branches seulement qu'on a appliquées sur le sujet, sans y comprendre ce sujet: il ne signifie que la petite partie d'un arbre étranger appliquée sur un autre arbre, & non cet arbre sur lequel on l'applique, ni le composé de ces deux choses. Il prouve son sentiment par l'usage. Car, dit-il, on ne dit point couper des *entes* sur un arbre, ainsi qu'on dit couper des greffes; ni appliquer une *ente*, comme on dit appliquer une greffe. Ainsi *ente* n'est point la même chose que greffe, quoiqu'*enter* soit la même chose que greffer, & c'est mal parler que de confondre ces deux mots. Nous examinerons ces raisons au mot greffe.

ENTE en fente, *ente* en écusson, *emplantatio*, *scutulata infictio*. *Ente* en écorce, en flûte, en bouton, ou en œil dormant, *inoculatio*. *ἐνοσθαρμωσία*. *Ente* en germe, en tronc, en couronne, en morcel, en pied de chèvre, en scion. *Ente* en perche, &c. Voy. GREFFE & GREFFER.

Ce mot vient du Latin *infici*. Mén. Du Cange dit

qu'il vient du Flamand ou Allemand *ente*, qu'il dérive du Latin *institum*. On dit aussi en Latin *calamus*, d'où vient que les Italiens disent encore *incalmare*, ce que nous disons *enter*. Les anciens n'avoient pas l'art des *entes* si parfait & si étendu que nos Jardiniers l'ont maintenant. Ils en ont cependant parlé allèz bien. Voyez les Auteurs des Géonomiques, les Géorgiques de Virgile, le 2^e vers le commencement. Columelle, L. V. C. 13. Plin le Naturaliste, &c.

On appelle aussi *entes*, les jeunes arbres nouvellement entés.

Il y en a qui appellent ainsi des arbres à enter, & qui sont encore sauvageons. Il y a dans ce jardin deux *entes* de pommiers qu'il faudra greffer.

On appelle aussi le manche d'un pinceau, *ente*, mais il faut écrire *hante*. Voyez HAMPE.

ENTE de moulin, se dit de la partie du volant où est entée une autre pièce de bois pour lui servir d'allonge.

ENTE, est aussi un terme d'Architecture. Pilastre carré que les Anciens mettoient aux coins des Temples. Et en général le mot d'*ente* signifie les jambes de force, qui sortent un peu hors du mur.

BONNE ENTE. Voyez DOYENNÉ.

ENTE, ÉE. adj. Terme de Blason, qui se dit lorsque les deux parties de l'Ecu entrent l'une dans l'autre par des entures rondes, qui pourroient être dites *entobures*. *Insertus*, *commissus*, *infitus*. On appelle *ente en pointe*, lorsqu'il y a une pointe ou une entaille qui se fait à la pointe ou au bas de l'Ecu par deux traits arrondis qui aboutissent au point du nombril. La Maison de Maille porte d'or à trois fasces *entes* de gueules. Les cadets partissent, flanquent, ou *entent en pointe*.

ENTELECHIE. s. f. Perfection d'une chose. Ce mot est Grec, *ἐτελέχεια*, & les Philosophes s'en sont servis pour exprimer l'ame. Il vient de *ἐτελέω*, *parfait*, & du verbe *ἔχειν*, *avoir*. DICT. DES ARTS.

Les Philosophes sont peu d'accord sur la signification de ce terme employé par Aristote, qui entend par là la forme essentielle qui constitue un individu dans son espèce, & qui le meut sans cesse vers les fins convenables à son organisation. Telle est l'ame végétative dans les plantes, suivant la Philosophie ancienne, & l'ame sensitive dans les animaux. Ronfard, parlant à sa maîtresse, disoit, êtes vous pas ma seule *entéléchie*? Je ne fais si cela étoit beau du temps de Ronfard. L'attraction toute-puissante est trop semblable aux *entéléchies* merveilleuses de la vieille école. Les qualités occultes, les *entéléchies*, les petits êtres métaphysiques reviennent au monde sous d'autres noms.

ENTELLE. Ancienne ville de Sicile. *Entella*. L'Empereur Frédéric II ruina *Entelle* & sa citadelle, & l'on n'en voit plus que les ruines dans la vallée de Mazarra, sur le bellice dextro, à demi-lieue au dessous de Calatrissi. MATY.

ENTEMENT. s. m. Action par laquelle on ente les arbres, ou les vignes. *Institio*. Voy. ENTURE.

ENTENAL. s. m. Terme d'Agriculture. Marcote de vignes entée pour transplanter. *Institum malleoli*.

ENTENDEMENT. s. m. Terme de Logique & de Métaphysique. C'est la principale faculté de l'ame, celle qui constitue le fonds de son essence, & qui en est comme la lumière. C'est une faculté ou une puissance de l'ame, par laquelle elle aperçoit les choses, & s'en forme des idées, pour parvenir à la connoissance de la vérité. *Intellectus*. On distingue deux facultés dans l'ame : tant qu'elle discerne, on l'appelle *entendement*; & volonté, tant qu'elle juge, & consent : ainsi la conviction de l'*entendement* dirige & détermine la volonté. MALEB. L'*entendement* est une faculté distincte de l'imagination. Il n'y a nulle proportion entre les propriétés des corps, & l'excellence des opérations de l'*entendement* : les mouvemens dont ils sont capables n'ont nul rapport avec ce que nous appelons penser, méditer, réfléchir, raisonner. BERNIER.

L'*entendement*, qu'on appelle aussi puissance in-

tellectuelle, est la faculté de l'ame, qui connoît, qui raisonne. Les Philosophes la définissent une faculté de l'ame qui a pour objet le vrai & le faux, la vérité & la fausseté. On distingue dans l'ame deux puissances ou facultés différentes. L'ame en tant qu'elle s'occupe de la vérité ou de la fausseté par la connoissance & le jugement, on l'appelle *entendement*; & volonté, lorsqu'elle a pour objet le bien ou le mal. Ainsi l'*entendement* & la volonté sont la même ame, connoissant différens objets & agissant différemment. Les opérations de l'*entendement* sont l'objet de la Logique. Ces opérations sont l'idée ou l'appréhension, le jugement, le raisonnement & la méthode, qui proprement se réduisent à deux : l'idée & le jugement. L'*entendement* n'est point une faculté passive, comme se le font imaginé les Cartésiens. L'*entendement* est actif, aussi-bien que la volonté; & si l'*entendement* ne l'est point, on ne sauroit assurer que la volonté le soit. De-là plus de liberté, plus de mérite, ni de démérite. L'*entendement* s'exerce, opère sur le vrai & le faux, aussi-bien que la volonté sur le bon & sur le mauvais. L'*entendement* étoit de tout temps en possession de juger. Il a plu à Descartes de le dégrader, & de lui enlever cette prérogative; mais certainement il a tort. Qu'est-ce que juger? C'est affirmer qu'une chose est vraie, ou dire qu'elle est fausse. Or, à qui appartient la faculté d'affirmer ce qui est vrai, ou de nier ce qui est faux? Est-ce à celle qui n'a pour objet le bien ou le mal, ou à celle qui a pour objet le vrai ou le faux? Juger qu'une proposition est véritable, est-ce vouloir qu'elle le soit? Affirmer que deux & deux font quatre, que le tout est plus grand que sa partie, est-ce vouloir que deux & deux soient quatre, que le tout soit plus grand que sa partie? Ce n'est pas non plus ne le vouloir pas. Le jugement donc, quoiqu'en disent les Cartésiens, n'est pas un acte de volonté, mais d'*entendement*. Or, le jugement est une action, aussi-bien que la volonté. L'*entendement* n'est donc pas une faculté purement passive. L'*entendement* est une faculté distincte de l'imagination & de la puissance sensitive. Il n'y a nulle proportion entre les propriétés du corps & l'excellence des opérations de l'*entendement*. Les mouvemens dont ils sont capables n'ont nul rapport avec ce que nous appelons penser, méditer, réfléchir, raisonner. BERNIER. Voyez IDEE.

L'*entendement* humain est naturellement droit, & il a en lui même la force nécessaire pour parvenir à la connoissance de la vérité & pour la discerner de l'erreur, principalement dans les choses qui intéressent nos devoirs, & qui doivent former les hommes à une vie heureuse, honnête & tranquille; pourvu que d'ailleurs l'homme y apporte les soins & l'attention qui dépendent de lui. Le sentiment intérieur & l'expérience concourent à nous convaincre de la vérité de ce principe, sur lequel roule tout le système de l'humanité. On ne sauroit le révoquer en doute sans saper par le fondement, & sans renverser de fond en comble, tout l'édifice de la société; puisque ce seroit anéantir toute distinction entre la vérité & l'erreur, entre le bien & le mal; & par une suite nécessaire, on se trouveroit enfin réduit à la nécessité de douter de tout, ce qui est le comble de l'extravagance.

Il est vrai qu'une mauvaise éducation, des habitudes vicieuses, des passions déréglées peuvent obscurcir les lumières de l'esprit, & que l'inattention, la légèreté & les préjugés jettent souvent les hommes dans les erreurs les plus grossières en matière même de Religion & de Morale; mais cela prouve seulement que les hommes peuvent abuser de leur raison, & non que ses facultés soient tellement dépravées qu'elles ne peuvent plus servir à l'homme de guide sûr & fidèle, & que la rectitude naturelle des facultés de l'ame soit absolument détruite.

ENTENDEMENT, dans le langage ordinaire se prend pour discernement, habileté dans les affaires. Il se

forme des idées précises des choses, & empêche qu'on ne se trompe en donnant dans le faux. L'imbecillité est l'opposé de l'entendement. Le bon sens convient avec tout le monde. Le jugement est nécessaire pour se maintenir dans la société des grands. L'entendement est de mise avec les politiques & les Courtisans. Voyez BON SENS, JUGEMENT, INTELLIGENCE.

ENTENDEUR. f. m. Qui entend, qui écoute. *Intelligens*. Il n'est en usage que dans ces phrases proverbiales. A bon entendeur salut; ce qui se dit quand on reproche en paroles couvertes à un homme les défauts. On dit aussi, à un bon entendeur, peu de paroles. *Intelligenti pauca*.

ENTENDIS. adv. Vieux mot. Cependant.

ENTENDRE. v. a. *J'entends, j'entendis, j'ai entendu*. Ouir, écouter. C'est la notion qu'on donne ordinairement de ce mot. Mais si l'on veut parler exactement, on ne confond point ces trois mots, entendre, écouter & ouïr. Quelquefois on n'entend point quoiqu'on écoute, & souvent on entend sans écouter. *Entendre, audire*. C'est proprement être frappé des sons. Il est souvent à-propos de feindre de ne pas entendre. Voyez ECOUTER, OUIR. *Entendre dur, entendre de loin*.

Hélas on n'entend rien sur les bords du Cocyte!

DES-IL.

Je n'ai jamais entendu cet homme-là; pour dire, je ne l'ai jamais ouï prêcher, plaider, ni haranguer. Plus nous sommes élevés, plus la vérité a de peine à se faire entendre à nous. Nic. Le monde nous parle en mille manières: il nous fait entendre sa voix trompeuse par toutes les créatures qui nous servent de pièges. Id.

Higetup, Médecin Danois, a soutenu que l'on peut entendre par les dents, parce que si l'on met dans un clavecin un couteau, que l'on frotte entre les dents, on entend l'harmonie du clavecin, quoiqu'on ait les oreilles bouchées. Il y avoit en Hollande un Médecin Suisse qui apprenoit à entendre & à parler aux sourds muets, seulement en leur faisant remarquer & imiter ensuite le mouvement de la bouche & des organes de la parole. Ce Médecin s'appeloit Jean Conrad Amman. Il a expliqué sa méthode dans un petit *in-douze*, imprimé à Amsterdam l'an 1700 & intitulé *De Loquelâ*. Il commence par des remarques sur la nature de toutes les lettres tant voyelles que consonnes. Ces remarques sont très-judicieuses, savantes & très-semblables à celles que M. l'Abbé Dangeau a faites dans ses *Essais de Grammaire*.

Ce mot vient du Latin *intendere*.

On se sert d'entendre par-tout où l'on se sert d'ouïr; mais on ne se sert pas d'ouïr par-tout où on se sert d'entendre. Il semble qu'on ne doit se servir d'ouïr que quand il s'agit d'une chose qu'on entend par hasard, & sans dessein; & qu'il faut toujours se servir d'entendre, quand la chose attire notre curiosité & notre attention. BOUR.

M. l'Abbé Girard dit aussi qu'ouïr marque une sensation plus confuse. On a quelquefois ouï parler sans savoir ce qui a été dit. Racine, dans la Tragédie de Bérénice a dit *entendre des pleurs*.

Elle n'entend ni pleurs, ni conseil, ni raison.

Le mot pleurs, joint avec conseil & raison sauve l'irrégularité du terme *entendre*. On n'entend point de pleurs; mais ici, n'entend, signifie ne donne point attention. VOLT.

On dit aussi, *Entendre la Messe, adesse sacro, intéressé*; pour dire, assister à la Messe, encore qu'on n'entende pas les paroles du Prêtre.

On le dit aussi de celui qui veut bien prendre la patience d'écouter. Ce Juge est sévère; mais du moins il entend les parties.

On dit, au Palais, à un Avocat, qui vous en-

tendre? C'est-à-dire, quel est l'Avocat qui défend contre vous?

ENTENDRE, se dit au figuré comme synonyme à concevoir & comprendre, c'est-à-dire, se faire des idées conformes aux objets présentés; mais avec cette différence qu'*entendre* marque une conformité qui a précisément rapport à la valeur des termes dont on se sert. Voy. les autres mots. Ainsi ce verbe s'applique très-bien aux circonstances du discours, au ton dont on parle, au tour de la phrase, à la délicatesse des expressions; tout cela s'entend. On entend les langues. Il est difficile d'entendre ce qui est énigmatique. La facilité d'entendre désigne un esprit fin. Le Courtisan entend le langage des passions. Tout le monde n'entend pas ce qui est délicat. Il est impossible de bien faire entendre aux autres ce que l'on n'entend pas bien soi-même. S. EVR.

Que de raisons pour moi, si vous pouviez m'entendre.
RAC.

Mais comme il m'en dit plus qu'il n'est aise d'entendre,

Il m'apprit aussi plus qu'il ne vouloit m'apprendre;
Car dès le premier jour j'ai su que c'est un sot.

ENTENDRE, se dit aussi de celui qui excelle, qui est habile, qui fait tout ce qu'on doit savoir sur quelque chose. *Intelligentem esse, peritum, &c.* Il entend bien sa charge, son métier, la guerre, les affaires, les finances, la Philosophie, la Théologie, le Grec, le Latin, l'union des couleurs, le dessein, la perspective, &c. *S'entendre bien en galanterie*. Il s'entend bien aux Armes, au Manège. On dit au contraire à un ignorant, vous n'y entendez rien, vous n'entendez pas cela, vous ne l'entendez pas. *Nihil vides*. Vous vous y entendez? *Rem cautes? Pulchre peritus es*.

On dit aussi, s'Entendre à quelque chose; pour dire, la savoir fort bien. Il s'entend fort bien aux affaires, à l'Agriculture, &c. En ce sens, on dit proverbialement, il s'entend à cela comme à faire un coiffe, comme à ramer des choux; c'est-à-dire, nullement.

ENTENDRE, signifie encore, prêter l'oreille, consentir à quelque proposition. On lui a offert cet emploi, il y veut bien entendre. Il ne veut entendre à aucun accommodement. *Non acquiescit, conditiones omnes respuit*.

ENTENDRE avec l'ennemi, c'est-à-dire, avoir intelligence avec lui. *Consentire, colludere, convenire*. Ces parties s'entendent; pour dire, colludent ensemble.

Donner à entendre, signifie faire croire. *Significare, exponere*. Il a obtenu cette faveur sous un faux donné à entendre, sous une fausse allégation. S'il a manqué, ce n'est pas faute de lui avoir bien donné à entendre. Il m'a donné à entendre que son suffrage ne seroit pas pour vous. Ne comptez plus sur lui.

ENTENDRE, signifie aussi, avoir intention, prétendre. *Jubere, velle*. Je vous donne cela, mais j'entends que vous faillez telle chose; quand on veut imposer une condition à quelqu'un. Vous entendez cela, & moi je ne l'entends pas; c'est-à-dire, Vous voulez que je fasse une chose, & moi je ne le veux pas. Qu'entendez-vous par là? Que prétendez vous? On dit encore, Je n'y entends point de finesse; pour dire, je ne prétends point vous tromper.

On dit encore absolument, Cela s'entend, quand on suppose une chose qui se fait ordinairement. Quand on envoie quérir un Médecin, il le faut payer; cela s'entend, ou est sous-entendu.

s'ENTEND, se dit impersonnellement & absolument sans nominatif, dans le discours populaire & familier, pour cela s'entend, & il signifie, Je veux dire, on doit entendre par-là, &c.

J'en ai promis, le fait est tout constant,

De le nier je serois grand scrupule;

Promis des vers; bons ou mauvais s'entend,

Tout de nouveau vous les promets d'autant.

P. DE CÉRÉS.

On dit en proverbe, Ils s'entendent comme larçons en foire; pour dire, Ils font en grande intelligence; mais toujours en mauvaise part. Il entend de corne; pour dire, Il entend autre chose que ce qu'on lui dit. Il n'y a point de pire soud que celui qui ne veut point entendre. On fait tant de bruit qu'on n'entendrait pas Dieu tonner. Chacun fait comme il l'entend, c'est-à-dire, à sa fantaisie. On dit d'un homme qu'on entend crier, & qui y est accoutumé: si on ne le voit, on l'entend.

ENTENDRE le numero, se dit des gens fort intelligens en affaires. C'est un proverbe tiré des Marchands qui ont le prix de leurs marchandises marqué sous certains numeros, qu'il n'y a qu'eux qui entendent.

On dit aussi d'un brutal qu'il n'entend ni rime, ni raison, qu'il n'entend ni à dia, ni à hurhau; pour dire, qu'il se refuse à ce qu'on lui propose de plus raisonnable. On dit aussi, Qui n'entend qu'une partie n'entend rien.

ENTENDRE, vieux v. a. Espérer, demeurer attaché. ENTENDU, UE. part. Il est aussi adj. *Peritus, sciens, gnarus, doctus exiflimator, artifex.* Une personne entendue; pour dire, intelligente & habile. Il est entendu aux finances. En Architecture on dit aussi, Ce logis est bien entendu. *Domus eleganter, peritè, summo artificio structa, venustè, ex arte, &c.* Ce tableau est bien entendu, pour dire disposé avec beaucoup d'art, avec ordre, & selon les règles de l'art. L'exactitude bien entendue est dans les ouvrages d'esprit, comme dans les bâtimens, ou dans les tableaux, je ne sai quoi de propre & de régulier, qui s'accorde bien avec quelque chose de grand & d'auguste. BOU. Le naturel sauvage des anciens Romains produisit long-tems des vertus mal entendues. S. EVR. La vertu mal entendue n'est guère moins incommode que le vice mal ménagé. CH. DE M. Il faut que la complaisance même soit bien ménagée, & bien entendue. BELL. Cette garniture, cette broderie sont bien entendues; pour dire, elles sont bien faites & de bon goût. Cet habit est bien entendu, de bon goût, bien assorti.

On dit aussi qu'un homme fait l'entendu, lorsque mal-à-propos il fait le capable, l'important, le suffisant.

Bien ENTENDU, s'emploie comme conjonction, quand on ajoute une condition à quelque chose qu'on avoit proposée, ou promise auparavant. Je vous accorde cette permission, bien entendu que vous n'en abuserez pas.

Mal ENTENDU, excuser la faute sur un mal entendu, c'est dire, qu'on a entendu les choses autrement; qu'on ne croyoit pas que telle chose fût nécessaire, fût commandée, fût défendue, &c. *Causari se rem intellexisse secus, parum percepisse que jubentur.* Mal entendu se prend aussi pour mauvaise intelligence, espèce de discorde entre personnes qui devoient s'accorder, & qui ne s'accordent pas, parce qu'ils ne se parlent pas, ne se disent point leurs raisons l'un à l'autre: un petit éclaircissement les raccommoderoit. La plupart des querelles des Savans ne viennent que d'un mal entendu; ils ne veulent pas s'entendre, ils prennent parti sur le champ, & ne veulent pas être déçus. Les différens sentimens des Philosophes sont très-souvent un mal entendu. S'ils se donnoient la peine de s'entendre les uns les autres, il se trouveroit qu'ils sont à-peu-près de même avis; mais ils disputent pour disputer, & sans convenir des termes. Ce n'est qu'un mal entendu.

ENTENNE. f. f. *Antenna.* Voyez ANTENNE.

ENTENTE. f. f. Interprétation d'un mot qui peut avoir plusieurs sens. *Interpretatio.* Dans ce sens on dit que l'entente est au diseur: celui qui parle fait le véritable sens qu'il a voulu donner à un mot. Mot à double entente, à deux ententes. Voyez Équivoque, ambigu, double sens.

ENTENTE, s'est aussi pris autrefois pour l'entendement, l'esprit.

*Tous perdez temps de me dire mal d'elle,
Cens qui voulez divertir mon entente,
Plus la blamez, plus je la trouve belle, &c. MAR.*

ENTENTE, signifie aussi, un certain ordre & disposition qui donne de l'agrément aux choses. *Elegans ordo, ordinis virtus, decor, gratia.* On dit l'entente de ce tableau est merveilleuse; c'est-à-dire, que l'ordonnance en est bien entendue, qu'il est conduit avec beaucoup d'entente, soit pour la disposition du sujet, soit pour les expressions, soit pour les jours & les ombres. L'entente d'un bâtiment, d'un habit, d'un ballet; c'est-à-dire, La belle disposition, la conduite, l'agrément qui s'y trouvent.

ENTENTIF, IVE. vieux adj. Attentif. *Attentus, a, um.*

ENTENTION. f. f. Espérance. *Gloss. des Poës. du Roi de Nav.*

ENTER. v. a. Greffer, faire des entes. *Inserere.* Enter un pommier sur un prunier. Enter sur franc, enter sur un sauvageon. On entre en plusieurs manières. La première, en fente, se fait en pied de biche, lorsqu'on coupe horizontalement & également un sujet, ou sauvageon, sur lequel on met une ou plusieurs greffes, l'ayant auparavant fendu & paré pour emporter le trait de la scie. On ente en moëlle, quand on place une greffe au milieu d'un sujet moëlleux, comme la vigne, ou jasmin d'Espagne. On ente en couronne les gros arbres au printemps, lorsque la sève est un peu montée. L'on place plusieurs greffes taillées d'un seul côté, l'écorce en dehors entre la peau & le bois, après avoir un peu incisé son écorce. On ente en approche, quand on perce un arbre, & que dans le trou on passe une branche d'un autre arbre, comme de vigne dans le noyer; ou bien en approchant deux branches de divers arbres d'égale grosseur, dont l'une est fendue par son extrémité, & que dans cette fente on insère l'autre qui est taillée de deux côtés de figure plate. L'ente en flûte ou en flûteau, ou en canon, ou en cornuchet, se fait au mois de Mai, lors de la sève, en enlevant du sujet qu'on veut enter un anneau de la peau, comme une espèce de chalumeau, au lieu de laquelle on en place autant d'une autre d'égale grosseur. Cela se pratique particulièrement sur le châtaignier & le noyer. On ente en scion, quand on met un scion ou rejeton d'arbre dans l'entamure de l'écorce de l'arbre qui en fait le sujet, comme s'il y étoit crû de soi-même. Pour enter en bouton, ou en germe, il faut mettre un bouton en la place d'un autre bouton fraîchement arraché. Enter en perche, c'est garnir de greffes tous les trous d'une longue perche d'arbre, & enterrer cette perche, la pointe des greffes en dehors: Plinè s'est emporté contre l'adresse de ceux qui se sont avisés d'enter les arbres pour en rendre les fruits plus délicieux. Cette nouveauté de marier ensemble des espèces différentes lui paroïssoit un raffinement de la volupté, & il l'appelle un adultère: *arborum quoque, dit-il, adulteria excogitata sunt.* Voyez aux mots greffe & greffer, ou nous parlerons un peu plus au long des différentes manières de greffer, de l'avantage & de l'utilité de cette opération, &c.

ENTER, se dit encore en termes de Charpenterie. *Inserere, immittere.* Il faut enter cette pièce de bois dans celle-là; pour dire, Les joindre, les assembler l'une avec l'autre, ou par tenon & par mortoise, ou par entaille.

ENTER, se dit aussi figurément dans ces phrases, & semblables. Une telle maison a été entée sur celle-là; pour dire, que le bien, le nom & les Armes d'une maison, ont passé dans une autre par quelque alliance. Ce ne seroit qu'une comparaison entée sur une autre comparaison. PÉLISSON. C'est un Financier enté sur un praticien. Un Gascon enté sur un Normand. Ce qui se dit d'un homme qui

réunit différentes qualités. La vertu est *entée* sur la Nature. La Religion fait quelquefois de belles conversions surprenantes & des changemens miraculeux ; mais elle ne fait guère toute une religion, si elle n'est *entée* sur un naturel qui se peut convertir. Je trouve dans le peuple chrétien, composé de tous les peuples du monde connu, le peuple héritier des promesses, le peuple *enté* sur l'ancienne rigueur de la race d'Abraham. FENELON.

ENTER, en termes de Fanconnerie, signifie, Rejoindre une penne gardée à celle d'un oiseau qui est rompue, froissée, ou albrenée, ou la raccommoder à l'aiguille, ou au tuyau, &c.

ENTE, EE. part. Il a les significations de son verbe au propre & au figuré.

ENTÉ, en termes de blazon, se dit des partitions, des bandes, des peaux, &c. qui entrent les uns dans les autres en ondes.

ENTERIN, INE. adj. m. & f. C'est un vieux mot, qui veut dire *entier*. *Integer*, *totus*, *universus*. On trouve *entérine* restitution au ch. 68. des Allises : c'est ce que nous appelons restitution en entier.

Car cil qui par regard plaisant,

Ou par douce chère faisant,

Ou par aucun beau ris serain

Donne son cuer tout entérin. R. DE LA ROZE.

ENTÉRINEMENT. f. m. Jugement par lequel le Juge, après avoir examiné la forme & la teneur d'un acte ou d'une pièce, ou de lettres de rescision, ou autres, ou faisant droit sur la Requête qui lui a été présentée, confirme & approuve l'acte, & en ordonne la pleine & entière exécution. Voy. au mot homologation en quoi ces termes diffèrent. *Concessio*, *rati habitio*, *approbatio*. L'*entérinement* d'une rémission des lettres de restitution.

ENTÉRINEMENT, s'est dit autrefois pour entièrement. Voyez de Beaumanoir, ch. 6.

ENTÉRINER. v. a. Terme de Palais. Approuver juridiquement, confirmer, & pour ainsi dire, rendre entier un acte, en ordonnant la pleine & entière exécution. *Ratem habere*, *approbare*. Sa grace a été *entérinée*. Sa requête a été *entérinée*. Sa requête civile a été *entérinée*. *Entériner* des lettres de rémission. PATRU.

Ce mot, selon Ménage, vient de *entérin*, vieux mot François qu'on a dit pour *entier*, qui vient du Latin *integer* ; ou de *integrinare*, qu'on a fait de *integrinus*, diminutif de *integer*. Ce mot s'est dit apparemment d'abord des lettres de restitution en entier, & depuis s'est étendu à toutes sortes de requêtes.

ENTÉRINER, autrefois se prenoit pour Accomplir, rendre entier, parfait.

ENTÉRINE, EE. part.

ENTEROCÈLE. f. f. Terme de Médecine. Descente des intestins dans le pli de l'aîne. La cause prochaine de l'*entérocele* est la relaxation, ou l'extension de la partie inférieure du péritoine dans lequel sont contenus les intestins. Les causes éloignées sont les grands efforts, les cris ; d'où vient que les enfans y sont fort sujets ; les exercices trop rudes, la toux violente, le fréquent vomissement, &c. Il y a deux sortes d'*entéroceles* ; l'*entérocele* complète, qui arrive lorsque l'intestin tombe dans le scrotum ; & l'*entérocele* incomplète, qui arrive lorsque l'intestin ne tombe que dans l'aîne.

Ce mot vient du Grec *έντερον*, intestin, & de *κύστις* qui signifie *tumeur* en général, & en particulier, *tumeur du scrotum*.

ENTÉROËPIPLOÛÈLE. f. f. Espèce d'hernie dans laquelle les intestins & l'épiploon descendent ensemble dans le scrotum, d'où vient qu'on lui a donné le nom d'*Entéroëpiploûèle*. Les causes sont les mêmes que celles de l'*entérocele*.

ENTÉRO-ÉPIPLOMPHALE. f. f. Terme de Médecine. *Entero-epiplomphalus*. C'est une des espèces d'exomphales, de celles qui se font de parties,

& non pas d'humeurs. L'intestin & l'épiploon contiennent ensemble pour former l'*Entéro-épiplomphalie*.

Le nom d'*Entero-epiplomphale* est tiré de la Langue Grecque, & composé de trois mots, *έντερον* *intestin* ; *επιπλουν* *epiploon* ; *ομφαλος* *ombilic*.

ENTEROHYDROMPHALE. f. f. Terme de Médecine. *Enterohydromphalus*. Sorte d'exomphale de l'espèce de celles qui se forment de parties & d'humeurs. L'intestin qui sort de sa place, & des eaux qui s'amassent, forment l'*Entérohydromphale*.

Ce mot est formé & composé de trois mots Grecs, *έντερον* *intestin* ; *υδωρ* *eau* ; *ομφαλος* *ombilic*.

ENTEROLOGIE. f. f. Terme d'Anatomie. Traité sur les Viscères. *έντερον* *intestin* ; *λόγος* *discours*. Voy. VISCÈRE.

ENTÉROMPHALE. f. f. Terme de Médecine. *Entéromphalus*. C'est une espèce d'exomphale, de celles qui se font par l'enflure des parties. L'*Entéromphale* vient de ce que l'intestin sort de sa place, & cause une tumeur dans le nombril.

Ce mot vient de *έντερον* *intestin*, & *ομφαλος* *ombilic*.

ENTEROPHYTON VULGAIRE. f. m. C'est une plante de mer, à laquelle l'on a donné ce nom, parce qu'elle a la figure d'un intestin. Elle croit dans les fossés, sur-tout dans ceux qui sont sur le bord de la mer. Elle n'est d'aucun usage en Médecine.

ENTÉRORAPHE. f. f. Suture des intestins.

ENTÉROSARCOCÈLE. Espèce d'hernie.

ENTEROSCHEOÛÈLE. f. f. Hernie dans laquelle les intestins descendent dans le scrotum. D'*έντερον* *intestin*, *έσκωον* *le scrotum*, & *κύστις* *hernie*.

ENTERRAGE. f. m. Terme de fonderie. On appelle ainsi le massif de terre qu'on met autour du moule dans la fosse, pour le contenir de tous côtés.

ENTERRÈMENT. f. m. Acte de Religion, cérémonie qu'on fait quand on met un corps mort dans la sépulture. *Humatio*. On envoie aux parens & amis des billets d'*enterrement*, qui portent, Vous êtes priés d'assister aux convoi, service & *enterrement*. La pompe des *enterremens* regarde plus la vanité des vivans, que l'honneur des morts. ROCHEF. Du Tiller, dans son *Récueil*, P. I. p. 333. & suiv. traite des derniers jours, exèques & *enterremens* des Rois & Reines de France.

On dit proverbialement : L'*enterrement* sur la fosse ; pour dire, qu'il faut consommer une chose sur le champ.

ENTERRER. v. a. Mettre en terre, donner la sépulture à quelqu'un. *Humare*, *condere terra*. On *enterre* les Rois de France à Saint-Denis. On n'*enterre* pas les excommuniés en terre-sainte. On a fait une trêve pour *enterrer* les morts. Les Anciens n'*enterroient* pas leurs morts, ils les brûloient, comme font encore les Indiens. La coutume de brûler les corps morts cessa parmi les Romains sous l'empire des Antonins, long-tems avant qu'on permit aux fidèles d'*enterrer* les corps dans les Eglises ; car autrefois on ne le souffroit pas même pour les Rois & les Empereurs. Les Abassés, au lieu d'*enterrer* les morts, les enferment dans un tronc d'arbre creusé, qui leur sert de bière, & qu'ils attachent aux plus hautes branches d'un grand arbre.

On n'a point vu d'homme s'*enterrer* tout viv après la mort de sa femme. S. EVR. Je suis mort de votre absence, & il n'y manque plus rien, sinon que je ne suis pas encore *enterré*. VOIT. Molière représente son Avare disant, après avoir perdu son argent, C'en est fait, je n'en puis plus, je me meurs, je suis mort, je suis *enterré*.

ENTERRER, signifie aussi, Enfoncer, mettre, cacher sous terre. *Terra tegere*. On a assasiné cet homme, & on l'a *enterré* dans un bois. Les avarés *enterrent* leurs trésors. Je ne sai si j'aurai bien fait d'avoir *enterré* dans mon jardin dix mille écus qu'on me rendit hier. MOL. Pendant la guerre on *enterre* ce qu'on a de meilleur, pour le dérober à la violence

des foldats. Les Vignerons *enterrent* des fcions de vigne pour les faire provigner. Les Jardiniers *enterrent* la chicorée, pour la faire blanchir & la rendre plus tendre. *Enterter* les favaillons dans des folles, c'est ce que Columelle appelle *deponere femina ferobibus*. Il y a des arbres, comme les faules & les oliviers, qui viennent fort bien quand on en *enterre* les tronçons, ce que l'on appelloit autrefois affier par tronçons. On coupe un tronçon, *Clavolam, plantale, taleam*, également de part & d'autre, & on le fiche en terre. C'est ce que les Latins appellent *inhumare taleas, ferere*, piquer ou ficher; & Virgile,

*Nil radiceis egent alia, summumque putator
Haud dubitat terra referens mandare cacumen, &c.*

ENTERRE, se dit, figurément, en Morale, & signifie, Cacher une chose; n'en faire aucun usage. Il ne faut pas *enterre* les beaux talens que Dieu nous a donnés. Quand on a abusé d'un talent, souvent la volonté de Dieu est qu'on l'*enterre*, ou du moins, qu'on en interrompe l'usage, jusqu'à ce qu'on ait fait pénitence des excès qu'on y a commis. **AB. DE LA TRAP.** Ce dévot s'est mis en retraite, a renoncé au commerce du monde, il s'est allé *enterre* tout vif dans un désert, dans un Monastère. *Enterter* son secret. **ABL.** c'est ne le point déclarer, le tenir caché.

ENTERRE, se dit aussi, de ce qui périt, qui est accablé sous quelque ruine. La ville de Raguse a été toute *enterrée* par un tremblement de terre. On fit jouer un fourneau sous ce ravelin, où plusieurs soldats furent *enterrés*. Et, figurément, on dit qu'un homme s'est voulu *enterre* sous les ruines de sa patrie; pour dire, qu'il l'a défendue jusqu'à l'extrémité, jusqu'à la mort.

On dit, en termes de guerre, une batterie de pièces *enterrées*, quand sa plateforme est au dessous du rez-de-chaussée, en sorte qu'il faut conper pour faire les embrasures du canon. Ces batteries se font pour ruiner les défenses de la place. D'où vient qu'une batterie *enterrée* s'appelle aussi batterie minante.

On dit d'un homme fort sain qui promet une longue vie: cet homme-là nous *entertera* tous. **AC. FR.**

ENTERRE les futailles; c'est-à-dire, les mettre en partie dans le lest du vaisseau.

On dit, proverbiallement, d'une maison qui a bien coûté pour bâtir, Il y a bien des écus *enterrés* en ce lieu. *Enterter* la synagogue avec honneur; pour dire, Terminer une affaire, sortir d'un engagement, d'une liaison, avec bienfaisance, & d'une manière irréprochable.

ENTERRE, ÉE. part. *Humatus, terra creditus*. On appelle une maison *enterrée*, un jardin *enterre*, une maison, un jardin dont la situation est trop basse, qui sont entourés, dominés par des lieux élevés.

ENTES. f. f. pl. Terme usité dans la chasse des oiseaux. Ce sont des peaux remplies de paille ou de foin, auxquelles on fiche un piquet par dessous le ventre pour les faire tenir à terre, comme sur leurs pieds, afin de tromper les autres oiseaux, qui les voyant, se jettent dans les filets avec eux, croyant qu'ils sont en vie: on les nomme aussi quelquefois *moquettes*.

ENTESER. v. a. Vieux mot. On disoit, autrefois, *enteser* un arc; pour dire, Bander un arc, l'ajuster pour le tirer.

ENTÊTEMENT. f. m. Ce mot ne se dit point, au propre, pour étourdissement, *cerebri tentatio, dolor*, quoiqu'on dise *entêter*. On trouve souvent des exemples de cette bizarrerie dans notre langue. Si l'on dit que le musc *entête*, que le charbon *entête*, pourquoi ne dit-on pas l'entêtement causé par l'odeur du musc, par la vapeur du charbon, sur-tout si nous n'avons point de mot synonyme, ni d'équivalent?

Une langue ne doit-elle pas avoir des termes pour toutes les idées qu'on veut exprimer, sans qu'on soit obligé de se servir de périphrase.

ENTÊTEMENT, au figuré, désigne un défaut qui consiste dans un trop grand attachement à son sens, lequel vient d'un excès de prévention qui séduit, & qui nous faisant regarder les opinions que nous avons embrassées comme les meilleures, nous empêche d'en approuver & d'en goûter d'autres. *Voyez* aux articles **OPINIATRE** & **OBSTINATION**, en quoi ces mots diffèrent. *Pertinacia*. Le plus grand obstacle à la connoissance de la vérité est l'*entêtement*. Cet homme a un grand *entêtement* pour cette femme, elle le gouverne absolument. Rien ne ressemble plus à une vive persuasion que l'*entêtement*. **LA BR.** Dès qu'on est médiocrement sage, on ne s'avise guère de faire le décilif, dans un siècle où rien ne règne tant que l'*entêtement*. **LE P. R.** Ce qui me fâche le plus de l'*entêtement* où l'on est pour l'Opéra, c'est qu'il va ruiner la Tragédie. **S. EVR.**

*Et les entêtements les moins deraisonnables,
Bien loin d'être approuvés, ne sont pas excusables.*
Mlle DE LA VIGNE.

ENTÊTER. v. a. Etourdir, blesser, & offenser le cerveau par des vapeurs fâcheuses. *Tentare caput, affligere, cerebrum turbare*. Le musc qui n'est point failli *entête* si fort, qu'on ne le peut souffrir. Le vin, pris avec excès, *entête*. La moëlle du palmier *entête* les foldats. **ABL.** Le charbon allumé dans un lieu clos *entête*, & sa vapeur est souvent mortelle.

ENTÊTER, se dit, au figuré, pour donner de l'orgueil, troubler l'esprit. Les louanges font le parfum qui *entête* le plus. Quelquefois il signifie prévenir l'esprit de quelqu'un si fortement, qu'il ne peut plus goûter ni approuver d'autres opinions que celles qu'il a embrassées. Qu'est-ce qui vous a *entété* de cet homme, de ce système? Il s'emploie plus souvent dans ce sens, au réciproque, & se prend toujours en mauvaise part. Cet homme est fort *entété* de la bonne opinion qu'il a de lui-même; il est fort *entété* de sa grandeur, de la noblesse de sa maison, de son procès, de sa femme, il en parle continuellement. Cette fille est *entétée* d'un sot. Les ignorans s'*entêtent* facilement de leurs opinions. Nous croyons aisément que les louanges les plus outrées qu'on nous donne sont sincères, parce que nous sommes fort *entetés* de nous-mêmes.

*L'homme a peu de bon sens quand il va s'entêter,
De la vanité de porter
Sa gloire au-delà de lui-même.* **DES-HOUL.**

ENTÊTÉ, ÉE. part. & adj. Il n'est guère d'usage que pour signifier, Trop prévenu, fortement préoccupé. *Præoccupatus*. Il est aussi substantif. C'est un *entété*.

L'homme *entété*, d'après M. l'Abbé Girard, est celui qui a un trop grand attachement à son sens, lequel vient d'un excès de prévention qui le séduit, & qui lui faisant regarder les opinions qu'il a embrassées comme les meilleures, l'empêche d'en approuver & d'en goûter d'autres. *Voyez* **OPINIATRE** & **OBSTINÉ**.

ENTÊTÉ & **TÊTU**, désignent un défaut plus fondé sur un esprit trop fortement persuadé, que sur une volonté trop difficile à réduire. Mais l'*entété* croit & se persuade également les sentimens des autres comme les siens, & même après quelque sorte d'examen & de raisonnement: au lieu que le *têtu* ne s'en tient qu'aux siens propres, & le plus souvent du premier aspect sans aucune réflexion.

ENTEURE. Prononcé & *Voyez* **ENTURE**.

ENTHIQUITÉS. f. m. pl. Nom que l'on donna dans le premier siècle à certains Sectateurs de Simon le

le Magicien. Il n'y avoit rien de plus détestable que leurs sacrifices, pour les saletés qui s'y commettoient.

ENTHILASE ENTHLASIS. f. f. Terme de Chirurgie. Espèce de fracture du crâne faite par instrument contondant, dans laquelle l'os est brisé en plusieurs pièces, avec dépression, & plusieurs fentes qui se croisent. Ce mot est Grec *ενθλάσις*, *collisio*, *infractio*, fracture à plusieurs pièces, du verbe *ενθλάω*, *infringo*, je brise. COL DE VILLARS.

ENTHOUSIASME. f. m. Mouvement extraordinaire de l'ame, causé par une inspiration, qui est ou qui paroît divine. Saül se trouvant parmi les Prophètes, se trouva saisi du même *enthousiasme* qu'eux. Mais nous appliquons particulièrement ce mot aux prêtres du Paganisme, aux Sybilles, & généralement à tous ceux qui, saisis d'une fureur prophétique, feinte ou vraie, prononçoient les oracles du Paganisme. *Enthousiasmus*, i. Cicéron n'écrivit ce mot qu'en Grec.

ENTHOUSIASME, en matière de Belles-Lettres & dans les Beaux Arts, est une émotion vive de l'ame, par laquelle un homme qui travaille de genue, un Orateur, un Poète, un Peintre, &c. à la vue de quelque nouvelle image qui se présente à lui, s'élève en quelque sorte, au-dessus de lui-même, crée, produit des choses surprenantes & extraordinaires. *Enthousiasme* est un transport de l'esprit qui fait sentir les choses d'une manière sublime, surprenante & vraisemblable. DE PILES. J'ai fait entrer du sublime dans la définition de *l'enthousiasme*, parce que le sublime est un effet & une production de *l'enthousiasme*. *l'enthousiasme* contient le sublime, comme un tronc contient ses branches. *l'enthousiasme* est un soleil dont la chaleur & les influences font naître les hautes pensées. *l'enthousiasme* & le sublime tendent tous deux à élever notre esprit; mais *l'enthousiasme* porte notre ame encore plus haut que le sublime. *l'enthousiasme* a un effet plus prompt que le sublime. *l'enthousiasme* nous enlève sans que nous le sentions. *l'enthousiasme* nous saisit, & nous fait sentir le sublime. Pour disposer l'esprit à *l'enthousiasme*, rien n'est meilleur que la vue des ouvrages des grands Maîtres, & la lecture des bons Auteurs, à cause de l'élévation de leurs pensées, de la noblesse de leurs expressions. Id. *l'enthousiasme* se trouve dans la Poésie, la Musique, l'Art Oratoire, la Peinture, la Sculpture, &c. mais *l'enthousiasme* qui convient aux ouvrages des Arts est bien différent de celui qu'on attribue aux Sybilles, aux Prêtres & aux Prêtresses des faux Dieux: celui-ci tenoit du Fanatisme, & ne consistoit que dans des grimaces & des contorsions semblables à celles que font les Fanatiques. Quand la Sybille, ou la Prêtresse rendoit ses oracles, elle étoit saisie d'un certain *enthousiasme*. Les Poètes ne font bien des vers, que lorsqu'un *enthousiasme* les transporte. Cet Auteur s'imaginant être épris d'un *enthousiasme*, & d'une fureur divine, n'a que du vent & de l'écorce. BOIL. Il ne faut pas prendre une extravagance, ou un emportement déréglé pour un *enthousiasme* & une fureur poétique. S. EVR. La vraie éloquence ne s'échape jamais jusqu'à ces *enthousiasmes* qui transportent un auditeur, comme par magie, dans des pays perdus.

ENTHOUSIASMER. v. a. Ravir en admiration. Cet ouvrage l'a *enthousiasmé*. Il est *enthousiasmé* de la Musique. Je suis *enthousiasmé* de l'air & des paroles. MOL.

Il est aussi réciproque. Cet homme s'*enthousiasme* aisément. Il se prend plus souvent en mauvaise part.

ENTHOUSIASMÉ, ÉE. part.

ENTHOUSIASTE. f. m. Synonyme de fanatique, visionnaire. *Enthoufastes*. Prononcez l's; nom d'anciens Sectaires, qui étoient les mêmes que ceux qui ont été appelés *Messaliens*; *Euchites*. On leur avoit donné ce nom, à ce que dit Théodoret, parce qu'étant agités du démon, ils croyoient avoir de

Tom. III.

véritables inspirations. S. Jean Damascène parle au long de ces hérétiques dans son Traité des Hérésies, n. 80. & fait une liste fort détaillée de leurs erreurs, qui ne sont que des rêveries extravagantes, & pleines d'impiétés. Voyez ce Pere, & les Notes du P. Le Quien dans l'édition qu'il a faite de ses ouvrages. Voyez aussi Mallalien.

On donne encore aujourd'hui le nom d'*Enthoufastes* aux Anabaptistes, aux Quakers ou Trembleurs, à quelques autres Fanatiques. Les *Enthoufastes*, les Quakers ou les Trembleurs, dit M. Stoupe, qui croient qu'ils sont touchés d'une inspiration divine, soutiennent que la Sainte Ecriture doit être expliquée par les lumières de cette inspiration divine, sans laquelle ce n'est que lettre morte, & que ce n'est point la vraie, unique & parfaite parole de Dieu. Ils soutiennent que leur esprit est plutôt cette parole qu'il faut écouter & suivre, cet esprit que l'homme a en soi-même, & qui lui sert comme de Docteur, pour lui apprendre tout ce qu'il faut croire. Dans leurs assemblées, ils demeurent assis long-temps, sans parler & sans remuer. L'on entend seulement quelques gémissements, jusqu'à ce que quelqu'un d'entr'eux, sentant l'agitation & le mouvement de l'esprit, se lève & dit les choses que l'esprit lui commande de dire. Les femmes mêmes sentent ces mouvemens de l'esprit, qui les font parler aussi-bien que les hommes dans les assemblées. Dans leurs entretiens ils parlent souvent de leurs ravissements & de leurs révélations. Gaspard Swenke Feldius, Gentilhomme de Silésie, a été un des premiers chefs des *Enthoufastes* en 1527. Il avoit une grande piété en apparence, & ceux de sa secte le regardèrent comme un autre Enoch. L'Auteur des Lettres Philosophiques, en parlant du Quaker, ou Trembleur qu'il alla voir, dit qu'il se garda bien de lui rien contester; qu'il n'y a rien à gagner avec un *enthoufaste*; qu'il ne faut point s'aviser de dire à un homme les défauts de sa Maîtrise, ni à un Plaidier le foible de sa cause, ni des raisons à un Illuminé. *Première Lettre*, pag. 7. de la première édition, & pag. 4 & 5 de celle où il y a vingt-six Lettres.

ENTHOUSIASTE, se dit, aussi, de ceux qui parlent & qui agissent comme s'ils étoient agités, possédés du démon, saisis de quelque *enthousiasme*. Au reste, ce qu'il y a de vif & d'animé dans cette scène, ce sont des impiétés d'*Enthoufastes*. P. DE COURBEVILLE.

Ces mots d'*enthousiasme*, *enthoufastes*, nous sont venus du Grec, & nous n'y avons changé que la terminaison: *ενθούσιος* ou *ενθούσιος*, signifie un homme animé de l'esprit de Dieu d'une manière extraordinaire, dans lequel Dieu est, que Dieu anime, *εν θούσιος*. De-là on a fait le verbe *ενθουσιάζω*, ou *ενθουσιάζω*, & le nom *ενθουσιάζω*, *enthoufastes*, qui est sujet à *l'enthousiasme*.

ENTHYMÈME. f. m. Argument qui n'a que deux propositions, l'antécédent & le conséquent. *Enthymema*. Aristote le nomme l'*argument de la Rhétorique*, ou l'*argument probable*. En cela il est opposé au *sylogisme*, qui a trois propositions, qu'il appelle l'*argument de la Dialectique*. Ou plutôt, c'est un *sylogisme* parfait dans l'esprit, mais imparfait dans l'expression; parce que l'on y supprime l'une des trois propositions, comme trop claire & trop connue, & comme étant facilement suppléée par l'esprit de ceux à qui on parle. Cette manière d'argumenter est si commune, qu'il est rare qu'on exprime les trois propositions du *sylogisme*, parce qu'il y en a d'ordinaire une assez claire pour être suppléée. Par exemple, ce vers qui nous est resté d'une tragédie d'Ovide, intitulée la Médée, contient un *enthymème* très-élegant.

Servare potui, perdere an possim rogas?

Je t'ai pu conserver, donc je t'ai pu perdre?

B b b b b

Toute la grace en seroit ôtée, si l'argument contenoit les trois propositions du syllogisme. Car l'esprit allant plus vite que la langue, sans y faire réflexion, il s'éloigne de ce qui ennuie, & se réduit à ce qui est précisément nécessaire pour se faire entendre. Il arrive même quelquefois que l'on renferme les deux propositions de l'enthymème dans une seule proposition qu'Aristote appelle, *sentence enthymématique*. Il en apporte cet exemple.

Mortel, ne garde pas une haine immortelle.

L'enthymème entier seroit,

Vous êtes mortel, que votre haine ne soit donc pas immortelle.

Ce mot est Grec, *ἐνθύμημα*: le verbe Grec *ἐνθύμησαι*, signifie *penser & concevoir*: *θύμη* signifie la pensée, l'entendement, l'esprit.

ENTICHER. v. a. Commencer à gâter, à corrompre. Il ne s'emploie guère au propre qu'au participe passif. Ces fruits sont un peu *enticés*. *Aliquantulum corrupti, lesi*. Mais, au figuré, en parlant d'opinion ou de doctrine, on dit, Qui vous a *enticé* de cette opinion, de cette doctrine? *Imbuere*.

ENTICHE; ÉE. part. & adj. Qui commence à se pourrir. Il ne se dit au propre que des fruits. Les fruits *enticés* ne sont pas de garde.

ENTICHÉ, se dit, figurément & bassement, des personnes, pour marquer quelque défaut qu'on commence d'apercevoir en elles. Cet homme est un peu *enticé* d'hérésie, d'avarice, *enticé* de lépre. *Contactus, imbutus*.

Mon frère, ce discours sent le libertinage.

Vous en êtes un peu dans votre ame entiché. MOL.

ENTICHITE. Voyez ENTYCHITE.

ENTIENGIE. f. m. Oiseau qui a la peau toute mouchetée de différentes couleurs, & que l'on trouve au Royaume de Congo. Il a cela d'admirable, qu'il ne met jamais le pied à terre, parce qu'il meurt, dit-on, sitôt qu'il la touche. Ainsi, il est obligé de se tenir toujours sur les arbres. Sa peau est une chose si rare, qu'il n'y a que le seul Roi de Congo qui en porte, ou les Princes & les Grands Seigneurs auxquels il en donne le pouvoir.

ENTIER, IÈRE. adj. Qui a toutes ses parties. *Integer, totus*. Ce mot désigne particulièrement la totalité des portions qui servent à constituer la chose dans son intégrité essentielle. Ainsi, une chose est *entière*, lorsqu'elle n'est ni mutilée, ni brisée, ni partagée, & que toutes ses parties sont jointes ou assemblées de la façon dont elles doivent l'être. *Complet* a plus de rapport à la totalité des portions qui contribuent à la perfection accidentelle de la chose. Voyez ce mot. Occuper une maison *entière*. Avoir un appartement *complet*. Un jour *entier*. Un pain *entier*. Une Province *entière*. Alexandre, maître du monde *entier*, s'y trouvoit trop serré. BOIL.

On ajoute quelquefois le mot de *tout* pour appuyer davantage. J'ai lu ce livre *tout entier*. Une matinée *toute entière*.

Ce mot vient du Latin *integer*.

En ce sens, on dit d'un cheval qui n'est point châtré, que c'est un cheval *entier*, parce qu'on ne lui a rien retranché, ni coupé. On dit aussi, qu'un cheval est *entier*, lorsqu'il est rétif, qu'il ne obéit pas à la main, qu'il y résiste, & qu'il ne tourne pas aisément. On dit aussi, qu'un mors tient de l'*entier*, quand il ne plie point dans le milieu de la liberté de la langue, tel que celui qu'on donne aux chevaux qui ont les barres rondes & peu sensibles.

ENTIER, se dit en choses Morales. Il s'est donné tout *entier* à Dieu. On fait bien de se montrer ainsi son ame toute *entière*. Cet emploi demande un homme tout *entier*, pour dire que cela le doit occuper absolument, & qu'il y doit donner tous ses soins. Il me semble que ma vengeance seroit plus *entière*, si

mes yeux & mes actions vous confirmoient mon innocence. Que personne n'ait sur un habile homme l'avantage de trouver des bornes à sa capacité, & qu'il se ménage si bien, que personne ne le voie tout *entier*. AMELOT.

Foudrois-je, de la gloire évitant le sentier, Ne laisser aucun nom, & mourir tout entier? RAC.

Cette expression sublime, mourir *tout entier*, est prise du Latin d'Horace, *non omnis moriar*. Avant Racine, Corneille avoit dit dans Cinna,

Et sont-ils morts entiers avec leurs grands desseins?

Ensuite il mit, sont-ils morts *tous entiers*? *Tout entier* est plus énergique.

ENTIER, signifie encore, Entêté, qui est fortement attaché à son sens. *Asper, tenax*. On dit qu'un homme est *entier*, pour dire, qu'il est ferme dans ses résolutions, qu'il n'en veut jamais démordre. Cet homme est *entier* dans ses opinions, il ne revient jamais. Il faut bien remarquer la différence que nous mettons entre *entier* & *intègre*. L'un se prend toujours en bonne part: un homme *intègre*, un Juge *intègre*, c'est-à-dire, désintéressé, qui ne donne rien à la faveur, qui ne fait rien contre la justice, contre la vérité, qu'aucune considération ne fait écarter de son devoir, &c. Un homme *entier*, un Juge *entier*, se prend ordinairement en mauvaise part, pour un homme qui ne veut pas entendre raison, qui est entêté, qui ne veut point démordre, &c.

On dit au Palais, que les choses ne sont plus *entières*, lorsqu'on a changé la nature & la disposition d'une affaire. On ne peut renoncer à une succession, lorsque les choses ne sont plus *entières*. Lorsqu'on a fait quelque acte d'héritier, qui ne peut être fait sans la qualité & le caractère d'héritier. Voyez ces mots. Pour évoquer une affaire en vertu d'un *committimus*, il faut que la cause soit *entière*, qu'on n'ait fait aucun acte par lequel on reconnoisse la Jurisdiction où l'on a été assigné.

ENTIER, se joint souvent avec différens substantifs propres de certains arts; par exemple, on dit, en termes de Marine, rumb *entier*, la huitième partie, ou 45 degrés de la boussole de la rose du compas. Nord, Nordest, Est, Sudest, Sud, Sudouest, Ouest, Nordouest, sont des rumb *entiers*. Nord-nordest, & les autres divisions semblables, sont des demi rumb. Nord-quart-Nordest, & les autres semblables, sont des quarts de rumb.

ENTIER, est aussi substantif, & signifie, Un tout considéré à l'égard de ses parties, & sur-tout en Arithmétique, où on l'oppose aux fractions. Il faut, quand on a additionné les fractions, les réduire en *entiers*, en extraire les *entiers*. L'*entier* est le nombre qui signifie une ou plusieurs choses de même genre, sans sous-division d'aucune. Le nombre *entier* est opposé aux nombres rompus, ou fractions. Voyez ces mots.

On dit aussi, Remettre les choses en leur *entier*; pour dire, les remettre en l'état où elles étoient avant qu'elles fussent changées. Ce Mineur a obtenu des lettres de restitution en *entier*, & on l'a remis au même état qu'il étoit auparavant. Les Hérétiques ont ruiné cette ville, mais la grande Eglise est encore dans son *entier*.

ENTIERCEMENT. f. m. Vieux mot. Terme de Coutumes. C'est l'action par laquelle on met une chose mobilière en main tierce.

ENTIERCER. v. a. Terme de Coutumes. C'est mettre une chose mobilière en main tierce.

ENTIERCHIER. Vieux mot de la Coutume d'Amiens, & de celle de Normandie, qui signifie, Mettre en main tierce, séquestrer. *Sequestrare, deponere apud sequestrum*. On disoit aussi, *entiercheur*, pour dire, séquestrer.

ENTIÈREMENT. adv. Tout-à-fait, d'une manière

entière & complete. *Omnino, prorsus*. Cet homme est entièrement perdu de réputation. Les mouvemens des passions ne sont pas entièrement volontaires. Nic.

ENTITATULE. f. f. Terme de Philosophie scholastique. Petite entité. *Entitacula*. On le dit en Latin dans l'école ; mais en François il faut dire, *petite entité*, & jamais *entitature*, si ce n'est en badinant, en se moquant de certains Philosophes, qui admettent de petites entités pour ce qui n'est que formalité, ou virtualité. On joint quelquefois encore le mot de *petite* avec *entitature*. Ces petites *entitatures*.

ENTITÉ. f. f. Terme de Didactique. *Entitas*. Ce qui constitue l'être ou l'essence d'une chose. *Entité*, dans la plus pure scholastique, signifie aussi un petit être, une sorte d'être qui n'existe point à part, qui n'est point substance, corps, esprit, mais qui est cependant quelque chose, & regardé comme réel. C'est ce qu'on appelle autrement formalité. Voyez ce mot.

ENTOILAGE. f. m. Toile, mouffeline à laquelle on coud de la dentelle. On le dit même de la dentelle qui soutient une autre dentelle plus belle.

ENTOILER. v. a. Remettre de la toile à la dentelle d'une garniture, d'une cravate, d'un mouchoir de cou, &c. *Entoiler* une garniture, une cravate.

ENTOILER, signifie aussi, Coller sur une toile. *grapper* une estampe, un tableau, une carte géographique.

ENTOILÉ, ÉE. part.

ENTOIR. f. m. Terme de Jardinier. On dit ordinairement Gressoir. Voyez ce mot.

ENTOISER. v. a. Terme de Jardinier. Il se dit des choses qui s'achètent & se vendent à la toise : si bien qu'on les peut mettre en des tas de figure carrée, afin qu'on les puisse toiser. *In hexapedas componere, ad hexapedas metiri*. *Entoiser* de la terre, *entoiser* du fumier. LA QUINT. *Entoiser*, se dit aussi des autres choses dont on mesure le cube avec le pied & la toise.

En Maçonnerie, on *entoise* les moellons, les matériaux, on les arrange carrément pour en mesurer le cube.

ENTOISER UN arc, le courber. *Lunare*.

ENTOISER une épée, c'est la hauffer pour frapper. Ces deux significations du mot *entoiser* sont dans Nicot. *Entoiser*, dans ce sens, ne se dit plus.

ENTONNEMENT. f. m. Action d'entonner. *Infusio*. L'entonnement du vin ne se fait qu'après qu'il a été cuvé quelque temps. *Entonnement* d'un motet, d'un cantique, *pracentio*.

Je crois que ce mot n'est d'usage nulle part, ni comme terme de Musique, ni comme terme de Marchand de vin. Dans le premier cas, on dit, *intonation* : dans le second, je préférerois *entonnage*, dont se sont servis ceux qui ont donné des traités sur la manière de faire le vin. La cueillette des raisins ; le choix de ces fruits pour les différens vins, les attentions pour le transport de la vendange, pour le pressurage & l'entonnage, &c. voilà ce qui remplit la moitié du Traité de M... sur la Vigne. *Mém. de Tr. 1759*.

ENTONNER. v. a. Commencer le chant, chanter les premières paroles pour donner le ton au chœur. *Incinere, praire sono*. Le Chœur a entonné l'Introit, l'Hymne, le Magnificat. La Musique a entonné un motet.

ENTONNER, signifie aussi, Mettre sur un certain ton, sur un certain chant. Ce Musicien entonne juste, forme juste avec la voix les sons & les intervalles qu'il s'est proposé.

Ce mot vient du Latin *intonare*.

On dit, figurément, *Entonner*, pour Chanter. *Entonner* les louanges de Dieu. BOIL. On dit aussi, *Entonner* la trompette ; pour dire, Enfler son style.

ENTONNER, signifie encore, Verser une liqueur dans un tonneau, dans un muid, dans un baril. *Infun-*

dere. Il a entonné son vin au sortir de la cuve, du pressoir.

Ce mot vient de *tonne, tonneau*.

On dit, hyperboliquement, d'un ivrogne qui boit beaucoup, qu'il entonne bien. Ce gomme en trois coups a entonné deux bouteilles de vin.

S'ENTONNER, v. recip. Se dit du vent, lorsqu'il entre avec impétuosité dans un lieu étroit. Le vent s'entonne dans cette vallée. L'ACAD. Cette expression ne paroît pas d'un trop bon usage, ni bien commune.

ENTONNÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe.

D'un Benedicamus entonné foiblement, L'inutile Chanoine est payé grassément. SANLECQUE.

ENTONNERIE. f. f. Dans les Brasseries, c'est un endroit au-dessous des cuves, où sont placés les tonneaux qu'on remplit de bière.

ENTONNOIR. f. m. Vaisseau plus ou moins grand, fait en forme de cône, avec un cou, qui sert à verser les liqueurs dans un muid, dans une bouteille. *Infundibulum*.

On appelle *entonneir*, dans un sens métaphorique, le goïer de ceux qui aiment à boire. Cette expression n'est que du style burlesque.

*Ce bon Seigneur, que la soif pique,
Dès le matin jusques au soir,
De l'organe de sa musique
N'a plus fait qu'un entonneir.*

DE CHAULIEU.

ENTONNOIR, en Anatomie. On donne ce nom à une cavité ou fosse, qu'on trouve dans le cerveau au-dessous de son troisième ventricule, entre la base du pilier antérieur de la voûte du cerveau, & la partie antérieure du point de réunion des nerfs optiques.

ENTONNOIR. Instrument de Chirurgie, dont on se sert pour conduire le cautère actuel sur l'os unguis, dans l'opération de la fistule lacrymale, afin d'en détruire la carie, & procurer une nouvelle route aux larmes. *Infundibulum*. On ne se sert plus du cautère actuel à cause des accidens fâcheux qui en résultoient.

ENTONNOIR. En termes d'Artillerie, est ce qui sert à couler la poudre dans la lumière des pièces.

ENTONNOIR. En termes d'Ingénieur ou d'Artillerie, on appelle *entonneir*, l'ouverture que laisse à la terre une mine, lorsqu'elle a joué. *Hiatus, chasma*. L'entonneir de la mine, dit M. d'Alleman, est le trou que laisse une mine ou un fourneau après avoir joué. M. de Saint-Remy s'est trompé dans son calcul pour la charge des mines, parce qu'il n'y fait entrer que le poids de la terre contenue dans l'entonneir, & nullement la résistance qu'elle fait à se détacher. D'ALLEMAN. Voyez aussi BÉLIDOR & les autres Ingénieurs qui ont travaillé sur les mines.

On donne le nom d'entonneir à cette ouverture, parce qu'elle a la figure d'un entonneir renversé, allant toujours en s'élargissant de bas en haut. On s'est logé dans l'entonneir, on a couronné l'entonneir. Couronner l'entonneir, c'est le garnir d'un parapet.

ENTONNOIR, en Botanique. *Infunditulum*. On se sert de ce terme pour désigner la figure de certaines fleurs & de certains calices. *Flos infundibuli formis*. Fleur en entonneir, ou qui a la forme d'un entonneir, étant formée par un tuyau & un disque ou évasement. Voyez PÉTALE.

ENTOR. Préposition. Vieux mot. Autour, à l'entour.

ENTORDRE. v. a. Lier, ou plutôt presser fortement. *Vincire*. Il me serre, entord. MAROT. Il ne se dit plus.

ENTORNER. v. a. Vieux mot. Etourdir par quelque coup.

ENTORSE. f. f. Terme de Chirurgie. Mouvement dans lequel une articulation est forcée, sans que les os souffrent de déplacement sensible. *Distortio*. Les entorses du pied sont ordinairement la suite d'un faux pas. Pour prévenir les accidens qui peuvent arriver d'une entorse, il faut dans le moment même, s'il est possible, plonger la partie dans l'eau froide. Il se dit au Manège, d'un effort violent que le cheval s'est fait au boulet, qu'on appelle autrement *mémarchure*. Quand un cheval s'est donné une entorse, il court grand risque d'être estropié dans la suite, à moins qu'on n'y remédie promptement. Les entorses aux jambes de derrière, sont plus difficiles à guérir, que celles qui arrivent aux pieds de devant. Les bœufs & autres animaux sont aussi sujets aux entorses, quand on les fait marcher par des chemins trop rudes, raboteux, pleins d'ornières.

Ménage dérive ce mot du Latin *intortus*. On a dit autrefois entordre, *contorquere*, *intorquere*, *distorquere* : il ne se dit plus.

ENTORSE, se dit figurément, & dans un sens moral, de quelque violence, obstacle ou empêchement qu'on apporte à la fortune, ou aux affaires de quelqu'un. *Impedimentum*, *nodus*. Cet homme étoit prêt d'obtenir une telle dignité, mais ses ennemis lui ont donné une entorse qui l'en a fort éloigné. Cette expression est de la conversation familière.

On dit aussi, donner une entorse à un passage, pour dire, le détourner de son vrai sens, de son sens naturel, pour lui faire signifier autre chose que ce qu'il signifie.

ENTORSE, se dit aussi, dans le style didactique, en parlant des Écrivains qu'on explique à contresens, auxquels on fait violence. Ce n'est pas expliquer le passage, c'est lui donner une entorse. On ne peut donner ce sens à Saint Augustin, que par une surieuse entorse.

ENTORTILLEMENT. f. m. Action d'entortiller; ou les divers tours que fait une chose qui entortille une autre. *Versatio in spiram*, *ingyrum inflexio*. L'entortillement du lierre autour d'un arbre. L'entortillement des tiges qui sont autour de la colonne.

ENTORTILLEMENT, se dit aussi au figuré, embarras, confusion du style. *Perplexitas*. Cet homme est obscur; & cet entortillement d'esprit me déplaît. M. Scud. Il faut corriger l'entortillement de cette période.

ENTORTILLER. v. a. Envelopper dans quelque chose qui fait un ou plusieurs tours sur une autre. *Convolvere*, *implicare*. Quand on a froid, on s'entortille dans son manteau, dans sa robe de chambre, dans ses draps. Les Marchands entortillent dans du papier les marchandises qu'ils livrent à leurs chalands.

ENTORTILLER, se dit aussi, des choses qui font plusieurs tours en s'attachant à d'autres. *Amplecti*, *circumdare*. Le lierre, la vigne s'entortillent autour des arbres, des colonnes. Laocoon se vit entortiller par des serpens.

ENTORTILLER, se dit aussi figurément en Morale, de ceux qui embarrassent leurs pensées, leurs discours, en sorte que l'intelligence n'en est pas facile. *Entortiller* ses pensées. Aristote s'entortille dans des argumens, dont il ne peut se démêler. S. Évr. Ménage appelle expression entortillée, une expression obscure & transposée.

ENTORTILLÉ, ÉE. part. *Impeditus*, *implicatus*. Il a les significations de son verbe au propre & au figuré. Serpent entortillé autour d'un arbre. Des constructions entortillées. MÈN. J'ai quelquefois l'esprit entortillé, & l'excès de ma mauvaise fortune m'occupe malgré moi. M. Scud.

En termes de Chirurgie, on dit une future entortillée : c'est la même chose que future enfilée. Voyez ce mot.

ENTOUILLER, ou *Andouiller*. f. m. Terme de Chasse. C'est le premier cor le plus près des meules de la tête d'un cerf. *Cervini cornu primarius pollex*, *imus furculus*. Le second s'appelle *surandouiller*, &

les autres plus hauts, *chevillures* ou corn; mais ceux du faite s'appellent *espoirs*, lesquels n'étant qu'au nombre de deux, s'appellent *fourches*; mais étant trois ou quatre, ils s'appellent *trochées*, par métaphore d'une trochée de poires ou de pommes. S'ils sont cinq ou six, & plus, ils s'appellent *paumure*, à cause de la ressemblance des doigts sortans de la paume de la main. Et s'ils sont rangés en cerne, ils s'appellent *couronnure*, parce qu'ils ressemblent à une couronne.

ENTOUR. f. m. *Circuitus*, *ambitus*. Ce mot est vieux, au singulier, pour signifier le circuit. L'entour des murailles. L'entour de la ville, de la maison; mais il est usité au pluriel pour signifier les environs. Il s'est usité des entours de la place. On dit encore, à l'entour, & on l'écrit même sans apostrophe, *alentour*.

On dit figurément, qu'un homme fait bien prendre les entours, pour dire, qu'il fait mettre dans ses intérêts ceux qui ont du crédit sur l'esprit des personnes dont il a besoin.

ENTOUR. Préposition. Au près de quelqu'un. *Circa*, *circum*. Les femmes sont si difficiles à habiller, qu'il y a toujours à faire entour d'elles. Ce mot vieillit, & on se sert plus communément de *alentour*, ou *autour*. Les Princes ont toujours beaucoup de Courtisans alentour, ou autour d'eux. Le parape regne tout alentour de la muraille. Les Princes emploient les esprits médiocres à faire les chemins, & à ôter les difficultés qui sont à l'entour des choses. BAL.

*La disette, au teint blême, & la triste famine,
Troublent l'air d'alentour de leurs gemissemens.*

BOIL.

Le P. Moutgues prétend qu'en prose il faut dire *autour de*, & que c'est comme une licence poétique de dire à l'entour de. Ainsi *alentour* est toujours adverbe en prose.

En vieux style on peut employer *entour*.

*A peine fut ma morale finie,
Et de ma main votre Altesse bénie,
Que Satan vint entour de vous jaser.*

DE VILLIERS.

ENTOURER. v. a. *Cingere*, *circumplecti*. Enceindre. L'Océan entoure la terre. Cette maison est entourée d'eau, de bois, de fossés, de prairies.

*Et pour fermer chez vous l'entrée à la douleur,
De vingt verres de vin entourez votre cœur.* MOL.

Ce mot vient de *tornus*, *tornare*.

ENTOURER, signifie aussi, Environner, être alentour.

Les gens charitables sont toujours entourés de gueux.

Les bonnes tables sont entourées d'écornifleurs. Cette ville est entourée d'ennemis. Les Rois s'entouraient autrefois la tête d'un diadème. Il vaudroit mieux dire se ceignoient. Entourer les plantes, est la même chose que Encager. Voyez ENCAGER.

ENTOURÉ, ÉE. part. *Circumdatus*, *cinctus*.

ENTOURNER, v. a. Vieux mot, qui signifioit; Mettre autour, être autour, *Gyrare*, *flexere in spiram*, *in gyrum*; & entourer, & environner, *Circumdare*, *cingere*. Il faut entourner ce câble autout de ces poulies, de ces mouffes, lui faire faire deux ou trois tours.

ENTOURNURE. f. f. Terme de Tailleur d'habits, qui se dit du jour ou de l'échancture qu'ils donnent à des manches dans la partie qui touche l'épaule. *Gyrus*. Cet habit seroit bien sans l'entournure des manches qui va mal.

ENTHOUSIASME. Voyez ENTHOUSIASME.

S'ENTR'ACCUSER. v. récip. S'accuser l'un l'autre. Ils s'entr'accusoient de crimes énormes. AC. FR.

ENTR'ACTE. f. m. Terme de Poësie. Ballet, musique, ou autre divertissement que l'on donne entre les Actes d'une Comédie, ou d'une Tragedie, pour réjouir les Spectateurs par la divertisse, ou donner le loisir aux Acteurs de changer d'habits, ou de decorations. *Diadum, intermedium.* Les Anciens mettoient des Chœurs dans les *Entr'actes*.

ENTRAGE. f. m. Terme de Coutumes. Ce mot veut dire entree, commencement de jouissance. Dans quelques Provinces celui auquel a été fait un bail doit payer pour son *entrage* quelques deniers au bailleur.

ENTRAGUES. Petite ville de Guienne dans le Rouergue, en France. *Interaque.* M. Corneille, & quelques autres écrivent *Entraigues*: peut-être est ce l'usage d'écrire & de prononcer ainsi en Guienne, & dans les pays voisins, comme l'on dit Aigues-mortes, Aigue-Perse, &c. mais d'autres Auteurs, & d'autres Cartes de Géographie, écrivent *Entraigues*; & l'on dit à la Cour & à Paris, La Maison d'*Entraigues*, Le Marquis d'*Entraigues*, L'Hôtel d'*Entraigues*. *Entraigues* est sur le Lot, à l'endroit où il reçoit la Trueyre; & c'est de-là que cette ville a pris son nom, parce qu'elle est entre ces deux rivières, à la pointe que forme leur confluent. *Entraigues* est à cinq lieues d'Aurillac, sur les confins de la haute Auvergne.

S'ENTRAIDER. v. récip. S'aider l'un l'autre. Les hommes doivent *s'entraider*. Ac. Fr.

ENTRAILLES. f. f. pl. Les boyaux, les intestins. *Viscera, intestina, exta.* Le poisson laissé principalement les marques dans les *entrailles*. Ils vidèrent les *entrailles*, & embaumèrent le corps. VAUG.

Ménage dérive ce mot du Latin *enteralia* qui a été fait du Grec *εσπερον*, qui signifie le ventre.

ENTRAILLES, se dit aussi plus généralement de toutes les parties enfermées dans les corps des animaux. L'Aruspicine des Anciens s'exerçoit en considérant les *entrailles* des animaux sacrifiés, le cœur, le poulmon, le foie. Ils prétendoient deviner l'avenir, ou les choses cachées, par l'inspection des *entrailles* des victimes qu'ils immoloient aux faux Dieux.

ENTRAILLES, se dit en morale pour affection, tendresse, sensibilité pour les malheureux. Cet homme a des *entrailles*: il a le cœur tendre & sensible. L'on dit au contraire d'un homme dur & impitoyable qu'il n'a point d'*entrailles*. Un père a beau menacer ses enfans de fermer les yeux sur leur mauvaise conduite, les *entrailles* paternelles ne souffrent pas qu'il exécute cette menace. MAUC. Corneille a dit dans le Cinna

*Je leur fais des tableaux de ces tristes batailles,
Où Rome par ses mains déchiroit ses entrailles.*

On dit à peu près dans le même sens, un homme dur & impitoyable, armé contre ses propres *entrailles*. PAT. Un père armé contre ses enfans.

Avoir des *entrailles*. Bien sentir ce qu'on dit, prendre le vrai ton de la passion dont on doit être ému. N'avoir point d'*entrailles*. Réciter, déclamer mal, sans goût, sans intelligence. Nous voyons des Acteurs qui semblent tranquilles, quand ils contestent; en colère, quand ils exhortent; indifférens, quand ils remontrent; & froids, quand ils invectivent. C'est là ce qu'on appelle communément ne pas savoir, ne pas sentir ce que l'on dit; n'avoir point d'*entrailles*. GRIMARET, p. 36. de sa Réponse à la critique de la vie de Molière.

On dit aussi en termes de Dévotion les *entrailles* de la miséricorde de Dieu, expression tirée de l'Écriture, *per viscera misericordiae Dei nostri*, dans le Cantique de Zacharie, dans l'Épître aux Philippiens II. 1. & aux Coloss. III. 12. *Entrailles* se dit souvent dans l'Écriture pour charité, amour, bonté, tendresse.

ENTRAILLES, se prend aussi pour le cœur, pour l'in-

térieur de l'homme. Seigneur, votre loi est gravée dans le rond de mes *entrailles*.

ENTRAILLES, se dit aussi figurément de l'intérieur de la terre. L'avarice des hommes a fouillé jusqu'au fond des *entrailles* de la terre pour en tirer l'or...

Itum est in viscera terre,

Effodiuntur opes, irritamenta matorum.

La terre ouvrit les *entrailles*. GOD.

ENTRAIN. *Interamma, Interamna, Interamnus, Interannia, Interannium.* Robert d'Auxerre dit *Interannus*, mais c'est une faute. *Entrain* est un Monastère de France situé sur les confins de la Bretagne & du Maine, entre Fougere & Pontorson. *Entrain* a pris son nom de sa situation; car *Entrain* s'est formé du Latin *Interamnus*, qui signifie, Qui est entre-deux rivières, comme est en effet *Entrain*, qui est entre le Coënon & un autre ruisseau sans nom.

ENTRAIN est encore une petite ville du Donzinois, dans le Nivernois, Province de France, à cinq ou six lieues à l'orient de la rivière de Loire dans le Diocèse d'Auxerre. On écrit aussi *Antrain*.

ENTRAINEMENT. f. m. Action d'entraîner. Quelques Auteurs ont employé ce mot dans ce sens, faute d'un autre autorisé par l'usage. Les Stoïciens croyoient que tout arrive par un *entraînement* nécessaire, que les événemens se succèdent les uns aux autres, sans que rien puisse changer l'étroite chaîne qu'ils forment entr'eux. Hist. de la Phil. les Tourbillons inventés pour l'explication de l'aimant, de la pesanteur & de l'*entraînement* des planètes, sont aujourd'hui reconnus inutiles pour cela par les Cartésiens mêmes. SICORNE. Expliquer la loi de l'*entraînement* des couches d'un tourbillon. CASTEL.

On criera tant qu'on voudra contre les mots nouveaux que l'usage n'a pas adoptés. Nous ne nous laisserons point de répéter qu'il est à désirer que nous ayons des mots pour toutes les idées que nous avons à exprimer; & que s'il n'y en a point, il est avantageux d'en faire.

ENTRAINER. v. a. Emporter avec violence, traîner avec soi. *Trahere, repere.* Les Sergens ont *entraîné* ce pauvre homme en prison. Cette inondation a *entraîné* tout ce qu'elle a trouvé dans la campagne. Une forte purgation *entraîne* routes les mauvaises humeurs du corps. La charrette *entraîne* quelquefois les chevaux dans les pays de montagnes. On *entraîne* au supplice. ABLANC. Le Stoïcien se vante que le ciel & la terre ne sauroient *entraîner* dans leur chute, & qu'il demeureroit ferme sur les ruines de l'Univers. LA BR.

Ce mot vient de *trahere*.

ENTRAINER, se dit souvent en morale, pour signifier, produire, être cause; en parlant des effets, des accidens qui sont, pour l'ordinaire, inséparables de la chose dont on parle. La perte d'une bataille pouvant *entraîner* la ruine entière de la Flandre, Les Espagnols ne jugeoient pas à propos de la hasarder. SAR. Une guerre civile *entraîne* après soi bien des malheurs. Ce principe, cet argument, *entraînent* après eux de grandes absurdités. On le dit aussi très-souvent de tout ce qui nous porte à quelque chose avec force, & souvent aux dépens de la liberté. *Rapere.* Cicéron *entraînoit* ses Auditeurs par la force de son éloquence. Un habile Rapporteur *entraîne* tous les ignorans dans son opinion. Je me sens *entraîner* par une trop douce violence, pour souhaiter que les choses ne fussent pas. MOL. Un ami qui n'agit que par vanité, va seulement au bien, à mesure que le soin de sa réputation l'*entraîne*. S. EVR. Les défauts extérieurs frappent les sens, & *entraînent* l'imagination. NIC. Le présent nous *entraîne*. BOSS. Toutes nos passions nous *entraînent* avec violence: nous sommes ou rouchés de pitié, ou enflammés de courroux, selon les divers objets qui nous emportent. VAUG. On a comparé à l'harmonie, & à la voix mélodieuse des Sirenes, tout ce qui flatte, & tout ce qui *entraîne* inévitablement les cœurs. AB. NICAISE. Cette per-

suasion, qui étoit un effet de sa raison & de sa vertu, n'entraînoit pas son cœur. P. DE CL.

*De nos propres malheurs auteurs infortunés,
Nous sommes, loin de nous, à toute heure entraînés.*
BOIL.

*Quoi! l'ame est toute esclave? Une loi souveraine
Vers le bien & le mal incessamment l'entraîne?*
CORN.

ENTRAÎNÉ, ÉE, part.

ENTRAIT. f. f. Terme de Charpenterie, qui se dit des maîtresses pièces de bois qui traversent & qui lient les deux parties opposées dans les couvertures des bâtimens. On les appelle aussi *tirans*, quand ils tiennent aux jambes de force avec le poinçon au milieu; c'est ce qu'on appelle le *grand entrain*. Le *petit entrain* est celui qui est au-dessus. Outre les entrains des maîtresses fermes, il y a des entrains de croupe; qu'on appelle *demi-entrains* des entrains de remplage; & on s'en sert en plusieurs autres occasions.

ENTRANT, ANTE. adj. Qui entre en quelque lieu. *Ingressus*, *intrans*. Tous les vins entrans dans la ville doivent payer le droit d'entrée.

ENTRANT, signifie encore un intrigant, insinuant, qui fait facilement connoissance. Les Gascons sont des gens entrans, qui s'insinuent aisément parmi le grand monde, & qui font fortune. Il est peu usité.

ENTRANT, en termes de Philosophie hermétique, signifie *pénétrant*. On dit que le Magistère est fondant, *entrant*, & tingent.

S'ENTRAPPÉLER. v. réciproq. S'appeler l'un l'autre. Dans ce désordre & dans l'obscurité ils s'entrappeloient. AC. FRANÇ.

ENTRAPÉTÉ. adj. En Architecture on dit un pignon *entrapeté*, pour dire, un bout de mur à la tête d'un comble, dont le profil a quatre ou cinq pans.

ENTRASMES ou ENTRAMES. Lieu de France avec le titre de Baronnie, au Diocèse du Mans, Doyenné de Sablé, sur la Jouanne, un peu au-dessus de son embouchure dans la Mayenne.

ENTRAVAILLE. adj. Terme de Blason, qui se dit des oiseaux qui ayant le vol éployé, ont un bâton, ou quelque autre chose passée entre les ailes & les pattes. *Impeditus*.

ENTRAVER. v. a. Terme de Fauconnerie, qui se dit lorsqu'on accommode les jets de l'oiseau de telle sorte, qu'il ne se peut ôter le chapeau, ni se découvrir. On dit aussi *entraver* un cheval, pour lui mettre des entraves. *Equo indere compedes*. Il se dit aussi quelquefois dans le sens figuré. *Entraver* quelqu'un, c'est l'embarasser. Telle est la misère de l'homme, quand l'esprit de contradiction & l'humeur de penser autrement que les autres, le possèdent: bien loin de parvenir à ses fins, il s'enveloppe & s'entrave. DE VILLARS. Les doutes affectés de M. Bayle semblent partir du cœur, d'un cœur malin & critique, qui aime à tendre des pièges, à semer des difficultés, à entraver les consciences, à embarrasser les esprits. *Mém. de Trév.* Peu usité.

ENTRAVÉ, ÉE. part. pass.

S'ENTRAVERTIR. v. réciproq. S'avertir l'un l'autre. Ils firent des feux sur les montagnes pour s'entravertir. AC. FRANÇ.

ENTRAVERTISSEMENT. f. m. Terme de Coutumes. *Entr'avertissement* de sang se dit, lorsque l'un des conjoints par mariage est fait Seigneur des biens du prédécédé. *Unius conjugis in alterius defuncti bona successio*.

ENTRAVES. f. f. pl. *Compedes ferreae*. Fers ou liens qu'on met aux pieds des chevaux, pour empêcher qu'ils ne s'enfuient. L'entrave est composée d'une petite chaîne de fer, longue de sept pouces, qui tient à deux entravons, ou pièces de cuir tournées en rond, & rembourrées, qu'on met aux pieds du

cheval. Leurs chevaux repaissent avec des entraves aux jambes, de crainte qu'ils ne fuient. ABL.

ENTRAVES, se dit figurément des empêchemens qu'on trouve à faire quelque chose, *Impedimentum*, *vincula*, *compedes*. Dieu nous laisse des entraves qui nous retiennent, & qui font les effets & les suites de nos péchés. AB. DE LA TRAPE.

*De ces amples canons, où comme en des entraves
On met tous les matins ses deux jambes esclaves.*
MOL.

*Mais nous autres faiseurs de livres & d'écrits,
Du lecteur dédaigneux honorables esclaves,
Nous ne saurions briser nos fers & nos entraves.*
BOIL.

*Le peuple aux lois d'un seul asservissant sa foi,
Cruel se donner un pere, en se donnant un Roi:
Il n'a point prétendu, par d'indignes entraves,
Dégrader la nature, & faire des esclaves.* GRESSET.

On le met aussi quelquefois au singulier en ce sens. La jeune fille est naturellement emportée, elle a besoin de quelque entrave qui la retienne.

ENTRAVON. f. m. Pièce de cuir dont on entoure le paturon d'un cheval. Il faut deux entravons pour faire une entrave. *Pedica*. Une petite chaîne de fer les assemble l'un avec l'autre.

ENTRE. Préposition de temps & lieu, qui marque la distance & la séparation de l'un à l'autre. *Inter*. Il y a bien du chemin entre ci & là. Entre le ciel & la terre il y a un grand espace. Il est entre onze heures & midi, entre cinq & six. Entre le Déluge & l'Incarnation il y a tant d'années. Gouvernez-vous bien entre ci & là. MAD. DE SEVIGNÉ.

Il y a des Auteurs qui donnent à la préposition entre la signification d'*intra*. Entre le septième jour de la Conception. DEGORI. *Intra septimum à Conceptione diem*. Cet usage n'est pas bon: il falloit mettre dans les sept jours qui suivent la Conception.

ENTRE, se dit aussi pour marquer un lieu précis. Je lui ai livré cet homme entre les mains. Cela soit dit entre nous. Regardez-moi entre deux yeux, fixement. Cela a été fait entre quatre yeux, il n'y avoit que deux personnes. O! que voilà bien là entre vous deux yeux un signe de longue vie! MOL.

On se sert aussi de cette préposition pour exprimer ce qui tient de deux choses, comme quand on dit, le gris est entre le blanc & le noir: entre chien & loup, pour dire cette partie du soir qui tient du jour & de la nuit; *traherent cum sera crepuscula noctem*: de même que pour exprimer ce qui est dans l'espace renfermé entre les deux extrémités dont on parle: comme quand on dit entre les deux poles; entre Paris & Rome, le vert est la couleur moyenne entre le jaune & le bleu. La rivière coule entre les deux rives. Il a été volé entre deux soleils, c'est-à-dire, pendant le jour. Un vaisseau bâti entre le tiers & le quart, est celui dont la largeur est entre le tiers & le quart de la longueur de la quille. Ce détroit est entre deux mers. Nager entre deux eaux. L'hydropisie se forme des eaux qui sont entre cuir & chair. Il ne boit point entre ses repas. On dit aussi dans les querelles, il s'est mis entre deux; pour dire, il les a séparés.

ENTRE, sert aussi à marquer la différence. Entre un bon & un mauvais ami il y a bien de la différence, comme entre le jour & la nuit.

ENTRE, signifie quelquefois, Parmi, au nombre. On l'a laissé entre les morts. Il est des premiers entre les gens de bien. Entre amis tout est commun. Entre les petites planètes Vénus est celle qui brille le plus.

ENTRE, en termes de Palais, se met à la tête de tous les jugemens contradictoires. Entre un tel demandeur & un tel défendeur. Il y a procès entre ces parties. Ce partage se doit faire entre quatre associés.

En Arithmétique on dit que deux nombres sont égaux *entre eux*, sont premiers *entre eux*, ou qu'ils n'ont aucune mesure commune *entre eux*. On dit en Géométrie que deux choses égales à une troisième, sont égales *entre elles*.

ENTRE, se dit proverbialement en plusieurs phrases. *Entre deux felles le cul à terre*. Il l'a pris *entre bond & volée*. *Entre deux vertes une mitre*.

ENTRE, se joint avec quantité de verbes réciproques, en y ajoutant le pronom personnel : comme *s'entre-accoter*, *s'entre-accompagner*, *s'entre-accuser*, *s'entre-avertir*, *s'entre-aider*, *s'entre-aimer*, *s'entre-appeler*, *s'entre-approcher*, *s'entre-appuyer*, *s'entre-arracher*, *s'entre-attendre*, *s'entre-baiser*, *s'entre-baïsser*, *s'entre-battre*, *s'entre-carresser*, *s'entre-chercher*, *s'entre-chérir*, *s'entre-déchirer*, *s'entre-connoître*, *s'entre-de-faire*, *s'entre-dire*, *s'entre-donner*, *s'entre-embrasser*, *s'entre-entendre*, *s'entre-égorger*, *s'entre-fâcher*, *s'entre-flatter*, *s'entre-fouetter*, *s'entre-fraper*, *s'entre-gronder*, *s'entre-heurter*, *s'entre-lâcher*, *s'entre-louer*, *s'entre-mander*, *s'entre-manger*, *s'entre-mêler*, *s'entre-moquer*, *s'entre-mordre*, *s'entre-nuire*, *s'entre-parler*, *s'entre-percer*, *s'entre-piquer*, *s'entre-plaider*, *s'entre-pousser*, *s'entre-quereller*, *s'entre-regarder*, *s'entre-regretter*, *s'entre-rencontrer*, *s'entre-répondre*, *s'entre-ressembler*, *s'entre-saluer*, *s'entre-sécourir*, *s'entre-saisir*, *s'entre-suivre*, *s'entre-tailler*, *s'entre-toucher*, *s'entre-trouver*, *s'entre-tuer*, *s'entre-voir*, &c. Souvent on ajoute le mot, *entre*, avant les verbes réciproques, immédiatement après les pronoms personnels, pour marquer qu'une partie de l'objet agit sur l'autre : comme, nous nous *entre-touons*, vous vous *entre-décriez*, ils *s'entre-tuent*. Le P. Buffier dans sa *Grammaire Française*. On en forme aussi quelquefois, sur-tout dans le style familier & burlesque. Un Poète a dit,

Tandis que fraternellement

Les deux pieds s'entre-déchaufferent.

ENTRE, se joint aussi à quelques verbes pour diminuer leur signification, comme les Grecs, se servent de la préposition *ὀλίγος* & les Latins de *sub*. Tels sont les verbes *entre-luire*, *entr'ouïr*, *entrevoir*, &c. que l'on trouvera chacun à sa place.

ENTRE, se met aussi en composition avec plusieurs noms & verbes qui n'ont point de réciprocation, & qui ont divers sens. Tels sont *entr'acte*, *entre-bataille*, *entre-colonnement*, *entre-couper*, *entre-faites*, *entre-gent*, *entre-larder*, *entre-lacs*, *entre-lacer*, *entre-ligne*, *entre-mêler*, *entre-mets*, *entre-metteur*, *entre-mettre*, *entre-mise*, *entremodillon*, *entre-parleur*, *entre-pas*, *entreprendre*, *entrepreneur*, *entreprîse*, *entre-sol*, *entre-suivre*, *entre-suite*, *entre-taille*, *entre-tailler*, *entre-taillure*, *entre-tems*, *entretenir*, & autres encore qu'on expliquera en leur rang.

ENTRE-BAILLE, ÉE. adj. On doit écrire ce mot avec un circonflexe sur la pénultième, pour faire voir qu'il la faut prononcer longue, l'A demi-ouvert : il ne se dit que d'une porte ou fenêtre, qui n'est pas fermée tout-à-fait. *Hians*, *hiuleus*, *hiscens*. On laisse une porte *entre-bâillée* dans une chambre qui fume. Il croyoit avoir bien fermé sa porte en la tirant ; mais elle est demeurée *entre-bâillée*.

s'ENTRE-BAISER. v. récip. Se baiser l'un l'autre. Ils *s'entre-baisent* les uns les autres. AC. FR.

ENTREBAS, ou ENTREBAT, qu'on nomme aussi *clairvoie*. f. m. Terme de Manufactures de lainage. C'est le trop grand éloignement, ou la distance inégale des fils de la chaîne d'une étoffe, qui arrive par la faute du Tisserand, ou parce que la chaîne est mal distribuée, ou parce qu'il y manque un fil, ou parce que le fil est trop faible.

ENTREBATTES, ou ENTREBANDES. f. f. pl. Terme de Manufacture, particulièrement en usage dans la Sayetterie d'Amiens. Ce sont proprement le commencement & la fin d'une pièce d'étoffe de

laine, ce qu'on nomme vulgairement le chef & la queue.

On le dit aussi de la marque du Maître, qu'il est obligé de mettre aux pièces d'étoffes qu'il fabrique.

ENTRECHAT. f. m. En termes de Danse, se dit d'un saut léger pendant lequel les deux pieds se croisent, pour retomber à la troisième position. *L'entrechat* se passe à six, à huit, à dix, suivant que le danseur est plus ou moins adroit & vigoureux. Ce mot est corrompu de l'Italien *capriola intrecciata*, qui signifie une *capriole croisée*. Il y a un *entrechat* en tournant. un *entrechat* en avant, & un *entrechat* de côté. Le P. Méneltrier, prétend qu'il faudroit dire *entrechas* & non pas *entrechat*. Voici ses preuves. L'origine de cette expression est *chas*, pièce de bois un peu longue & carrée qui sert de châssé à quelques instrumens de fer, de plomb, ou de quelque autre métal. Ainsi on dit jeter un *chas* aux jambes, & ce n'est que par corruption qu'on dit un chat aux jambes, pour dire, faire naître quelque obstacle, comme lorsqu'on jette un bâton entre les jambes d'un homme qui marche, ou qui court pour le faire tomber. C'est de *chas* qu'on a fait *chassis*; & comme on a dit *entrelas* des fils, cordons ou cordes passées les unes dans les autres, on a dit aussi *entrechas* des cloisons de pièces de bois, qu'on appelle en Latin *cancelli*; d'où vient le mot *chancel* pour la clôture du Chœur d'une Eglise: ainsi les *entrechas* en la danse sont des entrelacements de jambes & de pieds, comme si l'on sautoit entre les vides d'une cloison.

S'ENTRE-CHOQUER. v. récip. Se heurter, se choquer l'un l'autre. *Incurfare se invicem*, *se vicissim mutuo impetere*. Ces deux vaisseaux se sont *entrechoqués*, il y en a un qui s'est *entr'ouvert*. C'est ce qu'on appelle aborder en termes de Marine.

On le dit aussi, figurément, en choses morales, pour signifier, se nuire les uns aux autres, se contredire avec aigreur. Ces deux Auteurs *s'entre-choquent* en toutes rencontres. Ces deux ennemis *s'entre-choquent* à tout propos, ne laissent passer aucune occasion de se nuire.

ENTRE-COLONNE, ou ENTRE-COLONNEMENT. f. m. Espace qui est entre deux colonnes. Il est ordinairement employé au pluriel. Les *entre-colonnes* doivent être proportionnées à la hauteur & grosseur des cônes. Vitruve l'appelle *inter-colonium*: & selon le même Auteur, *l'entre-colonnement* est de cinq espèces: *pyncostyle*, *sistyle*, *enstyle*, *diastyle* & *arcostyle*. Ces cinq mots sont Grecs, & sont expliqués en leur lieu.

S'ENTRE-COMMUNIQUER. v. réciproque. Qui ne se dit qu'avec le pronom personnel. Il signifie, se communiquer mutuellement, se faire part les uns aux autres de ce que l'on a. *Vocare se vicissim in partem omnium*. Les hommes *s'entre-communiquent* leurs pensées, par le moyen du langage. PORT-R.

ENTRECOUPE. C'est le dégagement qui se fait dans un carrefour étroit par deux pans coupés & opposés, pour faciliter le tournant des chariots.

ENTRECOUPE. Terme d'architecture. Intervalle vide dans deux voûtes qui sont l'une sur l'autre, en sorte que la voûte de la supérieure prend naissance sur l'entre-dos de l'inférieure, qui y est quelquefois ouverte, comme au dôme des Invalides à Paris, où la calotte se détache des côtés de la tour du dôme. On fait souvent des *entrecoupes* pour suppléer à la charpente d'un dôme, en élevant une voûte, pour la décoration extérieure, au-dessus de la première qui paroîtroit trop écrasée au-dehors, comme à S. Pierre de Rome, & en plusieurs Eglises d'Italie. FRESIER.

ENTRECOUPER. v. a. Dans le sens propre, c'est couper en plusieurs endroits. Les canaux qui *entrecoupent* les jardins, les rendent plus agréables. Pays *entre coupé* de montagnes.

Au figuré, il signifie la même chose qu'interrrompre. *Interrumpere*. On dit que les loupis, les sanglots *entre coupent* la voix, pour dire, qu'ils interrompent, qu'ils retardent la respiration, & en ent-

pèchent le libre usage. Discours *entrecoupé* de citations. Voy. le participe.

Il se dit souvent avec le pronom personnel, & signifie, couper, traverser; & alors il est réciproque. *Secare se mutuo*. Les méridiens sont des cercles qui s'*entrecoupent* aux Pôles du monde. Les deux diagonales d'un carré s'*entrecoupent* dans le centre. On dit de même, que des rues dans une ville, des canaux dans un pays, s'*entrecoupent*, quand ils font la même chose que ces lignes.

ENTRECOURER, est encore un autre réciproque, qui signifie, se couper l'un l'autre. A quoi bon s'*entrecouper* la gorge. VAUG.

On dit aussi d'un cheval, qu'il s'*entrecoupe*, quand le côté de l'un de ses fers choque & entame un de ses boulets. On dit plus ordinairement se *couper*.

ENTRECOURÉ, ÉE. part. Il a les significations du verbe au propre & au figuré. Un pays *entrecouré* de montagnes, de rivières. Une voix *entrecourée*. Un style, un discours *entrecouré* de digressions, de citations, de parenthèses, c'est-à-dire, où le fil du discours est interrompu par des digressions inutiles, par des citations longues & fréquentes. En termes de Chirurgie, on appelle future *entrecourée*, une future où l'on coupe le fil, en l'arrêtant par un nœud à chaque point que l'on fait.

ENTRE-COURS. f. m. Terme de Coutumes. Traité entre deux Seigneurs, en vertu duquel les sujets de chacun d'eux peuvent aller s'établir sur les terres de l'autre sans danger de perdre leur franchise, c'est-à-dire, en devenant sujet, mais non fief du nouveau Seigneur. Le droit qui résulteroit de cette convention en faveur des sujets s'appeloit droit d'*entre-cours*. Il y avoit autrefois *entre-cours* entre les Comtes de Champagne & les Seigneurs de Bar.

S'ENTRE-CROISER. v. réc. Il se dit des choses étendues en long, & qui passent les unes sur les autres en formant quelque sorte de croix que ce soit. *Intersecare*. On le dit des fils des étoffes & des toiles, des fibres du corps des animaux & des plantes, des chemins, des allées, des rues, &c. En faisant l'opération de biais on coupe toujours les fibres de l'une des deux obliques, parce qu'elles s'*entre-croisent*. DIONIS.

ENTRE-DEUX. f. m. Partie qui est au milieu de deux choses avec lesquelles elle a relation ou contiguïté. *Intergerium, spatium intermedium, intergerinum*. On a ôté l'entre-deux qui séparoit ces deux chambres, soit mur, soit cloison. L'*entre-deux* des épaules. *Interescapulum, ou interescapillum*. Dans l'*entre-deux* de ces pilotis. Les médailles depuis Charlemagne jusqu'au quatorzième siècle forment un vilain *entre-deux* de l'antiquité & du moderne. Le P. JOBERT.

On appelle *entre-deux* de morue, la partie qui est entre la tête & la queue.

ENTRE-DEUX. Terme de Gravure. Voyez ENTRE-TAILLE.

ENTRE-DEUX. Les Tondeurs de draps appellent ainsi certains endroits de l'étoffe, que l'Ouvrier n'a pas assez tondus, pour avoir négligé d'ouvrir suffisamment la force, ou pour avoir un peu trop tiré l'étoffe sur la table à tondre; ce qu'ils appellent trop tabler.

ENTRE DEUX FERS, ou ENTRE-FERS. Terme de Balancier. C'est lorsque pesant de la marchandise dans une balance, ou des espèces de monnaie dans un trébuchet, la lance ou fléau est d'équilibre, & directement placée dans le milieu de la chape, sans tomber plus d'un côté que de l'autre. *Interpendium*. Cette pistole est *entre deux fers*. Il faut toujours que le trait soit du côté de la marchandise.

ENTRE DEUX MERS. L'*Entre deux mers*, le pays d'*Entre deux mers*. *Bimaris, Bimaris regio*. Petit pays de France dans la Guienne. Il est entre la Garonne & la Dordogne, depuis leur confluent jusqu'à Cadillac, qui en est le lieu principal; & parce que ces deux rivières sont très-grandes en ce lieu-là, qu'elles

y portent de grands vaisseaux, & qu'elles y ont flux & reflux, on lui a donné le nom d'*Entre deux mers*. Du Chesne, *Antiq. & Rec. des villes de France*, L. II. c. 7. Maty, Corn.

ENTRE-DOURO ET MINHO, ou ENTRE-MINHO & DOURO. Province de Portugal, qui a tiré son nom de sa situation entre la rivière du Minho au nord, & celle du Douro au sud. *Interamensis, Lusitania, ou Portugallia*. Elle a l'Océan Atlantique à l'ouest, & la Province de Tralos-montes à l'est. Cette Province est une des plus fertiles de Portugal. Elle se divise en quatre territoires, qui prennent le nom de quatre villes, Porto, Viana de Foz de Lima, Ponte de Lima & Guimarães. La ville de Brague est capitale de toute la Province. M. de la Neuville écrit *Entre-Douro & Minio*, & dit que les Places les plus considérables de cette Province sont Viana, Caminha, Villa-Nova de Cerveira, Valença, Monção, Melgaço, Lindoso, Villa de Conde & Porto.

ENTREDIRE. v. a. Vieux mot. Interdire. On dit de même *Entreprêter*, pour interpréter.

S'ENTRE-DONNER. v. réc. Se donner mutuellement quelque chose. *S'entre-donner* la main. *Interjungere dextras*.

ENTRÉE. f. f. Porte, chemin, ou passage qui conduit du dehors d'un lieu au dedans. *Ingressus, aditus*. L'*entrée* de la ville, de la forêt, du port. Les *entrées* & les *issues* de ce pays sont libres. L'*entrée* de cette maison est belle & magnifique. Laisser l'*entrée* libre d'une ville. ABT. Défendre l'*entrée* du port aux ennemis. L'*entrée* d'une maison. *Entrée* est opposée à *issue*.

ENTRÉE, se dit aussi des ouvertures qui sont à plusieurs choses. *Ostium, os*. Ces bottes sont trop larges d'*entrée*. Elles ne sont pas justes. *Entrée* d'un chapeau. L'*entrée* d'une serrure.

ENTRÉE, est aussi l'action par laquelle on entre. A son *entrée* en prison il paya sa bienvenue. A l'*entrée* du jeu on paie tant dans les Académies. *Deniers d'entrée*, c'est l'argent qu'on paie en entrant en quelque affaire.

ENTRÉE DE CHŒUR, c'est en Architecture la décoration de toute la façade du Chœur d'une Eglise qui le sépare de la Nef. En Serrurerie, & en Menuiserie, c'est la décoration de la porte du Chœur, plus exhaussée, & plus riche que le reste de la clôture à jour.

ENTRÉE DE SERRURE. C'est une plaque de fer chantoutnée selon un profil, ciselée & gravée de divers ornemens, qui sert de passage au panneton d'une clef.

ENTRÉE, se dit aussi pour séance dans un Tribunal, aux États, dans une Diète, &c. Le Gouverneur de Paris, & l'Abbé de Cluni ont *entrée* au Parlement. Ce Prince a *entrée* à la Diète. Ce Baron n'a point d'*entrée* aux États. Il a *entrée* au Conseil.

ENTRÉE, est aussi le droit d'entrer en quelque endroit. On dit de celui qui entre sans payer à l'Opéra, à la Comédie, qu'il a son *entrée* à l'Opéra, à la Comédie.

C'est presque dans le même sens qu'il signifie la facilité, la permission qu'on a d'entrer chez quelqu'un. Son savoir lui donne *entrée* en toutes les compagnies. C'est un tel qui lui a donné l'*entrée* chez cette Dame, qui lui en a donné la connoissance.

ENTRÉES, au pluriel, se dit aussi du privilège attaché à certaines charges d'entrer à certaines heures dans la Chambre du Roi, quand les autres n'y entrent pas. Cette charge donne toutes les *entrées*. Cet Officier a vendu sa charge, & le Roi lui a conservé les *entrées*. Un brevet d'affaires donne les *entrées* chez le Roi. Il y a les grandes & les petites *entrées*.

ENTRÉE, est encore une réception solennelle qu'on fait aux Rois, Princes, Légats, Ambassadeurs ou autres Seigneurs, lorsqu'ils entrent la première fois dans les villes, ou qu'ils viennent triomphants de quelque grande expédition. *Ingressio, solemnis cum pompa*

pompa. Les *entrées* des Ambassadeurs sont des spectacles qui ne sont que pour le vulgaire, & non pas pour les Philosophes. S. EVR. C'étoit la coutume jusques sous Charles VII, de donner aux *entrées* des Rois d'espace en espace, des spectacles, qui ne seroient ni du goût, ni de la politesse de ce temps-ci, mais qui ne matquoient pas moins sensiblement l'affection & la joie du peuple. C'étoient des espèces de mascarades de dévotion, des enfans habillés en Anges comme descendans du Ciel. Voyez celle de Charles VII, décrite par le P. Daniel, *Hist. de Fr.* T. II, p. 1126, 1127.

ENTRÉE, est aussi un impôt qu'on leve sur les marchandises qui entrent dans une ville, dans un Royaume. *Invectio mercis vectigal*. On a proposé autrefois à Sienna de doubler les portes de la ville, pour doubler ses revenus, qui consistoient aux *entrées*. La traite-foraine est le droit qu'on fait payer aux marchandises à l'entrée & à la sortie du Royaume. L'entrée du vin se paie aux portes.

ENTRÉE, signifie encore figurément, commencement. *Primordium, initium, exordium*. Ce Magistrat, à son entrée dans sa charge, a fait de beaux réglemens. Dès l'entrée de son discours. Il faut se trouver à l'entrée du Conseil, à l'entrée de l'Audience. A l'entrée de table, au commencement du repas.

On appelle *entrées de table*, quelques mets qui servent au commencement du repas. *Prima mensa*, ou *cena*. Les Romains appeloient *promulsis* l'entrée de table qu'ils mangeoient avant que de boire le premier coup, & *Promulsdatium* le vase où l'on servoit cette entrée.

ENTRÉE. Terme de danse. C'est l'air de violon sur lequel les divertissemens d'un acte d'Opéra entrent sur le théâtre.

On appelle aussi *entrées de ballet*, chaque Scène que font les Danseurs dans un ballet. *Scena saltatoria*. Le ballet n'est qu'une suite d'entrées, comme une pièce de Théâtre est une suite de Scènes. Danser une entrée de Satyres. *Saltantes satyros imitari*.

ENTRÉE. Terme de Teneurs de Livres en parties doubles. L'entrée du grand livre, c'est l'état des Débiteurs & Crédeurs, portés par la balance ou le bilan du livre précédent.

ENTRÉE. Terme de forêts. On nomme bois d'entrée, ceux qui commencent à donner quelque marque de dépérissement. DUH.

ENTRÉE, se dit figurément, pour occasion, ouverture. Le mépris des lois a donné entrée à tous les vices. *Patefecit fenestram ad*, &c. L'hérésie de Luther a donné entrée à une infinité d'autres erreurs. Il n'y a que notre volonté qui puisse donner entrée dans nos ames aux maladies de l'esprit. Nrc.

On appelle en Astronomie l'entrée du soleil dans un signe, le temps auquel le soleil commence à parcourir ce signe. Dans les Ephémérides on marque exactement l'entrée du soleil dans les douze signes du Zodiaque. L'Equinoxe du Printemps est l'entrée du soleil dans *Aries*. L'Equinoxe de l'Automne est l'entrée du soleil dans *Libra*.

ENTRÉE, en termes de Marine, est l'embouchure d'une rivière, l'endroit où une rivière sort de son lit pour entrer dans une autre rivière, ou dans un lac, ou dans la mer. Le havre d'entrée est, en termes de Marine, celui dans lequel on peut entrer en tout temps, parce qu'il y a toujours de l'eau suffisamment pour porter les navires.

On dit en proverbe, qu'un homme a fait une entrée de ballet dans une compagnie, quand il y est entré, ou en est sorti brusquement sans garder les bienséances, & faire les civilités ordinaires.

On dit adverbiallement, D'entrée, pour dire, D'abord. Il nous dit d'entrée trois ou quatre fausses nouvelles. Il vieillit. On dit aussi, D'entrée de jeu, pour dire, dès le commencement du jeu. Il se mit à jouer, & d'entrée de jeu il perdit la moitié de son argent. On dit figurément, D'entrée de jeu il se mit en colère: D'entrée de jeu il fit paroître son extravagance: c'est-à-dire, D'abord. Les ennemis nous

Tome III.

enlevèrent nos lignes d'entrée de jeu: pour dire, Dès l'entrée de la campagne. Il lui lâcha un soufflet d'entrée de jeu, c'est-à-dire, Il débuta par lui lâcher un soufflet.

ENTREESER. Vieux mot. On dit *S'entreeser*; pour dire, se récréer, se divertir ensemble.

ENTREFAITES. f. f. pl. qui se dit du temps où l'on fait, où l'on négocie quelque chose. *Interea, interim*. Il ne se dit qu'avec la préposition *dans* ou *sur*. On étoit prêt de donner bataille, mais sur ces *entrefaites*, il vint un courier qui apporta la nouvelle de la paix, c'est-à-dire, pendant que les choses étoient en cet état. On alloit faire ce mariage, mais sur ces *entrefaites* le pere mourut, & tout fut rompu.

ENTREFAITES. On ne lui donne que le pluriel. La Fontaine s'en est servi au singulier.

L'ennemi vient sur l'entrefaite.

ENTREFÉRIR. On a dit dans le vieux langage, *S'entreférir*; pour dire, se blesser l'un l'autre.

S'ENTRE-FRAPPER. v. récip. Se frapper l'un l'autre. Ac. Fr.

ENTREGENT. f. m. Manière adroite de se conduire dans le monde. *Dexteritas*. Cet homme ne fera point de fortune, il n'a ni adresse, ni *entregent*. C'est une très utile science, que la science de l'*entregent*. Elle est, comme la beauté, conciliatrice des premiers abords de la société. MONT. Pour réussir dans le monde, il faut avoir de l'*entregent*, de l'intrigue. Il est vieux, & du style familier.

S'ENTR'ÉGORGER. v. récip. S'égorger l'un l'autre. Ac. Fr.

ENTRE-HIVERNER. Terme d'Agriculture, c'est donner un labour pendant l'hiver. Comme on donne ce labour entre les temps de gelée qui se succèdent dans cette saison, je crois, dit M. Duhamel, qu'on dit *entre-hiverner*, pour exprimer qu'on labore entre les différents hivers qui se succèdent.

ENTREJOINTE. f. f. Vieux mot. Jointure.

ENTREJOU. f. m. Ce mot se trouve dans quelques Coutumes, & signifie Espace pour donner cours à l'eau. On permet aux particuliers de faire des moulins sur les rivières non navigables, pourvu qu'il y ait fault & *entrejou*.

ENTRELACEMENT. f. m. Mélange de plusieurs choses mises & entrelacées les unes dans les autres. *Complicatio, connexio*. Il y a dans l'arrière-faix des femmes, un *entrelacement* d'une infinité de vaisseaux. MAURICEAU.

ENTRELACER. v. a. Mêler, enlacer plusieurs choses les unes dans les autres. *Intexere, implicare, interserere, interjicere, interingere, interplicare*. On ne fauroit percer le fort de ce bois, à cause des branches qui sont *entrelacées* l'une dans l'autre. Il y a bien de l'art à faire les chiffres, à *entrelacer* les lettres les unes dans les autres.

ENTRELACER, se dit figurément, en choses morales. Un Orateur doit *entrelacer* son discours de plusieurs pensées, ou d'histoires agréables, qui réveillent l'attention, & qui le varient, c'est-à-dire, y mêler, y faire entrer.

ENTRELACÉ, ÉE. part. *Connexus, intertextus*. On le dit, en termes de blason, de trois croissans, de trois anneaux, & autres choses semblables passées les unes dans les autres.

Supposé qu'on fit un verbe de la préposition *entre*, du verbe *lasser*, fatiguer, rendre las, causer de la lassitude, comme on le pourroit, selon la remarque faite ci-dessus à la préposition *entre*, 1°. il ne seroit que réciproque, *s'entre-lasser*, se laisser mutuellement. 2°. L'a de la pénultième seroit long, *s'entre-lasser*, au lieu qu'il est bref aux mots dont on vient de parler.

ENTRELACS. f. m. Cordons ou filets joints, ou mêlés ensemble, *Nodus, illigatio, implexus, interjectus*. L'*entrelacs* du nœud Gordien étoit tel, qu'on ne le pouvoit dénouer. On le dit aussi des filets mêlés artistement, qui font le dessin d'une broderie.

C c c c c

ENTRELACS, en Architecture, c'est un ornement de listels, & de fleurons liés & croisés les uns avec les autres, qui se taille sur les moulures, ou dans les frises. En Latin *implexus*.

ENTRELACS, en Sculpture, c'est un ornement à jour, de pierre, ou de marbre, qui sert quelquefois au lieu de balustres, pour remplir les appuis évidés des tribunes, balcons & rampes d'escalier.

ENTRELACS de Serrurerie. Ornaments composés de rouleaux & jons coudés, qui forment divers compartimens pour garnir les frises, pilastres, montans & bordures de fer.

ENTRELACS, est aussi un terme de Vitrier. Il signifie, les embellissemens & les traits figurés des vitres. Faire des *entrelacs*.

ENTRELAIDIR. v. a. On a dit autrefois *S'entrelaidir*, pour se dire des injures l'un à l'autre.

ENTRELARDER. v. a. Mettre du lard entre les chairs. Voyez LARDER. *Carnem lardo per intervalla configere*. Le bœuf à la mode n'est bon que quand on l'a *entrelardé* de bon lard.

☞ On le dit, aussi, figurément, des ingrédients que l'on met dans certains mets. *Entrelarder* de clous de girofle, d'écorce de citron, &c.

ENTRELARDER, signifie, aussi, Mettre au milieu de quelque chose. *Distinguer, interpungere*. Il faut *entrelarder* ces fleurs, ces arbres, pour donner à ce jardin l'agrément de la variété. Il ne faut pas que tous les hommes soient à table du même côté, il les faut un peu *entrelarder*.

ENTRELARDER, se dit, figurément, des choses morales. Cet Orateur fait si bien *entrelarder* son discours de pensées, d'histoires agréables, qu'il n'en nuie jamais. Le sérieux dégoûte à la fin, si on n'y *entrelarde* un peu de comique. Tout cela est du style familier & populaire.

☞ ENTRE-LIGNE. f. f. ordinairement ininterligne. Espace entre deux lignes. *Interstitium*; ou écriture qui se met entre deux lignes. *Interpositio, interpositus*. Il est défendu aux Notaires d'écrire en *entrelignes*: il faut qu'ils fassent des renvois & des apostrophes paraphés des parties.

ENTRE-LARDÉ, EE. part. & adj. On dit, au propre, qu'une viande est *entre-lardée*, lorsqu'il y a naturellement quelques filets ou tranches de graisse entre les chairs.

ENTRE-LUIRE. v. n. Luire à demi: ce qui se dit d'une foible lumière qui passe entre quelques ouvertures. *Interlucere, sublucere*. J'ai vu *entre-luire* quelque chose par les fentes de cette cloison. Dans l'obscurité de la nuit on vit *entre-luire* quelques feux des ennemis. Peu ou point usité.

ENTREMAIN, ou JEU D'ENTREMAIN, ou LE CINQ. Terme de Musique. C'est le cinquiesme diapason de la musette. Le 5, est communément nommé le Jeu de l'*Entremain*. On l'appelle le *Cinq*, parce que tous les airs qui se jouent sur ce diapason doivent finir par le cinquième trou. Il se joue par *e, sol, fa, ut*, quoiqu'il commence par le *sol* de *gre, sol*, eu égard au ton le plus bas du chalumeau, qui est l'*ut* de *c sol, ut, fa*. Le 4, le 6, le 7 & le 9 sont des diapasons fort agréables, mais ils ne sont point si naturels au chalumeau que le 5, nommé l'*Entremain*. ANONYME. *Traité de la Musette, P. I. C. 6.*

S'ENTRE-MANGER. v. récip. Se manger l'un l'autre. AC. FR.

ENTRE-MÊLER. v. a. Insérer, mêler une chose avec d'autres. *Intermiscere, immiscere, inserere*. On le dit quelquefois, au figuré. *Entre-mêler* des questions différentes. La Comédie, parmi ses plaisanteries, doit *entre-mêler* quelques instructions. *J'entre-mêlerai* dans cette histoire plusieurs choses prises d'ailleurs. ABL. On *entre-mêle* les lettres pour faire des chiffres, & les fils d'or ou de soie pour faire des broderies. On *entre-mêle* les orangiers & les citronniers. On *entre-mêle* les fleurs rouges parmi les fleurs blanches.

☞ On dit, quelquefois, mais dans le style familier seulement, *s'entre-mêler*, v. récip. dans la

même signification que s'entre-mettre. Voyez ce mot.

ENTREMÈLEMENT. adv. Vieux mot. Pêle-mêle.

ENTREMETS. f. m. Plats de ragoût qu'on met sur la table entre les services, & particulièrement entre le rôt & le fruit. *Medii convivii fercula*. Ces Mesnieux ne sont encore qu'à l'*entremets*. Du Cange l'appelle en Latin *intromissum*; les Italiens *cramello*.

☞ On appeloit, autrefois, *entremets* dans les Pièces de théâtre, ce que nous appelons aujourd'hui intermède.

ENTREMETTEUR, EUSE. f. m. & f. Médiateur entre deux ou plusieurs personnes qui ont quelque différend à vider, quelque marché ou négociation à faire. *Mediator, sequester, conciliator*. Ce qui facilite les transactions, c'est l'adresse & l'habileté des *entremetteurs*. Il faut faire un présent à l'*entremetteur* qui a facilité l'achat de cette charge. Voici les articles qu'il a dictés lui-même à notre *entremetteur*, pour vous être montrés avant que de rien faire.

MOL. *Entremetteuse* se prend ordinairement en mauvaise part, en parlant d'une femme qui se mêle de quelque commerce illicite, d'une négociation d'amour. *Lena*. Quelquefois il se prend, dans un sens général, pour des femmes qui travaillent à assortir des partis pour le mariage. Par le moyen des *entremetteuses*, on fait un mariage comme une emplette. On marchande, on surfait, on mesoitte. *Conciliatrix, conciliatricula*.

☞ S'ENTREMETTRE. v. récip. S'employer pour une chose qui regarde l'intérêt d'un autre; ou bien se mêler d'une affaire, & entrer en négociation avec ceux qu'elle regarde principalement. *Intercedere, Interponere* se. il s'est *entremis* pour les accorder. *s'entremettre* des affaires publiques. Je viens faire ici ce que je fais par-tout ailleurs; m'*entremettre* d'affaires, me rendre serviable aux gens, profiter du mieux qu'il m'est possible des petits talens que je puis avoir. MOL. Comment un homme peut-il *s'entremettre* d'une réconciliation aussi sainte que celle des pécheurs avec Dieu, s'il est lui-même ennemi de Dieu? BOURDAL. *Exh. I. p. 369.*

☞ ENTREMISE. f. f. C'est, quelquefois, l'action de celui qui interpose ses offices, son crédit, son autorité, &c. Quelquefois simplement, ministère, médiation par laquelle une chose se fait. *Intercessus, opera, ministerium, mediatio*. Cela s'est fait par l'*entremise* du Ministre. Ce mariage n'auroit jamais été fait sans l'*entremise* de quelques parens. On prit des mesures pour empêcher que le Roi d'Espagne ne voulût offrir son *entremise*. L'AB. RÉGN. La miséricorde de Dieu s'est servie du ministère des hommes & de l'*entremise* de ses Saints pour nous déclarer ses volontés. AB. DE LA TR.

Qui croiroit en effet qu'une telle entreprise Du fils d'Agamemnon méritât l'entremise. RAC.

ENTREMISE. Terme de Marine. se dit aussi, de certaines pièces de bois qui sont posées dans un vaisseau entre deux autres, pour les tenir sujettes, & pour les renforcer; ou entre les taquets, ou fuseaux du cabestan *Interposita*.

ENTRE-MODILLON. Terme d'Architecture. Espace entre deux modillons. Voyez MODILLON.

ENTREMONT, dit Chesery. *Intermontium*, autrefois *Cheferiacum*. Nom de lieu, où il y a une Abbaye de l'Ordre de S. Augustin. Il est du Diocèse de Genève, mais dans le Bugey, assez près de Nantua. De Sainte Marthe, page 524. du IV. Tome.

☞ ENTRE-NERFS. f. m. pl. Terme de Relieur. Ce sont les espaces qui sont marqués sur le dos d'un livre, aux endroits où les livres sont cousus aux ficelles.

S'ENTRE-NUIRE. v. récip. Se nuire l'un à l'autre. AC. FR.

ENTRE-OUIR. Voyez ENTR'OUIR.

ENTRE-OUVERTURE, ou ENTR'OUVERTURE. f. f. Demi-ouverture, petite ouverture. *Apertura*. La double membrane dont l'*entr'ouverture* constitue la glotte. DODART. *Ac. des Sc. 1700. Mém. pag. 272.*

ENTREPARLER. Parler à quelqu'un qui vous répond. *Colloqui.* Ce verbe ne se dit qu'avec le pronom personnel, s'*entreparker.* Je les ai vus qui s'*entreparkoient* avec grande vivacité.

ENTREPARLEUR. f. m. Personnage qui joue dans un Poëme Dramatique. *Persona, actor.* Dans les anciennes Comédies, on nommoit toujours *Entreparleurs*, ceux qui composoient la liste des personnages qui devoient jouer la pièce. On l'a dit, aussi des personnages introduits dans un Dialogue, soit qu'ils fussent deux ou plusieurs. On dit aujourd'hui Interlocuteur.

ENTRÉPAS. f. m. Est un train ou amble rompu, qui ne tient ni du pas ni du trot; c'est le train que vont les chevaux qui ont les jambes ruinées, ou les reins foibles. On l'appelle autrement le *Traquenard.*

ENTREPASSER. v. a. *Interpassare.* Terme de Médecine. C'est mêler les différens ingrédiens dont on remplit un sachet, afin qu'ils soient tous également distribués dans toute sa capacité.

S'ENTRE-PERCER. v. récip. Se percer les uns les autres. Ces deux hommes s'*entrepercerent.* Ac. FR.

ENTRE-PILASTRE. f. m. Terme d'Architecture. Espace qui est entre deux pilastres. *Voy. PILASTRE.*

ENTREPOINTÉ, ÉE. adj. Terme de Chirurgie. On appelle future *entrepoincée*, une future où l'on coupe le fil, & que l'on arrête par un nœud à chaque point qu'on fait.

ENTREPOSER. v. a. Mettre des marchandises dans un magasin d'entrepôt; c'est-à-dire, dans un lieu de réserve, où on les garde, pour les en tirer & les envoyer ailleurs. *Dict. de Com.*

ENTREPOSEUR. f. m. Celui qui est commis à la garde des marchandises entreposées. Les *Entreposeurs* du tabac dans les villes le distribuent en gros aux Habirans, dans les villes mêmes, & aux endroits de leur Election où il y a des Bureaux particuliers établis. *Entreposeur* se trouve dans la Déclaration du Roi du 10 Octobre 1723. qui règle la manière dont la Compagnie des Indes étoit obligée de faire l'exploitation de la vente exclusive du café.

ENTREPÔT. f. m. Lieu de réserve où l'on fait magasin de quelques marchandises pour les venir reprendre au besoin. *Statio, mansio.* Il y en a qui écrivent *entrepôt, locus interpositus.* L'Ordonnance des Aides défend aux Marchands de vin d'avoir des *entrepôts*, des magasins ou étapes de vin en-deçà de trois lieues de Paris. Les Marchands qui amènent des bestiaux de lieux éloignés sont obligés d'avoir des *entrepôts*, pour les laisser reposer & reprendre graille. La ville de Nicomédie, située dans la Bithynie, assez près du Bosphore, devint sous Antonin un *entrepôt.* fort célèbre. *Huet.* Il y a au Callao un Magasin pour l'*entrepôt* des Marchandises de l'Europe, qu'on appelle Administration. *FREZIER.*

On appelle aussi, sur la mer, *entrepôts*, des ports où l'on établit des magasins de marchandises destinées à transporter au loin.

On appelle, aussi, des villes d'*entrepôt*, celles où il y a d'ordinaire des Commissionnaires qui reçoivent des marchandises d'un lieu éloigné pour les envoyer en un autre. Lyon & Orléans, Paris & Rouen, sont des villes d'*entrepôt.* Batavia est l'*entrepôt* des Hollandois pour leur commerce de la Chine & de l'Europe.

ENTREPÔT, se dit aussi, pour Personne interposée. Ecrire par *entrepôt.*

ENTREPRENANT, ANTE, adj. Qui entreprend de grands desseins, des choses hardies. *Confidens, audax in suscipiendo.* Il se dit particulièrement des gens de guerre. Alexandre étoit un Prince fort *entreprenant.*

Il se prend, ordinairement, en mauvaise part, & signifie, Téméraire, & qui entreprend sur le droit d'autrui. Un Juge est *entreprenant*, quand il empiète souvent sur la juridiction d'autrui. En amour, les plus *entreprenans* réussissent mieux que les autres, quoiqu'ils ne soient pas les plus aimables. *ROCHES.*

Ce mot vient comme d'*interprendre.*

ENTREPRENDRE. v. a. qui se conjugue comme prendre. Prendre la résolution de faire quelque chose. *Suscipere.* *Entreprendre* un voyage, un procès, un bâtiment, &c. Nembrod *entreprit* un ouvrage au-dessus de ses forces, quand il voulut faire bâtir la tour de Babel. Saint Louis *entreprit* la guerre contre les Infidèles, pour délivrer les Lieux Saints de leur tyrannie. Cette Compagnie a *entrepris* la manufacture des draps. On n'avoit osé jusqu'ici *entreprendre* la jonction des mers. Le Roi a *entrepris* la défense de ce Prince son allié, il le protège. *Entreprends* d'écrire la guerre du Péloponèse. *ABL.*

ENTREPRENDRE, signifie, aussi, se charger de faire quelque chose à certaines conditions, moyennant un certain prix. *Opus faciendum redimere.* Cet Architecte a *entrepris* ce bâtiment, & moyennant dix mille écus, il doit le rendre la clef à la main.

Remarquez qu'on trouve dans de très-bons Ecrivains, *entreprendre* contre quelqu'un, sans aucun régime. Corneille a fait cette faute dans Héraclius.

Et lorsque contre vous il m'a fait entreprendre.

Ce verbe, dit Voltaire, est actif, & veut ici absolument un régime. On ne dit point *entreprendre* pour conspirer.

On dit, très-bien, Je fais méditer, *entreprendre*, & agir, parce qu'alors ces verbes ont un sens indéfini. Il en est de même de plusieurs verbes actifs qu'on laisse alors sans régime. Il avoit une tête capable d'imaginer, un cœur fait pour sentir, un bras pour exécuter; mais j'exécute contre vous, j'*entreprends* contre vous, j'imagine contre vous, n'est pas François; parce que ce défini *contre vous*, fait attendre la chose qu'on imagine, qu'on exécute & qu'on *entreprend.* Tout ce qui est réglé est fondé sur la nature.

ENTREPRENDRE quelqu'un; pour dire, le poursuivre, l'embarasser, le persecuter, le railler. *Persequi, exagitare.* Si quelque ennemi *entreprend*, il est perdu. Vous courez risque d'être mal mené, s'il vous *entreprend.* *Ac. FR.*

ENTREPRENDRE, pris dans ce sens, ne peut se dire à toute force que dans le Comique.

Il se dit, aussi, en termes de Morale, & signifie attaquer. *Adoriri.* Quoiqu'il y ait des averfions naturelles très-mal aisées à vaincre, on en peut pourtant venir à bout, si on les *entreprend* de bonne heure. *VAUG.*

Il signifie, encore, Embarrasser, rendre perclus. Il a un rhumatisme qui lui *entreprend* toute la jambe. *Ac. FR.*

ENTREPRENDRE, avec la proposition *sur*, signifie, Usurper. *Usurpare.* Il est défendu aux Officiers d'*entreprendre* sur les charges les uns des autres. *Entreprendre* sur l'autorité de quelqu'un. Il signifie, aussi, Attenter à. *Adoriri.* *Entreprendre* sur la vie d'une personne. *ABLANC.* On dit que des Artisans *entreprennent* sur le métier des autres, quand ils font quelque ouvrage qui appartient à quelqu'autre métier que le leur, ou quand ils ne sont pas reçus dans la Maîtrise. *Falcem in alienam messem injicere.*

ENTREPRENDRE, avec la proposition *sur*, signifie, Usurper. *Usurpare.* Il est défendu aux Officiers d'*entreprendre* sur les charges les uns des autres. *Entreprendre* sur l'autorité de quelqu'un. Il signifie, aussi, Attenter à. *Adoriri.* *Entreprendre* sur la vie d'une personne. *ABLANC.* On dit que des Artisans *entreprennent* sur le métier des autres, quand ils font quelque ouvrage qui appartient à quelqu'autre métier que le leur, ou quand ils ne sont pas reçus dans la Maîtrise. *Falcem in alienam messem injicere.*

ENTREPRIS, 1^{re} part.

ENTREPRENEUR. f. m. C'est, en général, celui qui entreprend à forfait un ouvrage considérable. *Redemptor.* On le dit, particulièrement, d'un Architecte qui entreprend un bâtiment. C'est un habile *Entrepreneur.*

Mais, on le dit aussi, en parlant de ceux qui entreprennent d'autres ouvrages à prix fait. *Entrepreneurs* d'un canal. *Entrepreneur* du pavé. On a traité avec un *Entrepreneur* pour fournir l'armée de vivres, de munitions. L'Etapier, ou *Entrepreneur* des étapes, est commis pour la fourniture des vivres & du fourrage destinés aux gens de guerre.

ENTREPRENEUR, en Marine, Est celui qui se charge de fournir un vaisseau construit, conformément au marché fait avec l'Acheteur.

ENTREPRENEUSE. f. f. Celle qui entreprend quelque besogne, & qui a plusieurs ouvrières sous elle.
ENTREPRIS, ise. adj. Perclus, qui ne se peut aider de tous ses membres, ou d'une partie. *Captus, interceptus.* Cette longue maladie l'a rendu tout *entrepris*, tout perclus. Il est *entrepris* d'un bras. Il a la tête *entrepris*, embarrassée. On dit aussi, dans le sens figuré, qu'un homme est tout *entrepris*, lorsqu'il paroît inquiet, embarrassé de sa contenance, parce que cet embarras lui ôte, en quelque façon, l'usage de ses membres, & le rend comme perclus. On le dit aussi, d'un jeune homme qui n'a point encore vu le monde, & qui ne fait que dire ni que faire les premières fois qu'il paroît en compagnie. Tout cela ne peut passer que dans le style familier.

Quelle pitié de voir l'Orateur *entrepris*
 Relire dans la voûte un Sermon mal appris ?

SANLECQUE.

ENTREPRISE. f. f. Desein formé d'exécuter quelque chose, ou l'exécution même de ce dessein. *Consilium, susceptio.* C'étoit une *entreprise* hardie que celle du bâtiment de S. Pierre de Rome. La traduction de la Bible est une *entreprise* bien difficile. Les *entreprises* d'Alexandre ont quelque chose de plus étonnant que celles de César; mais la conduite & la capacité ne paroissent pas y avoir la même part. S. EVR. De toutes les *entreprises* des hommes, il n'en est point de si grandes que les conjurations. S. RÉAL. Un homme prudent mesure ses *entreprises* à ses forces. NICOLE.

ENTREPRISE, se dit, au Palais, des attentats que font les Juges sur la juridiction les uns des autres; & sur l'autorité de leurs charges. *Violatio, usurpatio.* Il y a tous les jours des procès en règlement pour les *entreprises* des Juges les uns sur les autres.

ENTREPRISE. En terme de Barreau, on appelle en Normandie *entrepris*, la poursuite ou la continuation de quelque ouvrage, au préjudice d'un haro crié; ce qui s'appelle enfreindre le haro. Celui qui *entrepris* au préjudice du haro, doit être condamné à l'amende; & par l'article 593 de la Coutume de cette Province, le Juge ne peut vider le haro sans prononcer une amende.

ENTREPRISE, se dit encore, en fait de Police, quand des Compagnons d'un métier font des ouvrages qu'il n'appartient qu'aux Maîtres de faire; ou quand des Maîtres d'un métier en font qui appartiennent à un autre métier. Il y a tous les jours à la Police des affaires pour les *entreprises* des Artisans.

ENTREPRISE, en termes de Guerre, se dit, d'un dessein qu'on forme, de la résolution qu'on prend d'exécuter quelque grande opération, de donner bataille, d'enlever un quartier, faire un siège, &c.

ENTREPRISE, se dit aussi, des desseins qu'on a sur la vie de quelqu'un. Les méchans font des *entreprises* sur la vie des gens de bien.

On dit, en terme de Chasse, qu'un chien ou qu'un oiseau est de grande *entreprise*; pour dire, qu'il attaque hardiment le gibier. On disoit autrefois *emprise* pour *entreprise*, & *emprendre* pour *entrepris*. Il y avoit des *emprises* de lettres, & des *emprises* de Chevalerie. Charles, Duc de Bourgogne, avoit pour devise: Je l'ai *empris*, bien en avieigne. On trouve encore cette devise sur ses médailles.

ENTREPRISE, se dit fort souvent aujourd'hui, en matière de commerce, de finances, de traités, de contrats & d'achats, &c. Une grosse *entreprise*. Faire de grosses *entreprises*. Avoir part à une *entreprise*.

S'ENTRE-QUERELLER. v. récip. Se quereller l'un l'autre. Ils ne font que *s'entrequereller*. AC. FR.

ENTRER. v. n. Passer du dehors au dedans. *Ingrédi, introire.* Entrer dans sa maison. Entrer en un pays étranger. On *entre* de plain-pied dans ces appartemens. Il se conjugue avec le verbe auxiliaire *être*: & point avec *avoir*: il faut dire, il est *entré*; &

non, il a *entré*. VAUG. Ainsî, Pélisson & Scudéri ont fait une faute, quand ils ont dit, J'ai *entré* en ce lieu.

ENTRER, signifie aussi, Commencer à faire quelque chose. *Entrer* dans le monde, *Entrer* à la Cour, pour dire, Commencer à y paroître. *Entrer* à table; pour dire commencer à se mettre à table, soit pour dîner, soit pour souper. *Entrer* en Religion; pour dire, y commencer son Noviciat. *Entrer* en possession. *Entrer* en charge. *Entrer* en discours, en matière, en procès, en furie, en chaleur, en soupçon. *Entrer* en sa majorité. *Entrer* en danse. *Entrer* en lice. Vous *entrez* maintenant dans la belle saison de l'homme. MOL.

ENTRER, se dit aussi, des Compagnies qui s'assemblent, en parlant du temps où elles reprennent séance. *Consilium, concessum habere; convenire, confidere.* Le Parlement *entre* tous les jours à huit heures. On n'*entrera* point aujourd'hui au Conseil.

ENTRER, se dit, aussi, de toutes les choses qui peuvent se mettre les unes dans les autres. *Interferi, immergi, penetrare, subire.* Ce couteau n'*entre* pas bien dans sa gaine. Ce pied *entre* avec peine dans le foulier. L'épée est *entrée* bien avant dans son corps, a pénétré. Les pilotis *entrent* facilement dans cette terre. On dit qu'un chapeau ne peut *entrer*, n'*entre* pas bien dans la tête; pour dire, que la tête ne peut *entrer*, n'*entre* pas bien dans le chapeau.

ENTRER, se dit aussi, des choses qui composent un tout, qui en font les parties, ou les ingrédients. *Conflare, conficere.* Il *entre* dix aunes d'étoffe dans ce manteau. Il y a cinq ou six sortes de drogues qui *entrent* dans la composition de cette médecine. Il est bien *entré* de la pierre dans cette masse de bâtiment. Ce sont des médicamens où il *entre* de l'or & des pierreries.

ENTRER en prison; pour dire, Être mis en prison.

ENTRER en condition. *Entrer* au service de quelqu'un; pour dire, Devenir domestique de quelqu'un.

ENTRER en jeu, se dit de certains jeux de cartes, de celui qui ayant levé une main, est en état de jouer comme il lui plaît. Il se dit, figurément, pour dire, *Entrer* dans une affaire, dans un discours, avoir son tour, soit pour agir, soit pour parler, &c.

ENTRER en composition; pour dire, Écouter les propositions d'un accommodement.

On dit, en parlant d'une affaire d'intérêts, qu'un homme y *entre* pour tant; pour dire, qu'il y est intéressé pour un tel denier.

On dit, *Entrer* en goût; pour dire, Commencer à prendre goût. AC. FR. *Entrer* en colère, se mettre en colère.

ENTRER dans le Conseil, dans les affaires, dans le secret, dans les plaisirs de quelqu'un; c'est-à-dire, Participer à ses résolutions, à ses plaisirs. Il est *entré* dans cette ferme pour un tiers, pour un quart; c'est-à-dire, il y est engagé pour une telle portion.

ENTRER, est aussi quelquefois verbe actif, pour dire, faire *entrer*, comme on dit sortir, pour faire sortir. Ainsî, on dit, en termes de Marine, *entrer* & sortir un vaisseau; pour dire, le faire *entrer*, le faire sortir. Cela se dit du Pilote qui conduit le vaisseau à l'entrée ou à la sortie d'un port, d'une rade, &c.

On le dit aussi, figurément, de l'esprit. J'*entre* bien dans votre sens; pour dire, Je suis bien de votre avis. Vous n'*entrez* pas dans ma pensée; pour dire, Vous ne concevez pas ce que je veux vous dire. Cela n'est jamais *entré* dans l'imagination de personne. Ce Comédien *entre* bien dans le caractère des personnes qu'il représente. Il paroît ressentir la passion, en sorte, qu'on le prendroit pour la personne même qu'il représente. Cet Auteur, ce Peintre *entre* bien dans les passions, il les exprime, il les représente bien. Il *entre* un peu de vanité dans ses actions; pour dire, qu'elle s'y mêle, qu'elle y a part. *Entrer* dans la défense de quelqu'un. ABL. *Entrer* dans les

intérêts, dans les besoins d'une personne. *SCAR.* Entrer dans le ridicule des hommes. *MOL.* Entrer dans tous les devoirs de l'amitié. Il entre du niais & de l'imbécile dans leur procédé. La dissimulation entre subtilement dans l'esprit de l'homme. Entrer dans des engagements téméraires. *NIC.* La vérité trouve toujours de la résistance dans notre cœur, & n'y entre jamais sans violence & sans effort. *ID.*

On dit, encore, Je ne veux point entrer en cette discussion, en ce détail, examiner ces choses en détail.

On dit, aussi, Je ne veux point entrer en parallèle, en comparaison, être mis en comparaison, en parallèle. Il est entré en ordre avec les autres créanciers, il a été mis dans le rang de ceux qui doivent être payés. Entrer pleige, signifie, dans quelque Coutume, Se rendre caution.

On dit, figurément, qu'il ne faut pas entrer dans le sanctuaire; pour dire, qu'il ne faut pas vouloir pénétrer dans les Mystères que Dieu n'a point révélés, ni dans les secrets que les Princes veulent cacher.

On dit, proverbialement, entrer en danse, dans le sens propre, commencer à danser; dans le figuré, s'engager, ou se trouver engagé dans une affaire, dans une guerre dont on n'a été long-temps que spectateur.

ENTRE, ÉE. part.

ENTREREGNE. f. m. Espace de temps pendant lequel il n'y a point de Roi dans un Etat; espace vide entre la fin d'un règne, & le commencement du règne suivant. *Interregnum.* Le mot *entregne* se trouve dans quelques Auteurs du commencement du dernier siècle; mais aujourd'hui nous disons *interregne.* Voyez ce mot.

S'ENTRE-RÉPONDRE. v. récip. Se répondre l'un à l'autre. Ces deux chœurs de musique s'entre-répondoient. *Ac. FR.*

ENTREROI. f. m. Magistrat qui a l'autorité ou les marques de l'autorité pendant un interregne. Régent d'un Etat dans un interregne. *Interrex.* M. l'Abbé de Vertot se sert de ce terme dans plusieurs endroits de son Histoire. L'autorité royale par la mort de Romulus se trouva confondue dans celle du Sénat. Les Sénateurs convinrent de la partager; & chacun, sous le nom d'*Entre-Roi*, gouvernoit à son tour pendant cinq jours, & jouissoit de tous les honneurs de la Souveraineté. Cette nouvelle forme de gouvernement dura un an entier.... Quelques Sénateurs vouloient que le premier Consul nommât un Dictateur. On se contenta de créer un *Entre-Roi.* Ces *Entre-Rois*, étoient créés pour présider aux Comices des élections, ainsi que dit Denys d'Halicarnasse, Liv. IX. & T. Live, Liv. VI. non par la voix & suffrages du peuple, mais par le Sénat. *ID.* sur T. Live T. I. p. 1050. Cette Magistrature ne durait que cinq jours. Car, si l'on ne convenoit pas de l'élection du souverain Magistrat, c'est-à-dire, du Roi, ou des Consuls, durant ces cinq jours, le Sénat choisissoit un autre *Entre Roi* à la place du premier, & ensuite un troisième au bout de cinq autres jours, & ainsi du reste, jusqu'à ce que l'élection fut faite. T. Live, L. VI. & L. IX. Vigenère à l'endroit cité.

ENTRE-SABORDS. f. m. pl. Terme de Marine. Bordages qui sont entre les ouvertures des sabords d'un bâtiment, ou dans la distance des sabords.

ENTRE-SAMBRE ET MEUSE. Contrée du Pays-Bas. *Interamnenfis Hannonia plaga. Tractus inter Sabim & Mosam.* Elle est renfermée entre la Sambre & la Meuse, depuis le confluent de ces rivières, où est Namur, jusqu'aux confins de Picardie & de Champagne. L'*Entre-Sambre & Meuse* comprend une partie des Comtés de Hainaut & de Namur, & une partie du pays de Liège. Les François possèdent la plus grande partie de ce pays.

S'ENTRE-SECOURIR. v. récip. se secourir l'un l'autre. Les troupes sont bien postées pour s'entre secourir. *Ac. FR.*

ENTRESOL. f. m. Etage ménagé entre deux planchers un peu élevés, qui sont partagés par un autre plancher. *Intercubulatum.* Coucher dans un *entresol.* Les *entresols* sont rarement bien éclairés. On le faisoit autrefois du féminin, & on écrivoit *entresole.* Mais l'Académie a décidé pour *entresol* masculin.

Puisse-t-elle pour l'en punir,
Passer une semaine entière
Sans café, sans chocolatière;

Et passant ainsi tous ses jours,

Afin que rien ne l'en console,

Trouver par-tout une entresole. DE MALEZIEU.

On ne le dit guère que d'un logement pratiqué dans la hauteur du rez-de-chaussée.

ENTRESOURCIL. f. m. Espace qui est entre les deux sourcils.

ENTRESUITE. f. f. *Series, ordo, nexus.* Disposition des choses qui s'entresuivent. Il est vieux. On dit, suite, la suite des jours, la suite du discours, la suite du livre, la suite du bâtiment, &c.

S'ENTRESUIVRE. v. a. Aller de suite l'un après l'autre. *Continenter sequi.* Tous les jours s'entresuivent, *truduntur dies die*, mais ils ne se ressemblent pas. Voilà un discours mal arrangé, des paroles qui ne s'entresuivent pas bien.

ENTRETAILLE. f. f. Terme de Danse. C'est un mouvement de danse, lorsqu'un Danseur jette & met un de ses pieds en la place de l'autre pied, tandis que cet autre pied est élevé en l'air pardevant. Quand ce même pied est élevé en arrière, ce mouvement s'appelle *ruade*: & quand ce mouvement se fait de côté, on l'appelle *ru de vache.*

ENTRETAILLE. f. f. Terme de Gravure. Taille légère & fine que les Graveurs glissent & ménagent entre des tailles plus fortes, pour représenter certains corps qui ont du lustre & du brillant, comme les étoffes, les métaux. On dit aussi *entre-deux.*

S'ENTRETAILLER. v. récip. Terme de Manège. C'est le même que s'entrecouper. Voyez ce mot.

ENTRETAILLURE. f. f. Blessure que se fait lui-même un cheval qui s'entretaille. *Intertrigo.* Cette *entretailure* est fâcheuse. Pomey dit *entretaillement, calculus illius ad calcas.*

ENTRE-TEJO ET GUADIANA, autrement ALEN-TEJO. Province de Portugal. *Provincia Translagana, Provincia inter Tagum & Anam.* Elle est presque toute renfermée entre le Tage & la Guadiane: c'est à cette situation qu'elle doit son nom. Elle a au Nord l'Estremadure de Portugal, au couchant celle d'Espagne, & une partie de l'Andalousie: le Royaume des Algarves la borne au Midi, & l'Océan Atlantique au Couchant. Ses villes principales sont Ehora, Béja, Elvas, Portalegre & Estremos. *MATY.*

ENTRETEMPS. f. m. Espace de temps qui se trouve entre deux évènements ou deux termes qui ne sont point trop éloignés. *Tempus intercurrentis, interpositum.* Prévoyant que dans cet *entre-temps* il se feroit des mouvemens en sa faveur. LE GENDRE. Dans cet *entre-temps*, d'Amboise, toujours attentif à pousser vivement la guerre, avoit recruté ses troupes. *ID.* Je n'ai fait qu'aller & venir, dans cet *entre-temps* vous êtes venu. Ce filou a pris l'*entre-temps* qu'on désservoit la table pour faire son coup.

ENTRETEENEMENT. f. m. Ce qu'on donne à quelqu'un pour vivre, pour s'habiller, pour les choses nécessaires à la vie. *Victus, vestitus aliarumque rerum suppeditatio.* Il en a tant coûté pour l'entretienement de cet Hôpital. Cela serroit à l'entretienement des Soldats. *AAT.* Fournir de l'argent pour l'entretienement d'une armée.

Il est vieux, & ne se dit guère qu'en style de Finance & de Palais. Par-tout ailleurs on dit *entretien.*

ENTRETENIR. v. a. J'entretiens, j'entretins, j'ai entretenu, j'entretiens, j'ai entretenu, que j'entretienne, que j'ent-

retinisse, ou *s'entretenois*. Tenir une chose liée, assemblée. *Conneltere*. Voilà une pièce de bois, un tirant qui *entretient* toute cette charpente. La clef d'une voûte est ce qui *entretient* la voûte en état, qui fait que les pierres se tiennent en l'air. Il est aussi réciproque. Quand on danse un branle, on *s'entretient*, on se donne la main l'un à l'autre. Les chaînons d'une chaîne *s'entretiennent*, sont engagés l'un dans l'autre.

ENTRETEINIR, signifie encore, Conserver, maintenir en bon état. *Sartum, tecumque servare*. Un locataire est obligé d'*entrettenir* les lieux de menues réparations. Les péages & barrages sont établis pour *entrettenir* le pavé, les grands chemins.

ENTRETEINIR, signifie aussi, Fournir à la dépense, fournir les choses nécessaires à la subsistance. *Sustentare, alere, omnia quo ad victum pertinent suppeditare*. Le Roi *entretient* de grandes armées, de grosses garnisons. Il *entretient* des Professeurs Royaux, des Academies pour l'avancement des lettres. Ce Prélat *entretient*, fait subsister plusieurs pauvres familles. Cet Oncle *entretient* ses neveux au Collège. Il y a bien des gens qui *s'entretiennent*, qui subsistent du jeu. Un Tuteur doit *entrettenir* ses pupilles, selon leur condition & leur bien. Ce mari *entretient* un carrosse & trois laquais à sa femme. Où pouvez-vous prendre de quoi *entrettenir* l'état que vous portez? *MOL.* Cet enfant est bien, est mal *entretenu*. On y joint aussi les adverbies magnifiquement, proprement, pauvrement, mesquinement, & semblables.

ENTRETEINIR, dit absolument, signifie, Faire simplement la dépense des habits. On donne tant de gages à un laquais, sur quoi il faut qu'il *s'entretienne* de tout. Ce mari donne tant à sa femme pour *s'entrettenir*.

ENTRETEINIR, se dit souvent odieusement. *Entrettenir* une femme. Fournir à la dépense d'une femme avec laquelle on est en commerce.

ENTRETEINIR, signifie aussi, Conserver des habitudes, des liaisons, pour négocier. Les Princes *entretiennent* des Ambassadeurs, des Pensionnaires, des Espions, dans les Cours étrangères. Les Banquiers *entretiennent* des correspondances par toutes les villes, les places du change, les échelles d'Orient.

ENTRETEINIR, signifie aussi, Maintenir en même état. Cette femme ne vieillit point, elle *s'entretient* tous jours belle & fraîche. Il n'y a rien qui *entretienne* mieux les chevaux, qui conserve leur embonpoint, que le foin & la paille. Ce Marchand ne gagne pas beaucoup, mais il *s'entretient* toujours en même état, il roule tout doucement.

ENTRETEINIR, se dit dans les Arts mécaniques pour, tenir une chose ferme dans le lieu, dans l'état & la situation où elle est, afin qu'elle n'en sorte pas. *Continere*. Un Charpentier, après avoir placé une pièce de bois, un soliveau, par exemple, par un bout dans le lieu où il doit être, pour placer l'autre bout, dit à son compagnon: *Entretenez* ce bout-là pendant que je place l'autre, c'est-à-dire, Tenez ce bout-là ferme dans le lieu & la situation où il est. Un Menuisier qui assemble plusieurs pièces, dit de même: *Entretenez* cette pièce, *entretenez* les tenons de ce montant, de cette traverse dans leurs mortaises.

ENTRETEINIR, signifie aussi, Discourir avec une ou plusieurs personnes. *Colloqui, habere sermonem*. *Entrettenir* une Compagnie. Les plaideurs ne *s'entretiennent* que de leurs procès, les braves que de leurs combats, les femmes que de jupes & de bagatelles. Je pourrais dans ma solitude *m'entrettenir* avec les Anciens; mais on ne *s'entretient* avec eux qu'avec les yeux, & mes yeux me manquent. *NICOT.* J'ai *entretenu* votre Rapporteur de votre affaire, je l'en ai bien instruit. Les Amans, les mélancoliques, vont dans les bois *entrettenir* leurs pensées, *entrettenir* leurs rêveries, penser, méditer, rêver. Les Savans *s'entretiennent* par lettres, *s'entretiennent* tous seuls, ou avec les livres, avec les Muses. J'aime-rais mieux avoir à *entrettenir* ces gens qui ne four-

nissent rien à la conversation, & qui ne disent jamais que oui & non. *M. SCUD.* Je *m'entretenois* en moi-même de la peine qu'il y a aujourd'hui à trouver de l'argent. *MOL.* C'est de mariage que je veux vous *entrettenir*. *ID.* Je *m'entretiens* de mes propres pensées. *NIC.*

S'ENTRETEINIR de Dieu, c'est parler de Dieu. *S'entrettenir* avec Dieu, c'est y penser, méditer sa parole.

ENTRETEINIR d'espérances, de promesses, signifie, Amuser, *Ducere, producere, lactare*. Les hableurs, les Charlatans *entretiennent* le peuple de belles promesses, de belles espérances. Vous *m'entretenez* ici de fadaïses, tandis qu'on m'attend ailleurs. Il lui faisoit proposer des établissemens, dont il *l'entretenoit* quelque temps. *ROCHEF.*

ENTRETEINIR, se dit en choses morales pour, Conserver dans le même état. Les offices réciproques *entretiennent* l'amitié. *Alunt.* L'amitié ne *s'entretient* & ne s'augmente que par la communication des secrets; & ce seroit la détruire que de n'avoir point de confiance en ses amis. *BOUH.* La bonne foi *entretient* la société entre Marchands. Les Juges sont établis pour *entrettenir* les lois, la Police; pour faire *entrettenir* les contrats, les promesses, les traités. *Entrettenir* les défiances. *ABLANC.* Toute cette cabale *s'entretient* fort bien: qui choque l'un, choque l'autre. *Entrettenir* un marché, une convention, un traité, c'est l'exécuter.

On dit, proverbialement & bassement, Ce discours *s'entretient* comme crottes de chèvre, pour dire, Il n'a point de suite. *Nihil cohaeret.*

ENTRETEINU, *VE*, part. Un Régiment *entretenu* pour le service de Sa Majesté. Une femme *entretendue*. Une maison bien *entretendue*. Un enfant *entretenu* proprement, magnifiquement, pauvrement.

Dans les Troupes, on dit quelquefois, Un Capitaine *entretenu*, en parlant de celui qui est payé par le Roi, quoiqu'il n'ait plus de compagnie sur pied. On dit plus communément, Capitaine réformé.

ENTRETEINU, en termes de Blason, se dit des clefs, & autres choses semblables, qui se tiennent liées ensemble par leurs anneaux. *Aptus, nexus, cohaerens, colligatus, consequens.*

ENTRETIEN. *f. m.* Ce qu'on donne à quelqu'un pour vivre & pour s'habiller. *Sumptus in victum, vestitum, cultum, &c.* Il n'y a qu'un Roi qui puisse fournir à l'*entretien* d'une armée. Ce particulier dépense beaucoup pour l'*entretien* de sa maison. *Entretien* d'une garnison.

ENTRETIEN, se dit aussi de la dépense qu'on fait pour conserver & maintenir une chose en bon état. Ce bâtiment est d'un grand *entretien*.

ENTRETIEN, se dit simplement de ce qu'on donne à quelqu'un pour subsister & pour s'habiller, & quelquefois pour les menus plaisirs. Un tel donne tant à sa femme, à son fils pour son *entretien*. Ce Maître ne donne point de gages à son domestique. Il le sert pour son *entretien*.

ENTRETIEN, se dit aussi de la conversation des propos dont on s'entretient dans la conversation. *Sermo, colloquium, congressus.* Ces deux Messieurs ont eu ensemble un long *entretien* sur votre chapitre. Une simplicité facile & délicate rend le tour de vos *entretiens* agréable & insinuant. *LET. D'ÉLOÏSE A AB.* Il faut de tout aux *entretiens*. *LA FONT.* Les mauvais *entretiens* gâtent les bonnes mœurs. Il faut abrégier la longueur du temps par des *entretiens* agréables. *M. ESP.* C'est moi qui vous ai facilité de si doux *entretiens*. *RAC.* Dans les *entretiens* on a plus soin de faire paroître sa science, que de s'instruire. *S. EVR.*

Mais hélas ! combien d'impostures
A produit le desir d'être après le trépas,
L'entretien des races futures ? *DES HOUL.*

Févite, mais trop tard,
Ces cruels entretiens où je n'ai point de part. *RAC.*

On dit d'une personne, ou d'une chose dont tout le monde parle, qu'elle fait l'*entretien* de toutes les compagnies. *In ore omnium versatur*. Cette aventure vous rendra l'*entretien* de toutes les compagnies. *Fabula fies*.

On dit aussi, Cet homme là n'a point d'*entretien*; pour dire, qu'il ne fait pas parler, ni entretenir une compagnie.

ENTRETIEN, se dit figurément en choses morales. L'*entretien* des lois, de la discipline militaire, sont l'*entretien* des États, des Armées. La fidélité conjugale est l'*entretien* de la paix dans le Mariage, &c.

Dans ce sens, *entretien* ne se dit plus.

On dit, d'un contemplatif, qu'il a des *entretiens* spirituels avec Dieu, qu'il est occupé de l'idée de Dieu, qu'il médite sa parole.

On appelle aussi, *Entretiens* spirituels, des discours de piété, des instructions, des exhortations spirituelles, que font des Ecclésiastiques dans les assemblées convoquées pour cet effet.

ENTRETOILE. f. m. Ornement, espèce de réseau, qu'on met entre deux bandes de toile aux lieux où l'on a coutume de faire des coutures. Il est fait de quelque ouvrage de fil ou passément.

ENTRÉFOISE. f. f. Terme de Charpenterie, qui se dit des pièces de bois qui se mettent de travers dans un pan de charpente, & qui s'assemblent par des mortaises & tenons avec les poteaux pour les tenir fermes. *Entréfoise croisée* est un assemblage en forme de croix de S. André, posé de niveau entre les entrails de l'enrayure d'un dôme. On le dit aussi en plusieurs autres occasions: comme l'*entréfoise* d'un carrosse est la pièce de travers qui assemble & entretient les moutons.

ENTRETOISE, se dit aussi d'une pièce de bois qui est mise entre les flasques d'un affût de canon de marine.

ENTREVAL. f. m. Terme de Coutumes. Espace qui est entre deux maisons.

ENTREVAUX. Petite ville de France dans la Provence. *Intervalles*, *Intervallium*. *Entrevaux* est situé sur le Var, aux confins du Comté de Beuil, & à dix lieues au nord d'Annabe. C'est la résidence ordinaire de l'Evêque de Glandève, qui est une ville presque ruinée, à un quart de lieue d'*Entrevaux*.

ENTREVÊCHER, qui ne se dit qu'avec le pronom possessif, & signifie, S'embarrasser les pieds l'un dans l'autre, ou dans ses vêtements. *Impedire se*. Il n'est point usité.

ENTREVENIR. Ce verbe neutre s'est dit autrefois pour, Survenir, venir pendant que quelque chose se fait, ou qu'elle arrive. Il est pris du Latin *Intervenire*, qui signifie la même chose.

ENTREVOIR. v. a. *J'entrevois*, *j'entrevis*, *j'ai entrevu*, *j'entreverrai*, *que j'entrevoie*, *que j'entrevisse*. Voir un peu, découvrir un peu; voir imparfaitement, ou en passant. Le témoin n'a pu reconnoître ce meurtrier, parce qu'il ne l'a fait qu'*entrevoir*. *J'entrevois* quelque chose qui brille à travers l'épaisseur de ce bois. Cet homme est presque aveugle, il ne fait qu'*entrevoir*, il ne discerne pas bien les objets.

Il se dit aussi des vues de l'esprit. Nous ne faisons qu'*entrevoir* la vérité à travers les nuages épais qui nous la cachent. Mille gens laissent trop *entrevoir* leur distraction & leur inquiétude. BELL. Les libertins ne disent pas tous leurs doutes; leurs passions les entraînent: mais, malgré tout cela, il y a des moments où ils *entrevoient* la vérité. M. SCUD. Il est bien douloureux d'*entrevoir* qu'on n'a pas tout le mérite qu'on pense avoir. BELL. *Entrevoir* l'intention de quelqu'un. PAT. Un amour qu'on ne fait qu'*entrevoir* plaît davantage que celui qui se montre sans façon. M. SCUD. *J'entrevois* dans vos refus moins de respect pour votre père, que de haine pour moi. RAC. Une femme attaquée, qui ne prend pas le parti de la sévérité, est à demi vaincue, & laisse *entrevoir* qu'elle songe à capituler. BELL. Homère

nous laisse encore *entrevoir* que ses Dieux ne sont pas immortels. DE LA MORTE.

ENTREVOIR, s'ENTREVOIR. Avoir une entrevue. *Congredi*. Pour accommoder cette affaire, il faudroit les faire *entrevoir*. Ils s'*entrevoient* dans une telle maison. Il signifie aussi, Se rendre visite. *Se mutuo invisere*. Ils sont si voisins, qu'ils s'*entrevoient* souvent les uns chez les autres.

ENTREVOUX. f. m. Terme de Maçonnerie. C'est l'intervalle qui est entre deux solives dans un plancher. *Intertignium*. Les ais d'*entrevoix* ont dix pouces de large, & un d'épaisseur. Les *entrevoix* de plâtre sont sujets à se détacher & à tomber. On le dit aussi des intervalles remplis de plâtre, qui sont entre les poteaux d'une cloison.

ENTREVUE. f. f. Visite, rencontre concertée de deux personnes pour se voir, pour se parler. *Congressus*. Demander une *entrevue*. Convenir d'une *entrevue*. Il s'est fait une *entrevue* des Rois de France & d'Espagne sur la frontière. Les Rois de France & de Germanie faisoient leurs *entrevues* sur des rivières qui servoient de bornes à leurs Etats; & l'on trouve de ces sortes d'*entrevues* sur le Rhin, sur la Meuse, sur le Cher, sur la Saone, &c. On attacheoit un bateau magnifique au milieu de la rivière, & les deux Princes s'y rendoient pour conférer. Le P. Bouhours, dans ses *Remarques nouvelles*, p. 440. observe qu'*entrevue* ne se dit proprement que pour la première rencontre, & qu'on ne doit point appeler un lieu d'*entrevue* l'endroit où des gens se trouvent de temps en temps pour se voir, pour converser ensemble. Ce n'est plus un lieu d'*entrevue*, c'est un rendez-vous.

ENTRICHOME. f. m. C'est le nom que quelques-uns donnent aux extrémités des paupières d'où sortent les poils *ειρηχωμα*. D'*iv*, dans, & *τειχωμα* le poil.

ENTRIGUET. f. m. A la première entrée du Ballet qui suit la Comédie du Bourgeois Gentilhomme, un vieux Bourgeois babillard n'ayant point eu de Livre du Ballet, dans la distribution qui s'en fit, exhale ainsi son chagrin.

Que notre fille
Si bien-faite & si gentille,
De tant d'Amoureux l'objet;
N'ait pas à son souhait
Un livre de Ballet,
Pour lire le sujet
Du divertissement qu'on fait,
Et que toute notre famille
Si proprement s'habille,
Pour être placée au sommet
De la salle où l'on met
Les gens de l'entriguët:
De tout ceci franc & net,
Je suis mal satisfait,
Et cela sans doute est laid.

ENTROQUE. f. m. Sorte de pétrification en forme d'étoile. On croit qu'elle a été formée dans un coquillage appelé l'étoile de mer. D'autres croient que ce sont les vertèbres de quelque poisson, dont la partie la plus dure se fera pétrifiée & conservée. Ce pourroit bien être un jeu de la nature.

L'Auteur de l'hist. de la Phil., dit *Entrochus*, comme en latin. Là on ne rencontre que des matières moulées. Ce sont les pierres figurées, les cornes d'Ammon, l'*entrochus*, l'astroïte.

ENTROUBLER. v. a. Vieux mot. Troubler.

ENTROUIR. v. a. Ouir imparfaitement quelque chose. J'ai *entroui* une voix qui ressemble fort à celle de mon frère. J'ai *entroui* quelque chose de ce Sermon.

ENTROUVRIR. v. a. *J'entrouvre*, *j'entrouvis*, *j'ai entrouvert*. Ouvrir à demi. *Hilicare*. Il faut *entrouvrir* la fenêtre pour empêcher la fumée. Cet agonisant n'a fait qu'*entrouvrir* les yeux, & puis il

les a refermés. Les huitres s'entr'ouvrent pour recevoir la rosée.

s'ENTROUVRIER, en manège. Voyez Entr'ouvert.

s'ENTROUVRIER, se dit aussi des murs qui se crevaient. Ce mur menace ruine, il est entr'ouvert. *Hiat, hifcit.* Les gouffes des graines s'entr'ouvrent quand elles sont trop mûres.

ENTROUVERT, ERTE. part. & adj. A demi ouvert. *Hians, tantisper apertus.* La fenêtre est entr'ouverte, je sens beaucoup de vent. Quand il fume dans une chambre on laisse une fenêtre entr'ouverte pendant quelque temps. Je les aperçus par la porte, qui étoit entr'ouverte.

ENTROUVERT, adj. m. Terme de Manège. Cheval entr'ouvert est un cheval qui a fait un effort à l'épaule avec tant de violence que l'os de l'épaule a été disjoint du corps.

ENTRUIL. f. m. Vieux mot. L'entre-deux des yeux.

ENTRYON. f. m. Terme de Coutumes. Voyez ENTREJOU. C'est la même chose.

ENTULE. adj. Vieux mot, Extravagant, ridicule, privé du bon sens.

ENTURE. f. f. Il y a des Provinces où l'on se sert du terme d'enture pour dire greffe. LA QUINT. Liger prétend avec raison que c'est une bétise de faire enture synonyme d'ente. Enture, selon lui, ne signifie que l'endroit du sujet sur lequel on ente, avant que l'ente soit parfaite; & non pas l'ente achevée. C'est pourquoi ceux, continue-t-il, qui ne confondent point ces termes, disent, Prenez garde que votre enture soit faite de telle manière, qu'il n'arrive aucun incon vénient à l'ente, quand elle sera achevée. Lorsqu'on greffe il faut toujours avoir soin que l'enture soit proprement faite. Il veut aussi qu'on exprime enture en Latin, par *abacus*, parce que l'endroit où l'on ente est une espèce de table prête à recevoir les greffes qu'on lui destine.

ENTURES. f. f. pl. Terme de Carrier. On appelle ainsi les diverses pièces de bois, dont l'échelle des Carriers est composée. Ce sont de petites pièces de bois qui en traversent une grosse.

ENTYCHITE. f. m. & f. Nom de secte. *Entichyta, Entychites.* Les *Entychites* étoient une branche des Simoniens. Clément d'Alexandrie & Théodoret sont les seuls Auteurs que je sçache, qui en parlent. Celui-ci, *Hæret. Fab. I. C. I. de Simone*, à la fin, & celui-là dans ses *Stromates, L. VII. paragr. 17.* Ils ne nous apprennent rien en détail de ces hérétiques. Théodoret dit seulement qu'ils étoient du nombre de ceux, qui ayant peu changé aux erreurs de Simon, n'ont pas subsisté long-temps. Dans Clément Alexandrin ils sont appelés *Entychites*; mais dans Théodoret on dit *Entychetes*, & le P. Garnier l'a ainsi imprimé; d'autres citant Théodoret, disent *Entychetes*. Quelques demi-Savans disent *Entychistes*, qui ne se trouve nulle part. S. Epiphane parle des *Entychites* dans son *Panarium*, hérésie 21. Ils furent nommés *Entychites*, à cause des abominations qu'ils commettoient, comme Clément d'Alexandrie nous l'apprend dans le VII^e Liv. de ses *Stromates*. Sponde semble dire que l'on donna ce nom à tous les disciples de Simon; mais Clément marque qu'il n'y en eut que quelques-uns qui le portèrent. S. Epiphane rapporte, qu'ils célébroient leurs prétendus sacrifices avec des abominations affreuses, & leur nom en est une preuve. Il vient de *εντυχάνα, coëo.* Voyez Baronius, à l'an 35. de J. C. & les Auteurs cités.

E N V.

ENVAHIE. f. f. Vieux mot. Attaque. On trouve aussi *Envahissement*, pour Etonnement.

ENVAHIR. v. a. Prendre tout d'un coup par voie de fait, quelque pays ou quelque canton, sans prévenir par aucun acte d'hostilité. *Invadere.* Ce Prince a envahi les terres de ses voisins. Prendre des Pro-

vinces. Après que la guerre est déclarée, c'est en faire la conquête, & non les envahir. SYN. FR.

Le mot d'usurper paroît renfermer quelquefois une idée de trahison; celui de s'emparer une idée d'adresse & de diligence. Voyez ces mots. Celui d'envahir fait entendre qu'il y a du mauvais procédé. Souvent dans le langage ordinaire on dit envahir à-peu-près dans le même sens que s'emparer, prendre par force & injustement. *Envahir* un héritage, une succession. *Envahir* la puissance souveraine, l'autorité.

Ce mot vient du Latin *invadere*.

ENVAHI, IE. part. *Occupatus.*

ENVAIN. Voyez VAIN.

ENVAIR. vieux v. a. Envahir le bien de quelqu'un, le prendre, le ravir.

ENVALER. v. a. Terme de Pêcheur. C'est tenir ouvert cette espèce de filet qu'on nomme un verveux; ce qui se fait avec une médiocre baguette de saule pliée en rond, qu'on appelle un archelet, qu'on lie autour de l'ouverture avec de la lignette.

ENVELLIOTER. v. a. Terme de Faucheur. C'est. Mettre en véliotes; c'est-à-dire, en petits tas *Congerere, aggerere* *Envélioter* le foin.

ENVELOPE. Plus communément Enveloppe. f. f. Tout ce qui sert de couverture artificielle à quelque chose. La couverture qui sert à envelopper. *Involucrum, integumentum.* On lui envoie ses lettres sous une double enveloppe. Papier d'enveloppe, *emporetica charta.* Toiles d'enveloppe pour les marchandises. *Segestria.*

On dit Ecrire sous l'enveloppe de quelqu'un; pour dire, Mettre sous l'adresse de quelqu'un des lettres qui sont pour un autre. ACAD. FR.

ENVELOPE, en termes de Botanique & de Jardinage, signifie les peaux, ou les membranes, les tuniques qui couvrent les bulbes d'un oignon. *Tunica, involucrum.* Les enveloppes de ces oignons sont gâtées, il les faut ôter. LIGER.

ENVELOPE, en termes de Fortifications, est une espèce de consève ou de contregarde qu'on fait dans le fossé d'une Place & quelquefois au-delà. *Ambitus, munimentum ambiens, septum, vallum.* C'est un ouvrage qui en couvre, qui en défend un autre. Première, seconde enveloppe. C'est tantôt un simple parapet, tantôt un rempart couvert d'un parapet, qui sert à couvrir les endroits foibles de la Place, & non à gagner du terrain. Il y a de belles enveloppes à Maastricht, à Douai. La citadelle de Besançon a trois enveloppes l'une sur l'autre. On les appelle quelquefois *fillons* quand elles ne servent qu'à fortifier un fossé qui est trop large. On les appelle aussi *lunettes*, quand elles sont dans un fossé au-devant de la courtine.

Ce mot au figuré signifie des termes qu'on emploie adroitement, pour dire ce qu'on n'ose ou qu'on ne veut pas dire en termes propres & grossiers. *Circuitio.* Les ordures y sont à visage découvert, elles n'ont pas la moindre enveloppe. MOL. Vous m'avez parlé sans enveloppe. *Nulla circuitione usus es.* TERENCE. Cette expression n'est que du style ordinaire.

ENVELOPEMENT, f. m. Action d'envelopper. L'enveloppement est nécessaire pour la conservation de plusieurs marchandises. *Complicatio.* Terme peu usité.

ENVELOPER, & plus communément envelopper. v. a. Dans la signification générale, c'est couvrir une chose par le moyen d'une autre qu'on applique dessus.

ENVELOPPER, couvrir une chose d'une enveloppe de papier, de linge, d'étoffe, &c. pour la conserver ou pour la mettre en paquet. Mettre une chose autour d'une autre, qui l'environne de toutes parts. *Complicare, obtegere involvere.* Envelopper des marchandises dans du papier. Envelopper des habits dans une toilette. Il vient d'*involvere*, dont la racine est *velum*.

ENVELOPPER, se dit aussi au figuré dans la même signification

gnification. Il ramasse, pour ainsi dire, toutes ses pièces, & s'en enveloppe pour se faire valoir. LA BRUY. La vérité n'est point enveloppée de ténèbres inaccessibles. S. EVR. Dans mes plus cruelles disgrâces je m'enveloppe de ma vertu. B. RAB. *Mea virtute me involvo.* HORACE.

*Tel qu'un Poëte morfondu,
Qui dans son chagrin s'enveloppe,
Tandis que son Esprit galope
Après un vers qu'il a perdu.*

ENVELOPPER, signifie aussi, Deguiser; ne pas expliquer à découvert sa pensée. *Envelopper* un conte sale sous des paroles honnêtes. Les Poëtes ont enveloppé bien des vérités sous leurs fables. Elle reçoit avec joie ce qu'on lui veut dire de sale, pourvu qu'il soit enveloppé. BUSSI.

ENVELOPPER, signifie encore figurément, Entourer, enfermer. *Circumvenire, intercludere.* Ce Général a enveloppé les ennemis, il les a enfermés de tous côtés. *Envelopper* les ennemis par-devant & par-derrière. VAUG.

ENVELOPPER, signifie encore au figuré, Embarrasser, comprendre quelqu'un dans une affaire, l'y entraîner. *Impedire, implicare.* Ce Gentilhomme a été enveloppé dans une accusation fâcheuse. Un Marchand est enveloppé d'ordinaire dans la banqueroute de son associé.

Dans sa ruine même il peut t'envelopper. CORN.

La colère, uniquement attentive à satisfaire sa rage, s'enveloppe souvent elle-même dans la ruine de ceux qu'elle veut perdre. M. ESP. Voulant perdre Popea, il enveloppa dans sa ruine Valerius. ABLANC.

ENVELOPPÉ, ÉE. part. Il a les significations de son verbe au propre & au figuré. *Implicatus, impeditus, vallatus.* Tant qu'un objet demeure dans notre esprit enveloppé de nuages, nous ne le présenterons jamais aux autres que d'une manière confuse. S. EVR. Il avoit attendu des douceurs moins enveloppées. BUSSI. J'ai bien des choses à vous dire enveloppées dans ce mot, j'aime. VOIT. Il faut flatter d'une manière un peu enveloppée. BELL. On dit, Discours, raisonnement enveloppé, pour dire, Obscur, embarrassé. On dit d'un homme qui ne s'explique pas clairement, que c'est un esprit enveloppé, qu'il a l'esprit enveloppé. Et d'un homme groglier, qu'il a l'esprit enveloppé dans la matière.

ENVELOPPEUR. f. m. *Obtektor.* Celui qui enveloppe. Il ne se dit qu'au figuré, & c'est même une expression hasardée. M. de la Fontaine est le plus agréable Faiseur de Contes qu'il y ait jamais eu en France. Il est vrai qu'il en a fait quelques-uns où il y a des endroits un peu trop gaillards; & quelque bon enveloppeur qu'il soit, j'avoue que ces endroits-là sont trop marqués: mais quand il voudra les rendre moins intelligibles tout y fera achevé... *Lett. de Bussi.* Ce terme n'est pas en usage.

ENVENIMER. v. a. Infecter de venin, ou de quelque qualité nuisible au corps. *Venenare, veneno imbuer.* Le serpent *envenime* les corps par sa morsure. On dit qu'une herbe a *envenimé* la bouche; pour dire qu'elle y a causé des élevures.

ENVENIMER une plaie, c'est la rendre plus douloureuse & plus difficile à guérir. *Acerbare.* Une plaie s'*envenime*, quand elle est mal pansée, quand on l'essuie avec du linge mal propre, quand on la gratte. *Crudescit, ingravescit.*

ENVENIMER, se dit figurément en choses morales. *Exulcerare, exacerbare, exasperare.* Les Satyriques ont toujours quelques traits *envenimés* à lancer contre tout le monde. Les mauvais rapports *enveniment*, aigrissent l'esprit des gens à qui on les fait. Les plaies de l'ame peuvent devenir mortelles, si on les *envenime*. NIC. Plus une querelle dure, plus

Tome III.

notre chagrin s'*envenime*, & moins sommes-nous en état de revenir. BELL.

ENVENIME, ÉE. part. *Venenatus, exasperatus, exacerbatus.* On dit une langue *envenimée*, discours *envenime*, esprit *envenime*, plaie *envenimée*.

ENVERGER. v. a. Terme de Vanier. Garnir de verges, de petites branches d'osier; enlacer des verges. *Virgis, ou vimine implectere, ou vergus, vimina implectere, innectere.* Pour bien *enverger* les hottes, les vans, &c. les Vaniers se servent d'un instrument de fer qu'ils nomment Bécasse, & dont nous parlerons en son lieu.

ENVERGER une corde. Terme de rivière. C'est la porter au-dessus du pont, pour le passage d'un bateau.

ENVERGUER. v. a. Terme de Marine. C'est Attacher les voiles aux vergues, ou antennes. *Vela ad antennam aptare, componere.* Nous fimes *enverguer* un jet de voiles neuf. *Mém. de Trév. 1740. p. 255.*

On se sert du même terme, pour dire mettre les fochs & les voiles d'étai, quoique ces voiles n'aient point de vergues.

ENVERGURE. f. f. Terme de Marine. *Antennarum situs.* C'est la manière d'enverguer les voiles, leur position sur les mâts, & l'allortissement des voiles nécessaires: c'est aussi la largeur des voiles. Ainsi l'on dit qu'un navire a trop d'*envergure*, lorsque les vergues sont trop longues, & les voiles trop larges, & qu'il a trop peu d'*envergure*, quand ses vergues sont trop courtes.

M. Frézier, dans son *Voyage à la Mer du Sud*, p. 111. le dit métaphoriquement de l'étendue des ailes d'un oiseau. C'est en parlant du Condor, oiseau du Pérou. Garcilasso dit qu'il s'en est trouvé au Pérou qui avoient 16 pieds d'*envergure*, & que certaine nation d'Indiens les adoroit. FREZ.

Ainsi l'envergure est l'étendue qu'il y a entre les deux extrémités des ailes déployées.

ENVERMEU. Gros Bourg de Normandie dans le pays de Caux. *Anvermodium.* *Envermeu* est situé à trois lieues de Dieppe.

ENVERS. Préposition relative à certaines personnes dont on parle. *Erga, in, adversus.* Un méchant est ingrat *envers* Dieu & *envers* les hommes. Un riche doit exercer l'hospitalité *envers* les pauvres. Seigneur, vous êtes bon & doux, & plein de miséricorde *envers* tous ceux qui vous invoquent. PORT-R. L'amour des autres *envers* nous est la nourriture de l'amour propre. NIC.

On dit en termes de civilité, Je vous servirai & protégerai *envers* tous & contre tous, *envers* & contre tous. C'est un homme affectionné *envers* lui.

Au lieu d'*envers*, les Poëtes disent quelquefois *vers*. Mais c'est une licence propre des Poëtes, & qu'il ne faut pas imiter en prose. P. MOURGUES.

En effet, *vers* signifie le *versus* des Latins, *vers* l'orient, *vers* l'occident; & *envers* signifie l'*erga*. La piété *envers* Dieu, *envers* les parens. *Vers* est pour le lieu, *envers* pour les personnes. Si l'on dit, il s'est tourné *vers* moi; dans cet exemple même, la préposition *vers* regarde le lieu plutôt que la personne, comme le mot de *tourner* le fait voir.

ENVERS, autrefois s'est dit pour *A l'envers*, renversé, *Supinè.*

ENVERS. f. m. Le côté le moins beau d'une étoffe. *Frons averfa, facies intima, latus intimum.* Les tapisseries de haute lice se travaillent par l'*envers*. Les étoffes à deux *envers* sont celles qui sont aussi belles d'un côté que d'autre. Il vaut mieux dire étoffe à deux endroits, qu'étoffe à deux *envers*. On diroit plutôt étoffe sans *envers*, qu'étoffe à deux *envers*, pour marquer une étoffe qui est aussi belle, aussi travaillée d'un côté que de l'autre. L'*envers* dans les ouvrages de toile est le côté de la couture.

ENVERS, f. m. se dit d'autres choses que des étoffes. On dit, par exemple: Les Banquiers certifient les signatures de Cour de Rome sur l'*envers*.

Ce mot se prend quelquefois dans un sens figuré. La Lettre à M. Perraut, & la verification de

D d d d d

L'Épître sur l'amour de Dieu, font, si j'ose me servir de ce terme nouveau, l'*envers* de l'ouvrage du grand Boileau. Entrer sur la Mus. Le Prince d'Orange n'a pas voulu faire périr son beau-père; il est dans Londres à la place du Roi, sans en prendre le nom, ne voulant que rétablir une religion qu'il croit bonne, & maintenir les loix du pays. Voilà l'*envers* tout juste de ce que nous pensons de lui. M. DE SEV.

Ce mot vient de *inversus*, NICOT.

A L'ENVERS. Façon de parler adverbiale, qui a différentes significations, selon les différentes choses où on l'applique. Ainsi, Mettre un manteau à l'*envers*, c'est le mettre du mauvais côté de l'étoffe. On dit que les desseins, les affaires d'un homme vont à l'*envers*, quand elles lui succèdent mal, autrement qu'il n'avoit pensé. On dit qu'il a l'esprit à l'*envers*, quand il raisonne mal, quand il a l'esprit mal tourné: qu'un homme est tombé à l'*envers*, pour dire sur le dos. Marot a dit d'une maladie dangereuse dont il étoit attaqué.

*Me menaçant de me donner le saut,
Et de ce saut m'envoyer à l'envers,
Rimer sous terre, & y faire des vers.*

Tout cela est familier.

ENVERSE. adv. Vieux mot. A l'envers.

ENVERVIN. f. m. Petite étoffe de laine, qui se fabrique à Châlons sur Marne.

ENVERZER. v. a. Terme de Manufacture de lainage, qui signifie une façon qui se donne aux étoffes en les tirant. Il y a des étoffes qu'il est défendu de laver ni *enverzer*; comme les serges blanches & grises de Beauvais: d'autres, qui doivent être lavées & *enverzées*, comme les serges façon de tricot.

ENVI. Vieux f. m. Qui n'est plus d'usage que dans cette phrase adverbiale, à l'*envi*, pour dire, avec émulation, à qui mieux mieux. *Certainim.* Ils se font ruinés pour faire de la dépense à l'*envi* l'un de l'autre, & non à l'*envie*; c'est un barbarisme. CORN. On s'efforce à l'*envi* de tromper les grands. NIC. On a observé qu'à l'*envi* n'est guère propre que dans le style sérieux; & à qui mieux mieux dans le style familier. Ils brûrent à qui mieux mieux.

*Et chacun à l'envi signalant ses fureurs,
Plus loin que ses rivaux veut porter ses erreurs.*

GENEST.

ENVI, ENVIS. On prononce *Anvi*. adj. Vieux mot. Du Latin *invitus*. A contre-cœur. Auparavant j'engageois mes hardes, & vendois un cheval, avec bien moins de contrainte & moins *envis*, que lors je ne faisois bresche à cette bourse favorite, que je tenois à part. MONTAIGNE. M. Coste, en expliquant ce mot, dans sa note, y joint ce second exemple: Froissart, parlant d'un fameux Tournoy qu'Edouard III. fit faire à Londres, pour y attirer la Comtesse de Salisbury, dit qu'elle y vint moult *envis*: car elle pensoit bien pourquoi c'estoit: & si ne l'osoit découvrir à son mari.

ENVIS. adv. vient d'*invitè* adverbe Latin. Avec répugnance. Les Payfans, en Bourgogne, disent encore, il paie *envis*, c'est-à-dire, malgré lui. *Envis* qui est au vers 668 du Roman de la Rose,

Ne fussent de chanter envis,

Signifie, Envieux de bien chanter. On lit dans les Manuscrits aux *envis*, ce qui veut dire, A qui mieux mieux; & au chapitre 3. du premier Livre de Rabelais, on trouve à tous *envis* dans le même sens. *Sup. au Gloss. du Roman de la Rose.*

ENVIAL. f. m. Vieux mot. Voyage.

ENVIE. f. f. Chagrin que cause en nous la vue d'un bien dont un autre jouit, accompagné du desir de jouir de ce même bien. *Invidia*. L'*envie* est un censeur triste & sévère des bonnes qualités d'autrui.

Cette sombre rivale du mérite, dit Boileau, ne cherche qu'à le rabaisser, quand elle ne peut pas s'élever jusqu'à lui. Sa malignité s'attache d'ordinaire à la vertu, & la vertu est l'écueil de l'*envie*. C'est une passion basse, qui ne tend qu'à supplanter son rival; mais l'*émulation*, qui est plus noble & plus généreuse, ne songe qu'à surpasser son concurrent. L'*envie* est une humeur chagrine qui ressemble fort à la haine. FEL. La haine & l'*envie*, dit la Bruyère, sont deux passions qui se confondent. S'il y a quelque différence, c'est que l'une s'attache à la personne, & l'autre à l'état & à la condition. Elle regarde avec dédain & avec chagrin les avantages d'autrui, soit par rapport aux qualités de l'esprit, soit par rapport à la fortune. Il n'y a point de vengeance plus héroïque que celle qui tourmente l'*envie* à force de bien faire. AMELOT.

*Cesse de t'étonner si l'envie animée,
Attachant à ton nom sa rouille envenimée,
La calomnie en main quelquefois te pourfuit.* BOIL.

*L'envie a toujours fait la guerre
Aux vertus que ses yeux ont vu trop éclater.*

ENVIE, se prend quelquefois dans un sens qui n'a rien d'odieux. C'est ainsi qu'on dit, Porter *envie* à quelqu'un, souhaiter un bonheur pareil au sien, sans en ressentir aucun chagrin. Alexandre portoit *envie* à Achille, d'avoir eu un Homère pour chanter ses actions. Son sort est digne d'*envie*.

ENVIE. Divinité Poétique, que les Anciens honoroient de peur d'être exposés à ses fureurs. Les Poètes la représentent ordinairement sous la figure d'une femme extrêmement laide, les yeux égarés & enfoncés dans la tête, coiffée de couleuvres, portant trois serpens d'une main, & une hydre à sept têtes de l'autre. Un serpent lui ronge le sein. Attributs qui forment une expression assez juste de l'*envie*, qui porte renfermé en elle-même le supplice de sa malignité. Les Grecs en font un Dieu, parce que le mot $\Phi\theta\omicron\nu\sigma$, qui en leur langue signifie l'*envie*, est masculin. L'anguille, selon quelques-uns, & selon d'autres, le serpent, étoit chez les Anciens le symbole de l'*envie*. Voy. GASP. Barthius, dans ses *Animadv. in Statium*. Hérodote ne parle point du Dieu $\Phi\theta\omicron\nu\sigma$ dans sa Théogonie.

ENVIE, signifie aussi le desir qu'on a d'avoir ou de faire quelque chose. *Cupiditas*, *libido*. Avoir *envie* de dormir, *envie* d'acheter quelque meuble. Il lui a pris *envie* de se retirer du monde. La colère est une *envie* qui impatiente de se venger. M. ESP. On dit, passer son *envie* de quelque chose, pour dire, Satisfaire le desir que l'on a d'une chose. Et, l'*envie* lui en est passée; pour dire, Il ne la desire plus. Faire passer l'*envie* de quelque chose à quelqu'un; pour dire, ou l'en rassasier, ou l'en dégouter. Nous avons *envie* pour nous, dit M. l'Abbé Girard, de ce qui n'est pas en notre possession, nous voudrions l'avoir. C'est un mouvement de cupidité ou de volupté. Les enfans ont *envie* de tout ce qu'ils voient. Voy. ENVIER.

On appelle *envie* de femme-grosse, un desir pressant & subit, souvent défordonné de prendre des alimens d'une espèce particulière, quelquefois d'une mauvaise qualité, très-nuisible, & d'une nature contraire à celle des alimens.

ENVIE. Terme de Médecine. *Nævus*. On appelle *envies*, certaines marques ou taches que les enfans apportent en naissant. On prétend qu'elles ressemblent toujours à ce que la mère a desiré avec ardeur pendant sa grossesse, ou à ce qui a frappé vivement son imagination. Elles représentent des poissons, des taches de vin, des cerises, des mûres, &c. & l'on dit qu'elles sont ordinairement imprimées sur l'enfant au même endroit que la mère s'est touchée dans le temps de son *envie*. La cause des *envies* ne peut s'attribuer qu'aux flexions, contractions, extensions ou divulsions particulières que les fibres

entanées du fétus souffrent, en conséquence des différens mouvemens que la mère leur communique, conformément aux idées qu'elle a conçues. Plusieurs Médecins croient qu'elles ne font que l'effet de la bizarrerie de la nature & du hasard.

COL. DE VILLARS.

On appelle aussi *envies*, de petits morceaux, ou plutôt filets de peau qui se détachent vers l'extrémité des doigts, à la racine des ongles.

M. Huet dérive ce mot de *inviu*.

ENVIEILLIR. v. a. & n. Rendre vieux, ou paroître vieux. Ce verbe est vieux lui-même, & hors d'usage. On s'en sert quelquefois au participe, dans le figuré seulement. Pécheur *envieilli*: habitude tellement enracinée & *envieillie*, qu'on ne sauroit la corriger que difficilement. *Inveteratus*. Il vaut mieux employer un autre terme.

*La dureté de cœur & l'erreur envieillie,
Monstres dont les projets se sont évanouis.
On voit l'œuvre d'un siècle en un mois accomplie
Par la sagesse de Louis.* LA FONT.

ENVIER. v. a. Porter envie. *Invidere*. Il ne se dit proprement que des choses; & *porter envie*, des personnes. Je n'*envie* point la réputation d'autrui: je ne *porte* point *envie* aux Grands. Voiture a exactement observé cette distinction. Moi qui, en toute occasion, me réjouis de vos avantages, & qui ne vous *envie* pas votre esprit, ni votre science, je vous *porte envie* d'avoir été huit jours à Balzac. VOITURE, au commencement de sa CXXXV^e Lettre, adressée à Costar.

Pourquoi m'enviez-vous l'air que vous respirez?
RACINE

*Non, il n'est point de Roi, qui sur le trône assis
Ne voulût envier mon illustre naufrage.* CORN.

Au Passif, on le dit quelquefois des personnes, comme dans cette phrase. Les favoris sont d'ordinaire *enviés*.

Ce mot vient du Latin *invidere*.

On dit aussi, *Envier*, pour dire simplement, Souhaiter pour soi-même un bonheur pareil à celui qu'un autre possède, sans être fâché qu'il l'ait. Je voudrais bien être aussi indépendant que vous, j'*envie* votre bonheur.

Il se prend quelquefois pour Desirer. Voilà le poste du monde que j'*envierois* le plus, que j'aurois le plus d'*envie* d'avoir.

ENVIER, AVOIR ENVIE, considérés comme synonymes. Nous *envions* aux autres ce qu'ils possèdent; nous voudrions bien le leur ravir. C'est un mouvement de jalousie ou de vanité, dit M. l'Abbé Girard. Les subalternes *envient* l'autorité des supérieurs. Voyez AVOIR ENVIE au mot ENVIE.

Il paroît qu'on se sert plus à propos d'*envier* pour les avantages personnels & généraux; mais qu'*avoir envie* va mieux pour les choses particulières & détachées de la personne. Ainsi l'on dit, *Envier* le bonheur de quelqu'un, & *avoir envie* d'un mets.

ENVIER, qu'on avoit mis dans les éditions précédentes, comme terme du jeu du Berlan, du Hoca, pour dire, Mettre une certaine somme par-dessus le vade, ne se dit point. On dit *renvier* & *renvi*, & non *envi* & *envier*.

ENVIER, signifie aussi en plusieurs sortes de jeux, Faire des envies, enclérir sur quelqu'un, mettre sur une carte une plus grosse somme qu'on n'y avoit mis d'abord, pour la bonne opinion qu'on a de son jeu. *Liceri, augere pignus ludi, majori pignore certare*. Il est permis d'*envier* au Berlan, au Hoca.

ENVIE, ÉE. part. & adj. Il signifie encore Recherché, désiré. *Expetitus multis votis, summo studio petitus*. Ce Bénéfice est fort *envié*. Cette Charge est fort *enviée*.

ENVIEUX, ÉUSE. adj. souvent employé substantivement. Qui porte envie, qui s'afflige du bonheur d'autrui. *Invidus*. Les hommes sont trop *envieux* pour pardonner un mérite qui les blesse. BELL. La bonne fortune fait bien des *envieux*. Le mérite attire d'ordinaire moins d'amis que d'*envieux*. BOUILL. Les *envieux* grossissent les prospérités des autres, pour s'en affliger. LE VAYER. Un *envieux* n'a jamais de momens agréables: la bonne fortune des autres est un poison mortel pour lui. ID. Quand on n'a qu'un mérite ordinaire, on a des *envieux*; mais quand on est sans comparaison, il n'y a plus d'*envie*. B. RAB. L'*envieux* est froid & sec sur les vertus d'autrui; il les nie, ou leur refuse les louanges qui leur sont dues. LA BRUY. B. RAB. Les *envieux*, au lieu de chercher à devenir plus parfaits, ne songent qu'à ternir les bonnes qualités des autres. M. SCUD.

*La fureur des audacieux
Tôt ou tard de honte est suivie;
Et la même vertu qui fait naître l'envie
Confond enfin les envieux.* N. CH. DE VERS.

On dit, en proverbe, que les *envieux* mourront, mais que l'*envie* ne mourra jamais.

ENVIEUX, Jaloux. On est *envieux* de ce que les autres possèdent, on voudroit le leur ravir. On est *jaloux* de ce qu'on possède soi-même: on veut le conserver. On est *jaloux* de sa maîtresse, de sa réputation, de son autorité, de sa liberté. On est *envieux* de la gloire d'autrui, & *jaloux* de la sienne.

Dans les occasions où ces mots se ressemblent davantage, & sont relatifs à ce que les autres possèdent, ils sont encore distingués par des nuances particulières. *Jaloux* dit beaucoup moins. V. ce mot.

ENVILASSE. f. f. Espèce d'ébène qu'on trouve dans l'île de Madagascar. Elle a peu de nœuds, & est semblable au bois de Sandraha.

ENVINÉ, ÉE. adj. m. & f. Il se dit des Marchands de vin, ou Cabaretiers qui sont fournis de bons vins. *Vini copia abundans*. Ce Marchand est le mieux *eviné* de toute la ville. Quelques-uns disent *aviné*; mais *eviné* est plus propre en ce sens. On peut dire également *eviné*, ou *aviné*, en parlant d'un vaisseau imbu & humecté de vin.

Au reste, ce terme n'est usité que parmi les Marchands de vin.

ENVIRON. Préposition qui régit l'accusatif, & qui signifie, Autour, à-peu-près. *Circum, circa, circiter*. Il est *environ* six heures. Il est dû de cette rente *environ* 500 liv. d'arrérages. *Environ* cinq ou six cens hommes, est un pléonisme; car cinq ou six font un nombre incertain qui ne souffre point qu'on mette *environ*. Il faut dire simplement, *environ* six cens hommes, ou seulement, cinq ou six cens hommes. CORN. Il y a 30 lieues de Paris à Rheims, ou *environ*. Il y demeura sur le champ de bataille deux mille hommes ou *environ*.

ENVIRONS. f. m. pl. Lieux circonvoisins, qui sont alenrour. *Vicinia, vicina loca*. Cette armée s'est postée dans tous les *environs* d'une telle place, pour la bloquer. Il se saisit des montagnes qui étoient aux *environs*. ABL. Les *environs* de Paris sont fort beaux. SCAR.

ENVIRONNER. v. a. Entourer, enfermer tout autour. *Cingere, claudere, ambire, circumdare*. Cette ville est *environnée* de murailles. Ce pays est *environné* de montagnes, de précipices. Cette maison est *environnée* de fosses. De peur qu'il ne se sauvât, ils *environnèrent* la maison. Les Princes marchent *environnés* d'une foule de Courtisans. La tête d'un image d'un Saint est *environnée* de rayons. Tous ceux qui *environnent* les Princes ne songent presque qu'à les tromper. NIC.

ENVIRONNER, se dit figurément en choses morales. Les Saints sont *environnés* de gloire dans le ciel. Il est difficile que l'homme puisse percer les ténèbres qui l'*environnent*. NIC. L'homme sur la terre est *environné* de toutes sortes de misères; il est *environné*

d'ennemis. Cette affaire est *environnée* de mille difficultés. Le moyen d'être *environné* de biens & d'honneurs, & de ne s'en rien attribuer? Nic.

O Dieu que la gloire environne! Rac.

La plus belle couronne

N'a que de faux brillans dont l'éclat l'environne.

CORN.

ENVIRONNÉ, ÉE. part. *Cinctus, circumdatus*. Province *environnée* d'eau. VAUG.

Tous ces mots viennent du verbe *vire*, qui pourroit bien venir du Latin *gyrare*.

ENVISAGER. v. a. Regarder quelqu'un au visage. *Inspectare, inuerti*. Ce témoin n'a pu reconnoître l'accusé, parce qu'il a dit qu'il ne l'avoit pas bien *envisagé*. Dès qu'il eut *envisagé* cette femme, il en devint amoureux.

ENVISAGER, se dit figurément en choses morales, & signifie, Considérer, voir attentivement, & avec réflexion. J'ai *envisagé* cette affaire de tous les côtés, je doute qu'elle puisse réussir. Les Sages ont toujours *envisagé* la mort avec indifférence. Pouvez-vous *envisager* ma perte sans frayeur. L'amour-propre *envisage* avec chagrin tout ce qui peut relever les autres au-dessus de nous. BELL. On ne peut *envisager*, sans frémir, toutes les difficultés qui rendent la religion presque inaccessible. Nic. Nous devrions *envisager* toutes les grandeurs de ce monde comme des chimères. S. EVR. Nous *envisageons* la nature tout autrement que les Anciens. ID. Pour former un système régulier, il faut une certaine étendue d'esprit capable d'*envisager* plusieurs choses à la fois. MALHERB. Il faut *envisager* la mort sans émotion, & la recevoir sans trouble. BOSS. Homère donne à chacun de ses Héros des qualités propres & dominantes qui le distinguent; mais, malgré ces différences, il leur laisse encore en commun des qualités générales; & c'est par ce côté de ressemblance que je les *envisage* d'abord. DE LA MOTTE.

ENVISAGÉ, ÉE. part.

ENVITAILLER. v. a. *Avitailler*. L'un & l'autre se dit sur mer, pour fournir de victuailles un vaisseau. *Munire commeatu, instruere rebus ad victum necessariis*. Plusieurs prétendent que le premier ne se dit pas; mais Des Roches, sur le mot de victuailles, dit *envitailler* un vaisseau. Pomey le dit aussi, avec *envitaillage*. D'autres disent *envitaillé*. Un navire *envitaillé*, est celui qui a ses vivres à bord; c'est-à-dire, embarqués.

ENULE. f. f. *Henelium, enula, enula campana*, est une plante que d'autres appellent aunée, ou *énule* campane. C'est une espèce d'aster. M. Tournefort la nomme *Aster omnium maximus*. Le P. Rapin, dans le premier livre de ses jardins, l'appelle *flos Helena*. On prétend qu'Hélène fut la première qui s'en servit contre la morsure des serpens. Quelques Poètes ont dit que cette plante avoit pris naissance des larmes d'Hélène, lorsqu'elle fut enlevée d'avec son mari. Voyez le *Traité des Drogues* de M. Lémery, p. 346. Voyez AUNÉE.

ÉNUMÉRATION. f. f. Compte de plusieurs choses dont on fait mention par le menu. *Enumeratio, calculus, inductio*. Je vous fais cette histoire en gros: car il seroit trop long de faire l'*énumération* de toutes ses particularités. Dans ce Panégyrique, il a fait une longue *énumération* de toutes les vertus de son Héros. *énumération* n'est pas si usité que *dénombrément*. Voyez DÉNOMBREMENT.

ÉNUMÉRATION est aussi une figure de Rhétorique, dans laquelle l'Orateur rassemble tout ce qu'il y a dans un objet de plus capable d'émouvoir & de persuader. C'est ce qu'on appelle *Enumeratio partium*.

ENVOËRI. f. m. Animal qui approche du cerf. Il a deux cornes, & se trouve au Royaume de Congo.

ENVOI. f. m. Action par laquelle on fait transporter

une personne ou une chose d'un lieu à un autre. *Missio*. L'*envoi* des Apôtres par toute la terre pour prêcher l'Évangile, a été fait par JÉSUS-CHRIST même. J'ai fait l'*envoi* de mes lettres, de mes paquets, de mes hardes par la Poste, par les Messagers, les Rouliers. Cette affaire est pressée, & mérite bien l'*envoi* d'un courrier extraordinaire.

ENVOI, se dit, particulièrement, des marchandises. Je vous ait fait deux *envois* de.... Par l'*envoi* d'un tel jour, on dit avoir reçu....

Ce mot vient d'*invia*, d'*inviatio*, qu'il faut tirer de *in* & *via*.

ENVOI, se dit, aussi, en Poésie, du dernier couplet d'une Ballade, ou d'un chant Royal, qui sert d'adresse pour la faire tenir à celui auquel elle est dédiée, qui contient un petit éloge ou compliment. L'*envoi* doit être délicat & ingénieux. Dans le chant Royal, l'*envoi* devoit ordinairement commencer par *Prince*, parce que le chant Royal étant regardé comme ce qu'il y avoit de plus majestueux parmi les petits poèmes, on vouloit qu'on n'en pût faire l'adresse qu'aux Rois; d'où vient qu'on l'appelloit chant Royal. Dans les vers que l'on fait encore maintenant pour le prix des Jeux floraux de Toulouse, du Puy, de Rouen, de Caën, &c. le sujet du Chant Royal se prend ordinairement de la Fable, ou de quelque trait éclatant de l'Histoire des Héros; & l'*envoi* doit contenir l'explication de l'allégorie. P. MOURGUES.

ENVOI. Terme Ecclésiastique, de Rubriques & de Bréviaire. Leçon de Matines dans la Règle de S. Césaire: ailleurs, fin d'Office, ou d'Assemblée. CHASTELAIN. *Leclio Officii matutini; finis Officii Ecclesiastici; Catus, ou Conventus*.

ENVOIE, impér. du v. *Envoyer*. Terme de Marine. C'est ainsi que sur Mer on commande au Timonier de pousser la barre du gouvernail pour mettre le vaisseau vent devant.

ENVOILER. Terme de Serrurerie. Il ne se dit qu'avec le pronom personnel, en parlant du fer à la trempe, & signifie se courber. *Inflecti, curvari*. On dit qu'un morceau d'acier s'*envoile* à la trempe; pour dire, qu'il se courbe. Les limes s'*envoient* quelquefois à la trempe.

ENVOISERIE. f. f. Vieux mot. Gentillesse.

On a dit, aussi, *Envoisure*; pour dire, Joie; ébat, divertissement.

ENVOISÉ, ÉE. adj. Qui se dit d'un homme gai, réjoui, enjoué. THIBAUT, *Roi de Nav*.

ENVOISIER. Vieux v. n. Se réjouir, se défendre.

ENVOISINÉ, ÉE. adj. Qui a des voisins. *Vicinis instructus*. Il se dit en bonne, ou en mauvaise part, selon la qualité des voisins. Cet homme est bien, est mal *envoisiné*. Il n'est que du Style familier.

ENVOLER, S'ENVOLER. v. récip. S'enfuir à tire d'ailes. Les canards sentent la poudre de loin, & s'*envolent*. *Avolant, aufugiunt*. Les oiseaux ne s'*envolent* que parce qu'ils sont effarouchés. Les oiseaux qu'on trouva d'abord en Amérique ne s'*envoloient* point.

Ce mot vient du Latin *involare*, ou plutôt de *avolare, avoler*, & par euphonie, *envoler, envoler*.

ENVOLER, se dit, figurément, en choses morales, de ce qui fait & disparoit rapidement. Il avoit de belles espérances; mais tout cela s'est *envolé*. Quand il étoit dans la classe, son esprit s'*envoloit* au ciel. BOUHOURS.

Avec rapidité le temps fuit & s'envole.

DES-HOUL.

Sur les ailes du temps la tristesse s'envole.

LA FONTAINE.

On dit, proverbialement, Il n'y a plus que le nid, les oiseaux s'en sont *envolés*, quand on va chercher des gens qu'on ne trouve pas, & sur-tout

des banqueroutiers. On dit aussi, ironiquement, à ceux qui ont manqué une capture, Ils sont pris, s'ils ne s'envolent.

ENVOÛTEMENT. f. m. Action par laquelle on envoûte, manière d'envoûter, sorte de maléfice par lequel on envoûte. Le Praticien François appelle cela *devoûement*.

ENVOÛTER. v. a. Faire mourir quelqu'un par le moyen d'une image de cire. Voyez Mézerai dans la Vie de Louis X. le Dict. de Rochefort, p. 385. Thiers, *Histoire des Superstitions*, & d'Argentré, *Histoire de Bretagne*.

ENVOYÉ, ÉE. adj. Mot qui se trouve dans le vieux langage; pour dire, Mis en voie.

ENVOYÉ. f. m. ou plutôt adj. pris substantivement. Homme député exprès, pour négocier quelque affaire avec quelque Prince, ou quelque République. *Legatus, orator.* Ceux qui vont de la Cour de France à Gênes, vers les Princes d'Allemagne, & autres petits Princes, ou Républiques, n'ont point la qualité d'Ambassadeurs, mais de simples *Envoyés*. Il y a ici un *Envoyé* de Cologne, de Genève, &c. Les *Envoyés* ordinaires, ou extraordinaires, jouissent de la protection du droit des gens, & de tous les privilèges des Ambassadeurs, excepté qu'on ne leur fait pas les mêmes honneurs. Wicq. La qualité d'*Envoyé* extraordinaire est encore plus moderne que celle de Résident. Id. Les Ministres qui ont été revêtus de la qualité d'*Envoyés* extraordinaires, ont voulu se faire considérer presque comme des Ambassadeurs. Autrefois on faisoit honneur aux *Envoyés* en France, & on leur donnoit les carrosses du Roi & de la Reine pour les conduire à l'audience; mais en 1639, on déclara qu'on ne feroit plus honneur à cette sorte de Ministres, & on ne l'a point fait depuis. Le M. Justiniani est le premier qui ait eu la qualité d'*Envoyé* extraordinaire à la Cour de France depuis que les honneurs y ont été réglés. Il prétendit se couvrir en parlant au Roi, ce qui lui fut refusé. Le Roi déclara lui-même, à cette occasion, qu'il n'entendoit point que l'*Envoyé* extraordinaire qui est de sa part à Vienne, fût autrement regardé qu'un Résident ordinaire; c'est pourquoi on traite de la même manière ces deux espèces de Ministres depuis ce temps-là.

On appelle la femme d'un *Envoyé*, *Envoyée*. L'*Envoyée* de Gênes.

ENVOYER. v. a. Dépêcher quelqu'un vers quelque lieu pour y faire un message, ou pour quelque autre objet: donner ordre qu'une personne aille en un certain lieu. *Mittere, legare.* Dieu a *envoyé* l'Ange Gabriel à la Vierge, pour lui annoncer le Mystère de l'Incarnation. Dieu a *envoyé* son Fils en terre, pour racheter le genre humain; il a *envoyé* annoncer sa parole aux Gentils. On dit, au futur de l'indicatif, *j'enverrai*, & à l'imparfait du subjonctif, *j'enverrois*. Il n'y a pas long-temps qu'on écrivoit, *j'envoyerais* & *j'enverrois*. Je ne sai, dit Corneille dans ses Remarques, si la prononciation de *j'enverrai* est reçue de tout le monde; mais je voudrois toujours écrire *j'envoyerais*. Ce n'est plus une question aujourd'hui. L'on écrit & l'on prononce *j'enverrai* & *j'enverrois*. *J'enverrai* est plus en usage.

REFL. Maintenant tout le monde prononce *j'enverrai*, & la plupart de ceux qui écrivent bien n'écrivent point autrement. L'usage général veut que l'on prononce le futur & le conditionnel présent d'*envoyer*, comme *j'enverrai*, *j'enverrois*; & nous l'avons écrit de même, quoiqu'on lise encore dans plusieurs bons Auteurs, *j'envoyerais*, *j'enverrois*. M. Restaut dans sa *Gram. Franç.* Le P. Buffier est du même sentiment dans la sienne.

Ce mot, selon Ménage, vient de *inviare*; c'est-à-dire, *in viam mittere*, qui se trouve dans Solin.

On dit, en ce sens, qu'un Prince a *envoyé* un courrier, un Ambassadeur extraordinaire, pour féliciter un Prince étranger. Cet homme m'a *envoyé* faire un étrange compliment. Le Grand Seigneur *envoie* à un Bassa lui demander sa tête.

ENVOYER, signifie, aussi, Faire transporter des marchandises ou autre chose d'un lieu à un autre. Ce Marchand a *envoyé* un vaisseau aux Indes. Il a mieux aimé *envoyer* par terre que par mer. Il lui a *envoyé* son argent par lettres de change. Il lui a *envoyé* un beau présent pour étrennes. En Termes de Marine, on dit, on a *envoyé* deux volées de canon à ce vaisseau pour le faire venir à bord. *Envoyer*, ou donner une bordée; c'est, Tirer tout le canon qui est à un côté du vaisseau.

ENVOYER, se dit aussi des vapeurs qui s'élevent. Le bas ventre *envoie* des vapeurs au cerveau.

ENVOYER, se dit en choses Morales. Dieu nous *envoie* des grâces & des inspirations. On le dit de toutes les choses qui nous viennent de Dieu. Dieu nous *envoie* la pluie, le beau temps, une bonne année... Les afflictions que le Ciel nous *envoie*, c'est pour éprouver notre patience.

On dit, proverbialement, *Envoyer* en l'autre monde; pour dire, Faire mourir. Ac. Fr.

ENVOYÉ, EE. part. *Missus, immisus, mandatus, legatus.*

E N Y.

ENYALIUS. f. m. Terme de Mythologie. Nom de faux Dieux. *Enyalus.* Histiæus de Milet, ancien Auteur Grec, qui avoit écrit l'Histoire de la Phénicie, disoit, au rapport de Josephé, que certains Prêtres avoient porté les sacrifices de Jupiter *Enyalus* dans la campagne de Sennaar; c'est-à-dire, dans la partie de la Mésopotamie qui est la plus proche du confluent de l'Euphrate & du Tigre. Vossius, *De Idol. orig. & prog. L. I. C. 16*, croit que Jupiter *Enyalus* est Mars, & que ce Mars des Assyriens, ou Babyloniens, n'est autre que Nemrod. On convient, en effet, assez communément, qu'*Enyalus* est un surnom de Mars. Macrobe le dit positivement, & les Poètes, à l'exemple d'Homère, lui donnent cette épithète. D'autres disent qu'*Enyalus* est le fils d'Enyo, ou de Bellone, *Ενυος υιος*. Cependant Denis d'Halicarnasse, qui dans son second Livre, dit qu'*Enyalus* chez les Sabins, étoit le même que Quirin, ajoute, qu'on ne fait pas bien au vrai si *Enyalus* est Mars, ou quelque autre Divinité égale à Mars en puissance & en honneur; qu'à la vérité il en est qui disent qu'*Enyalus* est le Dieu qui préside à la guerre & aux armes; mais que d'autres les distinguent. Voyez ENYO, d'où ce mot vient.

ENYO. f. f. Bellone, Déesse de la guerre, chez les anciens Grecs & Romains. *Enyo.* Hétychius dit qu'*Enyo* est une Déesse guerrière, & qu'il signifie aussi combat. Les Poètes varient fort sur l'état & la condition d'*Enyo*. Les uns la font mère de Mars. D'autres disent qu'elle fut sa nourrice; d'autres veulent qu'elle fut sa sœur, & d'autres, sa femme; quelques-uns, sa cochère. Quoi qu'il en soit, c'est d'elle, à ce qu'on prétend, qu'il portoit le surnom d'*Enyalus*. Hétychius dit qu'on représentoit le visage d'*Enyo*, comme celui de l'Effroi, de la Contention, &c. c'est-à-dire, agitée de ces passions différentes. Voyez BELLONE, & Vigenère sur Tite-Live, T. I. pag. 748.

Cet Auteur croit que ce mot *ενυα* vient de *ενυστα θυμον και αλκην τοις μαχομένοις*. Celle qui inspire du courage & de la force dans les combats.

ENYVREMENT. Voyez ENIVREMENT.

ENYVRER. Voyez ENIVRER.

E O L.

EOES. f. m. pl. On disoit, autrefois, *Eoes*, pour *Œufs*.

ÉOLE. f. m. Terme de Mythologie. *Æolus. Éole*, Dieu des vents, fils d'Hippotas, ou, selon d'autres, de Jupiter, étoit Roi des Îles de Vulcain, qui furent depuis appelées de son nom Éoliennes, aujourd'hui les Îles de Lipari. Ce fut lui, dit Diodore, qui inventa l'art de se servir des voiles dans la navigation. Strabon dit que par le flux & le reflux des eaux, il

jugeoit de la nature du vent qui devoit régner bientôt après, & qu'ainsi, il prédisoit les tempêtes: ce qui fit croire au vulgaire ignorant qu'il étoit le Dieu des vents, qu'il tenoit enchainés dans un antre profond.

ÉOLE, étoit Astronome, & avoit quelque connoissance des vents, qu'il prédisoit en observant le cours des nuées & de la fumée qui sortoit de l'As de Vulcain. Ses avis ne furent point inutiles à Ulysse, qui le consulta en passant, & qui apprit de lui les vents qui devoient régner pendant son voyage. Homère a donné à cette vérité un tour fabuleux, mais fort ingénieux. Il feint que cet Éole étoit le Roi des Isles Éoliennes, qu'il tenoit les vents dans des cachots, & qu'un jour il les enferma tous dans une outre, dont il fit présent à Ulysse.

ÉOLIE, ou EOLIDE. Voyez ÉOLIE. Néanmoins, tant de gens écrivent aujourd'hui *Eolie*, qu'on peut dire que c'est l'usage.

ÉOLIEN, ENNE. s. m. & f. Nom de peuple. Voyez ÉOLIEN.

ÉOLIEN, adj. m. Terme de Grammaire. Dialecte de la langue Grecque. *Æolicus*. Il a été d'abord en usage dans la Béotie, d'où il a passé dans l'Éolie, Province de l'Asie Mineure. Sapho & Alcée ont écrit dans ce dialecte. On le trouve mêlé dans quelques pièces de Théocrite, & sur-tout dans Pindare. Le Dialecte *Æolien* rejette sur-tout l'accent rude & âpre. Il convient en tant de choses avec le Dorique, que l'on n'en fait qu'un seul Dialecte.

ÉOLIEN, Terme de Musique. C'est le nom qu'on donne à un des modes de la Musique. Le mode *Æolien* est propre pour les vers Lyriques, il a de la douceur & de la gravité: c'est le sol de G re sol ut. Le mode *Æolien*, *sub-Æolius*, *sub-Æolicus*, *hypo-Æolius*, a les mêmes effets que le mode *Æolien*; c'est le re De sol re. Il commence un diatessaron plus bas que son mode naturel authentique. BROSSARD. *Dict. de Musique*.

ÉOLIENNES. Isles. Voyez ÉOLIENNES.

ÉOLIPILE. s. m. Terme de Physique. Machine de cuivre faite en forme de poire creuse, & terminée par un tuyau fort étroit qui lui tient lieu de queue. Lorsqu'on veut le remplir de quelque liqueur, on le met sur des charbons ardents, & on le retire avant qu'il soit rouge. On met ensuite l'extrémité de sa queue dans la liqueur que l'on veut y faire entrer; on jette en même temps de l'eau froide sur le corps de l'*éolipile*, & on en remplit, sans peine, moins les deux tiers de sa capacité.

Les corpuscules de feu qui se sont insinués dans le corps de cette boule, ont divisé l'air intérieur & chassé, en partie, par le petit tuyau de la queue. Le peu d'air qui reste a été condensé par l'eau froide que l'on a jetée sur le corps de la machine. La liqueur pressée par l'air extérieur trouvant peu d'obstacle dans la capacité de l'*éolipile*, doit donc y entrer par l'extrémité de la queue. Si l'on remet l'*éolipile* sur le brasier ardent, lorsqu'il est rempli d'esprit de vin, la liqueur sera chassée en forme de jet; parce que l'*éolipile* continuant toujours à s'échauffer, la liqueur se dilate: dilatée, elle cherche à s'étendre. Elle est donc forcée de sortir par le petit tuyau en forme de jet, & de s'élever quelquefois, jusqu'à 25 pieds. On rend le spectacle plus amusant, si l'on présente au-dessous de la naissance du jet, une bougie allumée. Car alors la liqueur s'enflammera, & formera un jet de feu.

C'est par la comparaison de ces *éolipiles*, que Descartes explique la cause naturelle des vents. Ce nom lui a été donné à cause du Dieu *Æolus*, que les Poètes ont regardé comme le Dieu des vents. *Æoli pila*, est une boule du Dieu Eole, une boule de vent, qui est pleine de vent, qui sert à expliquer la nature & les effets du vent.

Ce mot vient plutôt du Grec *Αἰολοπύλαι*, qui signifie, portes d'Eole, ou du vent; d'*Αἰόλος*, Eole, & de *πύλαι*, porte; & en ce cas, il faut l'écrire avec un

à la pénultième, *Eolipyle*, comme fait l'Académie. ÉON. s. m. Nom propre d'homme, qui est le même que Eudes, ou Odon. *Eudo*, *Odo*. Rarement, néanmoins, on a dit *Eon* pour Eudes, & pour Odon. *Eon*, ou Eudes de l'étoile, Gentilhomme Breton, qui vivoit dans le XIIIe siècle; il étoit si ignorant, qu'ayant entendu chanter à l'église ces paroles qui se disent dans les Exorcismes, *Per eum, qui venturus est judicare vivos & mortuos*, il s'imagina qu'il étoit cet *Eon*, fit le Prophète, & se mit à dogmatifer. Le Concile de Rheims de l'an 1148. le fit mettre en prison comme un fou, & il mourut peu après. Voyez Baronius & son Abréviateur, à l'an 1148.

ÉON, ou EONE. s. m. Nom Grec, qui signifie siècle, & que Valentin, Hérésiarque du second siècle, donnoit à son Dieu, & à toutes les productions de son Dieu. *Æon*. Valentin, raffinant sur ceux qui l'avoient précédé, déduisoit une longue généalogie de plusieurs *Eones*, ou *Æones*, car il les nommoit ainsi, abusant d'un nom qui se trouve souvent dans l'Écriture, & ne signifie que le siècle: mais il en faisoit des personnes. FLEURY. Valentin admettoit trente *Eones*. Il nommoit le premier & le plus parfait, *Προόν Proon*, c'est-à-dire, *Préexistant*. Il lui donnoit encore plusieurs noms, mais plus ordinairement celui de *Bythos*, *Βυθος*, profondeur. Il étoit seul avec *Ενοια*, *Ennoea*, Pensée, que Valentin nommoit aussi *Charis*, *Χάρις*, grace, ou *Sige*, *Σιγή*, Silence. *Bythos* avec *Sige* produisit *Nous*, *Νῆς*, l'Entendement, & *Aletherie*, *Ἀληθεια*, la Vérité sa sœur. *Nous*, engendra deux *Eones*; *Logos*, *Λόγος*, le Verbe, & *Zoé*, *Ζωή*, la Vie; & ces deux en produisirent deux autres *Anthropos*, *Ἀνθρωπος*, l'Homme, & *Ἐκκλησία*, l'Église. Ces huit *Eons* étoient les principaux de tous. Le Verbe, *Λόγος*, & la Vie, *Zoé*, avoient produits dix autres *Eons*. L'Homme & l'Église en avoient produit douze, entre lesquels étoient le Paraclét, la Foi, l'Espérance, la Charité, le Parfait, *Τελειός*, & la Sagesse, *Σοφία*. Voilà les trente *Eons* qui, tous ensemble, faisoient le *Pleroma*, *Πλήρωμα*, ou Plénitude invisible & spirituelle. Ces trente *Eons* étoient figurés, disoient les Valenti niens, par les trente années de la vie cachée du Sauveur. M. l'Abbé Fleury écrit *Eone*, & au pluriel, *Eones*. Nous croyons qu'il faut dire *Eon* & *Eons*.

EON Voyez ÉON.

EORDEE. Ancienne ville de Macédoine, dans la Migdonie. *Eordæa*. Elle étoit proche du fleuve nommé alors Axius, à présent Vardari; & elle donnoit son nom à la région qui l'environnoit, qui s'appelloit aussi *Eordæe*, *Eordæa*. Il y avoit deux contrées du même nom dans la Migdonie, une troisième en Ibérie, & une quatrième en Thrace, qui avoit pris son nom d'un certain Eordus, dont l'Histoire ne nous apprend rien autre chose.

ÉORIES. s. f. pl. Terme de Mythologie. Fête établie à Athènes en l'honneur d'Erigone, fille d'Icare, sur ce que cette fille, qui se pendit de désespoir, avoit prié les Dieux de faire périr de la même sorte les filles des Athéniens, s'ils ne vengeoient pas la mort de son Pere. Plusieurs filles en effet se pendirent, dit-on, dans le désespoir d'un amour malheureux. Apollon consulté là dessus ordonna l'établissement de cette fête, pour appaiser les mânes d'Erigone.

ÉORTOLOGIE. Voyez HÉORTOLOGIE.

ÉOUS. s. m. Terme de Mythologie. *Eoüs*. C'est le nom qu'Ovide, dans le II. Livre de ses Métamorph. v. 153. donne à l'un des chevaux du Soleil. Ce nom, qui est Grec, & qui vient d'*ἠώς*, Aurore & Orient, signifie oriental.

É P A.

ÉPACTAL. adj. De l'épacte. On trouve deux fois nombre *épactal*, & une fois nombres *épactaux*, dans le VI^e Tome du Pour & Contre.

ÉPACTE. s. f. Terme de Comput Ecclésiastique.

Epacla. C'est la différence de l'année commune lunaire, qui n'est que de 354 jours, d'avec l'année commune solaire qui est de 365 jours. Cette différence fait que les nouvelles lunes reculent tous les ans d'onze jours, ce qui fait que l'*Epacla* augmente de 11 chaque année; & quand le nombre passé 30, le surplus est l'*Epacla*. On trouve l'âge de la lune, à un, & quelquefois à deux jours près, en ajoutant l'*Epacla* de l'année au nombre des jours du mois où l'on est, & au nombre des mois écoulés depuis celui de Mars, en observant aussi de retrancher 30 jours, quand ces trois sommes ajoutées ensemble vont au-delà. Ainsi au 18 de Juillet de l'année 1702 on compta le 23 de la Lune, parceque nous avons eu 1 d'*Epacla* qui, joint aux 13 jours du mois & aux 4 mois, depuis le mois de Mars, font 23 jours. L'*Epacla* augmente tous les ans de 11 jours. Par conséquent nous avons eu 12 d'*Epacla* en 1703 puisque nous avons eu 1 en 1702: mais si nous avions eu 19 d'*Epacla*, l'année suivante on n'auroit pas compté 38, en y ajoutant 11 l'*Epacla* seroit*; c'est à-dire, qu'on prendroit cette année-là l'altérative, que l'*Epacla* seroit nulle, qu'il n'y en auroit pas cette année-là, & que la Lune tomberoit au 1 de Janvier. Remarquez que les *Epaclæ* n'augmentent chaque année que de 12, à la réserve de l'année qui fut celle où finit le nombre d'or, où l'on ajoute 12 à la vieille *Epacla*, pour faire celle de ladite année: ce qui n'arrive que de 19 ans en 19 ans, & que l'on a vu aux années 1729, 1748 & 1767: & que l'on verra aux années 1786, 1805, &c. En 1700 on auroit dû compter 11 d'*Epacla*, en joignant 12 à 29: mais parce que cette année-là n'a point été bissextile, on n'a compté que 10 d'*Epacla*, 21 en 1701 & 1 en 1702. Le Cycle des *Epaclæ* est de 30 années; c'est-à-dire, qu'après 30 ans écoulés, à la 31^e année les *Epaclæ* reviennent telles qu'elles étoient à la première de ces 30 années passées, & que leurs cours recommence pour 30 ans, le même que dans les 30 années précédentes.

Dans tout le cours de ce Cycle, pour avoir l'époque d'une année donnée, tant bissextile que commune, il ne faut jamais ajouter que 11 à l'*Epacla* de l'année précédente. Les *Epaclæ* commencent l'onzième des Calendes d'Avril, ou le 21 de Mars. Denis le Petit, Isidore, Clavius, Scaliger & Gassendi ont écrit amplement des *Epaclæ*. Voyez aussi les *Traitéz du Calendrier Romain* par M. Blondel & M. Ozanam, &c.

Au VIII^e siècle la coutume s'introduisit de marquer l'*Epacla* dans les dates. D'abord il n'y eut que des particuliers qui le firent, pour marquer plus particulièrement & plus scrupuleusement les temps; ensuite cet usage passa dans les actes publics, & enfin dans les bulles des Papes. Le premier exemple que le P. Mabillon en ait cité, est de l'an 853. Le P. Labbe, & après lui le P. Pabroch, en rapportent un de l'an 737. Voyez les *Acta SS.* du mois de Mai, T. VII. *Paral. ad Conat. in Catal. Pontif. Diss. XXV. p. 60.*

Ce mot vient du Grec *ἐπαγω*, *induco, intercalo*. ÉPAGNEUL, EULE. f. m. & f. *Canis Hispanicus cirratus, benè auritus*. Sorte de chien de chasse & de chambre, qui a du poil un peu long, tantôt blanc varié de noir, tantôt de roux & de tané, & qui a la queue épaisse & touffue. Les Chasseurs s'en servent pour la caille & la perdrix. Dans Fouilloux & Rabelais on trouve ces chiens nommés *espagnols*, parce qu'ils viennent d'Espagne; comme en revanche les Espagnols ont nommé *Galgo* un lévrier, parce que la race leur en est venue de France. MÉN. Nicot l'appelle aussi *espagnol*. Petit *épagneul*. Belle *épagneule*.

ÉPAGOMÈNES. adj. pl. Terme de Chronologie. *Epagomenus* Les Egyptiens, les Chaldéens, qui suivoient l'année de Nabonassar, la partageoient en 12 mois égaux, de 30 jours chacun: mais parce que 12 fois 30 ne font que 360, & que le Soleil emploie 365 jours à parcourir son orbite, après leur

douzième mois, ils ajoutoient 5 jours qu'ils appelloient *epagomenes*.

Ce mot nous est venu des Astronomes Grecs, qui ont appelé ces 5 jours *epagomenes*; c'est-à-dire, ajoutés, sur-ajoutés, de *ἐπι*, *super*, & *αγω*, *duco*.

ÉPAGON. f. m. En termes de Mécanique, est la troisième moule de Polypaste. Les Grecs l'ont appelé *ἐπάγων*, & les Latins, *estemon*.

ÉPAGRIS. C'est le nom d'une des Cyclades qu'Aristote appelle Hydrusse; c'est-à-dire, aqueuse, à cause de l'abondance des eaux qui s'y trouvent. *Epagris, Hydrussa*. Pline, L. III. C. 12.

ÉPAILLER. v. a. Terme usité dans quelques Arts. C'est enlever avec l'échoppe toutes les saletés qui se trouvent dans l'or, pour lui donner plus facilement le poli.

ÉPAIS, AISSE. adj. On écrivoit & on prononçoit autrefois *epais*. Terme relatif à la dimension, se dit d'un corps solide considéré par rapport à sa profondeur. Une chose est *grosse* par la quantité de sa circonférence: elle est *épaisse* par une de ses dimensions. Un arbre est *gros*. Une planche est *épaisse*. Un rempart doit être *épais*, de 20 toises, pour résister au canon. Le verre trop *épais* n'est pas bon pour certains usages. Un livre est *épais*, quand il est composé d'un grand nombre de feuillets, eu égard à son format. On a de la peine à percer ce qui est *épais*. *Craffus*. Son opposé est *mince*.

Il est quelquefois substantif, & signifie *épaisseur*. Une pierre qui a deux pieds d'*épais*. Il a bien neigé, il y a de la neige deux pieds d'*épais*. On dit hyperboliquement, qu'une femme a du rouge deux doigts d'*épais*; pour dire, qu'elle a beaucoup de rouge.

ÉPAIS, se dit encore relativement à la consistance, en parlant d'une chose liquide qui prend une consistance moins claire. *Densus*. Dans ce sens on dit: voilà un vin trop *épais*. Ce sipot est trop *épais*. *Concretum*. On dit dans le même sens brouillard *épais*, nuée *épaisse*, ténèbres *épaisses*.

On le dit au propre & au figuré. On dit au propre un homme *épais*, par opposition à délié. Une taille *épaisse*. On dit dans le même sens un cheval *épais*, par opposition à fin.

On dit au figuré un homme *épais*, un esprit *épais*, *hebes, obtusus*, esprit grossier, qui a de la peine à comprendre: une mâchoire *épaisse*, un homme qui s'exprime sans finesse & sans délicatesse. Le monde étoit plongé dans les *épaisses* ténèbres de l'idolâtrie avant l'incarnation.

ÉPAIS, se dit encore relativement au nombre & à la position des choses placées les unes auprès des autres. *Spissus, densus*. Dans ce sens on dit à la guerre bataillons *épais*, gros & serrés. *Confertus*. On dit encore que les bêtes farouches se retirent dans le plus *épais* des forêts, *densissima sylvarum*: l'endroit le plus garni, le plus touffu. On dit dans le même sens que l'herbe est *épaisse*, que les bleds sont *épais*, qu'un bois est *épais*.

Dans ce sens il est quelquefois adjectif. Il ne faut pas semer ces graines si *épais*. Ces blés sont semés trop *épais*.

Marot a dit *espès, espesse*, pour *épais, épaisse*.

De l'encre espesse & fort obscure.

ÉPAISSEUR. f. f. Profondeur d'un corps solide. L'*épaisseur* d'un mur. Cette poutte n'a pas assez d'*épaisseur*. *Craffitudo*.

On dit en jardinage, Couper une branche à l'*épaisseur* d'un écu.

ÉPAISSEUR, se dit aussi relativement à la consistance. L'*épaisseur* de l'air, des brouillards. *Densitas*. On le dit aussi des ténèbres, l'*épaisseur* des ténèbres.

On dit aussi l'*épaisseur* d'une forêt, l'endroit où les arbres sont plus serrés, plus près à près.

ÉPAISSIR. v. a. Rendre *épais*, donner de la consis-

tance. *Condensare, constringere, cogere.* Il faut épaisir ce sirop, le laisser cuire davantage. Les vapeurs épaisissent l'air.

ÉPAISSIR. Il est encore neutre & signifie, Devenir épais. Les sautes épaisissent en refroidissant. *Concresecere.* Il est aussi réciproque. L'air s'épaissit. On dit aussi que la taille d'une femme s'épaissit, pour dire, qu'elle grossit. Ac. Fr.

ÉPAISSIR, se prend aussi figurément par rapport à l'esprit. La nature, qui se joue par-tout, forme quelquefois des hommes à sa fantaisie; elle les épaisit ou les raffine indépendamment du climat. Son esprit s'épaissit.

ÉPAISSI, IE. part.

ÉPAISSISSEMENT. f. m. *Condensatio, Concretio, condensatio, spissamentum.* Ce mot ne se dit pas des choses fermes & solides, mais seulement de celles qui peuvent se serrer & se condenser. L'épaississement du sang fait redoubler l'effort & les vibrations des artères.

On le dit particulièrement en Médecine des humeurs du corps humain qui ont trop de consistance.

Il signifie aussi, L'état de ce qui est épaissi. L'épaississement de la langue.

ÉPAMPREMENT. f. m. L'action d'épamprer la vigne.

ÉPAMPREUR. v. a. Il ne se dit que de la vigne. C'est retrancher les pampres inutiles qui empêchent l'action du soleil sur les grappes, & retardent par là la maturité du raisin. *Pampinare.*

EPANADIPLOSE, ou ÉPANALEPSE, espèce de figure, qui consiste à placer à la fin d'une proposition le même mot par lequel elle commence.

Ambo florentes atatibus, Arcades ambo.

ÉPANCHEMENT. f. f. Effusion de quelque liqueur. *Effusio,* Les libations anciennes se faisoient par l'épanchement du vin & de l'huile. LA CHAMB.

En médecine ce mot est synonyme à effusion, extravasation. *Épanchement* de la bile par tout le corps.

ÉPANCHEMENT, se dit aussi au figuré. Le plus doux plaisir de l'amitié, c'est l'épanchement du cœur. S. EVR. *Épanchement* en amitié est une ouverture de cœur pleine de confiance, de tendresse & de vérité.

De doux épanchemens, de nouvelles tendresses.
S. EVR.

Si les hommes connoissoient le plaisir des épanchemens de l'amitié, ils le préféreroient à tous les autres. ID.

En Morale, *épanchement* se dit aussi de l'ame qui se livre toute entière aux objets extérieurs qui la flattent ou qui l'amuse. Il n'y a rien de plus opposé à la prière que l'épanchement de l'ame dans les sens: c'est la source ordinaire de nos dissipations. NIC. Leur cœur est dans un perpétuel épanchement, il s'attache à tout ce qui leur frappe les yeux. BOURDAL. *Exh. T. I, p. 41.* Ne souffrez pas, ô mon Dieu, que le premier usage de cette vie & de cette santé que vous venez de me rendre, ne soit qu'un épanchement de mon cœur vers le monde & la créature. MADAME DE LA VAL.

ÉPANCHER. v. a. Verser doucement, ou laisser tomber quelque liqueur. *Effundere, spargere.* En cette bataille il y eut bien du sang épanché. J. C. a épanché son sang pour nous. ARN. *Épancher* du vin.

ÉPANCHER, se dit figurément en Morale. *Profundere, dividere, largiri.* Dieu épanche ses grâces sur les justes & sur les pécheurs. Le Roi a épanché ses bienfaits d'une main libérale sur cette maison. Dans ce sens on ne le dit plus. Mais on dit épancher son cœur, l'ouvrir avec sincérité, avec tendresse, avec confiance. Souvent une douce conversation,

en épanchant le cœur, en fait échapper le secret. BOSSUET.

*C'est ce qui doit rasseoir votre ame éfarouchée,
Puisque ma complaisance est sur-tout épanchée.*
MOL.

ÉPANCHÉ, ÉE. part.

ÉPANCHOIR. f. m. Quelques-uns écrivent *épanchoir.* Issue par où l'eau d'un canal s'épanche, quand il est besoin. *Effluvium* Les écluses, les acqueducs, les ponts, les rigoles de conduite, les épanchoirs ou pertuis. GAULTIER.

ÉPANDRE. v. a. *J'épands, j'épandis, j'ai épandu, j'épandrai, que j'épande.* Jeter çà & là. *Dispergere.* Il faut épandre le fumier, après qu'on l'a porté sur les terres. On épand le grain quand on le sème. On épand le foin pour le fanner.

ÉPANDRE, se dit aussi pour éparpiller. Le Soleil épand ses rayons par tout le monde. Après le Déluge les peuples se sont épandus en diverses régions. Le Nil s'épand par les campagnes d'Egypte, quand il s'enfle. Le fleuve s'épand dans la plaine. VAUG. Le bruit de cette nouvelle s'est épandu en moins de rien. Le venin s'épand par tout le corps.

ÉPANDRE, se dit aussi au figuré. Un Prince épand ses faveurs sur ceux qu'il lui plaît. Ce Conquérant épand la terreur par tout l'Univers. Les Barbares s'épandirent en Italie.

*J'ai vu, j'ai vu déjà les fieres Euménides
Épandre leur poison dans vos ames perfides.*
BRÉBEUF.

Dans toutes ces acception ce mot est vieux. On dit aujourd'hui répandre.
ÉPANDU, UE. part. & adj. *Profusus, dispersus.*

*De toute la vertu sur la terre épandue,
Tout le prix à ces Dieux, toute la gloire est due:
Ils agissent en nous, quand nous pensons agir.*
CORN.

Tous ces mots viennent du Latin *expandere, étendre.*

ÉPANITÉ. Voyez ÉPAVITÉ

ÉPANNELER. v. a. Terme de Sculpteur. Couper à pans un bloc de marbre, suivant le dessein tracé.

ÉPANORTHOSE. f. f. *Epanorthosis, correctio, emendatio.* Terme de Rhétorique. C'est une figure par laquelle on corrige, ou on révoque ingénieusement ce qu'on avoit auparavant allégué, en condamnant ses expressions comme trop foibles, pour en ajouter de plus fortes, & de plus conformes à la passion dont on est agité. Par exemple, on fait dire par Didon à Enée.

*Non, cruel, tu n'es pas le fils d'une Déesse,
Tu suças en naissant le lait d'une tigresse, &c.*

Ce mot est Grec *ἐπανόρθωσις*, & vient de *ὀρθός*, droit, *ὀρθώω* je dresse *ἀνορθώω, ἐπανόρθωω*, je redresse, je corrige, *ἐπανόρθωσις*, correction.

ÉPANOUIR, S'ÉPANOUIR. v. récip. Terme de Botanique. Qui se dit des fleurs qui commencent à déployer leurs feuilles, & à sortir du bouton. *Explicare se.* Un bouton de rose qui s'épanouit, qui commence à développer ses feuilles. Le soleil fait épanouir les fleurs.

On le dit, aussi, de la fleur qui a pris toute son étendue. Cette rose est entièrement épanouie. Les tulipes se ferment tous les soirs, & s'épanouissent tous les matins. C'est une sottise de croire que la rose de Jerico ne s'épanouisse que pendant la Messe de minuit. Cela lui arrive toutes les fois que sa queue trempe dans l'eau, parce qu'elle est fort spongieuse.

S'ÉPANOUIR se dit, aussi, en Anatomie, pour s'étendre

s'étendre, se développer. *Extendi, porrigi*. Les fibres de l'un de ces muscles vont se rencontrer avec les fibres de l'autre, & s'épanouissent réciproquement de côté & d'autre. WINSLOW. Voyez ÉPANOUISSÉMENT. Il est actif au figuré, épanouir le cœur, épanouir la rate. Ce conte lui a bien épanouï la rate.

☞ On dit aussi, vous vous épanouissez.

☞ On dit encore, son front s'épanouit, son visage s'épanouit, son front se déride, devient fetein. *Frontem explicare*.

Ce mot vient du Latin *Explanescere*, ou *expandere*, ou du vieux mot François *esbanoyer*, qui signifie s'élargir, se dilater, se mettre à son usage.

ÉPANOUI, *ÏE*, part. & adj. *Explicatus, apertus*. On dit, en termes de Blason, une fleur-de-lis épanouie, lorsqu'elle est ouverte avec ses feuilles, & dont il sort des boutons entre les fleurons; telle qu'est la fleur-de-lis qui compose les Armes de la ville de Florence, qui porte d'argent à une fleur-de-lis épanouie de gueules, ce qu'on appelle fleur-de-lis de Florence.

ÉPANOUISSÉMENT. *f. m.* Action par laquelle une chose s'épanouit. *Explicatio, evolutio, diffusio*. Il se dit, au propre, des fleurs, & au figuré, du cœur, de la rate, &c. Ai-je donc composé un Poëme Epique pour procurer plutôt des épanouïsemens de rate, que des transports d'admiration? G. G.

☞ On le dit, en Anatomie, de l'expansion des nerfs, qui se partagent en plusieurs rameaux, ou filamens. La rétine est formée par l'expansion ou l'épanouïssément du nerf auditif, des plus délicies fibres, duquel elle est composée.

ÉPANTER. *v. a.* Moliner, dans plus d'un endroit de ses Poësies, a dit *Épantier* pour *Épouvanter*. Les Espagnols disent *Espantar*. *Glojf. Bourg. au mot Eponte*. Le verbe *épantier* est fort connu du petit peuple Champenois, aussi-bien qu'*Épantau* pour *Épouvantail*.

ÉPAPHÉ, ou ÉPAPHUS. *f. m.* Terme de Mythologie. Nom d'un faux Dieu de la Gentilité. Hérodote, L. I. & L. II. dit qu'*Épaphus* est l'Apis des Egyptiens; que c'est le nom que les Grecs donnoient à Apis. Elien dit la même chose, L. XI. *Des Animaux*, C. 10. mais il ajoute que les Egyptiens s'inscrivoient en faux contre cette opinion, & qu'ils affuroient qu'*Épape* n'avoit été que plusieurs siècles après Apis. Vossius, *De Idol.* L. I. C. 29. croit que les Egyptiens avoient raison: car *Épaphus* étoit aïeul d'Agénor, & bis-aïeul de Cadmus; mais les Grecs avoient l'ambition de passer pour avoir donné les Dieux à l'Egypte. *Épaphus* étoit fils de Jupiter & d'Io, & par conséquent petit-fils d'Inachus, qui avoit jeté les fondemens du Royaume d'Argos. Voy. les Métamorphoses d'Ovide, L. I. v. 749. Eusèbe, dans sa Chronique, Servius, sur le 3^e. L. de l'Enéide, Macrobie, L. III. des Saturnales, C. 6. & Vossius, *De Hist. Gr.* L. III. & à l'endroit cité ci-dessus.

☞ ÉPARCET. *f. m.* Espèce de foin fort commun en Dauphiné, sur-tout auprès de Die. Sa graine tient lieu d'avoine & d'orge. L'*éparcet* est succulent & très-nourrissant. *ACAD. FR.*

ÉPARER, S'ÉPARER. *v. récip.* Terme de Manège, qui se dit d'un cheval qui détache des ruades & qui noue l'aiguillette. Voy. AIGUILLETTE EN MANÈGE. Un Cheval doit s'éparer de toute sa force à l'air des cabrioles. Il ne s'épare qu'à demi aux balottades, & point-du tout aux croupades. Un cheval qui s'épare est rude.

ÉPARGNANT, ANTE. *adj.* Qui va à l'épargne, qui ménage ce qu'il a en son pouvoir. *Parcus*. La jeunesse est trop prodigue, & la vieillesse trop épargnante. Humeur épargnante.

ÉPARGNE. *f. f.* Parsimonie, ménage dans la dépense; branche de l'économie qui consiste à éviter les dépenses superflues, & à faire à peu de frais celles qui sont nécessaires. *Parcimonia, parcitas*. Il y a une honnête épargne qui fait partie de la prudence,

& une épargne outrée, fardive, qui est une vraie avarice. Il a voulu aller à l'épargne, faire une épargne de dix mille francs, & il a gâté un bâtiment de cent mille écus. Quelques-uns appellent économie ce qui n'est qu'une épargne honteuse. BELLE. C'est une fille nourrie & élevée dans une grande épargne. *Id.* Prendre ma fille sans dot est pour moi une épargne considérable.

ÉPARGNE, se dit aussi, de la chose même qu'on a épargnée, qu'on a ménagée. *Res sumptibus detracta, parcimonie fructus, reditus*. Faire une épargne de dix mille francs. Cette femme regrette tout ce qui sort de ses mains, elle seroit charmée de l'y retenir, & d'en grossir ses épargnes. *BOURDAL. Exh. T. I. p. 54.* Son épargne monte cette année à 1000 écus.

☞ ÉPARGNE, MÉNAGE, MÉNAGEMENT, synonymes. On se sert du mot de *ménage*, en fait de dépense ordinaire; de celui de *ménagement*, dans la conduite des affaires; & de celui d'*épargne*, à l'égard des revenus. *SYN. FR.* Le ménage est le talent des femmes: il empêche de se trouver court dans le besoin. Le ménagement est du ressort des maris, il fait qu'on n'est jamais dérangé. L'*épargne* convient aux pères. Elle sert à amasser pour l'établissement de leurs enfans.

☞ ÉPARGNE signifioit autrefois, Trésor-Royal, & la cassette du Roi s'appeloit chatouille. L'*épargne* étoit le lieu où l'on portoit toutes les finances du Royaume. *Aerarium regium*. Après la mort de Philippe, on ne trouva dans son *Épargne* que cinq cents talens d'argent monnoyé. Ce Prince avoit épuisé son *Épargne* autant par ses libéralités, que par ses guerres continuelles. Du RIER. Il y avoit trois Trésoriers de l'*Épargne*, & on disoit: Cela est du fonds de l'*Épargne*: des billets, quittances & rescriptions de l'*Épargne*. Aujourd'hui on dit encore dans tous les comptes particuliers, la première partie de l'*Épargne*, la première moitié des deniers que les Comptables sont obligés de porter au Trésor-Royal. La seconde partie de l'*Épargne*, celle qui porte les charges & les gages des Officiers. Cela est porté en première, en seconde partie de l'*Épargne*.

ÉPARGNE, se dit aussi du ménagement du temps & autres choses. C'est une épargne nécessaire que celle du temps, on ne la feroit trop ménager. La Loi de l'*Épargne*, dans le langage de quelques Physiciens modernes, c'est le décret par lequel Dieu règle de la manière la plus simple tous les changemens qui arrivent dans la nature.

Tailler en épargne, est une manière de graver ou entailler les bois, les pierres, le métaux, &c. qui se dit lorsqu'on taille & qu'on enlève le fond de la matière, & qu'on épargne, & qu'on ne laisse en relief que les parties qu'on veut faire paroître à la vue. *Anaglyphum scalpere, incidere*. Ainsi, les gravures des planches en tailles de bois, sont taillées en épargne; car au lieu que dans la taille-douce les traits ou lignes qui doivent paroître sont gravés & enfoncés, & que les blancs demeurent relevés sur la planche; au contraire, dans les tailles de bois, les blancs sont enfoncés, & les traits qui paroissent sont élevés & épargnés.

ÉPARGNE. *f. f.* Nom d'une espèce de poires, qu'on appelle aussi Saint Samson. L'*Épargne* est une poire rouge assez grosse, & fort longue, & pour ainsi dire, un peu voûtée en sa taille; elle a la chair tendre, & un peu aigrelette; elle mûrit vers la fin de Juillet; elle a plus de beauté que de bonté. La Quintinie ne change point ce nom au pluriel.

ÉPARGNER. *v. a.* User d'épargne dans la dépense. Voyez ÉPARGNE. *Parcere sumptibus, parcè facere sumptum, comparcere*. Un prodigue n'épargne rien pour ses plaisirs, rien ne lui coûte. Un avare se couche de bonne heure pour épargner sa chandelle. Dans les grandes affaires il ne faut point épargner l'argent.

ÉPARGNER, est aussi un terme d'Art; pour dire, Ménager quelque chose dans la matière que l'on

travaille, & faire en sorte qu'on en tire quelque embellissement qui n'en soit pas détaché, ou qui fasse même une pièce utile. Cette table a été *épargnée* dans l'épaisseur du roc.

ÉPARGNER, se dit aussi, avec le pronom personnel, dans tous les sens qu'on vient de marquer. Cet homme est si avare, qu'il *s'épargne* tout. L'ambition & l'envie sont des vices dont on se doit défendre avec d'autant plus de soin, que la corruption du grand monde s'en est fait des vertus, comme pour *s'épargner* la honte de ses misères & de ses foiblesses. P. VERI.

ÉPARGNÉ, ÉE. part.

On dit au figuré, *épargner* quelqu'un. *Parcere alicui*, pour dire, ne lui faites pas tout le mauvais traitement qu'on pourroit. Il commanda *d'épargner* les troupes. Dans le sac des villes, les Tutes *n'épargnent* personne. On passa tout au fil de l'épée, sans *épargner* ni âge ni sexe. ABL. Ce criminel n'a pas été traité à la rigueur, on l'a un peu *épargné*.

En Morale, *épargner* désigne encore une sorte de Ménagement qu'on a pour les personnes qu'on ne veut pas chagriner ou mortifier. *Épargner* à quelqu'un le chagrin, la douleur, la honte de voir, &c. Vous voulez *m'épargner* la douleur de voir toute votre indifférence, & vous ne dissimulez vos sentimens que par pitié pour ma foiblesse. Un ami doit prévenir son ami, & lui *épargner* la honte de demander.

On dit d'un médisant, qu'il *n'épargne* personne.

*Les injustices des pervers
Servent souvent d'excuse aux nôtres :
Telle est la loi de l'univers ;
Situ veux qu'on t'épargne, épargne aussi les autres.*

LA FONT.

*On n'en peut trop avoir (de bien) & pour en amasser,
Il ne faut épargner ni crime, ni parjure.* BOIL.

ÉPARGNER, en termes de Dessin & de Miniature sur ivoire, se dit, quand le papier ou l'ivoire produisent, sans crayon ni peinture, les lumières des chairs.

On dit aussi, qu'un Tailleur, qu'une Couturière *épargne* de l'étoffe, pour dire, qu'en la taillant, ils font en sorte qu'il en reste pour faire quelque autre chose que ce qu'ils ont entrepris. Ce Tailleur a *épargné* une culotte dans le drap de ce manteau.

Ce mot vient du Latin *parco*. Ménage, après Sautmaise, le dérive du Latin *exparcinare* ; d'autres, de l'Allemand *sparen*.

ÉPARGNER, se dit, par extension de Morale, de toutes les choses qu'on peut retrancher & ménager. Les machines qu'on a trouvées pour faciliter les arts *épargnent* bien du temps, de la peine & des pas.

ÉPARPILLER. v. a. Jeter ou laisser tomber quelques corps çà & là. *Dissipare, dispergere*. Son chapelet s'est *défilé*, tous les grains se sont *éparpillés*. Il signifie aussi, Etendre, séparer. Cette femme étoit *décoiffée*, & avoit tous les cheveux *éparpillés* sur les épaules. *Passis capillis, sparsis, prolixis, circum humeros rejectis*. Le vent *éparpille* leurs cheveux. S. AM. Il faut *éparpiller* la braïse pour faire cette grillade. Il faut *éparpiller* le fumier sur les terres qu'on fume. Ces deux espèces de vaisseaux sont unis dans les tiges, & *éparpillés* dans les racines & dans les branches. LÉMERY.

ÉPARPILLER, ne se dit que des petits corps minces & légers. Les épandre çà & là, dru & menu.

ÉPARPILLER. Terme de Peinture. Voyez DISPERSER

On dit, figurément & familièrement, d'un dissipateur, qu'il a bien *éparpillé* de l'argent, pour

signifier, qu'il a beaucoup employé d'argent en folles dépenses.

ÉPARPILLÉ, ÉE. part. & adj. *Passus, dispersus, dissipatus*.

ÉPARS, ARSE. adj. Se dit des choses de même nature dispersées, distribuées çà & là. *Sparfus*. Corps morts *épars* sur le champ de bataille. Les Juifs sont *épars* dans tous les pays du monde. Son bien consiste en plusieurs morceaux d'héritages *épars* çà & là. Il a ramassé toutes les particularités de notre histoire qui étoient *éparfés* dans les livres, dans les chartres, &c.

Rassembla les humains dans les forêts épars.

BOILEAU:

La plaintive Elegie

Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil. ID.

Ces mots viennent du Latin *spargere*.

ÉPARS. f. m. Terme de Marine. C'est le bâton qui soutient le pavillon. Le P. Pomey dit aussi *épars*, ou *éparre* de fenêtre, ou de porte. *Ferrea judes innexa cardini*

ÉPARS, est aussi un terme de Chartron, qui signifie une pièce de bois, large de trois doigts, ou environ, qui entre dans les brancards, & dans les ridelles des charriots: ou, comme dit Liger, ce sont des morceaux de bois plats, larges de quatre bons doigts, & longs d'environ un pied & demi: ces *épars* sont enclavés dans des mortaises le long des timons d'une charrette. Les Laboueurs disent, il manque un *épars* à ma charrette. Voilà une charrette dont les *épars* sont bons. LIGER.

ÉPART. f. m. Espèce de jonc, dont les Marseillois font des paniers & des cabats, pour mettre & emballer plusieurs de leurs fruits secs, & diverses autres marchandises. Ce jonc croît en Espagne

ÉPARTS. f. m. pl. Terme de Carrier. Ce sont les quatre plus petits morceaux de bois de six dont est composé le baquet ou civière dont les Carriers se servent pour tirer le moillon hors de la carrière.

ÉPARVIN, ou **EPERVIN**. f. m. Maladie de cheval. *Tumor suffragini equi innascens*. Il y en a deux sortes. Un *éparvin de bœuf*, est une grosseur qui vient au bas du jarret en dedans, qui fait boiter le cheval. Un *éparvin sec*, est un roidissement du jarret qui l'empêche de se plier. On nomme aussi *Eparvin* l'endroit où vient cette maladie. SOLEISEL.

ÉPATER. v. fa. Rompre le pied d'un verre. *Pedem frangere*. Qui est-ce qui a *épaté* ce verre? Il n'est guère d'usage qu'au participe. Verre *épaté*, dont le pied est cassé.

ÉPATER, signifie aussi, Etendre le pied, l'assiette d'un verre, d'un vaisseau. *Pedem distendere*. En général, donner à quelque partie d'un corps moins de saillie qu'elle n'en doit avoir, en sorte qu'elle ait peu de hauteur, eu égard à sa base. Les verres de fougères ne sont pas si *épatés*, non tam lato pede sunt, que les verres de cristal; c'est pourquoi ils sont plus sujets à se renverser & à se casser. C'est en ce sens qu'on dit, figurément & burlesquement, qu'un nez est *épaté*, *patulus*, lorsqu'il est écrasé, aplati, qu'il est trop large par en bas.

ÉPAVE. f. f. Droit d'un Seigneur haut-Justicier, par lequel les choses mobilières égarées qui se trouvent dans sa Seigneurie, & qui ne sont réclamées de personne, lui appartiennent. *Caducum, caducum jus, jus caducarium, caducaria lex*.

On appelle aussi *épave*, la chose non réclamée & perdue. *Res juris caduci*. On appelle cela en Normandie *choses gayves*. *Epave* s'est dit proprement des bêtes égarées, effrayées & errantes, qui ne sont réclamées de personne; & ce mot est venu de *metu seu pavore animalium*.

On a depuis compris, sous le nom d'*épaves*, toutes les choses mobilières perdues, dont on ne connoît point le propriétaire. Il y a même des personnes qu'on appelle *épavées*, & on le dit de ceux qui

font nés si loin hors le Royaume, qu'on ne peut savoir le lieu où ils ont pris naissance. BAQUET. Traité du Droit d'Aubaine. Ce Droit s'appelle *Caducarialex*.

ÉPAVES Maritimes, font tous les effets que la Mer pousse & jette à terre, & qui ne sont point réclamés par un propriétaire légitime.

ÉPAVES de Rivière, font tous les effets qui se trouvent abandonnés sur les rivières, soit par naufrage, inondation, chute de ponts, ou autres accidens. Traité de la Police.

ÉPAVES Foncières & Immobilières, héritages abandonnés, de manière qu'on en ignore le propriétaire. C'est improprement qu'on appelle *épaves* les biens vacans.

Il est aussi adjectif. Un cheval *épave*. Les bêtes *épaves*. Biens *épaves*.

EPAUFRURE. f. f. Terme de Maçon. Eclat du bord du parement d'une pierre, qu'un coup de têtou mal donné a emporté. *Fragmentum*.

ÉPAVITE. f. f. Terme de Coutumes. C'est la même chose qu'*aubaine*. En quelques endroits c'est une maxime de Droit coutumier, qu'*épavité* ne gît en noblesse; c'est-à-dire, que la noblesse n'est point sujette au droit d'*épavite* ou d'*aubaine*.

ÉPAULARD. f. m. *Orca*. Grand poisson de mer, dont le corps est fait comme celui du dauphin, mais vingt fois plus gros, principalement par le ventre. Il n'a point d'écaillés. Sa peau est lisse & polie, noire sur le dos, rougeâtre sous le ventre, & bleuâtre aux côtés. Son nez est camard. Sa lèvre inférieure est fort grosse. Il a quarante dents grandes & tranchantes. Ses yeux sont petits. Sa queue est longue de plus d'une aune, & est en figure de croissant. Le mâle a la partie génitale longue de deux pieds. Ce poisson pèse jusqu'à mille livres. Il est ennemi de la baleine.

ÉPAULE. f. f. Partie double du corps humain, située à l'extrémité supérieure, au-dessous du chignon du cou, & qui se joint au bras dans l'homme. *Humerus*. L'*épaule* est composée de deux os particuliers, un grand & postérieur, qu'on nomme omoplate; un petit & antérieur qu'on appelle clavicule. WINSLOW. L'os de l'*épaule*, *scapula*, est celui qui couvre le derrière des côtes, qu'on nomme aussi le *palleron*, & surtout aux animaux. La figure du *palleron* est presque triangulaire. Sa partie large & plate se nomme par les Médecins *omoplate*. Le bras est attaché à l'*épaule*. Aux animaux à quatre pieds, c'est le membre où est attachée la jambe de devant. Les Poètes ont feint qu'Atlas & Hercule portoient le ciel sur leurs *épaules*. JESUS-CHRIST porta sa croix sur ses *épaules*.

Ce mot vient de *spalla*, qui a été fait de *spatula* ou *spadula*. MÉNAGE.

On dit d'une personne qui commence à être bossue, que l'*épaule* lui pousse, qu'elle a une *épaule* plus haute que l'autre, qu'elle a l'*épaule* ronde; & de celle qui est engoncée, qu'elle a la tête entre les deux *épaules*.

On dit aussi, qu'on a le manteau sur les *épaules*, quand on est prêt à sortir. On dit d'un cadet, qu'on lui a mis le mousquet sur l'*épaule*; pour dire, qu'on l'a envoyé à la guerre. On dit de celui qu'on a chassé honteusement, qu'on l'a mis dehors par les *épaules*; & d'un orgueilleux, qu'il regarde les gens par-dessus l'*épaule*. Dans cette dernière phrase ce mot est pris au figuré.

ÉPAULE, se dit aussi à la Boucherie, des animaux, des bœufs, des moutons, &c. *Armus*. Ce sont les gros os du quartier de devant qui est appuyé sur les jambes de devant. L'*épaule* de bœuf contient le *palleron*, le collier.

ÉPAULE de mouton. Les Charpentiers appellent ainsi les plus grandes coignées, dont ils se servent pour équarrir & dresser leurs bois.

ÉPAULE, en termes de Manège, se dit de la partie du train de devant d'un cheval, comprise entre le garrot, le poitrail & les côtes. Un bon cheval doit être

léger d'*épaules*, & sujet des hanches. Le coup de lance est une marque à l'*épaule* qu'ont quelques Barbes & chevaux d'Espagne & de Turquie: c'est un signe de bonté. On dit aussi, qu'un cheval a les *épaules* chevillées, quand elles sont engourdies & sans mouvement. On dit qu'il a fait un effort d'*épaules*, quand il s'est entr'ouvert.

ÉPAULE EN DEDANS. Terme de Manège, *Mettre l'épaule en dedans à un cheval; faire aller un cheval l'épaule en dedans*. Cette leçon sert à assouplir les *épaules* d'un cheval, en le mettant dans une posture où il soit obligé, à chaque mouvement, de passer les jambes de devant l'une par-dessus l'autre. Pour cela on mène un cheval au pas le long des murailles ou barrières d'un Manège, en lui plaçant la tête & les *épaules* vers le dedans du Manège, & lui laissant la croupe sur la ligne de la muraille. Lorsque le cheval marche dans cette attitude, il décrit deux lignes droites, celle des *épaules*, & celle des hanches. La ligne des *épaules* ou des jambes de devant doit être en dedans du Manège à la distance d'environ un pied & demi du mur; & celle des hanches, c'est-à-dire, des jambes de derrière, doit toujours être sur la ligne de la muraille. Voyez l'*Ecole de Cavalerie de M. de la Guérinière*, p. 104.

ÉPAULE, en termes de Guerre, est la partie du bastion où la face se joint au flanc; *latus propugnaculi*; & l'angle que forment ces lignes s'appelle *angle de l'épaule*, ou simplement *épaule*. On fait aussi des *épaules* au-devant des batteries des assiégeans. On en fait avec des sacs de laine qui ont 17 pieds de long sur 7 d'épaisseur, & on en met jusqu'à trois rangs.

ÉPAULE, en termes de Marine, se dit des parties du bordage du Vaisseau qui viennent de l'éperon vers les haubans du mât de misaine.

ÉPAULE, se dit figurément en choses morales, & surtout du secours qu'on prête à quelqu'un. Ce Traitant auroit succombé, si quelqu'un ne lui eût prêté l'*épaule*, ne lui eût aidé: ce fardeau étoit trop lourd pour ses *épaules*. Un homme foible, opprimé par un homme puissant, n'a qu'à plier les *épaules*, souffrir & se taire. Vous avez un ridicule orgueil qui fait hausser les *épaules* à tout le monde. MOL. c'est-à-dire qui vous rend insupportable.

Lever, hausser les *épaules* est souvent un mouvement & une expression de mépris: quelquefois c'est un mouvement de compassion. Aux soupirs que je pouffois, la bonne Sœur Convers, tout en continuant son chapelet, & sans parler, *levoit* quelquefois les *épaules* de cet air qui signifie qu'on plaint les gens, & qu'ils nous font compassion. Marivaux.

Toutes ces expressions figurées, plier, baisser les *épaules*, potter quelqu'un sur les *épaules*, prêter l'*épaule*, ne sont que du style familier.

ÉPAULE, se dit proverbialement en ces phrases. Quand on parle d'un avaro, on dit qu'il est bien large, mais que c'est par les *épaules*. On dit d'un prodigue, qu'il jette les *épaules* de mouton toutes rôties par les fenêtres. On dit d'un puant, qu'il sent l'*épaule* de mouton. On dit que quand le Diable traite ses amis, il leur donne une *épaule* de veau. On dit d'un homme qui est à charge, qui importune, qu'on le porte sur ses *épaules*; qu'il semble qu'on l'a toujours sur ses *épaules*. On dit ironiquement, Par-dessus l'*épaule*, ou comme les Suisses portent la hallebarde; pour dire, qu'il n'y a rien de vrai en ce qu'on allègue. Pasquier remarque que ce proverbe vient d'un joueur de flûte, qui s'étant vanté d'avoir en son jeu un as, qui est la principale carte, montra, la découvrant, qu'il n'avoit qu'un valet, & pour s'excuser, il dit que un c'étoit as par-dessus l'*épaule*. On dit aussi, pousser le tems avec l'*épaule*, pour dire, Dilayer, différer sa condamnation; vivre petitement, en attendant un meilleur temps. Tant y a que ce grand Prince, tout informé qu'il étoit de la malversation de ses financiers, résolut de dissimuler, de les souffrir encore quelque temps, & de

pouffer ainsi le temps, comme l'on dit avec l'épaule, *MASCUR.*

ÉPAULÉE. f. f. Effort qu'on fait de l'épaule pour pouffer quelque chose. On a remué cette poutre par *épaules*. On dit, Faire une chose par *épaules*, c'est-à-dire, à diverses reprises & negligentement, sans soins d'avancer le travail. *Per intervalia, nisi interrupto, et non interrupta.* On le dit sur-tout des murs & des fondemens qu'on n'éleve pas par-tout en même temps à même hauteur, ni tout de suite au niveau; mais à diverses reprises.

On appelle aussi à la Soucherie, *Épaulée*, le quartier de devant du mouton d'où l'on a retranché l'épaule.

ÉPAULEMENT. f. m. Terme de fortification. C'est une espèce de rempart fait à la hâte pour se couvrir de côté, soit qu'on le fasse de terres remuées, soit de gabions, fascines, ou de sacs de terre, pour couvrir le canon, ou pour se mettre à l'abri. *Munitio extemporanea.* On fait des *épaulemens* aux places d'armes qui sont à la queue de la tranchée. On leur faisoit quelque *épaulement* à l'épreuve du canon, s'il n'y en avoit point de naturel. **BUSSE RABUIN.**

ÉPAULEMENT, se dit aussi des orillons carrés qu'on faisoit autrefois aux bastions sur le flanc, auprès de l'épaule, pour couvrir la casemate.

ÉPAULEMENT, est pris quelquefois pour demi-bastion composé d'une face & d'un flanc, qui se met à la pointe d'un ouvrage à corne ou à couronne. On le dit aussi d'un petit flanc qu'on ajoute aux côtés d'un ouvrage à corne, pour les défendre quand ils sont trop longs.

ÉPAULEMENT, se dit aussi des redens qu'on fait sur une ligne droite, pour la fortifier.

ÉPAULEMENT. Terme de Charpenterie. On appelle *épaulement* d'un tenon, une partie & un des côtés du tenon, qu'on diminue moins que l'autre, afin que la pièce de bois en ait plus de force.

ÉPAULER, v. act. Démêtrer, disloquer une épaule *Humerum frangere.* On le dit particulièrement du cheval, & quelquefois des autres bêtes à quatre pieds. *Épauler* un cheval. Il est aussi réciproque; ce cheval s'est *épaulé*.

ÉPAULER, signifie aussi à la Guerre, Faire un épaulement, mettre à couvert. *Maire, tueri.* *Épauler* des troupes exposées au canon. On dit aussi, *Épauler* son camp d'une colline, d'un rideau, d'un bois, d'un marais; pour dire, S'en couvrir, en sorte qu'on ne puisse être attaqué de ce côté-là.

ÉPAULER, signifie encore Appuyer. *Sustentare.* Les *épauletiers* sont toujours *épaulés* d'un mur. **MORIN, Traits des Fleurs.**

ÉPAULER, signifie figurément, Assister, secourir. *Jurare, adesse, auxiliari.* Cet homme n'a pas fait une si hardie entreprise sans être bien *épaulé*, bien soutenu des Puissances. Il est bas en ce sens.

ÉPAULE, ÉB. PART. *Munitus, tutus, adjutus.* Cheval *épaulé.* *Humeris fractus.*

On appelle une fille qui s'est deshonorée, Une bête *épaulée*, dont on ne fait plus grand cas. Expression populaire.

ÉPAULETTE. f. f. La partie d'un corps de jupe qui passe par-dessus l'épaule, & où l'on attache des manches. *Humerale.* C'est aussi la petite bande de toile qui est sur l'épaule de la chemise. C'est encore le ruban que les Religieuses attachent sur l'épaule, & qui est attaché au scapulaire.

ÉPAULIÈRE. f. f. La partie de l'armure d'un Cavalier qui couvre & défend l'épaule. Nicot appelle aussi *épaulière*, ce que les Italiens appellent *spalliera*, pour une espèce de tapisserie d'une ou de deux aunes de haut au plus, qu'on tend en Italie dans les salles & chambres où l'on a coutume de s'asseoir. On l'appelle *épaulière*, parce qu'elle ne va guère que jusqu'à la hauteur des épaules: son usage est d'empêcher que les habits de ceux qui sont assis ne se gâtent contre la muraille. On l'appelle en Latin *postergale*; mais ce mot n'est pas bon La-

tin. *Stragulum* aussi est trop général. Nicot l'appelle *stragulum humerale.*

ÉPAUNE. Nom d'une ancienne ville de France, qui n'est connue que par un Concile qui y fut tenu en 517. sous Sigismond Roi de Bourgogne. *Voyez.* Epone.

Quelques Auteurs s'imaginent que ce nom *Epona* fut donné à ce lieu parce qu'il étoit consacré à la Déesse Epone, & qu'elle y étoit adorée. *Voyez* sur ce lieu le P. Labbe, *Diff. philol. de Conc. Epavn.* Chifflet, *Differt. De loco legit. Concil. Epavn.* Chorier, *Hist. de Dauphiné, T. I. p. 582.*

ÉPAURE. f. f. Terme de Charpenterie. On appelle *épaures*, certaines solives qui servent à faire la levée d'un bateau foncet, & autres.

ÉPAUTIER. v. a. Vieux mot. On a dit *Épautier* les arbres; pour dire, En ôter le bois inutile.

E P E.

ÉPEAUTRE, ou **ÉPEaute,** f. m. Le premier est plus usité. *Arinca, zea.* On nomme *épeautre* dans quelques provinces du Royaume, une espèce d'orge dont l'épi n'a que deux rangs de semences, ce qui l'a fait appeler en Latin *hordeum distichum.* L'*épeautre* est une plante qui est fort semblable au froment, mais qui a son tuyau plus mince, plus ferme & plus court. Son épi, qui fleurit environ à la fête de S. Jean-Baptiste, est applati: il n'est point barbu le plus souvent; & quelquefois il l'est. Ses grains sont disposés seulement de deux côtés, deçà & delà: ils sont joints deux à deux, & enfermés dans leur bâte, d'où l'on ne peut les séparer que difficilement. En Latin, *zea dicoccos, vel zea major.* Il y a une autre espèce d'*épeautre* qui a le tuyau & l'épi plus petit, & les grains rangés un à un. En Latin *zea briza dicta, seu monoloccos Germanica.* M. de Tournefort l'a rangé sous le genre des orges, & il l'appelle *hordeum distichum, spica nicola, seu briza nuncupatum. Instit. rei Herb. 513.* L'*épeautre* a été autrefois fort estimé en Italie. Les Anciens en faisoient la fromentée, qui étoit une bouillie fort vantée. Les Allemands en font à présent du pain qui n'est pas moins blanc que celui du froment; mais il n'est pas si nourrissant, il est difficile à digérer, il n'a pas le goût & les qualités du pain ordinaire. Théophraste dit que l'*épeautre* étant semé se change en froment, non pas la première année, mais la troisième. Quelques-uns appellent l'*épeautre* blé locular, ou locar.

ÉPÉE. f. f. Arme offensive qu'on porte au côté, qui perce, pique & coupe, & qui est en usage chez presque toutes les nations. *Ensis, gladius.* Elle est composée d'une lame de fer tranchante & pointue, avec une garde, une poignée & un pommeau. Les Sujets n'ont point droit de tirer l'*épée* contre le Souverain: ils ne peuvent s'en servir que par l'ordre de celui qui la porte par l'ordre de Dieu. Nic. Les Sauvages du Mexique avoient des épées de bois garnies de pierres qui n'étoient pas moins dangereuses que les nôtres. En Espagne il n'y a des *épées* que d'une certaine longueur: elles sont marquées pour cela. Les Scythes adoroient Mars; mais ils n'avoient point de statue de ce Dieu: une *épée* leur en servoit.

Ce mot vient, selon Nicot, du Latin *spata*, qui est un vieux mot Gaulois, que Bochart dérive de l'Hébreu *shatim*, qui signifie un bâton.

Les Maîtres en fait d'armes divisent l'*épée* en trois parties, en haute, moyenne & basse; en fort, mi-fort & foible. Le fort de l'*épée* est la partie la plus proche de la garde. Le mi-fort gît au milieu & aux environs de la lame, & le foible est le reste qui va jusqu'à la pointe. Ils divisent de même le corps en trois, dont la partie haute comprend la tête, la gorge & les épaules; la moyenne est la poitrine, l'estomac & le ventre supérieur, & la basse est le ventre inférieur, & au-dessous, jusques vers le milieu des cuisses.

On dit absolument l'épée, pour dire, la profession des gens d'épée. L'épée par opposition à la robe. *Cedant arma togæ.* Ainsi l'on dit, prendre l'épée, prendre le parti de l'épée. Quitter la robe pour l'épée.

À la fin j'ai quitté la robe pour l'épée.

dit le menteur de Corneille.

On appelle, par mépris, *traîneur d'épée*, un bretteur, un batteur de pavé, qui porte une longue épée sans aller à la guerre. *Macerophorus.*

On dit, en style familier, il s'est laissé dire cela l'épée au côté; pour dire, qu'il n'a pas voulu contester sur cela, fut telle chose qui lui a été dite. *ACAD. FR.*

On dit aussi qu'il vaut mieux être percé d'une épée bien luisante, que d'une épée rouillée; pour dire, que de deux maux il faut choisir le moindre.

On dit, se battre à l'épée blanche, c'est-à-dire, tout de bon, l'épée nue à la main. Il est défendu en Angleterre de tirer l'épée. Il lui a donné du tranchant de l'épée, des coups de plat d'épée, il lui a fait rendre l'épée. On dit dans un sac de ville, qu'on a tout passé au fil de l'épée; pour dire, qu'on a fait main-basse, qu'on a tué tous les habitans. On dit, se faire un passage l'épée à la main. *ABL. Limitem agit ferro, fit via vi.* On lre sur l'ennemi l'épée à la main. *ID.* Se voir l'épée à la gorge. *PATRU.* On dit indifféremment, mettre l'épée à la main, ou mettre la main à l'épée; pour dire, tirer l'épée. Quelques-uns y trouvent de la différence, & prétendent que mettre l'épée à la main, c'est la tirer tout-à-fait hors du fourreau, & que mettre la main à l'épée, c'est seulement porter la main sur la poignée, pour être prêt à la tirer. *Evaginare, enses stringere, distringere gladium. E vagina gladium educere.*

ÉPÉE à deux mains, ou *Espadon*, est une large épée qu'on tient à deux mains, & qu'on tourne si vite & si adroitement qu'on en demeure toujours couvert.

Il y a des épées carrées, il y en a de plates, de longues, de courtes. Un Lacédémonien disoit que ceux de son pays portoient des épées fort courtes, pour en frapper de plus près leurs ennemis. Les François sont terribles dans les combats l'épée à la main: rien ne leur résiste. C'est ce que les Italiens appellent *l'armè blanche*, à cause que les épées brillent quand on s'en sert. Les parties de l'épée sont le pommeau, la poignée, la garde, la lame.

Les anciens Chevaliers donnoient des noms à leurs épées. *Joyeuse* étoit le nom de celle de Charlemagne. Celle de Roland s'appeloit *Durandal*; celle d'Olivier, *Hauteclère*; celle d'Ogier, *Courtin*; celle de Renaud, *Flamberge*, comme on voit dans le Roman des Quatre Fils Aymond.

En Allemagne les Princes Ecclésiastiques qui ont des Fiefs & des Terres de Haute Justice, accolent à leurs armoiries l'épée & la croix; leurs Maréchaux la portent nue devant eux. Le Connétable, aux entrées de nos Rois, portoit l'épée nue devant eux; le Grand Ecuyer la porte en fourreau avec la ceinture fleurdelisée.

Quand l'Evêque de Witsbourg officie solennellement, on met à l'un des côtés de l'Autel la croix, & à l'autre l'épée nue. L'on dit *Herbipolensis sola ense judicat & stola.* Il est Duc de Franconie. Nos Rois en la cérémonie de leur sacre vont prendre l'épée sur l'Autel, pour marquer que c'est de Dieu qu'ils tiennent leur souveraineté.

On dit, emporter une chose à la pointe de l'épée; pour dire, l'emporter après de grands efforts.

ÉPÉE, se dit aussi pour la personne qui la porte; & c'est en ce sens qu'on dit d'un homme brave & adroit, que c'est une bonne épée, que c'est une rude épée. Il n'y a point de meilleure épée que lui.

On dit d'un homme en qui la vivacité d'esprit nuit à sa santé, que l'épée use le fourreau; & d'un soldat qui a vendu son épée pour avoir de quoi

boite & manger, on dit qu'il s'est passé son épée au travers du corps.

Au Manège on appelle la main de l'épée ou de la lance, la main droite. On appelle aussi *épée Romaine*, une marque ou suite en forme d'épi qui vient à l'encelure du cheval vers la crinière, qui est faite de poils relevés & redressés, représentant une lame d'épée.

Plais de l'épée; étoit autrefois la Haute-Justice, qui a droit de l'épée, ou de contraindre par armes à l'exécution de la Justice. Philippe, Comte de Bourgogne, dans une chartre de l'an 1223. *Habebimus magnam justitiam, que vocatur Placitum ensis.* Le Roi Philippe le Bel accorda, en 1296, à l'Evêque d'Evreux toute Haute-Justice appelée, dit-il, en Normandie, Plais de l'épée. Dans un Registre du Parlement de l'an 1257. le Plais de l'épée est appelé Haute-Justice: cette expression a été fort usitée en Normandie, & elle y est encore en usage en certains endroits.

ÉPÉE, est aussi un terme de Cordier; & c'est un morceau de bois en forme de coutelas, large d'environ trois doigts, & long d'un bon pied, dont on se sert pour battre la fangle.

ÉPÉE, en termes de Philosophie hermétique, se dit du feu, qu'on appelle *épée* des Philosophes. On appelle aussi la pierre au blanc parfait, *épée* des Philosophes.

ÉPÉE, se dit proverbialement en plusieurs phrases. On dit qu'un homme est vaillant comme son épée, comme l'épée qu'il porte, pour dire, qu'il est fort brave. On dit pareillement, à vaillant homme courte épée. Il se fait tout blanc de son épée; pour dire, il se fie en la force, en son crédit, pour venir à bout de quelque chose. On dit d'un homme toujours prêt à se battre, que son épée ne tient point dans son fourreau. On dit qu'on se bat de l'épée qui est chez le Fourbisseur, quand on conteste sur une chose qui n'est pas en notre puissance. On dit qu'un homme n'a que la cappe & l'épée; pour dire, qu'il est fort gueux. On le dit aussi des choses qui sont minces & légères. On dit que des gens en sont aux épées & aux couteaux, pour dire, qu'ils ont rompu ensemble, qu'ils sont prêts à se battre. On dit encore de celui qui a un ami brave, que c'est son épée de chevet. On le dit aussi des choses dont on se sert continuellement. On dit de celui qui ne s'est point déshabillé la nuit, qu'il a couché comme l'épée du Roi, dans son fourreau. On dit aussi de celui qui n'a jamais tiré l'épée, qui ne s'est jamais battu, que son épée est pucelle, ou qu'il n'a vu d'épée nue que chez le Fourbisseur. On dit d'une viande fort dure, que c'est Durandal l'épée de Roland. On dit d'un homme qui demande les choses avec empressement, qu'il poursuit l'épée dans les reins; & de celui qui fait les plus grands efforts pour les obtenir, qu'il ne veut avoir à la pointe de l'épée; & de celui qui ne peut obtenir ce qu'il prétend, que son épée est trop courte. On dit aussi, mettre quelque chose du côté de l'épée, pour dire, s'en saisir, se l'approprier. On dit, mourir d'une belle épée; pour dire, succomber sous un ennemi auquel il est glorieux de céder; & figurément, recevoir du dommage par une chose qui est belle, agréable, & qui fait plaisir. On dit aussi, qu'un homme joue de l'épée à deux talons, quand il s'enfuit. On dit, d'un homme qui ne réussit pas, qu'il manque son coup, que c'est un coup d'épée dans l'eau.

On peint Saint Michel & Elie avec une épée flamboyante. On donne aux Chevaliers l'accolée avec l'épée dont on les frappe sur l'épaule. On montre à Saint Denis, ou du moins on montroit il n'y a pas encore long-temps, l'épée de la Pucelle d'Orléans. On se battoit autrefois à l'épée & au poignard.

S. JACQUES DE L'ÉPÉE. Voyez JACQUES.

ÉPÉE, s'entend encore quelquefois d'une espèce de règle de bois très-plat, longue d'environ trois pieds, & large de deux pouces & demi, dont on se sert chez les Marchands Drapiers & Merciers, pour replier plus facilement & plus proprement les

étoffes qui ont été dépliées, pour faire voir aux chaland.

ÉPÉE D'ÉTAT. C'est une épée qui se porte devant le Roi d'Angleterre dans les cérémonies.

ÉPÉE. Poisson. Voyez ESPADON : c'est la même chose.

ÉPÉE. Ordre de Chevalerie du Royaume de Chypre, qui fut établi par Gui de Lusignan; après qu'il eut acheté l'île qui porte ce nom, de Richard I. Roi d'Angleterre, ce qui arriva sur la fin du douzième siècle. Le collier de cet Ordre étoit composé de cordons ronds de soie blanche, & liés en lacs d'amour entrelacés de lettres S, fermés d'or. Une ovale où étoit une épée, pendoit au bout du collier, & cette épée avoit la lame émaillée d'argent, la garde croisetée & fleurdelisée d'or, avec ces mots pour devise, *securitas regni*. Le Roi Gui de Lusignan donna cet Ordre à son frère Amauri, & à trois cens Barons qu'il établit. La première cérémonie s'en fit l'an 1195 dans l'Eglise Cathédrale de Sainte Sophie de Nicosie le jour de l'Ascension.

L'ORDRE DES DEUX ÉPÉES DE JESUS-CHRIST. Ou les Chevaliers du Christ des deux épées; car Justiniani nomme cet Ordre de ces deux manières. C'est un Ordre militaire en Livonie & en Pologne. Cet Auteur rapporte que Berthold, second Evêque de Riga, vers l'an 1193, pour avancer la propagation du Christianisme dans la Livonie, persuada à quelques Gentilshommes qui revenoient des Croisades, de passer en Livonie; mais qu'étant mort, il ne put exécuter ce projet: qu'Albert, Chanoine de Brême, son successeur, le fit l'an 1203 ou 1204, que ces Gentilshommes formèrent une compagnie, qui fut érigée en Ordre militaire; que les historiens marquent Vinnus pour premier Grand-Maître de cet Ordre en 1203, qu'ils s'appelèrent Chevaliers de J. C. des deux épées, parce qu'ils portoient dans leurs bannières deux épées passées en sautoir; qu'ils s'opposèrent aux entreprises des Idolâtres contre les Chrétiens, & les arrêtèrent. Voyez le Chapitre 36. de son Histoire des Ordres de Chevalerie, T. II. p. 566. Il cite, p. 570 les Auteurs qui ont écrit de cet Ordre.

ORDRE DES ÉPÉES en Suède, autrement Ordre des Séraphins. Voyez SÉRAPHIN.

ÉPEICHE. f. f. Nom d'un oiseau qu'on appelle aussi Cul rouge, ou Pic rouge. *Picus ruber major*. C'est une espèce de Pivert, ou Pic-vert. Je croitais volontiers que ce mot auroit été fait de *spicare*, qui signifie piquer; & que de *spicare* on aura dit *avis spica*, pour dire, *avis que pungit*; & que de *spica* nous aurons fait *épeiche*, à cause que cet oiseau pique sans cesse les arbres... Les Payfans d'Anjou disent *épeicre*. *Dict. Etym. de Ménage*.

On prononce, & on devoit même écrire Épéque, ou Épec, comme l'a mis Adrien Junius, p. 16 de son Nomenclator, au mot Picus. On le nomme Cul rouge, parce que les plumes de dessus & de dessous sa queue, & celles qui sont entre ses jambes, sont rouges. Sa langue n'est pas si longue que celle des autres pics; mais elle est ronde, fourchue, rouge, pointue par le bout, & dure à l'extrémité. Son pannage est diversifié de plusieurs couleurs, dont trois sont plus remarquables que les autres: il a le dessous de la gorge tout blanc; le dessus de son cou est noir, & entremêlé de blanc: ces deux couleurs sont disposées comme des lignes, savoir, une noire entre deux blanches, & une blanche entre deux noires. Les plumes de dessus sa tête, & celles qu'il a aux deux côtés des tempes, sont rouges, mêlées de cendré. Le dessus du dos est brun, ayant une tache blanche large à chaque côté sur les ailes, qui sont toutes mouchetées de blanc & de noir, le dessous couvert de plumes rouffes. Sa queue n'a que dix plumes, non plus que celle du Pic vert jaune. Elle paroît toute noire par-dessous, s'il n'y avoit deux plumes à chaque côté qui tirent sur le blanc, & ont des taches noires. Elles sont noires à la racine, roides & dures par le bout. L'*Epeiche*

s'en sert pour s'appuyer. Toutes ses façons de faire sont semblables aux autres espèces de Pics. On dit que l'*Epeiche* mange les œufs du Pic jaune. Ces oiseaux peuvent changer de couleur suivant les différences des pays; mais il faut observer que tous généralement ont le dessous de la queue rouge, & les ailes madrées & tachées de blanc. Aldrovand dit que cet oiseau a les plumes du sommet de la tête d'un rouge ardent, & très-éclatant, ce qui ne se voit point à la femelle quoiqu'elle soit en tout semblable au mâle. Belon, qui a décrit cet oiseau le plus exactement, ne parle point de cela, ce qui fait croire qu'il n'a décrit que la femelle.

ÉPELER. v. a. Nommer ses lettres l'une après l'autre pour en composer des syllabes. C'est le second pas dans l'art de la lecture. Le troisième est d'assembler les syllabes & de lire. *Appellare litteras*. Il ne se dit que des enfans, ou de ceux qui apprennent à lire. C'est pourquoi, dans les règles de l'étymologie, il faudroit dire, *appeler*: aulli l'Auteur de l'*art de parler* s'en est servi. Il ne faisoit qu'*appeler* les lettres sans pouvoir lier leurs sons. *Epeler* est le plus usité. MÉN. Il commence à *épeler*. *Epeler* un mot.

Ce mot est corrompu du Latin *appellare litteras*. Bochart le dérive de l'Allemand *spel*, ou du Flamand *spellen*, signifiant la même chose. Les Latins ont dit *syllabizare* dans la basse Latinité.

ÉPELÉ, ÉE. part.

ÉPENTHÈSE. f. f. Terme de Grammaire. Interposition, lorsqu'on infère une lettre, ou une syllabe, au milieu d'un mot, comme *Religio*, pour *Religio*, *alium*, pour *alium*. *ἐπιθήσις* est Grec. Il vient de *ἐπι*, *ἐν*, & *τίθημι*, *ἐπιτίθημι*, *infero*, *immitto*.

ÉPERDU, VE. adj. Qui a l'esprit troublé, ou égaré par quelque violente passion, ou surprise. *Perditus*, *percussus*, *exanimatus*, *stupescit*. Ce jeune homme est *éperdu* d'amour. Cette femme a couru dans la rue toute *éperdue*, sachant qu'on assassinoit son mari. Il les étonna tellement par la fermeté de son courage, qu'ils prirent la fuite tout *éperdus*. VAUG.

Tous ces gens, éperdus au seul nom de Satyre,
Font d'abord le procès à quiconque ose rire.

BOIL.

Ce mot vient du Latin *perditus*.

ÉPERDUMENT. adv. D'une manière éperdue. *Perditè*. Ces deux personnes s'aiment *éperdument*. Il étoit *éperdument* amoureux. On le dit des desirs violents, particulièrement de l'amour.

ÉPÉRIES. *Éperie*. Ville de la haute Hongrie, située dans le Comté de Saros, ou Scharos, à une petite lieue de la ville de ce nom, & à sept de Cassovie. *Éperies* est sur la rivière de Tarifa & très-bien fortifiée. MATY. A deux mille d'*Éperies* il y a une mine de sel qui a cent quatre-vingts brasses de profondeur. CORN. Les mécontents prirent *Éperies* en 1682. En 1684 ils faisoient travailler à la fortification: le Général Schultz les défit, mais il forma inutilement le siège d'*Éperies* au mois de Novembre de la même année. Il l'assiégea une seconde fois l'année suivante, & la prit par composition le 11 Septembre. Longitude 38. deg. 36'. Latitude 48. d. 50'.

ÉPERLAN. f. m. *Eperlanus*, *viola marina*. Petit poisson. Il y en a de deux sortes: l'un de mer & l'autre de rivière. L'*éperlan* de rivière se pêche à la fin de l'été, & au commencement de l'automne. On le prend à l'embouchure des rivières qui tombent dans l'Océan. Ce poisson a le corps menu & long, avec une grande bouche. Il est long comme le doigt, & gros comme le pouce: il vit de mouches, de moucheron & d'insectes: il ressemble beaucoup au goujon par sa figure & par ses qualités. Sa chair est transparente & sent la violette. Il est fort bon à manger. L'*éperlan* de mer est un poisson blanc, semblable aux petits merlans, & de la grandeur d'un pied ou environ. Quelques-uns prétendent qu'il est

grand pour l'ordinaire comme un moyen hareng.
DENIS.

Nicot dérive ce mot de *epelanus*, à cause de sa blancheur, qui imite celle de la perle.

ÉPERNAY. Ville de France, en Champagne, dans le Rhemois. *Aspremiacum*, *Spernacum*. Il y a à Épernay une célèbre Abbaye de l'Ordre de S. Augustin. Épernay est situé sur la Maine entre Chalons & Chateau-Thierry, à quatre ou cinq lieues de Rheims. Quand on creuse la terre dans cette ville, on y trouve des vestiges d'antiquité qui font voir qu'elle est plus ancienne qu'on ne croit communément; c'est-à-dire, que le VI^e siècle. Voyez les Sainte-Marthe.

S. MARTIN D'ÉPERNAY. Voyez MARTIN.

ÉPERNON. Bourg ou petite Ville de France avec titre de Duché. *Sparno*, *Sparnonum*, *Esperlio*. Voyez Adrien de Valois, *Not. Gal. p. 330*. Épernon est dans la Beauce, sur la petite rivière de Guelle, environ à deux lieues de Chartres & de Nogent-le-Roi, du côté de l'Orient. Louis XIV. a rendu à Épernon le titre de Duché en faveur de M. le Duc d'Antin.

Il y a dans le bourg de S. Thomas, qui n'est séparé de la petite ville d'Épernon que par les murailles & une petite rivière, un Prieuré assez considérable, dépendant de Marmoutier, aujourd'hui à la nomination du Roi. On l'appelle Prieuré de S. Thomas-lez-Epernon.

ÉPERON. f. m. Quelques-uns disent *Epron*, & prétendent que c'est ainsi qu'il faut parler dans la conversation. Rien. C'est une pièce de fer dont est armé le talon d'un Cavalier qui veut monter à cheval. *Calcar*. Il est composé de deux branches qui embrassent le talon du Cavalier, & d'une pointe, rose, ou molette faite en forme d'étoile, qui avance par derrière pour piquer le cheval. Il est attaché à la botte par deux pièces de cuir qu'on appelle le dessus & le dessous de l'éperon. Il faut donner un coup d'éperon jusques-là; pour dire, y aller en diligence. En 816. sous Louis le Débonnaire, une assemblée des Seigneurs & des Evêques défendit aux Evêques & aux Ecclésiastiques la mode profane de porter des éperons, qui étoit alors celle des gens de la Cour. P. DAN. *Hist. Franc. T. I. p. 568*. Autrefois la différence entre le Cavalier & l'Ecuyer, étoit que le Cavalier portoit les éperons dorés, & l'Ecuyer les portoit blancs. DU TILLER. *Calcaria argentata*.

Ce mot vient de *spherula*, selon Nicot, à cause de sa ressemblance avec la molette. Ménage le dérive de l'Italien *sperone*, qui a été fait de l'Allemand *sporen*, ou *sporn*. Les Anglois disent à *Spur*; & en basse Latinité on a dit *sporones* & *sperones*. Voyez les *Acta SS. Junii, T. IV. p. 124*. ou l'Eloge historique de S. Rodolphe, Archevêque de Bourges, fait par Dom Mabillon.

On dit au Manège, qu'un cheval n'a ni bouche ni éperon, pour dire, qu'il n'y est pas fort sensible, & qu'il a la bouche forte: & au contraire, qu'il a l'éperon délicat & fin, quand il le sent bien. On dit qu'il fuit l'éperon, pour dire, qu'il y obéit; & qu'il connoît l'éperon, qu'il s'attache à l'éperon, qu'il se manie aisément avec l'éperon. C'étoit une des cérémonies, en faisant les Chevaliers, de leur chauffer les éperons. Quand on rend la foi & hommage, il faut quitter les éperons.

ÉPERON en Architecture. On appelle éperons, 1^o. Les avant-corps terminés en pointe qu'on met au-devant des piles d'un pont pour rompre l'eau; 2^o. Les piliers, arc-boutans, ou contre-murs dont on appuie une terrasse, & généralement tout ouvrage de maçonnerie terminé en pointe, fait en-dehors d'un bâtiment ou d'une muraille pour les soutenir. C'est ce que Vitruve appelle *anteris* & *crisma*.

ÉPERON, parmi les Botanistes. se prend pour la pointe qui est derrière certaines fleurs. *Apex*, *cacumen*. Une fleur éperonnée, est celle qui a des éperons. La

fleur de la linaires est éperonnée, ou terminée par derrière en *eperon*, en pointe.

On appelle encore *eperons*, en Botanique, des branches qui sont courtes, droites, regardant l'horison, & qui sont placées en forme d'éperon. Les ambrettes sont sujettes à porter des éperons.

ÉPERON, se dit aussi d'une espèce d'ergot qui vient en pointe aux jambes des coqs & des chiens. Les coqs l'ont au derrière de la jambe, vers le bas, & les chiens au derrière des jambes de devant. *Calcar*.

ÉPERON, en termes de Guerre, se dit d'une fortification en angle saillant, qui se fait au milieu des courtines, ou au-devant des portes, ou sur le bord des rivières, pour empêcher qu'on n'entre dans la place par-là. *Rostrum*, *rostratum munimentum*.

ÉPERON. Terme de Marine. Se dit aussi de la proue, & de la pointe des vaisseaux & galères, qui fait une grande saillie, & avance en mer. On l'appelle aussi *cap*, *avantage* & *poulaine*. C'est ce que les Latins appeloient *rostrum*, ou *calcar galeae*.

ÉPERON, est aussi une marque de vieillesse. Ce sont certaines rides qu'on voit au coin de l'œil, & qui représentent une molette d'éperon.

On dit figurément, qu'un homme a besoin d'éperon, qu'il lui faut donner de l'éperon, pour dire, qu'il le faut presser, l'exciter. Et qu'il a plus besoin de bride que d'éperon, pour dire, qu'il a plus besoin d'être retenu que d'être excité. Ac. Fr.

On dit proverbialement, Chauffer les éperons à quelqu'un, pour dire, le mettre en fuite, & le poursuivre: la *Journée des Eperons*. On donna ce nom à une bataille donnée au mois d'Août 1513. près de Guinegaste, sous Louis XII. Les François prirent tout-d'un coup l'épouvante, & ne se servirent que de leurs éperons pour se sauver. Il y en a eu une autre sous le règne de Philippe-le-Bel, l'an 1314, à Courtrai. La déroute fut générale. On y perdit 1200 Chevaliers, & la quantité d'éperons dorés que remportèrent les Flamands, fit donner à cette journée le nom de la *Journée des Eperons*.

Couper, ou trancher les éperons, étoit autrefois une des cérémonies de la dégradation des Chevaliers, ou des Ecuyers, à qui on tranchoit les éperons sur un fumier. Voyez Du Cange sur les Etablissements de S. Louis, pag. 186.

On dit aussi d'un homme stupide & lent, qu'il n'a ni bouche, ni éperon, qu'il n'est bon à rien. Cette métaphore est prise du cheval. On dit d'un homme ambitieux, jaloux de la gloire, qu'il a plus besoin de bride que d'éperon. Boileau le dit aussi de l'esprit: Notre esprit assez souvent n'a pas moins besoin de bride que d'éperon. Isocrate, au rapport de Cicéron, disoit de deux de ses disciples, Ephore & Théopompe, qu'il se servoit de bride pour l'un, & d'éperons pour l'autre.

Ordre de l'ÉPERON, ou de l'ÉPERON D'OR. Ordre de Chevalerie, dont l'Abbé Justiniani parle, T. II. C. XXXV. p. 557; mais dont il ne rapporte rien de certain. Quelques Auteurs prétendent qu'ils furent institués par Constantin pour être sa garde, & qu'ils prirent leur nom d'une de leurs principales fonctions, qui étoit de chauffer les éperons à l'Empereur; qu'ils portoit au cou une croix semblable à celle de Malte, de laquelle pendoit un petit éperon d'or; mais tout cela se dit sans fondement. Il ajoute, après Menenio, Michieli & d'autres, que Pie IV^e réforma cette milice, & leur donna le nom de *Pii Participanti*. Voy. PARTICIPANT. D'autres disent que c'est un Ordre de Chevalerie institué à Rome par le Pape Pie IV^e, en 1560. Les Chevaliers s'appeloient Pies, *Pii*, du nom de ce Pontife. Voyez PIE. Les Chevaliers de l'Éperon portent une Croix tissue de filets d'or.

Ordre de l'ÉPERON. Il y a eu à Naples un Ordre de l'Éperon institué par Charles d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile. Ce Prince ayant été couronné à Rome en 1266. & ayant gagné la bataille sur Mainfroy, & en conséquence de cette victoire, tout le

Royaume s'étant soumis à Charles, pour récompenser la Noblesse qui l'avoit suivi, institua cet Ordre. Le P. Hélyot, dans son VIII^e Tom. C. 63. décrit la manière dont ces Chevaliers étoient reçus. On ne fait point quelle étoit la marque de cet Ordre.

ÉPERONNER. v. a. Mettre des éperons. *Induere, calcaria addere.* Ce verbe n'est plus usité en ce sens. Il n'y a que son participe qui le soit. Il est botté & *eperonne*; c'est-à-dire, il y a des éperons aux bottes qu'il vient de mettre.

ÉPERONNER, se dit bassement, pour Donner de l'éperon. *Calcaria adhibere, admovere.* *Eperonner* un cheval. Ces Nobles *eperonnen* pour être des premiers. SAR.

ÉPERONNÉ, ÉE. adj. Qui a des éperons aux talons. *instrudus calcaribus.* Il est botté & *eperonné*, tout prêt à monter à cheval.

Des yeux *eperonnés*, ce sont des yeux qui ont à l'angle extérieur, ou au petit angle, plusieurs rides, qui partent de cet angle comme d'un centre, & représentent quelque chose de semblable à une partie de la molette d'un éperon. *Rugosi oculi.* Les vieilles gens ont toujours les yeux *eperonnés*. Les Tartares de Crimée ont le visage large & plat, de petits yeux *eperonnés*. MEM. DE TR. Il se dit aussi des coqs & des chiens qui ont un ergot. Un coq *eperonné*. On dit que les chiens *eperonnés* ne sont pas sujets à la rage. Ac. FR. Voyez ÉPERON.

Ce mot étoit en usage dans le XV^e siècle. Antoine de la Salle, Secrétaire de Jean d'Anjou, Duc de Calabre & de Lorraine, s'en sert quand il dit, Il fut jadis un Seigneur tout houlé & *eperonné* à toute sa gent va en une Abbaye.

ÉPERONNIER. f. m. Artisan qui forge & qui vend des éperons & des mors de bride, &c. *Calcarium artifex, opifex, propola.*

On appelle aussi, en Anatomie, *eperonnier*, ou plutôt *peronnier*, quelques muscles de pied. Voyez PÉRONIER.

ÉPERVIER. f. m. Oiseau de Fauconnerie, de grosseur médiocre, à peu-près comme un pigeon, mais très-fort & très-courageux. *Fringillarius. Accipiter fringillarius.* L'*Epervier* s'appelle *fringillarius*, à cause qu'il aime extrêmement les pinçons. Un bon *epervier* a la tête ronde, le bec gros, les yeux caves, avec un cercle entre vert & blanc autour de la prunelle de l'œil, le sourcil blanc, le cou longuet, les épaules bossues. Il doit être affilé vers la queue avec des plumes pointues comme le bout d'une épée, qui soient de travers, grosses & vermeilles, ou rousses. Il est bon aussi, quand il a la couverture noire, & la maille ou tache noire & blanche, quand il a les pieds déliés, les ongles noirs & petits, quand il n'est pas trop haut assis, & sur-tout quand il est familieux. On lui fait voler les faisans, les perdrix, les cailles, & en quelques lieux, le merle, l'étourneau, la grive, la pie & le geai. Les meilleurs viennent de l'Esclavonie.

L'*Epervier* diffère de l'Autour, en ce qu'il est plus petit, moins fort & plus délicat. Il y en a de deux sortes; les uns sont appelés niais, à cause qu'ils sont pris dans le nid, ou qu'ils en sont nouvellement sortis. Ceux-là sont faciles à former, de même que les branches, qui ne sont pas encore mués, & qui n'ont point fait d'aire, ni nourri de petits. Les autres sont nommés Ramages, qui sont mués de bois.

Le temps de la mue des *eperviers* est à la fin de Février, ou au commencement de Mars: on les met dans des chambres en liberté en leur particulier; il faut qu'il y ait des cages, l'une au levant, l'autre au couchant, avec un banc haut élevé, ou choses semblables, à laquelle il y ait des attaches de cuir pour y attacher leur viande; qu'il y ait aussi plusieurs perches, de l'eau fraîche dans un bassin de terre plombé de vert, & du sable en bas. Leur meilleure nourriture est le mouton & les oiseaux, principalement la poule; mais il en faut cacher la tête. Si

on leur donne du vieux pigeon, il faut qu'il ait la tête attachée, qu'il ait bien saigné, & qu'il soit bien habillé. Il faut leur donner à manger deux fois le jour, & une fois seulement lorsqu'on les voudra faire voler le lendemain; car l'*Epervier* doit être affamé, afin qu'il suive & prenne mieux sa proie. Il quitte facilement son maître, s'il ne lui a la main douce, & s'il contredit, parce qu'il est dédaigneux; & quelquefois lorsqu'il n'a pu prendre l'oiseau, il vole, de colère de l'avoir manqué, il s'en va, & se perche sur un arbre, sans vouloir revenir.

On dit filer l'*epervier*, assurer l'*epervier*, faire l'*epervier*, faire voler l'*epervier*. Le plus beau vol & le plus agréable, c'est la volerie des *eperviers* aux allouettes. Qui fait faire un *epervier*, fait duire un autour.

Quelques-uns estiment que l'*epervier*, pour être bon, doit être choisi grand & large dessus & dessous, bien élevé de mahutes, & qu'elles soient bien déliées, le vol long, la queue grosse & courte, de grosses mailles barres & courtes, les pieds grands & les doigts déliés, court enjointé, le pennage à grosses mailles par le devant, faites en cœur, tirant sur le roux, bordées de feu sur les mailles de derrière, & des gros yeux à fleur de tête.

Eusèbe dit, L. III. C. 12. que l'*Epervier* étoit dédié au soleil. Les Egyptiens l'honoroiert avec Ibis: en sorte qu'il y avoit une ville appelée l'*éperavian pèdes*, c'est-à-dire, la ville des *Eperviers*, où cet oiseau d'Apollon étoit révérté dans un Temple qui lui étoit dédié. Aussi l'*Epervier* étoit-il qualifié, le prompt & fidèle Messager d'Apollon, comme l'aigle l'étoit de Jupiter: témoin Aristophane dans sa Comédie des oiseaux, & Origène, dans son IV^e Livre, contre Celsus, après Homère, L. XV. de son Odyssée. Apollon s'en servoit pour les présages & pour les avertissemens de ce qui étoit à faire, ou à éviter. TRISTAN, T. II. p. 643.

Il y a vers les Antilles des *eperviers* marins, qui, lorsqu'ils sont trop éloignés du rivage, passent la nuit sur le dos des tortues, qui dorment dans la mer, s'y épluchent, s'y divertissent, & y font toutes les actions naturelles, y en ayant de si grandes, qu'elles ont bien trois pieds de large. Mais ces oiseaux, qu'on nomme *eperviers* marins, ne sont pas proprement des *eperviers*; ils sont à-peu-près de la figure de nos goilands: ils ont le bec fort long, pointu, un peu crochu & dentelé. Ils ont les pieds fort courts, & des pattes d'oie. Ils sont environ de la grosseur d'un chapon; leur plumage est fauve, tanné. On les appelle des fous, parce qu'ils se laissent prendre aisément pendant la nuit. Le Père Plumier appelle cette espèce d'oiseau *Fiber marinus rostro serrato longiori*, à cause que sa forme approche assez de celle du bièvre, ou *Fiber & castor Bellonii*. Voyez Aldrovand. *Ornith.* l. 19. chap. 62. p. 284.

Ce mot vient de *sparvarius*, qui se trouve dans la Loi Salique, & de l'Allemand *sparwer*, ou *sperber*. MÉN. Il vient plutôt de *sparfell*, vieux mot Celtique ou Bas Breton, signifiant *epervier*. Quelques Auteurs, & entr'autres, M. de Sainte-Marthe, l'appellent *fringillarius*, parce qu'ils mangent des friquets, *ab usu fringillarum*.

On appelle un *epervier ramage*, celui qui a voté par les forêts, & qui a été à soi. Un *epervier royal*, qui a été pris au nid, nourri & façonné pour giboyer à plaisir.

On dit, proverbialement, Mariage d'*epervier*, où la femelle vaut mieux que le mâle.

ÉPERVIER, est aussi un filet de pêcheur. C'est un grand sac dont la forme est conique, retenu par une corde attachée au bout du cône. Quand on le jete à l'eau il se développe & s'étend; les plombs dont le bord inférieur est garni, le font descendre en forme de voûte, sous laquelle le poisson se trouve pris. On retire le filet par le moyen de la corde dont nous avons parlé; les bords garnis de plomb se réunissent

réunissent, & empêchent le poisson de s'échapper.
ÉPERVIER. Terme de Chirurgie. Sorte de bandage dont on se sert pour les plaies & les fractures du nez. *Accipiter, tris.* Il est ainsi appelé, parce qu'il imite par les circonvolutions de ses bandes, les tours que font les attaches du bonnet de l'épervier, oiseau de chasse.

ÉPERVIN, ou éparvin. f. m. *Tumor ulcerosus equine suffraginis.* Cette maladie vient au bas du jarret, lequel est embarrassé de matières crasses & visqueuses, qui s'arrêtent à l'endroit où se fait le mouvement. Voyez encore **EPARVIN.**

ÉPETER. Terme de Coutume. C'est empiéter sur le grand chemin avec la charrue, en la faisant tourner au bout du sillon. *Viam publicam aratro attingere, profcindere.*

ÉPEUS. f. m. Fils d'Endymion & d'Hypéripné, ayant remporté le prix de la course sur les deux frères, regna, après la mort de son père, sur les Eléens, qui furent appelés de son nom *Ephéens.*

E P H.

ÉPHA. f. m. *Epha.* C'étoit une mesure ordinaire des Hébreux. On s'en servoit pour mesurer les choses sèches; c'est pourquoi l'Écriture parle si souvent *épha de farine.* Cette mesure étoit la plus commune chez les anciens Juifs, & servoit de règle pour connoître les autres. C'est pourquoi, lorsque Dieu ordonne aux Marchands d'avoir des mesures justes, & de ne point frauder dans le commerce, il se contente de commander qu'on ait un *épha entier & juste.* On croit ordinairement que cette mesure, réduite à celle des Romains, contenoit quatre boisseaux & demi. Chaque boisseau des Romains pesoit vingt livres; ainsi l'*épha* pesoit quatre-vingt-dix livres de blé ou de farine. L'hospitalité de Gédéon est louée, parce qu'il fit cuire un *épha* de farine pour un Ange seul. Cela auroit pu suffire à la nourriture de quarante cinq hommes pendant l'espace d'un jour entier, car la portion de chaque ouvrier n'étoit que de deux livres de pain par jour.

ÉPHA. Nom Hébreu, qui diffère du précédent, s'écrivant par un *y*, *ain*, au lieu que celui-là s'écrit par un *aleph*, d'où vient que quelques-uns écrivent le précédent par un *e* simplement, comme nous faisons; & d'autres par un *h* & un *e*, *Hepha.* C'est un nom propre d'homme & de lieu; car, 1°. c'est le nom d'un des petits fils d'Abraham & de Cetur, & fils aîné de Madian. Gen. XXV. 4. 1. Paral. I. 33. 2°. Et parce que les pays prenoient le nom de ceux qui les habitoient, celui que les habitans d'*Epha* occupent s'appela *Epha.* Quelques Auteurs disent que c'étoit seulement une ville, mais il y faut joindre son territoire. Cette ville & son territoire étoient de la terre de Madian, & situés sur le bord oriental de la mer morte, ou du lac Asphaltite. Il y avoit beaucoup de chameaux & de dromadaires dans l'*Epha*, & dans tous le pays des Madianites, comme il paroît par le Livre des Juges VI. 5. & par II. LX. 6. Vous serez inondée par une foule de chameaux, par les dromadaires de Madian & d'*Epha.* SACY. Les Arabes appellent encore cette ville Gaïpha, d'où les Grecs avoient fait *Γαίφα*, qui se trouve dans les Septante, & par corruption *Γαίφάρ*, Voyez Bochart, *Hieroz*, P. I. L. II. C. 3. Cet Auteur croit que parce que l'*Epha*, ou *Hipha*, étoit pleine de chameaux, c'est de ce mot que les Grecs avoient fait le *ἵππος*, *hippos*, qui en leur langue signifie cheval. S. Jérôme met cette ville ou ce pays d'*Epha* dans l'Arabie heureuse, apparemment parce qu'en II. LX. 6. après *Epha*, il est parlé de Saba: mais au même endroit *Epha* est joint à Madian. De plus, Gen. XXV. 4. & I. Paral. I. 33. *Epha* est fils aîné de Madian. Enfin, Ptolomée place un bourg nommé *ἵππος*, sur le bord oriental du lac Asphaltite, un peu au-dessous de Madian, c'est-à-dire, Madian.

ÉPHEBE. f. m. Mot dont on s'est servi autrefois. Jeu-
 Tome III.

ne homme arrivé à l'âge de puberté; qui a quatorze ans. Il vient de la préposition *ἐπι*, & de *ἔτη*, *puberté.*

On appeloit *Ephébeia* les fêtes qui se faisoient à la puberté des enfans.

ÉPHEBEUM. f. m. Endroit particulier du gymnase où s'assembloient les Ephèbes pour leurs exercices.

ÉPHEDRE. f. m. *Ephedra.* Arbrisseau qui ressemble à la Prêle, mais qui est plus grand & plus haut. Son tronc est gros comme le bras, ses branches montent & s'étendent dans celles des arbres voisins. Ses fleurs sont petites, moussues, pâles. Il leur succèdent des fruits qui ressemblent à de petites mûres, de couleur rouge & d'un goût aigre. Cet arbrisseau croît particulièrement le long des vallées du mont Olympe & dans l'Illyrie. Il y en a de plusieurs autres sortes. L'une qui croît vers Frontignan, qui n'a pas plus d'un pied & demi de haut, dont le fruit ressemble aux mûres de renard, & est d'un goût doux. Une autre espèce croît en Espagne, & diffère des autres en ce qu'elle a des feuilles en quantité & très-menues. On met encore le raisin de mer au nombre des *éphédres.* Voy. RAISIN de mer.

ÉPHEDRE. Nom que l'on donne à un Athlète. *Ephedrus.* Les Athlètes tiroient au sort à qui combatroit ensemble. On apparioit ceux qui avoient des lettres semblables. Si le nombre des Athlètes étoit impair celui qui restoit sans antagoniste étoit mis en réserve pour se battre contre le vainqueur; & cet Athlète impair s'appeloit *ἑφεδρος*, *Ephedre.* Plutarque fait une application heureuse de ce mot à Crassus; il dit qu'il étoit l'*Ephedre* du combat, & comme un Athlète de réserve qui tenoit en respect César & Pompée.

ÉPHELIDES. f. f. pl. *Ephelides*, *dum.* Taches larges, rudes, noirâtres, qui viennent au visage par l'ardeur du soleil, par l'application d'un air chaud ou par la réverbération des rayons. On donne aussi ce nom à certaines taches du visage qui naissent aux femmes grosses, & qui leur rendent la peau noire & ridée. L'accouchement les fait disparaître. Les filles qui sont sur le point d'avoir leurs règles y sont aussi sujettes. Elles s'effacent lorsque les règles paroissent; elles renaissent lorsqu'elles sont supprimées. *Ephelide* est un mot Grec, *ἑφελίς*, composé de *ἐπι*, & de *ἥλιος*, *soleil.* Aussi Linden traduit-il ce mot par *Tache solaire.*

ÉPHÉMÈRE. adj. de t. g. Terme de Médecine. Ce qui ne dure qu'un jour. *Dialis*, *diurnus.* On appelle fièvre *éphémère* un accès de fièvre qui n'a point de suite, qui ne revient plus.

M. l'Abbé Regnier a employé le mot d'*éphémère* en parlant de choses ordinaires, lorsqu'il dit, les parens & les Ministres du Pape eurent recours à l'expédient de cette Légation *éphémère*, pour dire, une Légation qui ne dura que vingt-quatre heures.

Ce mot & le suivant, *éphémérides*, viennent de la préposition *ἐπι*, *de*, *super*, *apud*, *ob*, *in*, *praeter*, & en François *sous*, *de*, *sur*, *dans*, *parmi*, *pour*, *en*, *à*, *chez*, *par*, *auprès*, & de *ἡμέρα*, *dies*, *jour*, *ἡμέρας* *πυρετος* dans Galien, fièvre *éphémère.*

Les Relations d'Arabie parlent de certains arbres *éphémères* qui croissent tous les jours depuis l'aurore jusqu'à midi, & qui alors disparaissent, sans qu'on puisse connoître s'ils s'évanouissent entièrement, ou s'ils rentrent dans les sablons de l'Arabie, parmi lesquels ils croissent.

ÉPHÉMÈRE, se dit en Botanique de plusieurs fleurs qui s'épanouissent au lever du soleil, & qui se flétrissent entièrement à son coucher. Les fleurs de la Dent de Lion sont *éphémères.*

ÉPHÉMÈRE, est aussi un animal qui ne vit que cinq heures, pendant lesquelles il naît, croît, étend ses membres, change deux fois de peau, fait des œufs, jette des semences, vieillit & meurt. Aristote en a fait la description, & l'a ainsi nommé, parce qu'il

ne dure qu'un jour. Il paroît vers la Saint Jean. c'est un insecte volant qui naît à six heures après midi, & meurt à onze heures. Il est vrai qu'avant d'avoir pris cette figure, il a vécu trois ans sous celle d'un ver, au bord de l'eau dans la vase, ou dans des trous qu'il a creusés lui-même. Il s'en trouve de deux ou trois pouces. Les Pêcheurs s'en servent pour appâter leurs hameçons. On a observé dans quelques-uns de ces insectes jusqu'à 7000 yeux semés par-tout le corps. Ils ne s'accouplent point. La femelle jette ses œufs, & le mâle les rend féconds en les couvrant de sa semence. Il ne prend aucun aliment depuis qu'il est changé, & il ne change que pour se multiplier. Aldrovand, Jonston & Clusius en ont écrit, mais avec bien moins d'exactitude que Swammerdam, qui en a fait les dissections & les observations avec le microscope. Il l'appelle *ephemera*, ou *hemerobios*, & en Latin *diaria*. Il dit qu'il se forme d'abord en ver, puis en nymphe, & qu'il a des ailes disposées d'une manière particulière, & qu'on distingue aisément le mâle d'avec la femelle. Il en est aussi parlé dans le Recueil de Thévenot, in 8°.

ÉPHÉMÈRE. f. f. Mouche dont le nom n'exprime pas même assez la courte durée de sa vie. Les *éphémères* sont de très-jolies mouches qui doivent être rangées parmi celles qu'on nomme *papillonacées*. *Histoire de l'Acad. des Sc.* 1742. 13.

ÉPHÉMÈREUTE. f. m. C'est ainsi que Philon appelle les Prêtres des Thérapeutes, qui étoient chefs de l'assemblée, chacun à leur tour. Le nom d'*Éphémèreute* a persuadé que les Thérapeutes étoient Chrétiens, parce que ce terme est connu dans l'Eglise, & qu'il en est parlé dans un sermon qu'on trouve parmi les œuvres de S. Athanase. Cela a fait une grande question dont on trouvera les divers sentimens au mot *Thérapeutes*.

ÉPHEMÉRIDES. f. m. pl. Terme d'Astronomie. *Éphémérides*. Ce sont des tables calculées par des Astronomes, qui marquent l'état du ciel tous les jours à midi, c'est-à-dire, le lieu où à midi se trouvent toutes les Planètes; & ce sont ces tables qui servent à dresser les horoscopes, ou thèmes célestes, à marquer les éclipses, les conjonctions & aspects des Planètes, &c. Les *Éphémérides* d'Origan, de Képler, d'Argoli, de Jean Heckerus, de Mezzaracchis, de M. de la Hire, de Beaulieu, de M. Desplaces, &c. M. Jean-Dominique Cassini a fait des *Éphémérides* des astres de Médecis, ou des Satellites de Jupiter, qui servent à la découverte des longitudes.

On donne ordinairement quatre tables, ou *Éphémérides*, pour marquer le lieu du soleil dans l'Ecliptique; l'une pour l'année bissextile, & les trois autres pour les années communes.

Quelques anciens Auteurs font ce nom singulier & féminin. Une *Ephemeride*, ou papier journal, dit Vigenère sur Tite-Live, L. I. p. 671.

ABÉPHEMERIDE SERVUS. Esclave qui avoit soin de consulter le Calendrier Romain, & d'avertir son maître du jour des Calendes, des Nones & des Ides.

ÉPHÉMÉRUM. f. m. *Ephemerum*. Terme de Botanique qu'on donne à diverses plantes. On croit que l'*éphémérum* de Dioscoride est une espèce de colchique, qui est si puissant poison croissant au pays de Colchos. Il est si dangereux qu'il fait mourir en moins d'un jour ceux qui en mangent; ce qui lui a fait donner ce nom. L'*éphémérum* de Marthiole, ainsi appelé, parce qu'il l'a découvert le premier en Italie, est une espèce de corneille ou *lysimachia*. Ses feuilles sont oblongues, larges, semblables à celles du pastel, mais plus petites. Il a plusieurs petites tiges rondes, hautes d'une coudée & demie. Ses fleurs sont blanches, composées de cinq feuilles; sa semence est petite, & sa racine garnie de beaucoup de fibres. Il y a aussi quelques plantes qui croissent dans la Virginie, & qu'on appelle *ephemerum Virginianum*, ou *phalangium Virginianum*, dont la racine est fibreuse & traçante. Aujourd'hui le nom d'*éphémérum* est consacré à un genre de plan-

te qui pousse plusieurs feuilles larges à leur base, longues & étroites, pointues par leur bout, presque de la même façon que celles du chiendent. Il sort parmi ces feuilles une tige haute environ d'un pied & demi, roide & noueuse: à chaque nœud il y a une feuille semblable aux précédentes, il y en a aussi quelques-unes à l'extrémité, entre lesquelles on voit un bouquet de plusieurs fleurs, soutenues de trois pétales, ou trois feuilles pourprées soutenues par un calice qui est aussi à trois feuilles vertes: au milieu de chaque fleur il y a quelques étamines avec leurs sommets jaunes qui entourent le pistil; & lorsque la fleur est passée, ce pistil devient un fruit oblong, divisé en trois loges remplies de quelques semences qui ont le plus souvent la figure du grain de froment, étant sillonnées de même dans leur longueur. Voyez le P. Plumier.

ÉPHER. Voyez OPHER.

ÉPHÈSE. *Ephesus*. C'est le nom d'une des plus fameuses villes du monde: elle est célèbre dans l'antiquité profane & dans l'antiquité sacrée, illustre chez les Chrétiens & chez les Payens: son ancienne splendeur a diminué peu-à-peu sous les Empereurs Grecs, & s'est entièrement évanouie sous les Empereurs Mahométans. *Ephèse* est une ville de l'Ionie, dans l'Asie Mineure, située proche de la mer, sur une rivière appelée aujourd'hui Chiais, vis-à-vis l'Isle de Samos, entre le trentième & le trente-neuvième degré de latitude, & à plus de cent degrés de longitude. L'origine de cette ville est incertaine: Justin, L. II. C. 4. & Pline, L. XXV. C. 29. disent qu'elle fut bâtie par les Amazones: d'autres, comme Eusèbe, rapportent qu'Androcus, un des fils de Codrus, Roi d'Athènes, la bâtit autrefois du temps de David, & y établit le siège de son Empire. Syncelle appelle Andronic le Fondateur d'*Ephèse*. Quoi qu'il en soit, sa situation agréable & avantageuse en firent bientôt une ville considérable: à la vérité son port n'est proprement qu'une rade; mais elle étoit meilleure autrefois qu'elle n'est aujourd'hui, & les vaisseaux entroient dans la rivière; ce qu'ils ne peuvent faire parce que la barre est comblée de sable, ainsi tout le commerce d'*Ephèse* a été peu à peu transporté à Smyrne. Dans les premiers temps *Ephèse* jouissoit de sa liberté, & elle eut grand soin de la conserver durant les guerres des Athéniens & des Lacédémoniens, en vivant en bonne intelligence avec le plus fort. Alexandre vint à *Ephèse* après le passage du Granique, & il y rétablit la Démocratie. Annibal, dans la déroute de ses affaires, se retira en Asie, & choisit *Ephèse* pour s'aboucher avec Antiochus, & prendre de concert des mesures contre les Romains. Mithridate fit faire dans cette ville un horrible massacre des Romains, & par cette barbare perfidie il attira contre lui leurs armes & toute leur puissance. Lucullus qui fut envoyé pour commander leur armée, fit de grandes fêtes à *Ephèse*, & elle se vante, dans ses médailles, d'avoir été trois fois néocore. Pompée, qui lui succéda dans le commandement, vint aussi à *Ephèse*: & Cicéron, qui avoit tant de goût pour les arts, ne manqua pas de voir *Ephèse*. Scipion fit piller les trésors immenses de son Temple. Auguste l'honora d'une de ses visites; & l'on y dressa des temples à Jules César & à la ville de Rome. Tibère fit rebâtir *Ephèse*: car il est impossible qu'elle n'eût souffert de la présence de tant d'armées durant tant de guerres & de révolutions. Ici *Ephèse*, si attachée à ses superstitions, commence à devenir Chrétienne. S. Paul y trouva quelques Disciples, quand il y arriva avec Priscille & Aquila (Act. XVIII. 18. XIX. 1. 21.) & il en forma de nouveaux durant trois ans qu'il y séjourna; mais ce ne fut pas sans peine. (Act. XIX. 10. XXI. 31.) S. Paul dit qu'il combattit à *Ephèse* contre les bêtes. (1. Cor. XV. 22. XVI. Act. XIX.) *Ephèse*, célèbre en Asie & en Europe par son fameux Temple de Diane, ne put, sans s'émouvoir, se voir tomber dans le mépris par l'établissement de la Religion Chrétienne. S. Paul, obligé de

de quitter *Ephèse*, y envoya Timothée pour achever de la convertir : il en fut le premier Evêque, & on croit qu'il étoit encore lorsque S. Jean eut dans l'Isle de Pathmos ces fameuses visions, rapportées dans l'Apocalypse, & dont une regarde l'Ange de l'Eglise d'*Ephèse*. Mais ce qui relève infiniment la gloire de cette ville, c'est que S. Jean, le disciple bien aimé, y établit son siege : elle devint par-là la métropole de l'Asie. La Sainte Vierge y suivit S. Jean, que Jesus-Christ en mourant lui avoit recommandée, comme à un fils, & elle y fit la plus sainte vie qui fut jamais, après celle de J. C. Elle y fut honorée après sa mort comme Mere de Dieu, dans ces temps où la foi étoit pure au sentiment même des Hérétiques, & la providence sembla avoir ménagé cette circonstance, pour donner à la piété de ceux d'*Ephèse* un objet si touchant, pour effacer de leurs esprits & de leurs cœurs les funestes impressions que le culte qu'ils rendoient à Diane avoit faites, & pour confondre les Hérétiques des siècles suivans.

La situation avantageuse d'*Ephèse*, placée entre l'Asie, l'Europe & l'Afrique, en fit l'objet de l'ambition des conquérans. Les Perses la pillèrent dans le troisième siècle : les Scythes ne l'épargnerent pas quelque temps après, & frayerent dès-lors le chemin aux Turcs leurs descendans. Elle étoit encore considérable dans le quatrième siècle, car elle fut choisie pour y célébrer un Concile, qui est le III^e Concile Œcuménique l'an 431, où l'Eglise condamna l'impie Nestorius, qui nioit que la sainte Vierge eût été vraie mere de Dieu. C'est vers ce temps-là qu'on croit avec assez de vraisemblance que le fameux Temple de Diane fut détruit, ensuite de l'Edit par lequel Constantin ordonna de renverser tous les Temples des Payens.

Dans les siècles suivans l'Empire fut exposé aux incursions des Barbares : ils se rendirent maîtres d'*Ephèse* sous l'empire d'Alexis Comnène, qui envoya contr'eux Jean Ducas son beau-pere. Il défit les Généraux Mahométans : la bataille fut donnée dans la plaine qui est au-dessous de la Citadelle, par où l'on voit que la plus belle partie de la ville étoit déjà détruite. Il y a apparence que la Citadelle dont parle Ducas, qui rapporte cette histoire, est l'ancien château de marbre abandonné. Théodore Lafcaris se rendit maître d'*Ephèse* en 1206. Les Mahométans y revinrent sous Andronic Palæologue. Tamerlan, après la bataille d'Angora, établit son quartier à *Ephèse*, & ordonna à tous les Princes d'Anatolie de l'y venir joindre. Ce Barbare s'occupant pendant un mois à faire piller la ville & les environs, & tout fut enlevé. Dans la suite différens Princes Turcs se rendirent maîtres d'*Ephèse* tour à tour, & se l'enleverent successivement les uns aux autres. La conquête étoit toujours suivie du pillage de la ville, & souvent du massacre des habitans. Enfin cette ville malheureuse, tant de fois aliégée, prise & désolée, tomba entre les mains de Mahomet premier qui regnoit au commencement du quinzième siècle, & depuis elle est restée aux Turcs, mais si ruinée que ce n'est plus aujourd'hui qu'un méchant village habité par trente ou quarante familles Grecques, qui sont parmi de vieux marbres, & auprès d'un bel aqueduc. Aujourd'hui la citadelle où les Turcs se sont retirés est sur un tertre qui s'étend du nord au sud, & domine toute la plaine : l'enceinte de cette citadelle, qui est fortifiée par plusieurs tours, n'a rien de magnifique : mais à quelques pas de là on voit les restes d'une citadelle plus ancienne, beaucoup plus belle & dont les ouvrages étoient revêtus des plus beaux marbres d'*Ephèse*.

Une des portes d'*Ephèse* s'appelle la Porte de Persécution. Elle subsiste encore aujourd'hui. L'ouvrage est de fort bon goût : on y voit trois bas-reliefs qui sont fort beaux. Cette porte étoit défendue par des ouvrages assez irréguliers, qu'on avoit agrandis en différens temps, selon le besoin. Au sud &

au nord de la colline où le château est bâti, on voit une mosquée qui étoit autrefois l'Eglise de S. Jean : le dehors de cette Eglise n'a rien d'extraordinaire ; mais il y a de belles colonnes en dedans. L'aqueduc qui est à moitié ruiné, & l'ancienne citadelle qui l'est entièrement, sont l'ouvrage des Empereurs Grecs : on y voit de grandes pièces de marbres, avec des inscriptions qui parlent des premiers Césars. On voit aussi de tous côtés aux environs d'*Ephèse*, des ruines de vieux châteaux qui ne nous feroient pas connoître la grandeur & la magnificence de cette ville, ni la richesse de ses habitans, si nous ne savions par l'histoire ce qu'elle a été. Les Turcs ont emporté les plus beaux marbres & les plus belles colonnes d'*Ephèse*, pour en orner les mosquées Royales de Constantinople.

EPHÈSE est à une journée & demie de Smyrne. DULOIR, pag. 22. Du Caystre à *Ephèse* il n'y a qu'un marécage d'une demi lieue, que nous fimes sur une chaussée, dont le pavé me donnoit du respect ; la plus grande partie n'étant faite que de morceaux de colonnes, de corniches brisées, & de diverses pièces de figures qui pourroient bien enrichir les cabinets de nos Curieux. Au bout de ce précieux pavé on passe un pont à trois arches, qui est bâti sur le Méandre. La première chose que l'on trouve est le château bâti sur une petite montagne qui n'étoit pas autrefois dans la ville ; car pour y aller, il faut sortir une porte faite de brique au-dessus de laquelle on voit une plate-bande de marbre blanc, enrichie de figures de basse-taille, qui font juger qu'elle servoit autrefois à un tombeau. L'Eglise, autrefois dédiée à S. Jean, est bâtie sur une petite éminence. Les murs, aussi-bien que les bases des colonnes, qui sont encore en leur entier, ont beaucoup de marques du Christianisme, comme des croix taillées sur des tombes, & font connoître que tout l'édifice étoit de marbre blanc. Sa largeur pouvoit être de 60 pieds, & sa longueur de 120. Les ouvertures des Portes y sont encore aujourd'hui façonnées à la rustique, dont l'une regarde le midi & l'autre le septentrion. Les Turcs en ont retranché la partie qui est au couchant, pour en faire une mosquée : on y voit quatre merveilleses colonnes de porphyre, ou de ces pâtes que faisoient les Anciens, lesquelles avoient bien 30 pieds de haut.

Vers l'orient de la ville sont des montagnes stériles & des rochers détachés, entre lesquels le Méandre prend son cours. Du côté du septentrion se voit le marais que nous avons traversé entre le Caystre & le Méandre ; & la forêt qui est au bout, sur le penchant de la montagne, représente un agréable amphithéâtre de verdure. Au midi il y a des aqueducs & une continuation de petites collines jusqu'à la mer, où je juge par les apparences que les plus belles maisons de la ville étoient bâties. Entre ces collines & le marais, la plaine qui est vers le couchant est si agréable & si belle jusqu'à la mer, que je ne m'étonne pas si le Méandre l'embrassant par mille détours, a tant de peine à la quitter. Tous les édifices étoient bâtis dans cette plaine. On y voit encore les ruines de certaines caves voûtées, qui ne sont pas plus élevées au-dessus de la terre qu'elles sont profondes dedans, & qui, selon mon opinion, étoient des bains. Près de-là est l'amphithéâtre, dont il ne reste plus que la figure, qui est plus longue que large. Il y a aussi une porte entière de marbre blanc, dont je ne puis deviner l'usage, parce qu'elle est détachée de tout autre bâtiment. Encore moins puis-je expliquer une figure en bas-relief d'environ un pied & demi & qui n'est pas des mieux faites, représentant un jeune Cavalier armé à la Romaine, avec cette souscription : ASCENSOREN SIS ET ASLE.

Proche de cette porte il y a quantité de colonnes de marbre blanc, brisées & couchées par terre, mais qui ne sont ni d'une matière, ni d'une grandeur extraordinaire. Deux seulement sont pareilles à celles de la Mosquée, avec un baillon rond d'une seule pierre de semblable matière, qui a bien six pieds de diamè-

tre, & qui parmi toutes ces ruines est entier, dans lequel les Chrétiens du pays tiennent que S. Jean l'Evangéliste baptisa 5000 personnes en un seul jour. La grotte des sept Dormans est derrière l'amphithéâtre. Au lieu que nous jugeâmes par sa situation être celui où le Temple de Diane avoit été bâti, il n'y a pour toutes ruines que peu de colonnes rompues, une fontaine revêue de marbre, & une espèce de réservoir qui étoit à l'ombre d'un platane.

Si l'on en veut croire quelques-uns, Lyfimachus voyant que la plus grande partie d'*Ephèse* avoit péri par un déluge, la transporta ailleurs, qui doit être, selon Pausanias, au rivage de la mer, où elle étoit de son temps; mais comme on n'y voit aujourd'hui aucunes ruines, & que celles que je viens de décrire en sont bien éloignées, je ne fais si elles sont de la première ou de la dernière situation. Ils ajoutent que Lyfimachus lui donna le nom de sa femme, ou, selon Eustachius, celui de sa fille Artinoë; & qu'après la mort de ce Prince elle reprit son premier nom d'*Ephèse*, qu'on lui donna d'abord, du mot Grec *ἐφεσις* pour *ἐφεσις permissio*, si l'on en croit Héraclides de *Politicois*, parce que les Amazones, fuyant Hercule qui les poursuivoit, se réfugièrent vers l'autel de Diane qui étoit là; & qu'Hercule leur permit de jouir de ce territoire. Voyez Callimaque dans l'Hymne de Diane; Strabon, L. XIV. Pausanias, L. IV. Mela, L. I. C. 17. Plin, L. XXXVI. C. 14. Solin, C. 53. Denis le Géographe. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'elle fut une des plus célèbres villes de toute l'Antiquité. La commodité de son port commença son établissement & sa grandeur. Elle fut après augmentée par la dévotion solennelle que tout le Paganisme avoit pour la Déesse qu'on y adoroit; & le séjour du Roi Agéfilaüs l'acheva, en la rendant un arsenal aussi fameux pour la guerre, qu'elle étoit déjà renommée pour le commerce & pour la religion de son temple. Il n'y a guère que deux ou trois siècles qu'elle étoit encore florissante, & en l'an 1439 un Evêque de ce lieu donna des preuves de la vivacité de son esprit, aussi-bien que de son obstination en son hérésie contre tous les Evêques qui assistèrent au Concile de Florence, sous le Pape Eugène; mais maintenant elle n'a pas assez de maisons pour pouvoir être nommée village. Du LOIR, p. 23-30. Le Temple d'*Ephèse*, la Diane d'*Ephèse*, sont célèbres dans l'antiquité. Plin appelle le Temple d'*Ephèse*, le miracle de la magnificence Grecque, & le met au nombre des merveilles du monde, L. V. C. 29. L. XXXVI. C. 14. Voyez au mot DIANE ce que nous avons dit de ce Temple & de la Diane d'*Ephèse*.

Toute l'Asie, sur le dessein de l'Architecte Chersiphon, employa durant l'espace de 120 années tout ce qu'elle put trouver de plus rare, tant pour la matière que pour la structure du Temple d'*Ephèse*, afin de rendre l'ouvrage merveilleux, choisissant pour le bâtir un endroit fort marécageux, qui fût assuré contre le tremblement de terre. Toute la charpente étoit de bois de cèdre, & on montoit, à ce que dit Plin, par un degré qui étoit fait d'un seul sep de vigne, apporté de l'île de Chypre. Le temple avoit de longueur 425 pieds, & de largeur 220. Six vingt Rois à l'envi l'un de l'autre, pour marque de leur magnificence & de leur dévotion envers Diane, y avoient donné autant de colonnes d'une matière si rare & si belle, qu'on pouvoit la dire précieuse: elles étoient hautes de 60 pieds. Entre les autres, il y en avoit trente-six admirables pour l'artifice dont elles étoient taillées, avec des corniches & chapiteaux dont l'ouvrage n'étoit pas moins merveilleux. Par la richesse du corps du bâtiment l'on peut juger de la beauté des peintures & des statues qui servoient d'ornement à ce superbe édifice. Plin rapporte que celle de Diane, qui étoit la principale, avoit été faite par Canétias; & plusieurs croyoient que la matière étoit d'ébène, quoique ce ne soit pourtant pas celle qu'on emploie ordinairement en de semblables ouvrages. Il y en avoit une d'Apollon, que Poly-

clète avoit faite, & qui étoit si recommandable, qu'Auguste la renvoya aux Ephésiens. De tout cela il ne reste pas assez de ruines pour faire croire qu'il y ait jamais eu de temple en ce lieu. Du LOIR, p. 30 & suiv.

Mais il est inutile de rapporter, pour cause de la destruction de tant de belles choses, ce qu'avancent quelques-uns qui disent que l'an 385 de la fondation de Rome, le jour qu'Alexandre le Grand vint au monde, ce Temple fut brûlé par Hérostrate, qui voulut faire parler de lui dans la postérité. Il est certain que les Ephésiens se servirent des pierres & des colonnes que le feu n'avoit point gâtées pour refaire le temple, & que les femmes, afin de le rendre encore plus magnifique, donnerent leurs bagues & tous leurs bijoux. C'est pourquoi il ne faut point chercher d'autre raison de la ruine, ou plutôt de l'anéantissement de ce merveilleux édifice, que la colère & la vengeance de ce Dieu jaloux de sa gloire, qui voulut tellement ruiner les trophées de l'idolâtrie, qu'il n'en resta pas même de vestiges. Du LOIR, p. 37, 38.

Il nous reste beaucoup de médailles d'*Ephèse*, ΕΦΕΖΙΩΝ sur la plupart on voit l'image de la Diane d'*Ephèse*. *Ephèse* étoit alliée avec Smyrne, avec Sardes, avec Jérópolis, Cyzique, Tralles, Pergame, Milet, Alexandrie, Laodicée; & toutes ces alliances sont marquées sur les médailles d'*Ephèse*, ou de ses Alliés. ΕΦΕΖΙΩΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ dans Antonin Pie; ΕΦΕΖΙΩΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΟΜΟΝΙΑ dans Macrin; ΚΟΙΝΩΝ ΕΦΕΖΙΩΝ ΚΑΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ dans Antonin Caracalle; ΕΦΕΖΙΩΝ ΤΙΧΗ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ dans Gordien Pie; ΕΦΕΖΙΩΝ ΚΑΙ ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΟΜΟΝΙΑ dans Marc Aurèle ΕΦΕΚΟC ΚΥΖΙΚΟC ΟΜΟΝΙΑ dans Antonin Pie, &c. Voyez les médailles Grecques des Empereurs par Vaillant, pag. 223, 224, 225, 226.

Les Dieux d'*Ephèse* sur les médailles sont, ΤΟ ΑΛΛΘΩΝ ΕΦΕΖΙΩΝ dans Salonine; c'est, selon Vaillant, le Bon Evénement, ou peut-être le Génie d'*Ephèse*: ΑΠΟΛΛΩΝ ΕΜΒΑΤΙΟC ΕΦΕΖΙΩΝ dans Antonin Pie; c'est Apollon Pie; c'est Apollon présidant aux embarquemens: ΖΕΥC ΕΦΕΖΙΟC Jupiter Ephésien, dans Sévère; ΠΕΙΟC ΕΦΕΖΙΩΝ dans Antonin Pie; c'est-à-dire, ΠΕΙΟC ΖΕΥC comme il est sur une médaille de Trajan frappée à Pergame; c'est-à-dire, Jupiter le débonnaire: ΑΡΤΕΜΙC ΕΦΕΖΙΑ ou ΕΦΕΖΙΩΝ la Diane d'*Ephèse*, dans Néron, dans Domitien, dans Trajan, &c. jusqu'à Valérien & Gallien.

Les Isles d'*Ephèse*, *Ephesia Insula*, sont trois petites Isles qui sont près de la ville d'*Ephèse*, & que les Anciens appeloient les isles de Pifistrate, *Pifistrati insula*.

Le port d'*Ephèse* étoit peut-être à l'embouchure du Caystre, ou plutôt c'étoit celui d'une petite ville qui étoit peut-être Myus chez les Anciens, & qui n'est éloignée que d'une demi-lieue du Méandre, appelé par les Turcs *Couch-Adusi*, c'est-à-dire, l'Isle des Oiseaux, & par les Marchands étrangers *Scala Nuova*. Du LOIR, p. 33.

Quelques-uns croient que ce mot signifie *desirable*, & qu'il vient du verbe *ἐπιθυμῶ*, je desire. D'autres veulent qu'elle ait été nommée du mot *ἐφεσις* qui signifie *appellation*, parce que c'étoit la capitale de la Province d'Ionie & le siège de la Cour Souveraine, où l'on appelloit des autres villes. LES DESMAR. Etienne de Byzance dit qu'*Ephèse* s'appela auparavant Smyrne, Samorne, Trichie, Ortygie & Ptelée. Aujourd'hui on la nomme *Epheso*, ou *Fiena*.

ΕΦΗΣΕ. Terme de Philosophie Hermétique. C'est la seconde digestion de la pierre des Sages, faite par un corps humide.

ΕΦΗΣΙΕΝ, ENNE, f. m. & f. Qui est d'*Ephèse*, Citoyen d'*Ephèse*, habitant d'*Ephèse*, *Ephesius*. Le Philosophe Héraclite, surnommé le Ténébreux, qui vivoit environ 500 ans avant Jésus-Christ, & qui pleuroit de tout, & le fameux Parrhasius, excellent Peintre, contemporain de Socrate, étoient *Ephé-*

fers. Quelques-uns doutent néanmoins si Parhatius n'étoit pas Athénien. L'Épître de S. Paul aux *Ephésiens* fut écrite de Rome, où le S. Apôtre étoit dans les fers, vers la 62^e année de Jésus-Christ, 29 ans après la passion. PORT-R.

Les *Ephésiens* sont les habitans d'Ephèse. Les Grecs d'Asie & en particulier ceux de l'Ionie, où est Ephèse, avoient un grand goût pour les arts, & beaucoup de délicatesse dans leur goût: on en peut juger par le caractère du mode Ionien dans la Musique, & de l'ordre Ionique dans l'Architecture, & par les ouvrages en prose & en vers qui nous restent des Auteurs de ce pays ou des isles voisines.

EPHESIEN est aussi un surnom de Jupiter, ainsi nommé du culte qu'on lui rendoit dans cette ville. Diane, par la même raison, avoit été surnommée *Ephésienne*.

Lettres *Ephésiennes*. *Litteræ Ephesæ*. Lettres magiques auxquelles on attribuoit cette propriété, que quiconque les prononçoit avoit aussitôt tout ce qu'il desiroit. Elles étoient écrites sur la couronne, la ceinture & les pieds de la statue, de Diane d'Ephèse; & c'est pour cela qu'on les appeloit *Lettres d'Ephèse*, ou *Lettres Ephésiennes*. Elles avoient aussi la vertu de chasser les mauvais esprits des corps des possédés à qui on les faisoit prononcer. (Plut. *Sympof. l. 7. Quest. 5.*)

EPHESIUS, f. f. pl. ou adj. pris subst. Fêtes qu'on célébroit à Ephèse en l'honneur de Diane. *Ephesia*.

EPHESTIA ou EPHESTIE. Ville autrefois de l'île de Lemnos. *Ephestia*. Elle étoit située au pied d'une montagne célèbre par la chute de Vulcain. Les habitans l'appellent aujourd'hui Cochyno. C'est de la montagne dont on vient de parler, que l'on tiroit autrefois, comme on fait encore aujourd'hui, la terre sigillée avec beaucoup de cérémonie. Du Lorr. p. 295.

Ce mot s'est fait d'*Ἐφεσίων* *Ephesios*, Vulcain.

EPHESTIES, f. f. pl. ou adj. pris subst. Fêtes en l'honneur de Vulcain, dans lesquelles trois jeunes garçons, portant des torches allumées, couroient de toutes leurs forces; & celui qui avoit atteint le but le premier, sans avoir éteint sa torche, gagnoit le prix destiné à cette course.

EPHESTRIES. f. f. pl. ou plutôt adj. pris subst. Terme de Mythologie. *Ephestria*. Fêtes établies à Thèbes, dans lesquelles on habilloit en femme la statue du Dieu Tirésias, & on la promenoit ainsi par la ville. Au retour de la promenade, on la déshabillait, pour lui remettre un habit d'homme. On prétendoit désigner par-là le changement de sexe que la fable lui attribue. Le mot *Ephestrie* signifie une sorte d'habit, un surtout usité en Grec.

On a nommé *Ephestries*, quelques mascarades modernes où l'on a vu les mêmes changemens.

ÉPHÈTE. f. m. Nom d'un Magistrat chez les Athéniens. *Epheta*, *Ephetes*. Les *Ephètes* furent institués par le Roi Démophon, pour connoître des meurtres commis par accident. Ils étoient cent, cinquante Athéniens, & cinquante Argiens. Dracon étendit ensuite leur juridiction. Ils n'étoient mis dans ce poste qu'à 50 ans, & devoient être d'une réputation bien saine. Voyez Suidas, Pollux, Samuel Petit, *Comment. in. Leg. L. VIII. tit. I.* Franc. Rosseau, *Archæol. Att. 2. III. C. 3.* Ubo Emmius, *De Rep. Athen.* où il dit, page 20. que Draco transporta aux *Ephètes* une partie de l'autorité de l'Aréopage.

ÉPHIALTE. Voyez INCUBE & CAUCHEMAR.

EPHIALTE. f. m. Nom d'un des Géants qui firent la guerre aux Dieux. *Ephialtes*. *Ephialte* étoit fils de Neptune; il étoit d'une force & d'une grandeur prodigieuse; & , selon les fables, il croissoit chaque mois de neuf doigts. Fier de sa force & de sa taille, il déclara la guerre aux Dieux avec son frère Otus, & fut précipité aux enfers par Jupiter d'un coup de foudre.

ÉPHIPPIUM. f. m. Mot Grec & Latin, qui signifie

une selle à feller un cheval. On le donne à une des espèces de coquillages marins, appelé autrement selle Polonoise, ou pelure d'oignon. Voyez ce dernier mot.

ÉPHOD. f. m. Est un habit sacerdotal qui étoit en usage chez les Juifs. *Humérale*, *superhumérale*, *Omophorium*. C'étoit une espèce d'aube, ou de surplis de toile, que les Latins ont appelé *superhumérale*. Il est bien difficile de savoir au juste ce que c'étoit que l'*Ephod*: au moins est-il certain que les Interprètes sont fort partagés là-dessus. Ils ne conviennent que d'une chose, c'est que c'étoit une manière d'habillement qui se mettoit sous tous les autres, & immédiatement sous le pectoral. Les uns prétendent qu'il avoit des manches, & les autres prétendent qu'il n'en avoit point. La plupart disent qu'il étoit fort court; & quelques-uns ajoutent qu'il venoit jusqu'aux pieds par la partie de derrière. Il y avoit deux sortes d'*ephod*. L'un étoit commun à tous ceux qui servoient au temple, & étoit fait seulement de lin: & l'autre étoit particulier au Souverain Sacrificateur, & étoit fait d'or, de pourpre, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin retors. Il est parlé du premier au I. Livre de Samuel, chapitre 2. verset 18. & il est parlé du second au 27. de l'Exode verset 4. & 15. Il est dit encore au second Liv. des Rois VI, 14. que dans la translation de l'Arche d'Alliance, de la maison d'Obédedom dans la ville de David, lorsque ce Prince dançoit devant l'Arche, il étoit revêtu d'un *ephod* de toile; d'où quelques Auteurs concluent que l'*ephod* étoit aussi un habillement des Rois dans les cérémonies de Religion.

Ce mot עֶפְדֹּד, *ephod*, vient d'אָפְדֹּד *aphad*, verbe Hébreu, qui signifie *Revêtir*, *habiter*, comme il paroît par l'Écriture, Exod. XXIX. 5. & Levit. VIII. 7.

ÉPHODDEBUTS. Terme du Grand Art. C'est le nom qu'on donne à la pierre des Sages, lorsqu'elle est parvenue au rouge parfait.

ÉPHORE. f. m. *Ephores*. Magistrats qui étoient établis à Sparte pour balancer & réprimer l'autorité des Rois, & pour en être les inspecteurs; comme les Romains avoient établi à Rome les Tribuns du peuple pour brider & contrôler la puissance des Consuls. Les *Ephores* ont quelquefois chassé & fait mourir les Rois. Ils abolissoient la puissance des autres Magistrats, & faisoient rendre compte à qui bon leur sembloit de sa conduite. Licurgue avoit bien compris, que l'intelligence parfaite entre le Peuple & le Souverain est la base & le fondement de leur félicité réciproque. Pour maintenir cette intelligence, il avoit établi les *Ephores*, ou Inspecteurs, qui n'observoient pas moins la conduite du Roi que celle du Peuple, & tenoient si bien dans l'équilibre l'un & l'autre, que l'autorité Royale ne penchoit jamais vers la dureté & la tyrannie, ni la liberté populaire vers la licence & la révolte. TOURREIL. Les *Ephores*, dans les conjonctures importantes, faisoient agréer au peuple tout ce qu'on avoit résolu. Id. Agésilas, au milieu de ses conquêtes, qui faisoient déjà trembler le Grand Roi, s'arrêta, & retourne sur ses pas. Et cela par déférence pour les *Ephores*, qui le rappellent; tant la modération avoit pour lui de charmes, & lui paroïsoit plus glorieuse que les conquêtes. Tous les Auteurs ne conviennent pas qu'ils aient été établis par Licurgue.

Ce mot vient du Grec ἐφορεύω, *intueri*, formé de la préposition ἐπι, & du verbe ἴδω, *voir*; ἐφορεύω est un Inspecteur: les *Ephores* étoient les Inspecteurs de toute la République.

ÉPHRA. Lieu que les Interprètes Grecs appellent *Ephrata*. C'est une ville de la Terre-Sainte. *Ephra*. La ville d'*Ephra* étoit dans la Demi-Tribu de Manassé d'en-deçà du Jourdain, & à l'orient de cette Tribu, si l'on en croit le P. Lubin. C'étoit la patrie de Gédéon, dit Joseph, *Antiq. L. V. C. 3.* L'Auteur du L. des Juges, VIII. 27. dit que c'étoit la ville de Gédéon.

Il y avoit encore une *Ephraïm* de la Tribu de Benjamin, dans la terre de Sual, ou dans son voisinage, & aux environs de Machmas. 1. Liv. de Rois XIII. 16, 17. Quelquefois elle est appelée Ophera; Jos. XVIII. 23. Le Grec appelle *Ἀφραία*, *Ἐφραΐμα* & *Ἐφραΐμα*. Le P. Lubin l'a confondue avec la précédente.

ÈPHRAÏM. f. m. Le second fils que Joseph eut en Egypte d'Aséphet, fille de Putiphar, Prêtre d'Héliopolis, fut nommé par son père, *Ephraïm*, parce que Dieu, en le lui donnant, multiplioit & faisoit croître ou fructifier sa famille, Genèse XLI. 52. par où il est manifeste que *אפרים*, *Ephraïm*, vient de *פדה*, qui signifie *fructifier*, & qu'il veut dire *devenu fructueux*, ou fructification, si l'on peut ainsi parler, multiplication. Jacob en mourant, bénissant Manassé & *Ephraïm*, préféra le cadet à l'aîné, & transféra à *Ephraïm* le droit d'aînesse; mais il les adopta tous deux, afin que dans la distribution de la terre que Dieu lui avoit promise, ils fussent censés fils, & non pas seulement petits-fils de Jacob, & qu'ils n'eussent pas une seule portion de cette terre à partager entr'eux deux, du chef de leur père; mais que de leur propre chef ils eussent chacun la leur, comme en effet cela fut exécuté. De-là vient que la postérité de chacun de ces deux fils de Joseph fit chacune une Tribu, Gen. XLVIII. 16.

La Tribu d'*Ephraïm*, ou simplement *Ephraïm*, sont les descendants de ce fils de Joseph, qui dans le dénombrement fait par Moïse, se trouverent 40500 hommes en état de porter les armes, qui moururent tous dans le désert, à la réserve de Josué, qui fit la conquête de la terre promise: de sorte que dans le dénombrement qui fut fait par Moïse 38 ans après le premier, & à la veille d'entrer dans la Terre de Chanaan, il ne se trouva plus dans la Tribu d'*Ephraïm* que 32500 hommes en âge de porter les armes, *Nombr.* XXVI. 37. Les chefs des familles de cette Tribu sont indiqués au même endroit, v. 25 & 36. La Tribu d'*Ephraïm* étoit une des plus nombreuses & des plus puissantes, *Gen.* XLVIII. 19. *Deut.* XXXIII. 17. *Psaum.* LIX. 9. & CVII. 9. comme une des plus vaillantes, des plus belliqueuses, *Pf.* LXXVII. 9. La Tribu d'*Ephraïm* est quelquefois appelée du nom de Joseph, comme *Apoc.* VII. 8.

Parce que Jéroboam, premier Roi d'Israël, ou des dix Tribus, qui se séparèrent de Juda après la mort de Salomon, & firent un Royaume à part; parce que Jéroboam, dis-je, étoit de la Tribu d'*Ephraïm*, souvent par *Ephraïm*, l'Écriture entend ces dix Tribus, ou le Royaume d'Israël, à la différence de celui de Juda, par exemple. 2. *Paral.* XXV. 7, 10. *Pf.* LXXVII. 9, 66. *II.* VII. 2, 5. &c. *Jérem.* VII. 15. *Os.* IV. 17. *V.* 8. &c.

Quelquefois même toutes les douze Tribus sont comprises sous le nom d'*Ephraïm*, parce qu'*Ephraïm* étoit une Tribu des plus peuplées & des plus puissantes, ainsi que nous avons dit. C'est en ce sens qu'*Ephraïm* est pris en *Jérém.* XXXI. 9, 18, 20. & en *Zachar.* X. 7.

ÈPHRAÏM, ou la Tribu d'*Ephraïm*, est encore le pays qui échet aux descendants du Patriarche *Ephraïm* dans la Terre promise. C'étoit une des XIII. Provinces, ou des XIII. parties de cette terre, située à-peu-près à son milieu. Elle s'étendoit depuis la Mer Méditerranée, qui la baignoit à l'occident, jusqu'au Jourdain, qui la bornoit à l'orient; & elle avoit au nord la demi-Tribu de Manassé d'en-deça du Jourdain, & au midi les Tribus de Dan & de Benjamin. Elle enfermoit ce qu'on appela depuis la Samarie.

La montagne d'*Ephraïm*. Quelques Auteurs ont cru que toute la Tribu d'*Ephraïm* étoit ainsi appelée, parce qu'elle étoit pleine de montagnes; mais ils se trompent: on n'appeloit ainsi qu'une partie de cette Tribu qui étoit montagneuse, comme on n'appeloit montagne de Juda, que la partie de la Tribu de Juda, où passoit la chaîne des montagnes qui coupe la Terre-Sainte en deux en montant du midi

au septentrion. C'est donc proprement le milieu de la Tribu d'*Ephraïm*, que l'Écriture appelle Montagne d'*Ephraïm*, parce qu'en effet ce sont des montagnes; au lieu que vers le Jourdain & du côté de la Mer le pays est plus plat. *Voyez* Josué, XVII. 15, 16, 18. XIX. 50. L. des Jug. II. 9. III. 27. XIX. 1, 16. I. des Rois. I. IX. 4. &c.

Il y avoit aussi une forêt dans cette Tribu appelée la forêt d'*Ephraïm*. Elle étoit à l'orient de la montagne d'*Ephraïm*, entre le Jourdain & cette montagne. C'est dans cette forêt d'*Ephraïm* qu'Absalon fut défait, & que ses cheveux s'étant embarrassés dans les branches d'un arbre, il fut tué par Joab, 2. *Reg.* XVIII. 6. Le P. Lubin la place, mais mal, dans la Tribu de Gad: car l'armée de David avoit passé le Jourdain le matin du combat.

La Porte d'*Ephraïm*, étoit une Porte de Jérusalem du côté du nord, ainsi appelée, parce qu'on sortoit par cette porte pour aller de Jérusalem dans la Tribu d'*Ephraïm*.

On dit & écrit quelquefois *Ephrem*, au lieu d'*Ephraïm*. Ainsi l'on dit S. *Ephrem*, Diacre de l'Eglise d'Edesse; & la ville d'*Ephrem* appelée *Ephraïm* au II. Liv. des Rois XIII. 23. *Voyez* EPHREM.

ÈPHRAÏMITE. f. m. & f. Qui est de la Tribu d'*Ephraïm*. *Ephraïmita*. S. Jérôme dit *Ephrathæus*, au Liv. des Juges XII. 5. mais *Ephrathæus* signifie plutôt, qui est d'Ephrata.

ÈPHRATH, ou EPHRATA. C'est Bethléem. *Voyez* ce mot.

ÈPHREM. f. m. Nom d'homme, qui est la même chose qu'Ephraïm. *Ephrem*, *Ephrem*. Saint *Ephrem*, Diacre de l'Eglise d'Edesse, florissoit vers l'an 370. de J. C. Gérard Vossius a ramassé & traduit les Ouvrages de S. *Ephrem*, qui furent imprimés la première fois à Rome en 1593. puis à Cologne en 1603. & après à Anvers en 1619. *in-fol.* Depuis le commencement de ce siècle on en a fait une belle édition Grecque & Latine à Oxford sur les manuscrits de Bodley. Cave assure qu'il y a beaucoup d'Ouvrages de ce Père en Syriaque dans la Bibliothèque de Bodley & dans celle de la Haye: car S. *Ephrem* écrivoit en Syriaque, & le Grec n'est qu'une traduction ancienne.

S. *Ephrem*, Diacre d'Edesse, & Père de l'Eglise, étoit originaire de cette partie de la Mésopotamie que l'on comprenoit souvent sous le nom de Syrie de de-là l'Euphrate. Il vint au monde vers le commencement du IV. siècle de l'Eglise, & mourut vers l'an 381. *Voyez* Bollandus & Baillet au second jour de Février; Godeau, *Hist. de l'Egl.* L. IV. p. 610.

Ce nom est Syriaque & Hébreu, & le même qu'Ephraïm, qui signifie *croissance*, *accroissement*. **ÈPHREM.** Jesus ne paroïsoit plus parmi les Juifs; mais il s'en alla dans le pays voisin du désert, à une ville nommée *Ephrem*. *Bouh. en S. Jean XI.* 54. Cette ville est appelée Ephraïm au 2. L. des Rois XIII. 23. On la place communément sur les confins d'Ephraïm & de Benjamin. Elle n'étoit pas éloignée de Jéricho.

ÈPHRON. C'étoit une ville de la Tribu d'Ephraïm, selon le P. Lubin, & de la Tribu de Benjamin, selon M. Reland, dans sa Palestine, T. II. p. 765. *Ephron*, dit Eusebe, étoit à 8 milles de Jérusalem du côté du nord.

Il y avoit encore une ville de ce nom à l'orient du Jourdain, vis-à-vis de Scythopolis. 1. *Machab.* V. 46, 51. Elle étoit dans la demi-Tribu de Manassé.

Le mont Ephron étoit dans la Tribu de Juda, du côté de l'occident, dans sa partie Septentrionale. *Jos.* XV. 9.

ÈPHYDRIADE. f. f. Terme de Mythologie. *Ephydriades*. Les *Ephydriades*, appelées aussi simplement *Ephydrides*, sont des Nymphes des eaux, qui président aux eaux.

Ce nom vient d'*ἔφυδρον*, de l'eau, & d'*ἄδρα*, *adrapo*, sur; & signifie une Déesse qui est sur les eaux,

préposée fut les eaux, qui a l'intendance des eaux. Voyez Vollius, *De Idol.* II. C. 78. à la fin. Parthenius dans ses *Erotica*, C. 14. fait mention des *Ephyriades*.

ÉPHYRÉ. f. f. Terme de Mythologie. Nom d'une Nymphé. *Ephyræ*, *Ephyræ*. Hérodote en parle sur le témoignage d'Eumelus, fils d'Emphylite, qui, dans une histoire de Corinthe qu'il avoit écrite, disoit qu'*Ephyræ* avoit la première habitée le territoire de Corinthe.

La Nymphé *Ephyræ* n'est connue que pour avoir donné son nom à Corinthe. Elle étoit fille de l'Océan & de Thétys. Car *Ephyræ* est aussi un nom de cette ville du Péloponèse, comme on le voit dans Ovide, *Mét.* L. II. v. 239. dans la *Pharsale* de Lucain, L. VI. v. 57. De-là vient que le même Lucain appelle les murs de Durazzo, les murs Ephyriens au même L. v. 17. *Ephyræaque mœnia servat*; parce Durazzo avoit été fondé par un Corinthien nommé Phalius. Et Virgile, *Georg.* II. v. 464. dit de l'airain Ephyrien, pour de l'airain de Corinthe: & Claudien, *de Bello, Get.* v. 629. les filles Ephyriennes, pour Corinthiennes. Plusieurs autres villes ont encore porté ce nom. Voyez Etienne de Byzance.

ÉPHYREEN, ENNE. f. m. & f. & adj. Qui est d'Ephyre; c'est-à-dire, de Corinthe; Corinthien. *Ephyræus*. Voyez EPHYRÉ.

E P I.

ÉPI. f. m. *Spica*. Terme de Botanique, désigne proprement l'amas de fleurs & de grains de blé. Un épi de froment, de seigle, d'orge, &c. Et par comparaison, on dit que les fleurs de la lavande, de l'amorpha, &c. sont rassemblées en épis, parce qu'elles forment un cône allongé qui termine les branches.

On dit la tige de l'épi, ou le tuyau, ou chaîne; le nœud de l'épi; l'arête ou rangée des grains de l'épi; la bourse ou la balle qui renferme chaque grain de l'épi; la barbe de l'épi. Cérés est couronnée d'épis mûrs, d'épis dorés. On a vu sortir d'une même racine 80 épis de froment.

On dit, communément, que jamais Avril ne se passa sans épi. Ac. Fr.

ÉPI. Terme de Chirurgie. *Spica*. Espèce de bandage, ainsi appelé, parce qu'elle représente, par ses tours de bande & de doloires, les rangs d'un épi de blé, qui se nomme en Latin *spica*.

ÉPI. de la Vierge. Terme d'Astronomie. C'est le nom d'une étoile Royale & de la première grandeur, qui s'appelle autrement Arista, Alimech & Vindematrix. Cette étoile en l'année 1722. étoit justement à 200 d. 0' de longitude; c'est-à-dire, à vingt degrés du signe de la balance.

Ce mot vient du Latin *spica*.

ÉPI, en terme de manège, est une espèce de frisure naturelle du poil du cheval, qui se relève sur un poil couché, & qui forme une marque approchante de la figure d'un épi de blé. Le cheval doit avoir un épi au front. SOLEISEL. On l'appelle autrement *mollette*, & il se trouve plus souvent entre les yeux. Si l'épi est haut au-dessus des deux yeux, le cheval a ordinairement la vue bonne; si l'épi est frontal au-dessous des yeux, souvent le cheval a la tête grosse, & la vue n'est guère assurée. BEAUGRAND.

ÉPI, en Architecture, est l'assemblage des chevrons qui se fait dans un comble circulaire avec des liens autour du poinçon. On appelle épi de faite le bout du poinçon qui paroît au-dessus du faite d'un comble. C'est où s'attachent les amortissemens, soit de poterie, soit de plomb. Soudure en épi, est une grosse soudure avec barures en forme d'arête de poisson. Briques en épi sont des briques posées diagonalement sur le côté en façon de point de Hongrie.

Épis, sont encore des crochets de fer qu'on met sur

les balustrades, & autres endroits, pour empêcher qu'on n'y passe.

L'ORDRE DE L'ÉPI. Ordre militaire des Ducs de Bretagne. *Equestris Ordo Spica*. Il paroît que c'est le même que l'Ordre de l'Hermine, auquel on ajoute un second collier composé d'épis de blé, & terminé par une hermine pendante, attachée au collier avec deux chaînes. Ce collier étoit ordinairement d'argent. Ceux qui ont traité des Ordres militaires rapportent l'institution de celui-ci au Duc François I. qui, disent-ils, l'institua vers l'an 1450. selon d'autres 1448; mais le P. Lobineau dit qu'en 1447. Le Duc donna cet ordre à des Anglois, & que c'est la première fois qu'il en est parlé. Ce Pere dit que ce collier fut inventé pour être donné aux Gentilshommes moins distingués. Sur l'hermine étoient ces mots, *A MA VIE, Potius mori*, qui faisoient la devise de cet Ordre. Justiniani en parle, *T. II. C. 17.*

ÉPI d'eau, f. m. *Fontalis*. Genre de plante à fleur en forme de croix, composée de quatre pétales sans calice.

ÉPI, Ce mot entre dans la composition de plusieurs mots François qui viennent de la langue Grecque, & qui dans cette langue commencent par la préposition *ἐπι*. Ces mots François ne prennent jamais d's après l'e. Tels sont *Epibatere*, *Epicarpe*, *Epiploon*, *Epiphane*, *Epicède*, *Epicène*, *Epicérartique*, *Epicherème*, *Epiphonème*, *Epiderme*, &c.

ÉPIALE. adj. On appelle fièvre épiale, une espèce de fièvre quotidienne continue, dans laquelle on sent une chaleur répandue par tout le corps, & en même tems des frissons vagues & irréguliers. *Epialus*. Selon P. Aeginet, il est formé par métaphore de *ἄλς, ἄλλος mer*; parce que la mer paroît d'abord tranquille: mais elle est très-orageuse quand elle s'agite. COL DE VILLARS.

ÉPIAN, Vulgairement Pian. f. m. C'est une maladie fort commune dans l'Amérique, qui est la même que nous appelons en France *Mal de Naples* ou *vérole*; mais qui se guérit avec bien plus de facilité qu'en Europe, principalement à l'égard des enfans. L'*Epian* est fort contagieux: il n'est pas besoin d'avoir commerce avec une femme débauchée pour le gagner; il suffit de coucher dans le hamac d'un *Epianiste*, ou peut-être de boire après lui. Ceux qui mangent du carret, qui est une des espèces de tortues, en sont infailliblement guéris; car cette nourriture chasse tout le venin du corps en dehors par de gros cloux ou pustules qui guérissent généralement de toutes sortes de maladies. Il y a d'autres sauvages vers le Canada qui s'en guérissent en se purgeant violemment deux ou trois fois, & se couchant ensuite tout nus sur le sable, exposés au soleil pendant toute la journée; mais la méthode la plus aisée est de boire de la tisane de Gayac & de Squine pendant quelques jours, & faire quelque exercice violent qui puisse provoquer la sueur. Voyez le P. Labat. Le P. Plumier dit que le fruit de Xagua, autrement Gempa, est excellent contre l'*Epian*. M. Astruc dit que la vérole chez les Américains s'appelle *Epian*, & que c'est le nom que lui ont donné les naturels de l'île de S. Domingue.

ÉPIBATERE. f. m. Sorte de pièce de vers chez les anciens Grecs. *Epibaterium*. Quand quelqu'un après une longue absence, ou un long voyage, retournoit dans sa patrie, il assembloit ses concitoyens un certain jour, & leur faisoit un discours, ou leur récitait une pièce de vers, dans laquelle d'abord il louoit le Prince ou le Magistrat, ensuite il rendoit grâces aux Dieux de son heureux retour, puis finissoit par un compliment à ses compatriotes. C'est cette pièce de poésie que les Grecs appelloient *Ἐπιβατήριον*, *Epibatère*, mot qui vient d'*ἐπιβαίνω, je reviens*. L'Apobatère, *Apobaterium*, étoit la pièce que l'on faisoit en partant. Il n'y avoit que les Notables des villes qui fissent l'Apobatère & l'*Epibatère*.

ÉPIBATERIEN. adj. m. Terme de Mythologie, surnom d'Apollon, comme qui diroit, Apollon de bon retour. *Epibaterias*. Ce Dieu étoit honoré en cette qualité à Træzene, dans un temple que lui bâtit Diomède, parce qu'en revenant de Troie il ne souffrit point de la tempête, qui réduisit tous les autres Grecs à l'extrémité. L'étymologie est la même que celle d'épibatère.

ÉPICAIE. f. f. Vieux mot. Equité, adoucissement de la rigueur du droit. Ce mot est Grec, *ἐπιαιεσία*, & se trouve dans le Dictionnaire de Nicot, aussi-bien que *epicaifer*, pour dire, statuer selon le droit & la raison.

ÉPICARE. Montagne des Alpes. *Epicarus mons*. Le mont *Epicare* est éloigné de Suze de quatre lieues. C'est sur le mont *Epicare* que se retira d'abord Hugues Fondateur de l'Abbaye de Cluse. P. HÉLYOT, *T. V. C.* 20. Le mont *Epicare* est vis-à-vis le mont Carpaze. MABILLOU, *Ann. Bénéd. L. XLVII. n. 4.*

ÉPICARPE. f. m. Terme de pharmacie. *Epicarpium*. C'est une espèce de cataplasme composé d'ingrédients âcres & pénétrants, comme d'ail, ou d'oignon, de toile d'araignée, d'ellébore, de camphre, de thériaque, &c. lequel on applique autour du poignet à l'entrée d'un accès de fièvre, pour chasser la fièvre. Il y a aussi des Epicarpes confortatifs.

Ce mot est Grec, il vient d'*ἐπι*, & de *καρπός*, carpe, poignet. On dit aussi pericarpe dans le même sens.

ÉPICASTE. f. f. Fille d'Égée, fut une des femmes d'Hercule, qui la rendit mere de Thésala.

ÉPICASTE. c'est la même que Jocaste, mere d'Œdipe.

ÉPICAUME. f. m. Terme de chirurgie, espèce d'ulcère qui se forme sur le uoir de l'œil. *ἐπικαύμα*, de *καίω*, brûler. Voyez le Dictionnaire de James.

ÉPICE. f. f. *Aromata*. Sorte de drogue Orientale, & aromatique, qui a des qualités chaudes & piquantes; tels que sont le poivre, la muscade, le gingembre, le macis, la cannelle, le clou de girofle, la maniguette, &c. dont on se sert pour assaisonner les viandes. Il n'est pas sain de mettre trop d'épices dans les sausses.

ÉPICE BLANCHE, ou *petite épice*. C'est le gingembre battu & réduit en poudre.

On dit d'un Auteur dont le style est mordant & caustique, qu'il n'épargne pas les épices: d'un Livre, d'un discours écrit dans ce goût, qu'il est plein d'épices, que les épiceries n'y manquent pas, qu'il est salé & épice.

Pain d'épice; est un pain qu'on assaisonne avec des épices, qu'on paîtrit avec de l'écume du sucre, ou du miel, qu'on donne aux enfans. Le pain d'épice de Rheims se fait avec de la farine de seigle, du miel & un peu de poivre & de cannelle.

ÉPICES, s'est dit particulièrement autrefois, des dragées & des confitures qu'on donnoit en présent aux Juges, quand ils avoient fait gagner un procès, & cela par pure gratification. Depuis, ce présent a été converti en taxe pécuniaire. *Opera judiciaria pretium*, *merces*, *Sportula judiciaria*, *species*, *erum*.

Ces sortes de présens qu'on faisoit aux Juges s'apeloient épices, parce qu'avant la découverte des Indes on confisoit les fruits, & on faisoit les dragées avec des épiceries, & non pas avec du sucre, qui étoit fort rare en ce temps-là. Voyez Pafquier. La libéralité volontaire des dragées & confitures fut tournée en nécessité, & changée en argent. On trouve l'origine de ces épices en argent dès l'an 1369. On voit sur le Registre du Parlement, que le Sire de Tournon, par la licence de la Cour, bailla 20 francs d'or pour les épices. On demande encore le vin & les épices à la fin des repas qui se font dans les écoles de Théologie & de Médecine, de quelques Universités.

ÉPICES, aujourd'hui se dit au Palais des droits en ar-

gent qui appartiennent au Rapporteur & aux Juges pour l'examen & le jugement d'un procès par écrit. Au commencement il n'y avoit que les Juges pédanées à qui on donnoit des épices, parce qu'ils n'avoient point de gages: les épices n'entroient point en taxe. Celui qui gagne son procès avance les épices, mais il a droit de les répéter, faisant partie du coût de la Sentence ou de l'Arrêt; & l'on donne au Secrétaire pour le remboursement des épices.

Les Epices se partagent entre les Juges. Le Rapporteur a une part plus forte, comme ayant eu plus de peine.

Les droits qui se payent aux Juges dans les procès qui se jugent de grands ou de petits Commissaires, s'appellent *vacations*.

On dit proverbialement d'un homme fort rusé, que c'est une fine épice, une fine mouche. On dit qu'un Juge aime bien le pain d'épice, quand il se taxe de grosses épices. Dans les petits sacs sont les bonnes épices; pour dire que les petites personnes sont ordinairement les plus spirituelles.

Le mot d'épice vient du Latin *species*: ce mot *species* a été d'abord employé par les Jurisconsultes pour exprimer ce que dans l'usage ordinaire on appeloit *fruges*, Biens de la terre. Dans la suite on restreignit le mot de *species* aux aromates, & on leur donna le nom d'épices & d'épiceries.

ÉPICEDE. f. m. Terme de Poésie Grecque & Latine.

Piece de vers sur la mort de quelqu'un. *Epicidium*. Il y avoit aux obseques d'un homme de marque trois sortes de discours. Ce qui se disoit proche du bûcher, s'appeloit *Nenia*; ce qui se gravoit sur le tombeau, *epitaphe*, & ce qui se faisoit dans la cérémonie des funérailles, s'appeloit *épicede*: c'est notre oraison funèbre. Voyez Scaliger, *Poët. L. I. C.* 30. Il y a dans Virgile deux exemples d'épicedes, deux beaux épicedes; celui d'Euryalus, & celui de Pallas.

Ce mot est Grec, & vient d'*ἐπι*, sur, & *ἐπιθάψαι*, qui signifie, faire les funérailles, rendte à quelqu'un les derniers devoirs, de *ἐπιθαψή*, cura.

ÉPICENE. adj. Terme de Grammaire. *Promiscuus*,

communis. Il se dit de tous les noms qui sous un même genre, & une même terminaison, marquent les deux espèces, comme *aigle*, *fouris*, &c. On distingue *épïcène* & commun. Commun, est un nom qui peut se joindre à l'article masculin & au féminin; *épïcène* est celui qui est toujours joint à un seul des deux articles, & cependant signifie les deux genres, Il vient du Grec *ἐπιθηνος*, qui signifie la même chose.

ÉPICER. v. a. Assaisonner quelque chose avec des épices. *Condire aromatibus*, *imbuerere*. Les gens du Nord épicient beaucoup tout ce qu'ils mangent.

On dit figurément & familièrement qu'un Juge épice beaucoup, qu'il épice rudement, quand il taxe des épices trop fortes pour ses jugemens.

ÉPICER, ou plutôt *épisser*, en termes de Marine, signifie, assembler un bout de corde avec un autre, entrelaçant leurs fils ou cordons l'un dans l'autre: ce qui se fait par une broche de fer appelée *cornet d'épice*, au lieu de cornet d'épisse.

ÉPICÉ, ÉE. part. *Imbutus*, *conditus multo aromate*.

ÉPICÉRASTIQUE. f. m. Terme de Médecine. *Epicerasticum*. Ce sont des remèdes, qui par leur qualité emplastique, ou par leur humidité tempérée, émoussent l'acrimonie de l'humeur, & le sentiment irrité de la partie affligée: tels sont les racines d'althéa, de mauve & de réglisse; les feuilles de laitue, de mauve, de nénuphar, de pourpier, les semences de lin, de pavot, &c.

Il est aussi adjectif. Remède épicerastique. Les racines de mauve, guimauve, &c. sont des remèdes épicerastiques.

ÉPICERIE. f. f. Est le Corps des Marchands Epiciers, qui est le second des six Corps de Marchands de Paris. Voy. épicier L'Épicerie a quatre états diffé-

rens, qui sont les Epiciers, Ciergiers, Apothicaires & Confiseurs.

C'est aussi un nom collectif qui comprend non seulement les épices, comme la cannelle, la muscade, &c. mais encore le sucre, le miel & les drogues medicinales qui viennent des pays éloignés ; en un mot tout ce que vendent les Epiciers. *Aromata, merx aromataria*. Les Hollandois, se sont enrichis au trafic des épiceries. Il en est des proverbes comme de *épicerie* : elles réveillent le goût d'une fausse, si l'on en met un peu ; & elles la gâtent, si l'on y en met trop. GAIL.

ÉPICHEL, Le Cap d'Epichel. *Barbarium promontorium*. Il est sur la côte de l'Estamadoure Portugaise, à quatre ou cinq lieues au sud de l'embouchure du Tage.

ÉPICHERÈME. f. m. Terme de Logique. *Epichere-ma*. Syllogisme dans lequel chaque prémisses est accompagnée de sa preuve. L'Épichérème est d'un grand usage dans l'éloquence, surtout quand la proposition pourroit révolter ceux à qui on parle. Il faut donc alors joindre à la majeure la preuve, & de même à la mineure, s'il est nécessaire. Le chef-d'œuvre des Oraisons de Cicéron, la Milonienne, est un épichérème perpétuel : ce mot vient du grec ἐπιχέρημα.

ÉPICIER, IÈRE. f. m. & f. Qui fait trafic d'épicerie, droguerie & grosserie. *Aromatarius*. Les Apothicaires font partie du Corps des Marchands Epiciers & Droguistes. Les Epiciers prennent pour leur Patron Saint Nicolas, à cause que la plupart de leurs marchandises viennent par eau, & que Saint Nicolas est le Patron de ceux qui trafiquent sur l'eau. Les Epiciers ont des Maîtres & Gardes, qui ont droit de visite & de réformation des poids, balances & mesures, sur tous les Marchands & métiers de la Ville, faubourgs & banlieue de Paris, qui vendent leurs marchandises au poids, & ont eu de tout temps la garde & l'étalon des poids & mesures. Les méchants Auteurs sont sujets à aller chez l'Epicier. *Deferar in vicum vendentem thus & odores, & piper, & quidquid chartis amicitur ineptis*. Ainsi il y a long-tems que la coutume en est établie. Voyez les Réglemens sur les Epiciers & les Epiceries dans le *Traité de Police* du Commissaire De la Mare, Titre X. T. I. p. 586. & p. 530. l'Article VI. & VII. de l'Edit du Roi donné en Juillet 1682 touchant la vente ou garde des poisons.

ÉPICLIQUES. f. f. Pl. Fêtes en l'honneur de Cères à Athènes, selon Héfy chius.

ÉPICRASE. f. f. Amélioration d'humeurs. *Epicrasis*. Une cure faite avec des altérans, par degrés & avec des remèdes tempérans, est appelée une cure per épicrosin. Ce mot vient de ἐπιχρῆσις, mêler, tempérer.

ÉPICRÈNE. f. f. Fête des Fontaines à Lacédémone.

ÉPICURIEN. f. m. *Epicureus, de grege Epicuri*. Celui qui soutient les opinions, ou qui suit les maximes du Philosophe Epicure. Quelques-uns mettent de la différence entre *Epicurien* & *Epicurésiste*. Les Epicurésistes sont les Atomistes modernes, qui ont Gassendi à leur tête, & qui en faisant Dieu auteur des atomes, & de leurs mouvemens, ont cru pouvoir expliquer par l'union & la désunion de ces corpuscules primitifs, les perpétuels changemens du monde. Les Epicuriens ont été de tout temps décriés pour leur morale & leur attachement au plaisir sensuel. Bien des gens ont voulu les justifier, en prouvant que le plaisir, dans lequel Epicure mettoit le souverain bien de cette vie, n'étoit pas le plaisir brutal, mais le contentement de l'esprit, la tranquillité de l'ame exemte du trouble des passions, &c. Il y a bien de l'apparence que cela est vrai, mais sans entrer dans cette question, que M. Gassendi, M. du Rondel & autres bons écrivains ont traitée à fond, il est certain que dans notre langue, selon l'usage le plus reçu, *Epicurien* se prend en mauvaise part, pour un homme débauché, ou du moins pour un

homme indolent, mou, efféminé, qui ne cherche qu'à vivre doucement, qui ne songe qu'à son plaisir, & ne s'occupe que peu ou point d'affaires sérieuses, qui n'aime que soi-même, &c. C'est un franc *Epicurien*. *Epicuri de grege porcus*.

Il y avoit de deux sortes d'Epicuriens ; les rigides, & les relâchés. Les Epicuriens rigides, attachés aux sentimens d'Epicure, mettoient la félicité dans le plaisir honnête de l'esprit, causé par la pratique de la vertu. Les Epicuriens relâchés, prenant grossièrement les termes de ce Philosophe, la mettoient dans les plaisirs du corps & dans la débauche. Les premiers, qui étoient les véritables Epicuriens, appeloient les autres les Sophistes de leur doctrine. Les Epicuriens reconnoissoient un Dieu, mais ils ne croyoient pas qu'il se mît fort en peine des choses de ce bas monde, ni de son gouvernement ; & nioient la providence.

Les Epicuriens ont été ainsi nommés du Chef de leur secte Epicure, qu'on accuse pourtant de n'être pas auteur, mais de n'avoir fait que débiter sur la Physique la doctrine de Démocrite, & sur la Morale, celle d'Aristippe. Quoi qu'il en soit, Epicure étoit Athénien, de la famille des Phelaidés. Il naquit la troisième année de la cent neuvième Olympiade, & conséquemment 342 ans avant Jesus-Christ, le 20^e du mois Gamelion, qui repondoit à peu-près à notre mois de Décembre. Il commença son Ecole à l'âge de 36 ans. Il mourut de la pierre, la seconde année de la cent vingt-septième Olympiade, la 72^e de son âge, & la 271^e avant Jesus-Christ. Voyez Diogène Laërce, dans la vie de ce Philosophe.

ÉPICURISME ou EPICUREISME. f. m. *Epicurismus*. Nom de secte. Doctrine d'Epicure, système, morale, manière de vivre d'Epicure & des Epicuriens. On a formé ce mot suivant l'analogie des autres noms de sectes, *Mahometisme, Arianisme, Platonisme, Luthéranisme, &c.* Lucrèce a mis l'Epicurisme en vers. L'Epicurisme étoit regardé par les Payens même comme une secte abominable. L'Epicurisme embrassoit & la Physique & la Morale. Dans la nature le premier principe, selon les Epicuriens, ce sont les atomes. Par rapport aux mœurs, le premier principe, c'est le plaisir, qui est la fin & le bonheur de l'homme. Cicéron a prétendu qu'Epicure entendoit parler du plaisir raisonnable & spirituel de l'ame, & non du plaisir des sens & du corps. On peut comparer le Jansénisme à l'Epicurisme. FÉNEL. Combien l'Epicurisme étoit-il plus sage, plus mesuré, plus favorable au libre arbitre, plus accommodé à la règle des mœurs, plus propre à réprimer le vice, & à soutenir la vertu ; en un mot, plus digne de l'homme, que votre honteux système, qui ne laisse rien de réel au libre arbitre, & qui abandonne tout au seul plaisir pour le vice contre la vertu. Id.

Sur l'Epicurésisme, voyez atomes & Elémens. Il ne faut pourtant pas confondre l'Epicurésisme dont nous parlons avec celui qu'embrassa le fameux Gassendi, Prévôt de Digne, & Professeur en Astronomie au Collège Royal. Celui-ci ne donne rien au hasard, & admet des atomes créés par le Tout-puissant. Il ôte toutes les impiétés qui infectoient l'ancien système d'Epicure, & le présente avec des beautés qui le rendent plus supportable & moins contraire aux loix de la saine physique.

Les atomes d'Epicure, dit M. Pluche, ne sont dignes que de risée. Ceux de Gassendi, ou nous mènent à l'irréligion, & déshonorent la raison, si l'on prétend en tirer quelque chose d'organisé sans un ordre exprès de Dieu, ou ne nous apprennent rien, si Dieu en fixe & la nature & l'usage par des volontés spéciales.

ÉPICYCLES. f. m. Terme d'Astronomie. *Epicyculus, orbiculus*. Comme les Astronomes ont inventé un cercle excentrique pour expliquer l'irrégularité apparente des Planètes, & leurs diverses distances à l'é-

gard de la terre, ils ont de même imaginé un petit cercle pour expliquer les stations & les rétrogradations des Planètes. Ce petit cercle, qu'ils ont appelé *epicycle*, a pour centre un point pris sur la circonférence d'un autre plus grand & excentrique, sur lequel il se meut, emportant avec soi la Planète dont le centre se meut aussi régulièrement sur la circonférence de l'*epicycle*, en dessous selon l'ordre des signes, & en dessus contre la suite des signes. Le plus haut point de l'*epicycle* s'appelle l'*apogée*, & le plus bas *perigée*. Le grand cercle sur la circonférence duquel l'*epicycle* a son centre, s'appelle le *deferent de l'epicycle*, parce qu'il porte l'*epicycle*, en le traversant par le milieu. La Lune se meut sur un *epicycle* dont le centre est sur l'orbite de la terre, selon l'hypothèse de Copernic. Mais dans celle de Ptolomée, qui supposoit les cieux solides, l'*epicycle* étoit un globe qui tournoit avec la Lune dans l'épaisseur qu'on donnoit à son ciel, & qui la faisoit voir tantôt plus haute & tantôt plus basse. Il y a long-tems qu'on est revenu de cette erreur.

ÉPICYCLE. C'est aussi un terme d'Horlogerie. C'est un petit cercle qui se meut dans un autre cercle excentrique qui le fait mouvoir.

ÉPICYCLOÏDE. f. f. Terme de Géométrie. Ligne décrite par le mouvement d'un cercle sur la circonférence d'un autre cercle. *Epi-cycloïds*. Tout le monde fait qu'une Cycloïde se forme par le mouvement d'un cercle sur une ligne droite, qui devient la base de la Cycloïde; mais si le mouvement du cercle, au lieu de se faire sur une ligne droite, se faisoit sur la circonférence d'un autre cercle prise pour base, alors la courbe qui se formeroit, ne seroit plus une Cycloïde, mais une *Epi-cycloïde*. M. de la Hire a donné au public en 1694 un Traité des *Epi-cycloïdes*, où il examine leur nature & découvre particulièrement plusieurs usages qu'elles peuvent avoir dans la Mécanique. FONT. *Acad. des Sc.* 1702. *Hist.* pag. 57. La courbe formée par la réfraction doit être une *Epi-cycloïde*. Id. p. 58.

Ces mots viennent du Grec *επι* & *κύκλος* cercle, *circulus*. Comme qui diroit cercle sur un autre cercle.

ÉPICYÈME. f. m. Terme de Médecine. *Επικύημα* de *κίον* concevoir. Ce mot signifie dans Hippocrate, un fœtus conçu dans l'utérus, après qu'un autre est déjà, & quelquefois une mole.

ÉPICYÈSE, f. f. Ce mot, qui a la même dérivation que le précédent, signifie *superfetation*, c'est-à-dire, conception d'un nouveau fœtus après qu'un autre est déjà conçu. *Epi-cyèsis*. Hippocrate a composé un Traité sur ce sujet.

ÉPIDAMNE. C'est un ancien nom de Dytrhachium, ou Durazzo. Voyez ces noms. On écrit Epidamme dans le Moréri; mais pourquoi, dita-t-on *Epidamme*, & non pas *Epidamne* comme en Latin *Epidamnus*, *Επίδαμνος* en Grec, & comme font Maty, Corneille & tous les autres?

ÉPIDAURE. *Epidaurus*. C'étoit anciennement une ville de l'Argie, dans le Péloponèse. Il y avoit à *Epidaur* un temple fameux d'Esculape. L'an de Rome 462 dans un tems de peste, les Romains, par ordre de l'Oracle, envoyèrent à *Epidaur* un vaisseau & des Ambassadeurs, pour amener Esculape à Rome. Les Epidauriens ayant de la peine à donner leur Dieu tutélaire, on dit que pendant qu'ils tergivetoient, il vint un grand serpent au navire des Romains, qui s'entortilla à la poupe du navire; qu'ils s'imaginèrent que c'étoit Esculape, & l'emmenèrent à Rome avec de grands honneurs. Scaliger, dans ses Notes sur la Chronique d'Eusebe, distingue trois *Epidatures*. Raguse a été nommée autrefois *Epidaur*.

ÉPIDAURIEN. ENNE. Qui est d'Epidaur. *Epidaurius*.

ÉPIDAURIENES. f. m. Terme de Mythologie. Fêtes qui se célébroient à Epidaur & à Athènes en l'honneur d'Esculape, Dieu tutélaire de cette ville. *Epidauria*. Pausanias, L. II. parle des *Epidauriens*, & dit qu'ils étoient magnifiques.

ÉPI-D'EAU. f. m. Plante aquatique qui croît dans

les étangs & dans les marais. *L'épi-d'eau* est astringent & refrigerant. On l'emploie pour soulager les grandes douleurs de la goutte. ACADE. FR.

ÉPIDÉMIE, ou EPIDÉMIE, f. f. Mal contagieux qui affecte en même tems dans un même lieu un grand nombre de personnes, & qui dépend d'une cause commune & accidentelle, comme l'altération de l'air ou des alimens. *Epidemia, morbus epidemicus, popularis*. Ce nom vient de ce que ces maladies sont communes à toutes sortes de personnes, de quelque sexe, âge & qualité qu'elles soient, provenant d'une cause générale. Les Latins les appellent *populares*. Elles sont opposées à celles que les Médecins appellent *sporadiques*, qui sont éparfées çà & là, & qui ont des causes particulières. Elles sont de même distinguées des *Endémies* qui attaquent particulièrement les habitans d'une contrée. Voyez ces mots.

ÉPIDÉMIE. f. f. Nom d'une fête d'Apollon à Delos & à Milet, & de Diane à Argos. *Epidemia*.

Ce mot vient d'*επι* dans, & *δημος* peuple; & on l'avoit donné à cette fête, parce qu'on s'imaginait qu'en ces jours ces Dieux étoient parmi le peuple. D'où vient que le dernier jour de l'*Epidemie*, on chantoit des hymnes qu'on nommoit *ἀποπεμπτικός* pour leur dire adieu & les conduire à leur départ. Comme ces Dieux ne pouvoient être par-tout, & qu'ils étoient honorés & invoqués en plusieurs endroits différens, ils avoient des tems marqués pour aller en chaque lieu recevoir les vœux de leurs adorateurs. Voyez Scaliger, *Poët. L. 3 C. 114.*

ÉPIDÉMIQUE. adj. m. & f. Terme de Médecine. Qui tient de l'épidémie. Maladie *epidémique*. *Epidemicus*. Les esprits sont sujets aux maladies *epidémiques* comme les corps: un seul homme infatue tout un pays en peu de tems. BAY. Le vice est dans le monde comme une maladie *epidémique* à laquelle peu de personnes échappent.

On appelle médicamens *epidémiques*, des remèdes alexipharmiques propres à guérir les maladies *epidémiques* malignes. Tels sont l'eau *epidémique*, l'eau antidotale ou alexipharmique, la thériaque, &c.

ÉPIDERME. f. m. Terme d'Anatomie. *Cuticula, summa cutis*. C'est cette membrane très-déliée qui sert d'enveloppe générale à la peau à laquelle elle est fortement attachée. On l'appelle aussi la *cuticule*, la *première peau*, ou la *surpeau*. Quelques-uns croient qu'elle est née de l'excrément de la peau. Hippocrate croit qu'elle s'engendre par le froid, comme sur de la bouillie il se fait une petite peau, & sur du sang figé; mais il est certain qu'elle est produite dans le même tems & de la même manière que les autres parties, & qu'on la trouve aux enfans qui sont encore dans la matrice, quelque âge qu'ils aient. L'*epiderme* n'a ni veines, ni artères, ni nerfs; c'est pourquoi il est insensible. Les parties aqueuses, qui sont les vessies, passent aisément au travers de la peau, & s'arrêtent sous l'*epiderme*.

L'*ÉPIDERME* sert principalement à amortir les impressions des objets qui pourroient affecter trop vivement les houpes ou papilles nerveuses de la peau. Voyez tact.

Il contribue beaucoup à la beauté du teint, parce qu'il rend la surface de la peau égale & polie. Quelques auteurs ont fait ce mot féminin.

*La beauté du visage est un frêle ornement,
Et qui n'est attaché qu'à la simple épiderme:
Mais celle de l'esprit est inhérente & ferme.*

L'usage le plus général le fait masculin.

ÉPIDERME. Terme de Cunchyliologie, en Latin *Cortex*. Quelques coquilles sont couvertes d'un *epiderme*, qui est une première pellicule, ou un certain drap marin, velouté, ou à poil, tel qu'on le remarque sur les tellinés, les moules, les limaçons & sur certains cornets. On ôte ordinairement l'*epiderme* aux coquilles pour jouir de leur beauté na-

tuelle : cette peau leur est entièrement étrangère. ÉPIDERME se dit aussi en Botanique de l'enveloppe générale des plantes. Voyez ECORCE.

Ce mot est Grec, & signifie, *qui couvre la peau*, que les Grecs appellent *δέρμα*.

ÉPIDIDYME. f. m. Terme d'Anatomie. *Epididymus, parastata*. Petit corps rond qui est couché sur le dos de chaque testicule, & qui est formé de plusieurs plis & replis que font quelques vaisseaux qui en sortent. On l'appelle aussi *parastate*. L'usage des *epididymes* est de perfectionner la semence, & de la porter des testicules dans les vaisseaux déferens auxquels ils sont contigus.

Ce mot vient d'*ἐπί* sur, & de *διδύμος* jumeau, testicule.

ÉPIDOTES. f. m. pl. Terme de Mythologie. C'étoient les Dieux qui présidoient à la croissance des enfans, comme le mot le signifie. Du verbe *ἐπιδιδάμι* *superaddo*, j'augmente.

ÉPIE. f. m. Qui est payé pour observer les actions d'autrui, & surtout ce qui se passe dans une armée. *Explorator*. Il n'y a point de camp où il n'y ait quelque *épîe*. Il est vieux. On se ferr plutôt aujourd'hui du mot d'*espion*.

Ce mot vient à *spicis servandis*, comme on disoit *scophanta*, à Athènes à l'égard des figues : d'autres disent de *specula*, ou de l'Italien *spia*.

ÉPIEMENT. f. m. *Indagatio, aucupatio*. Il est vieux : ce mot se trouve dans Pomey.

ÉPIER. v. a. Observer secrètement & adroitement quelqu'un & ses actions *Speculari, explorare, agere exploratorem*. Les Sergens ont long-tems *épîé* cet homme pour le prendre, ils ont *épîé* l'occasion favorable pour le saisir à leur avantage. Les Grands doivent bien prendre garde à leurs actions, car il y a toujours quelqu'un qui les *épîe*. Cet escadron s'est mis en embuscade, pour *épîer* quand le convoi passeroit. *Épîer* la contenance des ennemis. ABL. *Épîer* l'occasion, *captare, aucupari*.

ÉPIÉ, ÉE. part.

ÉPIER. v. n. Terme d'Agriculture. Monter en *épî*. *Spicari*. Voici le temps que le blé commence à *épîer*, Les Laboureurs disent, nos blés *épîent* déjà, les blés sont déjà *épîés*; c'est-à-dire, ont formé leur *épî*. LIGER.

On dit en terme de Chasse, que la queue d'un chien est *épîée*, *spicata*; pour dire, qu'elle est terminée au bout en forme d'*épî*, qu'elle est éparpillée en barbe d'*épî*. On appelle encore chien *épîé*, celui qui a du poil au milieu du front plus grand qu'ailleurs; en sorte que les pointes de ce grand poil se rencontrent & viennent à l'opposite. C'est une marque de vigueur.

ÉPIER. f. m. On donne ce nom à un droit domanial qui se leve dans la Province de Flandre, consistant ordinairement en grain.

ÉPIERRER. v. a. Oter les pierres de quelque terrain, d'un champ, d'un jardin. *Purgare lapidibus, elapidare*. Il faut *épîerrer* les carreaux où l'on veut planter des fleurs. On *épîerre* ou avec une claie, ou simplement avec un rateau. Voyez CLAIE.

ÉPIERRÉ, ÉE. part.

ÉPIÈS. f. m. Terme de Mythologie Egyptienne. C'étoit chez les Egyptiens le grand Interprète des Dieux. *Epies*. Ces peuples lui donnoient une tête d'épervier, & en racontaient beaucoup de choses très-superstitieuses.

ÉPIEU. f. m. Arme faite en forme de hallebarde, garnie par un bout d'un fer large & pointu, *Pilum, hastile, spiculum, lato venabula ferro*. On s'en servoit principalement pour la chasse du sanglier. Le bois s'appeloit la hampe. Cette arme n'est plus en usage. Théodebert attendoit, l'*épîeu* à la main, un taureau sauvage. Méz. Paradin dit *épîeu de guerre*.

Ce mot vient de l'Allemand *spies*, qui signifie la même chose. MÉN.

ÉPIGASTRE. f. m. Prononcez l's. *Epigaster*. Terme d'Anatomie, qui se dit de la partie moyenne de la

région épigastrique, ou, selon quelques-uns, de la partie antérieure du bas ventre que les Latins appellent *abdomen*.

Ce mot vient d'*ἐπί* & de *γαστήρ* ventre.

ÉPIGASTRIQUE. adj. Prononcez l's *Epigasticus*. Nom qu'on donne à la partie la plus haute du ventre, qui va depuis le cartilage xyphoïde presque jusqu'au nombril. On appelle cette partie la *region epigastrique*, & on la divise en trois, deux latérales, qu'on nomme les *hypocondres*, & celle du milieu qu'on appelle l'*épigastre*. Il y a aussi deux artères & deux veines *épigastriques*. Les artères sont des rameaux des artères iliaques externes, & se répandent dans quelques muscles du bas-ventre : les veines vont se rendre aux veines iliaques externes.

ÉPIGÉE. f. m. Fils d'Hypistus, fut dans la suite appelé Uranus, & sa sœur Gé. C'est le nom de ces deux enfans, dit Sanchoniaton, que les Grecs ont donné au Ciel & à la terre.

ÉPIGENÈME. f. m. Du grec *ἐπιγενόμενος* *Supervenio*. La même chose que Epihénomène. Voyez ce mot.

ÉPIGEONNER. v. a. Terme de Maçonnerie. C'est Employer le plâtre un peu ferré, sans le plaquer, ni le jeter, mais le lever doucement avec la main, & la truelle, par *pigeons*, c'est-à-dire, par poignées, comme pour les tuyaux & languettes de cheminée qui sont de plâtre pur.

ÉPIGEONNÉ, ÉE. part.

ÉPIGIES. f. f. pl. Nymphes de la terre, par opposition aux Nymphes Uranies, ou Nymphes du Ciel. *Epigies* ou *terrestres*, c'est la même chose, d'*ἐπί*, *super*, & *γῆ*, *terra*, sur la terre.

ÉPIGLOTTE. f. f. Terme d'Anatomie. *Epiglottis, lingua*. C'est le couvercle du larynx, qui est fait comme une petite langue qui porte sur la fente du larynx, que Galien appelle *glottis*, ou *languette*; & ce mot veut dire une *jurlanguette*, ou *petite langue*, du mot Grec, *γλῶσσα* ou *γλῶττα*, langue. On la nomme autrement *luette*. Elle est faite d'un cartilage mobile en forme de feuille de lierre. Sa base est un peu large, & elle aboutit peu-à-peu en pointe mouffe. Galien croit que c'est le principal organe de la voix, qui sert à la rendre harmonieuse. Sa base est en la partie supérieure du cartilage scutiforme, & sa pointe se tourne vers le palais. Elle ne se ferme que par la pesanteur du morceau qu'on avale; mais ce n'est pas si exactement que quelque goutte de la boisson ne se fourvoie quelquefois, & n'entre dans la trachée - artère. Les Anatomistes accusent André Vésale d'être tombé dans le même défaut qu'il reproche à Galien; c'est-à-dire, de nous avoir donné plusieurs descriptions des parties d'animaux pour des parties du corps humain; par exemple, d'avoir attribué à l'*épiglotte* de l'homme des muscles qui ne se trouvent qu'à l'*épiglotte* des bêtes. Voyez VOIX.

ÉPIGONES. f. m. pl. Nom qui fut donné par les Grecs aux enfans de ces vaillans Capitaines qui assiégèrent inutilement la ville de Thèbes. Cette malheureuse expédition se fit l'an du monde 2843. & dix ans après ces fils généreux vengèrent la honte que leurs pères avoient reçue. Ils firent un grand butin, ayant Alcmon pour Chef, & emmenèrent l'aveugle Tiréfius, dont la fille nommée Manto, fut envoyée par eux à Delphes, où elle servit dans le Temple d'Apollon. Ce mot *Epigone* est Grec, *ἐπίγονος*, & veut dire, Né après.

ÉPIGRAMMATIQUE. adj. Qui appartient à l'*épigramme*, qui est de l'*épigramme*. *Epigrammaticus*. L'Art *épigrammatique*. Le style *épigrammatique*. La Poésie *épigrammatique*. M. Le Brun, dans la Préface de ses *Épigrammes*, Madrigaux & Chançons, traite de l'Art *épigrammatique*. Le P. Vauviteur en a traité avant lui dans son Livre Latin *De epigrammate*.

ÉPIGRAMMATISTE. f. m. Qui fait des *Épigrammes*. *Epigrammatarius, scriptor epigrammatum*. Martial est le premier des *Épigrammatistes*, au goût de

certaine gens. André Naugier, & plusieurs, préférèrent la simplicité de Catulle aux pointes de Martial. Les bons *Épigrammatistes* François sont Clément Marot, Mainard, Gombaut, le Chevalier d'Acilly, ou de Cailly, Le Brun, &c.

ÉPIGRAMME. f. f. *Epigramma*. Quelques-uns veulent qu'il soit masculin, ou féminin, selon la diverse situation de l'adjectif. Ils disent une *belle épigramme*, & un *épigramme aigu*. Cette distinction est condamnée. M. de Balzac a pourtant dit, pour une *épigramme* de haut goût, combien y en a-t-il d'insipides & de froids? Car je vous apprendis qu'*épigramme* est mâle & femelle. Le P. Mourgues le fait féminin. Marot l'a fait masculin.

*Anne, ma sœur, sur ces miens épigrammes
Jette les yeux doucement regardant.*

Aujourd'hui l'usage général fait ce mot féminin. C'est une espèce de Poésie courte, qui finit par quelque pointe, ou pensée subtile. Les *Épigrammes* de Catulle, de Martial, de Marot, de Mainard, de Gombaut, ont beaucoup de sel. Ménage a fait aussi un livre d'*Épigrammes* Latines, plusieurs Grecques, & quelques-unes en François. Le P. Vauviteur a fait un *Traité De l'Épigramme*, De l'*Épigramme*, imprimé au commencement de ses trois livres d'*épigrammes*. C'est Lazare Baif, qui, dans le dernier siècle, enrichit la langue du mot *épigramme*.

ÉPIGRAMME, signifie proprement Inscription, & tire son origine des Inscriptions que les Anciens mettoient aux tombeaux, aux statues, aux temples, aux Palais, aux Arcs de triomphe. Ce n'étoit d'abord que de simples Monogrammes: on fit dans la suite de petites pièces en vers pour les rendre plus faciles à retenir. Hérodote, & d'autres nous en ont conservé plusieurs. Ces petits Poèmes gardèrent le nom d'*épigramme*: outre l'usage de l'institution l'on s'en servit pour raconter un fait, ou pour caractériser une personne. Les Grecs les tenferment dans un espace assez étroit; car quoique l'Anthologie nous en fournisse quelques-unes assez longues, communément elles ne passent pas six, ou tout au plus huit vers. Les Latins ne furent pas toujours si scrupuleux, & les Modernes le sont encore moins sur ces bornes.

M. Le Brun définit l'*épigramme*, un petit Poème susceptible de toutes sortes de sujets, qui doit finir par une pensée vive, nette & juste. Ce sont trois qualités essentielles à l'*épigramme*, & sur-tout à la dernière pensée, que l'on appelle la pointe, ou la chute de l'*épigramme*. On nomme Madrigaux les *épigrammes* dont la chute n'est pas vive & brillante,

Le but de l'*épigramme* doit être de corriger les mœurs, & d'instruire en divertissant. Il faut qu'un élégant badinage, un ingénieux enjouement assaisonne les leçons qu'elle renferme.

*L'Épigramme plus libre, en son tour plus borné,
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.*

BOILEAU.

L'*épigramme* est de tous les ouvrages de vers que l'antiquité ait produit, le moins considérable: c'est plutôt un coup de bonheur, qu'un effet de l'art, d'y réussir. LE P. R. Le sens de l'*épigramme* doit être fin, & laisser quelque chose à deviner; car rien ne plaît tant à l'esprit que de trouver quelque chose de lui-même dans les objets qu'on lui présente; & au contraire rien ne le choque davantage que de lui donner sujet de croire qu'on se défie de sa capacité & de sa pénétration, en lui montrant tout. SÈG. L'équivoque est d'ordinaire ce qui brille davantage dans une *épigramme*. BOUH. Il faut que la finesse & la subtilité de l'*épigramme* roule sur les mots, & non pas sur la pensée. BOIL. Cependant M. Despréaux dit tout le contraire dans le II. Chant de son Art Poétique. Après y avoir déclamé contre la pointe,

il dit que par grace on lui a laissé l'entrée dans l'*épigramme*.

*Pourvu que la finesse, éclatant à propos,
Roule sur la pensée, & non pas sur les mots.*

L'*épigramme* est peu de chose, quand elle n'est pas admirable. LE P. R.

*L'un peut tracer en vers une amoureuse flamme,
L'autre d'un trait plaisant aiguïser l'Épigramme.*

BOIL.

L'*épigramme*, toute sérieuse & toute triste qu'elle est dans le fond, a un air plaisant, & je ne fais quoi de comique, qui souffre le proverbe & le quolibet. BOUH. Les expressions licencieuses, & un peu hardies, sont le vrai langage des *épigrammes*. G. G. Dans notre versification l'*épigramme* & le Madrigal diffèrent entre eux, 1°. par le nombre de vers, qui ne va point au-dessus de huit pour l'*épigramme* moderne, comme il ne descend point au-dessous de six pour le Madrigal; 2°. parce que la chute de l'*épigramme* doit avoir quelque chose de plus piquant & de plus étudié, qui en fasse ce qu'on nomme la pointe. Il est vrai que comme le goût présent de notre nation est extrêmement opposé à tout jeu de paroles, & à toute mauvaise plaisanterie, & qu'on a peine à pardonner les pointes à nos plus vieux Auteurs, on ne fait plus d'*épigrammes*, & on n'en a plus goûté depuis celles de l'inimitable Mainard: ceux qui savent faire des vers, & qui ne veulent point être Poètes, ne travaillent qu'en Madrigaux. P. MOURGUES.

La plupart des *épigrammes* de l'Anthologie ont un caractère de naïveté, qui consiste en je ne fais quel air simple & ingénu, mais spirituel & raisonnable, tel qu'est celui d'un villageois de bon sens, ou d'un enfant qui a de l'esprit. S'il n'y trouve rien qui pique le goût, il s'y trouve pourtant quelque chose qui le chatouille; & on peut dire que sans avoir le sel de Martial, elles ne sont point insipides. Il y en a cependant de bien fades; & quelques-unes que l'on traduit à Racan lui parurent si mauvaises, & d'un goût si plat, que dînant à la table d'un Prince, où l'on servoit devant lui un potage qui ne sentoit que l'eau, Voilà, dit-il tout bas à un de ses amis, qui avoit vu les *épigrammes* avec lui, un potage à la Grecque, s'il en fut jamais. BOUH. Cette histoire est tout-à-fait déficiente dans les observations de Ménage sur les poésies de Malherbe. Il n'est pas croyable combien les Auteurs de l'Anthologie, si naïfs & si simples en plusieurs sujets, ont raffiné sur les Médecins & sur les Avarés, ni jusqu'où va là-dessus leur subtilité. IDEM.

On a appelé pendant quelque temps *épigramme à la Grecque*, une *épigramme* qui n'est pas bonne, qui n'a point de sel.

Ce mot vient du Grec *ἐπιγραμμά*, Inscription, *ἐπιγράφειν* faire une Inscription.

ÉPIGRAPHE. f. f. Inscription qu'on met sur les bâtiments particuliers pour en marquer l'usage, le temps de leur construction, & le nom de ceux qui les ont fait construire. *Épigraphe*. Ces *épigraphe*s sont gravées sur le marbre ou sur la pierre.

On donne aussi le nom d'*épigraphe* à une sentence ou maxime tirée d'un Ecrivain connu, que quelques Auteurs mettent au frontispice de leurs ouvrages, & qui en indiquent l'objet.

Enfin, *épigraphe* se dit d'une inscription gravée sur une estampe, & qui sert pour l'intelligence de l'estampe.

Ce mot est fait du Grec *ἐπιγραφή*, qui signifie *subscription*.

ÉPIKIE. f. f. *Æquitas*. Tempérament qui, sans être injuste, modère la sévérité de la loi. *Epikie* se dit en François, au lieu de *Epieikie*, qui est un mot Grec, & a la même signification: *ἐπιεικία* vient

du verbe *επι*, je ressemble, dont les composés ont des significations bien différentes. Il faut un peu d'*επι* dans le gouvernement, & rien n'est plus injuste qu'une justice trop exacte & trop sévère. *Summum jus, summa injuria.*

Ce mot n'a pas fait fortune, & ne se dit point du tout. Équité a dans notre langue le même sens que *Επι*. Voyez EQUITE.

ÉPILA. Village d'Arragon, situé sur le Xalon, à cinq lieues de Saragoſſe, vers le couchant Jean I. Roi de Castille naquit à *Epila*, l'an 1338. MATY.

ÉPILANCE. f. f. Terme de Fauconnerie. Haut-mal, épilepsie des oiseaux. *Epilepsia*. On s'aperçoit que l'oiseau en est attaqué, quand il tombe subitement du poing ou de la perche. Il demeure quelque temps comme mort. Les accès le prennent le matin & le soir. Il a les yeux clos, les paupières enflées, l'haleine puante, & s'efforce d'émentir. *Epilance* est contagieuse : il ne faut pas mettre un oiseau qui l'a parmi les autres.

ÉPILATOIRE. adj. de t. g. Qui ôte le poil, qui fait tomber le poil. Il y a des pommandes, des cires *epilatoires*, pour dégarnir les sourcils qui sont trop épais, & le front, quand il est trop garni de cheveux, &c. Voy. DÉPILATOIRE.

ÉPILEPSIE. f. f. Terme de Médecine. *Epilepsia*, *morbus fonticus*, *comitialis*. C'est proprement une convulsion de tout le corps, ou de quelques-unes de ses parties, avec lésion de l'entendement & des sens, qui vient par accès de temps en temps. Le patient tombe tout-à-coup, & jette force écume par la bouche ; & comme toutes les parties sont dans une violente contraction, il en provient un écoulement involontaire d'urine, de semence & de matière fécale. *L'épilepsie* procède d'une abondance d'humeurs âcres qui se mêlant avec les esprits animaux, leur donnent un mouvement extraordinaire & déréglé ; ce qui fait que le malade tombe soudainement ; & en cela elle diffère de la syncope & de l'apoplexie, qui ôtent le mouvement aulibien que le sentiment. *L'épilepsie* est idiopathique, ou sympathique. Elle est idiopathique, lorsqu'elle survient par le seul vice du cerveau : on la nomme sympathique, lorsqu'elle est précédée de quelque autre maladie. Il y a des gens qui disent que c'est un remède contre *l'épilepsie* que de boire tout chaud le sang qui coule du corps d'un homme décollé. L'a-t-on jamais éprouvé ? Et si on ne l'a pas fait, qu'en peut-on favoir ?

Ce mot vient du Grec *επιλαμβάνειν*, qui signifie surprendre & empoigner, à cause que ce mal saisit tout d'un coup ceux qui y sont sujets. Les Latins l'ont appelé *comitialis morbus*, parce que dans les Assemblées du peuple Romain, qui s'appeloient *Comitia*, si quelqu'un étoit surpris de quelque accès d'*épilepsie*, on rompoit l'Assemblée, à cause que cet accident étoit regardé comme de mauvais augure. Quelques uns l'ont appelée *maladie divine & sacrée*, parce qu'ils la regardoient comme une punition spéciale de Dieu. On l'appelle aussi *mal caduc*, à *cadendo*, ou *haut-mal*, que le peuple appelle *mal de Saint Jean*, ou absolument *mal de Saint*, parce que la tête de S. Jean tomba à terre lorsqu'il fut décapité.

ÉPILEPTIQUE. adj. Qui appartient à l'épilepsie, qui est sujet à l'épilepsie, qui en est attaqué. *Epilepticus*, *morbo fontico*, *comitali captus*, *affectus*. Symptôme *épileptique*, appliqué aux personnes. Il est aussi employé substantivement. Les *épileptiques* perdent toute connoissance en un moment.

ÉPILER. v. a. Voyez DÉPILER. C'est la même chose.

ÉPILOGUE. f. f. La dernière partie d'un discours, d'un traité, où l'on fait d'ordinaire une courte récapitulation de ce qu'on y a dit de plus fort. *Epilogus*, *peroratio*, *orationis clausula*. L'Orateur y doit réveiller les mouvemens qu'il a excités, y ramasser avec adresse, & y répéter d'une manière animée ce qui est répandu dans tout le discours. Cicéron

excelle principalement dans ses *epilogues*. Le grand art des Orateurs paroît dans les *epilogues*.

Ce mot vient du Grec *επιλογος*, du verbe *επιλέγω*, je dis après. *L'épilogue* est la fin du discours.

ÉPILOGUE, étoit dans l'ancienne Tragédie, ce que l'on disoit aux spectateurs pour les remercier & les congédier, après que le chœur avoit cessé de chanter pour ne plus reprendre. On l'appeloit aussi *exode*, *exodium*, de *εξ*, & *ὄδῳ*, *chanſon*. On devroit ramener l'ancien usage, & chanter une *epilogue* après la représentation finie. S. EVR.

Voyez au mot EXODE combien l'on abuse du passage d'Aristote, pour confondre *l'épilogue* avec *l'Exode* de l'ancienne Poésie Dramatique, qui sont deux choses totalement différentes. *L'épilogue* étoit proprement ce qu'un des Acteurs adressoit aux Spectateurs, après la pièce, de relatif à la pièce même ou à son rôle.

ÉPILOGUER. v. a. Qui n'est point d'usage au propre. Il signifie au figuré trouver à redire, rechercher curieusement ce qu'il y a de mal dans les actions d'autrui. *Mordere*, *dente livido carpere*. Cet envieux *epilogue* toutes les actions de ses voisins. Il est aussi neutre. Il *epilogue* sur tout. Pourquoi lui donner un Savant qui sans cesse *epilogue*. MOL. Il est du style familier.

ÉPILOGUEUR. f. m. Qui est accoutumé à épiloguer sur les actions des autres. *Censor*. Ce mot n'entre guère que dans le style familier.

ÉPIMEDIUM. f. m. Plante dont parlent Dioscoride & Pline. Les Botanistes ne conviennent point quelle elle est. Celle à laquelle Dodon donne ce nom, a beaucoup de feuilles grandes, qui sont le plus souvent au nombre de neuf, & rarement davantage, attachées à une queue ronde & menue, semblables à celles de lierre, larges, aiguës, assez dures, & légèrement dentelées : leur couleur est d'un vert assez gai. Il sort d'entre ces feuilles de petites tiges tendres, rondes, longues de sept à huit pouces, qui servent de pédicule à de petites fleurs fort belles, dont le bord est rouge, le dedans jaune, des filets verts au milieu. La fleur est aussi rouge par dehors, avec de petites lignes blanches & droites : elle est à quatre pétales jaunes, taillés en corne, & soutenus d'un calice à quatre feuilles rouges. Sa racine est menue, traçante, & pousse plusieurs queues liantes d'un pied au plus, branchues, & divisées ordinairement par trois. En Latin *Epimedium Dodonai*. Le P. Plumier a remarqué que ces petites fleurs de *l'Epimedium* sont composées de quatre pièces disposées en croix : chacune de ces pièces est encore composée de deux autres ; savoir, d'un corne, & d'une feuille en cueilleron qui soutient le corne. Le pistil, qui s'élève du milieu de la fleur, devient ensuite une gouſſe qui s'ouvre en deux parties, longues & étroites, & renferme quelques semences presque rondes, un peu aplaties & rouges. Cette plante vient dans les hautes montagnes d'Italie ; mais on l'élève aisément dans les jardins, parce qu'elle est vivace, & qu'elle ne craint point le froid.

ÉPIMEDIUM. Espèce de tréfle. Voyez-en les caractères dans le Dictionnaire de James.

ÉPIMÉLETES. f. f. pl. Terme de Mythologie. C'étoient les Ministres du culte de Cérès, qui servoient principalement le Roi des sacrifices dans ses fonctions.

ÉPIMÉNIDE. f. m. Grand Prophète des Crétois. Les Lacédémoniens lui élevèrent dans leur ville des monumens héroïques.

ÉPIMETHEE. f. m. Nom célèbre dans la fable. *Epimetheus*. Les Poètes disent qu'*Epimetheus* étoit fils de Japhet, & frère de Prométhée ; que Jupiter, pour punir Prométhée d'avoir formé l'homme, & de l'avoir animé du feu céleste qu'il avoit dérobé, fit faire Pandore par Vulcain ; qu'étant faite il l'envoya, non pas à Prométhée, qui étoit trop prudent, mais à *Epiméthée* ; que quoique son frère lui eût fort recommandé de ne point recevoir de présent de Ju-

pirer, mais de le lui envoyer, celui-ci néanmoins le reçut, & que de-là vinrent tous les maux, dont l'imprudent *Epiméthée* ne s'aperçut que lorsqu'il les sentit. V. HESIODE, *Oper. v. 57. & suivans*. Les Mythologues disent que Prométhée est l'esprit del homme éclairé, sage, prévoyant, selon la signification de son nom *Προμηθεύς*, & que par *Epiméthée*, *Ἐπιμηθεύς*, qui veut dire celui qui ne s'appërçoit que tard des choses, les Poètes ont désigné l'appétit, la partie inférieure de l'ame, qui est aveugle, ignorante, précipitée, téméraire, & souvent rebelle à la raison.

ÉPINAL. Petite ville de Lorraine dans la Seigneurie & Prévôté de même nom. *Spinal, Spinalium, Castrum Spinalense*. Elle est placée sur la Moselle, vers le mont Vaage. Nos Cartes écrivent aussi *Epinal*.

La Seigneurie & Prévôté d'*Epinal*, ancienne dépendance de l'Evêché de Metz, est enclavée dans le Bailliage de Mirecourt.

Les Chanoines d'*Epinal* étoient originairement Religieuses Bénédictines. Elles eurent pour Fondateur Thierry I. Evêque de Metz, vers l'an 983. Sur la fin du XV^e siècle elles se sécularisèrent, & prirent le nom de Chanoines. Elles sont au nombre de vingt. Leur habillement de Chœur est semblable à celui des Chanoines de Remiremont. L'Abbesse, la Doyenne & la Secrète, au lieu de couvre-chef, ont une espèce de guimpe, & l'Abbesse, aussi-bien que les autres Chanoines, porte en tout temps & en tout lieu un ruban bleu de la largeur de quatre doigts par-dessus l'épaule droite jusqu'à la hanche gauche avec un nœud au bout. P. HÉLYOT, *T. V. C. 51*.

ÉPINARD. f. m. Qui ne s'emploie qu'au pluriel. Herbe bonne à manger, dont on use particulièrement en Carême. *Spinacia, spinachia, spinachium, spinarium*. Les *épinards* sont une plante potagère qui se sème en plusieurs temps de l'année. Sa racine est menue, blanchâtre, & garnie de quelques fibres chevelues : elle pousse une tige haute d'un pied, creuse, branchue, cannelée, & chargée de feuilles vertes taillées en fer de pique, assez grandes vers le bas de la plante, soutenues par des queues longues de quelques pouces. Celles qui occupent le haut sont au contraire plus petites, plus étroites, & sont seulement anguleuses à leur base. L'extrémité des tiges & des branches est garnie de petites fleurs lavées de pourpre, & ramassées en épi. Chaque fleur est composée de quatre étamines soutenues par un calice à quatre quartiers. Cette fleur est stérile : les pieds qui la portent sont appelés mâles, à la différence de ceux qui ne donnent que des semences, qu'on nomme femelles. Ces semences sont par petits tas dans les aisselles des feuilles, & sont renfermées dans des capsules anguleuses & piquantes; & c'est apparemment d'où vient l'étymologie de toute la plante, *spinacia, quasi olus spinosum*. On mange les feuilles d'épinards cuites dans leur propre jus, & apprêtées au beurre, à la crème, en pâté, en tourte, au jus de viande. Elles tiennent le ventre libre. Le Bon-henri, *Chenopodium folio triangulo*, seroit mis au nombre des *épinards*, si l'on n'avoit égard qu'à la figure de ses feuilles & à ses usages.

En vieux François on les appeloit *épinoches*. Quelques-uns croient que ce nom leur a été donné, parce qu'ils sont venus d'Espagne, & qu'il les faut plutôt nommer *épanars*. Mais il y a plus d'apparence qu'on les a nommés ainsi, parce que les semences des *épinards* communs sont épineuses. Nicot le fait dériver du Latin *Spinachia*.

On dit qu'une frange est à *graine d'épinards*, lorsque ses grains sont en forme de graine d'épinards.

ÉPINCELER, ou EPINCER. v. a Terme de Manufacture de Draperie. C'est ôter les nœuds du drap avec de petites pinces de fer. On dit plus communément *époutier*.

ÉPINCELEUSES. f. f. pl. Ouvrières qui épincèlent le

drap. On les appelle autrement *énoueuses, épineuses*, ou *épincheleutes*.

ÉPINCETER. v. a. Terme de Fauconnerie, qui se dit du bec & des serres de l'oiseau. *Épinceter* le bec & les serres de l'oiseau, c'est lui faire le bec & les serres.

ÉPINÇOIR. f. m. Gros matteau court & pesant dont se servent les Paveurs, pour couper ou tailler le pavé de grès, soit sur la carrière, lorsqu'ils débitent ces sortes de pierres, soit lorsqu'ils mettent le pavé en place.

ÉPINE. f. f. Sorte d'arbre, qui outre les feuilles porte des pointes fort aiguës. *Spina, sentis*. L'épine est une des neuf espèces du mort-bois contenues dans l'Ordonnance. Dans les lieux qui ne sont pas cultivés, il y croît toujours force *épinés*. Les haies vives d'*épinés* sont les meilleures pour fermer un champ. Il y a plusieurs arbres & arbrisseaux qui portent des *épinés*. Il y a deux sortes d'*épinés*; les unes ligneuses, comme celles de l'épine-vinette; les autres corticales, comme celles des framboisiers. Celles-ci ont leurs pointes tournées en bas, & les autres un peu élevées en haut.

ÉPINE ARABIQUE, est une plante dont Dioscoride ne dit autre chose, sinon qu'elle est de même nature que l'épine blanche, & que sa racine est astringente & propre au flux des femmes, ou crachement de sang, & aux autres fluxions. Quelques-uns croient que c'est une espèce de chardon que C. Bauhin appelle *carduus tomentosus capitulo majore*.

ÉPINE BLANCHE, ou aubépine, oxyachanta, est un arbrisseau des plus communs qui soient dans les haies & dans les bois. C'est une espèce de néflier. Il est armé de piquans roides & aigus. Son tronc est d'une grosseur médiocre, ses feuilles sont larges, profondément incisées par les bords : ses fleurs sont blanches, odoriférantes, semblables aux fleurs de cérifier ou de prunier, après lesquelles vient le fruit, qui est rond & rouge quand il est mûr. L'épine blanche est fort propre pour faire des haies, à cause qu'elle jette quantité de branches, & que ses pointes sont fort aiguës. L'eau distillée de ses fleurs, ou l'esprit que l'on en tire, en les distillant avec le vin, soulage beaucoup les pleurétiques, & ceux qui ont la colique. En Latin *mespilus apii folio, silvestris, spinosa, sive oxyacantha*. C. BAUHIN, *Pinnac. 454. Voyez AUBÉPIN*.

ÉPINE DE BOUC, est une plante qu'on appelle aussi *Barbe-renard*. Voyez BARBE-RENARD.

ÉPINE JAUNE. *Scolymus*. Est une plante qui croît dans les lieux maritimes. Elle est fort épineuse, & a quelque rapport avec le chardon. Sa racine est vivace, de la grosseur du pouce; jaunâtre, & remplie d'un suc laiteux, & bonne à manger : elle pousse quelques feuilles longues, étroites, épineuses sur leurs bords & ondées. Ses tiges ont la hauteur d'une coudée : elles sont droites, en partie inclinées, ailées, épineuses, & garnies de feuilles plus étroites & plus épineuses vers le bas que vers le haut : l'extrémité de sa tige & de ses branches est garnie de têtes écailleuses, environnées de feuilles très-piquantes, d'un vert brun avec des taches blanches : ces têtes renferment des demi-fleurons d'un beau jaune doré, & rangés comme dans la fleur de la dent de lion. Ils sont portés par des semences plates qui sont étroitement unies à une petite écaille, & qui sont par ce moyen adhérentes à la couche. On mange les racines de l'épine jaune : elle croît communément en Languedoc. La couleur de fleurs lui a fait donner le surnom de *Chrysanthemos*. Il y a en Sicile une autre espèce d'épine jaune dont on mange les jeunes tiges toutes crues & en salade. Toute cette plante est si pleine d'aiguillons fort durs, qu'il est bien difficile de la pouvoir manier sans se piquer.

ÉPINE-VINETTE. *Berberis, oxyacantha*. Arbrisseau qu'on voit rarement s'élever à la hauteur des arbres. Sa racine est jaune, ligneuse, traçante, & peu enfoncée en terre. Elle pousse plusieurs jets longs,

assez droites, branchus d'espace en espace, & armés d'épines affilées, jaunâtres, au nombre de deux à trois, & placées à la naissance des feuilles qui viennent par paquets & alternativement le long des tiges & des branches. Les pointes sont presque ovales, dentelées dans leurs contours, & comme épineuses : les queues qui les soutiennent ont environ demi-pouce de longueur. Ses pointes sont longues, menus, blanchâtres, aisées à rompre & à plier : elles sortent trois à trois d'un même lieu. L'écorce est blanche, polie, lisse & mince. Son bois est jaune, frêle & spongieux. Il a beaucoup de racines jaunes & rampantes presque à fleur de terre. Il pousse dès le pied plusieurs jetons comme le coudrier. Ses feuilles sont presque semblables au grenadier, si ce n'est qu'elles sont plus déliées, & plus larges. Au commencement de Mai il pousse une fleur jaune faite en grappe, aussi-bien que son fruit, dont l'odeur est forte, mais peu agréable. Cette fleur est petite, a six pétales jaunâtres, & ramassés en épis courts, & qui sortent des paquets de feuilles à l'extrémité des branches. Le pistil de chacune de ces fleurs devient un fruit oblong, verdâtre d'abord, rouge dans sa parfaite maturité, aigre au goût, & qui renferme une ou deux semences oblongues, blanchâtres & acerbes. L'écorce de sa racine est apéritive, & teint en jaune. *L'épine-vinette* vient dans les bois & dans des endroits humides : on en forme des haies vives en plusieurs endroits. Il arrive quelquefois à certains pieds de cet arbrisseau que ses fruits n'ont point de semence, ce qui n'est qu'accidental. *Berberis sine nucleo*. Le nom d'*Oxyacantha* qu'on a attribué à cette plante, est tiré du Grec, & signifie une plante épineuse & acide : à l'égard de *Berberis* on croit ce mot Arabe.

ÉPINE-VINETTE, est aussi le fruit de la plante dont on vient de parler. Ce fruit est un petit grain longuet, qui devient rouge quand il est mûr : il est assez semblable au pépin de la grenade ; mais il est plus long, & enferme un petit noyau : son goût est âpre. Ce fruit est beaucoup plus en usage dans la Médecine, que parmi les alimens. Il a un petit goût acide, vif & piquant, qui réjouit ; mais à cause de cela il ne convient point à ceux qui ont l'estomac & la poitrine foibles. On fait avec ce fruit un sirop acide & astringent. On met les mêmes fruits dans des tisanes propres pour tempérer l'ardeur de certaines fièvres, & pour arrêter des dévoiemens. Les Confiseurs en font des dragées. On fait aussi avec ce fruit du vin, que les Apothicaires appellent improprement *vin de berberis*, qui est beaucoup plus acide que le jus de grenade. On en confit, & on en fait du cognac.

ÉPINE, se dit aussi de chaque petite pointe d'un arbre épineux. C'est une production pointue qui est tellement adhérente à différentes parties des plantes, qu'on ne sauroit l'arracher sans faire une plaie. *Spina, aculeus*. Il a été piqué d'une épine. Sainte Brigitte a eu révélation du nombre des épines qui étoient en la couronne de Notre-Seigneur. Il y a à Port-Royal une relique qu'on appelle la *Sainte-Epine*.

Guichard dérive ce mot de l'Hébreu פרוש, *parach*, piquer. Il vient de *spina*, en ajoutant une *e* devant l'*s*, *espine* ; comme *escadron* vient de *squadron*, mot Italien, & *espérer* du Latin *sperare*.

ÉPINE. Nom d'une espèce de poirier, & des poires que ce poirier produit.

La Quintinie l'appelle aussi *Épine d'hiver*. *L'Épine d'hiver* a la chair tendre & délicate, avec une eau douce, sucrée & de bon goût, & un peu de parfum. LA QUINT. III. P. p. 252.

L'Épine d'hiver est une fort belle poire, qui approche un peu plus de la figure pyramidale que de la ronde ; car elle finit un peu en pointe grossière vers la queue : cette queue est assez courte & menue, excepté à l'endroit de sa sortie, où elle est un peu charnue : du reste, la poire est grosse par tout, & cela d'environ deux à trois pouces du côté de la tête. Elle a la peau satinée, & le coloris entre vert

& blanc. Elle mûrit à-peu-près dans le même temps que l'Ambrette & la Lefchallerie. Elle est tendre & beurrée ayant d'ordinaire la chair très-tendre & très-délicate, le goût agréable, l'eau douce & parfumée. Elle fait de beaux buissons, & réussit, soit sur franc, soit sur coignassier, quand le pied est bon, & le fond bien conditionné ; c'est-à-dire, plutôt sec qu'humide. LA QUINT. P. III. C. . . p. g. 293. Il faut un soin particulier pour le buisson d'*Épine d'hiver*, pour le tenir bien ouvert, & même dépouillé de ses feuilles dès la fin du mois d'Août, en sorte que la poire, dont le coloris est naturellement fort vert, y reçoive une cuisson extraordinaire, & qu'enfin dans la serre elle vienne à jaunir un peu pour marquer la première apparence de sa maturité. Id. p. 351. Cette poire d'*Épine* venue en pays assez chaud dans un terrain sec, en bonne exposition, pendant des années médiocrement pluvieuses, & venue sur-tout en arbre de tige, ou demi-tige, bien placée, est si parfaite en toutes ses parties, qu'elle égale la délicatesse de chair des bonnes pêches, & que le nom de Merveilles lui en a été donné dans les Provinces de Saintonge, d'Angoumois & de Poitou. Id. p. 300.

La Quintinie ne change point ce mot au pluriel, & n'y ajoute point d'*s* à la fin.

ÉPINE DU DOS. *Spina dorfi*, se dit en termes d'Anatomie des os ou vertèbres qui soutiennent les restes du corps, & auxquels sont attachées les côtes. *L'épine* se divise en quatre parties. Le cou a sept vertèbres, le dos douze, le table cinq, & l'os sacré quatre. Cette *épine* est ce qui renferme la moëlle. Les Anatomistes nous font remarquer qu'il sort de la moëlle de *l'épine* 30 paires de nerfs, & que cette moëlle n'est qu'une production de la substance du cerveau. Quelques-uns l'ont appelée le *canal*, le *conduit*, ou le *tuyau sacré*. On la nomme *épine*, parce qu'elle est munie à sa partie postérieure de plusieurs apophyses pointues en forme d'*épines*. On appeloit anciennement en France le crime de Sodomie, le délit de *l'épine du dos*.

ÉPINE DU NEZ. La partie du nez qui est pointue, & plus bas que la partie osseuse, s'appelle aussi *l'épine du nez*. *Nasi spina*.

ÉPINE, se dit figurément en choses morales, des chagrins & des peines, des embarras, des difficultés. Les commencemens des études sont pleins d'*épines* & de difficultés. Pourquoi êtes-vous si inaccessible, & toujours hérissé d'*épines* ? BELL. Le Journal du Palais est écrit avec tant de politesse, que les *épines* du Barreau s'y font rarement sentir. S. EVR. Elle est née parmi les *épines* du mariage. LE MAI. Les commencemens des règnes ne sont jamais sans quelques *épines*. PATRU. Le chemin de la vertu est traversé de ronces & d'*épines*. S. EVR.

Que d'*épines*, Amour, accompagnent tes roses !
MALH.

Je fais que l'Évangile en ses leçons divines
N'offre pour le Salut qu'un chemin plein d'*épines* ;
Et que loin d'approuver les jeux & les plaisirs,
Il nous en interdit jusqu'aux moindres desirs.

ÉPINE, se dit proverbialement en ces phrases, il n'y a point de roses sans *épines*, pour dire, de plaisirs sans douleurs. On dit qu'un homme est gracieux comme un fagot d'*épines*, pour dire, rude, rebarbarif, d'une humeur bourruë. On dit qu'un homme s'est tiré une grande *épine* du pied, lorsqu'il a surmonté quelque difficulté, qu'il s'est défait d'un ennemi qui lui nuisoit. On dit aussi qu'un homme est sur les *épines*, qu'il marche sur des *épines*, quand il a impatience de se dégager de quelques affaires difficiles, ou de quelques lieux incommodes.

ÉPINES. s. f. plur. Terme de Chimie. C'est le cuivre hérissé de pointes, qui reste après l'opération du tellurage & de la lixivation.

ÉPINETTE. f. f. Instrument de Musique à clavier & à cordes de fil d'archal, à-peu-près comme un petit clavecin. *Organum fidiulare*. Elle est composée d'un coffre de bois le plus poreux & le plus résineux qu'on peut trouver; d'une table de sapin qui est collée & appuyée sur des tringles qu'on appelle *sonniers*, qui posent sur les côtés qu'on appelle les *parois*. Les Ouvriers appellent *manche*, une petite prominance qui s'élève au-dessus de la table, & qui semble en continuer le corps, parce qu'on y met autant de chevilles qu'il y a de cordes, qui font le même effet que la queue du manche fait à l'égard du luth & des autres instrumens. L'*épinette* joue par le moyen d'un clavier composé de quarante-neuf touches, qui sont autant de morceaux de bois longs & plats, arrangés selon l'ordre des tons & des demi-tons de Musique, qui, tandis qu'on les touche par un bout, font de l'autre élever un sautoir, lequel fait sonner les cordes par le moyen d'une pointe de plume de corbeau dont il est armé. Les trente premières cordes sont de laiton. Les autres plus déliées sont d'acier, ou de fil de fer. Elles sont tendues sur deux chevalets collés sur la table. La figure de l'*épinette* est un carré long ou parallélogramme large d'un pied & demi. Quelques-uns ont appelé l'*épinette* une *harpe couchée*, & la harpe une *épinette renversée*. L'*épinette* a cela de bon, qu'un seul homme fait toutes les parties d'un concert: ce qu'elle a de commun avec l'orgue & le luth.

On ajoute quelquefois au jeu fondamental de l'*épinette*, qu'on appelle son *jeu commun*, un semblable jeu à l'unisson, & un autre à l'octave, pour en tirer plus d'harmonie. On les joue séparément, ou tous ensemble: ce qu'on appelle *double*, ou *triple épinette*. On y joint un jeu de violes par le moyen d'un archet, ou de quelques roues parallèles aux touches, qui pressent les cordes, & font durer les sons tant qu'on veut. On les renforce, ou on les affoiblit selon qu'on les presse plus ou moins. L'*épinette* a son tempérament, aussi bien que le luth & l'orgue, dont le secret consiste à savoir quelles consonnances on doit tenir fortes ou foibles pour les rendre justes, & temperer tout le système du clavier. Le clavecin est une espèce d'*épinette* dans une autre disposition de clavier. Ce nom lui a été donné, à cause de ces petites pointes de plumes qui tirent le son des cordes, & qui ressemblent à des épines.

ÉPINETTE. Terme de Fauconnerie. C'est l'épine, ou l'échine du dos de l'oiseau. *Spina dorfi*.

ÉPINEUSE. Voyez HUITRE ÉPINEUSE.

ÉPINEUX, EUSE. adj. Qui est plein d'épines. *Spinosus, spineus, hirsutus aculeis*. Les chardons, les rotiers, sont des plantes *épineuses*. La branche aînée de la famille des Caraffes brise ses armes d'un bâton *épineux* de sinople. La rose étale sa pompe incarnate au milieu d'un trône *épineux*.

ÉPINEUX, se dit figurément en Morale, des affaires pleines de difficultés, & des personnes difficiles à manier & à ménager. Les affaires d'Etat sont délicates & *épineuses*. Les hautes spéculations des sciences sont trop *épineuses* pour des esprits si délicats. GOD. Les hommes sont si *épineux* sur leurs moindres intérêts, & si hérissés de difficultés, que je ne sai comment ils peuvent s'accorder sur quelque chose. LA BR. Il ne faut être ni formaliste, ni *épineux*. BELL. Tel qui est né avec des mœurs faciles change de complexion, & il est tout étonné de se trouver dur & *épineux*. LA BR. Les questions de la grace sont fort embrouillées, & fort *épineuses*, lorsqu'on ne veut pas s'en tenir avec simplicité aux décisions de l'Eglise.

Courir du bel esprit la carrière épineuse.

BOILEAU.

On dit aussi des principes des sciences, qu'ils sont bien *épineux*, remplis de difficultés. Il y a des gens

bizarres & *épineux*, qui mettent la patience à des épreuves bien délicates. BELL.

ÉPINEUX, se dit en termes d'Anatomie, d'une des apophyses des vertèbres, & d'un muscle du cou. *Spinofus*. Les vertèbres ont toutes trois sortes d'apophyses; savoir, quatre obliques, deux transverses, & une *épineuse*. Le troisième des muscles du cou, qui est le premier des extenseurs, est l'*épineux*, ainsi nommé parce qu'il prend son origine des apophyses *épineuses* des quatre & cinq vertèbres supérieures du dos, & qu'il va s'insérer à toutes les apophyses *épineuses* des six vertèbres inférieures du cou qu'il étend. DIONIS.

ÉPINGARE. f. m. C'est une petite pièce de canon qui ne passe pas une livre de balle.

ÉPINGLE. f. f. Petit brin de fer, ou de laiton pointu par un bout, ayant une petite tête à l'autre qui sert à attacher des habits, du linge, à coiffer, & à autres usages. *Acicula*. Il y a des *épingles* qui ont deux têtes, & ce sont celles dont les femmes se servent pour passer dans leurs cheveux, afin que les pointes ne leur blessent pas la tête; mais les communes ont une tête & une pointe. Quand on veut parler d'une partie très-petite de quelque chose, on dit, gros comme une tête d'*épingle*. Les *épingles* se vendent au cent, au millier. On appelle *épingles de diamans*, celles qui ont de petits diamans au lieu de tête.

On dit figurément d'un discours affecté: ce discours est tiré à quatre *épingles*. ACAD. FR.

Ce mot, selon Nicot, vient de *spinula*; & selon Ménage, de *spicula*, qu'on a dit pour *spiculum*. D'autres le dérivent de *spilren*, mot Celtique, ou Bas-Breton, signifiant *épingle*.

ÉPINGLES, se dit aussi du présent qu'on fait aux filles, ou aux femmes, lorsqu'elles ont rendu quelque service, ou qu'on achète quelque chose où elles ont part, pour leur tenir lieu de ce qu'on appelle entre les hommes *pot de vin*. On donne les *épingles* aux servantes de ceux chez qui on loge. Quand on achète quelque chose du mari, on stipule que la femme aura tant pour ses *épingles*. Le mot d'*épingle* en ce sens n'a point de singulier.

ÉPINGLE, se dit proverbialement en ces phrases, tirer son *épingle* du jeu, pour dire, retirer les frais & les avances qu'on avoit faits dans une affaire ruineuse où on s'étoit engagé.

*En ce cas là, Chêne, vous dis adieu,
En retirant mon épingle du jeu.*

P. DU CERC.

On dit aussi, pour exprimer une fort petite somme, je n'en donnerois pas une *épingle* davantage. On dit aussi d'une femme qui est fort ajustée, qu'elle est tirée à quatre *épingles*. On dit aussi d'un chat, qu'il a des *épingles* au bout de ses manches, en parlant de ses griffes. On dit aussi, mettre une *épingle* sur sa manche, afin de se faire souvenir de quelque chose.

ÉPINGLETTE. f. f. Terme d'artillerie. Espèce de petite aiguille, servant à percer les gargouffes, lorsqu'elles sont introduites dans les pièces, avant que de les amorcer.

ÉPINGLIER, IERE. f. m. & f. Ouvrier qui fait des épingles, ou le Marchand qui les vend. *Acicularius, acicularum opifex, propola*.

ÉPINGLIER, est aussi un terme de Fileuse au rouet, qui signifie un instrument de bois, auquel sont attachés de petits crochets de fil de fer ou de laiton gros comme des épingles, à travers de l'un desquels passe le fil quand on tourne le rouet.

ÉPINGUER. v. n. Vieux mot Trépigner.

*Et épingue, sautéle, & balle
Et fiert de pié parmi la salle.*

ÉPINICE. f. m. Terme de Poésie Grecque & Latine. *Epinicion*. Ce mot signifie deux choses dans l'antiquité. 1°. Une fête, une célébrité, des réjouissances

ces pour une victoire gagnée ; & 2°. Une pièce de vers , un poëme sur le même sujet. Scaliger en traite dans sa Poétique , L. I. C. 44.

ÉPINICION. f. m. Terme d'Histoire Ecclésiastique & de Liturgie. Il signifie l'Hymne *Sanctus* , *Sanctus* , *Sanctus Dominus Deus Sabaoth* , par où finit la Préface de la Messe , tant chez les Grecs que chez les Latins.

ÉPINIERE. adj. f. Terme d'Anatomie ; ce qui appartient à l'épine du dos. Arrêres *epinieres* , moëlle *épinière*. C'est la moëlle de l'épine du dos , qui est dans l'épine du dos. *Medulla spine dorfi*. L'Histoire de l'Académie des Sciences de 1714. marque qu'on y avoit vu un fœtus sans cervelle , ni cervellet , ni moëlle *épinière* , quoique très-bien conformé d'aillieurs. Il étoit venu à terme , avoit vécu deux heures & donné quel que signe de sentiment , quand on lui versa l'eau du baptême sur la tête. Ce n'est pas la première fois que l'on a vu ce fait , dont on tire une terrible objection contre les esprits animaux , qui doivent s'engendrer dans le cerveau , ou tout au moins dans la moëlle de l'épine , & que l'on croit communément si nécessaires à toute l'économie de l'animal.

Les Médecins appellent aussi moëlle *épinière* , *medulla spinaria* , celle qui est renfermée dans les vertèbres du dos.

ÉPINIERS. f. m. pl. Terme de chasse. Ce sont des bois d'épines où les bêtes noires se retirent. *Sentes*. On le dit aussi des lieux faits exprès pour garantir les lapreaux des oiseaux de proie.

ÉPINOCHÉ. f. f. Petit poisson qui a sur le dos des épines ou aiguillons dont il se défend. En Latin *aculeatus piscis*. C'est un poisson d'eau douce très-perit. Il dresse & abaisse à son gré ses piquans.

Les épinards en vieux François s'appeloient *épinoches*.

ÉPINOCHÉ. f. m. C'est aussi le nom que l'on donne chez les Marchands Epiciers & Droguistes , au café de la meilleure qualité.

ÉPINOL. Bourg de la Flandre Wallonne , entre Douay & Lille , avec titre de Principauté. *Spincum*.

ÉPINYCTIDE. f. f. *Epinyctis* , *idis*. D'ἠὴ , sur , vers , & νύξ , nuit. C'est , dit Celse , le nom que l'on donne à des pustules livides , noirâtres , rouges ou blanchâtres , accompagnées d'inflammation & de douleur , qui se changent en un ulcère muqueux , qui rend une grande quantité de sanie. Elles se forment sur les extrémités supérieures , & paroissent ordinairement la nuit , ce qui leur a fait donner le nom d'*epinyctides*. *Dict. de James*. M. Col de Villars écrit *epinyctiques*. Il faut mieux dire *epinyctide* ,

ἑπινύκτις.

ÉPIONE. f. f. Femme d'Esculape.

ÉPIPHANE. f. m. Nom d'homme. *Epiphanius*. Saint *Epiphane* , Evêque de Salamine , ou de Constance , a écrit un excellent ouvrage des Hérésies. Le P. Pétau a donné une belle édition de S. *Epiphane*.

ÉPIPHANÈS. f. m. Nom d'homme , que nous prononçons comme en Grec & en Latin. *Epiphanès*. C'est un titre , & une épithète que l'on a donné à quelques Princes Grecs , successeurs d'Alexandre dans l'Orient. Antiochus *Epiphanès*. Presque tous les Anthiocus , Rois de Syrie , ont porté le titre d'*Epiphanès* , excepté les trois premiers.

ÉPIPHANÈS. adj. m. Terme de Mythologie. Surnom donné à Jupiter. Il signifie qui est présent , qui apparoît ; pour marquer que ce Dieu faisoit souvent sentir sa présence sur la terre , ou par le bruit du tonnerre & des éclairs , ou par de véritables apparitions pour y voir ses maîtresses.

Ce nom est Grec , ἑπιφανής , & signifie *Illustre*. On le retient souvent en notre langue , sur-tout dans des Ouvrages d'étudition , & en parlant de médailles. On écrit aussi Antiochus l'illustre.

ÉPIPHANIE. *Epiphania*. Ville ancienne de Syrie sur l'Oronte. *Epiphanie* étoit entre Antioche , qu'elle avoit au nord , & Damas au midi , à 80 milles de l'une & de l'autre , à 18 de Larisse , & à 70 de Sé-

Tome III.

leucie. Il y avoit encore une autre *Epiphanie* en Cilicie , une troisième en Bithynie , & une quatrième proche du Tigre.

ÉPIPHANIE. f. f. Ou Fête des Rois. *Epiphania*. Fête double de la première classe , & qu'on célèbre avec Octave le 6° de Janvier , en l'honneur de l'apparition de JESUS-CHRIST aux trois Rois qui le vinrent adorer , & qui lui apportèrent des présents. La Fête que l'Eglise célèbre aujourd'hui en l'honneur de l'Adoration des Mages , en sa première institution parmi les Grecs , avoit pour objet la naissance de JESUS-CHRIST , qu'ils nommoient Théophanie , & *Epiphanie* , c'est-à-dire , Apparition & manifestation de Dieu ; & ils la solennisoient le 6e jour de Janvier , auquel ils croyoient que le fils de Dieu étoit né. God. Le Pape Jules , qui fut sur le trône de S. Pierre depuis 337. jusqu'en 352. est le premier qui ait appris à distinguer les Fêtes de la Nativité & de l'*Epiphanie* , & qui en ait réglé le jour. Papebroch , *Paral. ad Conat.* p. 23. *Act. SS. Maii* , T. VII.

Cette Fête s'appelle aussi chez les Grecs Théophanie , & la Fête des lumières , soit à cause du baptême qu'on nommoit illumination , soit parce que les Chrétiens portoient ce jour-là des cierges allumés , comme nous faisons aujourd'hui le jour de la Chandeleur. Voyez Gretferus dans ses Notes sur Cedrenus , C. 3. & Baronius à l'année 31° de J. C.

Les Ethiopiens & les Coptes célèbrent aussi l'*Epiphanie* avec beaucoup de solennité l'onzième de Janvier , qui est le 6° chez nous , auquel ils croient par une ancienne Tradition , que J. C. fut baptisé. Consultez Ludolf dans son *Histoire d'Ethiopie* , L. III. C. 6. n. 54. & dans son Commentaire sur cet endroit. Ammien Marcellin parle de cette Fête dans son XXXI° Liv. C. 2. & marque qu'elle se célébroit au mois de Janvier. Henri Valois , dans ses Notes sur cet endroit d'Ammien , prétend que ce que cet Historien appelle *Epiphanie* , est la Fête de la Nativité. Voy. sur le mot *Epiphanie* , Casaubon , *Exercit. II. in Baron. Sect. XI.* & le *Thesaurus Ecclesiastic.* de Suicerus au mot ἑπιφάνια.

Ce mot signifie en Grec *apparition* ; & à cause de l'étoile qui apparut aux Mages , ce nom a été donné à cette Fête. S. Jérôme & S. Chrysostôme disent que ce fut le jour du baptême de JESUS-CHRIST , auquel temps il a été connu des hommes par cette voix céleste , *Hic est filius meus dilectus in quo mihi complacui*. C'est aussi le jour que JESUS-CHRIST fit son premier miracle. Plusieurs Auteurs disent qu'il y a eu diverses Eglises qui célébroient ce jour-là la Fête de Noël , qui étoit nommée *Epiphanie* , ou apparition du Seigneur , parce que c'est le jour auquel Notre Seigneur a commencé à paroître sur la terre. En effet , le mot Grec *Epiphaniene* signifie pas dans les anciens Pères Grecs l'apparition de l'étoile aux Mages , mais l'apparition de Notre Seigneur dans le monde. C'est en ce sens-là que S. Paul s'est servi de ce mot *Epiphania* dans sa II. Epître à Thimothee , chap. 1. v. 10. Les Arméniens célèbrent encore aujourd'hui en un même jour la Fête de la Naissance de Notre Seigneur , & celle de l'*Epiphanie* , selon l'ancien usage de l'Eglise. Quelques Millionnaires Latins , qui n'ont considéré que les coutumes reçues dans leurs Eglises , ont fait là-dessus un procès mal-fondé aux Arméniens , parce qu'ils n'ont pas su que l'*Epiphanie* dans sa première origine , est proprement la naissance de Notre Seigneur. Les Ecrivains Payens se sont servis de ce même mot *Epiphania* , pour exprimer l'apparition de leurs Dieux en terre ; & les Chrétiens ont aussi employé cette expression pour marquer en général l'apparition de Dieu.

ÉPIPHÉNOMÈNE , ou **ÉPIGÉMÈME.** f. m. Terme de Médecine , formé d'ἑπί , sur , & γένεσις , qui paroît. Symptôme qui survient dans le cours d'une maladie , & qui procède d'une cause différente de celle des symptômes propres de la maladie

H h h h h

EPIPHI. f. m. Onzième mois Copte, qui répond à Juillet, en commençant cinq jours plutôt. CHASTELAIN. *Penultimus anni Coptici Mensis, Julius Copriorum*, Επιφι, Επυφι, dans le *Menologium* de Fabricius, p. 23. Voy. l'Anthologie Grecque, L. I. Ép. 71. Fabricius, p. 26. montre que ce n'est qu'une corruption du nom que ce mois avoit chez les Egyptiens, qui l'appeloient Abii, Abib, d'où est venu Επιπ, & de-là Επιφι.

EPIPHONÈME. Terme de Rhétorique. *Epiphonema*. C'est une figure & une espèce d'exclamation qu'on ajoute souvent à la fin de la narration de quelque chose, à la fin du discours, ou une réflexion vive & pressante sur le sujet dont on parle. Telle est la réflexion sentencieuse de S. Paul, quand, après avoir discoursu de la réjection des Juifs, & de la vocation des Gentils, il s'écrie : O profondeur de la sagesse & de la connoissance de Dieu ! Telle est la réflexion de Boileau dans son Poème, quand il dit, à l'imitation de Virgile :

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots !

EPIPHORE. f. f. Terme de Médecine. *Epiphora*. C'est un continuuel écoulement de larmes, accompagné quelquefois d'ardeur, de rougeur, & de picotement. Les causes internes de cette maladie sont le relâchement des glandes des yeux, & la trop grande acrimonie de la sérosité qui s'y sépare, laquelle en rongant & en picotant les yeux, y attire une plus grande quantité de sang & de lymphe. Les enfans sont fort sujets à ce mal. L'*épiphore* invétérée dégenère souvent en fistule lacrymale. Les causes externes de l'*épiphore* sont les vapeurs âcres, ou les poudres qui entrent dans les yeux, & qui les piquent. L'air trop froid ou trop âpre produit aussi le même effet. M. Huet, ancien Evêque d'Avranches, a fait autrefois un petit poème Latin, intitulé *Epiphora*, en style de Lucrèce, & d'une grande beauté.

Ce mot est Grec, il vient de *επιφύρομαι*, je suis entraîné.

EPIPHYSE. f. f. Terme d'Anatomie. *Epiphysis*. C'est un os adhérent à un autre par une simple contiguité. Sa substance est rare & lâche : elle est aux enfans nouveaux nés, ou peu âgés, cartilagineuse ; mais elle s'endurcit à mesure que l'on avance en âge, & enfin elle devient tout-à-fait osseuse. La connexion de l'*épiphyse* avec l'os se fait par une réciproque entrée des têtes ou extrémités de l'un dans les cavités de l'autre. Il y a des os qui n'ont point d'*épiphyse*, comme la mâchoire inférieure. Il y en a qui en ont jusqu'à cinq, comme les vertèbres. Les *épiphyfes* sont ajoutées aux os, comme pour suppléer à leur défaut, afin de les rendre plus longs & plus gros en leurs extrémités. En dilatant le troisième ventricule du cerveau, l'on apperçoit quatre éminences, deux supérieures & plus grandes, qu'on appelle protubérences orbiculaires ; & deux autres inférieures, & plus petites, nommées *épiphyfes* des protubérences orbiculaires. DIONIS. Cet Auteur écrit toujours *épiphyse* ; ce qui est contraire à l'origine de ce mot.

Ce mot vient de *επι*, dessus, & *φύειν*, naître, s'attacher.

On appelle *épiphyfes vermiformes*, deux éminences du cervelet en forme de vers, qui tiennent ouvert le passage du troisième au quatrième ventricule.

EPIPLÉROSE. f. f. Terme de Médecine. Sur-réplétion. *Epiplerosis*. Elle se fait dans les artères, lorsqu'elles se remplissent dans le temps de leur dilatation de l'esprit que le cœur leur envoie, & qui occasionne leur distension. GALIEN, de *diff. pulsuum*, Lib. IV. cap. 6. 27.

EPILOCÈLE. f. f. Terme de Chirurgie. Espèce de hernie causée par la chute de l'épiploon dans l'aîne ou dans le scrotum. Ce mot est Grec, *επιπλοκήλη*,

composé de *επιπλοον*, *épiploon*, & *κλήη*, *ramex*, hernie.

EPIPLOÏQUE. adj. Epithète qu'on donne en Anatomie aux artères & aux veines qui se distribuent dans l'épiploon. *Epiploicus*. Il ya une artère *épiploïque* qui vient de la branche hépatique de l'artère cœliacque. Il y a aussi deux veines *épiploïques*, la droite & la postérieure. L'*épiploïque droite* vient du côté droit de l'épiploon, & va se rendre au rameau splénique de la veine porte. L'*épiploïque postérieure* vient du derrière de l'épiploon, & se termine au même rameau splénique.

EPIPLOMPHALE. f. f. Terme de Chirurgie. *Epiplophalus*. C'est une maladie du genre des exomphales. L'*épiplompnale* est de l'espèce des tumeurs qui se font de parties, & non d'humeurs. Celle-ci est causée par l'épiploon.

Le nom d'*épiplompnale* vient de *επιπλοον*, & de *ὀμφαλός*.

EPIPLOON. f. m. Terme d'Anatomie. *Epiploon*, *adeps*, *omentum*. C'est une membrane grailleuse qui couvre les boyaux, & qui va même dans leurs sinuosités : elle s'étend depuis le fond du ventricule auquel elle est attachée, jusqu'au nombril, où elle finit pour l'ordinaire. Elle a la figure d'une gibecière, ou d'une poche. Sa substance est membraneuse, tissue de deux tuniques, de plusieurs veines & artères, de petits nerfs, & de force graille. Tous les animaux n'ont qu'un *épiploon*, à la réserve des marmottes, qui en ont trois ou quatre l'un sur l'autre. On a découvert par le moyen du microscope, que l'*épiploon* est comme un grand sac plein de quantité d'autres petits sacs, qui renferment des amas de graille ; & quelques-uns prétendent qu'il y a plusieurs vaisseaux qu'on nomme *adipeux*, qui sortent de cette membrane, & se répandant par tout le corps, y portent de la graille, de même que les artères y portent du sang.

Les Anatomistes étoient fort embarrassés à démontrer la conformation totale, faute de connoître l'endroit par où on peut y introduire l'air, sans qu'il s'en échappe ; mais enfin M. Winslow, de l'Académie des Sciences, a trouvé cette ouverture naturelle. Elle est très-considérable, & située sous le grand lobe du foie, entre un ligament membraneux, qui lie le commencement du duodenum conjointement avec le cul de la vésicule du fiel au foie, à côté d'une éminence, qui est comme la racine du petit lobe de Spigelius, & un autre qui attache le colon avec le pancréas. Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences pour l'an 1715.

Ce mot est purement Grec, & vient du verbe, *επιπλέειν*, qui signifie *surager*, parce qu'elle semble nager sur les intestins ; & on l'appelle aussi *sa-gene*, ou *filet*, parce qu'elle est entrelacée d'une milliaise de petites veines & autres nerfs, comme un rets.

EPILOSARCOMPHALE. f. f. Terme de Chirurgie. *Epiplosarcomphalus*. Sorte de tumeur qui se rapporte au genre des exomphales : elle est de l'espèce de celles qui se forment de parties & d'humeurs. L'épiploon & de la chair forment l'*épiplosarcomphale*.

Ce mot est formé de trois mots Grecs, *επιπλοον*, *épiploon*, *σάρξ*, *chair*, *ὀμφαλός*, *ombilic*.

EPILOSCHÉOCÈLE. f. f. Terme de Chirurgie. Hernie accompagnée de la chute de l'épiploon dans le Scrotum. De *επιπλοον*, l'*épiploon*, *σχέον*, le *scrotum*, & *κλήη*, *hernie*.

EPIPYRGIDE. f. f. Terme de Mythologie. Statue que les Athéniens avoient consacrée à Hécate ; ou plutôt c'étoit une triple statue, ou à trois corps, d'une hauteur extraordinaire, semblable à une tour ; ce que signifie le mot de *πύργος*, une tour.

EPIQUE. adj. Qui appartient à la Poésie héroïque, ou Poème qui décrit quelque action signalée d'un Héros, embellie d'épisodes & d'événemens merveilleux. *Epicus*. Le Poème *épique* est un discours inventé avec art pour former les mœurs par des inf-

tractions déguisées sous les allégories d'une action importante, racontée d'une manière vraisemblable & merveilleuse. La différence qu'il y a entre le Poème *epique* & la Tragédie, c'est que dans le Poème *epique* les personnes n'y sont point introduites aux yeux des spectateurs, agissant par elles-mêmes, comme dans la Tragédie; mais l'action est racontée par le Poète. Les comparaisons conviennent beaucoup plus au Poème *epique* qu'à la Tragédie. S. Ev. L'Enéide est le plus beau de tous les Poèmes *epiques*. Le Poème *epique* ne doit point laisser les Héros malheureux: les fins tristes ne sont bonnes que pour la Tragédie. LE P. LE B. La fable, ou la fiction, marche toujours avec la vérité dans le Poème *epique*. Le Poème *epique* doit embrasser un certain nombre d'incidens, afin de suspendre l'action, qui sans cela iroit trop vite à sa fin. MEN. Il faut observer l'unité d'action dans le Poème *epique*, en sorte que l'action que le Poète a prise fasse un tout achevé. LE P. LE B. Le fondement & l'ame du Poème *epique*, c'est la fable. M. DACIER.

La Poësie épique

Se soutient par la fable, & vit de fiction.

M. De la Motte, qui a fait tant de réflexions judicieuses dans les ouvrages qu'il a composés à l'occasion du différend qu'il a eu avec Madame Dacier au sujet d'Homère, a prétendu que la vie entière d'un Héros pouvoit être le sujet d'un seul Poème *epique*, & que le Lutrin de Boileau pouvoit passer pour un Poème *epique*; mais il a paru dans la suite vouloir revenir au sentiment commun. En effet, il n'est pas question du sens qu'on peut donner aux mots de *Poème epique*, mais de la signification que l'usage leur a attribuée. Si l'on n'avoit égard qu'à l'étymologie du mot *epique*, tous les Poèmes où le Poète parle lui-même, raconte les choses, & ne fait parler les personnages de son Poème qu'en rapportant ce qu'ils ont pu dire dans les occasions où il les suppose, & dans les situations où il les met, seroient des Poèmes *epiques*, & il n'y a point d'Epigramme, de Sonnet, de Madrigal, qu'on ne pût appeler un Poème *epique*, ce qui est contre l'usage. Ce nom de Poème *epique* n'a été donné qu'à un Poème dont le sujet est grand, instructif, grave, sérieux, qui ne renferme qu'un seul événement principal, auquel tous les autres doivent se rapporter; & cette action principale doit s'être passée dans un certain espace de temps, qui est à-peu-près d'une année. Tout cela est arbitraire, il est vrai; mais la signification des mots est quelque chose d'arbitraire, & dans les langues il faut s'en tenir à l'usage. Si M. De la Motte avoit seulement prétendu qu'on peut faire un Poème fort beau & fort instructif sur toute la vie d'un Héros, ou un Poème agréable & divertissant sur quelque aventure bizarre & ridicule, tout le monde eût été de son sentiment; mais l'usage n'a point voulu qu'on appelât du nom de Poème *epique*, ni les sujets qui ont trop d'étendue, ou qui sont chargés de trop d'événemens que rien ne lie ensemble, ni les Poèmes burlesques, comme la *Barachomyomachie* d'Homère, la *Secchia rapita* du Tassoni, la *Défaite de Dulot* ou des *Bouts-rimés*, le *Lutrin* de Boileau. Au reste, il est si vrai qu'il faut s'en tenir à l'usage dans la signification des mots, que l'on doit dire, la rue de la *Comédie*, aller à la *Comédie*, l'hôtel des *Comédiens*, quoiqu'on représente souvent des tragédies à l'hôtel des *Comédiens*, qui est situé dans la rue de la *Comédie*; & dans les Arrêts du Conseil d'Etat, quand on lit ces paroles, *Le Roi en son Conseil*, on doit entendre que le Roi n'y étoit pas, parce que l'usage a établi, que pour marquer que le Roi étoit en personne au Conseil, on ajouteroit ces mots, *Sa Majesté y étant*, ou *Sa Majesté présente*.

Ce mot vient du Grec *ἔπος*, qui signifie, vers, poësie, de *ἔπος*, dico. Voyez le Traité du P. Le Bossu sur le Poème *epique*.

Cette épithète s'applique aussi aux personnes. Un Poète *epique*, Auteur d'un Poème qu'on appelle *epique*.

ÉPIRE. *Epirus*. L'Épire est une Province de la Grèce, qui avoit autrefois pour bornes au levant l'Achélois; au couchant, les montagnes appelées Acrocéraunes, ou Acrocérauniennes, du côté qu'elles touchent la mer Adriatique; au septentrion, la Macédoine; & la mer Ionienne, au midi. L'Épire fut nommée d'abord Molossie, *Molossia*, puis Chaonie, *Chaonia*, de Chaon frère d'Hélénus. Les Anciens estimoient fort les chevaux d'Épire, comme on le voit dans Virgile, *Georg. L. I. v. 59. Liv. III. v. 121.* & dans Végece, L. III. L'Épire produisoit aussi des taureaux & des bœufs vigoureux & fort grands, Ovide, *Métam. L. VIII. v. 291.* Aristote, *Hist. Anim. L. III. C. 21.* Homère témoigne dans l'Odyssée, L. I. & L. XIV. que ce pays étoit encore très fertile en blés: L'Épire fut autrefois un Royaume puissant; ensuite il fut soumis aux Rois de Macédoine, & enfin aux Romains. Il eut ensuite ses Princes particuliers, dont Croie étoit la Capitale. Les Turcs en dépouillèrent le fils du fameux Scanderberg, & l'ont toujours possédé depuis.

Le P. Brier dit que les parties ou provinces de l'Épire étoient la Chaonie, la Thesprotie, l'Acarnanie, la Calliopée, l'Amphilochie, l'Athmanie, la Dolopie, la Molossie.

Aujourd'hui l'Épire a l'Albanie au nord, la Thessalie à l'est, l'Achaïe au sud, & la mer de Grèce à l'ouest. On divise ce pays en deux contrées, celle de Chimera, ou Canina, qui est au nord, & celle de l'Arta, ou de Larta, qui est au midi. Ses villes principales sont Larta, Pteveza, Joanina, ou Janina, capitale; Butrinto, Chimera, Canina & Perga. Cette dernière appartient aux Vénitiens. Les Turcs sont maîtres de tout le reste.

ÉPIROTE. f. m. & f. Qui est de l'Épire. *Epirota*. Les *Epirotes* étoient un peuple très-nombreux: ayant été soumis par les Romains, & s'étant souvent révoltés, leurs vainqueurs désolèrent tellement leur pays, qu'ils le réduisirent presque en solitude. Pyrrhus, fils d'Achille, fut Roi des *Epirotes*. Paul Emile ayant vaincu Persée, dernier Roi de Macédoine, ruina soixante & dix villes des *Epirotes*, & emmena cent cinquante mille esclaves. Aujourd'hui les *Epirotes*, épars par les villages & par les villes ruinées, s'occupent à cultiver la terre & à garder le bétail. Les *Epirotes* sont Chrétiens Grecs, & parlent *Albanois*. CORN.

ÉPISCAPHIES. f. f. pl. La Fête des barques à Rhodes, de *καρφή*, une barque.

ÉPISCÈNES. f. f. pl. La Fête des tentes à Sparte, de *σκηνή*, une tente.

ÉPISCOPAL, ALE. Qui appartient à l'Evêque. *Episcopalis*. Le gouvernement *Episcopal* est celui d'un Diocèse, où un seul homme légitimement consacré préside sur tout un Clergé, & sur toute une Eglise, en qualité de Pasteur & d'Inspecteur, qui confère les Ordres, & exerce une certaine juridiction. Les Presbytériens d'Angleterre rejettent le gouvernement *Episcopal*. Le Siège *Episcopal* est élevé à la droite du Chœur. Entre les fondions *Episcopales* la principale est de faire souvent des visites dans le Diocèse. Le Roi fut reçu par cet Evêque revêtu de ses ornemens *Episcopaux*. Le Pape ne peut ériger, ni transférer les Sièges *Episcopaux* sans le consentement du Roi. FEVRET. Les Calvinistes condamnent l'Ordre *Episcopal* comme un établissement humain, que l'ambition a produit. NIC. Et ils sont en cela démentis par les traditions de toutes les Eglises, par les écrits de S. Ignace le Martyr, &c. La sévérité des répréhensions doit être modérée par la charité, sans affoiblir la vigueur & la puissance *Episcopales*. HERMAN.

Ce mot vient du Grec *ἐπισκοπεῖν*, *inspicere*, d'où est formé *ἐπισκοπος*, Inspecteur, Evêque, parce que les Evêques sont les inspecteurs du troupeau que Dieu leur a confié.

EPISCOPAT. f. m. Dignité d'Evêque ; souverain degré, plénitude du Sacerdoce de la nouvelle Loi. *Episcopatus, Episcopale munus.* Sa demeure est déferte, qu'un autre prenne sa place dans l'*Episcopat*. **PORT-R.** Cet homme ess parvenu à l'*Episcopat* par les bonnes voies, par la prédication, par la sainteté de vie. Qui desire l'*Episcopat*, desire une bonne chose, dit S. Paul.

EPISCOPAT DES ENFANS. Par le Concile de Salsbourg de l'année 1274. c. 17. il est défendu de faire dans les Eglises le jeu nommé l'*Episcopat des enfans*, si ce n'est qu'il se fasse par des jeunes gens de seize ans & au-dessous. **FLURY, Hyt. Eccl.**

EPISCOPAUX. On nomme *Episcopaux*, les Protestans d'Angleterre qui ont conservé la Hiérarchie Ecclésiastique, telle qu'elle étoit dans l'Eglise Romaine, lorsqu'ils s'en sont séparés. *Religionis Anglicanae sectatores.* Ils ont des Evêques, des Prêtres, des Chanoines, des Curés, un office qu'ils appellent la liturgie Anglicane. Ils ont aussi conservé une partie du Droit Canon qui est dans les Décrétales des Papes; en sorte que ces *Anglicans*, qui reprochent aux Catholiques Romains d'être *Papistes*, sont en plusieurs choses, pour ce qui regarde le droit nouveau des Décrétales, plus *Papistes*, s'il est permis de se servir de ce terme, que quelques Etats Catholiques, lesquels ne suivent point ces Décrétales si littéralement que les Evêques d'Angleterre. Si l'on ne considère que l'extérieur de la Religion des *Episcopaux*, elle ne paroît guère éloignée de la Religion Romaine, dont elle a tous les dehors. La Reine Elisabeth ayant demandé à un Ambassadeur d'Espagne ce qu'il croyoit de la Religion Anglicane, il lui fit réponse, que le cheval étoit sellé & bridé, & qu'il ne restoit plus qu'à faire monter le Pape sur la bête. Mais, dans le fond, pour ce qui est du dogme, ils ne diffèrent guère des Calvinistes, ennemis de la Hiérarchie Ecclésiastique. *Voyez* PRESBYTÉRIENS. Ils ont cependant avec eux de grandes controverses sur l'institution de l'*Episcopat*; & quelques Docteurs Anglicans, ou *Episcopaux*, sont si attachés à ce point, qu'ils regardent comme capit-il, qu'on leur a oui dire, que si l'*Episcopat* étoit aboli en Angleterre, comme on le craint depuis quelques années, ils embrasseroient aussi-tôt la Religion Catholique, parce qu'ils sont persuadés qu'il ne peut y avoir de vraie Religion Chrétienne Apostolique, que là où est la succession des Evêques. Le principe est vrai; mais il devoit les mener plus loin, & leur faire reconnoître leur erreur.

EPISCOPIA. *Voyez* PISCOPIA.

EPISCOPI SANT. f. m. Qui aspire à l'Episcopat. *Ambiens Episcopatum.* La Cour est toujours remplie de plusieurs Abbés *episcopifans*. Ce terme est bis, & peu en usage. On pourroit dire de même *Episcopifiser*.

EPISCOPISER. v. n. Terme qui ne se peut souffrir que dans une conversation familière. On l'y prend de deux sens. 1°. Pour aspirer à l'Episcopat, *episcopatum affectare*; 2°. Pour imiter un Evêque, prendre des airs & des manières d'Evêque. On dit dans le premier sens que les Abbés de Cour *episcopifent*. On dit au second sens que certains Curés *episcopifent*; c'est-à-dire, qu'ils imitent les Evêques, qu'ils prennent, soit dans leur extérieur, soit dans leur conduite, des airs & des manières d'Evêques.

EPISCYRE. f. m. Sorte de jeu des Grecs où l'on employoit une balle. *Επισκυρος.* Les joueurs tiroient au milieu du jeu une ligne appelée *scyrys*, se séparoient en deux bandes, & traçoient encore chacun une ligne derrière eux; ensuite on posoit la balle sur la ligne du milieu, & les joueurs faisoient tous leurs efforts en courant pour l'attraper, & la jeter au-delà de la ligne tracée au bout du jeu de leurs adversaires. Ce jeu étoit aussi appelé *επισκυρος*, *promiscua*, & *επισκυρος*. (Pollux, l. 9. c. 7.) Le Jésuite Bulengerus, (*de Lud. vet. c. 14.*) dit que ce

jeu étoit de son temps fort à la mode à Florence.

EPISODE. Ce mot est masculin ou féminin, mais plus souvent masculin. Meilleurs de l'Académie le font masculin. Il signifie, Incident, histoire, ou action détachée, qu'un Poëte, ou un Historien insère & lie à son action principale, pour remplir son Ouvrage d'une plus grande diversité d'événemens. *Episodium.* L'Histoire de Didon est un agréable *épisode* dans l'Enéide. Les digressions ne sont pas des *épisodes*. Les *épisodes* ne sont guère bien reçus dans le Dramatique. Il faut que tous les *épisodes* soient liés à l'action principale, en sorte qu'ils en soient comme des dépendances & des parties nécessaires. **LE P. LE B.** Les *épisodes* doivent être autant de membres du corps auquel ils sont attachés, & autant d'incidens qui n'empêchent point l'unité d'action. **ID.** Les *épisodes* ne doivent être ni contraincts, ni forcés, ni amenés de trop loin, pour ne paroître pas étrangers; ni trop fréquens, pour ne point faire de confusion. **ID.**

Ce mot vient d'*ἐπι* & de *ὁδὸς*, *cantus*.

EPISODE. Seconde partie de l'ancienne Tragédie. Les *épisodes* n'étoient d'abord que des récits qui se faisoient entre les chants du chœur dans l'ancienne Tragédie, pour délasser le chœur, & désennuyer les spectateurs. Ainli c'étoient des pièces ajoutées à la pièce principale, dont ils ne faisoient point une partie nécessaire. C'est pourquoi on les appela *épisodes*. Ces divers *épisodes* pouvoient être tirés d'autant de sujets différens, ou être tous pris d'un même sujet divisé en autant de parties, ou d'incidens, que l'on vouloit mettre d'intervalles pour laisser reposer le chœur. Mais ces pièces hors d'œuvre, qui d'ordinaire n'étoient point liées ensemble, & n'avoient aucun rapport entre elles, devinrent enfin le principal de la Tragédie. Les meilleurs Poëtes les tirèrent d'une seule action, en sorte que ces récits, partagés par les chants du chœur, étoient des membres dépendans les uns des autres. On regarda même comme une irrégularité, & une pluralité vicieuse, quand les *épisodes* étoient composés de divers incidens. Les pièces les plus simples & les moins intriguées étoient les plus sujettes à cette irrégularité, parce qu'ayant moins d'incidens, la matière étoit épuisée dès le premier récit. Il s'en suit de-là que les *épisodes* devinrent des membres naturels & nécessaires de la Tragédie, & que ce n'étoient plus des pièces étrangères, & insérées, comme le signifie le terme d'*épisode*. C'est pourquoi Aristote, en retenant ce terme trompeur, confond l'*épisode* avec la Tragédie, & donne des règles pour la Tragédie sous le nom d'*épisode*. Les *épisodes* sont donc, selon la définition d'Aristote, *les parties nécessaires de l'action, étendues avec des circonstances vraisemblables*: c'est-à-dire, que les *épisodes* ne sont point des actions particulières; ce sont des parties d'une action. Ils ne sont point ajoutés à l'action & à la matière du Poëme. Ils sont eux-mêmes cette action, comme les membres sont la matière du corps. Ils ne sont point tirés d'ailleurs; ils sont pris du fonds même de l'action: ils ne sont point joints & unis à l'action; ils sont joints & unis les uns aux autres. Enfin cette union des uns avec les autres est nécessaire dans le fonds de l'*épisode*, & vraisemblable dans les circonstances: ainsi ce n'est pas là ce qu'on entend aujourd'hui par *épisode*. La chose a retenu le nom de sa naissance & de son origine, quoique dans la suite elle en ait perdu la nature. *Voyez* le P. Le Bossu, la *Pratique du Théâtre* de d'Aubignac, & les Commentaires de Castelvetro, de M. Dacier, &c. sur la Poétique d'Aristote.

EPISODE, en Peinture. En matière de Peinture comme en matière de Poësie, on appelle *épisode*, toute action accessoire qu'on ajoute à l'action principale, pour l'étendre, ou pour l'embellir.

EPISODIER. v. a. Etendre par les *épisodes*. *Episodier* une action. Quand le Poëte a composé sa fable, son sujet, & qu'il a imposé le nom à ses personna-

ges, il doit l'*épifodier* par ses circonstances. Ac. FR. 1718. Ce mot n'est guère usité.

ÉPISODIÉ, ÉE. patt. *Episodius ornatus*, a, um. Quelle fable ridiculement *épifodée* ! HOUTTEVILLE.

ÉPISODIQUE. adj. m. & f. *Episodicus*. Aristote appelle Fable *épifodique*, une action chargée d'incidens superflus, & dont les épisodes ne sont point nécessairement ni vraisemblablement liés les uns avec les autres. Il les condamne comme défectueuses. LE P. LE B. Nos premiers Poètes François composoient des pièces *épifodiques*. Pour remplir chaque Acte, ils prenoient des actions différentes d'un Héros, qui n'avoient aucune liaison entre elles. Id. Comment a-t-il pu croire que les Dieux n'étoient que des personnages *épifodiques* dans le Poëme Epique ? M. DACIER. Il ne faut jamais noyer l'objet principal dans des détails *épifodiques*. M. DE RAMSAY.

ÉPISPASTIQUE. adj. de t. g. souvent employé substantivement. Terme de Pharmacie. Médicament qui étant appliqué attire les humeurs. *Remedium epispasticum*, *attrahens*. On appelle aussi ces sortes de remèdes du nom d'*attrahifs*. Il y en a qui agissent modérément, & d'autres avec beaucoup de violence. Ceux-ci enlèvent le cuir, le rendent rouge, & y excitent même des vésicules. Les *épispastiques* sont le pyrèthre, l'ail, la moutarde, les oignons, le levain, la fiente d'oie, & celle de pigeon ; les cantharides, &c. l'ail, la moutarde, &c. sont des médicamens *épispastiques*.

Ce mot est Grec, il vient de *ἐπι*, & de *πῆλω*, *atraho*, je tire.

ÉPISSER. v. a. Terme de Marine. *Episser* une corde, c'est l'entrelacer avec une autre en mêlant ensemble leurs fils ou cordons, par le moyen d'une broche de fer, ou de bois, ou de corne, qu'on appelle *épissoir*.

ÉPISSÉ, ÉE. patt.

ÉPISSOIR. f. m. Terme de Marine. Instrument pointu de fer, ou de bois, qui sert à faire l'épissure.

ÉPISSURE. f. f. Terme de Marine. C'est l'entrelacement de deux bouts de corde que l'on fait au lieu d'un nœud pour plus grande commodité. *Epissure* courte, c'est lorsque les deux bouts de corde que l'on veut épisser, sont coupés d'une même longueur : *épissure* longue, est celle qui se fait avec des bouts de cordes inégaux, & mis en sorte qu'ils puissent passer sur une poulie. Voyez le *Dictionnaire* d'Ozanam, p. 304. où vous trouverez la manière d'épisser deux cables ensemble.

ÉPISTAPHYLIN. Voyez STAPHYLIN.

ÉPISTATE. f. m. Commandant, celui qui commande, qui a le gouvernement. *Epistates*. Ce mot est en usage quand on parle de l'ancien gouvernement d'Athènes. L'*Epistate* étoit le Sénateur d'Athènes en jour de présider. TOURREIL. Les dix Tribus d'Athènes éliisoient par an chacune au sort, cinquante Sénateurs, qui composoient le Sénat des cinq cens. Chaque Tribu tour-à-tour avoit la préséance, & la cédoit successivement aux autres. Les cinquante Sénateurs en fonctions se nommoient Prytanés ; le lieu particulier où ils s'assembloient, Prytanée ; & le temps de leur exercice, ou de la Prytanie, duroit trente cinq jours. Pendant les trente-cinq jours, dix des cinquante Prytanés présidoient par semaine sous le nom de Proëdres ; & celui des Proëdres qui dans le cours de la semaine étoit en jour de présider, s'appeloit *Epistate*. On ne pouvoit l'être qu'une fois en sa vie, de peur qu'on ne prit trop de goût à commander. Les Sénateurs des autres Tribus ne laissoient pas d'opiner, selon le rang que le sort leur avoit donné ; mais les Prytanés convoquoient l'assemblée, les Proëdres en exposoient le sujet, l'*Epistate* demandoit les avis. TOURREIL. Il faut remarquer que de dix Proëdres de chaque semaine il n'y en avoit que sept qui présidoient chacun son jour, & trois qui ne le faisoient point, & n'étoient point *Epistates*. Les dix Proëdres éliisoient les sept *Epistates*. Voyez PRYTANE.

Ce nom, qui est Grec, vient de *ἐπι*, *super*, & *στάσις*,

stas. Un *Epistate* étoit celui qui étoit sur les autres, le chef des autres.

ÉPISTEMONARQUE, ou ÉPISTOMONARQUE : le premier est mieux. f. m. Nom de dignité dans l'Eglise Grecque. C'étoit celui qui étoit préposé pour veiller sur la doctrine de l'Eglise. Le Censeur de la doctrine. *Epistemonarcha*, *Epistomonarcha*. L'*Epistémonarque* avoit soin de tout ce qui concerne la foi. Son office répondoit, à-peu-près, à celui du Maître du sacré Palais à Rome.

Ce nom vient de *ἐπιστήμι*, *scio*, *ἐπιστήμια*, *science*, *ἐπιστήμων*, *savant*, & *ἀρχή*, *commandement*, *présidence*, *intendance*.

ÉPISTOLAIRE. adj. de t. g. Qui appartient à l'épître, qui concerne la manière d'écrire des lettres. *Epistolarius*, *epistolicus*. Il ne se dit qu'en ces phrases, *Style épistolaire*, *Genre épistolaire*. On dit, substantivement, les *Epistolaires*, pour les Auteurs qui ont écrit des lettres, dont les lettres ont été recueillies, comme Sidonius Apollinaris, Sénèque, Pline le Jeune, Pétrarque, Busbecq, Erasme, Juste-Lipse, Murer, le P. Petau, M. Sarau, M. de Bully Rabutin, &c. On trouve dans les *Epistolaires* des faits particuliers qui peuvent servir à éclaircir des points d'Histoire, qui seroient obscurs sans leur secours. P. MENESTRIER. J'ai toujours été de l'avis du P. Petau, que dans les nouvelles éditions qu'on fait des Auteurs *épistolaires*, il ne faut pas changer l'ordre des épîtres, sous prétexte d'en donner un meilleur. BALUZE, dans les *Mém. de Trév.* 1714. p. 1547. Balzac & Voiture ont réussi dans le genre *épistolaire*, DE VIGN. MARV. Il faut ajouter aussi Rabutin & Madame de Sevigné.

☞ Ce jugement ne s'accorde point avec celui que des gens plus capables d'apprécier le mérite, ont porté des lettres de Balzac. L'art où cet Ecrivain s'est employé toute sa vie, est celui qu'il savoit le moins, je veux dire l'art de faire une lettre : car, quoique les siennes soient toutes pleines d'esprit & de choses admirablement dites, on y remarque par-tout les deux vices les plus opposés au genre *épistolaire*, l'affectation & l'enflure. BOIL.

☞ Je ne crois pas non plus que celles de Voiture trouvent aujourd'hui des admirateurs. Quoiqu'elles pétillent d'esprit, on est choqué du ton singulier qu'il affecte, & de l'inexactitude de son style.

☞ Pour celles de Madame de Sevigné, il y a apparence qu'elles passeront à la postérité comme un modèle du style *épistolaire* ; c'est-à-dire, du ton simple, aisé & naïf de la conversation, qui en fait tout le mérite. Je voudrois pourtant qu'on en retranchât quantité de petits riens doucereux adressés à sa fille, qui n'affaibissent le cœur.

ÉPISTOLIER. f. m. Ce mot ne se dit qu'en badinant, de ceux qui sont célèbres par le grand nombre de lettres qu'ils ont composées. Voiture, Costar, &c. sont au nombre des *Epistoliers*.

ÉPISTOLIER. Auteur de Lettres. C'est le titre que Ménage, dans sa Requête des Dictionnaires, p. 261. du 4. to. du *Ménagiana*, a donné à Balzac.

Au politique Priezac,
Au grand Epistolier Balzac.

On appelle Balzac le grand *Epistolier* de France.

ÉPISTOLIER, se dit dans quelques Chapitres pour celui qui à la Messe chante l'Épître. *Cantor Epistola*. Ce Chapitre a plusieurs Chapelains à son service, en qualité de Chantres, de Vicaires, d'*Epistoliers*, d'Évangélistes. *Dict. étym. de Mén.*

☞ *Ab epistolis servus*. C'étoit chez les Romains l'esclave qui écrivoit sous son maître les lettres qu'il lui dictoit, & servoit de secrétaire.

ÉPISTYLE. f. f. Terme d'Architecture. *Epistylum*. C'est ainsi que les Grecs nommoient ce qu'on appelle maintenant *architrave* ; c'est-à-dire, la pierre ou la pièce de bois qui pose sur le chapiteau des colonnes.

Ce mot vient de *ἐπι*, & de *στύλος*, colonne, parce

que l'*épistyle*, ou l'architrave est au-dessus de la colonne.

ÉPITAPHE. f. f. Monument qu'on dresse à l'honneur d'un défunt pour en conserver la mémoire ; inscription pour marquer le temps de sa mort, & qui contient quelque éloge de ses vertus, & de ses bonnes qualités. *Epitaphium, titulus sepulcri.* Epitaphe gravée sur le cuivre. Le P. Labbe a fait un Recueil qu'il appelle le *Treſor des Epitaphes*. Ronſard a fait ce mot masculin. Quelques-uns l'ont cru des deux genres. Aujourd'hui on ne peut l'employer qu'au féminin.

Madame de Crécy fit ces quatre vers sur Madame de Montbafon, qu'elle n'aimoit pas, qui tomba sous un pont, & qu'on crut noyée.

*Cy giſt Olympe, à ce qu'on dit :
S'il n'est pas vrai, comme on souhaite,
Son épitaphe est toujours faite :
On ne fait qui meurt, ni qui vit.*

On donnoit anciennement le nom d'*Epitaphe* aux vers que l'on chantoit en l'honneur des morts le jour de leurs obſèques, & que l'on répétoit tous les ans à pareil jour. Il s'est pris depuis pour l'inscription qu'on met sur les tombeaux, tantôt en vers, tantôt en prose, pour conserver la mémoire des défunts.

Les Grecs mettoient simplement le nom de celui qui étoit mort, avec l'épithète de bon homme, bonne femme ; d'où vint l'expression *χρησος ποιειν*, faire bon, pour dire, faire mourir. Les Athéniens mettoient seulement le nom du mort, celui de son père ; & celui de sa Tribu. Les Romains ajoutoient au haut de leurs *Epitaphes*, *Diis manibus*. Quelquefois les *Epitaphes* étoient remplies de moralités, accompagnées de pièces de Sculpture & d'Architecture, qui ne servoient pas seulement d'ornement aux tombeaux, mais encore d'instruction à la postérité, par les actions illustres qu'elles représentoient, & par les pensées morales qu'elles exprimoient.

A Lacédémone on n'accordoit des *épitaphes* qu'à ceux qui étoient morts à la guerre. ABL. Un Poète présentant à un grand Prince l'*épitaphe* de Molière, qu'il avoit faite : Plût à Dieu, dit le Prince en la recevant, que Molière me présentât la vôtre. **BONS MOTS.** Boxhornius a fait un recueil d'*épitaphes* peu étendu, mais de fort bon goût. DE VIGN. MARV.

Ce mot vient d'*ἐπι*, & de *τάφος*, *sepulcrum*.

On dit proverbialement, menteur comme une *épitaphe*, parce que les éloges qu'on fait des morts dans leurs *épitaphes* ne sont pas toujours mérités.

ÉPITAPHE, se dit aussi de certains éloges en prose, ou en vers, qui demeurent sur le papier, sans aucun dessein de les faire graver sur les tombeaux. Dans les Recueils d'Epigrammes on trouve plusieurs *épitaphes* : il y en a même de satyriques.

De toutes les *épitaphes* faites pour Molière, celle qui suit est une des plus estimées.

*Rofcius hic ſitus eſt parvâ Molierus in urnâ,
Cui genus humanum ludere ludus erat.
Dum ludit mortem, Mors indignata jocantem
Corripit, & Mimum fingere ſcava negat.*

C'est Etienne Bachot, Médecin du Roi, qui en est l'Auteur : du moins elle se trouve à la page 40. de son *Parerga, seu horæ ſubciſivæ*, imprimé à Paris en 1686. Elle y est intitulée, *Molieri Comædi Tumulus*. MERC. de Janvier 1736. Elle fut ainsi traduite en vers François.

*Cette urne eſt le dépôt des cendres de Molière.
Il ſe faiſoit un jeu de jouer les Humains :
Mais en jouant la mort, il paſſa par ſes mains :
La cruelle à l'inſtant lui ravit la lumière.*

ÉPITAPHE, est aussi un morceau d'Architecture, ou

de Sculpture, avec buste & figures symboliques, qui se met dans un cimetière, ou contre les murs d'une Eglise.

ÉPITASE. f. f. *Epitasis.* Terme de l'ancienne poésie. C'étoit la seconde partie du poème dramatique, celle qui suivoit la protase, & dans laquelle se faisoit le progrès de l'action avec tous les incidens qui faisoient le nœud de la pièce. C'est proprement ce que nous appelons nœud & intrigue.

Ce mot vient du Grec *ἐπιτάσις*, d'*ἐπιτείνω*, *intendo*. **ÉPITASE**, se dit aussi en Médecine, de l'augmentation & du commencement de l'accès de quelque maladie, particulièrement des fièvres.

ÉPITE. f. f. Terme de Marine. Petit coin ou cheville de bois carrée & pointue, que l'on met dans le bout d'une autre cheville pour la grossir, ou à quelques autres endroits nécessaires. *Subſcus, ſibula lignea.*

ÉPITHALAME. f. m. Terme de Poésie. Ce sont des vers faits à l'occasion d'un mariage de quelques personnes illustres, un chant de noces, pour féliciter les époux. *Epithalamium, carmen nuptiale.* Les *épithalames* du Cavalier Marin ne sont pas comparables à ceux de Carulle qui n'ont rien de bien merveilleux. Il est apparemment bien difficile de réussir dans ce genre de poésie, puisque les meilleurs poètes n'ont rien fait qui vaille. Quelquefois ce mot est écrit sans *h*, *épitalame*. Voyez les fables de Madame de Villedieu.

ÉPITHALAME. Les Graveurs de Hollande appellent ainsi certaines estampes, faites en l'honneur de quelques nouveaux mariés, dans lesquelles on les représente avec des attributs allégoriques, convenables à leur état & à leur qualité. Personne n'a mieux réussi dans ce genre que Bernard Picart. *Dictionnaire de Peinture & d'Architecture.* Avant Picart personne n'avoit encore fait de ces sortes d'estampes allégoriques : la mode s'en est établie en Hollande de son temps. Ces estampes ne paroissent jamais qu'accompagnées de vers Hollandois ; & c'est ce qui les a fait appeler *Epithalames*.

Ce mot vient d'*ἐπι*, & de *θάλαμος*, *cubile nuptiale*.

ÉPITHÈME. f. m. Terme de Pharmacie. C'est une espèce de fomentation spiritueuse, un remède externe qu'on n'applique que sur les régions du cœur ou du foie, pour les fortifier, ou pour les corriger de quelque intempérie. *Epithema.* Il y en a de deux sortes, le liquide & le solide. L'*épithème liquide* est une espèce de fomentation plus spiritueuse que les autres. L'*épithème solide* est un mélange de conserves de thériaque, de confecton, de poudres cordiales, qu'on étend ordinairement sur un morceau d'écarlate, ou sur du cuir.

Ce mot est Grec : il vient d'*ἐπι*, & de *τίθημι*, *pono, impono*.

ÉPITHÈTE. f. m. *Epithetum.* Les Anciens l'ont toujours fait masculin. M. de Vaugelas veut qu'il soit plutôt féminin que masculin. Je crois qu'on le peut faire indifféremment l'un & l'autre. MÉN. M. de Balzac a dit *épithètes oisifs*. Messieurs de l'Académie sur le Cid l'ont fait du même genre, dans la dernière édition de leur Dictionnaire (1740.) ils le font féminin. Cet usage a prévalu, & tout le monde fait ce mot du féminin. C'est un nom adjectif, qui désigne quelques qualités d'un nom substantif qui lui est joint. Je voudrais qu'on louât les Héros par les choses, & point par les *épithètes*. M. SCUD. Homère enclave trop souvent des *épithètes* vagues pour la commodité du Poète. PERR. Homère équipe chaque Héros d'une *épithète*, non pas selon l'exigence des cas, mais selon la mesure des vers. LD.

*Encor, ſi pour rimer, dans ſa verve indifcrète,
Ma Muſe au moins ſouffroit une froide épithète.*

ÉPITHÈTE, est aussi un surnom, ou une seconde appellation. Anciennement les François donnoient des *épithètes* aux personnes avec assez de liberté, soit par rapport aux défauts de l'esprit, soit par rap-

port à ceux du corps. Les Rois eux-mêmes n'en étoient pas exempts. De-là viennent ces épithètes si fréquentes dans l'Histoire. Charles le Simple, Louis le Fainéant, Ludovicus nihil faciens, Pepin le Bref, Louis le Begue. PASQ.

On peut établir de-là la différence qui se trouve entre adjectif & épithète. Tous les adjectifs qui servent à marquer les qualités particulières des personnes ou des choses, s'appellent proprement épithètes; ceux qui expriment les qualités communes gardent le nom d'adjectifs.

Le mot épithète vient du Grec ἐπιθετικὸς, adjectivus, ajouté.

ÉPITHYME. f. m. Terme de Botanique. Ce sont des filamens roussâtres qui viennent sur le Thim, d'où vient qu'on leur a donné ce nom. *Epithymum*. L'*Epithyme* n'a point de feuilles. Ses racines sont longues, de couleur brune. Ses fleurs sont de petits godets, dans le fond desquels il y a un trou: elles sont évalées en haut, & découpées en quatre ou cinq pointes. Leur calice poussé un pistil, qui s'emboîte dans le trou de la fleur; & lorsqu'elle est passée, ce pistil devient un fruit membraneux, presque rond, élevé de trois ou quatre côtes arrondies. Ce fruit est percé dans le fond, & il s'applique sur une petite capsule qui est au fond du calice, lequel enveloppe le bas de ce fruit. Il renferme quelques semences assez menues. L'*Epithyme* purge doucement les humeurs séreuses & mélancoliques: on s'en sert dans la galle, dans les affections hypochondriques, & dans les obstructions. C'est une espèce de cuscute que G. Bauhin appelle *epithymum*, sive *cuscuta minor*. PINAC. 219.

ÉPITIE. f. m. Terme de Mer. Petit retranchement de planches fait le long du côté d'un vaisseau, ou à quelque autre lieu pour mettre les boulets. *Immunitio*, *detractio*.

ÉPITOGE. f. f. *Epitogium*. C'étoit une espèce de manteau que les Romains mettoient sur la toge, qui étoit leur habillement distinctif. Le mot *épitoge* est encore présentement en usage, & se dit d'une sorte d'habit que les Ecclésiastiques mettent par-dessus leurs autres habits.

C'est aussi une espèce de chaperon ou de capuce que les Présidens à Mortier, & le Greffier en chef du Parlement, portoient autrefois sur la tête dans les grandes cérémonies, & qu'ils ne portent plus que sur l'épaule. Ac. Fr.

ÉPITOIR. f. m. Instrument de fer pointu & carré, pour couvrir le bout d'une cheville de bois, & y mettre un coin, qui est une autre cheville carrée de bois, qu'on appelle *épité*, afin de la rentler.

ÉPITOME. f. m. L'abrégé, le précis, le principal d'un livre qui traite amplement d'une matière, *Epitome*, *compendium*. L'*Epitome* de Baronius a été fait par M. de Sponde. Bernier a fait l'*Epitome* ou l'*Abrégé de la Philosophie de Gassendi*.

ÉPITRAGIE. Terme de Mythologie. Surnom donné à Vénus, parce qu'elle se changea en Chèvre. Thésée étant prêt d'aller en Crète pour tuer le Minotaure, fit des sacrifices à Apollon & à Vénus; & l'Oracle de Delphes lui ordonna de prendre Vénus pour guide, & de lui immoler une chèvre sur le bord de la Mer, laquelle fut changée en bouc, d'où vient le surnom *Epigragia*, de ἐπίγρως, *hircus*: Aussi-tôt la Déesse lui apparut sous la figure d'une Chèvre. HORMAN, GYRALDI. (*Hist. Deor. Synt.* 13.)

ÉPITRE. f. f. Lettre missive. *Epistola*. Il ne se dit maintenant que de petites lettres en vers qu'on écrit à ses amis, ou des *Epîtres* préliminaires ou dédicatoires qu'on met à la tête des livres. La Sette ne vivoit que d'*Epîtres* dédicatoires. G. G. Quand il s'agit des lettres des Modernes, l'on ne se sert point du nom d'*épître*. On dit les *Lettres* du Cardinal d'Osat: les *Lettres* de Voiture: *Épître* seroit mal placé. Mais quand il s'agit des *Lettres Latines* des Anciens, on dit *Epîtres*. Les *Epîtres* de S. Augustin, de S. Jérôme. Les *Epîtres* Catholiques de S. Jean, de S.

Pierre. Les *Epîtres* de S. Paul aux Corinthiens, &c. Il faut ajouter qu'on dit aujourd'hui *lettres* aussi bien qu'*épîtres*, en parlant de celles des Anciens. *Lettres* de Cicéron à Atticus, *lettres* de S. Augustin, de S. Bernard, &c. Mais on dit toujours *épîtres*, en parlant des parties de la Sainte-Ecriture qui sont en forme de lettres. *Epîtres* de S. Paul, de S. Jean, &c.

Ce mot vient du Grec ἐπίστω, *mitto*.

ÉPITRE, signifie aussi cette partie de la Messe chantée par le Soudiacre un peu avant l'Evangile, & qui est un texte de l'Ecriture-Sainte. Cette partie de la Sainte-Ecriture n'est jamais prise des quatre Evangelies, mais de quelque autre endroit de la Bible, & souvent des *Epîtres* de S. Paul, ou des *Epîtres* des autres Apôtres, ce qui lui a fait donner le nom d'*Épître*. Chanter sur le ton de l'*Épître*. Il y a à l'Autel le côté de l'*Épître*, qui est le côté droit du célébrant.

On dit en proverbe, qu'un homme est familier comme les *épîtres* de Cicéron, parce qu'on a appelé les *Lettres* de Cicéron à ses amis, les lettres ou *épîtres* familières. Mais c'est un abus, & il y a longtemps que les Savans ont remarqué que le titre des *Epîtres* de Cicéron n'étoit pas *Epistole familiares*, mais *epistole ad familiares*. Il y a dans les *épîtres* de Cicéron des choses qui ne sont rien moins que ce que nous appelons *familier* en François. Les *épîtres* de Cicéron à Atticus sont en quelques endroits plus familières que les autres, parce qu'il y écrit sans déguisement & en confidence, tout ce qu'il lui auroit dit dans un entretien familier.

ÉPITRE DEDICATOIRE. C'est l'*Épître* qu'un Auteur met à la tête de son livre, & par laquelle il l'offre, il le dédie à la personne à qui cette *Épître* est adressée. *Epistola dedicatoria*, *nuncupatoria*. Que dites-vous de ces personnages qu'on introduit dans les *Épîtres dédicatoires*? L'Auteur d'un ouvrage qui traite des conquêtes de César, ou des aventures d'Hippolyte, ne fait point de difficulté de dire à un Prince, en lui dédiant son Livre: *Voici le vainqueur des Gaules qui vient vous rendre ses hommages. Hippolyte sort du fond des bois dans le dessein de vous faire sa cour.* Il n'y a rien de plus faux que cela, & c'est se moquer que de confondre le livre qu'on dédie avec le Héros qui fait le sujet du livre; à moins que l'Auteur, par une espèce de fiction, ne fasse parler son Héros, ou son Héroïne, au lieu de parler lui-même: comme l'a fait spirituellement un de nos Poètes, en faisant imprimer une pièce de Théâtre. Cependant Voiture confond le Héros avec le Roman, & prend l'un pour l'autre dans deux de ses lettres. Si j'osois condamner Voiture, je dirois qu'en ces rencontres il s'oublie un peu, & sort du caractère de véritable Bel-esprit; mais j'aime mieux dire qu'il se joue agréablement de son sujet, & que des lettres galantes ne demandent pas une vérité si austère, que des *Épîtres dédicatoires*, qui sont d'elles-mêmes graves & sérieuses. BOUILL. Voyez encore DEDICATOIRE.

ÉPITRITE. f. m. Terme de Poésie Latine & de Prose. Les Anciens avoient quatre pieds composés qui s'appeloient *Epitrites*, sous le titre d'*Epitrite* premier, second troisième & quatrième. L'*Epitrite* premier est composé d'une brève & de trois longues, comme *Salutantes*; l'*Epitrite* second est composé d'une longue, d'une brève, & de deux longues, comme *conciati*; le troisième est composé de deux longues, une brève & une longue, comme *communicant*; enfin, l'*Epitrite* quatrième est composé de trois longues & une brève, comme *expectare*. Les *Epitrites* sont opposés aux Péons.

ÉPITROPE. f. f. ou consentement. *Concessio*. Figure de Rhétorique, par laquelle on accorde ce qu'on pourroit nier, afin de disposer les esprits par cette espèce d'impartialité à nous accorder de même ce que nous demandons. Par exemple, Qu'on vante sa probité, j'y souscris, & je suis prêt à me taire:

mais qu'on le propose pour le modèle des beaux esprits, ma bile alors s'échauffe, &c.

EPITROPE. f. m. Juge, Arbitre, que les Chrétiens Grecs qui sont sous la domination du Turc élisent dans leurs villes, pour décider les procès qui surviennent entre les Chrétiens, & pour éviter de plaider devant les Magistrats Turcs. *Epitropus*. On élit plusieurs *Epitropes* en chaque ville. M. Spon dit, dans ses Voyages, P. II. p. 247. qu'il y en a huit à Athènes, pris de différentes paroisses, & qu'on les appelle aussi *Vecchiardi*; c'est-à-dire, Vieillards. Mais Athènes n'est pas le seul endroit où il y ait de ces *Epitropes*. L'on en crée dans les Isles de l'Archipel, comme il paroît par les *Lettres edifiantes & curieuses* que les Jésuites ont imprimées sur leurs Missions. L'on y dit, Recueil X. p. 347. en parlant de Serpho, Les *Epitropes*, ou Primats, & le Vaivode Turc, nous firent beaucoup de caresses.

Des Auteurs Latins du V^e siècle appellent *Epitropes*, ceux que l'on appeloit plus anciennement *Villici*, & qu'on a appellés dans la suite Vidames. Dans une antiquité plus reculée, les Grecs appeloient *Epitrope*, ce que les Romains ont appelé *Procurator*, c'est-à-dire, un Commissaire, un Intendant commis à quelque fonction, un Provéditeur. Ainsi les Commissaires des vivres dans les armées des Perses sont appellés *Epitropes* par Hérodote & par Xénophon. Et le nouveau Testament Grec nomme *Epitrope*, *ἐπιτροπος*, l'Intendant d'une maison, l'homme d'affaires, que la Vulgate appelle *Procurator*. Mais il ne faut dire *Epitrope* en notre langue aujourd'hui que pour désigner les Juges ou Arbitres des Grecs Modernes, dont nous avons parlé d'abord.

E P L.

ÉPLAIGNER, ou **EMPLAIGNER.** v. a. Terme de Drapier, C'est Garnir le drap, & y faire venir le poil par le moyen des chardons. *Villum inducere*. Il faut *éplaigner* cette pièce de drap.

ÉPLAIGNEUR, ou **EMPLAIGNEUR.** f. m. Ouvrier qui avec les instrumens qu'on nomme croix, & qui sont montés sur des chardons, répare le drap; c'est-à-dire, y fait venir le poil, en faisant aller ces croix depuis le haut jusqu'au bas du drap qui est étendu sur une perche. *Villi inductor*. Il faut trois ans d'apprentissage pour être reçu *Éplaigneur*.

ÉPLORER. *Ire in lacrymas*. Fondre en pleurs, avoir les larmes aux yeux. Il n'a d'usage qu'au participe. J'ai trouvé cette femme toute *éplorée*; on ne pouvoit la consoler. On dit aussi *éploré*. Il furent au Palais tout *éplorés*. VAUG.

ÉPLOYER, qui n'est en usage qu'au participe. Aigle *éployé*. Terme de Blason, qui se dit de l'aigle de l'Empire, qui a les ailes étendues, & deux têtes, *Biceps*, *atque alis explicatis*; ce qui se dit particulièrement à cause de la tête & du cou, qui étant ouverts & séparés, représentent deux cous & deux têtes. On appelle en général *éployés*, tous les oiseaux qui ont les ailes étendues. P. MEN.

Ce mot vient du Latin *explicare*.

ÉPLUCHEMENT. f. m. L'action d'éplucher. *Purgatio, diligentior investigatio rerum minimarum*. C'est un terme dont les Jardiniers, les Rubaniers, & autres, se servent. Les Jardiniers s'en servent, quand il s'agit d'ôter les petits fruits d'un arbre, lorsqu'il y en a trop de noués: & les Rubaniers, quand ils ôtent les bouts de fil ou de soie inutiles de leurs ouvrages. L'*épluchement* des arbres ne doit se faire que lorsque les fruits commencent à être gros comme des noisettes, en sorte qu'on soit assuré qu'ils tiennent bien, & qu'apparemment ils grossiront jusqu'à parfaite maturité. LA QUINT. qui écrit *épluchement*.

La plupart des Ouvriers disent *épluchage*. *Epluchage* des laines, des étoffes.

ÉPLUCHER. v. a. Nettoyer avec attention, ôter les ordures d'une chose, en retrancher tout ce qu'il y a de

mauvais, de gâté, d'inutile. *Purgare, mundare*. On *épluche* les herbes qu'on met au pot, la salade. On *épluche* des pois, & tout autre grain qu'on veut manger. On dit aussi *éplucher*, pour ôter la vermine. Les gueux s'*épluchent* au soleil.

Ce mot vient de *explicare*, selon Nicot; & selon Ménage, de *expellicare*.

ÉPLUCHER, se dit aussi chez plusieurs Artisans de ce qu'on ôte ou retanche de plusieurs ouvrages qu'on a faits ou défaits. Les Ouvriers en soie *épluchent* les rubans, les étoffes où il demeure quelques fils ou bouts de soie inutiles. Les Tailleurs qui ont découffé un habit, ont soin d'en *éplucher* les points. Les Vanniers *épluchent* leur ouvrage, en ôtant, en coupant les brins d'osier qui sont deffus.

ÉPLUCHER, se dit aussi des fruits dont il faut ôter une partie quand il y en a trop de noués. *Eplucher*, se dit encore du bois mort, ou du menu bois qu'il faut ôter aux arbres fruitiers.

ÉPLUCHER, se dit figurément, mais dans le style familier seulement, pour dire, examiner avec une attention scrupuleuse, rechercher ce qu'il peut y avoir de mauvais dans une chose. *Perscrutari*. Les critiques ont *épluché* les ouvrages de l'antiquité. *Eplucher* quelqu'un, ses ouvrages, sa conduite, sa généalogie, &c.

ÉPLUCHÉ, ÉE. part.

ÉPLUCHEUR. f. m. Celui qui épluche. Il se dit au propre & au figuré. *Purgator, mundator, scrutator*. Il faut parler comme les autres, sans daigner écouter ces *éplucheurs* de phrases. VAUG. Les Latins disoient *aucupes syllabarum, formularum, cautionum*, &c.

ÉPLUCHEUSE. f. f. C'est ainsi que les Chapeliers appellent celle qui ôte la jarre de la vigogne. *Mundatrix, Purgatrix*.

ÉPLUCHEUSES. f. f. pl. Femmes ou filles qu'on emploie dans les manufactures de draperies à manier & éplucher les laines avant que de les carder ou de les filer.

ÉPLUCHOIR. f. m. Terme de Vanier. Sorte de petit couteau qui sert à éplucher, à parer l'ouvrage, c'est-à-dire, à couper tous les bouts d'osier qui excèdent l'aire de la pièce.

ÉPLUCHURES. f. f. pl. Sont en général les ordures qu'on ôte d'une chose qu'on épluche, toutes les saletés, tout ce qu'il y a de mauvais, de gâté ou d'inutile. *Exuvia, quisquilia, purgamenta*.

E P O.

ÉPODE. f. f. *Epede*. Espèce de Poësie. Dans la Poësie Lyrique des Grecs, l'*épode* est la troisième partie, ou la fin de l'Ode; c'est-à-dire, du chant divisé en strophe, antistrophe & *épode*. Ainsi ce mot signifioit proprement la fin du chant; & comme dans les Odes ce qu'on appeloit *épode* renfermoit tout le chant, & le finissoit, on appela *épode*, un petit vers qui étant mis après un grand, fermoit la période, & renfermoit tout le sens qui étoit suspendu dans le premier vers. C'est de-là que le V^e livre des Odes d'Horace est intitulé, Livre des vers *épodes*, ou livre où chaque grand vers est suivi d'un petit qui finit le sens. On a étendu encore plus loin la signification de ce mot; car on appelle en général *épode* toutes sortes de petits vers qui sont après un, ou plusieurs grands, de quelque nature qu'ils soient. DAC. En ce sens le Pentamètre est l'*epoae* après l'Hexamètre, qui est le troodique. Les petits vers ne finissent pas toujours le sens dans les *épodes* d'Horace.

ÉPOIGNER. v. a. Vieux mot. Exposer.

ÉPOINÇONNER. v. a. Vieux mot, qui signifioit autrefois exciter, aiguillonner quelqu'un par un desir de gloire. *Excitare, stimulos addere, stimulare*.

ÉPOINDRE. v. a. Piquer, élaner. *Stimulare, figere aculeos*. Il est vieux.

ÉPOINTER.

ÉPOINTER. v. a. Ôter la pointe à quelque chose.

Acumine minuere. Épointer une épée, une aiguille, un canif, &c.

ÉPOINTER, chez les Relieurs, c'est racler avec un couteau les bouts des ficelles avec lesquelles un livre est cousu, afin de pouvoir les coller & les passer en carton.

ÉPOINTÉ, ÉE. part. & adj. *Acumine diminutus.* On appelle en termes de manège, un cheval épointé, *coxâ luxatus*, qui est échanché, qui a fait un tel effort de hanches, que ses ligamens sont relâchés.

En termes de chasse, un chien épointé est celui qui s'est cassé les os des cuisses.

ÉPOINTURE. f. f. Est un mal qui arrive aux chiens, quand l'os de la hanche qui sort au-dessus du rable a reçu quelque effort ou quelque heurt, en sorte qu'il est plus bas que l'autre; & alors le chien ne peut plus servir. *Coxæ vulnus.*

ÉPOIS. f. m. Terme de Vénerie, qui se dit de chaque cor ou sommet de la tête d'un cerf. *Surculus, digitus.* Il y a des épois de coronure, de paumure, de trochure, & enfourchure dans le bois de la tête d'un cerf.

ÉPOISSE. *Spissia*, ou *Spiffia*. C'étoit autrefois une Maison Royale entre Avalon & Semur en Auxois. *Hadr. Val. Not. Gall. p. 102.*

ÉPOMIDE. f. f. Ce mot signifie *Chaperon*, marque de dignité. *Quod idem significat quod superhumeralis*, dit Menochius, *Exod. XXVIII. 6.* Sur le poêle étoit l'Épomide & la ceinture Rectorale. *Merc. d'Avril 1728.* ou *Scapulaire*, suivant l'explication de M. Fleuti en son *Hist. Eccl.* L'Empereur Constantin fit, dit-il, dépouiller George Synclète, son confident, premièrement de l'Épomide ou Scapulaire, puis de la cuculle, & on les jeta parmi le peuple qui les foula aux pieds.

ÉPOMIS, ou EPOMIDÉ. f. f. Terme d'Anatomie. *Epomis.* Partie supérieure de l'épaule qui va jusqu'au cou. Quelques-uns appellent *épomis*, une partie de l'os humérus. Les anciens Médecins Grecs ne donnoient ce nom qu'à un muscle placé où l'on vient de dire.

Ce mot est Grec, & vient de *ἐπι*, dessus, & *ἄμος*, l'épaule. *Thévenin, Dict. des mots Grecs de Médecine, in-4°. 1669. p. 398.*

ÉPONCE. f. f. Vieux mot qui se trouve dans de certaines Coutumes, & qui veut dire, Déguerpissement. On y trouve aussi *époncer*, pour, Tenir quitte, & *exponction*, pour, Quittance.

ÉPONE, & EPAUNE. Nom d'un ancien bourg ou Village où, au commencement du VI^e siècle, se tint un Concile convoqué par Avitus, Archevêque de Vienne, sous le regne de Sigismond, Roi de Bourgogne. *Epaonenfis Vicus.* On ne convient pas de ce que c'est que cette *Epone*, ni de sa situation. Chifflet dans son *Hist. de Besançon*, croit qu'il étoit dans l'Évêché de Lauzane, proche de Soleure, parce qu'on y a trouvé une Inscription consacrée à la Déesse *Epône*, ainsi appelée, dit-il, du nom de la ville ou du lieu d'*Epône*, comme la Déesse *Avantica* de celui d'*Aventicum*; car il remarque que les peuples ont souvent donné à leurs divinités le nom des villes où elles étoient adorées. D'autres ont cru qu'*Epône* étoit Pamiers, trompés par la conformité des mots *Apamienfe*, & *Epaonenfe*. La même raison a fait préférer à d'autres Mandeuvre sur le Doux, parce que cette ville est appelée dans l'ancienne Géographie *Epamanduo-Durum*, ou *Epamantadurum civitas*. Quelques-uns ont dit que c'étoit Beaune. *Belna.* Plusieurs l'ont placé à S. Maurice dans le Chablais, appelé anciennement *Agaunum*, & veulent qu'au lieu d'*Epaonenfe*, on lise *Agaunense Concilium*. Il s'en trouve même qui le mettent dans la Tarantaise, parce qu'elle étoit située au milieu du Royaume de Bourgogne. Chifflet, dans une Dissertation postérieure à son *Histoire de Besançon*, s'est déterminé pour Nions sur le lac de Genève, *Necuidunum*, parce, dit-il, qu'elle étoit la capitale

Tome III.

de la Province appelée *Equestris*, où la Déesse *Epône* étoit révérée; cette Province ayant depuis été nommée le Chablais, par corruption du mot *Caballica* au lieu d'*Equestris*. Chorier réfute tous ces sentimens, & veut que *Epona* soit un petit village ou une Paroisse située entre Lavier & Colombier, nommé à présent Ponas, à quatre lieues de Vienne, & à la même distance de Lyon. On y voit encore quelques masure qui font connoître que ce lieu a été plus considérable. Cette opinion, qui sembloit avoir quelque fondement, se trouve absolument détruite par un acte tiré du Cartulaire de l'Eglise de Vienne, & rapporté dans la *Diplomatique* du P. Mabillon, p. 566. Il y est fait mention d'un lieu dit *Tortilianum*; sa situation y est marquée aux portes de Vienne, & dans un territoire voisin; & ce lieu est appelé indifféremment *Tortilianum* & *Epona*. Il ne faut donc point s'écarter des environs de Vienne pour trouver le lieu d'*Epone*. Il est encore moins nécessaire de recourir à des conformités de nom, ou à des conjectures forcées. Une ordonnance de Louis le Débonnaire, qui se trouve dans ses Capitulaires, rétablit l'Archevêque dans la possession de ses anciens droits, & remet en son pouvoir le village d'*Epone* avec deux Eglises presque ruinées, qui étoient dans l'étendue de son territoire: l'une étoit dédiée à S. Romain le Martyr, & l'autre à S. André. Or un Ternier de l'Archevêché marque que ces deux Eglises étoient du côté de la porte de S. Martin, en tirant vers le Pont l'Evêque & le Mont Salomon. On trouve encore en effet quelques masure qui paroissent près de là sur une petite hauteur. Tout ceci est tiré d'une Dissertation de M. le Prédident de Valbonnet, insérée dans les *Mémoires de Trévoux* 1715. p. 232. & suiv.

ÉPONE. f. f. Nom d'une fausse Divinité du Paganisme, Déesse tutelaire des Muliers, qu'on appeloit autrement Hippone. Voyez ce mot & le précédent.

ÉPONGE. f. f. *Spongia.* Plante marine que l'on emploie à différens usages. Les Naturalistes ont été de tout temps fort embarrassés pour la ranger dans une des trois familles: plusieurs la faisoient participer du végétal & de l'animal; ce qu'ils appeloient Zoophytes. On dit que c'est une concrétion qui se forme du limon de la mer: c'est n'avoir pas égard à sa structure organique qui lui est propre, & qui convient avec plusieurs espèces de ce même genre; d'ailleurs, sa végétation n'est point ordinaire aux pierres. On dit aussi qu'elle tient de l'animal, parce qu'elle a un mouvement de resseremens, & qu'elle renferme dans ses porosités plusieurs coquillages: c'est ne pas connoître les effets de l'élasticité; c'est donner de l'intelligence à ce qui n'en a pas. En effet, il en est du mouvement de l'éponge comme d'un paquet de laine, ou de coton, qui, après avoir été comprimé, revient insensiblement à son premier état. L'éponge ordinaire est toute criblée de trous plus ou moins grands. Elle est ordinairement jaunâtre, légère, arrondie, d'une odeur de mer, & d'un tissu si ferré, qu'on peut la comparer aux étoffes de laine. Elle boit l'humidité, & la rend lorsqu'elle est comprimée. L'éponge est d'une grande utilité dans les Arts, elle sert en Médecine pour fomentier des parties enflammées. Dans l'analyse elle donne beaucoup de fels volatils, acres, de même que les autres plantes marines. L'éponge prise intérieurement étouffe: on la donne coupée menu, fricassée, ou passée dans du miel, aux animaux à quatre pieds, ce qui ne manque guère de les tuer; car l'éponge en se renflant empêche le cours des alimens dans les boyaux. On ne connoît guère l'éponge que comme un corps léger, aride, & fort poreux, facile à s'imbiber de liqueur comme une espèce de mousse. On la trouve attachée sur des rochers de la mer.

Il y a plusieurs espèces d'éponges, qui se distinguent par leur figure, & par leur tissu, plus ou

liiii

moins serré. Elles croissent au bord & au fond de la mer, sur des rochers & des coquillages. Les plantes qu'on rapporte aux *éponges*, & qui naissent dans les eaux douces, sont friables lorsqu'elles sont sèches. Dioscoride dit qu'il y a des *éponges* mâles & femelles. Les mâles sont épaisses, & ont des trous petits & serrés : les plus dures sont appelées par les anciens *πάρι*, ou *houcs*. Aristote dit qu'il y en a de trois sortes ; de claires, d'épaisses, & d'autres qu'il nomme *achilléennes*. Cette troisième espèce est la plus fine, la plus épaisse & la plus forte. Toutes les *éponges* s'engendrent contre les pierres sur le bord de la mer, & sont nourries du limon. Les meilleures sont celles qui croissent où l'eau est la plus profonde. Les Imprimeurs se servent d'*éponges* pour mouiller leurs lettres, quand ils font la distribution.

Depuis les découvertes de M. Pessonel, on ne doute plus que les *éponges* ne soient formées par des insectes de mer ; ainsi que plusieurs autres prétendues plantes marines.

On appelle *éponges pyrotechniques*, celles qui se font avec de grands champignons qui viennent sur les vieux frênes, chênes ou sapins, qu'on fait bouillir après qu'ils ont été séchés, & bien battus dans une forte lessive de salpêtre, & derechef séchés au four. Ce sont les méches noires d'Allemagne propres à prendre feu sous une pierre à fusil qu'on bat, c'est ce qu'on appelle *amadou*.

ÉPONGE, en termes de Manège, se dit de l'extrémité du fer d'un cheval qui répond à son talon, & qui est l'endroit où l'on fait les crampons.

ÉPONGES, terme de Plombier, ce sont les extrémités du châlis de la table, ou moule qui sert aux Plombiers à jeter les tables de plomb.

☞ Ce mot est quelquefois employé dans un sens figuré. Les femmes servent d'*éponge* aux jeunes gens : elles en ôtent la crasse. LA BRUY. Il n'y a rien qui ressemble mieux à une *éponge* qu'un avaré : comme il ne vise qu'à se remplir, il laisse à ses héritiers le plaisir de la presser. LE C. D'O-XENSTIRN.

On le dit aussi des partisans, des gens en place qui abusent de leur autorité pour s'emplit du suc, de la substance des peuples. Les Bachas pilloient impunément le peuple, & le Prince à son tour pressoit ces *éponges*, & pour s'enrichir faisoit souvent mourir les plus puissans. VERTOT. Quand la sagesse divine dit au peuple Juif : je vous ai donné des préceptes qui ne sont pas bons, cela signifie qu'ils n'avoient qu'une bonté relative ; ce qui est l'*éponge* de toutes les difficultés que l'on peut faire sur toutes les lois de Moïse. MONTESQ.

On dit proverbialement, qu'on passe l'*éponge* sur une chose, pour dire, qu'on l'efface ; parce que les Peintres s'en servent pour effacer ce qu'ils ne trouvent pas bien : delà on l'emploie au figuré, & cette expression n'est point basse ; de bons Auteurs s'en servent. Le parti le plus assuré pour un Chrétien, est de perdre toute mémoire des sujets qu'il pouvoit avoir de se plaindre des hommes. Quand il aura passé l'*éponge* sur les choses dont le souvenir pourroit lui déplaire, il aura plus de liberté pour recourir aux miséricordes de Dieu. ABB. DE LA TRAP.

Détourne tes regards de ma faute effroyable ;

Passé sur mes forfaits l'éponge favorable. GOD.

☞ Il faut pourtant remarquer que ces expressions, passer l'*éponge*, tirer le rideau, sont un peu triviales, admises dans le style familier, mais peu dignes du style noble, & bannies du style tragique, quoique Corneille s'en soit servi dans Rodogune.

On dit aussi d'un homme qui boit beaucoup, qu'il boit comme une *éponge*. On dit aussi, qu'on presse l'*éponge*, quand on fait rendre gorge à celui qui s'est enrichi par des voleries. On dit aussi,

pour se moquer d'une entreprise impossible, c'est vouloir sécher la mer avec des *éponges*.

Ce mot vient du Latin *spongia*, du Grec *σπίγγιον*.
☞ EPONGER, v. a. Passer une éponge imbibée sur quelque chose. *Eponger* un cheval, c'est le nettoyer avec une éponge. *Spongia detergere*.

☞ EPONGER le pain d'épice, c'est passer une éponge imbibée de jaunes d'œufs battus, pour lui donner de la couleur.

☞ ÉPONGE, EE. patt.

EPONGIER, f. m. M. de la Fontaine s'est servi de ce mot ; pour dire, chargé d'*éponges*.

*Camarade Épongier prit exemple sur lui,
Comme un Mouton qui va dessus la foi d'autrui.*

ÉPONTILLES, f. m. Terme de Marine. Pièces de bois longues de trois pieds que l'on met le long des côtés d'un vaisseau, pour y passer de menues cordes propres à tenir les pavois. *Épontilles* d'entre les ponts, sont des étances posées sur un des ponts du vaisseau, pour soutenir celui qui est au-dessus. On dit aussi *pontilles*.

ÉPOPEE, f. f. Terme de Poésie. C'est l'histoire, la fable, ou le sujet qu'on traite dans un Poème Epique. *Épopea*, *epos*. Il se prend aussi quelquefois pour la Poésie Héroïque. En ce cas l'*épopée* est une imitation en récit, d'une action intéressante & mémorable. Un discours inventé avec art, ou une fable agréablement imitée sur une action importante, qui est racontée en vers d'une manière vraisemblable, divertissante, & merveilleuse. LE P. LE B. L'*épopée* est le chef-d'œuvre de la Poésie. L'*épopée* ne doit jamais finir par l'infortune de celui qui a joué le premier rôle. LE P. LE B. Il y a des fables, des épîtres, des idylles, & d'autres poèmes, qui ont, en petit, l'invention & les agréments de l'*épopée*, sans que la lecture en soit ennuyeuse, comme l'est celle de quelques-uns de nos poèmes épiques. LE P. BOUH. Voyez épique.

Ce mot vient du Grec *ἔπος*, *carmen*, & *ποίησιν*, *facio*.

ÉPOQUE, f. f. Terme de Chronologie. C'est un temps certain & fixe, d'où l'on commence à compter les années ; c'est dans l'histoire un point, ou un terme fixe de temps, ordinairement marqué par un événement considérable, depuis lequel on compte les années. *Èra*. L'*époque* des Chrétiens est la Naissance ou l'Incarnation de JESUS-CHRIST. On suppose ordinairement qu'elle commença à l'an 4714. de la période Julienne ; des Olympiades le 776. & de la fondation de Rome le 752. Celle des Turcs est l'*Hégire*, ou la fuite de Mahomet ; celle des Romains la fondation de Rome ; celle des Grecs le commencement ou le rétablissement des Olympiades ; celle des anciens Persans & des anciens Astronomes, celle de Nabonassar. Les Chronologistes les appellent *Ères*. Denis le Petit, vers le commencement du VI^e siècle, pour pacifier les troubles qui divisoient les Eglises d'Orient & d'Occident, proposa une forme commune de Calendrier, laquelle peu d'années après fut universellement approuvée par tous les Chrétiens : c'est le vieux Calendrier dont l'Eglise s'est servie jusqu'à la fin du dernier siècle, & qui est encore en usage parmi ceux qui n'ont point reçu la correction Grégorienne. Jusqu'à Denis le Petit, la plupart des Chrétiens avoient compté leurs années, ou de la fondation de Rome, ou suivant l'ordre des Consuls, ou des Empereurs, & selon la manière des peuples au milieu desquels ils vivoient. Denis le Petit commença donc à compter par l'Incarnation ; & cette *époque* est encore en usage à la Cour de Rome pour les dates des Bulles & des Brefs : au lieu que nous comptons du premier de Janvier, immédiatement après la Naissance de JESUS-CHRIST. BLOND. Voici les *époques* qui sont sans contredit, rapportées par le Pere Pétau en son *Rationarium Temporum*. Les Olympiades ont com-

mencé l'an 776. avant JESUS-CHRIST, & dans l'an 3938. de la Période Julienne, sur laquelle comptent tous les Chronologistes.

L'année Varronienne, ou de la fondation de Rome, est de 753 ans avant JESUS-CHRIST, dans la troisième année de la sixième Olympiade, & l'an 3961. de la Période Julienne.

L'Ere de Nabonassar, Roi de Babylone, dont se font servir Ptolomée, Censorin & autres Auteurs, a commencé en l'an 747. avant J. C. & l'an 3967. de la Période Julienne, le 26 Février.

L'époque ou l'Ere des Séleucides, dont se servoient les Macédoniens, & qu'on appeloit en Orient *les années des Grecs*, dont il est parlé dans les Livres des Machabées, a commencé l'an 312. avant J. C. & de la Période Julienne 3402.

La première année Julienne a commencé 45 ans avant J. C. & l'an 4669 de la Période Julienne.

Les ans de Grace, ou l'Ere Chrétienne commune, a commencé en Janvier de l'an 4714. de la Période Julienne, & la quatrième année de la cent nonante-quatrième Olympiade. C'est Denis le Petit, qui vivoit vers l'an 527. du temps de Justinien, qui a introduit l'usage de compter les années par la Naissance de Jesus-Christ. Mais plusieurs Savans prétendent que Bède, qui vivoit l'an 720, n'ayant pas suivi exactement son calcul, est cause d'une erreur de deux ans qu'il y a en cette époque sur le pied que nous la comptons à présent. Avant lui, les Auteurs, & sur-tout ceux d'Alexandrie, se servoient de l'époque de Dioclétien. Les Grecs ont compté de trois manières les années jusqu'à la Naissance de J. C. La première supputation, qu'on nomme d'*Antioche*, compte 5493. ans. La seconde, qu'on appelle *Ethiopique*, en compte 5501. La troisième, qu'on nomme d'*Alexandrie*, & que le Père Pétau appelle *Romaine*, compte 5509. ans.

L'époque ou l'Ere de Dioclétien, ou des Martyrs, a commencé en l'an 284. de J. C. d'autres disent en 302. On l'appelle l'Ere des Martyrs, à cause du grand nombre de Chrétiens qui souffrirent le martyre sous le règne de Dioclétien.

L'époque des Arabes, qu'ils appellent l'*Hégire*, ou la fuite de Mahomet, a commencé l'an de grace 622. le 16 de Juillet.

On met aussi entre les époques les plus remarquables, le Déluge de Noé l'an du monde 1656. la naissance d'Abraham, l'an 2039. la sortie des Israélites l'an 2544. la fondation du Temple de Jérusalem en 3023. la ruine de Jérusalem l'an de grace 70. le commencement de l'Empire des François l'an 420. la prise de Constantinople par les Turcs l'an 1453. Il y en a d'autres d'événemens fameux qu'on trouve dans le livre du Père Pétau. Voy. Du Cange, qui a fait des Tables de toutes ces époques ou périodes, & des cycles solaires & lunaires, des indications, Lettres Dominicales & Fêtes de Pâques, même des époques des Arabes & des Perses, Catayens & autres Orientaux, qu'il a réduites à notre supputation commune.

ÉPOQUE, se dit aussi, en termes de Scepticisme, pour suspension de jugement; c'est-à-dire, cet état où l'esprit balancé par des raisons opposées, d'un poids égal, demeure en équilibre, sans pouvoir affirmer ni nier quoi que ce soit. Voyez SCEPTIQUE.

Ce mot d'époque vient du Grec *ἐποχή*, qui signifie *inhibitio*, *repressio*. L'époque définit & détermine un certain espace de temps: *ἐπίχρον*, signifie, soutenir, arrêter.

ÉPORE, ou ÉPORA. Ancienne ville d'Espagne. On croit communément que c'est *Montauro*, à dix lieues de Cordoue. Quelques-uns néanmoins veulent que ce soit *Aldea del-Rio*, petite ville de l'Andalousie, à dix lieues de Cordoue. HOFFMAN.

ÉPOUDRER. v. a. Ôter la poudre de dessus quelque chose. *Pulverem excutere*. On époudre les tableaux avec des balais de plumes. On époudre des livres,

des habits, en les secouant. On époudre des tapis en les battant avec des houillines.

Ce mot vient du Latin *expulverare*.

ÉPOUDRÉ, EE. part. & adj. *Pulvere purgatus*.

ÉPOUFFER, S'ÉPOUFFER. v. récip. S'esquiver, s'enfuir secrètement, sans qu'on s'en aperçoive. *Aufugere*, *clam evadere*. Cet escroc, qui avoit perdu la collation, s'est épouffé, quand il a fallu payer l'écot. Ce coupeur de bourses s'est épouffé dans un embarras. Ce terme est populaire & bas.

Ce mot vient du bas Languedoc, où il signifie, *s'en aller subitement*. Il est dérivé de *bouffer*, qui signifie *chasser*. BOREL.

ÉPOUILLER. v. a. Ôter les poux, la vermine. *Pediculos eximere*. Hérode mourut, parce qu'il fut impossible de l'épouiller, il avoit une maladie appelée *phthiriasé*. Les gueux s'épouillent au soleil. Les singes se plaisent à épouiller les hommes & les animaux. Ce verbe présente une idée dégoûtante.

ÉPOUILLÉ, EE. part. *Pediculis purgatus*.

ÉPOULLE. f. f. Terme de Manufacture, qui signifie une partie du fil de la trame d'une étoffe, lequel fil de trame est devidé sur un petit tuyau de roseau ou espèce de bobine sans queue ni tête, & sans bords, que quelques-uns appellent *buhots*. L'épouille se met dans la partie creusée de la navette, que l'on nomme *boite* ou *poche*. Ce mot semble venir du Latin *expellere*, chasser, parce que l'on chasse la navette avec son épouille entre les deux ailes de la corde.

ÉPOULLEUR. f. m. Ouvrier qui a soin de charger les épouillins.

ÉPOULLIN. f. m. L'époullin ou *épolet* est un petit roseau sur lequel on a devidé une juste quantité de trame, qui roule sur la fusérolle.

ÉPOULLIN, ou ESPOLIN. C'est une espèce de petite navette dont les Gaziers se servent pour faire le brochet de leurs gazes. Il y a cette différence entre l'époullin & la véritable navette, que l'époullin est plus long; mais il n'est pas si large. En termes d'ourdisage, c'est aussi une petite navette qui contient l'or & la soie propres à brocher.

ÉPOUMONNER. v. a. & t. Fatiguer les poumons. Vous m'époumonnez à force de me faire crier. On s'époumonne dans les disputes. Ce mot est du discours familier.

Ceux qui jouent souvent du cor de chasse ou de la trompette sont sujets à s'époumonner. Sa Gouvernante qui étoit à côté d'elle, regardoit sa pupille qui s'époumonnoit & redoubloit de plus en plus ses oraisons. ANDRI. Tandis que les Philosophes de l'École s'époumonnoient en public sur des questions de néant, ou se tourmentoient dans la retraite à distribuer leurs idées par sections & par paragraphes, sans se mettre en peine si ces idées étoient d'accord avec la Nature & le monde qu'ils évitoient de voir, il se forma des Savans d'une autre espèce, des Philosophes réels, dont le savoir étoit fondé sur l'expérience, & se rapportoit à nos besoins. *Spect. de la Nat. tom. 4. p. 446. 447.*

ÉPOUMONNÉ, EE. part. Prédicateur époumonné.

ÉPOUSAILLES. f. f. pl. Cérémonie qui se fait à l'Eglise pour la célébration d'un mariage. *Sponsalia*, *nuptia*. On invite les patens & amis d'assister aux épousailles.

ÉPOUSE. Voyez ÉPOUX.

ÉPOUSEE. f. f. Celle qu'un homme va épouser, ou vient d'épouser. *Nupta*. Mener l'épousée à l'Eglise. On dit proverbialement d'une femme ridiculement ajustée, qu'elle est parée comme une épousée de village.

ÉPOUSER. v. a. Prendre en mariage. *Nubere*. Ce jeune homme a épousé une belle fille. Cette fille a épousé un riche parti. Ils se sont épousés, après avoir fait l'amour long-temps. Il est permis aux Bramines d'épouser autant de femmes qu'ils veulent.

Ce mot vient de *sponsare* Latin.

ÉPOUSER, se dit absolument & sans régime, comme un verbe neutre. Il y a des temps auxquels l'Eglise

défend d'épouser, comme l'Avent, le Carême, &c.

*De Paris la veille des Rois,
L'an mil six cens quatre-vingt-douze,
Temps où, par de sévères lois,
L'Eglise défend qu'on épouse.*

ÉPOUSER, se dit figurément en choses morales, pour s'attacher par choix à quelque chose, à quelque parti. *Addicere se, adhaerescere, amplecti.* Il faut être indifférent, n'épouser aucune opinion douteuse. Un Juge ne doit épouser les intérêts de personne. Les Historiens épousent d'ordinaire les passions de ceux qui les récompensent, & déguisent les événements comme il leur plaît. M. SCUD. *Epouser le parti de quelqu'un.* ABL.

*Non, je ne prétends point
De vos aversions épouser le caprice.* VILL.

*Mariez-vous, c'est chose honnête :
Mais ne soyez jamais si bête.
Que d'épouser votre mari.* MOTIN.

*L'Orateur, vendant sa colère,
Epouse une haine étrangère.* P. CLERIC. J.
V. *Le Recueil de vers choisis.*

ÉPOUSER LA MER. Cérémonie qui se pratique tous les ans à Venise. Tous les ans, le jour de l'Ascension, le Doge, suivi des principaux du Sénat, monte sur le Bucentaure, & s'étant avancé hors du port, il jette dans l'eau un anneau d'or, en disant ces paroles : « Mer, nous t'épousons en signe de » l'empire véritable & perpétuel que nous avons acquis sur toi ».

Voici l'origine de cette cérémonie singulière : le Pape Alexandre III, pour se soustraire aux poursuites de l'Empereur Frédéric, se refugia à Venise. Le Doge lui promit, au nom de la République, de le remettre sur le trône Pontifical. Frédéric, de son côté, arma contre les Vénitiens soixante-quinze Galères, dont il donna le commandement à son fils Othon. Les Vénitiens préparèrent en diligence un armement capable de résister. Les flottes se rencontrèrent & s'attaquèrent avec fureur ; la victoire se déclara pour les Vénitiens. Le Doge Ziani entra triomphant à Venise, conduisant le Prince Othon qu'il avoit fait prisonnier. Le Pape se rendit sur le rivage à la tête du Sénat & du Clergé, il embrassa le Doge, & lui présenta un anneau, en lui disant : « Recevez cet anneau, servez-vous-en comme d'une chaîne, pour tenir la mer assujettie à » l'Empire Vénitien. *Epousez la Mer avec cet anneau ; que désormais, à pareil jour, tous les ans » la célébration de ce mariage soit renouvelée par » vous & par vos successeurs, afin que toute » la postérité sache que les armes Vénitiennes ont » acquis l'empire des flots, & que la Mer vous est » soumise, comme l'épouse l'est à son époux ». Telle est l'origine de l'usage d'épouser la Mer. Consultez l'Hist. de la Répub. de Ven. par M. l'Ab. Laugier.*

ÉPOUSER, se dit proverbialement en ces phrases, Qui épouse la femme, épouse les dettes ; pour dire, qu'il faut qu'il défende ses intérêts, & qu'il paie les dettes mobilières. On dit aussi, que tel fiancé qui n'épouse pas ; ce qui signifie figurément que les affaires, qu'on regardoit comme les plus assurées, manquent quelquefois.

ÉPOUSÉ, ÉE. part.

EPOUSEUR. f. m. Qui veut épouser, qui est dans la disposition d'épouser. *Sponsus.* Il ne se dit que dans le style comique. Ce jeune homme est bon pour galant, mais il n'a pas la mine d'épouseur. Il y a des épouseurs prêts à épouser toutes celles qui ont de l'argent. Toutes les femmes veulent avoir Thérèse pour Galant, & toutes les filles pour épouseur. LA BRUY. Voyez-vous une grande presse d'é-

pouseurs autour de cette fille avec son bel esprit ? P. COM.

EPOUSSETER. v. a. Ôter la poudre des meubles & des habits avec des épousettes. *Excutere, detergere scopula.* On dit plus communément *vergeter.*

ÉPOUSSETER. Terme de Manège. Voyez ÉPOUSSETTE.

EPOUSSETER, signifie aussi, Battré quelqu'un. On a bien épouseté cet insolent, on lui a donné vingt coups de canne. Il signifie aussi, Fouetter. Le Régent l'a fait épouseter en enfant de bonne maison. Cette expression figurée n'est que populaire.

ÉPOUSSETÉ, ÉE. part.

EPOUSSETOIR. f. m. Petit pinceau de poils fort doux, dont les Metteurs-en-œuvre se servent pour ôter ce qui peut rester de poussière sur le diamant, quand on l'a nettoyé.

EPOUSSETTE. f. f. Petite brosse ou vergette, qui sert à nettoyer les habits & les meubles. Il se dit plus souvent au pluriel ; mais il vaut mieux se servir d'un autre mot. Celui-ci vieillit. Voyez VERGETTE.

EPOUSSETTE pour les chevaux. C'est un morceau d'étoffe dont se servent les Palefreniers, pour faire voler la poussière que l'étrille n'a pas pu emporter.

Ce mot vient de *poudre*, selon Nicot, qui écrit *épousette.*

EPOUTI. f. m. Petite paille, ou ordure qui se trouve dans les ouvrages de laineries, particulièrement dans les draps.

EPOUTIER. v. a. Terme de Manufacture de Draperie. C'est ôter & tirer avec de petites pincettes de fer les époutis, ou menues pailles & ordures, qui se rencontrent dans les draps, après qu'ils ont été dégraisés & dégorés à la foulure. On dit dans le même sens *épinceler.*

EPOUTIEUSE. f. f. Ouvrière qui époutit, qui nettoie les draps. Voyez ENOUEUSE.

EPOUVANTABLE. adj. m. & f. Qui cause de l'épouvante. Ce terme, ainsi qu'effrayant, suppose un objet présent, qui inspire une crainte vive & subite. Il dit plus qu'effrayant, & moins qu'effroyable. Il se prend toujours en mauvaise part. Ainsi il n'est point synonyme de terrible, qui se prend quelquefois en bonne part. Un Dieu terrible. Voyez aussi ce mot. Monstre, spectre épouvantable. *Terribilis, horrificus.* Menaces épouvantables.

Dans le langage ordinaire, *épouvantable* s'applique à tout ce qui est étonnant, étrange, incroyable, excessif, & se prend toujours en mauvaise part. Une dépense épouvantable, un bruit épouvantable. Il a dissipé tout son bien au jeu, cela est épouvantable. Les Martyrs ont souffert des supplices épouvantables. Laideur épouvantable. J'ai une faim épouvantable.

EPOUVANTABLEMENT. adv. D'une manière épouvantable. *Terribiliter, terrificè, mirè, miris modis.* Les damnés souffriront épouvantablement. Cette femme est épouvantablement laide, excessivement.

EPOUVANTAIL. f. f. Haillons qu'on met au bout d'une perche, dans un jardin, dans un champ, dans une chenevière, pour faire peur aux oiseaux, & les empêcher d'en approcher. *Terriculum, terriculamentum, simulacrum.* On appelle généralement épouvantail tout ce que l'on met dans un champ ou dans un jardin, pour faire peur aux oiseaux & aux bêtes noires, qui viennent manger les graines & les fruits.

On le dit figurément de ce qui épouvante, de ce qui empêche qu'on ne fasse quelque chose. Voilà la chimère d'un petit nombre d'agresseurs téméraires des Pères de l'Eglise, & l'épouvantail de quelques-uns des justes admirateurs de ces grands hommes.

On dit proverbialement d'une chose qui fait peur, mais qui ne sauroit faire du mal, que c'est un épouvantail à ou de chenevière. Esope fut acheté pour servir d'épouvantail par la mauvaise

mine, & pat-fes effroyables grimaces. LA FONT. Un vieillard qui veut se faire craindre est un vrai épouvantail de clienevière. MONT.

ÉPOUVANTE. f. f. Mouvement subit de crainte, causé dans l'ame par la vue des difficultés qu'un objet imprévu présente à surmonter, & par la vue des suites fâcheuses qui doivent résulter du mauvais succès. Tremor. L'approche de l'armée a jeté l'épouvante dans le pays ennemi. Il a été fait d'épouvante à la vue du danger qu'il falloit courir. Voyez CRAINTE, PEUR, FRAYEUR, TERREUR, EFFROI. Voyez aussi ALARME, ou les nuances qui distinguent ces mots, sont marquées, ainsi que sous les articles particuliers.

ÉPOUVANTEMENT. f. m. Ce mot s'est dit autrefois pour épouvante, & ne se dit plus.

ÉPOUVANTER. v. a. Inspirer à l'ame un mouvement subit d'une crainte violente. Pavorem incutere, terrere. Il est aussi réciproque. Il n'y a personne de si hardi que le tonnerre n'épouvante. La menace d'un Prince irrité est capable d'épouvanter. Il faut que le Prédicateur épouvante les libertins, & qu'il fasse gronder le tonnerre sur leur tête. AB. DU JARRY. Le peuple s'épouvante de peu de chose. La raison ne sert qu'à augmenter la créance du péril lorsqu'on est épouvané. S. EVR.

ÉPOUVANTÉ, ÉE. part. pass. & adj. Perterrefactus, territus.

Tous ces mots viennent du Latin *expavescere*.

ÉPOUX, OUSE. f. Qui se marie, ou qui est joint par mariage. Conjux. On dit en se mariant qu'on prend une telle pour sa légitime épouse, & un tel pour son époux. Le futur époux, la future épouse.

*Jusqu'au moment où l'on s'engage,
Les instans sont charmans & doux ;
Mais, des qu'on a le nom d'époux,
Adieu le tendre badinage,
Les Grâces prennent un air sage,
Les Jeux deviennent sérieux ;
Les Ris composent leur visage,
Et la complaisance en ménage
A des tons trop impérieux.*

*La perte d'un époux ne va point sans soupirs :
On fait beaucoup de bruit, & puis on se console.* LA FONT.

ÉPOUX, au pl. signifie quelquefois le mari & la femme tout ensemble.

*Aimables jeux, venez
Comblent de vos douceurs nos époux fortunés.* QUIN.

*Chez les Amans tout plaît, tout est parfait ;
Chez les époux tout ennuie, & tout lasse :
Le devoir nuit, chacun est ainsi fait.* LA FONT.

ÉPOUX, se dit aussi en choses spirituelles. L'Eglise a JESUS-CHRIST pour son Époux. Le Saint-Esprit est l'Époux des Vierges. Tous les Chrétiens sont invités aux noces de l'Époux, à la béatitude éternelle. Le Cantique des Cantiques, en parlant d'époux & d'épouse, est une allégorie de l'union de JESUS-CHRIST avec l'Eglise. C'est, à proprement parler, mépriser JESUS-CHRIST, que de lui donner des épouses qu'il ne connoît point, qu'il n'a point appelées, & qui ne sont pas dignes de lui. ABB. DE LA TRAP. On appelle épouses de JESUS-CHRIST les ames saintes, véritablement Chrétiennes, les personnes vertueuses, & les Religieuses, les Vierges consacrées à Dieu.

Ce mot vient du Latin *sponsus*.

E P P.

EPPIA. Nom d'une ancienne famille de Rome. *Eppia gens*. La famille *Eppia* étoit Plébéienne, répandue

dans la Tribu Cornelia, & dans la Tribu Fabia, comme il paroît par des inscriptions antiques, & quelques médailles consulaires, qui ne sont pas fort communes.

EPPINGEN. Petite ville du Cercle Electoral du Rhin, en Allemagne. *Eppinga*. Elle est dans la partie orientale du Palatinat du Rhin, sur la rivière d'Ellats, entre Heilbron & Philisbourg. MATY. Longit. 27. d. 34'. lat. 49. d. 12'.

E P R.

ÉPREINDRE. v. a. Presser une chose qui a du suc, ou du jus, pour le faire sortir. *Exprimere*. Il faut épreindre des citrons dans de l'eau & du sucre pour faire de la limonade. On épreint le verjus sur le pressoir avec la poire qu'on tourne dessus. Ce mot vient du Latin *exprimere*. NICOT.

ÉPREINT, ÉINTE. part.

ÉPREINTE. f. f. Maladie du fondement qui cause de fréquentes & inutiles envies d'aller à la selle. *Dolor intestinorum, tormina*. Ce mot ne se dit d'ordinaire qu'au pluriel. On fait venir des épreintes à la femme dont l'enfant est mort dans le ventre. MAURICEAU. Les lavemens forts & âcres, picotant les boyaux, excitent des épreintes qui peuvent faciliter la sortie de l'enfant. DIONIS. Les épreintes causées par la dysenterie, sont souvent fortites. NICOT. ID.

ÉPREINTES, en termes de Chasse : c'est ainsi qu'on appelle les fientes des louttes & de quelques autres bêtes. *Stercora, simas*.

ÉPRENDRE, s'ÉPRENDRE. Vieux mot. Voy. EPRIS.

ÉPREUVE. f. f. Manière de s'assurer si une chose a les qualités que nous lui attribuons. *Probatio, tentamen, tentamentum*. Ce mot s'emploie également au propre & au figuré. Faire l'épreuve d'une machine nouvelle. Faire l'épreuve d'un canon. Donner quelque chose à l'épreuve. On dit qu'une cuirasse est à l'épreuve du mousquet, pour dire que le mousquet ne la perce point ; qu'un chapeau, qu'un manteau est à l'épreuve de la pluie, pour dire que la pluie ne le perce point ; qu'un homme n'est point à l'épreuve de l'argent, pour dire, qu'il est capable de se laisser corrompre par l'argent. Quand l'amour résiste à l'absence, il est à l'épreuve de tout. LA SUZE. Caton avoit une force d'ame à l'épreuve de la mort & de la douleur. S. EVR. Il n'y a guère de vertu à l'épreuve de la nécessité. S. EVR. Ce nouveau Magistrat crut que pour première épreuve de son intégrité, il devoit renoncer à toutes ses amitiés. BAL. J'aime mieux douter de ma vertu, que d'avoir la témérité de la mettre à une épreuve si délicate. S. EVR. Les grands revers sont la seule épreuve de la force de l'ame. S. RÉAL.

¶ Nous confondons tous les jours ces trois mots, *épreuve, essai, expérience*, & dans tous nos Dictionnaires on les définit l'un par l'autre, quoiqu'ils aient chacun leur idée propre, & qu'ils expriment trois manières différentes dont nous acquérons la connoissance des objets. L'épreuve est proprement la manière de s'assurer si une chose a les qualités qu'on lui attribue. L'épreuve, dit M. l'Abbé Girard, a plus de rapport à la qualité des choses : elle instruit de ce qui est bon ou mauvais, distingue le meilleur. Elle est le remède contre l'erreur & contre la fourberie. L'expérience regarde proprement la vérité des choses, & l'essai, leur usage. On fait des expériences pour savoir, des essais pour choisir, des épreuves pour connoître.

On a donné le nom d'épreuves à différentes manières de décider de la vérité ou de la fausseté des accusations en Matière Criminelle, reçues & pratiquées dans des siècles d'ignorance. Ces épreuves s'appeloient le Jugement de Dieu, parce qu'on s'étoit ridiculement persuadé que par l'événement de ces épreuves, effet du pur hasard, Dieu faisoit connoître la vérité, en punissant le coupable. Telles

étoient l'épreuve du fer chaud, de l'eau bouillante, de l'eau froide, du duel, &c.

Le P. Daniel dit *preuve* au lieu d'*épreuve*. Voyez ci-dessus au mot EAU, la *preuve* de l'eau bouillante; mais l'usage est de dire *épreuve*. C'est ainsi que parlent Mézeray, Cordemoy, T. I. p. 328. T. II. p. 12. 316. 317. L'Auteur des *Épreuves superstitieuses appelées le Jugement de Dieu*, &c. dans les Mém. de Trévoux 1711. p. 1025. & suiv. & p. 1407. & suiv. & généralement tout le monde, excepté l'Auteur que nous avons marqué. Voyez le livre du P. Le Brun. *Histoire critique des Pratiques superstitieuses*.

L'*épreuve* de la Croix consistoit en ce que quand deux personnes s'y soumettoient pour la décision de quelque différend, l'une & l'autre se tenoient debout, ayant les bras étendus en forme d'une croix, pendant qu'on faisoit l'Office Divin, & celui qui remuoit le premier les bras ou le corps, perdoit sa cause. CORDEM.

Il y avoit un Office, c'est-à-dire, des prières & une Messe pour ces sortes d'*épreuves*. On en trouve encore dans les anciens livres de l'Eglise, tels que le *Mandatum* de l'Eglise de Soissons, où la cérémonie de l'*épreuve* de l'eau froide se trouve. Voyez les Mémoires de Trévoux aux endroits cités, Cordemoy dans Charles le Chauve, p. 316. D. Mabillon *Analec'ta*, T. I. & M. Baluze *Miscel.* Frederic Heinius, & Christien Ebelingius ont aussi fait des Traités Latins sur ces *épreuves*.

Les Mystiques appellent *épreuves extrêmes*, les tentations par lesquelles Dieu jaloux veut purifier l'amour, en ne lui faisant voir aucune espérance pour son intérêt propre, même éternel. Ces *épreuves* purifiantes sont représentées par les Contemplatifs comme un Purgatoire terrible, qui peut exempter du Purgatoire de l'autre vie les âmes qui les souffrent avec une entière fidélité. Ces *épreuves*, qui purifient l'amour de tout intérêt propre, ne ressemblent point aux autres tentations communes de ceux qui commencent. Il ne faut supposer ces *épreuves extrêmes* que dans ces âmes très-pures, & très-mortifiées, qui ont solidement pratiqué les vertus Evangeliques. C'est la dernière purification de l'amour intéressé. Les Mystiques le nomment aussi, *abandon*, *sécheresse*, *ténèbres divines*. Les faux Mystiques ont abusé de ce mot, comme de tous les termes des saints Auteurs Contemplatifs; & c'est une erreur de croire qu'on puisse renoncer à son salut éternel pour aimer Dieu plus purement & plus parfaitement, ou qu'on ne puisse point faire d'actes d'espérance. Ne point faire d'actes d'espérance, c'est défobéir à Dieu qui le commande, & par conséquent, c'est ne le point aimer véritablement.

ÉPREUVE, se dit des premières feuilles qu'on tire des formes d'Imprimerie pour les corriger. C'est sur l'*épreuve* que le Correcteur marque les fautes que le Compositeur a faites dans l'arrangement des caractères. *Periculum praeli*, *typici periculi pagina*. Cet Auteur veut toujours voir deux *épreuves* pour rendre son livre plus correct. On le dit aussi des feuilles des estampes que l'on tire d'une planche, & sur lesquelles on tire aussi des *contr'épreuves*. On dit de même, la première *épreuve*, d'un portrait.

ÉPREUVE, dans l'Artillerie, se dit des moyens qu'on emploie pour connoître la bonté des pièces de canon, des mortiers, de la poudre, &c. Cette *épreuve* se fait de la manière suivante. On appuie les pièces seulement sous la volée, près des tourillons, sous un morceau de bois ou chantier: elles sont tirées trois fois de suite avec des boulets de leur calibre; la première fois chargées de poudre à la pesanteur du boulet, la seconde aux trois quarts, & la troisième aux deux tiers. Si la pièce soutient cette *épreuve*, on y brûle de la poudre pour la flamber, & aussi-rôt, en bouchant la lumière, on la remplit d'eau que l'on presse avec un bon écouvillon, pour connoître si elle ne fait point eau par quelque endroit. Après ces deux *épreuves*, on examine avec

le chat & une bougie allumée, & le miroir lorsqu'il fait soleil, s'il n'y a point de chambres dans l'âme de la pièce, si les métaux sont bien exactement partagés, & si l'âme de la pièce qui doit être droite & concentrique, n'est point égarée & ondée.

L'ÉPREUVE des mortiers se fait de la même manière, excepté qu'on les examine d'abord en grattant, avec un instrument bien acéré, les endroits où l'on soupçonne qu'il y a quelque défaut.

L'ÉPREUVE des fusils: Les canons de fusils & de mousquet s'éprouvent en y mettant de la poudre, le poids d'une balle de plomb de dix-huit à la livre, & une balle de vingt à la livre par-dessus. Ils sont plantés en terre, & appuyés contre une perche qui les tient en état.

ÉPREUVE de la poudre: elle se fait en mettant une pincée de poudre sur du papier blanc. On l'approche doucement sur un charbon de feu. La poudre qui est bonne prend subitement la fumée, & s'élève en colonne en l'air. Elle ne laisse sur le papier ni rayons, ni noirceur, ni flammèches qui puissent brûler le papier. La méchante poudre fait tout le contraire, & même le salpêtre & le soufre s'attachent sur le papier, & on peut l'écraser avec le doigt. Il y a plusieurs manières d'éprouver la poudre: celle qu'on vient de rapporter est la meilleure & la plus sûre.

ÉPRIS, ISE. adj. ou plutôt participe du vieux verbe réciproque *éprendre*, s'*éprendre*, qui n'est plus d'usage qu'au participe, qui signifie celui qui s'est laissé surprendre par quelque passion. On le dit particulièrement de l'amour. *Corruptus*, *captus*. Ce jeune homme est furieusement *épris* de cette fille. Les spirituels sont *épris* des beautés célestes, de l'amour divin. Rien n'est indifférent à des cœurs bien *épris*. LA FONT. Il y a des âmes païries de boue & d'ordure, qui ne sont *épris*es que du gain & de l'intérêt, comme les belles âmes le sont de la gloire & de la vertu. LA BRUY.

*Tu vis de quel courroux mon cœur alors épris
Voulut, en l'oubliant, punir tous ses mépris.* RAC.

ÉPROUVER. v. a. Terme relatif à la manière de s'assurer des qualités d'une chose. *Probare*, *experiri*. *Éprouver* un cheval. *Éprouver* un canon, un fusil. Voyez ÉPREUVE. On n'est point sûr de la bonté d'un remède, qu'on ne l'ait plusieurs fois *éprouvé*. On pourroit douter de la chasteté de Pénélope, si elle n'avoit point été *éprouvée*. S. EVR. Est-ce pour *éprouver* ma docilité, que vous m'écrivez comme vous faites. Je sentoie des élans secrets qui ne peuvent être compris que par ceux qui les ont *éprouvés*. Mon cœur s'est *éprouvé* contre leurs appas, & j'en suis sorti plus assuré de mon indifférence. FONT.

Va contre un arrogant éprouver ton courage.
CORNEILLE.

Dieu commanda à Abraham d'égorger son fils à trois journées de chez lui, afin que sa tendresse & sa foi eussent le temps de le déchirer & de l'*éprouver*. LE MAI. Vous avez assez *éprouvé* ma constance. VILL.

Ce mot vient du Latin *probare*. NICOT.

ÉPROUVER, signifie aussi, ressentir les effets, connoître par l'usage, par expérience. *Experiri*. J'ai *éprouvé* plusieurs fois la fidélité de ce valet. On ne connoît point la douleur de la goutte, qu'on ne l'ait *éprouvée*, pour dire, qu'on ne l'ait sentie. Ceux qui ont toujours été heureux sont bien plus sensibles à la mauvaise fortune quand ils viennent à l'*éprouver*. BOUH. Vous auriez *éprouvé* qu'on est beaucoup plus heureux, & qu'on sent quelque chose de bien plus touchant, quand on aime violemment, que lorsqu'on est aimé.

ÉPROUVÉ, ÉE. part. pass. & adj. *Probatas*, *spectatus*. J'ai des amis d'une fidélité *éprouvée*. Il y a des moments délicat où la vertu la plus *éprouvée*, ne peut

tenir. BELL. Une arme est *éprouvée*, lorsqu'on lui a fait subir certaines charges de poudre pressées.

ÉPROUVETTE. f. f. Sonde de Chirurgieⁿ. *Speculum*.

ÉPROUVETTE, est aussi une machine pour éprouver la poudre. Il y en a de plusieurs sortes. C'est aussi parmi les Poriers d'étain une petite cuiller de fer, dans laquelle ils fondent de l'étain fin, pour en connaître la qualité.

ÉPROUVETTE, est encore une petite verge de fer que l'on met dans un canon de fer avec les limes, lorsqu'on les chauffe pour leur donner la trempe: on tire cette verge pour voir quand les limes sont assez rouges.

ÉPROUVETTE, Terme des Aides. Petite chaîne, au bout de laquelle il y a un morceau de plomb, dont se servent les Commis aux Aides. Pour connaître la hauteur de la liqueur, il laissent tomber l'*éprouvette* dans le vaisseau par le bondon, & évaluent la quantité de liqueur sur la partie de la chaîne qui est marquée par la liqueur.

E P S.

ÈPS. f. m. Termes de Coutumes. Abeilles, mouches à miel. *Apis*. Si aucuns *èps*, ou mouches à miel s'envolent hors leurs vaisseaux. COUTUME D'AMIENS, art. 192.

Ce mot vient du Latin *apis*, ou *apes*, au pluriel.

EPSTEIN. Gros bourg, défendu par un château, & situé dans le Comté de Nassau Dietz, en Weteravie, parmi les montagnes qu'on nomme Diehole. *Epsteinum*. *Epstein* est chef d'une Seigneurie qui appartient au Landgrave de Hesse-Darmstadt. MATY.

E P T.

ÉPTACORDE. f. m. Voyez HEPTACORDE.

EPTAGONE. f. m. Terme de Géométrie. C'est une figure qui a sept angles & sept côtés.

Ce mot vient d'*επτάγωνος*, formé de *επτά* sept, & *γωνία*, angle. Il faudroit écrire *heptagone* par une *h*, puisque dans le Grec l'*i* est aspiré. V. HEPTAGONE.

EPTAMERIDE. Voyez HEPTAMÉRIDE.

ÉPTE. Rivière de France, dans la Haute-Normandie. *Epta*. Elle prend sa source au Diocèse de Rouen, dans le pays de Brai, une lieue environ au-dessus du Bourg de Forges, & se rend dans la Seine, au dessus du village de Limets. L'*Epte* sépare aux environs de Gournai le Diocèse de Rouen de celui de Beauvais, & depuis Neufmarché, elle divise le Vexin Normand du Vexin François. *Descript. Géogr. & Historiq. de la Haute-Normandie*. T. II. p. 235.

ÉPUCER. v. a. Ôter, chasser les puces. *Pulices excutere*. *Epucer* une chienne.

ÉPUCE, ee. part.

ÉPUISABLE. adj. m. & f. Qui se peut épuiser. *Exhaustibilis*, qui potest exhaustiri. Il n'y a point de trésor qui ne fût *épuisable* par tant de folles dépenses. Ce mot se dit peu, quoiqu'*inepuisable* soit fort usité.

ÉPUISEMENT. f. m. Action par laquelle on tarit, on épuise. *Exhaustio*. L'*épuisement* de ce bâtardeau a été difficile, à cause des sources qui s'y sont trouvées. Ce mot & les suivans son dérivés du Latin *puteus*. NICOT. Dans ce sens, ce mot n'est guere d'usage.

ÉPUISEMENT, se dit des Finances, lorsqu'elles ont été épuisées par des dépenses excessives. L'*épuisement* des Finances fut cause qu'il fallut avoir recours à mille voies inouïes, pour avoir de l'argent.

ÉPUISEMENT, se dit plus souvent en Médecine, pour désigner la perte des forces, la dissipation des esprits, de quelque cause qu'elle provienne. *Exhaustio dissipatio virium*. Voy. ENERVÉ & ENERVATION. L'*épuisement* est souvent la suite d'un exercice violent, continué pendant quelque temps, d'une maladie aiguë, de quelque durée, d'une longue & pénible contention d'esprit, & plus souvent

encore de la débauche habituelle des femmes & du vin.

ÉPUISEMENT, se dit quelquefois au figuré. L'*épuisement* de cette matière est difficile. Un Auteur bien entendu dans les passions n'épuisera jamais la douleur d'une affligée: cet *épuisement* est suivi d'une indolence languissante. S. EVR.

ÉPUISER. v. a. Ôter toute l'eau d'un endroit; tarir une source. *Exhaustire*. On *épuise* les puits, on en vide l'eau pour les curer. On a bien de la peine à *épuiser* les sources vives. Ce mot s'emploie au propre & au figuré.

On le dit dans le même sens en parlant de tout ce qui contribue à la dissipation des forces naturelles, du sang, des esprits. Une maladie aussi longue que dangereuse, a *épuisé* ses forces. Les débauches continuelles des femmes & du vin l'ont *épuisé*. Voyez EPUISEMENT.

On dit encore au figuré, *épuiser* le trésor public, *épuiser* les Finances, les vider, les consumer, *épuiser* un Province d'hommes & d'argent, en tirer une si grande quantité, qu'elle en soit considérablement affoiblie. Ce prodigieux nombre d'hommes dont vous avez *épuisé* tout l'Orient, pourroit être formidable à vos voisins. VAUG.

ÉPUISER une matière, un sujet, c'est ne rien oublier de tout ce qu'on peut dire sur le sujet dont on parle. Après avoir *épuisé* toutes les idées, & tous les sentimens de tristesse. BOUO. Le chapitre de votre esprit *épuise* toutes les louanges. SAR. Sa méditation ne s'*épuise* point. SCAR. Les esprits les plus fertiles à la fin viennent à s'*épuiser*, & nous font tomber avec eux dans la langueur. S. EVR. Il n'y a si bel esprit en amour qui ne s'*épuise*. ID. L'Orateur ne doit pas *épuiser* toute la sensibilité des auditeurs. AB. DU JARRY. Enfin vous êtes *épuisé* de chicanes & de subtilités. Ne peut-on pas dire que la nature, après avoir fait des efforts pour produire des effets extraordinaires, demeure stérile durant quelques siècles, comme si ses dernières productions l'avoient *épuisée*? PER.

ÉPUISE, ee. part. & adj. *Exhaustus*, *effactus*. On dit qu'un esprit est *épuisé*, *effactus*, quand il est usé, qu'il ne peut plus rien produire de nouveau.

ÉPUISETTE. f. f. Espèce de petit rets, ou filet pour prendre les serins dans une volière. *Reticulum*. Lorsqu'on veut prendre un serin dans un volière, on peut se servir d'une *épuisette*; c'est une espèce de petit filet que l'on fait faire exprès pour les prendre. HERVIEUX. Il dit ensuite qu'un trébuchet vaut mieux qu'une *épuisette*.

ÉPULIE, ou EPULIDE. f. f. Terme de Chirurgie. *Epuilis*. Maladie des Gencives: c'est un tubercule qui y vient accompagné de douleur, & qui empêche souvent le malade d'ouvrir la bouche. On l'appelle aussi *parulis*. Voyez ce mot.

Ce mot est Grec: *επυλις*, signifie la maladie dont on vient de parler.

ÉPULON. f. m. Terme d'Histoire Romaine. Ministre des sacrifices chez les Romains. *Epulo*. Les Anciens appeloient *épulons* certains Prêtres institués premièrement au nombre de trois, puis au nombre de sept, enfin au nombre de dix. Ils avoient la charge des banquets sacrés, que l'on faisoit ordinairement à Rome aux sacrifices & cérémonies de Jupiter & des autres Dieux; & s'il y avoit quelque chose omise, ils en ordonnoient avec les Pontifes. Paul Boyer, p. 618. de sa *Bibliot. univ.* Voyez les Antiquités Romaines de Rosin, Liv. 3. chap. 28. & l'Antiquité expliquée du Père de Montfaucon, T. II. p. 44 & 239. Les *Epulons* étoient exemptés de donner leurs filles pour être Vestales, dit Aulugelle, Liv. I. c. 12. Ce fut l'an 558. de la fondation de Rome, sous le Consulat de L. Furius Purpureo, & de M. Claudius Marcellus, qu'ils furent établis. Voyez Vigenère sur T. Live, L. I. p. 811.

Les Vierges de Vesta, les Savans Titiens,
Les Epulons joyeux, & les fiers Saliens. BREBEUF.

☞ Toutes les viandes que l'on offroit aux Dieux dans les banquets sacrés qu'on leur préparoit, auxquels on donnoit le nom d'*Epulum*, appartenoient aux Ministres des sacrifices, appelés pour cette raison *Epulons*.

☞ **ÉPULON**, se dit dans le style plaisant pour Con-vive.

*Mais aurois-tu pour agréable,
Toi qui fais ce que nous valons,
Que je t'appriſſe auſſi les noms
Et les rangs que tenoient à table
Ces neuf modernes Epulons?*

CRAPELLE au Marquis de Jonſac.

ÉPULOTIQUE. adj. Souvent employé ſubſtantivement. f. m. Terme de Pharmacie. *Epuloticus*. C'eſt un remède aſtringent & ſec, qui eſt propre pour cicatriſer les plaies & les ulcères: tels ſont les emplâtres de cérufe & de diapalme, l'onguent pompholix, &c. La ceruſe, la colophone ſont *épulotiques*, de bons *épulotiques*.

Ce mot eſt Grec: il vient d'*ἐπι*, & de *ἐπι*, cicatrice.

☞ **EPULUM**. f. m. Dans l'Histoire ancienne, mets préparés pour les Dieux, comme s'ils euſſent dû manger, dans les fêtes qu'on célébroit à leur honneur. Voyez **EPULON**.

ÉPURE. f. f. Terme d'Architecture & de Deſſein. C'eſt le deſſein d'une voûte tracé ſur une muraille ou ſur un plancher, de la grandeur dont elle doit être exécutée, pour y prendre les meſures néceſſaires à la conſtruction des vouſſoirs. **FRÉZIER**. *Fornicis deformatio, adumbratio, velligium, imago*. On le dit généralement d'un deſſein en grand, de quelque édifice. Il faut faire une *épure* du profil de la colonne pour la bien conſtruire, quand elle eſt haute. Quand l'ouvrage eſt fort grand, on fait des *épure*s particulières de chaque partie ſéparée. Lorfqu'on veut tracer des *épure*s, on a beaucoup de peine à trouver ſur les lieux des ſuperficiés, ou des plans aſſez unis & aſſez grands, pour recevoir ces patrons. Il y a encore beaucoup de difficulté, ſoit du côté des inſtrumens, qui le plus ſouvent ſont, ou trop petits, ou difficiles à manier, ou de trop peu de juſteſſe, comme les cordes qu'on prend pour faire des cercles; ſoit enfin du côté de la ſituation de ces ſuperficiés, qui eſt trop haute le plus ſouvent pour porter la main avec juſteſſe à tous les endroits requis; ce qui oblige à des échafaudages embarrasſans, & à beaucoup de précautions. Du **RY**.

☞ Dans la Charpenterie, on appelle ételon ce qu'on appelle *Epure* en Architecture.

Ce mot vient apparemment d'épurer, mettre au net. **FRÉZIER**.

ÉPURER. v. a. Rendre une choſe pure & nette, en ſéparer les ordures & les corps étrangers. *Purgare, expurgare*. *Épurer* les liqueurs par la filtration & la diſtillation. *Épurer* le mercure en le paſſant par le chamois, & en le ſublimant. *Épurer* les métaux par les fuſions réitérées.

ÉPURER, ſe dit figurément en choſes morales, ſurtout au participe, & ſignifie, Purifier, purger. Une foi fort *épurée*. Il n'entrera dans le ciel que des âmes nettes & fort *épurées*. Je ſuis fâché que vous m'avez dit que cet Auteur étoit de vos amis: mon jugement eût été plus libre, & plus *épuré* de complaiſance. **BAL**. Les malheurs *épurent* nos deſirs, & nous ſont perdre le goût du monde. **BOSS**. La ſatyre

*Sait ſeule aſſaiſonner le plaisant & l'utile,
Et d'un vers qu'elle épure aux rayons du bon ſens,
Détrompe les eſprits des erreurs de leur temps.*

BOILEAU.

M. Perrault a dit *épuré*, en parlant de l'homme, dans ſon Épître à M. de Fontenelle.

*L'homme, ſans ce beau feu qui l'éclaire & l'épure
N'eſt que l'ombre de l'homme & ſa vaine figure.*

On dit auſſi, *Épurer* la Langue; pour dire, Rendre la Langue plus pure & plus polie. *Épurer* un Auteur; pour dire, Retrancher d'un Auteur ce qu'il peut y avoir d'obſcène & de trop libre. *Épurer* le Théâtre, ſe dit des Poètes qui font des pièces de Théâtre, où il n'y a rien qui bleſſe la pudeur. *Épurer* le goût; pour dire, Le rendre plus sûr & plus délicat.

☞ **ÉPURER**. v. récip. Devenir plus pur. L'or s'*épure* par la coupelle, par l'inquart & la cémentation. Le mercure, les métaux, les liqueurs s'*épurent* de différentes manières.

☞ On le dit de même au figuré, pour dire, ſe perfectionner. La langue, le ſtyle, le goût s'*épurent* tous les jours. Le cœur des juſtes s'*épure* dans les ſouffrances comme l'or dans le creuſet.

ÉPURÉ, ÉE. part. & adj. *Purgatus, purus, liber*. Il ſe dit au propre & au figuré. Or *épuré*, mercure *épuré*. Il faut avoir l'âme *épurée* de flatterie & d'intérêt. **S**. **EV**. La vraie chaſteté de l'âme conſiſte à tenir les ſens toujours *épurés* de la corruption du ſiècle. **BOSS**. On ne trouve plus de véritable ami, ni d'amitié bien *épurée*. **BELL**. Vous faites profeſſion d'une dévotion trop ſublime & trop *épurée*. **BOSS**. Des ſentimens *épurés*, c'eſt-à-dire, nobles, détachés de tout intérêt. **AB. DE LA TR**. Une vertu commune réſiſte aux calomnies; mais il en faut une bien *épurée* pour réſiſter aux louanges. **ID**.

ÉPURGE. f. f. Herbe médicinale, qui purge avec violence par haut & par bas, d'où elle a tiré ſon nom. *Lathyrus*. C'eſt une eſpèce de tithymale, qu'on appelle autrement petite *catapuce*, & en Latin *tithymalus latifolia catapucia dicta*. Voyez **CATAPUCE** & **TITHIMALE**. On diſoit autrefois *épurger* pour purger.

ÉPURGEMENT. f. m. Vieux mot, qui ſignifie *Excuse*. *Excusatio, purgatio*.

E Q U

ÉQUANT. f. m. Terme d'Aſtronomie. Cercle que les Aſtronomes ont imaginé dans le plan du déférent, ou excentrique, pour régler certains mouvemens des Planètes. *Circulus aquans*. Ces cercles ont eu le même ſort que les excentriques. Ils ſont aujourd'hui bannis de l'Aſtronomie.

ÉQUARRIR. v. a. Ceux qui diſent équarrer parlent mal. Tailler un corps ſolide à angles droits. *Quadrare, eſſormare in quadrum*. *Équarrir* une pierre, la mettre d'équerre en tout ſens. Il faut *équarrir* le bois à vive arête, n'y laiſſer aucun aubier.

ÉQUARRI, IE. part. & adj. *Quadratus, in quadrum eſſormatus*.

ÉQUARRISSAGE. f. m. Etat d'une choſe équarrie. Opération par laquelle les bois en grume ſe réduiſent avec la coignée en bois carrés, qui doivent avoir au moins ſix pouces d'*équarriſſage*. Le bois d'un *équarriſſage* inférieur ſe nomme chevron. **DUH**. *Quadratura*. Cette ſolive a ſix pouces ſur neuf d'*équarriſſage*. Il ſe dit auſſi de la façon, de la peine & de la dépense d'équarrir. L'*équarriſſage* de ces poutres me coûte tant.

ÉQUARRISSEMENT. f. m. Ce qu'il faut faire pour équarrir un corps, ou réduction d'une pièce de bois en grumes à la forme carrée. *Quadratio*. Il faut retrancher la moitié du bois de l'arbre pour l'*équarriſſement* d'une poutre, d'une ſolive.

ÉQUARRISSEMENT. Terme d'Architecture dans la coupe des pierres. Tailler en *équarriſſement*: c'eſt une manière de tailler les pierres ſans le ſecours des panneaux, les ayant ſeulement préparées, en les équarriſſant, pour y appliquer les meſures des hauteurs & des profondeurs qu'on a trouvées dans le deſſein de l'épure pour chaque vouſſoir. On l'appelle auſſi

aussi déroberment, tailler par déroberment. FRÉZIER.

ÉQUARRISSOIR. f. m. *Quadrator.* Petite broche d'acier, un peu pointue, qui a plusieurs faces égales, dont on se sert pour augmenter les trous dans le cuivre ou l'acier. Elle est taillée en dépointe; c'est-à-dire, qu'elle va un peu en augmentant vers le talon ou le manche. Il y a des *equarriſſoirs* de diverses grosseurs. Les Horlogers se servent souvent d'*equarriſſoirs* & d'*arrondissoirs*.

ÉQUATEUR. f. m. Terme d'Astronomie & de Géographie. Prononcez *écouateur*. *Æquator.* C'est un des grands Cercles de la Sphère, également éloigné des deux Poles du monde, qui est ainsi appelé, parce qu'il fait les jours égaux aux nuits, quand le soleil est arrivé au point où il coupe l'*Ecliptique*. C'est le terme d'où l'on commence à compter la déclinaison des astres. On l'appelle autrement *Equinoctial*; & quand il est décrit sur les Cartes on l'appelle *Ligne équinoctiale*, ou simplement *la Ligne*.

☞ Ce cercle également éloigné des deux poles du monde, divise la sphère en deux parties égales, l'une boréale, où se trouve le pole arctique, & l'autre méridionale, où se trouve le pole antarctique. On le nomme *Equateur*, parce qu'environ le 20 Mars & le 22 Septembre, temps auquel le soleil paroît le parcourir, le jour est parfaitement égal à la nuit, c'est-à-dire, que le soleil paroît aussi longtemps sur notre horizon que sous notre horizon.

On divise ce cercle, de même que tous les autres de la sphère, en 360 parties égales, qu'on nomme degrés. Chacun de ces degrés se subdivise en 60 minutes, chaque minute en 60 secondes, & chaque seconde en autant de tierces, &c. CASSINI. L'*Equateur* fait sa révolution en 24 heures. Ainsi 15 de ses degrés passent au méridien en une heure; 15 de ses minutes en une minute d'heure, & 15 de ses secondes en une seconde d'heure, &c.

ÉQUATION. f. f. *Æquatio*, *prostapharesis*. Terme d'Astronomie, qui se dit de la manière de réduire le temps, ou les mouvemens inégaux du soleil, à un temps, ou à un mouvement égal & moyen. Les mouvemens des astres sont tellement inégaux à notre égard, que nous les voyons quelquefois s'avancer avec beaucoup de vitesse, & quelquefois marcher avec beaucoup de lenteur; en sorte qu'il est très-difficile, ou même impossible de faire des supputations certaines de ces mouvemens irréguliers. C'est pourquoi il a fallu que les Astronomes en aient imaginé d'autres pour s'en servir dans leurs calculs: ils ont donc supposé ces mouvemens égaux & uniformes, & moyens entre les plus vîtes & les plus lents, les disposant de telle sorte, que donnant au plus lent ce qu'ils ôtent au précipité, ils achevent, par une compensation bien mesurée, la période entière de toutes ces inégalités, au même moment de temps que les astres achevent leurs cours dans le ciel par leurs mouvemens réels & véritables. Par exemple, le jour Astronomique se compte depuis le départ du soleil d'un méridien, jusqu'à ce qu'il y retourne le jour suivant: c'est ce qu'on appelle le jour ou le mouvement égal. Mais cependant le soleil avance dans l'*ecliptique*, tantôt plus, tantôt moins à notre égard, selon qu'il est apogée, ou périégée; & c'est ce qui rend les jours inégaux. Il a donc fallu que les Astronomes, qui ont besoin d'un jour égal pour faire leurs supputations, trouvassent ce mouvement ou temps moyen; & c'est ce qu'on appelle *équation*, c'est-à-dire, ce qu'il y a de trop ou de trop peu, ce qu'il faut ôter ou ajouter pour rendre le mouvement égal. L'addition que l'on fait de trente jours à la troisième année lunaire s'appelle *équation lunaire*, parce que cette addition égale l'année lunaire à l'année solaire. Jean-Baptiste Morin a fait un beau Traité des *équations* en son livre des Longitudes. M. Huyghens a donné une table exacte de l'*équation* des jours pour régler les mouvemens des horloges à pendules, ou l'on voit combien ces horloges doivent avancer ou re-

Tome III.

culer en chaque jour de l'année à cause de l'irrégularité du mouvement du soleil. On a fait depuis d'autres tables d'*équations* pour le même usage, & encore plus exactes, parce qu'elles sont fondées sur un plus grand nombre d'observations. Dans la table de M. de la Hire la plus grande *équation* est le 10^e de Février de 31 minutes dix secondes, & va ensuite diminuant jusqu'au 14 de Mai, qu'elle est de onze minutes 59 secondes. Ensuite elle augmente tous les jours jusqu'au 27 de Juillet, qu'elle est de 21 minutes 56 secondes. Après elle diminue jusqu'au premier Novembre, auquel jour il ne marque point d'*équation* dans sa table, parce qu'il suppose que ce jour-là l'horloge fut mise ou réglée sur le soleil. Il y a aussi des tables d'*équations* pour les planètes. Ces tables servent à réduire le lieu moyen de la planète au vrai lieu, la conjonction moyenne à la conjonction vraie, &c. On appelle l'*équation*, *prostaphérèse*, qui est un mot Grec, composé de *πρὸς*, ou *πρόθεν*, devant, & *ἀφαιρέω*, j'ôte, je soustrais, parce que l'*équation* est tantôt additive, & tantôt soustractive, c'est-à-dire, que pour avoir le mouvement vrai, il faut quelquefois ajouter l'*équation* au mouvement moyen, & quelquefois la soustraire. Dans les anciennes tables astronomiques on se sert plus souvent du mot de *prostaphérèse*; dans les nouvelles on se sert du mot d'*équation*.

ÉQUATION, en termes d'Algèbre, est la réduction de deux nombres hétérogènes, ou de diverse nature à une même nature en valeur, pour les rendre égaux. L'*équation* se dit aussi de la connoissance juste de la partie qu'il faut ajouter à deux nombres différens, pour les mettre dans l'égalité. La science des *Equations* est la principale partie de l'Algèbre. L'*équation* se marque ainsi =, ou ∞. M. de la Hire a fait un Traité de la construction ou effecton des *équations* géométriques.

☞ On appelle membres d'une *équation*, les quantités qui sont séparées par le signe = ou ∞.

☞ Les termes d'une *équation* sont les différentes quantités ou parties dont chaque membre est composé, & qui sont jointes par les signes + & -. Dans cette *équation*, par exemple, $b + c = d$. $b + c$ est un membre: d est l'autre membre; & b , c , d sont les termes, & l'*équation* signifie que la seule quantité d est égale aux deux quantités b & c prises ensemble. La racine d'une *équation* est la valeur de la quantité inconnue de l'*équation*.

ÉQUE. f. m. & f. *Æquus*. Les *Eques* étoient un ancien peuple de l'Italie, dans le Latium, ou pays des Latins. Ils occupoient les montagnes de Tivoli.

ÉQUEA. Province d'Afrique au dedans du Pays des Nègres. Cette Province est un fort petit Canton dont nous n'avons guère de connoissance.

ÉQUERRE. f. f. *Quadra*. C'est un lien de fer plat à angles droits, qu'on cloue sur les angles de la charpenterie pour faire tenir les sablières aux poteaux corniers, ou dans les escaliers, ou autres assemblages de pièces de bois. On en met d'étage en étage.

ÉQUERRE, est aussi un instrument de Géométrie qui sert à construire & à mesurer un angle droit, ou de 90 degrés. *Norma*, *gnomon*. Il est composé de deux règles ou jambes jointes ou attachées perpendiculairement sur l'extrémité l'une de l'autre; & quand ces deux règles sont mobiles par une charnière, on dit que c'est une fausse *équerre* ou biveau qui sert à mesurer & à construire toutes sortes d'angles aigus & obtus. Ainsi, quand on dit qu'un bâtiment est bâti à fausse *équerre*; c'est-à-dire, qu'il n'est pas à angles droits.

Fausse *équerre* s'entend ordinairement du compas d'appareilleur, quoiqu'il signifie en général un récipiangle, c'est-à-dire, un instrument propre à mesurer l'ouverture d'un angle. Ceux de bois s'appellent Sauterelle. FRÉZIER.

ÉQUERUE. f. f. Terme de Marine. Nom qu'on donne dans la Manche à la jonction de deux pièces de bois mises dans un vaisseau, qui en sont les membres

K k k k k

l'une à l'autre. C'est ce qu'on appelle ailleurs *empâture*. Voyez ce mot.

ÉQUESTRE, adj. de t. g. *Equestris*, qui n'est d'usage que dans les phrases suivantes. Statue *équestre*; c'est-à-dire, qui représente un homme monté sur un cheval. Fortune *équestre*; c'étoit une statue de la Fortune à cheval. ABLANC. Figure *équestre*. Dans ce mot la deuxième syllabe se prononce comme la dernière d'*equus* en Latin, c'est-à-dire, qu'on prononce l'u & l's.

*La Reine des cités dans sa vaste étendue
N'aura rien qui ne cède à ce double ornement.
L'équestre, (statue) est encore à son commencement.*

DE LA FONT.

Le mot *équestre* a quatre syllabes dans ce vers, quoiqu'en le prononçant dans les discours en prose on ne lui en donne que trois. C'est une dissolution & une licence poétique qu'il faut rarement imiter.

☞ L'Ordre *Equestre* chez les Romains, l'Ordre des Chevaliers Romains. *Equites*, *equestris Ordo*. Voyez CHEVALIER.

☞ Et encore aujourd'hui en Pologne on se sert de ce mot pour désigner la noblesse du second rang.

ÉQUIAN. Petite ville d'Égypte, bâtie par les successeurs de Mahomet. Elle est peuplée de Jacobites, qui s'occupent au labourage.

ÉQUIANGLE, adj. *Equiangularis*. Terme de Géométrie, qui se dit des figures qui ont des angles égaux. Tous les triangles équilatéraux sont *équiangles*. Le carré est une figure *équiangle*. Quand les trois angles d'un triangle sont égaux aux trois angles d'un autre triangle, ces triangles sont appelés *équiangles*. BOUGUER.

ÉQUIDISTANT, ANTE, adj. Terme de Géométrie. Qui est également distant d'une chose à laquelle il a relation. *Æquidistans*, *æquè distans*. Les lignes parallèles sont *équidistantes*. Deux murs parallèles entre eux sont *équidistans*.

☞ Cependant le mot de *parallèle* s'applique particulièrement à une étendue continue. Des lignes sont *parallèles*, des allées sont *parallèles*: & celui d'*équidistant*, a des parties ou points de ces étendues que l'on compare l'un avec l'autre. Deux points qui se correspondent dans deux *parallèles* sont *équidistans*.

ÉQUIGNETTE, f. f. Terme de Marine. On appelle *équignettes*, ou *équilles de girouettes*, certains petits bois qui servent à tenir le haut & le bas des girouettes.

ÉQUILATERAL, ALE, adj. Terme de Géométrie. Qui a les côtés égaux. *Æquilaterus*. Triangle *équilatéral*, est un triangle dont les côtés sont égaux. Tous les polygones réguliers, & tous les corps réguliers sont *équilatéraux*. On dit aussi *équilatère* en ce sens. Une figure est *équilatère* & *équiangle*. PORT-R.

ÉQUILBOQUET, f. m. Petit instrument de bois, espèce de calibre pour vérifier les mortoises: il est fait de deux morceaux de bois assemblés à l'équerre.

ÉQUILIBRE, f. f. Égale pesanteur de deux corps comparés l'un à l'autre. Égalité de force exacte entre deux corps qui agissent l'un contre l'autre. Une balance est en *équilibre*, quand les deux parties se soutiennent si parfaitement, qu'elles conservent toutes deux leur position parallèle à l'horizon. D'où vient le mot *équilibre* formé de *æquus* égal, & *libra*, balance. *Æquilibrium*. Pascal a fait un beau Traité de l'*Équilibre* des liqueurs. Quand un corps est posé hors de son centre de gravité, il n'est plus dans l'*équilibre*. Les Peintres doivent avoir grand soin d'observer cet *équilibre*, & de bien poser leurs figures sur leur centre de gravité, afin qu'elles ne semblent point tomber, ou porter à faux. Voyez centre de gravité. Est-ce par hasard

que le monde s'est trouvé dans cet *équilibre* si juste? NIC.

ÉQUILIBRE, ce mot se dit en matière dogmatique d'une certaine situation de la volonté mue par la grace d'un côté, & de l'autre par la concupiscence.

ÉQUILIBRE, se dit aussi figurément en Morale, & signifie, Égalité, même proportion. La paix est plus assurée, quand les puissances voisines sont dans l'*équilibre*. Quand la balance penchoit d'un côté, la Reine la chargeoit de l'autre, pour la remettre dans l'*équilibre*. MEZ. Les biens & les maux de ce monde sont dans une espèce d'*équilibre*, & se balancent tellement qu'on les trouve presque dans une égale proportion. NIC.

De la droite raison je sens mieux l'équilibre. BOIL.

On dit encore figurément: Faire l'*équilibre*; pour dire, rendre les choses égales. AC. FR.

☞ On dit en ce sens, le système de l'*équilibre*, c'est-à-dire, qui tient les Puissances dans l'*équilibre*, dans une espèce d'égalité.

ÉQUILLE, f. f. *Acus*, *Aicula*. Sorte de poisson qui a pris son nom du Latin.

ÉQUIMULTIPLE, adj. m. & f. Terme de Géométrie. *Æquimultipus*. Il se dit des grandeurs simples également multipliées. Ainsi en prenant A autant de fois que B, & en les multipliant également, il y aura toujours même raison entre ces grandeurs multipliées, qu'entre ces grandeurs simples. Or ces grandeurs ainsi également multipliées s'appellent *équimultiples* des simples, A & B, & l'on dit que les *équimultiples* sont entr'elles comme les simples. En Arithmétique les *équimultiples* sont des nombres qui contiennent également, & autant de fois les uns que les autres, leurs sous multiples. Ainsi les deux nombres 12 & 6, sont *équimultiples* de leurs sous multiples 4 & 2, parce que chacun contient son sous multiple trois fois.

ÉQUINOCTIAL, ALE, & plus régulièrement équinoxial, adj. *Æquinoctialis*. Qui a rapport à l'équinoxe. Ainsi le cercle *équinoxial* est celui que le Soleil décrit, ou nous paroît décrire, lorsque l'équinoxe est par toute la terre, c'est-à-dire, lorsque la longueur du jour est par-tout égale à la longueur de la nuit, ce qui arrive deux fois l'an, au commencement du printemps vers le 21 de Mars, & au commencement de l'automne vers le 23 de Septembre. Ce cercle *équinoxial* s'appelle quelquefois simplement l'*équinoxial*, comme on dit simplement le méridien, l'horizon, &c. en sous-entendant le mot de *cercle*. L'*Équinoxial*, en ce sens, est substantif, & la même chose que l'*Equateur*, *quia æquat diem nocti*: quand il est représenté sur les Cartes de Géographie, on l'appelle plutôt *Equinoxial*, ou la *ligne équinoxiale*, ou simplement la *Ligne*, parce que les grands cercles de la sphère sont représentés comme des lignes suivant les règles de la projection. Il coupe en deux également la sphère droite; & les peuples qui habitent dessous ont toujours les jours égaux aux nuits, ou un perpétuel équinoxe: au lieu que les peuples qui sont sous la sphère oblique n'ont cette égalité que quand le soleil est dans cette Ligne, à sçavoir, environ le 21 de Mars & le 23 de Septembre. Un Cadran *équinoxial*, est celui qui est fait sur un plan incliné qui regarde l'Equateur. La France *équinoxiale*, c'est l'établissement des François en Guyane dans l'Amérique méridionale. La capitale de la France *équinoxiale* est la Cayenne. C'est un établissement des François dans une Ile formée par la mer, & par une rivière appelée la Cayenne.

ÉQUINOXIAL. Il est quelquefois substantif masc. & alors c'est la même chose que l'*Equateur*. Voyez ce mot. ACAD. FR.

ÉQUINOXE, f. m. Le temps où les jours sont égaux aux nuits par tout le monde. *Æquinoctium*. C'est quand le soleil est dans le Cercle équinoxial vers

le 21 de Mars & le 23 de Septembre. Comme le soleil nous paroît marcher d'un pas inégal, c'est-à-dire, tantôt plus vite, & tantôt plus lentement, à cause de son excentricité, il y a maintenant huit jours de plus depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à l'équinoxe de l'automne, que depuis l'équinoxe de l'automne jusqu'à l'équinoxe du printemps; le soleil employant plus de tems à parcourir les lignes septentrionales, que les méridionales. Comme l'apogée du Soleil avance tous les ans, quoiqu'insensiblement, cette inégalité des saisons changera, & aura sa vicissitude. Les plus hautes marées sont dans l'équinoxe. Voyez Précession des équinoxes.

ÉQUIPAGE. f. m. Se dit en général de la provision de tout ce qui est nécessaire pour faire une chose avec facilité & succès. Ainsi l'on dit *équipage* de guerre, *équipage* de chasse, de pêche, &c. *Commeatus, ornatus, apparatus, instrumentum.*

ÉQUIPAGE, se dit particulièrement de la provision de toutes les choses destinées au service de quelqu'un, & paroît en quelque façon synonyme à train, avec cette différence que le *train* regarde la suite & l'*équipage* le service. Il n'appartient qu'aux Princes d'avoir des *trains* nombreux, & de superbes *équipages*. Le peuple ne distingue les hommes que par leur train, & ne salue que les *équipages* & les chevaux. **COM.** Combien de jeunes gens qui n'ont d'autre mérite, que d'être suivis d'un nombreux cortège, & de traîner en tous lieux un *équipage* magnifique? **BELL.** Est-il rien de plus scandaleux, que ce somptueux *équipage* que vous promenez par la ville? **S. EVR.** Tous ces ajustemens, & tout cet *équipage* mondain, ne sont propres qu'à irriter la cupidité. **NIC.**

Quand on dit absolument qu'un homme a *équipage*, on entend qu'il a un carrosse & des chevaux. Il est venu avec son *équipage*.

On dit, Etre en bon ou en mauvais *équipage*; pour dire, Etre bien ou mal vêtu: & figurément, qu'un homme est en pauvre, en triste *équipage*, pour dire que sa santé ou sa fortune est en mauvais état.

ÉQUIPAGE en termes de chasse, se dit de tout ce qui est nécessaire pour la chasse, chiens, chevaux, valets, &c. *Venaticus comitatus, apparatus.*

ÉQUIPAGE de guerre. On entend par ce mot, la provision de toutes les choses utiles à la guerre, comme chevaux, harnois, tentes, & généralement tous les ustensiles que les Officiers portent avec eux; ce qui forme le bagage.

Les *Equipages* de l'Artillerie sont le canon, les mortiers & généralement toutes les armes & munitions nécessaires.

Les *Equipages* pour les vivres, sont les charriots pour voiturier le pain, la farine, & destinés à l'usage des troupes.

Les gros *équipages*, sont les charriots & les charrettes; les petits, sont chevaux & mulets.

ÉQUIPAGE, en termes de Marine, est un mot collectif, qui comprend les soldats, matelots & mousses, ou garçons qui servent dans le vaisseau. Il n'a plus que pour quinze jours de vivres pour son *équipage*. L'*équipage* n'est pas la provision des choses qui servent à équiper le vaisseau. Il ne faut pas confondre l'*équipage* avec l'équipement, & les Traducteurs de Mons se sont rendus ridicules, lorsqu'en traduisant un passage des Actes, & le mot d'*armamenta*, ils ont dit que les Mariniers jettent dans la mer de leurs propres mains l'*équipage* du vaisseau. Voyez la suite des Remarques du P. Bouhours, pag. 335. Les mâts du vaisseau, ses voiles, ses cordages, & tout ce qui a rapport à ces trois choses, sont compris sous le nom d'agrès. Agrès un vaisseau, c'est le fournir, l'équiper de tout cela. Mais l'*équipage* du vaisseau sont les gens du vaisseau, tous ceux qui ont quelque emploi. La moitié, le quart de l'*équipage*, c'est la moitié, le quart des hommes qui sont nécessaires pour le ser-

vice d'un vaisseau. Les Officiers ne sont point compris dans l'*équipage*, ce mot ne les désigne pas. Il s'est bien défendu, on n'a pu le prendre, quoiqu'il eût perdu cinq Officiers, & cent cinquante hommes de son *équipage*. Le mot d'*équipage* est un écueil contre lequel plusieurs Ecrivains ont échoué.

L'ÉQUIPAGE, sur les galères, comprend les bas Officiers, les soldats, les matelots, les mariniers, les Partuisaniers & les Proyers; mais il ne comprend pas la chiourme: elle fait un corps à part composé d'esclaves & de forçats.

ÉQUIPAGE de Pompe. On comprend sous ce nom la roue, le balancier ou manivelle, le corps de Pompe, le piston & toutes les autres pièces d'une Pompe.

ÉQUIPAGE, en Architecture, se dit dans un atelier, tant des grues, chevres, vindas, charriots, que des échelles, cordages, & de tout ce qui sert à la construction, ou au transport des matériaux.

De même en marine, *Equipage* d'atelier se dit dans le port des machines & outils qui servent à la construction.

Les voituriers par terre appellent aussi *Equipage*, tout ce qui sert à conduire les voitures par terre, chevaux, traits, atelages, &c.

ÉQUIPARER. v. a. Vieux mot. Comparer, du Latin *equiparare*.

ÉQUIPE. f. f. Nombre de bateaux appartenans à un même Voiturier. Une *equipe* de douze bateaux. On dit aussi Train.

ÉQUIPEE. f. f. Action téméraire, indiscrete & extravagante, & qui attire toujours le blâme public. *Facinus audax & temerarium, protervia.* Cette femme a quitté son mari sans dire mot, elle a fait là une belle *équipée*. Ce petit Noble vouloit aller à l'armée; mais il est revenu dès l'entrée de la campagne: il a fait une plaisante *équipée*.

ÉQUIPEMENT. f. m. *Instructio, adornatio navis, comparatio armamentorum, commeatus, &c.* Il se dit en termes de Marine, de la provision & de l'assortiment qui est nécessaire à la subsistance, à la manœuvre & à la sûreté d'un vaisseau qu'on met en mer.

ÉQUIPER. v. a. Fournir à quelqu'un toutes les choses dont il a besoin, soit en chevaux, habits, armes, &c. *Instruere, adornare, suppeditare.* Il est bien *équipé* pour faire son voyage. *Equiper* un soldat. Il est aussi réciproque. Il lui faut tant pour s'*équiper*.

Ce mot vient d'*esquif*, qui signifie *vaisseau*. **MÉN.** Du Cange le dérive d'*eschipare*, mot de la basse Latinité signifiant la même chose.

ÉQUIPER, se dit aussi d'un navire que l'on met en état de faire de longs voyages, avec ses agrès, ou agrès, appaux, victuailles & autres provisions nécessaires. On *équipe* diversément les vaisseaux, les uns en guerre, les autres en marchandise. *Equiper* un navire d'éperon, de voiles & de cordages. **VAUG.** *Equiper* une flotte. **ABL.** *Equiper* une frégate. **VOIT.**

On dit figurément & familièrement d'un homme qui a été blessé grièvement, ou battu, ou maltraité en quelque rencontre, qu'il a été mal *équipé*.

ÉQUIPÉ, ÉE. part. *Instructus, ornatus, munitus.*

ÉQUIPÉ, en termes de Blason, se dit d'un vaisseau qui a ses voiles, cordages & autres choses. **P. MÉN.**

Les mots d'*équipement* & d'*équiper* se trouvent dans les Ordonnances pour la Marine; les Marchands, les ouvriers, les matelots s'en servent: il y a cependant des gens qui veulent qu'on dise *agrées* & *agrès*, & non pas *équiper* & *équipement*, apparemment parce qu'ils croient qu'*équiper* répond à *équipage*, comme *agrées* à *agrès*: mais leur exactitude est trop grande, & il faut suivre l'usage.

ÉQUIPOLLÉ, ÉE. Terme de Blason, qui se dit de plusieurs pièces & parties de l'Ecu mises en même rang. *Alternus, alternatim varius.* Quand un Ecu

est rempli de neuf carres en forme d'échiquier qu'on appelle *points*, & que ceux des quatre coins & du milieu sont d'un émail, & les autres quatre points d'un autre émail, on blasonne les premiers par le mot d'*equipollé*. Il porroit cinq points d'azur *equipollés* à quatre d'argent. Les neuf points *equipollés* se distinguent toujours à l'échiquier. P. MEN.

ÉQUIPOLLENCE, f. f. Egalité de valeur. *Equipollentia*. *Lequipollence* des proportions. On appelle en logique *Equipollence* des propositions, la propriété qu'elles ont d'exprimer la même chose de différentes façons. C'est la réduction des propositions opposées à un même sens par le moyen d'une ou de plusieurs négations. C'est un terme de logique.

ÉQUIPOLLENT, ENTE. adj. Ce qui égale en valeur une autre chose à laquelle il est comparé. *Equipollens*, *aqualis*, *par*, *æquivalens*. Les belles Traductions ne se font pas mot à mot, mais en termes *equipollens*. Une raison *equipollente* à une autre. Profit *equipollent* à la perte : il n'est pas fort utile.

ÉQUIPOLLENT, TE. Terme de Logique. Propositions *equipollentes* : ce sont celles dont le sens est le même.

ÉQUIPOLLENT, f. m. Je lui ai rendu l'*equipollent* de ce qu'il m'a prêté. Autrefois on a appelé *equipollent* un droit qui se levoit sur des choses mobilières par ordre de Charles VI. pour les frais de la guerre, au lieu de douze deniers pour livre qui se levoient ailleurs, & c'est de là que ce droit a eu les noms d'*equipollent*, ou d'*equivascent*.

L'ÉQUIPOLLENT, adv. A proportion. *Proportione*, *pro ratione*, *pariter*. Un Marchand a mis cent écus pour cette affaire, & ses associés à l'*equipollent*. Ce créancier a touché mille francs en cette contribution, & les autres à l'*equipollent* sur le même pied. En ce sens il signifie quelquefois *proportion*, aussi bien qu'*égalité*.

ÉQUIPOLLER, v. a. & n. Etre de même valeur qu'une autre chose à quoi on la rapporte. *Æquivalere*, *par*, *simile*, *æquale esse*. Sa dépense *equipollente* son gain. Il faut que dans les échanges une terre donnée *equipollente* à celle qu'on reçoit. Une raison *equipollente* une autre, *equipollente* à une autre.

ÉQUIPOLLE, ÉE. part. Compensé, compensé. La perte *equipollée* au gain.

Au reste ce verbe & ses dérivés sont plus de style de pratique & de commerce que du langage ordinaire.

ÉQUIPROQUO, f. m. On dit ordinairement *quiproquo*; cependant on trouve dans quelques ouvrages assez récents *equiproquo*. Voyez *QUIPROQUO*.

ÉQUIRIES, f. m. pl. Nom d'une fête de l'ancienne Rome. *Equiria*. Les *Equiries* étoient la fête des Cavaliers. Elle se célébroit par des courses de chevaux. Varron & Ovide en parlent, celui-ci dans ses *Fastes*, L. II. v. 857. & celui-là dans son V^e L. *De Ling. L.* Il dit qu'ils se célébroient dans le champ de Mars, & Ovide marque que c'étoit le vingt-septième jour de Février. Festus ajoute qu'ils furent institués par Romulus à l'honneur de Mars. Les *equiries* s'appeloient autrement Jeux Curules, *Ludi curules*. Ovide, dans ses *Fastes*, L. III. v. 517, parle encore d'autres *Equiries* qui se célébroient quinze jours plus tard, la veille des Ides de Mars, c'est-à-dire, le 14 de ce mois, & sur le bord du Tibre, à l'endroit où est aujourd'hui la place Navone, & non point dans un cirque particulier, comme quelques Auteurs s'en sont imaginé. Voyez, outre les Auteurs cités, le Calendrier Romain qu'a donné Struvius dans son *Antiquitatum Rom. Syntagma*, & surtout Pitiscus qui cite tous ceux qui ont parlé des *Equiries*, & Vignère sur Tite-Live, T. I. p. 631, 1169, 1603.

ÉQUITABLE, adj. m. & f. Juge modéré & sage, qui fait tempérer la rigueur des loix par les circonstances particulières du fait. *Æquus*, *verus*. Un Prince *equitable*. Un jugement *equitable*.

ÉQUITABLE, se dit aussi de ce qui est conforme à la raison, aux règles de l'équité. Un sentiment *equitable*, un partage *equitable*, une *equitable* distribution de grâces, de faveurs. Rien ne contribue tant à nous rendre *equitables* envers les autres que la connoissance de nous-mêmes. Nic. Suivre la nature, c'est suivre la raison : il n'y a rien en elle que d'*equitable* & d'égal. S. EYR. J'aime mieux laisser mon nom dans l'obscurité, afin que les jugemens des Lecteurs soient plus libres & plus *equitables*. P. LE CL.

ÉQUITABLEMENT, adv. D'une manière *equitable*. *Ex aquo & bono*. Cette sentence a été rendue *equitablement*.

ÉQUITATION, f. f. L'Art de monter à Cheval. *Equitatio*. M. l'Abbé Sallier a fait une Dissertation de l'origine de l'*equitation* dans la Grèce. L'extrait se trouve dans le VII^e vol. des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres.

ÉQUITE, f. f. Justice mitigée, & adoucie par la considération des circonstances particulières : tempérament qui modère la sévérité de la loi. *Æquitas*. C'est ce que les Grecs appellent *epikie*, *ἐπιείκεια*. La rigueur du Droit est souvent contraire à la justice : il faut que l'*equité* lui serve de règle. Ce partage a été fait dans l'*equité*. Les arbitres penchent toujours plutôt vers l'*equité*, que vers la rigueur. Voy. *ΕΠΙΚΙΕ*.

ÉQUITÉ, se prend aussi pour Justice, droiture. *Jus*, *fas*, *justitia*. Il a fait cela contre toute *equité*. Cet homme est plein d'*equité*. Violer l'*equité*.

Qu'une sainte *equité* règle tous vos projets.

L'AB. TETU.

La timide *equité* détruit l'art de regner. CORN.

La force tenant lieu de droit & d'*equité*,
Le meurtre s'exerçoit avec impunité.

Si l'on entend par le mot *droit*, la loi prise dans sa plus grande rigueur, l'*equité* lui est opposée. L'*equité*, supérieure à toutes les lois, s'en écarte lorsque cela paroît plus convenable.

La Justice décerne des peines ou des récompenses conformément aux lois établies : l'*equité* prononce conformément aux circonstances variables d'une action. Elle est puisée dans la loi naturelle. Elle est la règle & le fondement des devoirs des hommes les uns envers les autres. Voyez encore *DROIT*, *JUSTICE*.

ÉQUITÉ, f. f. Terme de Mythologie. Nom d'une Divinité. *Æquitas*. Martianus Capella, L. II. n'en fait qu'une de Thémis & de l'*Equité*, Conseillère & Ministre de Jupiter, & lui donne une balance en main, & des épis de blé en l'autre. Pindare, Ode 13 des Olympioniques, dit que Eunomie, Dicé & la Paix, sont filles de l'*Equité*. Et Germanicus César, sur son Poème Aratéen, dit qu'Hésiode la fait fille de Jupiter & de Thémis; qu'elle s'appeloit premièrement *Iusta*, puis *Iustitia*, & que Nigidius l'appelle *Virginem Iustam*, sive *Æquitatem*, qui n'est autre, dit-il, que cette Erigone qui est placée dans le Zodiaque entre le Lion & la balance. TRISTAN, T. I. p. 273.

ÉQUIVALEMENT, adv. D'une manière *equivalente*. On prononce *éki*. Il y a dans tout discours un nom & un verbe énoncé, soit expressément, comme dans les termes ordinaires, ou *equivalentement*, comme dans les termes d'abréviation & de supplément. *Gram. Franc. du P. Buffier*. Il est peu usité. Je n'en fais pas la raison.

ÉQUIVALENCÉ, f. f. Egalité de valeur, valeur égale. *Æquivalentia*. On définit dans l'école la distinction virtuelle, l'*equivalence* d'une seule & même chose à plusieurs choses. Il peut tout au plus passer dans le didactique.

ÉQUIVALENT, ENTE. adj. Qui vaut autant qu'un autre, qui a la même valeur, la même force, les mêmes effets qu'une autre chose. *Æquivalens*. L'au-

torité d'un Auteur grave est *équivalente* à une raison. Il y a dans la Logique des propositions *équivalentes*. Les propositions *équivalentes* sont celles qui disent précisément la même chose en termes différens.

Les termes *équivalens* sont ceux qui, quoique différens pour le son, rendent précisément la même idée. Il n'y a pas autant de termes *équivalens* qu'on le croit communément. Quand on fait des échanges but-à-but, ou sans retour, il faut que les choses soient *équivalentes*.

ÉQUIVALENT. f. m. Qui est d'égale valeur qu'une autre chose à laquelle on le rapporte. Le Roi a demandé les terres de la Flandre qui appartiennent à la Reine, ou du moins *l'équivalent*.

On a appelé autrefois *équivalent* un droit que le Roi devoit pour les frais de la guerre. Voyez **EQUIPOLLENT**.

On le dit dans le même sens en Grammaire. Nulle langue n'a dans son propre fonds des *équivalens* suffisans pour exprimer parfaitement ce qu'il y a d'heureusement dit dans une autre langue. GEDOYN.

On le dit de tout ce qui a la même valeur, la même force, les mêmes effets qu'une autre chose. Un homme qui a la même force que deux hommes, *équivalent* à deux. Le crime de celui qui conseille un meurtre *équivalent* au crime de celui qui le commet. Un poids d'une livre *équivalent* à un poids beaucoup plus grand en l'éloignant du centre. Une once d'or *équivalent* à quinze onces d'argent.

ÉQUIVALOIR. v. n. Valoir autant. *Æquivalere*. Quelquefois une seule voyelle, comme *a*, *o*, *y*, tient autant de place que les syllabes qui sont composées d'un plus grand nombre de lettres, par exemple dans ce vers :

O Ciel ! il a pâli : son cœur y tient encore.

L'o, l'a, l'y, chacun en particulier, *équivalent* à la syllabe *tient* qui est composée de cinq lettres. PREPETIT DE GRAMMONT, *Tr. de la Versif. Franc.* Toute expression qui n'est pas nom, verbe, ou modificatif, est terme de supplément, il *équivalent* à plusieurs des parties d'oraison. LE P. BUFFE, *Gram. Franc.* Il est de peu d'usage à l'infinitif.

ÉQUIVOQUE. adj. m. & f. En Grammaire, se dit de ce qui a un double sens provenant ordinairement d'une mauvaise construction, & peut recevoir plusieurs interprétations qui conviennent à différentes choses. Discours, terme *équivoque*, expression *équivoque*. *Aquivocus*, *dubius*, *anceps*. Un habile Négociateur fait parler ambiguement, & se servir de tours & de mots *équivoques*, pour les interpréter ensuite selon les occasions. LA BRUY.

ÉQUIVOQUE, se dit en Morale des choses sur lesquelles on peut porter des jugemens opposés, en les interprétant en bien ou en mal. Vertu, réputation, louange *équivoque*. La vertu, quand elle n'est point *équivoque*, ne se dément jamais. BILL. Il y a des louanges *équivoques*, qui sont de fines railleries, & des manières détournées pour nous rendre ridicules. Id. La finesse est une qualité *équivoque* entre le vice & la vertu. Les expressions qui échappent à la colère sont d'ordinaire des signes peu *équivoques* des sentimens du cœur. MAL. C'est un homme dissimulé & toujours *équivoque*.

ÉQUIVOQUE, en termes de Médecine, se dit des signes des maladies. Un signe *équivoque* est un signe qui peut convenir à plusieurs maladies, & qui n'est pas essentiellement caractère d'une maladie en particulier. *Équivoque* en ce sens est opposé à *univoque*, épithète des signes qui conviennent uniquement à une maladie.

ÉQUIVOQUE, en termes de Dialectique ou de Logique, se dit d'un mot qui convient à deux ou plusieurs choses selon le même nom, mais selon une signification différente; & il est opposé à *univoque*. Taureau est *équivoque*, parce qu'il convient & à un animal, & à un signe céleste; & en Latin

taurus convient encore à une montagne d'Asie. Le mot est le même; mais la signification est différente en ces trois choses.

En Physique on appelle génération *équivoque*, celle qui ne se fait pas par les voies ordinaires, par la conjonction du mâle avec la femelle. Les insectes, les animaux imparfaits, se font par une génération *équivoque*; comme les mouches, les araignées, les grenouilles, c'est-à-dire, par la chaleur du Soleil qui échauffe la poussière, la terre corrompue. C'est une erreur de l'ancienne Philosophie. Voyez **GENERATION**.

Nos anciens Poètes François se servoient quelquefois d'une manière de rime qu'on appelle rime *équivoque*, dans laquelle la dernière syllabe de chaque vers est reprise en une autre signification au commencement ou à la fin du vers qui suit. M. Richeler, dans sa *Versification Françoisse* de l'an 1671. p. 185. apporte cet exemple tiré de Marot de ces sortes de puérités ou inepties, aujourd'hui décriées.

En m'ébattant je fais rondesux en rime.

Et en rimant bien souvent je m'enrime.

Bref c'est pitie entre nous rimailleurs;

Car vous trouvez assez de rime ailleurs;

Et quand vous plait, mieux que moi rimassez,

Des biens avez, & de la rime assez, &c.

ÉQUIVOQUE. f. f. *Vox anceps*, *dubia*. La diversité des sentimens sur le genre de ce mot, a déterminé Boileau à le qualifier d'hermaphrodite. Les sentimens étoient alors partagés sur ce mot. Aujourd'hui l'usage général le fait féminin. Les *équivoques* dans le discours sont des expressions louches, qui le rendent obscur, & embarrassent l'esprit du Lecteur pour découvrir le véritable sens. La Langue Françoisse est ennemie de ces sortes d'ambiguïtés. M. Ménage a remarqué que celui qui dit autre chose que ce qu'il veut dire, ne dit pas ce qu'il dit, parce qu'il ne le veut pas dire; & il ne dit pas non plus ce qu'il veut dire, parce qu'il ne le dit pas en effet. On ne peut rien penser de plus juste, ni de plus joli sur les *équivoques*. BOUILL. Il est vrai que la lecture de toute la période fait d'ordinaire entendre le sens dès que l'on y prête un peu d'attention. Mais il vaudroit mieux que cela n'arrivât point; car c'est aux paroles à faire entendre le sens, & non pas au sens à faire entendre les paroles. Si l'on vous relit deux fois, que ce soit pour vous admirer, & non pas pour chercher ce que vous avez voulu dire. VAUG. Il est bon d'ajouter, qu'il ne faut pas se gêner trop, ni prendre l'ombre d'une *équivoque* pour une *équivoque* réelle. La suite du discours distille quelquefois ces petits nuages qu'un mot détaché, ou pris à part, pourroit faire naître.

ÉQUIVOQUE, se dit aussi souvent parmi nous des termes à double sens, des allusions, des pointes ordinairement fort mauvaises, qui ne roulent que sur des jeux de mots: *ludus in verbis*. V. **POINTE**. & **JEUX DE MOTS**. Autrefois les pointes, les jeux de mots, les *équivoques*, étoient les ornemens de la conversation: c'étoit l'esprit à la mode. Mais l'ambiguïté en quoi consiste le caractère de l'*équivoque*, est moins un ornement qu'un défaut: c'est ce qui la rend insipide. L'apparence mystérieuse que donne son double sens, fait qu'on ne va pas facilement au véritable; & quand on l'a trouvé on a regret à sa peine.

ÉQUIVOQUE en Morale, ambiguïté, double sens. Ces trois façons de parler sont dans l'occasion des subterfuges adroits pour cacher sa véritable pensée; mais ces trois mots sont distingués par des nuances particulières. On se sert de l'*équivoque* pour tromper, de l'ambiguïté pour ne pas trop instruire; & du double sens pour instruire avec précaution. SYN. FR. Voy. **AMBIGUÏTÉ** & **DOUBLE SENS**.

L'**ÉQUIVOQUE** a deux sens; l'un naturel qui paroît être celui qu'on veut faire entendre, & qui est effectivement entendu de ceux qui écoutent; l'autre

détourné, qui n'est entendu que de la personne qui parle, & qu'on ne soupçonne pas même pouvoir être celui qu'elle a intention de faire entendre. Il est bas & indigne d'un honnête homme d'user d'*équivoque*. Il n'y a que la subtilité d'une éducation scholastique qui puisse persuader qu'elle soit un moyen de sauver la sincérité du naufrage; car dans le monde elle n'empêche pas de passer pour menteur ou pour mal-honnête homme: elle y donne de plus un ridicule d'esprit méprisable.

L'ÉQUIVOQUE, en terme de Théologie Morale, présente la même idée. C'est un mot qui a deux significations différentes, dont l'une est commune & ordinaire, l'autre moins ordinaire & moins usitée, de sorte que celui qui parle, se servant de ce mot dans la signification la moins ordinaire, il arrive aisément que ceux à qui il parle, prenant ce mot dans la signification la plus usitée, conçoivent quelque chose de différent de ce que l'autre a voulu dire. Nous en avons un exemple en S. Jean, ch. 11. où il est marqué que JESUS-CHRIST dit à ses Apôtres, que le Lazare dormoit: ses Apôtres prenant ce mot *dormir* dans sa signification la plus commune, crurent que le Lazare, qu'on leur avoit dit être malade, commençoit à reposer, & qu'il ne tarderoit point à guérir; & cependant JESUS-CHRIST, ayant pris ce mot dans sa signification moins ordinaire, avoit voulu dire que Lazare étoit mort. Quand l'*équivoque* consiste en plusieurs mots, on l'appelle proprement amphibologie: nous en avons un exemple en Saint Jean, ch. 2. Abattez ce temple, dit JESUS-CHRIST, en parlant aux Juifs, & je le releverai dans trois jours. On a fort disputé dans ce dernier temps de l'usage des *équivoques*: l'Auteur de la Théologie morale de Grenoble a prétendu avec quelques Auteurs récents, qu'il n'étoit jamais permis de s'en servir, dans quelque rencontre que ce fût: leur raison est que l'*équivoque* ne diffère point du mensonge. D'autres au contraire, comme Cabassut, Théologien célèbre parmi les Pères de l'Oratoire, soutiennent qu'il y a une grande différence entre l'*équivoque* & le mensonge; qu'il n'est jamais permis de mentir, mais que dans de certaines rencontres on peut quelquefois se servir d'*équivoque*: que c'est le sentiment de Saint Thomas, de S. Antonin, de S. Raymond, & surtout de S. Augustin, comme Cabassut prétend l'avoir démontré, L. 4. *Theor. de Prax. Jur. Can. Edit. Lug. 1685. c. 4.* Le terme d'*équivoque* est délicat, sur-tout en ce temps-ci. On ne fautoit apporter trop de réserve à l'approbation qu'on peut donner aux *équivoques* en certaines circonstances, parce que malgré toutes les sages précautions dont un bon Théologien se servira en disant son sentiment sur une matière si délicate, il se pourra toujours trouver des gens qui abuseront de sa doctrine, faute de la bien entendre; & d'autres qui la déguiseront, pour en faire plus aisément des calomnies, & la rendre odieuse.

On peut établir comme une règle de conduite dont il n'est pas permis de s'écarter, qu'on ne doit jamais user d'*équivoques*, quand on parle à quelqu'un à qui l'on est obligé de découvrir sa pensée. Dans ce cas, ce n'est pas un moindre mal de le tromper par une *équivoque* que par un mensonge. Voy. encore RESTRICTION MENTALE.

ÉQUIVOQUE, est quelquefois une bévue, une inadvertence qui nous fait prendre une chose pour une autre. *Error*. Plusieurs intrigues des Romains sont fondées sur des *équivoques* de billets rendus à ceux à qui ils ne s'adressoient pas. Une fâcheuse *équivoque*.

ÉQUIVOQUER. v. n. Faire des *équivoques*. *Ludere in ambiguo*. Cet homme est heureux à *équivoquer*, à trouver des *équivoques*. Employé avec le pronom personnel, il signifie, Se tromper, se méprendre, dire un mot pour un autre. *Aberrare, allucinari*. Il s'est *équivoqué* en prenant un sac pour un autre, en parlant à une personne pour une autre.

Ceux qui citent de mémoire sont sujets à *s'équivoquer*. MÉN. Il ne peut passer que dans le style familier.

E R.

ER. Dernière syllabe de plusieurs mots. On ne la met ici que pour observer à l'égard de la Poësie, que tous les mots terminés en *er* ne se doivent pas employer indifféremment pour la rime. *Vanter*, & *Jupiter*, par exemple, ne riment pas: l'*er* est fermé en *vanter*, & est ouvert en *Jupiter*. On appelle ces rimes vicieuses, des rimes Normandes, parce que les Normands prononcent l'*er* ouvert, comme l'*er* fermé. Ils prononcent du *fer*, comme *je* ou *fai*, au lieu de prononcer du *fair*. On trouve beaucoup de ces rimes dans Malherbe, qui fait rimer *clair* avec *aveugler*. On ne les excuse que quand on ne peut pas faire autrement sans perdre une belle pensée. Il faut cependant avouer qu'il y a peu de Poëtes qui s'affujettissent à ces règles. Ce qu'il y a de certain, c'est que les mots en *er* riment avec ceux en *air*, & que pour les infinitifs en *er* il ne faut appuyer sur l'*r* que lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, ou lorsque l'oreille le demande à cause de la rime; car on juge de la bonté de la rime plutôt par le son que par l'écriture.

E R A.

ÉRABLE. f. f. *Acer*. Arbre de haute futaie, qui a pris son nom Latin de sa dureté, comme le rapporte Voilius, *quia acris seu durum admodum est lignum*. Il y a plusieurs espèces d'*Erable*, & la plupart ont leur bois veiné; c'est pourquoi on l'emploie dans les ouvrages de Marqueterie.

Le grand *Erable*, ou le faux Platane, *Acer majus, pseudo Platanus*, s'élève fort haut: son bois est fort uni; sa partie blanchâtre est fort recherchée par les ouvriers. Ses feuilles sont opposées, grandes, à cinq pointes, & ressemblantes en quelque manière à celles du vrai Platane du Levant. Ses fleurs sont petites, à cinq pétales, verdâtres: le pistil, qui en occupe le centre, est composé de deux capsules ou noyaux gros comme de petits poids, terminés par un aileron: chaque noyau renferme une semence arrondie & blanchâtre.

Ce qu'on nomme Sycomore à Paris est une seconde espèce de grand *Erable*, qu'on élève dans les jardins. Les feuilles de celui-ci sont d'un vert plus clair que dans les précédentes: elles sont aussi plus tendres, plus aiguës & plus ressemblantes à celles du vrai Platane. Ses fleurs sont par bouquet, au lieu que dans la première espèce elles viennent par grappes ou épis. Ces deux arbres croissent naturellement en plusieurs endroits du Royaume: le dernier est très-commun en Canada, où l'on a trouvé le moyen de tirer de sa sève un sucre, qui étant purifié, & préparé comme celui des cannes d'Amérique, en a presque toutes les mêmes qualités. La saison la plus propre pour ce travail, est le printemps: il faut observer encore, que pour que la sève de cet arbre soit sucrée, il est nécessaire qu'il gèle les nuits, qu'il fasse du soleil pendant la journée, & que le pied d'*Erable*, auquel on doit faire des incisions pour l'écoulement de la sève, soit couvert de neige à son pied, autrement la sève ne sentiroit que le bois. Le reste du travail consiste dans la purification, clarification & coction de cette sève; ce qui n'a rien de particulier. On assure que cet *Erable* fournit une assez grande quantité de sève sans s'altérer; & ordinairement un arbre de deux ou trois pieds de circonférence en rendra jusqu'à quatre-vingts livres, qui donneront par la coction quatre livres de bon sucre.

Le petit *Erable*, *Acer campestre minus G. B.* est assez commun dans les bois, & on l'emploie dans les palissades & dans les charmillles. Il est ordinairement arbuté: on le trouve quelquefois arbre, & ses feuilles ne sont guère plus grandes que celles

du Lièvre : elles font à cinq pointes d'un vert foncé : leurs nervures deviennent souvent rougeâtres, aulibien que leurs queues. Ces espèces d'*Erables* donnent un suc lacteux, lorsqu'on coupe leurs jeunes branches, ou leurs feuilles. Elles viennent bien dans les différentes terres, même à l'ombre, & tous les autres arbres, croissent vite, & demandent peu de culture.

On peut ajouter à ces trois *Erables* un quatrième, qui vient aux environs de Grenoble & de Montpellier : ses feuilles sont petites, & à trois pointes égales & arrondies. *Acer trifolium*, C. B.

ÉRAC, ou IRAC, IRAQUI. *Voyez YERAC.*

ERACLEE. *Voyez HERACLEE.*

ERADICATIF, *IVE*. adj. Terme de Médecine qui s'applique à ce qui emporte la maladie & toutes les causes. *Eradicativus*, *eradicandi vim habens*. On ne trouve point que ce mot soit en usage au masculin ; au féminin on dit guérison *éradicative* : c'est une guérison qui emporte, qui ôte la cause de la maladie : la guérison *éradicative* est opposée à la *palliative*. La guérison *éradicative* est celle qui non seulement remédie au présent, mais qui en ôtant les racines du mal, & allant à la cause, empêche qu'il ne revienne. *Dionis.*

ERADICATION. *f. f.* Action d'arracher une chose par la racine. *Eradicatio*. Ce mot n'est pas d'usage. Le Dictionnaire de l'Ac. Fr. le donne comme terme de Phytique. Dans ce sens il peut être admis dans notre Langue, où nous avons déjà *Déracinement*, mais qui n'est pas fort usité. Au reste, ce sont des termes d'Agriculture & de Jardinage.

ERAFLE. *v. a.* qui paroît du style familier, & signifie, Ecorcher légèrement, effleurer la peau. *Perfringere*. Une épingle lui a *éraslé* le visage. Le chat m'a *éraslé* la peau.

ERAFLE, *EL*. part.

ERAFLURE. *f. f.* Plaie qui se fait sur la peau, par quelque chose de pointu, & qui ne pénètre pas. Les épingles, les griffes d'un chat, font des *erasure* aux mains, au visage. Ce coup d'épée n'a pas pénétré, il n'a fait qu'une *erasure* sur la peau, une écorchure légère. *Voyez Ecorchure.*

ÉRAGNAC. Village de Provence, qui est pris par quelques Geographes pour l'ancienne *Enarginum*, *Enargina*. Il est situé entre Cavaillon & Ailes, sur le chemin de Milan à Ailes par les Alpes Cottiennes. Il est entre Cavaillon & Tarascon. *Voyez Æthicus*, la Table de Peutinger, & Hadrien de Valois. *Not. Gall. p. 187.*

ÉRAILLEMENT. *f. m.* Renversement de la paupière inférieure. *Voyez ECTROPIUM.*

ÉRAILLER. *v. a.* Tirer avec effort une toile, ou une étoffe, en telle sorte que les fils s'entr'ouvrent, se séparent, ou se relâchent. *Distendere*. Le crêpe, la gaze, la mouffeline, sont sujets à s'*erailler*. On le dit aussi des chairs, lorsque les fibres s'en séparent par quel que effort. Une épingle lui a *éraslé* la peau. *Erailler* les yeux, *divaricare oculos*.

Ce mot vient de *irradiare*, selon Nicot.

ÉRAILLÉ, *ÉE*. part. On appelle un œil *éraslé*, *divaricatus*, un œil rouge, & dont la paupière est trop ouverte par la violence de quelque fluxion.

ÉRAILLURE. *f. f.* Endroit d'une étoffe qui a été éraslé, qui a souffert quelque violence, laquelle a séparé son tissu en long, ou en large. *Distentio*, *divaricatio*. L'usure d'une étoffe commence par l'*éraillure*.

ÉRANARQUE. *f. m.* Nom d'office chez les Grecs. Celui qui présidoit aux aumônes des pauvres. L'Administrateur des aumônes des pauvres. *Eranarcha*. Quand quelqu'un chez les Grecs étoit réduit à l'indigence, qu'il étoit captif, ou qu'il avoit une fille nubile, à laquelle il ne pouvoit trouver d'établissement, faute de bien, il y avoit un Magistrat ou Officier public qui faisoit une Assemblée d'amis, & les taxoit chacun selon ses facultés, pour subvenir à la nécessité de celui qu'on en vouloit tirer. Cet Officier s'appeloit *Eranarque*, du mot Grec *ἐρανος*,

aumône ; contribution ; & *ἐρανος*, commandement, intendance. C'est ce que nous apprend Cornelius Nepos, dans la vie d'Épaminondas, c. 5.

ÉRASINO. Rivière de la Morée. *Erasinus*. Hoffman dit qu'on l'appelle aujourd'hui *Rafino*. L'*Erasio* a sa source dans la Zaconte, à la montagne de Stymphale, dont elle porta d'abord le nom. Ensuite entrant dans la Sacante elle se cache quelque temps sous terre, d'où sortant sous le nom d'*Erasio*, elle traverse le Lac de l'Érina, ou de Lerma, & se va décharger dans l'ancien Inaque, qu'on nomme maintenant Plinza. *MATY.* L'*Erasio* est dans ce qu'on appelloit autrefois l'Argie. *Voyez* sur ce fleuve *Plin*, L. IV. C. 5. *Ovide*, *Métam.* L. XV. v. 275. Il y a encore dans l'Antiquité d'autres fleuves de ce nom, mais moins connus. *Voyez Strabon*, L. VI. p. 275.

ÉRASTIEN, ENNE. *f. m.* & *f.* Nom de Secte. *Erastianus*. Les *Erastiens* sont une secte de factieux & d'Herétiques en Angleterre, disciples d'un certain Thomas Eraste, dont on leur donna le nom, qui mourut que l'Eglise eut le pouvoir d'excommunier. Salmonet parle de ces Hérétiques dans son *rapport des troubles d'Angleterre*. Les *Erastiens* formèrent une faction pendant les troubles de l'Angleterre en 1647.

ÉRATÉ. *f. f.* Nymphé marine, fille de l'Océan & de Téthys, dit Hoffman. Ne l'auroit il point confondue avec Erato : *Erata*. Ce nom signifie aimable en Grec.

ÉRATER. *v. a.* *Lienem adimere*. Ôter la rate. On *érate* les chiens, & ils ne laissent pas de vivre.

ÉRATÉ, *EE*. part. & adj. *Lienis expers*.

ÉRATO. *f. f.* Terme de Mythologie. Nom de l'une des Muses. *Erato*. La Muse *Erato* présidoit aux Poësies Amoureuses, comme son nom le marque. C'est au moins le sentiment de quelques Auteurs. On la représente sous la figure d'une jeune fille enjouée, couronnée de myrthe & de roses, tenant une lyre d'une main, & de l'autre un archet. On met aussi auprès d'elle un petit Amour ailé, armé de son arc & de ses flèches. *NAT. COMES*, cité par *MOR.* Elle présidoit encore, selon d'autres, aux chants de ceux qui célébroient les grandes actions des Heros. Cependant cela ne me paroît pas bien sûr. Il est vrai que Virgile, L. VIII. v. 37. en commençant à chanter les guerres d'Énée en Italie, les Rois, les Princes, les peuples qui les soutinrent, les armées, les combats, les inéuites, &c. invoque *Erato* ; mais souvent les Poètes invoquent une Muse pour l'autre, ou plutôt une certaine Muse en particulier ; pour leur Muse en général. C'est ainsi qu'Horace dans ses Odes invoque comme la Muse qui préside aux vers Lyriques, tantôt sa Muse en général, L. II. *Od. 1.* tantôt Euterpe & Polyhymnie, L. I. *Od. 1.* tantôt Clio, L. I. *Od. 12.* tantôt Calliope, L. III. *Od. 4.* tantôt Melpomène, L. IV. *Od. 3.* &c.

ÉRATO. *f. f.* Nom d'une Nymphé. *Erato*. Hésiode, qui en parle dans sa Théogonie, v. 247. la fait fille de Nérée & de Doris.

Ce nom Grec vient d'*ἔρανος* j'aime, *ἐρανος*, aimable, d'où l'on a dit *ἔρατος*, qui a le même sens.

ÉRATOSTHÈNES. C'est le nom d'un ancien Auteur, grand Philosophe, Poëte & Astronome. On a donné son nom à une des taches de la Lune, qui est au numéro 15. de la Sélénographie du P. Riccioli.

ÉRAULT. Rivière de France dans le Languedoc. *Arauris*, *Erarus*, dans les Auteurs Modernes. *Andrien de Valois* écrit *Erhau*, & *Erav*, ou *Airau*. *Cornille*, *Erault*, *Maty Erard*, ou *Lerraul*. Cette Rivière prend sa source au pied du mont Aignal aux Cévennes, & se rend dans la Méditerranée à Agde. On lui a aussi donné le nom Grec *Cyrta*, à cause de ses fréquens détours. *Voyez* *Adr. de Valois. Not. Gall.* au mot *Arauris*.

E R B.

ERBICARA. Cap. de l'Isle de Corse. Il est sur la

côte orientale, vers le midi, près de Porto-novo. Quelques Géographes le prennent pour le *Granicum*, ou *Granianum Promontorium* des Anciens.

ERBLAND. f. m. Nom d'homme. *Hermelandus*. Saint Hermeland, que nous appelons communément *S. Erbland*, étoit de la ville de Noyon, sorti d'une famille très-noble. Il fut Religieux au Monastère de Fontenelle, dit *S. Vandille*, au pays de Caux, en 667. *S. Ouen*, Archevêque de Rouen, l'ordonna Prêtre en 673. & en 678. il fut fait premier Abbé d'Antreïn en Brétagne, & mourut vers l'an 710. ou 715. Bollandistes, *Mars*, L. II. p. 574. & suiv. Baillet, 25. *Mars*.

E R C.

ERCEUS. Terme de Mythologie. Le Jupiter *Erceus* étoit invoqué pour la garde des murailles. *D'èpoxos, septum*, Muraille.

ERCHIE. f. f. Vieux mot. Trait d'arc. On a dit aussi *Archée*.

ERCOLE. Voyez PORTO-ERCOLE.

ERCONWALD. f. m. Nom d'homme. *Erconwaldus*, *Erkenwaldus*, *Erkenwoldes*, *Earconwaldus*. Saint *Erconwald* est un Evêque de Londres de la fin du VII^e siècle. Voyez les Bollandistes, *April*, T. III. p. 7^{vo}. & suiv. Baillet, 30. d'Avril.

ERCTZEYDORFF. Ville d'Allemagne, dans l'Autriche, sur la *Wische*.

E R D.

ERDEWDI. Village de Hongrie, dans lequel il y a un Monastère. *Hertaurris*. Il est dans une Ile du Danube, vis-à-vis de l'embouchure de la Drave. On y voyoit des ruines de l'ancien *Teutoburgium*, ville de la Pannonie, que d'autres placent à *Drazat*, village du voisinage, & d'autres à Cinq-Eglises. *MATY*, CORN.

ERDHOLM. Ecueils de la Mer de Dannemarck. On les trouve dans l'Isle de Bornholm.

ERDINAGA. Village du Cercle de Bavière, dans l'Archevêché de Saltzbourg, à cinq lieues de la ville de ce nom, du côté du nord. *Erdinga*. Il paroît par une ancienne inscription qu'on a trouvée à *Erdinga*, que c'est-là qu'étoit la petite ville du Norique, nommée anciennement *Ariodunum*.

E R E.

ÈRE. Cette terminaison dans notre Poësie rime fort bien avec *aire*, comme *singulière*, *vulgaire*, &c. mais les mots en *ere* ne riment point avec ceux en *erre*.

ÈRE. f. f. Terme de Chronologie. C'est un mot dont les Modernes se sont servis pour signifier ce qu'on appelle autrement *Epoque*. *Æra*. Certain temps arrêté & déterminé à volonté, d'où l'on commence à compter les années qui ont suivi. On ne fait pas trop bien l'origine de ce mot. La plupart des Auteurs ont prétendu que l'*Ère* étoit une façon de compter les années, suivant les Espagnols, dont l'*Ère* est de 38 ans plus ancienne que celle de l'*Ère* Chrétienne, ou de nos ans de grâce. Pierre IV. Roi d'Arragon, a été le premier Prince, qui dès l'an 1350 abolit l'*Ère* d'Espagne dans ses Etats. On en usa ainsi dans ceux de Valence en 1358. aussi-bien qu'en Castille en 1383. Le Roi Jean I. fit de même en Portugal en 1415. LE QUIEN DE LA NEUVILLE.

L'*Ère* des Mahométans est l'hégire, ou la fuite de Mahomet. On dit aussi l'*Ère* de *Dioclétien*, l'*Ère* de *Nabonassar*, &c. Voyez ÉPOQUE.

Ce mot se trouve aussi employé dans de vieux titres, pour signifier *item*. Favyn, dans son *Hist. de Navarre*, L. I. p. 8. prétend qu'*era* se trouve dans Cicéron & dans Lucilius, qui le font pluriel; qu'il signifie la même chose que *commentaria*, les feuillets d'un livre de compte & papier journal d'un Marchand où il écrit ce qu'il achète & débite tous les

jours tant en gros qu'en détail. Selon le même Auteur, d'autres disent qu'il s'est dit pour *hera*, de *herus*, Maître, Seigneur, & on l'a pris pour signifier la domination d'un Prince. D'autres, comme *Isidore*, de *es*, *aris*, à cause de la pièce d'argent que l'Empereur Auguste imposa par tête sur tous les sujets de l'Empire. De là les Espagnols introduisirent ce mot dans la chronologie, pour marquer le commencement de quelque changement extraordinaire. D'autres que ce sont les lettres initiales des trois premiers mots que l'on mettoit dans les Actes publics, *Annus erat Augusti*.

ÈRÈBE. f. m. Terme de Mythologie. *Erebus*. Les Poëtes donnent ce nom aux Enfers, & à Pluton Dieu des Enfers, selon *Vossius*, *De Idolol.* L. II. C. 60. vers la fin. D'autres disent seulement que c'est un Dieu des Enfers. Dans *Hésiode*, *Theog.* v. 123, l'*Èrèbe* est produit par le chaos, & est frere de la nuit, qui fut aussi son épouse, & dont il eut l'*Æter* & le *Jour*. Cicéron suit *Hésiode*, L. III. *De Nat. Deor.* n. 44. *Hygin*, *Fabul. Poët.* C. 1 dit que l'*Èrèbe* est, à la vérité, fils du chaos & de l'obscurité, mais qu'il est pere de la nuit, & non pas son frere. *Hésiode* & *Cicéron* sont préférables à *Hygin*.

Les habiles gens conviennent aujourd'hui que ce nom est formé de l'Hébreu עֶרֶב, *ereb*, mot répété plusieurs fois au I. Chap. de la *Genèse*, & qui signifie, l'obscurité, les ténèbres, le soir, la nuit. Ils conviennent encore de ce qu'*Hésiode* dit, que l'*Èrèbe* n'est autre chose que l'ancienne tradition de la création du monde obscurcie par le temps, & mêlée de fables, ou travestie en fable. Voyez *Steucaus* sur le I. Chap. de la *Genèse*, & *Grotius*, *De Verit. Relig. Christ.* L. I. *Annot.*

ÈREC. Province d'Asie, qui s'étendoit le long du lit commun du Tigre & de l'Euphrate, à droite & à gauche, depuis leur jonction jusqu'à la mer. Cette Province a été ensuite nommée IRAQUE, qui est le même nom un peu déguisé: mais l'*Iraque* d'aujourd'hui n'est pas le même pays que l'ancienne Province d'*Erec*, car avec le temps l'*Iraque* a empiété sur la *Babylonie*, qui étoit anciennement au-dessus de la jonction des deux fleuves: elle a aussi empiété sur l'*Assyrie* & sur la *Médie*, auxquelles elle a fait porter son nom. La *Babylonie* de son côté s'est mise en possession de toute l'ancienne Province d'*Erec* ou d'*Iraque*.

ÈRECHTHÉE. f. m. Nom d'homme qui fut déifié. *Erechtheus*. Il étoit Egyptien d'origine, & fut le sixième des Rois d'Athènes. *Erechtheus* fut mis au nombre des Dieux pour avoir immolé une de ses filles, en obéissant à l'Oracle, qui lui prédit que s'il le faisoit, il vaincroit *Eumolpus* Roi des Thraces.

ÈRECTEUR. adj. pris aussi substantivement. Terme d'Anatomie, qui se dit des deux muscles de la verge, qui servent à son érection. *Erector*. Ils prennent leur origine de la partie interne de la tubérosité de l'ischion, & vont s'insérer latéralement aux corps caverneux. Le clitoris dans les femmes a aussi deux muscles *érecteurs*: ils prennent leur origine de l'éminence de l'ischion, & vont s'insérer aux parties latérales du clitoris, dont ils produisent l'érection dans le coit. Les *érecteurs* du clitoris.

ÈRECTION. f. f. Élévation d'une chose en droite ligne. Action par laquelle une chose est mise dans une situation perpendiculaire à l'horison. *Erectio*. L'érection d'une ligne perpendiculaire sur une autre est un problème enseigné dans les *Elémens* d'*Euclide*. Ce mot n'est pas d'usage dans le sens propre.

ÈRECTION, se dit figurément pour institution, établissement. L'érection d'une Baronie en Comté. L'érection d'un Présidial. L'érection en titre d'Office d'une charge de Mouteur de bois.

ÈRECTION, se dit aussi des statues & des monuments qu'on élève & qu'on consacre en l'honneur de quelque personnage illustre. L'érection d'une statue.

On le dit aussi des maisons destinées aux exercices de piété.

Le Concile de Trente est celui de tous les Conciles qui s'est appliqué avec plus de soin à la réformation du Clergé, qui nous a donné là-dessus de plus solides & de plus saintes règles, & en particulier celle qui regarde l'érection des Séminaires. BOURDAL. *Exh. T. I. p. 183.*

ÉRECTION, est aussi un terme de Médecine, par lequel on désigne l'état de gonflement & de tention du membre viril, relativement à la fonction à laquelle cet organe est destiné dans l'ouvrage de la génération. On le dit encore en Médecine, mais dans un sens moins propre, de l'état de quelques autres parties du corps dans lesquelles ce gonflement est assez sensible.

ÉREIE. Voyez YRIEZ.

EREINBREISTEIN. Voyez HERMANSTEIN.

EREINTER, ou ERENER, ou ERRENER. v. a. Mais *ereinter* est aujourd'hui seul en usage. Rompre les reins. *Renēs frangere*, ou *diffringere*, *deumbare*, *opprimere*, *luxare*. Voilà un poids qui est capable d'*ereinter* ce Crocheteur, ce cheval. On a donné tant de coups de bâton à ce pauvre homme, qu'on l'a *ereinté*.

Ce mot vient du Latin *sine renibus*. Ménage après Nicot l. lérive de *erenare*, comme qui dirait *renes luxare*.

ÉREINTÉ, ÉE. part. Qui a les reins rompus, ou foulés : qui est extrêmement fatigué, pour avoir porté une grosse charge, ou pour avoir marché long temps. Dans le Dustrait de Regnard, Scène dernière, Carlin tout estoûffé, dit d'une voix entrecoupee :

Ouf ! je suis éreinté.

On trouve dans Borel *Æné*. C'est un mot de province.

ÉRÉMIQUE. adj. de t. g. Qui concerne les Limites. Il n'a d'usage que dans cette phrase : *vie érémitique*, *vita eremetica*, pour dire, la vie que mènent les solitaires dans le desert, par opposition à la vie *écobitique*, qui est celle des Religieux qui vivent en commun. Voyez ERMITE.

ÉREMODICIE. f. m. Vieux mot. Désert, du Grec *ἐρημώδης*, fait de *ἐρημία*, solitude, désert.

ÉRENT. Terme du vieux langage, qui a été employé pour la troisième personne du pluriel de l'imparfait du verbe être, étoient, du Latin *erant*. On a dit aussi *ere* pour, étoit, & *ert*, pour sera, du Latin *erit*. *Miroër ert à toutes gens*, pour, ce sera un miroir. *Ce n'ert pas Bible iosangere*, pour, ce ne sera pas un livre flatteur & plein de louanges.

ÉRÉSIPÉLATEUX, ou ERYSIPELATEUX, EUSE. adj. Qui tient de l'érysipèle. *Erysipelatus*, a, um. C'est un terme de Médecine. Petites bubes inflammatoires & *erysipelateuses*. *Brigandage de la Médecine*. Le sang dans une disposition inflammatoire peut former un dépôt flegmoneux ou *érésipélateux* dans la cavité de la dent, ou dans son voisinage. CHIRURGIEN DENTISTE. Une fluxion *érésipélateuse*. La fluxion *érésipélateuse* augmenta. DUVERNEY, *Acad. des Sc. 1703. Mem. p. 18.*

ÉRÉSIPÈLE, ou ERYSIPELE. f. m. *Erysipelas*. Tumeur superficielle, inflammatoire, causée par des humeurs piquantes, d'où naît une chaleur âcre accompagnée de douleur avec démangeaison. Quelquefois cette tumeur occupe une partie de la chair qui est sous la peau : elle provient d'un sang bilieux & bouillant, qui, pour sa subtilité ne cause point de tumeur apparente, mais s'étend de proche en proche aux parties voisines. Sa couleur est d'un rouge peu foncé, tirant sur le jaune, & plus la bile y est pure, & plus l'érysipèle est dangereux. Sous l'érysipèle sont comprises les pustules bilieuses, comme les dartres, les vessies & les bubes, que le Vulgaire appelle *feu sauvage*. Quelques-uns donnent à l'érysipèle les noms de *rosé*, à cause de sa couleur, feu

Tome III.

sacré, feu S. Antoine, à cause de la chaleur vive qu'il cause.

Ce mot vient du Grec *ἔρπειν*, *trahere*, & de *πίλας*, *prope*, parce qu'elle se retire proche du cuir; ce qui fait que Galien l'appelle *passion du cuir*, ou bien du mot Grec *ἔρπος*, *tuber*, & *πίλας*, *prope* : preluque rouge, ce qui lui a fait donner le nom de *rosé* par les Latins. Il y a un *érésipèle* simple, & l'autre avec ulcération.

ÉRESMA, ou *Eléréna*. Rivière d'Espagne. *Areva*. Elle a sa source aux montagnes qu'on appelle *Sierra Tablada*, sur les confins des deux Castilles. Maty, après lui *Corneille*, disent que de la vieille Castille elle entre dans le Royaume de Léon, où elle se décharge dans le Douro environ à une lieue au-dessus de *Tordetillas*; mais dans la Carte de M. De Lille de 1701. elle n'entre point dans le Royaume de Léon, elle se décharge dans le Duraton un peu au-dessus de *Penatiel*, dans la vieille Castille, & à dix lieues de *Tordetillas*.

ÉRÉTHISME. f. m. Terme de Médecine. Irritation & tention violente des fibres, qui surmonte le mouvement naturel de leurs oscillations. *Erethismus*. M. Geoffroi, Docteur de la Faculté de Paris, faisoit consister les maladies & leurs causes essentielles dans l'*erethisme* des fibres qui trouble leurs oscillations, ou qui les éteint, & qui par ce moyen arrête dans leurs petits tuyaux les liqueurs qui les arrosent; ce qui s'oppose à leur circulation, à leur trituration, & à la séparation de leurs parties inutiles, d'où résulte une altération dans les fonctions du corps, & un nombre infini de symptômes. *Erethisme* est un mot Grec, *ἔρεθισμος*, *irritation*, du verbe *ἔρεθίζω*, *irrite*.

On peut en général donner le nom d'*éréthisme* à tout ce qui s'oppose au cours de la nature, ou retarde son mouvement vers la crise, soit aliment, remède, saignée, topique, ou affection de l'esprit & du corps. *Dict. de James.*

ÉRETIA. Bourg ou petite ville de Livadie, en Grèce. *Ereti*. Elle est auprès du golfe de Négrepont, vis-à-vis du cap Litar, qui est à la pointe occidentale de l'Isle de Négrepont. Quelques Géographes mettent à *Eretia* l'ancienne *Cnemis*.

ÉRÉTRIAQUE, ou ERÉTRIQUE, qui a rapport à Érétrie. *Eretricus*, *Eretricus*. Il y avoit à Érétrie une Ecole de philosophes que Strabon nomme *Érétriques* & *Eretriques*. Elle avoit été établie par Ménédemus l'Érétrien.

ÉRÉTRIE. Ancienne ville de l'Eubée, ou du Négrepont. *Eretria*. Elle est sur une côte qui regarde la Grèce, à 8 lieues de la ville de Négrepont, du côté du levant. Quelques Géographes la nomment aujourd'hui *Rocho*. Strabon, L. X. nous apprend qu'après Chalcis, c'étoit la plus grande des villes de l'Eubée, que l'une & l'autre avoient été bâties par les Athéniens avant la guerre de Troie; qu'après cette guerre un Athénien, nommé *Æelus*, y avoit conduit une Colonie; que ces villes devenues puissantes avoient établi des Colonies dans la Macédoine; que quelques-uns disoient qu'*Érétrie* étoit une Colonie de Maciste de Triphylie; qu'*Érétrie* s'appela d'abord *Mélanéis*, ou *Ménaeide*, c'est-à-dire, la Noire, & ensuite *Atrotie*, c'est-à-dire, cultivée, labourée; qu'*Érétrie* commandoit à Andro, à Teno, aux Ceïens & à d'autres Isles; que les Perses, comme dit Hérodote, la détruisirent, qu'on en voyoit encore de son temps les ruines en un lieu appelé la vieille *Eretrie*; qu'on avoit rebâti une nouvelle *Eretrie*, qui fut célèbre en paix & en guerre: & au L. IX. il dit que l'ancienne *Eretrie* étoit vis-à-vis Delphinium dans la Béotie, séparée de ce port par un trajet de 65 stades, qui sont 7 lieues & demie. L'*Eretrie* nouvelle étoit plus au midi. Voyez les Tables du P. Lubin & M. Tourneil sur Dem. p. 283. Cet Académicien, dans ses Notes sur la harangue de Démosthène touchant la paix, écrit *Erethye* & *Éréthyens*, mais mal. Tous les Anciens, Démosthène, Strabon, Méla, Pline écri-

vent *Erétrie* ; & puisque ce mot vient d'*Arottrie*, comme il patoit par *Strabon*, & qu'*Arottrie* est manifestement dérivé d'*ἐροτρον*, *charrue*, il faut écrire, comme nous faisons, *Erétrie* sans *h* & sans *y*.
ERÉTRIEN, ENNE. f. m. & f. & adj. Qui est d'*Erétrie*. *Erétricus*, *Erétriensis*. Ménédème l'*Erétrien*. Après le départ de *Plutarque* & de la garnison étrangère, les *Erétrhyens*, devenus maîtres de leur ville & de *Porthmus*, embrassèrent les uns notre parti, les autres celui de *Philippe*. **TOURREIL**. Ce n'est pas là le seul service qu'ait rendu aux *Erétrhyens* ce bon ami, & ce fidèle allié. **Id.** Il faut écrire *Erétrien*. *Voy.* **ERÉTRIE**.

M. Corneille a dit, les Philosophes *Erétriens* : mais il faut dire *Erétriques*, ou *Erétriaques*, avec *Strabon*, qui met de la différence entre le nom de cette Ecole de Philosophes, & celui des Citoyens d'*Erétrie*, appelant ceux-ci *Erétriens*, & disant qu'on nommoit ceux-là *Erétriques* & *Erétriaques*, soit qu'en effet ils portaient ces deux noms, soit qu'il y ait une faute au premier mot, & que les Copistes y aient oublié un *a*.

ERÉTRIENNE, adj. f. Terre *Erétrienne*. C'est le nom d'une terre argilleuse approchant de la terre sigillée, qu'on tiroit autrefois d'un champ voisin de la ville *Erétria* dans l'île d'*Eubée*, d'où est venu son nom. Il y en a de deux espèces, l'une très-blanche, & l'autre cendrée. On se sert de la dernière pour arrêter le sang, étant prise intérieurement, & la blanche est employée pour la Peinture.

EREUX, EUSE. adj. Vieux mot. Qui est sujet à être en colère, à quereller.

E R F.

ERFORT, ou **ERFURT**. Ville du Cercle de la haute Saxe, en Allemagne. *Erfordia*, *Erpordia*, *Erfurtum*. C'est la principale ville de *Turinge*. *Erfort* est situé sur la rivière de *Géra*, entre *Weimar* & *Gotha*. Son château s'appelle *Cyriaxbourg*, ou Château de *S. Cyriaque*. *Erfort* étoit autrefois ville Impériale. Elle a une Université. *Erfort* dépendoit autrefois des Archevêques de *Mayence* : elle croyoit s'en être rachetée, mais en 1664. le Prélat fit revivre ses droits, & soutenu par l'Empereur, qui mit *Erfort* au ban de l'Empire, & par le Roi de France, qui donna des troupes pour la soumettre, elle fut obligée de reconnoître l'autorité de l'Archevêque. Le territoire d'*Erfort* comprenoit autrefois 80 à 90 bourgs ou villages ; mais l'an 1665 l'Archevêque de *Mayence* en céda 17 à l'Electeur de Saxe pour tous les droits qu'il pouvoit prétendre sur la ville. *Merouée*, Roi de France, donna autrefois son nom à *Erfort*, & le fit appeler *Mervigisbourg*. Quelques Géographes le prennent pour l'ancienne *Bicurgium*, que d'autres placent à *Swichaw* en *Misnie*. *Audifret*, *Maty*, *Corneille*. Long. 28 d. 55'. Lat. 51 d. 4'.

E R G.

ERGANE. f. f. Epithète ou surnom que les anciens Grecs donnoient à *Minerve* du mot *ἐργον*, art. *Ergane*. *Pallas* étoit appelée *Ergane*, parce qu'elle présidoit aux Arts, & que les ouvrages des Arts passoient pour les ouvrages de la sagesse, qui est *Pallas* ou *Minerve*. *Voy.* *Vossius*, de *Idolol.* L. II. C. 66.

ERGATIES. f. f. pl. Fête d'*Hercule* à *Sparte*.

ERGERS. Rivière d'Allemagne. Elle a sa source aux montagnes qu'on voit au-delà de *saint Léonard*. Elle passe par la haute & par la basse *Ehenheim*.

ERGO. Terme dogmatique tiré du Latin, qui signifie la conclusion d'un argument. Il est pris souvent pour l'argument même. C'est un homme qui nous importe par ses *ergo*, qui est bien fort sur l'*ergo*.

ERGO, s'emploie aussi dans le style familier pour *donc*, c'est-à-dire, dans la signification propre qu'il a en Latin.

Il croit que sa fille aime : ergo les rendez-vous, &c.
 Mlle L'HÉRITIÈRE.

Or ma planète bienfaisante

Promet à ma vie un long cours :

Ergo, j'aurai sur mes vieux jours

Quinze ou vingt mille écus de rente. **PAVILLON**.

On dit proverbialement, *ergo glu*, à ceux qui font de grands raisonnemens dont on ne conclut rien.

ERGOT. f. m. C'est un éperon ou pointe dure qui vient au derrière de la jambe des coqs & de quelques autres animaux. *Unguis posticus*.

On dit figurément, qu'un homme monte sur ses *ergots* ; pour dire, qu'il menace, qu'il est en colère, qu'il parle d'un ton fier & élevé.

ERGOT, se dit en parlant du cheval. C'est une corne molle de la grosseur d'une châtaigne, qui est au derrière & au bas du boulet, & cachée souvent par le fanon.

ERGOT, se dit aussi de plusieurs autres bêtes qui ont de semblables parties : mais aux sangliers on les nomme les *gardes*, & aux cerfs, les *os*.

ERGOT, se dit aussi en Botanique, pour signifier l'extrémité d'une branche qui a été taillée, & qui est morte dans le bout, comme il arrive souvent aux branches qu'on écussonne. On coupe ce bois mort jusqu'au vif, ou jusqu'à l'écusson ; & c'est ce qu'on appelle tailler l'*ergot*. Cette coupe donne lieu à l'écorce de couvrir insensiblement ce qui reste du bois taillé.

ERGOT, maladie des seigles. On appelle ainsi les grains de seigle, qui deviennent, dans certaines années longs, noirâtres & cornus. La farine de ce grain est blanchâtre & très-pernicieuse. Lorsqu'il est arrivé que les épis du seigle étoient chargés de ce mauvais grain, & qu'on n'a pas eu soin de le rejeter, on a vu regner à la campagne des maladies qu'on appelle feu saint Antoine. Voyez les Journaux des Savans, & les Mémoires de l'Académie. **M. Dodart** a donné plusieurs observations sur le mauvais effet de ce blé cornu.

On donne aussi le nom d'*ergot* à cette maladie singulière dont le seigle est attaqué. Quelques-uns ont attribué cette maladie aux brouillards qui gâtent les épis. Mais pourquoi les brouillards n'attaquent-ils pas également le froment, l'avoine, &c. De plus une cause générale devoit produire un effet général. Cependant tous les seigles ne sont pas ergotés dans tous les endroits où les mêmes brouillards ont régné : dans le même champ tous les épis voisins les uns des autres, & souvent dans le même épi, tous les grains ne sont pas ergotés. Il est plus raisonnable d'attribuer cette maladie à la piqure de quelque insecte qui dépose ses œufs dans le grain du seigle ; & cela s'accorde avec les observations de **M. Tiller** qui a découvert de petits vers dans les grains de seigle ergotés.

ERGOTE, ÉE. adj. Qui a des ergots. Voilà un coq bien ergoté. *Unguis talariis*, *calcaribus instructus*.

ERGOTÉ, ÉE. Atmé d'éperons en forme d'ergots. *Calcaribus armatus*, *a*, *um*.

Se sent encor diffamer les côtés

Par deux talons de pointes ergotés.

ROUSSEAU, Ep. VII.

ERGOTÉ. Terme de Chasse. Chien *ergoté* : c'est un chien qui a un ongle de surcroît au-dedans & au-dessus du pied.

ERGOTÉ. Terme d'Agriculture. Seigle *ergoté*, attaqué de la maladie que l'on appelle l'*ergot*. Voyez ce mot.

ERGOTER. v. n. Signifie au propre procéder dans ses raisonnemens suivant la forme Scholastique. Par *atqui* & *ergo*. *Argutari*, *disceptare*. Ils ont long-temps *ergoté* sur cette proposition en Sorbone.

Et comme l'esprit de chicanne & de veuille

est un vice assez ordinaire dans les Ecoles, on a dit au figuré *ergoter*, pour contester mal-à-propos & avec importunité, chicaner sur tout, trouver à redire à tout. Ces deux hommes ne peuvent s'accorder. Ils sont toujours à *ergoter* l'un contre l'autre. C'est un importun, il ne fait qu'*ergoter*. Ce mot n'est admis que dans le style familier.

ERGOTERIE. f. f. Chicane & mauvaise contestation sur des Bagatelles. *Trice*. M. Amelot de la Houffaye, dans sa lettre à M. Bayle au sujet de la critique de la version de Fra-Paolo, dit que la quatrième objection n'est encore qu'une *ergoterie*.

ERGOTEUR. f. m. Celui qui dispute, qui pointille sans cesse, qui conteste tout sans raison. *Ineptus disceptator*. C'est un terme de mépris, bon dans le style familier.

ERGOTIS. f. m. pl. Vieux mot. Chicanes Théologiques. *Gloss. sur Marot*.

ERGOULE. Voyez GOULE.

E R I.

ÉRI. Petite rivière de l'ancienne Toscane, & maintenant du Patrimoine de S. Pierre en Italie. *Ceres*, *Ceretanus*. Elle coule dans le Duché de Bracciano, & se décharge dans la Mer de Toscane, à deux ou trois lieues au levant de Civita-Vecchia.

ERIBÉE. f. f. Belle-mère des Aloïdes.

ERIC, ou ERRIC. f. m. nom d'homme *Erricus*, *Ericus*, *Henricus*. Saint *Eric*, que d'autres appellent Saint Henri, étoit de la première Noblesse de Suède, & d'une famille alliée à la Maison des Rois du pays. L'an 1141. il fut choisi par la Noblesse & le peuple d'un commun consentement pour être Roi de Suède, au préjudice de Charles, fils du Roi Smercher, qui ne régna qu'après lui. Il subjuga la Finlande, & la fit instruire des vérités de la foi. Il fut tué après dix ans de règne, par un parti rebelle qui vouloit mettre sur le trône Magnus, fils d'Henri Scateler, Roi de Dannemark, qui prétendoit à la Couronne de Suède par sa Mère, quoique ce fût contre les Loix du Royaume, qui n'admettoient pas les Etrangers; & Saint *Eric* est honoré comme Martyr. Il y a neuf Rois de Danemark & quatorze Rois de Suède qui ont porté le nom d'*Eric*.

ERIC, se dit aussi pour Evaric, nom propre d'un Roi des Gots en Espagne, fils de Théodoric I. & frère de Thorismond, & de Théodoric II. auquel il succéda en 466.

Ce mot *Eric*, ou *Erric*, est le même qu'Henri, qui en a été fait. *Eric* vient de deux mots de la langue Allemande, *ehr*, honneur, & *reich*, riche: ainsi *Eric* veut dire, qui a beaucoup d'honneur.

ERIC. Bourg & port de l'Etat de Gènes en Italie. *Eris portus*. Il est sur le golfe d'Espezzia, vis-à-vis de Porto-Venère. MATY.

ÉRICHTHON. f. m. Ce fut un Roi d'Athènes, successeur d'Amphictyon, qui fut placé parmi les astres pour avoir trouvé l'usage des quadriges. *Vossius*, de *Idolol*. L. I. C. 13. p. 54.

ÉRICHTHON. f. m. Terme d'Astronomie. C'est le nom de la 12^e. constellation des 21 septentrionales. On l'appelle aussi le charretier. *Erichthonius*, *Hleniochus*, ce dernier mot est Grec *ἡνίοχος*, *auriga*, de *ἡνία*, *habena*, & *ἔχω*, *habeo*, *teneo*.

ÉRIDAN. f. m. Ancien nom du Pô, fleuve d'Italie. *Eridanus*. Voyez Pô. Virgile appelle l'*Eridan* le Roi des fleuves, *Georg*. L. I. 882. *Fluviorum Rex Eridanus*. Voyez Pô.

ÉRIDAN, *Eridanus*, est aussi le nom d'un fleuve de Pologne nommé en Polonois, RODOUN. Voyez ce mot.

ÉRIDAN. f. m. Terme d'Astronomie. *Eridanus*. Est le nom que les Astronomes ont donné à la troisième constellation des quinze méridionales.

Le nom d'*Eridan* pris pour une constellation, se dit en prose & en vers; mais il ne se dit qu'en vers

quand il est pris pour le fleuve que nous appelons communément Pô.

ÉRIE. Le Lac d'*Erie*, ou du Char. *Lacus Erius*, *Lacus felis*. Lac de la Nouvelle France en l'Amérique septentrionale. il est au midi de celui de Karegnondi, & au couchant de celui d'Ontario ou de Frontenac. Le Baron de la Hontan le nomme *Erié*, mais mal. ÉRIENS. f. m. pl. Hérétiques qui soutenoient qu'il n'y avoit point de différence entre un Evêque & un Ancien; que les Evêques n'avoient point le pouvoir de conférer l'Ordre; qu'il ne falloit pas prier pour les morts, & qu'on ne devoit point établir de jettines. Ils suivoient les Encratites en ce qu'ils ne permettoient à personne de venir à la Cène, s'il n'avoit quitté le monde, pour mener une vie très-régulière. On les nomma *Eriens*, d'*Erius* l'ancien, qui vivoit sous Valentinien I. trois cens quarante-neuf ans après J. C.

ÉRIEU. Rivière de France dans le Vivarais. Elle a sa source près de S. Agrève, sépare le haut Vivarais d'avec le bas, & va se décharger dans le Rhône, à Beauchastel. Davity, Corneille.

ÉRIGER v. du Latin *erigere*. Dresser, ou mettre de bout. On ne dit point au propre *eriger* une échelle, mais lever; ni *eriger* une perpendiculaire, mais élever une perpendiculaire.

Mais on dit abusivement, *eriger* une statue, *eriger* un autel. *Eriger* un trophée, un monument à la gloire de quelqu'un. Ac. FR. On *erigeoit* autrefois des statues aux grands personnages, aux Empereurs. Quelqu'un demandoit à Caton le Censeur pourquoi on ne lui avoit point *érigé* de statue: J'aime beaucoup mieux, dit-il, qu'on fasse cette demande, que si on demandoit pourquoi on m'en a *érigé* Bons Mors.

J'ai dit abusivement, malgré l'autorité de l'Académie qui adopte cette signification, parce que pour parler exactement, il faut dire *élever*, & non pas *eriger* une statue. Voyez ELEVER. *Eriger* ne se dit bien que pour les Fiefs & les dignités. C'est changer en mieux la valeur des choses. Voyez plus bas les Synonymes.

Ainsi *eriger* signifie, figurément, attacher à une chose, à une Terre, à un Fief, &c. quelque titre, quelque degré d'honneur. *Evehere ad*. *Eriger* un Marquisat en Duché. *Eriger* une fonction, ou simple commission en titre d'office, faite d'une commission amovible une charge dont le Roi donne des provisions. *Eriger* un Bailliage en Prévôtal, en Cour Souveraine. C'est au Pape à *eriger* des Evêchés; mais il lui faut pour cela le consentement du Roi. Le Pape ne peut *eriger* une Eglise en Cathédrale, ou Métropolitaine, sans le consentement du Prince. FEVRET.

S'ÉRIGER, Verbe récip. S'ériger en Censeur, en Auteur, en Critique, en Bel-Esprit, en Réformateur, &c. se dit défavorablement, pour s'attribuer un droit, une qualité qu'on n'a pas, ou qui ne convient pas. *Arrogare*, *vindicare sibi*.

Quand des Costards & des Ménages.

S'érigent en grands personnages,

On s'en rit. BOIL.

Il est assez ordinaire aux maris de s'ériger en tyrans. B. Je ne puis souffrir que vous vous *érigiez* en dévot de profession, pour vous animer d'un esprit chagrin contre les vices. S. EVR.

ÉRIGER, considéré comme synonyme à fonder, établir, instituer, à son idée particulière. C'est proprement changer en mieux la valeur des choses. Syn. fr. il ne s'emploie bien que pour les fiefs & les dignités. Paris a été *érigé* en Archevêché en 1622, sous Louis XIII. Cette terre a été *érigée* en Duché. Voyez les autres mots.

ÉRIGÉ, EE, part.

ÉRIGNE, ou ÉRINE. f. f. Terme de Chirurgie. C'est un petit instrument qui sert, comme un crochet, à élever, à soutenir des parties sur lesquelles on veut

travailler, qu'on veut distiller, découper, &c.
ÉRIGONE. f. f. Terme de Mythologie & d'Astronomie. *Erigone.* C'est le nom d'une femme & d'un astre. *Erigone*, fille d'Icare, se pendit de désespoir, lorsqu'elle fut la mort de son père. On dit que Bacchus enseigna à Icarus l'art de faire du vin, & que même il lui fit présent d'un outre du plus excellent. Quelques bergers de l'Attique, amis d'Icarus, en ayant un peu trop bu s'enivrèrent, & firent mille extravagances : & d'autres les voyant dans cet état, crurent qu'ils étoient empoisonnés. Dans cette pensée, ils assassinèrent Icarus, & mirent son corps dans une fosse qu'ils couvrirent de terre. La chienne d'Icarus appelée Moera, fit connoître par ses hurlemens l'endroit où son maître étoit enterré ; sa fille Erigone l'ayant trouvé se pendit à un arbre. Quelque temps après les filles & les femmes Athéniennes furent transportées d'une fureur si violente, qu'elles s'alloient pendre elles-mêmes. L'oracle consulté répondit que ce malheur venoit de ce qu'on avoit négligé de venger la mort d'Icarus & d'Erigone ; & que pour le faire cesser, il falloit instituer des jeux en leur honneur. On inventa ceux où les filles se balançoient sur une corde attachée à des arbres par les deux bouts. Les filles & les femmes ne se pendirent plus. Jupiter, pour récompenser la piété de cette fille, & la fidélité de cette chienne, métamorphosa Erigone, & la plaça dans la constellation nommée la Vierge, Moera dans celle qu'on appelle la Canicule, & Icarus dans celle qu'on nomme le Bouvier.

ÉRIMANTE. Voyez ERYMANTE.

ÉRIMANTE. f. f. Nom de Tulipe parmi les Fleuristes. L'*Érimante* est rouge, feuille-morte & jaune. MORIN.

ÉRINACEE. f. f. *Erinacea.* Petit arbrisseau d'un très-bel aspect, & dont les branches se disposent en rond, garnies d'épines vertes & piquantes ; ce qui lui a fait donner le nom d'*érinacée*, d'*érinacis*, hérissón, parce que les épines de cette plante sont disposées en *herisson*, & ramassées à peu près comme les aiguillons du Porc-épi. Ses fleurs sont légumineuses, plus petites que celles du genêt, de couleur bleue tirant sur le purpurin. Après ces fleurs naissent des gousses plates. Cette plante est ordinairement sans feuilles : elle en pousse rarement quelques unes quand elle fleurit. Elles sont semblables à celles du lenticule, & durent peu de temps sans tomber. Cet arbrisseau croît au Royaume de Valence aux lieux rudes & le long des chemins. Toutes ses parties sont astringentes.

ERINGDRANE. Province de l'île de Madagascar. On divise ce pays en grande & petite *Eringdrane*.

ÉRINNYIS. f. f. Terme de Mythologie. Nom propre d'une des trois Furies. *Erinnyis.* On ne sçait rien de particulier de cette Furie. Les Anciens, Grecs & Latins, disent au pluriel les *Erinnyes*, pour les Furies. Hésiode, dans sa Théogonie, v. 185. écrit que les *Erinnyes* étoient nées dans la suite des temps des gouttes de sang qui coulèrent de la plaie que Saturne fit à son père Uranus, ou Cœlus, c'est-à-dire, le Ciel, & qui tombèrent sur la terre. Il appelle les *Erinnyes* fortes, puissantes ; & dans son premier Poème *Oper. & Dier.* v. 80. il dit qu'elles sont les vengeresses du parjure ; & que c'est le cinquième jour qu'elles rodent pour exercer leur vengeance.

Pausanias dit qu'il y avoit à Athènes proche de l'Atéopage un Temple de Déeses qu'on appelle Sévères, & qu'Hésiode a nommées *Erinnyes*. Escchyle leur a donné des serpens pour cheveux, & tous les Poètes l'ont suivi. On les arme aussi de fouets & de flambeaux ardens, témoin Lucain, L. VI. v. 747. & Ovide, Ep. XI. v. 103. On appelle aussi *Erinnyis* une mauvaise femme qui a causé beaucoup de maux. Ainsi Virgile dit qu'Hélène fut l'*Erinnyis* de sa patrie ; & Lucain, que Cléopâtre fut l'*Erinnyis* de l'Italie.

ÉRINNYIS. f. ou adj. Cérés *Erinnyis* ou Cérés fu-

riente. Les Siciliens donnèrent ce nom à Cérés, lorsque l'injure que lui fit Neptune tandis qu'elle parcourroit le monde pour retrouver Proserpine, lui eut aliéné l'esprit.

ÉRIPHYLE. f. f. Sœur d'Adraste, Roi d'Argos, M. de Voltaire a donné en 1732 une Tragédie qui a pour sujet la mort d'*Eriphyle*.

ÉRISICTHON. f. m. Un des aïeux maternels d'Ulysse.

ÉRISSE, ou RISSO. Ville ancienne & Episcopale de l'Anatolie. *Rizus, Rizeus.* Elle est située sur la côte de la mer Noire, environ à trente lieues au levant de Trébizonde, dont son Evêché étoit suffragant.

ÉRISSE. Ville ancienne de l'île de Mételin, qu'on a aussi appelée Cedonia. *Erissus.* Elle est sur la côte méridionale de l'île. C'étoit autrefois un Evêché suffragant de Mételin : ce n'est plus qu'un village. MATY.

ÉRISSE. Ancienne ville de la Macédoine en Grece. *Achantus.* C'est un Evêché suffragant de Saloniki. *Erissò* est situé au fond du Golfe de Monte Sancto.

ÉRISSE. f. m. Terme de Marine. Ancre à quatre bras dont on se sert dans les Bâtimens de bas bord, ou dans les Galères. *Erinaceus.* On l'appelle autrement *grapin de fer*, ou *rissón*. Voyez *herisson*. Il y a bien de l'apparence que le terme de Marine vient de la ressemblance que les grapins de fer ont avec l'animal qu'on appelle *herisson*, en ce que le grapin de fer est pointu & comme armé de quatre côtés, comme un hérissón est tout couvert de pointes piquantes.

ÉRISTIE. f. f. Terme de Fleuriste. Tulipe pourpre & blanc. MORIN.

ÉRITHROÏDE. f. f. Terme d'Anatomie. *Erythroides.* C'est la première des membranes propres qui envelopent les testicules : elle est parsemée de fibres charnues du muscle cremaster, qui la font paroître rougeâtre ; d'où vient qu'on lui a donné ce nom.

Ce mot est Grec, il vient d'*erythros*, rouge, & *idos*, figure, ressemblance.

ÉRIVAN. Ville de Perse, qu'on appelle aussi *Irvan*, *Irvan*, & *Revan*. *Erivanum*, *Revanum*. Elle est dans la Province d'*Erivan*, sur la rivière de Sanguica. *Erivan* est grand, & défendu par une grande forteresse, où est le Palais du Gouverneur de la Province, & par un château situé à quelque distance de la ville. A trois lieues d'*Erivan*, où les Arméniens ont un Evêché, on trouve les ruines de l'ancienne *Artaxata*, que les Arméniens appellent *Ardashat*. Sa latitude est de 40°. 19', 33", GOUYE.

ÉRIVAN. Province de la Perse. *Erivania*, *Irvania*. C'est une partie de la grande Arménie des Anciens. Ses bornes sont, au couchant, la Turcomanie ; au nord, la Géorgie ; au levant, le Scirvan ; & au midi, l'Adirbaïtzan. L'*Erivan* est fort froid, à cause des montagnes qui s'y trouvent, dont la plus célèbre est le mont Ararat. Il est pourtant fort fertile, même en vin. Ses principales villes sont *Erivan*, Karasba, Bilagan, Chiurcar, & Naschanan. Voyez Tavernier dans ses Voyages de Perse, T. I.

E R K.

ERKÉLENS. Ancienne ville des Ubiens, & aujourd'hui de la Gueldre Impériale. *Herculeum*, *Herculis castra*. Elle est enclavée dans le Duché de Juliers, & située à une lieue du Roer, entre la ville de Juliers, & celle de Ruremonde. *Erkéleus* étoit fortifié ; mais les François en ruinèrent les fortifications en 1674. MATY. Long. 24. d. 8'. lat. 51. d. 6'.

E R L.

ERLACH. Petite ville ou bourg de Suisse. Les François le nomment *Serlier* : il appartient au Canton de Berne, & est situé au bord du lac de Bienne. C'est un Bailliage.

ERLANG. Petite ville du Cercle de Franconie, en Allemagne. *Eranga*. Elle est sur la rivière de Rednitz, dans le Marquisat de Culembach, aux confins de l'Evêché de Bamberg & du territoire de Nuremberg. Long. 28. d. 42'. lat. 49. d. 38'.

ERLAPH. Rivière d'Allemagne. *Arlapa*, *Arlape*. Elle a sa source vers les confins de Stirie, traverse une partie de la basse Autriche, & se décharge dans le Danube, un peu au-dessous de Pechlarn, qu'elle arrose.

E R M.

ERMA. Voyez CERMASTE.

ERMAILLY. f. m. Nom que les Suisses donnent à celui qui travaille en chef à la fabrique des fromages dans les montagnes de Gruyere & de Bernz.

ERMELAND, autrement WARMIE, ou WERME-LANDT. Contrée de la Prusse Royale. *Warmia*. L'*ermeland* est enclavé entre le Golfe de Frisch-Haff & la Prusse Ducale, & dépend du Palatinat de Mariembourg. Ses villes sont Heilsberg, qui en est la capitale, Watterberg, Gustad & Braunsberg. Si l'on écrit *Ermetande*, il faudra le faire féminin, suivant ce que nous dirons au mot LAND.

ERMENSUL, ERMINSUL, ERMINSIL. Voyez IRMINSUL, ou IRMENSUL.

ERMES. Vieux terme de Coutumes, qui se dit des terres non labourées, ni cultivées, qui sont vacantes, en friche & en désert. On les appelle aussi terres *brehaines*. Dans les Coutumes de la Marche & du Bourbonnois on appelle terres *hermes*, ou *heremps*, des terres en friche.

Ce mot vient du Grec *ēreōs*, en Latin *eremus*, désert : d'où vient qu'on a nommé l'Abbaye de Saint Michel en l'*herm*, *Sancti Michaelis in eremo*.

ERMIN. f. m. C'est ainsi qu'on nomme dans les Echelles du Levant, & particulièrement à Smyrne, le droit de Douane, que l'on paie pour l'entrée & la sortie des marchandises.

ERMINE. Voyez HERMINE. C'est ainsi qu'il faut écrire.

ERMINETTE. f. f. Outil de Charpentier fait en forme de hache recourbée, ou d'ailette, qui lui sert à aplanir, à unir le bois. *Affia incurva*.

Ménage dérive ce mot de l'Arabe *alermīn*, qui signifie *scalprum*.

ERMITA DE LOS PALACIOS. Village de l'Andalousie, en Espagne. *Palatiorum Eremus*, *solitudo*. Il est sur la rivière d'Almudiel, à sept ou huit lieues au nord de Baeza. On y voit les ruines de Flavium Vivitanum, qui étoit anciennement une petite ville de la Bétique, Province d'Espagne.

Ce mot est Espagnol, & signifie *Ermitage des Palais*.

ERMITAGE. f. m. C'est un usage presque général d'écrire *hermitage* & *hermite*. Cependant on doit écrire ces mots sans *h*, parce qu'ils viennent du Grec *ēreōs*, dont l'esprit est doux. Les Centuriaires de Magdebourg ont eu plus grand tort encore d'écrire *Heremita* en Latin.

On appelle *Ermitage*, l'habitation d'un Ermite; une petite maison en lieu désert, où un Ermite fait sa demeure. *Anachoreta Cella*, *Eremus*. Ce solitaire ne sort jamais de son *Ermitage*.

On le dit figurément d'un lieu solitaire & écarté, tel que ceux que les Ermites choisissent pour leur retraite. *Solitudo*, *secessus*. Ce lieu est un vrai *ermitage*.

ERMITAGE, est aussi un lieu, ou une maison de campagne solitaire & écartée, que quelqu'un a fait bâtir pour y vivre en retraite, & hors du commerce du grand monde. Si vous venez chez moi, vous ne trouverez pas un château, mais un joli petit *ermitage*.

*Désert où j'ai vécu dans un calme si doux,
Pins, qui d'en si beau verd couvrez mon ermitage,
La Cour de pais un an me separe de vous.* MAIN.

*Malgré l'injustice des Cours,
Dans cet agréable ermitage,
Il coule doucement ses jours,
Et vit en véritable Sage.*

CHAPELLE.

ERMITAGE. Village de l'Ecosse meridionale. *Eremus*. Il est le lieu principal de la Province de Lidesdale, & défendu par un château bien fortifié. MATY.

ERMITE. f. m. Homme dévot qui s'est retiré dans la solitude, pour mieux vaquer à la contemplation, & se débarrasser des affaires du monde. *Eremita*, *anachoretica*. Un *Ermite* n'est point censé Religieux, s'il n'a point fait de vœux. L'*Ermite* reclus du mont Valérien. L'*Ermite* de la forêt de Compiègne. S. Paul l'*Ermite* est un de ces anciens solitaires, & le pere ou le premier des *Ermites*. S. Jérôme a écrit sa vie. Le P. Héliot dans son histoire des *Ordres Relig.* P. I. C. 1. l'a aussi donnée. S. Jérôme au commencement de la vie de S. Paul premier *Ermite* dit que l'on ne savoit pas quel étoit celui qui avoit été le premier *Ermite*. Que quelques-uns remontoient à Elie & à S. Jean-Baptiste; que l'opinion la plus commune parmi le peuple étoit que S. Antoine étoit l'instituteur de la vie érémitique; mais qu'il avoit plutôt augmenté l'ardeur pour cet état: que des disciples de ce Saint disoient que c'étoit Paul de Thèbes qui l'avoit le premier pratiquée. Saint Jérôme est de ce sentiment. Ce fut à l'occasion de la perfection de Déce & de Valérien. Les Centuriaires de Magdebourg traitent des *Ermites*, *Cent. II. C. 6. Cent. V. C. 10.* Ils reprennent sur-tout en eux la solitude & l'austérité de la vie. Le Cardinal Bellarmin les a solidement & sagement réfutés dans ses Controverses, *Tome II. Contr. II. L. II. C. 39.* où il montre que cet état est louable, agréable à Dieu, saint. Les anciens *Ermites*, comme saint Antoine, vivoient dans les déserts; & ne laissoient pas d'avoir plusieurs Religieux avec eux. Arnaud d'Andilli a fait la vie des Peres *Ermites*.

Tout homme est homme, les Ermites sur-tout.

LA FONT.

En France, les *Ermites*, quoiqu'ils ne soient pas Religieux, sont incapables de succéder. *Arrêt du 17 Février 1633.*

Plusieurs Religieux se qualifient d'*Ermites*. Les *Ermites* de S. Augustin. Les *Ermites* de Camaldoli. Les *Ermites* de S. Jérôme; d'autres que l'on va trouver par ordre alphabétique.

ERMITE DE S. AUGUSTIN. Nom d'un Ordre de Religieux qu'on appelle communément Augustins. *Eremita sancti Augustini*, *Augustinianus*. Cet Ordre fut formé un peu après le milieu du XIII^e siècle par la réunion de plusieurs Congrégations d'*Ermites* qui n'avoient point de règle, ou qui n'avoient point celle de S. Augustin, si l'on en excepte celle de Sainte Marie de Murcette. Ces Congrégations sont celles des Jean-Bonites, la plus ancienne de toutes, celle des *Ermites* de Toscane, celle des Sachets, ou Freres du sac, ou de la Pénitence de J. C. celle des *Ermites* de S. Augustin, celles de Vallerfuta, de S. Blaise de Fano, de S. Benoît de Monte Fabalo, de la Tour des Palmes, de Sainte Marie de Murcette, de S. Jacques de Molinio & de Loupavo proche de Luques. Ce n'est point Innocent IV. qui fit cette union, comme la plupart des Historiens de cet Ordre le prétendent; il avoit seulement uni ensemble quelques *Ermites* en Toscane, auxquels il avoit donné la règle de S. Augustin, qui faisoient une Congrégation séparée des Jean-Bonites, des Britanniens, des Sachets & des autres, qui entrèrent dans l'union générale. Ce fut Alexandre IV qui fit cette union, comme il paroît par sa Bulle rapportée dans le *Mare Magnum* des Augustins. Ce Pontife travailla à cette union dès la première année de son Pontificat, c'est-à-dire, l'an 1254. Les Supérieurs de toutes les Congrégations nommées ci-dessus, ne purent

s'assembler qu'en 1256. Dans ce Chapitre Général l'union se fit. Lancfranc Seprala, Milanois, fut élu Général, & l'Ordre fut divisé en quatre Provinces, savoir, de France, d'Allemagne, d'Espagne & d'Italie. Le tout fut confirmé par une Bulle d'Alexandre IV. du 13 Avril de la même année. L'habillement des *Ermites* de saint Augustin, consiste en une robe & un scapulaire blanc, quand ils sont dans la maison. Au Chœur, & quand ils sortent, ils mettent une espèce de coule noire, & par-dessus un grand capuce qui se termine en rond par-devant, & en pointe par-derrière, où il descend jusqu'à la ceinture, qui est de cuir noir. *Voyez* le Pere Hélyot, *T. III. C. 3.* Dans la suite on a encore uni d'autres Ordres à celui de Saint Augustin, comme des pauvres Catholiques. Et maintenant cet Ordre comprend quarante-deux Provinces.

Après toutes ces réunions cet Ordre s'est divisé en plusieurs Congrégations, auxquelles les relâchemens qui s'y introduisirent donnerent lieu.

La Réforme qu'on appelle *ERMITES DE S. AUGUSTIN DÉCHAUSÉS*, & en France ordinairement Augustins déchaussés, fut faite, selon quelques Auteurs, par le P. Louis de Léon, mais cette gloire est due au P. Thomas de Jesus, né à Lisbonne l'an 1520 de l'illustre famille d'Andrada, originaire de Castille, mais dont une branche s'établit en Portugal dès l'an 1302. Ce saint homme commença cette réforme, mais il ne l'acheva point. Dom Sébastien, Roi de Portugal, lui ayant ordonné de le suivre dans sa malheureuse expédition d'Afrique; après la défaite de ce Prince, le P. Thomas demeura captif chez les Barbares, & fut d'abord esclave d'un Morabite, espèce d'Ermité Mahométan, qui lui fit souffrir les plus mauvais traitemens; ensuite il le fut du Roi de Maroc. La Comtesse de Linarès sa sœur, & ses parens, voulurent le délivrer, & envoyèrent sa rançon, mais il les remercia & écrivit à la Comtesse qu'il vouloit rester au service des esclaves Chrétiens de Maroc. Il y demeura en effet, & y mourut le dix-sept d'Avril 1532 âgé de cinquante-trois ans.

Après sa mort on continua le projet de la réforme, & l'an 1588 sous le Pontificat de Sixte V. & le regne de Philippe II elle commença en Espagne sous le nom d'*Ermites* de saint Augustin Déchaussés. Le P. Louis de Léon travailla aux constitutions suivant les vues du P. Thomas, qu'il avoit vû en Portugal. Le premier Couvent qui la prit, fut celui de Talavéra en Castille, la même année 1588. L'an 1590 le Comte de Pimentel fonda celui de Portilo. L'année suivante ces Religieux obtinrent celui de la Nava. L'an 1592 cette réforme fut portée par le P. André Diaz en Italie, où l'an 1624 Urbain VII la divisa en quatre Provinces. En 1626 elle passa en Allemagne, où l'on bâtit un couvent à Prague. De-là Ferdinand III. les appela à Vienne. Ensuite la Province de Gênes fut divisée en deux, celle de Gênes & celle de Piémont. Celle de Naples le fut en quatre, qui portent les noms de Naples, de Calabre, de Sicile, de Palerme & de Messine. Il y a eu des changemens dans ces Provinces, qui ne sont plus que huit, Rome, Naples, Gênes, Palerme, Allemagne, Piémont, Messine & Milan, soumises à un Vicaire Général que le Général lui accorda en 1612. Ces Provinces comprennent soixante & treize couvens.

En 1596. Cette réforme fut apportée en France par les Peres François Amer & Matthieu de Sainte-Françoise. Ils furent d'abord introduits par Guillaume d'Avanson, Archevêque d'Embrun, & Prieur commendataire de Saint Martin de Misère dans la vallée de Givaudan en Dauphiné; ils furent, dis-je, introduits dans le Prieuré de Villar-Benoît dépendant de celui de Misère, & qui avoit été ruiné par les Huguenots. L'année suivante Marfeille les reçut, Avignon l'an 1610; Henri IV.

leur avoit accordé des lettres-patentes, Louis XIII. les confirma en 1613, & l'an 1610. tout fut enregistré au Parlement de Paris. Ils ont trois Provinces en France; savoir, de Paris, de Dauphiné, de Provence. Louis le Grand leur donna des Armes qui sont d'azur semé de fleur de lis d'or, chargées en cœur d'un écusson d'or à trois cœurs de gueules, surchargées de trois fleurs de lis d'or, l'écu surmonté d'une couronne de Prince du sang, & entouré d'un chapelet, avec une ceinture de Saint Augustin, & timbré d'un chapeau d'Evêque. Ce Prince donna encore des armes particulières à chacune des trois Provinces de France. En 1603. ceux d'Espagne entrèrent au Japon; en 1606. aux Philippines; en 1622. Grégoire XV. érigea la Réforme d'Espagne en Congrégation particulière. Elle est plus austère que ceux de France & d'Italie, qui ont des Constitutions particulières. Ils diffèrent aussi dans leurs habits.

Ceux de France ne sont différens des Capucins que par la couleur, qui est noire. De-la vient qu'on les appelle en France Capucins noirs, & même quelquefois en raillant Capucins d'ébène. Les Italiens sont de même, mais ils se rasent la barbe, que les François portent longue. Les Espagnols ont aussi la barbe rase, mais ils n'ont point de capuces pointus, comme les autres, & ils portent un manteau plus long, avec des sandales de cordes appelées *Alpergatas*, à la manière des autres Déchaussés d'Espagne. Tous ont deux sortes de freres lais, les uns appelés *Convers*, & les autres *Commis*. Les *Convers* portent le capuce, & les freres *Commis* ont un chapeau & point de capuce. P. HÉLIOT, *T. III. C. 6.* On les nomme en France Augustins Déchaussés, Capucins noirs ou Capucins d'ébène; mais seulement en style populaire & familier pour la raison qu'on a dite, & communément à Paris, *Perits-Peres*. Ils sont à présent comme les Espagnols.

Avant la réunion des Congrégations d'*Ermites* qui formerent l'Ordre des Augustins, il y avoit une de ces Congrégations qui se nommoit les *Ermites* de S. Augustin. *Voyez* le P. Hélyot, *T. III. C. 2. p. 12.* Cette Congrégation avoit eu pour Supérieur le B. Jean de la Caverne, qui eut pour successeur le B. Jean de la Celle.

Il y a aussi des Religieuses de l'Ordre des *ermites* de S. Augustin, que l'on appelle Augustines. Les premières, celles que S. Augustin établit à Hippone, & auxquelles il adressa la lettre qui est la 211^e dans la dernière édition des Ouvrages de ce Pere, & la 109^e dans les précédentes. Et quelques-uns croient que Félicité, à laquelle ce Pere écrivit sa 77^e lettre, ou la 210^e selon les derniers Editeurs, étoit Supérieure de ces premières Augustines. On ne sait combien ces Religieuses ont subsisté.

Dans ces derniers siècles il s'est formé plusieurs Monastères de filles, vivant sous la Règle de S. Augustin, les unes en congrégation, & les autres sans être d'aucune Congrégation. Du nombre de ces dernières sont les Religieuses des Vierges à Venise. *Voyez* au mot *VIERGE*. Les Religieuses de Sainte Agnès de Dordrecht, ainsi appelées parce qu'elles demeuroient proche d'une Eglise dédiée à cette Sainte, furent fondées en 1326 par une Dame de Norvège, qui avec quelques autres s'y consacra à Dieu par des vœux solennels, sous la Règle de S. Augustin. Ce monastère fut détruit par les Hérétiques dans le XVI^e siècle. *Voyez* Bonani, *P. II. Schronebeck*, & le P. Hélyot, *P. III. C. 7.* Telles étoient encore les Augustines de Champeau, fondées à Tournai par Pierre de Champeau, ou de Champion, l'an 1424. & réformées en 1632. par François de WanderBurch, Archevêque de Cambrai.

Il y a encore à Rome deux Monastères de Religieuses Augustines, dont l'institut est d'élever & d'instruire les jeunes filles. Le premier est situé sur les ruines du Cirque de Flaminius, qui auparavant ser-

voit de place aux Cordiers pour travailler. Leur Eglise, dédiée autrefois à Sainte Rose, l'est maintenant à Sainte Catherine, ce qui fait qu'on les appelle les Augustines de Sainte Catherine des Cordiers. Saint Ignace de Loyola l'an 1536 obtint cette place de Paul III. & le Cardinal Donai Céli y fit bâtir le Monastère, où l'on transféra l'an 1544 les filles que S. Ignace avoit assemblées dans un autre lieu, pour les retirer des occasions de se perdre. Cet établissement fut approuvé par Pie IV^e l'an 1559. & favorisé de beaucoup de grâces & de privilèges par Pie V. & Clément VIII. les Religieuses font vingt; leur habillement consiste en une robe de serge blanche, ferrée d'une ceinture de cuir, un scapulaire de même étoffe que la robe, & un voile noir doublé de toile blanche. L'habillement des filles qu'elles élèvent est uniforme. Le Monastère est gouverné pour le spirituel & pour le temporel par une Congrégation de personnes pieuses, qui a pour protecteur un Cardinal. Voyez le P. Bouhours, *Vie de Saint Ignace*, L. III. & le P. Hélyot, T. IV. C. 41.

L'autre Monastère est celui des quatre Couronnés, destiné à élever les jeunes filles orphelines de père & de mère, qui ont vécu honorablement. C'est encore un établissement de S. Ignace fondateur des Jésuites. Ces filles furent mises d'abord dans l'île du Tibre, à l'endroit où étoit autrefois le temple des Vestales, & elles furent gouvernées par des Bénédictins. En 1560. Pie IV. les transféra sur le mont Cælius, dans un Palais que Pascal II avoit fait bâtir. Les Orphelines, dont le nombre est limité à cent, sont habillées de serge blanche, avec une ceinture blanche, à laquelle est attaché un chapelet; elles ont un voile blanc. Les Religieuses qui ont quitté la Règle de S. Benoît pour prendre celle de S. Augustin, sont 43, habillées comme celles de Ste. Catherine des Cordiers. Voyez le P. Hélyot, T. IV. C. 41. Celles qui sont en Congrégation, sont les Augustines Déchaussées, instituées par le P. Alphonse d'Orozéo de l'Ordre des *ermites* de S. Augustin, dont le premier Monastère fut achevé l'an 1589. Elles furent d'abord sous la juridiction des Augustins Déchaussés, qui y renoncèrent l'an 1600.

D'autres Augustines Déchaussées, fondées par D. Jean de Ribéra Patriarche d'Antioche, & Archevêque de Valence, en un lieu appelé Alcoy, portent l'habit de Religieuses *Ermites* de S. Augustin, & ont les Constitutions des Carmélites Déchaussées. Cet établissement commença l'an 1597.

Les Augustines Déchaussées de Portugal, établies en 1663. par la Reine Louise femme de Jean IV. dans la vallée de Xabégras, hors les murs de Lisbonne, portent tous les jours un habit blanc, consistant en une robe ferrée d'une ceinture de cuir, & un scapulaire; & les fêtes seulement elles ont un habit noir, avec un manteau aussi long que la robe, & vont nus pieds, avec des sandales de corde. Elles couvrent leur tête d'un voile blanc qui leur pend jusques sur les yeux, & par-dessus ce voile blanc, elles en mettent un grand qui est noir, & qui descend par derrière de la longueur d'environ cinq palmes. Elles font un quatrième vœu, de ne parler jamais aux personnes du dehors, non pas même à leurs parents; & si pour raison de maladies les Médecins, ou Chirurgiens sont appelés dans le Monastère, elles se revêtent d'une grande mante, qui leur couvre tout le visage, & qui traîne jusqu'à terre.

Les Religieuses Augustines de la Récollecion furent fondées par la Mère Mariane Mançanedo de S. Joseph, au commencement du dernier siècle. Le P. Antonilez, Augustin, leur donna des Constitutions, qui furent approuvées par deux Nonces, & confirmées par Paul V. Voyez le P. Hélyot, P. III. C. 8 & 9.

Il y a aussi un Tiers Ordre des *Ermites* de S. Augustin. Le P. Bruno Sauvé, Augustin de la Com-

munauté de Bourges, a composé un Livre qui traite de l'établissement de ce Tiers Ordre. Le P. Hélyot en traite aussi, P. III. C. 10. Le P. Sauvé croit qu'il en est parlé depuis l'an 1199. mais il prétend qu'il est plus ancien; que le B. Gérard, Instituteur de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, étoit de ce Tiers Ordre, & que ce fut pour cela qu'il donna à ses Hospitaliers la règle de S. Augustin. Il croit encore que les sœurs Pénitentes, dont il est parlé dans les Bulles de Grégoire IX. de l'an 1227 étoient de ce Tiers Ordre; mais au vrai ce Tiers Ordre ne commença que sous Boniface IX. l'an 1401. par quelques femmes dévotes, auxquelles, par permission de ce Pape, les Augustins commencèrent à donner leur habit. En France il y a de ce Tiers Ordre des Hospitalières, dites de la Société de Saint Thomas de Villeneuve, dont nous parlerons au mot SOCIÉTÉ.

ERMITE BRITTINNIEN. Religieux *Ermite* d'une Congrégation qui commença sous Grégoire IX, qui donna à ces *Ermites* la Règle de S. Augustin. Ils avoient établi leur première demeure dans un lieu solitaire, appelé Brittini, dans la Marche d'Ancone, d'où on les appela Brittiniens. Ils étoient très-austères, ne mangeoient jamais de viande, jeûnoient depuis la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix jusqu'à Pâques, & dans les autres temps tous les mercredis, vendredis & samedis, outre les jeûnes ordonnés par l'Eglise. Ils ne mangeoient du fromage & des œufs que trois fois la semaine, s'en absteinoient pendant l'Avent, qu'ils commençoient à la Saint Martin, & pendant le Carême, auquel temps il n'étoit pas même permis aux Voyageurs d'en manger dans les lieux où la coutume étoit de le faire. Herrera, & quelques autres Ecrivains, croient qu'ils n'étoient pas différents d'abord des Jean-Bonites. P. HÉLYOT, T. III. C. 2. p. 11.

ERMITE DE CAMALDOLI. Voyez CAMALDULE.

ERMITE DE SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA PENITENCE. Ordre Religieux en Navarre, dont le principal Couvent, ou Ermitage, étoit à sept lieues de Pampeune. Jusqu'à Grégoire XIII. ils vécurent sous l'obéissance de l'Evêque de cette Ville. Ce Pape confirma cet Ordre, approuva leurs constitutions, & leur permit de faire des vœux solennels. Ces *Ermites* étoient très-austères, marchoient nus pieds sans sandales: ils étoient vêtus de bure, ne portoient point de linge, couchoient sur des planches, ayant pour chevet une pierre, & portant jour & nuit une grande croix de bois sur la poitrine. Ils habitoient une espèce de haute, plutôt qu'un couvent, demeurant seuls dans des cellules séparées au milieu d'un bois. Ils mangeoient seuls, ne vivant que de légumes, buvoient rarement du vin, & ne mangeoient de la viande que dans les maladies, avec la permission du Supérieur, ou Prevôt. Ils avoient quelques Prêtres parmi eux, mais ils ne prêchoient ni ne confessoient. Voyez SYLVESTRE MAUROLIC, *Mare Ocean. di tutt. gli. Relig. L. III. p. 206.* & le P. HÉLYOT, T. IV. C. 40.

Il paroît par un titre qui est au Trésor des Chartres du Roi, Sac. 4. n. 49. qu'il y avoit en France au XIII^e siècle un Ordre qui portoit le nom d'*Ermit* de Saint Jean. Ce sont des Lettres par lesquelles le Prince Général de cet Ordre s'oblige de faire dire tous les jours trois Messes pour Alphonse Comte de Poitiers & de Toulouse, pour la Comtesse Jeanne sa femme, & pour leurs pères & mères. Ces Lettres sont sans date; mais Alphonse mourut l'an 1270. P. HÉLYOT, T. IV. C. 40.

ERMITE DE SAINT JÉRÔME. Voyez JÉRONIMITE.

ERMITE DE NOTRE-DAME DE GONZAGUE. François de Gonzague, dernier Marquis de Mantoue, allant un jour se promener à une Maison de plaisance appelée la Gonzague, aux environs de Mantoue, son cheval se cabra, & le jeta par terre. On le crut mort. Alors Jérôme Raigni de Casteljoffre s'étant prosterné devant une image de la Sainte Vierge, fit vœu de quitter le monde, si Dieu rendoit la san-

ré à ce Prince. Il fut exaucé sur le champ ; & le Prince ayant su le vœu qu'il avoit fait , lui bâtit un monastère , où quelques autres se joignirent à lui. L'Evêque de Reggio leur donna une règle , qu'Alexandre VI. confirma ; mais dans la suite ils prirent celle de Saint Augustin. *Paolo Morigia, hist. dell. orig. di tutt. gli Relig. L. I. C. 59. P. HÉLYOT, T. IV. C. 40.*

ERMITE DE PATACH, ou de S. Jacques de Patach. Nom de certains Religieux en Hongrie. Barthélemi, Evêque de Cinq-Eglises , en Hongrie , réunit au commencement du XIII^e siècle plusieurs *Ermites* qui vivoient dans son Diocèse en grande réputation de sainteté , leur prescrivit une règle , & leur fit bâtir en 1215. un Monastère sous le titre de Saint Jacques de Patach , qu'il dota de quelques revenus , & dont il se réserva la conduite. Ils s'unirent ensuite à d'autres , dont nous allons parler , & prirent ensemble le nom de l'Ordre de Saint Paul , premier *Ermite*.

ERMITE DE S. PAUL, premier *Ermite*. Ordre de S. Paul , premier *Ermite*. *Eremita Paulianus, ex Ordine Sancti Pauli, primi Eremita*. Les *Ermites* de Patach & ceux de *Pisilia* s'étant réunis en 1250 , ils choisirent pour patron & protecteur de leur Ordre S. Paul , premier *Ermite*, & en prirent le nom, au lieu de ceux d'*Ermites* de Patach ou de *Pisilie*, qu'ils avoient eu jusqu'alors. Cet Ordre se multiplia beaucoup dans la suite en Hongrie , en Allemagne , en Pologne , & en d'autres Provinces , & ils avoient autrefois soixante-dix Monastères en Hongrie seulement , selon les Annales de cet Ordre. Ils parlent d'un Monastère qu'ils nomment de S. Laurent , où il y avoit cinq cens Religieux. Cet Ordre fut confirmé en 1317. par Jean XXII. Les révolutions & les guerres de Hongrie ont beaucoup diminué cet Ordre , qui suit la Règle de S. Augustin , & non pas celle de S. Benoît , comme l'ont voulu quelques Ecrivains de ce dernier Ordre. André Eggéret en a fait les Annales , qu'il a intitulées , *Fragmen panis Corvi proto-Eremitici, sive reliquia Annalium Ordinis Fratrum Eremitarum Sancti Pauli primi Eremita*, &c. Elles furent imprimées à Vienne en 1693. *Voy.* aussi le P. HÉLYOT , *Part. III. C. 42.*

Il y a encore un Ordre de S. Paul , premier *Ermite*, en Portugal , qu'Augustin Barboza , Jurisconsulte Portugais , dit avoir été fondé par un nommé Benoît , citoyen Romain , qui se retira dans la solitude de Serra de Ossa. Dom Nicolas de Sainte-Marie , Chanoine Régulier de la Congrégation de Sainte-Croix de Conimbre , dit dans les Chroniques de sa Congrégation , que ce fut l'an 1186. sous le Pontificat d'Urbain III. & sous le règne de Sanche I. que cet Ordre fut fondé , non par Benoît , mais par Ferdinand Anèz ou Yanès , qui fut depuis Grand-Maître de l'Ordre militaire d'Avis. Le P. Hélyot , *Part. III. C. 43.* conjecture qu'il y aura peut-être eu quelques *Ermites* en 1186 , dont ce Grand-Maître aura bâti l'Ermitage , ou à qui il aura prescrit des réglemens ; ou enfin dont il aura été supérieur , comme l'Abbé de Morimond , Ordre de Cîteaux , l'est en Portugal des Ordres d'Avis & de Christ , & en Espagne de ceux d'Alcantara , de Calatrava & de Montéla ; mais le véritable fondateur de ces *Ermites* fut Mendo Gomez de Suubra , l'an 1481. Il convient cependant qu'il y avoit des *Ermites* à Serra de Ossa , qui se voyant sans Supérieur par la mort de Jean Fernandez qui les avoit gouvernés long-temps , élurent Mendo Gomez , retiré dans une solitude proche de Sétuval , où il s'étoit bâti un Oratoire , qui a depuis été appelé de son nom Mendoliva. L'an 1482. dans le chapitre qui fut tenu après sa mort pour lui donner un successeur , on fit des statuts & des réglemens ; on y fit quelques changemens dans la suite , & ils furent approuvés par Grégoire XIII. qui confirma cette Congrégation l'an 1578. Le Cardinal Henri étant Légat à latere , leur donna la Règle de Saint Augustin , pour les conformer aux *Ermites* de Saint

Paul en Hongrie. Il fit aussi quelques changemens à leurs statuts , après quoi ils firent des vœux solennels , & prirent l'habit qu'ils portent , & qui consiste en une tunique de couleur tannée , un scapulaire , un manteau , & un chapeau noir. *Voyez* les Auteurs cités.

Il y a aussi des *Ermites* de Saint Paul en France ; on les appeloit Frères de la mort. *Voy.* FRÈRE.

ERMITE DE PIZILIA. *Eremita Pisilianus*. Ordre Religieux fondé au treizième siècle par le P. Eusèbe de Strigonie , qui prit le nom de l'Ordre de S. Paul , premier *Ermite* , après qu'il eut été uni à celui des *Ermites* de Patach en 1250. M. Baillet dit dans la vie de S. Paul , premier *Ermite* , que la Congrégation des *Ermites* de Saint Paul , premier *Ermite* , ne commença que dans le quatorzième siècle ; mais il se trompe , comme le montre le P. Hélyot dans son Histoire des Ordres Religieux , *Part. III. C. 42.* Ce fut en 1246. qu'Eusèbe , né à Strigonie en Hongrie , de parens nobles , après avoir distribué tous ses biens aux pauvres , se retira avec quelques Compagnons dans la solitude de Pisilia , forêt proche de Zanre , dans le territoire de Strigonie. Il y bâtit un Monastère & une Eglise , sous le titre de Sainte Croix de Pisilia , d'où ils prirent le nom d'*Ermites* de Pisilia , ou de Sainte-Croix de Pisilia , & pria le Frère Antoine , Supérieur des *Ermites* de Patach de lui envoyer la Règle qu'ils avoient reçue de l'Evêque de Cinq-Eglises , & lui proposa de faire union ensemble ; ce qu'ils firent la même année 1250.

Religieux **ERMITE**, Servite, ou Serviteur de la Sainte Vierge. *Voyez* SERVITE.

ERMITE DE TOSCANE. Nom d'une Congrégation d'*Ermites* , qui n'avoient d'abord aucune règle , & à qui le Pape Innocent IV. donna celle de Saint Augustin , par une Bulle du 17. Janvier 1244. Cela paroît encore par une autre Bulle de l'an 1252. Cette Congrégation fut une de celles dont l'union forma l'Ordre des Augustins , ou des *Ermites* de S. Augustin.

ERMITE. On appelle aussi *Ermite* , un homme retiré & solitaire , qui suit la conversation du monde , & qui vit comme un *Ermite*. On appeloit Balzac l'*Ermite* de la Charente ; & c'est ainsi que , dans ses poèmes , Mainard parle de ce grand homme , en s'adressant à la France.

Sans une ingrate cruauté ,
Pourrois-tu cacher son mérite ?
Ton langage n'a plus sa force , & sa beauté ,
Que du charmant désert de ce fameux *Ermite*.

On dit proverbialement , Quand le Diable fut vieux , il se fit *Ermite* , pour dire , que l'âge nous rend sages.

Le Diable eut tort quand il se fit *Ermite*.

DES HOUL.

On appelle aussi , populairement , les noix seches des pâtes d'*Ermite*.

ERMITE. f. m. Espèce d'Ecrevisse. *Voyez* BERNARD L'ERMITE.

Ce mot vient du Grec ἐρημιτης , d'ἐρημος , qui signifie proprement une éendue inculte de pays , où chacun peut envoyer son bétail.

E R N.

ERNE. *Voyez* ÉARNE.

ERNÉE. Nom de ville & de rivière. *Ernée* est une petite ville de France dans le Maine , qu'on appelle aussi *Errenée* , *Ereneum*. Elle est située sur une petite rivière de même nom , à quatre lieues de Fougères , & à pareille distance de Virré. La rivière d'*Ernée* va mêler ses eaux à celles de Mayenne , un peu au-dessus de Laval.

ERNELLE, *Voyez* RENELLE.

ERNEMONT.

ERNEMONT. Les Sœurs d'Ernemont. *Voyez* ÉCOLES CHRÉTIENNES.

ERNEST. f. m. Nom d'homme. *Ernestus*.

ERNESTINE. adj. Qui ne se dit qu'au féminin, & en cette phrase. La branche *Ernestine*, *Stirps Ernestina*. C'est une branche de la Maison de Saxe qui a pris ce nom d'Ernest, Electeur de Saxe, duquel elle descend, comme la branche Albertine vient d'Albert son frère.

E R O

ÉROMANCE, ou ÉROMANTIE. f. f. L'une des six manières que les Mages des Perses avoient de deviner les choses futures, l'art de les connoître par le moyen de l'air. *Aeromantia*.

Ce nom vient d'*aer*, ou *ἀήρ*, l'air, & *μαντία*, divination, de *μάντις*, devin. Il paroît par-là que puisque nous disons *air*, & non *er*, il faudroit peut-être écrire *Airomance*, & mieux encore *Aeromance*; car c'est le mot Grec que nous conférons, en lui donnant seulement une terminaison Française.

ÉROSION. f. f. Terme de Médecine, qui se dit de l'action des humeurs âcres ou acides, qui rongent, mangent, ou déchirent les chairs & autres substances. *Erosio*. L'arsenic & les autres poisons caustiques font des *érosions* aux intestins. Après la prise de ce poison, il sentoît une *érosion* par tout. DEGORI. C'est la même chose que Corrosion. *Voyez* ce mot, & DIABROSE.

ÉROSTRATE, ou ERATOSTRATE. f. f. Ephésien. C'est lui qui s'avisâ de brûler le fameux Temple de Diane à Ephèse, pour faire parler de lui.

ÉROTIDIÉS, ou ÉROTIDES. f. f. & pl. ou plutôt adj. pris substantivement. Fères de Cupidon, ou de l'Amour. *Erotidia*. Les Thespiens avoient institué des jeux & une fête en l'honneur de Cupidon: ils la célébroient avec beaucoup de solennité, & l'appeloient *Erotidies*, ainsi que nous l'apprenons de Plutarque, de Pausanias & d'Apulée, L. XIII. p. 56. Plutarque dit qu'ils faisoient les jeux de Cupidon de cinq ans en cinq ans, & toujours avec beaucoup de magnificence & de solennité.

ÉROTIQUE. adj. Qui a rapport à l'amour, qui en procède. *Eroticus*. On appelle, en termes de Médecine, *délire erotique*, une espèce de mélancolie, qu'un véritable amour, qui va jusqu'à l'excès, fait contracter. Quoiqu'il n'y ait point de poulx amoureux, c'est-à-dire, d'une espèce qui soit distinguée des autres, on ne laisse pas de reconnoître l'amour par le battement du poulx, qui est fort changeant, inégal, turbulent & déréglé. Si on parle au malade de la personne qu'il aime, son poulx se change d'abord, devenant plus grand, plus vite & plus violent. Sitôt qu'on a cessé d'en parler, le poulx se cache, se trouble & se dérégle de nouveau. Ce mal se guérit à-peu-près comme les autres mélancolies.

On appelle aussi Chançon *érotique*, une espèce d'Ode Anacréontique, dont l'amour & la galanterie fournissent la matière. Ces sortes de chançons, pour être bonnes, doivent être l'ouvrage du cœur, l'expression du sentiment.

Ce mot est Grec, il vient de *ἔρως*, amour, *ἑρωτικός*, qui vient de l'amour, ou qui y a rapport.

ÉROTOMANIE. f. f. Délire amoureux. C'est la même chose que délire *érotique*. *Voyez* ce mot. Ce mot est Grec, *ἑρωτομανία*, composé de *ἔρως*, gen. *ἑρωτος*, amour, *μανία*, délire, folie.

E R P

ERPACH. Petite ville d'Allemagne, dans la Franconie. *Erpachium*. C'est la Capitale du Comté d'*Erpach*. *Erpach* est situé sur la rivière de Mublin, à six lieues d'Heidelberg, du côté du nord. MATY. Long. 27. d. 42'. lat. 48. d. 23'.

Le Comté d'*Erpach*, *Erpacensis*, ou plutôt *Er-*
Tome III.

pachensis Comitatus, est un petit Etat du Cercle de Franconie en Allemagne. Il est entre les Etats du Palatinat du Rhin & de Maïence, & presque entre le Rhin, le Nécre & le Mein. Il peut avoir environ sept lieues de long & trois de large, & il a son Comte particulier. La Maison d'*Erpach* passe pour une des meilleures de Franconie. Il en est même qui la font descendre d'Eginhard, gendre de Charlemagne. La branche qui possède aujourd'hui cet Etat vient de George Albert, Comte d'*Erpach*, qui mourut en 1645. *Voyez* PHIL. JAC. SPENER. *Theatr. Nobilit. Europ. P. I. p. 99. & P. III. p. 1. & 88.*

E R Q

ERQUIVIAS. Bourg de la Nouvelle Castille, peu éloigné de Tolède. C'est la patrie de Michel Cervantes, Auteur de Don-Quichote de la Manche, Roman Espagnol très-ingénieux. Quelques-uns le font natif de Séville.

E R R

ERRAME, (quelquefois on trouve *éramme*, & *érame*) f. m. Terme de Coutumes. Les sentimens sont partagés sur la signification de ce mot. Bouchel dit que l'*errame* est proprement le défaut que fait le défendeur de comparoître à l'assignation qui lui est donnée par-devant le Juge à la Requête du demandeur, ou le congé de Court que le défendeur ajourné obtient contre le demandeur. Du Cange prétend que l'*érame* est l'action par laquelle quelqu'un revendique sa chose, & affirme avec serment qu'elle lui appartient. M. de Laurière veut que l'*éramme* soit le défaut de paiement pour lequel le débiteur qui s'est obligé par serment envers son créancier, & à jour certain, doit payer l'amende.

Bouchel dérive le mot d'*érame* du Grec *ἔραμος*, ou *ἑράμη*.

ERRAMENT. adv. Vieux mot. Incontinent, tout-à-coup.

Errament se font adréciés

La ou li murs i ert depéciés. GUIL. GUIART:
sous l'an 1205.

Philippe Mouske écrit *esrament*.

Quand il soi que ses freres ert morts
Tot esrament en issi forts.

Le Roman des Loherans dit *errament*.

Et palès est revenu errament.

Voyez le Glossaire de Du Fresne sur Ville-Hardouin.

ERRANT, ANTE. adj. Qui n'est point fixe, ni attaché. *Errans*, *vagus*. Autrefois mon imagination errante & vagabonde se portoit à toutes choses: aujourd'hui l'âge me ramène à moi-même. S. EVR.

De nos desirs errans rien n'arrête le cours:

Ce qui plaît aujourd'hui déplaît en peu de jours.
S. EVR.

En ce sens, on dit que les Planètes sont des étoiles errantes, *inerrantes*, quoiqu'elles aient une route certaine, par opposition aux étoiles fixes, qui sont toujours dans une même distance entr'elles.

ERRANT, Vagabond, qui erre çà & là, sans avoir de route certaine, ni de demeure assurée. Nos vaisseaux sont *errans* sur la mer à la merci des eaux, ou des ondes. Les Chevaliers *errans* sont des personnages fabuleux qu'on a feint voyager par le monde, sans autre dessein que de chercher des aventures, & redresser les torts. Don-Quichote s'étoit mis en tête de faire le Chevalier *errant*. Les fréquens voyages de Charles-Quint l'ont fait nom-

mer Chevalier *errant* par les Espagnols. S. EVR. Vous êtes toujours *errant* & vagabond, exposé aux embûches de vos ennemis. ABL. Une vieille impression de Chevalerie *errante*, comme en Espagne, tournée tous les esprits aux aventures bizarres. S. EVR.

*Je demurai long-temps errant en Césarée,
Lieux charmans, où mon cœur vous avoit adorée.*

RACINE.

ERRANT, signifie aussi, Qui se promène négligemment de côté & d'autre.

*Tantôt errant dans les prairies,
J'étudie au bord des ruisseaux,
Dans l'éternel cours de leurs eaux,
Le cours abrégé de nos vies.* DE VILLIERS.

Le Juif *errant*, est un Juif que le peuple s' imagine courir incessamment par le monde, depuis la mort de Notre-Seigneur, & qui sera ainsi *errant* jusqu'à la fin du monde.

On dit figurément d'un homme qui change souvent de demeure, qui voyage sans cesse, que c'est un Chevalier *errant*, un Juif *errant*. ACAD. FR.

On appelle aussi les peuples *errans*, les peuples qui n'ont point d'habitation fixe, comme les Tartares, les Arabes, & plusieurs peuples d'Afrique qui habitent sur des charriots, sous des tentes, & qui changent souvent leur camp. *Quorum plausiva vagas ritè trahunt domos.* HOR.

ERRANT, se dit aussi de celui qui est dans l'erreur en matière de foi; Nos frères *errans*.

☞ Dans ce sens, il est quelquefois pris substantivement. *Errans* dans la foi: redresser les *errans*. Turenne, devenu Catholique, avoit ôté aux *errans* leurs vains prétextes; Bossuet leur ôta leurs préjugés. P. DE LA RUE.

ERRATA. s. m. Table qu'on met au commencement, ou à la fin d'un livre, qui contient les fautes survenues dans l'impression. Le livre du Père Hardouin sur les Médailles pourroit être intitulé, l'*Errata des Antiquaires*. Les Critiques de l'Histoire de Périsonius pourroient être appelées l'*Errata des Anciens Historiens*. Dans ce sens, le Dictionnaire de M. Bayle peut être appelé l'*Errata* de Moreri. On a fait l'*Errata des Congrégations de Auxiliis*. Linenberg a fait une Dissertation sur les fautes d'impression, *De erroribus typographicis*, dans laquelle il dit qu'il n'y a aucun ouvrage qui en soit exempt, pas même les livres saints; il en cherche toutes les causes, & propose les moyens de les éviter. Il ne dit rien sur cet article qui ne soit commun, ou qui soit faisable. Il faut que les Auteurs, les Compositeurs, & les Correcteurs d'imprimerie, fassent leur devoir; qui ne le fait? Il faudroit que chaque Auteur eût son Imprimerie chez lui, comme Calixte & Opirius. Qui le peut? D'ailleurs la bonne Police le doit-elle permettre?

☞ Ce mot est purement Latin. C'est le pluriel d'*erratum*, faute, méprise, dont on a fait un substantif singulier dans notre langue.

ERRATIQUE. adj. de r. g. Terme d'Astronomie. *Erraticus*. C'est une épithète qu'on donne aux Planètes, qu'on appelle plus communément *errantes*.

ERRATIQUE. Terme de Médecine. Irrégulier, déréglé. *Inordinatus, abnormis*. On appelle fièvre *erratique*, une fièvre qui ne garde aucun ordre, aucune règle dans le retour de ses accès. Ce mot vient du Latin *errare*, errer, ne tenir aucune règle certaine. COL DE VILLARS. D'aujourd'hui on commence à nommer double tierce la fièvre du Roi, qui paroît aupaaravant *erratique* & irrégulière. M. PÉLISSON; *Lettres Historiques*.

ERRAUMENT. adv. Vieux mot. Promptement, à pas pressés.

ERRE. Cette terminaison ne rime point en François

avec la terminaison *ère*. Ainsi terre, guerre, Angleterre, ne riment point avec Père, Mère, &c.

ERRE. s. f. Allure, train. Qui nefe dit qu'en ces phrases, Aller grande *erre*, aller belle *erre*; *celerè, concitato gradu*; pour dire, Aller bon train.

☞ La même expression a lieu au figuré, pour dire, Faire trop grande dépense. Ce jeune homme va grand *erre*, il aura bientôt mangé son bien.

ERRE. Vieux mot, qui signifioit force, vis. Faire quelque chose à grande *erre*, c'est la faire avec grande force, avec promptitude, ou même avec beaucoup de courage. *Magno impetu, magna virtute*.

*Tous les humains qui êtes sur la terre,
D'auprès de moi retirez - vous grand'erre.*

MAROT.

C'est-à-dire, bien vite, au plutôt.

ERRE, est aussi un terme de Marine, dont on se sert quelquefois dans un sens figuré. On dit l'*erre* d'un vaisseau, pour marquer sa vitesse, ou sa lenteur. Le vaisseau endormi est celui qui n'a pas encore pris son *erre*, son train, la manière d'aller.

ERRE, s'emploie encore dans la vénerie, pour signifier les allures par où une bête va. Il se dit aussi pour arrhe, *arrhato, arrha*. Voyez ERRES: car en ces deux derniers sens il se dit au pluriel.

ERREMENT. s. m. Terme de Palais. C'est la dernière procédure d'un procès, le dernier état d'une affaire. Les héritiers d'un tel ont repris son procès pour y procéder suivant les derniers *erremens*. Il a donné copie de l'appointement en droit, comme étant le dernier *errement*. Il est moins en usage au singulier qu'au pluriel. En Normandie on dit *Errementer*; pour dire, Procéder en cause avec sa partie adverse.

Autrefois *errement* signifioit la même chose que *gage de bataille*, c'est-à-dire, *arrhe*, ou *arrement*; on disoit *adhramire bellum*, jeter le gage de bataille.

ERREMENT, se dit aussi par rapport à *erre*, *arrha*. *Errement* de blé & de vin. *Fruventaria ac vinaria emptionis per arrham inita affirmatio*. POMEY.

ERREMENTER. v. n. Terme de Coutumes, c'est prendre expédition, procéder en cause avec sa partie adverse. *Jus persequi*.

ERRENER. v. a. ERRENÉ, ÉE. part. Voy. ERREINTER.

ERRER. v. a. Donner des arrhes, ou des arrhes. Lorsqu'on fut que cette grande affaire devoit se terminer en Grève, chacun songea à *errer* des fenêtres. MAD. DU NOYER. *Let. Hist.* *Errer* une place au carrosse, *errer* une litière. Balzac a dit, *Errer* les ennemis, pour, les dissiper; mais cela n'est pas François.

ERRER. v. n. *Errare, vagari*. Vaguer, aller çà & là à l'aventure, & sans avoir de route certaine. La tempête fut si grande, que le Pilote abandonna le timon, & nos vaisseaux *erroient* au gré des vents. Les neiges avoient couvert les chemins, & nous *errions* à l'aventure par la campagne. Par-tout *erre* l'image de la mort. LE MAIT.

Tandis que j'erreraï sur les sombres rivages.

DES HOUL.

Ce futur *erreraï* est rare: mais il doit se former ainsi suivant l'analogie, *chanter, chanterai*: le second e est muet, comme il l'est dans les autres verbes à la seconde syllabe. Quoique l'e de la première syllabe soit suivi de deux rr, il n'est point ouvert comme dans *guerre, terre*, &c. On le prononce comme l'e fermé, ou à-peu près de même, d'un son mitoyen entre celui de l'e fermé & celui de l'e ouvert.

ERRER, se dit au figuré, pour dire, n'être point fixe, ni arrêté sur aucun objet. *Fluere, divagari*. Combien voit-on de Chrétiens laisser *errer* leurs pensées & leurs desirs vers les créatures, au lieu de les réunir en JESUS-CHRIST, qui s'immole sur les autels? FL.

Mais fans errer en vain dans ces vagues propos.

BOILEAU.

J'errois de fleur en fleur , de plaisirs en plaisirs ,
Au gre de mes desirs. REC. DE VERS.

ERRER, signifie aussi , se tromper , avoir une fausse opinion. *Errari* , *decipi* , *falli*. L'Eglise ne peut errer dans la foi. Les plus habiles peuvent errer lourdement.

ERRES. f. f. pl. Traces, vestiges. *Vestigia*. Les Chasseurs suivent les *erres* du gibier.

On dit aussi , en termes de Chasse , qu'un cerf est de hautes *erres* , lorsqu'il va hors de son enceinte , ou qu'il fait de trop longues fuites , après avoir eu le vent du trait en se détournant au matin. On appelle aussi *erres* , les lieux par où une bête s'enfuit de bon temps , ou de mauvais temps , ou de vieux temps ; c'est-à-dire , comme une jeune bête , ou une vieille qui est recue. On appelle aussi *erres* , les pieds , routes & voies du cerf ; & on dit , Démêler , redresser les *erres* , rompre les *erres* , les effacer en marchant.

On appelle aussi en termes de Chasse les *erres* , les parties de devant de toutes les bêtes à quatre pieds ; c'est-à-dire , les pieds & les épaules.

ERRES , se dit souvent au figuré. Il marche sur les *erres* de ses Ancêtres , de ses prédécesseurs , pour dire , marcher sur les traces , être dans les mêmes sentimens.

ERRES , ou ERRE , se dit aussi du paiement qu'on fait d'une partie du prix d'une chose pour gage & assurance du marché. *Arrha* , *arnabo*. Il a donné des *erres* au coche , & cela par corruption du mot d'*arrhes*. Du Cange témoigne que dans la basse Latinité on a dit *erra* pour *arrha*. Voyez ARRRES.

ERREUR. f. f. Fausse opinion qu'on se met dans l'esprit , soit par ignorance , soit faute d'examen. Egarement de l'esprit qui fait porter un faux Jugement. *Error*. L. Joubert a fait un Traité des *erreurs* populaires. La vanité humaine se repaît de l'agréable *erreur* , de vivre bien loin dans l'avenir. DES-H. Je ne veux point d'un Critique qui me vient tirer d'une douce *erreur*. Les Anciens ont fait beaucoup d'*erreurs* dans la Philosophie , faute de s'être appliqués aux expériences. Nous retenons nos *erreurs* , parce qu'elles sont autoisées des autres ; nous aimons mieux croire que juger. S. EVR. Quelle vérité peut être aussi avantageuse que ces bonnes *erreurs* qui forment en nous le sentiment des biens que nous n'avons point ? ID. Pourquoi vouloir guérir les hommes d'une vieille *erreur* qu'ils aiment ? DES-H. L'*erreur* est le partage de la condition humaine. Nic L'impatience qui nous porte à nous élever contre tout ce qui nous paroît faux , est souvent un plus grand défaut que l'*erreur* dont nous voudrions délivrer les autres. ID. On donne d'ordinaire à Dieu plus d'indulgence pour les foiblesses du cœur , que pour les *erreurs* de l'esprit. Le Vulgaire qui respecte des *erreurs* mystérieuses , mépriseroit des vérités toutes nues. S. EVR. Combien d'*erreurs* par lesquelles l'homme abusé se deshonoré lui-même ? BOSS. Les libertins disent qu'il importe peu que l'homme se trompe dans ses opinions , pourvu que son *erreur* soit agréable , & qu'elle le conduise à la fin de la vie par une route semée de fleurs. S. EVR. Cette *erreur* est encore plus capitale que toutes celles que je viens de réfuter. Mde DACIER.

Laissons les s'applaudir d'une pieuse erreur ;

Mais pour nous , bannissons une vaine erreur.

BOILEAU.

ERREUR , prise absolument , s'entend de l'*erreur* en la foi , de l'hérésie. L'*erreur* ne prescrit jamais contre la vérité. On dit qu'Origène est tombé dans l'*erreur*. L'*erreur* déguisée , & travestie en vérité , entre dans tous les droits de la vérité. BAYL. Les Théolo-

giens traitent plus favorablement les *erreurs* sur les dogmes de Morale , que les *erreurs* sur les dogmes de spéculation. ID. L'humanité mêle aisément les *erreurs* dans ce qui regarde la créance. S. EVR. C'est le génie de l'*erreur* , qu'aussi-tôt qu'elle se sent pressée , elle reprend ce qu'elle avoit abandonné : il faut la vaincre de tous côtés ; où elle se croira toujours victorieuse. PEL. Toutes les grandes *erreurs* ont leurs martyrs. Misérable aveuglement de l'esprit humain ! il s'ignore lui-même , & enivré de sa propre gloire , il s'imagine que c'est celle de Dieu. ID. Environnés comme nous sommes de ténèbres épaisses qui nous cachent les objets , & livrés aux doutes & à l'incertitude , devrions-nous être responsables de nos *erreurs* ? DISC. D'EL.

Les Poètes personnifient l'*Erreur*. Dans un Sonnet intitulé *le tombeau du Calvinisme* , le P. Commire lui fait dire ,

J'eus pour Père l'Orgueil , & pour Mère l'Erreur.

Un autre a dit :

Erreur , qui vois toujours l'Impie opiniâtre
Offrir sur tes autels un encens idolâtre ,
Par tes mensonges vains , dont son cœur est séduit,
A quel aveuglement a-t-il été réduit ?

NOUV. CH. DE VERS.

ERREUR , signifie quelquefois , Faute , & sur-tout en matière d'Arithmétique. *Erreur* de calcul. L'*erreur* de calcul est la méprise qui se fait en comptant & marquant un nombre pour un autre. Les faux & doubles emplois , ni les *erreurs* de calcul , ne se couvrent par les arrêts , ni par les transactions. Cet Historien a fait beaucoup d'*erreurs* dans la Chronologie.

On le dit aussi d'une méprise , d'un mal-entendu. J'ai reçu une lettre où je n'entends rien , il faut qu'il y ait en cela de l'*erreur* , qu'elle s'adresse à un autre. Une *erreur* de fait est plus excusable qu'une *erreur* de droit.

L'*erreur* de droit , est l'ignorance de la loi , quand on ne fait pas ce que la loi ou la coutume ordonne ou défend. On peut être dans l'*erreur* par rapport au droit positif. Mais on n'est jamais présumé ignorer le droit naturel.

L'*erreur* de fait consiste à ne pas savoir une chose.

On appelle encore *erreur* de fait , lorsqu'un fait est avancé pour un autre. Si on fait que le fait qu'on avance est faux , c'est mauvaise foi.

ERREUR de nom , lorsque dans un acte on nomme une personne ou une chose pour une autre.

ERREUR de personne , quand on prend une personne pour une autre , quand on croit traiter avec une personne , & qu'on traite avec une autre , le contrat est nul.

On le dit aussi en général des fautes que l'on commet dans la conduite de la vie , ou dans l'usage du monde , des égaremens où l'on tombe. Il a grand regret de ses *erreurs* passées.

Je fais sur leurs avis corriger nos erreurs ,
Et je mets à profit leurs malignes fureurs.

On appelle , en termes de Palais , Proposition d'*erreur* , une voie de droit de se pourvoir contre un arrêt. La requête civile n'attaque que le fait de la partie ; mais la proposition d'*erreur* accuse celui des Juges. Cette procédure est maintenant abolie.

ERREURS , au pluriel , signifie quelquefois , De longs voyages remplis de traverses. Il n'est guère en usage que dans cette phrase , Les *erreurs* d'Ulysse.

Gresset a dit dans son Vert-vert :

Sur sa vertu , par le fort traversée ,
Sur son voyage & ses longues erreurs ,
On auroit pu faire une autre Odyssée.

M m m m m ij

ERREUR étoit autrefois masculin.

*Mais vous de haut savoir la voye
Saurez par trop mieux m'excuser
D'un gros erreur, si fait l'avoye. MAROT.*

ERRHINE, ou ERRINE. f. f. Terme de Pharmacie.

Errhina. Remède qu'on prend par le nez pour purger les humidités du cerveau. Il y en a en poudre, comme la bétoine, le tabac, la marjolaine, l'iris, le laurier rose, l'ellébore blanc & l'euphorbe. D'autres sont liquides, qui sont faites de suc de marjolaine, de sauge, de bettes, de cyclamen, d'iris, &c. D'autres en liniment, incorporées avec de l'onguent rosat; d'autres en pyramide solide pour arrêter le sang des narines, composées de bol de Levant, de terre scellée, de mastic, de sang humain, ou de pourceau desséché, &c. Les *errhines* seches, & faites seulement de poudres, sont appelées proprement *sternutatoires*. Les Modernes les appellent *caput purgantia*. Le suc de la poirée blanche aspirée par le nez en *errhine* fait éternuer, & dissout la pituite crasse. LÉMERY. Le crelson, & principalement l'alenois, est employé dans les *errhines* pour faire éternuer.

Ce mot vient du Grec, *er*, & *er*, ou *er*, *nasus*, le nez.

ERRIC. Voyez ERIC.

ERRIF. Partie septentrionale de l'Égypte. *Ægyptus inferior, Ægyptus Angustamnica*. On l'appelle autrement Baïle Égypte. Voyez ÉGYPTÉ.

ERRIF, est aussi le nom d'une Province du Royaume de Fez en Barbarie. *Errisis*. Elle est bornée au couchant par celle d'Habat, au midi par celle de Fez & de Chaus, & au levant par celle de Garet. La Méditerranée la baigne au nord. L'*Errif* est rempli de bois & de montagnes, qui sont des branches du mont Atlas. Les Espagnols tiennent dans l'*Errif* la forteresse de Pennon du Velez.

ERRINS. adj. pl. On donne ce nom à tous les remèdes qui sont destinés à être introduits dans le nez. Voyez ERRHINE.

ERRONÉ, ÉE. adj. *Erroneus, implicatus errore, imbutus*. Les sentimens ont été partagés sur ce mot. Les uns vouloient que l'on dit *erroné* au masculin comme au féminin : les autres vouloient qu'en distinguant le masculin du féminin, on dit *erroné* pour l'un, & *erronée* pour l'autre. L'usage a fait prévaloir ce dernier sentiment, & l'Académie l'a fixé dans la nouvelle édition de son Dictionnaire. Ce mot signifie, Qui est faux, qui tient de l'erreur. Sentiment *erroné*. Maxime *erronée*, doctrine *erronée*, proposition *erronée*. Il ne se dit qu'en matière de foi, en parlant d'une doctrine qui contient de l'erreur.

En Théologie, on appelle *erroné* & *erronée* ce qui est contraire au sentiment commun des Fidèles, ce qui est opposé à des vérités universellement reconnues comme incontestables, mais non pas universellement reconnues comme vérités de foi, en quoi *erroné* diffère d'hérétique. On appelle hérétique toute doctrine directement & formellement opposée aux vérités catholiques : on appelle *erroné* tout sentiment qui approche de l'hérésie par quelqu'un de ces quatre endroits. 1°. Parce qu'il est contraire aux vérités catholiques, non directement & formellement, mais par une conséquence assez claire. 2°. Parce qu'il suit assez visiblement une doctrine condamnée comme hérétique. 3°. Parce qu'il est opposé au sentiment unanime, ou presque unanime des Peres sur quelques dogmes qu'ils expliquent. 4°. Parce qu'il est combattu par le torrent des Docteurs. Une doctrine qui n'a point quelqu'un de ces quatre caractères ne peut être traitée d'*erronée*.

Conscience *erronée*. Voyez au mot CONSCIENCE.

ERRONÉMENT. adv. D'une manière *erronée*. *Erro-*

neè. Dans toute la neuvième question de la cause 35°. il n'est parlé que de sentences où sur des faits erronés l'Eglise & les Souverains Pontifes ont *erronément* prononcé. PAT. plaid. 15°. L'autorité de Patru n'a pu faire passer ce mot.

E R S.

ERS. f. m. Plante dont il y a deux espèces. Elle s'appelle en Latin *Ervum*. La première espèce pousse des tiges à la hauteur d'environ un pied, foibles, anguleuses, rameuses, s'étendant en large. Ses feuilles sont semblables à celles de la lentille, rangées par paires le long d'une côte. Ses fleurs sont légumineuses, petites, purpurines, ou quelquefois blanches, portées par des calices formes en cornet dentelé. Il leur succède des gouffes onduées, pendantes de chaque côté. Les semences en sont presque rondes, ressemblant aux orobes, d'un goût qui n'est point désagréable. La seconde espèce ressemble beaucoup à la première; mais elle est plus petite, ainsi que sa semence, qui d'ailleurs est de mauvais goût. L'une & l'autre espèce est apéritive, adoucissante, purifiant le sang, & augmentant le lait des nourrices. On sème l'*Ers* dans plusieurs endroits du Royaume; & sa semence sert à nourrir les pigeons. Cette semence s'appelle quelquefois Orobe, *Orobis*: elle entre dans la composition des trochisques de squille pour la Thériaque.

Quelques-uns appellent aussi *ers*, l'épaule du cheval, que d'autres nomment *ars*, du mot Latin *armus*, qui signifie la même chose.

ERSE d'une poulie. C'est une corde qui entoure le moufle d'une poulie, & qui sert à l'amarrer.

ERSES, ou ETROPES d'affût de mer. Ce sont des erses avec des coses qui sont passées au bout du derrière du fond de l'affût du canon, où l'on accroche les palans. Voyez ÉTROPE.

ERSOIR. adv. Vieux mot qui a été dit pour Hier au soir.

E R T.

ERTE, dans cette expression être à l'erte. Voyez ALERTE.

ERTZGEBOURG. *Ertzgeburgum; Territorium Montanum; Misnia Montana*. Contrée de la Misnie dans la haute Saxe. L'*Ertzgebourg* est presque tout renfermé entre les rivières de Mulde & de Multe. Chemnitz en est la capitale. C'est dans l'*Ertzgebourg* que sont les mines célèbres de la Saxe, d'où l'on tire du plomb, de l'étain, & même de l'argent.

E R U.

ERVAN. Voyez ÉRIVAN; c'est la même chose.

ÉRUCAGO. f. f. L'Académie dit ÉRUCAGUE. Plante qui pousse plusieurs tiges, au commencement purpurines, à la hauteur d'un pied, ou d'un pied & demi, rondes, cannelées, rudes, s'élevant en gros rameaux. Ses feuilles d'en-bas sont éparfées à terre, oblongues, étroites, velues. Celles des tiges sont jointes deux à deux, ou trois à trois. Ses fleurs sont petites, à quatre feuilles disposées en croix, de couleur jaune. Il leur succède des fruits assez semblables à une masse d'armes, garnies de pointes fortes, contenant chacun trois ou quatre niches qui renferment chacun une semence ronde, rousse, garnie ordinairement d'un petit bec. Cette plante croît aux pays chauds entre les blés, comme vers Montpellier en Languedoc. Elle est bonne pour raréfier la pituite du cerveau, & faire éternuer. Elle tire son nom d'*Eruca*, parce qu'elle approche en plusieurs choses de la Roquette. LÉMERY.

ÉRUCTATION. f. f. Éruption des ventosités de l'estomac par la bouche, avec un bruit désagréable. *Eruclatio*. Ce mot vient d'*eruclare*, faire des rots. COL DE VILLARS.

ÉRUDIT. adj. m. Se trouve dans plusieurs ouvrages nouveaux, & paroît assez accredité. On appelle

ainsi celui qui a de l'érudition. *Voyez* ce mot ; c'est-à-dire , celui qui a acquis un genre de savoir qui consiste dans la connoissance des faits , & qui est le fruit d'une grande lecture. *Eruditus*. Saumaise étoit un homme très-*erudit*. Ce mot se prend aussi substantivement , un *Erudit* , pour un homme *erudit*. Les Tragédies de Sénèque sont-elles de Sénèque le Rhéteur , ou de Sénèque le Philosophe ? C'est un point disputé entre les *erudits*. Plus *erudit* que Philosophe , les principes que Mr Dacier avance , les conséquences qu'il en tire , ne sont pas toujours justes. GOUJET. Qu'un *erudit* restitue quelque passage de Lucrece , de Virgile , d'Horace ; une foule de Littérateurs l'accablent de louanges. *Observ. sur les Ecrits Mod.* L'Abbé Des Fontaines , prévenu comme il étoit contre les mots nouveaux , ne se seroit pas sérieusement de celui-ci.

☞ Ce mot se trouve quelquefois employé au féminin. Par-tout l'*erudite* Antiquité triomphe. *Merc. de Janv.* 1717. Profusion *erudite*. HOUTTEVILLE. L'Abbé Des Fontaines critiqua cette expression. Vos critiques , dit-il , en parlant à l'Auteur , trouvent à redire que vous vous serviez de termes inconnus. Qui vous a donné le droit de créer les expressions suivantes , un fait inéclairci , une profusion *erudite* , &c.

ÉRUDIT , se prend souvent en mauvaise part , pour un faux savant , un homme entêté de son érudition , & fortement prévenu pour les Anciens. On n'a lu souvent qu'un essai , un abrégé , & l'on tranche de l'*erudit*. *Mém. de Trév.* Ne prenez point l'ordre de ces stupides *Erudits* qui ont prêté serment de fidélité à Homère , *Abbe de Pons* , *Lettre sur l'Iliade de M. de la Motte*. La divine Iliade n'étoit entendue que des *Erudits*. *Id.* Les *Erudits* sont comme les Médecins. Ils ont un idiome incommunicable au vulgaire : ce qu'ils feroient aisément comprendre en usant des expressions reçues , ils le rendent inintelligible par l'emploi de termes ignorés , qui ont eux-mêmes besoin d'être définis. *Id. Dissert. sur le Poème Epique. Merc. de Janv.* 1717.

☞ ÉRUDITION. f. f. C'est , dit-on , une grande étendue de savoir , une connoissance fort étendue dans les Belles-Lettres & dans toutes sortes de Littérature. *ACAD. FR.* L'*érudition* , dit M. l'Abbé Girard , annonce des connoissances plus recherchées que celles qu'on acquiert par les études ordinaires du Collège , mais dans l'ordre seulement des Belles-Lettres. Ce mot vient du Latin *erudire* , enseigner , & signifie proprement connoissances ; mais il paroît qu'on a particulièrement appliqué ce mot aux connoissances qui roulent sur les faits , & qui sont le fruit de la lecture. *Eruditio*. L'*érudition* a pour objet la connoissance de l'histoire , la connoissance des langues savantes , & la connoissance des livres. L'*érudition* n'est point une science. Ce mot est consacré aux connoissances qui sont le fruit du raisonnement & de la réflexion. La science appartient à l'esprit : l'*érudition* est du fait de la mémoire. Un habile Philosophe n'est pas nécessairement un homme d'*érudition* : parce que l'*érudition* consiste dans les connoissances qui concernent les faits , les auteurs , leur doctrine , les langues , les usages de l'antiquité. Les livres du Docteur Launoy sont pleins d'*érudition*. Quand on a l'esprit faux , l'ignorance vaut mieux qu'une vaste *érudition* , qui ne produit que de la confusion & de l'obscurité. La connoissance des Belles-Lettres devient dans plusieurs savans une *érudition* fort ennuyeuse , & il est plus utile , comme dit Locke , de se remplir la tête de réflexions , que de remarques d'*érudition*. Enfin , suivant la remarque de Bouhours , il y a une certaine *érudition* qui ne sert à rien , ou qui ne sert qu'à fatiguer les lecteurs. Quelqu'un a dit qu'il sied aussi mal à une femme de se hérisser d'*érudition* que de porter des moustaches. *Voyez* LITTÉRATURE , SAVOIR , DOCTRINE.

ÉRUGINEUX , *EUSE.* adj. Qui tient de la rouille de l'airain , qui ressemble à la rouille d'airain. *Æru-*

ginosus , a. Les Mémoires de Trévoux écrivent *ærugineux* , comme en Latin. Il y a une bile verte , qu'on peut appeler *ærugineuse* & porracée. *MEM. DE TR.* Cependant comme dans l'orthographe récente nous changeons souvent l'*e* Latin en *e* simple , & que nous disons *Ægée* & *Egée* , *Æole* & *Eole* , *Æchmalotarque* & *Echmalotarque* ; *Equateur* , *equation* , *équilibre* , & non pas *Æquateur* , *æquation* , *æquilibre* , &c. on peut dire *erugineux* , aussi-bien du moins qu'*ærugineux*.

ÉRUPTION. f. f. Terme de Physique. Sortie prompt & avec effort. *Eruptio*. Il ne s'emploie qu'en parlant des choses , & non des personnes. L'*éruption* du Vesuve a fait cesser le tremblement de terre. Il n'est point de plus violente *éruption* que celle de la poudre à canon renfermée , & à laquelle on met le feu. En Médecine , ce terme signifie la sortie de la matière morbifique sur la surface de la peau , qui forme des taches , comme dans la fièvre pourprée , ou de petites tumeurs , pustules , boutons , ou autres exanthèmes , comme dans la rougeole , la petite vérole. La petite vérole , la rougeole , la fièvre pourprée se manifestent par des *éruptions* sur la peau. *Voyez* EXANTHÈME.

☞ On le dit aussi de la sortie subite d'un liquide , du sang , du pus , des vents , &c.

E R Y.

ÉRYCINE , ou ÉRUCINE. Terme de Mythologie. Surnom de Vénus , qu'on lui avoit donné du mont Ery en Sicile , sur le sommet duquel elle avoit un Temple , dont la figure se voit au revers de quelques médailles de la famille Confidia , avec ces lettres ERUC.

ÉRYMANTHE , ou ÉRIMANTE. Montagne de l'Arcadie , couverte de bois & de forêts. *Erymanthus*. La forêt d'*Erymanthe* , ou la montagne d'*Erymanthe* , est célèbre dans la Poésie ancienne. Le sanglier d'*Erymanthe* étoit un sanglier énorme qui gissoit dans cette forêt , & qui ravageoit tout le pays d'alentour. La prise du sanglier d'*Erymanthe* , qu'Hercule apporta viv à Eurysthée , est un des douze travaux de ce Héros , & le troisième selon plusieurs.

ÉRYNGIUM. f. m. Plante qu'on appelle aussi *panicaud* , *chardon roland* , ou *chardon à cent têtes*. *Voy.* PANICAUT. Morin l'appelle *Eryngium planum*. C'est une fleur d'automne : elle fleurit dès le mois de Juillet. *Id.*

ÉRYNNYES. f. f. pl. Terme de Mythologie. C'est le nom que les Grecs donnoient aux Furies. Elles avoient sous ce nom un Temple à Athènes , proche de l'Aréopage. *Voyez* ÉRYNNYS.

ÉRYSIMUM. f. m. Plante qu'on appelle autrement *velar* , ou *tortelle*. *Voyez* VELAR.

ÉRYSIPELE. f. f. C'est ainsi qu'il faudroit écrire ce mot , conformément à l'étymologie. *Voyez* ÉRISIPELE.

ÉRYTHRE. adj. m. Terme de Mythologie. Surnom donné à Hercule , d'un temple qu'il avoit à Erythres en Achaïe. La statue du Dieu étoit sur une espèce de radeau , à cause d'une tradition des Erythréens , qui disoient qu'elle avoit été ainsi apportée de Tyr , par mer. Les seules femmes Thraciennes avoient la liberté d'entrer dans ce Temple.

ÉRYTHRÉE. Ancien nom d'une ville d'Ionie dans l'Asie mineure. *Erythraea*. Elle étoit entre Clazomène & Téon. *Erythraea* a eu un Evêché suffragant d'Ephèse. Quelques Géographes croient qu'elle étoit où est aujourd'hui le bourg de Colyte , ou *Gesmer* , & d'autres où est celui de Passagio , qui sont l'un & l'autre dans l'Anatolie propre.

ÉRYTHRÉE. adj. m. & f. Ce mot signifie deux choses. 1°. Rouge : dans ce sens il se dit de la mer rouge , qui est un grand golfe , qui s'étend du midi au nord , depuis Ormus jusqu'à Suez , *Mare Erythraum*.

Ce mot en ce sens vient du Grec , *ερυθρος* , rouge ,

dérivé d'*ἔρυθρος*, rougeur, & il fut donné à cette mer à cause de sa couleur, qui lui vient, selon quelques-uns, de la réverbération des rayons du soleil: d'autres disoient qu'elle avoit naturellement cette couleur; d'autres que ce nom lui venoit de son fable, ou de la terre qui fait son fonds; d'autres d'*Erythre* fils de Persée & d'Andromède; d'autres enfin d'Esau, qui se nommoit Edom; c'est-à-dire, rouge, qui se dit en Grec *Erythre*: il demuroit dans ces quartiers-là. Cette mer s'appelle aujourd'hui mer rouge, ou mer de la Mecque. Voyez encore EUSTATHIUS sur Denis le Géographe, v. 38.

2°. L'adjectif *Erythre* signifie, qui est de la ville d'Erythre, dont nous avons parlé dans l'article précédent; & en ce sens on le dit d'une des Sybilles qui étoit dans cette ville, & que pour cela on appelle la Sibylle *Erythre*. La Sibylle *Erythre* est la cinquième des Sibylles. Voyez SIBYLLE.

ÉRYTHRE. f. m. *Erythraus*. C'est le nom d'un des chevaux du Soleil, selon Fulgence le Mythologue. *Erythre*, ou le Rouge, dit-il, dont le nom se prend du lever du Soleil, où les rayons sont rougeâtres, de *ἔρυθρος*, rouge.

ÉRYX. f. m. Fils de Butès & de Vénus, ou de quelque belle Sicilienne, fut Roi d'un canton de la Sicile, appelé de son nom Erycie, où étoit la ville de Drépane.

E R Z.

ERZEGOWINE. Voyez HERZEGOWINE.

ERZERON, ERGERON, ou ERZERUM, & ERZERUN. Ville de Turquie en Asie. *Erzerum*, *Simyra*. On dit aussi *Arzerum*. Elle est en Turcomanie, capitale d'un Béghierbéglic qui prend son nom, & située sur l'Euphrate, entre la ville de Trébizonde & le lac de Van. *Erzeron* est grand environ comme Marfeille. Quelques Géographes le prennent pour l'ancienne Arzatis, ou Aziris. La latitude septentrionale d'*Erzeron* est 39° 56' 35", & la longitude 68° 45' 45". GOUYES.

Le Béghierbéglic, ou Gouvernement d'*Erzeron* est dans la Turcomanie, traversé par l'Euphrate. C'est un des Gouvernemens généraux, qui en renferme douze particuliers, appelés Sangiacats; & *Erzerum*, dont il prend le nom, en est la capitale.

E S.

ES. Tous les mots qui commençoient autrefois par *es*, & où l'*e* ne se prononçoit pas, comme *esbaucher*, *emotion*, *escrire*, *estre*, &c. s'écrivent aujourd'hui sans aucune distinction par *e*, ou *e*, ou *é*. C'est une orthographe généralement autorisée & confirmée par le nouveau Dictionnaire de l'Académie. Ainsi il faut écrire, *ébaucher*, *émotion*, *écrire*, *être*, &c. & on ne conserve plus l'*s* que dans les mots où elle se prononce.

Plusieurs mots François qui commencent par *es* ont été pris des langues étrangères: ils commencent dans ces langues par une *s*; & les François, pour adoucir la prononciation, ont ajouté un *e* au commencement du mot; & dans quelques-uns même on ne prononce point l'*s*: *Esprit*, du Latin *spiritus*; *Escadron*, de l'Italien *squadron*; dans ces deux mots l'*s* se prononce: *Épaule*, de *spalla*: l'*s* ne se prononce pas dans le mot *épaule*, & maintenant on la retranche, en écrivant, *épaule*.

ÈS. Ce mot s'est fait par contraction de la proposition *en*, & de l'article pluriel *les*, pour signifier dans *les*, ou du Grec *ἐς* ou *ἐς*, *in*, en. Il n'a maintenant plus d'usage qu'en cette phrase, *Maître ès Arts*. & en quelques autres qui sont purement du style de Pratique; comme lorsqu'on dit, Il y est obligé par un acte passé ès études des Notaires: ce que l'on ne peut imiter qu'en riant. On dit maintenant *aux*, à la place de *ès* qu'on disoit autrefois. Notre Père qui êtes aux Cieux, dans les Cieux; au lieu de Notre Père qui estes ès Cieux.

E S A.

ÉSAAN, ÉSAN, ou ESCHAN. Ville de la Tribu de Juda, dans la Terre-Sainte. *Jes. XX. 52.*

ESAUQUE. f. m. Fils de Priam & d'Alexandroë, une des Nymphes du mont Ida, fille du fleuve Cédrene. D'autres lui donnent pour mère Arisba fille de Mérope, première femme de Priam.

ÉSARO. Petite rivière du Royaume de Naples. *Æsar*, *Æfarus*. Elle coule dans la Calabre Ulérieure, & se décharge dans la Mer Ionienne, près de Cortone. MARY.

ÉSAURILLER. Voyez ESSORILLER.

E S B.

ESBAHIR.

ESBAHISSEMENT.

ESBANIER.

ESBANOI.

S'ESBANOYER.

ESBARBER.

ESBAT.

ESBATTLEMENT.

S'ESBATTRE.

ESBAUBI.

ESBAUCHE.

ESBAUCHER.

ESBAUCHOIR.

ESBAUDI.

ESBAUDIR.

ESBAUDISE.

E S B A U D I S S E-

M E N T.

ESBLOUIR.

ESBLOUISSANT.

E S B L O U I S S E-

M E N T.

ESBONNER.

ESBORGNER.

ESBOUFFLER.

ESBOUILLIR.

ESBOULEMENT.

ESBOULER.

ESBOULIS.

ESBOURGEONNE-

M E N T.

ESBOURGEON-

N E R.

E S B R A N C H E-

M E N T.

ESBRANCHER.

ESBRANLEMENT.

ESBRANLER.

ESBRASEMENT.

ESBRECHIER.

ESBRENER.

ESBRUITER.

ÉBAHIR.

ÉBAHISSEMENT.

EBANIER.

EBANOI.

S'EBANOYER.

EBARBER.

EBAT

ÉBATTLEMENT.

S'EBATTRE.

EBAUBI.

ÉBAUCHE.

ÉBAUCHER.

ÉBAUCHOIR.

ÉBAUDI.

ÉBAUDIR.

ÉBAUDISE.

E B A U D I S S E-

M E N T.

ÉBLOUIR.

ÉBLOUISSANT.

E B L O U I S S E-

M E N T.

EBONNER.

EBORGNER.

EBOUFFER.

EBOUILLIR.

EBOULEMENT.

ÉBOULER.

ÉBOULIS.

ÉBOURGEONNE-

M E N T.

É B O U R G E O N -

N E R.

É B R A N C H E -

M E N T.

ÉBRANCHER.

ÉBRANLEMENT.

ÉBRANLER.

ÉBRASEMENT.

ÉBRÉCHER.

ÉBRENER.

ÉBRUITER.

E S C.

ESCABEAU. f. m. ou ESCABELLE. f. f. Petit siège de bois qui est carré, dont on se servoit autrefois pour s'asseoir à table, qui n'est ni couvert, ni rembourré, & qui n'a ni bras ni dossier. *Scabellum*. C'est de là qu'on appelle les écornifieurs, *pikeurs d'escabelle*, parce que l'*escabelle* ne servoit guère qu'à la table.

Sur une escabelle commode

Il place mon bœuf à la mode. DE MALEZIEU.

On dit figurément & familièrement, Déranger les *escabelles* à quelqu'un, pour dire, Rompre toutes ses mesures, mettre du désordre dans ses affaires.

On dit, proverbialement, Remuer les *escabelles*,

pour dire, Déménager; & figurément, Changer d'état, de fortune, de situation.

ESCABEAU, signifie aussi quelquefois, Marche-pied, ou un petit siège de bois sur lequel on peut monter pour s'élever plus haut. Ainsi le Prophète Royal a dit, Jusqu'à ce que j'aie rendu tes ennemis l'*escabeau* de tes pieds; qu'ils te servent de marche-pied.

ESCABLON. f. m. Terme d'Architecture. *Scamillus*. Espèce de piédestal sur lequel on met des bustes dans les galeries & cabinets des curieux. Il est haut de trois pieds, & va en diminuant par le bas. Il est d'ordinaire de marbre. On en fait aussi de bois marbré.

ESCACHE. f. f. Terme d'Eperonnier & de Manège. *Nucifrangibulum*. POMMEY. C'est une espèce d'embouchure, ou de mors de cheval, qui est différente du canon, en ce qu'elle est plus en ovale que le canon qui est rond; que l'*escache* est arrêtée à la branche par un chaperon qui entoure le banquet. Elle tient aussi la bouche plus sujette que le canon; & les filets se font d'ordinaire à *escache*. On compte quatre sortes d'*escaches*: celle à pignatelle, celle à bavette, celle à bouton & l'*escache* montante.

ESCACHEMENT. } *Voyez* } ECACHEMENT.
ESCACHER. } ECACHER.
ESCACHEUR. } ECACHEUR.

ESCADES. f. f. pl. Sorte de marchandises dont il est parlé dans le chapitre II. de la Pancarte de la Prevôté de Nantes. Elles font du nombre de celles qui ne paient pas le droit du Quarantième, mais dont le droit est fixé à 2 l. 6. d. par ballot de 150 liv. pesant.

ESCADRE. f. f. *Pars classis, classis minor*. Partie d'une armée navale, composée d'un nombre de vaisseaux de guerre commandés par un Officier Général, soit Lieutenant-Général, soit *Chef d'Escadre*. On le dit aussi bien des galères que des vaisseaux. On le dit aussi de trois divisions qui composent dans un ordre de bataille l'avant-garde, le corps de bataille, & l'arrière-garde. On emploie plus communément dans ce sens le terme de division. L'*Escadre* blanche, l'*Escadre* bleue. Un petit nombre de vaisseaux qui fait un corps, & a le même Commandant, peut se nommer *Escadre*. S'il y a un grand nombre de vaisseaux, on fait trois *Escadres*; & si les *Escadres* sont bien nombreuses, on divise encore chaque *Escadre* en trois divisions. POMMEY prend aussi *Escadre*, pour une troupe de soldats, *militum globus, manipulus*. *Escadre* ne se dit point en ce sens.

ESCADRON. f. m. *Agmen equestre, turma equestris*. Corps de Cavalerie rangé en ordre pour combattre, soit dans une bataille, soit dans un rencontre. Il est composé de trois rangs, & est d'ordinaire de 120 maîtres, quelquefois de deux cens, ou de 150. On les compte ordinairement à cent Cavaliers effectifs, mais il n'y a rien de bien déterminé là dessus; & le nombre des hommes, celui des rangs & des files varie souvent, suivant les circonstances. Il y avoit tant d'*escadrons* de Cavalerie, & tant de bataillons d'Infanterie pour composer cette armée. On met ensemble plusieurs compagnies pour former un *escadron*.

Ce mot vient de l'Italien *squadron*, qui vient du Latin *squadro*, qu'on a dit pour *quadro*. On disoit au siècle passé (au XVI^e siècle) *squadron* pour *escadron*. MÉN. Du Cange le dérive de *scara*, qu'on a dit dans la basse Latinité. En vieux François on disoit *esquière*, d'où les Italiens ont fait *squiere*. Dans la première origine, l'*escadron* étoit toujours carré, & les Latins l'appellent *agmen quadratum*, qui se disoit de l'Infanterie, aussi bien que de la Cavalerie.

ESCADRON, se dit figurément de plusieurs personnes unies & liées ensemble pour soutenir un même parti dans les occasions.

ESCADRON VOLANT. Faction de Cardinaux, qui dans un Conclave font profession de n'être attachés à

aucune Couronne, de n'embrasser les intérêts d'aucune Cour. Cette faction commença au Conclave où le Cardinal Chigi, qui prit le nom d'Alexandre VII. fut élu Pape. Elle a duré plusieurs Conclaves suivans. On a aussi donné quelquefois ce nom à Malthe, à quelque parti, dans l'Assemblée pour l'élection d'un Grand-Maître.

ESCADRON, se dit aussi dans le style comique & satyrique, pour plusieurs personnes jointes ensemble. Ainsi Boileau a dit un *escadron* de plaideurs, & il appelle plaisamment une troupe de femmes, un *escadron* coiffé.

Il trouve de Pedans un escadron fourré. ID.

*Et par-tout des plaideurs les escadrons épars
Faire autour de Themis voler ses étendarts.* ID.

ESCADRONNER. v. n. Se ranger en escadron, ou faire les différentes évolutions militaires qui appartiennent à la Cavalerie. *Procedere turmatim: in agmen equestre, in turma equestrem convenire*. Cette compagnie *escadronne* avec celle-là, c'est-à-dire, qu'elles se joignent pour former un même escadron.

ESCADRONNER, signifie au figuré, S'accorder, être d'intelligence. Ces deux Officiers sont brouillés, ils n'*escadronnent* pas bien ensemble. *Non bene conveniunt, non convenit inter ipsos*. Cela ne se dit qu'en badinant.

ESCADRONNISTE. f. m. Terme de Faction. Nom qu'on a donné en Italie à des Cardinaux unis, liés ensemble. *Fœderatus, Consentiens, Conspirans*. Le peu d'intelligence qu'il y avoit entre lui & les Cardinaux de la création d'Innocent X. qu'on appeloit alors le *Escadronnistes*. L'AB. RÉG.

ESCAËTE. Termes de Coutumes. Héritages, ou rente non noble qui est de la succession des prédécesseurs de ceux à qui il appartient.

ESCAFIGNON. f. m. Vieux mot, qui signifioit autrefois une chaussure légère, comme escarpin, ou chaussure. Maintenant il ne se dit qu'en mauvaise part, de la puanteur qui s'exhale des pieds de ceux qui ont beaucoup marché. Cela sent l'*escasignon*, c'est-à-dire, le pied de Messager, ou sent mauvais. Terme populaire.

Ce mot vient de *scasa*, parce que les souliers de ce temps-là étoient faits en forme de petits vaisseaux, & avoient une pointe qui s'avançoit fort loin au-delà du pied, qu'on appeloit *poulaine*, à l'imitation de la *poulaine* des navires. *Voyez Poulaine*.

ESCAIT. f. m. Mesure servant à l'arpentage, qui est en usage en divers endroits de la Généralité de Bourdeaux. Elle est plus ou moins grande, selon les lieux.

ESCALADE. f. f. Assaut qu'on donne brusquement avec des échelles à une ville ou à un ouvrage qu'on veut surprendre. *Admotio scalarum ad muros, applicatio*. Les villes ne se prennent plus guère par *escalade*, depuis qu'elles sont flanquées. Les Géans vouloient prendre le Ciel par *escalade*.

ESCALADER. v. a. C'est dans l'Art Militaire, attaquer, emporter par *escalade*, c'est-à-dire, en franchissant les murs ou les remparts avec des échelles. *Escalader* une ville. La place fut *escaladée* en plein jour. Les Géans voulurent *escalader* le Ciel. *Admovere, applicare scalas; scalis admotis invadere*.

On dit aussi *escalader* une maison, monter dans une maison avec des échelles. *Escalader* une muraille, la franchir avec une échelle. Les voleurs ont *escaladé* ce château.

ESCALADÉ, ÉE. part. & adj. *Scalis admotis occupatus*.

ESCALBORDER. v. n. Vieux mot. Monter, parvenir.

ESCALE. f. m. On nomme ainsi sur l'Océan, les ports où abordent les navires pendant leurs voyages, soit pour rafraîchissement ou autres choses nécess-

faïres, soit pour y décharger partie de leur fret, ou pour recevoir des marchandises dans leur bord. Voyez ECALÉ.

ESCALE. Est une machine dont on se sert pour appliquer le petard.

ESCALEMBERG, ou COTON DE MONTAGNE. C'est une sorte de coton qui vient de Smyrne par la voie de Marseille.

ESCALER. Voyez ECALER.

ESCALIER. f. m. *Scala gradus*. Partie du bâtiment où sont pratiqués les degrés ou marches qui servent pour monter aux différens étages d'une maison, & pour en descendre. On le dit aussi en parlant d'une terrasse, des degrés qui servent à monter & à descendre. Le mot d'*escalier* comprend avec les degrés tout le bâtiment qui les contient. CAILL. On fait des *escaliers* à deux, quatre noyaux, en limace, & à plusieurs paliers. Il y a des *escaliers* ronds & sans noyau, comme la vis Saint Gilles, &c. Il y a un *escalier* dérobé, un *escalier* dégagé à côté du grand *escalier*. Les rampes, les paliers d'un *escalier*. Il faut, pour être beaux, que les *escaliers* soient bien éclairés. VITRUV. ABR. Voyez VIGNOLE.

ESCALIER, degré, montée, étoient autrefois en usage. Degré est aujourd'hui un terme bourgeois, & montée un terme populaire.

Du Cange dérive ce mot de *escalarium*, qu'on a dit dans le même sens dans la basse Latinité.

On appelle *escalier à vis*, ceux des maisons moyennes qui participent de la vis & de l'*escalier*. *Escalier* droit & sans contours. *Escalier* à repos; *escalier* hors d'œuvre, &c.

Marin Légeret a publié en 1692. la manière de construire des *escaliers* de bois, composés de courbes rampantes. En 1712. un Gentilhomme Breton donna une méthode générale pour tracer des courbes rampantes de bois, propres à la construction des *escaliers*, tels qu'ils sont présentement à la mode. Ils ont pris l'idée de ces méthodes sur le principe du quartier de vis suspendu, duquel le P. Dérand, Jésuite, fait mention dans son Livre de la Coupe des pierres, ou de l'Architecture des voûtes, p. 423. Ces *escaliers* à rampes courbes, évidés par le milieu, s'appellent par les Ouvriers, *escaliers* à noyaux vides, & plus communément *escaliers* à jour. Leur plan est ou en rond, ou en ovale, ou en fer à cheval, &c. Ceux dont le plan est rond, ou qui sont en rond, évidés par le milieu, s'appellent *escaliers* en puits.

ESCALIER. Coquillage. Voyez CADRAN.

ESCALIN. f. m. *Schelinus*. Petite monnaie d'argent valant environ sept sous monnaie de France, qui a cours aux Pays-Bas & ailleurs.

ESCALONE, ou ESCALONA, comme en Espagne. Bourg avec un Château, dans la Nouvelle Castille en Espagne. *Escalona*. *Escalona* est situé sur la rivière d'Alberche, à neuf lieues de Tolède, du côté du couchant. *Escalona* a titre de Duché.

ESCAMITE. f. f. Sorte de toile de coton qui se tire du Levant par la voie de Smyrne. Elle se fabrique à Ménémén, aussi-bien que les Demites.

ESCAMOTÉ. f. f. C'est un terme de Joueurs de Gobelets, qui signifie une petite balle de liège, qu'on prend subtilement entre les doigts. *Subereus globulus*.

ESCAMOTER. v. a. Terme de Joueurs de Gobelets. C'est, Prendre subtilement entre les doigts l'*escamote*, pour en faire quelque tour. Faire disparaître quelque chose par un tour de main sans qu'on s'en aperçoive. *Subereis globulis ludere*.

ESCAMOTER, signifie aussi, Voler subtilement & avec adresse. *Furari*, *subducere*, *suffurari*. Il est entré un filou qui m'a *escamoté* une montre, sans que je m'en sois aperçu. Ce Gascon se vante de savoir *escamoter* les filles. CORN. On vous *escamotera* l'honneur de ma convention. S. EVR. On a dit autrefois *corbiner*, c'est-à-dire, dérober en corbeau, au lieu d'*escamoter*.

ESCAMOTER, signifie aussi, Tromper au jeu par quelque habileté de main, comme en dérobant & changeant des dez, en supposant des cartes, ou en les mêlant adroitement.

ESCAMOTER, est aussi un terme usité parmi les Brodeurs au métier, & signifie faire disparaître par le moyen d'une aiguille les bouts d'or ou de soie, en les tirant de dessus l'ouvrage en dessous.

ESCAMOTE, EE. *Clam ereptus*, *subductus*.

ESCAMOTEUR. f. m. Au propre celui qui *escamote*. *Præstigiator*. Et par extension, celui qui prend avec adresse & subtilité. C'est un grand *Escamoteur*.

On dit *escamoter*, & *escamoteur*, en parlant en général de ceux qui trompent adroitement les autres, & leur emportent, leur enlèvent quelque chose, soit au jeu, soit ailleurs.

ESCAMPATIVOS. adv. Terme populaire, qu'on emploie pour signifier qu'un homme s'enfuit, se dérobe secrètement. Ce banqueroutier a fait *escampativos*, a pris de la poudre d'*escampativos*.

Faire des *escampativos*. S'échaper, sortir à la dérobée, s'esquiver en cachette, se couler doucement & sans bruit hors d'un lieu. Ah! je vous y prends donc, Madame ma femme, & vous faites des *escampativos* pendant que je dois. MOL. *Georges Dandin*. On lit *escampativos* dans Furetière: la faute vient apparemment de l'Imprimeur, qui a pris l'u du Manuscrit pour une n. Cette faute a passé jusques dans le Dictionnaire François & Latin de Danet.

ESCAMPER. v. n. S'enfuir habilement. *Proripere se*, *aufugere*, *subducere se fugâ*. Quand cet homme a vu que les Sergens le cherchoient, il a bientôt *escampé*. Ce mot est bas, & vient du Latin *ex* & *campus*, comme qui diroit *sortir du champ*.

ESCAMPETTE. f. f. Il n'a d'usage qu'en cette phrase. populaire, Prendre de la poudre d'*escampette*, pour dire, S'enfuir.

ESCANDILLONNAGE. f. f. Terme de Coutumes. Droit dû aux Seigneurs pour la visite, l'examen & l'étalonnage des mesures & des poids. Ce mot vient d'échantillon, qu'on disoit autrefois pour étalon. Voyez ECHANTILLON, ECHANTILLER, ECHANTILLONNER.

ESCANDOLA. C'est dans une galère la chambre de l'Argoulin. Ce mot vient d'*escandula*; & les marins Levantins appellent *escandola* ce que nous appelons ordinairement échandole. Voyez ECHANDOLE.

ESCAP. f. m. Terme de Fauconnerie. Faire *escap* à un oiseau, c'est lui faire connoître son gibier. *Prædam indicare*.

ESCAPADE. f. f. Action d'emportement, de libertinage, échapée. Cet écolier a pris de l'argent à son père, & est allé voyager, il a fait-là une jolie *escapade*. Cette femme est sujete à se dérober d'avec son mari, elle a fait déjà deux ou trois *escapades*. C'est à-peu-près la même chose que *équipée*, excepté que l'*escapade* semble marquer qu'on s'est enfui qu'on s'est échapé: cependant cela n'est pas nécessaire; & comme on dit qu'un homme s'est échapé à faire ou à dire quelque chose qui est contre son devoir, on peut dire aussi dans le même sens, qu'il a fait une *escapade*. Mais *s'échaper* est du style sérieux, & peut se dire par-tout; *escapade* n'est que du burlesque, ou de la conversation familière.

ESCAPADE, se dit aussi en termes de Manège, de l'action fougueuse & emportée d'un cheval qui n'obéit point au Cavalier.

ESCAPE, f. f. Terme d'architecture. C'est la partie de la colonne qui pose sur la base, & qui fait le commencement du fût. *Scapus*. Quelque fois on le prend généralement pour tout le fût de la colonne. Blondel appelle aussi *escape*, ou *nacelle*, un demi-creux qui est moitié moindre que la *scotie*. On l'appelle aussi *chanfrein*.

ESCARBALLE. f. f. Nom que l'on donne aux dents d'éléphant, du poids de vingt livres & au-dessous.

ESCARBILLAT, ATE. adj. & subit. Terme populaire,

laire, qui signifie Gai, enjoué, & se prend quelquefois en mauvaise part, pour un homme un peu esotoc. *Festivus, hilaris*. Enfant *Escarbillat*. Ne vous fiez pas trop à cet homme-là : c'est un *escarbillat*, il joue des tours de passe-passe. Plusieurs disent *Escarbillard*.

Botel dit qu'il signifie *gentil, mignon*, à qui on a ajutté les cheveux & paré le visage : car il prétend que ce mot vient de *kara*, qui signifioit *visage*, parce qu'on disoit autrefois, *scarabillat*.

ESCARBIT, f. m. Terme de Marine. Petit instrument de bois creusé, pour tenir de l'étope mouillée, & rtemper les ferremens du Calfeuteur, lorsqu'il travaille.

ESCARBOT, f. m. Espèce d'insecte qu'on nomme en général *scarabeus Cantharus*, & particulièrement celui qu'on appelle *soullemerde, stercorarius*. *L'escarbot* a les os en dehors, & les chairs en dedans, comme a remarqué Swammerdam, après Fabricius ab Aquapendente; & ses muscles sont semblables à ceux des grands animaux qui ont du sang. Les différentes espèces d'*escarbot* se jugent par la différence de leurs cornes. Il y en a un qu'on nomme *escarbot-licorne*, à cause qu'il a une corne sur le nez qui se courbe quelquefois en arc vers les épaules. On le nomme en Latin *nasicornis*. On peut faire voir de petits poux qui s'attachent à son corps; & cet animal se forme de la grosse sorte de ce ver qui s'engendre dans le bois, qu'on nomme *toisis*. Hoefnagel donne les figures de vingt sortes d'*escarbots* ordinaires, & de sept extraordinaires. Gœrdard en décrit dix-neuf sortes, & Swammerdam trente deux sortes. Il y en a de longs, de courts, de ronds, de découps, ou fendus, de colorés, de velus, de farineux comme les papillons. Il y en a dont la surface du corps est inégale & parsemée d'yeux & de petites taches. La plupart des *escarbots* ne volent que la nuit. Il y a aussi un *escarbot-mouche* qui bat des ailes avec une vitesse incroyable. Il y a des *escarbots* verts & dorés, fort puans, qui sont des espèces de cantharides. Il y a encore des *escarbots sauterelles*, qui après avoir ressetré ou ramassé ensemble la tête & la poitrine, font un saut en alongeant le corps. Il y en a qui rendent un son si clair, que quelques-uns ont cru la nuit que c'étoit la voix de quelques Lutins, ou Esprits follets. On nomme cette espèce *escarbot bruyant*. Swammerdam l'appelle *soni-cephalus*, à cause qu'il rend ce son par le mouvement de sa tête, en la frottant contre sa queue, ou son ventre, ou les écailles dont ses ailes sont revêtues. Il y en a un autre qui ressemble à des tortues, qu'on appelle *testudinatus*; & un autre qui a la queue faite en aiguillon, qu'on appelle *aculeatus*, qui est fort particulier. Il y a une sorte d'*escarbot* qu'on trouve auprès des fours, & dans les ordures des cuisines, que Mousset appelle *blattâ*. Il y en a encore six sortes, dont le nez ressemble à celui d'un pourceau, & on les nomme *pourceaux volans*. Il y en a un autre qu'on appelle *staphilinus*, ou *dévorant*, qui se tue sur les vers de terre, les tue, & en suce la substance. Il y a un *escarbot cornu & volant*, qu'on appelle *cer-volant*, en Latin *scarabeus-taurus*, ou *lucanus*. Le grillon est une espèce d'*escarbot*, nommé *scarabeus grillus*, qu'on trouve dans les prez & dans les foyers. Il y en a un autre marqueté de taches blanches, qu'on nomme *scarabeus fullo*.

Les Egyptiens rendoient les honneurs divins à l'*escarbot*. On en trouve encore aujourd'hui en Egypte une infinité de figures qui désignent clairement ce culte. On en voit qui représentent un *escarbot* avec la tête du soleil rayonnant. Dans la table Iliaque on voit un *escarbot* avec une tête d'Illis. Les Basilidiens qui mettoient dans leurs Abraxas, ou pierres magiques toutes les divinités des Egyptiens, ne manquoient pas d'y mettre aussi l'*escarbot*.

Ménage dérive ce mot de *scarabutiis*, diminutif de *scarabeus*.

ESCARBOUCLE, f. f. *Carbunculus*. Il faut prononcer

l's, quoique bien des gens ne le fassent pas, & que Pomey & Rochefort l'écrivent sans s, *carboucle*. C'est une pierre précieuse dont Plin & plusieurs autres ont dit beaucoup de merveilles. Ce n'est en effet qu'un gros rubis ou grenat rouge, brun & enfoncé, tirant sur le sang de bœuf, qui jette beaucoup de feu, sur-tout quand il est en cabochon & chevé. On a voulu faire accroire que l'*escarboucle* venoit d'un dragon. Vartoman dit que le Roi du Pégu n'ustoit point d'autre lumière la nuit pour se faire voir que de son *escarboucle*, qui rendoit une lumière aussi vive que celle du soleil. Cela ne s'est pas trouvé véritable. Cette pierre a la dureté de l'émeraude Orientale, & quelques-uns l'estiment le plus après le diamant.

Son nom lui vient du Latin *carbunculus*, comme qui diroit *charbon ardent*; & pour cela les Grecs l'appellent *ἀργαῖς*, qui signifie charbon. Plin parle de l'*escarboucle*, Livre XXXVII. chapitre 7. & en distingue douze sortes.

ESCARBOUCLE, en termes de Blason, se dit des Écus chargés d'une pièce qui est divisée en huit rais, dont quatre se dispersent en forme d'une croix ordinaire, & quatre autres en forme d'un sautoir. *Carbunculus tessellarius, distinctus radius*. Ces rais sont appelés par quelques uns *bâtons*, à cause qu'ils sont ronds & enrichis de boutons ou pommettes perlées, comme les bourdons des Pèlerins, & sont souvent bornés d'une fleur de lis. Quelques-uns les appellent *septres royaux*, posés en sautoir, pal, & face. Les anciennes armes de Navarre étoient de gueules aux rais d'*escarboucle*, accolés & pommettés d'or.

ESCARBOUILLER. Voyez ÉCARBOUILLER.

ESCARCELLE, f. f. Grande bourle de cuir à l'antique, qui se fermoit à ressort avec du fer. *Crumena scortea*.

ESCARCELLE, se dit dans le style familier, plaçant, burlesque, de la poche & de la bourse en général. Fouiller dans son *escarcelle*. LA FONT.

Mais ses doigts sont encor sortir,
En resouillant cette escarcelle,
Pièce de cinq sous aussi belle. DIVERT. DE SCEAUX.

Ce mot vient de *scarcella*, Italien, qui signifie bourse, qui a été dérivé de *scarso*, qui signifie avare.

ESCARE, & mieux, Escarre. f. f. Terme de Chirurgie. C'est une croûte qui est faite sur la chair par le moyen d'un fer ardent, ou d'un médicament caustique, ou par quelque humeur interne extrêmement âcre, & généralement tout ce qui peut détruire le tissu des fibres, en sorte que la partie du corps privée de nourriture, se dessèche & s'encroûte, c'est-à-dire, forme l'escare. *Crusta ulceris, vulneris*. La pierre à cautère fait une *escare* ronde au lieu qu'elle a brûlé. On applique même le feu avec des fers chauds, on y produit des *escarres*. Journ. de 1695. M. Dionis fait le mot *escare* du genre masculin, quand il dit dans son *Traité des Opérations de Chirurgie*, on laisse dans la suite tomber les *escarres* d'eux-mêmes.

Ce mot est Grec, *ἰσχάρα*, & signifie croûte par rapport aux plaies, aux ulcères, ou à l'action des caustiques; mais *eschara* signifie encore une plante marine, dont Boëthave compte trois espèces. DICT. DE JAMES. Voyez ESCARE. Quelques Auteurs disent que ce mot vient, de *is*, & de *καίω*, je brûle. Mais cela est difficile, quand ce ne seroit qu'à cause que *καίω* s'écrit par un *κ*, & *ἰσχάρα* par un *ζ*. Il faudroit pour garder l'étymologie Grecque écrite en François *eschare*, & non pas *escare*: mais l'usage en a décidé autrement.

ESCARRE, se dit figurément pour une grande ouverture faite avec violence & fracas. *Strages*. Une bombe fait une grande *escarre* quand elle creve: elle tue bien du monde. Un coup de canon fait une grande *escarre* dans une muraille; il fait une grande

escare dans un bataillon, il éclaircit les rangs. *Escare* en ce sens vient du verbe écarter, & signifie la même chose qu'écarter. Faire grande *escare*, c'est obliger les gens de se retirer, de s'écarter, de laisser bien de la place vide.

ESCARRE en Blason. Voy. Escare.

ESCARGOT. f. m. Gros limaçon à coquille blanche. *Cochlea*. Il y a des gens qui mangent des *escargots*. Les Anciens avoient des garennes & des viviers pour nourrir & engraisser des *escargots*. Les *escargots* ferment l'entrée de leur coquille par une espèce de mur qui paroît être fait de plâtre, pour se défendre du froid.

On dit proverbialement d'un homme mal fait, mal bâti, qu'il est fait comme un *escargot*.

ESCARLATE. Voyez ÉCARLATE.

ESCARLATIN. Voyez ECARLATIN.

ESCARLINGUE. Terme de Marine. Voyez CARLINGUE, c'est la même chose.

ESCARMIE. f. f. Vieux mot. Escrime.

ESCARMOUCHE. f. f. En termes de guerre, espèce de combat sans ordre, qui se fait par des gens détachés en petit nombre de deux armées qui sont proches l'une de l'autre, & qui engagent souvent un combat général & régulier. *Velitatio, prolusio pugna, procuratio, leve pralium*. On attachait l'*escarmouche* long-temps avant la bataille. Tout le jour se passa en légères *escarmouches* de part & d'autre.

Nicot tient que ce mot vient du Grec *ζαρηος*, qui signifie combat léger, & la joie, la promptitude, l'ardeur avec laquelle les soldats vont au combat; ce qui se remarque sur-tout dans les *escarmouches*. Ménage le dérive de l'Allemand *schirmen* ou *skermen*, qui signifie *escrimer*. Borel le dérive du vieux mot François *escarmie*, qui signifie *escrime*, & se trouve dans le Roman de la Rose. Du Cange le dérive de *scaramuccia*, qui signifie un combat léger, quasi *scara* & *muccia*, une troupe de soldats cachés, parce que la plupart des *escarmouches* se font par des gens qui sont en embuscade.

Saint Amand a fait un assez mauvais usage de ce mot, en disant des ortolans,

Qu'ils convioient la bouche

A leur donner des dents une prompte *escarmouche*.

ESCARMOUCHER. v. n. Se détacher d'une armée rangée en bataille, ou d'un camp, pour aller attaquer, défilier l'ennemi, *Velitari, protrudere ad pugnam, procurare in hostem*. On *escarmouche* long-temps, avant que de livrer une bataille. Ils *escarmouchent* quelque temps avec avantage égal. ABLANC. Les Miquelers d'Espagne m'*escarmouchent* le plus incommodément du monde. BUSSI RAB. On se sert de cavalerie ou d'infanterie pour *escarmoucher* suivant la situation & la nature du terrain.

Il se dit figurément des disputes & des contestations. On n'a pas approfondi la question, on n'a fait qu'*escarmoucher*. On le joint quelquefois avec le pronom personnel. Ces deux Docteurs s'*escarmouchent* long-temps.

ESCARMOUCHEUR. f. m. Celui qui va *escarmoucher*, *Veles procurator*. On tua quelques *escarmoucheurs*. Ils détachèrent quelques *escarmoucheurs*, *Relat. de M. de la Feuillade, parmi les Lettres Hist. de M. Pellisson, tom. 3.*

ESCARNELÉ, ÉE. adj. Vieux mot. Fait à creneaux. Les tourelles *escarnelées*.

ESCAROTIQUE. f. m. Médicament caustique, qui étant appliqué extérieurement fait des escars, ou croûtes, en brûlant la peau & la chair: tels sont la pierre à cautère, la pierre infernale, le précipité rouge. *Medicamenta escarotica, crustas inducentia, incrustativa*. M. Alliot veut qu'on consume la tumeur chancreuse avec son *escarotique* absorbant. DRONIS. S'il restoit encore de ces petits filamens qui attachoient le cancer aux espaces intercostaux, il faudroit par des *escarotiques* les détruire peu-à-peu. ID.

Voyez ESCHAROTIQUE. Ce mot est aussi adjectif. *Medicamens escarotiques*.

Ce mot est Grec: il vient de *εσκαρπη*, qui signifie *croûte*.

ESCARPE. f. f. Terme de fortification. C'est le pied de la muraille, du rempart, la partie du fossé qui fait face à la campagne, qui la regarde. *Lonicæ interior, agger intimus*. On appelle aussi *escarpe*, un talus ou empatement qui est moindre que la perpendiculaire, ou que la hauteur de la muraille, ou du rempart. *Escarpe* est opposé à contrescarpe, qui est l'autre côté du fossé. On ne dit guère *escarpe* que par rapport à la contrescarpe.

ESCARPE, terme de Maçonnerie. Instrument avec lequel on fait taluter les maîtres ou règles, lorsqu'on veut faire le talut d'un rempart ou d'une muraille. C'est une pièce de bois coupée selon la grandeur du talut. DE LA FONTAINE.

ESCARPEMENT. f. m. Terme de fortification, qui signifie, Pente. *Clivus, declivitas, crepido*. Faire l'*escarpement* d'un fossé.

ESCARPER. v. a. Elever un mur, un rempart en talut, ou même à plomb, avec peu de pied ou d'empatement. *Munire aggere, crepidine*. C'est aussi Couper & abatre les endroits par où l'on peut monter, & les rendre si roides qu'on n'y puisse grimper. *Escarper* un rocher, les bords d'une rivière.

ESCARPÉ, ÉE. part. & adj. Qui est coupé à plomb, ou avec peu de talut, roide, & de difficile accès. *Præruptus, abruptus*. Une falaise *escarpée*, une roche *escarpée*, qu'on appelle *escore* en termes de Marine. Vous voyez dans ce désert des rochers *escarpés*, qui semblent menacer ceux qui les regardent.

Ménage dérive ce mot de l'Allemand *scarff*, ou du Flamand *scherp*, ou de l'Anglois *sharp*, qui signifie *aigu*.

ESCARPIN. f. m. Soulier à simple semelle; la plus légère de toutes les chaussures d'hommes. On en portoit autrefois dans les mules. *Socculus, calceolus simplarius*. Comme l'*escarpin* est fort léger, les Danseurs de corde s'en servent.

Et qu'il auroit bien sù querellant ciel & terre
User en brouhahas les poulmons du parterre,
Si prenant l'*escarpin* Simon facétieux
Il eût voulu paroître en son air gracieux.

Le mot d'*escarpin* se prend ici figurément pour la Comédie; c'est un symbole & un caractère qui la désigne, comme le Cothurne désigne la Tragédie.

Il se dit aussi au pluriel d'une espèce de torture où l'on serre les pieds. Il a eu les *escarpins*. *Compedes*.

Ce mot vient de l'Italien *scarpino*, qui a été fait du Latin *carpi*, qui signifie une espèce de souliers découpés, selon Ménage, après Saumaïse & Cælius Rodiginus. D'autres le dérivent de *carpinus*, qui est une espèce d'érable, dont on fait les sabots, & dont on a transporté le nom à *escarpin*, par antiphrase.

On disoit autrefois *escharpin* au lieu d'*escarpin*. Brantôme, dans les Eloges des grands Capitaines de son temps, rapporte que Gaston de Foix au siège de Bresse, allant à l'assaut, pour marcher plus ferme se fit ôter ses souliers, & se mit en *escharpins déchauffés*, & que tous les autres en firent de même. Celui qui a eu soin de l'édition des Mémoires de Brantôme, dit qu'il n'entend pas bien ce mot. Il y a un endroit dans la vie de M. d'Épernon qui peut servir à son éclaircissement; car il y est remarqué en parlant d'Henri III. qu'il n'entroit personne dans sa chambre, qui n'eût l'*escharpin* blanc, & la mule de velours noir. D'où l'on peut conjecturer que c'étoit la mode, en ce siècle, de porter des *escharpins*, que Brantôme appelle *escharpins*, ou chaussures de cuir dans les souliers, à-peu-près comme l'on porte des souliers légers dans des galoches. DE VIGN. MARV.

ESCARPINER. v. n. Courir vite & légèrement, comme on fait quand on est chaussé avec des *escar-*

pins, avec une chaussure commode. *Levi pede curere*. Cela ne se peut dire qu'en riant. Gui-Parin écrivant le 5. de Juillet 1658. à son ami Charles Spon sur le départ de M. Parker pour l'Angleterre, n'a pas laissé de dire fort sérieusement, Tous ces Etrangers aiment trop à *escarpiner* & battre la femelle.

ESCARPOLETES. f. f. Jeu, exercice champêtre, qui consiste à se balancer sur une planchette ou un siège suspendu par une corde attachée par ses deux bouts à deux arbres qui sont à une distance convenable. Celui qui est assis sur ce siège est balancé, poussé & repoussé en l'air par ceux qui tiennent le siège en volée, en faisant remonter la corde lorsqu'elle est descendue à son point le plus bas. *Projectorium*.

On dit, en style populaire, qu'un homme a la tête à l'*escarpolette*; pour dire, qu'il est étourdi.

ESCARQUILLEMENT. Voyez **ESCARQUILLEMENT.**

ESCARQUILLER. Voyez **ÉCARQUILLER.**

ESCARRE. f. f. Voyez **ÉSCARE.**

ESCARRE, en termes de Blason, se dit abusivement, au lieu de dire, *Equierre*, quand on en charge les Ecus des Armoiries. Bara l'appelle autrement *potence*, quand l'une des branches est plus longue que l'autre, & lui sert de pied pour la soutenir, parce qu'elle représente en effet une potence.

ESCARRIR. v. a. Vieux mot. Disperser de côté & d'autre. On trouve aussi *Escarri* dans la signification de Perdu.

ESCAUT. Voyez **ÉCAUT.**

ESCAUTABLE. Terme de Fauconnerie. Voyez **ÉCAUTABLE.**

ESCAUT-DOUCE. Sorte de coton qui vient d'Alep par la voie de Marseille.

ESCAUTS ou **ESCAS.** f. m. pl. Dans quelques Coutumes on appelle droits d'*escarts*, un droit qui est dû sur tous les biens-meubles & à feux, quand ils passent des mains d'une personne bourgeoise à une autre qui ne l'est pas. Quelquefois on trouve droit d'*escas*, pour droit d'*escarts*.

ESCAUTS, c'est ainsi qu'on appelle certains cuirs qui viennent d'Alexandrie. On donne le même nom en quelques endroits de Barbarie, aux cuirs les moins bons que les Francs négocient avec les Maures. Les meilleurs s'appellent *Toroux*. Entre les deux il y en a d'une espèce moyenne.

ESCARTELER. } Voyez } **ÉCARTELER.**
ESCARTELEURE. } **ÉCARTELEURE.**
ESCARTER. } **ÉCARTER.**

ESCAS. Voyez **ESCAUTS.** Terme de Coutumes.

ESCASSABLE, adj. Terme de Coutumes. Meuble *escassable*, est un meuble sujet au droit d'*escarts* ou d'*escas*. Voyez **ESCAUTS.**

ESCAUDE. f. f. Petite barque dont on se sert sur les marais & sur les petites rivières.

Ce mot vient d'*excavata*. HUET.

ESCAVE. *Escava*. Fleuve de la Tucumanie, dans l'Amérique méridionale. La ville de S. Michel est sur l'*Escave*.

ESCAVESSADE. f. f. Terme de Manège. C'est une secoussé de cavesson pour faire obéir un cheval.

ESCAUPONT. Village du Hainault. *Pons Scaldis*, *Scaldi pons*. Il est sur l'*Escaut* à une lieue de Condé & à deux de Valenciennes. On croit que c'est l'ancien *Scaldi Pons* des Nerviens, que quelques Géographes néanmoins mettent à Condé. Quoiqu'il en soit, les noms sont les mêmes, & signifient Pont de l'*Escaut*, Pont sur l'*Escaut*. Voyez Hadr. Valef. *Notit Gall.* p. 454.

ESCAUT. Rivière des Pays-Bas. *Scaldis*. Elle a sa source dans la Picardie, où elle baigne le Catelet: ensuite elle traverse le Cambresis, le Hainault & la Flandre; & aux confins du Brabant elle se divise en deux branches, dont l'une s'appelle l'*Escaut occidental*, ou le Hont, & l'autre l'*Escaut oriental*. Celle-ci se jette dans la mer Océane entre l'île de

Walcheren & celle de Showen. L'autre se décharge dans la même mer entre l'île de Cadfant & celle de Walcheren.

ESCAYOILE. f. f. Drogue qui vient du Levant par la voie de Marseille. Elle est sujette au droit de vingt pour cent.

ESCERVELE.

ESCHAFAUD.

ESCHAFAUDAGE.

ESCHAFAUDER.

ESCHALADER.

ESCHALANS.

ESCHALAS.

ESCHALASSE -

MENT.

ESCHALASSER.

ESCHALIER.

ESCHALIS.

ESCHALOTE.

ESCHANCRER.

ESCHANCRURE.

ESCHANDOLE.

ESCHANGE.

ESCHANGER.

ESCHANSON.

ESCHANSONNE -

RIE.

ESCHANTILLER.

ESCHANTILLON.

ESCHANTILLON -

NER.

ESCHAPILLÉ,ÉE. adj. Qui s'est dit des cheveux. Eparpillé, épars çà & là, mal en ordre. *Passus, a, um*.
Car ce sont crins, non point escarpillés, Mais poliment sans art entortillés. MAROT.

ESCHAPPATOIRE.

ESCHAPPE.

ESCHAPPE.

ESCHAPPEE.

ESCHAPPER.

ESCHARBOT.

ESCHARDE.

ECHARDER. v. a. Vieux mot. Irriter, fâcher.

ESCHARDONNER. Voyez **ÉCHARDONNER.**

ESCHARDONNOIR. Voyez **ECHARDONNOIR.**

ESCHARE. f. f. *Eschara*. Plante qui pousse une substance pierreuse, grossière, ayant la forme d'une laitue crêpée, poreuse comme un crible, blanche, fragile, ayant en dedans beaucoup de crevasses, sans goût ni odeur manifeste. Léméri dit qu'on donne le nom d'*eschare* à de certaines plantes qui naissent au fond de la mer, & qui sont d'une matière pierreuse, aplatie en feuille, & d'une tiffure approchant de celle de la toile. C'est pour cela qu'on lui a donné le nom de dentelle de mer ou de manchette de Neptune. M. Peissonnel a découvert que cette prétendue plante marine, ainsi que bien d'autres, étoit formée par des insectes de mer.

ESCHARNER. Voyez **ÉCHARNER.**

ESCHARNIR. v. a. Vieux mot. Offenser, médire.

ESCHARNURE. Voyez **ÉCHARNURE.**

ESCHAROTIQUE. f. f. Terme de Médecine. Voyez **ESCAROTIQUE.**

ESCHARPE.

ESCHARPER.

ESCHARROGNEUX, EUSE. adj. Vieux mot. Querelleur.

ESCHARS.

ESCHARSE.

ESCHARSEMENT.

ESCHARSETÉ.

ESCHASSES.

ESCHAUBOULÉ.

ESCHAUBOULURE.

ESCHAUCIER. v. a. Vieux mot. Chasser.

N B N N N ij

ESCHAUDÉ.
ESCHAUDER.
ESCHAUDOIR.
ESCHAUFFAISON.
ESCHAUFFEMENT.
ESCHAUFFER.
ESCHAUFFOISON. f. f. Vieux mot. Echauffement, action d'échauffer. *Calefactio.*

*Quand l'humeur vieille alors des eaux laissée,
Et par l'ardeur du clair soleil pressée,
D'eschauffoison, & que paludz & fanges
Furent enfiés sous ces chaleurs étranges.* MAROT.

ESCHAUFFOUR.
ESCHAUGUETTE.
ESCHAULER.
ESCHE.
ESCHEANCE.
ESCHEBABÁ. Petite ville, autrefois Episcopale. *Scopolus.* Elle est dans la Romanie, près de la Bulgarie, & de la source de la rivière Capiza, au nord d'Andrinople, dont elle étoit suffragante. On la nomme aussi Ischéboli.

ESCHECS.
ESCHELAGE.
ESCHELETTE.
ESCHELLE.
ESCHELLER.
ESCHELLIER.
ESCHELON.
ESCHEMER.
ESCHENAL.
ESCHENECK. Bourg de la Basse-Hongrie. *Echene-cum.* Quelques Géographes le prennent pour l'ancienne Césarée, *Cesarea*, bourg de la Haute-Pannonie, que d'autres placent à Thita. *Echeneck* est situé entre Albe Royale & Komore.

ESCHENILLER.
ESCHEOIR.
ESCHERPILLER.
ESCHERPILLERIE.
ESCHERPILLEUR. f. m. Vieux mot. Voleur. On appeloit ainsi les voleurs, à cause qu'ils portoit une écharpe, appelée *eschérpe* ou *escherpète*, dans le vieux langage.

ESCHET.
ESCHETE.
ESCHEVEAU.
ESCHEVELE.
ESCHEVER. v. a. Vieux mot. Esquiver, fuir, éviter, traiter durement une personne. Un de nos Poètes anciens dit que pour bien vivre il y a quatre points à observer :

*Bien penser, bien dire, bien faire,
Et eschever (éviter) tout le contraire.*
Gloss. des Poës. du Roi de Nav.

ESCHEVIN.
ESCHEVINAGE.
ESCHEUTE.
ESCHIF.
ESCHIFFLES. f. f. Sorte de fortification ancienne.
ESCHIFFRE.
ESCHIFFRE.
ESCHIGNER.
ESCHILLON.
ESCHINADES.
ESCHINE.
ESCHINÉE.
ESCHIQUETÉ.
ESCHIQUIER.
ESCHIS. f. m. Vieux mot. Guerrier, soldat, vient du mot *Eschelle*, qui signifie une ligne, une colonne d'armée. Le mot *Eschis* est employé au même sens que l'on dit un *aigresin*, un *pillard*. *Gloss. des Poës. du Roi de Nav.*

ESCHOITE.
ESCHOPPE.
ESCHOUER.
ESCHRAKITE. f. m. & f. Prononcez *Eschrakite*. Nom de secte parmi les Mahométans. *Eschrakita*, *Eschrakita*, *Luminatus*. Les *Eschrakites*, ou *Eschrakites*, sont les Philosophes Mahométans qui suivent les opinions de Platon, les Mahométans Platoniciens. *Mahometani Platonici*. Les *Eschrakites* mettent le souverain bien & la béatitude dans la contemplation de la majesté divine, & méprisent les imaginations grossières de l'Alcoran touchant le Paradis. Ils fuient les vices, conservent une humeur égale & toujours agréable, aiment la musique, & se plaisent à composer de petites pièces de vers & des chansons spirituelles. Les Scheichs, ou Prêtres, & les plus habiles Prédicateurs des Mosquées Impériales sont *Eschrakites*; & les *Eschrakites* ne sont point éloignés du Christianisme.

Ce nom vient du verbe Arabe *سحر* *Scharaka*, qui à la quatrième conjugaison *اسحرك*, *aschraka*, signifie *luire*, *éclairer*, *briller*, comme fait le soleil, de sorte que *Eschrakite* est la même chose qu'*illuminé*, *illuminatus*.

ESCHWEGE. Petite ville de la basse partie du Cercle du haut Rhin. *Schuevicia*. Elle est dans le Landgraviat de Hesse, aux confins de la Turinge, sur la Werta, à huit lieues de Cassel du côté du levant.
ESCIENT. f. m. Pleine connoissance de ce qu'on fait, ou de ce qu'on veut faire, sérieusement & tout de bon. *Conscientia*. Ce mot ne s'emploie qu'avec la particule *à*. Faire quelque chose à bon *escient*, ou à son *escient*, avec connoissance, sachant bien ce qu'on fait. *Scienter, cum attentione*. Il ne faut jamais mentir à son *escient*.

A bon *escient*, façon de parler adverbiale, qui signifie tout de bon, sérieusement. Je parle à bon *escient*. Dites-vous cela à bon *escient*. Il vieillit dans les deux acceptions. Il vient du Latin *sciens*.
ESCLACHE. Nom d'une Abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux dans la Basse-Auvergne. *Esclachia*, autrefois *Eschalaria*. L'Abbaye de l'*Esclache* est dans le Diocèse de Clermont, à huit lieues environ de cette capitale de la Province, du côté du couchant. DE SAINTE-MARTHE.

ESCLAIR.
ESCLAIRCIR.
ESCLAIRCISSEMENT.
ESCLAIRE.
ESCLAIRE. f. m. Terme de Fauconnerie. Oiseau d'une belle longueur, & qui n'est point épaulé. Les *esclaires* sont beaux voleurs. Les *esclaires* sont plus beaux voleurs que les gouffauts, ou ceux qui sont courts & bas allés.

ESCLAIRER. Voyez ÉCLAIRER.
ESCLAME. adj. Terme de Manège, qui se dit d'un cheval qui n'a point de boyau. *Gracilis*. Il est vieux.
ESCLAME. Terme de Vénérerie, qui signifie, grêle, menu. On dit que les cerfs sont bruns, longs, grands & *esclames*.

ESCLANCHE. Voyez ÉCLANCHÉ.
ESCLANDIR. v. a. Vieux mot. Scandaliser.
ESCLANDRE. f. m. & f. Vieux mot, qui signifioit autrefois un accident fâcheux qui troublait & interrompoit le cours d'une affaire, & qui se dit encore en style familier. *Scandalum, jactura, damnum, detrimentum, perturbatio, strages, clades*. Il ne faut pas souffrir une *esclandre* pour une bagatelle. Il seroit venu à bout de ce dessein, sans un *esclandre* qui lui arriva. Ce qui tourne au grand *esclandre* de la justice. COUV. D'ANJ. Loret, dans ses vers burlesques, a dit *esclandre*, pour *déroute*, *desfaite*.

*Car on dit que dans cette esclandre
Plusieurs Hollandois firent flandre.
Ou, pour parler plus nettement,
Se retirèrent doucement.*

Ce mot vient du latin *clades*. Mais Ménage & Du Cange le dérivent de *jeandalum*, qu'on trouve dans les vieilles Coutumes de Bourges, ou du verbe Grec *κλάω*, *frango*, *rumpo*. Un triste accident n'arrive jamais sans *esclandre*.

ESCLAPPES. de Languedoc. Marchandise employée dans le Tarif de la Douane de Lyon, de 1632.

ESCLARON. Petite ville de France en Champagne. C'est la même qu'*Eclairon*, ou *Eclaron*. M. De Lisle & autres bons Auteurs écrivent *Esclaron*.

ESCLAT.

ESCLATER.

} Voyez { ECLAT.
{ ECLATER, &c.

ESCLAVAGE. f. m. Condition d'un esclave : état dans lequel, à la honte de l'humanité, un homme est assujéti au pouvoir absolu d'un autre homme qui a le droit de disposer à son gré de ses biens & de sa vie. *Servitus*. Cet état choque également le droit naturel & le droit civil, & paroît directement contraire aux meilleures formes du gouvernement. Voyez ESCLAVE.

ESCLAVAGE, se dit dans un sens figuré de la trop grande dépendance dans laquelle on est sous la domination d'un Prince trop absolu. Ni les préceptes ni l'industrie ne sauroient exciter cette fureur divine que la liberté inspire, & que l'*esclavage* étouffe. S. EVR.

ESCLAVAGE, se dit aussi d'une servitude & soumission volontaire. Cet emploi l'occupe tellement, qu'il n'a pas un moment à lui ; c'est un honnête, un pompeux *esclavage*, un véritable *esclavage*.

ESCLAVAGE, se dit encore en morale à l'égard de cet empire que nous laissons prendre sur nous à nos passions. Les Amans se plaignent qu'ils sont chargés de chaînes, qu'ils languissent dans l'*esclavage*. Les ambitieux, qui suivent la Cour, sont dans un vrai *esclavage*. Quelle est cette fille, chérie du Ciel, qui se peut glorifier de n'avoir jamais été sous l'*esclavage* du démon ? P. CHEMINAIS. Gémir sous l'*esclavage* du péché.

*Mon cœur devrait sortir d'un si rude esclavage :
Mais ce foible captif n'en a pas le courage.* LA SUZE.

Il y a une dévotion ou Confrérie qu'on appelle l'*esclavage de la Vierge*.

Les femmes ont aussi depuis quelque temps donné le nom d'*esclavage* à une espèce de collier, ou plutôt à un demi cercle, tantôt simple, tantôt double, de pierres, attaché par ses deux extrémités au collier, qui pend en forme de chaîne, & leur couvre la gorge.

ESCLAVAGE, en termes de Négoce, est un droit qu'une Compagnie de Marchands Anglois a seule d'acheter & de vendre les marchandises à l'égard des étrangers ; ou un impôt qu'elle a établi sur toutes les marchandises qui entrent par mer en Angleterre, ou qui en sortent. On ne le fait payer qu'aux François.

ESCLAVE. f. m. & f. Qui s'emploie aussi adjectivement. Celui qui est privé de la liberté & qui est réduit sous la puissance d'un maître, soit par sa naissance, soit par la guerre, soit par achat, soit autrement. *Servus*. Les esclaves d'Alger sont des captifs pris par des Corsaires. On fait dans l'Amérique un grand trafic d'esclaves Negres. Dès qu'un esclave peut aborder en France, il est libre. Les payfans en Pologne sont naturellement esclaves des Gentils-hommes.

Quelques-uns ont dérivé ce mot de *includo*, ou du Grec *εισάγω* parce que les esclaves sont enfermés en prison. Ménage le dérive de *sclavus*, dont les Italiens ont fait *schiaivo*, qui a été fait de l'Allemand, *slæf*, ou *slave*, que Vossius croit avoir été dit des peuples *Esclavons*, que Charlemagne condamna à une servitude perpétuelle. Ménage dit que les Italiens & les autres peuples de l'Europe avoient coutume d'acheter les *Slaves*, ou *Slaves*, pour en faire leurs serfs : ainsi un nom propre de nation est devenu par l'usage un nom d'état & de condition. En François nous disons *Esclavons* & Scla-

vons, ou *Slaves* & *Saves*, pour marquer les peuples appelés en Latin, *Slavi*, & *esclave* ; pour dire, *serf*, ou *captif*, *servus*, *captivus*.

Parmi les Romains, lorsqu'on mettoit un esclave en liberté, il changeoit son nom en surnom ; il prenoit le nom & le prénom de son maître, après lesquels il ajoutoit le nom ou sobriquet qu'il avoit étant esclave. Par le Droit Civil, le pouvoir de faire des esclaves est du droit des Gens, comme une suite naturelle de la guerre. On dit que les Lacédémoniens ou les Assyriens, selon quelques-uns, en ont les premiers introduit l'usage. Non-seulement les Romains approuverent la servitude ; mais ils inventerent de nouveaux moyens de faire des esclaves ; par exemple, un homme né libre pouvoit vendre sa liberté, & devenir esclave. Cette servitude volontaire fut introduite par un Decret du Sénat du tems de l'Empereur Claude, & abrogée par Léon le Sage par sa Nov. 44. Les Romains avoient droit de vie & de mort sur leurs esclaves. Presque toutes les autres nations n'en usoient pas ainsi ; cette sévérité fut modérée par les lois des Empereurs, & Adrien décerna la peine de mort contre ceux qui tueroient leurs esclaves sans raison. Les esclaves étoient le domaine & le bien propre de leur maître : tout ce qu'ils acquéroient lui appartenoit. Mais si le maître usoit trop cruellement de la correction domestique, on l'obligeoit de vendre son esclave à prix raisonnable. Comme l'esclavage n'a point été aboli par l'Evangile, la coutume d'avoir des esclaves a duré long-tems dans le Christianisme. Du tems de Louis le Gros ils étoient en si grand nombre dans l'Europe, qu'on eut bien de la peine à rompre & à disperser ceux qui s'étoient soulevés. Barthole, qui vivoit en 1300, dit qu'il n'y en avoit plus de son tems. Voy. Bodin.

Il y avoit chez les Romains trois manières d'avoir des esclaves. 1°. Quand on les achetoit du butin fait sur les ennemis, & de la part réservée pour le public. 2°. Ou de ceux qui les avoient pris en guerre les armes à la main qu'on appelloit proprement *mancipia*, *quasi manu capta*, pris avec la main, pour les distinguer de ceux qui, après avoir mis bas les armes, se vendoient au peuple Romain, & qu'on appelloit *dediti*, *quia se dederant*. 3°. Ou des marchands qui en faisoient trafic & les vendoient dans les marchés. On les vendoit ou *sub hastâ*, ou *sub coronâ*, ou *sub pileo*. *Sub hastâ*, au plus offrant & dernier enchérisseur, ayant planté une javeline : *sub coronâ*, quand on mettoit sur leurs têtes une guirlande ou chapeau de fleurs : *sub pileo*, quand on leur mettoit un chapeau sur la tête, afin de les faire remarquer.

Ils portoient à leur cou des écriteaux sur lesquels on écrivoit leurs bonnes & leurs mauvaises qualités, leurs talens & leurs défauts. C'est ce que dit Aulu-Gelle. *Titulus servorum singulorum ut scriptus fiet curato ; ita ut intelligi rectè possit quid morbi vitique, cuique fiet.*

Il y avoit aussi des hommes libres qui se vendoient eux-mêmes.

Les enfans nés d'une femme esclave étoient aussi esclaves par la naissance, suivant la maxime du droit Romain *partus ventrem sequitur*.

Les esclaves étoient affranchis & obtenoient la liberté par des voies différentes. Souvent les maîtres la leur donnoient & en faisoient leurs affranchis, quand il les servoient avec affection. Quelquefois ils se rachetoient eux-mêmes de l'argent qu'ils avoient amassé de leur épargne ou de leur travail, qui formoit leur pécule. On leur donnoit quatre boisseaux de blé par mois, pour leur nourriture ; sur quoi il leur étoit permis d'épargner ce qu'ils vouloient, & d'en faire une bourse à part, un petit trésor qu'on appelloit *peculium*. Quand les maîtres avoient commis crime punissable selon la loi, ils accordoient la liberté à leurs Esclaves. Devenus par là Citoyens Romains, on ne pou-

voit plus leur donner la question, & ils n'étoient plus témoins contre eux. Sous les Empereurs il y en avoit aussi qui affranchissoient leurs *esclaves* par avance, afin de pouvoir participer aux libéralités que le Prince faisoit au peuple par tête.

Cette liberté leur étoit ordinairement accordée devant le Préteur à Rome, & dans les Provinces devant le Proconsul, avec certaines formules de paroles, & d'une baguette nommée *vindicta*, dont il les frappoit. La *Vindicta* étoit une verge dont le magistrat frappoit sur la tête de celui qu'il affranchissoit en disant : Nous déclarons cet homme ici présent être libre & citoyen Romain. Festus prétend que c'étoit le maître, qui, prenant son esclave par la main, prononçoit ces paroles; *hunc hominem liberum esse volo*. Il le frappoit en même tems de la baguette, & lui faisoit faire un tout entier, ce qui s'appelloit *vertigo*. *Facit una quiritem vertigo*, dit Perle.

On affranchissoit encore les *esclaves*, lorsqu'on manquoit de soldats, & qu'il falloit les armer dans des besoins pressans; mais cette liberté ne leur étoit acquise, qu'après qu'ils s'étoient signalés par quelque exploit considérable: ce qui s'appelloit *servos ad pileum vocare*. Voy. Affranchi.

On donnoit aux *esclaves* divers noms ou diverses épithètes, relativement aux différens emplois qu'on leur donnoit. On trouvera tous ces noms à leurs articles particuliers.

ESCLAVE, se dit aussi de celui qui est attaché à un emploi qui demande beaucoup d'assiduité, qui impose beaucoup de contrainte, qui ne laisse point de liberté. Un Avocat employé est un *esclave* dans sa profession. Les Rois sont *esclaves* sur le trône. S. EVR.

On dit qu'un homme est *esclave* de sa parole, pour dire, qu'il garde exactement ce qu'il promet.

ESCLAVE se dit non-seulement des personnes, mais aussi des pays, des Royaumes, des Provinces. Il n'avoit pas pu voir sans douleur cette terre où Notre-Seigneur a racheté le genre humain, devenue *esclave* des Infidèles. BOUH. *Vie de S. Ignace*.

ESCLAVE, se dit figurément en Morale de ceux qui, par flatterie ou par intérêt se rendent tellement dépendans de quelqu'un, qu'ils font aveuglément tout ce qu'ils croient devoir lui plaire, soit bien, soit mal; de ceux qui sont tellement attachés au service de quelqu'un, qu'ils ne peuvent s'en éloigner, ni faire autre chose; & enfin, de ceux qui sont soumis & assujettis à l'empire des passions, qui font tout pour les satisfaire. C'est une âme vile, une âme d'*esclave*, qui flatte les vices de son maître. Ceux qui sont réduits à servir sont moins *esclaves* de leur maître, que de la nécessité. LE MAI. Il est beau qu'il se trouve dans le Christianisme des âmes si détachées d'elles-mêmes, qu'elles semblent indépendantes du corps, qu'elles traitent en *esclave*. Nous sommes *esclaves* de toutes les choses que nous craignons & que nous désirons. DAC. L'intérêt fait du plus fier & du plus orgueilleux un adorateur & un vil *esclave* de tous ceux qui sont en fortune. M. ESP. L'on est *esclave* de sa Maîtresse, *esclave* de ses passions. Il faut se servir des choses, en être le maître, & non pas l'*esclave*. S. EVR. La crainte de la mort & des enfers ne convient qu'à des *esclaves*. FEN. *Esclave* des plus honteuses actions. BOUH. *Esclave* de la fortune, de la faveur, de ses intérêts, qui fait tout pour la fortune, qui sacrifie tout à ses intérêts.

*L'ame est donc toute esclave; une loi souveraine
Vers le bien, ou le mal, incessamment l'entraîne.*
CORN.

Vil esclave toujours sous le joug du péché. BOIL.

*Mais nous autres faiseurs de livres & d'écrits,
Du Lecteur dédaigneux honorables esclaves.* ID.

ESCLAVES DE LA VERTU. Ordre de Chevalerie pour les Dames, institué en 1662. par l'Impératrice Eléo-

nore de Gonzague, femme de l'Empereur Ferdinand III. laquelle en fut Grande Maîtresse. La devise de cet Ordre étoit un Soleil dans une couronne de laurier, avec ce mot, *Sol ubique triumphat*. Les Dames *Esclaves de la vertu* devoient porter cette devise en forme de médaille attachée à une chaîne d'or en forme de bracelet au bras gauche. Voyez Justiniani, T. II. c. 90.

ESCLAVINE. Vieux mot. C'étoit une espèce d'habit long & velu. *Penula*, *chlamys*. Les Pèlerins marchoient avec *esclavine* & boudon. Pomey écrit aussi *esclamène*. Ce mot a aussi signifié une grosse couverture de lit, & il vient d'*Esclavonie*.

ESCLAVON, **ONNE**. f. m. & f. Nom de peuple, que nous appelons aussi *Sclavon*, *onne*, & *Slave* m. & f. *Sclavus*, *Sclavus*. Procope & Jornandez disent *Sclavinies*. M. de Cordemoy dit toujours *Slave* dans son *Histoire de France*: il parle des anciens peuples qui portoient ce nom. Le premier, dit-il, Tom. I. pag. 318. qui s'aperçut de la foiblesse de Dagobert, fut Samon, Roi des *Sclaves*. Il étoit natif de Sennegaw, & par conséquent né sujet des Rois de France. Il avoit toute sa vie fait profession de la Marchandise; & comme il alloit avec une troupe d'autres Marchands trafiquer dans la Bohême & les pays voisins, il trouva toute cette partie de la Germanie en armes, parce que les *Sclaves*, qui l'habitoient, vouloient s'affranchir de la tyrannie des Arabes. Ils s'offrit avec ses compagnons aux *Sclaves*, comme ils étoient prêts de livrer le combat, & fit tant d'actions de valeur en cette occasion, qu'ayant gagné la bataille, ils le firent leur Roi. *Et p.* 319. Ce Marchand né Chrétien, devenu Roi d'un peuple idolâtre, vécut en homme qui n'avoit jamais eu de religion. Il idolâtra comme les *Sclaves*, & prit douze femmes: dans tout le reste il parut de grand sens, & capable du gouvernement; il assura par divers combats la liberté des *Sclaves*, & mit tout le pays en paix, &c. Et de même, T. II. p. 7. 22. 23. 32. 47. 48. 143. 149. 159. 167. 174. 175. & 296. Il paroît que l'on parloit autrefois ainsi, car c'est de ce mot que s'est formé le nom *esclave*, comme on l'a dit; & de *Sclavus*, on a dû naturellement dire *Slave*.

Mézeray dit *Sclavon*. Les Huns recommencèrent bientôt la guerre, mais les *Sclavons* en causèrent une auparavant. Cette nation, Scythique d'origine, s'étoit épanchée en diverses contrées. MÉZER. T. I. p. 180. Les Willhes ne cessoient de courir sur les terres des autres *Sclavons* leurs voisins & sujets des François, & sur les Abodrites. ID. *ibid.* où il décrit leur défaite par Charlemagne; & de même dans Charles le Chauve, p. 260. Moréry, & ses Continuateurs, M. Corneille, & plusieurs autres, disent *Esclavons*. D'autres écrivent indifféremment *Sclavon* & *Esclavon*.

Les *Esclavons*, comme on le vient de voir, étoient un peuple de la Scythie Européenne. Bibliander, dans son Livre *De Ratione commun. linguar.* p. 13. croit qu'ils ne sortirent de leur patrie que vers l'an 600. mais il est sûr qu'ils l'abandonnèrent sous l'Empereur Justin, qui monta sur le trône en 518. c'est-à-dire, près d'un siècle plutôt que ne le dit Bibliander. Sous l'empire de Justinien ils ravagèrent la Grèce; ils établirent le Royaume de Pologne & celui de Moravie, & vinrent se fixer dans l'Illyrie, qui prit de-là le nom d'*Esclavonie*. Les Myliens, les Serviens, les Bulgares, ceux de Bosnie, les Dalmates, les Croates, les habitans de la Pannonie, ceux de Bohême & de Moravie, de Silésie, les Polonois, tant de la grande que de la petite Pologne, ceux de Mazovie, de Poméranie, de la Cassubie, les Russiens, les Moscoviens, sont tous ou *Esclavons*, ou Vindéliens, dit Bibliander à l'endroit cité. Les *Esclavons* embrassèrent la foi en 817, à l'exemple des Bulgares, qui s'étoient faits Chrétiens dix ans auparavant. Ils eurent des Rois jusqu'au XIII^e siècle; ensuite

ils devinrent tributaires des Hongrois. *Voyez* ESCLAVONIE.

Le nom d'*Eſclavon*, ou *ſclavon*, *ſclavus*, ſelon Théodore Polycarpovitz, Auteur d'un Dictionnaire Grec, Latin & Eſclavon, imprimé à Moſcou en 1704. vient du mot *eſclavon*, *ſlava*, qui dans cette langue ſignifie *gloire*.

Il y a une Chronique Latine des *Eſclavons* en ſept Livres. Helmold, Prêtre de Buzu ou Bouzou, a fait les deux premiers Livres, & Arnoul, Abbé de Lubec, l'a continuée, & ajouté un ſupplément, qui comprend la fin du ſecond Livre & les cinq derniers. Le Baron de Leibnitz l'a corrigée ſur un manuscrit, & l'a imprimée dans ſes *Scriptores Rerum Branſvicenſium*, T. II. p. 537. & ſuiv. Cette Chronique nous apprend que les *Eſclavons* ont habités les côtes de la mer Baltique; que les *Eſclavons* étoient diviſés en Orientaux & en Occidentaux; que les Occidentaux étoient les Ruſſiens, les Polonois, les Pruſſiens, les Bohêmes, les Carinthiens & les Sorabes; que les autres, qui habitoient l'Eſclavonie propre, étoient les peuples qu'on avoit autrefois appelés Vandales, & qu'au temps d'Helmold on nommoit Vénètes; qu'il y avoit encore beaucoup d'autres *Eſclavons* au midi; que ces différens peuples avoient reçu la foi en différens temps. Helmold va juſqu'à l'an 1170. & Arnoul depuis 1170. juſqu'à 1209.

Il y a une Hiſtoire Italienne des *Eſclavons* par Dom Maur Orbin Raſer, Abbé de l'Ordre de Malte, intitulée *Il regno de gli Slavi*, & imprimée in-fol. à Péſaro en 1601. Cet Auteur prétend que les *Eſclavons* ſont originaires de Finlande, dans la Scandinavie; qu'ils en ſortirent pour la première fois au temps qu'Othoniel, le premier des Juges, gouvernoit le peuple d'Iſraël, 1460. ans avant JESUS-CHRIST, ſelon le calcul de cet Auteur, & l'an du monde 3799. & qu'ils en ſortirent ſous le nom de Goths; qu'ils conquièrent toute la Sarmatie, & ſe diviſèrent enſuite en pluſieurs peuples, qui ſont, dit-il, après Dubravius, Hiſt. de Bohême, L. I. les Vénètes, peuples qui habitèrent le territoire de Dantzick, les Slaves, les Antes, les Verles, ou Erules, les Alains, ou Maſſagètes, les Hyttes, les Scyres, les Sirbes, les Emencènes, les Daces, les Suédes, ou Suédois, les Finnes, ou Finlandois, les Pruſſiens, les Vandales, les Bourguignons, les Goths, les Oſtrogoths, les Viſigoths, les Gètes, les Gépides, les Marcomans, les Quades, les Avars, les Peucins, les Baſtarnes, les Ruſſiens, ou Moſcovites, les Polonois, les Bohêmes, les Siléſiens & les Bulgares.

Un Dalmate, nommé Laurent Pribevo, a fait un diſcours ſur l'origine & les conquêtes des *Eſclavons*, où il prétend que les Illyriens & les Thraces ſont qu'une même nation; que les *Eſclavons* ſont originaires des Thraces, qui ſont la poſtérité de Thiras, ſeptième fils de Japhet. *Voyez* ce diſcours, qui fut imprimé en Italien, par Alde Manuce le jeune, à Veniſe en 1595. in-4°.

ESCLAVON. f. m. Langue Eſclavone. Langage des Eſclavons. *ſclavonica*, ou *Illyrica lingua*. L'*Eſclavon* eſt après l'Arabe, la langue la plus étendue. Elle ſe parle depuis la mer Adriatique juſqu'à l'océan ſeptentrional, & preſque depuis la mer Caſpienne juſqu'en Saxe, chez tous les peuples Eſclavons dont nous avons parlé dans l'article précédent. Quelques-uns l'appellent *Windifch*. L'*Eſclavon* eſt langue-mère du Bohémien, du Sorabe, du Bulgare, du Polonois, du Lithuanien, du Moſcovite, & de beaucoup d'autres langues. MEM. DE TR. Sur la fin du IX^e ſiècle, l'uſage de ſe ſervir de l'*Eſclavon* dans l'Egliſe, de dire la Meſſe, de traduire l'Ecriture & de la lire en *Eſclavon*, ſ'introduiſit dans la Moravie & dans la Bulgarie. *Voyez* ſur cela la Diſſert. XVII. du P. Papebroch dans le *Propylaum ad Aët. SS. Maii*, p. 137. & ſuiv.

ESCLAVON, ONNE. adj. Qui appartient, qui a rapport aux Eſclavons. *ſclavonicus*. M. Leibnitz croit

que les Huns étoient une nation *ſclavonne*. MEM. DE TR. La langue *Eſclavonne*. On compte au moins vingt peuples *Eſclavons*. Nous avons un Dictionnaire *Eſclavon* compoſé par le P. Jacques Micala, Jéſuite, & imprimé à Lorette en 1629. in-8°. Babelander, p. 15. de *ſtat. Com. Lang.* parle auſſi d'un ouvrage ſur cette langue, dont l'Auteur eſt Jean Maczuiſky. Chronique *Eſclavonne*. *Voyez* ci deſſus.

ESCLAVONIE. Nom du pays que les Eſclavons ont habités depuis que, fortis du Nord, ils ſe ſont fixés en Europe; mais qu'on ne donne point à celui qu'ils occupoient dans le ſeptentrion avant leur ſortie, ni même à toutes les contrées que les différens peuples Eſclavons ont poſſédées, ou poſſèdent encore; mais ſeulement aux terres des Eſclavons propres, c'eſt-à-dire, de ceux qui ont retenu & conſervé le nom d'Eſclavons. *Eſclavonia*. Comme ce pays a eu différentes bornes en différens temps, il faut diſtinguer l'*Eſclavonie* ancienne & la nouvelle. L'ancienne *Eſclavonie* comprenoit tout ce que nous appelons l'Illyrie. L'*Eſclavonie* aujourd'hui eſt une Province du Royaume de Hongrie, renfermée entre le Danube, la Save & la Drave, & qui a au midi la Croatie & la Boſnie, au levant la Serbie & la Haute Hongrie, au nord la Baſſe-Hongrie, & au couchant la Stirie. On la diviſe en deux parties, l'occidentale, qui retient le nom d'*Eſclavonie*, & qui a les villes de Poſſéga, de Crentz, de Zagabria, de Watadin, de Capranitz, & quelques autres. L'orientale, qu'on nomme Raſcie, & où il y a Walpo, Eſſek, Walcovas & Sirmifch. On la diviſe auſſi en *Eſclavonie* à l'Autriche, & *Eſclavonie* au Turc. L'*Eſclavonie* eſt un aſſez bon pays, mais ruiné par les guerres.

ESCLOPE. } *Voyez* } ÉCLOPÉ.
ESCLORRE. } } ECLORRE.

ESCLOS. f. m. Vieux mot qui ſignifie des *ſabots*. *Calceus*, *ſignarius*. Il eſt encore en uſage en quelques Provinces. Rabelais a fait une Ile des *Eſclos*, où il entend parler des Moines qui portent des ſandales, que les Italiens appellent *Zoccolanti*.

Ce mot d'*eſclos* vient de ce que c'étoit la chauffure d'eſclaves, ou de gens miſérables.

ESCLUSE. } *Voyez* } ECLUSE.
ESCLUSEE. } } ECLUSEE.
ESCOBILLE. } } ECOBILLE.

ESCOCHER la pâte. Terme de Boulanger, particulièrement en uſage parmi ceux qui font le biscuit de mer. C'eſt battre la pâte du plat de la main, afin de la ramaffer en une ſeule maſſe.

ESCOFFION. f. m. Terme populaire, qui ſe dit de la coëſſure des femmes du peuple, ou des payſannes, des femmes coëſſées mal-proprement. *Calantica ruſtica*. Les harangères qui ſe querellent ſ'attachent leur *eſcoffion*.

ESCOFRAI. *Voyez* ESCOFRAI.

ESCOGRIFFE. f. m. Terme vieux & populaire, qui ſe dit néanmoins encore en raillant, ou par injure, à des gens de grande taille, mal-bâtis & de mauvaſe mine. C'eſt un grand *eſcogriffe*.

Ce mot ſe prend auſſi pour une manière d'eſcroc qui ne cherche qu'à attraper quelque choſe, qui prend hardiment ſans demander. C'eſt un vrai *eſcogriffe*. Il eſt venu un Sergent avec trois ou quatre *eſcogriffes* de Records.

On dit *eſcogriffe* par corruption pour *hypogryſe*.

HUET.
ESCOINSON. } *Voyez* } ÉCOINSON.
ESCOLAGE. } } ECOLAGE.

ESCOLÂTRE. f. f. Les Chanoineſſes d'Ardenneſ donnent ce nom à une des dignités de leur Chapitre. Les principales dignités de leur Chapitre ſont celles de Prévôte, de Doyenne, d'*Eſcolâtre*, de Chantre. P. HÉLIOT, T. V. C. 54. On prononce *Ecolâtre*. *Voyez* ce mot.

ESCOLE. } *Voyez* } ÉCOLE.
ESCOLIER. } } ECOLIER.

ESCOLTÈR. v. a. Vieux mot Ecolter.

ESCOMBRARA. Isle de la mer Méditerranée. *Scombraria*. Elle est sur la côte de Murcie, à l'entrée du petit golfe de Carthagène. Ce nom vient du Latin : il est dérivé de *Scombrus*, ou *Scomber*, un maquereau, & il lui a été donné à cause de la quantité de maquereaux qu'on pêche autour de cette Isle.

ESCOMPTE. f. f. Terme de Négoce. C'est la remise que fait le porteur d'un billet de change, quand il en demande le paiement avant l'échéance. *Pecunia remissa*. L'escompte est souvent un prétexte pour colorer l'usure. L'escompte est encore en usage dans le négoce, & se dit lorsqu'un Marchand prend la Marchandise à crédit pour trois, six, neuf, douze ou quinze mois, à la charge d'en faire l'escompte à chaque paiement; c'est-à-dire, rabattre sur le billet deux & demi pour cent, qui tiennent lieu d'intérêt à proportion qu'il paie. L'escompte diffère du change, en ce que le change se paie par avance, & l'escompte, à mesure qu'on s'acquitte. Voyez Savary, Irfon, Barrême, Gobain, & semblables Auteurs.

ESCOMPTEUR. v. a. Faire l'escompte. Voyez ce mot. *Escompter* un billet, autrefois *Excompter*. Quand un Banquier paie une lettre de change avant l'échéance, il escompte l'intérêt du temps. *Ujram detrahit*.

ESCOMPTE, ée part.

ESCONDIRE. v. a. Ancien terme qui signifie, Excuser. *Excusare*. Leur offre à jurer encontre le serment de ciaux qui *escondirent* semonce ne peut ni n faire. DES FONTAINES. On dit dans le Roman de Thibaud de Mailly,

*Tuit i sommes semon
Nuns ne s'en escondie,
Ne je ne voi nului,
Que ja s'en échonie.*

On dit aussi *Escondire*, pour défendre une chose; nous disons encore *éconduire* à peu près dans le même sens.

ESCONDRE. v. a. Vieux mot. Cacher; du Latin *abscondere*. On a dit aussi *Esconfer*, & on trouve *Escons*, & *escondit*, pour Caché.

ESCONDUIRE.	} Voyez	ESCONDUIRE.
ESCONDUISSE-		ESCONDUISSE-
MENT.		MENT.
ESCONDUIT.		ESCONDUIT.
ESCOPE.		ESCOPE.

ESCOPE. ESCOPERCHE. ESCOPETTE. f. f. Arme à feu faite en forme de petite arquebuse, qu'on porte avec une bandoulière. *Sclopetta, catapulta adunca*. La Cavalerie Françoisse s'en servoit sous le regne d'Henri IV. & de Louis XIII. Elle portoit, à ce qu'on dit, cinq cens pas. Gaja écrit que l'*escopette* étoit longue de trois pieds & demi, & que c'étoit une manière de carabine que les Carabins portoient à l'arçon de la selle. L'*escopette* est hors d'usage, & à peine est-elle aujourd'hui connue. Une barbe à l'*escopette* se dit bassement d'une barbe relevée, recourbée, parce qu'on prétend que l'*Escopette* étoit courbée par le bout. DANET.

Ce mot vient de *sclopetta*, diminutif de *scloppus*, qui se trouve dans Perse. MÉN.

ESCOPEPETERIE. f. f. Décharge de plusieurs coups d'escopette, de carabine, de mousquet, faite toute à la fois. *Sclopettarum fragor*. On entendit un grand bruit d'*escopetterie* qui annonça l'arrivée du Gouverneur. Une salve d'*escopetterie*. *Escopetterie*, se dit aussi du bruit que font plusieurs fusées ou petards en l'air. Des pots à feu remplirent l'air d'une *escopetterie* merveilleuse. Merc. Sept. 1739.

ESCORCE.	} Voyez	ÉCORCE.
ESCORCER.		ÉCORCER.
ESCORCHER.		ÉCORCHER.
ESCORCHERIE.		ÉCORCHERIE.
ESCORCHEUR.		ÉCORCHEUR.
ESCORCHURE.		ÉCORCHURE.
ESCORCIER.		ÉCORCIER.

ESCORE. Voyez ÉCORE.

ESCORES. Terme de Marine. Voyez ÉCORE.

ESCORNE. f. m. On se servoit de ce vieux mot, pour dire *Honte, déshame, ou ignominie*. Remarq. sur la Sat. Ménip. Voyez ÉCORNE.

ESCORNER.	} Voyez	ÉCORNER.
ESCORNIFLER.		ÉCORNIFLER.
ESCORNIFLERIE.		ESCORNIFLERIE.
ESCORNIFLEUR.		ESCORNIFLEUR.

ESCORTABLE. adj. m. & f. Terme de Fauconnerie. Il se dit d'un oiseau sujet à s'écarter, tels que sont les plus vêtus, & les plus coutumiers de monter en essor quand le chaud les presse.

ESCORTE. f. f. Troupe de gens armés qui accompagnent quelque personne, ou quelque chose dans un voyage, pour la défendre d'insulte. *Præsidium, præfidiariorum cohors, manus, agmen*. On a mené un convoi au camp devant Arras avec une *escorte* de 12000 hommes. Les vaisseaux Marchands ont d'ordinaire une *escorte* de vaisseaux de guerre. Quand on voyage en Turquie, on prend des Janillaires pour *escorte*. Ce Maréchal de France est allé visiter les places frontières avec une *escorte* de deux mille hommes. Le Général, après la victoire, envoya les prisonniers sous bonne *escorte* dans les villes voisines. La Garnison ayant capitulé, & étant sortie de la ville, l'*escorte* qu'on lui avoit promise la conduisit à Bruxelles.

Quelques-uns dérivent ce mot du Latin *cohors*. *Escorte*, se dit aussi de la suite d'une personne de qualité, ou d'une troupe de Courtisans, d'amis, ou d'autres personnes qui accompagnent. *Comitatus*.

*Errant dans le Palais, sans suite & sans escorte,
La mere de César veille seule à sa porte.* RAC.

On dit aussi par civilité. Je veux vous faire *escorte* jusques chez vous; pour dire, Je veux vous accompagner.

Droit d'Escorte. C'est un droit dont jouissent plusieurs Princes d'Allemagne d'escorter les Marchands qui voyagent avec leurs marchandises, moyennant une certaine somme. *Jus conducendi*.

ESCORTER. v. a. Faire escorte. *Custodire, agere, comitari*. On fait *escorter* l'argent du Roi, qu'on envoie à l'armée. Pour transférer ce prisonnier, on l'a fait *escorter* par cinquante Archers.

ESCORTER, signifie aussi simplement, Accompagner; conduire. Quand ce Seigneur est arrivé à la Cour, il étoit *escorté* de cinquante Gentilshommes.

*D'importuns créanciers une affreuse cohorte
En tout temps, en tous lieux l'importune & l'escorte.*

RECUEIL DE VERS.

ESCORTÉ, ée. part. & adj. Comitatus.	} Voyez	ECOSSE.
ESCOSSE.		ECOSSE.
ESCOSSE.		ECOSSE.
ESCOSSEUR.		ESCOSSEUR.
ESCOSSEUR.		ESCOSSEUR.
ESCOSSEUR.		ESCOSSEUR.
ESCOSSEUR.		ESCOSSEUR.
ESCOSSEUR.		ESCOSSEUR.

ESCOUADE. f. f. *Manipulus, globus, cohors, manus*. Dans l'art militaire, c'est une partie d'une compagnie d'Infanterie, qui répond à ce qu'on appelle *Brigade* dans la Cavalerie. Les Compagnies d'Infanterie sont ordinairement divisées en trois *Escouades*. Les *Escouades* se relèvent, & montent la garde l'une après l'autre; elles sont commandées par un bas Officier.

Former les *escouades*. Les *escouades* sont plus ou moins fortes, suivant l'usage des garnisons où l'on se trouve. Le moins qu'elles puissent être, c'est de six hommes avec un Caporal: l'ordinaire est de neuf à dix, & l'on ne passe guère le nombre de douze, compris le Caporal. BOMBELLES. Les *escouades* formées, le Caporal doit visiter les armes de celle qu'il commandera. Id. *Assembler son escouade*. Id.

ESCOUADE BRISÉE. C'est une *escouade* composée de soldats de plusieurs Régimens. BOMBELLES. Il arrivera quelquefois qu'après toutes les *escouades* formées, il restera quelques soldats pour composer une *escouade brisée*. Id.

On dit aussi une *Escouade* du Guet, en parlant du Guet à pied; il n'a même guère d'autre usage.

ESCOUER.	} Voyez	ÉCOUER.
ESCOUENE.		ÉCOUÈNE.
ESCOUFLE.		ÉCOUFLE.
ESCOULEMENT.		ÉCOULEMENT.
ESCOULER.		ÉCOULER.

ESCOULOUBRE. Petite ville de France. C'est le chef-lieu du pays de Sault, au Diocèse d'Aleth, sur les frontières du Roussillon.

ESCOULOURABLE. adj. Vieux mot. Muable, changeant.

ESCOUP, f. m. Terme de Marine. Brin de bois d'une très médiocre grosseur, dont on se sert à jeter de l'eau de la mer le long du vaisseau, pour le laver. Il est creusé par le bout, & tient de la ligne droite & de la courbe.

ESCOUPE. f. f. Sorte de pelle, instrument de Mineur. Elle est arrondie du côté du tranchant, mais en pointe dans le milieu.

ESCOURGÉE.	} Voyez	ÉCOURGÉE.
ESCOURGEON.		ÉCOURGEON.

ESCOURGEON. Lanière de cuir dont on fait des cordes de rouet, des liens pour les fléaux à battre le blé.

ESCOURRE. Terme de Marine. Scie *escourre*, est un commandement qu'on fait aux Galères sur la Méditerranée, lorsqu'on veut que les rameurs voguent à rebours, & reviennent sur leur sillage.

Escourre, vieux v. n. Se dissiper, *Distrudere animam*.

ESCOURTER. Voyez ÉCOURTER.

ESCOUSSE. f. f. Quelques pas qu'on fait en arrière pour se mettre en train de sauter quelque fossé, & s'élaner avec plus de force & de légèreté. *Impetus*. Plusieurs biément ce mot comme populaire & corrompu, & disent *secousse*. Prendre la *secousse*, au lieu de dire, Prendre son *escousse*, comme on fait à Paris. Il n'est que du style familier.

ESCOUTANT.	} Voyez	ÉCOUTANT.
ESCOUTE.		ÉCOUTE.
ESCOUTER.		ÉCOUTER.
ESCOUTEUX.		ÉCOUTEUX.
ESCOUTILLE.		ÉCOUTILLE.
ESCOUTILLON.		ÉCOUTILLON.

ESCOUVE, ou ECOUVE. f. f. Vieux mot qui signifie un Balai. Il vient du Latin *Scopa*, qui a la même signification. Ce mot est encore usité dans quelques Provinces. En Limousin on dit *escoube* ou *écoube*, & pour les diminutifs *écoubet* ou *écoubillon*.

ESCOUVETTE.	} Voyez	ÉCOUVETTE.
ESCOUVILLON.		ÉCOUVILLON.
ESCOUVILLONNER.		ÉCOUVILLONNER.

ESCOYEUX. Ville de France, dans la Saintonge.

ESCRAN.	} Voyez	ÉCRAN.
ESCRASER.		ÉCRASER.
ESCREMER.		ÉCRÉMER.
ESCRENNES.		ÉCRENNES.

ESCRETEAU. f. m. Terme de Tondeurs de draps. Voyez DÉMARCHIE.

ESCRÉVISSE.	} Voyez	ÉCRÉVISSE.
ESCRIER.		ÉCRIER.

ESCRIME. f. f. Exercice qui apprend l'art de se servir de l'épée pour blesser son ennemi, & pour se garantir de ses attaques. *Gladiatoria rudiarum, umbratilis*. Végue l'appelle *armatura*. Les Maîtres d'*escrime* s'appellent aujourd'hui *Maîtres en fait d'armes*, & plus ordinairement, *Maîtres d'armes*. On apprend l'*escrime* avec des fleurets, *rudibus*. François Pyrard dit que cet art est tellement estimé aux Indes Orientales, que ce sont les Princes & les plus grands Seigneurs qui l'enseignent. Ils portent aux bras droit la marque de Maîtres d'armes, qu'en leur langue on nomme *escru*, que les Rois eux-

Tome III.

mêmes leur donnent avec beaucoup de cérémonie. L'art de l'*escrime* se divise en deux parties, le jeu simple & le jeu composé. Voyez JEU. Il y a des patentes accordées à la Compagnie des Maîtres en fait d'armes de la ville de Paris, des statuts, & des Maîtres-Gardes de cette profession. Les Maîtres ne sont reçus qu'à 25. ans, après avoir fait expérience ou allaut contre les six derniers reçus en présence du Syndic, des Gardes des Maîtres, & du Procureur du Roi.

Ce mot vient, selon Du Cange, de *serama*, qui étoit une espèce d'épée large & tranchante, d'où est venu aussi *esramaçon*. Guichart le dérive de l'Hébreu *חרם*, *hharam*, tuer, détruire, perdre. Lequel le fait venir du mot Anglo Saxon *seriman*, *deprendre*. Selon d'autres ce mot vient de *Scherma*, *serimia*, mot Allemand, formé du Grec *σκιμαζία*, *umbratilis pugna*: d'où vient qu'en Allemand *Scherani* signifie Soldats, & *schieru acies*, une armée en bataille, & *schermire*, faire des armes. Cette étymologie est de Ferrarius, dans son *Traité De Gladiatoribus*. Montagne dit dans ses *Essais*, liv. 2. chap. 27. que l'art d'*escrime* déroge à la vertu, & que la Noblesse de son temps évitoit avec soin la réputation de savoir faire des armes, comme une chose capable de corrompre les bonnes mœurs.

ESCRIME, se prend figurément pour toutes sortes de coups d'adresse, pour l'habileté que l'on a à faire de certaines choses, & à s'en servir, sur-tout dans les ouvrages d'esprit. Mais il ne s'emploie guère que dans le comique & le burlesque. Vous leur avez fait voir un coup d'*escrime*, qui dans le cœur leur donne un coup d'estoc. VOIR. Elle a obtenu le prix de l'*escrime* d'amour. REG.

Dans les combats d'esprit fameux Maître d'escrime, Enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime. BOIL.

Moi donc qui suis peu fait à ce genre d'escrime, Je te laisse tout seul verser rime sur rime. Id.

On dit proverbialement, qu'on est hors d'*escrime*, lorsqu'on est troublé & en désordre, qu'on n'est plus en état de se défendre.

ESCRIMER. v. n. Faire des armes avec des fleurets. *Rudibus ludere, certare*. C'est un bretteur qui *escrime*, qui fait assaut tous les jours, qui fréquente les salles d'*escrime*. Il est un peu vieux dans le propre. On dit, Faire des armes.

ESCRIMER, se dit aussi figurément pour disputer l'un contre l'autre sur quelques matières d'érudition, de science. Il y avoit du plaisir à la dispute de ces jeunes Bacheliers, à les voir *escrimer* l'un contre l'autre. Ces deux Joueurs ont *escrimé* tout le jour l'un contre l'autre, & ne se sont rien fait.

On dit aussi s'*escrimer* de quelque chose, savoir s'en servir. Il fait des vers, il s'en *escrime* quelquefois. Il fait s'*escrimer* du violon.

Mais laissons-les entre-eux s'escrimer en repos. BOIL.

Pas, il est vrai, je n'aurois l'assurance De m'escrimer en œuvre d'importance. MÉNAGE.

Ce mot vient de l'Allemand *schirmen*, ou de *schermen*, signifiant la même chose, ou qui signifie défendre comme dit Coquille.

On dit en plaisantant qu'un homme *escrime* bien, s'*escrime* bien de la mâchoire; pour dire, qu'il mange beaucoup. Tout cela n'est bon que dans le style comique, ou familier.

ESCRIMEUR. f. m. Qui fait fort bien *escrimer*. *Lanista, rudibus pugnare peritus*. S. Michel est le Patron des *Escrimeurs*. En mon enfance la Noblesse fuyoit la réputation de bon *escrimeur*, comme un métier de subtilité qui déroge à la vraie vertu. MONT.

Ce mot est vieux. On dit présentement Maître d'armes.

ESCRIN. *Voyez* ÉCRIN.

ESCRIPSEUR. f. m. Vieux mot. Écrivain.

ESCRIRE.

ESCRIT.

ESCRITEAU.

ESCRITOIRE.

ESCRITURE.

ESCRIVAIN.

} *Voyez* }
 ÉCRIRE.
 ECRIT.
 ECRITEAU.
 ESCRITOIRE.
 ESCRITURE.
 ESCRIVAIN.

ESCROC. f. m. C'est ainsi qu'on appelle une espèce de fripon accoutumé à tirer des autres soit de l'argent, soit autre chose, par fourberie, par artifice. *Extor-tor fraudulentus, rapacidos*. Déliez-vous de lui, c'est un *escroc*. A femme avare galant *escroc*. LA FONT. Les gens d'épée sont des *escrocs* qui ne cherchent qu'à filouter un cœur. P. COM. M. Ménage appelle *escrocs* des écornifleurs, des parasites, des gens qui vont chercher à dîner chez les autres. *Ménfann affecta*.

Ce mot vient de *escrocare*, Italien, qui signifie, Obtenir quelque avantage, ou quelque plainte pour rien. MEN.

On dit aussi d'un Auteur qui tâche de se mettre en estime par cabale, que c'est un *escroc* de réputation. On le dit encore figurément en d'autres matières.

Voleur, escroc de pénitences,
Banqueroutier de consciences. N. CH. DE VERS.

ESCROIX. f. m. Vieux mot. Sorte d'instrument à fendre les pierres.

ESCROQUER, Quelques-uns disent *excroquer*, mais mal. v. a. Tirer de l'argent par artifice, attraper le bien d'autrui par surprise, par finesse, en le trompant. *Subducere, surripere; clam, clandestinam auferre; per fraudem eripere, suffurari*. Brusquet, fameux bouffon, *escroqua* subtilement une chaîne d'or, que le Roi avoit donnée à un bouffon de l'Empereur. PERRONIANA.

ESCROQUER, se dit aussi figurément, C'est un parasite qui *escroque* tous les jours un diné. C'est un de ces faux honnêtes gens qui ont *escroqué* mon amitié. BAL.

ESCROQUÉ, ÉE. part.

ESCROQUERIE. f. f. Filouterie, mauvais artifice avec lequel on attrape le bien d'autrui. *Mala artes*. Amasser du bien à force d'escroqueries.

ESCROQUEUR, EUSE. f. C'est ainsi qu'il faut écrire & prononcer. Qui *escroque*. C'est un *escroqueur* de Livres. On ne le dit jamais qu'avec un régime.

ESCROU.	} <i>Voyez</i> }	ÉCROU.
ESCROUE.		ÉCROUE.
ESCROUELLES.		ÉCROUELLES.
ESCROUER.		ÉCROUER.
ESCROUIR.		ÉCROUIR.
ESCROUISSE-		ÉCROUISSE-
MENT.		MENT.
ESCROULEMEET.		ÉCROULEMENT.
ESCROULER.		ÉCROULER.
ESCROUTER.		ÉCROUTER.
ESCRU.		E RU.
ESCU.		ECU.
ESCUAGE.		ECUAGE.
ESCUBIERS.		ECUBIERS.
ESCUEIL.	ECUEIL.	
ESCUELLE.	ECUELLE.	
ESCUELLEE.	ECUELLEE.	
ESCUIAGE.	ESCUIAGE.	

ESCUISSER. v. a. Terme d'Exploitation & de commerce de bois. Il se dit des bois taillis que l'on éclate en les abbatant.

ESCULAN. *Voyez* ÆSCULAN. Comme il n'y a point d'usage assez établi sur ces noms, on peut les écrire comme on le jugera plus à propos. L'Analogie sembleroit demander qu'on écrivit *Æsculan*; car si de *aer* nous avons fait *air*, de *as*, *airain*, &c. il faudra d'*Æsculenus* faire *Aisculan*: mais l'analogie n'est pas toujours ce que l'usage suit; & c'est à

l'usage qu'il s'en faut tenir, quand il y en a un assez établi: D'ailleurs d'*Æsculapius* nous faisons *Esculape*; d'*Æschylus*, *Eschyle*, &c.

ESCULAPE. f. m. Dieu des Payens, que les Grecs appellent *Asclépe*, *Ἀσκληπιός*, & les Latins *Æsculapius*, d'où nous avons fait *Esculape*. C'étoit un ancien Médecin Grec qui vivoit avant la guerre de Troie, & qui fut mis au nombre des Dieux, parce qu'il perfectionna beaucoup la Médecine. Les fables le font fils d'Apollon & de la Nymphe Coronis. *Voyez* Homère, Hymne XV. v. 1. & 2. & Ovide après lui, *Metam. L. II. p. 599. & suiv.* Il dit que Coronis ayant eu commerce avec le jeune Iphys, Apollon, outré de cet affront, la perça d'une flèche; qu'il s'en repentit aussi-tôt après; que n'ayant pu lui rendre la vie, comme on brûloit son corps, selon la coutume, il retira le fils qu'elle portoit dans son flanc, des flammes & du bûcher, & le donna à Chiron, pour l'élever. Plutarque, *Conviv. L. IX. q. 14.* Pindare, dans la troisième Ode des Pythiennes, Pausanias, L. II. Lactance, *Instit. L. I. C. X.* rapportent aussi ces choses d'*Esculape*. D'autres disent que la mere d'*Esculape* se nommoit Artinoë. C'est le Scholaste de Pindare qui nous l'apprend. Aristide de *Cnido* concilie ces deux opinions, en disant qu'Artinoë s'appela Coronis, tandis qu'elle fut vierge. Homère & Pyndare, aux endroits que l'on a cités, la font fille de Phlegyas. D'autres disent qu'elle étoit fille de Leucippe, fils d'Amyclas, & petit-fils de Lacédémon.

On dit communément qu'*Esculape* étoit Epidaurien: quelques-uns néanmoins prétendent qu'il étoit de Méliène, aujourd'hui Mocénigo, mais qu'il étoit établi à Epidaure. Dans un temps de peste, les Romains envoyèrent à Epidaure chercher le Dieu *Esculape*. Les Epidauriens ne voulant pas donner leur Dieu, un grand serpent entra dans le navire des Romains: ils le prirent pour la divinité qu'ils cherchoient, & l'emportèrent à Rome. Quand on y fut arrivé, le serpent sortant du vaisseau s'en alla dans l'île du Tibre, & ne parut point: on lui bâtit un temple dans ce quartier de la ville, & on l'y adoroit sous la figure d'un serpent. Les Anciens lui sacrifioient un œuf de poule, & ceux de Cyrène, une chèvre. On le représente ordinairement avec un serpent. J'ai vu depuis peu un fort beau médaillon de P. Licinius Valerianus, frappé à Metelin, ΜΗΤΙΑΕΝΑΙΩΝ, au revers duquel on voit un *Esculape* assis, tout semblable à un Jupiter, mais avec un attribut singulier; car si de la main droite il présente à l'ordinaire une patère à un serpent qui est devant lui, de l'autre il est appuyé sur une massue, comme Hercule. *Esculape* étoit honoré dans l'île de Cos. Tristan l'infère de ce que sur les Médailles de Cos, ΚΩΙΩΝ, on trouve un bâton entouré d'un serpent.

Esculape profita beaucoup dans l'art de la Médecine sous la conduite de Chiron, jusques-là qu'à la prière de Diane, il ressuscita le jeune Hippolyte que ses chevaux avoient tout brisé; plus habile en cela qu'Apollon son pere, qui, si l'on en croit Ovide, fit tout ce qu'il put pour ressusciter Coronis par le même art, & n'en put venir à bout. Au reste, cette guérison si singulière fut la cause de sa mort; car Jupiter, qui en fut irrité, le tua d'un coup de foudre.

Cicéron, dans le III^e L. *De naturâ Deorum*; distingue trois *Esculapes*. Le premier fut fils d'Apollon: c'est celui que l'Arcadie honoroit, & qui passoit pour l'inventeur de la sonde, & de la manière de mettre l'appareil à une plaie. Le second *Esculape* étoit frere du second Mercure. Il fut frappé d'un coup de foudre. Le troisième étoit fils d'Arliste & d'Artinoë; & on lui attribuoit l'invention des putgations, & l'art d'arracher les dents. Il y a encore un *Esculape* Egyptien nommé TOROSTRE. *Voyez* ce mot.

Esculape eut deux fils, excellens Médecins l'un & l'autre, Machaon & Podalirius; & trois filles,

ou vraies, ou fabuleuses, Hygiène, ou Santé; Eglise, c'est-à-dire, splendeur; & Panacée, c'est-à-dire, qui guérit tout. Ses deux fils rendirent de grands services aux Grecs pendant la guerre de Troie.

Les Mythologes trouvent des raisons à toutes les fables qu'on a débitées sur ce Dieu. Pausanias, *in Achaïcis*, croit qu'*Esculape* n'est autre chose que l'air, parce que la bonté de cet élément contribue beaucoup à la santé. On le fait fils d'Apollon, parce que c'est le Soleil qui purifie l'air, & le rend si salutaire. On a dit qu'il ressuscitoit les morts, parce qu'il avoit guéri des malades désespérés, &c.

Bochart *Hieroz. P. I. L. II. C. 55.* croit que le nom d'*Esculape* vient de l'Hébreu, ou du Phénicien *קלסקל*; c'est-à-dire, l'homme aux chiens. Au rapport de Festus, il y avoit des chiens dans son temple, parce qu'il avoit été nourri de chiens, & que ce pourroit bien être pour cela qu'on lui auroit donné ce nom. Thomas Guidot nous a donné un ouvrage sur *Esculape*. Alex. Rosæus expose aussi fort exactement toute son histoire dans son *Mystagogus Poëticus*. Il y a dans Gruter, P. LXXI. une pierre qui se voit à Rome, & fait connoître que jusqu'aux Antonins il y eut un Oracle d'*Esculape* à Rome.

ESCULER. } Voyez { ÉCULER.
 ESCULON. } } ECULON.
 ESCUME. f. f. & *escumer*. Termes de Bonneteurs. Voyez ECUME & ECUMER.

ESCUMÉNIER. v. a. Vieux mot. Excommunier.

ESCUMEUR. } Voyez { ECUMEUR.
 ESCUMEUX. } } ECUMEUX.
 ESCUMOIRE. } } ECUMOIRE.

ESCURE. f. f. Ce mot en quelque Province se dit pour une petite Métairie, une petite ferme, une petite maison à la campagne. *Villula, prædolum*. C'est ce qu'on appelle ailleurs Borderie, clauserie, &c.

ESCURE, Province du Royaume de Maroc. Plusieurs la nomment *Hascure*. Voyez ce mot.

ESCUREE. } Voyez { ÉCUREE.
 ESCURE. } } ECURE.
 ESCURER. } } ECURER.
 ESCUREUIL. } } ECUREUIL.
 ESCUREUR. } } ECUREUR.
 ESCUREUSE. } } ECUREUSE.

ESCURIAL. Petit village d'Espagne. *Escorial, Escorial, Scorial*. Les Espagnols disent *Escorial*, comme il paroît par la Description Espagnole qu'a donnée de l'*Escorial* le P. François des Saints, intitulée *Description breve del Monasterio de S. Lorenzo el real del Escorial*, &c. & imprimée à Madrid en 1657. in-fol. à l'Imprimerie Royale. Mais en François nous disons toujours *Escorial*. L'Auteur que l'on vient de citer dit, dans son second discours que l'*Escorial* est dans le Royaume de Tolède, à sept lieues de Madrid, du côté du couchant, à neuf lieues de Ségovie, qui est au nord, à neuf aussi d'Avila qui est au couchant de l'*Escorial*, & à quinze de Tolède, qui est du côté du midi; à côté d'une chaîne de montagnes que quelques-uns nomment les Monts Carpentains, ou Carperanées, & d'autres, Pyrénées; parce qu'en effet c'est une branche des Pyrénées qui sépare les deux Castilles. Il ajoute que l'*Escorial* est au 41^e degré de latitude; mais M. de l'Isle le met sur sa Carte justement au milieu entre le 40 & le 41 degré, ou à 40 degrés 30 minutes à peu près, & près du 14^e de longitude.

Philippe second y fit bâtir un superbe Monastère de l'Ordre de S. Jérôme, que les Espagnols appellent une merveille du monde. Le P. Francesco De los Santos, dit que ce fut en mémoire de la bataille de S. Quentin, gagnée le jour de S. Laurent, illustre Martyr Espagnol, & par l'intercession de ce Saint. Le Roi & la Reine d'Espagne y ont leurs appartemens: le reste est occupé par les Moines Jérônimites. Il y a une fort belle Eglise, dans laquelle Philippe IV. fit bâtir une Chapelle appelée Pan-

théon, dans laquelle est la sépulture des Rois & des Reines d'Espagne qui laissent des enfans; ceux qui n'en laissent point sont enterrés dans un caveau de la même Eglise, avec les Infans & les autres Princes. Il y a aussi une belle Bibliothèque, bien fournie de Manuscrits Arabes. Voyez la Description dont nous avons parlé, & le Voyage d'Espagne & de Portugal par Jovin de Rochefort. C'est Louis de Foix, Parisien, Architecte très-habile, dont Philippe II. se servit pour bâtir ce Monastère.

ESCURIE. Voyez ECURIE.

ESCUROLLES. Petite ville de France, au Bourbonnois, dans l'Élection de Gannat, Généralité de Moulins, dans une plaine proche de la rivière d'Annelot.

ESCUSSON. } Voyez { ÉCUSSON.
 ESCUSSONNER. } } ECUSSONNER.
 ESCUSSONNOIR. } } ECUSSONNOIR.
 ESCUYER. } } ECUYER.

ESCUYER. f. m. L's ne se prononce pas. Bâton rond, quelquefois ouvragé, que l'on met le long du mur d'un escalier, & auquel on se tient pour monter ou pour descendre.

ESCYPOUR. Petite ville d'Asie, sur la route de Diarbekir à Alep, à une journée de chemin de la première.

E S D.

ESDRAS. f. m. Nom d'homme, que nous disons en deux manières, *Esdras*, ou *Ezra*. Car quand il s'agit d'*Esdras*, dont il est parlé dans l'Écriture, surtout dans les Livres qui portent son nom, l'usage est de dire *Esdras*, comme en Grec & en Latin: mais quand on parle des Rabbins, ou Juifs postérieurs, qui ont porté ce nom, on dit *Ezra*, comme en Hébreu; *Esdras, Ezras, Ezra*. *Esdras*, fils ou descendant du Souverain Pontife Séraïa que Nabuchodonosor fit mourir, fut le Chef de ceux qui revinrent dans la Terre-promise la septième année de l'Empire d'Artaxerxès, surnommé Longue-main. *Esdras* ramassa les Livres saints qui se trouvèrent après la captivité, les revit & les corrigea, marqua les Variantes, Voyez la Préface de R. David Kimhi sur Josué, celle d'Abarbanel sur Jérémie, Rabbi Elias Lévi, *Massor, Hamass. præf. 3.* PRIDEAUX, *Hist. des Juifs, &c. Tom. II. L. V.*

Les Livres d'*Esdras*, sont deux Livres de l'Écriture, dont l'original est en Hébreu, & dont le second est appelé par les Hébreux, Néhémias ou Livre de Néhémias. Ces Livres contiennent l'Histoire du retour des Juifs de la captivité de Babylone, & de leur rétablissement dans la Terre-Sainte: ils sont canoniques, & ont été reconnus pour tels, tant par la Synagogue, que par l'Eglise. Sanctius a fait d'excellens Commentaires sur les Livres d'*Esdras*, imprimés à Anvers in fol. 1617. Le Canon d'*Esdras* est la Collection de l'Écriture faite par ce Prêtre & Docteur de la Loi. La Synagogue a ajouté encore après *Esdras* des Livres à son Canon, témoin le Livre d'*Esdras* lui-même & celui de Néhémias Voyez encore EZRA.

Ce nom est Hébreu, avec la forme Chaldéenne, עזר, *ezzer*, en Chaldéen, עזרא, *ezra*, signifie aide, secours.

ESDRÉLON. Nom de lieu dans l'Écriture-Sainte. *Esdrelon*. C'est une grande campagne, qui étoit dans la Tribu de Zabulon. On l'appelloit autrement la Campagne de Mageddo, la plaine de Galilée. Elle étoit dans la Galilée inférieure, & s'étendoit depuis Betsan jusqu'à Mageddo. Mais ce n'étoit pas une ville, comme a dit Corneille, qui la met dans la Tribu d'Issachar.

E S E.

ESE. Village des Etats de Savoye. *Isa*. On croit que ce lieu est l'ancien *Avifio*. MATY. *Ese* est dans le Comté de Nice, sur la côte, où il y a un petit port, à une lieue à l'ouest de Monaco.

ÈSE, ou ÈSIEN. f. m. Terme de Mythologie. Nom de faux Dieux. *Æfus*. Les *Efes*, ou *Esiens*, étoient des faux Dieux des Tyrrhéniens. HÉSYCHIVS. On ne fait pourquoi on a dit *Esi* en notre langue dans Moréri, & en Grec *αἰσι*, Destin. Il falloit dire *αἰσα*, qui signifie *Destin*, *Destinée*, *Parque*, & de là *αἰσίοις*, *heureux* : peut-être est-ce de là que le nom de ces Dieux étoit venu, & qu'ils étoient censés présider au bonheur, & le procurer aux hommes.

ÈZEKH. Voyez ÈZECH.

ÈSENS. Petite ville d'Allemagne, dans le Cercle de Westphalie. *Efenz*. Elle est dans la Frise orientale sur la mer d'Allemagne. MATY.

ÈSÉRO. Petite ville de Grèce dans la Thessalie. *Ezerus*, *Boebe*, *Boebos*. Elle est sur un lac de même nom, entre les montagnes d'Ossa, de Pelion & d'Olympe MATY.

ÈSERTER, ou Désarter a signifié dégarnir, d'où vient ce vieux proverbe qui se trouve dans le Roman de Guarin de Lohéranes : qui son nez cope, il *déserte* son vis ; qui coupe son nez, dégarnit son visage. Il y a apparence que ce mot signifioit la même chose qu'essarter. On dit encore essarter un bois, le dégarnir. Une vigne essartée : *ésarter* & *essarter* ne sont que le même mot.

E S F.

ESFARAIN. Ville d'Asie dans la Province du Khorasan.

ESFIGIAL. Ville d'Asie, dans la Transoxane.

E S G.

ESGARD. Voyez ÈGARD.

ESGARDER. vieux Regard, l'action de considérer une personne : à présent on dit *égards* : avoir des *égards* pour quelqu'un.

ESGAREMENT.

ESGARER.

S'ESGAUDIR.

ESGLANTIER.

ESGLANTINE.

ESGORGER.

ESGOSILLER.

ESGOUSSER.

ESGOUT.

ESGOUTTER.

ESGOUTTOIR.

ESGRAIGNER.

ESGRAINOIRE.

ESGRATIGNER.

ESGRATIGNEUR.

ESGRATIGNEURE.

ESGRENER.

ESGRILLARD.

ESGRILLOIR.

ESGRUGEOIRE.

ESGRUGER.

ESGRUGEURE.

ESGUÉER.

ESGUEULER.

EGAREMENT.

ÈGARER.

S'ÈGAUDIR.

ÈGLANTIER.

ÈGLANTINE.

ÈGORGER.

ÈGOSILLER.

ÈGOUSSER.

ÈGOUT.

ÈGOUTTER.

ÈGOUTTOIR.

ÈGRAIGNER.

ÈGRAINOIRE.

ÈGRATIGNER.

ÈGRATIGNEUR.

ÈGRATIGNEURE.

ÈGRENER.

ÈGRILLARD.

ÈGRILLOIR.

ÈGRUGEOIRE.

ÈGRUGER.

ÈGRUGEURE.

ÈGRUÉER.

ÈGUEULER.

E S H.

ESHANCHE.

ESHONTE. Voyez } Voy. {

ESHOUPPER. v. a. Terme des Eaux & Forêts. Voy. EHOUPPER.

E S I.

ESIL. Vinaigre. Le feu Grégeois s'éteignoit avec l'*éfil*, comme dit l'Auteur du Roman de Guarin de Lohéranes.

*Et li vins, & l'éfil,
L'eust éteint, si s'en feust entremis.*

Luitprand, liv. 3. chap. 6. & Ditmar, liv. 3. di-

sent en effet qu'il s'éteignoit avec le vinaigre. On dit que ce mot d'*éfil* est corrompu de celui d'*Acetum*, qui signifie la même chose en Latin.

E-SI-MI. Terme de Musique qui indique la note de la gamme que nous appelons mi, le ton de mi. Cet air est en *e-si-mi*.

ESINO.

ESJOUR.

} Voyez { FIUMESINO.
} EJOUIR.

E S K.

ESKDALE. M. Corneille écrit *Eskdail* à l'Ecossoise. *Eskia*, *Efcia*, *Eskedalia*. C'est une petite contrée de l'Ecosse méridionale. Elle s'étend le long de la rivière d'Bsk, qui lui donne son nom. Elle est bornée au midi par le Comté de Northumberland ; au couchant, par l'Anandale ; au nord, par la Tuwedale ; & au couchant par la Tivedale & par la Liddefdale. MATY. *Eskdale* signifie vallée d'Esk.

ESKERDOU. Ville d'Asie, dans le petit Tibet, dont elle est la capitale. M. de Lisle, dans son Atlas, la nomme *Elkerdow*.

ESKIMAUX f. m. pl. Peuples de l'Amérique septentrionale. Ils habitent la grande terre de Labrador, & sont si féroces, qu'on n'a pu jusqu'à présent les humaniser. Les Danois sont les premiers qui ont découvert cette contrée. Voyez le Dictionnaire de la Martinière.

ESKODAR, ou ISKODAR. Les Turcs nomment ainsi la ville de Chalcédoine en Asie, vis-à-vis la pointe du ferrail de Constantinople. Nous l'appelons *Scutari*, ou *Scutaret*.

E S L.

ESLA. Rivière d'Espagne. *Estola*. Elle a sa source aux montagnes des Asturies, baigne la ville de Léon, & va se décharger dans le Douro, à quelques lieues au-dessus de Miranda de Douro. MATY. & au-dessous de Zamora. M. de Lisle écrit *Esla*.

ESLAINDRE. f. f. Vieux mot. Sorte de machine à jeter des pierres.

ESLAIS, ou ESLAY. f. f. Vieux mot. Élans, course, choc de Chevalier dans un tournoi. On a dit aussi *eslesser*, pour élaner.

ESLAIZER. Voyez ÉLAIZER.

ESLAM, ou ISLAM. f. m. C'est un nom que l'on donne au Mahométisme. C'est apparemment une corruption du nom d'Ismaël, parce qu'on appelle les Mahométans Ismaélites, par la raison que l'on croit que les Arabes, qui furent les premiers Mahométans, étoient les descendants d'Ismaël ; comme on les appelle Agaréens par la même raison qu'ils venoient d'Agar, mere d'Ismaël, que quelques Rabbins, comme David Kimhhi, croient avoir été la même que Céthura, & conséquemment la mère de la plus grande partie des peuples de l'Arabie. Voy. ISLAM, ISLANISME.

ESLAMIAT. f. m. Ce mot en Arabe signifie le *Musulmanisme* ; & par rapport à la Géographie, il se prend dans le même sens que le mot de Chrétienté dans cette phrase : je ne crois pas que dans toute la Chrétienté on puisse trouver, &c. de même les Arabes appellent *Belad el Eslam*, le pays que possèdent les Musulmans ou Mahométans, & ils nomment *Eslamiat* l'Islanisme & le Musulmanisme. Voyez le Dictionnaire de la Martinière.

ESLANCEMENT.

ESLANCER.

ESLANS.

ESLARGI. part. & adj. Vieux mot. Donné, accordé. *Gloss. sur Marot*.

ESLE. f. f. Vieux mot. L'aile d'un oiseau. *Ala*. Autrefois on écrivoit ainsi, au lieu d'aile.

*Mais toutefois entendez par ces esles,
Qu'à un besoin pour vous avecques elles,
L'entreprendrois voler jusqu'à la lune. MAROT.*

Si ne demoura gueres
 Mercure à prendre aux pieds elles légères. Id.

- ESLE. Voyez ÉLE.
 ESLECTURE. f. f. Vieux mot. Choix.
 ESLIGIER. vieux v. a. du Latin *eligere*, choisir, prendre.
 ESLIMER. Voyez ÉLIMER.
 ESLINGEN. Ville du Cercle de Suabe en Allemagne. *Eflinga, Ezelinga*. Elle est dans le Duché de Wirtemberg sur le Nèkre, à deux lieues à l'est de Sturgard. *Eflingen* est Protestant & ville Impériale. Long. 27 d. 50'. lat. 48. d. 40'.
 ESLOCHER. v. a. Vieux mot. Tirer de son lieu.
 ESLOIGNEMENT. } Voyez } ELOIGNEMENT.
 ESLOIGNER. } ELOIGNER.

E S M.

- ESMAIER. } Voyez } ÉMAIER.
 ESMAIL. } EMAIL.
 ESMAILLER. } EMAILLER.
 ESMAILLEUR. } EMAILLEUR.
 ESMAILLURE. } EMAILLURE.
 ESMANS. } EMANS.
 ESMARMELER. v. a. Détruire, anéantir. Jene l'ai vu que dans Cotgrave. Ventouses sont appliquées, fontmentations, onctions, emplâtres, lesquels premièrement pulsent dissoudre, puis affermir & aussi *esmarmeler* & chasser la vénimeuse malignité. *Apol. pour Hérodote, ch. 59. t. 3 p. 411.* On ne le dit plus.
 ESMARRI, RIE. adj. Vieux mot. Etonné, fâché.
 ESMAY. f. m. Vieux mot. Tristesse.

Ce fut au temps du mois de May, Qu'on doit chasser deuil & esmay.

On a dit aussi *émayer* pour attrister.

- S'ESMAYER. vieux v. qui ne se disoit qu'avec les pronoms personnels. S'ébahir, s'étonner, être surpris. *Mirari, obstupescere.*
 ESME. Voyez ÈME.
 ESME. f. f. Vieux mot. Intention, desir, volonté. A son *esme*.
 ESMER. v. a. Vieux mot. Du Latin *estimare*, estimer. *Gloss. des Poës. du Roi de Navarre.*
 ESMÉRAUDE. Voyez. EMÉRAUDE.
 ESMERE, ÉE. adj. Vieux mot. Emaille.
 ESMERI. Voyez EMERI.
 ESMERILLON. f. m. Oiseau de proie, très-vif. *Gloss. sur Marot.* Voyez ÉMERILLON.
 ESMERVEILLABLE. } Voyez } ESMERVEILLABLE.
 ESMERVEILLER. } EMERVEILLER.
 ESMETTRE. } EMETTRE.
 ESMIS. } EMIS.
 ESMEUTE. } EMEUTE.
 ESMEUTIR. } ÉMEUTIR.
 ESMIER. } ÉMIER.
 ESMIETTER. } EMIETTER.

- ESMIGAUX. f. m. pl. Vieux mot. Bracelets & autres bijoux de toutes sortes.
 ESMONDE. } Voyez } ÉMONDE.
 ESMONDER. } EMONDER.
 ESMORCHE. f. f. Vieux terme populaire & burlesque. Une action vive, une échappée, un coup hardi & extraordinaire. *Factum audax & extraordinarium.*
 ESMOTION. } Voyez } ÉMOTION.
 ESMOTTER. } EMOTTER.
 ESMOUCHER. } EMOUCHER.
 ESMOUCHETTE. } EMOUCHETTE.
 ESMOUCHET. } EMOUCHET.
 ESMOUCHOIR. } EMOUCHOIR.
 ESMOUDRE. } EMOUDRE.
 ESMOULEUR. } EMOULEUR.
 ESMOUSSER. } EMOUSSER.
 ESMOUTIER. (l's ne se prononce point) M. Corneille écrit *Eimouffier*. Ville de France, dans l'E-

lection & Généralité de Limoges. Longitude 19. d. 22'. latitude 45 d. 55'.
 ESMOUVOIR. Voyez EMOUVOIR.
 ESMOY. Voyez EMOI.

E S N.

- ESNE. Voyez ÉNE.
 ESNE. f. f. Vieux mot. Outre, sorte de vaisseau.
 ESNEDARBASSI. f. m. Terme de Relation. Officier de la Porte. Chef des Altaoglandari, ou Garde du Trésor. Grand Trésorier de la Cour Ottomane, ou du ferrail. *Aule Turcica Quaestor, thesauri Custos.* L'Eunuque *Esnedarbassi* a la clef du trésor. Il ne lui est pourtant pas permis de l'ouvrir sans la permission de deux autres Eunuques ses supérieurs, qui en scellent les portes & les armoires: l'un est le Testedar, & l'autre le Nilangi. L'*Esnedarbassi* a trois ducats de gages par jour, & trois fois l'an de fort riches vêtements, des fourrures, & de plus deux pour cent de tout ce qui se tire du trésor. Il en donne un tiers au Testedar, & un autre tiers au Jacutaga, ou premier Eunuque, & l'autre tiers est pour lui. Il a droit encore de prendre des chevaux à l'écurie du Prince. Le trésor s'ouvre toutes les fois qu'on tient le Divan. Il a sous sa charge soixante ou quatre-vingt jeunes garçons de ceux qui sont nourris au ferrail; & quand il faut tirer quelque chose du chafna, ou trésor, un Checagut, ou commis de l'*Esnedarbassi*, s'y en va avec autant de ces garçons qu'il est besoin, pour prendre & porter ce qu'on en veut tirer. *Vigenère, sur Chalc. page 331.*
 Ce mot est composé de *chafna*, qui en Turc signifie trésor, & de *bassa*, ou *bascha*, Commandant, Chef, &c. *Vigenère* dit *Esnedarbassi* & *Chafnatarbassi*, & semble distinguer ces deux Officiers; mais il paroît par ce qu'il dit de l'un & de l'autre, que ce n'est que le même, comme c'est le même nom différemment prononcé. Car *ch* dans *Chafnatarbassi* n'est que l'aspiration retranchée du mot *Esnedarbassi*, & *dou t* sont souvent mis l'un pour l'autre. Voyez CHASNATARBASSI.

É S O.

- ÉSO. Voyez IEÇO.
 ESON. f. m. Fils de Créthée, Roi d'Iolchos en Thessalie, ayant succédé à son pere, il fut détrôné par son frere Pélias, & obligé de vivre en simple particulier dans sa capitale. Il fut le pere de Jalon.
 ÉSOPE. f. m. Nom d'un Phrygien, contemporain de Solon, & fort connu par ses Fables. *Æjopus*. Il vivoit en la LI^e Olympiade, près de 600 ans avant Jesus-CHRIST; car la LI^e Olympiade commence 576 ans avant l'ère Chrétienne.
 Nous disons proverbialement d'un homme bossu, contrefait, d'une figure ridicule. C'est un *Esopé*. Voilà un plaisant *Esopé*! Que veut dire ce vilain *Esopé*? C'est qu'*Esopé* étoit bossu, & fort mal fait.
 ÉSOPHAGE. Voyez OESOPHAGE.
 ÉSORILLER. Voyez ESSORILLER.
 ESOUCHER. v. a. Arracher les souches. Voy. SOUCHER.

E S P.

ESPACE. f. m. *Spatium*. Les Philosophes tant anciens que modernes ont donné de ce mot des définitions fort différentes & souvent tout opposées. Les uns prétendent que l'*espace* n'est rien sans les corps, ni même rien de réel en lui-même, en sorte qu'en détruisant les corps, il ne reste plus d'*espace* qui n'est qu'une abstraction d'esprit. D'autres prétendent que l'*espace* est un être absolu, réel, distingué des corps qui y sont placés: en sorte qu'en supposant les corps détruits, on conçoit encore l'étendue impalpable, pénétrable dans laquelle ils étoient placés.
 Quoi qu'il en soit, on peut dire que l'*espace* en général, est une étendue indéfinie, un fluide immense dans lequel on conçoit que les corps peuvent

être placés. En termes de l'école la capacité de recevoir & de contenir les corps.

On appelle *espaces* imaginaires, des *espaces* qui ne sont remplis d'aucun corps réel, mais qui peuvent recevoir & contenir tous les corps que Dieu voudra y créer, & qu'on a supposé y exister hors de l'enceinte du monde. *Spatia imaginaria. Espaces* vraiment imaginaires.

ESPACE, se dit en particulier d'un lieu déterminé, étendu depuis un point jusqu'à un autre, soit qu'il soit plein, soit qu'il soit vide. Lorsqu'on considère par abstraction la distance qui est entre deux corps, sans avoir égard à ceux qui peuvent remplir cet intervalle, on le peut nommer proprement *espace*. Et lorsque l'on considère la distance qui est entre les extrémités d'un corps solide, on lui peut donner le nom d'étendue. LOCKE. *L'espace* corporel est celui qui est occupé effectivement par un corps. *Espace* purement local, est l'intervalle qui est entre les trois dimensions, longueur, largeur & profondeur, quand même le corps, que nous concevons qui l'occupe, seroit détruit, & qu'il seroit entièrement vide.

ESPACE, dans le droit civil, est une étendue de lieu, en longueur, hauteur, largeur & profondeur. Il fait beau bâtir dans cette place, il y a bien de l'*espace*. Cette rue est fort étroite, il n'y a que l'*espace* d'une charrette. Il n'y a pas dans cette cour de l'*espace* pour tourner.

ESPACE, se dit aussi d'un intervalle de temps. *Spatium, intercapedo*. Dans l'*espace* d'un siècle. Dans tout cet *espace* de temps il n'a pu faire que cet Ouvrage. Si nous considérons la durée de notre vie dans cet *espace* infini, & dans l'éternité qui nous suit, elle ne nous paroît que comme un atome imperceptible. Ntc.

ESPACE, se dit à la Guerre, des intervalles réglés qui doivent être entre les rangs & les files des soldats rangés en bataille. *Intervallum, interstitium*. Les Sergens sont établis pour faire garder les *espaces*. Il marchent à côté pour observer les *espaces*. On le dit aussi dans l'écriture. Il faut qu'il y ait un *espace* égal entre les lignes.

ESPACE, en Musique, se dit aussi de l'intervalle qui se trouve entre les lignes de la portée.

En termes d'Imprimerie on appelle *espaces* les petits plombs qu'on met entre chaque mot pour le séparer des autres.

ESPACE, en termes de Géométrie, est l'aire d'une figure renfermée par des lignes droites ou courbes qui terminent cette figure. *L'espace* parabolique est ce qui est renfermé dans toute la parabole: *L'espace* d'un triangle est son aire, sa dimension, *area*. *L'espace* conchoïdal, *l'espace* cissoïdal, est ce qui est renfermé dans la courbure d'une ligne conchoïde, d'une ligne cissoïde. Par les nouvelles méthodes dont on s'est servi pour appliquer l'Algèbre, ou l'Analyse à la Géométrie, on a démontré que *l'espace* conchoïdal, aussi-bien que *l'espace* cissoïdal, quoique infiniment étendu, est cependant d'une grandeur finie.

ESPACEMENT. f. m. Terme d'Architecture. L'*espace*, l'intervalle égal qu'on laisse entre un corps & un autre. *Interstitium*. L'*espacement* des solives, des poteaux, d'une cloison. L'*espacement* des pilastres, des colonnes, doit être proportionné à leur hauteur & grosseur. Les Latins ont dit en particulier *intercolumnium*, &c. comme nous disons entrecolumnement.

ESPACEMENT. Les Chartreux nomment leurs promenades *espacement*, ou *espacement*, en Italien *spassaggio* & *spassgiare*. *Spatiar*. On dit *spacement* du Latin *spatiar*, & non *espacement*. Au reste, ce terme n'est usité que chez les Chartreux.

ESPACER. v. a. Garder, observer les *espaces* convenables, lorsqu'on plante, qu'on dispose quelque chose. *Spatius distinguere, paribus numeris dimetiri*.

On dit d'un plant d'arbres, des murs, des colonnes d'un bâtiment, des lignes dans l'écriture,

qu'ils sont bien ou mal *espacés*, trop ou trop peu *espacés*, en parlant des intervalles qui les séparent. Les Imprimeurs le disent aussi: il faut mieux *espacer* le titre de ce livre. *J'espacerai* les arbres de la première classe de neuf à dix pieds. LA QUINTE. Si le fonds est bon, je les *espace* d'environ six pieds l'un de l'autre. Id.

On dit aussi, qu'il faut *espacer* des solives, des chevrons, des poteaux, pour dire, les mettre dans un *espace* ou une distance convenable. Il y a des gens qui prononcent & qui écrivent *espacien*. Ces gens là prononcent mal & écrivent mal.

ESPACE, EE. part. & adj. *Spatius distinctus*.

ESPADASSIN, un traîneur d'épée. On dit Spadassin.

ESPADE, ou ESPADON. f. m. Terme de Cordier. Espèce de fabre de bois à deux tranchans, qui sert à affiner le chanvre & à l'épurer de sa chenevotte.

ESPADER. v. a. Qui se dit de la façon qu'on donne à la filasse après qu'elle a été broyée. C'est mettre le chanvre sur le cheval, & le battre avec l'*espade* pour le nettoyer entièrement, en séparer les parties de chenevottes qui tiennent encore à la filasse, avec l'étope la plus grossière.

Dans quelques Provinces au lieu d'*espader* le chanvre, on le pile avec des maillets.

L'*espade* ne suffit pas pour donner au chanvre le degré d'affinage nécessaire. Il faut le peigner pour lui donner sa dernière perfection.

ESPADEURS. f. m. pl. Terme de Cordier. Ouvriers qui affinent le chanvre en le frappant avec le tranchant d'une palette ou *espade*, sur le bout d'une planche posée verticalement.

ESPADILLE. Voyez EPADILLE.

ESPADON. f. m. Grande & large épée, & qu'on ne tient que d'une main. *Machæra pravalida*. Autrefois on le tenoit à deux mains; mais on *espadonne* aujourd'hui autrement. Un homme qui fait bien jouer de l'*espadon* est un ennemi dangereux.

M. Coineille, dans son *Dictionnaire Géographique*, au mot ESTHONIE, parle d'un Ordre militaire qu'il appelle l'Ordre de l'*Espadon*. Je ne trouve point qu'il soit fait mention ailleurs de cet Ordre. C'est peut-être l'Ordre des épées en Suède, ou l'Ordre des deux épées de JESUS-CHRIST en Livonie & en Pologne, qu'il appelle l'Ordre de l'*Espadon*.

ESPADON. Sorte de poisson de mer, aussi grand qu'un Cétacée, ainsi nommé à cause de son long museau fait en façon d'épée à deux tranchans, ou d'*espadon*. Il y en a de deux sortes: l'une se trouve dans les mers de Provence; on l'appelle *pei espaso*, c'est-à-dire, *poisson épée*. Il a la figure d'un thon, & il est même un peu plus gros. La pointe de son museau a quatre ou cinq pieds de long, selon la grandeur du poisson, & près de trois pouces de large. Elle est osseuse, & couverte d'une petite peau: les pêcheurs de Madragues craignent fort ce poisson, parce qu'il coupe tous leurs filets avec son museau. L'autre sorte d'*espadon* se trouve particulièrement dans les mers des Îles de l'Amérique. Ils ont le corps à-peu-près de la forme & figure des requins ou chiens de mer, *Canis carchatias*, son épée a quelquefois jusqu'à sept ou huit pieds de longueur, & quatre ou cinq pouces de largeur. Elle est osseuse, & couverte d'une peau chagrinée. Elle est fort plate, & bordée des deux côtés d'une rangée de dents longues & larges presque comme le doigt, à la façon des dents d'un peigne. Rondelet appelle la première sorte *xiphia*, l. 8. c. 15. & la seconde *pristis*, l. 16. c. 15.

Je viens de mesurer une épée d'*espadon*, qui a quatre pieds deux pouces de long, dix pouces de large vers sa racine entre les deux premières dents, & bien deux pouces d'épaisseur au milieu du même endroit. Elle a dix-sept dents d'un côté, & dix-huit de l'autre; une plus petite en a dix-huit de chaque côté. Sur les bords elles sont moins épaisses, & vers le bout moins larges, allant toujours en dimi-

nuant. La première & la plus grande de ces deux-ci a au bout pies de quatre pouces de large, & trois à quatre lignes d'épais. Elles ont toutes deux les dents affilées & un peu recourbées en dedans, c'est-à-dire, du côté de la tête du poisson.

Quelques uns appellent ces monstres, Poissons à icre, ou Empereurs, à cause qu'ils font la guerre à la baleme, & bien souvent la blessent à mort. DE POINCEY, *Hist. Nat. des Ant. C. XLII. Art. I.*

ESPAGNAC. Village ou Bourg de France, dans le Gévaudan, sur le Tarn.

ESPAGNE. Nom d'une grande Région d'Europe. *Hispania, Hispania, Iberia, Celtiberia, Hesperia.* C'est une grande presqu'île séparée de la France au nord par les Pyrénées, & baignée au reste du nord, au couchant & à la partie occidentale du midi, par l'Océan; ailleurs par le détroit de Gibraltar, & par la mer Méditerranée. Elle est renfermée, dit Maty, entre le 9^e degré de longitude & le 24^e; & entre le 36^e de latitude & la 44^e; mais M. de Lisle la renferme dans sa Carte entre le 8^e degré & à-peu près 30 min. & le 21^e de latitude; & pour la longitude il ne diffère point, ou presque point de ce que dit Maty. L'Espagne est un pays plein de montagnes pierreuses & stériles, & tout sablonneux dans les plaines; ce qui, joint au petit nombre de rivières, le rend peu fertile. Les principales rivières d'Espagne, sont l'Èbre, le Guadalquivir, la Guadiane, le Tage, si fameux chez les Poètes anciens, qui disent qu'ils roulent de l'or; le Douro, ou Duero, le Minho, la Ségure & le Xucar. L'Espagne produit des chevaux, des laines, des huiles d'olive, & des vins excellens. Entre les chevaux d'Espagne, les Andalous sont estimés pour la beauté; les Portugais, pour la légèreté; & les Asturcons, pour la force. Les laines d'Espagne sont très-fines. Les draps d'Espagne sont très-beaux, très-bons, & durent long-temps. Les vins d'Espagne sont vins de liqueur, & ne sont pas si bons pour l'usage ordinaire, que les vins de France. On croit que Pluton regna dans l'Espagne sur la Bétique, aujourd'hui l'Andalousie. Comme il y avoit alors en ce pays la beaucoup de mines d'or & d'argent, & que Pluton y faisoit travailler sous terre, on dit qu'il étoit Roi des Enfers; & par la même raison, il passa pour le Dieu des richesses.

On dit non-seulement l'Espagne au singulier, mais aussi les Espagnes au pluriel; & dès le temps des Romains on le disoit, parce qu'ils divisoient cette grande région en plusieurs parties, à chacune desquelles ils donnoient le nom d'Espagne, avec quelque épithète pour la distinguer: c'est d'eux qu'est venu cet usage. Les Espagnols se servent souvent de cet usage dans leur langue, & aiment à dire, *las Espanas*: nous en usons plus rarement dans la nôtre, & nous disons ordinairement le Roi d'Espagne, rarement le Roi des Espagnes.

Les Romains divisèrent l'Espagne en Espagne citérieure, ou supérieure, & en Espagne ultérieure, ou inférieure, & ensuite en Espagne Tarragonoise, Bétique & Lusitanique. Ces divisions & tous ces mots sont de l'usage de notre langue, dans l'Histoire de ces temps anciens tant Ecclésiastique que Civile; nous les expliquerons ci-dessous en leur place: car l'Eglise garda en Espagne, comme ailleurs, l'ordre & les divisions établies par le Gouvernement politique ou civil. Aujourd'hui l'Espagne renferme trois Etats différens: la Couronne de Castille, celle d'Arragon & celle de Portugal. La dernière est un Royaume particulier: les deux autres furent unies en un seul Etat par le mariage de Ferdinand d'Arragon & d'Isabelle de Castille l'an 1474. & font ce qu'on appelle le Royaume d'Espagne. Outre cela les différens Royaumes que les Maures y établirent, ont fait qu'il y a peu de Provinces dans cette contrée qui n'aient titre de Royaume; car outre le Royaume de Castille & celui d'Arragon, on dit encore le Royaume de Valence, le Royaume de Murcie, le Royaume de

Grenade, le Royaume d'Algarve, le Royaume de Léon, &c. Voy. tous ces mots en leur place.

Le Royaume d'Espagne comprend toute l'Espagne dont nous venons de parler, à la réserve du Portugal & de l'Algarve. Il a huit Provinces Ecclésiastiques, ou Archevêchés, qui sont Tolède, Burgos, Compostelle, Seville, Grenade, Valence, Saragoce & Tarragone, sous lesquels il y a quarante-cinq Evêques. Le Royaume d'Espagne est un Etat Monarchique, & absolument héréditaire, mais féminin, c'est-à-dire, que les femmes y succèdent au défaut des hoirs mâles. C'est par-là que ce Royaume entra dans la maison d'Autriche au commencement du XV^e siècle en la personne de Charles, qui fut ensuite Empereur sous le nom de Charles-Quint, & que 200 ans après, la première année de ce siècle, il a passé à la Maison de France en la personne de Philippe Duc d'Anjou, fils de Louis Dauphin de France, & petit-fils de Louis le Grand & de Marie-Thérèse Infante d'Espagne, fille aînée de Philippe IV. Roi d'Espagne, dont les droits ont passé à ce Prince, qui a régné si glorieusement; Louis Dauphin son pere, & Louis Duc de Bourgogne son frère aîné étant héritiers présomptifs de la Couronne de France, & le bien de l'Europe demandant que la France & l'Espagne ne fussent point réunies en un seul Etat. Le Roi d'Espagne porte le titre de Roi Catholique & de Majesté Catholique. Voyez au mot CATHOLIQUE. Le fils aîné du Roi d'Espagne, ou l'héritier présomptif de la Couronne, porte le titre de Prince des Asturies, sans doute, dit Maty, parce que cette Province est la première & la plus noble du Royaume, n'ayant jamais été conquise par les Maures, comme les autres. Le Royaume d'Espagne se divise aujourd'hui en général en deux Couronnes, celle de Castille, & celle d'Arragon. Voyez ces mots; & en particulier, en quatorze Provinces, qui ont presque toutes titre de Royaume, pour la raison que nous avons dite. De ces quatorze Provinces, trois s'étendent le long de la côte septentrionale; c'est la Galice, les Asturies & la Biscaye: trois, qui sont la Navarre, l'Arragon & la Catalogne, se trouvent le long des Pyrénées: il y en a quatre sur la côte de la Méditerranée & le golfe de Cadix, depuis la Catalogne jusqu'au Portugal; savoir, Valence, Murcie, Grenade & Andalousie: trois dans les terres, la nouvelle Castille avec l'Estramadoure, la vieille Castille & le Royaume de Léon.

Le Roi d'Espagne possède encore en Afrique l'Isle Pantalarée, la ville de Ceuta, de Mellille, & le Penon de Velez; en Amérique, les Grandes Antilles avec la meilleure partie de l'Amérique septentrionale, & presque toute l'Amérique méridionale, le Mexique, la Castille d'or, la Guiane, le Pérou, le Chili, la Paraguay, la Plata, le Tucuman, &c. En Asie, les Isles Philippinnes en partie, & quelques-unes des Isles Marianes, ou des Larrons; de sorte que c'est avec raison que l'on dit que le Soleil ne se couche jamais sur ses terres. Un Espagnol a dit, qu'il avoit le Soleil pour chapeau. Tolède a été la capitale d'Espagne: aujourd'hui c'est Madrid. Mariana a écrit l'Histoire d'Espagne en Latin & en Espagnol, l'une & l'autre très-élegamment. Pacat fait en peu de mots un bel éloge de l'Espagne dans son Panégyrique.

On dit proverbialement, Bâtir des châteaux en Espagne. Voyez CHATEAU.

Poètes sont assez sujets

A bâtir Châteaux en Espagne,

Et bâtissent à peu de frais. P. DU CERC.

ESPAGNE BÉTIQUE. Voy. BÉTIQUE.

ESPAGNE CITÉRIEURE. *Hispania citerior.* C'est la même chose que l'Espagne Tarragonoise, appelée citérieure, du mot Latin *citerior*, signifiant, qui est en deçà, & venant de *citra*, en deçà; parce que c'étoit la partie d'Espagne que les Romains rencon-

troient d'abord en venant de Rome. Elle s'appela aussi extérieure & supérieure. Voyez ces mots ci-dessous, & TARRAGONOISE.

ESPAGNE EXTÉRIEURE. *Hispania exterior*. C'étoit la partie d'Espagne qui se présentait la première en venant de Rome, & la moins enfoncée dans le pays, & que pour cela on appelloit *extérieure*. C'étoit la Tarragonoise. Voy. ce mot.

ESPAGNE INFÉRIEURE. *Hispania inferior*. C'est une partie d'Espagne ainsi nommée par les anciens Romains, parce qu'elle est moins montagneuse que celle qu'ils appelloient supérieure, & parce qu'elle paroît être plus basse, puisque tous les principaux fleuves d'Espagne coulent de ce côté-là, & y ont leur embouchure. Ils l'appelloient aussi intérieure, parce que c'est la partie d'Espagne la plus reculée dans le pays, la plus éloignée de Rome en y entrant par terre, ou par la Gaule Narbonnoise. C'est pour cela qu'ils la nommèrent encore Ulérieure, parce qu'elle étoit la plus avancée dans les terres, & au-delà de la Tarragonoise. Elle comprenoit tout ce qui n'étoit pas de l'Espagne Tarragonoise; & étoit renfermée entre le Douro, ou Duero depuis son embouchure jusqu'à Zamora, & une ligne que l'on tiroit de Zamora à Calatrava sur la Guadiane, la Sierra d'Alcaraz, l'Océan & la Méditerranée. Elle comprenoit ce que nous appelons aujourd'hui le Royaume de Grenade, l'Andalousie, la Manche & une partie de la nouvelle Castille, l'Éstramadoure, la plus grande partie du Royaume de Léon, tout le Portugal, à la réserve de ce qui est au nord du Douro, & les Algarves. Les Romains la divisèrent en deux parties, ou Provinces, la Bétique & la Lusitanique. Voy. ces mots.

ESPAGNE INTERIEURE. *Hispania interior*. Voyez ESPAGNE INFÉRIEURE: c'est la même chose.

ESPAGNE LUSITANIQUE. Voy. LUSITANIQUE, ou LUSITANIE.

ESPAGNE TARRAGONOISE. Voy. TARRAGONOISE.

ESPAGNE TRANSFRÉTANE, ou d'au-delà du détroit. *Hispania Transfretana*. Les Anciens donnoient ce nom à la Mauritanie Tingitane, qui n'étoit séparée de la véritable Espagne que par le détroit de Gibraltar. C'est la partie d'Afrique où est aujourd'hui le Royaume de Fez. On la nomma Espagne d'au-delà le détroit, comme on a autrefois donné au Royaume de Naples le nom de Sicile de deçà le Fare, parce qu'il n'est séparé de la vraie Sicile que par le Fare de Messine. MATY.

ESPAGNE ULTÉRIEURE. Voyez ci-dessus ESPAGNE INFÉRIEURE: c'est la même partie d'Espagne.

LES FOLIES D'ESPAGNE. Voyez FOLIE.

MER D'ESPAGNE. *Mare Hispanicum*, ou *Iberum mare*, ou *Ibericum*, *Balearicum mare*. C'est la partie de la mer Méditerranée qui baigne les côtes d'Espagne à l'Orient & au Midi.

NOUVELLE ESPAGNE. Partie de l'Amérique septentrionale, grand pays que l'on nomme autrement Mexique. *Hispania Nova*. Comme on dit plus communément Mexique en François que Nouvelle Espagne. Voyez MEXIQUE. Quelques-uns entendent quelquefois par Nouvelle Espagne tout ce que les Espagnols possèdent en Amérique: ce n'est pas parler exactement.

ESPAGNE, se met aussi dans la nomenclature de plusieurs fleurs & plantes qui nous sont venues d'Espagne, & que l'on distingue par-là des autres espèces qui ont le même nom générique. Ainsi on dit Jonquilles d'Espagne, *narcissus Iberus*, *juncifolius*; sauge d'Espagne, jasmin d'Espagne.

ESPAGNE. *Hispania*. Nom d'une Abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux, dans le Diocèse d'Amiens, fondée en 1278. par Enguerrand Des Fontaines, Sénéchal de Ponthieu. L'an 1645. elle fut réformée, & transférée du fauxbourg d'Abbeville dans la ville. DE SAINTE-MARTHE.

ESPAGNEUL. Voyez ÉPAGNEUL.

ESPAGNOL, OLE. f. m. & f. Nom de peuple. Naturel, originaire d'Espagne. *Hispanus*, *Iberus*. Les

premiers Espagnols, si l'on en croit les Historiens de la nation, descendoient de Tubal, fils de Japhet, qui peupla ce pays, & y régna. Voyez MARIANA, Histoire d'Espagne, L. I. C. 1. Les Celtes s'établirent aussi dans la partie d'Espagne voisine de l'Èbre: c'est pour cela que les Anciens appellent les Espagnols Celtiberes. Les Espagnols ont eu plusieurs colonies Phéniciennes. Ils ont été soumis aux Carthaginois, ensuite aux Romains, puis aux Goths, après cela aux Maures, qui vers l'an 1472, furent exterminés par Ferdinand & Isabelle. Les Espagnols sont graves, circonspects, secrets, sobres, lents à délibérer, mais fermes dans leurs résolutions, constans dans l'exécution, patients dans les travaux & dans les maux. Ils ont le corps sain, l'esprit pénétrant & profond, de la grandeur & de l'élevation dans les pensées, de la noblesse dans les sentimens; mais on les accuse de rendre presque inutiles tant d'excellentes qualités par leur paresse: on leur reproche encore de l'orgueil & de la fierté. Ils ont pris des Arabes & des Maures l'esprit & les idées de Chevalerie: ils avoient peut-être aussi autrefois quelque chose de leur cruauté. Il faut cependant convenir qu'entre tous les peuples du monde, il n'en est point d'un si bon commerce avec les étrangers. Les Espagnoles sont peu fécondes; ce qui fait que depuis l'expulsion des Maures & des Juifs par Ferdinand & Isabelle, & les grandes colonies que les Espagnols ont envoyées, & qu'ils entretiennent aux Indes Orientales & Occidentales, l'Espagne n'a pu se bien repeupler. Les Anciens mettent de la différence entre un naturel d'Espagne & un homme qui est né ailleurs, & demeure en Espagne. Ils appellent le premier *Hispanus*, & le second *Hispaniensis*.

ESPAGNOL, OLE. adj. Qui appartient à l'Espagne, qui est propre à l'Espagne, ou des Espagnols. *Hispanus*. Un Auteur Espagnol, le flegme Espagnol, la gravité Espagnole. Une pensée Espagnole, un tour Espagnol, c'est une pensée recherchée, outrée, qui a de l'enflure & de l'exagération. Le Lope dit de la Nation Espagnole,

*Es una fiera gente la de España,
Que quando à pechos una empresa toma,
Los tiembla el mar, la muerte los estraña;
Diga Numantia, que le cuesta à Roma.*

Que c'est une fière nation, que quand les Espagnols se mettent en tête quelque entreprise, la mer tremble devant eux, la mort les fuit, & que Numance, qui coûta si cher à Rome, en peut dire des nouvelles. BOUH.

À l'Espagnol, à la Hongroise, à l'Allemande, à la Turque; pour dire, à la façon, à la manière des Espagnols, &c. Dans ces expressions adverbiales, on sousentend le mot manière.

Rivière aux Espagnols. Voyez dans l'Isle au CAP BRETON.

L'Académie Royale Espagnole, c'est une Académie établie à Madrid par le Roi d'Espagne sur le modèle de l'Académie Française. C'est le Duc d'Escalone qui en forma le projet, que le Roi approuva le 23^e Mai 1714. s'en déclarant le Protecteur. Elle s'étoit assemblée, sous le bon plaisir du Roi, pour la première fois, le 6^e de Juillet 1713. Elle est de vingt-quatre Académiciens, y compris le Directeur & le Secrétaire. Elle a pris pour devise un creuset sur le feu, avec ces mots Espagnols, *Limpia, fija, y da splendor*. Voyez La fondation y Estatutos de la Real Academia Española, &c. à Madrid 1715. On disoit autrefois Infanterie Espagnole, & Cavalerie Française.

ESPAGNOLE. Isle appelée autrement *Hispanolia* & Saint Domingue. Voyez DOMINGUE, ou SAINT DOMINGUE, c'est le nom ordinaire que nous lui donnons.

ESPAGNOLETTE. f. f. Sorte de ratine fine. On porte

poite en hiver des jupons & des camifoles d'Espagnolette.

ESPAGNOLETTE, signifie encore une espèce de ferrure pour les fenêtres. Elle ouvre & ferme tout d'un coup les deux battans de la fenêtre.

ESPAGNOLISER. v. a. Rendre Espagnol. *Hispanum reddere, efficere.*

ESPAGNOLISE, ÉE. part. pass. & adj. Rendu Espagnol, devenu Espagnol. *Hispanus factus, a, um.* Cette Parisienne *Espagnolise* conservoit toujours beaucoup d'amitié pour les François.

ESPAGNOLISÉ, signifie aussi, Dévoué aux Espagnols, ligué avec eux, ou qui a pris leurs manières. Les Liguurs *Espagnolisés* apprehendoient que Henri le Grand n'embrassât la Religion Catholique; ce qui leur eût été tout prétexte... PEREFIXE. *Histoire de Henri le Grand.* On dit que la Reine de Suède est toute *Espagnolisée*... GUY-PATIN.

Ces mots ne sont bons que dans le style familier.

ESPAIS. }
 ESPASSEUR. } *Voyez* } ÉPAIS.
 ESPAISSIR. } } ÉPAISSEUR.
 ESPAISSISSE- } } ÉPAISSIR.
 MENT. } } ÉPAISSISSE-
 MENT. } } MENT.

ESPALE. f. f. Terme de Marine. Banc de rameurs le plus proche de la poupe dans les Galères. *Primus remigum ordo, sedile ad puppim, thalamium.* M. Ozanam dit que c'est l'espace proche de la poupe qui est depuis l'échelle jusqu'au premier banc, & qui est séparée en deux parties par le tabernacle, à l'opposite des ramhades.

ESPALEMENT. *Voyez* ESPALLEMENT.

ESPALIER. f. m. Terme de Jardinage. Rangée d'Arbres fruitiers, régulièrement plantés contre des murs, & dont les branches sont étendues, couchées & assujetties par un treillage, ou avec des clous, pour former une tapissérie de verdure naturelle, & avancer en même temps la maturité des fruits. *Arbores palata, applicita muro.* L'usage des *espaliers* n'est pas fort ancien. Ils sont aujourd'hui le principal ornement des jardins fruitiers; mais ils exigent une culture étendue: & d'autant plus d'art & d'habileté dans celui qui les conduit, que la figure à laquelle on les assujettit, est moins naturelle. A un bel *espalier* les branches doivent être disposées de façon qu'on ne voie point la muraille. Il y a des arbres délicats qu'on ne peut élever qu'en *espalier*.

CONTRESPALIER, est un petit treillage à hauteur d'appui, à quatre ou à six pieds de l'*espalier*, entretenu par des chevrons debout de six pieds en six pieds, & garni de sèps de vigne, ou d'arbres fruitiers nains. Le P. Rapin appelle les *contrespaliers*, *arbores conferta ramis, confertis in se ramis.* Autour des carrés on plante des arbres en buissons. Autrefois on faisoit des *contrespaliers*; mais l'usage en est presque aboli: il faisoit assez de peine à bien entretenir, & n'étoit que d'un très-médiocre rapport.

LA QUINT.

ESPALIER, en termes de Marine, est le rameur qui tient le bout de la rame, qui donne le mouvement aux autres. *Thalamius, thalamica.* L'*Espalier* est ordinairement un homme fort & robuste, parce qu'il a plus de peine que les autres, étant obligé à chaque mouvement de la rame de se lever de dessus son banc, & de se rasseoir.

ESPALIER. v. a. Mettre des arbres fruitiers en espalier, en étendre, coucher, dresser les branches contre un mur, soit avec des clous, soit avec un treillage de perches, d'échalas. Quand on *espalie* des arbres, il ne faut gêner le bois que le moins qu'on peut: les branches gênées poussent de mauvais jets, qu'on appelle branches gourmandes. *Diçl. des Arts.*

Ce mot vient de l'Italien *spaliere*. MÉN.

ESPALLEMENT. f. m. Terme en usage parmi les Commis des Aides, qui signifie la même chose que *Jaugeage*. Il ne se dit guère que du mesurage qui se

fait dans les brasseries. Les droits sur la bière se patent sur le pied de l'*espallement* des chaudières, tant pour celles où il y aura des gantes, que pour celles où il n'y en aura point; & ne peuvent être les gantes que de quatre pouces de hauteur.

ESPALLEMENT. Terme de Mesureur. Il se dit aussi de la comparaison qui se fait d'une mesure neuve avec la mesure originale, ou matrice, pour ensuite l'établir, & marquer de la lettre courante de l'année, si elle lui est trouvée égale & conforme. *Mensurarum collatio cum archetypis, probatio.* On le fait en versant deux fois du grain de millet par la trémie dans la mesure matrice, qu'on met d'abord comble, & qu'on rase sans laisser grain sur bord; & quand la mesure qu'on apporte se trouve de la même mesure & contenance que l'éta lon, on la marque à la lettre courante de l'année.

ESPALMER. v. a. Terme de Marine. Enduire le dessous d'un vaisseau avec du suif depuis la quille jusqu'à la ligne de l'eau, pour le faire voguer avec plus de facilité. *Illinere bitumine, sebo,* &c. On dit aussi *carener*, principalement des vaisseaux; *espalmé*, se dit particulièrement des galères: du moins cette distinction a été long-temps en usage. On dit aussi *espamer*, ou *dorer*, ou *donner le flore*, ou *flore*. Ce mot est corrompu de *spaltum*, abrégé d'*asphaltum*, qui est un bitume qui vient du lac de Sodomé en Judée, dont on enduisoit autrefois les vaisseaux.

ESPALME. part. & adj. Un navire *espalmé* de frais est meilleur voilier, & va beaucoup mieux qu'un autre à proportion.

ESPALOUCO. f. m. Animal qui se trouve au Royaume de Stam. Il a une face assez semblable à celle de l'homme. Il monte aux arbres, & jette de grands cris. Il ne va que de nuit.

ESPAMPREUR. *Voyez* EPAMPREUR.

ESPAN. f. m. *Palmus, quantum expansâ manu metimur.* NICOT. On dit maintenant *empan*, c'est la même chose. *Voyez* EMPAN.

ESPANCHER. }
 ESPANDRE. } *Voyez* } ÉPANCHER.
 ESPANCHER. } } ÉPANDRE.
 ESPANDRE. } } ÉPANCHER.
 ESPANDRE. } } ÉPANDRE.

ESPANITE. f. f. Terme de Coutume. *Voyez* ÉPANTE.

ESPANOUIR. *Voyez* ÉPANOUIR.

ESPANOUISSEMENT. *Voyez* EPANOUISSEMENT.

ESPAIDILLES. f. m. pl. Mot Catalan, qui signifie des scultiers de corde.

ESPARGNANT. }
 ESPARGNE. } *Voyez* } ÉPARGNANT.
 ESPARGNER. } } ÉPARGNER.
 ESPARGNER. } } ÉPARGNANT.
 ESPARGNER. } } ÉPARGNER.

ESPARGOUTE de Mer. f. f. Plante. *tripetium.* *Voyez* le *Diçl. de James*, & TURBIT.

ESPARGOUTTE. f. f. Nom qu'on donnoit autrefois à la plante qu'on appelle aujourd'hui matricaire. *Voyez* MATRICAIRE. *Matricaria.*

ESPARMER. }
 ESPARPILLER. } *Voyez* } ESPALMER.
 ESPARMER. } } ESPARPILLER.
 ESPARPILLER. } } ESPALMER.
 ESPARPILLER. } } ESPARPILLER.

ESPARRE. Ville de la Guyenne, en France. Au-dessous de Bourdeaux, & joignant la côte de la mer, est la Ville de l'*Esparre*, & le Cap de Sainte-Marie. DU CHESNE, *Antiq. des Villes de Fr. P. II. C. 3.* *Esparre* a donné son nom à un Seigneur de la Maison de Foix. MORÉRI.

ESPARS. }
 ESPARS. } *Voyez* } ÉPARS.
 ESPARS. } } ÉPARS.
 ESPARS. } } ÉPARS.

ESPARTEL. C'est le cap le plus Septentrional de l'Afrique. *Espartelum caput.* Je trouve aussi *Spartel*, *Sparto* & *Esparto*. Ce cap est sur la côte du pays d'Habata, province du Royaume de Fez, au couchant de la ville de Tanger, vis-à vis du détroit de Gibraltar. Mela, L. I. C. 5. dit que les Grecs appeloient Ampeluse, *Ampelusia*; que les Africains lui donnoient un autre nom, mais qui signifiât la même chose; sur quoi Vollius remarque que ce nom Africain étoit *Kartes*, *Cotes*, que Pline dit Co-

ta; que c'est ainsi qu'il faut lire, L. XXXII. C. 3. & non pas *Gotta* : & qu'un Savant s'est trompé en prenant ce promontoire pour le Solois, ou Sylois, dont parle l'Herodote, & qui est fort éloigné de li. Plin dit aussi qu'il y avoit en cet endroit une ville nommée *Cotes*: L. V. C. 1.

L'ESPAUVIÈRE. Isle de France, dans le Rhône, auprès de Valence.

ESPARVIN. } *Voyez* } (ESPARVIN.
ESPATER. } } (EPATER.

ESPAULE. s. f. Plusieurs écrivent & prononcent ainsi. Le mot de *Spatule* paroît plus généralement reçu. *Voy. SPATULE.*

ESPAULE. C'est ainsi que ceux qui fabriquent des fromages dans les montagnes de Gruyere & de Berne en Suisse, nomment un certain petit sapin de la grosseur d'une bonne canne, qu'on a pelé, & dont on a coupé les branches ou rameaux, à deux ou trois pouces de long jusqu'au milieu, qui sert à tourner le lait caillé dans la chaudière, pour le défaire & le rompre.

ESPAULE, *Xyris*. Plante qui pousse beaucoup de feuilles, longues d'un pied & demi ou de deux pieds, plus étroites que celles de l'Iris ordinaire, pointues, de couleur verte-noitâtre, luisante, d'une vilaine odeur de punaise. Il s'élève d'entre les feuilles plusieurs tiges de grosseur médiocre, droites, portant en leur sommet une fleur semblable à celle de l'Iris, mais plus petite, composée de neuf feuilles purpurines, quelquefois rouges. Il leur succède des gouffes oblongues qui s'ouvrent en mûrissant, & découvrent des semences rondes comme de petits pois, rouges, d'un goût âcre ou brûlant. Sa racine, qui de fibreuse dans les commencemens grossit dans la suite, a un goût âcre comme celle de l'Iris. Cette plante croît aux lieux humides, entre les vignes & dans les jardins. Sa racine & sa semence, prises en médecine, sont purgatives, hydragogues, apéritives, propres pour les convulsions, pour les rhumatismes, pour les obstructions, & pour l'hydrophie. On s'en sert aussi extérieurement pour digérer, pour inciser, pour atténuer & pour résoudre. Cette plante se nomme encore *Glayeul-puant*.

ESPAVE	} <i>Voyez</i> }	ÉPAVE.
ESPAVITÉ.		ÉPAVITÉ.
ESPAULE.		ÉPAULE.
ESPAULEE.		ÉPAULEE.
ESPAULEMENT.		ÉPAULEMENT.
ESPAULER.		ÉPAULER.
ESPAULETTE.		ÉPAULETTE.
ESPAULIÈRE.		ÉPAULIER.
ESPAURE.		ÉPAURE.
ESPEAUTRE.		EPEAUTRE.

ESPECCE. *Voyez SPEZZIA.*
ESPECE. s. f. *Species*. Terme de Logique. On appelle ainsi ce qui est sous le genre, & contient sous soi plusieurs individus. Développons cette idée ordinairement fort embrouillée par le jargon de l'Ecole. Dans la comparaison des êtres, nous appercevons des ressemblances & des différences, c'est-à-dire, des qualités communes, par lesquelles ils se ressemblent, & d'autres particulières par lesquelles ils diffèrent. Ces qualités qui sont les mêmes dans différents individus, séparées par l'abstraction de celles qui sont propres, forment la notion générale d'espece : ainsi l'espece n'est autre chose que tous les individus dans lesquels se trouvent ces qualités par lesquelles ils se ressemblent. L'animal est une espece à l'égard du corps, l'homme est une espece à l'égard de l'animal. Dieu, en détruisant par le déluge tout ce qui avoit vie sur la terre, voulut conserver les especes : il renferma dans l'arche des animaux de toutes les especes.

Comme l'espece peut être genre par rapport aux parties qui la composent, & à des idées particulières, on distingue dans l'Ecole trois différentes especes, la supérieure ou suprême, la subalterne ou moyenne, & l'inférieure ou la plus basse. La

supérieure, *suprema*, est celle qui n'a que le genre au-dessus d'elle, qui n'a point d'autre espece au-dessus d'elle; comme substance & accident, qui sont les especes de l'être, qui est le genre suprême; & qui n'ont point d'espece au-dessus d'elles, mais qui en ont au-dessous : car la substance se divise en esprit & en corps. L'espece subalterne, ou moyenne, *subalterna*, vel *media*, est celle qui est entre deux especes, dont l'une est son genre, & l'autre son espece. Comme *corps*, qui a pour genre *substance*, & pour espece, *anime* & *inanimé*. L'espece inférieure, ou la plus basse, *infima*, est celle qui n'a point d'espece au-dessous d'elle, qui ne peut être genre par rapport à aucune autre idée plus particulière, & qui n'a sous elle que des individus : *homme*, par exemple, qui n'a sous soi que des individus, Pierre, Paul, Louis, &c. dans lesquels se trouvent les attributs qui servent à caractériser l'homme.

M. de Buffon, qui prétend que l'espece n'est autre chose qu'une succession constante d'individus semblables & qui se reproduisent, prétend conséquemment que cette dénomination ne doit s'étendre qu'aux animaux & aux végétaux, & que c'est par un abus des termes ou des idées que les nomenclateurs l'ont employée pour désigner les différentes sortes de minéraux : qu'ainsi on ne doit pas regarder le fer comme une espece, & le plomb comme une autre espece, mais seulement comme des métaux différens.

ESPECE DE PLANTES. *Species*. En Botanique, on appelle ainsi les plantes, qui, outre le caractère générique, ont quelque chose de singulier qui les distingue de toutes les autres plantes de même genre. Le Buiston ardent est une espece du genre des Nêliers.

ESPECE, se dit quelquefois des individus de chaque espece à part. Voilà un homme singulier, d'une nouvelle espece. C'est une pauvre espece. Un habit d'une nouvelle espece, d'une nouvelle mode. Je ne sais quelle espece de fruit c'est-là. Il m'amena une espece de Gentilhomme qui avoit l'apparence d'un Noble. On ne fait quelle espece d'homme c'est-là, s'il est chair ou poisson. Le mot d'espece en ce sens ne se dit guère que par dérision des personnes, & même assez souvent des choses.

ESPECE, signifie aussi, Sorte, nature; ce qui se peut rapporter à quelque chose de plus connu, & qui néanmoins en est différent. *Modus, species, genus, ratio, forma*. La civilité, de la manière qu'on la pratique, est une espece de jargon que les hommes ont établi entr'eux. BELL. Un Ermite est une espece de Religieux qui habite à part, qui ne fait point de communauté.

On dit figurément que l'espece manque, pour dire, qu'elle devient rare; & cela se dit des hommes, des animaux, de l'argent, &c. Ac. FR.

ESPECES VISIBLES. Dans l'ancienne Philosophie, où l'on ignoroit la manière dont les rayons de lumière viennent se réunir sur la rétine, & y peindre l'image des objets, on avoit imaginé je ne sais quels simulacres ou images qui se détachent perpétuellement des objets extérieurs, étoient reçus dans nos sens, & nous faisoient connoître l'objet dont ils s'étoient détachés. On avoit donné à ces simulacres ou images, le nom d'especes.

Quod speciem, aut formam similem gerit ejus imago. LUCRÈCE.

On distinguoit deux sortes d'especes; les unes qu'on nommoit *impresses*, & d'autres auxquelles on donnoit le nom d'expresses. *Species impressa, species expressa*. Les premières s'appeloient *impresses*, parce que les objets les impriment dans les sens extérieurs, par lesquels elles sont portées au sens commun. Jusque-là elles sont sensibles & matérielles; mais l'intellect agent dans lequel elles sont reçues, les travaille, leur ôte ce qu'elles ont

de matériel, les rend intelligibles, & propres à être reçues par l'intellect patient. Ces *espèces* ainsi spiritualisées, passent de l'intellect agent dans l'intellect patient, qui s'en sert pour connoître les êtres matériels. C'est alors qu'elles prennent le nom d'*espèces expresses*, parce qu'elles sont, pour ainsi dire, exprimées des impresées. Voyez INTELECT.

☞ Voyez aux mots EMISSION, EMANATION les raisons qui combattent ce système. On peut ajouter que les *espèces impresées* étant de véritables corps, & par conséquent impénétrables & remplissant tous les espaces, elles devroient se froisser, se briser, à cause de leurs mouvemens opposés, au lieu de rendre les objets visibles.

☞ De plus, on voit les objets plus grands ou plus petits, selon le plus ou le moins d'éloignement. Comment ces *espèces* peuvent-elles être plus ou moins grandes, & que deviennent les parties qui les composent, quand elles diminuent, & de quelles parties peuvent-elles s'accroître, quand elles deviennent plus grandes, quand on regarde, par exemple, un objet avec un microscope ?

ESPÈCES, en termes d'Optique, se dit des rayons de lumière diversement réfléchis par l'inégalité de la surface des corps, & qui font des impressions sur la rétine de l'œil, qui sont cause de la vision. *Species*. Les Modernes ont trouvé l'invention de faire des yeux artificiels pour ramasser les *espèces* des objets sur de la toile, ou sur du papier, de la même façon qu'elles se reçoivent dans l'œil, & ont décidé nettement la question dont les Anciens étoient si fort en peine, touchant la manière dont se faisoit la vision. C'est quelque chose de réel & de très-réel, & même corporel, que nos Philosophes appellent *espèces*. PELISSON. Les Philosophes n'ont pu déterminer entr'eux si les *espèces* sont une effusion de la substance des corps, ou une simple impression qu'ils font sur tout ce qui les environne, & que tous les autres corps leur renvoient, quand ils se trouvent à certaine distance, & en certaines dispositions; ou enfin, si ce n'est point quelque autre corps plus subtil, comme seroit la lumière, qui reçoive toutes ces différentes impressions de tous les corps, & qui sont ainsi envoyés & renvoyés incessamment de l'un à l'autre avec ces empreintes différentes qu'il a prises de tous côtés. PELISSON. M. Le Clerc, dans son système de la Vision, par une de ces révolutions très-ordinaires aux opinions philosophiques, ramène sur la scène les *espèces expresses* des anciens Philosophes. Car ce n'est pas, selon lui, par les images imprimées dans le cerveau que l'ame connoît les objets; c'est par des rayons qu'elle dirige vers eux, & dont elle se sert comme un aveugle de son bâton pour tâter les corps.

ESPÈCES, signifie aussi, Idée, image des choses qui a passé autrefois dans le sens ou dans l'esprit. *Imago, idea, forma*. Avec le temps les *espèces* se confondent, se perdent dans notre ame. Les songes ne sont que des *espèces* confuses qui restent dans notre imagination des objets que nous avons vus en veillant.

ESPÈCES. f. f. pl. *Species, erum*. Terme de Pharmacie. On donne ce nom aux poudres composées, comme à celles de la confection d'hyacinthe, de la confection alkermès, de la thériaque, à la poudre diamargaritum, diarthodon-abbatis, &c. COL DE VILLARS.

ESPÈCES, en termes de Monnoie, se dit des pièces de diverses fabriques & matières dont les monnoies sont faites. *Nummus, numisma*. Il y a des *espèces* d'or & d'argent. Les francs, les testons sont des *espèces* décriées.

☞ ESPÈCES, se dit de même dans le Commerce, des différentes pièces de monnoie qui servent à payer le prix de la valeur des choses. Payer en *espèces* ayant cours, en louis, en écus de 6 liv. en écus de 3 liv. Les Notaires sont obligés de faire mention des *espèces* avec lesquelles un paiement a été fait.

☞ On dit payer en *espèces sonnantes*, c'est-à-

dire, en pièces d'or, ou d'argent, & non pas en papiers ou billets.

ESPÈCE, en terme de Jurisprudence, se dit de la question, de l'hypothèse, du cas particulier sur lequel se fait une décision, du fait & des circonstances qui ont précédé ou accompagné quelque chose. *Species*. Les Jurisconsultes appellent *espèce* à peu-près ce que les Logiciens appellent l'individu d'un fait, &c. Ces deux cas sont de même *espèce*. Poser l'*espèce* d'un procès, c'est poser le fait. Les circonstances changent le fait.

ESPÈCES, se dit aussi de toutes sortes de denrées, & n'a point de singulier en ce sens. Il y a des droits Seigneuriaux payables en argent, & d'autres en *espèces*, en blé, en vin, volaille, &c. On a appelé proprement *espèce*, les fruits, comme vin, huile, froment, légumes. Dans dans ce cas, *espèce* se dit par opposition à argent.

☞ ESPÈCE, se dit aussi en Jurisprudence, pour la chose même qu'on doit rendre. Il faut rendre en *espèce* un cheval qui a été prêté, c'est-à-dire, le même, & non pas un semblable.

ESPÈCES, en termes de Théologie, se dit des accidens qui demeurent après la consécration dans le pain & dans le vin, quoique leur substance soit détruite, qui les rendent encore sensibles. Les apparences du pain & du vin. Le Prêtre communie sous les deux *espèces*. Nous ne voyons que les *espèces sacramentelles*, l'apparence du pain & du vin, sa quantité, sa blancheur, &c. selon le sentiment le plus commun des Théologiens, les *espèces* sacramentelles sont des accidens absolus. Voyez ACCIDENT. Le P. Magnan dit que ce ne sont que des apparences, des impressions que Dieu fait sur nos sens: Les Cartésiens & autres nouveaux Philosophes, qui ne peuvent souffrir le terme d'accidens absolus, expliquent le mot d'*espèces* le mieux qu'ils peuvent suivant leur système. Ils n'ont encore rien dit de bien net là-dessus, pour accorder la doctrine de l'Eglise avec leurs principes de Philosophie. Voyez ACCIDENS ABSOLUS.

ESPÉE. Voyez ÉPÉE.

ESPÉJO. Village de l'Andalousie. *Aspavia*. Il est situé sur la rivière de Castro, entre Cordoue & Escija. *Espejo* étoit autrefois une ville de la Bétique.

ESPÉONTER. v. a. Vieux mot. Epouvanter.

ESPÉRABLE. adj. de t. g. Qu'on peut espérer. Il se trouve dans Montagne, Liv. II. chap. 3. du second Tome. Toutes choses, disoit un mot ancien, sont *espérables* à un homme pendant qu'il vit. *Omnia homini, dum vivit, speranda sunt*. Mot rapporté par Sénèque, epist. 70. M. COSTE, note 24. Montagne se faisoit une affaire d'enrichir la Langue, & nous avons vu des Ecrivains qui ont pris à tâche de l'appauvrir. C'est à l'Académie Française à s'opposer à ces faux Puristes qui, avant que de se mêler de proscrire des mots, devoient examiner si ce sont les choses qui ont été faites pour les mots, ou les mots pour les choses. Id. note 88. sur le douzième chap. du second Liv. Il s'agit là du mot de *gratitude* que Montagne a francisé, & qui est aujourd'hui reçu par-tout. Il me semble, disoit Montagne en l'employant, que nous avons besoin de mettre ce mot en crédit. Le P. Bouhours, qui, p. 50. de ses Doutes, observe que le Public accepte volontiers les mots dont les Auteurs ne paroissent point, a eu tort de compter *gratitude* parmi ceux-là. A l'égard d'*espérable*, il a été oublié tout en naissant. C'est ainsi qu'entre plusieurs enfans d'un même père, on en voit quelquefois qui s'avancent, tandis que les autres croupissent dans l'obscurité.

ESPERANCE. f. f. En Théologie. *Spes*. Vertu Théologique, par laquelle nous attendons de Dieu avec une ferme confiance, les biens que sa bonté infinie nous a promis, & que JESUS-CHRIST nous a mérités. Ces biens sont le salut éternel, les grâces & les secours dont nous avons besoin pour y arriver. Dieu, après avoir menacé les hommes, les attire à lui par l'*espérance* de sa gloire. Nrc. Il faut mettre

toute notre *espérance* en Dieu qui fera miséricorde, & conserver la crainte de ses jugemens.

L'objet matériel de la vertu théologique d'*espérance* est en premier lieu Dieu, en tant qu'il est notre souverain bien & notre béatitude; & en second lieu les graces qui nous sont nécessaires pour arriver à lui, & mériter de le posséder. L'objet formel de l'*espérance* Chrétienne est la fidélité de Dieu à accomplir ses promesses. Ceux qui n'ont point la foi, n'ont point, à proprement parler, l'*espérance*. S. Paul, *I. Cor. XIII. 13.* dit que dans l'état présent où nous sommes, ces trois choses subsistent, la foi, l'*espérance* & la charité: l'*espérance* n'exclut point la charité, & la charité ne détruit point l'*espérance*, elles demeurent ensemble. Le fondement de l'*espérance* Chrétienne est la mort de JESUS-CHRIST pour tous les hommes, & ses mérites; de sorte que l'on ne peut faire un acte d'*espérance*, ni avoir la vertu d'*espérance*, si l'on ne croit fermement que J. C. est mort pour tous les hommes, & pour nous en particulier, afin de nous mériter le salut & les graces nécessaires pour l'acquérir.

ESPÉRANCE. Se dit encore de la cause de notre *espérance*, des personnes & des choses sur lesquelles elle est fondée. Ainsi nous disons: Dieu est notre *espérance*. Ne vous fondez point sur vos mérites; que J. C. soit toute votre *espérance*. Et parce que la Sainte Vierge nous obtient de son Fils les graces dont nous avons besoin, en intercédant pour nous; nous appelons aussi la Sainte Vierge notre *espérance*. Nous le disons même des hommes sur la terre, & des choses humaines. Je n'ai ni crédit ni recommandation; mon bon droit est mon *espérance*. Mon Juge, mon Rapporteur est mon *espérance*. Ce fils unique étoit l'*espérance* de toute la famille. Que nos Hérétiques viennent après cela nous dire que nous égalons la Sainte Vierge à Dieu, que nous en faisons un Dieu. Faisons-nous aussi un Dieu d'un Rapporteur & d'un Juge?

ESPÉRANCE, en Morale. C'est une pensée douce & flatteuse qui occupe l'âme, une prétention qui nous fait attendre un bien que nous désirons: c'est une joie anticipée que l'âme éprouve en pensant à la jouissance d'un bien qu'elle croit pouvoir obtenir. Comme le souvenir du passé donne du plaisir, l'*espérance* de l'avenir en donne aussi; & lorsqu'elle n'est pas douteuse, c'est un plaisir qui ne le cède guère à la jouissance: quelquefois, dit Montagne, le désir & l'*espérance* nous entraînent vers l'avenir, & nous dérobent le sentiment du présent; mais elle devient chagrine & inquiète, quand'elle fait trop attendre ses promesses. La douce *espérance*, plus qu'aucune autre passion, gouverne l'esprit changeant des mortels. DAC. C'est le seul bien qui reste à ceux qui n'en ont plus; c'est le dernier bien des misérables. Il arrive tant de changemens aux choses humaines, qu'il est mal aisé de juger à quel point nous sommes au bout de notre *espérance*. MONT. Il faut sur-tout éviter les chimères & les illusions de l'*espérance*. L'*espérance* est une étourdie qui croit tout ce qu'on lui dit, pourvu qu'il lui plaise; des chimères la divertissent: elle n'a que de l'imagination & point de jugement. BOUH. Euripide lui donne des ailes, parce qu'elle est toujours errante, incertaine & vagabonde: si elle a été utile à plusieurs, elle en a trompé un plus grand nombre. Aristote appelloit l'*espérance* le songe d'un homme éveillé: toute trompeuse qu'elle est, elle sert du moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable. Mais la vie de l'homme ne sauroit être heureuse, si ses *espérances* se bornent aux biens temporels. Voyez ESPÉRANCE CHRÉTIENNE.

On dit avoir, concevoir des *espérances*. Ce jeune homme est bien né, il donne de grandes *espérances*. Tromper, remplir, passer, surpasser les *espérances* de quelqu'un.

Racine en parlant de Bérénice, qui devoit

épouser Titus, fait dire ces vers par Arsace à Antiochus qui demandoit à la Princesse un entretien secret.

Quoi! déjà de Titus épouse en *espérance*,
Ce rang entr'elle & vous met-il tant de distance?

Epouse en *espérance*, dit Voltaire, expression heureuse & neuve, dont Racine enrichit la langue, & que par conséquent on critique d'abord. Remarquez encore qu'*épouse* suppose, étant épouse. C'est une ellipse heureuse en poésie. Ces finesse font le charme de la diction.

Les Jardiniers appellent une branche d'*espérance*, celle qui donne des marques d'une fécondité prochaine. LIGER. On appelle les blés & tous les fruits de la terre, pendant qu'ils sont sur pied, l'*espérance* des Laboureurs.

On appelle proverbialement, un Abbé de Sainte *Espérance*, de Sainte Elpide, un homme qui s'est fait tonsurer dans la croyance qu'il lui pourra venir quelque Bénéfice, & qui cependant prend la qualité d'Abbé: *ἐλπίς*, en Grec, signifie *espérance*. C'est à-peu-près ce que Nicéphore Grégoras appelle d'un nom plus général, un Parasite de l'*espérance*.

ESPÉRANCE, en Mythologie. Déesse de l'Antiquité payenne. *Spes*. Elle étoit honorée à Rome, où elle avoit un temple dans le marché aux herbes. *Tite-Live, L. XXI.* Ce temple fut brûlé avant la guerre d'Actium par le feu du Ciel. C'étoit Collatinus qui l'avoit fait bâtir. On en construisit plusieurs autres dans la suite. Rien n'est plus commun que les médailles, au revers desquelles la Déesse *Espérance* est gravée. Elle est désignée par une femme, qui présente de la main droite une poignée d'herbes naissantes, ou un bouquet de fleurs, & qui de la gauche relève sa robe par derrière, avec les inscriptions, SPES PUBLICA. SPES AUG. SPES AUGUSTA. SPES P. R. SPES. PERPETUA. SPES REIPUBL. & dans Philippe, SPES FELICITATIS ORBIS.

Sur une médaille de Galien, frappée l'année 12^e de son Empire, l'*Espérance* est représentée tenant d'une main un lis, & de l'autre elle tient & leve légèrement le bas de sa robe. TRISTAN, *T. III. p. 114.* C'est l'attitude ordinaire qu'on lui donne sur les médailles. Elle est encore représentée de même sur une médaille de Valerianus Saloninus rapportée par le même Auteur. *Ib. p. 124.* Quelques-uns, à ce que l'on dit, ont représenté l'*Espérance* vêtue de vert, assise sur un tonneau, ayant auprès d'elle une corneille; mais on ne la voit point ainsi sur les médailles. Fortunatus Licetus, *De Lucernis antiq. L. III. C. 13.* a donné la forme d'une lampe antique, qui représente une femme debout, fléchissant un peu le genou, & étendant les deux mains, comme si elle vouloit prendre la main de la Fidélité qui y est aussi représentée; & il prétend que c'est-là une effigie de l'*Espérance*. Pindare donne à cette Déesse l'épithète de *Γρηγορήφως*, c'est-à-dire, Nourricière des vieillards, ou de la vieillesse.

Nous appelons le vert la couleur de l'*Espérance*.

Cap de Bonne ESPÉRANCE. Voyez CAP.

ESPERDU. Voyez ÉPERDU.

ESPERDUMENT. Voyez ÉPERDUMENT.

ESPÈRE. C'est un ancien mot qui signifie *Espérance*.

On dit encore en Dauphiné, Aller à l'*espère*, pour dire, Aller à l'affut.

ESPÉRER. v. a. Prétendre à un bien qu'on prévoit pouvoir obtenir; vivre dans cette attente. *Sperare, confidere.* Il faut *espérer* une vie meilleure après celle-ci. Les choses du monde sont si incertaines, qu'on ne fait s'il y a plus à craindre, qu'à *espérer*. Celui qui n'*espère* rien, ne fait rien, ou fait toutes choses négligemment. M. SCUD. On peut *espérer* avec un esprit tranquille ce qu'on desire avec raison. B. RAB. Quand on n'*espère* plus, on est bien proche du désespoir. ID. La perte d'un bien longtemps attendu n'est que la douleur d'un jour; au lieu que la joie de l'avoir *espéré* a fait le bonheur

de plusieurs années. **Id.** On est trop heureux de pouvoir *espérer*, pourvu qu'on ne soit pas visionnaire, & de s'amuser par-là. **M. SCUD.** Quand on a tout mérité, on a droit de tout *espérer*. **CORN.** C'est une faute de mettre un *de* après *espérer*, quand c'est un autre verbe qui suit. *J'espère de revenir*; ôtez le *de*. **CORN.** Il est pourtant des occasions où ce verbe se construit fort bien avec la préposition *de*, particulièrement quand il est à l'infinitif, & que le verbe qui le suit immédiatement est aussi à l'infinitif. Peut-on *espérer* de vous revoir encore aujourd'hui? **Ac. FR.**

On peut remarquer ici qu'*espérer* ne se prenant jamais en mauvaise part, ne peut pas servir de synonyme à craindre.

ESPÉRER, Attendre, considérés comme synonymes. *Espérer* a pour objet le succès en lui-même; & il désigne une confiance appuyée sur quelque motif. *Attendre*, regarde particulièrement le moment heureux de l'événement, sans exclusion, ni désigner par sa propre énergie aucun fondement de confiance. On *espère* d'obtenir les choses; on attend qu'elles viennent. Il faut toujours *espérer* en la bonté du Ciel, & *attendre*, sans murmurer, l'heure de la Providence. **SYN. FR.** Il semble aussi que ce qu'on *espère* soit plus une grâce ou une faveur; & que ce qu'on *attend* soit plus une chose de devoir ou d'obligation. Nous *espérons* des réponses favorables à nos demandes, & nous en *attendons* de convenables à nos propositions.

Ce mot vient du Latin *sperare*.

ESPÉRÉ, ÉE. part.

ESPÉRIR. v. n. Les Anciens se servoient de ce verbe, pour dire, Reprendre ses esprits, revenir à soi.

ESPERIT. f. m. Nos vieux Poètes disoient quelquefois *esprit* au lieu d'*esprit*, pour gagner une syllabe.

Cœur & raison de prendre tout plaisir
À esveiller mes esprits indignes
De vous servir, pour faire œuvres condignes.
MAROT.

ESPERLUCAT. f. m. Terme populaire, qui signifie, éveillé, fin, adroit, qui est plus propre à tromper qu'à être trompé. *Cautus*. Vous aurez de la peine à surprendre cet homme-là, à lui gagner son argent; car c'est un *esperlucat*.

Ce mot vient d'*expers lucis*, par antiphrase, car il est toujours en action au jour, éveillé: ou bien d'*experrectus ante lucem*, éveillé même avant le jour, ou de grand matin. Il ne se dit qu'en raillerie.

ESPERNAY.	} Voyez	ÉPERNAY.
ESPERNON.		ÉPERNON.
ESPERON.		ÉPERON.
ESPERONNER.		ÉPERONNER.
ESPERONNIER.		ÉPERONNIER.
ESPERVIER.		ÉPERVIER.
ESPETER.		ÉPETER.

ESPHILASE. Terme de Chirurgie. Espèce de fracture du crâne, dans laquelle l'os est brisé en plusieurs pièces, & enfoncé. C'est la même chose que *enthalis*. Ce mot est Grec, ἑσφλασις, rupture avec enfoncement.

ESPI.	} Voyez	ÉPI.
ESPIAN.		ÉPIAN.
ESPICE.		ÉPICE.
ESPICER.		ÉPICER.
ESPICERIE.		ÉPICERIE.
ESPICERIES.		ÉPICERIES.
ESPICHEL.		ÉPICHEL.
ESPICIER.		ÉPICIER.

ESPIE. f. f. Vieux mot. Espion. Marot s'en est servi dans ce sens. On a dit aussi *Epie*.

ESPIÈGLE. adj. & subst. éveillé, subtil. *Jocosus*, *malignus*. Ce garçon est un petit *espiègle*, il a fait un tour d'*espiègle*.

Ce mot vient d'un mot Allemand, qui signifie

miroir, qui sert de titre à un petit Roman où on décrit plusieurs tours de malice & de friponnerie.

ESPIEGLERIE. f. f. Petite malice que fait un enfant vif & éveillé. *Jocus malignus*. Cet enfant fait tous les jours quelques nouvelles *espiègeries*. Ces deux mots ne sont que du style familier.

ESPIEMENT.	} Voyez	ÉPIEMENT.
ESPIER.		ÉPIER.
ESPIERRER.		ÉPIERRER.
ESPIEU.		ÉPIEU.

ESPINACES. f. f. pl. Sorte de vaisseaux. Le Comte de Dunois faisant le siège de Bayonne en 1451, avoit sur la mer douze vaisseaux Biscaïns, appelés *Espinaces*. **LE P. DANIEL.**

ESPINAL. Voy. ÉPINAL.

ESPINARD. Voy. EPINARD.

ESPINÇOIR. f. m. C'est un gros marteau court & pesant, qui est fendu en angle par les deux côtés comme un tétu, qui sert particulièrement à tailler du pavé. *Malleus pavimentarius*.

ESPINE.	} Voyez	ÉPINE.
ESPINETTE.		ÉPINETTE.
ESPINEUX.		ÉPINEUX.

ESPINGARD. f. m. Petite pièce d'artillerie qui ne porte pas plus d'une livre de balle. *Tormentum mirus*

ESPINGLE.	} Voyez	ÉPINGLE.
ESPINGLIER.		ÉPINGLIER.
ESPINIÈRE.		ÉPINIÈRE.
ESPINIERS.		ÉPINIERS.
ESPINOCHÉ.		ÉPINOCHÉ.
ESPINOCHER.		ÉPINOCHER.

ESPINOSA. Bourg de Biscaye en Espagne. *Espinosa: Spinosa*. Il est vers les confins des Asturies, à trois lieues de S. Andero. Quelques Géographes le prennent pour l'ancienne *Octaviolea*, ou *Ottaviolea*, ville des Cantabres, que d'autres placent à Orduna. **HOFFMAN, MATY.**

ESPINOSA DE LOS MONTES, ou de los Monteros, comme a mis M. De Lisle dans sa Carte d'Espagne. *Espinosa, Spinosa*. Bourg ou petite ville de la vieille Castille, sur les confins de la Biscaye, du côté des Asturies. La plupart des Géographes prennent ce lieu pour l'ancienne *Vellica*, ville Episcopale, que quelques autres placent à Trévino, petite ville de l'Alava. **MATY.**

ESPINOY. Voyez ÉPINOY.

ESPION. f. m. Prononcez l's, quoiqu'on ne la prononce pas dans le verbe *espier*. Celui qui fait métier d'observer les actions d'autrui; & dans l'Art Militaire, celui que l'on paie pour observer les mouvements de l'ennemi, & découvrir ce qui se passe dans les armées. *Speculator, explorator, auceps*. Parmi les domestiques des Grands il y en a toujours quelqu'un qui est traître, qui est *espion* de son maître, qui est payé pour prendre garde à ce qu'il fait. Un Ambassadeur est un *espion* honorable, & à couvert sous le droit des gens. **WICQ.** Quand on trouve dans un camp un *espion*, il est pendu. Les *espions* doubles sont ceux qui servent les deux partis. Je ne veux point avoir sans cesse un *espion* de mes affaires, dont les yeux maudits aliègent toutes mes actions. **MOL.**

ESPION, se dit aussi quelquefois au figuré. Soyez *espion* de vous-même & de vos propres actions.

Ce mot vient d'*espoine*, fait de *spia*, qui a été fait de l'Allemand *spie*. **MÉN.**

On dit, proverbialement d'un homme qui ne fait pas les affaires qu'il lui importe de savoir, qu'il ne dépense guère en *espions*.

ESPIONNAGE. f. m. Métier d'espion. L'*espionnage* seroit peut-être tolérable, s'il pouvoit être exécuté par d'honnêtes gens. **MONTESQ.**

ESPIONNE. f. f. Celle qui observe & épie les actions de quelqu'un. *Exploratrix*. Cette femme est une *espionne* que vous avez dans votre maison.

ESPIONNER. v. a. Observer les actions d'autrui pour en rendre compte à quelqu'un. *Observare, ex-*

plorare. Ce mari jaloux paie des gens pour *espionner* la femme, pour la suivre par-tout où elle va.

ESPIONNÉ, ÉE. part.

ELESPIRITU SANTO. Ville de l'Amérique Septentrionale, & sur la côte du Mexique, vers les monts de S. Martin, dans la Province de Guaxaca.

ESPLANADE. f. f. ou *Glacis, Planities*. Terme de fortification. C'est ce qui sert de parapet au corridor, une pente de terre qui commence du haut de ce parapet, & qui se perd insensiblement jusqu'au niveau de la campagne. Faire une *esplanade*. ABL.

ESPLANADE, signifie aussi le terrain qu'on a aplani depuis le glacis de la contrescarpe jusqu'aux premières maisons, l'espace vide entre la citadelle, & les maisons de la ville.

On le dit encore de tout autre terrain qu'on a aplani, quand il y avoit quelque éminence qui incommodoit une place.

On appelle aussi *esplanade*, *planchis* & *plateforme*, les planches, ou madriers sur lesquels on fait les batteries de canon. La première planche joignant la barbe de la trônière doit être de neuf pieds; la seconde de neuf & demi; & la troisième en augmentant à proportion jusqu'à vingt. Elles doivent avoir un pied & demi de large, & quatre doigts d'épaisseur. L'*esplanade* doit être élevée au derrière d'un pied & demi, & avoir trente pieds pour le recul.

ESPLANADE, en termes de Jardinage, est un lieu élevé & découvert pour jouir de la belle vue.

ESPLANADES, en termes de Fauconnerie, signifie les routes que tient l'oiseau quand il plane en l'air.

ESPLETTE. f. f. On trouve aussi *esplette*, & *explette*. C'est le nom que les ouvriers donnent en quelques endroits à leurs outils. *Instrumenta*.

ESPLORER.

EPLORER.

ESPLOYER.

EPLOYER.

ESPLUCHEMENT.

EPLUCHEMENT.

ESPLUCHER.

EPLUCHER.

ESPLUCHEUR.

EPLUCHEUR.

ESPLUCHOIR.

EPLUCHOIR.

ESPLUCHURES.

EPLUCHURES.

ESPOINCONNER.

ÉPOINCONNER.

ESPOINDRE. v. a. Vieux mot. Animer, encourager. *Gloss. sur Marot.*

ESPOINTER.

ÉPOINTER.

ESPOINTURE.

ÉPOINTURE.

ESPOIR. f. m. Espérance. *Spes*. Il se dit particulièrement de l'amour, & est plus propre dans la Poésie que dans la Prose. Ce refus a étouffé dans mon ame toute sorte d'*espoir*. MÔL. Alors je revis en moi même les doux *espoirs*, les bizarres pensées. VOIT. On ne peut trouver que des charmes chimériques à soupirer, & à être sans cesse agité de mille *espoirs* trompeurs. M. SCUD.

Souvent d'un faux espoir un Amant est nourri.

MOLIÈRE.

Si l'Amour vit d'espoir, il meurt avecque lui.

CORNEILLE.

Les Amans se flattent d'un doux *espoir*: ils se plaignent d'un *espoir* trompeur. On dit aussi en dévotion, qu'il faut mettre tout son *espoir* en Dieu; que la fortune ne nous donne qu'un *espoir* décevant. Le pur amour n'a pas besoin d'être excité par l'*espoir* de la récompense. AB. RÉG.

ESPOIR, en termes de Marine, est un fauconneau, ou petite pièce de bronze qui est montée sur le pont, dont on se sert pour les descentes. On en a vu quelquefois sur les hunes dans les grands vaisseaux, comme aux carraques de Portugal.

ESPOIS.

ÉPOIS.

ESPOISSE.

ÉPOISSE.

ESPOISSEUR. f. f. M. Amontons, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, 1702, pag. 161,

a dit deux fois *espoisseur* pour Épaisseur. On dit Épais & épaisseur, & non pas espois & espoisseur, qui sont juronnés.

ESPOLINON, ESPOULIN. Voyez ÉPOULLIN.

ESPONCE. Voyez EXPONCE. Vieux terme de Coutumes, qui signifie d'*guerpiement*. *Decessio, expulsio*. On dit aussi *esponser*, & *esponcion*; pour dire, *quitter & quittance*.

ESPONDRE. v. a. Vieux mot. Expliquer, découvrir le sens de quelque chose; d'*exponere*. On a dit aussi *espondre* pour Traduire. On trouve *espont* pour Expliqué.

ESPONÉ. Lieu sur la Maudre, proche de l'endroit où elle se jette dans la Seine. *Spedotenum, Spedona, Espona, Espedona; Spedona ad Maldram*. Il est sur les confins du Diocèse de Paris & de celui de Chartres. *Had. Val. Not. Gall. p. 330. V. ÉPONE*.

ESPONGE.

ÉPONGE.

ESPONTILLES.

ÉPONTILLES.

ESPONTON. f. m. *Sponto*. Espèce d'arme, demi-pique dont on se sert particulièrement sur les vaisseaux, quand on vient à l'abordage. C'est aussi une arme d'Officier d'Infanterie. On donne des *espons* à quelques Mousquetaires, & autres de la Maison du Roi, en certaines occasions. Aller aux ennemis l'*espon* à la main.

Ce mot vient de *spontone*, Italien, parce que c'est une arme pointue & aiguë. Voyez SPONTON.

ESPORLE. f. f. Terme de Coutumes. C'est la reconnaissance des devoirs à l'égard du Seigneur. *Servitutis*, ou *clientela professio*.

Ce mot d'*esporle* vient du Latin *Sporla, sportula, sporla*, qui signifie ce que le vassal donne ou offre à son Seigneur, pour obtenir de lui l'investiture de quelque fief, ou ce qu'il lui offre pour relief lorsqu'il y a mutation. Voyez DU CANGE dans son Glossaire au mot *Sporta*, & M. DE LAURIÈRE sur Ragueau au mot *esporle*.

ESPORLER. Terme de Coutumes. Reconnoître son Seigneur, lui rendre les devoirs en la manière prescrite. *Clientelam profiteri*.

ESPOUDRER.

ÉPOUDRER.

ESPOUFFER.

ÉPOUFFER.

ESPOUILLER.

ÉPOUILLER.

ESPOULETTE. Terme d'Artillerie. Canal de fer-blanc, rempli d'une composition de poudre fort vive, que l'on emploie pour porter le feu plus promptement à la charge du canon.

ESPOULLE.

ÉPOULLE.

ESPOULLEUR.

ÉPOULLEUR.

ESPOULLIN.

ÉPOULLIN.

ESPOURES.

ÉPAURE.

ESPOUSAILLES.

ÉPOUSAILLES.

ESPOUSER.

ÉPOUSER.

ESPOUSEUR.

ÉPOUSEUR.

ESPOUSSETER.

ÉPOUSSETER.

ESPOUSSETTES.

ÉPOUSSETTES.

ESPOUVANTABLE.

ÉPOUVANTABLE.

ESPOUVANTABLEMENT.

ÉPOUVANTABLEMENT.

ESPOUVANTAIL.

ÉPOUVANTAIL.

ESPOUVANTE.

ÉPOUVANTE.

ESPOUVANTEMENT.

ÉPOUVANTEMENT.

ESPOUVANTER.

ÉPOUVANTER.

ESPOUX.

ÉPOUX.

ESPREINDRE.

ÉPREINDRE.

ESPREINTE.

ÉPREINTE.

ESPRELLE. f. f. *Asperella*. Nom de Plante. C'est une sorte d'herbe dont la tige est fort rude. Le vrai nom est *Prêle*, autrement *queue de cheval*, ou *chevaline*.

Le nom d'*asperelle* vient du Latin *asper*, d'où l'on a fait *asperella*, & en François *esprelle*. Ce nom a été donné à cette herbe à cause que sa tige est rude.

ESPRENDRE. v. a. Vieux mot. Surprendre, presser.

ESPREUVE. Voyez ÉPREUVE.

ESPRINGALE, ou ESPRINGARDE. Ancien Instrument de guerre qui servoit à jeter des pierres, comme les frondes, dont Froissart, Faucher & autres Auteurs font mention. *Genus bulgia.*

Il vient d'un autre vieux mot, *espringaler*, qui signiñoit sauter.

ESPRIS. *Voy. ÉPRIS.*

ESPRIT. s. m. Qui dans le sens propre signiño la même chose que soufflé, vent subtil. *Spiritus.* Dans la Grammaire Grecque, on appelle *Esprit*, un signe particulier destiné à marquer l'aspiration. On distingue deux *esprits*, le rude qu'on prononce toujours, & le doux qu'on ne prononce jamais. Ils sont marqués l'un & l'autre par une espèce de petit *c*, avec cette différence que l'*esprit* rude est tourné de gauche à droite, en cette sorte *c*, & l'*esprit* doux de droite à gauche. Ces deux *esprits* des Grecs répondent à notre *h*, qui est quelquefois aspirée, & quelquefois ne l'est pas. *Voy. ASPIRATION.*

ESPRIT, en Métaphyrique, est un être pensant & intelligent. Dans ce sens, l'*esprit* est créé, tel que Dieu seul; ou il est créé, sans être uni à un corps, comme les Anges, ou créé & uni à un corps, comme l'*esprit* humain.

ESPRIT. *Spiritus.* En termes de Théologie, le *S. Esprit* se dit par excellence de la troisième Personne de la très-Sainte Trinité. Dieu envoya son *S. Esprit* à ses Apôtres. Il tomba sur eux en langues de feu. On baptisa au nom du Père, du Fils & du *S. Esprit.* Macédonius noit la Divinité du *S. Esprit.* Le *S. Esprit* procède du Père & du Fils, ou de la volonté du Père & du Fils, comme le terme de leur amour & le lien naturel de leur charité. Il est véritablement Dieu consubstantiel au Père & au Fils, & tout égal à eux. L'action par laquelle il procède du Père & du Fils s'appelle par les Théologiens Spiration. Le *S. Esprit* est le terme des productions Divines, & il n'est point fécond dans la Sainte Trinité comme les deux autres Personnes. Il ne peut pas produire comme elles, parce que les deux principes de production dans un pur *Esprit*, l'entendement & la volonté, ont été épuisés par la production du Fils & du *S. Esprit.* Les dons du *S. Esprit.* Voyez DON. Quelqu'un disant d'un Prédicateur qu'il prêchoit comme les Apôtres, un tailleur répondit, c'est comme les Apôtres, avant qu'ils eussent reçu le *S. Esprit.* Un Prédicateur s'excusant au Cardinal de Richelieu de ce qu'il n'avoit pas eu le temps de préparer un sermon qu'il avoit prononcé devant lui, ajouta qu'il avoit été obligé de s'abandonner au *S. Esprit*, mais qu'une autre fois il se prépareroit, & feroit mieux. *Voyez MENAGIANA, T. II. p. 30.*

Ce mot vient du Latin *spiritus.* Dans cette acception on dit Chanoine Régulier du *S. Esprit*, ou Congrégation du *S. Esprit*, ou Chanoine Régulier de la Congrégation du *S. Esprit* à Venise. Cette Congrégation de Chanoines Réguliers fut fondée à Venise par quatre nobles Vénitiens, Dom André Bon-dimerio, D. Michel Maurocini, D. Philippe Paruta, & Dom François Contarini, qui d'abord se firent Ermites de *S. Augustin*; puis ayant en le Monastère du *S. Esprit* à trois milles de Venise, ils quittèrent leur premier habit par permission de Martin V, & prirent celui de Chanoines Réguliers, l'an 1484. Alexandre VII. les supprima en 1656. Penot, *Hist. Tripartita Canonie Regular. L. II. Moriglia, Hist. de toutes les Religions, L. I. & le P. Hélyot, Tit. II. C. 44.* font l'histoire de ces Chanoines Réguliers du *S. Esprit.*

ORDRE DU S. ESPRIT DE MONTPELLIER. *Ordo S. Spiritus à Monte Pessulano dictus.* C'est un Ordre Religieux de Chanoines Réguliers & Hospitaliers, ainsi nommé en France; car en Italie on l'appelle l'Ordre du *S. Esprit in Saffia.* Olivier De la Trau, sieur de la Terrade, qui se qualifie Archi-Hospitalier, Général & Grand Maître de l'Ordre, Milice & Religion du *S. Esprit*, (c'est dans un discours adressé à Marie de Medicis l'an 1629) prétend que cet Ordre a été fondé par Sainte Marthe, & qu'il a

toujours subsisté depuis ce temps-là. De Blegny, qui prend la qualité de Commandeur & d'Administrateur-Général de cet Ordre, est de même sentiment dans un projet d'histoire des Religions militaires, qu'il donna en 1694. Mais ces Chanoines Réguliers n'ont jamais reconnu d'autre Fondateur que Guy de Montpellier, fils de Guillaume, Seigneur de Montpellier & de Sybille. C'est lui qui sur la fin du XII^e siècle fit bâtir à Montpellier un célèbre Hôpital pour les pauvres malades, & qui y mit des personnes pour en avoir soin; d'où sont venus ces Hospitaliers. En 1204 le Pape leur donna l'Hôpital de Ste Marie in Saffia, ou en Saxe, duquel l'Eglise avoit été fondée par Ina, Roi des Saxons Orientaux sous le titre de Ste Marie in Saffia: & en 718 ce Prince étant venu à Rome, il y ajouta un Hôpital pour les Pèlerins de sa nation. Osta Roi des Merociens l'amplifia. Il fut brûlé en 817 & en 847. & rétabli par Innocent III en 1198 pour les pauvres de Rome. En 1471. Sixte IV le fit rebâtir tel qu'il est aujourd'hui. Cet Hôpital est Chef d'Ordre. Le Supérieur-Général s'appelle Précepteur, ou Commandeur.

L'Ordre du *S. Esprit* a été d'abord mixte, composé de Religieux, faisant des vœux solennels, & de Laïques faisant des vœux simples. On regarda dans la suite cet Ordre comme militaire. Les Supérieurs-Généraux prirent le nom de Maître, qui fut changé ensuite en celui de Précepteur, ou Commandeur; & le terme de Responcion, qui est propre aux Ordres de Chevalerie, fut donné aux charges que les Commanderies devoient au Grand Maître. Il n'y a cependant aucune preuve que ces Hospitaliers aient porté les armes. Le nom de Commandeur leur est donné dans une Bulle d'Alexandre Pape de l'an 1256, & dans une de Nicolas IV de l'an 1291. par laquelle il soumet l'Hôpital de Montpellier à celui de Rome. Honorius III sépara l'Hôpital de Montpellier de celui de Rome, & laissa néanmoins au Commandeur ou Grand-Maître de l'Ordre du *Saint Esprit de Montpellier*, la Jurisdiction sur tous les Hôpitaux qui étoient hors d'Italie. Grégoire X la lui ôta, & la donna à celui de Rome; & en 1459. Pie II supprima entièrement la Milice de cet Ordre. Les Chevaliers de cet Ordre, si véritablement il y en eut jamais, étoient ces Laïques dont nous avons parlé. Après leur suppression l'Ordre fut purement Régulier, & il n'y eut plus de Généraux en France, depuis Sixte IV jusqu'en 1619 que Paul V rendit cette qualité pour la France, & toutes les autres Provinces de la Chrétienté, excepté l'Italie, la Sicile, la Hongrie & l'Angleterre, au Commandeur de Montpellier. Les Prêtres de cet Ordre sont qualifiés Chanoines Réguliers dans plusieurs Bulles. Ces Religieux portent l'habit Ecclésiastique avec une croix de toile blanche à douze pointes sur le côté gauche de leur soutane & de leur manteau, & au cœur le surplis l'aumusse, le camail & la chappe, selon les saisons.

Il y a eu encore des Chanoines Réguliers associés de l'Ordre du *S. Esprit*; mais on ne fait ni l'année, ni le lieu de leur établissement, ni quand ou comment ils ont fini. *Voyez* sur cet Ordre l'Abbé Justiniani, T. II. ch. 35, & le P. Hélyot, T. II. ch. 30 & 31.

ORDRE DU S. ESPRIT. *Ordo S. Spiritus.* Ordre de Chevalerie institué par Henri III en 1579. Il devoit être composé de cent Chevaliers seulement. Pour y être admis il falloit faire preuve de son extraction noble de trois races. Le Grand-Maître & les Commandeurs, aux jours de cérémonies sont vêtus de longs manteaux, faits à la façon de ceux qui se portent le jour de la S. Michel, de velours noir en broderie tout autour d'or & d'argent, ladite broderie faite de fleurs de lis & nœuds d'or, entre trois divers chiffres d'argent, & au-dessus des chiffres, des nœuds & fleurs de lis, il y a des flammes d'or semées. Ce grand manteau est garni d'un mantelet de toile d'argent verte, couvert de broderie faite de même façon que celle du grand manteau, excepté qu'au lieu de chiffres il y a des colombes d'argent. Ces manteaux & mantelets sont doublés de satin

jaune orangé Ils se portent retrouffés du côté gauche, & l'ouverture est du côté droit. Le Grand-Maître & Commandeurs portent aussi alors des chausses & des pourpoints blancs, avec façon, à la discrétion du Commandeur, un bonnet noir, & une plume blanche. Sur leurs manteaux ils portent à découvert le grand collier de l'Ordre, qui leur est donné à leur réception.

Quant aux Officiers, le Chancelier est vêtu de même que les Commandeurs: il n'a pas le grand collier, mais seulement la croix cousue au-devant de son manteau, & celle d'or pendante au cou. Le Prévôt, le Grand Trésorier, & le Greffier ont aussi des manteaux de velours noir, & le mantelet de toile d'argent verte; mais ils sont seulement bordés à l'entour de quelques flammes d'or, & ils portent aussi la croix de l'Ordre cousue, & celle d'or pendante au cou. Le Hérault & l'Huissier ont des manteaux de satin, & le mantelet de velours vert bordé de flammes, comme ceux des autres Officiers. Le Hérault porte la croix de l'Ordre avec son émail pendue au cou, & l'Huissier une croix de l'Ordre, mais plus petite que celle des autres Officiers. *Statuts de l'Ordre du S. Esprit, article 71.*

Tous les Prélats, Commandeurs & Officiers, portent toujours la croix cousue sur le côté gauche de leurs manteaux, robes & autres habillemens de dessus. Le Grand-Maître, qui est le Roi, la porte aux habillemens de dessous, au milieu de l'estomac quand bon lui semble, & en ceux de dessus au côté gauche, de même grandeur que les Commandeurs. Elle est faite en la forme d'une croix de Malte en broderie d'argent: au milieu il y a une colombe figurée, & aux angles des rais & fleurs de lis aussi en broderie d'argent. *Les mêmes statuts, art. 84.* Ce statut de porter toujours la croix aux habits ordinaires, avec celle d'or au cou pendante à un ruban de soie de couleur bleue céleste, & l'habit aux jours destinés, est un des statuts irrévocables de cet Ordre. *Ibid. art. 8.* Les Cardinaux, Prélats, Commandeurs & Officiers portent aussi une croix de l'Ordre pendante au cou à un ruban de soie de couleur bleue céleste, ladite croix faite aussi en la forme de celle de Malte, toute d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu sans émail: dans les angles il y a une fleur de lis; & sur le milieu ceux qui sont Chevaliers de l'Ordre de S. Michel portent la marque dudit Ordre d'un côté, & de l'autre une colombe, qui est portée des deux côtés par les Cardinaux & Prélats, & par ceux qui ne sont pas de l'Ordre de S. Michel. *Ibid. art. 85.*

Le collier de cet Ordre est d'or fait à fleur de lis, & trois divers chiffres entrelacés de nœuds, de la façon de la broderie du manteau. Ce collier est toujours du poids de deux cens écus ou environ, sans être enrichi de piergeries, ni autres choses. Les Commandeurs ne le peuvent vendre, engager, ni aliéner, pour quelque nécessité ou cause, & en quelque manière que ce soit; mais il appartient à l'Ordre, & lui revient après la mort des Commandeurs. *Ibid. Art. 86.* C'est à cause du ruban bleu céleste d'où pend une croix d'or, & qu'ils portent au cou, qu'on dit un Cordon bleu; pour dire, un Chevalier du S. Esprit. Avant que de recevoir l'Ordre du Esprit, ils reçoivent l'Ordre de S. Michel: c'est pourquoi leurs Armes sont entourées de deux colliers. En 1664. le Roi a fixé à cent le nombre des Chevaliers du S. Esprit. Les Officiers de cet Ordre sont le Chancelier & Garde des Sceaux, le Prévôt & Grand-Maître des cérémonies, le Grand Trésorier, le Greffier, les Intendants, le Généalogiste de l'Ordre, le Roi d'Armes & les Héraults, & enfin les Huissiers. En 1675 le Roi & les Chevaliers de ses Ordres, porteront le Cordon bleu par-dessus le juste-au-corps; auparavant ils le portoient dessous, comme plusieurs le font encore présentement. Ils le portent de la droite à la gauche. Les Pairs Ecclésiastiques le portent en forme de collier pendant sur l'estomac.

Justiniani traite de cet Ordre, T. II, ch. 81. On imprima en 1643 à Paris *in-fol.* les Ordonnances & statuts de l'Ordre du Benoist S. Esprit, avec les noms, surnoms, qualités & blason de tous les Chevaliers qui avoient été faits jusques-là. Et en 1703. les mêmes Statuts & tous les Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, Arrêts du Conseil, tenues de Châpitres, faits jusqu'à cette année-là, petit *in-fol.* de l'Imprimerie Royale.

Il y a aussi des Religieuses Hospitalières de l'Ordre du S. Esprit en France, en Franche-Comté, à Rome, en Pologne, en Allemagne, en Espagne, &c. Il n'y a que celles de Rome qui gardent la clôture.

LE S. ESPRIT, ou la ville du S. Esprit, en Espagnol *El Spiritu Santo*, ou *Espiritu Santo*. Petite ville de la nouvelle Espagne, dans l'Amérique septentrionale. *Civitas Spiritus sancti, Fanum Spiritus sancti*. Elle est sur le golfe du Mexique, dans la Province de Guazaca, aux confins de celle de Tabasco.

Il y a encore dans le Brésil une ville de même nom, qui est capitale d'un Gouvernement qui porte aussi son nom. Elle est sur la rivière du S. Esprit, qui se décharge dans la mer du Brésil, vers le 17^e degré de latitude Sud.

Le Cap du S. Esprit. *Promontorium Spiritus sancti*. C'est un Cap des Philippines en Asie. C'est la pointe de l'Isle de Tendaya qui joint la côte septentrionale avec l'orientale.

La rivière du S. ESPRIT. *Fluvius Spiritus sancti*. Il y en a deux de ce nom dans l'Amérique. L'une est dans l'Amérique septentrionale. Elle a son embouchure à la côte septentrionale du golfe de Mexique, venant du Nord-est, & la partie de ce golfe où elle se décharge s'appelle de son nom, le golfe du S. Esprit. L'autre est dans le Brésil, & se décharge dans la mer du Brésil vers le 17^e degré de lat. méridionale, ayant son cours de l'Ouest à l'Est, selon nos Cartes.

Il y en a encore une autre de même nom, en Afrique. Elle a sa source dans le Royaume de Monomotapa, dont elle traverse une partie; puis entrant dans la côte orientale des Cafres, elle se jette dans l'Océan Ethiopien par trois embouchures entre la terre de Natals, & le Chicanga.

ESPRIT, se dit aussi de la puissance & de la vertu divine, & de la manière dont elle se communique aux hommes. L'Esprit de Dieu étoit porté sur les eaux, Genèse I. 2. Les Prophètes étoient inspirés par l'Esprit de Dieu. La Providence est cet Esprit universel par lequel Dieu fait agir toute la nature. La Vierge a conçu du Saint Esprit, S. Matthieu, Ch. I. v. 18. Saint Paul disoit qu'il croyoit avoir l'Esprit de Dieu, 1 Cor. VII. 40.

ESPRIT, se dit encore en style d'écriture, 1^o. par opposition à chair. Marchez selon l'esprit, & non selon la chair. L'esprit est prompt, & la chair est foible.

2^o. Par opposition à la lettre. La lettre tue, & l'esprit vivifie. Mes paroles sont esprit & vie.

3^o. Pour les dons de Dieu. L'esprit de conseil, de force, de science, de sagesse, &c.

ESPRIT, se dit aussi des Êtres spirituels, & des Intelligences. Les Anges sont des purs Esprits, des Intelligences. Les Démonns sont des Esprits d'orgueil, de mensonge, de ténèbres; & absolument on appelle le Diable, le *malin Esprit*. Remarquez par conséquent, qu'il y a une grande différence entre ces deux phrases, avoir un Esprit malin, & avoir un *malin Esprit*. Il faut mettre la même différence entre double Esprit & Esprit double. Le Prophète Elisée demandoit le double Esprit d'Elie son maître. Esprit double est un Esprit fourbe.

ESPRIT, se dit en ce sens de ces visions, ou apparitions qu'on voit, ou qu'on croit voir sous diverses figures, & qu'on tient être des Démonns, ou des âmes des défunts. *Spiritus, larva*. Les Apôtres croyoient que JESUS-CHRIST ressuscité étoit un esprit: il leur dit, Tâchez, voyez qu'un esprit n'a point de chair ni d'os. S. Luc, XXIV. 38. Cette maison est inhabitable

inhabitable, parce qu'il y revient des *Esprits*. La Pythonisse fit revenir l'*esprit* ou l'ombre de Samuël devant Saül. Il s'est trouvé un honnête homme d'*esprit*, qui, sans battre & sans faire de vacarme, a bien voulu entrer dans une conversation réglée. Ces Messieurs les *Esprits* sont d'ordinaire fort brusques, & l'on diroit qu'ils ne reviennent en ce monde que pour faire des touts de laquais. Quelques-uns d'entr'eux se rangent volontairement à l'écurie, & ne se jugent dignes que de panser les chevaux. LE CH. D'H.

Il y a des *esprits* folets, ou *esprits* familiers. On appelle ainsi un démon, qu'on suppose faire du bruit & du vacarme dans une maison : ces espèces d'êtres intermédiaires, ces Génies admis dans l'Antiquité, comme l'*esprit* de Socrate, *demon*, *genius*, *demon familiaris*, ou *comes*. C'est, dit-on, un *esprit* avec lequel on est en commerce, pour connoître par son moyen des choses qu'on ne peut connoître naturellement, & faire des choses surprenantes, extraordinaires, & qui surpassent les forces de la nature humaine. On dit que Socrate avoit un démon familier, mais il ne put le préserver de la mort qu'on lui fit souffrir. Dans le dernier siècle on soupçonnoit facilement les grands hommes d'avoir des *esprits* familiers, à qui l'on attribuoit leur sage conduite & toute leur fortune.

ESPRIT, se dit aussi de l'ame raisonnable, entant qu'elle pense, & qu'elle est incorporelle. *Spiritus*, *mens*, *anima*. L'essence de l'*esprit*, c'est la pensée. DESC. Il est difficile d'expliquer ce qui peut former le commerce entre le corps & l'*esprit* : car si l'*esprit* n'a point de parties matérielles, il ne peut point mouvoir le corps. MALEB.

ESPRIT, se dit comme Ame, de ce qui maintient, qui soutient, qui gouverne quelque chose, qui y donne le mouvement, qui fait agir. C'est une métaphore tirée du sens qu'a le mot *esprit* dans l'Article précédent.

*Et que n'as-tu point fait ? Tu nous as tous sauvés,
En conservant pour nous le plus grand des Monarques.*

*C'est par lui que nous respirons,
En lui seul que nous espérons.*

C'est l'Esprit, le salut, l'Ame de son Empire.

ESPRIT, en matière de Belles-Lettres, désigne une qualité de l'ame qui conçoit, raisonne, juge, imagine, &c. Sous ce point de vue, le sens littéral d'*esprit* est d'une vaste étendue : c'est un de ces termes vagues auxquels chaque personne qui s'en sert, pourroit attacher une idée particulière, & souvent bien différente de celle que les autres y attachent. Il renferme en effet tous les divers sens des mots, raison, bon sens, jugement, entendement, pénétration, conception, intelligence, génie ; il tient de tout cela, & par conséquent il est le fondement du rapport & de la ressemblance qu'ils ont entr'eux : mais ce mot a aussi un sens particulier, & d'un usage moins étendu, qui le distingue, & en fait une des différences comprises sous l'idée générale.

C'est selon cette idée particulière que Rousseau le définit raison assaisonnée.

Qu'est-ce qu'esprit ? Raison assaisonnée.

Qui dit esprit, dit sel de la raison.

Quelques-uns entendent par *esprit* l'art de joindre promptement les idées, de les varier, d'en faire des tableaux qui divertissent & frappent l'imagination.

M. de Voltaire, Juge compétent en cette matière, dit qu'on pourroit le définir une raison ingénieuse. Dans une lettre sur l'*esprit*, il dit que ce qu'on appelle *esprit* est tantôt une comparaison nouvelle, tantôt une allusion fine : ici l'abus d'un mot qu'on présente dans un sens, & qu'on laisse enten-

dre dans un autre ; li un rapport délicat entre deux idées peu communes : c'est une métaphore singulière ; c'est une recherche de ce qu'un objet ne présente pas d'abord, mais de ce qui est en effet dans lui ; c'est l'art, ou de réunir deux choses éloignées, ou de diviser deux choses qui paroissent se joindre, ou de les opposer l'une à l'autre : c'est celui de ne dire qu'à moitié la pensée pour la laisser deviner. Enfin, dit-il, je vous parlois de toutes les différentes façons de montrer l'*esprit*, si j'en avois davantage.

Tout l'*esprit* du monde est inutile à celui qui n'en a point. Il n'a nulles vues, & il est incapable de profiter de celles d'autrui. Ce qu'il y auroit de meilleur en nous, après l'*esprit*, ce seroit de connoître qu'il nous manque. Par-là on seroit l'impossible, on seroit sans *esprit* n'être pas un sot, ni un fat, ni un impertinent.

Tous ces brillans, (je ne parle point des faux brillans) auxquels on donne le nom d'*esprit*, ne conviennent point, ou conviennent fort rarement à un ouvrage sérieux & qui doit intéresser. La raison en est, qu'alors c'est l'auteur qui paroît, & que le public ne veut voir que le Héros. Or, ce Héros est toujours, ou dans la passion, ou en danger. Le danger & les passions ne cherchent point l'*esprit*. Priam & Hécube ne font point d'épigrammes, quand leurs enfans sont égorgés dans Troie embraquée : Didon ne soupire point en madrigaux, en volant au bucher sur lequel elle va s'immoler : Démosthènes n'a point de jolies pensées, quand il anime les Athéniens à la guerre. S'il en avoit, il seroit un Rhéteur, & il est un homme d'état.

Ces jeux de l'imagination, ces finesces, ces tours, ces traits saillans, ces gaietés, ces petites sentences coupées, ces familiarités ingénieuses, qu'on prodigue aujourd'hui, ne conviennent qu'aux petits ouvrages de pur agrément. La façade du Louvre de Petrault est simple & majestueuse. Un cabinet peut recevoir avec grace de petits ornemens. Ayez autant d'*esprit* que vous voudrez, ou que vous pourrez, dans un Madrigal, dans des vers légers, dans une scène de Comédie, qui ne fera ni passionnée, ni naïve, dans un petit compliment, dans un petit roman, dans une lettre où vous vous égayerez pour égayer vos amis ; mais, encore un coup, bannissez tout cela des grands ouvrages, faits pour instruire ou pour toucher, même des Opéra. La musique exprime les passions, les sentimens, les images : mais où sont les accords qui peuvent rendre une épigramme ? Quinault étoit quelquefois négligé, mais il étoit toujours naturel.

M. l'Abbé Girard définit, ou plutôt caractérise ainsi l'*esprit*. L'*esprit* est fin & délicat ; mais il n'est pas absolument incompatible avec un peu de folie & d'étourderie. Ses productions sont brillantes, vives & ornées : son propre est de donner du tout à ce qu'il dit, & de la grace à ce qu'il fait.

La bêtise est l'opposé de l'*esprit* ; la folie l'est de la raison ; la sottise l'est du bon sens ; l'étourderie l'est du jugement ; l'imbécillité l'est de l'entendement ; la stupidité l'est de la conception ; l'incapacité l'est de l'intelligence ; & l'ineptie l'est du génie. Voyez tous ces mots. Un galant homme ne se pique point d'*esprit*, mais dans le commerce des Dames il faut de l'*esprit*, ou du jargon qui en ait l'apparence. La nature donne une partie de l'*esprit*, & le commerce du monde l'autre. Les vrais agrémens ne viennent pas d'une simple superficie, mais d'un grand fonds d'*esprit* qui se répand sur tout ce qu'on dit. LA BRUY. Vous êtes la malice ingénieuse de lui laisser avoir de l'*esprit* tant qu'elle veut, & de remporter ainsi sur elle une victoire qui ne l'a point offensée. LE CH. D'H. C'est un défaut que de vouloir avoir trop d'*esprit*. S. EVR. & il y a quelquefois plus d'*esprit* qu'on ne pense à n'en montrer guère. Quand l'*esprit* commence à perdre sa force, il aime à dire ce qui ne coûte rien à penser. S. EV. Il y a des *esprits*

superficiels qui n'approfondissent jamais rien. Il faut nourrir notre *esprit* au grand, & le tenir toujours plein & enflé, pour ainsi dire, d'une certaine fierté noble & généreuse. BOIL. On a plus besoin de raison dans la vie que d'*esprit*, & quel avantage peut-on tirer de l'*esprit*, quand on ne fait pas se faire aimer, & que l'on ne s'en sert que pour se faire redouter.

☞ Ce terme vague est toujours déterminé par l'épithète qui l'accompagne. L'*esprit* profond & éclairé d'Aristote; l'*esprit* railleur de Cicéron; l'*esprit* solide & judicieux de Virgile; l'*esprit* sublime de Corneille; l'*esprit* exact de Boileau: tout cela ne signifie point la même chose, mais annonce différentes sortes d'*esprit*, ou différentes qualités de l'âme qui conçoit, imagine, juge. Ainsi, pour marquer la facilité de l'imagination & de la conception, on dit, *esprit* vif, *esprit* lourd. Cet homme a beaucoup d'*esprit*, mais il n'a point de jugement. Quelquefois par ce mot nous désignons l'imagination seule, quelquefois la conception seule. Dans le premier sens, on dit un *esprit* fécond, stérile; un *esprit* brillant, &c. Les *esprits* de feu ont beaucoup d'imagination & peu de jugement. Dans le second sens, on dit qu'un homme a l'*esprit* ouvert, bouché, &c. Ce n'est pas la raison qui frappe les *esprits* grossiers, ils ne l'entendent pas; c'est l'ardeur & l'émotion avec laquelle on leur parle. LE P. RAP.

☞ Souvent par *esprit* nous entendons le jugement seul. Cet homme a mille bonnes qualités; mais il n'a pas l'*esprit* de se conduire, de régler ses affaires. Quand l'âge marche seul, & que l'*esprit* reste derrière, il n'y a point de folies dont les hommes ne soient capables. Il faut que l'âge & l'*esprit* marchent toujours d'un pas égal. DAC.

☞ Ce mot s'applique aussi à l'humeur des personnes, au caractère, à la trempe de l'âme: & dans cette acception il n'a aucun rapport avec ce que nous entendons ordinairement par *esprit* dans la société. C'est ainsi que nous disons un *esprit* doux, commode, fâcheux, bourru, remuant, factieux, &c. Cromwel étoit un de ces *esprits* remuans & audacieux, qui semblent nés pour changer le monde. FLÉC. Son *esprit*, malgré le poids des affaires & des années, conserva sa force & sa vigueur, dans les ruines même du corps. Dans le loisir de la mauvaise fortune l'on acquiert un *esprit* de règle & de réflexion. LA BRUY.

☞ ESPRIT, se dit encore de la facilité, de la disposition que l'on a à faire certaines choses. C'est ainsi qu'on dit qu'un homme a l'*esprit* de feu, l'*esprit* d'affaires, l'*esprit* de chicane, &c. L'on dit dans cette acception d'un homme qui a la main adroite, qu'il a de l'*esprit* au bout des doigts, jusqu'au bout des doigts.

☞ Ce terme s'emploie encore par opposition à cœur. C'est ainsi qu'on dit que le cœur est plus ingénieux que l'*esprit*. Voiture est peut-être le premier qui ait opposé l'un à l'autre, en écrivant à la Marquise de Sablé. Mais cette expression devint ensuite fort à la mode. L'*esprit* est toujours la dupe du cœur. Chacun dit du bien de son cœur, & personne n'en ose dire de son *esprit*. L'*esprit* ne sauroit jouer long-temps le personnage du cœur. DE LA ROCHEF. L'*esprit* ne paroît jamais davantage que lorsqu'il reçoit la loi du cœur.

*L'esprit n'est jamais las d'écrire
Lorsque le cœur est de moitié.*

☞ On a dit de Corneille & de Racine, que le premier voulut par l'*esprit* aller au cœur, & le second par le cœur à l'*esprit*.

BEL ESPRIT, se dit & de la chose, & des personnes; & autant en mauvaise qu'en bonne part. En bonne part, Le *bel esprit* pris pour la chose est, selon le P. Bouhours, un *esprit* qui a du solide & du brillant dans un égal degré: c'est, à le bien définir, le bon

sens qui brille; c'est un juste tempérament de la vivacité & du bon sens. Le *bel esprit*, pris pour la personne, est un homme qui ne dit rien que d'une manière ingénieuse, mais pleine de bon sens. Un vrai *bel esprit* songe plus aux choses qu'aux mots: cependant il ne méprise pas les ornemens du langage; mais il ne les recherche pas aussi. En mauvaise part, le *bel esprit* pris pour la chose, est un *esprit* qui a beaucoup de faux brillans, mais peu de vrai & de solide: un *esprit* de pointes, qui a de l'afféterie. Et pris pour la personne, c'est celui qui a cette sorte d'*esprit*, qui en fait parade, avec affectation & vanité; ou qui, sans l'avoir, veut paroître en être doué. Ce n'est guère que des diseurs & des faiseurs de jolies choses dont on a coutume de dire, il est *bel esprit*. Il y a de beaux *esprits* qui n'ont pas le sens commun. On a usurpé ce titre dans notre siècle avec autant de liberté & d'injustice, que celui de Gentilhomme & de Marquis; & si les Usurpateurs étoient punis dans l'Empire des Lettres aussi sévèrement qu'ils le sont depuis quelques années dans la France, il y auroit bien gens dégradés de *bel esprit*, comme il y en a beaucoup qui sont dégradés de noblesse. C'est un caractère ridicule que celui de *bel esprit*; & je ne sai si je n'aurois point mieux être un peu bête, que de passer pour ce qu'on appelle communément *bel esprit*. ID. Le *bel esprit* est si fort décrié depuis la profanation qu'on en a faite en le rendant trop commun, que les plus spirituels s'en défendent comme d'un crime.

Saint Evremont a fait une pièce de vers sur le *bel esprit*.

*Le bel esprit est un titre fort beau,
Quand on aime à courir de ruelle en ruelle:
Mais ce n'est point le fait d'une sage cervelle,
De chercher à briller sur un terme nouveau.
Le bon sens de l'esprit est le guide fidèle,
Lui seul peut le conduire, & fait le ménager.
Un bel esprit, si j'en sai bien juger,
Est un diseur de bagatelle.* S. EVR.

Un Auteur qui donna en 1693 un Traité du *bel esprit*, en distingue quatre caractères. Un homme qui avec un air dégagé, & certains mouvemens libres, émeut agréablement ceux qu'il rencontre; qui sur le sujet qui se présente, produit des pensées nouvelles, & qui les orne d'un tour animé, est presque par tout le monde un homme de *bel esprit*. Un autre, qui se mettant moins en peine de la rareté des pensées, se fait valoir par je ne sai quel discours soutenu; qui attire l'attention, qui est vif & animé dans ses récits, & prompt dans ses reparties, est encore un *bel esprit*. Un troisième qui a moins de soin de bien penser que de bien dire, curieux de beaux termes, dépourvu de bonnes choses, qui plaît par une prononciation aisée & par un certain ton de voix, se fait mettre au même rang. Un dernier, dont le principal but n'est pas tant de se faire estimer que de faire rire, rencontre à propos, raille plaisamment, & trouve sur les plus petits sujets de quoi amuser. Or dans tout cela, selon cet Auteur, point de bon *esprit*: tout est imagination, ou tout au plus mémoire: tout naît du tempérament.

Un véritable *bel esprit* a un discernement juste: il a tout ensemble de la force & de la délicatesse: ses pensées sont fines, ses imaginations sont nobles & agréables; ses expressions sont polies & naturelles. Il n'a rien de faux, ni de vain dans ses discours & dans ses manières. ID. Il n'est point de l'essence du *bel esprit* de courir toujours après les brillans, & après les jolies pensées, & de ne rien dire qui ne surprenne & qui n'éblouisse. Cette affectation d'être toujours fleuri, & d'avoir toujours de l'*esprit*, est ridicule, & peu judicieuse. ID. Celui qui parle d'un air poli & dégagé, qui pense vivement & hardiment, & qui relève tout ce qu'il dit par des expressions délicates & animées, passe d'ordinaire pour *bel esprit*. VAL. Vous êtes un *bel esprit*, disoit

un Provincial à M. Racine : *Bel esprit* vous-même, répondit brusquement M. Racine ; comme si on lui eût dit une injure. C'est, dit Voltaire, que le *bel esprit* est une affliche ; c'est une espèce de profession, & qui par-là exposé à l'envie & au ridicule.

ESPRIT, se dit aussi des effets & des inventions que produit cet *esprit* ; des pensées ingénieuses répandues dans un livre, ou dans quelque ouvrage que ce soit. Voilà un discours plein d'*esprit*, où l'*esprit* brille par-tout. Pour toucher, il faut faire parler le cœur autant que l'*esprit*. S. EVR. On ne fautoit avoir trop d'*esprit* dans une conversation enjouée. LE CH DE M. Voici une distinction qu'il est bon d'observer : tout ce que les hommes inventent dans les sciences & dans les arts, est un *ouvrage de l'esprit*. Les compositions ingénieuses des gens de lettres sont des *ouvrages d'esprit*. On entend par un *ouvrage de l'esprit*, un ouvrage de la raison & de l'intelligence ; & par un *ouvrage d'esprit*, un ouvrage de la raison polic. L'un est un ouvrage de jugement & de conduite, & l'autre n'a que de la vivacité & du brillant. Ainsi *ouvrage de l'esprit* n'a pas une signification ni si ample, ni si belle. On entend une composition spirituelle & ingénieuse, par un *ouvrage d'esprit*. BOUH.

ESPRIT, se dit aussi pour, Personne, gens. Les *esprits* brouillons & violens sont causes des guerres, des séditions. L'impiété perd les jeunes *esprits*. ABLANC. Aliéner, aigrit les *esprits*. Un *esprit* vain.

*Je sai qu'un noble esprit peut sans honte & sans crime
Tirer de son travail un tribut légitime.* BOIL.

ESPRIT FORT. On appelle ainsi celui qui par une folle présomption veut se mettre au-dessus des opinions & des maximes reçues, sur-tout en matière de religion. Les prétendus *esprits forts* du monde voudroient que Dieu les gouvernât par la raison, & Dieu leur répond : Je veux que ce soit la foi qui vous gouverne, ou plutôt je veux moi-même vous gouverner par la foi. BOURD. *Exh. II. p. 390.* La plupart des beaux *esprits* sont les *esprits forts*, qui ne s'étonnent de rien, qu'on ne persuade pas aisément. J'attens un *esprit fort* à l'agonie.

La force de l'*esprit* ne doit pas consister à douter de tout, & à se roidir contre les vérités établies. Elle consiste à bien raisonner, & à découvrir les vérités les plus cachées. C'est le propre d'un *esprit fort* de ne se pas laisser surprendre par les apparences, & d'approfondir les sujets qu'il traite. Les raisons qui contentent les *esprits* foibles ne sont pas pour lui. BOUH.

ESPRIT PARTICULIER. On désigne par-là le sentiment particulier, la connoissance que chacun a sur les dogmes de la foi & sur le sens des écritures, suivant ce qui lui est suggéré par ses propres pensées & par la persuasion dans laquelle il est par rapport à ces matières. *Privatus spiritus*. Ce mot a été souvent répété depuis l'apostasie de Luther, qui lui a donné vogue. Cet hérésiarque & ses successeurs, Luthériens & Calvinistes, ne reconnoissant point de juge des controverses, ni d'interprète infallible de l'Écriture, disent qu'elle est claire, & que chacun, par ses propres lumières aidées de la grace, doit l'interpréter, & juger par elle seule des vérités révélées : c'est ce qu'on appelle l'*esprit particulier*. Les premiers Réformateurs n'avoient presque autre chose dans la bouche que l'*esprit particulier* : mais on leur fit tant la guerre sur cet *esprit particulier*, que leurs successeurs en ont eu honte. Ce n'est plus aujourd'hui qu'à l'extrémité ; & quand on n'a plus rien à dire, qu'on y revient. PÉLISSON. En effet, rien n'est plus insoutenable que cette doctrine ; car les vérités révélées étant unes, & toujours les mêmes pour tous les Croians, la règle que Dieu nous donne pour en juger, doit nous les expliquer d'une manière uniforme & toujours la même ; mais l'*esprit particulier* instruit Luther d'une façon, Zuingle d'une autre, & Calvin encore d'un

autre. Il divise Écolampade, Bucer, Osiander, &c. Le dogme qu'il fait voir évidemment dans l'Écriture aux Confessionnistes est différent de celui qu'il découvre au même endroit aux Anabaptistes & aux Mennonistes. Il en est de même des Arminiens & des Gomaristes, des Sociniens & des autres Protestans, &c. En un mot, il fait autant de dogmes différens sur le même point, & autant de religions qu'il y a de têtes. Est-ce donc là l'*esprit* de Dieu, ou, peut-il être la règle qu'il nous donne pour nous réunir tous dans une même foi & dans une même Église, comme nous le devons, & comme Dieu le veut ? Ils ont substitué à l'Église un *esprit* particulier, par quoi ils prétendoient être instruits de tout, & sans lequel ils ne vouloient rien croire. BOURDAL. *Exh. II, p. 393.*

ESPRIT, se dit aussi du sens, du caractère, de l'intelligence d'une chose, du dessein, de l'intention, des sentimens, du motif par lesquels on agit. Il faut regarder plutôt à l'*esprit* de la Loi, qu'aux paroles. Voici quel est l'*esprit* de notre contrat. PAR. La Politique d'Espagne a toujours agi par un *esprit* de domination universelle. Les transactions se doivent faire par un *esprit* de paix pour fuir le procès. Quand on fait le procès à un homicide, on regarde s'il l'a fait innocemment, ou par un *esprit* de vengeance. Il faut, en traduisant, prendre bien l'*esprit* de son Auteur, son sens, son caractère. Il regne toujours un *esprit* de politesse dans la société des honnêtes gens. BELL. Bellegarde s'est trompé, dit-on, dans l'emploi qu'il a fait de ce mot. On ne dit point *esprit* de politesse, comme on dit *esprit* de vengeance, de faction, de dissension, &c. parce que la politesse n'est point une passion animée par un motif puissant qui la conduise, lequel on appelle *esprit* métaphoriquement. Cette remarque est de M. de Voltaire. M. de la Bruyère se sert pourtant de la même expression. L'on peut bien, dit-il, définir l'*esprit de politesse* ; l'on ne peut en fixer la pratique : elle suit l'usage & les maximes reçues : Elle est attachée aux temps, aux lieux, aux personnes, & n'est pas la même dans les deux sexes, ni dans les différentes conditions.

Pourquoi en effet ne diroit-on pas *esprit* de politesse, de paix, de charité, comme on dit *esprit* de vengeance, de faction, de procès, &c. Le mot *esprit* ne désigne ici que le principe d'où partent les actions, les procédés dont on parle, le motif qui les anime & les conduit. Ce que vous appelez du zèle n'est qu'un *esprit* de faction & de parti, vous agissez dans un *esprit* de cabale. S. EVR. L'*esprit* du Christianisme est l'humilité & la patience. Cette Monarchie se gouverne toujours par un même *esprit* & par les mêmes maximes. On ne se remplit point de l'*esprit* Ecclésiastique dans le monde. HERMAN.

Les Musiciens emploient le mot d'*esprit* pour marquer le caractère propre des instrumens. Il ne faut pas sortir de l'*esprit* du jeu de l'instrument. ROUSSEAU.

ESPRITS, au pluriel, en termes de Médecine, se dit des parties les plus volatiles du corps, qui servent à faire toutes ses opérations. On distingue deux sortes d'*esprits*, les *vitaux* & les *animaux*. Les *esprits vitaux* ne sont autre chose que la partie la plus subtile & la plus agitée du sang, de laquelle dépendent son mouvement & sa chaleur. Les *esprits animaux* sont ces corps très-subtils & très-mobiles, contenus dans le cerveau & dans les nerfs : ils ne sont différens des *esprits vitaux*, qu'en ce que ceux-ci sont confondus avec les parties grossières du sang, au lieu que les *esprits animaux* en ont été séparés dans le cerveau par le moyen des glandes, dont la substance corticale est composée : ils sont les auteurs du sentiment & du mouvement animal, d'où vient qu'ils ont été ainsi nommés. Les Anciens établissoient quatre sortes d'*esprits*, le *naturel*, le *vital*, l'*animal* & le *genital*. Ils mettoient le *naturel* dans l'estomac & dans le foie ; le *vital* dans le cœur ;

l'animal dans le cerveau; & le *génital* dans les testicules. Mais comme cette division est fondée sur une fausse hypothèse, il vaut mieux s'en tenir à la première. L'étude continuelle fait une grande dissipation d'*esprits*. La nature a donné le sommeil aux animaux pour réparer les *esprits* épuisés par le travail: & on dit qu'un homme reprend ses *esprits*, quand, par quelque surprise ou accident, les *esprits* qui font agir la raison étoient émus & troublés. A la mort, on ramasse tout ce qui reste d'*esprits* & de forces, pour exprimer ce qu'on sent. **Bovin.** Les animaux venimeux ne tuent que par des *esprits* irrités qu'ils pouillent au dehors, qui coagulent le sang, comme a fort bien prouvé Chatras dans son Traité des Vipères. Villiis prétend que les *esprits* se font par la distillation du plus subtil du sang, qui descend des artères dans la partie extérieure & corticale du cerveau; & il enseigne que le sang qui est renfermé dans le sinus de la dure-mère sert à cette distillation, de la même manière que le feu, dans les distillations chimiques qui se font par descente, étant mis au-dessus de la matière, sert à en faire descendre ce qu'il y a de plus subtil.

Il n'est pas vraisemblable que les *esprits animaux* soient une liqueur composée; on la verroit couler quand on coupe le nerf transversalement; les parties voisines en seroient inondées, ainsi qu'il arrive dans les vaisseaux sanguins, & dans ceux qui portent la lymphe; les nerfs liés s'enfleroient dans leur partie supérieure; les ébranlemens que les objets font sur les filamens, seroient amortis, & l'ame se trouveroit frustrée des impressions qui viennent du dehors: il n'est pas possible qu'une liqueur ait deux mouvemens opposés en même temps dans un tuyau. La vivacité des sensations & la rapidité des actions de l'homme prouvent que les *esprits animaux* sont plutôt de la lumière, qu'une liqueur. **MÉM DE TRÉV.**

Il y a dans les Mémoires de Trévoux 1712. p. 2160. une lettre sur les maladies des *esprits animaux*, dont les principales sont la frénésie, la manie, la mélancolie, la rage, l'épilepsie, les affections convulsives, le vertige & le tremblement. Le délire frénésique est la fièvre continue des *esprits*. La manie est, dit-on, une fièvre lente des *esprits*; & ainsi des autres.

ESPRIT. Il y a un *esprit* répandu par tout l'univers, premier principe de toutes les productions dans les trois règnes. Les Sages l'appellent Mercure. C'est dans cet *esprit* qu'il faut chercher la matière première: il donne aux animaux cette faculté de penser que nous appelons instinct. Voyez la Lettre d'Eugène à Clarice sur les Polypes.

ESPRIT, en termes de Chymie, est une substance aérée, subtile & pénétrante, désignée sous le nom de *Mercur*, qui s'élève d'ordinaire après que le flegme est moné. Le propre de l'*esprit* est de pénétrer & d'ouvrir les corps solides. Il carie, rongé, brise, dissout & brûle même certains mixtes, en coagule d'autres, & fait une infinité d'autres effets, & même tout contraires.

ESPRITS. Terme de Chymie. Ce qu'on appelle *esprits* en Chymie sont des liqueurs dont toute la force consiste en certaines particules subtiles & actives, qui nagent dans une eau ou flegme inutile, que l'art n'en a pu séparer. Ces *esprits* doivent toute leur force, aux sels dont ils sont chargés; & comme le mélange de ces sels avec le flegme est en différente proportion dans les différens *esprits*, il seroit très-utile de connoître cette proportion toutes les fois que l'on veut faire quelque opération délicate, où une exacte précision est nécessaire. Faute d'avoir un moyen sûr d'y parvenir, la même opération réussit différemment à différentes personnes, & quelquefois à la même. Ils les appellent *esprits acres*, quand ils excitent sur la langue quelque sentiment de chaleur; & *acres corrosifs*, quand ils font sur la langue quelque érosion; *esprits*

salins, les liqueurs qui tiennent de la faveur du sel commun; *esprits sulfures*, les liqueurs qui ont une faveur ayant quelque rapport avec celle des sels sulfurés: quand cette faveur est trop forte, on les appelle *esprits urineux*. *L'esprits mixtes*, sont les liqueurs où l'acide domine, & qui tiennent du sulfuré.

En ce sens on dit que les Chymistes tirent l'*esprit* de soufre & de sel, & de tous les autres corps, quand ils en tirent l'essence ou le plus subtil par la distillation, ou autrement. On appelle encore *esprits*, les liqueurs distillées qui ne sont ni eau, ni huile. Il est dangereux de travailler aux mines, parce qu'il s'en exhale toujours des *esprits* arsénicaux & vitrioliques.

ESPRIT ARDENT. Terme de Chymie. *Spiritus ardens.* L'huile des plantes, quand elle est en assez grande quantité, assez détreée, & mêlée d'assez peu de flegme, est ce qu'on appelle en général *esprit ardent*, parce qu'il est inflammable; & en particulier c'est l'eau-de-vie, quand elle vient du vin. **Ac. DES Sc. Hist.** 1702. p. 41. De quelque moyen que l'on se serve en examinant les fruits qui donnent de l'*esprit ardent*, on ne le sauroit tirer avant qu'il ait fermenté. **Id.** L'*esprit ardent* d'un fruit dépend d'une certaine proportion de quantité & de force que les acides doivent avoir avec l'huile. **Id.**

ESPRIT FUGITIF. Terme de Philosophie hermétique. On appelle le mercure *esprit fugitif*, quoique ce soit un corps métallique. On l'appelle aussi *esprit de mercure*, & *esprit* de vie.

ESPRIT DES PHILOSOPHES. Terme de Philosophie hermétique. C'est ainsi que les Sages, quand ils parlent le langage de leur art, appellent leur magistère.

L'*ESPRIT de vin* n'est autre chose que de l'eau-de-vie plusieurs fois rectifiée ou distillée. On lui donne en Chymie divers noms, *essence très-subtile & incorruptible*, *soufre céleste*, *soufre bézoardique*, *végétale*, *des Philosophes*, *ciel* de Raymond Lulle, *corps éthéré composé d'eau & de feu*, &c.

L'*ESPRIT de vin double* n'est autre chose que de l'eau-de-vie rectifiée. **Voy.** DOUBLE.

ESPRIT UNIVERSEL. Terme du Grand Art. On définit l'*esprit universel*, une substance subtile & rare, distinguée de son total premier créé, qui diversement réuni à son solide, qu'on nomme sel, constitue avec lui toute la variété spécifique & individuelle de la nature, la régît & la vivifie, moyennant les accidens qui les font paroître au dehors.

On dit proverbialement, qu'un homme a l'*esprit* aux talons, lorsqu'il fait quelque lourde faute contre le jugement, qu'il manque de conduite. On dit aussi, qu'il s'alambique l'*esprit*, quand il s'applique trop fortement à quelque composition. On dit, Vive les gens d'*esprit*, quelquefois sérieusement, quelquefois en se moquant des gens qui s'imaginent avoir trouvé un bon expédient.

ESPRITE, ÉE. adj. Qui a de l'*esprit*. Ce mot a eu une grande vogue, sur-tout parmi les Précieuses. Il n'est pas trop bon, même dans le discours familier; quoique Chapelain, dans sons voyage, ait dit de Madame d'Osneville:

Elle est jeune, riche, espritée:

Et que l'on trouve, Qui est *esprité*, dans le petit Dictionnaire Latin-François de Boudot, au mot *Ingeniatus*.

ESPROUVER.	} <i>Voyez</i> }	ÉPROUVER.
ESPROUVETTE.		ÉPROUVETTE.
ESPUISABLE.		ÉPUISABLE.
ESPUISEMENT.		ÉPUISEMENT.
ESPUISER.		ÉPUISER.
ESPURE.		ÉPURE.
ESPURER.		ÉPURER.
ESPURGE.		ÉPURGE.
ESPURGEMENT.		ÉPURGEMENT.

E S Q.

ESQUADRILLE. f. f. mouillez les deux // Compagnie

de combattans dans un Tournoi *Turma, Ala*. Ce mot est vieux on dit quadrille *Voyez* ce mot.

ESQUARRIR.

ESQUARRISSAGE.

ESQUARRISSE-

MENT.

ESQUARRISSOIR.

ESQUERDE. f. f. Vieux mot. Bûche fort petite.

ESQUERRE. *Voyez* EQUERRE.

ESQUAIN. Terme de Marine. *Voyez* QUIEN

QLIN.

ESQUIAVINE. f. f. *Penula*. Vêtement de payfan, ou d'esclave dont on s'est servi autrefois, & qui est encore en usage en Espagne. Ce pourroit bien être la même chose que l'*eschavine*. Les Italiens appellent *schiavo* ce que nous appelons esclave, & changent ainsi notre *l* en *i*.

ESQUIAVINE, en termes de Manège, s'est dit aussi d'un long & sévère châtement qu'on faisoit souffrir au cheval pour le rendre souple & obéissant.

ESQUIERMIE. f. f. Vieux mot. Alchimie.

ESQUIERS, ou ESQUIERRE. Terme de coutumes: c'est selon quelques Coutumes, l'endroit des clochers, & selon d'autres la distance d'un clocher à l'autre. *Interjectum inter parochias spatium*.

ESQUIF. f. m. Petit vaisseau de mer: chaloupe, pour mettre à terre, & qui ne va guere qu'avec les rames. *Scapha, cymba œuariolum*. L'*esquif*, ou le canot, se prend ordinairement pour le petit bateau qu'on embarque dans le navire, & qui sert aux officiers de la Marine pour aller d'un vaisseau à l'autre, ou de leur vaisseau à terre.

*Pour moi, sur cette mer qu'ici bas nous courons,
Je songe à me pouvoir d'esquif & d'avirons.* BOIL.

Le noir esquif, en style poétique, se dit de la barque à Caron, de la mort

*Mais si quelque jour moi chétif
Je passois sur le noir esquif,
Je n'aurois qu'une vile biere.* VOLT.

Ce mot vient de l'Allemand *schif* ou *schit*, qui signifie *navire*, qui a été fait du Grec *σκαφος*. MEN. Vegèce dit que les Latins appeloient *picla* ces vaisseaux, d'où peut avoir été fait le nom de *patache*.

ESQUILLES. f. f. pl. *Esquillie, esquille*. Quartier de Rome. *Voyez* ESQUILIN. Nos Auteurs disent, le Mont Esquilin, & non pas les *Esquilles*.

C'étoit à Rome un lieu où l'on exposoit les cadavres des criminels: c'étoit aussi le lieu destiné pour les supplices. *Voyez* Horace, l. 1. sat. VIII.

ESQUILIN, INE. adj. Epithète qui se donnoit à une des sept collines de la ville de Rome, & ce qui y appartenoit. *Esquilinus*. Le Mont *Esquilin*, *Esquille*, *Mons Esquilinus*. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la montagne Sainte Marie Majeure. On écrit aussi en Latin *Esquillie*, & l'on croit que ce nom s'est formé par corruption d'*excubie*, & qu'il fut donné à cette hauteur, à cause des sentinelles que Romulus y mit, de crainte d'être surpris par Tatius, auquel il ne se fioit pas. D'autres veulent qu'il se soit fait de *quisquillie*, parce que c'étoit-là que ceux qui prenoient des oiseaux tendoient leurs filets, & qu'ils jetoient des ordures, *quisquillas*, pour les attirer & leur servir d'appas. D'autres enfin prétendent qu'il vient d'*excolo*, & qu'il se donna à cet endroit lorsqu'il fut cultivé, de même que nous avons appelé *Coutures*, des endroits nouvellement cultivés, & que ce nom leur est ensuite resté, comme nous avons dit au mot *COUTURE*. Quoiqu'il en soit, c'est Servius Tullus qui l'enferma dans Rome, & s'y fit un palais & des jardins. Le Mont *Esquilin* avoit à l'orient les murailles de la ville, au midi la voie Laticane, à l'occident la vallée qui étoit entre le mont Cælius & le mont Palatin, & au septentrion le mont Viminal. Il étoit la cinquième région ou quartier de Rome, à laquelle il

donnoit son nom, & qu'on nommoit Région. *Esquaine*. *Voyez* *Onagerias*, *Dejort. Art. Region Urb. Rome*, & *Joan. Boyin. Antiq. Rom. L. 1. c. 8. 9. & 13.*

La porte *Esquiline* étoit une porte de Rome qui étoit du côté du mont *Esquain*. La Tribu *Esquiline* étoit la seconde des quatre Tribus de la Cité de Rome.

ESQUILLE. f. f. Petite partie qui s'est détachée d'un os quand il s'est rompu. *Schidia, esqua*. Il faut tirer avec soin toutes les *esquilles* d'un os fracture, qui picoteroient le périoste ou les chairs.

ESQUILLE. Est quelquefois synonyme à Exfoliation. *Voyez* ce mot.

Ce mot vient de *squama*.

ESQUILLE. Rivière de l'Amérique septentrionale. *Esquilla, Squilla*. Elle se décharge à Port-Royal dans l'Acadie.

ESQUIMAN. f. m. Terme de Mer. Quartier-Maître. *Adjutor rectoris nautici*. C'est un terme Flamand. Il est comme l'aide du Maître, ou du Contremaître du vaisseau. *Voyez* QUARTIER-MAÎTRE.

ESQUIMAUX. f. m. pl. Peuple de la Nouvelle France, dans l'Amérique septentrionale. *Esquimaux*. Les *Esquimaux* sont placés au nord de la rivière de S. Laurent, & au levant de celle de Sainte Marguerite, vers la Baie d'Hudson. Les *Esquimaux* sont très-cruels: on a peu de commerce avec eux. Quoique dans un pays très-froid, ils ont le visage basané & aride, la taille belle, le corps vigoureux, la peau du corps fort blanche, la jambe très-bien faite, les dents fort larges & mal propres, les cheveux noirs avec un toupet au dessus du front, & une barbe de trois doigts. Leur habillement est un juste-au-corps en domino de Chanoine, & un haut de chaullé, le tout fait de peaux d'animaux du pays.

ESQUINANCIE. f. f. *Angina*. Terme de Médecine. Maladie qui bouche les passages de la respiration. C'est une inflammation de la gorge, ou du larynx, qui empêche souvent l'air d'entrer & de sortir par la trachée artère, & la viande d'être avalée & conduite dans l'estomac. Il y a deux espèces générales d'*esquinancie*, la fausse, ou bâtarde, & la vraie. La fausse est un dépôt de sérosités, ou de pituite, qui abreuve les glandes de la gorge sans fièvre, sans inflammation, & sans grande difficulté d'avalier & de respirer. La vraie est une inflammation & un gonflement des muscles du larynx avec fièvre, chaleur, & ardeur à la gorge, respiration difficile, suffocation & douleur en cette partie: le malade ne peut être couché, & toutes les matières liquides, comme les bouillons & la boisson qu'il veut avaler, lui reviennent par le nez. La vraie *esquinancie* est toujours accompagnée de fièvre; la bâtarde en est exemte: elles sont causées par un sang bilieux, qui coule par des rameaux des artères carotides, & qui y produit un stégmon simple ou érépélateux. On divise aussi la vraie *esquinancie* en interne & en externe. L'*esquinancie* est plus périlleuse, & même mortelle, lorsque la tumeur ne paroît ni dedans ni dehors: celle où elle paroît dehors, est la plus aisée à guérir.

On prétend que l'on a trouvé un remède presque assuré contre cette maladie. On prend de l'ordure de chien que l'on pulvérise, après l'avoir fait sécher. On remplit de cette poudre un tuyau de plume, & on en souffle dans la bouche du malade. Il est à remarquer que la fiente d'un grand chien, & la plus blanche est la meilleure; & si le temps le permet, il faut donner à ronger des os au chien: son ordure en sera plus efficace.

Le mot d'*esquinancie* vient du Grec *σπέρμα suffoquer*.

ESQUINE. f. f. Terme de Manège, qui se dit des reins du cheval, au lieu d'*eschine*. *Lumbus, spina*. On dit un cheval fort d'*esquine*, qui manie sur l'*esquine*, quand il est fort de reins. Cheval foible d'*esquine*, qui est sujet à broncher, foible des reins.

ESQUINE. Voyez SQUINE.

ESQUJUPOT. f. m. Est une espèce de petit tronc, ou boîte qui est dans la boutique des Barbiers, où les garçons mettent tout l'argent qu'ils reçoivent de ceux qui se font raser, & qu'ils partagent ensuite entr'eux. *Pixis, capsula*. On le dit encore en quelques autres professions.

ESQJISSE. f. f. Terme de Peinture. Quelques Auteurs ont eu tort de faire ce mot du genre masculin. Première pensée d'un sujet de Peinture tracée sur le papier ou sur la toile. Modèle de l'ouvrage qu'on a tracé légèrement, qui ne contient que l'esprit de l'ouvrage qu'on se propose d'exécuter. En général, dessein fait à la hâte d'une chose qu'on veut peindre, graver ou tailler. *Adumbratio, informatio*. Légère esquisse, esquisse coloriée. Il n'a pas eu la peine de faire un dessein fini, arrêté, ou terminé : il a travaillé sur l'esquisse. Il y en a de deux sortes, esquisse au crayon, ou à la plume ; & esquisse au coloris. Le dernier est un essai d'un plus grand ouvrage que le Peintre médite.

Ce mot vient de l'Italien *schizzo*, qui dans son sens naturel signifie éclaboussure, & *schizzare*, éclabousser, parce que l'esquisse dans la peinture ne représente que comme des taches de couleurs.

ESQUISSE, est en Sculpture un petit modèle de terre, ou de cire, heurté d'art avec l'ébauchoir. C'est à peu près dans ce sens qu'on appelle esquisse de petits soutiens de bois qui servent aux deserts des bonnes tables : on met sur ces esquisses des porcelaines, ou des soucoupes de faïence propre & fine, & sur ces porcelaines on sert des gelées, des confitures sèches, &c. Ces esquisses servent à accompagner les grands & les moyens plats de dessert.

ESQUISSE ne se dit que dans quelques arts où l'on passe du modèle à l'ouvrage : ainsi esquisse & ébauche ne sont pas des mots synonymes. L'esquisse est proprement la première pensée d'un tableau que l'on jette rapidement sur un papier, sur un carton séparé. L'ébauche est le commencement du tableau même, dont on trace les premières lignes sur la toile. L'esquisse est séparée du tableau. L'ébauche se fait sur le tableau même. Nous avons les esquisses de Raphaël, de Jules Romain : nous ne saurions avoir leurs ébauches. *Dict. de Peint. & d'Arch.*

ESQUISSE, se dit au figuré, d'un ouvrage de Littérature, d'un poème, d'un projet.

ESQUISSE. v. a. C'est faire une esquisse, croquer un dessein à la hâte. *Informare, adumbrare*. On dit esquisser une pensée. Il faut qu'un Peintre ne touche que légèrement ces (petites) figures, comme s'il vouloit seulement en esquisser l'idée. *VINCI, trad.* Il faut qu'un Peintre qui représente des figures & d'autres choses éloignées de l'œil, en esquisse seulement la forme, par une légère ébauche des principales ombres, sans rien terminer. *Id.*

M. Wateler, célèbre amateur, observe que par une singularité dont l'usage seul peut rendre raison, faire une esquisse ou esquisser ne veut pas dire précisément la même chose. Chez nous esquisser, dit-il, signifie former des traits qui ne sont ni ombrés ni terminés ; & faire une esquisse, signifie tracer rapidement la pensée d'un sujet de peinture, pour juger ensuite si elle vaudra la peine d'être mise en usage.

ESQUISSÉ, ÉE. part.

ESQUIVER. v. a. Eviter avec adresse & promptitude un coup, un choc. *Declinare, vitare*. Cet homme auroit été tué par la chute de cette solive, s'il n'eût heureusement esquivé le coup.

Il est aussi neutre. Il poussa son cheval contre moi ; j'esquivai adroitement.

Les petits en toute affaire
Esquivent fort aisément ;
Les Grands ne le peuvent faire. LA FONT.

ESQUIVER. v. réciproque. S'échapper sans rien dire & sans être aperçu, de quelque endroit. Pro-

ripere se. Les voleurs s'esquivent adroitement dès qu'ils ont fait leur coup. On vouloit le retenir dans la compagnie : il s'est esquivé.

Dans toutes les acceptions il n'est admis que dans le style familier.

Ce mot vient d'esquif, vaisseau propre à s'enfuir, comme échapper a été fait de *scapha*. Borel le dérive du mot *chevir* ; Pasquier du mot Italien *schiffar*.

ESQUIVÉ, ÉE. part.

E S R.

ESRACHER. v. a. Ce mot s'est dit autrefois pour arracher. *Evellere*. Se aucuns extirpe ou esrache mes arbres. DE BEAUMAN.

ESRAFLER.

ESRAFLURE.

ESRAILLER.

ESRAILLURE.

ESRATER.

ESREINTER.

} Voyez }
ÉRAFLER.
ÉRAFLURE.
ÉRAILLER.
ÉRAILLURE.
ÉRATER.
ÉREINTER.

E S S

ESSAI. f. f. Action par laquelle on examine, on éprouve une chose, pour en connoître la qualité : manière de s'assurer quelles sont les qualités d'une chose. *Periclitatio, specimen, periculum*. Les Médecins font essai des drogues pour connoître leur nature, si elles sont chaudes, ou froides, douces ou acides. On fait des essais des espèces à la Monnoie, avant que de les exposer au public. Pour n'être point trompé en fait de chevaux, il ne les faut prendre qu'à l'essai.

L'essai concerne particulièrement l'usage des choses. Il juge de ce qui convient ou ne convient pas, il en fixe l'emploi, & détermine la volonté. On fait l'essai d'un remède sur les animaux pour pouvoir l'employer ensuite plus sûrement sur l'espèce humaine. *Voy. EPREUVE & EXPERIENCE.*

On dit dans le même sens faire l'essai d'une machine, du canon, &c. Il faut faire un essai des machines en grand ; car ce n'est pas assez que l'essai réussisse en petit. On fait l'essai du canon avec charge & double charge.

On dit faire l'essai des viandes & du vin qu'on sert sur la table du Roi. *Pragustatio, pragustare*. L'Ecuyer-bouche les présente au Maître d'Hôtel, qui en boit & en mange une petite partie, pour s'assurer que le Roi peut en manger sans danger.

ESSAI, coup d'essai, c'est proprement le premier essai qu'on fait en quelque chose. L'ouvrage que font les jeunes apprentis avant que de passer maîtres : expression qui a été transportée aux choses morales pour signifier les premières actions par lesquelles on donne à connoître ce qu'on est capable de faire. *Specimen.*

D'un courage naissant sont-ce là les essais.

RACINE.

Mes pareils à deux fois ne se font pas connoître,
Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître.

CORN.

Voyez au mot coup les remarques sur cette expression coup d'essai, coup de maître.

ESSAI, se dit aussi, en Littérature, des ouvrages d'esprit dans lesquels l'Auteur traite légèrement & superficiellement de plusieurs sujets. *Leviter perscringere*, ou d'un seul, mais sans chercher à approfondir, & sans le traiter avec toute l'étendue dont la matière est susceptible. *Tentamen*. Plusieurs ont fait des essais poétiques. Montaigne a fait un livre qu'il a appelé ses essais.

De son vinceau naissent les traits inimitables
Montrent le cœur humain dans tout son naturel.
Ce Mortel se veignant lui-même & ses semblables,
A trouvé le secret de se rendre immortel :

*Et s'il s'est rencontré des Auteurs téméraires,
Qui malins ou devots l'aient voulu censurer,
D'un moderne (M. Corré) Ecrivain les savans
Commentaires.
Toujours de plus en plus nous le font admirer.*

Il est sorti de Port-Royal de beaux *essais* de Morale. L'*essai* des merveilles de nature du P. Binet, sous le nom de René François, a été imprimé vingt-cin I fois. L'*essai* d'un Dictionnaire Universel.

ESSAI, se dit encore des petits morceaux de verre qu'on met dans le fourneau, lorsqu'on cuit la peinture sur le verre.

ESSAI, dans le commerce, se dit d'une petite portion de quelque chose qui sert à juger du reste, particulièrement en parlant des denrées destinées à la nourriture. Envoyez des *essais* de vin, d'huile, de fromage, &c.

ESSAI, se dit aussi du vaisseau, qui sert à faire l'*essai*. Il a toujours dans sa poche un *essai*, une petite tasse. Les Cabaretiers appellent *essais*, de très petites bouteilles, dans lesquelles ils envoient du vin pour en faire l'*essai*. On appelle aussi *essai*, le couvercle de la tasse ou de la coupe dans lequel on fait l'*essai* chez les Princes.

ESSAI, en termes de Chimie, est une opération par laquelle on cherche à s'assurer de la pureté d'un métal, ou de la nature de celui qui est contenu dans une mine. Voyez DOXIMASIE & METALLURGIE. C'est, dans une signification plus étendue, l'expérience qu'on fait d'une substance de l'un des trois regnes, pour connoître la qualité des matières dont elle est composée, ou la quantité de chacune de ses matières. Quelques-uns dérivent ce mot du Latin *examen*.

En matière de monnoies on fait un premier *essai* des matières qu'on y apporte pour fondre, afin de les affiner, & mettre au titre requis. On en fait un autre *essai* dans la chambre des délivrances par les Juges-Gardes qui en font essayer la bonté, & pour cet effet prennent une pièce de monnoie qu'ils coupent en quatre parties appelées *peuilles*, dont ils laissent une partie au Maître, l'autre au Juge-Garde. Il en retient une pour lui, & il fait *essai* de la quatrième. Un fourneau d'*essai* est échauffé par un fourneau de réverbère, où l'on essaye l'argent dans de petites coupelles, où l'on met un demi-gros avec une balle de plomb, qui en s'évaporant en emporte l'impureté. Mais l'*essai* d'or se fait sur quatorze grains d'or, auquel on ajoute le même poids d'argent très-fin; & après l'avoir battu en lames fort déliées, on les met dans un matras avec l'eau de départ, qui en sépare tout l'argent; & on juge de la bonté de l'une & l'autre de ces matières, suivant la différence du poids qu'on trouve avant & après l'opération.

ESSAI. Dans la Congrégation des Filles de l'Enfance de Jésus, on appelle *essai* ce qu'on nomme ordinairement Noviciat dans les autres Congrégations. L'*essai* est de deux ans.

ESSAI, se prend aussi quelquefois pour l'épreuve que l'on fait de la vie religieuse, en habit séculier, avant que de prendre l'habit religieux. Cet *essai* n'est point compris pour Noviciat.

ESSAIE. f. f. C'est le nom d'une petite racine dont on se sert dans les Indes pour teindre en écarlate. La meilleure croît sur la côte de Coromandel. Pour en connoître la bonté, il faut la rompre & voir si elle est d'un rouge obscur, ou bien la mâcher, parce que les meilleures ont un goût de nitre. Pour éprouver si les draps ont été teints avec la véritable *essaie*, on en frotte un petit bout avec du jus de cèdre, puis on le laisse sécher au soleil. Si la couleur diminue de son éclat, c'est une marque que la teinture n'a pas été faite avec l'*essaie*. Description des Côtes des Indes Orientales.

ESSAIM, ou JETON. f. m. Prononcez *essain*, ainsi que plusieurs l'écrivent. C'est une volée, une multitude de jeunes abeilles, qui sortent de leur ruche

pour aller loger ailleurs. Examen. Dès que la Reine est sortie de la ruche, elle est suivie de toutes les abeilles qui doivent composer l'*essaim*, lesquelles après avoir voltigé quelque temps, se posent ordinairement les unes après les autres sur une branche d'arbre, où elles forment une espèce de groupe en s'accrochant & se cramponnant les unes aux autres par les jambes. C'est alors qu'on met l'*essaim* dans la nouvelle ruche.

Quand les abeilles ont pris leur vol trop haut pour se reposer sur une branche & s'y attacher, on est dans l'usage à la campagne de faire du bruit avec des chaudrons & des poêlons afin de les obliger à s'arrêter en quelque endroit. Je ne sais si cette méthode est bien suivie, ni si les abeilles sont effrayées par ce bruit. Il vaut mieux jeter en l'air de la poussière ou du sable fin, qui tombant sur les ailes les rend plus pesantes, moins propres au mouvement, & oblige conséquemment les abeilles à descendre & à se fixer.

Pulveris exigui jacta... quiescent. VIRGILE.

Les bons *essaims*, dans ces pays-ci, se font au mois de Mai.

Ce mot vient du Latin *examen apum*, ou du Grec *ἔξις*, qui signifie la même chose, ou de *ἄπισ*, le Roi des abeilles. Et si l'on en croit le P. Pezron, *Examen*, *essaim* d'abeilles, est formé sur le Celtique *essaim*; mais il faudroit prouver d'abord qu'*essaim* est Celtique.

ESSAIM, se dit figurément d'une troupe de jeunes gens de même profession, ou de quelque chose semblable. Les Latins ont dit *examen* dans le même sens. On a vu au siècle passé un *essaim* de Poètes de même volée. Au Palais on voit un *essaim* d'Avocats qui se font recevoir à la saint Martin. On a vu sortir du Nord plusieurs *essaims* de barbares.

*Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes beautés
S'offre à mes yeux en foule, & sort de tous côtés.*

RACINE.

ESSAIMER. v. n. Qui se dit des ruches d'où il sort un *essaim*. Faire un *essaim*, jeter un *essaim*. Toutes nos mouches ont *essaimé*. Cette ruche n'a pas encore *essaimé*.

ESSAMPLE. f. m. Vieux mot. Exemple. *Gloss. des Poésies du Roi de Nav.*

ESSANGER. v. a. Donner la première façon au linge qu'on met à la lessive pour le blanchir: le laver dans l'eau froide, & le dégrasser dans la première eau. *Purgare, cruorem abstergere.* La lessive a trois façons: on l'*essange* le premier jour, on la lave le troisième. Pour *essanger* le linge, on le fait tremper dans l'eau, afin d'en ôter la plus grosse ordure.

ESSANGÉ, ÉE. part.

ESSART. f. m. Vieux mot. Broussailles. Voyez ESSARTER.

ESSARTER. v. a. Défricher une terre, en arracher les bois, les racines, le taillis, ou le vieux plant qu'on y avoit mis, ou les tonces qui y sont venues fautes de culture, pour y semer ou planter ce qu'on voudra. *Eruncare, purgare vepribus.* Il y a bien de vieilles fouches sur cette terre, elle sera difficile à *essarter*. On appeloit autrefois *essarts* des broussailles; ce que Du Cange dit venir d'un de ces mots qu'on a dit dans la basse Latinité, *exartus, exartum, exartes, essartum, assartum, sartum & sartus*, qui signifioient *rois forêt coupée, & défrichée*: ce que Spelmanus dérive du Latin *exertum*, qui signifie *arraché & déraciné*; d'autres, du mot *sarrire*, qui veut dire *sardier*, purger de méchantes herbes; d'autres enfin du verbe *exaro*, qui signifie *labourer*, d'où on a fait *exaratum*, & par contraction *exartum*. Dans les lois des Bourguignons *exartum facere in silva*, c'est *essarter* un endroit d'une forêt. D'autres enfin, comme M. Huer, dans ses *Orig. de Caen*, du verbe *exaro*. Charles Estienne appelle *essarter* ce qu'on dit en La-

tin *collucare, interlucare*, retrancher les branches qui offusquent l'arbre ; ou même retrancher, couper quelques arbres dans un bois, afin que les autres arbres voisins aient plus d'air, plus de jour. Il dit que de son temps cela s'appelloit *baillier jour*, ou *bailler soleil*, parce que les branches ou les arbres qui étouffent les autres, les empêchent d'avoir du jour, du soleil. On appelle cela *egayer. Effurter*, c'est défricher en arrachant les bois, les épines.

ESSAUCER. Vieux v. a. Exalter, invoquer, parler.

ESSAUCIER. v. a. Vieux mot. Exaucer. On a dit aussi *Effurder*.

ESSAY. *Exaquium*. Lieu de Normandie, avec un Monastère. Adr. Vales. *Not. Gall. pag. 190. Voyez Essey.*

ESSAYER. v. a. Faire un essai. *Voyez ce mot. Probare, periclitari, experiri*. On *essaye* des gants, des bas, des souliers, pour en choisir qui conviennent. Les femmes se font *essayer* deux ou trois fois une robe, avant que de la trouver à leur gré. Il faut *essayer*, éprouver ses armes, pour voir si on peut s'y fier. Il ne fait ce que c'est que la guerre, il faut un peu qu'il en *essaye*. Je ne fais si cela est bon ou mauvais, je n'en ai jamais *essayé*. *Effuvez* ce vin, tâtez-en. On fait une année de probation pour *essayer* les forces, pour voir si on pourra supporter l'austérité de la Règle. On ne peut bien juger d'une chose qu'on n'en ait *essayé*. *Effuvez* sur moi votre main mal assurée. RAC. Je veux *essayer* le goût du public. S. RÉAL. Après avoir vu son auguste père lui *essayer* lui-même sa couronne, & avoir appris de sa bouche qu'il devoit bientôt la porter, il eut la force d'en garder le secret, & le mérite de s'en affliger. MONGIN.

On dit aussi *essayer* d'une personne ou d'une chose, faite un essai, une épreuve, pour voir si elle est bonne, propre, convenable. Cet homme a *essayé* de tout. Je veux *essayer* de ce domestique.

ESSAYER. v. n. Se dit pour Tâcher. Il faut *essayer* de le gagner. Il vit que ce seroit peine perdue d'*essayer* de le dissuader. ABLANC. On dit en Latin *experiri* dans le même sens.

s'ESSAYER. v. récip. S'éprouver, voir si l'on est capable d'une chose. Il est sûr de faire une telle chose, il s'y est *essayé*.

Il faut toujours dire *essayer de*, & *s'essayer à*... Ce mot vient du Latin *Examinare*.

ESSAYÉ, EE. *Tentatus, probatus*.

ESSAYERIE. f. f. C'est un lieu particulier dans les Monnoies, où l'on en fait l'*essai*. *Probationis locus*.

ESSAYEUR. f. m. Officier des Monnoies, qui en fait l'essai, qui éprouve si la monnoie est au titre requis par les Ordonnances. *Probator, inquisitor*. On le dit de ceux qui éprouvent la qualité de l'or ou de l'argent qu'on emploie dans les ouvrages. Il y a un *Essayeur* général pour toutes les monnoies de France, créé par François I. en 1539. Il y a aussi un *Essayeur* particulier en chaque Monnoie. *Voyez Boizard, Tr. de Mon. P. II. C. 8. & 9.*

ESSE. f. f. Terme de Charretier, Cheville de fer, petit clou ou morceau de fer, tortu ou courbé en forme d'S, qu'on met au bout des essieux pour y arrêter les roues. *Fibula camerata, inflexa; fibula rota carrucaria, mora, retinaculum, subscus*. Quand on va en voyage, il faut avoir des *esses* dans son carrosse, pour mettre à la place de celles qui peuvent se perdre par les cahots.

On appelle aussi l'*esse* d'une louve, un double crochet de fer fait en forme d'une S, qui s'accroche d'un côté au cable de la grue, & de l'autre dans l'œil de la louve qui sert à enlever les pierres qu'on veut élever dans un bâtiment.

Les Carriers donnent encore ce nom au picot à deux pointes, dont il n'est différent que parce qu'il est double.

ESSE DE FLÉAU. Terme de Balancier. Morceau de fer tortillé en forme d'S. Ainsi on dit, *Esse* de fléau de trébuchet. *Esse* de fléau de balances.

ESSEAU de bois à couvrir les toits. f. m. *Scandula*.

Voyez ESCHANDOLE: c'est la même chose. *Esséu* se dit comme petit *ais*.

ESSEAU, est aussi une petite hache recourbée à l'usage des Charpentiers, Menuisiers & autres Ouvriers. *Ascia, dolabella*. POMEX.

ESSECHIRE. Ville d'Arménie, anciennement Artaxate. Elle est située près de l'Araxe, selon Corneille.

ESSECK. Ville de la Basse-Hongrie. *Essechium*. Quelques-uns écrivent *Ezech, Ezechium*; mais en François nous prononçons *Essex*. Cette ville est sur la Drave, environ à cinq lieues de son embouchure dans le Danube. Le pont d'*Esseck* est fameux: il s'étend sur la Drave & sur un marais voisin, depuis la ville d'*Esseck* jusqu'au fort de Darda; & l'on assure qu'il a 8565 pas géométriques de long, sur six de large.

ESSEDUM. f. m. Espèce de Charriot. *Voyez* CIAR & CHARRIOT.

ESSEENS, ou ESSENIENS. Nom d'une Secte chez les Juifs. *Essai, Esseni*. Joseph, parlant des Sectes qui étoient de son temps parmi ceux de sa nation, en marque trois: savoir, les Pharisiens, les Saducéens & les *Esséniens*. Il préfère ceux-ci aux deux autres pour ce qui étoit du genre de vie. Il assure de plus qu'ils étoient Juifs d'origine. Si cela est, S. Epiphane s'est trompé quand il les a mis au nombre des Samaritains. Il paroît que c'étoit de véritables Philosophes Pythagoriciens dans tout ce qui regardoit leur manière de vivre, aimant la retraite & la solitude, & évitant tout commerce avec les femmes, pour s'appliquer entièrement à la vie contemplative. Ils étoient parmi les Juifs ce que les Moines les plus retirés & les plus austères sont parmi les Chrétiens; & c'est ce qui leur a fait donner le nom de *Isidaiotai ascetici*, Ascètes Juifs. Plusieurs Ecrivains Catholiques ont cru que l'origine des Moines venoit d'eux, & ils s'appuient principalement sur ce que Philon en a rapporté, qui, selon eux, a distingué deux Sectes d'*Esséniens*. Les uns se marioient, & les autres vivoient dans le célibat. Il semble que Joseph ait distingué ces deux sortes d'*Esséniens*. Sévérius, qui a écrit fort au long sur cette matière, fait, après Philon, deux classes d'*Esséniens*. La première est de ceux qu'il nomme *Practici*, & qui vivoient en commun; la seconde, est de ceux qu'il appelle *Theoretici*, c'est-à-dire, qui menoient une vie purement contemplative, vivant dans la solitude, & éloignés de tout commerce du monde. Il ajoute que Joseph n'a fait mention que des premiers, & qu'il n'a point parlé des contemplatifs, que Philon a appelés *Thérapeutes*, & qui étoient principalement dans l'Egypte. Ils vivoient d'une manière très-sainte dans leurs cellules, imitant en toutes choses la vie Religieuse. Lisez là-dessus Philon, dans son Livre de la Vie Contemplative, & Sévérius *Trihares*, Liv. 3. Eusèbe a prétendu que ces *Esséniens*, nommés *Thérapeutes*, ont été de véritables Chrétiens, autrement des Juifs convertis par S. Marc, lesquels avoient embrassé ce genre de vie. Scaliger au contraire assure que ces *Thérapeutes* n'ont point été Chrétiens; mais de purs *Esséniens* qui faisoient profession du Judaïsme. Il reconnoît cependant les deux sortes d'*Esséniens*, dont on vient de parler. Mais Henri de Valois, dans ses remarques sur l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe, rejette absolument cette distinction. Il nie que les *Thérapeutes* aient été de véritables *Esséniens*, & il se fonde sur l'autorité même de Philon, qui ne les appelle jamais *Esséniens*, & qui ne place les *Esséniens* que dans la Judée & dans la Palestine, au lieu que les *Thérapeutes* étoient répandus dans la Grèce, dans l'Egypte & dans d'autres pays. Philon, de plus, attribue plusieurs choses aux *Thérapeutes*, qui ne conviennent nullement au genre de vie des *Esséniens*; outre que Philon, qui a traité exprès des *Esséniens* en deux endroits de ses ouvrages, ne dit pas un mot des *Thérapeutes* en ces endroits-là.

ESSEKÈBE, ou ESSEQUÈBE, ou ESQUIB. Rivière de l'Amérique méridionale. *Essèqueba*. Elle a sa source dans la Guiane, & coulant du midi au nord, elle traverse la Caribane, & se décharge dans la mer du nord, entre l'embouchure de l'Orenoque & celle du Berbice.

ESSEIN. f. m. Mesure de contenance pour les grains, dont on se sert à Soissons. Le muid de blé, mesure de Soissons, est composé de douze setiers, & le setier de deux *esseins*.

ESSELIER. f. m. Terme de Charpenterie. Ce sont des pièces de bois qui forment les cintres, ou qui supportent & soutiennent par les bouts les entrails, ou tirans, on les appelle aussi *gouffets*. Il y a de petits *esseliers* qui s'assemblent dans les grands.

ESSEMAGE. f. m. Vieux mot. La crûte des bêtes de chaque année, comme on dit *essaim* dans les abeilles. On dérive ce mot d'*eissir*, sortir; & l'*essmage* seroit la sortie & le provenu du bétail.

ESSEMER. v. n. Terme de Pêcheur. Titer une seme à bord pour en dégager le poisson qu'on y a pris. *Sagenam aperire; exonerare, exponere*. Il faut aller *essemer* entre ces deux saules; c'est-à-dire, vider la seme.

ESSEN. Petite ville du Cercle de Westphalie, en Allemagne. *Essendia*. Elle est située dans le Comté de la Mark, aux confins du Duché de Cleves, près de Duisbourg, du côté de l'Orient. *Essen* a été ville Impériale: elle dépend maintenant de l'Abbesse d'*Essen*, dont le Monastère est près des murailles de la ville. L'Abbaye d'*Essen* est libre, & dépend immédiatement de l'Empire. On n'y reçoit que des filles Nobles, qui ne font point de vœux, & qui peuvent se marier quand il leur plaît. MATY. Cette Abbaye consiste en cinquante-deux Religieuses, ou Chanoines, & vingt Chanoines. CORN.

ESSENCE. f. f. Ce qui constitue, & ce qui détermine la nature d'une chose: ce qui est absolument nécessaire pour la faire être ce qu'elle est. *Essentia, natura*. Selon Descartes, l'étendue est l'essence de la matière; & selon Gassendi, c'est la solidité: car si l'étendue seule constitue l'essence de la matière, rien ne distinguera les corps de l'espace, qui est aussi une étendue. BERNIER. Que l'essence des choses dépende du libre arbitre de Dieu, c'est une chimère Cartésienne dont les Pères sont fort éloignés. L'infinité est de l'Essence Divine. La raison est de l'essence de l'homme. Les choses ne sont différentes que par leurs *essences*, & non par leurs accidens.

On dit, en style de Palais, que les choses ne sont plus en *essence*, pour dire, qu'elles ne sont plus en nature, qu'elles sont détruites, & qu'elles ne sont plus en notre pouvoir, qu'on ne peut pas les représenter comme on les a reçues. Quand des meubles ne sont plus en *essence*, il en faut payer la juste valeur & estimation.

En termes d'Eaux & Forêts, on dit que les bois sont de bonne *essence*, pour dire, de bonne nature, de bonne qualité. Le bois de chêne est le bois de la meilleure *essence*.

ESSENCE, en Chymie. On donne généralement ce nom à différentes préparations, auxquelles on attribue les mêmes qualités & les mêmes propriétés qu'aux simples dont elles ont été extraites. C'est aussi ce qu'il y a de plus pur & de plus subtil dans les corps, dont on fait les extraits par le feu. *Flos expressus, cremor elicatus, defacatio substantia pars*. Les *essences* sont tirées des fleurs ou des fruits.

On donne encore ce nom aux huiles essentielles, c'est-à-dire, aux huiles aromatiques qu'on obtient par la distillation des plantes. *Essence* de cannelle, de romarin, &c.

Les huiles dont se servent les Parfumeurs ne sont pas proprement des *essences*; mais ils se servent aussi d'*essences* naturelles. Les *essences* naturelles sont l'*essence* de Neroly, autrement, Quintessence de fleurs d'oranges; l'*essence* de Cédra, qu'on nomme de Bergamote; l'*essence* de Citron, & l'*essence* d'orange forte, ou de petit grain. Celle de Néroly se

tire sur l'eau de fleurs d'orange, & est produite par le fruit qui est dans la fleur. Celle de Cédra est produite par le zeste que l'on tire de l'écorce de Citron de Bergamote. Celle de Citron est tirée du Citron distillé, & celle d'Orange, des Oranges distillées. Voilà la différence qu'il y a entre les *essences* & les huiles. BARBE.

L'*essence* de Cédra ou de Bergamote se tire d'un Citron produit par une branche de Citronnier qui est entée dans le tronc d'un Poirier de Bergamote; ainsi le Citron qui en provient tient de deux qualités, & pour en tirer l'*essence*, on coupe de petits morceaux d'écorce de ces Citrons, que l'on presse avec les doigts dans une bouteille de verre, où l'on peut seulement faire entrer la main pour presser le zeste, tout comme l'on fait de celui d'Orange dans un verre de vin; ainsi par la quantité on a de l'*essence*. BARBE.

L'*essence* d'Oranges forte, ou de petit grain, se fait ainsi. Vous mettez une quantité, telle que vous voudrez, de petites Oranges point trop mûres dans l'alambic au réfrigératoire avec de l'eau, & vous recevrez la distillation dans un matras ou bouteille de verre à long goulot: étant reposé, l'*essence* se trouvera dessus. BARBE.

Les *essences* que l'on boit, ou qui entrent dans les liqueurs que l'on boit, se font avec de l'esprit de vin le meilleur & le plus fort, & du clou de girofle, de la cannelle, de la massie, du poivre long, de la coriandre. On met le tout dans un vaisseau bien fermé qu'on expose au soleil pendant six semaines, ou deux mois pendant le jour en été, & qu'on met sur le feu pendant la nuit: en hiver on ne se sert que du feu. Comme cette *essence* est fort violente, souvent on ne s'en sert que pour donner de la force à quelques autres liqueurs moins fortes. On peut de la même manière faire de l'*essence* d'ambrie, de musc, & de toute sorte de fleurs odoriférantes pour donner de l'odeur aux liqueurs. Quand on fait de l'*essence* de fleurs, on fait dans un vaisseau des couches de sucre en poudre, & de fleurs alternativement: on les laisse infuser à la cave, ou au frais, pendant vingt-quatre heures, le vaisseau étant bien bouché; & ensuite au soleil pendant autant de temps: puis on passe la liqueur par l'étamine sans presser les fleurs.

ESSENCE, se dit figurément en choses Morales. Les paroles sacramentales sont de l'*essence* des Sacramens. Ce Rapporteur a pénétré jusques dans l'*essence* de cette affaire, dans le plus obscur & le plus difficile; il a tiré la quinte-essence de cette affaire.

ESSENCÉ, ÉE. adj. Qui est rempli d'essence ou de parties aromatiques. Les esprits, qui sont *essencés* ou aromatiques dans bien des fleurs, se dispersent aisément dans un air raréfié par les chaleurs; & alors ils affectent faiblement l'odorat: au lieu qu'ils ne percent qu'avec peine l'air qui est resserré par le retour de la nuit. L'action du Soleil qui les détache est trop faible le soir & le matin pour les écarter à une grande distance, & par leur réunion ces esprits font sur nous une impression plus forte. *Speët. de la Nat.* Cet homme est toujours frisé, *essencé*, poudré, &c.

ESSENCIFIÉ, ÉE. adj. Terme de Philosophie hermétique. Qui est devenu essence, qui a été fait essence. *In florem, in cremorem versus, defacatus*. Si dans cet Art ont dit *essencifié*, il semble qu'on peut dire aussi *Essencifier*, v. a.

ESSENIEN, ENNE. Voyez ESSÉENS. On dit cependant toujours *Essénien*; & ceux même qui marquent *Essen*, ou *Essénien*, se servent toujours du dernier en écrivant. Voyez l'*Hist. Eccl.* de Godeau, L. I. p. 15. 89. & suiv.

ESSENS. Voyez ESSENS.

ESSENTIEL, ELLE. adj. *Essentialis, natus, ingenuus*. Ce qui est nécessaire pour constituer un être, qui appartient à son essence. Il est *essentiel* à Dieu d'être bon, d'être juste, &c. Comme il est *essentiel*

à la fainteté de Dieu de haïr le péché , il est *essentiel* à sa justice de le punir , & de maintenir le pouvoir de ses loix. Les bons esprits vont d'abord saisir dans les choses je ne sai quoi d'*essentiel* , & qui est d'ordinaire indépendant des circonstances. LA FONT. Le cœur, le cerveau, sont des parties *essentielles* dans le corps des animaux , sans lesquelles ils ne peuvent vivre.

ESSENTIEL, en parlant d'affaires & en choses morales, signifie la même chose que nécessaire, principal. *Gravissimus, maximus, precipuus*. Ce contrat est la partie *essentielle* du procès. Il faut mettre cette clause dans ce traité, c'est le point le plus *essentiel*, le plus important. Avoir des obligations *essentielles* à quelqu'un; c'est-à-dire, solides, particulières, fondées sur des services très-importans. On dit, Un homme *essentiel*, un ami *essentiel*; c'est-à-dire, solide, sur qui l'on peut compter.

En Médecine, on appelle maladies *essentielles*, celles qui blessent les fonctions par elles-mêmes, sans dépendre d'aucune action contre nature.

ESSENTIEL, ELLE, en termes de Théologie, & en parlant de la très-sainte Trinité, est opposé à notionnel, & se dit de ce qui est commun aux trois personnes. Le Saint Esprit n'a point l'entendement ni la volonté notionnels, mais il a l'un & l'autre *essentiels*.

ESSENTIEL, en Chimie, se dit de ce qui tient de la nature des essences; c'est la portion d'un médicament la plus pure, la plus subtile & la plus efficace, séparée des parties grossières. L'asperge est composée de beaucoup de sel *essentiel*. LEMERY. L'odeur agréable que les fraises exhalent dénote assez que les sels volatils, ou *essentiels*, qu'elles contiennent, ont atténué, dissous & exalté leur soufre.

ESSENTIEL, s'emploie quelquefois substantivement. *Rei caput*. Pour conclure ce mariage, ce marché, il faut avoir de l'argent comptant: c'est l'*essentiel*.

*Nous savons en vertus transformer tous les vices :
De la dévotion c'est là l'essentiel.* DES-HOUL.

ESSENTIELLEMENT, adv. D'une manière nécessaire & essentielle. *Essentialiter, necessariò, intimè*. Il n'y a que Dieu qui soit *essentiellement* bon. Dieu, qui est *essentiellement* juste, n'est ni indifférent, ni insensible à nos défordres. MALEB.

ESSENTIELLEMENT, signifie aussi quelquefois, solidement, dans une matière importante. Il m'a obligé *essentiellement*. Il aime *essentiellement* ses amis.

ESSEOI, f. m. Vieux mot. On appelle *Esseois*, les charriots de guerre dont les anciens Gaulois se servoient. Ils étoient garnis de faucilles.

ESSERA, ou Sora des Arabes. f. m. Ampoules, ou Porcelaines. *Essera*. Ce sont de petites pustules écailleuses, semblables à celles de la gale, qui s'élevaient sur la peau. Forestus les met au rang des épinyctides. On appelle encore *Essera*, Ampoules ou Porcelaines, des pustules qui sortent en manière de bulles accompagnées de rougeur, de chaleur & de démangeaison. Les femmes & les enfans y sont sujets. Il en paroît assez souvent dans le commencement des accès de fièvres intermittentes; mais elles se dissipent dans un quart d'heure. *Essera* & Sora sont des mots Arabes. COL DE VILLARS.

ESSERET, f. m. Morceau de fer un peu long, formant un demi-cercle en dedans par en bas, tranchant des deux côtés, servant aux Charrons à faire des trous dans des pièces de bois.

ESSERPILLER, v. a. Vieux mot. Dérober. Borel dit qu'il vient du Latin *Excerptere*, & Ménage le dérive d'ôter l'écharpe.

ESSETTE, f. f. Outil de Tonnelier, de Charron, & d'autres Artisans travaillant en bois. *Afcicula*. C'est une espèce de marteau qui a une tête ronde d'un côté, & un large tranchant de l'autre.

Ce mot vient du Latin *ascia*, & quelques-uns prétendent qu'il faut dire *assette*.

ESSEULÉ, ÉE, adj. Appliqué dans le discours familier à celui qui est délaissé, abandonné par ses connaissances. Il est *esseulé*, tout *esseulé*.

ESSEX. Le Comté d'*Essex*, Province d'Angleterre. *Essexia, Essexia Comitatus*. Le Comté d'*Essex* est situé entre la mer d'Allemagne, qui le baigne au levant; la rivière de Stoure, qui est au nord & le sépare du Comté de Suffolk, & la Tamise qui le sépare au midi du Comté de Kent. Il a au couchant ceux de Middlesex, & d'Hartford. Le Comté d'*Essex* a trois villes, qui ont séance au Parlement; Clouchester sa capitale, Harwik & Maldon. MATY.

ESSEX. Le Royaume d'*Essex*, ou d'*East-Saxon*, comme écrit Cambden dans sa Carte; c'est-à-dire, des Saxons orientaux. *Essexia*, ou *Estsaxia*, ou *Saxonum orientalium Regnum*. C'est un des Royaumes que les Saxons fondèrent en Angleterre; & ceux qui le composoient furent appelés Saxons orientaux, parce qu'ils habitoient à l'orient de l'île. Ce Royaume avoit au couchant le Royaume de Mercie, au nord celui des East Angles; c'est-à-dire, des Anglois orientaux, au midi celui de Kent, & au levant la mer d'Allemagne. Il renfermoit ce qu'on nomme aujourd'hui le Comté d'*Essex*, qui en a conservé le nom; celui de Middlesex, & une grande partie de celui d'Hartford. Londres en étoit la Capitale. MATY.

ESSEY, Bourg de France en Normandie, dans le Diocèse de Séez, à deux lieues de cette ville. *Exaquium*. Hadrien de Valois, *Not. Gall. p. 190.* écrit *Essay*. De quelque manière qu'on écrive, il faut prononcer *Essé*. L'*Esséy*, Abbaye, située à quatre lieues au nord de Coutances. L'Abbaye de l'*Esséy*, Ordre de S. Benoît, fut fondée en 1064.

ESSIDEUIL. Voyez EXIDEUIL.

ESSIEF, f. m. Vieux mot, qui signifie, Patron, modèle. *Exemplum*, & dans les titres *exemplar*.

Du mot Latin *examen* on a fait *essein*, & peut-être ensuite *essay* & *essief*. Voyez DU CANGE dans son Gloss. au mot *exagium*.

ESSIEU, ou AISSIEU, f. m. *Axis*, est un bois qu'on débite en grume, de six pieds de long, & de sept à huit pouces de diamètre par le menu bout. C'est la pièce des chartettes & carrolles qui entre dans le moyen des roues: il y a aussi des *essieus* de fer.

Ménage dérive ce mot de *axiculus*, d'où on a fait premièrement *aissill*, ensuite *esseuil*, & puis *essieu*.

On appelle *essieu*, en Géométrie, la ligne ou broche qui est entre les deux poles d'un globe, ou d'une sphère.

En termes de Marine, *essieu* signifie la même chose que *joues* & *jas*. Voyez JAS.

On appelle dans les Îles Antilles Françaises l'*essieu* d'un rôle de tabac, le bâton autour duquel se roule le tabac cordé. On dit aussi l'ame d'un rôle.

ESSILLER, v. a. Dissiper. Ce vieux mot étoit d'usage dès le douzième siècle. Il signifioit dès-lors ravager. *Prædari, latrocinari, vastare*. La Chronique de Flandre en use es Chapitres 47. 58. & 75. En ce dernier; Puis alla vers Péronne ardent & *essillant* tout le pays. DU FRESNE, *Gloss. de Ville-Hardouin*.

*Le règne avons essillé & gâté,
Et maint monstier contre terre jetté.*

Les Picards disent encore aujourd'hui *essiller*, pour Dissiper son bien.

ESSILLEUR, f. m. Dissipateur, voleur, qui gâte, qui détruit, qui ravage. *Predator, vastator, latro*. On a dit *essilleurs* de biens; pour dire, des mauvais ménagers. Voyez PHILIPPE DE BEAUMANOIR, Ch. 58. On l'a dit aussi pour *Incendiaires*, *voleurs*. *Incendiarii, latrones*.

Ces mots viennent d'*exiler*.

ESSILLES. Voyez EXILLES.

ESSIMER, v. a. Terme de Fauconnerie, qui se dit quand, pour ôter la graisse excessive d'un faucon, & l'amaigrir, on lui donne diverses cures, comme

si on disoit *effuymere*, c'est-à-dire, en ôter le suif. *Emaciere*, *macerare*, *domare*. On dit aussi, *Effimer* l'oiseau; pour dire, le mettre en état de voler, lorsqu'on le dresse, ou au sortir de la mue. Après la mue il faut *effimer* les oiseaux.

ESSIMER, est aussi un terme d'Agriculture, qui veut dire, Exténuer, consumer, réduire à rien. *Exhaustire*, *assumere*, *conficere*, *perdere*. Il y a des gens qui *essiment* les vignes à force de les faire porter. Si on ne retient la vigne, elle s'*essime* d'elle-même à force de porter du fruit. *Fit effæta, in fructum se totam effundit*. POMEY.

ESSIVÉ, EE. adj. Terme de Fauconnerie, qui se dit des cures de l'oiseau. Les cures baignées sont laxatives, les *essivées* sont les meilleures.

ESSOGNE. f. f. Terme de Coutumes. C'est un droit seigneurial qu'on paie en plusieurs lieux au Seigneur, lorsque quelqu'un de ses Ténanciers meurt sur sa terre: c'est d'ordinaire le double du cens annuel que doit l'héritage. On écrivoit autrefois *essongne*.

ESSOINÉ. f. m. Vieux mot. Peine, fatigue, difficulté. *Labor*, *difficultas*.

ESSOINE, ESSOINE. Voyez EXOINE, EXOINÉ.

ESSOME, *De Essomis*. Nom d'une Abbaye de l'Ordre de S. Augustin. DE SAINTE-MARTHE.

ESSONE. Bourg de France, situé sur la petite rivière d'Etampes, vis-à-vis de Corbeil. *Exona*, *Axona*, *Exona Parisiorum*. Il est à sept lieues de Paris, & à pareille distance de Fontainebleau. *Essone* est fort ancien, & il en est souvent parlé dans nos Ecrivains.

ESSONIER, ou ESSONNIER. f. m. Terme de Blason. C'est un double orle qui couvre l'Ecu dans le sens de la bordure. *Cingulum*, *ambitus*, *limbus*. Il vient du Grec *ἐζώνιον*, qui signifie *ceinture*. En effet, c'étoit autrefois une ceinture, ou enceinte, où les chevaux des Chevaliers étoient placés, en attendant qu'ils en eussent besoin pour le tournoi, & qui étoient séparés par des barres & traverses, comme ils sont à présent dans les écuries. On les appelloit aussi *essognies*. *Essonier* est presque la même chose que *trescheur*.

ESSONNIER. v. a. Vieux mot, qui veut dire *excuser*. *Excusare*, & dans les anciens titres *essoniare*, *exoniare*. Voyez EXOINER.

ESSONNIÈRE. f. m. Celui qui donne une excuse au nom d'un autre.

ESSOR. f. m. Air découvert & libre qui dessèche. *Aer patens*, *liber*, *solutus*, *apertus*. Mettre du linge à l'*essor*.

Ce terme n'est d'usage qu'en parlant d'un oiseau qui part librement pour s'élever fort haut dans les airs. Il se dit particulièrement des oiseaux de proie qui s'élevent fort haut. Son faucon a pris l'*essor*.

On a transporté ce mot au figuré, & l'on dit d'un homme qui débute ou commence une chose avec une sorte de hardiesse, qu'il prend l'*essor*, qu'il prend son *essor*.

On fait entendre dans le Dictionnaire de l'Académie Françoisse, que ce mot s'applique aux personnes, qui, après avoir été quelque temps dans la sujétion & dans la contrainte, s'en tirent tout d'un coup, & se mettent en liberté. Je ne crois pas que ce mot emporte l'idée de contrainte & de sujétion. Il désigne simplement la manière de débiter, de commencer une chose avec une certaine hardiesse & liberté. C'est ainsi que l'on dit donner l'*essor* à son esprit, à sa plume, pour dire, écrire, ou parler avec une sorte de liberté ou d'élevation. Quelque essor que prenne Voiture, il ne s'élève jamais si haut qu'on le perde de vue. BOUH. Il ne faut pas qu'un esprit médiocre prenne un trop grand *essor*, ni qu'il embrasse trop de choses. S. EVR. Dès que le génie de la Poésie est retenu par les préceptes de l'art, & qu'on ne lui laisse pas prendre son *essor*, il perd toutes ses graces naturelles. Id. Encore un autre *essor* d'imagination au sujet de la

mort d'Œdipe. P. DE COURBEV. Vous n'avez qu'à suivre votre inclination, & à laisser prendre l'*essor* à votre génie, pour répondre à nos espérances. L'ABBÉ D'ESTREES.

ESSORANT, ANTE. adj. Terme de Blason. On appelle un oiseau *essorant*, *alas expandens*, celui qui est représenté n'ouvrant les ailes qu'à demi pour prendre le vent, & qui regarde le soleil.

ESSORE, EE. Vieux adj. Emoullé. *Hebes*, *hebetatus*, *a, um*.

ESSORÉ, ÉE. adj. Terme de Blason. *Varius*, *variè imbricatus*, se dit de la couverture d'une maison, d'une Eglise, d'une tour, ou d'un château, quand elle est d'un émail différent de celui du corps du bâtiment.

ESSORER, (s') v. récip. Prendre l'*essor*. Terme de chasse, qui se dit des oiseaux de proie qui sont sujets à voler au loin, qui ont de la peine à revenir sur le poing, qui se perdent. *Avolare*, *digredi longius*. Ces sortes d'oiseaux sont sujets à s'*essorer*.

ESSORER, est aussi actif, & se dit en parlant du linge qu'on met à l'air pour le sécher. *Arefacere*, *madorem*, *humorem adimere*, *siccandum ponere sub dio*. *Essorer* du linge sur des perches.

ESSORER, se dit aussi, en termes de Jardinage, en parlant des oignons de fleurs & autres choses qu'on étend sur un plancher, qu'on laisse s'*essuyer* & se sécher avant que de les ferrer dans des boîtes. Il y a des simples, des herbes qu'il faut laisser *essorer* à l'ombre, de peur que le soleil ne leur ôte leur force & leur qualité.

ESSORER la laine, ou la mettre à l'évent, c'est l'étendre à l'air.

On dit aussi *Essorer* un faucon, lorsqu'on le laisse sécher au feu ou au soleil.

ESSORÉ, ÉE. part.

ESSORILLER. v. a. La raison voudroit qu'on dit *essoriller*; mais l'usage veut qu'on dise *Essoriller*. Il signifie Couper les oreilles. *Aures precipitare*, *auribus decurtare*, *mutilare*, *truncare*. *Essoriller* un chien. Au commencement du règne de Charles VIII. on *essorilla* Dojac, qui avoit été l'un des Ministres de Louis XI. MÉZERAY. Naudé, dans son Mascurat, écrit *ésauriller*. L'on m'avoit dit que tel Curé, tel Baillif de village, tel Payfan avoient été *ésaurillés*, baillonnés par les Polaques, lesquels j'ai vu depuis se porter bien, & n'avoit rien souffert de semblable. MASCUR. *Essoriller* est mieux.

On le dit aussi figurément dans le style familier, pour signifier, Couper les cheveux fort courts. Vous voilà tout *essorillé*.

ESSORILLÉ, EE. part & adj. *Auribus truncatus*, *mutilus*.

Ce mot vient de la préposition *es*, ou *ex*, qui dans la composition signifie retranchement, & du nom Latin *auris*, qui signifie *oreille*.

ESSOUAHILA. Petite ville d'Afrique, dans la Nubie: on l'appelle aussi ZUAHILA. Voyez ce mot.

ESSOUFLER. v. a. Mettre hors d'haleine par une forte course ou agitation. *Anhelum facere*, *anhelitu privare*. Vous montez trop vite, cela vous *essouflera*. Ce courrier étoit tout *essouffé* quand il apporta cette nouvelle. Il ne faut pas tant le faire travailler tout d'une haleine, il ne tarderoit guère à s'*essouffier*.

ESSOUFFÉ, ÉE. part. & adj. *Anhelus*. Crier comme une personne *essouffée*. MOL.

ESSOUR. Vieux mot qui signifioit une source, une fontaine. Il y a dans le Diocèse de Rouen deux Paroisses appelées, l'une Ernemont des *Essours*, l'autre S. Germain des *Essours*, en Latin *S. Germani de fontibus*.

ESSOURDER. v. a. Rendre sourd. *Surditatem inducere*. Il se prend au sens figuré pour Enduyer. POMEY. Ce mot est hors d'usage.

ESSOURDÉ, ÉE. part. & adj. *Auditu hebetatus*.

ESSOURISSER. v. a. Terme de Manège. C'est couper un cartilage appelé *souris*, qui est au-dedans des naseaux du cheval, & qui est cause qu'il s'ébroue.

ESSOURISSÉ, ÉE. patt.

ESSUCQUER. v. a. Terme usité dans l'Agriculture, & qui veut dire, Exprimer le suc des raisins. *Exprimere*. On se sert de ce mot, lorsqu'il est question de tirer le moût de la cuve, & d'en presser pour cela la vendange. Ainsi on dit, il est temps d'essuquer cette vendange. Ce vin prendra trop de couleur si l'on n'essuque bientôt cette cuve. LIGER Il y a de l'apparence que c'est un mot de l'Auxerrois, patrie de Liger. Dans bien des Provinces on ne connoît point le terme d'essuquer. Cela s'appelle tirer la goutte d'une cuve, tirer la cuve.

ESSUI. f. m. Ce mot signifie en général un lieu où l'on met sécher quelque chose : mais en particulier il se dit du lieu où les Tanneurs mettent sécher les cuirs tannés. *Locus madori abstergendo*. Ce Tanneur a un fort bon essui. Tous les cuirs sont à l'essui.

Les Chamoiseurs, les Papetiers, & plusieurs autres Ouvriers ont leur essui, un lieu où ils étendent leurs marchandises pour les faire sécher.

ESSUIE-MAIN. f. m. Linge à essuyer les mains. *Mantile*. Il y a des essuie-mains dans les Sacrifices, qui servent aux Prêtres à essuyer leurs mains après les avoir lavées, avant la célébration de la Messe.

On donne le même nom au linge dont le Prêtre se sert à l'autel pour essuyer ses doigts après le lavato.

Dans les Communautés, & ailleurs, il y a un linge sur un rouleau de bois, qui sert à essuyer les mains.

ESSUI-PIERRE. f. m. Morceaux de lin qu'ont les soldats pour essuyer la pierre de leur fusil. Un essui-pierre & une pierre de rechange. BOMBELLES.

ESSUYER. v. a. Passer un linge par-dessus un corps mouillé ou suant, pour en emporter l'humidité. *Abstergere, detergere*. Essuyez cette table, cette assiette, avec un torchon. Essuyez vous la bouche avec votre serviette. Les joueurs de paume se font suer, frotter & essuyer.

ESSUYER les larmes, se dit figurément pour consoler. Les Amans essuyent aisément les larmes des veuves.

Heureux qui fit couler vos larmes,
Plus heureux qui les essuyera. S. EVR.

ESSUYER, se dit aussi des périls & des difficultés où l'on s'expose, & qu'il faut souffrir ou surmonter. *perferre, sustinere*. Pour aller à cette attaque il a fallu essuyer tout le feu de la courtine. Il a bien essuyé en sa vie des canonades & des mousquetades. Il essuyoit de vingt pas les salves par rang d'un gros bataillon d'Espagnols. BUSSI RAB. La quantité de sottises vécues qu'il faut essuyer est cause que je demeure seul. MOL. Essuyer la gravité, le ris amer & le laconisme d'un Ministre. LA BRUY. Personne n'a tant essuyé de censure, ni reçu tant de louanges que moi. MÈN. Je ne suis point d'humeur à essuyer des refus offensans. MOL. Je ne fais point essuyer les outrages d'un faquin. BOIL. La plus brillante fortune ne vaut pas les humiliations, ni les hontes qu'il faut essuyer. LA BR. Il est bien dur d'essuyer les fiertés d'un vainqueur insolent. S. EVR. On fuit la conversation d'un Savant chagrin & sévère, on voudroit bien profiter de ses lumières ; mais on ne veut pas essuyer sa mauvaise humeur. S. EVR. Avec un ami fidèle, quelque bisfatterie du destin que j'aie d'ailleurs à essuyer, je défile la fortune de me rendre malheureux. ID. Essuyer des injustices.

Je ne suis point d'humeur
A vouloir d'une belle essuyer la froideur. MOL.

ESSUYER, en parlant du vent & du soleil, est synonyme à sécher. Le vent, le soleil a essuyé les chemins. La terre qui a été trempée par la pluie, est bientôt essuyée pendant l'été. *Siccare, exsiccare*.

ESSUYÉ, ÉE. patt.

Tous ces mots viennent du Latin *exsudare*, qui signifie en cette occasion *sudorem extergere*.

E S T.

EST. f. m. *Oriens*. Nom qu'on donne à la partie du monde qui est à notre soleil levant. On appelle vent d'Est le vent qui souffle du côté d'Orient. En Italie on l'appelle *Levante*, & par toute la mer Méditerranée ; en Grec *ἀπ' ἡλίου*, parce qu'il vient du soleil, *ἄπ' ἡλίου*, en Latin *Eurus*. Le mot d'Est est pur Allemand. Nous navigeâmes trois jours par un vent d'Est. On marque souvent ce nom par un E seul. C'est l'usage de la mer, quand on fait sur un vaisseau le journal du voyage, de marquer les vents par la première lettre de leur nom. Après avoir couru huit heures au NE $\frac{1}{2}$ E nous crûmes voir des brisans. FRÉZIER. Le mouillage ordinaire est à l'E $\frac{1}{2}$ NE de la pointe de la Galère (nom du lieu) (ID).

EST, signifie aussi le côté de l'Horizon qui regarde l'Orient. Nous avons tourné Cap à l'Est. Les Isles du Cap Verd sont à l'Est de l'Amérique. Nous allions de l'Est au Sud. Notre route étoit Est-Ouest, c'est-à-dire, en longitude sur le même cercle parallèle, & sans changer de latitude, ou par la même élévation du pôle.

EST. C'est le nom de la famille Souveraine du Duché de Modène. La Maison d'Est. *Gens Estensis*.

ESTABLAGE.

ESTABLE.

ESTABLER.

ESTABLERIES.

ESTABLETE. f. m. Vieux mot. Durée.

ESTABLI.

ESTABLIE.

ESTABLIR.

ESTABLISSEMENT

ESTABLURE.

ESTACADE. f. f. Palissade, pieux fichés en terre, & particulièrement dans des eaux, pour empêcher le passage, ou fermer l'entrée d'un port. *Pallatio, vallatio*. On fit une estacade sur l'estran du côté de Nienport. BUSSI RAB.

On donne le même nom à ces pieux plantés & assemblés, pour empêcher les glaces d'entrer dans un bras de rivière où les bateaux sont à l'abri.

Ce mot vient de l'Italien *stecchie*, qui est une espèce de palissade. Du Cange le dérive de *staca*, qui signifie un pieu fiché en terre. Les Anciens, quand ils faisoient leurs duels en champ clos, les appeloient *estache*.

ESTACHES. f. m. pl. Pieux, poteaux : on dit les estaches d'un pont. Le feu est aux estaches, pour dire, le feu est aux poutres. Guiart, qui est en Manuscrit à la Bibliothèque du Roi.

A douloures & à hafches,
Vont desrompant picux & estaches.

Et c'est delà que vient estacade.

L'Épitaphe de Pierre de Carville, Maire de Rouen, enterré dans l'Abbaye de Saint Ouen, finit ainsi :

Or priez que merchi li fache
Chil qui fui battu en l'estache.

C'est-à-dire, à la colonne. Ce Pierre de Carville pourroit bien être celui qui a bâti la Chapelle qu'on appelle du Dieu battu près des fourches patibulaires.

ESTACLE. Terme de Marine. Voyez ITACLE, c'est la même chose. On l'appelle aussi *estagle* ou *étagle*.

ESTADON. f. m. Voyez ÉTADON.

ESTAFE. f. f. Terme grivois. Certaine rétribution que les souteneurs & autres gens de cette sorte exigent des femmes de débauche, & de ceux qui tiennent des jeux publics.

ESTAFETTE. f. f. Terme de Poste. C'est un courrier qui court avec deux guides, comme il arrive au

grand ordinaire. *Curjor binis ductoribus comitatus.* On s'en sert beaucoup en Italie. Nous avons emprunté ce mot des Espagnols, qui appellent *Estafeta*, le courrier ordinaire qui porte les lettres. Les Italiens disent *si-fetta*, de *stafsa*, écrier.

ESTAFETTE, en plusieurs pays se dit d'un courrier qui ne porte son paquet que d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre courrier qui le porte de même à la poste suivante.

ESTAFFIER. f. m. On donne ce nom en Italie à des domestiques qui portent la livrée, & qui marchent en manteau, à la différence des laquais qui n'en ont point. Par extension nous appelons *estaffiers* de grands laquais. *Servus grandior, stapedarius, stipator.* Le train des Italiens consiste en un grand nombre d'*estaffiers*, qui sont gens mariés, & âgés de plus de trente ans, & qui font ce que les laquais font en France.

*Un Chevalier d'humeur hautaine,
Venu d'une rive lointaine,
Suivi de vingt Geants altiers,
Qu'il avoit pris pour estaffiers.*

DIV. DE SCEAUX.

Un de nos Poètes appelle le Démon, dans une pièce badine l'*estaffier* de S. Martin.

*Mais gare dans cette conduite
Que l'estaffier de S. Martin,
De tout temps cauteleux & fin,
Quelquefois ne marche à la suite.*

ESTAFFIER, signifie encore ces souteneurs de lieux publics, comme il est expliqué sur le mot *estafé*.

Ce mot vient de *stapes*, Latin, ou de *stafsa*, Italien, qui signifie écrier; ou de l'Allemand & Danois *stab*, qui signifie un bâton sur lequel on s'appuie, parce que les écriers en font l'Office à l'égard du Cavalier; ou bien de *stap*, & *stapa*, qui signifient pas, passus, vestige, le marcher, l'action de marcher, *incessus*: c'est le sentiment d'icquez.

ESTAFILADE. f. f. Coupure faite, principalement au visage, avec un rasoit, une épée, en général avec un instrument tranchant. *Plaga luculenta.* Les Barbiers mal-adroits font souvent en rasant de grandes *estafilades* au visage.

*Sais-tu pour quoi, cher camarade,
Le beau sexe n'est point barbu?
Babilard comme il est, on n'auroit jamais pu
Le raser sans estafilade. MÉNAGE.*

ESTAFILADE, se dit aussi familièrement des coupures, des déchirures des habits. *Scissura.* Voilà un clou où je me suis accroché, qui a fait une grande *estafilade* à mon manteau.

icquez dérive ce mot *estafilade* du mot *staff*, qui veut dire coup, coup de bâton: ce mot *staff* est de la langue des Francs, qu'icquez appelle *Franco-Teutisca*, c'est à-dire, Franco-Tudesque. Cette langue est l'ancienne langue Allemande, qu'on appelle Tudesque; ou un dialecte de cette langue que parloient les Francs avant qu'ils se fussent établis dans les Gaules.

ESTAFILADER. v. a. Faire des estafilades. *Cedere, discernere.* Il lui a *estafiladé* le visage.

ESTAFILADÉ, ÉE. part.

ESTAFORT. Corneille dit mal *Estafort*. Petite ville de France dans le Condomois.

ESTAGE. }
ESTAGER. }
ESTAGIER. }
ESTAI. }
ESTAIE. }
ESTAIEMENT. }
ESTAIM. }
ESTAIN, ou ÉTAIN. Ville de France, au Duché de Bar, ci-devant dans les États du Duc de Lorraine,

Voyez }
ÉTAGE.
ÉTAGER.
ÉTAGIER.
ÉTAI.
ÉTAIE.
ÉTAIEMENT.
ÉTAIM.

avec titre de Prévôté, & sur les confins du Verdunois. Long. 23. d. 18'. Latitude 49 d. 15'.

ESTAIN. }
ESTAINS. }
ESTAINS. }

ESTAINES. Petite ville de Flandres. *Stegra.* On la nomme en Flamand *Stegers*. Elle est sur la Lys, au-dessus & près d'Armentières.

ESTAL. Voyez ESTEAU. Ce mot est encore demeuré dans son composé *piéd-d'estal*.

ESTAL. f. m. Vieux mot hors d'usage il y a longtemps. *Locus, habitatio; stallum*, chez les Auteurs du moyen âge, demeure, place; d'où vient le mot d'installer. Du FRESNE, *Glof. de Villehard*, & peut être celui d'*étaler*. Ainsi furent longuement les batailles des Pèlerins & des Griens vis-à-vis, que li Grien ne s'osèrent venir férir en leur *estal*. VILLEHART. n. 93.

ESTALAGE. }
ESTALER. }
ESTALEUR. }
ESTALIER. }
ESTALINGUER. }
ESTALON. }
ESTALONNAGE. }
ESTALONNEMENT. }
ESTALONNER. }
ESTALONNEUR. }
ESTAMBOT. }
ESTAMBRAIES. }
ÉTALAGE.
ÉTALER.
ÉTALEUR.
ÉTALIER.
ÉTALINGUER.
ÉTALON.
ÉTALONNAGE.
ÉTALONNEMENT.
ÉTALLONNER.
ÉTALONNEUR.
ÉTAMBOT.
ÉTAMBRAIES.

ESTAME. f. f. Laine tricotée avec des aiguilles; ouvrage de fils de laine, passés, enlacés par mailles les uns dans les autres. On fait des bas d'*estame*, des gants, des chemisettes, des bonnets, &c. d'*estame*.

ESTAMES. On appelle ainsi de petites étoffes de laine qui se fabriquent à Chalons-sur-Marne.

ESTAMENE. f. m. Petite estame, ou *etamine*.

Ces deux mots viennent de *flumen* Latin, signifiant la même chose.

ESTAMER. Voyez ETAMER.

ESTAMET. f. m. Petite étoffe de laine, qui se fait à Chalons-sur-Marne, & aux environs.

ESTAMINE. Voyez ETAMINE.

ESTAMINET. f. m. L's se prononce. Espèce de cabaret à bière où l'on va boire & fumer. On donne le nom d'*estaminet* à l'assemblée de buveurs & de fumeurs, & au lieu où elle se tient. En Flandres les plus gros marchands vont à l'*estaminet*; ils s'assemblent là pour parler de leur négoce & de leurs affaires. On appelle autrement ces sortes de lieux *tabagies*. Dans l'Ecole des Amours grivois, Opéra comique, joué pendant l'été de 1744, le Théâtre représente un Hameau Flamand. On voit dans l'éloignement une ville dont les remparts sont détruits par le canon; de l'autre côté un camp, à la tête duquel est une batterie de canon. Les ailes représentent des maisons de payfans & des *estaminets*...

ESTAMINIER. Voyez ÉTAMINIER.

ESTAMO, ou ESTEMO. Voyez ESTHAMO.

ESTAMOIS. f. m. Terme de Vitrier. C'est un ais sur lequel est attachée une plaque de fer ou de tôle, où les Vitriers font fondre, avec le fer à souder, l'étain & la poix résine, dont ils se servent pour leur soudure.

ESTAMPE. f. f. Impression d'un cachet, ou autre chose dure & gravée, qui marque sa figure sur quelque matière molle. *Elypum.* Les Graveurs font des *estampes* sur la cire, pour faire voir les empreintes de leurs cachets.

Ce mot vient de l'Italien *stampa*, qui signifie la même chose. Son origine primitive est *stampf*, mot Allemand, qui signifie un marteau; & *st. miffen*, piler, parce qu'on estampoit en frappant sur les coins des monnoies.

ESTAMPE, Empreinte qui se tire d'une planche gravée. L'origine des *Estampes* est de l'année 1460; elle vient d'un nommé Maso Finiguerra, Orfèvre de Florence. Marc-Antoine eut la gloire de mettre la

dernière main à cette invention. Voyez le *Dictionnaire de Peint. & d'Architec.*

ESTAMPE, se dit plus particulièrement d'une image en papier, tirée de quelque planche gravée & passée sous la presse. *Imago sculpta, incisa ari.* Les Livres d'estampes de Marc-Ansoine, de Lucas, d'Albert, sont extrêmement chers, quand ils sont entiers & bien conditionnés. Les Peintres nomment *estampes* toutes les pièces gravées à l'eau-forte, au burin & en bois. Les Marchands & le Vulgaire les appellent *images*; & celles qui sont sur le cuivre, *sailles-douces*.

On appelle à Rome, des écus, sous, & deniers d'or d'estampe, en Italien *di stampa*, des monnoies de compte, dont les Banquiers & Négocians Romains se servent pour tenir leurs livres.

ESTAMPE. f. f. Nom de Tulipe chez les Fleuristes. *estampe* est colombin blanc & incarnat. MORIN.

ESTAMPES, dans les arts. Ce sont des outils qui servent aux Serruriers à river les boutons, & à quelques-autres ouvriers pour estamper. Voy. ce mot. Ces *estampes* ont différentes figures.

Les Maréchaux se servent aussi d'estampes, c'est-à-dire, d'un morceau de fer acéré, pour percer les trous des fers qu'ils attachent aux pieds des chevaux.

ESTAMPER. v. a. Faire une empreinte de quelque matière dure & gravée sur une matière plus molle. *Imprimere, exprimere.* On *estampe* la monnoie avec le balancier. Voilà une image qui est bien *estampée*, bien nette, bien tirée.

Les Orfèvres appellent aussi *estamper*, former des figures en bas-relief de lames de métal: ce qu'ils font sur des moules ou un modèle de bronze.

On le dit aussi des figures que l'on forme sur le cuir, pour en faire des tapisseries, des ornemens, &c. Il y a à Guamanga au Pérou une célèbre Manufacture de pavillons qui servent de rideaux pour les lits, & de plusieurs sortes d'ouvrages de cuirs *estampés* & dorés. FREZIER.

ESTAMPER. Terme de Chapellerie. Il veut dire, passer à plat sur le bord d'un chapeau une sorte d'outil appelé la pièce, afin d'en ôter les plis, & en même-temps l'égoutter.

ESTAMPER, chez les Eperonniers. C'est avec un poinçon de fer, donner de la profondeur à un morceau de fer dont on veut faire un fonceau.

ESTAMPER, en termes d'horlogerie. C'est donner la figure requise à une pièce & à un trou par le moyen de l'estampe, ou morceau d'acier trempé. Ces Estampes ont différentes figures, suivant les différens usages auxquels on les destine. C'est toujours faire prendre à une pièce la figure d'une autre. Ainsi on dit *estamper* une roue de champ ou de rencontre, lorsqu'on relève le champ avec un tas d'acier.

ESTAMPER un fer, terme de Manège & de Maréchallerie. Voy. **ÉTAMPER**.

ESTAMPER un Nègre. C'est le marquer avec un fer chaud, pour reconnoître à qui il appartient. Les habitans François de l'île de Saint Domingue ont coutume d'estamper leurs Nègres aussitôt qu'ils les ont achetés.

ESTAMPES. Voy. **ÉTAMPES**.

ESTAMPILLE. f. f. Marque dont on se sert en plusieurs états, & qui se met au lieu de signature, ou avec la signature même, sur des brevets, des commissions, des Lettres, &c. On en met aussi sur des livres. Il y a une *estampille* pour chaque manufacture de papier. Voy. **ESTAMPILLER**.

ESTAMPILLER. v. a. Diminutif d'estamper. Faire une empreinte de quelque matière dure & gravée sur une matière plus molle. Le premier livre Turc, sorti de l'Imprimerie de Constantinople, fut imprimé en 1728. sur du papier luisant ou gommé, & *estampillé* de trois croissans en pal, & d'une Couronne Impériale particulière aux Turcs. *Observations sur les Ecrits modernes*, tom. 26. p. 180, 182.

ESTAMPILLER, est un terme de Papetier. C'est marquer le papier d'une certaine marque. Chaque Manufacture de Papier *estampille* différemment.

ESTAMPILLE, EE. part.

ESTAMPOIS.

ESTAMURE.

ESTAN. Ville de France en Gascogne. *Laterra, Stagnum Linguadocie.* BAUDRAND, qui écrit *Estang*, ou *Estan*. *Estan* est dans l'Evêché d'Aire, sur une montagne, & proche d'une petite rivière, qui porte aussi le nom d'*Estan*. Cette rivière se décharge dans le Midour assez près de la ville de Montaigu. BAUD. CORN.

ESTANC. adj. *Clausus, obscuratus.* Terme de Marine, qui se dit d'un vaisseau bien clos où il n'y a aucune voie d'eau, qui est bien capable de naviger, tel qu'il doit être quand on le frette.

ESTANCE. f. f. Terme de Marine. Ce sont des piliers posés tout le long des hiloires, pour soutenir les barotins. Ils sont de la longueur de l'entre deux ponts.

ESTANCHE.

ESTANCHEMENT.

ESTANCHER.

ESTANÇON.

ESTANÇONNER.

ESTANFORDE. Bourg des Pays-Bas. *Stenfordia*. Il est dans la Flandre, sur la petite rivière d'*Estanforde*, environ à deux lieues de Cassel, du côté du levant. MATY.

ESTANG. Petite ville ou bourg de France, dans le bas Armagnac, aux confins de l'Eausan.

ESTANG.

ESTANGUES.

ESTANT. part. présent, du latin *Stans*, en état, droit, debout. Bois en *estant*. Voy. **ÉTANT**.

ESTAOL.

ETAPE.

ESTAPIER.

ESTAPLES.

ESTAPO. Ville de l'Amérique, dans la Nouvelle Espagne, en remontant la rivière de Tabasco, qui tombe dans la Baie de Campêche.

ESTARKE. Ville de Perse, dans le Farsistan, ou la Perse proprement dite; & c'en est une des plus anciennes villes.

ESTASES. f. f. On donne ce nom à deux pièces de bois qui servent à fixer les quatre pieds du métier d'étoffes de soie.

ESTAT. Voyez **ÉTAT**.

ESTATEUR. Qui fait cession de ses biens en Justice à ses créanciers. Il est ainsi appelé, parce qu'il doit présenter debout ses Lettres de bénéfice de cession. Cela peut venir aussi du mot de *ester*, qui dans l'ancienne Jurisprudence signifioit comparoître personnellement en Justice.

ESTAU. Voy. **ETAU**.

ESTAVAYER, ou **ESTAVAYEL**, en Allemand **STÄFFIS**. Ville & Bailliage de Suisse, dans la partie orientale du Canton de Fribourg. Long. 24. d. 30'. lat. 46. d. 46'.

ESTAVILLON. Terme de Gantier. Voyez **ÉTAVILLON**.

ESTAYER. Voyez **ÉTAYER**.

ESTE. Maty & Corneille disent qu'on écrit aussi *Est*, & Corneille paroît préférer ce dernier à l'autre. Il semble néanmoins que l'usage soit pour *Este*. C'est une ville de l'Erar des Vénitiens, en Italie. *Ateste*. Elle est dans le Padouan, sur la petite rivière de Bacchilione, entre Rovigo & Vicenze. Maty dit que c'est une bonne petite ville. Corneille, citant de Seine, *Nouveau Voyage d'Italie*, L. I. C. 5. dit que le Tyran Erzelio la ruina vers l'an 1247. & que ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg qui fait cependant encore dix mille ames. C'est de cette ville que l'illustre Maison d'*Este* a pris son nom. Le premier de cette Maison dont on ait quelque chose de sûr, est Azon I. Seigneur d'*Este*, surnommé

Le Grand Marquis, qui vivoit dans le X & XI^e siècle.

ESTE Voyez ÉTÉ.

ISTECA. Forteresse du Tucuman dans l'Amérique méridionale, & bâtie par François Aguite, Gouverneur de cette Province, l'an 1563. DEL TECHO, *Hist. Parag. L. I. C. 20.*

ESTECO. Petite ville du Tucuman dans l'Amérique méridionale. *Estecum*. Elle est à 50 lieues de Saïta, & à 60. de Saint Iago. Elle est sur le chemin du Pérou au Tucuman. Elle seroit devenue une des plus grandes villes du Tucuman, si l'air n'y étoit pas mauvais. Elle a 50 villages dans sa dépendance. *Hist. Parag. L. I. C. 24 & 25. L. V. C. 20.*

ESTEIGNOIR. } Voyez { ETEIGNOIR.

ESTEINDRE. } Voyez { ETEINDRE.

ESTEING. Ancienne Baronie, qui depuis a été érigée en Comté. *Stagnum*. Le Comté d'*esteing* est dans le Rouergue. *Esteing* a donné son nom à l'ancienne & noble Maison d'*Esteing*, *De Stagno*. Les D'*Esteing* portent les armes de France, avec un chef d'or pour brisure; & ils ont les mêmes livrées que nos Rois, par concession de Philippe Auguste, en faveur d'un Seigneur de cette Maison qui le remonta & lui sauva la vie à la bataille de Bovines en 1214.

ESTEINS. } Voyez { ÉTEINS.

ESTEINTE. } Voyez { ETEINTE, &c.

ESTELAIRE. adj. Terme de Chasseur, qui signifie Apprivoisé: un Cerf *estelaire*, un Cerf apprivoisé, que l'on envoie dans les bois ensuite, pour aider à prendre les autres.

ESTELES. f. f. pl. Voyez ÉTELES.

ESTELIN ou ESTERLIN. f. m. Poids d'Orfèvre qui pèse 28 grains & demi. Il est moindre que le demi gros, qui en pèse 36. Il est le double de la maille, qui n'en pèse que 14. *Estelin* est la 20^e partie d'une once. Le marc contient 160 *estelins*.

Du Cange dit qu'on trouve dans la Chambre des Comptes, qu'il est dit que chaque *sterlin* ou *estelin*, doit peser trois oboles tournois; & le sou, douze oboles pesant.

ESTELLA. Ville de la Navarre Espagnole. *Stella*, *Estella*. Elle est sur la rivière d'Ega, à huit lieues de Pampelune, vers l'occident septentrional. *Estella* est capitale d'un Majorat. Quelques Géographes la prennent pour l'ancienne *Carnonium* ou *Carnovium*, petite ville des Vascons ou Gascons anciens, que d'autres placent à Carnobio, village de la Navarre, aux confins de l'Arragon.

ESTEMENAIRE. f. m. Terme de Marine. Les *estéménaires* sont deux pièces de bois ajustées aux extrémités des madriers. Il y a bien de l'apparence que ce mot vient du Latin *extremus*, dernier, qui est au bout.

ESTEMOA. } Voyez { ESTHEMOA.

ESTEN. } Voyez { ESTONIE.

ESTENDARD. } Voyez { ETENDARD.

ESTENDEUR. } Voyez { ETENDEUR.

ESTENDOIR. } Voyez { ETENDOIR.

ESTENDRE. } Voyez { ETENDRE.

ESTENDUE. } Voyez { ETENDUE.

ESTENSE. adj. *Estensis*. Ce mot ne se dit point seul. Le mont *Estense*, *Mons Estensis*, est un mont de trois cens mille écus de capital que la Maison d'Este avoit fondé sur elle, à en prendre la rente sur les revenus des biens qu'elle possédoit dans l'Etat Ecclésiastique. Il s'avança de dire que Sa Sainteté se chargeoit de l'extinction du Mont *Estense*. L'AB. RÉGN.

ESTEPA. *Astera*. Petite ville ou bourg d'Espagne. Ce lieu est dans le Royaume de Grenade, aux confins de l'Andalousie, à six ou sept lieues d'Écija, du côté du midi. MATY. Long. 13. d. 25'. lat. 37. d. 10'.

ESTEPONA. Petite ville ou bourg de l'Andalousie en Espagne. Il est sur la côte entre Marbella & Gibraltar. Quelques-uns y placent l'ancienne *Ostio*, petite ville de la Bétique, que d'autres mettent à *Estesta*. MATY.

ESTER. v. n. *Stare*, *adesse*. Terme de Jurisprudence.

ESTER en jugement, c'est comparoître en jugement soit en demandant, soit en défendant, ou constituer Procureur pour intenter ou défendre une action. Les mineurs ne peuvent *ester* en jugement, s'ils ne sont assistés de leur tuteur ou curateur; c'est même le tuteur qui est nommé dans les actes judiciaires. Il en est de même des Moines & généralement de tous ceux qui sont incapables des effets civils. En pays coutumiers les femmes mariées ne peuvent *ester* en jugement sans l'autorisation de leurs maris.

ESTER à droit, en matière criminelle c'est comparoître, se présenter devant le Juge pardevant lequel on a été assigné. Un contumax qui a laissé passer les cinq années depuis le jugement, sans se présenter, ne peut plus *ester à droit*, c'est-à-dire, être écouté, ni proposer ses moyens de justification, à moins qu'il n'ait obtenu en Chancellerie des Lettres qu'on appelle Lettres pour *ester à droit*.

Ce mot vient de *stare in judicio* ou *sistere*, *ESTER*, se prenoit autrefois anciennement pour *hésiter*. C'est en ce sens que Charles VI. fit une devise en rebus d'une plante de genêt avec le mot *jamais*; pour dire, genette jamais, je n'*este* jamais; c'est-à-dire, je n'*hésite* point: il en fit un Ordre de Chevalerie, composé de deux gouffes de genêt, l'une blanche, & l'autre verte; dont l'une étoit le symbole de la vieillesse, & l'autre de la jeunesse P. MEN. ART. DES DEV.

Ce mot vient du Latin *herere*, & l'on disoit proverbiallement *heret aqua* il *est* ou il *hésite*.

ESTER. Vieux mot. Du Latin *esse* ou *stare*, demeurer, rester. *Poësies du Roi de Navarre*.

ESTERAC. Le Comte d'*Estérac*, *Astaracensis Comitatus*. Contrée de Gascogne en France. Elle est entre le Bigorre, le Comté de Comminges & celui d'Armagnac, dont il fait partie. La petite ville de Mirande en est le lieu principal. MATY. On l'appelle plus communément Astarac. CORN.

ESTERE f. f. Nasse de jonc, qui vient d'Italie, de Provence & du Levant.

ESTERELLE. f. f. Fausse Divinité que l'on dit avoir été autrefois adorée en Provence. *Esterella*. Bouche, dans son *Hist de Prov. L. V. sect. 2. p. 758*. du I. T. tient pour fable tout ce que l'on en dit dans la vie de saint Armentaire. Je tiens, dit-il, pour suspect tout ce qui est ajouté de la Fée *Esterelle*, & de ses Sacrificateurs, qui donnoient à boire quelques breuvages enchantés aux femmes stériles pour avoir des enfans; comme encore de cette pierre vulgairement dite *La Lauza de la fada*, où se faisoient les sacrifices de cette Divinité. Car au temps où vivoit St. Armentaire (sur la fin du IX^e siècle) la Religion Chrétienne & Catholique étoit si fort affermie, & si universellement reçue en Provence, que je ne crois point qu'il y eût en son temps aucun vestige du Paganisme; quoique routes ces sortes de fortillages peuvent avoir été faites en cette Province au temps de la Gentilité. BOUCHE.

ESTERLET. f. m. Nom d'une espèce d'oiseau aquatique. Il se trouve des *esterlets* sur la côte de l'Acadie.

ESTERLIN. f. m. Sorte de monnoie ancienne d'Angleterre. Dans l'Inventaire des biens de Jean II. Duc de Bretagne, rapporté par D. Lob. dans l'*Hist. de Bret. T. II. p. 453*. on lit: Item, en un autre grand sac de grosse teille étoient LXXVIII. mars III. onces VI. *estrellins* au marc de Tours. Sur quoi D. Lobineau remarque que le marc de Tours pèsait douze solides 11 deniers 1 obole *esterlin*, & renvoie à Pelletier, *Traité de la Livre de S. Benoît*, où en effet il en parle, p. 562. L'*esterlin* ou denier *esterlin*, étoit la 20^e partie de l'once.

Le Blanc dans son *Traité des Monnoies*, p. 182 & 183, montre qu'en 1158, 1200. & jusqu'en 1248. le marc d'argent valoit 13 sous 4 deniers *esterlins* Saint Louis en 1262. à la Toussaints, donna cours aux *esterlins*, jusqu'à la mi-Août pour quatre de-

niers tournois; après quoi il les décria entièrement. En 1289 & 1290. sous Philippe le Bel, le bon denier *sterlin* n'étoit évalué qu'à quatre deniers tournois. En 1295. le marc de bons & loyaux *sterlins* est du poids de 13 sous 4 deniers. Ainsi les deniers *esterlins* d'Angleterre furent de même loi & de même poids pendant 137 ans, & ils valoient de notre monnoie courante environ 3 f. 7 deniers. LE BLANC. On trouve *Esterlin*, *Estrellin*, *Esterling*, *Sterling*, ou *Streling*. Voyez **STERLIN**.

ESTERLIN, f. m. Sorte de poids ancien. Voy. Pelletier, *Traité de la livre de St Benoît*, & au mot **STERLIN**. Car c'est ainsi que nous disons & que nous écrivons aujourd'hui.

ESTERNIR, v. a. Donner un coup si violent, que la personne patoille morte, & tombe sans mouvement sur la place; il est tout-à-fait hors d'usage: au moins ne le trouve-t-on que dans le Dictionnaire de Nicot, qui le fait venir du Latin *sternere*.

ESTERNUER. } Voyez { **ETERNUER**.
ESTERNUMENT. } **ETERNUMENT**.

ESTERP, Bourg de France avec Abbaye. *Styrpum*. Il est dans le Limousin, à huit lieues à l'occident de Limoges. L'Abbaye d'*Esterp* de l'Ordre de S. Augustin, fut fondée l'an 1090.

ESTERRE, f. m. On nomme ainsi sur les côtes de l'Amérique, des embouchures de rivières ou de petits ports, qui servent pour embarquer ou débarquer les marchandises des villes qui sont plus avant dans les terres.

ESTEVAONS, Monnoie de S. Etienne de Dijon. Il est parlé de ces *Estevanons* dans quelques actes rapportés par Penard dans son Recueil de Pièces pour l'Histoire de Bourgogne.

ESTEVAY, Petite ville de Suisse. *Estevaa*. Elle est capitale d'un Bailliage du canton de Fribourg. *Estevay* est situé sur le bord oriental du lac de Neufchâtel.

ESTEVENANT, Vieux mot usité en Bourgogne. Sorte de monnoie de compte. C'est la même chose qu'*Estevanou*. Mais dans dans les titres de Franche-Comté je trouve toujours *Estevenant*. Lesdits Bourgeois doivent chacun an audit de Fontenoy, au Seigneur ou Dame dudit lieu à chascunes Pasques charnées, chacun trois sous *estevenans*... La pièce pour douze deniers *estevenans* par an... La pièce par an pour quatre deniers *estevenans*. *Chartre de Thiebaut Seigneur de Neufchâtel & de Fontenoi en Vôges, & de Marguerite de Bourgogne sa femme, du 1 Octobre 1395.*

ESTEUBLE. } **ÉTEUBLE**.
ESTEUF. } Voyez { **ETEUF**.
FSTEUFFIER. } **ETEUFFIER**.
ESTEULE. } **ETEULE**.

ESTEVOIR, f. m. Vieux mot, qui se lit dans les Coutumes & dans quelques-uns de nos vieux Auteurs: on trouve aussi *estouvoir*, & *estovier*. Ces mots signifient tous *besoin*, *nécessité*, ce qui est *nécessaire* dans un ménage.

ESTEZE, f. m. Vieux mot, qui s'est dit pour Ponts & fossés. *Pontes, fossé*.

ESTHAMO, **ESTHEMO**, ville de la Terre-sainte, située dans les montagnes de Juda. *Jos. XV. 50*. Eusebe dit que de son temps c'étoit un grand bourg au midi de la Tribu de Juda, au nord du village nommé Anem; & qu'il étoit dans le territoire d'Eleuthéropolis. C'étoit une ville de refuge & Lévitique. Elle se trouve aussi nommée *Isthemo*, & dans Adrichomius, *Istimon*.

ESTHAOL, ou **ESTAOL**, Nom de lieu. *Estaal*. Ce fut d'abord une ville de la Tribu de Juda *Jos. XV. 33*. Ensuite elle fut donnée à celle de Dan, comme il paroît par *Jos. XIX. 41* & *Liv. des Juges XIII. 25*. Eusebe la place entre Azote & Ascalon, à dix milles au nord d'Eleuthéropolis, sur le chemin de Nicopolis. Elle étoit située dans la plaine. Elle se nomme aujourd'hui Aïto, dit le P. Lubin.

ESTHEMOA, Ville de la Terre-Sainte, que quelques Géographes confondent avec Esthamo. M. Reland l'en distingue, & la place dans la Tribu de Juda,

fondé sur Josué *XXI. 14*. où Josué rapporte les villes des Tribus de Juda & de Siméon qu'il donna aux Lévites & aux Prêtres. Ainsi l'on en conclut très-bien qu'elle n'est pas la même que *Esthemo*, qui étoit de la tribu de Dan; mais on n'en peut pas conclure, comme fait M. Reland, qu'elle fut de celle de Juda. Peut-être étoit-elle de celle de Siméon. *Esthemoa* s'écrit en Hebreu, par *y, ain*, à la fin, *אשחמא*, au lieu qu'*Esthemo* s'écrit par un *h, he*. Ce qui a trompé le P. Lubin, c'est qu'en Latin ces deux noms s'expriment de la même manière, *Esthemo*.

ESTHER, f. f. Nom de femme. *Esther, Fstera, a*. C'est une Juive, captive en Perse, ou dans la Susiane, & que sa beauté rendit digne du lit d'Assuérus & du trône de Suze. *Esther* délivra les Juifs ses compatriotes, de la mort à laquelle Assuérus les avoit condamnés par les conseils d'Aman son favori.

Le Livre d'*Esther* est un Livre Canonique de l'Ecriture-Sainte, où l'histoire de cette Reine est racontée. *Liber Esther*. On l'appelle quelquefois simplement *Esther*. Il est dit dans *Esther IX. 29*. qu'*Esther* & Mardochée instituèrent la fête appelée *Phurim*, ou des sorts. On ne fait pas sûrement quel est l'Auteur du Livre d'*Esther*. S. Epiphane, S. Augustin & Isidore l'attribuent à Esdras. Eusebe le croit plus récent. D'autres croient qu'il est de Joachim, Grand-Prêtre des Juifs, & petit-fils de Josedek. Quelques-uns veulent qu'il ait été fait par l'Assemblée ou la Synagogue des Juifs, à laquelle les Lettres de Mardochée furent rendues. *Esth. IX. 20*. Mais le plus grand nombre des Interprètes Hébreux, Grecs, Latins, &c. le donnent à Mardochée. C'est le sentiment d'Elias Levita, *Mess. hamum, Pref. 3*, qui le donne pour constant. Ces Auteurs croient que cela est marqué dans le ch. IX. v. 20. où il est dit, *Mardochée écrivit donc tout ceci, & l'envoya aux Juifs après l'avoir écrit*. Ils pensent encore qu'*Esther* y eut quelque part, parce qu'au même chapitre, v. 29. il est dit que la Reine *Esther* & le Juif Mardochée écrivirent encore une seconde lettre pour ordonner que l'on solennisât avec beaucoup de soin les jours des sorts, c'est-à-dire, auxquels on avoit tiré le sort pour condamner les Juifs à mort.

Quelques-uns disent que ce livre n'est que Deutérocanonique. D'autres croient qu'il est canonique jusqu'au X^e ch. v. 3. inclusivement, & que le reste n'est que Deutérocanonique. S. Jérôme, De Lyra, Denis le Chartreux, Hugues de Saint Cher & Cajetan ont même regardé ces additions comme apocryphes avant le Concile de Trente: depuis ce Concile, Sixte de Sienna est le seul parmi les Catholiques, qui ait suivi ce sentiment, avec tous le Protestans. Bellarmin les a très-bien réfutés dans ses controverses, *L. I. De Verbo Dei, c. 7*. Voyez aussi *Sanctius* au commencement de ses Commentaires sur ce livre, Serarius, *Proleg. C. VIII. q. 8*. Marins, *Proleg. Q. III. sect. 6. p. 29*.

ESTHUIR, v. a. en usage chez nos Anciens, pour dire, Oter ou éviter. Ce mot se voit dans un titre de l'Abbaye de Saint Urbain du mois de Septembre 1358. Pour *esthuir* toute meue de plaitz qui est haineuse, c'est-à-dire, pour ôter tout sujet, toute occasion de plaider, ou pour éviter toute matière à procès qui engendre des haines.

ESTIENNE, Voy. ÉTIENNE.

ESTIENNETTE, Voyez ÉTIENNETTE.

ESTIEZ, f. m. Nom d'homme. C'est le même que S. Anastase de Perse, qui avant son baptême s'appeloit Magundat. *Anastafius*. C'est de ce nom que s'est formé *Estiez*. Voyez Chastelain, dans ses Notes sur le 22 de Janvier, & dans la Table de son Martyrologe, T. I.

ESTIFLET, f. m. Vieux mot, que M. le Roux a rangé dans son Dictionnaire comique sous le mot *estiffer*, qui a la même signification. Cela veut dire une bagatelle, un rien, pas la moindre chose. Quand

dit Sancho, j'ai apporté à la sueur de mon corps, de bons écus d'or à la maison, ma femme s'en est bien & beau acheté de bonnes hardes; & hormis deux pièces de vin qu'elle a fait venir, je n'ai pas râté un *estiflet* de ce que j'avois eu tant de peine à amasser, & la bonne pièce en a encore plus bù que moi. *Hist. de Dom-Quichotte, t. 5. ch. 6. p. 51.*

ESTILET. f. m. *Stylus*. C'est la même chose que *stilet*, *Pugio*, *sica minor*. Quelques Auteurs appellent *estilet* le *stilet* que les Dames Espagnoles portent ordinairement dans leurs bufs.

ESTILLE. Voyez **ETILLE**.

ESTIMABLE. adj. m. & f. Qui est digne d'estime, qui mérite d'être estimé. *Æstimabilis, dignus laude*. La vertu est *estimable*. Ce livre est *estimable* par la doctrine qu'il renferme. Cet homme est *estimable* par sa valeur, & cet autre par sa sincérité. Orthon étoit plutôt sans vices qu'*estimable* par ses vertus. *TILL. Magis extrâ vitia quàm cum virtutibus.*

ESTIMATEUR. f. m. Celui qui est choisi, nommé pour faire une estimation, pour déterminer la valeur d'une chose. Les Huisiers sont Jurés-Priseurs, vendeurs & estimateurs des biens meubles. On nomme des experts en chaque métier pour être *estimateurs* des ouvrages.

Ce mot s'emploie plus ordinairement au figuré pour signifier celui qui donne un juste prix aux choses. *Judex, arbiter, estimator, existimator*. Cet homme se connoît bien en ouvrage, il en est un juste *estimateur*. Un Prince aussi juste *estimateur* des choses. **BUSSE-RAB.** Un juste *estimateur* de la gloire. **IDEM.**

*Les biens les plus exquis doivent leur caractère
A la capacité d'un juste estimateur. VILB.*

ESTIMATIF. adj. Se dit des procès-verbaux & devis, où les experts nommés font, article par article l'estimation des réparations des bâtimens dont les Juges ont ordonné la visite; après quoi l'adjudication s'en fait au rabais. Un devis *estimatif*.

ESTIMATION. f. f. Prisée ou évaluation d'une chose, & quelquefois sa juste valeur, ou la somme qui en représente la valeur. *Æstimatio, pretium*. Cette sentence ordonne que les meubles saisis seront rendus, s'ils sont en nature, sinon leur juste valeur & *estimation*. On nomme des Experts pour faire la visite, prise & *estimation* des ouvrages, des meubles, &c. On dit aussi, juger d'une chose par *estimation*, c'est-à-dire, à peu-près, en supposant quelque valeur certaine, pour juger d'une somme incertaine.

ESTIMATION, ou *estimative*: en Lyonois le peuple dit *esme*, & proverbiallement, tu n'as point d'*esme* tu n'as point d'esprit, tu ne fais pas estimer les choses; *acheter à l'esme*, pour acheter à la main, c'est à-dire, à l'*estimation* & non au poids: delà est venu le proverbe commun en ce pays-là en forme de rebus. Tu n'as pas d'*esme*, vas en prendre à Trévoux; parce qu'on y forgeoit des liards marqués à l'M, pour la Maison de Montpensier, Souveraine du Pays de Dombes. **P. MÉN.**

ESTIMATIVE. f. f. Connoissance ou faculté de l'ame qui nous apprend à juger, & estimer des choses. *Æstimandi, judicandi facultas, peritia*. Il faut qu'un Ingénieur ait l'*estimative* bonne, pour connoître de loin la longueur d'une courtine, le nombre des soldats rangés dans un camp ennemi; pour avoir accoutumé long-temps son imagination à faire cette estimation, ce jugement. Terme inusité.

ESTIME. f. f. Opinion favorable que nous avons du mérite & des bonnes qualités de quelqu'un qui fait que nous le distinguons des autres hommes. *Æstimatio*. L'homme est naturellement si malin, que s'il a de l'*estime* pour quelqu'un, c'est presque malgré lui. **NIC.** Denis le Tyran disoit, qu'il favorisoit les gens de lettres, non pas pour l'*estime* qu'il en faisoit, mais par l'*estime* qu'on faisoit par-là de lui. **ABL.** L'*estime* n'égale pas toujours le respect extérieur; parce que l'un se règle sur la raison, & l'autre sur l'usage. **PORT-R.** On fait moins par *estime* que par inclination: la raison est que l'*estime* est comme étrangère chez nous, & que c'est une justice que nous sommes obligés de rendre. **S. EVR.** En écrivant à une personne au-dessus de nous, il n'est ni assez civil, ni assez respectueux, de l'assurer qu'on a de l'*estime* pour elle: mais ce mot, accompagné de quelque autre qui le relève, n'a rien de choquant. L'*estime* des gens qui savent juger est la seule dont il faut se rejour. **C. DE M.** L'*estime* mutuelle de deux amis est toujours le premier lien qui doit fermer leurs nœuds. **S. EVR.**

EST 873

*Démêlez la vertu d'avec ses apparences;
Ne hazardez jamais votre estime trop tôt.*

MOLIERE.

L'estime bien souvent va plus loin qu'on ne pense. C.

*L'estime & le respect sont de justes tribus,
Qu'aux plus fiers ennemis arrachent les vertus.*

IDEM.

☞ **Corneille**, dans la Tragédie de **Nicomède**, a dit, faire *estime* de quelqu'un.

Et vous offenseriez l'estime qu'elle en fait.

Cela n'a jamais été François, dit **Voltaire**, on a de l'*estime*, on conçoit de l'*estime*, on sent de l'*estime*; & c'est précisément parce qu'on la sent, qu'on ne la fait pas. Par la même raison on sent de l'amour, de l'amitié; on ne fait ni de l'amour, ni de l'amitié.

☞ **ESTIME**, en termes de Marine, se dit du calcul que le pilote fait tous les jours du sillage du vaisseau afin de juger à peu près du lieu où il est, & du chemin qu'il a fait. *Æstimatio, conjectura, judicium*. La plus grande science du Pilote est de savoir faire une bonne *estime*. Le lendemain l'*estime* nous précédait un peu; le jour suivant au contraire nous la précédâmes. **FRÉZIER.** Nous trouvâmes un jour avoir fait 25 lieues; lorsque l'*estime* n'en donnoit que 16: ces erreurs venoient des courans. **ID.** L'*estime* est beaucoup facilitée par les Tables loxodromiques. Le **P. Deschaux** a bien écrit sur l'*estime*, & surtout ce qui regarde la théorie & la pratique du pilotage.

ESTIMER. v. a. Priser, déterminer le prix & la valeur de quelque chose. *Æstimare*, d'où le mot François est pris. Le Roi a fait *estimer* ces héritages enfermés dans son parc, pour en payer la valeur aux propriétaires. En troc chacun *estime* ses dentées plus qu'elles ne valent.

ESTIMER, se dit aussi en choses Morales, pour faire cas, avoir de l'*estime*. Voy. ce mot. On ne sauroit trop *estimer* la vertu, la liberté, les gens sincères, les vrais amis. Cet Officier s'est fait fort *estimer* par son Général; il s'est fait *estimer* à la Cour. On hait naturellement tout ce qu'on *estime* beaucoup, & qu'on ne sauroit aimer. **S. RÉAL.** Quoique l'*estime* des hommes flatte plus notre vanité que leur amour, il vaut mieux en être aimé que d'en être *estimé*. **NIC.**

Que vous sert-il qu'un jour l'avenir vous estime.

BOIL.

*Sur quelque préférence une estime se fonde;
Et c'est n'estimer rien, qu'estimer tout le monde.*

MOL.

☞ On le dit avec le pronom personnel. C'est une injustice de vouloir être aussi *estimés* qu'on s'*estime*, parce qu'il faut toujours supposer qu'on s'*estime* trop.

ESTIMER, signifie aussi, avoir quelque opinion, quelque croyance d'une chose, bien ou mal fondée; penser, croire, présumer qu'une chose est, ou n'est pas ainsi. *Conjicere, judicare, opinari, persuadere sibi*. Il n'y a personne qui n'*estime* qu'il a de

S s s s s

l'esprit. Le peuple *estime* que c'est le soleil qui tourne, & bien des Astronomes supposent que c'est la terre. Quand on voyage par eau, l'œil *estime* que c'est le rivage qui se meut, qui s'éloigne. Dans cette acception il est neutre, & quelquefois actif. Ils reprendent qu'ils *estimoient* la place imprenable. VAUG. Au reste ce terme n'est pas du style noble.

ESTIMÉ, EE. part. *Æstimatus, creditus, probatus.*

ESTINCELANT.

ESTINCELLE.

ESTINCELLE-

MENT.

ESTINCELER.

ESTINCELETTE.

ESTIOLER, ou s'ESTIOLER. Voy. ETIOLER.

ESTIOMÈNE. adj. de tout genre. Se dit en Médecine des ulcères qui rongent, qui corrodent, qui consomment les chairs.

ESTIOMÈNE, EE. adj. ou part. Terme de Médecine, mangé, rongé, desséché. MONET. *Estiomenus, corrosus, obesus.* Le verbe *estioméner* se trouve dans NICOT. Brantôme, dans le premier tome de ses Dames Galantes, (p. m. 247.) parle d'une Dame Espagnole qui avoit une cuisse belle, blanche, polie & refaite, & l'autre toute sèche, exténuée & *estioménée*, qui ne paroït pas plus grosse que le bras d'un petit enfant. Il ajoute (p. 248.) qu'il se voit force Dames, qui ne sont pas ainsi *estioménées* de catharres, mais qui sont si maigres, denuées, asséchées & décharnées, qu'elles n'en peuvent rien montrer que le bâtiment.

Ce mot est Grec, il vient de *estivon*, manger. Il y a des Auteurs qui l'appellent en Latin *ignis sacer, estipelas*. NICOT.

ESTIRE.

ESTIRER.

ESTISSEUSES. f. f. & ESTISSU. f. m. Petites tringles de fer servant dans les manufactures en soie & chez les Rubanniers à retenir les Roquetins & les canons dans les Cantres.

ESTIVAL. f. m. Nom d'une ancienne chaussure usitée en France, hense, bottine. *Æstivale*. Par les réglemens que fit le Dauphin Humbert pour sa dépense, & de toute sa maison, il paroît que la chaussure étoit en ce temps là peu différente de celle d'à-présent, si l'on en excepte une espèce de bottines qu'on appelloit *estivalia*, henses, ou *estivaux*. Selon Du Cange, elles étoient alors fort en usage parmi les Nobles & les gens de guerre, qui affectoient d'en porter par ornement & par distinction. Ces bottines étoient faites d'un cuir fort mince & fort uni, teint en pourpre, ou en quelqu'autre couleur. L'habit d'été qui laissoit paroître la jambe à découvert, donna lieu de rechercher cette sorte de parure, que les longues robes d'hiver faisoient supprimer pendant cette saison. Il semble que le nom d'*estivaux* dont on se sert en quelques Provinces de France, & celui de *estivale*, parmi les Italiens, pour exprimer ce qu'on appelle botte en François, doivent leur origine à l'ancien mot *estivalia*, qui n'avoit point une signification si étendue dans les temps dont nous parlons. DE VALBONNET, p. 218.

ESTIVAY. Nom de lieu & d'un Monastère. *Stivagium*. ADR. VALEF. *Not. Gall. p. 330.*

ESTIVE. f. m. Terme de Mer, qui se dit de l'équilibre & du juste contrepoids qu'on donne à chaque côté des bâtimens, pour balancer leur charge, afin qu'ils ne pesent pas plus d'un côté que de l'autre, pour faciliter leur mouvement & leur cours. *Æquilibrium, æquipondium*. Un Pilote doit avoir soin que son vaisseau ne soit jamais hors d'*estive*.

ESTOC. f. m. Il signifie originairement un tronc d'arbre, ou plutôt une souche morte. C'est ainsi qu'on dit en termes d'eaux & forêts que les Marchands sont tenus de faire couper & ravalier près de terre toutes les souches & vieux estocs ou étoc. Couper à blanc estoc, c'est abattre tous les arbres, & n'en réserver aucun.

Ce mot se dit aussi d'un long bâton ferré par

un bout. *Truncus, bacculus ferro munitus*. Les payfans des montagnes & des lieux marécageux portent en main des brins d'*estoc* pour sauter par-dessus les canaux, ou d'un rocher sur l'autre.

Ménage dérive ce mot de l'Allemand *stock*, qui signifie un bâton, un tronc, une souche, tant pour le propre que pour le figuré.

ESTOC, signifie aussi le fer, la pointe d'une arme. *Punctum, acies, cuspis*. Ainsi on dit, Fraper d'*estoc* & de détail. *Punctim & cesim*.

D'*estoc*, c'est pointer, pousser le sabre pour le faire entrer par la pointe; de taille, c'est sabrer, donner des coups avec le tranchant.

ESTOC, étoit autrefois une sorte de grosse épée, nommée aussi épée d'armes. C'est la notion qu'en donne Olivier de la Marche, lorsqu'il parle des Tournois & des joûtes de son temps. Et cette arme nommée aussi bâton, qui est la vraie signification d'*estoc*, ne servoit que pour se battre à pied, & pour pointer & pousser; & quand elle étoit tranchante, elle servoit aussi pour tailler & pour sabrer: delà est venue la manière de parler d'*estoc* & de *taille*, c'est-à-dire, de la pointe & du tranchant d'une épée. *Notes sur Cl. Marot.*

ESTOC est encore une épée d'argent doré, longue d'environ cinq pieds, que le Pape bénit solennellement avec un casque à la fête de Noël. Le Pape Benoît XIII. veut donner au Grand-Maître de l'Ordre de Malte une marque éclatante de son affection. Il dépêche à Malte un de ses Camériers d'honneur, pour présenter à ce Prince l'*estoc* & le casque bénits solennellement à la fête de Noël. VERTOT.

Les Papes envoient un bonnet & un *estoc* bénits aux Capitaines qui ont remporté sur les Infidèles & les ennemis de la Religion quelque grande victoire, utile à l'Eglise. Le Pape Clément XI. vient d'envoyer au Prince Eugène de Savoie le bonnet & l'*estoc* bénits, à cause de la victoire remportée sur les Turcs près de Pétri-Waradin, comme le Pape Alexandre VIII. les avoit envoyés au Doge de Venise Francesco Morosini; Innocent XI. au Roi de Pologne Jean Sobieski. *Gazette du 24 Oct. 1716. p. 508.*

ESTOC, est aussi un instrument des Ouvriers qui travaillent en fer & en ouvrages qui demandent quelque poliment. Il sert à tenir leur matière pour la limer, percer & façonner. On ne prononce ni l's, ni le c de ce mot, & c'est pour cela que les Artisans l'appellent *étau*. Voy. ÉTAU.

ESTOC, en termes de Jurisprudence, se dit figurément pour tronc, ou souche commune, dont plusieurs personnes sont issues. Ainsi *estoc* se dit figurément de la liaison de parenté qui vient d'une commune souche; l'*estoc* étant pris pour le chef dont plusieurs personnes sont descendues en ligne directe, & qui est à leur égard comme le tronc d'un arbre, dont plusieurs branches sont sorties. En Latin on dit *communis stipes*, pour dire la souche commune dont plusieurs descendans sont issus.

Quand un père ou une mère en mariant leur fille stipulent que les deniers qu'ils lui donnent en mariage, lui seront propres à elle & aux siens de son *estoc* & ligne, cette clause comprend tous les parens que la fille peut avoir du côté de celui des père ou mère, qui lui a fait le don.

Dans la Coutume de Paris, ces mots *estoc* & ligne, sont synonymes; mais ils ne le sont pas dans les Coutumes Souchères.

On dit familièrement, Cela vient-il de votre *estoc*, dites-vous cela de votre *estoc*, pour dire, de votre chef, de vous-même, ou à l'instigation d'un autre?

ESTOC, en termes de Joueurs de Gibecière. On appelle faire l'*estoc*, lorsque l'on fait passer la carte de dessus dessous, sans que personne s'en aperçoive. *Cartam superiorem inferiori mutare*. Les Bonneteurs font l'*estoc* avec une adresse merveilleuse, de sorte que l'œil y est trompé, & ne s'en peut apercevoir.

ESTOCADE. f. f. Ce mot signifioit autrefois une longue épée. *Enfis, gladius pralongi hastilis*. Il a été un temps qu'on portoit de longues *estocades*.

Fl. Végece a appelé l'*estocade*, *puncta*, & la taillade, *cesa*. C'est dans le 12^e chapitre de son premier livre de *re militari*, où il soutient qu'il faut accoutumer les soldats à frapper d'estoc, & non point frapper de taille; que les Romains ont toujours frappé d'estoc, & sont venus aisément à bout des ennemis qui ne frappaient que de taille. Les raisons qu'il en apporte peuvent être encore d'usage en ces temps-ci, par rapport à la manière dont se battent plusieurs nations de l'Europe. L'*estocade*, dit-il, pour peu qu'elle enfonce, est mortelle, au lieu que la taillade ne l'est guère; parce que les armes & les os l'empêchent de pénétrer jusqu'aux parties vitales. De plus, la taillade découvre celui qui s'en sert, qui est obligé de lever le bras droit, & de dégarnir tout son côté droit; au lieu que l'*estocade* couvre toujours son homme, & blesse l'ennemi, avant qu'il puisse se parer, ou même s'en apercevoir.

ESTOCADE, ne se dit plus aujourd'hui que d'un grand coup de pointe alongé, & qu'en termes d'Escrime on appelle botte. *Plaga punctim inflita*. Il a reçu deux coups d'*estocade*. Il lui allongeoit à tous coups des *estocades* qui le faisoient bien reculer.

ESTOCADE, se dit burlesquement de la demande d'un importun, ou d'un escroc qui veut emprunter quelque chose. Dieu nous garde de tous présenteurs d'*estocades*. SCAR. Ainsi on dit proverbialement, Alonger, potter l'*estocade* à quelqu'un, pour dire, lui emprunter quelque somme d'argent, qu'on n'est pas en état de rendre, & que quelquefois on n'a pas intention de rendre.

ESTOCADER. v. n. Se battre avec une estocade. *Digladari*. Ces deux bretteurs ont *estocadé* long-temps, & ne se font point fait de mal.

ESTOCADER, se dit figurément en matière de disputes, de procès, pour dire, se presser l'un l'autre par de fortes raisons. Ils ont long-temps *estocadé* sur cette question, & ils l'ont plutôt embrouillée que résolue. Ces deux Avocats ont *estocadé* vigoureusement tout le long de l'audience en plaidant une telle cause. Il n'est que familier.

ESTOCADER, se dit aussi en style burlesque, pour importuner à force de demander quelque chose. Les Poètes le vont bien *estocader*. SCAR. On dit aussi dans le même style, *estocader* la tristesse, le chagrin, pour dire, les combattre. Ce mot en ce sens ne peut sortir du style burlesque.

ESTOCAGE. f. m. Terme de Coutumes. C'est un droit de quatre deniers qui est dû au Seigneur en vente d'héritages.

ESTOFFE. } Voyez } ÉTOFFE.
ESTOFFER. } ETOFFER.

ESTOI. Ville de Portugal, dans les Algarves, sur la côte méridionale, à l'orient de Fato. DE L'ISLE, CORN.

ESTOIER. v. a. Vieux mot. Serrer, rengainer l'épée, comme qui auroit dit *estuyer*, mettre en un étui. On a dit aussi *estoyer*, pour combattre.

ESTOILE. } Voyez } ÉTOILE.
ESTOILÉ. } ÉTOILÉ.
ESTOILER. } ETOILER.

ESTOIRE. f. f. Vieux mot & inusité depuis long-temps. *Navis, classis, navalis exercitus*. Vos prient por dieux que vos aiez pitié de la terre d'oltremer, & de la honte Jesu-Christ vengier, comment ils puissent avoir navire & *estoire*. VILLEHARD. n. 13. Mult fut belle celle *estoire* & riche, & mult y avoit grant fiance li Ceuns de Flandre, & li Pélerin, poice que la plus grant plentez de lor bon serians s'en allèrent en cette *estoire*. ID. n. 25. En cel termine mut uns *estoirs* de Flandres par mer, con mult grant plentez de bonne gent armée. ID.

Ce mot semble être tiré de *Stolus*; & *Stolium*, dont les Auteurs Latins du moyen âge se servent souvent. RIGORD. an. 1201. *Gesta Innocentii Papæ*,

p. 49. 64. Tom. III. *Hist. Francor.* p. 741. Du FRESNE, *Gloss. de Villihart. Stolus & Stolium* viennent du Grec *σολος*, qui a le même sens, de *σέλλα*, j'envoie.

ESTOLE. Voyez ÉTOLE.

ESTOLT. adj. Vieux mot. Rude.

ESTOMAC. f. m. Terme d'Anatomie. *Stomachus, os ventriculi*. C'est proprement l'orifice supérieur du ventricule, que quelques-uns appellent la bouche du ventricule. Il commence où l'œsophage finit: il est d'un sentiment très-vif, à cause de la quantité de nerfs qui l'environnent: il donne entrée aux aliments; & afin qu'ils ne remontent pas dans la bouche, il est fermé par une infinité de fibres charnues & circulaires.

M. Lémery écrit selon l'étymologie, *estomach* avec une *h* à la fin après le *c*, comme *stomachale*: mais l'usage est contraire.

Ce mot est Grec, *στόμαχος*, & vient de *στόμα*, qui signifie bouche.

ESTOMAC, se dit aussi du ventricule même. Cette partie, que les Anatomistes comparent à une cornemuse, est une espèce de poche qui se trouve sous le diaphragme entre le foie & la rate. L'on y remarque deux ouvertures, l'une supérieure à gauche, & l'autre inférieure à droite. Par la première, que l'on nomme la fin de l'œsophage, il reçoit les aliments dont nous nous nourrissons: par la seconde, que l'on appelle le pilore, ces mêmes aliments se rendent dans les intestins. Pour vivre long temps, il faut avoir bon *estomac*. Le vomissement est une convulsion de l'*estomac*. Il ne faut rien donner aux malades qui leur charge l'*estomac*; c'est-à-dire, qui soit difficile à digérer. On dit aussi de celui qui a la voix forte, qu'il a un bon *estomac*. L'*estomac* est formé de trois membranes, l'intérieure est charnue, celle du milieu musculeuse, & composée de fibres, partie étendues selon sa longueur, & partie circulaires: l'extérieure est nerveuse. La première est ridée: c'est un tissu de veines, d'artères & de nerfs, semé de glandes qui répandent une liqueur qui a quelque rapport à la salive. Les animaux qui ruminent ont quatre *estomacs*. Il parut, il y a quelque temps, un Moine Moscovite à Berlin, qui proposoit un instrument pour nettoyer l'*estomac*. C'étoit une brosse toute semblable à celle dont on se sert pour nettoyer les bouteilles. Elle avoit un manche de fil de fer couvert de soie. Avec cette brosse il prétendoit nettoyer un *estomac*, comme on nettoie une bouteille. *Mém. de Tr. Voy. VENTRICULE.*

ESTOMAC, se dit abusivement de la partie extérieure du corps, qui répond à la poitrine & à l'*estomac*. *Peñus*. Les pécheurs se frappent l'*estomac* en signe de pénitence. Quand on se confesse, on se frappe trois fois sur l'*estomac*, en disant *mea culpa*. Le creux de l'*estomac*.

ESTOMAC, à l'égard des volailles, se dit des chairs qu'on tire de dessus leur partie éminente, quand on a levé les ailes & les cuisses. Un *estomac* de chapon, de perdrix.

On dit proverbialement, qu'un homme a un *estomac* d'Austruche, qu'il digérerait le fer, quand il mange excellivement, sans en être incommodé.

On appelle, en termes de Chimie, *Estomacs d'Austruches*, les eaux fortes qui digèrent & dissolvent tout. C'est particulièrement une eau philosophale, qui est propre à dissoudre tout. Elle se fait avec de l'huile philosophale, le sublimé & la liqueur gommeuse.

ESTOMAQUER, S'ESTOMAQUER. v. réciproque. S'offenser de ce que quelqu'un dit ou fait. *Stomachari, succensere*. C'est un homme qui s'*estomacque* de tout. *Stomachatur omnia*. Vous ne devez pas vous *estomacquer* de ce que je n'ai pas fait telle chose. Il n'est que du style familier.

ESTOMAQUÉ, ÉE. part. Il me vint trouver un jour fort *estomaqué* d'avoir été repris comme d'une ignorance ou d'une nouveauté hardie. Le voilà tout *estomaqué*.

ESTOMBAR. Village de Portugal. *Estombarum*. Il est dans le petit Royaume des Algarves, à une lieue de Silves, du côté du midi. *Estombar* est un reste de l'ancienne *Ofsonaba*, *Exonaba*, & *Onoba*, ville Episcopale, dont le siège a été transféré à Silves. MATY.

ESTOMBER. Voy. ESTOMPER.

ESTOMMIR. v. a. Vieux mot, qui signifie, Étonner, troubler. N'y a meilleur remède de salut à gens *estomis* & recrus que de n'espérer salut aucun. RABELAIS. On a dit premièrement *estorber* d'*exturbare*, puis *estormer*, *estormir*, & enfin *estomir*. Not. 9. Au reste ce passage de Rabelais n'est qu'une traduction du vers 354. du second livre de l'Enéide.

Una salus victis, nullam sperare salutem,

Que Segrais a rendu par cet autre vers François.

Tout l'espoir des vaincus est dans le désespoir.

ESTOMPER. v. n. Terme de Dessinateur. C'est, Définer avec des couleurs en poudre qu'on applique avec de petits rouleaux de papier gris, ou de chamois, dont le bout sert comme de pinceau.

On appelle *estompe*, le papier ou le chamois ainsi roulés & barbus par le bout, dont on se sert pour *estomper*.

ESTONIE. Nom de la partie septentrionale de la Livonie. *Estonia*, *Estlandia*. L'*Estonie*, qu'on nomme autrement *Estien*, a au midi la Lettonie, & la Moscovie au levant. Le Golfe de Finlande la baigne au nord, celui de Riga au couchant. Les principaux lieux de l'*Estonie* sont, Nerva, Derpt, Felin, Pernaw, Hapsel & Revel, qui en est la capitale. M. Corneille écrit *Ejthonie*. Elle comprend sept petites Provinces ou Districts, l'*Esthonie* propre, l'Harrie ou l'Harland, le Wirland, l'Oldempo, le Jervenland, le Wikesland, & l'Alentaken. CORN.

ESTONNAMENT.

ESTONNANT. } Voyez } ÉTONNANT.
ESTONNEMENT. } } ÉTONNEMENT.
ESTONNER. } } ÉTONNER.

ESTOQUIAU. f. m. C'est une partie de la ferrure, une petite cheville qui en tient le ressort. On nomme aussi *estouquiaux*, dans la cloison d'une ferrure, certaines pièces de fer qui entretiennent la cloison avec le palastre.

ESTOR. Vieux mot, qui signifioit embarras, bruit, désordre.

Ce pourroit bien être la même chose que *estour*. Voyez ESTOUR.

ESTORCE. f. f. Vieux mot. Effort. *Conatus*, *nifus*.

ESTORE, ou ESTORA. Ville ancienne de Numidie. *Stora*, anciennement *Rufcada*. Elle est aujourd'hui dans la Constantine, Province du Royaume d'Alger. Sanson l'appelle Stora dans sa Carte de la Méditerranée. *Estore* est un grand & bon port de mer, à douze lieues environ au levant de Golle ou Collo. Le Golfe d'*Estora* est celui que les Anciens nommoient *Laturus*, ou *Olchachites sinus*. MATY.

ESTORÉE. f. f. Vieux mot inusité depuis long-temps. Armée navale. *Classis*, *navalis exercitus*. Le Roi d'Angleterre avoit fait appareiller une grande *estorée* de nefs. CHRONIQ. DE FLANDRES. Ch. 84. On a dit aussi *estoire*. Voyez ce mot.

ESTORER. v. a. On se sert de ce mot en Normandie, pour dire, Se pourvoir, faire sa provision. Il vient d'*auclorare*, M. HUET, tom. 2. des *Diff. rec. par M. de Tilladet*, p. 189, 190.

ESTORER. Vieux mot. Créer, ordonner, arranger.

ESTORMIR. v. a. Vieux mot. Alarmer. On a dit aussi *estoumir*, pour, se réveiller.

ESTORS. f. m. Vieux & inusité. Combat, bataille, *conflictus*. Voyez DU CANGE au Glossaire de Villehardouin.

ESTOTILAND, ou ESTOTILANDE. Grand pays de l'Amérique septentrionale, qui est encore appelé la Terre de Laborador, ou de Cortereal, ou la Nouvelle Bretagne. *Estotilandia*, *Terra Laboratoris*, ou *Corterealis*, *Britannia Nova*. Il a au midi le Canada, dans lequel on le comprend quelquefois; le Golfe de Hudson le baigne au couchant, le détroit de Hudson au nord, & la mer de Canada au levant. On ne connoît que les côtes de ce pays.

ESTOU. f. m. Voyez ÉTOU.

ESTOUBLAGE. f. m. Terme de Coutumes. *Estoublagium*, comme parle une chartre d'Odon, Archevêque de Rouen, de l'an 1262. C'est un droit qui se lève sur les blés, ou esteules.

ESTOUBLE. f. m. Chaume, ce qui reste du tuyau de blé sur la terre, quand on a fait la moisson. Il y a quelques endroits où l'on dit *eteule*: en Bourgogne on dit *eteuble*, mais mal. LIGER. Voyez ÉTEULE.

ESTOUBLE vient de *Stipula*. Quelques-uns tirent son étymologie de *datavis*. LIGER.

ESTOUDEAU. f. m. Un jeune coq. POMEY.

ESTOUFADE.

ESTOUFFANT.

ESTOUFFEMENT.

ESTOUFFER.

ESTOUFFOIR.

ESTOVOIR. f. m. Vieux mot hors d'usage depuis très-long-temps; Nécessité. Par *estouvoir*, par nécessité. *Gloss. des Poësies du Roi de Navarre*. On a dit aussi *Estouvier*. Voyez DU FRESNE, *Gloss. de Villehard.*

ESTOVOIR. Vieux verbe n. Combattre, disputer.

ESTOUPADE.

ESTOUBE.

ESTOUPER.

ESTOUPILLE. f. f. ou ESTOUPILLON, & ESTOUPIN. f. m. & Voy. ETOUPIN. C'est la même chose.

ESTOUR. f. m. Vieux mot & hors d'usage, qui signifioit dans les anciens Romains *combat*, *assaut de ville*. *Discrimen*, *certamen*, *conflictus*, *concurfus*. L'*estour* des combattans fut rude & cruel. L'*estour* de la bataille. On disoit aussi l'*estour* des vents, pour dire, une rencontre des vents contraires; d'où est venu le mot de *tourbillon*. On a dit autrefois *estourmir* pour *combattre*.

Ce mot vient de *stormo*, Italien, qui signifie une assemblée de plusieurs personnes armées pour combattre. *Ad stormium pulsare*, c'est-à-dire, sonner l'alarme.

ESTOURDERIE.

ESTOURDI.

ESTOURDIMENT.

ESTOURDIR.

ESTOURDIS-

SANT.

ESTOURDISSE-

MENT.

ESTOURNEAU.

ESTOUTEVILLE.

ESTRAC. adj. Vieux terme de Manège, qui se disoit d'un cheval qui a peu de corps, peu de ventre, peu de flanc, qui est serré des côtes. *Arctus*. On dit aujourd'hui *cheval étroit*.

ESTRACE. f. f. Vieux mot. Extraction.

ESTRADE. f. f. Ce mot signifie proprement route publique, grand chemin. *Via strata*. De-là vient cette phrase militaire, Batre l'*estrade*, c'est-à-dire, envoyer des coureurs, des cavaliers à la découverte, pour avoir des nouvelles des ennemis, & être instruit de leurs dispositions. Les armées ne marchent point qu'on n'envoie de tous côtés des batteurs d'*estrade*. Il fut pris par des soldats qui battoient l'*estrade*. BOUHOURS.

Il vient de l'Italien *strada*, qui signifie *rue*, ou *chemin*, qui est dérivé du Latin *strata*, qui signifie *rue pavée*. Quelques-uns le dérivent d'*Esradots*,

qui étoient des Cavaliers qu'on employoit à battre l'*estrade*.

On dit proverbialement, Battre l'*estrade*, pour dire, Aller en divers pays, en diverses provinces : le peuple se sert de cette expression en parlant des garçons de boutique qui vont travailler de ville en ville, avant que de s'établir. L'insulte faite à Londres en 1661. le dixième d'Octobre au Comte d'Estades, Ambassadeur de France, par le Baron de Batteville, Ambassadeur d'Espagne, & qui fut si hautement réparée, a mis en vogue cette expression pour un temps ; mais ce n'étoit qu'une pointe, & une froide équivoque dans le sens qu'on lui donnoit, en disant, Que fait Batteville à Londres ? Il bat l'*estrade*.

ESTRADE, est aussi une élévation de plancher qui se fait dans une alcove, ou dans la moitié d'une chambre, avec des ais cloués sur des lambourdes, pour en faire un réduit plus distingué & plus paré, afin d'y recevoir les gens apparens, & que l'on considère. *Tabulatum, contignatio, locus editior*. On couvre les *estrades* de grands tapis de Turquie. Les *estrades* des Divans, & salles d'audience chez les Levantins, s'appellent *söfa*.

ESTRADE, en Jardinage. Voyez GRADINS DE GASON.

ESTRADIOT. f. m. Vieux mot François, qui signifioit *soldat à cheval, cheveu léger d'Albanie* ; & on disoit autrefois monter à cheval à la *Stradiote*, pour dire, avec les écriviers longues : ce qui est opposé à la *Ginette*, ou à la *Moresque*, c'est à-dire, avec des écriviers courtes.

Ce mot vient du Grec *στρατιότης*, qui signifioit *homme de guerre*. Nicot. Les Vénitiens ont eu souvent de ces soldats à leur service.

ESTRAGALE. *Astragalus*. Terme de Tourneur. Petit rond de bois noir qui sert d'ornement aux ouvrages tournés.

ESTRAGALE, ou plutôt ASTRAGALE, comme on l'écrit, & comme on le prononce plus ordinairement, est aussi un terme d'Architecture. C'est une petite moulure ronde, qu'on nomme ainsi quand on l'emploie dans des ouvrages circulaires ; & *baguettes*, quand on l'emploie dans des ouvrages droits.

Ce mot est tout Grec : *ατραγαλις* signifie la même chose, & a encore plusieurs autres significations, qui ont quelque rapport à celle-là.

ESTRAGE. f. m. On trouve aussi *estaigne* & *estiage* : ces mots qui sont aujourd'hui hors d'usage, signifient *enclos d'une maison de campagne*. *Septum villa*.

ESTRAGON. f. m. *Dracunculus*. Plante aromatique qu'on met au rang des auronnes. Cette herbe a les feuilles entières, étroites, un peu longues, & noirâtres, assez semblables à celles de l'hysope, ou du lin, d'un goût très-piquant, âcre & aromatique. Ses tiges sont rondes, d'environ deux pieds de haut, divisées en plusieurs branches, d'où sortent de petites fleurs jaunes, aussi-bien que ses fruits. Ces fleurs sont de la même structure, & disposées de la même manière que dans l'auronne ordinaire & dans l'absynthe. Sa racine est longue, grêle, & fort fibreuse ; elle jette tous les ans de nouvelles tiges. On mange souvent de cette herbe dans les salades, pour corriger la crudité & la froideur de la laitue, & des autres herbes semblables, & pour en relever en même temps le goût.

Les frians modernes ont mis en crédit le vinaigre d'*estragon* : c'est celui où l'on fait tremper & macérer de jeunes branches d'*estragon*, jusqu'à ce qu'il ait pris l'odeur & le goût de cette plante. L'*estragon* se nomme autrement *dragon*, ou *targon*. C. Bauhin l'appelle *dracunculus hortensis*. D'autres l'appellent *abrotanum lini folio acriori & odorato*. L'*estragon* fortifie le cœur & l'estomac, il aide à la digestion, & est estimé propre pour résister au venin. La plupart des payfans sont persuadés qu'il peut préserver de la peste & de toute sorte de corruption ; & en plusieurs endroits ils se servent d'*estragon*, comme on se sert

ordinairement de thériaque & d'orviétan.

On fait du vin d'*estragon* en faisant bouillir des branches de cette plante dans du vin blanc, qu'on passe ensuite. Ce vin est propre à apaiser les douleurs des dents & des gencives causées par quelques humeurs visqueuses & acides ; il est encore bon pour raffermir les dents & les gencives des scorbutiques. On s'en sert en le prenant dans la bouche, & l'y conservant quelque temps. Voyez M. TOURNEFORT, *Elémens de Botanique*, 364. M. LEMERY, *Traité des alimens*, &c.

ESTRAIN. f. m. Vieux mot, qui signifioit de la paille. *Stramen*.

ESTRAIN. On appelle ainsi une côte de la mer qui est plate & sablonneuse. *Diction. de la Martinière*.

ESTRAMAÇON. Coup qu'on donne du tranchant d'une forte épée, d'un coutelas, d'un cimenterre. *Ictus cesim illatus*. On le dit aussi de l'arme même : & c'est la partie du sabre qui est environ d'un demi-pied au-dessus de la pointe. *Acinacis pars media*. Les Héros des Romains pourfendoient les Géans d'un coup d'*estramaçon*.

Ce mot est vieux Gaulois, selon Ménage, qui cite Grégoire de Tours, qui appelle ces armes *scramafaxos* : ce que Borel dit être dérivé de l'Allemand *scram*, qui signifie *escrime*. Il pourroit bien venir de *extrema acies*, le bout de la pointe du tranchant.

ESTRAMAÇON, est aussi la partie d'un bâton à deux bouts qui est un bon pied au-dessus de la pointe. Avec le bâton à deux bouts, on peut faire le demi-moulinet pour se mettre en garde, & aux approches se servir de la pointe, ou de l'*estramaçon*. GAÏA.

ESTRAMAÇONNER. v. n. Se battre à coups d'*estramaçon*. *Cedere, cesim ferire*. Ils ont *estramaçonné* un bon quart d'heure. Il n'a guère d'usage.

On diroit plutôt *estramaçonner*, donner un coup d'*estramaçon*. Il fut *estramaçonné* dans cette attaque. En ce sens même, qui est le vrai sens, il est peu usité.

ESTRAMADURE. Voyez ESTREMADURE.

ESTRANGE. Voyez ETRANGE.

ESTRANGEL. Terme de Grammaire Syriaque. Le caractère *Estrangel*, *Estrangelus character*, est une espèce, une forme particulière des lettres Syriaques. Ce sont comme les Lettres majuscules de la Langue Syriaque. Abraham Echellenis a cru que le caractère *Estrangel* étoit l'ancien & le vrai caractère Chaldaïque. Les Abylins, qui se disent Chaldéens, se servent quelquefois du caractère *Estrangel*, si l'on en croit Hottinger dans son *Thesaur. Philol.* p. 286. Voyez sur ce caractère la *Critica sacra* de Pfeiffer, George Amira, dans sa Grammaire Syriaque, & Walton, dans ses *Prolégomènes*, ont donné un Alphabet *Estrangel*.

ESTRANGEMENT. } Voyez } ETRANGEMENT.

ESTRANGER. } } ETRANGER.

ESTRANGER. v. a. Vieux mot. Eloigner, écarter. *Gloss. sur Marot*. Voyez ETRANGER.

ESTRANGETE. f. f. Vieux mot. Merveille, nouveauté d'une chose avenue qui cause un grand étonnement.

ESTRANGLELIEPARD. f. m. *Aconitum pardalianches*. Voyez ACONIT. C'est la même chose. NICOT.

ESTRANGLELOUP. *Lupararia, lycoclonum aconitum*. NICOT.

ESTRANGLEMENT. } Voyez } ETRANGLEMENT.

ESTRANGLER. } } ETRANGLER.

ESTRANGUILLON. } } ETRANGUILLON.

ESTRAPADE. f. f. Espèce de punition militaire, dans laquelle, après avoir lié les mains derrière le dos d'un soldat, on l'élève avec une corde au haut d'une longue pièce de bois, & puis on le laisse tomber jusques près de terre, & ensuite que le poids de son

corps lui disloque les bras. On donne quelquefois jusqu'à trois *estrapades*, quelquefois même davantage.

On donne aussi le nom d'*estrapade* à l'espèce de potence ou d'arbre élevé pour donner l'*estrapade*. *Trochleatum patibulum*. Planter une *estrapade*. Ce supplice n'est plus en usage, au moins en France.

On a donné le nom d'*estrapade* à quelques endroits où l'on faisoit subir ce supplice aux soldats. Il demeure à l'*estrapade*.

Ce mot vient du vieux mot François *estréper*, qui signifioit autrefois *briser*, *extirper*, *éventrer*.

ESTRAPADE de marine. C'est le châtiment qu'on fait souffrir à un matelot, en le guindant à la hauteur d'une vergue, & le laissant ensuite tomber dans la mer, où on le plonge une ou plusieurs fois, selon que le porte la sentence. C'est ce qu'on appelle autrement donner la cale.

ESTRAPADE, se dit aussi de ces tours de Bâteleurs qui voltigent sur la corde, qui se donnent la simple ou la double *estrapade*, qui passent une ou deux fois le corps entre leurs bras attachés à une corde, en sorte qu'ils paroissent disloqués comme ceux à qui l'on donne l'*estrapade*.

ESTRAPADE, en termes de Manège, est une défense du cheval qui ne veut pas obéir, qui en même temps lève le devant, & détache des ruades avec furie. Ce cheval donne souvent des *estrapades* à son cavalier, le fatigue fort. Ce mot n'est plus d'usage.

On dit figurément, Donner l'*estrapade*, la torture à son esprit, quand on se fatigue l'esprit à quelque chose de difficile.

ESTRAPADER. v. a. Donner l'*estrapade*, faire souffrir le supplice de l'*estrapade*. *Pœnaria trochlear addicere*. Ce soldat a été condamné à être *estrapadé*.

ESTRAPADÉ, ÉE. part.

ESTRAPASSER. v. a. Terme de Manège. Fatiguer un cheval à force de lui faire faire un trop long manège. On dit *surmener*, quand on lui a fait faire un trop long voyage.

ESTRAPER. v. a. *Culmi reliquias secare*. Scier le chaume qui reste après le sciage des blés. L'instrument dont on se sert pour cela se nomme *estrapoire*, qui est un petit faucillon emmanché d'un bâton d'environ deux pieds de long. *Culmorum reliquiarum resectorium*. NICOT.

ESTRAPONTIN. f. m. Petit siège qu'on met au devant d'un carrosse coupé. *Stratum, sedes antica*. On doit dire *Strapontin*. Voyez ce mot.

ESTRAPONTIN, est aussi une espèce de lit suspendu en l'air à deux arbres, dont usent les Sauvages.

On donne aussi ce nom à une espèce de lit suspendu avec des cordes, sur lequel on couche dans les vaisseaux. *Stratum nauticum*. Voyez BRANLE, HAMAC & STRAPONTIN. Car c'est ainsi qu'il faut dire.

ESTRAQUELLE. f. f. Nom qu'on a donné dans les verreries à la pelle à enfourner.

ESTRASSE. f. f. Bourre de soie que l'on nomme autrement *Cardasse*. Le mot *estrassé* semble venir de *trica*: petits filets embarrassans, d'où ont été formés *intricare* & *extricare*, d'où l'on a fait *intrigue*. *Estrassé* est un tas de filets embarrassés les uns dans les autres.

ESTRAVE. Voyez ÉTRAVE.

ESTRAYER. adj. Terme de Jurisprudence, qui n'est plus en usage. Biens *estrayers*, sont biens étrangers dévolus au fisc. Dans la suite on a appelé de ce nom toutes sortes de biens confisqués, toute sorte de confiscation.

ESTRAYERE. f. f. Vieux mot. Selon un registre de la Chambre des Comptes, ce mot est synonyme de Confiscation au profit du Souverain.

ESTRE, subst.	} Voyez	ÊTRE.
ESTRE, verbe.		ÊTRE.
ESTRECHI.		ÊTRECHI.
ESTRÉCIR.		ÊTRÉCIR.
ESTRÉCISSEMENT.		ÊTRÉCISSEMENT.
ESTRÉCISSURE.		ÊTRÉCISSURE.

ESTRÉE. On ne prononce pas l's. Vieux mot inusité, qui signifioit Chemin. De *Strata*, en sous-entendant *via*. *Étymologique de Ménage*. La Maison d'*Estrées* porte à ses armes fretté de sable. Ces frettes sont des armes parlantes, représentant des chemins qui se croisent. M. HUET.

ESTRÉE. Abbaye de France en Normandie. *Strata*. Elle est située sur le bord de la rivière d'Eure, aux confins des Diocèses d'Evreux & de Chartres, à deux lieues de Dreux vers l'occident. L'Abbaye d'*Estrée* est de l'Ordre de Cîteaux, fille de Pontigny, & fut fondée en 1144.

ESTREHAM, ou **ESTREHAN**. On ne prononce pas l's. Petit port de mer dans la Basse-Normandie. *Estrehanum*. Il est dans le Diocèse de Bayeux à l'embouchure de l'Orne, trois grandes lieues au-dessous de Caën. *Estrehan* a titre de Baronie, & c'est l'Abbesse de S. Etienne de Caën qui est Baronne d'*Estrehan*.

ESTREIGNOIRS.	} Voyez	ÉTREIGNOIRS.
ESTREIN.		ETREIN.
ESTREINDRE.		ETREINDRE.
ESTREINTE.		ETREINTE.

ESTREJURE. f. f. Terme de Jurisprudence. Ce mot est hors d'usage: il veut dire une chose abandonnée.

ESTRELAGE. f. m. Terme de Gabelle. Sorte de droit qui se lève par quelques Seigneurs sur les sels, lorsque les voitures des fermiers passent sur leurs terres. Ce droit se paie aujourd'hui en argent, & il est défendu par l'Ordonnance sur les Gabelles de lever aucun droit de péage & *estrelage* en essence sur le sel.

ESTRELIN. Voy. ESTERLIN.

ESTRÉMADURE, ou **ESTRÉMADOURE**. Nom d'une contrée d'Espagne, dont une partie est dans les États du Roi d'Espagne, & l'autre dans ceux de Portugal; ce qui fait deux Provinces, l'une d'Espagne & l'autre de Portugal. La première s'appelle *Estrémadure* de Léon ou de Castille, & la seconde l'*Estrémadure* de Portugal. *Estrémadura*. Ce nom, à ce que quelques Auteurs écrivent, s'est formé de deux mots Latins *Extra Durum*, au-delà du Duéro; & il fut donné à ce pays par les peuples qui habitoient au nord de ce fleuve, parce que c'étoit à leur égard le pays qui étoit au-delà du même fleuve. D'autres prétendent que ce nom vient de la dureté du terroir, qui est fort sec & fort stérile.

L'*Estrémadure* de Léon a été ainsi appelée, parce qu'elle étoit autrefois du Royaume de Léon; & parce qu'elle est maintenant annexée à la Castille, on la nomme *Estrémadure* de Castille. *Estrémadura Legionensis*, *Estrémadura Castellana*, ou *Hispanica*. Elle a le Royaume de Léon au nord, l'Andalousie au midi, le Portugal au couchant, & la nouvelle Castille au levant. C'est une grande partie de l'ancienne Bétique. L'*Estrémadure* Castillane se divise en trois parties; celle qui est au nord du Tage, où l'on trouve Cora & Placencia; celle qui est entre le Tage & la Guadiane, où sont les villes de Truxillo, de Médelin, & de Mérida: enfin, celle qui est au midi de la Guadiane, qui renferme les villes d'Elléréna, de Badajos, & de Zeres de Badajos.

L'*Estrémadure* de Portugal, *Estrémadura Lusitânica*, est une Province de ce Royaume, bornée au nord par la Province de Béira, au levant & au midi par celle de l'Alentejo, & au couchant par l'Océan Atlantique. Lisbonne, capitale de tout le Royaume, l'est aussi de cette Province, qui se divise en cinq territoires, qui en montant du midi au nord se trouvent dans l'ordre que voici, Séruval, Aulanger, Santaten, Leiria & Tomar, & qui prennent chacun le nom de sa capitale. C'est dans l'*Estrémadure* de Portugal, que fut plantée la première tige d'Oranges douces qui fut apportée de la Chine, & qui de là ont pris le nom d'Oranges de Portugal. Voyez sur cette Province M. DE LA

NEUVILLE, au commencement de son *Histoire de Portugal*.

La nouvelle *Estrémadure*, *Estrémadura nova*, est une Province de la nouvelle Espagne dans le Nicaragua, sur la côte de la mer du nord.

ESTREMOS. Petite ville du Portugal dans l'Alentéjo. Quelques uns écrivent *Extremos*. *Extrema Stremonium*. Elle est près de la source de la rivière du Téra, entre les villes d'Evora, d'Elvas & de Portalégre. MATY. Long. 10 d. 46'. Lat. 38 d. 44'.

ESTRENNE. } Voyez { ÉTRENNE.
ESTRENNER. } { ETRENNER.

ESTREPAGNY. Bourg de France dans le Vexin François, entre Gisors & les Andelis. Valois dit *Estrépigny*. Voyez ce mot.

ESTREPER. v. a. Ce mot, qui est hors d'usage, s'est dit autrefois pour *extirper*.

ESTREPIGNY. Nom de lieu. *Sterpiniacum*, *Stripiniacum*, *Stripennicum*. Il est dans le Vexin Normand, proche de Gisors & de Gamaches. *Hadr. Vales. Not. Gall. pag. 531. Voyez la Descript. Géograph. & Hist. de la Haute-Normand. Tom. II. P. 339.*

ESTRESILLONNER. Voyez ÉTRESILLONNER.

ESTRESILLONS. Voyez ÉTRESILLONS.

ESTRIBORD. f. m. Terme de Marine. C'est le côté droit du vaisseau, eu égard à celui qui est assis à la poupe. *Pars dextra, dextrum latus*. On dit aussi *dextribord*, & *tiembord*, pour dire la même chose. Voyez STRIBORD.

ESTRIER. } Voyez { ÉTRIER.
ESTRIÈRE. } { ETRIERÈRE.

ESTRIF. f. m. Querelle ou débat de paroles. *Rixa, jurgium*. Ce mot est vieux. Voyez ESTRIVER.

ESTRILLE. } Voyez { ÉTRILLE.
ESTRILLER. } { ETRILLER.
ESTRIPPER. } { ETRIPPER.

ESTRIVANT, ANTE. part. act. Vieux mot. Disputant. *Disputans, contendens*. Marot fait dire à la Mort.

*Maints autres saints pleins d'esprit véritable
N'ont désiré que moi en leur vivant.
Or est ta chair contre moi estrivant.*

ESTRIVE. f. f. Vieux mot. Dispute. *Gloss. sur Marot*.

ESTRIVER. Vieux. v. n. Quereller, se choquer ou se débattre de paroles. *Jurgare, rixari*. Ces plaideurs, après avoir long-temps *estrivé*, se sont enfin accommodés.

*On ne peut s'en tenir
Quoiqu'on estrive. MAROT.*

Ce mot se dit encore dans la Flandre Wallonne ; mais il est inconnu en France.

ESTRIZER, & *Estrif*, selon Nicot, viennent d'*estrier*, parce que les gens qui se battent à cheval, se tiennent fermes sur les étriers. Il dit aussi que *estriver* dans le propre est mettre le pied dans l'étrier, *subicibus ephippiariis pedem indere* ; en sorte que l'autre signification d'*estriver*, pour dire, se débattre, se quereller, &c. n'est que métaphorique.

ESTRIVIÈRE. }
ESTROIT. } Voy. { ÉTRIVIÈRE.
ESTROITEMENT. } { ÉTROIT.
ESTROITESSE. } { ÉTROITEMENT.
ESTRON. } { ÉTROITESSE.
ESTRONÇONNER. } { ETRON.
ESTROPE. } { ETRONÇONNER.
 } { ÉTROPE.

ESTROPIAT. Soldat qui a perdu quelque membre à la guerre, & qui se sert de ce prétexte pour mendier.

Ce terme ne se dit que parmi la populace.

ESTROPIER. v. a. Priver quelqu'un de l'usage d'un membre, de quelque manière que ce soit, par une blessure, par un coup, &c. *Mutilare*. Un coup de canon lui a emporté une jambe, & l'a *estropié*. On dit d'un Chirurgien, qui en saignant a piqué l'ar-

tère à quelqu'un, qu'il l'a *estropié*, parce qu'il lui a ôté l'usage du bras.

On le dit de même par extension des maladies qui ôtent l'usage de quelque partie du corps. Il lui est tombé un rhumatisme sur le bras qui l'a *estropié* ; il en est *estropié*.

*L'ambition, & toute son escorte,
L'envoie en furieux au milieu des hasards
Se faire estropier sur les pas des Césars. BOIL.*

En termes de Jardinage, *Estropier* se dit des arbres, & il signifie, Taillader un arbre, lui ôter les branches qu'il faudroit laisser, & qui sont nécessaires pour sa beauté ou pour la production des fruits. Ce pêcher est tout *estropié*. Les Jardiniers mal-habiles *estropient* tous leurs Arbres. LIGER.

Ce mot se dit au figuré de plusieurs objets différens, pour dire, défigurer, ne pas observer les proportions, retrancher une partie essentielle, &c. Ainsi on dit d'une pensée mal exprimée, d'un sens imparfait, qu'il est *estropié*, pour dire, qu'il y manque quelque chose. Les périodes trop coupées, & comme mutilées, *estropient* le sublime. BOIL. Les Traducteurs *estropient* les Auteurs, quand ils ne peuvent les suivre. G. G. Ce valet *estropie* tous les noms de ceux qui viennent demander son maître, c'est-à-dire, il les altère en sorte qu'on ne peut reconnoître les personnes.

*Froids Inventeurs suffisez-vous bien damnés,
D'avoir brouillé du papier maute rame,
Estropiant des noms de gloire ornés,
Et de lauriers en tous lieux couronnés.*

DIVERTISS. DE SCEAUX.

*Mais qu'a-t il prétendu par son Art Poétique,
Estropier Horace en soi-même méthodique ?*

On dit aussi en Peinture, qu'une figure est *estropiée*, lorsqu'elle n'est pas bien dessinée, qu'elle n'est pas en une belle attitude, qu'elle est sans justesse & sans proportion. Les Chinois peignent assez bien les fleurs sur leur porcelaine ; mais les figures humaines y sont *estropiées*. Ils se font tort dans l'esprit des Estrangers, qui ne les connoissent que par cet endroit, & qui s'imaginent qu'ils sont en effet aussi ridicules, & aussi monstrueux dans leur taille, qu'ils le paroissent dans ces peintures. P. LE COMTE.

ESTROPIÉ, ÉE. part. & adj. Ce mot se dit au propre d'un animal qui est privé de l'usage de quelque un de ses membres, ou qui en a quelques-uns de défigurés, par quelque cause que ce soit, soit naturellement, soit par accident, par blessure, par maladie ou autrement. Soldat *estropié* d'un coup de mousquet. Malade *estropié* d'un rhumatisme, d'une paralysie. *Mutilus, mutilatus, mancus*.

On l'a transporté au figuré à une multitude infinie d'objets différens. Figure *estropiée*, passage *estropié*. Expression, pensée *estropiée*, &c.

On dit familièrement d'un extravagant qu'il est *estropié* de la cervelle, & d'un grand parleur, qu'il n'est pas *estropié* de la langue.

M. Broffette sur le vers 164. de la XII^e Satyre de M. Despreaux,

L'estropié marcha, l'aveugle ouvrit les yeux ;

a eu raison de remarquer que le mot d'*estropié* est un terme générique qui convient également à ceux qui n'ont pas l'usage de leurs bras, ou de leurs mains, & à ceux qui sont perclus des jambes. Il y a lieu d'être surpris des vains efforts de M. Despreaux sur la correction de cet endroit ; rien n'étoit, ce semble, plus naturel que de s'exprimer de la manière suivante.

Le boiteux marcha droit, l'aveugle ouvrit les yeux.

ESTROS. Mot du vieux langage, où l'on trouve à

estros, pour dire soudain, tout-à-coup.
ESTROUSSE. }
ESTROUSSER. } *Voyez* }
ESTRUBLE. } ÉTROUSSE.
ESTRUN. } ÉTROUSSER.
ESTRUC. f. m. C'est un certain droit que les voleurs }
paient à un autre fripon qui les protège & leur }
rend service dans les occasions, tantôt en leur pro- }
curant des entrées dans certains lieux, & tantôt en }
favorisant leur évasion lorsqu'on les prend sur le }
fait. L'Arrêt rendu contre Jean-Baptiste Cybour en }
1722. rapporté dans le Mercure François de Juillet }
de la même année, porte qu'il étoit convaincu d'a- }
voir tiré l'*estuc* des voleurs.

ESTUDE. }
ESTUDIANT. } *Voyez* }
ESTUDIE. f. f. Vieux mot. *Voyez* ÉTUDE.
ESTUDIER. }
ESTUDIOLE. } *Voyez* }
ESTUET. Espèce de v. impersonnel. Mot du vieux }
langage, pour dire, il faut, il convient. On trouve }
aussi *m'estourra*, pour il méfaudra.

ESTUL. *Voyez* ETUI.

ESTUIRE. On trouve dans le vieux langage, *Fait à*
estuire, pour dire, *Fait exprès*.

ESTUQUE. Province d'Afrique, dans le Biledulgerid. C'est un quartier de Villes & châteaux où il y a plus de 40. habitations de Bérébères.

ESTURENT. Troisième pers. pl. de l'Aoriste. Vieux mot, qui a été dit pour, Ils demeurèrent debout; ce qui semble venir du Latin *stare*, *steterunt*.

ESTURGEON. f. m. Beaucoup de gens prononcent *éturgeon*, & l'écrivent ainsi; mais l'Académie veut que l'on prononce *Esturgeon*, en faisant sentir l'*s*. C'est un gros poisson de mer, qui monte dans les rivières, qui a le museau pointu, le ventre plat, & le dos bleu. *Acipenser*. Le cavial est fait d'œufs d'*esturgeon*. On a vu un *esturgeon* qui étoit une fois aussi gros qu'un buffle. Aldrovandus dit qu'on ne ne sauroit prendre l'*esturgeon* qu'avec des filets, car il ne mord point à l'hameçon, & vit de limon. L'*esturgeon* au lieu d'arêtes a un cartilage tendre & gros d'un doigt, qui s'étend depuis la tête jusqu'au bout de la queue, & qui soutient tout son corps. On le ve de cartilage, qui s'étend comme un boyau, & qu'on sèche au soleil; & c'est la meilleure chose qu'on puisse manger en carême. Du ventre de l'*esturgeon* on fait la colle de poisson. La chair du ventre est la partie la plus délicate de ce poisson. L'*esturgeon* étoit si estimé à Rome, qu'on le servoit avec beaucoup de pompe & de cérémonie: non-seulement il étoit couronné, mais ceux qui le servoient portoient eux-mêmes des couronnes, & marchaient au son des flûtes. DAC. En Latin *acipenser*, suivant Rondeler; ou *tursio*, selon Pline; ou *silurus*, suivant Aufone; en Italien *porcelleto*.

Ménage le dérive de *sturio*. Quelques-uns l'appellent *loup de mer*: & en la basse Latinité on l'a appelé *sturgio*, ou *strutio*. Lucilius, Cicéron, Horace en ont parlé, à ce qu'on croit ordinairement, sous le nom d'*acipenser*: d'autres le nomment *sturio*, & en François *esturgeon*. POMEY. En 1669. l'Académie de Caën fit la dissection d'un *esturgeon*: la description en fut envoyée à l'Académie Royale des Sciences, & fut mise toute entière dans les registres, d'où M. du Hamel a tiré l'extrait qu'il a donné dans son histoire, p. 67. L'*esturgeon* pèse ordinairement environ cent livres; mais il s'en trouve quelquefois qui pèsent davantage. Ce poisson a une très-grande force, & d'un coup de sa queue il renverse l'homme le plus robuste.

ESTUVE. }
ESTUVÉE. } *Voyez* }
ESTUUMENT. } ÉTUVÉ.
ESTUVER. } ÉTUVÉE.
ESTUVISTES. } ÉTUVEMENT.
ESTUY. } ÉTUVER.
ESTUY. } ÉTUVISTE.
ESTUY. } ÉTUI.

ESTUYER. v. a. Vieux mot. *Voyez* ÉTUYER.

E S V.

ESVANOUIR. *Voyez* ÉVANOUIR.

ESVANOUISSEMENT. *Voyez* EVANOUISSEMENT.

ESVE. f. f. Vieux mot. *Eau*.

ESVENTRER. }
ESVERTUER. } *Voyez* }
ESULE. f. f. *Esula*. Terme de Botanique, qui se dit }
de quelques plantes. Il y en a une qu'on appelle or- }
dinairement *petite esule*, *esula minor officinarum*. }
C'est une espèce de tithymale. Sa racine est plus }
grosse que le doigt, souvent plus petite, fibreuse }
& ligneuse. Ses feuilles sont semblables à celles de }
la linair; & ses fleurs disposées en parasol, & }
jaunes. La *petite esule* est un bon hydragogue: on }
la corrige en la faisant tremper dans du vinaigre; }
& on s'en sert dans l'hydropisie, & dans la cachexie. }
Ses racines entrent aussi dans quelques compositions. }
C. Bauhin appelle cette plante *tithymalus cyparissias*, }
Pinac. 291. *Voyez* TITHYMALE.

ESUS. f. m. Ancien Dieu des Gaulois. *Efus*. La tance dit que ces peuples offroient des hommes en sacrifices à *Efus* & à Teutates, & les appaisoient, se les rendoient propices par le sang humain.

ESVOLLE, ÉE. adj. Vieux mot. *Gloss. sur Marot. Voy.*
ÉVOLER.

E S Y.

ESYMNITE. f. m. Certain Magistrat chez les Grecs. *Esfymnita*. Denis d'Halycarnasse nous apprend que les Grecs appeloient *Esfymnites* certains Magistrats élus par le peuple, qui leur donnoit une puissance absolue, mais seulement pour un certain temps préfix & limité, & dans des occasions & des nécessités pressantes qui se présentoient. Il leur compare les Dictateurs de Rome, & il dit que c'est sur le modèle des *Esfymnites* que les Romains firent des Dictateurs.

E T.

ET dans toutes les langues est une conjonction; comme on parle en termes de Grammaire, c'est-à-dire, un mot qui lie les parties d'oraison, les membres d'une période, & les périodes même. *Voy.* CONJONCTION. *Et*, *atque*. La particule & est quelquefois simplement énonciative, quelquefois elle est par les sens des phrases absolument & essentiellement copulative; enfin quelquefois elle est même disjonctive. On doit supposer ici tous ces termes: ils représentent différentes idées, & expriment des sens très-différens.

Elle est énonciative lorsqu'elle joint différentes choses qui sont énoncées, & qui peuvent être séparées ou omises sans que le sens de la phrase soit faux. Tel est l'usage qu'elle a dans cette phrase. *Au commencement Dieu créa le ciel & la terre.* Gen. I. 1. On peut dire simplement: *Au commencement Dieu créa le ciel*, ou bien, *Au commencement Dieu créa la terre*: ces deux propositions sont vraies, aussi-bien que la première, parce que la particule & n'est qu'énonciative, & que Dieu ayant effectivement créé au commencement le ciel & la terre, il est également vrai qu'au commencement Dieu a créé le ciel, & qu'au commencement il a créé la terre.

La particule & est essentiellement & absolument copulative lorsqu'elle joint des choses qu'on ne sauroit séparer sans détruire le sens de la phrase & le rendre faux. C'est en ce sens qu'on doit la prendre dans la phrase suivante. *Celui qui croira & qui sera baptisé, sera sauvé.* Marc, XVI. 16. il est visible que la proposition seroit fautive, si l'on retranchoit l'une des deux choses énoncées: car on ne sera jamais sauvé si l'on se contente de croire sans vouloir recevoir le baptême lorsqu'on peut le recevoir, ou si l'on se contente de se faire baptiser sans vouloir croire les mystères de la foi. Il y a dans la Sainte

Écriture

Ecriture plusieurs exemples où la particule & a la même force & le même sens que dans celui-ci. Ainti quand nous lifons dans l'Exode, XX. 12 *Honorez votre père & votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre, &c.* & dans la première Epître de S. Pierre, X. 11. 12. *Si quelqu'un aime la vie, & desire d'avoir des jours heureux. . . . qu'il se détourne du mal & fasse le bien.* Quand, dis-je, nous lifons ces passages, & quantité d'autres semblables, nous devons donner à la particule & un sens copulatif.

Enfin cette particule est disjonctive quand la phrase s'entend indifféremment de l'une ou l'autre des choses énoncées, sans qu'il soit nécessaire, pour qu'elle soit vraie, de l'entendre de toutes ensemble: dans ces occasions on peut mettre à la place de la particule &, la particule *ou* dans les propositions affirmatives, & la particule *ni*, dans les propositions négatives. En voici des exemples: *Celui qui maudira son père & sa mère, sera puni de mort*, Exod. XXI. 17. *Pierre dit (à un pauvre) je n'ai point d'or & d'argent.* Certainement, pour être digne de mort, il n'étoit pas nécessaire d'avoir maudit son père & sa mère; mais il suffisoit d'avoir maudit l'un ou l'autre. Et pour faire l'aumône, il n'est pas nécessaire d'avoir de l'or & de l'argent: il suffit d'avoir de l'un ou de l'autre

Et vient du Latin *et*, avec cette seule différence qu'en prononçant le mot François on ne fait point sentir le *t* comme en Latin. *Et* en Hébreu י, en Grec και. Cela est bel & bon. Vous & moi. Remarquez que cette particule & ne se met point en vers devant une voyelle, parce que le *t* ne se prononçant point, cela feroit une espèce d'*hiatus* insupportable. On en peut sentir le mauvais effet dans ce vers.

Qui sert & aime Dieu, possède toutes choses.

ET. Conjonction. On dit à la fin d'un conte, d'un récit, *Et de boire, &c.* *Et de rire* pour dire que l'affaire dont on parle se termine par boire, par faire rire, &c. AC. FR.

ET CÆTERA. (le T de l'ET se prononce dans ce mot, parce qu'il a passé du Latin dans le François) qu'on écrit souvent par abréviation, &c. signifie & le reste. Voy. CÆTERA.

E T A.

ETA, ou ITA, f. m. Terme de Grammaire Grecque. Nom d'une voyelle de la langue Grecque qui a cette forme Η, η. *Eta*. La prononciation de cette lettre a varié. On l'a prononcée comme un *e* & comme un *i*. Térécien marque la première; mais les Grecs depuis plusieurs siècles ne lui donnent plus que la seconde. Cette lettre, aussi-bien que l'ω, fut ajoutée à l'Alphabet, & n'y étoit point dans le commencement. On en voit encore des preuves sur d'anciens monumens, tels que sont les colonnes des Farnèses, apportées à Rome de la voie Appie, où l'on voit l'Ε, pour l'Η, ΔΕΜΕΤΡΟΣ, ΚΟΡΕΣ, pour ΔΗΜΗΤΡΟΣ & ΚΟΡΗΣ. On dit que c'est Simonide qui l'ajouta. *Bibliand. de Ratione communi linguarum*, p. 40. Les Latins rendent cette lettre par un *e*. Car pour Δημητριός, Βητα, Ημερα, Θησιός, Θήσαιρος, &c. ils on dit *Demetrius*, *Beta*, *Hemera*, *Thefcus*, *Thefsaurus*, &c. Voyez la *Nouvelle Méthode Grecque*, p. 5 & 6. Ce sentiment est le plus commun aujourd'hui. Néanmoins de très-habiles gens conviennent que dans l'Antiquité même on prononçoit cette lettre comme un *i*. Louis de Dieu, l'un des plus savans Grammairiens de nos temps, l'a remarqué dans ses Animadversions sur la Genèse VI. 24. & que c'est pour cela que les anciens Hébreux, comme le Paraphraste Jonathan, l'expriment par *Hhirik*; מִשְׁמַר מִסְּרֹר. Jean Rodolphe Wetsten, dans ses savantes Oraisons sur la véritable prononciation de la langue Grecque, le démontre par une infinité d'exemples. Il cite un Pseautier manuscrit d'Ussérius du

Tome III.

commencement du VIII^e siècle, & par conséquent bien plus ancien que celui qu'on allégué après Mékerque, & qui n'étoit que du douzième siècle. Dans ce Pseautier d'Ussérius tous les Η sont exprimés par un *i*. Wetsten prouve que les Latins l'ont exprimé & rendu par un *i*; qu'en écrivant il se confond avec un *e*; qu'on l'a rendu par *e* & par *ia*, qu'on le trouve mis pour Y & pour EI; que depuis Alexandre le Grand on le prononça plus légèrement qu'on ne faisoit auparavant; que du temps de Platon cette lettre avoit un son mitoyen entre l'*e*, & l'*i*; que plusieurs l'ont prononcé comme un *i*, & que c'est ainsi qu'il le faut prononcer. Voyez cet Auteur, dont les Discours ou Oraisons, sont pleins d'érudition. Ainsil y auroit de l'entêtement à prétendre que l'une de ces prononciations est la seule vraie, la seule ancienne, & que l'autre est fautive & nouvelle; ce qui est d'ailleurs une question assez inutile. Vossius, *De Idolol. L. II. C. 16.* remarque que l'*e* s'est quelquefois changé en *o* ou en *u*.

ÉTABLAGE. f. m. Le louage d'une étable; ce qu'on paye pour l'attache, pour la place d'un cheval ou autre animal dans une écurie. *Locatio stabuli, taberna, stabulatio*. On dit proverbialement d'une chose qu'on veut bien mépriser, qu'elle ne vaut pas l'établissement.

ÉTABLAGE, est aussi un droit que les Seigneurs levent en quelques lieux pour permettre aux Marchands d'exposer leurs marchandises en vente. *Jus excitanda taberna, stabulationis*. On l'appelle en d'autres lieux *plassage, hallage & etalage*.

ÉTABLAGE, dans l'Artillerie, est l'entre-deux des limonnières d'un avant-train, ou d'une charrette.

ÉTABLE. f. f. Couvert où on loge, où l'on retire les bestiaux, particulièrement les bœufs, les vaches & les brebis. On le disoit autrefois des chevaux; & la plupart des paysans le disent encore, au moins en bien des endroits, & ne font point ces distinctions que font les gens qui parlent bien. *Stabulum, praspe, clausum*. On dit *étable* pour des bœufs, *bubile*; pour des brebis, *ovile*; pour les chèvres, *caprile*; pour des pourceaux, *suile, hara*. Voyez les noms particuliers, *Ecurie, Bouverie, Bergerie, &c.* Notre Seigneur voulut naître dans une étable.

Ronfard s'est encore servi du mot d'*étable* pour des chevaux. C'est lorsqu'au 2^e livre de la Franciade le Géant Phovère dit à Kisse sa cavale.

*Je doublerai pour telle récompense,
En tes vieux ans ton soin & ta dépense,
Seule au haut bout je te ferai loger
De mon étable.*

Ce mot vient de *stabulum*,

ÉTABLE, en termes de Marine, se dit de l'avant ou de la pointe du vaisseau, de la continuation de la quille du navire, laquelle commence à l'endroit où la quille cesse d'être droite. *Prora caput*. Et on dit, s'aborder de franc *étable*, lorsque deux vaisseaux s'approchent en droiture pour s'enfermer par leurs éperons. C'est la même chose qu'*étrave*, ou *estante*, que les Italiens nomment *rota di prora*, & les Marseillois *capion de proue*.

On dit proverbialement: Fermer l'*étable* quand les chevaux n'y sont plus; pour dire, apporter un remède à quelque mal, quand il n'est plus temps. On dit aussi des gens hargneux, qu'il leur faut une *étable* à part,

ÉTABLER. v. a. Mettre les bestiaux dans une étable. *Inducere in stabulum, stabulare*. Dans les pays de montagnes les bestiaux sont *établés*, *Stabulantur, versantur in stabulis*, huit mois de l'année sous les neiges. On dit aussi, *Etabler* les chevaux, pour dire, les mettre à couvert en quelque lieu que ce soit. Il faut que l'écurie où l'on *étable* les chevaux, soit unie. SOLEISEL.

On le dit particulièrement dans les haras pour

désigner l'action de mettre les poulains, les juments & les étalons dans l'écurie.

ÉTABLÉ, ÉE. part & adj. *Stabulatus*

ÉTABLERIES. f. f. Diverses étables en un même corps de logis. *Pecuaría stabula*. POMÉY. Il y a dans cette maison des *étableries* fort commodes.

ÉTABLI. f. m. Félibien en fait un subst. f. & dit toujours *établie*; mais c'est *établi* qu'il faut dire. Table qui sert aux Ouvriers à travailler à leurs ouvrages. *Tabulatum mensa*. Les Menuisiers dressent leur bois sur l'*établi*. Les Tailleurs travaillent les jambes croisées sur l'*établi*.

Ce mot vient de *tabulatum*, selon Nicot.

ÉTABLIE. f. f. Ancien terme de guerre. Bataillon. *Agmen, cuneus, phalanx*. Le Registre des Comptes disant que c'est au Connétable à ordonner toutes les *établies*, est assez clair pour enseigner que le mot Connétablies, écrit ès Chroniques, ne signifie autre chose que *établies* & bataillons, ainsi appelés, pour ce qu'ils étoient établis en certains lieux & formes: & le commun depuis leur baillé nom de Connétablies, peut-être pour ce qu'elles étoient établies par le Connétable. DU TILLET, P. I.

P. 392.

ÉTABLIR. v. a. terme souvent employé dans diverses significations, qui ne sont déterminées que par les mots qu'on y ajoute. Dans l'acception générale il exprime quelque chose de stable & d'assuré. C'est ainsi que l'on dit que les fondemens d'un édifice qui sont *établis* & posés sur le roc, durent long-temps. Ce mur est bien *établi* & arc-bouté. *Stabilire*.

ÉTABLIR, signifie aussi mettre dans un état avantageux, dans une condition stable, ce pere a bien *établi* ses enfans, les uns dans la robe, les autres dans l'épée: pour s'*établir* dans le monde, on fait tout ce qu'on peut pour y paroître *établi*. LA ROCH. Cet homme est bien *établi* à la cour; il y a du crédit; il a bien *établi* sa réputation. On dit dans ce sens *établir* une fille, la marier, *collocare filiam suam in matrimonium, nuptui, nuptum*. S'*établir*, se pourvoir par mariage. *Uxorem ducere*. Il s'est ennuyé de vivre seul, il s'est *établi*, marié.

S'*ÉTABLIR*, signifie aussi, Se placer en quelque lieu; fixer sa demeure. *Domicilium ponere, desigere, sedem ponere*. Plusieurs Etrangers se viennent *établir* en France, s'y font naturaliser. Les Provinciaux se viennent *établir* à Paris, y fixer leur demeure. Il s'est venu *établir* dans notre voisinage une telle Communauté.

ÉTABLIR, se dit aussi des choses qui ne doivent pas durer long-temps. On a *établi* garnison chez ce Financier. On a *établi* des étapes sur la route de l'armée. *Etablir* une Chambre de Justice. Ménalque va rendre visite à une Dame; & se persuadant que c'est lui qui la reçoit, il s'*établit* dans son fauteuil, & ne songe nullement à l'abandonner. LA BRUY.

ÉTABLIR, signifie aussi, accorder une place & un lieu de résidence. Sous ce point de vue il a un rapport particulier à l'autorité & au gouvernement. Louis XIV. a *établi* les filles de S. Cyr. Dans ce sens il n'est point synonyme de fonder, qui signifie donner le nécessaire pour la subsistance, & n'exprime proprement que les libéralités temporelles; ni du mot instituer, qui signifie créer & former les choses, & désigne l'auteur ou celui qui les a imaginées & mises au monde, fonder une Eglise, instituer un Ordre. Voy. ces mots.

ÉTABLIR se dit aussi pour donner commencement à une chose qui a ou doit avoir cours, l'affermit. *Initium dare, fundare*: on dit en ce sens, *Etablir* une Religion, un Etat, un Empire, pour dire le fonder, lui donner un commencement, ou quelque grand accroissement. JESUS-CHRIST a *établi* son Eglise sur Saint Pierre: il a *établi* sa Morale sur l'humilité, la patience & la charité; c'est lui qui a *établi* & institué les Sacremens. Les Turcs ont *établi* un puissant Empire. Ce Prince a bien *établi* son autorité, il est bien absolu: il a *établi* de bon-

nes lois. La paix & la concorde sont *établies* par l'observation des lois & de la discipline. Il ne faut point aller contre les usages *établis*. BELL.

On dit aussi, *Etablir* une manufacture, une imposition, un droit; *établir* ou constituer une pension sur un Bénéfice. On a *établi* un nouveau Présidial, un nouveau Siège en une telle ville. Le Roi a *établi* de bons officiers dans les charges. On a *établi* des Commis en tous les Bureaux. On dit que des Ouvriers s'*établissent* dans un atelier, lorsqu'ils en prennent possession, & qu'ils y apportent tous les outils nécessaires pour commencer leur travail. On dit aussi *établir des pierres* lorsqu'on trace dessus quelque marque, ou lettre alphabétique, pour destiner sa place à chacune. Dans les grands ateliers chaque Ouvrier a sa marque particulière pour les pierres de son canton.

ÉTABLIR, se dit aussi en matière de sciences & de raisonnemens, pour poser, avancer, s'appuyer sur un fondement. Il ne faut pas *établir* pour principe une chose fautive. Il y a bien des erreurs populaires *établies*, qu'on croit fermement, qui ne sont fondées que sur des préjugés. Chacun consulte son humeur pour *établir* les droits de l'amitié; l'amî froid & l'amî ardent en *établissent* de contraires. S. EVR. les esprits forts s'élevent contre les vérités les mieux *établies*. BOUH. *Ponere, confirmare*.

On dit au palais *établir* un fait, le déduire, l'exposer. *Etablir* l'état d'une question, *établir* son droit, une proposition, c'est prouver, *établir* une proposition par des raisonnemens convaincans, *établir* son droit sur des pièces authentiques.

ÉTABLIR, se dit aussi des mots. Voilà un mot qui aura de la peine à s'*établir*. VAUG. REM. c'est-à-dire, à être reçu, & à prévaloir par l'usage. *Non facile obtinebit*.

ÉTABLI, IE. part. & adj. *Constitutus, positus*. Il a les significations de son verbe, tant au propre qu'au figuré. Il est dangereux d'innover, de toucher aux choses *établies*; il faut s'arrêter à ce qui est *établi* d'ancienneté. On dit en style de Notaires, *Etabli* en la personne un tel; pour dire, Fut présent, &c. Sur les opinions *établies* en matière d'ouvrages d'esprit, les hommes forment d'ordinaire deux sortes de jugemens. LA MOTTE.

ÉTABLISSEMENT. f. m. Action par laquelle on établit une chose. *Constitutio, erectio, sanctio*. Ce mot se prend dans toutes les significations du verbe *établir*. Voyez ce mot. Les *établissements* des Corps & des Communautés ne se font point sans Lettres Patentes, sans autorité publique. L'*établissement* d'un Parlement, d'un Présidial.

ÉTABLISSEMENT, signifie aussi, Fortune, condition avantageuse, poste brillant. Cet homme a un bon *établissement* à la Cour, une belle charge. Par ce mariage avantageux il s'est fait un bon *établissement*. A la Cour rarement on honore le mérite seul & dénué de grands *établissements*. LA BR. Il ne faut pas chercher tout le bonheur de la vie dans ces *établissements*, qu'on met au-dessus de tout; ce sont des grandeurs de théâtre. LE CH. DE M.

ÉTABLISSEMENT, signifie aussi, Demeure stable, retraite fixe. *Domus, domicilium*. Depuis son *établissement* à Paris, il y a bien gagné du bien. Il s'est fait à la Campagne un *établissement* agréable, pour vivre en repos le reste de sa vie.

ÉTABLISSEMENT, signifie aussi, Commencement, institution. L'*établissement* des Religions, des Sacremens, des cérémonies, des lois, des Magistrats, des impôts, des regles, des principes dans les sciences. Pourquoi s'offenser si les hommes ne nous rendent pas certaines déférences qu'ils ne nous doivent que par des *établissements* humains? NIG.

On appelle en termes de Guerre, L'*établissement* des quartiers, la distribution des troupes dans les lieux qu'elles doivent occuper durant quelque temps. On dit, à-peu-près dans le même sens. Cette action fut l'*établissement* de sa réputation; pour dire, Sa réputation, commença à s'*établir* par là. On dit

l'établissement d'un droit, d'une question, d'un fait ; pour signifier, leur exposition, accompagnée quelquefois de preuves.

On dit aussi, Saisir réellement des héritages avec *établissement* de Commissaire.

ÉTABLISSEMENT, en jurisprudence, a signifié autrefois la même chose que Règlement, Ordonnance. On a donné le nom d'établissements à d'anciennes Ordonnances de nos Rois.

ÉTABLURE. f. f. Terme de Marine. C'est la même chose que l'étrave, ou l'étable. Voyez ci-dessus ÉTABLE en termes de Marine.

Ces mots viennent du Latin *stabilire*, qui signifie établir.

ÉTADOU. f. m. C'est le principal outil des Maîtres Tabletiers faiseurs de peignes. C'est une scie à deux lames dont ils se servent pour ouvrir & séparer les dents d'un peigne

ÉTAGE. f. m. Terme d'Architecture. C'est l'espace compris entre deux planchers dans un bâtiment. *Tabulatum*. Toutes les pièces d'un appartement qui sont de plain-pied, de niveau. On dit en ce sens, premier, second, troisième, &c. étage. Un étage bas, qui est peu exhaussé. Quand on parle des étages séparément, le premier étage n'est pas celui qui est au rez-de-chaussée, mais celui qui est au-dessus. Loger au premier, au second, au troisième étage. Occuper le premier, le second, le troisième étage.

Quelquefois ce mot se dit de l'étage qui est au rez-de-chaussée. Voyez ce mot. Dans quelques endroits il y a des bâtimens qui ne sont qu'à un étage, que d'un étage. *Étage carré*.

Nicot dérive ce mot du Grec, *stegos* qui signifie *tabulatum*, ou *contignatio* ; Du Cange de *estoca* ou *stadium*, qu'on a dit dans la basse Latinité pour signifier la même chose.

ÉTAGE, signifioit autrefois Logement, demeure. *Domus*, *domicilium*, *habitatio*. Gautier de Mets en sa Mappemonde, ch. 14. dit :

Après cette vive volage,
Où chascuns fait petit estage.

Les assises de Jerusalem manuscrits, Ch. 228. Et se il n'a manoir estable en la ville où il doit son *estage* tenir, il le doit semondre en l'ostel où il fut devrainement manant.

LIGE-ÉTAGE. Terme de Coutume. *Stadium*, *astadium*. C'étoit un devoir des Vassaux envers leur Seigneur. Ce devoir étoit une obligation pour les Vassaux de demeurer, de résider dans la terre du Seigneur, pour garder son Château en temps de guerre, & défendre sa personne contre ses ennemis. Si le Vassal n'avoit point de maison dans le lieu, le Seigneur étoit obligé de lui en fournir.

Devoir *étage* en un lieu, être étager, c'est être tenu à ce devoir par l'inféodation.

De-là est venu le *stage*, ou résidence des Chanoines, pendant la première année entière, ou en partie, selon les différentes coutumes des Chapitres.

ÉTAGE, est aussi un terme usité parmi les Jardiniers, en parlant des arbres. *Ordo*. Il signifie un rang de branches placées sur la même ligne. Il faut laisser monter ces arbres par *étages*. On le dit également d'un rang de racines placées de même. Il suffit qu'un arbre ait un seul *étage*, de bonnes racines, c'est-à-dire : placées horizontalement sur la même ligne, en sorte qu'il n'y en ait point de beaucoup plus basses les unes que les autres.

ÉTAGE, se dit aussi au figuré de certaines choses qui ont quelque marque de distinction dans leur hauteur. Des fraises à neuf ou dix *étages*. Masc.

Son menton sur son sein descend à double étage.

BOILEAU.

ÉTAGE, se dit aussi au figuré, pour marquer les divers

degrés d'élevation. *Genus*, *conditio*. Il y a des esprits de tous *étages* ; celui-là est du plus bas *étage*.

On le dit aussi des conditions. C'est une Dame du plus haut *étage*. Scaliger devient une harangère dans ses emportemens, & s'abbaïsse jusqu'au dernier *étage* du menu peuple, pour dire des injures à ses ennemis. BAL.

Il tutaie, en parlant, ceux du plus haut étage.
MOLIERE.

BAS ÉTAGE. C'est une expression basse : elle est au moins proscrite du style noble.

On dit proverbialement & figurément, qu'un homme est fou, qu'il est sot à triple *étage*, pour dire, excessivement, au dernier point.

Ce mot est aussi d'usage dans l'Amérique en parlant des plantations. Les habitations s'établissent au bord de la mer, ou le plus près qu'il est possible. Celles qui sont au bord de la mer, s'appellent le premier *étage*. Celles qui viennent immédiatement après, le second *étage*. Si le quartier est bon, il s'y forme jusqu'à quatre *étages*.

ÉTAGER. f. m. Vieux terme de Coutumes, qui se dit des sujets qui sont demeurans & domiciliés dans une Seigneurie, ou de celui qui est obligé d'y venir résider en temps de guerre. On les appelle aussi *mansonniers* en Bretagne. *Stagerius*. Être *étager*, ou devoir *étage*. Le Roman de Lohérans dit :

Ferez fermer le chastel de Belin,
Et faites dire vostre Prevost Oudin,
Les estagers face ceans venir
Trestost semongne & les grands & petits.

Voyez Du Fresne *Gloss. de Villehard.*

ÉTAGER. v. a. Terme de Perruquier. Mettre les cheveux par *étages*, en sorte que les plus hauts soient les plus courts, & les plus bas les plus longs, pour former des boucles à différentes hauteurs, quand on les frise. On ne le dit guère qu'en parlant de la coupe des cheveux. Les Barbiers enseignèrent à *étager* les cheveux. DACIER, sur Hor.

ÉTAGIER. Vieux verbe neutre, qui n'est plus en usage il y a long-temps. *Habitare*, *commorari*, *manere*. Une mêlée commença de Griens & des Latins, qui érent en Constantinople *estagier*. VILLEHARD. n. 107.

ÉTAGUE. f. f. Terme de Marine. Manœuvre qui sert à hisser les vergues de hune au haut des mâts. On dit aussi *Itaque*, *Etaque*, *Itacle* & *Etagle*.

ÉTAI. f. m. Terme de Marine, est une grosse corde qui prend depuis le sommet d'un mât jusqu'au pied de celui qui est devant lui vers la proue, & qui sert à l'affermir. *Rudens sulciens*, *funis nauticus crassior*. Il y a le grand *étai*, l'*étai* du grand hunier, l'*étai* du perroquet, l'*étai* de misaine, l'*étai* d'artimon. Ces *étais* servent encore pour y attacher d'autres manœuvres, & il y en a qu'on appelle de *faux étais*. Le *faux étai* est celui que l'on met pour renforcer le grand mât, ou pour le remplacer en cas qu'il soit coupé par quelque coup de canon. Le collier de l'*étai* est comme une ganse par laquelle l'*étai* est accolé au mât au-dessus des barres. Les voiles d'*étai*, ou qu'on attache à l'*étai*, sont coupées à riers points. L'*étai* est la plus grosse corde de toutes les manœuvres.

ÉTAIE. f. f. *Fulcrum*. Il est assez difficile de représenter par l'écriture comme on doit prononcer ce mot. Richelet veut qu'on prononce comme s'il y avoit *étee*, mais on croit qu'*étaie* est plus approchant de la véritable prononciation. *Etaie* est une grosse pièce de bois ou de charpente pour soutenir les planchers d'une maison dont on veut rebâtir un gros mur, ou pour en soutenir seulement quelque partie qui menace ruine. On fait aussi des *étais* avec de la pierre par des piliers & des arcs-boutans.

ÉTAIE, a une signification plus étendue qu'*étançon*, & s'entend généralement de toutes sortes d'appuis, soit de charpente, soit de maçonnerie.

ÉTAIE, en termes de blason, se dit d'un petit chevron dont on se sert pour élayer ou soutenir quelque chose. *Tigillum*. L'étaie ne doit avoir que le quart de la largeur du chevron. P. MEN. Il semble qu'on devroit écrire étaye, comme élayerement & élayer. On se conforme ici à l'orthographe du Dictionnaire de l'Ac. FR. mais je ne vois aucune raison qui puisse la faire préférer.

ÉTAIEMENT. f. m. Action d'élayer. *Fulcimentum*. V. ÉTAYEMENT.

ÉTAIM, ou **ÉTAIN**. f. m. C'est le plus fin de la laine, qui n'est appelé *étain*, que quand il est tiré de la laine. Voy. LAINE. L'Ouvrier qui carde la laine, s'appelle simplement *Cardeur*, & celui qui en tire le plus fin, s'appelle *Tirer d'étain*. On se contente de faire chauffer la laine; après quoi on la brise avec deux grands peignes, dont les dents, appelées *pics*, sont longues d'environ dix pouces, un peu recourbées par l'extrémité. Quand la laine se trouve bien brisée, le Tirer fait suivre à la main le fin de la laine, & alors c'est de l'*étain*. *Étain* à filer, *étain* filé, bas d'*étain*.

Si l'*étain* n'étoit que de la laine cardée propre à filer, comme on l'a dit dans les précédentes éditions, bas d'*étain* & bas de laine seroient absolument la même chose. La différence cependant est grande. Des bas d'*étain* sont des bas faits du fin de la laine, & des bas de laine sont des bas faits de simple laine cardée, dont communément on n'a pas tiré le fin. On fait de grands filets d'*étain* pour faire des étoffes, des tapisseries, des bas, &c. Et on appelle particulièrement *étain*, les filets de laine étendus de long pour faire l'étoffe, par opposition à *trame*, qui sont les filets qui les traversent.

Ce mot vient de *Stamen*. Jean Braunius, dans son Livre des Ornaments Sacerdotaux des Hébreux, dit que le mot de *stamen* vient à *stantibus filis*, parce qu'on faisoit ces vêtements au métier, autour duquel on tournoit pour y travailler debout.

ÉTAÏN, comme l'écrivit l'Académie, pour le distinguer du mot *étain*, dont on vient de parler, est subst. m. C'est un des six métaux primitifs. Espèce de métal blanc, flexible & mou, plus léger que tous les autres métaux, & qui fait un petit cri ou bruit, *stridor*, quand on le plie. *Stannum*. Les Chimistes nous assurent que ses parties élémentaires sont le soufre, la terre & le sel; & ils assurent qu'il a des pores beaucoup plus grands que ceux de l'argent. C'est en Angleterre & en Allemagne que se trouvent les meilleures mines d'*étain*. L'*étain* s'unit très-facilement avec les autres métaux; mais il leur ôte leur ductilité, les rend aigres & cassans: c'est pour cela que quelques-uns l'ont appelé *diabolus metallorum*. L'*étain* ne devient sonore que par l'alliage. Ainsi, quoique l'*étain* sonnante soit le meilleur, il n'est pas le plus pur.

Étain vient du Latin *Stannum*.

Ce mot a plusieurs significations en termes de Philosophie hermétique. *Étain* des Philosophes, signifie ou bien l'ouvrage de la pierre, ou le mercure des Philosophes, ou l'œuvre au blanc qu'il faut encore cuire.

La céruse d'*étain*, est une poudre blanche dont on fait un émail blanc qui colore les vaisseaux de fayence. On en fait aussi du fard qu'on appelle *blanc d'Espagne*. Cette céruse ne se fait pas avec du vinaigre, comme celle de plomb, mais avec de l'urine de jeune-homme, parce qu'il faut une plus grande force pour entrer dans ses pores, qu'en ceux du plomb. La potée qui sert à polir les miroirs d'acier, est de la chaux d'*étain*, ou de l'*étain* calciné & brûlé. Les Chimistes appellent *besard Jovial*, la chaux d'*étain*, & l'esprit de nître distillé & évaporé. On tient que c'est un remède spécifique pour les maux de matrice. On appelle *fleurs d'étain*, ce qu'on tire de l'*étain*, par la sublimation, lorsqu'il est mêlé avec quelques sels, comme l'ammoniac & autres. Les Chymistes appellent ce métal *Jupiter*, croyant qu'il a quelque rapport avec cette Planète.

ÉTAIN de Cornouaille, qui vient d'Angleterre, est meilleur que celui d'Allemagne: car on ne transporte celui-ci qu'après que le plus pur a servi à colorer du fer blanc. Le plomb & l'*étain* perdent leur petillement, leur mollesse & leur noirceur, étant fondus & éteints dans du jus de squille, qui est un oignon marin qui a la forme d'un navet.

ÉTAIN FIN, l'*étain* sonnante, c'est le meilleur *étain*; & par les réglemens il doit être marqué par-dessous l'ouvrage. L'*étain* commun est celui qui est de moindre prix, qui se doit marquer par-dessus l'ouvrage, & qui approche plus du plomb. L'*étain* d'*antimoine*, est celui où l'on a mêlé une partie d'*antimoine* pour le blanchir & durcir. L'*étain* de *glace*, est une sorte d'*étain* luisant, qu'on appelle autrement *bismuth*. Un Potier d'*étain* est celui qui fait & qui vend la vaisselle d'*étain*.

ÉTAINS. f. m. Terme de Marine. *Stamina*. Les *étains* sont deux pièces de bois d'une même figure, lesquelles étant mises en œuvre sur l'étambord, sont portion de cercle, & forment le rond de l'arrière, ou l'arcaste du vaisseau.

ÉTALAGE. f. m. Exposition d'une marchandise pour être vue & vendue. *Expositio*.

ÉTALAGE, se dit aussi des mauvaises marchandises qu'on étale & qu'on déploie pour servir de montre. Je ne veux point de marchandises d'*étalage*.

M. De la Mare, dans son *Traité de la Police*, appelle aussi *étalage* les bans, ou tables, &c. sur lesquelles on étale. C'étoit aux Ediles à faire retirer les *étalages*. Les *étalages* seront retirés à six pouces du gros mur.

Ce mot vient du Latin *Stallagium*. DU CANGE.

ÉTALAGE, signifie aussi le droit que paient les Marchands pour la place ou la boutique que leurs marchandises occupent, pour la permission d'étaler. *Jus propalandi mercis*. Les Marchands dans les Foires paient l'*étalage*, c'est-à-dire, pour la boutique, pour le droit du Seigneur.

ÉTALAGE, se dit au figuré de l'ajustement, de la parure affectée, & sur-tout de celle des femmes. Elle avoit employé bien du temps à se parer pour le bal; mais elle a perdu sa peine, & son *étalage*. Bon dans le style plaisant & badin.

*Ce chêne creux & toujours vert,
Qu'on voit en superbe étalage
Dominer sur votre village,
Semble m'offrir son flanc ouvert.* P. DU CERG.

ÉTALAGE, se dit encore figurément de tout ce qu'on prend plaisir à faire voir, de tout ce dont on fait parade avec affectation. Ainsi on le dit toujours en mauvaise part. *Apparatus*, *ostentatio*. A quoi bon ce pompeux *étalage* de paroles étudiées? L'envie de faire parade de ce que l'on fait, & d'éblouir le monde par le pompeux *étalage* d'une érudition fastueuse, est la marque d'une sorte de vanité. BELL. Ce grand *étalage* de science, par où vous cherchez à éblouir les autres; ne sert qu'à vous faire regarder comme un pédant incommode. ID. Elle croyoit jeter de la poudre aux yeux par le dévot *étalage* de ses haïres & de ses disciplines. S. EVR.

ÉTALER. v. a. Exposer de la marchandise en vente, la mettre en étalage, à la vue du public. *Exponere*, *venales proponere*, *propalare*. Ce Boucher étale sa viande, ce Mercier sa mercerie. Il est défendu d'*étaler* certains jours & en certains lieux. On a dit autrefois *esteller* & *estaler*, pour *étaler*.

ÉTALER, se dit aussi de ce qui est déployé, exposé aux yeux. *Ostentare*, *explicare*. Le paon étale sa queue.

On dit dans ce sens, *étaler* son jeu, montrer, étendre ses cartes sur la table.

ÉTALER, se dit figurément, pour déployer, montrer avec ostentation, faire parade de quelque chose. Voyez MONTRE, Parade. J'ai horreur de leur infamie, car ils étalent ici par-tout leur mollesse & leur lâcheté. ABL. *Étaler* sa folie. ID. *Étaler* son zèle. RACINE. *Étaler* ses charmes. Chacun étala

ses talens. LA FONT. On ne regarde la conversation que comme un moyen d'*étaler* ce qu'on croit savoir. S. EVR. Dieu ne pardonna pas à Ezéchias la secrète complaisance avec laquelle il *étala* ses trésors aux Ambassadeurs d'Assyrie. ROY.

*Trop aimable Tirsifis, pourquoi mal-à-propos
Étaler tant d'appas, & troubler mon repos?*

LA SUZE.

☞ On dit aussi *étaler* ses raisons, ses preuves, son éloquence, ses talens, les étendre, les déployer.

☞ Et dans le style familier, *étaler* sa marchandise, faire parade de ce qu'on a de meilleur, de rare, de singulier.

ÉTALER, en termes de Marine, signifie Mouiller pendant un vent, ou une marée contraire à la route, pour attendre un temps plus favorable. C'est aussi se servir du courant de la mer pour faire la route par un vent contraire, quand la marée est favorable. Quand la tempête est trop forte, au lieu d'*étaler* les marées, il faut relâcher au premier port.

Nicot avec Postel tient que ce mot vient du Grec *εταλον*, dérivé de *εταλοω* qui signifie j'*arrange*; je mets en ordre. Ménage le dérive de *stellare*, comme *estau* de *stallum*, qui a été fait de *stabulum*.

ÉTALÉ, ÉE. part. pass.

ÉTALEUR. f. m. *Institor librarius*. Pauvre Libraire qui étale des livres pour les vendre. On trouve quelquefois d'assez bons livres chez les *Étaleurs*.

☞ On peut le dire de tout autre marchand qui étale ses marchandises sur des pieux pour les vendre, qui vend à un étalage, *propola*. Mercier *Étaleur*.

ÉTALIER. adj. m. Qui ne se dit que des Compagnons Bouchers qui vendent en détail, & qui étaient en public la viande de boucherie. *Institor lanarius*. Il faut être *Étalier* Boucher avant que d'être Maître.

Les Normands appellent *étaliers*, certaines fascines qui ferment les terres, afin que les chevaux n'y puissent pas entrer. *Rom. Com.*

ÉTALINGUER. v. a. Terme de Marine. *Voyez* TALINGUER, c'est la même chose.

ÉTALON, autrefois **ÉTELON**. f. m. *Equus admisfarius*. Cheval entier qui sert à couvrir les jumens poulinières qu'on enferme dans un haras pour en avoir de la race. Il faut laisser aller l'*étalon* aux cavales, & ne les point faire couvrir en main, c'est-à-dire en les tenant par le licol. Les meilleurs *étalons* sont les chevaux d'Espagne.

Ce mot vient de *stallone*, qui a été fait de *stallum*, qu'on a dit pour *stabulum*. MÉN. Du Cange dit qu'il vient de *equus ad stallum*.

ÉTALON, signifie aussi la mesure publique & certaine qu'on garde au Greffe de la Haute-Justice, ou au Bureau de la ville, sur laquelle toutes les autres sont réglées; ce qui se dit tant des poids que des vaisseaux, & des mesures de longueurs, comme livres, marcs, boisseaux, pintes, aunes, minots, &c. Prototype des poids & des mesures, autorisé & conservé par le Magistrat, sur lequel les mesures & les poids des Marchands doivent être réglés. *Modulus, modus, exemplar, archetypum*. Les Romains & les Juifs gardoient dans leurs temples l'*étalon* des mesures & des poids. Le Roi Henri II. en 1557. ordonna que les *étalons* de gros poids & mesures seroient gardés dans l'Hôtel de Ville de Paris. Ils étoient anciennement gardés dans des lieux publics & dans les Monastères; & par l'Ordonnance de 1540. il est dit que l'*étalon* du poids de l'or & de l'argent, lequel étoit anciennement gardé dans le Palais du Roi, sera gardé à la Cour des Monnoies. Ainsi la Cour des Monnoies prétend qu'elle a seule le droit de faire étalonner ces poids, parce qu'elle en a seule l'*étalon* général, le principal & l'archétype.

Étalon, en ce sens, si l'on en croit Ménage, est un composé de ces deux mots Latins *est talis*, pour

faire entendre, dit-il, que la mesure qui a passé par cette épreuve est telle qu'elle doit être, selon les Lois du Royaume, ou qu'elle est telle que la mesure originale. Il est plus probable qu'il vient du Saxon *stalone* qui signifie mesure.

Les Charpentiers appellent aussi *étalon*, ou *éte lon*, un chêne ou autre arbre de l'âge du bois, qu'on a réservé à la dernière coupe, qu'on appelle autrement *lais*, ou *baliveau*, *quercus reses*.

En termes d'Eaux & Forêts, on appelle aussi *étalon*, un chêne ou autre arbre de l'âge du bois, qu'on a réservé à la dernière coupe, qu'on appelle autrement *lais*, ou *baliveau*, *quercus reses*.

Ce mot en ce sens vient de *stare*, & de *longus*, c'est-à-dire, des arbres qu'on laisse debout, afin qu'ils deviennent longs & hauts.

ÉTALON. Terme de Cartier. On nomme aussi de la sorte dans la Communauté des Maîtres Cartiers, faiseurs de cartes à jouer, Feuilletiers-Tarotiers, les moules & modèles déposés à la Chambre du Procureur du Roi au Châtelet de Paris, sur lesquels ils doivent se régler pour la fabrique des cartes à jouer.

ÉTALONNAGE. f. m. *Voyez* ÉTALONNEMENT qui suit: c'est la même chose. Action d'étalonner les poids & les mesures. *Mensurarum ad archetypum examen, exactio*. M. de La Mare traite de l'*étalonnage* des mesures dans son *Traité de la Police*, L. V. Tit. VIII, C. 3. T. II. p. 746.

ÉTALONNEMENT. f. m. Action d'étalonner. *Probatio ad modulum archetypum*. Il faut porter ce poids à la Monnoie pour en faire l'*étalonnement*.

☞ On appelle aussi *étalonnage*, ou *étalonnement* le droit qui se payoit à l'Officier qui étalonnoit, droit qui ne subsiste plus.

ÉTALONNER. v. a. Faire marquer au Bureau public les poids & mesures, pour certifier qu'ils sont justes & qu'ils ont été confrontés avec la mesure originale. *Metiri, probare ad modulum*. Les poids de ce trébuchet ont été marqués & *étalonnés*. On condamne les Marchands à l'amende, quand ils n'ont pas fait *étalonner* leurs mesures. Pour l'étymologie, *voyez* ci-dessus **ÉTALON**, mesure publique.

☞ **ÉTALONNER**, dans les haras. Couvrir une jument. *Voyez* **ÉTALON**.

ÉTALONNÉ, ÉE. part. *Probatum ad exemplum, ad exemplar*.

ÉTALONNEUR. f. m. Officier qui est commis pour marquer & étalonner les poids & les mesures. *Probatum, inquisitor, exactor ad archetypum*.

ÉTAMAGE. f. m. L'action d'étamer. Il y a un Arrêt du Conseil du Roi du 17 Septembre 1743, qui défend aux Chaudronniers d'employer du plomb dans l'*étamage* de la vaisselle de cuivre, sous peine de confiscation des pièces de chaudronnerie dans l'*étamage* desquelles il y aura du plomb, & de 500 liv. d'amende. *Voyez* **ÉTAMER**.

ÉTAMBOT, ou **ÉTAMBORT**. f. m. *Caput ad puppin*, qu'on nomme sur la mer de Levant, *Rota di poppa, capion de poupe*) est une grande pièce de bois qu'on ente sur le bout de derrière de la quille, sur laquelle on bâtit le château de poupe. Elle montre par un angle obtus jusqu'au-dessus du premier pont. Cette pièce avec l'étable font l'élanement ou la quête du navire. Elle sert à soutenir le château de poupe, & le gouvernail qui y est attaché. L'*étambot* doit être piété, c'est-à-dire, divisé par des mesures de pieds de Roi, afin qu'on puisse savoir combien le navire tire de pieds d'eau.

Le P. Le Comte, dans ses *Nouveaux Mémoires de la Chine*, écrit *estambort*. Le gouvernail des vaisseaux Chinois, beaucoup plus large que les nôtres, est fortement attaché à l'*estambort* par deux cables qui passent sous toute la longueur du vaisseau jusqu'à l'avant, où ils sont bandés à l'aide d'un vireveau. *Etambot* est seul usité.

CONTRE-ÉTAMBOT. C'est une pièce de bois courbe,

qui lie par-dedans l'étambot du vaisseau avec la quille.

ÉTAMBRAIE. f. m. Terme de Marine. Ce sont des planches ou pièces qui se mettent au-dessus des ponts, autour des mats, pour fortifier ces endroits. *Tibicines, juleca*. On les appelle aussi *etambres*, ou *ferres de mats*. On appelle aussi *etambraie*, une toile poillée qu'on met autour des mats sur le plus haut rillac, de peur que l'eau ne les pourrisse.

ÉTAMER. v. a. Enduire avec de l'étain fondu, ou en menues feuilles. *Obducere, incoquere stanno*. On étame les marmites de cuivre, afin qu'elles ne prennent point le goût de l'airain. Previent-on par-là tous les inconvénients? L'étamage couvre-t-il exactement toutes les parties du cuivre? Ne peut-il pas se fondre par la violence du feu? Ne contient-il pas lui-même quelque parties d'arsenic.

On étame, on blanchit les ferrures, le fer blanc, les mordis & les éperons.

Chez les Cloutiers on étame les clous de cuivre en les faisant chauffer dans un pot de terre: Ensuite on y jette de l'étain & du sel ammoniac. L'étain fondu par la chaleur des clous s'y attache, s'y amalgame & les rend blancs.

ÉTAMER, chez les Miroitiers, c'est appliquer sur le derrière d'un miroir une composition de mercure & d'autres ingrédients, qui sert à réfléchir l'image des objets.

Ménage dérive ce mot de *stannare*, comme qui diroit *stanno inducere*.

ÉTAMÉ, ée. part. & adj. *stanno incoctus, illitus*.

ÉTAMEUR. f. m. Celui qui étame. Les Maîtres Cloutiers de Paris prennent la qualité d'étameurs.

ÉTAMINE. f. f. Petite étoffe fort mince, qui n'est point croisée & travaillée carrément comme la toile *Subtile textum*. Etamine de laine, *étamine de soie, étamine* du Lude buratée. Les *étamines* de laine se font avec de la laine sèche dégraissée avec du savon noir auparavant que d'être filée. Il y a aussi une espèce d'étamine qu'on appelle *voile*, qui est toute de soie crue, telle qu'elle vient du cocon.

Le Cardinal Jacques de Vitry, dans la vie de la B. Marie d'Oignies, C. 14. n. 37. semble marquer que de son temps, & au commencement du XIV^e siècle, le mot *étamine* se disoit d'une étoffe grossière & rude, car il dit de cette Sainte, qu'au lieu d'une chemise de linge, elle portoit un sac de cilice rude, qui en langue vulgaire, s'appeloit *étamine*. *Lineâ camisiâ juxta carnem utebatur; sed sacco cilicino aspero, qui linguâ publicâ nuncupatur* étamine. *Act. Sanct. Junii, T. IV. p. 645.* mais il y a de l'apparence qu'il ne dit cela que par rapport au linge, au regard duquel l'étamine est en effet une espèce de cilice.

ÉTAMINE, se dit aussi d'un morceau d'étoffe claire, dont les Apothicaires & autres se servent pour passer ou filtrer leurs Médecines ou autres liqueurs. On a aussi appelé *étamine* les bluteaux, ou sacs déliés faits de crin ou d'étoffes. *Cilicium, textum cilicinum*. Quelques gens propres portent aussi une étamine dans leur poche pour nettoyer leurs habits au besoin.

On dit figurément qu'un homme a passé par l'étamine, quand il a été bien purgé, bien nettoyé, bien examiné. Ce Traitant a été taxé à la Chambre de Justice, il a passé par l'étamine. Cet homme a été deux mois entre les mains des Chirurgiens; il a bien passé par l'étamine.

Tout ce qui s'offre à moi passe par l'étamine.

BOIL.

Les Académiciens de la *Crusca* à Florence prétendoient être en droit de faire passer par l'étamine tous les ouvrages de quelque réputation qui tomboient entre leurs mains: c'est pour cela qu'ils ont pris le nom de la *Crusca*, qui signifie du son, & pour devise un sac. AB. DE CH. Sans la correction de cette explication, passer par l'étamine est

une expression populaire, qui ne s'emploie point dans un Ouvrage sérieux BOUH.

ÉTAMINE. Terme de Fleuristes & de Botanistes. Ce qu'on appelle *étamines*, *stamen*, *capillamentum*, sont les parties mâles des plantes. Elles sont composées d'un filet, *filamentum*, & d'un sommet, *anthera*. Le filet sert à soutenir le sommet, faisant fonction d'un pédicule. Le sommet est une ou plusieurs bourfes ou capsules remplies de poussière. On nomme fleurs à *étamines* ou mâles, *flos stamineus*, celles qui n'ont point de pistil. Linnæus a désigné la différence de l'une à l'autre partie des *étamines*, ayant égard à leur nombre, leur figure, leur position, comme quand il dit *anthera erecta*, un sommet qui se tient droit sur son filet, *anthera versatilis* ou *incumbens*, un sommet qui est attaché au filet par le côté.

Selon la définition d'étamine donnée par M. Tournefort, il est essentiel aux *étamines* d'être chargées de sommets: ainsi les *étamines* sont des filets placés ordinairement au centre de la fleur, & qui soutiennent des sommets, *apices*. M. De Reaumur assure, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences 1711. p. 290. qu'avec quelque soin qu'il ait examiné les filets du *fucus marinus*, il n'en a pu trouver dont les extrémités fussent chargées de sommets: ce qui l'empêche de leur donner le nom d'*étamines*. Mais il ajoute qu'on peut supposer que les sommets de ces filets tombent dès-lors que ces filets commencent à se développer; que peut-être même tombent-ils plus tard, quoiqu'il n'en ait point aperçu; & qu'une supposition de plus ne coûte guère dans un système. Les *Etamines* & les sommets sont différens dans certains genres de plantes. Voyez SOMMET. Les rulipes les plus estimées sont celles qui ont le fond bleu, & les *étamines* noires.

Ce mot vient de *stamina*, c'est-à-dire, *petits filets*. Liger croit que ces parties des fleurs ont été appelées *étamines*, par la ressemblance qu'on a vu qu'il y avoit entre la couleur de ces parties, & celle qu'on remarque sur les étoffes qu'on nomme *étamines*.

M. De Tournefort regardoit les *étamines* comme les canaux excrétoires, qui déchargeoient l'embryon naissant des sucus inutiles; & il croyoit que ces excréments de la nourriture du fruit formoient la poussière qu'on remarquoit dans ces *étamines*. M. Geoffroi le cadet, qui explique la génération des plantes d'une manière qui a de l'analogie avec celle des animaux, prétend que cette poussière, en tombant sur le pistil, communique par ce canal, ou tuyau, la fécondité à la graine, ou au fruit que ce pistil renferme. Sur ce pied-là on peut dire qu'une même fleur auroit les deux sexes, qui concouroient ensemble à la génération; que les *étamines* seroient la partie masculine de la fleur; que la poussière, qui est toujours d'une nature huileuse & gluante, répondroit à la liqueur séminale, & que le pistil seroit la partie féminine, qui conduiroit aux embryons ce que cette poussière fourniroit d'utile pour les féconder. Voyez l'Histoire de l'Acad. Royale des Sciences de 1711. p. 210.

ÉTAMINIER. f. m. Celui qui fabrique ou qui vend des étamines.

ÉTAMPE. f. m. Certain outil dont les Serruriers se servent pour river les boursins.

C'est aussi un modèle sur lequel on coupe, on frappe de l'argent, du cuivre, pour en faire l'empreinte.

ÉTAMPER. v. a. Terme de Maréchal. Percer un fer de cheval, y faire les huit trous. *Fodere, cavare, forare*. On dit *étamper maigre*, quand on fait les trous bien près du bord du fer; & *étamper gras*, quand on perce le fer un peu plus en dedans. Et on dit que le Maréchal encloue les chevaux sur l'enclume, quand les clous sont mal *étampés*, soit gras, soit maigre: car il est difficile, en bronchant les clous, de ne pas enclouer le cheval. En Dauphiné

on dit *étamper* pour *étançonner*, & *étampe* pour *étançon*.

É TAMPER un Negre. Voyez ESTAMPER.

ÉTAMPES. Ville de Beauce, dans le pays Chartain, du côté du Gâtinois. *Stampæ*, *Stampæ castrum*. Cette ville est sur la rivière d'Yonne, ou d'Etampes, sur le chemin de Paris à Orléans. Quelques Géographes croient que c'est l'ancienne *Saliocuta*, que d'autres conjecturent être Saclé. *Etampes* est éloigné de quatorze lieues de Paris, & de dix-huit ou vingt d'Orléans. La rivière qui passe à *Etampes*, s'appelle la Juines, ou l'Yonne, & plus communément la rivière d'*Etampes*. *Etampes* est de l'ancien Domaine de nos Rois. Le Roi Robert jeta les premiers fondemens du Château d'*Etampes*, & y fit bâtir l'Eglise de Notre-Dame, qui est une Collégiale. Du Chefne, *Antiq. & Recherches des villes de France*. Le Château fut ruiné en 1652. pendant les guerres civiles de France. Charles IV. érigea *Etampes* en Comté l'an 1327. & François I. en Duché. Henri IV. le donna à César, Duc de Vendôme, son fils naturel. Il est revenu à la Couronne par la mort de M. de Vendôme. Dans ce mot on ne prononce jamais l's finale, pas même quand il suit un voyelle. Long. 19. d. 45. lat. 48. d. 24'.

ÉTAMPOIS. Territoire d'Etampes. *Pagus Stampensis*, dans Grégoire de Tours, *Fredegairæ & Nitard*; *Stampinſis Pagus*, dans les Capitulaires de Charlemagne; *Stampifus*, dans ceux de Charles le Chauve; & *Provincia Stampensis*, dans la Chtonique de Maurigny. *Adr. Vales. Not. Gall. p. 531.*

ÉTAMURE. f. f. Terme de Chaudronnier. C'est l'étain dont les Chaudronniers se servent pour étamer. *Stanni illitus*. Etamer à simple *étamure*, à double *étamure*. C'est aussi l'action d'étamer. *Stanni inductio*.

ÉTANCHE. f. f. On dit, Mettre à *étanche* un batardeau, c'est-à-dire, le mettre à sec par le moyen des machines qui en tirent l'eau pour pouvoir fonder. *Exficcare*, *exhaurire*.

ÉTANCHEMENT. f. m. Action d'étancher. *Exficcatio*, *repressio*. Les plaies dans la veine cave sont mortelles, à cause qu'on ne peut faire l'*étanchement* du sang.

ÉTANCHER. v. a. Appaiser la soif. *Siccare*, *reprimere*. Les hydropiques ont beau boire, ils ne peuvent *étancher* leur soif. *Sitim pellere*, *restringere*. Dans l'âge d'or le gland étoit la nourriture des hommes, & les rivières *étanchoient* leur soif. S. EVR. On dit aussi au figuré, Un avare ne peut *étancher* la soif qu'il a des richesses. Tous les fleuves qui roulent l'or avec leur sable ne fautoient *étancher* la soif d'un avare. Cos. *Étancher* ses larmes, cesser de pleurer. *Étancher* les larmes de quelqu'un, faire cesser les pleurs.

ÉTANCHER, signifie aussi, Arrêter une liqueur, empêcher sa sortie, boucher les petites ouvertures d'un vaisseau qui s'enfuit. *Oblinere*. On ne peut *étancher* ce batardeau, en épuiser l'eau, empêcher qu'elle ne coule. Il faut abreuver cette cuve pour l'*étancher*, pour empêcher qu'elle ne coule. Les blessures sont mortelles, quand on ne peut *étancher* le sang, empêcher qu'il ne coule en abondance.

On le dit aussi en Marine, pour pomper l'eau d'un vaisseau, ou boucher les voies. On dit d'un vaisseau qui ne prend point eau, qu'il est *étanché*.

On dit aussi, que les soufflets d'une orgue sont bien *étanchés*, *obſerati*, *clauſi*, lorsqu'ils sont si bien bouchés, que le vent ne se perd point.

Ménage dérive ce mot de *stancare*, qu'on a dit dans la basse Latinité, au lieu de *stagnare*. D'autres le dérivent de *extinguere*.

ÉTANCHÉ, ée. part. *Oblitus*, *siccatus*, *reſtinſus*, *repressus*.

ÉTANÇON. f. m. Terme de Maçonnerie. Grosse pièce de bois qu'on met pour soutenir un plancher, une muraille qu'on sappe, ou qu'on reprend sous l'œuvre. *Tibicen*, *fulcrum*, *fulcimentum*.

Ce mot vient de *stancannon*, mot Celtique, ou Bas-Breton, signifiant la même chose.

ÉTANÇONNER. v. a. Mettre des étançons sous un mur, qu'on reprend, ou qu'on veut détruire. *Fulcire*, *adminiculari*.

On le dit aussi d'une presse d'Imprimerie, en parlant des pièces de bois qui servent à la maintenir dans un état stable & inébranlable.

ÉTANFICHÉ. f. f. Terme de Carrière. C'est la hauteur de plusieurs bancs de pierre, qui sont maîſe ensemble dans une carrière.

ÉTANG. f. m. On donne généralement ce nom à un amas d'eaux dormantes, qui ont quelque profondeur, & qui sont fournies soit par les pluies, soit par quelque source peu considérable. Il diffère du lac, en ce que le lac est plus grand, plus profond, qu'il reçoit & forme quelque rivière ou ruisseau: au lieu que l'*étang* n'en forme, ni n'en reçoit. Il diffère de la mare, en ce que la mare est plus petite, moins profonde, & plus sujette à se dessécher pendant l'Été. LA MARTINIÈRE.

En France, nous entendons communément par *étang*, un réservoir d'eau douce dans un lieu bas, fermé par une digue, ou chaussée, pour y nourrir du poisson. *Stagnum*. On pêche les *étangs* tous les trois ans; mais si l'on veut avoir une belle pêche; on ne le fera que de cinq ans en cinq ans. Cela se fait ordinairement au mois de Mai. On les empoisonne avec du nourrain, ou petit poisson. On lâche la bonde d'un *étang* pour le mettre en cours & en vider l'eau. La queue de l'*étang* est l'endroit par où l'eau y entre. La grille ou la décharge est le lieu par où elle se décharge, quand il y en a trop. Il y a des *étangs* proche de la mer, dont l'eau est salée, parce que la mer s'y décharge quand la marée est haute, & les laisse remplis quand elle se retire. On les appelle *étangs salés*.

Du Cange le dérive de *stannum*, *quasi aqua stans*. Mais il vient du Latin *Stagnum*, & *stagnum*, suivant Varron, vient du Grec *στυνν*, *quod non habet rimam*, parce qu'il n'y a point d'ouverture par où l'eau puisse s'écouler.

On dit familièrement, Ne voit plus qu'un *étang*; pour dire, Ne favor plus ce qu'on fait.

ÉTANGUES. f. f. C'est une espèce de grande tenaille, dont se servent les ouvriers des monnoies pour tenir leurs flancs & carreaux, quand ils les veulent flâttir, reliauffer & bouer. *Forceps*.

ÉTANT. Terme des Eaux & Forêts, qui se dit du bois qui est en vie, debout, sur pied & sur racine. *Stans*. Il y a dans ce bois tant d'arbres en bois mort, & tant en *étant*. On disoit autrefois, qu'un homme étoit en son *étant*; pour dire, debout, comme on dit encore, en son *seant*, pour dite, qu'il est assis. L'Ordonnance défend de faire des ventes d'arbres en *étant* avec les chablis.

ÉTAPE. f. f. Place publique où les Marchands sont obligés d'apporter leurs marchandises pour être achetées par le peuple. *Forum*. Les Ptolomées, & principalement Philadelphie, ouvrirent une route depuis Alexandrie jusqu'aux Indes, en disposant des *étapes* commodes par les canaux du Nil jusqu'à la mer rouge. HUET. À Paris l'*étape* est à la Grève devant l'Hôtel-de-Ville. Les Marchands de vin de dehors sont tenus de faire venir leurs vins sur l'*étape*; & les Taverniers qui vendent à huis coupés & pots renversés, sont tenus d'y en faire venir un tiers par l'Ordonnance des Aides.

Ménage dérive ce mot de *staplus*, qui se trouve dans les lois Ripuaires, pour dire, le lieu où on exerce la Justice, qui vient de l'Allemand *stapel*, ou plutôt de *stapula*, que Boxhornius dérive de l'Allemand *stapelen*, qui signifie *mettre en un monceau*, & signifie aussi le droit de faire venir aux marchés les denrées, pour y être vendues au public.

ÉTAPE, en termes de Marine, signifie, Attache, carcan, pilori; & on le voit en cette signification dans l'Art. XXVI. des Jugemens d'Oléron.

ÉTAPE, se dit aussi d'une ville de commerce. *Apotheca florens commercio, mercaturâ*. Le port de Redon en Bretagne est l'étape des vins pour Rennes. Calais étoit l'étape des laines & draps d'Angleterre, qui a été transférée à Bruges. Gand est l'étape des blés qui sont amenés en France. Arras étoit autrefois l'étape des vins de France, &c.

ÉTAPE, en termes de Guerre, est une fourniture & distribution de vivres & de fourrages à des troupes qui sont en marche. *Annona militaris*. L'étape a été établie pour empêcher que les soldats ne foulent les paylans qui les logent. L'étape se fournit pour tant de places & de rations pour chaque compagnie. Une partie de la taille étoit ci-devant imposée sous le nom d'étape.

C'est aussi le lieu où l'on distribue l'étape aux soldats. On dit, brûler l'étape, pour dire, ne s'y arrêter pas, passer plus loin.

ÉTAPIER. f. m. Entrepreneur qui se charge, moyennant un certain prix, de fournir les étapes ou les vivres aux gens de guerre qui passent dans une Province. *Redemptor annonæ militaris, annonarius*. Les *Étapiers* ne doivent point fournir aux soldats l'étape en argent : ils la doivent fournir aux Majors & aux sergens en espèces.

ÉTAPLES. Ville de France en Picardie, dans le Boulonnois. *Stapula, Stapula*. Elle est sur la rivière de Canches, assez proche de son embouchure, du côté des montagnes de Neufchâtel, à quatre lieues de Boulogne. Jacques le Fevre d'Étapes, *Stapulensis*, étoit de ce bourg dont il prit le nom. Il fut célèbre dans le XVI^e siècle par ses ouvrages sur l'Écriture. Il penchoit beaucoup du côté des Calvinistes, s'il n'étoit pastour-à-fait Calviniste. Dans une Dissertation qui parut il y a quelque temps, on prétend que le Fevre d'Étapes est l'Auteur de la Bible d'Anvers en 1530. avec privilège de Charles V. Cet ouvrage ne le justifiera pas sur son penchant pour les nouveautés. Adr. de Valois, dans sa *Notice des Gaules*, p. 249. croit qu'Étapes est l'*Iceius portus* de César, de Strabon & de Ptolomée.

ÉTAT. f. m. Empire, Royaume, Province, ou étendue de pays qui sont sous une même domination. *Status, ditio*. Une main si habile eût sauvé l'État, si l'État eût pu être sauvé. FLÈCH. Les *États* du Turc, du Roi d'Espagne sont fort étendus : ceux du Roi de France sont fort unis, & peuplés. Il y a quantité de petits *États* en Italie, de petites Souverainetés : on peut sortir de ces *États* en une heure. Les *États* Confédérés de Hollande. Davili a fait de gros Volumes des *États* & Empires.

*Son mérite plus grand que tout ce qu'on peut croire,
Au Ministère même ajoute de l'éclat :
C'étoit le seul degré qui manquoit à sa gloire,
Et le seul ornement qui manquoit à l'État.* M. DE V.

ÉTAT DE L'ÉGLISE. Voyez ÉGLISE.

ÉTAT, se dit aussi du Gouvernement d'un peuple vivant sous la domination d'un Souverain, ou en République. Les Politiques ont fait plusieurs formes d'*États*, ou de Gouvernement ; le Monarchique, comme celui de France ; le Démocratique, comme celui de Rome & d'Athènes ; l'Oligarchique, comme celui de Venise ; l'Aristocratique, comme celui de Sparte. Boëce étoit un grand homme d'État. On a tenu un grand Conseil d'État. Les maximes d'État sont différentes selon les conjonctures. L'intérêt particulier cède à la raison d'État. En matière d'État, être malheureux ou imprudent, c'est presque la même chose. S. EVR. La raison d'État est une raison mystérieuse inventée par les Politiques, pour autoriser tout ce qu'ils font sans raison. ID.

*Mais la raison d'État veut souvent qu'on préfère
À la vertu nuisible un crime nécessaire.* QUINT.

La Justice n'est pas une vertu d'État. CORN.

C'est un crime d'État que d'en pouvoir commettre. ID.

On nomme *Coup d'État*, un parti vigoureux, & quelquefois violent, qu'un Souverain est obligé de prendre contre ceux qui troublent l'État. On le dit aussi d'une action qui décide de quelque chose d'important pour le bien de l'État. L'affaire de Denain fut un *coup d'État*. On appelle encore ainsi tout ce qui est important & décisif dans quelque affaire que ce soit. Ce mariage fut un *coup d'État* pour cette famille.

ÉTAT, se dit aussi des Officiers, tant grands que petits, qui servent à gouverner l'État, à y entretenir l'ordre & la police. Les premiers sont les Ministres d'État, qui sont du Conseil étroit du Roi, les Secrétaires d'État, ou des commandemens, les Conseillers d'État.

Lettres d'État, sont des lettres qu'on octroie à ceux qui sont employés pour le service de l'État, à la guerre, ou dans les Ambassades, afin que pendant ce temps personne n'entreprenne sur leurs personnes, ni sur leurs biens.

On appelle *États*, l'assemblée des Députés des différens ordres de citoyens qui composent une nation.

ÉTATS PROVINCIAUX, l'assemblée des Députés des différens ordres d'une Province. Voyez plus bas PAYS D'ÉTATS.

En France, on entend par *États Généraux*, l'assemblée des trois ordres du Royaume, qui sont le Clergé, la Noblesse, & le Tiers-État, ou les Bourgeois notables. Quelques-uns prétendent que l'Assemblée des *États* est une constitution très-ancienne. Il est vrai qu'avant la conquête de César, il y avoit des Assemblées générales dans les Gaules ; mais le peuple n'y avoit point de part. On trouve encore, sous la première & la seconde race, des convocations solennelles qu'on appelloit *Parlemens* : mais l'on n'y appelloit que les grands Seigneurs du Royaume. Le peuple, que l'on a depuis honoré du nom de *Tiers État, tertius ordo*, n'y entroit point.

Ce changement n'est arrivé que bien avant sous la troisième Race. Le besoin que les Rois avoient de faire des levées, les obligea à ménager le peuple qui ne les supportoit point sans murmure. Ainsi on résolut de le consulter, d'ordonner qu'en chaque Sénéchaussée & Bailliage le peuple députât certaines personnes à l'Assemblée générale, pour délibérer sur les nécessités de l'État. On ne donna donc entrée au peuple dans l'Assemblée générale, contre l'ancien ordre, que parce qu'il devoit porter la plus grande partie du fardeau, & pour le faire consentir à la soutenir avec moins de répugnance, à cause de l'honneur qu'on lui faisoit de le consulter. Le premier qui mit cette invention en usage, c'est Philippe-le-Bel. PASQ. Les villes s'enrichirent & devinrent si puissantes, que pour les faire contribuer avec moins de répugnance, on les appela par députés aux Assemblées générales. Leurs députés y entrèrent en 1304. Ce ne fut cette première fois que pour y représenter leurs besoins & leurs facultés. Les honneurs augmentèrent selon le plus ou le moins d'argent que les Villes fournirent dans les nécessités publiques ; de sorte qu'insensiblement elles formèrent un Tiers-État, qui eut dans ces Assemblées autant & plus de pouvoir que la Noblesse & le Clergé. LE GENDRE. *Mœurs & Coutumes des Francs*. p. 193. Le P. Daniel prétend dans son *Histoire de France*, que ce fut l'an 1355. dans l'Assemblée que le Roi Jean II. assembla à Paris, que la France fut représentée la première fois par les trois corps, qu'on a depuis apelés *États*. Jusqu'alors, dit cet Auteur, nos Rois n'avoient guère convoqué, pour délibérer sur les nécessités du Royaume, que la Noblesse & les Prélats : ce qu'on appelle le Tiers-État n'avoit point encore paru en ces occasions, comme faisant un membre du Corps

de l'*Etat*, & comme autorisé à donner son suffrage dans les délibérations publiques. On voit bien, continue-t-il, par un Registre de la Chambre des Comptes de Paris, que Philippe de Valois, prédécesseur de Jean II. fit l'an 1332. à Orléans une Ordonnance touchant les monnoies, & quelques autres points de Police, par l'avis des Prélats, Barons & notables du Royaume: mais il ne paroît pas que cette Assemblée fut générale. M. l'Abbé de Choisi suit aussi ce sentiment dans le VII^e Tome de son *Histoire de l'Eglise*. Ces Assemblées n'ont été appelées *Etats Généraux* que depuis que le peuple y eut entrée. Elles se nommoient auparavant Parlemens. LE GENDRE.

Les *Etats* ont été assemblés en France à Compiègne sous Pepin, environ l'an 752. A Paris, par Blanche de Castille, mère du Roi, & Régente du Royaume, sous Louis IX. Après la mort de Charles le Bel, les *Etats* s'assemblèrent en 1328. pour juger à qui devoit appartenir le Royaume de France, à Philippe de Valois son cousin, ou à Edouard Roi d'Angleterre. Le Roi Jean assembla les *Etats* à Paris en 1354. pour avoir des secours d'argent. Ils furent encore assemblés pendant sa captivité, pour sa délivrance; & depuis encore pour le règlement des monnoies. Au commencement du règne de Charles VI on assembla les *Etats* généraux à cause du jeune âge du Roi, & depuis encore durant sa maladie. Sous Louis XI. ils furent assemblés pour les apanages des enfans de France. Sous Charles VIII. à cause de son bas âge, ils furent assemblés à Tours. Sous Charles IX. à Orléans en 1560. ils avoient été délibérés & convoqués dès le règne de François II. Ils ont été tenus à Blois sous Henri III. en 1579. & 1588. sous Louis XIII. en 1614. Sous Louis XIV. il y a eu une Assemblée de la Noblesse à Paris en 1650. mais cette assemblée ne représentoit pas les *Etats* Généraux. On n'a point convoqué l'Assemblée des *Etats* depuis l'année 1614. Les Ordonnances d'Orléans & de Blois ont été faites dans les *Etats*, *in comitiis*, ou assemblées d'*Etats* tenus en ces villes. Les *Etats* tenus pendant la Ligue ont été tournés en ridicule par le Catholicon d'Espagne.

ÉTATS GÉNÉRAUX. C'est le nom qu'on donne à l'Assemblée composée des Députés des sept Provinces-Unies. Les Députés de chaque Province, en quelque nombre qu'ils soient, ne font qu'une voix, & on opine par Province. Les Provinces président tout-à-tour à l'Assemblée, selon le rang qu'elles tiennent entre elles. La Gueldre préside la première; ensuite la Hollande, &c. Cette Assemblée est représentative de la Souveraineté de l'Union, laquelle réside principalement dans l'Assemblée générale des *Etats* de toutes les Provinces. Mais comme elle étoit composée de sept ou huit cens personnes, il fut résolu, après le départ du Comte de Leycester, pour éviter les frais & les embarras d'une si nombreuse Assemblée, par ces *Etats Généraux*, que les *Etats* Provinciaux seroient désormais représentés par leurs Députés, sous le même nom d'*Etats Généraux*, toujours résidens à la Haye, qui seuls sont présentement appelés *Etats Généraux*. La dernière Assemblée générale des *Etats* de toutes les Provinces se fit à Berg-op-Zoom, pour confirmer avec plus de solennité la trêve conclue avec l'Archiduc Albert en 1609. Il y en eut encore une autre en 1651.

ÉTATS DE HOLLANDE. C'est une Assemblée composée des Députés des Conseils de chaque ville, & dans laquelle réside la Souveraineté de la Province. Originellement il n'y avoit que la Noblesse, laquelle fait un corps, & six villes principales, qui eussent voix & séance aux *Etats*. Aujourd'hui il y entre des Députés de dix-huit villes. La Noblesse a la première voix. Les autres Provinces de l'Union ont de même des *Etats* qui représentent la Souveraineté.

ÉTATS, *Comitia*, *conventus*, *cœtus provinciales*, se dit aussi des Assemblées qui se font en quelques

Tome III.

Provinces qui se sont conservées en la possession de ce droit, afin d'ordonner elles-mêmes des contributions qu'elles doivent faire pour soutenir les charges de l'*Etat*, & les régler & faire payer: comme sont les Provinces de Bretagne, de Languedoc, de Bourgogne & de Franche-Comté. Outre ces pays d'*Etats*, la Bresse, le Bugey, Valromey & Gex, la Navarre, le Béarn, le Bigorre & Neboufan, le Comté de Foix, le Roussillon, l'Artois, la Flandre & le Haynaut, sont aussi pays d'*Etats*. En ce sens on oppose les pays d'*Etats* aux pays de Généralités, ou d'*Élections*.

ÉTAT, se dit aussi des rôles qui s'expédient au Conseil tous les ans, qui contiennent les ordres nécessaires pour faire payer les dépenses & les charges de l'*Etat*. On expédie des *états* pour les dépenses de l'artillerie, de la marine, de l'extraordinaire de la guerre; & il y a un *état* des pensions. Être couché sur l'*état*. Un tel a été couché sur l'*état* pour telle somme. Le Poète Clément Marot demandoit à être si bien couché sur l'*état*, qu'il ne pût jamais s'en relever. Il a fait bien des jeux de mots semblables sur cet article qui lui tenoit fort au cœur. Il y a aussi une ballade de Marot à Madame d'Alençon pour être couché sur son *etat*. Le refrain de cette ballade est.

Il n'est que d'être bien couché.

ÉTAT DE DISTRIBUTION. Rôle qui s'expédie au Conseil Royal, & qui contient les parties que le Roi ordonne être payées à divers particuliers, pour pensions, appointemens, gratifications, &c.

L'ÉTAT de la Maison du Roi, c'est-à-dire, des Officiers de la Maison & des Princes, est envoyé tous les ans à la Cour des Aides. On ne jouit point des privilèges, si on n'est employé sur l'*état*. On fait de temps en temps imprimer des livres de l'*Etat* de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, où sont compris les noms & les qualités des Officiers, & les autres particularités présentes d'un *Etat*.

ÉTAT, se dit aussi d'un compte ou d'un mémoire succinct qui sert à compter, à faire quelque recette, à payer quelque dette, à régler quelque chose, &c. *Index*, *breviarium*, *perscriptio*. Les Comptables comptent sur un *état* au vrai, qui est dit par opposition à l'*état* par estimation, qu'on faisoit autrefois au commencement de l'année des revenus & dépenses qu'on prévoyoit s'y devoir faire. On appelle *état* au vrai, en style de la Chambre des Comptes, un *état* arrêté, soit au Conseil, soit au Bureau des Finances, de la recette & de la dépense par le comptable. On compte au Bureau des Trésoriers de France sur un bref *état*. Bref *état* est un compte par simple mémoire: en quoi il est distingué d'un compte en forme. On appelle *état final*, la clôture & l'apurement d'un compte. On a donné à ce Comptes un *état* de recouvrement, ou des taxes pour un tel droit. Le Juge a ordonné que les parties compteroient par un bref *état*. Voilà l'*état* des réparations de cette maison, des frais que j'ai faits en ce procès. Une caution est tenue de donner un *état* de ses biens & facultés. Ce débiteur a donné l'*état*, le mémoire de ses dettes.

ÉTAT DE FOURNITURE. Ce terme est usité dans les vivres, & se dit d'une quantité de rations de pain fournies aux troupes du Roi.

ÉTAT DE FRANC-SALÉ. Celui qui contient la quantité de minots de sel que l'adjudicataire des Gabelles fait délivrer aux particuliers qui ont droit de franc-salé.

ÉTAT DE PRODUIT. Ce terme est en usage dans les Bureaux, & principalement dans les Fermes générales. Ce sont des cartes qui renferment en plusieurs colonnes le produit actuel que rendent les Fermes générales, soit par mois, par quartier, ou par année. Il y a un Bureau particulier à l'Hôtel des Fermes, pour les *états de produit*.

En termes de Guerre, on appelle *Etat major*, *decuria major*, *primus ordo*, un *Etat* particulier qui

V V V V

comprend un nombre de quelques Officiers distingués du reste du corps , auxquels on assigne une plus grande solde & une plus grande fourniture de l'étape & de l'ustensile ; comme dans l'Infanterie, le Colonel, l'Aide-Major, l'Annoncier, le Prévôt, le Chirurgien & le Commissaire ; & dans la Cavalerie, le Colonel, Maître de Camp, Commissaire, & Maréchal des Logis, le Prévôt Général ; & dans chaque Régiment, le Maître de Camp, le Major & Aide-Major, &c. Il y a aussi un *Etat Major* de toute la Cavalerie prise ensemble, composé de tous les Officiers Généraux, comme Colonel, Maître de Camp, Commissaire, Maréchal des Logis, & du Prévôt, de tous Officiers Généraux, les Fourriers-Majors de quelques Archers & Carabins qui sont compris dans les Ordonnances faites sur ce sujet. Il n'y a pas toujours un *Etat Major* pour tous les Corps & tous les Régimens.

☞ L'*Etat Major* d'une armée Françoisise est composé d'un Général, d'un nombre de Lieutenans Généraux & de Maréchaux de Camp, proportionné à la force de l'armée, & des Officiers & autres personnes chargées en chef de certains détails. Le Maréchal général des Logis de l'armée est chargé des marches, campemens, logemens, fourrages au vert, correspondances par espions & instructions pour les Officiers généraux & particuliers chargés de quelque expédition. Il a sous lui les Aides-Maréchaux généraux des Logis de l'armée, le Capitaine des guides, les Fourriers ou Marqueurs, dont les fonctions sont de marquer les logemens des Officiers de l'*Etat Major* au quartier général, ceux des Officiers généraux dans les villages voisins du camp, le Vaguemestre général & les Vaguemestres particuliers, chargés de conduire les équipages du quartier général, & ceux des troupes, à la suite des Colonnes ; & les Ingénieurs Géographes, qui doivent lever les plans de tous les lieux occupés par l'armée.

☞ Le Major Général de l'Infanterie, chargé du détail du service, de la discipline de l'Infanterie & de la police du camp. Le Major du Régiment des Gardes Françoisises, par une prérogative de sa charge, est de droit Major Général de l'Infanterie de l'armée où il se trouve avec le régiment. Dans les autres le Roi nomme un Major Général de l'Infanterie.

☞ Le Maréchal Général des Logis de la Cavalerie, chargé des mêmes détails pour la Cavalerie. Ces deux Officiers ont aussi leurs aides.

☞ Le Major Général des Dragons chargé des mêmes détails pour les Dragons.

☞ L'Intendant de l'armée, chargé du trésor, des vivres, du fourrage au sec, de la viande, des hôpitaux, des Commissaires des guerres, de la poste & du Prévôt Général.

☞ Le Commandant de l'Artillerie, qui a sous lui deux Commandans, un Major & un Commissaire du Parc ; le Commandant des Ingénieurs, le Général de la Cavalerie & celui des Dragons, chargés du détail de leurs corps.

☞ Le Munitionnaire général, le Trésorier, le Médecin en chef, le Chirurgien Major, & le Directeur de la Poste, sont encore membres de l'*Etat Major* de l'armée. ACAD. FR.

Sur la mer, on appelle un Capitaine du *grand Etat*, un Capitaine de vaisseau avec commission du Roi. Les Capitaines du *petit Etat*, sont les Capitaines de frégates légères, de galiottes, de brûlots & de flûtes.

☞ *ÉTAT*, en Méphistique, signifie dans sa plus grande généralité, l'assemblage d'un nombre de qualités accidentelles qui se trouvent dans les différens êtres. Pendant que ces qualités sont les mêmes, l'être est dit conserver le même *état*. Le changement de ces modifications produit le changement d'*état*. Comme ces modifications peuvent être intrinsèques ou extrinsèques, l'*état* de l'être est interne ou externe. Un corps qui, de carré qu'il étoit, devient rond, change d'*état* externe. Si de froid il devient

chaud, son *état* interne est changé. Un homme qui change d'habits, qui de bien vêtu devient mal vêtu, change d'*état* externe : si de gai il devient triste, de sain, malade, son *état* interne est changé.

ÉTAT, se dit aussi dans un sens approchant de celui-ci, de la constitution présente d'une personne, d'une chose, d'une affaire ; disposition de corps ou d'esprit. *Status*, *ratio*, *habitudo*. Ce malade est maintenant en bon *état*, j'ai envoyé favori des nouvelles de l'*état* de sa santé. L'armée a été défaite, & est en un mauvais *état* : cela changera l'*état* des affaires. Ce Capitaine n'est pas en *état* d'entreprendre un siège. Cette citadelle est élevée, & est en *état* de défense. Pour faire valoir cette ferme, il faut mettre les lieux en *état*, les réparer. On change de résolution suivant le différent *état* des choses, les diverses circonstances, ou conjonctures. Un arc bandé est en un *état* violent. Rien n'a déperci en cette affaire, tout est encore en *état*, en même *état*. La clef d'une voûte est ce qui la tient en *état*. Il s'est mis en *état* de bien recevoir cette compagnie. On le voit toujours en *état* de suppliant. Elle ne lui cache pas l'*état* de son esprit. DE LA ROCH.

☞ Dans ce sens, le mot d'*état* peut être regardé comme synonyme avec le mot de *situation*, avec cette différence que *situation* dit quelque chose d'accidentel & de passager ; au lieu qu'*état* dit quelque chose d'habituel & de permanent. M. l'Abbé Girard observe qu'on se sert communément du mot de *situation* pour les affaires, le rang, ou la fortune ; & de celui d'*état* pour la santé. Le mauvais *état* de la santé, dit-il, est un prétexte assez ordinaire dans le monde, pour éviter des *situations* embarrassantes ou désagréables. Cela n'empêche point au reste que le mot *état* ne se dise des autres choses ; & l'on peut bien dire avec M. l'Abbé Girard lui-même, qu'on peut être réduit dans un *état* déplorable, après avoir vécu long-temps dans un *état* brillant.

*J'abandonne l'ingrat, & le laisse rentrer
Dans l'état malheureux d'où je l'ai su tirer.*

RAC.

ÉTAT, en termes de Théologie & de choses spirituelles & morales, se dit des différentes conditions, des différentes situations, où l'homme, la nature humaine se peut trouver, s'est trouvée, ou le trouve. L'*état* de pure nature est un *état* où l'homme seroit créé de Dieu sans dons surnaturels, & avec les seules facultés naturelles. Des différentes condamnations que l'Eglise a faites des hérésies de ces derniers temps, il s'ensuit que l'*état* de pure nature est possible au moins quant à la voie. L'*état* d'innocence, ou de la nature innocente, c'est l'*état* où se trouvoit Adam avant son péché. *Etat* de la nature corrompue, c'est l'*état* où l'homme, la nature humaine se trouva réduite par le péché d'Adam. L'*état* de la nature réparée, c'est l'*état* où Jesus-Christ a rétabli l'homme en satisfaisant à Dieu pour le péché. L'*état* de la voie, c'est l'*état* où l'homme est pendant cette vie, où il travaille à parvenir à son terme, & à une fin bonne ou mauvaise, selon ses œuvres. L'*état* du terme, ou *état* de jouissance, c'est l'*état* où sont les hommes qui meurent dans la grace de Dieu. *Etat* de grace, c'est l'*état* d'un homme qui est dans la grace de Dieu, qui est bien avec Dieu. *Etat* de péché, c'est l'*état* d'un homme qui est coupable de péché, qui en a commis quelqu'un. *Etat* de damnation se dit en deux manières. Il signifie 1°. l'*état* d'un homme qui est encore dans cette vie, & qui a commis des péchés qui lui font mériter la damnation, qui l'en rendent digne, en sorte que s'il venoit à mourir en cet *état*-là, il seroit damné. C'est la même chose que l'*état* de péché mortel. 2°. C'est l'*état* des hommes qui sont morts en péché mortel, & que Dieu a condamnés aux supplices éternels. Être en bon *état*, dans l'*état* de grace. Être en mauvais *état*, c'est être en *état* de péché mortel.

Pour communier, il faut être en bon *état*, en *état* de grace. L'*état* passif des contemplatifs est un *état* paisible & tranquille. FEN. Ce seroit un sentiment mauvais & condamné que d'entendre par ce mot d'*état passif* un *état* habituel où l'âme n'agiroit plus, mais où elle ne feroit que recevoir les impressions que Dieu lui voudroit donner.

ÉTAT, se dit encore des différens degrés ou conditions des personnes distinguées par leurs charges, offices, professions, ou emplois. *Conditio, gradus*. On fait tout ce qu'on peut pour soutenir son *état*, sa dignité, son rang.

Le mot d'*état* considéré comme synonyme à *condition*, a plus de rapport à l'occupation ou au genre de vie dont on fait profession. La *condition* en a davantage au rang qu'on tient dans les divers ordres qui forment l'économie de la République. *Remarque de M. l'Abbé Girard*. Les richesses nous font aisément oublier le degré de notre *condition*, & nous détournent quelquefois des devoirs de notre *état*. Il est difficile de décider sur la différence des *conditions*, & d'accorder là-dessus les prétentions des divers *états*. Il y a beaucoup de gens qui n'en jugent que par le brillant de la dépense. Si l'on fait réflexion sur la conduite des hommes dans le choix de l'emploi & de l'*état* où ils doivent passer la vie, on trouvera que rien n'est plus mal réglé. NIC. Peu de gens savent prendre l'esprit, & garder le caractère de leur *état*. BELL.

*Heureux qui satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les Dieux l'ont caché.*
RAC.

ÉTAT, se dit encore du brillant de la dépense, de la manière magnifique, somptueuse, simple ou modeste dont on s'habille. Les Bourgeoises portent aujourd'hui un aussi grand *état* que les femmes de qualité. Où pouvez-vous prendre de quoi entretenir l'*état* que vous portez. MOL.

ÉTAT, se prend quelquefois comme synonyme à office. Ainsi on dit un *état* de Président, de Maître des Requêtes, de Juge. *Munus, dignitas*. Il vieillit.

On le dit généralement d'une place, soit que ce soit une dignité, ou que ce soit une simple fonction ou commission.

ÉTAT, en Jurisprudence. Ce terme a plusieurs significations.

On le dit de la condition d'une personne, en tant qu'elle est légitime ou bâtarde, noble ou roturière, &c. & l'on appelle question d'*état* celle où il s'agit de savoir si une personne est libre ou esclave, légitime ou bâtarde, noble ou roturière, &c. Disputer l'*état* à quelqu'un. Assurer son *état*. Cette fille a manqué de bons partis, parce qu'on lui dispute son *état*.

ÉTAT D'AJOURNEMENT PERSONNEL, est la position d'un accusé qui est décrété d'ajournement personnel. Voyez ce mot.

On dit qu'un homme a été interrogé en *état* d'ajournement personnel, c'est-à-dire, après une comparution personnelle au greffe. Cette notion conduit à celle d'*état* d'assigné pour être oui, &c. On dit encore qu'un criminel doit se mettre en *état*, c'est-à-dire, se rendre effectivement prisonnier, afin de se justifier, ou de faire entériner sa grâce dans les formes.

On dit qu'un procès est en *état*, lorsqu'il est instruit contradictoirement, & que les deux parties ont fait les procédures & les productions nécessaires pour le faire juger. On dit qu'on l'a mis hors d'*état*, lorsqu'on a fait quelque nouvelle procédure qui en recule le jugement.

Quand on entérine des lettres de Requête civile, ou de rescision, on remet les parties en tel & semblable *état* qu'elles étoient avant l'arrêt, le contrat. Quand on donne des défenses, on pronon-

ce, toutes choses demeurant cependant en *état*, pour dire qu'il n'y fera rien changé.

ÉTAT, en matière de Régale, signifie la même chose que ce qu'on appelle récréance, possession provisoire dans les autres matières bénéficiales. Un Ecclésiastique pourvu en régale demande l'*état*. On adjuge l'*État* à un Régaliste.

Pour juger de la qualité d'un bénéfice, on regarde son dernier *état*. On appelle *état avertir*, en matière bénéficiale, ce qui caractérise la dernière possession, soit par rapport à la nature du bénéfice, soit par rapport au Collateur & Patron, soit par rapport à la manière de le posséder.

ÉTAT, se dit aussi de la pensée, de l'estime, de l'opinion qu'on a de quelque chose. *Æstimatio, ratio, existimatio*. Cette expression est assez usitée, mais elle est mauvaise; & les bons Ecrivains ne s'en servent point. La Judiciaire, la Chiromance sont des choses vaines, dont il ne faut faire aucun *état*. Je fais *état* de votre amitié, de vos offres de service, je compte là-dessus. Je faisois *état* que ce bâtiment ne me reviendrait qu'à dix mille écus. *Sic apud me statuebam, mihi persuaseram*. On fait souvent *état* de venir à bout de plusieurs choses qu'on ne peut exécuter. Les hommes ne doivent faire aucun *état*, *nihil pendere*, de tout ce qui est appuyé sur un fondement aussi branlant & aussi fragile que leur vie. NIC. Je fais plus d'*état* de votre cœur que de tout ce que la fortune me peut offrir. VOIT. Faites *état* que les Pères n'ont jamais parlé de la sorte. *Sic habe, sic velim existimes*.

ÉTAT, se prend aussi pour le dessein qu'on a de faire quelque chose. Je fais *état* d'aller bientôt en Italie. *Cogito in Italiam*. Il faisoit *état* d'attaquer les Grecs. ABLANC. Dans ce sens il vieillit.

En termes d'Astronomie, on appelle *état* du ciel, la disposition des astres les uns à l'égard des autres en un certain moment, qui est ce qu'on marque dans une figure ou thème céleste. Les Ephémérides marquent tous les jours l'*état* du ciel à midi. Ce mot vient du Latin *Status*.

TERRES DES ETATS, que les Hollandois appellent *Staten Eyland*. Ile des Etats. *Ordinum terra*, ou *Insula*. Il y a trois Isles très-éloignées les unes des autres, qui portent le nom des *Etats* des Provinces-Unies, parce qu'elles ont été decouvertes par leurs sujets. L'une est dans la mer Glaciale, près de la Moscovie, dont elle dépend. Une autre est dans l'Océan Oriental, entre la terre de Jesso, & l'Yupi en Tartarie. Elle sépare les Canaux de Uriès, & de Pieko. Les Hollandois l'appellent *Staten Land*, *Terre des Etats*. La troisième est dans la mer Magellanique, non pas entre le détroit de le Maire & celui de Brouwers, comme dit Maty, apparemment sur la foi des Cartes Hollandoises; mais vis-à-vis la pointe la plus orientale de la Terre de Feu, ayant sa côte australe par les 55 degrés de latitude méridionale, & sa côte septentrionale par les 54 degrés 45' environ. Le détroit de Brouwers, qu'on met à l'orient de la *Terre des Etats*, est une pure imagination, selon la remarque de nos derniers navigateurs, & en particulier de M. Frézier, p. 262. de son *Voyage à la Mer du Sud*. La *Terre des Etats* à l'Orient, la pointe que j'ai dit de la Terre de Feu à l'Occident, forment le détroit de le Maire. La *Terre des Etats* du côté du Sud ne gît pas E. S. E. & O. N. O. (c'est-à-dire, est Sud Est, & Ouest Nord Ouest) comme les Cartes le marquent. Elle ne court que E. & O. du monde, & prend même un peu du Nord, auprès du Cap S. Barthelemi. FRÉZIER. Cet Auteur dit, en parlant des côtes de cette Ile, La côte des *Etats*, & non pas la côte de la *Terre des Etats*.

ÉTATER. v. a. Terme de Barreau, qui signifie exhiber & représenter une somme de deniers pour en tenir *état* aux créanciers, suivant leur ordre d'hypothèque ou autrement. On condamne un débiteur d'*étater* une somme. Un débiteur qui cherche à se libérer, obtient d'*étater* des deniers jusqu'à la somme de tant. Peu usité.

ETAU. f. m. Quelques-uns disent *étal*. On ne trouve même ce mot que dans le Dictionnaire de l'Académie Françoisé ; mais on dit plus généralement *étau*, boutique, quelquefois fixe, quelquefois portative, où l'on travaille, où l'on étale, où l'on vend différentes sortes de marchandises, du poisson, des fruits & autres menues dentées. On le dit particulièrement des places où les Bouchers étalent & vendent leur viande dans les Boucheries publiques de Paris. *Pluteus operarius, venalitiuus; mensa*. On loue bien chèrement les *etaux* de Boucher. Il n'y a que le Roi qui accorde la permission de construire des *etaux* de Boucher. La Placerie de la halle a tant d'*etaux* à louer.

Ménage dérive ce mot de *stallum*, qui a été dit ainsi abrégé de *stabulum*, d'où l'on a fait aussi les mots d'*étaler* & d'*installer*. Ce mot de *stallum* se trouve en plusieurs Auteurs.

Les Artisans appellent aussi *étau*, *pluteus*, la machine qui leur sert à soutenir & arrêter le fer, & autres matières sur lesquelles ils travaillent, pour les limer, polir, forer, &c. Il y en a de petits chez les Ouvriers qui travaillent à des ouvrages plus délicats, comme sont les Horlogers, & il y en a de très-gros chez les Serruriers, &c. Le vrai mot étoit *estoc*. Il est fait de deux pièces de fer qui s'éloignent, & s'élargissent par le moyen d'un ressort qui est entre deux, & qui se rapprochent, & se serrent par le moyen d'une vis qui entre dans des trous, qui s'appellent l'*œil* de l'*étau*. Les têtes ou parties d'en haut, qui serrent le fer, s'appellent *mâchoires*; & les deux pièces principales, qu'on appelle *tiges*, sont assemblées ensemble par une espèce de charnière qu'on appelle *jumelle*. Ce qui en reste au dessous de la jumelle se nomme *piéd*, la *boîte* où entre la vis, la *manivelle* qui sert à mouvoir la vis, la *patte* qui attache l'*étau* à l'établi: il y a quelquefois encore une *vis* par-dessous pour tenir l'*étau* ferme contre l'établi. Il y a des *etaux* dont les mâchoires sont en chanfrein. Il y a une espèce d'*étau* servant à la marqueterie, qu'on appelle *âne*.

ETAVILLON. f. m. Terme de Gantier. Il signifie un morceau de cuir, coupé & disposé pour en former un gant. Doler les *étavillons*, c'est les parer & amincir avec le couteau à doler; ce qui se fait avant que d'en tailler les doigts.

ETAYE. f. f. C'est ainsi qu'on devoit écrire, quoiqu'on écrive *étaie* dans le Dictionnaire de l'Ac. Fr. Voyez ce mot.

ETAYEMENT, est en Architecture un plancher pour soutenir les voûtes en plafond. Il tient lieu du ceintre dans les voûtes concaves. FRÉZIER. Action d'étayer, ou l'état de ce qui est étayé. L'*étayement* d'un mur.

ETAYER. v. a. Appuyer avec des étaies un bâtiment qui menace ruine, un mur, une poutre. *Fulcire*. Ce sont les Charpentiers qui *étayent* les maisons.

ETAYER, se dit figurément en choses morales. Il y a long-temps que la fortune de cet homme seroit renversée, s'il n'étoit *étayé* par la protection de ce Ministre, par l'argent & le crédit qu'il trouve dans sa famille.

*Dissipe l'ennui qui me presse,
Et viens étayer ma vieillesse.* LE DUC DE NEV.

On dit proverbialement, qu'un homme voudroit *étayer* le ciel, *ne cælum ruat*; pour dire, qu'il voudroit prendre des précautions inutiles & superflues contre des accidens qui n'arriveront jamais.

ETAYÉ, ÉE. part. & adj. *Fultus*.

*Je sai quel est le prix d'une heureuse opulence,
Que suit la joie & l'innocence,
Et qu'un Philosophe étayé
D'un peu de richesse & d'aisance
Dans le chemin de sagesse
Marche plus vite de moitié.* R.

ÉTÉ. f. m. La plus chaude des saisons de l'année, celle où l'on moissonne, celle qui est entre le printemps & l'automne. L'*été* commence le jour même que le soleil paroît sous le premier degré du Cancer, environ le 21 de Juin, & il dure tout le temps que le soleil paroît sous les signes du Cancer, du Lion & de la Vierge, c'est-à-dire, trois mois. *Æstas*.

Des trésors de Cérès l'été pare les plaines.

M. SCUD.

Notre *été* est de huit jours plus long que n'est l'hiver, parce que le soleil emploie huit jours de plus à parcourir les six signes septentrionaux, que les six méridionaux; de manière que depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à celui d'automne, il s'écoule près de 186 jours & demi, quoique pendant ce temps le soleil paroisse parcourir précisément les 180, ou la moitié de l'écliptique: aussi depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à celui du printemps, il n'emploie que 178 jours & demi à parcourir l'autre moitié de l'écliptique, & qui répond aux signes méridionaux. *Institut. Astronom. p. 104.*

Les cigales chantent tout l'*été*. Les fourmis font leur provision l'*été* pour l'hiver. On a des habits d'*été* & d'hiver, des logemens d'hiver & d'*été*. Appartement d'hiver & appartement d'*été*. Cet homme va passer tout l'*été* à la campagne. En Portugal on met les armées en quartiers d'*été*; car elles ne peuvent tenir la campagne.

*L'été n'a point de feux, l'hiver n'a point de glace,
Qui puissent retenir sa vigilante audace.*

BOILEAU.

*Les Héros de l'Antiquité
N'étoient que des Heros d'été,
Ils suivoient le printemps comme les hirondelles:*

Mlle SCUD.

Solstice d'*été*. Voy. SOLSTICE.

Ce mot vient du Latin *astus*, qui vient *ab astu*, la *chaleur*.

☞ Quelquefois nous entendons par le mot *été*, la plus belle moitié de l'année. C'est ainsi que nous disons *semestre d'hiver*, *semestre d'été*.

On appelle aussi *été*, les parties de l'automne où il fait encore beau temps; comme l'*été* S. Denis, S. Michel & S. Martin, &c. Nous avons un petit *été* S. Martin, froid & gaillard, que j'aime mieux que la pluie. Mde DE SÉV.

On entend aussi quelquefois par ce mot la jeunesse.

*Dans ton été ce n'est point un affront
D'être arrivé sur le penchant du mont.* R.

ÉTÉ, personnifié chez les Poètes & dans les anciens monumens. C'est un génie à demi-nud, coutonné d'épics, & qui en touche d'autres qui sont entassés dans la corne d'abondance. Il tient de plus une faucille à la main, qui marque la saison des moissons.

Les Poètes désignent les années par plusieurs *étés* prenant la partie pour le tout. Un de nos Poètes, se moquant d'un autre Poète fort gueux, a dit qu'il étoit comme les arbres, nud l'hiver, & vêtu l'*été*.

ÉTÉCHEMINS. Nom de peuple. Les *Étéchemins* sont un peuple de l'Acadie, qui habitent tous le pays qui est depuis Boston jusqu'au Port-Royal.

La rivière des *ÉTÉCHEMINS*. C'est une rivière de l'Acadie. *Etecheminorum fluvius*. La première rivière que l'on rencontre le long de la côte en allant de la rivière de Pentagouet à celle de S. Jean, est celle

des *Étéchemins* qui porte le nom du pays depuis Boston jusques au Port-Royal. Il y a dans cette rivière grand nombre d'Isles, quelques-unes de deux lieues de tour, les autres plus ou moins, qui sont toutes dans une anse de grand circuit, où il se peut mettre des navires de cent cinquante tonneaux en toute sûreté. Dans le fond de cette anse se déchargent de petits ruisseaux, dans lesquels on trouve du saumon, de la truite, du bar, du gaspatot; & le long de la côte on pêche de la morue & autres poissons DENIS.

ÉTÉFLER. v. a. *Decucuminare, metere summum apicem.* On dit, *Etefler* un arbre; pour dire, en couper la cime. C'est apparemment un terme usité dans quelque Province.

ÉTÉIGNOIR. f. m. Petit morceau de fer blanc tourné en cône, attaché au bout d'un bâton pour éteindre les cierges dans les Eglises. Il y a des *éteignoirs* de cuivre, d'argent, de vermeil, ou d'autre matière, dont on se sert pour éteindre la bougie, ou la chandelle.

ÉTEINDRE. v. a. *J'éteins, tu éteins, il éteint, nous éteignons, vous éteignez, ils éteignent; j'éteignois, j'éteignis, j'ai éteint, j'éteindrai, que j'éteigne, que j'éteignisse; ou j'éteindrois.* Faire cesser l'action du feu. *Extinguere.* Un grand embrasement est difficile à éteindre. Le feu s'éteint en versant de l'eau dessus, en lui ôtant l'air & l'aliment. On éteint toutes les lumières, les cierges de l'Eglise, quand le Service est dit.

ÉTEINDRE, dans la signification d'amortir. *Eteindre* la chaleur de la fièvre. *Eteindre* la chaleur naturelle.

On dit que des boutons sur le visage sont éteints, quand ils sont moins rouges, quand leur feu est amorti.

ÉTEINDRE la soif, l'étancher. *Sitim restringere.*

ÉTEINDRE en Peinture, est la même chose qu'adoucir, affaiblir. Les grandes lumières doivent s'éteindre insensiblement vers leurs extrémités. *Dict. de Peint. & d'Arch.*

ÉTEINDRE, se dit encore en choses morales dans un sens figuré, pour dire, faire cesser, diminuer la violence. *Sedare, coercere, inhibere.* Ce Prince a éteint les séditions & les troubles de son Royaume. Les mortifications éteignent le feu & les ardeurs de la concupiscence.

J'ai voulu vous quitter pour éteindre ma flamme.
LA SUZE.

L'âge éteint toutes les passions tumultueuses. Cet amour, qu'on croyoit éteint, s'est rallumé: c'étoit un feu mal éteint, & caché sous la cendre. Cicéron a un feu qui ne s'éteint point, & qui, à mesure qu'il avance, prend de nouvelles forces. S. EVR. La vertu s'éteint, si elle cesse d'agir. CAILL. Dès que la colère est allumée, elle emporte l'ame, & éteint en elle la lumière de la raison. M. ESP. Comme l'homme ne peut pas éteindre ses passions, le public est trop heureux quand on en fait un bon usage, & qu'on les rend utiles. S. EVR.

Cette soif de régner que rien ne peut éteindre.
RACINE.

Si je n'ai pas assez de force pour éteindre la passion que j'ai pour vous, j'en aurai du moins assez pour la cacher. VOIT. La charité est un feu qui a besoin de matière pour ne s'éteindre pas. NIC.

ÉTEINDRE, se dit aussi, pour exterminer entièrement. Il faut éteindre cette malheureuse race, pour abolir, faire qu'on ne se souvienne plus d'une chose: éteindre un crime, un procès, la mémoire de quelque chose. Enfin, on le dit des choses qui finissent. *Abolere, delere.* Il y a bien des maisons illustres qui sont éteintes, des nations dont le nom même est éteint.

On dit aussi, éteindre un pension, une rente, une

dette; pour dire, la racheter, l'amortir, l'annéantir.

En termes de Maçonnerie on dit, *éteindre* de la chaux, quand on la délaie avec de l'eau pour la conserver jusqu'à ce qu'on l'emploie, sans quoi elle se gâte, & devient fûlée & inutile. *Calcem macerare.* On dit aussi, *éteindre* le fer, quand on lui donne une trempe qui lui acquiert de la dureté, ou quand, après l'avoir fait rougir dans le feu, on le plonge dans l'eau froide, pour lui faire perdre sa chaleur. *Temperare.* Alors le mot *éteindre* est pris dans le sens propre; mais quand on dit en Pharmacie *éteindre* le mercure, c'est à-dire, l'unir à de certaines substances qui en détruisent la fluidité, ce mot se prend dans un sens figuré.

ÉTEINT, EINTÉ. part. & adj. *Exinctus.* La mémoire des grands hommes est bientôt éteinte dans ceux même qui les ont aimés davantage. AB. DE LA TRAP.

On dit qu'un homme a les yeux éteints, pour dire, qu'ils sont sans feu & sans vivacité: & qu'il a la voix éteinte, c'est-à-dire, foible, qu'on a peine à l'entendre parler.

Le P. de la Rue dans l'oraison funèbre de M. Bossuet, dit: il est éteint celui qui répandoit dans la maison du Seigneur une si vive clarté.

ÉTEINS, ou *Cornières.* Terme de Marine. *Cornua.* Ce sont les pièces qui forment les angles de l'arcasse ou de la poupe d'un vaisseau, étant courbées en deux sens. Elles sont assemblées par les bouts d'enbas à l'étambord, & par les autres, à deux longues nommées *montans*, ou *trépots*, qu'on appelle autrement *allonges de cornières*, qui parachevent la hauteur & rondeur de la poupe.

ÉTEINTE DE CHANDELLE. f. f. Terme de Coutumes. *Exinctio candela.* Cette expression se dit de certains baux qui s'appellent baux à éteinte de chandelle, parce que l'adjudication des héritages, & la conclusion du bail, se fait pendant qu'un fort petit bout de chandelle qu'on a allumé se consume. Les Fermes du Roi s'adjugent à éteinte de chandelle: on dit aussi à chandelle éteinte; & c'est delà qu'est venu à éteinte de chandelle. On a fait un nom substantif du participe éteinte.

ÉTELES. f. f. pl. Vieux mot. Copeaux. Borel croit qu'il vient d'*effero, extuli*, à cause que ce sont des éclats qu'on a empottés d'un gros bois. C'est un mot fort usité en Champagne. Il ne l'est pas moins en Bourgogne.

Borel dit qu'on les appelle des *hastillons*. Voyez l'article des **ASTELES**, qui a beaucoup d'affinité avec celui ci.

ÉTELON. f. m. Terme de Charpenterie. C'est dans la Charpenterie ce qu'est *EPURE* dans l'Architecture. Voyez **EPURE**.

ETEMPER. v. a. Terme d'Horlogerie. Voyez **ES-TAMPER**

ÉTENDAGE. f. m. C'est ainsi qu'on appelle dans l'Imprimerie un assemblage de cordes tendues d'un mur à l'autre d'une chambre, sur lesquelles les Imprimeurs font sécher les feuilles imprimées.

L'ÉTENDAGE, dans les Manufactures en Laine, est une des opérations qui se font sur les laines avant que de les employer.

ÉTENDARD. f. m. Dans l'Art Militaire, c'est proprement l'enseigne de la Cavalerie. *Vexillum.* Se ranger sous l'étendard. Les étendards sont aujourd'hui de satin brodé d'or ou d'argent & de soie, fixés sur une lance.

On appelle figurément *étendards, signum, Militare vexillum*, toutes sortes d'enseignes, soit pour la Cavalerie, soit pour l'Infanterie. Voyez **EN-SEIGNE**. C'est ainsi que l'on dit planter, arborer l'étendard: les étendards pris sur l'ennemi. L'étendard des Rois de France n'a pas toujours été le même. Les Rois de la première race se servoient de la chappe, ou du Manteau de Saint Martin. Ceux de la troisième prirent la Bannière de Saint Denis, à laquelle on donnoit le nom d'*Oriflamme*, parce

qu'apparemment elle étoit semée de fleurs d'or. Dans la suite cet usage a cessé.

ÉTENDARD CÉLESTE. C'est une enseigne verte, que les Turcs disent avoir été l'*étendard* de Mahomet : ils le respectent comme une chose sainte & sacrée. Ils prétendent qu'il fut apporté par l'Ange Gabriel. On le garde dans le trésor avec un respect extraordinaire ; & lorsqu'on le déploie, tous ceux qui font profession de la Religion de Mahomet sont obligés de prendre les armes ; & on regarde comme des Infidèles ceux qui ne viennent pas se ranger sous cette bannière.

En Termes de Marine, on appelle *étendard* sur les galères, ce qu'on nomme *pavillon* sur les vaisseaux. L'*étendard*, c'est le pavillon de la Réale, ou de la principale galère. On disoit autrefois *standard*.

Parmi les Tailleurs on nomme *étendard*, ou bannière, une pièce d'étoffe qui reste d'un habit qu'on a fait, & qu'ordinairement les Tailleurs ne rendent pas ; & l'on dit que le Tailleur a levé l'*étendard* pour lui.

Du Cange dit que ce mot vient de *standarum*, *stantarum*, *standardum*, ou *standale*, qu'on a dit dans la basse Latinité, pour signifier la principale enseigne d'une armée. M. Ménage le fait venir de l'Allemand *stande*, c'est-à-dire, *stare*, qui est aussi Flamand & Anglois.

On a fait une jolie petite pièce de vers intitulée l'*Etendard*, sur la première campagne de Monseigneur le Duc de Bourgogne. Elle commence ainsi :

*Amour voulant lever un régiment
Battoit la caisse autour de ses domaines.
Soins & soupirs étoient ses Capitaines,
Flèches & dards faisoient son armement ;
Un étendard lui manquoit seulement ;*

Le Prince l'envoie à Adelaïde lui compter ses premiers exploits. Le Dieu va la trouver :

*En lui parlant, il voit couler joudain
Des pleurs mêlés de tendresse & de joie,
Prix du vainqueur, qu'une soigneuse main
Va recueillir dans un drapeau de soie.
Amour sourit & le mettant à part,
Bon, bon, dit-il, voilà mon étendard, &c.*

ÉTENDARD, dans un sens figuré, signifie la même chose que parti. Suivre les *étendards*, se ranger sous les *étendards* de quelqu'un, c'est embrasser son parti. Les Chrétiens combattent sous les *étendards* de la Croix.

On dit dans les même sens, lever, arborer l'*étendard* de... pour dire, embrasser hautement une chose, en faire profession ouverte. *Palam & apertè profiteri*. Thérèse de Jesu a levé, pour m'exprimer ainsi, l'*étendard* de la plus sévère austérité. BOURDAL. *Exhort. T. I. p. 305.* Lever l'*étendard* de la vertu. Ces impies levèrent enfin l'*étendard* de l'Athéisme & de la débauche, c'est-à-dire, firent ouvertement profession de, &c. Ne parler par-tout que de sévérité, & en lever par-tout l'*étendard*, dans les discours publics, dans les entretiens particuliers, dans les tribunaux de la pénitence, dans les ouvrages de piété. IB. *Exh. II. p. 141.*

ÉTENDARDS, est aussi un terme de Fleuriste. Il se dit en parlant de certaines fleurs qu'on appelle *iris*, & signifie les trois feuilles supérieures qui s'élèvent au-dessus des autres. Ces Iris ont leurs *étendards* tout déployés. LIGER. On les appelle autrement voiles. On les nomme ainsi à cause que ces feuilles ressemblent à de petits *étendards*. LIGER.

Les Fleuristes donnent aussi le nom d'*Etendard* Royal à un œiller. C'est un cramoiis blanc bien tranché de gros panaches détachés : sa fleur est hâtive, son feuillage d'un beau vert, & sa plante

forte. Il ne crève pas en lui laissant cinq boutons. MORIN.

Chez les Botanistes, *étendard* se prend pour le pétale supérieur large, & redressé de fleurs légumineuses. *Vexillum*.

ÉTENDEUR. adj. m. Terme d'Anatomie. C'est une épithète qu'on donne aux muscles qui servent à étendre les autres parties du corps, comme les pouces, les bras, les jambes, &c. *Extensor*. Ce mot n'est pas François, même en Anatomie. On dit Extenseur. Voyez ce mot.

ÉTENDOIR. f. m. Terme d'Imprimeur. C'est un bâton long de quatre ou cinq pieds, au haut duquel il y a une petite planche sur laquelle ont met les estampes, & les feuilles des livres qui viennent d'être imprimées, pour les porter à l'étendage, afin qu'elles s'y puissent sécher.

ÉTENDOIR. Terme de Papetier. On appelle ainsi l'endroit où l'on étend sur des cordes les feuilles de papier nouvellement faites, pour les faire sécher. *Locus in quo folia papyracea recens facta extenduntur sicanda.*

Les Chamoiseurs ont aussi des *étendoirs*.

ÉTENDRE. v. a. *J'étends, j'étendis, j'ai étendu. J'étendrai, que j'étende.* Verbe qui a principalement rapport à l'espace, & quelquefois au temps. Dans ces deux acceptions, c'est généralement faire occuper plus d'espace, ou faire embrasser plus de temps. *Extendere, explicare, differre, proferre*. Et il se dit avec le pronom personnel dans ces deux significations.

Dans la première acception, *étendre* signifie quelquefois la même chose que déployer en long & en large. *Explicare, evolvere*. *Étendre* une nappe sur une table, un tapis sur une estrade. *Étendre* du linge mouillé, des feuilles d'Imprimerie sur des cordes, pour les faire sécher.

On dit dans ce sens qu'un oiseau *étend* ses ailes pour voler, qu'un homme *étend* les bras, qu'il *s'étend* tout de son long sur son lit, sur un gazon. On dit de même que Notre-Seigneur a été *étendu* sur l'arbre de la Croix pour nos péchés, & qu'un homme a été *étendu* sur le carreau d'un coup d'épée.

Quelquefois *étendre* signifie la même chose que faire occuper plus d'espace en longueur & en largeur. *Expandere*. On *étend* les métaux sous le marteau : *étendre* du beurre, des confitures sur du pain. L'ot *s'étend* sous le marteau. C'est proprement donner une plus grande surface ou une plus grande longueur.

On dit dans ce sens *étendre* ses troupes, son armée, leur donner plus de terrain, plus de front. **ÉTENDRE**, en tant qu'il est relatif au temps. Faire embrasser plus de temps ; il n'avoit qu'un délai de huit jours, mais il l'a *étendu* jusqu'à quinze. L'heure du rendez-vous d'ordinaire *s'étend*. MOL.

ÉTENDRE, signifie aussi aggrandir, augmenter. *Étendre* son empire. *Imperium proferre*. *Étendre* son parc, son jardin, sa Seigneurie, en reculer les limites, les bornes.

ÉTENDRE la lumière. Terme de Peinture. C'est grouper ensemble plusieurs parties qui naturellement reçoivent la lumière, & dont les objets ne sont séparés que par des demi-teintes adoucies. AC. FRANÇ.

ÉTENDRE, se dit au figuré dans la plupart de ces significations. *Étendre* la clause d'un contrat, les termes d'une loi, d'un arrêt, la signification d'un mot, c'est en porter le sens au-delà de ce que les termes signifient précisément. On *étend* la signification d'un mot propre à plusieurs choses différentes. C'est une maxime de droit, qu'on peut *étendre* les lois dans des cas favorables. Les hypocrites ou faux dévots l'avent l'art de resserrer ou d'*étendre* les liens de la conscience, selon leurs intérêts. BELL. On dit qu'un Agent a *étendu* son pouvoir, *transgressus, pratergressus est*, pour dire qu'il a passé au-delà de ce qui lui avoit été prescrit. Le Roi a *étendu* sa gloire par-tout où *s'étend* le genre-hu-

main. Boss. On a dit que Cicéron par son éloquence avoit *étendu* & agrandi l'esprit des Romains, autant que César avoit augmenté leur Empire.

ÉTENDRE une ordonnance sur une requête, se dit quand un Juge met un mot au bas d'une requête, comme *viennent*, *soit montré*, &c. lequel est *étendu* par le Secrétaire, ou le Greffier, & mis au long dans le style ordinaire. On dit qu'un Notaire *étend* la clause d'un contrat, lorsqu'il l'amplifie, en faisant mention de toutes les choses particulières qui y sont sous-entendues, lorsque des &c. qui sont dans la minute après ces mots *promettant*, *obligant*, *renonçant*, il en fait cinq ou six rôles de grosses.

On dit proverbialement, *Étendre* la courtoise, pour dire, passer les bornes prescrites, porter les droits, les pouvoirs plus loin qu'ils ne devoient aller : & *étendre* le parchemin, pour dire, faire des procédures inutiles, pour augmenter les frais. Ces expressions où le mot *étendre* est pris dans un sens figuré, ne sont que du discours familier.

ÉTENDRE. En termes de Triétraç *étendre* son jeu, c'est distribuer ses dames en autant de flèches qu'on le peut, ou au commencement d'une partie pour pouvoir facilement faire des cases dans le grand jan, ou dans un retour pour se ménager plus d'occasions de remplir son jan de retour. On ne sauroit trop *étendre* son jeu, quand il ne manque qu'une dame au plein.

ÉTENDRE. v. réciproque, qui se prend dans différentes significations au propre & au figuré.

ÉTENDRE, occuper, tenir un certain espace. Cette campagne *s'étend* fort loin. *Patet*. La domination d'Espagne *s'étend* jusque dans les Indes. *Propagatur, extenditur*. Cette Seigneurie *s'étend* jusqu'à tel endroit. Le ressort du Parlement de Paris *s'étend* dans plusieurs Provinces. Une tache d'huile *s'étend*.

On le dit figurément des personnes. Ce Seigneur ne peut *s'étendre* de tel côté, parce qu'il est resserré par son voisin.

On le dit figurément de plusieurs autres choses. La puissance de Dieu *s'étend* par-tout, n'est point bornée. Son nom, sa réputation, sa gloire *s'étendent* jusque dans les pays les plus éloignés. Mon pouvoir ne *s'étend* pas jusque-là.

On dit d'une voix forte, & qui s'entend de loin, qu'elle *s'étend* bien loin. Tant que la voix peut *s'étendre*.

On dit de même de la vue, qu'elle *s'étend* plus ou moins loin, suivant qu'on peut voir les objets plus ou moins éloignés.

On dit dans un sens figuré *s'étendre* sur une matière, la traiter fort au long ; & dans le même sens, *s'étendre* sur les bonnes ou mauvaises qualités de quelqu'un, *s'étendre* sur ses louanges.

ÉTENDRE, se dit aussi de la durée. La vie de l'homme ne *s'étend* guère au-delà de cent ans. La durée de notre vie *s'étend* à toute l'éternité qui nous suit. Ntc.

ÉTENDU, ve. part. & adj. Qui occupe un espace : spacieux. *Extensus, explicatus, longè, latè que pertinens, patens*. Pour concevoir un solide *étendu*, il faudroit avoir une idée de la cohésion des parties. Or il n'est pas aisé de concevoir comment des parties solides demeurent unies & attachées les unes aux autres. Donc il est difficile de concevoir un corps *étendu*. LOCKE. Cette femme a l'esprit *étendu* sans l'avoir vaste. S. EVR. Les femmes ont d'ordinaire l'esprit plus vif qu'*étendu*. Ntc. Ces deux vues sont belles : mais l'une est trop *étendue*, & l'autre trop bornée.

ÉTENDUE. f. f. Espace de lieu, ou de temps. *Extensio*. Si l'on considère par abstraction la distance qui est entre deux corps, sans avoir égard à ceux qui remplissent cet intervalle, on la peut nommer proprement *espace*. Et lorsqu'on considère la distance qui est entre les extrémités d'un corps solide, on

lui peut donner le nom d'*étendue*. LOCKE. L'*étendue* juste & réglée fait le grand. La grandeur démesurée fait le vaste. S. EVR. Rien ne redouble plus notre admiration pour le Créateur de l'Univers, que cette *étendue* vaste & immense dans laquelle sont suspendus tant de globes qui roulent sur nos têtes. HUYGHENS.

Les Physiciens entendent par *étendue*, la dimension d'un corps en longueur, largeur & profondeur. Quelques-uns prétendent que l'essence de la matière consiste dans cette propriété, en sorte que le Tout-Puissant même ne peut lui ôter son *étendue*. Question peu importante. Une matière privée de son *étendue* ne seroit plus l'objet de la Physique. Voyez MATIÈRE.

Dans le langage ordinaire, *étendue* & *superficie* sont termes synonymes, au moins nous ne le disons guère que par rapport à la superficie. Une campagne, une ville, un Royaume d'une grande *étendue*. L'*étendue* d'une Seigneurie, &c.

ÉTENDUE, se dit aussi du temps. Notre vie est fort courte, d'une petite *étendue*. Dans l'*étendue* de tous les temps, de tous les siècles, &c.

Ce mot s'applique à plusieurs choses dans un sens figuré. L'*étendue* de l'esprit, du pouvoir, de l'imagination.

On dit d'un esprit qu'il est d'une grande *étendue*, c'est-à-dire, qu'il a de la capacité, de la pénétration : qu'il est de petite *étendue*, lorsqu'il est fort borné. Nous ferions moins de fautes, si nous comprenions bien toute l'*étendue* de nos devoirs. Ntc. Apprenons à bien connoître toute l'*étendue* & la grandeur de nos défauts. Id. En disant que Dieu ne peut faire ce que nous ne pouvons pas comprendre, c'est se figurer que notre imagination a autant d'*étendue* que sa puissance. S. EVR. Pour former un système régulier, il faut une certaine grandeur, & une certaine *étendue* d'esprit, qui puisse envisager plusieurs choses à la fois. MALEB. Il n'y a rien qui donne plus d'*étendue* à l'esprit, & qui le fortifie davantage, que de l'accoutumer à comprendre, & à penser plusieurs choses différentes. Id. Pour être un excellent Poète, il faut avoir un génie d'une grande *étendue*, & d'une grande élévation. S. EVR. Plusieurs se trompent dans l'idée qu'ils ont de la complaisance : ils n'en connoissent ni le degré, ni l'*étendue*. BELL. On dit aussi, qu'on a un pouvoir de grande *étendue*, quand il n'est point limité. Le Roi, en étendant les limites du Royaume, donne en même-temps plus d'*étendue* à sa gloire. M. SCUD.

Je veux la braver à sa vue,

Et donner à ma haine une libre étendue RAC.

On dit encore l'*étendue* du vers en termes de Poésie, & l'*étendue* de la voix, l'*étendue* du chant, l'*étendue* du mode en terme de Musique.

L'*étendue* de la voix n'est autre chose que sa portée, c'est-à-dire, le plus ou moins de tons qu'elle peut parcourir. Voyez VOIX & les autres mots.

ÉTEOBUTADES. Terme d'Antiquité. C'est une famille sacerdotale parmi les Athéniens, consacrée à Minerve. Le droit de porter le dais dans la procession qu'on faisoit aux Sciropheries appartenoit aux *Eteobutades*. TOURREIL. Ces Prêtres tiroient leur nom de Butès, fameux Sacrificateur.

ÉTEOCLE. f. m. Fils aîné d'Œdipe & de Jocaste.

ÉTEOCLE. Roi d'Orchomène en Béotie, fut appelé le père des Grâces, parce qu'il fut le premier, dit Pausanias, qui éleva un Temple & des Autels aux Grâces, & qui régla les cérémonies de leur culte.

ÉTEOCLE. Fils d'Iphis & frère d'Evadné, fut un des Chefs de l'armée des Argiens contre Thèbes.

ÉTEOCLÉES. f. f. pl. Surnom des Grâces, parce qu'on disoit qu'elles étoient filles d'Éteocle.

ÉTERNAC. Bourg que l'on nomme aussi Echter. *Epternacum*. Il est dans le Duché de Luxembourg, sur la rivière de Saur, à trois lieues au couchant de

Trèves. L'Abbaye d'*Eternac* est fort célèbre. Elle est de l'Ordre de S. Benoît. MM. de Sainte-Matthe écrivent *Eternac*. Il faut les suivre, & non Mary, qui écrit *Eternach*, ni ceux qui écrivent *Eternach*. L'Abbaye d'*Eternac* fut fondée par Pepin le Gros, Maire du Palais en 696. SAINTE-MARTHE.

ÉTERNALES. f. m. pl. Hérétiques des premiers siècles, appelés ainsi, parce qu'ils croyoient qu'il n'y auroit point de changement après la résurrection, & que le monde demeurerait dans toute l'éternité comme il est présentement.

ÉTERNE. Vieux adj. m. & f. *Eternel*. *Æternus*, a, um. Marot s'en est servi.

ÉTERNEL. f. m. Qui n'a ni commencement ni fin. *Æternus*. En ce sens il ne se dit proprement que de Dieu. Priors l'*Eternel*. C'est l'*Eternel* qui commande, les reçoit comme des hôtes que l'*Eternel* lui envoie. PAT. L'*Eternel* est-il donc dissimblable à lui-même, lorsqu'il parle par l'organe & par la voix de JÉSUS ? P. CATROU. Mes yeux ne vous verront pas plus long-temps occuper la place de Dieu, & recevoir un culte qui n'appartient qu'à l'*Eternel*. ID. La Version Françoisse de la Bible appelée Version de Genève, traduit le nom propre de Dieu *יהוה* par l'*Eternel*. Il signifie proprement *Celui qui est*.

ÉTERNEL, ELLE. adj. On le dit aussi de Dieu & de ses attributs. Le P. *eternel*, le Verbe *eternel*, la Sagesse *éternelle*, la Providence *éternelle*. Les Ariens faisoient Dieu le Pere seul *eternel*, à l'exclusion de son Fils. HERMAN. Ça été une grande erreur de croire le monde *eternel*.

On appelle proposition d'*éternelle vérité*, celle qui a toujours été vraie & qui le sera toujours. Les axiomes de Géométrie sont des propositions d'*éternelle vérité*.

ÉTERNEL, se dit aussi de ce qui doit durer toujours, quoiqu'il ait eu un commencement. Dieu a promis à ses Saints une gloire *éternelle*, une béatitude *éternelle*; & a destiné aux réprouvés une peine, une mort *éternelle*. La seule idée des biens *éternels* rend méprisable la possession de tous les autres. S. EYR. Nous devrions être bien plus prudens, & bien plus circonspects que nous ne sommes dans le choix du chemin qui aboutit à une félicité, ou à une misère *éternelle*. NIC. L'enfer étoit appelé par les payens l'*ombre éternelle*.

ÉTERNEL, se dit aussi des choses qui durent long-temps, & plus qu'il ne faut, dont on ne voit pas la fin. Je vous aurai une *éternelle* obligation. Voilà un homme *eternel*, il ne meurt point. La chicane rend les procès *éternels*. Votre absence rigoureuse & peut être *éternelle*, ne diminue en rien l'emportement de mon amour. Une *éternelle* inquiétude agite mon ame. Ovide a dit que la Tragedie étoit un travail *eternel*, un ouvrage dont on ne voit point la fin; au lieu qu'une élégie étoit bientôt faite, & ne demandoit pas tant de contention.

Tu labor æternus, quod petit illa brevis est.

ÉTERNEL, signifie aussi Continuel, qui ne change point. Aux Isles Fortunées, il y a un *eternel* printemps. En Espagne il y a une mode *éternelle* & constante.

Le passé n'a point vu d'éternelles amours.

Et les si des futurs n'en doivent point attendre.

On dit aussi, Un causeur, un harangueur *eternel*, pour dire, Un homme qui parle trop, & qui harangue trop long-temps.

ÉTERNELLE. f. f. Sorte de plante qui produit des fleurs jaunes ou rougeâtres en forme de bouquet. Les feuilles & la tige de l'*éternelle* sont d'un vert blanchâtre. Au haut des tiges il vient de petites fleurs ramassées en bouquets jaunes de paille ou rougeâtre; & comme la fleur, quoique coupée de dessus le pied, se conserve fort long-temps sans

changer de couleur, on la nomme *éternelle*. Il ne lui faut que la culture commune & ordinaire. MORIN. *Cult. des fleurs*, II. P. Ch. 7. Elle vient de graine ou de bouture.

ÉTERNELLEMENT. adv. *Æternim*. D'une manière *éternelle*. Dieu a été & sera *éternellement*. Les justes seront *éternellement* avec lui dans la gloire.

ÉTERNELLEMENT, se dit aussi d'un long temps.

Moi, quand j'aime une fois, j'aime éternellement.
MALHERBE.

Ce que Malherbe écrit dure éternellement.

C'est une vanité poétique que Malherbe a imitée des anciens Poètes Grecs & Latins.

ÉTERNELLEMENT, signifie aussi, Sans cesse, toujours. *Perpetuò*. Cet importun me demande *éternellement*, il parle *éternellement*.

*Il est certain qu'un jeune Amant
Croit aimer d'un amour extrême;
Il jure qu'éternellement
Il aimera l'objet qu'il aime.* REC. DU P. G.

ÉTERNISER. v. a. Rendre *eternel*, ou d'une fort longue durée. *Æternare*; *ornare immortalè*, *aternà glorià*; *aternitati commendare*. Les conquérans n'ont fait tant de carnage que pour *éterniser* leur nom. Les Pyramides ont *éternisé* la grandeur des Rois d'Egypte. Les hommes ne pouvant *éterniser* leur vie tâchent à *éterniser* leur réputation. LA ROCHE.

*Déjà marchoit devant les étendards
Bellone les cheveux épars;
Et se flattoit d'éterniser les guerres
Que sa fureur souffloit de toutes parts.* RACINE.

*Quel magnifique spectacle
Frappe mes yeux éblouis!
Faut-il encore ce miracle
Pour éterniser LOUIS?*

ÉTERNISÉ, ÉE. part.

*Envain par des sermens leur haine éternisée
Se faisoit de la France une conquête aisée.*

ÉTERNITÉ. f. f. Durée que le temps ne peut mesurer, qui n'a ni passé, ni avenir, ni commencement, ni fin: qui existe toute ensemble, sans aucun écoulement, & sans aucune succession des parties antérieures & postérieures. *Æternitas*, *avum immortale*, *tempus sempiternum*. Censorinus, de die Natal. définit l'*Eternité* une Durée infinie, qui est, qui a toujours été, & qui sera toujours. Cette *éternité* absolue ne convient proprement qu'à Dieu. Le temps n'est qu'une partie déterminée de l'*éternité*. MALEB. Il n'y a point de nécessité qui ne cède au danger de se perdre pour l'*éternité*. NIC. L'esprit en étendant, & en répétant l'idée de la durée sans jamais arriver au bout, se forme à lui-même l'idée de l'*éternité*. LOCKE. Les hommes vont étourdiment à la mort & à l'*éternité*. C'est une étrange condition que celle des hommes; ils marchent sans cesse vers une *éternité* de bonheur ou de malheur. NIC. Je ne sai pourquoi ce peu de temps qui m'est donné à vivre m'est assigné à ce point plutôt qu'à un autre de l'*éternité* qui m'a précédé, & de toute celle qui me suit. PASC. La nouveauté des Arts défavoue l'*éternité* du monde. NIC. Les hommes poussent l'extravagance jusqu'à aller hasarder étourdiment l'*éternité*, sans songer à l'abysses où elle les va précipiter. DE VILL. La négligence des hommes pour l'*éternité* m'irrite plus qu'elle ne m'attendrit: elle m'épouvante; c'est un monstre pour moi. PASC. En comparant l'*éternité* qui suit la mort avec quelques momens d'une vie fragile, il ne faudroit songer qu'à mourir. MORALE DE P.

ÉTERNITÉ,

ÉTERNITÉ, se dit hyperboliquement d'une longue durée. *Ævum*. Voilà une bonne étoile, elle durera une éternité. Les Rois bâtissent pour l'éternité, c'est-à-dire, ils font des bâtimens bien solides. Nous avons joui de ce privilège de toute éternité, de temps immémorial.

Dans les ouvrages de piété, en prose, ou en vers, *Éternité* se prend pour la durée infinie qui fuit la mort des hommes, & pour l'état heureux ou malheureux où ils seront alors. Il faut penser souvent à l'éternité.

*Passant, qui lis mon aventure,
Reconnois ta fragilité,
Et puisqu'ici bas rien ne dure,
Pense à l'éternité.* RECUEIL DE VERS.

☞ Corneille a employé ce mot au pluriel dans Héraclius. On n'a jamais dû, dit Voltaire, mettre ce mot au pluriel, dans aucune langue, excepté dans le Dogmatique, quand on distingue mal-à-propos l'Éternité passée & l'Éternité à venir.

☞ C'est ainsi que Platon dit que notre vie est un point entre deux Éternités; pensée que Pascal a répétée, pensée sublime, quoique dans la rigueur métaphysique elle soit fautive.

ÉTERNITÉ. f. f. Terme de Mythologie. Nom d'une Déesse chez les Anciens. *Æternitas*. Mart. Capella, L. I. dit que l'Éternité étoit fille de Jupiter. Trismégiste & Platon disent que le temps est l'image de l'Éternité. Claudien, dans son second Livre *De laudibus Stiliconis*, sur la fin, vers 424. nous a donné une description de l'Éternité, ou plutôt de l'ancre de l'Éternité. Il dit qu'il est dans un lieu inconnu, où notre esprit ne peut pénétrer, & où à peine les Dieux ont accès. Il appelle cette caverne la Mère des années, toute hideuse de vieillesse, une caverne d'une durée infinie, qui fait partir de son vaste sein tous les temps, & qui les y rappelle: il dit que cet ancre comprend tout ce que signifie un serpent recourbé en rond, qui mord sa queue sans jamais la ronger ni la consumer, & toujours aussi viv & aussi vert que jamais. La Nature, cette vieille, dont le visage est toujours plein de grâces, fait la garde à l'entrée du vestibule. De tous ses membres il pend des âmes, qui voltigent tout autour d'elle. Un vieillard vénérable préside dans l'ancre, & y donne des lois qui durent éternellement: c'est lui qui règle le nombre, le cours & le repos des Astres, par qui tout vit & tout périt selon des lois immuables. C'est lui qui détermine ce que la révolution incertaine de l'astre de Mars, & la révolution certaine de celui de Jupiter doit causer dans le monde; & les effets de la Lune, qui achève si vite sa carrière, ou du paresseux Saturne, si lent à fournir la fiente, ceux que produit Vénus, toujours fereine, & Mercure, compagnon du Soleil. Dans l'ancre sont tous les siècles distingués chacun par son métal, & tous en différentes places. On y voit les siècles d'airain ramassés ensemble. Les siècles de fer y paroissent durs & roides. La blancheur de ceux d'argent y jette un éclat merveilleux: mis ce qui y brille le plus, c'est le troupeau des siècles d'or placés dans le plus bel endroit & le plus distingué de ce Palais, & qui portent un caractère qui les rend d'un commerce difficile avec la terre. Telle est à-peu-près la description que Claudien fait de la demeure de l'Éternité. Elle a dans le Latin des beautés auxquelles, selon le savant Barthius, dans ses Notes sur Claudien, Rome, toute féconde qu'elle est en génies éloquens, n'a pu rien produire d'égal depuis ce Poète.

Les Egyptiens désignoient l'Éternité par le Soleil, dit Horus Apollon dans les Hiéroglyphes, & par la Lune. Les Grecs & les Romains en usoient de même, au sentiment de quelques Auteurs. Il y a une médaille d'Antiochus Epiphane, au revers de laquelle, pour marquer, disent-ils, l'Éternité & l'apothéose du Prince, on a mis une figure d'hom-

Tome III.

me qui tient le soleil dans sa main droite, & qui a la Lune sur la tête. De même on voit sur les médailles de Vespasien, de Domitien, de Trajan, d'Adrien, &c. La Déesse *Éternité* vêtue d'une robe longue, qui tient dans ses mains les têtes rayonnantes du Soleil & de la Lune. C'est le type, ou l'effigie ordinaire sur les médailles Latines. Voyez TRISTAN, T. I. p. 329. 381. Une inscription rapportée dans Gruter, p. 32. joint aussi le Soleil & la Lune avec l'Éternité. La voici.

ÆTERNITATI
SACRUM
SOLI ET LUNÆ
P. NOVELLIUS P. F.
PAL. VERUS DD.
XVIII. KAL. IVL.
SER SCIPIONE ORFITO ET
Q. NONIO PRISCO COSS.

Sur une médaille d'Adrien rapportée par Occo, p. 237. & expliquée par Tristan, T. I. p. 475. l'Éternité est enfermée dans un cercle. & tient un globe sur lequel il y a un aigle arrêté: la légende est, PM. TR. P. COS. III. SÆC. AVR. On la représentoit aussi portant la main vers le ciel. On désignoit encore l'Éternité par un serpent qui mord sa queue, & fait un cercle; & on l'adoroit dans un Temple construit en dôme. Une Déesse debout devant un Autel, qui tient en une main l'effigie du Soleil, & en l'autre celle de la Lune, est le type ordinaire de l'Éternité sur les médailles: TRISTAN, T. I. p. 329 & 381. où il n'y a point d'autel. Elle est aussi représentée dans un cercle tenant un globe. Id. Martianus Capella, L. I. dit que l'Éternité est fille de Jupiter, parce que Dieu n'a ni commencement ni fin. Id. T. I. p. 382. Quelquefois elle est représentée comme une jeune Déesse debout, tenant un globe sur lequel il y a un oiseau arrêté, & de l'autre main souleve le pan de sa robe. Id. T. III. p. 228. Au reste, cette Déesse sur les médailles des Empereurs ne désigne souvent que la perpétuité de l'Empire, & non en effet l'Éternité, laquelle, à proprement parler, & aussi selon le sens auquel les Empereurs l'usurpèrent en leurs titres & qualités, n'étoit qu'une longue & heureuse suite d'années. Id. T. III. p. 228.

ÉTERNITÉ. Titre de grandeur que l'on donnoit à l'Empereur Constantius, qui se faisoit aussi appeler Eternel. *Æternitas*. Un des Officiers de l'Empereur Constantius demandant à Lucifer de Cagliari, si le livre qu'on avoit envoyé à l'Empereur étoit de lui, il lui dit, Vous devez donc écrire ce qui en est, & nous renvoyer le livre, afin qu'on le puisse présenter à son Éternité; c'est-à-dire, à Constantius. Les Catholiques tournoient en ridicule les Ariens, qui refusoient de donner au Verbe la qualité d'éternel, & qui la donnoient à Constantius. C'est peut-être le sens qu'a le mot *Æternitas*, au revers de quelques médailles, comme IMP. CÆS. VESPASIANVS AVG. & au revers ÆTERNITAS. DIVA FAUSTINA, au revers ÆTERNITAS.

En François, *éternité* signifie la vie future. Il ne se dit pas du souvenir perpétuel que les hommes conservent de la gloire & de la vertu des grands hommes. Il faut dire Immortalité. Prétendre à l'immortalité, aspirer à l'immortalité, & non pas prétendre & aspirer à l'éternité. Le premier signifie prétendre ou aspirer à une gloire qui ne finira point sur la terre parmi les hommes; le second veut dire, Prétendre, aspirer au ciel, à la gloire des bienheureux.

ÉTERNUER, v. n. Faire un éternument. *Sternutare*. La bétouine, le tabac en poudre, font éternuer. Les gens enthumés sont sujets à éternuer. La coutume de saluer les gens quand ils éternuent, si l'on croit un Professeur de Kiel, est un reste de Paganisme. Le P. Strada l'a montré avant lui. Il avoue cependant qu'elle étoit en usage chez les Juifs, aussi-

X x x x x

bien que chez les Grecs & les Romains, & il veut bien même faire grace aux Chrétiens sur cela, & avouer que cela leur est permis, pourvu qu'ils n'y mêlent point de superstition. Sur ce principe on peut s'assurer que la politesse ne souffrira point de la décision de ce Professeur; car je ne fais qui a jamais pensé à superstition, quand il a salué une personne qui *eternuoit*, ou qu'il lui a fait quelque souhait honnête. Par l'onzième Epigramme du XII^e Chap. du II. Liv. de l'Anthologie, il paroît que chez les Anciens, celui qui *eternuoit* faisoit une courte prière aux Dieux; par exemple, *Ζῆν ἰωζον, Jupiter, sauvez-moi.*

Ce mot vient du Latin *sternuare* qui se trouve dans Plante. MÈN.

ÉTERNUMENT. f. m. *Sternutatio*. Mouvement convulsif des muscles de la poitrine qui servent à l'expiration. Dans ce mouvement, après la suspension de l'inspiration commencée, l'air est repoussé par le nez, & par la bouche avec une violence subite, ou momentanée. La cause de ce mouvement convulsif est l'irritation de la membrane supérieure du nez qui communique avec le nerf intercostal, à cause des rameaux que celui-ci lui fournit par son principe. Cette irritation se fait ou extérieurement par des odeurs fortes, comme par celle de la marjolaine & des roses; par des poudres qui volant en l'air sont reçues par l'inspiration, ou par des médicaments âcres, comme le creffon & autres sternutatoires, qui picorent la membrane du nez, ou intérieurement par l'acrimonie de la lympe qui humecte naturellement la membrane des narines, comme le coryza. Cette lympe devient âcre par sa chaleur & par son acidité; & alors elle irrite la membrane; ce qui fait éternuer. Les matières qui sont rejetées en éternuant, viennent premièrement du nez & de la gorge, parceque la membrane pituitaire y exsude continuellement de la lympe; & en second lieu de la poitrine, de la trachée-artère, & des bronches des poumons. Le Pere Strada a fait un Traité de l'éternument, où il découvre la raison pourquoi on salue ceux qui éternuent: ce qui est une coutume venue des Payens. Martin Schookius, qui a écrit de l'éternument, prétend qu'il se fait par l'irritation de la membrane inférieure des narines.

L'éternument qui vient de la tête étant sans blâme, nous lui faisons un honnête accueil. Ne vous moquez pas de cette subtilité, elle est d'Aristote. MONT.

L'éternument étoit un bon présage s'il se faisoit après dîner, & encore meilleur s'il se faisoit du côté droit: il passoit pour mauvais lorsqu'il se faisoit le matin. Quand quelqu'un éternuoit, on lui disoit Jupiter vous conserve; & quand c'étoit le matin, on prioit les Dieux de détourner le mal que l'éternument devoit présager. Les éternuments étoient encore d'un bon ou d'un mauvais augure suivant les signes dans lesquels la Lune se trouvoit. Cette superstition a cessé, même parmi le peuple, mais on a continué de saluer un mouvement convulsif, & de faire de cet usage un des devoirs de la vie civile.

ÉTERODOXE. } Voyez. { HÉTÉRODOXE.

ÉTEROUSIEN. } HÉTÉROUSIEN.

ÉTERSILLON. ou arc-boutant Voy. ETRESILLON.

ÉTESIEN. adj. m. Les vents *Étésiens*. M. de Tillemont parle ainsi, au lieu de dire les *Étésies*, *etesii-venti*, ou *Etesie*. Voyez ETESIES.

ÉTESIES. f. m. pl. Vents anniversaires & réguliers, soufflans chaque année en même saison, & pendant certain nombre de jours *Etesie*. Ils soufflent non seulement vers l'Aquilon, mais aussi vers l'Orient, le Midi & le Couchant, selon Plin & Strabon. Ils soufflent en Espagne, en Asie, & vers le Royaume de Pont au Levant. Le Siroc, selon Strabon, est un vent *étésien* soufflant entre l'Espagne & la Sardaigne. Aquilons *Étésiens*, sont des vents soufflans quarante jours de suite vers le lever de la Canicule.

Ce mot est Grec, & vient du grec *ἔτησιος*, qui si-

gnifie anniversaires. On dit aussi vents *étésiens*. Voy. VENT.

ÉTÊTEMENT. f. m. L'action d'étêter un arbre. *Decacuminatio*. Un arbre étêté qui pousse de nouvelles branches, où les prend-il? ... Elles devoient exister avant l'étêtement, mais en petit, & renfermées dans des bourgeons invisibles. ACAD. 1701. *Hist.* p. 73. Voyez ARBRE, BRANCHE, BOURGEON.

ÉTÊTER. v. a. Oter la tête. *Decacuminare*. Il ne se dit que des arbres & des choses artificielles. On étête les saules, marfoux, peupliers & autres bois blancs. Il est défendu d'étêter les grands arbres des forêts. On a étêté ce clou, cette épingle, ils ne peuvent plus servir.

ÉTÊTÉ, ÉE. part. & adj. *Decacuminatus*.

ÉTÊTÉ, en termes de Blason, se dit d'une aigle, d'un poisson, ou autre animal qui n'a point de tête; soit qu'on l'ait coupée, ou arrachée.

ÉTEUF. f. m. *Pila lusoria*. Balle pour jouer & pousser avec la main. L'éteuf est renbourré de bourre de tondeur ou de son, couvert de cuir. *Pila*. On ne prononce point l'*f* du mot *Eteuf*, si ce n'est en Poésie, quand il est suivi d'une voyelle.

Il y a une autre espèce d'éteuf ou balle dont on se sert pour jouer à la longue paume. Cette balle est plus petite que l'autre, plus dure, ordinairement couverte de drap. Le peloton est fait de rognures serrées & ficelées.

Ménage, après Lipse, dérive ce mot du Latin *tufa*, qui signifioit une boule qui étoit au haut des enseignes.

On dit proverbialement, Repousser, ou renvoyer l'éteuf, pour dire, repliquer vertement, repousser une injure par une plus forte. On dit aussi, qu'il ne faut pas courir après son éteuf; pour dire, relâcher, ou quitter les sûretés, ou nantissimens qu'on a entre les mains, pour n'avoir après cela qu'une action incertaine pour se faire payer.

ÉTEUFFIER. f. m. Faiseur d'éteufs, ou balles à jouer à la paume.

ÉTEULE. f. f. *Stipula*. La partie du tuyau de blé qui est comprise entre deux de ses nœuds. *Internodium*. L'épi de blé naît au bout de la troisième ou quatrième éteule.

Il vient du Latin *stipula*, ou *stibula*; ou bien à *tubis* & *calamis frugum*.

On appelle aussi éteule, ou esteuble, le chaume qui reste sur la terre, après que le blé est coupé. En quelques lieux on dit *étroubles*.

E T H.

ÉTHAM. Nom de lieu dans l'écriture. *Etham*. C'est un lieu à l'Orient de l'Égypte sur les confins de l'Arabie déserte, dans l'Isthme que forment la Méditerranée & la Mer rouge. Ziéglér prétend qu'*Etham* étoit où est aujourd'hui Suès; mais on n'a point de raison de croire qu'il fût sur la mer. Ce fut le troisième campement des Israélites à leur sortie d'Égypte. La partie du désert qui y répondoit s'appelle le désert d'*Etham*, & s'étend au-delà de la Mer rouge. Le P. Lubin étoit que le désert d'*Etham* & celui de Sur sont la même chose.

ÉTHANIM. f. m. Nom d'un mois des Hébreux. *Ethanim*. C'étoit le mois de l'équinoxe d'automne. On le nomme plus communément Tisri; & l'on dit aussi communément que c'étoit le premier mois de l'année civile des Juifs.

ÉTH-CATSIN. Ville de la Tribu de Zabulon, dans la partie septentrionale de la Terre-Sainte. *Eth-catsin*. Cette ville étoit à l'extrémité de cette Tribu, du côté de l'Orient. La Vulgate l'appelle *Tacasin*, & l'Hébreu *עֵת קָצִין*, *Eth-Katsin*.

ÉTHEB. Terme de Philosophie hermétique, qui veut dire parfait. Convertir en *Etheb*, c'est, convertir en métal parfait.

ÉTHELBERT. f. m. Nom d'homme. *Ethelbertus*. S. *Ethelbert*, Roi de Kent en Angleterre, avoit pour

trifaut Hengist, chef des Saxons qui s'étoient établis en 449 en Angleterre avec les Jutes & les Anglois. Il parvint à la couronne vers l'an 560 après la mort de son pere Iuminic, & mourut lui-même le 24 de Février 616. après avoir reçu & amplifié la Foi dans son Royaume. On dit aussi EDILBERT, selon Baillet au 24 Février.

Le nom d'*Éthébert* est formé de deux mots de la langue Anglo-Saxonne que parloient les Jutes, & qu'ils portent en Anglois: *æthel*, noble, illustre, & *berht*, brillant, éclatant; ou *berht*, prudent, avisé. Voyez Cambden, & Versf. teg.

ÉTHÉLIA. Terme du grand Art. Ce mot signifie ou l'aiton, ou terre très-noire qu'il faut blanchir.

ETHER, ou ATHAR. Ville qui fut ôtée à la Tribu de Juda pour être donnée à celle de Siméon. *Athar*, *Ether*, *Jos. XIX. 7*. Eufébe rapporte que de son temps il y avoit un bourg nommé *etherra*, proche de Malatha, dans la terre de Daroma. M. Reland juge que cette situation convient assez à *Ether*.

ETHER. f. m. C'est la matière subtile qui est au-dessus de l'Atmosphère de l'air grossier. M. Bernoulli, dans sa Dissertation de *gravitate ætheris*, n'y traite pas seulement de la pesanteur de l'air si incontestable & si sensible par le Barometre, mais principalement de l'*ether*, ou d'une matière beaucoup plus subtile que l'air que nous respirons. FONTENELLE. Le Docteur Hainl réfute ceux qui prétendent qu'on doit chercher le principe agissant dans l'*ether*, ou dans un fluide très subtil. Il demande ce qui remue cet *ether*, & qui lui conserve le mouvement perpétuel qu'il a. LE CLERC.

Ce mot qui est purement Grec, *Æther*, n'a d'usage que dans le didactique, & on s'en sert pour signifier l'étendue immense d'une substance subtile & fluide dans laquelle sont les corps célestes, &c. *Æther*.

ETHER, en Chimie, ou liqueur éthérée. C'est le nom qu'on donne à une huile très-spiritueuse & très volatile, que l'on tire du mélange de l'esprit de vin & de l'huile de vitriol. C'est l'esprit de vin dépourillé d'eau autant qu'il est possible.

Ce nom est nouveau parmi les Chimistes. L'extrême légèreté de cette liqueur lui a fait donner le nom d'*ether* par analogie à l'*ether* des Physiciens. On compte trois sortes d'*ethers*, l'*ether* vitriolique, l'*ether* nitreux & l'*ether* marin: dénominations qui viennent de trois sortes de mélanges qui peuvent se faire avec de l'esprit de vin; mélange d'huile de vitriol, mélange d'esprit de nitre, mélange de sel marin.

ÉTHÈRE, ÉE. adj. *Æthereus*. Qui est de l'*ether*, qui a rapport à l'*ether*, qui en a les qualités, ce qui est pur, subtil, pénétrant, &c. Ce mot pendant longtemps ne s'est dit qu'au féminin, matière ou substance éthérée; mais on trouve maintenant des exemples du genre masculin. L'esprit éthère est celui que l'*ether* occupe. La matière éthérée est cette substance pure qui est au-dessus de l'atmosphère, qui remplit tout le ciel où les astres font leur cours. Les couleurs ne sont que des sentimens de la part de l'ame; de la part du corps, ce ne sont que des vibrations plus ou moins promptes de la matière éthérée. MALEB. Les Poètes appellent le ciel la voûte éthérée, la région éthérée. On distingue dans l'urine deux principes; l'un est un sel volatil & urineux semblable à l'esprit de nitre, & l'autre un soufre éthéré qui tient de la nature de l'esprit de vin. DIONIS.

Ce mot est Grec *æther*, & vient à ce qu'ont cru quelques Philosophes & Grammairiens, du verbe *æther* brûler, enflammer, & signifie inflammation, splendeur, telle qu'on l'attribue à la substance de ces petits corps qu'on croit être enflammés.

ÉTHICOPROSCOPTES. Nom de secte. *Ethioproscoptes* S. Jean Damascène, dans son Traité des Hérésies n. 96. dit qu'on appelle, de ce nom ceux qui errent dans les choses de morale, & par rap-

port à ce que l'on doit faire, ou éviter, & qu'il s'agit de la bonté ou du mal de choses qui sont bonnes, ou qui en louent & en pratiquent qui sont mauvaises. Ce qui montre que ce n'étoit point une secte particulière.

Ce mot vient de *æther*, les maux, & de *προσκοπτει*, offendo, qui erre dans les maux.

ETHIOPIE. Nom qui a été commun à divers pays, tant de l'Asie que de l'Afrique, quoique dans la Géographie moderne il ne se donne qu'aux pays de cette dernière. Les Grecs nommoient Ethiopiens tous les peuples qui ont la peau noire ou basanée: les Colches ont été nommés Ethiopiens, & la Colchide a été appelée *ethiopia*. Le nom d'Ethiopien n'est pas un nom qu'aucune nation se soit donné; mais une épithète donnée par les Grecs, & qui a passé dans les autres langues à la place du vrai nom que l'on ignoreoit: c'est ainsi que quelques Géographes ou Descripteurs de l'Afrique y mettent le *Pays des Noirs*, qui n'est pas un nom particulier à une Province, mais une phrase qui tient lieu du nom propre.

ETHIOPIE. Grande contrée de l'Afrique. *Æthiopia*. Elle est bornée au nord par l'Égypte, & par le désert de Barca; le Zara, la Nigritie, la Guinée la confinent au nord-ouest; tout le reste est entouré de l'Océan Ethiopien. L'*Æthiopia* est presque toute enfermée dans la zone torride, entre le 23° degré de latitude nord, & le 35° de latitude sud. Sa longitude est du 33° au 83° degré. L'air y est très-chaud, excepté au Cap de Bonne-Espérance. Elle est pourtant par-tout habitée, contre le sentiment des Anciens. Les deux plus grandes rivières de l'Afrique, le Nil & le Niger, y ont leurs sources. On la divise en deux grandes parties, qui sont la haute *Æthiopia*, & la basse *Æthiopia*.

La haute *Æthiopia*, que les Anciens appelloient l'*Æthiopia* d'au-dessus de l'Égypte, ou l'*Æthiopia* intérieure, *Æthiopia superior*, ou *interior*, ou *sub Ægypto*, est la partie la plus septentrionale, & en même temps la plus orientale de l'*Æthiopia*. Elle renferme la Nubie, l'Abyssinie, les Gaaques, ou Galles, & les côtes d'Abex, d'Anjan & de Zanguebar. Quelques Géographes mettent cette dernière dans la basse *Æthiopia*.

La basse *Æthiopia*, en Latin *Æthiopia inferior*, ou *exterior*, est la partie de l'*Æthiopia* la plus méridionale, qui en même temps s'étend le plus vers le couchant. Elle renferme les Royaumes de Monoëmugi & de Monomotapa, dans les terres; & sur les côtes, les grandes régions de Biafara, de Congo & des Cafres. Les Portugais découvrirent, il y a deux cents ans ou environ, la basse *Æthiopia*, qui étoit presque inconnue aux Anciens.

L'Abyssinie s'appelle encore plus proprement & plus communément *Æthiopia*. Voyez ABYSSINIE.

ETHIOPIE, dans l'Écriture, & sur-tout dans l'Ancien Testament n'est point la contrée à laquelle on donne ce nom depuis tant de siècles. Elle n'étoit pas même dans l'Afrique, mais dans ce que nous appelons Arabie heureuse, dont elle faisoit partie: de-là vient que le Paraphraste Chaldéen Jonathan l'appelle Arabie: le Texte Hébreu la nomme Terre de Chus, parce que dans la division de la terre, qui se fit après le déluge, ce fut la portion qui échut à Chus, premier fils de Cham. *Genèse X. 7*. Voyez CHUS. Cette région étoit voisine du pays des Madianites; car Moïse appelle Ethiopienne la fille du Prêtre des Madianites, qu'il avoit épousée. Dans le Nouveau Testament il n'y est parlé qu'une fois d'*Æthiopia*, c'est dans les Actes des Apôtres, VIII. 27. où l'Eunuque que Saint Philippe baptisa est appelé Ethiopien, & la Reine Candace, qu'il servoit, Reine des Ethiopiens. Rien n'oblige d'entendre par-là un autre peuple, ni une autre contrée, que dans l'Ancien Testament.

Les Anciens n'ont point ignoré cette première demeure des Ethiopiens. Homère, au commencement du I Liv. de l'Odyssée, v. 22. 23. distingue les Ethio-

piens en Orientaux & en Occidentaux. Il est vrai que quelques-uns, au rapport du Scholiaste d'Homère, disoient que ces deux peuples n'étoient séparés que par le Nil; mais Homère fait entendre quelque chose de plus. D'ailleurs, dans le IV^e Liv. de l'Odyssée, v. 84. il nomme les Ethiopiens parmi les peuples qui habitoient proche des côtes que Ménélas avoit courues, l'Isle de Chypre, la Phénicie, l'Égypte, l'Éthiopie, Sidon, les Erembes & la Libye, pays qu'il faut trouver près des côtes, ou sur les côtes de la Méditerranée, d'où Ménélas n'étoit pas sorti. Denis le Géographe, v. 177. & Eustathius, placent aussi les Ethiopiens Orientaux proche de l'Arabie & des Erembes, qui, selon Eustathius, sont les Sarrasins, & les autres, v. 216. dans le milieu de l'Afrique, au-delà de l'Égypte, bien avant dans les terres. Enfin les Anciens mettent la Chaldée & la Sufiane dans l'Éthiopie: & Memnon, que les Poètes nomment fils de l'Aurore, parce qu'il étoit des régions les plus Orientales que l'on connoît alors, & qu'ils font venir de Suse à la guerre de Troie; Memnon, dis-je, est appelé Roi des Ethiopiens dans la Théogonie d'Hésiode, v. 984. & dans la seconde des Olympiques de Pindare, l'Éthiopien fils de l'Aurore. Selon Pomponius Mela, l'Éthiopie est entre l'Arabie & l'Afrique, L. I. C. 2. & au Liv. II. C. 9. il met encore des Ethiopiens au-delà de l'Égypte, vers la source du Nil, & dans le vaste pays que ce fleuve arrose au commencement de sa course. Voyez encore Strabon dans son premier livre. Il y a donc eu deux *Ethiopies* dans l'antiquité profane; l'une orientale, qui est une partie de l'Arabie heureuse, & celle là même dont parle l'Écriture; & l'autre occidentale, qui étoit ce que nous appelons aujourd'hui *Ethiopie* propre, ou Abyssinie.

Il pleut cinq mois de l'année en *Ethiopie*. Le P. Kirker, dans son *Œdip. Ægyp. Synt. l. c. 7.* en recherche la cause, & l'attribue aux montagnes de l'Éthiopie qui sont entre l'Équateur & le Tropique du Capricorne, & qui sont une triple enceinte à l'Éthiopie. **ETHIOPIEN, ENNE.** s. m. & f. Nom de peuple. *Æthiops*. Les *Ethiopiens* sont les descendants de Chus fils de Cham. L'Écriture & les anciens Auteurs profanes, qui nous apprennent que les *Ethiopiens* ont demeuré dans l'Arabie heureuse, ne nous disent point en quel temps ils sont passés en Afrique: il est certain qu'ils y sont depuis un temps immémorial, puisqu'ils dès le temps d'Homère ils y étoient, ainsi qu'il paroît par ce que nous avons dit au mot **ETHIOPIE**. Mais quoi qu'il en soit du temps qu'ils se sont partagés, on ne peut douter que les *Ethiopiens* orientaux ne soient les premiers & les plus anciens, & que les occidentaux ne soient une colonie, ou peut-être plusieurs colonies de ceux-ci, qui passerent la Mer rouge, s'établirent en Afrique, & peuplerent ce que nous appelons aujourd'hui *Ethiopie*, ou Abyssinie. Voyez **ABYSSIN**.

Quelques Auteurs prétendent que ces peuples reçurent la foi de S. Philippe Apôtre, d'autres disent de S. Matthieu, ou de S. Barthelemi; & d'autres, de l'Eunuque de la Reine Candace, baptisé par S. Philippe, *Act. VII.* Mais l'Éthiopie de l'Écriture n'est point celle dont nous parlons. Baronius en l'an de J. C. 543. & Scaliger, soutiennent qu'ils ne furent convertis que la 15^e année de l'Empire de Justinien. La tradition des *Ethiopiens* est qu'ils n'ont reçu la Foi que du temps de S. Athanase, environ l'an 320. Et de vrai, Socrate, *Hist. Eccl. L. I. c. 10.* & Théodoret, *Hist. Eccl. L. I. c. 25* nous apprennent que Frumantius ayant été mené par un Marchand *Ethiopien* à la Cour du Roi d'Éthiopie, il y annonça J. C. & que peu après ayant eu permission de retourner à Alexandrie pour y rendre compte de sa prédication, il y arriva peu de temps après l'ordination de S. Athanase, qui l'ordonna Evêque du pays où il avoit prêché & l'y renvoya. Voyez au mot **ABYSSIN** ce qui regarde leur Religion. Plin dit, Liv. VI. c. 29. que le nom de Candace fut longtemps celui des Reines d'Éthiopie.

Les *Ethiopiens* sont noirs, ou Maures. On dit qu'ils naissent blancs, avec une petite tache noire au nombril, qui s'étend, peu de temps après leur naissance, par tout leur corps. Quand ils sont transplantés en Europe, ils deviennent blancs comme les autres hommes, à la 2^e ou à la 3^e génération. On dit, noir comme un *Ethiopien*, & on appelle *Ethiopiens* ceux qui ont le teint noir. Les *Ethiopiens* ensevelissoient leurs morts dans du verre. Un *Ethiopien* bien noir sous un beau cristal de Venise feroit un bel émail, & encore quelque chose de plus beau, dans une enveloppe d'ambre jaune. **DE VIGN. MARV.**

ETHIOPIEN, ENNE. adj. Qui appartient à l'Éthiopie, qui y a rapport. *Æthiopicus*. Ludolphe a donné une Grammaire & un Dictionnaire de la langue *Ethiopienne*. La Langue *Ethiopienne* est une espèce de Chaldéen; aussi, bien des Auteurs l'appellent-ils langue Chaldéenne, *Chaldea lingua*. Il y a des Religieux *Ethiopiens*. Voyez le P. Hélyot, T. I. c. 11 & 12.

L'Océan *Ethiopien*, ou la mer *Ethiopienne*, qu'on appelle autrement l'Océan méridional, *Oceanus Æthiopicus*, est une partie du grand Océan, laquelle a au nord l'Océan Atlantique, au couchant la mer du Brésil; au midi les terres Australes, s'il en est; & au levant l'Océan oriental, ou Indien. Quelques Géographes avancent l'Océan *Ethiopien* jusqu'aux embouchures du Niger; mais d'autres le terminent à la ligne équinoxiale, & n'y comprennent que les mers de Congo, des Castes & de Zanguebar. **MATV.**

L'Océan *Ethiopien* des Anciens différoit du nôtre. C'étoit le même que l'Océan Indien; & en effet on lui donnoit indifféremment ces deux noms. C'est la partie de l'Océan qui est à l'Orient de l'Afrique; & tout ce qui est à l'Occident, ils le nommoient Océan Atlantique, y comprenant tant la mer à laquelle nous donnons ce nom, que celle que nous appelons Océan *Ethiopien*, & qui est plus méridionale. Voyez le Commentaire Grec d'Eustathius sur le 28, 29, 30^e vers de Dionysius Bérigeetes.

Ce mot est Grec, *ἠθίοψ*, & vient du verbe *ἄθρο*, *uro*, parce qu'ils sont brûlés par les ardeurs du Soleil, ou parce qu'ils sont noirs comme ce qui a été brûlé.

On disoit autrefois en proverbe *Lavare Æthiopem*, laver un *Ethiopien*, pour dire, faire quelque chose d'inutile, ou même d'impossible.

ETHIOPIENNE. s. f. *Æthiopis*. Plante ainsi nommée, parce qu'elle nous est venue d'Éthiopie. Plin l'appelle Méroïde, parce qu'elle croît en abondance dans l'Isle de Méroë. Elle pousse de grandes feuilles, larges, molles, blanches, lanugineuses, semblables à celles du bouillon blanc, mais plus blanches & plus chargées de laine, sinueuses & dentelées en leurs bords, couchées la plupart en rond par terre. Les feuilles de sa tige sont plus petites. Ses fleurs sont assez semblables à celles du lamium, de couleur blanche, &c.

ETHIOPIQUE. adj. m. & f. C'est la même chose qu'*Ethiopien*, *enne*, adj. mais il ne se dit pas si communément. *Æthiopicus*. L'Océan *Ethiopique*; la mer *Ethiopique*, la langue *Ethiopique*, une nation *Ethiopique*.

ETHIOPS minéral. Voyez *Æthiops*.

ETHIQUE. s. f. *Ethica*. C'est un nom tiré du Grec; qu'on donne quelquefois à la Morale, ou à la science des mœurs. L'*Ethique*, ou plutôt les *Ethiques*, les livres de Morale d'Aristote, *ἠθικά*, qui vient de *ἠθος*, *ἠθῆς*, les mœurs. Ce mot n'est plus usité.

ETHMOÏDALE. adi. & s. f. Terme d'Anatomie. Nom d'une des futures du crâne de l'homme. *Ethmoïdalis*. Les futures communes sont celles qui séparent les os du crâne d'avec ceux de la face: il y en a quatre, la transversale, l'*ethmoïdale*, la sphémoïdale, & la zigomatique. L'*ethmoïdale* prend son

nom de ce qu'elle tourne au tour de l'os ethmoïde : c'est celle qui le sépare des os qui le touchent. DIONIS.

ETHMOÏDE. adj. m. Terme de Médecine. *Ethmoides.* C'est un os situé au milieu de la base du front, & au haut de la racine du nez, emplissant presque toute la cavité des narines. Ce mot vient de ce qu'il est criblé & spongieux. Par sa partie criblée il est joint à la tête, par la spongieuse, à la cavité des narines, & par celle qui est pleine, à la fosse des yeux. Sa partie criblée a une apophyse qui avance en pointe dans la cavité du crâne, qu'on appelle *crête de coq* : à cause qu'elle en a la figure. L'odeur est portée aux éminences mamillaires, qui sont des nerfs fort mous, issus des ventricules antérieurs du cerveau, qui sont les vrais organes de l'odorat. Jean Philippe Ingrassias, Sicilien, qui fleurissoit vers l'an 1546 a exposé plus parfaitement qu'aucun autre la structure de l'os *ethmoïde*, ou criblé, à la racine du nez.

Ce mot est tiré du Grec *ἄθος cribrum, colum, & ἄθος, species, forma; coli, cribri instar.*

ETHNARQUE. f. m. Qui commande à une nation, Gouverneur d'une nation. *Ethnarqua.* Il y a des médailles d'Hérode I. surnommé le Grand, sur lesquelles on lit d'un côté *HPΩΔΟΥ*, & de l'autre *ΕΘΝΑΡΧΟΥ* c'est-à-dire, monnoie d'Hérode *Ethnarque.* Après la bataille de Philippos, Antoine ayant passé en Syrie constitua Tétrarque, Hérode & Phasaël son frère, & leur confia le soin des affaires de Judée. *Jos. Ant. L. XIV. c. 23.* Hérode eut donc un gouvernement & une administration avant l'entrée des Parthes en Syrie, & l'invasion d'Antigonos, qui n'arriva que six ou sept ans après qu'il eut commencé de commander en Galilée. *Jos. XIV. c. 24. & 25.* Alors Hérode étoit véritablement *Ethnarque*; mais il n'étoit encore qu'*Ethnarque*, & on ne put l'appeler qu'*Ethnarque.* C'est donc pendant cet espace de temps qu'ont dû être frappées les médailles qui ne lui donnent que ce titre; & ces médailles sont la preuve de ce que l'histoire nous apprend du Gouvernement qu'eut ce Prince avant que d'être élevé à la Royauté. P. SOUCIET, *Dissert sur ces médailles.* Joseph donne à Hérode le titre de Tétrarque, au lieu de celui d'*Ethnarque*; mais ces deux termes étoient si peu différens, qu'il est aisé qu'on les ait confondus. Hérode le Grand ayant laissé par son testament à Archélaüs la Judée, la Samarie & l'Idumée, Joseph dit qu'il ne fut cependant appelé qu'*Ethnarque.*

Ce mot est Grec, & vient d'*ἔθνος, nation, & de ἄρχη, commandement, gouvernement.*

ETHNIQUE. adj. m. & f. qui s'est dit autrefois pour Gentil, Payen, *Ethnicus, a, um.* Ce mot vient du Grec *ἔθνος, nation.* Et parce que l'écriture & les Juifs appellent nations tous les peuples différens des Juifs, delà les premiers Chrétiens ont nommés Gentils, nations, *Ethniques*, tous les peuples idolâtres.

ETHNIQUE en Grammaire. On appelle un mot *Ethnique*, celui qui signifie l'habitant d'un certain pays, ou d'une certaine ville. François, Parisien, sont deux termes *Ethniques*: l'un peut exprimer un homme né en France, & l'autre un homme né à Paris. M. Le Clerc en parlant d'Hyriens, père d'Orion, dit qu'il a la même terminaison que les mots appelés *Ethniques* par les Grammairiens, c'est-à-dire, les noms qui signifient les habitans de quelque Province ou de quelque ville, & qu'Hyriens pouvoit signifier un habitant de Hur. Voyez GENTIL.

ETHNOPHRÔNE. Nom de secte. *Ethnophron.* Les *Ethnophrones*, ou Paganisants, sont des Hérétiques du VII^e siècle, qui faisoient profession du Christianisme, & y joignoient les cérémonies du Paganisme, l'Astrologie judiciaire, les sortilèges, les augures & autres divinations; & en un mot, toutes les impiétés fabuleuses & ridicules du Paganisme. C'est ce qui leur fit donner le nom d'*Ethno-*

phrones, composé d'*ἔθνος, nation, & φρον, pensée, sentiment*; de sorte qu'il signifie un homme qui a les pensées, les sentimens des Payens, ou des Gentils. Ils pratiquoient toutes les expiations des Gentils, célébroient toutes les fêtes, observoient comme eux les jours, les mois, les temps & les années, ainsi que Saint Jean Damascène nous l'apprend dans son Livre des hérésies. N. 94.

ETHOPEE, ou ETHOLOGIE. f. f. *Ethopea.* Figure de Rhétorique, qui est une description des mœurs & des passions de quelque personne: on l'appelle aussi *Ethologie.* Elle diffère de la Prosopopée, en ce que dans celle-ci ce sont des personnes feintes qu'on fait parler, au lieu que dans l'*Ethopee* on décrit les mœurs des personnes véritables.

Ce mot est Grec, & signifie *peinture des mœurs.* Il vient du Grec *ἔθνος, mos, consuetudo, & ποια, facio, fingo, describo.* Quintilien, l. 9. c. 2. appelle cette figure *imitatio morum alienorum*, & en Grec *μιμῆσις*, qui signifie imitation. Chez nous portrait, ou caractère.

ETHRA. f. f. Fille du sage Pitheus, Roi de Thrézène, fut mariée secrètement par son père à Egée, dont elle eut Thésée.

E T I.

ÉTIENNE. f. m. Nom propre d'homme. *Stephanus.* Saint *Etienne* est un des sept Diacres choisis par les Apôtres, & le premier des sept; ce qui a porté Saint Irénée, & quelques Anciens après lui, à lui donner la qualité d'Archidiacre, c'est-à-dire, chef ou Prince des Diacres. Saint *Etienne*, premier Diacre, est aussi le premier des Martyrs de J. C. Il fut lapidé la même année que J. C. mourut; &, comme l'on croit, sept mois après l'Ascension de ce Dieu homme. L'histoire de ce Saint est décrite aux Actes des Apôtres, c. 6. 7. 8. Ils élurent *Etienne*, homme plein de foi & du S. Esprit. PORT-R. Or *Etienne* étant plein de grace & de force, faisoit de grands prodiges & de grands miracles parmi le peuple. Id.

*Une grêle de pierres vole,
Etienne s'en voit accablé;
De l'injuste arrêt qui l'immole
Son cœur constant n'est point troublé.*

NOUV. CH. DE VERS.

Saint *Etienne*, Fondateur de l'Ordre de Grammont, que plusieurs surnommement de Muret, vint au monde l'an 1046. dans le Château de Thiers, Ville de la Limagne en Auvergne, appartenant à sa famille en titre de Vicomté. BAILLET. En 1076. il se retira sur la montagne de Muret près de Limoges, pour y vivre dans l'exercice de la pénitence, comme il en avoit obtenu la permission de Grégoire VII. Il y passa cinquante années dans une austérité toujours égale, quoiqu'en apparence au-dessus des forces naturelles de l'homme.

Ce mot est formé du Latin *Stephanus*, qui est un nom Grec, & signifie couronne. On a dit *Estephane, Estphane, Esphene, Esterne, Estienne, Étienne.* On écrivoit autrefois *Estienne*, quoiqu'on ne prononçât pas l's; mais aujourd'hui on ne l'écrit plus ainsi.

S. ÉTIENNE. L'Ordre de S. *Etienne.* Les Chevaliers de S. *Etienne*, à Florence. *Ordo, ou Militia Sancti Stephani.* Cosme de Médicis, Grand Duc de Toscane, pour défendre ses côtes des descentes & des incursions des Turcs & des Maures de Barbarie, institua un Ordre de Chevalerie, sous la règle de Saint-Benoît, l'an 1561. & lui donna le nom de S. *Etienne*, en mémoire d'une victoire remportée à Marciano, l'an 1356. le 15^e. d'Août, jour auquel on fait la fête de S. *Etienne* Pape & Martyr, dit Mirvus, *Orig. Ord. Equestr. c. 7.* ou plutôt, selon l'Abbé Justiniani, l'an 1454. le second jour d'Août, que l'on fait la fête de S. *Etienne*, Pape & Martyr. Pie IV. confirma cet Ordre par une Bulle de l'an

1561. le premier de Février. Cosme de Médicis s'attribua la Grande-Maitrise de cet Ordre, à lui & à ses Successeurs. Consultez Miræus cité, & l'Abbé Justiniani, T. II. c. 80.

ÉTIENNE. Religieuses de l'Ordre Militaire de Saint *Etienne*. Après que Cosme I. Duc de Toscane, eut institué l'Ordre Militaire de S. *Etienne*, l'an 1562. pour des Chevaliers, des Chapelains, & des Frères fervans, il voulut encore y joindre des Religieuses, pour imiter davantage l'Ordre de Malte, qui lui avoit servi de modèle pour former celui de Saint *Etienne*. C'est pourquoi les Religieuses Bénédictines qui desservoient l'Abbaye de Saint Benoît de Pise, qui avoit été donnée à l'Ordre de Saint *Etienne* par le Pape Pie IV. l'an 1565. furent incorporées à cet Ordre, & en prirent l'habit. Le second Monastère de ces Religieuses fut fondé à Florence en 1592. Les Religieuses de cet Ordre doivent faire preuve de noblesse. Elles ont pour habillement une tunique, ou robe de laine blanche, avec un scapulaire de même étoffe, & sur le côté gauche une croix rouge comme les Chevaliers. Celles de Florence y ajoutent une tresse de soie jaune à l'entour. Au Chœur & dans les cérémonies, elles ont une coule blanche avec de grandes manches doublées de taffetas incarnat. Les Abbeses portent la croix plus grande, de velours rouge. Les Sœurs servantes, ou converses la portent de serge rouge, mais plus petite que celle des Sœurs de Chœur. BONANNI. Le P. HÉLYOT, T. VI. C. 32. Le 5 Novembre 1740. le Pape Benoît XIV. fit expédier un Bref pour rétablir l'Ordre de Chevalerie de Saint *Etienne* Roi de Hongrie, qui étoit depuis long-temps enseveli dans l'oubli. GAZ. 1740. pag. 590.

Saint *Etienne* de Caën est une Abbaye de Bénédictins, fondée par Guillaume le Conquérant, & dont le premier Abbé fut Lanfranc. Voyez le P. Dacher, dans ses Notes sur la vie de Lanfranc, & les Sainte-Marthe, T. IV. p. 843. & suiv. Saint *Etienne* de Dijon, est une autre Abbaye de Bénédictins, fondée en 1113. à Dijon. SAINTE-MARTHE.

ÉTIENNETTE. f. f. Nom de femme. *Stephanía*. Garcias, Roi de Navarre, le premier des Rois d'Espagne, du vivant de son père, avoit épousé la fille de Rogier, Comte de Carcassonne & de Beziers, nommée Estevanette, c'est *Estiennette*, de laquelle il eut quatre fils & autant de filles. FAVYN. *Hist. de Nav. L. III. p. 147.* Geoffroy, ou Geoffroy, VIII^e Comte d'Arles, commença de regner seul l'an 1054. & il regna environ neuf ans, étant déjà décédé l'an 1063. comme il conste par une donation au Monastère de Mont-Majour que font cette année *Estiennette* sa femme & Bertrand son fils. BOUCHE, *Hist. de Prov. T. I. p. 70.* Le même Auteur, p. 91. dit *Estephanie*, ou *Estiennette*. Des Auteurs plus anciens disent *Estephanette*, mais il ne seroit plus permis de le dire.

ÉTIENS. f. m. pl. On dit, & l'on doit dire Aériens, comme on dit Aëtius, en parlant du Chef de ces Hérétiques. Voyez ce mot.

ÉTIER. f. m. Terres de Gabelles. C'est le canal ou conduit qui sert à recevoir l'eau de la mer dans les marais salans. *Canalis, aqueductus, alveus.* Les Ordonnances sur le fait des Gabelles ont fait plusieurs réglemens touchant les *étiers* de marais salans.

ÉTINCELANT, ANTE. adj. Qui jette des éclats de lumière. *Scintillans.*

Ce mot se dit particulièrement des corps qui jettent des éclats de lumière vive & tremblotante. La Lumière des planètes n'est pas si *étincelante* que celle des étoiles. Un tubis *étincelant.* Des yeux *étincelans* de colère. Voyez ÉTINCELER & ÉTINCELLEMENT.

ÉTINCELANT, se dit en termes de Blason, des charbons d'où sortent des étincelles.

ÉTINCELER. v. n. Jeter une lumière vive, tremblotante, & qui semble avoir des espèces de vibrations. Les étoiles *étincellent* plus les unes que les autres. Les planètes n'*étincellent* point, si ce n'est vers l'horison, à cause des réfractions. La colère,

l'amour, font *étinceler* les yeux. *Micare, scintillare.*

On dit de même que les diamans, les pierres, les phosphores, &c. *étincellent*, parce qu'ils brillent & jettent des étincelles.

Ce mot s'emploie aussi au figuré. Par-tout les Eglogues de Virgile *étincellent* de figures brillantes. Boileau a dit en parlant de Juvénal :

*Ses ouvrages tous pleins d'affreuses vérités,
Étincellent pourtant de sublimes beautés.*

ÉTINCELÉ, adj. m. Terme de Blason, qui se dit d'un écu chargé d'étincelles.

ÉTINCELETTE. f. f. Diminutif d'étincelle, petite étincelle. *Scintillula.* Ce mot n'est que du style badin.

ÉTINCELLE. f. f. Particule de feu qui se détache de quelque corps où il est enfermé, ou d'un corps qui brûle. *Étincelle* de feu. *Scintilla.* Il ne faut qu'une petite *étincelle* pour causer un grand embrasement. Dans l'obscurité il sort des *étincelles* du bois pourri, du poisson corrompu, des chars qu'on flatte à contre-poil. Les vagues, les feuilles du laurier agitées jettent des *étincelles*. Quand on choque des cailloux les uns contre les autres, ou avec un fusil, il en sort des *étincelles*.

Ce mot vient du Latin *scintilla*.

ÉTINCELLE, se dit figurément en choses spirituelles. En tout cet Ouvrage il n'y a pas une *étincelle* d'esprit, il n'y a rien de brillant. Il est si stupide, qu'il n'a pas une *étincelle* de bon sens, de raison. S. Athanase inspire l'amour de la vie religieuse, & allume les premières *étincelles* de ce feu céleste dont tant de cœurs furent embrasés. HERMAN. Il ne faut pas faire sentir aux gens par des termes durs & humilians, qu'on ne leur trouve pas la moindre *étincelle* de raison. NIC.

ÉTINCELLEMENT. f. m. Eclat de ce qui étincelle. *Scintillatio.* L'*étincellement* de la pierre de Boulogne vient de ce qu'elle s'est imbibée de la lumière, & qu'elle la rejette dans l'obscurité.

ÉTINCELLEMENT. *Radiatio.* On aperçoit dans les étoiles fixes une espèce d'*étincellement*, ou vibration de lumière qui est beaucoup plus grande que dans les planètes qui sont les plus près du soleil, telles que Mercure & Vénus, & qu'on ne distingue point dans Mars, Jupiter & Saturne, ni même dans les comètes, dont la lumière est pour l'ordinaire plus foible que dans les planètes. CASSINI. *Astr. L. I. C. 31.* L'*étincellement* des étoiles fixes est une espèce de radiation & de pétilement de lumière vive & brillante, qui nous les fait regarder comme ayant en elles mêmes le principe de leur lumière. ID.

On peut attribuer cet *étincellement* à la grande quantité de rayons lumineux qu'elles répandent, jointe au mouvement de l'air & des vapeurs. Cet air toujours agité & tremblotant détourne sans cesse les rayons de lumière, & nous fait paroître de semblables vibrations dans la lumière des étoiles. Dans les pays où le ciel est toujours très-serain, l'*étincellement* des étoiles n'est pas sensible. Il en est de même lorsqu'on les regarde avec une lunette, parce que les rayons arrivent à notre œil moins troublés & plus rassemblés.

ÉTIOLEMENT. f. m. Terme de Jardinage, qui se dit des plantes qui poussent beaucoup en hauteur, & peu en grosseur. M. Bonnet pense que l'*étiolement* des plantes est principalement produit par la privation de la lumière. Ne pourroit-on pas ajouter, dit M. du Hamel, que les plantes étioles transpirant moins que les autres, ce défaut de transpiration doit les entretenir plus tendres, plus herbacées, plus ductiles; ce qui fait que se prêtant davantage au mouvement de la sève, elles s'étendent beaucoup en longueur, & ne prennent point de grosseur. *Gracilitas.*

ÉTIOLER, s'ÉTIOLER. v. récip. Terme de Jardinage, qui se dit des plantes & des branches, qui

pour être trop ferrées & privées d'air, sont foibles & menues, & montent plus haut qu'elles ne doivent, de sorte qu'elles s'élèvent beaucoup, sans prendre de grosseur. Les feuilles des plantes fort *étiolées* n'ont point la couleur verte de celles qui se portent bien. Ces plantes *s'étioient*, ou sont *étiolées*. *Altius surgunt, diffunduntur, gracilescunt.*

☞ Toutes les plantes qu'on élève dans des petits jardins, entourés de bâtimens élevés, poussent beaucoup en hauteur, peu en grosseur, & périssent ordinairement avant que d'avoir produit leur fruit. C'est ce qu'on appelle *s'étioier*. Il en est de même des plantes qui croissent à l'ombre, qui sont élevées entre les doubles chassis d'un appartement, celles qui sont semées trop dru, trop près les unes des autres, &c.

☞ *Étiollement* & *Étioler* pourroient bien venir du Latin *stylus*, pointe aigue & menue. Les plantes deviennent ainsi quand elles *s'étioient*.

☞ ÉTILOGIE. Voyez ÉTILOGIE.

ÉTIQUE. adj. de tout genre. Quelques-uns écrivent *Étlique*; mais on ne doit point prononcer le *c*. Il signifie, qui est atteint d'une maladie qui dessèche, & consume toute l'habitude du corps. *Étlicus, tabidus*. Il est devenu *étique*. Il est mort *étique*. On exprime des amandes douces, pilées & délayées dans de l'eau, un lait d'amande que l'on fait boire aux gens maigres, aux *étiques*, &c. LÉMERI.

Ce mot se dit aussi d'une fièvre qui rend les personnes *étiques*, en les desséchant & en les consumant. Et delà vient qu'*étique* se prend pour maigre, atténué, qui n'a que les os & la peau. *Vix ossibus hæret*. Corps *étique*. Visage *étique*. Il se dit aussi des animaux: cheval *étique*, chapon *étique*.

*Sur un lièvre flanqué de six poulets étiques,
S'élevoient deux lapins, animaux domestiques.*

BOIL.

*On voit six mois après tout ce train magnifique,
Réduit à la moitié, revenir foible, étique:
On voit sur les chemins l'équipage en lambeaux,
Des mulets décharnés, des ombres de chevaux.*

Ce mot est Grec, *ἐπιτικός*, & parce qu'il a un esprit âpre, il faudroit suivant les règles de l'étymologie écrire en notre langue *hétique*, ou *hétique* par un *h*. Voyez HÉTIQUE. Cependant bien des gens écrivent *étique*, & il y a même long-temps que cet usage s'est introduit, & est devenu si général, qu'il est passé en règle. Ainsi je ne voudrois écrire ni *édlique*, ni *hétlique*, malgré l'analogie; & je suivrois le torrent en écrivant *étique*.

ÉTIQUETER. v. a. Mettre des étiquettes sur des sacs d'argent, de procès, sur des paquets, sur des marchandises, pour distinguer les choses qui sans cela pourroient être confondues avec d'autres. *Signare, inscribere*. Les Apothicaires se servent aussi de ce mot, & disent *étiqueter* une fiole. *Étiqueter* des témoins, c'est dans le vieux style du Palais, donner à un Juge une liste des témoins. Voyez ÉTIQUETTE.

ÉTIQUETÉ, ÉE. part. & adj. *Signatus, scriptus*. Au figuré.

————— *Tous les jours on voit
Du nom d'esprit fatuité dotée,
Et de vertu sottise étiquetée.* R.

ÉTIQUETTE. f. f. Petit écriteau de papier, ou de parchemin, qu'on met sur quelque chose, pour faire souvenir de son prix, ou de sa qualité. *Inscriptio*. C'est un sac de mille francs, le poids & la somme sont marqués sur son *étiquette*. Mettez des *étiquettes* sur chacun de ces paquets, afin qu'on les reconnoisse. Les Apothicaires appellent aussi *étiquettes* les écriteaux ou titres qu'ils mettent sur les fioles.

ÉTIQUETTES, se dit plus particulièrement de ces parchemins qu'on met sur les sacs des procès, où l'on écrit le nom des Parties, des Rapporteurs, des Pro-

cureurs, & la qualité d'une affaire, comme si c'est une cause, ou une production sur un procès par écrit.

Il y en a qui croient que ce mot vient de ce qu'autrefois on écrivoit les procédures en Latin, & qu'on mettoit pour inscription sur le sac, *Est hic questio inter N. & N.* Et comme on mettoit quelquefois, par abréviation, *Est hic quest.* des Cleres ou des Praticiens ignorans, ont dit par corruption *étiquet*, ou *étiquettes*.

ÉTIQUETTE, signifie quelquefois un bulletin. *Schedula*. L'Ordonnance de Blois défend aux Maréchaux de Logis & Fourriers, de bailler des *étiquettes* pour loger des Capitaines & Soldats dans les habitations des Ecclésiastiques.

ÉTIQUETTE, se dit au Grand-Conseil des placets ou mémoires qu'on donne au premier Huissier pour appeler les causes à l'Audience. Dans plusieurs Coutumes, comme en celle de Troyes, on appelle *étiquette*, le billet par écrit que le Sergent qui fait des criées met à la porte de l'auditoire & de la maison saisie: ce qu'on appelle ailleurs *affiche*. On a dit aussi autrefois en pratique, *Étiqueter* les témoins, quand on mettoit entre les mains du Commissaire-Enquêteur un brevet ou mémoire qui contenoit leurs noms, & les articles sur lesquels ils devoient être enquis.

ÉTIQUETTE. En termes de Pêche, est aussi un filet carré qu'on attache au bout d'une perche pour prendre du poisson.

☞ On appelle aussi *étiquette*, un petit couteau ressemblant à celui des Marchandes de cerneaux, dont les Pêcheurs se servent pour cucillir les moules.

On dit proverbialement, Juger un procès ou une affaire sur l'*étiquette*, ou sur l'*étiquette* du sac; pour dire, Juger une affaire sans l'approfondir, sans voir les moyens & les pièces qui sont dans le sac. Et généralement il se dit de tout jugement téméraire, qu'on porte sans un examen suffisant.

On n'écoute ni les si ni les mais;

Sur l'étiquette on me fit mon Procès. P. DU CERC.

ÉTIQUETTE. On appelle ainsi à la Cour de Vienne les Lois du Palais, ou le cérémonial. *Mémoires du Maréchal de Villars*. On regarde à Vienne l'*étiquette* comme une Loi inviolable. Id. Le Roi avoit exigé des choses qui violoient les Lois de l'*étiquette*. Id. Ce voyage fut réglé par l'*étiquette*. Id.

ÉTIQUETTE. On donne encore ce nom en Espagne & en d'autres Cours, à de certains formulaires des règles que l'on doit observer à la Cour. Il y a des *Étiquettes* pour le Roi, la Reine, les Princes, les Grands & les autres personnes de la Cour. Il y a plus de cent cinquante ans que les *étiquettes* du Palais ont été composées; cependant on les observe encore régulièrement. Il y a une des *Étiquettes* qui porte que les Reines d'Espagne se coucheront à dix heures en été, & à neuf en hiver. Quand la Reine n'y prendroit pas garde, ses femmes l'en feroient bientôt ressouvenir; car à l'heure marquée elles viendroient la décoiffer, la déchauffer, & en un mot la mettre au lit. MAD. DAUNOY.

☞ Les Espagnols sont un peu revenus sous Philippe V. de ces ridicules impertinences qu'ils conservoient sous le nom de cérémonial du Palais.

☞ ÉTIQUETTE, se dit généralement du cérémonial établi dans la société, qui règle les devoirs extérieurs à l'égard des personnes constituées en dignité. Précaution bien sage pour conserver aux places la considération qui doit y être attachée, sur lesquelles réjailliroit souvent le mépris qu'on a pour les personnes qui les occupent. On suit la coutume dans le cérémonial, comme dans la façon de penser.

ÉTIRE. f. f. Instrument de Corroyeur, qui est une masse de fer plate & carrée, qu'on tient à la main en guise d'un ceste, qui sert pour épreindre l'eau du cuir en le corroyant, pour les étendre, pour en

abattre le grain du côté du poil. Il y a aussi des *étires* de cuivre pour les cuirs de couleur.

ÉTIRER. v. a. *Explicare*. Terme dont se servent plusieurs Ouvriers ; pour dire, étendre, alonger, comme les Serruriers font en battant le fer sur l'enclume, &c.

E T L.

ETLINGEN, ou OTLINGEN. Petite ville de Suabe. *Etinga*, ou *Otinga*. Elle est dans le Marquisat de Bade-Dourlac, à une lieue de Dourlac, vers le midi. La situation d'*Etingen* au confluent du Wirim & de l'Entz est fort agréable. MATY. Long. 27. d. 6'. latitude 48. d. 55'.

E T M.

ETMADAULET. f. m. Nom du premier Officier du Royaume de Perse. C'est le même qu'*Athamadaulet*. Voyez ce nom.

E T N.

ETNA. Voyez *ÆTNA*. On écrit cependant communément *Etna*, comme nous l'avons remarqué au même endroit.

E T O.

ÉTOC. Souche morte. Voyez *ESTOC*.

ÉTOFFE. f. f. Ce mot se dit généralement des draps & autres tissus de fil, de soie, de laine, d'or, d'argent, &c. qui servent à faire des habits, des meubles, &c. *Pannus, textum*. Ce Marchand a toutes sortes de belles *étouffes* chez lui. Cette femme est allée lever des *étouffes*. Ce Tailleur a fourni l'*étouffe* & ses façons. L'Ordonnance pour les Manufactures d'or, d'argent & de soie, est du mois de Juillet 1667. & comprend toutes les mesures des longueurs & largeurs que doivent avoir les *étouffes*, leurs qualités & leurs façons. Toutes les pièces d'*étouffe* doivent être marquées d'un plomb qui porte la marque du Marchand fabriquant. On dit familièrement, Donner dans l'*étouffe* ; pour dire, Dépenser beaucoup en habits & en meubles. Cet homme se pique de magnificence, il donne dans l'*étouffe*.

☞ Ce mot s'emploie parmi plusieurs Ouvriers dans les Manufactures, pour marquer les matières qui doivent entrer dans les ouvrages. *Materia*.

☞ C'est ainsi que les Chapeliers appellent *étouffe* les différentes matières ; les poils de castor, de lièvre, de lapin, & les laines qui entrent dans les chapeaux.

Les Brodeurs donnent le nom d'*étouffes* aux soies retorses qui sont entortillées sur la broche, avec laquelle ils travaillent.

ÉTOFFE, se dit pareillement chez les Fondeurs de grands ouvrages, du laiton allié avec d'autres métaux, dont ils se servent pour la fonte des statues, des pièces d'artilleries & des cloches.

ÉTOFFE, se dit chez les Raffineurs de sucre, des sucres bruts qu'ils mettent au raffinage. Ménage dit que ce mot vient de l'Allemand *Stoffe*.

ÉTOFFE, chez les Ouvriers qui travaillent en fer, se dit d'un fer qui est préparé, *ferrum temperatum*, en sorte qu'il est meilleur que le fer ordinaire, & moindre que l'acier. On en fait les rappes & les scies, qui sont moins cassantes que l'acier, & plus dures que le fer. On en fait aussi les brayers.

☞ Parmi les gens de rivière, *étouffe* se dit de toutes les parties de bois qui entrent dans la composition d'un train.

☞ Parmi les Potiers d'étain, on appelle *basse étouffe*, ou *petite étouffe*, une composition faite de plomb & d'étain.

☞ M. Pluche s'est servi de ce mot en parlant des feuilles des fleurs, qui ont du corps, qui sont épaisses. Les feuilles de la tulipe doivent être au nombre

de six, ni plus ni moins, toutes bien épaisses, & de bonne *étouffe*, pour durer plus long-temps.

ÉTOFFE, se dit non-seulement dans les arts mécaniques, mais il se dit encore au figuré dans les arts libéraux, & des ouvrages d'esprit en parlant de la matière qui les compose. *Materia, argumentum*. On pourroit faire de ce livre un très bon ouvrage. L'*étouffe* en est excellente, mais la forme pourroit être meilleure. Je ne suis occupée que de cette joie sensible de vous voir, de vous recevoir, de vous embrasser, avec des sentimens & des manières d'aimer, qui sont d'une *étouffe* au-dessus du commun, & même de ce qu'on estime le plus. MAD. DE SÈV. Cela n'est bon que dans le style familier & en conversation.

On dit figurément par extension, On n'a pas épargné, on n'a pas plaint l'*étouffe* ; pour dire qu'on a employé une grande abondance de matière, ou qu'on en a employé plus qu'il n'en falloit. Voilà de la vaisselle d'argent bien pesante, on n'y a pas plaint l'*étouffe*.

On dit d'un jeune homme dont les dispositions sont heureuses, & n'ont besoin que d'être cultivées, On peut faire de ce jeune homme quelque chose de bon, il y a de l'*étouffe*. M. de la Rochefoucault a dit d'un sot, qu'il n'a pas assez d'*étouffe* pour être bon.

☞ M. le Cardinal Mazarin disoit de Louis XIV. encore jeune, qu'il avoit de l'*étouffe* pour faire quatre Rois & un honnête homme. Il y a bien des gens à qui l'*étouffe* manque, & qui voient à tout moment le bout de leur esprit. MAD. DE SÈV. Le ciel ne m'a pas fait d'*étouffe* assez fine pour faire un courtisan. ROUSSEAU.

ÉTOFFE, signifie aussi figurément, Condition. C'est un homme de basse *étouffe*, de petite *étouffe*. Ils ne valent pas mieux l'un que l'autre, ce sont des gens de même *étouffe*. On ne l'emploie guère que pour déprimer ou dénigrer, & jamais hors du discours familier.

☞ ÉTOFFER. v. a. Signifie en général employer de bonne *étouffe*, de bonne matière, & n'épargner ni la qualité ni la quantité. Ce Chapelier a bien *étouffé* ce chapeau. Cuirasse bien *étouffée*, bien conditionnée.

ÉTOFFER, signifie aussi garnir de tout ce qui est nécessaire, soit pour la commodité, soit pour l'ornement. *Rebus omnibus instruere* : on le dit particulièrement d'un carrosse, de quelques meubles. Carrosse, lit bien *étouffé*.

ÉTOFFER, se trouve employé dans le figuré. De biens, d'honneurs, l'Eternel l'*étouffa*. MAROT.

ÉTOFFÉ, ÉE. part. & adj. *Ornatus, intertextus, distinctus*. Il se dit figurément pour orné, embelli, chargé.

*Tel un arbre chargé de superbes trophées
D'armes, d'or & d'azur richement étouffés.* BREG.

Dans la Satyre contre la Fabrique & les Marguilliers de . . . on dit figurément,

*Si vos Bedeaux dans votre Eglise
Ne marchent courbés sous le fais
D'un pain bien large & bien épais,
Bien étouffé de beurre frais,
Une offrande n'est pas de mise.*

Les Corroyeurs appellent un cuir lissé, bien *étouffé* de suif, de chair & de fleur, celui où le suif a été mis bien épais des deux côtés.

☞ Parmi les Chapeliers, on appelle chapeau bien *étouffé* celui dans lequel il entre suffisamment de matière, bonne & bien conditionnée.

ÉTOFFÉ, ÉE. se dit encore en matière d'ouvrages d'esprit. Les ouvrages de cet Auteur sont tous bien *étouffés* ; c'est à-dire, bien pleins, contiennent beaucoup de matière, beaucoup de choses & de bonnes choses. On dit aussi : un discours bien *étouffé*, pour dire, Rempli de toute la matière nécessaire & convenable.

venable. Cela n'est bon qu'en conversation. Je ne voudrais pas l'écrire.

On dit, Un homme bien étoffé; pour dire, Un homme bien vêtu, bien meublé, qui a en abondance toutes ses aises & toutes ses commodités. Avec de la dorure & un air étoffé, comme l'on dit, un bel esprit parle à son tour dans les compagnies, il se fait écouter. DE NESLE. Un sot jouit souvent du même avantage.

ÉTOILE. f. f. Globe ou corps lumineux qui brille la nuit dans les cieux. *Stella*. Il n'y avoit pas un nuage qui dérobât, ou qui obscurcit les étoiles; elles paroissent toutes d'un or pur & éclatant, & qui étoit encore relevé par le fond bleu où elles sont attachées. LA FONT. Il semble que les étoiles marchent avec plus de silence que le soleil. *Id.* Il se peut que la vue des étoiles semées confusément, & dispersées en mille figures différentes, favorise la rêverie. *Id.* On fixe le nombre des étoiles qui sont apparentes. Le moyen de compter celles qu'on n'apperoit point? LA BRUY. Les Grecs appellent une étoile, *ἀστήρ*, & attribuent ce nom tant aux Planètes, qu'aux étoiles du Firmament. En François il se dit plus particulièrement des étoiles qui sont attachées au Firmament, qui ont toujours un même mouvement, & une même distance entr'elles; d'où vient qu'on les appelle *étoiles fixes*: au lieu que les autres s'appellent *étoiles errantes*, ou planètes. Les Anciens, dit Bouguer, ont considéré les étoiles fixes par troupeaux, & ils les ont appelées constellations; ils ont donné à ces constellations des noms d'animaux, ou de choses que la Fable avoit rendues célèbres, comme la grande Ourse, la petite Ourse, le Dragon, le grand Chien, Andromède, Persée, Pégase, la Balance, &c.

Les étoiles semblent être autant de soleils, qui ont une source inépuisable de lumière. M. Huyghens croit même que ces soleils ont des Planètes qui tournent autour d'eux, & dont elles empruntent la clarté, mais que nous en sommes trop éloignés pour les appercevoir.

Les Astronomes distinguent deux mouvemens dans les étoiles fixes: l'un avec le Firmament auquel elles sont comme clouées, & attachées, lequel se fait de l'Orient à l'Occident dans l'espace de vingt-quatre heures à l'entour des poles du monde: l'autre par lequel elles rétrogradent de l'Occident à l'Orient à l'entour des poles de l'écliptique avec une lenteur extrême, n'avancant que d'un degré de leur cercle dans l'espace de 71 ou de 72 ans. Quelques-uns se sont figuré, je ne sai sur quel fondement, que lorsqu'elles seroient revenues au même point, la nature aura achevé sa course, & que les astres ayant rempli leur carrière, le ciel demeurera en repos, si l'intelligence qui lui a donné le mouvement ne lui ordonne de recommencer son cours. Par ce calcul-là le monde dureroit environ 30 mille ans, selon Ptolomée; 25816, selon Tychobrahé & les Tables Rudolphines; 25920, selon le P. Riccioli; & 24800, selon M. Cassini. On ne sauroit concevoir dans quel éloignement prodigieux les étoiles sont à notre égard. Pour en donner quelque idée, il suffit de dire, que cet éloignement est tel, que la distance de la terre au soleil (laquelle est de 12 mille diamètres de la terre, & beaucoup plus même, selon quelques nouveaux Astronomes) n'est rien par rapport à celle qui est entre les étoiles & nous. Elle est si peu considérable, que cet espace de plus, ou de moins, n'apporte aucun changement à nos yeux. A quelque point que soit la terre sur l'orbite qu'elle décrit autour du soleil, les étoiles du Pole paroissent également grandes, ou également distantes les unes des autres: cet intervalle si vaste, & cette différence si grande, lorsqu'elle est au point le plus proche, ou le plus éloigné des étoiles polaires, ne les grossit, ni ne les diminue à notre vue. HUYGHENS.

Les étoiles se divisent en six classes, qui sont de la première, seconde & troisième grandeur, &c.

Tome III.

au-delà desquelles on ajoute les *nebulosés*, qui ne se voient que confusément, & qui ne paroissent ensemble que comme des nuages; elles ont été appelées de la septième grandeur: c'est un amas nebulosé d'étoiles qui composent la voie de lait, que les Astronomes nomment *Galaxie*. On a depuis quelques années découvert quelques-unes de ces *étoiles nebulosés*. Les étoiles sont effectivement en nombre infini, suivant ce que Dieu dit à Abraham: Compte les étoiles du ciel, si tu peux. Cependant les anciens Astronomes avoient prétendu en fixer le nombre. Ils croyoient qu'il ne pouvoit rien paroître de nouveau dans le ciel, puisqu'il ne s'y fait aucune génération. Et en effet jusqu'au temps d'Aristote, & plus de deux cens ans après, on n'y avoit apperçu aucun changement. Mais en l'année 125 avant l'Incarnation, Hipparque y ayant découvert une nouvelle étoile, il fit un dénombrement des principales étoiles, avec une description exacte de leur grandeur & de leur situation, afin qu'on put reconnoître s'il y arriveroit dans la suite des temps quelque chose de nouveau. Dans le seizième siècle, en 1572, Tychobrahé observa dans la Constellation de Cassiopée une nouvelle étoile, qui parut grosse d'abord, & diminuant peu-à-peu disparut au bout de six mois. David Fabricius en a découvert une dans le col de la Baleine, qui s'est montrée & cachée plusieurs fois, & a paru en 1648 & 1662. M. Bouillaud en a décrit le cours & le mouvement. Simon Marius fut le premier qui en découvrit une dans la Ceinture d'Andromède, quoique Bouillaud dise qu'elle eût paru dès le XV^e siècle. Elle s'est montrée en 1612 & 1613, & s'est cachée jusqu'en 1664. Képler en a observé une autre dans le Serpentaire. En l'année 1601, il en a paru une de la troisième grandeur dans la Constellation du Cygne auprès du bec, qui disparut en 1626, & fut observée de nouveau par Hévélius en 1659 jusqu'en 1661, & on a commencé à la revoir en 1666. Elle a été observée au mois de Juillet 1671 par Dom Anthelme, Chartreux de Dijon. M. Cassini a le premier remarqué une autre nouvelle étoile de la quatrième grandeur entre la Constellation de l'Eridan & celle du Lièvre, au premier degré de Gémini, & au 37^e degré de latitude Australe. Ptolomée est le premier des Anciens qui ait réduit les étoiles bien visibles au nombre de 1022. On en compte beaucoup davantage, même sans le secours du Télescope; de sorte qu'il est bien surprenant que Rohault, seconde partie de sa Physique, ch. 2. n. 5. assure qu'on n'en compte que 1022. avec le secours des seuls yeux. Képler en compte 1393; Dayer 1709, Griemberg 1225, Schickard 1692, Riccioli 1437, le P. Pardies 1491, Hévélius 1888, Royer 1805, M. de la Hire 1576, Flamstéed, Anglois, 3000. D'autres en comptent encore davantage. Il n'y en a que 15 de la première grandeur, 62 de la seconde, 128 de la troisième, &c. Les anciens Astronomes ont soutenu qu'il n'y en a que 1022 de visibles, selon le catalogue d'Hipparque, qu'ils ont réduites en 48 Constellations; & que si en hiver on en voit quelquefois davantage, c'est que la vue se trompe. De ces 48 Constellations, ou Astérismes, il y en a 12 dans le Zodiaque, 21 dans la partie septentrionale, & 15 dans la méridionale. Les Modernes en comptent bien davantage, qu'on découvre avec l'aide du télescope. Ils ont découvert douze nouvelles Constellations vers le Pole Antarctique, & deux vers le Pole Arctique, sans compter quelques autres qui ont été formées par quelques Astronomes, & qui ne sont pas encore reçues de tout le monde, comme la fleur de lis, le Charles I, &c. Galilée dit en avoir observé avec le télescope dans les Pléiades plus de 40, & dans l'espace d'un ou de deux degrés d'Orion plus de 500; ce qui le détourna, dit-il, d'en donner la figure & le nombre. Le P. Rhéita, Capucin, dit en avoir observé près de 200 en cette seule Constellation; de sorte que Riccioli dit dans son nouvel Almageste, que celui qui diroit qu'il y a plus de

Y y y y

vingt fois cent mille *étoiles*, ne diroit rien qui ne pût être véritable.

M. Cassini fils croit qu'elles pourroient bien tourner sur leur centre, puisque le soleil, qui en est une, tourne sur le sien; que quelques-unes peuvent avoir des hémisphères inégalement lumineux. Ces raisons détruisent les découvertes que quelques Astronomes ont cru faire de la parallaxe de ces *étoiles*. *Acad. Hist. 1699. p. 81.*

À l'égard de l'aberration des *étoiles*, leur latitude & leur déclinaison, leur longitude & leur ascension droite, leur amplitude orientale & leur amplitude occidentale. Voyez tous ces articles particuliers suivant l'ordre alphabétique.

On appelle *l'étoile du Berger*, la Planète de Vénus, qui paroit la plus grande des *étoiles*, quand elle est proche de la terre, & assez dégagée des rayons du soleil pour être visible. On l'appelle *Lucifer*, *Phosphore*, ou *l'étoile du matin*, lorsqu'elle le précède; & *Vesper*, quand elle le suit; & alors on la voit le soir. *L'étoile polaire*, autrement *l'étoile du nord*, c'est celle qui est la plus voisine du Pole, & la dernière de la queue de la petite Ourse. Cette *étoile* n'a pas toujours été polaire, & ne le fera pas toujours; c'est à dire, qu'elle n'a pas toujours été *l'étoile* la plus proche du Pole, & qu'elle ne le fera pas toujours. Elle ne sera jamais au Pole, & s'en écartera même un jour, ensuite qu'à la fin elle en sera éloignée de plus de 40 degrés. Cela vient de ce que le cercle qu'elle décrit par son mouvement propre, est à l'entour du Pole de l'Ecliptique, ou du Zodiaque, & non pas à l'entour du Pole du monde. Sur la mer, quand on dit *l'étoile*, cela s'entend de *l'étoile* du Nord.

Le Chevalier Marin appelle les *étoiles* les lampes d'or du firmament, les flambeaux des funérailles du jour; les miroirs du monde & de la nature; les fleurs immortelles des campagnes célestes. BOUH.

ÉTOILE, se dit aussi en parlant des influences célestes, comme si elles avoient la force de nous entraîner avec une nécessité fatale, ou du moins que par leurs influences elles eussent quelque pouvoir sur nos ames. Cette expression métaphorique est venue de l'Astrologie. Mais dans l'usage elle n'a point ce sens qu'on lui donne dans cet Art: elle sert seulement à marquer le bonheur ou le malheur, les conjonctures heureuses ou malheureuses; en un mot des causes inconnues, ou supposées telles. *Fatum, fors, natale astrum*. Cet homme a fait une grande fortune, il est né sous une heureuse *étoile*. C'est *l'étoile* de notre nation de se laisser de son bonheur. LA ROCH. Il semble que nos actions aient des *étoiles* heureuses, ou malheureuses, à qui elles doivent une partie de la louange, ou du blâme qu'on leur donne. ID. Ruiter est le Dieu des combats: Guittaut ne lui résiste point; mais en vérité *l'étoile* du Roi lui résiste; jamais il n'en fut une si fixe. MAD. DE SEV.

ÉTOILE, se dit aussi figurément des personnes dont les lumières éclairent les autres, qui ont de l'éclat. S. Athanase parut sur le trône d'Alexandrie comme une *étoile* brillante. HERMAN. Horace a dit, *Micat inter omnes Julium sidus, velut inter ignes luna minores*. Regnier a dit dans son mauvais style, d'un potage maigre, qu'avec un Astrobale on n'y pouvoit trouver une *étoile* de graisse.

ÉTOILE, se dit aussi d'une exhalaison grasse & enflammée, ou météore qui paroît souvent dans une belle nuit sous la forme d'une *étoile* qui tombe. *Stella cadens*. Elle laisse après elle une longue traînée de feu. Ce n'est qu'une exhalaison légère, presque toute sulfureuse, qui s'enflamme, ou par l'action de quelque matière subtile, par le souffle des vents, ou par le mélange seul des parties qui la composent. La partie supérieure de l'exhalaison s'allume d'abord, parce qu'elle est plus légère, & par conséquent plus inflammable. L'inflammation se communique à la partie inférieure: c'est une traînée de

poudre qui prend feu successivement. Voilà ce qui nous représente une *étoile* tombante. Voyez EXHALAISON, MÉTEORE. *L'étoile* des Mages étoit un météore miraculeux, qui, à ce qu'on peut croire, n'étoit pas éloigné de la terre: autrement, elle n'auroit pu les conduire.

ÉTOILE, en termes de Guerre, se dit d'un petit fort hexagone, ou octogone, qui a six pointes en angles entrans & saillans, qui se flanquent les uns les autres, & ont des faces de 15 à 20 toises. On fait des *étoiles* dans les lignes de circonvallation après deux ou trois redoutes.

On appelle aussi *étoile*, en termes de Jardinage, plusieurs allées d'un jardin, ou d'un parc, qui viennent aboutir à un même centre, ou à un milieu, duquel on a différens points de vue. Voilà une belle *étoile*. Cette *étoile* de charmillle est fort agréable.

On appelle *étoile*, en termes d'Imprimerie, ces petites marques qu'on met dans les livres imprimés, qui ont des pointes, & qui servent à faire des renvois, ou des annotations, ou à marquer des lacunes. C'est la même chose qu'Astérisque. *Asteriscus*. On en met aussi dans les chants d'Eglise.

On dit aussi des fusées à *étoiles* & à serpentaux. Lorsque ce petit artifice est adhérent à un saucillon, on l'appelle *étoile à pet*.

ÉTOILE, ou PELOTE, en termes de Manège, est une marque blanche sur le front d'un cheval, dont le corps est d'une autre couleur.

ÉTOILE, en matière d'Horlogerie: il y en a de plusieurs nombres & formes. *L'étoile* d'un limaçon de répétition, est une roue plate divisée en douze, dont les dents se terminent en pointes.

ÉTOILE, est aussi une petite fleur blanche ou jaune, qui vient en Avril & en Mai. Espèces d'Ornithogalum.

ÉTOILE TERRESTRE. Nom de Plante. Elle croît dans les montagnes du Dauphiné qui regardent la Provence. Elle a la forme d'un champignon en naissant: peu-à-peu elle s'ouvre, & à mesure qu'on la voit éclore, on en voit sortir cinq petites feuilles, si déliées & si peu colorées, qu'il semble d'abord que ce n'est que de la toile d'araignée. Elles luisent la nuit comme si c'étoient des *étoiles*; & c'est de-là qu'on les a appelées *Etoiles terrestres*. Ce n'est pas néanmoins une simple lueur: elles ont une vraie lumière, à la faveur de laquelle il est même aisé de lire. CHORIER. *Hist. de Dauph. L. I. p. 62.*

ÉTOILE de Béthléem, plante. Voyez ORNITHOGALE. **ÉTOILE**, se dit encore d'une espèce d'insecte de mer qui a la figure d'une *étoile*, avec cinq branches, au milieu desquelles est la bouche qui a cinq dents.

M. Lonvillers de Poincy, dans son *Hist. nat. des Antilles*, Ch. XIX. ne les appelle point simplement *Etoiles*, mais *Etoiles de mer*. Elles ont, dit-il, cinq pointes, ou cinq rayons, tirant sur le jaune, & un bon pied de diamètre. Leur épaisseur est d'un pouce, leur peau assez dure, & relevée par de petites bosses, qui lui donnent meilleure grace. Ce poisson, ajoute-t-il, se promène pendant le calme; mais si-tôt qu'il prévoit quelque orage, de crainte d'être poulé sur la terre, il jette de petites ancre de son corps, avec lesquelles il s'accroche si fortement contre les rochers, que toutes les agitations des ondes irritées ne l'en peuvent détacher. Sa bouche est justement au centre de son corps; mais il ne dit pas qu'il ait des dents. Les Curieux font sécher ces *étoiles*, & en parent leurs cabinets.

ÉTOILE. Nom d'un oiseau. *Stella avis*. Cet oiseau est tellement diversifié par tout le corps de blanc, de jaune & de noir, à l'exception du ventre, de la queue, & des grandes pennes des ailes, qu'il seroit bien difficile de dire quelle couleur domine de ces trois. Le ventre & les cuisses sont blanches aussi bien que la queue, qui a plusieurs taches noires, entre lesquelles il y en a deux qui traversent, qui sont très-remarquables par leur grandeur. Les ailes

font pareillement blanches à l'endroit où elles approchent du ventre. Les grandes pennes sont noires en dehors, & cendrées en dedans. Ses pieds sont jaunâtres. Il a trois doigts fort gros. Ses ongles sont noirs & très-courts : son bec est assez long, courbé & noirâtre à l'extrémité ; le dessous en est blanchâtre. Peut-être que le nom d'*Etoile* lui a été donné à cause de ces trois couleurs dont il est également diversifié.

ÉTOILE. Sorte de pomme. La pomme qui est faite en étoile, & qui en porte le nom, est jaune, & se garde jusqu'en Avril : elle a la chair aigre, dure, & de mauvaise qualité. LA QUINT.

ORDRE DE L'ÉTOILE, ou NOTRE-DAME DE L'ÉTOILE. Ordre de Chevalerie, institué par le Roi Jean en 1352. Les Chevaliers portoient une chaîne de cinq chaînons entrelacés, de laquelle pendoit sur l'estomac une étoile d'or à cinq rais. Ils portoient aussi sur leur habit, vers l'épaule gauche, une étoile d'or en broderie. Il n'y avoit d'abord que trente Chevaliers : mais il fut avili par la multitude de ceux qui y furent admis sans distinction, c'est pourquoi Charles VII. le quitta & le donna au Chevalier du Guet de Paris, & à ses Archers, qui portoient à gauche une étoile sur leur casaque. Voilà ce qu'on dit ordinairement.

D'autres disent que cet Ordre fut institué par le Roi Robert l'an 1022, en l'honneur de la Sainte Vierge, qu'il prit pour sa protectrice, & qu'il regardoit comme l'étoile de la mer, & sa guide dans le gouvernement de son Royaume. Cet Ordre étoit composé de trente Chevaliers, en y comprenant le Roi, qui en étoit Grand-Maître. Le collier étoit d'or, à trois chaînes entrelacées de roses d'or, émaillées alternativement de blanc & de rouge : au bout de ce collier pendoit une étoile d'or à cinq rais. Les Chevaliers portoient le manteau de damas blanc, le mantelet & les doublures de damas incarnat, & la gonelle ou cotte de même, sur le devant de laquelle étoit au côté gauche une étoile brodée d'or. L'Ordre de l'étoile tomba dans l'oubli pendant les guerres de Philippe de Valois, & l'on en interrompit alors les cérémonies & les pratiques ; mais le Roi Jean son fils le rétablit en 1352 ; & en 1356, il choisit le palais de S. Ouen, dit autrefois de Clichy, qu'il venoit d'acquérir du Comte d'Alençon, pour en faire le siège principal de l'Ordre dont nous parlons. Voyez FAVYN dans son *Théâtre d'honneur*.

Quant à ce que l'on dit, que cet Ordre s'étant avili, Charles VII le donna au Chevalier du Guet, il est des Auteurs qui s'inscrivent en faux contre ce fait, & à juste titre, parce que Louis de France, Duc d'Orléans, fils de Charles V, porte le collier de cet Ordre aux Célestins de Paris ; que Charles VII le donna en 1458 au Prince de Navarre, Gaston de Foix, son gendre ; & qu'en 1461 que ce Roi mourut, & que fut bâtie la porte de S. Marceau, on y mit une image de la Sainte Vierge sur un piédestal, chargé d'un écu d'azur à une étoile d'or.

Il est plus probable que Louis XI ayant institué l'Ordre de S. Michel, les Grands du Royaume aspirèrent à en être décorés, & que celui de l'étoile tomba peu-à-peu dans l'oubli & dans le mépris.

Il y a encore un Ordre de l'*Etoile* à Messine en Sicile, dit Justiniani, Ch. 44. appelé Ordre du Croissant en France & en Italie. Il fut institué l'an 1263, à Messine en Sicile par Charles d'Anjou, frère de S. Louis, Roi des deux Siciles, sous le nom de l'Ordre du Croissant, ou de la Lune croissante, parce que le collier de cet Ordre étoit composé d'étoiles & de fleurs-de-lis, d'où pendoit par une triple chaîne un croissant, avec ce mot pour devise, *Donec totum impleat*. D'autres prétendent qu'il ne fut institué qu'en 1464, par René, Duc d'Anjou, qui prenoit le titre de Roi de Sicile. On trouve dans des armes de ce Prince, qu'il avoit au moins changé en quelque chose le collier de cet Ordre ; car

au lieu de fleurs-de-lis & d'étoiles, ce sont simplement deux chaînes, desquelles pend un croissant, sur lequel est le vieux mot François *Loz*, sans autre devise ; ce qui fait, en style de rebus, *Loz en croissant*. Cet Ordre s'étant obscurci, les habitans de Messine le relevèrent sous le nom de la *Noble Academie des Chevaliers de l'Etoile*, réduisant l'ancien collier à une seule étoile posée sur une croix fourchue qu'ils portoient dans leur enseigne, & le nombre des Chevaliers à soixante-deux. Justiniani, *Hist. di tutti gl' Ordini Milit. e Caval.* C. 44. Il y donne la suite des Grands-Maîtres, & le nom des Auteurs qui ont parlé de cet Ordre. La devise de cet Ordre étoit *Monstrant Regibus Astra viam*, qu'on n'exprimoit que par les quatre premières lettres de ces mots, ainsi disposées ^{MR}_{AV} L'étoile au milieu ayant

une queue qui pendoit en bas, comme les comètes. Voyez l'Abbé JUSTINIANI, T. II. C. 55. où il indique tous les Ecrivains qui ont traité de cet Ordre. Le P. Hélyot, dans son VIII^e Tom. ch. 70, met cet Ordre parmi ceux qui n'ont jamais existé, & prétend que ce qu'en dit l'Abbé Justiniani est supposé.

Ordre de l'Etoile de Notre-Dame. Cet Ordre fut institué à Paris en 1701, par un certain Aniaba qui y avoit été baptisé, & qui se disoit Roi d'Eiszie, dans la Zone torride. Il institua cet Ordre, pour mettre, disoit-il, sa personne & son Royaume sous la protection de la Sainte Vierge. La marque de cet Ordre étoit une croix d'or émaillée de blanc en forme d'étoile, au milieu de laquelle il y avoit l'image de la Sainte Vierge ; & cette étoile étoit attachée à un ruban blanc de la largeur de quatre doigts. Cet Aniaba n'étoit ni Roi ni Prince : de retour en son pays il reprit son ancienne idolâtrie, & cet Ordre s'est évanoui.

ÉTOILE, est aussi un terme fort usité dans le Blason ; comme étant un meuble dont on charge souvent les Ecus, & leurs pièces honorables. Elle diffère de la molette d'éperon, en ce qu'elle n'est point percée comme la molette. Elle est ordinairement en France de cinq rais. Quand elle en a six ou huit, comme chez les Allemands & les Italiens, il en faut faire une mention particulière en blasonnant l'écu. P. MÉNÉTRIER.

Sur les médailles les étoiles sont la marque de la conservation ou de la déification, & elles étoient prises pour symbole de l'éternité. TRISTAN, T. I. page 348 & 349. Les étoiles marquent quelquefois les enfans des Princes regnans ; quelquefois au contraire les enfans morts, & mis dans le ciel au rang des Dieux. P. JOBERT. Elles étoient aussi des symboles de félicité. TRISTAN, Tome II. p. 65. L'étoile qu'on voit sur les médailles de Jules-César, c'est l'étoile de Vénus dont il se disoit issu, ou bien c'est le symbole de la déification.

ÉTOILES, ou Planètes des Philosophes, se dit en termes de Philosophie hermétique, des métaux que les Sages considèrent comme les étoiles de leur ciel terrestre, ou des couleurs qui paroissent durant l'ouvrage de la pierre.

On dit proverbialement, qu'un homme est logé à la belle étoile, *sub dio, sub jove frigido* ; qu'il couche à la belle étoile, pour dire, qu'il n'a point de logement, qu'il couche dehors. Quand on donne un grand coup sur la tête à quelqu'un, on dit, qu'on lui a fait voir des étoiles en plein midi.

On dit figurément & familièrement d'un homme qui en impose aux autres & à lui-même, qu'il fait voir aux autres, qu'il croit voir des étoiles en plein midi.

L'Abbaye de l'ÉTOILE, est une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fille de Pontigny, fondée vers le commencement du XII^e siècle, dans le Diocèse de Poitiers, par Isambert Sénébaut de la Maison de Lesignac. DE SAINTE MARTHE.

PORTE-ÉTOILE. *Voyez* BETHLÉHÉMITE, & à la lettre P. **PORTE-ÉTOILE.**

ÉTOILE, EE. adj. Brillant d'étoiles, semé d'étoiles. *Stellatus, stellis distinctus.* Lorsqu'il gele bien fort, ou que le ciel est fort serain, il paroît bien étoilé.

On appelle une bouteille *étoilée*, une bouteille où il s'est fait quelque fêlure en forme d'étoile.

ÉTOILÉ. Terme de Chirurgie. On donne ce nom à une espèce de bandage qui est de deux sortes, le simple & le double. Le simple est pour les fractures des omoplates, ou du sternum. Le double s'applique à la luxation des deux humerus à la fois, & à la fracture des deux clavicules. COL DE VILLARS.

En Blason, on dit qu'un Ecu est *étoilé*, quand il est semé d'étoiles sans nombre.

ÉTOILEE. f. f. Terme de Fleuriste, nom de tulipe. L'*étoilée* a presque les couleurs de la Doilée, qui sont un beau violet & blanc. MORIN

S'ÉTOILER, se dit, en termes de Monnoie, lorsque les flancs & carreaux s'ouvrent par les carnes, quand on les bat, faute d'être recuits. L'Ordonnance veut qu'on recuise les carreaux à toutes les façons qu'on leur donne, de peur qu'ils ne s'*étoilent*.

Ce terme vient de ce que les fentes, qui se font dans les pièces de Monnoies, ressemblent un peu aux rayons des étoiles.

ÉTOLE. f. f. Ornement sacerdotal que les Curés mettent par-dessus leurs surplis pour marque de supériorité dans leur Eglise. Le P. Thomassin prétend que l'*étole* est plus affectée à l'administration des Sacramens & aux fonctions Ecclésiastiques, qu'à marquer la juridiction. *Stola.* Les Prêtres en portent aussi sur leur aube pour célébrer la Messe; & alors elle est croisée sur leur estomac. Les Diacres la portent en écharpe sur leur épaule gauche. C'est une grande bande d'étoffe chargée de trois croix, qui pend depuis le cou jusqu'aux pieds. On met le bout de l'*étole* sur la tête, quand on dit un Evangile pour quelque personne. Les Evêques ont prétendu que les Curés ne devoient point paroître devant eux avec l'*étole*.

Ce que les anciens Romains appeloient *stola* est bien différent de l'*étole* d'aujourd'hui: c'étoit une robe plus convenable à des femmes qu'à des hommes. C'étoit pourtant une robe d'honneur chez toutes les nations. Les Rois même s'en servoient, & la donnoient quelquefois pour le prix de la vertu. Celle des Prêtres d'aujourd'hui n'est autre chose que les extrémités de cette longue robe que portoit le Grand Prêtre, dont elles sont la représentation. L'usage de l'*étole* a commencé dans l'Eglise avec celui de l'aube. Les Prêtres la portoient toujours autrefois, même en prêchant, comme le dit Alcuin: d'où vient qu'on l'a appelée aussi en Latin *orarium*, de *orare*, parce qu'ils étoient les Orateurs de l'Eglise. *Voyez* le Traité qu'en a fait le Sieur Thiers, Curé de Champrond. Il y a encore des pays, comme en Flandre, où l'on ne prêche jamais qu'avec l'*étole*. On le fait aussi en Italie.

L'ORDRE DE L'ÉTOLE. Ordre de Chevalerie des Rois d'Arragon. *Ordo stola, Equites stola.* On ne sait quel est l'Auteur de cette Ordre militaire, ni en quel temps il fut institué. Il n'en est point parlé avant le regne d'Alphonse V. Roi d'Arragon, qui monta sur le trône l'an 1416. L'Abbé Justiniani conjecture cependant, qu'on n'est point obligé de fixer là l'époque de la naissance de cette Milice; car en 1387, Sigismond Roi d'Hongrie, ayant fait alliance avec le Roi d'Arragon, une des conditions du traité fut que les deux Rois pourroient donner mutuellement leurs Ordres de l'*Étole* & du Dragon. Ainsi il croit que cet Ordre fut institué en Arragon; en même temps que celui de la Bande en Espagne, qui le fut vers l'an 1332. comme nous l'avons dit en sa place. *Voyez* Justiniani, T. II. C. 56.

ÉTOLE D'OR. Ordre de Chevalerie à Venise, ainsi nom-

mé d'une *étole* d'or que les Chevaliers portent sur l'épaule gauche, & qui est large d'une palme & demie, & descend par-devant & par derrière jusqu'au genou. *Ordo stola aurea.* On n'élève à ce rang que les Patrices, ou Nobles Venitiens. Ils portent une robe rouge de taffetas, ou de damas, selon la saison. Cette robe s'appelle *Ducale*. Ils ont l'*étole* dont nous avons parlé. Sous la robe ils ont un habit de rouge cramoisi. Quand on crée quelqu'un Chevalier il paroît pendant huit jours au Palais dans cet équipage. L'hiver ils portent des fourrures d'hermine, de loup cervier, de marte, ou de zibéline. L'habit ordinaire est un habit commun, & par-dessus une robe de drap noir avec une *étole* de drap noir, ayant une orle d'or. La robe est différemment fourrée selon les saisons; l'été elle n'est point fermée; l'hiver on la ceint d'une ceinture de velours noir avec des franges d'or. L'ornement de tête est un bonnet de laine noire avec des franges autour. L'Abbé Justiniani dit qu'on ne fait quand cet Ordre a commencé. C'est dans son premier Tome, C. XI p. 119 & suivantes de la seconde édition qu'il en parle.

ÉTOLUS. f. m. Troisième fils d'Endymion & de Naïs, qui se retira chez les Curètes, & donna à leur pays le nom d'Etolie.

ÉTONNAMENT. adv. D'une manière étonnante, prodigieusement. *Mirabiliter.* Elle est *étonnamment* laide. C'est un adjectif de nouvelle création, dont les premiers qui s'en sont servis étoient *étonnamment* infatués. Il est du style familier.

ÉTONNANT, ANTE. adj. *Mirabilis, mirus.* Qui étonne, qui cause de l'étonnement. Comme l'étonnement est quelquefois mêlé de surprise & d'admiration, ou bien dégénère en crainte & en désespoir, on le dit souvent dans le discours ordinaire des objets qui produisent dans l'ame ces différentes impressions. On le dit quelquefois pour extraordinaire. *Voyez* ÉTONNEMENT. La bonté, la sagesse de Dieu sont *étonnantes*. Il y a une infinité de secrets dans la nature qui sont *étonnants*. Les Voyageurs nous racontent des choses *étonnantes* des mœurs des différents peuples. Je me représente à toute heure ce péril *étonnant*, qui commença de nous offrir aux regards l'un de l'autre. MOL. Il n'est pas *étonnant* que la Poésie des Idolâtres ne fût pas toujours si régulière, & qu'ils se permissent pour le théâtre quelques libertés. P. DE COURBEVILLE. C'est un homme *étonnant*.

ÉTONNEMENT. f. m. Forte impression causée dans l'ame par un événement imprévu, & qui, selon la nature de l'événement, dégénère en surprise; ou est mêlée de crainte, de désespoir, d'admiration. *Stupor.* Tous les prodiges causent de l'*étonnement*. Ils étoient tous interdits de crainte & d'*étonnement*. Donner de l'*étonnement*, jeter dans l'*étonnement*. Un bel esprit Allemand n'apparoît point sans donner de l'*étonnement*. BOUH.

ÉTONNEMENT, se prend aussi pour admiration. *Admiratio.* Cette action fera l'*étonnement* des siècles futurs. On dit aussi d'une personne extraordinaire, que c'est l'*étonnement* de la nature; qu'on est ravi d'*étonnement*; qu'on a de la peine à revenir de son *étonnement*.

ÉTONNEMENT, surprise, consternation, considérés dans une signification synonyme. Un événement imprévu, supérieur aux connoissances & aux forces de l'ame, lui cause des situations humiliantes qu'expriment ces trois mots, étonnement, surprise, consternation. Mais l'*étonnement* est plus dans les sens, & vient des choses blâmables ou peu approuvées. *Voyez* les autres mots. Etonnement ne se dit guère en bonne part. La beauté d'une femme ne cause point d'*étonnement*, & sa laideur produit quelquefois cet effet. L'*étonnement* suppose dans l'événement qui le produit, une idée de force; il peut frapper jusqu'à suspendre l'action des sens extérieurs. Les cœurs bien placés sont toujours *étonnés* des perfidies, quelque fréquentes qu'elles soient. Plus on est expérimenté, moins on est susceptible d'*é-*

tonnement, parce que les choses réelles donnent l'idée des possibles. SYN. FR.

ÉTONNEMENT, se dit au Physique, pour seconfer, commotion intestine. *Iremor, concussio*. Les chariots ont causé un si grand *étonnement* à ces maisons, qu'elles en dureront moins. Le grand bruit a causé à ce malade un *étonnement* de cerveau.

ÉTONNER. v. a. Caufer à l'ame de l'émotion, soit par surprise, soit par admiration, soit par crainte. On le dit généralement de tout ce qui produit cette impression dans l'ame par quelque chose d'imprévu, d'inopiné. *Terrere, admirationem facere*. Cet accident imprévu, cette nouvelle a *étonné* tout le monde. Les événements extraordinaires *étonnent* tous ceux qui n'en connoissent pas les causes. Les Tyrans n'ont point *étonné* les Martyrs, ils n'ont pu vaincre leur constance. Ce Héros, au bruit de ses exploits *étonna* l'Univers. MÉN.

☞ **S'ÉTONNER**. v. récip. Être étonné. On s'*étonne* de tous les accidens extraordinaires qui arrivent dans le monde. Quand on fait la cause de quelque effet, on ne s'en *étonne* plus.

S'ÉTONNER, se dit aussi des mouvemens de l'ame ordinaires, & peu considérables, & signifie la même chose que trouver étrange, extraordinaire. Je suis étonné de son procédé à mon égard. Je m'*étonne* de ce qu'il est si long-temps sans me venir voir, sans m'écrire. *Mirror*.

Le P. Bouhours a remarqué qu'avec le verbe *étonner* on ne met jamais l'indicatif dans les phrases où le *que* suit immédiatement le verbe. Ainsi on ne dit pas, je m'*étonne* qu'il est venu, qu'il va à la campagne par un si mauvais temps. Il faut dire, je m'*étonne* qu'il soit venu, qu'il aille à la campagne. L'indicatif ne se peut mettre qu'en mettant *de ce que* après le verbe *étonner*, au lieu de *que*, comme, je m'*étonne* de ce qu'il est venu, de ce qu'il va à la campagne.

ÉTONNER, se dit aussi, au figuré, pour dire, ébranler par quelque commotion violente. Les tremblemens de terre *étonnent, quassant, concutunt*, les édifices les plus solides. Les premiers coups de canon n'abattent pas une muraille; mais ils *étonnent*. Une chute *étonne* le cerveau de telle sorte, qu'il se fait souvent un abcès par un contrecoup.

ÉTONNER, se dit proverbialement en ces phrases. On dit qu'un homme est *étonné* comme s'il tomboit des nues; comme si les cornes lui venoient à la tête; qu'il est *étonné* comme un fondeur de cloches. On dit aussi d'un homme ferme, ou opiniâtre, qu'il est bon cheval de trompette, qu'il ne s'*étonne* pas du bruit

ÉTONNÉ, ÉE. part. & adj. *Territus, admirans*. Tous ces mots viennent du Latin *attonare, attonitus*.

ÉTONNÉ. Terme de Lapidaire, qui se dit d'un morceau de cristal mis au feu par un lapidaire, lorsque par l'action du feu il perd sa couleur, & commence à prendre celle qu'il se propoisoit de lui donner.

ÉTOU. f. m. Les Bouchers nomment ainsi une espèce de table à claire voie, sur laquelle ils attachent les moutons, pour les tuer & pour les habiller.

ÉTOUBLE. f. m. Chaume. Ce qui reste de blé sur la terre après que l'on a fait la moisson. Il y a quelques endroits où l'on dit *éteule*. Ce mot vient de *stipula*, ou *stibula*. Quelques-uns le dérivent *à tubis & calamis frugum*.

ÉTOUFFADE, f. f. Terme de cuisine. L'*étouffade* est une sauce ou préparation pour manger de certain gibier, & principalement la perdrix. Pour manger les perdrix à l'*étouffade*, on les larde de gros lard, puis on les passe à la casserole avec lard fondu, & on leur fait prendre couleur. Cela fait, on y met du bouillon, sel, poivre, & paquet de fines herbes. On laisse cuire le tout; on y ajoute champignons, truffes & culs d'artichaux. Lorsqu'on est prêt à servir, on y ajoute un coulis de bœuf.

ÉTOUFFANT, ANTE. adj. Suffoquant; qui fait qu'on étouffe, qu'on respire mal. Temps *étouffant*, chaleur *étouffante*. Et quelquefois qui a de la peine à respirer, qui étouffe. *Ægre ducens spiritum*. Je l'ai trouvé tout *étouffant*.

ÉTOUFFEMENT. f. m. Difficulté de respirer. *Præfocatio, suffocatio*. Cet homme a un asthme qui lui cause un *étouffement*, une respiration difficile. Mercredi la Reine s'est encore trouvée incommodée de ses *étouffemens*. M. PELISSON, *Lettres Historiques*.

ÉTOUFFER. v. a. Ôter la respiration, suffoquer, & généralement, supprimer la communication avec l'air libre. *Præfocare, intercludere spiritum*. *Étouffer* le feu dans un fourneau. Cette nourrice a *étouffé* son enfant en dormant. On *étouffoit* autrefois ceux qui avoient la rage. Il y avoit une si grande presse en cette cérémonie, qu'on a pensé m'*étouffer*. L'apoplexie *étouffe*, parce qu'elle bouche les conduits de la respiration. La fumée *étouffe*.

*On nuit à force de careffe,
Et l'on étouffe en embrassant.*

P. DU CERC.

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer.
RAC.

☞ **ÉTOUFFER**. v. n. Avoir la respiration empêchée. Cette chambre est chaude comme une écuve, on y *étouffe*. Donnez promptement de l'air à ce malade, il *étouffe*.

☞ On dit figurément *étouffer* de rire, *risu encari, dirumpi*, pour dire, rire avec excès, quand un ris violent empêche de respirer. Cette expression n'est que du discours familier.

Ce mot vient de *stufare*, qu'on a fait de *stufa*, qui signifie écuve. MÉN.

ÉTOUFFER, se dit souvent dans un sens figuré pour détruire, faire cesser, & généralement empêcher qu'une chose n'ait des suites en éclatant. *Opprimere, extinguere*. Il faut cacher & *étouffer* son ressentiment. La pénitence *étouffe* les mouvemens de l'amour propre. Souvent on est obligé d'*étouffer* ses soupirs, ses plaintes, ses pensées. Ce Prince a *étouffé* l'Hydre de la rébellion, comme Hercule *étouffa* des serpens dans le berceau. *Étouffer* les semences d'une guerre civile. ABLANC. La misère *étouffe* l'esprit, *Obtundit, habet at, affligit humo divina particulam aure*. S. EVR. L'action & la vivacité de l'esprit s'*étouffent* par trop d'étude. MONT. Puissent être oubliés pour jamais & *étouffés* sous les ténèbres d'une nuit éternelle tant de funestes exemples. PELISSON.

Étouffe promptement une naissante flamme.

CORN.

Nous *étouffons* les remords de notre conscience en nous persuadant témérairement que nous n'avons point tort. NIC. La contrainte des préceptes *étouffe* & éteint le feu de l'imagination. La modération que le monde affecte n'*étouffe* pas les mouvemens de la vanité: elle ne sert qu'à les cacher. BOSS. On *étouffe* les agrémens naturels, quand on veut en avoir d'empruntés. BELL. Il vaut mieux *étouffer* un bon mot qui est prêt à nous échapper, que de chagriner qui que ce soit. ID. *Étouffer* une affaire, *étouffer* une querelle, pour dire, Empêcher qu'elles n'éclatent. ACAD. FR.

ÉTOUFFER, se dit encore, en termes de Jardinage, en parlant des arbres dont les branches dérobent l'air aux autres, leur ôtent la liberté de l'air. *Premere, inumbrare, obumbrare, offuscare*. Cet arbre est *étouffé* dans le milieu; c'est-à-dire, qu'il y a dans le milieu une telle confusion de branches, qu'il est impossible qu'elles puissent avoir de l'air. Ces plants sont *étouffés*, il leur faut donner de l'air. LIGER. Les pluies ont fait croître tant de mé-

chantes herbes dans les champs, qu'elles étouffent tous les blés. Cette ente est toute étouffée sous ce grand arbre; comment veut-on qu'elle pousse?

ÉTOUFFÉ, ÉE. part. & adj. *Oppressus, prefocatus*. On le dit au simple & au figuré.

Des desseins étouffés aussi-tôt que naissans. RAC.

En termes de l'écriture, on appelle Viandes étouffées, la chair des animaux qu'on avoit tués sans verser leur sang.

On dit, un air étouffé, pour dire, *Etouffant*.

Un arbre étouffé, en termes de Jardinage, est celui qui est entouré d'autres arbres plus élevés, épais & touffus, qui lui dérobent l'air, & l'empêchent de profiter.

ÉTOUFFOIR. f. m. Instrument de métal, haut d'environ trois pieds, creux, rond, ouvert par le bas, & couvert par le haut, que les Boulangers mettent sur la braïse pour éteindre & pour l'étouffer. Il y a une autre sorte d'étouffoir dont on se sert fort en Hollande. Il est aussi de métal ou de terre cuite, mais ouvert par le haut. Il sert à éteindre ou à étouffer des tourbes: ce qui se fait en le couvrant après qu'on y a mis les tourbes qu'on y vouloit mettre.

ÉTOUPADE. f. f. *Stupa*. C'est une certaine quantité d'étoupe préparée, mise ensemble, & destinée à un certain usage, comme à couvrir une plaie. Pour panser le malade on a trois petites compresses, deux plumaceaux, une étoupe couverte d'altringens, &c. DIONIS.

ÉTOUPAGE. f. m. Les Chapeliers appellent étoupage, ce qui reste de l'étoffe dont ils ont fait les quatre capades d'un chapeau, & qu'ils conservent après l'avoir feutré avec la main, pour renfoncer les endroits foibles de ces capades.

ÉTOUPE. f. f. La bourre, la partie la plus grossière de la filasse, du chanvre, ou du lin. *Stupa*. On fait des bouchons de bouteille avec de l'étoupe. On mêle de l'étoupe avec du goudron pour calfater les vaisseaux. On la fait aussi de vieux cables battus.

ÉTOUPE. On appelle aussi étoupe, les toiles qui sont faites avec des étoupes de chanvre, ou de lin.

ÉTOUPE à étamer. Les Chaudronniers nomment ainsi une espèce de goupillon, au bout duquel il y a de la filasse, dont ils se servent pour étendre l'étamage.

Ce mot vient du Latin *stupa*. MÉN. Isidore le fait encore venir, quod ex eâ rimæ navium stipentur. Il vient plutôt de *stoup*, mot Celtique, ou Bas-Breton, qui signifie la même chose.

On dit proverbialement & figurément, Mettre le feu aux étoupes; pour dire, exciter quelqu'un à la sédition, à quereller, à plaider, à faire l'amour, ou à satisfaire quelque passion emportée.

ÉTOUPER. v. a. Boucher, fermer avec de l'étoupe. *Stupâ obturare, stupare*. Etouper une bouteille, un tonneau qui s'enfuit, un vaisseau qui fait eau. *Etouper* les oreilles.

ÉTOUPER, s'est dit autrefois pour boucher, barrer une rivière. *Claudere*. Et fut avisé que le Roi séjourneroit-là un jour, tandis qu'on estouperoit le fleuve, afin qu'on ne pût passer. Et fut la chose faite assez aisément; car on estoupa ledit fleuve ras à ras de la grant rivière, en telle façon que l'eau d'un cousté & d'autre ne se haussa point, & qu'on pouvoit passer à son aise. JOINVILLE.

ÉTOUPER. Terme de Chapelier. C'est fortifier les endroits foibles d'un chapeau, avec la même étoffe dont on fait les capades.

On dit figurément, d'un homme qui ne veut entendre ni plaintes, ni remontrances, qu'il s'est étoupe les oreilles, qu'il les a fermées à la pirie.

Ce mot vient de *stupare*, qui signifie boucher avec de l'étoupe, & qui a été fait de *stupa*. Les Allemands disent *stopffen*.

ÉTOUPÉ, ÉE. part. & adj. *Obturus*.

ÉTOUPÉRIE. f. f. Le tarif de la Douane de Lyon nommé étouperies étrangères, les toiles d'étoupes qui se fabriquent hors du Royaume.

ÉTOUPIÈRES. f. f. pl. Terme de Cordier. Femmes qui charpissent les vieux cordages, pour en faire de l'éroupe pour calfater les vaisseaux.

ÉTOUPILE. f. f. Terme d'Artificier. C'est une sorte de mèche, non d'étoupes, comme le mor semble l'indiquer, mais de coton filé, trempé d'eau simple, ou d'eau-de-vie, ou d'huile d'aspic, & roulé dans de la poudre, pour que le feu se communique d'un bout à l'autre, avec plus ou moins de vitesse.

ÉTOUPIILLER. v. a. C'est garnir les artifices des étoupilles nécessaires pour la communication du feu, & l'attacher avec des épingles, ou de la pâte d'amorce.

ÉTOUPIN. f. m. Terme de Marine. C'est un peloton de fil de carret sur le calibre des canons, pour bourrer la poudre quand on les charge. *Obtumamentum, epistolium*. Pomey dit *estoupillon*, d'autres *estoupile*.

ÉTOURDERIE. f. f. Ce mot désigne également caractère de l'étourdi, c'est-à-dire, de celui qui agit sans considérer ce qu'il fait, & son action. *Inconsideratio, inconsiderantia, inconsideratè, inconsultè factum*. Il y a des gens qu'on ne sauroit corriger de leur étourderie. Il a fait une étourderie. Voilà une de vos étourderies ordinaires.

ÉTOURDI, ÉE. adj. C'est proprement celui qui agit, qui est dans l'habitude d'agir sans considérer les suites de son action. *Inconsultus, inconsideratus*. Jeune homme étourdi. Femme fort étourdie. Et substantivement, jeune étourdi. Franc étourdi. Il y a plus de prudence qu'on ne croit à être un peu étourdi; car quand on approfondit tant les choses, on n'a presque point de repos. M. SCUD. Il ne faut pas prendre garde à ce qu'il dit: c'est un étourdi, qui fait toutes les choses en étourdi. Vous êtes une étourdie, je ne me fie pas à vous. Il y a une Comédie de Molière, qui s'appelle l'Étourdi. Un jeune étourdi est souvent le plus heureux en amour.

Ménage dérive ce mot de l'Italien *stordito*, & cite Fauchet, qui croit plus vraisemblablement qu'il vient d'*estour*; ayant appelé *estourdis*, ceux qui dans les *stours* étoient affoiblis & comme endormis à force de coups.

ÉTOURDI, se dit proverbialement en ces phrases. On dit qu'un homme est étourdi comme un haneton, comme le premier coup de Matines. On dit aussi qu'un homme n'a été ni fou, ni étourdi, lorsqu'il a su profiter d'un désordre, d'un embarras où il s'est trouvé, qu'il s'en est sauvé, ou en a tiré quelque avantage.

On dit aussi adverbiallement, faire une chose à l'étourdie, pour dire, brusquement & sans réflexion. Ménage prétend qu'on dit plus communément à l'étourdi. Ablancourt préfère à l'étourdie. Je dirois aussi à l'étourdie; notre langue aime ces façons de parler adverbiales au féminin. CORN. Les Barbares courturent sur lui à l'étourdie. VAUG.

ÉTOURDIMENT. adv. A l'étourdie. *Inconsideratè, inconsultè*. Il a entrepris cette affaire fort étourdiment; sans prendre conseil, sans l'examiner. Il est surprenant que les hommes portent l'extravagance jusqu'à hasarder étourdiment l'éternité, sans songer en quel abyme elle les va précipiter. VILL. On craint l'enfer, & cependant on y court étourdiment. MORALE DE P. La discrétion est l'ame de la politesse: elle nous empêche de parler étourdiment. BELL.

Clothon ne peut vous faire d'autre grâce

Que de filer vos jours très-lentement:

Mais Clothon va toujours étourdiment. LA FONT.

ÉTOURDIR. v. a. Qui signifie au physique causer dans le cerveau un ébranlement assez considérable pour faire perdre la réflexion, & suspendre pour un mo-

ment les fonctions des sens. *Stupefacere*. Il a reçu un coup à la tête qui l'a *étourdi*. On donna un coup de massue sur la tête d'un bœuf pour l'*étourdir*. Le vin pris avec excès *étourdit*. Le grand bruit du canon *étourdit*.

On le dit par méaphore, d'une impression subite, qui ôte à l'âme, pour un moment, l'usage de ses facultés. Cette nouvelle, ce coup imprévu les a fort *étourdis*. Une bataille perdue *étourdit* bien un parti, la déconcerte, rompt ses mesures.

ÉTOURDIR, *étourdir* les oreilles, signifie fatiguer par ses discours, importuner à force de répéter quelque chose, ou de parler. *Obtundere aures*. Cicéron *étourdissoit* tout le monde de la gloire de son Consulat. Nic. Les vieillards *étourdisse*nt les oreilles de leurs remontrances. Vous êtes de plaifantes gens avec vos règles dont vous nous *étourdissez* tous les jours. Mol.

On dit figurément, *étourdir* la douleur, l'endormir, la rendre moins sensible.

On le dit de même de l'affliction, pour dissiper la douleur, se distraire. Il va à la promenade pour *étourdir* sa douleur. Et dans le même sens, qu'un homme cherche à *s'étourdir*.

ÉTOURDIR la grosse faim: autre expression figurée, commencer à l'appaiser.

On le dit aussi figurément, des viandes qui ne sont qu'à demi-cuites. *Eviter affaire, coquerie*. Cette élanche n'est qu'*étourdie*. Il faut *étourdir* cette viande, de peur qu'elle ne se gâte.

S'ÉTOURDIR, signifie, s'ôter le sentiment d'une chose, se distraire de quelque chose, s'empêcher d'y penser. Les esprits déréglés, & qu'on appelle esprits forts, cherchent à *s'étourdir* sur l'avenir. S. EVR. Regardez ce faux brave (Sénèque) vous verrez qu'en faisant de beaux raisonnemens sur l'immortalité de l'âme, il cherche à *s'étourdir* sur la crainte de la mort. PORT-R. Les libertins qui ont le cœur plus déréglé que l'esprit, pour jouir plus tranquillement des plaisirs de la vie, tâchent à *s'étourdir* sur l'éternité. BOUH. Les fausses prudes, par leurs maximes de sagesse, tâchent de *s'étourdir* sur la privation des plaisirs qu'elles regrettent. BELL. Pourvu qu'on se trompe toujours, & qu'on *s'étourdisse* bien sur tout ce qui fait de la peine, c'est tout ce qu'on peut souhaiter. S. EVR. L'arrogance humaine tâche de *s'étourdir* elle-même par de grands noms, pour ne pas appercevoir son néant. BOSS. Il n'appartient qu'à un homme d'esprit de *s'étourdir* un peu sur les malheurs. CH. DE M. Cette femme est toujours en mouvement; c'est un artifice pour *s'étourdir* sur la perte de son amant. LA BRUY.

S'ÉTOURDIR, signifie encore se préoccuper, s'entretenir de quelque chose. Il *s'étourdit* de toutes ces chimères. Il *s'étourdit* de vaines raisons.

ÉTOURDI, 1^e. part. *Stupefactus* Il a les significations de son verbe au propre & au figuré. Il tomba tout *étourdi* du coup qu'il reçut. Elle parut toute *étourdie* de ce que vous lui dites.

Après qu'une grande douleur s'est passée, & qu'il n'en reste qu'un léger ressentiment, on dit que la partie est encore toute *étourdie*.

On dit proverbialement & figurément d'un homme qui n'est pas encore bien remis d'une méchante affaire, bien rétabli d'une maladie, qu'il est encore tout *étourdi* du bateau.

ÉTOURDISSANT, ANTE. adj. Qui fait bien du bruit, qui étourdit. *Obtundens aures*. Bruit *étourdissant*.

ÉTOURDISSEMENT. f. m. Ebranlement causé dans les nerfs & dans le cerveau, qui surprend pour un moment les fonctions des sens. *Stupefactio, stupor*. L'étourdissement est le premier degré du vertige. *Voyez* ce mot. Ceux qui ont des *étourdissemens* croient voir tourner les objets qui les environnent. Il lui a puis un *étourdissement*; il est tombé. Les *étourdissemens* fréquens sont les avant-coureurs de l'apoplexie.

ÉTOURDISSEMENT, se dit aussi au figuré. Dieu a ré pandu sur cet Impositeur l'esprit d'*étourdissement*

de vertige. PATRU. Il n'est pas encore revenu de l'*étourdissement* que lui a causé cette nouvelle.

ÉTOURDISSEMENT, est aussi une maladie qui arrive aux bœufs & à d'autres animaux, sur-tout pendant les grandes chaleurs.

ÉTOURNEAU. f. m. Sorte d'oiseau noirâtre, marqué de petites taches grises. *Sturnus*.

L'*étourneau* a beaucoup de rapport avec le merle. Il est à-peu-près de même grosseur; il se nourrit des mêmes alimens; il est fort docile; le plumage de l'un & de l'autre de ces oiseaux est noir, en sorte qu'on auroit peine à discernar un jeune *étourneau* d'un jeune merle: mais l'*étourneau* qui a plus d'un an, a son plumage marqué de plusieurs petits points gris-blancs, qui les distinguent. Les *étourneaux* ne paroissent presque jamais qu'en troupes nombreuses, & ne vont que par bandes. Ils s'assemblent ainsi pour leur propre conservation contre les oiseaux de proie. L'étendue qu'ils occupent en volant les fait quelquefois paroître comme une nuée. C'est apparemment pour cela qu'Homère compare une troupe de Troyens envelopés & battus par un petit nombre des Grecs, à une *nuée d'étourneaux*, qui évitent par la fuite la rencontre de l'épervier.

L'*étourneau* vit cinq à six ans. Le mâle à l'œil noir; la femelle a une petite maille dans le blanc de l'œil. Le mâle a la langue pointue, la femelle l'a fourchue.

Les *étourneaux* aiment beaucoup le raisin. Ils se nourrissent aussi de baies de sureau, de millet, d'avoine, & autres semences, de scarabées, de petits vers, &c. Ils apprennent assez bien à parler.

Pline, L. X. c. 42. dit que les deux jeunes Princes Drusus & Britannicus, fils de Claude, sous lequel il écrivoit, avoient un *étourneau* qui parloit fort bien Grec & Latin; qu'il étudioit seul les leçons qu'on lui donnoit; que tous les jours on lui entendoit dire quelque chose de nouveau; & qu'il répétoit quelquefois des discours entiers & suivis. Gesner, *De Avibus L. IV. p. 715.* dit avoir vu un *étourneau* nourri avec des rossignols, lequel s'étant démis un pied, prit des œufs de fourmis dont on nourrissoit les rossignols, les échaucha avec son bec, les échaufa sous ses ailes, & ensuite s'en frotta le pied malade, qui peu de jours après se trouva guéri.

La chair des *étourneaux* étoit plus estimée des Anciens qu'elle ne l'est aujourd'hui: ils en servoient souvent sur leurs meilleures tables. Galien, *De sanit. tuend. L. VI. c. 16.* les met au nombre des alimens d'un bon suc, & qui nourrissent beaucoup. Il en conseilla l'usage à ceux qui sont incommodés de la gravelle, ou de la pierre. Cela ne se peut néanmoins entendre que des jeunes *étourneaux*, & en automne, lorsqu'ils sont plus gras, plus tendres, & d'un meilleur goût, parce qu'ils mangent beaucoup de raisin; car lorsqu'ils sont vieux, ou qu'ils sont maigres, leur chair est dure, d'un goût désagréable, difficile à digérer. DE LA MAR. *Tr. de Pol. L. I. Tit. XXIII. c. 2. §. 23.*

L'*étourneau* commun est, comme on l'a dit, de la grandeur d'un merle, avec cette différence qu'il est diversifié de taches blanches & rougeâtres: l'on en voit quelquefois de jaunes. Son pennage ne paroît pas entièrement noir: il a des parties verdâtres, principalement aux ailes & proche des yeux, & pareillement au bas du corps sur le derrière. Les plumes de ses ailes sont à leurs extrémités, ainsi que celles de la queue, qui est courte & noire. Son bec est assez robuste, & approche de celui des pies: il est jaunâtre, & brun à l'extrémité. Ses pieds sont quasi jaunes, & ses ongles noirs. Il est assez agréable à la vue, tant à cause de la diversité de ses couleurs, que pour la quantité des taches desquelles son corps est tout parsemé. C'est peut-être pour cette raison que les Poètes donnent à l'*étourneau* l'épithète de *peint*, *avis picturatus*, comme si quelque Peintre avoit mis toute son industrie à

l'orner & l'embellir de la diversité de ses couleurs. La femelle n'a pas tant de taches : le jeune *étourneau* n'en a aucune : il est tout brun , excepté le cou , la tête & le ventre , qu'il a cendrés.

Il y a encore trois autres espèces différentes d'*étourneaux*. Le premier, qui ne se voit que rarement, est tout blanc , excepté le bec , qui est d'un jaune rougeâtre , & les pieds qui sont d'une couleur de chair pâle.

Le second a la tête, le cou & le bec blancs , hormis qu'il a au-dessus des yeux , & proche du bec deux taches contigües , qui sont noires. Son ventre est blanc , ainsi que les commencemens de ses ailes , avec des taches diversifiées de bleu. Les grandes penes des ailes & de la queue sont semblables à celles de l'*étourneau* commun , à cela près que les deux dernières sont blanches. Ses pieds sont jaunes , & ses ongles noirs.

La troisième & dernière espèce est entièrement d'un cendré tirant sur le roux , ou , pour mieux dire , jaunâtre. Il a quelques points à la poitrine. Ses pieds & son bec sont noirs. Les Oiseliars d'Italie le disent de l'espèce des *étourneaux*. Aldrovand est d'un autre sentiment ; mais ne sachant rien de particulier de l'humeur & des façons de faire de cet *étourneau* , il a suivi la coutume des autres. Il dit que cet *étourneau* est de couleur changeante , comme le cou d'un ramier , & madré de marques tannées par tout le corps , mêlées de gris & de cendré , lesquelles sont seulement sur le bout des plumes , qui sont plus longues & plus étroites que celles des autres oiseaux. Les jeunes ont le bec de couleur de corne , un peu courbé en faux comme celui du guépier. Ce bec devient rouge en vieillissant , de même qu'au merle. Les penes de ses ailes sont brunes , & bordées de tannée.

Aldrovand parle encore de deux autres espèces. Le premier est tout blanc , à l'exception du bec , qui est jaune , rougeâtre ; & des pieds , qui sont d'une couleur de chair pâle.

Le second a la tête , le cou & le bec blancs ; il a néanmoins au-dessus des yeux deux taches contigües qui sont noires. Son ventre est blanc ainsi que le commencement des côtés , qui sont couverts de taches bleuâtres. Les grandes plumes de la queue sont comme celles de l'*étourneau* commun , à la réserve des deux dernières qui sont blanches. Ses pieds sont jaunes & ses ongles noirs.

On dit proverbiallement , que les *étourneaux* sont maigres , parce qu'ils vont en troupe. On dit aussi ironiquement à un jeune homme de peu de mérite qui se veut mêler dans une conversation , Vous êtes un bel *étourneau* pour jaser.

*Et femme d'un mari, qui peut passer pour beau ,
Faut-il qu'un marmouset, qu'un maudit étourneau, &c.*

MOL.

Le nom d'*étourneau* vient du Latin *sturnus* , qui signifie la même chose. En quelques endroits on appelle un *étourneau* , un *sanfonnet*.

ÉTOURNEAU MARIN. Les Oiseleurs d'Italie appellent *étourneau* marin *Sturnus marinus* , une espèce de merle , que d'autres appellent merle couleur de rose. *Merula rosea*. Voyez MERLE.

ÉTOURNEAU. Cheval *étourneau*. On appelle ainsi , en termes de Manège , un cheval dont la couleur du poil ressemble à celle du plumage de l'*étourneau* ; un cheval d'un poil gris-jaunâtre.

ÉTOURNEAU. Terme de Mécanique. Pièce de bois qui fait le dessus d'un engin , dans laquelle sont deux poulies pour lever un fardeau. On l'appelle autrement *fautonneau*.

ÉTOUTEAU. f. m. C'est le nom , en termes d'Horlogerie , d'une cheville qui est attachée perpendiculairement , ou à angles droits , sur le plat d'une certaine roue qui s'appelle , à cause de cela , roue d'*étouteau*. La roue d'*étouteau* sert à régler la sonnerie tant des heures que des quarts. Communément cette roue

fait un tour pour le quart , deux pour la demie , trois pour les trois quarts , & quatre pour l'heure ; mais ces nombres dépendent de l'ouvrier. Si l'*étouteau* manquoit de faire son devoir , l'horloge sonneroit toujours sans discontinuation jusqu'à ce que le poids , ou peson , qui donne le mouvement à l'horloge , fût descendu jusqu'à son repos.

ÉTOUTÉVILLE. Village de France en Normandie. Ce lieu est dans le pays de Caux au Doyenné de Canville , & a donné son nom à une illustre famille , fondue dans la maison de Bourbon. C'est en Latin *Ejholdivilla*. *Etoutéville* fut érigé en 1534. en Duché non Pairie , dont la haute-Justice fut établie au Bourg de Valmont. *Descript. Geogr. & Hist. de la Haute-Norm. Tom. I. p. 163 & 164.*

E T R.

ETRAIN. f. m. En Picardie , & dans les pays conquis , on appelle *etrain* , la côte de la mer qui est plate & sablonneuse. *Ora maris plena & arenaosa.*

ÉTRANGE. adj. m. & f. Qui est éloigné , lointain. Ce voyageur a couru dans plusieurs pays & nations *étranges*. Ménage remarque qu'on peut dire peuples *étranges* , & non pas *étranges* peuples , à cause de l'équivoque. Mais il vaut encore mieux dire pays *étrangers* que pays *étranges* ; & ce dernier commence à vieillir , & n'est plus bon qu'en vers. Voiture a dit à M. le Prince en 1645 ,

*Que votre los se portera ,
Dans les terres les plus étranges.*

L'Académie Françoisé remarque dans son Dictionnaire , qu'on ne dit *étrange* pour *étranger* que dans les phrases suivantes , Terres *étranges* , nations *étranges* , il est venu d'*étrange* pays ; tout cela est vieux & hors d'usage.

Ce mot vient de *extraneus*.

ÉTRANGE , signifie aussi , Qui n'est pas connu , ou fort familier. Les chiens aboient , quand ils voient venir quelqu'un d'*étrange* dans la maison. Je vous donnerai à manger familièrement , il n'y aura personne d'*étrange* ; personne que vous ne connoissiez. Expression populaire.

ÉTRANGE , se dit dans un sens figuré de tout ce qui n'est pas dans l'ordre & dans l'usage commun ; de tout ce qui nous paroît contraire aux idées , vraies ou fausses , que nous nous sommes faites des choses ; de tout ce qui réunit des circonstances auxquelles on ne s'attend pas , & qui ont une apparence de contradiction. Si elles n'étoient que rares , elles formeroient le *singulier* , le *surprenant*. *Extraordinarius* , *infrequens* , *insolens*. Il est arrivé un *étrange* accident à ce pauvre homme. Les relations des Voyageurs nous apprennent des coutumes *étranges* & extravagantes. Ce Poète a des visions , des pensées *étranges*. L'honneur est une *étrange* affaire. LA FONT. Le pécheur a un *étrange* aveuglement. Ces hommes qui ne savent que tuer des gens , sont d'*étranges* gens. M. SCUD. L'amour fait faire d'*étranges* choses. B. RAB. Nos mœurs plus civilisées nous font trouver fort *étranges* les injures féroces & barbares d'Achille & d'Agamemnon dans Homère. S. EVR. Je trouve *étrange* que tous les grands hommes étant satisfaits de vous , il n'y ait que vous seul qui ne le soyez pas. VOIT. Les favoris sont jouer d'*étranges* ressorts pour se maintenir dans leur poste. BELL. On se trouve quelquefois entre la friponnerie & l'indigence : *étrange* situation ! Tous les avis allèrent unanimement , à ne point faire de réponse au Bref , à témoigner que le Roi trouvoit *étrange* la manière dont on en usoit à Rome. L'AB. RÉGN.

*Les Princes sont d'étranges gens
Heureux qui ne les connoît guère ,
Plus heureux qui n'en a que faire.* VOIT

ÉTRANGE, ou ÉTRANGER, se dit par les Médecins ou Chirurgiens, quand ils parlent de tout ce qui survient au corps de l'animal contre sa nature, soit qu'il vienne de dehors, soit qu'il s'engendre dedans : on le dit mieux des corps qui viennent de dehors, comme d'une balle de mousquet, d'un éclat de grenade, &c. On ne peut guérir les plaies tandis qu'il y a des corps *étranges* dedans, des corps *étrangers*. *Aliena, extranea corpora*. On met dans les commencemens des rentes dans les plaies pour faire sortir les corps *étranges*. DIONIS. On tient par leur moyen une plaie dilatée, quand il s'agit de faire sortir quelque corps *étrange*, ou une esquille. Id.

☞ En Chirurgie, comme ailleurs, on doit dire corps *étranger*, & non point corps *étrange*, qui ne se dit plus.

ÉTRANGEMENT. adv. D'une manière étrange, contre l'ordre & l'usage commun; extraordinairement. *Mirum in modum, vehementer*. Cet homme est *étrangement* vif, *étrangement* colére, amoureux, bourru. On s'ennuie *étrangement*, quand on n'a que de l'indifférence. CH. DE M. L'amour-propre nous préoccupe *étrangement*. NIC.

ÉTRANGER, ÈRE. adj. Qui est d'une autre nation. *Extraneus*. Coutumes, lois, plantes *étrangères*. Nous voici transportés sur un bord *étranger*. LA FONT. Ce peuple a passé sous une domination *étrangère*. Cet homme enseigne les langues *étrangères*. La plupart des plantes *étrangères* ne s'accoutument point chez nous.

Rome, par une loi qui ne se peut changer,
N'admet avec son sang aucun sang étranger.

RAC.

☞ Ce mot est très-souvent substantif, & signifie celui qui est né sous une autre domination & dans un autre pays que celui où il se trouve. *Hospes, alienigena, advena*. VOY. AUBAIN. Les *étrangers* ne peuvent tenir offices, bénéfices en France. Ils peuvent acquérir, & donner entre vifs; mais ils ne peuvent point disposer de leurs biens par testament. Leurs enfans nés dans le Royaume leur succèdent. Les *étrangers* mourant en France donnent lieu au droit d'aubaine. Les lettres de naturalité s'obtiennent par les *étrangers* pour jouir des privilèges des régnicoles. Les Suisses, les Savoyards, en France, ne sont point réputés *étrangers*. Les François traitent fort humainement les *étrangers*. Les jalousies fatales au mérite des *étrangers* cèdent à la nécessité présente. S. EVR. Un homme de bien n'est *étranger* nulle part. BOUH. *Omne solum forti patria est*.

On dit, en termes de Commerce, L'*étranger* au singulier, pour dire, les *étrangers*. Il faut faire passer cela à l'*étranger*.

ÉTRANGER, se dit aussi de ceux qui ne sont pas de la même maison, ou famille. *Alienus*. Il ne faut pas que les *étrangers* soient instruits de nos affaires, qu'ils sachent les secrets de notre famille. Cet homme a deshérité ses parens pour laisser son bien à des *étrangers*. Les Romains, par l'adoption, mettoient des *étrangers* dans leur famille.

On dit figurément qu'un homme est *étranger* dans sa famille, en son pays, en une science, quand il ne fait point les affaires de sa maison, les nouvelles de son pays, les premiers principes d'une science. *Hospes & peregrinus*. Tout est en désordre dans ce monde : les honnêtes gens y sont comme en pays *étranger*. S. EVR. Dieu veut que nous gémissions comme *étrangers* en ce monde. NIC.

☞ ÉTRANGER, se dit encore des choses qui sont hors de nous, qui ne sont pas naturelles, qui ne conviennent point à l'état. *Alienus, adscititius, fugatus*. La différence d'un homme qui se revêt d'un caractère *étranger*, à lui-même quand il rentre dans le sien, est celle d'un masque à un visage. Les ornemens sont des beautés *étrangères*, qui tiennent lieu des naturelles à ceux qui ne les ont pas. S. EVR.

Tome III.

Dans la plus belle amitié, l'on a besoin des choses *étrangères* qui excitent le goût du plaisir & le sentiment de la joie. Id. Le but des ambiveux n'est que de soutenir leur propre foiblesse par des appuis *étrangers*. NIC. La science n'est point le partage des femmes; c'est se pater de beautés *étrangères*. MONT. Autrefois mon imagination errante & vagabonde se portoit à toutes les choses *étrangères* : aujourd'hui mon esprit me ramène à moi-même. S. EVR. Il faut écarter tout cet attirail *étranger*, pour aller jusqu'à la personne. LA BRUY. Sénèque se bande, & s'anime à la vertu, comme si ce lui étoit une chose *étrangère*. S. EVR.

La prudence la plus profonde
Ne sauroit se passer de ressorts étrangers.
La plus grande v. leur perit dans les dangers,
Si personne ne la seconde. DES-HOUL.

On dit qu'un fait est *étranger* à la cause, pour dire, qu'il n'y a aucun rapport.

On dit aussi en Chirurgie, qu'il ne faut pas laisser dans les plaies les corps *étrangers*. Voyez ÉTRANGE.

ÉTRANGER. vieux v. a. Eloigner, chasser. *Amove, fugare*.

Et ha desir de fuir le danger
De son malheur pour tel mal étranger. MAR.

Les mauvais traitemens, la mauvaise chère, *étrangere* les honnêtes gens d'une maison. Les écornifleus sont bien difficiles à *étranger*. La fouine a *étrangé* les pigeons de ce colombier; l'a fait déserter par les pigeons.

ÉTRANGÉ, ÈE. part. pass. & adj. Vieux mot. Éloigné, écarté. *Remotus, amandatus, a um; fugatus*.

ÉTRANGER (s'). Se retirer de quelque lieu, s'en éloigner. Les habiles gens s'*étrangent* d'une assemblée, quand ils voient que les fots s'y mêlent, s'y introduisent. Le gibier s'est *étrangé* de cette plaine. L'Académie ne fait aucune remarque sur ce mot, & observe seulement qu'on le dit familièrement des personnes. *Étranger* la mauvaise compagnie de sa maison. Je ne le crois pas même du style familier parmi les honnêtes gens.

Quelques-uns dérivent *étranger* de *strages*, ou d'*extraneare*.

ÉTRANGLEMENT. f. m. Resserrement excessif. *Contractio*. Si on ne fait pas l'opération du bubonocèle dans un *étranglement* de boyaux, on meurt infailliblement. DIONIS. Dans les exomphales il arrive quelquefois des *étranglemens* qui causent la mort. Id. *Étranglement* ne se dit point dans le sens propre, en parlant d'une suffocation qui arrive, parce que les conduits de la respiration sont bouchés.

☞ Je suis fâché que l'usage n'ait pas adopté ce mot dans le sens propre pour l'action d'*étrangler*; c'est-à-dire, d'ôter la vie en comprimant le canal de la respiration. Il nous faut des termes pour toutes les idées que nous avons à exprimer.

ÉTRANGLEMENT, se dit aussi, en termes d'Histoire Naturelle, en parlant de quelques animaux, tels que les Abeilles, les Guêpes, les Frêlons, les Araignées, &c. dont le corps est composé de plusieurs parties unies par un filet très-délié, qui se nomme *étranglement*. *Pars arctior, angustior, arctata, fauces*. Le corps de l'Abeille est divisé par deux *étranglemens* en trois portions, la tête, la poitrine & le ventre. PLUCHE. Ces deux parties (la tête & le ventre des Araignées) tiennent ensemble par un *étranglement* fort petit. HOMB. *Mem. de l'Acad.* 1707.

ÉTRANGLER. v. a. Suffoquer, ôter la vie en bouchant ou en comprimant le canal de la respiration. *Strangulare, suffocare*. On condamne certains criminels à être pendus & *étranglés*, tant que mort s'ensuive. Je l'*étranglois* de mes mains, si elle avoit forfait à son honneur. MOL. Un Empereur

Z z z z z

s'étrangle d'un pepin. BENS. Le Sénateur Fabius fut *étranglé* d'un cheveu en buvant du lait. Ce morceau l'a *étranglé*. Une apoplexie l'a *étranglé*.

Ce mot vient du Latin *strangulare*, qui signifie le même.

ÉTRANGLER, (s') se dit souvent en une signification plus étendue; pour dire, perdre la respiration à force de crier. C'est une acciâtre qui *s'étrangle* à force de crier.

On dit figurément, qu'on *étrangle* de soif, quand on a le gosier si sec, qu'on a de la peine à respirer. Et dans ce sens il est neutre; comme il l'est aussi, quand on dit, secourez-moi, j'*étrangle*.

ÉTRANGLER, signifie aussi, Serrer, presser quelque partie du corps. *Comprimere, opprimere, arctare*. Voilà un col de chemise qui *m'étrangle*; qui me serre trop, qui m'empêche de respirer à mon aise. On le dit aussi des habits. Ces manches sont trop *étranglées*, sont trop étroites.

ÉTRANGLER, Terme d'Artificier. C'est rétrécir l'orifice d'un cartouche en le serrant d'une ficelle, comme le cou avec une cravate.

ÉTRANGLER les bastions. Terme de guerre: c'est en faisant une ronde ne pas parcourir un bastion tout entier, mais passer seulement sur la gorge du bastion. *Compendium facere*. Il faut que les Officiers qui font la ronde, portent du feu, soit méche allumée, ou un fallot, qu'ils marchent sur la banquette, dans les fausses braies & dans tous les endroits nécessaires, sans *étrangler* les bastions, c'est-à-dire, sans prendre le plus court par la gorge, mais les parcourir le long des faces jusqu'aux angles faillans; d'où l'on peut mieux écouter le bruit & découvrir dans les dehors. BOMBELLES.

On dit aussi, *Etrangler* un sac; pour dire, Fermer son ouverture en la liant avec une corde bien ferrée. *Ocludere*. *Etrangler* une fusée; pour dire, la serrer fortement du côté où l'on met le feu, afin qu'elle s'élève & monte plus haut. On dit aussi par imprécation, Que la peste vous *étrangle*; pour dire, vous faisiez, vous fassiez mourir.

☞ On dit figurément, *étrangler* une affaire, la juger à la hâte, sans l'avoir suffisamment examinée.

On dit aussi, qu'un bâtiment est trop *étranglé*, quand il a peu de face sur la rue, quand les ailes en sont trop resserrées, & généralement de tout ce qui n'a pas une largeur convenable & proportionnée. En ce sens on le dit des habits: ces manches sont trop *étranglées*, sont trop étroites. On le dit aussi des discours qui n'ont pas toute l'étendue convenable. Cet exorde, ce raisonnement est trop *étranglé*. Le livre seroit bon si les matières y étoient moins *étranglées*.

On dit proverbialement, par imprécation, que ce morceau *m'étrangle*, ou me puisse *étrangler*, si j'ai fait telle chose. Cette expression vient de ce qu'autrefois, quand quelqu'un étoit accusé de vol, s'il n'y avoit pas de preuves contre lui, on lui faisoit avaler un morceau de pain d'orge sans levain, & un morceau de fromage de brebis fait du lait du mois de Mai: ces morceaux pesoient chacun neuf deniers, & étoient bénis pendant la Messe après l'oraison qu'on appelle *secrète*. Si l'accusé ne pouvoit avaler ces morceaux, il étoit réputé coupable & convaincu du crime.

ÉTRANGLÉ, ÉE. part.

ÉTRANGUILLON. f. m. Terme de Maréchalerie. Maladie qui, dans les chevaux, est précisément la même chose que celle que nous appelons esquinancie dans l'homme.

Ce mot vient de *stranguillo*, qu'on a dit dans la basse Latinité dans le même sens.

On appelle des poires d'*étranguillon*, *strangulanti pyra*, celles qui ont un goût fort acide, & revêche, qui offense la gorge, & qui semble *étrangler*, quand on les avale. On y est trompé, parce qu'à leur couleur on les croit mûres & en état d'être mangées. *Quæ cum pulchritudine & rubro colore,*

& luteo, quasi mutuitatis indice, prætereuntes invitent ad carptum, mansa tamen tanta displicent acerbitate, ut devorari nequeant, sed morsu protinus respuantur, dit Charles Etienne dans son *Seminarium*.

ÉTRAPE. f. f. Petit instrument de fer qui sert à couper & scier le chaume, qu'on appelle autrement *faucillon*. *Secula*. On dit aussi *étraper* le chaume; pour dire, le scier, le couper avec une *étrape*. *Agrum scilire*. POMBY.

ÉTRAQUE. f. f. Terme de Marine. C'est la largeur du bordage.

ÉTRASSE. f. f. Espèce de bourre de soie, que l'on nomme autrement Cardasse.

ÉTRAVERE, *Etante, Etuble, Etablure, Capion de proue*. *Rota, prora caput*. C'est une courbe de charpente, qui s'ente au bout de la quille d'un vaisseau, du côté du devant, pour faire la proue. Elle est élevée jusqu'au dessus du deuxième pont. Elle se fait ordinairement de deux pièces; & celle qui sert d'allonge s'appelle *briou*.

CONTRE-ÉTRAVERE. Pièce de bois courbe qui lie par le dedans du vaisseau l'*étrave* avec la quille.

ÊTRE. f. m. Qui existe réellement. *Ens*. Il se dit par excellence de Dieu, qui est un *Être* incréé & indépendant, qui subsiste par lui-même. *Ens à se*. L'écriture dit, pour le définir, qu'il est celui qui est. Les plus épurés d'entre les payens concevoient un *Être* immatériel qui a animé toute la machine du monde. Les hommes éclairés par la nature, & instruits par le sentiment intérieur de leur foiblesse, sont d'accord à se soumettre à quelque *Être* supérieur, & disconviennent sur l'idée qu'ils s'en forment. Epicure trouvoit que ces Dieux oisifs, ces *êtres* impuissans, dont il n'avoit rien à craindre, ni à espérer, ne meritoient pas la peine de son culte. S. EVR.

*Comme tu ne veux pas te soumettre à sa loi,
Tu ne peux te résoudre à croire un premier Être.*

L'AB. TÊTU.

*Quel bonheur accompagne une vieillesse extrême!
Toujours à charge aux siens, & souvent à soi même,
Comme un être inutile on est mis en oubli.*

Ce mot vient du Latin *ens*.

ÊTRE, se dit aussi par participation, des corps & des esprits créés. L'*être* en général est l'objet de la Métaphysique. Les Anges sont des *êtres* purs & incorporels. L'objet de la Physique comprend tous les *êtres* & substances corporelles. Un Chrétien doit toujours considérer son *être*, sa bassesse, ses infirmités.

ÊTRE, se dit quelquefois pour existence. C'est Dieu qui nous a donné l'*être*.

ÊTRE de raison, *ens rationis, signum mentis*, en termes de Logique, est un *être* qui ne subsiste que dans l'imagination qui le forme; qui est opposé à *être réel*. Les Univerfaux sont des *êtres de raison*. Les Pédans multiplient fort les *êtres de raison*, & forgent mille chimères qui sont de purs *êtres de raison*, qui ne sont point dans l'*être* des choses. Il ne faut point multiplier les *êtres* sans nécessité.

On dit, le *non-être*; pour dire, le néant.

ÊTRE. *Esse, stare*. Verbe substantif & auxiliaire; qui sert en Grammaire à la conjugaison de tous les verbes passifs; qui exprime ou séparément, ou conjointement avec eux la manière d'exister & de pâtir, & qui par conséquent a une infinité de significations, & plusieurs inflexions ou manières de se conjuguer, dont on verra les principales dans les phrases suivantes. Voici comme il se conjugue: *Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont, j'étois, je fus, j'ai été, je serai, que je sois, que je fusse, je serois, que j'aie été, j'aurai été*. Il faut remarquer que *je fus* signifie quelquefois *j'allai*: mais l'usage ne l'a admis que dans la conversation.

Dans les autres langues le verbe *être* sert de verbe auxiliaire à lui-même. Les Italiens disent *sono, stato*: il n'y a que les Walons qui disent en François *je suis etc.*, au lieu de *j'ai etc.*: c'est une traduction du Flamand. Le verbe auxiliaire *être* prend quelquefois la place du verbe *avoir*. Ils se *sont* connus: on ne peut point rendre raison de cet usage; car les Allemands, qui ont introduit les verbes auxiliaires ne s'en servent point en cette rencontre. GRAM. RAI. Ceux qui s'attachent à la pureté de la langue ne demeurent point d'accord que ces mots *étant*, ou *ayant*, puissent être quelquefois participes, en sorte qu'ils puissent recevoir une *s* au pluriel: comme, les soldats *étans* sur le point: il est toujours gérondif, & il faut dire les soldats *étant*. Puisqu'il ne pourroit pas être participe adjectif au féminin, pour dire, je l'ai trouvée *ayante*; il ne doit pas l'*être* non plus au pluriel du masculin. CORN. Il faut dire, ce *sont* eux qui ont vaincu, & non pas *c'est* eux. MRS DE L'AC. Mais l'usage paroît contraire, puisque l'on trouve dans de bons Auteurs que ce verbe se construit au singulier quand il est précédé du pronom *ce*, quoiqu'il suive un pluriel. C'est là les raisons qu'il apportoit.

Le P. Bôuhouts a remarqué qu'on dit également bien en François, *c'est* à vous à faire cela, & *c'est* à vous de faire cela.

C'étoit là les motifs dont notre Saint animoit sa mortification & sa patience. P. VERJ.

ÊTRE, se dit premièrement de ce qui existe réellement. *Être* en vie, en santé. Il y a eu des Philosophes qui ont cru que le monde étoit de toute éternité. Je pense, donc *je suis*, est une conclusion bien froide & bien languissante. S. EVR.

On met quelquefois le pronom *ce* devant ce verbe, pour démontrer. C'est lui. Quelquefois après pour interroger. Qu'est-ce? Et pour résumer. Anssi est-ce.

*Le désespoir le devore ;
Contre lui-même irrité,
Il se maudit, il déplore
Le malheur d'avoir été.*

NOUV. CHOIX DE VERS.

*C'est-là de Mantousier l'héroïque visage,
C'est là son air si grand, & si noble & si sage,
C'est tout ce qu'il nous laisse après avoir été.*

Mlle DE SCUDERY.

ÊTRE, se dit aussi de ce qui marque quelque domination, ou propriété. Tout *est* en la main de Dieu. Les plus hautes montagnes *sont* au Seigneur. PORT-R. Tout ce que je possède *est* à moi, & rien à la fortune. S. EVR. Ce Prince *est* un Roi puissant. Un Stoïque doit *être* maître de ses passions. Cet homme *est* à foi, pour dire, il n'a point de maître ni de femme. On dit en Fauconnerie, qu'un oiseau *est* à foi; pour dire, qu'il *est* en liberté, qu'il n'a point été pris par des Fauconniers. Cette maison va *être* à moi, j'en aurai la propriété. C'est un malheur d'*être* à autrui, d'*être* obligé à servir. Je *suis* tout à vous. Cela n'*est* pas de votre juridiction, de votre compétence.

ÊTRE, embrasser le parti de quelqu'un, le défendre, le protéger. Si tu la regardes, tu *seras* pour elle. VOIT. Si le Seigneur *est* pour moi, je ne craindrai rien. Si Dieu *est* pour nous, dit Saint Paul, qui *sera* contre nous? On trouvera mieux son compte d'*être* à Dieu. ABB. DE LA TR.

*Selon les âges & les temps
Leur crédit tombe, ou bien augmente.
J'étois pour Ovide à quinze ans ;
Mais je suis pour Horace à trente.*

P. DU CERC.

ÊTRE, avec la particule *de*, signifie l'état, le parti, la condition dont l'on est, la part que l'on a à une

affaire à une action, &c. C'est un homme du grand monde, un homme de la Cour, un homme d'épée, un homme de robe. Cette Dame *est* de toutes les compagnies, de toutes les parties de divertissemens. Cette jeune personne *est* fort retirée, elle ne veut *être* de rien; c'est-à-dire, d'aucun divertissement. Ce Marchand *est* de la Compagnie des Indes. Il *est* de cette affaire, de ce traité, de cet embarquement. J'y *suis*, ou j'en *suis* pour mille écus. J'ai avancé ou donné mille écus pour cette affaire. J'y *suis*, ou j'en *suis* pour mon argent, pour ma tabatière, c'est-à-dire, j'y perds mon argent, ma tabatière. *Être* de tout, c'est avoir part à tout ce qui se fait. N'*être* de rien, n'y avoir aucune part. Le mieux qu'on puisse faire dans un temps d'iniquité est de n'*être* de rien, & de faire son principal de se cacher dans le secret de la face de Dieu, pour y trouver cette paix sainte, & ce sacré repos qui ne se rencontre point dans l'agitation & dans les affaires de ce monde. ABB. DE LA TR.

ÊTRE, se dit aussi à l'égard de l'état des choses, de la manière d'exister. On le dit dans tous les sens, le physique, le moral, le naturel, le figuré. On le dit des dispositions du corps, de celles de l'ame, des événemens libres, & de ceux qui ne le sont pas, des biens, des charges, de la fortune, des états de la vie, &c. *Être* content. *Être* heureux. *Être* en échec. *Être* en faveur, en fortune. *Être* en chance. *Être* en pouvoir. *Être* aux abois. *Être* bon pour une telle somme. *Être* couché sur l'état. *Être* en posture. *Être* en sentinelle. *Être* à couvert de l'otage. *Être* en santé, en bon point. *Être* sur le bon pied. *Être* en charge. *Être* endormi. *Être* debout. Il est si naturel & si ordinaire à d'*être* dans l'erreur. MAD. DACIER.

Vous êtes aujourd'hui ce qu'autrefois je fus.

CORN.

Je suis ce que je suis. Il faut prendre les gens pour ce qu'ils *sont*. Ne regardons pas tant le monde comme il *devroit être*, que comme il *est*. S. EVR. Dis-moi qui tu vois, & je te dirai qui tu es. S. EVR. L'Auteur de la nature n'a pas voulu que nous puissions bien connoître ce que nous sommes. S. EVR. On songe plus à paroître ce que l'on n'est pas, qu'à *être* ce que l'on veut paroître. ID.

ÊTRE, se dit aussi pour, consister. *Esse, situm esse.* La félicité *est* dans le goût, & non pas dans les choses. ROCHER.

ÊTRE, sert encore à comparer, à marquer la conformité des choses. Il en *est* des peintres comme des Poètes, ils ont toujours eu la liberté de feindre. *Pictoribus atque Poetis semper fuit aqua potestas.*

ÊTRE, signifie aussi, arriver, s'ensuivre. *Sequi, contingere, fieri.* Quand il l'auroit mal traité, qu'en seroit-il? Il l'a étendu presque mort sur la place, & il n'en a rien *été*. Il en fera tout ce qu'il plaira à Dieu; mais je veux me satisfaire.

ÊTRE, s'emploie aussi fort souvent pour marquer l'origine d'une chose, le lieu d'où elle part, l'Auteur qui l'a faite, de quelle profession on *est*. Ce vin *est* de Bourgogne, de Champagne. Ce livre *est* de la Bibliothèque du Roi. Ce tableau *est* du Poussin, du Titien. Ces vers *sont* de Corneille, de Racine, de Molière. Il *est* d'Eglise, il *est* d'épée, il *est* de robe.

ÊTRE, se dit aussi en parlant de la matière, des parties intégrantes d'un tout, ou de sa nature, & des partis différens. Cette statue *est* d'or, d'argent, de pierre, de bois. Ce tableau *est* de la main d'un grand Maître. Vous *êtes* des nôtres. Cette terre *est* de mon lot. Le corps & l'ame *sont* les parties intégrantes de l'animal. Il *est* des gens de toutes sortes d'humeurs, de génies. Cela *est* de ses manières, de son style. Cette perle *est* Orientale. Il *est* mon ami, mon associé, il *est* en part dans toutes mes affaires. C'est un homme qui est tout en Dieu, qui

est tout spirituel. En voulez-vous être? On sous-entend de cette affaire. Il pourroit bien être complice de ce crime. *Être* d'un corps, d'une compagnie. Il faut être toujours pour la raison. Ils *sont* aux mains, aux prises. Ils ne font ni bien ni mal ensemble.

ÊTRE, se dit aussi à l'égard des temps & des lieux. *Être* en place. *Être* en passé. Il va bientôt être nuit. Cet Officier va être de jour. Il ne faut pas être tout le jour à s'habiller. On fut tout le jour à monter & à descendre. ABLANC. N'être ni dehors, ni dedans. *Être* aux écoutes. Il n'en est pas ou il croit être. Ce Courrier ne fauroit être loin. Ce n'est plus le temps, cela étoit bon autrefois. Ce fruit sera mûr au mois d'Août. Il est au logis, il est en pèlerinage. Je serai demain à votre lever. En êtes-vous là logé? Êtes-vous de cette opinion? Vous n'êtes pas dans son sentiment, vous en êtes à cent piques. Où en est-on de la Comédie? On fait tant de bruit, qu'on ne fait où l'on en est. Après avoir bien chicané, nous en sommes à recommencer. Il est en demeure de payer. Il est en main pour recevoir la balle.

On s'en fait encore pour marquer le point, l'état d'une affaire. Où en est votre procès? en suis à faire nommer mon Rapporteur

On dit d'un homme troublé, qui ne fait que faire, qu'il ne fait où il en est. Et quand on est témoin de quelque événement malheureux, de quelque grand désordre: he où en sommes-nous!

LE BIEN ÊTRE. f. m. signifie figurément les aises, les commodités, les plaisirs de la vie.

On dit à un homme qui devine, qui comprend ce qu'on lui dit, vous y êtes. *Rem acu tetigisti*: & dans un sens contraire, vous n'y êtes pas.

ÊTRE, dans les temps où ce verbe prend l'auxiliaire, est quelquefois aussi synonyme d'*aller*. J'ai été à Rome, pour dire qu'on y est allé, & qu'on en est revenu. Il est allé à Rome, pour marquer qu'il n'est pas encore de retour.

Dans la conversation, j'aurois été vous voir, ou je serois allé vous voir. Je fus, ou j'allai hier à l'Opéra.

ÊTRE d'une Assemblée, d'un Concile. Y assister, s'y trouver.

ÊTRE, se dit aussi pour, affirmer, ou nier. Cette majeure est vraie, ou est fautive. Il est impossible qu'une chose soit, & ne soit pas. L'Évangile, en défendant de jurer, veut qu'on dise seulement, cela est, ou, cela n'est pas; tout ce qu'on dit au-delà est vicieux, Saint Matthieu, 5. 37. Cela n'est pas, ne fut jamais. Cela ne peut pas être. Ce mariage est rompu, il n'en sera jamais rien. Il en fera ce qu'il pourra.

ÊTRE, se prend aussi quelquefois pour, il faut, on doit. Il est à craindre qu'il n'autorise les maximes du Cardinal. LA ROCHE. C'est à vous à faire cela, pour dire, vous devez faire cela.

On dit quelquefois, n'étoit que, pour si ce n'étoit que. Il est vieux.

*Tournez sur moi les yeux, ces yeux tant adorables.
Ces yeux que l'on pourroit nommer incomparables,
N'étoit que l'un à l'autre on peut les comparer.*

POÈME DE CART.

ÊTRE, se dit aussi impersonnellement. Il est jour, il est nuit. Il est à présuumer, &c. On peut présuumer.

Il n'est pas en moi de faire cela, il n'est pas en mon pouvoir, ou dans mon caractère.

Dans le style soutenu, il se dit pour il y a. Il est très-peu de gens qui étudient leur langue.

ÊTRE rien. Il ne m'est rien, je ne lui suis rien. Cela veut dire: Il n'est point mon parent; je ne suis point son parent. Quoi? vous croyiez qu'un tel étoit mon cousin? Vous vous trompiez, il ne m'étoit rien, il il ne me fut jamais rien.

*Et te tiens fier, & louanges retiens
D'un pere feint, qui pour vrai ne l'est rien.*

MAROT.

ÊTRE à quelqu'un. C'est être vaincu, être pris, ne pouvoit lui résister. *Victum esse*. Un Capitaine dit à ses soldats, en avançant contre l'ennemi: courage, camarades, ils sont à nous,

*Ils sont à nous, dit-il, le Ciel les a livrés,
Ces ennemis, de meurtre & d'orgueil enivrés.*

P. LE MOINE.

ÊTRE, EXISTER, SUBSISTER, considérés dans une signification synonyme. *Être*, dit M. l'Abbé Girard, convient à toutes sortes de sujets, substances ou modes & à toutes les manières d'être, soit réelles, soit qualificatives ou relatives. *Exister* ne se dit que des substances, & seulement pour en marquer l'être réel. *Subsister* s'applique également aux substances & aux modes; mais avec un rapport à la durée de leur être que n'expriment pas les deux autres mots. On dit des qualités, des formes, des actions, de l'arrangement, du mouvement, & de tous les différens rapports, qu'ils sont. De tous les êtres réels qu'ils existent: des états, des ouvrages, des affaires, des Lois & de tous les établissemens, qu'ils subsistent.

Le verbe *être* sert ordinairement à marquer l'événement de quelque modification ou propriété dans le sujet. Celui d'*exister* n'est d'usage que pour exprimer l'événement de la simple existence; & l'on emploie celui de *subsister*, pour désigner un événement de durée qui répond à cette existence ou à cette modification. Ainsi l'on dit que l'homme est inconstant; que le phœnix n'existe pas; que tout ce qui est d'établissement humain ne subsiste qu'un temps.

Soit, troisième personne du subjonctif du verbe *être*, s'emploie pour accorder, consentir. Vous le voulez, hé bien soit. *Per me licet*. Par manière de souhait, on dit ainsi soit-il. *Amen*, adv. Hébreu.

C'est quelquefois une conjonction. *Sive. Voy.* SOIT.

ÊTRE, se dit proverbialement en ces phrases, Il faut être tout un, ou tout autre; c'est-à-dire, s'attacher fortement à un parti. Il faut être Marchand, ou larron. On ne peut pas être & avoir été; pour dire, être vieux & jeune tout ensemble. On dit aussi, Quand on est bien, il faut s'y tenir. Il est de tous bons accords. Entre amis tout est commun. Il faut laisser le monde comme il est. Vous êtes bon de vous arrêter à ces bagatelles, &c. On dit en commun proverbe, quand on y est, on y est; & vous n'y êtes pas, à celui qui ne touche pas au point de la difficulté.

ÊTRECHI. Nom propre de différens lieux en France. *Stripiniacum*. Il y a *Etrechi* sur la Juine, entre Bonnes & Etampes, sur les confins du Diocèse de Paris & celui de Sens. Il y a *Etrechi* en Berri, à cinq ou six lieues au levant de Bourges.

Etrechi s'est fait du Latin *Stripiniacum*, par corruption & abréviation de ce mot Latin, & en changeant le *p*, en *ch*, de même que dans *Ache* du Latin *Apium*, Gamache de *Gamapium*; *Attichi* d'*Attipiacum*, échine de *spina*. De plus, aux mots Latins qui commencent par un *s*, suivie d'une autre consonne, nous avons ajouté un *e* au commencement, *Spiritus*, esprit, *spina*, espine, *Strenæ*, estrennes, *scrofula*, escrouelles, *spada*, épée, &c. *Adr. Vales. Notit. Gall. p. 531.*

ÊTRÉCIR. v. a. Ôter de la largeur, rendre plus étroit. *Coarctare, constringere*. Il est plus aisé d'étrécir des habits que de les élargir. *Etrécir* un chemin.

ÊTRÉCIR. v. récip. Tenir plus étroit. La toile s'étrécit à la première lessive. Le cuir s'étrécit, seraccourcit

par la fécheresse. La tue en cet endroit va en s'étrécissant.

ÉTRÉCIR un cheval. Terme de Manège. C'est en resserrer la piste, le ramener insensiblement sur un terrain moins étendu que celui qu'il parcourait.

ÉTRÉCIR, se dit du cheval qui ne va pas assez large, qui en se resserrant lui-même s'approche trop près du centre de la voûte, & faulx ainsi les lignes qu'il devoit décrire.

ÉTRÉCIR, se dit figurément. Si on ne surmonte cet éloignement, & ce légout qu'il est facile à tout le monde de concevoir de toutes les choses qui paroissent un peu subtiles & scolastiques, on étrecit insensiblement son esprit, & on le rend incapable de comprendre ce qui ne se connoît que par l'enchaînement de plusieurs propositions. LOG. Il semble que les têtes des plus grands hommes s'étrécissent lorsqu'elles sont assemblées, & que là où il y a plus de sages, il y ait moins de sagesse: les grands corps s'attachent toujours si fort aux minuties, que l'essentiel ne va jamais qu'après. MONTESQ.

ÉTRÉCI, 1^e. part. & adj. Du Cange dit que dans la basse Latinité on a dit *estreciatus*; pour dire, *arctatus*, *étréci*.

ÉTRÉCISSEMENT. f. m. Action par laquelle on étrecit. *Coarctatio*, *contractio*. L'étrécissement du canal de la rivière par les quais fait remonter l'eau, peut causer des inondations.

ÉTRÉCISURE. f. f. Action par laquelle on étrecit, ou plutôt état de ce qui est étreci. *Coarctatura*. L'étréciture de cer habit est nécessaire. *Etréciture* de terre, *Terre fauces*, *lingua*, *angustia*. *Etréciture* de cœur. POMEY. Ce mot n'est plus d'usage.

ÉTREIGNOIRS. f. m. Ce sont deux morceaux de bois percés de plusieurs trous, joints avec des chevilles. Ils servent au même usage que le sergent, pour emboîter des portes, ou autres choses.

ÉTREIN. f. m. *Stramen*. Foire ou paille fourragée, qu'on met sous le ventre des chevaux pour leur servir de litière. Il n'est pas d'usage.

Ce mot vient du Latin *stramen*, signifiant la même chose.

ÉTREINDRE. v. a. *J'étreins*, *j'étreignois*, *j'étreignis*, *j'ai étreint*, *j'étreindrai*, *que j'étreigne*, *j'étreindrois*, *que j'étreignisse*. Serret fortement. *Constringere*, *stringere*. Hercule tua Antée en l'étreignant fortement. On étreint, on serre les nœuds, les cordes avec un gartot. On le dit particulièrement de ce qu'on serre en liant. *Etreindre* une gerbe, un fagot.

Ce mot vient de *stringere*. MÈN.

ÉTREINDRE, se dit figurément en Motale. *Conjungere*, *unire*. Cette double alliance a étreint l'amitié de ces deux familles. L'intérêt commun étreint les nœuds de la société. Saint Paul dit que la charité de J. C. nous étreint.

On dit proverbialement, qui trop embrasse, mal étreint; pour dire, qu'il ne faut pas faire plusieurs entreprises à la fois. On dit aussi, Plus il gele, plus il étreint; pour dire, Plus un mal continue, & plus on en est accablé, plus il est difficile de le supporter.

ÉTREINT, 1^e. part.

ÉTREINTE. f. f. Action par laquelle on serre, on étreint. Serrement. *Constrictio*, *constrictura*. On s'en sert tant au propre qu'au figuré. L'étreinte de ce ballot étoit trop lâche. L'étreinte des Amans est bien plus forte que celle des amis; mais elle dure moins. On lui a donné deux ou trois étreintes de corde; pour dire, des coups de fouet. *Etreinte* de ceinture, &c. *Affricatoria*, *sibula*. POMEY. Ce mot est vieux & hors d'usage.

ÉTRENNE. f. f. Présens que l'on se fait le premier jour de l'année. *Xenia*, *strena*. Dans ce sens, on se sert ordinairement de ce mot au pluriel. Donner, recevoir des étrennes. Les Poètes donnent des vers pour étrennes.

*Cy git dessous ce marbre blanc
Le plus avare homme de Rennes,*

*Qui mourut tout exprès le dernier jour de l'an
De peur de donner les étrennes.*

*Après tant de cruelles peines,
Que vos rigueurs m'ont fait souffrir,
S'il faut vous donner des étrennes,
C'est un cœur qui s'en va mourir.*

Ce mot vient du Latin *Strena*, qui signifie la même chose, & qui a été formé du mot *strenuus*, parce que ces présens *Strenuis viris dabantur*.

On rapporte l'origine des étrennes au temps de Romulus, & de Tatius, Roi des Sabins, qui règnerent ensemble dans la ville de Rome, l'an 7. de la fondation. On dit que Tatius ayant reçu comme un bon augure, des branches coupées dans un bois consacré à la Déesse *Strenua*, Déesse de la Force, & qu'on lui présenta le premier jour de l'an, autorisa cette coutume dans la suite, & donna le nom de *strena* à ces présens, à cause de cette Déesse, qui présida depuis à la cérémonie des étrennes. Les Romains firent de ce jour-là un jour de Fête, qu'ils dédièrent au Dieu Janus qu'on représentoit avec deux visages, comme regardant l'année passée & celle où l'on entroit. Ce jour-là on se souhaitoit une heureuse année les uns aux autres. Les présens ordinaires étoient des figues, des dattes de palmier & du miel; & chacun envoyoit ces douceurs à ses amis, pour leur témoigner qu'on leur souhaitoit une vie douce & agréable. Les figues & les dattes étoient ordinairement couvertes de feuilles dor; ce qui n'étoit pourtant que le présent des personnes moins riches. Les Cliens, c'est-à-dire, ceux qui étoient sous la protection des grands, portoient ces sortes d'étrennes à leurs patrons, & y joignoient quelque pièce d'argent. Sous Auguste, le peuple, les Chevaliers & les Sénateurs lui présentoient des étrennes, & lorsqu'il étoit absent, ils les portoient dans le Capitole. L'argent des étrennes étoit employé à acheter des statues de quelques Divinités. Tibère défendit par un édit les étrennes passé le premier jour de l'an, parce que le peuple s'occupoit de cette cérémonie pendant huit jours. Caligula déclara au peuple qu'il accepteroit celles qu'on lui présenteroit. Claude son successeur, défendit qu'on l'importunât de ces présens. Cette coutume se conserva parmi le peuple. Les Grecs empruntèrent cet usage des Romains.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, la coutume d'envoyer des étrennes aux Magistrats & aux Empereurs ne laissa pas de s'observer. Les Conciles & les Pères déclamèrent fort contre cet abus. Ils les appeloient Calendes, du nom général qui signifioit le premier jour du mois; mais l'Eglise n'a point condamné cette coutume depuis que ces étrennes n'ont plus été que des marques d'amitié & de soumission, & que l'on s'est abstenu des cérémonies payennes, comme de présenter de la verveine ou de certaines branches d'arbres, de chanter, de danser dans les rues, &c. MOR. qui cite différens Auteurs.

ÉTRENNE, chez les Marchands, se dit figurément de la première marchandise qu'ils vendent chaque jour; & chez les mendiants, de la première aumône qu'ils reçoivent. Un Marchand dit qu'il fait bon marché, à cause que c'est son étrenne. Il prend prétexte de ne point faire crédit, parce que c'est son étrenne.

ÉTRENNE, se dit aussi des choses neuves dont on commence à se servir. Vous aurez l'étrenne de ces meubles, de cette chambre. Il a bien plu sur cet habit neuf: c'est son étrenne; il a été tout gâté pour son étrenne.

On dit proverbialement, A bon jour, bonne étrenne, quand il nous arrive quelque chose d'heureux en un bon jour.

ÉTRENNER. v. a. Donner des étrennes. *Dare Xenia*. J'ai été étreonné par des aubades. Il m'a coûté tant à étreonner tous ceux qui son venus me voir.

On doit des étrennes aux Dieux :

Dès le temps des Romains, à ce que dit l'histoire,
D'être étrennés ils faisoient gloire,
Et par conséquent d'étrenner.

Chez les Dieux recevoir ne va point sans donner.
NOUV. CH. DE VERS.

ÉTRENNER, signifie aussi, Etre le premier qui achète quelque chose d'un Marchand. Si vous voulez me faire bon marché, je vous étrennerai. Je ne veux pas vous laisser aller; vous m'étrennez.

ÉTRENNER, se dit aussi du premier usage que l'on fait d'une chose. Cette vaisselle n'a point encore servi, vous l'étrennez. Ce liage étoit tout neuf, c'est vous qui l'avez étrenné.

ÉTRENNER, est aussi quelquefois neutre, & se dit du premier argent que reçoit un Marchand de sa Marchandise, dans la journée, ou dans la semaine, &c. Je n'ai pas encore étrenné d'aujourd'hui. Un Marchand est fort chagrin, quand il passe des jours entiers sans étrenner.

ÉTRENNE, ÉE. part.

ÉTRES. f. m. pl. se dit des diverses parties d'un bâtiment, des degrés, des corridors, des détours qui conduisent à tous ses membres, de leur disposition, & de leur situation. *Domus partes, loca.* Il faut enseigner aux nouveaux valets tous les étres du logis: ce qui s'entend aussi des lieux où se mettent les ustensiles & provisions.

Quelques-uns en ce sens le dérivent de *strada*, comme qui diroit les *rues* & *chemins* de la maison. Mais Du Cange prétend qu'il vient par corruption du mot d'*aitres*, ou *aitres*, qui signifioit foyer, étant dérivé du mot Saxon *astrum*, qui signifioit un foyer, une fournaise, & toute la maison; de sorte qu'en faveur les *aitres*, c'est en connoître les chambres & les foyers.

ÉTRESILLON. f. m. Terme d'Architecture. On appelle ainsi les pièces de bois qu'on met entre des ais, ou doses, qui sont appliquées contre les terres dont on craint l'éboulement, quand on creuse les fondemens d'une maison, ou dans les galeries des mines. On le dit aussi des pièces de bois qui se mettent entre deux murs, & qui les étayent réciproquement. *Fulcimen, fulcrum.*

ÉTRESILLONNER. v. a. Mettre des étresillons, des pièces de bois qui servent d'appui ou d'arc-boutant pour soutenir des murs qui déversent, des terres qui s'éboulent, & en général, tout ce qui a besoin d'être contenu de même. Voyez APPUI, ARC-BOUTANT.

ÉTRESILLONNÉ, ÉE. part.

ÉTRIER. f. m. Appui pour le pied du Cavalier, qui le tient ferme à cheval, & qui lui aide à monter en selle. *Scanfile, stapes, stapeda*, ou *staphia*. Ce sont des bandes de fer rondes par en haut, & plates par en bas, qui forment une ouverture pour y passer le pied à l'aide, qui sont suspendues à la selle par une longe de cuir, & qui font une partie du harnois du cheval. Il faut peser sur les étriers pour arrêter un cheval. La plus grande adresse d'un Cavalier dans un tournoi, étoit de faire perdre les étriers à son adversaire. En combattant on doit avoir l'étrier droit plus court d'un demi point que le gauche. On appelle les étriers détrouffés, quand ils sont pendans. Au Manège on appelle *chapelet*, une paire d'étriers attachés à des étrivières, que porte chaque Cavalier tout ajustés à son point. Mathiole dit que les Turcs empoisonnent les étriers d'un venin si subtil, qu'il perce les bottes, & fait mourir le Cavalier; & l'on tient qu'Amurat II. Empereur des Turcs fut empoisonné en 1480, par un étrier d'une largeur extraordinaire. Les Tartares font à cheval les jambes doublées & les étriers extrêmement courts. P. LE COMTE.

Ce mot vient de *striparium*, ou *strivarium*, qu'on a fait de *strepā*, ou plutôt de *strepāria*, dont la basse Latinité s'est servie dans la même signification.

Strepā a été fait de l'Allemand *stref*, ou du Grec *στέρον*, qu'on trouve dans Suidas & dans Hélichius; mais il signifie plutôt l'arçon de la selle que l'étrier. MEN. Les étriers ont été appelés autrefois *sautoirs*; & la plupart des Savans tiennent qu'ils sont d'invention moderne. Ménage, qui cite Vossius, dit que Saint Jérôme est le premier Auteur qui en ait parlé. On ne voit point d'étrier dans les anciennes statues, ni sur les médailles.

Il est étonnant qu'une invention si utile, & même si nécessaire, & si facile à imaginer, ait demeuré si long-temps inconnue. On se jetoit agilement sur le corps d'un cheval; quelquefois on accoutumoit un cheval à se baisser sur les jambes de devant. Ceux que l'âge, la foiblesse, la grosseur rendoient plus pesans, se servoient d'un valet pour y monter. Depuis on fit placer des pierres dans les chemins pour servir de montoirs.

On écrivoit & on prononçoit autrefois *étrieu*.

Sur cette importante matière, consultez la très-longue & très-savante dissertation qui se trouve dans le Dictionnaire Encyclopédique au mot ÉTRIER. L'Auteur, tout plein de son Art, ne laisse certainement rien à désirer sur les articles qui concernent l'hippiatrique, & les traite avec toute l'étendue que M. d'Alembert pouvoit donner aux questions de la plus sublime Géométrie.

On dit figurément & familièrement, qu'on a fait perdre les étriers à quelqu'un, ou qu'on l'a mis hors d'arçon; pour dire, qu'on l'a mis hors de combat, qu'on l'a déconcerté, qu'on l'a mis en désordre. On dit aussi, qu'on lui tient l'étrier, quand on lui aide en quelque chose qu'il a entreprise. On dit encore, qu'un homme est ferme sur les étriers; pour dire, qu'il n'est pas aisé à ébranler dans ses résolutions, ses opinions.

On appelle le pied de l'étrier, le pied gauche du devant, celui du montoir.

On appelle proverbialement vin de l'étrier, le dernier coup qu'on boit, quand on est prêt de monter à cheval, ou à cheval même. On dit qu'un homme a toujours le pied à l'étrier; pour dire, est toujours en voyage, en course, ou prêt à se mettre en chemin.

ÉTRIER. Terme d'Horlogerie. C'est une espèce de pont dont les pieds sont parallèles.

ÉTRIER, en termes de Charpenterie, est une pièce de fer plate qui accole & embrasse une poutre, ou un tirant, pour l'attacher plus fermement à un poinçon. Il sert aussi à arrêter les solives posées en bascule, lorsqu'un pan de bois est en faillie sur une roue, ou sur une cour. C'est aussi une bande de fer en forme de crampon, qui sert à lier une pièce de bois avec une autre.

ÉTRIER. Terme de Charron. Les étriers d'une charrue sont deux espèces d'épars, auxquels on attache les traits des chevaux ou des bœufs qui tirent la charrue. LIGER.

ÉTRIER, en termes d'Anatomie, se dit d'un petit os qui est dans l'oreille intérieure de l'homme auprès des deux autres qu'on appelle l'enclume & le marteau; & il a été ainsi nommé, à cause de sa figure triangulaire, qui étoit celle des étriers à l'antique. Jean-Philippe Ingrassias, Sicilien, qui florissoit vers l'an 1546, s'est acquis quelque réputation pour avoir trouvé le troisième osselet de l'oreille appelé l'étrier.

ÉTRIER, en termes de Marine, ce sont de petites cordes dont on a joint les bouts ensemble par des épissures, & dont on se sert pour faire couler quelque chose au haut des mâts, comme une vergue, ou une voile de perroquet. *Funiculi nautici.*

ÉTRIER, est encore un des chaîmons de cadènes de haubans, que l'on creville sur une seconde précinte pour renfoncer les mêmes cadènes.

ÉTRIER, se dit des choses qui ressemblent à un étrier, qui en ont la figure. Ainsi on appelle, Bas à étrier, des bas qui n'ont point de pied, & qui sont coupés en étrier. Dans la Chirurgie on dit que le ban-

dage rampant, lorsqu'on le pratique à la jambe, commence par un *étrier*, parce qu'on passe le premier chef par dessus la plante du pied, & qu'on conduit le bandage en le faisant monter au long de la cuisse. *Etrier*, c'est le nom d'un bandage qui a la forme d'un *étrier*, & qu'on fait à la jambe. Avec une bande on fait un bandage qu'on appelle l'*étrier*, parce qu'il en a la figure. DIONIS. *Stapes, edis.*

ÉTRIÈRE. f. f. C'est une petite bande de cuir pour attacher les étriers à la selle, quand on ne veut pas qu'ils pendent. Jambe *étrière*. Voy. JAMBE.

ÉTRIF. f. f. Vieux mot. Querelle, débat de paroles. Ce mot, dit Nicot, est prins par métaphore de ce que les Chevaliers combattant l'un contre l'autre, avançant & affermissent les pieds dans les étriers, pour être plus roides à cheval, & plus mal-aisés à abattre.

ÉTRILLE. f. f. *Strigilis, strigilium.* Espèce de peigne de fer qui a plusieurs rangs de dents en forme de scie, avec lequel on ôte la crasse, l'ordure, la poussière qui s'est attachée à la peau & au poil des chevaux. On dit, pour mépriser une chose, qu'elle ne vaut pas le manche d'une *étrille*.

Le P. du Cerceau, dans son dépit contre le jeu de Quadrille, dit :

*Et quand j'aurois à moi tout l'argent du Pérou,
Je n'y risquerois pas le manche d'une étrille.*

On dit proverbialement, Être logé à l'*étrille*, pour dire, en une hôtellerie où l'on rançonne, où l'on fait payer trop cher.

Ce mot vient du Latin *strigilis*.

ÉTRILLER. v. a. Panfer un cheval avec l'*étrille*, détacher avec l'*étrille*, en la faisant passer à poil & à contre-poil, toutes les malpropretés qui ternissent le poil du cheval, & nuisent à sa santé. *Strigili defricare.*

ÉTRILLER, dans un sens figuré, se dit familièrement pour battre bien quelqu'un, le rosser comme il faut, le fouetter. *Mutare, malè habere, plagis onerare.* On a pris un coupeur de bourse sur le fait, il a été bien *étrillé*, bien battu par le peuple. Les ennemis furent bien *étrillés* au temps de cette bataille.

Je vous *étrillerai* d'un air, &c. MOL. Ha ! je *étrillerai* sur le ventre & par-tout. SCAR. Le Marquis de Grancey entrant au Louvre avec un habit mal-propre, & tout couvert de poussière, deux Officiers lui dirent, Comme vous voilà fait, vous êtes fait comme un Palefrenier. Oui, leur répondit-il brusquement, tout prêt à vous bien *étriller*.

ÉTRILLER, se dit aussi lorsque l'on a gagné au jeu tout l'argent de quelqu'un. Ces filoux l'ont furieusement *étrillé*.

ÉTRILLÉ, ÉE. part.

ÉTRIPPER. v. a. Oter les trippes d'un animal qu'on éventre, qu'on habille. *Eviscerare, intestina detrahere, exenterare.* Les Aruspices *étrippoient* les victimes pour en considérer les entrailles, pour fonder leurs divinations.

Ce mot vient de *extirpare*,

On dit adverbiallement, Aller à *étrippe* cheval ; pour dire, Outrer un cheval, le pousser à toute bride, & le presser tellement, qu'il semble qu'on le veuille *étripper* avec les éperons.

Ce mot est bas, & présente l'idée d'une chose dégoûtante. Comme il a des synonymes, on peut dans le discours lui substituer un autre terme.

ÉTRIPPER. Terme de Cordier. S'*étripper* se dit d'un cordage dont les filamens s'échappent de tous côtés.

ÉTRIPPER, est aussi un terme de Fleuriste. C'est, Séparer les feuilles d'une fleur en l'élargissant. *Contaminare, discerpere.* Il ne faut point *étripper* les fleurs.

ÉTRISTÉ. adj. Terme de Vénérie, ou de Chasse. Qui se dit d'un lévrier qui a les jarrets bien faits. *Vertagus egregius cruribus.* Ce mot se trouve dans le Dictionnaire des Arts de l'Académie Française.

ÉTRIVIÈRE. f. f. Courtoie par laquelle les étriers sont suspendus. *Lorum scanzilis, ou stapedis.* Avant que de monter à cheval, il faut ajuster les *étrivières*, les allonger, ou les accourcir.

Ménage dérive ce mot de *astrabarium*, diminutif de *astraba*, signifiant *étrier*.

Donner les *étrivières*, c'est, Châtier, frapper avec des *étrivières*, & figurément maltraiter quelqu'un d'une manière humiliante. On dit aussi qu'un homme s'est laissé donner les *étrivières*, quand il a souffert quelque affront, quelque indignité ; lorsque par sa lâcheté il se soumet à tout ce qu'on veut. En ce sens le mot d'*étrivières* n'a point de singulier.

ÉTROIT, OITE. adj. *Arctus, angustus.* Qui a peu de largeur. Ce terme ne se dit que par opposition à large, ne signifie rien d'absolu, non plus que tous les autres termes relatifs. Ainsi nous disons qu'une chose est *étroite*, lorsqu'elle n'a pas la largeur requise pour l'usage que nous en voulons faire, ou lorsque cette dimension n'est pas aussi grande dans cette chose, que dans une autre à laquelle nous la comparons. Cette rue est fort longue, mais elle est trop *étroite*. Tantôt on porte du ruban large, & tantôt *étroit*. Les souliers trop *étroits* font venir des cors aux pieds.

ÉTROIT, OITE. Terme de Matrone. Les Matrones disent qu'une fille est *étroite*, pour dire, qu'elle a encore la virginité. Elles disent dans leurs procès-verbaux de visite qu'elles ont trouvé la personne *étroite*, & sans aucune division des caroncules myrtiliformes.

En termes d'Écriture-Sainte, on dit la voie *étroite*, le chemin *étroit*, en parlant du chemin du Ciel, par opposition à la voie large, qui est le chemin de la perdition. Combien est *étroit* le chemin qui mène à la vie !

ÉTROIT, se prend encore au figuré comme synonyme d'intime. On dit dans ce sens union, alliance, liaison *étroite*. C'est une *étroite* union que celle de Jésus-Christ & de son Église, du mari & de la femme. La vertu lie les amis d'une amitié plus *étroite*. La liaison de l'âme & du corps est si *étroite*, qu'il est difficile de séparer leurs plaisirs & leurs souffrances. S. EVR.

On le dit encore par opposition à relâché. Il y a des Cordeliers, des Bernardins de l'*étroite* observance, *stricta observantia*, qui observent la règle dans sa première rigueur, dans sa première pureté. On permet à un Religieux de passer d'un Ordre dans un autre, pourvu que la Règle soit plus *étroite*. Un Général doit faire observer une *étroite* discipline à ses Soldats.

ÉTROIT, en termes de Jurisprudence, se dit dans le même sens de ce qu'on doit exécuter à la rigueur, & avec toutes les formalités. Le Droit distingue entre les actions de Droit *Étroit*, *Juris stricti*, & celles de bonne foi. Les Retraits, les Dévoluts, sont des actions de Droit *Étroit*, qui ne souffrent point d'extension. Les contrats qui peuvent être sujets à interprétation, donnent lieu aux actions de bonne foi.

On dit en style didactique, prendre quelque chose dans le sens *étroit*, c'est-à-dire, dans toute la rigueur de la lettre, dans le sens précis, resserré, par opposition à un sens plus étendu, plus général.

On dit, en parlant d'un homme, que c'est un front *étroit*, un crâne *étroit* ; pour dire, qu'il manque de jugement. On appelle, Génie *étroit*, esprit *étroit*, un génie, un esprit de petite étendue.

On dit qu'un homme a la conscience *étroite* comme la manche d'un Cordelier ; pour dire, qu'il a la conscience large, & qu'il n'est pas scrupuleux.

Ce mot vient de *strictus*, qui signifie la même chose. NICOT.

ÉTROIT, en termes de Manège, se dit d'un cheval qui a les côtes plates, ferrées ou raccourcies, qui a le flanc retrouffé, tel que celui d'un lévrier. On l'appelle aussi *estrac* ou *étroit* de boyau. On dit aussi, Conduire un cheval *étroit* ; pour dire, lui donner

peu de terrain, & empêcher qu'il ne marche large : quand il a la bouche forte, il faut le conduire *étroit*. Quand l'Écuyer dit en donnant leçon, *large*, alors l'Écolier approche le talon de dedans, pour empêcher que le cheval ne s'approche trop du centre de la volte : quand il dit *étroit*, alors l'Écolier approche le talon de dehors, pour empêcher le cheval de perdre son terrain.

À L'ÉTOIT. adv. Au propre, dans un espace *étroit*. Cette maison est petite ; nous sommes logés trop à l'*étroit*. Au figuré : être à l'*étroit*, vivre à l'*étroit*, c'est être mal à son aise, n'avoir pas toutes les commodités de la vie.

ÉTROITEMENT, ou A l'*étroit*. adv. D'une manière *étroite*. On le dit dans les mêmes sens qu'*étroit*. *Strictè*, *angustè*. Logé *étroitement*, à l'*étroit*, *étroitement* unis, intimement. Il est *étroitement* défendu. Il observe *étroitement* la règle, &c.

ÉTROITESSE. f. f. *Angustia*. Disposition d'une chose, forme, figure qui fait qu'elle est étroite. Ce mot se trouve dans M. Dionis, qui dit, en parlant de la formation des pierres dans le corps de l'homme ; la matière de ces tumeurs est un suc cru distribué aux glandes, où il s'embarrasse & séjourne à raison de l'*étroitesse* du passage.

Ce terme ne paroît pas autorisé par l'usage ; mais il est commode, & même nécessaire. Il n'a point de synonyme ni d'équivalent. Ce n'est pas la même chose qu'*étrécissement*, qui signifie l'action d'étrécir, ou l'état de ce qu'on étrécit.

ÉTRON. f. m. Terme populaire, que la politesse a banni de la conversation. C'est l'excrément solide & lié qui sort par la partie postérieure des animaux, & particulièrement de l'homme. *Stercus humanum*.

Nicot dérive ce mot du Latin *stercus* ; d'autres du Grec, *σπορον* ou *τρογον*, dont Hippocrate se sert pour signifier le *bas ventre*, en prenant le contenant pour le contenu. Ménage le dérive de *struncus*, dont les Latins se sont servis en cette même signification. Les Allemands disent aussi *strunt*, & les Flamands *strunt*, qui signifie *ron*, parce que ce mot signifie proprement un excrément dur & rond.

ÉTRONÇONNER. v. a. C'est un terme de Jardinier, qui signifie, Couper entièrement la tête à un arbre, en sorte qu'il ne soit plus que comme un tronçon. *Decacuminare*. On *étronçonne* les arbres, lorsqu'on veut les enter en poupée, ou en couronne. Voyez ces mots.

On *étronçonne* aussi les arbres dans la vue de leur faire pousser de nouvelles branches, lorsque les anciennes sont trop vieilles & se portent mal. L'arbre ainsi baillé en devient souvent plus beau. Cela se pratique à l'égard des ormes, des châtaigniers, des noyers, des abricotiers & quelques autres arbres fruitiers.

ÉTRONÇONNE, ÉE. part. adj. *Decacuminatus*, *de-truncatus*. Si l'arbre *étronçonné* est en plein air, il pourra être disposé à faire un beau buisson ; & s'il est près de quelques murailles, il pourra être disposé à faire un bel espalier. LA QUINT. Quand les murailles sont hautes, on y plante des arbres de tiges pour garnir cette hauteur, & on contraint leurs branches tout de même que celle des arbres *étronçonnés*. Id.

Ce mot est dérivé de tronçon, qui vient de *truncus*, tronc ; étronçonner, ôter le tronc à un arbre, n'en laisser qu'un petit bout, qu'un tronçon.

M. Du Hamel paroît attacher une autre idée à ce terme. *Étronçonner*, dit-il, c'est couper toutes les branches d'un arbre, & ne lui conserver que le tronc.

ÉTROPE, ou ESTROPE. *Erse*, ou *herse de poulie*. Terme de Marine. C'est la corde qui soutient & suspend un moule de poulie dans le vaisseau. Elle sert aussi à bander l'arcasse de la poulie, pour empêcher qu'elle n'éclate. On l'appelle aussi *gerseau*. *Étropes*, ou *herfes*, sont encore des bouts de corde épiciés à l'extrémité desquels ont met ordinairement une cosse de fer pour accrocher quelque chose. On

appelle *herfes*, ou *étropes d'affût*, des herfes avec des cosses qui sont passées aubout du derrière du fond de l'affût du canon, où l'on accroche les palans.

ÉTROPER, ou ESTROPER. Mettre les cordes aux poulies.

ÉTROUSSE. f. f. Terme de Pratique usité dans quelques Provinces. Adjudication de quelques biens faite en Justice. *Attributio meliorem conditionem offerenti*. Il se dit particulièrement des fruits, de la récolte d'une année. L'*étroussé* d'un bail judiciaire. On dit aussi, l'*étroussé* des réparations, ou des ouvrages qu'on publie au rabais. Il est de grand usage dans les Provinces. On le dit moins souvent à Paris.

Il est parlé dans quelques chartes d'un droit nommé *étroussé* & *mal-étroussé*, que ceux qui ont recueilli du foin dans l'année, ou qui ont des bœufs, doivent au Seigneur : il consiste en quinze deniers tournois pour le foin, & douze pour les bœufs.

ÉTROUSSER. vieux v. a. Adjurer en Justice. *Attribuere*. Il s'est fait *étrousser* cette maison, ce loyer, ces fruits à prix raisonnable. Nicot dit que ce mot signifie proprement Désempaqueter, délier ce qui est enragoté.

ÉTRUFFER. vieux v. a. Terme de Chasse, qui se dit d'un chien boiteux qui a une cuisse qui ne prend plus de nourriture. *Mutilare*. Ce chien est *étruffé*, est inutile.

ÉTRUFFÉ, ÉE. part. & adj. *Mancus*, *mutilus*, *inutilis*. ÉTRUFFURE. f. f. *Siccitas*, *impotentia*, *debilitas*, est un mal qui vient aux cuisses des chiens, lorsque l'une se sèche & ne prend plus de nourriture : ce qui arrive lorsque le nerf a été foulé par quelque effort, ou pour avoir été trop serré en quelque passage.

ÉTRUN. Nom de lieu. *Strum*. On l'appelloit autrefois Stroms. Il est dans l'Artois, & il y a une Abbaye de Bénédictins. *Hadr. Vales. Notic. Gall. p. 534*. Elle fut fondée, ou rétablie en 1085, par les soins de l'Evêque Gérard. DE SAINTE-MARTE.

On dit que ce nom d'*Etrun* vient du Latin *struma*, écrouelles, parce qu'autrefois il y avoit en ce lieu-là une maison où l'on mettoit ceux qui étoient atteints des écrouelles.

ÉTRURIE. Voyez HÉTRURIE.

E T S.

ETSCHLAND. Petit pays d'Allemagne. *Athesinus ager*. Il est dans le Tirol : on l'appelle autrement pays de l'Esch ou de l'Adige, parce qu'il s'étend le long de l'Adige. L'*Etschland* a bien dix lieues ou environ de long, depuis la source de l'Adige jusqu'à Bolzano, & une lieue de large. La petite ville de Méran en est le lieu principal. DAVITY, MATY, CORN.

ETSEM. Ville de la Tribu de Simeon, dans la Palestine. *Etsëm*. Le P. Lubin & M. Reland croient que c'est la même chose qu'Asëm. Voyez Jos. XV. 29. XIX. 3. 1. Par. IV. 29.

E T T.

ETTALCHE. f. m. Arbre étranger, qui s'appelle autrement SANGU. Voyez ce mot.

ETTINC. Voyez OTTINC.

ETTRIC. Petite Rivière d'Ecosse. *Ettricus*. Elle coule dans la Twedale, baigne Selkirk, & peu après se décharge dans la Twede. MATY.

E T U.

ÉTUDE. f. f. Travail, application d'esprit, soit à plusieurs sciences en général, soit à quelqu'une en particulier. *Studium*. L'*étude* de l'Histoire est nécessaire à ceux qui gouvernent. L'*étude* de la Philosophie demande une grande méditation. L'*étude* de la Géométrie. L'*étude* de la Langue Latine est une *étude* sèche, longue pénible & ennuyeuse. Nic. L'occupation

L'occupation de l'étude est un peu trop sombre. *Id.* L'étude est la nourriture la plus solide de l'esprit. S. EVR. Il y a des jeux & des amusemens qui fatiguent autant qu'une étude sérieuse. CORN. C'est l'étude qui augmente les talens de la nature, c'est la conversation qui les met en œuvre, & qui les polit. S. EVR. L'étude immodérée engendre une crasse dans l'esprit : il faut que la conversation s'épure & le redresse. *Id.* Pourvu qu'en étudiant nous cherchions uniquement Dieu, nos études font de bonnes dévotions. BOUHOURS.

On dit proverbialement, *Étude de jeu, étude de feu, études de fenêtre* ne firent jamais un savant Prêtre. C'est-à-dire, qu'on n'avance ou qu'on n'apprend guère, quand on étudie en jouant, ou en compagnie de gens qui jouent, en se chauffant auprès du feu, & regardant par la fenêtre ce qui se passe dehors, parce que dans toutes ces situations on est trop distrait, on ne peut avoir l'application nécessaire à l'étude.

ÉTUDES, se dit aussi des différens exercices destinés à l'instruction de la jeunesse. *Études de droit, de Médecine.*

On le dit aussi des connoissances acquises avec application d'esprit. Cet homme a de l'étude, est sans étude; a fait de bonnes études.

Quand ce mot se prend pour les exercices publics qui se font pour apprendre les lettres, il n'a point de singulier. Il est allé faire ses études à Paris, il a fini ses études. *Studiorum curriculum.*

ÉTUDE, se dit dans un sens figuré de l'application d'esprit pour parvenir à quelque chose que ce soit, & se dit également en bonne & mauvaise part. Les méchans mettent toute leur étude à faire du mal; un chicaneur à ruiner les parties.

La libre vérité fut mon unique étude. BOIL.

Il mit, à tout blâmer, son étude & sa gloire. *Id.*

La loi de Jesus-Christ fait toute mon étude.

L'ABBÉ TÉTU.

On appelle, *Études*, en matière de Peinture, différens desseins de figures, & essais que les Peintres font des parties qui doivent entrer dans quelque ouvrage. *Études* de Raphaël, de Michel Ange. Recueil d'études des plus grands Maîtres.

ÉTUDE, signifie aussi, Artifice; je ne sai quoi de contraint & de composé. *Ars, fucus, simulatio, compositio.* Je hais l'étude des actions; & un extérieur composé est un piège où les ames délicates ne tombent point. M. SCUD. Un ami sincère se montre sans étude à son ami. VILL. Cet homme est naturellement raisonnable, & ridicule par étude. S. EVR. Dans la conversation ordinaire, comme il ne faut rien dire avec étude, il ne faut rien dire aussi par hasard. S. EVR. Je crains l'étude des actions, beaucoup plus que la froideur du tempérament. La simplicité plaît sans étude, & sans art. BOIL.

ÉTUDE, se dit aussi du temps & du lieu où l'on étudie, soit public, soit particulier. On a mis ce jeune homme aux études, au Collège. Il est encore aux études. Il est toujours dans son étude, *in museo*, dans son cabinet, où il étudie. Pour être Gradué, il faut avoir un bon certificat de son temps d'étude, du *quinquennium*.

ÉTUDE, se dit abusivement de la salle où un Notaire travaille. On l'appeloit ci-devant *boutique*, & on l'appelle encore ainsi en quelques Provinces éloignées. On le dit aussi de celle d'un Procureur. Il y a aussi l'étude du Maître, & l'étude des Clercs.

ÉTUDE, se dit aussi de la pratique des Notaires & des Procureurs, des sacs, des papiers & des minutes qui y sont. Ce Notaire a une bonne étude, il a bien des minutes. A la mort de ce Procureur on a donné dix mille francs de son étude. Il s'est défait de son étude : on a vendu son étude, c'est-à-dire, sa pratique.

Tome III.

ÉTUDIANT. *s. m.* Qui va au Collège, qui étudie. *Qui dat operam litteris.* Les bourses sont fondées dans les Collèges pour de pauvres *étudiants*.

ÉTUDIANT EN DROIT, en Médecine, celui qui prend les leçons d'un Professeur sur le Droit ou sur la Médecine. On le dit plus souvent au pluriel. Il y a beaucoup d'étudiants dans l'Université.

ÉTUDE. *s. f.* Vieux mot. Soins, étude, application. *Studium, contentio.*

ÉTUDE. *v. n.* *Studere, addiscere, navare operam litteris, esse in litteris.* C'est uniquement travailler à devenir savant. Apprendre, c'est y travailler avec succès. On étudie pour apprendre, & l'on apprend à force d'étudier. Les sçavans ne sont pas ceux qui ont le plus étudié, mais ceux qui ont le plus appris. M. l'Abbé GIRARD. Syn. Voyez APPRENDRE & S'INSTRUIRE.

ÉTUDE. *v. a.* tâcher d'entendre, de comprendre une science, un auteur, une affaire. Il a fort étudié son Platon, son Aristote. Il a bien étudié cette affaire. Il a étudié l'architecture. *Ac. FR.*

Il signifie aussi tâcher de mettre dans sa mémoire, d'apprendre par cœur. *Étudier sa leçon, étudier une harangue.* *Ac. FR.*

Il signifie encore méditer, préparer, composer. Il fait des contes plaisans, mais il les étudie.

Étudier un compliment. *Ac. FR.*

ÉTUDE. signifie aussi figurément faire des observations. *Observare, attendere.* Étudier l'humeur, l'esprit des gens à qui on a affaire, étudier le monde.

Je les vois sur mon front étudier mon cœur. *RAC.*

Des siècles, des pays étudier les mœurs. *BOIL,*

S'ÉTUDE soi-même, signifie apprendre à se connoître.

ÉTUDE, avec le pronom personnel & suivi de la préposition à, signifie s'appliquer, s'exercer à faire quelque chose, méditer de quelle manière on s'y peut prendre. Il s'étudie à faire du mal. Je m'étudie à vous plaire. *Ac. FR.*

ÉTUDIÉ, *ÉE.* Il a les significations de son verbe, & signifie encore feint, affecté, préparé avec attention, avec dessein. Le geste de ce prédicateur est trop étudié. Des sentimens étudiés ne touchent point : ils marquent un esprit tranquille plutôt que de la passion.

Le cruel ! de quel œil il m'a congédiée ?

Sans pitié, sans douleur, au moins étudiée. *RAC.*

Il se dit aussi de ce qui regarde les arts mécaniques, & signifie, fait avec soin, fait exprès, fait par art. Tableau fort étudié. Ces sortes de fruits demandent un terroir assez sec, ou qu'au moins il soit desséché par des pierres & des pentes étudiées, si naturellement il est humide. LA QUINT. Nos jardins utiles doivent avoir une propreté aisée, naturelle, & non pas une propreté contrainte & étudiée.

ÉTUDE. *s. f.* *Scrinium.* C'est un petit buffet posé sur une table, qui a plusieurs tiroirs, & qui est commode aux gens d'étude, pour y ferrer leurs papiers, ou mémoires.

ÉTUI. *s. m.* Espèce de boîte, qui sert à mettre, à porter, à conserver quelque chose. *Theca.* On fait des étuis de cuir pour les calices, & pour la vaisselle d'argent; des étuis de carton pour des chapeaux, pour des manchons. Un étui à lunettes. Un étui de poche pour des outils de Chirurgien. Un étui de Fauconnier. Un étui de Damasquinier, &c.

ÉTUI. C'est aussi en termes de commerce de poisson d'eau douce, un petit baquet couvert, de forme un peu longue & étroite, que les Pêcheurs ont dans leur bateau, pour y mettre leur poisson, à mesure qu'ils en prennent.

ÉTUI, ou Rouleau. Voyez ABEILLES, coupeuses de feuilles.

Ce mot vient, selon Nicot, de *theca*, qui est originairement Grec, *θησαυρος*.

On dit proverbialement d'un homme fort laid, que c'est un visage à *étui*; pour dire, qu'il le faut cacher, le mettre dans un *étui*.

ÉTUVE. f. f. Poêle, lieu fermé qu'on chauffe, afin d'y faire suer, ou d'y faire chauffer quelque chose. *Caldarium*. Il y a chez les Baigneurs des bains & étuves. *Therma*, *balnearium*. Dans les sucreries, chez les Chapeliers, il y a des étuves pour y faire sécher les pains de sucre, les chapeaux. Il y a aussi chez les Confiseurs & ailleurs des étuves pour faire sécher les pâtes & les confitures sèches. Une étuve pour ces usages est un petit cabinet bien fermé, où il y a par étages des tablettes de fil d'archal sur lesquelles l'on met des ardoises, des feuilles de fer blanc, des planches bien unies, des tamis pour soutenir ce qu'on veut faire sécher après l'avoir fait égoutter: en bas, au-dessous des tablettes de fil d'archal, on met un réchaud dont on augmente ou on diminue le feu selon le besoin.

ÉTUVE. En termes de sucrerie, c'est une partie de bâtimens d'une Manufacture de sucre. L'étuve est une espèce de pavillon de douze pieds en carré dans œuvre, sous lequel est un fourneau, & dont l'intérieur est distribué en six étages sur lesquels on range les pains de sucre, pour les faire sécher. L'étude en peut contenir six à sept cens. *Fornax saccharo siccando*.

ÉTUVE DE CORDERIE, c'est dans un Arsenal de Marine, le lieu où sont les fourneaux & chaudières pour goudronner les cordages des vaisseaux.

ÉTUVE, se dit hyperboliquement d'une chambre chaude & bien fermée. Vous avez une bonne chambre pour l'hiver, c'est une étuve. Les Chinois portent toujours des bottes; & en été, dans un pays où les chaleurs sont extrêmes, il n'y a qu'eux au monde, qui, pour conserver un air de gravité, puissent se refouler d'être ainsi dans une espèce d'étuve depuis le matin jusqu'au soir. P. LE COMTE.

Ce mot vient de *stuba*, ou *stufsa*, dont on s'est servi dans la basse Latinité en la même signification; lequel mot est dérivé par Lipsé de *tubus*, ou *tuyau*, qui porte la chaleur; par Saumaïse du Grec *στούφα*, qui signifie *échauffer*; par Vossius de l'Allemand *stube*, qui signifie *étuve*, ou du Latin *astuo*. MÉN. Il vient plutôt de *stouffa*, mot Celtique ou Bas-Breton, qui signifie *boucher*, parce qu'une étuve doit être bien bouchée. On les a nommées aussi *vaporarium*, *hypocaustum*, & en François, hypocauste.

Les anciens appeloient *hypocaustes*, les fourneaux souterrains qui servoient à échauffer leurs bains.

En Médecine on distingue les étuves en *sèches* & *humides*. Les *sèches* sont faites avec une évaporation d'air chaud & sec, qui en échauffant tout le corps en ouvre les pores, & provoque les sueurs; ce qui se fait par des grès ou briques fort échauffées. Les *étuves humides* sont faites par une décoction & ébullition d'herbes, dont la vapeur est conduite par des canaux de fer blanc dans une cuve à deux fonds, où l'on a mis le malade pour lui provoquer la sueur. L'usage d'entretenir la santé par le moyen des étuves a été inventé à Lacédémone.

ÉTUVÉE. f. f. Sorte de cuisson & de préparation de viandes, qui se fait d'ordinaire entre deux plats, en sorte que la sausse qui bout y soit comme étouffée. *Caro juri incocta*. *Patinarium*. Mettre du veau, une carpe à l'étuvée. Ce mot se dit aussi des viandes mêmes assaisonnées & cuites de la sorte. Une étuvée de poulets, une étuvée de carpes.

Ces mots *étuve* & *étuvée* viennent du mot Gothique & Allemand *stoven*, qui signifie, Cuire quelque chose dans un plat couvert, ou, comme nous disons, entre deux plats: delà le mot Allemand *stuve*, *Etuve*; en Italien *stufa*, en Espagnol *estufa*, en François *étuvée*.

ÉTUVEMENT. f. m. Action par laquelle on étuve.

Fotus, *fomentum*. L'étuvement d'une plaie.

ÉTUVER. v. a. Baigner une plaie avec quelque liqueur préparée, tiède ou chaude, comme de l'huile & du vin, ou de l'eau-de-vie, l'en humecter doucement, & la rafraichir. *Fomentare*, *fovere*. On étuve les plaies pour les bien nettoyer. On étuve une partie malade. Quelques Auteurs, comme Richélet, prétendent que le mot d'*étuver* ne se doit dire que des plaies des animaux, & que lorsqu'il s'agit des plaies des personnes, il faut dire, *Bassiner*. On ne fait point cette distinction.

ÉTUVÉ, ÉE. part.

ÉTUVISTE. f. m. Baigneur, qui tient des bains & étuves. *Balnearius*, *balneator*. Les Perruquiers ont des lettres de Baigneurs & *Etuvistes*. On les appelle simplement *Baigneurs*. Etuviste se dit peu aujourd'hui.

ÉTUYER. v. a. Vieux mot. Renfermer, mettre dans un étui. *Thecâ includere*, *in thecam indere*.

E T Y.

ÉTYMOLOGIE. f. f. Origine d'un mot; dérivation d'un mot formé d'un seul ou de plusieurs autres. Le mot dont un autre vient, s'appelle primitif; & l'on donne le nom de dérivé à celui qui vient du primitif. *Etymologia*, *etymon*, *verborum origo*. Varron a écrit de l'*Étymologie* des mots Latins; Ménage, de celle des mots François & Italiens, ce qu'il appelle *Origines*. Henri Estienne, Tripot, Borel, &c. ont travaillé sur les *Étymologies* Françoises. Monsieur Guichard & le Pere Thomassin ont prétendu faire remonter les *étymologies* de la langue Françoisé, l'origine de plusieurs de nos mots, jusqu'à l'Hébreu. Postel avoit cette pensée avant eux. Il y a un *Étymologicon* Grec imprimé *in-folio*, dont l'Auteur s'apeloit Nicas. Il y en a aussi un Latin de Gerard Vossius, un autre de Martinus, &c. le Pere Labbe a fait un *Traité des Étymologies* Françoises: il y a un Recueil des mots dérivés du Grec, que Dom Lancelot a mis à la fin de son *Jardin des Racines Grecques*. Octave Ferrari en a fait un de la langue Italienne. Bernard d'Aldrette en a fait un de la langue Castillane. L'attachement à rechercher les *étymologies* n'est point un dessein frivole, ni une entreprise sans utilité. Au contraire, les peuples qui se font honneur de leur antiquité ont cru qu'il n'y a pas de meilleur titre que l'ancienneté de leur langue: car l'*étymologie*, qui va chercher dans les noms la raison véritable & originaire des notions & des idées attachées à chaque terme & à chaque expression, peut fournir une preuve d'antiquité par les vestiges qui s'y conservent, & par les indices qui subsistent encore dans l'usage présent, en le comparant avec l'usage des siècles passés. D'ailleurs, les *étymologies* sont nécessaires pour bien entendre la langue; car pour expliquer les termes plus précisément, il faut retourner à la première imposition, afin de parler juste, & de bien entendre ce que l'on dit. On comprend mieux la force & la signification des mots, quand on en fait l'origine & l'*étymologie*. Quelques-uns prétendent que cette science est arbitraire, & qu'elle se réduit à des conjectures & à des ressemblances assez incertaines. On fait descendre les mots d'où l'on veut. Mais cette science est réelle, & aussi régulière que les autres: elle a ses principes & sa méthode. A la vérité, il est difficile de retourner dans les siècles Gaulois, pour suivre ensuite, comme à la piste, les altérations imperceptibles qu'a souffertes notre langue de siècle en siècle. Un habile *Étymologiste* a besoin d'appeler à son secours toutes les lumières qui lui peuvent servir de guides pour conduire sûrement les mots qui se sont déguisés sur leur route, & pour marquer les changemens qui y sont arrivés. Comme ces altérations sont quelquefois arrivées par caprice ou par hasard, il est aisé de prendre une conjecture bizarre & imaginaire, pour une analogie régulière. Ainsi il faut moins s'étonner de la préoccupation de

monde contre une science, qui n'a que des règles qui paroissent si chancelantes, & indéterminées. On a beau profiter des exemples qui sont hors de doute & de controverse, & où les changemens sont si sensibles qu'on les apperçoit d'abord; l'on ne s'accoutume point au concours de divers changemens dans un même mot. Quoique chaque principe pris séparément soit assez évident, il arrive pourtant souvent que tous ces principes étant réunis, ils s'ôtent leur évidence l'un à l'autre; & l'on est tout prêt à nier ce que l'on avoit accordé sans peine, & sans en craindre les conséquences. LE P. BESNIER. M. Ménage sembloit inspiré pour les *etymologies*. BAL. Il faut avouer que les anciens Auteurs Grecs & Latins n'ont pas été fort heureux pour les *etymologies*. Il y en a de très-misérables dans quelques Ecrivains, d'ailleurs fort savans & fort polis. Cicéron appelle l'*etymologie*, *notatio*, & *veritotium*. Quintilien semble mieux aimer qu'on l'appelle *originatio*, l. 1. c. 6: c'est-là qu'il fait aussi quelques réflexions très-sensées sur les *etymologies*.

Les *etymologies* qui ont de la vraisemblance font plaisir; mais celles qui n'en ont point font pitié. M. Huet a bien caractérisé son ami M. Ménage, dans une espèce d'Épître dédicatoire qu'il lui adressa, & qui ne ressemble pas à tant d'autres où la flatterie est outrée. Si vous étiez, lui écrit-il, moins habile *Etymologiste* que vous n'êtes, vos *etymologies* seroient meilleures, vous seriez plus circonspect, & vous vous assujettiriez aux règles & aux principes. Mais comme vous possédez souverainement la matière, que vous savez parfaitement les permutations des lettres, & que vous avez de grandes lumières dans les langues originales, & dans celles qui ont quelque similitude avec la nôtre, vous vous mettez au-dessus des lois, & votre confiance vous fait hasarder des paradoxes & des origines incroyables & insoutenables, en vous reposant avec une entière sécurité sur l'éloge que vous donna la Reine Christine, lorsqu'elle dit que vous saviez non-seulement d'où les mots viennent, mais encore où ils vont. Delà sont venues ces *etymologies* monstrueuses qui vous ont attiré tant de reproches, & qui feront tort & déroberont la créance à une infinité d'autres que vous avez découvertes heureusement & habilement, & qui méritent l'applaudissement des connoisseurs.... *Dissertations recueillies par M. l'Abbé de Tilladet.*

ÉTYMOLOGIQUE. adj. Qui appartient à l'étymologie. *Etymologicus*, *pertinens ad originem vocum*. Un Dictionnaire *etymologique*, le grand *etymologique*, *ετυμολογικόν μέγαν*.

ÉTYMOLOGIQUE. s. m. Il ne devrait être qu'adjectif, mais tous les jours, pour abréger, on supprime le mot de *Dictionnaire*, & on dit simplement l'*Etymologique*. La plus belle édition de l'*Etymologique* de la Langue Latine de Vossius est celle des Elzévir *in-fol.* 1662. M. Huet a fait des Additions à l'*Etymologique* de la Langue Française de M. Ménage, qui ont été imprimées dans le second Tome des *Dissertations recueillies par M. l'Abbé de Tilladet.*

ÉTYMOLOGISER. v. a. Donner l'étymologie d'un mot, en expliquer l'origine.

*Maître Martin aura mon grand manteau,
Que mante à eau j'étymologifois.*

TEST. DE GOULU DE SAR.

Le Dictionnaire comique écrit *étimologifiser*. Mon explication est un peu différente de la sienne: car il est bon d'avertir que je ne le fais pas toujours à la lettre. Au reste l'étymologie de manteau est dans le goût de celle de Cordonniers, que Voiture, dans ses Entretien avec Costar, dit plaisamment avoir été ainsi nommés, parce qu'ils donnent des cors. Voyez l'*Etymologique* de Ménage, au mot **COR-**

DONNIER. **ÉTYMOLOGISTE.** s. m. Auteur qui a écrit des étymologies.

Qui de vocum origine scribit, disputat, differit. Ménage. Du Cange, Saumaïse, Vossius, Ferrari, M. de Catencuve ont été des grands *Etymologistes*. Il n'est pas vrai que le mérite des *Etymologistes* soit bien mince & bien superficiel. LE P. BESNIER.

Le R. Pere Dom Paul Pezron, ancien Abbé de la Chalmoye, Docteur de Sorbonne, a traité des *Etymologies* de plusieurs mots Grecs, Allemands & Latins, qui sont tirés de la Langue Celtique, dont Platon même, Servius, Donat, & autres Auteurs Latins n'ont pas vu la véritable *Etymologie*, ni l'origine, faute de savoir les Racines de la Langue Celtique, dont le Grec, le Latin, l'Allemand & le François ont tiré un grand nombre de leurs mots. Voyez son Livre *De l'origine & de la Langue des Celtes*, imprimé à Paris, chez Boudot l'an 1703. *in-12.* Il faut cependant convenir que cet *Etymologiste* a souvent été trop loin, & que plusieurs de ses *etymologies* n'ont pas la moindre apparence. Nous en donnons souvent des exemples dans ce Dictionnaire.

Ces mots viennent d'*ετυμος*, *verus*, & de *λέγω*, *dico*, d'où on a formé *λογία*, discours, traité, &c.

E U.

EU. Cette diphthongue se prononce différemment en François, car quelquefois on lui donne le vrai son d'une diphthongue, qui doit avoir un son composé de celui de ces deux voyelles, & quelquefois elle n'a le son que de l'*u*; & dans ce dernier cas souvent on omet l'*e*, & l'on écrit comme on prononce, *u* au lieu d'*eu*: si on le faisoit toujours ainsi: les Etrangers ne seroient point si embarrassés pour cette prononciation; mais parce que bien des gens y manquent, & qu'il y a même souvent de bonnes raisons pour conserver les deux voyelles *eu* dans l'écriture, quoiqu'on ne prononce que l'*u*, il seroit bon de donner quelques règles là-dessus. Voici le précis de celles que donne le P. Mourgues, dans son excellent *Traité de la Poésie Française*, 1. La diphthongue *eu* se prononce en vraie diphthongue, c'est-à-dire, on lui donne un son mitoyen entre l'*e* & l'*u*, & mêlé des deux, lorsque l'*eu* vient de l'*o* Latin, comme *odeur*, *fleur*, *couleur*, *feu*, &c. qui viennent de *odor*, *flos*, *color*, *focus*. On prononce cependant *meure*, *morum*, comme s'il y avoit *mure*, &c. Sarasin fait rimer *meure* avec *bruslure*. 2. Dans les substantifs en *eure* formés des participes en *é*, l'*eu* se prononce comme *u*: ainsi *graveure*, *pareure*, &c. se prononcent & s'écrivent même à présent *graveure*, *pareure*, &c. 3. Lorsque l'*eu* vient de deux syllabes Latines, on ne le prononce que comme *u* ainsi *seur*, *meur*, de *securus*, *maturus*, se prononce & même s'écrit comme *sûr*, *mûr*, &c. Remarquez cependant qu'il ne faut ni prononcer, ni écrire, *jûne*, *jûner*, de *jejunus*, *jejunare*. On dit *jeûne*, *jeûner*, & point autrement. 4. *Eu* dans le participe passé, & dans le prétérit indéfini des verbes en *oir*, se prononce simplement en *eû*; *veu*, *eu*, *peu*, *êmeu*, comme *vu*, *pu*, *ému*. *Eu* se prononce encore comme un *U* au commencement des noms propres. Ainsi l'on dit *Ulébe*, *Ulébiens*, *Utichès*, *Utichiens*, l'on dit *Uterpe*, *Utrope*, &c. quoiqu'on écrive *Eusébe*, *Eusébiens*, *Eutichès*, *Eutichiens*, *Euterpe*, *Eutrope*, &c. Ajoutez encore à ceci une autre remarque du P. Mourgues: c'est que, comme notre langue a beaucoup de mots terminés en *eu*, on ne souffre point dans notre versification la rime de *ieu*, avec *eu*: par exemple, *feu* & *Dieu* ne riment point dans une Poésie exacte & sérieuse.

EU, Ville de France, dans la Normandie. *Aucia*, *Auga*, *Aucum*, *Alga castrum*: on dit maintenant *Augum*. Adrien de Valois croit que le premier nom de cette ville est *Aucia*, & qu'elle fut ainsi nommée de la petite rivière sur laquelle elle est située. *Eu* est situé aux confins de la Picardie, sur la Brèle, à une

lieue de la mer, & à cinq de Dieppe du côté du Levant. Elle a titre de Comté-Pairie, un beau château, une Abbaye célèbre de Chanoines Reguliers de S. Augustin, du titre de S. Laurent, & un Collège de Jésuites. Le Comté d'Eu appartenait à M. le Duc du Maine, à qui Mademoiselle d'Orléans, fille de Gaston, Duc d'Orléans, le laissa par testament; & le second fils de ce Prince porte le titre de Comte d'Eu. Sur la ville d'Eu, voyez la *Desc. Géogr. & Hist. de la Haute-Normandie. T. I. p. 54. 67. & 212.*

La brièveté de ce nom monosyllabe fait qu'on le dit rarement seul, & que communément on y ajoute le nom de ville. Au lieu de il est d'Eu, il demeure à Eu, &c. on dit, il est de la ville d'Eu, il demeure à la ville d'Eu, vous passerez par la ville d'Eu. Sur quoi l'Auteur d'une Géographie Latine envers a dit.

Urbs est, sine scis, atque urbs amat illa vocari.

Mais on n'ajoute rien, quand on dit le Comte d'Eu, & le Comté d'Eu.

Adrien de Valois, dans sa Notice des Gaules, remarque que les Auteurs Anglois appellent cette ville *Ou*, & *Ow*; d'où il juge que c'est-là son premier nom en langue vulgaire, & que delà s'est fait *Eu*, de même que de *aucu*, qui se trouve dans la basse Latinité, on a fait *oye*, & *oue*. M. Huet, *Orig. de Caen*, Ch. 21, dit que *Au*, *Aw*, *Avre*, & *Ou* en Allemand, signifie un Pré, de l'Hébreu *און*, comme il croit que la ville d'Eu, située dans des prairies, a pris delà son nom.

Le Comté d'Eu a toujours fait partie du Duché de Normandie. Il a été érigé en Pairie en faveur de Charles d'Artois, par le Roi Charles VII. en 1458.

Les habitans d'Eu s'appellent les Eufiois; & le Comté d'Eu l'Eufiois: mais ces noms qui se trouvent dans quelques Auteurs, comme on le peut voir en leur place, ne s'emploient jamais, ou presque jamais.

Eu, est aussi le nom d'une petite rivière de France en Normandie. *Aucia*, dans Adrien de Valois. Elle sépare la Normandie de la Picardie, & après avoir arrosé Aumale, Blangy & la ville d'Eu, elle tombe dans la mer. *DAVITY*, *CORN.* Son véritable nom propre est la Brèle; mais parce qu'elle passe à la ville d'Eu on la nomme Rivière d'Eu, comme quelques-uns donnent à la Sie le nom d'Arques, parce qu'elle passe à Arques près de Dieppe.

Eu, Rivière d'Espagne, qu'on nomme autrement *Miranda*, *Nabius*. Elle coule sur les confins de la Galice & des Asturies, baigne Ribadeo, & se décharge un peu au-dessous dans la mer de Biscaye.

EVA.

ÉVACUANT. Voyez ÉVACUATIF.

ÉVACUATIF, *IVE.* adj. *Evacuantia remedia.* Terme de Médecine. Ce sont des médicamens qui sont propres à faire sortir les mauvaises humeurs du corps par les voies convenables. Il y en a qui agissent par les selles, d'autres par les urines, & d'autres par la transpiration. Ils prennent différens noms selon qu'ils affectent différens couloirs. Voyez purgatifs, Sudorifiques, Diurétiques, Expectorans, Salivans & Errhins. C'est la même chose qu'évacuant.

Il s'emploie aussi substantivement. Les évacuatifs l'ont fort soulagé.

ÉVACUATION. *f. f.* Terme de Médecine. Décharge d'humeurs ou d'excrémens qui se fait de tout le corps, ou seulement de quelque partie. Il y a des maladies où les évacuations copieuses sont nécessaires: souvent aussi les grandes évacuations sont dangereuses. Le malade se trouva mieux après une légère évacuation. Pourquoi les femmes ont-elles leurs

évacuations périodiques par l'utérus? C'est, dit M. Pitcatne, 1^o Parce que cet utérus est situé enbas. 2^o Parce que les vaisseaux qui arrosent cette partie sont parallèles à l'horizon, & que leurs parois tendent enbas, & ne sont appuyés sur rien. *JOURN. DES SAV.*

ÉVACUATION, se dit aussi des matières évacuées. Le Médecin juge par les évacuations de l'état du malade. *Egeries, egestio, egestus.*

En termes de Guerre, faire l'évacuation d'une place, c'est en faire sortir la garnison, par un traité, par une capitulation, pour laisser la place libre à un autre. *Eductio ex arce.*

ÉVACUATION, est aussi un terme de l'art de Raymond Lulle, lequel ne consiste qu'en l'évacuation des cellules, dans lesquelles on distribue toutes les qualités qu'on peut attribuer à quelque être que ce soit.

ÉVACUER. *v. a.* Chasser, faire sortir les mauvaises humeurs d'un corps, soit par les voies naturelles, soit par les remèdes. *Expellere, egerere, vacuefacere.* Evacuer la bile. *MOL.* Ce remède est propre pour évacuer les humeurs.

ÉVACUER, dans l'Art Militaire, c'est faire sortir une garnison d'une place, ordinairement en vertu d'un traité, ou d'une capitulation. *Præsidia, milites ex arce deducere, educere.* La garnison fut obligée d'évacuer la place. On dit de même évacuer un pays, une province, faire retirer les troupes qu'on y avoit établies, soit qu'on le fasse de gré ou de force.

ÉVACUÉ, *ÉE.* part. Voyez le verbe.

S'ÉVADER. *v. n.* S'échapper secrètement; se tirer d'un péril en trouvant moyen de se sauver. *Evadere, aufugere.* Il nous prit envie de nous évader. *ABLANC.* On a fait une ouverture secrète aux murs de la prison, tous les prisonniers se sont évadés. Ce banqueroutier s'est évadé avant qu'on allât saisir chez lui.

ÉVADNE. *f. f.* Fille d'Iphis, & femme de Capanée. Elle ne voulut point survivre à son mari, & se jeta dans le bucher où il devoit être consumé.

ÉVAGATION. *f. f.* *Evagatio.* C'est proprement l'action de marcher au hasard, sans route certaine, & sans terme fixe. On ne le dit guère qu'en termes de dévotion & de spiritualité, pour marquer une fuite de distractions, qui empêchent l'esprit de s'appliquer à l'oraison. Il y a des répugnances, des tristesses, des abatemens, des langueurs, mille évagations, mille distractions, mille légeretés d'une imagination inconstante & volage à supporter. *P. Bour. Exh. I. p. 333.* Une attention qui recueille l'esprit... qui le rappelle de ses égaremens, & de ses évagations, dès qu'il commence à s'en appercevoir. *Id. II. p. 297.*

Ce mot est tout Latin. Il vient de *vagari*, qui signifie, s'écarter, aller ça & là, à l'aventure, sans dessein, sans règle.

ÉVAGRE, ou ÉVAGRIUS. *f. m.* Nom d'homme. *Evagrius.* On dit également bien l'un & l'autre. *Evagre*, ou *Evagrius*, Patriarche de Constantinople, fut élu l'an 370. par les Orthodoxes, & chassé ensuite par Valens. Voyez Baillet au 6e de Mars. M. de Tillemont & d'autres disent toujours *Evagre*.

S'ÉVALTONNER. *v. récip.* Prendre des airs, des manières trop libres. Jeune homme, vous vous évaltonnez. Ce mot se dit rarement, & jamais hors du style familier.

C'est quelquefois abuser de ses forces. Vous vous évaltonnez trop pour un convalescent.

ÉVALTONNÉ, *ÉE.* part.

ÉVALUATION. *f. f.* Estimation, appréciation d'une chose. Voyez ces mots. *Æstimatio.* On fait l'évaluation d'une marchandise. Les ouvrages sont payés suivant l'évaluation qui en est faite. On a nommé des Experts pour faire l'évaluation des héritages dont on demande la licitation. On fait à la Monnoie l'évaluation des espèces à proportion de leur

pois & de leur titre. Les *évaluations* de monnoie se doivent faire de fin contre fin avec sa traite ; car cela est fondé en raison de monnoie : c'est pourquoi les monnoies qui doivent être rendues ne peuvent être évaluées avec traite contre celles qui n'en ont guère. Cela tourneroit au dommage du débiteur & payeur, qui payeroit plus qu'il n'auroit reçu ; mais quand les *évaluations* se font d'espèce qui n'ont été chargées de traite excessive, contre d'autres espèces courantes, qui ne sont semblablement guère chargées, il n'y a aucun doute qu'elles ne se doivent faire de fin contre fin avec leur traite. LE BLANC. Boizard traite de l'*évaluation* des Monnoies dans sa 1. p. c. 8.

Il y a dans le Roman Bourgeois un tarif ou *évaluation* des parts sortables.

On appelle, en Arithmétique, l'*évaluation* d'une fraction, la réduction d'une fraction Arithmétique à sa véritable valeur, comme en livres, sous & deniers, s'il s'agit d'argent : en pieds, pouces & lignes, s'il s'agit d'une mesure, &c. Par exemple, l'*évaluation* de $\frac{1}{4}$ d'Ecu de soixante sous, est de quarante-cinq sous, ou deux livres cinq sous, l'*évaluation* de $\frac{1}{2}$ de toise est quatre pieds & demi, &c.

ÉVALUER. v. a. Fixer le prix d'une chose, l'apprécier. *Æstimare, pretium facere alicui rei, arrogare, statuere, constituere, imponere.* Cette terre, cette charge a été évaluée à cent mille francs. *Évaluer* un ouvrage de peinture, de menuiserie à tant de toises. Le marc d'argent de Paris & le marc d'argent d'Allemagne sont différemment évalués. On *évalue* les arrérages des rentes en blés sur les extraits qu'on met au greffe du prix du blé à chaque jour de marché.

Quelquefois ce verbe est employé sans la particule à. Cette terre à été évaluée cent pistoles.

ÉVALUÉ, ÉE. part.

EVAN. f. m. Terme de Mythologie. L'un des surnoms de Bacchus. *Evan.* On dit que ce surnom fut donné à Bacchus du cri que faisoient ses Prêtresses en célébrant ses fêtes & ses sacrifices, c'est-à-dire, les Orgies. Clément Alexandrin, dans son exhortation aux Grecs, trouve dans ce nom une antiquité plus respectable & plus grande. Il dit que ces Prêtresses courent couronnées de serpens, hurlant & criant *Evan*, qui est le nom d'Eve, qui se laissa séduire par le serpent. Ainsi il trouve dans cette cérémonie des vestiges & une tradition du péché de la première femme.

ÉVANDRE. f. m. Nom d'homme. *Evander.* C'est *Evandre* qui fut le chef des Arcadiens, qui passèrent en Italie, & qui s'y virent établir. *Evandre* apporta les Lettres & l'Agriculture en Italie. On en fit dans la suite honneur à Saturne. Voisius croit que c'est parce qu'on honora *Evandre* dans Saturne, & que c'est ce qui donna occasion à la fable de la venue de Saturne dans l'Italie. Au reste, le même Auteur ne croit pas qu'*Evandre*, mot Grec qui signifie Courageux, brave, fut le nom propre de ce chef des Arcadiens, mais un surnom qu'ils lui donnèrent pour honorer sa valeur. *Voyez De Idol. L. I. C. 12. p. 48.*

ÉVANGÉLIAIRE, ou **ÉVANGÉLISTAIRE.** f. m. Terme de Liturgie. On appeloit ainsi autrefois, non-seulement dans l'Eglise Grecque, mais aussi dans la Latine, un Livre qui comprenoit tous les Evangiles de l'année, c'est-à-dire, tous les Evangiles qui se disent à la Messe chaque jour. *Evangeliarium, Evangelistarium.* Honorius d'Autun dit que l'*Évangélaire* fut composé par S. Jérôme. J'ai vu un bel *Évangélaire* de l'Abbaye de Chelles.

ÉVANGÉLIDE. L'Oracle des *Evangelides.* *Evangelidarum Oraculum.* Il y avoit à Milet, aujourd'hui Mileto, un Oracle qui passoit pour le meilleur de toute la Grèce après celui de Delphes. Le Chef & le Président du lieu où étoit cet Oracle ayant été un certain Branchus, on appela cet Oracle l'Oracle des

Branchides. *Evangele* ou *Evangelus* ayant succédé à Branchus, il prit son nom, & fut nommé l'Oracle des *Evangelides.* *Voyez Photius, Biblioth. Cod. 186. & Voisius, De Idol. L. II. C. 12. p. 187.*

ÉVANGÉLIQUE. adj. m. & f. Qui est selon l'Evangile, selon la Doctrine de JESUS-CHRIST. *Evangelicus.* La pauvreté *évangélique*, les conseils *évangéliques.* La simplicité *évangélique* ne souffre point que l'Eglise soit soutenue par le luxe & par l'éclat. PORT R. Les Ouvriers *Évangéliques.* Cette constance avec laquelle le Saint souffroit les injures & les mauvais traitemens des hommes, & cette manière si *évangélique* de se venger de ses ennemis, parut merveilleuse. P. VERJ. Il crut que son ministère *évangélique* demandoit de lui qu'il achevât de convertir ces Royaumes. BOUÏ. *Vie de Xav. L. III. Accompaner les Prêtres dans leurs travaux évangéliques.* BOURD. *Exhort. T. I. p. 147.*

Les Protestans se donnent pour la plupart le titre d'*Évangéliques*, parce qu'ils font tous profession de ne s'attacher qu'à l'Evangile, sans avoir égard à la tradition des Pères de l'Eglise, ni à l'autorité même de leurs Pasteurs ; ils disent qu'ils ne savent que l'Evangile ; mais l'Evangile que chacun d'eux entend, interprète, explique à sa manière : ainsi chacun d'eux a sa foi & sa religion particulière, ou n'en a point du tout. En Suisse on distingue les Cantons qu'on appelle Réformés, ou *Évangéliques*, d'avec les Cantons Catholiques. En 1722. le Consistoire Luthérien de l'Electorat de Saxe, en donnant sa résolution sur le projet de réunion avec les Protestans d'Allemagne, déclara que les Réformés ne pouvoient pas prétendre au titre d'*Évangéliques*, puisqu'ils ne sont pas d'accord entr'eux sur les points de Doctrine, d'autant qu'ils donnent diverses explications aux paroles les plus claires de la sainte Ecriture.

ÉVANGÉLIQUEMENT. adv. D'une manière *évangélique.* *Evangelico more, juxta Evangelii regulas, dogmata, ut dignum est sancto Evangelio.* Ce Missionnaire prêcha fort *évangéliquement*, c'est-à-dire, l'Evangile tout pur, sans pompe & sans ostentation, sans affectation de tous, de pensées, d'expressions, sans art, sans étude.

ÉVANGÉLISER. v. a. Annoncer, prêcher l'Evangile. *Nuntiare, Evangelii præconium facere, præconem agere.* S. Paul *évangélisa* les Gentils. Il est aussi neutre. JESUS-CHRIST envoya ses Apôtres *évangéliser* par toute la terre.

On disoit autrefois au Palais *évangéliser* un sac ; pour dire, vérifier s'il est complet, suivant son inventaire de procédure. Cette vérification s'appeloit aussi *Évangile.* *Voy. encore ÉVANGÉLISTE.*

ÉVANGÉLISÉ, ÉE. part. Comme pauvres, ils doivent être *évangélisés* ; mais il est nécessaire à leur égard que l'Evangile soit accompagné d'amples largesses & d'utiles secours. BOURD. *Exh. T. I. p. 133.*

ÉVANGÉLISME. f. m. Ancien nom d'une fête de l'Eglise Chrétienne. *Evangelismus.* Domini que Macridit que l'*Évangélisme* étoit la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge. La signification du nom, qui veut dire *Bonne nouvelle*, y convient fort. Mais Balsamon écrit que c'étoit le Dimanche des Rameaux qu'on appeloit ainsi. Cependant Nicon, dans son Ouvrage *De Religione Armenorum*, témoigne que les Arméniens célèbrent la fête de l'*Évangélisme* le 5^e de Janvier. Apparemment que ces deux fêtes ont eu le même nom en différens lieux.

ÉVANGÉLISTE. f. m. Auteur Sacré qui a écrit l'Evangile, la vie, les miracles, la doctrine de J. C. *Evangelista, sacri Evangelii Scriptor.* S. Mathieu, S. Marc, S. Luc & S. Jean sont les quatre *Évangélistes.*

On nommoit aussi *Évangélistes* ceux qui alloient prêcher l'Evangile de côté & d'autre, sans être attachés à aucune Eglise particulière. C'est en ce sens, à ce que prétendent quelques Interprètes, que Philipès, qui étoit un des sept Diacres, est appelé l'*Évangéliste* au ch. 21. des Actes des Apôtres,

v. 8. Saint Paul dit à Timothée au IV^e Ch. de la 2. Ep. qu'il lui écrivit, Faites l'Ouvrage d'un *Evangeliste*. Le même Apôtre, Eph. IV. 11. met les *Evangelistes* après les Apôtres & les Prophètes. M. Tillemont prend ce mot en ce sens. La plupart de ceux qui embrassoient alors la foi, étant remplis de l'amour d'une sainte philosophie, commençoient par distribuer leurs biens aux pauvres; & après cela ils alloient en divers pays faire la fonction d'*Evangelistes*, annoncer JESUS-CHRIST à ceux qui n'en avoient point encore ouï parler, & leur donner les Livres sacrés de l'Evangile, *T. II. pag. 326. & 327.*

ÉVANGÉLISTE, se dit dans des Chapitres de celui qui à la Messe solennelle chante l'Evangile. *Evangelista, cantor Evangelii*. Ce Chapitre a plusieurs Chapelains à son service en qualité de Chantres, de Vicaires, d'Epistoliers, d'*Evangelistes*.

On nomme aussi *Evangelistes* les Prêtres qui récitent des Evangiles en mettant un bout de l'étoile sur la tête des personnes qui font dire ces Evangiles: un tel est l'*Evangeliste* de Notre-Dame.

ÉVANGÉLISTE. Dans l'ancien style du Palais, étoit celui qui vérifioit un sac ou un procès, pour s'assurer s'il étoit complet, si l'on n'y avoit rien ajouté ou retranché.

On donne encore aujourd'hui le nom d'*Evangelistes* aux Conseillers qu'on donne pour assistans au Rapporteur, pour vérifier s'il dit vrai. Quand on rapporte un procès dans l'ordre, il y a deux Conseillers assistans aux côtés du Rapporteur, qu'on lui donne pour *Evangelistes*, dont l'un tient l'inventaire, & l'autre les pièces; & après que le Rapporteur a exposé le fait & les moyens du procès, l'un lit les clauses des pièces produites; l'autre, les inductions qui en sont tirées.

On le dit aussi à la Chambre des Comptes de celui qui tient les acquits du Comptable & les vérifie, tandis que l'Auditeur rapporte au Bureau.

On appelle encore *Evangeliste* dans les Compagnies Littéraires, celui qui est nommé pour être témoin & inspecteur du Scrutin. *Ac. FR.*

On nomme par abus dans Paris *Evangelistes*, les revendeurs qui se tiennent au coin des rues, auxquels on demande les adresses des personnes que l'on cherche dans leurs quartiers, & dont on ignore la demeure.

ÉVANGILE. f. m. Livre qui contient la vie & la Doctrine de JESUS-CHRIST, écrit par les quatre Evangelistes. *Evangelium*.

Il y a aussi de faux *Evangiles*, composés par des Imposteurs & des Hérétiques dès les premiers siècles de l'Eglise. Les plus célèbres sont l'*Evangile* selon les Hébreux, l'*Evangile* selon les Egyptiens, & le *Protévangile* de S. Jacques, l'*Evangile* des douze, ou des Nazaréens, qui étoit le même que l'*Evangile* selon les Hébreux. Ces premiers Schismatiques du Christianisme avoient même inventé trois nouveaux *Evangiles*; l'un qu'ils appeloient *Evangile de perfection*, écrit en vers; l'autre qu'ils appeloient *Evangile d'Eve*, & le troisième qu'ils attribuoient à S. Matthieu, écrit en langue Hébraïque, dont parle S. Jérôme, & que l'on appeloit l'*Evangile* des Nazaréens, ou l'*Evangile* des douze, ou l'*Evangile* selon les Hébreux. L'*Evangile* de Nicodème; l'*Evangile* de S. Pierre; l'*Evangile* de S. Thomas, celui de S. Mathias, celui de S. Barthelemi, celui des douze Apôtres; l'*Evangile* de S. Philippe fait par les Gnostiques, au rapport de S. Epiphane, & dont les Ebionites, Basilides & Appellés se servoient; l'*Evangile* de Judas, supposé par les Caianites; l'*Evangile* de S. Thadée, celui de S. Barnabé, & celui de S. André.

ÉVANGILE éternel. C'est le titre d'un Ouvrage que les Moines mendiants firent paroître vers le milieu du treizième siècle, par lequel ils prétendoient que l'*Evangile* de J. C. ne devoit durer qu'un temps, & que ce temps étoit expiré; que c'étoit à eux qu'il étoit réservé de prêcher un *Evangile* qui devoit

durer jusqu'à la fin des siècles; que comme J. C. par son *Evangile* avoit abrogé la Loi de Moyse, ainsi le leur, qui devoit être éternel, abrogeroit celui de J. C. que la Doctrine qu'ils enseigneroient seroit beaucoup plus parfaite que celle de l'*Evangile* du Fils de Dieu, qui ne pouvoit conduire à la perfection; que leur *Evangile* seroit celui du S. Esprit; que jusqu'à présent l'Eglise n'avoit point encore eu de véritables enfans, & que J. C. lui-même & ses Apôtres n'avoient pas été parfaits dans la vie contemplative. Ces propositions & plusieurs autres semblables révoltèrent toutes les personnes raisonnables. Guillaume de S. Amour écrivit contre, & publia son *Traité Des Peris des derniers temps*. Le Livre de l'*Evangile éternel* fut condamné à Rome; & Jean de Parme, Général de l'Ordre de S. François, accusé d'en être l'Auteur, fut obligé de se défaire de son Généralat, afin d'éviter le scandale qui auroit flétri son Ordre, qu'on cherchoit à ménager à Rome, à qui il étoit utile. Luc Wading, dans ses *Annales de l'Ordre des Franciscains*, cherche à disculper ce Général d'être l'Auteur de l'*Evangile éternel*. Il y soutient que c'étoit un autre Jean de Parme, qui n'étoit pas le Général de l'Ordre. Tamm dans son *Etat de l'Eglise*, & plusieurs autres Auteurs parlent amplement de cet *Evangile éternel*.

Quelqu'un a appelé les Offices de Cicéron, l'*Evangile de la loi naturelle*. Les sermens les plus solennels se font sur l'*Evangile*. Les Ministres Protestans se disent Ministres du S. *Evangile*.

Ce mot vient du Grec, & signifie, *bonne nouvelle*, *εὐαγγέλιον*, de l'abverbe *εὖ*, *bone*, & *ἀγγελος*, *annuntius*.

ÉVANGILE, se prend aussi pour la Loi de JESUS-CHRIST, & la Doctrine contenue dans l'*Evangile*. La prédication de l'*Evangile*. L'*Evangile* n'annonce que l'humilité & la repentance, & ne prêche que le renoncement aux plus chers attachemens du monde. DE VILL. Il y a des Prédicateurs dans l'extérieur desquels l'*Evangile* est prêché: c'est-à-dire, la simplicité, l'austérité & la mortification. *AB. DU JARRY.*

L'*Evangile* à l'esprit n'offre de tous côtés,
Que pénitence à faire, & tourmens mérités. *BOIL.*

Parle, sans te flatter: fais-tu bien de quel style
Aux coupables mortels s'annonce l'*Evangile*? *VILL.*

ÉVANGILE, signifie de plus chez les Grecs le livre qui contient les *Evangiles* qu'on lit pendant tout le cours de l'année dans la célébration de la Liturgie. Il est divisé en plusieurs sections ou leçons, qui ont été accommodées aux usages des jours & des Fêtes. Ils le portent en procession avec beaucoup de solennité. Le Prêtre, avant que de célébrer la Liturgie, sortant par la petite entrée, qui est celle de la table ou autel de la *prothèse*, porte le livre des *Evangiles*, & tous se prosternent devant ce livre qu'il tient élevé: c'est JESUS-CHRIST qu'ils adorent, & non pas le livre, comme il paroît par ces paroles que le Chœur chante alors: *Venez, adorons & nous prosternons devant Jesus-Christ: sauvez-nous, ô Fils de Dieu.*

Petits Evangiles, nom que les Grecs donnoient à de certains extraits des *Evangiles*, que l'on portoit comme des préservatifs contre les maladies. S. Jérôme, qui en a parlé dans son Commentaire sur S. Matth. se sert aussi du mot de *petits Evangiles*, *parvula Evangelia*.

ÉVANGILE se dit aussi de cette partie des *Evangiles* que le Prêtre dit à la Messe, pendant laquelle tout le monde se tient debout par respect. Le premier *Evangile* est l'*Evangile* du jour. Le deuxième est le commencement du livre de S. Jean qui parle de l'Incarnation. La Messe est bien avancée; le premier *Evangile* est dit.

Dans cette acception, ce mot est masculin,

comme dans les autres, & il n'y a que le peuple qui le faisse féminin.

ÉVANGILE, se dit aussi de certains extraits des *Évangiles* qu'un Prêtre récite en mettant sur la tête d'une personne le bout de son étole. Dites-moi un *Évangile* de la Vierge, un *Évangile* de S. Jean, &c. Il y a de l'apparence, dit Jérôme Acolta, *Hist. des revenus Ecclesiastiq.* pag. 22. que ces *Évangiles* qu'on lit aujourd'hui dans plusieurs lieux, sur tout dans ceux où il y a une grande dévotion à la Sainte Vierge, sont des restes de ces Messes qu'on appelloit Messes sèches. C'est une coutume fort générale à la campagne, & même à la ville, de se faire dire des *Évangiles*.

ÉVANGILE, se prend quelquefois pour une vérité, pour une chose certaine : ce que je vous dis-là, c'est l'*Évangile*, ou bien c'est mor d'*Évangile*. Et l'on dit d'une personne dont l'on ne croit pas les paroles toujours bien vraies, ni bien sûres, que ce qu'elle dit, ou tout ce qu'elle dit n'est pas mot d'*Évangile*. Je ne crois pas que tout ce que dit Longin soit mot d'*Évangile*. BOIL.

ÉVANGILE, se dit en mauvaise part en y ajoutant quelque épithète ; & il signifie alors, Erreur, Hérésie, Secte. Calvin revenu de Bourges, où pendant ses études de Droit l'Allemand Volmar lui donna les premières notions du nouvel *Évangile*, avoit déjà publié la Doctrine de Luther & celle de Zuingle. BOUH. *Vie d'Ign. L. II.*

On dit figurément & proverbialement d'une chose nouvelle, & dont tout le monde s'entretient, que c'est l'*Évangile* du jour : d'un homme qui croit fermement une chose, qu'il croit cela comme l'*Évangile*.

On dit proverbialement : Nous fûmes pendant quelque temps comme l'*Évangile* du jour, c'est-à-dire, qu'on ne s'entretenoit que de nous, les discours ordinaires de la conversation rouloient sur nous.

LE S. ÉVANGILE. La Congrégation du S. *Évangile*, ou du Capuce, est une Congrégation de l'Ordre de S. François, ou des Frères-Mineurs. Jules II. en 1506. ordonna par une Bulle que cette Congrégation & les autres qui partageoient l'Ordre des Frères-Mineurs, se réunissent à celle des Conventuels, ou à celle des Observans. P. HELROT. *T. VIII. C. 6.* En Espagne ils furent appelés aussi de l'Étroite Observance, ou les Déchaillés. *Id. C. 17.*

ÉVANOUÏR, S'ÉVANOUÏR. v. récip. Tomber en défaillance, éprouver un état de foiblesse, dans lequel la diminution des forces vitales est si grande, qu'on perd avec le mouvement, l'usage & les fonctions des sens. *Animo deficere.* Voyez ÉVANOUÏSSEMENT. En apprenant la mort de son mari, elle s'*évanouït*. On lui a tiré tant de sang, qu'il est tombé en foiblesse, qu'il s'est *évanouï*. Votre pauvre Mariane n'en peut plus, elle s'*évanouït* en finissant cette lettre.

ÉVANOUÏR, se dit figurément pour disparaître, se dissiper, venir à rien. *Evanescere.* Les plaisirs, les grandeurs de ce monde s'*évanouïssent*, passent bientôt. Les biens du monde ne sont que de faux biens, qu'on sent *évanouïr*, lorsqu'on croit les posséder. FLÉCH. Sa gloire est *évanouïe*. VOIT. Tout ce qui se fait au monde étoit pour vous *évanouïr*. *Id.* La difficulté s'*évanouït* dès qu'on en pénètre le fond. NIC.

Crois-tu que mes *chagrins* doivent s'*évanouïr*.

RAC.

On le dit dans ce sens de toutes les choses qui se dissipent tellement qu'il n'en reste plus aucun vestige.

ÉVANOUÏR. En termes d'Algèbre, Faire *évanouïr* des termes homogènes, faire *évanouïr* des inconnues, faire *évanouïr* des incommensurables, faire *évanouïr* des termes moyens, & en général faire *évanouïr*, c'est ajouter ou ôter également de part & d'autre d'une équation. *Abolere.* Pour faire *évanouïr* les ter-

mes homogènes, on peut commencer par faire *évanouïr* celui que l'on voudra ; mais la règle générale est de faire *évanouïr* le terme négatif plutôt que le positif, & le plus petit positif plutôt que le plus grand négatif, lorsqu'ils ont tous deux le même signe. On fait *évanouïr* les termes négatifs en ajoutant de part & d'autre de l'équation leur valeur positive ; on fait au contraire *évanouïr* le plus petit des termes positifs en l'ôtant de part & d'autre ; que si les deux termes homogènes étoient égaux avec le même signe, il n'y auroit qu'à les effacer de part & d'autre. Faire *évanouïr*, faire disparaître. DE LAGNY. Voyez dans le même Auteur, les Elémens d'Arith. & d'Algèb. *P. II. C. 3, 4, 5, &c.* la manière de faire *évanouïr* les autres termes, comme les fractions, les inconnues, les incommensurables, &c.

ÉVANOUÏ, 1^{re} part.

ÉVANOUÏSSEMENT. f. m. Foiblesse qui saisit la tête & le cœur, suspend en nous tout mouvement, avec l'usage & les fonctions des sens. Ce n'est, à proprement parler, ni défaillance, ni syncope. C'est un état moyen entre les deux. Il dit plus que défaillance, & moins que syncope, qui est le dernier degré de la diminution des forces vitales. *Deliquium, defectio animi.* Cette femme est tombée dans un *évanouïssement*, en apprenant la mort de son mari. A peine étoit-il revenu de son *évanouïssement*, qu'il est tombé dans un autre. *Évanouïssement* est causé par tout ce qui peut altérer, corrompre & dissiper les esprits vitaux ; comme les longues veilles, les grandes douleurs, les grandes & subites évacuations, les vapeurs putrides sortant de quelque abcès qui est dans les parties nobles, &c.

ÉVANOUÏSSEMENT. En termes d'Algèbre, c'est la manière, la méthode, ou plutôt l'opération par laquelle on fait *évanouïr*, c'est-à-dire, on délivre une équation de certains termes, pour la résoudre. M. DE LAGNY, dans ses Elém. d'Arith. & d'Alg. *P. II. C. 3, 4.* &c. traite de l'*évanouïssement* des fractions, & de l'absolu de la haute puissance, de l'*évanouïssement* des inconnues, de l'*évanouïssement* des incommensurables, de l'*évanouïssement* des termes moyens. Voyez aussi le P. Reynaud dans sa science du calcul.

ÉVANTAIRE. Voyez ÉVENTAIRE.

ÉVANTE. f. f. Terme de Mythologie. Bacchante, Prêtresse de Bacchus. *Évan.* Les *Évantes* furent ainsi nommées, parce qu'en célébrant les Orgies, & courant comme des furieuses, elles crioient *Évan, Évan.* Voyez BACCHANTE.

ÉVANTILLER. v. a. En cas de retrait, de rachat, de lods & ventes, on *évantille* le contrat, c'est-à-dire, On fait voir en détail la valeur de l'héritage, & ce qui relève de chaque Seigneur, pour en payer les droits au prorata. *Dict. des Arts.* Le terme ordinaire de Pratique, est *Ventiler*, v. a. Faire l'estimation des biens ; & la *ventilation*, c'est l'estimation même.

ÉVAPORATION. f. f. Action par laquelle on fait exhaler l'humidité de quelque corps, par le moyen du feu ou du Soleil. *Evaporatio, exhalatio vaporum.* Le sel se forme par l'*évaporation* de l'humidité, soit par l'ardeur du Soleil, comme dans les marais salans, soit par le moyen du feu, comme aux lieux où il y a des puits salés. L'*évaporation* se fait en Chimie pour faire la dissipation de l'humidité superflue, & diffère de l'*exhalation*, en ce que celle-ci ne se pratique que sur des matières sèches.

On appelle aussi en Physique *évaporation*, l'élevation dans l'atmosphère de certaines particules très-subtiles & très-déliées, qui se détachent des corps liquides & de la plupart des corps solides. Voyez EXHALAISONS, VAPEURS, ÉMANATION, MÉTÉORE.

ÉVAPORATION, se dit figurément pour légèreté d'esprit. *Vanitas, levitas animi, inconsiderantia.* Cette extravagance vient d'une grande *évaporation* d'esprit. Dieu se sert des plus terribles objets pour reci-

rer les ames d'une certaine évaporation que leur insensibilité produit, & pour les faire rentrer en elles-mêmes. PORT-R. Le P. Bouhours met en question si ce terme peut être tiré de la Physique & de la Chimie, pour lui donner un sens moral, & si l'on peut dire l'évaporation de l'esprit, comme on dit un esprit évaporé.

ÉVAPORER. On donne rarement une signification active à ce verbe. Alors il signifie dissiper, faire exhaler en vapeurs. C'est un fait que le Soleil évapore plus vite une eau superficielle qu'une eau profonde. MÉM. DE TRÉV.

ÉVAPORER est plus souvent neutre ou réciproque, & signifie se résoudre & s'élever en vapeurs. *Exhalare vapores, evanescere in fumum.* Toutes sortes de liqueurs s'évaporent à la longue. Plus les liqueurs sont spiritueuses, plus elles s'évaporent. Il résulte de plusieurs expériences qu'il s'évapore beaucoup plus d'eau d'une terre humide, que d'une eau non mêlée de terre. MAIRAN. Lorsqu'on fait le sel des eaux des fontaines, on en fait évaporer tout l'humide, & le sel demeure au fond. Pour cuire le salpêtre, il en faut faire évaporer toute la lessive qui s'est empreignée du sel de la terre.

ÉVAPORER, se dit aussi figurément en Morale & avec le pronom personnel: il signifie, se dissiper, se perdre. *Perire, evanescere, dissipari.* Son esprit s'évapore. Sa raison, son bon sens s'évaporent; pour dire, se perdent; il extravague. N'appréhendez point ceux qui vous menacent: leur passion s'évapore par-là; & ils consomment leur vengeance en paroles. ABL. Les esprits trop raffinés s'évaporent en des imaginations vaines & chimériques. BOUH. Il ne faut point subtiliser en matière de reconnoissance: elle s'évapore en subtilisant. NIC. Au milieu des objets de vanité l'ame se dissipe & s'évapore. FL. Les Grecs de l'armée d'Alexandre, animés de son esprit, s'évaporent en fictions. HUET.

On dit figurément, *Evaporer son chagrin, évaporer sa bile*; pour dire, soulager sa colère, son chagrin, &c. par des discours, des plaintes, &c. Et dans cette acception, *Evaporer* est actif.

ÉVAPORÉ, ÉE. part. *Dissipatus, vanus, levis.* On le dit au propre & au figuré. Liqueur évaporée. Esprit évaporé. Ce n'est plus le temps de s'abandonner à des joies évaporées, quand on est vieux. BELL. Il est un cœur évaporé, qui ne peut se renfermer un moment en lui-même. BOURN. *Exh. T. I. p. 44.*

Il est aussi substantif, & signifie, Etourdi, extravagant. C'est un évaporé, qui ne fait ce qu'il dit, qui ne fait rien par raison. Il vaut mieux essayer les railleries d'un jeune évaporé, que de s'exposer à la censuré des gens sages. M. SCUD. Remarquez le ridicule de cet évaporé, qui affecte une gravité étudiée. BELL.

ÉVASÈMENT. f. m. Voyez ÉVASION.

ÉVASER. v. a. Agrandir l'ouverture de quelque chose, lui faire une ouverture un peu large. *Os dilatare, aperire, laxare, diducere.* Il ne faut pas évaser les matras comme on fait les cruches & les autres vaisseaux.

ÉVASER un arbre, en termes de Jardinage, c'est lui donner plus de circonférence, empêcher en ouvrant les branches, qu'il ne se resserre & se rapproche trop. On évasé aussi les arbres dont le milieu est trop serré: c'est quelquefois un défaut à un arbre d'être évasé, de n'être pas assez serré. Les Poiriers de Bourré s'évasent trop: il faut avoir soin de les reserrer, ou rapprocher. Les Poiriers de Bourdon se serrent trop: il les faut ouvrir & évaser. *Ramos diffundere.* LA QUINT.

ÉVASÉ, ÉE. part. & adj. Vaisseau dont l'ouverture est large. *Patulus, laxus.*

ÉVASÉ, se dit du nez, dont les narines sont trop ouvertes. Furetière prétend qu'on le dit aussi des habits qui ont de trop grandes ouvertures, comme des manches.

ÉVASÉ. *Patens.* En Botanique se dit de ce qui se dilate vers son ouverture en manière de vase. On

emploie ce terme dans la description des fleurs & des fruits.

On dit aussi en Jardinage, qu'un buisson doit être évasé; qu'un bon Jardinier doit évaser ses arbres en buisson.

ÉVASION. f. f. Fuite secrète: action par laquelle on s'évade. *Evasio, fuga.* L'évasion d'un prisonnier donne une grande présomption qu'il est coupable. Il fut tiré de son évasion. MAUC.

ÉVASION. f. f. Ouverture d'un vaisseau qui est évasé. *Dilatatio, latitudo, amplitudo.*

Je ne crois pas que ce mot soit François, & je ne l'ai vu nulle part employé dans cette acception. Il est vrai que nous n'avons point de terme qui exprime l'état d'une chose dont l'ouverture est agrandie, en sorte que son orifice soit plus étendu que son fond. Je préférerois évasement, qui me paroît plus analogue & moins équivoque.

ÉVATE. f. m. Sorte de bois noir qui ressemble à notre ébène, & qui se trouve dans l'Abylinie, où il est fort estimé. On en fait des plats, & on dit que par une propriété particulière à ce bois, ces plats se rompent en pièces sitôt que l'on met du poison dedans.

ÉVATES. Voyez VATES, EUBAYES, DRUIDES.

E U B.

EUBAGES. f. m. Prêtres, ou Docteurs des anciens Celtes, ou Gaulois. *Eubages.* Chorier, dans son *Hist. du Dauphiné*, L. II. n. 3. suppose que les *Eubages* sont les mêmes que les Druides & que les Saronides de Diodore. Quelques-uns croient que les *Eubages* sont ceux que Strabon, L. IV. p. 197. de l'Edit. de Paris 1620. appelle *Ovartsis, Vates.* Peut-être même s'est-on persuadé qu'il falloit lire *Ovartsis*; étant aisé de prendre un r pour un τ. Quoiqu'il en soit, il paroît que les *Eubages* étoient différens des Druides. Voyez ce que nous avons dit sur cela au mot DRUIDE. Ammien Marcellin parle des *Eubages* dans son XV^e L. C. 9. & parce qu'il ne s'agit-là que de l'Isle Britannique, quelques Auteurs ont cru que les *Eubages* n'étoient que dans cette Isle, & qu'ils y étoient ce qu'étoient les Druides en Gaule. Mais encore un coup les Anciens, & sur-tout Strabon & Ammien lui-même, à cet endroit, ne laissent aucun lieu de douter que les *Eubages* ne fussent différens des Druides, & au moins une espèce particulière de Druides, & qu'il n'y en eût dans les Gaules. Ammien fait entendre que c'étoient les Philosophes de ces nations, & que leur occupation principale étoit l'étude de la nature. Bouche, dans son *Hist. de Provence*, L. II. C. II. T. I. p. 68. distingue les *Vates* de Strabon des *Eubages* d'Ammien. Les *Vates*, dit-il, étoient ceux qui avoient soin de faire des sacrifices; *Eubages*, ceux qui s'occupoient des raisons des plus haut secrets de la nature.

EUBOÉE, ou EUBÉE. La plus grande des Isles de la mer Egée. *Euboea.* Elle s'étendoit le long des côtes de la Béotie depuis le Golfe Pélasgique jusques vers l'Isle d'Andros. *Euboée*, Isle de la mer Egée, que l'Entipide séparoit de la Béotie. Cette Isle s'appela *Euboée* à cause de ses grands & beaux pâturages, & se nomme aujourd'hui Négrepont. TOURREIL. Quelques-uns ont dit qu'elle avoit été séparée de la Béotie par un coup de mer. Voyez Lucaïn. Elle s'appela d'abord *Macridea*, c'est-à-dire, la longue, parce qu'elle est fort longue en comparaison de sa largeur; Abantide, Chalcide & Asapide; & fut nommée *Euboée* du nom d'une Dame, ou d'une Héroïne qui s'appeloit *Euboée*. Voyez Pline, L. IV. C. 12. Strabon, L. II. & L. X. dit qu'elle fut encore nommée *Oche*, & *Ellopie*. Les Athéniens eurent l'*Euboée* sous leur domination, & ils avoient établi des colonies dans ses deux principales villes *Erétrhye* & *Chalcide*. Thucydide dit que dans la guerre du Péloponèse, la révolte de l'*Euboée* consterna les Athéniens, parce qu'ils en retiroient plus que de l'Attique

l'Attique. Après quoi l'*Euboée* fut en proie aux factions. TOURREIL. Philippe n'oublioit rien pour s'emparer de l'*Euboée*, qu'il appelloit les entraves de la Grèce. ID. Ce fut la troisième année de la cent cinquantième Olympiade que l'*Euboée* se divisa en deux factions, dont l'une réclama le secours de Thèbes, & l'autre celui d'Athènes. ID. Messieurs Tourreil & Corneille, tous deux de l'Académie - Françoisse, écrivent *Euboée*, & non pas *Eubée*.

EUBOËEN. subst. masc. & fem. Qui est de l'*Euboée*. *Euboëus*, a.

EUBOÏQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'*Euboée*. *Eubœus*, a. La mer *Eubœique*, *Eubœum mare*, étoit la partie de la mer Egée qui baignoit l'*Euboée*.

EUBOULIE. f. f. ou la Déesse du bon Conseil, avoit un Temple à Rome, selon Plutarque. De *εὖ*, bien, & *βουλή*, conseil.

EUBULEE. f. m. *Eubuleus*. Un des trois Dioscures, dit Cicéron, de ceux qu'on surnommoit Anaces, fils de l'ancien Roi Jupiter & de Proserpine. Ils étoient nés à Athènes.

E U C.

EUCADE. f. m. Nom propre d'homme. *Euchadius*. On le trouve aussi nommé *Euckodius*, & *Eochodius*; ce que Ferrarius & autres Modernes ont lu *Euglodius*. CHAST. au 25. Janv. p. 410. Dans la Province de Galloway en Écosse, S. *Eucade*, Moine sous S. Colmkil. ID. p. 401.

EUCAIRE. Voyez EUCHAIR.

EUCARISTIE. f. f. Voyez EUCHARISTIE.

EUCHAIR. f. m. Nom d'homme. *Eucharius*. S. *Euchair* ou *Eucaire*, premier Evêque de Trèves, vivoit au III^e siècle. Bède en parle au 9^e Décembre. Grégoire de Tours dans les Vies des Pères, C. 17. & Pierre de Cluny, L. I. Ep. 2. en font mention.

EUCHARISTIE. f. f. *Eucharistia*. Quelques-uns ôtent l'*h* en François, & écrivent *Eucaristie*, comme on prononce. Monsieur de Tillemont en use toujours ainsi. Cela est contraire à l'usage. Le très-Saint Sacrement de l'Autel, qui contient réellement le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, sous les espèces du pain & du vin: le mystère de l'*Eucharistie* est incompréhensible, comme les autres mystères, il humilie l'esprit du Chrétien, & exerce sa foi. L'*Eucharistie* est le gage le plus précieux de l'amour de JESUS-CHRIST pour son Eglise, & une source abondante de grâces & de bénédictions. Si on est en état de péché mortel, on ne doit point recevoir le Sacrement de l'*Eucharistie* qu'après le Sacrement de Pénitence. Calvin n'a pu s'empêcher de dire que sur l'*Eucharistie* l'erreur des Luthériens est encore plus grossière que celle de l'Eglise Romaine. Luther de son côté avoue de bonne foi, qu'il a fait ce qu'il a pu pour nier la présence réelle, voyant, dit-il, combien cela eût incommode le Pape; mais qu'il n'a pu s'y résoudre contre les paroles précises de JESUS-CHRIST. PÉLISSON.

L'EUCHARISTIE est tout ensemble & sacrifice & sacrement. Le sacrifice de l'*Eucharistie* est le même que celui de la Croix. La victime est Jesus-Christ; la Consécration est l'action du sacrifice; le Ministre est le Prêtre qui consacre. Ce sacrifice est tout-à-la-fois propitiatoire, eucharistique ou de remerciement, d'action de grâces, impétratoire & sacrifice d'adoration. Le peuple ne consacre point avec le Prêtre; c'est une erreur insupportable. On dispute fortement en Angleterre, si l'*Eucharistie* est un sacrifice. M. Johnson a écrit pour le prouver. D'autres Ministres le tiennent aussi après le fameux Cudworth. M. Lewis a prétendu les combattre, & n'a rien dit de raisonnable. Le savant & célèbre Dodwel, dans son Ouvrage *De Cyclid. Dissert. IX. paragr. 34. p. 414.* reconnoît des sacrifices non sanglans des Chrétiens, & pour rapporter ces termes: *Sacrificia Christianorum ἀνάμικτα.*

En tant que Sacrement, l'*Eucharistie* est un sacre-
Tome III.

ment de la nouvelle Loi, institué par Jesus-Christ la veille de la Passion, après la Cène égale, & qui contient réellement & substantiellement le Corps & le Sang de Notre Seigneur. La manière de ce sacrement sont le pain & le vin; la forme sont les paroles de la Consécration. Le Ministre est le Prêtre qui consacre.

Le Conciliabule de Sardique tenu en 347 accuse Paul de Constantinople d'avoir fait tirer des Prêtres par force dans la place publique, & que le Corps consacré de Notre-Seigneur qu'ils portoient pendu à leur cou, avoit été découvert aux yeux du peuple & profané. Cette accusation fait voir qu'il y avoit une consécration de l'*Eucharistie* dans l'Eglise ancienne; qu'elle se gardoit après l'usage des Fideles, & qu'elle étoit considérée comme une chose très-sainte, qu'on ne pouvoit montrer en public sans profanation, digne en un Evêque de la déposition de son siège. DODEAU.

EUCHARISTIE est un mot Grec qui signifie action de grâces. On appelle ainsi le sacrifice & le sacrement du Corps & du Sang de J. C. parce qu'en offrant & en recevant le Corps & le Sang de J. C. sous les espèces du pain & du vin, on rend à Dieu l'action de grâces la plus agréable qu'on puisse lui rendre.

EUCHARISTIQUE. adj. Qui appartient à l'*Eucharistie*. Il n'a guère d'usage que dans le style dogmatique & dans cette phrase: Les espèces *Eucharistiques*.

EUCHECRATE. f. m. Jeune Thessalien qui enleva la Pythie, qu'il venoit consulter. *Euchecrates*.

EUCHER. f. m. & nom propre d'homme. *Eucherius*. Saint *Eucher*, Evêque d'Orléans au VIII^e siècle, naquit en 687. se fit Moine à Jumièges en 714. fut fait Evêque d'Orléans par Charles Martel après Suavric son oncle maternel, en 721. & mourut en 743. d'autres disent dès 738. Il y a deux Saints *Euchers* Evêques de Lyon, le second s'appelle *Eucher* le jeune. Le nom de Saint *Eucher* d'Orléans a été ajouté dans l'Autographe de l'Usuard de Saint Germain-des-Près, le 27^e Mars; & il paroît Evêque de Tours, sur ce qu'on y a mis *Turonensis* pour *Trudonensis*. La même chose est au Martyrologe de Cîteaux. Sur cela Bollandus & Henschenius, sans s'aviser de *Trudonensis*, ont mis au *Pratermissi* de ce jour-là les noms d'Eustochius, & Euphronius, n'en trouvant point parmi ceux des Evêques de Tours qui approchassent plus de celui d'Eucherius. CHASTEL. *Martyrol. au 20. Fév. p. 698.*

EUCHITES ou **EUCHETES.** (Prononcez *Uquites*, *Uquetes*.) Anciens Hérétiques qui ont été ainsi appelés, parce qu'ils prioient sans cesse, & qu'ils croyoient que la seule prière suffisoit pour être sauvé. *Euchitæ*. *Ευχη*, en Grec signifie prière, d'où les Grecs ont formé le mot *ευχισται*, qui est la même chose que *precatores* en Latin. Ils s'appuyoient sur ces paroles de S. Paul, Ep. 1. aux Thess. c. 5 v. 17. Priez sans cesse. S. Cyrille d'Alexandrie reprend dans un de ses lettres de certains Moines d'Egypte, qui, sous prétexte de ne vaquer qu'à la prière, ménoient une vie oisive. Théodoret parle des *Euchites* dans son livre 4 des hérésies. Voyez Messaliens. On les appeloit aussi Enthousiastes. Voyez Saint Jean Damascène, L. des hérésies, n. 30. Les Orientaux disent que les *Euchites*, ou Messaliens, étoient dans les mêmes sentimens que Céleste & Pélagé. TILLEMONT.

EUCHOLOGE. (Prononcez *Eukologe*. f. m.) *Euchologium*. Ce mot est purement Grec, & signifie littéralement *discours de prières*, de *ευχη*, prière, & *λογος* discours: c'est le Rituel des Grecs, où l'on trouve tout ce qui appartient à leurs cérémonies; soit dans leurs liturgies, soit dans l'administration des Sacremens, soit dans la collation des Ordres. Le P. Goar Dominicain, a fait imprimer l'*Euchologe* en Grec & en Latin à Paris, avec des notes.

EUCHOLOGE, (Le Dictionnaire de l'Académie écrit *Eucologe*.) se dit aussi d'un Livre imprimé à Paris

par l'ordre de M. le Cardinal de Noailles, où se trouve tout l'Office des Dimanches & principales Fêtes de l'année, selon le Missel & Bréviaire Parisien.

EUCINA. Nom d'un Ordre de Chevalerie qui, selon quelques Auteurs, fut établi l'an 722 par Garcias Ximénès, Roi de Navarre. On dit que sa devise étoit une Croix rouge sur une chaîne; mais un Ordre de Chevalerie du VIII^e siècle est un Ordre supposé.

EUCLIDIEN, ENNE. adj. Qui appartient à Euclide. Plusieurs nouveaux Géomètres ont abandonné la méthode *Euclidienne*. La Géométrie accoutume l'esprit à soutenir long-temps la comparaison, & à voir clairement une conséquence tirée d'une multitude d'autres: c'est ce qui dans la méthode *Euclidienne* donne l'habitude de la contention de l'esprit. **DES FONTAINES.**

Plusieurs de nos Modernes, en s'éloignant de cette méthode *Euclidienne*, ont souvent supposé, au lieu de démontrer. **ID.** Depuis l'invention de ce terme, on en a même étendu l'usage jusqu'à lui faire signifier ce qu'on appelle Géométrie. Nos beaux esprits, armés d'argumens philosophiques, s'élevèrent contre l'ancien Lyrique, & lui substituèrent un Lyrique méthodique & *Euclidien*. **IDEM.**

EUCRASIE. f. f. Terme de Médecine, qui signifie un bon tempérament, c'est-à-dire, un tempérament qui convient à la nature, à l'âge & au sexe du sujet. Ce mot est Grec, *ευκρασία*, température du corps bonne, égale; de *εὖ*, bien & de *κράσις*, tempérament.

E U D.

EUDEMONIE. f. f. En Grec *ευδαιμονία*, Déesse de la félicité.

EUDES. f. m. Nom propre d'homme. *Odo*, *Eudo*.

EUDIQUE. Terme de grand Art. Les Sages appellent ainsi les fèces du vert.

EUDISTE. f. m. *Eudista*. C'est le nom qu'on donne à une Congrégation de Prêtres séculiers, institués par le P. Eudes, qui étoit frère de Mezeray, Historiographe de France. Le P. Eudes avoit été Prêtre de l'Oratoire, & il en sortit pour établir sa Congrégation. Le P. Eudes l'établit d'abord à Caen, & c'est de là qu'elle s'est répandue dans la France, sur-tout en Normandie, comme à Rouen, à Evreux, à Courances. Ces Messieurs ont aussi des maisons en Bretagne. Leur institut est de former à l'Eglise de saints Prêtres & bons Ecclésiastiques, dans les Séminaires dont les Evêques veulent bien leur confier la conduite. Ils prennent le nom de la Congrégation de Jésus & de Marie. Le P. Eudes faisoit une profession particulière de la dévotion à la Sainte Vierge. Les *Eudistes* n'ont point d'habit distingué des Ecclésiastiques séculiers.

EUDISTE. f. f. Nom de Religieuses. *Eudista monialis*. L'Ordre des Religieuses *Eudistes* suit la règle de S. Augustin, & outre les trois vœux de Religion, elles en font un quatrième, de s'employer à l'instruction des femmes & des filles libertines, qui veulent changer de vie & se convertir. Elles furent d'abord établies à Caen sous le titre de Notre-Dame de la Charité. Cet établissement fut le fruit des Prédications du P. Eudes, Fondateur d'une Congrégation d'hommes, nommés aussi de son nom les *Eudistes*. Elles se sont répandues ensuite en Normandie & en Bretagne, & il y en a à Rennes.

EUDORE. f. f. Nom d'une Nymphe marine. *Eudora*. La Nymphe *Eudore* étoit fille de Nérée & de Doris, *Hésiod*, *Theog.* v. 247. & non de l'Océan & de Téthys, comme a dit Hoffman. Le même Auteur dit encore que l'une des sept Atlantides s'appeloit *Eudore*.

Ce mot vient de *εὖ*, bien, & *δῶρον*, présent, & signifie *beau présent*.

EUDOXE. f. m. Nom propre d'homme. *Eudoxius*,

Eudoxus. Les Entretien de Cléandre & d'*Eudoxe* font une réputation des Lettres Provinciales, faite par le P. Daniel Jél. Nous ne mettons point de différence en notre langue entre les noms de ceux que les Latins appellent *Eudoxius* & *Eudoxus*, & nous disons toujours *Eudoxe*. *Eudoxe*, fils d'Eschine, est un ancien Grec de Cnido, Astronome, Médecin, Législateur & Géomètre très-célèbre. *Eudoxus*. *Eudoxe* hérétique Arien usurpa le siège d'Antioche l'an 356. *Eudoxius*, & ainsi des autres. Apparemment l'on a voulu éviter l'équivoque du nom féminin *Eudoxie*. M. Godeau dit quelquefois *Eudoxius*. Par exemple, L. IV, p. 475.

Quelques-uns disent aussi *Eudoxe* féminin, pour *Eudoxie*. Voyez ce nom.

Ce nom, aussi-bien que celui d'*Eudoxie*, est Grec composé & formé de *εὖ*, bien, *beaucoup*, *très*, & *δόξα*, gloire, & signifie *glorieux*, & *Eudoxie*, *glorieuse*.

EUDOXIA. Terme de Fleuriste. C'est un œillet piqueté très-fin: le blanc en est beau, il fleurit facilement: sa fleur est médiocrement large, & la plante fort délicate, & sujette à la pourriture. Il porte graine: quatre boutons lui suffisent. **MORIN.**

EUDOXIE, ou EUDOXIA. f. f. Nom propre de femme. *Eudoxia*. L'Impératrice *Eudoxie*, femme d'Arcadius, favorisa Théophile d'Alexandrie contre S. Jean Chrysostôme qu'elle fit exiler deux fois, & auquel par là elle causa la mort. *Eudoxie*, femme du jeune Théodose, étoit fille de Leontius, Sophiste d'Athènes, qui la rendit habile dans les belles-lettres: la Philosophie & les Mathématiques. *Eudoxie*, qui s'appelle aussi *Eudocie*, *Eudoxia*, fille de Théodose le jeune, épousa Valentinien III. Quelques Auteurs disent *Eudoxe* féminin, au lieu d'*Eudoxie*. *Eudoxe*, femme d'Arcadius, ne pouvant plier comme les autres sous le joug de ce favori (Eutrope) il fut si hardi que de la menacer que dans peu de temps il la feroit répudier. **GODEAU.** Maxime monte sur le trône par ces degrés, & contraint l'Impératrice *Eudoxe*, fille de Théodose le jeune, à l'épouser. **BOSSUET.** Et de même *Eudoxe* femme de Théodose le jeune. **Godeau** appelle *Eudoxe*, femme de Valentinien, *Eudoxe* la jeune. Mais il seroit mieux de dire *Eudocie*, & de réserver *Eudoxe* pour le masculin, *Eudoxus*. C'est ainsi que d'*Eugenius* nous faisons *Eugene*, & non pas *Eugenie*, qui est toujours le féminin *Eugenia*, &c.

EUDOXIEN, ENNE. f. m. & f. Nom de Secte. *Eudoxianus*, *a*. Ce sont des hérétiques du quatrième siècle, dont Saint Epiphane parle, *Hæres.* 76. Les *Eudoxiens* prirent leur nom d'*Eudoxius*, Patriarche d'Alexandrie & de Constantinople, grand défenseur du dogme Arien, dit Nicéphore, & qui fut leur chef. Les *Eudoxiens* suivoient les erreurs des sectes Aériennes, & Eunomiennes, soutenant que le fils avoit une volonté différente du Père, & qu'il avoit été fait de rien. Voyez Saint Epiphane, *Hæres.* 76.

EUDOXIOPLE, ou EUDOXIOPOLIS. Ville de Thrace, dont le nom est aujourd'hui Selymbrie, *Eudoxiopolis*, *Selymbria*. La ville de Selymbrie en Thrace voulut porter à cause d'elle (d'*Eudoxie* femme d'Arcade) le nom d'*Eudoxiople* que l'histoire lui donne quelquefois, & l'on rapporte à cela la loi du 14 Juillet de l'an 404 de J. C. donnée en faveur de la ville d'*Eudoxiople*. **TILLEM.** T. V. p. 472. Souvent nos Auteurs conservent le nom des Villes dont le nom se termine en *polis*; il semble qu'il seroit mieux, à l'exemple de M. de Tillemont, de suivre l'analogie, & de leur donner une terminaison Française en *ople*, comme l'usage le fait dans Constantinople, Andrinople, &c.

EUDOXUS. C'est le nom d'un ancien Mathématicien, qu'on a donné à une des taches de la Lune. C'est le nombre 22 dans la Sélénographe du P. Riccioli.

E U E.

EVE, ou AIVE. f. f. *Aqua Vieux* mot françois, qui signifioit l'eau. Les plus anciens Romains, celui de Guérin le Lorrain entre autres, qui est en manuscrit à la Bibliothèque du Roi, écrivent *Eve*, & non pas *Aive*. Mais dans la suite on a mis *Aive*. C'est de là qu'est venu le mot d'aivier, ou évier. & d'éguière, ou aiguète. Du Bouchet croit que la forêt *Eveline*, appelée aujourd'hui des Yvelines, est ainsi nommée à cause des eaux dont elle est pleine. Dans le Roman de Guérin je trouve.

Del bruit de l'éve orment un moulinel.

EVE. f. f. *Eva*. La première des femmes fut ainsi nommée par son mari, le premier des hommes. Dieu la forma lui-même d'une des côtes d'Adam, & la lui donna pour femme & pour aide, en les bénissant, & leur ordonnant de multiplier le genre humain sur la terre. L'histoire d'Eve est assez connue.

Les Rabbins ont débité je ne sai combien de fables sur le sujet d'Eve, qui ne méritent pas qu'on y fasse attention. Ils disent que le mot hebreu que nous interprétons par côtes ne signifie pas en cet endroit (Gen. II, 21.) côte, mais côté; que Dieu forma *Eve* d'un des côtés d'Adam; que ce premier homme étoit androgyne, comme parle Abravanel, c'est-à-dire, que le corps du premier homme, tel qu'il fut d'abord formé de Dieu, étoit composé de deux corps, l'un d'homme & l'autre de femme; que ces deux corps étoient joints & se tenoient par le côté, & que, quand Dieu voulut former *Eve*, il ne fit que séparer le corps de femme du corps mâle. Voilà les imaginations des Rabbins. Leur grande preuve est qu'il est dit, Gen. V. 2. que quand Dieu créa l'homme il les fit homme & femme; comme si cette expression dans l'écriture signifioit autre chose, sinon que Dieu créa les deux sexes, un individu de chaque sexe, & que lorsque Dieu commande à Noé de faire entrer dans l'arche des animaux mâle & femelle, se servant précisément des mêmes termes qu'en parlant d'Adam, il eût voulu que ces animaux eussent été un composé de deux corps, l'un mâle & l'autre femelle.

EVE, en Hébreu, חַוָּה, *hhavh*, fut ainsi appelée par Adam du verbe חָוָה, *hhajah*, ou חָוָה, *hhavah*, vivre, parce qu'elle étoit la mère de tous les vivans, Gen. III. 20. C'est Adam qui lui donna ce nom, parce qu'elle donna la vie, qu'elle devoit être la mère de tous les hommes, Genèse II. 18. III. 20.

EVE, a signifié aussi une femme adultère, pécheresse, à cause d'Eve la première femme & la première pécheresse du monde.

EVE a encore signifié une jument, une cavale. *Equa*. Voyez M. Ménage.

On dit populairement, je ne connois cet homme-là ni d'Eve ni d'Adam, pour dire, je ne le connois nullement.

EVÊCHÉ. f. m. Diocèse, territoire qui est soumis à la juridiction spirituelle d'un Evêque. Cette abbaye est dans un tel Evêché. Il y a en France dix-huit Archevêchés. & cent treize Evêchés qui sont leurs suffragans.

Les Evêchés sont des bénéfices séculiers & consistoriaux. Ils étoient autrefois remplis par élection. Aujourd'hui, en France, c'est le Roi qui y nomme.

Ce mot étoit autrefois féminin. Du temps de Ronsard on disoit encore une Evêché.

Voudroit avoir le dos & le chef empêché

Dessous la pesanteur d'une bonne Evêché.

Le Concile de Sardique en 347. condamna le

changement des Evêchés, afin de borner l'inquiétude & la cupidité des Evêques. HERM.

EVÊCHE, signifie aussi la Prélatrice, la dignité d'Evêque. *Munus Episcopale*, *diguitas Episcopalis*. Ce Prédicateur va droit à l'Evêché, aspire à l'Evêché. On dit plus ordinairement évêcopat.

*Avec moins de talens vingt Abbés ont prêché,
Que la chaire a portes jusques à l'Evêché.*

VILL.

EVÊCHÉ, c'est, par rapport à l'Architecture, la demeure d'un Evêque, le Palais Episcopal. *Domus Episcopalis*, *Palatium Episcopi*, *Episcopium*. Il est logé à l'Evêché.

EVÊCHÉ, se dit aussi pour siège épiscopal. C'est ainsi qu'une ville a été érigée en Evêché, & qu'on appelle Evêché une ville où il y a un siège Episcopal. Orléans est un Evêché.

EVÊCHESSE. f. f. Nom que l'on donnoit dans la primitive Eglise à des femmes qui avoient certaines fonctions dans l'Eglise, où il y avoit des Evêchesses comme il y avoit des Prêtreilles, des Diaconesses & des Sous-Diaconesses. *Episcopa*. Le Docteur d'Espence, dans son Commentaire sur la première Epître de S. Paul à Timothée, parle des Evêchesses. Il n'oublie pas de parler des Evêchesses, des Diaconesses & des Sous-Diaconesses. Du Prie: Une ancienne inscription rapportée par les Macri, dans leur Hiéroléxicon, parle d'une Dame Théodora, Evêchessé. Dans le moyen âge on a dit *Episcopissa*, & il se prenoit pour la femme d'un Evêque, car cet abus s'étoit introduit en quelques endroits, comme en Ibernée, & Saint Bernard, dans la vie de S. Malachie, parle de quinze Evêques piédeceffeurs de ce Saint, qui avoient été mariés.

EVEIL. f. m. Mot qu'on cherche à accréditer depuis quelque temps, mais qui ne paroît pas assez établi pour être employé hors du discours familier. C'est un avis qu'on donne à quelqu'un d'une chose qui l'intéresse, & à laquelle il ne pensoit pas. C'est lui qui m'en a donné l'éveil.

EVÉILLER. v. a. Rompre le sommeil de quelqu'un. *Suscitare*, *excitare*, *expergescere*. La Tragédie de Marianne commence par un songe qui éveilla Hérodote en sursaut. *Eveillez-moi demain de bon matin*. On faisoit un bruit capable d'éveiller un mort.

EVEILLER & reveiller ont à peu-près la même signification. On peut seulement observer avec M. l'Abbé Girard, que le premier de ces mots est d'un usage plus fréquent dans le sens littéral, au lieu que le second est plus souvent employé dans le sens figuré. Le moindre bruit éveilla ceux qui ont le sommeil tendre. Il faut peu de chose pour réveiller une passion qui n'a pas été parfaitement déracinée du cœur.

Il semble aussi qu'on éveille sans le vouloir, & que reveiller marque ordinairement du dessein.

Ce mot vient de *evigilare*.

EVÉILLER, signifie figurément, rendre plus gai, plus vif, plus ardent. *Hilarare*. Cet esprit est pesant, il le faut mettre au Collège pour l'éveiller. Il est mélancolique, il lui faudroit quelque chose qui l'éveillât. La colère éveilla le courage, & l'excite à entreprendre des choses grandes & magnanimes. M. Esp. Le zèle trop emporté ne ruine pas moins l'amitié que la froideur qu'on n'éveille point. S. Evr. La chair du pauvre accablée de travaux seroit-elle éveillée par les délices qui viennent en foule accabler l'homme fortuné? ROY.

On dit en proverbe, il ne faut pas éveiller le chat qui dort.

SEVEILLER. v. récip. Cesser de dormir. *Epergescere*, *evigilare*. Il s'éveille tous les jours de bon matin, au chant du coq.

EVÉILLÉ, ÉE. part. & adj. Il a les significations de son verbe au propre & au figuré. *Excitatus*, *hilaris*, *jo-*

cosus. L'ame éveillée par l'exemple, ou par le discours, s'élançe au-delà de l'ordinaire. MONT. Voilà une morale bien éveillée. P. COM. C'est-à-dire, en style badin, une morale un peu relâchée. On dit qu'une femme est fort éveillée, pour dire, qu'elle est un peu coquette. On dit proverbialement d'un jeune enfant gai & vif, qu'il est éveillé comme une potée de fous.

ÉVEILLÉ, se prend quelquefois substantivement, & signifie ardent, soigneux. *Accentus, uacer*. C'est un éveillé dont il se faut garder. Il est bien éveillé quand il s'agit du gain. Ils sont gaitards, éveilles & gentils. VOIT.

ÉVEILLE-CHIEN. Surnom que l'on donnoit à Herbett le vieux, Comte du Mans, parce qu'il faisoit souvent des courses de nuit sur les Angevins. *Nocturnas expeditiones crebro agebat, & Anagavengjes, homines & canes in ipsa urbe, vel in munitioribus oppidis terretat, & horrendis assultibus vigilare cogebat*. Orderic Vital, Liv. 4. pag. 532. Trincant, *Mémoires des Comtes du Maine*. Voyez Ménage.

ÉVEILLE-TOU. On appelloit ainsi chez les Moines libertins, la cloche qui sonnoit les Matines. Ils traitoient de fous ceux qui se levoient de bon matin pour aller chanter à l'Eglise. Dans une chartre de l'Hôtel-Dieu d'Angers de l'an 1183. on trouve *tintinnabulum, quod evigilans factum dicitur*. Au contraire, à l'entour du timbre ou de la cloche qu'on sonnoit pour aller au refectoire, quelques-uns avoient mis ces vers, en ces termes, ou à peu près.

Vox mea vox grata est, quia prandia dico parata.

Il y a encore de ces timbres dans quelques Monastères de Bénédictins, qui sont maintenant très-réglés & très-réformés.

ÈVEMERION. f. m. Terme de Mythologie. Un des Dieux de la Médecine chez les Sicroniens, qu'ils invoquoient tous les jours après le soleil couché. Son nom signifie celui qui vit heureusement; mais il est pris ici dans une signification active, & marque l'auteur même du bonheur, celui qui porte bonheur, celui qui fait vivre heureusement. De *ev*, & *ephon*, jours heureux.

ÈVENEMENT. f. m. Issue, succès, bon ou mauvais, de quelque chose. *Eventus, exitus*. Personne ne peut répondre des événements: ils sont en la main de Dieu. La Fortune se conserve un empire plus absolu sur les événements que la prudence. CAIL. Les Historiens, épousant les passions de ceux qui les récompensent, déguisent les événements comme il leur plaît. M. Sc. Le peuple prend les événements pour les interprètes de la volonté du Ciel. FL. C'est la Fortune, cette aveugle Divinité, qui préside aux événements. BOU. Le Cardinal de Richelieu étoit également capable d'affurer les bons événements, & de réparer les mauvais. Disc. d'ÉL. Les plus sages conseils sont souvent suivis de mauvais événements. Un vendeur est garant de l'événement du procès d'éviction qu'on fait à l'acheteur. On dit aussi, à tout événement; pour dire, en tout cas, ou au pis aller.

ÈVÈNEMENT, accident, aventure, considérés dans une signification synonyme. Ce terme se dit en général de tout ce qui arrive dans le monde, soit au public, soit aux particuliers, & il est le mot convenable pour les faits qui concernent l'état. Les révolutions d'États sont des événements. Il semble aussi, dit M. l'Abbé Girard, que le hasard a moins de part dans l'idée d'événement que dans celle d'accident & d'aventure. La vie est pleine d'événemens que la prudence ne peut prévoir.

ÈVENEMENT, se dit aussi des choses grandes, surprenantes & singulières qui arrivent dans le monde. *Cosus singularis*. M. Le Camus Evêque du Bellay, a fait plusieurs volumes d'événemens singuliers, d'historiques remarquables & extraordinaires. On voit dans

la Tragédie Angloise un amas d'événemens confus. S. LVR.

BON ÈVENEMENT. Terme de Mythologie. Voyez au mot BON. Euphitanos avoit fait la statue du *Bon Èvenement*. Il tenoit de sa main droite une patère, de la main gauche un épi & un pavot. *Pline, L. XXXII. C. 8*. On trouve sur les médailles une figure debout, tenant de la main droite une patère au-dessus d'un autel, & de la main gauche des épis de blé, avec ces mots, BON. EVEN. AUG. ou BONUS EVENTUS AUG. Le Pere Chamillart en a décrit & fait graver deux dans ses dissertations, p. 58.

ÈVENT. f. m. Impression ou action de l'air qui change la qualité de la plupart des choses. *Aeris, venti motus, aura*. A nri on dit, mettre à l'évent, pour dire, mettre à l'air & sécher. Les Teinturiers mettent à l'évent leurs soies & étoffes sur des perches qu'il leur est permis de mettre sur les rues. Cette viande sent l'évent. Le vin prend mauvais goût, quand on le laisse à l'air, à l'évent. Cette bouteille n'a pas été bien bouchée, le vin sent l'évent. *Evandus, vapidus*.

ÈVENT, se dit d'un lieu en grand air, où l'on parfume les choses qui viennent des pays attaqués de peste. Dans le temps de contagion il doit y avoir des événements, ou des heux en grand air, pour parfumer tout ce qui vient des pays infectés. DE LA MARE, *Traité de Police*.

ÈVENT, se dit aussi d'un trou ou ouverture qu'on laisse en quelques vaisseaux pour donner passage à l'air, pour y entrer, ou en sortir. On ne sauroit tirer du vin d'un tonneau, si on ne lui donne de l'évent par-dessus. Les Fontainiers laissent quelques tuyaux ouverts pour donner de l'évent à l'air enfermé dans les conduits de leurs fontaines.

ÈVENT, en termes d'Artillerie, est l'aisance qu'on donne au boulet pour rouler dans le calibre d'un canon; la différence du diamètre d'un boulet à celui du calibre de la pièce. Ce boulet a trois pouces de diamètre, & le calibre est de deux lignes plus grand pour l'évent.

ÈVENT, est encore une ouverture ronde, ou longue, qui se trouve dans une pièce de canon, ou autres armes à feu, en sorte que la fumée sort par cet événement. *Kimula*. On rebute ces sortes de pièces, comme défectueuses.

ÈVENT, se dit aussi des petits tuyaux que les Fondeurs mettent dans les moules des figures qu'ils veulent jeter en métal, afin que l'air puisse sortir à mesure que le moule s'emplit. *Spiramentum*.

On appelle aussi événement, cet endroit du poisson par où il respire. On l'appelle aussi ouïe. On appelle aussi événement, les ouvertures que les baleines ont sur la tête, par où elles jettent une grande quantité d'eau.

ÈVENT, se dit aussi dans l'aunage de ce qui est donné par les auneurs au-delà de la mesure. L'Ordonnance enjoit aux Auneurs de mesurer les étoffes bords à bois & sans événement.

On appelle proverbialement une tête à l'évent, un esprit léger, étourdi, évaporé. *Ingenium leve, praeceps*.

ÈVENTAIL. f. m. Il n'y a que le peuple qui fasse ce mot féminin. *Flabellum*. On disoit autrefois éventail. C'est un instrument qui sert à agiter l'air, & à le porter contre le visage, pour le rafraîchir. C'est une peau mince, un papier ou tafetas taillé en demi-cercle, montré sur de petits bâtons plats, qui se replient les uns sur les autres, dont on se sert pour s'éventer. En Orient on a des éventails de plumes pour se garantir du chaud & des mouches. En Italie il y en a qui laissent les bras de quatre valets, comme dit Balzac. Du Bartas a appelé les vents frais, éventaux de l'air. On dit maintenant éventails au pluriel, & on ne dit point éventaux. On a remarqué que l'agitation de l'air par un éventail ne fait aucun effet sur le thermomètre, & qu'elle n'est pas capable de le refroidir.

Chez les Grecs on donne un éventail aux Diacres

dans la cérémonie de leur ordination, parce que dans l'Eglise Grecque c'est une fonction des Diacres que de chasser avec un *eventail* les mouches qui incommodent le Prêtre durant la Messe. Voyez sur cela le P. Rosweide dans l'Onomasticon de son *Vite Patrum*, au mot *Flabellum*.

Wicquefort, dans sa Traduction de l'Ambassade de Garcias de Figueroa, appelle *eventails* certaines cheminées que les Persans pratiquent pour donner de l'air & du vent dans leurs appartemens, sans quoi les chaleurs ne seroient pas supportables. Voyez-en la description dans cet Auteur, page 38.

ÉVENTAIL. Terme de Conchyliologie. Se dit d'une espèce de coquillage de mer, qu'on appelle autrement la Sole, parce qu'elle est brune par-dessus & blanche par-dessous, comme la Sole, poisson. *Flabellum, marina concha, rhombus concha.* Un *eventail* d'une grandeur énorme.

ÉVENTAIL, chez les Emaillieurs. Les Emaillieurs appellent aussi de la sorte une platine de fer blanc, ou de cuivre, dont ils se servent pour n'être point incommodés du feu de la lampe à laquelle ils travaillent.

On donne aussi le nom d'*eventail*, dans quelques pays, en Italie & en Espagne, à une machine qui est faite de carte, & suspendue au plancher; laquelle par le mouvement qu'on lui donne & qu'elle conserve long-temps, agit l'air, donne du vent & de la fraîcheur, & chasse les mouches.

En termes de Jardinage on se sert de ce mot pour marquer la figure que doit avoir un espalier. Cet espalier pour être bien formé doit avoir la forme d'un *eventail*. LIGER. Les Jardiniers disent encore, des arbres en *eventail*, pour dire, des arbres dont on ne laisse point venir les branches en rond, mais que l'on conduit de bonne heure à prendre une figure plate, comme celle d'un espalier. J'ai une allée de tilleuls en *eventail*. *Arbor flabelli figuram referens, in flabelli morem disposita.*

ÉVENTAILLISTE. f. m. Marchand qui fait & vend des éventails. *Flabellorum propola.*

ÉVENTAIRE, (le peuple dit **INVENTAIRE**) f. m. Terme de Vanier. C'est un plateau long d'environ trois pieds, large de deux, & fait assez grossièrement d'osier vert. *Vannus.* Les femmes qui vendent du fruit, des herbes, du poisson se servent d'*eventaires* pour porter leurs marchandises par la ville. Elles les portent en les attachant avec deux cordes qu'elles se passent au cou, ou sous les aisselles. Id. Ou plutôt avec une sangle attachée par un bout au côté droit de l'*eventaire*, & par l'autre bout à son côté gauche, & qu'elles se passent derrière le dos, sur les reins.

ÉVENTÉ. f. f. Les Chandeliers appellent ainsi une espèce de cassette basse, plate & sans couvercle, divisée en trois ou quatre petits carrés, où l'on met de la chandelle défilée. *Capsa candelaria.*

ÉVENTÉ, ÉE. adj. Se dit d'un homme qui a la tête légère, qui est évaporé, étourdi. *Præceps, levis.* C'est un homme bien *éventé*, une femme bien *éventée*.

Il se dit aussi substantivement. C'est un *éventé*. On accuse les François d'être des *éventés*, principalement dans leur jeunesse.

ÉVENTEMENT. *Ventilatio.* *Eventement* de vin, *vapidi vini vitium.* POMEX. On ne le dit plus.

EVENTER. v. a. Faire du vent en agitant l'air. *Ventilare, ventulum facere, refrigerare, auram commovere.* Les Indiens ont des gens gagés pour les *eventer* perpétuellement avec des plumes. Les Dames s'*eventent* ici en été.

ÉVENTER, se dit aussi de ce qu'on nettoie, de ce qu'on rafraîchit en le remuant, en le mettant à l'air. Si on n'*evente* le blé avec la pelle, il se gâte bientôt. Dans les temps de contagion on *evente* souvent tous les meubles, on les met à l'*event*.

On dit aussi, *eventer* la veine, pour dire, faire

une légère saignée pour donner de l'air aux humeurs, & éviter la réplétion. *Aperire, secare venam.*

EVENTER, donner de l'air, déboucher. *Eventer* la mine. Les ennemis ont *evente* la mine, lui ont donné de l'air, ont empêché son effet.

On le dit dans ce sens au figuré pour découvrir un secret, mettre au jour une chose qu'on vouloit tenir cachée. *Patefacere, profiteri.* *Eventer* un secret, un complot. Cette affaire ne réussira pas, on a *evente* la mine.

EVENTER. v. n. Terme de Manège. Il se dit d'un cheval qui lève trop le nez: c'est la même chose que porter au vent. Lorsqu'un cheval *evente*, on lui donne des branches hardies pour le ramener.

EVENTER la voie. Terme de Vénèrie, se dit en parlant d'un chien qui rencontre une voie si fraîche qu'il l'a sent sans mettre le nez à terre; ou quand après un long défaut, les chiens ont le vent du ceif qui est sur le ventre dans une enceinte. ACAD. FRANÇ.

EVENTER LES VOILES, en termes de Marine, c'est, mettre le vent dans quelques voiles coiffées. On dit qu'un vaisseau est *éventé*, lorsqu'après avoir eu le vent sur les voiles, il l'a dedans. *Vela dare ventis.* Ce que les Marins appellent, mettre le vent dans les voiles.

EVENTER, en termes de Charpenterie & de Maçonnerie. *Sustinere.* *Eventer* une pièce de bois, ou une pierre que l'on monte, c'est la tirer avec un cordage, pour empêcher qu'elle ne heurte contre la muraille & qu'elle ne s'écorne.

S'EVENTER. v. recip. Se gâter, s'altérer par le moyen de l'air. *Vitari, corrompi.* Le fil, la soie, la laine s'*eventent* à l'air. Les parfums s'*eventent* facilement. Ce vin s'*eventera*, si on ne bouche la bouteille.

On dit dans le même sens, en termes de Jardinage: Les racines d'un arbre sont sujettes à s'*eventer*, lorsqu'on néglige de les bien garnir de terre en les plantant. LIGER. *Eventer* s'entend alors d'une altération qui arrive aux racines quand elles ne sont pas bien couvertes de terre.

ÉVENTÉ, ÉE. part. & adj. Du vin *éventé.* *Inum vapidum, evanidum, vappa.* Cependant avec ses airs *éventés*, son amour pour le jeu, & les folles dépenses, &c. M. L'HER. Voyez plus haut **ÉVENTÉ**.

ÉVENTEUR. f. m. Qui *evente* quelque chose de secret, qui le publie qui le fait connoître. *Fulgator.* Ce mot se trouve dans Marot. Il n'est point usité.

EVENTILER. Terme de Jurisprudence. Voyez **VENTILER**.

ÉVENTILLER. Terme de Fauconnerie, qui se dit de l'oiseau, lorsqu'il se secoue en se soutenant en l'air, comme s'il faisoit une cabriole. Cela vient de *ventilare*.

ÉVENTOIR. f. m. Terme de Rôtisseur & de Cuisinier. Gros éventail d'osier dont on se sert pour *eventer* les charbons, quand on fait griller ou rôtir quelque chose. *Flabellum excitandis carbonibus.* On le disoit aussi autrefois de ce que nous appelons maintenant éventail. Je trouve que les Dames Romaines se servoient d'*eventoirs* faits des ailes de paon, pour se rafraîchir. TRISTAN, T. I. p. 603.

ÉVENTRER. v. a. Ouvrir le ventre pour en tirer les intestins. *Eventerare.* On *eventre* les bœufs, les cochons, les poissons, &c. Au Japon & en Angleterre on *eventre* les criminels.

On dit figurément & bassement, s'*eventrer*, pour dire, faire les derniers efforts. Il s'*eventreroit* pour votre service.

ÉVENTRÉ, ÉE. part.

ÉVENTUEL, ELLE. adj. Terme de Droit public, qui est de nouvelle création. Qui peut arriver. *Qui potest evenire.* Le Pape a fait faire une protestation entre les mains des Echevins de la ville de Cambrai contre l'investiture *éventuelle* des Etats de Parme & de Plaisance, consentie par la Diète de l'Empire, & donnée par l'Empereur à l'Infant d'Espagne, Dom

Carlos. GAZ. 1723. p. 208. Le Roi de Prusse a déclaré que quoiqu'il ait reçu l'hommage de la Prusse sans la participation du Roi & de la République de Pologne, il n'a eu cependant aucun dessein de porter atteinte au droit de succession *eventuelle*, qu'il reconnoit leur être légitimement acquis. *Id.* 1725. p. 558.

ÉVENTUEL, signifie, qui est fondé sur quelque événement incertain, qui ne dépend point des parties contractantes. Deux couronnes font un traité *eventuel* pour régler une succession, en cas qu'un tel événement arrive. *Investiture*, succession *eventuelle*. Suivant les Traités de 1736 & 1737. le Roi Stanislas a fait une prise de possession actuelle des Duchés de Bar & de Lorraine, & le Roi Louis XV a fait une prise de possession *eventuelle* des mêmes Duchés; c'est-à-dire qu'il en restera possesseur par l'événement de la mort du Roi Stanislas, après laquelle ces Duchés lui appartiendront en pleine propriété. *MERC. Mars & Avril 1737.*

ÉVENTUELLEMENT. adv. qui ne se trouve point dans les Dictionnaires François, & dont on peut dire ce que l'Académie a dit de l'adjectif *eventuel*, qu'il n'a guère d'usage qu'en parlant des Traités faits entre Souverains, & fondés sur quelque événement incertain, qui ne dépend point des parties contractantes. Le passage suivant est tiré du procès-verbal dressé le 21 de Mars 1737 par les Commissaires de S. A. R. le Duc de Lorraine pour l'exécution de l'acte de cession de ce Duché. Nous avons déclaré remettre au nom de Son Altesse Royale à Sa Majesté Très-Chrétienne *eventuellement*, & à Sa Majesté le Roi de Pologne Stanislas I actuellement, le Duché de Lorraine & ses dépendances, ainsi qu'il étoit possédé par S. A. R. *MERC. d'Avril 1737.*

EVÊQUE. *f. m.* Prêlat du premier Ordre de l'Eglise qui a la conduite spirituelle d'un Diocèse, d'un Evêché. *Episcopus, presul, antistes.* Les Evêques sont préconisés dans le Consistoire pour avoir des Bulles. Quand un Evêque officie, il a la mitre & la croix. Les Evêques ayant négligé d'exercer eux-mêmes la Justice contentieuse, elle a été commise à leurs Officiaux. En France il y a trois Ducs & trois Comtes Pairs Ecclésiastiques. L'Archevêque de Rheims est le premier Duc & Pair. L'Evêque de Langres est le 2. & l'Evêque de Laon le 3. L'Evêque de Beauvais est le premier Comte & Pair. L'Evêque de Noyon le 2. & l'Evêque de Châlons sur Marne le 3. Tous les Evêques de France prennent la qualité de Conseillers du Roi en ses Conseils d'Etat & privé, quoiqu'ils n'y aient point de séance, à moins qu'ils n'y soient appelés par une commission expresse. Ils prêtent serment entre les mains du Roi.

UN EVÊQUE in partibus Infidelium, est celui qui a un titre d'Evêché, dont le Diocèse est occupé par les Infidèles; ce qui lui sert pour être Coadjuteur d'un autre. On a commencé à nommer des Evêques *in partibus Infidelium*, lorsque tous les Evêques furent chassés par les Sarrasins de Jerusalem, & des autres terres d'Orient; de sorte qu'ils furent obligés de se retirer en Italie, où pour les faire subsister on leur attribua des Coadjutoreries.

De tout temps on a distingué dans l'Eglise les Prêtres, & les Evêques. Les Evêques sont au-dessus des Prêtres par le Droit divin, non-seulement par le droit Ecclésiastique; mais par l'institution de Dieu, & non par l'institution des hommes. Ce qui fait cependant quelque difficulté dans cette matière, c'est que les noms de Prêtre & d'Evêque sont souvent confondus dans le Nouveau Testament: mais la tradition de l'Eglise est trop formelle là-dessus, pour laisser aucun doute à ceux qui lisent les Livres Sacrés comme il faut les lire; c'est-à-dire, avec simplicité & soumission à l'Eglise. Les Presbytériens, qui sont des Hérétiques opposés au gouvernement Episcopal, sont obligés de reconnoître qu'ils ne trouvent dans les Saints Livres aucune trace du gouvernement Presbytérien, que par la tradition: ce

gouvernement Presbytérien, sans subordination aux Evêques, n'est presque point connu des Anciens, qui ne parlent que de l'Episcopat. L'égalité des Prêtres dans le gouvernement de l'Eglise a peu d'exemples qui ne soient contestés; & pour l'Episcopat, les Pères le supposent presque tous d'une voix d'institution divine. Le privilège d'enseigner & de prêcher étoit réservé à l'Evêque. L'ordination étoit la principale prérogative des Evêques, & ils se réservent cette fonction comme une marque de souveraineté dans leur Diocèse. Cette formule, *Evêque* par la grace de Dieu & du Saint Siège Apostolique, commence à s'abolir en certains endroits. Il y a quelque temps qu'elle étoit bien plus commune. Les Evêques jouissant tous d'un même honneur, leur dignité ne se doit pas mesurer par la grandeur des villes. *HERMAN.* L'Evêque doit faire des repréhensions en père qui corrige, & non en ennemi qui se venge. *Id.* Anciennement on qualifioit les Evêques de *très-saints*, & *bienheureux*. Il n'y a pas un siècle qu'on a cessé d'appeler un Evêque, Révérend Père en Dieu, Messire N.

LES EVÊQUES sont sacrés avec beaucoup de cérémonies dans l'Eglise Grecque, & dans l'Eglise Latine: suivant le rit de chacune de ces Eglises, il faut trois Evêques pour en sacrer un autre: un de ces trois Evêques est le Consécrateur, les deux autres sont assistans. Le Pape dispense de cette règle dans les pays infidèles, où il est difficile d'assembler trois Evêques.

On trouve dans l'Euchologe des Grecs les cérémonies qui se pratiquent au sacre des Evêques du rit Grec. Après qu'on a chanté le *Trisagium*, l'Evêque élu, ou nommé, est présenté à l'Evêque Consécrateur par les Evêques Assistans; & le Garde des Chartres ou des Archives (*καταφύλαξ*) met entre les mains du Consécrateur l'instrument de l'élection de celui qui est présenté; après quoi le Consécrateur & les assistans récitent quelques prières: la première s'appelle *Diaconique*: puis l'Evêque élu fait profession de foi après avoir demandé au Consécrateur qu'il le fasse Evêque. Dans la profession de foi, d'abord l'Evêque élu récite le symbole de Nicée, & à la fin, il reçoit la bénédiction du Consécrateur, qui lui dit, *La grace du Saint Esprit soit avec vous.* Aussitôt l'Evêque est interrogé par le Consécrateur sur ce qu'il pense de la Sainte Trinité, à quoi il répond par une longue profession de foi, après laquelle il reçoit encore la bénédiction du Consécrateur, qui l'interroge ensuite sur ce qu'il pense de l'Incarnation: l'Evêque élu répond en faisant une troisième profession de foi, qui est suivie de la bénédiction que lui donne encore le Consécrateur. Alors le Consécrateur donne à l'Evêque élu le bâton pastoral, en récitant des prières qui ont rapport à cette cérémonie; on fait avancer l'Evêque élu vers l'autel; le Consécrateur prend l'Evangile, (c'est-à-dire, la Bible, ou le Missel) il ouvre ce livre, le met sur la tête de l'Evêque élu, & tandis que les deux Evêques assistans le soutiennent, il prononce ce qui suit: *Par les suffrages & l'approbation des Prêtres très-cheris de Dieu de la ville de N. la grace divine, qui guérit ce qui est infirme, qui donne ce qui manque, vous établit vous N. Prêtre très-cheri de Dieu élu Evêque & préposé de la part de Dieu sur la ville de N. Prions donc pour lui, afin que la grace de Dieu vienne en lui.* Les Evêques Assistans disent alors trois fois, *Κύριε ἰησοῦ, Seigneur, ayez pitié;* puis l'Evêque Consécrateur fait trois croix sur la tête de celui qu'on sacre, & dit, *Au nom du Père, & du Fils & du Saint-Esprit, maintenant & toujours, dans les siècles des siècles:* il ajoute une prière qu'il récite en tenant la main étendue sur la tête du nouvel Evêque, auquel il donne ensuite le pallium, si c'est un Patriarche, ou un Archevêque. Le nouvel Evêque reçoit le baiser de paix de son Consécrateur & des deux Assistans; puis il s'assit le premier, & les autres après lui: il lit quelque chose de la Sainte-Ecriture, fait une prière, puis

il communie, & donne la communion à son Confécrateur & aux autres. Voyez Allatius & le Père Goar, & les notes de ce dernier sur l'Éuchologe des Grecs.

Dans l'Eglise Latine on fait à-peu-près les mêmes choses : mais les cérémonies sont un peu différentes. 1°. Le plus ancien des deux Evêques assistans présente à l'Evêque Confécrateur celui qui est élu, ou nommé, auquel le Confécrateur fait prêter le serment. 2°. On vient ensuite à l'examen : c'est ainsi qu'on appelle la profession de foi divisée en différentes questions & différentes réponses qu'on fait faire à celui qui est élu. 3°. Après quelques prières on met sur sa tête, en tirant vers les épaules, le Livre des Evangiles ouvert. 4°. On lui fait avec le saint Chrême l'onction à la tête. 5°. On lui donne le bâton pastoral, l'anneau, le Livre des Evangiles, & après la communion on lui met la mitre sur la tête : chacune de ces cérémonies est accompagnée de prières, ou de paroles convenables. 6°. Vers la fin de la Messe, un peu devant que de dire le dernier Evangile, on chante le *Te Deum*. Voyez le Pontifical Romain, & les Rituels rapportés, ou cités par le P. Materne, Bénédictin, dans son Ouvrage des anciens rites de l'Eglise.

Ce mot d'Evêque vient du Grec, *ἐπίσκοπος*, & signifie *surveillant*, ou *inspecteur*. Les Athéniens appeloient ainsi ceux qu'ils envoyoit dans les Provinces qui leur étoient sujettes, pour voir si tout se passoit dans l'ordre. Les Latins ont aussi donné ce nom à ceux qui étoient inspecteurs & visiteurs du pain & des vivres. Il paroît par une Epître de Cicéron qu'il avoit eu lui-même cette charge, *episcopus ora Campaniæ*. On appeloit aussi *Diocèse*, l'étendue d'un gouvernement ; & Cicéron s'en est servi en ce sens, *diocesis*. Ces mots ont été pris des Payens, & depuis consacrés par les Chrétiens, comme une infinité d'autres. JESUS-CHRIST, en établissant sa sainte Religion, n'a pas prétendu établir une nouvelle langue. Les premiers Chrétiens ont pris dans le Grec & dans le Latin les mots qui avoient quelque rapport aux choses qu'ils vouloient signifier.

Il y a des Evêques immédiatement sujets au saint Siège, sans reconnoître d'autre Métropolitain. On les appelle Acéphales, *Evêques Acéphales*. Voyez ACÉPHALE. Quelques Evêques ont le Pallium par privilège, comme les Archevêques. On distingue entre Evêque nommé, Evêque élu, & Evêque consacré.

Le Roi en France nomme les Evêques : ils sont nommés élus dans leurs Bulles, avant leur consécration.

On nomme Evêques députés de leurs Provinces, ceux qui assistent aux assemblées du Clergé ordinaires, ou extraordinaires.

Il y a à Rome des Evêques qu'on nomme assistans, qui entrent en diverses Congrégations du Saint Office, &c.

EVÊQUE dans les Monastères. Le Pape Etienne III. donna à l'Abbaye de Saint Denis en France le pouvoir d'élire un Evêque qui fit les fonctions épiscopales dans ce Monastère & dans les autres qui en dépendoient. Il y avoit de ces sortes d'Evêques à Saint Martin de Tours & en d'autres Monastères. Monsieur l'Abbé Fleury dit que ce n'étoient point des Evêques titulaires, comme si ces Monastères & ceux de leur dépendance eussent été des Diocèses ; mais qu'ils étoient de ceux qui ayant été ordonnés sans aucun titre, ou qui, après l'avoir quitté, se retiroient dans ces Monastères, & y faisoient les fonctions comme en des lieux exempts de la juridiction des Ordinaires. Quelquefois c'étoient des Corévêques, qui avoient leur siège fixe dans des Monastères, où l'Abbé qui étoit en même-temps Evêque de son Monastère ; & d'autres fois c'étoient de simples Prêtres, à qui on donnoit le titre d'Evêques, parce qu'ils avoient mission pour prêcher l'Evangile en certain territoire. P. HÉLYOT, T. V. C. II.

EVÊQUE, se dit proverbialement en ces phrases. On

dit qu'on se débat de la chappe à l'Evêque, quand deux parties contestent sur quelque chose qui n'appartient ni à l'une ni à l'autre. Crosse de bois, Evêque d'or ; crosse d'or, Evêque de bois. On dit devenir d'Evêque Meunier, quand on quitte une bonne condition pour en prendre une mauvaise. Cotgrave & Catherinot disent que ce proverbe vient par corruption d'Evêque Aumônier : car il se peut faire qu'un Evêque, ravalant sa dignité, serve d'Aumônier à un Prélat plus grand Seigneur que lui ; mais il n'y a point d'apparence qu'il puisse jamais devenir Meunier. Quelques-uns pourtant disent qu'il y a eu un nommé Spifame, Evêque de Nevers, qui étant devenu Huguenot, & réfugié à Genève, fut réduit à la nécessité de se faire Meunier pour subsister, & que c'est de là qu'est venu le proverbe. On dit aussi à ceux qui se fâchent de ce qu'on les regarde, qu'un chien regarde bien un Evêque. On appelle Evêque des Champs, un pendu qui donne la bénédiction avec les pieds. Ce proverbe est fort ancien. Dans le Roman des quatre Fils Aymon, Ogier dit qu'il avoit fait Ripus Archevêque des Champs ; pour-dire, qu'il l'avoit pendu.

Il y a à Paris le Fort-l'Evêque qui est une Prison qui appartenoit anciennement à l'Evêque de Paris : on voit la figure élevée de l'un de ces Evêques sur la porte avec ses armoiries. On dérive ce nom de *Forum Episcopi* ; d'autres de *Furnus Episcopi*, Four l'Evêque, comme si ç'avoit été un four banal.

Arrien donne le nom d'Επίσκοπος, *Episcopus*, Evêque, à des gens qui parmi les Indiens étoient chargés de parcourir les villes & les campagnes, & de rapporter au Roi dans les Monarchies, & aux Magistrats dans les Républiques, tout ce qui se passoit. C'étoit un crime pour eux de ne pas dire la vérité ; & cet Auteur assure qu'il ne s'en étoit jamais trouvé aucun qui la trahit.

Il y a un Poisson Evêque, que l'on dit avoir la figure humaine avec une tête mitrée. La grande Chronique des Pays-Bas rapporte que vers l'an 1433. de J. C. on pêcha au-delà de la Pologne un poisson qui avoit la forme d'un homme, une mitre en tête, une crosse en main, & tous les autres ornemens Pontificaux d'un Evêque qui officie ; qu'il marchoit sur ses pieds ; qu'il se laissoit volontiers toucher, sur-tout par les Evêques, auxquels il marquoit beaucoup de respect ; qu'il entendoit, mais ne parloit pas ; que le Roi de Pologne l'ayant voulu enfermer dans une tour, il marqua beaucoup de chagrin ; ce qui fit que les Evêques demandèrent sa liberté ; que d'eux d'entr'eux le conduisirent à la mer ; lui au milieu d'eux s'appuyant sur leurs épaules : il salua les Evêques & tout le peuple qui étoit présent à ce spectacle, se plongea, & ne reparut plus. Tout cela a trop l'air d'une fable, pour qu'on puisse s'y méprendre. Les Historiens de Pologne n'en disent pas un mot, comme a remarqué Spond. *Ann. Eccles. ad an. 1433. N. XXXIII.*

Le Cap de l'Evêque. *Promontorium Episcopi*, est un cap de l'Amérique septentrionale, qui se trouve dans le Canada propre, à l'embouchure de la rivière de S. Laurent, vis-à-vis d'Anticosti.

EVERARD. f. m. Nom d'homme. *Eberhardus*, *Eberardus*, *Everardus*. Un *Everard*, Disciple de S. Harwich, Evêque de Salzbourg, a composé la vie de ce Saint, qui a été imprimée par Canisius. Ce nom ne se donne point ou peu en France ; mais plus en Allemagne. Il y a un *Everard* Duc de Wirtemberg, fils de Jean Frédéric, qui naquit en 1614. & mourut en 1633. On prononce *Eyard*.

EVERDUMER. v. a. Terme de Cuisinier. Titer une sauce, une liqueur verte. *Everdumer* de la poirée, des épinards, des porreaux. *Viride jus beta exprimere, decoctum pororum exprimere*. NICOT.

EVERDUMER, est aussi un terme de Confiseur, qui se dit de certains fruits, comme des amandes vertes que l'on confit. *Everdumer*, c'est ôter le duvet qui couvre les amandes, & leur donner une couleur

verte. *Floccos decutere, virorem excitare.* Pour éverduner, on fait une lessive avec des cendres neuves & de l'eau : on la met sur le feu, & quand elle est échauffée jusqu'à bouillir, on y met les amandes, & on empêche en les remuant qu'elles ne bouillent; & lorsque le foin ou la boure se détache bien, on les retire, on les met dans un linge, où étant enveloppées on les agite un peu, puis on les jette dans l'eau froide. Pour les faire reverdir on les met dans de nouvelle eau fraîche, & on les fait bouillir à grands bouillons sur le feu. *Voyez la Nouvelle Instruction pour les Confitures.*

ÉVERGÉTÈS, ou **ÉVERGETE**. f. m. Ce nom est purement Grec, & signifie Bienfaiteur, étant formé de *eu benè*, & *εργον*, *factum, opus*. Nous retenons ce nom dans notre langue pour quelques Princes ou Rois de Syrie & d'Égypte, successeurs d'Alexandre, auxquels on le donna. Car nous disons Ptolomée *Evergètès*, Roi d'Égypte. Antiochus *Evergètès*, Roi de Syrie, monta sur le trône 139 ans avant J. C. Alexandre *Evergètès*.

ÉVERRER. v. a. Terme de Chasse. *Everrer* un chien, c'est couper, ôter de dessous la langue du chien un nerf, sans lequel il ne peut mordre. Ce nerf se nomme *ver*. *Nervum præcidere.*

ÉVERRE, EE. part.

ÉVERRIATEUR. f. m. Terme d'Histoire Ancienne. On donnoit ce nom à l'héritier d'un homme mort, parce qu'après les funérailles il étoit obligé de balayer la maison, s'il ne vouloit pas être tourmenté par les Lemures. Du Latin *verrere*, balayer.

ÉVERSION. f. f. Ruine, renversement d'une ville, d'un Etat. *Eversio, clades, ruina*. Le ravissement d'Hélène fut cause de l'éversion de Troye. On voit de temps-en-temps des *éversions* de grands Empires & Républiques. Ce mot se trouve dans Nicot. On le trouve aussi dans le Dict. de l'Ac. Franç. Je ne le crois pas fort usité.

ÉVERTUER. v. récip. S'exciter soi-même à faire quelque chose de louable, de convenable. *Contendere, audere*. Il languissoit dans la misère, dans l'oisiveté; il s'est *évertué* pour en sortir. Il est du style familier.

ÉVÊSCHÉ. *Voyez ÉVÊCHÉ.*

EVESHAM. Bourg d'Angleterre dans le Comté de Worcester, vers les Comtés de Gloucester & de Warwick. *Eveshamum*. Il a séance au Parlement. Il y avoit autrefois une riche Abbaye fondée dans le VII^e siècle par Ewgin III. Evêque de Worcester. **MATY.**

ÉVESQUE. *Voyez ÉVÊQUE.*

ÈVEUX. adj. vieux. Terme d'Agriculture, qui vient du vieux mot Eve, Eau. Un terrain *èveux* est celui qui retient l'eau, & qui devient comme de la boue quand il en est pénétré.

EUFISTIS. f. m. Suc des feuilles de Cistus. On se sert à son défaut de l'hypocistis, dont on double la dose, & qui a les mêmes qualités.

EUFRAISE. f. f. *Euphrasia*. Petite plante annuelle qui ne paroît qu'en été & dans l'automne. Cette plante, qui ne s'élève tout au plus qu'à la hauteur de six à sept pouces, a ses racines menues, blanchâtres, tortueuses, & rarement branchues. Sa tige & ses branches sont brunes, garnies de petites feuilles opposées deux à deux, semblables en quelque manière à celles de la Germandrée, plus courtes cependant, plus pointues, d'un vert très-foncé, très-brun, & un peu luisant en dessus. Ses fleurs naissent des aisselles des feuilles, & sont d'une seule pièce, percées par les deux bouts, découpées ordinairement en deux lèvres, qui quelquefois sont si peu distinctes qu'on diroit que cette fleur est coupée en cinq quartiers. Elles sont blanches, marquées d'une tache jaune au milieu, & rayées par quelques lignes purpurines : les étamines se trouvent cachées sous la lèvre supérieure. Le calice qui soutient la fleur est à quatre pointes : il renferme un fruit qui a servi de pistil à la fleur. Ce fruit n'a que quelques lignes de longueur, & est divisé en

deux loges qui contiennent de la semence menue & de couleur de cendre.

EUFRAISE est estimée propre à éclaircir, fortifier, & même à rétablir la vue. On l'ordonne en poudre depuis un gros jusqu'à trois dans un verre d'eau de fenouil, ou de verveine : il faut en continuer l'usage pendant quelques mois. On en tire l'eau par la distillation, qu'on donne, comme les autres, à cinq ou six onces intérieurement. Le vin doux dans lequel on fait infuser l'*eufraise*, & qu'on fait boire lorsqu'il est bien éclairci, est un remède vanté par Arnaud de Villeneuve, mais que Pena & Lobel n'estiment pas tant que la poudre d'*eufraise*. Cette plante est un fondant propre à déboucher les viscères, & rétablit la fluidité des liqueurs. On la fume comme le tabac pour les fluxions des yeux : cela ne réussit pas si bien que la poudre.

Il y a un Traité de Jean Franc, intitulé : *Spicilegium de Euphrasia, medicina polychresta, verum que oculorum solatium*, &c. imprimé à Leipsik en 1717. Matthieu Sylvaticus, célèbre Médecin de Mantoue, qui florissoit en 1320. est un des premiers qui ait parlé de l'*Eufraise* dans ses Pandectes de Médecine, dédiées à Robert, Roi de Sicile. On appelle l'*Eufraise* en Grec *Ophthalmica*, *Ophthamodulia*; en Latin *Ocularis*, *ocularia*, *herba sacra*, *luminella*, l'herbe aux yeux.

EUFRAIOR, f. m. Fameux Sculpteur Grec, contemporain de Praxitèle, dans la CIV^e Olympiade, environ l'an 390 de Rome. Plin en parle avec éloge, & décrit ses ouvrages, L. 34. c. 8.

EUFRASQUE, f. f. Les Fleuristes donnent ce nom à une tulipe rouge & blanc de satin. **MORIN,**

EUFRATE, f. m. *Voyez EUPHRATE.*

E U G.

EUGÈNE. f. m. Nom d'homme. *Eugenius*. Le Diacre *Eugene* fut un des Présidens du Concile d'Arles tenu en 314. contre les Donatistes. Arbogaste ayant fait mourir Valentinien éleva *Eugene*, Maître de Grammaire, à l'Empire. Il y a quatre *Eugènes* Papes, & huit *Eugènes* Rois d'Ecosse. Les Entretiens d'Ariste & d'*Eugene* ont eu grand cours. Les sentimens de Cléante sont une critique des Entretiens d'Ariste & d'*Eugene*.

EUGÈNE. Terme de Fleuriste. Tulipe rouge brun & blanc. **MORIN.**

EUGÉNIE. f. f. C'est le nom que les Grecs donnoient à la Noblesse. On ne trouve pas qu'ils aient jamais déifié la Noblesse, non plus que les Romains : mais il est certain par les Médailles, qu'ils lui ont donné une forme humaine; car on la trouve désignée d'une manière uniforme sur plusieurs de ces anciens monumens. C'est une femme debout, qui tient de la main gauche une pique, & qui a sur la droite une petite statue de Minerve. Il n'y a point de symbole plus propre à désigner la Noblesse que Minerve, puisqu'elle est née du cerveau de Jupiter.

EUGÉNIE. Nom de femme, *Eugénia*. Sainte *Eugénie*, fille de Philippe, Seigneur Romain, Président d'Égypte sous Commode, laissa, par inspiration divine, les habits de son sexe, & prit ceux du nôtre, sous lesquels elle vécut long-temps parmi de Saints Moines. **GODEAU.** *Eugénie* fut martyrisée à Rome. On appelle la Mere *Eugénie*, une Religieuse qui porte le nom de cette Sainte.

Eugène & Eugénie sont des noms Grecs, qui signifient bien né; bien née : de *eu*, bien & *γεννημι*, *fit*, *nascor*.

EUGÉNIEN. f. m. Nom d'homme, qui s'est dit pour Hégémoin. *Voyez* ce mot.

EUGERIE. f. f. N'est point le nom d'une Déesse qui présidât aux accouchemens, comme a dit Hoffman, c'est Egérie. Festus, & les autres qu'il cite, disent Egérie. *Voyez* ce mot.

EUGUBIO. *Voyez* GUBIO.

EVIAN. Petite ville du Duché de Chablais, en Savoie. *Aquianum*. Elle est sur le lac de Genève à dix lieues au levant de la ville de ce nom. long. 24. d. 15'. lat. 46. d. 23'.

ÉVICE. *Evica* & *Yvica*, sont la même chose. Voyez YVICA. Les Isles *Evices*, quelques-uns écrivent *Evifses*, ou *Evizes*, sont deux petites Isles de la Méditerranée, *Yvica* & *Formentera*, auxquelles la première donne ce nom. Les *Evices* sont entre l'Isle de Majorque & la côte du Royaume de Valence.

ÉVICTION, f. f. Terme du Palais. Action par laquelle on dépossède quelqu'un d'un héritage qu'il avoit acquis. *Evictio, vindicatio*. Un vendeur, qui est garant de sa vente, doit des dommages & intérêts à l'acheteur, en cas d'éviction. Voyez. évincer.

ÉVIDEMMENT, adv. Manifestement, & avec évidence. *Evidenter, manifestè*. Il a été trompé *evidemment*. Cette pièce est *evidemment* fautive, la fausseté saute aux yeux.

ÉVIDENCE, f. f. Certitude manifeste, qualité des choses, qui les fait voir & connoître clairement, tant aux yeux du corps, que de l'esprit. *Evidentia, claritas, perspicuitas*. En métaphysique ce terme signifie une connoissance si claire & si manifeste par elle-même, que l'esprit ne peut s'y refuser, c'est une vue claire & distincte des choses & des rapports qui sont entr'elles. *L'évidence* étant le caractère essentiel de la vérité, ou la conviction sûre à laquelle on ne peut s'empêcher de la reconnoître, elle produit nécessairement une conviction intérieure, qui fait le plus haut degré de la certitude; mais tous les objets ne s'offrent pas à nous avec une lumière aussi vive, & malgré tous les soins & toute l'application qu'on peut y apporter, l'on ne peut souvent se procurer que des lueurs, qui, selon qu'elles sont plus ou moins fortes, produisent différens degrés de probabilité & de vraisemblance. Il y a une sorte d'évidence attachée à la vérité à laquelle nulle prévention ne peut résister. S. RÉAL. Pour être légitimement assuré qu'on est parvenu à l'évidence, il faut avoir examiné une chose par tous ses différens côtés, & avoir reconnu qu'elle ne peut être autrement. DESCARTES. Dieu n'a point voulu que les vérités de la foi fussent proposées avec tant d'évidence qu'il n'y restât des nuages propres à aveugler des esprits superbes. NIC. L'évidence est la marque essentielle & infaillible de la vérité, & si une proposition évidemment vraie étoit fautive dans le fond, Dieu seroit lui-même la cause de notre erreur. Si l'évidence peut nous tromper, il n'y a plus aucun caractère qui distingue la vérité de la fausseté. Mettre en évidence, c'est faire connoître clairement, manifestement. Au jour du jugement universel Dieu mettra en évidence jusqu'aux choses les plus cachées. *Revelare, patefacere*.

On dit, cet homme n'a point de bien en évidence, ou qui paroisse, comme héritages, offices, &c.

ÉVIDENT, ENTE, adj. Qui est clair & manifeste. *Evidens, manifestus*. Les démonstrations de la Géométrie sont claires, *evidentes*. La preuve qui est au procès est *evidente* & concluante. Le danger est *evident*. Une vérité *evidente*; un grief *evident*; une collusion *evidente*. Si l'on ne se déterminoit dans le monde que par des raisons *evidentes*, on seroit souvent flottant, & dans une irrésolution perpétuelle.

ÉVIDER ou EVIDER. v. a. Terme employé parmi plusieurs ouvriers, & qui signifie en général ôter ce qu'il y a de trop dans une chose, donner à certains ouvrages des formes particulières, pour les rendre plus légers ou plus agréables.

ÉVIDER en Architecture. C'est, Tailler à jour quelque ouvrage de pierre ou de marbre, comme des entrelas : ou de menuiserie, comme des panneaux de clôture de chœur, de tribune, &c. autant pour

Tome III.

rendre ces panneaux plus légers, que pour voir au travers

ÉVIDER, signifie aussi faire une certaine cannelure à un ouvrage pour le rendre plus léger ou plus agréable. *L'vider* un canon de pistolet, *vider* une lame d'épée quand on la creuse. Parmi la plupart des ouvriers qui travaillent en fer, c'est rendre une surface concave, la creuser plus ou moins.

ÉVIDER. Terme de Chaudronnier. C'est mettre la dernière main à l'ouvrage, dégager les contours, & leur donner plus de grâce.

ÉVIDER. Terme de Blanchisseuse. C'est ôter ce qu'il y a de trop d'empois dans le linge en le frottant. Ce rabat est trop dur, il faut l'*vider*.

ÉVIDER, se dit aussi par les Tailleurs d'habits, pour couper en arrondissant. *Evider* une manche. *In orbem incidere*. Il se dit aussi en plusieurs autres arts, pour, ôter ce qu'il y a de superflu.

ÉVIDER les aiguilles. Terme d'Aiguillier. C'est enliner les têtes pour les arrondir, & en ôter les quarrés.

ÉVIDÉ, ÉE, part. Un escalier à rampe courbe *évidé* par le milieu.

ÉVIDOIR. f. m. Outil dont se servent les facteurs d'instrumens à vent, pour accroître en dedans les trous de ces instrumens.

ÉVIER. f. m. Canal par où s'écoulent les eaux sales d'une maison, d'une cuisine, d'une écurie. *Emissarium aquarium*. Un *évier* bouché, encombré.

On donne aussi ce nom à une pierre creusée qu'on place dans les cuisines pour laver la vaisselle, percée d'un trou pour l'écoulement des eaux. Ce mot vient de l'ancien mot *eve* ou *aive*, qu'on a dit pour eau.

ÉVILASSE. f. m. Espèce de bois d'ébène, qui se tire de l'Isle de Madagascar. Ce bois a peu de nœuds, & beaucoup de rapport avec le bois de Sandralia.

ÉVILIN. f. m. Nom d'homme. *Aquilinus*. C'est le même qu'*Aquilin*. CHASTELAIN. Ainsi d'*Aquilinus* on a fait *Aquilin*, *Aigulin*, comme aigle d'*aquila*; *Egulin*, *Evilin*, comme *Villelmus* & *Guillelmus*.

ÉVINCER. v. a. Terme de Palais. Déposséder quelqu'un d'un héritage, le dépouiller juridiquement d'une chose dont il étoit en possession. *Evincere, vindicare, rem revetere, deturbare, dejicere judicio*. Il a été *évincé* de cette terre par un retrait lignager, ou par des demandes en déclaration d'hypothèque.

*Paris est en procès avec Sa Majesté,
Touchant les vieux fossés, dits de Monsieur le
Prince :*

*Le Peuple craint qu'on ne l'évincé
De sa longue propriété, &c.*

ÉVINCÉ, ÉE, part.

ÉVIRE, ÉE, adj. *Eviratus*. Est un terme de Blason, qui se dit du lion, ou d'un animal qui n'a point la marque du sexe.

ÉVITABLE, adj. m. & f. Qui peut être évité. *Vitandus, qui vitari potest*. Il y a des maux *évitable*; d'autres *inévitables*. Ce mot ne s'est point établi. BOU H. L'Académie l'a mis dans son Dictionnaire, mais en avertissant qu'il n'est guère en usage.

Mais pourquoi, dit Voltaire, *évitable* n'est il pas en usage, puisqu'*inévitable* est reçu. C'est une grande bifaratterie des langues, d'admettre le mot composé & d'en rejeter la racine.

ÉVITÉE. f. f. Terme de Marine. C'est la largeur que doit avoir une rivière, ou un canal, pour le libre passage des vaisseaux. *Alveus navium capax*. Cette rivière en son embouchure n'est navigable que pour des bateaux parce qu'elle n'a pas assez d'*évitée* pour les grands bâtimens.

C'est aussi un espace de mer où le vaisseau peut tourner librement à la longueur de ses amarres

C c c c c c

EVITER. v. a. Prendre une autre route pour s'éloigner des choses qu'on ne veut pas rencontrer, & des personnes qu'on ne veut pas voir, ou dont on ne veut pas être vû. *Vitare*. On doit éviter les gens durs & épineux, sans qu'ils s'aperçoivent qu'on les fuit. BELL. Il faut éviter dans un discours les pointes, les allusions, les cacophonies. Quoique la mort s'approche à pas lents, personne ne peut l'éviter. CL. Il faut éviter tout ce qui ressent la bassesse & la légèreté. NIC. Ne parlons plus de querelles, je vous prie, ou si nous en parlons, que ce soit pour les éviter. Le desir de s'éviter soi-même est la source de routes les occupations tumultueuses des hommes. PASC. Sous le prétexte d'éviter la présomption, il ne faut pas tomber dans le découragement. NIC. Loin qu'Homère ait observé cet air, on dirait qu'il l'a évité à dessein. DE LA MOTTE.

☞ Pour éviter, dit M. l'Abbé Girard, on prend une autre route, & l'on s'écarte subtilement, afin de n'être point apperçu, ou de ne pas donner dans le panneau. Nous évitons ceux qui nous font peine. Nous fuions ceux qui nous poursuivent. VOYEZ FUIR & ELUDER.

☞ On dit fuir & éviter le danger; mais le fuir, c'est ne s'y pas exposer. L'éviter, c'est n'y pas tomber. La peur fait fuir devant l'ennemi: La prudence en fait quelquefois éviter la présence.

☞ EVITER régit toujours l'accusatif: Ce n'est que dans le style barbare du Palais qu'on peut dire éviter aux frais, aux procédures, &c.

*Possédé d'un ennui qu'il ne sauroit dompter,
Il craint d'être à soi-même, & cherche à s'éviter.*

BOIL.

*De combien de soupirs interrompant le cours,
Ai-je évité vos yeux que je cherchois toujours.*

RACINE.

EVITER, pour faire éviter, épargner.

*Qu'un fier sanglier dans sa rage,
Des chiens, des filets se dégage;
L'acier tonne, il fait l'arrêter.
Tendre Cypris! O que de larmes
Autrefois de si sûres armes,
A vos yeux pouvoient éviter?*

EVITER est mis là pour épargner, faire éviter. Cela est extraordinaire, & ne doit pas être imité.

☞ EVITER. Terme de Marine, signifie aussi présenter le bout au vent ou au courant.

EVITER à marée, se dit d'un vaisseau qui à la longueur de son cable, présente l'avant au courant de l'eau.

EVITER au vent, se dit d'un vaisseau qui présente l'avant au lieu d'où vient le vent.

EVITÉ, ÉE. part.

EVITERNE. Terme de Mythologie. Ce n'est point un substantif, ni le nom d'une Divinité, mais un adjectif & un épithète qui se donnoit aux grands Dieux, & qui signifie Éternel, dont la durée n'a point de fin. *Eviternus*. Ennius avoit donné cette épithète à Jupiter. Servius semble dire néanmoins qu'Ennius se servoit non pas du mot d'Eviterne, mais du mot d'Evintégre: ou plutôt il avoit employé l'un & l'autre. Les Dieux éviternes étoient, au sentiment d'Apulée, & selon les Platoniciens, ceux qui n'avoient rien de matériel ni d'humain, qui étoient placés au plus haut du ciel, qui avoient toujours été, & devoient toujours être Dieux. Pline dit que l'on sacrifioit des bœufs roux aux Dieux éviternes, c'est-à-dire, aux Dieux considérés & honorés comme éviternes & sous cette qualité. Voyez Lilius Greg. Gyraldus, *Hist. Deor. Synt. I. p. 19* de l'édit. de Basse de l'an 1580. Il cite une ancienne inscription qui n'est point dans Gruter, & qui porte D. POT. ET GEN. AEVIT. D' que Crinitus & Cælius lisent ainsi, *Deis potentibus & Genio aviterno dica-*

tum; mais *Deo potenti* seroit peut-être mieux.

Cet Auteur écrit au même endroit que les Dieux furent appelés *Eviternes*, quod *avo sempiterno permaneat*; par où il sembloit vouloir insinuer que ce mot éviterne vient d'*avum* & de *aternum*, durée éternelle; car, s'il est vrai, comme d'autres le disent, qu'*aternus* s'est fait d'*aviternus*, on ne peut le tirer d'*avum aternum*, qui paroîtroit y mieux quadrer.

EVITERNITÉ. f. f. Terme dogmatique. *Ævum, aviternitas*. C'est une durée qui a un commencement, mais qui n'a point de fin.

E U L.

EUL. Nos Anciens écrivoient *eul*, & prononçoient *euil*. Ils écrivoient de même *deul*, orgueil, *cercueul*, quoi qu'ils prononçassent *deuil*, orgueil, *cercueil*: & c'est delà que le fameux Poëte Latin nommé *Santeuil*, signoit toujours *Santeul*, parce que sa famille n'ayant jamais signé autrement, il ne vouloit pas changer. Ses armes, par allusion à son nom, étoient une tête d'Argus; ce qui étoit une preuve de la prononciation contre l'orthographe. On devoit écrire *auil* comme on le prononce, & non pas *ail*. *Gloss. Bourguignon au mot Euille*. Il y a un jeton frappé à Paris l'an 1656 à l'occasion de l'échevinage de Claude *Santeul*, qui confirme la remarque de M. de la Monnoye.

EULALE, EULALIE, ou EULALIUS. f. m. Nom d'homme. *Eulalius*. Entre les Prélats qui défendirent la cause de Symmaque, dans le Synode de Rome l'an 501. Laurent de Milan, Pierre de Ravenne, & *Eulalie* de Syracuse, furent particulièrement remarquables. GODEAU. *Eulalie*, Comte d'Auvergne, que l'on accusoit d'avoir fait étrangler sa mère, étoit si débauché, que méprisant Tétradie, qu'il avoit épousée, il entretenoit un commerce deshonnête avec routes ses esclaves. ID. Le même dit souvent *Eulalius*. *Eulalius* Antipape, au commencement du cinquième siècle. *Eulalius*, Evêque de Bourges, &c. Au contraire, M. Tillemont dit *Eulale*. *Eulale* successeur de Pierre, Evêque d'Icone, assista au Concile de Nicée. TILLEM. Philostorge compte, entre les fauteurs d'Arius, *Eulale* de Cappadoce, qu'on ne connoît point. ID. pour *Eulalie*; comme nous le disons au féminin. Il est mieux de ne le point dire au masculin, pour éviter la confusion, & de se servir plutôt d'*Eulale*, ou d'*Eulalius*. *Eulalius*, qui fut élevé sur la chaire Patriarchale d'Antioche en 331. après la déposition d'Eustathe, faite en 330. par les Eusébiens, étoit un Ariens. *Eulalius*, Antipape, fut opposé à Boniface I. l'an 418. chassé ensuite par l'Empereur Honorius, malgré la protection que lui donnoit le Préfet Symmaque. Il y a dans le VI^e siècle un Comte d'Auvergne nommé *Eulalius*.

Ce mot est originairement Grec, composé de *eu*, bien, & *άλω*, Je parle, *Ευάλιος*, & signifie, Qui parle bien, Beau parleur, disert, élégant.

EULALIE. f. f. Nom de femme. *Eulalia*. Sainte *Eulalie* de Barcelone, appelée parmi le vulgaire, Sainte Ouille, Sainte Olare, Sainte Aulaire, & Sainte Aulage, vécut au III^e & IV^e siècle, & Prudence en parle dans son *Peristephanon*, hymne 3. Voyez les Bollandistes au 12 de Février, p. 176. Chastelain, *Hagiol. Ruinart, Act. Mart. p. 496*. Baillet, 12^e Février. Voyez encore AULAIRE, ou OLAILLE.

SAINTE EULALIE. Nom d'un bourg de Castille en Espagne, situé près de Tolède. *Santa Eulalia vicus* ou *burgus*. Comes de Castro, né dans le bourg de Sainte *Eulalie*, près de Tolède, est le principal Historien de la vie du Cardinal de Ximénès. FLÉCHIER.

EULÉE. Rivière d'Asie dans la Susiane. On ne doute point que ce ne soit la même que le *Plai* nommé dans la Prophétie de Daniel, c. 8. v. 2 Pline, l. 6. c. 27. dir qu'il baignoit la citadelle de Suse; Hérodote, l. 1. c. 188. nomme *Choaspe* le fleuve qui

passoit à Suse. C'est ce qui a fait naître une dispute entre les Savans ; savoir, si l'*Eulie* & le *Chospe* sont une même rivière, ou deux rivières différentes. Voyez le Dict. de la Martiniere.

EULOGE. f. m. Nom d'homme. *Eulogius*. En 598. *Euloge* fut élu Patriarche d'Alexandrie : il bannit les Hérétiques de son Eglise. M. de Tillemont dit toujours *Euloge*. Voyez son *Hist. Eccles.* T. VI. pag. 575. & suiv. 586. & suiv. 679, 680. On peut aussi dire *Eulogias* ; mais il ne faut point dire *Eulogue*, quoique nous disions Paléologue. S. *Euloge* de Cordoue, Martyr du IX^e siècle dans la persécution des Sarasins, a écrit les vies des Saints Georges, Aurèle, Felix, &c. rapportées par Surius le 27^e Août.

Ce nom est Grec, & vient de *eu*, bien, & *logos*, je dis.

EULOGIE. f. f. Nom de femme. *Eulogia*. La sœur aînée de l'Empereur Michel Paléologue s'appeloit *Eulogie*. Voyez sur cette Princesse Pachymere, L. VI. C. 1. & Matmboung, *Hist. du Schisme des Grecs*, L. IV.

EULOGIE. f. f. Terme de Liturgie. Bénédiction. Chose bénite. Pain béni. *Eulogia*. On ne le dit qu'au pluriel. Les *Eulogies* étoient des mets, des viandes qu'on envoyoit pour être bénites. Donner ou envoyer à quelqu'un des *eulogies* après la Messe, c'étoit un signe de communion. Rosweyd. *Onomast.* Après que les Grecs ont coupé d'un pain un morceau pour le consacrer, ils mettent le reste en petits morceaux, & le distribuent aux assistans qui n'ont pas communiqué, ou l'envoient à des personnes absentes : ces morceaux du reste de ce pain sont ce qu'on appelle *eulogies*. L'Eglise Latine a eu quelque chose de semblable dès les premiers temps ; & c'est de là que vient l'usage du pain béni. On donnoit encore le nom d'*eulogie* aux pains que les Fidèles apportent à l'Eglise pour les faire bénir. On l'a donné aussi aux simples présens qu'on faisoit, & qui n'étoient point bénis. Voyez le P. Grerser, Jésuite, dans son *Traité De benedictionibus & maledictionibus*, L. II. C. 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, où il traite à fond des *eulogies*. Bollandus au 6^e de Janv. sur la vie de Sainte Melanie, C. 4. D. Mabillon en dit aussi quelque chose, *Acta Sanct. Benedict. Sac. III. P. I. Praef. p. XLI. n. 61*. Au reste, il paroît par l'endroit de Bollandus que nous avons cité, & par la vie de S. Sore, Ermite, C. 1. n. 6. dans ses *Act. SS. Febr. T. I. p. 200*. que les *eulogies* se faisoient non-seulement de pain, mais aussi de toute autre sorte de viandes ou de mets que l'on bénissoit.

Tout le monde bénissoit & donnoit les *eulogies*. Les Evêques, les Prêtres, les Ermites, tout laïques qu'ils étoient, le faisoient ; & l'on en voit des exemples dans les Auteurs que nous avons cités. Les femmes en envoyent aussi, comme il paroît par la vie de S. Waulry, C. III. n. 14. dans les Bollandistes, *Acta Sanct. April. T. I. p. 20*. Le vin que l'on envoyoit en présent étoit aussi une *eulogie*, comme on le voit dans la vie de S. Waulry, Ch. III. n. 14. dans les Bollandistes, *Acta Sanct. April. T. I. p. 20*. Bollandus, *Act. Sanct. Janv. T. II. p. 199. col. 2*. remarque que l'Eucharistie s'est aussi appelée *Eulogie*.

E U M.

EUMECES. Pierre fabuleuse à laquelle on attribuoit des propriétés merveilleuses. On la trouvoit, disoit-on, en Bactriane. Mise sous la tête pendant le sommeil, elle rendoit des oracles. *Credat Judaus.*

EUMÉE. f. f. Serviteur d'Ulysse, qui rendit de grands services à son maître.

EUMÈNE, ou EUMÉNÈS. f. m. Nom d'homme. *Eumènes*. Ce mot est Grec, *eu*, signifie bien, & *menos*, qui signifie, soutenir, souffrir. *Eumènes*, bien constant, bien patient.

EUMÉNIDES. f. f. pl. Terme de Mythologie. Nom que les Grecs ont donné aux Furies d'Enfer. Les Savans ne conviennent pas sur l'origine de ce mot.

Eustathe & Servius ont cru qu'elles ont été ainsi nommées par un sens contraire, & par antiphrase, comme parlent les Grammaticiens. Car *eumenes*, *eumenes* en Grec, signifie doux & benin, qui sont des qualités contraires à celles de Furies. Mais plusieurs Ecrivains modernes rejettent cette étymologie, ou origine. Ils prétendent que le nom d'*Euménides* a été imposé aux Furies en son vrai sens, & qu'elles furent ainsi appelées, lorsqu'Oreste fut absous de meurtre qu'il avoit commis en la personne de sa mère. Minerve apaisa les Furies, & les adoucit, en sorte qu'elles cessèrent de poursuivre & de tourmenter Oreste. Cette opinion est fondée sur la Tragédie d'Æschyle, intitulée les *Euménides*. Ce Poète raconte que Minerve s'employa fortement auprès des Furies pour les adoucir, & qu'elle en vint à bout. Les Athéniens prirent de là occasion de les appeler *Euménides*. Harpocrate a rapporté cette même origine après Æschyle. Le Scholiaste de Sophocle fait mention de la même chose ; mais il ne cite point Æschyle. Quoique ce sentiment paroisse bien appuyé, il n'est cependant point vrai : car avant le jugement d'Oreste, les Athéniens appeloient *Euménides* les Furies, comme on le peut prouver par l'autorité de Sophocle dans sa Tragédie d'Œdipe, où il dit, que lorsqu'Œdipe se retira au territoire de l'Attique, les Athéniens appeloient dès ce temps-là les Furies *Euménides*. Or le jugement d'Oreste arriva long-temps après la mort d'Œdipe. Il y avoit dans Athènes, auprès de l'Aréopage, un Temple dédié aux *Euménides*, ou Furies, auxquelles les Athéniens avoient donné la qualité de vénérables Déeses. Aristide & le Scholiaste de Thucydide parlent de ce Temple, qui fut érigé en mémoire du jugement d'Oreste.

On peignoit les *Euménides* armées de fouets, de serpens & de torches ardentes.

*J'ai vu, j'ai vu déjà les frères Euménides
Epancher leur poison sur vos armes perfides,
Et de leurs noirs brandons distiller dans les cœurs
Des troubles effrayans & de sombres terreurs.*

BRÉBEUF.

EUMÉNIDIÈS. f. f. pl. Terme de Mythologie. Fête que l'on célébroit à Athènes en l'honneur des Furies, surnommées *Euménides*.

EUMOLE. f. m. *Eumolus*. Fils d'Attée : ses deux frères Aléon & Mélanpus sont appelés par Cicéron *Dioscures*.

EUMOLPE. f. m. Fils d'Orphée, selon les uns, ou du Poète Musée, selon d'autres, fut un des quatre personnages que Cérès établit pour présider à ses mystères.

EUMOLPIDES. f. m. Nom des Prêtres de Cérès dans la ville d'Eleusine. *Eumolpides*. Les *Eumolpides* furent ainsi appelés d'Eumolpus, ou Eumolpe, fils du Poète Musée, qui vivoit avant Homère ; ou, selon d'autres, d'un Eumolpe fils d'un Roi de Thrace, qui ayant été établi Pontife, & préposé aux mystères de Cérès, laissa son nom à ceux qui eurent part après lui aux mêmes fonctions.

EUMONT. Village en Lorraine, distant d'une lieue & demie de Nancy. Il y a une fontaine minérale froide, d'une eau claire, sans odeur, d'un goût un peu piquant, ferrée & impregnée de parties martiales. Par diverses opérations Chymiques on y a trouvé beaucoup de sel martial naturel. Cette eau convient dans les chaleurs d'entrailles, intempérie au foie, maux de gorge, & esquinancie. Elle emporte la jaunisse, la galle, & excite les règles des filles qui ont les pâles couleurs. Elle soulage les atrabillaires, les gouteux, fait bien dans le scorbut, après avoir pris les remèdes généraux.

E U N.

EUNAPE, ou plutôt EUNAPIUS. Nom d'homme. C e c c c c i j

Eunapius. *Eunapius* de Sardes en Lydie vivoit au IV^e siècle.

EUNE. f. m. Surnom que l'on donna à un Saint nommé Chronion, Martyr au III^e siècle. S. Chronion, surnommé *Eune*, étoit serviteur de S. Julien, & souffrit le martyre avec lui dans la persécution de Dèce. Baillet s'est servi de ce mot. Il semble qu'il eût été mieux de le rendre par un mot François qui l'exprimât; car *Eune* est Grec, *Εὐνας*, composé de *εὖ*, & *νας*, & signifie *Bonne ame, doux, humain.*

EUNICE. f. f. Nom d'une Nymphé de la mer. *Eunice.* Hésiode, dans sa Théogonie vers 247. dit qu'*Eunice* aux bras vermeils (c'est l'épithète qu'il lui donne, *ροδοπάρυτος*) étoit fille de Nerée & de Doride, ou Doris.

EUNICE, est encore une Nymphé du fleuve Ascanius, qui est aujourd'hui l'Acés dans l'Asie mineure. *Eunice, Eunica.* Celle ci, au rapport de Théocrite, Idylle 13^e, est une des trois Nymphes qui ravirent Hylas, favori d'Hercule, qui l'avoit envoyé puiser de l'eau au fleuve Ascanius. Ce qui a donné occasion à cette fable, c'est qu'Hercule, en allant à l'expédition de la toison d'or, ayant rompu sa rame, mit pied à terre sur les côtes d'Asie aux environs du fleuve Ascanius, pour en couper une autre dans les bois. Pressé de la soif & de la chaleur, il envoya Hylas puiser de l'eau à la rivière voisine, dans laquelle le jeune homme tomba, & se noya: ou, comme le conte Théocrite, les Argonautes s'étant arrêtés dans la Propontide sur la côte d'Asie au port de Cyane, & s'étant mis dans des prairies fort agréables pour y faire un repas, Hylas prit un vase d'airain, & alla puiser de l'eau pour Hercule & pour Télamon; mais le poids du vase l'emporta, & il se noya.

Au reste, il ne faut point confondre ces deux Nymphes; car sans parler du reste, leurs noms tout semblables en notre langue, sont fort différens en Grec. La première s'appelle *Εὐνίκη*, qui est composé de *εὖ*, bien, & *νίκη*, querelle, dispute, différend, débat; de sorte que ce nom signifie querelleuse, opiniâtre; & pour me servir d'un mot populaire qui l'exprime fort bien, *hargneuse*. La seconde se nomme *Εὐνίκη*, ou, comme parle Théocrite dans son Dialecte Dorique *Εὐνικα*, mot composé de *εὖ*, bien, & *νικα*, ou *νικα*, Victoire.

EUNOME, ou **EUNOMIUS.** f. m. Nom d'homme. *Eunomius.* Nous disons presque toujours *Eunomius*, quoiqu'on trouve *Eunome* dans quelques Auteurs, & que M. de Tillemont l'ait toujours dit. *Eunomius* est un Arien du IV^e siècle qui fit une secte à part. Voyez **EUNOMIEN.**

EUNOMIE. f. f. Nom d'une concubine de Jupiter qui le fit père des Grâces. *Eunomie.* Béger, Tom. I. pag. 46. D'autres appellent la mère des Grâces *Eurynome.*

EUNOMIEN, **ENNE.** f. m. & f. Nom de Secte. *Eunomianus.* *Eunomius*, Evêque de Cyzique, défendit les erreurs d'Arius touchant J. C. & y en ajouta d'autres. Il soutenoit qu'il connoissoit Dieu, aussi bien que Dieu se connoissoit lui-même. Il rebaptisoit ceux qui avoient été baptisés au nom de la très Sainte Trinité. C'étoit un homme d'une vie très débauchée. Il dissimula quelque temps ses erreurs; mais s'étant fait connoître, il fut chassé de son siège. Les Ariens tâchèrent de le placer sur celui de Samosate; ils n'en purent venir à bout. L'Empereur Valens le réablit à Cyzique; mais le peuple l'en ayant chassé une seconde fois, il vint à Constantinople trouver Eudoxe dont il se sépara bientôt après. Ses disciples s'appellèrent *Eunomiens*, & furent une branche de l'hérésie Arienne. L'histoire Tripartite, L. V. C. 13. & C. 35. L. VII. C. 18. S. Epiphane, hérés. 75. Théodoret, *heret. fab.* L. IV. C. 5. Baronius à l'an 356. traitent de cet hérétique & de ses erreurs. S. Basile & S. Grégoire de Naziance ont écrit contre *Eunomius*.

EUNOMIOEUPSYCHIEN, **ENNE.** f. m. & f. Nom d'une Secte du IV^e siècle. *Eunomioeuphychianus.* Les

Eunomioeuphychiens, sont dans Nicéphore, L. XII. C. 30. les mêmes que ceux que Sozoméne, L. VII. C. 17. appelle *Eutychiens*, & auxquels il donne pour chef un *Eunomien*, nommé *Euty chius*, & non pas *Euphychius*, comme dit Nicéphore. Cet Auteur néanmoins ne fait presque que copier Sozoméne en cet endroit; de sorte qu'on ne peut douter qu'il ne parle de la même Secte. Mais de savoir dans lequel des deux est l'erreur, & d'où elle vient, c'est ce qu'il n'est pas aisé de décider. Henri de Valois ne l'a osé, & s'est contenté de marquer la différence dans ses Notes sur Sozoméne, comme le P. Fronton Du Duc l'avoit fait sur Nicéphore.

EUNOMIOPHRONIEN, **ENNE.** f. m. & f. Nom de Secte Hérétique. *Eunomiophronianus*, *a.* Les *Eunomiophroniens* furent une branche d'Agnoites, qui en 370. eurent pour chef Théophrone de Capadoce, sous l'Empire de Valens. **SOCRATE**, l. 5. c. 24.

EUNOSTE. f. m. Terme de Mythologie. Nom d'un faux Dieu. *Eunostus.* C'étoit le Dieu des habitans de Tanagra, aujourd'hui Anatoria dans l'Achaïe sur la rivière d'Asopo. *Eunoste* y avoit un temple, dont l'entrée étoit si expressement défendue aux femmes, que s'il arrivoit quelque malheur à la ville, on faisoit aussitôt des recherches très exactes pour découvrir s'il ne seroit point entré dans le temple quelque femme, ou expres, ou même par mégarde & sans attention, sans dessein. *Alexand. Hier. Genial.* L. VI. C. 2. Ce Dieu se nommoit aussi *Nošte*, *Noftus*. Hésychius dit que l'on nommoit ainsi une statue que l'on mettoit dans les moulins, & que l'on croyoit veiller sur la mesure de farine appelée *Néssos*, *Noftus*, d'où venoit le nom de la Divinité.

EUNUQUE. f. m. *Eunuchus.* Ce mot se dit en général de ceux qui n'ont point la faculté d'engendrer, par la foiblesse, ou par la froideur de la nature: & spécialement de ceux à qui on a retranché les parties propres à la génération. En France on ne fait des *eunuques* que pour cause de maladie qui rend cette opération nécessaire. En Italie on fait des *eunuques* pour conserver la voix. En Orient on a des *eunuques* pour garder les femmes. Tavernier dit qu'au Royaume de Boutan on fait tous les ans vingt mille *eunuques* qu'on envoie vendre en divers Royaumes. En Perse & dans quelques autres pays, les *eunuques* riches & puissans ne laissent pas d'avoir un ferrail. Cet usage est fort ancien. Il y a aussi dans ces pays des manières de faire ou couper les *eunuques*, différentes de celles dont on se sert en Europe. Il a été jugé par arrêt de la Grand Chambre du 8 Janvier 1665. qu'un *eunuque* ne pouvoit pas se marier, du consentement même des parties. Dans le Concile de Nicée on condamna ceux qui se faisoient *eunuques* eux-mêmes, par un zèle inconsidéré, & pour se délivrer des desirs sensuels. **HERMAN.** Origène, en interprétant d'une manière trop littérale le chap. 9. de S. Matth. où il est parlé de ceux qui se font *eunuques* pour le Royaume des Cieux, avoit armé ses propres mains contre lui-même. **Id.** Ceux qui s'étoient ainsi mutilés ne pouvoient être admis aux Ordres sacrés. Léonce d'Antioche fut déposé pour avoir exercé cette cruauté sur lui; & l'Evêque d'Alexandrie excommunia deux Moines qui avoient imité cet exemple; sous prétexte de se garantir des mouvemens impétueux de la concupiscence. Les Empereurs ont souvent fait des défenses très rigoureuses de faire des *eunuques*, ou de se couper soi-même. Voyez le Traité du P. Théoph. Raynaud.

Il étoit de mauvais augure de rencontrer un *Eunuque* en sortant de sa maison, & dès qu'on l'avoit aperçu, on retournoit sur ses pas.

EUNUQUE. Espèce de flûte qui n'a que trois trous: celui par où on l'anime, celui de la lumière & celui du pavillon. On couvre celui par où on l'embouche d'une peau d'oignon, ou d'un cannepin de cuir fort délié. On chante dans l'*eunuque*, & la voix en reçoit de l'agrément. On en fait même des concerts, quand on en a plusieurs de différentes gran-

deurs proportionnées. On appelle aussi ces flûtes des Jombardes.

Ce mot vient du Grec *εὐνοίας*, qui se forme de *εὐνοία* *εἶμι*, *lecti curam gerit*. C'étoient les eunuques qui gardoient les femmes, & qui avoient soin du lit.

Il y eut dans le troisième siècle une Secte d'Hérétiques nommés *Eunuques*, parce qu'ils avoient la cruauté ou la manie de faire eunuques, non-seulement tous ceux de leur Secte, mais tous ceux qu'ils rencontroient. Ils imitoient Origène, qui, prenant mal les paroles de J. C. en S. Matthieu, XIX. 12. s'étoit fait eunuque, à ce que l'on dit, ou par le fer, ou par des ingrédiens qu'il prit, selon S. Epiphane, héréf. 58. On nomma aussi ces hérétiques Valétiens, à cause de Valélius, Arabe, qui fut leur chef. Voyez S. Epiphane cité, & Batonius, an. 249. n. 9. & 260. n. 69. &c.

E V O.

ÉVOCABLE. adj. m. & f. Terme de Palais. Qui se peut évoquer. Les décrets de la Province de Normandie ne sont pas évocables. Cette affaire est évocable.

ÉVOCAT. Voyez EXEMPT, milice Romaine.

ÉVOCATION. f. f. C'est proprement l'action d'appeler à soi, de faire venir à soi. *Evocatio*. Mais on ne le dit en ce sens que dans les exemples suivants.

ÉVOCATION. Terme d'antiquités Romaines. C'étoit l'usage des Romains, avant que de forcer une ville, de faire une évocation des Dieux tutélaires, c'est-à-dire, de les inviter, par une formule religieuse, à abandonner leurs ennemis, & à venir s'établir à Rome, où ils promettoient, en reconnaissance, de leur bâtir des Temples, de célébrer des Sacrifices & des Jeux en leur honneur. Voyez la formule de cette évocation dans Tite-Live.

Ils pratiquoient la même cérémonie lorsqu'ils portoit la guerre dans quelques pays.

ÉVOCATION des Manes, des Ombres, des Spectres. Lorsque Saül fait évoquer l'âme de Samuel par la Pythonisse; que l'évocation ait été réelle ou non, que l'âme de Samuel ou son ombre, ou même que rien n'ait apparu à la Pythonisse, il est toujours vrai que Saül & ses gens, avec le commun des hommes, croyoient la chose possible. D CALMET.

On le dit aussi de la pratique des Magiciens qui se vantoient de tirer, par leurs enchantemens, ces Spectres ou ces Fantômes de leurs demeures sombres. Voyez dans les Poètes les descriptions de cette pratique, aussi superstitieuse qu'extravagante.

ÉVOCATION, terme de Jurisprudence, signifie en général un jugement qui tire une affaire d'un Tribunal pour la faire juger dans un autre, soit en vertu d'un privilège particulier, soit pour cause de parenté ou alliance, soit pour raison de litispendance, soit pour cause d'incompétence, soit enfin qu'il soit à propos d'évoquer le principal, pour le juger à l'audience sur le champ avec l'incident, dont l'appel est dévolu au Juge supérieur. *Litis ad alios Judices translatio, evocatio*. C'est ôter la connoissance d'une contestation à ceux qui devoient la juger, selon l'ordre commun, en donnant à d'autres le pouvoir d'en décider.

On fait des évocations d'un Parlement à un autre, à cause des parentés & alliances. Au Parlement de Paris il faut dix parens au troisième degré; & huit seulement si l'une des parties est membre du Parlement. A l'égard des Parlemens de Toulouse, Bourdeaux & Rouen, il en faut six; & cinq si l'une des parties est du Corps du Parlement. Pour les autres Parlemens il en faut quatre; & trois seulement si l'une des parties est du Parlement. L'évocation se fait aussi d'une Chambre à l'autre dans un même Parlement, lorsqu'une des parties est Président ou Conseiller dans la Chambre où le procès est pendant. On le peut encore, lorsqu'une des parties a

son père, ou son fils, ou son gendre, ou son beau-frère, ou son oncle, ou son neveu, ou son cousin-germain dans une Chambre. Alors on peut demander le renvoi dans une autre Chambre. Voyez l'Ordonnance de 1669. Les Juges des Requêtes du Palais & de l'Hôtel font des évocations des causes pendantes devant d'autres Juges, quand elles ont de la dépendance avec celles qui sont retenues pardevant eux: en ce cas, les évocations sont des jugemens, & non pas des récusations.

ÉVOCATION du principal, est quand une partie a interjeté appel d'une sentence qui n'est rendue que sur un incident, en ce cas, on peut présenter une requête, par laquelle on demande que le principal soit évoqué, pour être jugé conjointement avec l'appel. Les Parlemens ne font plus d'évocations du principal en jugeant l'appel, si ce n'est du consentement des parties.

ÉVOCATION se dit particulièrement lorsque le Roi se réserve à lui & à son Conseil la connoissance d'une cause. Comme l'évocation est une marque de la puissance & de l'autorité Royale, le Roi peut évoquer les instances, toutes les fois qu'il y est porté par quelque raison particulière, & l'on présume toujours que c'est pour de justes considérations qu'il le fait. BORNIER.

ÉVOCATOIRE. adj. m. & f. Qui sert de fondement à l'évocation. On fait signifier à la partie une cédule évocatoire, c'est-à-dire, un acte par lequel on demande au Conseil du Roi qu'une instance pendante dans une Cour soit évoquée dans une autre, à cause des parentés & alliances qu'une des parties a avec un certain nombre de Juges. Les parentés, au degré de l'Ordonnance, sont des causes évocatoires.

ÉVODE. f. m. Nom d'homme. Il y a des *Evodius* & des *Evodus* en Latin, que nous ne saurions appeler qu'*Évode* en notre langue. Voyez YVED.

ÉVODIE. f. f. Nom de femme. *Evodia*. S. Paul conjure *Evodie* & Syntyche de s'unir dans les mêmes sentimens en J. C. *Philipp. IV. 2.*

ÉVOHÉ. Cri d'acclamation que faisoient les Bacchantes aux fêtes de Bacchus, aussi bien que les Satyres, les Silènes, compagnons de Bacchus, *qui tum alacres passim lymphatâ mente furebant, evohé Bacchantes, evohé capita infestentes.* CATTULLE.

ÉVOLA, ou L'ÉVOLA. Petite rivière de la Campagne de Rome. *Ligula, Amasenus*. Elle traverse les marais Pontins, & se décharge dans la mer de Toscane, à la Torre de l'*Evola*, à deux lieues au Levant du Cap Circelle. MARY.

ÉVOLAGE. f. m. Dans quelques Provinces ce mot se dit pour un étang plein d'eau & empoisonné. *Stagnum aquâ & piscibus refertum.*

ÉVOLE, ÉE, vieux adj. Étourdi, inquiet. *Temerarius, præceps, inconsideratus.*

ÉVOLI. Bourg de la Principauté citérieure, dans le Royaume de Naples. *Ebulum, Ftolum, Ehuri*. C'étoit autrefois une ville des Picentins. *Evolia* titre de Duché.

ÉVOLUER. Terme de marine. Faire exécuter des mouvemens à un ou à plusieurs vaisseaux, à une armée navale. MAN.

ÉVOLUTION. f. f. Terme militaire, qui se dit des différens mouvemens qu'on fait exécuter aux troupes, pour prendre une nouvelle disposition, soit qu'on les forme en bataille, soit qu'elles combattent actuellement, ou qu'on leur fasse faire l'exercice. *Explicatio, evolutio*. C'est par les évolutions qu'on change la forme & la disposition d'un bataillon & d'un escadron, selon la disposition du terrain, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Les évolutions se font par conversions, contre-marches, doublemens de rangs ou de files, &c. Le P. Hoste, Jésuite, a publié en 1697. un Traité des évolutions navales *in-folio*. Il appelle évolutions navales, les mouvemens que font les armées navales, pour se mettre dans l'arrangement & dans la situation qui

convient, afin d'attaquer l'ennemi, ou de se défendre avec plus d'avantage. En général, la science ou l'art des *évolutions*, est l'art de conduire & de faire agir plusieurs vaisseaux ensemble, ce qui est la troisième partie de la science de la Marine.

ÉVOLUTION. Terme de Géométrie. Ligne d'*évolution*. Voyez DEVELOPPÉE.

ÉVONIMO. Voyez USTEGA, ou USTICA.

ÉVOQUER. v. a. Attirer à soi la connoissance d'une affaire. *Causam transferre, evocare, advocare.* Le Roi *évoque* à soi & à son Conseil toutes les affaires de finances. Le Roi a *évoqué* cette affaire d'un tel Parlement, & l'a renvoyée en un autre. Cet homme a *évoqué* du chef d'un tel pour parentés & alliances. Il faut dix parens au degré fixé par l'Ordonnance, pour *évoquer* du Parlement de Paris. La Cour a *évoqué* le principal, & y a fait droit. Voyez ÉVOCATION.

Ce mot vient de *evocare*. NICOT.

ÉVOQUER, se dit aussi des Spectres que font paroître les Sorciers & Magiciens, qui font croire que ce sont des âmes ou des démons qu'ils font revenir de l'autre monde. *Elicere animas.* La Pythonisse *évoqua* l'âme de Samuël pour la faire voir à Saül. *Evoquer* signifie, en général, appeler à soi. Les Romains n'auroient osé forcer une ville assiégée, avant que d'avoir *évoqué* les Dieux que l'on y adoroit.

ÉVOQUÉ, ÉE, part.

EVORA. Nom de lieu. *Ebora.* Un Bourg de l'Andalousie situé à l'embouchure du Guadalquivir, porte ce nom. Il y a beaucoup d'apparence que c'est l'ancienne *Ebora*, ville des Turdules, que quelques Géographes mettent néanmoins à Rota, bourg situé sur la côte, entre l'embouchure du Guadalquivir & la Baie de Cadix. **MATY.** La Capitale de l'Alentejo, Province de Portugal, porte aussi ce nom. *Ebora, Eburia, Liberta Julia.* C'est une ville Archiépiscope, & la principale du Royaume après Lisbonne; & il y a une Université. *Evora* de Alcobaca, qu'on nomme aussi simplement Alcobaca, & en Latin *Alcobacia, Eberobritum*, est un bourg de l'Estramadoure de Portugal, dans lequel il y a un Monastère célèbre, fondé par Alphonse I. *Evora alta*, bourg de l'Alentejo, en Portugal, avec un château. Il est entre les villes d'*Evora* & d'Estremoz.

E U P.

EUPATOIRE. f. f. *Eupatoria, eupatorium.* Plusieurs plantes de différens genres portoient autrefois ce nom, par rapport à leur usage pour les maladies du foie. On croit que l'*eupatoire* des Grecs est la plante que nous connoissons aujourd'hui sous le nom d'Aigremoine, *Agrimonia*; que le Coq des Jardins, *Coslus hortensis*, espèce de Tanaisie, est l'*Eupatoire* de Mésué, & que l'*Eupatoire* d'Avicene est la plante que nous nommons avec C. B. *Eupatorium Cannabinum.* Cette dernière vient au bord des eaux: sa racine est vivace, chargée de beaucoup de fibres blanchâtres; sa tige est droite, haute de trois à quatre pieds, branchue, arrondie, velue, & remplie d'une moëlle blanche: ses feuilles sont longues comme celles du chanvre, étroites, dentelées sur les bords, opposées, & ordinairement au nombre de trois sur une même queue. Ses fleurs sont ramassées en bouquets. Elles sont composées de fleurons lavés d'un peu de pourpre, soutenus par des semences chargées d'une aigrette, & renfermés dans un calice alongé, grêle & écailleux. On dit que sa racine est purgative, qu'elle fait vomir: toute la plante est bonne dans la Cachexie; extérieurement appliquée, elle est vulnérable. Si l'on en croit Pline, elle a pris son nom d'un Roi, qui s'appeloit Eupator. Les Anciens appeloient *Eupatoire* femelle notre *Bidens* ou *Cannabina aquatica.*

Il y en a qui nomment l'*Eupatoire*, *hepatorium* en Latin, quod *hepati maxime conveniat & medeatur.* Morin, de la culture des fleurs, rétient en François

le mot Latin *eupatorium.* L'*Eupatorium* de Canada est en fleur au mois de Septembre.

EUPHEMIE. f. f. Nom de femme. *Euphemia.* Sainte *Euphémie*, Vierge de Chalcédoine, souffrit le martyre sous Dioclétien, l'an 307 de J. C. L'Impératrice *Euphémie*, femme de Justin I, fut très-zélée pour la défense de la foi orthodoxe. MORERI.

EUPHÉMIE. f. f. Terme usité en Sorbonne. C'est une distribution assez considérable qui se fait aux Docteurs à certain jour, dans une assemblée qu'ils tiennent, & qu'on ne fait qu'à ceux qui sont présents. *Euphemia.* Il semble qu'on ne le dise qu'au pluriel. La Sorbonne s'assemble pour avoir droit aux *Euphémies.*

Ce mot vient du Grec *εὐ*, *benè*, & *φημι*, *dico*; de sorte qu'*Euphémie*, dans son origine & grammaticalement, est la même chose que bénédiction & qu'eulogie, qui signifie la même chose, & qui s'est dit aussi des présens qu'on faisoit, ou qu'on envoyoit, comme on le peut voir ci-dessus à ce mot.

EUPHEMISME. f. m. Figure par laquelle, au lieu de se servir d'expressions propres qui exciteroient des idées deshonnêtes ou désagréables, on emploie d'autres termes qui reveillent directement des idées plus honnêtes ou moins désagréables. Loi dictée par la pudeur & par les égards que nous nous devons les uns aux autres.

EUPHÉMITE. f. m. & f. Nom de Secte. On donnoit autrefois ce nom aux Hérétiques Massaliens, à cause des louanges & des cantiques qu'ils chantoient. *Euphemia.* Les Oratoires des Massaliens étoient des bâtimens vastes, & découverts en forme de places publiques. Ils s'y assembloient le soir & le matin; & à la lumière de plusieurs lampes, ils chantoient certains Cantiques à la louange de Dieu. On les appella aussi en Grec *Euphémistes.* FLEURY.

Ce mot vient de *εὐφημία*, *louange, bénédiction*, qui vient de *εὐ*, *bien*, & *φημι*, *je dis.*

EUPHEMIUS, & non pas *Euphémie*, qui est féminin, ou *Euphème*, qui n'est point en usage. f. m. nom d'homme. *Euphemiüs.* *Euphemiüs*, Patriarche de Constantinople, succéda à Flavita, l'an 489.

EUPHONIE. f. f. *Euphonia.* Facilité, aisance, agrément, élégance de la prononciation.

Ce mot est entièrement Grec: il vient de *εὐ*, *benè*, & de *φωνή*, *vox.* On ne se sert de ce terme que dans la Grammaire. L'*euphonie* fait quelquefois supprimer une lettre trop rude, la fait changer en une autre plus douce, même contre les règles ordinaires. Il y en a des exemples dans toutes les Langues. Nous disons en François *mon amitié*; il faudroit dire régulièrement *ma amitié*; l'*euphonie* fait dire *mon amitié.* L'*euphonie* fait qu'on n'a pas toujours égard à l'étymologie Latine ou Grecque, &c. Quintilien appelle l'*euphonie*, *vocalitas*: Scaliger l'appelle *facilis pronuntiatio.*

On appelle lettres *euphoniques*, les consonnes que l'on infère entre deux voyelles, dont l'une finit un mot, & l'autre commence le mot suivant, & dont la rencontre produiroit un *hiatus* ou bâillement; parce que ces lettres servent à faciliter la prononciation. Que dira-t-on de vous, si l'on vous entend? Le *t* & *l* sont des lettres *euphoniques.*

EUPHORBE. f. m. Fils de Penthée ou Panthis, étoit un des principaux chefs des Troyens au siège de Troie.

EUPHORBE. f. m. *Euphorbia, euphorbium.* C'est un arbre semblable au férula. Cette plante croît dans la Mauritanie. M. Paul Hermans excellent Professeur en Botanique dans le Jardin de Leyde, l'appelle *tichymalus Mauritanus, aphistos angulosus & spinosus.* Hort. Acad. Lugd. Batav. 558. La tige de l'*euphorbe* est carrée, & chaque coin s'avance tant soit peu en façon d'une aile onlée: sur le dos de chaque onde il y a un petit écusson garni de deux petites pointes courbées en bas. Cette tige ne pous-

se point de feuilles, mais seulement quelques branches de même nature & sans aucune feuille. La couleur de toute la plante est d'un vert brun tirant sur le rouge. Sa surface est unie, & sa consistance est charnue. Quand on y fait des incisions, elle jette un lait, ou gomme jaunâtre, très âcre; & c'est ce que les Droguistes appellent *euphorbium officinarum*, dont on se sert en Médecine, & qui a une très-grande vertu cathartique. Les fleurs de cette plante, selon ce qui est rapporté dans *Hortus medicus Amstelod.* c. 12. p. 23. sont composées de cinq feuilles raillées en croissant, vert-jaunes. Elles naissent sur les mêmes écussons, d'où sortent les épines, & produisent ensuite un fruit à peu-près comme celui de nos tithymales, c'est-à-dire, relevé de trois coins, & divisé en trois cellules remplies chacune d'une semence ronde.

Les higos de Tuna du Pérou sont le fruit d'une espèce de raquette, ou d'*euphorbe*, gros comme une noix verte, couverte de piquans presque aussi rudes que celui de la calafe de châtaigne. On le trouve bon & bienfaisant. FREZIER.

EUPHORBE. f. f. *Euphorbium* ou *Euphorbia*. Espèce de gomme-résine, qui est en petits morceaux arrondis; blanchâtre, lorsqu'elle est nouvelle; jaunâtre, lorsqu'elle est vieille; très-âcre au goût & de nulle odeur. Son principal usage est extérieur; elle entre dans quel ques emplâtres résolutives, dans des teintures & des poudres propres pour résister à la gangrène, & pour consumer la carie des os. Intérieurement elle purge très-violemment à la dose de quelques grains; sa poudre est un des puissans iter-nutatoires. On évite même de s'en servir dans cette vue, à cause de sa trop grande activité.

La gomme que nous appelons *euphorbe*, se forme du suc de l'arbre dont on vient de parler, & qui a le même nom: ce suc est un jus fort subtil & fort pénétrant, jusques là qu'il le faut tirer en le perçant de loin avec une pique, ou une lance. Le jus qui en sort en abondance se recueille dans une peau de mouton, dont on environne l'arbre; & c'est celui qu'on appelle *euphorbe vitré*. Les Apothicaires ne veulent pas le battre eux-mêmes, mais le font battre par des Crocheteurs, parce que, quelque précaution que l'on prenne, il monte au cerveau, où il fait de dangereuses inflammations. Pline dit que l'invention de l'*euphorbe* est attribuée à Juba, Roi de Libye, qui lui donna le nom d'*Euphorbius*, son Médecin, frere d'un Musa, Médecin d'Auguste. L'*Euphorbe* est un médicament purgatif qui est fort dangereux; car c'est le plus ardent & le plus violent de tous les remèdes, quand même il seroit pris en petite quantité. Les Botanistes modernes ont découvert plusieurs plantes grasses étrangères, qui donnent un suc laiteux très-âcre, & qui ont leurs fleurs & leurs fruits semblables à ceux de nos tithymales: la plupart de ces espèces de plantes sont anguleuses & épineuses. Et si l'on a égard à la description de Pline, la plante appelée *Schadida Calii* dans l'*Hortus Malabaricus*, sera la véritable *euphorbe* des Anciens. M. Jean Commelin, Professeur en Botanique, & Bourguemestre d'Amsterdam, est le premier qui ait fait cette découverte, v. 5. Amst. p. 1.

EUPHORIE. f. f. C'est-à-dire, manière aisée, avec laquelle les malades souffrent des évacuations considérables sans inconvénient. *Brigandage de la Médecine*. L'Auteur donnera, tant qu'il voudra, des mors inusités, pourvu qu'il y joigne l'explication comme il a fait ici.

EUPHRADE. f. m. Terme de Mythologie. Génie, ou Dieu domestique, dont les Anciens mettoient la statue sur leurs tables. *Euphrades*. Il étoit ainsi appelé d'*εὐφραίνωμαι*, je me réjouis, d'où se faisoit *εὐφρασία*, un festin, un repas: *εὐφραίνωμαι* vient de *εὖ*, bien, & *φραίνω*, ame, esprit: *εὐφραίνωμαι*, est la même chose en Grec, que *genio indulgere* en Latin. *Euphrade* étoit donc le Dieu de la joie & des plaisirs; mais des plaisirs de la table.

EUPHRAISE. *Euphrasia*. Quelques-uns disent **EUPHRAISE**. Nicot dit *euphrosine*. f. f. Plante médicinale. Voyez **EUFRAISE**.

EUPHRAISE. f. m. Nom d'homme. *Euphrasius*. Une ancienne Tradition, marquée dans une hymne qui se voit dans un ancien Bréviaire de Burgos, & que les Bollandistes ont fait imprimer. *Act. Sanct. Maii T. III. p. 442.* dit que S. *Euphrasie* fut envoyé de Rome en Espagne par les Apôtres avec six autres Evêques. Grégoire de Tours dit aussi que le XII^e Evêque de la Cité d'Auvergne, qui n'est néanmoins que le XIII^e dans Savaron, se nommoit *Euphrasie*; qu'il fut successeur de S. Apruncule, successeur du célèbre Sidoine Apollinaire; qu'il vécut quatre ans après Clovis I. & qu'il mourut en la 25^e année de son Episcopat. Ainli nous jugeons qu'il fut élu l'an 490. & qu'il mourut en 515. BAILLET. D'autres disent *Euphrase*, ou retiennent le nom Latin *Euphrasius*. Saint Quintien s'étant retiré en Auvergne, *Euphrase*, Evêque de ce pays le reçut fort humainement, & pourvut libéralement à son entretien. GODEAU. Paul, Patriarche d'Antioche, s'étant déposé lui-même en 521. on élut le Prêtre *Euphrasius* à sa place. Id.

EUPHRAISE, ou **EUPHRASIUS.** f. m. Nom d'homme. Voyez **EUPHRAISE**. Ces mots viennent de *εὖ*, bien, & *φράζω*, je parle.

EUPHRASIE. f. f. Nom de femme, qui signifie la même chose, & a la même origine que le masculin *Euphrasie*. *Euphrasia*. Sainte *Euphrasie*, Vierge & morte martyre à Nicomédie. TILLEMONT. *Hist. Eccl. T. X. p. 51.* Sainte *Euphrasie*, ou plutôt, *Euphraxie*, que l'on confond quelquefois avec Sainte *Euphrosine*, a vécu depuis environ l'an 334. ou un peu plutôt qu'elle naquit, jusq'en 364. environ, qu'elle mourut âgée de trente ans. IDEM. *Ib. p. 50.*

EUPHRATE. *Euphrates*. C'est une rivière d'Asie, qui a sa source dans les montagnes de la grande Arménie assez près des sources du Tigre; si bien que les Anciens ont cru qu'ils avoient la même source. L'*Euphrate* coule d'abord d'Orient en Occident; puis, quand il est arrivé aux confins de la petite Arménie, il tourne au Midi, séparant l'Anatolie de la Turcomanie, & la Mésopotamie, ou le Diarbek, de la Syrie & de l'Arabie déserte: il va se joindre au Tigre à Gorno, n'a plus avec lui qu'un même lit qu'on nomme *Schat el Arab*, c'est-à-dire, la rivière des Arabes, & va se décharger dans le Golfe de Balfora, autrefois appelé le Golfe Persique. Il est difficile de déterminer quels étoient autrefois le lit, le cours & les différens bras de l'*Euphrate*, depuis les confins de la Mésopotamie & de la Chaldée jusqu'à la mer. Ceux qui ont le mieux débrouillé cela sont les Auteurs qui ont écrit de la situation du Paradis terrestre; car l'*Euphrate* étoit un des quatre fleuves de ce lieu de délices. Voyez Bochart, Hopkinson, M. Huet & Vantil, dans leurs Dissertations sur le Paradis terrestre. La violence du Golfe Persique cause un reflux à l'*Euphrate* de plus de 30 lieues au-dessus de son embouchure. Les Arabes sont persuadés que les eaux de l'*Euphrate* sont très-salutaires, & qu'elles ont la propriété de guérir de toutes sortes de maux. Saumaïse traite au long de ce fleuve dans ses Notes sur Solin, p. 60 & suivantes.

C'est une erreur de croire que le nom de l'*Euphrate* est composé de son nom Hébreu פרת, *pherath*, & du pronom הו, *hu*, qui se trouvent joints. *Gen. II. 14.* ce que plusieurs habiles gens ont pourtant cru. Les Grecs ont changé *Perath* en *Euphrate*, en ajustant ce mot, ainsi que tous les mots étrangers, au génie de leur langue, comme s'il étoit dérivé du mot *εὐφραίνωμαι*, qui signifie réjouir, à cause de l'agrément que porte l'*Euphrate* dans tous les lieux de son passage. Cette étymologie a été reçue de plusieurs, comme S. Ambroïse l'a remarqué. Peut-être aussi qu'ayant lû que ce fleuve étoit ainsi nommé à cause de sa fécondité, ils ont rapporté son

origine au mot *εὐφροσύνη*, qui signifie fécond, fertile, & y ont accommodé son nom. Peut-être sans avoir en vue ces étymologies, de *Perath*, ils ont fait *Euphrate*, comme de Thabor ils ont fait *Atabirius*, & de *Derceto*, *Atergatis*. Ainsi la langue Françoisse, aussi-bien que le dialecte Eolien, aime commencer plusieurs mots par des *e*, qui ne se trouvent point dans leur racine. De *εὐφρο*, nous faisons *étage*, de *spiritus*, *esprit*. Les Hébreux ont mis un *u* à la tête du mot de *Par*, qui est le nom du pays d'Ophir, & l'ont nommé *Upha*. HUET. Sans avoir rien ajouté, il est plus vraisemblable que les Grecs entendant nommer ce fleuve *הפרת*, avec le *ה*, *he*, article, *haphpherat*, par un *patahh*, c'est-à-dire, un *a* clair, approchant fort d'un *e*, & changeant, comme il est très-naturel de le faire & qu'il s'est souvent fait en plusieurs langues, le premier *ph*, ou *f* en *U*, de *happhrat* ou *hephphrat*, ils ont fait *Εὐφράτης*, & avec la terminaison Grecque *Εὐφράτης*, *Euphrate*.

Quoi qu'il en soit, le mot Hébreu *פרת*, *pherat*, ou *phrat*, comme l'a remarqué M. Huet dans sa *Dissert. sur le Paradis terrestre*, C. 167. & presque tous ceux qui en ont cherché l'origine, vient du verbe Hébreu *פרה*, *parah*, qui signifie s'augmenter, croître : & dans la conjugaison *hiphil*, rendre fécond, fertiliser, parce que ce fleuve, en s'augmentant, porte par ses inondations la fertilité dans tous les lieux qu'il arrose. C'est le sentiment de S. Jérôme, de la plupart des Peres, des Interprètes de l'Écriture, & des Rabbins. Joseph écrit le nom Hébreu *פרת*, le prononçant à la manière des Arabes & il l'explique *σπαρτασμών ἢ ἀνθρῶς*, *Dissipation* ou *fleur*, le dérivant du verbe *פור*, *pur*, qui signifie, entre autres choses, *dissiper* ; à cause de l'écoulement, & pour ainsi dire, de la dissipation des eaux de l'*Euphrate* : ou du verbe *פרה*, *Parach*, *fleurir*, *germer* ; parce que ses eaux font fleurir, germer les terres qu'elles baignent. On s'étonneroit qu'un Juif allât chercher des origines si éloignées, & si forcées, ayant celle de *פרה*, si proche & si naturelle, si on ne savoit d'ailleurs qu'il ne raffinoit pas sur la langue Hébraïque. HUET.

EUPHRATÉSIE. Province ancienne, ainsi nommée parce qu'elle étoit située au long de l'Euphrate. *Euphratesia*. Voyez COMMAGÈNE, c'est la même chose. On dit aussi *Euphratéenne*, & *Augusteuphratéenne*.

EUPHRATÉSIENNE. Nom de Province, c'est la Commagène. *Euphratesiana*, *Augusta Euphratesiana*. Il est certain que la Commagène fut réduite en Province par Vespasien : les Romains l'appelèrent *Augusteuphratéenne*, ou *Euphratéenne*, parce qu'elle étoit le long de l'Euphrate. TILLEM. T. II. p. 30. Voyez COMMAGÈNE. On trouve aussi *Euphratéste*, en Latin *Euphratesia*.

EUPHRONE. f. m. Nom d'homme. *Euphronius*. Les soldats de Clotaire ayant brûlé l'Eglise de S. Martin, *Euphrone*, Evêque de Tours, la rebâtit plus magnifique qu'elle n'étoit auparavant, par la libéralité du Roi. GODEAU.

Ce mot est Grec, composé de *εὐ*, & *φρονέω*, je pense, de *φρόνη*, pensée.

EUPHRONE. f. Terme de Mythologie. C'est un nom que les Poètes donnent à la nuit, dont ils font une Divinité. *Euphrone*. Ils la nomment ainsi, parce que la nuit rend sage, fait penser mûrement aux choses, & fait prendre de bons conseils, selon le proverbe qui dit, que la Nuit porte conseil. *Nox dabit consilium*.

EUPHRONE est un mot Grec, qui vient de *εὐ*, bien, & *φρόνη*, esprit, pensée, conseil, & qui signifie bonne pensée, bon conseil, ou qui a de bonnes pensées.

EUPHROSYNÉ. f. f. Terme de Mythologie. L'une des trois Grâces. *Euphrosyne*. Les deux autres sont Aglaé & Thalie. On disoit qu'*Euphrosyne* & Aglaé se regardoient mutuellement, pour marquer que la gaieté & la bonne grâce, ou l'agrément se produisent mutuellement ; car *Euphrosyne* est un mot

Grec, *Εὐφροσύνη*, qui signifie *hilaritas*, gaieté. Voy. Vaillant, *Nummi Colonialar.* p. 170. Berger, T. I. p. 47.

EUPLOÉE. adj. f. Terme de Mythologie. Surnom de Vénus, lorsqu'on l'invoquoit pour obtenir une heureuse navigation. *Euploea*. Elle avoit un Temple sous ce nom, sur une montagne près de Naples, ainsi appelée *Euploée*. De *εὐ*, bien, & *πλοία*, je navigue.

EUPSYCHIEN, ENNE. f. m. & f. Hoffman, & les Auteurs du Moréri, qui le copient, disent que les *Euppsychiens* sont des hérétiques du IV^e siècle, ainsi nommés d'*Euppsychius*, qui étoit Eunomien. Il est vrai qu'il y eut au IV^e siècle un Eunomien que Nicéphore nomme *Euppsychius*, & Sozomène *Euty-chius*, qui fit une secte ; mais ses Sectateurs ne s'appelèrent point *Euppsychiens* : selon Sozomène, ils s'appelèrent *Eutychiens* ; & selon Nicéphore même, ils ne s'appelèrent point *Euppsychiens*, mais *Eunomioeuppsychiens*. Hoffman & le Moréri citent Sozomène, L. VII. C. 17. A la vérité il y parle de cette secte ; mais il en nomme toujours l'Auteur *Euty-chius*, & il dit qu'il laissa une secte qui porte son nom. Elle s'appela donc les *Eutychiens*, & non pas les *Euppsychiens*. Voyez EUNOMIOEUPSYCHIEN, & EUTYCHIEN.

EUR.

EUR. f. m. Vieux mot. Bonheur.

EURARD. f. m. Nom d'homme. *Eberhardus*, *Eberardus*. *Eberhard*, ou plutôt, comme nous disons en France, *Evrard*, sorti de l'une des premières noblesses de Bavière, naquit vers l'an 1085 de parents qui se distinguoient beaucoup plus par leur piété que par le rang qu'ils tenoient dans le monde. Il fut d'abord Chanoine de Bamberg, puis il prit l'habit religieux dans le Monastère de S. Michel. Le Chapitre de Bamberg l'en ayant fait sortir, il y rentra vers l'an 1125. âgé de quarante ans. Vers l'an 1132 il fut fait Abbé d'un nouveau monastère qu'on établit à Vibourg. Il le gouverna quatorze ans, & en 1146 il fut élevé à l'Evêché de Saltzbourg. Il mourut la nuit du Dimanche au Lundi, 22^e jour de Juin de l'an 1165 après 79 ans de vie, & 19 d'Épiscopat. *Acta Sanct. Jun. T. IV. p. 260.* & suiv. & BAILLET.

ÉVRAU. Voyez ÉVROU.

EURÉ, ou **EURUS.** f. m. & nom d'un vent qui souffle entre l'orient & le midi, & que nous appelons vent du Sud-est. *Eurus*. Pline dit, L. II. C. 47 que ce nom est celui que les Grecs lui donnoient ; que les Latins l'appeloient *Vulturne*, *Vulturnus*. Les Latins confondent souvent ces deux vents, parce qu'il soufflent tous deux du côté d'orient, l'un à droite & l'autre à gauche de l'orient équinoxial. Andronique de Cyre avoit bâti à Athènes une tour octogone où les huit vents, que l'on distinguoit alors, étoient marqués : elle subsiste encore à ce que l'on dit, & l'*Eurus* s'y voit représenté sous la forme d'un jeune homme. Sur l'Océan nos Pilotes appellent ce vent sud-est ; & siroco sur la Méditerranée : l'usage des premiers a prévalu.

EURÉ. Rivière de France. *Ebura*, *Autura*, *Aadura*, *Adura*, *Auctara*. Elle a sa source dans le Perche entre Nulli & la Lende. Elle passe à Bellomer, à Chartres, à Jony, à Maintenon, à Nogent-le-Roi : ensuite elle se rencontre avec l'Aure, vient à Cheffnebrun, à Verneuil, à Tilliers, à Nonancourt, coule par Anet, Pacy, Louviers, où elle reçoit l'Iton, & par le Vaudreuil, d'où elle va se rendre dans la Seine, à une lieue au-dessus du Pont de l'Arche. L'*Eure* est fort poissonneuse, on y pêche beaucoup de truites saumonées. La vallée d'*Eure*, est une vallée dans laquelle coule cette rivière, & qui s'étend depuis Maintenon jusqu'au Pont de l'Arche. Voyez *Hadriani Valesii*, *Notit. Gall.* p. 71.

EURÉ. Autre rivière de France, qui arrose le Berry. *Avera*,

Avera, Avara, Aura, Evre. Elle sort des étangs de Poligni & de Baugy, descend à Savigny & à Omoy, où elle se jette dans des marais larges d'environ une lieue, & longs de trois; d'où elle sort pour se diviser en trois branches, dont l'une entre dans Bourges, & traverse une partie de la ville pour s'aller rendre dans l'Auron entre la porte de saint Sulpice & celle d'Auron. Celle-ci s'appelle l'Aurerte, ou l'Eurette, & par corruption du peuple, la Levrette. L'autre branche fait les fossés de la ville; & la troisième, nommée la grande *Eure*, passe au-dessous du fauxbourg de S. Privé; & après s'être encore divisée, toutes ces branches vont se rejoindre proche la porte de S. Ambroise, & se jeter peu de temps après dans l'Auron à côté de l'Abbaye de S. Sulpice. De Valois, *Not. Gall. p. 86.* dit *Eure*, ou *Levre*.

ÉVRE. f. m. Nom d'homme. *Aper, Apet*, vulgairement appelé *S. Evre*, Evêque de Toul, que nous ne croyons pas devoir distinguer d'Aper ami de Saint Paulin de Nole, s'étoit rendu considérable dans le monde dès sa jeunesse. BAILLET, au 15 de Sept. Il fut élevé à l'Evêché au commencement du V^e siècle. Catherinot, dans ses *Doublets de la langue*, écrit que l'on dit *Apré & Evre*; mais non point *Aper*.

ÉVRECI. Bourg de France, en Normandie, dans le Bocage. Il a titre de Vicomté.

ÉVREMONT. f. m. Nom d'homme. *Evermundus, Ebremondus.* Saint *Evremont* que quelques-uns ont fait sans raison frere de S. Evroul, Abbé d'Ouche au pays d'Hiefmes en Normandie, étoit né à Bayeux, d'une famille considérée par sa noblesse & par ses grands biens. BAILL. Ses patens le firent venir tout jeune à la Cour. Il fut dans la faveur du Roi Thierry III. Il se maria avantageusement; mais dégoûté par la grace des choses du monde, il en dégoûta son épouse: elle entra dans un Monastère. *Evremont* distribua ses biens aux pauvres, se retira dans une solitude du Bellin, bâtit plusieurs Monastères, fut Abbé du principal que l'on prend pour Fontenay-sur-Orne, & mourut l'an 720. du temps du Roi Chilperic III. BAILLET dixieme Juin.

EUREPA. f. f. Petit pays de Finlande, dans la Carélie, le long du Golfe de Finlande.

ÉVREULE, ou **EBREULE.** f. m. Château sur la Sioule en Auvergne. *Eborolacum* dans Sidonius Apollinaris, *Evrogilum* dans la vie de Louis le Débonnaire. Vales. *Not. Gall. p. 184.*

ÉVREUX. Ville de France. *Eburo, Eburovices, Aulerci, Meliolanum Eburovicum, ou Aulercorum Ebroicum, Ebroica.* Elle est dans la haute Normandie, & a un Evêché suffragant de Rouen. *Evreux* est ancien. S. Taurin, premier Evêque d'*Evreux*, vivoit à ce que l'on prétend l'an 260. de JESUS-CHRIST. *Evreux* est sur la petite rivière d'Iton, à sept ou huit lieues au midi de Rouen. *Evreux* a titre de Comté, & a eu long-temps des Comtes particuliers de la Maison des Ducs de Normandie. Le Comté d'*Evreux* est aujourd'hui à la Maison de Bouillon, à qui Louis XIV. le donna en 1651. en échange de la Principauté de Sedan. Voyez Du Chesne, *Antiq. des Villes de Fr. P. II. C. 4.* Hadrian. Vales. *Not. Gall. page 63.* les Sainte-Marthe, T. II. p. 571.

EURIPE. Déroit de mer entre la Béotie & l'Isle d'Euboée, ou Négrepont, où les courans sont si violens, qu'on dit que la mer y flue & reflue sept fois par jour. *Euripus.* On a voulu faire croire qu'Aristote s'étoit noyé volontairement dans l'*Euripe*, parce qu'il ne pouvoit comprendre la cause de son mouvement.

Beaucoup de personnes, & Méla entre autres ont rapporté que le flux & reflux s'y fait sept fois le jour; mais Tite-Live a mieux remarqué: il ne se fait que quatre fois, de six heures en six heures, comme à Venise: il est vrai qu'il est si violent, qu'il fait moudre des moulins de part & d'autre. Du LOIR, p. 301. Voyez sur l'*Euripe* & son flux & reflux, Spon dans ses Voyages, P. II. p. 328. & suivantes, Tome III.

& une Lettre du P. Jacques-Paul Babin, Jésuite, qui avoit demeuré deux ans à Négrepont, & que Spon rapporte.

On a depuis attribué ce nom à tous les endroits où l'eau étoit dans un grand mouvement, ou une agitation irrégulière. Les Cirques anciens avoient leurs *Euripes*, qui étoient des fossés sur les deux côtés, dans lesquels il étoit dangereux de tomber en conduisant les chars, sur lesquels se faisoient les courses. Les Romains donnoient en particulier ce nom à trois canaux ou fossés qui ceignoient le cirque de trois côtés, & que l'on remplissoit d'eau, quand on vouloit y représenter un combat naval. Ils appeloient aussi *Euripes*, ces aqueducs qui servent à conduire l'eau d'un lieu dans un autre. Spartien dit qu'Héliogabale remplit par magnificence des *Euripes* de vin, pour donner au peuple le spectacle d'un combat naval.

On appeloit Nils, ces canaux lorsqu'ils étoient fort larges.

On se sert quelquefois de ce mot au figuré, pour signifier des mouvemens irréguliers. Naudé dit dans le premier chapitre de son Apologie pour les grands hommes accusés de magie, qu'une prudence critique des Auteurs nous découvre le calme ou la tempête de leurs passions, l'*euripe* de leurs mouvemens, & l'admirable diversité de leurs esprits. Il s'est dit quelquefois en ce sens des violentes agitations d'esprit. Ainsi le Poëte des Visionnaires a dit :

*Tantôt dans l'Euripe amoureux,
Je me sens le plus malheureux,
Des individus sublunaires.*

Les Poëtes Latins ont dit par une semblable métaphore, *magnis curarum fluctuat undis.* Catul. in *Epith. Thet.*

Ce mot vient du Grec *εὐρύς*, facile, *εἰσπῆσι*, précipitari.

EURISTÉE. f. m. Terme de Fleuriste. Tulipe colombin mêlé de blanc & de fin panaché. MORIN.

ÉVROLS. f. m. Nom d'homme. *Eberulfus, Ebrulfus.* Saint *Evrols*, que l'on prononce Saint Evrou, & Saint Evrau, tiroit son origine de la ville de Beauvais. BAILLET, 26 Juillet. Saint *Evrou* fut reclus & Abbé près de la même ville dans le VII^e siècle. M. Baillet dit aussi *Ebreulf*; mais ce n'est pas l'usage.

Ces noms se font formés du Latin *Eberulfus, Ebrulfus, Ebrulfs, Ebrofs, Ebrois, Ebrou, ou Ebrau*, changeant la lettre *l* en *u*, selon l'ordinaire. Il est mieux d'écrire *Evrou*, ou *Evroul*. Voyez ÉVROUL.

ÉVRON. Bourg de France avec une Abbaye. *Ebronium.* Il est dans le Maine sur la petite rivière d'Erve, à neuf lieues du Mans au couchant. L'Abbaye d'*Evron* de l'Ordre de S. Benoît, a été fondée au VII^e siècle par Hardouin, Evêque du Mans. Voyez les Sainte-Marthe.

EUROPE. f. f. Nom de femme. Terme de Mythologie. *Europa.* L'Antiquité a connu plusieurs *Europes*. Il y en a trois remarquables. La première fut fille d'Agénor, Roi de Phénicie. C'est elle qui, pendant qu'elle se divertissoit sur le rivage de la mer, fut enlevée, disent les fables, par Jupiter changé en taureau. Horace décrit cet événement dans son III^e L. Ode 27, qui est très-belle.

*Dès qu'on voit la mer tranquille,
On brûle de s'embarquer.
Telle Europe, trop facile,
Croît n'avoir rien à risquer.* PELLEGRIN.

Licophon appelle ce ravisseur Astéris; & Diodore, L. V. Astérius; S. Augustin, L. XVIII. de la Cité de Dieu, Ch. 12. Xanthus, ou, comme on le nomme encore Xuthus. Pour consoler Agénor de la perte d'*Europe*, on mit Artaste sa fille au nombre des Divinités. Quelques-uns doutent si Artaste n'est pas *Europe* elle-même. L'histoire qui a donné occa-

sion à cette fable se rapporte différemment. Quelques-uns disent qu'un Jupiter, Roi de Crète, ayant fait une descente en Phénicie, enleva plusieurs personnes, & entr'autres, la fille du Roi du pays, nommée *Europe*, & qu'il la transporta en Crète sur un vaisseau nommé le Taureau. D'autres disent que c'est Minos qui la ravit. Paléphare de Paros écrit qu'elle fut enlevée par un Gnoilien nommé Taurus, dans une guerre qu'il eut avec les Phéniciens. Eufèbe, dans sa Chronique, rapporte ce rapt au temps de Josué ; & plus bas, en suivant d'autres Auteurs, il le place à la quinzième année du Juge Othoniel. Quelque sentiment que l'on suive, si c'est un Jupiter qui fut le ravisseur, ce ne peut être le premier & le plus ancien, qui étoit Crétois, & qui donna le nom à son Ile ; car il étoit contemporain de Jacob, ou même d'Isaac ; mais ce fut Jupiter II. dont le sépulchre étoit en Crète, comme témoigne Evhemerus & Cicéron dans Lactance, *De falsâ Religione*, L. I. C. 11. Les noms différens que les Anciens donnent à ce ravisseur ne sont point une raison d'en distinguer plusieurs : c'est le même homme appelé différemment par différens Auteurs. Jupiter eut d'*Europe* plusieurs enfans que l'on rapporte différemment. Voyez Louis Vivès sur le XII^e Ch. du L. XVIII^e de la Cité de Dieu ; Trifan, T. III. p. 226 & 227. & Vossius, *De Idolol.* L. I. C. 14 & 22. C'est, dit-on, cette *Europe* qui a donné son nom à la partie du monde que nous habitons.

Europe fut honorée par les Phéniciens avec Astarte, ou Atharoth, c'est-à-dire, avec la Lune, & sous son nom. Lucien, dans son Traité de la Déesse Syrienne, dit qu'Astarte étoit la Lune, & il ajoute que les Prêtres Phéniciens croyoient qu'Astarte étoit *Europe*, & que lui-même il le leur avoit oui dire : c'est-à-dire, reprend Vossius, *De Idolol.* L. VII. C. 10. qu'Astarte physiquement parlant, & de fait, étoit la Lune, que c'étoit à elle que ce culte se rendoit dans son origine ; & que depuis d'Astarte, on en avoit fait *Europe*.

Les Sydoniens mirent *Europe* au revers des médailles qu'ils frappèrent pour Elagabale, pour Annia Faustina, & pour Alexandre Sévère. Les os d'*Europe* étoient chez les Thespiens, & ils les portoient en cérémonie aux Ellothes. Voyez ELLOTIES.

On trouve sur les médailles une *Europe* sur un Taureau, & pour inscription ΘΕΑΣΠΙΑΩΝΟΣ. Consultez Trifan, Tom. III. p. 226 & 227.

Une autre *Europe* est une Nymphé, fille de l'Océan & de Téthys, comme on peut le voir dans la Théogonie d'Hésiode, v. 357. Lambert Barlée, qui prétend que les noms des filles de l'Océan qu'Hésiode rapporte en cet endroit, ne sont que des qualités ou des propriétés de l'eau, ou de la mer, écrit que *Ευρώπη*, *Europe*, est dit pour *Ευρωπαϊνή*, *Qui voit fort loin*, parce que la vue s'étend fort loin sur les eaux.

Enfin *Europe* est le nom de la XI^e des Sybilles.

EUROPE. Terme de Géographie. Nom de l'une des parties du monde. *Europa*. Les limites de l'*Europe* ont toujours été les mêmes du côté du Septentrion, du Couchant & du midi ; car c'est la mer. L'*Europe*, dit Mela, L. I. C. 3. a au Midi une partie de la Méditerranée, à l'Occident l'Océan Atlantique, & au Septentrion l'Océan Britannique. Pline dit la même chose, L. III. *Proem.* & C. 1. où il décrit l'*Europe*. Du côté de l'Orient, Mela & Pline disent qu'elle a le Pont, le Palus Motide & le Tanais, que nous nommons le Don. Ils ne connoissoient point les pays plus septentrionaux. Voici les bornes que l'on donne aujourd'hui à cette partie du monde. Elle est baignée au Nord par l'Océan septentrional, au Couchant par l'occidental, au Midi par la mer Méditerranée, qui la sépare de l'Afrique. Elle est séparée de l'Asie au levant par l'Archipel, le détroit de Gallipoli, la mer de Marmara, le détroit de Constantinople, la mer Noire, le détroit de Caffa, la mer de Zabache, la rivière du Don jusqu'à sa courbure la plus orientale, où est la ville de Taya ; d'où

cette borne passé au Volga, qu'elle remonte tant que ce fleuve coule du nord au sud : delà elle va à l'Oby qu'elle suit jusqu'à son embouchure dans l'Océan Scythique & Septentrional. Ainsi l'*Europe* est une grande presqu'Isle située entre le 9^e & le 93^e degré de longitude, & entre le 34^e & le 73^e de latitude septentrionale. MATY, CORN. Voyez aussi Cluvier, *Introd. in Geogr.* L. II. C. & les Anciens que j'ai cités ; mais principalement Strabon, Liv. III. & L. VII.

L'**EUROPE**, dit-on, s'appela Celtique dans les temps les plus anciens : ensuite elle prit le nom d'*Europe*, fut l'origine duquel on varie. Les Poètes anciens ont dit que Jupiter, pour faire honneur à *Europe*, fille d'Agénor, qu'il enleva, donna son nom à une des parties du monde : *tua seclis orbis nomina ducet*, lui dit Vénus dans Horace, L. III. Ode 27. Hérodote, dans son IV^e Livre appelé Melpomène, avoue qu'on ne fait ni d'où vient ce nom, ni qui l'a donné à la partie du monde qui le porte. Bochart, *Phaleg.* L. IV^e. C. 33. croit que ce sont les Phéniciens qui l'ont appelé *תיר-אפה*, *Ur-appa*, c'est-à-dire, Blanc de visage, ou Visage blanc, parce que les Européens sont beaucoup plus blancs que les Africains. D'autres croient que l'*Europe* a été ainsi nommée d'une Province qui étoit autrefois dans sa partie orientale, proche de l'Asie : où est aujourd'hui Constantinople, & que l'on rencontre la première en venant d'Asie. Ce sentiment paroît bien probable. Nous avons déjà remarqué ailleurs que, soit dans l'Antiquité, soit dans des siècles postérieurs, & jusques à nos jours, on a souvent donné à tout un grand & vaste pays le nom de la première contrée que l'on rencontre en y abordant. Les deux autres parties du monde connues dans l'Antiquité, l'Asie & l'Afrique, doivent leur nom à cet usage. Il en est de même du Canada, de l'Allemagne, & de beaucoup d'autres régions. Voyez tous ces noms à leurs places. Les peuples d'Asie appellent l'*Europe* Frankitan. Voyez EUROPÉEN.

L'**EUROPE** est la plus petite des quatre parties du monde ; mais elle a sur les autres beaucoup d'autres avantages : le principal est la véritable Religion, qu'elle a mieux conservée, & qu'elle répand, principalement depuis deux siècles, dans les autres parties de l'Univers. L'*Europe* est très-fertile, & parlant en général, plus peuplée & mieux cultivée que les autres. Les parties générales de l'*Europe* sont l'Espagne, la France, l'Italie, l'Allemagne Haute & Basse, & les Etats adjacens, qui en dépendent, la Turquie en *Europe*, la Moscovie, la Pologne, la Suède, le Dannemarck & les Isles Britanniques. Il n'y eut d'abord qu'une seule langue en *Europe*, la Celtique, ou la Gomarique ; ensuite il y en eut deux, la Celtique & la Grecque, qui vint de Phénicie, & qui produisit la Latine. Aujourd'hui il y en a trois. La Latine, dont l'Italienne, la Française & l'Espagnole sont des dialectes, mêlés néanmoins, sur-tout l'Espagnol, de l'ancien Celtique, & des autres langues Barbares qui ont inondé l'*Europe* en différens temps ; la Tudesque, rejeton ou fille de la Celtique, & qu'on parle dans l'Allemagne, dans les Isles Britanniques, en Suède & en Dannemarck ; & l'Esclavonne, qui est la langue de Pologne, de la Moscovie, d'une grande partie de la Turquie, de l'Esclavonie, & de presque toute l'illyrie. Il y a encore quelques langues moins étendues, qui sont le Grec, l'Albanais, l'Hongrois, le Tattare, le Basque, le Bas-Breton, l'Irlandais & le Laponais.

La Capitale de l'*Europe* est Rome. Ses plus grandes villes sont Paris, Londres, Constantinople, Rome, Moscou, Amsterdam. Strabon dit que l'*Europe* a la figure d'un dragon : il y a des Modernes qui lui donnent celle d'une femme assise. L'Espagne en est la tête ; le cou est la partie de la France qui touche aux Pyrénées ; le reste de la France est la poitrine ; l'Italie & l'Isle de la Grande-Bretagne sont ses bras ; l'Allemagne est le ventre ; & le reste de l'*Europe*, le reste du corps depuis la ceinture jusqu'en bas, &

les jupes qui l'environnent. Voy. Clavier à l'endroit cite.

L'EUROPE, selon nos dernières cartes & observations, est environnée entre le 36^e & le 56^e degré de latitude septentrionale, & entre le 9^e & le 65^e degré de longitude. Elle est possédée par plusieurs Souverains différens, dont les principaux sont deux Empereurs, douze Rois, un Czar, huit Républiques, & plusieurs Princes, tant Ecclésiastiques que Laïques. Les Empereurs sont celui d'Occident ou d'Allemagne, & celui d'Orient ou de Turquie. Les Rois sont ceux de France, d'Espagne, de Naples & de Sicile, ou des deux Siciles, de Bohême, d'Hongrie, de Portugal, de Pologne, de Prusse, de Suede, de Dannemarck, d'Angleterre & de Sardaigne. Le Czar est le Souverain de Moscovie, qui depuis quelques années prend la titre d'Empereur de Russie. Les Républiques sont celles de Venise, Gènes, Luques, Raguse, Genève, S. Marin, les Suisses & les Grisons, la Hollande. Les Princes Ecclésiastiques sont le Pape, l'Electeur de Cologne, celui de Treves & celui de Mayence, le Prince de Liège, les Evêques de Munster & d'Olmutz, celui de Saltzbourg, &c. Les Princes Laïques sont les Electeurs de Bavière, du Palatinat du Rhin, de Saxe, aujourd'hui Roi de Pologne, de Brandebourg ou Roi de Prusse, &c.

EUROPE. Ville de Syrie, située sur l'Euphrate, un peu au-dessous de Zeugma. *Europa*.

EUROPE. Ancienne Province de l'Illyrie. *Europa*. Elle faisoit la partie orientale de la Thrace, & s'étendoit tout le long de la côte qui regarde l'Asie Mineure, depuis le Pont-Euxin jusqu'à l'Archipel. Ses villes principales étoient Bizance, ou Constantinople, Sélivrée, Rodisto, Apri & Gallipoli, qui subsistent encore aujourd'hui. Il y a bien de l'apparence que c'est de cette contrée que la partie du monde appelée l'Europe a pris son nom. MATY. Voyez l'article qui suit. Festus & Vopiscus font mention de cette Province de Thrace; & une ancienne inscription porte,

PRAESIDI PROVINCAE BYZACENAE
CONSVLARI PROVINCAE EVROPAE ET
THRACIAE.

Voyez les Notes de Saumaïse sur l'Aurelien de Vopiscus, pag. 359. colon. 1. de l'*Historie Augusta Scripte*.

EUROPEEN, ENNE. On ne dit plus Européen, Européenne. f. m. & f. Qui appartient à l'Europe, qui est de l'Europe. *Europaus*, a. Les Européens sont fils de Japhet; car l'Europe fut peuplée après le déluge par les enfans de ce fils de Noé, & les Payens même ne l'ont pas ignoré. Ils le nomment Japet. Bouchart prétend que des sept fils de ce Patriarche, il n'y en eut que deux qui passèrent en Europe, Tiras & Javan; d'où sont venus les noms de Thraces & d'Ioniens, que le premier eut la Thrace, la Mysie & tout le Nord de l'Europe; & le second les parties méridionales & voisines de la Méditerranée, la Grèce, l'Italie, la Gaule, l'Espagne; que les cinq autres restèrent en Asie. Le grand nombre des Auteurs qui ont écrit sur ces Antiquités veulent que tous les enfans de Japhet aient passé en Europe, & entr'autres, Gomer, que plusieurs disent avoir peuplé la Gaule: c'est le sentiment de Postel & de beaucoup d'autres, qui l'ont pris des Anciens. Joseph, L. I. *Antiq.* C. Eusebe, Zonaras, Hédore, &c.

Les Européens sont les peuples de la terre les plus policés, les plus civilisés & les mieux faits. Ils surpassent tous ceux des autres parties du Monde dans les Sciences & les Arts, & principalement dans ceux qu'on nomme libéraux, dans le commerce, dans la navigation, dans la guerre, dans les vertus militaires & civiles. Ils sont plus vaillans, plus prudents, plus généreux, plus doux, plus sociables & plus humains. Les peuples d'Asie appellent tous les

Européens François, parce que les François sont les peuples qu'ils ont le plus connus, à cause des grandes expéditions de ceux-ci en Asie, & des Empires qu'ils y ont conquis. Le plus grand de ses plaiurs étoit d'entretenir les Etrangers, de s'informer des mœurs, des coutumes, & de la Religion des Européens. P. CATROU.

EUROPS. f. m. Fils d'Egialée, regna à Sievone, & donna son nom à l'Europe, selon Appollodore.

EUROTAS. Fleuve de la Laconie, qui passoit à Sparte ou Lacédémone. *Eurotas*. Ce Fleuve avoit été fait de main d'homme. *Eurotas*, fils de Myles, petit-fils de Lelex & père de Sparte, qui épousa Lacédémone; *Eurotas*, dis-je, rassembla dans un canal des eaux qui croupiroient dans la Laconie, & les conduisit à la mer: ce canal où cette rivière prit son nom; c'est l'*Eurotas* dont nous parlons. Il commençoit dans l'Arcadie proche de l'Alphée, dans un bourg appelé Asque, proche de Mégalopolis. On l'appela Hymerus, Marathon, Netis & *Eurotas*. Baudrand, Lloyd, Hoffmand.

Il y avoit aussi un *Eurotas* dans la Thessalie. Il tomboit dans le Pénée, au quel il ne se mêloit point; mais, si l'on en croit Plin, Liv. IV. C. 8. ses eaux surageoient comme de l'huile sur celles de ce fleuve.

Les habitans du pays le nomment aujourd'hui Iris, à ce que l'on dit. D'autres l'appellent Hatilico-potamo, c'est-à-dire, fleuve royal. Voyez les Tables Géogr. du P. Lubin, & la Guilletière, *Athenes ancienne & nouvelle*, L. I.

EVROU. Voyez EVROLS.

EVROUL. f. m. Nom d'homme. *Ebrulfus*, *Fberulfus*. Saint *Evroul* naquit à Bayeux l'an 517. de parens nobles & qualifiés. Il fut le premier Abbé d'Ouche en Hiefmois, *Uticensis in pago Oximensi*. S. *Evroul* mourut le 29. de Décembre de l'an 596. la 80^e année de sa vie. BAILL. On ne fait point sentir l'finale. Baillet en parlant d'un autre Saint Abbé du VII^e siècle écrit, *Evrols*, quoique ce soit le même nom, & que de son aveu on prononce toujours *Evrou*. Voy. encore EVROLS.

EVROUL. St *Evroul*. Nom d'une Abbaye de France qui donne aussi son nom au lieu où elle est située. *Sancti Ebrulfi sanum*, ou *monasterium*. Ce lieu est dans le Diocèse de Lisieux en Normandie, dans la Forêt d'Ouche, proche d'Hiefmes. *Hadr. Vales. Notit. Gall. p. 265*. L'Abbaye de S. *Evroul*, *Abbatia Sancti Ebrulfi*, est de l'Ordre de S. Benoît, dans le Territoire d'Hiefmes en Normandie, du Diocèse de Lisieux, fondée au VI^e siècle par S. *Evroul*, qui en fut premier Abbé. Ce lieu se nommoit autrefois *Uticum*. DE SAINTE-MARTHE.

EURYALE. f. f. Nom de femme, qu'il faut prononcer avec un é aigu à la fin, & non pas avec un e muet *Euryale*.

EURIALÉ. f. f. Reine des Amazones, secourut *Ætes*, Roi de Colchide, contre *Persee*.

EURYALÉ. Fille de Minos, se laissa séduire par Neptune, & mit au monde Orion. C'est aussi le nom d'une des Gorgones dont parle Hésiode, *Theogon. vers 276*. il dit qu'elle étoit immortelle.

EURYALE. f. m. Semblable aux Dieux, dit Homère, commandoit les Argiens au siège de Troye, avec Diomède & Sténélus. Il étoit fils de Mécistée & petit fils du Roi Talais.

EURYALE. Ami de Nysus, qui se laissa surprendre par les troupes de Téomus.

EURYALIQUE. adj. Terme de Poësie. *Euryalicus*. Les vers *Euryaliques* sont la même chose que les vers *Rhophaliques*, c'est-à-dire, vers, dont les mots vont en augmentant en nombre des syllabes. Voyez RHOPHALIQUE.

Scaliger prétend que les vers *Euryaliques* ont été ainsi nommés, parce que quelques-uns ont lu *Euryalios* pour *Raphalycus*: Viner a lu *Eurypalicus*, & Despautère *Euryphallicus*. M. Ménage croit qu'on peut retenir cette dernière leçon, & qu'elle a un fort beau sens. *Euris*, & *φαιρος*, voulant dire large, ex-

trémité, le mot d'*Euryphalique*, ou plutôt *Euryphalique*, a la même signification que celui de *Euryphalique*.

EURYBATE. f. m. Un des Argonautes, qui se rendit célèbre au jeu de palet, aussi-bien que dans l'art de guérir les plaies.

EURYCLÈS, surnommé l'Engastrimythe, parce que l'on croyoit qu'il avoit un Démon dans les entrailles, qui lui reveloit l'avenir. Il fut fameux à Athènes, & les Devins furent appelés de ce nom *Euryclides*.

EURYDICE. f. f. Femme d'Orphée, fuyant les poursuites d'Aristée, le long d'un fleuve, fut piquée au talon par un serpent. Elle en perdit la vie, peu de jours après son mariage.

EURYMEDON. Rivière de l'ancienne Phamphilie. *Eurymédon.* Ce fleuve avoit sa source dans le Mont Taurus, & se déchargeoit dans la mer de Pamphilie: il coule maintenant dans la Caramanie, & porte, dit-on, le nom de Zacuth. HOFFMAN, MATY.

EURYMEDUSE. f. f. Nom de la mère des Grâces. *Eurymedusa.*

EURYNOME. f. m. Terme de Mythologie. *Eurynome.* C'étoit un Dieu des Enfers. Pausanias, dans la description qu'il fait du Temple de Delphes dans son X^e Livre intitulé *φωρινά*, dit que ce Dieu étoit nommé *Eurynome* par les Prêtres de Delphes, qui disoient qu'il rongeoit les chairs des morts, ne laissant que les os; qu'au surplus, ni Oreste, ni une Poëte nommée Mynias, ni aucun autre monument semblable, ne faisoit mention de ce Dieu; qu'il y avoit une effigie d'*Eurynome* dans le temple de Delphes, qui le représentoit d'une couleur entre le bleu & le noir, telles que sont les mouches, qui s'attachent à la chair; qu'il monstrois les dents, & qu'il étoit assis sur un siège couvert d'une peau de vautour.

EURYNOMÉ. f. f. Terme de Mythologie. Déesse. *Eurynome.* Héliode dit dans sa Théogonie, v. 907. qu'*Eurynomé* étoit fille de l'Océan; qu'elle étoit d'une grande beauté; qu'elle fut la troisième femme de Jupiter; & qu'elle le fit père des trois Grâces. Pausanias, dans son VIII^e Livre qui traite de l'Arcadie, dit qu'environ à 12. stades de Phigalie, au confluent du Limax & du Neda, il y avoit un temple d'*Eurynomé*; que le Peuple de Phigalie croyoit qu'*Eurynomé* n'étoit qu'un surnom de Diane; mais que ceux qui avoient étudié les monumens de l'Antiquité savent qu'elle étoit fille de l'Océan; qu'Homère en parle dans l'Iliade. Pausanias ajoute qu'on n'ouvroit ce temple qu'une fois l'an à un certain jour; que ce jour-là on y faisoit des sacrifices publics & particuliers. Comme il ne se trouva point à Phigalie en ce temps, il ne put voir la statue de cette Déesse; mais il fut des Phigaliens qu'elle étoit liée de chaînes d'or; qu'elle avoit la figure de femme jusqu'au bas ventre; que depuis le haut des cuisses jusqu'en bas, elle ressembloit à un poisson: ce qui, dit-il, ne convient point à Diane.

On parle aussi d'une *Eurynomé*, fille de l'Océan & de Thétys, & mère de Leucothoé: c'est apparemment la même. Il y en a une autre fille d'Apollon, & mère d'Adraste, Roi d'Argos, & d'Eriphile femme d'Amphiaräus.

EURYSTERNON. f. m. Terme de Mythologie. Statue de la Déesse Tellus, ainsi appelée à cause de sa large poitrine. Elle avoit un temple sous ce nom auprès d'Agé, dans l'Achaïe, un des plus anciens de la Grèce. Sa Prêtresse devoit n'avoir eu qu'un mari, & garder le célibat tout le reste de sa vie. *D'εὐρύς, large, & στήθων, poitrine.*

EURYTE. f. m. *Eurytus.* Un des Géans qui firent la guerre à Jupiter. Hercule étant venu au secours de son père, s'attacha à combattre *Euryte*, & l'assomma avec une branche de chêne.

EURYTE. On honoroit *Euryte* dans l'Oéchalie de la Messénie, aujourd'hui le Belvédère dans la Morée, & ce fut un nommé Sybotas qui institua la fête que

l'on y faisoit en la mémoire. *Voss. De Idol. L. I. C. 12. p. 53.*

EURYTHION. f. m. Centaure, qui occasionna la guerre des Centaures contre les Lapithes.

EURYTHMIE. f. f. Termes de Sculpture, d'Architecture, de Peinture, &c. *Eurythmia, elegantia.* C'est une apparence majestueuse, & je ne sai quoi d'aisé & de commode, qui paroît dans la composition de tous les membres d'un corps, d'un bâtiment, d'un tableau, & qui résulte de leur belle proportion. Ce mot est Grec, & signifie une bonne consonance, un bel accord, & pour ainsi dire, l'harmonie de toutes les parties. Il vient de *εὖ* bien, & de *ῥυθμῶν*, qui signifie la cadence, l'accord des sons, des nombres, & d'autres choses semblables. Vitruve met l'*Eurythmie* parmi les espèces ou parties essentielles de l'Architecture. Il dit que l'*Eurythmie* est la beauté de l'assemblage de toutes les parties de l'œuvre, qui en rend l'aspect agréable, lorsque la hauteur répond à la largeur, & la largeur à la longueur, le tout ayant sa juste mesure.

E U S.

EUSAN, ou **EUZAN.** *Elufates, Pagus Elufanus, Elufensis, territorium Helifanum, Helofanum.* Pays d'Eause, partie de l'Aquitaine. L'ancien *Eusan* étoit le pays qu'occupoient les *Elufates*. Voyez ce mot. Aujourd'hui l'*Eusan* est une petite contrée de Gascogne, dans le Comté d'Armagnac, qui prend son nom du bourg d'Eause, ou d'Eause, sur la Gelise. Les villes & Baronies de la Bastide, de Casaubon, Maucret & Bretagne, sont de l'*Eusan*. L'*Eusan* a son Gouvernement particulier.

EUSE, ou **EAUSE.** Bourg de Gascogne, en France. *Elusa.* Il est sur la Gelise, entre Bazas & Tarbe; & ce sont les restes de l'ancienne Eluse, siège de l'Archevêché, que l'on a transféré à Auch.

EUSÈBE. f. m. Nom d'homme. *Eusebius.* Saint *Eusèbe* Pape, succéda à Saint Marcel. *Eusèbe* de Césarée & *Eusèbe* de Nicomédie furent deux grands Ariens. Saint *Eusèbe* de Verceil & Saint *Eusèbe* de Samosate furent deux grands Evêques.

Ce mot est dérivé du Grec *εὐσεβής*, qui signifie *pieux*, de *εὖ* bien, *σεβήμαι*, j'honore. Nous ne conservons point *i* dans ce mot, non plus que dans *Polybe*, *Eugene* & autres semblables en *us*; mais nous conservons cette Lettre dans leurs féminins. Communément on prononce *eu* dans ces mots presque comme un *u* simple. *Usèbe*, *Ugène*.

Saint *Eusèbe*, Abbaye de Bénédictins fondée dans l'onzième siècle par S. Marcién, qui en fut premier Abbé. *Sancti Eusebii Monasterium.* Voyez les Sainte-Marthe.

EUSÈBE. f. m. Terme de Fleuriste. Nom de Tulipe colombin, rouge & chamois. MORIN.

EUSEBIE. f. f. Nom de femme. *Eusebia.* L'Impératrice *Eusèbie*, femme de l'Empereur Constantius, étoit aussi entêtée que lui de l'Arianisme. Son érudition extraordinaire en toutes sortes de sciences, & les autres qualités de son esprit, la rendoient digne de l'Empire, si elle ne les eût pas souillées par l'Arianisme.

EUSÈBIE. C'est le nom que les Anciens donnoient à la Piété, qu'ils avoient divinifié. De *εὐσεβία*, *piété*.

EUSÈBIE. Voyez YSOTE.

EUSEBIENS. Nom de Secte Arienne. Ariens qui furent ainsi nommés. *Eusebiani.* Les premiers Disciples d'Arius, condamnés avec lui par S. Alexandre, sont proprement ceux qu'on a appelés Ariens. Les autres qui ont pu ensuite embrasser la même Hérésie, ou se déclarer les protecteurs d'Arius, sont plutôt nommés *Eusébiens*, à cause d'Eusèbe de Nicomédie, leur chef. On communiquoit presque sans difficulté avec ceux-ci, mais non pas avec les premiers; & quoique les *Eusébiens* les eussent reçus à leur communion dans le Concile de Jérusalem en 335, les Orthodoxes ne laissoient pas de leur en faire toujours un crime, lorsqu'ils y communiquoient effec-

tivement. Cette distinction paroît avoir duré jusqu'en l'an 355. ou 357. auquel les *Eusébiens* s'étoient déclarés ouvertement pour l'erreur d'Arius; ce qu'ils n'avoient osé faire jusqu'alors: cela produisit la distinction des Ariens & des Semiariens. *TILLEM. Hist. Eccl.* Les premiers Ariens diminuant toujours par la suite des temps, on n'en a presque plus parlé depuis l'an 341. Les *Eusébiens* au contraire se déclarant peu-à-peu plus ouvertement contre la foi de l'Eglise, & quelques-uns ayant même été séparés de sa Communion par le Concile de Sardique, on les nomma Ariens, sur-tout depuis le Concile de Milan. Jusques-là ils avoient toujours paru fort unis ensemble; mais depuis 357. au moins il se forma des divisions entr'eux sur la doctrine, qui causèrent de grands troubles, & séparèrent enfin cette tour de Babel en diverses sectes. *IDEM.*

EUSICE. *Voyez* YSIS.

EUSIOIS, *OISE.* f. m. & f. Qui est de la Ville d'Eu, ou du Comté d'Eu. *Aucensis, Augensis.* *Voyez* Adrien de Valois, *Not. Gall. p. 56.* Ce mot ne s'emploie jamais, ou presque jamais.

Le Comté d'Eu s'appelle aussi l'*Eustois*, *Pagus & Comitatus Aucensis*, dans *Adr. Vales. Not. Gall. pag. 56.*

EUSOIE. *Voyez* YSOIE.

EUSSE. Bourg de France sur la Marne, près de Meaux. La plupart de nos Auteurs le prennent pour l'ancien *Vulciacus*, ou *Vulciacus*. *Hadr. Vales. Not. Gall. p. 632.*

EUST. *Voyez* VUST.

EUSTACHE. f. m. Nom d'homme. *Eustachius.* Le culte de Saint *Eustache* est très-ancien dans l'Eglise, & très-répandu. Les Latins, les Grecs, les Moscovites, tous l'honorent depuis très-long-temps. S. *Eustache*, si l'on en croit les Actes de son Martyre, étoit un grand Capitaine. Baronius, à l'an 120. de J. C. dit qu'il se nommoit Placide avant son baptême: que c'est lui qui dans la charge de Colonel-Général de la Cavalerie, rendit à Vespasien & à Tite des services importans dans la guerre contre les Juifs, & dont Joseph parle, *L. III. De Bello, C. 4. L. IV. C. 2. & L. V. C. 3.* Il commanda l'armée en chef sous Trajan dans la Guerre contre les Daces. Ses Actes disent qu'il fut jeté sous Adrien dans un taureau d'airain ardent, pour la foi, avec Théopiste son épouse & ses enfans. On révoque en doute aujourd'hui ces Actes de S. *Eustache*.

M. Baillet au vingt de Septembre croit que ce nom se dit pour Eustathe.

EUSTACHE. *Voyez* EUSTASE.

EUSTAISE. *Voyez* EUSTASE.

EUSTASE. f. m. Nom d'homme. *Eustasius.* S. *Eustase*, Abbé de Luxeu en Franche-Comté, nommé autrefois Saint *Eustache* par les Parisiens, Saint *Eustaise* par les Lorrains, vint au monde sous le regne de Clotaire I. de l'une des plus nobles familles de Bourgogne, & mourut l'an 725. *Voyez* les Bollandistes, *Mars, T. III. p. 768.* & Baillet, au 29^e de Mars. Les Actes de Saint Donat d'Arezzo lui font ressusciter la femme d'*Eustase*, Receveur des Tailles en Toscane, pour trouver l'argent du fisc qu'elle avoit caché. *TILLEMONT.*

EUSTATHE, ou **EUSTATHIUS.** f. m. Nom d'homme. *Eustathius.* Saint *Eustathe* étoit de la ville de Side en Pamphlie. Il fut d'abord Evêque de Bétée en Syrie vers l'an 317. En 323. il succéda à Saint Phitogone dans le siège d'Antioche. S. *Eustathe* d'Antioche fut grand ennemi des Ariens, qui le condamnèrent, & le déposèrent de son siège, pour un crime qu'ils lui avoient supposé. Mais le parti Catholique ne reconnut point les Evêques que ces Hérétiques mirent à sa place, & tinrent toujours *Eustathe* pour leur Prélat; ce qui les fit nommer *Eustathiens*. Blondel a raison de croire que Socrate & Sozoméne confondent le grand *Eustathe*, ou avec *Eustathe* Prêtre de Constantinople, qui, selon la Chronique de S. Jérôme, eut soin sous Constantin du bâtiment de l'Eglise de Jérusalem, ou avec quel-

qu'autre personne du même nom. *TILLEMONT.* Outre ce Saint *Eustathe* Patriarche d'Antioche, déposé par les Ariens, il y a un *Eustathe* Prêtre de Constantinople, célèbre pour sa piété, que Valens relégua, parce qu'il défendoit la divinité de JESUS-CHRIST. *Eustathe*, Evêque de Sébaste en Arménie, & *Eustathe*, Moine hérétique & chef des hérétiques Eustathiens. *Voyez* ce mot.

EUSTATHIENS. Nom que l'on donna dans le IV^e siècle aux Catholiques d'Antioche qui ne voulurent point reconnoître d'autre Evêque que Saint *Eustathe* déposé par les Ariens. *Eustathiani.* Ce nom leur fut donné au temps de l'intrusion de Paulin, que les Ariens substituèrent à S. *Eustathe* vers l'an 330, lorsqu'ils commencerent à tenir leurs assemblées à part. Ce furent les Ariens qui les nommèrent ainsi d'abord. Vers l'an 350. Léonce de Phrygie, dit l'Eunuque, qui étoit Arien, & qui fut mis sur le siège d'Antioche, pria les *Eustathiens* de faire leur service dans l'Eglise, & l'ayant accepté, l'Eglise d'Antioche servit également aux Catholiques & aux Ariens: ce qui donna occasion, à ce que l'on prétend, à deux institutions, qui depuis ont toujours subsisté dans l'Eglise. La première fut, dit-on, la psalmodie à deux chœurs; mais, comme a remarqué Baillet, s'ils instituèrent alors la psalmodie alternative à deux chœurs, ce fut plutôt entre deux chœurs Catholiques, que pour répondre à un chœur Arien. La seconde fut la doxologie, *Gloire au Pere, & au Fils, & au Saint-Esprit.*

Cette conduite, qui sembloit renfermer une sorte de communion avec les Ariens, déplut fort à plusieurs Catholiques. Ils tinrent leurs assemblées à part, & commencerent à former le schisme d'Antioche. Les autres Catholiques qui continuerent de s'assembler dans l'Eglise, cessèrent de s'appeler *Eustathiens*, & ce nom resta à l'autre parti. *Voyez* Baillet dans la vie de S. *Eustathe*, au 16^e Juillet, & *Tillemont, Mém. pour l'Hist. Eccl. T. VII. p. 28. & 29. T. VIII. p. 343. 344. 350. 355.* Saint Flavien élu Evêque d'Antioche en 381, mais reconnu seulement de l'Orient d'abord, se voyant enfin réuni au bout de 17 ans à la communion de tous les Evêques, appliqua tous ses soins à réunir aussi les *Eustathiens* au corps de l'Eglise d'Antioche; & il y réussit à l'égard de la plupart. Mais cela ne se fit que peu à peu, & ne fut entièrement achevé que sous Alexandre, l'un de ses successeurs, qui fit cette réunion avec la solennité que décrit Théodoret, *Hist. Eccl. L. 3. c. 2. 83.* ans depuis l'an 331. auquel les *Eustathiens* s'étoient séparés des autres Chrétiens d'Antioche, c'est-à-dire, vers l'an 415. Il en resta même encore quelques-uns qui perpétuèrent cette division jusqu'à l'an 482. auquel ils se réunirent, lorsque les reliques de S. *Eustathe* furent rapportées à Antioche. *TILLEM. Hist. Eccl. T. X. pag. 540.* Alexandre, Evêque d'Antioche, pacifia les troubles des Mélétiens, des *Eustathiens*, & des Paulinistes, en 413 ou environ. Godeau *VI^e siècle, n. XXI.*

EUSTATHIEN, est aussi le nom d'une secte hérétique du IV^e siècle, qui a pris son nom d'*Eustathe*, son Auteur. C'étoit un Moine si follement amoureux de sa profession, qu'il condamnoit toutes les autres conditions. Il excluait les personnes mariées du salut; il défendoit à ses sectateurs de prier dans les maisons; il les obligeoit à quitter leurs biens, comme incompatibles avec l'espérance du paradis. Il les retiroit des assemblées des autres fidèles pour en tenir de secrètes avec eux, & leur faisoit porter un habillement particulier. Il vouloit qu'on jeûnât les Dimanches, & disoit que les jeûnes ordinaires de l'Eglise étoient inutiles, après qu'on avoit atteint un certain degré de pureté qu'il imaginait. Il s'approprioit les oblations des fidèles à raison de sa sainteté. Il avoit en horreur les chapelles bâties en l'honneur des Martyrs, & les assemblées qui s'y faisoient. Plusieurs femmes séduites par ses discours, quitterent leurs maris; & beaucoup d'escla-

ves s'enfuirent de la maison de leurs maîtres. Baronius croit que cet hérétique est un Eutactus, dont Saint Epiphane parle comme d'un imposteur, qui étoit Moine d'Arménie. Il fut condamné l'an 342. au Concile de Gangres en Paphlagonie. Saint Epiphane *her.* 40. Socrate, L. II. C. 23. Sozomène, L. III. C. 3. Saint Basile, ép. 74 & 82. Nicéphore, L. IX. C. 16. Baronius, à l'an 319, parlent de cette hérésie. Les *Eustatiens* sont Mallaliens ou Mellaliens. TILLEMONT, *Hist. Eccl. T. VIII. P. 528.*

EUSTOCHIUS. f. m. Nom d'homme. *Eustochius.* L'an 584. *Eustochius*, Patriarche de Jérusalem, fut mis à la place de Macaire, soupçonné d'Ougénisme.

EUSTOQUIE ou EUSTOCHIE, & EUSTOCHIUM. f. f. Nom de femme. *Eustochium.* Sainte *Eustochie*, que d'autres appellent *Eustochie*, étoit fille de Toxote, l'un des plus illustres Romains de son temps, dont la famille faisoit une branche de l'ancienne maison des Jules, & de la célèbre Sainte Paule, qui venoit des Scipions & des Paul-Emiles. On dit aussi Sainte *Eustochium* en notre langue. *Voyez* ce que Saint Jérôme a écrit de cette Sainte dans son Ep. XXVII^e, & Baillet au 28^e de Sept. Tillemont, *Hist. Eccl. T. XII. p. 63. 71. 83. 94.* & suiv. Les femmes mêmes ne purent s'exempter, par la faiblesse de leur sexe, de la cruauté de Julien, s'il est vrai qu'étant à Tarse, il y ait fait souffrir un cruel martyre à la Sainte Vierge *Eustoquie*. TILLEM. *T. VI. p. 380.*

EUSTORGE. f. m. Nom d'homme. *Eustorgus.* Théodoric donna un rescrit en faveur d'*Eustorge*, Evêque de Milan, pour les biens qui lui appartennoient dans la Sicile. GODEAU.

Ce mot qui est Grec, vient de *eu*, bien, & *εἶψα*, j'aime.

EUSTRACE. f. m. Nom d'homme. *Eustratius.* Baronius parle de Saint *Eustrace* en ses Annales à l'an 821. mais il l'y nomme *Eustratius*, quoique dans la vie de S. Joance qu'il cite, & qu'il juge très-authentique, il soit nommé *Eustratius*, & dans un Manuscrit de la Bibliothèque du Roi *Εὐστράτιος*. Chastelain, 9 Janv. p. 154.

EUSTYLE. f. m. *Eustylus.* Se dit d'un édifice où les colonnes sont bien placées, & avec une telle proportion, que chaque entrecolonnement est de quatre modules, & un quart. Ce mot est Grec, & vient de *eu*, bien, & de *σῦλος*, colonne. Vitruve, l. 3. ch. 2. dit que l'ordonnance de l'*eustyle* est la plus approuvée, & qu'elle surpasse les autres en commodité, en beauté & en force. Elle tient le milieu entre le picnostyle & l'atéostyle.

EUSUGAGUEN. Ville d'Afrique, dans la Province de Héa, au Royaume de Maroc.

E U T.

EUTERPE. f. f. Terme de Mythologie. L'une des neuf Muses. *Euterpe.* C'est à *Euterpe* que l'on attribue l'invention des Mathématiques. Autant la fait inventrice de la flûte, Idill. 2. v. 4. C'est le sentiment le plus commun; c'est pourquoi on la peint tenant une flûte traversière dont elle joue, avec des hautbois à ses pieds & autour d'elle.

On lui attribue aussi l'invention de la Tragédie; c'est pourquoi on ajoute un masque à ses attributs.

EUTHANASIE. f. f. Mort heureuse. Mot formé du Grec *eu*, bien, & de *θανάσις*, mort.

EUTHÈRE. f. m. Nom d'homme. *Eutherius.* Euthère de Prochyla, & Euthère de Pannonie, assistèrent au Concile de Sardique. TILLEMONT, *Hist. Eccl. T. VIII. p. 684.* Parmi les Ouvrages de S. Athanase il y a dix-huit Traités que le P. Labbe veut qui soient de Théodoret; & il semble qu'il n'y a pas lieu d'en douter, puisque Phorius y est formel. Cependant d'autres croient qu'ils sont d'*Euthère*, Evêque de Tyanes, grand défenseur de Nestorius. Id. p. 728.

EUTHYME, ou EUTHYMIUS. f. m. Nom d'homme. *Euthymius.*

EUTHYMIÉ. f. f. Terme Grec, qui signifie repos de l'âme. Zenon avoit en horreur la volupté; Epicure en faisoit son Dieu: mais tous deux vouloient arriver également à l'ataraxie, à l'apathie, à l'*euthymie*, à l'aporie, à l'acataplexie, c'est-à-dire, en François, au repos de l'âme. BATTEUX.

EUTRAPELIE. f. f. Manières gaies, agréables, ingénieuses, affables, façon d'agir plaisante, facétieuse, qui plaît. *Eutrapelia.* Ce mot ne se dit guère qu'entre les Savans. Il est Grec, & vient d'*eu*, bien, & *τροπή*, je tourne. L'*Eutrapelie* est une qualité qui fait bien tourner ce que l'on dit. L'*Eutrapelie* est une manière de plaisanter agréablement. L'*Eutrapelie*, pour être parfaite, demande un esprit délicat & fin. En Grec ce mot se prend aussi en mauvaise part, pour Scurrilité, diacacité. Aussi est-il vrai que l'*Eutrapelie* dégénère souvent en bouffonnerie. Mais en notre langue on ne lui donne point ce mauvais sens. Comme on pourroit faire de grands recueils des *eutrapelies* des Anciens, on pourroit aussi composer des volumes de leurs inepties. MISSON.

EUTROPE. f. m. Nom d'homme. *Eutropius.* L'Historien de ce nom s'appelle toujours *Eutrope*, & jamais *Eutropius* en François. *Eutrope*, dont nous avons un Abrégé de l'Histoire Romaine, vivoit au IV^e siècle. On dit de même S. *Eutrope*, premier Evêque de Saintes & martyr, & non S. Eutropius. Pour les autres qui portent le même nom, mais qui sont moins connus, on peut dire *Eutrope*, & *Eutropius*, même en François.

EUTROPIE. f. m. Nom de Femme. *Eutropia.* La mère de Népotien se nommoit *Eutropie*, & étoit sœur de Constantin.

EUTYCHE, ou EUTYCHÈS. Ce dernier se prononce *Eutychès*, *Eutykès*. f. m. Nom d'homme. *Eutyches*, *Eutychès*. Archimandrite, ou Abbé d'un Monastère de Constantinople, en voulant combattre Nestorius, ou s'en éloigner, tomba dans l'hérésie opposée, & fut auteur de l'Eutychieisme.

Ce nom signifie heureux, fortuné, & vient d'*eu*, bien, & *τύχη*, fortune.

EUTYCHIANISME. f. m. Doctrine, hérésie, secte d'Eutychès & des Eutychiens. *Eutychanismus.* Prononcez *Eutychieisme*, ou *Eutykianisme*, & voyez le mot qui suit (EUTYCHIEN) où les erreurs qui sont l'*Eutychieisme* sont expliquées.

EUTYCHIENS. *Eutychiani.* Anciens Hérétiques qui ont pris leur nom d'Eutyche Archimandrite, ou Abbé d'un Monastère de Constantinople. La haine qu'Eutyche avoit contre l'hérésie de Nestorius le jeta dans un autre excès, qui n'étoit pas moins dangereux que celui qu'il prétendoit combattre: il crut aussi être appuyé sur quelques endroits de Saint Cyrille, qui relevoient l'unité de la personne de JÉSUS-CHRIST. D'abord il s'imagina que le Verbe avoit apporté son corps du Ciel; ce qui approchoit de l'hérésie d'Appollinaire: & quoiqu'il eût témoigné le contraire dans un Synode de Constantinople, où il fut condamné, il ne voulut point cependant reconnoître que le corps de J. C. fut consubstantiel au nôtre. Il ne parut pas même être tout-à-fait constant dans ses sentimens; car il sembloit mettre deux natures avant l'union; ce qui venoit apparemment des principes de Philosophie, supposant la préexistence des âmes; & ainsi il croyoit que l'âme de J. C. avoit été unie à la divinité avant l'incarnation; mais alors il ne reconnoissoit point de distinction de nature dans J. C. depuis son incarnation. *Voyez* la Dissertation du P. Hardouin, *De Sacramento Altaris*, au sujet de la Lettre de Saint Jean Chrysostôme à Césaire, où ce Jésuite tâche de développer tous les sentimens d'Eutychès & des *Eutychiens*. C. VI.

Cette hérésie, qui fut d'abord condamnée dans un Synode tenu à Constantinople par Flavien en 448. fut examinée de nouveau, & foudroyée dans le Concile général de Chalcedoine, l'an 451. Les

Légats du Pape Léon, qui y assistèrent, prétendirent que ce n'étoit pas assez de définir qu'il y avoit deux natures en J. C. ils insistoient fort pour ôter toute équivoque, qu'il falloit ajouter ces autres termes *sans être changées, ni confusés, ni divisées*. Mais cette définition du Concile de Chalcédoine où assistèrent 630 Prolats, n'arrêta point le cours de l'hérésie *Eutychie*. Quelques Evêques d'Egypte, qui y avoient assisté, publièrent par-tout que S. Cyrille y avoit été condamné, & Nestorius absous; ce qui causa de grands défordres: car plusieurs, sous prétexte de combattre pour les sentimens de S. Cyrille, s'efforcèrent d'affoiblir l'autorité du Concile de Chalcédoine.

L'Hérésie des *Eutychiens*, qui fit de grands progrès dans l'Orient, se divisa en différentes branches. Nicéphore fait mention de douze. Les uns furent appelés *Schématiques*, ou *Apparens*, qui n'attribuoient à J. C. qu'une image de chair, & non une véritable; quelques-uns de ceux-ci furent appelés *Théodosiens*, de Théodose, Evêque d'Alexandrie: les autres furent nommés *Jacobites*, d'un certain Jacques de Syrie, dont la réputation s'établit principalement dans l'Arménie, qui garde aujourd'hui ses erreurs. Il y en eut qu'on appela *Acephales*, c'est-à-dire, *sans chef*, & *Severiens*, d'un Moine nommé Sévere, qui occupa par force le siège de l'Eglise d'Antioche en 513. Voyez ACEPHALES & SEVERIENS. Ces derniers se partagèrent en cinq factions; d'*Agnoïtes*, qui attribuoient quelque ignorance à J. C. de sectateurs de Paul, *Mélanis* c'est-à-dire, noirs; d'*Angelites*, qui furent ainsi nommés du lieu où ils s'assembloient; d'*Adrites*, de *Conovitos*. On trouve dans les Ecrivains Grecs divers autres noms des branches de la secte des *Eutychiens*; & quoique toutes ces branches différassent en quelques articles, elles s'accordoient toutes entr'elles dans l'hérésie d'Euryche, qui établissoit l'unité des deux natures.

EUTYCHIEN. Est aussi le nom d'une secte Arienne & Eunomienne qui s'éleva à Constantinople au IV^e siècle. *Eutychanus*. Comme on agitoit à Constantinople entre les Eunomiens la question; savoir, si le Fils de Dieu connoissoit la dernière heure du monde, & l'endroit de l'Evangile de Math. XXIV. 36. ou plutôt Marc. XIII. 31. où JESUS-CHRIST semble dire que le Fils ne l'a point; que cette connoissance est réservée au seul Père; Eutychius soutint, même par écrit, dit Nicéphore, que le Fils l'avoit aussi; & comme son sentiment déplut aux Chefs du parti Eunomien, il s'en sépara, & alla trouver Eunomius, qui étoit alors en exil. Cet hérétique approuva le sentiment d'Eutychius, qui disoit que le Fils n'ignoroit rien de ce que le Père savoit, & le reçut à sa communion. Eunomius étant mort peu après, le chef des Eunomiens à Constantinople ne voulut point recevoir Eutychius, qui depuis ce temps-là fit une secte particulière avec ceux qui suivirent son sentiment. Cet Eutychius, & un certain Théophrontius, à ce que l'on disoit au temps de Sozomène, furent les Auteurs des changemens que les Eunomiens avoient faits dans l'administration du Saint Baptême, & qui consistoient, au rapport de Nicéphore, en ce que l'on ne faisoit qu'une immersion, & qu'on ne la faisoit point au nom de la Sainte Trinité, mais en la mort de JESUS-CHRIST. Sozom. L. VII. C. 17. Nicéphore, L. XII. C. 30. Nicéphore appelle le chef de cette secte Euppsychius, & ses sectateurs EUNOMIOEUPSYCHIENS. Voyez ce mot.

EUTYCHIEN, est aussi adjectif. *Eutychanus*, a. La secte *Eutychie*, une proposition *Eutychie*. Le système *Eutychien* est extravagant en bonne Philosophie.

DEMI-EUTYCHIEN, ENNE. Eutychien relâché, qui a adouci la doctrine d'Eurychès, pour tâcher de paroître Catholique. *Semi-Eutychanus*. Pendant que les *Demi-Eutychiens* s'opposoient au Concile de Chalcédoine, l'Empereur Zénon publia contre le

Concile son Hénorique. ROSSUET.

EUTYCHITE. Voyez EUTYCHIEN. Nom d'une secte Arienne & Eunomienne.

EUTYN, ou **OUTIN.** Nom d'une petite ville de la Wagrie, dans le Holstein. *Oitinum*, ou *Otinum*. Elle est entre Lubeck & Kiel. *Euty* est capitale du domaine de l'Evêché de Lubeck. MATY.

EUTYQUE, ou **EUTYCHE.** f. m. Nom d'homme. *Eutychius*. Saint *Eutyque*, sous-Diacre d'Alexandrie, fut martyrisé avec plusieurs autres par les Ariens en 356. Saint *Eutyque*, ou *Eutyche*, Patriarche de Constantinople au IV^e siècle. Voyez les Bollandistes, Avril, Tom. I. p. 548. & suiv. Lorsque Lucifer de Cagliari fut banni à Eleuthérople, *Eutyque* en étoit Evêque. TILLEM. T. II. pag. 515. de l'Hist. 1. col. *Eutyche* & Victorin, frères de S. Placide, & Flavie sa sœur, souffrirent le martyre en Sicile vers l'an 241. Godeau, au VI^e siècle, L. I. n. CXXXII. M. Chastelain dit *Eutyche*. A Rome, S. *Eutyche* illustre Martyr, &c. Voyez au 4^e de Fevrier.

E U V.

EUVERTE. f. m. Nom d'homme. *Evortius*, *Euvortius*, *Eortius*. Saint *Euverte* est un Evêque d'Orléans, qui fut chargé de la conduite de ce siège après Designan, vers l'an 361. qui assista au Concile de Valence en 374. & mourut après 30 ans d'Episcopat. Baillet, au 7^e de Sept. *Euvertius*, ou *Euvortius*, & *Euverte* en vulgaire, commença le bâtiment de l'Eglise de Sainte-Croix, qui fut accrue & mise en sa perfection par ses successeurs. GODEAU. Saint *Euverte* est une Abbaye de Chanoines Réguliers de l'Ordre de S. Augustin à Orléans fondée en 1163. DE SAINTE-MARTHE.

ÉVUIDER. Voyez ÉVIDER.

ÉVULSION. f. f. Action de tirer. On applique ce mot aux cheveux, aux dents, aux fragmens d'os. *Evulsio*. DICT. DE JAMES.

E U X.

EUX. Illi. Pronom relatif pluriel de la troisième personne. Son singulier est *lui*. C'est à faire à *eux*. Ils ont partagé cette succession entre *eux*. A *eux* le différend. Cela est à *eux* seuls.

EUXIN. adj. m. Qui ne se dit qu'avec le mot Pont. Le Pont - *Euxin*. Voyez à la lettre P. Je le trouve néanmoins tout seul dans un Ode sur le Quinquina.

*Et du Héros si fier, qui fit trembler l'Euxin,
On verra les armes fameuses
Se cacher devant le Dauphin.*

E V Y.

ÉVY. f. m. Nom propre d'homme. C'est le même que Saint Ignace Martyr. CHAST. en son Martyrologe.

EUYLÉ. f. m. Terme de Relation. C'est chez les Turcs l'heure de midi à laquelle ils font oraison. *Meridies*. Voyez DULOIT, p. 138.

E U Z.

EUZAN. Voyez EUSAN.

E X.

EX. Préposition latine, qui quelquefois dans notre langue, étant mise devant un nom de charge ou de dignité, signifie une personne qui a été dans cette charge ou dignité, & qui n'y est plus, comme *Exrecteur*, pour signifier un homme qui a été Recteur, *Exsyndic*, *Exconsul*, &c. Nous avons en François plusieurs mots qui commencent par *ex*, & on en forme tous les jours. Ils viennent du Latin, ou ont été formés par analogie sur le Latin, *ex* en

Latin signifie, *de, dehors, hors*. Ces sortes de noms ne sont guère en usage que dans les Communautés, & peu dans l'usage ordinaire du monde. *Exsuperieur, Exgardien, Exassistant, Exprovincial, Exdeputeur*. J'ai dit, quelquefois, parce que cela n'est en usage nulle part pour grand nombre de dignités ou de charges: par exemple, on ne dira point *Exevêque, Exarchevêque, Excuré, Exdoyen*; mais *ancien Evêque, ancien Curé, &c.* On en forme quelquefois par raillerie, & dans le style badin & burlesque, *excommis, exlaquais, &c.* qui a été *Commis, qui a été Laquais, &c.* Quoique ces mots là soient François, on ne doit pas s'en servir dans toute sorte de style; *excommis & exlaquais* ne sont que du style familier: mais il y a d'autres mots composés de la même manière, qui sont d'un usage universel dans tous les styles, comme *excentrique, excentricité, excommunier, exclure, exhummer, & leurs dérivés, &c.*

EX. Ce mot, qui dans la langue Grecque, (ξ) signifie le nombre de six, entre dans la composition de quelques mots géographiques; par exemple, *Examillion, Exarchat*: mais il faut mettre une *h* au commencement, pour tenir lieu de l'esprit rude des Grecs. Cependant l'usage est contraire à cette règle en plusieurs mots.

EX. f. m. pl. Vieux mot. *Li ex*, les yeux.

EX. Rivière d'Angleterre. *Isca, Isca*. Elle a sa source dans le Comté de Somerset près du Canal de Bristol, travérse le Comté de Dévon, & se décharge dans la mer de Bretagne à Exmouth. **MARY.** C'est du nom de cette rivière qu'ont formé le leur plusieurs lieux situés sur cette rivière, comme *Exforde, Exton, Exbridge, Excester, Exmouth*.

E X A.

EXACHORDE. f. m. Terme de Musique. C'est la même chose que *sixte*. Les anciens Auteurs, & ceux qui ont écrit de la théorie de la Musique, se servent du mot d'*exachorde*. L'*exachorde* est une consonnance simple: on la divise en *exachorde majeur*, & en *exachorde mineur*: l'*exachorde majeur* est composé de deux tons majeurs, deux mineurs, & d'un semiton majeur, c'est-à-dire, d'un diatessaron avec un diton: sa proportion est de 5 à 3. L'*exachorde mineur* comprend deux tons majeurs, un mineur, & deux demi-tons majeurs; c'est-à-dire, un diatessaron & un demi-diton. Sa proportion est de 8. à 5.

EXACIONITE. f. m. & f. Voyez **EXOCIONITE**.

EXACOUNTIENS. Nom de Secte. *Exacountii*. Les *Exacountiens* étoient, comme leur nom le marque, les mêmes que les Amonéens, ou Aéliens, au moins pour la croyance. Ainsi il faut peut-être les distinguer de secte, aussi-bien que de nom, de ceux qu'on a appelés *Exacionites* ou *Exocionites*. **TILLEMONT.**

EXACT, ACTE. adj. Épithète qui s'applique à celui qui n'omet rien, distingué en cela de l'homme attentif à qui rien n'échappe, & du vigilant qui ne néglige rien. *Accuratus, diligens, sedulus*. Il faut de la mémoire pour être *exact*. Le Commissonnaire, pour bien exécuter, doit être *exact* dans le temps, comme dans la manière de faire les choses, afin que tout soit fait à propos & comme on le souhaite. L'homme sage est attentif à sa conduite, *exact* à ses devoirs, & *vigilant* à ses intérêts. Ce mot se construit toujours avec la particule à quand il est suivi d'un verbe. Il faut être *exact* à tenir ce qu'on a promis. Voyez **EXACTITUDE**.

On doit prononcer *exact*, & non pas *exac* ni *exat*. Ainsi *exact* ne peut rimer avec *delicat*, quoiqu'on trouve cette rime dans un Poème qui a eu quelque succès.

EXACT, se dit aussi des choses qui se font avec soin, avec exactitude. Le style pour être *exact*, ne doit pas être sec, ni forcé: autrement il ressemble à ces personnes propres & trop arrangées qui ne plaisent

point, parce qu'elles sont droites & contraintes **Bour.** Si les hommes nous traitoient avec une *exacte* justice, ils nous seroient infiniment moins favorables. **Nic.** La civilité est une connoissance *exacte* des bienséances. **BELL.** Les libertés, pour plaire, doivent être préférées à des règles *exactes* dont un Auteur stérile se fait un art d'ennuyer. **S. EYR.**

On dit *exacte* recherche *exacte* perquisition. *Relation exacte* compte *exact*. **Ac. FR.**

EXACTEMENT. adv. Avec soin, d'une manière exacte. *Diligenter, exactè; accuratè.* J'exécuterai vos ordres fort *exactement*. Écrire *exactement*; c'est écrire, composer avec justesse, ou avec politesse. C'est aussi orthographe bien les mots, en prenant écrire dans cet autre sens.

EXACTEUR. f. m. Celui qui exige. *Exactor, coactor*. Les *Commis & Exacteurs* des impôts, des droits du Roi. En ce sens il vieillit. Chorier s'en est servi dans son *Hist. de Dauphiné*, L. XI p. 360 où il dit que le Vice-Châtelain a aussi la qualité d'*Exacteur* des cens, des usages, & autres droits Seigneuriaux, & qu'au XIV^e siècle ces deux charges étoient toujours inséparables; ce qui doit s'entendre des Etats des Dauphins.

EXACTEUR, se dit plus ordinairement en mauvaise part, de celui qui se fait payer des droits injustes, ou au-delà de ceux qui sont dûs. On doit faire le procès à un tel Greffier, comme à un *Exacteur* qui se fait payer au-delà de sa taxe. Il a de même un sens odieux en Latin.

EXACTION. f. f. Abus que commet un Officier public, quand il se fait payer des droits qui ne lui sont point dûs, ou qui sont au-delà des légitimes: action d'exiger d'une manière injuste & violente. *Exactio*. Accuser d'*exaction*. **PAT.** Les Grands Jours, les Chambres de Justice sont établies pour faire la recherche des *exactions* des Officiers.

EXACTITUDE. f. f. Soins scrupuleux que l'on apporte pour ne rien omettre de ce qu'on attend de nous pour que tout soit fait à propos & comme on le souhaite. *Sedulitas, accuratio*. Elle consiste à se conformer rigoureusement à des règles qu'on nous a prescrites, ou à des conditions acceptées. L'*exactitude* demande de la mémoire. Le Magistrat doit être attentif, l'Ambassadeur *exact*, le Capitaine vigilant. Les discours des autres demandent de l'attention; le maniement des affaires de l'*exactitude*; l'approche du danger, de la vigilance. Il faut écouter avec attention, satisfaire à sa promesse avec *exactitude* & veiller à ce qui nous est confié. **M. l'Abbé Girard Syn.** Ce juge voit ses procès avec une grande *exactitude*. Un excès de prévention vous ôte toute *exactitude*.

Ce mot est nouveau. Vaugelas dit qu'il l'a vu naïtre comme un monstre contre lequel tout le monde s'écrioit; mais enfin on s'y est apprivoisé, parce qu'on en avoit besoin. Quelques uns disoient *exaction*, qui étoit insupportable, à cause de l'équivoque. *Exacteté* ne réussit pas mieux, parce qu'il vint un peu tard, dans le temps que le mot *exactitude* étoit déjà établi.

EXACTITUDE, se dit dans le même sens du raisonnement, du style. Il est étrange combien c'est une qualité rare, que l'*exactitude* de raisonnement. Il y a des négligences qui valent mieux qu'une sèche & ennuyeuse *exactitude*. Comme elle ne tend qu'à embellir le discours, elle s'accorde bien avec une certaine négligence, qui en est un des plus grands ornemens. Une *exactitude* outrée, & un soin scrupuleux des paroles, rend les ouvrages secs, & si peu naturels, qu'ils ne sont point agréables avec tout ce qu'ils ont de correct & d'élegant. C'est dans ce sens que Térence disoit qu'il aimoit mieux imiter la négligence des bons Auteurs que l'*exactitude* sèche, scrupuleuse & rampante de certains écrivains. *Quorum amulari exoptat negligentiam, potius quam istorum obscuram diligentiam.*

EXAËDRE. f. m. Terme de Géométrie. Voyez **HEXAËDRE.**

EXAGÉRATEUR.

EXAGERATEUR. f. m. Qui exagère. C'est un grand *Exagérateur. Amplificateur.*

EXAGERATIF, *IVE.* adj. Qui exagère, qui amplifie. *Amplificans, exaggerans.* *Moi-même* est un terme *exageratif.* Les rapports des nouvelles sont ordinairement fort *exageratifs.*

EXAGERATION. f. f. Figure de Rhétorique par laquelle on augmente, on amplifie les choses, on dit plus qu'il n'y en a, soit en bien, soit en mal. *Exaggeratio, amplificatio.* Il faut prendre les *exagérations* poétiques à leur juste rabais. S. EVR. Les *exagérations* doivent être plaisantes pour l'enjouement. BELL. Qui voudroit ôter à l'amour les *exagérations*, lui ôteroit une partie de ses agréments. RECUEIL DE P. G. Treve d'hyperboles & d'*exagérations.* LE P. DAN. Voyez HYPÉROBOLE.

EXAGÉRATION. Terme de Peinture. Manière de représenter les choses en les marquant trop, ou en les chargeant beaucoup. Il y a des contours chargés qui plaisent, parce qu'ils sont éloignés de la bassesse du naturel ordinaire & qu'ils portent, avec un air de liberté, une certaine idée de grand goût, qui impose à la plupart des Peintres, lesquels appellent du nom de grand goût ces sortes d'*exagérations.* DE PILES. Le Peintre est obligé de savoir l'Anatomie, & les *exagérations* piquantes qui en dérivent. ID. L'Anatomie est le fondement du dessin : & les *exagérations* peuvent conduire à la perfection ceux qui peuvent en prendre, & en laisser autant, &c. ID. Ces *exagérations* sont supportables, & souvent agréables dans les desseins qui ne sont que les pensées des tableaux. ID. L'*exagération* des couleurs, à laquelle le Peintre est obligé d'avoir recours à cause de la superficie de son fond, de la distance de son ouvrage, & du temps qui diminue toutes choses, doit être ménagée de manière qu'elle ne fasse point sortir l'objet de son caractère. ID.

EXAGERER. v. a. Augmenter, amplifier les choses, en les faisant paroître plus grandes qu'elles ne sont en effet, par rapport à leurs qualités bonnes ou mauvaises. *Amplificare, exaggerare.* Les Poètes & les Orateurs sont obligés d'*exagérer* les choses pour orner leurs discours. Quand nous *exagérons* la tendresse que nos amis ont pour nous, c'est pour faire juger que nous avons du mérite. ROCH. L'imagination quand elle est échauffée *exagère* tout ce qu'elle ressent. FEN.

☞ On le dit aussi neutralement. C'est *exagérer* que de dire telle chose.

EXAGÉRER, se dit en Peinture des choses qui sont trop marquées ou beaucoup marquées, soit à cause du dessin, soit à cause du coloris. Il est bon d'examiner si les Peintres qui ont *exagéré* les contours de leurs figures pour paroître savans, n'ont point abandonné le vrai. DE PILES. Quant aux couleurs artificielles, le Peintre en doit connoître la valeur, la force, & la douceur séparément, & par comparaison, afin d'*exagérer* par les unes, & d'affoiblir par les autres, quand la composition du sujet le demande. ID.

EXAGÉRÉ, *ÉE.* part.

Ces mots viennent du Latin *exaggero*, qui vient d'*agger*, levée de terre.

EXAGITATION. f. f. *Exagitatio.* Ce mot est tout Latin, & n'est guère en usage dans notre langue ; nous disons : bien *agitation*, mais non pas *exagitation.*

EXAGONE. Voyez HEXAGONE.

EXALTATION. f. f. Elévation. *Exaltatio, evectio, provectio.* Il est vieux au propre, & hors d'usage. *Exaltation*, au figuré, se dit de l'élévation d'une personne en quelque dignité Ecclésiastique, & surtout à la Papauté : le terme d'*exaltation* est devenu propre pour le Souverain Pontife, & en quelque façon consacré à signifier le couronnement du Pape, la cérémonie qu'on fait à son couronnement quand on le met sur l'Aurel. Après l'*exaltation* de ce Pape au Pontificat, l'Eglise reçut une nouvelle splendeur.

Tome III.

Les jours de son *exaltation* furent les jours de votre gloire. PAT. La faveur n'a point eu de part à son *exaltation* ; il est lui-même l'ouvrier de sa fortune. LE P. GAILLARD. On fait aussi des prières pour l'*exaltation* de la Foi, de notre Mere Sainte Eglise, c'est-à-dire, sa propagation, son honneur, sa gloire.

EXALTATION DE LA SAINTE-CROIX, est une fête qui se célèbre dans l'Eglise le 14 Septembre, en mémoire de ce qu'Héraclius, Empereur d'Orient, rapporta la vraie Croix de J. C. sur ses épaules au lieu du Calvaire, à où elle avoit été enlevée quatorze ans auparavant par Cosiroës Roi de Perse, quand il prit Jérusalem du temps de Phocas. Elle fut rendue par un Traité de paix fait avec Siroës fils de Cosiroës. Cette fête fut marquée par un grand miracle ; car on raconte qu'Héraclius ne put sortir de Jérusalem tant qu'il porta la Croix sur ses habits royaux chargés d'or & de pierres fines ; mais qu'il marcha & porta très-facilement la Croix, dès qu'il eut pris, par le conseil du Patriarche Zacharie, un habit plus simple & plus modeste.

Voilà ce que bien des Ecrivains ont pensé de l'origine de cette fête : cependant long-temps avant Héraclius, l'Eglise Grecque & Latine célébroient une fête de l'*Exaltation* de la Sainte-Croix, à cause de ce que JESUS-CHRIST dit en Saint Jean XII, 31. *Lorsque j'aurai été exalté j'attirerai toutes choses à moi, &c.* Chap. VIII, 28. *Quand vous aurez exalté le fils de l'homme, vous connoîtrez alors que c'est moi.* LE P. Du Solier nous assure, dans ses notes sur le Martyrologe d'Usuard, que feu M. Chastelain prétendoit que cette fête avoit été instituée, au moins à Jérusalem, plus de deux cens quarante ans avant Héraclius. Voyez les Notes de Baronius, celles de Flotentinius sur le Martyrologe Romain, & celles du P. Du Solier Jésuite sur celui d'Usuard au quatorzième de Septembre, & Tillemont, *Mem. pour l'Hist. Eccl.* T. VII. p. 8, & p. 13. Adon rapporte ce qui arriva sous Héraclius plus au long que les autres Martyrologistes.

La fête de la Dédicace de l'Eglise de Jérusalem, bâtie par Constantin, se célébroit tous les ans le quatorzième de Septembre, dit Nicéphore, jour auquel ce Temple avoit été consacré, l'an 335 ; & cette fête s'appeloit l'*Exaltation* de la Croix, à cause qu'en ce temps-là Evêque de Jérusalem montoit sur un lieu élevé que Constantin avoit fait bâtir exprès en forme d'une chaire, & qui s'appeloit en Grec, les sacres Mystères de Dieu, ou la Sainteté de Dieu, & que là il élevoit la Croix, afin de la faire voir au peuple. GODEAU. On voit la même origine de ce nom dans la vie de sainte Marie Egyptienne, dans Bollandus au 2^e Avril, p. 17. § 22. Sophronius Evêque de Jérusalem, André de Crète, dans leurs Homélies pour cette solennité, & le formulaire Grec de Saint Sabas, en décrivent les cérémonies. Il paroît par-là que ce nom & cette fête sont plus anciens qu'Héraclius. La vie de Saint Paulin dit, Ep. 11 qu'on montrait la Croix tous les ans, mais que de son temps c'étoit à Pâques, au lieu du jour de l'*Exaltation* de la Sainte Croix, & que l'Evêque la donnoit à adorer au peuple après l'avoir vénérée le premier. TILLEMONT *cité ci-dessus.*

L'Ancienne Eglise appeloit *exaltation*, la mort des Martyrs ; c'est-à-dire, leur élévation au ciel.

EXALTATION, en termes d'Astrologie, est une certaine dignité qu'acquiert une Planète en certains degrés, ou signes du Zodiaque ; & cette dignité, comme parlent les Astrologues, lui donne plus d'efficace & d'influence. Le signe opposé se nomme *déjection*, ou chute de la Planète. Comme le quinziesme degré du Cancer est l'*exaltation* de Jupiter, selon Albumazar, parce qu'il croit que c'étoit l'ascendant de cette Planète lors de la création du monde ; celle du soleil est au dix-neuvième d'Aries, & sa déjection au signe de la Balance. Celle de la lune au signe du Taureau, &c. Ptolomée en rend la rai-

E e e e e

son en son premier livre *De Quadrip.*
EXALTATION. Terme de Physique. C'est l'action, l'opération qui exalte, élève purifie, subtilise quelque corps naturel, ou ses principes, & ses parties: c'est aussi la qualité & la disposition que les corps naturels acquièrent par cette opération. C'est encore cette *exaltation* des parties sulfureuses des fraïses, qui les rend d'un goût vineux & agréable. LÉMERY.

EXALTATION a encore un autre sens dans la Médecine, mais qui est peu usité, *Exaltation* en ce sens signifie Elévation, mouvement qui porte en haut. Les coïns sont estimés propres pour empêcher l'ivresse, en précipitant par leurs parties grossières, les vapeurs du vin, ou des autres liqueurs spiritueuses, en s'opposant à leur *exaltation* au cerveau LÉMERY.

EXALTATION, en termes de Chimie, est une Elévation & purification des métaux à un certain degré. Il se dit aussi de la spiritualisation, ou volatilisation de quelques autres corps, comme quand on rectifie l'esprit de vin, ou quand on sépare les sels volatils des mixtes. Ainsi l'*exaltation* des sels, des soufres, des métaux est proprement une opération par laquelle on les épure, on les purifie au plus haut degré dont ils sont capables.

EXALTATION des puissances. Terme d'algebre auquel on a substitué celui d'élévation qui est aujourd'hui seul en usage. Voy. ce mot. *Exaltation d'eau*, est un nom que les Sages donnent à leur pierre.

EXALTER. v. a. Louer avec excès. *Efferre laudibus.* Quand il parle de son maître, il l'*exalte* jusqu'au troisième ciel. Il est temps d'entendre cet incomparable Avocat (Cicéron) soutenir l'honneur des Muses, *exalter* la gloire de la Poësie, & défendre en la cause d'Archias son Précepteur, la cause commune de tous les gens de Lettres. PAR. Que fert aux Grands d'avoir été *exaltés* sur la tête des autres, puisqu'ils sont la proie des vers, comme le pauvre dans sa fosse? LE P. GAILLARD. M. Perrault trouve que les admirateurs d'Homère *exaltent* trop l'élegance de sa diction. *Amplificare dicendo.*

*Je pourrais dans quelque Ode insipide,
 T'exalter aux dépens & de Mars, & d'Alcide.* BOIL.

EXALTER Terme de Physique *Perficere, attenuare.* Purifier, élever, perfectionner, atténuer, rendre plus subtil, plus délicat, plus pur. Le mot d'*exalter* se dit fort bien en parlant des parties des corps naturels, & des principes chimiques qu'ils contiennent. Ce mot est fort en usage aujourd'hui dans la Physiologie: les Physiciens & les Médecins l'ont pris des Chymistes, qui se font un langage particulier, & qui emploient de grands mots pour exprimer même les choses les plus simples & les plus communes. Cette chaleur douce & tempérée *exalte* & dégage insensiblement les parties les plus volatiles des alimens. LÉMERY.

EXALTER, en termes de Chymie, c'est, Elever les métaux & les autres corps naturels à un degré de perfection & de pureté tel qu'ils sont capables de le souffrir, & augmenter par là leur action & leur énergie. Les Chymistes & les Fous, qui se disent amateurs des sciences secrètes, aiment fort le terme d'*exalter*, parcequ'il a plus d'emphase, & ils s'en servent à tout propos. Celui qui a imité leur langage, dans la pensée de les rendre ridicules, leur fait dire: Si l'on veut recouvrer l'empire sur les Salamandres, il faut purifier & *exalter* l'élément du feu qui est en nous, &c. En Médecine les sels du sang sont dits *s'exalter*, lorsqu'ils se séparent des autres principes, & sur-tout des soufres.

EXALTÉ, ÉE. part. & adj. Il a les significations de son verbe dans l'usage ordinaire, & dans les Sciences & les Arts. *Attenuatus, perfectus, elatus, evelatus, exaltatus.* Les alimens mous & humides, qui ne sont point visqueux, & qui contiennent une suffisante quantité de parties volatiles & *exaltées*, se digèrent aisément. LÉMERY. On remarque en Chymie que la

plûpart des matières sulfureuses fort *exaltées* ont cette couleur rouge. Id. Les fraïses contiennent beaucoup de flegme & de sel essentiel, & une médiocre quantité d'huile *exaltée*. Id. Le suc des viandes se distribue plus ou moins facilement, suivant qu'il est plus ou moins chargé de particules, ou flegmatiques, ou volatiles & *exaltées*. Dans les fruits murs les parties huileuses étant plus *exaltées* se séparent & se dégagent plus aisément du reste de la masse. Le chyle, après avoir été confondu avec le sang reçoit une nouvelle atténuation par les parties volatiles & *exaltées* de cette liqueur. Dans les plantes le suc le plus pur & le plus *exalté* sert à nourrir les fleurs & les fruits. Les coïns sont composés de quelques principes assez volatils & *exaltés*. Le terroir des lieux d'où nous viennent les oranges est chargé de beaucoup de soufres *exaltés* & de sels volatils. LÉMERY.

EXAMEN. f. m. Recherche exacte & soigneuse, pour tâcher de découvrir la vérité d'une chose. On dit dans le Dict. de l'Acad. que l'N finale se fait sentir comme dans le latin. Cette prononciation est contraire à l'usage. *Examen, perquisitio.* Si les hommes ne se hâtent point tant de décider après un *examen* superficiel, ils ne se tromperont pas si souvent. S. EVR. Il y a de la témérité à soumettre la Religion à l'*examen* de la raison. NIC. La voie de l'autorité est sans comparaison plus facile, & plus proportionnée à la portée des simples & des ignorans, que la voie de discussion & d'*examen*. Id. Les regles de conduite que suivent la plûpart des hommes, n'ont d'autre principe qu'une coutume qu'ils ont embrassée sans *examen*. NIC.

EXAMEN DE CONSCIENCE, est le compte qu'un bon Chrétien doit se rendre à soi-même de toutes les actions de la journée, & s'il s'agit de l'*examen* qui est une préparation au Sacrement de pénitence, c'est une revue exacte qu'on fait de sa vie passée, afin de reconnoître les péchés qu'on a commis depuis la dernière confession, & de s'en confesser. S. Ignace le réduit à cinq points. Dans le premier, on remercie Dieu de ses bienfaits. Dans la 2^e, on demande la grace & la lumière pour connoître ses péchés. Dans la 3^e, on parcourt ses occupations, ses actions, ses pensées & ses paroles (à quoi il faut ajouter les omissions) pour y découvrir ce qui a pû déplaire à Dieu. Dans la 4^e, on en demande pardon à Dieu, & on tâche de concevoir un véritable regret de l'avoir offensé. Dans la 5^e, on prend la résolution ferme de ne plus offenser Dieu, & d'éviter sur-tout les péchés qui sont les plus griefs, ou auxquels on est le plus sujet. Saint Ignace a encore établi l'*examen* particulier de la conscience, & il en a donné la méthode dans ses exercices. Cet *examen* particulier consiste à faire la guerre au vice qui nous domine davantage, en l'attaquant seul, & le combattant sans relâche par une attention continuelle sur soi-même, pour n'y pas tomber; par un retour douloureux vers Dieu toutes les fois qu'on y tombe; par une suppuration exacte de ses chûtes, comme Saint Ignace l'enseigne en détail.

EXAMEN, se dit aussi de l'épreuve, de la capacité de celui qui se présente pour être promu aux Ordres, pour remplir quelque fonction, qui aspire à quelque degré dans les Ecoles, pour savoir s'il est capable du degré, de la fonction, de l'emploi où il veut être admis. Il faut subir un rude *examen* quand on veut être reçu Docteur. L'*examen* des Conseillers du Grand Conseil se fait sur le Droit Civil & Canon. Les Ecoliers composent pour l'*examen* qui se fait au bout de l'année, pour juger s'ils sont capables de monter dans une plus haute classe.

EXAMEN, signifie aussi quelquefois, Censure, critique. En ce sens il a servi de titre à plusieurs Livres. L'*examen* des esprits, & l'*Examen* de l'*Examen* des esprits.

En termes de Palais on appelloit autrefois *examen à futur*, une enquête qui se faisoit en vertu de let-

tres royaux, pour avoir preuve de la vérité d'un fait par la déposition des témoins qu'on avoit en main, de peur qu'elle ne dépérit par leur mort, ou par leur absence; & cela avant qu'on eût intenté le procès dans lequel cette enquête devoit être produite. L'usage de cette preuve par *examen à futur* a été abrogé par la dernière Ordonnance de l'an 1667. L'*examen* d'un compte, est la discussion de tous les articles l'un après l'autre.

EXAMILION. f. m. Muraille célèbre que l'Empereur Emmanuel fit élever sur l'Isthme de Corinthe, l'an 1413. & qui fut ainsi nommée de *ξ, six*, & *μιλιον*, qui en Grec vulgaire signifie un mille, du Latin *mille*. Cette muraille avoit six milles, c'est-à-dire, deux lieues de long. *Examilion*. L'*Examilion* fut bâti pour garantir le Péloponèse de l'incurSION des Barbares: il commençoit au port Lechée à 16 stades de Corinthe, & finissoit au port Cenchrée vers le Golfe Saronique. Amurat II. ayant levé le siège de Constantinople en 1424. fit démolir l'*Examilion*, quoiqu'il eût conclu la paix avec l'Empereur Grec. Les Vénitiens le firent rétablir l'an 1463. En quinze jours de temps l'ouvrage fut achevé par cent mille ouvriers, couverts par l'armée commandée par Bertoldo d'Est, Général des troupes de terre, & Louis Lorédo, Général de la mer. Les Infidèles firent des efforts pour détruire ce rempart; mais ils furent repoussés, & contraints de se retrancher aux environs: mais Bertoldo ayant été tué au siège de Corinthe qu'on fit ensuite, Bertino de Calcinato ayant pris le commandement de l'armée, abandonna, à l'approche du Begletbey, le siège & la défense de la muraille, pour laquelle on avoit fait tant de dépense. *Voyez* le P. Coronelli, dans sa *Description de la Morée*.

EXAMINATEUR. f. m. Celui qui examine. *Probatior*, *explorator*, *judex*. Il y a quatre *Examineurs* en l'Université pour éprouver la capacité des aspirans à être gradués. On a des *spectateurs* & des *examineurs*, à proportion que l'on est élevé. S. EVR.

On appelle les Commissaires du Châtelet de Paris, Commissaires-*Examineurs*, parcequ'une des principales fonctions de leurs charges, c'est d'ouïr la déposition des témoins, & de faire des informations, & qu'ils examinent les comptes. *Examineur* des Evêques, est un Officier en Cour de Rome qui fait l'examen des Evêques. Les Evêques ont aussi des *Examineurs* des Ordinand: ce sont des Prêtres vertueux & habiles choisis du Clergé séculier, ou régulier, & préposés par l'Evêque pour examiner ceux qui se présentent pour être promus aux Ordres. Il y a aussi des *Examineurs* de Livres.

L'*EXAMINATEUR* étoit autrefois un titre d'Office & de Charge à la Cour des Lombards, comme on le peut voir dans Du Cange. C'en est encore un dans la Chancellerie de Rome, où les *Examineurs* sont chargés du soin de conférer les Bulles. *Voyez* les Macri au mot *Abbreviator*.

EXAMINATION. f. f. *Examen*. Ce mot se trouve dans Ablancourt; mais on ne croit pas qu'on s'en puisse servir. Ainsi au lieu de dire avec cet Auteur l'*examination* d'un procès, on doit dire l'*examen* d'un procès. Il semble qu'*examination* ait quelque chose d'extraordinaire & de choquant.

EXAMINER. v. a. Faire une exacte perquisition ou recherche de quelque chose. *Examinare*, *inquirere*, *discutere*. Il est du devoir d'un Juge de bien *examiner* les témoins, de les tourner de tous côtés, pour savoir bien la vérité d'un fait, pour informer à charge & à décharge. J'ai bien *examiné* ma conscience, je me trouve net de tout crime; je ne crains que la calomnie.

Lorsque je m'examine,
Je crois de ce désordre entrevoir l'origine. RAC.

EXAMINER, signifie aussi, Éprouver la science & la capacité de quelqu'un. Ce Conseiller a été *examiné*

sur la loi. On doit dorénavant *examiner* sur le Droit François.

EXAMINER, signifie aussi, Regarder attentivement. *Inspicere*. Il y a long-temps que j'*examine* cette personne, il me semble que je connois ce visage.

EXAMINER, se dit en choses morales. Eplucher une question; rechercher toutes les beautés, les erreurs d'un Livre: considérer attentivement, peser mûrement. On a envoyé ce Livre en Sorbonne pour l'*examiner*: on y a trouvé bien des erreurs. Mille gens aiment mieux supposer les choses véritables, que d'avoir la peine de les *examiner*. LEO. On doit, non à la fausseté de certaines opinions, mais au mérite de ceux qui les soutiennent, la justice de les examiner; & il est raisonnable d'acheter par la peine de les apprendre, le droit de les mépriser. ID. On n'*examine* d'ordinaire les opinions des autres qu'avec une secrète envie de trouver qu'on a raison soi-même. BAY. C'est un mauvais caractère, que d'*examiner* avec une curiosité maligne tout ce que sont les autres, pour les censurer. BELL. Quand le cœur résiste à une vérité, l'esprit l'*examine*, ou négligement, ou malignement. JAQ. Rien n'est plus ordinaire que la paresse d'*examiner* le fond des affaires, & une hâte indiscrète d'en juger. S. REAL. La passion de tout *examiner* conduit enfin à l'incertitude. LE P. THOM. Il y a plus d'orgueil que de sagesse dans la prétention d'*examiner* avant que de croire. ID. Si nous nous *examinions* nous-mêmes avec le même soin que nous *examinons* les autres, nous n'aurois pas la sotte vanité de nous croire si accomplis. BELL.

EXAMINER un compte dans le commerce, c'est en discuter tous les articles, en vérifier le calcul, pour en découvrir les erreurs.

EXAMINER, v. récip. signifie, S'user, & se dit des étoffes. *Aterere*, *deterere*. Cet habit commence à s'*examiner*; il s'y va faire des trous en beaucoup d'endroits. On dit aussi, Mon argent est bien *examiné*, il ne m'en reste plus guère. Il est du style populaire.

EXAMINE, ÉE. patt.

EXANTHEMATEUX, EUSE. adj. *Voyez* l'article suivant.

EXANTHÈME. f. m. Terme de Médecine, qui signifie proprement éruption des humeurs qui forment sur la peau des taches qui ne s'élevent pas au-dessus de son niveau; ou de petites tumeurs de différentes espèces *Levis humorum eruptio per cutem*. On voit de ces sortes d'éruptions dans plusieurs fièvres exanthématiques qui prennent différens noms, selon la nature des humeurs vicieuses qui produisent les exanthèmes sur la peau: fièvres scarlatines, miliaires, pourpées, &c. & généralement exanthème, signifie toute sorte d'éruption à la peau, soit avec solution de continuité, comme les pustules de la petite vérole, de la gale, les tubercules, ulcères & autres semblables; soit sans solution de continuité, comme les taches cutanées, hépatiques, scorbutiques, vénériennes, les rousses, les pétéchies, la rougeole, le poupre, &c. Ce mot est Grec, *ἐξάνθημα*, du verbe *ἐξανθίζω*, *effloresco*, *erumpo*, je fleuris, je m'épanouis, je sors, je m'éleve.

EXANTLATION, f. f. Terme de Physique. C'est l'action de faire sortir l'air ou l'eau de quelque endroit, par le moyen de la pompe, ce mot se dit peu.

EXAPLES, f. m. pl. *Voyez* HEXAPLES.

EXARQUAT. L'Académie écrit EXARCHAT; d'autres écrivent EXARCAT, comme on prononce f. m. Charge & Gouvernement de l'Exarque. *Exarchatus*. L'*Exarchat* contenoit les villes de Ravenne, de Cézenne, de Créme, Imole, Boulogne, Modène, &c. Depuis, le Roi Pepin donna au Pape toutes les terres de l'*Exarquate* en 756.

EXARQUE. f. m. Vicaire de l'Empereur d'Orient, ou Préfet qu'il envoyoit en Italie, pour la défendre contre les Lombards, qui avoient conquis toute l'Italie, à la réserve de Rome & de Ravenne. L'*exarque* faisoit sa résidence ordinaire dans cette der-

nière ville. *Exarchus*. Le premier *Exarque* fut le Patriice Longin, envoyé par Justin le Jeune en 568. Les *Exarques* subsistèrent environ 185 ans, jusqu'à ce qu'Astolphe, Roi des Lombards, prit Ravenne par force l'an 752. Euty chius étoit pour lors *Exarque* de Ravenne, & ce fut le dernier.

Le P. Papebroch, dans le *Propyleum ad Acta Sancti Maii*, a fait une Dissertation sur le pouvoir & les fonctions de l'*Exarque* d'Italie dans l'élection & l'ordination du Pape. C'est la seizième Dissertation de cet ouvrage, p. 116 & suiv. En 752. Astolphe, Roi des Lombards, Prince plein d'ambition & de courage, voyant que l'Empereur Constantin Copronyme, occupé des affaires d'Orient, abandonnoit presque entièrement celles d'Italie, il vint avec une grande armée assiéger dans Ravenne l'*Exarque* Euty chius, qui, après une assez vigoureuse défense fut obligé de se rendre faute de secours; & en lui finit cette espèce de gouvernement, qu'on appeloit l'*Exarcat*, environ 185 ans après qu'il eut été établi. P. DAN. *Histoire de France, Tome I. page 397.*

L'Empereur Frédéric créa Héraclius, Archevêque de Lyon, de l'illustre Maison de Montboissier, il le créa, dis-je, *Exarque* dans tout le Royaume de Bourgogne. Cette dignité n'avoit été connue jusqu'alors qu'en Italie dans la ville de Ravenne. P. MEN. *Hist. de Lyon, p. 277.*

EXARQUE, étoit aussi une dignité militaire. Voyez Du Cange.

C'étoit aussi un titre de dignité ecclésiastique dans les premiers siècles de l'Eglise. L'*Exarque* d'un Diocèse étoit la même chose que le Primat: cette dignité Ecclésiastique étoit moindre que la Patriarcale, & plus grande que la Métropolitaine, comme prouvent Justel, & le P. Sirmond. L'*Exarque* présidoit sur plusieurs Provinces. Il étoit au-dessus du Métropolitain.

L'*EXARQUE* aujourd'hui chez les Grecs est une espèce de Légat à l'utere du Patriarcat, qui fait la visite des Provinces qui lui sont soumises, qui s'informe des mœurs des Cleres, des causes Ecclésiastiques, de la manière dont le service divin se fait, des mariages & des divorces, des différends entre les Prélats & le peuple, de l'observance des Canons, de l'administration des Sacremens, sur-tout de la Confession, de la manière dont la discipline Monastique se garde dans les Monastères, des lois des Eglises exemptes de la juridiction de l'Ordinaire, &c. & qui, pendant le temps de sa visite, fait des Réglemens sur tout cela, mais sur-tout qui se fait rendre compte de tous les revenus que le Patriarcat tire de chaque Eglise, & de tout ce qui les concerne, qui les leve, & qui souvent, après s'être fort enrichi dans cette charge, parvient lui-même au Patriarcat. Voyez le P. Gretser, Jésuite, dans ses Observations sur Codin, C. XII. n. 4. & le Pere Goar, dans ses Notes sur Codin, p. 15. not. 53.

EXARQUE, est aussi dans l'Antiquité Ecclésiastique d'Orient, un Supérieur général de plusieurs Monastères. *Exarchus*. Autrefois dans les Ordres Religieux l'*Exarque* étoit différent de l'Archimandrite. Celui-ci étoit le Supérieur d'une seule Maison, ou d'un seul Monastère; & l'*Exarque* étoit supérieur de tout l'Ordre, ou du moins d'une partie de l'Ordre; c'est-à-dire, qu'il étoit ce qu'est aujourd'hui un Général ou un Provincial. Le Supérieur de chaque Monastère s'appeloit Archimandrite, ou Hégumène, & tous obéissoient à un Supérieur général, qu'on appeloit *Exarque*. L'on voit dans le Pontificat de l'Eglise Grecque une formule de l'institution des *Exarques* & des Hégumènes. Le Patriarcat leur impose les mains, & leur donne un Mandement ou lettres testimoniales, qui contiennent l'obligation de leurs charges. Par celles de l'*Exarque* il paroît entre autres choses qu'on lui confie le soin des Monastères patriarchaux, qu'il en doit faire la visite, &c. P. HÉLYOT, *T. I. Dissert. prélim. p. 63.* En 493. Sebas fut établi *Exarque*, ou Chef de tous

les Anachorètes du territoire de Jérusalem. Du Bois.

EXARQUE, dans Codin, L. IV. de l'édition du Louvre, est encore un des derniers Officiers de l'Eglise, puisque de 46 qu'il nomme il n'est que le quarante-unième.

Ce mot vient du Grec *ἐξαρχος*, qui signifioit Chef, ou Commandant, & sur-tout dans les factions d'Italie. Homère, Philon, & d'autres Auteurs, donnent le nom d'*Exarque* au Maître des Chantres d'un chœur, ou à celui qui chante le premier. Car le verbe *ἔρχομαι*, ou *ἔρχομαι*, signifie également commencer & commander.

EXASSISTANT, ANTE. f. m. & f. Qui a été Assistant, ou assilant. *Assistentis officio defunctus*, a. Voyez EX.

EXASTYLE. f. m. Terme d'Architecture. Portique qui a six colonnes de front. *Hexastylus*. Il est proprement adjectif. Portique *hexastyle*, qui a six colonnes ou six rangs de colonnes.

Ce mot vient de *στυλος*, colonne, & de *ἕξ*, six. Il faudroit écrire *hexastyle*.

EXAUCÈMENT. f. m. Action d'exaucer. *Exauditio*. Les méchans n'obtiennent pas souvent l'*exaucement* de leurs prières. Ce mot n'est plus en usage. Voy.

EXHAUSSEMENT.

EXAUCER. v. a. Écouter favorablement une prière, & accorder ce qu'on demande. *Exaudire*. Il ne se dit guère qu'en matière de Religion. Dieu exauce les prières de ceux qui les font avec une vive foi. Si mes vœux pouvoient être *exaucés*, vous reviendriez bientôt en santé. Dieu *exaucera* les prières des gens de bien. On le dit aussi des personnes. *Exaucez-moi*, mon Dieu, lorsque je vous invoque. PORT-R. Dieu *exauce* son peuple.

Que le Seigneur t'exauce au jour de la tempête,
Que l'ombre de son nom mette à couvert ta tête.

God.

EXAUCÉ, ÉE. part.

EXAUDI. Terme de Bréviaire qui est purement Latin, & qu'on donne au sixième Dimanche d'après Pâques, qui précède celui de la Pentecôte. On le marque de ce nom dans les Almanachs, & on le lui donne à cause que l'Introit de la Messe de ce jour commence par ce mot.

EXAUTORATION. f. f. Ce mot, qui vient d'*exautorator*, signifie Dégradation. Le Roi nomma le Comte de Ligny pour ôter le collier de l'Ordre à S. Vallier, & Arrêt intervint qui ordonna que l'*exautoracion* seroit faite par ce Comte en présence d'un Président, de cinq Conseillers, du Greffier criminel, & de cinq ou six Gentilshommes. Le Comte de Ligny, assisté de cette compagnie, prononça à S. Vallier l'Arrêt d'*exautoracion*, & lui demanda le collier de l'Ordre.

EXAUTORER. v. a. & *EXAUTORÉ*. part. Vieux mot qui n'est plus guère en usage, & qui signifioit Casser, dégrader. Par l'article 9 de l'Ordonnance de Henri II donnée à Amboise le 26 Mars 1555. il est fait défenses à toutes personnes de changer de nom sans permission, à peine de mille livres d'amende, d'être punis comme faussaires, & d'être *exautorés* & privés de tout degré & privilège de Noblesse. Ce mot vient du Latin *exautorare*, dégrader.

E X C

EXCALCÉATION. f. f. Action de déchauffer le soulier. *Excalceatio*. Parmi les Hébreux il y avoit une loi, par laquelle une veuve, que le frère de son mari refusoit d'épouser, avoit droit de l'appeler en Justice; & sur son refus, elle lui déchauffoit un de ses souliers, & lui crachoit au visage. On appeloit la maison de celui qui avoit refusé, la maison du déchauffé. Cette loi de l'*excalceation* avoit quelque chose d'ignominieux. COURTIN, sur Grotius.

EX CATHEDRA. Termes Latins usités dans le style dogmatique. Les Ultramontains croient que le Pape est infailible quand il parle *ex cathedra*. Le Pape est censé parler *ex cathedra*, quand il parle comme Souverain Pontife, & qu'il enseigne toute l'Eglise, c'est-à-dire, lorsqu'il porte une décision dogmatique, de l'avis des Cardinaux, & qu'il l'adresse aux fidèles comme règle de foi & de mœurs.

On se sert quelquefois de cette expression dans le discours familier, pour marquer une détermination formelle. Venez, venez donc, ma fille, puisque le bon Archevêque a décidé *ex cathedra* que votre voyage étoit nécessaire pour l'intérêt de votre maison. MAD. DE SEV.

EXCAVATION. f. f. L'action de creuser, ou le creux qui a été fait dans quelque terrain. *Excavatio, cavatio.* L'*excavation* des fondemens de ce bâtiment a coûté tant. On a fait de profondes *excavations* dans les mines de Hongrie pour en tirer le métal. L'*excavation* des puits. *Histoire de l'Académie des Sc.* 1742. p. 9.

EXCAVER. v. a. Caver, creuser. *Excavare.* Pour former le canal de Languedoc on a *excavé* plus de deux millions de toises cubes de terre, & plus de cinq mille de rochers. Les Philosophes sont en grand débat sur la cause du flux de la mer. Quelques-uns prétendent que la Lune en passant directement au-dessus de nos mers, les soule, les *excave*, & en fait remonter les eaux. PLUCHE.

EXCEDANT, ANTE. adj. Souvent employé substantivement. Ce qui reste après qu'on a levé une petite ou une moindre quantité d'une plus grande. *Excedens, excessus.* Dans la soustraction il faut qu'il y ait une somme *excedante* & plus grande que l'autre. Payez une telle somme sur l'argent que vous avez à moi, & m'envoyez l'*excedant*.

Dans le commerce on appelle *excedant*, ce qui est au-delà de la mesure. *Excedant* d'aunage, bénéfice d'aunage, bon aunage, termes synonymes.

EXCÉDER. v. a. Être plus grand; aller au-delà d'une certaine chose qui doit être réglée. *Excedere, juperare.* Il n'*excède* pas le plus haut prix des étoffes de cette sorte. PASC. La mesure d'avoine *excède* celle de blé. La pinte de S. Denis *excède* celle de Paris, est la plus grande. La taille de Saül *excédoit* celle des autres hommes de toute la tête.

EXCÉDER, se dit aussi dans le discours familier, en parlant de certaines choses portées jusqu'à l'excès, au-delà des bornes ordinaires. Ainsi des gens à qui on aura fait faire si bonne chère, qu'ils auront mangé plus qu'il ne faut, diront, on nous a *excédés*. Celui à qui on fera des railleries trop fortes, dira, vous m'*excédez*.

EXCÉDER, se met avec le pronom personnel, comme les verbes qu'on appelle réciproques. Un jour ils s'*excéda* de fatigue pour les pauvres qu'il traitoit FONTEN. *Excéder* dans ses occasions signifie, Aller au-delà de ses forces, faire quelque excès de travail. S'*excéder* à la chasse.

EXCÉDER, se dit en Morale, pour dire, aller au-delà, outrepasser. *Pratergredi, exire.* Un Procureur qui *excède* son pouvoir est sujet à défaveu. Les préceptes de la Loi n'*excèdent* point nos forces. A Rome, les Maîtres perdoient le droit qu'ils avoient sur leurs esclaves, quand ils *excédoient* la modération avec laquelle ils les devoient corriger. DU BOIS.

EXCÉDER, en termes de Palais, signifie, battre, outrager. *Mulctare, indignis modis afficere.* Il n'est guère en usage qu'au préterit, & se joint presque toujours avec *battu*. Il a fait informer de ce qu'on l'avoit *battu* & *excédé*.

EXCÉDÉ, ÊE. participe. *Excédé* de fatigue, de débâche.

EXCELLEMENT. adv. D'une manière excellente. *Eximie.* S. Thomas a traité *excellément* de la Théologie Scholastique. S. Paul dit que la gloire que Dieu destine à ses enfans est *excellément* excellente.

EXCELLENCE. f. f. Qualité extraordinaire que peut

avoir une chose, qui lui donne de l'avantage & la mer au-dessus de tout ce qui est de la même espèce. *Excellentia, prastantia.* L'*excellence* de ce remède, c'est qu'il purge doucement & sans qu'on s'en apperçoive. Ce qui fait désirer aux hommes l'approbation des autres avec tant de passion, c'est qu'elle les affermit & les fortifie dans l'idée qu'ils ont de leur *excellence* propre. NTC. J'admire l'*excellence* de son esprit. AB. L'amour de notre propre *excellence* doit être subordonné à notre fin principale, qui est Dieu. FENELON.

PAR EXCELLENCE. Façon de parler adverbiale & du style familier, pour dire, excellentment. Cela est beau *par excellence*.

On le dit aussi dans une acception différente, en parlant de ceux qui ont tellement excellé dans un certain genre, que le nom appellatif, qui est commun à toutes les personnes célèbres dans le même genre est devenu pour eux comme une espèce de nom propre & particulier. Ainsi en parlant de Salomon, on dit, le Sage; & en parlant de S. Paul, on dit, l'Apôtre: & cette sorte de dénomination absolue, est ce qu'on appelle communément, par *excellence*, & ce que les gens de Lettres appellent, par *antonomase*.

On dit, que Dieu est l'Être *par excellence*; pour dire, qu'il est le Souverain Être, & que toutes les créatures n'ont l'être que par participation.

EXCELLENCE, est aussi un titre d'honneur qu'on donne particulièrement aux Ambassadeurs, & autres personnes qu'on ne peut pas traiter d'Altesse, parce qu'ils ne sont pas Princes, & qu'on veut pourtant élever au-dessus des autres grandeurs. On le marquant abrégé par un simple *E. S. E.* Son *Excellence. V. E.* votre *Excellence*, &c. On ne le donne en France qu'aux Ambassadeurs; mais il est commun en Allemagne. Ceux à qui le titre d'*Excellence* a été d'abord affecté, sont les Princes du sang de France, & des autres Maisons Souveraines. Ils le quitterent pour prendre celui d'Altesse, parce que plusieurs Grands Seigneurs, qui n'étoient pas Princes, prirent celui d'*Excellence*. Les Ambassadeurs de France à Rome donnoient autrefois de l'*Excellence* aux parens du Pape regnant, au Connétable Colonne, au Duc de Bracciano, à tous les fils aînés de ces Seigneurs, au Prince de Carbo-grano, aux Ducs Savelli & Césarini, & aux Princes des Maisons Papales: ils ont été plus réservés depuis; mais ils le donnent à toutes les Princesses Romaines. Les Vicerois de Naples ne traitent point d'*Excellence* les Seigneurs Romains qui ont des fiefs dans ce Royaume. On donna l'*Excellence* aux nièces du Pape Clément IX pendant qu'on ne traitoit leurs maris que d'Illustrissimes. Après sa mort on continua de donner l'*Excellence* à son neveu, quoiqu'il n'eût ni Duché, ni Principauté. Les Ducs & Pairs de France ont eu à Rome le titre d'*Excellence*. L'Evêque de Laon ayant prétendu le même titre, il l'eut des Seigneurs Romains; mais peu de Cardinaux le lui donnerent. On prétend par là que ce titre est séculier.

Les Ambassadeurs ne l'ont eu que depuis 1593. qu'Henri IV envoya au Pape le Duc de Nevers, à qui on le donna à cause de sa qualité. Depuis il a passé à tous les Ambassadeurs, qui s'y sont maintenus. Ceux de Venise ne l'ont que depuis 1636 que l'Empereur & le Roi d'Espagne y consentirent. Les Ambassadeurs des Têtes couronnées disputent ce titre aux Ambassadeurs des Princes d'Italie, parce que cet usage n'y est pas établi. La Cour de Rome ne veut pas non plus traiter d'*Excellence* les Ambassadeurs Ecclésiastiques, pour la raison qu'on a dite ci dessus. Les Cardinaux & les Princes Romains donnent le titre d'*Excellence* au Chancelier, aux Ministres & Secrétaires d'Etat, aux premiers Présidens des Cours Souveraines de France; aux Présidens des Conseils d'Espagne, au Chancelier de Pologne, & à ceux qui sont revêtus des premières dignités des Etats, s'ils ne sont point Ecclésiastiques. Les Ambassadeurs se traitent réciproquement d'*Excellence*:

ceux de l'Empereur ne donnent pas cette qualité indifféremment, ils la donnent aux Ambassadeurs des Electeurs. Ceux de France l'ont refusée aux Ambassadeurs des Provinces-Unies. WICQ.

Ce mot d'*Excellence* étoit autrefois un titre des Princes & des Empereurs; & Anatafe le Bibliothécaire, page 106. a appelé Charlemagne, Son *Excellence*. L'Achevêque de Rheims, en qualité de premier Duc & Pair Ecclésiastique, se fait donner le titre d'*Excellence*. On le donne aussi au Sénat de Venise, où après avoir salué le Doge sous le titre de Sérénissime Prince, on dit aux Sénateurs vos *Excellences*. Le *Liber Diurnus Pontificum Rom.* donne le titre d'*Excellence* aux Patrices & aux Exarques, C. I. Tit. 3 & 4.

EXCELLENT, ENTE. adj. Ce qui a le plus haut degré de bonté possible, qui est au-dessus de tout ce qui est de la même espèce. *Eximius, præstans, excellens*. Ce remède est *excellent* contre la goutte. Aristote est le plus *excellent* des Philosophes des Anciens, Descartes le plus *excellent* des Modernes. Chacun doit s'efforcer d'être *excellent* en son genre. La malice des hommes n'est jamais plus haïssable, que lorsqu'elle abuse des choses les plus *excellentes*. S. RÉAL. Le bon sens est la faculté la plus *excellente* de l'homme, & par conséquent on la doit principalement cultiver. LOCKE.

EXCELLENTE BURY. Terme de Fleuriste. Nom d'un œillet. C'est un pourpre noir sur un fond blanc, qui n'est point fort détaché: la plante est difficile à élever, étant sujette à la pourriture. Quatre boutons lui suffisent. MORIN.

EXCELLENTISSIME. adj. m. & f. Terme superlatif d'*excellent*, qui sert à exagérer toutes les choses. *Supereminens, excellentissimus*. Ce pâté est *excellentsissime*. Il est un peu burlesque, ou du moins du style familier dans le sens propre.

C'est aussi un titre d'honneur qu'on donne à des personnes de très-grande qualité. Il se donne aux Sénateurs de Venise assemblés en Collège en présence du Doge. Sérénissime Prince. *Excellentissimes* Seigneurs.

On donnoit le titre d'*Excellentissime* à nos Rois de la première & de la seconde race. Charlemagne & Alcuin l'ont aussi donné au Pape Adrien; Kérulphe, Roi des Merciens, à Léon III. & Yves de Chartres à Paschal II. Fulbert de Chartres le donne à Luthéric, Archevêque de Sens; & Saint Bernard à Ricuin, Evêque de Toul; le *Liber Diurnus Pontificum*, C. I. Tit. 3. le donne à un Patrice, & à l'Exarque, C. II. T. 1. Ce qui montre que ce n'étoit point un titre affecté à aucune dignité, mais une épithète, que l'on donnoit à son gré à qui l'on vouloit.

EXCELLER. v. n. Être au-dessus de tout ce qui est de la même espèce. Avoir le plus haut degré de bonté physique ou morale. *Excellere, supereminere*. Pour *exceller* en quelque chose, il ne faut pas imiter. LE CH. DE M. La plupart de ceux qui ont *excellé* en quelque genre, n'y ont point eu de Maître. FONTEN. Il ne faut pas affecter de parler des choses où l'on *excelle*; il semble qu'on cherche à se faire louer. LE CH. DE M. Sans le secours des passions l'on ne peut *exceller* en rien; & s'il est vrai qu'on puisse vivre sans peine, on vit aussi sans gloire & sans plaisir. M. SCUD. Les Modernes ont *excellé* dans les Ouvrages de Théâtre. S. EVR. Il vaut mieux *exceller* en un art, en une science, ou une profession, quelle qu'elle soit, lorsqu'on en est capable, que chercher à contenter sa curiosité en sachant un peu de tout, ne faisant jamais rien de parfait, & ne sachant jamais rien à fond. C'est pour cela que Pibrac vouloit qu'on ne s'attachât qu'à une chose, afin de pouvoir plus aisément y réussir, & y *exceller*.

Car exceller n'est pas chose petite.

On le dit aussi des choses inanimées. Le diamant *excelle* sur toutes les pierres. La Géométrie *excelle*

sur toutes les autres sciences par ses démonstrations.

EXCELLER, ÊTRE EXCELLENT, considérés comme synonymes. Voici leurs nuances, d'après M. l'Abbé Girard. *Exceller* suppose une comparaison; met au-dessus de tout ce qui est de la même espèce; exclut les pareils, & s'applique à toutes sortes de choses. Être *excellent* place simplement dans le plus haut degré sans faire de comparaison, souffre des égaux, & ne convient bien qu'aux choses de goût. Ainsi on dit que le Titien a *excelle* dans le coloris, Michel-Ange dans le dessein, & que M. Dumefnil est *excellent* Artiste.

Quelque mécanique que soit un Art, les gens qui y *excellents* se font un nom. Plus un mets est *excellent*, plus il est quelquefois dangereux d'en trop manger.

EXCENTRICITÉ. f. f. La distance qu'il y a entre les deux centres des cercles, ou sphères qui n'ont pas le même centre. *Excentricitas*. Ce qui fait qu'une Planète n'est pas toujours également éloignée de la terre, c'est que son mouvement propre se fait dans un cercle, qu'on appelle *déférent*, & qui n'est pas concentrique à la terre. Or la distance du centre de ce cercle au centre de la terre est ce qu'on appelle *excentricité*.

Excentricité simple, c'est dans la nouvelle Astronomie, ou dans le système des ellipses, la distance qu'il y a entre le cercle de l'ellipse & le *focus*, ou foyer; ou bien entre le Soleil & le centre de l'*excentrique*. *Excentricité double*, c'est la distance qu'il y a entre les foyers de l'ellipse; distance qui est égale au double de l'*excentricité* simple.

M. Cassini a donné la méthode de trouver l'*excentricité* des Planètes, & elle a été insérée dans les *Transactions Philosophiques*, N. 57. Dans le même Ouvrage, N. 128. il y a une autre méthode géométrique de trouver les aphélies, les *excentricités*, & les proportions des orbites des principales planètes. Elle est de M. Halley, Anglois.

EXCENTRIQUE. adj. m. & f. *Excentricus*. Terme relatif, qui se dit des deux cercles, ou corps ronds qui n'ont pas le même centre. Au lieu de cercle *excentrique*, les Modernes ont inventé un cercle ovale, ou elliptique, pour expliquer l'irrégularité apparente des Planètes, & leurs diverses distances à l'égard de la terre. Le cercle *excentrique* de l'hypothèse de Ptolomée s'appelle aussi *déférent*, parce qu'il semble *déférer*, c'est-à-dire, porter, charier la Planète dans sa circonférence. L'orbite du Soleil est *excentrique* à l'égard du globe de la terre. Mars est fort *excentrique* à l'égard du Soleil, c'est-à-dire, son mouvement ne se fait pas autour du même centre. L'opposé d'*excentrique* est concentrique.

Equation *excentrique*, c'est dans l'ancienne Astronomie, l'angle que font deux lignes tirées, l'une du centre de la terre, & l'autre du centre *excentrique*, & aboutissant toutes deux au corps, ou à la place d'une Planète. C'est la même chose que la prostaphérèse; & cet angle est égal à la différence qu'il y a dans un arc de l'*excentrique* entre le lieu véritable de la Planète, & son lieu apparent. HARRIS.

Le lieu *excentrique* d'une Planète, c'est le vrai point de l'orbite, sur lequel le cercle d'inclination, partant du lieu de la Planète dans son orbite, tombe à angles droits. ID.

EXCENTRIQUE. On se sert de ce mot en matière d'Horlogerie. On fait marquer les secondes sur un cadran *excentrique*, quand on parle de la distance qu'il y a entre les deux centres qui ne sont point concentriques.

EXCEPTÉ. Sorte de proposition. Hormis, à la réserve. *Præter, præterquam*. Il faut être prêt à servir ses amis en toutes choses, *excepté* contre sa conscience. J'ai tout perdu, *excepté* un fils.

EXCEPTER. v. a. Mettre hors de la règle ordinaire; de la loi commune. *Excipere*. Les cas privilégiés sont *exceptés* de la loi. Les verbes anomaux sont *exceptés* de la règle générale de la Grammaire.

EXCEPTER, signifie aulli designer une chose pour n'être point comprise avec d'autres. *Seponere, eximere*. Il lui a donné tout son bien; mais il en a excéte une telle terre; il en a excéte l'usufruit, qu'il s'est réservé.

On dit aussi au Palais, S'excepter. Il s'excepte de la maxime qui dit que *frans nemini patrocatur*.

On dit proverbialement, Qui dit tout, n'excepte rien.

EXCEPTÉ, ÉE. part. *Exceptus, demptus*.

EXCEPTEUR. s. masc. Du Latin *Exceptor*. Scribe, Clerc, Greffier, Notaire, Secrétaire. L'*Excepteur* Hilarius leut dit, Nous avons empli nos tables: ou donnez que d'autres Ecrivains prennent notre place. . . Ces tables étoient des planches cirées, sur lesquelles ils écrivoient en notes. . . FLEURY, *Hist. Ecclési.*

EXCEPTION. f. f. Désignation d'une chose, pour n'être point comprise dans la loi commune, dans la règle ordinaire. *Exceptio*. Ce cas tombe dans l'exception de la loi. L'exception est une preuve & une confirmation de la règle. Comme il y a du danger à suivre l'exception préférablement à la règle, il faut être sévère, & contraire à l'exception: cependant, parce qu'il est certain qu'il y a des exceptions de la règle, il en faut juger severement, mais justement. Quand il y a le moindre doute dans les actions morales, il faut toujours suivre la règle, & non pas l'exception. NIC. Il est rare que la loi du secret reçoive des exceptions.

EXCEPTION, se dit des personnes, pour signifier qu'elles ne sont point comprises dans ce qu'on a dit, ni indiqué, marqué auparavant. Racine est une exception de ce que j'ai avancé touchant le Théâtre François. P. DE COURB.

A L'EXCEPTION DE. Sorte de préposition. Excepté, hormis. *Præter*.

EXCEPTION. Terme de Palais. Ce mot comprend généralement toutes sortes de défenses, que celui qui est appelé en Justice peut opposer à l'action qui est intentée contre lui, pour en empêcher, ou pour en retarder l'effet. Il y en a de trois sortes: les exceptions déclinatoires, les dilatoires & les péremptoires. Les exceptions déclinatoires, sont celles par lesquelles le défendeur décline la Jurisdiction du Juge, devant lequel il a été appelé, & demande son renvoi devant son Juge naturel, ou devant un Juge de privilège. Les exceptions dilatoires, sont celles qui ne tendent qu'à éloigner pour quelque temps le jugement de l'instance; comme lorsqu'un Procureur, au lieu de défendre, y fournit seulement des exceptions, par lesquelles il demande communication des pièces. Les exceptions péremptoires sont des défenses pertinentes, fondées sur des fins de non-recevoir, comme sur la prescription qu'on oppose; sur le défaut de qualité en la personne qui agit; pour dol & fraude: ce qui peut faire juger l'affaire sans entrer dans la discussion du droit au fond. Être reçu dans ses exceptions. Être débouté de ses exceptions.

EXCEPTION & DEFENSES se prennent souvent dans le même sens: cependant en termes de Pratique on entend ordinairement par défenses les exceptions péremptoires, en sorte que toutes défenses sont exceptions; mais toutes exceptions ne sont pas défenses. Celui, par exemple, qui décline la jurisdiction du Juge, pardevant lequel il est assigné, ne forme point de défenses contre les conclusions du demandeur; il réquiert seulement que la cause soit renvoyée pardevant un autre Juge.

EXCEPTION des deniers non comptés, n'est pas admise en France. Celui qui a reconnu pardevant Notaires ou sous seing-privé, qu'une somme lui a été prêtée, est réputé l'avoir reçue; & on n'admet point de preuve au contraire.

On dit proverbialement, qu'il n'y a point de règle générale qui n'ait son exception; pour dire, qu'on ne peut comprendre tous les cas particuliers sous une même maxime.

EXCÈS. s. m. La partie par laquelle une quantité est plus grande qu'une autre, la différence des deux quantités inégales. *Excessus*. Cette ligne est plus grande que celle là; mais l'excès n'en est pas considérable.

EXCÈS, se dit quelquefois dans le commerce pour ce qui est au delà d'une mesure fixe, de la dimension ou capacité que doit avoir une chose. Une barrique de vin qui contient tant de pintes, paye tant d'entrée suivant le tarif. Si elle en contient davantage, les Commis font payer l'excès, à raison du droit qui est dû pour chaque pinte.

Au moral, ce mot conserve à-peu près la même signification qu'au physique, & s'applique aux actions & aux qualités qui passent au delà des bornes & des mesures prescrites à chaque chose; de même qu'en appliquant une ligne sur une autre, on connoît le rapport qu'elles ont entre elles; de même en comparant les actions & les qualités avec les mesures que l'on suppose, on juge qu'elles vont au delà, ou qu'elles ne vont pas jusque-là, c'est-à-dire, qu'il y a excès ou défaut. *Excessus, defectus, Immoderatio*. Quel jefois ce mot s'emploie sans régime.

L'ambition, qui n'a point de bornes, emporte les hommes à des excès dangereux. NIC. Nos excès ne viennent point de la nature: elle ne les conseille point. S. EVR. Pourquoi faire parade de vos excès & de vos débauches? BOSS. Il y a des malheurs auxquels les hommes approuvent qu'on soit sensible jusqu'à l'excès. DISC D'EL. Quand il s'agit de faire du bien, le procédé héroïque aime l'excès, & ne cherche ni règle, ni mesure. CH. DE M. Clovis se jeta dans les excès où l'ambition & la bonne fortune précipitant les Conquérens. LE P. DAN. Les hyperboles sont d'ordinaires fausses, ou trop hardies, à moins qu'on n'y mette quelque adoucissement qui en tempère l'excès. BOUH.

Fuyez en toute chose un ridicule excès. BOIL.

Néron, tant détesté,
N'a point à cet excès poussé sa cruauté.

Quelquefois on le met avec un régime. L'excès des desirs fait manquer les plaisirs. S. EVR. Cette femme se rendoit illustre par l'excès de son affliction. ID. Le milieu entre l'excès de contrainte & de liberté est difficile à trouver. Les excès du vin, des femmes, du travail sont nuisibles à la santé.

Quand ce mot est pris absolument, il signifie plus particulièrement débauche, dérèglement. Il fait des excès préjudiciables à la santé. On se ressent souvent dans la vieillesse des excès de la jeunesse. *Intemperantia, incontinentia*.

Excès, en termes de Théologie, signifie relâchement en fait de Morale. Plusieurs gens de bien se sont écrits contre les excès de quelques nouveaux Catholiques.

Excès, en termes de Palais, signifie blessures, outrages, mauvais traitemens. *Contumelia*. Il a eu de grandes réparations pour les excès commis en sa personne.

Ce mot vient de *excessus*, c'est-à-dire, outre mesure; comme par la même raison on a dit outrage dans le même sens.

EXCESSIF, IVE. Qui excède les bornes, la mesure, la règle, le cours ordinaire des choses. On le dit au Physique & au Moral. *Immoderatus*. Un froid excessif. Un homme d'une taille excessive. Dépense excessive. Sentimens excessifs. On le dit également des personnes. C'est un homme excessif dans tout ce qu'il fait. L'esprit humain n'est jamais plus excessif dans la flatterie, que quand il est préoccupé par la terreur. BEN. Il n'y eut que l'excessive grandeur de Rome qui fut cause de sa ruine. BOUH. La nation, accoutumée à une liberté excessive, étoit toujours prête à se révolter. AB. DE V. Alexandre le Grand étoit excessif en tout, soit pour le bien, soit pour le mal. ABL. Tout ce qui est excessif est vicieux, jusqu'à la vertu, qui cesse d'être vertu dès qu'elle va

aux extrémités. BOUH. Voyez MODUS, MILIEU. La dépense des repas d'Antoine & Cléopâtre étoit excessive. CITRI.

EXCESSIVEMENT. adv. D'une manière excessive. *Intemperanter, immoderato.* Cet homme a été battu *excessivement*. Les flatteurs louent *excessivement*. Cet homme est si *excessivement* complaisant, qu'il a fait un défaut d'une bonne qualité. M. SCUD.

EXCESTER. Ville d'Angleterre, qu'on appelle autrement *Exon, Exonia, Isca*, ou *Isca Damnoniorum*. Elle est sur la rivière d'Ex, à trois ou quatre lieues de son embouchure. *Excester* est capitale du Comté de Dévon, & il y a un Evêché suffragant de Cantorbery. MATY. Long. 14. d. 10'. lat. 50. d. 52'.

EXCESTER. f. m. Huile d'*Excester*. *Excestrense oleum*. Voyez-en la composition dans le Dictionnaire de James.

EXCIPER. v. n. Termes de Palais. Faire une exception, fournir des exceptions. *Excipere, rejicere*. Ce Procureur a *excipé* contre ma demande par un déclinaoire, par une dégénération de ma qualité d'héritier, par la demande d'un délai pour délibérer. On n'est pas reçu à *exciper* du droit d'autrui.

On le joint toujours avec la particule de. A suivre l'induction que N. voudroit tirer de ce prétendu titre, de quelle nature seroit le privilège dont ils *excipent*? NORMANT. Ces trois exceptions renferment toutes les exemptions, dont *NNN* sont en droit d'*exciper*. Id. Il ne peut avoir à autre titre les franchises dont il *excipe*. Id. C'est-à-dire, dont il fait des exceptions du droit commun. Quelle idée d'*exciper* de la forme devant la propre personne du Roi, dans une affaire majeure! *Mém. d'Artois*.

Ce mot vient du Latin *excipere*. Le défendeur est celui qui *excipe*, & qui fournit des défenses.

EXCIPIENT. f. m. C'est, en termes de Pharmacie, une substance molle ou liquide, qui sert à rassembler & à lier les différens ingrédiens d'une composition Pharmaceutique, & à leur donner une forme convenable; comme les électuaires des boutiques, les conferves, les confectons, les robs ou le miel. *Excipientis*. DICT. DE JAMES.

EXCISE. f. f. Impôt établi sur la bière, le cidre & autres liqueurs en Angleterre. C'est aussi le nom du Bureau général où l'on reçoit le produit de l'*excise*.

EXCISION. f. f. Je ne donne pas ce mot comme bien établi; mais Cardin s'en est si heureusement servi pour signifier le retranchement qui se fait du prépuce aux mâles, & des nymphes aux femelles, dans l'opération de la Circoncision, qu'il mériteroit être reçu. La Circoncision, dit cet Auteur, se pratique en Perse sur les deux sexes, principalement vers le golfe Persique; mais on ne circonçoit les femmes que lorsqu'elles ont passé la jeunesse, parce qu' auparavant il n'y a pas d'excroissances pour l'*excision*. Ce mot, qui vient du Latin *excisio*, qui signifie Echancrure, est merveilleux pour signifier celle qui se fait dans la Circoncision.

EXCITATIF. iVE. adj. Qui excite. *Excitans, excitativus*. Ce remède est trop violent, trop *excitatif*. Il excite trop les humeurs. Style de Médecine.

EXCITATION. f. f. Action de ce qui excite. *Excitatio*. Cet homme agira assez en cette affaire par son propre intérêt: il ne lui faut point d'autre *excitation*. Les plus parfaits se font de continuelles *excitations* à eux-mêmes pour ranimer leur piété. Boss. Ce terme n'est pas d'un grand usage.

EXCITATRICE. f. f. Qui dans les Communautés de filles se dit de celle qui éveille les Religieuses. *Excitatrix*.

EXCITER. v. a. Provoquer, causer quelque effet. *Incitare, creare, facere*. Le tabac, la bétoune, *excitent* l'éternement. Les acides *excitent* la toux. Les vents *excitent* les orages. Un peu d'eau sur un grand feu l'*excite* davantage, le rend plus vif. Les choses salées *excitent* la soif, l'appétit.

EXCITER, se dit en Morale, & signifie allumer, en-

courager, animer. *Accendere, animos addere, commovere*. L'éloquence *excite* les passions. Les féditieux *excitent* le peuple à la révolte. L'émulation *excite* à l'étude, au combat. Cet homme est lent & paresseux, il n'agit point si on ne l'*excite*. Il faut s'*exciter* à la vue de la perfection, & avoir du moins la ferveur des desirs, si l'on ne peut avoir la grandeur des œuvres. FLECH. Qu'on voie tomber des larmes de nos yeux, lorsque l'excès de notre douleur nous les fait répandre; mais ne nous *excitons* jamais à pleurer. M. ESP. Rien n'attire tant l'averlion que l'amour propre: il ne sauroit se montrer sans l'*exciter*. NIC. Les passions à demi touchées n'*excitent* en nos ames que des mouvemens imparfaits. S. EVR. Les motifs intéressés dans l'amour de Dieu servent à *exciter* la paresse des hommes. FEN. Dieu a répandu des ténèbres dans l'écriture, pour *exciter* notre diligence. NIC. Le criminel, tout indigne qu'il étoit de la clémence du Roi, *excitoit* encore sa tendresse & sa compassion.

EXCITÉ, EE. part. & adj. *Excitatus, ardens, commotus*.

EXCLAMATION. f. f. Elevation de la voix, qu'on fait pour témoigner quelque surprise violente, soit d'admiration, soit d'indignation, soit de douleur, de peur, de desir, &c. *Exclamatio*. Les *exclamations* sont des figures qui conviennent bien à un Orateur. A l'arrivée de son ami il fit de grandes *exclamations* de joie. Cette femme crut voir un fantôme, elle fit une grande *exclamation*. Il ne faut point aller jusqu'aux *exclamations*, quand on ne fait qu'approuver S. EVR. La flatterie a un langage qui lui est propre: elle ne loue jamais que par des *exclamations*. M. SCUD. Les *exclamations* concertées des flatteurs paroissent fades aux gens de bon goût. BELL. Ces mauvais déclamateurs font de lugubres *exclamations* aux moindres réflexions douloureuses. S. EVR. L'Auteur du Dialogue des Orateurs attribué à Tacite, parle, paragraphe 31, des *exclamations* honnêtes, ou, selon d'autres, des *exclamations* gracieuses d'Epicure & de Métrodore. *Honestæ exclamations*. Calaubon sur Diogène Laërce, au commencement de la vie d'Epicure, a fait une savante & curieuse remarque sur ces *exclamations* gracieuses.

EXCLAMATION (L') est une figure de Rhétorique, dans laquelle on emploie une interjection pour faire paroître un mouvement plus vif, comme on vient de le dire. O ciel! ô temps! ô mœurs. *Proh superi! o tempora! o mores*. Quelquefois aussi cette interjection est sous-entendue. Dieux, qu'elle est belle! *Me miserum*.

EXCLAMER. v. n. Vieux mot, qui signifioit autrefois s'écrier, pousser des cris causés par quelque émotion extraordinaire de l'ame. *Exclamare*.

EXCLURE. v. act. *Exclus, tu exclus, il exclud, ou il exclud, nous excluons, j'ai exclus, j'exclurai*. Empêcher que quelqu'un ne soit admis dans une compagnie, dans une société; ne parvienne à une place, à un emploi auquel il aspire: ou le retrancher d'une compagnie où il avoit été admis, le faire déchoir de la dignité, de l'emploi, du poste où il étoit parvenu. *Excludere*. Il briguoit une place dans cette compagnie; ses amis l'ont fait *exclure*. Tel Cardinal a été *exclus* du Pontificat. La bigamie *exclut* du Sacerdoce. Il s'est si mal comporté dans sa compagnie, qu'à la fin il en a été *exclus*. Ses ennemis ont employé tant de biais qu'ils l'ont fait *exclure* de son emploi. Les mauvais anges furent *exclus* du paradis.

Ce mot vient du Latin *excludere*.

On le dit aussi des obstacles naturels ou légitimes. La loi *exclut* les bâtards des successions, des bénéfices. L'héritier pur & simple *exclut* le bénéficiaire.

EXCLURE, signifie aussi, Excepter. Le Roi a accordé un pardon aux rebelles d'un tel lieu; mais les chefs en sont *exclus* & exceptés.

On dit qu'un homme a été *exclus* d'une succession, pour dire qu'il a été déshérité.

EXCLUS, USE. part. & adj. *Exclusus*.

EXCLUSIF, IVE. adj. Qui a la force d'exclure. *Excludens, exclusivus*. Cette loi porte une défense *exclusive*. Les Souverains ont des voix *exclusives* dans l'élection des Papes. La voix *exclusive* dans les élections, est celle qui tend à empêcher que quelqu'un ne soit élu. Privilège *exclusif*, celui qui est accordé à quelqu'un pour faire une chose, avec défense à toute autre personne de faire la même chose. Ce testament a une clause *exclusive*. Hormis est un mot *exclusif*.

EXCLUSION. f. f. Déclaration par laquelle on exclut de quelque chose, d'un droit, d'une prétention, d'un emploi, &c. *Exclusio*. La loi lui donne l'*exclusion*. Cette couronne a donné l'*exclusion* de la Papauté à un tel sujet. Il a institué un tel son héritier, à l'*exclusion* de ses autres parens.

EXCLUSION, signifie aussi, Exception. On peut disposer de son bien, à l'*exclusion* des quatre quints de ses propres.

EXCLUSIVE. f. f. Exclusion. *Repulsa*. Ceux qui ont écrit des Conclaves se servent de ce mot. Il faut être d'une grande réserve pour donner l'*exclusive* à un Cardinal. Pour pouvoir donner l'*exclusive* à un Cardinal, il faut un peu plus du tiers des voix.

EXCLUSIVEMENT. adv. D'une manière qui exclut, qui excepte. *Exclusivè*. Cette loi prononce *exclusivement*. Les noces sont permises jusqu'au premier jour de Carême *exclusivement*: c'est-à-dire, que le jour des Cendres n'est pas compris dans la permission. La Cour a renvoyé un tel prisonnier pardevant le Juge ordinaire, pour lui faire son procès, jusqu'à sentence définitive *exclusivement*; pour dire, qu'elle n'a renvoyé que l'instruction, qu'elle s'est réservé le jugement.

On se sert également de cet adverbe quand on parle d'une certaine étendue de lieu, dans laquelle on ne comprend point le dernier terme. Je lui ai donné permission de chasse, depuis tel canton jusqu'à tel autre, *exclusivement*, pour dire que ce dernier canton n'est pas compris dans la permission.

EXCOMMUNICATION. f. f. Peine, ou censure Ecclésiastique, par laquelle on retranche les Hérétiques de la société des Fidèles, ou les pécheurs obstinés, de la communion de l'Eglise & de l'usage des Sacremens. *Excommunicatio, anathema*. L'*excommunication* doit être précédée de trois monitions publiées au moins à deux jours d'intervalle l'une de l'autre. Celui qui la prononce doit avoir juridiction contentieuse. Cela s'entend des *excommunications* imposées par le Juge. Mais celles qui sont portées par la loi sont encourues de plein droit, dès que l'action est commise. On les appelle *excommunications* du canon, ou *late sententia*. Elles sont en si grand nombre, qu'il seroit difficile, même aux plus savans Canonistes, d'en faire un dénombrement exact. Il y en a 50 dans les Clémentines, 20 dans la Bulle *In cœna Domini*, &c. Rébuffe, sur le Concordat, rapporte soixante peines qui suivent l'*excommunication*.

Il y a dans l'Eglise deux sortes d'*excommunications*: l'*excommunication* majeure, & l'*excommunication* mineure. L'*excommunication* majeure est une peine, ou censure Ecclésiastique, qui prive celui qui en est frappé de la société des Fidèles, & de tous les biens communs qui dépendent de l'Eglise; si l'on excepte les biens communs qui viennent immédiatement de Jésus-Christ, comme la foi, l'espérance, la charité, la grace, &c. C'est l'exclusion de la Communion des Saints. Quand on parle de l'*excommunication* en général, cela s'entend dans le Droit de l'*excommunication* majeure. Grégoire IX. C. *Si quem de sent. excomm.* déclare que si quelqu'un est excommunié par le Juge, en cette manière & sous cette formule: Je vous excommunie, cela

doit s'entendre de l'*excommunication* majeure; mais dans l'usage ordinaire, & grammaticalement parlant, *excommunication* est un terme générique, qui comprend toutes les espèces d'*excommunications*. Le même Grégoire IX. au même chapitre, distingue en deux mots l'*excommunication* majeure de la mineure, en ce que la première prive l'excommunié de la société des Fidèles, & la seconde, seulement de la participation des Sacremens. En particulier, les effets de l'*excommunication* majeure sont de priver de la participation active & passive des Sacremens, de l'assistance au Saint Sacrifice de la Messe, & aux divins Offices, de la participation aux prières publiques, aux indulgences, aux mérites des bonnes œuvres des justes, & de la sépulture Ecclésiastique, du droit de pouvoir obtenir aucun bénéfice ou dignité Ecclésiastique, de l'exercice de la juridiction Ecclésiastique, tant au for extérieur qu'au for intérieur, de l'exercice des Ordres; & si elle est dénoncée, elle prive de tout commerce, même civil, avec les Fidèles, hormis en certains cas. Il y a eu des temps où l'*excommunication* majeure n'avoit pas tous ces effets, au moins d'abord. Elle n'est point reçue en France. Autrefois les excommuniés étoient obligés d'impêtrer dans l'année leur absolution des Evêques, & de satisfaire à l'Eglise: autrement ils y étoient contraints par les Juges séculiers, par saisie de leurs biens, & emprisonnement de leur personne, suivant un Edit de Saint Louis de l'an 1228. En Angleterre ils n'avoient que quarante jours. Les sujets étoient dispensés du serment de fidélité qu'ils devoient à leurs Seigneurs dominans, qui étoient privés de la possession de leurs fiefs, jusqu'à ce qu'ils eussent obéi. En Espagne, celui qui ne se fait pas absoudre de l'*excommunication* dans l'an, est tenu pour Hérétique.

EXCOMMUNICATION (L') mineure est une censure Ecclésiastique, qui prive un Fidèle de l'usage ou participation des Sacremens, comme nous l'avons dit ci-dessus d'après Grégoire IX. C. *Si quem, de sent. excomm.* Le même Pape, C. *Si celebrat*, dit que l'élection qu'on auroit faite d'un excommunié frappé d'une *excommunication* mineure, devoit être annulée. Les Supérieurs Ecclésiastiques pourroient prononcer cette *excommunication*; mais cela n'est point en usage. Il n'y a maintenant d'*excommunication* mineure que celle qui est portée par le droit contre ceux qui communiquent d'une manière criminelle avec un excommunié nommément dénoncé. C'est pour cette raison que les Canonistes disent que l'*excommunication* mineure est seulement à jure, & non point *ab homine*.

EXCOMMUNICATION (L') à jure est celle qui est portée par le Droit Canon. L'*excommunication ab homine* est celle qu'un Juge Ecclésiastique porte contre quelqu'un. L'*excommunication ipso facto* est celle qui s'encourt par le seul fait, c'est-à-dire, en commettant la chose défendue sous peine d'*excommunication*; par exemple, en lisant un livre défendu sous peine d'*excommunication ipso facto*. L'*excommunication* comminatoire est celle qui ne s'encourt point par le seul fait: ce n'est qu'une menace d'*excommunication*. Il faut de plus une sentence pour qu'on l'encoure.

La puissance d'excommunier a été donnée par J. C. aux premiers Pasteurs seulement. Le peuple, ni même le Clergé, ne l'a point reçue, & n'y a point de part: en un mot, ce pouvoir n'appartient point à l'Eglise en général. Dire le contraire, c'est le Richisme tout pur. Si quelquefois, dans l'ancienne Eglise, les Prélats, avant que de frapper quelqu'un de l'anathème, ont consulté leur Clergé & même leur peuple; si encore aujourd'hui les Prélats, dans les Mandemens par lesquels ils condamnent une doctrine sous peine d'*excommunication*, disent qu'ils le font, le S. Nom de Dieu invoqué, & après avoir consulté leur Chapitre & des Docteurs en Théologie; ce n'est pas que le pouvoir d'ex-

communier ne réside en eux seuls, & que le peuple ou le Clergé y ait part. On ne l'a jamais cru. Dans les Conciles on consulte aussi des Docteurs & des Théologiens : les Evêques n'y sont pas moins les seuls Juges.

Tout Fidelle, tout membre de l'Eglise, peut être excommunié pour de justes raisons. Ce n'est point au particulier à juger de la justice de l'*excommunication*. La doctrine contraire est condamnée par l'Eglise. Un homme excommunié se doit tenir pour tel, & obéir à la sentence qui l'excommunie. Voyez sur l'*excommunication* Eveillon, les Conférences de Paris, d'Angers, &c.

Il y a eu un temps où l'on étoit entêté de cette opinion, que les corps des excommuniés, s'ils n'étoient abîmés, ne pouvoient pourrir, mais demeuroient entiers pendant plusieurs siècles, pour servir d'un horrible spectacle à la postérité, comme le disent Matthieu Paris, & d'autres Auteurs. Les Grecs sont encore dans cette opinion, & disent qu'ils en ont une infinité d'expériences, comme prouve Du Cange par le témoignage d'un très-grand nombre d'Auteurs.

Dans l'ancienne Eglise, l'*excommunication* avoit divers degrés : ce n'étoit pas toujours un retranchement des Sacremens, mais une séparation, & une espèce de schisme entre les Eglises, ou de suspension de commerce spirituel entre les Evêques. Depuis, les causes d'*excommunication* sont devenues plus fréquentes, & on en a usé avec moins de circonspection. Dans le neuvième siècle, les Ecclésiastiques employèrent souvent ces armes spirituelles pour repousser les violences qu'on leur faisoit. La dureté croissant toujours, on passa à des rigueurs peu connues à l'antiquité, comme d'excommunier des familles entières, ou des Provinces, ou d'y interdire l'exercice de la Religion, & d'accompagner les *excommunications* de cérémonies terribles.

Présentement on n'a ni les mêmes frayeurs, ni les mêmes respects pour l'*excommunication*, & on en appelle comme d'abus, lorsqu'on la pratique mal-à-propos. Par exemple, l'Official de Toulouse ayant excommunié les Officiers de la Sénéchaussée de Toulouse, fut le refus de lui rendre un prisonnier, l'Official fut condamné à lever l'*excommunication* & à la révoquer. Il y auroit de même abus, si l'*excommunication* étoit fulminée contre le Roi, ou le Royaume, ou contre les Officiers Royaux dans les choses qui concernent l'exercice de leur charge. Tout ceci est de Fevret. On n'en doit venir que rarement & sobrement au remède extrême de l'*excommunication*. La forme de l'*excommunication*, c'est d'avoir des cierges allumés, de les jeter avec des malédictions & des anathèmes, de les éteindre, & les fouler aux pieds au son des cloches. Aux *excommunications* décernées en conséquence des monitoires publiés pour révélation de quelque chose, on n'observe pas les cérémonies extraordinaires.

On craignoit autrefois autant l'*excommunication* de S. Martin que celle du Pape, comme on voit dans Sulpice Sévère. Pierre de Blois témoigne qu'autrefois en Angleterre on se contentoit d'excommunier ceux qui avoient tué un Ecclésiastique ; au lieu qu'on punissoit de mort ceux qui avoient tué un Laïque. C'est qu'on croyoit alors que la peine d'*excommunication* étoit plus grande que celle de la mort. Il y a eu des Evêques qui ont prononcé des *excommunications* contre des chenilles & autres insectes, après une procédure juridique, & avoir donné à ces animaux un Avocat & un Procureur pour se défendre. Fevret rapporte divers exemples de pareilles *excommunications*, ou contre des rats qui infestoient le pays, ou contre d'autres animaux. Voyez la forme de ces *excommunications* dans cet Auteur. L'*excommunication* est fondée sur un droit naturel qu'ont toutes les sociétés de bannir de leur corps ceux qui en violent les lois.

Dans l'ancienne Eglise on distinguoit deux sortes

d'*excommunications* : l'une par laquelle ceux qui étoient convaincus de leur crime par leur propre confession s'éloignoient de la communion ; & on l'appeloit *médicinale* : l'autre se lançoit contre les rebelles qui persistoient opiniâtrément dans leurs erreurs ; & on l'appeloit *mortelle*. Le pouvoir d'excommunier appartenoit à l'Eglise en général, c'est-à-dire, que les Evêques & les Prêtres en avoient le droit, du consentement du peuple. Cela se pratiquoit encore du temps de S. Cyprien. Depuis on ne consulta plus le peuple. L'Evêque & le Clergé s'en attribuoient le pouvoir. Cette *excommunication* consistoit à être banni de la société, & de l'assemblée des Fidèles. On pouvoit avoir recours au Synode de la Province, qui jugeoit de la validité de l'*excommunication*. Il est souvent arrivé que les Eglises s'excommuniaient mutuellement : c'est-à-dire, qu'elles rompoient la communion qui étoit entre elles. Il y a divers exemples de ces sortes d'*excommunications*. Alors on pouvoit douter lequel des deux partis étoit excommunié, & séparé de l'Eglise. Du Pin. Les Papes en usant de l'*excommunication* trop légèrement, & sans discrétion, l'ont rendue indifférente, ou moins redoutable. PASQ. La règle de Saint Benoît nomme *excommunication*, l'exclusion de l'Oratoire, ou de la table commune. C'étoit la peine des Moines qui venoient trop tard. FLEURI.

L'EXCOMMUNICATION étoit en usage chez les Juifs, & ils chassoient de la Synagogue ceux qui avoient commis de grands crimes. Voyez l'Evangile de Saint Jean, IX. 22. L. XVI. 2. & Joseph, *Antiq. Jud.* L. IX. C. 22. L. XVI. C. 2. Les Esséniens, quand ils étoient excommuniés, n'osoient même recevoir à manger de personne, pour ne pas violer leur serment, & se contentoient de vivre d'herbes : en sorte que quelquefois on les laissoit mourir misérablement. Voyez Joseph, *De Bello Jud.* L. II. C. 12. Thomas Godwin, dans son *Moses and Aaron*, L. V. C. 2. distingue trois degrés, ou trois espèces d'*excommunication*, chez les Juifs. Il trouve la première dans S. Jean, IX. la seconde dans S. Paul, 1. COR. V. 5. & la troisième dans la 1. aux Cor. XVI. 22.

EXCOMMUNICATION, ou le retranchement de la participation aux mystères, étoit aussi en usage dans le Paganisme. On défendoit à ceux que l'on excommunioit d'assister aux sacrifices, d'entrer dans les temples ; & ensuite on les livroit aux Démones & aux Furies des Enfers avec de certaines imprécations : c'est ce qu'on appeloit *sacris interdicerere*, *execrari*, *diris devovere*. Les Druides des anciens Gaulois ussoient aussi de l'*excommunication* contre les rebelles, & interdisoient de la communion de leurs mystères ceux qui refusoient d'acquiescer à leurs jugemens.

EXCOMMUNICATION. Quand ce mot se dit des insectes ou autres animaux, il se prend alors métaphoriquement & improprement, & signifie malediction, exécution, imprécation. Cette *excommunication* consiste en des prières que l'on fait à Dieu, pour le prier de détruire ces insectes ou animaux nuisibles, & d'en délivrer les lieux qui en sont infestés, & dans des imprécations que l'on fait contre ces animaux.

EXCOMMUNIE. f. f. Vieux mot. Excommunication. *Excommunicatio*.

*Le petit Pierre eut du Juge option,
D'être conjoint avec sa Demoiselle
Ou de souffrir la condamnation
D'excommunie à censure éternelle ;
Mais mieux aima, sans dire, j'en appelle,
L'excommunie & la censure élire,
Que d'épouser une telle femelle,
Pire trop plus qu'on ne pourroit écrire.*

MAROT.

Ce mot se trouve aussi dans Joinville.

EXCOMMUNIEMENT. f. m. Terme populaire, qui se dit des menaces d'excommunication qui se font au prône, tant en vertu des lettres monitoires contre ceux qui ne viendront pas à révélation, que de celles qui sont contenues dans le Rituel contre les Usuriers, Devins, &c. On a jeté des *excommuniemens* pour avoir preuve de ce recelé.

EXCOMMUNIER. v. a. Retrancher quelqu'un de la communion des Fidèles. *Excommunicare*, *ferire anathemate*. Il y a de grandes censures dans le Droit contre ceux qui communiquent avec les gens qui sont *excommuniés*, qui sont toutefois limitées par le Concordat. Le Roi ne peut être *excommunié*. L'Ordre de Cîteaux, & quelques autres Ordres Religieux, ne peuvent être *excommuniés* par les Evêques, à cause d'une exemption spéciale émanée du Saint Siège. FEVRET. S. Athanase *excommunia* un Gouverneur ou Général d'armée dans la Lybie, qui y commettoit beaucoup de crimes par ses cruautés & par ses débauches, & en écrivit à S. Basile, ou plutôt à toute l'Eglise pour déplorer le malheur de cet Officier, & demander qu'on n'eût communion avec lui, ni de feu, ni d'eau, ni de couvert, comme parle S. Basile. Car ce Saint ayant reçu la lettre de S. Athanase, lui écrivit, & lui promit que lui & tout son peuple, à qui il avoit montré cette lettre, le traiteroit de la sorte, pour voir si cette condamnation universelle le pourroit faire rentrer en lui-même. TILL. *Hist. Eccles. T. VIII. p. 246*

EXCOMMUNIÉ, ÉE. part., adj. & f. Anciennement il étoit défendu de boire & de manger avec un *excommunié*, & de le saluer. PASQ. En fuyant tout commerce avec l'*excommunié*, l'on n'a d'autre but que de le couvrir d'une salutaire confusion. FLEURI. Dans le X^e & XI^e siècle, on poussa bien loin la sévérité contre les *excommuniés*. Personne ne devoit approcher d'eux, non pas même leurs domestiques, leurs femmes, ni leurs enfans. Ils ne pouvoient rester en jugement, ni user de leurs droits, & ils étoient exclus de toutes sortes d'emplois : par là un Roi *excommunié* se voyoit réduit à l'état de simple particulier. Ainsi, à force d'étendre la puissance de l'Eglise, on la rendit méprisable. Grégoire VII. apporta ce tempérament : c'est qu'il exempta de l'excommunication les femmes & les enfans des *excommuniés*, & leur permit d'avoir commerce avec eux. IN. Pour rendre les *excommuniés* plus odieux, le Prêtre étoit obligé de cesser, d'interrompre le service, si un *excommunié* entroit dans l'Eglise. On ne remarque point cette aversion excessive dans la primitive Eglise. Du Bois. Cela se pratique encore quand l'*excommunié* est nommément dénoncé, ou qu'il est hérétique publiquement déclaré, comme les Luthériens, les Calvinistes, &c. & il n'y a pas long-temps qu'un Prince Protestant, après avoir visité tous les lieux d'une Communauté Religieuse, qui purent attirer sa curiosité, voulut voir l'Eglise, on le pria d'attendre que la Messe que l'on y disoit fût finie ; ce qu'il fit.

Il y a des *excommuniés* dénoncés & non tolérés, & des *excommuniés* tolérés & non dénoncés. C'est la Bulle de Martin V. *Ad evitanda scandala*, qui a donné lieu à cette distinction, en réglant qu'on n'étoit obligé d'éviter que les *excommuniés* nommément dénoncés, & qu'on n'encouroit point l'excommunication mineure en communiquant avec ceux qui ne l'étoient pas, quoiqu'on fût certainement qu'ils étoient *excommuniés*. Il excepte seulement ceux qu'on savoit notoirement avoir frappé un Ecclésiastique ; mais cette exception n'a pas lieu en France. Les *excommuniés* dénoncés & non tolérés sont donc ceux qui après avoir été déclarés hérétiques par une sentence du Juge Ecclésiastique, ont ensuite été dénoncés publiquement à la face de l'Eglise. Cette dénonciation se fait par la lecture de la sentence du Juge, qui se fait à la Messe paroissiale, ou en l'attachant à la porte de l'Eglise. Cette dénonciation se fait quelquefois en termes généraux sans nommer

personne, comme cela se pratique dans les sentences qu'on publie en exécution des monitoires, & même sans que ceux qu'on excommunie soient connus : & quelquefois la dénonciation se fait en termes particuliers, & nommément, en exprimant le nom & le surnom de quelques personnes, ou en les désignant par des caractères qui les font connoître. Les *excommuniés* tolérés & non dénoncés sont ceux qui, quoiqu'ils aient encouru l'excommunication, & même qu'ils aient été déclarés *excommuniés* par sentence, n'ont pas été publiquement dénoncés de la manière dont on vient de le dire. Tous ces *excommuniés*, tant tolérés que dénoncés, sont sujets aux effets de l'*Excommunication*, que nous avons rapportés à ce mot.

On dit familièrement qu'un homme a un visage d'*excommunié*, qu'il est fait comme un *excommunié*, tout comme on dit qu'il a un visage d'appelant, pour dire, un visage pâle & défait.

On dit proverbialement, qu'un fagot est *excommunié*, quand on ne le peut brûler.

EXCOMPTE. Voyez ESCOMPTE.

EXCOMPTER. Voyez ESCOMPTER.

EXCORIATION. f. f. Ecorchure de la peau ; dépouillement de la peau, par quelque cause que ce soit. *Excoriatio*. Ce Chirurgien a fait son rapport, que les bleffures étoient légères, qu'il n'y avoit que de simples *excoriations*.

EXCORIER. v. a. Terme de Chirurgie. Ôter la peau, l'écorcher, ou quelque membrane. *Excoriare*, *corium detrahere*. Le malade vomissoit un mélange de salive & de bile qui avoit *excorié* & enflammé l'œsophage. ACAD. DES SC. 1699. *Hist. p. 47*. La pierre l'a *excorié* dans le passage. On lui a *excorié* la vessie en le fondant.

EXCORIÉ, ÉE. part.

EXCREMENT. f. m. *Excrementum*. Les Médecins comprennent sous ce nom général, toute la matière fluide ou solide, qui est évacuée du corps des animaux, parce qu'elle est ou superflue ou nuisible. Dans cette généralité on le dit non seulement des matières fécales, mais encore de toutes les humeurs qui se séparent du sang par le moyen des différens couloirs ; du sang menstruel, de la matière de la transpiration, des mucosités du nez, de la salive, de l'urine, enfin de toutes les humeurs qui ne sont plus d'aucune utilité pour l'économie animale.

Dans l'usage ordinaire on appelle particulièrement *excrément*, le marc des alimens digérés, la partie la plus grossière qui sort par le fondement, & même l'urine. Ainsi l'on dit que la matière fécale & l'urine sont les gros excréments.

En Physique, on applique le même mot, mais dans une acception différente, aux ongles, aux cheveux & aux cornes des animaux. Quelques-uns prétendent que l'ambre gris est un *excrément* de baleine, ou un *excrément* de la mer.

On appelle figurément *excrément* de la terre, *fungus*, *terra filius*, une personne vile, ou méchante, qu'on veut mépriser ou injurier. Balzac blâme Malherbe qui avoit employé cette expression, *excrément de la terre*, en parlant d'un favori, lequel avoit abusé de sa faveur & de son crédit. Ce mot, dit-il, me semble trop bas pour un scélérat illustre, plus hai que méprisé. Le mot *excrément* est d'ailleurs trop sale & d'assez mauvaise odeur. Dans sa plus honnête signification, il ne s'entend que des vermineux, & autres créatures imparfaites, qui se forment de la corruption de la terre.

En termes de Philosophie Hermétique, on appelle le tartre, *excrément* du fuc du plan de Janus.

EXCRÉMENTEUX, EUSE, EXCRÉMENTICIEL & EXCRÉMENTIEL, ELLE. adj. Trois termes synonymes en Médecine. Qui tient de la nature des excréments en général, *excrementitius*. On appelle sang *excrémenteux*, un sang trop abondant ou superflu, dont la nature se décharge. Tous les alimens ont deux parties, l'une nutritive ou alimenteuse,

l'autre *excrémentuse*. Les fermens se trouvant mal conditionnés, la séparation de la sérosité *excrémenticelle* du sang en est interceptée. DIONIS. Quand cet oiseau (l'oie) est trop jeune, sa chair est visqueuse, & propre à produire des humeurs grossières & *excrémenticelles*. LEMERY.

Ce mot, & les deux qui précèdent, sont dérivés du mot *excrément*.

EXCRESCENCE. f. f. Voyez EXCROISSANCE.

EXCRETEUR, TRICE. adj. Voyez EXCRETTOIRE. C'est la même chose.

EXCRÉTION. f. f. Terme de Médecine, qui se dit de l'action par laquelle la nature pousse au dehors les mauvaises humeurs qui lui nuisent. *Excretio*. La plupart des crises se font par *excrétion*; comme flux de sang, d'urine, de ventre, sueurs & vomissemens.

On donne aussi quelquefois le nom d'*excrétion* à la matière évacuée.

On dit *excrétion* en Chirurgie, en parlant des plaies, pour exprimer les écoulemens de pus & autres matières qui se font par les plaies. Les *excrétions* sont des marques certaines de la nature de la partie blessée. DIONIS.

EXCRETTOIRE, ou EXCRÉTEUR. adj. m. & f. Terme d'Anatomie. *Excretorius*. On le dit des glandes, des vaisseaux qui servent à filtrer, à séparer les sucs, les liqueurs, les humeurs dans le corps des animaux, & à pousser au-dehors les humeurs qui sont séparées du sang. Quand les muscles de ces deux os viennent à s'accourcir, ils pressent le sac, & forcent la liqueur à en sortir par deux canaux *excrétoires* qui aboutissent dans les deux gencives des grandes dents de la vipère. LEMERY. Ces glandes séparent & filtrent une partie des impuretés du sang, lesquelles étoient versées par les vaisseaux *excrétoires* de ces filtres dans le rectum. DIONIS.

Ce mot vient du Latin *excernere*, séparer. *Excrétion* en vient aussi.

EXCROC, EXCROQUER, EXCROQUERIE, EXCROQUEUR. Voyez ESCROC, ESCROQUER, ESCROQUERIE, ESCROQUEUR.

EXCROISSANCE, & non pas EXCRESCENCE, comme quelques-uns écrivent. f. f. Les Médecins désignent par ce nom général une tumeur quelconque qui se forme contre nature, sur la surface du corps humain. Ainsi les loupes, les porreaux, les verrues, les polypes, &c. sont des *excroissances*. *Caruncula adnascens, excrescens*.

Les Médecins appellent apophyses, les *excroissances* naturelles, comme celle des os. Voyez APOPHYSES.

Ce mot vient de croissance, accroissement. Ainsi l'on doit dire *excroissance*, parce que ces tumeurs se forment par le mécanisme de l'accroissement. D'ailleurs les bons Auteurs écrivent tous *excroissance*.

EXCROISSANCE, terme de Conchyliologie. C'est la partie qui excède la superficie d'une coquille, laquelle forme comme une couture ou reprise de la matière.

EXCRU. Terme de Forêts. Un arbre *esclu* est celui qui a pris sa croissance hors de la forêt ou des bois, comme dans les haies.

EXCUBITEUR. f. m. Du Latin *excubitor*. Justin, de simple soldat, devint par tous les degrés de la Milice, Comte des *Excubiteurs*; c'est-à-dire, Capitaine des Gardes du Palais. . . Il étoit âgé de soixante huit ans, quand il vint à la Couronne, ignorant jusqu'à ne savoir pas lire, mais bon Catholique. . . FLEURY, *Hist. Eccl.*

EXCURSION. f. f. Course, irruption sur le pays ennemi. *Excursus, incurfio*.

EXCURSIONS, se dit aussi en Astronomie pour déviations des Planètes par rapport à l'écliptique.

EXCUSABLE. adj. m. & f. Celui ou celle qui est digne d'excuse, qui peut être excusé, qui a des raisons suffisantes pour se justifier de quelque crime, ou de quelque faute commise. *Dignus excusatione, veniâ*.

Il a tué ce voleur à son corps défendant, il est *excusable* par toutes les lois. Sa faute n'est pas *excusable*. ABLANC. Celui qui pardonne contre la justice, est plus *excusable* que celui qui condamne injustement. COURTIN.

EXCUSABLE, se dit des personnes & des choses. Vous n'êtes pas *excusable*. Sa faute est *excusable*. *Pardonnable* ne se dit que des choses. Cela ne seroit pas *pardonnable*. Mais on diroit mal: je ne serois pas *pardonnable*.

EXCUSATION. f. f. Terme de Jurisprudence, qui se dit des raisons que quelqu'un allègue pour n'être pas chargé d'une tutelle, ou d'une autre charge. *Excusatio, causa, exceptio*. Il y a des titres dans le Droit de l'*excusation* des Tuteurs.

EXCUSE. f. f. Raison ou prétexte qu'on apporte pour se justifier auprès de celui qu'on a offensé, ou pour affaiblir la faute qu'on a commise, ou celle d'un autre. *Excusatio, purgatio*. Les *excuses* de ce criminel ne sont point valables. La plupart des débiteurs donnent des *excuses* en paiement. N'alléguez point, pour vous dispenser de vos devoirs, ces vaines *excuses* dont l'amour-propre se fait un fragile appui. PORT-R. Vos *excuses* partent plutôt de votre paresse, que de la défiance que vous avez de votre esprit. ABLANC.

Quand l'amour est ardent, aisément il s'abuse;
Il croit ce qu'il souhaite, & prend tout pour excusé.
CORN.

EXCUSE se dit souvent de termes de civilité dont on se sert envers quelqu'un, pour le porter à avoir de l'indulgence pour une faute légère. Je vous en fais mille *excuses*. Je vous en fais excuse pour lui.

On fait *excuse*, dit M. l'Abbé Girard, d'une faute apparente. On demande pardon d'une faute réelle. L'un est pour se justifier, & part d'un fond de politesse: l'autre est pour arrêter la vengeance, ou pour empêcher la punition, & désigne un mouvement de repentir.

On a mis en usage une façon de parler impertinente, je vous demande *excuse*; on n'a plus qu'à y ajouter, je vous fais pardon: au lieu qu'on doit dire, je vous demande pardon, je vous fais mes *excuses*, &c. Demander *excuse*, est un vrai galimatias, qui choque également l'usage & la raison: il n'y a que les bourgeois & la populace qui le disent. BOUH. Ceci n'est point arbitraire, mais est fondé sur une logique naturelle, sur la nature même de la langue. On ne peut en effet demander que ce qui peut être accordé. Demandez excuse à un homme que vous avez offensé. Peut-il répondre je vous accorde l'*excuse* que vous me demandez? Non sans doute; parce que l'*excuse* est un acte, une prière de la part de celui qui a offensé, pour faire trouver bonnes les raisons qu'il apporte pour sa justification. Ainsi demander excuse à quelqu'un qu'on a offensé, seroit, à proprement parler, lui faire une nouvelle offense; c'est demander qu'il s'excuse, qu'il se justifie de l'injure qu'il a reçue; au lieu qu'on dit très-bien, je vous demande pardon, parce qu'on peut répondre, je vous accorde le pardon que vous me demandez. La raison en est évidente: c'est que le pardon est une grâce de la part de l'offensé, qui veut bien ne conserver aucun ressentiment d'une offense qu'il a reçue. En un mot, il ne faut pas demander à un autre ce que l'on doit faire soi-même. Il faut donc dire demander pardon, faire *excuse*, faire ses *excuses*, faire mille *excuses*.

On dit proverbialement: il n'y a si petites *excuses* qui ne vailent mieux que rien, pour dire, qu'il faut toujours donner des raisons, quelles qu'elles soient.

EXCUSER. v. a. & s'EXCUSER, Alléguer des raisons ou des prétextes pour justifier quelqu'un, ou pour se justifier soi-même auprès d'un autre, pour affaiblir à ses yeux une faute qu'on a commise. Il a *excusé* son ami auprès du Ministre. Il s'est *excusé* au-

près du Roi. *Excusare*, *purgare*. Souvent il signifie admettre, trouver bonnes les raisons que quelqu'un apporte pour se justifier, & quelquefois tolérer une chose par des considérations particulières. Les exemples suivans sont pour toutes ces acceptions. On ne peut pas *excuser* les crimes capitaux. Il faut *excuser* cette petite incivilité : on doit *excuser* la jeunesse. La droiture de l'intention n'*excuse* point le crime. PORT-ROYAL. Par le dogme de la probabilité on *excuseroit* bien des péchés. PASC. On doit pardonner aux premiers mouvemens de la douleur, quelque violens qu'ils soient, mais on ne sauroit les excuser lorsqu'ils continuent. S. EVR. Quelles excuses ne trouverois-je point en vous, si le crime pouvoit s'*excuser*? Elles envoyèrent des députés pour s'*excuser* de ce qu'elles avoient prêté l'oreille à la révolte. ABL. Vous cherchez à *excuser* ce que vous n'oseriez approuver. BOSS.

On dit communément, quand on est d'un avis contraire à quelqu'un, *excusez-moi*, si je vous dis que, &c.

On dit, S'*excuser* sur quelqu'un, *rejicere culpam*, *transferre culpam in*, pour dite, Remettre la faute sur lui. Ce Capitaine s'est *excusé* sur son Lieutenant, qui a mal gardé son poste avancé où il l'avoit mis.

S'*EXCUSER*, signifie aussi, Refuser honnêtement, prendre quelque prétexte pour se dispenser de faire une chose. *Deprecari*. On m'a prié de solliciter contre vous, je m'en suis *excusé*. On l'a prié de cette noce, mais il s'est *excusé* d'y aller. Il s'*excusé* sur sa pauvreté. ABLANC. Elle s'*excusa* sur ce qu'elle n'avoit jamais vu le Roi. VAUG.

On dit *excuser* envers ou auprès de quelqu'un. *Excuser* à quelqu'un n'est pas François, quoique Corneille s'en soit servi.

Le mot *excusare*, *excuser*, est tiré du Celtique *Escuzo*, qui veut dire la même chose. PEZRON, ou plutôt le prétendu Celtique *escuzo* vient du Latin *excusare*.

EXCUSE, ÉE. part. *Excusatus*. Je vous prie de me tenir pour *excusé*.

EXCUSEUR. f. m. Qui excuse. *Excusator*. Voiture s'en est servi en badinant, dans une lettre à Chapelain : Quand je pense que cette lettre s'adresse au plus indulgent de tous les hommes, à l'*excuseur* de toutes les fautes, au loueur de tous les Ouvrages. Je ne fais si on le trouve autre part.

EXCUSSION. f. f. C'est un terme dont se sert Bonnet, *Sepulchret. Anat. Lib. II. s. Obs. 31. Excussio*. Il dit en parlant de la palpitation du cœur, qu'elle provient ou d'oppression, ou d'*excussion*. Dans le premier cas, elle provient de quelque chose qui réside dans le cœur même, & dans le second, elle provient de quelqu'autre partie. DICT. DE JAMES.

EXCUSTODE. f. m. On appelle ainsi dans l'Ordre de Saint-François, un Religieux qui a exercé l'office de Custode.

E X D.

EXDÉFINITEUR. f. m. Qui a été Définitiveur. *Exdefinitor*, *Definitoris munere functus*. Voyez EX.

E X E.

EXEAT. f. m. Terme de Discipline Ecclésiastique, qui est purement Latin, & qui se dit de la permission que donne un Evêque à un Prêtre pour sortir de son Diocèse.

Sans cette permission, un Prêtre ne peut faire aucune fonction de son ministère dans un autre Diocèse. Un Supérieur régulier donne aussi des *exeat* à ses Religieux pour aller d'un Couvent dans un autre ; mais ces derniers s'appellent proprement obédiences. Voyez ce mot.

Ce terme s'emploie aussi dans les Collèges de Paris, quand on donne à un Ecolier la liberté de sortir. Son Précepteur lui a donné un *exeat*. Ce mot est indéclinable. Cet Evêque a expédié plusieurs *exeat*.

EXECRABLE. adj. m. & f. Qu'on doit avoir en horreur, qui mérite la plus grande aversion possible. *Detestabilis*, *execrandus*. C'est un blasphémateur *exécration*, qui a des mœurs & des sentimens *exécration*.

Contraint (Néron) de s'arracher une *exécration* vie ; Sa lâche main cherchoit une main plus hardie.

VILL.

On le dit par exagération des choses extrêmement mauvaises. Cette pièce est *exécration*. Les ragots de ce Cuisinier sont *exécration*.

EXÉCRABLEMENT. adv. D'une manière *exécration*. *Horribilem*, *detestabilem*, *execrandum in modum*.

Ces Joueurs jurent & renient Dieu *exécration*. EXÉCRATION. f. f. Horreur de ce qui est *exécration*, la plus grande aversion possible. *Execratio*. Les sentimens de ces Hérétiques sont dignes d'une perpétuelle *exécration*. Ton nom est en *exécration* à ta patrie. ABLANC.

EXÉCRATION, se dit aussi d'un serment horrible, par lequel on appelle sur soi ou sur les autres les vengances du ciel. Il a prouvé son innocence avec tous les sermens & *exécration* possibles. Il m'a donné sa foi avec tant de sermens & d'*exécration*, qu'il faut bien qu'il me la garde.

EXÉCRATION. f. f. En termes de Théologie morale & de Droit Canon, est contraire à la Consécration : c'est l'action ou l'accident par lequel une chose consacrée perd sa consécration & est polluée. Quand la plus grande partie des murailles d'une Eglise tombe, ou que toute la croûte des murs se détache, ou du moins la plus grande partie, il y a *exécration*. Il faut de nouveau la consacrer.

EXÉCRATOIRE. adj. m. & f. Qui appartient à l'*exécration* : terme de Théologie morale. *Execratorius*. La chute du toit d'une Eglise n'est point *exécration*, la consécration de l'Eglise n'est point anéantie, parce que c'est sur les murailles que la consécration se fait. Ce mot se dit des sermens horribles que l'on fait pour affirmer ou nier quelque chose. M. Bayle dit dans sa Critique de l'Histoire du Calvinisme, que le P. Maimbourg renouvela dans un sermon toutes les anciennes calomnies contre l'Abbé de S. Cyran, & fit des sermens horribles, même celui que les Théologiens appellent *exécration*, qu'il n'y avoit ni erreur, ni mensonge, ni prévention, ni passion contre les personnes, dans tout ce qu'il avoit prêché. Voyez EXÉCRATION.

EXÉCRER. v. a. Du Latin *execrari*. Avoir en horreur, en *exécration*. GORGRAVE. Si un Pape, comme Sixte V. fait quelque chose contre vous, il vous fera permis, *illajā conscientia* de l'*exécrer*, maudire, tonner, blasphémer contre lui, pourvu que dans votre encie il y ait tant soit peu de Higiéro. *La vertu du Catholicon d'Espagne, art. 14. p. 7. de la Sat. Ménip.* M. D'Aubray dans sa Harangue pour le Tiers-Etat, par Pierre Pithou, fait de justes reproches aux Ligueurs sur leurs mauvais desseins, & dévoile bien des mystères d'iniquité ; mais leur fureur paroît sur-tout dans leur procédé à l'égard du Roi Henri III. après le meurtre du Duc & du Cardinal de Guise aux Etats de Blois. « Pour nous rendre, dit-il, ir- » réconciliables avec notre Maître, vous nous lui » fites faire son procès, vous nous fites pendre & » brûler son effigie, vous défendîtes de parler de » lui, sinon en qualité de tyran : vous le fites ex- » communier, vous le fites *exécrer*, détester & » maudire par les Curés, par les Prêcheurs, par » les enfans en leurs prières. « *Sat. Ménip. tom. 1. p. 140.* Les preuves de ces faits inouis sont dans les Remarques. Le verbe *exécrer* n'est plus usité.

EXÉCUTER. v. a. Terme général qui s'applique à une infinité de choses dans le sens propre, ainsi que dans le sens figuré. *Exécuter* un ouvrage, une machine. *Exécuter* un projet, un dessein. C'est en général mettre à effet, réduire en acte. *Exequi*, *perficere*. Ce n'est pas le tout que d'avoir conçu un

grand dessein, il le faut *executer*, le réduire en pratique. HENRI VIII. entreprit & *executa* de grandes choses. DE LARREY. Quand on donne une fois sa parole, il la faut *executer*, il la faut tenir. *Executer* ponctuellement les ordres. *Executer* un Traité. ABLANC. Ils veulent qu'on *execute* le testament. LE MAI. Cette machine a été *executée* en grand, & a réussi. Quand on confirme une sentence, on dit qu'elle sera *executée* selon sa forme & teneur. Les provisions s'*executent* nonobstant l'appel.

On dit que ces Musiciens ont bien *executé* une Musique; pour dire, qu'ils ont bien joué, bien chanté: qu'un Opéra a été bien *executé*, mal *executé*; que les Danseurs ont bien, ou mal *executé* le Ballet; pour dire, qu'ils ont bien ou mal dansé: que les Comédiens ont bien, ou mal *executé* une Pièce; pour dire, qu'il l'ont bien ou mal représentée.

EXÉCUTER, se dit aussi des actes que font les Sergens, quand en vertu de quelque contrainte ils saisissent les meubles d'un débiteur pour les faire vendre, à moins qu'il ne donne un gardien solvable. *Auferre pignora*. On ne peut *executer* des meubles que pour des sommes liquides, en vertu d'obligations, ou de jugemens, ou de contraintes décernées par ceux qui ont autorité pour le faire.

On dit figurément en ce sens, qu'un homme s'*execute* lui-même, quand il vend une partie de son bien pour satisfaire ses créanciers, & éviter les frais de Justice. On le dit aussi, dans un sens plus étendu, de celui qui se détermine volontairement à faire, contre ses propres intérêts, ce que l'équité, l'honneur & la prudence demandent.

En termes de Guerre on dit, *executer* militairement, soit en parlant des Soldats qu'on punit de mort pour quelque délit militaire, soit en parlant du massacre d'une ville, ou du ravage d'un pays, qui ne se soumettent pas aux contributions d'une armée, d'une garnison.

EXÉCUTER UN CANON, c'est en termes d'Artillerie, le servir.

EXÉCUTER, se dit aussi des supplices qu'on fait souffrir par ordre de Justice. *Plectere, afficere extremo supplicio, animadvertere pœna capitis*. Il y a eu trois hommes qui ont été *executés* aujourd'hui, deux pendus, & un brûlé.

EXÉCUTÉ, ÉE. part. & adj. *Perfectus*, &c.

EXÉCUTEUR, TRICE. Celui ou celle qui exécute. *Exécuteur* d'une entreprise, *executor, administrator*. Néron traînoit après lui ceux qui lui conseilloyent ses crimes, & qui en étoient les *exécuteurs*. S. EVR. Ce n'est point aux enfans à être les *exécuteurs* de la vengeance du ciel contre leur père. DAC.

On appelle aussi *exécuteur*, celui qui est chargé de faire quelque chose, en exécution du mandement de celui qui a droit de lui en donner la commission. *Rei faciendæ præfatus, rei exequendæ curator*. Le Pape nomme dans ses Bulles trois *exécuteurs* pour les fulminer. Les Commissaires départis dans les Provinces sont les *exécuteurs* des ordres de la Cour.

EXÉCUTEUR, se dit aussi d'un moindre Officier ou Sergent qui exécute un ordre de Justice. *Accensus, lictor, pignator*. Le Sergent porteur & *exécuteur* de cette contrainte, a fait une description des meubles.

EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE. C'est la personne qui est nommée par un testateur pour avoir soin de faire exécuter son testament. *Curator exequendi testamenti*. Un *exécuteur* testamentaire doit être saisi de tous les meubles du défunt pendant un an, au bout duquel il est tenu d'en rendre compte. Pour la validité d'un testament, il n'est point nécessaire qu'il y ait un *exécuteur testamentaire*. Des Testamens faits en Latin au XV^e siècle appellent les *exécuteurs testamentaires, Provisores*.

EXÉCUTEUR de la Haute Justice. C'est celui qui exécute les Jugemens qui condamnent les criminels à une peine afflictive, qui fouette, pend, roue, brûle.

décolle les criminels condamnés. *Carnifex, tortor*.

On lui donne le nom d'*exécuteur de la Haute Justice*, parce qu'il n'y a que les Hauts Justiciers & les Juges Royaux qui aient *Jus gladii*, le droit de mort. FERR. On l'appelle autrement *maître des hautes œuvres*, parce que la plupart des exécutions se font sur un lieu élevé; vulgairement & ordinairement *Bourreau*.

EXECUTION. f. f. Action par laquelle on exécute; achevement, accomplissement d'une chose qu'on doit faire. *Executio*. Il a été commis pour l'*exécution* des ordres de Sa Majesté. Il a été chargé par le testateur de l'*exécution* de ce testament, c'est-à-dire, des dernières volontés portées par son testament. Le Roi se montra fort sévère à maintenir l'*exécution* des lois. Ils demandoient l'*exécution* du Traité. ABL. L'Architecture pratique, est la connoissance qu'on a acquise par l'*exécution* & la conduite des bâtimens.

EXECUTION. En Jurisprudence, signifie aussi une saisie & enlèvement de meubles, faite par un Sergent, & par autorité de Justice. *Pignorum executio, oblatio*. Il a été ordonné que l'*exécution* encommencée sera parachevée, & les meubles saisis vendus. Les *exécutions* militaires sont celles qui se font promptement & sans formalités, où l'on vend les meubles au même temps qu'on les saisit, au son du tambour.

EXECUTION MILITAIRE. En termes de Guerre, C'est le massacre d'une ville ou le ravage d'un pays; en général les rigueurs qu'on exerce contre eux, faute d'avoir payé les contributions. On a demandé à tel pays la contribution, sous peine d'*exécution militaire*.

On le dit aussi des Soldats qu'on punit de mort, pour cause de contravention à un ban publié dans l'armée.

On appelle au Palais, frais & mises d'*exécution*, les dépens qu'on fait en exécutant des contrats, ou des jugemens.

EXECUTION PARÉE, *parata executio*, c'est-à-dire; que l'on peut faire en vertu de l'acte, tel qu'il est, sans avoir besoin de formalité ni d'autres titres. Un acte portant *exécution parée*, est un acte qu'on peut mettre à *exécution*, commandement préalablement fait, comme sont les jugemens & les obligations en forme.

EXECUTION provisoire de Sentence, est l'*exécution* d'une Sentence par provision, ordonnée nonobstant appel, & sans préjudice d'icelui, c'est-à-dire, que l'appel n'empêchera pas l'*exécution*; mais que cette *exécution* provisoire ne fera pas de préjugé contre l'appel.

EXECUTION, se dit aussi en parlant des supplices qui sont soufferts par les condamnés en Justice. *Animadvertio*. Il y a eu une *exécution* de deux voleurs roués à la Grève, de deux déferteurs passés par les armes. Après l'*exécution* du Duc de Northumberland, la Reine fit partir Commendon, avec ordre de rendre un compte exact au Pape de toutes les affaires. FLÉCH.

EXECUTION, se dit aussi de l'action par laquelle on exécute une entreprise hardie. Ce Général est de bon conseil, & il a un tel Brigadier, qui est un homme d'*exécution*. Les périls & les fatigues sont d'ordinaire inséparables de l'*exécution* des grands desseins. BOURN. Cromwel étoit prudent & sage dans le conseil, & brave dans l'*exécution*. AB. RAG.

EXECUTION, se dit en parlant de Musique, pour exprimer la manière dont la Musique vocale & instrumentale sont rendues. La meilleure composition en Musique est désagréable avec une mauvaise *exécution*. Pour la manière de chanter, qu'on appelle *exécution*, aucune nation ne sauroit la disputer raisonnablement aux François. S. EVR. Les François trouvent dans le secret de l'*exécution*, comme un charme pour notre ame, & je ne sai quoi de touchant qu'ils savent porter jusqu'au cœur. ID. Nous avons profité du commerce des Italiens pour une plus grande & plus hardie composition,

cômmes ils ont tiré avantage du nôtre pour la propreté d'une *exécution* polie. **Id.**

☞ Ce mot est usité dans plusieurs arts. On dit d'un Peintre, d'un Graveur, &c. que son *exécution* est facile, légère, soignée, lourde, &c. pour marquer la manière dont ses ouvrages sont exécutés.

EXÉCUTOIRE. adj. Terme de Palais. Qui a droit, ou autorité suffisante pour être exécuté, qui donne pouvoir de procéder à une exécution judiciaire. *Validus, autoritate præditus.* Le scel du Châtelet de Paris est *exécutoire* par tout le Royaume de France. Un contrat n'est *exécutoire* que quand il est en forme & scellé.

EXÉCUTOIRE, est aussi subst. m. & se dit d'une contrainte, en vertu de laquelle on exécute. *Littera pigneratitiâ autoritate.* C'est un mandement de Justice délivré en forme pour faire payer une somme liquidée. Un *exécutoire* de dépens, est la contrainte qu'on donne pour la somme à laquelle se montent des dépens taxés. On délivre des *exécutoires* de certaines sommes contre des témoins qui ne comparoissent pas. On en délivre contre les Procureurs qui ne veulent pas rendre les sacs qu'on leur a donnés en communication. Les Traitans délivrent des contraintes & *exécutoires* contre les redevables de droits du Roi.

EXÉCUTRICE. Voyez **EXÉCUTEUR.**

EXÉDRES. C'étoient chez les Anciens des lieux où disputoient les Philosophes, les Rhétoriciens, &c. *Exedra,* comme aujourd'hui les classes, & les Collèges. M. Perrault dit que c'étoient de petites Académies où les gens de lettres conféroient ensemble.

Ce mot est tout Grec, *ἐξέδρα.* Budée croit que ce que les Anciens appeloient *exédres*, convient assez avec ce que nous appelons chapitres, dans les Cloîtres de Moines, ou de Chanoines. Voyez Vitruve, liv. 5. ch. 11. & ailleurs.

Il se sert de ce mot en plusieurs significations.

EXÉGÈSE. f. f. Explication. *Explicatio, exegetis.* C'est l'explication d'un ou plusieurs mots par un autre ou plusieurs autres, qui, sans avoir le même son, ont le même sens. Les Savans se servent quelquefois de ce mot. M. Chastelain l'emploie dans son Martyrologe. Plusieurs Interprètes de l'Écriture prétendent que dans les trois endroits de l'Écriture où il y a *Abba, pater*, deux mots, le premier Syriaque, & le second Grec, ou Latin, qui signifie la même chose, le second est une *exégèse* du premier. On appelle aussi *exégèse* un discours entier, fait pour expliquer quelque chose, un Commentaire.

☞ **EXÉGÈSE NUMÉRIQUE, ou LINÉAIRE.** Terme de l'ancien Algèbre, dont s'est servi Viète. Voyez **EXÉGÉTIQUE.**

EXÉGÈTE. f. m. *Exegetes.* Ce mot signifie proprement, qui explique, du Grec *ἔξηγητος*, qui vient d'*ἐξηγέωμαι*, j'explique. On appeloit *Exégètes* à Athènes des gens habiles dans les Loix, des Jurisconsultes que les Juges avoient coutume de consulter dans les causes capitales, comme on le peut voir dans Rossæus, *Archeol. Attic. L. III. C. 3. S. 2.* Samuel Petit, *Comm. in Leg. L. VII. tit. 1. de Sicariis.*

Les *Exégètes* étoient encore chez les Athéniens des Prêtres, sous l'Hiérophante, aussi-bien que ceux qu'ils appeloient Prophètes.

EXÉGÉTIQUE. adj. m. & f. *Exegeticus.* Ce terme est scientifique, & purement Grec, formé du verbe *ἐξηγέωμαι*, qui, entr'autres choses, signifie Raconter, expliquer, interpréter. *Exégétique* est donc ce qui sert à expliquer, ou à raconter; ce qui y a rapport. Ainsi on dit en termes scientifiques, des notes *exégétiques*, un commentaire *exégétique*. Viète, qui est l'Auteur de ce qu'on appelle la nouvelle Algèbre, la Zététique, l'*Exégétique*, &c. Et en ce sens l'*exégétique* est un substantif féminin, ou un adjectif, en sous-entendant partie, la partie *exégétique* de l'Algèbre. L'*exégétique* en Algèbre est la manière de trouver, en nombres, ou en lignes, les racines de l'Equation du problème, selon qu'il est d'Arithmétique ou de Géométrie.

EXEMPLAIRE. adj. m. & f. Qui donne exemple, *In exemplum constitutus.* On défend à tous ceux qui sont notés en justice de récidiver, à peine de punition corporelle & *exemplaire.* Les Saints ont mené une vie *exemplaire.* Dieu avoit élevé la Reine au plus haut faite des grandeurs, pour rendre la régularité de sa vie plus éclatante & plus *exemplaire.* Boss.

On appelle, en termes de Droit, Substitution *exemplaire*, la substitution qui est faite par les parens à leurs enfans tombés en démence. On l'a nommée *exemplaire*, parce qu'elle a été inventée à l'exemple de la pupillaire. **DOMAT, Lois Civiles.**

On dit dans le style Didactique, Cause *exemplaire.* Les idées de Dieu sont la cause *exemplaire* de toutes choses.

EXEMPLAIRE. f. m. Modèle, original à imiter. *Exemplar, exemplum, specimen.* Cette femme est un *exemplaire* de vertu. Vieux style.

Dans le style Didactique, *Exemplaire* se dit pour signifier le prototype, le premier modèle de chaque chose. Les idées de Dieu sont l'*exemplaire* de toutes les choses créées.

EXEMPLAIRE, signifie aussi une copie d'un livre, ou écrit. Les Privilèges des livres contiennent la clause de mettre deux *exemplaires* des livres qu'on imprime en la Bibliothèque du Roi. Les Critiques ont rétabli les Auteurs anciens, en les conférant avec plusieurs *exemplaires* manuscrits.

EXEMPLAIREMENT. adv. D'une manière exemplaire. *Ad exemplum.* Les crimes scandaleux doivent être punis *exemplairement.*

EXEMPLE. f. m. En Morale. Modèle de conduite; action vicieuse, ou vertueuse, qui est proposée à éviter, ou à imiter. *Exemplum.* L'*exemple* ne doit jamais servir de loi, ni de raison. Les hommes sont trop sujets à faillir. **S. EVR.** Les personnes du monde sur qui on ne prend point *exemple*, ne sont coupables que de leurs propres péchés. **NIC.** Les Poètes ont fait les Dieux vicieux, pour faillir avec *exemple.* **S. EVR.** Combien de Chrétiens qui ne le font que par la seule impression de l'*exemple.* **NIC.** L'*exemple* d'une bonne vie est une instruction pour le genre humain. **BOSS.** Le meilleur moyen d'élever les enfans à avoir de l'horreur pour le vice, c'est de leur rendre le vice sensible par des *exemples.* **DAC.** Les vices ont coutume de s'autoriser par l'*exemple.* Il n'y a rien de si éloquent que le bon *exemple.* Le plus puissant moyen d'introduire la vertu dans un Empire, c'est le bon *exemple* du Prince. Les hommes croient plus leurs yeux que leurs oreilles, & par conséquent le chemin des préceptes est plus long que celui des *exemples.* **PORT-R.** Il est difficile de diminuer l'impression que fait la force de l'*exemple.* **BOSS.** Quoique les *exemples* ne soient pas des raisons, les hommes croient pourtant pouvoir faire avec justice ce qui n'est pas sans *exemple.* Les bons *exemples* font voir tout ensemble, & que la vertu est possible, & qu'elle est approuvée. **S. REAL.** L'*exemple* nous conduit, au lieu que la raison nous devoit conduire: nous faisons ce qu'on fait, & non pas ce que nous devons faire. **M. ESP.** Je veux vous obliger à regarder la vertu comme dans un miroir dans la vie des autres, & à apprendre par leur *exemple* à faire le bien, & à fuir le mal. **DAC.** L'*exemple* des bons écrivains est plus contagieux que celui des autres, & on ne sauroit trop se précautionner contre certaines locutions, qui, toutes méchantes qu'elles sont, passent pour bonnes, parce qu'elles se trouvent dans d'excellens livres. **BOUH.**

*L'exemple bien souvent n'est qu'un miroir trompeur;
Et l'ordre du destin, qui gêne nos pensées,
N'est pas toujours écrit dans les choses passées.*

CORN.

*Ma jeunesse nourrie à la Cour de Néron
S'égaroit, cher Paulin, par l'exemple abusée,
Et suivoit du plaisir la pente trop aisée.* **RAC.**

EXEMPLE, se dit aussi d'une chose pareille à celle dont il s'agit, & qui sert à la confirmer, à l'autoriser. Vous ne trouverez pas un seul *exemple* dans l'Histoire de ce que vous avancez. Je vous citerai une infinité d'*exemples*. Cela est sans *exemple*.

Dans ce sens, c'est un argument usité en Rhétorique, par lequel on montre qu'une chose doit être de telle ou telle façon, en apportant pour preuve des événemens semblables arrivés en pareille occasion.

Cette espèce d'argument n'est concluant qu'autant qu'il y a une exacte parité entre les *exemples* qu'on allégué pour preuve, & la chose à laquelle on les applique. Circonstance très-rare.

On dit, Faire un *exemple* sur des gens de néant, *Exemplum edere in animâ vili*, pour dire, en punir quelques-uns des moins considérables, pour donner *exemple* aux autres, pour leur apprendre les peines auxquelles ils s'exposeroient, s'ils commettoient les mêmes fautes.

EXEMPLE, en termes d'écriture, est une ligne ou deux qu'écrivit un Maître-Ecrivain au haut d'une page, pour donner à imiter à ses Ecoliers. C'est le patron, le modèle sur lequel l'Ecolier apprend à former ses caractères. Dans ce sens il est toujours féminin.

EXEMPLE, se dit aussi des caractères formés, des lignes écrites par l'Ecolier sur le modèle donné par le Maître : il est encore féminin. Son *exemple* est faite.

PAR EXEMPLE. Façon de parler adverbiale, dont on se sert pour faire une comparaison. *Verbi gratiâ*.

EXEMPT, **EMPTÉ**. adj. Le P. ne se prononce point : bien des Auteurs écrivent même *exemt*. Ce mot signifie en général celui qui n'est point obligé, astreint à une règle, une loi commune, soit par droit, soit par privilège, &c. *Exemptus, immunis*. Le Procureur d'un Monastère est *exempt* d'assister au service. Chez les Anciens pas un n'étoit *exempt* d'aller à la guerre. Les Académiciens sont *exempts* de guet & de garde.

EXEMPT, se dit aussi de ceux qui sont délivrés de quelques peines, ou douleurs. Les corps glorieux, les Anges, sont *exempts* de nos infirmités, de la mort. Celui qui vit dans le célibat est *exempt* de beaucoup de soucis, & d'importunités. Un septuagénaire est *exempt* de la contrainte par corps dans les affaires civiles. On condamne avec plus de chaleur les défauts dont on se croit *exempt*, que ceux qu'on reconnoît en soi. S. EVR. La tranquillité de la vie consiste à être *exempt* des soins & des prévoyances inquiètes de la prudence humaine. FEN. L'âme du Sage est *exempte* du tumulte & de l'agitation des passions. BAY. En censurant les défauts d'autrui, l'on veut faire comprendre qu'on en est *exempt* soi-même. S. EVR.

On appelle, *Exempts*, les Ecclésiastiques séculiers ou réguliers qui ne sont point soumis à la juridiction de l'Ordinaire ; & dans cette acception, *Exempts* est substantif. Les *Exempts* prétendent que l'Ordinaire n'a pas droit de visite chez eux.

EXEMPT. s. m. est aussi un Officier dans certains corps de Cavalerie, qui commande en l'absence du Capitaine & des Lieutenans. Ils portent un petit bâton de commandement, fait d'ébene, garni d'ivoire par les deux bouts, qu'on appelle bâton d'*Exempt*, quoique ce terme signifie aussi la place même d'*Exempt*. On les appelle *Exempts*, parce qu'à cause de leur supériorité sur les simples Cavaliers, ils sont dispensés de faire le même service. Il y a quarante-huit *Exempts* dans les quatre Compagnies des Gardes-du-Corps, douze dans chaque Compagnie. *Prætorianus immunis*,

EXEMPTS de la Connétable, qui sont chargés de notifier les ordres de MM. les Maréchaux de France, pour les affaires du point d'honneur, & d'arrêter quelquefois les personnes.

EXEMPTS des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel, de Maréchaussée, de Robe-courte, du Guet à cheval, & même à pied. Ils sont chargés de notifier les ordres du Roi, & de faire les captures, soit en exé-

cution de ces ordres, soit en vertu de quelque contrainte par corps.

EXEMPT. s. m. Terme d'Histoire ancienne. M. de Tillemont a donné ce nom à des soldats Romains, qu'on nommoit *Evocati*. C'étoit, dit-il, une espèce de milice, qu'on peut appeler des *Exempts*. Elle étoit composée (il falloit dire, Elle fut composée d'abord) de ceux qui ayant servi leur temps sous Jules-César, & étant *exempts* de servir davantage, avoient néanmoins continué de servir sous Auguste, qui les avoit rappelés, en leur promettant une plus ample récompense. Il en fit un corps particulier, que l'on conserva toujours depuis. TILLEM.

Il y a peu d'exactitude dans ce discours. 1°. Le nom d'*Evocatus* étoit nouveau sous les Empereurs ; la chose ne l'étoit point. Ceux qu'on nomma ainsi étoient les mêmes qu'on appeloit auparavant *Volones*, ou *Voluntarii*, Volontaires, T. LIV. L. V. C. 7. C'étoient des gens qui étant *exempts* de servir, ou à raison de leur âge, ou parce que leur temps étoit fini, continuoient cependant de servir. Tout ce qu'il y eut de particulier sous Auguste, c'est qu'il les invita à reprendre le service, en leur promettant une plus ample récompense. Saumaïse croit que c'étoient les mêmes que l'on appeloit Princes, & qu'on nomma ensuite Ordinaires, parce qu'ils faisoient l'avant-garde, ou la première ligne de l'armée, & qu'ils conduisoient les autres corps, *alios ordines*. 2°. Il y eut plus d'une sorte de ces *Evocati*, ou *Exempts*, comme il a plu à M. de Tillemont de les appeler. Galba donna ce nom à de jeunes Chevaliers Romains, qu'il choisit pour faire à la place des soldats la garde autour de sa chambre, & leur conserva le droit de porter l'anneau d'or ; c'est à-dire, qu'il voulut que cette fonction ne les dégradât point. On trouve encore souvent dans les Inscriptions anciennes des *Evoc. Aug. Evocati Augusti*, que Casaubon croit être les mêmes que ceux qui furent institués par Galba. On voit par-là que le terme d'*Exempts* rend assez mal en général le nom d'*Evocati*, qui d'ailleurs ne peut guère s'exprimer convenablement en notre langue. Ainsi j'aurois autant dire *Evocats*, les *Evocats*, comme nous faisons de tant d'autres mots Latins & Grecs.

EXEMPT. L'Abbaye de S. Denis ayant été donnée à la Congrégation de S. Maur, l'an 1533, les Monastères qui composoient la Congrégation dont elle étoit le chef, & qu'on nommoit la Congrégation de S. Denis, choisirent l'Abbaye de S. Ouen de Rouen pour leur chef, & prirent le nom d'*Exempts*. Ainsi ce ne fut plus la Congrégation de S. Denis, ni même de S. Ouen, mais la Congrégation des *Exempts*, ou des Bénédictins *Exempts*.

On dit proverbialement, & en raillerie, d'un homme qui ne fait rien pendant que ses compagnons travaillent, qu'il est *exempt* de bien faire.

EXEMPTER. v. a. Rendre exempt, affranchir quelqu'un d'une règle, d'une loi commune. *Eximere, absolvere*. Cet Officier a été *exempté* du service, à cause de ses blessures. On a *exempté* de la taille les Officiers Commençaux.

On le dit à-peu-près dans le même sens, pour dispenser quelqu'un de faire une chose, lui en épargner la peine. *Levare, liberare*. *Exempter* quelqu'un d'une corvée. Vous ne pouvez vous *exempter* d'aller voir votre ami.

EXEMPTÉ, ÉE. part.

EXEMPTION. s. f. En Jurisprudence. Privilège qui dispense de la règle générale. *Exemptio, immunitas*. Les Elus ne jouissent plus de l'*exemption* des tailles. On a révoqué toutes les *exemptions*.

EXEMPTION de tailles. C'est un privilège qui dispense de payer la taille, & généralement en matière de Finances, de supporter sa part & portion d'une imposition, d'une contribution, d'une charge publique & pécuniaire.

EXEMPTION de tutelle. C'est la décharge de la fonction de tuteur.

EXEMPTION d'hommage. C'est un affranchissement de l'hommage, sans subrogation d'aucune redevance qui représente la foi & hommage. Ainsi les abonnemens, ou les conventions d'hommages en droits annuels, différent beaucoup des *exemptions* ou affranchissemens d'hommages qui n'avilissoient point les fiefs; au lieu que, *non est verum feudum, de quo census annuus prestatur.*

EXEMPTION & Privilège ne se ressemblent que par l'idée générale, c'est-à-dire, qu'autant qu'ils sont l'un & l'autre des exceptions à la règle commune: mais le mot *Privilège* a une signification plus étendue, & renferme dans son idée non-seulement la dispense d'une obligation, mais encore l'addition de certains droits. Voyez PRIVILÈGE.

EXEMPTION, se dit souvent dans le langage ordinaire, pour l'absence, la simple privation d'une chose. *Immunitas.* La tranquillité d'Epicure n'étoit qu'une *exemption* de trouble. S. EVR. Ne nous flatois jamais de l'entière *exemption* d'aucun vice, ni de l'amortissement total d'aucune passion. NIC.

EXEMPTION, se dit aussi des Eglises & Monastères qui ont un privilège du Pape qui les exempte de la juridiction de leur Evêque Diocésain. S. Bernard disoit que par ces *exemptions* les Papes prouvent bien qu'ils ont la plénitude de puissance; mais que peut-être ne montrent-ils pas qu'ils aient la plénitude de la justice. Le Concile de Constance révoqua toutes les *exemptions*, pour redonner à la loi générale, affoiblie & diminuée par le relâchement des siècles, sa force, & son ancienne vigueur, & la faire valoir en tous lieux dans toute son étendue. G. G. Les *exemptions* diminuent le respect que les inférieurs doivent à leurs supérieurs, & renversent l'ordre de la Hiérarchie Ecclésiastique. Les premières *exemptions* qui ont été accordées aux Moines, n'étoient que pour la liberté d'élire leur Abbé, indépendamment de l'Evêque, & non pour les exempter de la juridiction des Evêques.

Le prétexte de ces *exemptions* a été que les Evêques abusoient de leur autorité, & exigeoient certains droits des Monastères qui étoient dans leur dépendance. Il est peut-être plus vrai de dire que les Monastères s'étant relâchés de la rigueur de leur règle, ils ne voulurent point d'inspecteurs si proches, & ils sollicitèrent ces *exemptions* pour n'être soumis qu'au saint Siège. Comme c'étoit déroger au droit commun, les Papes étoient fort retenus & fort réservés à accorder ces privilèges. Ils ne le faisoient même d'ordinaire que du consentement des Evêques. Mais peu-à-peu les Papes se sont attribué le pouvoir d'accorder ces *exemptions*, & ont profité de l'indulgence des Evêques, qui n'en considéroient pas toutes les conséquences. Ainsi ils ont favorisé du privilège d'*exemption* des Ordres entiers, comme Cîteaux, Cluni, les Dominicains, les Chartreux, les Jésuites, &c. Les choses étoient venues à un point, que l'on fut obligé de restreindre ces *exemptions*, & le Concile de Trente les a prohibées, & déclarées nulles pour l'avenir, confirmant celles qui sont fondées en juste titre, & en vertu d'une concession en forme du Saint Siège. Aujourd'hui telles concessions, sans le consentement du Roi, & de l'Evêque Diocésain, qui est le Supérieur naturel, seroient nulles & abusives. FEVRET.

Avant le Pontificat de Saint Grégoire le Grand, les Moines étoient soumis à la juridiction des Evêques en toutes choses. Mais ce Saint Pape, qui avoit fondé plusieurs Monastères, & qui en avoit gouverné en qualité d'Abbé, ayant connu par sa propre expérience les mauvais traitemens que les Moines recevoient des Evêques Diocésains, & voulant y apporter un remède efficace pour l'avenir, assembla un Concile à Rome en 601. En ce Concile Saint Grégoire fait une constitution en faveur des Moines, qui n'est presque qu'une extension du privilège accordé trois ans auparavant au Monastère de Classe, qui avoit souffert beaucoup de vexations des Evêques Diocésains. Saint Grégoire, dans son Concile,

Tom. III.

dit d'abord qu'ayant lui-même gouverné des Monastères, il fait combien il est nécessaire de pourvoir à leur repos; & parce que, dit-il, nous savons que dans plusieurs Monastères les Evêques ont commis beaucoup d'injustices & de vexations contre les Moines, il faut y mettre ordre pour l'avenir par un règlement salutaire: c'est pourquoi, ajoute-t-il, nous défendons, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, & par l'autorité du bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, à aucun Evêque, de rien diminuer des biens, terres & revenus, ou titres des Monastères. S'ils ont quelque différend pour des terres qu'ils prétendent appartenir à leurs Eglises, qu'ils choisissent des Abbés, ou d'autres arbitres craignans Dieu, pour le terminer promptement, en présence des Saints Evangiles. On ne pourra ôter à l'Abbé aucun de ses Moines malgré lui, pour gouverner d'autres Monastères, pour l'élever aux Ordres Sacrés, ou pour entrer dans le Clergé. Nous défendons aussi à l'Evêque de célébrer des Messes publiques dans le Monastère. Que l'Evêque ne prétende pas y mettre sa chaire, ou y faire le moindre Règlement. Nous voulons que ce Decret soit inviolablement observé par tous les Evêques, dans tous les siècles à venir. Tous les Evêques du Concile répondirent: Nous nous jouissons de la liberté des Moines, & nous confirmons ce que Votre Sainteté vient d'en ordonner. M. l'Abbé Fleury, dans son *Histoire Ecclésiastique*, dit que ce Concile peut être regardé comme le modèle des premiers privilèges accordés aux Monastères. Les Papes dans la suite ont étendu & augmenté ces sortes d'*exemptions*, selon qu'ils l'ont jugé à propos pour la gloire de Dieu, & le bien de l'Eglise. On ne peut point opposer à ces *exemptions* le quatrième Canon du Concile de Chalcedoine, parce que la discipline de ce Concile dans ce point, aussi-bien que dans quelques autres, n'a pas été reçue en Occident. Le Concile de Trente n'est point contraire aux *exemptions* des Réguliers: il est vrai qu'il y apporte quelque modification dans de certains points; mais il ne le détruit pas, & les Réguliers sont demeurés dans leur possession.

EXEMPTIONS en termes de Coutumes. En quelques Coutumes on appelle *exemptions* les terres, qui étant enclavées dans un Bailliage, ou Sénéchaussée, sont pourtant exemptes de la Justice, & n'en relèvent point pour la Jurisdiction. La Coutume de Nivernois est intitulée, *Coutume du Comté de Nivernois, enclaves, & exemptions d'icelui.*

EXEQUATUR. f. m. Terme de Jurisprudence, qui, tout latin qu'il est, a passé dans notre Langue, comme ceux d'*Exeat*, de *Récépissé*, de *Pareatis*, de *Visa*, &c. & s'y est conservé long-temps. Il n'est plus en usage. C'étoit une souscription ou ordonnance qu'un Juge mettoit au bas d'un jugement ou d'un acte émané d'un autre Tribunal, par laquelle il permettoit de le mettre à exécution dans son ressort. Ces Magistrats n'ont point donné leur *Exequatur* ou lettres d'attache, selon l'usage. Cette Bulle fut publiée sans *Exequatur*. Voyez PAREATIS.

EXERCER. v. a. Dresser, former quelqu'un à une chose par des actes fréquens, ou en la lui faisant souvent pratiquer. *Exercitare, assuesfacere.* On exerce les chevaux à la course; les hommes à l'escrime, à la lutte, à la danse, &c. Il s'exerce au travail, à souffrir le froid & le chaud, il s'y endurecit. S'exercer à la chasse. ABLANC.

Le mot *exercere, exercer*, est pris du Celtique *Eserci*. PEZRON. Mais *eserci* est-il Celtique? N'est-il point plutôt pris du Latin par les Gaulois depuis qu'ils furent sujets aux Romains?

EXERCER se dit aussi par rapport au mouvement que l'on donne au corps ou à quelqu'une de ses parties pour les tenir en état de mieux faire certaines fonctions, ou dans une autre vûe. Il faut *exercer* modérément son corps. *Exercer* ses jambes. *Exercer* un cheval dans la plaine. *Exercer* des soldats par des marches, par des travaux. Ce maître donne assez d'ouvrage à ses compagnons pour *exercer* leurs bras.

G g g g g g

EXERCER se dit au moral, à-peu-près dans le même sens, en parlant de la mémoire, de l'esprit, &c. *exercer* la mémoire, c'est travailler à la fortifier en apprenant souvent par cœur. La mémoire se perd, ou au moins s'affoiblit, si on ne l'*exerce* souvent. On emploie différens moyens pour *exercer* l'esprit des jeunes gens. On n'étudie la Théologie que pour s'*exercer* à la dispute. S. Ev. *exercer* la vertu, la patience de quelqu'un, c'est la mettre à l'épreuve. Dieu permet que nous soyons tentés, pour éprouver & pour *exercer* notre vertu. LA BRUY.

EXERCER son esprit, son industrie, sa plume, c'est employer son esprit, son industrie, sa plume. Il a exercé son esprit sur un beau sujet.

EXERCER se dit encore pour pratiquer, faire les fonctions, remplir des devoirs. *Exercer* un art, une profession. Ce Magistrat *exerce* fort noblement sa charge. Cet ouvrier *exerce* honorablement son métier. On le dit aussi absolument. Il a la survivance; mais il n'*exerce* pas encore.

On dit dans ce sens *exercer* sa clémence, sa générosité, sa cruauté, &c. faire des actes de clémence, de générosité, de cruauté, &c.

EXERCER se dit encore pour mettre une chose en pratique, en faire usage. *Exequi, uti*. Les femmes *exercent* sur nous un pouvoir tyrannique. S. Ev. Le Roi prêta son autorité à ses Ministres, pour *exercer* des concussions violentes. DE LARREY. Henri VIII *exerça* le pouvoir arbitraire dans toute son étendue. ID. Ce sévère censeur *exerce* une impitoyable critique sur tout le genre humain. BAY.

*La force tenant lieu de droit & d'équité,
Le meurtre s'exerçoit avec impunité.*

EXERCER. Terme des Aides. C'est la visite que les Commis aux Aides font chez les Cabaretiers & autres débitans de vin, de cidre, d'eau-de-vie & autres liqueurs, & l'observation qu'ils font de l'état où ils trouvent les futailles, pour savoir combien ils en ont vendu d'un jour à l'autre. On *exerce* les Cabaretiers & autres Débitans au moins une fois par jour, afin d'empêcher les remplacements & autres fraudes. Un Cabaretier est en contravention lorsque les Commis trouvent plus de liqueur dans le tonneau qu'il n'y en avoit la dernière fois qu'ils l'ont *exercé*.

EXERCER, en termes de Palais, se dit des actions & des procédures qu'on fait au nom d'autrui, lorsqu'on a cession de ses droits, ou qu'on les a saisis, & quand on est en sa place. *Fungi vice alicujus, munere; locum obtinere*. Il agit en cette affaire comme *exerçant* les noms & actions de son débiteur. Il *exerce* ce Greffe par commission, au nom du propriétaire.

EXERCÉ, ÉE, part.

EXERCICE. f. m. Occupation, travail ordinaire. *Exercitium, labor, munus*. Le seul *exercice* d'un Officier est de bien vaquer aux fonctions de sa charge. Le principal *exercice* de cet Auteur est l'étude. Les gens du monde sont dans un *exercice* continuel de civilité. Nic. La Poésie a fait votre amusement, & votre *exercice* le plus agréable dès vos premières années. BOUH.

En ce sens on dit qu'un Officier est en son année d'*exercice*, dans le temps qu'il *exerce* effectivement sa charge, sur-tout lorsque les Officiers sont alternatifs; qu'on a commis un tel à l'*exercice* d'un Greffe, ou d'une autre charge; pour dire qu'on lui en fait faire les fonctions.

EXERCICE. Terme d'Aides. On nomme ainsi parmi les Commis aux Aides, la descente & visite qui se fait dans les caves des particuliers vendans vin.

EXERCICE, signifie encore l'action du corps à laquelle on se livre, pour le plaisir, ou pour la santé. *Exercitatio*. Il faut prendre un peu d'*exercice* après le repas, agir, se promener. Il surmontoit les incommodités par la tempérance, & par l'*exercice*. SAR. L'*exercice* du corps réveille l'esprit. BOUH. Cet homme est sédentaire, & ne fait point d'*exercice*: c'est ce qui

le rend sujet aux fluxions. La paume, la chasse sont des *exercices* bien violens.

EXERCICE, signifie au figuré, travail, embarras, *labor, aegritudo, cura*. Un chicaneur donne bien de l'*exercice* à ses parties, il les fait bien courir. Cet homme a des enfans débauchés qui lui donnent bien de l'*exercice*. De tant d'heureux jours passés, il ne me reste plus que le pénible *exercice* d'en effacer de mon esprit la trace profonde.

EXERCICE se dit aussi en matière de dévotion, & signifie, Pratique. *Exercitium, praxis, vita quotidiana institutum*. L'*exercice* du Chrétien, c'est ce que doit faire un Chrétien tous les jours. Il vaque à tous les *exercices* de piété. La contemplation passive n'est que l'*exercice* passible de l'amour pur & désintéressé. FEN. Quelque charme qu'on trouve dans l'*exercice* de la vertu, l'ambition envisage toujours la récompense qui la suit. S. EVR.

EXERCICE, se dit aussi des études, des conférences qu'on fait pour se perfectionner dans les Lettres. Ces jeunes gens font tous les Jedis des *exercices* académiques, où ils profitent beaucoup.

EXERCICES, au pluriel, se dit plus particulièrement des choses que la jeune noblesse apprend dans les Académies, comme monter à cheval, danser, faire des armes, voltiger, tracer des fortifications, &c. Ce Seigneur a fort bien appris tous ses *exercices*.

EXERCICES, se dit aussi de l'occupation d'une compagnie, d'une Académie. Les *exercices* ordinaires de l'Académie des Sciences, des Belles-Lettres.

EXERCICES, en matière de piété, sont certains jours de retraite que l'on prend pour méditer & faire des revues sur sa conduite. On dit faire les *exercices* spirituels de huit, de dix jours. On dit simplement, faire les *exercices*, être aux *exercices*. Saint Ignace, Fondateur de la Compagnie de JESUS, a introduit l'usage de ces *exercices*. Il a fait un ouvrage de Méditations pour un mois, que l'on nomme *Exercices* spirituels: ce Livre a été imprimé en Latin de l'impression du Louvre.

EXERCICE se dit dans les Communautés Religieuses de tous les points de la règle. Être fidelle à ses *exercices*, faire tous ses *exercices* avec piété.

On a fait depuis plusieurs Livres sur l'idée de celui-là, que l'on a intitulés les *exercices* spirituels de S. Ignace; Retraite de huit jours, &c. Le P. Bartoli, en Italien, & le P. Bouhours en François, ont donné dans la vie de S. Ignace le plan admirable de ses *Exercices* spirituels. Les *Exercices* spirituels de S. Ignace ne sont pas un simple recueil de méditations ou de considérations chrétiennes; c'est une suite, un enchaînement de méditations, une méthode sûre pour la réformation des mœurs. S. Ignace y a réduit comme en art la conversion d'un pécheur; il y a établi une voie par laquelle l'homme, avec le secours de la grace, sort de son péché, & monte jusqu'au plus haut point de perfection. BOUH. Cet Ouvrage n'est autre chose qu'un Recueil d'enseignemens ou d'*exercices* tirés de l'Écriture, & des expériences de la vie spirituelle, & réduits en un ordre qui les rend très propres à exciter les cœurs des Fidèles à la piété. P. VERJ.

EXERCICE, en termes de Guerre, c'est tout ce qu'on fait pratiquer aux Soldats, pour les rendre plus propres au service militaire, le maniement des armes, les évolutions militaires. C'est ce que Végèce & les Auteurs Latins appellent *meditatio*. Le Régiment des Gardes fait toutes les Fêtes l'*exercice*. On appelle de même sur mer l'*exercice de la manœuvre*, la démonstration, ou la représentation, de tous les mouvemens nécessaires pour appareiller un vaisseau, & de tout ce que chacun doit faire dans l'occasion.

EXERCICE PAIR ET IMPAIR. Ces termes sont en usage dans les Recettes générales des Finances; dans l'extraordinaire des guerres, &c. On nomme *exercice* pair, celui qu'on fait les années paires, comme 1744, 1746; & *exercice* impair, celui qu'on remplit les années impaires, comme 1745, 1747. Lors-

qu'une charge est divisée en plusieurs corps d'office, on distingue toujours l'exercice pair d'avec l'impair, parceque les comptes de chaque année se rendent ordinairement par différens Officiers dont l'un compte de l'exercice pair, & l'autre de l'exercice impair.

EXERCITANT. f. m. On appelle ainsi celui qui fait l'exercice de la retraite à S. Lazare, ou en d'autres Communautés.

EXERCITATION. f. f. Dissertation, Traité fait sur quelque matière pour exercer son génie, sa critique. *Exercitatio.* Les Auteurs ont intitulé plusieurs de leurs ouvrages, des *Exercitations*, comme celle de Scaliger contre Cardan. On a dit aussi *Exerciter* pour *exercer*, parce qu'on dit en Latin *exercitare*, & *exercere*. On disoit aussi autrefois *Exercite* pour Armée, du Latin *exercitus*. Tout cela est vieux, & ne se dit plus du tout.

EXERCITE. f. m. Mot écorché du Latin *Exercitus*, Armée.

*Le Nord nous a rendu visite,
Suivi d'un nombreux exercite,
De Lorrains, Croates, & Goths,
Ainsi que Gazette debite.* POESIES DE CHAPELLE.

C'est un vieux mot entièrement tombé, qui, comme on voit, peut encore trouver sa place dans la Poësie badine. Vaugelas s'est efforcé, mais en vain, de le remettre sur pied. Il en a fait un long Chapitre, qui ne laisse pas d'avoir son utilité, dans ses nouvelles Remarques.

EXERCITER. vieux v. a. Exercer, *exercere*.

EXERCITÉ, ÉE. Part. du même verbe.

EXERESE. f. f. Terme de Chirurgie. *Exeresis.* L'exerese est une opération par laquelle on tire du corps humain ce qui est étranger, nuisible, inutile. L'exerese se fait en deux manières; par extraction, en ôtant du corps ce qui s'y est formé; par détraction, en ôtant du corps ce qui a été introduit du dehors.

Le nom d'exerese vient du Grec *ἐξέρησις*, qui signifie l'action.

EXERGUE. f. f. *Exergum*, *scriptio*. Terme de Médaille, qui signifie un petit espace hors d'œuvre qui se pratique dans la médaille pour y mettre quelque inscription, chiffre, devise, ou date.

Ce mot vient de *ἐξ* & de *ἔργον*, & signifie hors d'œuvre.

E X F.

EXFOLIATIF, IVE. adj. Terme de Chirurgie. Qui exfolie, qui est propre à exfolier. Trépan *exfoliatif*, est un trépan qui perce l'os en le ratissant, & en enlevant plusieurs feuilles les unes après les autres. L'usage du trépan *exfoliatif* est dangereux, parce que cet instrument peut beaucoup ébranler la tête.

En Chirurgie on appelle remèdes *exfoliatifs*, ou *exfoliatifs* simplement, ceux qui sont propres à faire exfolier les os cariés, c'est-à-dire, à faire séparer par feuilles la carie de la partie saine. Tels sont l'euphorbe, le cautère actuel ou potentiel, les poudres de sabine, d'iris, d'angélique, la teinture de myrrhe, d'aloës & d'aristoloche, &c. COL. DE VILLARS.

EXFOLIATION. f. f. Terme de Chirurgie. *Exfoliatio.* Séparation des parties d'un os qui se détachent par feuilles. L'usage des poudres céphaliques est inutile pour avancer l'exfoliation. DIONIS. Ce qui a été découvert de la surface du crâne souffre l'exfoliation. Id.

Ce terme qui s'emploie pour les os des animaux, est aussi d'usage en Botanique, où il exprime la séparation d'une partie morte, & desséchée d'avec celle qui est vive. On l'emploie pour le bois & l'écorce.

EXFOLIER. Terme de Chirurgie, qui se dit seulement des os qui se lèvent, ou qui se détachent par

feuilles, par lames minces. *Exfoliare.* On le dit avec un pronom personnel comme un verbe réciproque. Il ne faut point trop tamponner la plaie, laissant à l'os la liberté de se recouvrir, ce qu'il fait quelquefois sans s'exfolier, sur-tout aux enfans. DIONIS.

EXFOLIE, ÉE. part.

EXFUMER, ou **ESFUMER.** v. a. Terme de Peinture. C'est, Eteindre une partie de quelque portrait, ou d'autre ouvrage, qui paroît trop. *Colores eluere.* Il faut *exfumer* cette partie-là, parce qu'elle paroît trop forte en couleur.

E X G.

EXGARDIEN. f. m. Terme en usage dans l'Ordre de Saint François. *Guardiani* ou *Custodis munere defunctus*. Dans cet Ordre tous ceux qui ont été Gardiens se donnent & conservent le titre d'*Exgardiens*. Voyez *EX*.

EXGENERAL. f. f. Qui a été Général. *Generali prapofitura functus*. Voyez *EX*.

E X H.

EXHALAISON. f. f. fumée, vapeur subtile qui s'exhale, qui sort des corps & qui s'élève dans l'air. *Exhalatio*, *vapor*. En entrant chez un Parfumeur, on sent une douce *exhalaison* qui frappe l'odorat. On respire dans les mines des *exhalaisons* vitrioliques, & arsenicales, qui sont dangereuses.

On confond souvent les vapeurs avec les *exhalaisons*. Cependant on ne doit appeler vapeurs que les particules qui sortent du sein des eaux, & voltigent dans l'air. Ces vapeurs réunies par le froid forment une espèce de fumée sur les rivières, les étangs. Voyez VAPEURS. Et l'on donne le nom d'*exhalaisons* aux particules très-déliées, aux fumées séchées qui s'exhalent des corps solides, comme la terre, les minéraux, les soufres, les sels, &c. Sur l'existence de ces sortes d'écoulemens voyez ECOULEMENT, EMANATION. L'action des feux souterrains agit les eaux & les corps terrestres, divise leurs parties, les subtilise, les volatilise, les rend plus légères qu'un pareil volume d'air, & par conséquent propres à monter. La chaleur du soleil détache encore & soulève les vapeurs & les *exhalaisons*. Enfin, la pesanteur de l'air, le souffle des vents réfléchis sont autant de causes qui concourent à l'élévation de ces écoulemens.

Les vapeurs & les *exhalaisons* parvenues à une certaine hauteur, se mêlent ensemble, & forment les différens météores aqueux. Voyez MÉTÉORES AQUEUX, ROSÉE, BROUILLARD, NUÉE, PLUIE, GRESLE, NEIGE, &c.

Les *exhalaisons* sulfureuses, bitumineuses, nitreuses, vitrioliques, &c, sont la matière des météores ignées. Voy. ce mot, TONNERRE, ECLAIRS, &c.

EXHALATION. f. f. Terme de Chimie, est une opération qui ne se pratique que sur les matières sèches, par laquelle on fait élever & dissiper les parties les plus volatiles des substances, par le moyen de la chaleur. *Vaporatio*, *expiratio*.

EXHALER. v. a. Pousser en l'air quelque vapeur, des parties subtiles, spiritueuses. *Exhalare*, *spirare*. Ce cloaque *exhale* une mauvaise odeur. Les roses *exhalent* une odeur agréable.

S'EXHALER, signifie, s'évaporer, s'élever en l'air, *Dispergi in auras*, *diffundi*. L'esprit de vin, l'esprit de nitre, *s'exhalent* bientôt, si les vaisseaux ne sont point bouchés. L'esprit d'urine a un sel fort volatil qui *s'exhale* facilement. Il *s'exhale* des vapeurs de liqueurs échauffées.

EXHALER, se dit figurément pour dissiper, soulager. *Exhaler* sa colère en menaces, sa douleur en plaintes. On le dit de même avec le pronom personnel. La tristesse, la douleur *s'exhalent* par les soupirs. La colère *s'exhale* en injures, en invectives.

*Du sein d'un Prêtre, ému d'une divine horreur ;
Apollon par des vers exhala sa fureur.*

BOILEAU.

*Cette belle affligée
En sanglots mal formés exhala sa douleur.*

CORNEILLE.

EXHALER SA BILE, se dit pour, passer sa mauvaise humeur, son chagrin à quelque chose, en faire son occupation pour satisfaire sa colère.

*L'Espagnol triste & foible, en chicane inutile,
En frivoles procès exhale sa bile.*

RECUEIL DE VERS.

*Horace après Lucile
Exhaloit en bons mots les vapeurs de sa bile.*

BOIL.

EXHALÉ, ÉF. part. *Diffusus, exhalatus.*

EXHAUSSEMENT. f. m. Terme qui n'a d'usage qu'en Architecture & en matière de bâtiment. Élévation d'un plancher, d'une voûte. *Altitudo.* Les planchers qui ont trop d'exhaussement rendent les chambres trop froides en hiver.

EXHAUSSEMENT, est aussi une hauteur, ou élévation ajoutée sur la dernière plinthe d'un mur de face pour rendre l'étage en galetas plus logeable. *Superstructio.*

EXHAUSSER. v. a. Terme d'Architecture seulement. Donner plus de hauteur. *Efferre altius, elevare.* Exhausser une maison, un plancher.

EXHAUSSER, hausser, élever, considérés comme synonymes. On *elevé* en plaçant dans un lieu ou dans un ordre éminent. *Elever* une statue. On *hausse* en ajoutant un degré supérieur, soit de situation, soit de force, soit d'étendue. *Hausser* les épaules & la voix. On *exhausse* en augmentant la dimension perpendiculaire, c'est-à-dire, en donnant plus de hauteur par une continuation de la chose même. Exhausser un bâtiment. SYN. FR.

EXHAUSSÉ, ÉF. part. Mur, planché *exhausse*.

EXHAUSTION. f. f. Terme de Mathématiques. Méthode d'exhaustion. L'Auteur déclare qu'il ne prétend pas attaquer la méthode des indivisibles, qui ne seroit peut-être pas, si elle étoit bien analysée, différente de la méthode de l'exhaustion. MEM. DE TRÉV. Cette méthode, pratiquée sur-tout par les anciens Géomètres, est la manière de prouver l'égalité de deux grandeurs, en faisant voir par la réduction à l'absurde, que leur différence est plus petite qu'aucune grandeur assignable, qu'elle épuise toute grandeur quelconque, & que par conséquent elle s'évanouit. Du mot Latin *exhaustio*, épuisement.

EXHERÉDATION. f. f. Terme de Jurisprudence. C'est une disposition par laquelle on exclut, on prive de sa succession, en tout ou en partie, celui à qui elle est due & appartient par la loi ou par la coutume. *Exhereditatio.* Selon notre Jurisprudence les enfans peuvent être exhéredés pour juste cause, & sans *exhérelation* & sans cause, ils peuvent être réduits à leur légitime; mais sans *exhéredation*, ils ne peuvent être privés de leur légitime. Il y a quatorze causes d'*exhéredation* portées dans la Nouvelle 115. de Justinien. Il a voulu que l'*exhéredation* fût nulle, à moins que l'une des causes fixées dans cette Nouvelle ne fût directement exprimée. Une *exhéredation* sans cause est nulle: on fait casser le testament comme inefficieux, *Testamentum inefficiosum*: c'est ainsi que parlent les Jurisconsultes, anciens & modernes. L'*exhéredation* est le foudre de la puissance paternelle pour contenir les enfans dans le devoir, ou pour châtier leur désobéissance & leur ingratitude. DE LAUN. La cause de l'*exhérelation* est nulle. C. B. Par l'ancien droit Romain les peres avoient le pouvoir de prononcer l'*exhéredation* sans cause.

Leur volonté étoit une loi souveraine qu'il falloit respecter, toute rigoureuse qu'elle étoit. Mais la rigueur de cet ancien droit a été corrigée par Justinien, qui a voulu que les enfans fussent ou compris dans l'institution, ou exhéredés avec cause, à peine de nullité.

EXHEREDER. v. a. Terme de Jurisprudence. Dshériter un fils; le priver de sa succession pour cause légitime. *Exheredare.* Il a été *exheredé* pour s'être marié malgré son pere. Un fils doit être *exheredé* nominément & formellement. Avant la Nouvelle 115 de Justinien, le pere pouvoit *exhereder* son fils par un jugement ferme & résolu, sans en rendre d'autre raison que sa volonté. Si les enfans ne sont ni institués, ni *exheredés* expressement, le testament est nul: la préterition des enfans le rend invalide, de même que la préterition des petits enfans, lorsque le fils *exherede* meurt avant le Testateur.

EXHERÉDÉ, ÉF. part. *Hereditate dejectus, exclusus.*

EXHIBER. v. a. Terme de Palais. Montrer les pièces, les représenter. *Exhibere, ostendere, prabere, proferre, producere.* Les parties sont souvent condamnées à *exhiber* leurs titres. Les Notaires sont obligés, en vertu de compulsoires, d'*exhiber* leurs registres, pour en tirer des copies collationnées. Il y a un titre au Digeste de *exhibendo*.

EXHIBÉ, ÉF. part.

EXHIBITION. f. f. Montre des pièces, représentation de papiers. *Exhibitio, productio, editio.* Ce Greffier a fait l'*exhibition* de son registre sur le Bureau. Les parties ont fait *exhibition* devant les arbitres de leurs titres & capacités. On a dit autrefois *exhibition* d'une tragédie, d'une comédie, & de tout autre semblable spectacle. On disoit aussi *exhiber* des jeux, *ludos edere*; mais cela ne se dit plus. Ces expressions sont encore dans les anciens Dictionnaires de Nicot, & de Pomey.

EXHORTATION. f. f. Discours qui tend à persuader quelqu'un de faire une chose qu'il est libre de faire ou de ne pas faire. *Adhortatio, cohortatio.* Je reçois de tout mon cœur les *exhortations* que vous me faites là-dessus. VOIT. Un homme sage doit faire son devoir sans autre *exhortation*. Dès que les peuples sont persécutés, de simples *exhortations* à la patience ne suffisent plus pour les contenir. BOUIN.

EXHORTATION, signifie aussi un petit Sermon qui se fait avec plus de familiarité, & plus en particulier que ceux qui se font dans les chaires, & qui excite à pratiquer les vertus chrétiennes, les exercices de piété.

EXORTATION, est aussi une figure de Rhétorique, qui consiste à presser l'auditeur, & à exciter, par des figures & des pensées pathétiques, les mouvemens & les affections qu'on lui veut inspirer.

EXHORTER. v. a. Tâcher de porter quelqu'un à quelque chose. *Hortari, impellere, excitare.* Démosthène & les autres Orateurs harangoient le peuple pour l'*exhorter* tantôt à la guerre, tantôt à la paix. Les Prédicateurs *exhortent* les Chrétiens à bien vivre, à être fidèles dans la foi, à faire des aumônes, à bien mourir, Il n'y a rien qui *exhorte* tant à bien mourir, que de n'avoir point de plaisir à vivre. VOIT. Il m'*exhorta* à me faire violence. PASQ. De bons Auteurs construisent aussi ce mot avec la particule *de*. Oxortes voyant le Satrape étonné, l'*exhorta* d'éprouver plutôt la foi des Macédoniens, que leurs armes. VAUG. Il l'*exhortoit* d'entreprendre quelque chose digne de sa naissance. ID. Quand ce mot est joint à quelque substantif, alors il ne se construit jamais qu'avec la particule *à*. *Exhorter à* l'union, à la patience, à la mort. Le P. Bouhours a remarqué qu'on dit également bien en François *exhorter à* faire quelque chose, & *exhorter de* faire quelque chose. *Exhorter à* est plus ordinaire.

EXHORTÉ, ÉF. part.

EXHUMATION. f. f. Action par laquelle on déterre un cadavre, par Ordonnance de Justice. *Exhumatio.* On ordonne l'*exhumation* d'un corps enterré, quand

en prouve qu'il a été tué en duel. Un Curé a droit de demander l'*exhumation* du corps d'un de ses paroissiens enterré hors de la Paroisse & sans sa permission.

EXHUMER. v. a. Tirer de la terre un corps mort en vertu d'une Ordonnance de Justice. *Exhumare*. On a ordonné que ce corps seroit *exhumé* pour le visiter, & voir s'il n'est point mort de poison.

Par l'Article X. de l'Edit de 1643. contre les duels, il est porté que les corps de ceux qui ont été tués en duel & enterrés, seroient *exhumés* & jetés à la voirie. Après la mort de Charles-Quint il fut arrêté à l'Inquisition en présence du Roi Philippe II son fils, que son corps seroit *exhumé* & brûlé comme hérétique, pour avoir tenu en son vivant quelques propos légers de foi. BRANTÔME. Le Maréchal d'Ancre fut *exhumé*, & son corps servit de jouet au peuple. Le Prêtre Mathurin Picart, qui avoit commis tant de profanations chez les Religieuses de Louviers, & accusé d'être la cause de leur prétendue possession fut *exhumé* de leur Eglise par Sentence du 12 Mars 1643. rendue par M. de Pericard, Evêque d'Evreux.

EXHUMÉ, ÉE. part. *Exhumatus*.

Ce mot est formé de la préposition *ex*, de, & du mot *humus*, terre. Tirer de terre.

E X I.

EXIDEUIL. Petite ville de France dans le Périgord. *Exidolium*. *Exideuil* est situé sur la rivière de Louhour, à 8 lieues de la ville de Périgueux, vers les frontières du Limousin. Quelques Géographes écrivent *l'ffideuil*; c'est que dans la prononciation de ce nom on adoucit le son de l'*x*.

EX-JESUITE. f. m. Celui qui est sorti de chez les Jésuites. C'est un *Ex-Jésuite*.

EXIGEANT, ANTE. adj. Qui exige trop d'attentions, de devoirs, d'égards. Cet homme est bien exigeant, trop exigeant. *Qui colit, observari cupit & vult*.

EXIGENCE. f. f. Terme de Palais. Ce que les circonstances demandent que l'on fasse, ce qui est convenable par rapport aux circonstances. *Exigentia*. On a renvoyé ces criminels devant leurs Juges, pour être punis suivant l'*exigence* des cas.

EXIGER. v. a. Demander une chose à laquelle on a droit. *Exigere, repetere*. Il est temps d'*exiger* le paiement de cette dette, de cette lettre de change; le terme est échu. *Exiger* un impôt. N'*exiger* que choses raisonnables. On peut *exiger* de tous les hommes qu'ils soient justes & équitables. Nous ne pouvons *exiger* des autres qu'ils se rendent à nos sentimens. Nic.

EXIGER, signifie quelquefois faire fournir une chose par une espèce de droit soutenu de la force. Alors il marque autant de répugnance dans celui qui accorde, que de droit dans celui qui demande. *Exiger* des contributions dans le plat pays.

EXIGER, se prend aussi en mauvaise part, quand on fait payer des sommes qui ne sont pas dues, ou des droits au-delà de ce qui est dû. Il est défendu d'*exiger* des intérêts des obligations, des purs prêts. Les Procureurs *exigent* bien des droits au-delà de ceux qui leur sont taxés. Un usurier *exige* de gros intérêts. Bien des hommes *exigent* des devoirs qui ne leur sont pas dûs.

EXIGER, se dit aussi figurément en choses morales, & signifie porter, engager à des choses convenables ou de devoir. *Postulare*. L'honnêteté *exige* qu'il fasse les avances. Son devoir *exige* qu'il fasse une telle satisfaction. Les lois de la société *exigent* qu'on se ménage obligeamment les uns les autres. BELL.

EXIGE, ÉE. part.

EXIGIBLE. adj. m. & f. Qui se peut exiger, dont on peut demander le paiement. *Qui potest exigi*. Ce Marchand a montré pour cinquante mille écus d'effets tous bons & *exigibles*. La dette est créée, mais

elle n'est pas encore *exigible*. PAT. Le terme n'est pas échu.

EXIGU, uz. adj. Terme du style familier & de plaianterie, qui se dit des choses qui sont en petite quantité. Ce Pédant avoit des auditeurs en nombre *exigu*. La somme est *exigüe*. Il est entièrement Latin. *Exiguus*, & on ne s'en sert guère en François.

EXIGUE. f. f. Terme de coutume. Acte par lequel celui qui a donné des bestiaux à cheptel ou chepteil, se départ du bail & demande le compte & partage des bestiaux.

EXIGUER. v. a. Terme de Coutumes, qui signifie, faire le partage des bêtes données à moitié, ou à chepteil; ou en résoudre le traité.

Ce mot vient du Latin *exigere*, qui signifie *faire sortir de l'étable*.

EXIL. f. m. Bannissement. *Exilium*. L'*exil* chez les Romains étoit proprement l'interdiction du feu & de l'eau. Celui qui étoit condamné à cette peine étoit obligé d'aller vivre ailleurs. Les autres peuples punissoient certains crimes par l'*exil* ou bannissement. Les Athéniens envoyoit souvent en *exil* leurs Capitaines, par l'envie qu'ils leur portoit. Voyez BANNISSEMENT, DEPORTATION, RELÉGATION.

Il faut remarquer qu'il y a différence entre *exil* & *bannissement*. *Bannissement* ne se dit que des condamnations faites en justice. L'*exil* n'est qu'un éloignement causé par quelque disgrâce, une peine imposée par l'autorité souveraine. Le premier est infamant, le second ne l'est pas.

EXIL, se dit aussi de la relégation d'une personne dans quelque lieu qu'on lui assigne, d'où il ne peut sortir sans congé. Il a été *exilé* en Bretagne, à Saint Malo. Un homme relégué a pour domicile nécessaire, pendant son *exil*, le lieu où il est relégué; cependant le lieu de son *exil* n'est point réputé son domicile pour les effets civils de sa succession, parce que pour cela il faut du choix & de la destination, & qu'au contraire, celui qui est en *exil* est toujours censé avoir l'esprit de retour. C. B. *Animum revertendi*, comme parle le droit, même des bêtes, qui sortent de l'étable, de la maison, & qui reviennent ensuite.

Ovide, c'est à tort que tu veux mettre Auguste
Aurang des Immortels :

Ton exil nous apprend qu'il étoit trop injuste
Pour avoir des Autels.

DE LINGENDES.

Ce mot vient du Latin *exilium*, *exil*, qu'on a écrit *exul*, d'*extra solum*, hors du pays natal.

On appelle figurément un *exil* honorable, un emploi qu'on donne à quelqu'un qui l'oblige à résidence dans des lieux éloignés, ou peu agréables. Sous le règne de Tibère, les emplois éloignés étoient des *exils* mystérieux. S. EYR. Un perit Evêché dans les montagnes est un honnête *exil*. Une résidence, une Ambassade chez les peuples barbares, est une espèce d'*exil*. L'*exil* de la Cour est l'enfer des Courtisans.

EXIL, se dit figurément du lieu où demeure un homme accoutumé d'être plus agréablement ailleurs. Le lieu où il est, est un lieu d'*exil* pour lui, est un vrai *exil* pour lui. AC. FR.

En termes de dévotion, on appelle la terre, le lieu de notre *exil* : & le temps de notre *exil*, ou notre *exil*, le temps que nous vivons sur la terre, tout le temps de notre vie.

Seigneur, dans cet exil je soupire après vous.

RECUEIL DE VERS.

On a donné pour devise à une personne devenue célèbre par son *exil*, une Lune au plein dans son opposition au Soleil, avec ce mot, *Clara, potensque recessu*, ou *Clarius elucet longè*;

ou ce mot Italien, *Quanto più s'allontana, più riprende.*

EXILER. v. a. Envoyer quelqu'un en exil, ou le reléguer en certain lieu, où on l'oblige de demeurer. *Mittere in exilium, patriâ pellere.* On a exilé un tel Magistrat pour s'être opposé aux ordres du Roi.

Ce mot vient du Latin *exilium*.

On dit aussi, que les mauvais Anges ont été exilés du ciel, pour dire, qu'on les en a chassés : que nous avons été exilés de notre patrie par le péché originel. On dit encore, qu'un homme s'est exilé volontairement du monde, pour dire, qu'il est allé vivre en retraite, qu'il s'est mis dans un Monastère. Sa Maîtresse l'a exilé, pour dire, lui a défendu de la venir voir.

EXILÉ, ÉE. part. & adj. *Exul, actus in exilium.*

*Autrefois Scipion trouva dans Lélie,
Loin de Rome exilé, sa gloire & sa patrie.*

VILL.

Ma raison loin de moi se tenoit exilée.

VOITURE.

EXILÉ, ÉE, est aussi substantif. On fit rappeler les exilés. ABL.

EXILITE. f. f. Du Latin *exilitas*. Petiteesse, foiblesse. Quoique la parole ne veuille point être chantée elle demande pourtant d'être cadencée, mais d'une manière douce qui varie insensiblement les tons pour plaire à l'oreille, en frappant avec les proportions mesurées d'une harmonie secrète les fibres du tympan ; au lieu que l'aigreur les écorche, que l'exilée de la voix ne les remue point ; & que la monotonie touchant toujours la même fibre, produit l'ennui & le dégoût. *Ecole du monde.* L'Auteur n'a pas mis ce mot en vogue.

EXILLES. Ville du Dauphiné en France. *Ocelum.* César l'appelle la dernière ville de la Province celtique. *Exilles* est sur la Doire dans le Briançonnais, à deux lieues au-dessus de la ville de Suze, vers les confins du Piémont ; & il a un château très-bien fortifié : Vigenère, Adrien de Valois & Audiffret, le prennent pour l'ancien *Ocelum*, *Ωκελον* & le second traite de ridicule l'opinion de Marlien, qui met *Ocelum* à Novalèse, *Novalicium*, ou, comme il l'appelle, *Novalesium*. Quelques-uns écrivent *Ejssilles*, & d'autres *Eysilles*. Long. 24 d. 35'. latit. 46 d. 5'.

EXIMER. v. a. Terme usité en Allemagne pour marquer l'action par laquelle un État ou membre immédiat de l'Empire est soustrait à sa juridiction, & privé de son suffrage à la Diète. La Suisse & d'autres États qui relevoient de l'Empire, en ont été eximés.

EXINANITION. f. f. Terme de Médecine, synonyme d'évacuation, & par conséquent assez inutile.

EXISTANT, ANTE. Qui est dans l'être des choses. *Existens.* On a fait un inventaire exact de tous les meubles existans, qui se sont trouvés en nature dans cette maison. On le dit aussi de ce qui n'est plus en la possession de quelqu'un. Vous ne sauriez rien saisir sur lui, il n'a aucuns meubles existans, il les a tous vendus.

EXISTÉE. f. f. Terme de Fleuriste. C'est le nom d'une anémone à péluce. L'*Existée* est une perliquinne nouvelle & très-belle. MORIN, *cult. des fleurs*, c. 7.

EXISTENCE. f. f. C'est ici un de ces termes que l'on ne devoit point définir, parce qu'on ne peut rien dire de plus clair. On entend en Grammaire par *existence* f. f. l'état d'une chose en tant qu'elle existe. *Existencia.* L'*existence* de Dieu est nécessaire. L'*existence* des créatures est accidentelle & passagère. Tout ce qui est au monde tient son *existence* de Dieu. Ces meubles ne sont plus en *existence* : on ne peut plus les représenter. Il ne faut pas confondre

existence & subsistance. L'*existence* se donne par la naissance ; la *subsistance*, par les alimens. Voyez EXISTER.

EXISTER. [v. n. Être actuellement. *Existere.* Dieu existe par lui-même, par son infinité. Il y a eu plusieurs villes autrefois qui n'existent plus à présent.

EXISTER, SUBSISTER, ÊTRE, considérés dans une signification synonyme. Le mot d'*être*, dit M. l'Abbé Girard, convient à toutes sortes de sujets, substances ou modes, & à toutes les manières d'être, soit réelles, soit idéales, soit qualificatives ou relatives. Voyez ce mot. Celui d'*exister* ne se dit que des substances, & seulement pour en marquer l'être réel. *Subsister* s'applique également aux substances & aux modes, mais avec un rapport à la durée de leur être, que n'expriment pas les deux autres mots. On dit de la matière, de l'esprit, des corps & de tous les êtres réels qu'ils *existent*.

Le verbe *être* sert ordinairement à marquer l'événement de quelque modification ou propriété dans le sujet ; celui d'*exister* n'est d'usage que pour exprimer l'événement de la simple existence ; & l'on emploie celui de *subsister* pour désigner un événement de durée, qui répond à cet événement de durée, ou à cette modification. L'homme est inconstant ; le phénix n'existe pas ; tout ce qui est d'établissement humain ne *subsiste* qu'un temps.

Il se dit en termes de Pratique, & en parlant des biens & des effets civils qui sont encore en nature. Il s'est fait de tous les effets de la succession qui *existoient*.

On dit d'une dette déjà éteinte, qu'elle n'existe plus. Ac. Fr.

EXISTIMATEUR. f. m. *Estimator, existimator.* Le P. Pomey dit que ce mot se trouve dans M. Le Maître. Injustes *Existimateurs*, pour connoisseurs, appréciateurs. Il arrive souvent que ceux qui sont accoutumés à la lecture des Auteurs Latins hasardent ainsi quelques termes qui sont purement Latins, & que certaines circonstances rendent plus tolérables. Quoi qu'il en soit, celui-ci n'a pas fait fortune.

EXITIRIES. f. f. pl. ou plutôt adj. pris subst. Fête dans laquelle on faisoit chez les anciens Grecs des vœux & des sacrifices pour les Généraux, lorsqu'ils se mettoient en marche contre l'ennemi. Les particuliers qui partoient pour quelque voyage avoient aussi leurs *exitiries*. *Exitiria.*

E X L.

EXLAQUAIS. f. m. Qui a été Laquais. *Nuper servus.* On attribue l'invention de ce mot à M. Mézeray. Il ne se dit qu'en badinant.

*Penses-tu que mon cœur soit si fort au rabais,
Que de borner son vol aux vœux d'un Exlaquais.*

P. COM.

EXLECTEUR. f. m. Qui a été Lecteur en Théologie, ou en Philosophie. *Exlector, qui Theologiam vel Philosophiam docuit, & legit.*

E X O.

EXOCATACŒLE, ou **EXOCATACÉLE.** f. m. Terme d'histoire. Nom générique, que l'on donnoit autrefois, à Constantinople, au Grand Œconome, au Grand Sacellaire, ou Grand Maître de la Chapelle, au Grand Skenophylax, ou Garde des Vases, dont néanmoins Codin ne parle point, C. 1. p. 8. au Grand Carthophylax, au Maître de la petite Chapelle, & au Protecédique, ou premier Défenseur de l'Eglise. *Exocatacælus.* Les *Exocatacæles* avoient une grande autorité. Dans les Assemblées publiques ils avoient le pas sur les Evêques, & dans le Patriarchat de Constantinople ils faisoient les fonctions de Diacres. Ils sont nommés Cardinaux de Constantinople dans la lettre de Jean IX. à l'Em-

pereur Basile Léon. Il en est parlé dans les actes du Concile de Florence. Les *Exocatacetes* avoient été Prêtres d'abord; mais je ne sai quel Patriarche de Constantinople, que Codin ne nomme point, voulut qu'à l'avenir ils ne fussent que Diacres. La raison fut qu'étant Prêtres, ils avoient tous chacun leurs Eglises, où ils officioient dans toutes les grandes fêtes, de sorte que justement aux jours les plus célèbres, le Patriarche se trouvoit sans principaux Ministres, ou Officiers, & qu'il ne paroît jamais avec moins de suite à l'Autel. Au reste, bien qu'ils ne fussent que Diacres, il leur permettoit, en les ordonnant, de porter la chasuble, que les Grecs appellent *phelone*, mais non pas l'étole, qu'ils nomment *Epitrachele*, *ἐπιτραχήλιον*.

On ne convient point de la raison qui leur fit donner ce nom, ni de son étymologie. Junius, dans son édition de Codin, p. 131. & 133. sépare ce mot en deux, & lit *ἐξ Κατάκειλος*, six *Catacetes*; mais cette leçon est fautive, quoiqu'elle se trouve dans les Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, & de celle du Duc de Bavière: tous les autres Manuscrits n'en font qu'un mot; & ces Officiers sont nommés *Exocatacetes*, lors même qu'ils n'étoient que cinq, & par Codin qui n'en compte que quatre, C. 1. p. 8. de l'édition du Louvre. Le même Junius prétend que le mot *Catacete* vient de ce que ces Officiers demeuroient dans les Vallées, *κατὰ τὰς κοιλάδας*, comme si les Cures de Constantinople avoient toutes été dans les Vallées: & de plus on ne doit point séparer ce mot, comme nous avons dit. Petrus Gregorius Tholosanus, *L. XV. c. 9. Synagm. Universi juris*, croit que ce mot vient de *κατακλίω*, *permulceo*; *suavitate animum delinio*: en effet on trouve ce mot écrit *ἐξκατακλίω*; mais Gretser répond que cette leçon est vicieuse, & cette étymologie sans fondement. Il propose ensuite une conjecture, qu'il n'avance que timidement; il lit *ἐξκατακλίω*, au lieu d'*ἐξκατακλίω*, comme s'ils étoient appelés ainsi, parce qu'ils couchoient ou demeuroient hors du Palais Patriarcal. Il avoue cependant qu'on ne trouve point *ἐξκατακλίω* en ce sens; mais *ἐξκακίω*.

Le Père Goar rejette un peu durement cette opinion pour cette raison; mais, dira-t-on, avec Léon l'Arménien, les Clercs ne demeuroient point dans le Palais. Il est vrai; mais depuis ils y demeurèrent: il n'y auroit donc plus d'*Exocatacetes*, ou *Exocatacetes*; cependant on en trouve encore après lui. De plus, il ne s'agit pas du Palais de l'Empereur, mais de celui du Patriarche. Cet Auteur aimeroit mieux que l'on dit qu'il faut lire *ἐξκατακλίω*, & qu'ils sont ainsi nommés par opposition au Synclle, qui couchoit dans l'appartement du Patriarche, au lieu qu'eux n'y couchoient point; mais il ne croit pas que des Officiers si distingués aient pris leur nom d'une chose qui marque le défaut d'un privilège qu'ils n'avoient pas. Ainsi il aimeroit encore mieux dire que tous les Clercs inférieurs s'appeloient *Catacetes*, *Κατάκειλοι*, c'est-à-dire, Gens qui sont dans un rang bas; & que ceux-ci, qui leur étoient supérieurs, se nommoient *Exocatacetes*, c'est-à-dire, des Gens qui sont hors des *Catacetes*, qui sont au-dessus d'eux, qui ne sont point de leur nombre, mais dans un rang plus élevé. Enfin, il conclut à s'en tenir au sentiment de George Corésius, qui dit que le Palais Patriarcal & les appartemens du Synclle & de tous les Moines qui étoient au service du Patriarche, occupoient un endroit de la ville fort bas, & qui par rapport au reste paroît une vallée & comme un gouffre; que les Grands Officiers dont nous parlons avoient leurs hôtels, ou palais particuliers *ἐξ* hors de cette vallée, & en d'autres quartiers, & que ce fut la raison pourquoi on les nomma *Exocatacetes*. C'est en effet ce qui paroît de plus raisonnable.

M. Du Cange croit que ce nom vient de ce que dans les Assemblées ils étoient hors de pair, hors du rang des autres Clercs, mais assis en des places plus élevées & plus honorables, aux côtés du Pa-

triarche. Ces deux dernières étymologies sont les plus vraisemblables. Voyez sur les *Exocatacetes*, Codin c. 1. les Notes de Gretser sur cet Auteur, L. I. c. 2. celles du P. Coar; le P. Morin, *De Sacris Ordinat. P. III. Exercit. III. c. 4. n. 5.* Habert. *Archierat. page 32.* le Glossaire Grec de Du Cange, &c.

EXOCHE. s. f. Tubercule ou condylome de l'anus. *Exoche*, d'*ἐξω*, *avance*. DICT. DE JAMES.

EXOCIONITE. s. m. & f. *Exocionita*. Il y avoit à Constantinople un lieu nommé *Exocionium*. C'étoit un Monastère, dit Meursius dans son Glossaire; & les premiers qui furent appelés *Exocionites*, furent les Moines de ce Monastère. Mais il s'est trompé, comme on le verra dans l'étymologie de ce mot. Ce sont les Ariens qui furent appelés *Exocionites*, parce que, chassés par Théodose le Grand, ils se retirèrent dans le lieu appelé *Exocionium*, & qu'ils y tenoient leurs Assemblées. C'est Théodoret qui nous l'apprend, *Hæret. Fab. L. IV.* La Chronique d'Alexandrie dit la même chose à la première année de Théodose. Elle appelle encore les Ariens *Exocionites* à l'an X. de Léon le Grand, & à l'an onzième de Zenon. Justinien donna aux Orthodoxes toutes les Eglises des Hérétiques, excepté celles des *Exocionites*. THEOPHANE, CEDRENIUS. Voyez le Glossaire Grec de Du Cange, & la Constantinople Chrétienne, Meursius, Suicerus.

M. Tillemont, *Hist. Eccl. T. VI. p. 520.* dit *Exacionites*, ou *Exocionites*. Il faut peut être distinguer les Exoucontiens, de secte aussi bien que de nom, de ceux qu'on a appelés Exacionites, ou *Exocionites*, & qui étoient, selon Théodoret, les mêmes que les Eudoxiens, c'est-à-dire, l'ancienne secte des Ariens, dont tous les autres s'étoient séparés. TILLEM.

Ce mot vient de *ἐξαικίω*, ou *ἐξαικίω*, nom du lieu dont nous avons parlé. Codin, dans ses Origines de Constantinople, p. 26. de l'édition du Louvre, dit que l'*Exocionium* étoit un endroit entouré de murailles, bâti & doté par Constantin; qu'en dehors de cette enceinte de murailles il y avoit une colonne avec une statue de cet Empereur; & que c'est delà que vint à ce lieu le nom d'*Exocionium*, de *ἐξ*, dehors, & *κίον*, colonne. Ce n'étoit donc point un Monastère. Au reste, l'*Exocionium* ne dura que cent trente deux ans, c'est-à-dire, jusqu'à Théodose le jeune. Il y avoit un grand nombre de colonnes, & dessus des statues apportées de Cyziques. M. Tillemont dit que ce lieu étoit ainsi nommé, parce qu'il étoit peut-être orné de six colonnes. Mais que feroit dans *ἐξαικίω*, ou *ἐξαικίω*, cet *αι*, ou cet *αι*, entre *ἐξ*, six, & *κίον*, colonne: de plus, s'il venoit de *ἐξ*, six, il seroit aspiré. Godefroy prétend que Théodoret se trompe, lorsqu'il dit que les Ariens appelés Exacionites, ou *Exocionites*, avoient tiré ce nom du lieu où ils s'assembloient; & il veut que ce nom soit le même que celui d'Exoucontiens, donné aussi aux Ariens, parce qu'ils disoient que le fils étoit tiré du néant, *ἐξ ἐκ ἑνός*. Godefroy fonde cette censure sur son autorité, qui ne nous paroît pas assez grande pour condamner d'erreur un homme aussi habile que Théodore. TILLEMONT. *T. VI. l. 788.*

EXODE. s. m. Le second des cinq Livres de Moïse. *Exodus*. Ce mot signifie, Sortie ou voyage, parce que ce Livre contient la sortie des Israélites hors d'Egypte. L'*Exode* contient, outre cela, l'histoire de ce qui se passa en Egypte depuis la mort de Joseph jusqu'à la sortie des Israélites, & dans le désert, sur-tout au mont Sinai, jusqu'à la construction & l'érection du Tabernacle. Les Hébreux l'appellent *Veelle femoth*, parce que ce Livre commence en Hébreu par ces mots *Veelle femoth*, qui signifient *Et hæc nomina*. C'est par la même raison que les Hébreux appellent la Genèse *Beresit*, ce qui signifie *In principio*, parce que la Genèse commence par ces mots. C'étoit la coutume des Hébreux de désigner les

Livres de l'Écriture par les premiers mots de chacun de ces Livres.

EXODE, *Exodium*, dans les Septante, signifie la fin, la conclusion d'une fête, Théodorét, *in Levit. q. 3. 2.* & Nonius. C'étoit le 8^e jour de la Fête des Tabernacles, que l'on célébroit, dir-on, en mémoire de l'Exode, ou la sortie de l'Égypte : cela néanmoins n'est pas marqué dans l'Écriture. Le texte Hébreu appelle ce jour, עֶרְבָה, que les Septante ont traduit *ἑσπέρη*.

EXODE dans l'ancienne Tragédie. f. m. C'est l'une des quatre parties de l'ancienne Tragédie. *Exodium*. Aristote dit, que l'Exode est ce qu'on disoit après que le chœur avoit cessé de chanter pour ne plus reprendre. Ainsi l'Exode dans la Tragédie Grecque, & selon le sentiment d'Aristote, ne peut être pris pour l'épilogue, comme bien des gens l'ont cru. L'Exode est tout ce qui renferme le dénouement & la catastrophe de la pièce : ce dénouement, dans les pièces bien composées, commence toujours après le dernier chant du chœur ; & cela répond exactement à notre dernier & cinquième acte. Voyez M. Dacier, pag. 166. de son Commentaire sur la Poétique d'Aristote. Parmi les Latins, *exode* a été pris dans un autre sens. C'étoit, parmi eux, à-peu-près ce que la Farce est parmi nous. Après qu'on avoit joué la Tragédie, on faisoit venir le Farceur, qu'on appeloit *Exodiaire*, qui par ses grimaces, ses plaisanteries, ses bons mots, divertissoit le peuple, effuyoit les larmes que le spectacle tragique avoit fait verser. C'est ce que dit le Scholiaste de Juvénal, *ut quidquid lacrymarum ac tristitia cepissent ex tragicis affectibus, hujus spectaculi risus detergeret.*

L'EXODE étoit certains vers plaisans que la jeunesse récitoit à la fin des Comédies Atellanés, & qui répondoient à nos Farces. VIGÈRE, sur Tite-Live, p. 297. Le même Auteur dit ailleurs, p. 1695. les *Exodes* étoient les entremets, qui se représentoient es poses d'entre les actes ; partie de fables & plaisanteries, partie de musique, partie de feintes, comme pour faire reprendre haleine aux spectateurs. Suétone, dans la vie de Domitien, C. 10. Juvénal, Sat. VI. v. 71. & Festus font mention de ces *Exodes*.

Le mot d'*exode* est Grec : *ἕξοδος*, signifie *sortie*, ou bien *digression*, *écart du chemin*, d'*ἕξ* ; & *ὁδος*, *chemin*.

EXODE, *Exodium*, étoit aussi le nom d'une chanson, ou d'une hymne, qui se chantoit à la fin d'un repas chez les Anciens.

EXODIAIRE. f. m. Terme de l'ancienne Tragédie Latine. Farceur ; Acteur qui paroissoit après la Tragédie finie, & faisoit ce que l'on appeloit l'Exode, ou la conclusion du spectacle, en divertissant le spectateur. *Exodiarius*. Voyez EXODE.

EXOINE. f. f. Terme de Palais. Excuse qu'on présente en Justice, quand on est obligé d'y comparoître en personne, & quand on a une raison légitime qui en empêche. *Ejuratio vadimonii*, *excusatio causaria*. Il faut envoyer un homme exprès fondé de procuration spéciale, pour présenter son *exoine* en Justice, avec la preuve en main de l'empêchement qui est cause qu'on n'y peut comparoître en personne ; comme un certificat de Médecins, si l'empêchement est causé par maladie.

EXOINE, se dit aussi en d'autres cas, comme lorsque le Seigneur mande son vassal pour le venir accompagner à la guerre, pour lui rendre la foi & hommage, ou autres devoirs auxquels il est obligé. Ce mot se dit différemment dans les Coutumes, où l'on trouve *ensoinne*, *ensoinne*, *ensoinne*, *ensoinne*, ou *ensoinne*, ou *essoinne*, & dans des dérivés, *exoinier*, *essoinier*, *exoineur* & *exoiniateur*.

Ce mot vient, selon Budée, Péronius & Nicot, de *ἕξομεναι*, jurer, à cause du serment qu'on étoit obligé de faire pour l'*exoine* ; & ce mot étoit aussi en usage chez les Grecs dans le même sens, comme le prouve Nicot. Cujas le dérive de *exidoneare*, ou *exonerare*, parce que c'est en effet décharger d'une

assignation ; Saummaise de *sonnia*, qu'on a dit par corruption à *sonne*, qui se dit en Latin pour *empêchement*, ou *excuse*. Vossius dit qu'il vient de l'Allemand *sunnis*, qui signifie *empêchement nécessaire*. D'autres le dérivent à *sontico morbo*, qui excusoit de comparoître en Justice. Mén. On disoit autrefois *essoinne*, pour signifier *absence*. Du Cange condamne toutes ces étymologies, & dit qu'il vient de *essonia*, *exonia*, & *exonium*, qu'on a dit dans la basse Latinité dans le même sens. L'étymologie la plus naturelle est celle qui fait venir ce mot d'*exonerare*, décharger, débarrasser.

EXOINER. v. a. Excuser quelqu'un de ce qu'il ne comparoît pas en personne, être porteur de son *exoine*. *Jurejurando aliquem excusare qui vocatus judicio non adest* ; *vadimonium ejurare*. On dit aussi *essoiner*, & on le trouve même ainsi écrit. Voyez ci-dessus *escondire*.

EXOINER, ou **EXONIER**, signifie aussi, selon Nicot, dédommager.

EXOINEUR. f. m. Celui qui excuse, ou qui est porteur de l'excuse d'un autre qui ne paroît pas en personne en Justice. *Excusator*. C'est un terme qui se trouve dans les Coutumes. On trouve aussi dans le même sens *exoiniateur*, & *exonier*.

EXOMIDE. f. f. *Ἐξομίδης*. Sorte d'habillement en usage parmi les anciens Romains, qui le laissèrent aux Esclaves & aux Comédiens. Il étoit taillé de façon qu'il laissoit l'épaule droite découverte, & n'avoit qu'une manche. Comme le manteau des Philosophes Cyniques faisoit le même effet, on lui donna aussi le nom d'*exomis*, ou *exomium*, & celui d'*exomia* à ceux qui le portoient. (Ferrarius, *de re vestiar.*) Ce mot vient de *ἔξω* ou *ἔξ*, qui en composition signifie *dehors*, & *ἔμος* *épaule*.

EXOMOLOGÈSE. f. f. Ce mot est peu usité ; mais on le dit quelquefois en parlant des rituels anciens de la Pénitence, dont l'*Exomologèse* est une partie. Il signifie Confession. *Exomologesis*, du mot Grec *ἕξομολόγησις*, qui vient d'*ἕξομολογῆω*, *Je confesse*. Saint Cyprien le prend en ce sens, L. II. ép. 14. & L. I. ép. 3. D'autres, comme Tertullien dans son Traité de la Pénitence, C. 9. y donnent un sens plus étendu, comme nous faisons aussi souvent au mot confession, & le prennent en général pour Pénitence. L'*Exomologèse* publique n'a jamais été commandée, ou ordonnée par l'Eglise pour des péchés cachés, comme on le peut voir dans les Capitulaires de Charlemagne, dans plusieurs Conciles, & dans celui de Trente, Sess. XIV. C. 5. Saint Pacien prétendoit que les péchés d'idolâtrie, d'homicide & de fornication ne pouvoient être remis que par l'*Exomologèse*. Le P. Sirmond, dans une Dissertation qu'il publia en 1631. prouve que l'*Exomologèse* n'étoit ordonnée que pour les péchés publics. Voyez ce qu'ont dit de l'*Exomologèse* Messieurs Lochon & Lengelet, dans les traités qu'ils ont faits du secret de la Confession.

EXOMPHALE. subst. fém. Terme de Médecine. *Exomphalus*, mot générique qui comprend toute sorte de tumeur, qui arrive contre nature à l'ombilic. On peut distinguer trois sortes d'*exomphales* : la première est des tumeurs qui se forment de parties : il y en a trois espèces, l'enteromphale, l'épiplomphale & l'entéro-épiplomphale : la seconde sorte d'*exomphale* est des tumeurs qui se forment par des amas d'humeurs : il y en a quatre espèces, qui sont l'hydromphale, la pneumatomphale, la fercomphale, & la varicomphale : la troisième sorte d'*exomphales* est de celles qui renferment les deux autres sortes, qui sont l'entéro-hydromphale, & l'épiplomphale. Voyez M. DIONIS sur toutes ces maladies, & la manière de les guérir.

Quelques auteurs font ce mot masculin : le Dictionnaire de l'Académie Française le fait féminin ou masculin. Suivant l'étymologie il devroit être masculin. Mais l'étymologie n'est pas toujours une raison suffisante. Il paroît que l'usage le plus général le fait féminin.

EXOPHTHALMIE. f. f. Sortie de l'œil hors de son orbite. Ce mot est Grec, *εξοφθαλμία*, *avance, sortie, chute d'œil, de εξ, & de οφθαλμος, œil.*

EXORABLE. adj. m. & f *Exorabilis*. Qui se laisse vaincre, fléchir par les prières. Ce Prince étoit fort irrité, mais enfin il s'est rendu *exorable*, il s'est rendu aux prières, il s'est laissé fléchir.

☞ Corneille s'est servi de ce terme dans Cinna.

Rendez la comme vous à mes vœux exorable.

Exorable ne se dit point, & devoit se dire. **VOLT.** C'est un terme sonore, intelligible, nécessaire enfin. Il est bien étrange qu'on dise implacable, & non placable; inaltérable, & non pas ame altérable; héros indomptable, & non héros domptable; inexorable, & non pas *exorable*.

EX-ORATORIEN. f. m. Celui qui a quitté la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire, qui en est sorti ou qui en a été congédié. *Dimissus*, ou *Egressus ex Oratorii Congregatione*. M. Du Gué, Auteur du *Traité de la Prière publique*, étoit *Ex-Oratorien*.

EXORBITAMMENT. adv. D'une manière exorbitante. *Ultra modum, ultra vires, fortem*. Cet homme a été taxé *exorbitamment*, à des sommes plus fortes qu'il ne peut payer.

EXORBITANT, ANTE. adj. Excessif: qui est au-delà de la juste mesure. *Exsuperans modum, enormis, abhorrens*. Il a laissé des biens *exorbitans*. On donne à Xercès une armée si nombreuse que cela est *exorbitant* & passe toute croyance. Autorité *exorbitante*, somme *exorbitante*.

Ce mot vient du Latin *exorbitare*, qu'on a dit dans la basse Latinité, pour dire, *recedere ab eo quod rectum est, quod est extra orbitam*, être hors du droit chemin, du sentier commun.

EXORCISER. v. a. Faire des conjurations au nom de Dieu contre le Démon, pour le faire sortir du corps d'un possédé, ou pour purifier des créatures immondes. *Exorcismos, sacras obtestationes adhibere*. En ce sens l'on dit *exorciser* les Démons. On dit aussi *exorciser* un possédé, employer les exorcismes de l'Eglise pour chasser le Démon de son corps. Enfin l'on dit, *exorciser* l'eau, le sel, &c, prononcer les Prières de l'Eglise sur l'eau, sur le sel *exorcizo te, creatura salis*, &c.

Ce mot vient du Grec, *εξορκίζω*, *adjurare*.

EXORCISER, se dit aussi figurément & en riant, pour, Exhorter fortement; conjurer quelqu'un de faire ou de ne pas faire de certaines choses. *Adhortari etiam atque etiam*. Il y a quelques heures au jour où le bon Père m'*exorcise*. **VOLT.** On l'a tant *exorcisé*, qu'enfin il s'est rendu.

EXOCISÉ, ÉE. part.

EXORCISME, f. m. Oraisons, prières, ou conjurations qu'on fait en exorcisant, ou pour chasser le Démon du corps des personnes qui en sont possédées, ou pour préserver de quelque danger. *Exorcismus, obtestatio sacra, ritè concepta*. Le Démon a résisté long-temps aux *exorcismes*, avant que de quitter ce possédé. On fait les *exorcismes* en faisant de l'eau bénite & autres consécérations. On a fait aussi autrefois des *exorcismes* pour tirer la preuve de la vérité des accusés. C'étoit une espèce de pain conjuré & exorcisé; car on croyoit alors qu'un coupable ne pouvoit pas avaler un morceau de semblable pain. Cela se pratiquoit du temps d'Edouard III Roi d'Angleterre, & c'est ce qu'en Anglois on appelloit *corfned*. Lindenbrock rapporte un exemple de l'*exorcisme* d'un pain d'orge, ou d'un fromage, pour avoir preuve de la vérité, & il se peut faire que de là soit venue cette imprécation populaire, Que ce morceau de pain m'étrangle, si je ne dis vrai.

On ne peut disconvenir que l'usage des *exorcismes* ne soit aussi ancien que l'Eglise. On s'en servoit pour chasser les maladies des hommes & des bêtes, & pour chasser les animaux qui nuisent aux biens de la terre. M. Thiers, *Traité des Superstitions*, rap-

Tome III.

porte diverses formules de ces *exorcismes*; & il cite l'exemple de S. Grat, qui avoit obtenu de Dieu la grace, qu'il n'y auroit point de taupe dans le pays d'Aoit, ni trois mille pas à l'entour. On peut, selon lui, user encore aujourd'hui très-utilement de ces *exorcismes*, & conjurer les rats, les sauterelles, les chenilles, les tempêtes, &c. Mais pour cela il faut avoir un caractère, & être approuvé de l'Eglise; & de plus il faut se servir des Oraisons & des paroles autorisées par l'Eglise: autrement les *exorcismes* sont des superstitions très-condamnables.

Dans le Dictionnaire de Moreri on a mis *Exorcismes* ou *Conjurations*, comme deux synonymes; mais proprement la *Conjuration* n'est qu'une partie de l'*Exorcisme*; & l'*Exorcisme*, la cérémonie toute entière. Je ne trouve pas même que nos Rituels François se servent jamais du mot de *Conjuration*: la partie même à laquelle on pourroit particulièrement donner ce nom, c'est-à-dire, la formule par laquelle on conjure le Démon, on lui commande de sortir, ils l'appellent toujours *Exorcisme*, & non point *Conjuration*.

☞ Les *Exorcismes* magiques sont des formules dont se servent les prétendus Magiciens & Sorciers, pour attirer ou chasser les esprits avec lesquels ils prétendent avoir commerce. Agrippa rapporte plusieurs manières de conjurer ces esprits.

EXORCISTE. f. m. C'est un Clerc tonsuré à qui on a consacré les quatre Ordres mineurs, l'un desquels est celui d'*Exorciste*. *Exorcista*. On le dit aussi du Prélat qui exorcise effectivement un possédé.

Quelques Auteurs ont cru que l'Eglise Grecque n'a point eu d'*Exorcistes*; mais les anciens Auteurs Grecs en parlent d'une manière qui ne laisse aucun doute là-dessus. S. Denis, ch. 4 de sa Hiérarchie Ecclésiastique, S. Ignace Martyr, dans son épître à ceux d'Antioche. Voy. les notes du P. Goar sur l'Eucologe.

L'ordination des *Exorcistes* se fait pendant la Messe, comme les autres, on trouve les mêmes cérémonies marquées dans presque tous les Pontificaux & les Rituels: s'il y a quelque différence, elle n'est qu'accidentelle. Comme les *Exorcistes* sont destinés à chasser les Démons, le IV^e Concile de Carthage, can. 7. a réglé que dans l'ordination des *Exorcistes* l'Evêque, en leur mettant entre les mains le livre des Exorcismes, diroit ces paroles. *Recevez & conservez dans votre mémoire, & ayez le pouvoir d'imposer les mains aux Energumenes, soit baptisés, soit Cathécumenes*. Et c'est ainsi qu'on ordonne aujourd'hui les *Exorcistes*.

Dans le Pontifical imprimé sous Léon X il est marqué qu'on présentera le Pontifical à ceux qu'on fait *Exorcistes*; & dans le Pontifical revu par ordre de Clément VIII. il est marqué que ce sera le Pontifical, ou le Missel; ce qui est indifférent, parce que c'est un symbole qui signifie le pouvoir qu'on donne aux *Exorcistes*: & d'ailleurs dans l'Evangile on voit que JESUS-CHRIST a donné à son Eglise & à ses Ministres le pouvoir de chasser les Démons. Voyez l'ouvrage du P. Martenne des anciens rits de l'Eglise, Tome II, & le Pontifical Romain.

Il y avoit autrefois parmi les Juifs des gens qui couroient le monde & faisoient profession de chasser les Démons par des invocations, qu'ils prétendoient avoir été enseignées par Salomon: on les nommoit *Exorcistes*. FLEURI. Voy. Joseph, *Antiq. Jud. L. VIII. C. 2* Origène, *Traité. XXXV. in Math. XXVII. 63.*

EXORDE. f. m. Entrée, préambule, commencement d'un discours, d'une harangue, pour préparer les auditeurs à ce qu'on va dire. *Exordium*. C'est le préambule des Orateurs, qui doit servir comme d'introduction à la matière qu'ils entreprennent de traiter. C'est un défaut où les Anciens sont très-souvent tombés, de faire des *Exordes* qui n'avoient rien de commun avec leur sujet, & qui se pouvoient appliquer par-tout. Parmi les ouvrages de Démosthène

H h h h h h

nous avons un recueil d'exordes, dont quelques-uns lui ont servi dans les harangues qui nous restent de lui. Cicéron nous a appris qu'il en avoit un volume de réserve : en sorte qu'ayant envoyé un Traité de la Gloire à Atticus, où il avoit mis le même exorde, & la même préface qu'il avoit déjà employée à la tête du troisième Livre de ses questions Académiques, il le prie assez plaisamment de le couper, & d'y en coller une autre qu'il lui envoie. Les Grecs étoient encore plus licencieux dans leurs exordes que les Latins : au lieu de descendre doucement & comme par degrés dans leurs matières, ils s'y précipitent, & brisant tout d'un coup le raisonnement général qui leur sert d'exorde, ils entament brusquement leur sujet, au lieu d'y conduire insensiblement le lecteur. Si l'on ôtoit à Platon ses longues préfaces, & ses importunes digressions, on l'accourciroit de moitié.

Un Orateur dans son exorde doit gagner la bienveillance & l'attention de son auditeur, sans promettre plus qu'il ne peut tenir. Il faut que l'exorde soit simple, & que l'on en bannisse les figures & les métaphores trop hardies. On n'y doit pas employer un style trop élevé, ni qui aille jusqu'à l'enflure, parce que l'esprit de l'auditeur étant encore froid, & dans son assiette naturelle, ne peut pas s'échauffer d'abord. Il étoit défendu de faire des exordes dans l'Aréopage, parce que c'est une manière indirecte & imperceptible de surprendre l'auditeur. L'exorde est nécessaire pour ne point entrer brusquement en matière sans aucune préparation.

*Souvent, pris de trop loin, un exorde bizarre,
Jette hors du sujet l'Orateur qui s'égare ;
Et souvent, trop pompeux, il dérobe l'éclat
Au reste du Sermon, qu'il fait paroître plat.*

VILL.

Le mot Latin *prologus*, prologue, répond au mot *exordium* exorde, mais ne s'applique qu'aux pièces de théâtre ; *prælium*, prélude, à la musique, & *præmium*, préface, à un ouvrage, à un traité.

Ce mot est formé du Latin *ordini*, commencer.

EXOSTOSE. f. f. *Offis eminentia*. Tumeur osseuse contre-nature, qui s'éleve sur la surface de l'os. Cette tumeur occupe quelquefois toute sa longueur ; ce qui est ordinaire au rhachytis dans lequel souvent toute la substance de l'osse gonfle. Les *exostoses* sont fréquentes dans les maladies vénériennes & dans le scorbut. Dans les écrouelles & la goutte elles attaquent ordinairement les apophyses, les épiphyses, le carpe, le tarse, les jointures des doigts, & les autres articulations des extrémités. Ce mot est Grec, *ἐξωστος*, *offis extuberatio*, éminence d'os, formé de *ἐξ*, hors, & de *ὄστυον*, os. Quand l'*exostose* arrive aux joues, on l'appelle *satyrisme* ; par-tout ailleurs c'est *exostose*. Dans la plica de Pologne il vient des *exostoses*, & les vertèbres se dérangent. BRÉMOND. Les *exostoses* procèdent souvent de quelque mal vénérien. On les appelle autrement *nodus*.

EXOTÉRIQUE. adj. Vulgaire, public & commun à tout le monde. *Exotericus*. Les anciens Philosophes faisoient des ouvrages *exotériques* qui étoient à la portée de tout le monde, tant ils étoient faciles à entendre ; mais ils en faisoient d'autres qu'ils appelloient *érotériques* ou *acroatiques*, qui étoient si obscurs, qu'on ne pouvoit les entendre, sans qu'ils en donnassent eux-mêmes l'explication ; comme l'a remarqué Aulu-Gelle, liv. 20, ch. 5 de ses Nuits Attiques.

EXOTIQUE. adj. m. & f. Il ne se dit guère que dans le didactique, & signifie, étranger. *Extraneus*, *exoticus*, *adventitius*. Il ne se faut pas servir de termes *exotiques* & barbares. Il se dit aussi en Botanique : une plante *exotique*, est une plante étrangère, telles que celles qu'on apporte de l'Amérique, des In-

des Orientales, & qui ne croissent point en Europe. Les plantes naturelles sont dites *indigenes*.

Ce mot vient du Grec *ἐξω*, *ἐξωθεν*, *extra*. Les Grecs ont dit aussi *ἐξωτικός*.

EXOUCONTIEN, ENNE. f. m. & f. Nom [d'une secte Arienne. *Exoucontius*. Les *Exoucontiens* étoient une secte Arienne qui vouloit que l'on dit que le Fils de Dieu avoit été fait *ἐξ οὐκ ὄντων*, de nulle substance, de rien qui existât ; & c'est de ces trois mots Grecs que leur nom fut formé.

E X P.

EXPANSIBLE. adj. de t. g. Terme de Physique, qui se dit des choses capables d'expansion.

EXPANSIBILITE. f. f. Propriété par laquelle certains fluides, comme l'eau, l'air, tendent, à occuper un plus grand espace, à s'étendre, à se dilater, soit par quelque cause externe, comme la rarefaction, soit par une cause interne, comme l'élasticité. Voyez ces mots.

EXPANSIF, IVE. adj. Qui a la force de s'étendre, ou de faire étendre un autre corps. C'est un terme de Chimie. *Expandendi vim habens*, *expansivus*. L'évaporation qu'on fait des eaux de Bourbon au feu de sable, ne laisse au fond du vase que quelques grains d'un sel fixe, mêlé d'un peu de terre blanche & légère. Il faut donc que l'autre principe qui est comme l'ame de cette eau, qui la rend si animée, si pénétrante, si *expansive*, soit une crème de soufre, une fleur de bitume épurée, une quintessence de baume extrêmement exaltée, qui cachée dans les pores de ce sel alcali, cause, en se fermentant avec lui, cette chaleur & ces ébullitions qu'on remarque dans les puits. MÉM. DE TR.

EXPANSION. f. f. Terme de Physique. Action par laquelle certains fluides s'étendent & se dilatent, occupent un plus grand espace, comme l'air, l'eau, & tous les corps dans l'état de vapeur. *Expansio*, *dilatatio*. Voyez AIR & EAU, CHALEUR, ELASTICITÉ. Un demi-pouce cubique, ou environ d'eau forte bouillonna, & fit une *expansion* considérable dans la distillation, qui s'acheva en très-peu de temps : en refroidissant, l'*expansion* diminua fort vite. DE BUFFON.

EXPANSION, en Anatomie, signifie la même chose que prolongement, continuation. *Expansion* membraneuse, ligamenteuse, musculieuse. Les fibres du cerveau sont des développemens & des *expansions* des vaisseaux sanguins qui y aboutissent. La moëlle de l'épine du dos est une production, une *expansion* de la substance du cerveau. *Expansio*, *productio*. Les vaisseaux gonflés qu'on apperçoit dans un Cancer ressemblent à des *expansions* de pattes d'écrevisses. DIONIS.

EXPATRIATION. f. f. Vieux mot, qui signifie absence, éloignement de son pays, soit par bannissement, soit par emprisonnement, soit pour le bien public, par ordre du Prince, &c. *Extra patriam commoratio*.

EXPATRIÉ, ÉE. adj. Qui est hors de son pays, pour quelque cause que ce soit, absent. Voyez ci-dessus EXPATRIATION. Il n'y a qu'un Citoyen *expatrié* pour le fait d'une Religion rebelle, qui puisse penser en aussi mauvais Citoyen. MÉM. DE TR. Jean Bouthillier, Conseiller au Parlement de Paris, sous Charles VI a traité au long des *expatriés*, & des différentes sortes d'*expatriation*, dans sa Somme rurale, tit. 90. *Expatrié* se trouve aussi dans la Coutume de Cambrai, tit. 5 art. 9 & dans celle de Namur, art. 11 & 33. comme l'a remarqué Ragueau en son indice.

EXPATRIER (S'). v. récip. Quitter sa patrie pour aller dans des pays étrangers. Abandonner son pays pour s'établir ailleurs. Les malheurs du Comte de Rosambert me revenoient à l'esprit : je n'avois point de goût pour cette multitude de courses & d'aventures, bonnes & mauvaises, qui sont inévitables à une personne qui *s'expatrie*.... Mémoires & Aventures d'un Homme de qualité, qui s'est retiré du monde.

On dit rarement *expatrier*. v. a. Obliger quelqu'un de quitter sa patrie.

EXPECTANCE. f. f. Un article du dernier Traité de paix conclu entre la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse, porte : Que les expectances & survivances accordées par l'Empereur Charles VI sur des fiefs, terres, & autres biens situés en Silésie, ne pourront jamais être réclamées.

EXPECTANT. f. m. ou plutôt adj. pris subst. Terme de Jurisprudence. Qui attend l'accomplissement d'une grace, d'une collation qui lui est due, ou promise. *Expectans*. Il y a deux *expectans* sur la nomination de ce Chapitre, l'un pour l'indult, l'autre pour le serment de fidélité. Si le Collateur affecte de frustrer l'*Expectant*, par des provisions données itérativement à son préjudice, dans les vacances qui sont arrivées depuis la notification des lettres de nomination, on l'oblige à donner à l'*Expectant* par chacun an le revenu d'une prébende de son Eglise, jusqu'à ce que l'expectative soit remplie. **FUER.**

EXPECTATIF, ive. Il n'est en usage qu'au féminin, & même il ne l'est guère qu'en cette phrase, *grace expectative*. Voyez **EXPECTATIVE**.

EXPECTATION. f. f. Attente. *Expectatio*, spes. Ce mot ne se dit point dans le langage ordinaire.

La fête de l'*Expectation* de la Sainte Vierge est une fête que l'on célèbre en Espagne avec beaucoup de dévotion le 18^e jour de Décembre, sept jours avant Noël. Godeau, *Hist. Eccl.* VII^e siècle, L. 1. n. CIII. remarque que cette fête pourroit bien s'être établie & conservée en conséquence du décret du X^e Concile de Tolède, tenu l'an 657, par lequel il fut ordonné que l'on célébreroit la fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, huit jours avant celle de la Nativité de N. S. parce que le temps auquel ce mystère avoit été effectivement accompli tomboit dans le mois de Mars, qui est celui de Carême, ou de la Pâque, destiné par l'Eglise aux exercices de la pénitence, ou à la solennité de la Résurrection de N. S. ce qui ne fut pas observé long-temps; mais qui s'est peut-être conservé en Espagne dans cette fête de l'*Expectation* de la Sainte Vierge. *Expectation* ne se dit point en aucune autre phrase; encore en celle-ci est-ce un mot Espagnol ou Latin, plutôt que François. On fait, je crois, cette fête en quelques maisons Religieuses en France, peut-être de celles qui sont venues d'Espagne; & on l'appelle l'Attente des Couches de la Sainte Vierge. Il seroit mieux de parler ainsi que de dire en François *Expectation*.

EXPECTATIVE, ou **GRACE EXPECTATIVE.** Terme de Matière Bénéficiale. adj. & subst. f. Attente, grace promise, dont on attend l'accomplissement. *Spes, jive jus obtinenda rei que prima vacaverit*. Les *graces expectatives* se donnoient anciennement par les Papes, pour obtenir les Bénéfices qui viendroient à vaquer. Ainsi c'est l'espérance, & le droit au premier Bénéfice vacant. Les *graces expectatives* déplaisoient fort aux Evêques, parce qu'elles entreprenoient sur leurs droits. **FL.** Elles sont odieuses, parce qu'elles induisent à souhaiter la mort d'autrui. On ne reçoit point en France les réserves, mandats, & autres *graces expectatives* de Cour de Rome. L'usage des *expectatives* est fort ancien, quoiqu'il ne fût pas si fréquent dans les premiers temps qu'il l'est aujourd'hui. Ce ne furent d'abord que de simples prières de la part des Rois, que les Evêques acceptoient avec d'autant plus de soumission, que les Rois ne leur présentoient que des Sujets capables de bien servir l'Eglise: delà vient qu'on nomme encore aujourd'hui le droit de l'*expectative*, du serment de fidélité, ou de joyeux avènement à la Couronne, *jus primarum precum*. Mais l'exercice fréquent de ce droit l'ayant fait passer en coutume, on le regarda insensiblement comme un droit d'obligation & de nécessité. En 1599, quelques-uns ayant osé révoquer en doute une coutume si ancienne, le Roi Henri IV. fit expédier ses patentes pour les

confirmer, & elles furent vérifiées au Conseil sans restriction, ni modification. Depuis ce temps-là elles ont toujours été observées inviolablement. C'est un privilège que l'Eglise accorde au Roi à son avènement à la Couronne, ou lorsqu'il reçoit le serment de fidélité des Evêques, de pouvoir nommer à deux Canonicats de chaque Eglise Cathédrale. **C. B.** On prétend que quand la nomination aux prébendes appartient au Chapitre conjointement avec l'Evêque, elles ne sont point sujettes à l'*expectative* Royale du serment de fidélité, parce que cette *expectative* est une dette personnelle de l'Evêque, à laquelle le Chapitre ne doit pas contribuer. **Id.**

On doit mettre au nombre des *graces expectatives* les Indults accordés au Chancelier de France, aux Maîtres des Requêtes, aux Présidens & aux Conseillers du Parlement de Paris, & à quelques Officiers de ce même Parlement. On n'a point reçu en France li-dessus le Concile de Trente, qui a aboli toutes sortes d'*expectatives*: au contraire le Pape Clément IX. a augmenté les privilèges des Indultaires. Il y a une autre sorte de *grace expectative* en France; savoir, les privilèges accordés à ceux qui ont étudié un certain nombre d'années dans quelque Université fameuse du Royaume, qu'on nomme *Gradués*. Voyez **GRADUES**.

EXPECTATIVE, se dit aussi d'une espèce de droit de survivance que l'on donne en certains pays, comme en Espagne. Il a l'*expectative* de la première Comanderie vacante.

EXPECTATIVE, est quelquefois un droit acquis, & non pas une grace. Droit d'*expectative*, ou d'attente. La République de Pologne a un Droit d'*expectative* sur la Souveraineté de la Prusse Ducale.

EXPECTATIVE. f. f. Terme en usage dans les Universités, où l'on donne ce nom à une thèse qui se soutient la veille que l'on doit passer Docteur, & recevoir le bonnet. Celui qui doit être passé Docteur, prie un jeune Etudiant en Théologie de vouloir bien faire cette thèse & la soutenir. Le jeune Théologien est libre d'y mettre ce qu'il veut. A Paris, cette thèse ne lui sert de rien, par rapport à sa licence; à Angers, quand elle est bien fournie, elle est comptée pour une des thèses de licence. Les Bacheliers qui sont en licence argumentent contre le jeune Théologien, qui soutient sa thèse en présence de celui qui le lendemain doit recevoir le bonnet de Docteur. Après que le jeune Théologien a soutenu cette thèse pendant environ deux heures, celui qui doit être passé Docteur le lendemain prend sa place, & soutient la même thèse pendant autant de temps à-peu-près. On la nomme ainsi, parce qu'elle se soutient dans l'attente du Doctorat, & la veille du jour qu'on le reçoit. *Expecto*, j'attens.

EXPECTORANT, ANTE. adj. Terme de Médecine, souvent employé substantivement. *Anacatharticus*. On appelle remèdes *expectorans*, ou *expectorans* simplement, les médicamens qui font sortir par les crachats les humeurs grossières & visqueuses attachées aux parois des bronches & des vésicules pulmonaires. Tels sont l'érysimum, l'hyssope, le lierre terrestre, &c. Ce mot vient du Latin *expectorare*, *id est, ejicere à pectore*, chasser de la poitrine.

EXPECTORATION. f. f. Action de cracher & de vider la poitrine des flegmes qui s'y forment, & qui engluent les Poumons. Les Médecins se servent communément du mot d'*expectation* au lieu de crachement, excepté lorsqu'il s'agit d'un crachement de sang, & encore M. de la Chapelle dit-il d'après M. Blackmore: il avoit tous les symptômes d'un poumon ulcéré, excepté l'*expectation* de sang qui ne se trouve pas dans toutes les consumptions.

On dit que l'*expectation* est bien une espèce de crachement; mais tout crachement n'est pas *expectation*: le mot d'*expectation* étant destiné à exprimer l'évacuation des humeurs muqueuses de la poi-

trine & des parties qui en dépendent. *Voyez* CRACHAT.

EXPECTORER. v. a. Terme en usage parmi les Médecins & Apothicaires. Cracher, dégager la poitrine de ce qui embarrasse les poumons; des matières grossières & visqueuses qui s'attachent aux parois des bronches & des vésicules pulmonaires. Il a *expectoré* son abcès. Les Auteurs Latins ont dit *expectorare*, mais dans un sens figuré, bannir de son esprit, ôter de sa mémoire.

☞ **EXPECTORE**, ÉE. part.

EXPÉDIENT. f. m. Moyen, voie qu'on trouve pour sortir d'une affaire difficile. *Ratio, modus explicanda rei, consicienda, expedienda.* Donner des *expédiens*. Les habiles négociateurs trouvent toujours quelque *expédient* pour accommoder les choses, pour terminer une affaire. On prit l'*expédient* de négocier par les Députés. DE LA ROCHE.

EXPÉDIENT, adj. Signifie quelquefois, Utile. Il est *expédient* pour la République de bannir ce séditieux. *Expedit Reipublice.*

EXPÉDIENT, en termes de Palais, signifie un arbitrage sommaire, auquel on renvoie les causes de légère discussion, suivant l'Ordonnance; c'est-à-dire, qu'on oblige les Avocats à en passer par l'avis d'un ancien. Les désertions, péremptions d'instance, &c. sont des causes qui doivent être jugées par l'*expédient*.

EXPÉDIER. v. a. Ne pas quitter une affaire, & la terminer tout de suite. *Conficere, expedire, absolvere.* Ce Conseiller *expédie* bien des procès. Cet Ouvrier *expédie* bien de la besogne. Je me souviens de ce que je souffris à la maladie de ma pauvre tante, & comme vous me fîtes *expédier* cette douleur.

☞ On le dit dans le même sens des personnes: c'est terminer promptement les affaires qui les concernent. *Expédiez-moi* promptement Ce Juge, ce Ministre a *expédié* bien du monde ce matin. Plus je serai en Bretagne, & plus j'aurai besoin de votre consolation: ne m'*expédiez* point là-dessus MAD. DE SÈV.

☞ **EXPÉDIER**, dans le Commerce. Faire partir promptement des marchandises. *Expédier* un ballot, un vaisseau pour quelque endroit.

☞ On dit dans le même sens, *expédier* un Courier, c'est-à-dire, le dépêcher promptement, l'envoyer à quelqu'un avec les lettres & instructions suffisantes. *Absolvere, dimittere tabellarium.* Il *expédia* aussitôt à Rome le même Courier. L'AB. RÉGN.

EXPÉDIER, signifie aussi, Exécuter à mort. *Conficere, perimere, morte mulcare.* Il y a eu aujourd'hui quatre hommes *expédiés* à la Grève. Il se dit surtout pour faire mourir vite. Ce patient n'eut pas à languir long-temps, il fut promptement *expédié*.

*Redoutable aux floux, terrible aux assassins,
Il expédioit plus de monde
Que n'auroient fait quatre bons Médecins.*

On le dit dans le même sens des maladies. Il n'en faut pas davantage pour *expédier* un homme. Ces maladies sont très-violentes, & elles *expédient* leurs malades en peu de temps. DIONIS.

EXPÉDIER, signifie encore, Manger goulument. On eut beau servir à ces affamés un grand repas, ils l'eurent bientôt *expédié*.

EXPÉDIER, signifie aussi en Jurisprudence, Délivrer des actes tirés d'un dépôt public, délivrer une grosse, une expédition, ou copie collationnée d'un acte authentique. *Apographum conficere, exemplar describere.* Il est allé faire *expédier* son brevet chez le Secrétaire d'Etat; *expédier* son Arrêt par le Greffier; *expédier* une seconde grosse de son contrat par le Notaire.

On dit proverbialement & en raillerie parmi les Joueurs, *expédier* un homme en forme commune; pour dire, lui gagner tout son argent.

EXPÉDIÉ, ÉE. part.

EXPÉDITEURS. f. m. pl. On nomme ainsi à Amsterdam certains Commissionnaires à qui les Marchands qui font le commerce par terre avec les pays étrangers, ont coutume de s'adresser pour y faire voiturer leurs marchandises.

EXPÉDITIF, IVE. adj. Qui expédie, qui fait beaucoup d'affaires en peu de temps. *Celer in agendo, minimè cunctator.* Ce Rapporteur est fort *expéditif*, il ne fait point languir les Parties. Il n'est pas de ces Médecins qui marchandent les malades, c'est un homme *expéditif*, qui aime à dépêcher les malades; & quand on a à mourir, cela se fait avec lui le plus vite du monde. MOL. D'autres peignent seulement de pratique par une habitude *expéditive* qu'ils ont contractée. DE PILES.

☞ **DILIGENT, EXPÉDITIF, PROMPT**, considérés comme synonymes. Lorsqu'on est *expéditif*, on ne remet pas à un autre temps l'ouvrage qui se présente, & on le finit tout de suite. L'homme *expéditif* ne quitte point le travail. On est *expéditif* dans les affaires qu'on doit terminer. *Voyez* PROMT & DILIGENT. Les délais sont le défaut opposé à cette qualité.

☞ **EXPÉDITION.** f. f. Vigilance dans les affaires qui fait qu'on ne les quitte pas, & qu'on les finit promptement. *Agendi celeritas.* Prompte *expédition*. Ce Ministre est un homme d'*expédition*.

☞ **EXPÉDITION**, dans le Commerce, synonyme à dépêches. *Voyez* ce mot.

☞ On le dit généralement des dépêches, soit lettres particulières, soit ordres, instructions, soit actes de Justice. Ce Courier attend ses *expéditions*.

☞ **EXPÉDITION** en Cour de Rome. *Voyez* EXPÉDITIONNAIRE.

☞ **EXPÉDITION** en Jurisprudence. C'est la copie d'un acte, ou la grosse tirée de la minute, & signée par un Officier public. *Exemplar descriptum.* La copie n'a pas la forme exécutoire, comme la grosse. *Voyez* ces mots. Il y a aussi des *expéditions* faites sur la grosse. Ce sont proprement des copies collationnées sur la grosse.

On dit aussi au Palais qu'un Procureur signe ses *expéditions*, quand il signe les copies des actes qu'il fait signifier.

☞ **EXPÉDITION**, dans l'Art Militaire. Entreprise Militaire, marche d'une armée qui va commettre des hostilités dans un pays éloigné. *Expeditio Militaris.* On le dit de même des vaisseaux qui se mettent en mer pour quelque entreprise particulière, pour le commerce, pour des découvertes, &c.

On peut se servir de ce terme sans y ajouter l'épithète *militaire*, comme le recommande Vaugelas, pourvu que la matière détermine le lecteur à une entreprise de guerre. Il ne s'est jamais vu d'*expéditions* plus hardies, ni plus heureuses, que celles d'Alexandre. BOUH. L'*expédition* de Cyrus contre Artaxercès. AB. L'*expédition* de Xercès contre la Grèce fut malheureuse. S. Louis alla en personne à l'*expédition* de la Terre-Sainte. César lui-même, au milieu de ses *expéditions* dans les Gaules, composa deux Livres de l'Analogie des mots. L'AB. RÉG.

☞ On le dit ironiquement des entreprises ordinaires. Voilà une belle *expédition*.

☞ On appelle homme d'*expédition*, un homme hardi, entreprenant, qui vient promptement à bout de ce qu'il entreprend.

EXPÉDITIONNAIRE. adj. m. Banquier *Expéditionnaire* en Cour de Rome. Qui fait expédier des lettres & des actes en Cour de Rome, soit en Chancellerie, soit en Pénitencerie. *Expeditioarius.* On a créé en titre d'Office des Banquiers *Expéditionnaires* en Cour de Rome & en légation d'Avignon. Il est aussi substantif. L'*Expéditionnaire* en Cour de Rome.

EXPÉLLER. v. a. Vieux mot Latin francisé. *Expellere.* Chasser, mettre hors.

*Par sa fureur, hélas! elle m'expelle (la fortune)
Du bien que j'ai.* MAROT, Rond. 29.

EXPELLE, ÉE. part.

EXPERIENCE. f. f. Observation exacte des faits & des phénomènes que nous présente la nature, & de ceux que nous créons nous-mêmes, par de nouvelles combinaisons des corps, pour découvrir la cause de ces différens effets. *Experimentum, experientia*. La Physique moderne est préférable à celle des Anciens, en ce que celle-ci commençoit par raisonner sur les causes, & celle-là ne raisonne que sur les expériences. Descartes disoit qu'il faisoit plus de cas des expériences des Artisans, que des spéculations de tous les Doctes. Il y a un curieux Recueil fait par Sturmus, des découvertes & expériences qui ont été faites en ce siècle, intitulé, *Collegium experimentale*. Les expériences sont devenues si célèbres, & si communes depuis quelque temps, que le mot d'expérience est devenu comme un terme d'art en Physique, & en plusieurs parties des Mathématiques. On dit d'un raisonnement qui paroît démonstratif, mais qui ne s'accorde pas à ce que l'on a vu : ce raisonnement est bon, mais il est contraire à l'expérience. Il y a depuis quelque temps des gens curieux & oisifs, qui prennent le nom de Philosophes, & dont toute la Philosophie consiste à faire des expériences sur la gravité de l'air, sur l'équilibre des liquens, sur l'aimant. M. Dacier, au commencement de son discours sur Platon, qui est comme la préface de sa traduction de Platon, est indigné de voir que ces faiseurs d'expériences s'attribuent le beau nom de Philosophes.

☞ On le dit en Médecine dans le même sens, des différens moyens que les Médecins emploient, pour connoître si l'on peut faire usage d'un remède dans telle Maladie, s'il peut produire tel ou tel effet; en l'appliquant, par exemple, sur le corps des animaux. La Physique & la Médecine ont besoin d'être aidées par les expériences que le hasard seul fait naître, & qu'il n'amène pas à point nommé.

FONT.

EXPIÉRIENCE, est aussi une connoissance acquise par un long usage, jointe à la réflexion sur tout ce qu'on a vu. *Ufus*. L'expérience n'est autre chose que les idées qu'on a de tout ce qu'on a vu, ou lu, sur lesquelles le jugement réfléchit pour en faire un bon usage. Sans le jugement & sans la réflexion, l'expérience ne sert de rien. M. SCUD. Il n'est rien de plus utile à l'instruction des hommes, que de joindre aux exemples des siècles passés les expériences qu'ils font tous les jours. BOSS. La plus grande partie de la capacité des hommes n'est fondée que sur leur expérience, & ils raisonnent rarement juste sur la première affaire qui leur passe par les mains. S. RÉAL. Il faut beaucoup de jugement pour appliquer l'expérience du passé au présent; les faits varient beaucoup. MONT. Malheureusement l'expérience ne vient qu'avec l'âge. S. EVR. La sagesse est communément le fruit de l'expérience. ID.

☞ On le dit aussi dans le même sens en Médecine, de la connoissance acquise par des observations suivies de tout ce qui peut conserver la santé ou la rétablir quand elle est altérée.

☞ EXPERIENCE, ESSAI, EPREUVE, considérés comme synonymes. L'expérience regarde proprement la vérité des choses; elle décide de ce qui est ou de ce qui n'est pas; elle éclaircit le doute, & dissipe l'ignorance. Elle confirme nos opinions; elle est la mère de la science. Voyez ESSAI & EPREUVE.

On appelle homme d'expérience, celui qui a vécu & raisonné long-temps; qui a vu & lu beaucoup de choses; qui connoît tout le monde par sa propre expérience. Il est dangereux d'avoir à soutenir les observations d'un Ministre supérieur, par l'avantage du poste, & par celui de l'expérience. S. EVR.

EXPIÉRIENCE, parmi les Artisans & les corps de métier, signifie un demi-chef-d'œuvre. *Experimentum, tentamen*. Les Compagnons aspirans à la Maîtrise sont obligés de faire un chef-d'œuvre: les fils de Maître ne font qu'une simple expérience, une légère expérience.

EXPIÉRIENTAL, ALE. adj. *Experimentalis*. Qui est fondé sur des expériences. La Médecine est une science conjecturale & expérimentale. Physique expérimentale.

EXPIÉRIENTER. v. a. Chercher à connoître par des expériences; faire plusieurs remarques & observations sur les divers effets de la nature. *Experiri, tentare, facere periculum*. On expérimente les remèdes sur des personnes de peu d'importance.

EXPIÉRIENTE, ÉE. part. dont on fait l'expérience. *Ufu probatus*. Les remèdes les plus communs sont les plus sûrs, parce qu'ils sont les plus expérimentés.

☞ Il est aussi adj. & signifie qui est instruit par l'expérience. *Edoctus usu*. Il ne faut pas se flatter; les plus expérimentés font des fautes capitales. Il faut s'en rapporter aux gens expérimentés.

EXPIÉRT, ERTE. adj. Celui qui est fort versé dans la connoissance d'un art qui s'apprend par l'expérience jointe à la théorie. Ce Chirurgien est fort expert en son art. *Expertus*. Matrone fort experte.

EXPIÉRT, est quelquefois substantif, & signifie un homme versé dans la connoissance d'une chose, nommé par autorité de Justice, ou choisi par les parties intéressées, pour examiner cette chose, en faire le rapport, & donner son avis. *Astimator*. Il faudra des Experts pour savoir si le fondement est ruiné. PÉLISSON. Les réparations seront visitées par Expert & gens à ce connoissans. On paye les fruits du rachat d'un relief au dire des Experts. Il faut deux Experts pour la validité d'un rapport. Si l'une des parties refuse de convenir d'un Expert, le Juge le nomme d'office. Par Arrêt du Conseil en 1690, le Roi a créé un certain nombre d'Experts Jurés pour chaque ville du Royaume, & 50 pour celle de Paris; c'est-à-dire, 25 Architectes, & 25 Entrepreneurs, Maçons & Charpentiers, qui seuls peuvent être nommés d'office pour être arbitres des contestations entre les Bourgeois. Ces Experts, dans leurs descentes & visites, doivent être accompagnés d'un Greffier des bârimens, dit de l'Écritoire, pour écrire la minute de leur rapport; & lorsqu'ils ne conviennent pas on nomme un tiers pour décider la contestation.

EXPIATION. f. f. Action par laquelle on souffre la peine de ses crimes. *Expiatio, piaculum*. Les ames passent par le Purgatoire pour l'expiation de la peine due à leurs péchés. Il a été condamné à la mort pour l'expiation de ses crimes.

EXPIATION, se dit aussi des sacrifices qui se font à Dieu pour implorer sa miséricorde, & la remission des péchés. *Sacrificia piacularia*.

La Fête de L'EXPIATION, chez les Juifs se célébroit le dixième jour du septième mois de l'année Juive, qui commençoit à l'équinoxe du printemps; ce mois s'appeloit Tisri, & répondoit à peu près à notre mois de Septembre. Dieu ordonne cette Fête dans le Lévitique C. XXIII. v. 27. jusqu'au 33^e. En ce jour le Grand-Prêtre, figure de Jesus-CHRIST, confessoit ses péchés; & après plusieurs cérémonies, il faisoit l'expiation pour tout le peuple, pour les laver de tous leurs péchés. Les Israélites, selon l'expression de l'Écriture, Lévitique XXIII. 27. affligoient leurs ames ce jour-là; c'est-à-dire, entroient dans des sentimens de componction & de pénitence & en faisoient des actes. C'est par la même raison que Jérémie XXXVI. 6. l'appelle un jour de jeûne, aussi bien que Saint Paul, Act. XXVII. 9. selon l'interprétation de quelques Auteurs. On offroit un holocauste ce jour-là & l'on ne faisoit aucune œuvre servile. C'étoit le seul jour que le Grand-Prêtre entrât dans le *Sancta Sanctorum*; c'est-à-dire dans l'intérieur du Sanctuaire, le lieu le plus saint du Temple. Après s'être lavé, il se revêtoit de sa tunique de lin, & de son habillement intérieur de lin aussi, d'un ceinturon & d'un ornement de tête de fin lin. Ensuite il prenoit un jeune taureau roux pour l'offrir en expiation du péché, & un bœuf en holocauste. L'assemblée du

peuple lui présentoit deux boucs pour le péché, & un bœuf pour l'offrir en holocauste. Il conduisoit les deux boucs à la porte du tabernacle, & jetoit le sort sur ces deux victimes en mettant deux billets dans l'urne, l'un pour le Seigneur, & l'autre pour Azazel, c'est-à-dire, pour le bouc qui devoit être conduit hors du camp ou de la ville, chargé des péchés du peuple, que les Grecs appellent *ἀνομιμαίτες*, & les Latins bouc émissaire. Il immoloit pour le péché celui qui étoit destiné par le sort à être offert au Seigneur; & réservoit celui sur lequel le sort du bouc émissaire étoit tombé, & l'offroit au Seigneur. Ensuite prenant l'encensoir plein du feu sacré des holocaustes & d'un encens qu'il jetoit dessus, il entroit dans le Sanctuaire, y faisoit sept aspersions du bouc qu'il avoit immolé. Il en sortoit pour immoler à l'autel des holocaustes, le bouc sur lequel étoit tombé le sort du Seigneur, portoit de son sang dans le Sanctuaire, & faisoit de même sept aspersions avec ce sang. Il revenoit ensuite dans le tabernacle ou dans le Temple, y faisoit des aspersions de ce sang & en arrosoit les quatre coins de l'autel des holocaustes. Le Sanctuaire, le tabernacle & l'autel étant ainsi purifiés, le Grand-Prêtre se faisoit amener le bouc émissaire, mettoit la main sur la tête de cet animal, confessoit ses péchés & ceux du peuple, & prioit Dieu de faire retomber sur cet animal la peine qu'ils avoient méritée. Le bouc étoit ensuite conduit dans un lieu désert, où il étoit mis en liberté, ou précipité. Le Grand-Prêtre quittant ensuite ses habits, se lavoit dans le lieu saint, & les reprenoit pour offrir en holocauste deux bœufs, l'un pour le peuple, l'autre pour soi. Il mettoit sur l'autel la graisse du bouc immolé pour le péché, après quoi tout le reste de cette victime étoit porté hors du camp, & brûlé par un homme qui ne rentrait dans le camp qu'après s'être purifié en se lavant. Celui qui avoit conduit le bouc émissaire en faisoit autant. Telle étoit l'expiation solennelle pour tout le peuple parmi les Hébreux, rapportée dans le Lévitique ch. 16. & autres, & dans les Commentateurs, Cout. de l'Hist. des Juifs depuis J. C. jusqu'à présent. MOR. Les Juifs aujourd'hui n'observent plus ces cérémonies; mais pour victime, ils offrent un coq. Ils jeûnent depuis le premier jour du mois jusqu'au dixième; ils prient beaucoup, ils récitent souvent la formule de la confession de leurs péchés, & ne mangent point pendant tout ce temps-là de pain fait par les Chrétiens, ce qui est pour eux une observance d'une grande pureté. Le 9^e jour ils vont de grand matin à leurs Ecoles, y chantent & y prient beaucoup. Ensuite ils reviennent dans leurs maisons. Tous les mâles prennent un coq entre leurs mains, les femmes, une poule; & celles qui sont grosses, un coq & une poule. Le pere de famille en disant quelques mots de prières, frappe trois fois la terre de la tête de son coq, une fois pour soi, une autre pour ses enfans, & la troisième pour les absens. Ensuite mettant les mains sur le coq, comme le prêtre le faisoit sur la tête du bouc, il le sacrifie, le rôtit, & jette les intestins sur le toit de la maison, afin que les corbeaux les emportent dans le désert, comme on y chassoit autrefois le bouc émissaire. L'expiation faite, ils vont prier à leur cimetière, & donnent le prix du coq aux pauvres; & l'ayant ainsi racheté de Dieu, à qui il étoit offert, ils le font cuire, bouillir, ou rôtir, & le mangent. Voyez Buxtorf, *Synag. Jud.* C. 25. & 26.

Cet usage des *expiations* passa des Hébreux aux Grecs, des Grecs aux Romains & autres peuples. C'étoit en général une cérémonie religieuse pour purifier les coupables & les lieux qu'on croyoit souillés, pour apaiser la colère des Dieux, pour purifier les soldats avant & après le combat: ce qu'on exprimoit par les mots, *expiare, lustrare, purgare, februare*. L'expiation se faisoit avec diverses cérémonies. La plus ordinaire étoit l'ablu-

tion. On faisoit des *expiations* pour les villes, aussi-bien que pour les personnes coupables. Après que le jeune Horace eut été abîmé par le peuple du meurtre de sa sœur, il fut encore purifié par toutes les *expiations* que les lois des Pontifes avoient prescrites pour les meurtres involontaires. On dressa deux autels, l'un à Junon, l'autre à Janus; on y offrit des sacrifices, & on fit passer le jeune Horace sous le joug.

☞ Pour les Chrétiens qui sont lavés du sang de l'agneau sans tache, ils n'ont point eu d'autres cérémonies d'*expiation* particulière, que celle de l'application des mérites de son sang, laquelle se fut par les sacrements, ou seulement quelques cérémonies, comme l'eau bénite, qui ne sont que des signes extérieurs de la purification intérieure qui se fait en eux par l'opération du St. Esprit.

EXPIATOIRE. adj. m. & f. Sacrifice, offrande qui sert à rendre pur & net de péché. *Piaculare*. Le grand sacrifice *expiatoire* a été fait sur l'arbre de la Croix, & se renouvelle tous les jours sur nos Autels. Le Pontife n'entroit dans le Saint des Saints qu'une fois l'année, le jour de la Fête des Propitiations, & précisément à l'heure destinée au sacrifice *expiatoire* GOERÉE.

EXPIER v. a. Effacer les péchés, ou souffrir la peine qu'ils ont méritée. *Expiare, piare*. La mort a *expié* tous les crimes. Le Sauveur en mourant a *expié* tous les péchés des hommes. Ma repentance doit *expié* ma faute. La Reine faisant un rigoureux examen de ses péchés, les *expié* par la pénitence & par les aumônes. BOSS. J'ai fait le crime, & je vais *l'expié*. RAC. Il a *expié* son crime par la mort. ABL.

EXPIÉ, EE. part.

EXPIATION. f. f. Terme de Jurisprudence. Action de celui qui divertit & qui soustrait les biens d'une succession avant qu'aucun se soit déclaré héritier. *Expilatio, substractio*. C'étoit une espèce particulière de larcin, parcequ'il ne peut y avoir de larcin d'une chose héréditaire qui n'étoit possédée de personne, avant l'acceptation d'hérédité. Ainsi le Droit Romain a introduit l'action d'*expilation* d'hérédité, pour punir cette espèce particulière de crime.

EXPIRANT. f. m. Nom d'une espèce de raisin. Des Gennésins, des Chasséats, des *Expirans*, des raisins Grecs, des Malvoisies, des Corinthes. LA QUINT.

☞ EXPIRATEUR. adj. & f. Terme d'anatomie. On appelle muscles *expirateurs*, ceux qui servent à l'expiration. Quand la contraction des muscles *inspirateurs* cesse, celle des muscles *expirateurs* commence & produit l'expiration. *Elem. de physiol.*

EXPIRATION. f. f. Fin du terme accordé, jugé, ou convenu. *Exitus, finis, terminus*. Il n'y a plus que huit jours jusqu'à l'*expiration* du terme de son bannissement; jusqu'à l'*expiration* de son bail.

EXPIRATION. Terme de Physique. *Expiratio*. Mouvement par lequel l'animal fait sortir l'air qui étoit entré dans ses poumons par l'inspiration. *Expiratio*. L'*expiration* est la moitié de la respiration, qui a deux parties; savoir, l'*inspiration*, celle par laquelle l'air est attiré; & l'*expiration*, celle par laquelle il est rejeté. Dans le mouvement alternatif d'inspiration & d'*expiration*, l'air sert à entretenir la circulation du sang dans les poumons. LÉMERY. Le poumon, dans ses deux mouvemens alternatifs d'inspiration & d'*expiration*, reçoit l'air au-dedans, & le rejette ensuite au-dehors, à peu près de la même manière qu'un soufflet. Id. Parcequ'il y a de l'apparence que c'est dans l'instant que l'air est comprimé dans les poumons, qu'il est obligé d'entrer dans les vaisseaux sanguins, M. Du Verney conclut que quoique l'air entre dans nos poumons au moment de l'inspiration, il n'entre dans le sang qu'au moment de l'*expiration*, & lorsqu'un reste superflu sort par la trachée. Ainsi la véritable inspiration, c'est-à-dire, l'entrée de l'air dans le

sang, seroit l'expiration. FONTEN. *Ac. d. Sc.* 1701. *Hist. p.* 48. Qui, si l'on appelloit inspiration l'entrée de l'air dans le sang, mais c'est l'entrée de l'air dans les poumons; & jamais personne n'a entendu autre chose par ce mot. Pour vouloir dire du nouveau & surprendre, on ne dit souvent que du faux. *Voy.* Poitrine.

☞ EXPIRATION, quand on y joint le mot dernière, a signifié la mort, *vite terminus*. On ne le dit plus. *Voy.* au mot mort, comment l'air est exprimé de la poitrine pour la dernière fois.

EXPIRATION. Terme de Théologie. Sorte de production. *Expiratio*. Arius dans sa lettre à Eusebe de Nicomédie, accuse quelques Catholiques d'avoir dit que le verbe est une *expiration*.

En Chymie, *expiration* signifie toute sorte d'évaporation, & séparation qui se fait de ce qui est de plus subtil dans tous les corps, & qui se mêle dans l'air.

☞ EXPIRER. v. a. Faire sortir l'air du poumon qui y est entré pendant l'inspiration. C'est le contraire d'aspirer ou inspirer. *Expirare*. On ne chante point en respirant l'air, on ne chante qu'en l'expirant. DODART. Acad. des Sci. 1700. C'est le mot primitif.

☞ EXPIRER. v. n. Mourir, rendre le dernier soupir. *Animam expirare, edere spiritum*. J. C. expira sur l'arbre de la Croix. Cet homme est venu expirer dans sa patrie entre les bras de ses patens. *Expirer* de douleur & d'amour.

Qu'il n'ait en expirant que mes cris pour adieux RAC

☞ On le dit figurément des choses morales. La liberté de la République Romaine *expira* sous Tibère. Dès qu'elle a paru, j'ai oublié tout mon courroux, & mes reproches ont *expiré* dans ma bouche. Dès que ma flamme *expire*, un mot la fait renaître CORN.

EXPIRER, signifie aussi au figuré, finir, être à la fin, au bout du terme. Le terme de cette obligation *expire* dans deux jours, n'*expirera* de longtemps. On veut que la substitution soit *expirée* au premier degré. PAR.

EXPLETIF, VE, adj Terme de grammaire, qui remplit, du Latin *explere*. *Expletivus*, mot *expletif*, particule *expletive*. On le dit de certains mots qui entrent dans une phrase, sans être nécessaires pour l'intelligence du sens, qui ne servent qu'à remplir le discours, dont le sens ne seroit pas moins entendu quand même le mot *expletif* n'y seroit pas énoncé. Ces mots *expletifs* sont souvent employés dans le discours familier, où ils sont purement oisifs & surabondans. Prenez-moi ce flambeau. Il vous le prend, il vous le traite comme il faut. *Moi*, & *vous* dans ces exemples sont des mots *expletifs*, qui n'ajoutent rien à la valeur de la phrase. Notre même, ainsi que le *met* des Latins, *moi-même*, *egomet*, sont de même *expletifs*. Vous êtes venu vous-même; *vidi egomet*. Les mots *expletifs* ne sont pas toujours oisifs; ils servent dans bien des occasions à exprimer plus fortement le sentiment dont on est affecté.

EXPLICABLE, adj. m. & f. Qui se peut expliquer. *Explicatu facilis, qui potest explicari*. L'Apocalypse est *explicable* en plusieurs sens. Il n'est pas si usité que son contraire *inexplicable*. Il est même moins en usage dans l'affirmative, que dans la négative. Ce passage n'est pas *explicable*.

EXPLICATIF, IVE, adj. qui sert à expliquer le sens d'une chose. Commentaire explicatif. *Aptus ad explicandum*.

EXPLICATION. s. f. Discours par lequel on explique un sens qui est difficile à entendre. *Explicatio*. Les Dictionnaires servent à l'explication des mots d'une langue. L'Explication d'une énigme, d'un oracle. Ce passage peut recevoir deux *explications* différentes.

EXPLICATION, se dit aussi des discours que font les

Professeurs après leurs dictées, pour en faciliter l'intelligence à leurs Ecoliers.

On se dit aussi des gloses & commentaires qu'on fait sur des Auteurs d'importance, pour en pénétrer le sens. Les Peres ont donné plusieurs *explications* des passages de l'Ecriture, des *explications* morales, allégoriques, &c. Parmi les Calvinistes chaque Fidelle est devenu l'interprète de l'Ecriture, & croit que le saint Esprit lui en dicte l'explication. FL.

On appelle aussi en tetme de versification François, *explication* de l'allégorie, les cinq ou sept vers qui terminent la Ballade & le Chant Royal. C'est ce qu'on appelloit autrefois *envoy*. On met cette *explication* après les trois couplets de la Ballade & les cinq couplets du Chant Royal. On l'appelle *explication* de l'allégorie, parceque le sujet de la Ballade, & sur-tout du Chant Royal, est pris ordinairement de la fable, des métamorphoses, ou de quelque trait éclatant de l'histoire des Héros, d'où l'on tire à la fin quelque moralité. P. MOURGUES.

☞ EXPLICATION, se dit aussi d'une entrevue dans laquelle celui qui croit avoir été offensé par un autre, demande qu'on déclare si en disant telle chose on avoit dessein de l'offenser. Ce Cavalier est allé demander l'explication des propos qu'on a tenus sur son compte.

EXPLICATION, en termes de Physique, se dit dans le sens propre & naturel de son étymologie, & se prend pour Etendue, développement de quelque chose. Les générations des plantes qui arrivent dans la suite des temps ne font que des *explications* de la production des premiers germes. LEMERY.

EXPLICITE. adj. m. & f. Terme de l'Ecole. Clair, formel, distinct, développé. *Explicitus*. C'est le contraire d'implicite. Il y a une volonté *explicite*, qui est claire & bien expliquée par les paroles; & une *implicite*, qui ne se connoit que par les suites & les conséquences. Il faut préterer Dieu à toutes choses; mais il n'est pas nécessaire que cette préférence de Dieu à nous, & à nos intérêts, soit toujours *explicite*. FEN. Tous les Juifs n'avoient point une connoissance *explicite* de JESUS-CHRIST; mais ils en avoient du moins une connoissance implicite.

EXPLICITEMENT. adv. D'une manière explicite; en termes clairs, formels & précis. *Explicitè*. Ce Testateur a déclaré sa volonté *explicitement*, en termes formels, il ne faut point recourir aux explications.

EXPLIQUER. v. a. Donner l'intelligence d'une chose difficile à entendre, dont les idées ne paroissent pas immédiatement liées les unes aux autres. *Explicare, expliquer* un passage de l'Ecriture Sainte. Souvent les commentateurs n'*expliquent* pas les plus grandes difficultés. Le Roi a donné une Déclaration pour *expliquer* son dernier Edit.

On le dit aussi avec le pronom personnel; faire entendre, rendre clair ce qu'on dit. Cet homme n'a pas le don de *s'expliquer*. On dit souvent dans le discours familier. Je ne fais si je m'*explique*. Elle *s'expliqua* mieux par ses larmes que par ses soupirs. On le dit à peu près dans le même sens pour interpréter. Cet écolier commence à bien *expliquer* ses auteurs; il *explique* le latin à livre ouvert. *Interpretari*.

EXPLIQUER, se dit aussi en parlant des divers sens qu'on donne à quelques paroles, *in varias partes, in varios sensus trahere, ducere*. Il n'y a guère de choses qu'on ne puisse *expliquer* en bien ou en mal. La haine fait mal *expliquer* tout ce qui vient des gens dont on croit avoir sujet de se plaindre. LE CUI. DE M. On *explique* diversément les songes & les énigmes, les prophéties. Un brave oblige sa patrie à *s'expliquer*, quand il lui demande un éclaircissement. Les mots équivoques sont ceux qui *s'expliquent* en plusieurs façons.

On le dit aussi d'un abouchement, d'une conférence qu'on fait pour consommer une affaire. Ces

Ministres se sont vûs, & se sont *expliqués*.
Il se dit aussi des déclarations que l'on fait de ses sentimens, de ses pensées. Ils ne s'en *expliquent* pas à nous, à peine s'en *expliquent-ils* à eux-mêmes. PELISS.

☞ Ce verbe s'emploie quelquefois comme synonyme d'enseigner, donner des leçons. C'est en ce sens qu'on dit d'un maître qu'il *explique* la Sphère, la Géographie, &c.

EXPLIQUÉ, ÉE. part.

EXPLOIT. f. m. Action grande, signalée, mémorable. *Facinus magnum & memorabile, res præclara, præclare gesta*. Il se dit principalement des actions que fait un Capitaine, un Général d'armée. Alexandre & César ont fait de grands *exploits* de guerre. Les Historiens ont écrit les grands *exploits* des Capitaines de l'Antiquité.

*Grand Roi, qui par toi-même illustre,
De ton mérite seul emprunte tout ton lustre,
Et parois encore plus grand
Par tes exploits que par ton rang.*

On s'ennuie aux exploits d'un Conquérant vulgaire.

BOIL.

Bien souvent il m'éveille au bruit de ses exploits.

Id.

*Pourquoi nous vanter la sagesse
Des Héros de l'Antiquité?
C'est à leur folle vanité*

Qu'on doit tous les exploits de Rome & de la Grece.

L'AB. TÊTU.

Pour se railler de celui qui a fait quelque chose mal-à-propos, on dit figurément, Vous avez fait là un bel *exploit*.

☞ EXPLOIT, en Jurisprudence, est un acte par lequel quelqu'un est ajourné ou assigné pardevant un Juge compétent, pour être condamné à donner ou payer au demandeur ce qu'il lui doit, ou faire & exécuter ce qu'il lui a promis. *Denunciatio*. On le dit généralement de tous les actes qui se font par les Sergens, tant judiciaires, qu'extrajudiciaires, sommations, commandemens, saisies, &c. mais ce mot s'applique particulièrement aux actes qu'on appelle ajournement, *vadimonium*. V. AJOURNEMENT. Une *exploit* d'assignation. Un *exploit* de demande doit être libellé. Un *exploit* de saisie & d'exécution; *exploit* d'emprisonnement, d'offres, de sommation. Les *exploits* doivent être signés du Sergent & de deux Records, & contrôlés. On dit au Palais, qu'un Avocat viendra au premier jour à l'Audience à peine d'*exploit*, dont le profit sera jugé sur le champ. Souffler un *exploit*, c'est ne point donner à la Partie de copie de l'*exploit*, en sorte qu'elle n'ait aucune connoissance de l'assignation. Ce terme vient, dit-on, du Latin *explicare, quod expedire, conficere, & peragere significat*. Ainsi *exploiter*, c'est faire, agir & accomplir. D'autres le font venir du Latin *placitum*, par corruption, *plaitum*; en François *plet* pour *plaid*.

EXPLOITABLE. adj. m. & f. Terme de Jurisprudence. Qui peut être saisi, exécuté & vendu par autorité de Justice. On oblige par les baux le locataire d'une maison de la garnir de meubles *exploitables*, pour la sûreté des loyers.

☞ EXPLOITABLE, en termes d'Eaux & Forêts & de Commerce, se dit des bois qui ont l'âge requis, pour être coupés, façonnés & débités.

EXPLOITABLE, se dit aussi des fermes qui sont en bon état, qu'on peut faire valoir. Tous les bâtimens de cette Seigneurie sont en ruine. La ferme n'en est pas *exploitable*, si on n'y fait beaucoup de réparations.

EXPLOITANT. adj. m. Qui fait des exploits. *Capax obeundi muneris, denunciandi, conficiendi acta, &c.* C'est la qualité qu'on donne ordinairement aux Sergens. Les Huissiers du Conseil, les Huissiers du

Châtelet de Paris, sont *exploitans* par tout le Royaume de France.

*C'est un des Sergens de la Mort,
Exploitant par tout ce bas monde,
Qui faisant dans Paris la ronde,
En passant est venu m'avertir de mon sort.*

PAVILLON.

EXPLOITATION. f. f. Terme de Jurisprudence. L'action d'*exploiter* des terres, des bois, des biens. *Procuratio, administratio*. Ceux qui autrefois étoient envoyés pour connoître des abus qui se commettoient dans l'usage, ou l'*exploitation* des bois, furent nommés *Inquisitores forestarum*. DE LA MARE. EXPLOITER. v. n. Donner des exploits, des assignations. *Denunciare*. Les Sergens des Justices ordinaires ne peuvent *exploiter* que dans leur ressort. Ce Sergent *exploite*, exécute, verbalise bien.

On dit proverbialement en ce sens, A mal *exploiter*, bien écrire; pour dire, que quand les Sergens ont fait des fautes dans leurs exécutions, ils les couvrent en faisant des faux exploits auxquels on ajoute foi.

EXPLOITER. v. a. Se dit des fermes & biens de campagne qu'on fait valoir. *Procurare*. Ce Fermier ne peut *exploiter* par ses mains qu'une terre à deux charrues, il doit donner les autres à ferme. On dit aussi, *Exploiter* des bois, pour dire, Abattre; façonner, & débiter des bois dans la forêt. Ce Marchand de bois n'a que cinq ans pour *exploiter* toute cette forêt.

☞ EXPLOITER, c'est faire, agir & accomplir. Ainsi *exploiter* une terre, c'est la cultiver & en percevoir les fruits.

☞ Dans ce sens, on dit en Jurisprudence Féodale, *exploiter* le Fief du Vassal, en parlant du Seigneur, qui jouit par ses mains du Fief de son Vassal, qu'il a saisi, faute de foi & hommage, dont il recueille les fruits pendant la saisie, *fructus facit suos*. Quelques-uns prétendent qu'on appelloit en vieux François *explets*, ou *exploits*, les fruits & revenus d'une terre, d'où est venu le mot d'*exploiter* en ce sens: & les Auteurs de la basse Latinité ont dit *expletum, expletium, & expletare* en la même signification.

On dit aussi de ceux qui mangent de bon appétit; qu'ils *exploitent*, qu'ils officient bien. *Conficere*. On le dit aussi en d'autres affaires. Vous avez vraiment bien *exploité*, vous avez fait une belle besogne. Il ne se dit en ce sens que par plaisanterie. On dit des Voleurs de grand chemin, qu'ils *exploitent* les passans. Nous nous mêmes à *exploiter* sur les grands chemins.

EXPLOITÉ, ÉE. part. & adj.

EXPLOITEUR. f. m. Celui qui *exploite*. *Denunciator*.

Ce mot d'*exploiteur* se trouve dans quelques Coutumes.

EXPLORATEUR. f. m. Espion est le terme ordinaire; mais il y a des mots inusités qui ont quelque chose de noble & de hardi qui plaît d'abord: il semble que l'usage ait tort de ne les pas recevoir. *Explorateur* paroît assez de ce caractère. Je crois qu'un peu d'adresse à le produire lui feroit faire aisément fortune, & que l'usage, tout tyran qu'il est, se laisseroit fléchir en sa faveur.

☞ On peut ajouter que le mot d'*explorateur* paroît annoncer des fonctions plus nobles & plus distinguées que celui d'espion. Il convient à celui qu'on envoie dans les Cours Etrangères, pour en découvrir les sentimens, la manière de penser, les secrets du Ministère, &c. Ce Ministre a employé d'habiles *explorateurs* en cette Cour. Il semble qu'on pourroit encore l'appliquer à celui qu'on envoie à la découverte d'un pays, pour en connoître la situation, l'étendue, &c.

EXPLORATION. f. f. Terme de Médecine: Action de tâter le pouls, pour connoître si une personne a de la fièvre, & à quel degré. Les Anciens dé-
finissoient

finissoient la fièvre par l'augmentation de la chaleur, & ne la connoissoient pas jusqu'à ce signe, avant que l'usage de déterminer sa présence & ses degrés par l'exploration du pouls se fût introduit dans l'art. VENEL.

EXPLOSION. f. f. Terme de Physique, qui se dit du bruit que fait l'air chassé & dilaté avec violence; de l'air qui étant resserré, se dilate tout-d'un-coup avec force.

On le dit aussi du bruit, du mouvement subit & impétueux que fait la poudre à canon, l'or fulminant, & les autres mélanges de salpêtre & de soufre, quand ils s'enflamment. *Explosio*. COL. DE VILARS. Les mouvemens prompts qui se font dans les corps humains, s'y font par voie d'explosion, comme ceux qui se font dans les armes à feu. JOURN. DES SAV. 1720. p. 643.

Le sel marin n'a pas une force d'explosion, comme celle des autres quand ils sont enflammés. DE BUFFON Trois drachmes d'esprit de sel ammoniac, sur autant d'esprit de nitre, mises dans des vaisseaux séparés sous le récipient de la machine pneumatique, ont toutes les deux fumé tandis que l'on pompoit; & après que l'on eut pompé l'air, aussitôt que l'on versoit l'esprit de nitre sur celui de sel ammoniac, il se faisoit dans l'instant une explosion qui dispersoit une partie de la liqueur. Id. Ce mot est pris du Latin *explosio*, qui vient d'*explodere*, Pousser, chasser avec force.

EXPOLITION. f. f. Figure de Rhétorique, qui explique une même chose par différentes phrases & expressions, pour la faire mieux connoître. *Expolitio*, *exornatio*. L'expolition étoit la figure favorite de Balzac. Pour peu qu'on soit fait au style de l'Écriture, on fait que ce n'est-là qu'une expolition, pour parler avec les Maîtres de l'art, c'est-à-dire, une figure par laquelle l'auteur sacré explique la même chose en différents termes synonymes: l'Écriture est pleine de ces sortes de figures, & je ne pense pas qu'elle en ait de plus ordinaires. P. SOUCIET *Dissert. p. 408*.

EXPONCE. f. f. Terme de Jurisprudence. C'est une espèce d'abandonnement ou déguerpiement, & un acte par lequel le détenteur d'un héritage chargé de rentes ou de redevances foncières, l'abandonne, & en fait remise à celui à qui la redevance, ou la rente foncière est dûe, pour par-là demeurer quitte de ladite redevance ou rente. Le mot *exponce* paroît venir d'*expunctio*, formé d'*expungere*, effacer. Par l'*exponce*, on se prive soi-même de ce qu'on possédoit avec titre, fondement & droit, auquel on renonce, parce qu'il devient plus onéreux qu'utile.

EXPONENTIEL, ELLE. adj. Terme d'Algèbre. *Exponentialis*, *e*. On dit une courbe exponentielle, une équation exponentielle, une quantité exponentielle. Une courbe exponentielle, est une courbe qui se détermine par une équation exponentielle; & une équation exponentielle est celle où il entre quelque quantité exponentielle; & une quantité exponentielle est celle qui a un exposant, ou qui est élevée à une puissance quelconque. Ainsi en général exponentiel est ce qui a un exposant indéterminé & invARIABLE, ce qui est élevé à une puissance marquée par un exposant. On dit aussi calcul exponentiel. C'est la méthode de trouver les différences des quantités exponentielles, & la somme de ces différences. La quantité exponentielle est une puissance dont l'exposant est variable.

EXPORLE. Ancien terme, déclaration de cens. Droit d'*exporle*, droit de déclaration dû à un Seigneur par un censitaire. *Professio*.

EXPORTATEUR. f. m. Qui s'occupe de l'exportation des grains, des marchandises. L'Ami des Hommes s'en est servi dans ce sens. Les Anglois gratifient, aux frais de l'État, les Exportateurs des grains. Je trouverois plus raisonnable de gratifier l'Importateur que l'Exportateur. Ce terme paroît nécessaire.

Tome III,

EXPORTATION. f. f. Terme de Commerce. Action de transporter ou d'envoyer des marchandises d'un État dans un autre, soit que ces marchandises soient du crû du pays, soit qu'on ait tiré d'ailleurs les matières premières pour les fabriquer & les mettre en œuvre. *Exportatio*.

EXPORTER. v. a. Transporter, envoyer des marchandises dans les pays étrangers. Terme nécessaire pour exprimer cette branche du commerce. *Exportare*.

Si l'on veut savoir comment & jusqu'à quel point une nation s'est enrichie depuis un siècle, les registres & les exportations peuvent l'apprendre. Faire des lois contre l'exportation de l'argent, défendre qu'on ne le porte hors d'un État, d'un Royaume. *Obs. sur les écrit. mod. tom. 22. p. 298*.

EXPOSANT, ANTE. Se dit généralement, en termes de Pratique, de celui qui expose ses raisons & ses prétentions dans une requête ou acte semblable.

On le dit de même en style de Chancellerie, de celui qui demande des Lettres, & auquel elles sont accordées. *Reus, cujus res est*. Le Roi veut qu'on remette l'exposant en l'état où il étoit, si ce qu'il expose est véritable.

EXPOSANT. f. m. Terme d'Arithmétique. C'est ainsi qu'on appelle un nombre qui expose le rapport de deux autres nombres. Ainsi 3 est l'exposant du rapport de 12 à 4.

En Algèbre, on appelle *exposant*, le nombre qui marque, qui exprime le degré d'une puissance. Les produits $1a, a^2, a^3, a^4$, &c. qui viennent de la multiplication d'une grandeur a par l'unité, & ensuite de la grandeur a par elle-même, puis du produit a^2 par a , & du produit a par a & ainsi de suite à l'infini, s'appellent les puissances de cette grandeur. $1a$, que l'on peut aussi marquer a_1 , est la première puissance, ou la puissance linéaire de a : a^2 la seconde puissance, qu'on nomme aussi le carré de a ; a^3 la troisième puissance, qu'on nomme aussi le cube de a : a^4 la quatrième puissance: a^5 la cinquième, & ainsi de suite jusqu'à l'infini. Les nombres 1, 2, 3, 4, &c. que l'on met à droite de a , un peu au-dessus, s'appellent les *exposants* des puissances: ainsi 1 est l'exposant de la première puissance, 2 celui de la seconde puissance, 3 est l'exposant de la troisième puissance; & ainsi des autres. On dit aussi que ces *exposants* marquent les degrés des puissances: ainsi a^1 est la puissance de a du premier degré; a^2 la puissance de a du second degré, &c. REYNEAU. Il en est de même des nombres déterminés: c'est-à-dire, si au lieu de a nombre déterminé, l'on met 2, ou quelqu'autre nombre déterminé que ce soit. Ainsi 2^2 est la seconde puissance de 2, & 2 son exposant; 2^3 est la troisième puissance de 2, & 3 en est l'exposant, & de même $2^4, 2^5, 2^6$, &c. à l'infini.

Une grandeur linéaire ou d'une simple dimension, est toute élevée à la puissance que marque l'exposant, lorsque cet exposant est écrit au haut de cette grandeur à la droite. Ainsi 2^7 ou a^7 est la grandeur de 2 ou a , élevé à la septième puissance. Mais quand la grandeur est de plusieurs dimensions, comme ab, abc , ou quand elle est complexe, comme $a+b, a^2+bd$, & que sans l'élever à une puissance, par exemple, à la troisième, on veut cependant marquer qu'elle y est élevée, on tire sur cette grandeur une ligne, qui la couvre, & l'on écrit à l'extrémité de cette ligne, vers la droite, l'exposant de la puissance à laquelle on veut marquer que cette grandeur est élevée. Ainsi $ab \text{ --- } ^3, abc \text{ --- } ^3 = ^3 a+b, a^2+b \text{ --- } ^3$ expriment que l'on conçoit chacune de ces grandeurs élevées à la troisième puissance. Id. *S. de Calc. n. 144*.

EXPOSÉ, f. m. Se dit au Palais, du narré d'un fait contenu dans une requête, dans les lettres de Chancellerie. *Narratio, expositio*. Quand l'exposé d'une partie ne se trouve pas conforme à ses titres, aux

informations, on la déboute de ses demandes. Ceux qui obtiennent des dispenses sur des *exposés* qui ne sont pas sincères, n'obtiennent rien qui les mette à couvert, ni qui les délie au jugement de Dieu, quoiqu'ils paroissent libres au jugement des hommes. ABBÉ DE LA TRAPE.

EXPOSER, v. a. Mettre une chose à la vue du public; faire voir, découvrir, montrer. *Exponere*, *propone-re*. On *expose* les malfaiteurs ou banqueroutiers au carcan, au pilori, à la risée publique. Les meubles qu'on vend à l'encan par autorité de Justice doivent être *exposés* en place publique & à l'heure du marché.

☞ Dans le Commerce, on dit *exposer* une marchandise en vente, c'est l'étaler dans la boutique, l'*exposer* à la vue du public, afin qu'elle puisse être vendue. *Exposer* des tableaux en vente. C'est aussi annoncer la vente de quelque chose par des affiches publiques. *Exposer* en vente une maison, une terre. Porter des marchandises dans les maisons pour les vendre, c'est proprement colporter.

On dit aussi, qu'on *expose* le S. Sacrement, quand on le fait voir au public & qu'on l'*expose* à la vénération des Fidéles. On dit aussi, qu'on *expose* un Prince défunt à la vue du peuple dans son lit de parade. *Exposer* l'état de sa conscience à son Confesseur. *Exposer* le fait de sa cause. LE MAÎT. *Exposer* de la fausse monnaie, c'est débiter de la fausse monnaie, répandre de la fausse monnaie dans le commerce. Ac. FR.

☞ **EXPOSER**, se dit aussi des enfans que les pères & mères abandonnent & laissent dans des rues & dans quelqu'autre endroit, soit pour se décharger de leur nourriture, soit pour éviter la honte que pourroit leur causer la naissance de cet enfant, s'il n'est pas légitime. *Projicere*. Ce crime étoit autrefois puni de mort. Mais on s'est un peu relâché de cette rigueur; on se contente de faire fouetter & flétrir ceux qui en sont convaincus. FERR.

☞ Du temps des anciens Payens on *exposoit* les enfans en les mettant dans un lieu sauvage & écarté pour s'en défaire.

EXPOSER, se dit encore de la situation d'une chose, & du côté vers lequel elle est tournée. *Opponere*. Cette chambre est *exposée* au nord. On dit figurément d'un homme qui est dans un grand poste, qu'il est *exposé* au grand jour.

EXPOSER, se dit aussi de ce qui est sans défense. *Objicere*. Cette maison est fort élevée, & en belle vue; mais elle est *exposée* aux quatre vents, ou aux grandes chaleurs du soleil. Cette ville est frontière & démantelée, elle est *exposée* aux insultes de tous les gens de guerre qui passent.

☞ **EXPOSER**, mettre en danger, mettre au hasard. *In periculum adducere*, *periculo objicere*. *Exposer* sa vie pour le bien de l'Etat. *Exposer* son honneur, sa réputation.

S'EXPOSER, Courir le danger, se mettre au hasard d'une chose. *Adire periculum*, *offerre se discrimini*. Ce Prince *s'expose* trop, il va au feu comme un soldat. Un Auteur *s'expose* beaucoup, quand il donne quelque chose au public. Ceux qui sont dans les grands emplois sont *exposés* à la haine & à l'envie. Le monde est aujourd'hui si raffiné, qu'on y est souvent *exposé* à être pris pour dupe. BELL. Les périls à quoi les braves sont *exposés* méritent bien qu'on leur cède le pas. S. EVR. Les personnes sages se savent bon gré de n'être point *exposées* au dégoût & au repentir, qui suivent d'ordinaire les plaisirs. ID. La vertu est *exposée* à la vanité sur le théâtre du monde. Il est bien dangereux d'être *exposée* à l'importunité d'un soupirant qui est aimable. BELL. Ceux qui sont dans une place élevée ne sauroient guère se cacher: leurs actions sont plus *exposées* à la censure. ID. Il y a de la folie à croire que Dieu nous délivre d'un danger où nous nous *exposons* volontairement. NIC.

EXPOSER, signifie aussi, Interpréter. *Explicare*, *interpretari*. Ce Commentateur *expose* fort bien son

texte: il a *exposé* clairement la difficulté de ce passage. Dans ce sens il est vieux.

EXPOSER, signifie encore, Ratteler, réciter, déduire un fait. *Exponere* sa pensée, ses intentions, ses raisons. *Exponere* l'état de l'affaire. Dans les requêtes pour des lettres de grace, il faut *exposer* le fait conformément aux informations. Quand on *expose* faux au Pape, l'impétration est nulle & subreptice.

EXPOSE, EE. part. & adj. *Expositus*, *profectus*. *Profecteur* n'est pas un de ces enfans *exposés*, dont on ne connoît ni le père ni la mère. BOUR.

On dit en termes de Jardinier; Un mur bien *exposé*, un mur mal *exposé*, un mur *exposé* au midi, au levant, &c. Voyez EXPOSITION.

EXPOSITEUR. f. m. **EXPOSITRICE**. f. f. Celui ou celle qui distribue la fausse monnaie, & qui est d'intelligence avec les faux Monnoyeurs. Termes inusités.

EXPOSITION. f. f. Action d'exposer, de faire voir en public. *Expositio*. *Exposition* de marchandises, de meubles, &c. *L'exposition*, le débit de la fausse monnaie, est un crime capital. *L'exposition* au Saint-Sacrement ne se doit point faire sans permission de l'Evêque.

EXPOSITION, se dit aussi des enfans abandonnés. *Projeccio*. Un Commissaire fait son procès-verbal de *l'exposition* d'un enfant, & puis il le fait porter aux Enfans trouvés. Les *expositions* des enfans sont cruelles & ordinaires parmi les Chrétiens. LE MAÎT. Voyez EXPOSER.

EXPOSITION, signifie aussi, Interprétation. *Explicatio*. Les Saints Pères ont fait plusieurs *expositions* de ce passage de la Bible, des interprétations différentes.

EXPOSITION, se dit aussi d'un narré, d'un récit. *Narratio*. Ce Rapporteur ne s'est pas contenté d'une simple *exposition* & déduction du fait de ce procès, il en a relevé jusqu'aux moindres circonstances. Ce Voyageur nous a fait une *exposition* naïve & sincère de ses aventures. Quelle grandeur & quelle élévation ne faut-il point dans le style, quelle netteté dans *l'exposition*, quelle précision & quelle brièveté dans la narration! LE P. DAN.

☞ **L'EXPOSITION**, en Rhétorique, est une figure par laquelle on fait voir une proposition par tous les jours & toutes les faces différentes dont elle est susceptible. Le P. Buffier s'étend beaucoup sur *l'exposition*, & si on l'en croit, c'est dans cette figure que consiste proprement l'éloquence. GOUJET.

EXPOSITION, en termes de Jardinage, est la situation d'un endroit par rapport aux vues & aux divers aspects du Soleil, à la pluie, au vent, &c. *Objeccio*, *oppositio*. Le plus communément on emploie ce terme relativement au soleil.

Il y a régulièrement quatre sortes d'*expositions*; savoir, le levant, le couchant, le midi & le nord: mais chez les Jardiniers ces termes signifient tout le contraire de ce qu'ils signifient chez les Astronomes & les Géographes, car les Jardiniers ne donnent pas ces noms de levant, de couchant, &c. aux endroits où est le soleil, mais à ceux sur lesquels il donne, & ils regardent de quelle manière il y donne, soit à l'égard de tout le jardin, soit à l'égard de quelqu'un de ses côtés. Si les Jardiniers voient que le soleil à son lever, & pendant toute la première moitié du jour continue de luire sur un côté, ils appellent ce côté, le côté du levant; & c'est en effet, en matière de jardins, le véritable levant; en sorte que si le soleil y commence plus tard, ou s'il finit plutôt, cela ne se doit point appeler levant: & par la même raison ils appellent couchant le côté sur lequel le soleil luit toute la seconde moitié du jour, c'est-à-dire, depuis midi jusqu'au soir; & selon le même usage de parler ils appellent midi, l'endroit où le soleil donne depuis environ neuf heures du matin jusqu'au soir, ou même l'endroit où il donne le plus long-temps de toute la journée, à quelque heure qu'il commence ou qu'il cesse d'y donner. Enfin, ils appellent le

été du nord celui qui est le moins favorisé des rayons du soleil ; car il n'en jouit qu'une ou deux heures du matin, & autant le soir. Voilà ce qu'on entend par *expositions* en fait de Jardinage, & particulièrement en fait de murailles de jardins, & par là on entend ce que veut dire cette manière de parler si ordinaire parmi les Jardiniers. Mes fruits du levant sont meilleurs que ceux du couchant : mes espaliers du levant sont moins souvent arrosés des pluies, que ceux du couchant, LA QUINT. *Part. Ch. 6.* où il traite des *Expositions* de jardin. L'*exposition* du midi & celle du levant sont, du consentement de tous les Jardiniers, les deux principales, & l'emportent sur les deux autres. *Id.* L'*exposition* du couchant n'est pas mauvaise ; au moins elle est meilleure que celle du nord, qui est la moins bonne de toutes. *Id.* au même endroit où il décrit tous les avantages & toutes les incommodités de chacune de ces *expositions*.

De plus, ces noms d'*expositions* marquent encore quels sont les vents qui peuvent le plus ou le moins donner sur les jardins, & par conséquent leur faire plus ou moins de préjudice. LA QUINT. *au même Ch.* L'*exposition* du midi, généralement parlant, est sujette à de grands vents depuis la mi-Août, jusqu'à la mi-October. *Id.* L'*exposition* du couchant craint nonseulement au printemps le vent de galerne, vent si pernicieux pour les arbres en fleur, & en automne les vents de la saison, ces grands abateurs de fruits ; mais aussi, & cela particulièrement dans les terres froides & humides, elle craint les grandes pluies. *Id.* L'*exposition* du levant, quelque merveilleuse qu'elle soit, ne laisse pas d'avoir ses inconvéniens. Au printemps, elle est sujette à des vents de nord est, &c. *Id.* L'*exposition* du nord en fait d'espaliers, si d'un côté elle est tolérable pour tous les fruits d'été & pour quelques-uns d'automne, que n'a-t-elle point à craindre pour la beauté & le bon goût de ceux d'hiver ? Mais aussi quels avantages n'a-t-elle point pendant les grandes chaleurs, pour les légumes & pour les fruits rouges, qu'on veut faire durer long-temps, savoir, les fraises, framboises, groseilles, &c.

EXPRÈS, ESSE. adj. Qui est précis, en termes si formels, qu'il ne laisse aucun lieu de douter. *Expressus, disertus.* Je lui ai dit en termes *exprès*. Je lui ai donné commission *expresse*. Il a eu un ordre *exprès* de faire telle chose. Il faut faire mention *expresse* & de mot-à-mot, dans un testament, d'une clause dérogatoire. Cicéron, par une lettre *expresse* écrivit des nouvelles à Brutus. On dit aussi au substantif. Envoyer un *Exprès* ; pour dire, un courier, un homme envoyé à dessein pour un objet particulier.

EXPRÈS, se dit adverbialement. *Expressément*, à dessein. *De industriâ, datâ operâ.* Il est allé *exprès* en un tel endroit, pour une tel dessein. Les Payfans d'Athènes disoient qu'il ne falloit pas se fier à la mort de Philippe, Roi de Macédoine, & qu'il s'étoit fait tuer tout *exprès*, pour attraper les Athéniens. BAL. C'est une de mes connoissances que j'ai voulu renouveler *exprès*. Un système de Religion si commode semble fait *exprès* pour aplanner le chemin du ciel. LA BR.

EXPRESSÉMENT. adv. Formellement, positivement, en termes *exprès*. *Nominatim.* C'est la même chose qu'*exprès*. Je lui ai recommandé cela *expressément* ; pour dire, en termes précis. Il a dit cela *expressément* pour faire parler les autres. Les hommes n'envifagent jamais *expressément* les bornes de leur vie : ils sont bien aises de les oublier, & de n'y penser jamais. NIC.

EXPRESSIF, IVE. adj. Qui explique bien la pensée. *Aptus ad significandum.* Ces termes sont fort *expressifs*, expriment bien ce qu'on veut dire. La force d'un discours consiste en un style serré & *expressif*.

EXPRESSION. f. f. Manière de faire entendre sa pensée, ce qui se fait par le ton de la voix, par le

geste & par la parole écrite ou prononcée. *Expressio* Souvent le tour & l'*expression* fait toute la beauté d'une pensée, qui est toute renfermée dans un mot. L'*expression* doit être accommodée aux matières que l'on traite, & peindre les idées que l'on veut faire passer dans l'esprit des autres.

Dans l'éloquence, dans la Poésie on entend par *expression* la diction, l'élocution, le choix des mots qu'on fait entrer dans un discours, dans un poème. *Elocutio, dictio, verborum elegantia, delectus.* Il ne suffit pas à un Orateur, à un Poète d'avoir de belles pensées, il faut encore qu'il ait une heureuse *expression*. Il en est des *expressions* à l'égard des pensées, comme des habits à l'égard des personnes : ces ornemens extérieurs attirent du respect. Dans un discours public, il faut des pensées brillantes & des *expressions* hardies. Dans le Poème épique l'*expression* doit être noble & élevée ; mais les grandes *expressions* sans de grands sentimens, sont comme ces vaisseaux trop peu chargés, qui ne voguent pas sûrement. La noblesse de l'*expression* a deux parties ; le choix des mots & la diction élégante & figurée. Il y a une simplicité d'*expression* qui n'ôte rien à la grandeur des pensées. La plupart des beautés des anciens sont attachées, ou à une *expression* particulière à leur langue, ou à des rapports qui ne nous étant pas familiers, comme à eux, ne sauroient nous faire le même plaisir.

EXPRESSION, se prend aussi souvent pour un seul mot, un terme : c'est ainsi que l'on dit, cette *expression* est barbare, n'est pas françoise. Les *expressions* de Montaigne sont irrégulières, mais hardies & agréables.

EXPRESSION, mot, terme, considérés comme synonymes. Le mot est de la langue ; l'usage en décide. Le terme est du sujet ; la convenance en fait la bonté. L'*expression* est de la pensée, le tour en fait le mérite. La pureté du langage dépend des mots ; la précision dépend des termes ; & son brillant des *expressions*. Mot François, terme propre, *expression* noble. Les *expressions* guindées & trop recherchées sont à l'égard du discours ce que le fard fait à l'égard de la beauté du sexe ; employées pour embellir, elles enlaidissent. SYN. FR.

Il faut distinguer dans le corps du discours trois choses qui en sont comme les élémens, l'*expression*, le tour, & le style. L'*expression* qui rend notre pensée ; le tour qui lui donne une certaine forme ; & le style qui la développe pour la mettre dans les différens jours qu'elle demande par rapport à notre dessein. Voyez TOUR & STYLE. Ces trois élémens du discours y doivent avoir chacun sa beauté propre.

On ne parle que pour se faire entendre. La première beauté de l'*expression* doit donc être la clarté. C'est elle qui porte nos pensées dans l'esprit des autres avec toute la fidélité que demande le commerce de la parole. Il y a même des sciences qui n'exigent dans les termes que cette seule beauté. Mais il y a des sujets où les hommes n'aiment pas qu'on leur parle d'une manière qui ne leur laisse rien à deviner. Ils entendent à demi-mot dans un discours de morale ou de mœurs. C'est donc alors une espèce de beauté dans l'*expression* de ne leur en dire qu'autant qu'il en faut, pour leur donner le plaisir de suppléer le reste ; surtout quand on traite certaines matières délicates où la vérité ne doit jamais paroître que voilée. La grande difficulté est de prendre un juste milieu entre un jour trop clair, qui n'attire point l'attention, & un jour trop sombre qui la rebute.

Il est certain en général que le beau dans les *expressions* consiste dans la manière lumineuse dont elles rendent notre pensée, tantôt simplement & en termes propres, pour la représenter avec cette justesse inestimable qui est le charme de l'esprit pur ; tantôt en termes figurés, pour la revêtir de ces couleurs intéressantes, qui sont les délices de l'imagination, tantôt en termes pathétiques, forts ou tendres pour lui donner ce goût de sentiment qui en-

leve le cœur. Voyez encore image, sentiment, mouvement.

☞ Ces expressions transplantées d'un esprit à l'autre, dégénèrent le plus souvent, comme les arbres, en changeant de terroir. Il faut donc que chacun les trouve dans son propre fonds; ou, si nous les empruntons d'ailleurs, il faut tellement nous les approprier, qu'on y aperçoive toujours notre tour d'esprit; mais un tour qui ne les dépare pas. Voyez TOUR.

EXPRESSION, en Peinture, est la représentation naturelle de ce que l'on veut faire voir. Elle s'étend à représenter un corps avec toutes ses parties dans l'action qui lui est convenable; à faire voir sur le visage les passions nécessaires aux figures que l'on peint, & à bien observer les mouvemens qu'elles impriment au-dehors. FEL. L'expression vive des passions est comme l'âme de la Peinture, & cette connoissance suffit à ceux qui ne veulent apprendre que la théorie de cet Art. ID. Raphaël a excellé dans l'expression, & les autres Peintres n'ont fait que le copier. ID. Les gens d'esprit non contents de la seule imitation des objets, veulent que le choix en soit juste pour l'expression du sujet. DE PILES. Le mot d'expression se confond ordinairement, en parlant de Peinture, avec celui de passion. Ils diffèrent néanmoins, en ce qu'expression est un terme général, qui signifie la représentation d'un objet selon le caractère de sa nature, & selon le tour que le Peintre a dessein de lui donner pour la convenance de son ouvrage: & la passion, en Peinture, est un mouvement du corps accompagné de certains traits sur le visage qui marquent une agitation de l'âme. Ainsi toute passion est une expression; mais toute expression n'est pas une passion. ID.

EXPRESSION, en termes de Médecine & de Chimie, & même dans l'usage ordinaire, signifie l'action par laquelle on tire le suc des fruits & des plantes en les pressant. Expressio. Après avoir laissé infuser ces herbes, il faut en tirer le suc par expression avec un linge, ou par la presse. Quand les raisins ont acquis une parfaite maturité, on les cueille & ensuite l'on en tire par expression un suc doux & agréable au goût, qui n'a rien de spiritueux. LÉMERY.

EXPREST. Tabac *expresl*. On nomme ainsi en Guienne le tabac de la troisième sorte, qui se fait avec les dernières feuilles de la tige: c'est un des plus communs & de la moindre qualité.

EXPRIMABLE. adj. Qui se peut exprimer, dire, déclarer. Qui potest enunciari, exprimi.

Une douce surprise, un désordre agréable,
Par une émotion qui n'est point exprimable,
Allume un feu secret dans le fond de mon cœur.

LA SUZE.

Ce mot n'est guère en usage, & notre langue n'aime point la plupart de ces adjectifs en *able* formés des verbes: il n'est guère permis d'en former de nouveaux. Celui-ci ne se dit guère qu'avec la négative.

EXPRIMER. v. a. Représenter les pensées, les rendre par le discours, peindre ses idées, & les faire passer dans l'esprit des autres. *Exprimere, enunciare*. Il faut supposer que quand on nous avertit de nos défauts, on ne s'exprime qu'à demi. NIC. Les Orateurs doivent s'exprimer en termes clairs, nets & choisis. Nous pensons plus fortement que nous ne nous exprimons: il y a toujours une partie de notre pensée qui nous demeure. S. EVR. Quand un homme s'exprime avec peine, on travaille avec lui, & on ressent une partie de sa peine, mais il s'exprime d'une manière si naturelle & si facile qu'il semble que chaque mot soit venu prendre sa place, cette facilité plaît infiniment. PORT-R. Quand on n'a que de bons & excellens modèles, il faut comme par nécessité qu'on s'exprime d'une manière noble & élevée. NIC. Il y a une certaine manière de s'ex-

primer facile & naturelle, qui va droit au cœur; parce qu'il semble que la nature parle elle-même. BELL.

☞ EXPRIMER, en Peinture & en Poësie. Voyez EXPRESSION. Un Peintre exprime avec des couleurs les passions que le Poëte exprime avec des paroles. Il y a des choses que l'éloquence même la plus forte ne peut exprimer d'une manière allèz forte.

Ce mot vient du Latin *exprimere*.

EXPRIMER, en termes de Physique, signifie, tirer le suc ou le jus de quelque substance en la pressant. *Exprimere, elicere*. On exprime tout le suc du raisin avec le pressoir, tout le jus des herbes infusées, ou bouillies, dans une serviette.

EXPRIME, LE. part.

EX-PROFESSO. Terme Latin dont on se sert en François, comme quand on dit, traiter une matière, une question *ex-professo*, c'est-à-dire exprès, avec tout le détail & toute l'exactitude possible.

EXPROVINCIAL. f. m. Qui a fait son temps de Supérieur de la Province dans un Monastère, ou Communauté Religieuse. *Exprovincialis*. Ce Révérend Père a passé par les charges, il est *exprovincial* de Guyenne. Il se dit dans tous les Ordres de Religieux qui ont plusieurs couvens, ou Maisons dans une même Province, qui sont sous la direction d'un même Supérieur.

EXPULSER. v. a. Chasser avec violence, contraindre à sortir. *Expellere, exturbare, extrudere*. Les Séditieux ont expulsé de la ville les meilleurs Magistrats. Les créanciers de ce Gentilhomme l'ont expulsé de son bien par arrêt. Ce mot n'est guère en usage que dans la Pratique pour signifier chasser avec une espèce de violence & par autorité de justice; déposer quelqu'un d'un lieu dont il étoit en possession.

☞ On le dit aussi en Médecine pour faire évacuer, pousser dehors les humeurs, les chasser avec effort.

EXPULSÉ, ÉE. part.

EXPULSIF, IVE. adj. Terme de Chirurgie. Qui chasse & fait sortir dehors. *Expellens, expulsorius*. On appelle bandage *expulsif* (*fasciatio expulsoria*) une espèce de bandage dont on se sert pour chasser au-dehors le sang d'une plaie fineuse, ou le pus du fond d'une ulcère fistuleux, & donner occasion à la cavité de se remplir de nouvelles chairs.

☞ On le dit aussi en Médecine. Remède *expulsif*. Voyez EXPULSER & EXPULSION. Le cœur est une pompe expulsive sans difficulté, puisqu'elle chasse le sang avec tant de force jusqu'aux extrémités du corps à travers bien des détours & des plis qui seroient en ligne droite plusieurs pieds de longueur. HECQUET.

EXPULSION. f. f. Action d'expulser, par laquelle on chasse avec violence un homme d'une ville, d'une compagnie, de son héritage. *Expulsio, extrusio*. L'expulsion des Mautes a dépeuplé l'Espagne.

☞ On le dit aussi en termes de Palais, de la force qu'on emploie pour faire déposséder quelqu'un d'un bien dont il étoit en possession, & où il n'a plus droit de rester.

EXPULSION, est aussi un terme de Médecine. C'est l'action par laquelle une chose est poussée avec effort du lieu où elle est. La matrice fait l'expulsion de l'enfant. MAURICEAU. Si l'expulsion du fœtus arrive entre le septième jour de la conception, on la nomme perte de sang, ou faux germe. DÉGORI.

☞ On le dit aussi des humeurs, de quelque matière récrémentielle que ce soit. Alors ce mot est synonyme d'évacuation, excrétion.

EXPULTRICE. adj. Qui ne se dit qu'au féminin. C'est un terme de Médecine, qui veut dire, qui a la force d'expulser. *Expultrix*. Force *expultrice*. Faculté *expultrice*. La faculté *expultrice* de la matrice se trouve alors incommodée & irritée. DÉGORI.

EXPURGATION. f. f. *Expurgatio, emersio*. Il y a des

gens qui regardent ce terme comme un terme d'Astronomie, & qui appellent *expurgation*, lorsque le soleil après avoir été éclipsé, & entièrement caché par l'interposition de la Lune, recommence à paroître, ou quand la lune commence à sortir de l'ombre de la terre. Les bons Astronomes appellent cela *émersion* & non pas *expurgation*. On dit aussi *récupération*, recouvrement de lumière, &c. Cependant M. Ozanam, dans son Dictionnaire, appelle minutes d'*expurgation*, dans une éclipse partielle de lune, le chemin que la lune fait depuis sa vraie conjonction avec le nadir du soleil, jusqu'à ce qu'elle soit tout à-fait hors de l'ombre de la terre; & dans une éclipse de soleil, le chemin que la lune fait depuis la conjonction apparente, jusqu'à ce que le soleil paroisse tout entier.

EXPURGATOIRE. adj. m. On nomme ainsi à Rome les catalogues des livres qui ne sont défendus que jusqu'à ce qu'ils aient été purgés & corrigés, à la différence des autres qui sont absolument prohibés. On l'a supprimé tant qu'il a été possible; on l'a inséré dans l'Index *expurgatoire* du Concile de Trente. MISSION, Lettre 27. Index *expurgatorius*. Daniel Francus publia en 1684. un traité latin des indices *expurgatoires*.

E X Q.

EXQUILIES. Voyez ESQUILIES.

EXQUIS, ISÉ. adj. excellent dans son espèce, recherché. *Exquisitus, eximius*. Il a un cabinet garni de tableaux *exquis*. Il a dans sa maison des meubles *exquis*. Sa table est servie de mets *exquis*. C'est une fille à laquelle il ne faudra ni table bien servie, ni consommés *exquis*, ni orges mondés perpétuels. MOL.

Exquis, se dit aussi des choses spirituelles & morales. *Elegans, delicatus*. Tout ce Livre est plein de pensées *exquises*, de sentimens *exquis*, d'observations, d'expériences *exquises* & curieuses. Ovide a quelquefois une délicatesse de sentimens très-*exquise*. BOUH. On goûte un plaisir *exquis* & délicat dans le commerce des personnes polies. BELL. La politesse demande une connoissance *exquise* de ses devoirs. ID. Son action fut applaudie par un auditoire composé de ce qu'il y a de plus *exquis* dans le monde spirituel. CHARP. Ce livre contient une érudition fort *exquise*. BAY.

EXQUISEMENT. adv. d'une manière *exquise*. *Exquisite, eximie*. Ce mot ne se dit point, quoiqu'on le trouve dans Pomay & dans quelques autres Auteurs.

E X R.

EXRECTEUR. f. m. Qui a été Recteur d'une Université, ou d'un Collège de Jésuites. *Rectoris defunctus munere*. L'*Exrecteur* de l'Université a assez bien fait ses affaires pendant son Rectorat.

E X S.

EXSEQUIA. Lac que Sanfon, dans ses petites Cartes, place sur les confins de la Turcomanie & de la Georgie, entre la ville de Cars & celle de Derbent. *Exechia lacus*, anciennement *Lychnites*, ou *Lychnitis palus*. Sanfon met aussi sur le bord oriental de ce lac une ville de même nom. Il semble à Marty que ce lac est le même que celui que Vischer, dans sa Carte de la Turquie, appelle Gigaguni.

EXSICCATION. f. f. On se sert de ce mot en Chymie, pour dire *dessèchement*. *Exsiccatio*. Le mot Latin a fait former le mot François.

EXSUCTION. f. f. Terme de Médecine & de Physique. Action de sucer. Il faut admettre dans la racine des plantes une sorte d'*exsuction*. La digestion se fait par *exsuction* ou extraction des succs des alimens. QUESNAY.

EXSUDATION. Voyez EXUDATION.

EXSUDER v. EXUDER. L'Académie écrit EXSUDATION & EXSUDER.

E X T.

EXTANT, ANTE. adj. Qui est en nature. *Extans*,

existens. On ne le dit guère qu'au Palais. On a fait tous les meubles *extans* de cette succession, sauf à se pourvoir pour ceux qu'on a dissipés & détournés. Ce mot est tout Latin.

EXTASE. f. f. Ravissement de l'esprit hors de son assiette naturelle. État d'un homme transporté hors de lui-même, de manière que les fonctions des sens sont suspendues: suspension des sens, causée par une forte contemplation de quelque objet extraordinaire ou surnaturel. *Extasis, raptus animi extra sensus*. Plusieurs Saints ont été ravis en *extase* pendant plusieurs jours. Les *extases* contemplatives des Mystiques. L'action interne du S. Esprit n'est point une *extase*, ni un enthousiasme prophétique. Boss. Toitât traite des différentes espèces de révelations, & de l'*extase*, sur le III^e Liv. des Rois, C. IX. quest. 2. & Vossius d'après lui, *De Idolol.* L. I. C. 10. à la fin.

On le dit figurément des choses qui causent une si grande joie qu'il semble que l'on en soit hors de soi-même. *Vehemens animi motus*. Un beau concert ravit en *extase* ceux qui aiment la musique. Il est dans une *extase* perpétuelle auprès de ce qu'il aime: toujours également ravi & enchanté. LE CH. D'H. Il y a des *extases* causées par la véhémence des passions, qui servent à distraire l'ame, & à la rendre moins sensible à la douleur. M. ESP.

*Ainsi mourant, ne mourant pas,
Je me sens ravir en extase,
Entre la vie & le trepas.* DEM. VIS.

EXTASE. Terme de Médecine. *Extasis*. C'est une maladie semblable à la catalepsie, & qui n'en diffère qu'en ce que les véritables cataleptiques n'ont aucun sentiment extérieur, & ne se souviennent point de ce qui s'est passé lors du proxime, au lieu que les Extatiques sont toujours occupés d'une idée très-vive, dont ils se ressouviennent après l'accident extatique. Dans l'*extase* il doit nécessairement y avoir une trop grande tension des fibres, comme dans toutes les fortes contentions d'esprit & la plupart des délires.

EXTASIER. v. n. s'EXTASIER. v. récip. Être ravi en *extase* par la considération de quelque objet extraordinaire. *Rapi extra sensus, alienari, abripi à sensibus*. On dit aussi Être *extasié*. Cet homme est *extasié*, quand il contemple cet objet. Ce sot s'*extasie* sur un galimatias dès qu'on parle. LE CH. D'HER. Ce curieux s'*extasie* devant les tableaux de Raphaël. Un flatteur grossier se récrie sur les moindres bagatelles; & les pensées les plus communes le font *extasier*. BELL.

Chaque vers qu'il entend le fait extasier. BOIL.

EXTASIÉ, ÉE. part.

EXTATIQUE. adj. m. & f. Qui appartient à l'*extase*. *Extaticus*. Transport *extatique*. Les transports d'une ame qui se sent élevée à la plus sublime oraison par un amour *extatique*, ne peuvent être compris que par l'expérience. Boss. La contemplation passive n'est point une suspension *extatique*, ou une ligature miraculeuse de l'ame qui la constitue dans une impuissance actuelle de rien opérer. FEN.

EXTENSEUR. f. m. Terme d'Anatomie. On donne ce nom aux différens muscles qui servent à étendre les parties auxquelles ils sont attachés. Le troisième des vingt-trois muscles des doigts est le grand *extenseur* commun, ainsi nommé, parce qu'il est le plus grand, & qu'il étend les quatre doigts; il prend son origine de la partie postérieure du condyle externe & inférieur de l'humérus; il se divise avant que d'arriver au poignet, en quatre tendons plats & comme membraneux, qui passant sous le ligament annulaire, vont à la deuxième & troisième phalange des doigts, qu'ils redressent & étendent.

DIONIS. Les tendons de ce muscle sont plats, afin qu'ils paroissent moins sur le dos de la main par où ils passent; ce qui auroit été difforme, s'ils eussent été ronds. *Id.* Il n'y a qu'un *extenseur*, parce que la force de la main consiste dans la flexion. *Id.* Le petit doigt a encore un *extenseur* propre; il prend son origine de la partie inférieure du condyle externe de l'humérus, & couché entre les os du coude & du rayon, il passe par-dessous le ligament annulaire, & s'insère par un tendon double à la seconde articulation du petit doigt. *Id.*

Les orteils, ou les doigts du pied, ont aussi leurs *extenseurs*. Ils ont deux *extenseurs*, dont le premier est appelé *extenseur* commun, parce qu'il étend les quatre doigts. Il prend son origine de la partie supérieure & antérieure du tibia, à l'endroit où il se joint au péroné; puis descendant le long du péroné, se divisant en quatre tendons, & passant sous le ligament annulaire, va s'insérer aux quatre articulations des quatre orteils, qu'il étend. *Id.* Le second *extenseur* des orteils est le pédieux. *Voyez* ce mot. Le gros orteil a encore son *extenseur* propre. Il prend son origine de la partie antérieure & supérieure du péroné, entre le tibia & le péroné, & se traînant par-dessus le pied, va s'insérer à la partie supérieure du premier os du pouce, pour l'étendre.

☞ Ce mot est aussi adjectif. On dit les muscles *extenseurs* du bras, des doigts, comme on dit les *extenseurs*. C'est l'opposé de Fléchisseur.

EXTENSIBILITE. *s. f.* Terme de Physique. Propriété que certains corps ont de pouvoir s'étendre. On n'eût jamais cru que l'or eût été capable d'une aussi grande *extensibilité*, que celle que lui ont trouvée les Bateurs d'or. Ils étendent un écu d'or de manière qu'ils en tirent plus de deux mille feuilles; mais les Doreurs en font encore mieux voir l'*extensibilité*. M. de Reaumur, par le calcul qu'il a fait de cette *extensibilité*, dit qu'un cylindre d'argent de 45 marcs, qui n'a que 22 pouces de hauteur, vient par la filière à en avoir 13963240 ou 1163320 pieds, c'est-à-dire, qu'il est devenu 634692 fois plus grand qu'il n'étoit, & qu'il prévient jusqu'à cent onze lieues de longueur: mais si l'on emploie seulement une once d'or à dorer ce cylindre de 45 marcs d'argent, cette once d'or s'étendra jusqu'à la même longueur de cent onze lieues. L'humidité de la nuit fait que de certaines fleurs, comme celles de tous les convolvulus, & d'une espèce d'ornithogale & autres, se ferment; & qu'au contraire celles des belles-denoir & de l'arbre triste s'épanouissent. Pour expliquer ces phénomènes contraires, il faut avoir recours au plus ou moins d'*extensibilités* de la plante d'un côté ou d'autre.

EXTENSIBLE. *adj.* Terme Didactique. Qui est capable d'extension, qui peut être étendu. *Extendi capax.* Une embrocation d'huile d'amandes douces aidera la réduction, en rendant les fibres de cet organe plus molasses & plus *extensibles*. DIONIS. L'usage de ce mot est rare; & on ne doit s'en servir que dans les matières de Physique. Cela est défendu sous des peines très-rigoureuses, & *extensibles* même jusqu'à la mort, suivant la circonstance du cas.

☞ **EXTENSION.** *s. f.* *Extensio.* Terme de Physique. Par rapport aux corps, c'est la même chose qu'étendue, c'est-à-dire, dimension d'un corps en longueur, largeur & profondeur. *Voyez* ETENDUE.

☞ **EXTENSION**, synonyme d'expansion, de dilatation. *Voyez* ces mots.

☞ **EXTENSION**, se dit aussi de certains métaux, auxquels on donne une plus grande surface ou une plus grande longueur, en les tirant ou en les frappant. L'*extension* de l'or sous le marteau. *Voyez* EXTENSIBILITÉ & ÉTENDRE.

☞ **EXTENSION**, en Médecine, c'est l'allongement des membres, qui dépend de l'action des muscles *extenseurs*. *Voyez* MUSCLE, EXTENSEUR & FIBRE.

☞ On allonge une botte par l'*extension* du bras
Un nerf retiré empêche l'*extension* de la jambe

EXTENSION. Terme de Chirurgie. *Extensio.* Action par laquelle on étend, en tirant fortement à soi, une partie luxée ou fracturée, pour remettre les os dans leur situation naturelle. COL DE VILLARS.

☞ On appelle *extension* de nerf, le relâchement qui arrive à un nerf lorsque, par quelque effort, il s'étend plus qu'il ne faut.

☞ **EXTENSION** d'autorité, d'un privilège, c'est la même chose qu'augmentation. Le Roi a fait de temps-en-temps des *extensions* de privilège.

☞ **EXTENSION** d'une loi, d'une clause, & dans le figuré, c'est leur interprétation dans un sens plus étendu. On ne sauroit appliquer cette loi à notre espèce, sans une trop violente *extension*. Cette clause ne peut recevoir d'*extension*.

☞ On dit dans le même sens, qu'un mot signifie, par *extension*, telle ou telle chose, c'est-à-dire, qu'outre sa signification ordinaire, il s'applique encore à telle & telle chose.

☞ Le sens par *extension*, dit M. d'Alembert, tient le milieu entre le sens propre & le sens figuré. Quand je dis, l'éclat de la lumière, le mot *éclat* est pris dans le sens propre. *Voyez* SENS-PROPRE. Si je dis, l'éclat de la vertu, *éclat* est pris dans un sens figuré. *Voyez* SENS-FIGURÉ. Mais si je dis l'*éclat* du son, alors le mot *éclat* est transporté par *extension* de la lumière au son, du sens de la vue auquel il est propre, au sens de l'ouïe auquel il n'appartient qu'improprement. Ainsi l'on ne peut pas dire que le mot *éclat* dans cette phrase soit pris dans le sens propre. On ne peut pas dire non plus qu'il soit pris au figuré, parce que les expressions figurées ne consistent que dans l'application qu'on fait à un objet intellectuel d'un mot destiné à exprimer un objet sensible, comme quand je dis l'*éclat* de la vertu. Ce milieu entre le sens propre & le figuré, est le sens par *extension*.

EXTENSION, se dit encore de ce qui est une suite & une dépendance d'une autre chose. La communion n'est autre chose, selon les Pères, qu'une *extension*, ou une suite de l'incarnation. BOURD. *Exh. 2.*

EXTENUATION. *s. f.* Terme de Médecine. Diminution de forces, accompagnée de maigreur. *Extenuatio.* Cette fièvre lente lui a causé une grande *extenuation*. Cet état, qui est ordinairement la suite d'une dissipation excessive d'humeurs, consiste dans un affaiblissement général des vaisseaux du corps.

EXTENUATION, est aussi une figure de Rhétorique opposée à l'hyperbole, par laquelle on diminue, ou amoindrit les choses: les Grecs l'appellent *μειότης*.

On dit *extenuation* d'un crime, d'un fait pour affaiblissement, diminution.

On le dit quelquefois en Morale, de la Doctrine & de la Discipline. Ils ont voulu faire passer ce sage retranchement pour une *extenuation* de la Doctrine de l'Eglise Romaine. ARNAULD.

EXTENUER. *v. a.* Causeur de la maigreur en affaiblissant les forces *Extenuare, deprimere*. La fièvre quarte a fort *extenué* ce malade, l'a fort affaibli, amaigri. Elle étoit toute *extenuée* par une longue abstinence. S. EVR.

EXTENUER, se dit aussi figurément pour Amoindrir, diminuer. *Elevare, attenuare, deprimere*. On *exténue* les choses, quand on se sert de la figure de Rhétorique appelée *extenuation*. Il *exténue* la force de mes arguments. La mauvaise conduite des Chrétiens vient des doutes qui traversent & qui *exténuent* leur foi. VILL. Un Historien adroit peut *exténué* les défauts, sans les dissimuler absolument. S. EVR.

EXTÉNUÉ, *ÉE.* *part. & adj.* *Extenuatus.* Visage *exténué*. LA CHAMB. *Facies macilenta, macie deformis.*

EXTÉRIEUR, *EUR.* *adj. & subst.* Terme relatif. La partie, ou surface du corps qui paroît au-dehors, à nos yeux, & qui est opposée à l'intérieur qui est cachée. *Exterior, externus.* La face *extérieure* de ce

bâtiment est belle, mais l'intérieure n'y répond pas. S'il y a un abcès dans ce corps, il n'en paroît rien à l'extérieur. La plupart des hommes ne se déterminent point à un sentiment par des raisons solides & essentielles, mais par certaines marques *extérieures* & étrangères, qu'ils jugent plus convenables à la vérité. La raison est que la vérité intérieure des choses est souvent assez cachée; au lieu que ces marques *extérieures* sont claires & sensibles: de sorte que les hommes se portent à ce qui leur est plus facile, & se rangent presque toujours du côté où ils voient les marques *extérieures* qu'ils discernent facilement. **LOG.** L'homme *extérieur*, selon le langage de l'écriture, se prend pour le corps, & pour les sens. Quoique dans nous l'homme *extérieur* se détruise, néanmoins l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour. Un homme *extérieur* peut signifier encore, un homme qui n'est pas solide, qui est superficiel: ou un homme un peu fourbe, & qui a une apparence trompeuse. **BOUH.**

On dit aussi dans le for intérieur, ou dans le for *extérieur*; pour dire, en conscience, ou devant la justice des hommes.

En termes de spiritualité on appelle *Choses extérieures*, les affaires, les embarras, les objets du monde, & tout ce qui empêche le recueillement, l'attention à Dieu, à l'oraison. Quand Dieu voit une ame dégagée des choses *extérieures*, qui ne sont propres qu'à la remplir d'embarras & de nuages, il se communique à elle. **AB. DE LA TR.**

EXTÉRIEUR, signifie encore, Dehors, apparence. *Facies, vultus, oris & totius corporis compositio, comparatio, species.* Un *extérieur* poli impose beaucoup. **BOUH.** L'air, & l'*extérieur*, doivent être une expression naturelle de ce qui se passe au-dedans. **S. EVR.** La douceur fait que l'*extérieur* demeure toujours paisible. **M. ESP.** Quoique l'*extérieur* ne fasse que la moindre partie du mérite d'un honnête homme, cependant on ne peut négliger de certains dehors sans s'avilir & se dégrader soi-même. **BELL.** Il ne suffit pas à une femme d'avoir un *extérieur* modeste & composé, quand elle nourrit dans le cœur de véritables attachemens. **ID.** L'affectation d'un grave *extérieur* est un soupçon d'hypocrisie. **S. EVR.** Un *extérieur* trop sévère est inutile à la vertu; il ne sert qu'à en rebuter. **M. SCUD.** Il y a des gens qui ont de bonnes qualités sous des dehors mal composés, & avec un *extérieur* négligé & rebutant. **BELL.** L'*extérieur* des hypocrites est un piège grossier, où les gens un peu pénétrants ne se laissent plus surprendre. **S. EVR.**

L'**EXTÉRIEUR** est ce qui se voit, ce qui paroît & se présente aux yeux ou au toucher. Il fait partie de la chose, mais la partie la plus éloignée du contre. Les toits, les murs, les jours & les entrées font l'*extérieur* d'un château. Il ne faut pas confondre *extérieur*, dehors & apparence. *Voyez* ces mots. **SYN. FRANÇ.**

Dans le sens figuré, *extérieur* se dit plus souvent de l'air & de la physionomie des personnes. L'*extérieur* prévenant n'est pas toujours accompagné du vrai mérite. *Voyez* **DEHORS** & **APPARENCE** au figuré, qui ont leur idée particulière.

EXTÉRIÈUREMENT. adv. Au-dehors. *Extra, exterius.* Toutes les manières des Courtisans sont belles *extérieurement*; mais il ne faut pas trop se fier à leurs promesses, l'honnêteté humaine imite *extérieurement* la conduite de leur charité. **NIC.**

EXTERMINATEUR. adj. m. Qui extermine, qui détruit pleinement. *Exterminator, destructor, ever-sor, deletor.* L'Ange *exterminateur* qui défit l'armée de Sennacherib. Le glaive *exterminateur*.

*Un chat exterminateur,
Et redouté des rats une lieue à la ronde.*

LA FONTAINE.

Il est aussi substantif. Hercule a été l'*exterminateur* des Monstres de son temps.

EXTERMINATION. f. f. Destruction entière. *Eversio, destructio.* L'*extermination* des hérésies. L'*extermination* du paganisme, des vices.

EXTERMINER. v. a. Détruire absolument une nation, une race, une engeance. *Delere funditus, exterminare.* On a chassé, *exterminé* les Juifs de Portugal; les Maures d'Espagne; les Albigeois de France. On a *exterminé* la race de ces rebelles. Il *extermina* toute la nation. **ABLANC.** Philippe le Bel, Roi de France, pour se venger des Templiers, prit en 1307. la résolution de les *exterminer* dans son Royaume, à la faveur du Pape Clément. Il *extermina* la plupart, & les fit cruellement brûler. **MÉZERAY.** On ne sauroit *exterminer* la vermine, les chareçons d'un grenier à blé, les fourmis d'un jardin, &c.

On le dit figurément des choses morales. Ce Prince a *exterminé* les hérésies, l'erreur, tous les vices de son Etat, de la Cour. La politesse du siècle a *exterminé* la barbarie de celui de nos pères.

EXTERMINÉ, EE. participe. *Exterminatus, deletus, abolutus.*

EXTERNE. adj. m. & f. Terme relatif. Qui paroît au dehors; il est opposé à *interne*, qui est caché au dedans. *Externus.* La maladie de cet homme n'est pas *externe*, il n'en paroît rien aux yeux.

EXTERNE & *extérieur* sont absolument synonymes. La surface d'un corps, ce qu'on voit, ce qu'on touche, est la partie *externe* ou *extérieure*. *Extérieur* est plus usité dans le langage ordinaire: *externe* dans le style didactique.

EXTERNE, signifie aussi ce qui vient du dehors. La source de ce mal vient d'une cause *externe*. *Externus.*

On appelle angles *externes* en Géométrie, ceux qui sont formés par les côtés d'une figure rectiligne, prolongés au dehors.

EXTERNE, en termes de Collège, & d'Académie, se dit au substantif des Ecoliers qui ne demeurent pas dans le Collège, qui ne sont pas pensionnaires dans l'Académie, mais qui y viennent prendre leurs leçons, & y faire leurs exercices du dehors.

EXTINCTION. f. f. Action par laquelle on éteint une chose. *Extinctio.* Le P. Bouhours a remarqué fort judicieusement que ce terme ne s'emploie guère dans le propre, & qu'on ne dit point, l'*extinction* d'un grand incendie se fait difficilement; il faut dire un grand incendie s'éteint difficilement. Les fermes du Roi s'adjugent à l'*extinction* de la chandelle; & on dit *au premier feu, au second feu*, quand on allume de petites bougies pendant la durée desquelles on reçoit les enchères. On fulmine aussi les excommunications à l'*extinction* de la chandelle. C'est en ce sens un mot d'art; car on ne dit point, j'ai lû jusqu'à l'*extinction* de ma chandelle, ni l'*extinction* d'un flambeau. **BOUH.** La mort d'un vieillard vient de l'*extinction* de la chaleur naturelle. *Extinction* de voix.

On dit disputer jusqu'à *extinction* de chaleur naturelle, & simplement jusqu'à *extinction*. **ACAD. FR.** c'est-à-dire, jusqu'à l'entière cessation d'action des facultés naturelles.

On dit aussi en Morale, & dans le figuré, l'*extinction* d'une pension, d'une rente, lorsqu'elles sont amorties, ou rachetées, ou qu'elles cessent. L'*extinction* d'une charge, d'un droit, d'une imposition, lorsqu'on les revoque, qu'on les supprime, qu'on les éteint. L'*extinction* d'une famille, l'*extinction* de l'hérésie. L'*extinction* d'un crime, la rémission, l'abolition, la prescription d'un crime. Le P. Bouhours approuve toutes ces phrases; mais il ne croyoit pas qu'on pût mettre *extinction* à tout indifféremment dans le figuré, quoique de très-bons Auteurs n'en aient point fait de scrupule. C'est une *extinction* entière de raison que de ne se point mettre en peine de ce qui arrivera à la fin de cette vie. **S. EVR.** Les gens du monde se trouvent dans la dissipation, dans la sécheresse, & par des suites nécessaires dans l'endurcissement, dans l'insensibilité du cœur, & dans l'ex-

extinction de toute piété. FL. La faïnte indifférence des dévots contemplatifs n'est point une exclusion de tous desirs, ni une *extinction* de toute volonté. FAN. Une indifférence si insensée tend plutôt à l'*extinction* du Christianisme, qu'à la perfection Evangélique. ID. La sagesse des vieillards n'est qu'une *extinction* des sentimens, & une incapacité de sentir. S. EYR. Une telle *extinction* de la nature épouvante. Ils feront plus à leur aise dans le Monastère, qu'ils n'étoient dans le siècle; ce qui est précisément la ruine du dessein de leur retraite, & l'*extinction* de l'esprit de pénitence.

EXTINCTION, se dit aussi en Chimie & en Pharmacie, lorsqu'on éteint dans quelque liqueur des minéraux, ou choses semblables, rougies au feu, soit pour adoucir leur acrimonie, comme la tutie, qui est faite de perles; soit pour communiquer leur qualité à la liqueur, comme celle de l'acier à l'eau, celle des briques à l'huile; soit pour leur donner quelque trempé, comme à l'acier, qui se fait par l'*extinction* d'un fer chaud dans l'eau, ou dans quelque préparation convenable.

EXTINCTION, se dit encore, quand on mêle si bien du vif argent dans de la térébenthine, ou dans de la graisse, qu'il est rendu imperceptible. Voy. ÉTEINDRE.

EXTIRPATEUR. f. m. Qui détruit, qui déracine. Les Rois Très-Chrétiens ont été les plus grands *extirpateurs* des hérésies; ceux qui ont fait le plus la guerre aux Hérétiques. On ne le dit point au propre.

EXTIRPATION. f. f. Action d'extirper, de déraciner. *Extirpatio*. Il n'est guère d'usage au propre qu'en parlant de certaines excroissances, de certaines tumeurs qui ont comme des racines. L'*extirpation* d'un cancer, d'une loupe, d'un polype.

Il signifie figurément, Destruction totale. Dans les prières du Jubilé, on en met une pour l'*extirpation* des hérésies. Prier Dieu pour l'*extirpation* des hérésies. ARN. L'*extirpation* des vices.

EXTIRPER. v. a. Ce verbe n'est guère employé au propre qu'en parlant des mauvaises herbes: c'est les déraciner, de façon qu'elles ne puissent plus revenir. *Extirpare*, *evellere*. On a bien de la peine à extirper les méchantes herbes,

On le dit aussi en Chirurgie. *Extirper* un cancer, une loupe, un polype, &c. C'est les arracher, les couper entièrement.

On le dit plus souvent au figuré, en parlant de certaines choses pernicieuses qu'on détruit entièrement. *Extirper* les hérésies, les sectes, les vices, les passions, une race. On a *extirpé* autrefois les Albigeois, on les a détruits absolument. Sous prétexte d'*extirper* tous les desirs, & de dépouiller l'homme de toute volonté, il est dangereux de le constituer dans l'indolence, & dans l'inaction. Boss. On n'*extirpe* guère tout-à-fait les vices originels: on les cache, & on les couvre seulement. MONT.

EXTIRPÉ, ÉE. participe. *Scirpitus evulsus*, *extirpatus*.

Ces mots viennent du Latin *stirps*, tronc, souche, plante qui a racine. *Extirper*, ôter le tronc jusqu'à la racine.

EXTISPICE. f. m. Celui qui considère les entrailles des animaux pour en tirer des présages de l'avenir. *Extispex*. Cette sorte de divination fut fort en vogue dans la Grèce, où il y avoit deux familles; celle des Jamides, & celle des Clytydes, qui y étoient consacrées. En Italie où cet art eut aussi grand cours, les premiers *Extispices* furent les Etruriens. Lucain donne une image d'une de ces opérations dans son premier Livre. Voici comment Brébeuf l'a rendue: elle fera comprendre en quoi consistoit cet art, & combien il étoit vain.

*La victime s'approche, & le couteau tout prêt,
On sent qu'elle résiste à ce cruel arrêt,
Par de rudes efforts trouble son sacrifice,
Et refuse son sang à ce funeste office;
Qu'elle ne peut souffrir les yeux des Immortels,*

Et qu'un secret instinct l'arrache des Autels.

*Elle tombe pourtant sous le coup du Ministre,
Mais, ô prodige affreux! spectacle trop sinistre!
On voit en même temps de son gosier ouvert
Couler à gros bouillons un poison noir & vert.
Le Prophète arrachant les entrailles vivantes
Examine le foie & ses fibres mouvantes:
Il cherche, dans le cœur & dans les intestins,
La colère des Dieux, & l'arrêt des Destins;
D'un sang noir & pourri leurs membranes tachées,
Les poumons altérés, & leurs fibres cachées,
Le cœur sans mouvement, les veines sans couleur,
Portent dans son esprit le trouble & la douleur.
Au côté qu'il assigne à la force ennemie
La couleur est vermeille, & la chair affermie:
L'autre est tout languissant & tout défiguré;
Et ce qui lui prononce un malheur assuré,
A la tête du foie une autre est attachée:
L'une à demi pourrie & presque desséchée,
L'autre dans sa vigueur & dans son mouvement
Explique les progrès d'un cruel changement.*

Ce mot vient du Latin *exta*, qui signifie Entrailles, & *spicere*, *spicio*, regarder, considérer.

EXTISPISCINE. f. f. L'art des Extispices, est l'art de deviner par l'inspection des entrailles des victimes ou des animaux. *Extispicina*.

EXTOLLER. vieux v. a. Elever, exhauser, rehausser, louer, du Latin *extollere*.

EXTOLLÉ, ÉE. part. Vieux mot. Élevé, du Latin *extollere*. *Elatus*, *sublatius*, *a*, *um*.

*Voici pour vrai, l'été, dont la volée
Par sa vertu a la France extollée.*

MAROT.

EXTORAS. f. m. On nomme ainsi en Provence cette gomme que nos Droguistes appellent du storax.

EXTORQUER. v. a. Tirer quelque chose de quelqu'un par force ou par importunité, par carresses ou par menaces, par suggestion ou par toute autre voie qui exclut la liberté du consentement dans celui qui accorde cette chose. *Extorquere*, *auferre per vim*, *eripere*. On *Extorque* la vérité de la bouche des criminels par les tourmens de la question. On a *extorqué* le consentement de cette fille par menaces & par importunité. Quand on prouve qu'on a *extorqué*, ou suggéré un testament, on le déclare nul. Ce sont des grâces que les pressantes nécessités de l'Etat ont *extorquées*. PAT.

EXTORQUE, ÉE. part.

EXTORSION. f. f. Action par laquelle on extorque par force, par menace, par autorité. *Extorsio*, *ablatio violenta*. Ce Juge n'est riche que des *extorsions* qu'il a faites sur le tiers & le quart. Les Grands-Jours sont établis pour faire justice des *extorsions* qu'on a faites sur le peuple. Antonius jeune Evêque Africain, ayant opprimé le peuple d'un certain canton de son Diocèse par des *extorsions*, on eut soin d'empêcher qu'il ne gouvernât à l'avenir les habitans de ces lieux là. DE LA ROCHE.

Ce mot dans cette acception ne se dit guère que des émolumens excessifs, exigés d'autorité par quelques Officiers. Alors il est synonyme du mot *concession* qui est beaucoup plus en usage.

On le dit aussi par rapport aux actes pour lesquels on a tiré un consentement forcé de quelqu'un.

EXTRA. f. m. Terme de Palais. Jour extraordinaire auquel on tient l'audience. Les audiences qui se tiennent pendant les vacances s'appellent *extra*, & dans les sentences on dit, les parties ont été renvoyées au prochain *extra*.

Ce mot vient ou du mot *extraordinaire*, dont il est un abrégé, parce que les audiences appelées *extra* sont extraordinaires; ou de la préposition Latine *extra*, qui veut dire *hors*, parce que ces audiences se tiennent hors du temps ordinaire.

EXTRA

EXTRA. adv. ou préposition latine. Terme de Canoniste. On désigne par ce mot les décrétales quand on les cite par écrit, comme qui dirait, hors du décret de Gratien, parce que ce décret composoit seul le corps du droit canon, lorsque cette manière de citer les décrétales fut introduite. *Extra*, id est, *extra corpus juris*.

EXTRACTION. f. f. Terme de Chimie. Opération Chimique par laquelle on extrait les essences, les teintures, & les autres qualités des corps naturels. *Extractio*. C'est en effet une séparation des parties les plus pures & les plus essentielles du médicament d'avec les grossières & terrestres, par le moyen de quelque menstrue propre. C'est par son moyen que se font les extraits de thubarbe, de séné, d'ellébore, &c.

En termes du Grand Art, *Extraction* se dit de l'état où est l'ouvrage lorsque la couleur noire paroît, & que la putréfaction de la matière se fait.

EXTRACTION, en Chirurgie. C'est une opération par laquelle on tire du corps une matière étrangère qui s'y est formée, ou qui s'y est introduite contre nature; comme une pierre qui se forme dans la vessie, dans les reins. *L'extraction* appartient à l'exécute, comme l'espèce au genre.

On le dit aussi des métaux & des minéraux. Quand une mine n'est pas riche, *l'extraction* du métal coûte plus qu'il ne vaut.

EXTRACTION, se dit figurément en Généalogie, de la souche, de la famille dont on est sorti. *Stirps*, *origo*, *genus*. Il faut prouver la noblesse de son *extraction*, quand on veut entrer dans les ordres de Chevalerie, ou dans certains Chapitres. C'est la même chose que descendance.

EXTRACTION. Terme d'Arithmétique & d'Algèbre. *L'extraction* des racines est l'opération par laquelle on trouve la racine d'une puissance donnée; & elle s'appelle aussi la résolution des puissances. REYNEAU. *L'extraction* de la racine carrée, de la racine cubique, &c. On forme le carré, le cube, & les autres puissances, en multipliant continuellement le nombre donné par lui-même. Cette multiplication compose les puissances: *l'extraction* de racine les décompose. *L'extraction* de racine est à la multiplication de puissances, ce que l'analyse est à la synthèse. Ainsi 4, par 4, fait 16, qui est le carré de 4, ou le produit de 4, par lui-même, & 16, par 4, fait 64, qui est le cube de 4, ou le produit de 4, par son carré. Voilà la composition des puissances. La racine carrée de 16, est 4, parce que 4, est le quotient de 16, divisé par 4, & la racine cubique de 64, est aussi 4, parce que 4 est le quotient de 64 divisé par le carré de 4. Voilà *l'extraction* de la racine.

EXTRADOS. f. m. Curvité extérieure d'une voûte, ou côté du vousoir qui fait le dessus, & qui forme le cintre de la voûte. *Facies exterior fornicis*. On l'appelle douelle extérieure. C'est l'opposé d'intrados.

EXTRADOSSÉ, ÉE. adj. On ne trouve ce mot qu'au féminin, *voûte extradossée*, est une voûte dont le dehors n'est pas brut; c'est-à-dire, que les queues des pierres sont coupées également, en sorte que le parement extérieur est aussi uni que celui de la douelle. *Fornix utraque ex parte laboratus, politus*.

EXTRAIRE. v. a. C'est en général tirer quelque chose d'une autre. *Extrahere*. Il se conjugue ainsi. *J'extrais, tu extrais, il extrait, nous extrayons, vous extrayez, ils extrayent. Voyez TRAIRES.*

EXTRAIRE, en Chimie, c'est séparer d'un mixte, d'un composé un de leurs principes, par le moyen de quelque menstrue propre. *Extrahere, exprimere*. Il y a plusieurs moyens d'*extraire* les principes des végétaux & des minéraux, soit par la pression, infusion, lotion, calcination, distillation, cohobation, ou autres opérations qu'enseignent la Pharmacie ou la Chimie.

EXTRAIRE. Terme d'Arithmétique. *Extraire* les racines des puissances. C'est faire l'opération par la-

quelle on trouve le nombre par la multiplication duquel la puissance a été produite ou formée; par exemple, *extraire* la racine carrée de 4, puissance 2^e, c'est faire l'opération arithmétique qui donne 2 pour racine de 4; & de même de la racine cubique 8 & de la quatrième puissance 16. Cela s'appelle aussi résoudre les puissances, & résolutions des puissances.

Pour *extraire* les racines, 1^o. considérant la racine comme un binôme $a + b$, où a représente le chiffre ou les chiffres trouvés, & b représente le chiffre cherché. 2^o. Appelant p l'exposant de la racine cherchée, & q le nombre des chiffres, qui forment le nombre donné. 1^o. Divisez le nombre donné en autant de tranches que q contient de fois p , de sorte que chaque tranche, à commencer de droite à gauche, contienne autant de chiffres que p contient d'unités, excepté la première à gauche, qui en peut contenir moins; c'est-à-dire, divisez le nombre donné en tranches de deux chiffres en deux chiffres, si vous en voulez tirer la racine carrée. Divisez ce même nombre de trois en trois, si vous voulez en tirer la racine cubique, &c.

2^o. Tirez la racine de la première tranche à gauche: cette racine sera le premier chiffre de la racine cherchée.

3^o. Ôtez la puissance ap de cette première tranche, & écrivez le reste, s'il y en a un, avec la tranche suivante, comme un dividende.

4^o. Ecrivez comme diviseur sous ce dividende la somme de toutes les autres puissances d' a qui se trouvent dans la formule de la puissance d' $a + b$ qui a p pour exposant; c'est-à-dire, écrivez $2a$ pour la racine carrée; écrivez $3a^2$ plus $3a$ pour la racine cubique; écrivez $4a^3 + 6aa + 4a$ pour la racine quatrième, &c. En observant que a étant des dizaines par rapport à b , il s'ensuit que aa sont des centaines & a^3 des milles, &c. Le quotient b sera le second chiffre de la racine cherchée, & il doit être pris plus petit qu'on ne le prendroit dans la division ordinaire, parce qu'après avoir pris b , il faut fermer tout le reste de la puissance d' $a + b$ élevée à l'exposant p , & l'ôter du dividende; c'est-à-dire, que dans la racine carrée il faut ôter $2ab + bb$, que dans la racine cubique il faut ôter $3aab + 3abb + b^3$, &c. & écrire le reste, s'il y en a un, avec la troisième tranche, comme un nouveau dividende.

5^o. Considérez ces deux premiers chiffres trouvés comme un nombre complexe de dizaines a , & le troisième chiffre cherché comme des unités b , & opérez pour trouver ce troisième chiffre, comme vous avez fait pour trouver le second, & ainsi jusqu'au dernier.

S'il ne reste rien, la racine est exacte; s'il reste quelque chose, la racine est approchée. Exemple. Il faut tirer la racine carrée de 1369. Je le divise en deux tranches 13 | 69. & je dis: la racine carrée de 13 est 3. J'écris $3 = a$ pour premier chiffre de la racine cherchée.

2^o. J'ôte 9 de 13, il reste 4. & j'ai pour dividende 469. sous lequel j'écris comme diviseur $2a = 60$; & je dis: en 46 combien de fois 6? il y est 7 fois; mais avant que d'écrire 7, je forme le rest du quart d' $a + b$, c'est-à-dire, $2ab + bb = 420 + 49 = 469$.

3^o. J'ôte 469 de 469, il ne reste rien: la racine carrée de 1369 est 37. nombre cherché DE LAGNY.

OPÉRATION ABRÉGÉE.

$$\begin{array}{r}
 13 \overline{) 69} \quad (37 \\
 \underline{9} \\
 4 69 \\
 \underline{67} \\
 000 \\
 \hline
 k \ k \ k \ k \ k
 \end{array}$$

Le Mystère n'est pas si grand. Il n'y a qu'à ôter l'exposant, & l'on a la racine $a^2 b^3 c^4$ &c. & ôrez 2. 3. 4. & a, b, c, sont les racines.

EXTRAIRE, se dit en Morale, de la substance, de l'abrégé qu'on tire de tout ce qu'il y a de bon dans un livre, tirer d'un livre, d'un registre, &c. les passages, les enseignemens dont on a besoin. *Extrahere, describere, exscribere*. Cet homme a fait *extraire* plusieurs titres du Trésor des Chartres, des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Il a *extraît* des sentences de l'Écriture, des Pères, des Auteurs profanes, des Poètes, des Historiens, des Philosophes: ce qu'on appelle autrement des *lieux communs*. Cela a été *extraît* des Registres du Parlement.

En matière de Littérature, c'est faire ou donner une exposition abrégée d'un livre, d'un ouvrage. *Redigere in compendium*. Voyez EPITOME.

EXTRAIRE UN JOURNAL, dans le Commerce, c'est en faire le dépouillement, le relevé. Voyez ces mots.

EXTRAIT, AITE. patt. & adj. *Extractus, exscriptus*.

EXTRAIT. f. m. En terme de Pharmacie, c'est la partie la plus pure des végétaux, qu'on a séparée des grossières, & dissoute dans quelque mensture propre, par le moyen de la digestion, & réduite en une consistance épaisse & humide par la distillation, ou évaporation de l'humidité du mensture. *Extractum*. La Pharmacie donne l'art de préparer une infinité d'*extraits*, tant des végétaux, que des autres corps naturels. On a trouvé depuis quelque temps la manière de faire des *extraits* de viandes bouillies: ces *extraits* sont en tablettes, & on peut les porter commodément sur terre & sur mer. Ils se conservent assez long-temps; & par le moyen de ces *extraits* on a, quand on veut, de bons bouillons, des consommés. Cette invention est due à M. Du Buisson. Il la montra à l'Académie Royale des Sciences en 1665; Voyez l'Histoire de M. Duhamel, p. 145. Les *extraits* diffèrent des principes chimiques, en ce que les *extraits* sont encore joints fort intimement à d'autres principes; & que chacun des principes chimiques est séparé des autres principes, ou n'en contient pas tant, quand on a fait l'analyse entière d'un corps naturel.

EXTRAIT, se dit aussi de ce qui est tiré d'un livre, d'un registre, d'une exposition abrégée d'un ouvrage. *Sententia, compendium, epitome*. Ce Docteur a fait un *extrait* des passages des Pères qui confirment son opinion. Cet Écolier a fait un *extrait*, un précis de tout ce qu'il y a de beau dans Cicéron, dans Tite Live: il a fait un *extrait*, un abrégé de son cours. J'ai fait un *extrait* des Coutumes des Lacédémoniens. ABL. La Cour est, pour ainsi dire, un *extrait* de tout le Royaume: tout ce qu'il y a de plus fin & de plus pur s'y rencontre. S. EVR.

EXTRAIT, se dit aussi au Palais des copies entières des Arrêts, ou des titres enregistrés qu'on tire des dépôts & actes publics. *Descriptum apographum*. Voilà un *extrait* d'un tel Arrêt, d'un tel Edit, qui a été vérifié & enregistré. Un *extrait* baptistaire, ou un *extrait* des registres mortuaires d'une telle Paroisse, c'est une expédition tirée sur ces registres. Tu portes sur ton front ton *extrait* baptistaire. S. EVR. Un Arrêt par *extrait* est celui qui n'est pas exécutoire sans une commission qui y doit être attachée, & qui est intitulé, *Extrait des Registres du Parlement, du Conseil*; à la différence de ceux qui sont en forme, qui portent leur commission, & qui commencent ainsi, *Louis, par la grace de Dieu, &c.*

EXTRAIT, se dit aussi de l'abrégé d'un procès que doit faire un Rapporteur, qui contient la date & la substance des pièces, pour soulager sa mémoire, lorsqu'il le rapporte sur le Bureau. *Summa capita*. Les bons Rapporteurs devoient faire eux-mêmes leurs *extraits*. On voit dans le style des Cours, des Lettres Patentes du Roi pour dispenser un Conseiller de faire lui-même ses *extraits*, à cause qu'il avoit la vue basse. Elles ne sont que de l'année 1625. Quand

une production a été perdue, on ordonne que soit ajoutée à l'*extrait*.

EXTRAIT, dans quelques Coutumes, signifie le droit que les Seigneurs ont de partager les biens d'un bâtarde décédé sans enfans, & sans testament.

EXTRAJUDICIAIRE. adj. de t. g. Terme de Jurisprudence, qui s'applique à tous les actes qui sont hors jugement, & ne font point partie d'un procès actuellement pendant en Justice, quoiqu'ils soient faits par le ministère d'un Huissier. Une requête qui n'a pas été ordonnée par le Juge, est *extrajudiciaire*, & le Juge n'y a aucun égard. Tout acte qui n'a pas été signifié à la Partie, quelque décisif qu'il puisse être, est *extrajudiciaire*. Voyez JUDICIAIRE qui est son opposé.

EXTRAJUDICIAIREMENT. Hors de la forme ordinaire des Jugemens.

EXTRAORDINAIRE. adj. de t. g. quelquefois employé substantivement. Quelques-uns prétendent avec Richelet, qu'il faut prononcer & écrire *extraordinaire* de cinq syllabes. L'usage général est d'écrire & de prononcer *extraordinaire*.

Ce terme s'applique aux choses qui n'arrivent pas ordinairement, qui ne sont pas d'un fréquent usage; & lorsqu'il est considéré dans un autre sens que dans celui du fréquent usage, il se dit par rapport au mérite des choses; alors il annonce quelque chose de distingué. Il est employé dans ces deux acceptions dans les exemples suivans. *Extraordinarius, inustus, insignis*. Il naît de temps-en-temps de grands génies, des hommes *extraordinaires*. Il arrive bien des cas, des accidens *extraordinaires*, que les Lois ne peuvent prévoir. On a vu dans tous les siècles des fortunes *extraordinaires*. Les Comètes n'ont rien d'*extraordinaire* que pour le peuple. Rien n'est si commun, rien ne paroît si aisé à un Philosophe, que de faire un système sur tout ce qui paroît d'*extraordinaire*. Le peuple souffriroit plutôt un vice commun, qu'une vertu *extraordinaire*. VOIR. On ne s'accommode des hommes *extraordinaires*, qu'autant qu'on leur ressemble. S. RÉAL. L'impossible ne paroît qu'*extraordinaire* à Catilina, & l'*extraordinaire* lui sembloit commun & facile. S. EVR. Il y a je ne sai quelle malignité dans le cœur, qui fait qu'on ne peut souffrir dans les autres un mérite *extraordinaire*. BELL.

Ce terme pris dans le premier sens, pour signifier ce qui n'est pas selon l'usage ordinaire, se prend quelquefois en mauvaise part; voilà un homme bien *extraordinaire*. Coiffure *extraordinaire*. Manières *extraordinaires*, ici signifie quelque chose de ridicule, de choquant.

On appelle un Ambassadeur, Envoyé *extraordinaire*, celui qu'on envoie ou qu'on reçoit pour traiter de quelque affaire particulière & importante, ou pour quelque cérémonie, pour un mariage de Prince, ou pour des complimens de condoléance. On appelle aussi Couriers *extraordinaires*, ceux qu'on envoie exprès & en diligence, pour quelque affaire pressée.

En termes de Palais, on appelle une procédure *extraordinaire*, une procédure irrégulière, nouvelle, défectueuse. Mais plus souvent procédure *extraordinaire* s'entend au Palais de la procédure criminelle, Procéder à l'*extraordinaire*. Et quand on a civilisé une affaire, & que les parties sont reçues en procès ordinaire, on ajoute toujours, sauf à reprendre l'*extraordinaire*, s'il y a lieu, c'est-à-dire, s'il survient quelque nouvelle preuve.

On appelle question *extraordinaire*, la torture la plus rude que l'on donne à un accusé pour lui faire dire la vérité. Voyez QUESTION.

Dans le Dig. tit. 11. liv. 47. *de extraordinariis criminibus*, le mot d'*extraordinaire* est pris dans une signification particulière. On entend dans ce titre, par crimes *extraordinaires*, ceux qui ne sont point punis par des peines & des supplices marqués & désignés par quelque Loi, ou par quelque Ordonnance, mais dont la punition dépend uniquement

de l'arbitrage du Juge, eu égard aux circonstances dont ils sont accompagnés, au lieu que la peine des crimes ordinaires est définie par quelque Loi.

On dit aussi, quand on rend des jugemens à la charge de l'appel, qu'on juge à l'ordinaire; mais quand c'est au souverain, qu'on juge à l'extraordinaire, comme on fait aux Requêtes de l'Hôtel.

On appelle Juges extraordinaires, ceux qui jugent en vertu d'une commission extraordinaire qui leur en a donné le pouvoir; comme les Commissaires du Conseil, les Chambres Royales des Finances, du Domaine, de la Marine, les Requêtes du Palais, à la différence des Juges ordinaires du domicile des Parties.

On appelle frais extraordinaires des criées, ceux qui sont faits pour vider les oppositions, ou pour faire l'ordre & les collocations des créanciers. On appelle les requêtes civiles, les propositions d'erreur, des remèdes extraordinaires de droit.

On qualifioit autrefois d'extraordinaires toutes les appellations qui se jugeoient au Parlement; & les Procureurs cotent encore les docteurs qu'ils ont de ces causes par ce mot *extraordinaire*.

On appelle encore en termes de Palais, un procès à l'extraordinaire, celui qui se juge par les Commissaires, c'est-à-dire, par les Présidens & anciens Conseillers. Tous les Comptes, les collocations entre créanciers, & autres affaires où il y a cinq chefs ou davantage, se jugent à l'extraordinaire. Pour lors il faut consigner les pièces au Greffe de la Cour avant qu'on travaille au jugement de ces sortes de procès, & la Cour se fait payer sur le pied de tant par heure.

On appelle l'extraordinaire des Guerres, ou de la Guerre, un fond destiné à payer la dépense extraordinaire de la Guerre. Trésorier de l'extraordinaire des Guerres, ou simplement Trésorier de l'extraordinaire. Commis à l'extraordinaire.

EXTRAORDINAIRE, f. m. Se dit de quelques Officiers subalternes de l'Artillerie. *subsidiarius adjutor*. Le Général d'Artillerie, les Lieutenans Généraux d'Artillerie ont leurs Aides & leurs Extraordinaires. Le Commissaire Général d'Artillerie, ou conducteur des machines, a un Extraordinaire, aussi bien que l'Ingénieur. En un mot, tous les Officiers d'Artillerie ont un ou plusieurs Extraordinaires. Voyez De la Fontaine, *Devoirs Militaires des Officiers de l'Artillerie*, C. III.

EXTRAORDINAIRE, signifie quelquefois, Casuel. *Caducus, fortuitus, adventitius*. Les quintes & requints, lods & ventes, amendes, confiscations, sont des revenus casuels, extraordinaires d'une Seigneurie.

EXTRAORDINAIRE, se dit aussi de ce qui se dépense dans une maison au-delà de l'ordinaire. Il faut mettre mille écus tous les ans pour ce qui se dépense d'extraordinaire dans cette maison pour les survenans J'irai bien dîner chez vous; mais je veux que vous ne mettiez rien d'extraordinaire.

On dit aussi absolument, C'est un extraordinaire pour lui de se lever matin, de faire quatre repis, de boire du vin pur. C'est un extraordinaire de vous voir de si belle humeur.

EXTRAORDINAIRE, se dit aussi d'une certaine feuille volante qui contient des nouvelles, & qu'on donne à lire comme la gazette. On fait un extraordinaire après les grands événemens, pour en savoir le détail qu'on ne trouve pas dans les gazettes ordinaires. M. de Baura avoit l'inspection sur les gazettes & fut les extraordinaires de France. MENAGE. Lire l'Extraordinaire. On dit aussi nouvelle extraordinaire, gazette extraordinaire, le Mercure galant extraordinaire, le Journal des Savans extraordinaire, &c.

EXTRAORDINAIRE, f. m. Terme d'Antiquité. Les Romains avoient un corps de troupes, partie Cavalerie, partie Infanterie, qu'on appelloit les Extraordinaires. Ils campoient communément près de la tente du Général, pour être plus à portée d'exé-

cuter ses ordres. On les nommoit ainsi, parce qu'ils campoient *extra ordinem* du reste des troupes. C'est de-là que vinrent les Prétoires.

Il y avoit aussi dans le camp des Romains une porte appelée la porte *extrastrinaria*. On croit qu'elle se nommoit ainsi, parce qu'elle étoit près de l'endroit où campoient les *Extraordinaires*, & qu'elle étoit la même que la Prétoirienne, ainsi nommée, parce qu'elle étoit voisine du Prétoire, ou de la tente du Général.

EXTRAORDINAIREMENT, adv. D'une manière extraordinaire. *Extraordinarie nase, mirum in modum*. Il est extraordinairement savant, extraordinairement chicaneur, avarié, vilain, extraordinairement malade. Ceux qui occupent les premières places de la Cour, ne sont pas toujours d'un mérite à ne point craindre ceux qui en ont extraordinairement. S. REAL. Il y a une espèce délicate de colère qui vient d'une humeur extraordinairement difficile. M. ESP. Les dévots sont susceptibles d'un certain orgueil subtil qui tend à se flatter, qu'ils sont des âmes extraordinairement conduites. FEN.

On le dit aussi pour Bizarrement, ridiculement. Elle est coiffée fort extraordinairement.

Il signifie, en termes de Palais, criminellement. On a ordonné qu'il seroit procédé contre lui extraordinairement.

EXTRAPASSÉ, ÉB. adj. Terme de Peinture. Ce qui n'est point contenu dans les bornes indiquées par la nature.

EXTRA-TEMPORA, f. m. Terme de Chancellerie Romaine. C'est un indult ou grace du Pape accordée par une simple signature, par laquelle il permet de prendre les Ordres sacrés hors les temps portés par les Lois canoniques.

EXTRAVAGAMMENT, adv. D'une manière extravagante. *Stultè, injudè, ineptè*. C'est le propre des fops de parler extravagamment. Il est extravagamment jaloux. PAR.

EXTRAVAGANCE, f. f. Ce terme ne signifie point folie, sottise, impétence. Tous ces mots ont leur caractère propre. L'extravagance est le caractère d'un homme qui manque par la règle, & suit son caprice. *Insanitas, impotentia*. Les emportemens des jeunes gens leur font faire beaucoup d'extravagances. Il ne faut pas prendre pour des fautes d'esprit les extravagances d'une imagination déréglée. G. G. On ne sauroit trop souvent présenter le miroir aux hommes, pour les faire appercevoir de leurs extravagances. BELL. Si nous n'avons pas le courage de déromper nos amis, n'applaudissons pas du moins à leurs extravagances. ID. Les égaremens de ce Poète ne vont pas loin de l'extravagance G. G. La Poésie doit parler le langage des Dieux sans s'égarer, & sans dire des extravagances. S. EVR. La Comédie étant faite pour nous divertir, pourvu que le vraisemblable soit gardé, & que l'extravagance soit évitée, c'est assez. ID.

EXTRAVAGANT, ANTE. adj. & sub. L'extravagant est celui qui fait & qui dit ce qu'il ne faudroit pas qu'il dit & qu'il fit. Mais cela est trop vague & ne distingue rien. L'extravagant n'est pas non plus un homme fou, bizarre, fantaisie, comme on le dit dans le Dict. de l'Acad. Fr. Le fou manque par la raison. Voy. BIZARRE & FANTASQUE. L'extravagant, dit M. l'Abbé Girard, manque par la règle, & suit ses caprices. Les extravagans ont les idées singulières. *Insanus, insensatus*. Il faut un assez grand ais d'impertinences pour faire un extravagant. M. SCUD. Rien n'est plus extravagant, ni plus insensé, qu'un vain son de paroles, qui n'est point soutenu par le bon sens. BOUILL. L'amour est moins extravagant en France que parmi les Espagnols, qui s'y abandonnent davantage. S. EVR. On ne met plus guère de différence entre un Poète & un extravagant. G. G.

EXTRAVAGANTE, f. f. Terme de Fleuriste. C'est une anémone à peluche, ainsi nommée, à cause que sa peluche est d'une figure toute extraordinaire, fa

couleur étant blanche, rouge & verte. MORIN, *Cult. des fleurs*, C. 7.

EXTRAVAGANTES. Nom que l'on a donné à certaines constitutions des Papes, qui ont été publiées depuis les Clémentines, *extravagantes; quasi extra corpus juris vagantes*. Les premières sont celles de Jean XXII successeur de Clément V. Elles furent ainsi appelées, lorsque n'étant pas encore mises en ordre, elles sembloient vaguer hors du corps du Droit Canon; & ce nom leur est demeuré après qu'elles ont été insérées dans le corps du Droit. On a ensuite appelé *extravagantes* communes la dernière collection des décrétales jusqu'en 1483, quoiqu'elles soient aussi comprises dans le corps du Droit Canon. DOUJAT, *Hist. du Droit canonique*.

☞ Ces *extravagantes* n'ont d'autorité en France qu'autant qu'elles sont conformes à nos usages, à ce qu'on appelle libertés de l'Eglise Gallicane, & à notre Droit François.

EXTRAVAGUER. v. n. Dire ou faire quelque chose mal-à-propos, & contre le bon sens, ou la suite du discours, ou la bienfaisance. *Insanire, ineptire, aberrare*. Il y a des fous qui discoursent bien quelque temps, à la fin on connoît qu'ils *extravaguent*.

On n'extravague plus en vers impunément.

P. MOURG.

EXTRAVASATION, ou EXTRAVASION. f. f. *Eruptio*. Terme de Médecine & de Chirurgie. Action, mouvement par lequel le sang ou une humeur quelconque, s'extravase, sort de ses vaisseaux ordinaires. L'*extravasation* pouvant être arrêtée par le simple affaiblissement des vaisseaux désemplis. JOURN. de 1695.

EXTRAVASATION, se dit aussi en Botanique des suc des plantes, qui sortent des vaisseaux où ils sont connus. On trouve quelquefois sur les branches des ramarins une espèce de sel essentiel semblable à la crème de tartre. Ce sel essentiel s'y amasse & s'y durcit après l'*extravasation* du suc nourricier, qui dans les grandes chaleurs s'échape au travers de ses vaisseaux. TOURNEFORT. *Acad. 1699. Mém.* p. 101.

☞ Ce mot vient du Latin *extra*, dehors, & *vasa*, vaisseaux. Ainsi l'*extravasation* ou l'*extravasation* est proprement une effusion, un épanchement hors des vaisseaux. *Extravasation* est plus usité.

☞ **EXTRAVASER, s'EXTRAVASER.** v. récip. Qui se dit en Médecine du sang & des humeurs qui sortent de leurs vaisseaux ordinaires, & se répandent entre cuir & chair, ou s'épanchent dans quelque cavité du corps. *Effundi, diffundi*. Il faut saigner afin d'empêcher que le sang trop abondant ne s'*extravase*. L'action qu'il aura faite, aura obligé le sang de s'échaper de la veine, qui n'ayant pu sortir au-dehors, à cause du bandage, se sera *extravase* entre la veine & la peau. DIONIS.

EXTRAVASÉ, ÉE. part. & adj. Terme de Médecine, qui ne se dit que du sang qui est sorti de ses vaisseaux ordinaires, c'est-à-dire, des artères & des veines, & qui demeure dans le corps: car le sang qui coule hors du corps, ou qu'on en tire par la saignée, ne s'appelle point *extravase*. *Sanguis effusus extra venas*. Tout sang *extravase* se corrompt & se tourne en apothème. Il faut saigner pour empêcher que le sang qui est trop abondant ne s'*extravase*.

☞ **EXTRAVASÉ,** en Botanique. Le sang qui sort de ses vaisseaux, ou pour remplir les vaisseaux lymphatiques, ou pour se répandre dans le tissu cellulaire, est dit *extravase*. C'est dans le même sens qu'on dit que le suc propre étant *extravase* cause des maladies. Mais ce suc s'*extravase* quelquefois de façon qu'il sort entièrement des vaisseaux, & se montre au dehors sous la forme de résine, comme au pin, à l'épicia; sous celle de gomme comme au cerisier; sous celle du suc épais, comme aux or-

mes. Ce suc *extravase* qui sort ainsi des plaies de plusieurs arbres, cause moins de mal aux végétaux que le suc propre qui se répand dans les vaisseaux lymphatiques & dans le tissu cellulaire.

EXTRAVASION. f. f. Voyez EXTRAVASATION.

EXTREMADOURE. Voyez ESTREMADOURE.

EXTRÊME. adj. m. & f. Ce mot qui tient lieu de superlatif dans notre langue, se dit de ce qui est au dernier point, au plus haut degré. Douleur *extrême*. Avarice *extrême*. Une chaleur *extrême*. Un froid *extrême*. Quand l'amour est *extrême*, il méprise les bienfaisances; & l'on n'aime que foiblement, quand les persécutions sont encore les maîtresses du transport. VILL. Les *extrêmes* bienfaits sont des ennemis.

☞ On dit dans ce sens qu'il faut avoir recours à des remèdes *extrêmes*, quand les maux sont *extrêmes*. *Immensus, vehemens, ingens, summus*.

☞ On le dit aussi de ce qui est excessif. Salluste dit que Catilina ne se portoit qu'à des choses *extrêmes*, au-dessus de l'ambition & de la fortune d'un particulier. BOUH. Balzac dit d'un ton grave des choses *extrêmes*, & où il n'y a nulle apparence de vérité.

☞ On le dit de même des personnes qui ne gardent aucunes mesures. Henry VIII, Roi d'Angleterre étoit *extrême* en tout. DE LARREY. Les femmes sont *extrêmes* en tout.

☞ Quoique ce terme tienne lieu d'un superlatif, il est quelquefois employé comme positif. Souffrir les maux les plus *extrêmes*. Se jeter dans les plus *extrêmes* périls.

☞ **EXTRÊME,** est quelquefois substantif, & signifie contraire, opposé; mais alors il ne s'emploie qu'au pluriel, les deux *extrêmes*, un des deux *extrêmes*. Le froid & le chaud sont les deux *extrêmes*.

☞ On le dit dans le même sens dans la morale. La prodigalité & l'avarice sont les deux *extrêmes*. Il est difficile de prendre un juste milieu entre deux *extrêmes*.

☞ En Géométrie on dit qu'une ligne est divisée en moyenne & *extrême* raison, quand elle est divisée de manière que la ligne entière est à une de ses parties, comme cette même partie est à l'autre.

☞ Dans une proportion on appelle *extrêmes*, le premier & le quatrième terme. Le second & le troisième sont les moyens.

EXTRÊMEMENT. adv. D'une manière *extrême*. *vehementer, maxime*. Il est *extrêmement* robuste. Il a plu *extrêmement*, c'est beaucoup. Cela est *extrêmement* subtil.

☞ Menage prétend que Vaugelas s'est trompé en décidant qu'il faut écrire *extrêmement*, & qu'il est sans doute qu'il faut dire *extrêmement* avec l'accent aigu au lieu du circonflexe. L'usage le plus général est pour l'orthographe de Vaugelas. Il a *extrêmement* de l'esprit, ou il a *extrêmement* d'esprit. Il y a de si grands suffrages des deux côtés que je n'ose condamner ni l'un ni l'autre. BOUH. L'usage paroît décidé pour la dernière façon de parler.

EXTRÊMENAS. Laines *extremenas*; ce sont des laines d'Espagne, qui font partie du commerce des Marchands de Bayonne.

EXTRÊME-ONCTION. f. f. *Extrema unctio*. Est un Sacrement de l'Eglise, le cinquième en ordre, qu'on donne à ceux qui sont dangereusement malades, avec des huiles sacrées, & en faisant pour eux plusieurs prières.

Caucus, Archevêque de Corfou, a prétendu que les Grecs ne connoissoient pas le Sacrement d'*extrême-onction*, en quoi il s'est trompé: car toute l'Eglise Orientale met au nombre des Sacrements cette onction: mais elle ne lui donne point le nom d'*extrême-onction*. Aussi les Orientaux n'attendent-ils pas que leurs malades soient à l'extrémité pour les oindre: les malades vont recevoir ce Sacrement à l'Eglise, quand ils peuvent y aller commodément, & on le leur administre toutes les fois qu'ils sont malades, parce qu'ils croient que Saint Jacques parle des

malades en général dans son Epître. Il est vrai que le P. Jérôme Dandini, ch. 28 de son *Voyage du mont Liban*, distingue deux sortes d'onctions des malades chez les Maronites, dont l'une s'appelle onction de l'huile de la lampe. Ils font, dit-il, un petit gâteau un peu plus grand qu'une Hostie, ou ils dressent sept meches entortillées à de petites pailles, & mettent tout cela dans un bassin avec de l'huile; puis récitant une Epître de S. Paul, un Evangile & quelques prières, ils allument toutes ces meches: ce qui étant fini, ils oignent de cette huile au front, à la poitrine & au bras, tous ceux qui s'y trouvent présens, & celui qui est malade, disant, *Que Dieu, par cette onction, te pardonne tes peches, qu'il t'affermisse & fortifie tes membres, comme il affermit & fortifia ceux du paralytique.* Après cela, continue le P. Jérôme Dandini, on laisse brûler la lampe tant qu'il y a de l'huile. Il est bien vrai que cette huile n'est bénite que par un simple Prêtre; mais aussi cette onction n'est-elle pas l'onction du Sacrement, qu'on donne ordinairement à ceux qui sont à l'extrémité; puisqu'on la donne à tous ceux qui sont présens & qui se portent fort bien, & au Prêtre même qui donne la bénédiction. Il y a une autre onction qui n'est que pour les malades; & celle-la est un Sacrement: Elle se fait avec de l'huile consacrée le jeudi-saint par le seul Evêque.

Cette onction de l'huile de la lampe n'est pas seulement en usage chez les Maronites; mais les Grecs & tous les autres Chrétiens d'Orient l'observent religieusement. Il semble même qu'ils n'aient point d'autre Sacrement d'*Extrême-onction*, que celui-la: quoiqu'elle ne soit qu'une cérémonie à l'égard de ceux qui se portent bien, elle est un véritable Sacrement à l'égard du malade. Consultez l'Eucologe du P. Goar, où vous trouverez le rit de cette onction de la manière qu'il s'observe parmi les Grecs. Ils ont dans une grande Eglise une lampe où l'on conserve cette huile des malades; & on appelle cette lampe, *Καδῆλα τῆς ἰουχέλαις*, c'est-à-dire, *la lampe de l'huile jointe à la prière*; car ce que nous appelons *Extrême-onction*, les Grecs le nomment *ἰουχέλαιον, ἄγιον ἰλαιον*, c'est-à-dire, *l'huile avec la prière, la sainte huile*. L'auteur des notes sur le voyage du mont Liban corrige sur cet endroit le P. Dandini; il remarque que dans les commencemens, il n'y a eu qu'une sorte d'huile, qui a été étendue dans la suite à plusieurs usages: la forme même dont on se sert, ajoute-t-il, dans l'onction de l'huile de la lampe, est une preuve convaincante que c'est sans fondement qu'on distingue ces deux huiles, comme si l'une n'étoit qu'une simple cérémonie, & l'autre un véritable Sacrement.

Il est d'une grande importance de faire cette réflexion, parce qu'autrement toute l'Eglise Orientale n'auroit point le Sacrement d'*extrême-onction*. Or il est constant que leurs rituels & leurs meilleurs Ecrivains reconnoissent ce Sacrement. Arcadius n'a pas rendu justice aux Grecs, lorsqu'il a rejeté avec beaucoup d'aigreur cette onction de l'huile de la lampe. Au reste, la bénédiction de cette huile n'est point réservée à l'Evêque parmi les Orientaux; & le Pape Clément VIII. a ordonné dans une de ses Bulles qu'on n'obligeroit point les Grecs à prendre de la main des Evêques d'autres huiles, que celles de la Confirmation; & il se fonde sur ce que c'est une ancienne coutume parmi eux, que les Prêtres bénissent les autres huiles: d'où l'on conclura que le P. Dandini auroit pu ne pas obliger les Maronites dans un Synode à ne se servir d'autre huile pour l'*Extrême-onction*, que de celle qui auroit été bénite le Jeudi-saint par l'Evêque.

Le Sacrement d'*extrême-onction* est marqué bien clairement dans l'Epître de S. Jacques, v. 14.

Nous avons vu une Dame parmi eux (les Calvinistes) se faire donner à la mort, par son ministre & ses Anciens, une *Extrême-onction* à sa manière, ne pouvant désobéir disoit-elle, au précepte si formel de S. Jacques. PÉLISSON.

On le nomme *extrême-onction*, parce que c'est le

dernier des Sacremens que l'on donne communément aux malades. Au XIII^e siècle on l'appelloit encore l'*onction des malades*, & non point *Extrême-onction*. Car dans les premiers temps on la donnoit avant le saint Viatique. Ce n'est que dans le XIII^e siècle que cet usage a changé, dit le P. Mabillon: & voici ses conjectures sur cela. Il se répandit en ce siècle là des opinions que nous trouvons marquées & condamnées dans les Conciles d'Angleterre. On se persuada que ceux qui avoient reçu ce Sacrement, s'ils revenoient en santé, ne pouvoient plus user du mariage, ni manger de la viande, ni aller nus pieds. Quoique ces idées fussent sans fondement, on aima mieux, pour ne pas scandaliser les simples, attendre à l'extrémité pour conférer ce Sacrement. Cet usage s'est conservé. Voyez les Conciles de Worcester, d'Excester, de l'an 1287. de Winchester, de l'an 1308. & le Pere Mabillon, *Acta Sanct. Benedict. Sac. III. P. I. Pref. §. I. n. 97. page 47 & suivantes.*

Saint Jean Chrysostôme parle de ce Sacrement au L. III. du Sacerdoce, aussi bien que le Pape Innocent I. *Ep. 1. ad Decentium Eugabium*, & S. Augustin *in Speculo*. Saint Grégoire, dans son Sacramentaire, prescrit la manière de benir la matière de ce Sacrement, comme on le fait encore à présent. Théodore de Cantorberi, dans son Livre Pénitentiel, Chrodegand de Mets, dans sa Règle pour les Chanoines, C. 61. dans les Capitulaires de Charlemagne, C. 75. & 76. dans le Concile de Châlons, en 813. Can. 48. d'Aix-la Chapelle, en 836. Can. 5. de Mayence, en 847. Cap. 26. &c. Il y en a des exemples dans Bollandus, au 2^e de Février, vie de S. Tréfan Prêtre, dans la vie de sainte Hunegonde, rapportée par Sarius, C. 14. dans celle de Saint Oiwad, &c. De Sainte Beuve, Docteur en Sorbonne a fait un Traité latin de l'*Extrême-onction*, imprimé à Paris en 1686 in 4^o. Voyez aussi Bellarmin dans ses Controverses.

La matière éloignée de l'*Extrême-onction* est l'huile bénite, la matière prochaine sont les onctions; une seule suffit pour l'effet du Sacrement. La forme de l'*Extrême-onction* est aujourd'hui déprécative dans l'Eglise Latine & dans l'Eglise Grecque. Autrefois elle étoit absolue, & comme parlent les Théologiens, indicative, dans l'Eglise Latine, comme il paroît par la forme Ambrosienne, en usage au IV^e siècle dans l'Eglise de Milan, par les anciens rituels d'Allemagne, & le *Sacramentale* de Venise approuvé par Léon X. Voyez Arcadius, L. V. C. 5. Le P. Mabillon, dans ses annales des Bénédicteux, à l'an 1044. parle d'un Pontifical manuscrit qui a plus de 700 ans, où la forme de ce Sacrement est absolue & indicative. Elle fut ensuite déprécative & indicative tout ensemble. Elle est telle, 1^o. dans un manuscrit fait sous Louis le Débonnaire, & cité par Sérius; & 2^o. dans le Sacramentaire de S. Grégoire. Depuis plusieurs siècles elle n'est que déprécative en Occident.

EXTREMITÉ. f. f. *Extremitas, extremum*. Terme relatif à l'étendue, & qui désigne la dernière des parties d'une chose. Ce mot, dit M. l'Abbé Girard, supposant une situation & un arrangement, indique la dernière des parties qui constituent la chose, comme celle qui est la plus reculée dans la chose. Au lieu que le mot de bout supposant une longueur & une continuité, représente cette dernière partie comme celle jusqu'où la chose s'étend; & le mot de fin, supposant un ordre & une suite, la désigne comme celle où la chose cesse.

Le bout répond à un autre bout; l'extrémité au centre; & la fin au commencement. On parcourt une chose d'un bout à l'autre. On pénètre de ses extrémités jusque dans son centre. On la suit depuis son origine jusqu'à sa fin. Le bout d'une allée, l'extrémité du Royaume. La fin de la vie. Comme il est impossible à l'esprit humain de marquer ou sont les extrémités du monde, il est impossible aussi de savoir si la terre est dans le centre. BAY.

On le dit aussi figurément en choses morales, de l'excès, de ce qui est outré & poussé trop loin. La vertu tient le milieu, les vices sont aux *extrémités*. *Virtus est medium vitiorum, & utrinque reductum*. Il faut fuir toutes les *extrémités*. Comment, pendart, c'est toi qui t'abandonnes à ces coupables *extrémités*? MOL. Je n'approuve point la dévotion précipitée de ces personnes, qui se jettent sans prudence dans des *extrémités* de dévotion & de piété, que leur propre violence rallentit bientôt. FL. Les *extrémités* sont tellement vicieuses en toutes choses, qu'il y a même de l'injustice à vouloir être trop juste. S. EYR. L'*extrémité* de la Philosophie est dangereuse; & celui qui passe le but, le manque, aussi bien que celui qui n'y arrive pas. MONT. *Voyez modus*, milieu.

*La parfaite raison suit toute extrémité,
Et veut que l'on soit sage avec sobriété.*

MOLIERE.

EXTRÉMITÉ, signifie encore, violence, emportement.

La jalousie les a portés à en venir à de grandes *extrémités*.

☞ EXTRÉMITÉ, se dit quelquefois pour dernier moment. N'attendez pas à l'*extrémité* pour faire telle chose, pour vous en occuper.

☞ On le dit dans ce sens des derniers momens de la vie. On dit qu'un homme est à l'*extrémité*, *in extremis positus*; pour dire, qu'il est à l'agonie; & qu'il a été à l'*extrémité*; pour dire, qu'il a été près de la mort.

☞ On le dit encore dans un sens figuré. Cette ville est réduite à l'*extrémité*, est prête à se rendre.

☞ On fait à quelles *extrémités* le bon sens, dans les lettres, fut réduit par le débordement des Barbares. Le P. RAP.

☞ EXTRÉMITÉ, se dit encore de la situation habituelle, ou d'une position passagère, dans laquelle on manque non-seulement des commodités de la vie, mais même des choses nécessaires. *Angustia rei familiaris*. Il ne lui reste pas de quoi vivre: les pertes qu'il a faites l'ont réduit à la dernière *extrémité*. C'est une étrange *extrémité* que de se trouver dans un pays étranger sans argent, sans secours, sans connoissances. *Ad incitas redactus*.

☞ On dit adverbiallement, à toute *extrémité*; pour dire, au pis aller. A toute *extrémité*, j'en ferai quitte pour cette somme.

EXTRÉMITÉ EN PEINTURE. Les *extrémités* d'un tableau sont les parties qui le terminent. Ces *extrémités* doivent être remarquables. Les *extrémités* de figures sont la tête, les pieds, les mains, les épaules, les coudes, les genoux, & les autres emmanchemens des membres. Ces *extrémités* doivent être plus travaillées & plus recherchées que tout le reste. Les *extrémités* des jointures doivent être rarement cachées; si elles étoient couvertes d'une draperie, il est de la science de les marquer par des plis: les pieds doivent être toujours vus. *Dict. de Peint. & d'Arch.*

EXTRÉMITÉ, se dit aussi en Anatomie des bras & des jambes. *Extremitates, extrema*. On appelle les bras, les *extrémités* supérieures; & les jambes, les *extrémités* inférieures.

Les *extrémités* supérieures sont composées de soixante & deux os, dont il y en a trente & un à chacune, qui sont l'omoplate, l'humerus, le cubitus, le radius, huit au carpe, quatre au métacarpe, & quinze aux doigts. Les *extrémités* inférieures en ont soixante; c'est-à-dire, qu'il y en a trente à chaque; savoir, le fémur, la rotule, le tibia, le péroné, sept au tarse, cinq au métatarse, & quatorze aux doigts. DIONIS.

EXTREMOS. *Voyez ESTREMOS*.

EXTRINSÈQUE. adj. m. & f. Qui vient de dehors. *Extrinfecus, extraneus, externus*. Il y a des maladies intrinsèques, ou cachées, & d'autres *extrinsèques*, qui paroissent au dehors, qui viennent de

causes *extrinsèques*, & non de la corruption du dedans.

On appelle Valeur *extrinsèque*, en parlant de monnoie, la valeur que le Souverain donne aux monnoies, indépendamment du poids.

EXTUBERANCE. f. f. *Voyez PROTUBÉRANCE*.

EXTUCA. Contrée du Biledulgerid, en Afrique. *Extuca*. Elle est dans le Royaume de Sus, qui fait partie du Thellèr. L'*Extuca* est sur l'Océan Atlantique, entre la contrée de Nun au midi, & celle d'Idantquérit au nord: c'est un pays de pâturages. MARY.

E X U.

EXUBA. *Voyez ESTOMBAR*.

EXUBERANCE. f. f. Terme de Palais. Surabondance. *Abundantia*. Cet Avocat ne s'est servi d'un tel moyen, n'a produit une telle pièce, que par *exuberance* de droit; il pouvoit bien gagner sa cause sans cela. Peu usité.

☞ EXUBERANCE, en parlant du style, signifie abondance inutile, vice du discours dans lequel on tombe quand on emploie plus de paroles qu'il n'est nécessaire pour dire ou expliquer quelque chose.

EXUCONTIEN, ENNE. f. m. Nom de secte. *Exucontianus, Exucontius, a*. Les Ariens après le Concile de Nicée, s'étant divisés en différentes branches, ceux qui continuèrent de dire avec Arius que Jesus Christ avoit été fait *ex nihilo*, de rien, portèrent ce nom.

☞ EXUDATION, ou plutôt ENSUDATION. f. f. Action de suer. *Voyez* ce mot. Certaines pierres & certains bois ont leurs *exsudations*.

EXUDER, ou ENSUDER avec l'Académie. v. n. Terme de Médecine & de Physique. Sortir en forme de sueur. *Exudare, exsudare*. Il y a des sueurs de sang particulières, ou des écoulemens d'un sang qui *exude* par les pores de certaines parties, comme par les oreilles, les yeux, les gencives. Bartholin parle d'une femme dont le sang dégoutoit du visage ou de la main gauche, dès qu'on les lui touchoit. On raconte de Scanderberg, Roi d'Albanie, que toutes les fois qu'il marchoit au combat contre les Turcs, il lui sortoit des lèvres une espèce de sueur de sang. Au rapport d'Henri de Hiers, un Flamand le rendoit par les aisselles lorsqu'il buvoit des eaux de Spa, &c. ALLIOT, JOURN. D. S. 1721. p. 9. Tout cela s'appelle *exuder*. Dans le *Diapédèse*, le sang se dissout de manière, & vient à une si grande ténuité, qu'il passe au travers des pores. Dans la *Plica-Polonoise* on voit *exuder* le sang par l'*extrémité* des cheveux.

Ce mot est formé du Latin *exudare*, qui signifie la même chose, & est composé de la préposition *ex*, & du verbe *sudare*, suer.

EXULCÉRATIF. adj. m. EXULCÉRATIVE. f. *Exulcerans, exulceratorius*. POMEY.

EXULCÉRATION. f. f. Terme de Médecine. L'action de causer des ulcères, ou les érosions des parties qui forment des ulcères. *Exulceratio*. Les *exulcérations* qui se trouvent dans les entrailles, sont des marques de poison.

EXULCÉRER. v. a. Causer des ulcères. *Exulcerare, Exacerbare, exasperare*. L'arsenic *exulcère* les intestins. Les humeurs corrosives *exulcèrent* la peau.

EXULTATION. f. f. Grande joie. *Exultatio*. Il ne se dit que dans le dogmatique, & en parlant de dévotion. L'*Exultation* de la Vierge, de Saint Jean-Baptiste, au temps de la Visitation. Il vaut encore mieux ne le point dire.

EXULTER. v. n. Tressaillir de joie, ressentir une grande joie. *Exultare, letitiis incedere, triumphare gaudio*, mot purement Latin, proscrit de tout style.

EX-VOTO. f. m. On appelle les offrandes promises par un vœu, des *ex-voto*, d'une expression Latine que l'usage a fait passer dans la Langue. Ce tableau est un *Ex-voto*. *Ac. Fr.* Les Payens ont en ce point servi d'exemple: ils ornoient leurs Temples de ces

sortes de tableaux, qu'ils appeloient, *Tabella votiva*..... Ces tableaux étoient appelés *ex-voto*, parce que la plupart étoient accompagnés d'une inscription qui finissoit par ces mots, *ex-voto*, pour marquer que l'Auteur s'acquittoit de la promesse qu'il avoit faite à quelque Divinité dans un extrême danger, ou pour rendre public un bienfait reçu de la bonté des Dieux en général, ou en particulier..... Jacques Philippe Thomassin a fait un Traité, *DE TABULIS VOTIVIS. Richelet de 1728.*

EXUPÈRE. f. f. Nom d'Homme. *Exuperius*. Il y a S. *Exupère*, Martyr. *Exupere* Evêque de Cahors, & S. *Exupère* Evêque de Toulouse. S. *Exupere*, Martyr, étoit Enseigne de la Légion des Thébains. EXUPERIE. f. f. nom de femme. *Exuperia*. Sainte *Experie* souffrit le martyre sous Gallien & Valérien.

E Y C.

EYCHELSTEIN. Reste de Pyramide qui se voit dans la Citadelle de Mayence, & qu'on dit être le tombeau de Drusus, fondateur de cette ville. *Eychelsteinum, Drusi monumentum.* MATY.

EYCHSTAT, AECHSTAT. Petit Etat du Cercle de Franconie en Allemagne. *Aistadionfis ditio, Quercopolitanus Episcopatus*. Cet Etat s'étend d'Orient en Occident le long de la rivière d'Altmühl, l'espace de dix-huit lieues. Sa largeur n'est pas grande : il a environ cinq lieues vers le couchant & trois du côté du Levant. Il est environné du côté du Couchant par le Marquisat d'Anspach, & vers le Levant par le Duché de Neubourg & le Palatinat de Bavière. Ses villes principales sont Gutzenhausen, Dolastin, & Aichstat ou *Eychstat* qui en est capitale, & lui donne son nom. Weillembourg y est enclavé, mais n'en dépend pas. L'Evêché d'*Eychstat* est suffragant de Mayence. Il fut fondé par un Archevêque de ce siège en 748. Son Evêque est Prince de l'Empire. MATY.

E Y D.

EYDER. Rivière d'Allemagne. *Eydera, Eydora*. Elle a sa source vers la mer Baltique, à deux lieues de Kiel, coule d'Orient en Occident, entre les Duchés d'Holstein & de Sleswick, baigne Rendsbourg, Fridericstat & Tonningen, & se décharge dans la mer d'Allemagne. MATY.

EYDERSTEDE. Petit pays du Duché de Sleswick en Danemarck. *Eyderstædia, Eyderanus ager*. Il s'étend le long du bord Septentrional de l'Eyder, qui lui donne son nom ; & Tonningin en est la capitale.

Le Gouvernement d'*Eyderstede* est une presqu'Isle formée par l'Eyder & par la mer d'Allemagne. Il comprend l'*Eyderstede*, qui lui donne son nom, le pays d'Eversshop, ou de l'*Eyderstede*, & celui d'Utholin, qui est au levant des deux autres. Ce pays s'appeloit autrefois Petite-Frise, *Frisia minor*, Cimbrique Septentrionale, *Cimbrica Septentrionalis*, & Cimbrique de Leyder, *Cimbrica Eyderensis*.

E Y G.

EYGUÉS, ou EIGUÉS, ou AIGUÉS. Rivière de France. *Icarus, Eigarus, Aigarus*. Elle a sa source dans le Dauphiné : elle traverse une petite partie du Comté Venaissin & de la Principauté d'Orange, & se décharge dans le Rhône par deux embouchures, dont l'une passe à Orange.

E Y L.

EYLE. Voyez HALY.

E Y M.

EYMBECK. Petite ville du Duché de Brunswick, en Basse-Saxe. *Eymbeca*. Elle est dans le Quartier de

Grubenagen, près de Lyne, entre Gottingen & Hildesheim. *Eymbeck* dépend de la Maison de Brunwick, & n'est plus ville Impériale, & libre comme autrefois. MATY.

EYMOTIERS. *Antymonasterium*. Bourg de France, dans le Limouzin, sur la Vienne, à sept lieues au levant de Limoges. Il y a un Monastère ou Abbaye, d'où son nom lui est venu.

E Y R.

EYRIEU, ou plutôt EIRIEU, comme d'autres écrivent. Petite ville de France, qui est dans le Dauphiné. *Eriacum*. Elle est à quelques lieues de Lyon, sur le chemin de Grenoble.

E Y S.

EYSACH, ou EYSOCH. Rivière d'Allemagne. *Eisachus, Iochus*. Elle passe à Brixen dans le Tirol, & à Bollano dans l'Evêché de Trente, après quoi elle va se décharger dans l'Adige. MATY.

EYSENACH. Ville du Cercle de la Haute-Saxe en Allemagne. *Eisenacum, Isenacum*. C'est la capitale du Duché d'*Eysenach*, en Thuringe. *Eysenach* est situé à l'embouchure de l'Horfel dans la Nessa.

Le Duché d'*Eysenach, Eysenacensis, ou Isonacensis Ducatus*, est un petit Etat de la Thuringe, dans le Cercle de la Haute-Saxe. Il appartient à la Maison de Saxe-Weimar, & est situé entre le Duché de Gotha & la Hesse. *Eysenach* en est la capitale ; Mareksul, château sur la Verra, est la résidence des Ducs.

EYSILLES. Voyez EXILLES.

E Z A.

ÉZAGEN. Ville d'Afrique, dans la Province de Habat, au Royaume de Fez, à trois lieues de la rivière d'Erguile.

ÉZAN. f. m. Terme de Relation. Proclamation de la prière chez les Turcs. Avertissement de Prier, que les Muzzins donnent de dessus les minarets ou tours des Mosquées. Voyez Ricaut de l'Empire Ottoman.

Ce mot est Arabe, *إِزَان*, *azana* qui vient de l'Hébreu *זָנַן*, oreille, signifie *Entenare, écouter*, &c. & à la seconde conjugaison, *appelet, publier*, ou *proclamer à haute voix, appeler à la prière, avertir d'y venir*, & de-là le mot *إِزَان*, & avec l'article *إِزَانٌ*, *azan*, ou *ozan*, & *alezan*, le cri qui se fait, l'avertissement qui se donne pour faire venir à la prière, ou pour exciter à la faire.

E Z E.

ÉZECH. Voyez ESSECK.

ÉZÉCHIAS. f. m. Nom d'homme. *Ezechias, Ezechias*. Roi de Juda, fils d'Achaz, mauvais Prince, & père de Manassés qui ne valut pas mieux jusqu'à sa conversion, fut un saint Roi. Il gouverna le Royaume de Juda depuis l'année de la période Julienne 3765. avant J. C. 749. jusqu'en 3595. de la même période, 719. avant Jesus-Christ.

Quelques-uns prononcent le *ch* comme nous le prononçons dans *chicaner*. D'autres disent *Ezéquias* : le premier est mieux, & se dit plus ordinairement.

ÉZÉCHIEL. f. m. Nom d'homme. Prononcez *chi* comme dans *chien, Chine, clicane*, &c. *Ezechiel, Ezechiel* est le troisième des grands Prophètes. Il prophétisa à Babylone pendant la Captivité. *Ezechiel* se dit au Livre d'*Ezechiel*, de sa Prophétie. *Ezechiel* est un Livre canonique. *Ezechiel* est dans tous les Canons, dans celui des Juifs, & dans ceux des Chrétiens. Villalpandus, Jésuite, a fait de savans Commentaires sur *Ezechiel*, dans lesquels on trouve quantité de recherches sur les Antiquités Hébraïques, principalement sur le temple,

sur les poids, les mesures, les monnoies des Israélites.

ÉZERO. Ville de Theffalie, en Grèce. *Ezerus, Boebe.* C'étoit autrefois une ville Episcopale. Elle est sur un petit lac, qui porte son nom, entre le Golfe d'Armiro & la ville de Larisse, qui étoit sa métropole.

E Z I.

ÉZIME. Petite ville de la Grande Tattarie, au Royaume de Tangu.

E Z L.

EZLA. *Voyez* ESLA.

E Z O.

ÉZOTÉRIQUE. adj. Ce qui est obscur, caché, & peu commun. Les ouvrages *exotériques* des Anciens ne pouvoient s'entendre, s'ils n'en donnoient eux-mêmes l'explication. Ces ouvrages étoient opposés à ceux qu'ils nommoient *exotériques*, qu'ils expliquoient volontiers publiquement à tout le monde. M. Toland dit que les ouvrages de Platon sont si remplis de la distinction *exotérique*, & *exotérique*, qu'il en feroit bien un volume. Ils donnent aussi à cette doctrine obscure & cachée le nom d'*Acroatique*. *Voyez* ce mot, pour ne pas répéter ici l'explication.

EZRA. f. m. Nom d'homme, que nous disons des Rabins qui portent le même nom que le Prêtre de l'Écriture que nous appelons Esdras. *Voyez* ce nom. *Ezra.* Ainsi, quoiqu'on dise toujours Esdras en parlant du Prêtre qui ramena les Juifs de la captivité de Babylone, parce que les versions Grecques & Latines expriment ainsi ce nom; on dit toujours *ezra*, comme en Hébreu, en parlant des Juifs postérieurs. Aben *Ezra* mourut l'an du monde 5934 selon la Chronologie de R. David Ganz, ou l'an 1174 de l'ère de J. C. P. SOUCIET. *Dissert. Critiq. p. 376.*

E Z T.

EZTÉRI. f. m. Pierre qui semble être une espèce de jaspe vert avec certains points de couleur de sang. On la trouve dans la Nouvelle Espagne; & les Mexicains assurent qu'en la portant liée au bras, ou au cou, elle arrête toute sorte de flux de sang. Cela est cause que quand ils saignent extraordinairement, il se mettent dans les narines de la poudre de cette pierre.

E Z Z.

EZZAL. Province d'Afrique, au Royaume de Tripoli: quelques-uns la mettent entre les dépendances du Biledulgérid.

Fin du Tome Troisième.





